Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
FRANÇOIS ET LATIN,

CONTENANT

LA SIGNIFICATION ET LA DEFINITION

Tant des Mots de l'une & de l'autre Langue, avec leurs différens usages ; que des Termes propres de chaque Etat & de chaque Profession :

LA DESCRIPTION

De toutes les Choses naturelles & artificielles ; leurs figures, leurs especes, leurs usages, & leurs proprietez :

L'EXPLICATION

De tout ce que renferment les Sciences & les Arts, soit Libéraux ou Méchaniques.

AVEC DES REMARQUES D'ERUDITION ET DE CRITIQUE.

Le tout tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires, qui ont paru jusqu'icy en différentes Langues.

Imprimé par ordre de S. A. S. Monseigneur

PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.

Imprimé à TREVOUX, *& se vend*

A PARIS,

Chez FLORENTIN DELAULNE, HILAIRE FOUCAULT, MICHEL CLOUSIER, JEAN-GEOFFROY NYON, NICOLAS GOSSELIN, ESTIENNE GANEAU.

M. DCCXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU PRINCE.

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR
PRINCE SOUVERAIN
DE DOMBES.

ONSEIGNEUR,

Le Livre que j'ai l'honneur de présenter à VOSTRE ALTESSE SERENISSIME, *lui appartient par tant de titres, qu'elle peut, en quelque sorte, le regarder comme son Ouvrage. C'est elle qui en a conçû le dessein, c'est par ses ordres qu'il a été entrepris, c'est sur le plan qu'elle a bien voulu en tracer elle-même, qu'on s'est reglé dans l'execution; l'on s'est fait une loy d'autant plus inviolable de s'y assujettir & de le suivre, qu'on a crû que c'étoit le plus sûr moyen de conduire l'Ouvrage à sa perfection.*

Ce seroit, MONSEIGNEUR, *lui dérober une partie de son prix, que de laisser ignorer au Public la part que vous avez bien voulu y prendre. On ne pourra s'empêcher d'en concevoir une idée avantageuse, quand on sçaura qu'il a été fait, non seulement sous les auspices, mais même, si je l'ose dire, sous la direction d'un Prince si judicieux & si habile: & d'ailleurs il y va de la gloire des belles Lettres, que tout le monde sçache que vous ne vous contentez pas de vous intéresser à leur avancement, & à leur progrès, par la protection & l'appuy que vous leur donnez, mais que vous daignez encore y contribuer de vos soins & de vos lumieres.*

Cette circonstance, MONSEIGNEUR, *donne un nouveau lustre à la faveur dont vous honorez les beaux Arts. Elle fait voir que si vous les protegez, ce n'est point simplement, parce qu'il est beau & glorieux à un grand Prince de les prendre sous sa protection; mais bien plus encore, parce que vous en connoissez toutes les beautez, & que vous en estes véritablement touché. Cette affection leur fait d'autant plus d'honneur qu'elle est plus éclairée; il y a lieu de juger qu'elle sera d'autant plus constante, qu'elle n'est point dans* VOTRE ALTESSE SERENISSIME *l'effet de la prévention, mais le fruit d'un discernement délicat, & de ce goût exquis que vous avez reçû de la nature pour toutes choses, & en particulier pour les belles Lettres.*

Ce doit être pour moi, MONSEIGNEUR, *un nouveau motif de redoubler mon application, & mes soins, à seconder vos intentions de ce côté-là, autant que j'en suis capable. Je crois ne pouvoir mieux répondre à l'honneur que m'a fait* VOSTRE ALTESSE SERENISSIME, *lorsqu'elle m'a chargé de la direction de son Imprimerie, qu'en m'efforçant de la rendre la plus utile au Public qu'il se pourra faire, par des Ouvrages sçavans & dignes de la curiosité de ceux qui ont du gout pour les sciences. J'ose esperer,* MONSEIGNEUR, *que la seconde Edition de l'Ouvrage que je prens la liberté de vous présenter, n'aura pas un sort moins favorable que la premiere: on n'a rien épargné pour le rendre parfait, & pour le mettre en état de paroistre dignement sous le nom & sous l'autorité de* VOSTRE ALTESSE SERENISSIME. *Pour moy,* MONSEIGNEUR, *je me tiendray trop récompensé de mon travail, si elle veut bien le regarder comme une marque du zele que j'ay à remplir tous mes devoirs dans l'employ dont il luy a plu m'honorer, & du profond respect avec lequel je seray toute ma vie,*

MONSEIGNEUR,

DE VOSTRE ALTESSE SERENISSIME

Le tres-humble & tres-obéissant serviteur
ESTIENNE GANEAU.

PRÉFACE.

OMME il n'y a point d'Ouvrage qui soit d'une utilité plus étenduë & plus universelle qu'un Dictionnaire, on ne doit point estre surpris qu'après ceux qui ont paru jusqu'icy, on en donne encore un nouveau. C'est un bien & un avantage pour le Public, qu'on s'attache à perfectionner de plus en plus cette partie de la Littérature qui en fait comme le fondement, & qu'on luy fournisse toûjours de nouveaux secours pour écrire avec toute l'éxactitude & toute la pureté que demande un siécle aussi poli & aussi délicat que le nostre, sur tout en matiere de Langue, où aujourd'huy on ne pardonne rien.

Quelque habile qu'on puisse estre de ce costé là, & quelque usage que l'on ait, il est difficile qu'on ne soit quelquefois en doute sur un terme, sur une maniere de parler, sur la véritable signification d'un mot, sur les divers sens qu'il peut avoir, sur la maniere de le placer : il y a sur cela tant de variété, & si on l'ose dire, tant de bizarrerie dans nôtre Langue aussi bien que dans toutes les autres, qu'on s'y trouve surpris tous les jours, & qu'on n'ose décider soy-même, sans se mettre en danger de se tromper. C'est pour cela qu'il n'y a point de Livre si correctement écrit, où l'on ne trouve toûjours quelque chose à reprendre. On voit des Auteurs qui ne craignent point de hazarder sur leur réputation des expressions de génie, dont le brillant & le tour hardi impose quelquefois, mais qui n'étant point encore reçûës ni autorisées, ne doivent point servir de modèle. D'autres à force de s'estre rendu familieres certaines façons de parler, se sont imaginé qu'elles étoient en usage, parce qu'ils s'y sont habituez, & qu'ils s'en sont fait un usage eux mêmes. La connoissance des Langues sçavantes ou étrangeres est encore un écueil pour plusieurs, qui confondant ces idées différentes, transportent souvent dans leur Langue naturelle des tours & des manieres de s'exprimer, qui ne sont propres, que des Langues qu'ils ont apprises, & parlent souvent Latin, ou Italien en François. Enfin, ceux mêmes qui se sont le plus attachez à écrire purement, & qui en font en quelque sorte leur capital, ne sçauroient estre si éxacts qu'ils ne donnent prise quelquefois à la critique, & cela faute d'avoir une régle sûre qu'ils puissent consulter, & sur laquelle il y ait lieu de faire fonds. On a beau dire que c'est l'usage qui doit servir de régle dans les Langues vivantes, & qu'il vaut mieux que tous les Dictionnaires du monde ; cela est vray, mais l'embarras est de connoistre cet usage & de sçavoir discerner le bon du mauvais. Dans toutes les contestations qui arrivent en cette matiere, chacun croit avoir l'usage de son costé, chacun le cite pour soy avec la même assurance. Ainsi l'autorité de l'usage, quelque décisive qu'elle soit en fait de Langue, ne décidera jamais rien, tant que cet usage demeurera vague & indéterminé. Le point est donc de le fixer, & c'est ce que fait un Dictionnaire, & ce qui en montre la nécessité.

Or l'autorité de ces sortes d'Ouvrages, qu'on peut appeller Classiques, peut estre fondée ou sur l'habileté de ceux qui les composent, ou sur la réputation & le mérite des Au-

teurs qui y sont citez, & qu'on y prend en quelque maniere pour régle : ce qui fait comme deux espéces différentes de Dictionnaires. Celuy de l'Académie Françoise est de la prémiere espéce, & ceux de Richelet, de Furetiere, &c. sont de la seconde; tous sont excellens en leur genre, & l'on n'a pû y prendre d'autre méthode que celle qu'on y a suivie. Les Auteurs de ces derniers n'estant que de simples particuliers, n'avoient point, quelque éclairez qu'ils pussent estre, assez d'autorité pour décider de leur chef. Ils se sont donc vûs obligez par là d'emprunter des Ouvrages d'autruy une autorité qu'ils ne pouvoient se donner d'eux-mêmes, & d'appeller en témoignage nos plus sçavans Ecrivains, sur les choses qu'il leur falloit décider. L'Académie au contraire faisant un Corps de personnes qu'on a crû les mieux versées dans la Langue, & se trouvant chargée en particulier de la composition d'un Dictionnaire, ne pouvoit avec honneur en user autrement qu'elle a fait. Ce qu'on demandoit d'elle dans cet Ouvrage, n'estoit point de rapporter les sentimens des autres sur les difficultez de la Langue & sur l'usage, mais de déclarer les siens. En effet, s'il n'eust esté question que de citer les Auteurs qui ont écrit avec succès & dont l'autorité pouvoit estre de quelque poids, il n'eust pas esté nécessaire d'assembler tant d'habiles gens & de les occuper durant tant d'années à un Ouvrage, qu'un simple particulier avec quelque érudition & quelque usage de la Langue, eust pû achever en beaucoup moins de temps, ainsi que l'expérience l'a fait assez voir. D'ailleurs, comme une partie de nos meilleurs Ecrivains étoient membres de l'Académie, ils auroient souvent esté obligez de se citer eux-mêmes, ce qui n'eust pas esté dans la bienseance, & ce qu'ils n'auroient pû faire sans blesser cette modestie qui convient si bien aux Auteurs. Il n'estoit pas même, ce semble, de l'honneur de l'Académie d'en citer qui ne fussent pas de son Corps, puisque c'eust esté en quelque sorte soûmettre son autorité à une autorité étrangere, qu'elle estoit en droit de regarder comme inférieure à la sienne. C'a donc esté pour elle une nécessité de ne citer jamais, comme c'en a esté une pour les autres de citer toûjours. On doit regarder en cela l'Académie comme une Cour souveraine qui a droit de donner des Arrêts, sans estre obligée d'en rendre compte; au lieu que les autres ne peuvent estre considérez que comme des Avocats qu'on consulte & qui ne font foy qu'autant qu'ils sont fondez sur de bonnes raisons, ou sur des témoignages certains. De dire maintenant laquelle de ces deux sortes d'autoritez doit l'emporter, c'est ce qui n'est pas aisé. Ceux qui sont pour le Dictionnaire de l'Académie prétendent qu'il y a plus de sûreté à suivre ses décisions, en ce qu'ayant esté faites aprés de meures & de longues délibérations durant plusieurs années, & aprés une discussion éxacte de toutes les difficultez qui pouvoient se rencontrer, il n'est point probable que des personnes si habiles, en si grand nombre, de caractere & de profession si differente, se soient trompez dans une matiere où ils apportoient toutes les précautions imaginables pour ne se point tromper; au lieu que les divers Auteurs qu'on cite dans les autres Dictionnaires, n'ayant bien souvent employé un terme dans leurs écrits, que parce qu'il se présentoit & qu'il leur paroissoit bon sans autre éxamen, il est à présumer qu'ils ont pû aisément s'y méprendre. D'un autre costé, ceux qui sont pour les Dictionnaires appuyez sur l'autorité de ces derniers, soûtiennent que les témoignages qu'on tire de leurs Livres sont d'autant moins suspects, que les Auteurs s'accordent ensemble sans s'estre communiqué leurs sentimens, & qu'ayant écrit chacun à part, ils n'ont pas laissé de convenir dans la maniere de s'exprimer. C'est cette conformité qui paroist plus considérable à bien des gens, que la décision de tout un Corps, quelque illustre & quelque éclairé qu'il soit, en ce qu'il arrive souvent dans ces sortes de déliberations que l'autorité d'un seul entraîne les suffrages de tous les autres.

Quoy qu'il en soit, il semble que le Public penche un peu plus du costé de ceux qui citent, que du costé de ceux qui ne citent pas, moins peutestre par raison que par une certaine malignité, & par un effet de cet orgueil si naturel à l'esprit humain, qui n'aime pas à estre maistrisé, & qui souffre impatiemment qu'on veuille prendre empire sur luy, & agir souverainement à son égard, en luy imposant des loix absoluës sans luy en faire connoistre les motifs & les raisons. Cette espece de soumission aveugle qu'il croit qu'on éxige de luy, a quelque chose qui le choque & qui le révolte; & il est au contraire flatté

ns, en luy laissant la liberté de s'y conformer, s'il le juge à
à vanité. Enfin il regarde les uns comme des Juges supé-
& qui veulent qu'on s'y soumette sans autre discussion; au
comme des amis éclairez qui déliberent avec luy si l'on peut
foy & l'autorité de tels & tels Auteurs qui en ont usé; ce
ait, c'est un avis qu'on luy propose, c'est un conseil qu'on
d d'autant plus volontiers, qu'il semble le faire avec moins

re icy un mérite auprès du Public d'avoir suivi cette der-
u Dictionnaire qu'on luy présente, puisque comme je l'ay
r de la suivre; mais si l'on a lieu de se promettre quelque
iquement sur le soin & l'application qu'on a apportée à
et, plus étendu & plus correct qu'aucun de ceux qui ont
qu'on en dit, au reste, n'est point pour diminuer en rien
lé aux autres Dictionnaires; ils sont tous très-louables dans
ables dans ce qui leur a échapé. Il n'est presque pas possible
d'Ouvrages. Si nous avons esté plus loin que les autres,
cela que personne ne puisse aller plus loin que nous, mais
edire que nous croyions estre approché de plus près que
ion que tous se proposent, & où il est difficile de parve-
iers ont un grand avantage sur ceux qui les ont précédé,
leurs lumieres, quelque différence qu'il y ait dans la mé-
niere d'exposer les choses. Car quoiqu'on travaille sur le
ours la même route, & l'on ne se tient pas toûjours dans
nvient pour le principal, on ne convient pas quelquefois
l'explication. C'est ce qui fait que cette multiplicité de
euse au Public, luy est au contraire d'un grand avantage
elle luy fournit de nouvelles autoritez, & qu'en confron-
ens, on n'a point de peine à se rendre sur les points dont
ouve sur lesquels ils ne soient pas d'accord, on peut pe-
z, & l'on se voit en estat d'en juger par soy-même, & de
eilleur, tout bien considéré.
al de ce nouveau Dictionnaire, c'est qu'il n'y en a peut-
de justice le titre de Dictionnaire Universel. Car quoi-
la maniere la plus précise & la plus courte qu'on a pû,
titre, cependant il est certain qu'il embrasse universelle-
port à la Langue, & qu'il n'exclut que les faits purement
n'ait point fait une longue énumeration de toutes les
ce Dictionnaire explique les notions & les termes, on
compris sous ce titre général de tout ce que renferment
aux ou mécaniques.
ce qui regarde la Philosophie & chacune de ses parties,
ique, la Physique, & tout ce qui peut servir à l'explica-
n desquelles on a si fort perfectionné cette derniere scien-

ce dans le siecle passé. J'en dis de même de la Théologie, des Mathématiques, de la Navigation, de la Médecine, de la Chimie, de la Botanique, de la Jurisprudence, de l'Architecture, de la Peinture, de la Gravûre, de la Monnoye, de l'Imprimerie, & de tous les Arts, sans m'étendre plus au long sur chacun en particulier & sur tout ce qui les regarde, dont le détail ne serviroit qu'à charger inutilement une Préface, sans que le Lecteur s'en trouvast plus instruit. D'ailleurs comme les autres Dictionnaires, qui se donnent pour Universels, promettent à peu près la même chose, & que celuy-cy ne peut avoir d'autre avantage sur eux de ce costé-là, que ce qu'il en peut tirer d'une plus grande exactitude, j'aime mieux me retrancher à ce qu'il y a de particulier, & à ce qui le distingue essentiellement des autres & pour la matiere & pour la forme.

Je diray donc d'abord que ce qui fait proprement son caractere distinctif, & ce qu'il n'a de commun avec aucun autre Dictionnaire universel, c'est qu'il est FRANÇOIS & LATIN; voilà ce qui fait en partie son mérite particulier, & ce qui le rendoit en quelque sorte necessaire. Je sçay qu'on pourra dire que n'estant question principalement que d'un Dictionnaire de la Langue françoise, & le Latin ne s'y trouvant, pour ainsi parler, que comme accessoire, on ne voit pas qu'il y eust grande raison de le joindre au François; mais outre qu'il est d'un grand agrément & d'un grand secours de trouver en même temps & d'un même coup d'œil le mot latin & le mot françois qui se répondent, on ne peut disconvenir que le mot latin ne serve beaucoup à l'intelligence parfaite du mot françois, non-seulement pour les Etrangers, mais encore pour les Naturels mêmes: de sorte qu'à bien prendre les choses, ce n'est point sortir des termes d'un Dictionnaire de la Langue françoise, que d'y joindre les secours d'une autre Langue, qui toute étrangere qu'elle y paroisse, y a tant de rapport pour les mots & pour les tours, & est si propre à faire prendre une idée claire & juste du François même. Ce sont comme deux Images différentes, qui loin de se nuire ou de se détruire s'entraident au contraire l'une l'autre, & concourent en quelque sorte à former dans l'esprit une notion distincte des objets qu'elles representent. Il est vray que cela est tout-à-fait inutile pour ceux qui n'entendent point le Latin; mais ceux-là en seront quittes pour s'en tenir précisément au François qu'ils trouveront aussi clairement expliqué & aussi nettement dévelopé, que si on ne s'estoit rien proposé de plus. A l'égard de ceux qui ont l'usage de la Langue latine, ils ne seront point fâchez de voir le rapport & la liaison qu'il y a entre ces deux Langues, & de reconnoistre les mots françois qui tirent leur origine du Latin. Pour ce qui est des Etrangers, il est évident que rien ne sçauroit estre d'une plus grande utilité pour eux dans l'étude qu'ils font de nostre Langue, & que rien n'est plus propre à leur faire pénétrer la force & le vray sens des mots françois. Car en premier lieu si l'explication d'un mot n'est qu'en françois, ceux qui ne sçavent point encore nôtre Langue, & qui l'apprennent, n'entendront pas mieux l'explication du terme qu'ils cherchent, que ce terme même, & souvent pour un mot seul qui les arrestoit, en trouvant dans l'exposition qu'en fait le Dictionnaire deux ou trois qu'ils ignorent, leur recherche ne fait qu'augmenter leur embarras. De plus quelque peine qu'on puisse prendre à leur bien déterminer la véritable signification & les usages différens d'un terme de nostre Langue; le mot latin qu'ils y trouveront joint immédiatement, servira plus à leur en donner une idée bien nette que toutes les leçons & toutes les explications du monde. En effet ayant, comme on peut le supposer de la pluspart de ceux qui manient les Dictionnaires, assez de connoissance de la Langue latine, ils concevront tout d'abord la force & l'énergie d'un mot françois, quand ils verront qu'il signifie précisément la même chose que le terme latin qui le suit, & dont ils pénétrent le sens: au lieu que sans cela il n'y aura qu'un long usage qui puisse les agguérir, pour ainsi dire, en cette matiere. Parlez à un Etranger, par exemple, d'une avance de deniers pour un payement ou une entreprise, il ne comprendra jamais mieux ce qu'on entend par là, que quand il lira dans son Dictionnaire que ce n'est autre chose que ce qu'on appelle en latin, *Repræsentatio pecuniæ.* J'en dis autant des différens usages d'un mot. Car, pour ne point m'écarter de celuy que je viens de rapporter, on ne fera jamais mieux concevoir à un Etranger en combien de manieres se peut prendre le terme d'*avancer*, qu'en

ı peut tirer de ces deux Langues ainsi rapprochées & compa-
ʒon Altesse Sérénissime a souhaitté qu'à l'instar du Diction-
ıssi un Dictionnaire Latin & François pour répondre à ce-
in, & qui par-là est d'autant plus utile qu'on y trouve en
aires en un seul, & qu'il peut également servir à composer

liere à ce Dictionnaire, & qui en releve infiniment le prix
vans hommes qui en avoient vû des morceaux avant qu'il
ı y trouve ce qui n'est non-seulement dans aucun autre
ns aucun autre Livre, à sçavoir une explication très-cu-
s sectes differentes en fait de Religion. Comme ces mots
gere dans la nostre en font maintenant une partie, on n'a
n leur place; & il eût été inutile de les y mettre, si l'on
ıne explication assez ample pour faire connoître toute la
ication. En effet si l'on se fût contenté pour tout commen-
que c'est un nom de Sectaires parmy les Juifs, le Lecteur
, & ne sçauroit point en quoy ils différeroient des autres
s que les Sadducéens, les Samaritains, &c. Il a donc fal-
ps ce que cette secte avoit de particulier, & ce qui la di-
cela qu'on en a marqué l'origine, en montrant sur l'au-
lle vient du mot de *Carrai*, mot dérivé de *Kara* ou *Cara*,
d'où se forme *Micrah*, qui veut dire le pur texte de la
ui s'attache uniquement à ce texte, nom que l'on a don-
ejettoient toutes les interpretations, paraphrases & con-
rdoient comme des rêveries, voulant qu'on s'en tinst
re. On fait remarquer que cette secte subsiste encore au-
es en Pologne, à Constantinople, au Caire & en d'au-
nt des synagogues, des cérémonies & des coûtumes par-
omme les seuls vrais observateurs de la Loy de Moyse.
qui est entre eux & les autres Juifs qu'on nomme Ra-
erreurs où quelques Ecrivains sont tombez à l'égard de
es opinions qu'on montre qu'ils n'avoient pas, comme
le Pentateuque, ne reconnoissant point pour canoni-
Testament; qu'ils rejettoient absolument toutes sortes
Sadducéens. Enfin on apporte quelques exemples qui
prenoient pour refuter les constitutions du Talmud,
rincipe, qu'il falloit rejetter toutes celles qui n'étoient
qui n'en étoient point tirées par des conséquences ma-
ın peu étendu sur cet article que l'on a pris au hazard
juger de tous les autres par celuy-là. Car si l'on veut
r, on trouvera qu'ils sont tous traitez avec le même

titude à expliquer les differentes sectes des Religions
orté sur ce qui regarde les sectes particulieres qui par-
s hérésies diverses qui en sont sorties; mais on a pris

soin de ne point perdre de vûë la nature de l'Ouvrage auquel on travailloit. On s'est contenté d'exposer les opinions sur lesquelles ces hérésies sont fondées, & cela d'une maniere simple & qui ne sortît point des bornes d'un Dictionnaire, où l'on ne doit toucher ces matieres qu'autant qu'elles sont du ressort de la Grammaire, & que les termes qui leur sont particuliers font partie de la Langue. C'est aux Théologiens à refuter les erreurs, & à établir les veritez sur lesquelles est appuyée la veritable Religion ; il suffit au Grammairien d'expliquer nettement les termes dont on est obligé d'user en traittant ces sortes de questions, & de donner des notions claires de ces partis differens qui se sont élevez contre l'Eglise. C'est tout ce qu'on peut exiger de luy, & il sortiroit de son caractere s'il poussoit l'érudition plus loin. On n'attend point de luy qu'il s'érige en Controversiste, mais qu'il mette les Controversistes en estat de se rendre intelligibles les uns aux autres dans les démeslez de Religion qu'ils ont ensemble. En un mot sa jurisdiction est resserrée précisément dans les mots & dans les termes de la Langue, & elle ne s'étend point jusqu'aux choses, dont il ne luy est permis de parler qu'autant que cela est necessaire pour l'intelligence des mots mêmes, qui sont proprement l'objet qu'il doit se proposer, & la matiere où doit se renfermer son érudition & sa critique. Il a le champ libre de ce côté-là, & il ne peut même se dispenser de discuter exactement les difficultez de Grammaire qu'il rencontre quelquefois en son chemin. C'est à quoy on a tâché de satisfaire dans ce Dictionnaire, ou quand on est tombé sur des termes dont tout le monde ne convient pas par rapport à la force & à l'étenduë de leur signification, & qui ont donné lieu à des contestations entre des Auteurs célebres, jusqu'à rendre la chose problématique ; on a crû devoir quelque explication sur ces points là, afin de mettre le Lecteur à portée de prendre son party. On en trouvera un exemple sur le mot de *Commerce* qu'un sçavant Critique avoit trouvé mauvais qu'on eût employé en bonne part dans la Traduction du nouveau Testament qui a paru depuis quelques années. L'Auteur qui de l'aveu public estoit un des hommes du monde qui entendoit le mieux nostre Langue, & celuy peutestre qui l'avoit étudiée le plus à fond, s'estoit servi du mot de commerce pour traduire ces paroles de l'Ecriture au sujet de Joseph & de Marie, *antequam convenissent*, (Matth. cap. 1.) en les rendant ainsi, *sans qu'auparavant ils eussent eu commerce ensemble*. Il avoit esté relevé sur cela, & c'est ce qui a donné lieu de s'étendre un peu en tombant sur ce mot où l'on vérifie par plusieurs exemples qu'il est de soy indifferent au bien & au mal, & qu'il n'y a que le terme qu'on y joint, ou la matiere dont il s'agit, qui le determine à un bon ou à un mauvais sens. On en a usé de la même maniere à l'égard des mots qui souffroient de semblables difficultez. Il y auroit encore beaucoup d'autres choses à dire à l'avantage de ce Dictionnaire, mais ausquelles on ne s'arreste pas, pour ne point faire cette Préface trop longue. Ce qu'on y a exposé suffit pour faire concevoir l'utilité du Livre, & pour convaincre qu'on n'y a rien omis de ce qui estoit necessaire pour le rendre très-instructif.

Il ne reste plus qu'à parler de la forme qu'on luy a donnée ; ce qui n'est pas la chose la moins à considerer dans les Ouvrages tels que celuy-cy, où il faut contenter l'œil aussi-bien que l'esprit. Il ne suffit pas aujourd'huy qu'un Livre soit plein d'érudition & de doctrine ; on veut encore qu'il fasse plaisir à lire, par la beauté du caractere & du papier, par la netteté de l'impression, & par la disposition & la distribution commode des pages. Quelque estimée qu'ait généralement été la premiere édition de celuy-cy, & quelque beau qu'en fût le caractere, cependant parce que bien des gens l'ont trouvé trop menu, l'on a jugé necessaire d'en employer un plus gros dans la seconde, & qui pût convenir à tous les âges. On n'a pas eu moins d'attention que ce nouveau caractere non seulement égalât la beauté du premier, mais qu'il le surpassât même, & que cette édition l'emportât autant par cet endroit sur la precedente, qu'elle la surpasse pour le nombre des additions. A la verité tout cela n'a pû se faire sans grossir beaucoup l'Ouvrage, & par consequent sans augmenter la dépense ; mais les avantages que le Public en retirera, sont si considerables, que l'on n'a pas crû qu'il nous dû sçavoir gré de l'en frustrer pour luy épargner quelque dépense.

es differents en sont si nets & si propres, le papier si beau,
disputer à celle-cy.

a suivi une méthode particuliere, laquelle, comme on
nt approuvée. Ce point n'étoit pas un des moins embar-
s sentimens qu'il y a en cette matiere entre plusieurs bons
egarde les lettres qui ne se prononcent pas. Car c'est une
es soins qu'on se donne depuis si longtemps pour per-
, on n'ait pû encore établir une uniformité parfaite sur
u'il faut écrire comme on parle, & supprimer sur le pa-
dans la prononciation. Les raisons qu'ils en apportent
inutiles, puisqu'elles ne font point de son & qu'elles ne
, qu'elles sont un écueil pour les Etrangers qui étudient
t de régle sûre & générale pour discerner les lettres muet-
s'y trouvent souvent pris & prononcent *Mestre de Camp*
e d'Ecole comme *Mestre de Camp*, supprimant ou fai-
ns ces deux mots. Les autres conviennent bien de l'em-
, si l'on veut conserver ces lettres, mais non pas de leur
'origine des mots françois & le rapport qu'ils ont aux
dérivez, ils soûtiennent qu'elles leur sont essentielles,
s entendre. Ils disent que comme chaque Langue a ses
a aussi les siennes ausquelles ceux qui veulent l'appren-
n'est pas à nous à accommoder nôtre Langue au goust
Etrangers à s'accommoder au goust de nôtre Langue.
part & d'autre, & qu'il y a toûjours de l'inconvenient,
soit à les supprimer, on a pris un milieu où il paroît
mpte. Car d'un côté, pour contenter ceux qui veulent
vées; & de l'autre pour donner moyen aux Etrangers
it prononcer en parlant, on les a mises en caractere
écrit EsPE'E, COMpTE, pour marque que la
p dans le second ne se prononcent pas. Le Lecteur ju-
qu'on a eu d'applanir toutes les difficultez, & d'aller au
er les Lecteurs les moins versez dans notre Langue.
ter sur la nouvelle édition que nous présentons au Pu-
instruire par ses propres yeux, & former de luy-mê-
r, que de le prévenir par des observations qu'il ne
t vrayes, & qu'il ne pouroit s'empêcher de desap-
bles ou peu sinceres. Il est pourtant certains Articles
indifferent de se taire; c'est à ceux là que nous al-

ire de Trevoux fut reçûë si favorablement en Fran-
mencement de ce siécle, & débitée si promptement,
en souhaiter & sans en demander une autre. On crut
faim; qu'il étoit bon de la laisser croître; qu'en
rs pour faire leurs réflexions sur ce Livre, leur
rroit mieux ce qu'il manquoit, & ce qu'il y avoit
natiere, soit pour la forme; que profitant ensuite

du goût constant du Public, on seroit plus en état de donner à l'Ouvrage toute la perfection, dont il est capable, ou du moins d'en approcher.

Dans la suite quand on a cru qu'il étoit temps de penser à l'édition nouvelle, tant de personnes habiles s'y sont interessées, & l'ont fait si efficacement, qu'après la rapidité avec laquelle la premiere édition fut enlevée, rien ne fait plus d'honneur à ce Livre, & ne montre mieux combien on l'estime, que le zele avec lequel on s'est porté à le corriger & à contribuer à le rendre plus accompli.

On a reçû de tout côté des corrections, des additions, des avis, des remarques.

Le premier soin a esté de rassembler tous ces Mémoires, de les examiner avec exactitude, & d'y étudier le goût du Public. On a eu le plaisir de voir qu'il s'accordoit parfaitement avec le plan qu'on avoit suivi dans la premiere édition; & que les Critiques mêmes qu'on en faisoit étoit un éloge du bon goût & des vûes excellentes du Prince, qui en avoit prescrit & tracé le dessein, & sous les auspices duquel on n'avoit fait que l'executer. Car si l'on y a trouvé quelque chose à redire, c'est que ce dessein n'a pas esté rempli dans toute l'étenduë que S. A. S. l'avoit conçû: on demandoit tous les termes des Arts, même inusitez; tous ceux des plus vieilles coûtumes par exemple; tous les noms des Ordres, tant reguliers que seculiers & militaires. Tous ceux des Astres & des Etoiles, dont l'Astronomie se sert, fussent-ils tirez du Latin, du Grec ou de l'Arabe; ceux de l'Astrologie judiciaire; ceux des factions, des Sectes, des Religions, des Divinitez fabuleuses, de tous les peuples; leurs cérémonies, leurs rites, leurs sacrifices, leurs fêtes sacrées, civiles, ou politiques; leurs combâts & leurs jeux; leurs mois, leurs cycles, les noms des jeux, & les termes dont on se sert en les jouant. Les noms des animaux, & des plantes, même étrangeres, quelques barbares qu'ils soient & généralement tous les termes de relations; les noms de certains Livres fameux; ceux des places & des lieux publics; les noms propres d'hommes, leurs diminutifs, & tous les changemens que le peuple y fait dans l'usage ordinaire; enfin outre les termes généraux de Géographie; tous les noms propres de Royaumes, de Provinces, de Contrées, de Villes & autres lieux; & une infinité d'autres choses, qu'on a jugé qui manquoient à la premiere édition, & dont il seroit trop long de faire ici le dénombrement.

Quelque disposé que l'on fût à se conformer aux desirs des gens habiles qui donnoient ces avis, on n'a pas cru les devoir toûjours suivre aveuglement & sans examen. On a déliberé quelque tems sur plus d'un article, & en particulier sur les deux derniers, qui regardent les noms propres d'hommes & de lieux; mais enfin on s'est rendu au parti qui nous étoit proposé, parce qu'on a cru le voir appuyé de raisons sans replique.

En effet, bien que nous ayons plusieurs Dictionnaires, où ces deux especes de noms ne se trouvent point, il en est pourtant un plus grand nombre encore en toutes langues, si vous en exceptez peutêtre le Grec, dans lesquels on a donné place au moins en partie à ces sortes de mots. Robert Estienne, qui les avoit exclus des premieres éditions de son Tresor de la Langue Latine, en a fait entrer plusieurs dans l'édition de Lyon, la plus ample & la plus estimée de ce grand Ouvrage. Quant aux Dictionnaires des Langues modernes, il en est peu où les noms propres surtout de lieu n'ayent été mis; pourquoy donc manqueroient-ils dans celuy-cy? blameroit-on dans ce livre ce que l'on approuve & que l'on estime si utile dans beaucoup d'autres?

Ainsi autorisez par l'exemple à prendre le parti que nous avons suivi, nous avons crû trouver encore dans la raison des motifs plus forts de nous y déterminer. En effet les noms propres n'ont-ils pas leurs significations, leur étymologie, leur ortographe, leurs variations, leurs nombres, leur usage & leurs difficultez comme tous les autres? Ils sont donc aussi du ressort de la Grammaire. Ne doit-on pas sçavoir comment il faut les traduire des autres Langues, & les exprimer dans la nôtre? Y auroit-il une moindre faute à dire *Stephane* ou *Estephane* pour *Estienne*, *Ægide* ou *Ægidie* pour *Gilles*, *Vedaste* pour *Vaast*, *Noviorege* pour *Royan*, *Rothomage* pour *Rouen*, *Cadon* pour *Caën*, qu'à faire quelque semblable barbarisme dans les mots *voir*, *connoître*, *faire écrire*, & autres semblables? Est-il moins necessaire de sçavoir la signification, l'usage, l'ortographe d'une infinité de mots d'art singuliers,

singuliers, que le plus grand nombre des hommes, je dis, des François mêmes, n'auront pas une fois dans toute leur vie besoin ni occasion de prononcer ou d'écrire, que de ceux que l'on entend & que l'on dit tous les jours, qui se trouvent dans des Livres qui sont entre les mains de tout le monde, qu'il faut interpreter dans des Historiens, dans des Titres & dans des Chartres ? Qu'on écrive l'Histoire, surtout Ecclesiastique, ou la Vie des Saints, sans être instruit de la maniere dont nous avons travesti les noms propres dans nôtre Langue, que *Bonosus*, c'est Venoux, *Verus* Ver, *Rodingus* ou *Chrodingus* Rouin, *Vincentianus* Viants, *Padvinus* Pavin, *Romulus* Romble, *Nicetius* Nisier ou Nisiez, *Natalis* Noël, ou No, *Fanchea* Faine, *Austrigisileus* Outrillet, *Odilo* Ougean ou Olon, *Valerius* Vauri, *Leonius* Liêne, *Tigridius* Terrédes, *Hiemulus* Gemble, *Vodoalus* Voël, *Varocus* Guérec, *Ceadmaimus* Cémon, *Valburgis* Gauburge, Vaubourg, Falbourg, & Avaugourd, *Eorcangoda* Artongathe, *Almachius* Telemaque, *Mathildis* Mahaut, *Sacerdos* Serdot, *Desiderius* Didier ou Dizier, *Deodatus* Dié, *Hadelangis* Halloie, *Flosculus* Flou, *Valdus* Gaud, *Adelelmus* Alleaume, *Linentius* Louent, *Marius* Mary, *Lupatius* Lubais, *Caidocus* Cazou, *Ulfus* Ou, *Deicolus* Déel &c. On défigurera tous ces noms, & l'on ne reconnoîtra plus ceux qui les ont portez, dans les lieux mêmes où la pluspart sont honorez comme Saints. Combien de ces sortes de mots, qui dans leur origine sont les mêmes, ont neanmoins dans nôtre Langue autant presque de differentes formes, qu'il y a de differens Saints qui les ont eus, ou de differens lieux où le culte de ces Saints s'est établi ? Quelle confusion l'ignorance de l'usage ne produira-t-elle pas, si on les employe indifferemment & sans distinction, & qu'on dise Basile, quand il faut dire Vesle pour *Basilius*, Maximin au lieu de Mesmin *Maximinus*, Patrocle au lieu de Pârre *Patroclus*, Cyprien au lieu de Subran *Cyprianus*; Agrippa, ou Agripain, pour Aggréve, *Agrippa*, ou *Agripanus*, Paschase pour Pasquier *Paschasius*, Gélase au lieu de Giorz *Gelasius*, Domitien au lieu de Tuitien *Domitianus*, Sulpice au lieu de Soupplex *Sulpicius*, Leon au lieu de Lée *Leo*, Emilien pour Miani *Æmilianus*, Dagobert au lieu de Dabert *Dagobertus*, Pallade pour Palais *Palladius*, Celse pour Ceols *Celsus* ? Ne seroit-il pas ridicule de dire Isabeau Reine d'Angleterre, Elisabeth Reine de Castille, & Isabelle mere de saint Jean-Baptiste ? Il faut donc qu'un Dictionnaire nous apprenne quel est l'usage dans ces mots.

Il en est de même des noms de lieu. Un Etranger qui sçaura que *Turones* c'est la Touraine, interpretera *Pictones* la Pictaine, & *Santones* la Santaine, au lieu de dire le Poitou & la Saintonge. Il ne s'imaginera jamais que trois provinces qui se touchent, & dont les noms sont derivez de mots d'une terminaison semblable, se soient déguisez d'une maniere si differente. Se trompera-t-il moins aux noms des peuples, qui habitent ces Provinces, & devinera-t-il aisement qu'il faut dire *Turo* Tourangeau, *Picto* Poitevin, & *Santo* Saintongeois ou Xaintongeois ? Combien même de nos François ignorent que ceux du Hainaut s'appellent Hennuyers, ceux du Berry Berruyers, ceux du Payis de Caux Cauchois, ceux du Périgord Perigourdins, ceux d'Orleans Guêpins ? Je ne parle que des noms des peuples & des lieux de France, que sera-ce des Etrangers ? On appellera Naples en françois tout ce qui s'appelle *Neapoles* en latin, où l'on dira Naples de Romanie, Napoli en Syrie, & Naplouse en Italie : on confondra Royaumont dans l'Isle de France, Montreal en Canada, & Konigsberg en Prusse, parce que ces trois lieux signifient & se nomment *Regius Mons*. Importe-t-il plus de sçavoir le nom d'un oiseau & d'un serpent de l'Amerique, d'un fruit de Perse, ou d'une plante de la Chine ou de l'Afrique, d'en avoir des descriptions exactes, qui les caracterisent bien, que de sçavoir distinguer les noms des hommes & des lieux, que nous avons sans cesse à la bouche, dont nos Histoires & nos Livres sont pleins, & que nos Ecrivains souvent expriment mal ? Où trouvera-t-on mieux & plus aisément ces differences & les remarques qu'il faut faire sur cela, que dans un Dictionnaire ? N'est-ce pas là leur place naturelle ? Quel embarras ! quel travail que d'avoir à les chercher ailleurs ! Qui a tous les Livres necessaires pour s'en instruire ? Combien de gens d'étude, d'Avocats, d'Antiquaires, de ceux qui sont obligez de lire d'anciens Titres, des Chartres, de vieux Auteurs, seront-ils ravis qu'on leur épargne cette peine ? Enfin combien y a-t-il de phrases & de façons de parler populaires ou proverbiales,

Si quelqu'un a commis quelque crime odieux,
S'il a trahi son pere ou blasphemé les Dieux,
Qu'il fasse un Lexicon; s'il est supplice au monde
Qui le punisse mieux, je veux que l'on me tonde.

Le travail de cette seconde édition ne s'est pas terminé à des additions; on a non seulement revu & corrigé la premiere, mais même grand nombre d'articles que nous avons jugé avoir besoin de reforme; car sans rien retrancher, nous nous sommes contentez d'ajoûter le sentiment contraire & vray, & nous en avons ainsi usé d'autant plus volontiers, qu'on nous avoit donné l'exemple dans la premiere édition, & que le Public l'avoit trouvé bon.

L'on a marqué les lettres muettes & les accens plus exactement qu'auparavant; ce n'est pas que dans l'impression il ne se soit encore glissé quelques fautes; mais que l'on corrigera facilement, ou en recourant à la place propre & particuliere du mot dont on doutera, si ce n'est pas là même qu'est la faute, ou par soi-même, si c'est là. Les accens regardent surtout les *e*: cette lettre a tant de differens sons dans nôtre langue, qu'il est souvent difficile de les distinguer, tant la difference est délicate; & quand on le pourroit toûjours faire, on ne trouveroit pas dans l'Imprimerie des caracteres pour en marquer exactement la distinction. Mais on peut rapporter ces différences à quatre principales, & il a fallu nous contenter de ce nombre. La premiere est celle de l'*e* muet, c'est-à-dire, qui ne se prononce point ou presque point. Cet *e* n'a point d'accent. La seconde est l'*e* avec un accent circonfléxe; c'est celui qu'on appelle ouvert, parce qu'il se prononce en ouvrant beaucoup la bouche. La troisiéme est l'*e* fermé, qui se marque avec un accent aigu, c'est-à dire une petite ligne tirée de droite à gauche, & qui se prononce la bouche presque fermée; & la quatriéme, l'*e* qui a un accent grave, ou une ligne tirée de gauche à droite, & pour la prononciation duquel on ouvre plus la bouche que pour l'*e* fermé, & moins que pour l'*e* ouvert. Toutes les prononciations mitoyennes entre ces quatre-ci sont souvent si imperceptibles, qu'il n'est presque pas possible de les discerner, ou si indifferentes, qu'il importe peu de les exprimer en parlant. D'ailleurs dans les quatre même que nous désignons, l'usage est quelquefois double ou très douteux, & tel mettra un accent grave où un autre place un aigu; mais nous croyons pouvoir assurer qu'on ne fera point de fautes bien sensibles, en suivant ce que nous avons marqué, & rapportant tous les *e* à ces quatre prononciations.

Nous voudrions bien pouvoir rendre ici justice à tous ceux qui ont contribué en quelque maniere que ce soit à la perfection de ce Dictionnaire, & leur donner les éloges qu'ils meritent: mais outre qu'il y en a qui ne veulent point être nommez, le plus grand nombre ne nous est pas même connu. Parmi ceux qui le sont, nous ne pouvons nous dispenser d'apprendre au Public ce qu'il doit à M. Moreau de Montours de l'Academie des Belles-Lettres, & à M. de Jussieu Docteur en Medecine de l'Academie des Sciences, & de la Societé Royale d'Angleterre, Professeur de Botanique & Démonstrateur des Plantes au Jardin Royal. Le premier a donné une quarantaine de remarques ou d'additions dignes d'un habile Académicien. Le second a revû une grande partie des articles qui concernent la Botanique; & il eut continué jusqu'à la fin, si les voyages que S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Régent du Royaume lui ordonne de faire, pour la perfection de la Botanique & l'ornement du Jardin Royal, ne l'en eussent détourné.

Il nous reste à parler des fautes qui pourront se trouver dans ce Dictionnaire. Quelque exactitude qu'on y ait apportée, on ne se flate point que dans cinq volumes aussi gros que ceux-ci & d'une aussi longue haleine, chargées de tant de matieres différentes, il ne soit rien échapé, qui ne soit juste & exactement vrai. Nous passons nous-mêmes condamnation par avance sur tout ce que l'on nous y découvrira de fautes bien prouvées: nous aurons une veritable & sincere obligation, à quiconque voudra s'en donner la peine, & en faveur du service qu'il rendra au Public & dont les Editeurs futurs pourront profiter, & du plaisir qu'il nous fera à nous-mêmes de nous instruire, nous

lui paſſons dès à preſent toute l'aigreur dont il pourroit l'aſſaiſonner. Il peut s'aſſurer que nous porterons ſur cela l'indifférence juſqu'à l'inſenſibilité. Sans répondre à rien nous abandonnerons au Public tous nos interêts, & le ſoin de juger qui a raiſon, & à nos ſucceſſeurs celui de recueillir les ſuffrages, & de nous juſtifier ou de nous redreſſer, s'il le faut, dans une autre édition.

Du reſte dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, on ne doit point regarder comme des fautes, le manque d'uniformité & les contrarietez d'opinions qui peuvent s'y rencontrer. Nous rapportons ce qu'ont penſé ſur les ſujets qui ſe préſentent, ceux qui les ont traité, & qui ſouvent ſe contrediſent les uns les autres. Nous ne ſommes peutêtre pas nous-mêmes d'un même ſentiment ſur tout. Cette varieté, loin d'être un défaut dans ce Livre, fait une partie de ſon agrément & de ſon utilité.

L'on trouvera que dans les commencemens l'on y parle du feu Roy Louis le Grand, comme eſtant encore vivant, & dans la ſuite comme étant mort; c'eſt que l'impreſſion de ce livre ayant commencé avant la mort de ce glorieux Monarque, elle n'a fini que cinq ans après. On donne au mot CONSEIL une courte notice des Conſeils qui furent eſtablis au commencement de la Régence, c'eſt qu'ils ſubſiſtoient encore lorſqu'on mit cet endroit ſous la preſſe. Il en eſt de même de quelques autres changemens que le tems a fait dans le cours de l'impreſſion.

Il y a des choſes qui ont échapé par oubli ou par inadvertance. Au mot CATASTROPHE Tom. I. col. 1505. l. 23. effacez *Louis le Gros* & mettez *Charles le Gros ou le Gras*. Au même Tome col. 1866. après l'article de CLIQUART, mettez CLIQUE f. f. nom collectif qui ſignifie un nombre de perſonnes liées enſemble dans le même eſprit, & pour le même parti, deſſein, faction, aſſociation. *Sodalitas, ſocietas, factio.* Il ne ſe dit guere qu'en mauvaiſe part, & il n'eſt point du ſtile grand & relevé. Une *clique* de frondeurs. Une *clique* de femmes, de jeunes gens qui ſont des mêmes parties de plaiſir. La vivacité & les empreſſemens de gens d'une même *clique*.

Un Nouveliſte politique,
Qui tient conſeil dans la Cour du Palais,
Demande au plus fort de ſa clique
Si nous aurons ou la Guerre, ou la Paix.

Au mot CONSEIL, il faut de l'Article *le Conſeil d'Etat*, & de l'Article le Conſeil des Parties. Tom. II. col. 139. n'en faire qu'un & mettre

CONSEIL PRIVÉ, autrement CONSEIL DES PARTIES ou CONSEIL D'ESTAT, que dans l'uſage ordinaire on appelle ſimplement *le Conſeil*, & dont les Conſeillers ſe nomment *Conſeillers d'Etat*, c'eſt un Conſeil qui ſe tient dans la Sale du Conſeil par M. le Chancelier ou le Garde des Sceaux, & les jours qu'il lui plaiſt; & quoique le Roi n'y aſſiſte jamais, le Fauteuil de Sa Majeſté y eſt toujours placé & demeure vuide. *Regium Conſilium, Regium Conſiſtorium, Conſiſtorianorum Comitum Senatus* ou *Concilium.* La Charge de Chancelier étant vacante, le Roi Louis le Grand a été une fois tenir le *Conſeil des Parties.* Les Conſeillers d'Etat & les Maîtres des Requêtes y aſſiſtent & y opinent, quand ils ſont de ſervice: deplus les Maîtres des Requêtes y raportent. Les affaires qui y ſont rapportées, ſont des caſſations d'Arrêts des Parlemens & autres Cours Souveraines, ou des évocations, pour récuſation d'une Juriſdiction particuliere, ou d'un Parlement ou autre Juriſdiction entiere; ſoit pour des affaires particulieres de Ville à Ville, ou de particulier à particulier, que le *Conſeil* évoque à ſoi, & dont il s'eſt reſervé la connoiſſance. Louis XIV. a ordonné par l'Article I. de ſon Réglement du 3. Janvier 1673. que le Conſeil d'Etat ſera compoſé de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, de XXI. Conſeillers d'Etat ordinaires, dont trois ſeront d'Egliſe, trois d'épée, du Controlleur Général des Finances, des Intendans des Finances, tous ordinaires, & de douze Conſeillers d'Etat, qui ſerviront par ſemeſtre. ESTAT DE FRANCE. T. III. C. 5.

Tom. II. col. 325. l. 73. *à Modene*, lisez *à Monza sur le Lambro dans le Milanois, à trois lieuës de Milan.*

La même col. 312 l. 23. 455. *parisis*, mettez 45. *sous parisis selon le calcul qu'en a fait autrefois Frere Pierre le Juge, Religieux de Sainte Geneviéve à Paris, sur les anciens Registres de cette Abbayie, & que Bonsons, du Breuil & Malingre ont rapporté dans leurs Antiquitez de Paris.*

Au même T. col 22. après le mot COQUEREILES, mettez autrefois COQUERE'ES s. f. &c. Après ces mots : *Il y en a dans l'écu des Sieurs de Montmagny*, ajoutez Pierre *Huault de Montmagny, qui vivoit en 1500. tige des Seigneurs de Bernay en Brie, portoit d'or à la face d'azur chargée de trois molettes d'éperon d'or, accompagnée de trois bouquêts de coquerelles de gueules, deux & un.* A la fin de cet article où il y a *bouquêts en Hyver*, ajoutez, *Ce dernier sentiment est le meilleur. Dans les Titres des Chevaliers de Malte du nom de Huault de Vaires-Bussy & de Montmagny, les* coquerelles *sont appellées* Coquerées.

On espere qu'on voudra bien avoir aussi quelque indulgence pour les fautes d'impression. Au mot ABADIR, T. I. col. 7. ligne 43. après *horreur*, il faut deux points ; & aulieu de *mais*, il faut mettre *Vossius, dis-je, ajoute.* La pluspart des fautes se corrigeront aisement, ou le Dictionnaire les corrigera lui-même : par exemple au mot ALEP Tome I. col. 269. on a dit qu'Alep étoit *à l'orient d'Alexandrie, qui lui sert de port.* A la page suivante col. 271. l'article d'ALEXANDREtTE montrera que c'est *Alexandrette* aulieu d'*Alexandrie* qu'il faut lire au mot ALEP.

Il y en a, mais peu, dont il sera peutêtre plus difficile de s'appercevoir. Ce sont des transpositions qu'on a faites, en ne rapportant pas les additions précisement à l'endroit de l'ancienne édition, où elles devoient entrer. Ainsi au mot ADULTERE, Tome I. col. 157. l'addition qu'on a faite & qui commence par ces mots ; *c'est trop peu dire* &c. ne devoit pas être placée immediatement après le passage de saint Matthieu, mais à la fin de tout l'article, comme les paroles mêmes par où elle commence, le font sentir.

Il sera plus aisé de reconnoître la méprise au mot ELLIPSE, terme de Géométrie, où col. 1098. du II. Tome lig. 6. l'on a inseré une addition d'une ligne qui regarde l'Ellipse terme de Grammaire, & devoit être mis à la fin de l'article où l'on en traite.

Quelques additions n'étant point parvenues assez tôt, on a été obligé de les rejetter à la fin des Tomes ; cela n'est arrivé que dans les deux derniers.

Au regard du changement de quelques lettres, ou de quelque mot, ce seroit avoir trop mauvaise opinion de nos Lecteurs, que de leur demander grace sur ce point. Il faudroit être ou de bien mauvaise humeur pour ne les pas pardonner volontiers, ou bien peu habile pour ne les pas corriger aisément : comme Tome I. col. 2. l. 20. *formé* pour *fermé.* col. 3. l. 18. *jusqu'au* pour *jusqu'à un* ; col. 5. l. 16. & 25. BOUCH pour BOUH. col. 6. l. 3. *Aigues eaudes*, pour *Aigues caudes.* l. 32. נפך pour נחד l. 67. *la Dialecte Ionienne*, pour *dialecte Ionien.* Col. 12. l. 45. *pliuthe* pour *plinthe.* Col. 305. l. 19. *Coctiennes* aulieu de *Cottiennes*, & *Coctianæ* pour *Cottianæ.* l. 20. *Coctus* pour *Cottus* &c. Heureusement les Ouvriers se sont peu trompez dans les langues étrangeres, où il seroit plus difficile de corriger leurs méprises. Il y a cependant quelques dictions orientales, quelques mots grecs, & quelques accens, où ils ont failli, mais qui ne sont de nulle consequence. Ce peu de fautes, qu'il est impossible d'ailleurs d'éviter, ne diminue point le prix & le mérite d'un Livre ; & l'on admirera plûtôt que des Ouvriers ayent pû n'en pas faire davantage, qu'on ne s'étonnera qu'ils en ayent fait ; & ce sera une preuve du soin & de la dépense qu'on a faite pour n'en choisir que de bons. Enfin nous pouvons dire en finissant, que nous souhaitons n'avoir point d'autres reproches à essuyer, & que nous serons parfaitement contens, si le Public paroît l'être de nos travaux.

ANÇOIS,

our la composition de ce Dictionnaire.

ges.
ers Ouvra-
:, Recueil
ecueil de
t. & Me-
ſtoire &
ique.
s *princi-*
é.
eſus.
ne, *au*
rages.
divers
IV.
is.
né-
e-

Ariſtote, *Jardinier*, Jardins Potagers,
Arnaud d'Andilly, divers Ouvrages.
Arnaud, *Doct.* divers Ouvrages.
Aſſe, Traité des Aides.
l'Art de nager.
l'Art de prêcher.
Aubin Dictionnaire de Marine.
Auboux, Verit. Pratique civile & criminelle.
d'Aucourt, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
d'Audiffret, Géographie.
Audiger.
d'Avril, *Jéſuite*, Voyages.

B

BACHET, *V.* de Meziriac.
Bachaumont, Voyage.
Bacon, Morale.
Bacquet, Oeuvres.
Bail, divers Ouvrages.
Baillet, divers Ouvrages.
Baltus, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Balzac, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Barbier, *V.* d'Aucourt.
Bardin, le grand Chambelan de France.
Baron, Comedies.
Barrême, divers Ouvrages.
Barry, divers Ouvrages.
Bartholin, Anatomie.
Baſnage, Ouvrages des Sçavans.
Baudelot, divers Ouvrages.
Bauhin, *Gaſp. & Jean*, Hiſtoire des Plantes.
Bayle, divers Ouvrages.
de Bellegarde, *Abbé*, divers Ouvrages.
Belloſte, Chirurgien d'Hôpital.
Belon, Hiſtoire des Oiſeaux.
Benoît, divers Ouvrages.
de Benſerade, *de l'Académie*, divers Ouvrages.
Béranger, Traité des Deſcentes.
Bernard, Nouv. de la Rep. des Lettres.
Benard, *Mad.* diverſes Pieces.
Bernier, *Medec.* divers Ouvrages.

C

Coquille,

Pellegrin, *Abbé*, Cantiques, Traductions des Odes d'Horace.
Pelletier, *Expeditionnaire*, div. Ouvrages.
Pelletier, *Abbé*, divers Ouvrages.
le Pelletier, Histoire de la Guerre de Chipre.
Penicher, Traité des Embaumemens.
Perrault, *Charl. & Claude*, div. Ouvr.
Perry, *Jesuite*, Histoire de Chaalons.
Peu, Accouchemens.
Pezron, *Bernard*, divers Ouvrages.
Pibrac, Quatrains.
Pic, *Abbé*, divers Ouvrages.
Pieces Galantes.
de Pile, divers Ouvrages.
Pilpay, Fables.
du Pin, *Abbé*, divers Ouvrages.
Pinson, *Avocat*, divers Ouvrages.
des Places, Ephemerides.
de la Placette, divers Ouvrages.
Plumier, *Minime*, divers Ouvrages
Pluvinel, Ecuyer François.
Poëme de Saint Prosper.
Poësies Gaillardes.
Nouveau choix de Pieces de Poësies.
Poisson, diverses Piéces.
Polinier, *Chan. Reg.* divers Ouvrages.
Pomet, Histoire des Drogues.
du Pont, Principes de Musique.
de Pontis, Mémoires.
Port-Royal, divers Ouvrages.
de Prade, divers Ouvrages.
Pradon, diverses Piéces.
Prestet, Elémens de Mathématique.
Princesse de Cleves.
de Pringy, *Mad.* diverses Piéces.
Procès verbaux du Clergé.
Illustres Proverbes.
Dictionnaire des Proverbes.
Etymologies des Proverbes.

Q

QUESNEL, *Pr. de l'Orat.* div. Ouvr.
D. Quichote.
le Quien de la Neuville, Histoire de Portugal.
le Quien, *Dominicain*, divers Ouvrages.
le Quin, Traité des Hernies.
Quinaut, divers Ouvrages.
de la Quintinie, Jardinages.

FIN.

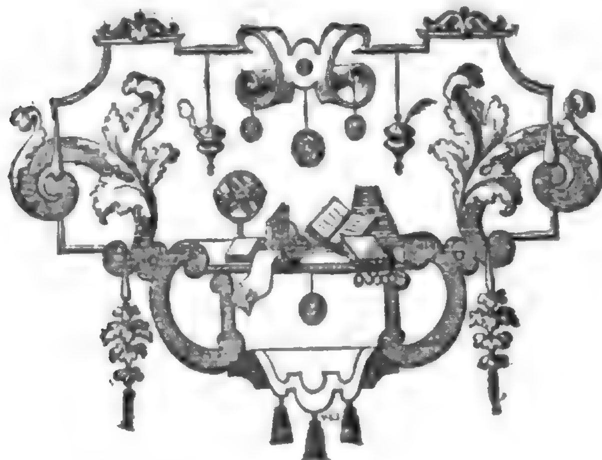

PRIVILEGE DU PRINCE.

LOUIS AUGUSTE PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES : A tous ceux qui ces Presentes verront, SALUT. Nôtre amé RENE' DE MOMMORT, nous a tres-humblement fait exposer que le public se plaignant de ne plus trouver de *Dictionnaire Universel François-Latin, & Latin-François*, ci devant imprimé de nôtre ordre, en l'Imprimerie par nous établie en nôtre Ville de Trevoux; il lui fût permis de faire réimprimer ledit Dictionnaire Universel, François-Latin, & Latin-François, corrigé, & augmenté considerablement, si il nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege. A CES CAUSES, désirant traitter favorablement l'Exposant qui est obligé de faire de tres-grandes depenses pour l'impression dudit Livre; Nous lui avons par ces Présentes, permis & accordé, permettons & accordons, ainsi qu'à sa Veuve, heritiers, & autres, à qui il poura remettre, ceder, ou faire part du present Privilege, de faire imprimer le Dictionnaire Universel, François-Latin, & Latin-François, en tant de Volumes, de telle marge & Caracteres que bon lui semblera, dans nôtre Imprimerie établie à Trevoux, & non ailleurs; Après que ledit Dictionnaire aura été approuvé par deux de nos Censeurs ordinaires, le faire vendre & debiter par tout où il souhaittera, & ce pendant le tems de trente années consecutives : A la charge par l'Exposant, de le faire mettre incessamment sous presse. En outre de nôtre pleine puissance & autorité Souveraine, avons revoqué, revoquons, cassons, & annullons, tous Privileges qui pouroient avoir été par Nous accordez ci-devant, au sujet dudit Dictionnaire Universel, François-Latin, & Latin-François, comme aussi tous les Traittez faits en consequence, pendant le tems desdites trente années; Faisons tres expresses inhibitions & défences à toutes sortes de Personnes, de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, d'imprimer, faire imprimer, ou contrefaire, vendre, ni debiter ledit Dictionnaire Universel François-Latin, & Latin-François, même des Abregez, tant du Dictionnaire François Latin, que Latin-François, sous quelque pretexte que ce puisse être, sans le consentement par écrit de l'Exposant, ou de ses ayans cause, sous peine de vingt-mille livres d'amende, un tiers applicable à l'Hôpital general de Trevoux, un tiers audit Exposant, & l'autre tiers au Denonciateur; de confiscation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages, & interêts : Voulons & ordonnons, que nôtre amé & feal le Sieur Cachet de Montezan, Premier Président en nôtre Parlement, que nous avons commis, & commettons seul en cette partie, juge, & décide sommairement : Donnant à nôtredit Commissaire tout pouvoir, & attribution de Jurisdiction à cet effet, faisant défenses à tous nos autres Juges d'en connoître, à peine de nullité, & de répondre en leurs noms, de tous dépens, dommages, & interêts. Sera tenu ledit RENE' DE MOMMORT, de faire mêttre dans nôtre Bibliotheque un Exemplaire dudit Dictionnaire, un en celle de nôtre tres-cher & feal le Sieur de Malezieu Chancelier de nôtre Souveraineté, & d'en donner un à nôtredit Commissaire. Voulons en outre, que la Copie des Presentes qui sera imprimée au commencement, ou à la fin dudit livre, soit tenue pour dûement signifiée; & qu'aux Copies collationnées, foy soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier de nos Huissiers, ou Sergens, de faire pour l'execution d'icelles, tous exploits, saisies, & autres actes necessaires, nonobstant toutes oppositions, ou appellations, & lettres à ce contraires, toutes lesquelles nous avons revoquées, & revoquons d'abondant par ces Presentes signées de nôtre main, & scellées : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à nôtre Conseil Souverain le quatre Janvier l'an de grace mil sept-cent quatorze, & de nôtre Souveraineté le vingt-deux. Signé, LOUIS-AUGUSTE.

Et ledit Sieur DE MOMMORT a cédé le présent Privilege au Sieur Hilaire Foucault, qui en a fait part aux Sieurs Florentin Delaulne, Michel Clousier, Jean-Geoffroy Nyon, Estienne Ganeau, & Nicolas Gosselin, suivant l'accord passé entre eux.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
FRANÇOIS ET LATIN.

DICTIONNAIRE

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

CONTENANT TOUS LES MOTS DE LA

LANGUE FRANÇOISE;

DES SCIENCES ET DES ARTS,

Avec les termes Latins qui peuvent y convenir.

A

A EST la premiere lettre de l'alphabet François. Elle répond entierement à la lettre *A* des Latins, qui eſt, comme Jules Scaliger l'a remarqué, le premier ſon articulé que la nature pouſſe, le premier cri des enfans, & qui n'a point beſoin d'autre mouvement que de celui d'ouvrir la bouche.

C'eſt inutilement que la plûpart des Grammairiens comparent la lettre *a* des Latins & des François, avec l'*aleph* des Hebreux & l'*aliph* des Arabes, parceque ces deux lettres n'ont aucun rapport avec nôtre *a*, ſi ce n'eſt qu'elles ſont les premieres dans l'alphabet Hebreu & dans celui des Arabes; mais elles ne ſont pas des voyelles comme dans la langue Françoiſe. Quelques Auteurs diſent que la lettre *aleph* n'eſt ni une conſonne, ni une voyelle; mais qu'elle répond à ce que les Grammairiens appellent *eſprit*. Et c'eſt ce qui a fait dire à Voſſius que chez les Hebreux l'*aleph*, le *he*, le *heth*, le *hain*, ne ſont point proprement des lettres, mais des *eſprits*; en ſorte que l'*aleph* eſt ce qu'on nomme communément *ſpiritus lenis*, un *eſprit doux*. Ils ajoutent que pour parler exactement, il faut dire que ce ſont des lettres qui ſervent d'aſpiration, *pneumaticæ litteræ*, comme la lettre *H* en nôtre langue & dans la Latine; que c'eſt de cette maniere que S. Jérôme s'explique en parlant de ces quatre lettres, lorſqu'il eſt exact; ce qu'il avoit ſans doute appris des Juifs de Tiberiade, qui avoient une connoiſſance parfaite de la langue Hebraïque; mais ce ſentiment, ou eſt faux, ou n'eſt qu'une queſtion de nom. L'*aleph* Hebreu, l'*eliph* Arabe, & l'*olaph* Syriaque ſont de vrayes conſones, auſſi-bien que le *he*, le *heth*, le *hain*, & toutes les lettres aſpirées. Voyez ce que nous dirons au mot Aspirée & au mot Esprit.

A ſe prononce du gozier, ce qui ne rend pas ce ſon déſagréable, s'il n'y a de l'affectation. Covarruvias dit, que le premier ſon que l'homme fait entendre en naiſſant eſt le ſon de l'*a*; enſuite il diſtingue & dit, que les garçons font entendre le ſon de l'*a*, & les filles le ſon de l'*e*, chaque ſexe faiſant entendre le ſon qu'a la premiere lettre du nom des premieres perſonnes de même ſexe qu'il y a eû dans le monde.

Le ſon de l'*a* eſt ordinairement un ſon clair. Quelquefois il eſt obſcur & long, & alors l'*a* pour l'ordinaire eſt marqué d'un accent circonflexe, comme âne; l'*a* a encore le même ſon obſcur, & eſt long devant une *ſ* qui ne ſe prononce pas, comme dans ces mots, *blaſme*, *aſne*, *aſpre*: il eſt vrai qu'aujourd'hui on ôte cette *ſ*; & pour en marquer le retranchement, on met un accent circonflexe ſur l'*a*, *blâme*, *âne*, *âpre*.

Le ſon de l'*a* eſt un de ceux que les muets forment plus aisément, ſur tout quand il eſt un peu nazal & obtus, comme *an*, parceque pour former ce ſon on n'a pas beſoin des muſcles & des autres organes de la bouche, qui manquent ordinairement aux muets; mais de ceux de la gorge & du nez qu'ils ont.

A devant un *e*, avec lequel il fait une diphtongue, n'a point de ſon, & ne ſe fait point ſentir, comme dans le mot *Aeole*, &c. Dans ces mots là on ſupprime l'*a*, & l'on écrit comme on prononce *Eole*, *équateur*, *équinoxe*, &c. Et non pas *Aeole*, *aequinoxe*, *aequateur*, &c.

A devant un *i* avec lequel il forme une diphtongue, a differens ſons: quelquefois il ſe prononce comme un *e* ouvert, comme dans *pain*, &c. quelquefois comme un *e* formé, comme dans *pais*, *paiſan*; liſez & prononcez *péis*, *péiſan*, &c. quelquefois comme un *e* muet, comme dans ces mots *faiſois*, & les autres perſonnes du même tems, *faiſant*, &c. Prononcez *feſois*, *feſant*.

A devant *o* & ne faiſant qu'une même ſyllabe avec l'*o* & la conſone qui ſuit, conſerve le ſon qui lui eſt propre, & abſorbe celui de l'*o*; Exemple, *faon*, *Laon*, *paon*; liſez & prononcez *fan*, *lan*, *pan*; la même choſe arrive à l'*e* dans le mot *Caen* ville de baſſe Normandie, que l'on prononce comme s'il étoit écrit *Can*.

A devant *u* ſe prononce comme un *o*, comme dans les mots *auteurs*, *autoriſé*, *autentique*. Dans la derniere ſyllabe d'un mot cet *au* ſe prononce quelquefois comme un *o* long, à cauſe de l'*s*, ou de l'*x* qui ſuivent, comme dans *animaux*, *chevaux*: les autres conſones ont le même effet, & allongent la prononciation d'*au*. Exemple, *badaud*, *ſaut*, &c.

A devant *y* a le même ſon que devant *i*; il faut ſeulement remarquer que l'on met aujourd'hui un *i* dans preſque tous les mots où l'on mettoit autrefois un *y*, comme dans *paiir*, *pais*, *paiſan*,

Digitized by Google

&c. Il y a quelques perſonnes qui ſe ſont faites une regle de conſerver l'*y* dans les mots où il eſt devant une voyelle, & où il ſe fait ſentir, comme dans le mot *payen.*

A devant les conſones a toujours le même ſon qui eſt clair, ſi ce n'eſt devant une *s* qu'on ne prononce point; car alors le ſon de l'*a* eſt obſcur & long, & devant une *m* ou une *n*, devant leſquelles il a un ſon obtus & nazal, comme dans *amphibologie*, *anſe*, *enfant*, &c.

A après les autres lettres, à la fin d'un mot, a toujours un ſon clair; mais s'il eſt au milieu d'un mot ſa prononciation changera, & le ſon qu'on lui donnera ſera clair, ou obſcur, ou obtus, court ou long, ſelon les differentes conſones qui le ſuivront, comme on vient de l'expliquer.

A. ſ. m. C'eſt le nom de cette lettre, ou du caractere que nous appellons *a*. Un grand *a*, un petit *a*, un *a* bien formé. Ce nom eſt du genre maſculin, comme celui de toutes les voyelles Françoiſes. Cette lettre ſert de corps à un Rebus en cette maniere: On range pluſieurs *A* de ſuite juſqu'au tombeau, & ces paroles font l'ame du Rébus, *Amis juſqu'au tombeau.*

Cette lettre *A* étoit auſſi chez les Anciens une lettre numérale qui ſignifioit 500, comme on le voit dans Valerius Probus. Voyez ſur ces prétenduës lettres numérales ce qu'on en a remarqué ſur la lettre *e*. Il y a des vers anciens rapportez par Baronius, qui marquent les lettres ſignificatives des nombres, dont le premier eſt:

Poſſidet A *numeros quingentos ordine recto.*

Quand on mettoit un titre ou une ligne droite au deſſus de l'*A*, il ſignifioit cinq mille. Les Romains l'appelloient *lettre ſalutaire*, parce qu'on s'en ſervoit pour déclarer innocent celui qui étoit accuſé. *A* vouloit dire *abſolvo*, je l'abſous.

Cette lettre a diverſes ſignifications. Cependant il en faut éviter la rencontre trop fréquente dans une même période. Quelquefois cette repetition rend le diſcours rude & moins agréable.

C'eſt quelquefois un ſubſtantif maſculin. Cet *A* eſt mal formé. On dit par une façon de parler proverbiale: Il n'a pas fait une panſe d'*a*, pour dire, il n'a pas formé une ſeule lettre; & figurément, il n'a fait quoi que ce ſoit. On dit auſſi dans la converſation familiere: Il ne ſçait ni *A* ni *B*, pour exprimer un ignorant.

Ci deſſous gît Mr l'Abbé,
Qui ne ſçavoit ni A *ni* B. MENAG.

C'eſt auſſi la troiſiéme perſonne du verbe auxiliaire *avoir*. Il *a* fait de l'éclat mal-à-propos. L'imagination du Poëte n'*a* pu vous peindre ſi belle que vous êtes. VOIT. La verité, qui *a* des bornes, *a* dit pour vous tout ce que le menſonge, qui n'en connoit point, *a* inventé pour les autres. S. EVR. Dans cette ſignification l'on n'y met point d'accent, ni quand il eſt précedé de la particule *y*; car alors il a la force du verbe ſubſtantif *être*. Il y *a* un Dieu. On ne lui donne pas non plus d'accent quand il eſt nom; mais ſeulement quand il eſt prépoſition ou particule; car alors on le marque d'un accent grave. Au moins ceux qui ſe piquent d'exactitude dans leur écriture en uſent ainſi; mais cette exactitude n'eſt plus maintenant d'un grand uſage, & l'on remarque que les étrangers qui apprennent nôtre langue par principes & par l'étude, ſont plus exacts là-deſſus que ceux qui ne la ſçavent que par l'uſage. Les Italiens ſont plus exacts dans leur langue à marquer les accens que nous ne le ſommes dans la nôtre. Ils font bien, parceque les accens marquent dans leur langue une differente prononciation, au lieu que dans le François la prononciation d'*a*, quand il fait ſeul une diction, étant toûjours parfaitement la même, il ſemble que nous ayions plus de droit de négliger les accens.

Cette lettre exprime preſque tous les mouvemens de l'ame; & pour rendre l'expreſſion plus forte, on y ajoute une *h* après, comme dans l'admiration: *Ah* le beau tableau! Dans la joye: *Ah* quel plaiſir! Dans l'indignation: *Ah* le ſcelerat! Dans la douleur: *Ah* la tête! Quand on ſe ſent affoiblir: *Ah* je me meurs! Dans la conteſtation: *Ah!* Monſieur, pour ce vers je vous demande grace. BOIL. Dans l'étonnement: *Ah* perfide!

A étant une prépoſition eſt formé du Latin *ad*, & on l'écrivoit autrefois ainſi, *ardent déſir ad ce mon cœur allume.* CRETIN. *qui l'avoit meu ad ce.* CONTINUATEUR DE MONSTRELET.

A ſert ſouvent à décliner les noms propres & en marque le datif. Ce livre eſt *à* Pierre; cet éventail eſt *à* Agnés. Preſque tous ceux qui ont compoſé des Grammaires Françoiſes ont mis la lettre *A* au nombre des articles, quand elle eſt employée devant les noms propres pour en marquer le datif. Mais ces Grammairiens ne parlent pas exactement; car on ne met point d'articles devant les noms propres. Quand donc la lettre *A* jointe à un nom eſt la marque du datif, c'eſt une ſimple particule ou prépoſition; & lorſqu'on y ajoute *le* ou *la*, ou la ſimple lettre *l'* avec une contraction, c'eſt alors un article joint à cette particule, & qui eſt la même choſe que *ille* & *illa* des Latins. Il en eſt de même de *au* & de *aux*, ou comme l'on écrivoit autrefois *aulx*. Nôtre langue a changé la lettre *l* en *u*.

On doit raiſonner de la même maniere ſur la particule *de*, qu'on appelle mal à propos *l'article du genitif*; car c'eſt une ſimple particule, & quand on y joint l'article on dit *du*, qui eſt le *del* des Italiens & des Eſpagnols. L'Auteur judicieux de la Grammaire raiſonnée a fait cette diſtinction de ſimple particule & d'article, lorſqu'il dit, p. 48. *On ſe ſert d'une particule dans toutes les langues vulgaires pour exprimer le genitif, comme eſt* de *dans la nôtre.* Il ajoute p. 49. en parlant du datif: *Les Langues vulgaires marquent ce cas par une particule, comme eſt* a *en la nôtre.* Au chap. 7. de la même Grammaire il a très-bien remarqué, que preſque dans toutes les langues on a inventé de certaines particules nommées *articles*, qui déterminent la ſignification des noms. Il dit de plus, parlant de l'article *le*, que le genitif & le datif ſe fait toûjours au plurier & ſouvent au ſingulier par une contraction des particules *de* & *à*, qui ſont les marques de ces deux cas, avec le plurier *les* & avec le ſingulier *le*; au plurier on dit toûjours au genitif *des* par contraction, pour *de les*; *des Rois*, pour *de les Rois*; & au datif *aux* pour *à les*; *aux Rois*, pour *à les Rois*. On ſe ſert de la même contraction & du même changement d'*l* en *u* au genitif & au datif ſingulier, aux noms maſculins qui commencent par une conſone; car on dit *du*, pour *de le*; *du Roy*, pour *de le Roy*; *au*, pour *à le*; *au Roy*, pour *à le Roy*. Dans tous les autres maſculins qui commencent par une voyelle, & tous les feminins generalement, on laiſſe l'article comme il étoit au nominatif, & on ne fait qu'ajouter *de* pour le genitif, & *à* pour le datif; *l'état, de l'état, à l'état: la vertu, de la vertu, à la vertu.* Gram. raiſ. p. 53.

A quand il eſt prépoſition ſe met ou devant les noms, ou devant les verbes. Quand il eſt mis devant les noms, il ſert à marquer 1° La ſituation: *A* droit, *à* gauche: être bien *à* cheval. 2° La poſture & le geſte: *A* genoux, *à* bras ouverts. 3° La diſtance: *A* vingt lieuës de là. 4° La qualité: De l'or *à* tant de carats. 5° Le prix: *A* dix écus. 6° La quantité: L'eau eſt *à* la hauteur d'une toiſe. 7° La maniere: il eſt habillé *à* l'Eſpagnole. Il faut dire *à* coups de trait, *à* coups de canon: & non pas *à* coups de traits, & *à* coups de canons. MENAG. 8° La fin: Les fraudes *à* bonnes intentions ne manquent point d'approbateurs parmi les dévots. PORT-R. 9° Il ſe met après les noms qui ſignifient neceſſité, utilité, difficulté, poſſibilité. Dans le Traité de l'Examen votre but a été de prouver que l'examen de la Religion, tel que vos freres le veulent prendre ſur eux, & tel qu'il ſeroit neceſſaire par leurs principes, eſt impoſſible *aux* uns, difficile *aux* autres, inutile *à* tous, s'ils n'établiſſent une infaillibilité avec laquelle il ne ſera plus beſoin d'examen. PELISS.

A ſignifie ſucceſſivement: Pas *à* pas. Il ſe ſent mourir peu *à* peu. Il ſignifie avec: Je l'abandonne *à* regret. Les douleurs *à* grand bruit ſont d'ordinaire ſuſpectes d'affectation. M. SCUD. Ce poſte a été emporté *à* la pointe de l'épée. Peindre *à* l'huile.

A eſt plus élegant que *par* dans certaines phraſes. Il ne faut point ſe laiſſer prendre *à* l'apparence, ni *à* l'éclat trompeur des grandeurs humaines. FLECH. Ne vous laiſſez pas conduire *à* vos paſſions. *A* ſignifie ſelon: *A* mon avis.

A, Cette lettre s'employe auſſi fort ſouvent pour marquer ce que l'on poſſede. C'eſt un homme *à* caroſſe, *à* équipage.

A, prépoſition, ſe met auſſi devant l'infinitif des verbes; en quoi la langue Françoiſe differe de la Latine, & reſſemble à la Grecque, & aux langues Orientales, ainſi que nous le montrerons au mot PRÉPOSITION.

A ſe met quelquefois abſolument devant l'infinitif de quelques verbes, ſans être précedé d'aucun nom qui ſoit ou exprimé, ou ſous-entendu, & alors il ſe peut réſoudre par le gerondif. *A* voir ſes airs dédaigneux. *A* dire le vrai, cependant l'opinion de Calvin ainſi adoucie, ne renferme pas moins une contradiction formelle. PELISS. *A* tout prendre l'aſſemblage de ſes traits, qui ſont beaux en détail, ne fait point une belle perſonne. FONTEN. C'eſt comme ſi l'on diſoit, en prenant tous ſes traits enſemble. Paſſer tranquillement la nuit *à* bien dormir, & le jour *à* rien faire. BOIL. Il y a auſſi des occaſions où il ſe peut réſoudre par *quand*, ou *lorſque*. *A* ne prévoir rien on eſt ſurpris, & *à* prévoir trop on eſt miſerable. S. EVR. *A* raconter ſes maux ſouvent on les ſoulage. CORN. Il ſe met auſſi devant l'infinitif de quelques verbes, ſans être précedé d'aucun nom exprimé; il y eſt ſeulement ſous-entendu: & en ce cas il ſe peut reſoudre par le terme *de quoi*. Donnez-moi *à* manger. Servez-nous *à* dîner. *A* ſe met encore devant l'infinitif au lieu de *pour*. Je ſuis homme *à* ne contraindre perſonne. MOL. Il eſt d'humeur *à* ſe moquer de tout. *A*
bien

de Rome. Mais
ıc. Les Ambaſſa-
Bouch. Quand
ſagere, on dit *à*
ux dire *dans* Pa-
. dit, aller *à* la
ou, *au* Breſil, *au*
des contrées de
t qu'aux verbes
Province, ou de
& *à* devant les
ndant les Fran-
ales diſent plus
trouver l'occa-
is *en* Chine. Je
lui qui eſt éta-
Chine; j'aver-
telle reflexion
ont prétendu
ent de temps
vûë aborder *à*
es phraſes ad-
ictimes puri-
rtel. Flech.
prend garde
qu'on donne
ſent à l'arti-
à ce que l'on
linaiſon des
porter ici, il
ale; c'eſt-à-
rbe; mais il
e : c'eſt une
verbe ſigni-
ndamment
ces phraſes
e qui ſuit,

n, qui ſert
, diminuë,
quelques
, Affaire,
ne comme

la prépo-
ı ſuite, il

Calendrier
ninicales,
liſſement
ales. Un
nonnoye

Ordine po-
it l'Abbé
lé *Alpha*
, & qui
rt de ſa
Neutra
bé Ferro
nce hu-

dans les
n Alle-
vieres,
e, dans
ant un
enu le
ue, &

c'eſt le nom general ou appellatif, qu'on a fait nom particulier & propre; car, ſelon la remarque d'Icquez, *ea* en vieux Saxon veut dire *eau*; & *aa* en langue Iſlandoiſe veut dire *riviere*.

A A, ou *A A S*, ſubſt. autrement *fontaine des Arquebuzades*. C'eſt une ſource d'eau vive dans le Bearn, laquelle eſt excellente pour la gueriſon des coups de feu. Davity.

Aahus, ſubſt. *Aahuſium*. Ville de l'Evêché de Munſter. Ce nom vient d'*Aa* petite riviere de Weſtphalie, ſur laquelle cette ville eſt ſituée, & de *Haus*, qui en Alemand ſignifie *maiſon*. Cette ville apparemment a commencé par quelques maiſons bâties ſur l'*Aa*.

AAR, ou AHR. ſubſt. *Aara*, *Abrinca*. Riviere d'Alemagne, qui a ſa ſource dans l'Eiffel, traverſe une partie des Dioceſes de Cologne & de Juliers, & ſe décharge dans le Rhein, près de Lintz. Maty. 1712.

AAR, Arula, ou Arola, & non pas *Aroſa*, comme on a imprimé dans Maty 1712. Grande riviere qui traverſe toute la Suiſſe, depuis les confins du Valais juſqu'à la Suabe. Elle a ſa ſource proche de celle du Rhein, au mont de la Fourche. id.

Ce nom pourroit être un ancien nom Celtique qui viendroit de l'Hebreu נער, *Naar*, qui ſignifie *fleuve*. C'étoit aſſez la coûtume des anciens peuples d'appeller leurs rivieres ſimplement du nom de fleuve. Ainſi *Nilus*, le Nil, vient de נחל, & ſouvent le Nil & l'Euphrate dans l'Ecriture ſont déſignez par le nom appellatif נהר, *near*, fleuve.

Il y a auſſi une Iſle de Dannemarck dépendante de celle de Funen qui porte le nom d'*Aar*. Corn.

AARBRER, Terme ancien qui n'eſt pas aujourd'hui en uſage. Ce mot ſe trouve dans le Roman de Perceval, & veut dire ſe cabrer. *Efferre ſe*, *erigere ſe*, *pectus arrigere*.

AaRON. ſ. m. Aaron. Nom propre qu'il faut prononcer comme s'il n'y avoit qu'un A. Il ſignifie *Montagne*, à ce que l'on croit communément, ou plûtôt *Montagnard*. D'autres l'interpretent *Enſeignant*, ou *Concevant*. *Conception* ſeroit mieux. C'eſt l'étymologie la plus vraiſemblable.

AB. ABA.

AB. Cinquiéme mois des Hebreux, qui répond à nôtre mois de Juillet.

Ab, en langue Syriaque, le dernier mois de l'Eté. C'eſt le même nom & le même mois que celui dont il eſt parlé dans l'article précedent. Il ne faut pas confondre ce mois avec un autre nommé *Abib*, qui répond à nôtre mois de Mars. Celui-ci étoit un mois des anciens Hebreux, & ſe trouve dans l'Ecriture, au lieu que *Ab* ne ſe trouve que dans le Thalmud & dans les Rabbins.

ABA. ſ. *Aba*, ou *Aba*. C'eſt le nom d'une ville de la Phocide que les Abantes y bâtirent, & qu'ils nommerent du nom d'*Abas* leur Chef, ſous la conduite duquel ils étoient ſortis de Thrace. Quelques-uns diſent que c'eſt cette *Aba*, & non pas *Abae*, qui fut ruinée par Xerxes. Je ne ſçai ſur quoi fondé M. Corneille l'appelle *Abée*.

Etienne le Géographe met encore une autre *Aba* dans la Carie, & Ptolemée une autre dans l'Arabie au 86[e] degré 30 min. de longitude, & au 30[e] de latitude.

Etienne place encore une ville de ce nom dans l'Italie. Ptolemée la nomme Ἦβα, par un changement ordinaire dans la dialecte Ionienne, qui met l'η à la place de l'α long.

C'eſt auſſi le nom d'une montagne d'Arménie, d'où ſortent l'Euphrate & l'Araxe, & qui fait partie du mont-Taurus. Les Georgiens l'appellent *Caicol*.

ABBA, ou Anba, *Pere*, titre que les Egliſes Syriaques, Cophtes & Ethiopiennes donnent à leurs Evêques. Au reſte, il faut dire *Abba*, & non pas *Aba*, & la preuve en eſt le ſynonime *Anba*; car ceux qui ſçavent le Syriaque n'ignorent pas que le *nun* n'eſt mis là qu'à la place d'un *dageſch*, ou de l'un des deux *beth* BB.

ABACHER. ſ. m. & nom propre d'homme. *Abbacyrus*. Ce nom eſt moitié Syriaque & moitié Grec, compoſé d'*Abba*, Pere, Abbé; & du nom propre Grec, & ſignifie l'*Abbé* Cyrus. On n'en a fait qu'un mot *Abbacyrus*, dont les Cophtes ont fait *S. Abbacher*, & les Italiens *S. Appaſſara*. Chastel 5. Janv.

ABACO. subst. masc. *Abacus.* Ce mot se trouve dans Roüillard pour signifier l'Arithmetique. Les Italiens disent aussi *abaco* pour exprimer la même chose. C'étoit une petite table polie, sur laquelle les Anciens traçoient des figures, ou des nombres. Elle servoit à apprendre les principes de l'Arithmetique. Ils l'appelloient *Table de Pythagore.*

Abaco chez les Italiens, & *Abacus* chez les Anglois, signifient aussi l'*A, B, C, Abécé.*

ABACOT. Ornement de tête que portoient anciennement les Rois d'Angleterre. Il avoit la forme de deux couronnes par en-haut. HARRIS.

ABADA. s. m. Animal farouche du païs de Benguela, dans la basse Ethiopie. Il ressemble à un cheval par la tête & par le crin. Il est un peu moins grand. Sa queuë est pareille à celle d'un bœuf, excepté qu'elle est moins longue. Ses pieds sont fendus comme ceux du cerf, & plus gros. Il a deux cornes, l'une sur le front, & l'autre sur la nuque. Les Negres tuent ces animaux à coups de fleche, pour en prendre la corne, dont ils font un remede.

ABADDON. s. m. C'est dans l'Apocalypse c. 9. ℣. 11. le nom du Roy des Sauterelles. S. Jean explique lui-même ce qu'il signifie. Elles avoient pour Roy l'Ange de l'Abisme, qui s'appelle en Hebreu *Abaddon*, en Grec *Appollyon* (ἀπολλύων,) & en Latin *Exterminans.* Tous ces mots signifient le même, chacun dans sa langue; & Abaddon vient de אבד, *abad*, perdre, exterminer.

ABADIR, ou ABADDIR; car Priscien qui nous a conservé ce nom, dit l'un & l'autre, & même ABDIR, selon la remarque de Vossius, *De Theol. Gent.* L. VI. c. 39. terme de Mythologie. C'est le nom d'une pierre que Saturne dévora. Car soit parceque son frere Titanus ne lui avoit cedé l'empire du monde, qu'à condition qu'il n'éleveroit point d'enfant mâle, soit parceque les destinées portoient qu'il seroit un jour détrôné par un de ses enfans, il les faisoit tous périr. Enfin Cybele, ou Ops sa femme, le trompa, & lui fit avaler cette pierre, au lieu de l'enfant dont elle étoit accouchée. Vossius prétend que ce mot vient de Βαιθὴλ, *Bethel*; car il faut remarquer que les Grecs appellent Βαίτυλος la pierre que Saturne dévora, au lieu de l'enfant que Rhea avoit mis au monde. Vossius donc après avoir dit que cette pierre avoit été en grande veneration parmi les Israëlites, jusques-là que quelques-uns étoient allez jusqu'à lui rendre des honneurs divins: ce qui fit que ce lieu qui s'appelloit *Bethel* auparavant, fut nommé depuis *Bethave*, Maison de mensonge, par les vrais Israëlites, qui eurent ce culte idolatrique en horreur. Mais pour les Payens la connoissance confuse qu'ils eurent de cette pierre & de l'histoire de Jacob, leur fit dire que c'étoit cette pierre que Saturne avoit dévorée au lieu de Jupiter; & ils la nommerent Βαίτυλος, du mot Hebreu *Bethel.* Puis ajoutant un *A* au commencement du mot, & changeant *L* en *R*, ils ont fait *Abadir.* Il falloit ajouter, & changeant encore le *th* en *d.*

Tout cela n'est pas fort évident & paroît bien forcé; ce n'est rien cependant en comparaison de la seconde étymologie. Toute cette fable de Saturne sont, dit-on, des mysteres qui se découvrent par le moyen de la langue Phénicienne, qui étoit alors en usage. En Phenicien *Aben*, en mettant un *aleph* devant *ben*, comme font les Arabes, signifie également un fils & une pierre. Le mot *achal* dans les langues orientales signifie tuer & manger: de sorte que pour dire que Saturne tuoit les enfans que Rhée lui faisoit remettre entre les mains, on a dit qu'il mangeoit des pierres. On a appellé ces prétenduës pierres *Abaddir*: ce qui est un mot formé de ces deux, *Aben-dir*, qui signifient *l'enfant d'un autre*; car *dir* peut être la même chose que *zar*, c'est-à-dire, *alienus*; parceque le *daleth* & le *zain* se changent facilement, & que l'on n'a aucun égard aux voyelles dans les étymologies orientales. En verité il faut avoir l'estomac aussi bon que Saturne pour digerer toutes ces choses. Comment s'ensuit-il que parceque les Arabes disent *Ibn* pour fils, les Phéniciens ont dit *Aben*? Dans quelle langue Orientale *Achal* signifie-t'il *tuer*? Comment prouve-t'on que ceux qui ont les premiers inventé cette fable parloient Phénicien? Est-ce Cadmus & ses compagnons qui l'ont apportée en Grece? Mais quel est ce Saturne qui tuoit tous ces enfans, & dont ces Phéniciens raconterent les avantures en Grece? Comment s'ensuit-il enfin que parceque le ד & le ז se changent quelquefois en Chaldéen, & dans des siecles bien posterieurs, ils se soient changez de même dès les commencemens en Phénicien? On ajoute, les Grecs nommoient cette pierre Βαίτυλος: ce mot vient de *batal*, ou *batil*, comme écrivent les Arabes, qui veut dire *faux & méprisé*: ce qui convient fort bien, dit-on, avec l'histoire que l'on vient de rapporter, puisque les enfans que Saturne faisoit mourir n'étoient pas de Rhée, mais apparemment de quelque esclave. Tout cela convient très-mal avec l'histoire qu'on vient de rapporter: car selon cette histoire c'étoient les enfans même de Rhée que Saturne mangeoit. Enfin *batal*, dans le sens qu'on lui donne, est purement Arabe, il n'est point Hebreu: grand préjugé qu'il n'étoit pas non plus Phénicien. Quel mélange monstrueux de prétendu Phénicien, de Chaldéen, d'Arabe!

Bochard dans son *Chanaan* L. II. C. 2. nous fournit encore une autre étymologie. Il dit que *Abaddir* est formé du Phénicien *aben* pierre, & *dir*, spherique ou rond. Il tire cette derniere signification non seulement de l'Arabe, mais encore de l'Hebreu, où דור, *dur*, ou plûtôt *dour*, signifie *pila*, une balle, & דר *dor margarita*, une perle, & par conséquent un corps rond. Il montre que ce nom convient à la pierre Βαίτυλος, ou *abaddir*, parceque Damascius & Pline nous apprennent qu'elle étoit ronde. Il faut loüer les efforts de tous ces Sçavans, pour nous éclaircir une antiquité si reculée, sans se livrer aveuglément à toutes leurs opinions. Je m'étonne que personne n'ait dit que *Abaddir* venoit de *abad* perdre, & *dour* habitation, demeure. Car cette pierre fut cause qu'il perdit le Ciel, son séjour & sa demeure.

Priscien rapporte qu'*Abadir* étoit aussi le nom d'un Dieu. Isidore dans ses gloses, & Papias, témoignent la même chose. Et Saint Augustin écrivant à Maxime de Madaure, dit que *les Carthaginois avoient des Dieux nommez* ABADDIRS. Il semble que ce nom n'étoit point un nom propre, mais un nom appellatif qu'on donnoit aux Dieux plus grands & plus considerables; car *Ab-addir* sont deux noms purement Hebreux & Phéniciens, signifiant *Pere magnifique.* C'est ainsi que les Grecs ont distinguez les Dieux & les Démons, δαίμονες, & les Romains, *Dii majorum gentium*, & *Dii minorum gentium.*

ABAEUZ. s. m. & adj. Terme de Coutume. Biens *abaeux. Bona vacantia.* Il en est parlé dans l'ancienne coutume de Poitou. Ce sont, dit Ragueau, des biens vacans, ou les biens de ceux qui vont de vie à trépassement, & ne délaissent aucuns parens ou ligniagiers qui leur doivent ou veüillent succeder, auquel cas lesdits biens appartiennent au Bas-Justicier, en la Seigneurie duquel lesdits biens étoient au tems de son décès, si le défunt n'avoit testamenté, ou autrement ordonné de ses biens.

ABAJOUR. s. m. Terme d'Architecture, *Spiraculum*, espece de fenêtre en forme de grand soupirail, dont l'embrasement de l'appui est en talus, pour recevoir le jour d'en haut. Il sert à éclairer les offices & les étages souterrains. Les Marchands ont d'ordinaire un *abajour* dans leurs magazins; la lumiere sombre qui entre par là efface moins le lustre de leurs étoffes. On appelle aussi *abajour* la fermeture en glacis d'un vitrail d'Eglise, ou de dôme, qui se fait pour en raccorder ou réünir la décoration interieure & exterieure.

Ce mot est composé du verbe *abatre* & du nom *jour*, & signifie une chose qui abat, c'est-à-dire, qui diminuë, qui affoiblit le jour, ou la lumiere, ou qui le fait descendre de haut en bas. On fait aussi des *Abajours* en appliquant aux fenêtres ordinaires des planches de bois, qui joignant la fenêtre & la fermant par en bas, & s'en éloignant par en haut, font que le jour n'entre que de ce côté là.

ABAJOUR. s. m. Terme de Botanique. *Spiraculum.* Les Botanistes se servent de ce terme d'Architecture, pour exprimer certaines ouvertures qui sont placées sous le chapiteau du fruit de quelques especes de pavots. TOURNEF. *Elem. Bot.*

ABAISER. v. act. vieux mot qui signifie appaiser. *Sedare, componere.*

Mais ne pot souffrir tel desroy,
Pallas qui la noise abaisa.

ABAISSE. s. m. terme de Pâtissier. C'est la pâte qui fait le dessous d'une piece de pâtisserie.

ABAISSEMENT. s. m. Diminution, retranchement de hauteur. *Depressio.* L'*abaissement* de ce mur qui ôtoit la vûë à cette maison, l'a bien égayée.

ABAISSEMENT, se dit figurément en choses morales, pour signifier humiliation, diminution de crédit & de grandeur. *Demissio, submissio.* L'*abaissement* devant Dieu est le plus necessaire des devoirs du Chrétien. Cette pieuse Princesse travailloit à humilier sa grandeur par des *abaissemens* volontaires. FLECH. On approuve tout ce que disent les Grands par un *abaissement* interieur de l'esprit, qui plie sous le faix de leur grandeur. PORT. R. Le mariage des cadets apporte d'ordinaire de l'*abaissement* dans les grandes Maisons. P. DE CL. Les ambitieux veulent exciter des mouvemens de terreur, de respect & d'*abaissement*, sous leur grandeur. PORT. R. L'*abaissement* de courage est malséant à un Philosophe. On s'en sert quelquefois pour exprimer une diminution ou de merite, ou de réputation. Il déchiroit la réputation de ces grands hommes, comme si leur *abaissement* contribuoit à sa gloire. ABLANC. Il signifie aussi un état d'avilissement & de misere. JESUS-CHRIST a paru sur la terre dans

Dans un tel abandon *leur sombre inquietude*
Ne voit d'autre recours que le métier de Prude.

Il n'est supportable en ce sens qu'en terme de pratique. Le debiteur a fait l'*abandon* de tout son bien à ses créanciers. *Abandonnement* vaut mieux.

Les Mystiques ont nommé *abandon*, la sainte indifference d'une ame désinteressée, qui s'abandonne totalement & sans reserve à Dieu. Cet *abandon* n'est que l'abnégation ou renoncement de soi-même. FENEL. Les Quietistes ont abusé de ce terme dans un sens impie & très-justement condamné. Tout bon Mystique est toûjours bon Chrétien, & par consequent son *abandon* ne va jamais jusqu'à l'indifference pour son salut, ni au mépris des bonnes œuvres, ni à la négligence dans le service de Dieu, &c. Les excès sont détestables, & bien éloignez du loüable *abandon* que les saints Mystiques ont enseigné & pratiqué.

ABANDON, se dit d'ordinaire adverbialement. Il a laissé sa maison à l'*abandon*, au pillage. *Direptioni permittere, dare.* On a dégarni la frontiere, on l'a laissée à l'*abandon*. On s'en sert peu, excepté dans le discours familier : mais il n'est pas assez noble pour le stile élevé. Du Cange dérive ce mot de *abandum* & *abandonum*, qui se trouvent en plusieurs endroits de la basse Latinité, disant que *bandum* se prenoit souvent pour *arbitrium, pro re derelicta ad arbitrium primi occupantis.* Pâquier le fait venir de ces trois mots *à ban donner*; c'est-à-dire, exposer une chose à la discretion du public, & la laisser à quiconque voudra s'en emparer.

ABANDONNEMENT. s. m. Délaissement, cession de biens, de terres, &c. *Desertio, derelictio.* L'heritier beneficiaire est déchargé envers les créanciers par l'*abandonnement* des biens de la succession. G. G. L'*abandonnement* d'heritages n'est pas semblable au déguerpissement : car l'*abandonnement* d'heritages se fait par le tiers-détenteur assigné en déclaration d'hypoteque, pour s'éxempter de payer la dette à laquelle l'immeuble qu'il possede est hypotequé. Le déguerpissement au contraire ne se doit faire par le détenteur que lorsqu'il ne veut point reconnoître le cens, ou passer titre nouveau d'une rente fonciere, & d'autres charges réelles de pareille nature. Voyez Loyseau de la Distinction des Rentes, Liv. 1. L'*abandonnement* de biens rend un homme quitte envers ses créanciers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquerir dans la suite. Il signifie encore l'état d'une personne dont tout le monde s'éloigne. Dans la désertion, & l'*abandonnement* general de ses amis, il se livre tout entier aux chagrins & aux reflexions de la solitude. S. EVR.

Il se met aussi pour resignation, vertu par laquelle nous nous remettons de tout entre les mains & à la conduite de Dieu. A moins d'un *abandonnement* entier dans la main de Dieu, la vie se passe dans le mécontentement & dans l'amertume. AB. D. L. TR.

Il signifie, Débauche, prostitution, quand il est mis sans regime. Le pecheur est dans un grand *abandonnement*, lors qu'il ne sent plus de remords.

ABANDONNEMENT est aussi un contract maritime qui se fait lors qu'un Marchand, ou autre particulier, à qui appartiennent des marchandises chargées sur un vaisseau, les abandonne au profit de l'assûreur.

ABANDONNER. verb. act. Laisser à l'abandon. *Derelinquere, deserere.* Dieu n'*abandonne* jamais les siens au besoin. On a *abandonné* cette ville au pillage. Il a *abandonné* le soin de son honneur. Dans les plaisirs on *abandonne* son cœur & son esprit, on se découvre tout entier. P. DE CL. c'est-à-dire, qu'on s'y montre avec moins de précaution, & c'est là qu'on connoît les mœurs & les inclinations des gens. Le merite ne sert de rien quand il est *abandonné* de la fortune. B. RAB. C'est le génie de l'erreur, qu'aussitôt qu'elle se sent pressée, elle reprend ce qu'elle avoit *abandonné*. PELISS.

Il signifie encore livrer en proye. La ville fut *abandonnée* à la fureur du soldat. Elle n'ose *abandonner* son cœur à l'amour. M. SCUD.

ABANDONNER au bras séculier, c'est Renvoyer un Ecclesiastique devant des Juges laïques, pour donner une sentence

 de

de condamnation à peine afflictive sur un cas privilegié.

On le dit aussi de l'Inquisition. Lorsqu'elle a prononcé sur le crime d'heresie, elle livre les coupables au bras seculier; parceque l'Eglise n'ayant point la puissance temporelle pour infliger la peine de mort, elle implore le secours du Juge temporel, qui ne manque point d'executer les arrêts du S. Office. C'est ce qu'on appelle *abandonner* au bras seculier.

On l'employe avec le pronom personnel pour exprimer un homme qui est entraîné par ses passions, qui en est devenu l'esclave, qui s'y prostituë absolument. *Tradere se, committere se.* Quand les gens austeres viennent à goûter les voluptez, alors la nature lasse des peines, *s'abandonne* aux premiers plaisirs qu'elle rencontre. S. Evr. Il s'*abandonna* à la tristesse & à son desespoir. Il s'est *abandonné* à la colere & à ses desirs. On dit aussi s'*abandonner* à la Providence, *s'abandonner* à la fortune, pour dire se confier à la Providence, à la fortune, & attendre tout de Dieu, ou du hazard & du bonheur. S'*abandonner* à la joye; c'est-à-dire, en goûter tout le contentement, & en ressentir tous les plaisirs. S'*abandonner* à l'oisiveté; c'est-à-dire, s'éloigner absolument de toutes les affaires, sans vouloir s'occuper d'aucun des exercices honnêtes de la vie. Il faut s'*abandonner* à son feu, & ne rien refuser de ce que l'imagination présente. Bouh. Il se trouvoit malheureux d'être *abandonné* à lui-même, & à ses propres pensées, sans avoir quelqu'un qui pût le plaindre, & lui donner de la force. P. de Cl. Il est plus sûr de s'arrêter à l'autorité de l'Eglise, que de s'*abandonner* aux foibles efforts de nôtre miserable raison. Nicol.

Abandonner, signifie encore, Quitter, jetter là. *Abjicere.* Il *abandonna* ses armes.

Abandonner, signifie encore, Quitter un lieu, en sortir. *Deserere.* Il a *abandonné* le païs. On lui fit *abandonner* la ville.

Abandonner, signifie encore, Laisser, donner. Dans une traduction en prose où l'on *abandonne* tous les termes de la langue au Traducteur, il demeure souvent au dessous de l'Original. S. Evr. Je vous *abandonne* cette affaire, je vous en laisse le maître. Je vous *abandonne* à vous même, & à vôtre propre conduite.

Abandonner, signifie encore, Exposer, commettre à. *Abandonner* quelqu'un a la haine publique. S'*abandonner* au danger de perdre la vie pour la Religion.

Abandonner, signifie aussi simplement, Quitter, laisser, renoncer à quelque profession, ou à quelque personne. *Abandonner* une entreprise. Son crédit & sa réputation l'ont *abandonné*. Les plus sages ne sont pas toujours maîtres d'eux-mêmes, & il y a des momens où leur discretion les *abandonne*; c'est-à-dire, qu'elle les quitte, en sorte qu'ils se laissent aller à l'impatience de parler. Ce Marchand a *abandonné* le commerce. Ce Magistrat a *abandonné* les affaires pour vivre dans la retraite. Les personnes vaines *abandonnent* aux ames communes le merite d'une vie suivie & commune. La Bruy.

Mainte veuve souvent fait la déchevelée,
*Qui n'*abandonne *pas le soin du demeurant.* La Font.

Dans ce sens il se dit de la résignation que nous faisons à Dieu de nous-mêmes & de tout ce qui nous touche. Il faut s'*abandonner* à la providence, à la conduite, à la bonté de Dieu. Il *abandonne* tout à la providence. Il a *abandonné* sa vie, son honneur, entre les mains de Dieu.

On dit en termes de Fauconnerie, *Abandonner* l'oiseau, pour dire, le mettre libre en campagne, ou le congédier tout à fait, & s'en défaire entierement.

On dit proverbialement, N'*abandonnez* pas les étriez; pour dire, servez-vous bien des avantages que vous avez, ne les quittez point. *Utere fortunâ.*

Abandonné, ée. part. pass. & adj. *Derelictus, destitutus, permissus.* Le merite ne sert de rien quand il est *abandonné* de la fortune. B. Rab. Biens *abandonnez.* L'amitié genereuse court aux personnes *abandonnées*, pour essuyer leurs larmes. M. Esp. Il faut que vous soyez les plus *abandonnez* calomniateurs qui furent jamais. Pasc. En ce sens il signifie des gens déterminez, & qui ne gardent aucunes mesures pour noircir la réputation d'autrui.

On dit absolument au substantif, C'est un *abandonné*, pour dire, un homme perdu & débauché, qui ne donne point d'esperance de conversion. *Corruptus, depravatus.* On dit aussi une *abandonnée*, pour dire une fille prostituée. Je ne veux point brûler pour une fille *abandonnée*. Mol.

On dit aussi *Abandonné* des Medecins, pour dire, que la guerison de quelqu'un est desesperée. Un homme *abandonné*, signifie un homme sans appui & sans secours. *Abandonné* à son sens réprouvé. C'est une expression de l'Ecriture, pour désigner un homme qu'on laisse à ses égaremens, & à la perversité de son cœur. On ne doit pas attendre des lumieres bien pures, de ceux que Dieu a *abandonnez* aux tenebres inséparables des grands crimes. Nicol. On dit aussi, qu'une cause est *abandonnée*, pour dire, qu'elle est déplorable & insoutenable.

ABANTES, s. m. & plur. Abantes peuples de Thrace, qui passerent en Grece, & y bâtirent une ville qu'ils nommerent Abée, dont nous avons parlé. Xerxes l'ayant ruinée, ils se retirerent dans l'Isle de Negrepont qu'ils nommerent *Abantide*. Ils ne laissoient croitre leurs cheveux que par derriere, de peur que leurs ennemis ne pûssent les prendre pardevant, & les terrasser. Ils tenoient, dit-on, cette coutume des Curetes, qui s'étoient établis avant eux dans la même Isle. Boch. *Chanaan.* L. 1. c. 13. prétend qu'*Abantes* & Eubenes signifie la même chose; l'un en Grec & l'autre en Phénicien. Eubéen en Grec, signifie celui qui nourrit & engraisse des bœufs, de ἀ & βῦς, & *Abas*, אבס, en Hebreu signifie *engraisser*. Il ne faut point confondre les Abantes avec les Abéates. Voyez ce mot.

ABANTEENS. *Abantai.* Les peuples d'Argos sont ainsi appellez dans Ovide, Met. XV. v. 164. du nom de leur Roy Abas.

ABANTIDE. s. f. *Abantis.* C'est le Negrepont. Voyez Abantes. Il semble qu'en François il faut dire *Abantide*, & non pas *Abantis*, comme fait Maty. Car les noms Latins & Grec en *is*, dont le genitif est en *idis*, nous les avons terminez en ide, les formant du genitif. Ainsi de *Colchis*, nous avons fait Colchide, de *Propontis*, Propontide, de *Mareotis*, Mareotide, &c. Aussi si nous n'avions que l'autorité de Maty nous douterions moins; mais M. Corneille met *Abantide*, ou *Abantis*. Après tout, cela ne fait point encore l'usage, & lui-même dans le même endroit a dit *Thesprotide* de *Thesprotis*.

On appelle aussi *Abantide* un pays de l'Epire, où les Abantes furent jettez, aussi-bien que les Locriens, après la prise de Troye, & où ils s'établirent. Voyez Pausanias.

ABAQUE. s. m. *Abacus.* Terme d'Architecture. C'est la partie superieure, ou le couronnement du chapiteau de la colonne. Il est quarré au Toscan, au Dorique, & à l'Ionique antique; & échancré sur ses faces aux chapiteaux Corinthien & Composite. Dans ces deux ordres, dit Harris, ses angles s'appellent cornes, le milieu s'appelle balay, & la courbure s'appelle arc, & elle a communément une rose en sculpture au milieu. Les Ouvriers, dit Mauclerc, appellent aussi *Abaque* un ornement Gothique, qui a un filet ou chapelet, lequel est la moitié de la largeur de l'ornement, & que l'on nomme le filet ou Chapelet de l'*abaque*. Harris. Dans l'ordre Corinthien l'*abaque* est la septiéme partie de tout le Chapiteau. Id. Andrea Palladio appelle *abaque* la pliuthe, qui est autour de l'ove ou quart de rond, appellé *échinne*. Il sert comme de couvercle à la corbeille ou panier de fleurs qu'elle représente. On l'appelle autrement *tailloir*, parce qu'étant quarré, il ressemble aux assietes de bois qu'on nomme tailloirs. Il s'en met en plusieurs sortes d'endroits. Ce mot vient du Grec ἄβαξ, qui signifie *buffet, credance*, ou *table*. Etienne Guichard remonte plus haut, & tire *Abacus* & ἄβαξ de l'Hebreu ךבא, *extolli, elevari*, être élevé: de sorte que *abaque* signifie proprement une chose élevée pour servir de siege & repositoire de diverses choses: ou bien de אבק, terre, poussiere bien menuë, parceque l'abaque étoit une table où l'on étendoit de la poussiere bien menuë, sur laquelle les Mathematiciens traçoient leurs figures.

ABARE. s. m. *Abaricus.* Nom de peuple. Voyez AVARE. M. de Cordemoy & le P. Daniel écrivent *Abares.* C'étoient les restes de la Nation des Huns. Sigebert ayant appris les courses du Roy des *Abares* alla au devant de lui dans la Turinge. La seule figure de ces Huns avoit de quoi épouvanter des gens moins intrepides que les François. Ils étoient pour la plûpart d'une taille qui approchoit de la gigantesque, d'un regard farouche, & d'une laideur à faire peur. Ils avoient de grands cheveux rejettez en derriere, separez avec des cordons & par tresses, qui rendoient leurs têtes assez semblables à celles de ces Furies qu'on nous dépeint toutes hérissées de serpens. P. Dan.

ABAREMO TEMO. Arbre du Brésil. Il est d'une hauteur médiocre; il croit sur les montagnes; ses feüilles sont d'un verd triste, & petites; il jette des gousses d'un rouge noirâtre, & courbées en differentes manieres. Son écorce est couleur de cendre, le bois au dedans est d'un rouge enfoncé. On attribuë à ses feüilles des qualitez adstringentes. Son écorce, qui est amere, si on la réduit en poudre, ou qu'on la fasse boüillir, sert à faire des fomentations, qui guerissent les ulceres virulentes, & même les cancers. Pisor.

ABARIM. *Mons*, ou *Montes Abarim.* Vulg. Montagne de l'Arabie, à l'Orient du Jourdain, vis-à-vis de Jérico, dans le Pays des Moabites. C'est l'avant derniere station des Israëlites dans le desert, & le lieu d'où Moyse vit la Terre promise. Nomb. XXVII. & où il mourut. Deut. XXXII. Une de ces mon-

tagnes

tion, ou en renversant tout l'Ecu. HARRIS.

ABATEUR. s. m. Qui abat, qui fait tomber. *Eversor.* Ce Bucheron est un grand *abateur* de bois. ACAD. FR. Ce qui se dit encore dans le figuré & populairement de celui qui vante ses proüesses, ou qui se glorifie de faire beaucoup de choses au dessus de ses forces. Cet homme est un grand *abateur* de bois, ou de quilles.

Les vents d'automne sont de grands *abateurs* de fruits. LA QUINT.

ABATIS. s. m. Démolition, renversement, ruine. *Eversio, demolitio.* Il y a eû un grand *abatis* de maisons par le tremblement de terre. Il y a plusieurs *abatis* de pierre dans cette carriere. Les Carriers appellent ainsi la pierre qu'ils ont détachée, soit celle qui est bonne pour bâtir, soit celle de rebut. Il fut fait un grand *abatis* de bois en cette forêt par la tempête. *Dejectus arborum.*

ABATIS, signifie en terme de Venerie, le chemin que se font les jeunes loups, lorsqu'en allant souvent au lieu où ils ont été nourris, ils abatent l'herbe. *Luporum trames, vestigia.*

ABATIS, se dit aussi d'une grande tuërie de bêtes. *Cædes pecorum.* Ce Chasseur a fait un grand *abatis* de gibier. Ce Boucher fait un grand *abatis* de bestiaux tous les ans. On dit aussi en cuisine, faire des potages d'*abatis* d'agneau, d'*abatis* de poulets d'Inde, &c. pour dire qu'on les fait avec des bouts d'aîles, foyes, & autres menuës parties, & issuës de ces volailles. Les Bouchers appellent *abatis*, les cuirs, graisses, tripes, & autres menuës choses des bêtes qu'ils ont tuées.

Les Reglemens de Police portent, que les Tuëries, ou *Abatis* des Bouchers seront hors les Villes. DE LA MARRE. En cet endroit il semble signifier le lieu où un Boucher tuë ses bestiaux.

ABATOS. s. *Abatos.* Isle de l'Egypte dans le Palus de Memphis. On y conservoit le sepulcre d'Osiris; & Lucain dit, L. X. qu'elle étoit venerable par son antiquité; le lin & le *papyrus* y croissoient. Ce mot signifie *inaccessible*, & vient de l'*a* privatif, & de *βαίνω, je vais.*

Il y a eû encore au-delà de l'Egypte & de l'Ethiopie un lieu, ou plûtôt un rocher de ce nom, dont Seneque parle. NAT. QUEST. L. 4. c. 6.

ABATRE. v. act. Renverser, démolir, faire tomber, coucher par terre. *Diruere, evertere.* *Abatre* une maison pour la rebâtir. Ce *Lutteur* a *abatu* son homme sous lui. Ce Chasseur *abat* bien du gibier. On *abat* les noix avec la gaule. On dit qu'il *abatit* avec sa baguette la tête des pavots. ABLAN. Les moissonneurs ont *abatu* trois arpens de blé aujourd'hui. Les Bouchers disent *abatre* le cuir d'un bœuf, pour l'écorcher. Les ennemis en se retirant ont *abatu* le château, & les fortifications de la place. Il lui *abatit* l'épaule d'un coup de hache. ABLANC. Saint Pierre *abatit* l'oreille de Malchus. Un habile Oculiste a *abatu* la cataracte qui me couvroit l'œil. Il signifie quelquefois, affoiblir, débiliter. Son corps est attenué & *abatu* par la vieillesse. S. EVREM. On dit aussi, que le caffé *abat* les fumées du vin, les vapeurs, pour dire, les rabaisse, les dissipe. On dit aussi que la chaleur, le vent, la poussiere s'*abatent*, pour dire, cessent, tombent, diminuent. On dit qu'un cheval est sujet à s'*abatre*, pour dire à broncher, à tomber. On dit au jeu du Trictrac, *abatre* du bois, pour dire, *abatre* des Dames, afin de caser. Nicod dérive ce mot de *à bas*, adverbe local, composé de *à* & de *bas*. Il pourroit paroître plus ancien. On lit dans la Loy Salique, tit. 45. *Si quis hominem de barco abattiderit*; c'est-à-dire, *Si quelqu'un abat ou fait tomber un homme de dessus un arbre.* On lit aussi dans les mêmes Loix tit. 38. *Battiderit.* Ainsi les François avoient déja fait *battere*, ou *battidere*, & *abbatere*, du Latin *batuere*, dans le même sens que nous disons, *batre* & *abattre*; & c'est de là que ces deux noms nous sont venus, selon Chifflet, dans son *Glossarium Salicum*, p. 125. & 135.

ABATRE, En terme de Marine, signifie Décheoir, dériver, s'écarter de la vraye route. *Declinare, deerrare.* Ce qui se fait par la force des courans, ou des marées, ou par les erreurs du pointage,

pointage, ou du mauvais gouvernement du timonier. On dit aussi, qu'un Pilote *abat* son vaisseau d'un quart de Rumb, ou d'une autre aire de vent, quand il vire ou change sa course, & gouverne sur un autre Rumb que celui de sa route. On dit, *Abatre* un navire, pour dire, le faire obéir au vent, lorsqu'il est sur les voiles, ou qu'il presente trop l'avant au lieu d'où vient le vent. On dit, Le navire *abat*, lorsque l'ancre a quitté le fond, & que le vaisseau obéit au vent pour arriver. *Aller à la dérive*, s'appelle aussi *abatre* : c'est quand on va de côté au gré du vent & de la marée, au lieu d'aller en droiture. On dit aussi, *Abatre* un vaisseau sur le côté, lorsqu'on veut travailler à la carene, ou en quelque endroit des œuvres vives.

En terme de Fauconnerie on dit, *Abatre* l'oiseau, pour dire, le tenir & serrer entre deux mains pour le garnir de gets, le poivrer, ou lui donner quelque medicament par force. On dit encore que l'oiseau de proye s'*abat*, lorsqu'il s'abaisse vers terre.

ABATRE, se dit figurément en Morale, pour vaincre, dompter, renverser. *Comprimere, reprimere, dejicere, sternere, prosternere. Abatre* l'orgueil de quelqu'un. Quand la mort *abat* la plus florissante jeunesse, alors on reconnoit la vanité des attraits du monde. Il signifie aussi accabler, & se dit des troubles & des afflictions de l'ame & du corps. *Debilitare, frangere.* Ce changement de fortune lui a *abatu* l'esprit & le courage. Il s'est laissé vaincre & *abatre* à la douleur. Quand il se met avec le pronom personnel, il signifie Perdre courage. *Demittere & contrahere animum. Contrahi ac dimitti animo.* Il ne s'*abat* point dans l'adversité. ABLANC. Se laisser *abatre* à la moindre affliction. ABLANC.

On dit dans la conversation, *Abatre* le caquet, pour dire, reprimer la fierté & la présomption de quelqu'un, le faire taire. *Loquacitatem, linguam comprimere, coercere.*

On dit proverbialement, Petite pluye *abat* grand vent, pour exprimer que quelques paroles flatteuses appaisent un grand emportement. On dit d'un homme qui fait bien de la besogne, & d'un Juge qui expedie beaucoup de procès, qu'ils *abatent* bien du bois.

ABATU, UE. part. pass. & adj. *Dirutus, eversus.* Maison *abatuë.* Bois *abatus.*

ABATU, dans les ouvrages des anciens Praticiens veut dire *rabatu. Remissus, deductus, detractus.* En toutes choses qui sont comptées pour heritages, li coûts doivent être *abatus.* BEAUMANOIR.

Figurément il signifie, Accablé, vaincu, terrassé. *Debilitatus, fractus, victus.* Jupiter ne pouvoit rien voir de plus beau que Caton, se soutenant dans un parti *abatu*, & demeurant ferme parmi les ruines de la Republique. BOUH. L'esprit *abatu* par les soins rongeans de la pauvreté, n'est guere capable de mouvemens nobles & élevez. S. EVR. On voit l'orgueil à ses pieds *abatu.* GOMB. Il signifie encore, Etre languissant & sans courage. Je me sens tout *abatu. Languidus debilis.* Quelques-uns ont écrit *abbatre*, & *abbatu* par deux *bb.* Une Religion qui sans autres forces que celles de la persuasion, de l'humilité, de la charité, de la patience, & des souffrances, a vaincu le monde, subjugué la raison humaine, dompté l'orgueil des Philosophes, *abbatu* l'audace des Princes, foulé aux pieds la chair & le sang qui lui resistoient, ne peut s'être établie que par une suite de miracles de vôtre main. PELISS. L'origine de ce mot montre qu'il ne faut qu'un *b*; mais quoiqu'il en soit, de la maniere dont on l'écrira, il ne faut prononcer qu'un *b.*

ABATURE. s. f. *Dejectio, dejectus, eversio.* Vieux mot qui s'est dit pour *Abatis*, action d'abatre, & pour ce qui est *abatu. Abature* de gland. MONET.

ABATURES. s. f. plur. Terme de Venerie. Foulures, menu bois, broussailles, fougere, que le cerf abat du bas de son ventre en passant. *Depressio virgultorum.* On connoit le cerf par ses *abatures.*

ABAVENT. s. m. est la charpente qui se met dans les ouvertures des clochers, qui est ordinairement couverte d'ardoise, qui sert à abatre le vent, & qui n'empêche pas que le son de la cloche n'agite l'air de dehors, & ne se fasse entendre au loin : au contraire il renvoye en bas le son des cloches, qui autrement se dissiperoit en l'air. Ce mot est composé du verbe *abat*, & du mot *vent.* Pour le verbe *abatre*, il est formé de *abas*, comme qui diroit *à bas mettre.* Et *bas* vient du Grec *βαθὺς*, qui signifie *profond, bas.*

ABAZÉE. Voyez SABAZIE.

ABB.

ABBASSIDE. s. m. *Abbassius, Abassida, ex Abbassi familiâ.* C'est le nom d'une famille qui a donné plusieurs Califes aux Arabes. Elle est ainsi nommée d'*Abbas* oncle de Mahomet, duquel ils descendoient. Ce fut la centiéme année de l'Hegire, que Mahomet, arriere-petit-fils d'Abbas, commença à publier ses pretentions sur le Calyfat. La Maison des *Abbassides* a donné trente-sept Calyfes à l'Egypte, depuis l'an 132. de l'Hegire, jusqu'en l'an 656. pendant le cours de 523 années Arabiques, ou Lunaires, deux mois & 23. jours. Voyez HERBELOT.

ABBATIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'Abbé. Logis *abbatial.* Dignité *abbatiale.* Mense *abbatiale.* Messes *abbatiales* : ce sont celles que les Abbez doivent celebrer. *Abbatialis.*

ABBAYE, se prend quelquefois pour un composé des Religieux, & de l'Abbé. Voilà une *Abbaye* bien reglée, où l'Abbé vit comme un simple Moine.

ABBAYE. s. f. *Abbatia.* Monastere érigé en Prélature, ou Maison de Religieux ou de Religieuses, régie par un Abbé ou par une Abbesse. Les *Abbayes* sont d'ancienne fondation, comme les *Abbayes* de Cluny, de S. Denis, de Sainte Geneviéve, &c. Il y a des *Abbayes* en Commande; d'autres *Abbayes* Regulieres, ou en Regle; d'autres qui sont sécularisées, possedées par des Chanoines séculiers. Les *Abbayes* sont des Benefices consistoriaux; il n'y a que le Roy qui y nomme.

ABBAYE, se prend quelquefois simplement pour la maison & le Couvent. C'est, par rapport à l'Architecture, un logement joint à un Couvent, & habité par un Abbé. Dans une *Abbaye* de fondation Royale, il s'appelle le *Palais Abbatial.* VIGN. Voilà une *Abbaye* bien bâtie, une *Abbaye* qui tombe en ruine. Il se dit aussi dans ces phrases & semblables, non seulement pour le Palais Abbatial, mais pour tous les bâtimens, tant de l'Abbé que des Moines.

ABBAYE, se prend aussi pour un Benefice, & pour le revenu dont joüissent les Abbez. Il a obtenu pour son fils une *Abbaye* de dix mille livres de rente. Henry de Coilli ayant été élû Archevêque d'York en 1141. Innocent II. ne voulut point qu'il fût Archevêque, s'il ne renonçoit à l'*Abbaye.* FLEURY.

Quoiqu'il y ait eû autrefois des Laïques qui ont joüi du revenu des *Abbayes*, on ne doit pas pour cela leur donner le nom d'*Abbé*; car ç'a été dans des tems de désordre & de necessité que les Princes donnerent ces *Abbayes* à des Seigneurs de leur Cour, pour soutenir les dépenses de la guerre. Charles Martel est le premier qui l'ait fait.

Toutes les *Abbayes* de France, à la réserve de celles qui sont Chefs d'Ordre, comme Cluny, Cisteaux, &c. sont à la nomination du Roy. On doit joindre à celles-là les quatre Filles de Cisteaux, qui sont saint Edme de Pontigni, la Ferté, Clermont & Morimont, qui ont aussi conservé le droit d'élection. Il y a outre cela cinq *Abbayes* qu'on nomme de *Chezal Benoist*, qui sont à l'élection de l'Ordre de saint Benoist, tous les trois ans, par une longue possession. Ces Abbayes sont Chezal Benoist en Berry, saint Sulpice de Bourges, saint Alire de Clermont, saint Vincent du Mans, & saint Martin de Sez. On a souvent agité la question, si cette possession exclut le Roy de son droit de nomination à ces Abbayes, & cette question n'est pas encore aujourd'hui vuidée. Les Moines Benedictins qui ont eû de puissans patrons dans le Conseil du Roy, joüissent encore aujourd'hui paisiblement de leur droit d'élection.

Comme le Roy n'a son droit de nomination qu'en vertu du Concordat fait entre Leon X. & François I. il y a eû quelques difficultez sur les *Abbayes* de filles, parce qu'elles ne sont point comprises dans le Concordat. Il y a même un Article de l'Ordonnance d'Orleans, qui porte que les Abbesses seront élûës par les Religieuses des Monasteres, & même qu'elles ne seront que triennales. Mais cette Ordonnance n'a point été executée. Le Roy nomme également aux *Abbayes* de filles & à celles d'hommes. Il y a cependant toujours eû des disputes sur les *Abbayes* de l'Ordre de sainte Claire, qu'on prétend être à l'élection triennale des Religieuses. Et de fait, je ne sçai s'il y en a de cet Ordre auxquelles le Roy nomme; mais il est sûr qu'il y en a auxquelles il ne nomme point, & où les Religieuses élisent leur Abbesse tous les trois ans.

On dit proverbialement, Pour un Moine l'Abbaye ne faut pas; pour dire, que faute d'une personne qui ne se trouve pas dans une assemblée, on ne laisse pas de se réjoüir, ou d'executer ce qui a été résolu.

ABBÉ. Ce nom dans sa premiere origine, qui est Hebraïque, signifie *Pere.* Car les Hebreux appellent *Pere* en leur Langue *Ab*, d'où les Chaldéens & les Syriens ont fait *Abba*, & de *Abba* les Grecs ont formé *ἀββᾶς*, que les Latins ont conservé; & c'est de là qu'est venu le nom d'*Abbé* en nôtre langue. Saint Marc & Saint Paul ont gardé le mot Syriaque ou Chaldaïque *Abba*, pour dire *Pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les Synagogues & dans les premieres assemblées des Chrétiens; mais ils l'ont interpreté en ajoutant le mot de *Pere.* C'est pourquoi *Abba Pater* au chap. 14. de S. Marc, ℣. 36. ne signifie pas *mon Pere, mon Pere*, comme il y a dans la version de Mons, & dans celle des Jesuites de Paris. Il est mieux de traduire avec le P. Amelotte,

lotte, ***Abba, mon Pere***; ou plûtôt avec M. Simon, ***Abba, c'est-à-dire, mon Pere***. Tel est le sentiment de M. Simon, & de quelques-autres Interpretes avant lui, comme Emanuel Sa, Beze, & Lighfoot. Leur raison est qu'il y a dans le Grec Ἀββᾶ ὁ πατὴρ, & non pas ὦ πάτερ. Mais d'autres Interpretes non moins habiles, tels que sont Mariana, Luc de Bruges, Cornelius à Lapide, Grotius, Loüis Cappell, &c. prétendent que cette répetition marque l'affection & la ferveur avec laquelle JESUS-CHRIST prioit. L'Interprete Syriaque a été dans ce sentiment, quand il a traduit אבא אבי, *Pere! mon Pere!* lui qui n'avoit pas besoin d'interpreter, ou d'expliquer le mot Syriaque *Abba*. Très-vrai-semblablement c'étoit aussi la pensée de l'Interprete Arabe, lorsqu'au lieu de יא, dont il s'est servi en Saint Mathieu, chap. 26. ℣. 39. & en Saint Luc, chap. 22. ℣. 42. où il n'y a que *Pater*, ou *Pater mi*; en Saint Marc, où il y a *Abba Pater*, il a employé אויה, interjection plus forte, & plus propre à faire sentir avec combien d'ardeur & d'empressement JESUS-CHRIST prioit. La version Ethiopienne suppose aussi que JESUS-CHRIST dit ces deux mots: car elle traduit *Waaba, Aba, Waabouy*. Et il dit; *Pere! & Mon Pere!* D'ailleurs, dans les explications, ou interprétations de mots, l'Ecriture met toujours *ὅ ἐστι*, ou bien *ὅ ἐστι μεθερμηνευόμενον*; c'est-à-dire, ou *ce qui s'interprete*, & non pas simplement, comme ici. Voyez MATTH. 1. 23. MARC. 5. 41. 15. 22. 34. JEAN 1. 38. 41. 42. 9. 7. ACT. 4. 36. 9. 36. Après tout, dans une version je mettrois *Abba, Mon Pere!* Determiner si c'est là explication, ou non, c'est le fait du Commentateur, & non du Traducteur. Quoique ces deux mots *Abba, Pere*, soient la même chose, tant dans S. Marc que dans S. Paul au chap. 8. de l'Epitre aux Rom. ℣. 15. & au chap. 4. de l'Epitre aux Galat. ℣. 6. il n'y a cependant point de pleonasme dans cette expression. Les Evangelistes & les Apôtres ont conservé dans leurs écrits plusieurs mots Syriaques, qui étoient en usage; & comme ils écrivoient en Grec, ils ont en même-tems ajouté l'interprétation de ces mots en Langue Greeque. C'est sur ce pied-là qu'au chap. 13. des Actes des Apôtres, ℣. 8. où il y a dans nôtre Vulgate, conformément à l'original Grec, *Elymas magus*, Mess. de P. R. & le P. Amelotte ont fort bien traduit, *Elymas, c'est-à-dire, le Magicien*. Ces autres paroles qui suivent immédiatement après, *car c'est ce que signifie Elymas*, confirment ce qu'on vient de dire, touchant la signification de *Abba Pater*, & qui a été remarqué par saint Jerôme dans son Comment. sur le chap. 4. de l'Epitre aux Galates, où il explique doctement ces mêmes mots *Abba Pater*. Le nom de *Ab*, ou *Abba*, qui dans les commencemens étoit un mot de tendresse & d'amour dans la langue Hebraïque ou Caldaïque, devint ensuite un nom de dignité & un titre d'honneur; les Docteurs Juifs affecterent ce titre, & un de leurs plus anciens livres, qui contient diverses sentences, ou apophtegmes de leurs Peres, est intitulé *Pirke Abbot*, ou *Avoth*; c'est-à-dire, *Chapitre des Peres*. C'est par rapport à cette affectation, que JESUS-CHRIST dans S. Matth. chap. 23. ℣. 9. dit à ses Disciples: *N'appelez personne sur la terre vôtre Pere: car vous n'avez qu'un Pere qui est dans le Ciel.* S. Jerôme se sert de ces paroles de JESUS-CHRIST contre les Superieurs des Monasteres de son tems, qui prenoient le titre de *Peres*, ou *Abbez*. Il dit, expliquant ces paroles de S. Paul, *Abba Pater*, dans son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, ch. 4. *Je ne sçai par quelle licence le titre de Pere, ou Abbé, a été introduit dans les Monasteres*, JESUS-CHRIST *ayant deffendu expressément que qui que ce soit prit ce nom, parce qu'il n'y a que Dieu seul qui soit nôtre Pere.* Mais comme JESUS-CHRIST a plûtôt condamné la vaine gloire des Juifs, qui prenoient la qualité de *Peres*, que le nom de *Pere*, il n'est pas surprenant que les Chefs ou Superieurs des Monasteres l'ayent pris dès les premiers établissemens des Moines.

Le nom d'Abbé est donc aussi ancien que l'institution des Moines. Ceux qui les gouvernerent prirent le nom d'*Abbez* & d'*Archimandrites*. Ce nom s'est toujours conservé depuis dans l'Eglise: & comme ils étoient eux-mêmes Moines, ils étoient distinguez du Clergé, avec lequel cependant on les méloit quelquefois, parce qu'ils tenoient un rang au dessus des Laïques. S. Jerôme écrivant à Heliodore, nie absolument que les Moines soient du Clergé: *Alia*, dit-il, *Monachorum est causa, alia Clericorum*. Il reconnoît néanmoins que les Moines n'étoient pas exclus par leur profession des emplois Ecclesiastiques. *Vivez*, dit-il, dans sa lettre au Moine Rusticus, *d'une maniere que vous puissiez meriter d'être Clerc; & si le peuple ou vôtre Evêque jette pour cela les yeux sur vous, faites ce qui est du devoir d'un Clerc.*

Les *Abbez*, ou Archimandrites, dans ces premiers tems étoient soumis aux Evêques & aux Pasteurs ordinaires; & comme les Moines vivoient alors dans des solitudes éloignées des villes, ils n'avoient aucune part aux affaires Ecclesiastiques. Ils alloient à la parroisse avec le reste du peuple; & quand ils en étoient trop éloignez, on leur accordoit de faire venir chez eux un Prêtre pour leur administrer les Sacremens. Enfin, ils eurent la liberté d'avoir des Prêtres qui fussent de leur corps. Souvent l'*Abbé*, ou l'Archimandrite, étoit Prêtre; mais ces Prêtres ne servoient qu'aux besoins spirituels de leurs Monasteres. Quelque pouvoir que les Abbez eussent sur leurs Moines, ils étoient soumis aux Evêques, qui avoient beaucoup de consideration pour eux, surtout après les services qu'ils rendirent aux Eglises d'Orient. Comme il y avoit parmi eux des personnes sçavantes, ils s'opposerent fortement aux heresies naissantes; ce qui fit que les Evêques jugerent à propos de les tirer de leurs solitudes. On les mit dans les fauxbourgs des villes, pour être plus utiles aux peuples. S. Chrysostome jugea même à propos de les faire venir dans les villes; ce qui fut cause que plusieurs s'appliquerent aux Lettres, & se firent promouvoir aux Ordres. Leurs Abbez en devinrent plus puissans, étant considerez comme de petits Prelats. Mais quelques Moines qui se crurent en quelque maniere indépendans des Evêques, se rendirent insupportables à tout le monde, même aux Evêques, qui furent obligez de faire des Loix contr'eux dans le Concile de Chalcedoine. Cela n'empêcha pas que les *Abbez*, ou *Archimandrites*, ne fussent fort considerez dans l'Eglise Orientale, où ils ont toûjours tenu un grand rang, & ils y ont même été quelquefois preferez aux Prêtres. Ils ont eû séance dans les Conciles après les Evêques.

La dignité d'Abbé n'est pas moins considerable aujourd'hui qu'elle l'a été autrefois; car elle tient le premier rang après celle des Evêques. Selon le droit commun tout Abbé doit être Régulier, ou Religieux, parcequ'il n'est établi que pour être le Chef & le Supérieur des Religieux; mais selon le droit nouveau on distingue deux sortes d'Abbez; sçavoir, l'Abbé Régulier, & l'Abbé Commendataire. Le premier, qui doit être Religieux & porter l'habit de son Ordre, est veritablement titulaire. Le second est un Séculier, qui est au moins tonsuré, & qui par ses Bulles doit prendre l'Ordre de la Prêtrise quand il aura atteint l'âge. Quoique le mot de Commendataire insinuë qu'il n'a l'administration de l'Abbaye que pour un tems, il en possede néanmoins les fruits à perpetuité, étant entierement substitué aux droits des Abbez Reguliers; ensorte que l'*Abbé* Commendataire est veritablement titulaire par ses Bulles, où on lui donne tout pouvoir, *tam in spiritualibus quàm in temporalibus*, c'est-à-dire, tant au spirituel qu'au temporel; & c'est pour cette raison qu'il est obligé par les mêmes Bulles de se faire promouvoir dans le tems à l'Ordre de Prêtrise. Cependant les Abbez Commendataires ne font aucunes fonctions pour le spirituel, ils n'ont aucune jurisdiction sur les Moines. Et ainsi ce mot de *in spiritualibus*, qu'on employe dans les Bulles, est plûtôt du stile de Rome qu'une réalité. Les plus sçavans Jurisconsultes de France, & entr'autres du Moulin & Loüet, mettent la commande *inter titulos Beneficiorum*, c'est-à-dire, entre les titres de Benefices. Ce sont des titres Canoniques qui donnent aux Commendataires tous les droits attachez à leurs Benefices. Mais comme ces provisions en commande sont contraires aux anciens Canons, il n'y a que le Pape seul qui puisse les accorder par une dispense de l'ancien droit. V. le mot de *Commande & Commendataire*. Voyez aussi les *Acta Sanct. Benedict. sec. III. p. 1. pref. p. 89.* & suiv.

Les *Abbez* Commendataires étant *Séculiers* n'ont aucune jurisdiction sur les Moines. Quelques-uns néanmoins prétendent que les Cardinaux dans les Abbayes qu'ils ont en commande, ont le même pouvoir que les Abbez Réguliers. On donne pour exemple Monsieur le Cardinal de Boüillon, qui en qualité d'Abbé Commendataire de Cluny, a le gouvernement spirituel de tout l'Ordre de Cluny, comme s'il en étoit Abbé Régulier. On répond à cela, que Mr le Cardinal de Boüillon ne joüit pas de cette jurisdiction spirituelle en qualité de Cardinal Abbé Commendataire, mais par un bref particulier du Pape. Mr le Cardinal d'Estrées, Abbé Commendataire d'Anchin en Artois, ayant voulu joüir de ce même droit à l'égard des Religieux de cette Abbaye, en a été exclus par un Arrest du grand Conseil, datté du 30. Mars 1694. L'obligation principale d'un Abbé Commendataire est de procurer par toutes les voyes possibles la gloire & le service de Dieu, dans la Communauté dont il se trouve chargé. AB. DE LA TR.

Il n'y a que les *Abbez* Réguliers que l'on benisse, les Commendataires ne l'ont jamais été. Cette benediction, qui s'appelle aussi consécration, se faisoit autrefois, en les revêtant de l'habit appellé *cucullà*, coulle, en leur mettant en main la crosse, ou baton pastoral, & aux pieds la chaussure appellée *pedales*, ou *pedules*, qui étoient des bandelettes propres à entourer le pied. C'est de l'*Ordo Romanus* de Theodore Archevêque de Cantorbery, dans sa Collection des Canons, & de la Vie de Saint Anselme, que nous apprenons ces particularitez. Le pouvoir que quelques *Abbez* ont de donner la tonsure n'appartient aussi qu'aux

qu'aux *Abbez* Réguliers, mais ils ne la peuvent donner qu'à leurs Religieux. Le P. Hay Moine Benedictin, dans son livre intitulé *Astrum inextinctum*, assûre que les Abbez de son Ordre ont une jurisdiction comme Episcopale, & même comme Papale, *potestatem quasi Episcopalem, imò quasi Papalem*, sur tous leurs Religieux, & que c'est pour cette raison qu'ils conferent à leurs Moines la tonsure & les Ordres mineurs. Il se peut faire qu'en Allemagne les Abbez de l'Ordre de Saint Benoist joüissent de ce privilege, mais ils n'en joüissent point aujourd'hui en France, bien que quelques Abbayes prétendent avoir ce droit en vertu de leur exemption. On dit même qu'Innocent VIII. a accordé a l'Abbé de Cisteaux le pouvoir d'ordonner des Diacres & des Soudiacres. A l'égard de la tonsure, Innocent III. répondant à Robert Pullus Archevêque de Roüen, qui l'avoit consulté, pour sçavoir si les Abbez pouvoient donner la tonsure à leurs Moines, il lui dit qu'il n'y a pas de difficulte, puisque le septiéme Concile l'a ainsi reglé. Il paroit par les actes de la Vie de S. Convoion Abbé, qu'autrefois les Abbez pouvoient tonsurer des Laïques qui n'étoient pas Moines. Le second Concile de Nicée permet aux Abbez de faire des Lecteurs; & plusieurs Abbez, par des concessions particulieres, ont eû du saint Siege le privilege de donner les quatre moindres Ordres. P. MARTENI.

ABBÉ s'est dit quelquefois même des simples Moines, qui n'avoient aucune autorité ou jurisdiction. *Abbé* est pris dans ce sens dans la regle de saint Colomban, c. 7. où il est dit, qu'il y avoit mille *Abbez* sous la conduite d'un Archimandrite.

ABBÉ DES ABBEZ. *Abbas, Abbatum.* C'est le titre que Ponce *Abbé* de Cluny prit à Rome au Concile l'an 1116. sur quoi Jean Cajetan Chancelier du Pape lui ayant demandé, si les Religieux de Cluny avoient reçû une regle de ceux du Mont-Cassin, ou s'ils leur en avoient donné une? Il répondit, que non seulement les Moines de Cluny, mais aussi tous les autres qui sont en Occident, ont reçû leur regle des Moines du Mont-Cassin. Le titre d'*Abbé des Abbez* doit donc être donné à l'*Abbé* du Mont-Cassin, repartit le Chancelier. Voyez le liv. 4^e, c. 62. de la Chronique du Mont-Cassin par PIERRE DIACRE.

ABBÉ MITRE. *Abbas Mitratus.* C'est un Abbé qui a droit de porter la mitre, & les autres ornemens qui distinguent les Evêques de ceux qui leurs sont inferieurs.

ABBÉ EN SECOND. *Abbas secundarius.* C'est le Prieur du Monastere, celui qui gouverne le Monastere sous l'*Abbé*, & en l'absence de l'*Abbé*.

Il y a des *Abbez* mitrez, c'est à-dire, qui ont droit de porter la mitre. Harris dit qu'en Angleterre les *Abbez* mitrez étoient éxempts de la jurisdiction de l'Ordinaire; qu'ils avoient une autorité épiscopale dans leur district, & qu'ils étoient membres ou Lords du Parlement; quelquefois on les a appellez *Abbez* souverains, ou *Abbez* generaux; que les autres *Abbez* étoient soumis à l'Evêque diocesain pour le spirituel; qu'il y a eû aussi des Lords-Prieurs, qui avoient une jurisdiction libre, & étoient Lords du Parlement. Edouard Coke dit qu'il y a eû vingt-sept de ces *Abbez* & deux Prieurs qui ont eû séance au Parlement; mais le nombre n'a pas toujours été le même, & dans le Parlement qui fut tenu la vingtiéme année de Richard II. ils n'étoient que vingt-sept en tout, c'est-à-dire, vingt cinq Abbez & deux Prieurs. HARRIS. Il y a aussi des *Abbez* crossez, c'est-à-dire, qui ont droit de porter la crosse. L'Abbé Régulier des Benedictins de Bourges est crossé, & non pas mitré. On dit qu'il y en a qui sont mitrez & crossez, c'est-à-dire, qui ont permission de porter la mitre & la crosse.

Il y a eû chez les Grecs des Abbez qui ont pris la qualité d'Abbez Oecumeniques, ou Universels, à l'imitation du Patriarche de Constantinople. *Abbas Oecumenicus.* La Regle de S. Benoit parle de quelques Moines qui se vouloient arroger la qualité de second Abbé.

Quelques Abbez ont été appellez *Abbez Cardinaux.* C'étoient les Abbez en chef, lorsque des Abbayes qui avoient été unies venoient à être separées. On a aussi donné quelquefois ce titre d'*Abbé Cardinal* à quelques *Abbez*, purement par honneur, comme le Pape Calixte le donna à l'*Abbé* de Cluny. Ponce *Abbé* de Cluny, dans un Concile tenu à Rome en 1126. prit la qualite d'*Abbé des Abbez*; mais il ne fut pas approuvé, & l'on jugea qu'elle convenoit plutôt à l'*Abbé* du Mont-Cassin, le premier de l'Ordre de S. Benoit.

On trouve dans le VI^e, VII^e, & VIII^e siécle des *Abbez* qui n'étoient pas Prêtres, mais seulement Diacres, ou Soudiacres. Et saint Benoit dans sa Regle ordonne, qu'ils ayent néanmoins le pas devant les Prêtres. Vers le commencement du neuviéme siecle Eugene I. ordonna dans un Concile de Rome, que les *Abbez* fussent Prêtres. Cependant on en trouve encore après ce Reglement qui n'ont point été Prêtres, & jusqu'au 16^e siécle; car Christophe Abbé d'Otmars, mort en 1576. ne fut jamais que Diacre. On a quelquefois donné la qualite d'Abbé aux Curez Primitifs. Selon M. du Cange les parroisses avoient ordinairement trois principaux Officiers; l'*Abbé*, ou le Gardien, qui est presentement le Curé; les Prêtres, ou Chapelains, & le Sacristain. Les Prêtres étoient chargez du soin des ames & de l'administration de la Cure, & l'Abbé avoit l'œil sur les besoins de sa parroisse, & sur la conduite des Prêtres. Il y a eû des Evêques qui ont été appellez *Abbez*, parceque leurs Evêchez étoient originairement des Abbayes, & qu'ils étoient même élus quelquefois par les Moines, comme ceux de Catanes & de Montréal en Sicile. Enfin, quoiqu'il n'y ait proprement que les Moines dont le Superieur soit appellé Abbé, les Chanoines réguliers ont aussi donné le nom d'Abbé à celui qui est à leur tête, & comme leur General. C'est l'Abbé de Sainte Geneviéve de Paris qui est régulier depuis le Cardinal de la Rochefoucault.

ABBÉ DE COUR. On entend par là un jeune Ecclesiastique poli, & dans les manieres & dans les habits: cela marque du déreglement, & quelque chose de profane. BOUH. On y joint une idée de delicatesse, de volupté & de galanterie. On suppose d'ordinaire plus de science du monde dans un *Abbé* de Cour, que d'étude de la Théologie.

ABBÉ se dit aujourd'hui, surtout parmi le peuple, de qui que ce soit qui porte l'habit Ecclesiastique. On fait aujourd'hui trés-bon marché de la qualité d'*Abbé*. Les moindres Ecclesiastiques se l'attribuënt, & même ceux qui n'ont aucun Benefice, ni esperance d'en avoir. C'est un fantôme de vanité insupportable. DE ROCH. On peut dire que l'usage a prévalu, & que ce n'est qu'un terme de civilité de la part de ceux qui le donnent, & nullement une preuve ou un effet de la vanité de ceux à qui on le donne.

ABBÉ, s'est dit aussi de quelques Magistrats ou personnes laïques & seculieres. Chez les Genois il y avoit un principal Magistrat qu'on appelloit *Abbé* du peuple. En France il y a eû plusieurs Seigneurs, surtout du tems de Charlemagne, à qui on donnoit le soin & la garde des Abbayes, qu'on appelloit *Abbacomites.* Autrefois on appelloit aussi *Abbé* le Grand Maître de la Chapelle Royale.

Dans les anciens titres on trouve que les Ducs & les Comtes ont été appellez *Abbez*, & les Duchez & Comtez *Abbayes*; & plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui n'étoient aucunement Religieux, ont aussi pris ce nom, comme remarque Menage après Fauchet & autres. Les Rois mêmes n'ont pas dedaigné de porter le titre d'*Abbé*, qui n'étoit pas moins honorable que celui de Duc & de Comte. Philippe I. & Loüis VI. & ensuite les Ducs d'Orleans, sont appellez *Abbez* du Monastere de S. Agnan d'Orleans par Hubert Historien de cette Abbaye. Les Ducs d'Aquitaine ont porté le titre d'*Abbez* de S. Hilaire de Poitiers. Les Comtes d'Anjou celui d'Abbez de S. Aubin, & les Comtes de Vermandois celui d'Abbez de S. Quentin. Loüis le Begue & ses enfans sont fort souvent nommez Abbez dans l'Histoire de ces tems-là.

On appelle aussi *Abbé*, celui qu'on élit en certaines Confrairies & Communautez, particulierement entre les Ecoliers & les Garçons Chirurgiens, pour commander aux autres pendant un certain tems. A Milan dans toutes les Communautez de Marchands & d'Artisans, il y en a de préposez qu'on appelle *Abbez*. Et c'est de là apparemment qu'est venu le jeu de l'*Abbé*, dont la regle est, que quand le premier a fait quelque chose, il faut que tous ceux qui le suivent fassent de même.

ABBÉ, se dit proverbialement en ces phrases. On vous attendra comme les Moines font l'*Abbé*, c'est-à-dire, en mangeant toûjours; en commençant à dîner: en un mot, on ne vous attendra pas. On dit encore, pour un Moine on ne laisse pas de faire un *Abbé*, pour dire, que l'opposition d'un particulier n'empêche pas la déliberation d'une Compagnie, ou la conclusion d'une affaire. On dit en proverbe Espagnol, *Como canta el* ABAD *responde el Monazillo*; & en François, Le Moine répond comme l'*Abbé* chante, pour dire, que les inferieurs tiennent le même langage, ou sont de même avis que leurs superieurs. On appelle par raillerie, *Abbez* de Sainte Esperance, ceux qui prennent la qualité d'*Abbez* sans avoir d'Abbaye, & quelquefois même de Benefice; ou de Sainte Elpide, qui veut dire la même chose; car ἐλπὶς signifie Esperance en Grec.

ABBECHER. v. act. Donner la béchée à un oiseau qui n'a pas encore l'adresse de la prendre de lui-même. *Escam ingerere.* Ce mot vient de *a* & de *bec*, c'est à dire, mettre au bec. NICOD.

En Fauconnerie on dit, *Abbecher* l'oiseau, pour dire, lui donner une partie du pât ordinaire pour le tenir ou pour le mettre en appetit, dans le dessein de le faire voler un peu après.

ABBÉE. s. f. Ouverture par où on laisse couler l'eau d'un ruisseau ou d'une riviere, pour faire moudre un moulin, & qui se peut

peut fermer avec des pales ou lançoirs. Il en est fait mention dans la Coutume de Loris, cap. 10. Ce mot peut venir de *baye* ouverture. *Foramen.*

ABBESSE, c'est le nom qu'on donne à une Religieuse qui est Supérieure d'une *Abbaye. Abbatissa.* Elle a tous les memes droits sur ses Religieuses que les Abbez Réguliers ont sur leurs Moines, parce qu'elles sont revetues de la meme dignité. Leur sexe ne leur permet pas à la verité de faire les fonctions spirituelles qui sont attachées à la Prêtrise ; mais il y a des *Abbesses* qui ont droit, ou plûtôt un privilege, de commettre des Prêtres pour ces fonctions. Elles ont même une jurisdiction comme Episcopale, aussi bien que quelques Abbez Réguliers qui sont exempts de la jurisdiction de leurs Evêques. Voyez *Exemption.* Autrefois les *Abbesses* étoient électives, aujourd'hui le Roi les nomme presque toutes. Ce n'est pas en vertu du Concordat, car il n'y en est pas fait mention. François I. & Henri II. ont obtenu des Indults pour nommer les *Abbesses.* Aujourd'hui les Bulles que le Pape donne pour les *Abbesses* portent, que le Roi a écrit en faveur de la Religieuse nommée, & que la plus grande partie de la Communauté a consenti à son élection. Cela se fait pour conserver une image de l'ancien usage. PINSON. Le Pere Martene, dans son traité des rits de l'Eglise, dit que quelquefois les Abbesses ont entendu les confessions de leurs Religieuses : il le prouve par les actes de la vie de Sainte Burgondofere. Il ajoute, que quelques Abbesses s'étant attribuées en cela plus d'autorité qu'il ne convenoit, on avoit été obligé de réprimer leur vanité, ou leur curiosité. On lit dans le droit oriental que Marc Patriarche d'Alexandrie consulta Balsamon, pour sçavoir si un Evêque devoit accorder aux Abbesses la permission qu'elles demandoient, d'entendre les confessions de leurs Religieuses ; à quoi Balsamon répondit que non, quoique Saint Basile dans ses petites regles permît aux Abbesses d'entendre avec un Prêtre les confessions de leurs Religieuses. S. Cesaire Evêque d'Arles a écrit une Regle pour le Monastere de S. Cesarie sa sœur, où il y a de fort beaux Reglemens par rapport aux Abbesses. Elle se trouve dans Bollandus t. 1. p. 730. & suiv. C'étoit une coutume assez ordinaire dans la seconde race de nos Rois, de faire les filles des Rois Religieuses & Abbesses. P. DAN. Selon le Concile de Trente sess. 25. c. 7. les *Abbesses* doivent être élûes en présence de l'Evêque, ou d'un autre tenant sa place, du corps, s'il se peut, du monastere, âgée de quarante ans, ou au moins de trente ; ayant huit ou au moins cinq années de profession. Une même Abbesse ne peut régir deux monasteres. Les François fonderent autrefois les Abbayes sans qu'il leur en coûtât beaucoup ; on cedoit à des Moines autant de terres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. Ils travailloient à dessecher, à defricher, à bâtir, à planter, moins pour être plus à leur aise, que pour en soulager les pauvres. Ces lieux arides & deserts devinrent agréables & fertiles. Il y avoit des Abbez si riches, qu'ils pouvoient mettre une petite armée sur pied ; ce qui fit qu'on les invita aux assemblées du Champ de Mars, & aux Cours plenieres. LE GENDRE.

ABBEVILLE. *Abbavilla, Abbatisvilla.* Nom d'une ville de France, Capitale du Comté de Ponthieu dans la Picardie, située sur la Somme, environ à cinq lieuës de son embouchure, patrie des deux Samsons, celebres Geographes. Son nom, qui signifie *Maison de campagne de l'Abbé*, lui vient de ce que ce n'étoit autrefois qu'une maison ou ferme qui appartenoit à l'Abbé de S. Riquier. Hugues le Grand l'ôta aux Moines de cette Abbaye, di. Hariulphe. l. 4. c. 12. pour en faire un château qui arrêtât les courses des Barbares. Il en donna le commandement à Hugues son Gendre, qui après la défaite & la mort du Comte de Boulogne, épousa la Comtesse Adelaja sa femme, prit le titre de Comte, qu'il laissa à sa posterité. Ce fut sous ces Comtes qu'Abbeville de simple ferme devint une ville. L'Histoire Ecclesiastique d'*Abbeville* & de l'Archidiaconé de Ponthieu en François a été faite par le P. Ignace Jos. de Jesus Maria, Carme Déchaussé. Il y a à la fin un catalogue des Auteurs d'Abbeville & de l'Archidiaconé de Ponthieu. A Paris 1646. *in* 4°. Les Memoires de l'Academie des Sciences donnent à Abbeville pour longitude 19. 30. pour latitude 50. 5.

ABBOI substantif masc. On disoit autrefois *abay.* Le cri d'un chien. *Latratus.* Ce mot est factice, & formé sur le son des chiens qui crient, ou abboyent. L'*abboi* des chiens fait connoître le lieu où est le gibier. L'*abboi* des mâtins est leur cri, quand ils sentent le loup, ou quelque chose d'etrange autour de la maison. Au premier *abboi* que fait le limier, le loup sort de son liteau. SALN.

On dit proverbialement, tenir quelqu'un en *Abboi*, pour dire, repaître de vaines esperances.

ABBOI, se dit aussi de l'extremité où est réduit le cerf sur ses fins ; car alors on dit qu'il est aux *abbois*, qu'il ne peut plus courir, qu'il manque de force & de courage. *Ultima servi deficientis necessitas.* On ne s'en sert dans ce sens qu'au pluriel.

ABBOIS, se dit figurément de l'homme, & signifie l'agonie, ou la derniere extremité. Il est réduit aux *abbois*, c'est-à-dire, il se meurt. *Animam agere, expirare.* On dit aussi qu'une place est aux *abbois*, lorsqu'elle ne peut plus tenir, & qu'elle est sur le point de se rendre ; qu'un procès est aux *abbois*, quand il est presque jugé, ou perdu ; qu'une fidelité est aux *abbois*, lorsqu'elle est presque vaincuë, & qu'elle est prête à succomber. *Extrema, summa angustia.* On y voit tous les jours l'innocence aux *abbois.* BOIL.

ABBOYEMENT. s. m. Le cri du chien. *Latratus.* Les longs & affreux *abboyemens* des chiens ont troublé mon sommeil.

ABBOYER, ou *abbayer*, v. n. qui se dit pour exprimer le cri des chiens. *Latrare.* Les chiens *abboyent* quand ils sentent des larrons. Il se met quelquefois activement : Ce chien *abboye* les passans.

Le chien qui de ses cris bat ces rives desertes,
*Retint prés d'*Abboyer *ses trois gueules ouvertes,*

dit SAR. sur la descente d'Orphée aux enfers. Ce mot vient du Latin *adbaubare*, MENAG. ou de *boare* Latin, qui vient de *βοᾶν* Grec : ou est un mot factice qui imite le son que fait le chien en *abboyant.* NICOD.

ABBOYER, se dit figurément des hommes, lorsqu'ils s'attendent à quelque chose, qu'ils la désirent & la poursuivent avec avidité. *Inhiare.* Cet avare, cet ambitieux, *abboye* après cette succession, après cette charge. Ce chicaneur *abboye* toûjours après le bien d'autrui.

On le dit encore de ceux qui font crier après eux. Un Avocat demandant à quelqu'un qui lui disoit des injures, pourquoi m'*abboyes* tu ? Cet autre répondit, parceque je vois un voleur. ABLANC. Cet homme est si méchant, que tout le monde *abboye* après lui. Un Satyrique *abboye* après les vices. C'est un médisant qui *abboye* tout le monde. ABLANC.

Je suis partout un fat, comme un chien suit sa proye,
*Et ne le sens jamais, qu'aussi-tôt je n'*abboye. BOIL.

Je tiens qu'originairement *abboyer* & *abbayer* sont deux mots differens, & qu'*abboyer* s'est dit seulement au propre du cri des chiens, ou de ce qui lui ressemble ; & qu'*abbayer* s'est dit au second sens figuré, & est composé de *bayer*, ou *béer*, qui signifie regarder attentivement, ou attendre impatiemment, ce qu'on fait ordinairement avec une bouche béante ; mais que par abus l'affinité de ces mots les a fait confondre, & prendre l'un pour l'autre.

On dit proverbialement, *Abbayer* à la lune, pour dire, crier & pester inutilement contre une personne au dessus de soi. On dit aussi, tout chien qui *abboye* ne mord pas, pour dire, que ceux qui menacent souvent ne font pas grand mal.

ABBOYEUR. s. m. *Latrator.* Qui abboye. Un chien qui est un grand *abboyeur* est importun. On appelle *abboyeurs*, une sorte de chiens pour le sanglier qui abboyent devant lui sans l'approcher.

On le dit aussi singulierement des hommes qui crient, & qui pressent avec importunité. Voilà bien des *abboyeurs.* Il a des *abboyeurs* à ses côtez. ABLANC. Jamais bon chien *n'abboye* à faux, pour dire qu'un homme sage ne menace pas sans raison, ou qu'un habile homme ne manque pas son coup.

ABBREUVER. v. act. *Adaquare.* Donner à boire aux chevaux & au bétail. On *abbreuve* les chevaux deux fois par jour. Anciennement on disoit *abbeuvrer*, & par transposition de lettres l'on a dit *abbreuver.* Dans une vieille chartre de l'an 1343. il est parlé de l'éponge dont J. C. fut *abbreuvé.* L'Auteur de *Flandria illustrata* rapporte une lettre très-ancienne où l'on trouve *enbuver* les chevaux.

ABBREUVER, signifie aussi, Humecter & imbiber d'eau. *Humectare, imbuere.* Il faut *abbreuver* ces tonneaux, cette cuve, avant que d'y mettre la vendange. Ce drap est *abbreuvé* d'eau. La terre est *abbreuvée* par les pluyes. *Abbreuver* les prez, c'est les arroser, y faire venir de l'eau par le moyen des saignées. Les porositez des corps sont *abbreuvées* par des humeurs cruës, épaisses, froides.

ABBREUVER, v. act. Terme de Vernisseur. On dit dans ce sens que la premiere couche de vernis ne se met que pour *abbreuver* le bois.

ABBREUVER, Terme d'Agriculture, faire entrer l'eau dans un pré. Les prez ont besoin qu'on les *abbreuve.* Nos prez n'ont pas besoin d'être *abbreuvez*, à cause des pluyes fréquentes qui les arrosent. LIGER. Il semble qu'on ne le dit que des prez.

ABBREUVER, se joint avec le pronom personnel. En ce cas il

il signifie boire, s'enyvrer. *Inebriari.* Ce jeune homme étoit si bien *abbreuvé*, qu'il bronchoit à chaque pas.

ABBREUVER, signifie figurément, Instruire, prévenir quelqu'un par quelque chose, & l'en remplir. *Imbuere.* Il l'a *abbreuvé* de cette opinion. J'en suis *abbreuvé* dès ma jeunesse. Tout le monde est *abbreuvé* de cette nouvelle. Souvenez-vous de ces sources immortelles où vous vous êtes *abbreuvez* des saintes eaux de la sagesse. PATRU.

ABBREUVÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Imbutus.*

Si tôt que du nectar la troupe est abbreuvée. BOIL.

ABBREUVOIR. s. m. Lieu où on abbreuve les chevaux. *Aquarium.* Mener les chevaux à l'*abbreuvoir*. Il se dit plus précisément d'un glacis le plus souvent pavé de grais, & bordé de pierre, qui conduit à un bassin, ou à une riviere, pour abbreuver les chevaux. DAV. Il se dit aussi de l'endroit d'un ruisseau où les oiseaux vont boire. On prend des oiseaux à l'*abbreuvoir* en y mettant grand nombre de petit gluaux. La vraye heure de tendre à l'*abbreuvoir* est depuis deux heures du matin jusqu'au soir, demi heure devant le soleil couché; mais le meilleur tems c'est sur les dix heures jusqu'à onze, & depuis deux heures jusqu'à trois; & enfin, une heure & demie devant le coucher du soleil, que les oiseaux viennent en foule à l'*abbreuvoir*. CHOMEL.

ABBREUVOIR, en terme de Maçonnerie, se dit des intervalles que les Maçons laissent entre les joints des pierres, pour y faire entrer du mortier. En ce sens l'on se sert plus souvent du mot *godet*. *Rima.* Les Anglois se servent du mot *abbreuvoir* dans ce même sens.

On dit proverbialement d'une playe large & sanglante, que c'est un *abbreuvoir* à mouches. Il lui a porté un coup à la tête, & lui a fait un grand *abbreuvoir* à mouches. ABLANC. On dit aussi, qu'un bon cheval va bien tout seul à l'*abbreuvoir*, quand on se leve de table pour prendre soi-même à boire au buffet. Ces phrases sont du stile burlesque.

ABC.

A. B. C. on prononce *abécé*. s. m. *Rudimentum.* Alphabet de la langue Françoise. C'est aussi un petit livre qui sert à apprendre à lire aux enfans. Cet enfant est encore à l'*abécé*.

ABCASSE. Voyez ABASSE.

ABÉCÉ, signifie aussi le commencement d'une science, ou d'une affaire; le principe d'un Art. *Prima Elementa.* Quand on pense avoir penetré les secrets de la nature, on se trouve encore à l'*abécé*. Renvoyer quelqu'un à l'*abécé*, c'est le traiter d'ignorant. C'est dans le même sens qu'on appelloit l'Empereur Justin ἀναλφάβητος. Ce mot est composé des trois premieres lettres de l'alphabet François, comme le Grec qui lui répond des deux premieres, *Alpha* & *Beta*. Les Espagnols l'appellent *Cartilla*, les Italiens *Abaco*, & les Anglois *Abacus*, qui vient du Grec ἄβαξ, & s'est ainsi appellé, parceque pour commencer à apprendre les lettres aux enfans, on les figuroit sur une tablette, ou sur une carte en forme de tablette, comme on fait encore dans les Ecoles de Mathematique pour les figures qu'il faut montrer aux étudians. Ou bien il s'est formé des trois premieres lettres de l'alphabet, comme le mot François *Abécé*.

ABECEDAIRE. s. m. Qui est encore à l'abécé. *Elementarius.* S. Jerôme & S. Fulgence 3. *Mythol.* c. 10 disent *Abecedarius, a, um.* On se moque d'un vieillard *abécédaire*, qui est encore à l'abécé, qui ne sçait rien. On a donné le titre d'*Abécédaire* à un livre de Pierre d'Alva sur la Conception de la Vierge en 21. volumes, dont la premiere lettre A contient trois gros volumes *in fol.* imprimez à Madrid en 1648. Il est intitulé, *Abecedarium Marianum.* S. Augustin dans ses Retractations l. 1. c. 20. dit qu'on appelloit *Abécédaires*, *Abecedarios*, les Pseaumes dans lesquels les premieres lettres de chaque strophe, ou quelquefois peutêtre de chaque vers, suivoient l'ordre alphabetique. Dans l'Ecriture le CXVIII. Pseaume & les Lamentations de Jeremie sont de cette sorte; par où il paroit que les Hebreux ont été les premiers Auteurs de cette espece de poësie, inventée apparemment pour aider la memoire.

ABD.

ABDALLA. s. m. & nom propre. Quoique ce nom ne soit pas François, mais Arabe, comme on le trouve souvent dans des histoires ou relations écrites en François, & qu'il vient de paroitre encore tout récemment un Roman intitulé, les Avantures d'*Abdalla*, il ne sera pas inutile de dire ici ce qu'il signifie. Il est composé de deux mots Arabes, עבד, *Abad*, qui veut dire *serviteur*, *celui qui honore*, du verbe *abada*, adorer, honorer, servir, & de *Alla*, Dieu; ainsi *Abdalla*, c'est serviteur de Dieu.

ABDARA. *Abdera, æ*, ou *Abdara.* Nom d'une ancienne ville d'Espagne, dans Bétique, sur la côte de la Mediterranée. Elle avoit été bâtie par les Carthaginois. On la place ordinairement dans ce que nous appellons aujourd'hui le Royaume de Grenade, à peu près où est Adra, qui peutêtre est Abdara même, dont le nom s'est corrompu.

ABDERE. s. f. *Abdera, orum.* Ancienne ville de Thrace. Plusieurs Sçavans croyent qu'elle fut bâtie par *Abderus*, ou bien par Hercule, en memoire d'Abderus qui avoit été déchiré par les chevaux de Diomede. Leurs garents sont Philostrate, Etienne de Byzance, Scymnus de Chio, &c. Mais Solin, & Mela, disent qu'elle fut bâtie par Abdera sœur de Diomede, qui lui donna son nom, & sur les medailles de cette ville, on lit d'un côté ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ, avec la tête d'une Heroïne. Voyez Mr. SPANHEIM, p. 562. & suiv. Elle fut rebâtie par Timesius, qui y conduisit une Colonie de Clazomeniens; & ensuite vers la 31. Olympiade, c'est à dire, environ 650 ans avant J. C. Les Teiens, peuple de l'Asie mineure, ne pouvant souffrir la domination des Perses passerent en Thrace, & s'établirent à *Abdere*. Quelques Auteurs veulent que ce soit Asperosa, ville maritime de Romanie. Elle a encore été nommée Astrizza.

ABDÉRITE. s. m. *Abderites, Abderita.* Qui est de la ville d'Abdere. Les Medailles de cette ville ont une tête rayonnée, avec ce mot, ΑΒΔΗΡΙΤΕΩΝ. Les Abdérites étoient si stupides que leur stupidité avoit passé en proverbe, & qu'on disoit un esprit d'Abdere, *Abderitica mens*, pour un esprit grossier, pesant, stupide. Ciceron *ad Attic. viii. ep. 7.* appelle un projet mal concerté, sans vûës, sans prudence, un projet Abderitique. Abdere néanmoins produisit de grands hommes, témoins Protagore & Democrite.

ABDIAS. s. m. & nom propre. C'est le nom du quatriéme des douze petits Prophetes, que les Protestans appellent communément *Obadias*, faisant passer la prononciation Hebraïque dans les autres langues. Ce qui est à mon sens pecher contre le premier principe des langues, qui est l'usage. Car de quelque maniere que l'on prononce un nom dans la langue originaire de ce nom, il faut le prononcer comme il est établi par l'usage qu'on le prononce dans la langue dans laquelle on parle, ou l'on écrit, & il n'y a pas moins d'absurdité à vouloir dire *Obadias*, *Jeschejahu*, *Jechezchiel* &c. au lieu de Abdias, Isaïe, Ezechiel, qu'il y en auroit à vouloir dire *Miriam*, *Jehoschua*, *Jehobhanan*, *Petrus*, *Alexandros*, *Julius Cæsar*, *Pompeius*, *Hieronymus*, *Quintus Curtius &c.* au lieu de Marie, Jesus, Jean, Pierre, Alexandre, Jules César, Pompée, Jerôme, Quinte-Curce &c. Aussi tous les Traducteurs François de l'Ecriture, & ceux même de Geneve, ont dit *Abdias*. Au reste, ce nom vient de עבד, *abad*, servir, honorer, & de יה, *Ja*, abregé de Jehova, nom de Dieu. Ainsi il signifie serviteur de Dieu, ou de *Jehovah*.

ABDICATION. s. f. Démission, acte de renonciation à une charge, à une magistrature. *Abdicatio.* Il faut remarquer que l'*abdication* differe de la résignation, en ce que l'*abdication* se fait purement & simplement, au lieu que la resignation se fait en faveur d'une tierce personne.

On dit, L'*abdication* d'un fils rebelle & désobeïssant. Dans le Droit Civil l'*abdication* est opposée à l'adoption. L'*abdication* n'étoit differente de l'exheredation que dans cette circonstance: c'est que le fils abdiqué étoit exclus de la famille, & de la succession paternelle, par un acte public pendant la vie du pere; au lieu que l'exheredation n'avoit d'execution qu'en vertu de son testament. Les causes de l'*abdication* étoient les mêmes que celles de l'exheredation. *Harris*, dans son Dictionnaire Anglois des Arts, dit qu'on trouve qu'*abdication* s'est dit encore d'un homme libre qui renonce à sa condition pour se faire esclave, ou d'un Citoyen Romain qui renonce à cette qualité & aux privileges qui y etoient attachez.

On dit aussi au Palais, faire une *abdication* de biens, quand on en fait un abandonnement entier.

ABDIQUER. v. act. Renoncer à une magistrature, à une charge, s'en dépouiller, l'abandonner. *Abdicare.* Diocletien & Charles-quint ont *abdiqué* l'Empire. Il se dit aussi absolument, ce Prince a été forcé d'*abdiquer*.

On dit en Droit, *Abdiquer* un fils, pour dire, l'abandonner, le chasser de sa maison, ne le reconnoitre plus pour fils. C'est l'exhereder, & le priver de tous les avantages attachez à sa qualité de fils. *Est quasi negare filium.*

ABDIQUÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Abdicatus.*

ABDOMEN. s. m. Terme de Medecine, qui signifie la partie exterieure du bas ventre, depuis les cuisses en remontant jusqu'au diaphragme. *Abdomen.* C'est, dit Harris, le plus bas des trois ventres du corps humain, appellé proprement le bas ventre, qui comprend dans sa capacité le ventricule, les boyaux, le foye, la ratte, la vessie, &c. & qui est couvert en dedans d'une membrane, que l'on nomme *Peritonæum*; sa partie inferieure Hypogastre, *Hypogastrium*: sa partie de devant est divisée dans

hacune de ces trois
: moyenne, & deux
épigastrique est ap-
res, dont l'un est à
ne de la région um-
ses parties laterales
hypogastrique s'ap-
les flancs. Il se dit
s contenuës dans le
& les Arabes *mirach*.
ne épithete que les
yeux, qui les fait
ur marque de mé-
aussi *orgueilleux*,&
e dit aussi des mus-
ui se peuvent mou-
uscle de l'index. Il
oyenne de l'os du
, il va s'inserer à la
lice, qu'il tire en
. Ce mot vient du

tomie. Le mouve-
gts s'éloignent du
ux le mouvement
il du nez, & fait

d'Abée. CORN.
Ceux d'*Abée* de

Mansertin, près
ppellée, dit Pau-
estre. Quelques
les qu'Agamem-
n temple fameux
Xerxes le brûle-
ce nom bâtie par

qui a un aiguil-
Apis.

lle,
. BOIL.

n que des bour-
des *abeilles* qui
t qu'on ne peut
ns le Roi & les
n sont très-per-
a fait voir les
mme ordinaire-
veloppées, qui
Swammerdam
ppartemens du
ment les pou-
gouvernement
'elles ayent la
abeilles servent
les prendre en
u'il y a peu de
scendent vers
uë l'erreur de
ouches d'eau,
bien que tous
décrit sous le
abeilles sauva-
uve dans les

d'Europe. Il y en a qui sont grises, d'autres brunes, ou bleuës. Ces dernieres font plus de cire, & de meilleur miel. Elles se retirent toutes dans des fentes de rochers, & dans des creux d'arbres. Leur cire est molle, & d'une couleur si noire que rien n'est capable de la blanchir. En recompense leur miel est beaucoup plus blanc, plus doux & plus clair que celui d'Europe. Elles n'ont point d'aiguillon. LONVILLERS. Le P. du Tertre ajoute, qu'il est impossible d'aprivoiser ces *abeilles*, qu'elles sont toutes sauvages. Il convient du reste, à cela près, qu'il asûre qu'il est faux de dire que leur miel soit plus blanc que celui d'Europe. Celles d'Ethiopie sont aussi plus petites que les nôtres, sans aiguillon, font leur miel en terre, elles entrent dans ces ruches souterraines par un seul trou très-petit; quand un homme en approche cinq ou six le bouchent de leurs petites têtes si juste, qu'on ne s'en apperçoit point sans beaucoup d'attention. Elles sont noires; mais leur cire en est très-blanche, & leur miel très-doux. *Ludolf l. 1. c. 13*. Voyez Meursius dans sa Creta liv. 1. chap. 15. sur les *abeilles* qui obligerent les habitans de Rhocus d'aller s'établir ailleurs; sur les *abeilles* de l'Isle de Crete, qui quand elles veulent doubler un cap, prennent de petites pierres dans leur museau pour leur servir de tête; & pour n'être point emportées par les vents. Là même l. 11. c. 7. & sur celles du mont Ida qui nourrirent Jupiter.

Le Roi des *abeilles* est femelle, & jette environ six mille œufs par an. Il est deux fois plus gros que les autres *abeilles*. Il a les ailes courtes, les jambes droites, & marche plus gravement que les autres. Il a une marque au front, qui lui sert de diademe & de couronne. Pline dit que le Roi des *abeilles* n'a point d'aiguillon. C'est là-dessus qu'est fondée la réponse qu'on fit au nom d'Urbain VIII. après son exaltation. Il portoit des abeilles dans ses armes, un François fit là-dessus ce vers, en faveur de sa nation :

Gallis mella dabunt, Hispanis spicula figent.

Enfin, on répondit au nom du Pape d'une maniere fort ingénieuse & fort convenable à la qualité de pere commun des Chrétiens :

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent,
Spicula Rex etenim figere nescit apum.

Quelques-uns prétendent qu'on remarque dans la Republique des *abeilles* une régularité & une subordination admirables; qu'on y voit une distribution bien reglée des emplois; un ordre, & un concert aussi parfait qu'entre des esprits qui conspirent à l'execution d'un même dessein. Ce que Virgile dit que les piqûres des *abeilles* leur coûtent la vie, parcequ'elles laissent leur aiguillon dans la playe, *animas in vulnere ponunt*, n'est point veritable, & les Naturalistes n'en demeurent pas d'accord. C'est le seul insecte né pour l'utilité de l'homme, à ce que dit Pline, liv. 11. En quoi il se trompe, car il devoit du moins ajoûter le vers à soye. Il raconte plusieurs merveilles des *abeilles*, aussi bien que Mathiole, touchant leur œconomie, qui sont telles, que le Philosophe Aristomache employa 60 ans en leur contemplation. Quelques-uns croyent qu'on peut faire des *abeilles* par art. Lorsqu'on tuë un bœuf en été, & qu'on l'enferme dans une chambre basse bien close, pour le laisser pourrir dans son cuir, ils prétendent qu'au bout de 45 jours il en sort une infinité d'*abeilles*. Les principaux des Anciens qui ont parlé des *abeilles*, sont Aristote, Hyginus, Virgile, Celse, Marc Varron, &c. Et parmi les Modernes, outre ceux que nous avons citez, un Anglois nommé Majow en a fait un Traité, intitulé *Monarchia fœminina*, seu *Apum historia*. M. Maraldi de l'Academie Royale des Sciences y donna en 1713. un sçavant mémoire sur les *abeilles*. Il est dans les Registres de l'Academie, & sera imprimé dans l'histoire de cette Academie. On dit pour le moins aussi communément mouche à miel, que l'on dit abeille. Voyez MOUCHE A MIEL.

On a souvent fait entrer les *abeilles* dans des dévises. Une *abeille* avec ce mot d'Horace, *Studiosa florum*, est la dévise d'un homme appliqué à des ouvrages d'esprit. Elle conviendroit encore mieux à une femme sçavante. Une ruche, & *Labor omnibus unus*, con-

vient à une societé de gens qui travaillent de concert. Et avec ce mot pris de Virgile, *Ore legunt sobolem*, on l'a appliqué aux Prédicateurs. Et ceux-ci à des Sçavans, *Utile dulci*, ou *E Pluribus unum*. Ephese a une grosse *abeille* au revers de ses medailles. Les *abeilles*, si l'on en croit M. Reger, étoient le symbole des Colonies, aussi bien que celui de la sagesse. *Sic vos non vobis* fut appliqué à Charles V. lorsqu'il fit la guerre pour rétablir le Duc de Sforce dans le Duché de Milan. Une *abeille* qui voltige sur les fleurs, *Ut prosim*, pour marquer un homme qui consacre toutes ses veilles & ses travaux à l'utilité du public. Louis XII. entrant dans Gennes parut avec un habit blanc semé d'un essain d'*abeilles* d'or, au milieu duquel étoit le Roi, avec ces mots: *Rex non utitur aculeo*, le Roi n'a point d'aiguillon, pour faire connoître aux Genois qu'il leur pardonnoit leur rebellion.

ABEILLE, est l'une des douze constellations australes qui ont été observées par les Modernes depuis les grandes navigations. OZAN. Elle est composée de quatre étoiles de la cinquiéme grandeur.

ABEILLE, se dit quelquefois figurément de ceux qui parlent, ou qui écrivent également. Xenophon a été appellé la Muse & l'*abeille* Athenienne, à cause de la douceur de son stile. M. SCUD. Mais ces sortes de métaphores, qui sont fort bonnes en Grec, ne sont point tolerables dans nôtre langue, ou du moins ont besoin de quelque adoucissement. C'est avec cet adoucissement que Mr. Scuderi s'en est servie, elle ne dit pas cruëment que Xenophon étoit l'*abeille Athenienne*, mais qu'il *a été appellé la Muse & l'abeille Athenienne, à cause de la douceur de son stile*. Voila trois adoucissemens. 1. *Il a été appellé*, & non pas il étoit. 2. *La Muse & l'abeille Athenienne*: ces deux mots servent a s'expliquer l'un l'autre. 3. *A cause de la douceur de son stile*. Cette raison approche encore la métaphore & la rend plus intelligible. C'est à peu près de cette sorte qu'il faut se servir en François de la plûpart des métaphores, & il est bon de donner cet avis surtout aux étranges. Comme les sens figurez & les expressions métaphoriques frappent davantage l'esprit du Lecteur que les expressions propres & simples, il arrive souvent que ceux qui étudient nôtre langue dans les bons Auteurs, remarquent avec attention ces sortes de mots, & en remplissent leurs recüeils. Ils sont ensuite portez à croire qu'on peut s'en servir en toutes rencontres, parce qu'ils les ont remarquez dans un bon Auteur; mais cela demande bien de la précaution, & un discernement que l'usage seul peut donner. Une expression métaphorique bien placée est d'un grand agrément, mais elle ne vaut rien hors de sa place, & surtout en François, il ne faut point s'en servir indifferemment, outre qu'on ne doit point transporter dans un stile grave ce qu'un Auteur n'aura dit que dans un discours enjoüé, ni détacher une expression hardie de tous les adoucissemens qui l'accompagnent. Cette remarque peut servir à toutes les pages de ce Dictionnaire.

ABEL. s. m. *Abel*, ou *Abela*. Petite ville des Ammonites, qu'Adricomius met dans la Tribu de Gad, & Joseph dans la demi-Tribu de Manasses, au-delà du Jourdain, c'est-à-dire, dans le petit pays qu'on nomma depuis la Trachonite, elle étoit à sept mille de Philadelphie. Les Septante l'appellent Ἐβελχαρμίμ. Elle etoit dans un pays de vignes. Ce fut la que Jephté defit les Ammonites. LIV. DES JUG. ch. XI. Son nom, qui est Hebreu, אבל, signifie *pleureux*, & non pas *affliction*, qui se dit en Hebreu *Ebel*. Jephte prit & ravagea vingt villes depuis Aroer jusqu'à Mennith, & jusqu'à *Abel*, qui est planté de vignes. SACI. M. Corneille dit aussi *Abela*.

ABEL. s. m. est aussi le nom du second fils d'Adam & d'Eve, qui fut tué par Caïn son frere aîné.

Joseph, dans son premier Livre des Antiquitez Juives, ch. 3. dit, que ce nom signifie *affliction*, πένθος, & l'Auteur d'un Dictionnaire imprimé depuis peu en nôtre langue en dit autant. Joseph ne sçavoit point l'Hebreu; car s'il l'eût sçû, il est impossible qu'il n'eut pas fait attention que Abel s'écrit en Hebreu הבל, qui signifie *une chose vaine, vanité*; & non pas אבל, qui signifieroit effectivement *affliction, pleurs*. Ce qui a trompé Joseph, & beaucoup d'autres avec lui, c'est qu'ils ont trouvé le nom d'Abel écrit avec un *a*, ou un *alpha*, au commencement: ils se sont imaginé qu'il y avoit dans le texte Hebreu un *aleph*, qui répondoit à cet *a* des Grecs & des Latins, & ils ont cherché la signification du nom d'*Abel* dans אבל, qu'une legere connoissance de la langue Hebraïque leur eut fait chercher ailleurs.

ABÉLIENS, ou ABÉLOITES, ou ABÉLONIENS. s. m. & plur. *Abeliani*, *Abeliotæ*, *Abelonii*. Nom de Paysans heretiques qui habitoient un bourg proche d'Hippone. Le dernier de ces noms vient de celui qu'on leur donnoit en langue Punique; les deux premiers sont ceux que S. Augustin leur donne en Latin. Ces heretiques se marioient; mais ils vivoient avec leur femme dans la continence, & sans avoir de commerce ensemble. Ils adoptoient un jeune garçon & une jeune fille, à condition qu'ils se marieroient, mais qu'ils vivroient aussi en continence; & ils ne manquoient point, dit S. Augustin, de trouver dans le voisinage des pauvres qui leur fournissoient leurs enfans pour qu'ils les adoptassent. Quelques Auteurs croyent qu'ils se fondoient sur cet endroit de S. Paul, 1. COR. VII. 29. *Que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avoient point*. S. Augustin n'en dit rien. Un Auteur moderne, qui avoüe que ce Pere est le seul qui ait parlé de cette Secte, dit que ces gens là regloient le mariage sur le pied du Paradis terrestre, prétendant qu'il n'y eut entre Adam & Eve qu'une union de cœur. Ils se regloient aussi, poursuit-il, sur l'exemple d'Abel; car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit mort sans avoir jamais connu sa femme. C'étoit de lui que leur secte avoit pris son nom... Voilà, dit-il, ce que S. Augustin nous en apprend. Il n'y a pas un mot de tout cela dans ce Pere. *l. de Heres. ad Quodvult. her.* 87. Il ne parle ni du Paradis, ni d'Adam & d'Eve, ni du mariage d'Abel, ni de sa continence. Il dit seulement, que quelques-uns disent que ces Sectaires tiroient leur nom d'Abel fils d'Adam; mais il ne le rapporte pas de son chef, ni comme son opinion. *Hos nonnulli dicunt*, &c. Il est cependant assez vraisemblable que c'est en effet là l'origine de ce nom, & qu'ils furent ainsi appellez, parce qu'ils n'avoient pas plus de posterité qu'Abel, à qui l'Ecriture n'en donne point, & qui par consequent n'en eut point; non pas qu'il eût vécu en continence dans le mariage, mais parceque très-vraisemblablement il fut tué avant que d'avoir été marié: on pourroit dire certainement, puisque l'Ecriture n'en dit rien, & que peut-être Caïn son aîné ne l'étoit point encore lui-même quand il le tua. Un autre Moderne dit, qu'il y avoit une fable répanduë dans tout l'Orient, qui disoit qu'après la mort d'Abel Adam fut 130 ans sans avoir de commerce avec Eve; que c'est un sentiment des Docteurs Juifs, que ce conte avoit eû cours, même parmi les Arabes; que c'est pour cela qu'au rapport de Gigejus תאבל, *thabala*, en Arabe signifie s'abstenir de sa femme, & qu'il est le plus trompé du monde, si cette opinion n'avoit point pénetré jusqu'en Afrique, & donné occasion à leur nom. Il est vrai que les Rabbins disent qu'Adam, touché de la mort d'Abel, fut long-tems sans user du mariage, & jusqu'à ce qu'il engendra Seth. Si quelques-uns disent que ce tems fut de cent trente années, c'est une erreur manifeste, & contraire à leurs propres Chronologies, qui mettent la naissance de Seth à la 130e année du monde & de la vie d'Adam, comme on le peut voir dans les deux Seder Olam, & dans David Ganz. Car comment auroit-il eû Seth à sa 130e année, si Seth n'avoit été conçû que 130 ans après la mort d'Abel? Aussi Abarbanel dit, que ce fut 130 ans depuis son peché. Car il croit, comme beaucoup d'autres Rabbins, que Caïn & Abel furent conçûs immédiatement après le peché d'Adam. Mais soit que l'on prenne sa pénitence & sa continence depuis son peché, ou depuis la mort d'Abel, ce seroit la continence d'Adam, & non pas celle d'Abel, que ces heretiques auroient imitée; & si c'eut été de cette fable que leur nom leur fût venu, on les eût nommez Adamites, ou Adamiens, plûtôt qu'Abeliens. Le *thabala* des Arabes ne prouve point que ceux qui à l'exemple d'Adam n'usoient point du mariage fussent nommez du nom Abel. Car 1°, ce *thabala* ne vient point du nom d'Abel, הבל; s'il en venoit il s'écriroit par un ה, & non par un א. Il ne faut point dire que ces lettres se changent aisément; car les Arabes ne l'ont point fait. On peut voir tous nos Interpretes, aussi bien qu'Eutychius, & Albufaragius, qui écrivent tous le nom d'Abel par un ה, aussi bien qu'en Hebreu. 2° *Thabala* vient de *abala*, qui comme l'*abal* des Hebreux signifie être en deüil, en affliction, & s'abstenir en general du plaisir à raison du düeil, de sorte qu'il vient de l'*abal* des Hebreux, comme l'a très-bien remarqué Golius, & après lui Castel. Ainsi il est plus croyable que les heretiques dont nous parlons s'appellerent *Abeliens*, parce qu'ils ne laissoient point de generation non plus qu'Abel. Cette heresie fut toute renfermée dans un seul village, & ne dura point, comme S. Augustin le remarque. *Est quædam heresis rusticana in campo nostro, id est Hipponensi, vel potius fuit. Paulatim enim diminuta in una exigua villa remanserat; in qua quidem paucissimi, sed omnes hoc fuerunt.*

ABELISER. verb. act. Vieux mot, qui veut dire, Charmer & ravir. *Allicere*, *delinire*.

Si m'abelisoit & seoit.
ROM. DE LA ROSE.

ABELLINAS. S. *Abellina vallis*. Grande & belle vallée de Syrie, entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle est Damas.

ABELLION. s. m. *Abellio*. C'est le nom d'un Ancien Dieu des Gaulois. On a trouvé vers Cominges dans l'ancienne Novempopulanie trois inscriptions antiques qui font mention de lui; Scaliger

ns de Pam-
omme le té-
ient aussi le
oit être for-
Crete ; que
mus, *benus*,
nom *Apol-*
Ἀπόλλων des

entre Mas-
per les Phi-
qui est He-
, pierre, &
du secours.
GEN. & LES
mais *eser*. Il

aquelle les
nt en che-
nom est for-

S. Aberce,
été celebre

à que vient
t. *Ostia flu-*

re un hom-
traitemens.
un juste ju-
du vin. Les
est quelque-
les jours.

Droit. Litt-
vance, c'est
itendement
chose & tiel
est a tant a
od non est in
t in conside-
em rem, aut
on les Juris-
s sunt defini-
tione, c'est,
ce, que *beer*
re avec em-

itin. On s'en
ordre, sans
, *inconsultè*.

avoir de l'é-
orrere. C'est
& un mons-
rre la mort.
ssi, S'*abhor-*
l'un crime.

RACIN.

Abibon étoit

ne *abjection* & une humiliation continuelle, on puisse condamner l'usage des mortifications dans les Religieux, qui ne sont rien que des Chrétiens obligez de tendre à la perfection de l'Evangile. AB. D. L. TR. On ne se sert gueres de ce mot que dans les livres ou les discours de dévotion ; mais il y est fort en usage.

ABIENHEUR, & ABIANNEUR. s. m. Terme de coutume. *Depositarius*, *Sequester*. Ce sont en Bretagne les Dépositaires, les Sequestres ou Commissaires d'un fonds saisi. Voyez M. Hevin sur Frain.

ABIENS. s. m. & pl. *Abii*. C'est le nom d'un peuple de Scythie, qu'Homere appelle les plus justes de tous les hommes, *δικαιοτάτες ἀνθρώπων*. Iliad. V. Quelques Auteurs les placent dans la Thrace. Quoique les Abiens aimassent leur liberté au dernier point, & qu'ils l'eussent toûjours conservée depuis Cyrus, ils vinrent se soumettre volontairement à Alexandre, lorsqu'il étoit à Maracande.

On rapporte trois ou quatre étymologies de ce mot. 1°, On dit qu'il vient du fleuve Abien, *Abianus*, sur les bords duquel ils habitoient. Si cela étoit, ils eussent été appellez Abianiens, *Abiani*, plûtôt qu'Abiens, *Abii*. 2°, On le fait venir de l'*a* privatif, & de *βίος*, *vie*, comme qui diroit des gens qui ne vivent pas, *quorum non est vita vitalis*, parcequ'ils vivoient dans le célibat, ne se nourrissant que de lait, & demeurant toûjours dans des chariots. Le célibat entier d'une nation paroît une fable ; comment se fût-elle perpetuée ? Bien d'autres chez les Scythes menoient une vie encore moins humaine, qu'on n'appelloit point pour cela *Abii*. 3°, D'autres tirent ce nom de l'*a* privatif, & de *βιὸς*, un arc, parce qu'ils ne s'en servoient point. 4° Enfin, & c'est ici ce qu'il y a de plus probable, d'autres veulent qu'ils fussent ainsi appellez de l'*a* privatif, & de *βία*, violence, force ; parcequ'ils n'usoient point de force, ni de violence, & n'avoient jamais fait la guerre, à moins qu'on ne voulût attenter à leur liberté. L'épithete que leur donne Homere confirme ce sentiment.

ABJET, ETTE, ou ABJECT, CTE, ou ABJECT, CTE. adj. Méprisable. *Abjectus*, *vilis*, *contemptus*. Il se dit surtout de la naissance & de la profession. Une naissance *abjette*, un métier *abjet*, un homme *abjet*. On le dit aussi de l'esprit, du courage. C'est un esprit vil & *abjet*, une ame basse, & *abjette*, qui n'a aucune élevation, qui ne pense à rien de grand. Le commencement des autres arts est bas & *abjet* ; mais celui du parasite est illustre, & commence par l'amitié. D'ABLANC. Par les exemples qu'on vient de citer, on peut remarquer que le terme *abjet* marche rarement seul, & sans être accompagné d'une autre épithete qui lui sert de commentaire & d'explication. On le trouve seul dans Vaugelas : La gloire qui s'acquiert sur des ennemis *abjets* perd bientôt son lustre. Ce mot vient d'*abjicio*, qui signifie, Jetter par mépris, abandonner une chose comme inutile.

ABIGEAT. Terme de Droit Romain. L'*Abigeat* est une action qui consiste à emmener les troupeaux des pâturages pour se les approprier. Celui qui n'enleve qu'un mouton ne commet point le crime d'*abigeat*, mais un simple vol. La distinction de l'*abigeat* & du vol simple n'est pas connuë en France.

ABIHAIL. s. m. ou f. selon qu'il est nom d'homme ou de femme. Car c'est le nom de plusieurs personnes dans l'Ecriture. Quand il est écrit par un ה, on l'interprete Pere de lumiere, ou de loüange. Et quand il s'écrit par un ח, *Abihhail*, Pere de force, ou Pere de l'armée, ou de douleur, ou la force du Pere. Leur Prince est Suriel fils d'*Abihaiel*. SACI. Nomb. III. 35. Il faut lire. *Abihhail*.

ABIME, ABIMER. Voyez ABYSME, ABYSMER.

ABIMALIC. La langue d'Abimalic c'est la langue des Africains Bereberes, ou anciens & veritables Africains naturels du pays. On la nomme ainsi, à ce que l'on croit, de l'Auteur de leur Grammaire nommé Abimalik, qui n'est apparemment autre chose qu'Abimelech, c'est à dire, *Pere de Roi*, ou *mon Pere Roi*.

ABIMELECH. s. m. *Abimelech*. Ce nom, qui est Hebreu, composé de אבי, *abi*, *pere*, ou *mon pere*, & de מלך Roi, & qui signifie par conséquent *pere de Roi*, ou plûtôt, *mon pere Roi* ; comme qui

qui diroit *mon Pere & mon Roi*, est 1°. un nom propre d'homme dans l'Ecriture. 2° C'est un nom appellatif, ou comme appellatif, qui paroit commun à tous les Rois de Gerare, comme celui de Pharaon l'étoit à ceux d'Egypte. Car le Roi de Gerare, qui reçut Abraham, s'appelle Abimelech; & Achis, qui reçut David, est aussi appellé Abimelech dans le titre du XXXIII. Pseaume. C'est un nom très-convenable aux Rois de ces premiers tems, qui furent les Peres ou les Chefs des familles, ensorte qu'on pourroit les appeller Peres & Rois en même tems. Il est croyable que ce fut là un des premiers que les Rois porterent.

AB-INTESTAT. Terme de Jurisprudence, qui se dit de celui qui hérite de droit d'un homme qui n'a point fait de testament, & qui avoit pourtant le pouvoir de tester. *Intestatò.* On ne dit point d'un mineur qu'il est mort *ab-intestat*; mais on dit d'un fils qu'il est heritier de son pere *ab-intestat*. Il y a eû un tems où l'on privoit de sepulture ceux qui étoient décedez *ab intestat* : ce qui donna lieu à un Arrêt du 19. Mars 1409. portant deffenses à l'Evêque d'Amiens d'empêcher, comme il faisoit, la sepulture des décedez *ab-intestat*.

ABJURATION. s. f. Renonciation solennelle à une erreur, à une heresie. *Erroris confessio ac detestatio.* C'est aussi l'acte en forme, par lequel on justifie que l'on a *abjuré*. Son *abjuration* est signée de l'Evêque.

ABJURATION. Se dit aussi dans l'histoire & les Loix d'Angleterre du serment qu'un homme qui a commis un crime de felonie, & qui s'est refugié dans un azyle, fait de sortir du Royaume pour toujours. C'est S. Edoüard le Confesseur qui en fit la loi, mais depuis elle a été changée. HARRIS. Selon Boyer, il signifie exil perpetuel. Ce mot vient du Latin *Abjurare*, qui dans Ciceron & dans les autres bons Ecrivains de ce tems-là, signifie, nier quelque chose avec serment.

ABJURER. v. act. Renoncer solennellement à quelque mauvaise doctrine, à des maximes erronées. *Errorem damnare, detestari.* Cet homme a *abjuré* les erreurs de Socin. On dit simplement & absolument, il a *abjuré*, pour dire, il a changé de Religion, il s'est converti. On a dit autrefois, *Abjurer* sa patrie, pour dire, quitter la Province pour n'y plus retourner, comme font les bannis & les proscrits. *Abnegare.* Voyez. ABJURATION.

L'usage de ce terme n'est pas restreint aux matieres de Religion. Il sert à exprimer qu'on renonce pour toûjours à certaines choses, & qu'on les abandonne. Il a *abjuré* la Poësie. SCAR. Elle a *abjuré* tout sentiment de pudeur & de vertu. PASC.

ABJURÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Damnatus, abjectus, repudiatus.*

ABL.

ABLAB. s. m. Arbrisseau de la hauteur d'un sep de vigne, dont les rameaux s'étendent de même. Il croît en Egypte, & subsiste un siécle, également verd en hyver & en été. Ses feuilles ressemblent à celles de nos féves de Turquie, & ses fleurs, qu'il porte deux fois l'an, au printems, & en automne, sont presque pareilles. Cette plante produit des féves qui servent de remede contre la toux, & contre la retention d'urine. Les Egyptiens s'en nourrissent. Voyez HABLAB.

ABLAIS. s. m. Terme de Pratique en quelques Provinces. Dépoüille de bleds. La Coutume d'Amiens deffend d'enlever les fruits, & *ablais*, quand ils sont saisis, sans donner caution au Seigneur de ses droits. *Ablais*, dans les coûtumes d'Amiens & de Ponthieu, sont les bleds coupez qui sont encore sur le champ. *Segetes desecta in agro jacentes.*

ABLATIF. s. m. Terme de Grammaire. Sixiéme cas de la declinaison du nom & du participe. *Ablativus casus, auferendi casus.* On dit aussi *ablatif absolu*, quand il est sans regime. On l'a nommé autrefois *ablatif égaré*. On dit populairement *ablativo tout en un tas*; c'est-à-dire, tout ensemble, avec confusion. Le mot d'*ablatif* Latin a été fait *ab auferendo*. Priscien l'appelle aussi *comparatif*, parce qu'il ne sert pas moins à comparer qu'à ôter, parmi les Latins. Les Grammairiens prétendent que les Grecs n'ont point d'*ablatif*. L'*ablatif* est opposé au datif, parceque'on se sert de l'*ablatif* pour exprimer l'action par laquelle on ôte, comme on se sert du datif pour exprimer l'action par laquelle on donne. Il n'y a pas en François de marque fixe & certaine dans la grammaire qui distingue l'ablatif de tous les autres cas; & nous disons qu'un mot est à l'*ablatif* par analogie avec la langue Latine. Ainsi dans ces deux phrases, *La grandeur de la ville*, & *Je viens de la ville*, nous disons que *de la ville* dans la premiere est au genitif, & dans la seconde, à l'*ablatif*; parceque cela seroit ainsi en Latin, si les deux phrases étoient exprimées en cette langue.

ABLE, ou ABLETTE. s. m. Petit poisson plat & mince, qui a le dos verd & le ventre blanc. *Alburnus.* Il se trouve dans les rivieres. Il semble que ce mot vient d'*albus*, & qu'on dit *able*, pour *albe*, à cause de sa blancheur, par une simple transposition de lettres assez ordinaire dans les langues.

ABLERET. Terme de pêche. C'est une espece de filet carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on peche les *ables*, ou autres petits poissons : ce qui est permis par plusieurs Coutumes. On l'appelle en quelques païs *carré*. *Rete quadratum.*

ABLOQUIEZ. adj. plur. Terme de Coutume. Celle d'Amiens deffend aux tenanciers de démolir aucuns édifices *abloquiez*, & *solivez*, dans l'heritage qu'ils tiennent en roture, sans le consentement de leur Seigneur. Ces mots viennent apparemment de *amovere à loco & à solo.*

ABLUTION. s. f. *Ablutio.* Qui n'est en usage en François que pour signifier cette goutte de vin & d'eau qu'on prend après la Communion, pour consommer plus facilement la Sainte Hostie, ou qui sert à laver les doigts du Prêtre qui a consacré, ou dans quelque autre ceremonie Ecclesiastique. Faire l'*ablution*. De là vient qu'on appella aussi *ablution*, le vin que l'on mettoit dans un calice pour le donner aux enfans, à qui l'on administroit autrefois la Communion sous la seule espece liquide. On voit cette coutume dans quelques Rituels voisins du douziéme siécle. La ressemblance de cette action avec l'*ablution* que prennent les Prêtres à la Messe, lui a fait donner le même nom.

ABLUTION, se dit aussi chez les Religieux qui portent des habits blancs, de l'action de les blanchir & de les nettoyer. *Lotio, lotura.* Il y a des écriteaux qu'on met dans les Cloîtres pour marquer les jours d'*ablution*.

ABLUTION. Les Medecins & les Chirurgiens appellent *ablution*, une préparation du médicament dans quelque liqueur, pour le purger de ses immondices, ou de quelque mauvaise qualité.

ABN.

ABNAQUIS, ISE. s. m. & f. *Abnaquii.* Peuple de l'Amerique septentrionale, entre la Mer de Nord, le lac de Champlain, & la riviere de S. Laurent. MATY. Au reste, je ne sçai pourquoi Maty & Mr. Corneille écrivent *Abnaquiois* ; j'ai toûjours oüi dire *Abnaquis* par les François qui ont été en Canada; & un Auteur de Dictionnaire, qui les appelle *Abnaquiois*, avoüe néanmoins qu'on les appelle aussi souvent *Abnaquis*.

ABNEGATION. s. f. Terme de dévotion. Renonciation à ses passions, à ses plaisirs, à ses interêts. *Abnegatio.* L'abnégation de soi-même est necessaire pour la perfection chrétienne. Il n'est gueres en usage que dans cette phrase, & pour signifier un renoncement de soi-même, & un détachement de tout ce qui n'a point de rapport à Dieu. L'*abnégation* & la haine de soi-même recommandées dans l'Evangile, ne sont pas une haine absoluë de nous-mêmes, mais de nôtre corruption. FENEL. La pauvreté religieuse renferme une *abnégation* & un renoncement sincere à tout ce qui n'est point Dieu, & qui ne peut contribuer ni à sa gloire ni à son service. AB. D. L. TR. Vivre dans une sincere *abnégation*. ID. Ce terme vient du Latin *abnegare*, qui signifie, Désavoüer, ne vouloir point reconnoître une chose comme sienne.

ABO.

ABOI. Voyez ABBOI.

ABOILAGE. s. m. Vieux mot qui se trouve encore dans quelques Coutumes, & qui signifie un droit du Seigneur sur les abeilles qui se trouvent dans les forêts de leurs Chatelenies. Il a été formé d'*abeilles*, qu'on disoit autrefois pour *abeilles*. MENAG.

ABOILE. s. f. Vieux mot qui veut dire une *Abeille*. *Apis.*

ABOKELLE. s. f. Terme de Negotiant en Egypte & de Relation. C'est le nom que les Arabes donnent à une Monnoye d'Hollande. Elle vaut moins que le piastre, & les Arabes la nomment ainsi à cause d'une figure de lion qu'elle porte. Cependant au lieu de lui donner le nom de lion, ils lui donnent celui de *kelb*, qui signifie chien, soit par mépris pour les Chrétiens, soit pour marquer son bas alloy. HERB. Ce nom vient de אב, *ab*, Pere, & *Kelb*, qui est la même chose que l'Hebreu כלב, *Chaleb*, qui veut dire chien. C'est un Arabisme. Les Arabes disent *aba*, Pere, au regime de tout ce qui a, qui possede quelque chose, dans le même sens que les Hebreux disent בן, *fils*. Ainsi *Abonkelb* est une monnoye, qui a un chien gravé, qui est marquée d'un chien. Car proprement il faudroit dire *Aboukelb*, mais on dit vulgairement en Egypte *Abokelle*.

ABOLIR. v. act. Mettre quelque chose hors d'usage, l'abroger, l'annuller. *Abolere, abrogare, refigere.* Le Magistrat a *aboli* cette méchante coûtume. Le Roi a *aboli* une telle loi, une telle procedure; il a entierement *aboli* les duëls. Il signifie encore, Détruire, anéantir. Le tems a *aboli* les plus beaux monumens de l'antiquité. Il n'y a que le Roi qui puisse *abolir* un crime, c'est-à-dire, absoudre le coupable, & l'exempter du châtiment. On

dit

dit aussi *abolir*, ou effacer la memoire & le souvenir des choses passées. *Obliterare memoriam.* *Abolir*, ou bannir la superstition. *Superstitionem tollere.* *Abolir* ou revoquer les impôts. Le tems qui consume tout, *abolit* tous les jours les noms & les titres qui sont gravez sur ces magnifiques monumens. BOUH. Ce mot vient du Latin *abolere*, *ita extinguere & delere*, *ut ne oleat quidem.*

ABOLIR, se dit aussi avec les pronoms personnels. Les mandats apostoliques se sont *abolis* par un non-usage. Il ne faut pas souffrir que les bonnes coûtumes s'*abolissent*.

ABOLI, IE. part. pass. & adj. *Abolitus*, *abrogatus.* Loi *abolie.* Crime *aboli.*

ABOLISSEMENT. s. m. Abrogation, extinction. *Abolitio legis.* L'*abolissement*, ou l'abrogation des loix, se fait par l'établissement des nouvelles. L'*abolissement* des coutumes arrive par le tems, & par le non-usage. L'*abolissement* des ceremonies Judaiques a été l'effet de la prédication de l'Evangile.

ABOLITION. s. f. Terme de Chancellerie. *Abolitio criminis.* Lettres de pardon du Prince, par lesquelles il abolit entierement un crime qui n'est pas rémissible par les Ordonnances, sans même qu'on soit tenu d'en expliquer les circonstances, & de les rendre conformes aux informations, ainsi qu'il est requis aux lettres de grace, qui ne s'accordent que pour les cas rémissibles. *Absolutoria litteræ.* Les lettres d'*abolition* doivent contenir cette clause : En quelque sorte & maniere que le cas puisse être arrivé. Celui qui obtient l'abolition de son crime se met au nombre des innocens, & reprend son premier rang, l. 3. ff. *de accusat.* DE ROCH. Quoique la parole d'un Roi soit un fondement inébranlable, néanmoins en matiere de crime de léze-Majesté il faut toujours faire enteriner les lettres d'abolition au Parlement. Matthieu, en la Vie de Henry IV. L. 5. DE ROCH. L'amnistie est une *abolition* generale de tout ce qui s'est commis durant la guerre civile. Un vrai acte de contrition emporte l'*abolition* de tous les pechez : en ce cas il signifie absolution. Les lettres d'*abolition* pour les Gentilshommes, sont adressées aux Parlemens ; & pour les Roturiers, aux Baillifs, Seneschaux, ou à leur deffaut aux autres Juges ressortissans nuëment aux Parlemens, pourvû, suivant la déclaration de 1681. que les crimes ayent été commis dans leur ressort. Le Roi n'accorde point de lettres d'*abolition* pour les duëls, les assassinats prémeditez, le crime de rapt commis par violence. ORDONN. de 1670. tit. 16.

ABOLITION, signifie aussi la destruction d'une loi, d'une coutume. On a eû bien de la peine à faire une entiere *abolition* des superstitions Payennes. L'entiere *abolition* de l'Ordre des Templiers.

ABOMASUS. C'est l'un des estomacs des animaux qui ruminent. On en compte quatre, *Venter*, *Reticulum*, *Omasus*, & *Abomasus.* HARRIS. Ce mot est Latin, & vient d'*Omasus*, ou *Omasum*, qui se trouve dans Pline.

ABOMINABLE. adj. m. & f. Horrible, détestable, execrable. *Abominandus*, *detestandus.* Le repas d'Atrée & de Thyeste fut un repas *abominable.* Néron étoit un monstre *abominable.* L'heresie d'Arius étoit *abominable.* Le parricide est un crime *abominable.* Il se dit par exageration de tout ce qui est très-mauvais. Une phrase *abominable.* Une musique *abominable.*

ABOMINABLEMENT. adv. Execrablement, horriblement. *Abominandum*, *detestandum in modum.* Il en a usé avec lui *abominablement*, c'est-à-dire, d'une maniere détestable. Il écrit *abominablement.*

ABOMINATION. s. f. Horreur, execration. *Abominanda*, *detestanda res.* L'Eglise a cette opinion en *abomination.* Le Seigneur a en *abomination* les sanguinaires. SALN. Ce scelerat est en *abomination* à tous les gens de bien. Ce mot signifie aussi la chose, ou la personne même abominable. Ce brigand commet tous les jours mille *abominations.* Il est l'*abomination* de tous les gens de bien.

ABOMINER. v. act. Vieux mot qui n'est plus gueres en usage. Avoir en horreur. *Abominari*, *Execrari.*

Ces mots viennent d'*abominari*, comme qui diroit, *ab omine rejicere*, *rejicere tanquam malum*, rejetter une chose comme si elle étoit de mauvais augure.

ABONDAMMENT. adv. En abondance, fertilement. *Abundanter*, *abunde*, *copiose*, *cumulate.* Cette source donne de l'eau *abondamment.* Ce champ me fournit *abondamment* de quoi vivre. Le Parasite ne seme, ni ne moissonne, & trouve tout *abondamment.* ABLANC.

ABONDANCE. s. f. Foison, grande quantité, affluence de plusieurs choses en un même lieu. *Abundantia*, *copia.* La commodité des rivieres amene l'*abondance* à Paris. Le luxe, les plaisirs, enfans de l'*abondance.* CAIL. On se lasse des plaisirs, & l'*abondance* engendre le dégoût. ABLANC. L'*abondance* n'est pas toujours la marque de la perfection des langues. BOUH. Tu épouseras une femme gentille, qui fera venir l'*abondance* chez toi. MOL. Il étoit dans une heureuse *abondance* de toutes choses. PATR. Il fit un fond dans ses années d'*abondance*, pour passer celles de sterilité. GOMB. Il a *abondance* de bien, ou des biens en *abondance.* L'Auteur du Dictionnaire Oeconomique rapporte plusieurs manieres, ou secrets, de faire une grande *abondance* de bled, de créme, de pêches, de poires, &c. On dit aussi, *abondance* de droit. Dieu verse sur nous ses graces en *abondance.* Une année d'*abondance.* Pour exprimer qu'une grande *abondance* nuit quelquefois, ou rend les gens faineans & inutiles, on a fait plusieurs devises. L'une a pour corps un arbre dont les branches se sont rompuës sous le poids des fruits dont il étoit chargé, avec ce mot : *Inopem me copia fecit.* L'*abondance* m'a appauvri. Ou bien une chandelle qui se fond à un grand feu, au lieu de s'y allumer, avec le même mot. Une chevre bien grasse : *Sterilescit obesa.*

On appelle la corne de la chevre Amalthée, la corne d'*abondance.* *Copia cornu.* En Sculpture & en Peinture, c'est une figure de corne d'où il sort des fruits. L'architecture de ce palais est ornée partout de cornes d'*abondance.* A l'égard des medailles l'on observe qu'elle se donne à toutes les Divinitez, aux Génies, aux Heros, pour marquer les richesses & l'*abondance*, procurées par la bonté des Dieux, & par la valeur des Heros. Quelquefois l'on en met deux, pour marquer une *abondance* extraordinaire.

L'*abondance* est quelquefois représentée sur les médailles, sous la forme d'une Divinité. Elle tient à la main des épics, & elle a à ses pieds un pavot entre des épics sortant d'un boisseau.

On dit proverbialement, De l'*abondance* du cœur la bouche parle ; pour dire, qu'on ne peut retenir certaines choses, & qu'on est pressé de s'en expliquer.

ABONDANCE. s. m. Nom propre d'homme. *Abundantius.* Il y a plusieurs Saints de ce nom. Celui que le Martyrologe Romain appelle *Abonde* le 27. de février, s'appelloit *Abondance*, comme il paroît par le Martyrologe de S. Jérôme & ceux qui l'ont suivi. C'est une erreur de Galesinius d'avoir mis *Abondien* pour *Abondance* : ce qui a fait mettre *Abonde* à Baronius, sans appercevoir que son propre manuscrit de S. Cyriaque avoit *Abondance.* CHAT.

ABONDANT, ANTE. adj. Qui a abondance. *Abundans*, *affluens*, *circonfluens.* Un jardin *abondant* en fruits. La langue Grecque est fort *abondante* en mots & en phrases. Cette maison est *abondante* en biens. Ce Prédicateur est *abondant* en paroles, & en comparaisons. La Perse étoit alors paisible, & *abondante* en toutes choses. VAUG.

ABONDANT, signifie encore, grand & ample. Une pluye *abondante.* Une moisson abondante. Une *abondante* nourriture. La profusion des loüanges est aujourd'hui si *abondante*, qu'il est surprenant que tant de gens en soient si avides. PORT-ROYAL.

Un nombre *abondant*, en terme d'Arithmetique, est celui dont les parties jointes ensemble par addition, font un autre nombre plus grand que celui dont elles sont parties. Ainsi 12 est un nombre *abondant*, parceque ses parties, qui sont 1, 2, 3, 4, & 6, font seize. HARRIS. Mais 10. n'est pas un nombre *abondant*, parceque 1, 2, & 5, qui sont ses parties, ne font que 8.

D'ABONDANT, adv. En outre. *Insuper*, *præterea.* Il lui a dit cela d'*abondant.* Ce mot vieillit, & ne se dit gueres qu'au Palais. VAUG.

ABONDE, s. m. Nom propre d'homme. *Abundius.*

ABONDER. v. n. Avoir beaucoup de quelque chose. *Abundare*, *affluere*, *circumfluere.* Ce païs *abonde* en froment, en vins, en fourrages. Cet homme *abonde* en richesses, en esprit. Toutes sortes de délices *abondent* en ce lieu. VOIT. L'eau *abonde* en cet étang. Cette famille *abonde* en honnêtes gens.

On dit figurément, Qu'un homme *abonde* en son sens, pour dire, qu'il est attaché avec opiniâtreté à ses opinions, & qu'il ne veut jamais s'en rapporter au sentiment des autres. *Pertinax.* On parleroit mal en disant, *Abonder en son sentiment*, quoique *sens* & *sentiment* soient ici la même chose. VAUG. *Tout* abonde *en vues & en considerations politiques.* AB. D. L. TR.

*Fuyez de tant d'Auteurs l'*abondance *sterile*,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile.

Il *abonde* en malice, en mauvais raisonnemens. L'Ecriture dit que la grace *abondera*, où le peché a *abondé.* On dit proverbialement, Ce qui *abonde* ne vitie pas.

Ces mots viennent du Latin *abundare*, qui vient de *unda*, & qui se dit en premier lieu des rivieres quand elles sont grosses, & ensuite par rapport, de toutes les choses qui sont en grande quantité.

ABONNEMENT, ou ABOURNEMENT ; ABONNAGE, ou ABOURNAGE. s. m. Traité, ou convention, par lequel on *abonne*, c'est à dire, on vend ou on rachette à un prix certain une redevance incertaine. *Clientelaris juris venditio*, vel

redemptio. Ce mot vient de ce qu'on met de certaines bornes & limites aux droits incertains qu'on pourroit pretendre. PAQ. On disoit même autrefois *bonnes* pour *bornes*, ou limites. C'est pourquoi on disoit *abonner* un heritage, pour dire, y mettre des bornes. MENAG. Il est *abonné* à tant par an pour tous droits Seigneuriaux. Ce Marchand est *abonné* à cent écus par an avec le Doüanier, pour les droits d'entrée de toutes ses marchandises. Il se dit avec le pronom personnel. Je m'*abonnai*, je me suis *abonné*. Par plusieurs Coutumes les roussins de service sont *abonnez* à un écu. Les *abonnemens* avec les Sous-Fermiers des Aides sont obligatoires, pourvu qu'ils soient rédigez par écrit, & il est défendu d'en recevoir la preuve par témoins. ORDONN. DE 1680. sur le fait des Aides.

ABONNER, ou ABOURNER. v. act. Terme du Palais. Estimer & réduire à une certaine somme d'argent un droit qu'on recevoit ou qu'on payoit en especes, & dont le prix étoit incertain. *Clientelaria jura vendere*, vel *redimere*. Dans l'usage ordinaire on dit *abonner*, & non pas *abourner*.

ABONNER, signifie aussi, Aliener, changer : c'est quand un vassal aliene ses rentes, ou change son hommage à quelque autre devoir. *Abalienare, commutare*. Voyez les Coutumes d'Anjou & du Maine. L'ancienne Coutume de Tours portoit *aliener*, au lieu d'*abonner*, qui est en la nouvelle.

ABONNER, est aussi quelquefois neutre passif, & l'on dit, Je suis *abonné* à tant avec le Fermier des Aides, c'est à dire, Je suis convenu avec lui qu'au lieu de lui payer à chaque tonneau de vin que je ferai entrer, ou que je vendrai, la somme qui lui revient, je lui donnerai par an, ou par mois, une telle somme pour tous ceux que je pourrai faire entrer, ou vendre. En cette forme on le joint quelquefois au pronom personnel. Je me suis *abonné*. Il s'étoit *abonné*. Vous vous seriez *abonné*.

ABONNÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Venditus*, vel *redemptus*. Champart *abonné*, ou *abourné*. Les Coutumes font aussi souvent mention d'hommes & de femmes serfs *abonnez*, de quête *abonnée*, d'aides *abonnées*, c'est-à-dire, fixées.

On dit aussi, Des Meuniers *abonnez* au Seigneur, pour avoir permission de chasser, & de chercher les mounées dans sa Seigneurie.

On dit aussi, Taille *abonnée* en la Coutume de Nevers, & *abournée* en la Coutume de Troyes.

ABONNI, IE. part. pass. *Melior redditus, effectus*. En sallant les viandes elles en sont abonnies. LA QUINT.

ABONNIR. v. act. ou n. Rendre, devenir meilleur. *Rem meliorem facere, meliorem fieri*. Les cabaretiers trouvent moyen d'*abonnir* leur vin par les drogues qu'ils y mêlent. On le dit aussi avec le pronom personnel. Cet homme s'*abonnit* tous les jours depuis qu'il hante les gens de bien. Les affaires criminelles s'*abonissent*, quand on les fait tirer en longueur. Les fruits s'*abonnissent* en meurissant. Ce mot se tire du Latin *bonus*, bon. Il n'est en usage que dans la conversation.

ABONNIR, terme de Potier, signifie, Faire secher le carreau, & le mettre en état de rebatre. *Siccare, indurare*.

ABORD. s. m. Entrée, accès, approche. *Aditus*. Les *abords* de cette place sont dangereux. Toutes les côtes d'Angleterre & de Hollande sont de difficile *abord*. Le commerce fleurit d'ordinaire dans les ports qui sont de facile *abord*. Ce mot est composé de *à*, & de *bord*, signifiant rivage.

ABORD, se dit aussi de l'accès qu'on donne aux personnes qui ont à faire à nous. Le premier *abord* de cette femme est froid, & dédaigneux. Ce Prince a l'*abord* doux & gracieux. Sa bonté inspiroit de la confiance à ceux auxquels l'impression de ses grandeurs pouvoit faire apprehender son *abord*. LE P. GAIL. Ce Juge est rebarbatif, il a l'*abord* brusque & desagréable. Il se dit aussi de la présence, de la vuë. Son *abord* importun me fait fuir. Préparez-vous à soutenir avec fermeté l'*abord* de vôtre Pere. MOL.

Son air, son abord *engage,*
Il plaît, il charme, il surprend;
Il est grand en esprit, il est grand en courage,
Et son plus simple langage,
A quelque chose de grand. L'AB. TESTU.

ABORD, se dit de l'affluence des personnes, ou des marchandises qui arrivent en un même lieu. *Apulsus*. Constantinople est une ville d'un grand *abord*. Il y a un grand *abord* de pelerins à Rome pendant l'année du Jubilé. Il y a un grand *abord* de joüeurs, de beau monde dans une telle maison. L'*abord* des Marchands etrangers se fait en la maison des Consuls établie dans les échelles d'Orient.

ABORD, signifie encore, Arrivée. A nôtre *abord* dans l'Isle nous fûmes attaquez. ABLANC. Son *abord* dans le Royaume allarma tout le monde.

ABORD, se dit aussi d'une attaque d'ennemis, soit par mer, soit par terre. L'*abord* des François est à craindre, on ne peut soutenir leur premier *abord*. L'*abord* fut rude quand on eut accroché le vaisseau. *Impetus, assultus*.

D'ABORD, tout d'*abord*, de prime *abord*, à la premiere vûë, sont des phrases adverbiales. *Primo aspectu, prima fronte*. Du commencement. *Principio, initio*. Aux tables de Perse on sert d'*abord* le fruit & les confitures. *Tout d'abord* a une signification plus forte. Quoique je n'eusse point vû cet homme il y a long-tems, je le reconnus *tout d'abord*. Cette nouvelle me surprit d'*abord*. Au *premier abord* ils se regarderent fierement. De prime *abord* est vieilli, & se dit moins aujourd'hui.

D'ABORD, incontinent, aussi-tôt. *Statim*.

ABORDABLE. adj. m. & f. Accessible, accostable. *Ad quem facilis est aditus*. Cette côte n'est pas *abordable* à cause des écueils. Cet homme est si glorieux qu'il est *abordable* à peu de personnes.

ABORDAGE. s. m. Terme de marine, qui se dit lorsque deux vaisseaux se heurtent, ou s'accrochent pour se combattre. *Appulsus*. Aller à l'*abordage*, se dit de l'action d'un vaisseau qui en a joint un autre pour l'enlever. Faire l'*abordage* en belle ou debout au corps, c'est-à-dire, l'éperon dans le flanc. L'*abordage* de franc étable est celui qui se fait par le devant, & en droiture, pour s'enferrer par les éperons. L'*abordage* de bout au corps, c'est mettre l'éperon dans le flanc.

ABORDAGE, se dit aussi du choc de deux vaisseaux du même parti, soit lorsqu'ils vont en flotte, soit lorsqu'ils sont en même moüillage; ce qui arrive par la violence des flots ou des vents qui les portent, & qui les font dériver les uns sur les autres.

ABORDER. v. n. Arriver en quelque lieu, specialement par mer; prendre terre. *Navem, classem ad portum appellere*. J'*aborde*, j'*abordai*, je suis *abordé*. Les Marchands *abordent* de tous côtez à la foire de Beaucaire le 21. de Juillet. On ne convient pas qu'Enée soit *abordé* en Italie. Il n'est pas seur d'*aborder* de cette côte, parceque la mer se retirant, les vaisseaux y demeurent à sec. ABLANC. Il ne put *aborder* à cause que la rive étoit escarpée. ID. Ils *aborderent* en des païs inconnus. VAUG. Il signifie, Arriver en foule. Les presens *abordent* chez moi de toutes parts. ABLANC. Il signifie encore, Entrer, parvenir. Nous ne pûmes *aborder* de la place, parce que toutes les avenues étoient gardées. Il fut impossible d'*aborder* jusqu'à l'autel à cause de la foule du peuple.

ABORDER, signifie aussi, Venir à bord d'un vaisseau. On a contraint ce vaisseau ennemi de mettre pavillon bas, & d'*aborder*. *Accedere*. On dit de deux vaisseaux qui s'approchant en droiturure, s'enferrent par leurs éperons, qu'ils s'*abordent* de franc étable. On dit, *Aborder* au port, sur les rivieres : mais en termes de marine, quand on veut dire gagner le rivage, on ne dit pas *aborder*, mais *moüiller, toucher, rendre le bord*.

ABORDER, v. act. signifie, Attaquer l'ennemi hardiment, tant par mer, que par terre. *Aggredi, invadere*. Les vaisseaux dans les batailles tâchent toûjours d'empêcher qu'on ne les *aborde*. Ce bataillon *aborda* les ennemis avec une contenance ferme.

On dit aussi, Qu'on n'oseroit, ou qu'on ne peut *aborder* d'un lieu, à cause de la situation, ou de quelque autre obstacle qui le rend inaccessible, soit des voleurs, ou des bêtes farouches. Quand ce dogue est lâché, on n'oseroit *aborder* de la basse-cour.

ABORDER, signifie aussi, Approcher quelqu'un pour lui parler. *Adire aliquem, congredi cum aliquo*. Ce Ministre est si honnête, qu'on l'*aborde* facilement. Il l'*aborda* avec ce compliment : Les Grands doivent soulager le respect, & la timidité de ceux qui n'osent les *aborder*. M. ESP.

ABORDER *la remise*. Terme de Fauconnerie, qui se dit lorsque la perdrix poussée par l'oiseau a gagné quelque buisson : alors on *aborde la remise* sous le vent, afin que les chiens sentent mieux la perdrix cachée dans le buisson.

ABORDÉ, ÉE. part. & adj. *Appulsus*.

ABORENER. v. act. Ce mot se trouve dans un Roman de la Rose, pour dire, Abhorrer : il vient d'*abhorrere*. BOREL.

ABORIGINES, ou ABORIGENES, s. m. & pl. Il y a quatre principales opinions sur l'origine de ce peuple, qui feront en même tems connoître celle du nom. 1°. Aurelius Victor les appelle *Aborigenes*, comme si l'on disoit *Abeorigenes*, vagabonds, de *ab* & *erro*, j'erre çà & là; & il prétend que ce sont des Scythes, qui vinrent demeurer dans cette partie de l'Italie; Festus est aussi de ce sentiment. S. Jerôme dit qu'ils ont été appellez *Aborigenes*; parce qu'ils n'avoient point d'origines, de *ab* & *origo*, origine, c'est à dire, parce qu'ils étoient originaires du pays, & non point une Colonie venuë de nouveau, ou comme dit Denys d'Halicarnasse qui rapporte ce sentiment, mais sans l'embrasser, *διὰ τὸ γενέσεως τοῖς μετ' αὐτοὺς ἄρξαι*, parce qu'ils furent les chefs de

la

la posterité qui habita ce pays. Virgile semble être de ce sentiment, *Aeneid.* l. VIII. v. 177.

Saturnusque Senex Janique bifrontis imago
Vestibulo adstabant, aliique ab origine Reges.

Car Servius remarque, que *ab origine Reges*, est mis pour *Aboriginum Reges*. Et Plin. l. IV. dit qu'on appelle les Tyriens *Aborigines Gadium*, les Aborigines de Cadix, parcequ'ils en étoient les fondateurs. 3°. Denys d'Halicarnasse croit qu'ils sont appellez *Aborigines*, Ἀβοῤῥιγῖνες, de ce qu'ils habitoient les montagnes; comme qui diroit Ἀπὸ ὀρέων, *à montibus*. Virgile semble favoriser ce sentiment *Aeneid.* l. VIII. v. 321.

Is genus indocile ac dispersum, montibus altis
Composuit, legesque dedit.

D'autres, dit Danet, en suivant la même opinion, le décrivent de *ab*, pere, & de *ori*, caverne, ou lieu creux. L'origine est Hebraïque, mais il falloit dire *har*, ou *hor*, montagne. Pere des montagnes, fils des montagnes, בני הרים, seroit plus dans le genie de la langue Hebraïque.

Quelques Auteurs prétendent que Cham, qui étoit le Saturne des Egyptiens, ayant ramassé divers peuples errans, les conduisit en Italie. Tite-Live & Denys d'Halicarnasse assûrent que les *Aborigines* vinrent d'Arcadie sous la conduite d'Oenotrus fils de Lycaon. Genebrad prétend que ce sont des Pheniciens ou Chananéens chassez par Josué. Outre les Auteurs que je viens de citer, voyez Suidas, & les Notes de Portus. Jean Picard dans sa Celtopædie livre V. prétend que les *Aborigines* étoient une Colonie Gauloise. Il se fonde non seulement sur Caton & Solin, mais encore sur Timagene, fameux Historien Grec, dont Suidas nous a conservé le témoignage, & sur Ammien Marcellin, qui dit que les *Aborigines* parurent d'abord dans les Gaules. Danet & Maty écrivent *Aborigenes*, mais Mr. Corneille écrit *Aborigines*.

ABORNER. v. act. Terme de Geometrie. Donner des bornes à une terre. *Limites ponere, statuere.*

ABORTIF, IVE. adj. Qui est venu avant terme, ou qui ne peut pas acquerir la perfection ni la maturité. *Abortivus.* Il ne se dit gueres que des plantes qui ont des fruits *abortifs*. On le dit pourtant d'un enfant en cette phrase de l'Ecriture : Il vaudroit mieux être *abortif*. Et on s'en sert aussi souvent en Medecine. Ce mot vient du Latin *aboriri*, qui signifie, Venir avant le tems.

ABOUCHEMENT. s. m. Entretien de bouche, de vive voix, conference. *Collocutio.* L'*abouchement* des grands Princes a été souvent nuisible à leurs Etats. On a plûtôt terminé une affaire par un *abouchement* d'une demie heure, qu'en trois mois de négociation par lettres.

ABOUCHEMENT. Terme d'Anatomie. La rencontre & l'union de deux vaisseaux, des veines & des arteres. *Venarum, arteriarum concursus.*

ABOUCHER. v. act. Aborder quelqu'un, lui parler tête à tête, conferer avec lui bouche à bouche. *Colloqui.* On ne peut *aboucher* cet homme là, tant il a d'affaires. Il signifie aussi, Faire conferer une personne avec une autre. Je les ai *abouchez*, & ils ont terminé leurs affaires. On le dit plus volontiers avec le pronom personnel. Il faut que ces Chefs de parti s'*abouchent* ensemble. Les Rois de France & d'Espagne se sont *abouchez* pour la paix des Pirenées en 1659.

ABOUCHER, se dit aussi dans les Arts, des tuyaux qui entrent l'un dans l'autre, qui se touchent, qui se communiquent. *Tubum cum tubo jungere.* On le dit particulierement en Medecine des veines & des arteres, & autres vaisseaux qui ont de la communication, dont les orifices se touchent. *Confluere; conjungi.*

ABOUEMENT, ou plûtôt BOUEMENT, s. m. Terme de Menuiserie. On appelle assemblage d'*abouement*, celui où la plus grande partie de la piece est quarrée, & la moindre partie à onglet.

ABOUGRI, ou plûtôt, RABOUGRI. Terme dont on se sert dans les forêts, pour signifier des bois de mauvaise venuë, dont le tronc est court, raboteux, plein de nœuds, & qui ne pousse guere de branches. *Arbor retorrida, perusta, scabra.* Le bois *abougri* n'est point propre pour les ouvrages, & est sujet au recepage.

ABOUQUEMENT. s. m. En fait de salines, c'est une addition de nouveau sel sur un meulon, ou monceau de vieux sel, qu'on appelle *vache*. *Recentis salis ad veteris cumulum accessio.* L'Ordonnance deffend l'*abouquement*, si ce n'est en presence des Officiers Royaux.

ABOUQUER. v. act. Faire un *abouquement* de nouveau sel sur du vieux sel. *Veteri sali recentem addere.*

ABOUTÉ. adj. Terme de Blason, qui se dit de quatre hermines dont les bouts se répondent & se joignent en croix. *Vellera velleribus in crucem obversa.*

ABOUTIR. v. n. Finir, tendre, se rendre, se terminer à un certain endroit, en toucher un bout. *Terminari.* Cette maison *aboutit* au grand chemin. Tous les rayons d'un cercle *aboutissent* à son centre. Cette pyramide *aboutit* en pointe. VAUG.

ABOUTIR, se dit figurément en Morale, de la fin que les choses peuvent avoir. *Spectare, pertinere.* Ce procès a *abouti* enfin à une transaction. On ne sçait où *aboutiront* tous ces grands desseins. Cette grande recherche n'*aboutira* à rien. Ce long compliment n'a *abouti* qu'à me demander de l'argent à prêter. Les murmures alloient *aboutir* à une sedition. VAUG.

ABOUTIR, se dit aussi en Medecine, d'une playe qui vient à suppuration. *Suppurare.* On met des emplâtres, des cataplâmes, pour faire *aboutir* des bubons, des abcès, des froncles, des tumeurs.

ABOUTIR, en termes de Plombier, signifie Revêtir de tables minces de plomb blanchi, une corniche, un ornement, ou toute autre saillie d'Architecture, & de Sculpture de bois. *Plumbeas lamellas operi sculpto superaddere.* On se sert pour cela de coins, & autres outils; mais ensorte que l'épaisseur du métal n'empêche pas que le profil ne se conserve. Quelques-uns disent *amboutir*.

ABOUTIR, v. n. & n. p. avec le pronom personnel se dit en termes de jardinage, pour signifier que les arbres sont boutonnez. Ainsi nos Jardiniers disent : Nos arbres s'*aboutissent* fort bien cette année. Les poiriers s'*aboutirent* très-peu l'année passée. Nos pêchers sont bien *aboutis*. On applique ce mot aux arbres par rapport à aboutir, qui signifie à l'égard des animaux, faire comme une espece de tête, un abcès; en Latin, *Caput facere*; parceque les boutons des arbres naissent comme de petites têtes. LIGER. Peutêtre aussi que les Jardiniers qui n'entendent pas tant de finesse, l'ont tiré de bouton, & l'ont dit au lieu de boutonner. Je doute que nos Jardiniers sçachent ce que veut dire *aboutir* en terme de Medecine. Arbres bien ou mal apprêtez, bien ou mal préparez, bien ou mal aboutis, sont termes qui signifient la même chose. LA QUINT.

ABOUTISSANT, ANTE. adj. Qui touche par un bout. *Terminatus.* Cette piéce de pré est *aboutissante* à la riviere par un bout, & par l'autre à la varenne.

On dit au substantif, Ce champ a la forêt & deux grands chemins pour ses tenans & *aboutissans*; ce sont les bouts, & les côtez par où il tient à d'autres.

On dit au Palais, Donner une déclaration d'heritages par tenans & *aboutissans*, quand on en designe les bornes & les limites de tous les côtez : ce qu'on apple autrement les *bouts & joutes*. *Fines laterum & capitum agri.* Une saisie réelle de biens roturiers doit contenir tous les tenans & *aboutissans*.

On dit figurément, Sçavoir tous les tenans & *aboutissans* d'une affaire, d'une entreprise, pour dire, en connoitre parfaitement le secret; en sçavoir le fort & le foible, toutes les circonstances & toutes les dépendances. *Singula causa capita, ordo rei & series.*

ABOUTISSEMENT. s. m. Terme de couture. C'est une piece d'étoffe que l'on coud avec une autre qui n'est pas assez longue pour aller jusqu'où l'on veut. *Productio.* Cette piece est trop courte, il y faut mettre un *aboutissement* pour l'allonger.

ABOUTS, au lieu de BOUTS. s. m. Terme de Charpenterie, qui se dit des extremitez de toutes les piéces de Charpenterie & de Menuiserie mises en œuvre. C'est dans l'assemblage de la Charpenterie, la partie du bout d'une piéce de bois depuis une entaille, ou une mortoise *Materiaria structura extrema.* Les couvreurs disent aussi, un *remanie about*.

Tous ces mots viennent de *bout*.

ABOYER. Voyez ABBOYER.

ABR.

ABRACADABRA. Terme barbare qui se trouve dans les Lettres de Voiture. C'est dans la 192[e] lettre à Mr Costard, qu'il lui propose en riant cette recette pour la fiévre.

Inscribas charta quod dicitur Abracadabra.
Sæpiùs & subter repetas, mirabile dictu,
Donec in angustum redigatur littera conum.

C'est-à-dire, *Abracadabra*, & au dessous *Abracadabr*, & à la troisiéme ligne *Abracadab*, &c. Mr. Voiture a raison de se railler de cette recette, & on auroit de la peine à croire que personne y eût jamais ajouté foi, si l'on ne sçavoit d'ailleurs de quels excès l'esprit humain est capable, lorsqu'il s'abandonne à la superstition & à l'amour des nouveautez en fait de religion.

ABRACADABRA, étoit une inscription qui servoit de caractere pour guerir plusieurs maladies, & chasser les Demons. L'Auteur de ce caractere superstitieux vivoit sous l'Empereur Adrien.

Il reconnoissoit pour Dieu souverain *Abracax*, ou *Abraxas*, duquel dépendoient plusieurs autres Dieux, & sept Anges qui présidoient aux sept Cieux. Il leur attribuoit 365 vertus, autant que de jours en l'an, & debitoit d'autres pareilles rêveries. S. Jerôme dans son Commentaire sur le chap. 3. du Prophete Amos, écrit que le Dieu ΑΒΡΑΞΑΣ est le même que les Payens adoroient sous le nom *Mitra*; & l'on trouve aussi des pierres gravées, où la figure d'un lion couronné de rayons a pour inscription ΜΙΘΡΑC, ou ΜΙΘΡΑΞ. On trouve chez les curieux plusieurs pierreries sur lesquelles est inscript ce nom *Abracax*. C'étoient les Gnostiques, les Basilidiens, & les Carpocratiens qui faisoient graver ces pierres, qui avoient des figures fort singulieres, & qui représentoient quelquefois des Anubis, des têtes de lions, de dragons &c. Les Anciens qui en ont parlé sont S. Irenée, L. 1. ch. 24. de la derniere édition, Tertullien *de Præscrip.* ch. 46. S. Epiphane *hær.* 24. *num.* 7. & 8. S. Jerôme à l'endroit que j'ai cité, Theodoret *hær. & fabul. Liv.* 1. c. 4. S. Augustin *hæres* 4. S. Jean Damascene *hær.* 24. Tous ces Peres n'attribuënt la fable du Dieu Ἀβρασάξ qu'à Basilides, & aux Basilidiens. Parmi les Modernes Macarius & Chiflet ont fait des traitez sur cet Ἀβρασάξ. Baronius, Gassendi, Du Cange, le Pere Hardouin, dans une dissertation particuliere, le P. Montfaucon *Palæogr.* L. 11. ch. 8. Fev-ardent, & le P. Massuet dans leurs notes sur S. Irenée, en font aussi mention.

Le mot qu'on a écrit ici, *Abracax*, doit être écrit en caractères Grecs, ΑΒΡΑCΑΞ, parce qu'outre que ceux qui l'ont autrefois inventé parloient la langue Grecque, on n'y trouvera pas le nombre de 365, si on l'écrit en Latin : cette faute, qui est dans la plûpart des livres, vient de ce que la lettre Grecque *Sigma* a la figure du C Latin dans les anciennes inscriptions. Si donc on veut l'exprimer en Latin il faut écrire *Abrasax*, & en lettres Grecques courantes, ou ordinaires, ἀβρασάξ. Au reste, Baronius a eû raison de soutenir dans l'appendix de son second tome des Annales Ecclesiastiques qu'il falloit lire ΑΒΡΑΣΑΞ, & non pas ΑΒΡΑΞΑΣ. Car dans tous les Peres Grecs qui en parlent, c'est-à-dire, S. Epiphane, Theodoret, S. Jean Damascene, on lit Ἀβρασάξ. Il n'y a que dans les Latins qu'on trouve *Abraxas*, & *Abraxan*, à l'accusatif. Il est vrai que dans S. Irenée on lit Ἀβραξὰς; mais nous n'avons qu'en Latin le chapitre où il en parle, & si Ἀβραξὰς y est écrit en Grec, c'est aux copistes Latins, ou aux Editeurs qu'il faut l'attribuer. Or il est très-facile qu'on ait transporté le Ξ & le Σ. Il paroît même, surtout par Saint Jerôme, que c'est l'usage qui avoit fait la transposition. Pour les pierres, je n'en ai point vû qui eussent Ἀβραξὰς. S'il en est, comme on le dit, je ne doute point que ce ne soit ou un mauvais usage que l'ignorance avoit introduit, ou une faute de Graveur. C'est ainsi que l'on trouve Μιθραξ au lieu de Μιθρας.

ABRAHAM. s. m. *Abraham*, *Abrahamus*. Nom propre d'un saint Patriarche fils de Tharé, ou comme l'on prononce en Hebreu, *Tharahh*, & pere d'Isaac ayeul de Jacob, & par lui pere de tous les Hebreux, qui sont souvent appellez les enfans, c'est-à-dire, les descendans d'*Abraham*. Dieu tira *Abraham* de la Chaldée, & le conduisit dans la terre de Chanaan, où il entra à l'âge de 75 ans. Ce Patriarche s'appelloit d'abord *Abram*, qui signifie *Pater excelsus*. Après les promesses que Dieu lui fit d'une posterité nombreuse, il lui changea son nom en ajoutant un ה, *hé*, au milieu, le nommant *Abraham*. Les Rabins trouvent de grands mysteres dans ce *hé*, ה, ajouté. Nos Interpretes expliquent ce mot en plusieurs manieres. Les uns disent que אברהם, *Abraham*, est la même chose que אב המון; *Pere de multitude*, c'est-à-dire, d'une nation grande & nombreuse. D'autres disent que c'est אביר המון, *Multitude forte*, *puissante*. D'autres croyent qu'il est composé de trois mots אב רב, & המון, ce qui signifie *Pere d'une grande multitude*. D'autres enfin, que c'est une contraction du premier nom de ce Patriarche אברם, *Abram*, & המון, *amon*, d'où l'on a dit אברהם, c'est-à-dire, *Pater excelsus multitudinis*; Pere Haut, c'est-à-dire, glorieux d'une multitude, ou d'une nation nombreuse. La foi d'*Abraham* est celebre dans l'Ecriture. Dans le même stile un enfant d'Abraham est quelquefois un homme fidelle, plein de foi, qui imite la foi d'*Abraham*. Les Arabes disent *Ebrahim*, & les Turcs *Ibrahim*.

ABRAHAMIEN, ENNE, ou ABRAHAMITE. s. m. & f. *Abrahamianus*, *Abrahamita*. Nom de Secte. Les *Abrahamites* nommez par les Arabes Ibrahimiah, du nom de leur Auteur *Ibrahim*, ou *Abraham*, parurent sur la fin du second siécle de l'Hegire, & au commencement du IX^e de JESUS-CHRIST, sous l'empire de Nicephore en Orient, & de Charlemagne en Occident : ce fut dans Antioche sa patrie qu'Ibrahim renouvella la secte des Paulianistes. Cyriaque alors Patriarche d'Antioche lui résista puissamment. D'HERB.

ABRAHAMITES. sont aussi des Moines Catholiques du IX^e siécle, qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Theophile; ainsi qu'on le peut voir dans le Continuateur de Constantin Porphyrogenete, L. 111. c. 11. & dans Cedrenus.

ABRAME. s. m. Nom propre d'homme. *Abramius*. Sozom. L. 11. c. 16. M. CHAPPELL. 4. Fevr.

ABRAMEZ. s. m. Nom propre d'homme. *Abraames*. CHAPP. 14. Fev.

ABREGÉ. s. m. Sommaire, épitome, racourci; discours dans lequel on réduit en peu de paroles ce qui est ailleurs plus ample & plus entendu. *Epitome*. *Abregé* de l'Histoire Romaine. Mezerai a fait l'*abregé* de sa grande Histoire en trois volumes *in quarto*.

On dit aussi, Un *abregé* des merveilles du monde, quand on veut bien loüer une chose, ou une personne qui a toutes sortes de perfections, & où on trouve tout ce qu'on peut voir de beau ailleurs. *Orbis miraculum*. Les Anglois disent que Londres est l'épitome, ou l'*abregé* du monde. Le monde est appellé *microcosme*, pour dire qu'il est un *abregé* des merveilles de l'Univers. L'amour est la plenitude & l'*abregé* de toute la Loi. PORT. R. Voici l'*abregé* de toute la sagesse, & de toute la folie. ABLANC.

ABREGÉ, signifie aussi abréviation, retranchement de quelques lettres dans un mot, pour écrire plus promptement, & en moins d'espace. *Compendium scribendi*. Il est malaisé de déchifrer les *abregez* qui sont dans les Bulles, & les signatures de la Cour de Rome. PELIS.

ABREGÉ, en termes d'Organistes, se dit d'une certaine réduction des touches du clavier de l'orgue, qui a été inventée, afin que chaque touche qui n'a que deux pieds de long se rapporte à chaque sous-pape des sommiers, qui sont longs de 4, 5, ou 6 pieds; ce qui se fait par plusieurs barreaux, pointes & chevilles : d'où vient qu'une marche du clavier fait souvent parler un tuyau fort éloigné. En examinant une orgue, on connoit que les *abregez* sont bien faits, lorsque le clavier n'est point tardif à donner le vent aux tuyaux, lorsqu'il se ferme aisément, & qu'il n'est pas besoin d'enfoncer beaucoup les touches.

EN ABREGÉ. adv. Sommairement, en peu de paroles. *Summatim*. Pour profiter de la lecture, il faut recüeillir en *abregé* ce qu'on trouve de plus curieux dans les livres. Contez nous la chose en *abregé*, sans tant de circuits & de détours.

ABREGEMENT. s. m. Accourcissement. *Contractio*. Ce mot a été renouvellé, parcequ'il est très-commode. Le P. Bouhours le condamne pourtant dans cette phrase : Ceux qui ont voulu introduire l'usage des tables, semblent avoir été trompez par l'*abregement* des paroles & du papier. PORT-R.

ABREGER. v. act. Rendre en moins de paroles, ou renfermer dans un plus petit espace; racourcir, resserrer ce qui est trop diffus. *Contrahere*. *Abreger* son discours, dire succinctement. On a *abregé* le tems de son exil. Cette traverse *abrege* le chemin. *Via compendium*. Les jours de l'homme ont été *abregez*, & réduits à 120 ans depuis le Deluge. Les excès *abregent* la vie. ABLANC. Ce mot vient de *abbreviare*. NICOT.

ABREGÉ, ÉE. part. & adj. Racourci, le plus court. *Contractus*. Chemin *abregé* pour aller à la gloire.

Pour *abreger*. Façon de parler adverbiale, pour dire, Enfin, pour conclusion. *Quid multa, ne longum sit*. On dit aussi, *Abregez*, quand un Superieur est ennuyé d'un discours trop prolixe qu'on lui fait. *Contrahe*. On le dit aussi en un calcul de jettons quand il y a trop de jettons sur une même ligne.

ABRENONCIO. Mot Latin, qui signifie Renoncer. Le peuple s'en sert en François, lorsqu'un homme nie de mauvaise foi quelque dette, ou autre chose qu'on lui demande. Un tel avoit promis de payer cent écus, mais quand on les lui a demandez, il est allé à *abrenoncio*. Ce mot est tiré des exorcismes qui se font en baptisant, ou en faisant l'eau bénite, où l'on dit souvent, *abrenoncio*. Le peuple s'en sert encore quand on lui dit ou qu'on lui fait quelque chose qui lui déplait, à quoi il ne veut point participer; & ce mot a de l'énergie, & marque quelque horreur, & comme Harris l'a remarqué du mot *abrenonciation*, un *renoncement*, un *abandonnement* entier; tel en un mot que celui par lequel on renonce au Démon, d'où ce mot est pris.

ABREVIATEUR. s. m. Celui qui abrege un livre. *Qui epitome conficit*. Mr. de Sponde Evêque de Pamiers est l'*abréviateur* de Baronius. Mr. Bernier a rendu un grand service au public; il est l'*abréviateur* de Gassendi. Les *abréviateurs* sont cause qu'on se peut passer des originaux. Il faut du bon goût & de l'intelligence pour être un excellent *abréviateur*.

ABRÉVIATEUR, se dit encore de deux sortes d'Officiers de la Chancellerie Romaine. Les *Abréviateurs*, qu'on appelle *de parco majori*, sont des Prelats à qui le Regent de la Chancellerie distribue les supliques, & qui ont des substituts pour dresser la minute des Bulles. Et les *Abréviateurs de parco minori* ont le soin de dresser les dispenses de mariage.

ABRÉVIATION. s. f. Ecriture en abregé, qui se fait avec des marques & des caracteres qui suppléent les lettres qu'on retranche, & qu'il faut deviner, quand on veut écrire plusieurs choses en peu d'espace, ou avec diligence. *Scribendi compendium.* Les signatures de la Cour de Rome sont pleines d'*abréviations.* L'écriture Gothique étoit incommode à cause de ses *abréviations.* On ne sçauroit lire les écrits des Rabbins, qu'on n'ait une explication des *abréviations* Hebraïques. Les Copistes, ou les Ecrivains Juifs, ne se contentent pas de faire des *abréviations*, comme les Grecs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou syllabes dans un mot. Ils ne mettent d'un mot que la premiere lettre ; ר signifie *Rabbi*, א signifie אל, אדוני, ou אמר &c. Selon l'endroit où il se trouve. Souvent même ils prennent ces premieres lettres de plusieurs mots de suite, les joignent ensemble & en y ajoutant des voyelles ils font un nom barbare, qu'ils donnent à la personne qui porte les noms qu'ils ont abregez de la sorte. Ainsi Rabbi Schelomoh Jarhhi en jargon d'abbréviations Hebraïques s'appelle *Rasi* ; Rabbi Moyse ben Maïemon, *Rambam* ; & de même en d'autres dictions que les noms propres. מביא, par exemple, est mis pour מתן בסתר יכפה אף, *Donum in abdito evertit iram.* Mercerus David de Pomis, Schindler, Buxtorf, & d'autres, ont fait des explications de ces especes de chifres, sans lesquelles on ne peut aborder les Rabbins, surtout en commençant. Les *abréviations* de l'Ecriture s'appelloient Notes dans l'Antiquité. On les appelle encore ainsi dans les anciennes inscriptions Latines. Plusieurs ont fait des collections & des explications de ces abréviations Romaines. Une des plus ample est celle de Sertorius Ursatus, qui se trouve à la fin des Marbres d'Oxfort. *Sertorii Ursati Equitis de notis Romanorum Commentarius.* Tous ces mots viennent du Latin *Abbreviare*, dont l'origine est *brevis*, bref, court, qui vient du Grec βραχὺς.

ABREUVER, ABREUVOIR. Voyez ABBREUVER, ABBREUVOIR.

ABRI. s. m. Lieu à couvert du soleil, du vent & du froid, où l'air est moins agité. *Locus ab aeris injuria defensus.* Ces espaliers sont à l'*abri* du mauvais vent. Ce lieu est à l'*abri* du soleil. On se met à l'*abri* quand il pleut. Ce mot vient de *apricus*, quoiqu'il signifie tout le contraire. Ménage veut qu'il vienne d'*opericus* inusité, qu'on a fait d'*operio*, je couvre.

> *Je veux une coeffure en depit de la mode,*
> *Sous qui toute ma tête ait un* abri *commode.* MOL.

On le dit fort souvent en terme de Marine. Moüillage, ou ancrage à couvert du vent. Cette rade est à l'*abri* des vents du Nord. Ces montagnes mettent ce port, ce moüillage à l'*abri.* C'est un bon *abri.*

ABRI, se dit figurément en Morale. *Perfugium tutum à &c.* L'étude des cas de conscience n'est point un art de s'aveugler, pour pecher à l'*abri* des loix. LA PLAC. On s'en sert particulierement pour exprimer un lieu de refuge & de seureté contre les inconstances du sort, & contre les revers. La solitude est un bon *abri* contre les coups de la fortune. Il est entré au service du premier Ministre, c'est un bon *abri* contre ses ennemis. Il est à l'*abri* de la persécution. Son amitié me doit servir d'*abri* & de consolation dans mes disgraces. Sa vertu s'est maintenuë sans tache à l'*abri* de son peu de merite. VILL. Dieu l'a retiré des agitations du monde, & l'a mis comme dans un *abri*, pendant que tout est dans la confusion, & dans le trouble. AB. D. L. TR. Dieu est le maitre des Monasteres. C'est lui qui doit faire les vocations de ceux qui viennent y chercher des retraites & des *abris* contre les orages du monde. ID. Il arrive des tentations qui nous arrachent des *abris*, dans lesquels nous nous étions refugiez. ID.

> *A l'*abri *d'une longue & seure indifference,*
> *Je jouis d'une paix plus douce qu'on ne pense.* DES HOUL.

Si dans la pauvreté l'on est à l'*abri* des inquiétudes des richesses, l'on n'y est pas exemt des soins rongeans de la misere. S. EVR. Boileau parle de certains Abbez, dont tout le métier,

> *Est d'aller à l'*abri *d'une perruque blonde,*
> *De leurs froides douceurs fatiguer le beau monde.*

On dit aussi adverbialement, Se mettre à l'*abri* de l'orage. Etre à l'*abri* des coups. Ce criminel ayant eû avis qu'on le vouloit prendre, s'est mis à l'*abri*, & s'est sauvé en quelque asyle. On dit aussi d'un prisonnier, qu'on l'a mis à l'*abri*, qu'on s'en est assuré, qu'on l'a mis en prison.

ABRIC. s. m. Quelques Chymistes Anglois nomment ainsi le souffre. HARRIS, BOYER.

ABRICORNER. v. act. *Inducere.* Borel dit que ce mot vouloit dire autrefois *charlater*, c'est à dire, engager comme font les Charlatans, gagner, obtenir ce qu'on veut. Il cite une vieille traduction d'Ovide, où il est parlé de ce qu'Ulisse fit pour obtenir qu'Iphigenie fût sacrifiée.

> *Bien tôt la mere* abricorner.

ABRICOT. s. m. *Prunum*, ou *Malum armeniacum.* Fruit participant de la pêche & de la prune. Il est doux & agréable au goût. Il est un peu rouge & jaune en meurissant, & pour cela on l'a appellé à Rome *chrysomele*, comme qui diroit *pomme d'or.* Il meurit en Juin avant les autres fruits, & pour cela on a appellé chez les Medecins ces fruits, *mala præcoqua*, c'est-à-dire, *hâtifs.* Il y a trois sortes d'*abricots.* Les *abricots* ordinaires, qui ne meurissent qu'à la mi-Juillet. Les *abricots hâtifs*, qui se mangent dès le commencement du même mois ; & ceux qu'on nomme *Le petit abricot*, qui vient à la mi-Juillet. CHOMEL. Menage fait dériver ce mot de *mala præcoqua*, ou *præcocia* ; d'autres du Grec ἁϐρὸν, qui signifie mol & délicat, ou du Latin *apertium*, parcequ'il s'ouvre facilement. Mais Mathiole dit que les *abricots* retiennent le nom que les Grecs leur ont donné, qui les appellent *Bericocia.* On dit que les *abricots* en Perse sont un poison, & même qu'ils sont si dangereux en Piémont, qu'un seul a quelquefois donné la fievre : & néanmoins la Framboisiere soutient qu'ils valent mieux que les pêches ; car ils ne se corrompent ni ne s'aigrissent dans le ventricule, ou l'estomac. Et d'habiles gens prétendent que les *abricots* ne sont pas plus pernicieux en Piémont qu'en France, & qu'ils ne sont févreux que lorsqu'ils sont verds, de même que la plûpart des autres fruits. Il y a une espece d'*abricot* qui est tout blanc dehors & dedans ; qui s'ouvre net, & qui est de bon goût. Il y en a un autre qui est jaune, & plus rouge que les autres, lequel est le mâle, dont le noyau tient à la chair, dont le goût est exquis, musqué & extraordinaire ; son amande est douce comme celle de l'amandier. Un des plus habiles Botanistes qui soient en France nous avertit qu'il ne connoit point ces deux especes-ci d'abricots, & qu'il les croit fort extraordinaires, si elles ne sont pas supposées.

Les *abricots* verds sont les premiers fruits qui se confisent. On les prend tendres, avant que le bois du noyau commence à se durcir. Ils s'éverdument dans l'eau claire, y mettant un peu de bon tartre pour détacher la bourre qui est dessus ; puis on les essuye chacun à part ; pour ôter cette bourre, & on les confit, mettant seulement livre à livre de sucre & de fruit : si c'est pour manger en compôte, il suffira de demi livre de sucre à une livre de fruit. Les abricots en leur parfaite grosseur se confisent pelez & sans peler. Voyez dans Chomel la maniere de faire les compôtes, les marmelades, les pâtes, & les confitures d'*abricots.* On dit non seulement une marmelade d'*abricots*, une compôte d'*abricots* ; mais encore des *abricots* en compôte, une assiete d'*abricots* en marmelade ; des *abricots* confits.

Blanchir, ou faire blanchir des *abricots.* Terme de Confiseur. C'est la premiere façon qu'on leur donne pour les confire. Elle consiste à les jetter dans l'eau boüillante, après leur avoir ôté le noyau. Il faut prendre garde qu'ils ne se lâchent trop dans l'eau. Ensuite on les tire proprement avec une écumoire, & on les met égouter sur un tamis.

Peler des *abricots* verds. Terme de Confiseur. C'est leur ôter la bourre, ou la premiere peau, pour les mettre en confiture ou en compôte. Cela se peut faire en deux manieres. La premiere est de mettre les *abricots* verds dans une serviette, & suivant la quantité que l'on en a, broyer du sel à proportion le plus menu que l'on pourra, & le jetter sur les *abricots* ; que l'on arrose ensuite avec une cuillerée d'eau & de vinaigre. On peut les laisser ainsi dans la serviette, ou les sasser bien d'un bout à l'autre de la serviette, jusqu'à ce que la bourre au premier feu soit tombée. Il faut ensuite faire tomber le sel, les jetter dans l'eau fraîche & les bien laver. L'autre maniere est de faire une lessive avec de la cendre de bois neuf, & lorsque la cendre aura boüilli, jetter les *abricots* dans cette lessive parmi la cendre, & la faire boüillir jusqu'à ce qu'ils se debourrent & quittent leur premiere peau, en les frotant doucement avec les mains. Si l'on n'a point de bonnes cendres on peut faire une lessive de cendres gravelées. Enfin, on les lave comme à l'autre maniere.

ABRICOT HATIF. Petite espece d'*abricot.* La chair en est fort blanche, & la feuille plus ronde, & plus verte qu'aux autres, mais pour cela il n'est pas meilleur. ID.

Les *abricots* ordinaires sont bien plus gros, & ont la chair jaune, & ne meurissent que vers la mi-Juillet. Il en faut mettre aux quatre expositions pour en sauver, quand il vient des gelées pendant la fleur. ID.

En Angoumois il y a un petit *abricot* à amande si douce, qu'on la prendroit presque pour des avellines. On laisse souvent les noyaux pour les manger. Cet *abricot* a la chair blanche, & est très-bon en ce païs-là, il n'en n'aît guere qu'en grands arbres, & voilà ce qui a établi la réputation de sa bonté. ID.

ABRICOTÉ. f. m. Dragée faite d'un petit morceau du fruit de l'abricot entouré de fucre. *Prunum Armeniacum faccaro conditum.*

ABRICOTIER. f. m. Arbre qui porte des abricots. *Prunus armeniaca.* Ses feuilles font femblables à celles du tremble, un peu pointuës par le bout, dentelées en leur circonference, & fortent quatre à quatre, ou cinq à cinq. Il jette des fleurs blanches comme le cerifier, d'où fort le fruit en forme de pêche, ayant au dedans un os, dans lequel il y a un noyau,tantôt doux, & tantôt amer. Pour avoir un *abricotier* on prendra d'un jet qui aura pouffé dans l'année, des greffes ou écuffons qu'on appliquera fur le prunier, ou amandier, ou fur le noyau d'un pêcher, foit à la pouffe, à la S. Jean, ou à l'œil dormant. Ces greffes d'*abricotiers* réüffiffent plus feurement quand on ne prend pas les écuffons fur une branche, qui ne vient que d'être coupée tout nouvellement fur un *abricotier*; il eft important de ne greffer que le lendemain. CHOM. Les *abricotiers* qui n'ont qu'un an de greffe, pourveu que le jet foit beau, valent mieux pour planter que ceux qui en ont deux ou davantage. LA QUINT.

ABRICOTIER. f. m. *Armeniaca Malus*, ou *Prunus Armeniaca.* *f. f.* Arbre d'une moyenne grandeur, dont les feuilles font pofées le long des branches alternativement, femblables à celles du tilleüil,mais plus arrondies. Ses fleurs font compofées de cinq piftils difpofez en rofes dans les échancrures du calice, qui eft un godet découpé en cinq parties. Le piftil devient un fruit charnu, prefque fphérique, d'un côté fillonné de fa baze à fa pointe, & qui renferme dans fa chair un noyau offeux, un peu applati, & ne contenant qu'une amande, douce en quelques efpeces, amere en d'autres. Les efpeces d'*abricotiers* fe diftinguent furtout par la varieté de leurs fruits.

Il vient d'affez bons *abricots* en grands arbres, où ils fe trouvent tous tanelez de petites marques rouges, qui rejouïffent la vûë & éveillent l'appétit par un goût bien plus relevé qu'ils n'ont en efpalier; mais l'efpalier leur augmente la groffeur, & leur donne un vermillon admirable. Les meilleurs font un peu fucrez, mais d'ordinaire pâteux. On commence d'en avoir dès l'entrée de Juillet, principalement d'une petite efpece qu'on appelle l'*abricot* hâtif. LA QUINT.

ABRIER. v. act. Vieux mot qui fignifioit proteger, deffendre, mettre à l'abri. *Defendre.* Mezerai l'a employé. Les Jardiniers s'en fervent, pour dire, mettre une couche, une fleur à l'*abri* du vent.

ABRIEVER. verbe neut. Ce mot n'eft plus en ufage. Dans le Roman de Perceval il veut dire *arriver. Advenire.*

ABROGATION. f. f. Action par laquelle on annulle, ou on change une loi; on fupprime une coutume. *Abrogatio.* L'*abrogation* de la Pragmatique Sanction s'eft faite par le Concordat entre François I. & Leon X. en 1516.

ABROGER. v. act. Caffer, annuller, mettre hors d'ufage. *Abrogare.* Il ne fe dit guere que des loix & coutumes. Les anciennes Ordonnances font *abrogées* par les nouvelles. Les coutumes *s'abrogent* par un ufage contraire pendant un long efpace de tems. Ce Prince entreprit d'*abroger* les privileges de la nation.

ABROGÉ, ÉE. part. paff. & adj. *Abrogatus.* Les loix *abrogées* n'ont plus de force.

ABROLLES. f. m. C'eft un nom de rochers qui s'étendent l'efpace de 50 lieuës dans la mer du Brefil, vers la Capitainie du Rio, grande. Nos François ont formé ce nom fur celui que les Portugais ont donné à ces écüeils, *Abrolhos*, compofé de *abrar* ouvrir, & *olhos* les yeux. Ces rochers font très-dangereux, & il faut bien y prendre garde pour les éviter.

ABROTONE. f. f. *Abrotonum.* Lucain l. IX. v. 920. a dit auffi *Abrotonus* mafculin. Herbe, ou plante fibreufe & odoriferante. Elle ne peut fupporter le froid, & vient mieux dans une terre maigre & feche. Il y en a de deux fortes, mâle & femelle. La femelle fe dit en Latin. *Abrotonum fœmina*, ou *Santolina*, & felon quelques Auteurs *Cupreffus*, Cyprès. Elle eft toûjours verdoyante, felon Theophrafte. Elle étoit d'un grand ufage dans la Medecine, ce qui a fait dire à Horace, *abrotonum agro non audet, nifi qui didicit, dare &c.* On dit auffi par corruption *Brotanne* pour *Abrotone*, mais ces deux termes font peu ufitez dans la Botanique, & ne fe trouvent que dans d'anciennes & mauvaifes traductions de livres de plantes. Il faut dire Aurone. Voyez ce mot.

ABRUS. Voyez Pois de Bedeau.

ABRUTIR. v. act. Rendre bête, ftupide. *Stupidum ac bruti fimilem facere.* Le vin l'a tellement *abruti*, qu'il eft infupportable. On le dit auffi avec le pronom perfonel. Les efprits foibles *s'abrutiffent* dans la folitude. VAUG.

ABRUTISSEMENT. f. m. Stupidité groffiere. État de celui qui vit en bête. *Stupor.* Quand un vieux pecheur eft tombé dans l'*abrutiffement*, il ne s'en peut retirer fans une fpeciale grace de Dieu.

ABRUZZE. f. f. *Aprutium.* C'eft une des quatre parties generales du Royaume de Naples. Elle a au nord le Golfe de Venize, au levant la Capitanate avec la Principauté ulterieure; la terre de Labour au midi, avec l'État Ecclefiaftique qui la borne auffi au couchant. L'Abruzze fe divife en citérieure, ultérieure, & Comté de Molifle. Elle occupe une partie du pays des anciens Samnites. Le mot François s'eft formé de l'Italien Abruzzo, & celui-ci du Latin, *Aprutium.*

ABS.

ABSCÉS. Voyez ABSÉS.

ABSCONSER. v. neut. Se cacher. *Abfcondere, abdere fe.* Vieux mot qui n'eft plus en ufage. On dit encore en Picardie, Efconfer. le foleil s'eft *efconfé. Efconfement* du foleil. *Occafus folis.* NICOT. On trouve en Latin barbare *abfconfa*, abfconfe, pour fignifier une lanterne fourde, dont la lumiere fe cache, *abfconditur.*

ABSENCE. f. f. Retraite, éloignement, foit du lieu, foit de la perfonne. *Abfentia.* L'*abfence* nous fait connoitre le prix des chofes que nous perdons. *Vix bona noftra aliter quam perdendo cognofcimus.* Petrarq. DE ROCH. Les fouvenirs dans l'*abfence* font plus vifs en amour, qu'en amitié. M. SCUD. Le portrait de la perfonne aimée addoucit les ennuis de l'*abfence*. FELIB. Les longues *abfences* éteignent l'amour, mais une courte *abfence* le r'anime. St. EVR.

> *Je veux finir mes jours dans l'amour d'Uranie.*
> *L'*abfence *ni le tems ne me fçauroient guerir.* VOIT.
> *L'ingrat de mon départ confolé par avance,*
> *Daignera-t'il compter les jours de mon* abfence? RACIN.

On travaillera à cette affaire tant en prefence, qu'*abfence*: phrafe de Pratique, dont on fe fert contre ceux qui ne comparoiffent point aux jours d'affignation. Pour marquer en devife les douleurs de l'abfence on a peint une tulippe fous les rayons du foleil, ou fous un foleil caché d'épaiffes nuées, ou au foleil couchant, avec ce mot Efpagnol: *Sin fus rayos, mis defmayos.* Sans fes rayons je tombe en défaillance.

ABSENCE d'efprit, fignifie Diftraction, quand on fonge à une autre chofe qu'à celle dont on parle. *Mentis aberratio, avocatio.* On s'en fert auffi pour exprimer, ou pour excufer une faute, ou une bévûë, ou dans la conduite, ou dans la converfation. On l'attribuë à un défaut d'application. Cet homme a des *abfences* d'efprit que fes amis ont de la peine à juftifier.

ABSENT, ENTE. adj. & f. Qui eft éloigné. *Abfens.* Les *abfens* pour la Republique font réputez prefens. Méprifer les dangers *abfens.* ABLANC. Tant qu'un amant eft *abfent*, il eft où il aime, & non pas où il vit. M. SCUD. Les *abfens* malheureux font en peu de tems effacez du fouvenir du monde. M. ESP.

ABSENT, en matiere criminelle, eft celui que l'on ne trouve point, & de qui on fait le procès par contumace.

ABSENT, en cas de prefcription, eft celui dont le domicile eft fitué hors du reffort de la jurifdiction où font les heritages.

Celui qui eft abfent du Royaume, avec intention de n'y plus retourner, eft reputé étranger: mais il n'eft pas pour cela reputé mort, fes heritiers ne laiffent pas quelquefois de partager fes biens, par provifion feulement: mais fa femme ne fçauroit convoler à de fecondes noces, qu'elle n'ait des certificats authentiques de fa mort. Voyez les Decretales de Greg. IX. l. 4. & M. Loüet lettre C. n. 22.

On dit proverbialement, que les os font pour les *abfens*, lorfqu'on dine fans eux, lorfqu'on ne leur laiffe que les reftes des autres.

ABSENTER. v. n. qui ne fe dit qu'avec le pronom perfonnel. Se retirer, s'éloigner de la prefence des autres. *Abeffe.* Ce Prince s'eft *abfenté* de la Cour. Il s'*abfente* de fes amis avec peine.

> *Ou fois long-tems abfent, ou ne s'*abfente *point:*
> *Une courte abfence eft à craindre:*
> *Souvent l'amour s'en fert pour nous mieux enflammer.* CORN.

s'ABSENTER, fignifie encore, S'enfuir, fe cacher, fe mettre à couvert. *Abire, evadere, difcedere, aufugere, proripere fe, abdere fe.* En ce fens il marque une caufe fâcheufe de s'éloigner. Il s'eft *abfenté* de la ville, à caufe qu'on avoit decreté contre lui. Ce Marchand s'eft *abfenté*, a fait banqueroute.

ABSES ou ABSCES. f. m. On écrit auffi *Abcès.* Tumeur contre nature, qui tend à corruption. Amas d'humeurs, ou de fang, qui fe forme dans une partie interne du corps. *Abfceffus, vomica.* Le peuple l'appelle *apoftume.* Cet homme eft mort d'un *abcès* qu'il avoit dans le ventre. Un *abcès* qui perce ou fuppure en dehors eft capable de guerifon. Voyez *Tumeur* & *Apofthume.* Quand un ferin eft attaqué d'un abcès qui fe forme fur le croupion, vous le prenez dans vos mains, & avec une pointe de cifeaux bien fins, vous lui coupez adroitement la moitié de ce bouton blanc, puis en faites fortir le pus en le preffant un peu avec le doigt

doigt, & y mettez aussitôt dessus la playe un petit grain de sel fondu dans la bouche, & cela fera secher entierement le mal. Si vous vous appercevez que vôtre serin souffre un peu, parceque le sel le cuit, vous pourrez une heure après, ou environ, mettre sur son mal un petit morceau de sucre fondu avec la salive; cela adoucira l'acreté du sel, & achevera de secher la playe. HERVIEUX.

ABSIDE. s. f. *Absis & absida.* Terme d'Architecture & de Liturgie. C'est une voute, car ἀψὶς, en Grec, d'où l'on a fait *abside*, veut dire *arcus*, *fornix*, *arc*, *voute*. On appelle aussi *abside*, le sanctuaire, ou la partie de l'Eglise qui est separée du reste, & dans laquelle est l'autel; on l'a appellée du nom *abside*, parcequ'elle est en voute. DU CANGE.

ABSIDES. s. m. Terme d'Astronomie. Ce sont deux points de l'orbite d'une planete, dont le plus haut est nommé *apogée*, & le plus bas *perigée*, ou le plus près de la terre. *Apsides.* Le diametre qui les joint s'appelle la ligne des *absides*, qui passe par le centre de l'orbite de la planete, & par le centre du monde. L'excentricité se prend dans la ligne des *absides*; car l'excentricite est la distance entre le centre de l'orbite de la planete, & le centre de la terre.

Il s'est dit aussi quelquefois pour des Oratoires secrets, qu'on a autrement appellez *Doxologia*, *Doxalia*, noms Grecs qui viennent de δόξα, loüange, parcequ'on y chante les louanges de Dieu. Ces mots sont encore en usage dans les Pays-Bas, & signifient ce que nous appellons en François Chœur; un lieu au delà de l'autel, où les Religieux chantent l'office separez du peuple, & sans en être vûs. Voyez *Act. SS. April. Tome*, 1. *page* 694.

Il y avoit quelquefois plusieurs *absides* dans une même Eglise, ainsi l'Auteur de la vie de Saint Hermenland qui écrivoit au huitiéme siécle dit, que ce Saint fut enterré dans l'*abside* méridionale de la Basilique de Saint Paul à Nantes. *Absides* alors ne peut, ce semble, signifier que deux choses; ou ce que nous appellons Chapelles, qui étant voutees étoient chacune une petite *abside* separée; ou dans les Eglises bâties en forme de croix, on appelloit *abside* méridionale le côté droit de la croisée qui regardoit le Midi, l'autel étant toûjours à l'Orient. Ce second sens paroit d'autant plus probable, qu'au même endroit le même Auteur distingue *abside* d'Oratoire, qui n'est autre chose que Chapelle. Mr. Chapelain écrit *apside*, conformément à l'origine de ce mot.

ABSIDE, est aussi le nom que l'on donnoit autrefois à la biere où l'on mettoit les reliques des Saints, on l'appelle aujourd'hui *chasse*. On appelloit *absides* ces sortes de bieres, parcequ'elles étoient élevées, & disposées en voute. DU CANGE.

ABSINTE. Voyez ABSYNTHE.

ABSIRTIDES, ou plutôt ABSYRTIDES. s. f. & pl. *Absyrtides.* Isles situées dans l'ancienne Liburnie, ou de la Dalmatie, vers l'entrée du Golfe de Venise. On les nomme Absyrtides du nom d'Absyrte frere de Medée, qu'elle y tua, & dont elle sema les membres sur sa route pour arrêter, à les ramasser, son pere Aëtes, qu'elle fuyoit avec Jason. Quelques Auteurs ont cependant appellé Aegialque ce frere de Medée. Lucain semble n'en reconnoitre qu'une qu'il appelle *Absyrtos*, & Brebeuf *Absyrte*.

> *Au Golfe d'Adria l'*Absyrte *tributaire*
> *A ce commun devoir n'ose pas se soustraire.*

ABSOLU, UE. adj. Souverain, indépendant. *Cujus Potestas summa.* Prince *absolu*. *Summus rerum Dominus.* Commandement *absolu*. Il a obtenu cela d'autorité *absoluë*.

Il signifie aussi, Sans réserve, sans restriction. Les Ambassadeurs ont quelquefois un plein pouvoir, un pouvoir *absolu*. On dit qu'un homme est *absolu*, imperieux, pour faire entendre qu'il veut être obéï, qu'il ne peut souffrir qu'on lui résiste, qu'il veut fortement ce qu'il ordonne. *Imperiosus.* On dit encore, Parler d'un ton *absolu*; pour dire, parler d'un ton imperieux, commander avec hauteur. Une conduite ouverte & familiere gagne mieux les cœurs, qu'une autorité seche & *absolue*.

On appelle, *Jeudi absolu*, le Jeudi saint. Ce nom lui est venu de ce que dans l'ancienne Eglise c'étoit le jour auquel on *absolvoit* les Pénitens publics, comme il paroit par la lettre d'Innocent I. à Decentius c. 7. Flodoard l. 1. de l'hist. de Rheims ch. 14. Eloy de Novion dans ses homelies *in Cœna Domini*; Hincmar dans la vie de S. Remi; l'*Ordo Romanus*; le Livre *de Divin. Off.* dans Alcuin, le Concile de Châlon sur Saone c. 47. &c. De là vient que ce jour s'appelle dans les vieux titres, *Absolutionis dies*, Jour de l'Absoute. Voyez ABSOUTE. Le P. Morin prétend néanmoins que ceci ne doit s'entendre que des Eglises d'Occident, & que dans les Eglises d'Orient, & même dans celles d'Espagne & de Milan, l'*absolution* ne se donnoit que le Vendredi saint, ou même le Samedi saint. Mr. Godeau a dit la même chose; mais d'habiles Théologiens prétendent qu'ils se trompent.

En terme de Grammairien, un terme *absolu*, est un terme qui ne se rapporte à rien autre chose. Il est opposé à relatif. Un Ablatif *absolu*, est une locution détachée & indépendante, qui ne régit rien, & qui n'est régie de rien. *Dictio ab alia minime pendens.* C'est à l'imitation des Latins: *Deleto exercitu: L'armée ayant été taillée en pieces. Tout bien consideré*, en matiere de Religion, le plus sur est de s'en tenir aux décisions de l'Eglise. PORT. R. *Absolu*, en terme de Philosophie, signifie, ce qui ne porte ou ne renferme point l'idée d'une relation, ni de rapport à autre chose; & il est opposé à relatif. Homme est un terme *absolu*; au contraire, Créature, Pere, sont des termes relatifs, parceque l'un emporte un rapport au Créateur, & l'autre à des enfans.

En terme de Théologie quelques Ecrivains, ou Catholiques, ou Protestans, le prennent encore dans un autre sens, & l'opposent à déclaratoire. Ainsi dans la doctrine Catholique l'absolution du Pretre est *absolue*; il remet *absolument* les pechez; mais dans la doctrine des Lutheriens & des Anglicans l'absolution du Prêtre n'est que déclaratoire & ministeriale. *Absolu* signifie encore ce qui est sans condition; & une promesse, une proposition *absolue*, est opposée à une promesse, ou à une proposition conditionelle.

Nombre *absolu*. Terme d'Algebre en matiere d'équation. C'est ce que Viete appelle *Homogeneum comparationis*, & qui fait toûjours un côté ou une partie entiere de l'equation, & est toûjours une quantité connuë. C'est encore le rectangle, ou le solide dont on cherche la racine inconnuë. Ainsi dans cette équation $aa + 16a = 36$. Le nombre absolu est 36, lequel est égal au produit des deux racines ou valeurs de l'*a*; c'est à dire, à *a* multiplié par lui-même, plus *a* pris seize fois. Equation *absolue*, en termes d'Astronomie, est la somme de deux équations de l'excentrique, & de l'optique. HARRIS. Voyez EQUATION.

ABSOLUMENT. adv. Souverainement, avec une autorité absoluë. *Summo jure.* Il commande *absolument* dans la Province. Il signifie imperieusement & décisivement. *Superbe.* Cet homme parle *absolument*, & en maitre. Ce mot vient du Latin *absolvere*, en tant qu'il signifie achever, parceque celui qui commande *absolument*, veut que la chose s'execute sans trouver d'opposition.

Il signifie quelquefois, Tout-à-fait, entierement, sans reserve, & sans restriction. *Prorsus, omninò.* Il le nie *absolument*.

Il signifie encore, Necessairement, de necessité absoluë. Il faut partir *absolument*, & sans repliquer. On dit vouloir *absolument*, pour dire, Vouloir déterminément, & à quelque prix que ce soit. Je n'en ferai *absolument* rien, & toutes vos remontrances ne m'y feront point consentir. La nature ne se laisse pas conduire au hasard, & n'est pas *absolument* ennemie de l'art, & des regles. BOIL.

On dit aussi en Grammaire, qu'un mot se dit *absolument*, quand il est sans regime. Par exemple. Il faut prier sans cesse: le verbe *prier* est mis là *absolument*, parce qu'il ne régit rien. En Philosophie & en Théologie, *absolument*, outre les significations déja rapportées, signifie encore. 1°. De soi-même, par soi-même, sans rapport à aucun autre, indépendamment de tout autre, & il est opposé à *relativement*. L'homme pris, ou consideré *absolument*, est un animal raisonnable. 2°. Sans addition, sans restriction, sans modification. Et Cela est bon *absolument*. En ce sens on y joint souvent *simplement*. Cela est simplement & *absolument* bon. *Simpliciter & absolutè bonum. Absolument* & simplement universel. 3°. Par une puissance, une vertu extraordinaire, au dessus ou hors du cours ordinaire de la nature. Les accidens se peuvent *absolument* separer de leur sujet. 4°, Quelquefois *absolument* en morale veut dire, Souverainement. Dieu, la derniere fin de l'homme, est *absolument* bon. 5°, *Absolument* signifie sans condition. Dieu ne promet point *absolument* le pardon, mais à condition qu'on sera veritablement repentant de ses pechez.

En Geometrie *absolument*, se prend encore pour Entierement, parfaitement. Ainsi on appelle *absolument* rond, ce qui l'est entierement, parfaitement, pour le distinguer de ce qui n'est que presque rond, comme la cycloïde & la spheroïde.

ABSOLUMENT, se dit d'une chose dont on parle en general, & sans entrer dans le détail. *Universè*, ou *generaliter & absolutè.* Cet ouvrage a quelques défauts, mais il est bon *absolument* parlant.

ABSOLUTION. s. f. Jugement juridique par lequel l'accusé est absous & déclaré innocent. *Absolutio.* Il a obtenu un arrêt d'*absolution* en matiere criminelle. Quand les opinions sont partagées entre la condamnation & l'*absolution*, on renvoye l'accusé absous; cette jurisprudence est fondée sur les loix de la nature & sur le droit civil: c'est le sentiment de Faber sur la loi 125. *De div. reg. jur.* de Ciceron *pro Cluentio*, de Quintilien *declam.*

clam. 254. de Strabon liv. 9. On dit aussi, *Absolution* d'une demande civile, quand on en est déchargé.

J'entens que l'usurpation
De mon cœur, qu'avez à present,
N'empêche l'absolution;
Car je vous en fais un present. S. Gel.

L'*absolution* des censures est la troisiéme partie d'une signature de Cour de Rome qui porte *absolution* des censures qui pourroient empêcher l'effet de la grace accordée. On appelle aussi en Chancellerie Apostolique une *absolution à sevis*, une grace accordée par une signature particuliere à celui qui a assisté à quelque jugement de mort, ou qui a commis quelque cas qui le rend irrégulier, & incapable de posseder aucuns Benefices.

Absolution, terme d'Eglise, acte juridique, par lequel un Prêtre approuvé, comme Juge, & en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jesus-Christ, remet les pechez au Pénitent, qui est dans les dispositions necessaires. Il faut dire *absolution* sacramentelle, plutôt que sacramentale. Menag. Ceux qui par l'*absolution* sacramentelle eussent été en la grace de Dieu. God. Les Lutheriens ont retenu l'*absolution* sacramentale. Boss. L'*absolution* qu'Hincmar envoya par lettre à Hildebold Evêque de Soissons n'étoit qu'une espece d'indulgence & de benediction, & non une *absolution* sacramentelle, puisqu'il suppose d'ailleurs que l'on doit se confesser au Prêtre en détail. Fleury. Et que non seulement il le suppose, mais qu'il avertit Hildebold de le faire. De plus, dit-il, je vous avertis par précaution, ne doutant point que vous ne l'ayez déja fait, qu'outre cette confession generale vous ayez soin de confesser en détail à Dieu, & à un Prêtre, tout ce que vous reconnoissez avoir commis depuis le commencement de vôtre vie jusqu'à present.

Le P. Amelote de l'Oratoire au *liv.* 9. *ch.* 3. de son abregé de Théologie, dit en parlant du Sacrement de la Penitence: La principale force du Sacrement, ce qui en est comme l'ame, & où réside principalement l'influence & la vertu de Jesus-Christ jugé pour nous, c'est dans le Sacrement d'*absolution* que le Prêtre prononce par ces paroles: *Je t'absous de tes péchez. L'absolution*, ou les paroles de l'*absolution*, sont la forme du Sacrement de Pénitence, ainsi que l'enseignent le Concile de Florence dans le Decret *ad Armenos*, & le Concile de Trente sess. xiv. c. 3. Cette forme est absoluë dans l'Eglise Latine, & déprécatoire dans l'Eglise Grecque, ainsi que l'on peut voir dans l'Euchologe des Grecs imprimé à Venize en 1638. dans la censure de la Confession d'Ausbourg faite par Jeremie Patriarche de Constantinople, & dans l'Instruction de Clement VIII. sur les Rits des Grecs imprimée en 1595. Arcudius prétend néanmoins que la forme de ce Sacrement est absoluë chez les Grecs, aussi bien que chez les Latins, & que ce sont ces mots: *Mea mediocritas habet te venia donatum.* Mais les exemples qu'il en apporte, ou ne sont point des formules d'*absolution*, ou sont des formules d'*absolution* d'une excommunication, mais non pas de l'*absolution* sacramentelle. D'ailleurs, Arcudius avoüe lui-même que plusieurs Prêtres ne disent point la formule qu'il rapporte. Enfin, il faut juger du rite Grec plûtôt par les Euchologes, que par les passages de Gabriel de Philadelphe, & des autres particuliers que cite Arcudius. L'*absolution* sacramentelle n'est pas déclaratoire seulement; elle remet veritablement les péchez. Le P. Seguenot de l'Oratoire ayant dit dans ses Remarques sur le livre *de la S. Virginité* de Saint Augustin: Qui diroit que l'*absolution* n'est autre chose qu'un acte judiciaire, par lequel le Prêtre déclare, non simplement, mais avec autorité, & de la part de Jesus-Christ, que les pechez sont remis, & en prononce l'arrêt juridiquement, celui-là n'avanceroit rien à mon avis, ni contre le Concile de Trente, qui semble même avoir donné lieu à cette interpretation, lorsqu'il s'est expliqué sur cela plus nettement, ni contre les anciens Théologiens, je dis même Scholastiques, que la plûpart des nouveaux ont quitté en cette matiere, comme on les quitte maintenant eux-mêmes. Dieu veüille qu'ils nous le pardonnent, comme on le leur pardonne. Toute cette Remarque fut justement censurée par les Theologiens de la Faculté de Paris. Cette doctrine est Luthérienne, contraire aux paroles précises de Jesus-Christ en S. Jean Ch. xx. v. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchez, leurs pechez leur seront remis*; condamnée par le S. Concile de Trente sess. xiv. Ch. vi. & Can. 9. & contraire à la Tradition. Voyez Tertull. *de pudic.* S. Cyprien *de Lapsis* & la troisiéme lettre de Pacien. Voyez le mot de *Contrition.*

Le Jesuite Dandini traite fort mal les Grecs sur la maniere dont ils donnent l'*absolution* aux pénitens. Un homme, dit-il, au *chap.* 7. de son voyage du Mont-Liban, s'étant confessé d'un péché commun & ordinaire fut renvoyé par le Confesseur, qui refusa de l'absoudre, à moins qu'il n'appellât sept autres Prêtres. Ceux-ci ayant été attirez par quelque argent firent étendre à terre le pénitent, comme s'il eut été mort, & ils lui donnerent enfin l'*absolution*, en récitant de certaines prieres. Ils ont accoûtumé de demander de l'argent pour l'*absolution*, & de la refuser, quand on ne leur en donne point. Car ils prétendent qu'il leur est dû quatre ou cinq écus & davantage pour les péchez communs & ordinaires. La pénitence qu'ils donnent pour les gros pechez, c'est de défendre la Communion pour quatre ou cinq ans. Peutêtre font-ils cela par mépris, & par aversion qu'ils ont pour l'Eglise Latine, qui l'ordonne tous les ans.

Mr. Simon, dans ses Remarques sur le voyage du Mont-Liban imprimé à Paris, justifie la pratique des Grecs dans le Sacrement de Pénitence. Si les Grecs, dit-il, different de donner l'*absolution* aux pénitens, ils suivent en cela l'usage de leur Eglise, qui est très-ancien: ils ont leurs livres Pénitentiaux qui les reglent, & ce n'est point leur caprice qui leur fait imposer une pénitence plutôt qu'une autre: mais ils suivent les Canons, & ils appellent *faire le Canon*, ce que nous appellons ordinairement *faire la Pénitence*. Ils éloignent souvent leurs Pénitens de la Communion pour un an, pour deux ans, & même pour davantage, suivant en cela les anciens Canons. Si les Grecs ne passent point leur Canon, ou leurs anciens livres Pénitentiaux, Mr. Simon a raison; mais il est certain qu'ils y ajoutent souvent beaucoup, & qu'il se glisse parmi eux bien des abus dans l'administration de ce Sacrement.

On ne doit pas aussi traiter les Grecs d'ignorans & de superstitieux, parce qu'un Confesseur refuse de donner l'*absolution* à un pécheur s'il n'a auparavant fait venir sept Prêtres qui donnent tous ensemble l'*absolution*. Cette façon paroit étrange à ceux qui ne consultent que l'usage present: mais si l'on remonte jusqu'aux anciens tems, on trouvera que cela s'observoit même dans Rome. Le Pape Corneille assembla les Prêtres & les Evêques qui étoient alors dans Rome pour déliberer de la Penitence qu'on devoit donner à quelques Schismatiques qui rentroient dans l'Eglise. Il n'est donc pas surprenant qu'un Papas ou Prêtre Grec, délibere avec plusieurs de ses Confreres touchant la Pénitence qu'il doit donner à un homme, qui étant engagé au service d'un Latin, étoit tous les jours dans des occasions prochaines de pécher contre les ceremonies de sa Religion.

On ne doit point aussi tourner en ridicules les Prêtres Grecs, sous prétexte qu'ils font coucher par terre le pénitent, & qu'en cet état ils récitent sur lui des prieres en forme d'*absolution*; car les Grecs se confessent d'ordinaire assis. Ils se contentent de se prosterner deux fois, à sçavoir, au commencement, quand ils demandent la benediction du Prêtre, qui invoque sur eux la grace du S. Esprit, & à la fin quand ce même Prêtre prie Dieu qu'ils puissent accomplir la pénitence qu'il leur impose. En un mot, il ne faut point condamner tout ce qui est conforme à leurs anciens Livres Pénitentiaux, & ce que Clement VIII. n'a point blamé dans son Instruction sur les Rits des Grecs. C'est une erreur de dire que dans l'ancienne Eglise on n'accordoit l'*absolution* aux Pénitens qu'après une satisfaction publique. Il n'y avoit qu'un petit nombre de crimes énormes & publics que l'Eglise soumit à la pénitence publique, comme l'idolatrie, l'homicide, & l'adultere. C'est encore une erreur de dire que jusqu'au vi. siécle de l'Eglise on n'a accordé l'absolution qu'une fois. C'est la pénitence publique qu'on n'accordoit qu'une fois, & non pas l'*absolution* en general. Il n'y a jamais eu que Novate qui ait porté les choses à cet excès. Les Novatiens & les Montanistes n'alloient point jusque-là. Ils accordoient la pénitence à tous les péchez legers & médiocres. Il n'y avoit que les grands péchez que Tertullien appelle des monstres, auxquels ils prétendoient que l'Eglise ne pouvoit, ou ne devoit point accorder l'*absolution*, après le Baptême. Cela est évident par Tertullien *l. de Pudic.* & par Origene *l. de Orat.* qui tous deux étoient infectez de l'erreur des Montanistes, & par ceux qui ont combatu les Novatiens, comme S. Ambroise *l. de Pœnit.* & S. Pacien de Barcelonne *ep.* 3. &c. Quelquefois même dans la pénitence publique on accordoit l'*absolution* & l'Eucharistie avant que la pénitence fût accomplie. Pour les péchez qui n'étoient point soumis à la pénitence publique, M. Godeau, qui croit que l'*absolution* se donnoit régulierement quand la satisfaction étoit achevée, avoüe pourtant que souvent, & pour des raisons assez legeres, elle se donnoit immédiatement après la Confession.

Absolution *ad cautelam*. C'est une maxime que l'excommunié par sentence demeure en état d'excommunication, nonobstant son appel: ainsi pour éviter les inconveniens qui pourroient arriver, l'on demande au Juge l'*absolution* que les Docteurs appellent *ad cautelam*, laquelle n'a d'effet que pendant l'appel, & ne se doit accorder qu'avec beaucoup de circonspection. Cette absolution ne se donne qu'après que le condamné affirme par serment qu'il executera le jugement qui sera rendu. Voyez Eveillon, *Traité des Excommunications*. Quelques-uns qu'il

qu'il y a croyent que l'*absolution ad cautelam* ne se donne que par provision à celui qui a été excommunié, dans la crainte qu'il ne meure subitement, ou par quelque accident, avant qu'il ait pû se faire absoudre. Mais ce n'est point par cette raison; car elle se donne moins en faveur de celui qui a été excommunié, qu'en faveur de ceux, qui par une conscience timorée feroient scrupule de frequenter l'excommunié: or cette *absolution* leur sert de précaution, pour les assûrer qu'ils ne participent point à l'excommunication. BOUCHEL. On dit aussi *absolution à cautele*, ou *à caution*, & tous ces mots se trouvent dans les bons livres. La premiere fois que l'on trouve mention de l'*absolution à cauteles, ad cautelam*, c'est dans une lettre du Pape Celestin écrite en 1195. à l'Evêque de Lincolne, où il lui ordonne de publier une suspense par tout le Diocese d'York, & à Geofroy qui en étoit Archevêque, en l'avertissant cependant d'absoudre ces personnes *ad majorem cautelam.*

ABSOLUTION, en terme de Breviaire, est une courte priere que dit celui qui officie à chaque nocturne des Matines avant les benedictions & les leçons. On appelle *absolutions*, les encensemens & aspersions d'eau bénite qu'on fait sur le corps des Princes & des Prélats qu'on enterre avec grande ceremonie.

ABSOLUTOIRE. adj. Qui porte absolution. *Absolutorius.* Il a une sentence *absolutoire.*

ABSORBANT. s. m. ABSORBANS. pl. Terme de Medecine, qui est tantôt adjectif, tantôt substantif. *Medicamina ad absumendum nata.* On appelle *absorbans* des medicamens terrestres & poreux qui s'imbibent aisément des sels acides & alkalis, & qui boivent les substances aqueuses ou sulphureuses. Les os calcinez, la corne de cerf préparée, l'yvoire brûlé, le corail, les yeux d'écrevisse &c. sont de veritables *absorbans.* On a confondu quelque tems les *absorbans* avec les sels alkalis, sans doute à cause de leurs effets & de leurs proprietez; les alkalis absorbant les acides en amortissent l'activité. Le quinquina est une sorte d'*absorbant* qui guérit les fievres intermittentes.

ABSORBER. v. act. Engloutir, dissiper, consumer, emporter. *Absumere.* Les eaux *absorbent* presque toute la lumiere qu'elles reçoivent du soleil. ROH. Il est peu en usage au propre, si ce n'est en parlant des animaux voraces: mais il se dit au figuré, & il emporte d'ordinaire un mauvais sens. Les droits de la femme ont *absorbé* tous les biens du mari. Les frais d'un sellé *absorbent* les plus clairs deniers de cette succession. Ce goinfre a *absorbé* tout son patrimoine. La voix est *absorbée* dans les voutes. ABLANC. c'est-à-dire, qu'elle s'y perd. La question de l'infaillibilité de l'Eglise *absorbe* toutes les autres controverses. CLAUDE. Ce mot vient du Latin *absorbeo*, signifiant le même.

ABSORBER, se dit en jardinage des branches gourmandes, qui naissent sur les arbres fruitiers, & qui ôtent aux autres branches la plus grande partie de la nourriture dont elles ont besoin. Il faut être très-soigneux de retrancher les branches gourmandes, crainte qu'elles n'*absorbent* la substance necessaire pour nourrir le reste du corps de l'arbre. Cette branche a toute *absorbé* la seve, ou le suc nourricier. LIGER. Il se dit avec le pronom personnel. Comme tout passe & s'*absorbe* pour jamais dans l'éternité de Dieu, les choses périssables ne valent pas la peine d'être considerées. AB. DE LA TR.

ABSOUDRE. v. act. Décharger d'une accusation, de la peine d'un crime. Remettre un crime commis. *Absolvere.* *Absoudre* un pénitent, lui remettre ses pechez dans le tribunal de la Confession. Dans le doute il est plus expédient d'*absoudre* un criminel, que de condamner un innocent. COURT. On l'a *absous* à pur & à plein. On dit aussi dans le discours familier, en parlant d'un deffunt, que Dieu *absolve*, c'est-à-dire, à qui Dieu fasse misericorde.

ABSOUS, OUTE. Affranchi, ou déchargé de crime. *Absolutus.* Quand on est *absous* de la coulpe du peché, il reste encore communément à satisfaire à la peine qu'il merite.

ABSOUS, se dit aussi en matiere civile. Un deffendeur conclut toûjours à être renvoyé quitte & *absous* de la demande qu'on lui a faite.

ABSOUTE. s. f. Absolution publique & solemnelle qui se donne au peuple. *Absolutio.* L'Evêque en fait la ceremonie le Jeudi saint, ou le Mercredi au soir dans les Cathedrales. L'*absoute* se fait aussi par les Curez dans les Parroisses le jour de Pâques.

ABSTEME. s. m. Terme dogmatique. Qui ne boit point de vin. *Abstemius.* Pline dit *vini abstemius.* l. XXII. Et Apulée a fait *Invinius.* On s'en sert dans la Theologie, pour parler de ceux qui dans la Communion ne pourroient prendre les especes du vin, à cause de l'aversion naturelle qu'ils ont pour cette liqueur. Mr de Meaux s'est servi de l'exemple des *abstémes*, pour défendre le retranchement de la Coupe. Les Dames Romaines dans les premiers tems etoient *abstémes*; & afin qu'on pût s'appercevoir si elles buvoient du vin, une des Loix de la Civilité Romaine étoit qu'elles donnassent le baiser à leurs parens, quand elles les abordoient. PLIN. l. 22. c. 24. AULUGELLE, l. 10. c. 22. Ce mot est formé de la préposition *abs*, & de *temetum*, ancien mot, qui signifioit du vin. Cependant à l'endroit de Pline que nous avons cité, & dans Horace l. 1. ep. 12. *Abstemius* semble être pris pour un homme qui s'abstient de quelque boisson, ou même de quelque mets que ce soit.

ABSTENIR. v. n. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Se deffendre l'usage, se contenir à l'égard de quelque chose, se priver de quelque plaisir. *Abstinere, temperare.* Conjuguez, je m'*abstiens*; je m'*abstenois*; je m'*abstins*; je me suis *abstenu*; je m'*abstiendrai*; je m'*abstiendrois*, &c. Ils sentent, à chaque peché qu'ils commettent, un avertissement interieur de s'en *abstenir.* PASC. Il faut se garder, & s'*abstenir* de se mettre en colere. Ils disoient qu'Auguste s'étoit *abstenu* de la qualité de Dictateur. ABLANC. Il faut s'*abstenir* du vin pendant la fievre. Les Chrétiens ne s'*abstenoient* de viande pendant leurs jeûnes, que pour mortifier les sens. DU PIN. Les Juifs étoient obligez de s'*abstenir* de leurs femmes pendant certains tems. Il ne se peut *abstenir* de joüer, de parler. Il faut s'*abstenir* de manger des choses deffenduës par la Loi. S'*abstenir* de certaines expressions. PELISS.

ABSTENIR, se dit aussi en matiere de récusation de Juges; & quand la Cour la trouve bien fondée, elle dit pour adoucir l'expression, que le Juge s'*abstiendra*, c'est-à-dire, de rapporter le procès, ou d'y opiner.

ABSTINENCE. s. f. Vertu morale par laquelle on s'abstient de certaines choses, en vertu d'un précepte moral, ou d'une institution ceremonielle. *Abstinentia.* C'est une espece de la temperance, & elle se confond quelquefois avec la sobrieté. Le grand jeûne, dit S. Augustin, est l'*abstinence* des vices. Les Athletes, pour se rendre plus robustes, vivoient dans une *abstinence* generale de tous les plaisirs. DAC. L'Eglise a enjoint aux Ecclesiastiques l'*abstinence* des femmes: elle a marqué aussi certains jours de jeûne, & d'*abstinence.* Il se dit aussi de la simple moderation dans l'usage des alimens. On fait des *abstinences* par un pur regime de vivre, comme de vin, de salines, &c. La diete & l'*abstinence* sont necessaires, pour rétablir l'estomac affoibli par la débauche.

ABSTINENCE, signifie quelquefois une simple privation de manger de la chair. *Abstinentia carnium.* L'*abstinence* des viandes assaisonnée de dévotion, & accompagnée de la priere, est un des moyens les plus efficaces pour avancer nôtre sanctification. BOSS. L'Eglise ordonne simplement l'*abstinence* le jour de saint Marc, & non pas le jeûne. Les Mercredis sont des jours d'*abstinence* chez plusieurs Religieux. Les dévots font aussi des *abstinences*, & des macerations volontaires.

ABSTINENT, ENTE. adj. Temperant à l'égard du boire & du manger. *Sobrius.* Les peuples du Midi sont plus *abstinens* que ceux du Septentrion.

ABSTINENT, s. m. Nom qu'on donna à certains Heretiques qui s'éleverent dans les Gaules & en Espagne au 3e siecle, pendant la persecution de Diocletien & de Maximien, parcequ'ils blâmoient le mariage. Les *Abstinens* étoient les mêmes que les Hieracites, selon Baronius; & selon d'autres c'étoient des Eucratites, nom Grec qui signifie la même chose à peu près qu'*Abstinent.* Quoi qu'il en soit, tout le monde convient que les *Abstinens* étoient une branche des Gnostiques & des Manichéens. Ils faisoient aussi profession de ne point manger de viande, comme étant de soi mauvaise, & ayant été créée par Satan. Voyez Philastrius *hær.* 83. Ces Heretiques furent nommez *Abstinens*, à cause qu'ils s'abstenoient de l'usage du vin & de plusieurs viandes. GOD.

ABSTERGER. v. act. *Abstergere.* Ce mot vient du Latin. Terme de Medecine & de Chirurgie. Purger, nettoyer une playe, ou un ulcere, c'est la nettoyer d'une quantité de pus. Cela se fait par le moyen des amers, comme l'aloës, la myrrhe, & les herbes vulneraires, qui absorbent un acide lequel ronge les fibres, & tuent de petits vers qui se forment dans les ulceres, & les rendent difficiles à secher.

ABSTERSIF, IVE. adj. Qui purge & nettoye. *Smegmaticus, smecticus.* Medicament, purgation *abstersive.* *Smegma.*

ABSTRACT, ACTE. Terme de Philosophie. Il est un peu barbare en François. Ce qu'on détache par la pensée de toute autre chose, afin d'en avoir une connoissance simple, & par lui-même. *Species abstracta per mentem.* La quantité est un terme *abstract*, quand on la considere en elle-même, & sans être attachée à aucun corps, quoiqu'elle ne puisse subsister naturellement sans lui, ni lui sans elle. La blancheur est un terme *abstract*, quand on la considere détachée d'un sujet. De la connoissance des *abstracts* on parvient à celle des concrets, qui est le terme opposé.

ABSTRACTION. s. f. C'est une action de l'esprit, par laquelle on considere quelque partie d'un tout, sans faire atten-

tion aux autres : ou un détachement qui se fait par la pensée de tous les accidens ou circonstances qui peuvent accompagner un être, pour le considerer mieux en lui-même. L'*abstraction* est l'action, ou l'exercice d'une faculté, ou puissance, propre & particuliere à l'esprit de l'homme, & qui distingue entierement & essentiellement son ame de celle des bêtes, faculté qui consiste en ce que l'homme peut en élevant ses idées au dessus des êtres particuliers, en faire des représentations generales du tout de la même espece, auquel tous les Philosophes donnent le nom d'universel. *Actio animi speciem aliquam abstrahentis.* On considere par *abstraction*, lors que dans un mobile on considere le mouvement, sans faire attention au corps mû. Si mon œil me représente de la blancheur sur une muraille, je puis par *abstraction* considerer cette qualité de blancheur en elle-même, & en faire un attribut general de plusieurs autres choses differentes, comme de la neige, du laict &c. Cette qualité quelle qu'elle soit, considerée ainsi à part & sans le concret, ou le sujet auquel elle est inhérente, est une qualité considerée par *abstraction.* HARRIS. Ce sont les Methematiciens qui considerant la quantité sans matiere, supposent dans leur empire d'*abstraction* des indivisibles sans parties : mais il n'est pas permis aux Physiciens de faire ces sortes d'*abstractions*, ni de sortir des bornes de la matiere. BERN. La Métaphysique considere aussi les êtres par *abstraction*, & c'est proprement son objet. En Arithmetique nombres *abstracts* sont ceux que l'on considere précisément comme nombres, sans les appliquer à aucun sujet. HARRIS. En terme de Mathematique, la Mathematique abstraite est opposée à la Matemathique mixte ; le premier terme signifiant purement la Géometrie & l'Algebre ; & le second l'Optique, la Gnomonique, la Navigation, & les autres parties, dans lesquelles la Physique est jointe à la Mathematique. HARRIS. Pour bien juger d'un homme, il faut faire *abstraction* de tout ce qui nous peut préoccuper, ou pour, ou contre lui. Rien n'est plus digne de compassion que ces fanatiques, qui se font une pieté à leur mode, & qui sous le prétexte d'être tous spirituels, trouvent le secret de faire des *abstractions*, & des séparations, qui n'ont jamais été imaginées, que de ceux qui ont renoncé à la vie de l'esprit, pour s'abandonner à celle des sens. ABBÉ DE LA TRAPE.

ABSTRAIRE. v. act. faire une abstraction, un détachement de toutes les qualitez d'une chose, pour ne considerer que son essence. *Abstrahere.* Quand on raisonne en Algebre, on *abstrait* la quantité, le nombre de toutes sortes de matieres & de sujets. Il y a plusieurs tems de ce verbe qui ne sont point usitez, comme l'imparfait, le préterit indéfini &c.

ABSTRAIT, AITE. part. & adj. se dit figurément en Morale d'un esprit qui ne s'applique à rien, qui n'entre point dans la conversation ; qui se separe & s'éloigne des choses sensibles par le moyen de l'esprit d'un homme qui détache ses regards de tous les objets qui l'environnent, pour ne s'attacher qu'à la contemplation de celui qu'il a dans la pensée. *Abstractus.* Cet homme est *abstrait*, dédaigneux, & semble toûjours rire en lui même de ceux qu'il croit ne le valoir pas. LA BRUY. On dit qu'un homme est *abstrait*, quand il ne répond pas à celui qui lui parle, parce qu'il songe à autre chose.

On dit encore des raisonnemens *abstraits*, pour exprimer qu'ils sont trop subtils. *Argumenta tenui filo diducta.* Ces idées sont *abstraites*, & ne tombent point sous l'imagination. MALB. C'est une Philosophie *abstraite*, & chimerique. PORT-R. pour dire, une Philosophie trop dégagée des choses sensibles, trop métaphysique, & trop difficile à pénetrer. On ne doit pas confondre la définition d'une idée *abstraite* & arbitraire, avec la définition des choses qui existent réellement. LE CL.

ABSTRUS, USE. adj. Qui est caché & inconnu au commun du monde. *Abstrusus.* L'Algebre, les Sections Coniques, sont des sciences, des matieres fort *abstruses*, où peu de personnes peuvent penetrer.

ABSURDE. adj. masc. & fem. Terme de Philosophie. Ce qui choque les sens communs, qui est impertinent, incroyable, impossible. *Absurdus.* Proposition *absurde.* Quand on suppose une chose *absurde*, on en tire mille conséquences *absurdes*. Il prouve une chose *absurde* par une chose plus *absurde*.

ABSURDEMENT. adv. D'une maniere absurde. *Absurdè.* C'est conclure *absurdement*, que de dire, &c.

ABSURDITÉ. s. f. Qui contient quelque chose d'absurde. *Absurde dictum aut factum.* Il s'ensuivroit de grandes *absurditez* d'une telle supposition. La plus grande des *absurditez* est la contradiction. Quelle foi peut-on ajouter à des gens qui proposent sérieusement d'aussi grandes *absurditez* ? LE GEND.

ABSUS. s. m. Herbe qui croit en Egypte à la hauteur de quelques doigts. Ses feüilles ressemblent à celles du triolet ; & ses fleurs blanches, & d'un jaune pâle, produisent une semence noire, renfermée dans de petites cellules. Cette description est tirée de P. Alpin. On doit ranger cette plante parmi les Casses & la nommer, *Cassia sylvestris, Ægyptiaca, tetraphyllos.* Bauhin l'appelle *loto affinis Ægyptiaca.* PIN. 332.

ABSYNTHE, ou ABSINTE. s. m. & f. selon Malherbe ; & selon Vaugelas, toûjours masculin. On le fait plus ordinairement féminin. L'Academie Fr. le fait féminin. Ménage veut qu'on écrive *apsinthe* par un *p*, sans doute à cause de l'étymologie. Plante medecinale. Les Botanistes anciens ne faisoient mention que de quatre especes d'*absinte* ; sçavoir, la vulgaire ou Romaine, la menuë ou pontique, la marine & la santonique ; mais les Modernes en distinguent plus de trente especes. Voyez Bauhin, Tournefort, Plukenet & Barrelier. L'*absinte* vulgaire, grande *absinte*, ou *absinthe* romaine, a ses racines branchuës, cheveluës & éparpillées. De ses racines s'élevent ordinairement plusieurs tiges, hautes de trois à quatre pieds, blanches & garnies de feuilles semblables à celles de l'armoise, branchuës des deux côtez. Ses fleurs naissent à l'extremité des branches & des tiges, & sont disposées en épi assez long, blanchâtre, & garni de petites feüilles qui soutiennent les fleurs, chaque fleur est un bouton composé de plusieurs fleurons dorez, & renfermez dans un calice ecailleux. Ces fleurons sont portez sur des embryons qui deviennent des semences menuës, oblongues & nuës. Cette *absinte* vulgaire est la plus en usage dans la Medecine. Plusieurs croyent que c'est la barbotine qu'on appelle *semen sanctum* ; mais Matthiole dit que c'est une plante bien différente. Quelques-uns prétendent que l'*absinte* est l'aurone femelle. L'*absinte* menuë, petite *absinte*, ou *absinte* pontique, est beaucoup plus basse ; ses tiges sont plus menuës ; ses feüilles plus petites, plus finement découpées & moins blanches. Ses fleurs ont la même structure & le même arrangement que celles de la vulgaire ; mais elles sont un peu plus petites. Son amertume & son odeur ne sont pas si insupportables que celle de la vulgaire. La marine se distingue de la pontique par ses feuilles plus épaisses, moins découpées, & par son goût salin. A l'égard de la santonique, on a confondu sous ce nom diverses plantes. Voyez BARBOTINE.

L'*absinte* est stomacale, aperitive, febrifuge, bonne contre les vers, & pour les vapeurs, les coliques, la jaunisse & les pâles couleurs. On la prend en infusion dans du vin, c'est ce qu'on appelle *vinum absinthites* ; en extrait, *extractum absinthii* ; en syrop, *syrupus de absinthio.* On l'employe dans les fomentations & dans les cataplasmes pour arrêter le progrès de la gangrene. On ne se sert que des feuilles & des sommitez de cette plante. Du vin d'*absinthe*, *vinum absinthites, a* ; Colum. l. XII. c. 35... Et de l'eau d'*absinte*, *aqua absinthites.* On a aussi donné à l'*absinte* le nom d'*alvine* ou d'*alvyne*. Voyez ce mot.

ABSYNTHE, figurément, signifie Douleur, amertume, déplaisir. *Dolor animi.* Mais je ne voudrois pas hazarder à l'employer au plurier comme Malherbe, qui a dit, adoucir toutes nos *absinthes*.

Ce mot vient d'α, particule privative en Grec, & πίνθον, c'est-à-dire, *impotabile*, non potable. Et les Comiques Grecs la nomment en effet ἀπίνθιον, parceque c'est une plante si amere, qu'on a de la peine à boire une liqueur dans laquelle elle aura trempé. Quelques-uns le font venir du Grec, ἅπτω, toucher, ἅψασθαι, ἄψινθον, & veulent que ce nom se soit donné à cette plante par antiphrase, parceque nul animal n'en peut goûter, ni la toucher, à cause de son amertume. Cette étymologie n'est pas vrai-semblable, & il est étonnant que d'habiles gens ayent pû l'hazarder ; ἅπτω, est aspiré & *absinthium* ne l'est pas, on dit ἀψίνθιον, & non ἄψιτον, l'un a un θ & l'autre un τ, & le premier n'a pû se former du second, ni de ἅψασθαι. D'autres le font venir d'ἀψίνθιον, qui veut dire désagréable, *indelectabile*, & qui s'est formé de l'α privatif, & de ψίνθος plaisir, *delectatio*, à cause de l'amertume qui rend cette plante désagréable. Cette étymologie paroit plus juste, & justifie en même tems l'orthographe d'*absinthe* sans *y*.

A B U.

ABUNA, ou ABOUNA. s. m. Terme Arabe qui se trouve dans les Relations, & qui signifie proprement, *Nôtre pere.* L'on s'en sert en parlant des Religieux Chretiens Arabes. Ainsi ils disent *Abouna Ephrem*, c'est-à-dire, *Nôtre pere Ephrem* ; qui est la même chose que si nous disions *le Pere Ephrem*, en parlant d'un Religieux de ce nom, ou *Pere Ephrem*, en parlant au même. Selon Portel il faut dire *Abana*, אבאנא, & l'Interprete Arabe l'écrit ainsi Matth. VI. 9. On dit cependant *Abouna*, אבונא.

ABUS. s. m. Déreglement, ce qui fait contre les regles le bon ordre. *Abusus.* Il y avoit des *abus* dans tous les ordres de l'Etat, qui ont été reformez par Louïs le Grand. Les Conciles, les Ordonnances, tendent à reformer les *abus* contre la Discipline & la Police.

Police. C'est le Grand Constantin qui en introduisant les richesses dans l'Eglise, y a introduit en même tems les *abus*, & le relâchement de la Discipline. Port-R. Ce Ministre a reformé les *abus* des Finances ; ce Président les *abus* de la Justice.

Ce mot se met quelquefois absolument pour rejetter ce qu'un autre a dit.

> Abus, *s'écria-t'il ; hé devenez dévote.* Deshoul.

Vous croyez réüssir par là, *abus, abus* ; vous n'en viendrez jamais à bout.

Abus, signifie aussi, Mauvais usage d'une chose. On commet bien de l'*abus* dans la distribution des aumônes. Les *abus* qu'on fait de l'Ecriture ne naissent pas de la lecture innocente du peuple. Gomber. Le Concile de Trente a défendu les *abus* qu'on fait de l'Ecriture, c'est à dire, les mauvais usages, les applications qu'on en pourroit faire à des choses profanes, mauvaises, criminelles.

Abus, signifie aussi, Erreur, mécompte, tromperie. *Error.* Si vous croyez que cela soit, c'est un *abus*, c'est-à-dire, c'est une erreur, un mécompte, vous vous trompez. C'est un *abus* que de croire telle chose, pour dire que c'est se tromper. C'est un *abus* que de s'imaginer de réüssir dans le monde sans avoir de puissans patrons. C'est un *abus* que d'exhorter un jeune libertin à songer à la mort, pour dire, cela est inutile, on n'y gagne rien. C'est dans ce dernier sens que Mr. de la Fontaine a dit fort élegamment dans ses fables :

> *Alleguer l'impossible aux Rois, c'est un* abus.

C'est-à-dire, que quand un Roi veut quelque chose, il faut lui obéïr, quand même la chose seroit très-difficile, & paroîtroit impossible. Les Mahometans vivent dans l'*abus*, ils suivent les *abus* de leur faux Prophete. Dans ce dernier exemple il signifie tromperie, & se prend activement. Il se dit plus ordinairement dans l'autre sens qui est passif. En Arithmetique, quand la preuve ne se trouve pas bonne, on connoît qu'il y a de l'*abus* dans le calcul.

Appel comme d'*abus*. *In abusu dicendi juris ad Regium superius tribunal provocatio.* C'est un appel qu'on interjette au Parlement, des sentences des Juges Ecclésiastiques, quand ils entreprennent sur la puissance séculiere ; quand ils jugent des choses qui ne sont point de leur jurisdiction, ou quand ils jugent contre les Saints Canons & la Discipline de l'Eglise. Les appels comme d'*abus* ont été introduits autant pour s'opposer aux entreprises de la Jurisdiction Ecclésiastique sur la Jurisdiction temporelle, qu'à celle de Rome sur les libertez de l'Eglise Gallicane. Il est certain en effet que l'entreprise des Evêques alla si loin, qu'ils se rendirent les maîtres de toutes les affaires civiles sous des prétextes de pieté, & qu'ils dépouillerent presqu'entierement la Jurisdiction séculiere. On ne peut point déterminer tous les cas où l'on peut appeller comme d'*abus*, parce qu'on ne peut pas limiter toutes les contraventions dont les Ecclésiastiques sont capables pour relever leur autorité. Bouchel. L'*abus* ne se couvre point par quelque sentence, par quelque possession, ou prescription que ce soit. Quand l'Official juge du possessoire des dimes infeodées, du possessoire des Benefices, il y a *abus*. On appelle comme d'*abus*, des unions des Benefices, des Rescrits de Cour de Rome, des fulminations des Bulles d'excommunication, quand elles sont contre les loix de l'Eglise reçûës en France. Alors la Cour prononce qu'il y avoit *abus*. Quelquefois l'on convertit l'appel comme d'*abus* en appel comme de grief. L'appel comme d'*abus* a commencé d'être en usage du tems de Philippe de Valois, lorsque Pierre de Cugnieres son Avocat General se plaignit des entreprises que faisoient les Ecclésiastiques sur les personnes & la Justice séculieres. Au lieu d'appeller des usurpations, des entreprises du Juge Episcopal, on se servit du terme d'*abus*, comme le moins dur, pour exprimer qu'il abusoit de son autorité. Pour se venger de Pierre de Cugnieres, les Chanoines de Nôtre Dame firent mettre au côté du Chœur un petit marmot, que par dérision ils appellerent Pierre du Cognet, qui y est encore. Le Clergé étoit alors si redoutable, que les laïques n'eurent pas tout-d'un-coup la hardiesse de reprendre leurs droits. Enfin, François I. par son Ordonnance de 1539. sappa les fondemens de la Jurisdiction Ecclésiastique, & le remede des appels comme d'*abus* a été si fréquemment mis en usage, que la puissance royale se trouve rétablie dans tout son lustre, & remise en possession de toute son autorité. Voyez Pâquier dans ses recherches l. 3. c. 33. Fevret Avocat de Dijon a fait un fort beau volume de l'appel comme d'*abus*. Les appellations comme d'*abus* ne se relevent qu'au Parlement, & ne se plaident qu'à la Grand' Chambre ; suivant l'édit de 1606. & de 1610. les appels comme d'*abus* devroient être scellez au grand sceau ; mais en conséquence d'un renvoi de Mr. le Chancelier le Tellier en 1678. on les prend au petit sceau, en y attachant une consultation de trois Avocats. On appelle comme d'*abus* de l'execution du Rescrit du Pape, & non du Rescrit même, pour ne blâmer que l'impetrant ; mais on appelle comme d'*abus* de l'octroi d'un Evêque, ou de la sentence d'un Official.

ABUSER. v. act. Faire un mauvais usage de quelque chose. *Abuti.* Il ne faut pas *abuser* des Sacremens ; *abuser* de la bonté de Dieu. Il n'y a rien de si saint, dont la malice des hommes ne puisse *abuser*. Port-R. Alexandre tua Clitus qui avoit *abusé* de sa patience. Vaug. Que seroit-ce que justice & pieté, que des noms vains dont on *abuse*, si après cette vie il n'y à plus rien à esperer ? Gomber. Ce Magistrat *abuse* de sa charge, de son pouvoir, de son autorité, quand il en use pour ses interêts particuliers.

Abuser, signifie encore, interpreter mal la pensée de quelqu'un, & y donner un mauvais sens. Vous *abusez* de quelques paroles ambiguës qui sont dans ses lettres. Pasc. Les Heretiques *abusent* de l'Ecriture, ils en corrompent le sens. *Abuser* de l'Ecriture, c'est aussi en faire de mauvaises applications.

Abuser, signifie aussi, Tromper, séduire. *Fallere, decipere.* Les faux Prophetes, les Charlatans, *abusent* les peuples. Les meilleurs Arithméticiens s'*abusent* quelquefois en leur calcul. Nôtre amour propre nous *abuse*, nous fait suivre nos passions, qui nous *abusent*, qui nous trompent. J'ai pris cet Auteur pour un autre, je me suis *abusé* en le citant.

> *Il conçoit le néant des objets qui l'*abusent :
> *Il gemit sous sa chaîne, & n'ose la briser.* Breb.

> *Quand l'amour est ardent aisément il s'*abuse.
> *Il croit ce qu'il souhaite, & prend tout pour excuse.* Corn.

Abuser, signifie plus particulierement, Suborner une femme, corrompre une fille, lui arracher les dernieres faveurs. *Vitiare, comprimere.* Il faut être bien malhonnête pour *abuser* de la femme de son ami ; pour *abuser* de la fille de son hôte. Etoit-il juste d'emprunter mon nom, & ma ressemblance, pour *abuser* de ma Maîtresse ? Ablanc. On s'en sert aussi dans un cas plus odieux : On dit que Neron avoit *abusé* plusieurs fois de Britannicus. Ablanc.

Abusé, ée. part. & adj. *Falsus, deceptus, corruptus, vitiatus, compressus.*

ABUSEUR. s. m. Qui abuse, qui séduit, qui trompe. *Deceptor, veterator.* Mahomet a été un grand *abuseur* de peuples.

ABUSIF, ive. adj. Où il y a de l'*abus*. *Errori obnoxius.* Une union de Benefice sans cause veritable & importante est *abusive*. Un jugement d'Official contre un laïque, & pour cause profane, est *abusif*. En termes de Grammaire, prendre un mot dans un sens *abusif*, c'est le placer mal ; c'est en faire une mauvaise application ; c'est le prendre improprement, *improprie, contra usum & loquendi consuetudinem.*

ABUSIVEMENT. adv. D'une maniere abusive. *Per abusionem.* La Cour en infirmant les sentences des Juges de l'Eglise, prononce : Mal, nullement, & *abusivement* jugé. Il y a plusieurs mots de la Langue qu'on prend quelquefois *abusivement*, qu'on dit improprement.

ABUTER. v. n. Terme de Joüeurs de quilles. Ayant mis une boule à 20, ou 30, ou 40 pas du quillier, c'est tirer à qui joüera le premier, en jettant chacun une quille vers la boule, ensorte que celui dont la quille est la plus proche de la boule, ait l'avantage de joüer le premier. *Sortiri, experiri quis prior ludat.* On *abute* avant que de joüer aux quilles. On a *abuté*, & je suis le premier.

Ce mot est formé de la préposition Françoise *à*, qui dans la composition se met souvent pour la préposition Latine *ad*, & a sa signification, & du mot François *but*, tirer au *but*.

ABUTILLON. s. m. ou guimauve de Theophraste s. f. *Abutilon.* Plante annuelle qui s'éleve depuis deux pieds jusqu'à cinq. Ses tiges sont droites, rondes, revêtuës de duvet, branchuës & garnies de feuilles drapées, blanchâtres, taillées en forme de cœur, semblables par leur figure à celle du tillieul ; mais bien plus grandes, & portées sur des pédicules qui ont quelquefois plus de demi pied de longueur. Ses fleurs sont semblables à celles de la guimauve ordinaire, mais elles sont jaunes. Son fruit est une tête applatie ordinairement par dessus, canelée & composée de plusieurs graines membraneuses, assemblées autour d'un poinçon. Chaque graine en s'entr'ouvrant laisse tomber des semences taillées en forme de rein. Ces semences sont adoucissantes, & recommandées pour la gravelle. L'écorce des tiges sert aux Isles d'Amerique pour faire des cordages.

ABY.

ABYDE, ou ABYDOS. s. m. *Abydus.* mas. & f. & *Abydon* neutr.

neutr. Nom d'une ville maritime de Phrygie, vis à vis de Sesto, dont elle n'est eloignée que de sept stades, c'est-à-dire, d'environ une bonne demi lieuë. Si l'on en croit Virgile, on y pêchoit des huitres 1. *Georg.* 8. v. 207. C'étoit la Patrie de Leandre. Les habitans d'*Abido* étoient mols & effeminez. On disoit proverbialement : *Ne touchez pas sans précaution à Abido*, pour signifier, qu'il faut éviter la compagnie des gens débauchez.

On disoit encore en proverbe *un banquet d'Abyde*, pour marquer un festin fâcheux, parceque c'étoit une coutume parmi les habitans d'*Abidos* de porter leurs enfans autour de la table, quand ils faisoient un festin, afin qu'on les baisât. Abydo a eû un Evêque suffragant de l'Archevêque de Lampsaque. *Abydo* & Sesto sont aujourd'hui ce que nous appellons les Dardanelles dans le détroit de Gallipoli. On l'appelle encore aujourd'hui *Avido* & *Aveo*. Mais M. Wheler assure qu'on ne voit point de marque d'antiquité près de ce Château, & que les ruines d'Abide se trouvent à une lieuë de là du côté du nord, où est effectivement l'endroit le plus resserré du détroit; & il juge, avec quelques Auteurs, que le vieux Château de Natolie est bâti sur les ruines de l'ancien *Dardanum*, ou *Dardana*, d'où est venu le nom de Dardanelles, que porte ce Château, conjointement avec celui de Romanie, qui lui répond. Maty, & M. Corneille, disent *Abydos* & *Abyde*, d'autres disent seulement *Abydos*. Xerxes fit un pont sur l'Hellespont qui joignoit *Abydos* & Sestos.

> *Autrefois du Persan l'étonnant appareil,*
> *Sur les eaux d'Hellespont fit un chemin pareil;*
> *Joignit* Abide *à Seste, & l'Europe à l'Asie.* Breb.

Il y avoit encore une ville de ce nom en Egypte.

ABYLA. s. f. *Abyla, æ.* Nom de montagne & de ville. *Abyla* étoit dans le détroit de Gibraltar sur la côte de Mauritanie. C'étoit une des Colonnes d'Hercules, & Calpe l'autre, sur la côte d'Espagne. Quelques-uns ont crû qu'*Abyla* ville, étoit *Alcudia*, & qu'*Abyla* montagne, étoit celle que les Espagnols nomment aujourd'hui *Sierra de la Ximera*. D'autres plus vraisemblablement veulent qu'*Abyla* ville soit Ceuta *Septa*, Evêché dépendant de l'Archevêque d'Evora, & que la montagne de même nom soit une haute montagne proche de Ceuta, que nos François appellent le mont des Singes, & les Hollandois *Scheminckelberg*.

ABYLA est aussi le nom d'une ville de la Cœlesyrie, qui donnoit son nom à une petite contrée dont elle étoit Capitale. Cette ville s'appelloit aussi *Abyla* de Lysanius. La contrée d'*Abyla* étoit enfermée de l'Antiliban au couchant & au midi, du fleuve Abana du côté de l'Orient, & elle avoit au nord la Chalcide. Il en est parlé en S. Luc c. 3. v. 1. où il est dit que Lysanias étoit Tetrarque de la contrée d'*Abyla*, ainsi qu'a traduit le P. Bouhours. M. Simon a mis le pays d'*Abyla*. Le Port-Royal a mis *Abylene*.

ABYSME. s. m. Gouffre profond où on se perd, d'où on ne peut sortir. *Gurges, vorago.* Il y a d'horribles *abimes* dans ces montagnes, dans ces mers. L'Ocean étoit jaloux de voir sonder ses *abimes*. Ablanc.

> *Le ciel suspend ses coups; la terre, les enfers,*
> *N'offrent point à mes pas leurs* abîmes *ouverts.*

Ce mot vient du Grec ἄβυσσος, qui signifie la même chose, & qui est formé de l'α privatif, & de δύω, *entrer, pénetrer*, en changeant le δ en β; ou plutôt de βύω, βύσσω, βέβυσμαι, βέβυσμαι, βέβυσται, d'où est venu βυσσός. De sorte qu'ἄβυσσος signifie ce que l'on ne peut pénetrer, ce qui n'a point de fond. Dans l'Écriture il se prend pour les eaux que Dieu créa au commencement avec la terre, & qui l'environnoient de toutes parts, dont il est dit *Gen.* 1. 2. Les tenebres étoient sur la surface de l'*abime*. Il se prend encore pour les cavernes immenses de la terre, où Dieu rassembla toutes ces eaux le troisiéme jour, & que Moyse appelle le *grand abime*. Gen. vii. 11. C'est encore en ce sens que ce mot est pris en beaucoup d'autres endroits, comme *Job* xxviii. 14. xxxviii. 16. *Psalm.* xxxiii. 7. &c. Le Docteur Woodward, sçavant Anglois, dans son histoire naturelle de la terre, prétend qu'une partie des eaux est enfermée dans les entrailles de la terre, & qu'elles forment un grand globe dans son centre; que sur la surface de ces eaux est étenduë une couche de la terre; que c'est là ce que Moyse a appellé le grand *abime*. Et il prouve ce systême par un grand nombre d'observations. Il dit que ces eaux de l'*abime*, ont communication avec celles de l'Ocean, par des canaux qui aboutissent au fond de la mer. Il suppose que ces eaux de l'*abime*, & celles de l'Ocean, ont un centre commun, autour duquel elles sont placées; que cependant la surface de l'*abime* n'est point de niveau avec celle de l'Ocean, ni en égale distance de leur centre commun, parceque celles de l'*abime* sont la plûpart pressées par la terre, qui les arrête & qui pese dessus; mais que partout où cette couche de terre qui les enveloppe est percée, ou poreuse, ces eaux y pénetrent, y montent, & remplissent toutes ces fentes, qui leur donnent issuë, tous les vuides, tous les pores de la terre, de la pierre, & de toutes les autres matieres qui sont autour du globe de la terre, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au niveau de l'Ocean.

Abîme, se dit figurément en Morale des choses immenses, & infinies, où l'esprit humain se perd quand il raisonne. La Physique est un *abime*; on ne peut penetrer dans les secrets de la Nature. Les jugemens de Dieu, les mysteres de la Religion, sont des *abimes* dont on ne peut sonder la profondeur. Il a été précipité du faîte de la gloire dans l'*abime* du néant. Ablanc. Le passé est un *abime* qui engloutit toutes choses, & l'avenir est un autre *abime* impénettrable. Nicol.

Il signifie encore, un fond immense, une abondance extraordinaire. Par son imprudence il s'est plongé dans un *abime* de malheurs. Cet homme est un *abime* de science. Le cœur d'un avare est un *abime* que les torrens & les fleuves ne sçauroient remplir. St. Evr. Nous avons besoin de profonds efforts, pour nous retirer de l'*abime* de misere où le peché nous a plongez. Port-Royal. On dit aussi, C'est un *abime* de maux, de souffrances, de malheurs.

Abîme, se dit absolument des enfers. La rebellion des Anges les fit précipiter dans l'*abime*.

Abîme, se dit aussi des choses qui demandent, & qui consument des dépenses excessives, dont on ne peut juger avec certitude. On ne peut certainement regler la dépense de la Marine, c'est un *abime*. La dépense de cette maison est excessive, c'est un *abime*. On dit en proverbe, qu'un *abime* attire l'autre, quand d'un mal on tombe en un plus grand.

Abîme. Terme de Blason. C'est le centre, ou le milieu de l'Ecu, ensorte que la piece qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. *Scuti centrum, scuti pars media*, ou *partium aliquot scuti medium.* Ainsi on dit d'un petit Ecu qui est au milieu d'un grand qu'il est mis en *abime*. Et tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est un *abime*, comme si on vouloit dire, que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroit petite, & comme cachée & abimée. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lis en *abime*. Ainsi ce terme ne signifie pas simplement le milieu de l'Ecu : car il est relatif, & suppose d'autres pieces au milieu desquelles une plus petite est abimée.

Abîme, est aussi un vaisseau fait en prisme triangulaire renversé, qui sert aux Chandeliers à fondre leur suif, & à faire leur chandelle, en y trempant plusieurs fois leur méche.

ABYSMER. v. act. Jetter dans un abime, y tomber, se perdre, se noyer. *Mergere, demergere.* Les Ouragans *abiment* les vaisseaux. Ce terrein s'est *abimé*, il y avoit dessous une carriere. *Subsidere, sidere.* Il est quelquefois neutre. Cette ville *abimera* un jour à cause des abominations qui s'y commettent. Alors il signifie, Périr, tomber dans un abime. *Hauriri, absorberi.*

Abimer, se dit, figurément en Morale, pour dire, perdre, ruiner entierement. *Evertere, pessum dare.* Les gros interêts ont *abimé* ce Marchand. Ce chicaneur a *abimé* sa partie, il l'a ruinée de fond en comble. Il a *abimé* cet homme là. Il se dit plus ordinairement avec le pronom personnel, & plus au figuré qu'au propre. En ce cas il marque un grand excès. C'est un voluptueux qui s'*abime* dans les plaisirs. Acad. Fr. c'est-à-dire, qui y est entierement occupé, & qui s'y abandonne sans aucune réserve. On dit, Il est *abimé* dans la douleur. Port-R. parcequ'il en est tout rempli & tout pénetré. C'est un contemplatif qui s'*abime*, parcequ'il s'applique profondément à la contemplation, soit dans la priere, soit dans l'étude. Il signifie encore, se jetter dans quelque embarras fâcheux, s'engager dans une affaire malheureuse. On dit aussi s'*abimer* devant Dieu, pour dire, s'humilier profondément, reconnoitre son néant devant lui, *deprimere se, minuere.* On dit en matiere de dispute, & de raisonnement, Ce Docteur a été *abimé* par son adversaire, qui l'a réduit à ne rien répondre. On dit encore, C'est un homme *abimé*, pour dire, c'est un homme perdu de crédit, & de réputation, de bien &c.

Abîmé, ée, part. *Demersus.* Il y a eû plusieurs villes *abimées* par les tremblemens de terre. Un Joüeur, un Marchand, un plaideur; en general, un homme *abimé*, est celui qui a perdu tout son fonds, qui est sans ressource. *Bonis eversus.*

ABYSSINS, ou plûtôt, *Abassins*, ou *Hhabassins*, comme prononcent les Arabes, qui appellent un Abyssin חבש, *Hhabasch*; ou חבשי, *Hhabaschi*, & le pays qu'ils habitent חבשת, *Hhabaschath*. Ainsi ce nom ne vient point de la côte d'Aben, qui est la côte occidentale de la mer Rouge, le long de laquelle ils habitent; ou si c'est le même nom ce sont ces peuples qui ont donné ce nom à cette côte, au lieu de l'avoir pris d'elle.

Les

derent que comme une coûtume qui n'appartient point à la Religion, comme le témoigne Claude Roi d'Ethiopie dans sa Confession. L'on circoncit même parmi eux les filles, en coupant une certaine superfluité qu'ils croyent nuire à la conception. Voyez de Urreta Dominicain, Histoire d'Ethiopie, l. II. ch. 6. Les Cophtes observent la même chose. Il y a bien de l'apparence que cet usage de la Circoncision, qui est fort ancien chez ces peuples, n'y a été introduit, que pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la generation. Marmol assure néanmoins qu'ils observent la Circoncision comme un Sacrement, & qu'elle se fait le 8e jour dans le logis, & par un Prêtre : ce qui a bien plus l'air d'une ceremonie de Religion, que d'une simple operation de Chirurgie.

Leur Canon des Saintes Ecritures est tout semblable au nôtre, & l'on y voit Tobie, Judith, Esther, le Livre de la Sagesse, l'Ecclesiastique, Baruch, & les deux Livres des Machabées. Ils honorent & prient les Saints; ils prient pour les morts, Ludolf lui-même l'a remarqué, l. III. ch. 6. ils croyent la presence réelle, &c.

Les Ethiopiens ont une langue particuliere qu'ils nomment Caldéenne, parcequ'ils croyent qu'elle tire son origine de la Caldée. Quoiqu'elle soit differente du Caldéen ordinaire, elle a cependant beaucoup de rapport à cette langue, aussibien qu'à la la langue Arabique, & il semble qu'elle en soit formée. On l'appelle langue Ethiopienne; mais elle n'est pas la même que l'Ethiopien d'aujourd'hui. Leurs Liturgies & leurs autres Offices divins sont écrits en cet ancien Ethiopien que le peuple n'entend plus. Cette langue a des caracteres particuliers, & elle n'a pas des points voyelles separez des consones, comme il y en a dans l'Hebreu & dans les autres langues Orientales, mais elles sont attachées aux consones mêmes, ensorte que dans l'Ethiopien il n'y a point de consone qui ne porte avec elle sa voyelle, & ne fasse une syllabe. Voyez *de Moni, Histoire de la créance & des Coutumes des Nations du Levant chap. XI.* On peut voir aussi l'Histoire Ethiopique faite en Latin par Mr. Job Ludolf, dont nous avons aussi la Grammaire, le Dictionnaire & le Pseautier Ethiopique. Jamais Européan n'a si bien entendu cette langue que lui, & n'a eû plus de zele pour la faire connoître en Europe.

Les Abyssins servent toujours parmi leurs mets trois plats, dans l'un desquels il y a des poires coupées en forme de croix, dans l'autre des cendres, & dans le troisiéme du feu. Ce sont des mets pour l'esprit, & destinez à les faire souvenir de la passion du Sauveur, de la mort & de l'enfer. Leurs Prêtres portent toujours une croix à la main. Maty. Les Abyssins ne fortifient point de places. Ils ne mettent, disent-ils, la force d'un pays que dans les bras & les armes des combattans, & non pas dans des pierres & des murailles. Voyez Ablancourt, traduction de Marmol. l. I. de l'Afrique c. 20. & l. X. c. 23. les Abyssins ne mangent point de cochon, ni de sang, ou d'animaux suffoquez, ni le nerf du jarret, que les Juifs appellent le nerf défendu. *Ludolf. l. III. c. I.*

ABYSSIN, INE. adj. *Abyssinus.* L'Eglise Romaine, la Grecque, ou l'*Abyssine.* Peliss.

ABYSSINIE. s. f. *Abassia, Abyssinia, Æthiopia superior,* ou, *interior.* Grand pays dans la partie meridionale de l'Afrique au-dessous de l'Egypte, connu des Anciens sous le nom d'Ethiopie, & dans des siécles plus voisins du nôtre sous le nom d'Inde moyenne. On le renferme aujourd'hui entre le 62. degré 50 minutes, & le 73e. d. 40 min. de longitude, & entre le 7 & le 16 degré 9 min. de longitude septentrionale. On comptoit autrefois dans l'Empire d'*Abyssinie* 36 Royaumes, & 14 Provinces principales. Mais en 1537. les Galles, peuples situez au midi de l'*Abyssinie*, en conquirent plusieurs Provinces. Ce pays est arrosé de trois grandes rivieres principales; le Nil, qui y prend sa source, le Tagaze, ou Tekaze, & le Maleg. Ces fleuves le rendent très-fertile dans les endroits où ils coulent : ailleurs ce ne sont souvent que des rochers & cavernes affreuses. Il y paroit souvent des sauterelles en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air, & ravagent toutes les campagnes où elles s'arrêtent. Il n'y

a point de villes considerables dans l'*Abyssinie*; mais les Provinces fertiles sont toutes semées de villages fort près les uns des autres. Voyez Ablancourt traduct. de Marmol. l. 1. c. 20.

A C A.

ACABIT. s. m. Bonne ou mauvaise qualité d'une chose. *Natura, genus.* Les Rotisseurs s'en servent en parlant de leurs viandes. On le dit particulierement des fruits & des légumes, selon qu'ils sont de bonne nature, de bon plan, & de bon terroir. Des poires d'un bon *acabit*; ce qui veut dire proprement qu'elles sont d'un bon débit. Quelques-uns le disent aussi des viandes & des étoffes. Menage dit que le peuple a dit, d'un bon *acabit*, pour dire, d'un bon achat. Boursaut a dit *acabie*. On le dit quelquefois des personnes par metaphore.

On s'en promet en vain quelque chose de mieux,
Il est d'un acabit *malfaisant, vicieux,*
Sur ce noir sauvageon c'est en vain que l'on greffe &c.

ACABLEMENT, ACABLER. Voyez ACCABLEMENT, ACCABLER.

ACACALIS. s. m. C'est le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte.

ACACE. s. m. *Acacius.* Nom d'homme, qui est originairement Grec, & vient de l'*a* privatif, & de *κακία*, *malice*, comme qui diroit *sans malice*. Plusieurs personnages fameux ont porté ce nom, parmi lesquels il en est qui ont bien fait du mal à l'Eglise. *Acace* de Cesarée, surnommé *le Borgne*, disciple & successeur d'Eusebe, se rendit fameux au IV^e siécle par ses inconstances en fait de doctrine. *Acace* Patriarche de Constantinople, & successeur de S. Gennade, est le premier qui ait voulu l'emporter sur les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. *Acace* de Beroce en Palestine, Evêque sçavant, vertueux, zelé, & qui n'abandonna jamais dans l'Episcopat les pratiques de la vie Monastique dans laquelle il avoit été élevé dès l'enfance, fut cependant un des plus grands persécuteurs de S. Jean Chrysostome. *Acace* Evêque d'Amide en Mesopotamie au V^e siécle, homme d'une pieté rare, & d'une charité extraordinaire, vendit les vases sacrez pour nourrir les esclaves Persans que Théodose le jeune fit dans la guerre contre Varanius. Le Patriarche d'Antioche successeur de Basile en 458. est le moins recommandable des *Acaces*. *Acace* Alexandrin, Capitaine dans les troupes de l'Empereur Adrien, fut pendu pour la foi. Nous avons quelques ouvrages d'*Acace* de Melitine. Quand on parle de tous ces *Acaces*, il ne faut point dire *Acacius*. Au contraire, quand on parle du Rhéteur *Acacius*, fameux sous l'Empire de Julien, on ne dit point *Acace*. Ce sont nos livres sur la Religion & nos Auteurs de l'histoire Ecclésiastique qui ont fait qu'on a donné une forme Françoise à ce nom, dans le premier cas, au lieu que dans l'autre il est resté Latin, parce qu'on parle peu de ce Rhéteur.

ACACIA. s. m. Terme de Botanique, qu'on donne à divers arbres, quoique fort differens entre eux. *Acacia.* Il y a un *acacia*, qu'on appelle aussi *cassie*, ou selon Mr. d'Herbelot *Gagie*, & en Latin *spina Ægyptia*, qui croît en Egypte, & qui est un grand arbre epineux, dont la fleur est jaune en quelques-uns, & blanche en d'autres : son fruit qui est contenu dans des gousses, est semblable au lupin. Cet arbre nous fournit la gomme Arabique, & un suc qu'on appelle le vrai *acacia*. Les Arabes appellent cet *acacia* d'Egypte *Om Gailan*, la mere des Satyres, ou des Demons des forêts. D'HERB. Il y a une autre sorte d'arbre qui croît à Malabar, & à Cranganor, qu'on appelle aussi *acacia*. En Mesopotamie près du Tygre, & dans les deserts d'Arabie près de l'Euphrate, on donne ce même nom à d'autres arbres, qui sont pourtant differens. Il y a encore un *acacia* du Brésil, & un de Virginie. Il y en a un autre different des précedens, qu'on appelle *acacia* de l'Amerique, ou *acacia Americana Robini*. Cet arbre étranger n'est devenu commun en France que depuis 1650. Les premiers pieds qui ont paru ont été élevez au Jardin Royal des Plantes de Paris par Vespasien Robin, qui en a reçu le premier la semence. Mr. Tournefort l'a nommé *Pseudo-Acacia vulgaris*, pour le distinguer de l'*acacia* des Anciens, ou *cassie*, arbre d'un autre caractere. L'*acacia* d'Amerique s'éleve fort haut; son tronc est assez ample; son bois est très-dur, jaunâtre, cassant, & couvert d'une écorce brune. Les jeunes branches de cet arbre sont moëlleuses, garnies de quelques épines courtes & d'un rouge obscur. Ses feuilles sont comme rangées par paire sur une côte terminée par une seule feuille : elles ont un pouce environ de longueur sur un tiers moins de largeur. Ses fleurs sont legumineuses, blanches, d'une bonne odeur, & naissent en épi. A ces fleurs succedent des gousses, à deux cosses courtes & applaties, entre lesquelles sont renfermées des semences brunes applatiés, & de la figure d'un rein. Cet arbre donne de l'ombre, & n'est pas difficile à élever. Il fleurit en Juillet & Août. Ses racines ont un goût de reglisse. Ses fleurs distillées sont bonnes pour les vapeurs. Son bois est cassant & se fend trop aisément pour etre employé aux gros ouvrages de menuiserie. Le nom *acacia* est indéclinable. Deux *acacia* au plurier. MENAG.

ACACIA, voyez CASSIE.

ACACIA, Terme de Pharmacie. C'est le nom d'un suc épaissi qu'on apporte du Levant dans des vessies. Il paroit noir exterieurement; mais étant cassé il est haut en couleur & d'un rouge foncé. On le nomme *acacia* du Levant, *Acacia vera* en Latin, pour le distinguer du faux *acacia*, autre suc épaissi & extrait des prunelles. C'est un excellent astringent d'un grand usage en Egypte pour arrêter les devoyemens, les dissenteries, les pertes, & pour se préserver de la goutte.

ACACIA (*Germanica*) d'Alemagne, est le suc tiré par expression du fruit du prunier sauvage, qu'on cuit en consistence d'électuaire, & qu'on substitue à la place du vrai *acacia*. On appelle aussi *acacia* d'Alemagne, l'arbre même.

ACACIA. s. m. Nom qu'on donne à une espece de sachet, ou de rouleau long & étroit, qui se voit dans les medailles à la main des Consuls, & des Empereurs, depuis Anastase. On ne sçait pas trop de quoi étoit composé ce rouleau, & il n'est pas aisé d'en deviner le mystere. Les uns disent que c'étoit un mouchoir plié, que jettoit celui qui présidoit aux jeux, pour les faire commencer. D'autres disent que c'étoit un rouleau de memoires que l'on présentoit à l'Empereur, ou aux Consuls. Mr. Du Cange dans sa dissertation sur les medailles des Empereurs de Constantinople, qui est à la fin de son Glossaire Latin, a traité de l'*acacia* pris en ce dernier sens. Voyez surtout le n. XIII.

ACACIEN, ENNE, s. m. *Acacianus.* Secte d'Ariens, ainsi nommée d'Acacius de Cesarée leur Chef.

ACADÉMICIEN. s. m. Sectateur de Platon, qui est le fondateur de l'*Académie*. Les *Académiciens* tenoient qu'il ne faut rien affirmer, & que nous ne sçavons qu'une chose, c'est que nous ne sçavons rien : *Unum scio, quod nihil scio.* Ils prétendoient que l'esprit doit demeurer en suspens, parce qu'il ne peut se déterminer que sur des vraisemblances, & sur des apparences qui le peuvent tromper. Platon avoit pris de Socrate le fond & la substance de sa doctrine. Au reste, en apprenant à ses disciples à douter de tout, c'étoit moins pour les laisser toûjours flotans, & suspendus entre l'erreur & la verité, que pour s'opposer aux décisions précipitées des jeunes esprits, & pour les mettre dans une disposition plus propre à se garentir de l'erreur, en examinant sans préjugé. Mr. Descartes entre les modernes a adopté ce principe des *Académiciens*; mais il y a bien de la difference dans l'usage qu'il en fait. Les *Académiciens* doutoient de tout, & vouloient toûjours douter. Mr. Descartes commence par douter de tout, mais il déclare qu'il ne veut pas douter toûjours, & qu'il ne doute d'abord, qu'afin d'être ensuite plus ferme dans ses connoissances. Je ne prétends pas décider ici s'il y a bien réüssi, & s'il s'y est pris comme il faut; je dis seulement que c'est là son intention, bien differente de celle des *Académiciens*. C'est à ce propos que les partisans de Descartes lui appliquent ce qu'Horace a dit d'Homere :

Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
Cogitat, ut speciosa dehinc miracula prodat
Antiphatem, scyllamque & cum Cyclope charibdim.

Dans la Philosophie d'Aristote, disent ces Messieurs, on ne doute de rien, on promet de donner raison de tout, & cependant on n'explique rien, que par des termes barbares & des idées confuses & obscures, au lieu que Mr. Descartes commence par vous faire oublier même ce que vous sçaviez auparavant, & ensuite vous mene comme pied à pied dans mille belles connoissances qu'il vous fait découvrir, & qu'il vous rend si claires & si évidentes, que vous n'en pouvez plus douter. Voilà ce que disent les partisans de Mr. Descartes, mais avant eux Aristote avoit dit que pour bien sçavoir une chose il falloit en avoir bien douté, & que c'étoit par le doute que toutes nos connoissances devoient commencer.

ACADÉMICIEN, ENNE. s. m. & f. Qui est reçu dans une Académie d'Arts, ou de Sciences. *Academicus.* On a ajouté un féminin en faveur de M^e. Des Houlieres. L'Académie d'Arles lui a envoyé des lettres d'*Académicienne*. C'est la premiere de son sexe à qui l'on ait déferé cet honneur en France; car en Italie la chose n'est ni nouvelle ni extraordinaire. Il y a des femmes dans l'Académie, ou *Ragunanza*, d'Arcadie à Rome, & la Reine Christine en est comme la fondatrice. Voyez l'Histoire de cette Académie publiée depuis quelques années en Italie par Mr. Cresscumbeni, qui en étoit pour lors le *Custode*, ou Président. Voyez aussi l'Histoire des femmes sçavantes dans Mr Menage & autres Auteurs.

ACADÉMIE

tous les lieux où se sont
mmez *Académies.* Sylla
bocages, & les belles al-
Académie d'Athenes, &
our battre la ville. Cice-
à qui il donna le même
cadémiques & ses livres
fficiis, dit M. Harris.
e des Philosophes. On
Académiciennes. Quel-
q. Platon fut le Chef
esseurs, apporta quel-
& fonda par cette ré-
mie. On attribuë à La-
e la troisiéme ou nou-
tent deux *Académies.*
nides; & une cinquié-
ntiochienne, qui al-
e. Voyez sur tout cela
personne n'a mieux
tôt les differentes mé-
servoient ceux qu'on
nouvelle & les parti-
Académie doutoit ab-
à douter s'il falloit
e ne jamais rien assû-
rien ni pour vrai ni
eu plus raisonnable,
ans s'y attacher avec
t bien que le com-
ncompatible avec ce
démie; mais cepen-
les, plûtôt que com-
ment ils croyoient
it l'ancienne *Aca-*
f. 6. 12. 13. 14. 15.

res, où l'on culti-
n France il y a tou-
patentes dans Pa-
tiver la Physique,
e Françoise, pour
ailles & des Ins-
s bâtimens. L'*A-*
tres & de Sculp-
our les Opera. Il
lieres, comme à
louse l'*Académie*
t des villes d'Ita-
eur bisarrerie. A
à Florence, *Della*
à Bologne, *Otio-*
& Orditi: à Vin-
fascosti: à Naples,
à Cesene, *Offus-*
Ancone, *Caligi-*
orditi: à Peruse,
ati: à Viterbe,
: à Trevise, *Per-*
rosi: à Luques,
son Histoire de
s *Agitati*, à Cita
'un Perroquet:

conformes à la qualité qu'ils prennent de Bergers d'Arcadie, cependant on appelle *Académie* ce qu'ils ne veulent appeller que *Ragunanza*, ou assemblée, parce qu'effectivement on se propose à peu près le même but dans leurs assemblées que dans les autres *Académies*, qui sont établies pour entretenir une noble émulation parmi les Sçavans, & surtout parmi ceux qui cultivent la Poësie, & ce qu'on appelle plus particulierement les belles Lettres. On a depuis peu établi à Venise une *Académie* de Sçavans; une autre à Dublin, une autre à Oxford, qui travaillent à l'avancement des Sciences. Il y a eû une *Académie* en Alemagne, établie sous le titre d'*Académie* des Curieux des secrets de la nature. Dans le Saint Empire Romain l'Empereur lui donna sa protection en 1670. Elle fut établie dès 1652. par le Sieur Bauch Medecin. L'une des plus fameuses de toutes les *Académies* est celle qui est établie à Londres, sous le nom de *Societé Royale d'Angleterre*, qui est composée de plusieurs Sçavans de qualité, qui nous ont fait voir plusieurs beaux ouvrages, & dont on a vû aussi d'excellens Journaux, sous le titre de *Philosophical Transaction.* Au reste, quoique ces *Académies* soient dans l'approbation commune, elles ne sont pas toutefois dans celle de ce grand Chancelier d'Angleterre, François Bacon, ni pour te dire vrai dans la mienne. Car je vois que du tems de Leon X. que l'on doit comparer à celui de l'Empereur Auguste, ces façons d'exercer la jeunesse avec tant de montre de pompe & d'éclat n'étoient point en usage, desorte que l'on pourroit dire avec Petrone à tous ces MM. les Académistes, *Pace vestra liceat dixisse Primi omnium eloquentiam perdidistis.* &c. MASCUR. Charlemagne établit par le Conseil d'Alcuin une espece d'*Académie*, dont il voulut être lui-même, & qui étoit composée des plus beaux esprits, & des plus Sçavans de la Cour. Dans ces conferences Académiques chacun rendoit compte des anciens Auteurs qu'il avoit lûs; & même ceux qui en étoient prirent chacun un nom de quelque Auteur ancien qui étoit le plus à son goût, ou de quelque homme fameux dans l'antiquité. Alcuin, dont les Lettres nous apprennent ces particularitez, prit celui de Flaccus, qui étoit le surnom d'Horace; un jeune Seigneur, nommé Augilbert, prit celui d'Homere; Adelard Abbé de Corbie s'appelle Augustin, Riculfe, Evêque de Mayence, se nomma Dametas; le Roi lui-même prit le nom de David. P. DAN. Il paroit par là que Mr. Baillet n'étoit pas assez instruit, quand il a dit que c'est en suivant le génie des gens de Lettres de son tems amateurs des noms Romains, qu'Alcuin s'est appellé Flaccus Albinus.

On dit aussi *Académie* en parlant des Ecoles des Juifs, & des endroits où ils ont des Rabbins & des Docteurs pour enseigner aux jeunes gens de leur nation la langue Hebraïque, leur expliquer le Talmud, leur apprendre la Cabbale &c. Les Juifs n'ont eû de ces sortes d'*Académies* que depuis le retour de la captivité de Babylone. Les *Académies* de Tibériade, de Babylone, ont été fameuses.

Quelques Auteurs ont employé ce terme pour signifier aussi ce que nous appellons Université. L'*Académie* d'Oxford est si illustre, que son Chancelier est toûjours un des premiers Seigneurs du Royaume. LARREY. Ce n'est pas parler assez juste. Il est vrai que M. Harris, dans son sçavant Dictionnaire des Arts, définit le mot *Académie*, *une espece de hautes Ecoles, ou Université, dans laquelle de jeunes gens sont instruits dans les Arts Liberaux & dans les Sciences*; mais il parle Anglois, & explique ce que signifie ce mot en Anglois. De même en Latin on appelle *Académie*, ce que nous appellons Université, & tout le VIII. livre de Lynmæus *de Academiis*, regarde les Universitez. Mais quand on écrit en François, il faut distinguer ces deux choses, qui dans nôtre langue sont fort differentes. *Académie* est une Assemblée de gens doctes, qui tiennent entre eux des conferences sur des matieres d'érudition. Université est un Corps composé de Docteurs, de Bacheliers qui aspirent au Doctorat, de Regens, qui enseignent dans les Colleges, & de jeunes gens, ou Ecoliers qui étudient sous ces Regens. On peut cependant appeller

appeller *Académies* les lieux où les jeunes gens étoient instruits & élevez. Ainsi l'on dit que pendant que les Romains étoient les Maîtres de la Gaule, il y avoit des *Académies* à Autun, à Bourdeaux, à Marseille, à Narbonne, à Tours & à Treves. LE GENDRE. Mais en parlant de nos tems cela fait une équivoque qu'il faut éviter, en distinguant ces deux choses, *Académie* & *Université*, comme en effet l'usage les distingue.

L'ACADÉMIE DE PEINTURE, fut établie par le Roi il y a plus de 50 ans. Le Cardinal Mazarin en fut le premier Protecteur; & M. le Chancelier Seguier Vice-Protecteur. Elle est composée d'un Directeur, d'un Chancelier, de 4 Recteurs, d'un Trésorier, de 12 Professeurs, d'Ajoints à Recteurs & à Professeurs, de Conseillers, d'un Secretaire, de deux Professeurs, l'un pour l'Anatomie, & l'autre pour la Géometrie, & la Perspective, & de deux Huissiers. On y est reçu, ou comme Peintre, ou comme Sculpteur. Les Peintres y sont reçus selon leurs talens, & avec distinction de ceux qui travaillent à l'histoire, & de ceux qui ne font que des portraits, ou des batailles, ou des païsages, ou des animaux, ou des fruits, ou des fleurs, ou qui ne peignent que de miniature, ou qui s'appliquent à la gravure, ou à quelque autre partie qui regarde le dessein.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES. *Regia Scientiarum Academia.* Elle fut établie en 1666. par les ordres du Roi, mais sans aucun acte émané de l'autorité royale. En 1699. le Roi lui donna une nouvelle naissance, en lui donnant une nouvelle forme. Le reglement est du 26. Janvier 1699. En vertu de ce reglement l'*Académie* est composée de quatre sortes d'Académiciens, les Honoraires, les Pensionnaires, les Associez, & les Eleves; la premiere classe composée de dix personnes, & les trois autres chacune de vingt. Les Honoraires doivent être tous regnicoles; les Pensionnaires doivent être tous établis à Paris; des Associez huit peuvent être étrangers; les Eleves doivent être tous établis à Paris. Les officiers de l'*Académie* sont, un Président, qui est nommé tous les ans par le Roi, un Secretaire, & un Trésorier.

ACADÉMIE DES MEDAILLES ET DES INSCRIPTIONS. *Regia Numismatum & Inscriptionum Academia.* Elle est établie pour la recherche & explication des anciens monumens, & pour consacrer les évenemens considerables par des monumens semblables, tels que sont les medailles, les jettons, les inscriptions.

Il y a aussi une *Académie de Politique*. *Regia rerum Politicarum Academia.* Elle est composée de six personnes, qui se rendent certains jours de la semaine au Louvre, dans la chambre où sont les papiers & les memoires qui regardent les affaires étrangeres: ils lisent les choses qu'on leur met entre les mains suivant les ordres de M. de Torcy, qui fait connoitre au Roi leur capacité & les progrès qu'ils font, afin que sa Majesté puisse les employer dans les affaires selon qu'elle le jugera à propos.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Regia Musica Academia.* Voyez OPERA.

ACADÉMIE, se dit aussi des maisons, logemens & manéges des Ecuyers, où la Noblesse apprend à monter à cheval, & les autres exercices qui lui conviennent. *Ephebeorum Gymnasium.* C'est ce que Vitruve appelle *Ephebeum*. Au sortir du College on a mis ce Gentilhomme à l'*Académie*. Newcastle dit que l'art de monter à cheval prit commencement en Italie, que ce fut à Naples que la premiere *Académie* pour monter à cheval fut établie, & que Frederic Grison Néapolitain, fut le premier qui en écrivit, ce qu'il fit en vrai Cavalier, & en grand maitre. Henri VIII. fit venir en Angleterre deux Italiens écoliers de Grison, qui remplirent le Royaume d'Ecuyers. Gui Allard dit que Pluvinel est le premier qui a établi en France des *Académies* pour apprendre à monter à cheval. Il étoit du Dauphiné. Newcastle dit aussi que le plus celebre Ecuyer qui fut jamais en Italie, étoit à Naples & Neapolitain, nommé Pignatel; que la Broue monta 5 ans sous lui, Pluvinel neuf, & S. Antoine plusieurs années; que ces trois François, qui firent leur apprentissage sous Pignatel, remplirent la France d'Ecuyers François, qui étoit auparavant pleine d'Ecuyers Italiens. Il croit que la Broue a été le premier qui a écrit en François de l'art de monter à cheval.

ACADÉMIE. Terme de Peinture. C'est ou le dessein fait au crayon après le modele, ou la copie qui aura été faite d'un pareil dessein. Cette *Académie* ne m'a coûté qu'une heure de travail.

ACADÉMIE, se dit abusivement du breland, ou des lieux publics où l'on reçoit toutes sortes de personnes à joüer aux dez & aux cartes, ou à d'autres jeux défendus. Les Juges de Police sont obligez de veiller à ce qu'on ne tienne point des *Académies* de jeu. Voulons que les Ordonnances de Police pour chasser ceux chez lesquels se prend & consomme le tabac, qui tiennent *Académie*, brelands, jeux de hazard, & autres lieux défendus, soient executées. ORDONNANCE de 1666. Ces lieux que l'on appelle fort improprement *Académies*, mais beaucoup mieux du nom infame de brelands, tout homme d'honneur doit les éviter, & les loix les condamnent. DE LA MARRE. Cet Auteur montre dans son traité de la Police l. III. tit. IV. c. 2. & 3. que non seulement les Peres & les loix Ecclésiastiques, mais les loix Civiles chez les Payens, ont défendu ces sortes d'*Académies*. Les Maitres de ces *Académies* étoient si infames & si odieux, que s'ils étoient volez ou maltraitez dans le tems du jeu, ils n'avoient aucune action en justice pour en demander reparation, *l. 1. Prat. ait ff. de alea. & ibi gloss. Ulpian.*

ACADÉMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Académie des Arts & des Sciences. *Academicus.* Les Questions *Académiques* de Ciceron. Les exercices *Académiques* continuent en une telle ville.

ACADÉMIQUEMENT. adv. D'une maniere Académique. *Academice.* Cette question a été traitée *académiquement*, pour dire, suivant la methode des Academiciens.

ACADÉMISTE. s. m. Ecolier qui fait ses exercices chez un Ecuyer, qui apprend à monter à cheval, à faire des armes, à danser, &c. *Equestris disciplinæ tyro.*

ACADIE. s. f. *Acadia.* Grande Province de l'Amerique Septentrionale, entre le fleuve de S. Laurent & la nouvelle Angleterre. Elle a environ cent lieuës d'étenduë. Les Anglois la cederent aux François par la paix de Breda en 1667. La France l'a renduë à l'Angleterre par celle d'Utrecht 1713.

ACAJA. Autrement, Ibametara. C'est un des plus grands arbres du Bresil, dont Pison parle l. IV. c. 16. & qu'il distingue de l'Acajou dont il avoit parlé c. 6. Il paroit cependant que ce n'est qu'une espece de l'Acajou; car il appelle aussi cet arbre *Acaja iba*, comme celui-ci.

ACAJOU. s. m. Arbre d'Amérique de la hauteur de nos pommiers, branchu & chargé de beaucoup de feuilles. L'écorce de son tronc est ridée & cendrée. Son bois est rougeâtre, ses feuilles sont seches, fermes, luisantes, arrondies, & ont cinq pouces de longueur sur trois de largeur. Les extremitez de ses branches se terminent par un bouquet de fleurs panachées de rouge & de ver, d'une seule piece taillée en entonnoir, de plus de cent fleurs qu'il y a quelquefois sur un bouquet, il n'y en a que trois à quatre qui nouent; c'est le pistile de la fleur qui devient un fruit de la figure d'une poire grosse comme un œuf d'oye, qui en mûrissant est tantôt rouge, tantôt jaune, & tantôt également teinte de ces deux couleurs, & dont la grande acreté diminuë à mesure qu'il mûrit. De l'extremité de ce fruit pend une semence ou amande bonne à manger, revétuë de deux écorces, dont la premiere est gris de souris, & l'autre brune, entre lesquelles est contenuë une liqueur huileuse, très-caustique, & dont on se sert en Amérique pour emporter les dartres & faire tomber les corps des pieds. Le suc de cette poire qui soutient la semence quand il est nouvellement exprimé, est blanc, laiteux, & d'une acreté si grande, qu'il prend à la gorge, & qu'on ne peut le boire qu'après qu'il a fermenté & qu'il s'est éclairci, pour lors il est agréable, & a le goût de vin. Il coule du tronc de l'*Acajou* une gomme pareille à celle qu'on nous apporte du Sénegal; mais elle est en plus gros morceaux; elle se fond dans l'eau comme la gomme Arabique. Thevet, Pison, & la plûpart des Voyageurs nous ont parlé de cet arbre.

Il y a d'autres arbres qu'on nomme dans les Isles d'Amérique *Acajou* rouge, *Acajou* blanc, *Acajou* à planches, *Acajou* à canot; mais le caractere de ceux-ci ne nous est pas si connu. Ce qu'en dit Monsieur Louvillers de Poinci dans son histoire naturelle des Antilles, le décrit plus exactement & differemment de ceci. Voici ce qu'il en dit. Il y a trois sortes d'arbres qui portent le nom d'*Acajou*. Mais il n'y en a qu'un qui porte du fruit. C'est un arbre de moyenne hauteur, qui panche ses branches jusques à terre. Ses feuilles sont belles & larges, arrondies par devant, & rayées de plusieurs veines. Il porte des fleurs qui sont blanches, lorsqu'elles s'épanoüissent nouvellement, puis après elles deviennent incarnates, & de couleur de pourpre. Elles croissent par bouquets, & elles exhalent une très-douce odeur. Ces fleurs ne tombent point jusqu'à ce qu'elles soient poussées par une espece de chataigne faite en forme d'oreille, ou de rognon de lievre. Quand cette chataigne a pris son accroissement, il se forme au dessous une belle pomme longuette, qui est couronnée de cette crête, qui devient en mûrissant d'une couleur d'olive, pendant que la pomme se revêt d'une peau délicate & vermeille au possible. Elle est remplie au dedans de certains filamens spongieux, qui sont imbus d'un suc tout semblable, doux & aigre, qui désaltere grandement, & que l'on tient être très-utile à la poitrine, & aux defaillances de cœur, étant temperé avec un peu de sucre. Mais s'il tombe sur quelque linge il y imprime une tache rousse, qui demeure jusqu'à ce que l'arbre fleurisse

risse de nouveau. Les Indiens font un breuvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelques jours a la vertu d'enyvrer aussi promptement que le meilleur vin de France. La noix qui est au dessus étant brûlée, rend une huile caustique, de laquelle on se sert pour amollir & même pour extirper les corps des pieds. Si on la casse, on trouve dedans un pignon couvert d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée, est d'un très-bon goût, & a la vertu d'échaufer & de fortifier l'estomac. Cet arbre ne porte du fruit qu'une fois l'an, d'où vient que les Brésiliens comptent leur âge avec les noix qui croissent sur cette pomme, en reservant une par chaque année, laquelle ils conservent avec grand soin dans un petit panier qui n'est destiné qu'à cet usage. Si on fait une incision au pied de cet arbre, il jette une gomme claire & transparente, que plusieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La semence de l'arbre est en la noix, qui produit aisément étant mise en terre.

Les autres *Acajous* sont des arbres propres à bâtir. On en fait cas à cause de leur hauteur & de leur grosseur si excessives, que les Caraïbes tirent souvent d'un seul tronc ces grandes chaloupes, qu'ils appellent Pyranguës, qui sont capables de porter 50 hommes. Il pousse plusieurs branches fort touffuës, & qui font un ombrage fort agréable, & même quelques-uns tiennent qu'il contribuë à la santé de ceux qui s'y reposent. Il y a deux sortes d'*Acajou*, qui ne different qu'en la hauteur de leur tronc & en la couleur de leur bois. Le plus estimé est le rouge, qui outre ce qui en a été dit ci-dessus est de bonne senteur, & fort facile à mettre en œuvre. Il ne se pourrit point dans l'eau. Les armoires qui en sont faites donnent une bonne odeur aux habits, & les préservent des vermines qui s'y engendrent, ou s'y glissent, dans les coffres d'une autre matiere. Ces proprietez sont cause que quelques-uns ont cru que cet arbre étoit une espece de Cedre. On en fait de l'essente pour couvrir les maisons. L'*Acajou* blanc est semblable au dehors à l'*Acajou* rouge ; mais il n'est pas tout à fait si haut. Il est facile à mettre en œuvre, quand il est fraîchement coupé ; mais si on le laisse à l'air il se durcit en telle sorte, qu'on a bien de la peine à s'en servir. Il est sujet aux vers, & se pourrit en peu de tems. Si on fait une incision au pied de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme. Voyez aussi l'histoire des Antilles du P. Du Tertre Tr. III. c. 4. §. 4. & c. 5. §. 6. & Pison l. IV. c. 6. Il l'appelle du nom que lui donnent les Sauvages, *Acaja Iba*.

ACANGE. s. m. *Excursor*, *Prædator*, *Velo*. Espece de soldat Turc, qui ne fait qu'aller en course pour butiner. Les Turcs les appellent *Akingi*, nom qui vient du mot Turc *akan*, ou plûtôt *akın*, & qui signifie *proye*, *butin*, *course*. MENINSKI. Les *Acanges* sont des volontaires Turcs, qui ne reçoivent point de solde, & ne font la guerre que dans l'esperance du butin. GRATIANI. *hist. de Chypre*.

ACANTE. s. f. *Acanthus*. On écrivoit autrefois *Acanthe*. On croit que c'est sur la figure du feuillage de cette plante que Callimachus, Sculpteur Athénien, a formé ces ornemens du chapiteau Corinthien. Les Botanistes modernes reconnoissent, avec Dioscoride & Pline, deux especes d'*Acante*, dont l'une est sans épine, & l'autre en est armée. Celle qu'on nomme ordinairement *Acante* molle, a ses racines rougeâtres, longues, assez tendres & visqueuses. Ses feuilles sont grandes, larges, lisses, découpées assez profondément en plusieurs segmens, qui sont encore recoupez en de plus petits lobes, charnuës, d'un verd obscur & luisant en dessus & plus pâle en dessous. Entre ces feuilles s'éleve une tige haute de trois à quatre pieds, de la grosseur du doigt, garnie vers sa partie moyenne de quelques petites feuilles, au dessus desquelles se forme un bel épi de fleurs, mais très-piquant, chaque fleur est d'une seule piéce applatie & découpée par le haut en trois, retrecie & terminée par le bas en un tuyau court & en forme d'anneau. Quatre étamines chargées de leurs sommets tiennent lieu de la levre supérieure de la fleur. Le calice est formé par quelques feuilles, dont la superieure est voutée, & semble suppléer au défaut de la levre supérieure de la fleur, soit par sa situation, soit par une teinture de pourpre dont elle est colorée, & que les autres n'ont point. Le pistile qui s'éleve du fond du calice & de la fleur devient un fruit de figure d'un gland, & partagé en deux cellules, qui contiennent chacune quelques semences, applaties & jaunâtres.

L'*Acante épineuse* se distingue de la molle par ses feuilles plus finement découpées, & dont chaque segment se termine par un piquant assez roide & fort aigu ; le verd est aussi plus obscur. Ces deux especes ne changent point par la culture, & l'une ne dégenere jamais en l'autre. On doit donc être très-assuré que ces deux especes sont très-distinctes & très-constantes.

On a appellé l'*Acante branca ursina*, branche ou branque ursine, à cause de la pretenduë ressemblance de ses feuilles avec la patte d'un ours, & *branca hircina*, à cause que ces mêmes feuilles se contournent en quelque façon comme les cornes d'un bouc ; mais ces dénominations sont assez mal fondées. Le rapport qu'ont les feuilles de certaines plantes à celles de l'*Acante* ont aussi donné lieu à quelques Botanistes d'attribuer le nom d'*Acanthium* à plusieurs chardons, ou plantes épineuses, & celui de *Branca ursina Germanica* à la Berce, en Latin *Sphondylium*, plantes souvent de differens genres. On dit que plus l'*Acante* est *pressée*, mieux elle pousse. C'est ce qui a donné lieu d'en faire une devise, qui a pour mot : *Depressa resurgit*, pour exprimer que la vertu tire des forces de l'affliction. L'Abbé Picinelli en fait aussi le symbole de la pénitence, avec ce mot : *Tabida curat*. Elle guerit la corruption.

ACANTHE. Terme d'Architecture. Ornement dont on embellit les chapiteaux des colonnes. *Acanthina folia*. Un chapiteau taillé à feuilles d'*acanthe*. FELIBIEN. La feuille d'*acanthe* qui a été le sujet de l'invention du chapiteau Corinthien, a aussi donné le nom à cet ouvrage d'architecture. Il y en a de deux especes : la *cultivée* & l'*épineuse*, ou sauvage. C'est de cette derniere, qui est la moins belle, que se sont servis les Sculpteurs Gothiques, & qu'ils ont mal imitée. Pour l'*acanthe* cultivée, qui est plus refenduë, & plus decoupée, & assez semblable au persil, elle est la plus parfaite. C'est ainsi qu'elle a été taillée aux chapiteaux composites des arcs de Titus & de Septime Severe à Rome, & au Corinthien de la cour du Louvre. Sur les côtes de Barbarie cette plante sert de haye aux jardins.

ACANTHE. s. f. *Acantha*. C'est, selon quelques Anatomistes, l'avance de derriere des vertebres, appellée autrement epine du dos, *Spina dorsi*. HARRIS.

ACAPATHI. s. m. Plante de la nouvelle Espagne, qui porte le poivre long. Elle a son tronc contourné à la façon des sarmens, & le tronc a des feuilles qui ressemblent à celles du poivre blanc, mais plus longues & aiguës. Son fruit est rond, & long, sa graine ne meurit jamais assez sur la plante, & ne parvient point à la perfection qu'il faudroit pour être semée. C'est pourquoi on la cueille dès qu'elle commence à rougir. On la met secher au soleil, où elle meurit. On la mange seche, & verte, & elle donne un bon goût aux viandes. Voyez POIVRE.

ACARER. Voyez ACCARER.

ACARIASTRE. adj. m. & f. Qui est d'une humeur farouche, aigre, difficile, opiniâtre, & qu'on ne peut gouverner. *Morosus*, *acerbus*, *pertinax*. Je ne puis traiter avec cet homme-là, c'est un esprit & une humeur *acariâtre*. C'est une femme *acariatre*, qui crie jour & nuit contre son mari & ses domestiques. Il a aussi autrefois signifié Fol.

Sylvius dérive ce mot de *Saint Acaire*, parce qu'il guerit les *acariâtres*. Menage veut qu'il vienne du mot Latin *acariaster*, & Nicod du mot Grec Κάρη, signifiant *caput*, comme si on disoit *acaris*, un homme sans tête & écervelé ; ou plûtôt, un homme têtu & opiniâtre. *Capito*, ou comme dit Prudence, *capitosus*. D'autres le tirent du Grec, ἀχαριστος, qui signifie, opiniâtre, ennemi de complaisance, dont les mœurs & les paroles sont désagréables, & tirent vers la folie. Borel le dérive de *cara*, vieux mot François venu d'Espagne, qui signifioit un visage refrogné.

ACARIÇOBA. Plante du Japon, que les Portugais appellent *Erva do Capitaon*, herbe du Capitan. Elle vient dans les lieux moux, & le long des ruisseaux & des fontaines. Sa feuille est ronde, lisse & assez épaisse ; sa fleur est d'un gris blanchâtre. Elle a beaucoup de racines qui sont blanches, & serpentent à terre. Elles sont longues, distinguées par des nœuds, bulbuses, & pleines de suc. Elle est chaude & aromatique, & très-agréable au goût. Ses principales qualitez sont dans ses racines. Elles sont apéritives, & guerissent les obstructions du foix & des reins. Pison l. IV. c. 50.

ACARNA, ou ACORNA, est un chardon à fleur large & jaune : ses têtes sont oblongues, garnies d'épines ; sa semence ressemble à celle du Carthame. L'étymologie est ἄκορνα, plante épineuse.

ACARNANIE. s. f. *Acarnania*, *æ*. Province de l'Epire en Grece, qui avoit à l'Orient l'Ætholie, dont elle étoit separée par le fleuve Achelous ; à l'Occident le Golfe d'Ambracie, que nous nommons aujourd'hui Golfe de Larta, & au Midi la mer Ionienne, & les Isles d'Itaque & de Cefalonie. On l'appelle aujourd'hui *Despotat*, ou *Petite-Grece*, ou *Carnia*. Les chevaux d'*Acarnanie* sont estimez chez les Anciens.

ACARNANIE, est aussi le nom d'une ville de Sicile celebre par un temple dédié à Jupiter.

ACARNANIEN, ENNE. s. masc. & f. Qui est d'*Acarnanie*. *Acarnan*, au plur. *Acarnanes*. Les *Acarnaniens* ne faisoient, dit-on, leur année que de six mois. Les *Acarnaniens* se faisoient couper les cheveux par devant, apparemment pour ne donner point par là de prise à leurs ennemis dans les combats.

ACARNAR. Nom de la derniere étoile du fleuve Eridan.

ACARNE, ou ACARNAN. Voyez Pline & Rondelet. C'est un poisson de mer qui ressemble en figure & grandeur au rouget. Il est blanc, couvert d'écailles argentines; sa tête est grosse, son museau aquilain, sa gueule petite; ses dents menuës, ses yeux grands, sa chair bonne à manger. Il purifie le sang, & excite l'urine. *Acarnus, acarnanus.*

ACAT. s.m. vieux mot, au lieu duquel on dit aujourd'hui *achat*; comme *acheter*, au lieu d'*acater*; & *acheteur*, au lieu d'*acateur*.

ACATALECTE. adj. Est un terme de poësie Latine. Ce mot veut dire à quoi il ne manque rien à la fin. *Acatalectus.* On appelle un vers *acatalecte*, quand il a tous ses pieds, & quand il ne lui manque aucune syllabe, parceque une syllabe toute seule ne fait point un pied dans les vers Latins, chaque pied ayant au moins deux syllabes.

ACATALECTIQUE. adj. Terme de Poësie, qui se dit des vers qui sont exactement parfaits, & qui n'ont pas une seule syllabe de trop ou de trop peu. Ainsi le définit M. Harris. Pour parler juste, & selon la force du mot, il faut dire que ce sont les vers auxquels il ne manque point de syllabe à la fin, au contraire des vers *catalectiques*, auxquels il manque à la fin quelque syllabe. Car ces mots sont Grecs, & viennent de λήγω, *cesso*, *desino*. De là κατάληκτος & καταληκτικὸς, *à qui il manque quelque chose à la fin*; & avec l'α privatif ἀκαταληκτικὸς, *à qui il ne manque rien à la fin.* Par exemple, dans la v[e] Ode du 1[r] livre d'Horace chaque strophe est de trois vers, dont les deux premiers sont *acatalectiques*, & le troisiéme *catalectique*.

Solvitur acris hiems gratâ vice
Veris & Favoni,
Trahuntque siccas machinæ carinas.

Dans la Poësie Françoise on peut appeller *acatalectiques* les vers de 7 syllabes, tels que sont ceux-ci composez sur la mort de M. le Dauphin & de Mad. la Dauphine, morts à quelques jours l'un de l'autre.

En vain la mort & l'amour
D'une funeste Victoire
Se disputent-ils la gloire,
Ils sont vainqueurs tour à tour.
Sitôt que la mort jalouse
A l'époux ravit l'épouse,
Aussitôt l'amour jaloux
A l'épouse rend l'époux.

Et de même les vers de trois syllabes:

La Cigale ayant chanté
Tout l'été &c.

Ou ces étrenes de Marot:

Damoiselle de Torcy,
C'est au cy
Tel étrené vous desire,
Qu'un bon coup vous puissiez dire,
Grand mercy.

A CAUSE. Prépos. qui gouverne le genitif, & A CAUSE QUE, Conjonction, qui veut après soi l'Indicatif.

ACAZER. v.act. Terme de coutume. C'est proprement *donner en fief, infeoder. Infeodare.* Voyez Caseneuve, dans son traité du franc-alleu. l. 1. ch. 11. Du Cange sous le mot *Casare.* DE LAURIERE.

ACAZER, dans la coutume de Bourdeaux art. 101. signifie aussi *Bailler à rente.* ID.

ACAZEMENT. s. m. Terme de coutume, il a les significations de son verbe, & signifie l'action par laquelle on donne à *fief*, ou *en rente*.

ACC.

AcCABLEMENT. s. m. Bouleversement, accident par lequel une chose succombe sous une charge excessive. *Eversio, distributio.* Pendant ce tremblement de terre il y eut un *accablement* general dont personne ne se put sauver. On ne l'employe point au propre. Il est plus en usage au figuré. Il signifie embarras, langueur, abatement, redoublement d'affliction, multitude de choses. *Oppressio, Mæror.* Je n'ai pas de ces heures de chagrin & d'*accablement* qui vont jusqu'à l'ame. VOIT. Il est dans un grand *accablement* d'esprit & de douleur &c. Il est dans un grand *accablement* d'affaires: pour dire, il est chargé d'un nombre infini d'affaires.

ACCABLEMENT *de pous.* Terme de Medecine. Déreglement de pous, lorsque l'accès commence, ou redouble. *Vena inordinata.* DOG.

AcCABLER, v. act. Faire tomber une chose pesante sur une autre, qui l'oblige à succomber sous un poids excessif. *Opprimere.* Il a été *accablé* sous la ruine de cette maison. Les ennemis l'*accablerent* par leur nombre. Leur multitude pouvoit *accabler* nôtre valeur. SARRAS.

Camden dérive ce mot de l'Anglois *cablu*, qui signifie, Opprimer.

ACCABLER, signifie aussi, Perir de quelque façon que ce soit dans quelque renversement general de l'Etat. Il y eut à Rome bien des gens *acablez* sous les ruines de la Republique. L'Empire Romain courant à sa ruine, entraîna avec lui les belles Lettres, qui se trouverent *accablées* sous le poids de sa chute. BAIL.

ACABLER, se dit figurément en Morale de gens trop chargez d'affaires, de dettes, d'impôts, de malheurs, ou d'infirmitez. *Obrutus negotiis, ære alieno, doloribus oppressus.* Il est *accablé* de chagrin, de gens qui l'importunent. *Acablé* de vieillesse. *Acablé* de sommeil. Ne vous venoit-il jamais aucun scrupule sur tous les éloges dont on vous *acabloit*? FONT. On *acable* la nature en la chargeant d'alimens, ou de remedes. On dit d'un homme excessivement civil, qu'il *acable* le monde de complimens. Si un ouvrage est trop chargé de pensées, leur nombre *accable*, & lasse l'esprit. NICOL. JESUS-CHRIST afflige les ames qu'il aime, mais il ne les *acable* pas. ABBÉ DE LA TRAPE.

A vaincre tant de fois les Etats s'affoiblissent;
Et la gloire du trône acable *les sujets.*
CORN.

Sire, les Muses desolées
Aujourd'hui sans force & sans voix,
Viennent vous remontrer qu'elles sont accablées
Sous le nombre de vos exploits.

On le dit même en bonne part, *Acabler* de presens, de bienfaits; pour exprimer qu'on est comblé de graces & de faveurs.

ACABLÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Oppressus, obrutus.*

S'AcCAGNARDER. verbe neut. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, S'accoquiner, mener une vie faineante, libertine, ou débauchée, soit en s'attachant au jeu, au vin, aux femmes; soit en demeurant au coin de son feu, au lieu de prendre un honnête emploi. *Inertiæ, ignaviæ tradere se.*

Nicod dérive ce mot de *cagnard*, qui est un lieu à l'abri du vent, ou exposé au soleil, où les gueux s'assemblent pour faineanter, qu'on appelle pour cela *cagnardins*, & *cagnardiers*.

ACAGNARDÉ, ÉE. part. & adj.

AcCARER. v. act. Terme de Palais. Confronter les témoins, & les criminels. *Testes cum reo componere.* On se sert de ce mot principalement dans les Provinces voisines de l'Espagne, & il vient de *cara*, qui en Espagnol signifie la tête, ou le visage de l'homme. Ainsi *acarer* les accusez, c'est les mettre tête à tête. Il envoya prier la Reine de ne faire mourir ce malheureux, qu'il ne fût premierement *acaré* à lui. BRANT. *Acariation*, c'est la confrontation des témoins.

ACCAREMENT, ou ACAREMENT. s. m. Confrontation. Voyez ACCARER.

ACCARON. s. m. *Accaron.* Ville de Palestine, & l'une des cinq Satrapies ou Gouvernemens des Philistins, où ils garderent quelque tems l'Arche d'alliance, après l'avoir prise. Ce n'est aujourd hui qu'un village. Postelle prétend que c'est le *Portus Jamnetorum*, Ἰαμνειτῶν, de Ptolomée. On y adoroit l'idole de Béelzebuth, qui est appellé le Dieu d'*Accaron* au 4[e]. liv. des Rois c. 1. v. 6. Elle est à 3 lieuës de la mer & à 5 de Jaffa. Ceux de Geth envoyerent l'Arche de Dieu à *Accaron.* SACI.

Je ne sçai dans quel Pline l'Auteur d'un de nos Dictionnaires a pris que *Accaron*, *Acheron*, & *Acharon*, sont les Dieux des mouches, selon Pline l.x. c.28. Ce Chapitre n'a que trois lignes, que voici: *Invocant & Ægyptii Ibes suas contra serpentium adventum: & Elei Myiagron Deum, muscarum multitudine pestilentiam afferente, quæ protinùs intereunt qualitatum est illi die.* Il est vrai que quelques Mss. au lieu de *Myiagron* ont mis *Myiacoren*; mais c'est manifestement une faute.

AcCASTILLAGE. s. m. Terme de Marine, qui se dit en parlant des châteaux qui sont sur l'avant & sur l'arriere d'un vaisseau. Et on appelle un vaisseau *accastillé*, quand il est accompagné de ces deux châteaux.

ACCÉLÉRATION. s. f. Action par laquelle on avance une affaire. *Acceleratio.* Il a obmis plusieurs demandes qu'il avoit à faire pour l'*accélération* du jugement de son procès.

ACCÉLÉRATION, Se dit principalement en Physique, de l'accroissement de vitesse dans le mouvement des corps. On recherche avec soin la cause de l'*accélération* du mouvement des corps qui tombent, & pourquoi ce mouvement étant fort lent dans son commencement, augmente & devient très-rapide vers la fin. BERN. Galilée est le premier qui a trouvé la proportion de l'*accélération* du mouvement. Ce n'est point

la

nière : la gravité donc
, il s'ensuit qu'au se-
velle impression pour
ce qu'elle étoit au pre-
e, quadruple au qua-
ent les vitesses dans
us, parce que l'espace
nné avec une vitesse
la vitesse, un corps
it acceleré, l'espace
son mouvement, est
rit, si dans le même
celle qu'il a en finis-
couru avec la vitesse
, est égal à l'espace
ns-là tout entier. 2°
pace dans un certain
arcoura quatre fois
Ou autrement, si les
, 3, 4, 5, les espaces
pace décrit dans la
onde 4, dans la troi-
it l'espace parcouru
, qui est l'espace dé-
4, qui est l'espace
, il restera 5. Puis
pposées égales, les
scente, seront com-
aturel 1, 3, 5, 7, 9,
s acquises dans la
courus doivent être
s & les vitesses pris
espaces décrits par

ixes. Cette *accélé-*
revolution du pre-
e difference est de
des.

ne affaire, une en-
jeune homme fera
ement hors la Phi-
férent leur mouve-
dans la Statique.
dans quelques Dic-
on n'a dit l'*Accen-*
r d'un Magistrat;
Car il y avoit deux
Romains. Les uns
re, des Consuls,
étoient à l'armée
orts, ou les bles-
iendo, dit Varron,
voquer le peuple.
nbre competant;
e, *ad censum adji-*
is.

ussi *adcense*, &
va. C'est ce qu'on

ne qu'on tient à
tte metairie est
tage, une maison

NT. Terme de
utume de Paris,
tion d'accenser.
qu'on appelle
ovinces où l'on
, Ce mot vient
censé, & *adcen-*
nseur qui suit.

une bonne ou mauvaise interpretation à ses paroles. On offense souvent avec des termes flateurs ; mais l'*accent* fait tout. Quant on dit les choses d'un certain *accent*, elles ont un sens bien different de celui qu'elles ont naturellement.

ACCENT, signifie en Grammaire certaine marque qu'on met sur les syllabes, pour les faire prononcer d'un ton plus fort, ou plus foible, & pour marquer les diverses inflexions de la voix. *Accentus, voculatio.* Les Sçavans ont observé que l'usage des *accens* étoit inconnu aux anciens Grecs. Ils ont été inventez par les Grammairiens, pour fixer la prononciation de la langue Grecque. Le Cardinal du Perron dit que les Hébreux appelloient les *accens* טעם, *taam*, c'est à dire, *gustus*, parce que c'est comme le goût & le relief de la prononciation.

Il y a trois sortes d'*accens*. L'aigu, qui releve un peu la syllabe, la *bonté*. *Acutus*. Le grave, qui la rabaisse, *là*. *Gravis*. Et le circonflexe, qui est composé des deux autres, & qui étend le son, *extréme*. *Circumflexus*. On le met sur les syllabes dont on retranche un *S*, comme, *trône*, *pale*, &c. Il y a des provinces qui ont leurs *accens* particuliers. Deux des plus marquez sont l'*accent* Gascon, l'*accent* Normand. L'*accent* Gascon est un *accens* aigu, qui se fait trop sentir. L'*accent* Normand est un accent émoussé, grossier & pesant, qui assomme les oreilles. Les Gascons aiment leur accent jusqu'à la folie, c'est à dire, jusqu'à le garder à la Cour même. L'*accent* Normand est trop grossier pour favoriser la vanité de l'esprit : l'accent Gascon la favorise par je ne sçai quelle élevation qui ne déplait pas. VIGN. DE MAR. Il falloit dire plûtôt, parce qu'il marque de l'esprit & de la vivacité. M. de Segrais, qui étoit de l'Academie Françoise, & qui avoit passé sa jeunesse à la Cour, a toûjours parlé bas Normand, & conservé son accent. Ce qui donna lieu à Mademoiselle de Montpensier de dire à un Gentilhomme qui alloit faire le voyage de Normandie avec M. de Segrais : Vous avez un fort bon guide, il sçait parfaitement la langue du païs. VIGN. DE MAR.

Les Hébreux ont l'*accent* de Grammaire, de Rhétorique, & de Musique, ou plûtôt, l'*accent* de Grammaire & de Rhétorique, car l'accent de Musique n'est point different de l'accent de Grammaire, qu'on appelle aussi *accent* Tonique, parce qu'il donne le ton à la syllabe ; & l'accent de Rhétorique se nomme Euphonique, parcequ'il sert à rendre la prononciation plus douce & plus agréable. Il y a quatre *accens* de Rhétorique, ou Euphonique, & 25 *Toniques* ou de Grammaire, dont les uns se placent dessus la syllabe, les autres dessous. Les Grammairiens Juifs, suivis des autres qui ont écrit des Grammaires Hébraïques, les distinguent en *accens Rois*, & *en accens Ministres*, ou *serviteurs*. Les premiers sont ceux qui font une distinction grande ou petite. On les appelle *Rois*, parceque les autres se rapportent à eux, leur servent, & qu'ils sont dans leur empire, c'est à dire, dans la phrase que ceux-là gouvernent, & qu'ils terminent. Les seconds sont ceux qui ne font point de distinction, mais qui montrent que la phrase n'est pas finie, qu'il faut rapporter le mot ou le membre sur lequel ils dominent à ce qui suit. Parmi ceux qui font distinction, & qu'on appelle generalement *Rois*, on distingue encore un Empereur, des Rois, des Ducs, ou Chefs. Tous ces noms sont métaphoriques, pour marquer une distinction plus ou moins grande. Celui qui domine sur toute une phrase complete, qui termine un sens entier, s'appelle Empereur, cela revient à ce que nous appellons un point. Celui qui domine sur un grand membre de la phrase, qui termine un sens, qui n'est pas cependant tout à fait complet, s'appelle Roi, & c'est à peu près comme nos deux points, ou nôtre point avec une virgule. Enfin, celui qui dans ce grand membre en gouverne & en coupe un plus petit, qui fait aussi un sens, mais imparfait, se nomme Duc ; c'est si l'on veut, nôtre virgule. Au reste, l'*accent* Roi devient quelquefois Ministre, & le Ministre Roi, selon que les phrases sont plus ou moins longues. De plus, l'art & la combinaison des *accens* est autre dans la poësie Hébraïque que dans la prose. On dispute beaucoup sur l'usage de tous ces *accens Toniques*, ou de Grammaire. Un grand nombre de Protestans, surtout parmi les Luthériens, soutiennent qu'ils servent à distinguer le sens. Le commun des Catholiques, & les plus habiles Protestans, croyent au contraire qu'ils ne servent que pour le chant, ou la Musique ;

car les Juifs chantent l'Ecriture Sainte dans leurs Synagogues plûtôt qu'ils ne la lisent. Je crois qu'ils sont faits pour marquer ce chant, mais qu'on a reglé ce chant sur le sens des paroles, & sur l'attention qu'on a voulu qu'on fit à certains mots; qu'ainsi les *accens* Hébreux en marquant le chant, marquent aussi quelque distinction, mais que ces distinctions en si grand nombre sont souvent inutiles ou trop subtiles. Ainsi parmi nos Ecrivains Latins & François, & parmi ceux qui nous donnent des éditions des anciens Auteurs, il y en a qui mettent une fois plus de distinctions de points, de virgules &c. que les autres. Quoi qu'il en soit, il est certain que les anciens Hébreux n'avoient point ces *accens*, qu'ils n'ont été inventez que vers le VI^{e}. siécle par des Docteurs Juifs qu'on nomme Massoretes, & qu'ainsi ils n'ont point une autorité divine, quoi qu'en disent les Protestans. Les plus judicieux même parmi eux conviennent de ce qu'on vient de dire. Voilà en peu de mots ce que l'on peut dire de plus clair & de plus raisonnable sur une matiere fort embroüillee, & sur laquelle on a écrit, & l'on écrit encore tous les jours bien des volumes. L'*accent* en Musique est une inflexion ou modification de la voix, ou de la parole, pour exprimer les passions & les affections, soit naturellement, soit par artifice.

Il y a de grandes disputes entre les Sçavans, sur les *accens* qu'on trouve depuis plusieurs siécles dans les livres Grecs, soit imprimez, soit manuscrits. Isaac Vossius, qui a composé un discours sur ce sujet, prétend que ces *accens* ne sont point anciens, & qu'autrefois il n'y en avoit point d'autres, que de certaines notes qui servent à la poësie. C'étoient proprement des notes de Musiciens pour chanter les poëmes, & non pas des notes de Grammairiens, telles que sont celles qui ont été inventées très-long-tems après. Aristophane le Grammairien, qui vivoit vers le tems de Ptolomée Philopator, fut l'Auteur de ces notes musicales, Aristarque son disciple encherit dans cet art par dessus lui: & tout cela ne servoit que pour apprendre plus facilement aux jeunes gens l'art de faire des vers. Le même Vossius montre par plusieurs anciens Grammairiens, qu'on marquoit en ces tems-là les *accens* Grecs sur les mots, tout autrement qu'ils ne sont presentement dans les livres, ce qu'il justifie aussi par des exemples. Voyez sa dissertation *de accentibus Gracanicis*.

Henri Christian Hennin, dans une Dissertation qu'il a publiée pour montrer qu'on ne doit point prononcer la langue Grecque selon les *accens*, a embrassé le sentiment d'Isaac Vossius, qu'il a poussé encore plus loin. Il croit que ce sont les Arabes qui ont été les inventeurs de ces notes, ou pointes, *acuminum*, qu'on voit sur les mots & qu'on nomme *accens*, & qu'ils ne s'en sont servis que dans la poësie. Il appuye ce sentiment sur le traité de Samuël Clarck *de Prosodia Arabica* imprimé à Oxford en 1661. mais il ne paroît pas avoir entendu la pensée de cet Auteur.

Hennin prétend que ces anciens *accens* inventez par Aristophane s'accordoient parfaitement avec la prononciation de la langue Grecque, au lieu que ceux d'aujourd'hui la détruisent. Il ajoute que les nouveaux Grammairiens Grecs ne les ont inventez, que dans des tems où la langue Grecque commençoit à tomber, voulant empêcher par là la mauvaise prononciation que les Barbares y introduisoient, & il ne leur donne que neuf cens ans d'antiquité, ce qu'il prouve, parcequ'il ne se trouve point de plus anciens livres manuscrits, où ces *accens* soient marquez. Lisez sa Dissertation imprimée à Utrecht en 1684. sous le titre de *Dissertatio Paradoxa*, avec celle d'Isaac Vossius qui y est jointe.

Wetstein, Professeur à Bâle en la langue Grecque, a opposé aux paradoxes de Hennin une sçavante dissertation, où il fait voir que les *accens* qui sont dans les livres Grecs, soit imprimez, soit manuscrits, ont une bien plus grande antiquité. Il avoüe que ces *accens* n'ont pas toûjours été marquez de la même maniere par les anciens, & il en apporte au même tems la raison. Comme la prononciation de la langue Grecque n'a pas été la même chez tous les Peuples, il n'est pas étonnant que les Doriens les ayent marquez d'une maniere, & les Æoliens d'une autre. De même, ajoute-t'il, un même peuple a prononcé differemment sa langue en differens tems. Tout ceci se peut confirmer par l'exemple de nôtre langue. Il rapporte deux raisons qu'on eut dès ces tems-là de marquer les *accens*. L'une est qu'on écrivoit alors tout en lettres majuscules, toûjours également éloignées les unes des autres, sans distinction de mots, ni de phrases. L'autre est de distinguer les mots ambigus, & qui peuvent avoir deux sens. Il prouve ceci par une dispute sur un endroit d'Homere, rapportée par Aristote dans sa Poëtique ch. 25. C'est ainsi que les Syriens, qui ne marquent point les *accens* toniques, quoiqu'ils ayent des *accens* distinctifs, ont encore inventé certains points, qui se mettent ou dessus, ou dessous le mot, pour en faire connoître le motif, le tems, la personne, ou le sens, & qui étoient très-utiles lorsqu'on écrivoit le Syriaque sans voyelles. Cette dissertation, qui est pleine d'érudition, a été imprimée à Balle en 1686. sous le titre de *Dissertatio Epistolica de accentuum Græcorum antiquitate & usu*, à la fin de ses discours Apologetiques pour la veritable prononciation de la langue Grecque.

Il n'est pas possible de fixer exactement le tems auquel les Grecs ont marqué les *accens* dans leurs livres. Mais on peut assurer que Hennin & Isaac Vossius ont un peu outré cette matiere. Vetstein a aussi trop étendu quelques-unes de ses preuves. De plus, on doit demeurer d'accord que les *accens* ne sont point marquez dans les livres Grecs qui ont mille ans d'antiquité. Mais il ne s'ensuit pas de là que ces *accens* ne fussent poit encore dans ce tems-là en usage chez les Grecs. Cela prouve seulement, que la plûpart des Copistes les ont négligez; & c'est ce qui fait qu'il est très-rare de trouver d'anciens manuscrits où ils soient marquez. C'est la remarque que M. Simon, qui a lû un grand nombre de manuscrits Grecs, a faite dans son Histoire critique du nouveau Testament, où il dit: L'exemplaire Grec & Latin de Cambrige, qui contient les quatre Evangelistes & les Actes des Apôtres, & qui est au moins ancien de mille ans, n'a aucuns *accens*. L'exemplaire Grec & Latin des Epitres de Saint Paul qui est dans la Bibliotheque du Roi, & qui n'est pas moins ancien que celui de Cambrige, a à la verité des *accens*; mais il paroit qu'ils y ont été ajoutez après coup, parce qu'ils ne sont point de la même main que l'écriture de tout le livre. George Symelle, ajoute M. Simon, fait mention d'un exemplaire Grec de la Bible, qui étoit écrit avec une grande exactitude, où l'on avoit mis les points & les *accens*, Symelle dit que cet exemplaire lui étoit venu de la Bibliotheque de Cesarée en Cappadoce, & qu'on voyoit par l'inscription qui étoit au devant du livre, qu'il avoit été copié sur un exemplaire qui avoit été corrigé par le grand S. Basile.

Hennin ne paroît pas exact, quand il assure que les *accens* sont une invention des Arabes, qui fut perfectionnée par Alchalil vers le tems de la mort de Mahomet; que les Massoretes de Tibériade au milieu du sixiéme siécle adopterent cette invention, & que celui qui perfectionna les *accens* fut le Rabin Juda ben David Chiug, natif de Fez, dans l'onziéme siécle. Il se peut faire à la verité que les Juifs ayent emprunté leurs points voyelles des Arabes; mais comment auroient-ils pris de ces mêmes Arabes leurs *accens*, puisque la langue Arabe n'a aucuns *accens*, ni dans la parole, ni dans les vers? La poësie est très-ancienne chez les Arabes, & long-tems avant Alchalli Ebn Aluned, qui l'a seulement réduite en art, marquant les mesures des vers, que nous appellons en Latins *pedes*, les pieds. C'est ce que Samüel Clarck a fort bien expliqué dans son livre intitulé, *de Prosodia Arabica*.

A l'égard des Juifs, on peut croire que les Massoretes de Tibériade ont ajoûté les *accens* au texte Hebreu de toute la Bible. Ceux qui disent que le R. Juda de Fez perfectionna les *accens*, n'ont avancé cela, que parce qu'ils ont crû que ce Rabbin a été le premier Grammairien des Juifs. Mais ils se trompent; car R. Saadias Gaon, qui vivoit long-tems avant Juda Chiug, a composé une Grammaire Hébraïque. On trouve dans l'Histoire critique de l'ancien Testament *chap*. 30. un Catalogue des Grammairiens Juifs, à la tête desquels est ce R. Saadias. M. Simon dit en ce lieu là: *Après que les Juifs de Tibériade eurent ajouté les points voyelles & les* accens *au texte de la Bible, les Docteurs des autres Ecoles commencerent à les imiter. Ils mirent ces points & ces* accens *dans leurs exemplaires, que les particuliers décrivirent ensuite.*

Les *accens* des Hébreux ont quelque chose de commun avec les *accens* des Grecs, & des Latins, & ils ont en même-tems quelque chose de particulier, & qui ne se trouve que dans la langue Hébraïque. Ce qu'ils ont de commun, c'est qu'ils marquent les tons, à sçavoir, qand il faut élever, ou abaisser la voix sur certaines syllabes. Quand un Juif habile lit le texte Hébreu de la Bible, il chante plûtôt qu'il ne lit, parcequ'il le prononce selon les tons qui sont marquez par les *accens*. Pour ce qui est de particulier à cette langue à l'égard des *accens*, c'est qu'ils y font la même chose que les points & les virgules dans le Latin, dans le Grec & dans le François: ils distinguent les sections, les périodes & les membres des périodes. Le mot *accent* vient d'*accentus*; & ce dernier mot, selon Covarruvias, vient d'*accento*, verbe fréquentatif dérivé d'*accino*.

ACCENT, en Musique, est une inflexion, ou modification de la voix, ou de la parole, pour exprimer les passions & les affections, soit naturellement, soit par artifice.

Les Poëtes & les Amoureux se servent quelquefois du mot d'*accent* au pluriel pour signifier la voix, ou des cris. Les *accens* plaintifs. Les derniers *accens*. Il expliqua sa passion par ces tristes *accens*. Pousser des *accens* funébres.

Loin d'ici prophane vulgaire,
Apollon m'inspire & m'éclaire:
C'est lui, je le vois, je le sens;
Mon cœur cede à sa violence.
Mortels, respectez sa presence,
Prêtez l'oreille à mes accens. R.

Rien

point estre rejettées. Cela

le pratique. Celui qui
eur. Dans tous les con-
aire, est present & *ac-*
Notaire prend qualité

de celui qui accepte,
tion d'une donation est
nité essentielle. L'*ac-*
donataire, qui donne
ur peut revoquer son
n'en fait point faire
plus de garantie sur

aite au même-tems de
tation est reputée faite
dé à l'Ordinaire qu'il

, se dit de la maniere
de l'acte par lequel
s, l'une solennelle,
l'acte par lequel on
condamnant ce que
se pratique plus or-
condamnées se sont
, où elles ont cause
té imprimez, dans
t adressée en parti-
delles. Quand une
r ceux qu'elle re-
nsée acceptée taci-
ien qui en ont con-
appelle *acceptation*
accepté tacitement
; & l'Allemagne,
Constitutions con-
Enfin, quand la
Constitution ex-
bligez de l'accep-
les mœurs, & il
s des Pasteurs soit
t Siege soient des
RBAL DE L'AS-

la promesse par
e.
qu'on nous fait,
accepté une char-
our les mineurs,
rables. COUR-
ession. *Accepter*
conditions d'un
tendu que rece-
ou négociation.
it point d'affai-
ens des parties;

ux,
RACIN.
u Brefs des Pa-
Un Arrest du
nt, déclare un
advenu, parce-
Constitutions
acceptation pris
u recevoir une
oint *reception,*

celui qui a *accepte* une lettre de change. L'*Accepteur* devient debiteur personnel après l'*acceptation*, & est obligé de payer, quand même le tireur viendroit à manquer.

ACCEPTILATION. s. f. Terme de Jurisprudence Romaine. Quittance qu'on donne sans recevoir de l'argent; declaration qu'on fait en faveur de son debiteur, qu'on ne lui veut plus rien demander, qu'on a été satisfait d'une dette, ou qu'on la lui remet. On trouve dans le droit une certaine forme prescrite pour l'*acceptilation*. Ulpien a cependant décidé que l'*acceptilation* n'est point aux paroles; & qu'étant du droit naturel que chacun remette ce qui lui est dû, en la maniere qu'il lui plaît, elle ne dépend point des formalitez.

ACCEPTION. s. f. Consideration qu'on a pour quelqu'un plûtôt que pour un autre. *Respectus, discrimen, delectus.* Les bons Juges ne font aucune *acception* de personne. Cette expression nous est venüe de l'Ecriture, où le Traducteur Latin rend par *accipere personam*, & *personarum acceptio*, ce que l'Hébreu exprime par נכר פנים, *connoitre* ou *considerer le visage*, y *faire attention*, ou par משא פנים, *assumptio facierum*, ce qui signifie faire distinction des personnes, avoir des égards, des considerations pour les unes qu'on n'a pas pour les autres. On s'est servi autrefois aussi en ce sens du mot d'*acceptation*: mais *acceptation* est plus propre pour les affaires, & *acception* pour les personnes.

ACCEPTION. Terme de Grammaire; sens auquel un mot se prend. *Significatio, notio, intellectus.* Ce mot a plusieurs *acceptions*. Dans sa premiere & plus naturelle *acception*, il signifie &c.

ACCE'S. s. m. Abord, entrée; facilité d'approcher de quelque personne, ou de quelque chose. *Aditus.* Heureux celui qui a *accès* auprès du Roi. Cet homme cherche quelque *accès* dans cette maison, quelque connoissance qui lui en facilite l'entrée. C'est un homme dans l'esprit duquel il est impossible de trouver aucun *accès*. S. EVR. L'*accès* de cette côte est difficile à cause des rochers. Le facile *accès* est une partie du devoir du Prince. Loüis XI. donnoit des Audiances publiques à tous ses sujets; son *accès* étoit doux & charmant, sa presence étoit agréable. *Mathieu en sa vie l.* 3. DEROCH.

ACCE'S, se dit aussi en Medecine des retours périodiques de certaines maladies, qui laissent quelques bons intervalles. *Accessio, accessus.* Il a eû un *accès* de fiévre, de goutte. Il lui prend quelquefois un *accès* de folie. En ce sens il se dit aussi seul, & sans ajouter le nom de la maladie. L'*accès* a été long & violent.

ACCESSIBLE. adj. m. & f. Ce qui peut être approché. *Ad quem facilis est aditus.* L'humeur farouche de ce Juge fait qu'il n'est *accessible* qu'à peu de gens. Il étoit *accessible* à toute heure & à tout le monde. LE GEND. Cette place n'est *accessible* que par un seul endroit.

ACCESSION. s. f. Terme de pratique. L'action d'aller dans un lieu. *Accessio.* Le Juge a ordonné une *accession* de lieu, pour dresser procès verbal de l'état des choses. Il signifie aussi l'union d'une chose à une autre; en ce cas c'est la même chose qu'accroissement: s'approprier un fonds par droit d'*accession*. Le Droit explique diverses sortes d'*accessions*, en vertu desquelles une chose jointe à une autre accroît au profit du proprietaire de la chose à laquelle l'autre a été unie. La pourpre par voye d'*accession* appartient au maître du drap avec lequel elle a été confondüe par la teinture. INST. P. 2. T. 1.

ACCESSIT. Terme de College. Recompense qu'on donne aux écoliers qui ont composé presqu'aussi-bien que celui qui a emporté le prix. Un tel a eû le premier prix des vers, & un tel le premier *accessit*: c'est-à-dire, qu'il est celui qui a approché de plus près des prix.

Ce mot est Latin, & vient de ce qu'après avoir donné les prix on nomme ceux qui en ont approché le plus près, en disant: *Ad hos proximè accesserunt.* Il se dit & de la personne & de la chose, c'est à dire, de l'honneur d'être ainsi nommé, & aussi de la recompense qu'on donne à ceux qui sont ainsi nommez, car on dit: Il est le premier ou le second *accessit*, il a eû le premier *ac-*

 cessit;

cessit ; & voilà mon *accessit*, en montrant le livre qu'on a reçu.

ACCESSOIRE. s. m. Dépendance du principal, suite de quelque chose qui est plus considerable. *Accessio*. Les dépens, qui ne sont qu'un *accessoire*, montent souvent plus haut que le principal. L'*accessoire* doit ceder au principal. Persée fut le principal acteur de la guerre, & Gentius n'en étoit que comme l'*accessoire*. Ablanc. La caution dans le contract est un *accessoire* qui fortifie le contract, & par cette raison il est condamné comme le principal obligé, parceque l'*accessoire* tient de la nature du principal.

Accessoire, se prend figurément pour un état fâcheux. *Status acerbus*. Il étoit dans un étrange *accessoire*. Acad. Fr. On ne s'en sert plus en ce sens.

Accessoire, pris comme adjectif, se dit de ce qui n'est point de l'essence d'une chose, mais que l'on y joint comme un accompagnement. *Adscitus, adventitius*.

Accessoire, en matiere de Pharmacie, veut dire un changement qui arrive au médicament par des choses exterieures, & qui augmente, ou qui diminüe sa vertu.

ACCHO. s. f. *Accho*. Ville de Phénicie. Elle fut donnée à la Tribu d'Aser, mais cette Tribu n'en chassa point les Chananéens, ou Phéniciens, non plus que de quelques autres lieux dont il est parlé au ch. I. du liv. des Juges v. 31. Quelques-uns veulent que ce soit la même qu'Acé, ou Ptolémaïs. Bochart, *Chanaan* c. 2. dit que c'est Acon, que Jacques de Vitry dans son histoire d'Orient c. 25. écrit Accon. Voyez sur cet endroit les notes d'André Hojux p. 461. de l'édition de Doüay 1597. & Fuller. *Miscell.* liv. IV. c. 15.

Etienne a tort de chercher dans la langue Grecque l'étymologie de ce nom ; encore plus Joséphe de le faire venir d'ἀρχὴ, *principium*. C'est un mot purement Hébreu, ou Phénicien, עכו, que quelques-uns interpretent *compressus*, ou *confractus* ; mais dont nous ne sçavons pas au vrai la signification.

ACCIDENT. s. m. Terme de Philosophie, proprieté accidentelle, ce qui survient à la substance, & qui ne lui est pas essentiel ; qui peut y être, ou n'y être pas, sans qu'elle périsse. *Accidens*. Un *accident*, ou un mode, c'est ce que nous concevons necessairement dépendant de quelque substance. Roh. La blancheur est un *accident* dans une muraille, parce que cette muraille peut subsister sans la blancheur : au lieu que la blancheur ne peut naturellement subsister sans qu'elle soit soutenüe par quelque substance. Les Cartésiens disent que l'extension constitüe l'essence de la matiere, & que les *accidens* ne sont que des modifications, qui n'en sont point distinctes réellement. Ces sentimens sont rejettez par les Théologiens, comme contraires à ce que la foi nous enseigne touchant l'Eucharistie. Ce n'est pas nous, Nos très-chers freres, qui avons imaginé cette distinction de substance & d'*accidens* ; c'est Platon, c'est Aristote, qui n'avoient aucune part à nos disputes : nous ne faisons qu'emprunter leurs termes, pour mettre hors de tout équivoque les termes communs. Peliss.

Accident. Evenement fortuit, hasard, coup de fortune. *Casus*. Malheur imprévû. *Casus adversus*. Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un *accident*, ils en sont surpris les premiers. La Bruy. C'est par un heureux *accident* que cet homme a été garenti du naufrage. Quand il est mis seul, & sans adjectif qui en détermine le sens, il se prend presque toujours en mauvaise part. Il arrive quelquefois des *accidens* d'où il faut être un peu fou pour se bien tirer. Rochef. C'est dans les hôpitaux que se rassemblent toutes les infirmitez, & tous les *accidens* de la vie humaine. Flech. Je suis fâché de l'*accident* qui vous est arrivé : cela s'entend de quelque avanture désagréable.

Quand on se brûle au feu que soi-même on attise,
Ce n'est point accident, *mais c'est une sottise.* Regnier.

Accident, signifie aussi les circonstances, & les incidens d'une action. Quand Sapho veut exprimer les fureurs de l'amour, elle ramasse de tous côtez les *accidens* qui suivent, & qui accompagnent cette passion : & remarquez que de tous ces *accidens*, elle choisit ceux qui marquent davantage l'excès & la violence de l'amour. Boil.

Accident absolu. *Accidens absolutum*. C'est celui qui subsiste, ou qui peut au moins surnaturellement & par miracle subsister sans sujet. Tels sont les *accidens* du pain & du vin dans le Sacrement de l'Eucharistie. Car l'Eucharistie étant un Sacrement, c'est à dire, un signe visible de la grace invisible, il faut necessairement qu'il y ait quelque chose de sensible. Ce ne peut être aucune substance, il faut donc que ce soient des *accidens*. De plus, il se fait dans l'Eucharistie une veritable conversion ; c'est la foi de l'Eglise Catholique, la doctrine des Peres, & la décision des Conciles, de Rome sous Gregoire VII. de Latran, sous Innocent III. & de Trente Sess. XIII. ch. 6. Or en toute conversion il doit y avoir quelque chose de commun, qui demeure après le changement le même qu'il étoit avant le changement ; autrement ce ne seroit qu'une simple substitution d'une chose à la place d'une autre. Comme donc il n'y a aucune substance qui demeure, il faut que ce soient de purs *accidens*. Enfin, le Concile de Constance a condamné comme heretique cette proposition, qui est la seconde de Wiclef, dans la Sess. VIII. *Les* accidens *du pain ne demeurent point sans sujet dans le même Sacrement.* (de l'Eucharistie) Et quoique le Concile de Trente ne se soit point servi du mot d'*accident*, il a néanmoins défini la même chose au regard des especes, qui dans le langage de tous les Théologiens ne signifient autre chose que les *accidens* du pain & du vin. *Car que sont autre chose les especes après la consécration, que des especes sacramentelles & des* accidens *sans sujet ?* dit le Concile de Cologne en 1539. Part. VII. §. 15. On peut voir encore dans le Concile de Basle le discours de Jean de Ragusio, Procureur general des Dominicains. Quelques Théologiens ou Philosophes reconnoissent pour *accidens* absolus tous ceux qui restent dans le Sacrement après la consécration ; la quantité, la couleur, la saveur, &c. D'autres disent qu'il n'y a proprement que la quantité qui soit un *accident* absolu & sans sujet, que les autres ont pour sujet la quantité. Le premier sentiment est plus conforme à celui des Peres, & à l'ancienne doctrine ; car les Peres ont reconnu des *accidens* absolus autres que la quantité, & ailleurs que dans le Sacrement de l'Eucharistie. S. Basile, dans son homelie VI. sur la création enseigne, que la lumiere ou plûtôt la splendeur, la lueur de la lumiere, τὸ φαιδρὸν ἢ λαμπρότης, est différente de son sujet, comme la blancheur du corps blanc, & qu'elle a été au commencement sans ce sujet, ayant été créée quatre jours auparavant, ce qu'il regarde comme un miracle de la toutepuissance de Dieu. S. Gregoire de Nazianze dit la même chose *Orat.* 43. Nycetas aussi bien que Procope sur la Genese approuvent ce sentiment de S. Basile. Les Cartésiens ont imaginé tout ce qu'ils ont pu pour détruire cette doctrine des *accidens* absolus ; mais ils n'ont rien inventé qui satisfasse. Ils disent que sans qu'il reste rien, Dieu fait sur nos sens les mêmes impressions que faisoient le pain & le vin avant la consécration. Mais c'est là rejetter la doctrine de l'Eglise, & au lieu d'une vraye conversion, ne reconnoître qu'une simple substitution. D'autres soutiennent que tous les corps ont beaucoup de matiere heterogene, d'air & d'autres corpuscules renfermez dans leurs pores, que quand le pain est détruit, cette matiere, qui n'est point du pain, subsiste ; que Dieu par miracle la conserve dans le même arrangement, qu'elle avoit dans les pores du pain, avant qu'il fût détruit ; qu'ainsi elle doit produire les mêmes sensations que produisoit le pain. Mais on répond à cela que c'est encore là n'admettre qu'une pure substitution, & non point une veritable conversion ; que d'ailleurs dans les principes mêmes des Cartésiens toute cette explication doit être fausse ; que l'espace qu'occupoient avant la consécration les parties solides de la substance du pain & du vin, ou demeure vuide après la consécration, ou se remplit de quelque autre substance, qui n'est pas du pain, ni du vin ; que soit qu'il demeure vuide, soit qu'il se remplisse de quelque autre substance, ce n'est plus le même tissu, ni le même arrangement de parties, puisque ce n'est plus du pain ni du vin ; qu'ainsi selon les Cartésiens mêmes ce ne doit plus être les mêmes sensations. De plus, que les parties du pain n'étant point disposées ni figurées de la même maniere que celles du corps de Jesus-Christ, les pores ne peuvent être non plus disposez de même ; que cela étant il ne se peut faire que la matiere interceptée dans les pores du pain & du vin, & conservée après la consécration dans la même situation, réponde exactement aux pores du corps de Jesus-Christ ; qu'en plusieurs endroits elle tombera sur des parties solides ; qu'alors il faut de deux choses l'une ; ou que pour conserver toujours le même arrangement de cette matiere, il y ait pénetration de plusieurs de ses parties avec des parties solides du corps de Jesus-Christ, ce qui n'est pas possible dans les principes de Descartes ; ou que la disposition & l'arrangement se change, & que ce ne soient plus les mêmes sensations, ou impressions sur nos sens, ce qui est faux. *Voyez la lettre d'un Philosophe à un Cartésien de ses amis.* La substance corporelle ne se peut séparer de ses *accidens*. Qui vous l'a dit ? Etiez vous du conseil de Dieu, quand il tiroit du néant les substances & les *accidens* ? Peliss.

Accident, en termes de Medecine, est la même chose que symptôme, & se dit de tout ce qui arrive de nouveau à un malade, soit en bien, ou en mal. *Symptoma*. Le remede travailla de telle sorte, que les *accidens* qui s'ensuivirent fortifierent l'accusation. Vaug. Cette playe se pourra guérir, s'il ne lui arrive point d'*accident* ; c'est à dire, de fiévre, d'inflammation, ou d'autre symptôme.

Par ACCIDENT, maniere de parler adverbiale. *Fortuitò.* Elle marque une chose arrivée par malheur, ou un évenement qu'on ne devoit pas naturellement attendre. Le Prince a l'humeur bienfaisante, & s'il fait du mal, ce n'est que par *accident.* En termes de Philosophie, *par accident, per accidens,* signifie ce qui ne suit pas de la nature d'une chose, mais de quelque qualité accidentelle qu'elle a, & il est opposé à *de soi, per se,* autre maniere de parler semblable qui marque ce qui suit de l'essence & de la nature d'une chose. Ainsi le feu brûle de soi, *per se,* & entant qu'il est feu, & non pas *par accident;* mais un fer, même chaud, ne brûle que *par accident,* par une qualité accidentelle qui lui est ajoutée; & non pas de soi & entant qu'il est fer.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Qui n'est pas de l'essence d'une chose, ce qui est indifferent à un sujet. *Adventitius.* La blancheur est *accidentelle* au marbre; la chaleur au fer.

ACCIDENTELLEMENT. adv. Qui est joint à la maniere d'accident. Ce n'est qu'*accidentellement* qu'un homme est blanc ou noir; grand ou petit. On ne s'en sert gueres qu'en termes de Philosophie.

ACCISE. s. f. Terme de Relations. C'est une certaine taxe, ou impôt, qu'on leve dans les Provinces Unies sur le vin, la biere, & sur la plûpart des choses qui se consument. On condamne à de grosses amendes ceux qui fraudent les *accises.* Ce mot vient du Latin, disent les Jesuites d'Anvers, *Acta Sanct. April.* t. III. p. 758. de *accidere,* tailler, parce que c'est une taille, un retranchement. On trouve en Latin moderne *Accisa,* pour la taille.

AcCLAMATION. s. f. Clameur, bruit confus, cri de joye, par lequel le public témoigne de l'applaudissement, de l'estime, ou son approbation pour quelque chose. *Acclamatio.* Le Roi entra dans la ville parmi les applaudissemens, & les *aclamations* du peuple. ABLANC. Les soldats ne purent retenir leurs pleurs, ni les *aclamations* dont une multitude exprime ses mouvemens. VAUG. Aux advenemens des Princes, & à leurs premieres entrées dans les villes, les peuples ont accoutumé de faire des *aclamations* & des réjoüissances publiques. Dans le Code Theodosien. L. VII. il est fait mention des *aclamations* du peuple Romain aux entrées des Empereurs Auguste & Constantin. DE ROCH. Voici quelques formules de ces *aclamations* que l'Antiquité nous a conservées: Que les Dieux vous conservent pour nous, vôtre salut, nôtre salut. *Dii te nobis servent, vestra salus, nostra salus.* En vous, O Antonin, & pour vous, nous avons tout. *In te omnia, per te omnia habemus, Antonine.* LAMPRID. Lorsqu'Agrippine entra dans Rome les peuples crioient qu'elle étoit l'honneur de la patrie, le seul sang d'Auguste, le seul modele de l'antiquité, & faisoient des vœux pour ses enfans. TACIT. *Annal.* l. III. c. 4. Lampridius dit qu'à l'entrée d'Alexandre Severe les peuples crioient *Salve Roma, quia salvus Alexander!* O Rome, soyez sauve, puisqu'Alexandre est sauf. Les Hébreux crioient *Hosanna.* Les Grecs *Agatoe tuche,* c'est à dire, bonne fortune. DE ROCH. Voyez Juste-Lipse *Elect. l.* II. *c.* 10. & Lymneus *Jus Public. Imper. l.* II. *c.* 5. Anciennement on se servoit d'*aclamations* & d'applaudissemens dans les Eglises, comme dans les Théatres; les Magistrats, les Evéques, s'élisoient autrefois par les suffrages, & les *aclamations* publiques. Ce Répondant soutint ses Theses avec de grandes *aclamations.* Les *aclamations* devinrent fréquentes sous les Empereurs Romains. Le peuple leur en faisoit qui étoient pleines de souhaits & de vœux pour leur prosperité, leur santé, &c. Voyez sur cela M. Brisson dans son Traité des Formules. Le Senat, l'armée, leur en faisoit aussi, & l'histoire est pleine d'exemples de cette coutume. Dans les Conciles on s'en est aussi souvent servi, soit pour souhaiter de longues années aux Empereurs, soit pour opiner.

AcCLAMPER. v. act. Terme de Marine. C'est fortifier un mât par des clamps ou des gemelles, qui sont des pieces de bois qu'on y lie, & qu'on y attache pour faire plus de résistance au vent.

AcCOINTANCE, s. f. Vieux mot. Hantise, commerce, ou familiarité qu'on a avec quelqu'un. *Commercium, consuetudo.* Il ne se dit gueres qu'en mauvaise part, ou en badinant. Il ne faut avoir aucune *accointance* avec des gens de mauvaise vie.

> *Le bel esprit, au siécle de Marot,*
> *Des grands Seigneurs vous donnoit* l'accointance.
> DES HOUL.

AcCOINTER. v. act. Vieux mot, & hors d'usage, qui signifioit, Hanter quelqu'un, faire amitié, societé avec lui. *Habere commercium, inire consuetudinem.* Il s'est *accointé* de cette fille, pour dire, il la voit un peu trop familierement.

AcCOISER, v. act. Vieux mot qui signifioit Adoucir, apaiser. *Placare, mulcere.* La tempête après avoir duré six heures, *s'accoisa* un peu. La sédition fut *accoisée* par l'adresse d'un tel Magistrat.

AcCOLADE. s. f. Embrassement, caresse qu'on fait en sautant au cou de quelqu'un en l'embrassant. *Amplexus, complexus.* Les amis qui ont été longtems sans se voir, se font mille embrassades & *accolades.*

ACCOLADE, se dit aussi de l'embrassade, & d'une ceremonie dont on use quand on fait un Chevalier, lequel on embrasse en signe d'amitié; & en ce cas on dit, donner l'*acolade* aux Chevaliers. Gregoire de Tours rapporte que les Rois de la premiere race donnoient le baudrier & la ceinture dorée aux Chevaliers, & les baisoient à la joüe gauche. Après l'*acolade* le Prince donnoit un petit coup du plat d'une épée sur l'épaule du Chevalier, qui entroit par là dans la profession de la guerre.

ACCOLADE, se dit aussi de deux lapereaux qu'on sert, qu'on présente joints ensemble.

ACCOLADE. Ordre militaire, ou de Chevalerie, en Angleterre. Autrefois il n'appartenoit qu'aux Chevaliers de l'*Accolade*, de porter l'épée & les éperons dorez. Justiniani ne dit rien de cet Ordre dans ses deux volumes des Ordres de Chevalerie.

AcCOLER. v. act. Embrasser quelqu'un en lui mettant les bras sur le cou pour le baiser, le caresser. *Amplecti, complecti.* Ce mot est composé de *col*, & vient de *ad*, & de *collum.* Il se dit le plus souvent en riant.

ACCOLER. Embrasser le cou.

> *Psycharpax sur son dos legerement s'élance,*
> *L'accole, & de ses bras le serre étroitement.*

ACCOLER la cuisse, *accoler* la botte, signifie, Saluër quelqu'un avec grande soumission, avec respect, comme quand on va au devant d'un homme qui arrive, jusqu'à l'endroit où il descend de cheval, & qu'on s'y trouve pour l'y saluer: ce qui est une marque d'infériorité. *Ad genua advolvi.*

ACCOLER, en termes de Pratique, signifie, Faire un trait de plume en marge d'un compte, d'un mémoire, d'une déclaration de dépens, qui marque qu'il faut comprendre plusieurs articles sous un même jugement, & les comprendre dans une même supputation pour n'en faire qu'un seul. *Multa in unum redigere.*

ACCOLER, en termes de Jardinage, se dit des branches d'arbres, des seps de vigne qu'on attache à des espaliers, à des échalas. *Alligare.* Il est tems d'*accoler* la vigne. Les vignes ont besoin d'être *accolées*, afin que par ce travail donnant plus d'air aux raisins, & empêchant qu'ils ne penchent trop à terre, ils puissent parvenir à une maturité parfaite. *Accoler* la vigne, est un terme fort bien inventé, car en la liant, il semble qu'on l'arrête par le cou. LIGER. Cet Auteur fait entendre que ce mot ne se dit que de la vigne; & en effet je ne l'ai jamais oüi dire d'autre chose.

ACCOLER, signifie aussi, Joindre deux lapereaux ensemble pour en servir une *acolade. Componere.*

ACCOLÉ, ÉE. part. & adj. En termes de Blason, se prend en quatre sens differens. On le dit des animaux qui ont des colliers ou des couronnes passées au cou. *Torquatus.* Ainsi on dit, Un lyon de sable armé, lampassé & *acolé* d'or. On s'en sert aussi en blasonnant les armes de Navarre, qui sont, De gueules aux rais d'escarboucle *acolez* & pommettez d'or.

ACCOLÉ, se dit aussi des choses entortillées à d'autres: comme d'un serpent à un arbre, ou à une colonne, ou de toute autre chose qui est entourée de lierre; d'un sep de vigne à un échalas; d'une givre, &c. *Alligatus.*

ACCOLÉ, se dit encore de deux Ecus qui sont joints ensemble, & attachez par les côtez. *Scutum scuto annexum, adjunctum.* Ainsi les Ecus de France & de Pologne étoient *acolez* sous une même couronne du tems de Henry III. ceux de France & de Navarre depuis Henry IV. Les Ecus de Leon X. & de François I. sont en tête du Concordat en deux Ecussons *acolez*: ils le sont pareillement dans le sceau dont il est scellé. Les femmes *acolent* aussi leurs Ecus à ceux de leurs maris.

On dit aussi que des fusées, des losanges, & des macles sont *acolées*, quand elles se touchent de leurs flancs, ou de leurs pointes sans remplir tout l'Ecu. On se sert aussi de ces termes pour les clefs, bâtons, masses, épées, bannieres, & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derriere l'Ecu.

AcCOMMODABLE, adj. masc. & fem. Se dit en matiere de differend; qui se peut terminer, ajuster, pacifier. *Quod componi, conciliari facile potest.* Cette querelle est venuë de rien, elle est fort *accommodable.* Les differends de Religion ne sont gueres *accommodables.*

AcCOMMODAGE. s. m. Travail ou salaire de ceux qui rhabillent, qui apprêtent, qui accommodent quelque chose. *Opera, laboris merces.* Quand on porte des viandes au cabaret, il en faut payer l'*acommodage*, les sauces, l'apprêt. On a tant payé au Tapissier pour l'*acommodage* des chambres, quand on a déménagé.

AcCOMMODANT, ANTE. adj. Qui est facile, complaisant,

sant, qui veut bien ce que les autres veulent, qui se conforme à leur humeur. *Commodus*. Vous aurez bien-tôt conclu vôtre marché avec cet homme-là, il est fort *accommodant*. Vôtre humeur si égale, sociable, & si *accommodante* me charme. Cost.

Accommodant, signifie aussi, Ce qui nous fait grand bien, qui établit nos affaires. Un gros billet de lotterie, une succession inesperée, sont des choses fort *accommodantes*.

AcCOMMODATION. f. f. Terme de Palais. Accord qui se fait à l'amiable. *Compositio*. Ce procès est si embroüillé, qu'il n'y a pas moyen d'en sortir que par voye d'*accommodation*. On ne s'en sert plus. Il faut dire, *accommodement*.

On le dit aussi figurément de la conciliation des loix, des passages des Auteurs qui semblent être contraires. *Conciliatio*. Le plus grand soin des Commentateurs est de trouver l'*accommodation* des textes de leurs Auteurs qui se contrarient. Conciliation est meilleur.

Accommodation, terme de Philosophie. *Accommodatio*. Connoître par *accommodation*, c'est connoître une chose par l'idée d'une autre.

AcCOMMODEMENT. f. m. Ajustement, ce qui rend une chose plus commode, ou qui la met en meilleur ordre. *Conveniens rerum dispositio, collocatio*. Je ne loüerai point vôtre logis, que vous n'y ayez fait tels & tels *accommodemens*.

Accommodement, signifie aussi, Reconciliation, accord, traité pour finir un procès, ou un differend à l'amiable. *Compositio, reconciliatio*. Ces parties sont en voye, en termes d'*accommodement*. Cet homme n'est point chicaneur, il est homme d'*accommodement*; il est porté naturellement à l'*accommodement*; il entre volontiers en *accommodement*; il écoute tous les moyens d'*accommodement*. Dans les *accommodemens* l'on cherche d'ordinaire des termes foibles, pour l'honneur de celui qui fait satisfaction. Bouh. Cet acte d'hostilité a rompu l'*accommodement* qu'on avoit ménagé. Ils ont fait un *accommodement* plâtré. Acad. Fr. Il se prend encore pour un tempérament, & pour un biais de parvenir à un *accommodement*. Il y auroit un *accommodement* à proposer, si les interessez y vouloient consentir; c'est-à-dire, un moyen, & un adoucissement pour les concilier.

Le ciel défend de vrai certains contentemens.
Mais on trouve avec lui des accommodemens. Malh.

Un négociateur qui a ses ordres de la Cour, feint cependant quelquefois de se relâcher de lui même, & comme par un esprit d'*accommodement*. La Bruy.

On dit proverbialement, que le meilleur procès ne vaut pas le plus mauvais *accommodement*.

AcCOMMODER. v. act. Rendre une chose facile, commode, la réparer. *Aptare, reparare, reficere*. On a donné ordre pour *accommoder* les chemins. Il faut *accommoder* cette selle, la rembourrer, la rendre moins dure, & plus commode.

Accommoder, signifie aussi, Arranger, mettre en ordre, en bon état. *Componere, concinnare*. Il a pris grand soin d'*accommoder* sa chambre, son cabinet; d'orner, d'*accommoder* son jardin, sa maison.

On le dit aussi des choses qui regardent l'ornement de la personne. *Comere*. Cette femme est toûjours deux heures à s'*accommoder*; c'est-à-dire, à s'ajuster & à se parer. Ce Barbier *accommode* bien la barbe, la perruque.

Accommoder, signifie aussi, Préparer, apprêter, assaisonner. *Parare, apparare, instruere, condire*. Ce cuisinier *accommode* fort bien à manger. On est fort bien *accommodé* dans cette hôtelerie; c'est-à-dire, on y est bien traitté, & bien servi. A quelle sauce voulez vous qu'on *accommode* ce poisson?

Accommoder, se dit aussi en parlant de ce qui est à la bienséance, au voisinage de quelqu'un. *Convenire*. Cette terre *accommoderoit* bien cette Seigneurie, parce que l'une releve de l'autre. Ce Prince est mauvais voisin, il s'*accommode* de tout ce qui est à sa bienséance; il l'usurpe. Vôtre Benefice m'*accommoderoit* fort, si vous vouliez le permuter contre un autre qui vous *accommodât* aussi. Vous ferez aisément marché avec ce Curieux, tout l'*accommode*.

Accommoder, signifie presqu'en même sens, Traitter, acheter, prêter, permuter. Si vous voulez m'*accommoder* de cette terre, je l'acheterai. Si vous voulez m'*accommoder* de quelque argent, vous me ferez plaisir.

Accommoder, signifie aussi, Débroüiller ses affaires, les rétablir, faire fortune, gagner du bien. *Reparare, restituere; rem facere*. Cet homme s'est bien *accommodé* dans cette charge: il étoit gueux, il a bien *accommodé* ses affaires.

Accommoder, signifie aussi, Terminer un procès, une querelle. *Componere, controversiam dirimere*. Quand les gens sont las de plaider, c'est alors qu'ils sont disposez à s'*accommoder*. Ces jeunes gens étoient prêts à se battre; mais on les a *accommodez*. Acad. Fr.

On le dit aussi des loix, des passages des Auteurs, & autres choses qui semblent se contrarier, & que l'on cherche à concilier. *Conciliare*. Comment *accommodez* vous cette loi du Digeste avec cette autre du Code? Comment *accommodez*-vous la dévotion avec la coquetterie? Il y a des dévots qui *accommodent* la Religion à leur interêt.

Accommoder, se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie, Etre facile, commode dans la négociation, dans la maniere de vivre. *Fingere, accommodare se ad voluntatem, &c.* Il y a plaisir de traiter avec cet homme-là; c'est un homme d'un esprit aisé, & d'une humeur agréable, qui s'*accommode* à tout. En ce sens on dit aussi, qu'un homme sage doit s'*accommoder* aux tems. *Servire tempori, &c.* c'est-à-dire, se conformer à l'usage, aux lieux, aux humeurs, à la volonté, à la capacité des personnes à qui il a affaire, pour vivre en repos, & dans l'estime publique. La science d'un homme sage est de s'*accommoder* au tems. Le Gend. Il faut que la raison s'*accommode* à la sensibilité de la nature, & que dans les extrêmes déplaisirs elle lui laisse verser des pleurs. Cail. Pour être heureux par les passions, il faut que toutes celles que l'on a s'*accommodent* les unes avec les autres. Fonten. Les soupirs & les langueurs ne s'*accommodent* point à la fierté d'un Heros. Cail. C'est-à-dire, qu'ils ne compatissent point ensemble. Il faut s'*accommoder* aux choses, quand les choses ne s'*accommodent* pas à nous. Un sage s'*accommode* aux vices de son siécle. Mol.

s'ACCOMMODER avec la particule *de*, signifie trouver une chose bonne, *commode*, ou du moins ne la trouver pas mauvaise, s'en servir, en user volontiers. *Convenire, uti, adhibere*. Je ne sçaurois m'*accommoder* de ce valet, pour signifier, je ne puis m'en servir. On dit, Qu'un homme ne s'*accommode* pas de toutes sortes de personnes, pour dire, que toutes personnes ne lui plaisent pas; Qu'il s'*accommode* dans un lieu, pour exprimer, qu'il s'y trouve bien. Je ne m'*accommode* point de la solitude, ce genre de vie est trop ennuyeux. Montagne pensoit trop subtilement, pour s'*accommoder* de pensées qui sont naturelles. La Bruy. Socrate, dont la vertu n'étoit point farouche, s'*accommodoit* de l'innocente joye des festins. M. Scud.

Accommoder, avec le nom personnel, signifie encore, Prendre sans façon, s'approprier les choses un peu hardiment. *Usurpare, vindicare*. Cet homme s'*accommode* de tout ce qu'il trouve; c'est-à-dire, il s'en saisit, il s'en empare. On dit aussi, Voyez comme il s'*accommode*, pour exprimer qu'il prend ses commoditez avec beaucoup de liberté.

Accommoder, se prend quelquefois à contresens, & en mauvaise part, & signifie, Maltraiter, ou de paroles, ou de coups; gâter, mettre en désordre & en mauvais état. *Male habere*. Il est tombé entre les mains de voleurs, d'assassins, qui l'ont *accommodé* d'une étrange maniere. Il est tout couvert de boue, le voilà mal *accommodé*. Bon Dieu! Comment il s'est *accommodé*. En quel état il s'est mis. On dit populairement, Je vais l'*accommoder* de toutes pièces. Ablanc. Dans le jugement de ce procès il a été mal *accommodé*, il y a eû de séveres condamnations contre lui.

On dit aussi par raillerie, d'un homme qui s'est enyvré, Qu'il s'en est donné, qu'il s'est *accommodé* de la belle maniere, pour dire, qu'il en a pris avec excès.

Accommoder, se dit proverbialement dans ces phrases. On l'a *accommodé* tout de rôti, pour dire, on l'a fort maltraitté. On dit aussi, *Accommodez*-vous, le pais est large; pour se moquer d'un homme qui se met à son aise, qui prend ses commoditez, sans beaucoup de ceremonie.

AcCOMMODÉ, ée. part. & adj. *Compositus*. Un procès *accommodé*. Un homme riche & *accommodé*. *Dives*. Un homme assez *accommodé* des biens de la fortune. Masc.

AcCOMPAGNEMENT. f. m. Action par laquelle on accompagne. *Comitatus*. L'*accompagnement* du S. Sacrement, quand on le porte aux malades, est une action pieuse, & qui édifie. Dans ce sens l'on ne s'en sert gueres que pour des ceremonies. Le Prince de C. fut chargé de l'*accompagnement* de la Princesse. Ac.

Accompagnement, se dit aussi des choses qui accompagnent, ou pour l'ornement, ou pour l'agrement, ou pour la symmetrie. *Adjuncta*. Il ne manque à cette maison qu'un bois de haute fûtaye pour son *accompagnement*. L'*accompagnement* d'un thuorbe avec la voix est fort agréable. Cette chambre est belle, mais elle n'a pas ses *accompagnemens*. L'harmonie dans les pièces de théatre ne doit être qu'un simple *accompagnement*. St. Evr.

Accompagnement, en termes d'Organistes, se dit de divers jeux qu'on touche pour *accompagner* le dessus, comme le bourdon, la montre, la flute, le prêtant, &c. *Concentus*.

Accompagnement, est aussi un terme de Blason, & se dit de tout ce qui est autour de l'Ecu, pour lui servir d'ornemens, le pavillon, le cimier, les supports, &c. *Stipatio*.

t, quand on le porte
ourg rencontrant à la
que à un malade par
heval, & *accompagna*
de pieté qu'on attri-
Autriche, dont il est
elque chose de sem-
ou parvint à la Cou-
jours *accompagné* de
de France envoyent
accompagner partout.
e, il étoit bien *ac-*
On envoya un corps
est-à-dire, pour l'es-

rne ou décore quel-
Ces deux pavillons
ne belle symmetrie.
cela est bien assorti.
aitement son chant;
e thuorbe. Le Ch.

ses morales, de ce
Il *accompagne* tout
nnêtetez, que cela
accompagnent d'or-
a pour les actions
cret dépit de n'en
né le compliment
. La fortune a *ac-*
; elle l'a suivi par-
mpagnent, ressem-

atus.
ors qu'autour d'u-
ande, la fasce, le
a plusieurs autres
e Neufville Ville-
de trois croix an-
es croix, sautoirs,
également dispo-
aissent vuide.
tre une chose en
er sa perfection.
s prophéties; il a
er a bien *accompli*
complir ses désirs,
. *ib.* Il a *accompli*
exécuté tout ce

hevé. *Absolvere.*
age. Cet exilé a

Perfectus, *abso-*
t fort *accompli.*
ortes de perfec-
s *accomplis* pour

cès, ce qui rend
ons l'*accomplis-*
vons souhaitté.
delles à l'*accom-*
e ordonna que
, afin d'empê-
de nos désirs.
accomplissement
.
fond plat, dont
est retirée.
e. Il ne se dit

animaux domestiques: Il ne faut pas qu'un chien de chasse s'*accoquine* à la cuisine. Ce mot, quand il est joint avec le pronom personnel, régit le verbe à l'infinitif avec la particule *à*: Quand on s'est une fois *accoquiné* à faire des vers, l'on ne peut plus s'appliquer à autre chose. St. Evr. Ce mot vient de *coquus*, parce que les faineans se plaisent fort à la cuisine, ou plutôt de *coquin*, dont nous donnerons l'étymologie en son lieu, & signifie proprement devenir *coquin*, soit en general, soit à l'égard de quelque chose en particulier.

Accoquiné, ée. part. & adj.

AcCORD. s. m. Consonance ou union de deux sons agréables à l'oreille. *Concentus*, *consonantia.* L'octave, la quinte, sont de bons *accords.* Ce Musicien ne joüe pas une piéce, il fait seulement des *accords.* L'Organiste joüe le plein chant du petit doigt, & des autres il fait des *accords.* On dit aussi, qu'un luth ou un autre instrument n'est pas d'*accord*, quand il ne fait pas les consonances justes qu'on désire, & que les cordes ne sont pas montées justes au ton qu'elles doivent être.

Accord, signifie aussi cette union & cette proportion qui est entre toutes les parties de l'Univers, & qu'on appelle l'*Harmonie du monde*, qui en établit le repos & la stabilité. *Consensus & convenientia.*

Accord, signifie encore, Paction, convention entre des personnes qui traitent, qui conviennent de quelque chose. *Conventum*, *pactio.* Ces parties ont fait, ont passé, ont signé un bon *accord.* Ce changement s'est fait d'*accord* de parties, de concert. Un bon *accord* vaut mieux qu'un méchant procès. Il faut remarquer qu'on ne dit un *accord*, que des affaires legeres & particulieres; & que dans les grandes on se sert du mot de *transaction*, ou de *traité*; & *accommodement* est le genre qui se dit de tout cela. L'*accord* differe de la transaction, en ce que les transactions se font moyennant quelque chose donnée, promise, ou retenue; & l'*accord*, qu'on appelle en Droit *nudum pactum*, se fait sans se rien demander l'un à l'autre.

Accord, se dit aussi de l'union & de la bonne intelligence qui se trouve entre ceux qui vivent ensemble: en ce cas, il signifie une conformité d'esprits & de volontez. *Concordia.* Ce mari & cette femme sont bien d'*accord.*

Accord, se dit aussi de l'accommodement qui se fait entre des personnes qui étoient mal ensemble. *Reconciliatio.* Un *accord* se doit faire sans tant d'exactitude & de chagrin; on le rend plus assuré. *Bellum finire cupienti opus erat decipi*, dit un Ancien. Il faut souvent se laisser tromper pour sortir d'affaire. De Roch. Les *accords* qui se font par necessité ne durent pas; le repentir les suit, & fait renouveller les querelles en peu de tems. Id.

Accord, signifie aussi, Consentement. *Consensio.* J'en suis d'*accord.* Les Protestants sont d'*accord* avec nous qu'au moins à l'égard des veritez Chrétiennes, & des promesses generales de Dieu, il faut avoir une certitude entiere & parfaite; être au moins infailliblement assuré qu'on est dans la voye du Salut; autrement ce ne seroit pas religion & loi divine, mais opinion & connoissance humaine. Peliss. Tout le monde demeure d'*accord*, tombe d'*accord*, est d'*accord* de cette verité. Ils demeurerent aussi d'*accord* avec nous que, &c. Peliss. On dit absolument, *D'accord*, pour dire, J'y consens; cela est vrai; je l'avoüe. C'est ainsi que dans un dialogue avec Pegase on a dit:

A. *Tu suivis toutefois le diligent Achille.*
Dans le cours glorieux de ses hardis exploits.
P. D'accord: *mais en dix ans il prenoit une ville;*
Il n'en prit jamais quatre en la moitié d'un mois.

Accord, signifie encore, Conformité de sentimens. *Consensus.* Tous les Philosophes ne sont pas d'*accord* sur cette matiere, c'est-à-dire, qu'ils ne sont pas du même avis, ni dans le même sentiment là-dessus. Toute puissance est établie de Dieu, vous en êtes d'*accord.* Peliss.

Iris, dans nôtre querelle
Je n'examine pas qui de nous deux a tort:
De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'accord;
Et vous avez raison puisque vous êtes belle. La Sabl.

F Tout

Tout d'un *accord*. adv. Tout d'un consentement, d'un même avis.

On dit proverbialement d'un homme facile & de bonne humeur, qui consent à tout ce qu'on veut, qu'il est de tous bons *accords*.

ACCORDS, ou *étais* en termes de Marine, sont de grandes piéces de bois dont on se sert pour soutenir le navire que l'on construit, tant qu'il est sur le chantier. *Tigna.*

ACCORDABLE. adj. Qui se doit ou peut s'accorder. *Dignus veniâ.* Cette grace n'est pas *accordable*, le crime est trop énorme. Il est peu en usage.

ACCORDAILLES. s. f. Il n'a point de singulier. Ceremonie qui se fait pour la lecture des qualitez, ou pour la signature d'un contract de mariage en présence des parens, quand les parties sont d'accord. *Sponsalia.*

ACCORDANT, ANTE. adj. Qui se peut accorder. *Ad concentum aptus.* La Musique consiste à bien choisir les tons *accordans*, & à les distinguer des discordans. Il y a des voix *accordantes* & discordantes.

ACCORDE. s. f. Terme de Marine. C'est le commandement que l'on fait à l'équipage de la chaloupe, & aux rameurs, pour les faire nager ensemble.

ACCORDER. v. act. Mettre des voix ou des instrumens de Musique en état de faire des consonances, ou des accords dans la plus grande justesse; les mettre sur un même ton, pour en former un concert agréable. *Concentum inter instrumenta musica efficere. Accorder* un instrument, c'est monter les cordes au ton où elles doivent être, pour faire l'harmonie. On est plus long-tems à *accorder* son luth, qu'à en jouër. *Accorder* sa voix avec un thuorbe. *Cantare ad cordarum sonum.*

ACCORDER, se dit en Grammaire en parlant du regime & de l'accord que les parties d'oraison doivent avoir ensemble. *Concordare.* Le substantif & l'adjectif se doivent *accorder* en genre, en cas & en nombre.

ACCORDER, signifie aussi, Accommoder, mettre d'accord, établir la paix & l'union entre des personnes. *Controversias dirimere, componere.* Il a *accordé* son procès. *Accorder* les cœurs, & les esprits. Ces deux freres étoient en querelle, on les a *accordez*.

ACCORDER, se dit en matiere de doctrine, & d'opinions : alors il signifie les concilier, & en lever les contradictions apparentes. *Conciliare.* Les Théologiens font tous leurs efforts pour *accorder* S.Matthieu & S.Luc sur la généalogie de JESUS-CHRIST. CL. & on les a très-bien *accordez*. Rien n'est si aisé que d'*accorder* l'Ecriture avec l'Ecriture, lorsque l'on croit avec l'Eglise Chrétienne, &c. PELISS.

On le dit aussi des choses. *Consentire, convenire.* Les qualitez contraires ne s'*accordent* pas ensemble, elles sont incompatibles. Le chaud & le froid ne s'*accordent* pas. Ce que vous dites ne s'*accorde* pas avec ce que vous m'avez dit autrefois. *Accordez*-vous avec vous-méme. *Accorder* la liberté de l'homme avec les decrets de Dieu. PORT-R.

ACCORDER, se met aussi avec le pronom personnel, & alors il signifie, Convenir, être d'intelligence & de complot. Ce Juge & ce Greffier s'*accordent* à tromper les parties. Il marque encore la conformité des esprits & des humeurs : Les jeunes gens n'ont pas de peine à s'*accorder*; leurs plaisirs communs les unissent. S. EVR. Calvin voudroit bien *accorder* Luther & Zuingle; mais il ne peut s'*accorder* avec lui même. PELISS.

ACCORDER, se dit aussi de ce qui peut subsister agréablement ensemble, & generalement de toutes les choses qui ont de la convenance, & du rapport. *Concinere.* Cette garniture s'*accorde* bien avec cet habit. Le plomb s'*accorde* bien avec l'étain. Le vinaigre ne s'*accorde* point avec le lait.

ACCORDER, signifie aussi, Donner, faire une grace, octroyer une demande. *Concedere.* Le Cardinal Ximenés n'*accordoit* jamais ce qu'on lui demandoit, pour n'être pas troublé dans l'ordre du bien qu'il vouloit faire. FLECH. Ce Prince lui a enfin *accordé* l'emploi qu'il sollicitoit. Le Pape a *accordé* cent ans d'indulgence.

ACCORDER, Consentir. *Concedere.* Je vous *accorde* cette proposition.

On dit aussi, *Accorder* une fille en mariage, quand les parens donnent une fille à celui qui la leur demande; ou quand les parties en signent le contract. *Despondere.*

On dit proverbialement, que des gens s'*accordent* comme chiens & chats; pour dire, qu'ils ne peuvent compatir ensemble. *Dissentire. Accordez* vos flûtes, pour dire, convenez de vos faits.

ACCORDÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe. Un luth *accordé*; une proposition *accordée*; un procès *accordé*.

ACCORDÉ, ÉE. s. m. & f. qui s'est engagé par un traité pour mariage. *Desponsus, desponsatus.* C'est un *accordé*; c'est son *accordée*. L'*accordé* qui refuse d'accomplir le mariage est toûjours condamné aux dommages & interêts, proportionnez à la qualité de l'*accordée*, parce qu'elle est méprisée, & offensée par le changement.

ACCORDEMENT. s. m. Terme de coutume. C'est l'*accord*, la composition, le traité que fait un acquereur avec le Seigneur censuel pour les droits censuels des laods & ventes qui sont dûs au dit Seigneur. *Pactum, conventio.* RAGUEAU.

ACCORDOIR. s. m. Petit instrument qui sert à accorder les instrumens de Musique. L'*accordoir* d'une orgue est fait en forme d'un petit cone, dont on affuble les tuyaux en les pressant, jusqu'à ce qu'ils soient assez étroits pour les faire descendre aux tons qu'on desire; ou en poussant la pointe du cone dans le tuyau, lors qu'on le veut élargir & le faire monter. L'*accordoir* d'un clavessin est fait comme un petit marteau.

Ces mots d'*accord* & d'*accorder*, selon quelques-uns, & entr'autres Nicod, viennent du Latin *ad cor*, comme si on disoit, que deux personnes sont amenées à un même cœur ou à une meme volonté. Mais il y a plus d'apparence qu'ils viennent de *corde*, & que le premier sens d'*accorder* vient de ce que deux cordes qui se touchent en même tems, forment des tons qui s'unissent agréablement : d'où vient qu'il y a des consonances en Musique qui s'appellent *tetracorde* & *hexacorde*, qui sont la tierce & la sexte; ce qui a été étendu aux conventions, qui font agir les parties de concert. Le mot *accord* est assez ancien. Le P. Papebroch, *Act. Sanct.* Mai t. 1^r p. 64. cite un vieux mémoire dans lequel on lit : *Fit tractatus & accordum cum quodam auri fabro istius urbis.* &c.

ACCORER. Terme de Marine, qui signifie, Appuyer, ou soutenir quelque chose. *Sustentare, fulcire.*

ACCORNÉ, ÉE. adj. Terme de Blason. Animal qui est marqué dans un Ecu avec ses cornes. *Cornutus.* On le dit seulement quand elles sont d'une autre couleur ou métal que le reste du corps de l'animal. Têtes de vaches de sable, *accornées* d'argent.

ACCORT, ORTE. adj. Civil, complaisant, qui se sçait accommoder à l'humeur des personnes avec qui il a affaire, pour réüssir dans ses desseins. *Comis, urbanus, commodus.* Les Grecs l'appellent πολύτροπος. Ce mot vient de l'Italien *accorto*, qui signifie la même chose. On a dit autrefois *accortise* & *accortement* : mais ces mots ont vieilli, quoique Pasquier témoigne qu'ils étoient nouveaux de son tems.

ACCORT, signifie encore adroit, habile à trouver promptement divers expédiens. *Versutus, callidus.*

ACCOSTABLE. adj. m. & f. Civil, qui se laisse aborder facilement. *Facilis, comis.* Ce sont des personnes peu *accostables*. VOIT. Ce Conseiller est fort *accostable*, il écoute paisiblement les parties. Ce mot est hors d'usage.

ACCOSTER. v. act. Approcher de quelqu'un pour entrer en discours, pour lui apprendre, ou sçavoir de lui quelque chose, ou pour noüer amitié avec lui. *Accedere.* On conj. je m'*accoste*; je m'*accostai*; je me suis *accosté*. Ces mots viennent de *ad*, & de *costa*, côte; comme si l'on vouloit dire se mettre à côte, ou aux côtez de quelqu'un, c'est à-dire, se joindre à lui, se mettre à ses côtez. Il est allé hardiment *accoster* cette femme, & lui demander son logis. Ce mot n'entre que dans le discours familier.

ACCOSTER, signifie aussi hanter; avoir familiarité avec quelqu'un. *Frequentare.* Il ne se faut *accoster* que d'honnêtes gens. Ils se défioient tellement les uns des autres, qu'on n'eût osé s'*accoster* de personne. VAUG.

ACCOSTÉ, ÉE. part. pass. & adj. En ces mots l'S se prononce.

ACCOTER. Terme de Marine; c'est Approcher une chose d'une autre. *Admovere.* On le dit des huniers & des perroquets, quand on fait toucher les coins ou pointes des uns & des autres aux poulies destinées à cet usage, & qui sont mises exprès au bout des vergues. *Accôte*, est le commandement pour faire approcher une chose de l'autre. Ainsi on dit à un petit vaisseau pour le faire approcher d'un plus grand, *Accôte* à bord.

Ces mots viennent aussi du Latin *costa*, Côte.

ACCOTÉ, Terme de Blason, se dit des piéces qui sont posées à côté d'une autre piéce de l'Ecu. *Adpictus, appositus.* Le Prête-Jean d'Ethiopie porte d'argent, à une croix haussée de gueules, chargée d'un Crucifix, *accôtée* de deux foüets de cordes emmanchez d'azur. Il se dit particulierement de toutes les piéces de longueur mises en pal, ou en bande, quand elles en ont d'autres à leurs côtez. Ainsi le pal peut être *accôté* de quatre ou de six annelets; quand il y en a deux ou trois de chaque côté. On dit la même chose de la bande, quand les piéces qui sont à ses côtez, sont couchées dans le même sens, & qu'il y en a le même nombre de part & d'autre. Quand elles sont droites on nomme alors la bande *accompagnée* de deux ou de quatre fleurs de lis, ou autres choses, dont il faut énoncer la situation. Quand ce sont des piéces rondes, comme des tourteaux, des besans, on peut dire indifferemment *accôté*, ou accompagné. LE P. MENESTRIER.

ypocrate, est de 182
& le plus long de 280
& que les enfans qui
vent point, ou ne sont
e à la loi, qui déclare
s la mort de son pere.
endre d'onze mois, en
nmencement de l'on-
ccomplis. Bartholin a
par où sort le fœtus,
ens fort extraordinai-
uche; il y en a où il est
ent. 3. Le Journal des
, de l'année 1670. De-

ions de l'esprit. *Par-*
soit l'office de Sage-
s esprits. On dit pro-
endu l'*accouchement*
uris.
n enfant au monde.
a *accouché* d'un beau
ou avant terme. La
erve. La même nuit
ple d'Ephese fut ré-
il n'*accouche* pas, est
t quelquefois actif,
e son enfant. *Adesse*
coucher les femmes,
elle-même.
uctions de l'esprit.
nvente facilement;
c'est-à-dire, qu'il

ouchér. Mol.
ne tems au lit, pour
Puerpera. On fait
s. Vous êtes parée
des peuples où les
mmes. Herrera.
, les maris se met-
f. Scalig. in verbo

Indes Orientales,
t la même chose,

le lit; mais après
énage; & si quel-
elle passeroit plû-
rez l'Histoire des
femmes d'Illyrie
uchées, & ne de-
e Roch.
couchée, le babil
lles qui sont en
e femme, qu'ils
mollesse, & sans

es à se délivrer.
ucheurs sont fort
s-femmes ou de

ucher. *Obstetrix*.
Acad. Fr.

ti cubito. Triste-
lit plus souvent
s incivilitez de
périeurs. On ne

ironiquement à une personne qui en incommode une autre en s'appuyant sur elle, Allez chercher plus loin des *accoudoirs*.

Ces mots viennent du François *coude*, qui s'est formé du Latin *cubitus*.

ACCOUPLAGE. s. m. Voyez ACCOUPLEMENT; c'est le même, & il est le meilleur. *Accouplage* ne se dit que par le peuple.

AcCOUPLE. s. f. Liens dont on attache les chiens ensemble. *Copula*.

AcCOUPLEMENT. s. m. Assemblage, jonction du mâle & de la fémelle pour la generation. *Copulatio*. Le peuple croit que l'Antechrist naîtra d'un *accouplement* sacrilege & incestueux. On croit que la cause des monstres d'Afrique vient de l'*accouplement* qui s'y fait des animaux de differentes especes. On ne le dit en parlant des hommes, qu'en l'adoucissant par une épithete qui sert de correctif : c'est un heureux *accouplement*. Il est plus propre en poësie.

> *Tu menois le blond Hymenée,*
> *Qui devoit solemnellement,*
> *De ce fatal* accouplement
> *Celebrer l'heureuse journée.* Malh.

Accouplement, se dit aussi des bœufs, qu'on attache ensemble sous le même joug. *Jugum*.

AcCOUPLER. v. act. Associer, attacher, joindre ensemble deux choses de pareille nature. *Copulare*. On conj. Je m'*accouplai*, je me suis *accouplé*. Ces personnes sont mal *accouplées*; leurs humeurs ne compatissent point. Il étoit défendu par la Loi de Moïse d'*accoupler* un bœuf & un âne pour labourer. On s'en sert dans un mauvais sens, & d'un ton railleur. C'est un Mercure de profession, qui sçait *accoupler* les Amans avec leurs Belles qui ne sont pas inhumaines. Comb.

On le dit aussi du menu linge qu'on attache ensemble avec du fil pour en faire des paquets, de peur qu'il ne s'égare, quand on le donne à blanchir.

Accoupler, se dit encore des oiseaux, des animaux qui se joignent, qui s'apparient pour perpétuer l'espece. Les pigeons s'*accouplent* au mois de Mars & de Septembre. Ce pigeon cherche avec qui s'*accoupler*. Le tems d'*accoupler* les serins arrive ordinairement à la fin de Mars. Vous prendrez pour cet effet une cage neuve, ou fort propre, affin qu'il n'y ait point de mittes. Hervieux. Il y a des serins si mauvais qu'ils tuent les fémelles qu'on leur donne pour couver. Il faut leur donner des fémelles bien fortes, & qui soient, si faire se peut, d'un an plus vieilles que ce mauvais mâle, & accoutumées à demeurer ensemble. J'ai enseigné cette maniere d'accoupler les mauvais serins, à quelques-uns qui m'ont avoüé qu'il avoient réüssi. Id.

ACCOUPLÉ, ée. adj. m. f. *Copulatus*. On appelle en terme d'Architecture colonnes *accouplées*, les colonnes qui sont deux à deux, & qui se touchent presque par leurs chapiteaux, & par leurs bases. Il y a aussi des pilastres *accouplez*.

AcCOURCIR. v. act. Rogner, retrancher, rendre plus court. *Curtare, resecare*. On conj. J'*accourcis*. Il faut *accourcir* ce manteau, en rogner un doigt. Il faut *accourcir* ce livre, en retrancher la moitié. Il faut *accourcir* les étriers d'un point, resserrer l'estriviere. On dit aussi *accourcir*, en parlant d'un discours, c'est-à-dire, l'abreger. *Contrahere, coarctare*.

On dit aussi, *Accourcir* le chemin, quand on prend quelque faux-fuyant qui abrege le chemin, qui le rend plus court. *Uti via compendiaria*. On dit aussi, que les jours *accourcissent*, quand le soleil a passé le solstice d'été, quand les jours deviennent plus courts. *Decrescunt dies*.

Accourci, ie. part. & adj. *Contractus, decurtatus*, comme son verbe.

ACCOURCISSEMENT. s. m. Ce qui accourcit, ce qui abrege. *Contractio*. Le passage qu'on a ouvert par ce parc est un grand *accourcissement* de chemin. *Viæ compendium*.

AcCOURIR. verb. neut. Venir promptement, & en hâte en quelque lieu; soit qu'on nous y appelle; soit que nôtre passion nous y porte. *Accurrere, advolare*. On conj. J'*accours*, j'*accourois*, j'*accourus*. Je suis *accouru*, j'*accourrai*, &c. L'armée est

accourüe, en diligence au secours de cette place. Toute la Noblesse *accourut* au bruit du canon, pour se trouver à la bataille. Ses amis sont *accourus* en foule, pour le feliciter de sa nouvelle dignité; pour honorer son entrée. Il se dit figurément des personnes qui se portent à quelque action avec beaucoup d'ardeur. *Accourir* à la vengeance. Ablanc.

Accourir. v. act. Terme de chasse. Resserrer, ou plier le trait pour tenir le limier. Saln.

Accouru, üe. part. & adj.

ACCOURS. s. m. Vieux mot, que Nicod explique par subvention, affluence d'advenants. *Accursus*. Il s'employe encore en terme de Chasse. Ainsi l'on dit: La Chasse de sanglier se fait à force, aux *accours*, aux chiens courants, levriers, & avec limiers & abboyeurs.

AcCOURSIE. s. f. Terme de Marine. Passage que l'on ménage dans le fond de cale, & des deux côtez, pour aller de la poupe à la prouë le long du vaisseau. *Fori*.

ACCOUSINER. v. a. *Consanguineum appellare*. Appeller Cousin, traiter de Cousin. *Accousiner* quelqu'un. Il se dit aussi avec le pronom personnel. Ces deux Messieurs sont parents; car ils *s'accousinent*. Ce mot est populaire, & a vieilli.

ACOUSTIQUE. s. f. signifie l'art qui traite de l'ouye & des sens. *Ars quæ de sonis agit*. Ainsi l'on dit, dans les Memoires de l'Académie des Sciences de l'an 1711. L'*Acoustique* n'offre qu'un article sur les systêmes temperez de Musique. Journ. des Sçav. Ce mot est Grec ἀκουστικὴ, & vient d'ἀκούω, *j'entends*.

AcCOUsTREMENT. s. m. Habillement, parure. *Ornatus*. Il ne se dit que parmi le peuple, ou dans le burlesque. Quand cet artisan a marié sa fille, elle lui a coûté cent écus pour tous ses *accoutremens*.

AcCOUsTRER. v. act. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Habiller, orner, parer. *Ornare*. Il y avoit des singes qu'on avoit *accoutrez* en charlatans. Ablanc. Charles VIII. accorde à la Duchesse Anne par un Traité de 1491. qu'il lui sera donné 60000 livres à ce qu'elle puisse tant mieux *accoutrer* aucuns ses affaires. Il n'est plus en usage qu'en cette phrase figurée. Cet homme en une telle occasion a été mal *accoutré*, pour dire en raillant, qu'il a été mal traité, ou bien blessé. On diroit plus proprement, *accoutrer*, & préparer des peaux. Ces mots viennent du Gaulois, ou de l'Alemand. On appelle en quelques Cathedrales, comme à Bayeux, *Coutre*, le Sacristain ou Officier qui a soin de parer l'Eglise ou l'Autel, & en Alemand *Kuster*, Sacristain, κόσμος. Du Traité de Charles VIII. dont nous venons de parler, le P. Lobineau juge qu'*accoutrer* pourroit bien venir de l'ancien mot Breton *cost*, dépens, d'où a encore été formé celui de *custus*, cousts: mais il se trompe, il vient de *Kuster*, comme nous l'avons dit. Voyez Cousтre.

AcCOUsTUMANCE. s. f. Habitude que l'on contracte en réiterant plusieurs fois la même action, en la faisant tourner en coutume. *Consuetudo*, *assuetudo*. On est souvent emporté par la force des mauvaises *accoutumances* qu'on a contractées dans la jeunesse. L'*accoutumance* de prendre du tabac est difficile à surmonter. Ce mot qui commençoit à vieillir du tems de Vaugelas s'est rétabli peu-à-peu, & plusieurs bons Ecrivains s'en servent Bouh. *Habitude* est plus doux, & je dirois plûtôt, il fait cela par une mauvaise *habitude*, que par une mauvaise *accoutumance*. Corn. Je serois difficulté de me servir de ce mot, *accoutumance*, en parlant, & encore plus en écrivant: mais à cause des exemples qui se trouvent dans les meilleurs Auteurs, il ne faut point le condamner. Un esprit abatu & comme dompté par l'*accoutumance* au joug, n'oseroit plus s'enhardir à rien. Boil. La Jeunesse change ses goûts par l'ardeur du sang, & la vieillesse conserve les siens par l'*accoutumance*. La Rochef.

AcCOUsTUMER. verb. act. & neut. Pratiquer souvent une même chose; contracter une habitude par la fréquente réiteration du même acte. *Assuefacere*. On s'*accoutume* à tout, au travail, à la peine, aux douleurs. Il ne faut pas *accoûtumer* les peuples à prendre les armes, & à murmurer. On *accoutume* les bœufs au joug. Les enfans qu'on *accoutume* à être applaudis, conservent l'habitude de juger avec précipitation. Fenel. Le peuple est *accoutumé* à la servitude. C'étoit la *coutume* des Senateurs de mener leurs enfans au Senat, pour les former de bonne heure aux affaires, & les *accoutumer* au secret. Bouh. Il faut *accoutumer* les enfans à faire le bien, plutôt par leur propre inclination, que par la crainte. Port-R. Nous sommes si *accoutumez* à nous déguiser aux autres, qu'enfin nous nous déguisons à nous mêmes. La Rochef. L'étude de la critique *accoutume* l'esprit à chicaner. St. Evr. Il ne faut pas s'*accoutumer* à la faineantise. Il ne faut pas *accoutumer* son ventre aux purgations, de peur que la nature ne se rende paresseuse.

Au plaisir de vous voir mon ame accoutumée
Ne vit plus que pour vous. Rac.

Quand le verbe *accoutumer* est joint au verbe auxiliaire *avoir*, il demande que la particule *de* precede l'infinitif qui le suit: *J'ai accoutumé* de faire &c. Quand il est avec *être* il demande la particule *à*: Je suis *accoutumé* à souffrir. Mais *accoutumer* seul gouverne toûjours *à*: Je m'*accoutume* à prendre les choses sans m'affliger: *Accoutumez*-vous à haïr le vice. Corn. Il faut moderer la legereté de sa langue, pour l'*accoutumer* à ne se point précipiter dans les choses obscures & douteuses. Port-R. On dit que Démosthene déclamoit au bord de la mer pour s'*accoutumer* au bruit du peuple. Mes malheurs m'ont *accoutumé* à envisager la mort sans crainte. P. de Cl. Il faut s'*accoutumer* aux outrages de la fortune.

Accoustumer, se dit aussi des choses inanimées. *Solere*. Il n'a pas *accoutumé* de faire si chaud en ce mois-ci. Il y a des terres qui ont *accoutumé* de rapporter deux fois l'an.

Accoustumé, se dit aussi des choses qui sont tellement tournees en nature, qu'encore qu'elles soient incommodes aux autres, elles nous deviennent en quelque façon necessaires. Les Lapons sont tellement *accoutumez* au froid, que quand ils sont arrivez à Hambourg, ils s'en retournent, à cause qu'ils trouvent qu'il y fait trop chaud. Les Indiens s'en retournent quand ils sont arrivez au 30. degré, parce qu'ils y ont trop froid. Relations des Lapons & des Indes.

On dit proverbialement, qu'un homme est *accoutumé* à une certaine chose, comme un chien d'aller nud tête; comme un chien d'aller à pied.

Accoustumé, ée. part. & adj. *Assuefactus*, *Assuetus*.

Accoustumé, signifie quelquefois, Ordinaire, ce qu'on a coutume de faire. *Solitus*. On a tenu l'audience aux jours & aux heures *accoutumées*. On lui a fait son procès en la forme & maniere *accoutumées*.

A l'accoustumée. adv. De la maniére qu'on avoit accoutumé. *Ut solet*, *de more*. On a racommodé ensemble ces amis qui étoient broüillez: ils vivent maintenant *à l'accoutumée*. Ce mot n'est en usage que dans la conversation commune.

AcCOUVÉ, ée. adj. Qui se tient au coin de son feu en faineant, en paresseux, sans vouloir en sortir pour travailler. *Alsiosus*, *iners*. Cet artisan passe tout l'hyver *accouvé* au coin de son feu. Il est bas & vieux. Ce mot vient de *incubitare*. Nicod.

AcCRAVANTER. v. act. Écraser; accabler sous un poids excessif. *Onere obruere*, *mole opprimere*. Si vous lui faites porter ce fardeau, c'est le moyen de l'*accravanter*. Cet homme a été *accravanté* sous les ruines de sa maison. Ce mot est composé, & dérivé de *crever*. Il est vieux.

AcCRÉDITER. v. act. Donner du crédit & de l'autorité; mettre en réputation, & en estime dans le public. *Commendare*, *auctoritatem dare*. Il n'y a rien qui *accrédite* davantage une personne que la bonne foi. Un Chef de parti est obligé à caresser un scelerat, qui s'est *accrédité* parmi le peuple. M. Esp. Est-ce un prodige qu'un sot riche, & *accrédité*? La Bruy. Il se joint souvent avec le pronom relatif. Ce Président s'est *accrédité* dans sa Compagnie par sa capacité & son intégrité. Ce Ministre s'est fort *accrédité* à la Cour par son zele & par sa prudence. Les Marchands s'*accréditent* en vendant fidellement.

Ce mot vient d'*accreditus*, qui a été fait d'*accredere*, dont on s'est servi dans la basse Latinité, pour signifier *préter*. Du Cange.

Accrédité, ée. part. pass. & adj. *Auctoritate pollens*.

ACCRÉTION. s. f. Terme de Medecine dans M. Harris. Ce mot est Latin, *accretio*, augmentation, accroissement. Et dans le sens que l'explique M. Harris, nous disons en François *Excrescence*. Voyez ce mot.

Accrétion, dans le même sens d'accroissement, est aussi un terme de coutume: on le trouve dans le titre de l'article 282. de la coutume de Normandie & dans le Commentaire aussi.

AcCROC. s. m. Déchirure d'un habit, rupture qui se fait quand on est arrêté par quelque chose de crochu, & de pointu. *Scissura*. Il est difficile de passer à travers des ronces & des hayes, sans qu'on se fasse quelque *accroc*.

Accroc, se dit figurément en choses morales de ce qui arrête, de ce qui retarde un affaire. *Mora*, *impedimentum*. La mort d'une des parties est un *accroc* qui empêche l'instruction de ce procès. L'accusation qu'on a faite contre cet homme est un fâcheux *accroc* qui peut ruiner sa fortune. Il est bas dans ce sens.

AcCROCHE. s. f. Embarras, retardement qui arrive en quelque affaire, à cause de quelque difficulté qui y survient. *Impedimentum*, *mora*. Les oppositions à ce decret sont des *accroches* qui retarderont long-tems nôtre payement.

AcCROCHEMENT. s. m. Action d'accrocher. *Unci immissio*. Il n'est gueres en usage au propre. Quelques-uns s'en servent au figuré. Il y a des gens qui se font descendre des plus nobles familles sur des ressemblances de noms, ou par d'autres *accrochemens* visionnaires. Cail.

AcCROCHER.

gnifie, Arrêter un na-
it le grapin pour venir
ere. Ces deux navires
ude combat.
oses morales, & dans le
ber son affaire au Con-
Ce procès étoit prêt à
e; c'est-à-dire, qu'el-
incident. *Liti moram*
is il a été *accroché* par
encore attraper, em-

s tentent tout;
nir à bout. MOL.

n cette phrase: Belle
qui l'*accroche.*

l'infinitif, & se met
quelqu'un une chose
plûpart du peuple
on veut. Vous faites
ts ne sont pas essen-
faire *accroire* n'em-
r soit fausse; mais
tromper. VAUG. Ce
basse Latinité pour

lûpart des valets en
t en eux.
orgueillir; prendre
ner trop de soi-mê-
rinces sont sujets à
mais elle s'en fait
té. Je ne hais rien
ement *accroire.*
d'un corps. *Incre-*
de quelques parties
c'est en cela que
laquelle les parties
ature du corps qui
par l'*accroissement*
ue dans la colon-
chênes reçoivent

'entend de la ma-
ent les vegetaux.
roissement. Le tuf
accroissement. Li-
ction de plusieurs
des moyens d'a-
le peut voir au
n le fait premie-
es, lorsqu'elles
tation trop fré-
M.
ment. L'*accrois-*
oup coûté. L'*ac-*
nouvelle dépen-
tit. VI. c. 3. &
emens de Paris

n choses mora-
es passions ont
ne fait tous les
onneurs, & de
igent de l'*ac-*
M. ESP.
portion vacan-
est occupée &
es, ou entre
i par la mort

ils n'ont par consequent aucun droit aux portions des autres.

ACCROISSEMENT, se dit aussi de l'augmentation qui se fait lorsqu'une riviere porte un morceau de terre & le joint à un autre.

ACCROISTRE. v. act. & n. avec le pronom pers. Augmenter la grandeur de quelque chose, la rendre plus étenduë. *Augere, amplificare.* Il a acheté deux maisons voisines pour *accroître* la sienne. Il est borné de chemins de tous côtez, il ne peut s'*accroitre.* Cette ville s'est fort *accruë* par son commerce. Ce Prince a *accru* son Royaume, il a reculé les bornes de son Etat. Il est aussi neutre, & signifie, devenir plus grand. *Crescere, augescere.* Son revenu *accroit* tous les jours. Ce mot vient d'*adcrescere, adcresco,* ou *accrescere, accresco,* accroitre.

ACCROISTRE, se dit figurément en choses morales. Son amour, sa colere, s'*accroissent* au lieu de diminuer. Sa fortune s'*accroit.* Sa gloire, son crédit, son pouvoir s'*accroissent* tous les jours. Dans le monde les vertus sont affoiblies par les mauvais exemples, & les vices *accrus* par le libertinage, & l'impénitence. FLECH. Les richesses ne font qu'en *accroitre* la soif. VAUG. La paix *accroit* le pouvoir de la Justice. MALH. Tes discours superflus *accroissent* mes ennuis. MOL.

ACCROISTRE, en termes de Droit, se dit de ce qui tourne au profit de quelque associé, ou confrere, par la mort ou par l'absence d'un autre. La part de celui qui renonce à une succession *accroit* à ses coheritiers. En toutes les Compagnies où il y a bourse commune d'épices, de droits, &c. la part des absens *accroit* aux presens. Si un Testateur associe dans un même usufruit plusieurs personnes, celles qui meurent, celles qui abandonnent, celles qui n'acceptent pas, le laissent entier aux autres. C'est tantôt un droit d'*accroitre*, tantôt un droit de retenir, & de non décroitre. PELISS.

ACCRU, UE. part. & adj. *Auctus.*

L'Effort d'une vertu commune,
Suffit pour faire un Conquérant;
Celui qui dompte la Fortune,
Merite seul le nom de grand:
Il perd sa volage assistance,
Sans rien perdre de sa constance,
Dont il vit ses honneurs accrus,
Et sa grande ame ne s'altere,
Ni des triomphes de Tibere,
Ni des disgraces de Varus. R.

ACCRUE. s. f. Terme de coutume. *Additamentum, adcretio, augmentum. Accruë* de bois, est un espace de terre dans lequel un bois s'est étendu hors de ses limites. Voyez les coutumes de Troyes, de Sens, d'Auxerre, de Chaumont. RAG. Ce mot a la même origine qu'*accroitre*, & *accroissement.*

ACCROUPIR. v. act. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, pour exprimer la posture de celui qui abaisse son corps presque contre terre en pliant les genoux, en sorte que le derriere touche presque les talons. *Sidere, in clunes residere.* La plûpart des Orientaux s'*accroupissent* au lieu de s'asseoir. Il y avoit une vieille qui étoit cachée & *accroupie* derriere un buisson, qui entendit tout leur entretien.

ACCROUPI, IE. Terme de Blason, qui se dit du lion quand il est assis, & de même d'autres animaux sauvages, quand ils sont assis. *In clunes residens.* On le dit des lievres, & des lapins, qui sont ramassez: ce qui est leur posture ordinaire quand ils ne courent pas. D'azur au lion *accroupi* d'argent, &c.

ACCROUPISSEMENT. s. m. Etat de ce qui est accroupi. *Incubitus.* L'*accroupissement* d'un lievre en forme. Ce mot est peu en usage, & est un composé de *croupe.*

ACCUBE. Vieux mot, qui vient d'*accumbo*, & qui veut dire, *Repaire, lit. Lectus, stratum.* BOREL. Ils tendirent pavillons & *accubes.* ROM. D'ARTUS DE BRE.

ACCUBITEUR. s. m. *Accubitor.* C'est le nom d'un Officier des Empereurs de Constantinople. L'*Accubiteur* étoit celui qui couchoit près de l'Empereur. CHAST. Ce nom vient du Latin *Accubitor*, qui couche proche d'un autre. Il vient du verbe *accumbo*, je couche proche.

ACCUEIL. s. m. Traitement, réception qu'on fait à une personne qui arrive, ou qui nous aborde. *Acceptio, exceptio.* Il se

prend en bonne, ou en mauvaiſe part : l'épithete qu'on y joint la détermine. Je me ſuis laiſſé tromper par l'*accueil* hypocrite que m'a fait ce ruſé Courtiſan. M. Scud. Les Grands gagnent l'amitié des peuples en faiſant un bon *accueil* aux perſonnes qui les approchent. Il m'a fait un *accueil* froid, & déſobligeant : j'en attendois un *accueil* plus favorable.

Accueil, ſeul & ſans épithete, ſe prend d'ordinaire en bonne part. Il ſignifie la maniere civile & honnête dont on reçoit une perſonne, & le ſecours qu'on lui donne. Faire *accueil* à tout le monde. L'*accueil* qu'a fait ce Seigneur à cet infortuné Gentilhomme en le retirant dans ſa maiſon, lui a ſauvé la vie & l'honneur. Son *accueil* charme tous ceux qui l'abordent.

AcCUEILLIR. v. act. Recevoir ceux qui ont à faire à nous, ou qui nous rendent quelque viſite. *Accipere, excipere leniter, amicè.* Il l'*accueillit* avec des témoignages d'une grande tendreſſe. La premiere pratique de la civilité eſt de bien *accueillir* toutes ſortes de perſonnes. On conj. J'*accueille*, tu *accueilles*, il *accueille* : j'*accueillis* ; j'ai *accueilli* ; j'*accueillerai* ; j'*accueillerois*, &c.

Sa maudite grimace eſt partout bien venue ;
*On l'*accueille*, on lui rit ; partout il s'inſinue.* Mol.

Ce mot vient du Latin *adcolligere*. Ménage. J'aimerois mieux l'éviter en diſant, Il m'a fait un bon *accueil*, ou ſi vous voulez, il m'a reçu très-favorablement. *Accueillir* eſt douteux.

Accueillir, ſignifie auſſi, Donner ſecours, protection, retraite. *Præſidium ferre.* C'eſt une grande ingratitude de méconnoitre dans la proſperité ceux qui nous ont *accueillis*, & qui nous ont ſecourus dans nôtre miſere.

Accueillir, ſignifie encore plus particulierement, Recevoir dans un bateau, dans un navire. Ce batelier n'eſt pas loin du port, il lui faut crier qu'il vous vienne *accueillir*. On envoya une barque pour *accueillir* ceux qui ſe noyoient après le débris de ce vaiſſeau.

Accueillir, ſe dit figurément en choſes morales. *Occupare, adoriri.* Il ne ſe faut pas laiſſer *accueillir* par la neceſſité, c'eſt à dire, ſe laiſſer preſſer, & accabler par la miſere. Nous n'etions pas loin du port, lorſque nous fumes *accueillis* par la tempête ; c'eſt à dire, battus & ſurpris par l'orage. Le P. Bouhours blâme *accueillir* dans cette ſignification, d'autres ſoutiennent qu'il eſt bon. Il vaut mieux chercher un autre tour.

Accueilli, ie. part. & adj. *Acceptus, exceptus.*

AcCUL. ſ. m. Lieu étroit & bouché d'où on ne peut ſortir quand on eſt pourſuivi par les ennemis. *Anguſtia.* On le dit particulierement à la chaſſe des lieux où on reduit le gibier.

Acculs, ſont auſſi les lieux les plus enfoncez des terriers, où les renards, ou bléreaux, ont toute leur famille. *Fundula.* On appelle *carrefours*, les principaux conduits ou creux qui menent à leurs *acculs*. On appelle encore *acculs* en terme de chaſſe, les bouts des forêts, & des grands bois.

AcCULEMENT. ſ. m. Terme de Marine, qui ſe dit de la concavité & rondeur de quelques membres qui ſe placent à l'avant, & à l'arriere ſur la quille du vaiſſeau. Varangues *acculées*, ſont celles qui ſont rondes en dedans. Ozanan dit qu'on appelle *acculement*, la proportion avec laquelle chaque gabary s'éleve ſur la quille plus que le premier gabary.

AcCULER. v. act. Pouſſer des ennemis dans un lieu étroit & fermé, d'où ils ne puiſſent échapper ; les réduire à ne pouvoir reculer, en ſorte qu'ils ſoient obligez de combattre, ou de périr. *In anguſtias redigere, compellere.* On a *acculé* les ennemis dans ce détroit de montagnes, où on les fera périr de faim. On le dit auſſi des ſangliers, des renards &c. Les chiens ont *acculé* le loup.

s'Acculer, ſignifie au contraire, Se placer dans un coin, ſe retirer dans un lieu étroit où on ne puiſſe être attaqué par derriere, pour ſe mieux deffendre contre pluſieurs ennemis de front. *Locis poſtico imperviis uti ad defenſionem.* Ce brave s'eſt *acculé* dans le coin d'une muraille, pour n'être point enveloppé par les ennemis. Le taureau s'*accule*, quand il eſt preſſé avec trop de vigueur par des dogues.

Acculer, en termes de Manege, ſe dit lorſque le cheval qui manie ſur les voltes ne va pas aſſez en avant à chacun de ſes mouvemens ; ce qui fait que ſes épaules n'embraſſent pas aſſez de terrein, & que ſa croupe s'approche trop près du centre de la volte.

Acculé, ée. part. & adj. *In anguſtias redactus.*

En termes de Blaſon on appelle un cheval *acculé*, quand il eſt cabré en arriere & ſur le cul. *In clunes reſidens.* On le dit auſſi de deux canons ſur leurs affûts, dont les culaſſes ſont oppoſées l'une à l'autre ; comme ceux que le Grand Maitre de l'Artillerie met au bas de ſes armoiries, pour marques de ſa dignité. Ce mot ſe tire du Latin *culum*. On dit un *cul de ſac*.

AcCUMULATION. ſ. f. Entaſſement ; amas de pluſieurs choſes les unes ſur les autres. *Accumulatio, coacervatio.* *Accumulation* de richeſſes. Il n'y a rien de plus ruineux que de laiſſer faire une *accumulation* d'arrerages.

On dit au Palais une *accumulation* de droits, quand quelqu'un prétend un héritage, un Benefice, en vertu de pluſieurs droits de differente nature, comme par mort, par réſignation, &c.

AcCUMULER. v. act. Entaſſer, aſſembler, amaſſer pluſieurs choſes enſemble. *Accumulare, coacervare, congerere.* Les avares ne ſongent qu'à *accumuler* tréſors ſur tréſors. On a puni ce ſcelerat, qui avoit *accumulé* crimes ſur crimes. On dit auſſi en Juriſprudence Canonique, *Accumulant* droit ſur droit, quand on obtient ceſſion du droit d'une autre partie pourvuë du même Benefice. On le dit quelquefois abſolument. Les avares ne ſongent qu'à *accumuler*. Ce vieil avare *accumule* tous les jours ; on ſoutentend du bien, des richeſſes.

Accumulé, ée. part. & adj. *Accumulatus, congeſtus.* Ce mot vient d'*accumulatio, accumulare*.

ACCURSE. ſ. m. *Accurſius.* Nom propre de trois Sçavans Italiens. Les deux premiers, pere & fils, celebres Juriſconſultes du XIe ſiecle, & le troiſieme, ſçavant Critique du XVIe ſiecle.

AcCUSATEUR, accusatrice. ſubſt. maſc. & fem. Celui ou celle qui accuſe, ou qui pourſuit quelqu'un en Juſtice criminellement. *Accuſator. Accuſatrix.* Par le Droit civil il n'y avoit point d'*accuſateur* public. Chaque particulier, ſoit qu'il eût interêt au crime public, ou non, pouvoit accuſer, & conclure au châtiment de l'accuſé. En France il n'y a que le Procureur General, ou ſes Subſtituts prépoſez dans chaque Siege, qui ſe puiſſent conſtituer *accuſateurs* ; c'eſt à eux ſeuls à qui appartient la vengeance publique. La partie civile ne peut conclure qu'à la reparation, & aux interêts, & non pas à la punition du criminel. En quelque lieu que ſe trouve un Parricide, il rencontre un *Accuſateur*, un Juge, & un Bourreau. Le Mait. Cette femme eſt une dangereuſe *accuſatrice*. Son *accuſatrice* parut fort animée contre lui. Au dernier jour nos pechez ſe préſenteront comme autant de cruels *accuſateurs*. Nicol. C'étoit autrefois une vilaine choſe que de paſſer pour *accuſateur*. Quintilien l'a dit avant moi, & a mis en proverbe, *accuſatoriam vitam agere*. Et parce qu'il y eut un Brutus qui fit à Rome ce ſale métier, & qui fut appellé l'*Accuſateur*, Ciceron l'appelle pour cela le deshonneur de la famille des Juniens. Balz.

AcCUSATIF. ſ. m. Terme de Grammaire. C'eſt le quatriéme cas des noms qui ſe déclinent. *Accuſandi caſus, accuſativus.* Il marque & déſigne le ſujet où paſſe l'action du verbe, ou de la prépoſition. Un verbe actif régit l'*accuſatif*. Il y a des prépoſitions qui demandent après elles un *accuſatif*. En François l'*accuſatif* eſt ſemblable au nominatif.

AcCUSATION. ſ. f. Délation en Juſtice pour quelque crime. *Accuſatio.* Intenter une *accuſation* injuſte, & calomnieuſe. Vous ferez bien de prévenir une *accuſation* ſi redoutable ; ou de la repouſſer vigoureuſement, ſi elle eſt deja formée. Ablanc. Suſciter une *accuſation* capitale. Il y a vingt chefs d'*accuſation* contre ce criminel. L'*accuſation* des crimes privez n'etoit recevable par le Droit R. qu'en la bouche de ceux qui y avoient interêt : pour les crimes publics l'*accuſation* pouvoit être intentée par quiconque la vouloit entreprendre. Autrefois en France ſi l'*accuſation* etoit grave, il en falloit venir à un combat ; ſi elle ne l'étoit pas, tout accuſé étoit tenu de ſe purger du moins par ferment. Il n'y étoit reçu qu'en faiſant jurer avec lui des gens de ſa profeſſion, de ſon ſexe, de ſa parenté, ou du moins de ſon voiſinage : gens ſans reproche, domiciliez, & connus de l'accuſateur. Le Juge en fixoit le nombre, il pouvoit les nommer d'office ; on les tiroit quelquefois au ſort. C'étoit ordinairement l'accuſé qui les préſentoit, & rarement en laiſſoit-on le choix à l'accuſateur. Le Gendre. Par le Droit Romain on procedoit par voye d'*accuſation* dans les crimes publics, & par ſimple action dans les délits particuliers. En France il n'y a que le Procureur General, ou ſes Subſtituts, qui puiſſent former une *accuſation*, excepté pour le crime de leze-Majeſté, & pour le crime de fauſſe monnoye, où l'*accuſation* eſt ouverte à toutes ſortes de perſonnes. Dans les autres crimes les particuliers ne peuvent être que dénonciateurs, & demander réparation de l'offenſe pour les dommages & interêts.

Il ſignifie auſſi, Confeſſion. *Confeſſio.* Il faut faire une ſincere *accuſation* de nos pechez au Prêtre.

Accusation, ſe dit auſſi des legeres fautes dans les complimens ordinaires. L'*accuſation* que vous me faites de n'avoir point ſongé à vous en vôtre abſence, eſt mal fondée.

AcCUSER. v. act. Intenter une action criminelle contre quelqu'un, ſoit en ſon nom, ſoit ſous le nom de la partie publique ; qui eſt toujours le Procureur General, ou ſon Subſtitut. *Accuſare.* Il n'appartient qu'au mari d'*accuſer* ſa femme d'adultere. On a *accuſé* de concuſſion un tel Officier. Caton, le plus innocent

cent de son siécle, avoit été *accusé* 42 fois, & absous 42 fois. Dans l'esprit de la plûpart des gens c'est assez d'être *accusé* pour être coupable. VOIT. Un homme de bien *accusé* injustement, ôte à la prison même ce qu'elle a d'ignominieux. BOUH.

ACCUSER, signifie quelquefois simplement, Reprocher. Tous ses amis l'*accusent* de paresse à faire réponse aux lettres. On *accuse* les François de legereté & d'impudence. Ceux qui *accusent* la Providence, pour ce qu'elle rend l'adultere aussi fécond qu'un mariage legitime, se scandalisent mal à propos. LA PLAC. Malherbe parlant d'un scelerat heureux, ajoûte;

Mais le Ciel accuse *de supporter ces crimes,*
Se veut justifier.

On *accuse* souvent de beaux yeux, dont toute la force est dans la foiblesse du cœur qu'ils ont blessé. S. EVR. Je ne m'*accuse* que de trop de délicatesse pour mes amis; bien loin de les négliger. ID.

Ma juste impatience
Vous accusoit *déja de quelque négligence.* RAC.

ACCUSER, signifie aussi, Impugner un acte, contester sa validité à cause de quelque défaut essentiel. *Impugnare. Accuser* un acte de faux. *Accuser* un testament de suggestion.

ACCUSER, signifie aussi, Confesser sa faute, ou nommer ses complices. *Confiteri.* Le remords a quelquefois obligé les criminels à s'*accuser* eux-mêmes. Ce criminel a tout confessé, & a *accusé* ses complices. Il a *accusé* bien des gens dans son testament de mort.

ACCUSER, signifie aussi simplement, Déclarer. *Enunciare, exponere.* Il a *accusé* 50 de point au piquet; il a *accusé* la réception de ma lettre; pour dire, Il a dit qu'il avoit 50 de point; qu'il avoit reçu ma lettre.

ACCUSER, avec le pronom personnel, se déclarer coupable. *Insimulare se.* Ce criminel s'est *accusé* lui-même. Il faut qu'un pénitent s'*accuse* franchement de ses pechez à la Confession. Les persécuteurs semblent s'*accuser* de n'être pas bien convaincus eux-mêmes de la force & de l'évidence de leurs raisons, puisqu'ils employent la violence. CL.

ACCUSÉ, ÉE. part. pass. *Accusatus.* Socrate *accusé* répondit: Ce que j'ai fait ne merite rien, sinon qu'on me nourrisse aux frais de l'Etat dans le Prytané.

ACCUSÉ, se prend quelquefois substantivement. L'*accusé* a donné de bons reproches contre les témoins. On doit entendre l'*accusé*, à peine de nullité du jugement. L'*Accusé* ne peut point résigner, quand le crime emporte la privation de son Benefice. BOUCH. Par les dures loix de l'Inquisition l'on contraint l'*accusé* à s'accuser lui-même du crime qu'on lui suppose. INQ. DE GOA. L'*accusé* n'est point reçu à accuser son accusateur, ni à user de recrimination, avant qu'il se soit purgé. DE LAUN.

ACE.

ACÉ. s. f. *Ace.* Ville de Phénicie, dans Strabon & dans Etienne. Ce fut depuis Ptolémaïs. Voyez à ce mot.

ACÉE. s. f. Ce mot se disoit autrefois pour *bécasse*: il vient d'*acceia*, qui vient d'*acus*, à cause du long bec de la *bécasse*.

ACEPHALE. s. m. *Acephalus.* Proprement, qui n'a point de Chef, de l'*a* privatif, & de κεφαλὴ, tête, Chef. On a donné ce nom. 1°, A ceux qui dans l'affaire du Concile d'Ephese ne voulurent suivre ni S. Cyrille, ni Jean d'Antioche. 2°, A des Heretiques du V^e siécle qui suivirent d'abord Pierre Mongus, ou Moggus, puis l'abandonnerent, parce qu'il souscrivit au Concile de Chalcedoine. Ils suivoient les erreurs d'Eutyches. Et sous l'Empire de Justin les Sectateurs de Severe d'Antioche, & generalement tous ceux qui ne voulurent point recevoir le Concile de Chalcedoine, furent appellez *Acephales.* Quelques-uns prétendent que ce nom signifie *hésitans*, & que parce qu'ils tenoient la neutralité pour les decrets du Concile de Chalcedoine, qu'ils ne se déterminoient à rien, qu'ils hésitoient quand on les pressoit, ils furent appellez *Acephales*, c'est à dire, *hésitants.* Mais l'autre opinion est plus vraye, & *Acephale* n'a point ce sens. Voyez Bolland. t. 1. Anastasius le Bibliothecaire appelle cette exemption de la jurisdiction du Patriarche Autocephalie, *Autocephalia.* 3°, On a appellé *Acephales*, les Clercs qui ne vivoient pas sous la discipline Ecclesiastique d'un Evêque. Isidore *De Eccles. off. lib. III.* Les Conciles de Mayence, can. 22. de Meaux l'an 845. can. 57. de Paris can. 10. de Pavie en 850. can. 18. &c. ont fait differens reglemens contre ces Clercs *Acephales.* On en trouve encore dans les Capitulaires de Charles le Chauve l. VI. c. 57. dans Burchard. l. II. c. 226. dans Reginon à l'an de JESUS-CHRIST 865. Baronius à l'année 1090. Hucbert frere de Thierberge Concubine de Lothaire fut appellé *Acephale*, parceque, comme disent les Annales de Mets à l'an 864. de JESUS-CHRIST, il étoit Clerc marié, & par là non soumis aux regles de la Clericature; ou comme d'autres écrivent, parce que son Monastere étoit exempt de la jurisdiction de l'Evêque. Cependant les Moines exemts de la jurisdiction de l'Evêque ne sont point *Acephales*, car Godefroy Abbé de Vendôme dit dans sa 27^e lettre du livre second: Nous ne sommes point *Acephales*, puisque nous avons pour Chef JESUS-CHRIST, & après lui le Souverain Pontife. 4°, Dans les Loix d'Henri I. Roi d'Angleterre on appelle *Acephales* les pauvres qui n'ayant rien, ne tiennent point de biens en fief, ni du Roi ni des Evêques, ni des Barons, ou Seigneurs Feodaux, & ainsi sont en quelque sorte sans Chef. Voyez le Gloss. de Du Fresne. Voyez Nicephore l. XVIII. 54. Evagr. l. III. c. 31. Baron. aux années 432. 482. 492. 513. 535. 538. 546. 553. Hornius Hist. Eccles. Nov. Test. Per. 1. Art. 3. §. 48. & 49. Les *Acephales* sont appellez *Acephalites* dans Isidore l. VIII. c. 15. & dans la Chronique d'Adon de Vienne. Voyez encore les Notes du P. Sirmond sur Facundus Hermianensis.

ACEPHALITE. s. m. & f. *Acephalita.* Heretique. Voyez Acephale; c'est la même chose. Le Chanoine Régulier de Leon qui a écrit la vie de S. Isidore de Seville, dit *Acephalita*, & marque que cette secte étoit fort étendue en Espagne, & en France, au tems de ce Saint. Peut-être que dans ces païs là on les nommoit alors *Acephalites*, & non pas *Acephales.*

ACERBE. Adj. Ce qui est âcre, verd, âpre. *Acerbus.* Les Medecins tiennent que ce goût est mitoyen entre l'aigre, l'acide, & l'amer. Ils appellent du vin *acerbe*, du vin fait de raisins qui ne sont pas encore meurs. Tous les fruits avant leur maturité ont un goût *acerbe.* La saveur *acerbe*, est l'une des trois saveurs froides. Elle est formée d'une substance terrestre & aqueuse au 3^e degré. Ce mot est Latin, *acerbus.* Hors la Medecine l'on ne s'en sert point: on dit *âpre.*

ACERER. v. act. Terme de Taillandier. Garnir d'acier un outil de fer; y joindre ou appliquer de l'acier, soit à la pointe, comme aux burins; soit au trenchant, comme aux couteaux & cimeterres; soit sur la surface entiere des outils, comme aux enclumes, &c. *Durare ferri aciem chalybe.* On a dit *acerer* pour *acierer.*

ACERÉ, ÉE. adj. qui est d'acier, ou ce à quoi on a joint & appliqué de l'acier. *Ferrum chalybe duratum.* On le dit des instrumens de fer destinez à couper, à limer, à trancher, à forger. Un cimeterre *aceré* & bien tranchant. Les enclumes, les bigornes, & autres outils semblables sont aussi *acerez*, parce qu'on les couvre d'acier.

ACERÉ, s'employe par quelques-uns au figuré, pour signifier, perçant, tranchant. C'est une plume bien *acerée.* La pauvreté est un glaive bien *aceré.* MAUC. Il faut pourtant s'en servir avec discretion.

ACERIDES. s. m. Terme de Medecine. C'est un emplâtre fait sans cire, tel qu'est celui qu'on nomme emplâtre de Nuremberg. *Emplastrum Norimbergense.* HARR.

ACERTENER. v. act. Vieux mot. Assurer, affirmer. *Affirmare.*

ACÉSIEN. s. m. *Acesius.* Surnom que les Eléens donnoient à Apollon. Pausan. l. VI. Tristan, t. 1. p. 600.

ACESMEMENT. s. m. Vieux mot, qui veut dire, Ajustement. *Ornatus, cultus.*

ACESMER. v. act. Orner, ajuster. *Ornare.* Ce mot n'est plus en usage.

ACESMES, & ACHESMES. sub. plur. Vieux mot, qui veut dire, *Habillemens, atours* de femme. *Mundus muliebris.* Quand la Déesse eut mis bas ses habits & *achesmes*, qu'elle eut desseublé, coiffe, guimple, attour, & autre accoutrement de tête, termaillets, chaines, anneaux, bullettes, & tissus, jusqu'aux galoches dorées. JEAN LE MAIRE.

ACETABULE. s. m. Terme d'Anatomie. *Acetabulum.* Il a differentes significations. Il se dit des cavitez profondes de quelques os, dans lesquelles sont reçuës de grosses têtes d'autres os, pour faire les mouvemens. La cavité de l'os Ischium qui reçoit la tête de l'os de la cuisse est appellé *Acetabule*, Cotyle, ou Cotyloïde.

Il se dit d'une autre chose dont les Anatomistes ne conviennent point; les uns appellent *acetabules* les orifices des vaisseaux répandus dans la surface interne de la matrice. Harvée croit que ce sont de petites cellules du Placenta, ou de ce qui tient lieu de Placenta dans les fémelles de plusieurs animaux. Le sentiment le plus probable est de ceux qui disent que les *acetabules* sont ces glandes qui s'élevent dans la matrice des brebis & des chevres, lorsqu'elles sont pleines, & qui sont ainsi appellées, parcequ'elles sont faites en forme de coupe ou de godet: ce qu'on ne remarque pas dans les fémelles des autres animaux, non plus que dans la femme.

ACETABULE, signifie encore une certaine mesure dont les Apoticaires

Apoticaires se servent pour les choses liquides. Voyez Cotyle, Cotyledon. C'est une mesure des Anciens qui contenoit un cyathe & demi, comme Agricola le prouve dans son l. 1[r] des mesures Rom. par ces deux vers de Fannius, qui en parlant du cyathus dit qu'il pese dix drachmes, & que l'oxybaphe, ou *acetabule*, en contient 15.

Bis quinque hunc faciunt drachmæ, si appendere tentes,
Oxybaphus fiet si quinque addantur ad illas.

Binet dans un Traité des poids & des mesures qu'il a mis au commencement de sa Traduction de Pline, dit que l'*acetabule* d'huile pese deux onces & deux scrupules, l'*acetabule* de vin 2 onces 2 drachmes & demie & un grain & le tiers d'un grain; l'*acetabule* de miel 3 onces, 3 drachmes, & un scrupule & 2 siliques.

ACETABULE, étoit encore un petit vase dans lequel on mettoit des choses propres à assaisonner, & que l'on servoit sur la table, comme on sert aujourd'hui une saliere, un vinaigrier &c.

Agricola dans son Traité des mesures Rom. l. 1[r] croit que c'est de là que ce nom s'est formé; que ce vase étant destiné principalement à servir du vinaigre, d'*acetum*, vinaigre, on a fait *acetabulum*, & qu'ensuite à cause de la ressemblance on l'a transporté à la mesure. C'est pour la même raison que les Grecs l'appelloient ὀξύβαφον.

ACETABULUM. s. m. Sorte de plante, appellé autrement *Umbilicus veneris*. Il y en a de deux sortes: l'un dont les feuilles sont creuses, & tournées comme un acetabule, ou une coupe. L'autre jette une tige menuë, & produit des fleurs semblables à celles de mille-pertuis. Cette plante a les feuilles larges, & fort épaisses. Sa graine, qui est un peu grosse, a les mêmes proprietez que la joubarbe.

ACETABULUM. s. m. Plante qui croît au fond de la mer, & qui a assez la figure d'un champignon; puisqu'elle est composée d'un pédicule mince & terminé par un chapiteau formé en bassin d'une balance. Cette plante est diuretique, & se trouve dans la mer Mediterranée, & dans les étangs sallez qui sont près de Montpellier. Quoique *Cotyledon* & *Acetabulum*, soient deux noms qui ont la même signification, ils ne se donnent pas néanmoins à la même espece de Plantes. Celle qu'on appelle *Cotyledon*, est même une plante terrestre.

ACETEUSE. s. f. *Oxalis*. C'est un nom que l'on a donné quelquefois à l'ozeille, à cause de son goût aigret, & qui est pris du nom Latin *acetum*, qui signifie *vinaigre*.

ACETUM. Mot Latin, qui signifie vinaigre, & qui vient d'*aceo*, je suis aigre. Tout Latin qu'il est on l'employe quelquefois dans la Chymie.

ACETUM ALCALISÉ, *Alcalisatum*. Terme de Chymie. C'est du vinaigre distillé, auquel on a mêlé quelque sel volatil, ou alkali. HARRIS.

ACETUM RADICATUM. Terme de Chymie. Ce sont les parties les plus fines & les plus aiguës du vinaigre, quand le flegme en a été tiré. HARR.

ACETUM PHILOSOPHORUM, ou vinaigre des Philosophes, terme de Chymie. Quelques Chymistes donnent ce nom à une liqueur aigre qui se fait en faisant dissoudre un peu de beurre, ou liqueur glaciale d'antimoine dans beaucoup d'eau. HARR.

ACH.

ACHAIE. s. f. *Achaia*, *Hellas*. C'est le nom d'une ancienne Province de Grece, entre l'Epire, la Thessalie, la Mer Ægée, & le Peloponese. On l'appelle aujourd'hui Liradie. On prétend que son nom lui vient d'ἀπὸ τοῦ ἄχους, qui signifie *douleur*, parce qu'elle étoit sujette, dit-on, à de grandes inondations. Si cela est ne seroit-il pas plus naturel de tirer son nom de אחו, *achou*, qui signifie un lieu humide, marécageux, plein de roseaux? Cadmus & ses Phéniciens lui auroient donné ce nom. Mais d'autres prétendent que ce païs a été ainsi nommé d'*Achéus*, fils de Xuthus, fils d'Hellen & petit fils de Deucalion, qui chassé de Thessalie s'empara du Peloponese, & eut de Creuse fille d'Erectée Roi d'Athenes, Acheus & Ion, dont l'un fut Chef des *Achéens*, & l'autre des Ioniens. On a encore appellé *Achaïe* proprement dite, une Province du Peloponese, qu'on nomme aujourd'hui Duché de Clarence. On donne aussi quelquefois ce nom à tout le Peloponese. Les Prêtres d'*Achaïe*, témoins du Martyre de S. André en ont écrit les Actes que nous avons encore; mais que le Pape Gelase mit au nombre des livres apocryphes. Baronius & Bellarmin les soutiennent avec beaucoup d'autres. D'autres les regardent comme supposez avec Messieurs Tillemont & Du Pin.

ACHAIENS, ou ACHÉENS, & ACHÉES, ainsi qu'écrit M. Corneille. *Achæi*. Peuples de l'Achaïe, & generalement les Grecs, qui sont souvent ainsi nommez, surtout dans les Poëtes. M. Tourreil écrit & dit *Achaïens* dans sa table, & *Achéens* dans sa Préface sur sa traduction des Oraisons de Demosthene. Les habitans du Peloponese jusqu'aux Heraclides se divisoient proprement en *Achéens* & en Ioniens. Les premiers possedoient les terres que les Héraclides assignerent aux Doriens, & aux autres peuples qui les avoient accompagnez. Ceux des *Achéens* qui descendoient d'Aeolus, & que l'on chassa de Lacedemone, se retirerent d'abord en Thrace sous le commandement de Penthile, & après sa mort allerent s'établir dans le canton de l'Asie mineure, qu'ils appellerent Aeolide. Quant aux *Achéens* de Mycenes, comme ils se voyoient contraints par les Héraclides d'abandonner leur païs, ils s'emparerent de celui des Ioniens. TOURR. Polybe a écrit assez amplement de la Republique des *Achéens*, dans le prélude de son histoire. Un Hollandois, nommé Martin Schockius, a fait un Traité Latin de la Republique des *Achéens* & des Veïens, dans lequel parce que le Gouvernement des *Achéens* a toujours été un des plus estimé de la Grece, il affecte de lui comparer celui des Provinces Unies.

ACHAISONNER. v. act. Prendre occasion d'exiger injustement de quelqu'un la chose qui lui appartient, le vexer, l'inquieter. RAG. *Vexare*, *iniquum exigendi occasionem captare*.

ACHALANDER. verbe actif. Attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, ou une maison, en réputation d'avoir de bonne marchandise, & à bon prix. *Emptores allicere*. Toute la fortune d'un marchand consiste à bien *achalander* sa boutique. C'est un terme du peuple, ou tout au plus de la conversation.

ACHALANDER, est quelquefois neutre pass. & se met avec le pronom passif. Cet homme commence à s'*achalander*. On le dit aussi en badinant, d'une personne qui a beaucoup d'intrigues: Cette fille est fort *achalandée*.

ACHALANDÉ, ÉE. part. pass. & adj.

ACHANACA, est une plante des Indes dont la feuille ressemble au chou; mais elle est plus mince, & les côtes en sont plus tendres. Son fruit est gros comme un œuf, de couleur jaune; on le nomme Alfard, il croît au Royaume de Mely, on employe sa décoction pour la verole. Voyez Thevet.

ACHAMECH. Terme de Chymie. Selon quelques Chymistes c'est l'écume & les ordures de l'argent. HARR.

ACHARNEMENT. s. m. Forte passion; emportement, attachement opiniâtre à quelque chose. *Libido*, *propensio*. Il se dit plus ordinairement en mauvaise part. Il a un furieux *acharnement* pour la débauche.

ACHARNEMENT, se dit encore de la fureur & de l'animosité avec laquelle on persécute quelqu'un. *Insectatio vehemens, acerba*. Ces deux Auteurs ont un furieux *acharnement* à se perdre mutuellement; ils se déchirent partout.

Tous les dévots de cœur sont aisez à connoitre.
Jamais contre un pecheur ils n'ont d'acharnement.
Ils attachent leur haine au peché seulement. MOL.

Arracher ce levain des fureurs parricides,
Qu'enfantent les esprits de nouveautez avides,
Dont les coups inhumains sont d'autant plus mortels.
Que leur acharnement *croit servir les autels.* LA BASTIDE.

ACHARNER. v. act. Donner aux bêtes le goût, l'appétit de la chair. *Carnis famem*, ou, *appetitum excitare, irritare, ciere*. On *acharne* les chiens, les oiseaux de proye à la curée. On dit aussi en Fauconnerie, *acharner* l'oiseau sur le tiroir, soit au poing avec le tiroir, qui est une aile de chapon ou de coq d'Inde; ou en attachant le tiroir au leurre. *Accipitres oblata esca pascere*. Il y a des oiseaux farouches qui ne s'*acharnent* jamais, & qui se laissent plutôt mourir de faim.

ACHARNER. Animer. *Irritare*. On les a *acharnez* les uns contre les autres.

ACHARNER, se dit figurément en Morale avec le pronom personnel, pour dire s'attacher avec fureur, avec opiniâtreté, à persécuter quelqu'un, à le blâmer. *Acriter insectari*. Ces deux plaideurs sont furieusement *acharnez*.

Il déchire l'Eglise, il s'acharne *contre elle;*
Et voulant s'affranchir des droits qu'elle a sur nous,
Il se les attribue, & les prodigue à tous. LA BASTIDE.

Il signifie quelquefois s'addonner avec excès. *Ferri immoderatiùs*. Il est dangereux de s'*acharner* au jeu. Ce Docteur est si fort *acharné* à l'étude, qu'il se desseche sur ses livres. S. EVR. Ce mot est un composé & dérivé de chair.

ACHARNÉ, ÉE. part. & adj.

ACHART. s. m. Nom propre d'homme. *Aicadrus*. Saint Aicadre, que nous appellons plus communément Saint *Achart*, & que d'autres nomment encore Saint *Acaire*, étoit issu d'une des meilleures noblesse de Poitou, & fut second Abbé de Jumiéges.

ACHAT. s. m. Acquisition; traité par lequel on achete. *Emptio.* Il a fait aujourd'hui l'*achat* d'une terre à sa bienséance. Il a fait un mauvais *achat*. Il se prend aussi pour la chose achetée. Je veux vous montrer mon *achat*. *Achat* passe loüage, est un proverbe tiré des Coutumes de Namur ; c'est-à-dire, que l'acheteur d'un heritage peut déposséder le conducteur, ou locataire, sauf à lui son recours contre son locateur. Ce mot vient du Latin, *adcaptare*, ou *adceptare*. L'*achat* differe de l'échange, en ce que dans l'*achat* on livre, ou on promet de livrer une chose pour une certain prix, & dans l'echange on donne une chose pour une autre, qui n'est pas de l'argent ; par exemple, du blé pour du vin, du bois pour du fer.

ACHATE. s. m. *Achates.* Nom propre d'un des Compagnons d'Ænée, son ami & son Confident, qui dans Virgile ne le quitte presque jamais. C'est de là que ce mot a passé dans nôtre langue, pour signifier un ami constant, un compagnon fidelle, un homme avec lequel on est toujours.

Sans ce fidelle Achate *il n'eut sçû faire un pas ;*
L'un étoit le David, l'autre le Jonathas.

ACHE. s. f. ou bien, API, s. m. Plante umbellifere dont les racines sont chevelues, fibreuses & blanchâtres ; les feuilles approchent de celles du persil ordinaire, mais sont plus amples, plus épaisses, & d'un autre verd ; les tiges sont branchues, médiocrement hautes, & portent à leurs extremitez des bouquets de fleurs disposées en parasol. Ses semences sont menues, arrondies, & canelées sur le dos. Cette plante croit dans les marais & le long des ruisseaux ; transportée dans les jardins, d'âcre & d'amere qu'elle étoit, elle devient douce, & d'un âcre aromatique fort agréable. Le port de toute la plante change aussi par la culture ; c'est ce qui a imposé à ceux qui ont crû que l'*ache* de marais, & l'*ache* cultivée, étoient deux plantes differentes. On nomme en Latin l'*ache* de marais, ou *ache* simplement, *Apium palustre* ; & l'*ache* cultivée, ou api, & plus ordinairement celeri, *Apium dulce, Celeri Italorum.* L'*ache* est apéritive, diuretique & bonne pour le scorbut. Ces deux especes, la blanche & la jaune, dans l'extremité de leur tige, forment un grand panache rempli de fleurs semblables à celles du Lylas. Elles fleurissent dans le printems, & sentent fort bon. La jaune a les racines rougeâtres, & en forme de glands. La blanche les a toutes blanches. Elle se plante de la profondeur de trois doigts à un demi pied de distance. On la leve tous les trois ans pour en ôter le peuple. L'*ache* demande médiocrement le soleil, avec une terre grasse & humide. Quelques uns distinguent quatre sortes d'*ache*. D'autres en comptent six. 1°, L'*ache* de Macédoine, *apium Macedonicum*. 2°, L'*ache* de Jardin, *apium hortense*, qui est le persil ordinaire. 3°, L'*ache* de montagne, *apium montanum*. 4°, L'*ache* de marais, *apium palustre*. D'autres ajoutent 5°, L'*ache* de Smyrne, *apium Smyrnicum*, & 6°, Celui qu'ils appellent *hipposelinum*. Les Grecs en certains jeux donnoient une couronne d'*ache* au vainqueur. C'étoit dans les Jeux Isthmiens & Neméens. De là vient que sur les medailles de Neron on trouve ISTHMIA dans une couronne d'*ache*. Voyez Patin, Vaillant dans ses Colonies, & Monsieur Spanheim p. 314. de l'édit. de Londres.

ACHÉENNE. s. f. *Achæa*. C'est à dire, la triste, la désolée. C'est un surnom qu'on a donné, 1°, à Ceres, à cause de la douleur que lui causa l'enlevement de Proserpine sa fille. Plutarque, dans son livre sur Isis & Osiris, dit que les Bœotiens avoient un temple de Ceres *Achéenne*. 2°, Aristote *l. de mirabil.* dit que les Dauniens, ancien peuple d'Italie, avoient un temple dedié à Pallas *Achéenne*.

Ce mot a deux origines differentes. Quand il se donne à Ceres, il vient du mot Grec ἄχος, qui signifie douleur. Mais quand il a été donné à Pallas par les Dauniens, je crois qu'il signifie, qui est venu d'*Achaie*, & que ce n'est que le feminin d'*Achéen*. En effet, ce temple des Dauniens étoit vraisemblablement bâti par Diomede & les *Achéens*, c'est à dire, les Grecs qui vinrent avec lui en Italie, puis qu'Aristote dit qu'on y conservoit les armes de ce Capitaine & de ses Compagnons. Ils y déposerent apparemment une statue de Pallas qu'ils avoient apportée, & qui, ou parce qu'ils l'apportoient d'*Achaie*, ou parce qu'elle fut mise là par des *Achéens*, fut surnommée *Achéenne*.

ACHEIROPOÉETE. Nom Grec, formé de l'α privatif, de χεὶρ, la main, & ποιητὸς, fait de ποιῶ, *faire*, signifie, Qui n'est pas fait avec la main. C'est le nom d'une image de Nôtre Seigneur, qui se voit à Rome dans l'Eglise de S. Jean de Latran, & qui, à ce que l'on dit, ayant été ébauchée par S. Luc fut achevée par les Anges, & ne fut point faite de main d'homme. C'est la raison & l'origine de son nom.

ACHEM. *Achemum, Acemum.* Nom d'une ville & d'un Royaume, qui occupe la partie Septentrionale de l'Isle de Sumatra. *Achem* est le plus grand Royaume de l'Isle de Sumatra, éloignée d'environ douze lieues de la terre ferme où est Malaca. BOUH. M. Corneille écrit dans un endroit *Achem*, & dans un autre *Achin* ; & le P. Bouhours *Achen*. J'ai vû des relations qui ecrivoient toujours de même.

ACHEMENIDE. s. m. & plus souvent au pl. Achœmenides. *Achœmenides*, *Achœmenida*. C'est un nom Patronymique, qui signifie un homme descendu d'Achœmenes pere de Cambyses & grand-pere d'un Cyrus, different du Grand Cyrus ; un homme de la famille Royale de ces anciens Perses. Pline & Solin ont prétendu que c'étoit un nom de peuple. Ils se sont trompez ; c'est un nom de famille. Xerxes dit dans Herodote Livre VII. chap. 11. qu'il est fils de Darius, fils d'Hystaspe, fils d'Arsames, fils d'Ariaramnes, fils de Theispes, fils de Cyrus, fils de Cambyses, fils d'Achœmenes. C'est de là qu'on appelle les Rois Perses *Achœmenides*, ainsi que le dit Herodote l. 1^r c. 125. Les Poëtes étendent encore la signification de ce nom, & comme ils appellent *Aeneada*, & *Romulida*, les Romains en general, ils appellent de même les Perses *Achœmenides*, & ils disent *Achœmenien*, pour dire Persan.

ACHEMENT. s. m. Terme de Blason, se dit des lambrequins, ou chaperons, qui enveloppent le casque, & l'écu. *Fluentes circa scutum & galeam laciniæ.* Ils sont découpez d'étoffe, & ornez de perles, & de broderie ; parce qu'en vieux François on appelloit *achêmes* toutes sortes d'ornemens, & particulierement ceux des femmes ; comme coëffes, guimpes, atours, chaines, anneaux, &c.

ACHEMINEMENT. s. m. Il ne se dit point dans le propre. Disposition à une chose ; préparation qui en fait esperer le succès. *Gradus*, *via*. Le mepris des grandeurs de ce monde est un *acheminement* à la perfection. Le gain de la bataille fut un *acheminement* à la paix. SAR. Un premier pas si heureux fut un *acheminement* à une plus grande fortune. M. SCUD.

ACHEMINER. v. act. Qui ne se dit au propre qu'avec le pronom personnel, Se mettre en chemin. *In viam se dare*, *contendere*, *tendere*, *pergere*. *Iter instituere*, *intendere*. Ces voyageurs se sont enfin *acheminez*. Il s'*achemina* vers la Cappadoce. VAUG. Il s'*achemina* par les deserts, pour surprendre l'ennemi à l'improviste. ABLANC. Les croisez s'*acheminoient* gais & gaillards à l'entreprise de la guerre sainte, comme assurez d'acquerir le paradis. PASQ.

ACHEMINER, se dit figurément en Morale des desseins, des affaires, des entreprises, pour dire, les avancer, les mettre en bon train pour l'exécution. *Perducere*, *administrare*, *gerere*, *procurare*. Une vive foi *achemine* les Chrétiens à la gloire éternelle. Cet Advocat a fort bien *acheminé* cette affaire ; il l'a mise en train de réüssir. Le Roi n'a point fait de conquête qu'il n'ait meditée auparavant, & où il ne se soit *acheminé* comme par degrez.

ACHEMINÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Viam ingressus.*

On appelle en termes de Manege, un cheval *acheminé*, celui qui a des dispositions à être dressé, qui connoit la bride, & répond aux éperons ; qui est dégourdi, & rompu. *Aptus, idoneus.* Ces mots se tirent du primitif *chemin*.

ACHENOIS, OISE. s. m. & f. Qui est d'Achem. M. Corneille dans l'endroit où il écrit *Achin*, dit *Achinois* ; mais le P. Bouhours dans la vie de S. François Xavier dit *Achenois*. Le P. Premare Jesuite, dans une relation fort ingénieuse & fort bien écrite qui parut en 1701. dit aussi *Achenois*. On n'eut point d'autres nouvelles à Malaca de l'armée des *Achenois*, que celles qu'elle y apporta elle même. BOUH. Les *Achinois* sont fort superstitieux à l'égard de se laver & de se purifier pour leurs souïllures, ce qui fait qu'ils aiment à demeurer auprès de quelque ruisseau. T. CORN.

ACHERNER. Terme d'Astronomie C'est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur dans Eridanus, & dont la longitude est de 10. d. 31. min. & la latitude de 59. d.

ACHERON. s. m. *Acheron*. *Acheros*. C'est le nom de plusieurs fleuves. On en met un dans l'Epire, nommé aujourd'hui *Verlichi nigro*, ou *Vanas*, que Ptolemée appelle *Acheron*, & Tite-live Acheros. Strabon en met un dans l'Elide, contrée du Peloponese, & un autre dans le païs des Brutiens en Italie, c'est à dire, dans la Calabre, que Barrius dans sa Calabre prétend être celui qu'on nomme aujourd'hui *Campaniano*. Il se déchargeoit dans la mer à Butrinto dans le Sinus Ambracius. Auguste ayant conduit une Colonie à Butrinto, fit un pont de mil pieds de long sur l'embouchure de l'*Acheron*. Tout le monde admiroit cet ouvrage, dit Pline, l. IV. c. 1. Nous en avons une medaille. AUGUSTUS BUTR. La tête d'Auguste nuë. Au revers P. POMPON. Un pont. Voyez M. Vaillant. Med. des Emper. t. 1. p. 19. Strabon met un autre fleuve *Acheron* en Bithynie proche d'Heraclée, &c. Mais le plus fameux de ce nom est celui que les Poëtes comptent parmi

parmi les fleuves de l'Enfer : si cependant il est different de l'Acheron de l'Epire, car on prétend que les Anciens ont mis l'Enfer en Epire, parce que les premiers Epirotes travailloient aux mines qu'ils trouverent dans leur païs, & y faisoient périr beaucoup d'esclaves.

ACHERON, est aussi quelquefois un Dieu qui naquit de Ceres dans l'Isle de Crete, & qui ne pouvant soutenir la lumiere du jour, se retira aux Enfers, & devint là un fleuve infernal. Voyez Bocace l. 3. de la Geneal. des Dieux, c. 4. Rudbecks, qui dans son Atlantique attribue à la Suede tout ce que les Anciens ont dit de quelque païs que ce soit, prétend que l'*Acheron*, l'Enfer, les Champs Elisées, sont la Suede; & soutient que la maniere dont on rendoit anciennement la justice parmi les peuples du Septentrion, est l'original d'après lequel les Poëtes ont tiré toutes les descriptions qu'ils ont données de la justice infernale, ou des procedures de Minos, d'Æaque, & de Rhadamante, Hofman dérive ce mot *Acheron* de l'Hebreu אחרון, qui signifie dernier, ce qui est après, ce qui est eloigné. D'autres le tirent du Grec, c'est à dire, de l'*a* privatif, & de *χαίρω*, se réjouir; ou bien de *ἄχος*, douleur, tristesse, & *ῥέω*, Je coule, comme qui diroit, un fleuve qui roule des larmes & des pleurs. Les Poëtes prennent figurément l'*Acheron* pour tout l'Enfer.

ACHETER. v. act. Acquerir quelque chose à prix d'argent dont on convient. *Emere*. Il a *acheté* une terre, & l'a bien payée; il l'a *achetée* à beaux deniers comptans. Il a *acheté* les droits de cette succession. Il a *acheté* beaucoup d'étoffes à crédit. J'*acheterois* cela au poids de l'or, pour dire, cherement. Il est permis par le Droit Civil, d'*acheter* l'esperance. DE ROCH. Voyez *Esperance*. Celui qui *achete* des Charges publiques se met dans une necessité de vendre en détail ce qu'il a acquis en gros. C'est ce que disoit autrefois l'Empereur Severe. DE ROCH.

Dès que l'impression fait éclorre un Poëte,
*Il est esclave né de quiconque l'*achete. BOIL.

On dit aussi, *Acheter* des Bans, pour dire, Obtenir la dispense de les publier. Quelques-uns dérivent ce mot de *acceptare*, parce que le consentement de l'acheteur est ce qui rend parfait le contract de vente. Ménage & Du Cange veulent qu'il vienne de *accaptare* qui se trouve dans les Capitulaires, & signifie *petere* & *acquirere*. D'autres le dérivent de l'Italien *cattare* & *accattare*. Les Picards disent encore *acater*.

ACHETER, se dit figurément en Morale, & marque les peines & les difficultez à obtenir quelque chose. *Redimere caré*. Il a bien fait *acheter* sa mort à ses ennemis; pour dire, qu'il s'est bien deffendu; qu'il a vendu sa vie bien cher. Il m'a bien fait *acheter* cette faveur, pour dire, il m'a bien fait courir pour l'obtenir. *Care vendidit*. Prenez garde d'*acheter* un bien imaginaire, aux dépens d'un vrai bien. Je n'*achete* point si cher des esperances. DAC. Les hommes sont tellement amoureux de la liberté, qu'ils l'*achetent* au prix de la vie. DUR. Ce Partisan enrichi par ses concussions, a *acheté* de la naissance, & un nom. LA BRUY.

On dit proverbialement en parlant du vin, Qui bon l'*achete*, bon le boit.

ACHETÉ, ÉE. part. *Emptus*.

ACHETEUR. s. m. Celui qui achete. *Emptor*. C'est l'*acheteur* d'une maison qui paye les droits seigneuriaux dans la Coutume de Paris. C'est une espece de revenu, que de n'être pas grand *acheteur*. DUR. Cette femme est une grande *acheteuse*, c'est-à-dire, qu'elle a la passion d'acheter tout ce qu'elle voit. On appelle aussi un *acheteur* de droits litigieux, celui qui achete des procès, des prétentions. On dit en proverbe, qu'il y a plus de fous *acheteurs* que de fous vendeurs.

ACHETIVER. v. act. Vieux mot, qui veut dire *captiver*. *Captivum facere*.

ACHEVEMENT. s. m. Fin d'un ouvrage, d'un terme; la perfection qu'on donne à une chose. *Perfectio, consummatio*. Nous ne verrons pas l'*achevement* du Louvre. On ne peut contraindre à payer avant l'*achevement* du terme, avant qu'il soit échu. Dans les ouvrages de l'Art, c'est le travail, & l'*achevement* que l'on considere. BOIL.

ACHEVEMENT. Terme de Poëtique. C'est dans le poëme épique le dernier passage de l'agitation, & du trouble, au repos & à la tranquillité. Il y a de la difference entre le dénoüement, & l'*achevement*. L'*achevement* est un point & un instant sans étenduë, & sans durée, au lieu que le dénoüement n'est pas sans longueur. L'*achevement* est donc la fin du dernier denoüement. Dans l'Enéïde la mort de Turnus fait l'*achevement*, parce qu'elle fait cesser l'action d'Enée. LE BOS. On dispute si l'*achevement* doit laisser le Héros dans une tranquillité heureuse, ou s'il est libre de le laisser malheureux; à peine voit-on de poëme qui finisse par le malheur de son Héros. ID.

ACHEVER. v. act. Finir, terminer, perfectionner quelque ouvrage. *Perficere, absolvere, consummare*. Dieu *acheva* l'ouvrage de la création en six jours, & consacra le septiéme au repos. *Achever* comme on a commencé. Rarement on *acheve* bien ce que l'on a mal commencé. C'est la loi *Universis* Cod. *Qui dare Tut. vel Cur. Principio quæ sunt inchoata malo, vix bono peraguntur exitu*. Permettez que j'*acheve* mon discours. *Achevez* vite, finissez. Attalus chez Martial, le Thrason chez Terence, le Suffenus chez Catulle, étoient des hommes à tout entreprendre, & à ne jamais rien *achever*. DE ROCH. Il se met aussi avec le pronom possessif. Il *s'est achevé* de perdre par son imprudence.

On le dit aussi avec le pronom personnel. Ce livre *s'acheve*; il est tantôt fait.

ACHEVER, se dit aussi en Morale, pour dire, Mettre une chose à sa derniere perfection. L'étude commence un honnête homme, & le commerce du monde l'*acheve*. S. EVR. Voilà un ouvrage *achevé*, on n'y peut rien ajoûter. C'est un homme *achevé*, qui a toutes sortes de vertus & de perfections. Il joüit d'un bonheur, d'une fortune *achevée*, à qui il ne manque rien. Souvent les Auteurs ne se donnent pas la peine d'*achever* leurs ouvrages; c'est-à-dire, de les polir, & de les revoir.

On dit aussi, *Achever* ses jours, *achever* de vivre, *achever* sa carriere, pour dire, Mourir. *Vitam finire, supremum diem obire*. Les mourans laissez sur le champ de bataille prient qu'on les *acheve* par pitié.

On dit proverbialement, Voilà pour l'*achever* de peindre, pour dire, *Achever* de le ruiner, quand il vient un nouveau malheur à quelqu'un qui l'accable.

*Bientôt pour m'*achever*, un homme à mine austere,*
Un exploit à la main, entre en mon presbytere. SANLEC.

On l'employe aussi pour dire, enyvrer entierement. Il ne falloit plus, dit-on, que cette santé pour l'*achever*.

ACHEVÉ, ÉE. part. pass. & adj. Fini, terminé. *Finitus*.

ACHEVÉ, Parfait; accompli. *Perfectus, absolutus*. Quand il se dit des choses, il se prend plus ordinairement en bonne part: C'est une piéce *achevée*. Il arrive souvent que les choses se présentent plus *achevées* à nôtre esprit, qu'il ne les pourroit faire avec beaucoup d'art. LA ROCHEF. L'on ne pouvoit rien voir de plus *achevé* que sa taille. Quand il se dit des personnes, il se prend en bonne, & en mauvaise part. C'est un Prince *achevé*. C'est un fou *achevé*; pour dire, entierement fou.

En termes de Manege on appelle un cheval *achevé*, celui qui est bien dressé, & qui ne manque point à faire un certain manege. On dit, un cheval *commencé*, *acheminé*, & *achevé*, pour exprimer les diverses dispositions & états d'un cheval qui a de l'école.

Ces mots viennent de *chef*, comme qui diroit, Mettre à chef, mettre à perfection.

ACHIER. s. m. Vieux mot. C'étoit le lieu où l'on mettoit les ruches des abeilles. *Alvearium*. On trouve dans une ancienne Coutume: L'essain d'Avettes est mien, & le vy partir de mon *achier*. Il vient d'*apiarium*, lieu où l'on entretient des abeilles. En le prononçant de quatre syllabes, *apiarium*, au lieu de cinq. De cette maniere on a dit d'abord *apchier*, & par corruption *achier*. C'est ainsi que l'on dit *Saint Poange*, de *Sanctus Potamius*. Ces étymologies, & d'autres semblables, font voir que nos Anciens Gaulois prononçoient *i* devant une voyelle, de la maniere que nous prononçons *ge, gi*, & justifient en même tems plusieurs étymologies qui paroissent ridicules aux ignorans.

ACHILLE. s. m. *Achilles*. Nom propre d'un Prince Grec fils de Pelée & de Thetis, & que sa mere en le plongeant dans le Stix rendit invulnerable, excepté par le talon, par lequel elle le tenoit, & par où il fut tué d'un coup de fleche que lui tira Paris. Un ancien Poëte, nommé Euphorien, & cité par l'Etymologiste, dit que ce nom lui fut donné par les Myrmidons, parce qu'il n'avoit point été nourri comme les autres de pain, qu'il appelle en Grec *χιλός*. Eusthatius au contraire veut qu'il soit formé d'*ἄχος*, tristesse, douleur, parce qu'il en causoit beaucoup aux ennemis qu'il attaquoit. D'autres le tirent de *ἄχος*, douleur, & *λύω*, je resous, je dissous, parce qu'il ôtoit la douleur, étant habile en Medecine, qu'il avoit apprise du Centaure Chiron, qui eut soin de son éducation. D'autres enfin disent qu'il vient de l'*a* privatif, & *χεῖλος*, *levre*, parce qu'il avoit une levre brûlée. Tout cela n'a pas grande apparence.

Des Héros de Roman fuyez les petitesses,
Toutefois aux grands cœurs donnez quelques foiblesses.
Achille déplairoit moins boüillant & moins prompt:
J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront. BOIL.

La

La Thessalie entiere ou vaincue, ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant l'armée,
De toute autre valeur éternels monumens,
*Ne sont d'*Achille *oisifs que les amusemens.* RAC.

ACHILLE, est encore le nom de quelques autres personnages, comme dans l'histoire, S. Irenée envoya un *Achille* à Valence en Espagne pour y prêcher l'Evangile. Un Achille Tatius, ou Tatii, ou Statius, qui avoit écrit une histoire mêlée, un Traité de la Sphere, un Roman des Amours de Lucippe & de Clitophon, & un ouvrage sur les Phenomenes d'Aratus, dont il nous reste un fragment, que Victorius a imprimé le premier sur un MS. de la Bibliotheque de Florence, & que le P. Petau a traduit & réimprimé. Photius parle de cet Auteur dans sa Bibliot. c. 87. aussi bien que Vossius, *de hist. Græc. L. III. & de Scient. Mathem. c. 33. §. 29.*

ACHILLE, Se dit figurément de ceux qui ressemblent à Achille. C'est un *Achille*, c'est-à-dire, Un grand homme de guerre, un homme brave comme *Achille*.

De jeunes Conquerans que la gloire a charmez,
Sçavent l'art de ranger des bataillons armez,
Et de forcer les murs des plus superbes villes;
Mais il faut des Nestors à ces jeunes Achilles. FLECH.

L'Empereur Maximin fut appellé un Hercule, un *Achille*, un Ajax, dit Capitolin dans la vie des deux Maximins. Albert Electeur de Brandebourg fils de Frederic I. fut surnommé pour ses belles actions l'*Achille* d'Alemagne.

ACHILLE. Terme d'Anatomie. Le tendon d'Achille est la corde dans laquelle se confondent les tendons des quatre muscles du pied appellez *extenseurs*; c'est-à-dire, des deux gemeaux, du solaire, & du plantaire. On la nomme *Tendon d'Achille*, parce que l'on dit qu'il mourut d'une blessûre qu'il y avoit reçûë. Les playes de cette partie sont fort dangereuses, & causent de fâcheux accidens. DIONIS.

ACHILLE. Nom qu'on donnoit dans les écoles à l'argument principal de chaque secte. *Achilles*. Voilà son *Achille*; c'est-à-dire, une raison invincible, un argument indissoluble. En particulier on appelloit *Achille* le fameux argument de Zénon d'Elee contre le mouvement. Ce Philosophe mettoit en comparaison la lenteur d'une tortuë avec la vitesse d'*Achille*, pour montrer, qu'un mobile lent, qui précede tant soit peu un mobile vite, n'en peut jamais être devancé.

ACHILLÆA. s. f. Nom que les Anciens Botanistes ont donné à plusieurs plantes de differens genres. On prétend que l'*Achillæa* de Dioscoride & de Pline, n'est autre chose que nôtre Millefeuille; conjecture dont on pourroit faire voir le foible, en montrant que les descriptions que nous en ont laissé Dioscoride & Pline, conviennent tout aussi bien à d'autres plantes, auxquelles on n'a jamais attribué aucune vertu excellemment vulneraire. On croit qu'elle a pris son nom d'*Achille*, Disciple de Chiron Centaure, qu'on dit être le premier qui l'a mis en usage pour guerir les playes & les ulceres. La plante qu'on nomme *Achillæa*, en Latin, *Achillæa montana*, à present est une espece de Jacobée, appellée, *Jacobæa foliis Ferulaceis &c. Inst. R. Herb.* Ses racines sont fibreuses & noirâtres, & donnent beaucoup de feuilles découpées menu comme celles de l'Aurone, mais elles sont plus amples, d'un verd gai, & d'une odeur qui n'est pas désagréable lorsqu'on les écrase; leur goût est amer & desagréable. Les tiges qui s'élevent d'entre ces feuilles sont un ou deux pieds environ de hauteur; elles sont quelquefois branchuës, & toujours garnies de feuilles semblables à celles du bas de la tige; mais un peu plus courtes. Ses fleurs naissent à l'extrémite des tiges, en maniere de bouquet, elles sont jaunes, radiées, un peu plus petites que celles de la Matricaire. Ses semences sont oblongues, grêles & chargées d'une aigrette. On ordonne aux asthmatiques, & à ceux qui ont des durillons dans le poumon, d'user de cette plante en fumée, comme du tabac.

ACHILLEIDE. s. f. *Achilleis*. C'est le nom d'un Poëme de Stace, dans lequel il devoit décrire toute la vie d'*Achille*. Il n'a décrit que son enfance. La mort l'empêcha de continuer.

ACHIOTTE. s. f. Fruit fort estimé par les Indiens, qui vient de la Nouvelle Espagne, qui croît à un arbre nommé *Achiote*, ou *Pamaqua*, qui est semblable en grandeur, en tronc & en forme à l'oranger. Le tronc est roux & les branches aussi. Ses feuilles sont comme celles de l'orme en couleur & âpreté, ses fleurs blanches & pourprines distinguées en cinq feüilles, taillées en étoile. Son fruit est gros comme une petite amande verte, quadrangulaire, avec une écorce semblable à la premiere écorce de la châtaigne, contenant plusieurs grains rouges comme des raisins; mais plus ronds. Il verdit toute l'année, & porte son fruit au printems; & alors on le taille. On tire du feu de son bois comme d'un caillou. De son écorce on fait des cordes plus fortes que le chanvre même. De la semence on fait de la teinture cramoisie rouge, de laquelle les Peintres se servent; & on la mêle avec utilité dans toutes les potions réfrigerantes. On en fait une pâte à mesure qu'elle seche. On en fait des boules, des tourteaux, & on les vend en forme de brique. Ceci est tiré de François de Ximenez, de Laed, & d'Eusebe de Nuremberg, qui en ont fait la description. Voyez ROCOU.

ACHIT, ou ACHITH. s. m. Espece de Vigne qui croît à Madagascar, & dont le raisin a le volume de nôtre gros Verjus. Cette vigne donne beaucoup de grappes vers les mois de Decembre, Janvier & Février. Ses sarments sont toujours verds; ses feuilles sont arrondies, entieres, & semblables à celles du lierre. Les Sauvages appellent son fruit *Voachis*. FLACOURT hist. Madag. 138.

ACHOISON. Vieux mot François, qui veut dire *occasion*: il vient d'*occasio*. HUET. On disoit aussi *achaison*, *acoison*, *aquoison*.

ACHOPPEMENT. s. m. Occasion de faute; sujet de scandale. *Offensa*, *offendiculum*. Il ne se dit qu'au figuré, & presque toûjours dans cette phrase: Pierre d'*achoppement*. Cet Auteur raisonne sur un faux principe; c'est une pierre d'*achoppement* qui le fait broncher partout. Quelques-uns employent ce mot seul. C'est l'*achoppement* de l'antiquité; pour dire, l'écueil. On dit encore, être en *achopement* à quelqu'un, pour dire, le traverser dans ses entreprises, & chercher à le chagriner partout.

ACHORES. C'est la troisiéme espece de teigne. Les *Achores* sont des ulceres de la tête qui s'étendent toujours, perçant la peau de plusieurs petits trous, dont il sort une ordure visqueuse. La cause prochaine des *achores* est une humeur acre, sereuse, nitreuse & piquante, jointe à une humeur grossiere. DE GORI.

ACHRONIQUE. ad. Terme d'Astrologie, qui se dit d'un astre, ou d'un point du ciel qui est opposé au soleil dans son lever, ou dans son coucher; c'est-à-dire, que l'un se leve, quand l'autre se couche. *Achronicus*. Le lever achronique de Mars, lequel se trouve alors plus près de la terre que le soleil, a fait abandonner l'ancien Systéme de Ptolomée, qui place la terre dans le centre du monde, & Mars au delà du soleil. Ce mot vient du Grec α, & χρόνος, *tempus*, tems.

A C I.

ACIDALIENNE. adj. f. *Acidalia*. Surnom de Venus que les Grecs lui donnerent, ou parce qu'elle cause des chagrins & des soins, en Grec ἀκίδας, ou d'une Fontaine de Béotie qui lui étoit dédiée, & qui se nommoit *Acidale*, & étoit dans la ville d'Orhomene.

ACIDE. adj. m. & f. Aigre, piquant; tels que sont les citrons, les grenades, & les fruits qui ne sont pas meurs. *Acidus*. Les liqueurs *acides* sont rafraîchissantes. Toutes les choses aigres font maigrir; parce que leurs parties *acides* sont comme autant de petits couteaux trenchans, qui brisent subtilement les parties du chyle propres à la nourriture, & les entraînent dehors avec elles. Par la même raison les liqueurs mêlées d'esprits *acides* temperent l'ardeur de la fiévre, parce que ces particules *acides* rompent, & attenüent les parties du sang qui fermentent avec trop de violence.

ACIDE. s. m. Terme de Chymie. *Acidum*. Sel piquant, & dissolvant. Il est en ce sens opposé à l'alkali: & sur ces deux principes quelques Chymistes, & quelques Medecins modernes, ont fondé une nouvelle explication de toutes les causes physiques. L'eau prise immoderément émousse les *acides* de l'estomac, & lui ôte la force de cuire les alimens. On le fait venir du Grec ἀκὶς, *pointe*, parce que les *acides* piquent la langue. Les *acides* ont les parties longues, flexibles, pénetrantes & atténuantes, qui ont des pointes aiguës & perçantes. Il y a des *acides* naturels & des *acides* artificiels. Les *acides* naturels sont ceux qui ont l'acidité de leur propre nature, comme le jus de citron &c. Les *acides* artificiels sont ceux qui se font par le moyen du feu dans les opérations de Chymie. Ainsi les esprits *acides*, ou liqueurs infernales, comme les Chymistes les appellent, à cause de la force qu'elles ont de détruire ou de dissoudre les corps; ces liqueurs, dis-je, ne sont autre chose qu'un sel *acide* dissous, & mis dans un violent mouvement par le moyen du feu. HARR.

Le vitriol est le plus grand des *acides*, ensuite le sel marin, & puis le salpêtre, le soufre, le vinaigre, & enfin l'alun. Cet *acide* differe de ce qu'on appelle au propre *aigre*; parceque l'aigre ne se dit proprement que de la saveur; au lieu que l'*acide* des Philosophes se dit de tout ce qui est corrosif, & qui pénetre, dissout, ou corrompt la substance des choses. Il est composé de petites parties aiguës qui s'insinuënt dans les pores des corps qu'elles rencontrent, & en font la désunion, & la séparation. Les liqueurs

queurs *acides* rougissent la teinture du tournesol. Pour connoître si une liqueur contient quelque *acide*, il ne faut qu'en verser un peu sur du syrop de violettes étendu sur du papier, ou sur une dissolution de fleurs de bluet; car alors le bleu se changera tout d'un coup en rouge, ou en couleur de pourpre; & s'il le change en verd, c'est un signe que la liqueur abonde en sels urinaux, ou lixiviaux. HARRIS. Voyez l'effet des *acides*, pour le changement des couleurs & des saveurs, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, écrits par Mr Dodard, ou dans le traité de Mr Boyle de la nature des couleurs.

Les *acides* temperent l'ardeur des fiévres, à cause qu'en épaississant la masse du sang, ils en rallentissent les mouvemens impétueux. Les *acides* versez sur les matieres huileuses y causent des changemens qui varient, suivant la nature differente des *acides* & des matieres grasses qu'on veut mêler. La plûpart des *acides* coagulent, & figent le lait. Le mélange d'esprit de nitre & d'esprit de vin donne une effervescence considerable, accompagnée d'une grande chaleur & d'une raréfaction très-sensible. L'esprit de nitre bien déflegmé & versé sur l'huile de gayac, ou sur celles de gerofle & d'ambre, enflamme tout aussi-tôt ces matieres huileuses.

ACIDE, Terme de Medecine, est un suc séparé par le pancréas. *Succus acidus.* L'usage du pancreas est de separer & de filtrer, par le moyen des glandes dont il est composé, un suc *acide*, qui est porté ensuite par son canal dans le duodenum, où ce suc sert de dissolvant conjointement avec la bile, pour y donner au chyle sa derniere perfection. On l'appelle aussi suc pancréatique. Voyez ci-après ALKALI.

ACIDITÉ. s. f. Qualité aigre qu'on trouve dans tous les acides. *Acor.* Un peu de vitriol laisse dans l'eau une *acidité* agréable. Le vinaigre & le verjus ont des *aciditez* differentes. L'*acidité* des capres réveille l'appétit. On corrige l'*acidité* des limons par le sucre. Les alimens qui par leur *acidité* produisent une fermentation, causent la fievre.

ACIDULÆ. s. f. & pl. Terme de Médecine. On appelle ainsi des eaux minerales, qui ne sont point chaudes. HARRIS. On les appelle ainsi, dit Hofman, parceque leurs eaux sont un peu *acides*; le même Auteur les appelle aussi fontaines vineuses. *Fontes vinosi.*

ACIDULER. v. act. Terme de Medecine. Ce mot n'est gueres en usage: il signifie, mettre des sucs acides dans quelque chose. *Jus acidum infundere, succo acido perfundere.*

ACIDULÉ, ÉE, part. Il est plus en usage que son verbe. On dit, il faut donner à ce malade des boüillons médiocrement *acidulez*, c'est à dire, dans lesquels on aura mis un peu de verjus, ou un peu de jus de citron. *Acido succo perfusus, tinctus, mistus.*

ACIER. s. m. Fer rafiné, & purifié par l'art, & conduit à une plus parfaite mixtion, par la coction du feu, & par l'attraction d'une humidité convenable qui engraisse sa secheresse naturelle, & le rend plus blanc & plus solide, avec un grain plus petit & plus fin. *Acies, chalybs.* C'est celui de tous les métaux qui est susceptible d'une plus grande dureté, quand il est bien preparé. On le fait en le tenant dans un grand feu parmi des cornes de bœuf, & des charbons de saule, ou de hêtre, & en le plongeant dans des eaux ou décoctions astringentes, & fort froides, après l'avoir coupé en plusieurs parties, & fait fondre plusieurs fois. Mr. Félibien en compte de cinq sortes.

Le petit *Acier* commun, qu'on appelle *soret, clamesy*, ou *Limosin*, est le moindre en prix. On le vend par carreaux, ou billes. Le meilleur est celui qui est sans pailles, ni surchaufures, & qui paroit net, & d'un grain blanc & délié, quand on le casse. Mais s'il est plein de veines noires, ou de pailles, que l'on apperçoit aisément en le rompant, ou s'il est surchaufé, c'est à dire, s'il a eû trop chaud, ensorte qu'il paroisse comme grillé, & en petits grumeaux, il ne vaut rien.

L'*Acier* de *Piémont* est aussi en carreaux plus gros que le clamesy. Pour le bien choisir il faut prendre garde si les carreaux sont nets, sans pailles, & sans surchaufures. S'il a des taches jaunâtres, c'est une marque qu'il est difficile à souder, & à allier avec le fer. Il vient de Piémont deux sortes d'*acier*. L'un artificiel, & l'autre naturel. L'artificiel est le moins bon. Pourveu cependant qu'il soit bien trempé, & affiné deux fois, il sert à acérer des marteaux, & autres outils propres à un travail de force, & de violence.

L'*acier* qui vient d'*Alemagne* est en petites bandes. On l'employe à faire des épées, des ressorts &c.

L'*Acier* de *Carme*, ou *à la Rose*, vient aussi d'Alemagne, & de Hongrie. Il est bon à faire des cizeaux, à couper le fer à froid &c. Ces deux sortes d'*Acier* d'Alemagne sont les meilleures dont on se serve en France.

L'*Acier* de *grain*, ou l'*acier* de *Motte* ou de *Mondragon*, est apporté d'Espagne par grosses masses. Quand il est bien choisi, & bien affiné, il est propre à acérer des outils qui doivent être durs, & avec lesquels on travaille à des ouvrages pénibles; comme à couper le marbre.

L'*acier* de Damas, est celui qui vient de Damas en Syrie, qui a un grain si fin, qu'il coupe le fer sans être trempé. On dit que sa trempe se fait des impressions de l'air, lors qu'un Cavalier courant à toute bride le tient à sa main, & en fait la roüe dans l'air. On le trempe aussi sur un chamois moüillé, en passant le trenchant dessus, comme si on vouloit couper le chamois.

Une bille d'*acier*, est une piece d'*acier* qui a quatre ou cinq pouces de long, & deux ou trois lignes d'épaisseur. On envoye aussi de l'*acier* en barre & d'autres en pain large & plat de differentes grandeurs & epaisseurs. Il n'y a point d'*acier* en Barbarie, celui qu'ils employent est fait de fer, qu'ils étendent en de longues verges, & qu'ils mettent dans des tinettes de terre, où ils lui donnent la trempe avec de l'eau, du sable & des herbes; puis le font recuire, afin qu'il soit dur comme de l'acier; mais il n'est pas si bon que celui qu'on leur porte de l'Europe. MARMOL.

ACIER, se dit poëtiquement d'une épée. Un fin *acier* lui fit voler la tête de dessus les épaules. On l'a dit de même d'une lancette dans une belle Ode sur le quinquina.

Le monstre, disoit-on, ne sçauroit s'appaiser,
Qu'en recevant toujours de sanglans sacrifices.
Sous l'acier subtil & trenchant,
Le sang à grands flots s'épanchant,
Ne laissoit plus d'esprits dans ses canaux arides;
Il falloit s'immoler afin de se guerir,
Et par des conseils homicides,
Pour vivre se faire mourir.

On le dira de même de tout instrument d'*acier*, surtout de ceux qui sont propres à couper & à trancher; mais en ce sens il ne s'employe qu'en poësie.

J'ai vû des têtes couronnées,
Par leurs propres sujets à la mort condamnées,
Tomber sous l'acier d'un bourreau. REGN. DESM.

Ce mot, selon Menage, vient de *aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciario*, & les Espagnols *azero*, qui viennent tous du Latin *acies*, dont Pline s'est servi pour le mot de *chalybs*. D'autres disent qu'il a été ainsi nommé *ex iterata ustulatione, tanquam* ASSARIUM, ou ASSATUM. Papias dit que le mot *aciare* a signifié *acier* dans la basse Latinité. Les Latins l'appelloient *chalybs*, à cause de la trempe qu'ils lui donnoient dans un fleuve d'Espagne appellé *Chalybs*; ou à cause des Chalybes, peuples de Cappadoce, dont Virgile a dit: *At Chalybes nudi ferrum &c.* Festus dit que les haches d'airain, dont on se servoit dans les sacrifices, s'appelloient *Aciers. Acieris, securis area &c.*

ACO.

ACOEMÉTE. s. m. Prononcez *Acémete. Acœmetus.* Qui ne se couche point ni jour ni nuit. Ce mot est Grec, ἀκοίμητος, formé de l'α privatif, & de κοιμάω, *je suis couché, je dors dans un lit.* Ce nom fut donné par les Grecs à certains Moines, non pas qu'ils ne dormissent jamais, mais parceque jour & nuit sans interruption ils chantoient l'office divin dans leurs Eglises, se partageant pour cela en trois corps, ou parties, dont l'un venoit relever l'autre, & commencer le même office quand le premier l'avoit fini. Ainsi, par exemple, quand les premiers avoient fini Matines, les seconds venoient les commencer; ils étoient ensuite relevez par les troisiémes, qui chantoient aussi Matines à leur tour. Quand ils avoient fini les premiers revenoient chanter Prime, & ainsi du reste; en sorte que jour & nuit les loüanges de Dieu retentissoient dans leurs Eglises. Ainsi ce qui est dit dans la vie de Saint Jean Calybite imprimée par Lipoman, qu'ils furent appellez *Acoemétes*, parce qu'ils ne ne se couchoient jamais, ou qu'ils ne prenoient que très peu de sommeil, chantant toujours les loüanges de Dieu, comme l'ont cru Canisius & Ferrarius dans le Catal. des Saints d'Italie, n'est pas vrai. L'Instituteur des *Acoemétes* fut, si l'on en croit Nicephore, l. xv. c. 23. un Marcellus, que quelques Auteurs modernes appellent Marcellus d'Apamée, quoique Nicephore ne lui donne point ce surnom en cet endroit là, qu'il n'en dise rien au l. xii. c. 27. où il parle de Marcellus d'Apamée & que Marcelle d'Apamée vécut 50 ans ou plus avant qu'il y eut des *Acoemétes*. On trouve dans Bollandus au 15. de Janvier la vie de S. Alexandre fondateur des *Acoemétes*, inconnus, avant lui, dit l'Auteur, qui étoit disciple de ce Saint, & témoin oculaire de ce qu'il écrit. Ce Saint vivoit selon Bollandus vers l'an 430. Le premier Monastere d'*Acoémetes* fut bâti par ce Saint sur les bords de l'Euphrate. Pendant sa vie ses disciples en érigerent plusieurs semblables en differens lieux; lui même en alla établir

nt fleuri surtout en
s-uns en Occident.
citerai, qu'il n'y a
e, celui de Remi-
ge à Laon, où l'on
que nous l'avons
ut ajouter celui de
d Roi de Bourgo-
de Saint Denys en
Riquier &c. Il n'est
Moine *Acoeméte*,
astere de Benedic-
mme l'a remarqué

lques autres Moi-
t fort different de
appeller *Acoemé-*
l'adoration perpé-
qu'il y en ait tou-

Théodore Lecteur
, Cedrenus, l'Au-
5. Janv. & Jaco-
o. Février, Baro-
e, le Cointe An-
illon *Act. Sanct.*
tes.
er, selon Nicod.

ascar. Il ressemble

ang d'Acolythe :
e, celui qui pré-

lythus. Les Grecs
ables dans leurs
iciens furent ap-
ur arracher leurs
le la lâcheté à en
ce nom, en l'ap-
Dieu. Ancienne-
re Ecclésiastique,
t, soit pour les
e. Cette assidui-
. Saint Cyprien
rd'hui les fonc-
remiere institu-
n le premier &
s dans l'Eglise;
er les chande-
n & l'eau pour
el. Autrefois les
fidelles avoient
& après qu'elle
oient le diviser.
que, ou le Prê-
Ecclésiastiques.
us. Il y avoit à
alais, *Palatini*,
Stationarii, qui
; les *Acolythes*
Diacres, dans
ussi des *Acoly-*
ple ; & Curo-
orte Impériale

qu'on lit lors-
oint parlé des
ortier, d'Exor-
que les Grecs
Le Pere Goar

l'Ordre des *Acolythes* a été tout à fait inconnu à l'Eglise d'Orient. Voyez le P. Goar sur l'Euchologe, le P. Martene, le Pontifical, l'Ordre Romain &c.

Ce mot vient du Grec ἀκολουθεῖν, qui signifie suivre. Et *Acolythe*, un suivant. C'est ainsi que l'explique le Glossaire Grec & Latin, & Macer ; mais Dominique son frere le tire de l'*a* privatif, & de κωλύειν, *empêcher*.

ACOMAS. s. m. Arbre qui croît dans les Isles Antilles, & dont le bois s'employe aux ouvrages de Menuiserie. Cet arbre est à peu près de la hauteur de nos pommiers; ses feuilles sont assez longues, & lisses; son fruit est de la grosseur d'une prune, il devient jaune dans sa maturité. Son amertume empêche qu'on ne le mange : il n'y a que les pigeons ramiers qui puissent s'accommoder de son fruit ; mais leur chair en retient si fort le goût, qu'on ne peut les manger dans le tems qu'ils s'en nourrissent: l'écorce de cet arbre est raboteuse, cendrée, & elle donne un suc laiteux lorsqu'on l'incise. Son bois est pesant, de couleur rouge, tirant sur le jaunâtre; le cœur est d'un rouge tirant sur le violet. Ces couleurs varient suivant son âge; & tout le bois prend fort bien le poli. ROCHEFORT. Le Pere du Tertre rapporte qu'un Negre l'avoit guéri d'un grand mal de dents en lui frottant les tempes & le derriere des oreilles avec le lait qui se tire de l'écorce de l'*Acomas* franc. Car ce Pere, histoire des Antilles, Traité 3. c.4. §. 3. distingue trois sortes d'*Acomas*; l'*Acomas* franc, qui est un des plus gros, & des plus hauts arbres des Antilles, & le meilleur de tous pour les bâtimens ; l'*Acomas* bâtard, qui croît à la Capsterre de la Guadeloupe, qui n'est ni si beau, ni si bon à bâtir que le précedent ; & le troisiéme, qui croît aux environs de la grande Ance semblable au premier, sinon que le cœur en est rouge.

ACOMMICHER. Verb. act. Vieux mot François, qui vouloit dire *Communier*, *donner la Communion*. Et fit le Roi dire grand planté de Messes,pour *acommicher* ceux qui dévotion en avoient. FROISSARD.

ACOMPARAGER. Verbe act. Ce mot, selon Nicod, veut dire *comparer*. *Conferre*, *comparare*.

ACOMSICT. part. & adj. Ce mot dans Perceval veut dire *poursuivi*.

ACON, s. m. *Cymba*. Terme de marine. Petit bateau à fond plat, dont on se sert pour aller sur la vase quand la mer est retirée.

ACONIT. s. m. *Aconitum*. n. Plante venimeuse. Les anciens Botanistes ont attribué ce nom à plusieurs plantes de differens genres. Celles dont il s'agit ici font leurs fleurs irrégulieres, composées de plusieurs pétales, dont l'assemblage représente assez bien un casque ouvert ; c'est à dire, que la pétale supérieure fait le casque du heaume, les deux laterales tiennent la place des deux oreillettes, & les inférieures représentent la mentonniere. Les especes qu'on nomme tuë loup, *Lycoctonum*, Λυκοκτόνον, ont leur casque allongé en maniere de toque, ou de bonnet à la Polonoise. Les fruits qui succedent aux fleurs sont composez de plusieurs gaines, qui s'ouvrent selon leur longueur,& renferment des semences anguleuses,& chagrinées. Ses feuilles sont arrondies & découpées plus ou moins profondément. Ce genre d'*aconit* comprend plusieurs especes, qu'on peut ranger sous trois principales classes. La premiere est de celle dont toute la fleur est bleüe, ou violette, & la pétale supérieure de la fleur forme un casque. On la nomme Napel, *Napellus, à Napo*, à cause que ses racines sont en navets. Le Napel est très-dangereux ; mais on a trop exageré son venin. La seconde est de celle qui a ses fleurs tout à fait semblables à celles du Napel, hormis qu'elles sont jaunes. Elle s'appelle Anthora. *Anti-Thora*. C'est à dire, plante souveraine contre les mauvais effets du Thora. Elle est aussi venimeuse que le Napel. Il est faux que l'Anthora croisse toujours auprès de Thora, ou du Napel. L'*aconit* de la troisiéme classe se distingue des deux précedentes par la figure allongée de son casque. Ses fleurs sont pâles, ou jaunâtres. On l'a appellée tuë-loup, étrangle-loup, tuë-chien, à cause de ses effets. *Aconitum Lycoctonum*. Λυκοκτόνον, Κυνοκτόνον. La premiere & la derniere de ces trois sortes d'*aconit* sont très-caustiques, très-acres, & causent des convulsions mortelles, ou des inflammations suivies d'une gangrene prochai-

ne. Ces effets, qui dépendent de leur grande acreté, ont tellement surpris nos Anciens, que la plûpart craignoient de toucher ces plantes, & ont donné par là occasion à tant de superstitions, & à des précautions ridicules pour les cüeillir, ou pour les faire accompagner de leur contrepoison. La seconde n'est pas moins acre que les deux autres; ses racines cependant sont employées dans les fievres malignes. On doit user de la poudre mêlée avec d'autres cordiaux, & même la dose en doit être médiocre, de crainte qu'elle n'irrite trop. Ses racines entrent aussi dans des orvietans, & autres compositions alexipharmaques.

On dit que son nom vient d'*Acone* ville de Bithynie, aux environs de laquelle il croit en abondance, quoique pourtant il croisse partout ailleurs, & surtout dans les montagnes de Trente. D'autres disent que ce nom vient d'ἀκόνη, qui signifie chez les Grecs un rocher dénué de terre où l'*aconit* croît volontiers. On l'appelle aussi μυοκτόνον, parce qu'il tuë les rats par sa seule odeur, comme dit Pline. Les Poëtes feignent que cette herbe a été engendrée de l'écume que le chien Cerbere jetta, lorsque Hercule le tira des enfers par force: ce qui fait qu'on en trouve quantité auprès d'Heraclée de Pont, où est la caverne par où Hercule descendit. Les Anciens n'ont pas laissé de le faire servir de médecine contre la piqueure du scorpion, lequel s'amortit dès lors qu'il touche seulement l'*aconit*; & qui au contraire en touchant l'ellébore reprend sa premiere vigueur. L'*aconit* ne fait pas mourir, quand il trouve quelque autre poison dans le corps, parcequ'alors il le combat. La marque de ce poison est de faire venir les larmes aux yeux, de causer une grande pesanteur d'estomac, & de faire enfler le corps. Théophraste dit qu'on le prépare ensorte qu'il fait mourir seulement au bout d'un an ou de deux. Les fléches trempées dans son jus font des playes mortelles. Les Indiens employent avec succès contre les fiévres l'*aconit* corrigé dans l'urine de vache. LETR. ED.

ACONSUIVRE. verb. act. Il veut dire atteindre, selon Nicod. *Pertingere, pervenire, attingere.*

ACONTIAS. s. masc. Espece de serpent, qui a un peu plus d'un pouce de grosseur. Il est long de trois pieds. Sa tête est fort grosse & cendrée. Le reste du corps est d'une couleur fort obscure; excepté le ventre qui ne l'est pas tout-à-fait tant. Quelques-uns l'appellent *Cenchrias*, à cause qu'il tire vers la couleur du millet. Il y en a beaucoup en Calabre & en Sicile, où on l'appelle *Saettone*, parce qu'il se jette sur un homme aussi roidement qu'une fleche, après s'être entortillé sur un arbre pour s'élancer avec plus de violence. C'est pourquoi on l'appelle aussi *Javelot*: & c'est la même raison qui l'a fait nommer par les Grecs *Acontias*, du mot ἀκόντιον, qui signifie fleche, trait, javelot. Lucain en parlant de cette sorte de serpens, les appelle *volucres jaculos.*

ACONTIAS, Est encore une espece de comete dont la tête est quelquefois ronde, & quelquefois oblongue & grosse, & dont la queuë est deliée, mais fort longue. HARR.

ACOPUM. Terme de Pharmacie. Selon quelques Auteurs c'est une fomentation composée de drogues chaudes & émollientes, propre à diminuer le sentiment de la lassitude contractée par un travail ou experience violent. HARR. Ce mot vient de l'*a* privatif, & de κόπος, *labor*, peine, travail.

ACORDE. Voyez ACCORDE.

AÇORES, ou AZORES. s. f. *Acores*, ou *Azores*, *Cassiterides.* Isles de l'Ocean Atlantique, qu'on nomme aussi Terceres, ou Flamandes. Elles sont entre les côtes d'Espagne & celles de Canada, & appartiennent aux Portugais. Elles ne sont habitées, selon Rotterus, que depuis l'an 1439. Il n'y en avoit que sept d'abord comprises sous ce nom; aujourd'hui on en compte neuf, qui sont, Tercere, S. Michel, S. Marie, Saint George, Pico, Fayals, Gratiosa, avec Floreo & Corvo, qui ont été découvertes les dernieres. On les appelle *Açores*, du nom Espagnol & Portugais *açor*, qui signifie un faucon, ou un épervier, ou un Autour, parcequ'on y en trouve beaucoup; *Terceres*, du nom de la plus considerable; *Flamandes*, parceque ce fut un Flamand qui les découvrit le premier; *Cassitérides*, ou Cattitérides, parcequ'on suppose que ce sont celles auxquelles Ptolomée & Pline ont donné ce nom. C'est dans Terceres la principale des *Açores* qu'Alphonse Henri Roi de Portugal fut envoyé en 1669. lorsqu'il fut déclaré incapable de gouverner. Voyez la description qu'en ont faite Loüis de Tercera, Linschot, & l'Auteur Anonyme de l'*Histor. Orb. Terr. Geog. & Civil.* & l'hist. de la Comp. de Jes. t. v. l. 21.

ACORUS. s. m. Plante médicinale. Plusieurs anciens Medecins ont confondu l'*Acorus* avec le *Calamus Aromaticus*, quoique ce soient deux plantes d'un caractere different. Il y a deux *Acorus*, l'un vrai, dont il s'agit ici; & l'autre faux, qu'on nomme Flambe de marais. Le caractere particulier qui distingue l'*Acorus* vrai de la Flambe & du Calamus, c'est qu'il sort du milieu environ de quelques-unes de ses feuilles une masse longue & grosse comme le petit doigt, semblable au *Macropiper*, ou poivre long. Cette masse est composée d'une infinité de petites fleurs, dont le pistil devient un fruit à quatre ou cinq faces. Ces fleurs & ces fruits sont si étroitement unis, & rangez avec tant d'ordre, qu'on diroit que c'est un ouvrage à la Mosaïque. Ses feuilles, quoique semblables à celles de la Flambe de marais, sont beaucoup plus étroites, & donnent une odeur agréable, lorsqu'elles sont froissées. Ses racines ont aussi une bonne odeur, sont de couleur rougeâtre, genouillées, tracent & se replient comme celles de la Flambe. On employe ses racines en Pharmacie, elles entrent dans la composition de la Thériaque; les Parfumeurs s'en servent dans leurs parfums. Cette plante vient au bord des ruisseaux & des chaussées en Flandres.

ACOTER. v. act. Appuyer en mettant quelque chose à côté d'une autre qui la soutienne. *Fulcire, sustinere.* Il faut *acoter* ce coquemar, de peur qu'il ne tombe. Il faut s'*acoter* contre la muraille, quand on n'a point de siege. Ce mot a la même origine & le même sens primitif que *Acoster*, qui vient de *costa*, côte, comme on l'a dit.

ACOTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Fultus, nixus.*

ACOTOIR. s. m. Ce qui sert d'appui, de soutien à quelque chose. *Fultura, fulmentum.* Je suis si las, que je cherche un *acotoir.* Il est bas, hors de la conversation. En particulier c'est un morceau de bois plat attaché dans les Confessionnaux, ou dans les chaises des porteurs, pour servir d'appui.

ACOTEPOT. s. m. Petite piece de fer courbée en demi-cercle, qu'on met au pied d'un pot, ou d'un coquemart, pour empêcher qu'il ne tombe. *Fulcrum.* D'autres disent *appuyepot.*

ACOUSTIQUE. adj. Terme de Medecine qui se dit des médicamens propres pour remédier aux incommoditez de l'ouïe. Ἀκοὴ est un mot Grec, qui signifie, ouïe. Il se dit encore des instrumens, dont ceux qui sont incommodez de la difficulté d'entendre se servent pour y suppléer. M. Hook Anglois dit dans la Préface de sa Micrographie qu'il n'est point impossible d'entendre d'une stade, c'est-à-dire, de la 8ᵉ. partie d'un mille, un petit murmure qu'une personne feroit entre ses dents; qu'il sçait un moyen par lequel il est aisé d'entendre quelqu'un parler au travers d'une muraille de trois pieds d'épaisseur, & que par le secours d'un fil d'archal bandé, le son peut être porté à une distance très-considerable presque dans un instant. Le ch. 5. du 1. vol. des Transactions Philosophiques parle sur la fin des sons, & de quelques instrumens *acoustiques.* Voyez p. 593. & suiv.

ACOUSTIQUE, se dit aussi du nerf qui va s'inserer dans l'oreille, qu'on appelle nerf *acoustique*; & du conduit externe de l'oreille, qui se nomme, le conduit *acoustique.*

ACOUTI. s. m. Petit animal des Isles de l'Amérique. Son poil est roux, & assez rude. Il se retire dans des arbres creux. Les habitans dressent des chiens pour chasser ces animaux, qui se retirent dans le creux des arbres. On les apprivoise, & on les accoutume à marcher sur les pates de derriere, & à manger avec celles de devant à la maniere des singes. Il a le corps, l'agilité, & les dents d'un liévre, mais il a la tête approchante de celle d'un rat, & les oreilles courtes & arrondies. Les jambes de derriere n'ont point de poil, & ont six ongles, celles de devant n'en ont que quatre. La femelle porte deux ou trois fois l'année. Quand elle est prête de mettre bas, elle fait un petit lit d'herbe, ou de mousse, sous un buisson, & y fait ses petits, qui ne sont jamais plus de deux. Là elle les allaite deux ou trois jours, puis elle les transporte, comme les chattes font leurs petits, dans des creux d'arbres, où elle les nourrit, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se pourvoir d'eux mêmes. Le P. Du Tertre écrit Acouty; M. De Poinci Agouty. Voyez ce mot.

ACQ.

ACQS. *Aqua Augusta*, *Aqua Tarbellicæ. Tasta, Tarbellio, Vibio.* Ville Episcopale de Gascogne. Voyez DAX. C'est ainsi qu'on l'appelle communément.

ACQUERAUX. s. m. pl. Instrumens dont on se servoit autrefois pour jetter des pierres.

ACQUÉREUR. s. m. *Emptor*, *Partor.* Il ne se dit que de celui qui acquiert des biens immobiles. C'est celui qui a acheté, échangé, prescrit, ou reçu en payement un immeuble, ou bien à qui quelque chose est échû à quelque titre que ce soit, comme de donation, de legs, ou autrement. L'*acquéreur* évincé a recours contre son vendeur pour la restitution du prix de la chose. Quand l'*acquéreur* paye de ses deniers les créanciers de son vendeur, il n'est pas necessaire de stipuler la subrogation, elle se fait de plein droit. L'*acquéreur* ne peut ôter les armes de l'Eglise dont le vendeur est fondateur. Un *acquéreur* de bonne foi prescrit par

par la possession de 10 ans entre presens, & 20 ans entre absens. On dit au Palais, un tiers *acquéreur*, en parlant de celui qui a acquis un heritage hypotequé à des créanciers privilegiez, ou qui prétendent avoir droit de le deposseder, quoiqu'il ne soit pas leur débiteur personnel.

ACQUÉRIR. v. act. Se procurer un titre qui donne droit de jouir d'une chose, ou en proprieté, ou en usufruit. *Acquirere, consequi, comparare*. On conjugue, j'*acquiers*, tu *acquiers*, il *acquiert*; nous *acquerons*, vous *acquerez*, ils *acquerent*; j'*acquerois*, j'*acquis*, j'*ai acquis*; au futur, j'*acquerrai*, tu *acquerras*, il *acquerra*: au subjunctif, qu'il *acquiere*, j'*acquerrois*, que j'*acquisse*. CORN. Le moyen d'*acquerir* le plus commun, & le plus naturel, c'est la cession, & le transport de la chose, par la personne à qui elle appartient. Il y a dans le Droit plusieurs titres qui expliquent les divers moyens légitimes d'*acquerir*. On compte la guerre au nombre des moyens légitimes d'*acquerir* selon le droit des Gens. On *acquiert* aussi par la prescription; c'est à dire, par la possession juste, & continuée pendant un certain tems défini par la loi. Les avares ne sont jamais las d'*acquerir* pour ceux qui souhaitent leur mort. GOMBER. Quelquefois une pieuse avarice se fait des prétextes d'*acquerir*, pour être plus en état de faire de saintes largesses. P. GAIL.

Dès lors à la richesse il fallut renoncer.
*Ne pouvant l'*acquerir*, j'appris à m'en passer.* BOIL.

La premiere partie de la Pratique de Rebuffe traite des moyens d'*acquerir* les Benefices.

Il se met quelquefois absolument. Cet homme amasse de grands biens; il *acquiert* tous les jours.

ACQUÉRIR, se dit aussi en choses morales, & de tout ce qui se peut mettre au nombre des biens, & des avantages. Il vaut mieux *acquerir* le ciel que des richesses. La gloire ou la science ne s'*acquiert* qu'avec bien des peines; on s'*acquiert* difficilement des amis, & on les perd facilement. Une habitude ne s'*acquiert* que par une longue expérience. Nous n'*acquerons* jamais la sagesse; nous n'*acquerons* que l'art de la feindre. VILL. La vertu qui n'est point soutenuë par la gravité, n'*acquiert* point d'autorité parmi les hommes. S. EVR. L'amour propre s'applaudit, de se soumettre les autres par des graces, & d'*acquerir* par-là quelque droit sur leur zele, & sur leur amitié. ABLANC. La gloire des grands hommes se doit mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'*acquerir*. ROCHEF. *Acquerir* la reputation d'être équitable. Cesar s'étoit *acquis* tout le peuple Romain par ses liberalitez. On dit aussi *acquerir* une fluxion. Le P. Bouh. soutient pourtant que ce terme ne doit point être employé dans un sens désavantageux. Il y a differens moyens d'*acquerir*. Les uns sont de droit naturel, qu'on appelle droit des Gens, comme sont l'occupation, la cession, la perception des fruits, & la tradition: les autres sont de droit Civil, comme la donation, la prescription, le legs, le fidéicommis, les successions testamentaires & légitimes. Voyez les Institutes de Justinien, & Theophile.

On dit proverbialement, Tout chemin d'*acquerir* se ferme à la vieillesse. REGN. Un troisiéme heritier ne jouït point des biens mal *acquis*. On dit aussi par compliment, Je vous suis tout *acquis*; c'est-à-dire, je vous rendrai service en toutes occasions.

ACQUIS, ISE. part. & adj. *Partus, comparatus*. Ce sage Ministre avoit une prudence *acquise* par l'expérience, & par la méditation. BALZ.

ACQUEST. s. m. Terme de Palais. Bien immeuble qu'on ne tient point par succession; qu'on a acquis, ou par achat, ou par donation. *Res parta, acquisita*. Le Droit Civil ne fait point de distinction entre les propres, & les *acquêts*. Il appelle à succéder le plus proche heritier indistinctement à tous les biens; mais les Coutumes distinguent les biens en propres, & en *acquêts*. Dans la Coutume de Paris tout homme peut disposer de tous ses *acquêts*; mais il ne peut disposer par testament que du quint de ses propres. Entre personnes mariées les biens acquis avant la communauté par l'un des conjoints, sont appellez spécialement *acquêts*; ceux qui sont acquis pendant la communauté sont appellez conquêts. Ce qui est *acquêt* au pere, ou à la mere, est propre naissant au fils. En ligne collaterale toutes dispositions entre vifs, ou testamentaires, sont réputées *acquêts*. Les biens confisquez & donnez par le Roi aux heritiers présomptifs, de propres qu'ils étoient deviennent *acquêts*. Les *acquêts* n'entrent point dans la communauté. Un heritage est présumé *acquêt*, & non propre, s'il n'appert du contraire.

ACQUEST, signifie aussi, Avantage, profit, ménage qu'on trouve à faire quelque chose. *Commodum, fructus*. Il n'y a point d'*acquêt* à acheter de mauvaise marchandise. Il n'y a point d'*acquêt* à plaider; on se ruine de part & d'autre. On ne s'en sert que dans le langage commun.

ACQUEST, signifie aussi quelquefois, Achat. *Emptio*. C'est un bon *acquêt* que vous avez fait. L'*acquêt* de cette maison n'est pas seur, si on ne la fait passer par decret.

Nouveaux *acquêts*. Terme de Finances, qui se joint d'ordinaire avec francs fiefs. C'est un droit dû au Roi, & au Seigneur, par les roturiers qui ont acquis nouvellement des fiefs; en payant ce droit ils se rachetent de l'obligation qu'ils auroient d'en vuider leurs mains, comme étant incapables de les posseder. On en fait la recherche tous les 20 ans. Il est dû de trois années l'une, mais il ne se paye qu'une fois par la même personne, pour le même fief.

On dit proverbialement, Il n'y a point de plus bel *aquêt* que de don; pour signifier qu'il n'y a point de bien si agréablement acquis, que celui qui est donné.

ACQUESTER. Vieux mot, qui se dit encore au Palais, pour dire, *acquerir*. *Acquirere, comparare*.

ACQUIESCEMENT. s. m. Terme de Jurisprudence. Consentement que l'on donne à un acte, ou a une chose jugée. *Assensus, assensio*. On ne peut revenir contre une sentence après un *acquiescement* fait en cause d'appel. Une désertion d'appel est un tacite *acquiescement*. L'exécution d'un jugement, d'un contract, est un vrai *acquiescement*.

ACQUIESCEMENT, se dit aussi du consentement à une opinion; de la déference, & de la complaisance qu'on a pour quelqu'un; de l'acte par lequel on se soumet à une personne, ou à la volonté. Cette femme a regagné l'esprit de son mari, par un *acquiescement* absolu à ses volontez. ST. EVR. Les démonstrations mathématiques sont si évidentes, que les plus opiniâtres ne peuvent refuser leur *acquiescement*. MALB. La béatitude de l'homme consiste dans un *acquiescement* doux & paisible à la condition où l'on se trouve. ST. EVR.

ACQUIESCER. v. n. Demeurer d'accord d'une chose, l'approuver; ceder, & se rendre. *Assentire, assentiri, acquiescere*. C'est un homme facile & accommodant, qui *acquiesce* à tout ce qu'on lui dit, qui fait tout ce qu'on lui propose.

On dit aussi au Palais, qu'un homme *acquiesce* à un jugement, ou à une sentence, lorsqu'il l'exécute, ou qu'il renonce à l'appel qu'il en avoit interjetté. On *acquiesce* expressément par écrit en consentant à l'exécution d'un jugement, en renonçant à l'appel, ou en se désistant. On *acquiesce* aussi tacitement, quand on exécute en tout, ou en partie, la sentence. On peut néanmoins l'exécuter sans *acquiescer*, pourveu que dans l'acte qui contient l'acquiescement tacite, on proteste d'appeller des chefs qui sont préjudice. On ne revient point contre un acquiescement.

ACQUIS. s. m. Connoissance, habileté, qui vient de l'application, de l'industrie, & du travail. *Doctrina, solertia, experientia parta, comparata*. Cet homme a bien de l'*acquis*; cela s'entend de la science, de la capacité, de l'expérience, de la réputation. Il n'a pas moins d'*acquis*, que de naturel, & d'agrément. ST. EVR.

ACQUISITION. s. f. Achat, action par laquelle on achete. *Emptio, adeptio, comparatio*. J'ai fait aujourd'hui une bonne *acquisition*. Les Financiers font tous les jours de grandes *acquisitions*.

ACQUISITION, se dit aussi de la chose acquise. *Res comparata*. Voilà mon *acquisition* d'aujourdhui. Une *acquisition* de hasard, Je vais payer les lods & ventes de mon *acquisition*.

ACQUISITION, se dit aussi figurément. J'ai été hier au serein, j'ai fait *acquisition* d'un grand rhûme.

ACQUIT. s. m. Billet de décharge, quittance, acte par lequel il paroît qu'on a payé. *Solutio consignata scripto*. On doit attacher la liasse des *acquits* au compte qu'on veut rendre. Quand on ne rapporte pas un *acquit*, il faut laisser la partie en souffiance, ou la rayer. Il faut se faire délivrer, & expédier des *acquits* aux portes, aux Doüannes, pour montrer qu'on a payé les droits & les impôts.

On dit aussi, qu'on fait une restitution, une déclaration pour l'*acquit* de sa conscience; qu'un Juge fait une telle visite, un tel réglement, pour l'*acquit* de son devoir, de sa charge. On dit aussi, qu'une caution paye à l'*acquit* d'un débiteur, qu'un payement va à son *acquit*, pour dire qu'on paye pour lui, & à sa décharge.

ACQUIT, est aussi un terme de billard. Celui qui a le devant, ou qui fait sauter une bille, ou qui l'a faite, ou sur lequel on s'est perdu, fait son *acquit*, c'est à dire, qu'il jouë sa bille, & la place où il veut, pour que sa partie jouë dessus.

On dit proverbialement, Faire les choses par maniere d'*acquit*; c'est-à-dire, négligemment, & seulement parce qu'on ne peut pas s'en dispenser. *Oscitanter, negligenter*. Au jeu l'on dit, jouer à l'*acquit*; c'est-à-dire, lorsque plusieurs personnes ont joué, les perdans jouent entr'eux à qui payera le tout.

ACQUIT-

ACQUIT-À-CAUTION. C'est un billet que les Commis aux Bureaux des entrées dans le Royaume délivrent à un particulier qui se rend caution qu'une Balle de marchandise sera vûë & visitée au Bureau de la Doüanne du lieu pour lequel elle est destinée ; & pour cet effet ils plombent la balle afin qu'elle ne puisse être ouverte ni changée en chemin. Et lorsqu'elle est arrivée, vûë, & visitée, les Commis de la Doüanne en donnent leur certificat au dos de l'*acquit* (ce qui s'appelle *décharger l'acquit à caution*) qui ensuite est renvoyé au particulier qui s'est porté caution, & qui en le représentant se fait décharger de son cautionnement.

ACQUIT-PATENT, est un ordre ou mandement du Roi pour faire payer comptant par ses Trésoriers une certaine somme. L'Ordonnance de 1557. défend aux Trésoriers & Receveurs de payer aucunes sommes en vertu d'*acquits-patens* : toutefois ils ont encore lieu, quand ils sont en bonne forme, comme quand ils sont signez & contresignez, verifiez à la Chambre, contrôllez, &c. Les payemens doivent être endossez au dos des lettres de l'*acquit-patent*. On se sert aussi de ce mot dans la conversation dans un sens figuré. A combien d'*acquits-patens* il a mis vôtre liberté. BUSSI.

ACQUITER. v. act. Payer une dette. *Solvere.* J'ai *acquité* cette promesse, cette obligation.

ACQUITER, signifie aussi, Liberer, décharger d'une hypotheque. *Liberare ære alieno.* J'ai *acquité* ce fonds, je l'ai déchargé de toutes les dettes auxquelles il étoit hypothequé. J'ai *acquité* toute la succession de mon pere, elle est franche & quitte : je me suis *acquité* envers tous mes créanciers.

On dit aussi, s'*acquiter* envers quelqu'un, pour dire, reconnoître par ses services les obligations qu'on lui a. *Referre gratiam.* Le trop grand empressement qu'on a de s'*acquiter* d'une obligation, est une espece d'ingratitude. ROCHEF. Rarement aime-t'on les gens à qui on est trop obligé, & l'impatience de s'*acquiter*, si loüable en apparence, n'est souvent qu'un dépit secret d'être trop long-tems redevable. LE GEND. La France entiere a joüi du fruit de ses travaux, & de ses exploits, (de M. le Maréchal de Luxembourg) mais la Normandie les a pour ainsi dire recompensez ; elle a été jugée digne d'*acquiter* la France envers ce Heros, & envers un fils qui lui a aidé à cueillir ces lauriers. M. BRUNEL.

ACQUITER, se dit aussi en choses morales, en parlant des devoirs & des obligations de la vie ; c'est à dire, y satisfaire, & les bien remplir. *Officio, munere fungi.* C'est un homme qui s'*acquite* bien de tous les devoirs d'un Chrêtien, d'un ami. Il s'*acquite* bien de son emploi, de sa charge. Donnez lui à faire cette négociation ; chargez-le de cette harangue, il s'en *acquitera* fort bien. En verité on ne fait ici bas que charger ses comptes, & au lieu d'*acquiter* ses debtes passées, l'on en contracte incessamment de nouvelles. AB. DE LA TR.

On dit aussi, *acquiter* un autre de ce qu'il doit, pour dire, faire pour lui ce qu'il devroit faire lui-même.

Tandis que ce Roi surpasse,
Par mille faits inoüis
Tous les Héros de sa race ;
Seule à nos yeux éblouis,
Elle acquite *le Parnasse*
De ce qu'il doit à Louis.

On dit encore, s'*acquiter* de sa promesse, s'*acquiter* d'un vœu, pour dire, accomplir sa promesse, accomplir un vœu. Il faut être régulier à s'acquitter de sa promesse. Il vaut mieux ne point faire de vœu, que de s'en *acquiter* mal.

ACQUITER, se dit proverbialement en ces phrases. Qui s'*acquite* s'enrichit. On dit par raillerie d'un homme qui a acheté une charge à crédit, qu'il s'*acquite* bien de sa charge, quand il prend de l'argent pour rendre la justice. On dit encore, il se ruine à promettre, mais il s'*acquite* à ne rien tenir. Ces façons de parler sont extremement populaires.

ACR.

ACRE. adj. m. & f. Piquant, mordicant ; qui fait une impression désagreable, comme les pommes, les poires, & les fruits sauvages ; surtout quand ils ne sont pas meurs. *Acer.* Les Medecins appellent *âcre*, tout ce qui brûle, ou écorche la langue. Cela arrive parceque les corps *âcres* sont composez de parties qui ont une surface âpre & raboteuse, ou qui ont des angles & des inégalitez qui blessent, & qui écorchent les corps auxquels elles s'appliquent. Les Medecins distinguent deux sortes de saveurs *âcres* ; l'une qui procede du chaud & du sec, comme dans le poivre : l'autre du chaud & de l'humide, comme dans l'ail.

ACRE, s'employe quelquefois figurément en parlant d'un homme dont les manieres sont rudes, & choquantes ; qui est aigre & mordicant dans ses expressions. *Asper, acerbus.*

ACRE. s. m. La premiere syllabe est bréve. Mesure de terre qui se dit particulierement en Normandie, qui contient 160 perches. *Acra.* L'*acre* du bois est de 4 vergées, la vergée de 40 perches, la perche est de 24 pieds, le pied de 24 pouces, le pouce de 12 lignes : mais tout cela differe selon les lieux. Voyez l'Ecole des Arpenteurs. C'est un livre *in* 12. imprimé par les soins de M. de la Hire.

Dans un Regitre de la Chambre des Comptes il est dit, que l'*acre* contient quatre vergées, dont il en faut deux pour l'arpent ; qu'une vergée contient quarante perches de terre, & chaque perche contient 24 semelles de pied. Chez les Anglois un *acre* contient 4 roods quarrez, ou 160 perches quarrées, ou 4840 verges quarrées, qui font 43560 pieds quarrez. HARRIS.

Ce mot, selon Spelmannus, vient du Saxon *acher*, qui signifie *ager*, ou *champ*. Les Bollandistes sont de même sentiment. *Act. sanct. Juin T. IV. p.* 574. *Fév.* Saumaise tient qu'il vient du mot *acra*, qui a été dit pour *akena*, qui selon Heron étoit une mesure de terre des Anciens de dix pieds.

ACRE, ou S. Jean d'Acre. *Aca, Ace, Accon, Ptolemaïs.* Ville de Syrie sur les confins de la Phénicie & de la Palestine, sur un petit Golfe de la Mediterranée, où elle a un assez bon port. L'Empereur Claude y envoya une Colonie ; c'est pour cela qu'elle fut nommée Colonie de Claude, *Colonia Claudia.* Sa situation avantageuse la rendit celebre sous le regne des Princes croisez. Baudoüin la prit sur les Sarrazins en 1101. Saladin la reprit sur les Chrêtiens, Philippe Auguste & Richard I. Roi d'Angleterre la reprirent en 1191. Tant de Princes eurent part à cette conquête, qu'elle fut divisée entre eux en dix neuf quartiers, ce qui causa bien des dissensions. Enfin, elle retomba au pouvoir des Sarrazins, qui la ruinerent entierement, de sorte qu'elle ne s'en est point relevée. On prétend que ce nom est une corruption de celui que lui donna Hercule, c'est-à-dire, d'Ace, ou Acon. Ptolemée Philadelphe dans la suite la fit appeller Ptolémaïde.

Et tout ce qu'a Sidon de brave & de galant,
*Tout ce qu'*Acre *a de noble avec eux s'enrollant,*
Est venu prendre part sous Alphonse à la gloire
D'aller où vos drapeaux conduiront la victoire. P. LE MOINE.

ACRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre, qui pique la langue. *Acrimonia.* Quand les arbres sont entez, les fruits perdent beaucoup de leur *acreté*. Les fruits que produisent les terres fortes & un peu grasses sont plus longtems à perdre la dureté, l'*âcreté* & l'insipidité, défauts dont deux ou trois mois de serre achevent de les guérir. LA QUINT.

ACRIDOPHAGE. s. m. & f. *Acridophagus.* Ce nom vient du Grec ἀκρὶς, *Sauterelle*, & φαγῶ, *Je mange* ; & signifie, Qui vit de sauterelles. C'est le nom d'un peuple d'Ethiopie voisin des deserts. Au printems les *Acridophages* font provision d'une espece de grosses sauterelles, qu'ils sallent pour toute l'année, n'ayant point d'autre nourriture, parce qu'ils sont éloignez de la mer, & qu'ils ne nourrissent point de bétail. Les *Acridophages*, dit-on, ne passent gueres 40 ans, & meurent consumez d'une vermine ailée qui s'engendre de leur corps. Voyez S. Jerôme contre Jovinien l. 2. & sur S. Jean ch. 4. Diodore de Sicile l. 3. c. 3. & 29. & Strabon l. 16. Pline met aussi des *Acridophages* dans la Parthe, & S. Jerôme dans la Lybie. Quand ce qu'on dit d'ailleurs de ces peuples seroit fabuleux, l'*acridophagie* pourroit être vraye ; & encore aujourd'hui on mange des sauterelles en bien des endroits de l'Orient.

Tout cela rend plus probable, & presque certain, le sentiment de ceux qui croyent que ce sont des sauterelles dont S. Jean vivoit dans le desert, & que c'est là ce qu'il faut entendre par ἀκρίδες, en S. Matth. ch. 3. v. 4. Au Levit. ch. XI. v. 22. un des animaux qu'il est permis de manger aux Israëlites est appellé par les Septante ἀκρίδα, & par S. Jerôme *locusta*. Il s'agit là d'animaux, & les Septante n'ont assûrement pû entendre par ἀκρίδα une espece de legume, ou la pointe des branches des arbres. Et c'étoit sans doute une pénitence bien austere, que de ne manger, comme le S. Précurseur, que des sauterelles & du miel sauvage. Nicophon, ancien Poëte, & Aristophane, parlent des sauterelles comme de la nourriture la plus vile, & Théophylacte comme de celle des paysans. Enfin, Ælien *de hist. Anim.* dit que l'on mangeoit des cigales, qui sont une espece de sauterelles. On ajoute encore, que ἀκρίδες ne sont pas les pointes des branches tendres des arbres, c'est ἀκρίδρυα. C'est ainsi que S. Epiphane les appelle. Il faut cependant convenir qu'Isidore de Peluse, qui écrivoit proche de la Palestine, parlant dans sa 132[e] lettre de cette nourriture de S. Jean, dit que ce ne sont point des animaux, & qu'il taxe même d'ignorance ceux qui le disent, ἡ ζῶα

s humeurs.
κρος, haut, ce qui est
and il est joint au nom
cette ville, parce que
élevez qui comman-
itadelle de Corinthe;
ommoit en Grece du
comme Rome étoit
ée sur quelques me-
nous venons de dire.
tête de cet Empereur
GUSTUS. Au revers.
montagne escarpée
, ou d'un bâtiment,
6 colonnes, trois de
-dire, *Corinthus.*
oceraunii montes. Se-
tagnes de differens
d'une montagne, &
tagnes sont souvent
donnent aussi leur
la mer Adriatique.
ourd'hui *Capo della*

Episcopale de l'E-
jourd'hui appellée
nommé Chimere,
montagnes.
ceraunius. Ptolemée
e l'Epire dont on
qu'on nomme au-
es montagnes, qui
ou plûtôt du nom
Cap *Acroceraunien.*
bras du Pinde que
Diable. ID. Je ne
voulu se servir de
cependant mis à
e partie du nom,
ce semble de dire

aussi le nom des
Il paroît même
oceraunes, que je
ique de M. Cor-
un homme assez
onstres de la mer,
ueils fameux par

ongs, qui ne les
itez, qu'il ne fait
κρος, *summus*, &

uloit dire *prêter*:

t l'extremité de
summus, & ὦμος,
C'est donc pré-
, qu'on l'a ainsi
ancre, comme
n qui puisse sig-
d'*ancre*, qui a
le mot *acromion*
ndu que l'*acro-*
e ce n'est durant
u, & qui après
ste de cette épi-

il y a encore des échos à la fin. Il fut fait après la bataille de la Marsaille.

SONNET.

L *Le bruit de ta grandeur, dont n'approche personne,* sonne,
O *On sçait le triste état où sont les ennemis* mis
U *Voudroient ils s'élever, bien qu'ils soient terrassez* assez
I *Ils connoîtront toujours ta victoire immortelle* telle.

S *Superbes Alliez vous suivrez les exemples* amples
D *D'Alger & des Genois implorant d'un pardon* don
E. *En vain toute l'Europe oppose ses efforts* forts
B *Bataillons sont forcez & villes entreprises* prises.

O *Oh! que par tant d'exploits vous serez embellis* lis
U *Vôtre gloire en tous lieux du combat de Marsaille* aille
R *Rendant la ligue entiere après mille combats* bas.

B *Belge, tu marcheras pareille à la Savoye* voye
O *On te voit tout tremblant sous un tel souverain* Rhin
N. *Nous te verrons aussi sous un Roi si celebre* Ebre.

Quelquefois les *acrostiches* commencent à rebours, c'est-à-dire, par la premiere lettre du dernier vers, en remontant de là jusqu'au premier. Telle est celle que Guillaume de S. André a fait de son nom aux 22 derniers vers de son poëme sur Jean IV. Duc de Bretagne. Ce Poëme se trouve dans le II. Tome de la nouvelle histoire de Bretagne p. 691.

Quelques Auteurs appellent aussi *acrostiches* les deux épigrammes du premier livre de l'Anthologie c. 38. faites à l'honneur l'une de Bacchus & l'autre d'Apollon, & composées de 25 vers, dont le premier est la proposition, ou le dessein de l'épigramme, les 24 suivans sont composez chacun de quatre épithetes commençans tous quatre par la même lettre, & disposez ainsi selon l'ordre alphabethique des 24 lettres des Grecs, ensorte que le premier de ces 24 vers comprend 4 épithetes qui commencent toutes par α, le second 4 épithetes qui commencent par β, le troisiéme 4 épithetes qui commencent par γ, & ainsi des autres jusques à ω. Ce qui fait 96 épithetes pour chacun de ces Dieux.

ACROSTICHE. adj. Des vers *acrostiches*, c'est-à-dire, des vers dans lesquels il se trouve un acrostiche, ou plusieurs acrostiches.

ACROTERES. s. m. Terme d'Architecture, qui se dit des petits piédestaux qui sont au milieu, & aux deux extrémitez d'un frontispice, & sur lesquels on pose des figures. *Acroteria.* Les *acroteres* des côtez doivent avoir de hauteur la moitié de celle du fronton, & celui du milieu une huitiéme partie de plus, selon Vitruve.

ACROTERES, signifie quelquefois, les extrémitez ou les faîtes des bâtimens. *Extrema*, aut *Fastigia.*

ACROTERES, sont certains promontoires, ou lieux élevez qu'on voit de loin sur la mer.

ACROTERIA. s. m. Terme purement Grec; ἀκρολήριον: on ne s'en sert qu'en parlant de médailles. C'est un ornement de vaisseau recourbé, & il marque une victoire navale; ou une ville maritime.

ACROUPETONS. Adv. Borel ne fait qu'un mot de ces quatre syllabes; il dit que ce mot veut dire, *en un monceau*, *acervatim*, & qu'il vient d'accroupir, qui vient de croupion. Dans quelques provinces le peuple dit encore *acroupetons*, pour exprimer la posture de ceux qui sont assis sur leurs talons, ou qui étant appuyez sur les pieds ont le corps tellement plié qu'ils sont presque assis à terre, & qui sont ainsi ramassez comme en un monceau.

ACT.

ACTE. s. m. Terme de Physique. Action, exercice effectif d'une puissance, ou d'une faculté. *Actio. Actus.* La forme est la matiere réduite en *acte*. L'*acte* est l'exécution de la chose, & est opposé à la *puissance*, qui est la capacité d'agir, ou de souffrir. Les causes secondes sont déterminées par le mouvement qui

leur a été imprimé, sans avoir besoin d'un *acte* spécial de Dieu. Maleb. A juger par les *actes* extérieurs il est impossible de penser que les animaux agissent sans connoissance. P. Dan.

Acte, se dit en Logique des operations de l'ame. Discerner & examiner est un *acte* de l'entendement; juger & affirmer est un *acte* de la volonté. Il y a des *actes* volontaires & spontanées, qui semblent se faire sans la participation de l'ame. P. Dan.

Acte, se dit plus ordinairement en Morale de tout ce qui se fait de bien, ou de mal. Faire un *acte* d'humilité. Quand Dieu châtie les hommes, c'est un *acte* de Justice. La Plac. Quand il les récompense, c'est un *acte* de misericorde. C'est un *acte* de prudence de sçavoir quelquefois se taire. C'est un *acte* de scelerat de trahir son ami. Faire un *acte* de contrition. C'est-à-dire, avoir une vraye douleur de ses pechez, & la témoigner actuellement à Dieu. Ce nouveau Magistrat crut de faire un *acte* de probité, & d'intégrité Heroïque, en se déclarant contre son ami. Balz.

Les deux Mondes sont pleins de ses actes *guerriers,*
Cependant il poursuit encor d'autres lauriers. La Font.

Acte, en termes de Palais, & de Jurisprudence, se dit de toutes les choses qui regardent la Justice, & les procedures de la Pratique, qui sont rédigées par écrit. On les appelle judiciaires, lorsqu'ils sont faits en Justice. *Res testata ac consignata, vel testium, vel tabularii, vel judicis scripto. Tabula, Scriptum.* Le Juge lui a donné *acte* de sa plainte, de sa comparution, de sa déclaration. Il a justifié sa demande par plusieurs sentences, arrêts, & autres *actes* authentiques. On appelle aussi *acte*, tout ce qui se fait par le ministere des Officiers de la Justice. Passer un *acte* pardevant Notaires. Passer un *acte* de soumission au Greffe. Un *acte* de celebration de mariage, c'est le certificat qu'en donne le Curé. La plûpart des significations de pieces, & les sommations, finissent par ces mots: Dont *acte*. Un Rapporteur met au bas des Requêtes d'emploi: Ait *acte*, & soit signifié. Faire *acte* d'héritier, c'est en prendre la qualité, ou en exercer les droits.

Les *actes* du Consistoire, *acta Consistorii*, étoient autrefois les Edits, & les Déclarations du Conseil des Empereurs Romains. Le Senat & les soldats juroient souvent par flaterie, ou par force, sur les *actes* des Empereurs.

Tous *actes* dans le Droit sont publics, ou particuliers. Les *actes* publics sont de jurisdiction volontaire, ou de jurisdiction contentieuse. Ceux de jurisdiction volontaire, que l'on appelle aussi authentiques, sont tous les contrats, obligations, transactions & décharges, passez pardevant Notaires. Ceux de jurisdiction contentieuse sont toutes les poursuites qui se font en justice pour intenter l'action, & depuis l'action intentée jusqu'à la fin du procès. Les *actes* privez, sont ceux qui se passent par les particuliers entre les particuliers, sans le ministere d'aucune personne publique; comme sont les simples promesses, les billets de change, ou quelque convention faite sous signature privée. En general, *acte*, est tout ce qui est écrit, & qui sert à justifier quelque chose. Tous *actes* sont présumez veritables, à moins que ceux qui entreprennent de les contester ne justifient le contraire.

Acte de notorieté, est celui par lequel les Officiers d'un Siege, consultez sur quelque matiere, rendent raison de leur usage.

Acte d'héritier, est tout ce qui paroit avoir été fait par quelqu'un dans l'intention de succeder a un défunt.

Acte d'appel, est celui par lequel une des parties qui se plaint d'un jugement, déclare qu'il en est appellant.

Acte d'occuper, est celui par lequel un Procureur déclare qu'il est Procureur, & a charge d'occuper pour un tel, sur l'assignation à lui donnée.

Acte de produit, est celui par lequel un Procureur déclare à celui de la partie adverse qu'il a mis sa production au Greffe, ou entre les mains du Rapporteur.

Acte de baillé copie, est celui par lequel un Procureur fait signifier & bailler copie à celui de la partie adverse, des pieces dont il veut se servir dans une instance.

Acte d'affirmation de voyage, est celui par lequel la partie assistée de son Procureur affirme être venuë pour apporter l'exploit pour produire, ou pour faire juger.

Acte de délais, est celui par lequel le débiteur abandonne le tout pour la perte & le naufrage.

Au plurier il signifie les déliberations & les résolutions publiques, qui sont couchées dans des Regitres, qu'on appelle en ce cas les *actes* publics; comme les *actes* des Conciles, les *actes* du Senat. *Acta.* On a extrait ce titre des *Actes* publics. On le dit aussi de ce qui a été conservé à la posterité dans certains livres & mémoires authentiques. Les *Actes* des Apôtres. Les *Actes* des Martyrs. Voyez sur ces *Actes* Baillet, Discours sur l'hist. de la vie des SS. p. II. n. VI. Les *Actes* de Pilate concernant Jesus-Christ. C'étoit une fausse procedure de Pilate contre Nôtre Seigneur, ou le Procès de N. S. devant Pilate, piece impie & supposée par les ennemis du Christianisme, pleins de toutes sortes de blasphemes. L'Empereur Maximin fit un Edit par lequel il ordonna qu'on les envoyât dans toutes les Provinces de l'Empire, que les Maitres les expliquassent à leurs Ecoliers, & les leurs fissent apprendre par cœur. C'étoit une piéce faite avec tant d'ignorance, qu'on y plaçoit la mort de Jesus-Christ sous le 4^e^ Consulat de Tibere, c'est-à-dire, la 7^e^ année de son Empire; c'est-à-dire, 11 ans avant la Passion de N. S. & 5 ans avant que Pilate eût le Gouvernement de la Judée. Voyez Eusebe l. IX. c. 4. & 6. Ruffin l. 1. c. 5. & suiv. Baron. & Spond. *ad an.* 134. n. 63. & *ad an.* 311. n. 6. Bolland. Tom. 1. p. 363. Les Quartodecimains avoient aussi de faux *Actes* de Pilate. Baron. *ad an.* 134. *n.* 63. Les vrais *Actes* de Pilate furent envoyez par ce Président à Tibere: Tibere en fit son rapport au Senat, qui les rejetta, parce qu'ils ne lui avoient point été adressez. C'est ce que témoignent Tertullien dans son Apolog. c. 5. & 21. Euseb. hist. l. 2. c. 2. Orosius l. VII. c. 4. Gregoire de Tours l. 1. c. 24. & avant eux tous, S. Justin Martyr dans son Apologie à Antonin Pie.

Il y a aussi de faux *Actes* des Apôtres faits, disoit-on, en Hébreu, par je ne sçai quel Abdias, traduits en Grec par son disciple Eutrope, & du Grec en Latin par Julien l'Africain. Volffgang Lazius les publia en 1551. sur un manuscrit de près de 700 ans, comme si c'eût été une piéce authentique. Un disciple de Manès, nommé Leucius, ou Seleucus, composa aussi de faux *Actes* des Apôtres sur la fin du III^e^ Siécle. On a vû encore autrefois les *Actes* de S. Thomas, les *Actes* de S. André, les *Actes* de S. Paul & de Thecle, de S. Philippe; les *Actes* de S. Mathieu, de S. Pierre, & de S. Jean: mais ce sont des Livres qui ont eté déclarez apocryphes; les derniers ont été fabriquez par l'hérétique Leucius. Ceux de S. Thecle étoient l'ouvrage d'un Prêtre d'Asie, que S. Jean dégrada, en punition de la supposition de cet ouvrage. Ce que nous en avons, sous le nom de Saint Basile de Seleucie, semble n'en être que l'extrait ou l'imitation. Pautin donna cette piéce en Latin & en François l'an 1608.

Actes des Apôtres. C'étoit une piéce de Théatre ancienne, que les Confreres de la Passion ont représentée long-tems autrefois à l'Hôtel de Bourgogne. Le Gendre.

Acte, en Poësie, se dit de certaines divisions ou parties principales du Poëme Dramatique, pour laisser reposer les acteurs & les spectateurs. *Actus.* Ainsi dans l'intervalle des *actes*, le Théatre demeure vuide, & sans action, qui se passe aux yeux des spectateurs; car on suppose toujours qu'il s'en passe une hors de leur vûë. Ce n'est pas seulement pour les délasser qu'on pratique ces intervalles, c'est encore pour ménager la vraisemblance, & rendre par là l'intrigue plus interessante: car le spectateur qui a vû préparer l'action qui se doit passer dans l'intervalle, s'efforce de joüer dans son esprit le rôlle des acteurs absens; de sorte qu'il est surpris plus agréablement, quand un nouvel *acte* venant à commencer, il voit les effets de cette action qu'il n'a fait que deviner, & dont il n'a pu prévoir les suites que confusément; ainsi son attention & sa curiosité sont réveillées par la suspension & l'incertitude, tout d'une autre maniere que si voyant toutes choses arriver il concevoit l'intrigue trop aisément.

Les *Actes* sont partagez en plusieurs scénes, qui doivent être liées les unes aux autres. Les anciens Poëtes Grecs n'ont point connu ce partage des piéces Dramatiques en *actes*. Leurs episodes, ou les chants du Chœur, étoient presque la même chose. Les Latins ont les premiers inventé cette division, que les Modernes ont imitée. C'est la pratique constante de tous les Anciens, qui ont divisé leurs pieces en cinq *actes*, pour leur donner une juste grandeur. *Neve minor, neu sit quinto productior actu.* Hor. Le partage en trois *actes* n'est supportable que dans les farces; mais la regle des cinq *actes* est inviolable pour faire un Poëme Dramatique parfait & achevé. Dac. Ce jugement de M. Dacier, fondé sur le témoignage d'Horace, tout décisif qu'il paroit, n'est pas sans appel; & il ne seroit pas impossible de montrer par les principes d'Aristote meme, qui nous a donné les regles du Théatre, qu'une piece Dramatique de trois *actes* est fort supportable.

Au College on appelle aussi *Actes*, les Theses qu'on soutient en public, pour acquerir quelque degré dans les Facultez, ou pour faire paroitre la capacité d'un écolier. Je suis prié d'aller à l'*Acte* d'un tel écolier, il m'a apporté une These. Ce Bachelier a fait tous ses *Actes* en Sorbonne. Il y a aujourd hui un *Acte* dans les écoles de Droit, de Medecine. L'*Acte* des herbes; c'est ainsi que l'on appelle dans les Statuts des Apoticaires de Paris le second examen que subissent les aspirans Apoticaires.

a l'honneur de Bac-
e un personnage, qui
res de quelque hom-
personnage étoit en-
s'entretiendroit avec
uditeur par le moyen
s *Acteurs*, qui avant
illa le cothurne. So-
rs d'Eschyle ne suffi-
ita un troisiéme in-
; au moins dans les
s que trois *Acteurs*
Dans les Comédies
ont fait monter sur
Cela augmente le
té plus interessante.
ontenance, & par
. Il ne suffit pas de
se animé de toutes
nent il est un froid
eur qui joüoit le se-
& qui se rabaissoit
al. On ne sçait pas
es seconds *Acteurs*.
omme *Comédien*, à
ermine autrement

arquer la part que
lant d'un homme
al *Acteur* en cette

ique un mouve-
les élemens. Les
prit, l'huile, & le
nouvement, elles
RIS.
a vie *active*, qui
nplative, laquelle

, vif, pénetrant,
t plus vif, & plus
R. On le dit d'un
vez besoin d'un
aleur.
tion un homme
ner sa voix pour
and a des dettes
dû.
a une significa-
uer les actions.
ive; c'est-à-dire,
fications; l'une
n, &c.
if, ou la conju-
nt point d'*actif*.
quand l'action
n criminel. Le
Je *me promene*.
quement sur les
On se sert subs-

e, mouvement
feu réduit tous

maniere avec laquelle on prononce, ou on fait quelque chose. C'est un étourdi, qui n'a point d'*action*, ni de contenance arrêtée. J'ai remarqué qu'il parloit avec *action*, c'est-à-dire, avec chaleur.

ACTION, se prend encore pour cette partie extérieure de l'Orateur qui comprend le mouvement du corps & les gestes. Cet Avocat a l'*action* belle. Il n'y a rien de plus necessaire à un Orateur que l'*action* : elle fait une partie de l'éloquence ; & si elle n'en fait pas toute la force, elle en fait tout l'agrément. Le Faucheur a fait un beau traité de l'*action* de l'Orateur, & le P. Lucas Jes. un Poëme Latin, *De Gestu & Voce*, *Du Geste, & de la Voix*, c'est-à-dire, de l'*action*.

ACTION, se dit encore de l'intrigue, & de la représentation d'une piéce de théatre. Il faut donner de la chaleur à l'*action* théatrale. CORN. L'unité d'*action* est l'une des principales regles du poëme épique ; & les épisodes ajoûtez à l'*action* principale, ne doivent point corrompre cette unité. LE BOS. La durée de l'*action* pour le poëme épique n'est point fixe, ni déterminée ; mais l'*action* tragique doit être renfermée dans le tems qu'il faut au soleil pour fournir sa carriere. ID. Le poëme théatral est d'autant plus parfait, que l'*action* qui en compose le sujet comprend moins de tems, pourveu que d'ailleurs elle soit d'une juste grandeur. MENAG. Les anciens Tragiques n'ont pas toûjours contraint ou renfermé l'*action* dans l'espace de douze heures. ID. Racine, exact imitateur des Anciens, a suivi scrupuleusement la netteté, & la simplicité de l'*action*. LA BRUY.

ACTION, se dit aussi de toute sorte de procès qu'on intente, soit en matiere civile ou criminelle. En general il n'y a que deux sortes d'*actions* ; l'une sur la chose, & l'autre contre la personne, d'où résulte une troisiéme sorte, qui est l'*action* mixte, laquelle a pour objet la personne & la chose. Une *action* personnelle, est celle qui attaque seulement la personne : *action* réelle, celle qui l'attaque à l'égard des fonds qu'elle possede ; comme est l'*action* hypothécaire, ou en déclaration d'hypotheque : *action* mixte, celle qui est réelle & personnelle. Les personnelles se divisent en *actions* civiles, & en *actions* criminelles, selon qu'un procès est civil, ou criminel. Il y a des *actions* mobiliaires & immobiliaires. Les *actions* réelles sont de deux sortes ; l'une est l'*action* possessoire, ou de réintegrande, qui est celle où il s'agit seulement de la possession. *Action* pétitoire, est celle qui est intentée pour la proprieté d'un héritage contre le possesseur, ou le détenteur, pour le contraindre à la restitution. Les Jurisconsultes marquent d'ordinaire trois sortes d'*actions* mixtes : l'*action* de partage entre cohéritiers ; l'*action* de partage entre associez qui possedent quelque chose en commun ; & l'*action* de bornage entre voisins, pour planter des bornes entre leurs héritages. Mais dans la pratique commune la plûpart des *actions* réelles sont mixtes en même tems, à cause de la restitution des fruits & des interêts auxquels le détenteur est personnellement obligé. Ainsi une *action* n'est purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la chose, & que le détenteur est quitte en l'abandonnant. Quand il s'agit de servitudes, on distingue deux sortes d'*actions* : confessoires & négatoires. L'*action* confessoire, est celle par laquelle un voisin prétend un droit de servitude sur son voisin : & l'*action* négatoire, celle par laquelle le voisin soutient son héritage franc & libre de toute servitude. Il y a aussi entre l'acheteur & le vendeur une espece d'*action* particuliere : c'est l'*action* rédhibitoire, par laquelle l'acheteur peut contraindre le débiteur à reprendre une marchandise défectueuse : par exemple, un cheval vicieux. On appelle *action* en complainte, celle qui est intentée en cas de saisine & de nouvelleté en matiere profane, ou simplement complainte en matiere bénéficiale. *Action* de garantie, *action* de rapt, de stellionat. On dit aussi, une *action* d'injures. On ne donne point d'*action* de larcin contre une femme, mais seulement pour les choses soustraites. Il ne faut pas se mettre en possession par violence & voyes de fait, mais venir par *action*. Le titre 6. du quatriéme Livre des Institutes de Justinien, contient les plus celebres *actions* introduites

 par

par le Droit Romain, qui sont en grand nombre. On trouve là dans un grand ordre toutes les divisions & subdivisions des *actions*, & les diverses formules dont se servoient les Romains, & dans lesquelles il falloit être si prudent, & se renfermer si précisément, que celui qui y manquoit, étoit déchû de sa prétention au fond. C'est pourquoi la matiere des *actions* est proposée dans les écoles comme un monstre invincible, à cause des obscuritez & des difficultez qui s'y rencontrent. En France on ne suit point les formules, ni l'ordre judiciaire des Romains. Il n'est pas besoin de qualifier positivement l'*action* que l'on intente; il suffit de former la demande, & d'en exposer le sujet. Un défaut de qualification, ou dans la maniere, n'annulle pas le droit & l'*action* du demandeur.

ACTION, en choses morales, signifie un Acte, une œuvre. *Actio, factum.* Il faut faire de bonnes *actions* pour gagner le ciel. Il a fait une *action* digne d'être immortalisée. Il faut compter la vie des hommes par leurs *actions*, & non point par leurs années. S. EVR. Cet homme a tant fait d'*actions* folles & extravagantes, qu'il n'ose plus se montrer. ABLANC. Il ne faut pas s'imaginer que toutes les *actions* des Princes soient meditées, ni s'aviser d'y chercher un sens mystique & allégorique. BALZ. Les Gymnosophistes ne laissoient pas mettre à table ceux de leurs Ecoliers qui n'avoient fait aucune *action* louable pendant le jour. *Apul.* DE ROCH. On peut dire que toutes les passions des hommes par lesquelles l'ame se porte à quelque chose, comme l'amour, ou l'ambition, sont de veritables *actions*, plûtôt que des passions; & qu'au contraire tous ces mouvemens par lesquels l'ame se trouve interrompuë dans son *action*, sont de veritables passions, comme la tristesse. On dit, qu'un homme va rendre compte de ses *actions* à Dieu, pour dire, qu'il va mourir.

Une belle *action* ne rend pas nôtre ombre plus grande. Ce proverbe, rapporté par Rochefort, signifie, qu'il ne faut point s'enorgueillir d'une belle *action*. C'est encore une espece de proverbe que ce que dit le même Auteur: Toutes nos *actions* se prennent à deux ances; les uns loüent ce que les autres blâment.

On appelle *action* de graces, un témoignage de reconnoissance; & un remerciement pour un bienfait reçu. *Gratiarum actio.* Rendre mille *actions* de graces. On le dit aussi de la priere qu'on fait après le repas.

ACTION, signifie quelquefois, Vertu, force d'agir. *Virtus, vis.* L'aimant perd son *action*, quand on le laisse longtems sans être armé.

ACTION, se dit aussi de ces effets momentanées qui consomment toute la force d'agir de quelque chose. Ce petard a fait son *action* ou son effort en l'air. Une mine éventée n'a plus d'*action*.

ACTION, se dit aussi d'un discours public, comme est un Sermon, une harangue, un Plaidoyer. *Oratio.* Ce Prédicateur, cet Avocat, a fait une fort belle *action*. ACAD. FR.

ACTION, se dit encore pour signifier quelque fait remarquable, surtout en matiere de guerre. *Praclarum facinus.* Ce Capitaine, ce soldat, a fait une *action* brillante, une *action* de vigueur & d'éclat. La retraite de ce General est une *action* aussi glorieuse qu'une victoire. Les armées sont si proches, que la campagne ne finira point sans quelque *action*.

ACTION, se dit aussi en Peinture, de la posture & de la disposition du corps, ou du visage, quand ils marquent quelque passion de l'ame. *Habitus, status.* Il étoit à genoux en *action* de suppliant. Il a peint Jupiter avec une *action* menaçante.

Au manege on remarque l'*action* de bouche du cheval, qui lui fait mâcher son mors, & jetter beaucoup d'écume: ce qui témoigne beaucoup de vigueur & de feu. Ce cheval est toujours en *action*.

ACTION, en termes de Jurisprudence, est un droit qu'on a de poursuivre quelque demande, ou prétention en Justice. *Jus.* Il lui a cedé une *action* sur un tel; il l'a subrogé en ses droits, noms, raisons & *actions*.

On appelle en Hollande *Action*, une obligation sur les deux Compagnies des Indes d'Orient, ou d'Occident. On nomme *Actionnistes*, les propriétaires de ces sortes d'*actions*. Les *Actions* de la Compagnie des Indes sont montées à tant, sont diminuées de tant, sont à six pour cent.

ACTION, signifie aussi quelquefois, Effets mobiliaires. Les créanciers d'un tel Marchand se sont saisis de toutes ses *actions*, pour dire, qu'ils se sont saisis de toutes ses dettes actives.

ACTIONNER. v. act. Ne se dit qu'en termes de Palais, & signifie, Intenter un procès à quelqu'un en matiere purement civile, & pour le payement d'une dette. *Litem intendere.* S'il refuse de me payer, je le ferai *actionner*.

ACTIONNÉ, ÉE. part. Il a la signification de son verbe.

ACTIVEMENT. adv. D'une maniere active. Il ne se dit qu'en Grammaire. *In agendi significatione.* Ce verbe se prend *activement*, c'est-à-dire, dans un sens actif, & marque une action.

ACTIVITÉ. s. f. Vertu d'agir, faculté active, la force & la chaleur pour agir. *Vis in agendo.* Le feu est l'agent qui a le plus d'*activité* dans la nature. Il éprouva sur son esclave l'*activité* du poison. ABLANC. La sphere d'*activité* d'un corps, est l'espace qui l'environne, & dans lequel il peut répandre le mouvement qu'il a, pour produire quelque effet sensible. Lors qu'il est au delà de cet espace, il est hors de sa sphere d'*activité*.

ACTIVITÉ, se dit figurément du feu de l'esprit; de la diligence dans le travail, de la promtitude dans l'action. *In agendo celeritas.* L'*activité* de son esprit s'étendoit si loin, qu'il y avoit peu de sciences où il n'eût penetré. Les gens du monde n'ont point d'autre vie que celle des passions qui les animent, & qui font toute leur *activité*. PORT-R. La pieté a bien moins d'*activité* & de feu que les passions. LA PLAC. Le même tempérament qui donne la diligence, donne un certain *activité* à ceux qui en sont capables, qui les oblige à se faire à eux-mêmes mille affaires difficiles. M. SCUD. La moderation est la langueur de l'ame, comme l'ambition en est l'*activité*, l'ardeur. ROCHEF. Dans un jour de bataille son *activité* le multiplioit, pour ainsi dire, parce qu'il se trouvoit partout. BOURD.

ACTIUM. s. m. C'est le nom d'un Promontoire de l'Epire, devenu fameux par la victoire qu'Auguste remporta sur Antoine & Cléopatre à la hauteur de ce Promontoire, & qui décida de l'Empire entre eux. La Bataille d'*Actium* se donna, selon Dion Cassius, le 6. d'Août, & selon d'autres le second du même mois, l'année du 4e Consulat d'Auguste, la 30e avant l'Ere Chrétienne, l'an de Rome 724. ou 723. Il y avoit aussi une ville au même endroit nommée *Actium*, qu'Auguste fit agrandir & embellir, & qu'il nomma Nicopolis, c'est-à-dire, *ville de la victoire*, pour être un monument de celle qui lui assura l'Empire. Servius néanmoins dit que ce fut *Ambracia*, & il appelle Leucate, & non pas *Actium*, le Promontoire de l'Epire vis-à-vis duquel elle étoit située. Une medaille de Tyr frapée pour Marc Aurele porte au revers, SEPT. TYRUS METRO COLONIA ACTIA. Et dans l'exergue ERACL. M. Vaillant en a inferé que l'on avoit celebré les jeux *Actiaques* à Tyr en l'honneur d'Apollon. COLON. T. II. p. 72. Une autre medaille de Tyr frapée pour Philippe le Pere, a au revers dans une couronne ACTIA KAICAPIA. Les Actiaques Césariens, ou joüez à l'honneur de Cesar. Probablement cela ne signifie autre chose que des jeux faits sur le rivage, ou au bord de la mer. Il y avoit dans cette ville un temple d'Apollon qu'Auguste rétablit, & rendit plus magnifique. Aussi voit-on souvent sur le revers des medailles de ce Prince un Apollon, avec ACT. dans l'exergue. Servius au même endroit, c'est-à-dire, sur le v. 274. du IIIe Liv. de l'Enéide dit encore, qu'Auguste bâtit ce temple, & non pas seulement qu'il le rétablit.

ACTIAQUE. adj. m. & f. Qui appartient à *Actium*. Les jeux *Actiaques* furent instituez, ou selon d'autres rétablis seulement par Auguste, en mémoire de la victoire d'*Actium*. Quelques-uns disent qu'ils se celebroient tous les trois ans, l'opinion la plus commune est qu'ils se celebroient tous les cinq ans à l'honneur d'Apollon. *Actia, orum.* Au reste, c'est un mécompte grossier de dire que Virgile semble insinuer qu'Ænée les avoit fondez, parce qu'il dit Æn. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus litora ludis.

Il est vrai qu'il fait allusion aux jeux *Actiaques*; mais ce n'est que pour faire honneur à Auguste, qu'il attribue au Héros dont il tiroit son origine, ce que cet Empereur avoit institué, selon la remarque de Servius. Voyez sur ces jeux Meursius *de Græc. fer.* au mot Ἄκτια. p. 12. Les années *Actiaques*, *Anni Actiaci*, sont les années d'une époque que l'on commence à la bataille d'*Actium*, & qu'on appelle l'ére d'Auguste. Les années *Actiaques* commencent en automne.

ACTIEN, ENNE. adj. Qui est d'*Actium*. Le temple d'Apollon *Actien* étoit très-riche & très-bien bâti. T. CORN.

Le nom *Actium* vient du Grec ἀκτὴ, qui signifie *rivage*, d'où se forme ἄκτιος, *qui est sur le bord de la mer.*

ACTUEL, ELLE, adj. qui est en effet; réel & effectif. *Quod est, aut existit re ipsa.* Un payement *actuel*, c'est un payement effectif, & non chimérique. En Physique on dit, une chaleur *actuelle*, par opposition à une chaleur *virtuelle*, & ainsi de toutes les autres qualitez physiques: en Théologie, une grace *actuelle*, par opposition à une grace *habituelle*; un peché *actuel*, par opposition au peché *originel*. Et il a differens sens dans ces differentes phrases: Chaleur *actuelle*, s'il se prend activement, c'est l'action de produire la chaleur; passivement, c'est la qualité qui fait qu'un corps est chaud. Et la chaleur *virtuelle* prise activement, c'est la puissance, la faculté de produire de la chaleur; prise passivement, ce seroit la puissance, ou la faculté d'être échaufé, ou de recevoir la chaleur *actuelle*; mais on ne le

le dit point en ce ſens là. Grace *actuelle*, c'eſt la grace que Dieu donne pour agir, pour faire une action. Grace *habituelle*, c'eſt la grace ſanctifiante, l'habitude de la charité, une habitude inhérente en nos ames, & qui les rend agréables à Dieu, & dignes de la recompenſe éternelle. Peché *actuel*, c'eſt le peché que l'homme adulte commet par ſa propre volonté. Peché originel, c'eſt celui que nous contractons par origine, comme enfans d'Adam.

ACTUELLEMENT. adv. Veritablement, effectivement; d'une maniere réelle & actuelle. *Reipſa, Reapſe.* Il l'a payé *actuellement* en deniers comptans. Il a toujours été à Paris, & il y eſt encore *actuellement*. Ces Caſuiſtes indulgens ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu *actuellement*. PASC. Selon quelques-uns, *actuellement*, dans ſa premiere & plus ordinaire notion, ſignifie, preſentement. Les troupes ſont *actuellement* en marche.

A C U.

ACUDIA. ſ. m. Eſt un petit animal des Indes Occidentales; il eſt fait comme un eſcargot, & un peu plus petit qu'un moineau. Il ſert à éclairer pour écrire, peindre, & faire d'autres ouvrages pendant la nuit. Il a deux étoiles proche des yeux, & deux autres ſous les ailes qui rendent une grande clarté. Si quelqu'un ſe frotte la main ou le viſage avec quelque humidité qu'il a dans ces étoiles, il paroîtra tout brûlant tant que cette humidité durera. Les Indiens s'en ſervoient pour s'éclairer; car avant l'arrivée des Caſtillans ils n'avoient point l'uſage des chandelles de ſuif, ni de cire. HERRERA.

ACUITZE-HUARIACUA. ſ. m. Plante conſiderable des Indes Occidentales. Ses feuilles ſont ſemblables à la porelle, & ſortent de la racine même. Ses tiges ſont rondes & tendres, de la hauteur de 4 à 5 pouces. Au ſommet de ſes jettons naiſſent de petites fleurs, d'un blanc rougiſſant, aſſemblées en rond. Sa racine eſt ronde, blanche en dedans, jaunâtre en dehors. Cette plante croît dans les climats temperez, ou un peu chauds, & dans les lieux plats & humides. On ſe ſert, principalement en Medecine, de ſa racine, qui eſt d'une nature temperée, ou un peu plus froide & plus humide que chaude & ſeche, & qui eſt d'un goût doux & agréable. Son ſuc, ou la liqueur qui en découle, appaiſe l'ardeur de la fiévre & fortifie le cœur. C'eſt un contre-poiſon très-préſent & très-ſeur. Il réſiſte aux picqueures venimeuſes, principalement à celles du Scorpion. Sa racine ſurtout, broyée & appliquée en emplâtre, a beaucoup de force. Outre cela cette plante apaiſe les douleurs des reins, tempere l'acrimonie des urines, modere les douleurs de poitrine, donne de l'appétit, guérit les tumeurs qui naiſſent à la gorge; c'eſt même un remède contre toutes ſortes de maladie, de quelque maniere que l'on en uſe, ſi l'on en croit Hernandez dans ſon hiſtoire des Plantes du Mexique l. VII. c. 53. d'où ceci eſt tiré. Cet Auteur dit que cette plante croît chez les Michuacanois; qu'on lui donne encore d'autres noms, que quelques-uns l'appellent *Chipa huacaiztic*, à cauſe de ſes qualitez froides & de la blancheur de ſa racine; que d'autres la nomment *Huichocataqua*. Il ajoute, qu'il a encore oüi parler d'une autre eſpece d'*Acuitze-huariacua*, que les gens du païs nomment Uquiro, & d'autres Scorſonere; mais qu'il ne l'a pas vûë.

ACUT. Terme d'Imprimerie, qui ſe dit d'un caractere marqué d'un accent aigu. *Littera accentu acuto notata.* Un *é acut* eſt l'e ouvert ou maſculin, qu'on eſt obligé de marquer ainſi, pour le diſtinguer de l'e feminin.

ACUTANGLE, adj. m. & f. Il ſe dit des triangles, dont les trois angles ſont aigus. Quand un triangle a les trois angles aigus, il s'appelle *acutangle*, ou Oxygone. LE P. PARDIES.

A D A.

ADAD, ou ADOD. ſ. m. *Adadus.* Nom d'une Divinité des Aſſyriens. Macrobe, qui en a parlé au ch. 18. de ſon premier livre, dit que ce nom ſignifioit, *un*. Il s'eſt trompé: *un* en Aſſyrien ſe diſoit חדא, *hhada*, & non pas חדד *hhadad*, qui ſignifioit plûtôt *aigu*. Quelques-uns croyent que c'étoit un Dieu, & qu'on lui donnoit pour femme Adargatis, ou Athergatis; Selden *De Diis Syr. ſynt.* 1. *t.* 1. prétend que *Adad* étoit le ſoleil, que ce nom ne marque pas mal les cris ou les exhortations, les excitations de gens qui exhortent, *celeuſma hortantium*; & qu'il pourroit bien avoir du rapport avec les cris des enfans, dans les ſacrifices de Moloch. Il dit encore qu'il eſt different de Ada, qui eſt de féminin, & qui pourroit bien être la même Déeſſe qu'Atergatis, ou Derceto. Quelques-uns ont dit que ce Dieu *Adad* étoit *Adad* Roi de Syrie, dont Joſeph parle dans le IX. livre de ſes Antiquitez c. 2. où il dit qu'*Adad* & Azaël, qui lui ſucceda après l'avoir étouffé, ſont honorez comme des Dieux par les Syriens, ſurtout à Damas.

ADAGE. ſ. m. Proverbe, ſentence populaire, & commune. *Adagium.* Il n'eſt en uſage qu'en ces phraſes. Les *Adages* d'Eraſme. C'eſt un vieil *adage*. Autrement on ne le dit qu'en badinant, ou pour mépriſer un ouvrage chargé de vieux proverbes. Ce mot vient de *ad* & *agor*, dit Scaliger; *quòd agatur ad aliud ſignandum*, parce qu'on en uſe pour ſignifier autre choſe.

ABALBAULD. ſ. m. Nom propre. *Adalbaldus* S. *Adalbauld* étoit de la race de Dagobert. CHAST. 2. *Fév.*

ADALBERT, ou ADELBERT. ſ. m. Voyez ALBERT.

ADALIDE. ſ. m. *Adalis.* Les *Adalides* ſont en Eſpagne des Officiers de Juſtice pour les troupes. Rodrigue de Tolede, les loix du Roi Alphonſe, & Gregoire Lopez en parlent. Suivant les loix d'Alphonſe les *Adalides* ſont des Officiers qui ſont chargez de conduire les troupes dans leurs marches en tems de guerre, Lopez dit que les *Adalides* jugent les differends qui arrivent au ſujet des courſes qu'on fait dans le païs ennemi, du partage du butin, & de la reſtitution des choſes qui ſe perdent: c'eſt encore aux *Adalides* à mettre pendant le jour des ſentinelles qui les avertiſſent de tout.

ADAM. ſ. m. *Adam, æ*; *Adamus.* Ce nom eſt purement Hébreu. Dieu lui même ſemble en marquer l'origine Gen. III. 19. lorſqu'il dit au premier homme: *Vous mangerez vôtre pain à la ſueur de vôtre corps, juſqu'à ce que vous retourniez à la terre*, en Hébreu *el haadama*; *car c'eſt d'elle que vous avez été pris*. Cependant on varie ſur l'etymologie & le ſens de ce nom. La plus commune opinion eſt que ce nom vient de אדמה, *adama*, terre, & qu'il ſignifie terreſtre; de là vient que les Peres Grecs l'interpretent γήϊνος, ou χοϊκός. D'autres veulent qu'il ſignifie *rouge*, du verbe Hebreu אדם, *Adam, être rouge*, parce que la couleur de l'homme & de ſa chair eſt rougeâtre. D'autres joignent ces deux opinions, & diſent qu'*Adam* ſignifie celui qui eſt pris d'une terre rouge, & qui pour cela eſt appellé rouge, auſſi bien que la terre dont il eſt formé. Ludolf hiſt. d'Ethiop. l. 1. c. 15. croit qu'il ſignifie beau, parfait, parce qu'en Ethiopien il a cette ſignification. Un Proteſtant d'Allemagne, nommé Neuman, prétend que la veritable racine de ce nom eſt דם, *dam*, verbe primitif qui ſignifie *acquieſcer, être content*, & répond aux mots Alemands, *ruhen, geruhen, beburen*; qu'ainſi אדם, *Adam*, nom dérivé de ce verbe, ſignifie une choſe à laquelle on acquieſce, qui fait plaiſir, qui donne du contentement, qui eſt agréable; que c'eſt pour cela qu'on a appellé le *rouge*, *Adam*, en Hébreu, comme la couleur qui plaiſoit le plus, & qu'au contraire les Arabes appellent le blanc *Adam*, parce que le blanc eſt la couleur qui leur plaît davantage; que c'eſt encore pour cela que dans l'Ethiopien *Adam* ſignifie, beau, agréable. Ainſi אדם, *Adam*, ſelon cet Auteur, ſignifie *repos, acquieſcement*, & la terre a été appellée *adama*, parce qu'elle eſt en repos, & que dans la diviſion des élemens elle eſt allée à l'endroit le plus bas, où elle perſiſte en repos: *Utpote quæ nihil aliud eſt niſi quieſcens ſemper athmoſphæra hujus, totiuſque univerſi ſedimentum, quod in primâ rerum diviſione ima petiit, & cui hodie omnia modo debito confirmata acquieſcunt.* Pour le premier homme, il a été appellé *Adam*, c'eſt-à-dire, beau, agréable aux yeux de Dieu, conforme à Dieu, qui acquieſça à cet ouvrage de ſes mains, & en fut content; & parce qu'après l'avoir fait, Dieu ſe repoſa. Mais tout cela n'eſt qu'une ſubtilité outrée. L'Ecriture marque le ſens & l'étymologie de ce mot, comme je l'ai dit, *Gen. III.* 19. & encore II. 7. où elle dit que Dieu forma *Adam* d'argile, de l'*haadama*, c'eſt-à-dire, de la terre. Car c'eſt ainſi mot à mot que l'Hébreu s'exprime, & ce jeu de mots, cette alluſion de *adam* & *adama*, ſemble n'être faite que pour nous marquer le ſens du nom *Adam*, & la raiſon pour laquelle il fut donné au premier homme. Voyez encore S. Paul, Cor. XV. 47.

Les Grecs celebrent le 4. de Février, par une eſpece de deüil, & de ceremonies triſtes, le banniſſement d'*Adam* & d'Eve du Paradis terreſtre; apparemment parce que c'eſt le premier jour auquel l'Egliſe faſſe ſouvenir les fidelles de la ſentence portée contre *Adam*, en leur mettant de la cendre ſur la tête, & leur diſant: Souvenez vous, ô homme! que vous êtes pouſſiere, & que vous retournerez en pouſſiere. Car le 4e de Février eſt le jour des Cendres quand Paſques eſt le 21e Mars. Les mêmes Grecs celebrent la mémoire d'*Adam* & d'Eve, & des autres Juſtes, le Dimanche qui précede la Nativité de N. S. Voyez leurs Ménologes, & Bollandus, Fév. t. 1. p. 440.

ADAM, dans l'Ecriture eſt auſſi le nom de l'eſpece, & ſignifie en general *homme*. Gen. V. 2. Dieu les créa homme & femelle, & appella leur nom homme. GENEV. & LOVAN. En Hébreu *Adam*. Créons l'homme à nôtre image. SACI.

Le ſecond *Adam*, ou le ſecond homme, dans S. Paul, c'eſt JESUS-CHRIST. 1. Cor. XV. 45. *Adam* le premier homme a été créé avec une ame vivante, & *le ſecond Adam* a été rempli d'un eſprit vivifiant. v. 47. Le premier homme eſt le terreſtre formé

de la terre, & le *second homme* est le celeste descendu du Ciel. Port R.

Quelques Grecs interpretent Cabbalistiquement le nom *Adam*, & que A signifie *ἀνατολὴ, l'orient*; D, *δύσις, le couchant*; A, *ἄρκτος*, le septentrion; M, *μεσημβρία*, le midi; parce qu'il étoit Roi des 4 parties du monde, ou qu'il devoit les peupler, & les remplir, ou qu'il étoit un petit monde, *μικρόκοσμος*.

ADAMA. s. f. *Adama*. Les Traducteurs de Geneve, & les Desmarets prononcent *Adma*; gardant les voyelles & la prononciation Hébraïques. C'est une ville de la Pentapole, proche de Sodome & de Gomorrhe, & qui fut consumée avec elle par le feu que Dieu fit pleuvoir sur ces villes infames. Les limites de Chanaan furent depuis le païs qui est en venant de Sidon à Gerara jusqu'à Gaza, & jusqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans *Adama*, & de Seboin jusqu'à Lesa. Saci.

ADAMITES. s. m. Ce sont d'anciens hérétiques, qui ont voulu imiter la nudité d'Adam, comme si l'homme avoit été rétabli dans l'état de l'innocence originelle. *Adamitæ*. Ils assistoient tout nuds dans les temples, & se joignoient publiquement avec les femmes. S. Epiphane, S. Augustin & Isidore en font mention. Prodicus fut Auteur de la secte des *Adamites*, au rapport de Théodoret. C'étoit un rejetton des Basilidiens & des Carpocratiens. Ils avoient toutes les mêmes erreurs. Cette Secte se renouvella vers le commencement du XVe siécle. Leur Chef s'appelloit *Picard*. Il passa de Flandre en Allemagne. Il prétendoit rétablir la loi de la nature, qui selon lui consistoit en deux points; la communauté des femmes, & la nudité. Ces derniers marchoient nuds dans les places publiques; au lieu que ceux dont parle S. Epiphane, & qui ne subsistoient plus de son tems, ne se dépouïlloient de leurs habits que dans leurs assemblées. Il y a des *Adamites* en Angleterre, qui font leurs assemblées de nuit, & qui ont pour devise ce vers Latin:

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Jure, parjure, & ne découvre point le secret. Iovet. Il y en a aussi en Allemagne, qui vont nuds, & refusent les habits qu'on leur présente, affectant l'innocence & la sainteté d'Adam. Ils vont errant dans les bois, rapportent le commencement de leur Secte à Adam & à Eve, faisant gloire d'être appellez leurs enfans. Quelques-uns disent *Adamiens*; *Adamites* est plus en usage.

ADAPTATION. s. f. Action par laquelle on applique une chose à une autre. *Accommodatio*. L'*adaptation* de ce mot convient fort bien au sujet, il est bien appliqué. On ne le dit gueres que dans le dogmatique.

ADAPTER. v. act. Appliquer, ajuster, accommoder une chose à une autre. *Accommodare*. Ce vers de Virgile lui a été bien *adapté*. Cette comparaison est ingénieuse, mais elle est mal *adaptée*. On s'en sert principalement en pratique. Le créancier est en droit d'*adapter* les premiers payemens sur les arrérages, & non sur le capital. Ce mot vient du Latin, & est composé de *ad* & *aptare*. On s'en sert aussi en Chymie en parlant des distillations. *Adapter* un récipient au chapiteau.

Adapter, en Architecture, c'est approprier une saillie, ou un ornement a quelque corps.

Adapté, ée. part. & adj. *Accommodatus*.

ADAR. s. m. *Adar*. C'est le nom du dernier mois, ou de la derniere lunaison de l'année Hébraïque, ou Juifve, comme il est dit dans Esther xvi. 20. Ce nom ne se trouve point avant ce tems là dans les livres de l'Écriture, les Juifs l'avoient pris des Babyloniens. Les Hébreux d'abord ne donnerent point de noms à leurs mois: ils disoient, le premier, le second, le troisiéme mois &c. comme on le voit dans les livres de Moyse, & dans beaucoup d'autres endroits. Dans la suite, quand ils eurent plus de commerce avec leurs voisins, ils emprunterent d'eux les noms des mois. C'est dans l'histoire de Salomon 3. *Reg.* vi. 1. 38. que nous trouvons pour la premiere fois des noms propres de mois. Ce Prince introduisit bien des coutumes étrangeres: il paroit même que l'usage ne s'en établit pas encore trop bien; car nous n'en trouvons que ce seul endroit, & deux seulement, *Zio*, & *Bul*. Mais pendant la captivité de Babylone, les Juifs prirent des Chaldéens les noms des mois, & nous en trouvons plus communément. C'est de là que vint celui d'*Adar*; comme les Juifs avoient le Cycle de 19 ans, & un mois intercalaire de tems en tems, il y avoit ces années là deux mois *Adar*. Le premier *Adar* étoit de 30 jours; le second n'en avoit que 29. Les années communes, ou non intercalaires, *Adar* n'avoit encore que 29 jours. Les années du Cycle de 19 ans, qui avoient deux *Adar*, étoient la 3e, la 6e, la 8e, la 11e, la 17e, & la 19e. Voyez le Calendrier Hébraïque de Munster, & celui qu'a donné Bartolocci dans la Biblioth. Rabbin. T. II. pag. 392. & suiv.

ADARCA. s. f. Ecume salée qui s'amasse dans les marais pendant la sécheresse. Cette drogue est seche, & tellement chaude qu'elle a une vertu caustique. On dit *Adarce*. L'*adarce* est âcre, on se sert de l'*adarce* pour les dartres, on mêle l'*adarce* avec de la graisse.

ADARGATIS, ou ADERGATIS, ou ATERGATIS. s. f. Nom d'une Divinité des Syriens, dont ils faisoient la femme du Dieu Adad, & que Selden, *de Diis Syris Syntagm. II. c.* 2. croit avoir été la même que le Dieu Dagon, dont les Européans par corruption ont fait Adirdaga, Atergatis, Adergatis, Dercero; & même Argatis, qui se trouve dans Tertullien, *adv. Nation. L. II. c.* 8. Dans ce sentiment il faut dire que *Adargatis* s'est formé de *adar*, grand, magnifique, & *Dagon*.

ADARIGE. Quelques Chymistes donnent ce nom au sel Ammoniac. Harris.

A D D.

ADDAD. s. m. C'est le nom que les Arabes donnent à une racine d'herbe fort amere, qui se trouve en Numidie, & par toute l'Afrique, & qui est si venimeuse, que 30 ou 40 goutes d'eau distillées dans cette racine, sont capables de faire mourir une personne en une heure. Ablanc. *tract. de Marmol. L. VII. c.* 1.

ADDITION. s. f. Augmentation, adjonction, supplément, action par laquelle on ajoute une chose à une autre. *Adjectio*. Quand il s'agit de l'Écriture Sainte il ne faut faire aucune *addition* au texte, de peur de le corrompre, ou d'en altérer le sens. On dit en Physique, que tous les corps naturels se forment par *addition* de parties.

Addition, se dit aussi de la chose ajoutée qui sert à en amplifier une autre. *Additamentum, accessio, adjunctio*. Les *additions* marginales d'un tel livre sont excellentes. La plûpart des Auteurs qui font réimprimer leurs livres, y font des *additions* & des supplémens: ils font souvent des *additions* superfluës, au lieu de retrancher l'inutile.

Addition, en termes d'Arithmétique, & d'Algebre, est la premiere des quatre regles fondamentales de ces sciences: elle fait trouver la somme totale que composent plusieurs nombres, ou quantitez particuliérement ajoutées ensemble. *Additio*. On arrange ces nombres les uns sous les autres; ensorte que les nombres simples soient sous nombres simples, les dixaines sous les dixaines: ce qui forme plusieurs colonnes. On commence à compter par la derniere colonne, de haut en bas. Si les nombres de cette colonne étant assemblez n'excedent point le nombre de 9, il faut marquer sous cette ligne dans le rang de la même colonne, le nombre que vous avez trouvé. S'ils excedent le nombre de 9, il faut marquer sous la même colonne le nombre qui excede, & retenir l'autre pour transporter à la colonne suivante, & le joindre avec ceux de cette colonne, comme étant de même valeur. Roh. Le nombre qui résulte de l'*addition*, ou de l'assemblage de ces nombres particuliers, s'appelle la somme.

Exemples d'*additions* Arithmétiques.

16	34	756	5789	93256
72	68	382	3452	13700
88	102	568	7898	78250
		1706	3257	97662
			20596	15628
				298496

Si les nombres sont de differentes dénominations, par exemple, de livres, de sols, & de deniers, il faut ajouter ensemble tous ceux d'une même dénomination, en commençant par la plus basse, & si après l'addition il y en a assez pour faire un nombre d'une dénomination plus haute, par exemple assez de deniers pour faire un, ou plusieurs sols, il faut les ajouter aux chiffres de cette dénomination, c'est-à-dire, aux sols, & ne retenir pour les deniers que les nombres qui ne montent pas jusqu'à douze, & ne peuvent par conséquent faire un sol; & ainsi des sols par rapport aux livres. Exemple.

135 l.	17 s.	8 d.
95	11	2
3	5	9
234	14	7

9, 2 & 8 font 19 deniers, dans 19 il y a une fois douze, qui fait 1 sol, plus 7 deniers. Il faut marquer 7 d. & retenir 1. s. pour le joindre à la colonne suivante, qui sont des sols. Ainsi 1 & 5 & 1 & 7 font 14. Je mets 4 & retiens 1 pour la colonne des dixaines, 1 & 1 & 1 sont trois dixaines de sols, ou 30 s. Dans 30 s. il y a 1. fois 20 s. qui font une livre, plus 10 s. J'écris 1 dans la colonne des dixaines de sols, & je retiens 1 pour la colonne des livres; & je continuë l'addition des livres selon les regles précedentes.

En

En Algebre l'*addition* se fait en joignant ensemble les quantitez proposées, & conservant leurs propres marques. La marque de l'*addition* en Algebre est +, que l'on suppose toujours appartenir à la quantité qui suit. Ainsi si vous voulez ajouter $2a$ à $3a$, la somme sera $2a + 3a$; c'est-à-dire, deux a, plus $3a$, ou $5a$. Ou si vous ajoutez $A + 2b$ à $c + bb$.

La somme sera $A + c + 2 + bb$.

Pour faire plus aisément l'*addition* en Algebre, voici les regles qu'il faut observer.

1°, Quand on veut additionner des entieres simples & semblables, il faut joindre en une somme tous les nombres, & joindre à cette somme les lettres par lesquelles une de ces quantitez est exprimée. Par exemple,

$$\begin{array}{r} -b \\ -2b \\ \hline \text{fait} -3b \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} +bcd \\ +2bcd \\ +4bcd \\ \hline \text{fait } 7bcd \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} -36dc \\ -4dc \\ \hline \text{La somme est } -40dc. \end{array}$$

2°, Quand deux quantitez simples & semblables ont deux nombres égaux devant elles, mais des signes ou des marques differentes, c'est-à-dire, que l'une a la marque de l'addition + & l'autre la marque de la soustraction —, alors la somme est o.

$$\text{Ainsi } \begin{array}{r} +3a \\ -3a \\ \hline \text{fait } \quad 00 \end{array} \qquad \begin{array}{r} -bb \\ +bb \\ \hline \text{fait } \quad 00 \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} +7dcc \\ -7dcc \\ \hline \text{fait } \quad 00. \end{array}$$

La raison en est manifeste, parce qu'une quantité qui a devant soi un signe négatif, est directement contraire à une egale quantité qui aura devant soi un signe affirmatif. Ainsi elle la detruit entierement. Si un homme a 10 l. dans sa cassette, & qu'il vienne à s'endetter de 10 livres, c'est-à-dire, si vous ajoutez à ce qui est dans sa cassette — 10 l. moins dix livres, il ne reste rien. Ainsi c'est une regle generale en Algebre que ajouter — c'est la même chose qu'ôter +; & ôter — c'est la même chose qu'ajouter +; & ôter + c'est la même chose qu'ajouter —.

3°, Si l'on propose des quantitez simples & semblables, mais qui ayent des signes differens, & des nombres inégaux, otez le plus petit nombre du plus grand, & ajoutez au nombre qui reste la lettre, ou les lettres qu'avoient ces deux nombres, & mettez devant ce même reste la marque du plus, d'où vous avez fait la soustraction. Ainsi

$$\begin{array}{r} +3a \\ -a \\ \hline +2a \end{array} \qquad \text{Et} \qquad \begin{array}{r} -8b \\ +2b \\ \hline -6b. \end{array}$$

On en voit la raison par ce qui a été dit dans la regle précedente.

4°, Quand il faut additionner plusieurs quantitez simples & semblables, mais qui ont des signes differens, faites une addition des quantitez affirmatives, & une autre des quantitez négatives; faites ensuite l'addition de ces deux sommes, selon la troisiéme régle que nous venons de donner. La somme de cette derniere addition sera celle que vous cherchez. Par exemple,

$$\left.\begin{array}{r} -7a \\ -3a \\ +5a \\ +9a \end{array}\right\} \begin{array}{r} -10a \\ \\ \underline{+14a} \end{array}$$

somme $+4a$.

Avec un peu de réflexion sur ces regles, on peut aisément faire l'addition des quantitez composées. Ainsi

$$\left.\begin{array}{l} +3ee+7bb \\ -ee-2bb \\ +ff+3ff \end{array}\right\} \begin{array}{l} +3ee+7bb+4ff \\ \underline{-ee-2bb} \end{array}$$

La somme $+2ee+5bb+4ff$. HARRIS.

On dit en termes de Palais, des *additions* premieres, secondes, troisiémes: ce sont les nouvelles écritures qu'on donne après avoir fourni de deffenses & de repliques. Les *additions* sont deffenduës par l'Ordonnance de 1667. On dit aussi, Informer par *addition*, quand on informe après qu'une premiere information est close & decretée.

ADDITIONNER. v. act. Terme d'Arithmétique. *Addere*. Assembler plusieurs sommes pour en sçavoir le total.

ADDOMESTIQUER. v. n. Vieux mot, & hors d'usage, qui signifioit, Se rendre familier, ou domestique chez quelqu'un. *Insinuare se in familiaritatem*. Il se dit encore en quelques lieux des animaux apprivoisez qui viennent habiter en quelque maison. Ce mot vient du Latin *domesticus*, de *domus*, Maison.

ADDUCTEUR. adj. m. Est une épithete que les Medecins donnent au troisiéme muscle des yeux qui les fait mouvoir du côté du nez, comme les menant de ce côté-là. On l'appelle aussi *beuveur*, parce que c'est un mouvement qu'on fait d'ordinaire en beuvant. On le dit aussi des muscles qui sont dans le pouce, & dans les autres parties du corps qui ont besoin d'un mouvement en dedans. Ce mot vient du Latin *adducere*, Amener. Le second muscle de l'index est l'*adducteur*. Il prend son origine à la partie antérieure du premier os du pouce, & se va inserer au premier os du doigt indice, qu'il approche du pouce. DIONIS. Il y a aussi des *adducteurs* des jambes, & des orteils des pieds. L'*adducteur* du second orteil du pied est son troisiéme muscle qui s'appelle encore *Tenar*. ID.

ADDUCTION. s. f. *Adductio*. Terme d'Anatomie. Le mouvement d'*adduction*, est celui qui mene les doigts vers le pouce. DIONIS. Les muscles lumbricaux, ou verniculaires, sont placez dans la paume de la main, & prennent leur origine des tendons du profond & du ligament annulaire, puis portez vers la partie interne des doigts, s'inserent à leur seconde articulation, pour l'*adduction*. Le mouvement d'*adduction* dans les yeux est celui qui les tourne vers le nez.

ADE.

ADELAÏDE. s. f. *Adelais*. Nom propre. On a dit aussi Adelais, & par contraction, ou par corruption, Alix; car Alix est la même chose qu'Adelaïs; ce qui paroît parce que quelques femmes qui ont porté ce nom sont appellées tantôt Adelaïs, ou Alix, comme par exemple, Adelaïs, ou Alix, femme d'Hugues Capet, Adelaïs, ou Alix, femme de Raoul Roi de Bourgogne au Xe Siecle; Adelaïs, ou Alix, fille du Roi Robert & femme de Richard II. Duc de Normandie, dans l'onziéme siecle. Dans le même siecle *Alix*, ou *Adele*, Comtesse de Crepi, ou de Valois, mere d'Alix qui porta ces terres à Hugues le Grand fils d'Henri I. &c. On trouve aussi quelquefois ADELHEIS, & ADELIS. De là s'est fait *Adlis*, puis *Alis*, que l'on trouve en effet pour *Alix*. Et M. Chastelan dit dans ses notes sur le Martyrologe 5. Fevr. qu'à Cologne le petit peuple au lieu de sainte Adelaïs la nomme sainte *Alez*.

ADELARD. Voyez ALLARD.

ADELBERT. subst. masc. *Adelbertus*. Nom propre. Voyez ALBERT.

ADELITES. s. m. & pl. *Adelitæ*. Les Espagnols appellent ainsi certains peuples qui font profession de deviner les choses futures, par le vol ou le chant des oiseaux, par la rencontre des bêtes sauvages, & autres moyens semblables. Ils les appellent encore *Almoganens*. Les *Adelites* conservent parmi eux des livres de cette prétenduë science. C'est ce qu'en rapporte Valla *L. I. histor.*

ADEMAR, ou ADIMAR, ou ADHEMAR. *Ademarus*, *Adimarus*, *Adhemarus*. Noms propres d'hommes & de familles, qui sont tous trois la même chose.

ADEMPTION. s. f. Terme de Jurisprudence. Révocation, retranchement. *Ademptio*. L'*ademption* d'un legs peut être, ou expresse, ou tacite. Elle est expresse, si le Testateur déclare formellement qu'il révoque ce qu'il avoit legué; & tacite, lorsque le Testateur ne révoque qu'indirectement le legs.

ADEN. *Aden*, *Adena*, *Adenium*. Nom d'une ville de l'Arabie heureuse, & non pas de la haute Ethiopie, Cornelius l'a dit dans le Marmol François. *Aden* est un port de mer celebre, depuis surtout que les Portugais ont détruit Adel, dont tout le commerce a passé à *Aden*. MARMOL. *Aden* est dans une presqu'Isle de la côte méridionale, vis à vis du Cap de Guadarfui. Les Portugais assiegerent inutilement *Aden* en 1513. Les Turcs la prirent en 1528. MATY. Ce nom est Arabe, le même que *Eden* en Hebreu, dont il vient originairement. Il signifie un lieu delicieux. On l'a donné dans l'Orient à plusieurs lieux differens, à cause de leur beauté, de même que le nom de Beaulieu en nôtre langue; car *Aden* est un nom Arabe, & originairement Hébreu, qui signifie délices, & est le même que *Eden*, ;79. La montagne d'*Aden*, qui a des mines d'argent, est dans le Royaume de Fez. La ville d'*Aden*, Capitale du Royaume d'*Aden*, est dans l'Arabie heureuse, & appartient au Prince de la Mecque. Elle porte ce nom à juste titre; car on dit qu'elle est une des plus belles & des plus délicieuses du païs. Alphonse d'Albuquerque assiegea *Aden* en 1513. Les Turcs la

prirent

Digitized by Google

prirent en 1538. Tel est ce port celebre nommé *Adana*, ou *Aden*, si fréquenté depuis plusieurs siécles, qui pour avoir été le lieu le plus délicieux d'une région très-délicieuse, je veux dire de l'Arabie heureuse, a été nommé lui même l'Arabie heureuse, comme renfermant en soi toutes les beautez de cette contrée ; quoiqu'outre cet *Adana* il y en eut encore une autre méditerranée dans le même païs, portant le même nom que la premiere, & pour la même raison. HUET.

ADENA, ou ADANA. s. f. Aujourd'hui Malmistra. Ville Archiépiscopale de Cilicie, dans l'Anatolie. Un fleuve nommé Gehon, c'est le Pyramus des Anciens, passe par la ville d'*Adana*. HUET. Le nom *Adana* est le même que celui d'Eden. ID. & que celui d'*Aden*.

ADÉNÉRER. v. act. Vieux terme de Pratique & de Coutumes, dont on se servoit dans les licitations, pour dire, Mettre à prix. *Pretium statuere*.

ADENT. s. m. Terme de Charpenterie & de Menuiserie, qui se dit de certaines entailles ou emboëtures qui se font en forme de dents, pour mieux lier & assembler des pieces de bois, ou des tenons dans des mortaises. Assemblage en *adent*.

ADEODAT. s. m. *Adeodatus*. Nom, ou surnom qu'on a donné à plusieurs hommes, & qui est formé du Latin, & signifie *Donné de Dieu*; ou, comme on a dit en François, Dieu donné, ou de Dieu donné. Le Pape *Adeodat* fut élû en 671. après Vitalien. Philippe Auguste & Loüis XIV. ont été surnommez *Adeodat*.

ADEONE. s. f. *Adeona*. Déesse à laquelle les Romains se recommandoient quand ils alloient quelque part, comme témoigne S. Augustin dans la cité de Dieu L. IV. c. 21.

Ce mot a été formé du verbe *Adeo, Je vais, J'entre*.

ADEPTE. s. m. *Adeptus*. Les *Adeptes*. Nom de certains Alchymistes qui prétendent avoir trouvé le secret de la transmutation des métaux, ou la pierre Philosophale. HARR.

Ce nom vient du participe *adeptus*, du verbe Latin *adipiscor*, qui signifie, *trouver*, *acquerir*, parce qu'ils prétendent avoir trouvé le grand secret de la transformation des métaux. Ces Alchymistes disent qu'il y a toujours douze *Adeptes*, qui sont remplacez par d'autres, lorsqu'il plait à quelqu'un de la fraternité de mourir, ou de se transporter lui même quelque part où il puisse faire usage de son or; car dans ce mauvais monde-ci, disent-ils, il ne leur procure pas une chemise. HARR.

ADER. Voyez la tour d'*Ader*; car c'est une erreur de prendre *Ader* seul pour tout le nom de ce lieu, & de dire qu'il signifie la tour du troupeau; car *Ader* signifie seulement troupeau.

ADÉS. Vieux mot, qui veut dire, selon Pasquier, *incontinent*, *maintenant*, *alors*,

Et tout adês *en regardant*. ROM. DE LA ROSE.

Adês sera procedé à la requête du diligent. BOUTILLIER.

ADESSÉNAIRES. s. m. & f. *Adessenarii*. Hérétiques qui croyent que JESUS-CHRIST est dans l'Eucharistie, mais d'une maniere differente du dogme Catholique. Les *Adesséna*ires sont de quatre differentes opinions sur cela. Les uns soutiennent qu'il faut dire que le corps de JESUS-CHRIST est au pain; les autres qu'il est à l'entour du pain; les autres qu'il est avec le pain; & les autres enfin, qu'il est sous le pain. Les *Adesséna*ires, comme il paroît par là, sont ceux qu'on appelle autrement *Impanateurs*. *Adesséna*ire, est un nom forgé par Pratéole. Il vient du verbe Latin *adesse*, *adsum*, Je suis present. Mais il n'a jamais été dans l'usage ordinaire, & nulle secte ne l'a porté. Quelques-uns de nos Auteurs s'en servent néanmoins, comme Jovet & le Dictionnaire Historique.

ADEXTRÉ, ÉE. adj. Terme de Blason, qui se dit des piéces qui se mettent au côté dextre de l'Ecu; comme au contraire, ce qui se met au côté sénestre se dit *sénestré*. *Habens ad dexteram*, *ad sinistram*. On le dit aussi, lors que l'on blasonne la partie droite de l'Ecu, & qu'elle est d'un émail different de la gauche.

On dit encore d'un pal, ou autre piéce qui a, par exemple, un lion à sa droite, qu'il est *adextré* de ce lion.

ADH.

ADHÉRENCE. Terme de Philosophie. État de deux corps qui tiennent ensemble ; soit parce que leurs parties sont contiguës, ou engagées les unes avec les autres; soit parce qu'ils sont seulement comprimez par l'action des corps extérieurs qui les touchent immédiatement. *Adhæsio*, *copulatio*.

ADHÉRENCE. s. f. Attachement à une chose, à un parti, ou à un sentiment. *Adhæsio*. L'*adhérence* à l'hérésie emporte excommunication. On dit aussi en Médecine & en Anatomie l'*adhérence* de la peau, l'*adhérence* des poumons. Les poumons sont quelquefois attachez à la pleure, & au diaphragme, par des ligaments fibreux. La cause de cette *adhérence* embarrasse les Anatomistes. DIONIS.

ADHÉRENT, ENTE. adj. Qui est joint, contigu, attaché à quelque chose. *Adœrens*, *inhærens*. Il a acheté cette maison, parce qu'elle étoit *adhérente* à la sienne. La gangrene corrompt toutes les parties *adhérentes*, ou voisines. La pierre est *adhérente* à la vessie.

D'autres l'écrivent *adhérant*, *ante*, comme étant participe du verbe adhérer. La peau est plus *adhérante* à l'homme qu'à certains animaux, ce qui fait qu'ils la meuvent plus aisément. DIONIS. La chaux ne vaut rien quand elle est éteinte en certaines eaux; au lieu que d'autres la rendent beaucoup plus liée, plus forte & plus *adhérente*. P. LE COMTE.

ADHÉRENT. s. m. Se dit au figuré de ceux qui suivent un même parti, qui sont dans les mêmes sentimens, ou dans les mêmes intérêts. *Studiosus*. Tous les *adhérens* d'Antoine furent déclarez ennemis du Senat. ABLANC. On a excommunié cet hérétique, & tous ses fauteurs & *adhérens*. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

ADHÉRER. v. act. Etre joint, & uni; être tout près. *Adhærere*. Il n'est gueres en usage au propre, si ce n'est dans le dogmatique, où l'on dit que l'accident *adhére* nécessairement à la substance : & en Médecine, c'est une maladie du poumon d'*adhérer* aux parois du thorax.

Au figuré il signifie, être attaché aux sentimens de quelqu'un; les approuver. *Studere*, *studiosum esse*. Il n'a jamais *adhéré* aux hérétiques, pour dire, Il n'a jamais été de leur parti. Pourquoi poussez-vous la complaisance jusqu'à *adhérer* à toutes ses fantaisies?

ADHÉSION. subst. f. Attache, jonction, liaison. *Adhæsio*. Les Scholastiques, & nommément saint Bonaventure, distinguent deux certitudes. L'une de spéculation, qui naît de l'évidence de la chose; & l'autre d'*adhésion*, qui naît non pas de l'évidence, mais de l'importance de la chose, & de l'intérêt qu'on y a. Ainsi la volonté *adhére* fortement à la verité, à cause de l'intérêt qu'elle a à la croire. C'est là ce que les Scholastiques appellent certitude d'*adhésion*.

ADI.

ADIABENE. s. f. *Adiabene*. Contrée d'Asie toute entiere à l'orient du Tigre, & non entre le Tigre & l'Euphrate, comme l'a prétendu Etienne le Géographe, & après lui Suidas, qui disent qu'elle s'appelloit aussi Messene, *Μεσσήνη*, parce qu'elle étoit entre ces deux fleuves. Voyez. MESSENE. Pline met l'*Adiabene* au delà de l'Armenie, & dit au Liv. VI. Chap. 9. qu'elle est entourée de montagnes d'un côté, & du Tigre de l'autre. Pinet son Traducteur, au lieu d'*Adiabene*, dit la Région du Diarbeck, ou Mosul. Pline ne dit point que l'*Adiabene* fût une partie de l'Assyrie; mais l'Assyrie elle même, qui avoit changé de nom. Voyez L. V. c. 12. Ammien Marcellin en dit autant L. XXIII. c. 6. Ainsi les Dictionnaires, qui disent que c'est une contrée de l'ancienne Assyrie, se trompent. Et quoique Pline L. VI. c. 13. dise *Adiabene Assyriorum initium*, cela ne signifie pas que ce ne soit qu'une partie de l'Assyrie; mais que ce n'est qu'une partie de l'Empire des Assyriens qui commença par-là; mais à quoi ils ajouterent ensuite bien d'autres Provinces, & par conséquent que c'est là proprement l'Assyrie. Dans le sens étoit l'Assyrie étoit une Province assez bornée, dont Ninive étoit la Capitale; & c'est cette Province qui a depuis été nommée *Adiabene*. HUET. Les Grecs ont dérivé ce nom de *ἀδιάβατος*, qui signifie *inaccessible*; & ils ont cru qu'elle avoit ce nom à cause des fleuves dont elle est toute entrecoupée. Ammien Marcellin prétend avec plus d'apparence que ce nom vient du fleuve Diava, qui est celui que les Grecs appellent Lycus; car Deva, ou Diava, est la même chose en Chaldéen que Lycus en Grec, & veut dire Loup. De Diava en y ajoutant l'article *ha*, on fait *Hadiaba*, & ensuite *Hadiabene*. Les Juifs l'appellent *Hadiab*; ainsi ce nom signifie la même chose que Lycie, ou Région des Loups.

ADIABENIEN, ENNE. *Adiabenus*. Homme d'*Adiabene*, habitant de l'*Adiabene*; ainsi appellé dans des tems postérieurs. Tigrane étant sorti de l'Armenie étoit entré dans les terres des *Adiabeniens*, qui est une nation limitrophe. DE HARLAY.

ADJACENT, ENTE. adj. Contigu; situé auprès, ou très-proche. *Adjacens*, *continens atque adjunctum*. Il a le gouvernement d'une telle Province, & des Isles *adjacentes*. Ce mot vient du Latin *ad* & *jacere*. On ne s'en sert gueres que dans la pratique.

ADIANTUM. s. m. Plante qui est une espece des cinq capillaires. Elle croît ordinairement autour des puits; les Espagnols l'appellent *Sargasso*; ils donnent le même nom à une herbe dont toute la mer est couverte au Cap Verd, & aux Isles de Cuba & Espagnola. Ce mot est composé de la particule privative *a*, & du verbe *διαίνω*, *humesco*, Je deviens humide, ou je suis mouillé. Ainsi on la nomme *adiantum*, parce que lorsqu'on verse

fie en quelque ſorte ces ſubſtantifs, & ils ont bien plus d'énergie que l'*adjectif*. Il en eſt de même en Grec & en Latin. Appeller un homme *ſcelus*, *flagitium*, *perjurium*, c'eſt plus que de l'appeller, *ſcelerate*, *flagitioſe*, *perjure*. La raiſon eſt qu'un fourbe, un ſcélérat, un pareſſeux, &c. ne peut changer & devenir homme de bonne foi, homme de bien, diligent &c. mais la fourberie, le crime, la pareſſe, ne peut pas, ne pas être fourberie, crime, pareſſe, il lui eſt eſſentiel d'être telle; & de même dans le bien. M. de Balzac n'a oſé décider la queſtion, ſi l'*adjectif* doit ſuivre, ou préceder le ſubſtantif. En effet, il n'y a point de regle fixe, il faut s'attacher à l'uſage, pour donner la préſéance à l'un ou à l'autre: car ils ont une ſignification différente, ſelon la place qu'on leur donne. En matiere de Généalogie il faut dire, deſcendu en *droite ligne*: deſcendu en *ligne droite* ne vaut rien. C'eſt une regle generale, & très-commune, que l'*adjectif* doit s'accorder avec le ſubſtantif en nombre, en genre, & en cas. On dit cependant des Lettres-Royaux, parce que Lettres-Royaux, ne forme proprement qu'un nom composé. Quand certains noms collectifs ſont ſuivis du génitif, on fait accorder l'*adjectif* pour le genre avec ce ſecond nom qui eſt au génitif, & non pas avec le nom collectif. *Une troupe de gens étourdis. Un grand nombre de ſoldats y furent tuez.*

ADJECTIVEMENT. ad. D'une maniere adjective. *Adjectivo more, modo.* La plûpart des noms s'employent tantôt *adjectivement*, tantôt ſubſtantivement.

ADJECTION. Terme dogmatique. Jonction de quelque corps à un autre. *Adjectio, copulatio.* L'accroiſſement des corps naturels ſe fait par *adjection* de parties.

ADIEU. adv. Terme de compliment, dont on ſe ſert quand deux perſonnes amis ſe ſéparent, ou lors qu'on prend congé de quelqu'un, & qu'on le quitte. *Vale.* Il y eut bien des larmes répanduës quand ils ſe dirent *adieu*. Sa Maîtreſſe n'a oſé s'expoſer aux tendreſſes, & aux émotions d'un *adieu*. S. EVR. Rien ne coûte plus en amour que l'*adieu*. SARAS.

Iris lors qu'il me faut retirer de chez-vous,
Plus de vingt fois en un quart d'heure,
Je dis adieu; *puis je demeure.* LA SABL.

ADIEU, eſt quelquefois un ſubſt. maſc. Un tendre *adieu* déchire le cœur d'un amant bien touché. S. EVR. Il s'employe élégamment au pluriel. Rien n'étoit plus touchant que leurs triſtes *adieux*. Portez lui mes *adieux*, & recevez les ſiens. RACIN.

On dit populairement, *Adieu* juſqu'au revoir. Sans *adieu*, pour marquer qu'on ſe reverra bien-tôt. Je ne lui veux dire que bon jour & *adieu*, pour dire, Je ne lui veux dire qu'un mot.

ADIEU, ſe dit auſſi des choſes chéries qui paſſent, & qui nous échapent. *Valedicere.* Dès que la S. Martin eſt venuë, *adieu* les beaux jours. Quand on a paſſé 60 ans, il faut dire: *Adieu* la joye, & les plaiſirs.

On dit auſſi, Dire *adieu* au vin, au jeu, aux femmes, à la débauche, au commerce, & au monde; pour dire, Y renoncer, ſe retirer des choſes pour leſquelles on avoit de l'attachement. *Renuntiare, nuntium remittere.* En ce cas il marque de la tendreſſe & du regret. Se dire *adieu* pour jamais: ſe dire un éternel *adieu*: ſe dire le dernier *adieu*: cela marque une longue ſéparation, & une réſolution ou une néceſſité de ne ſe revoir jamais.

Adieu, *je vais le cœur trop plein de vôtre image,*
Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage. RAC.

ADIEU, eſt auſſi un terme de commandement, de chagrin, ou de refus, lors qu'on chaſſe, ou congedie quelqu'un. *Adieu*, vous m'importunez trop. *Apage te.* *Adieu*, en voilà aſſez; j'entends vôtre affaire.

Il ſe dit encore d'une perſonne, ou d'une choſe qui eſt en péril. *Actum eſt.* Si la fiévre redouble, *adieu* le bon homme. Si vous vous engagez dans le monde, *adieu* l'étude, & les ſciences. Si vous laiſſez approcher cet étourdi, *adieu* mes porcelaines. Cette façon de parler n'eſt en uſage que dans la converſation.

On dit proverbialement, *Adieu* la voiture, *adieu* vous dis, c'eſt

I fait

fait de lui ; pour dire, qu'un homme se meurt, qu'il est perdu. *Adieu* paniers, vendanges sont faites : pour dire, qu'on n'a plus besoin de certaines choses, quand la saison où on s'en sert est passée. *Adieu* mon argent, *adieu* mes espérances ; pour dire, qu'on a perdu son argent, ses prétentions.

On dit en termes de Marine, *Adieu va*, ou Parez à virer ; pour avertir l'équipage, afin qu'il manœuvre de concert, lors qu'on veut faire virer le vaisseau pour changer de route.

ADIGE. s. f. *Athesis.* Riviere d'Italie, qui prend sa source au Braulio dans le Tirol, & après avoir passé le Trentin & le Veronois se jette dans la mer Adriatique, au midi de la côte de Venise, & au nord de l'embouchure du Pau.

ADIMION. s. m. Terme de Fleuriste. C'est une tulippe amarante, avec un peu de rouge & de blanc de lait.

ADIMAIN. s. m. Animal privé qui ne se trouve que dans les deserts de la Lybie. Il ressemble au mouton. Il porte une laine courte, & très-fine. Il n'y a que la femelle qui ait des cornes. Il a les oreilles fort longues & pendantes. C'est tout le bétail de Lybie, qui fournit aux habitans quantité de lait & de fromage. C'est un animal fort paisible qui se laisse monter aux enfans, & les porte sur son dos plus d'une lieue ; il est aussi grand qu'un moyen veau. Ablanc. *Traduct. de Marmol.* Voyez encore Jean Leon l'Africain. Desc. de l'Afrique. P. IX.

AdJOINDRE. v. act. Donner un collegue ; associer quelqu'un pour servir d'aide & de conseil, & quelquefois de controlleur dans une affaire, ou dans une négociation importante. *Adjungere.* On dit *Ajoindre* à un Rapporteur deux Evangélistes, lorsqu'il rapporte un procès, pour examiner l'inventaire & les piéces.

AdJOINT. s. m. Celui qui est joint avec un autre pour lui aider dans son ministere, ou pour en partager les fonctions, ou pour prendre garde à ses actions. *Socius, Collega.* Ce Syndic ne sçauroit rien conclure seul ; il faut négocier avec son *Ajoint.* On a créé en titre d'office des *Ajoints* aux Enquêtes, pour être présens à la confection des enquêtes avec le Juge commis pour la faire. Le Syndic des Libraires a aussi ses *Ajoints.*

Adjoints, en termes de Rhétorique & de Grammaire, se dit des mots, ou des choses qu'on joint à d'autres pour en augmenter la force, ou pour amplifier le discours : comme les mots adjectifs, ou les épithètes, sont *ajoints* aux substantifs, pour marquer leur nature & leurs qualitez. *Adjuncta.* Les argumens qui se tirent des *ajoints*, sont les adminicules de preuve, qui naissent des circonstances particulieres du fait.

ADJONCTION. s. f. Il ne se dit qu'en Pratique du Palais. On conclut toutes les requêtes de plaintes en matiere criminelle, en demandant l'intervention, & en requérant l'*adjonction* de M. le Procureur Général, du Procureur du Roi, ou du Procureur Fiscal. *Subscriptio.*

AdJOURNEMENT. s. m. Assignation, ou exploit qu'on donne à quelqu'un pour comparoitre en justice à un certain jour, & répondre sur quelque demande qu'on fait contre lui. *Vadimonii denuntiatio, in jus vocatio.* Les *ajournemens* qu'on fait en Cour Souveraine, ou aux Requêtes du Palais, se font en vertu d'un mandement, ou d'une commission du sceau ; mais les *ajournemens* qui se donnent devant les Juges subalternes se font par un simple exploit. Un *ajournement* se doit signifier à la personne, ou au domicile. Par l'Ordonnance de 1667. les *ajournemens* des étrangers se font à l'hôtel du Procureur General du Parlement, où ressortiront les appellations du Juge devant lequel ces étrangers absens, & hors du Royaume, seront assignez. Avant cette Ordonnance on les assignoit sur la frontiere. Les *ajournemens* doivent être libellez, & contenir la demande, le nom, & le domicile du demandeur, celui du Sergent, & le nom de celui à qui l'exploit a été laissé. Enfin, l'exploit d'*ajournement* doit être contrôllé trois jours après la datte. Les autres formalitez des *ajournemens* sont reglées par le second titre du Code-Louïs, c'est-à-dire, de l'Ord. de 1667. *Ajournement* personnel en matiere criminelle, est une ordonnance, ou sentence du Juge, par laquelle il est enjoint à l'accusé de comparoître en personne. *Vadimonii per se obeundi denuntiatio.* On décerne seulement un *ajournement* personnel, quand le crime n'est point capital, & n'emporte ni peine afflictive, ni peine infamante. Cependant si l'accusé est Officier, il demeure interdit des fonctions de sa charge par le seul *ajournement* personnel. Si celui contre lequel il y a *ajournement* personnel, ne comparoît point dans le tems qui lui est marqué par l'assignation, le Juge convertit le decret d'*ajournement* personnel, en decret de prise de corps. Autrefois il y avoit certaine forme & solennité pour *adjourner* un Pair de France, un Prince, un Prélat, un Seigneur, un Gentilhomme, à cause de leur révérence & autorité. Ragueau.

Adjournement, se dit figurément des avertissemens qui nous font souvenir de la mort, & des jugemens de Dieu. Malgré tant d'*ajournemens* subis devant le tribunal divin, dont nous sommes témoins, nous vivons avec sécurité, sur la périlleuse espérance d'un tems de préparation, qui peut-être ne nous sera jamais donné. Le P. Gail.

AdJOURNER, v. act. Assigner quelqu'un pour comparoître en justice, & deffendre à quelque demande qu'on fait contre lui. *Diem dare, dicere.* Il a été *ajourné* à quinzaine, au mois, au Parlement, au Conseil. On n'*ajourne* point les témoins pour déposer ; on ne fait que les assigner : & en Cour Ecclesiastique on doit *citer.*

Ménage dérive ce mot de *adjurnare*, comme qui diroit, *diem dicere*, qui se trouve en cette signification dans les Capitulaires. Il signifioit anciennement, que le jour étoit venu ; nous en avons perdu la naïveté pour la tourner en chicane. Pasq.

Adjourner *à trois briefs jours*, c'est crier à son de trompe, ou à cri public, qu'il y a un décret contre quelqu'un, après qu'on a fait perquisition de sa personne, afin qu'il ait à comparoître dans les trois jours en justice : à faute de quoi on lui doit faire son procès par contumace.

Adjourner, vouloit encore dire autrefois se faire jour, il est employé en cette signification dans Perceval, le Roman d'Alexandre & Pasquier ; & dans le Roman de Pepin *adjourner* veut dire, que le jour ou l'aurore commencent.

Adjourné, ée. part. & adj.

AdJOUsTER, v. act. Joindre quelque chose à une autre, l'amplifier. *Addere, adjungere.* On a *ajouté* quatre Compagnies à ce Régiment. On voit dans ce lieu tout ce que l'art peut *ajouter* à la nature sans la gâter. M. Sc. Il faut *ajouter* ces trois sommes ensemble. Il *ajoute* crime sur crime. Les arts se perfectionnent par le tems, parce que l'on *ajoute* toûjours à la premiere invention, & aux premiers efforts de l'esprit. S. Evr. La splendeur des Grands *ajoute* à nôtre propre misere le poids du bonheur d'autrui. La Br. Ce passage a été *ajouté* à ce livre, pour dire, il n'est pas dans l'original. On ne peut rien *ajouter* à sa débonnaireté ; c'est-à-dire, qu'elle est extraordinaire. Il y en a qui *ajoutent* à la gloire de leurs ancêtres, une gloire qui leur est propre. Du R.

Nicod dérive ce mot de *ad*, & de *juxtà*, ou d'*adjungo.*

On dit quelquefois, pour faire une transition à une derniere raison : *Ajoutez* à cela que, &c. Je n'*ajoute* qu'un mot ; je finis. On dit aussi simplement, Vous *ajoûtez*, pour dire, Vous y mettez ce qui n'y est pas ; vous dites plus qu'il n'y en a. Je n'*ajoute* rien ; c'est-à-dire, je rapporte les choses de bonne foi, je n'*ajoûte* rien à la verité. Il n'y a rien à *ajouter* à ce que vous dites, à ce que vous faites ; pour dire, Vous parlez & vous agissez parfaitement bien.

Adjouter créance, *ajoûter* foi à quelqu'un, c'est-à-dire, Croire son témoignage, s'y confier. *Fidem habere, adjungere.* Toutes les sentences finissent ainsi : Et afin que foi soit *ajoûtée* aux présentes, nous y avons fait apposer nôtre scel.

AdJOUsTÉE. s. f. En termes de Géométrie, est une ligne prolongée, & à laquelle on ajoûte quelque chose. *Adjuncta.* Ainsi c'est un axiome, que si à des grandeurs égales, on ajoûte des grandeurs inégales, l'excès des toutes sera la même, que l'excès des *ajoûtées.* Roh. C'est un autre axiome, que si une grandeur est double d'une autre, & l'*ajoutée* de l'*ajoûtée*, le tout sera double du tout. Id.

ADIPEUX, euse. Terme de Médecine, qui signifie Gras. *Pinguis, obesus.* Il se dit particuliérement d'un rameau qui sort du tronc descendant de la veine cave, qui est un des cinq rameaux iliaques, qui va à la tunique extérieure des reins, parce qu'il est environné de graisse. La membrane appellée pannicule est *adipeuse* à l'homme, & charneuse aux bêtes. Cette membrane est la base des cellules *adipeuses. Cellulæ adiposæ.* Elle est double, & peut se diviser en deux parties ; l'une intérieure, dans laquelle sont plusieurs petites cellules pleines de graisse ; l'autre extérieure, que les Anatomistes ont confonduë avec la membrane charneuse, parce qu'elle a un grand nombre de vaisseaux sanguins. Harris. C'est dans les espaces des fibres de la membrane *adipeuse*, ou graisseuse, & dans les petites cellules qu'elle forme, que la graisse s'embarrasse & se fige. Dionis. Le même Auteur appelle aussi la membrane des reins *adipeuse.* Les conduits *adipeux. Adiposi ductus.* C'est ainsi qu'on nomme les sacs, ou vésicules *adipeuses*, qui portent l'adeps, ou la graisse dans les interstices des muscles, ou dans les parties entre chair & cuir. Id. Ce mot vient du Latin *adeps*, graisse.

ADIRER. v. n. Ancien terme de Palais. Égarer quelque titre, ou papier, ne le pouvoir retrouver. *Amittere.* Cette piece étoit le fondement de mon procès, le malheur a voulu qu'elle ait été *adirée.* Il vaut mieux se servir d'*égarer.*

Quelques-uns dérivent ce mot de *aderrare*, qui a signifié autrefois *aberrare à via.* Il y a plus d'apparence qu'il vient de *trouver à dire*, qui signifie *manquer.*

voraces & goulus ; ou
a faim, ils n'entroient
, & rencontrant quel-
r appeller les autres, &
ne ruse dont ils sçavent
ontres, ils se trahissent
ldires (de Perse) sont
éce que nous avions
rand chien couchant.
s assuroient que ceux
ouissons plus eloignez
Les chiens n'osoient
nquoient jamais d'é-
n lâchoit contre eux.
ux de Goa, & il y en
apportant à celle des
ardiniers, ils se mê-
de la peine à me per-
rece, quoiqu'il y ait
ille. Wicqfort

C'est l'acceptation
'héritier, qu'il veut
donnent. *Acceptio.*
toutes les dettes de
e servoit du terme
é à succeder par le
i sang, & *ab intestat*,

offrant, & dernier
proprieté d'un hé-
ice. *Manceps.* L'ad-
le prix de son ad-
être contraint par
s frais du bail.
des ouvrages, ou

ermiers des droits
, des Aydes, est
tes les poursuites
rs des Gabelles &

qui a adjugé. *Qui*
emande. La sen-
épens.
uel on adjuge au
justice, soit un
rme, soit la pro-
rage ou une en-
iudication par dé-
ues du vendeur.
ation la sentence
é.
peu plus grand
s finesses & tou-

n ; lui accorder
hose contestée.
ges, & interêts.
s prochain hé-
& la préséance

justice au plus
n, un bail, un
ions au rabais.

Obsecratio, ob-
sert dans les
le Dieu, aux
déclarer quel-

orcismes. *Ob-*

été jugé capable, il a été *admis* aux Ordres sacrez. Un honnête homme est *admis* & bien reçû dans toutes les bonnes compagnies. Il a été *admis* à sa défense, & à faire preuve de ses faits justificatifs. Je ne puis pas *admettre* cette proposition, en demeurer d'accord. Je ne puis *admettre* vos excuses ; c'est-à-dire, les approuver, les recevoir pour bonnes & valables.

ADMETTRE, terme de Finances. C'est recevoir une partie, ou un chapitre, ou article, en recepte dans un compte, en vertu des piéces justificatives qui sont rapportées. Ce Commis en rendant ses comptes n'a jamais pû faire *admettre* trois ou quatre articles aux Fermiers Generaux ; mais ils lui ont passé tous les autres ; car on dit aussi passer dans le même sens.

ADMIS, ISE. part. pass. & adj. *Admissus.*

ADMINICULE. s. f. Terme de Jurisprudence. Commencement de preuve, ou preuve imparfaite ; circonstance ou conjecture, qui contribuë à former, ou à fortifier une preuve. *Adminiculum.* Il y a tant de présomptions & d'*adminicules* contre cet accusé, qu'on lui pourroit donner la question. Un puissant *adminicule.* En terme de Médailliste, on appelle *adminicules* les ornemens avec lesquels Junon est représentée sur les médailles.

ADMINISTRATEUR, ADMINISTRATRICE, s. m. & f. Celui qui régit les biens de quelqu'un, qui est chargé du soin de les administrer. *Administrator, curator.* Un pere est le légitime tuteur & *administrateur* de ses enfans. On l'applique à ceux qui prennent soin du salut, & de la conscience de ceux qui leur sont commis. Dieu a établi les Anges pour des esprits *Administrateurs.* Boss. On l'étend encore à ceux qui distribuent la Justice, & qui exercent la puissance publique.

ADMINISTRATEUR, se dit aussi de celui qui est un des Directeurs d'un Hôpital, ou de quelque maison Religieuse ; qui ont soin d'en recevoir les revenus, de les distribuer, & d'en ordonner. Il y a plusieurs *Administrateurs* de l'Hôtel Dieu, de l'Hôpital general. Ces *Administrateurs* sont les tuteurs des pauvres. Les *Administrateurs* de l'Hôtel-Dieu de Paris assistent aux Assemblées generales de police. De La Marre. Les *Administrateurs* des revenus publics doivent être vigilans, & désinteressez. Les *Administrateurs* des Léproseries joüissoient autrefois de leur revenu.

ADMINISTRATION. s. f. Conduite, gouvernement des affaires ; exercice de la Justice distributive. *Administratio.* Les Rois faineans se reposoient de l'*administration* de leur État sur leurs Ministres. Les guerres civiles pendant les minoritez ont d'ordinaire pour prétexte la mauvaise *administration* des affaires ; ou les abus qui se commettent dans l'*administration* de la Justice.

ADMINISTRATION, se dit aussi de la régie, du maniement, & de la direction des biens d'un mineur, d'un furieux, d'un interdit. Il faut qu'un tuteur rende compte de l'*administration* qu'il a eûë des biens de son pupille. On le dit aussi de la régie des Hôpitaux, tant pour le temporel, que pour le spirituel. L'*administration* de cet Hôpital est en bonne main.

ADMINISTRATION, se dit encore des fonctions ecclésiastiques. C'est un tel Prêtre qui est chargé de l'*administration* des Sacremens dans une telle Parroisse. On refuse l'*administration* des Sacremens aux excommuniez. On interdit l'*administration* des Sacremens à un Prêtre irrégulier ; c'est-à-dire, on lui défend de les conférer. En matiére bénéficiale on distingue deux sortes d'*administrations* : l'une au temporel, & l'autre au spirituel. L'*administration* au temporel consiste dans le droit d'administrer la Justice, de recevoir les redevances, de bailler à ferme, &c. L'*administration* au spirituel consiste dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conférer les Bénéfices, &c. Ainsi quand un Evêché est vacant par résignation, l'*administration* du temporel appartient au Roi par le droit de Régale ; mais il n'a point l'*administration* du spirituel, & le résignant conserve le pouvoir de conférer les Bénéfices jusqu'à ce que le résignataire ait reçû ses provisions. Bouch.

ADMINISTRATION, se dit aussi au Palais des titres, preuves, ou témoins qu'on fournit à quelqu'un en justice. *Suppeditatio.* Un dénonciateur doit faire l'*administration* des témoins au Procureur General.

ADMINISTRER. v. act. Gouverner les affaires ; manier les

biens d'une personne, ou d'une Communauté. *Administrare.* Tandis que ce Surintendant a vécu, les Finances ont été bien *administrées.* Il est difficile d'*administrer* les affaires publiques au gré de tout le monde. Les Hôpitaux de Paris sont fort bien *administrez.* Ce tuteur onéraire a fort bien géré & *administré* la tutelle de ce Prince, il en a rendu bon compte. Ce Magistrat a fort bien *administré* la justice tant qu'il a vécu.

ADMINISTRER, se dit aussi en matiére Ecclésiastique. Ce Curé a *administré* les Sacremens à cet agonisant.

ADMINISTRER, signifie aussi au Palais, Fournir des preuves & des témoignages. *Suppeditare.* Il a *administré* des témoins suffisans au Procureur General pour vérifier sa dénonciation. Un poursuivant criées somme tous les opposans de lui *administrer* & fournir titres & moyens pour faire débouter un nouveau créancier de sa demande.

ADMINISTRÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Administratus.*

ADMIRABLE. adj. m. & f. Digne d'admiration; surprenant, merveilleux; qu'on ne peut comprendre. *Admirabilis, mirandus, mirificus.* Pétrone est *admirable* dans la pureté de son stile, & la délicatesse de ses sentimens. S. EVR. Jean Bacon a été nommé par excellence, le Docteur *admirable.*

ADMIRABLE, dans le discours familier signifie, charmant, excellent, beau. Le vin est *admirable.* Cette beauté est *admirable.* Voici une saison *admirable.*

On s'en sert ironiquement en cette phrase: Vous êtes un homme *admirable*, de vous laisser persuader si aisément ces bagatelles! Je vous trouve *admirable* d'oser me plaisanter! Le détour est fort bon, & l'excuse *admirable!* MOL.

ADMIRABLE. s. f. Espece de Pêche. *Malum Persicum, dictum admirabile.* La Pêche *admirabile* a presque toutes les bonnes qualitez qu'on peut souhaiter, & n'en a point de mauvaises. Elle fait un très-bel arbre, elle est des plus grosses & des plus rondes, elle a le coloris beau, la chair ferme, fine, & bien fondante, l'eau douce & sucrée, le goût vineux & relevé; elle a le noyau petit, & n'est point sujette à être pâteuse, elle est assez longtems sur l'arbre à réjoüir la vûë, elle meurit vers la mi-Septembre; elle rapporte beaucoup. LA QUINT. Les *Admirables* paroissent en foule dès la mi-Septembre. Bon Dieu! Quelles pêches en grosseur, en coloris & délicatesse de chair, en abondance d'eau, en sucre, en goût relevé! &c. Qui est-ce qui n'en est pas charmé, & particuliérement de celles qui ont meuri en plein air? ID. Les Pêches *admirables* qui meurissent les dernieres sur l'arbre sont d'ordinaire les meilleures. Ce ne sont pas des fruits à meurir hors de l'arbre, quoi qu'après les en avoir détachées on les puisse garder trois ou quatre jours sans se gâter. A moins que l'arbre ne soit très-vigoureux, cette pêche est sujette à tomber demi-meure, verdâtre & veluë, & pour lors ce qu'elle devroit avoir de goût vineux & relevé, se tourne en amertume & en âcreté; cette chair qui doit être si fine & si fondante, se trouve grossiere & presque séche; enfin, le noyau en est plus gros qu'il ne devroit être, & s'ouvre même quelquefois. ID.

ADMIRABLE-JAUNE. Autre espece de pêche. *Malum Persicum admirabile flavum.* L'*admirable-jaune* tardive est aussi nommée la pêche d'abricot & Sandalici. Elle est une mirlicotonne, comme le Pavie jaune est un mirlicoton: elle ressemble entierement par sa figure, & par sa grosseur, à la pêche *admirable*; mais elle est differente par le coloris jaune qui est dans sa peau & dans sa chair. LA QUINT. qui lui a donné ce nom. L'une & l'autre *admirable* colorent assez au soleil, & ce rouge pénetre même un peu davantage auprès du noyau de la jaune qu'auprès du noyau de la blanche. L'*admirable-jaune* est de très-bon goût, mais sujette à devenir pâteuse. ID.

ADMIRABLEMENT. adv. D'une maniere admirable, parfaitement bien. *Admirabiliter, mirifice.* Il parle *admirablement* bien sur la Physique. Cela vous sied *admirablement.*

ADMIRAL. Voyez AMIRAL.

ADMIRATEUR, ATRICE. adj. m. & f. Celui qui admire. *Admirator. Miratrix.* C'est un *admirateur* de tous les beaux esprits. C'est un *admirateur* perpétuel. Il est passionné *admirateur* des Anciens. BOIL. Sans l'amour nous serions de tranquilles *admirateurs* des beautez les plus parfaites. S. EVR. On est bien souvent son premier & son unique *admirateur.* M. SCUD. Les grands *admirateurs* sont la plûpart de sottes gens. S. EVR. Nôtre siécle est fertile en sots *admirateurs.* BOIL.

De ses tristes écrits admirateur *unique,*
Plaint en les relisant l'ignorance publique. BOIL.

ADMIRATIF. s. m. Terme de Grammaire. Ponctuation qui marque qu'il faut admirer, marquée ainsi (!). *Punctum admirationis.* On dit aussi, un geste *admiratif*, un ton *admiratif.* Et en ces phrases il est plûtôt adjectif que substantif.

Les Imprimeurs appellent un *admiratif*, le signe, ou la ponctuation, qui se met après un discours de contemplation, ou d'élevation.

ADMIRATION. s. f. Mouvement, passion de l'ame; action par laquelle on regarde ou avec une haute estime, ou avec étonnement, quelque chose de beau, de grand & de surprenant. *Admiratio.* Les prodiges excitent l'*admiration.* FELIB. Le Tasse & l'Arioste voulant représenter un homme dans l'*admiration*, le font paroître comme immobile. IDEM. L'*admiration* qu'on a pour les actions glorieuses est souvent accompagnée d'un secret déplaisir de n'en pouvoir faire autant. COST. Rien n'attire plus l'*admiration* de tout le monde que la vertu. DUR. Vous ne plairez jamais à un homme si fier, à moins que vous ne soyez dans une *admiration* continuelle pour tout ce qu'il fait. ROCHEF. Un discours si grave nous remplit d'une profonde *admiration.* DU R. L'*admiration* gâte & corrompt le cœur. MALEB. Ce qui fait l'*admiration* du peuple ne divertit pas toûjours les gens d'esprit. S. EVR. Ce qui rend la solitude insupportable à la plûpart des gens, c'est qu'elle les éloigne de l'*admiration.* PORT. R. Quand l'homme ne regarde Dieu que comme son Juge, il cesseroit de l'admirer, s'il pouvoit lui refuser son *admiration.* ABAD.

ADMIRATION, se dit aussi de la chose qui se fait admirer. Ce Prince est l'*admiration* de son siécle. S. Chrysostome a été l'honneur de son siécle, & l'*admiration* de la posterité. NICOL.

On dit proverbialement que l'*admiration* est la fille de l'ignorance; c'est-à-dire, une *admiration* fausse, & mal fondée. C'est dans ce sens que S. Evremont a dit, que l'*admiration* est la marque d'un petit esprit.

ADMIRER. v. act. Considerer avec surprise; regarder avec étonnement quelque chose de surprenant, ou dont on ignore les causes. *Admirari, mirari.* *Admirer* les mysteres divins. On n'*admire* rien tant qu'un homme qui sçait être malheureux avec courage. RACIN. *Admirer* la magnificence d'un Prince; on *admire* beaucoup le mépris des grandeurs. DU R. Les hommes vains ne songent qu'à se faire regarder, & à se faire *admirer.* ST. EVR. Nous aimons toûjours ceux qui nous *admirent*; & nous n'aimons pas toûjours ceux que nous *admirons.* ROCHEF. La seule chose qui puisse rendre l'homme heureux, c'est de n'*admirer* rien, parce qu'alors on ne desire rien. DAC. Les hommes n'aiment point à vous *admirer*; ils ne cherchent qu'à être applaudis eux mêmes. LA BRUY. Bien des gens *admirent* un faux merveilleux enveloppé d'une obscurité qu'ils respectent. FONTEN. On ne peut trop *admirer* la grandeur & l'étenduë des cieux. Un sot trouve toûjours un plus sot qui l'*admire.* BOIL.

On dit aussi ironiquement & en mauvaise part, Pour moi je vous *admire*; pour dire, Je ne comprend pas à quel point va vôtre foiblesse: j'en suis surpris. N'*admirez*-vous pas la folie des hommes? J'*admire* l'avarice de cet homme qui a des richesses immenses.

Il se met aussi avec le pronom personnel. Un sot content de tout ce qu'il fait, s'*admire* lui-même. BOIL.

ADMIRÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Suspectus.*

ADMISSIBLE. adj. m. & f. Valable, recevable. *Legitimus, Probabilis.* Il ne se dit gueres qu'en ces phrases. Cette raison n'est pas *admissible.* Ces moyens de faux ont été déclarez pertinens & *admissibles.*

ADMISSION. s. f. Réception, action par laquelle on est admis. *Admissio.* La calomnie qu'on a débitée contre cet Ecclésiastique a empêché son *admission* aux Ordres.

ADMITTATUR. s. m. Billet que donnent les Examinateurs, portant certificat qu'un homme est capable d'obtenir des degrez dans une Faculté, ou digne d'être promû aux Ordres. Ce Prêtre a reçu du grand Vicaire son *admittatur.*

ADMODIATEUR. s. m. Fermier, métayer qui prend un héritage d'un propriétaire pour le cultiver, & lui rendre une partie des fruits. *Conductor, Redemptor.* Ce païsan a joüi 30 ans de cette terre en qualité d'*amodiateur*, de fermier.

ADMODIATION. s. f. Bail d'un héritage en argent, ou pour la moitié des fruits, en les partageant entre le maître & le métayer. *Conductio, redemptio.*

ADMODIER. v. act. Affermer un héritage à moitié fruits, ou à une certaine redevance de grains. *Locare.* Il vaut mieux *amodier* sa terre, que de la cultiver soi-même. Ce mot vient de *modius*, parceque ces baux se font d'ordinaire à une certaine quantité de muids de grain. On ne se sert de ces mots-là qu'en certaines Provinces.

ADMODIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Locatus, conductus.*

ADMONESTER. v. act. Terme du Palais. Avertir, faire une remontrance, une correction en justice. *Admonere.* L'arrêt ordonne qu'un tel Procureur sera *admonesté.* C'est une peine qui s'impose en matiere criminelle, & qui se joint ordinairement avec l'aumône. Cela se fait à huis clos, & n'emporte point de note,

note, comme la condamnation d'être blâmé & réprimandé, qui est suivie de l'amende. On dit aussi qu'un Confesseur doit *admonester* son pénitent; le reprimander doucement des fautes dont il s'accuse.

ADMONESTÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Admonitus.*

ADMONITION. s. f. Avertissement, action par laquelle on admoneste. *Admonitio.* Il y a un arrêt d'*admonition* & d'interdiction contre cet Officier. Un Bénéficier scandaleux doit être privé par le Juge de ses Bénéfices après trois *admonitions*. On a fait plusieurs *aumonitions* au prône, pour dire, plusieurs publications de censures.

ADO.

ADOLER, & ADOLORER. verb. neut. qui veut dire, selon Perçeval, *être dolent, mœrere, dolere*. Ce verbe n'est plus en usage.

ADOLESCENCE. s. f. La fleur de la jeunesse, l'âge qui suit l'enfance depuis 14 ans jusqu'à 25. *Adolescentia, adulta ætas.* Cet homme dès son *adolescence* s'est mis dans les voyes de la fortune. LA BRUY. Clement Marot a fait un recueil des vers faits en sa jeunesse, qu'il appelle l'*Adolescence* Clementine. Il ne se dit que des garçons.

ADOLESCENCE, se dit figurément du premier âge du monde. On ne l'employe que dans le stile elevé. L'innocence & la vertu regnoient parmi les hommes, lorsque le monde étoit encore dans son *adolescence*.

ADOLESCENT. s. m. Jeune homme depuis 14 ans, jusqu'à 20 ou 25 ans. *Adolescens.* Il ne se dit gueres qu'en raillerie. C'est un jeune *adolescent*, pour dire, c'est jeune homme étourdi, un peu niais, & sans expérience.

Ce mot vient d'*adolesco*, mot Latin qui signifie croître; parceque le tems de l'*adolescence* dure tout autant que le corps croit & se fortifie, & que le jugement se forme. Après l'âge de l'*adolescence*, le corps ne reçoit plus gueres d'accroissement.

ADONAI. s. m. C'est un des noms de Dieu, qui signifie proprement, Monseigneur; car quoi qu'en Hébreu il soit pluriel, il n'a cependant qu'une signification singuliere, comme bien d'autres dans l'Hébreu & dans toutes les langues. Quelques Auteurs le tirent de אדן, *eden, base*, & disent qu'il convient à Dieu, parce qu'il est le fondement, la base, le soutien de toutes les créatures. Il est plus naturel de le tirer de דין, *juger, être Juge ou Magistrat, gouverner, dominer.* Les Septante le traduisent par Κύριος, & la Vulgate par *Dominus*, Seigneur, & les Juifs le mettent & le prononcent à la place du nom propre de Dieu *Jehovah. Adonai* se dit aussi des créatures; mais le plus souvent quand il se dit des hommes, il y a dans l'Hebreu *Adoni* au singulier, ou *Adonai* au pluriel par un *a* bref, & quand il se dit de Dieu, jamais qu'*Adonai* au pluriel, par un *a* long. Quelquefois il se dit au pluriel pour un seul homme, comme d'Abraham Genes. XXIV. 9. de Putiphar Genes. XXXIX. 2. de Pharaon, Genes. XL. 1. de Joseph Genes. XLII. 30. &c. Au reste, la forme seule de ce nom ne prouve pas qu'il soit pluriel; mais les autres endroits où l'on trouve *Adonim* & *Adone*, qui sont dits d'un seul, ou bien avec d'autres pronoms, comme *adonecha*, ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne se dise au pluriel également bien d'un ou de plusieurs. Buxtorf le fils, & beaucoup d'autres prétendent que quand il se dit des Anges, c'est moins de ces Ministres de Dieu qu'il se dit, que de Dieu lui-même agissant par le ministere des Anges. Cela ne doit s'entendre que d'*Adonai* écrit par un *Kamets*, ou *a* long.

ADONC, adv. Vieux mot qui signifioit, Alors, ou donc. *Tunc, igitur.*

> Adonc, *répondit l'épousée*,
> *Je ne vous ay pas mors aussi.* MAR.

ADONIES, ou ADONIENNES. s. m. & plur. *Adonia.* Fêtes instituées à l'honneur d'*Adonis*, dans lesquelles les femmes imitoient les lamentations de Venus après la mort d'*Adonis*, ensuite chantoient ses louanges, & se réjouissoient comme s'il eut été ressuscité. Ou plûtôt, selon le sentiment de Murcius, cela faisoit deux fêtes en deux differens tems de l'année, à six mois l'une de l'autre; parceque l'on s'imaginoit qu'*Adonis* passoit six mois avec Proserpine & six mois avec Venus. Les Grecs, les Egyptiens, & les Babyloniens, celebroient cette fête, & donnoient le surnom de *Salambon* à Venus; ou à la fête même, comme Lampridius l'a fait, en disant que Helagabale celebra *Salambon* à la maniere des Syriens, avec de grands cris & de grandes lamentations. Saint Jerôme parle de cette fête dans son Commentaire sur Ezechiel VIII. 14. La 31e Idylle de Théocrite contient une fiction jolie sur la mort d'*Adonis*; mais ce n'est rien moins qu'une description de la fête *Adonienne*, comme un Nouveau Dictionnaire le dit. La premiere Idylle de Bion pourroit bien plûtôt passer, non pas pour une description de cette fete; mais pour une lamentation propre à être chantée dans cette fête pour cela. Voyez Meurs. *De Græc. fer.* p. 3. Castellan *Eortologion* imprimé à Anvers *in* 8°, & Beger t. 1r p. 93. & 200. jusqu'à 207.

ADONIS. s. m. *Adonis.* C'est le nom propre d'un jeune homme d'une rare beauté, né de l'inceste de Cynicas Roi de Chypre, & de Myrrha sa fille. Il fut tué par un sanglier, & Venus, qui l'avoit tendrement aimé, le changea en une fleur, qui fut teinte de son sang. C'est l'anemone rouge. Quelques Auteurs ont fait *Adonis* hermaphrodite. Les Egyptiens le prennent pour Osiris; & Plutarque dit qu'il a souvent eté pris pour Bacchus. S. Jerôme sur Ezech. VIII. 14. le prend pour Thammuz, dont parle le Prophete Macabbe Liv. 1r Saturn. c. 21. & Onomacrite pour le Soleil. On prétend que la fable d'*Adonis* n'est qu'une allégorie. Il est fils de Myrrha, dit-on, parceque la Myrrhe est agréable. On pouvoit ajouter, & de Cynitas, qui en Phénicien signifie *guittarre*, parceque c'est un instrument de plaisir. D'autres prétendent qu'elle exprime le Soleil, & sa révolution annuelle le bled. *Adonis* avoit un temple à Biblos en Phénicie. Les Jardins d'*Adonis* sont célébres dans l'antiquité, & avoient passé en proverbe, pour signifier des Jardins délicieux, faits pour le pur plaisir.

On ne doute pas que le Paradis terrestre n'ait été le modele sur lequel les Poëtes profanes ont formé les Isles fortunées, les Champs Élysiens, les prez de Pluton, les Jardins des Hespérides, d'*Adonis*, de Jupiter, d'Alcinoüs. HUET. La conformité des mots jardin d'*Eden*, & jardin d'*Adon*, peut bien avoir été l'occasion de ces jardins consacrez à *Adonis*, que les Grecs, les Egyptiens & les Assyriens plantoient dans des vases de terre, & dans des paniers d'argent, pour en parer leurs maisons, ou pour les porter dans leurs processions; quoique je n'ignore pas que les Mythologues, qui ont obscurci par leurs fictions la verité de l'histoire, rapportent l'origine des jardins d'*Adonis* à ces laituës dans lesquelles Venus mit son corps fraîchement tué. ID. Moschopulus fait venir ce nom de ἄδω, je chante. C'est une erreur. Un nouveau Dictionnaire dit que Bochard remarque qu'*Adon* en langue Phénicienne, ou Syriaque, signifie *Seigneur*. Cela est vrai; mais c'est quand il s'écrit par un *aleph*, comme *Adonai* dont nous avons parlé; mais *Adon* peut s'écrire par un *ain*, & c'est delà que M. Huet prétend qu'il est dérivé; alors *Adon*, signifie *délicieux, beau, agréable*. Certainement ce nom revient mieux à tout ce qu'on dit d'*Adonis*. Cependant il paroit que les Grecs l'on tiré de אדן, *Adon*, Seigneur, parce qu'ils l'ont appellé Ἰτᾶος, de ἰτέα, *un saule*, parce qu'en Phénicien *Adon*, Seigneur, & *Adan*, saule, s'écrivent avec les mêmes lettres. Les Poëtes Grecs ont fait à l'envi des vers sur la mort d'*Adonis*. M. Ménage a fait sur le même sujet un petit Poëme en vers Grecs Adoniques, qui mérite d'être comparé aux anciens, dans lesquels il a pris les pensées les plus délicates & les expressions les plus polies.

ADONIS, s. m. *Adonis.* Fleuve de la Phénicie, ainsi appellé d'*Adonis*. Il se jettoit dans la mer de Syrie proche de Biblos, où *Adonis* étoit particuliérement honoré.

ADONIS étoit aussi une dance des anciens Grecs, selon Meursius, & il est vrai qu'il y avoit chez les anciens une dance dans laquelle un Comédien, ou une Comédienne, imitoient *Adonis*. Cela paroit dans Arnobe Liv. VII. & par Prudence περὶ στεφ. hymne 10. mais il ne suit pas de ces Auteurs qu'elle s'appellât *Adonis*, quoique cela soit vraisemblable.

ADONIQUE, ou ADONIEN. adj. Terme de Poësie. C'est un vers en usage chez les Grecs & les Latins, composé d'un dactile, & d'un spondée, qu'on met à la fin de chaque strophe des vers sapphiques. On lui a donné le nom de son inventeur.

> *Nec mori per vim metuam, tenente Cæsare terras.* HOR.

Il est cependant à remarquer qu'on trouve quelquefois des vers saphiques qui ne sont point suivis de vers *adoniens*, & des vers *adoniens* détachez des vers saphiques. On trouve des exemples de tout cela dans les Anciens.

ADONNER. v. neut. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Se donner, s'appliquer, s'attacher à quelque exercice, à quelque profession. *Dedere se.* Ce jeune homme s'est *adonné* à l'étude de la Jurisprudence. Celui-la s'est entierement *adonné* aux Mathématiques.

ADONNER, se dit des personnes que l'on voit, chez qui l'on va souvent. Comme il étoit Gascon, il s'*adonna* chez le Maréchal de Grammont. BUSSI.

ADONNER, se dit aussi en ce sens en parlant des choses où nôtre plaisir & nôtre inclination nous portent. Ce jeune homme est *adonné* aux femmes, au vin, au jeu, cet autre est *adonné* à

l'étude, à la chasse, aux armes. Heureux celui qui s'*adonne* à la vertu.

On dit quelquefois d'un chien, qu'il s'est *adonné* dans une maison; pour dire qu'il y est venu de lui-même, qu'il s'y est apprivoisé. On le dit aussi des hommes qui s'intriguent & se familiarisent dans quelque maison. *Admiscere se.*

On dit en termes de Marine, que le vent *adonne*, quand il change, & devient plus favorable qu'il n'étoit.

s'ADONNER. Le peuple dit aussi en parlant des chemins: Je vous prie de passer chez moi, quand vôtre chemin s'*adonnera* de ce côté-là. *Cùm iter feret.* Quand on est égaré dans une forêt, on marche selon que le chemin s'*addonne*; selon les sentiers qu'on trouve.

ADONNÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Deditus.* Ce mot vient de *ad* & de *donare.*

ADOPTER. v. act. Prendre un étranger pour le mettre en sa famille, & le reconnoître pour son fils, le destiner à sa succession. *Adoptare.* La coutume d'*adopter* étoit fort familiere aux Romains. Ils l'avoient appris des Grecs, qui l'appelloient υἱωσις; mais elle n'est point en usage en France. Elle a encore lieu en quelques endroits de l'Empire. En Lorraine on la conteste. Celui qui étoit *adopté* passoit dans sa famille, & entroit sous la puissance paternelle de celui qui l'*adoptoit*; mais il n'étoit point délivré de celle de son pere naturel, qui conservoit ses droits.

Du Cange dit que ce mot vient du Latin *adoptare*, d'où on a fait dans la basse Latinité *adobare*, qui signifie, faire Chevalier, ceindre l'épée: d'où est venu aussi le mot de *miles adobatus*, qui signifioit un Chevalier nouvellement fait, parceque celui qui le faisoit Chevalier, en faisoit une espece d'adoption.

On dit aussi, Par la passion de JESUS-CHRIST nous sommes *adoptez* enfans de Dieu; nous avons part à l'héritage céleste. Les Religieux ont mis la réforme dans un tel Couvent, & l'ont *adopté* & uni à leur Congrégation.

ADOPTER, se dit figurément en choses morales, pour signifier, qu'on s'approprie & qu'on s'empare des pensées & des ouvrages d'autrui. *Vindicare, adsciscere.* Il se prend aussi dans un bon sens, pour exprimer qu'on approuve les sentimens d'autrui.

ADOPTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Adoptatus.*

ADOPTIF, IVE. adj. Qu'on a adopté. *Adoptatitius, Filius adoptivus.* L'Empereur Adrien préferoit les enfans *adoptifs* aux enfans naturels, parce qu'on choisit les enfans *adoptifs*, & que le hazard donne les enfans naturels. Les enfans *adoptifs* chez les Romains partageoient avec les enfans naturels. C'est pourquoi ils prenoient le nom & le surnom de celui qui les adoptoit; seulement pour marquer leur extraction & leur naissance, ils ajoûtoient le nom de la maison d'où ils descendoient, ou le surnom de la branche particuliere d'où ils étoient issus. Ménage a fait imprimer un livre d'éloges, ou de vers qu'on lui a adressez, & qu'il appelle un livre *adoptif*, qu'il a joint à ses œuvres. D. Heinsius & Furstemberg de Munster ont aussi publié des livres *adoptifs*; c'étoient des recüeils de poësies faites à leur honneur.

ADOPTIF, IVE, ou ADOPTIEN, ENNE. *Adoptivus*, ou *Adoptianus.* Nom de secte. Les *Adoptiens* eurent pour Chefs Elipand de Tolede, & Felix d'Urgel, qui avoit été son précepteur. Le premier écrivit à l'autre pour sçavoir de lui comment il entendoit que JESUS-CHRIST, fût fils de Dieu. Celui-ci lui répondit, que selon la nature humaine il n'étoit point fils naturel, mais seulement fils *adoptif.* Ils répandirent tous chacun de son côté cette doctrine sur la fin du VIII^e siecle; & c'est ce qui les fit appeller *Adoptifs*, ou *Adoptiens*, eux & leurs Sectateurs. Felix fut convaincu & condamné à Narbonne en 788. à Ratisbone en 792. à Francfort sur le Mein en 794. peu de tems après par le Pape Hadrien; en 799. par Leon III. & encore la même année à Urgel dans un Synode. Felix & Elipand revinrent de leur erreur. Felix a décrit toute cette affaire dans la Confession de foi qu'il envoya après son retour aux Clercs de son Diocese. Nous avons aussi un ouvrage d'Alcuin contre Félix & Elipand. Il y soutient que c'est retomber dans le Nestorianisme de distinguer en JESUS-CHRIST deux fils de Dieu, l'un naturel, & l'autre *adoptif*, & deux Dieux, l'un vrai, & l'autre *nuncupativus*, qui ne l'est que de nom. On appelle Feliciens ceux qui suivirent Felix & Elipand, du nom de Felix, qui en étoit Auteur. *Feliciani.* Et leurs erreurs, l'hérésie Felicienne. *Heresis Feliciana.* Il y a dans les Nouvelles litteraires de la Mer Baltique 1699. au mois d'Août p. 238. & suivantes une Dissertation de Jean Trelland sur cette hérésie. Voyez aussi les *Acta Sanct. Bened. Sec. IV. p. 1. praef. §. 1.*

ADOPTION. s. f. Action par laquelle on adopte. *Adoptio.* L'*adoption* se faisoit par acte public, & avec certaine formule. C'étoit une imitation de la nature, inventée pour la consolation de ceux qui n'avoient point d'enfans; cette imitation de la nature étoit si réguliere, que les Eunuques ne pouvoient adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuissance actuelle d'avoir des enfans. Il n'étoit pas non plus permis au plus jeune d'adopter le plus vieux, parceque cela eût eté contre l'ordre naturel; & il falloit que celui qui adoptoit eût 18 ans plus que l'enfant adoptif, afin qu'il pût etre pere: car l'*adoption* eût eté un monstre, si le fils eût été plus âgé que le pere. Chez les Romains on distinguoit deux sortes d'*adoptions*: l'une qui se faisoit devant le Préteur: & l'autre par l'assemblée du peuple, dans le tems de la Republique, & depuis par un rescript des Empereurs. La premiere regardoit un fils de famille, & alors on s'addressoit au Préteur devant lequel le pere naturel déclaroit, qu'il émancipoit son fils, & qu'il consentoit qu'il passât dans la famille de celui qui l'adoptoit. La seconde regardoit une personne libre, & cette espece d'*adoption* s'appelloit *adrogation*: Celui qui étoit adopté changeoit tous ses noms, & prenoit le prénom, le nom & le surnom de celui qui l'adoptoit. Du tems du Pape Benoît II. l'Empereur Constantin Pogonate envoya à Rome les cheveux de ses deux fils, Justinien & Héraclius qui furent reçus par le Pape, le Clergé, & l'armée. C'étoit une espece d'*adoption* usitée en ce tems-là, & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme, étoit regardé comme son pere. FLEUR. Le Pape Jean VIII. avoit adopté Boson premier Roi d'Arles, comme il parle dans une de ses lettres. A peine trouvera-t'on d'autre exemple de l'*adoption* dans l'ordre Ecclésiastique, la loi qui imite la nature necessairement, n'osant pas donner des enfans à ceux à qui ce seroit un crime de s'en faire. CHORIER *Hist. de Dauph. l. x. t. 1. p. 693.*

Les anciens Gaulois appelloient l'*adoption* une *afiliation.* L'*adoption* ne se pratique point en France: on en trouve seulement quelques vestiges dans la coutume de Xaintonge, qui porte que l'afilié ne succede à l'afiliant qu'aux biens meubles; & non aux héritages, pour lesquels l'*adoption* ne lui peut profiter. Au reste, les enfans par *adoption* n'étoient point distinguez des autres; & ils entroient dans tous les droits que la naissance donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'est pourquoi ils devoient être ou instituez héritiers, ou nommément exhérédez par le pere qui les avoit adoptez; autrement le testament étoit nul. Cependant l'enfant *adoptif* ne succedoit point aux parens du pere adoptant, à moins qu'ils n'eussent consenti à l'*adoption.* Les Chrétiens sont enfans de Dieu par *adoption.* C'est une espece d'*adoption* que la réception d'un Religieux. C'est aussi une espece d'*adoption* honoraire, que l'institution d'un héritier universel, à la charge de porter le nom, & les armes de la famille. Cette *adoption* testamentaire étoit aussi en usage chez les Romains: mais comme cette espece d'héritier n'étoit qu'un simple légataire, plûtôt qu'un enfant adoptif, il falloit que l'*adoption* par testament fût confirmée par le peuple. Ainsi, lors qu'Auguste se trouva adopté par le testament de Cesar, M. Antoine retarda la confirmation de l'assemblée du peuple, parce qu'il ne vouloit point qu'Auguste fût appellé le fils de Cesar en vertu d'une *adoption* juridique. Nous avons quelques *adoptions* marquées sur les médailles. Celle de Trajan par Nerva sur les médailles de Trajan IMP. CAES. NERVA TRAJAN. AUG. GERM. Au revers. ADOPTIO. Une figure en habit de guerre, tenant de sa main gauche une haste, tend la main droite à une figure qui est en habit de Senateur. Celle d'Hadrien par Trajan. IMP. CAES. TRAJANUS HADRIANUS AUG. & au revers, ADOPTIO PARTH. DIVI TRAJAN. AUG. P. M. TR. P. COS. M^r Boussac dans ses *Noctes Teologicae* 14. 15. & 16^e Dissertation, explique diverses sortes d'*adoptions*, dont l'une se faisoit au Batême, l'autre par l'épée & la derniere par les cheveux. M^r de Cordemoy a cependant remarqué à la fin de l'histoire de Dagobert, que l'*adoption* étoit permise quand on n'avoit point d'enfans: elle se faisoit devant le Roi, qui en donnoit des lettres; & celui qu'on adoptoit étoit consideré comme fils: il joüissoit dès ce moment des biens de son pere adoptif, à la charge de lui fournir toutes les choses dont il avoit besoin pour vivre commodément suivant sa condition.

ADORABLE. adj. m. & f. Digne d'être adoré; qui mérite le plus profond des respects. *Adorandus.* Dieu seul est *adorable.* Les mysteres de la Religion sont *adorables.*

ADORABLE, se dit aussi abusivement & hyperboliquement des choses du monde qu'on aime infiniment. *Venerandus.* Les amans trouvent leur maîtresse *adorable*: c'est une exagération amoureuse.

ADORATEUR, ATRICE. s. m. & f. Celui ou celle qui adore: qui rend un culte, & des hommages religieux. *Cultor, venerator, cultrix.* Les *adorateurs* du vrai Dieu. Il y a beaucoup d'observateurs des coutumes, & des bienséances; mais peu d'*adorateurs* en esprit, & en verité. FLECH. S. Benoit forme des hommes

hommes que Dieu a destinez, & qu'il appelle à une vie parfaite; ce sont de veritables *adorateurs* qu'il institue. Abbé de la Tr.

On le dit abusivement de celui qui estime, ou qui aime passionnément, ou qui admire extrêmement. Ce galant est l'*adorateur* de toutes les belles. Les femmes du monde font vanité de traîner avec elles une foule d'*adorateurs*. S. Evr. Ce Poëte est l'*adorateur* de ses propres Ouvrages. On le dit encore de ceux qui font la cour avec trop de soumission & de bassesse, aux personnes élevées au dessus d'eux. Les favoris trouvent plus d'*adorateurs* que d'amis. Bouh.

Je n'ai percé qu'à peine,
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur,
Qu'attire sur ses pas sa prochaine grandeur. Racin.

Adorateurs *d'un bien fragile,*
Dupes d'un cœur ambitieux,
Jusques à quand un cœur d'argile
Charmera-t'il nos foibles yeux?

Recueil de vers imp. par le P. Bouhours.

ADORATION. s. f. Vénération, action par laquelle on rend le plus grand des respects, & des honneurs divins; soit par une posture humiliée, soit par d'autres actes d'une profonde soumission. *Adoratio.* L'*adoration* suprême n'est dûë qu'à Dieu. Nôtre culte, & nos *adorations* sont absolument inutiles, s'il est vrai que Dieu a décidé de nous par un decret éternel. Port R. Le plus grand des péchez est l'*adoration* des idoles. Dieu hait les grimaces, & les *adorations* extérieures des hypocrites.

On le dit aussi des choses & des personnes, pour lesquelles on a beaucoup d'amour & d'admiration; & une estime accompagnée d'un profond respect. *Cultus, veneratio.* L'amour que les peuples ont eû pour ce Prince alloit jusqu'à l'*adoration*. Les femmes qui ont de la beauté s'imaginent que nous leur devons des *adorations* comme à des divinitez. S. Evr. Un Prince accoutumé à l'*adoration*, n'écoute des remontrances qu'avec impatience.

On crée un Pape par l'*adoration*, ou par le scrutin. L'élection par l'*adoration* se fait lorsque les Cardinaux vont brusquement, & comme inspirez du S. Esprit, à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Cette manière d'élection est dangereuse, parcequ'étant confuse & tumultueuse, & n'étant point accompagnée d'une déliberation tranquille, il arrive qu'elle se fait par surprise. Car les indifferens se laissent entraîner sans réflexion dans ces occasions imprévuës: & ceux qui ont d'autres vuës, n'osant se hasarder à être les derniers à donner leur consentement au nouveau Pape, se joignent presque malgré eux au torrent qui les emporte. Hist. des Concl. Lorsque le Pape est élu, il est placé sur l'autel, & les Cardinaux vont à l'*adoration*. C'est le premier hommage qu'on lui rend.

ADORER. v. act. Réverer avec dévotion; rendre un hommage souverain avec la plus profonde soumission. *Adorare.* Il n'y a que Dieu seul qu'on doive *adorer* véritablement. Les Payens *adorent* les idoles. Il se met quelquefois sans régime, & alors il signifie, Faire un acte de Religion. Les Israëlites alloient *adorer* en Jérusalem. Fleury.

Adorer, signifie quelquefois simplement, Réverer, respecter; rendre une espece de culte subalterne, & inférieur à celui qui n'est dû qu'à Dieu. *Venerari, colere.* Dans ce sens on dit, *adorer* les Saints, qu'on honore simplement d'un culte religieux; mais il est d'un ordre inférieur à celui qu'on rend à Dieu; *Adorer* les reliques, les images, pour lesquelles on a seulement de la vénération.

Tu jouis dans l'éternité
De ce soleil, dont la clarté
Est sans couchant & sans aurore.
Ce feu seul te peut enflammer;
Mais souviens toi que je t'adore,
N'étant plus digne de t'aimer. Des Mar.

Il y a plusieurs passages, tant de la Sainte Ecriture, que chez les Ecrivains Ecclésiastiques, où le mot d'*adorer* se dit seulement d'un simple honneur qu'on fait à quelqu'un, ou de la vénération qu'on a pour lui. La Reine Esther *adora* le Roi Assuerus. Le mot d'*adorer* en sa plus étroite signification, & en sa premiere origine, ne signifie autre chose que *porter la main à la bouche, manum ad os admovere*; c'est-à-dire, saluer, faire la réverence, ou baiser les mains. Le Pape S. Martin ayant envoyé quelques personnes de son Clergé à l'Exarque de Ravenne Callipas, qui étoit venu à Rome en 653. avec le Chambellan Theodore, & l'armée de Ravenne, l'Exarque les reçut dans le palais, croyant que le Pape étoit avec eux; mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du Clergé: Nous voulions l'*adorer*; mais demain, qui est Dimanche, nous l'irons trouver & le saluer. On voit ici les mots *adorer* & saluer employez indifferemment, & il y avoit long-tems que l'on disoit *adorer* l'Empereur. Fleury. L'Adoration se prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu, seul adorable par sa nature, & qui s'appelle latrie. Il y en a une autre que nous rendons à cause de Dieu à ses amis, & à ses serviteurs; comme quand Josué & David *adorerent* des Anges; ou aux lieux & aux choses consacrées à Dieu; ou aux Princes qu'il a établis, comme quand Jacob *adora* Esaü, son frere aîné, & quand Joseph fut *adoré* par ses freres. Il y a aussi une *adoration* qui n'est qu'un honneur rendu réciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Hemor. Fleur. *d'après S. Jean Damascene.* Le II^e Concile de Nicée dans sa lettre à l'Empereur Sev. VII. explique ainsi le mot d'adoration. *Adorer* & saluer sont le même en Grec, προσκυνεῖν & ἀσπάζεσθαι. Car dans l'ancien Grec κυνεῖν signifie saluer, ou baiser, & la préposition πρὸς marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expression dans l'Ecriture sainte. Il est dit que David se prosterna sur le visage, & *adora* trois fois Jonathas, & le baisa. Saint Paul dit que Jacob *adora* le haut du sceptre de Joseph. Ainsi quand nous saluons la Croix, nous chantons: Nous adorons la Croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé vôtre côté: ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroit en ce que nous les touchons de nos levres. Que si l'on trouve souvent l'*adoration* dans l'Ecriture, & dans les Peres, pour le culte de latrie en esprit, c'est que ce mot a plusieurs significations: car il y a une *adoration* mêlée d'honneur, d'amour & de crainte; comme quand ils disent: Nous adorons vôtre Majesté. (Les Peres parlent à l'Empereur) Il y en a une de crainte seule, comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces, comme quand Abraham *adora* les enfans d'Heth. C'est pourquoi l'Ecriture voulant nous instruire dit: Tu *adoreras* le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. Elle met l'*adoration* indéfiniment, comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres: mais elle restreint à lui seul le service λατρείαν, que nous ne rendons qu'à lui seul. Fleur. *d'après le Concile.*

Cependant quelques nouveaux Critiques ont prétendu que dans une version Françoise de l'Ecriture on ne devoit se servir du mot d'*adorer*, que lorsqu'il étoit parlé du culte qui se rend à Dieu seul. Il est vrai que le mot Latin *adorare*, dans l'ancienne édition de la Bible, qui a été traduit par *adorer* dans les versions Françoises, est de lui-même équivoque, & cet équivoque vient du verbe Hebreu שחה *schahha*, qui signifie simplement *se courber, se prosterner* devant quelqu'un pour le saluer. Mr. Simon au contraire, dans sa réponse aux *sentimens de quelques Théologiens de Hollande* ch. 16. croit qu'on doit conserver toûjours le mot d'*adorer* dans les versions Françoises de l'Ecriture, comme un terme consacré & autorisé dans l'Eglise par un long usage. Il ajoute qu'il est facile de remédier à l'équivoque de ce mot par une pure note, & qu'il n'est pas possible de retrancher entierement les équivoques qui sont dans toutes les langues, parcequ'il n'y a pas autant de mots, qu'il y a des choses: *Res infinita, voces finita.*

En effet, au ch. 2. de S. Matth. v. 2. où il est dit que les Mages vinrent *pour adorer* l'Enfant Jesus, il a ajouté cette note à la marge de sa version: Le mot d'*adorer* signifie en general dans l'Ecriture se mettre à genoux, ou se prosterner devant quelqu'un; mais quand il est appliqué à Dieu, il signifie une véritable adoration. Sur le vers. 11. du même chap. où il est dit que les Mages *se prosternant adorerent* l'Enfant Jesus, il ajoute cette autre remarque: *C'est la maniere de saluer qui étoit en usage dans une bonne partie de l'Orient, & plusieurs peuples l'observent encore aujourd'hui à l'égard de leurs Rois.* On lit aussi sur ce même endroit dans la version Françoise de toute la Bible imprimée à Anvers en 1534. avec le privilege de Charles V. & l'approbation de quelques Docteurs de Louvain. *Les Hébreux usent souvent de ce mot* adorer, *pour honorer avec prosternation de corps, comme on fait encore aux Rois & aux Princes en Orient.* Lorsqu'il s'agit du culte que les Mages rendirent à l'enfant Jesus, on fait bien de garder le terme d'*adorer*, parceque les Mages par leur culte reconnurent la divinité de Jesus-Christ, & l'*adorerent* effectivement. Mais il ne faut pas pour cela garder dans les versions le terme d'*adorer* partout où le Latin porte *adorare*, le terme François est bien plus déterminé que le Latin, & par conséquent il n'est pas permis de mettre indifféremment l'un pour l'autre, comme il seroit ridicule de mettre dans une version Françoise Concile partout où le Latin porteroit *Concilium*; & *Eglise*, partout où le Grec porteroit ἐκκλησία. C'est un deffaut des premieres versions qu'on a renduës très-mauvaises à force de vouloir les rendre trop litterales. Voyez là-dessus la Préface du P. Bouhours sur la Traduction du Nouveau Testament.

Il

Il est vrai que les Grecs ont deux mots différens pour exprimer l'adoration qu'ils rendent à Dieu, & celle qu'ils rendent aux choses créées. Ils expriment ordinairement la premiere par le verbe *λατρεύω*, & la seconde par *προσκυνεῖν*. Ils se servent de ce dernier quand ils parlent de l'adoration des Images, de l'adoration du livre des Evangiles, & de celle des Saints Dons, c'est-à-dire, des Symboles du pain & du vin avant qu'ils soyent consacrez. Voyez les mots *Image*, *Evangile*, *Dons*.

ADORER, signifie aussi hyperboliquement, Avoir beaucoup d'amour; une soumission extrême, ou une admiration aveugle pour quelqu'un. J'*adore* jusqu'à vos dédains & vos rigueurs. ST. EVR. On *adore* Virgile dans son Enéide. Je ne sçaurois *adorer* toutes vos fantaisies; c'est à dire, je ne les respecte point; je ne vous applaudis point aveuglément. Cette mere *adore* ses enfans; c'est-à-dire, elle les aime éperdûment. Les Courtisans *adorent* les Favoris & ceux dont ils attendent des bienfaits. L'audace est triomphante, & le crime *adoré*. BREB. Je ne vais point au Louvre *adorer* la fortune. BOIL. C'est peu dire, je l'aime; Elvire, je l'*adore*. CORN. Le mérite qui fait *adorer* les Princes, attire aux particuliers la haine & l'envie. BOUH. Louis II. Prince de Condé se seroit fait *adorer* de tout le monde, s'il se fût un peu ménagé. ROCHEF.

> *Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,*
> Adorer *la grandeur du trône des Césars.* GOD.

> *L'absence ni le tems, je vous le jure encore,*
> *Ne peuvent vous ravir ce cœur qui vous* adore. RACIN.

> *Tonne, frappe, il est tems; rends moi guerre pour guerre,*
> *J'*adore *en périssant la raison qui t'aigrit;*
> *Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,*
> *Qu'il ne soit tout couvert du sang de Jesus-Christ?*
> DES BARRAUX.

On dit proverbialement, *Adorer* le Veau d'or; pour dire, faire bien des soumissions à un homme sans mérite, en considération seulement de ses richesses; par allusion au Veau d'or qu'adorerent les Israëlites.

ADOS. s. m. Terme de Jardinage. Terre élevée en talus contre une muraille bien exposée. On seme des poix & des féves sur un *ados*, pour les avancer plus qu'en pleine terre, parceque la réflexion du soleil échauffe ces talus. Les laituës ont besoin d'un bon *ados* pour venir promptement. Les raves & les pois hâtifs croissent fort bien sur un *ados*. LIGER. Le mot *ados* est dit ainsi à cause que la terre mise ainsi le long d'un mur forme une espece de dos. ID. Ou bien parcequ'elle est au dos du mur, adossée, appuyée contre le mur.

ADOSSER. verb. act. Conj. Je m'*adossai*; je me suis *adossé*; je m'*adosserai*. Mettre le dos contre quelque chose. *Dorsum applicare, dorso incumbere.* Il se dit plus ordinairement au figuré en ces phrases. Cette maison est *adossée* contre l'Eglise; contre la montagne. Ce lit est *adossé* contre la muraille. *Inniti, incumbere, applicari.* Lorsqu'il se vit attaqué, il s'*adossa* contre la muraille.

On dit aussi avec le pronom personnel s'*adosser* contre quelqu'un, pour dire, avoir le dos tourné l'un contre l'autre. *Tergum obvertere.* Les Soldats s'étant ainsi adossez, ne craignirent plus d'être enveloppez par l'ennemi. ABLANC.

ADOSSER, se dit aussi en terme de Blason de ce qui est tourné le dos contre le dos de son pareil. *Aversos, obversos pingere, ponere.* Mont-Beliard porte d'azur à deux bars *adossez* d'or: ce sont deux especes de poissons. On dit aussi *adossé*: le contraire est *affronté*. Il se dit particulierement des animaux rampans, comme le lyon, &c. On le dit en general de tout ce qui a de la longueur, & qui a deux faces différentes: comme, des clefs *adossées*, quand leurs panneтons sont en dehors: des faux *adossées*, &c. Ce mot vient d'*ad* & de *dorsum*.

ADOSSÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a en François comme en Latin la signification de son verbe.

ADOUBER. v. act. Accommoder, boucher des trous dans une fontaine, dans une machine, &c. *Reficere.* Tous les tuyaux de cette machine sont bien *adoubez*: elle doit joüer maintenant. On le dit quelquefois des vaisseaux; mais on se sert plus ordinairement de *radouber*.

Ce mot vient du Latin *adaptare*. Du Cange le dérive du mot *adobare*, qui signifioit autrefois, Armer. Voyez *adopter*.

ADOUBER, vouloit dire autrefois donner à un Chevalier, ou à un soldat, les armes necessaires, les habits, &c.

> *Se ne fussiez Chevaliers* adoubez. ROMAN DE GAYDON.

> *Là me fit-il Chevalier* adouber. ID.

Il signifie figurément, Rajuster, accommoder, mettre en ordre. *Ordinare, disponere.* On dit au jeu des échets, du triquetrac, & des dames, J'*adoube*, pour faire entendre qu'on touche une piece qu'on ne veut pas joüer; mais seulement pour arranger son jeu.

ADOUCIR. v. act. Rendre plus doux, moins âcre, moins rude, ou moins amer, &c. *Temperare, rem aliquam dulcem efficere, mollire.* On a trouvé le secret d'*adoucir* l'eau de la mer. *Adoucir* l'âcreté des humeurs. On *adoucit* la voix, le son des instrumens, en les baissant d'un ton. On *adoucit* le fer à force de le battre. La pluye *adoucit* le tems, en le rendant moins froid. On *adoucit* les métaux par un alliage convenable. Ceux qui travaillent aux glaces de miroir, aux lunettes, &c. ne les polissent qu'après les avoir *adoucies*. Le mélange *adoucit* aussi les odeurs, les couleurs, &c. L'aigreur des fruits s'*adoucit* en meurissant.

ADOUCIR, se dit aussi des choses spirituelles, pour signifier, Appaiser, rendre moins fâcheux, & plus supportable; moderer, temperer. *Mitigare, lenire.* Il faut *adoucir* les termes injurieux ou barbares, quand on est obligé de s'en servir. On dit que l'amour a inventé la peinture, pour *adoucir* la douleur de l'absence par la copie des traits de la personne aimée. FELIB. La lecture *adoucit* les *ennuis*, & les chagrins de la solitude. S. EVR. Il est difficile d'*adoucir* une humeur si farouche. ID. La joye *adoucit*, & relâche la tristesse. DAC. On peut *adoucir* & apprivoiser les lyons, & les tigres mêmes; à plus forte raison peut-on se flater d'*adoucir* la fierté naturelle de ce jeune Prince. ABLANC. Il seroit bon d'*adoucir* la séverité incommode de la Philosophie, de peur de la rendre haïssable. PORT-R. Pour ne point rebuter les pecheurs vous avez *adouci* les rigueurs de la pénitence. PASC. Sur l'Eucharistie Nos Freres sentant l'impossibilité de l'opinion de Calvin prise à la lettre, l'*adoucissent* autant qu'ils peuvent. PELISS. A dire le vrai cependant son opinion ainsi *adoucie*, n'enferme pas moins une contradiction formelle. ID. J'ai tâché d'*adoucir* son esprit, & de le rendre plus calme. P. DE CL. La soumission *adoucit* les plus farouches. La patience & la Philosophie *adoucissent* l'amertume des douleurs.

Il se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie, Devenir plus doux. *Mitescere.* Conj. Je m'*adoucis*, je m'*adoucissois*; je m'*adoucirai*. L'hyver s'est *adouci*; le froid est moins âpre, & moins violent. Le dépit de ne posseder pas les richesses se console, & s'*adoucit*, par le mépris que l'on a pour ceux qui les possedent. ROCHEF. Les haines & les inimitiez s'*adoucissent* par le tems. Du R. Il n'y a personne si sauvage qui ne se puisse *adoucir*. DAC. Le Roi s'*adoucit* dans la suite, & ne parut plus si irrité. P. DE CL. La fiévre s'*adoucit* par l'abstinence & le repos.

ADOUCIR. Terme de Peinture. Mêler les couleurs avec la brosse, ou le pinceau. *Expolire picturam.* On dit aussi, *Adoucir* les desseins lavez, & faits avec la plume: c'est-à dire, en affoiblir la teinte. *Adoucir* une peinture, c'est en changer quelques traits, & donner plus de douceur à l'air d'un visage, qui avoit quelque chose de rude. FELIB.

ADOUCI, IE. part. pass. & adj. *Temperatus, mitigatus, lenitus.*

ADOUCISSEMENT. s. m. L'action d'adoucir; ou ce qui sert à adoucir; état de la chose adoucie. *Temperatio, mitigatio.* L'*adoucissement* de la bile, & des humeurs.

ADOUCISSEMENT, signifie, fig. Soulagement, diminution de peine & de douleur. *Levamen, levamentum, mollimentum.* Rien ne peut apporter d'*adoucissement* à mes déplaisirs. Il signifie aussi accommodement, temperament, correctif. Ne sçauriez vous trouver quelque *adoucissement* pour concilier les esprits. Les *adoucissemens* de la Confession attirent le monde. PASC. Il faut chercher quelques *adoucissemens* pour exprimer les choses sales & malhonnêtes. CAII. La Reine se priva de certains *adoucissemens*, que le privilége de son rang lui faisoit regarder comme permis, & que la flaterie lui avoit conseillé comme nécessaires. FLECH. Les personnes polies n'expriment qu'avec bien des précautions & bien des *adoucissemens*, tout ce qui peut faire naître des idées obscenes. S. EVR.

ADOUCISSEMENT. Terme de Peinture. *Expolitio.* On s'en sert pour exprimer que les couleurs sont bien noyées; que les traits ne sont pas tranchez, & qu'il n'y a rien de rude. L'*adoucissement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus fine.

ADOUCISSEMENT. Terme d'Architecture. C'est le racordement qui se fait d'un corps avec un autre par un chamfraim, ou par un cavet, comme le congé du fust d'une colonne; ou lorsque le plinthe d'une base est joint à la corniche de son piédestal par un cavet.

ADOUÉES. Terme de Fauconnerie, qui se dit des perdrix qui sont pariées & accouplées. *Copulata.*

ADOULÉ, ÉE. adj. Vieux mot, qui vouloit dire autrefois *dolent, triste. Mærens, mœstus, dolens.*

A. D. R.

ADR.

ADRACHNE. C'est une espéce d'arbre de grandeur médiocre, dont l'écorce est blanche, luisante, son bois est fort dur, sa fleur & son fruit sont semblables à ceux de l'arbousier, il vient en Candie, sa feuille résiste au venin. Voyez Theophraste.

ADRAGAN. s. m. *Adragantum gummi.* C'est le nom que l'on donne à une gomme qui se tire d'un arbre que les Grecs appellent *Tragacantha*, les Persans *Khar Moghilan*, & les Arabes *Carad.* D'Herb. On ne dit point *Adragan* tout seul, mais gomme d'*Adragan.* Quelquefois on écrit *Adragante*, & quelquefois *Adraganth.* D Herbelot écrit *Adragan.*

ADRAMELECH. s. m. Faux Dieu des Sepharraimites, peuple envoyé dans la Terre sainte par les Rois d'Assyrie, à la place des Israëlites, après que Salmanazar eut détruit le Royaume d'Israël. Les Adorateurs d'*Adramelech* brûloient leurs enfans en son honneur, IV. des Rois 17. 31. ce qui a persuadé Selden que c'étoit la même Divinité que Moloch. Quelques Auteurs Hébreux citez par Munster, disent qu'on le représentoit sous la forme d'un mulet, & d'autres sous celle d'un paon.

Adramelech, est aussi le nom d'un des fils de Sennacherib. Ce nom signifie, puissance, grandeur, magnificence du Roi; ou Roi puissant, magnifique.

ADRASTÉE, ou plûtôt ADRASTIE. s. f. *Adrastia.* C'est le nom d'une fausse Divinité, nommée autrement Nemesies, fille de Jupiter & de la Necessité, ou selon Hesiode, de la nuit, & selon Pausanias de l'Ocean & de la nuit. Son emploi étoit de venger les crimes. Les Prêtres Egyptiens plaçoient *Adrastie* au dessus de la lune, d'où elle examinoit tout le monde, sans qu'aucun coupable lui échapât.

Strabon tire ce nom de celui d'Adraste Roi d'Argos; mais Phornutus le dérive du Grec ἀεὶ δρᾶν, de sorte qu'il marque une Divinité qui est toujours en action, que rien n'empêche d'agir & de punir les coupables; Pausanias de l'α privatif, & de δρᾶω, pris dans le sens de διδράσκω, Je fuis, parcequ'on n'évite jamais la vengeance celeste.

Adrastie, ou Adrastée, est aussi le nom d'une Ville de la Troade bâtie par un Adraste, fils de Merops, qui y bâtit un temple à la Fortune : il y eut aussi un Oracle d'Apollon.

ADRESSANT, ante. adj. m. & f. Qui est envoyé à certain lieu, ou à certaine personne. *Inscriptus.* Les lettres de Chancelerie sont toutes *adressantes* aux Juges, ou aux Royaux.

ADRESSE. s. f. Dexterité, industrie, subtilité, soit de la main, soit du corps. *Industria, solertia, ars.* Les Charlatans font mille tours avec une *adresse* merveilleuse. Ce Cavalier fait tous ses exercices avec beaucoup d'*adresse*; il a une *adresse* naturelle pour toutes choses. Les jeux d'*adresse* sont permis, comme la paume, le billard, &c. Si l'*adresse* humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le souverain Architecte du monde? P. Dan.

Adresse, se dit figurément de la subtilité, de la prudence, & de la finesse de l'esprit, ou pour le bien, ou pour le mal. *Calliditas, dexteritas, consilium.* Il faut beaucoup d'*adresse* pour conduire une piéce de théatre. On lui a tiré son secret avec *adresse.* Dans le monde il faut dissimuler avec *adresse* les veritez qui ne plaisent pas. S. Evr. On ne peut point s'assurer d'un cœur qu'on ne retient que par *adresse.* Ch. d. Mer. Pour réüssir à la Cour, il faut plus d'*adresse* que de bonne foi. Il se prend aussi pour ruse, & artifice. On déteste les lâches *adresses* de ceux qui abusent de la foiblesse des Princes. S. Evr. Par l'*adresse* de ceux qui s'enrichissent de la superstition des autres, on ne voyoit partout que nouvelles cérémonies. Bayl.

Ce qui devroit venir de la bonté des cœurs,
Vient de l'adresse, *& du génie.*

On le dit aussi de la conduite, & de l'habileté dans le maniment des affaires. Il a fait réüssir cette affaire par son *adresse*, & par la maniere dont il l'a tournée. Le peuple est si grossier qu'on ne doit pas se donner la peine de le tromper avec *adresse.* S. Evr. Le crime trouve moins d'aversion quand il est conduit avec beaucoup d'*adresse.* S. Evr.

Adresse, se transporte quelquefois figurément de l'ouvrier à l'instrument dont il se sert.

De son urne à leurs yeux l'autre étale l'ouvrage,
Et leur fait admirer l'adresse *du ciseau.*

Adresse, se dit aussi de la souscription des lettres ordinaires, qui marque le lieu, ou la personne, où on les veut faire tenir. Il a fait tenir ce paquet à son *adresse.* Vous avez mis sur ma lettre une *adresse* qui n'est pas lisible.

Adresse, se dit encore des mémoires qu'on laisse, ou des instructions qu'on donne pour trouver quelque personne, ou quelque chose. *Institutio.* Il n'a garde de manquer de trouver cet homme-là, on lui a donné de trop bonnes *adresses.* Il a toutes les *adresses* du chemin qu'il doit tenir dans son voyage, & des lieux où il se doit arrêter.

Adresse, se dit quelquefois des requêtes qu'on presente, en cette phrase fort ordinaire dans les Gazettes : On a presenté une *Adresse* au Roi d'Angleterre, pour dire, une requete, un mémoire, un placet. *Libellus suplex memorialis. Adresse* est un terme plus honorable que celui de Requête. Larrey. *Edoüard* VI. p. 624.

On appelle Bureau d'*adresse*, un Bureau établi à Paris par Théophraste Renaudot fameux Médecin, où on trouve les advis de plusieurs choses dont on a besoin. C'est aussi le bureau où se fait la Gazette : d'où vient qu'on appelle figurément un bureau d'*adresse*, les maisons où on débite beaucoup de nouvelles. Le bureau d'*adresse* de Paris a été long-tems interrompu, & son peu de succès avoit decouragé ceux qui s'en étoient mêlez. On vient de le rétablir en 1702. & la maniere dont on y a établi le bon ordre pour la commodité du public fait esperer qu'il réüssira.

ADRESSER. v. n. Tirer, aller droit au but. *Ferire signum.* Ce tireur a bien *adressé*; dès le premier coup il a emporté le prix.

Adresser, v. act. Envoyer quelque chose en quelque lieu, ou à quelque personne qui est marquée & désignée par quelques inscriptions. *Mittere.* Les Commis de la Poste portent les lettres où on les *adresse.* Vous m'avez *adressé* un homme dont je suis embarrassé. Si Dieu ôte à une ame son Directeur, il faut qu'elle attende en paix qu'il lui en *adresse* quelqu'autre en sa place. Ab. de la Tr. Cette lettre s'*adresse* à vous. On dit aussi, *adresser* ses pas; pour dire, tourner ses pas vers quelque endroit. *Iter dirigere.* Ou *adressez*-vous vos pas?

Adresser, avec le pronom persone1. Conj. Je m'*adresse*, je m'*adressai*, je me suis *adressé.* Il signifie, Se présenter, avoir recours à quelqu'un; lui demander une grace, reclamer sa protection, son secours. *Confugere.* Il faut s'*adresser* directement à Dieu. Le Roi veut qu'on s'*adresse* à lui pour obtenir des graces. Il faut s'*adresser* au Parlement pour faire entériner une rémission. C'est à vous que s'*adressent* mes vœux. Je m'*adresse* à vous pour me tirer du mauvais pas où je suis engagé.

On dit proverbialement, Il faut s'*adresser* à Dieu plûtôt qu'à ses Saints; pour dire, qu'il vaut mieux s'*adresser* directement au Maître pour obtenir quelque grace, que d'employer pour cela la faveur de ses créatures, ou de ses domestiques.

Adresser, Dédier un Ouvrage. *Dicare, dedicare.* Le P. Maimbourg s'est fait un honneur d'*adresser* tous ses Ouvrages au Roi. Bayl. Mr Ménage a ramassé un recüeil des vers qui lui étoient *adressez.* Bail.

s'Adresser, Attaquer quelqu'un, soit par raillerie, soit par malignité. *Oppugnare, insectari, petere, facessere.* Prudemment on ne doit point s'*adresser* aux personnes puissantes, de peur de succomber sous leur crédit. S. Evr. Vous êtes bien téméraire de vous *adresser* à moi. Ce reproche ne s'*adresse* qu'aux lâches.

On dit, A qui vous *adressez-vous*? Vous vous trompez. Vous vous êtes mal *adressé*; pour dire, A qui vous joüez-vous? Vous n'y trouverez pas vôtre compte. Je sçai bien à qui je m'*adresse.*

On dit encore, *Adresser* la parole, le discours à quelqu'un; pour dire, lui parler directement. *Compellare, alloqui.* C'est à vous, Scipion l'Affricain, que j'*adresse* maintenant la parole; vous dont le nom donne encore tant d'éclat & de gloire à cette ville, quoique vous ne soyez plus au monde.

Celui qui sans discernement
Adresse *à tous venans les loüanges qu'il donne,*
Fait grand tort à son jugement,
Et ne fait honneur à personne. Pavill.

Adressé, ée. part. & adj. *Missus, inscriptus.*

ADRIA. s. f. *Adria.* C'est le nom d'une ville Episcopale d'Italie dans l'État de Venise; elle est dans la Polesine de Rovigo. C'étoit, selon Ptolemée, une Colonie de Romains. Les vins d'*Adria, vinum Adrianum*, étoient renommez. Il y a aussi dans l'Abruzze une ville de ce nom. Strabon parle encore d'un fleuve qu'il nomme *Adria.*

ADRIANE. s. f. *Adrianopolis.* Ville de la Province de Cyrene en Afrique. Ce nom vient de celui de l'Empereur *Adrien*, qui comme le témoigne Spartien, au lieu de monuments publics, aimoit à donner son nom à des villes. Comme les médailles écrivent toujours HADRIANUS par un H. il faudroit aussi en François écrire *Hadrien*, & *Hadriane*, mais l'usage contraire a prévalu.

ADRIANISTE. s. m. & f. Nom de Sectaires. Il y en a de deux sortes qui ont porté ce nom. Les premiers *Adrianistes* étoient une branche des Sectateurs de Simon le Magicien. Theodoret seul nous en a conservé le nom & la memoire, sans nous en appiendre

apprendre l'origine. Il est vraisemblable que cette Secte, & les six autres qui sortirent des Simoniens, prirent leur nom des disciples de Simon qui se mirent à leur tete ; leurs noms semblent marquer cela ; Dosithéens, Cléobaniens, Geortheniens, Masbothéens *Adrianistes*, Eutychistes, & Canistes.

Les autres *Adrianistes* sont les Sectateurs d'Adrien Hamstedius, Anabaptiste du XVI^e Siécle, qui enseigna aussi des erreurs particulieres sur JESUS-CHRIST.

ADRIATIQUE. La Mer *Adriatique*. *Adria*, *Adriaticum mare*. C'est le Golfe de Venise, appellé quelquefois par les Latins, *Mare superum* ; & qui selon Strabon L. 7. prit le nom d'*Adriatique*, du fleuve *Adria*. On trouve encore deux autres mers appellées *Adriatiques* dans des siécles plus reculez. 1°, S. Jerôme dans la vie de S. Hilarion, c. 30. appelle mer *Adriatique* celle qui est entre la Palestine & la Sicile. 2°, Les Auteurs de la vie de S. Willibalde dans Surius, *Jun. VII.* & dans Canisius, *Var. Lect. T. IV.* appellent la mer Phénicienne mer *Adriatique*. Apparamment c'est le nom que les Phéniciens donnoient à la Mediterranée, l'appellant grande mer, ים אדיר, ou peut être ים אדירה, *Jam adir*, ou *Jam adira*, d'où en Latin l'on aura fait *Adria*, & *Adriaticum mare*. Les Hébreux l'appelloient aussi ים הגדול, *la Grande Mer*.

ADROGATION. s. f. Terme de Jurisprudence. Espéce d'adoption ; elle n'étoit différente de l'adoption, que parce qu'il s'agissoit d'une personne libre, qui consentoit à être adoptée par une autre ; & parce qu'elle se faisoit dans l'assemblée du peuple, pendant que la République subsistoit, & depuis par un rescript des Empereurs. Hors ces différences, qui ne regardent que la forme, c'est dans le fond la même chose que l'adoption.

ADROIT, OITE. adj. Industrieux ; qui a une grande dextérité de main, de corps. *Industrius, solers, dexter.* Ce sauteur est bien *adroit*, bien agile. Cet ouvrier est fort *adroit* de la main.

ADROIT, se dit d'un esprit fin, délicat, habile & subtil. *Subtilis, elegans.* Le discours de cet Orateur est fort *adroit* ; il a donné une louange fort *adroite*, fort délicate.

ADROIT, mis substantivement, se prend quelquefois en mauvaise part, & se dit d'un homme fin & rusé, qui se sert de son esprit pour tromper. *Astutus, versipellis.* Deffiez-vous de cet homme ; c'est un *adroit*.

ADROIT. adv. Du côté droit, qui est opposé à *gauche*. *Dextrà.*

On dit populairement, qu'un gaucher ne fait jamais rien *à droit*.

ADROITEMENT. adv. Avec esprit, avec prudence ; d'une maniére adroite & subtile. *Dexterè, subtiliter, callidè.* Ce coupeur de bourse lui a volé *adroitement* sa montre dans sa poche. Les gens sages sçavent s'accommoder *adroitement* au tems. Ce mot vient du Latin *dexter*.

ADRUMETE. *Adrumetum.* Ancienne ville d'Afrique appellée aujourd'hui *Hamameta* par les Arabes. Elle a eû un Evêque Suffragant de Carthage ; & en 394. il s'y tint un Concile. Elle étoit Capitale de la Province Byzacene. Strabon l'appelle *Adrume*, & Etienne *Adrumès*. Mais Ptolemée, Saluste, Hirtius, Pline, &c. la nomment *Adrumete*. Saluste dit que c'étoit une Colonie Phénicienne.

Scaliger, & après lui Drusius, Casaubon, & d'autres, prétendent que ce nom est Phénicien, & signifie le Palais de Pluton, de חצר מורת, *Palais de la mort.* D'autres soutiennent que cela ne peut être, qu'on auroit dit *Adramota*, & non *Adrumetum* ; peut-être même *Hatsarmotha*, ou *Hatsramotha*, plûtôt qu'*Adramotha*, que d'ailleurs il n'y avoit point de raison de l'appeller ainsi ; qu'elle étoit dans un païs beau & fertile, qu'une ancienne inscription la nomme, COLONIA CONCORDIA ULPIA TRAIANA AUG. FRUGIFERA HADRUMETINA ; que Pline L. XVII. 5. XVIII. 10. Varron de R. R. L. I. c. 44. Silius Italicus, L. VIII. mettent la Bizacene parmi les contrées les plus fertiles. Bochart aime donc mieux tirer son nom de חצר Palais, & מאה cent, & sous entendre שערים mesures, parce que son territoire produisoit cent pour un. Cette étymologie ne prévient pas les Connoisseurs en sa faveur. *Adrumete* s'appelle aujourd'hui *Mahometta*, & par les Arabes *Hamamatha*. Le Concile d'*Adrumete* se tint en 394. Quelques Moines d'*Adrumete* & au commencement du V^e siécle, se scandaliserent de la doctrine de S. Augustin.

ADV.

ADVEILLER. verb. neut. Vieux mot, qui veut dire être dolent. *Dolere, mœrere.*

ADVENANT. s. m. Terme de Coutume. C'est la légitime & contingente portion des propres héritages & patrimoine en laquelle une fille peut succeder ab intestat. *Legitima hæreditatis pars.* Le plus que l'*advenant* est la quatriéme partie de ladite portion que les pere & mere nobles, avant le mariage de leurs fils ainé, peuvent donner en faveur de mariage, ou autre don de noces, à leur fille ainée, ou autre premierement mariée. RAGUEAU.

ADVENANT, ANTE. adj. Convenable, sortable. On dit un mariage *advenant*, pour dire d'une fille qu'elle est mariée, selon lignage & biens, à une personne convenable. *Conveniens.* RAGUEAU.

ADVÉNEMENT, ou AVÉNEMENT. s. m. Venuë, arrivée. *Adventus.* Il ne se dit guéres qu'en ces deux phrases : Les Juifs sont encore dans l'attente de l'*avénement* glorieux du Messie & de son regne temporel. Les Chrétiens attendent le second *avénement* de JESUS-CHRIST, quand il viendra juger les vivans & les morts. Les Prophétes avoient prédit deux *avénemens* de JESUS-CHRIST : l'un dans l'humilité, & l'autre dans l'éclat. NICOL.

ADVÉNEMENT, se dit aussi du tems que les Princes parviennent à la Couronne, de celui où ils prennent possession de leurs Etats. *Regni, Principatus initia.* L'*avénement* de Tibére à l'Empire fut signalé par le meurtre d'Agrippa. ABLANC. Tous les corps payent un certain droit au Roi pour son joyeux *avénement* à la Couronne. Plusieurs Communautez font renouveller leurs privilèges par les Rois, au tems de leur joyeux *avénement*. Les Evêques exigeoient autrefois des presens à leur joyeux *avénement*. Le Pape accorde ordinairement un Jubilé pour son *avénement* au Pontificat.

ADVENIR, ou AVENIR. v. n. Arriver vaut mieux : se dit du succès & de l'événement des choses ; de ce qui en peut arriver. *Evenire, contingere.* Je veux pousser cette affaire, quoiqu'il en puisse *avenir*. S'il vous *avient* jamais de retomber en faute vous en serez châtié. Il est *avenu* tout le contraire de ce qu'on lui avoit prédit. Un infracteur de paix est responsable de tous les maux qui en *aviendront*. S'il *avient* que je meure, ce sera d'amour. GOM.

ADVENIR. s. m. Tems futur ; qui n'est pas encore présent. *Futurum.* Dieu, à qui l'*avenir* est present, voyoit &c. PELISS. Il seroit indigne de Dieu, de se servir de signes aussi vagues, & aussi obscurs que le sont ceux que l'on débite pour des présages de l'*avenir*. BAYL. Le Seigneur dit à ses Disciples, qu'ils n'eussent point de soin de l'*avenir*, en parlant des choses temporelles. Comme le souvenir du passé donne du plaisir, l'espérance de l'*avenir* en donne aussi. M. SCUD. On tient que les Anges même ne peuvent pas pénetrer dans l'*avenir*. La connoissance de l'*avenir* est réservée à Dieu. Les sciences qui prédisent l'*avenir* sont toutes vaines & sans fondement. Les loix n'ont de force que pour l'*avenir*, & non point pour le passé. Dans le sombre *avenir* je ne vois pas trop clair. BENS. Nous ne nous tenons jamais au present : nous anticipons l'*avenir*, comme trop lent, & pour le hâter ; & nous rappellons le passé pour l'arrêter comme trop prompt. PASC. La curiosité insatiable de sçavoir l'*avenir* a fait inventer une infinité de maniéres de divination toutes chimériques, dont les hommes n'ont pas laissé de se payer. BAYL. Pourquoi fouiller dans l'*avenir* pour se rendre malheureux ? PORT-R. Il y a de l'imprudence à hasarder l'*avenir* pour le present. S. EVR. L'idée de la mort l'afflige d'autant plus, qu'elle ne lui laisse voir qu'un long *avenir* derriére un rideau, qui redouble ses inquiétudes. ABAD. Le passé est un abime qui engloutit toutes choses, & l'*avenir* est un autre abime impénetrable. L'*avenir* s'écoule dans le passé. NICOL.

*Le regret du passé, la peur de l'*avenir*,*
Le chagrin du present, penser qu'il faut finir ;
Ce sont les beaux presens que nous fait la raison. S. EVR.

Vaines réflexions ! inutiles discours !
L'homme malgré vôtre secours,
Du frivole avenir *sera toujours la dupe.* DES-HOUL.

ADVENIR, se dit quelquefois des personnes *avenir*. Ainsi dans un Sonnet aux Officiers François qui servoient un Prince étranger, on a dit :

L'incrédule avenir *refusera de croire*
Qu'après avoir servi sous le plus grand des Rois,
Vous avez lâchement abandonné ses loix,
Pour suivre des drapeaux qu'abhorre la victoire.

ADVENIR, Se dit quelquefois pour la posterité. Les hommes des siécles futurs. Voilà bien de l'éclat, bien du fracas ; mais comment l'*avenir* en jugera-t'il ?

Oüi, du malheur public s'en prenant à ton nom,
Le severe avenir *demandera raison.* LE P. CHOMEL J.

*Tout l'*avenir *dira, regrettant le repos,*
Que viendra lui ravir la fureur des Héros,
Loüis toujours vainqueur pendant dix ans de guerre,
Fit bien plus en calmant, qu'en soumettant la terre. ID.

ADVENIR,

casus, fortuna. Les Chiromanciens, les Bohémiens, disent la bonne *aventure :* on croit sottement qu'ils prédisent ce qui doit arriver. Il m'est arrivé aujourd'hui une *aventure* que je n'attendois pas. Il m'a raconté ses *aventures* amoureuses. Ce Roman est plein d'*aventures* bien bizarres, & bien burlesques. Cette Belle peut aisément me dire ma bonne *aventure,* puis qu'elle me la peut faire. Chev.

Adventure, signifie simplement un événement, une action, un amas de plusieurs circonstances, & l'épithete qu'on joint à *aventure* détermine plus en particulier sa signification. On dit également bien, plaisante *aventure,* fâcheuse *aventure.* Malherbe a dit,

Les ridicules aventures *d'un amoureux en cheveux gris.*

Le même dit ailleurs,

O! que pour avoir part en si belle aventure,
Je me souhaiterois la fortune d'Eson,
Qui vieil comme je suis, revint contre nature
En sa jeune saison.

Adventure, se dit aussi de ces accidens surprenans & extraordinaires, qui sont souvent de pures imaginations, ou des entreprises hasardeuses, comme sont celles des Romans de Chevalerie. Il y a des gens qui sont sujets à trouver des *aventures :* & certains esprits Romanesques qui courent après les *aventures.* Dom Quichot a voulu imiter les anciens Paladins, qui alloient chercher les *avantures.* L'Amadis est tout plein d'*aventures* périlleuses, surprenantes, enchantées. On dit aussi, C'est une femme à *avanture*, lors qu'elle a fait parler d'elle par ses galanteries.

On sçait de cent beautez les tristes avantures;
Et l'Empire amoureux est tout plein de parjures.
M. de la Suze.

Une *avanture* galante ne le touche point, à moins qu'elle ne soit assaisonnée de danger, & de crainte. S. Evr. La triste *aventure* d'un agneau injustement dévoré par un loup, est un éxemple instructif que la fable propose. Le Bos. Les bilieux, dont l'amitié est ardente, & emportée, font bien du bruit dans les fâcheuses *aventures* de leurs amis. M. Esp. Les *aventures* naissent sous les pas des Héros. S. Evr. Les *aventures* de Belfégor sont plaisamment imaginées, & il y a beaucoup d'art. S. Evr. Les Portugais sont si superstitieux, qu'ils couvrent toutes les images de leur chambre avant que d'achever une *aventure* amoureuse. Inq. de Goa. Il arrive souvent qu'à la lecture d'un Roman, les filles se passionnent pour des intrigues, & des *aventures* chimériques. Fenel.

Adventure, signifie aussi, Un événement qui est au pouvoir du hasard, & de la fortune. Je suis préparé à toute sorte d'*aventure.* Cet homme attend pour se marier quelque bonne *aventure*; c'est-à-dire, qu'il trouve par hasard quelque bon parti. Prendre sur soi l'*aventure* d'une affaire: c'est se résoudre à tout ce qui en peut arriver.

On dit en ce sens, Mettre de l'argent à la grosse *aventure*, pour dire, le mettre à profit sur le négoce de mer, & sur la quille du vaisseau, où on risque le naufrage, & la prise des Corsaires. Le bureau des asseurances répond de la grosse *aventure.*

A l'adventure, *D'aventure*, & *Par aventure*, sont des phrases adverbiales, pour dire, par hasard. *Fortè, fortuitò.* Errer à l'*aventure*, c'est marcher sans dessein, & sans sçavoir où l'on veut aller. C'est être imprudent, que de mettre tout *à l'aventure*, de faire tout *à l'aventure*; c'est-à-dire, sans réflexion. Chacun a la liberté de dire *à l'aventure* tout ce qu'il pense. Pasc. Combien a-t'on vû de Ministres étourdis gouverner les Etats à l'*aventure?* Balz. La plûpart des gens n'ont point de principes, & vivent à l'*aventure.* La Bruy. Un baiser bien souvent se donne à l'*aventure.* La Sabl. Si d'*aventure*, ou *par aventure* il arrivoit; c'est-à-dire, si le hasard vouloit que cela arrivât. Ces deux derniers sont du stile badin, & burlesque. Réfl.

On appelle aussi, Mal d'*aventure*, une apostume qui vient au bout

des doigts, lorsqu'on s'est piqué, & qu'on n'a pas bien fait sortir le sang de la playe, qui ensuite s'y est corrompu. *Paronychia.* Il est fort différent du *panaris*, quoi qu'il vienne au même endroit. Voyez *Panaris.*

ADVENTURER. v. n. Risquer, mettre au hasard. *Adire aleam. Fortunæ committere, objicere.* Il a beaucoup *aventuré* de mettre son argent dans cette affaire. Cet argent est bien *aventuré*, pour dire, qu'on le tient perdu, ou qu'il est en grand danger. On le dit plus souvent avec le pronom personnel, Vous vous *aventurez* trop. Ce Capitaine s'est bien *aventuré*, d'entrer si avant dans le païs ennemi.

ADVENTURÉ, ÉE. part. pass. & adj.

ADVENTUREUX, EUSE. adject. Hardi, qui s'expose témérairement au péril. *Audax, periculi contemptor, ad audendum projectus.* Ce soldat est fort *adventureux.* Ce terme n'est guéres en usage.

ADVENTURIER, ou AVENTURIER, ou AVANTURIER. s. m. Qui cherche la gloire par ses armes; qui court après la fortune à travers les dangers, & les *aventures.* Il y avoit bien des volontaires, des *aventuriers* en cette armée. *Velites, velones.* Les anciens Paladins étoient des Chevaliers *aventuriers.* Combien de ces mots *aventuriers* qui paroissent subitement, qui durent un tems, & qu'on ne revoit plus? LA BRUY. On a fait une Histoire des *Aventuriers*; ce sont des Corsaires qui ont couru les Isles de l'Amérique. On le disoit particuliérement autrefois de ceux qui alloient volontairement à la guerre pour se signaler, & pour acquérir la réputation de brave.

ADVENTURIER, se dit plus spécialement de ceux qui sont peu favorisez de la fortune, & qui cherchent à s'établir. On le dit aussi des téméraires, qui hasardent tout légerement, & imprudemment. *Temerarius.* Cet homme est un *aventurier* que les mauvais succès ne rebutent point. Le Maréchal de Gassion, si *aventurier* pour les partis & si brusque à charger, craignoit les engagemens entiers. S. EVR. Ce nouvel Auteur est un *aventurier* qui se veut faire connoître en attaquant un Auteur célèbre. Ce Mestre de Camp se mocque des gens, de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres *avanturiers.* BUSSI.

ADVENTURIER, Il s'applique par similitude à ceux qui sans être amoureux d'aucune femme, tâchent de gagner les bonnes graces de toutes. C'est un jeune *aventurier*, qui ne s'attache à rien, & qui donne à tout. ACAD. FR. Compagnie des *Aventuriers*, ancienne Compagnie d'Anglois autrefois établie à Hambourg, & à Anvers. LARREY. Edoüard VI. p. 723.

ADVENTURINE, ou AVENTURINE. s. f. Pierre précieuse, jaunâtre, remplie de plusieurs points d'or qui se répandent par toutes ses parties, qui lui donnent un brillant admirable. *Lapis fortuitus.* Il y en a aussi de couleur d'olive. On en trouve de fort grands morceaux dans la Boheme & dans la Silésie.

ADVENTURINE. s. f. Est une sorte de verre mêlé avec de la limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or. Ce nom lui a été donné, parce que le secret en a été trouvé par aventure. Le hasard ayant fait tomber quelque limaille de cuivre dans les fourneaux de verriers, pour faire de l'émail qui devoit venir de la couleur de l'émeraude, le métal demeura sans se fondre, & fit cet agréable mélange de cuivre & de verre qu'on voit en l'*aventurine*, & qui la rend fort cassante. Ce nom lui peut venir aussi de la ressemblance qu'il a avec l'*aventurine*, pierre précieuse.

ADVERBE. s. m. Terme de Grammaire. *Adverbium.* C'est une des parties d'oraison qui ne se décline, ni se conjugue, & qui se joint avec les verbes, ou avec les adjectifs, pour expliquer la maniere d'agir, ou de souffrir, & pour en marquer les différentes circonstances. Ce mot vient de la préposition Latine *ad*, & du nom *verbum*, verbe; & signifie une diction qui se joint au verbe, non pas qu'elle ne se joigne qu'au verbe; mais parce qu'elle s'y joint plus ordinairement; car elle se joint aussi aux adjectifs, comme on vient de le dire, & même aux substantifs, dans les occasions où ils signifient un attribut, ou qualité de l'objet dont on parle. Il agit *constamment*; il est *vivement* poursuivi; il est *fort* malade: il est *puissamment* riche; *saintement* avare; *souverainement* maître; *veritablement* Roi, plus Mars que le Mars de la Thrace. MALH. Un *adverbe* se joint même quelquefois à un autre *adverbe* pour en modifier le sens. Très-*courageusement*, fort *dévotement*, bien *malheureusement.* De là vient que quelques Grammairiens aiment mieux les appeller modificatifs, & les renfermer sous ce nom avec quelques autres parties d'oraison, comme la préposition, la conjonction. Les *adverbes* se distinguent en *adverbes* de tems, de lieu, & en un grand nombre d'autres. Ils augmentent, ou diminuent la force des mots avec lesquels ils sont joints. Notez qu'il ne faut pas placer l'*adverbe* trop loin de son verbe; & quand c'est à un nom ou à un autre *adverbe* qu'il se joint, il ne faut jamais l'en separer, ni rien mettre entre deux; les *adverbes* de quantité veulent avoir l'article indéfini après eux: il y a peu *de* blé, beaucoup *de* vin. Il en faut excepter *bien*, qui demande l'article défini: On a recueilli bien *du* blé, bien *du* vin: Il a bien *de* l'esprit, au lieu qu'on dit, il a beaucoup d'esprit avec l'article indéfini. Il n'est pas necessaire au reste pour cela que l'*adverbe* précede immédiatement le nom, comme dans les exemples qu'on vient de rapporter; il suffit qu'il soit devant: quand il y auroit quelque chose entre deux on ne laisseroit pas de mettre l'article indéfini. Il a beaucoup trouvé d'avantages *à* ce mariage. Il a beaucoup gagné *de* bien *à* ce commerce. Les étrangers manquent souvent à ces régles. Si l'*adverbe* de quantité ne se rapporte point à la chose dont on parle, mais seulement au verbe dont il amplifie, ou modifie la signification, en ce cas on se sert de l'article défini: Donnez-moi un peu *de* l'eau: Il aime trop *le* jeu, ou *les* femmes; & s'il se rapporte à la chose, on dit, Donnez-moi un peu *d*'eau. Il y avoit trop *de* femmes; voilà trop *de* jeu, trop *de* discours. Il est bon de remarquer encore que le génitif, qui vient après les *adverbes* de quantité, donne la loi au verbe, & le régit: Beaucoup *de* témoins *rapportent.* Bien *des* gens se *laissent* aller au vice. Il y a des *adverbes* de quantité, c'est-à-dire, qui marquent la quantité, comme *peu*, *beaucoup*; des *adverbes* de lieu, comme *pres*, *loin*; des *adverbes* de tems, comme *demain*, *hier*, *toujours*, *jamais*; des *adverbes* de situation, comme *en haut*, *en bas*, *devant*, *derriere*; des *adverbes* de qualité, & le plus grand nombre est de ceux-ci, ils sont ordinairement formez de l'adjectif, qui signifie la qualité, ou la maniere, comme écrire *poliment*, parler *agréablement*, combattre *vaillament*; des *adverbes* d'affirmation & de négation, *oüi*, *non*, *certainement*, *nullement*; des *adverbes* de doute, *peut-être.* On disoit il y a quelque tems *possible* en ce sens; par exemple, *il sera possible guéri dans quatre jours*: cette maniere de parler n'est plus en usage; des *adverbes* de répétition, qui marquent que la chose se réitere, se fait plus d'une fois, *encore*; des *adverbes* de choix & de comparaison, *surtout*, *principalement*, *plus*, *moins*, *plûtôt*; des *adverbes* de similitude, *comme*, *ainsi*, *de même.*

On dit proverbialement, que Dieu aime mieux les *adverbes* que les noms, c'est-à-dire, que pour lui plaire il ne suffit pas qu'une action soit *bonne*, qu'il faut encore qu'elle soit *bien* faite.

ADVERBIAL, ALE. adj. Qui tient de l'adverbe. *Adverbialis.* Phrase qui se fait de deux ou trois mots qui ont la force d'un adverbe, comme, *A tâtons*, *Au pis aller*, *Coup sur coup*, *De tems en tems*, sont des phrases *adverbiales.*

ADVERBIALEMENT. adv. A la maniére d'adverbe. *Adverbialiter.* Ce mot se prend *adverbialement* en telles ou telles phrases.

ADVERSAIRE. s. m. & f. Antagoniste, celui qui combat, ou qui dispute contre quelqu'un. *Adversarius.* David avoit à combattre un redoutable *adversaire*: c'étoit Goliath. Cardan avoit un puissant *adversaire* qui écrivoit contre lui: c'étoit Scaliger en ses Exercitations. Ne poussez point un *adversaire* à bout. Il faut prendre conseil sur le champ, & se résoudre sur la mine, & sur la contenance de son *adversaire.* BALZ. Vous aurez de la peine à vaincre, ou à repousser une si dangereuse *adversaire.*

ADVERSATIF, IVE. adject. Terme de Grammaire, se dit d'une particule, ou conjonction *adversative*, laquelle marque quelque différence, ou quelque opposition entre ce qui la suit, & ce qui la précede. *Adversus.* *Mais* est une particule *adversative.* *Ou* est une conjonction *adversative*: oüi, *ou* non.

ADVERSE. adj. Terme de Palais. Contraire, opposé. *Adversus.* C'est la partie contre laquelle on est en procès. Voilà les deux parties *adverses.* On dit aussi, l'*adverse* fortune, pour dire, la mauvaise fortune. Il ne s'employe que dans ces deux phrases.

On le dit par application d'une personne qui n'en aime pas une autre, qui la déchire, ou la contredit par tout. Il ne faut pas prendre garde à ce qu'il dit d'une telle; c'est sa partie *adverse.*

ADVERSITÉ. s. f. Disgrace, malheur, état fâcheux où l'on se trouve par la perte de la santé, de l'honneur, ou des biens. *Adversæ res.* Job souffrit constamment son *adversité.* Dieu éprouve ses Elus par l'*adversité.* La vertu se recueille, & se réünit dans l'*adversité*; au lieu qu'elle se reláche, & se dissipe dans le bonheur. FLECH. Il est plus aisé de résister aux chagrins de l'*adversité*, qu'aux charmes de la prosperité. S. EVR. Les plus courageux succombent souvent sous les *adversitez* extrêmes. ID. Un ami soulage le poids de l'*adversité*; parce qu'il en prend la moitié sur lui même. L'homme ne sçauroit tenir ni contre la prosperité, ni contre l'*adversité.* FLECH. Il n'y a rien qui s'use tant, & qui s'épuise si aisement, que les consolations dans l'*adversité.* B. RAB.

Ces mots viennent de la préposition *adversus*, Contre.

la lettre par laquelle un marchand, ou un banquier, mande à son correspondant, qu'il a tiré sur lui une telle lettre de change, qu'un tel associé est prêt à faire banqueroute. Cet homme a toûjours de bons *avis*; pour dire, de bonnes nouvelles.

ADVIS, signifie aussi, Sentiment, opinion. *Sententia, judicium.* Tous les Théologiens sont d'un même *avis* sur cette question. Ce Président est allé aux *avis*, a pris les *avis* de sa Compagnie. Ce Docteur est toujours d'un *avis* singulier. Les *avis* sont partagez. Voilà mon *avis*. Ouvrir un *avis* rigoureux. LA ROCHEF. Nous ne trouvons gueres de gens de bons sens que ceux qui sont de nôtre *avis*. ID. Autant de têtes autant d'*avis*. PEL. On dit aussi, Il m'est *avis*, pour dire, Il me semble : mais il n'est plus de bon usage.

ADVIS, en termes de Palais, se dit de certains arrêtez ou déliberations de ceux qui sont commis par des supérieurs pour examiner une affaire, ou des faits dont ils ne peuvent pas être éclaircis autrement; sur lesquels arrêtez ils donnent un jugement conforme. On a fait assembler les parens de ce mineur, pour donner leur *avis* sur la vente de ses biens. C'est en ce même sens que Boileau a dit en parlant d'Alexandre :

> *Et qu'un sage Tuteur l'eût dans cette demeure*
> *Par* avis *de parens enfermé de bonne heure.*

Les anciens Avocats, au bas des écritures qui contenoient leur *avis*, mettoient, *si quid mei est judicii*. DE ROCH.

ADVIS, se prend presque en ce sens pour Réflexion, conseil, reproche, réprimande. *Consilium.* Je lui ai donné des *avis* sur sa conduite. Je vous remercie de tous vos bons *avis*. Il y a jour d'*avis* entre ci & là, pour dire, il y a du tems pour faire réflexion, pour prendre conseil. Le compartiteur d'un procès, est celui qui ouvre un second *avis*.

ADVIS, en termes de Finances, signifie l'invention, & les moyens d'établir quelque imposition nouvelle, ou de faire la recherche des deniers divertis qui appartiennent au Roi. Les donneurs d'*avis* sont des gens fort odieux. Il a eu tant pour son droit d'*avis*. On le dit aussi de ces gens d'intrigue qui donnent des *avis* des Offices ou Bénéfices vacans, qui négocient des affaires, ou des mariages.

On dit burlesquement & ironiquement, A vôtre *avis*, me conseilleriez-vous de faire cela ?

A'DVISER. v. act. Consulter, déliberer, penser, pourvoir à une chose. *Consultare, deliberare; considerare, perpendere, providere.* Nous *aviserons* à ce que nous aurons à faire. Vous avez du loisir pour *aviser* à ce que vous avez à dire pour vôtre défense. Vous vous en *avisez* un peu tard. On y *avisera*.

ADVISER, C'est aussi prendre une résolution après quelque déliberation. *Statuere, decernere.* Les États assemblez pour la réformation du Royaume, *aviserent* qu'il falloit que, &c. Après avoir bien consulté, bien raisonné, on *avisa* que &c. Il fut *avisé* que &c.

ADVISER, signifie aussi, Croire, juger. La Cour a renvoyé les parties pour se pourvoir comme elles *aviseront* bon être : pour dire, comme elles le jugeront à propos.

ADVISER, signifie aussi, Avertir. Il vous trompera, je vous en *avise*. *Admonere.* C'est le premier qui m'en a *avisé*. Mais en ce sens il vieillit, & n'est en usage que dans quelques Provinces.

ADVISER, quand on y ajoute le pronom personnel, signifie se souvenir, faire réflexion, s'appercevoir. *Occurrere, venire in mentem.* Je ne m'en suis pas *avisé*. Personne presque ne s'*avise* de lui-même du mérite d'un autre. LA BRUY.

ADVISER, signifie encore, Voir de loin, ou découvrir avec quelque recherche ou application. *Prospicere.* Je vous ai *avisé* de cent pas. Il *avisa* son ennemi qui s'étoit caché dans la foule. Il est bas en ce sens, & de la lie du peuple. Ainsi au lieu de dire, Il *avisa* un homme sur une tour, il faut dire, il découvrit un homme sur une tour. VAUG.

ADVISER, se dit figurément des découvertes qui se font par les yeux de l'esprit après quelque méditation. *Adinvenire, excogitare.* Il s'est *avisé* d'une bonne invention. Ils se sont *avisez* d'un mauvais expédient pour se tirer d'affaire. Il n'y a sotise, il n'y a malice dont il ne s'*avise*. S'*aviser* d'une ruse, d'un stratagême. Les hommes ne pouvant éviter la mort, se sont *avisez* de n'y point penser, afin de se rendre moins malheureux. PASC. Fabius

ayant trouvé l'armée rebutée de combattre sans succès, s'*avisa* de consumer Annibal par la lenteur. S. Evr. Il lui a fait toute la bonne chère dont il s'est pû *aviser*. On dit aussi, C'est bien *avisé* à vous, pour dire, vous avez raison.

On dit proverbialement qu'un fou *avise* bien un sage, pour faire comprendre qu'il faut écouter les avis de quelque part qu'ils viennent.

Ce mot vient de la préposition *ad*, & du mot des langues septentrionales *Wisan*, en vieux Saxon *visan*, & *visa* dans la langue des Cimbres. Ce mot dans toutes ces langues qui ont une même origine, signifie *monstrare*, *docere*, *instruere*; *montrer*, *enseigner*, *instruire*. Icquez.

Advisé, ée. part. pass. & adj. Il a la signification de son verbe, en Latin, comme en François.

Advisé, est aussi substantif, & se dit d'un homme sage, prudent, circonspect, éclairé dans la conduite de ses affaires, & qui ne fait rien sans bien considérer toutes choses. *Prudens, cautus, consideratus.* On n'est jamais si *avisé* en son propre fait qu'en celui d'autrui. Vaug. Plusieurs personnes très-judicieuses & très-*avisées*, ont preferé l'exil aux douceurs de la patrie. Balz. On peut lui fier cette négociation, il est fort *avisé*. Il a fait cette faute comme un imprudent, & un mal-*avisé*.

Ménage dérive ces mots de *advisare*, qui se trouvent pour *deliberare* dans les Auteurs de la basse Latinité.

ADVISEMENT. sub. masc. Ce mot se disoit autrefois pour *advis*, & dans le même sens,

Je suis de cet advisement
Que foy leur soit gardée.

ADULATEUR. s. m. Celui qui fait métier de flater. *Adulator, assentator.* C'est un lâche *adulateur*, un perpétuel *adulateur*. Combien sa fortune a-t'elle d'*adulateurs*? P. Gail.

*Lyre d'*adulateurs *chantant sur tous les tons.*

Ce mot n'est gueres en usage qu'au païs Latin, cependant on s'en peut servir dans la Poësie à l'exemple de Boileau, qui a dit, Du Tiran soupçonneux pâles *adulateurs*. On peut s'en servir encore dans le stile oratoire, à l'exemple du P. Gaillard qu'on vient de citer. Ce mot n'y fait pas mal, & il a quelque chose de plus beau, & de plus grand que flateur. Il faut cependant en user sobrement & ne le point prodiguer. Dans le discours ordinaire on ne s'en sert point; on dit flateur. Pour répresenter le mal que fait un *adulateur*, on a peint un singe, qui étouffe ses petits à force de les embrasser, & de les flater; avec ce mot pour ame de la devise, *Complectendo necat*. Ou une abeille avec ce mot Italien, *Se porta suo il mel, la punge ancora*. On a donné à l'*adulateur* même pour devise une petite barbe, avec ce mot Italien. *Ad ogni vento*, pour signifier qu'il change avec la fortune; ou bien une allouëtte, *Sub pluvio silet*. Elle ne dit mot quand le tems est mauvais.

ADULATION. s. f. Ce mot, qui vient du Latin *adulatio*, est nouveau, & signifie flaterie. *Adulatio, assentatio.* Le foible des Grands est d'aimer à être trompez, & à écouter avec plaisir l'*adulation* & le mensonge, dont on nourrit sans cesse leur amour propre. Bourd. Les femmes doivent plus à nos *adulations*, qu'à leur mérite. S. Evr. Je crois qu'il faut en user peu dans la conversation, & dans le discours ordinaire, aussi bien que d'*adulateur*; à moins que ce ne fût en badinant, & en affectant un discours relevé.

ADULTE. adj. m. & f. Qui est parvenu à un âge de discrétion. *Adultus.* Qui entre dans l'adolescence, & qui est assez grand pour avoir du jugement & du discernement. Il n'a gueres d'usage qu'en Théologie, où on parle du Batême des *Adultes*. Dans les premiers têms on ne baptisoit les *Adultes* que la veille de Pâques ou de la Pentecôte. Le Gend.

Adulte. Ce mot est aussi très-souvent substantif. Il est masculin quand on parle d'un garçon, & féminin quand on parle d'une fille.

On le dit aussi en Anatomie. Il y a plusieurs parties dans le corps des enfans qui sont différentes de celles des *adultes*: comme la fontaine de la tête, les apophyses des os, &c. Ce mot vient d'*adolescere*. *Crotte.*

ADULTERE. s. m. Péché qui se commet par des personnes mariées, contre la foi qu'ils se sont promise dans le mariage, en s'abandonnant à quelque autre, ou même par une personne non mariée, quand elle a commerce avec une autre qui l'est. *Adulterium.* Quoique le mari qui viole la fidélité conjugale, soit coupable d'*adultere*, aussi-bien que la femme, elle n'est point reçûë à accuser son mari. Ceux qui accusent la providence parce qu'elle rend l'*adultere* aussi fécond qu'un mariage légitime, se scandalisent mal-à-propos. La Plac. Par l'ancien Droit Romain il n'y avoit point de loi établie contre l'*adultere*: l'accusation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguste a été le premier qui en a fait une loi, qu'il a eu le malheur de voir exécuter dans la personne de ses propres enfans. C'est la loi *Julia*. Quoique par cette loi l'accusation du crime d'*adultere* fût publique, & permise à tout le monde, il est pourtant certain que ce crime a été plus considéré comme un crime domestique, & particulier, que comme un crime public. On permettoit rarement aux étrangers d'en poursuivre la vengeance; surtout quand le mariage étoit paisible, & que le mari ne se plaignoit point. La raison qu'en apporte Papinien est qu'il est très-difficile d'arrêter une si juste douleur. *Papin. ad l. Jul. de adult.* Cette peine a été corrigée par l'Empereur Leon. De Roch. Et les Constitutions des Empereurs avoient abrogé les loix qui permettoient aux étrangers l'accusation d'*adultere*. La raison est, que cette accusation ne pouvoit être intentée, sans mettre de la division entre la femme & le mari; sans mettre l'état des enfans dans l'incertitude; sans attirer sur le mari le mépris & la risée du public; & sans couvrir la famille de honte, & de confusion. Comme le mari est le plus offensé, il est juste quand il garde le silence, que personne ne parle pour lui. On doit supposer qu'étant le principal interessé à examiner les actions de sa femme, il en juge aussi avec plus de circonspection; parce qu'il y a un péril égal ou à croire légerement, ou à croire difficilement. C'est pourquoi la loi en certains cas l'a établi Juge, & exécuteur en sa propre cause: elle lui a permis de se venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite; & de ravir la vie à des *adulteres* qu'il surprenoit soüillant son lit, & qui étoient assez hardis pour lui ravir l'honneur. Dans le cas de la complicité du mari, c'est-à-dire, ou lors que le mari fait un commerce infame de la débauche de sa femme; ou qu'ayant vû de ses propres yeux l'infidélité de sa femme, il n'entroit pas dans une juste indignation, & dissimuloit l'affront, en le souffrant patiemment; en ce cas l'*adultere* devenoit un crime public, & la loi *Julia* décernoit même des peines contre ces infames maris. En France l'*adultere* n'est point entre les crimes publics. Le mari seul, & non pas même les gens du Roi, en peut former l'accusation, & en exercer la vengeance. Il faudroit un scandale bien notoire, pour autoriser les étrangers à se porter accusateurs. Socrate L. V. c. 8. dit, que sous Théodose l'an 380 on châtioit les femmes *adulteres* par une constupration publique. Lycurge ordonna qu'on puniroit l'*adultere* comme le parricide. Les Locriens leurs arrachoient les yeux. Val. Max. L. VI. c. 5. Les Orientaux les punissent sévérement. Voyez Tavernier, Relat. du Tunquin c. 7. Toute la peine que l'on inflige à la femme surprise dans le crime, & convaincuë d'*adultere*, est de la priver de sa dot, & de toutes ses pactions matrimoniales, & de la reléguer dans un monastere. Cependant l'*adultere* est un empêchement légitime au mariage entre les personnes qui l'ont commis. C'est la décision du Pape Leon, *Ne quis ducat in matrimonium quam prius polluit per adulterium*. On ne doit pas souffrir que ceux-là s'unissent par le lien du mariage, qui en ont soüillé la pureté par l'*adultere*. C'est là l'empêchement dirimant que les Théologiens appellent, *Impedimentum criminis*. Au reste, pour qu'il ait lieu, les Théologiens demandent trois conditions. La premiere, que l'on sçache que c'est un *adultere* que l'on commet, & que la personne avec qui on a le mauvais commerce est mariée. La seconde, que l'*adultere* soit complet. La troisiéme, qu'il intervienne promesse de se marier après la mort du mari ou de la femme de celui des coupables qui est marié. Selon les loix de Moyse, celui & celle qui avoient commis *adultere*, étoient punis de mort. Le Grand Constantin fit aussi une loi qui les condamne au dernier supplice. Les Constitutions de Charlemagne, & de Loüis le Debonnaire, leur infligent une peine capitale. Autrefois chez les Saxons on punissoit de mort l'*adultere*. Une femme qui en étoit convaincuë étoit penduë & brûlée, & dessus ses cendres on plantoit une potence où l'on étrangloit le complice du crime. Quelquefois la femme qui avoit commis un *adultere* étoit condamnée à être foüettée par les bourgs & les villages, & dans chaque endroit les femmes exécutoient elles mêmes la sentence, pour venger l'injure faite à leur sexe. Voyez la lettre de S. Boniface Archevêque de Mayence au Roi Athelbalde, & Opmer dans sa Chronologie p. 345. En Angleterre par les loix du Roi Edmond on punissoit l'*adultere* comme l'homicide; mais le Roi Canut ordonna qu'on envoyât en éxil les hommes qui l'auroient commis, & qu'on coupât le nez & les oreilles aux femmes qui en seroient coupables. Les loix des Visigots nous apprennent que chez ces peuples on amenoit à un mari, dont la femme avoit commis un *adultere*, la femme & le complice, & si le complice n'avoit point d'enfans, ses biens étoient confisquez au profit de celui de la femme duquel il avoit abusé. En Espagne on coupoit à ceux qui étoient coupables d'*adultere* les parties qui avoient été l'instrument de leur crime. En Arragon on condamnoit seulement à une amande pour crime d'*adultere*.

d'*adultere*. Ditmarus dit qu'en Pologne, avant que la religion Chrétienne y fût établie, on punissoit l'*adultere* & la fornication d'une maniere singuliere. On amenoit au pont du marché le coupable, & là on l'attachoit avec un clou par la bourse des testicules, on mettoit un rasoir près de lui, & on le laissoit dans la malheureuse necessité de se faire justice lui même, ou de mourir en cet état. Chez les Parthes, les Lydiens, les Arabes, les Athéniens, ceux de Plaisance, & les Lombards, la mort a toujours été la punition de l'*adultere* : mais les Lacédémoniens au lieu de le punir le permettoient, ou du moins le toléroient, au rapport de Plutarque. Chez les Egyptiens, après que l'homme qui en étoit convaincu avoit reçu mille coups de fouet, on coupoit le nez à la femme. En France, quoique le crime n'ait jamais été impuni, la diversité des Arrêts fait voir que la peine a toujours été arbitraire : on se régle sur la qualité des personnes & sur l'exigence des cas. On appelle *un double adultere*, celui que deux personnes mariées commettent ensemble. Enfant né *d'un double adultere*. Les Grecs, & même toutes les autres Societez Chrétiennes du Levant, sont dans cette pratique, que l'*adultere* rompt le lien du mariage ; ensorte qu'en ce cas là, & même en plusieurs autres, le mari peut épouser une autre femme. Ils s'appuyent pour ce qui est de l'*adultere* sur ces paroles de Jesus-Christ au chap. 19. de S. Matthieu v. 9. *Quiconque répudie sa femme hors le cas* d'adultere, *& en épouse une autre, devient adultere*. C'est trop peu dire ; le sentiment qu'on vient de rapporter est absolument faux. Les paroles de S. Matthieu ne prouvent point que le mariage consommé puisse être dissolu par l'*adultere*; elles prouvent même tout le contraire. En effet, ces paroles (*Quiconque renvoyera sa femme, si ce n'est pour cause d'*adultere ou *hors le cas d'*adultere, *& en épousera une autre, devient adultere*) prouvent seulement, qu'en cas d'*adultere* la partie innocente peut se séparer de la partie coupable ; mais non pas qu'elle puisse se marier à une autre, & que le premier mariage soit dissolu. La séparation n'emporte point cette dissolution, les paroles suivantes demontrent même le contraire ; car si le mariage est dissolu, comment le mari innocent en répudiant cette femme coupable la rend-il *adultere*, ou l'expose-t'il à l'*adultere* ? Bien plus, Jesus-Christ ajoute : *Et celui qui l'épousera apres que son mari l'aura renvoyée, commet un adultere*, ou *devient adultere*. Si le mariage est dissolu, cette femme n'a plus de mari : comment donc celui qui l'épouse est-il *adultere* ? En un mot, il y a deux parties dans la proposition de Jesus-Christ. 1°, Renvoyer sa femme, ou la répudier. 2°, En épouser une autre. C'est après la premiere partie, & avant que d'avoir rien dit de la seconde, que Jesus Christ ajoute la restriction, *hors le cas d'adultere* ; & par conséquent cette restriction ne tombe que sur cette premiere partie, & nullement sur la seconde, dont Jesus-Christ n'a point encore parlé. Et ainsi quiconque en épouse une autre, en quelque cas que ce soit, & même lorsque la premiere est tombée en *adultere*, devient *adultere* lui même. Au contraire, l'arrêt ou la décision de Jesus-Christ *Mœchatur, il devient adultere*, tombe également sur l'une & sur l'autre partie séparément ; & c'est une proposition complexe, qu'il faut réduire à ces deux propositions-ci : Celui qui renvoye sa femme hors le cas d'*adultere* est adultere : Celui qui en épouse une autre est adultere, parce qu'elle doit être réduite à ces deux propositions, Jesus-Christ a dû ajouter après la premiere partie la restriction qu'il ajoute, hors le cas d'*adultere* ; car sans cela la premiere proposition seroit celle-ci : Quiconque renvoye sa femme est adultere, ce qui ne seroit pas vrai, puisqu'il est des cas où l'on peut la renvoyer. Mais par la même raison que ce sont deux propositions, nous ne pouvons transporter à la seconde la restriction que Jesus-Christ n'a mise qu'à la premiere. Il est de la nature de la restriction, & de l'intention de celui qui la met, de ne la faire tomber que sur les paroles auxquelles il l'ajoute ; & il est contre tout usage de la transporter à d'autres. C'est en effet la doctrine des Peres. Voyez S. Augustin, L. II. *de adult. conj. c.* 13. Innocent I. *ep. ad Exup.* Le second Concile de Mileve en 416. le Concile d'Elvire Can. 9. le Concile de Florence, ou Eugene IV. *Inst. ad Arm.* Et enfin le Concile de Trente Sess. XXIV. Can. 7. l'enseignent expressément. Ce fut pour cette raison que les Ambassadeurs de Venise présenterent une Requête, afin qu'on trouvât quelque tempérament au Canon qu'on étoit prêt de publier contre ceux qui disoient que l'*adultere* rompoit le mariage. Ce qui fit agir la République en cette occasion, c'est qu'elle avoit dans sa dépendance les Grecs de Candie, de Corfou, de Zante, & de quelques autres lieux ; & ces Grecs sont tous dans un usage contraire à celui que le Concile vouloit condamner. On donna dans le Concile satisfaction aux Ambassadeurs de Venise, parce que leurs raisons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal Palavicini en demeure d'accord dans son histoire du Concile de Trente. Il faut néanmoins avouer que les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient rompent trop facilement leurs mariages, sous pretexte de se conformer en cela aux loix Canoniques & Civiles. On ne changea rien du Concile de Trente dans le Canon, pour le fond de la doctrine. Les Ambassadeurs de Venise ne le demanderent pas même, comme il paroit par l'histoire du Cardinal Pallavicin, L. XXII. c. 4. §. 27. mais seulement ils prierent qu'on changeât le tour qu'on avoit donné au Canon, & qu'on l'adoucît. Voila toute la satisfaction que Pallavicin convient qu'on donna aux Vénitiens ; on ne changea rien à la doctrine. Le Concile dans le Canon tel qu'il est, condamne manifestement le sentiment des Grecs. Car 1°, il dit anathême à quiconque dira que l'Eglise erre en enseignant que le mariage ne se dissout point pour cause d'*adultere* ; & selon la remarque de Frapaolo lui même, & de plusieurs Peres du Concile, il n'y a point de différence réelle entre dire cela, & dire anathême à quiconque enseignera que le mariage se dissout par l'*adultere*. 2°, Le Concile déclare que sa doctrine, contradictoire à celle des Grecs, est la doctrine de l'Evangile & des Apôtres, *Evangelicam & Apostolicam doctrinam*. Une doctrine n'est-elle pas herétique quand elle est contraire à celle de l'Evangile & des Apôtres ?

Adultere, est aussi adjectif, & se dit de celui, ou de celle qui commettent l'adultere. *Adulter*, *Adultera*. Un *adultere* public doit être privé de ses Bénéfices.

> *Faut-il que sur le front d'un profane* adultere,
> *Brille de la vertu le sacré caractere ?* Racin.

Solon croyoit que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes *adulteres*, étoit la honte publique. Le Mait. A Rome on mutiloit l'*adultere* surpris en flagrant délit ; & par cette punition le mari pourvoyoit à sa seureté pour l'avenir. Dac. Jesus-Christ ne voulut pas condamner la femme *adultere*. S. Thomas quest. 154. dit que ce mot vient, *quod aliquis accedat ad alteram*. La Marre dans son Traité de Police, L. III. Tit. v. c. 1. dit que c'est *quasi ad alterius thorum accessio*. On disoit en vieux François, *Avoultre*, & on dit encore en Basse Bretagne *Avoultr*, pour signifier la même chose. J'aimerois mieux dire que la signification propre & primitive du Latin, *adulterare*, est corrompre, mêler, ajouter à quelque chose une matiere étrangere ; qu'ensuite par metaphore on l'a appliqué à l'infidelité dans le mariage, parce qu'elle mêle & confond les enfans & les familles.

Les Astronomes appellent *adultere* du soleil & de la lune, leurs éclipses, quand elles se font en quelque maniére contre les regles de l'Astronomie, comme il arrive aux éclipses horisontales. Car quoique le soleil & la lune soient diamétralement opposez, ils ne laissent pas de paroitre en meme-tems sur l'horison. On en a vû une à Paris le 16. Juin 1666. On tient que de semblables éclipses doivent arriver tous les 19 ans. 1°, L'*adultere* du soleil & de la lune n'est point un terme Astronomique, du moins je ne sçache point que les Astronomes s'en servent. Je ne reconnois point pour Astronomes des charlatans qui se mêlent d'Astrologie judiciaire, & qui pourroient bien être les Auteurs de semblables termes. 2°, Les éclipses de lune horizontales ne sont point du tout contre les regles de l'Astronomie. Il n'y a point aujourd'hui de petit Astronome, qui ne sçache que quoique la lune & le soleil soient pour lors diamétralement opposez, cependant la réfraction fait paroître l'un & l'autre plus élevez. Ainsi lorsque ces Astres sont précisément dans l'horison, la réfraction les fait paroître tous deux au dessus de l'horison, l'un au couchant & l'autre au levant. 3°, Il est très-certain que non seulement de semblables éclipses, mais aussi toutes les autres éclipses arrivent dans le même ordre & avec très-peu de changement au bout de 19 années, & un peu plus d'une heure. C'est là-dessus qu'est fondé le nombre d'or ou l'ennéadecaeteride de Meton l'Athénien. Il est vrai qu'on a trouvé que Meton s'est trompé, parce qu'il avoit compté qu'au bout de 19 ans justes les mêmes phases & les mêmes éclipses revenoient sans aucune difference, & c'est pour cela que dans la réformation du calendrier on a abandonné, ou du moins corrigé le nombre d'or. Mais il est toûjours certain que cette différence est très-petite, & nous avons encore en Astronomie bien des pratiques fondées là dessus. 4°, Cette différence, toute petite qu'elle est, suffit pour faire qu'une éclipse horisontale, qui revient à peu près la même au bout de 19 ans & une heure, ne soit plus horisontale dans le même païs, parceque n'arrivant pas à la même heure, le soleil & la lune ne se trouvent plus dans l'horison, mais l'un dessus & l'autre dessous. Il est vrai cependant que dans le grand nombre d'éclipses qui arrivent pendant l'espace de 19 ans, il est difficile qu'il n'y en ait quelqu'une d'horisontale dans chaque païs. Bien plus, il est très-vrai qu'il n'y a aucune éclipse de lune qui ne soit horisontale à l'égard de quelque endroit de la terre, sçavoir, à l'égard de celui qui a pour lors

lors les deux astres dans son horison : dans cette année 1703. l'éclipse de lune du 3. Janvier a été horisontale, & celle du 23. de Decembre la sera encore d'une maniere plus remarquable à Paris & dans bien d'autres endroits.

ADULTERER. v. act. Commettre adultere. *Adulterari, adulterare.* Ces deux personnes ont plusieurs fois *adulteré* ensemble. Celui qui convoite la femme d'autrui, a déja *adulteré* dans son cœur. Aucun de nos Traducteurs, que je sçache, n'a traduit ainsi en S. Matthieu Ch. V. v. 28. Tous, même les Anciens, Olivetan, Le Febvre dans la Bible d'Anvers, Geneve, les Docteurs de Louvain, Mons, le P. Bouhours, M. Simon, ont mis, *Il a déja commis l'adultere en son cœur.* Ce mot n'est gueres en usage.

ADULTERIN, INE. adj. Fils ou fille qui sont nez d'un adultere. *Nothus, Notha.* Les bâtards *adulterins* sont incapables de Bénéfices. C'est un mot de Droit, dont on ne se sert guéres que dans le Barreau. Les enfans *adulterins* sont plus odieux que ceux qui sont nez de personnes libres. Le Droit Romain leur refusoit même le nom d'enfans naturels, comme si la nature les désavouoit.

ADVOATEUR. s. m. *Advocator.* Terme de Coutumes. On appelle en certains païs *advoateur*, celui qui trouvant des bestiaux en dommage sur ses terres, les appelle, les prend, les avoué, comme s'ils étoient à lui.

AdVOCASSER. v. n. Faire la profession d'Avocat. *Causas agere.* On ne le dit point des Avocats célébres ; mais de ceux qui ont peu de pratique. Il y a longtems qu'il *avocasse*, & meurt de faim. Ce mot est bas.

AdVOCASSERIE. s. f. Profession d'Avocat. *Advocatio.* On ne voit guéres de gens s'enrichir aujourd'hui par l'*Avocasserie*. Il y a déja plusieurs années que cet homme s'addonne à l'*Avocasserie*. Ce mot est bas.

AdVOCAT. s. m. Homme sçavant en Jurisprudence, qui en vertu de ses licences & de sa matricule, plaide & défend de vive voix, ou par écrit, le droit des parties qui ont besoin de son assistance. *Advocatus, Causidicus ; causarum Actor. Avocat* au Conseil, est celui qui fait toutes les instructions des affaires du Conseil du Roi, comme un Procureur. *Litis ordinator in Consilio regio.* Un *Avocat plaidant*, celui qui s'applique à la plaidoirie. *Causidicus, causarum Actor.* Un *Avocat consultant*, celui qui se renferme à la consultation. *Patronus de jure respondens.* Cette distinction entre les *Avocats* plaidans, & les *Avocats* consultans, se rapporte à celle que mettoient les Romains entre les *Avocats* & les Jurisconsultes. Il y avoit seulement cette différence, que la fonction des Jurisconsultes, qui donnoient simplement leurs conseils, étoit distincte, & séparée de celle des *Avocats*. Les Jurisconsultes ne plaidoient point ; c'étoit une espece de Magistrature privée, & perpétuelle ; principalement sous les premiers Empereurs. D'autre côté les *Avocats* ne devenoient point Jurisconsultes : au lieu qu'en France les *Avocats* deviennent Jurisconsultes en ce sens-là ; c'est-à-dire, qu'ayant acquis de l'expérience, & de la capacité dans la plaidoirie, & ne pouvant plus en soutenir le tumulte, & la fatigue, ils deviennent *Avocats* consultans. C'est la récompense de leurs travaux, & la retraite d'honneur de leur vieillesse. C'est pourquoi à l'audience des Parlemens, ils se placent sur les siéges inférieurs couverts de fleurs de lys, avec les Juges des Jurisdictions subalternes. Dans les anciennes Ordonnances ils sont nommez *Avocats* Conseillers ; *Advocati Consiliarii.* Pour être reçu Avocat, il faut avoir pris ses licences dans une Faculté en Droit, après y avoir étudié trois ans, y avoir été examiné deux fois, & y avoir soutenu deux Theses. Il faut prêter serment, & se faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider. Ciceron dit qu'un habile Avocat est comme l'Oracle que chacun va consulter. La loi 14. du Code L. 2. T. 7. appelle le métier d'*Avocats* une milice ; parce que les *Avocats* combattent pour la vie, & pour la fortune de ceux qui implorent le secours de leur éloquence. Les Espagnols de Cuba ne voulurent plus qu'il passât d'*Avocats* dans leur Isle ; ils les appellent *Letrados* : & obtinrent que ceux qui y étoient déja ne plaideroient plus, disant qu'ils étoient cause de tous le débats & procès des habitans. HERRERA.

Dans les anciennes pratiques & stiles des Cours, les *Avocats* ont été appellez *Parliers*, ou *Amparliers*. Le mot de *Parlier* est encore en usage en quelques endroits de la Suisse, comme dans le Comté de Neuchâtel. Ils ont été aussi appellez *Conteurs*, & *Plaideurs*.

Les Romains avoient une opinion honorable de la profession d'*Avocat*. Les siéges du barreau de Rome étoient remplis de Consuls, & de Sénateurs, qui se tenoient honorez de la qualité d'*Avocat*. Les mêmes voix qui commandoient aux Peuples, étoient aussi employées à les défendre. C'est pourquoi les Empereurs préférant la robbe à l'épée, donnoient aux *Avocats* le titre de Comtes, & de Clarissimes, & ils portoient si loin l'honneur qui étoit dû à l'excellence de cette profession, qu'on les désignoit par le nom d'*Honorati*. C'étoit encore par ce même principe d'estime qu'on les appelloit *Patroni*, comme si leurs cliens ne leur étoient pas moins obligez, que les affranchis à leurs maîtres, qui les avoient tirez de servitude. Enfin, l'Empereur Theodose après avoir réuni dans sa Novelle *De postulando*, tous les éloges imaginables, conclut, que les privileges qu'il leur accorde sont peu de chose pour une fonction si noble, & si nécessaire. Cette profession s'avilit dans la suite. Car pendant le tems de la République florissante, ceux qui aspiroient aux charges, & aux honneurs, plaidoient gratuitement, pour s'acquérir la bienveillance du peuple, & se faire des cliens. Alors les Senateurs eussent eû honte de rendre leur éloquence vénale ; ils ne cherchoient que de la gloire, & de la réputation. Mais depuis que la faveur populaire ne servit plus à parvenir aux dignitez, & que les *Avocats* ne furent plus récompensez par les charges, ils devinrent mercénaires. Le métier d'*Avocat* fut un metier lucratif, & ils vendirent leur zéle, & leur colére, comme ils avoient fait dans les premiers tems. Les *Avocats* de Rome rançonnoient tellement leurs parties, que le Tribun Cincius fit une loi qu'on appella de son nom, *Cincia*, afin de corriger cet abus ; elle défendoit aux *Avocats* de rien éxiger de leurs cliens. Fredericus Brummerus a fait un ample Commentaire sur cette loi. Il étoit d'abord défendu aux *Avocats* de prendre aucuns presens pour plaider une cause. L'Empereur Auguste y ajoûta une peine : & l'Empereur Claudius crut faire un grand coup, de les réduire à ne prendre pas plus de dix grands sesterces pour chaque cause, qui valoient 437. livres 10. sols de nôtre monnoye. Ménage cite un titre de Charlemagne tiré de Nauclerus, qui défend aux *Avocats*, quand ils viendront plaider, d'amener plus de 30 chevaux. Autrefois en France les *Avocats* étoient élus dans chaque Tribunal en présence du premier Magistrat, comme tous les autres Officiers. L'on y observoit les mêmes formalitez, & l'on y prenoit les mêmes précautions que pour l'élection des Juges. Ils étoient choisis entre ceux des Citoyens qui avoient le plus d'érudition, & de probité, & faisoient corps avec tous les autres Officiers de la Jurisdiction. Comme eux aussi ils étoient sujets à suppression. Les Capitulaires & anciennes Ordonnances de nos Rois sont pleins de reglemens sur cela. Voyez sur les *Avocats Leg. 14. c. de Advoc. diverſ. Jud.* M. Mackensi, *Idea Elog. For.* & M. Ménage dans l'Epitre dédic. de ses *Juris Civil. Amœnitates.*

Advocat General, est un Officier de Cour Souveraine, à qui les *Avocats* des parties communiquent les causes, où le Roi, & le Public, l'Eglise, & les Mineurs, ont intérêt, & qui en pleine audience en rend compte à Messieurs les Présidens & les Conseillers, & qui même donne ses conclusions, après avoir oüi les plaidoyers des *Avocats* des parties. *Advocatus regius in supremo Senatu*, ou *Catholicus.*

Advocat du Roi, est celui qui est Substitut de l'Avocat Géneral, & qui est employé dans une Jurisdiction qui releve d'un Parlement. *Advocatus regius in inferiore Curia.* L'*Avocat* du Roi conclut toûjours à l'Audience, pour le Roi, pour le Public, pour les Mineurs. Sous la premiere & la seconde race de nos Rois il n'est fait aucune mention d'*Avocat* du Roi, ou du Fisc en particulier ; mais il semble que tous les *Avocats* en general en exerçoient les fonctions.

Advocat Fiscal, est un Officier qui a été institué par l'Empereur Adrien, comme remarque Budée, pour déffendre la cause du Fisc, non seulement en la Chambre, mais aussi en tous les autres Tribunaux. *Fisci Advocatus.*

Advocat Consistorial, est un Officier de Cour de Rome créé pour y plaider sur les oppositions qu'on forme aux provisions des Bénéfices, qui étoient fort communes du tems des élections. Ils sont dix en nombre. *Advocatus in Pontificio Consilio.*

L'Avocat d'une ville, c'est en Allemagne un Magistrat établi dans cette ville là pour y rendre la justice au nom de l'Empereur. Les Monasteres y avoient aussi autrefois leurs *Avocats*, pour soutenir leurs droits, & rendre la justice à leurs vassaux ; mais ces *Avocats*, plus à leurs interêts qu'à leur devoir, pilloient souvent ceux qu'ils étoient obligez de proteger. Voyez ADVOUÉ.

ADVOCAT, ATE, se dit figurément de celui ou de celle qui prend nos interêts en main, & qui les défend. *Patronus. Patrona.* Quelques-uns croyent qu'en ce sens il faut dire *Avocat*, & non pas *Avocate*. Je veux prendre la verité pour mon *Avocat*. ABLANC. Cependant il semble que l'usage veüille que dans cette phrase on dise *Avocate*, & non pas *Avocat*. C'est pourquoi ceux qui ont eû le soin de la nouvelle édition de Lucien, après la mort d'Ablancourt, ont écrit : Je veux prendre la vérité pour mon *Avocate*. On dit pareillement, la Sainte Vierge est l'*Avocate* des pecheurs. Dans les prieres que l'Église offre pour nous à Marie, elle l'appelle Mere de miséricorde, refuge des pecheurs, porte du ciel, nôtre *Avocate*. P. D'ORL.

On

On appelle aussi *Avocate*, la femme d'un Avocat. Cependant on ne le dit ordinairement que de la femme d'un Avocat Général, ou d'un Avocat du Roi, en y ajoutant le mot de Madame. Ainsi on dit Madame l'*Avocate* Générale, Madame l'*Avocate* du Roi.

Il y avoit autrefois des *Avocats* pour deffendre les droits de l'Église, tant par armes qu'en justice, qu'on a appellez plus communément *Avouez*. Voyez *Advoué*.

On appelle proverbialement & ironiquement un Avocat qui manque de pratique, un *Avocat* à tort & sans cause, un *Avocat* de causes perdues. *Imperitus & iners Causidicus, Patronus sine patrocinio.* On dit de même proverbialement un *Avocat* de balle, un *Avocat* de Pilate, par allusion à ce mot, *Non invenio causam*. On dit, il est alteré comme la bourse d'un *Avocat*. De Roch.

AdVOLER. v. n. Ce mot, qui signifie aller vite pour se rendre en quelque lieu, est vieux, & tout-à-fait hors d'usage. *Advolare.* Mezerai s'en est servi : Mais lui étant *advolé* à Paris. Il faut dire, étant accouru.

ADVOUATEUR. subst. m. Terme de Coutume. C'est celui qui avoué & reconnoit que son bétail a été pris en dommage. Rag.

ADVOUÉ. s. m. C'étoit autrefois un patron, un deffenseur des droits d'une Église. *Bonorum Ecclesiæ patronus.* Charlemagne prenoit le titre d'*Avoüé* de S. Pierre, & Protecteur de la ville de Rome ; & le Pape Leon III. lui envoya une banniere & des clefs, en lui donnant cette qualité. Il y avoit aussi des *Avouez* pour les Églises Cathédrales, & pour les Abbayes ; même pour celles des filles. Le Roi Hugues, au rapport d'Hariulphe, avoit été *Avoüé* de S. Riquier, & son fils Angelram se contenta de la même dignité. Bollandus rapporte dans la vie de S. Edouard Roi d'Angleterre des lettres de Nicolas II. par lesquelles entre autres privileges il le fait, lui & ses successeurs, *Avoüé* & deffenseur du Monastére de Westminster & de toutes les Églises d'Angleterre. Sous Henri I. Roi de France, le Comte d'Anjou avoit la banniere de S. Martin dans son armée en qualité d'*Avoüé*, ou de deffenseur de l'Abbaye de Marmoustier, comme les Comtes du Vexin portoient l'oriflamme de l'Abbé de S. Denis avec un pareil titre. P. Dan. Les Vidames prenoient la qualité d'*Avouez*, & même les Historiens du VIII^e siecle confondent ces deux qualitez ; & de là vient que plusieurs séculiers d'Allemagne & Grands Seigneurs portent des mitres en cimier sur leurs Ecus, parce qu'ils avoient les qualitez d'*Avouez*, ou d'Officiers des grandes Églises. Ces *Avouez* étoient d'abord des Avocats qui deffendoient les causes des Églises. On leur donne aussi le nom d'*Avouez* des Moutiers ; c'est-à-dire, des Monasteres. Ils étoient comme patrons, gardes, & administrateurs du temporel des Églises, sous l'autorité desquels se faisoient tous les contracts qui concernoient les Monastéres. Il paroît même par les plus anciennes chartres, que les donations qu'on faisoit aux Églises se conféroient en la personne des *Avouez*. C'étoient eux aussi qui se présentoient en jugement pour les Monastéres dans toutes leurs causes, & qui rendoient la justice pour eux, dans les lieux où ils avoient la Jurisdiction. Ils conduisoient à la guerre les vassaux des Monastéres obligez de fournir des soldats au Roi. Ils se battoient même quelquefois en duel pour les Monastéres. On prétend que cette charge fut introduite dès le tems de Stilicon, dans le IV^e siécle. Le Canon 99. du Concile d'Afrique semble le dire. Les Benédictins n'en fixent l'origine qu'au VIII^e siecle. Voyez sur tout cela leurs *Acta Sanct. Benedict. Sec. III. P. I. præf. p. 91. & suiv.* Ils reconnoissent néanmoins que cela avoit commencé long-tems avant ; mais on s'y étoit toujours opposé, témoin le Concile de Châlons en 664. ou environ. Mais enfin les grands Seigneurs prirent cette qualité ; quand il les fallut défendre par les armes, ou les proteger par leur autorité. Dans quelques Monastéres on les appelloit Conservateurs, *Conservatores* ; mais sans en avoir le nom, ils avoient toutes les mêmes fonctions que les *Avouez*. Il y avoit aussi quelquefois plusieurs *Sous-Avouez*, pour chaque Monastére, qui en faisoient les affaires à la place des *Avouez*, ce qui ruinoit les Monastéres. C'est pour cela que l'Empereur Othon en faisant Lantbert Comte de Louvain *Avoüé* du Monastere de Gemblours en 948. il lui défend d'avoir jamais plus d'un *Sous-Avoüé* ; & ordonne que dans les metairies de ce Monastére ce *Sous-Avoüé* n'ait jamais de droit par chaque année qu'un denier, une poulle, & un septier d'avoine de chaque maison. On appelloit aussi autrefois *Avouez*, les maris, les tuteurs, & même ceux qui se battoient en combat singulier pour la querelle d'un autre, & généralement tous ceux qui entreprenoient la deffense d'autrui. Les villes avoient aussi leurs *Avouez* ; on trouve dans l'Histoire, les *Avouez* d'Ausbourg, d'Arras, &c. Ils s'établirent long-tems après les *Avouez* des Ecclésiastiques ; & sans doute à leur exemple. Ce mot vient d'*Advocatus* : & de là vient que les Juges de Suisse s'appellent encore en Roman *Avoyers* ; c'est-à-dire, Deffenseurs de la justice, & du peuple opprimé. Chorier dans son histoire de Dauphiné, T. I. p. 522. se sert du terme d'Avocat au lieu d'*Avoüé*. Il est mieux de dire *Avoüé* ; Avocat dans l'usage present signifie autre chose. Aussi, ajoute-t'il, nos Peres ont du mot d'Avocat fait celui d'*Advoyer*, & d'*Advoüé* en nôtre langue.

On trouve aussi des *Avouez* de villes, de païs, de Provinces. Ainsi dans une Charte de l'an 1187. & dans une autre de 1210. Berthold Duc de Zeringhen est appellé *Avoüé* de Thurgie. *Thuregiæ loci.* Dans la Notice des Églises Belgiques de Miræus c. 109. Henri Comte de Louvain est appellé Comte & *Avoüé* de Brabant. On trouve encore au XII^e & XIII^e siécles des *Avouez* d'Alsace, de Suabe ; & Raymond de Agiles dit, qu'après la prise de Jérusalem, quand il fut question d'élire un Roi, les Evêques répondirent, qu'on ne devoit point élire de Roi dans un lieu où Dieu avoit souffert & avoit été couronné ; mais qu'il falloit seulement élire quelque *Avoüé* qui gardât la ville, & qui eût soin de distribuer à la garnison les tributs qui se leveroient dans le païs. Et de vrai dans Dodechin Abbé Allemand, qui écrivoit un voyage de la terre Sainte dans le XII^e siécle, Godefroi de Bouillon est appellé *Avoüé* du S. Sepulcre. Au reste, d'habiles gens prétendent que les villes & les provinces n'ont jamais eû d'*Avouez*, mais seulement les Églises ; & que les Seigneurs qui portent le titre d'*Avoüé* de quelque païs, ne l'étoient que des Monastéres & des Églises de ces païs là, comme Albert Marquis d'Autriche, fils aîné de Léopold, qui fut fait *Avoüé* de tous les Monastéres d'Autriche. Neanmoins, la réponse des Evêques pour la création d'un *Avoüé* de Jérusalem, & non pas d'un Roi, paroit contraire. *Non debere ibi eligi Regem, ubi Deus passus & coronatus est.... Sed esset à quis Advocatus, qui & Civitatem custodiret, & custodibus Civitatis tributa regionis divideret & reditus.* Il ne s'agit point là d'Églises, ni de Monastéres, ni de leurs biens ; mais de la ville, & des tributs & revenus du païs.

Les Empereurs ont nommé les *Avouez* des Provinces, ou des villes. Bertold, dont nous avons parlé, est appellé, *Par la grace de Dieu & de l'Empereur Advoüé.*

Spelman, sçavant Anglois du dernier siécle, distingue deux sortes d'*Avouez* des Eglises. Les uns qu'il appelle *Advouez* des causes, ou des procès, *Advocati Causarum* ; & les autres qu'il nomme *Advouez* du territoire, *Advocati soli*. Ceux-ci étoient héréditaires, les autres se donnoient. Ceux-ci se donnoient par le Prince pour soutenir en justice les Droits des Églises, comme il paroit par le Canon 99. du Concile de Carthage & par les Capitulaires de Charlemagne, L. V. Ch. 31. Les autres étoient les fondateurs des Églises, ou leurs héritiers ; que nous appellons aujourd'hui Patrons. En ce sens les femmes étoient aussi *Avouées*, *Advocata*, ou *Advocatissa* ; & l'on en trouve en effet dans le droit Canon qui ont ces titres, & elles avoient droit de presenter dans les Églises dont elles étoient *Avoüées*. On trouve dans la Chronique de Sens, L. II. c. 17. des *Advouez* libres, *Advocati Liberi*. Les *Advouez* matriculaires, *Advocati matriculares*, dont parle une vieille Charte rapportée par Vigul. Hondius dans la Métropole de Salsbourg T. II. p. 254. étoient les *Advoüez* de l'Église Cathédrale, appellée Église Matrice.

AdVOUER, v. act. Reconnoître la vérité ; confesser, demeurer d'accord qu'une chose est véritable. *Fateri, confiteri.* *Avouer* le fait. *Avouer* ingénûment son crime. Je vous *avoüe* que je n'y comprends rien. Voilà, je vous l'*avoüe*, un abominable homme. Mol. Il faut *avouer* que la Providence divine est merveilleuse. Ce criminel a tout *avoüé* à la question. La malignité des hommes a de la peine à convenir de nos bonnes qualitez. Ils les *avouent* plûtôt qu'ils ne les souhaitent. La Plac.

AdVOüER, signifie aussi, Reconnoître quelqu'un pour son Seigneur. *Clientem se profiteri erga &c.* Il s'est *avoüé* vassal d'un tel Prince, il a *avoüé* tenir de lui un tel fief, tels héritages.

AdVOüER, signifie aussi, Approuver ce qu'on a donné charge de faire. *Approbare.* Cet Ambassadeur a plein pouvoir, il sera bien *avoüé* de tout ce qu'il fera. Il y a ici des personnes qui m'*avoueront* de tout ce que j'écrirai. Voit. Quelque chose qu'il fasse, il en sera *avoüé*. Je n'en ai pas charge spéciale ; mais je m'en ferai bien *avouer*. Mez.

AdVOüER, signifie aussi, Reconnoître pour sien, protéger. *Suum agnoscere, tueri.* Ce pere *avoue* cet enfant pour son fils. Cet Auteur a *avoüé* pour sien un tel Ouvrage. Il est *avoüé* de ce Prince pour son domestique, pour son vassal.

S'AdVOüER de quelqu'un ; c'est se reclamer, s'autoriser de quelqu'un. *Inclamare.* Quand je serai là, je m'*avouerai* de vous.

S'AdVOüER d'une telle Religion, c'est confesser que l'on professe cette Religion. *Profiteri.* Il s'*avoüa* franchement de la Religion Chrétienne.

On dit proverbialement, *Avoüer* la dette, pour dire, reconnoître qu'on a tort.

AdVOüÉ, ée. part. Il a la signification de son verbe.

ADVOUERIE. subst. fém. La qualité, & la charge d'Avoüé. *Advocatia*, en terme de la basse Latinité, ou *Advocatio*. Il signifie 1°, Protection. Dans la Chronique de Cambrai, L. I. c. 10. implorer l'*avoüerie* d'un Abbé, c'est implorer sa protection. 2°, La Charge d'*Avoüé*, qui n'étoit autre que le soin de protéger, comme il paroit par les lettres de Nicolas II. à S. Edoüard, où *Advocatio & tuitio* sont synonymes. 3°, Le Droit de presensenter à un Benéfice, ou de Patronage. 4°, L'action de donner un Champion, ou Chevalier qui se batte en champ clos pour la deffense de quelqu'un. 5°, *Advoüerie, advocaria*, ou *advocatia*, est la pension qu'on faisoit à l'*Avoüé* pour la protection qu'il donnoit. L'*Advoüerie* d'une Église se conferoit autrefois à celui qui l'avoit bâtie & fondée, après la conservation de cette Eglise, en mettant sur lui un morceau de drap, *panno imposito*. Chorier, dans son histoire de Dauphiné, L. VIII. T. I. p. 522. se sert du terme d'Advocation, au lieu de celui d'*Advoüerie*, mais mal. On a dit autrefois Avoüeson pour *Advoüerie*.

ADVOUERIE, signifie aussi certain droit que les sujets doivent à leur Seigneur, par lequel ils l'avoüent & le reconnoissent pour Seigneur. Dans les comptes du Domaine du Comté de Boulogne de l'an 1474. on lit ces paroles : Les *Advoüeries* d'Estaples & Rombly que doivent les habitans d'icelles villes à la Toussaints. Et dans les comptes du Comté de Ponthieu de la même année 1474. f. 1. cens, rentes, recognoissances, & *Advoüeries* deuës au Roi à cause de sa Comté de Ponthieu.

ADURÉ, ÉE. part. & adj. Vieux mot, qui veut dire *endurci* au travail, comme si l'on disoit, qui est devenu dur. *Duratus, induratus*.

ADUSTE. adj. m. & f. Terme de Médecine, qui ne se dit que du sang & des humeurs, quand elles sont brûlées par une trop grande chaleur naturelle. *Adustus*. Un tempérament *aduste*. La mélancolie est une bile noire, & *aduste*. Un sang *aduste*, est lorsque à raison d'une chaleur extraordinaire, les plus subtiles parties du sang étant séparées, les plus grossiéres restent chargées de lie, & toutes noires, comme si elles étoient brûlées. HARRIS. Il est mieux dans l'usage ordinaire de dire un sang brûlé.

On le trouve au figuré. *Tetricus, austerus*. C'est la bile qui domine dans l'humeur de ce Magistrat, & cette humeur *aduste* imprime sur son front une négative perpétuelle. BALZ. Cet exemple ne doit pas être imité.

ADUSTION. s. f. Brûlement. *Ustio, adustio*. Ce mot ne se dit, non plus que le précedent, qu'en parlant du corps humain. Sa maladie est causée par une *adustion* d'humeurs.

Æ.

Æ. Diphtongue. On l'a bannie de tous les mots qui viennent du Latin. On écrit César, l'Énéide, Égyptien, avec un É simple. Et de vrai *Æ* n'est point à proprement parler une diphtongue en François, si ce n'est une diphtongue d'écriture. Car pour le son que forme ce double caractére, il est très-simple, & ne diffère point du son de la voyelle. Voyez au mot DIPHTONGUE. Cependant parce qu'on s'obstine encore à retenir l'*Æ*, surtout dans les mots purement Latins, l'on en mettra encore quelques-uns avec cette diphtongue.

Æ A.

ÆACÉES. s. m. & plur. *Æacea*. Fêtes & jeux, ou combats solennels qui se célébroient à Ægine en l'honneur d'Æaque, ou Æacus, d'où ils avoient pris leur nom, & dont il y avoit un temple à Ægine.

ÆAQUE. s. m. *Æacus*. C'étoit chez les Anciens le nom d'un des trois Juges des Enfers. Æaque fut fils de Jupiter & d'Europe, ou selon d'autres d'Ægine. Strabon dit qu'il regna dans Œnopie. Quelques-uns croyent qu'il faut lire *Oenonem*, au lieu d'*Oenopiam*. Il donna à cette Isle le nom de sa mere Ægine. La peste ayant emporté tous les hommes de l'Isle, il pria Jupiter de changer des fourmis qu'il avoit vûes en hommes ; de là les Myrmidons. Il eut d'Eudeide Telamon & Pelée, & Phocus de Psamathe. Il étoit d'une équité si grande & si reconnüe, que dans les Enfers Pluton le fit Juge des morts avec Minos & Rhadamante.

Æ C.

ÆCHMALOTARQUE. s. m. & f. *Æchmalotarcha*. Ce nom est Grec, & vient de αἰχμαλωτὸς, & de ἀρχὴ ; le premier formé de αἰχμὴ, une pointe, une pique, & ἁλίσκω, ou ἁλῶ, je prends; signifie un homme pris par les armes, ou comme nous disons, pris à la pointe de l'épée, ou de la pique ; & le second ἀρχὴ marque un Chef. Ainsi *Æchmalotarque*, signifie Chef des Captifs. Les Juifs qui ne voulurent point suivre Zorobabel, ni retourner à Jérusalem avec lui, créérent un *Æchmalotarque* pour les gouverner. Mais c'est une erreur grossiére de dire que *Æchmalotarque* est le nom que ces Juifs donnérent à celui qu'ils choisirent pour leur Chef proche de Babylone ; car ces Juifs ne parloient

pas Grec, mais Hébreu, ou Chaldéen. Ils appellerent ce Chef qu'ils se donnerent, ראש גלות *Rosch galuth*, ou ראש גולה, *Rosch Gula*, Chef de la Captivité, ainsi qu'ils le nomment encore, comme on le peut voir dans les Rabbins, & en particulier dans le *Sepher Juhhasin fol.* 122. *p.* 2. & dans l'Itineraire de Benjamin, p. 71. 72. & 81. Origene, qui écrivoit en Grec, a nommé ce Chef de la Captivité, αἰχμαλωτάρχης. Au reste, je suis persuadé que les Juifs n'attendirent point au retour de la captivité à se donner des *Æchmalotarques*. Les Rois de Babylone leur laissérent beaucoup de liberté, comme il paroit par ce que Jeremie leur dit, Ch. XXIX. v. 5. & 6. & selon la coutume des Rois d'Orient, dont Herodote nous rend témoignage. L'histoire de Suzanne en est une preuve évidente, & les deux vieillards qui la condamnerent étoient les *Æchmalotarques* de cette année là. Les Juifs disent que les *Æchmalotarques* ne peuvent être pris que de la Tribu de Juda ; qu'ils commandent à tous les Israëlites, de quelque Tribu qu'ils soient ; qu'on les installe avec beaucoup de cérémonies, & qu'on leur rend de grands honneurs, que l'on trouvera décrits dans le *Sepher Juhhasin*, & dans *Benjamin de Tudela*, aux endroits que j'ai citez. On peut voir encore R. Salon Ben Wirga, la Gemare sur le Traité Sanedrin, L. I. fol. 5. 1. Selden, *De Synedr. Vet. Hebr.* L. II. C. 4. §. 10. & C. 7. §. 5. Origene L. II. des Princip. C. 1. S. Epiphane contre les Ébionites, & le I. Dialog. de Théodoret.

Æ G.

ÆGÉE. adj. *Ægeum mare*. C'est le nom ou l'épithete que l'on donne à la partie de la Méditerranée qui a l'Anatolie à l'Orient, la Macedoine, la Thessalie, l'Achaïe & le Peloponese à l'Occident, la Romanie au Nord, & l'Isle de Candie au midi. On la nomme communément Archipel. Les Grecs, au témoignage de Leunclavius, l'appellent *Acdeniz*, c'est-à-dire, Mer Blanche, pour l'opposer au Pont Euxin, qu'ils appellent Garadeniz, c'est-à-dire, Mer Noire.

On apporte plusieurs étymologies du mot *Ægée*. Les Fables disent que Thesée fils d'Ægée revenant victorieux du Minotaure, n'ayant point pensé à faire changer les voiles noires de son navire, son pere le crut mort, & de douleur se précipita dans la mer, & lui donna son nom. D'autres le tirent d'Ægeon, un des Géants qui fit la guerre à Jupiter ; & d'autres d'une Ægea Reine des Amazones. Le Scholiaste d'Apollonius prétend que cette mer a pris son nom d'une petite Isle voisine de l'Eubée, ou Negrepont, & qui s'appelloit *Æga*. Le même rapporte un autre sentiment qui le dérivoit de Cariste, ville de l'Eubée, qui s'appelloit *Ægaa*. Strabon dans son 8e Livre rapporte l'origine de ce nom à une ville de l'Eubée qui se nommoit *Æga*, & dans son 13e livre d'un promontoire de l'Æolide nommé *Æga*. Pline, L. IV. c. 11. à un rocher nommé *Æge*, qui est entre Tenedos, & Scio. D'autres disent qu'*Ægée* est un surnom de Neptune, qu'on a donné à cette mer. D'autres le font venir de je ne sçai quelle chévre qu'ils surnomment Percania. D'autres disent, qu'on l'a donné à cette mer, parce qu'elle s'agite, qu'elle bondit comme une chévre. Festus assure que ce nom vient des Isles fréquentes dont cette mer est pleine, & qui de loin paroissent comme des chévres. Enfin, il en est qui conjecturent que les Phéniciens ont appellé cette mer עז, *az*, forte, violente, à cause de ses agitations & de ses tempêtes ; & que les Grecs confondant עז, *az*, fort, avec עז, *ez*, qui veut dire une chévre, lui donnerent le nom de mer *Ægée*, qui en Grec signifie Mer de la chévre, de αἴξ αἰγὸς. C'est le sentiment du sçavant Bochart dans son Phaleg Liv. I. chap. 13.

Ainsi la mer Ægée au fond de ses abîmes,
Ou d'Erix, ou d'Athos, engloutiroit les cimes. BREB.

ÆGIPAN. s. m. *Ægipan*. Ce mot vient de Pan, nom d'un Dieu champêtre, & αἴξ αἰγὸς, *chévre*. Les Poëtes ont donné ce nom au Dieu Pan, parce qu'ils supposoient que ce Dieu étoit demi chévre, qu'il en avoit les cornes, la queuë, les pieds, & même tout le bas du corps depuis la ceinture.

Les Anciens ont encore appellé *Ægipans*, des monstres dont Mela parle L. I. c. 8. Pline & Solin en parlent aussi, & les placent en Libye ; celui-là, L. V. c. 8. & celui-ci, c. 34. Saumaise dans ses Notes sur Solin a prétendu que l'*Ægipan*, étoit ce que les Romains appelloient *Sylvanus*. Vossius le réfute dans ses Notes sur l'endroit de Mela que j'ai cité. Car 1°, dit-il, Saumaise ne se fonde que sur les petits Paralleles attribuez à Plutarque ; mais il est certain que ce livre n'est point de cet Auteur, & qu'il est indigne de lui, aussi bien que celui qui est intitulé, *De Fluminibus*, qui sont tous deux de la même plume. 2°, Les *Ægipans* n'avoient point un visage d'homme comme les Sylvains, mais un museau de chévre ; ils avoient même toute la partie supérieure du corps d'une chévre ; outre cela on les peignoit avec une queüe de poisson.

Ainsi

: de
thé-
m.
ure
;née
: est
l'os
ire,
: af-
: fis-
an-
ılcé-
om-
noi-
ıpre-
ilops
ce du
rand
ıeurs
sou-
RI.
Egyp-
esué,
ımme
& de

Eoles.
ui par
levoit
c.12.
Iellen.
rtedes
Poëtes
moins
d'Hip-
disent
sidoit,
pellées
u'il fut
orté de
it qu'il
reflux,
Bochart
Phéni-
n Grec

Asie mi-
& situé
Eoliens

les. Peu-
ittérent
emparé-
grandes
ervoient

n se rap-
it douce,
CORN.
de Tos-
Sicile.
la Sicile;
& *Erony-*

quivoque,

Æoliens.
gue Grec-

les uns mâles & les autres femelles; c'est là ce qu'ils appelloient *Æons*, de l'assemblage desquels ils composoient la divinité toute entiére, qu'ils appelloient πλήρωμα, nom Grec qui signifie *Complément*, comme si c'eût été là le Complément de la divinité. Au reste, quoique tous les *Æons* fussent différens de Dieu en grandeur, ils étoient de la même nature, & de la substance même de Dieu. Simon le Magicien est le premier inventeur des *Æons*, Valentin les perfectionna & en reconnut jusqu'à 30. S. Irenée Liv. I. des héréſ. & L. II. c. 4. Tertullien dans son Traité contre les Valentiniens, & S. Épiphane dans l'hérésie 31. sont parmi les Anciens ceux qui ont le plus expliqué la doctrine des *Æons*; Théodoret & Philastrius en ont aussi parlé. Et parmi les Modernes, Baronius à l'an de JESUS-CHRIST 145. & 175. le P. Alexandre, M. De Tillemont & M. Fleury hist. Eccl. & M. Du Pin Biblioth. des Auteurs Eccles. II[e] Part. des 3 prem. siéc. Les Centuriateurs en ont aussi dit quelque chose Cent. II. Ch. 5.

A E R.

AËRER. v. act. Donner de l'air à un bâtiment. *Cœlum aperire, liberiori cœlo exponere, supponere.* Il a fait percer sa galerie de deux côtez pour l'*aerer* davantage. Il est de peu d'usage, & en sa place, on dit mettre en bel air. Ce mot vient d'*aer.*

AËRÉ, ÉE. adj. Qui est bien exposé à l'air dans une plaine, ou sur une élevation. *Liberiori cœlo expositus, suppositus.* Une maison bien *aerée* est fort saine. Le Château neuf de S. Germain est bien *aëré.*

AËRIEN, ENNE. adj. Qui est fait d'air, ou qui se résout en air. *Aërius, Aereus.* Dans la dissolution des corps, les parties *aeriennes* s'élevent en l'air. Les atômes *aeriens* montent les prémiers dans un alembic. On dit que les bons ou mauvais Anges qui paroissent, prennent des corps *aeriens*. Les Esséniens, la secte la plus parfaite des Juifs, tenoient que les ames étoient d'une matiére *aërienne*. ARN. Porphyre & Jamblique ont admis des Démons, des Esprits *aëriens*, auxquels ils ont donné divers noms. Les Peintres appellent une perspective *aërienne*, celle qui fait paroître les corps diminuez à proportion de leur éloignement, ou distance de la ligne de terre, ou du plan géométrique.

AÉRIENS. Nom de Sectaires, qui tirent leur origine d'un certain Aërius, lequel vivoit encore au tems de S. Épiphane, & qui avoit sur le mystére de la Trinité les mêmes sentimens que les Ariens. Il avoit outre cela plusieurs opinions particuliéres qui sont rapportées fort au long par ce S. Evêque *heres.* 75. & entr'autres celle-ci: Qu'il n'y avoit aucune différence entre les Evêques & les Prêtres; que la Prêtrise & l'Épiscopat étoient absolument le même Ordre & la même dignité. L'Évêque, disoit-il, impose les mains, le Prêtre les impose aussi: l'Évêque est assis dans le thrône, le Prêtre y est aussi assis. S. Epiphane se déclare en ce lieu là fortement pour la supériorité des Évêques, & il répond en particulier à toutes les raisons d'Aërius, qui s'appuyoit principalement sur quelques passages de S. Paul, & entr'autres sur celui de l'Epître 1[r] à Tim. ch. 4. v. 14. où ce S. Apôtre lui recommande de ne point négliger le don qu'il a reçu, *lorsque l'assemblée des Prêtres lui a imposé les mains.* Il n'est parlé en cet endroit, disoit Aërius, que des Prêtres seulement, & nullement des Evêques. Mais il est aisé de voir que le mot de *Prêtres* dans S. Paul signifie également les Evêques; en sorte que *Presbyterium*, qui est dans le Grec & dans le Latin de la Vulgate, se prend pour le Sénat, ou l'assemblée de ceux qui présidoient aux Eglises. S. Paul avoit ordonné Timothée, étant accompagné des Prêtres, ou Évêques, qui se trouvoient presens à l'ordination. Voyez le mot Anciens. Il faut prononcer dans le mot *Aeriens* le premier *ë* séparé de l'*a*, *Aëriens*, en quatre syllabes, & non pas Æriens ainsi qu'écrivent quelques Auteurs, comme si ce n'étoient que trois syllabes. La raison qu'Aërius eut de se séparer de l'Eglise fut le chagrin qu'il eut de ce qu'en 349. ou 355. selon un autre sentiment, Eusthathe lui fut preferé pour l'Evêché de Sébaste en Arménie. Voyez S. Epiph. hér. 75. S. Aug. hér. 53. Onuptrius Chron. A. C. 349. Sander. her. 69. Tillemont Histoire Ecclésiastique, T. IX.

AËRIER, ou AIRIER. v. act. C'est purifier l'air de quelque lieu, en y brûlant des senteurs pour en rendre l'air plus pur. *Infectam auram purgare.* *Aerier* une maison. Ce mot ne se dit

 que

que très-rarement, & en sa place on se sert d'un tour qui signifie la même chose. Ainsi au lieu de dire, il faudroit *aerier* cette chambre, on diroit, il faudroit brûler quelque chose dans cette chambre, pour en chasser le mauvais air.

AEROMANCIE. s. f. Ce mot vient du Grec. C'est l'art de déviner par le moyen de l'air. Il y a plusieurs sortes d'*aeromancies*, dont Bodin ne traite point dans le livre des Sorciers. L'*aeromancie* est une vaine science. Les Payens s'attachoient à l'*aeromancie*, mais les Chrêtiens la rejettent comme fausse & superstitieuse.

AEROMÉTRIE. s. f. *Aerometria.* C'est l'art de mesurer l'air, ses forces, ses proprietez. Chrétien Wolfius, Professeur de Mathématique en l'Université de Hall de Magdebourg, a donné un Traité d'*Aerométrie*, intitulé, *Aerometriæ Elementa*, à Lipsic 1709.

AES.

ÆSCULAN. s. m. *Æsculanus.* C'étoit un Dieu qui chez les Romains présidoit à la monnoye avec le Dieu Argentin. Voyez S. Aug. de la Cité de Dieu, L. IV. c. 21. & Budé, *De Ass.* L. V. & ARGENTIN. On disoit que le Dieu *Æsculan* étoit Pere du Dieu Argentin. C'est que la monnoye de cuivre est plus ancienne que celle d'argent. Ces deux Dieux avoient la puissance d'enrichir les hommes. On honoroit à Rome la monnoye sous le nom d'*Æsculan*.

AESMER. verb. neut. Ce mot autrefois vouloit dire, *Trouver, juger, estimer, conjecturer.* Et *a-esmerent* qu'il y avoit 400 Cavaliers. VILLEHARD.

AESMER, signifioit aussi quelquefois, *Comparer.*

Ains le pooit-on a-esmer
A chant de serene de mer.

ÆS USTUM. s. m. Terme de Chymie. C'est une drogue qu'on appelle autrement *Crocus Veneris*, ou safran de Venus, qu'on a fait tremper dans une dissolution de sel, dans de fort vinaigre, & qu'on stratifie ensuite avec du soufre dans un fourneau. On le remet après dans du vinaigre où il y a du sel armoniac fondu, & qu'on reïtere jusqu'à ce que les lames soient toutes consumées. On en ôte le vinaigre par la distillation, & il reste une matiere qu'on appelle *Æs ustum*, qui sert à divers usages en médecine.

AET.

ÆTHIOPIS. s. f. Plante qui est une espece de toute-bonne, ou de sclarea. Ses feuilles qu'elle pousse les premieres sont couchées par terre, & disposées en rond; elles ressemblent à celles du bouillon; elles sont grandes, épaisses & veluës. Il sort d'entre ces feuilles une tige garnie de feuilles semblables aux précédentes, mais d'ordinaire plus petites. Cette tige est quarrée, veluë, de la hauteur d'environ deux pieds; elle a plusieurs aîles, & concavitez. Ses fleurs sont rangées par anneaux, & blanches. Sa racine est fibreuse. Sa semence est noirâtre, triangulaire, & contenuë dans des capsules; chaque capsule contient quatre semences. La racine de l'*Æthiopis* est bonne pour la sciatique, & pour les maladies de poitrine. Voyez ORVALE.

ÆTHNA, ou ÆTNA. s. m. *Æthna*, ou *Ætna*. Montagne de Sicile la plus haute qui soit en ce Royaume. On l'appelle aujourd'hui dans le païs *Monte Gibello*, & en François le Mont Gibel. Son premier nom, si l'on en croit Volateran, est *Hiesius*. L'*Ætna* est fameux par les feux, les cendres, & les cailloux calcinez qu'il vomit de tems en tems. Les Poëtes disent que c'est sous cette montagne que Jupiter précipita les Géants vaincus. Justin explique plus physiquement la cause de cet incendie. L. IV. c. 1. Il dit que la Sicile est toute creuse, & par conséquent pleine d'air & de vents souterrains, que le choc de ces vents produit du feu; que ces cavernes sont pleines de soufre & de bitume, auxquels le feu s'attache, & que c'est la cause de ces feux que l'*Ætna* jette de tems en tems.

Ce mot, *Ætna*, selon Bochard dans son Chanaan, C. 28. vient du mot Hébreu אתונא, *Attuna*, qui signifie, fournaise, ou *Æthuna*, obscurité. Ceux qui ont le mieux décrit le mont *Ætna*, ou qui en ont le mieux parlé, sont Virgile Ænéid. L. III. v. 571. Lucrece, L. VI. v. 680. Ovid. *Met.* L. XV. v. 340. Silius Italicus, L. XIV. v. 67. Claudien, L. I. *de Rapt. Pros.* Justin à l'endroit que j'ai cité, Leandro Alberti dans sa Sicile, Cluvier, Bembo dans un Dialogue exprès, Natalis Comes, L. XVII. & XXX. *Ant. Philotheus de homodeis Ætna Topographia.* Pour jetter des feux & des flammes, & quelquefois des fleuves de feu, le mont *Ætna* n'en est pas moins fertile. Il est couvert de bois & de vignes, & quelquefois de neiges & de glaces, ainsi que disent Silius Italicus & Claudien, Pindare Pyth. I.

*C'est ainsi que d'*Ætna*, la caverne bruyante*
Vomit avec horreur une flamme ondoyante,
Ou plutôt c'est ainsi que Typhon en courroux
Fait trembler Inarime, & fondre les cailloux. BREB.

Lors qu'avec le soufre & les rochers brûlans
Etna *semble sortir lui même de ses flancs.* ID.

*Et l'*Etna *vomissant le soufre & les cailloux,*
Est moins impétueux que l'Auton en courroux. ID.

On écrit communément *Etna*, comme on le voit par ces exemples. Une belle Ode à M. Fagon sur le Quinquina dit, en parlant de la Fiévre:

Dis nous quel est ce monstre armé de feux cruels,
Caché dans nôtre sein, à nos yeux invisible?
Quel Etna! *quel gouffre d'horreur!*
Dis nous où s'alluma sa torche meurtriere;
A ce traitre ennemi quels chemins sont ouverts?
Descend-il du Ciel en colere?
Ou sort-il du fond des enfers?

AËTIEN, ENNE. s. m. & fém. *Aetianus.* Prononcez. *Aëtien* en quatre syllabes, & non pas *Ætien* en trois, comme il semble que quelques Dictionnaires l'ayent voulu marquer en écrivant par un Æ diphtongue. Les *Aëtiens* étoient une secte d'Arriens disciples d'Aëtius d'Antioche surnommé l'Impie, qui fut d'abord forgeron, ou comme dit Philastrius, Orfevre; puis Sophiste; & ensuite Médecin, ou plutôt Charlatan. Les *Aëtiens* eurent divers noms; on les appella *Purs Arriens, Eunoméens, Anoméens, Etérousiens, Troglodytes*, ou *Troglittes, Exomontiens*, & *Exaconites*. Nous expliquerons ces mots en leur place.

AËTITES, autrement *Pierre d'aigle.* Voyez *Aigle. Aëtites.* Laurentius Bauschius a fait un Traité exprès de la pierre *Aëtites*, où il assure qu'on ne les trouve point dans les nids d'aigles, mais qu'on en rencontre sur des rivages, dans les champs, & sur des montagnes. Ce mot vient du Grec ἀετὸς, qui signifie *aigle.* On ne sçauroit creuser quelques pieds en terre à Trevoux sans trouver des lits considérables de pierres d'aigles, dont les unes n'ont qu'un noyau, d'autres en contiennent jusqu'à trois; il y en a de différente grosseur & de différente figure, & presque toutes sont composées de deux à trois couches de terre semblable à de terre cuite; la derniere surtout, c'est-à-dire, celle qui est la plus intérieure. Ces pierres sont dans leur origine molles, de la consistance & de la couleur de l'ocre jaune, & presque toujours à plusieurs couches.

AEU.

AEURER. Vieux mot, qui veut dire *prier*: il vient d'*orare.*

AFF.

AFFABILITÉ. s. f. Courtoisie, honnêteté avec laquelle un supérieur reçoit son inférieur, & se communique à lui. *Affabilitas.* Ce mot vient du Latin. Il se dit rarement d'égal à égal, & jamais d'inférieur à supérieur. Il n'est pas si usité qu'il l'étoit il y a 40 ou 50 ans. Son *affabilité* & sa bonté sont des qualitez qui ne se trouvent nulle part. VOIT. L'*affabilité* des Grands n'est qu'une vertu artificieuse, elle sert à leurs desseins & à leurs projets d'ambition. M. ESP. Jamais homme avec tant de grandeur, n'a allié tant d'*affabilité* à tant de douceur. BOURD. L'*affabilité* des personnes de qualité sans mérite, est une bassesse d'ame, & une incapacité de tenir leur rang. M. ESP. Heureux celui qui dans son *affabilité* naturelle trouve des dispositions favorables à la bénignité Chrétienne. LE P. GAIL. Patru avoit beaucoup d'antipathie pour *affabilité*: il est François, disoit-il, mais laissons le dire aux autres.

AFFABLE. adj. m. & f. *Affabilis.* Ce mot vient du Latin, & signifie celui qui parle à ses inférieurs d'une maniere douce, civile, honnête, engageante, & qui les écoute de même, sans avoir rien dans ses regards, ni dans ses gestes, de rude ni de rebutant pour eux. Il commence un peu à vieillir: cependant il y a des gens de mérite qui s'en servent, & qui croyent pouvoir lui redonner cours dans le bel usage.

Il est civil, accostable,
Doux, bénin, courtois, affable. MÉNAG.

Quoiqu'il fût occupé de grandes affaires, & de plus très-*affable* & très-civil, il ne laissoit pas d'être toûjours recüeilli. AB. REG.

Lui, parmi ses transports, affable *& sans orgueil.* RACIN.

Cependant, quoique ce mot fût plus usité du tems de M. Patru, il avoit de la peine à le souffrir. Il le laissoit dire aux autres, & ne s'en servoit jamais.

AFFABLEMENT. adv. D'une maniere affable. *Affabiliter, Humaniter.* Il faut recevoir *affablement* les moindres personnes. Ce mot n'est presque plus en usage. Ceux qui écrivent poliment, préfereront toûjours civilement, honnêtement, à *affablement.*

AFFADIR. v. act. Rendre fade & insipide, donner du dégoût, ôter toute sorte de saveur. *Saporem detrahere.* On a *affadi* cette viande

viande en la faisant trop boüillir. Le sucre, le miel, *affadissent* le cœur. Si le sel est *affadi*, avec quoi assaisonnera-t'on ? dit le Sauveur en S. Matthieu.

AFFADI, IE. part. pass. & adj. *Fatuus.*

AFFAIRE. s. f. Ce qui peut occuper nos soins, nos pas, nos pensées, nous obliger à travailler, aller & venir. *Negotium, res.* Il y a des gens toûjours aussi occupez, que s'ils avoient mille *affaires*, quoi qu'ils n'en ayent point d'autres que de sçavoir celles d'autrui. M. SCUD. Pour faire l'homme occupé, & paroître accablé d'*affaires*, il faut froncer le sourcil, & rêver à rien très-profondement. LA BRUY. Plus le poids des *affaires* est grand, plus elles demandent de relâche. LE GEND. Nôtre grande *affaire* est celle de nôtre salut. Voilà une *affaire*, un cas de conscience. Il faut que chacun aille à son *affaire*, au travail qui lui est ordonné. Ne vous mettez pas en peine de cela, j'en fais mon *affaire*. Chacun se doit mêler de ses *affaires*. On dit aussi d'une chose que l'on regarde comme pénible, ou difficile à éxécuter, que c'est une *affaire* : & au contraire, on dit d'une chose dont on croit venir facilement à bout, que ce n'est pas une *affaire*. Virgile a trouvé tant de rapports entre Didon & Enée, qu'il a cru que les trois cens ans qui les séparoient, n'étoient pas une *affaire*. Cela ne fait rien à l'*affaire*, pour dire, C'est un discours inutile. Du Cange dérive ce mot de *affarium*, ou *affare*, qui signifioit autrefois une *métairie* ; & il dit qu'en Languedoc & en Provence il signifioit toute sorte de biens. On a dit aussi *afferi* & *affri*, pour signifier des chevaux de labour : ce qui a été étendu à toutes sortes de possessions, & ensuite au négoce & aux *affaires* qu'on est obligé d'avoir pour les acquérir ou pour les deffendre. Au reste, ce mot *affaire* étoit autrefois masculin, c'est pourquoi l'on met encore sur les paquets du Roi, pour les *exprès affaires* de sa Majesté. On a conservé le stile & le genre ancien par dignité. VAUG. Il faut eviter les inventions humaines dans les *affaires* de Dieu, & se former autant que l'on peut sur l'exemple des Saints. AB. D. L. TR. c'est-à-dire, dans ce qui regarde le service de Dieu & nôtre salut.

AFFAIRE, se dit aussi d'une chose, de quelque maniere qu'elle soit. Je vous fais le maitre de cette *affaire*, pour la terminer à vôtre volonté. C'est une *affaire* faite ; pour dire, c'est une chose finie. C'est une *affaire* qui ne souffre point de remise. C'est une étrange *affaire* qu'une Demoiselle. MOL. Le mariage est une *affaire* trop sérieuse pour lui. Vous avez pris l'*affaire* du biais qu'il la falloit prendre. MOL. Je viens d'apprendre de belles, d'étranges *affaires*. Il a poussé l'*affaire* d'une manière assez vigoureuse. MOL. Entreprendre vertement une *affaire*. Commencer courageusement une *affaire*. Terminer une *affaire* avec esprit & avec cœur. Il faut déliberer avec l'occasion, & en la présence des *affaires*.

AFFAIRE, se dit des ordres, des soins, des négociations qui regardent l'État. Les grandes *affaires* demandent en ceux qui en ont le maniement, un jugement prompt & décisif, de peur qu'elles ne se ruinent par la lenteur. S. EVR. Un honnête homme sçait mêler les plaisirs aux *affaires*. S. EVR. La multitude, ni l'embarras des *affaires*, ne mirent jamais sur son front ces nuages de chagrins qui écartent les gens. P. GAIL. Depuis qu'un tel Ministre a pris le timon des *affaires*, toutes choses vont bien. C'est un homme qui est entré dans les *affaires*, dans les négociations étrangeres. Les *affaires* de Rome sont brouillées. C'est une *affaire* d'État, de Religion. On dit en ce sens : Les *affaires* du tems ; pour dire, les nouvelles de l'état des choses du monde. Il est toûjours fort dangereux d'écrire des *affaires* de son tems, quand on affecte trop d'en dire la vérité.

AFFAIRE, se dit aussi quelquefois de la fortune, de l'état des biens d'une personne. Maintenant que les *affaires* du genre humain sont déplorées, & sans ressource, mettons Caton en seureté. BOUH. La plûpart des gens ne se mêlent des *affaires* d'autrui, que pour mieux faire leurs propres *affaires*. S. EVR. Graces à Dieu les *affaires* vont bien. Ce bourgeois est fort bien dans ses *affaires*; c'est à dire, qu'il a du bien, qu'il n'a point d'*affaires* mauvaises, ni embroüillées, que ses *affaires* sont en bon état.

AFFAIRE, se dit proverbialement en ces phrases : Chacun sçait ses *affaires*, ou du moins les doit sçavoir ; & absolument qu'un homme sçait ses *affaires*, quand il conduit bien ses *affaires*, avec prudence. On dit d'un homme, que ses *affaires* sont faites, pour dire qu'il est perdu, qu'il est ruiné, ou qu'il ne doit plus prétendre à quelque chose. On dit que les *affaires* font les hommes ; pour dire, qu'avec un médiocre génie on devient habile homme, quand il passe beaucoup d'*affaires* par les mains de quelqu'un. On dit qu'il n'est point de petite *affaire* ; pour dire, que le moindre ennemi peut donner beaucoup de peine. On dit, Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une *affaire*; parce qu'un homme qui n'a qu'une seule chose à faire, en est ordinairement si occupé, qu'il en fatigue tout le monde. On dit avoir *affaire* à la veuve & aux héritiers ; pour dire, qu'on ne manque pas d'occupation. On dit aussi avoir *affaire* à forte partie; pour dire, qu'on n'a rien à négliger, & que l'on sera bien heureux si l'on se tire d'embarras. On dit, que ceux qui n'ont point d'*affaires* s'en font ; pour dire, que les hommes sont inquiets, & se lassent d'être oisifs & sans agir. On dit, A demain les *affaires* ; pour dire, qu'on ne veut songer alors qu'à se divertir. On dit ironiquement, qu'un homme a fait une belle *affaire*, pour dire, qu'il s'est trompé, qu'elle est ruineuse. C'est une autre *affaire*, c'est une *affaire* à part ; pour dire, qu'il ne faut pas confondre les choses. Les Poëtes ont feint que les Fées avoient cent yeux hors de leur maison, & que dedans, elles étoient aveugles. Nous ne voyons rien dans nos *affaires*, & cependant nous voulons voir clair dans celles des autres. DE ROCH.

AFFAIRE, se dit encore de tout ce à quoi on est plus propre que les autres, & pour quoi on a un talent tout particulier. C'étoit l'*affaire* de Moliere de joüer les Bigots, & les Médecins. C'étoit l'*affaire* de M. de la Bruyere de nous caractériser les mœurs de ce siécle. C'étoit l'*affaire* de Lucien de se moquer des Dieux. C'étoit l'*affaire* de la Fontaine de tourner un conte en vers.

On dit *avoir affaire* à quelqu'un ; pour dire, avoir à lui parler, avoir quelque chose à traiter avec lui. J'ai *affaire* à lui. Nous n'avons point d'*affaire* ensemble. Un marchand a *affaire* à tout le monde.

On dit aussi *avoir affaire* à quelqu'un ; pour dire, avoir quelque contestation, quelque demêlé avec quelqu'un. Il a *affaire* à un terrible homme. Il faut prendre garde à qui on a *affaire*. Si vous l'attaquez, vous aurez *affaire* à moi. Je n'avois point *affaire* à de la Cavalerie. BUSSI. Dans ce sens on se sert plûtôt du verbe faire, & l'on écrit, vous aurez *à faire* à moi.

AFFAIRE, signifie aussi, Devoir. *Partes, munus, officium.* Ce n'est point mon *affaire* ; pour dire, cela n'est point mon devoir, cela ne me regarde pas. Qu'avoit-il *affaire* d'aller porter cette nouvelle ? Pour dire ; cela étoit-il de son devoir ?

AFFAIRE, signifie encore, Besoin. *Opus*, avec le verbe *sum*, ou *habeo*. Je n'ai point *affaire* de vos conseils. Qu'ai-je *affaire* de toutes ces querelles ? ACAD. FR. Qu'ai-je *affaire* de me fatiguer des pensées de la mort pour la recevoir constamment ? Je mourrai peutêtre sans y penser. NIC. En ce sens on dit par ironie, J'ai bien *affaire* de cet homme-là ; pour dire, je ne me soucie gueres de lui, je n'ai pas besoin de son service.

AFFAIRE, signifie encore, Maladie dangereuse. *Morbus gravis, periculosus.* Tirer un malade d'*affaires*; pour dire le guerir. Je me suis tiré d'*affaires* en faisant diéte. J'ai vû nôtre malade, ses *affaires* sont faites ; pour dire, il n'en peut revenir, il faut qu'il meure.

AFFAIRE, se dit aussi de ce qui donne beaucoup d'embarras, de peine, d'inquiétude. *Cura, sollicitudo.* La mort de son patron lui donnera beaucoup d'*affaires*, le fera bien courir. Un homme sage ne se veut point faire d'*affaires*. Il y a des gens qui se font des *affaires* de gayeté de cœur. Vois-tu la belle *affaire* que tu m'as faite par tes beaux avis ? Il étoit bien embarrassé, mais je l'ai tiré d'*affaires*. Je lui ai fait une facheuse *affaire*, sans y penser. Cet homme vous donnera bien des *affaires*. On dit dans le stile familier, Avoir des *affaires* par dessus la tête ; pour dire, avoir beaucoup d'*affaires*, beaucoup d'embarras.

AFFAIRE, se dit aussi d'un grand dessein, d'une entreprise. *Consilium.* D'un grand coup, d'un accident particulier. *Casus, eventus.* L'entreprise du canal de Languedoc a été une grande *affaire*. La mort du Général ennemi est une grande *affaire*, est un coup fort avantageux, très-important. Le tonnerre est tombé sur sa maison, c'est une *affaire* toute fraîche.

AFFAIRE, se dit particuliérement des procès, & de tout ce qui se traite en quelque jurisdiction que ce soit, tant en matiére civile, qu'en matiére criminelle. *Lis, causa, controversia.* Il a une grande *affaire* au Conseil, au Parlement. C'est une *affaire* de grande & de longue discussion. Celui qui n'entend point les *affaires*, ne doit point se mêler de plaider. Ce Procureur, cet Avocat, ce Juge, ont beaucoup d'*affaires* ; pour dire, ont beaucoup de procès à instruire, de causes à plaider, d'instances à juger. Les *affaires* ne finissent point maintenant. On ne sçauroit sortir d'*affaire*, vuider d'*affaire*, terminer une *affaire* avec ce chicaneur. Mon *affaire* va bien. Ce n'est pas parler en langage d'*affaires*, c'est-à-dire, en homme habile & expérimenté dans les *affaires*. Il s'est bien démêlé de cette *affaire*. Voilà le nœud de l'*affaire*, la difficulté du procès. On le dit aussi en d'autres matiéres. Cette *affaire* est bien embroüillée, bien intriguée. En ce sens on appelle un homme d'*affaires*, celui qui fait les *affaires* d'une maison ; un solliciteur à gages, celui qui a soin des *affaires* domestiques d'un Seigneur. Le Droit Civil accorde une action à celui qui a manié les *affaires* d'autrui, même sans commission, du moins pour ce qu'il a fait utilement.

AFFAIRE, se dit aussi des querelles, des combats, des différens, des brouilleries d'amitié. *Rixa, jurgium, contentio.* Ne vous faites point d'*affaires* avec cet homme-là, il a la mine de vous malmener. SCAR. L'inquiétude des esprits vifs suscite partout des *affaires*. P. GAIL. Il y a une grande *affaire* à la Cour, un tel & un tel se sont querellez. Cette plaisanterie lui a fait une *affaire* avec un de ses bons amis. Cet homme s'attire toujours quelque *affaire*; pour dire, il se fait toûjours quelque querelle. C'est une *affaire* d'honneur, de pique. Il s'est démêlé avec esprit de l'*affaire* qu'on lui avoit faite. On fait honneur à l'*affaire* de Bleneau de l'appeller un combat, ce ne fut qu'une déroute. BUSSI.

AFFAIRE, se dit aussi des divertissemens. *Oblectamenta voluptatis.* Cet homme a tous les jours quelque *affaire* de plaisir; pour dire, quelque partie pour se divertir.

On appelle Gens d'*affaires*, les Financiers, les Traittans & Partisans qui prennent les Fermes du Roi, ou le soin du recouvrement des impositions qu'il fait sur les peuples. *Publicani, vectigalium redemptores.* La Chambre de Justice est établie pour la recherche des malversations des Gens d'*affaires*: toutes leurs contraintes portent cette clause, Comme pour les propres deniers & *affaires* de sa Majesté.

On dit qu'un homme a *affaire* à une femme, ou une femme à un homme; pour dire qu'ils ont ensemble un commerce criminel; de même qu'en Latin *Res. Rem habere cum muliere.*

AFFAIRE *amoureuse.* Mots plaisans, pour signifier le service galant qu'on rend aux Dames qui ne refusent rien. Trente-six yvrognes comme vous, ne valent pas en l'*amoureuse affaire* un buveur d'eau. VOIT. Et même sans le mot d'*amoureuse*, celui d'*affaire* tout seul signifie la même chose. Mais à-propos comment va cette *affaire*? VOIT.

AFFAIRES, signifie quelquefois, Dettes, embarras. *Debitum, æs alienum.* C'est un homme qui a beaucoup d'*affaires*, de dettes. Ce Marchand met ordre à ses *affaires*, a payé ses dettes.

On dit, Aller à ses *affaires*, faire ses *affaires*; pour dire aller à la garderobe. *Latrinam petere.* Il est tout constipé, il ne sçauroit faire ses *affaires*.

On appelle à la Cour un Brevet d'*affaires*, le Brevet qui donne permission d'entrer dans la Chambre du Roi quand les autres se sont retirez, & dès qu'il est sur sa chaise d'*affaires*. Depuis n'agueres, j'ai vû le Roi dans ses *affaires*. VOIT.

AFFAIRE, se dit aussi des choses qui nous conviennent. Il cherche un bon cheval, j'ai son *affaire*. *Conveniens.* Ce valet est son *affaire*. Ce mot est du stile bas & familier en ce sens.

Si feu mon pauvre pere
Etoit encore vivant, c'étoit bien vôtre affaire. RACIN.

AFFAIRE, signifie aussi, Marché, traité, convention. *Pactum, conventio.* J'ai fait *affaire* avec un tel de sa maison, de sa charge. Je vous donne ma parole, c'est une *affaire* faite. Parlons d'*affaires*, c'est-à-dire, concluons.

En termes de Fauconnerie, on dit qu'un oiseau est de bonne *affaire*, qu'on l'a rendu de bonne *affaire*, quand on l'a bien affaité, bien duit à la volerie.

AFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui fait l'empressé, l'occupé, l'homme chargé d'affaires. *Negotiosus, negotii plenus.* Il y a des gens qui sont toûjours *affairez*, qui disent qu'ils n'ont point de tems à eux.

Il vous jette en passant un coup d'œil effaré,
Et sans aucune affaire, est toûjours affairé. MOL.

Ce mot est bas, & on ne s'en sert gueres que par ironie.

AFFAIRÉ, signifie aussi, un homme accablé de dettes, dont les affaires sont embarrassées. *Ære alieno oppressus.* Quelque riche que soit un homme, il ne trouve rien à emprunter, quand on le croit *affairé*.

AFFAISSEMENT. s. masc. C'est l'abbaissement de quelque chose, causé par son propre poids, par sa propre pesanteur, ou par quelque force extérieure. *Sedimentum.* L'*affaissement* de la terre en cet endroit est fort considérable. L'*affaissement* se dit encore des tas de fumier que les Jardiniers entoisent, & empilent, & qui s'affaissent notablement quelques jours après avoir été dressez. Il est à craindre que ces couches ne viennent à un trop grand *affaissement*, si on n'a soin d'en bien fouler le fumier. LIGER. Il se dit aussi parmi les Jardiniers des terres & des sables, lorsqu'en ayant nouvellement porté en quelque endroit; ou qu'en ayant nouvellement remué de deux ou trois pieds en fond, elles paroissent surpasser la superficie de la terre où elles sont, & puis qu'elles viennent à s'*abaisser*; pour lors ils disent: Il s'est fait un petit *affaissement* de ces terres. LA QUINT. LIGER. Les Jardiniers habiles en remplissant quelque grand trou, ont accoutumé de le remplir d'un bon pied au moins plus haut que le reste de la superficie, en vûe que l'*affaissement* qui doit survenir après les pluyes, ou les neiges, rende tout le terrein égal. LA QUINT.

AFFAISSER. v. act. C'est faire que des choses, que l'on met les unes sur les autres, s'abaissent, se foulent, & tiennent moins d'espace en hauteur. *Deprimere, stipare.* Les pluyes *affaissent* les terres. On *affaisse* les marchandises, quand on les emballe.

AFFAISSER, se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie, s'abbaisser par sa propre pesanteur, ou par quelque force ou impression extérieure. *Sidere.* Les fortifications de terre s'*affaissent* sensiblement. Ce mur commence à s'*affaisser*. Il n'y a gueres de planchers qui conservent toûjours le niveau, & qui ne s'*affaissent* avec le tems. Les montagnes s'*affaissent* quelquefois. Un bâtiment s'*affaisse* lorsqu'étant fondé sur un terrein de mauvaise consistence, son poids le fait baisser: ou lorsqu'étant vieux, il menace ruine. En terme de Jardinage on dit, Cette terre, ou cette couche, s'est *affaissée*.

AFFAISSÉ, ÉE. part. Qui s'est abaissé, qui occupe moins d'espace en hauteur. *Depressus.*

AFFAISTEMENT. s. m. Voyez ENFAITEMENT.

AFFAISTER, ou AFFAITER. v. act. Raccommoder le faîte d'une couverture, y mettre des faîteries. *Tecti fastigium reficere.* Voyez aussi *Enfaiter.*

AFFAITAGE. s. m. Terme de Fauconnerie. Soin qu'on prend pour affaiter, ou pour bien dresser un oiseau de proye. *Cura circurandi accipitris.* Il faut bien du soin & de l'industrie pour réüssir à l'*affaitage* d'un oiseau. Les effets de l'*affaitage* sont tout-à-fait merveilleux, puis qu'il fait que l'oiseau naturellement farouche, fier, fantasque, & passionné pour sa liberté, la quitte néanmoins au premier rappel du Fauconnier, & abandonne l'air où il vole, pour se rendre volontairement esclave.

AFFAITER. v. act. Terme de Fauconnerie, qui se dit en parlant des oiseaux sauvages qu'on apprivoise, qu'on rend familiers & doux, & qu'on asseure pour revenir sur le poing, ou au leurre. *Cicurare, mansuefacere, erudire.* C'est aussi l'introduire au vol, le curer, le traiter, r'habiller ses pennes, le tenir en santé, & le rendre de bonne affaire. *Curare.* On *affaite* l'oiseau en le portant d'ordinaire sur le poing; en le découvrant souvent pour lui faire voir toutes sortes d'objets; en se faisant connoître à la voix, au visage; en le caressant de toutes les maniéres, & en se rendant fort doux à son égard, & patient à souffrir toutes ses mauvaises humeurs.

AFFAITER des peaux; c'est les façonner à la Tannerie. *Coria, pelles effingere, perficere.*

AFFAITIER, & AFAITIER. Verbe actif, qui vouloit dire autrefois *instruire*, *rendre habile* en quelque science:

Car de plusieurs langages s'étoit fait affaitier. ROM. DE LA RO.

AFFAITIER, signifioit aussi *racommoder*. Et lui demandez de ce cuir qu'il emporte, & vous dira qu'il en veut ses soliers *affaitier*, quand il seroit dépeciez. MERL.

AFFAITIEZ. part. & adj. Appris, instruit. Jean li Nivelois fut moult bien *affaitiez*.

AFFALE. C'est le commandement aux gens de mer pour faire baisser quelque chose. *Deprime.*

AFFALÉ. adj. masc. Terme de Marine, qui se dit d'un vaisseau qui est arrêté sur la côte, qui ne peut s'élever, ni courir au large par trop, ou trop peu de vent: ou que le vent force à se tenir près de terre. *Navis coacta littus radere.*

AFFALER, se dit en général, pour dire, Abaisser. *Deprimere.* Il faut *affaler* cette manœuvre, cette poulie, c'est-à-dire, il faut faire baisser.

AFFAMER. verb. act. Faire souffrir la faim, causer une faim qu'on ne puisse supporter; retrancher, couper les vivres; empêcher qu'ils n'entrent dans quelque lieu, afin d'y causer la famine. *Famem inferre.* Quand les places sont trop fortes, on leur coupe les vivres par un blocus pour les *affamer*.

AFFAMER, se dit aussi des goulus qui *affament* les autres, parce qu'ils ne leur laissent pas assez de quoi manger.

AFFAMÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Famelicus, fame pressus.* Il est cruel comme un loup *affamé*.

AFFAMÉ, se dit figurément en choses morales & spirituelles, & signifie une personne qui désire ardemment quelque chose, qui a une passion extrême d'en jouïr. *Cupidus, incensus, inflammatus studio alicujus rei.* Les Fidelles sont *affamez* de la grace de Dieu. Ce Prince est *affamé* de gloire. Cet homme est *affamé* de nouvelles, il est *affamé* d'argent. Pensez-vous que ce soit un homme *affamé* de femmes? MOL. Ce qui rend la solitude insupportable à la plupart des gens, c'est que leur cœur demeure vuide & *affamé* de louange, & qu'étant privé de cette nourriture ordinaire, il ne trouve pas dans soi-même de quoi se remplir. PORT-R. Ne vous attachez jamais à ces hommes ambitieux, & *affamez* de gloire: ils vous sacrifieront toûjours à leur vanité.

De loüange & d'honneur vainement affamée,
Vous ne pouvez aimer, & voulez être aimée. VOIT.

a famine. *Jejunus*
poux *affamé*, un
ns lequel il se veut
: un jeune levron.

intelligence. Peyre
non dam. C'est-à-
mon dommage.
è sert en quelques
rs & les moisson-
onne ailleurs.
sque le Seigneur
pour être tenuës
. V. l'art. 358. de

autrefois, lors-

vouloir quelque
ectatrix. Les Ré-
yrannie. Le stile
ressions, est vi-
: il faut dire en
tant.
on fait paroître
tio. L'*affectation*
nante. L'*affecta-*
le rend suspect

ère de parler ou
e à quelqu'un,
as. L'*affectation*
endüe. BAIL.
irel, pour cher-
ridicule. ID.
s & naturels,
AIL. En pen-
ion basse, pué-
onne quelque-
honnêtes gens
ACIN. On dit
ation de cette
'a rien qui res-
r les intrigues
ller pour une
n trop étudiée
risent la mort
urage magna-
rboles, & des
lsac. En cher-
dinaire dans
aines *affecta-*

u autre obli-
n'a constitué
re. Ce reve-
oyé à telles
n.
d'un Bénéfi-
aduez, &c.

e la dispossi-
lessures qui
remède, il

chose avec
vec trop de
s Pharisiens
épubliques

peur de passer pour ridicule. FLECH. J'*affectois* à tes yeux une fausse fierté. RACIN. Bien loin de soulager les personnes affligées, vous *affectez* de les ignorer. FLECH. Sous l'humble dehors d'un respect *affecté*, vous cachez une noire malignité. BOIL.

AFFECTER, signifie encore, Toucher. *Afficere.* Cela m'*affecte* fort : mais il a vieilli en ce sens.

AFFECTER, signifie aussi, Attacher, joindre. *Adnectere, adjungere, attribuere.* On a *affecté* ce droit à la charge.

AFFECTER, signifie aussi, Obliger, hypothéquer au payement de quelque rente, ou de quelques charges ou devoirs. *Oppignerare fundum.* Tous ses biens sont *affectez* & hypothéquez à ses créanciers. Les revenus de ce Bénéfice sont *affectez* avant toutes choses au payement des pensions. Les revenus de cet Hôpital sont *affectez* à la nourriture des orphelins.

AFFECTÉ, ÉE. part. Qui a de l'affectation, qui paroît recherché & étudié avec trop de soin, & trop d'art. *Affectatus, exquisitior.* Il a un air *affecté* qui le rend ridicule. Cléante ne rend pas justice au P. Bouhours quand il dit, que le livre de ce Pére est d'un stile *affecté*, flatté, peint, de nul usage, un pur artifice. L'air *affecté* & précieux empoisonne les meilleures choses. M. SCUD. Ce qui est faux & *affecté*, est toûjours fade & ennuyeux. ID. La simplicité *affectée* est une imposture délicate. ROCHEF. Je ne sçaurois souffrir vos rigueurs *affectées*. GOMB. L'ignorance vaut mieux qu'un sçavoir *affecté*. BOIL.

On appelle en termes de Jurisprudence Canonique, un Bénéfice *affecté*, quand il est chargé de quelque mandat, indult, nomination ou réservation du Pape, en telle sorte que le collateur n'y peut pourvoir à la premiére vacance qui arrive : ce qui n'a point de lieu en France. *Attributus, addictus.* On dit aussi, qu'il y a des noms *affectez* à certaines familles, qui leur sont attachez. *Addictus, destinatus, proprius.* Le nom de Taxile étoit *affecté* à ceux qui succedoient au Royaume. VAUG. Il y a des droits & des priviléges *affectez* à certaines charges, pour dire, qui leur sont attribuez.

En termes de Médecine on dit, qu'une partie du corps est *affectée* de quelque maladie, quand elle a contracté une mauvaise qualité ou disposition par quelques humeurs malignes, ou par quelque autre cause. *Malè affectus.* Ce Prédicateur a la poitrine *affectée* ; il ne soutiendra pas long-tems ce ton-là.

AFFECTIF, IVE. adj. Qui affecte, qui touche, qui excite, qui remuë les passions. *Affectuum movendorum potens, peritus.* Il a un naturel tendre & *affectif.* Son discours est *affectif* & touchant. Ses maniéres de prononcer sont *affectives.* Ce mot vieillit fort.

AFFECTION. s.f. Passion de l'ame qui nous fait vouloir du bien à quelqu'un, & qui se dit de l'amour, de la tendresse, de l'amitié. *Amor, studium; benevolentia.* Porter de l'*affection* à quelqu'un. Prendre quelqu'un en *affection*. ABL. L'*affection* des hommes a coutume de changer avec la fortune. Ce pére a une ardente *affection* pour ses enfans. L'*affection* conjugale est plus forte que la paternelle. Il faut pourtant remarquer sur ce mot, pris dans le sens de bienveillance & d'amitié, qu'il n'y a que les Grands qui s'en puissent servir à l'égard de leurs inférieurs. Ce Prince témoigne une *affection* toute singuliére aux personnes qui s'attachent à lui, & qui le servent fidellement. Alexandre prenoit le mérite en *affection*. ABLANC. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'on s'en peut servir d'égal à égal ; mais il faut que ce soit avec ménagement, & lorsque l'on est dans une grande familiarité. Une *affection* parfaite vaut mieux que toutes choses. VOIT. Penser à Dieu autant qu'on le peut, refuser son cœur à tout ce qui n'en est pas digne, & lui en donner tous les sentimens & toutes les *affections*, c'est une conduite très-simple, qui peut cependant plus qu'aucune autre élever les ames à ce que l'Évangile de JESUS-CHRIST a de plus grand. AB. D. L. TR.

AFFECTION, signifie aussi une inclination qui nous porte à une chose, plûtôt qu'à une autre. *Propensio, proclivitas.* Cet homme a mis toute son *affection* à l'étude. Loin d'ici cette dévotion vaine & frivole, qui laisse vivre au dedans les désirs, & les *affections* du siécle. FLECH.

AFFECTION,

Affection, signifie encore l'ardeur, le zéle que l'on sent pour le service de quelqu'un. *Studium*. Et alors les inférieurs s'en peuvent fort bien servir à l'égard des supérieurs. Vous direz aux belles Princesses, auprès de qui vous êtes, que j'ai une *affection* sans pareille pour leur service. Voit. On se fait honneur de faire comprendre à des persõnnes supérieures l'extrême *affection* qui nous attache à elles. Il est d'un honnête homme de se porter avec *affection* à tout ce qui regarde son devoir. Ch. de Mer.

Affection, se dit aussi chez les Philosophes des qualitez des choses, & des divers changemens qui leur arrivent. *Affectio*. On a trouvé l'art d'observer, par le Thermometre, toutes les différentes *affections* de l'air. Roh.

Affection Hypocondriaque. Terme de Médecine, maladie des hypocondres, qui cause divers accidens facheux. Voyez Hypocondriaque.

AFFECTIONNER. v. act. Avoir de l'affection pour quelque chose, ou pour quelque personne. *Amare*. Le mot d'*affectionner* ne se doit jamais dire en ce sens de l'inférieur au supérieur, & rarement d'égal à égal. Le Sur-Intendant Bullion ne parla pas juste, en répondant aux Cordeliers qui lui demandoient à quel Saint il vouloit dédier une Chapelle : Helas! ils me sont tous indifférens, je n'en *affectionne* aucun. Bouh.

Affectionner, signifie aussi, S'intéresser pour quelque chose. *Studere alicui rei ; propendere in aliquid, vel in aliquem*. C'est une affaire que j'*affectionne*, & à laquelle je m'intéresse.

Affectionner, signifie encore, Attacher les personnes à quelque sujet, les y intéresser par quelque chose qui touche, qui émeut, qui entraine, & donne du plaisir. *Afficere*. Cela se dit particuliérement des Faiseurs de pieces Dramatiques & de Nouvelles Historiques, qui doivent faire tous leurs efforts pour *affectionner* les spectateurs, & les lecteurs, à leurs principaux personnages. Je n'ai jamais vû une Histoire plus languissante, en la lisant on ne prend parti pour personne, & l'Auteur n'*affectionne* à rien. M. Scud.

s'Affectionner à quelque chose, c'est s'y attacher fortement, s'y appliquer avec ardeur & avec affection. Il faut s'*affectionner* à son métier pour y réussir. Il y a des Écrivains qui s'attachent plus qu'il ne faut à finir certains endroits de leurs discours, auxquels ils s'*affectionnent*. Bouh. Il s'*affectionna* tellement à la solitude qu'il cherchoit le silence des forêts. Id.

Affectionné, ée. part. pass. & adj. *Benevolus, studiosus*. On finit les lettres par cette formule, Vôtre très-humble & très-*affectionné* serviteur. On a usé de cette formule différemment selon les tems & les personnes. Il n'y a que 30 ou 40 ans qu'on s'en servoit en écrivant aux personnes de la première qualité : & même M. d'Urfé en a usé dans la souscription de l'Épitre Dédicatoire de son Astrée au Roi en l'annee 1620. Il y en a grand nombre d'autres exemples. Mais depuis on s'est rendu plus délicat, & on a mis au lieu d'*affectionné*, le mot d'*obéïssant*, à ceux qui avoient la moindre élévation, ou à qui on vouloit faire civilité. On a retranché le superlatif en écrivant aux inférieurs; & toûjours en diminuant, on a dit Vôtre *affectionné* à vous servir, en écrivant a quelque païsan ou artisan ; & enfin, Vôtre *affectionné* à vous rendre service, quand un grand Seigneur écrivoit à un domestique, ou à quelqu'un de sa dépendance.

On dit qu'un homme est mal *affectionné* envers un autre ; pour dire, qu'il lui nuit sourdement dans les occasions. *Male affectus, malevolus*.

AFFECTUEUX, euse. adj. Discours ou paroles qui témoignent de l'affection. *Amoris & benevolentiæ plenus*. Un compliment *affectueux*, des prieres très-*affectueuses*. *Affectueux* se dit encore des pièces d'éloquence, qui excitent & qui remüent les passions. *Affectuum movendorum potens*. Un Orateur doit remplir les péroraisons de mouvemens *affectueux*. Ce mot ne se dit que des choses, & est vieux. Cependant il y a des gens qui s'en servent dans les matieres de pieté, pour marquer ce qui vient du cœur.

AFFECTUEUSEMENT. adv. D'une maniére affectueuse. *Amanter, benevolè, studiosè*.

Ces mots viennent d'*afficio, afficior, affectus*.

AFFÉRENTE. adj. fem. Terme de Palais, qui se dit en cette phrase : Il faut partager cette succession en trois lots, afin que chacun en ait sa part *afférente* ; pour dire, qui lui doit échoir, ou appartenir.

AFFERMER. v. act. Donner, ou prendre à ferme quelque terre, quelques droits pour un certain tems, & moyennant certain prix. *Locare, vel conducere, redimere*. Il a *affermé* sa Seigneurie pour neuf ans. Ce Traitant a *affermé* les Gabelles. On a *affermé* cette métairie trop haut, le métayer n'y peut pas vivre. Les Greffes s'*afferment* parce qu'ils sont domaniaux. Quand on *afferme* quelque terre au delà de neuf ans, c'est une espece d'aliénation. Remarquez que ce nom se dit aussi bien de celui qui donne, que de celui qui prend à ferme.

Affermé, ée. part. pass. & adj. *Locatus, conductus*.

AFFERMIR. v. act. Rendre ferme & inebranlable. *Indurare, solidare, firmare*. Il faut *affermir* une voute par de bons arcsboutans. *Affermir* un plancher.

Affermir, signifie aussi, Rendre ferme & consistant ce qui étoit mou. Le vin *affermit* le poisson. La glace *affermit* les chemins.

Affermir, signifie encore, Rendre plus stable, plus assuré, plus inébranlable. *Stabilire, confirmare, asserere*. Cela n'a servi qu'à *affermir* nôtre amitié. Ablanc. Brutus *affermit* la liberté des citoyens. Il l'*affermir* au service de son Prince. Cela vous doit *affermir* davantage dans vôtre opinion.

Affermir, se dit au figure de choses spirituelles. *Confirmare, roborare, corroborare*. La Philosophie *affermit* le courage. La victoire *affermit* un Prince dans son trône. La grace *affermit* les fidelles dans la foi. On tire de l'Écriture Sainte une consolation qui *affermit* l'espérance des biens avenirs. Port-R. L'approbation *affermit*, & fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence. Nicol.

Affermir, se dit aussi en ce sens avec le pronom personnel ; & signifie se rendre plus ferme, plus assuré, plus inébranlable ; & il se dit dans le propre & dans le figuré. *Firmari, solidescere, roborari. Stabilire se*. Aimer à s'*affermir* dans l'attente des biens éternels. Port-R. Le courage des fidelles s'*affermit* à la vûë des périls. S'*affermir* dans ses connoissances. Ablanc. Il s'*affermit* dans la mauvaise voye. Port-R.

Affermi, ie. part. pass. *Stabilitus, solidatus, firmatus, roboratus, assertus* &c.

AFFERMISSEMENT. s. masc. Action qui affermit quelque chose. *Stabilimentum, firmamentum, confirmatio, stabilimen*. L'entrait, ou le tirant, sert à l'*affermissement* d'une ferme de charpente. On dit au figuré, l'*affermissement* d'un Etat. L'amour des peuples envers le Prince, est l'*affermissement* de son Empire. Mon Dieu, vous êtes le seul soutien & le seul *affermissement* des ames. Arn. Les Religieux succédent à ceux dont Jesus-Christ s'est servi pour l'établissement de la foi, & l'*affermissement* de son Eglise. Ab. d. l. Tr.

AFFÉTTÉ, ée. adj. Qui affecte trop de plaire par des maniéres de parler ou d'agir qui ont un air de coquetterie. *Affectator, confectatrix*. Fille *affétée*. C'est une petite *affétee* : elle ne seroit point désagréable, si elle n'étoit point *affetée*. Acad. Fr. Ce mot se dit aussi des choses qui sont faites avec cette affectation de plaire. *Affectatus*. Cet homme est ridicule avec son langage *affété*, sa mine *affétée*.

> *Je laisse aux doucereux ce langage* affété.
> *Où s'endort un esprit de mollesse hébeté.* Boil.

AFFÉTTERIE. s. f. Les paroles & les actions d'une personne *affétée* ; certaines maniéres étudiées & pleines d'affectation ; soin visible & plein d'art dans les choses qu'on dit, & qu'on fait. *Affectatio, confectatio nimia concinnitatis*. *Afféterie* pure, ridicule, dégoûtante, ennuyeuse. Poppée, la plus spirituelle & la plus belle Dame de son tems, prit d'abord Néron par ses *afféteries*, & par ses caresses. Ablanc. Elle le voulut porter par ses *afféteries* & par ses caresses à des choses honteuses. Id.

AFFEURER, ou AFFORER. v. act. C'est mettre le prix ou le taux aux denrées, en qualité de Seigneur ou de Magistrat. *Annonæ pretium dicere, rei venali pretium statuere*.

AFFEURAGE. s. m. Prix que l'on met aux denrées. Droit d'*affeurage*. *Æstimatio venalium*. Voyez aussi Afforage.

AFFICHE. s. fem. Placard attaché en lieu public, pour rendre quelque chose connuë à tout le monde, soit pour le plaisir, soit pour l'intérêt. *Libellus publicè affixus*. Il est menteur comme une *affiche* de Charlatan. Ce Comédien s'est réservé les annonces & les *affiches*.

Au Palais on nomme *affiches*, les proclamations que l'on attache aux places publiques, pour proceder à un bail judiciaire. *Tabula publicè proposita*. De même l'on appelle l'*affiche* de quarantaine, de quinzaine, celles qui se font avant l'interposition du decret ; & tout cela pour avertir les créanciers de faire trouver des encherisseurs. La première *affiche* doit contenir une enchère. Ces deux *affiches* doivent être publiées au prône, & apposées aux portes des Églises, & autres lieux publics. En matiere criminelle, on donne assignation à l'accusé par *affiche* à la porte de l'auditoire.

Affiche, en termes de Collége, est une solennité que font les Écoliers, où ils exposent leurs compositions au jugement les uns des autres. *Solennes litterariarum lucubrationum proscriptiones*. Elles sont écrites dans des images, ou cartouches qui ont divers ornemens. On propose des énigmes & des prix à ceux qui les

...cter autant ce plus né-
...uire le public des loix
...ont acquis le plus de
...ment, ont suivi cette
...loix publiques. Les
...ois plus longs que lar-
...iques. Ils nommoient
...autres disent que ce
...tenoient les loix des
...les autres tables. Les
...r des tables d'airain.
...domination des Ro-
...ois après leur conquê-
...mois de Novembre

...par un placard qu'on
...utre lieu public. *Li-*
...Edit, ce Réglement
...ordinaires, afin que
...On *affiche* les livres
...oitre. On dit enco-
...dre la chose publi-
...publier & de faire
...Juge qui a la juris-
...que dans une ville il
...e publier & *afficher*,
...gistrat de la ville,
...Le Prévôt de Paris
...LA MARRE. Il rap-
...de Police. L. I. tit.
...ui annonce à la fin
...suivans : Il *affiche*
...is la conversation,
...*nere.*
...uper les extrémi-
...*r* une paire de se-

...*eur* de Theses, de

...: en la discrétion
...urs avoir un ami
...ensées. Les plai-
...artie *affidée*, qui
...C'est son *affidé*:
...on accordée, en

...le nom des Aca-
...on avec l'étoile
...*te felicitas*, pour
...10. la félicité
...d'action & de

...avec le pronom
...lité d'une per-
...En sa place on

...ovigner des ar-
...dire, en bouts
...ne. *Serere*, *pro-*
...s'en sert plus :
...on plus *affier.*

...e fil à un cou-
...à tous autres
...ou sur le grais,
...*e.*
...nifie, Mettre
...lingot d'or;
...*um in fila du-*

...quantité qu'elle le recevoit avant ce maniement, s'*affile*; au lieu de prendre toute l'extension en longueur & largeur qui lui convient pour être belle. LIGER.

On dit figurément au participe, Un bec *affilé*, d'une personne qui est grande parleuse, & le plus souvent médisante. *Loquax*, *garrulus.*

AFFILIER. v. act. Vieux mot, qui veut dire *adopter*, *prendre pour fils. Adfiliare, in filium adoptare.* Honoré Bonnor en l'arbre des batailles, part. 4. c. 106. dit : Je traite la question, sçavoir, si la Reine Jeanne de Naples a pû *affilier* le Roi Loüis &c. Voyez AFILIER, & AFILIATION.

AFFINAGE. s. m. Action par laquelle on épure, on rend plus fin & plus pur, plus net, ou meilleur. *Purgatio.* Il y a beaucoup de déchet dans l'*affinage* du sucre pour le rendre blanc. L'*affinage* des métaux se fait par le feu, le mercure, le plomb, l'eau forte, &c. Il y a pour l'argent l'*affinage au plomb*; c'est lorsqu'on l'affine dans une grande coupelle que l'on fait dans un fourneau couvert d'un chapiteau de carreaux de briques, pour déterminer la flamme à reverberer sur les matieres, & qu'on appelle feu de reverbere. On chauffe ce fourneau par un grand feu de bois, & on met du plomb dans la coupelle, à proportion de la quantité & de la qualité des matieres à affiner. Quand le plomb a boüilli quelque tems on jette les matieres dans la coupelle, ce qu'on appelle *charger la coupelle*; & quand elles ont boüilli on se sert d'un gros soufflet, pour souffler la surface des matiéres, affin de les faire tourner & circuler; & qu'en circulant elles chassent l'impureté des métaux, qui vient en écume aux bords de la coupelle. Cette écume coule par un conduit que l'on fait au bord de la coupelle en l'échancrant en un endroit. On continuë le vent du soufflet jusqu'à ce que l'argent ait paru de couleur d'opale, qui fait connoitre que toute l'impureté a été chassée, & que l'argent est pur, c'est-à-dire, à 11 deniers 19 à 20 grains. *Affinage au salpêtre*, c'est quand on se sert d'un fourneau à vent; on y met un creuset; on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre; & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiére est en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuset; on brasse bien la matiére en bain; puis on retire le creuset du feu; on verse ensuite cette matiére par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en petits grains, qu'on appelle grenaille &c. Après lui avoir donné trois feux, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, on le retire, ensuite on le casse, & on y trouve un culot dont le fond est d'argent fin, & le dessus de crasses de salpêtre avec l'alliage de l'argent &c. Voyez le Traité des monnoyes de Boizard. c. 20.

Pain, ou *Plaque d'Affinage.* C'est lorsque dans l'*affinage* au plomb on ne retire point avec la canne l'argent en coquillons; mais qu'on le laisse se fixer dans la coupelle en forme de pain plat, qu'on appelle *pain* ou *plaque d'affinage*. BOIZARD. Les *affinages* des matiéres d'or se font avec l'antimoine, ou avec le sublimé, ou avec l'eau forte. Cette derniére maniére d'affiner est appellée *Depart d'or.* Il y a encore en terme de monnoye l'*affinage* de casses, ou de coupelles, & des glettes, ou litarges, qu'on est obligé d'affiner, parce qu'il reste toûjours quelque partie d'argent dans les casses qui ont servi aux *affinages*, & qu'il en reste aussi parmi les glettes ou impuretez qui ont coulé des casses, & qu'on ne peut retirer ces parties d'argent qu'en affinant les casses & les glettes. IDEM. Cet Auteur décrit tous ces differens *affinages* dans son Traité des monnoyes c. 20. & 21.

AFFINAGE, se dit aussi de l'adresse que l'on a eûë de rendre certaines choses plus fines & plus déliées. L'*affinage* du ciment, que l'on appelle royal, est variable & incertain.

AFFINEMENT. s. m. C'est de même l'action d'affiner; mais il se dit mieux des métaux. L'*affinement* de l'or se fait en plusieurs maniéres.

AFFINER. v. act. Rendre plus pur, plus fin, plus excellent, & de plus haut prix. *Purgare*, *expurgare.* On *affine* l'or & l'argent par la coupelle, par l'inquart, par la cementation, par les eaux fortes. Voyez l'explication de ces mots à leur ordre. Les autres métaux s'*affinent* par une fusion réïtérée. Comme le feu *affine* l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidélité d'un ami. ST. EVR.

Affiner le sucre, c'est le faire fondre, boüillir, & écumer. *Purgare, perficere.* *Affiner* le fromage, c'est le mettre à la cave avec du foin & de la lie, pour le rendre plus fort & plus piquant. *Caseum acriorem, mordaciorem fingere, vini face imbuere, inficere, macerare.*

AFFINER, se dit aussi du ciment, & c'est le rendre plus fin, plus délié, & le réduire en une poudre presqu'impalpable. *Intritam tenuissimum in pulverem redigere.*

AFFINER, est aussi un terme de Relieur, & signifie renforcer. *Stipare, subigendo stringere.* *Affiner* du carton.

AFFINER, est aussi un terme de Cordier; & signifie passer le chanvre ou le lin par l'affinoir, pour le rendre meilleur & plus fin. *Cannabim aut linum tenuissima in fila ducere.*

AFFINER, se dit aussi figurément en Morale des niais, qu'on rend plus fins, en leur faisant quelque tromperie. *Catum*, ou *Cautum reddere; deludere, illudendo erudire.* Il a voulu joüer contre ce filou, il a été *affiné*. Les plus subtils sont tous les jours *affinez*.

On dit en termes de Marine que le tems *affine*; pour dire, que l'air s'éclaircit, & que le tems devient plus beau; & alors il se prend dans un sens neutre. *Dies aperitur, clarescit; redit serenitas.*

AFFINER, autrefois vouloit dire *tuer*, mettre fin à la vie.

Achilles le Preux combatables
Avoit été si destinez,
Qu'il ne pouvoit être affinez
Fors par la plante seulement. OVIDE. Mſ. cité par Borel.

AFFINÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Purgatus, expurgatus, &c.*

AFFINERIE. s. f. C'est un terme de gens qui travaillent aux forges. Il signifie une espece de petite forge, où l'on tire le fer en fil d'archal. *Fabrica tenuando in fila ferro apta, apposita.* Porter le fer à l'*affinerie*.

AFFINERIE, signifie du fer rafiné & mis en rouleaux, pour faire divers ouvrages. *Ferrum in laminas tenuatum.* J'ai fait venir, j'ai achetté, j'ai employé un millier d'*affinerie*.

AFFINEUR. s. m. Celui qui affine. *Auri, vel argenti, vel ferri excoquendi, purgandi, artifex.* Il y a des Officiers à la Monnoye qui ont le titre d'*Affineurs* pour l'or & pour l'argent. Tous les *Affineurs* se doivent retirer dans les hôtels des Monnoyes par les réglemens de l'an 1555. & il leur est deffendu de travailler ailleurs. Il y a des *Affineurs* dans les sucreries pour affiner & écumer le sucre.

AFFINEUR, se dit aussi de ceux qui travaillent aux forges de fer, & signifie l'ouvrier qui affine le fer dans l'affinerie. *Qui ferrum ducit, tenuat in fila.*

AFFINITÉ. s. f. Liaison qui se fait entre deux maisons, ou familles, par le moyen d'un mariage. *Affinitas.* C'est-à-dire, que l'*affinité* se contracte entre le mari, & les parens de sa femme: & réciproquement entre la femme, & les parens de son mari. Ainsi l'*affinité* n'est pas une véritable parenté; mais à cause de l'étroite liaison qui est entre le mari & la femme, la parenté devient commune. Le Lévitique a marqué certains degrez où l'*affinité* est un obstacle au mariage. C'est au ch. XVIII. Il y en a trois 1°, Un frere ne pouvoit pas épouser sa belle sœur, c'est à dire, la veuve de son frere, Lev. XVIII. 16. à moins que le frere mort n'eut point laissé d'enfans; car en ce cas non seulement il étoit permis, mais il étoit ordonné, sous peine d'infamie, à un frere d'épouser la veuve de son frere, comme on le peut voir au Deut. XXV. 5. 2°, Le beaupere ne pouvoit épouser la fille de son beau-fils, ou de sa belle fille, c'est-à-dire, du fils ou de la fille de sa femme. Lev. XVIII. 17. 3°, Il n'étoit pas permis d'épouser sa belle sœur, c'est à dire, la sœur de sa femme, pendant que celle-ci vivoit encore; c'est-à-dire, qu'il n'étoit pas permis d'avoir en même tems pour femme les deux sœurs. Lev. XVIII. 18. Avant la Loi le dernier point n'étoit pas défendu, comme il paroit par l'exemple de Jacob. Sotus, Vasquez, & d'autres encore, que l'on peut voir dans Bonacina *T. I. q. 3. de Matrim. p. 12. n. 7.* prétendent que le droit naturel ne deffend le mariage *cum affini* qu'au premier degré. Quoi qu'il en soit, il est clair par le premier article, selon la remarque de Tirin, que tous les degrez d'*affinitez* prohibez par la loi de Moyse, n'étoient pas deffendus par la loi naturelle. On ne trouve rien dans l'ancien Droit Romain qui regarde la deffense des mariages à cause de l'*affinité*. Papinien est le premier qui en ait parlé à l'occasion du mariage de Caracalla. Les Jurisconsultes qui vinrent après lui étendirent si loin les liaisons de l'*affinité*, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Les Chrétiens qui ne voulurent pas être surpassez par les Payens dans les égards pour la bienséance, & l'honnêteté des mariages, introduisirent un troisiéme genre d'*affinité* qui n'étoit point encore connuë. Les Canonistes ont donc distingué trois especes d'*affinité*. La 1re, se contracte entre le mari & les parens de sa femme; & entre la femme, & les parens de son mari. La 2e, entre le mari, & les alliez de sa femme; & entre la femme, & les alliez de son mari. La 3e, entre le mari, & les alliez des alliez de sa femme; & entre la femme, & les alliez des alliez de son mari. Enfin, dans le IVe Concile de Latran tenu en 1213. on traita à fond la matiére de l'*affinité*. On trouva qu'il n'y avoit que l'*affinité* du premiér genre qui produisit une véritable alliance, & que les deux autres especes d'*affinité*, n'étoient que des rafinemens qu'il falloit abroger. C'est ce qui fut fait dans le fameux chapitre *Non debet*, au titre *De Consang. & Affin.* Quelques-uns prétendent que cette abrogation du deuxiéme & du troisiéme genre d'*affinité* ne se doit entendre que de la ligne collatérale, & non pas de la ligne directe. Quoi qu'il en soit, il est certain que les récusations des Juges ont lieu jusqu'au quatriéme degré d'*affinité*, suivant l'Ordonnance. De même l'*affinité* est un empêchement au mariage jusqu'au quatriéme degré inclusivement. Mais il faut remarquer qu'il s'agit d'une *affinité* directe, & du premiér genre; & qu'elle ne s'étend pas jusqu'à ceux qui ont de l'*affinité* avec les personnes avec qui j'ai de l'*affinité*: *Affinis mei affinis, non est affinis meus.* Enfin, il faut encore remarquer que cet empêchement du mariage suit non seulement de l'*affinité* que l'on contracte par un mariage légitime; mais encore de celle qui se contracte par un mauvais commerce, si le crime a été consommé. Le crime cependant n'apporte d'obstacle au mariage qu'au premier & au second degré *Conc. Trid. Seſſ. xxiv. c. 4.* au lieu que le mariage en met jusqu'au quatriéme degré. Il n'est pas nécessaire au reste que le commerce ait été volontaire; un commerce involontaire a les mêmes effets, comme il paroit par le chapitre *Discretionem de eo qui cognovit consanguineam.* Quant à la maniére de compter les degrez d'*affinité*, elle n'est point différente de celle, dont on compte les degrez de consanguinité, & par conséquent elle est autre dans le Droit Canon que dans le Droit Civil. Voyez CONSANGUINITÉ. Ils se ressouvenoient de l'*affinité* qu'ils avoient avec les Tyriens. VAUG.

AFFINITÉ, ou *Cognition spirituelle*, est celle qui se contracte par les Sacremens de Batême & de Confirmation, comme entre les parreins & marreines d'un côté, & les filleuls & les filleules de l'autre. Un parrein ne peut pas contracter mariage avec sa filleule sans dispense. Il se contracte aussi *affinité* avec les pere & mere de l'enfant qu'on tient sur les fonts: ce qui s'appelle *compaternité*; mot qui n'est gueres en usage. Voyez le Concile de Trente. *Seſſ. xxiv. De Reform. c. 2.*

AFFINITÉ, se dit figurément des liaisons, habitudes, sociétez, & rapport, ou communautez que deux choses, ou deux personnes, ont l'une avec l'autre. Ces deux esprits ont grande *affinité*. Ces deux mots ont beaucoup d'*affinité* ensemble. La Physique & la Médecine, la Géometrie & l'Astronomie, ont bien de l'*affinité* entr'elles. Nôtre ame a comme une espece de liaison & d'*affinité* avec ces choses. BOIL. Ces choses n'ont aucune *affinité* entr'elles. ABLANC.

Je vous ſçai fort bon gré de m'avoir supplanté;
Coquettes & Cocus ont grande affinité. SCAR.

Ce mot est dérivé d'*affinitas, voisinage.* Ceux-là sont proprement appellez *affines*, dont les limites se touchent.

AFFINOIR. s. m. C'est un terme de Cordier, qui signifie une espece de seran dont les broches sont petites & serrées, au travers desquelles on fait passer le lin, ou le chanvre, pour les affiner. *Pecten, echinus.* Prenez cet *affinoir* & affinez ce chanvre. Faites passer ce lin par l'*affinoir*.

AFFIQUETS. s. m. plur. On entend par là tous les petits ornemens que les Dames employent pour se parer, & pour relever leur beauté; comme sont les bracelets, les colliers, & toutes les autres choses qui regardent particuliérement la coëffure. *Mundus muliebris.* On ne se sert de ce mot qu'en raillant, & il n'a le plus souvent cours que dans le stile bas & comique. Ablancourt a pourtant dit: Les femmes n'apportent rien en mariage aux Alemans, au contraire elles reçoivent d'eux non pas des parures, ni des *affiquets*; mais une couple de bœufs, un cheval enharnaché, le bouclier, la lance & l'épée. En général toutes les parures vaines, superfluës, affectées, s'appellent par raillerie, & même par mépris, *affiquets*. Que voulez-vous faire de tous ces *affiquets*-là? Nicod dérive ce mot *ab affigendo*, parceque les *affiquets* se fichent particuliérement sur la tête. On disoit autrefois *affiqets*.

Vous avez de riches manteaux,
Vous avez de belles cornettes,
*Vous faites d'*affiquets *nouveaux*
Toujours d'inutiles emplettes.
Mais de jeunesse, Iris, d'embonpoint, & d'attraits,
N'en ferez vous jamais? COULANGES.

AFFIRMANT, ANTE. Terme de Logique. *Affirmans.* Il y a des

des propositions universelles *affirmantes*, qui sont d'ordinaire les premieres dans les syllogismes.

AFFIRMATIF, IVE. adj. Qui affirme. Vous soutenez que cela est ainsi d'une maniére si *affirmative*, d'un ton si *affirmatif*, qu'il faut vous en croire. On ne doit rien proposer d'un certain air *affirmatif*, qui témoigne qu'on ne doute pas de ce qu'on avance, & qu'on ne veut pas même en douter. NICOL. *Oui*, est une particule *affirmative*.

AFFIRMATIF. s. m. *Affirmativus*. Terme de l'Inquisition Romaine. C'est le nom que donne le S. Office aux hérétiques qui avoüent qu'ils sont dans les erreurs dont on les accuse, & qui dans les interrogatoires soutiennent ces erreurs avec opiniâtreté.

AFFIRMATIVE, est aussi quelquefois substantif, & signifie une opinion, un sentiment qui affirme. *Affirmantium opinio*. *L'affirmative* & la négative de la plûpart des opinions, ont chacune leur probabilité. PASC. *L'affirmative* paroît la plus probable. ROH. Prendre l'*affirmative* pour quelqu'un, c'est se déclarer pour lui. Il prend toûjours l'*affirmative* contre moi; c'est-à-dire, il est toujours contraire à mes sentimens.

AFFIRMATION. s. f. Témoignage qu'on donne qu'une chose est vraye. *Affirmatio*. Ce mot qui vient du Latin n'est guéres en usage que dans le Barreau.

AFFIRMATION en Justice, c'est le serment qu'on prête, & l'assurance qu'on donne de la vérité de quelque fait: ce qui se passe en présence du Juge, lequel fait lever la main, & jurer que la chose affirmée est véritable. On distingue deux sortes d'*affirmations*, l'une en matiere civile; l'autre en matiére criminelle. On prétend qu'en matiere criminelle l'*affirmation* se peut diviser; ensorte que dans la déposition du criminel l'on prenne ce qui fait contre lui, & l'on rejette ce qui tend à sa décharge. Mais en matiére civile, lorsque l'*affirmation* est volontaire, & faite en conséquence d'un serment déferé à l'une des parties, l'on ne peut point la diviser, surtout si elle contient des choses connexes, & il faut ou l'accepter toute entiére, ou la répudier de même. L'*affirmation*, par exemple, de celui qui déclare avoir reçu, & restitué un dépôt, doit être prise dans son entier, & l'on ne peut l'accepter pour la réception du dépôt, & la rejetter pour la restitution.

AFFIRMATION, est aussi un terme de Logique, qui signifie l'expression par laquelle une proposition affirme, & dit d'une chose, qu'elle est. Cette proposition contient une *affirmation*, celle-là une négation. Il est de la nature de l'*affirmation* de porter l'esprit à cela. PORT-R.

AFFIRMATIONS au pluriel, se dit en parlant du Greffe des *affirmations*. *Tabularium forense affirmationum*. Par l'Ordonnance de 1667. il y a un Office de Gréffier établi au Parlement pour recevoir, & donner les Actes des *affirmations* des voyages, & du séjour de ceux qui viennent pour faire juger leurs procès. Ces Actes des *affirmations* servent au plaideur qui gagne son procès, pour faire taxer ses voyages.

AFFIRMATIVEMENT. adv. D'une maniére affirmative. *Affirmate*. Il m'a soutenu cela *affirmativement* & positivement. On dit dans l'Ecole, quand on propose une question, Je répons *affirmativement*; pour dire, que la chose est ainsi.

AFFIRMER. v. act. Soutenir qu'une chose est véritable. *Affirmare*. On dit qu'une proposition *affirme*, quand elle tend à établir une verité positive, & qu'une chose est. L'esprit en concevant deux choses, *affirme* de l'une, qu'elle est l'autre, ou au contraire. ROH. Ils *affirment* que le monde a été composé d'atômes. BERN.

AFFIRMER en Justice, c'est se purger par serment, lever la main devant le Juge, qu'une chose est véritable. *Jurejurando affirmare*. Il a été déchargé de la demande qu'on lui faisoit, en *affirmant* qu'il avoit payé. Il faut qu'un compte qu'on présente soit *affirmé* véritable pardevant le Juge; qu'on *affirme* la vérité d'une dette, quand on en a obtenu la collocation.

AFFISTOLEUR. s. m. Ce mot veut dire *raporteur*, selon Coquillart. Voyez Borel. Il n'est plus du tout en usage.

AFFLEURER. v. act. Terme d'Architecture. Réduire deux corps qui sont proches à une même saillie; comme une trape au niveau du plancher. *Æquare ad libellam*.

AFFLICTION. s. f. Peine du corps, ou de l'esprit. *Dolor, mœror, ægritudo*. Les Élus sont éprouvez dans l'*affliction*. Les discours étudiez de ces consolateurs sans douleur irritent plus l'*affliction* qu'ils ne l'adoucissent. M. SCUD. Le Sage dit que toutes les choses de ce monde ne sont que vanité, & *affliction* d'esprit. Il reçut une sensible *affliction* de la mort de son ami. ABLANC. Je trouverai la paix dans mon *affliction* la plus amére. PORT-R. Il n'y a qu'une *affliction* qui dure; c'est celle qui vient de la perte des biens. LA BRUY. Jamais *affliction* n'a été ni si piquante, ni si vive. P. DE CL. Il y a des femmes qui ont la triste & fatigante vanité de se rendre célébres, par la montre d'une inconsolable *affliction*. ROCHEF. L'homme doit être dégoûté & lasse de la vie par les douleurs, & par les *afflictions*. ABAD. L'*affliction* est un tribut que l'homme sage doit payer sans honte à la nature; & rien en cela ne le doit distinguer des foibles, que la modération. CAIL. Il suffit que les *afflictions* fassent une partie de la profession de l'Évangile, pour en rebuter les gens du monde. GOMBER. Scarron a dit d'Énée,

Qu'il pleuroit en perfection,
Et même sans affliction.

AFFLICTIVE. adj. f. Se dit seulement des peines corporelles qu'on souffre par ordre de la Justice. *Pœna pœnaria*. Quand on entend un criminel sur la sellette, c'est une marque qu'il y a des conclusions à peine *afflictive*.

AFFLIGEANT, ANTE. adj. Qui afflige. *Tristis, acerbus*. La mort de la personne aimée est la chose du monde la plus *affligeante*. Combien d'*affligeantes* réflexions ne devrions nous pas faire sur nôtre malheureuse destinée? P. GAIL.

AFFLIGER. v. act. Faire souffrir quelque chagrin, peine ou douleur. *Dolorem afferre, contristare*. Dieu *afflige* les bons par la prospérité des méchans. Cet homme est *affligé* de la goute. Cette ville est *affligée* de la peste. Je ne vous en dis pas davantage de peur de vous *affliger*.

AFFLIGER, signifie aussi, Maltraiter son corps, le mortifier, le faire souffrir. *Affligere, afflictare, cruciare, macerare*. *Affliger* son corps par des austéritez. PORT-R. Les Saints ont toûjours eû le soin d'*affliger* leurs corps par le jeûne & par les disciplines. ID.

AFFLIGER, signifie encore, Ruiner, désoler par toutes sortes de maniéres. *Evertere, vastare, depopulari*. La guerre *affligera* l'Etat. MAIN.

AFFLIGER, avec le pronom personnel, signifie S'attrister, concevoir du chagrin & de la douleur de quelque chose. *Dolere, mœrere*. La civilité éxige qu'on aille se réjouïr, ou s'*affliger*, avec les gens, de mille choses qui ne donnent ni joye, ni douleur. M. SCUD. Si la sagesse de Dieu avoit imposé aux hommes la nécessité de vivre toûjours, ils s'*affligeroient* peut-être de leur immortalité. ABAD. Pourquoi à la lecture de mes satires, aimez-vous mieux vous *affliger* avec les ridicules, que de vous réjouïr avec les honnêtes gens? BOIL.

AFFLIGÉ, ÉE. part. *Dolens, mœrens*. Presque tous ceux qui vont s'*affliger* avec les *affligez*, ne sentent rien de ce qu'ils disent sentir. M. SC. C'est assez d'être du nombre des *affligez*, pour être de vos amis. VOIT. Le temple de la Justice est le réfuge inviolable des *affligez*. PATR.

AFFLUBER. verb. act. Vieux mot, qui veut dire *couvrir*. Borel croit qu'il vient d'*infulare*. Voyez AFFUBLER. C'est la même chose. *Affluber* s'est fait d'affubler, par une transposition de l'*l*, qui se fait en quelques Provinces, où *affluber* est encore en usage parmi les païsans & le peuple.

AFFLUENCE. s. f. Abondance. *Affluentia, ubertas*. L'*affluence* des eaux a rompu la chaussée de ces étangs. L'*affluence* des humeurs cause diverses maladies. Le chemin étoit rompu par l'*affluence* des ruisseaux. VAUG. On dit aussi *affluence* de paroles, mais le plus souvent en mauvaise part. *Verborum copia*. Bon Dieu! quelle *affluence* de paroles!

On dit encore ce mot figurément, d'une grande abondance de biens, *divitiarum copia*; D'un grand concours de monde. *Magnus hominum concursus, summa frequentia*. *Affluence* de toutes sortes de biens, grande *affluence* de peuple. ACAD. FR.

AFFLUENT, ENTE. adj. Il se dit d'une riviére qui tombe dans une autre. *Affluens*. On a expedié des Patentes pour rendre la Seine navigable jusqu'à sa source, & toutes les rivieres y *affluentes*, tant au dessus qu'au dessous de Paris.

AFFLUER. v. n. Se rendre en un même lieu. *Affluere*. Il se dit premiérement des eaux qui coulent vers un même endroit. Il n'y a point de fleuve en France où il *afflue* tant d'eaux que dans la Loire. Il y a beaucoup de grands fleuves qui *affluent* dans la mer Caspie. Ce mot vient de *fluere, ab undis fluentibus*, parce que la grande *affluence* & abondance des choses se fait par le moyen des riviéres. Ou plûtôt, il vient d'*affluere*, qui se dit des eaux qui vont se rendre dans un endroit, & s'y ramassent en abondance; puis il s'est appliqué par métaphore à toutes les autres choses qui se rendent & se trouvent en abondance en même lieu. Ce mot déplaît à bien des gens: aucun bon Auteur ne s'en sert aujourd'hui. RÉFL. A la vérité Mezerai l'a employé. Il n'est point condamné par Messieurs de l'Académie; cependant on ne doit pas s'en servir sans scrupule.

AFFLUER, signifie aussi, Arriver en abondance; & se dit tant des personnes, que des choses. Les Écoliers *affluoient* de toutes parts autrefois dans l'Université de Paris. Les richesses, les délices, *affluent* dans la France. Les mauvaises humeurs *affluent* sur les playes.

AFFOIBLIR. v. act. Rendre plus foible, débiliter ; diminuër les forces, les abbatre. *Debilitare, enervare, frangere, infringere.* Il se dit également dans le propre, & dans le figuré. La trop grande chaleur *affoiblit* le corps. A force de raboter une planche, on l'*affoiblit*. Les bois *affoiblis* exprès sont toisez de la grosseur de leur bossage, & comme s'il n'y avoit aucun cintre, ni vuide. *Affoiblir* le crédit & l'autorité d'une personne. La vieillesse *affoiblit* la mémoire. L'affectation en matiére de langage *affoiblit* la pensée. Il n'y a rien qui *affoiblisse* cette preuve. *Affoiblir* le parti des ennemis. Ablanc. Le tems *affoiblit* l'amour. Pell. Le relâchement des Directeurs faciles ne tend qu'à *affoiblir* la vigueur des loix. P. Gaill. Le tems *affoiblit* les plus justes ressentimens. S. Evr. Le vin *affoiblit* les nerfs. Les afflictions *affoiblissent* l'esprit. La disette *affoiblit* bien-tôt une armée. On a ordonné le jeûne pour *affoiblir* les appétits sensuels. *Affoiblir* ses appas, pour *affoiblir* leurs droits. Corn.

Il se dit particuliérement des monnoyes. *Pondus vimque imminuere.* On *affoiblit* l'or en le mettant dans l'eau forte, en y mêlant de l'argent, du cuivre, de l'émeril. Lorsque le besoin de l'Etat le demandoit, le Roi pouvoit non seulement lever de grosses sommes sur la fabrication des monnoyes ; mais même les *affoiblir*, c'est-à-dire, en diminuer la bonté. C'est ce que nous apprend un plaidoyer fait en l'an 1304. par le Procureur Général de Philippe le Bel, contre le Comte de Nevers, qui avoit *affoibli* sa monnoye. *Item abaissier, & amenuiser la monnoye est privilege especiale au Roi de son droit Royal, si que à lui appartient, & non à autre, & encor en un seul cas, c'est à sçavoir en nécessité, & lors ne vient pas le gäag ne conversit en son profit especial, mais au profit & en la défense dau commun.* Le Blanc.

Affoiblir, se dit d'un corps dont on ôte de l'épaisseur, ou de la grosseur, ce qui le rend plus foible. On a trop *affoibli* cette poutre. Et figurément, on adoucit & on *affoiblit* la Croix de Jesus-Christ, ensorte qu'elle n'a plus ni dureté, ni pesanteur. Ab. d. l. Tr.

Affoiblir, est aussi neut. & signifie, Devenir plus foible, plus débile, perdre de ses forces & de sa vigueur. *Consenescere, debilitari, deficere.* L'esprit lui *affoiblit* de plus en plus. Le parti *affoiblit*. Ablanc.

Affoiblir, est aussi neut. passif. Et signifie tout de même, devenir moins vigoureux, moins fort, s'abbattre, se debiliter. Son corps & son esprit s'*affoiblissent* beaucoup. Son autorité s'*affoiblit* tous les jours. Le tribunal de Drusus semble s'*affoiblir*.

AFFOIBLISSANT, ante. adj. Qui affoiblit. *Debilitans, infringens, imminuens.* La saignée trop réïtérée est un reméde *affoiblissant*.

AFFOIBLISSEMENT. s. m. Diminution de force, diminution de vigueur ; & se dit également bien dans le sens propre & dans le figuré. *Debilitatio, infractio. Affoiblissement* de corps. *Affoiblissement* d'esprit. La fleur de l'âge se passe, & la vigueur de la jeunesse a ses *affoiblissemens*. Port-R. L'*affoiblissement* de la République de Rome est venu de la grandeur de ses Citoyens. La vie austére produit l'*affoiblissement* des passions. Ces ames ont ressenti de grands *affoiblissemens* dans le bien que Dieu commençoit à mettre en elles. Ab. d. l. Tr. On dit l'*affoiblissement* des monnoyes. Charles VII. dans la grande nécessité de ses affaires poussa l'*affoiblissement* si loin, & leva un si gros droit sur les monnoyes, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour son droit de Seigneuriage, & pour les fruits de la fabrication. Le Blanc. Le peuple se ressouvenant des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'*affoiblissement* des monnoyes, & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le Roi qu'il quittât ce Droit, consentant qu'il imposât les Tailles & les Aides, ce qui fut accordé. Id. Une Ordonnance de Philippe le Bel du mois de Mai 1295. porte, que le Roi étant à Paris, ayant aucunement affoibli les monnoyes en poids & loi, espérant encore les affoiblir pour subvenir à ses affaires, & connoissant être chargé en conscience du dommage qu'il avoit fait & feroit porter à la République pour raison de cet *affoiblissement* ; le Roi s'oblige par Charte authentique au peuple de son Royaume, que ses affaires passées il remettra la monnoye en bon ordre & valeur à ses propres coûts & dépens, & portera la perte & tarre sur lui. Boizard. Il y a encore une pareille Ordonnance du Roi Jean donnée à Paris le 28. Décembre 1355. rapportée par le même Auteur, Traité des Monn. chap. 10. Voyez EMPIRANCE. Ce mot vient du primitif *foible*.

AFFOLER. v. act. Rendre excessivement passionné ; toucher si sensiblement une personne, qu'elle en soit en quelque façon troublée. *Impotentem cupiditatis alicujus motum ciere, excitare.* Il n'est guéres en usage que dans le stile familier, badin & satirique, encore n'est-ce ordinairement qu'au participe. C'est la beauté de sa femme qui l'a *affolé*. Il étoit tellement entêté de cette opinion, qu'il en étoit *affolé* ; c'est-à-dire, qu'il en avoit presque perdu l'esprit.

Cloris que l'amour affole,
Aime les Galans de Cour. Gomb.

Dites hardiment que j'affoles
Si je dis-huy autres paroles. Pathelin.

Autrefois ce mot signifioit, Estropier un membre. *Affoler* une jambe, la blesser. *Lædere, sauciare. Affoler* une femme enceinte, la faire avorter. *Abortum prægnanti inferre, facere.* En ce sens il est hors d'usage. Du Cange dérive ce mot de *affolare*, qui signifie, Toucher légerement, flatter en badinant. Le Roman d'Aubery employe ce mot en le prenant pour blesser. *De Sarazins i ot mols* affolez. Cela est vieux.

AFFOLÉ, ée. adj. Qui est si passionné, si sensiblement touché de quelque passion, qu'il approche de la folie. *Insaniens cupiditate.* C'est un homme *affolé* de son amour propre. C'est une femme *affolée* de sa propre beauté. Tout cela n'est bon que dans le stile familier & comique.

En termes de marine, on appelle une boussole, ou une aiguille *affolée*, celle qui est défectueuse, ou touchée d'un aiman qui ne l'anime pas ; qui indique mal le Nord. *Acus magnetica deficiens, aberrans à polo.*

AFFOLEURE. s. f. Vieux mot, qui signifie blessure. *Gravior læsio.* Ce mot n'est plus en usage, il vient d'*affoler*. Dans une Charte de l'an 1328. elle est d'Odoard Seigneur de Ham, il est dit, sauf à iceli Seigneur le cas d'*affoleure*.

AFFOLIR. v. n. Devenir fou. *In insaniam incidere.* Cet homme *affolit* tous les jours. Il n'est usité que dans le stile comique & familier.

AFFONDER. Vieux mot, qui signifioit *plonger, enfoncer, aller vers le fond.*

S'il peut se plonge & affonde
Souventesfois en mer profonde. Ovide. Ms. cité par Borel.

AFFORAGE. s. m. Droit seigneurial qu'on paye au Seigneur, pour avoir permission de vendre du vin, ou autre liqueur dans son fief, & suivant la taxe qui en sera faite par ses Officiers. *Jus Dominii in vinum venale.* Ragueau & Du Cange en parlent.

Afforage, est aussi employé dans la derniere Ordonnance de la ville de Paris du mois de Décembre 1672. pour dire, le prix d'une chose vénale mis par l'autorité de Justice. *Venalium æstimatio Judicis auctoritate facta.* On ne peut vendre des vins étrangers, que le prix n'en ait été fixé par les Echevins, & qu'il n'en soit fait mention par l'acte d'*afforage*, comme il est porté au ch. 9. de la même Ordonnance. Pasquier témoigne que le mot d'*affeurer* signifioit autrefois *acheter*, & qu'on disoit *affeurer* son cheval, pour dire, l'acheter au feur, & au juste prix.

Ce mot vient du Latin *afforare*, c'est-à-dire, *juxta foros & leges judicare.* D'autres le dérivent de *fodrum*, par une métaphore tirée de ceux qui étant obligez de payer au Seigneur une certaine quantité de feurre, ou de foarre, la faisoient estimer en argent à un certain prix.

AFFOUAGE. sub. mas. Droit de couper du bois dans une forêt pour sa famille. Du Cange. *Jus cædendæ silvæ domesticos in usus.*

Ragueau dit plus particuliérement, le droit de prendre du bois dans une forêt pour son chaufage. Ce mot vient de *ad, pour*, & *focus, feu*, comme si l'on disoit, provision de bois pour son feu.

AFFOUAGEMENT. s. m. Est un état ou département qui se fait dans la Provence, & autres païs où les Tailles sont réelles, pour faciliter la levée des impositions qu'on fait sur la Province, en réglant le nombre des feux de chaque Parroisse, ou Communauté. *Vectigalium descriptio.* Environ l'an 1471. se fit le général *affoüagement*, ou la quotité de feux pour l'imposition des tailles, par tous les Baillages, Vigueries & Vallée de Provence ; auquel *affoüagement* tous les biens possedez alors par les Ecclésiastiques, & par les Gentilshommes, furent déclarez Nobles, & exempts de tailles, & ceux que désormais les uns & les autres acquerroient seroient sujets à la taille. Ce général *affoüagement* est le dernier de tous ceux qui ont été faits en Provence. Bouche. *Hist. de Prov. T. II. p.* 471. Le dernier *affoüagement* de Provence a été enregistré le 20. Mai 1666. La Viguerie d'Aix est comptée pour 74 feux dans cet *affouagement*. Ce mot vient de *foüage*, qui vient de *feu*.

AFFOUIR en un lieu, vieux mot, qui veut dire, se retirer en un lieu en fuyant d'ailleurs. *Confugere, secedere in aliquem locum.*

AFFOURCHER. v. act. Terme de Marine. C'est moüiller une seconde ancre éloignée de l'autre, ensorte que leurs cables fassent une espéce de fourche, ce qui empêche les vaisseaux de se tourmenter. Ce mot vient de *furca*.

Affourcher *à la voile*, c'est porter l'ancre d'affourche avec le vaisseau, lorsqu'il est encore à la voile.

ſreuſe à voir. VAUG. Il ſe met auſſi quelquefois ſans régime. L'Afrique a des monſtres & des deſerts *affreux*. Les mourans ont des regards *affreux*. Il a la mine *affreuſe*. ARN. Sa fin fut *affreuſe*. BOSS. C'eſt l'avarice qui a rendu les hommes aſſez hardis, pour mépriſer tout ce que la mort a d'*affreux* dans un naufrage. BOUH. M. de Caſeneuve fait venir ce mot d'*Afer*, Africain; à cauſe de la noirceur des Africains, qui les rend *affreux*. Voyez AFFRES ſon primitif.

AFFREUSEMENT. adv. D'une maniére affreuſe. *Terribilem in modum*. Quand on eſt en colere, on regarde *affreuſement* ſon ennemi. *Torvè intueri*. L'uſage de ce mot eſt aſſez borné, & bien des gens voudroient qu'en ſa place on dît d'*une maniére affreuſe*; ou qu'on ſe ſervît de quelque autre adverbe, comme de *grandement*, d'*extrêmement*, d'*horriblement* &c. Il eſt *extrêmement* gros, il eſt *horriblement* laid, plûtôt que, il eſt *affreuſement* gros, il eſt *affreuſement* laid. Ce ſeroit le plus ſeur. Et c'eſt auſſi en effet le plus ordinaire.

AFFRÉTEMENT. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt la convention pour le loüage d'un vaiſſeau. *Navis conductio*. Ce mot ſe dit ſur l'Océan. Sur la Méditerranée on dit *Noliſſement*. L'acte qu'on paſſe, quand on prend un vaiſſeau à loüage, s'appelle *Charte partie*.

AFFRÉTER. v. act. Prendre un vaiſſeau à loüage. *Navim conducere*. Le propriétaire du navire fréte, ou donne à loüage; & le marchand chargeur *affréte*, prend à loüage.

AFFRÉTEUR. ſ. m. Celui qui prend le vaiſſeau à loyer. *Navis conductor*. Ce mot vient de *fretum*, Détroit de mer.

AFFRIANDER. v. act. Accoutumer à la friandiſe. *Allectare, prolectare*. Il ne faut pas donner aux enfans trop de douceurs, cela les *affriande*. Vous m'*affriandez* à vôtre bonne chére. VAUG.

On dit en Fauconnerie, *Affriander* l'oiſeau, lors qu'avec de bon pât, ſoit de pigeonneaux, ou de poulets, on le fait revenir ſur le leurre.

On le dit auſſi au figuré des choſes agréables à l'eſprit. *Allicere, illicere*. Il s'eſt *affriandé* à la lecture des Romans, des Relations étrangéres, de la Poëſie. On dit auſſi, il eſt *affriandé* au jeu, il eſt *affriandé* au gain. Mais tout cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & familier.

AFFRIOLER. v. act. Terme populaire. Affriander, attirer par quelque amorce de plaiſir. Les femmes ſont aiſément *affriolées* par la Comédie & les cadeaux. On *affriole* les ſouris avec du lard, ou des noix, pour les prendre.

AFFRODILLE. ſ. f. ou **ASFODELE.** Plante. *Aſphodelus, haſta regia*. Cette plante a une tige droite comme une pique, ou hache Royale. Voyez. ASPHODELLE.

AFFRONT. ſ. m. Honte qu'on fait à quelqu'un, ſoit par des paroles outrageantes, ſoit par quelques coups, ou mauvais traitemens. *Injuria, contumelia*. Les *affronts* à l'honneur ne ſe réparent point. CORN. Il reçut un grand *affront* à l'audience, quand on lui fit voir ſon impoſture. Il n'y a que le Chriſtianiſme qui nous puiſſe faire ſouffrir patiemment un *affront*. Un démenti eſt un ſanglant *affront*.

On dit figurément, Boire un *affront*, avaler un *affront*, eſſuyer un *affront*; pour dire, le recevoir, le ſouffrir. *Sorbere contumeliam, ac concoquere*. On dit auſſi, ne pouvoir digérer un *affront*; pour dire, qu'on l'a toûjours ſur le cœur, qu'on ne le peut oublier. Comment pourriez vous digérer un ſi cruel *affront*?

Mon honneur eſt le ſien, & le mortel affront
Qui tombe ſur mon chef, rejaillit ſur ſon front. CORN.

Il pourroit bien, mettant affront *deſſus* affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front. MOL.

Sénéque dit que la douleur qu'on reſſent d'un *affront*, eſt la marque d'un cœur foible, & bas. S. EVR. Ce mot vient de l'Italien *affronto*. MÉNAG. Paſquier a obſervé que ce mot n'étoit pas ancien de ſon tems.

AFFRONT, ſe dit auſſi de la honte que nous recevons nous-mêmes par nôtre faute, ou par celle de ceux qui nous touchent. Un

 Général

Général d'armée reçoit un *affront*, quand il leve le siége de devant une place. Un criminel qu'on exécute fait un *affront* à toute sa famille. Quand un Prédicateur demeure court en chaire, on dit que c'est un *affront* que lui fait sa mémoire.

AFFRONTAILLES. s. fém. pl. Les confins de plusieurs fonds aboutissans aux côtez d'un autre fond.

AFFRONTER. verb. act. Tromper quelqu'un malicieusement, finement, d'une maniére basse, rusée, maligne, & sous prétexte de bonne foi; soit en lui faisant quelques emprunts qu'on n'a pas dessein d'aquitter, soit en lui vendant une marchandise. *Fraudare, defraudare.* Ce banqueroutier a *affronté* cent personnes sous l'apparence qu'il avoit d'être riche. Ce Changeur m'a *affronté*, il m'a donné de la monnoye qui est fausse. Il m'a *affronté* de dix pistoles, ABLANC.

Par des concussions fatales à la France
Il a déja vingt fois affronté *la potence.* REN.

Vois ces pâles joüeurs, qui pleins d'extravagance,
Du destin insolent affrontent *l'inconstance,*
Et sur trois dez maudits lisent l'arrêt fatal,
Qui les condamne enfin d'aller à l'hôpital. ID.

AFFRONTER, se dit quelquefois en bonne part, des braves qui ne craignent point de s'exposer dans les occasions honorables. *Hostem adoriri fortiter, adire pericula.* En ce sens il se dit des choses aussi bien que des personnes, & signifie, Faire front en attaquant hardiment, en s'exposant avec courage & avec intrépidité. Les deux armées s'*affronterent* terriblement. ABLANC. Alexandre alloit *affronter* ses ennemis en plein jour & à découvert. Vous allez de la mort *affronter* la presence. RACIN. Où est le soldat qui n'*affronte* pas le danger en presence de son Prince. ABLANC.

AFFRONTER, en termes de Blason, se dit des animaux qui sont posez vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes se regardent dans un Ecu. Deux lyons *affrontez*, sont ceux qui sont front contre front. *Gemini leones adversis frontibus picti.* On le dit aussi, quand il n'y a que leurs têtes ainsi disposées. On le dit même, quand ils sont en des quartiers differens, encore qu'il y ait d'autres piéces entre deux. Il portoit d'or à deux lions, *affrontez* de gueules.

AFFRONTERIE. s. f. Tromperie. *Fraus, fraudatio.* Il y a un très-grand nombre de gens qui ne vivent que d'*affronterie*. Servez-vous rarement de ce mot. Apparemment que sa ressemblance avec effronterie n'a pas peu contribué à le bannir presque de l'usage ordinaire.

AFFRONTEUR, EUSE. adj. & s. Qui trompe, qui affronte. *Fraudator, sycophanta.* Paris est plein de devins, de donneurs d'avis, de faux Chymistes, qui sont tous des gueux, des filous & des *affronteurs*.

AFFUBLEMENT. s. m. Voile, vétement, habillement; tout ce qui couvre, cache, enveloppe la tête, & le corps. *Velamentum, amictus.* Ce mot ne peut avoir d'usage que dans le comique.

AFFUBLER. v. act. Cacher sa tête & son corps par quelques habillemens qui couvrent jusqu'au visage. *Amicire, obtegere, involvere.* Les Moines & les Hermites s'*affublent* d'un froc. Dans les cérémonies des obséques des Princes, les parens sont *affublez* de grands chaperons de deüil. Cette femme étoit *affublée* dans sa cappe pour n'être pas connuë. Il y a de bons Auteurs qui prétendent que le mot d'*affubler* n'est plus en usage que pour signifier se couvrir, se vétir, sans avoir égard à la tête. Au moins est-il certain qu'*être affublé* se trouve pour être couvert, être vétu.

Le moindre de leurs valets
Est affublé *d'écarlate.* MAIN.

O qu'il est indignement
Affublé *d'une soutane!* ID.

Nicod dérive ce mot de *infula*, qui signifie une ancienne coëffure. On dit encore en Picardie *défuler*; pour dire, se décoëffer, ôter son chapeau. Du Cange le dérive de *affibulare*, mot de la basse Latinité qui vient de *fibula*: c'étoit une boucle ou agraffe servant à attacher les habits longs qui couvroient & enveloppoient tout le corps; comme on a dit *clavi*, & *lati-clavi*, des vétemens honorables ainsi attachez.

On dit au figuré avec le pronom personnel, s'*affubler* de quelqu'un; pour dire en être coëffé & entêté, ne voir que par ses yeux, n'entendre que par ses oreilles. *Efferri studio alicujus viri aut rei.* Les disciples de Platon étoient *affublez* des opinions de leur maître. Les gens foibles se laissent aisément *affubler* par des directeurs & par des flatteurs. Ce mot, en quelque sens qu'on le prenne, ne se peut dire qu'en raillant. Les Normans prononcent *affluber*, transposant une lettre, comme ils font en bien d'autres mots; *vrépres* pour *vépres*, &c.

AFFUBLÉ, ÉE. part. Qui est couvert, qui est enveloppé de quelque voile, de quelque habillement. *Opertus, amictus, involutus.*

AFFUST. s. m. Ce qui sert à pointer le canon quand on le tire, ou à le transporter ailleurs. *Tormenti bellici lignea compages. Pes, fulcimentum, sessibulum, vehiculum.* L'*affut* d'un canon de navire, ou de casemate, consiste en deux roües sans rais, d'une seule piece de bois. L'*affût* d'un canon qui va en campagne consiste en deux fortes roües, qui portent deux longues & fortes piéces de charpente, qu'on nomme *flasques*, dans lesquelles est comme enchassé le canon, qui se meut sur ses torillons comme sur un centre en équilibre. On y ajoûte un avant-train composé de deux moindres roües, quand on le fait marcher. Les mortiers ont aussi leurs *affuts*, dont les roües sont comme celles des canons des vaisseaux, ou des casemates.

AFFUST DE BORD, est le nom qu'on donne aux *affûts* des canons qui servent sur les vaisseaux.

AFFUST, en terme de chasse, est un lieu caché où on se met avec un fusil tout prêt à tirer, & on attend le gibier au passage. *Venatoris insidiæ, specula.*

On dit figurément, qu'un homme est à l'*affût*, quand il s'est arrêté quelque part pour épier le passage de quelqu'un à qui il veut parler, ou une occasion favorable de faire quelque affaire. *Esse in speculis, in insidiis.*

AFFUSTAGE. s. m. Soin qu'on prend du canon pour le braquer, le disposer à tirer. *Tormenti bellici ad emissionem comparatio.*

AFFUSTAGE, se dit aussi chez les ouvriers, d'une garniture & provision de tous outils dont ils ont besoin. *Omnia artis alicujus instrumenta, supellex.* On le dit encore des piéces qu'on applique aux fontaines jaillissantes pour en diversifier le jet.

AFFUSTER. v. act. Disposer le canon à tirer, le mettre en mire. *Tormentum ad emissionem disponere, librare.*

AFFUSTER, signifie aussi chez les ouvriers, Aiguiser ses outils. *Acuere, exacuere.*

AFFUSTÉ, ÉE. adj. On dit qu'un artisan est *affûté* de tous ses outils, quand il a près de lui tous ceux dont il a besoin pour travailler. *Comparatus ab omnibus instrumentis, ab omni artis suppellectile.*

AFFUSTÉ, se dit aussi figurément d'une personne qui est venuë préparée & disposée à dire ou faire quelque chose. *Meditatus.* Ils étoient trois ou quatre Juges *affûtez* pour faire gagner le procès à cet homme-là.

Nicod dérive tous ces mots du Latin *fustis*, *bâton*.

AFI.

AFICHIER & AFICHER. Vieux mot, qui veut dire, *attacher, mettre son application.*

Celui qui en tresors s'afiche. R. DE LA R.

Le cuer est en mal afiché.

AFIERT. Vieux mot, qui veut dire *Convient, appartient.* Voyez Borel, Nicod, le Songe du Vergier, & les Stances Chrétiennes, où il est dit,

Faites à mon nez l'honneur
Qui afiert *à tel Seigneur.*

Borel dit qu'*affertir* veut dire appartenir.

AFILIATION. s. f. Terme Gaulois, qui signifie adoption. Cette espéce d'adoption se pratiquoit entre les Rois, & les grands Seigneurs. Elle se faisoit avec des cérémonies militaires. Le pere présentoit une hache à celui qu'il adoptoit pour son fils; & cela signifioit, qu'il vouloit qu'en succédant à ses biens, il les conservât par le glaive.

AFILIATION, est aussi un terme de Religieux, qui signifie la communication qu'un Ordre Religieux fait à quelque maison particuliére, de tout ce que l'Ordre a de plus saint & de plus précieux. *Communicatio.*

AFILIER. v. act. Terme de Religieux. C'est faire quelqu'un participant de tout ce qu'il y a de plus saint dans un Ordre. *Communicare.* Voyez AFFILIER.

AFIN. Conjonction qui dénote l'intention, & signifie, Pour, à dessein. *Ut, ad.* Elle est toûjours suivie d'un *de*, ou d'un *que*. Quand elle est suivie d'un *de*, elle régit l'infinitif: Cet Abbé prêche *afin* d'obtenir un Évêché, *afin de* parvenir à l'Épiscopat. Je suis venu ici *afin de* vuider d'affaire. Faites, Seigneur, que nous connoissions la briéveté de nos jours, *afin d*'acquérir la sagesse du cœur. PORT-R. Et quand cette conjonction est suivie d'un *que*, elle régit le subjonctif: *Afin que* vous y mettiez ordre. *Afin que* je voye la fin de mon procès. *Afin que* nous puissions sçavoir ce que vous faites. *Afin qu*'on ne fût informé de rien, il ordonna &c. ABLANC. Elle régit même bien souvent deux constructions différentes dans une même période: J'ai tenu cette conduite,

Calif Mehedi l'ayant fortifiée la nomma Mehedie. Des Corsaires de Sicile s'en étant saisis, l'appellérent ensuite *Afrique*, & ce nom lui est resté. Charles V. la prit en 1550. & la ruina. Voyez Marmol Liv. VI. ch. 26. & 28. Il y en a aussi une de ce nom en Languedoc.

AFRICAIN, AINE s. m. & f. & adj. Qui est d'Afrique, qui appartient à cette partie du monde. *Afer*, *Africanus*. Hannibal, Asdrubal, Terence, Tertullien, Saint Cyprien, Saint Augustin, sont d'illustres *Africains*.

Africain a été le surnom de P. Cornelius Scipion, qui prit Carthage, la détruisit, & défit pour jamais Rome d'une si terrible ennemie. C'est en récompense d'un service si considérable qu'on lui donna le surnom d'*Africain*, comme on donna à son frere celui d'Asiatique. Nous avons des médailles où l'on voit d'un côté la tête de Scipion nuë, avec ces mots, P. SCIPIO AFRIC. & de l'autre Scipion dans un char à quatre chevaux, & CART. SUBACT.

Africain a encore été le surnom d'un Historien & Chronologiste fameux du III^e siécle, natif de Palestine, dont nous n'avons plus rien que les fragmens que nous en ont conservé Eusebe & Syncelle. Il se nommoit *Julius Africanus*, qu'il ne faut point confondre avec *Sextus*, ou *Cestus Africanus*, comme ont fait Eusebe, & après lui Photius & Syncelle. Quand on parle de Scipion, on ajoûte toûjours l'article, Scipion l'*Africain*. Quand on parle des deux autres on ne met jamais d'article, Jules *Africain*, ou seulement *Africain*, le plus souvent même en parlant François on retient leurs noms Latins, *Julius Africanus*, ou seulement *Africanus*. Quand on dit simplement *Africain*, ou *Africanus*, c'est de Jules qu'on parle, & non pas de Sextus. Voyez Marmol Liv. I. ch. 1. 2. 3. 4. 5.

Il y a aussi un Saint nommé *Africain*. Voyez AFRIGNE.

AFRICAIN. s. m. Terme de Fleuriste. Renoncule jaune doré, marqueté de nacorat, sur un fond jaune.

AFTOMATES. Voyez AUTOMATES.

AGA.

AGA. Interjection admirative. Vieux mot & populaire, qui vient d'un autre vieux mot, *Agardez*, pour dire, *Regardez*, *voyez un peu*. M. Huet croit que ce mot est purement Hébreu, & que c'est une abbréviation de deux mots Hébreux, qui signifient *animadversio Authoris*; ainsi on a dit *aga*, pour *animadverte*.

Et qu'est-ce ceci? est-ce mes huy,
Diable y ait part, aga *quel prendre?*
A Sire que l'on le puise pendre
Qui ment. TRIPAULT DE BARDIS ET PATHELIN.

AGA, Terme d'Histoire & de Relations. Ce mot signifie dans la langue des Mogols, & dans celle des Khovarezmiens, un homme puissant, un Seigneur, & un Commandant. Les Turcs se servent de ce mot pour signifier absolument un Commandant. Ainsi l'*Aga* des Janissaires est leur Colonel, & le *Capi Aga* est le Capitaine de la porte du Serrail. On donne par civilité à quelques personnes le titre d'*Aga*, quoiqu'ils n'ayent aucune charge. Quand ce mot est au régime, c'est-à-dire, quand il y a un autre substantif après lui qui en dépend, & que dans nos langues Occidentales nous mettrions au génitif, on dit Agassi, & non pas *Aga*. Aussi *Capi Agassi*, signifie l'*Aga*, ou le Gouverneur des Pages, Spahilar Agassi, l'*Aga*, ou le Général de la Cavalerie. Il y a des provinces où *Aga* est encore fort usité parmi le peuple.

AGACE. s. f. Espéce de pie qui a les plumes plus noires que les autres. *Pica glandularia*. Ce mot vient de l'Italien *ragazza*, qui signifie *garrula*.

AGACEMENT. s. m. Incommodité, ou douleur qui vient aux dents par le moyen de quelques acides. *Dentium hebetatio*. L'*agacement* se fait plûtôt dans les gencives que dans les dents mêmes; car si on frotte les gencives avec du vitriol, ou d'autres acides, il en vient le même effet. Dans un combat que fit faire le Duc de Savoye en 1421. d'un ours contre des dogues, le Gouvèrneur lui frotta les dents avec du vitriol, ce qui lui causa un tel *agacement*, qu'il ne put mordre les chiens.

AGACER. v. act. Attaquer, irriter, picoter; provoquer quelqu'un

qu'un doucement à quelque dispute, ou querelle. *Lacessere*, *provocare*. Il l'a si souvent *agacé*, qu'il a été contraint de répondre. C'est une chose bien agréable de se voir *agacer* par le mérite d'une jolie femme, quand elle n'a d'enjouëment qu'autant qu'il en faut pour plaire. CORN. Ils s'*agacent* l'un l'autre. BOIL.

Cher Tirsis je me sens piquer
De vingt Sonnets dont tu m'agaces.

Tout cela n'a d'usage que dans le stile satyrique, ou badin. Ménage dérive ce mot du Latin *acax*, du verbe *aceo*, & de *acaciare*, qui sont factices, d'où il pretend que sont venus *agace*, & *agacer*: d'autres du mot *lacessere*, qui pretendent qu'on a dit en quelques lieux *acesser*, pour dire *agacer*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *hegace*, vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui signifie *agacer*, où *hegasus* signifie aussi *contentieux*. Autrefois on disoit aussi *Agacier* dans le même sens.

AGACER, signifie aussi, Endormir, assoupir la faculté de quelque chose, empêcher son action. *Hebetare*. Les fruits verds & âcres *agacent* les dents, c'est-à-dire, qu'ils les rendent molles, & en état de ne mâcher qu'avec peine & dégoût. On le dit aussi du tranchant des ferremens. Un couteau est *agacé*, quand on a coupé du fruit.

AGACÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Lacessitus*, *provocatus*, ou *hebetatus*.

AGACIN. s. m. Cors au pied. *Clavus*. Voyez CORS.

AGALLOCUM. Voyez ALOES.

AGANTE. Terme de mer, c'est-à-dire, prens. Ce mot n'est usité que parmi les matelots.

AGAPES. Terme de l'Histoire Ecclésiastique, qui signifioit dans la primitive Église Grecque les festins que faisoient ensemble les premiers Chrêtiens dans les Églises, pour entretenir l'union, & la concorde entr'eux. Voici ce qu'en dit Tertullien dans son Apologetique pour en expliquer l'origine: Le nom de nos soupers apprend la raison de leur établissement. On leur donne un nom qui signifie en Grec *charité*. Quelque depense que l'on y fasse, on regarde comme un gain, une dépense que l'on fait par pieté. C'est un rafraichissement par lequel on soulage les pauvres. Chacun y mangeoit modestement, & le repas finissoit par la priere.

Saint Paul dans son Epist. 1. aux Corinth. ch. 11. parle de ces *Agapes*, ou festins, que ceux de Corinthe faisoient dans l'Église en l'honneur de celui de JESUS-CHRIST, lorsqu'il institua l'Eucharistie. Mais au lieu de le faire tous en commun, les riches faisoient leur souper à part, & c'est ce que Saint Paul reprend, lorsqu'il leur dit: *De la maniere dont que vous faites ces assemblées, ce n'est point manger la Céne du Seigneur. Car chacun prend & mange par avance le souper qu'il apporte, en sorte que les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres font grande chere.* La *Céne du Seigneur* ne se prend pas en ce lieu-là pour l'Eucharistie, mais pour le festin ou souper qui l'accompagnoit, & que les premiers Chrêtiens faisoient en mémoire du souper que JESUS-CHRIST fit avec ses Apôtres, lorsqu'il institua l'Eucharistie. Les Juifs nouvellement convertis faisoient ce festin avec beaucoup d'apparat, pour mieux représenter le festin de la Pâque légale. Les paroles de l'Apôtre semblent insinuer que ce festin se faisoit avant la Communion; mais il y eut dans la suite des Ordonnances de l'Église qui obligeoient les fidelles de recevoir l'Eucharistie à jeun; & ainsi les *Agapes* ne se firent plus qu'après la Communion.

Quelques Auteurs ont crû que cette cérémonie ou coutume étoit empruntée des Payens: *Mos verò ille, ut referunt*, dit Sedulius sur le Chapitre 11. de la 1re Épitre aux Corinth. *de gentili adhuc superstitione veniebat*. C'est même un reproche que Fauste Manichéen fait aux Chrêtiens dans Saint Augustin, d'avoir changé les sacrifices des Payens en *Agapes*. *Christianos sacrificia Paganorum vertisse in Agapas*. Mais si les *Agapes* tiroient leur origine des sacrifices, il seroit bien plus vraisemblable, que les premiers Chrétiens auroient suivi en cela ce qui se pratiquoit dans les sacrifices des Juifs. Le reproche d'un ennemi de l'Église, comme Fauste, à qui quelque ressemblance de ces festins à ceux des Payens avoit donné lieu de faire cette calomnie, ne prouve rien. C'est ainsi qu'une infinité de reproches, que nous font les Protestans, sont très-faux. Ces festins qui se faisoient dans les sacrifices sont fort anciens. On lit au Chap. 18. de l'Évod. v. 12. *Jethro beaupere de Moïse offrit des holocaustes & des sacrifices à Dieu, & Aaron accompagné des Anciens des Israelites vint pour manger avec lui en la presence de Dieu*. Après tout, il paroit plus vraisemblable que ces festins se faisoient en mémoire du repas que fit Nôtre Seigneur la veille de sa mort avec ses Disciples, avant l'institution de l'Eucharistie. Saint Paul, qui en sçavoit bien l'origine, semble le marquer par le mot *Cœna*, souper, & *Dominica Cœna*, souper du Seigneur, dont il s'est servi.

Il est encore parlé des *Agapes*, ou festins de charité, dans l'Épitre 2. de Saint Pierre chap. 2. v. 13. où ce Saint Apôtre faisant le portrait de quelques faux Docteurs, dit *qu'ils n'aiment que leurs plaisirs, & que les festins qu'ils font sont de pures debauches*. On lit dans les plus anciens manuscrits Grecs le mot d'ἀγάπαις, & dans nôtre Vulgate, *In conviviis suis luxuriantes*. Selon cette ancienne leçon ces impies faisoient leurs delices de ces festins, qui n'avoient été établis par les premiers Chrêtiens, que pour exercer leur charité envers leurs freres. Il est encore fait mention de ces *Agapes* au v. 12. de l'Épitre de Saint Jude. Ces festins religieux donnérent lieu aux Payens d'accuser les Chrêtiens de commettre des impuretez, & de se mêler au hasard dans leurs assemblées. Ce mot d'*agape*, qui en Grec signifie amour, fortifioit le soupçon, & faisoit prendre ces repas de charité, pour des banquets de dissolution. Le baiser de paix, par lequel finissoit la cérémonie, étoit une nouvelle raison qui confirmoit la médisance, & faisoit conjecturer, que cette marque d'affection fraternelle n'étoit pas tout-à-fait pure, ni tout-à-fait innocente. Pour faire cesser la calomnie, l'on ordonna d'abord que le baiser de paix se donneroit séparément entre les hommes, & de même entre les femmes; afin que le mélange des deux sexes ne donnât plus lieu aux mauvais soupçons, & que la concupiscence ne pût avoir aucune part à cette salutation fraternelle. Il fut ensuite défendu de dresser des lits, pour la commodité de ceux qui vouloient manger plus voluptueusement. Comme cette pratique pouvoit être mal interprétée par les Payens, elle fut absolument retranchée des *agapes*. Enfin, on fut obligé d'abolir entiérement les *agapes* mêmes, à cause des abus qui s'y commettoient. Ce fut le Concile de Carthage qui les condamna en 397. en sorte que la mémoire en est presque perduë avec l'usage. Ce mot vient du Grec ἀγάπη, *dilectio*, *dilection*, charité mutuelle; du verbe ἀγαπάω *diligo*, *j'aime*, *je cheris*.

AGAPETES. s. f. Bien-aimées. *Agapetæ*. On donnoit ce mot dans l'ancienne Église à des vierges qui vivoient en communauté; ou qui s'associoient avec des Ecclésiastiques, par un motif de pieté, & de charité. A cause de cela ils les appelloient, Sœurs adoptives. Dès le Ier siécle il y avoit des femmes qui étoient instituées Diaconesses; & comme elles se consacroient au service de l'Église, elles choisissoient leur demeure chez les Ecclésiastiques, à qui elles rendoient tous les offices de charité conformes à la sainteté de leur ministére. Dans la ferveur des premiers commencemens du Christianisme, il n'y avoit rien de scandaleux dans ces pieuses Societez. Mais dans la suite elles dégénérérent en libertinage; en sorte que S. Jérôme demande avec indignation, *Unde Agapetarum pestis in Ecclesias introiit?* Les Conciles, soit pour ôter aux Payens un sujet plausible de calomnie, soit pour éloigner les occasions du mal, contraignirent les Prêtres à se séparer de ces femmes, & défendirent avec beaucoup de sévérité ces *Agapetes*. S. Athanase raconte d'un Prêtre, nommé Leontius, qu'il offrit de se mutiler, & de retrancher toutes les raisons de soupçon, afin de conserver sa compagne.

AGARÉEN, ENNE. *Agarenus*. Nom de peuples. Ce sont des Israélites, ainsi nommez du nom d'Agar mere d'Ismaël duquel ils descendoient. Ils se sont appellez depuis Sarazins. Trajan fit la guerre aux *Agaréens*, & démantela leur Capitale, appellée Agares. Dion & Strabon disent qu'ils l'obligérent d'en lever le siége.

AGARIC. s. m. Terme de Botanique & de Pharmacie. *Agaricus*, *Agaricum*, *Fungus laricis*. C'est une plante qui est de la nature du champignon, dont il ne différe que par sa structure, & parce qu'il s'attache au tronc des arbres. Il y a plusieurs espéces d'*Agaric* par rapport à leur différente conformation, & par rapport aux arbres sur lesquels elles croissent. Celui qui est employé en Médecine est blanc, leger, friable, très-amer, & s'attache au tronc du Mélise ou de ses espéces. Cet *agaric* est appellé *agaric* femelle, & on l'apporte des Alpes, sur tout du Briançonnois & du Trentin. Celui qui vient du Levant est beaucoup plus blanc, plus léger & plus estimé; il croit sur le cédre, arbre qui est une espéce de Melise. Ce qu'on appelle *agaric* mâle, est un *agaric* compact, jaunâtre, quelquefois brun, & qui croit sur les noyers & sur d'autres arbres. Les Teinturiers se servent de ce dernier pour teindre en noir. L'*agaric* est purgatif, on le joint ordinairement à d'autres purgatifs, à cause qu'il agit fort lentement. L'*agaric* est chaud & adstringent, il appaise les trenchées, la sciatique, la suffocation de la matrice. L'on en fait un syrop propre aux mêmes maux, & qui outre cela purge, soulage les maladies du cerveau, le haut mal, les douleurs d'estomac & de rate, & fait uriner. Etant pris un peu devant les accès des fiévres intermittentes, il retarde le frisson: c'est aussi un contrepoison contre la morsure des bêtes venimeuses; c'est pourquoi il entre dans la thériaque. On peut en user, ou simplement, ou le faire infuser dans de l'eau mêlée, ou dans du vin. La dose est d'une dragme jusqu'à deux, suivant la force des gens. CHOMEL. L'*agaric* en naissant n'est pas de la même couleur que

opinion commune
i s'engendre sur le
es d'arbres portans

sparente, en partie
rs : ce qui lui a fait
Auteurs. On peut
e espéces ; l'Onix,
celle d'Allemagne.
& parsemée de li-
sées d'une manière
ris soin d'y peindre
n y voit des bois,
its, des fleurs, des
llus Léonardus dit
tuez dans une plai-
deur de l'ongle du
n Evêque avec sa
une autre image ;
: les portraits d'un
sont de trois cou-
on fait passer pour
re de couleur de
s, qui sont en par-
& les dernières le
rdonix est compo-
r sanguine & dis-
oir été peints par
surprenante. Pli-
Polycrate étoit de
i dit de Mithrida-
ne pierre. Car ou
ces vases auroient

blanchâtre & noi-
s y ont été appli-

tre trois couleurs
en a ruiné les mi-
& parfaites n'ont
pour exprimer la
oine, ou couleur
le dessous est d'u-
i détache les deux
ant la science du
representées les

ansparente, & le
in nuage. Il y en
s.
mêlées de bleu &
n, elles ont des
imées d'entre les

: il y en a de plu-
mmer differem-
s si fameux dans
i representoient

gne, & en Dane-
aux Orientales.
leuâtre ; c'est la

nme du corail,
ie, qu'on a nom-
scorpions, des
les cachets d'A-
tout la cire. Les
est pour cela que
r servent à enri-
& de marquete-

ge, qui s'étendent en panaches dans beaucoup de blanc. C'est une des belles Tulippes du tems.

L'*Agathe Brosset*, rouge fort enfoncé, colombin clair, blanc d'entrée.

L'*Agathe Brillet*, colombin & blanc, printanière.

L'*Agathe Barbansonne*, rouge, obscur, colombin clair, & blanc obscur.

L'*Agathe Brune*, rouge sur brun, & colombin clair.

L'*Agathe Chapelle*, rouge, colombin, & blanc.

L'*Agathe coste*, gris de lin chargé, rouge vin & blanc de satin.

L'*Agathe de Cointe*, colombin obscur, colombin clair, & blanc terni.

L'*Agathe Castelain*, colombin, rouge pâle, & blanc.

L'*Agathe Chon*, colombin, minime, & couleur de citron terni.

L'*Agathe dentelée* a du colombin, chargé de rouge avec du blanc.

L'*Agate de Dru*, couleur de rose mêlée d'incarnat colombin, couleur de citron & blanc terni.

L'*Agate Datte*, gris-lavandé, & pourpre cramoisi.

L'*Agathe d'Epine*, blanc de lait, & tacheté de rouge cramoisi clair.

L'*Agathe Ferrans*, pourpre enfoncé, couleur de Viceroi & peu de blanc.

L'*Agathe Frioul*, gris de lin enfumé, tristamin, & couleur de citron broüillé.

L'*Agathe Guerin*, feüille morte & blanc.

L'*Agathe Gobelet*, rouge cramoisi, colombin, blanc & jaune.

L'*Agathe Gobelin* est ornée de cinq couleurs, d'incarnat, de rouge, de jaune & de lacque, chargé de chamois.

L'*Agathe Gorle*, rouge, sang de bœuf & blanc.

L'*Agathe Gorion*, rouge obscur, colombin & citron.

L'*Agathe la Deserte*, colombin & peu de blanc, printanière.

L'*Agate Lante*, amarante & blanc, non d'entrée.

L'*Agathe Lionnoise*, couleur de brique, colombin, & blanc, le tout broüillé.

L'*Agathe Lorney*, colombin & blanc, non d'entrée.

L'*Agathe Minime* a quatre couleurs assez distinctes, qui sont gris-de lin, jaune, amarante, & rouge.

L'*Agathe Monsieur de Chartres*, colombin, obscur, gris lavandé, & de blanc.

L'*Agathe Magnin*, colombin, obscur, mêlé d'un colombin clair & blanc.

L'*Agathe Mole*, colombin obscur, colombin clair & blanc.

L'*Agathe Morin* a du pourpre, & du gris sâle dans beaucoup de blanc.

L'*Agathe Molard*, colombin obscur, gris lavandé & blanc.

L'*Agathe Ochée*, tristamin, rouge & chamois.

L'*Agathe la Piemande*, gris de lin, colombin, rouge, & blanc.

L'*Agathe Proserpine*, minime, brûlé jaune, & citron terni.

L'*Agathe Patin*, couleur de rose, colombin & blanc, non d'entrée.

L'*Agathe Picot*, colombin obscur, colombin clair, & blanc terni.

L'*Agathe de Quibly*, gris de lin, colombin obscur, colombin clair, & blanc d'entrée.

L'*Agathe Roussi*, rouge brun, colombin, & blanc d'entrée.

L'*Agathe Riviere*, rouge brûlé, colombin obscur, & un peu de blanc terni.

L'*Agathe Robain* a du pourpre, du rouge & du blanc ; mais quoiqu'elle ait les couleurs de l'*Agathe Royale*, néanmoins elle est fort différente : l'*Agathe Royale* a beaucoup plus de blanc, & les panaches ne sont pas semblables.

L'*Agathe Romaine* est colombine, avec un peu de la copie & du blanc.

L'*Agathe S. Marc* est gris de lin, incarnat & blanc.

L'*Agathe sans pareille*, rouge cramoisi, colombin, & blanc d'entrée.

L'*Agathe Saunier*, gris de lin clair, colombin, & blanc d'entrée.

L'*Agathe sauvage*, violet, pourpre enfoncé & blanc.

L'*Agathe du Vasseur* est d'un gris violet, avec du blanc & un peu d'incarnat.

On a fait une devise d'une *Agathe* avec ce mot, *Copiá vilescit.*

AGATHANGE. s. m. Et nom propre d'homme. *Agathangelus.* Ce mot est Grec, composé de ἀγαθὸς, *bon*, & ἄγγελος, Ange. Il y avoit aux fauxbourgs de Constantinople, où est maintenant le quartier de Pora, une Église de S. Clément Évêque d'Ancyre,

re, & de S. *Agathange* son Diacre, bâtie par l'Empereur Basile le Macedonien. Bail.

AGATHE, GATTE, ou JATTE. s. f. Terme de Marine. C'est le retranchement que l'on fait au dedans de l'avant d'un vaisseau, pour recevoir l'eau que les coups de mer font entrer par les écubiers.

AGATHYRSES. s. m. plur. *Agathyrsi.* C'est le nom d'un ancien peuple de la Sarmatie d'Europe. Hérodote parle des *Agathyrses*, comme d'un peuple très-mol. Le même Auteur les appelle Χρυσοφόρος, gens qui portent de l'or; & S. Jérôme assure qu'avec beaucoup d'or, les *Agathyrses* n'avoient ni avarice ni envie. Virgile dit qu'ils étoient peints, *pictique Agathyrsi*; ce que quelques Commentateurs expliquent des habits de differentes couleurs dont ils se vêtoient; & d'autres, de ce qu'ils se peignoient le corps & les cheveux.

Je trouve trois differentes opinions sur l'origine du nom des *Agathyrses*. Car, 1°, Quelques-uns prétendent qu'ils le tenoient d'un Agathyrse fils d'Hercule, & c'est l'opinion d'Étienne le Lybien. 2°, Pisandre dans Suidas prétend qu'il vient ἀπὸ τῶν θύρσων τοῦ Διονύσου ch. 8. des Thyrses de Bacchus. 3°, Bochard dans son Phaleg Liv. III. chap. 2. prétend, sur la ressemblance de la troisiéme partie de ce nom, que ce sont les descendans de Thiras fils de Japhet. Gen. X. 2. aussi-bien que les Thraces, dont ils étoient voisins.

AGATIS. s. m. Terme de Coutume. C'est le dégât, ou dommage, fait & causé par des bêtes. Ragueau. *Damnum a pecoribus illatum.* Voyez la Coutume d'Angoumois.

AGD.

AGDE. *Agatha.* Ville de France dans le bas Languedoc, sur la riviere d'Erant. Elle a un Évêque, dont le Diocèse est le plus petit du Royaume après Bethléhem, n'ayant que dix-neuf Paroisses. *Agde*, dit Strabon, Liv. IV. est une Colonie des Marseillois, & l'on prétend qu'ils la bâtirent en mémoire de quelque victoire, comme ils avoient bâti Nice en mémoire de l'avantage qu'ils remportérent sur les Liguriens. Dans une ancienne notice de la Gaule *Agde* tient le cinquiéme lieu entre les Villes de la premiére Narbonnoise; mais dans une autre plus ancienne, & qui semble être faite sous l'Empire d'Honorius, il n'en est point parlé, peut-être, parce qu'elle n'avoit point encore d'Évêché; car on ne trouve point d'Évêque d'*Agde* avant l'an 506 de Jesus-Christ qu'on y tint un Concile. On lit dans Pline *Agathopolis Massiliensium*, parceque ce sont les Marseillois qui ont bâti *Agde*. Chorier.

AGE.

AGE. s. m. On écrivoit autrefois *aage*, ou *eage*. C'est la durée naturelle de chaque chose, & spécialement la durée ordinaire de la vie de l'homme. *Ætas.* L'*âge* de l'homme a été borné à 120 ans en la Genese ch. 6.

Age, signifie aussi, l'état de l'homme en certaines parties de sa vie, laquelle on partage ordinairement ne quatre *âges* differens, l'enfance, la jeunesse, l'*âge* viril, & la vieillesse. L'*âge* d'innocence, l'*âge* tendre, c'est jusqu'à sept ans. *Pueritia.* L'adolescence, l'*âge* de puberté, c'est l'*âge* nubile au dessus de quatorze ans. *Adolescentia.* La fleur de l'*age*, c'est la jeunesse jusqu'à 30, ou 35 ans. *Juventus.* La force de l'*âge*, l'*âge* meur, l'*age* viril jusqu'à 50 ans. *Virilis ætas.* Après quoi commence le déclin de l'*âge*, qui fait la vieillesse. *Senectus.* L'*âge* décrepit, c'est au dessus de 75 ans. C'est le dernier *âge* de la vie. *Decrepita, exacta, extrema ætas.* L'*âge* d'homme, c'est l'*âge* ordinaire de la vie des hommes, de 50 ou 60 ans. Jamais on n'est dans un *âge* trop avancé pour étudier, ou pour apprendre, disoit S. Augustin écrivant à S. Jérôme. *Ætas nulla ad discendum sera.* La malice supplée à l'*âge*, dit la Loi 3. *Cod. Si minor.*

Age. Ce mot étant employé absolument, signifie vieillesse. *Senectus.* Être sur l'*âge*, c'est être avancé en *âge*. Être sur le penchant de l'*âge*, être sur le retour de l'*âge*; tout cela signifie être vieux.

> *On ne voit point mes pas sous l'*âge *chanceler.* Boil.

Être entre deux *âges*, c'est n'être ni jeune ni vieux. *Ætas media.* Être dans le bel *âge*, c'est être jeune, c'est être dans l'*âge* des plaisirs.

> *Pendant une aimable jeunesse*
> *On n'est bon qu'à se divertir;*
> *Et quand le bel* âge *nous laisse,*
> *On n'est bon qu'à se convertir.* La Sabl.

Age, signifie aussi le tems qu'il y a que l'on est au monde. Nous sommes de même *âge*. Le secret de l'*âge* est le seul que les femmes gardent inviolablement. Tibére avertit le Senat de ne point enorgueillir les esprits de la jeunesse, par des honneurs au dessus de leur *âge*. Ablanc.

> *Quel* âge *a cette Iris, dont on fait tant de bruit?*
> *Elle a vingt ans le jour, & cinquante ans la nuit.* Breb.

Dans les Maîtrises des Eaux & Forêts on appelle l'*âge* du bois, ou *usance* de bois, le tems qu'il y a qu'on a coupé un taillis. L'Ordonnance veut que dans la coupe des taillis on laisse seize baliveaux par arpent de l'*âge* du bois, pour croître en haute futaye. Un chêne à 100 ans est en *âge* de consistence, c'est-à-dire, il ne croît plus.

Age, en terme de Chasse, se dit de la connoissance qu'on a de l'*âge* des cerfs par l'ouverture de la tête, par la grosseur du marrein, par les rayeures plus creuses, par les perlures plus grosses, par les andouillers plus près des meules, par la largeur du talon du pied de devant, & la petitesse du pied de derriére, &c.

Age, se dit aussi en termes de Manége de la connoissance qu'on a de l'*âge* du cheval par plusieurs marques, comme les dents, les coins, le germe de féve, &c. de sorte qu'on dit qu'il n'a plus d'*âge*, quand il ne marque plus.

Age, se dit aussi du lait des nourrices; & c'est le tems qui s'est écoulé depuis que la nourrice a été en couche. Quel *âge* a vôtre lait? On ne doit point faire de difficulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvû que l'*âge* des laits & des personnes ait quelque rapport. Mart. *Disc. sur les dents.*

En Astronomie l'*âge* de la lune signifie les jours qui se sont écoulez depuis sa conjonction; autrement, le quatriéme de la lune.

En Chronologie on appelle l'*âge* du monde, le tems qui s'est écoulé depuis sa création. L'Incarnation est arrivée en l'an 3947. de l'*âge* du monde. On peut réduire les differens *âges* du monde à trois principales époques. L'*age* de la loi de la nature, depuis Adam jusqu'à Moïse: l'*âge* de la Loi, jusqu'à Jesus-Christ: l'*âge* de la loi de la grace, depuis Jesus-Christ jusqu'à present 1715. Le premier *âge* est, selon David Gauz & la Chronologie des Juifs, de 2447 ans; selon Scaliger de 2452; selon le P. Petau de 2453; selon Jacques Cappelle de 2501; selon Loüis Cappelle de 2508; selon Ussérius de 2513; selon Salien de 2543 ans. Le second *âge* est, selon Genébrard de 1420 ans; selon Ussérius de 1491; selon Jacques Cappelle de 1498; selon Scaliger de 1508; selon le P. Petau de 1531; selon Louis Cappelle de 1557; selon Salien de 1959; & selon Gauz & les Juifs de 1312 environ: car ils sçavent peu l'année de la naissance de Jesus-Christ, ils varient sur cela, comme on le peut voir dans les Observations de Vorstius sur l'ouvrage de David Gauz, & ne marquent point cette époque dans leurs Chronologies. Le troisiéme *âge* est de 1713 ans. Nous entrons dans la 1714[e] année de l'Ére de Jesus-Christ. Les Chronologistes ne conviennent cependant pas sur cela. Le P. Petau croit que Jesus-Christ est né quatre ans avant l'Ére commune, & par conséquent il augmente le troisiéme *âge* de quatre ans. Marcus Anton. Cappellus l'augmente de cinq; Baronius & Scaliger de deux. Le P. Pagi croit qu'on ne peut rien déterminer de certain sur cela. Je crois qu'il se trompe, & qu'il est sûr que l'Ére commune s'accorde avec la véritable Ére de Jesus-Christ. Les Romains distinguoient en trois *âges* tout le tems qui les avoit précédez. L'*âge* obscur, ou incertain, qu'ils étendoient jusqu'au tems d'Ogyges Roi de l'Attique, sous lequel arriva le déluge en Grece: l'*âge* des fables, ou des Héros, jusqu'à la 1[re] Olympiade: & l'*âge* de l'Histoire, qui commence à la fondation de Rome. Depuis plusieurs *âges*, c'est-à-dire, depuis plusieurs siécles. C'est un homme de tous les tems & de tous les *ages*, pour dire qu'il a la connoissance de toutes les Histoires vieilles & modernes. Chez les Poëtes les quatre *âges* du monde sont les siécles d'or, d'argent, d'airain, & de fer. Voyez Ovide au 1[r] livre des Métamorph. & mieux encore Hésiode, dans son Poëme intitulé, Ἔργα καὶ ἡμέρας, *Opera & dies* v. 108. & suiv. C'est le premier, & celui qui a le mieux décrit ces quatre *âges*.

On a fait dire à Saturne,

> *Je veux donner un nouvel* âge *au monde,*
> *Les siécles les plus beaux ne durent pas toûjours,*
> *Je veux, pour le bonheur de la Terre & de l'Onde,*
> *Des ans & des saisons renouveller le cours.* P. du Cerc.

Les Indiens comptent aussi quatre *âges* depuis le commencement du monde. Le premier, qu'ils nous représentent comme un siecle d'or, a duré, disent-ils, 1728000 ans. C'est alors que fut formé le Dieu Brame; les hommes étoient d'une taille gigantesque. Leurs mœurs étoient innocentes; ils étoient exempts de maladie, & vivoient jusqu'à 400 ans. Dans le second *âge*, qui a duré 1296000 ans, sont nez les Rajas. Le vice commença à se glisser dans le monde. Les hommes vivoient jusqu'à 300 ans: leur taille n'étoit pas si grande que dans le premier *âge*. Le troisiéme a duré 8064000 ans: le vice augmenta beaucoup; aussi ne vécut-on que 200 ans. Le dernier *âge* est celui où nous vivons, & où la vie de l'homme est diminuée des trois quarts. Le vice a pris la place de la vertu, &c. Ils prétendent qu'il s'est déja écoulé 4027195 ans. Lettr. éd.

On

On dit proverbialement à ceux qui reprochent à quelqu'un son *âge*, que l'*age* n'est fait que pour les chevaux ; pour dire, qu'il faut considérer seulement la beauté, la force, la santé d'une personne, plûtôt que son *âge*. On dit encore en burlesque, S'il vit, il aura de l'*âge*. Laissez faire à George, il est homme d'*âge*. Voyez GEORGE.

On dit en termes de Jurisprudence, Il est en *âge*, c'est-à-dire, en majorité, il est capable de conduire ses affaires. *Sui juris, suæ tutelæ factus est.* L'Ordonnance de Blois art. 28. conforme au Concile de Trente, a fixé l'*âge* de la profession Religieuse à 16 ans accomplis. Il étoit en bas *âge*, c'est-à-dire, il étoit mineur ; & on dit à la Chancelerie, Lettres de benéfice d'*âge* : ce sont les lettres d'émancipation qui affranchissent un mineur de la puissance d'un tuteur, & qui lui donnent pouvoir de joüir du revenu de son bien : on ne les obtient guéres avant l'*âge* de 18 ans.

AGÉ, ÉE. adj. Qui a atteint quelque âge. Il est *âgé* de 20 ans. *Annos natus viginti.* *Agé* se dit absolument d'un vieillard, d'un homme avancé en âge. *Ætate provectus.*

On dit encore, qu'un homme est *âgé*, non seulement pour dire qu'il est en majorité ; mais encore qu'il est en âge competent de faire des actes en Justice, comme de contracter, faire testament, de rendre foi & hommage. Cet âge est differemment prescrit par les Loix, & les Coûtumes. Il étoit alors *âgé*, pour faire telle chose.

AGÉMOGLAN. s. m. Terme de Relation. Ce mot est composé de deux noms Arabes, sçavoir 1°, de אגם, *agem*, qui signifie en général, selon la remarque de Mr. d'Herbelot, ce que barbare signifioit chez les Grecs ; car chez les Arabes il comprend tout ce qui n'est point Arabe, & chez les Turcs tout ce qui n'est point Turc. Et comme les Hébreux divisoient le monde en Hébreux & en nations, les Arabes & les Turcs le divisent en Arabes, ou Turcs, & en *Agémoglans*. 2°, du nom Arabe עלאם, qui veut dire Enfant. Ainsi *Agemoglan* signifie, un enfant barbare, qui n'est pas Turc, ou comme l'on pourroit dire en nôtre langue, un enfant gentil ; parce que ces *Agémoglans* sont les enfans de Tribu que le Grand Seigneur léve de trois ans en trois ans sur les Chrêtiens qu'il souffre dans ses États.

Quelques-uns disent *Azamoglans*. Les Janissaires sont tirez des enfans de Tribu appellez des Turcs *Azamoglans*. Des Commissaires les vont prendre de gré, ou de force, jusques dans les maisons des Chrêtiens, où de trois qu'ils en trouvent, ils en enlévent un, s'adressant toujours à ceux qui leur semblent les plus beaux & les plus adroits. On les amene incontinent à Constantinople, ou à Gallipoli. Là ils sont premiérement circoncis, puis on les instruit en la Religion Mahometane, & on leur donne des maîtres qui prennent soin de leur enseigner la langue Turque, & de les dresser aux éxercices de la guerre, jusques à ce qu'ils soient en âge de pouvoir porter les armes. Que s'il arrive qu'ils n'y soient point jugez propres, on les employe en tel cas à servir dans le Serrail aux actions les plus viles, comme par éxemple, aux cuisines, aux écuries, aux jardins, &c. Mais quelque petit que soit cet emploi, s'ils s'en acquittent comme il faut, souvent de ces degrez, bien que bas, ils sont élevez aux plus hautes dignitez de la Porte & du Serrail. DAN. Mr. d'Herbelot dit qu'*Azamoglan* est la prononciation vulgaire. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la plus vraye & la plus conforme à l'origine de ce nom, comme il paroit par ce que nous avons dit. Nicolaï, qui en parle assez en détail dans ses Navigations & Pérégrinations Orientales L. III. ch. 1. & 2. écrit aussi *Azamoglan* ; il dit même quelque part *Azamoglan*, ou *Jamoglan*. Il dit qu'on ne les léve que de quatre ans en quatre ans ; qu'il y a deux cens Commissaires pour les lever, que les *Azamoglans rustiques* n'ont de gages que deux à trois aspres par jour ; qu'ils sont vêtus & chaussez deux fois l'an de gros drap bleu, portant en tête un haut bonnet jaune en forme de pain de sucre ; & sont sous un Capitaine appellé *Agiander Agassi*, qui a de gages trente aspres par jour, & est habillé aux dépens du Grand Seigneur.

AGEN. *Agennum*, *Agennum Nitiobrigum*, *Aginum*, *Aginnum*, *Ageducum*, à ce que l'on prétend dans Achilles Statius, & *Agredicum*, dans l'Itineraire d'Antonin. Ville Épiscopale de Guyenne sur la Garonne. *Agen* est une très-ancienne ville. Je ne voudrois pas cependant lui donner pour Fondateur, comme ont fait quelques Auteurs, ni Agenor fils d'Antenor, qui selon Virgile bâtit Padoüe, ni Agenor petit-fils d'Ajax le Télamonien, ni même Agenides Éphore de Lacédémone, parceque cela n'est fondé que sur la seule ressemblance du nom. Les restes des Antiquitez qui se trouvent autour d'*Agen*, montrent que c'étoit autrefois une ville considérable.

AGENOIS, OISE. s. m. & f. & adj. Qui est d'Agen, ou qui apartient à Agen. *Agennensis.*

AGENOIS. subst. m. *Agennensis ager.* L'*Agenois* est un païs dans la Guyenne, avec titre de Comté, dont Agen est la Capitale. Il y a l'*Agenois* deçà le Lot, & l'*Agenois* delà le Lot. On croit que c'est le païs des anciens Nitiobriges, peuples considérables parmi les Gaulois. *Nitiobriges.*

AGENCE. s. f. Emploi de celui qui fait les affaires d'autrui. *Rerum administratio.* Il ne se dit que des gens qui sont chargez des affaires des Princes, ou de quelque Corps illustre, comme du Clergé, d'une Province, &c. Chez les Princes de l'Empire on brigue les *Agences*. En la Cour de France l'*Agence* génerale du Clergé est fort recherchée.

AGENCEMENT. s. m. Ajustement, arrangement ; l'ordre & la disposition où les choses se trouvent, & qui leur donne plus ou moins d'agrément. *Compositio, dispositio, ordinatio.* L'*agencement* des os a quelque chose de surprenant. Il se dit aussi au figuré de l'ordre, & de la maniére dont les choses & les mots sont disposez dans un discours ; mais en ce sens il vieillit un peu. Je me charge du soin de l'*agencement*. Rien ne reléve tant l'éclat d'une Histoire, que l'*agencement* des choses & des paroles.

AGENCER. v. act. Ranger, ajuster, mettre les choses dans l'ordre où elles doivent être ; les disposer d'une certaine maniére qui les rende agréables. *Componere, disponere, ordinare.* *Agencer* la mariée. Vous avez bien *agencé* vôtre cabinet. Il vieillit en ce sens ; mais dans le figuré il est un peu plus usité. *Agencer* les couleurs d'une harangue. ABLANC. *Agencer* les choses à nôtre air. ID. Je lui promets de fournir le soin d'*agencer* ses lauriers. VOIT. Il vient du vieux mot *gent*, qui signifioit *poli*, & qu'on nomme maintenant *gentil*.

Le mot de s'*agencer* a encore un autre sens, où il semble être un peu plus du bel usage ; & c'est lors qu'il signifie, Se mettre, se placer, se ranger, s'accommoder d'une certaine maniere. Calanus paré de ses magnifiques habits, se coucha tout de son long sur le bucher, s'*agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut possible. VAUG.

AGENCER, se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie, S'approprier, s'ajuster, se parer. *Ornare se, comere, pectere.* Mais en ce sens il n'a cours que dans le stile plaisant & familier.

> *On a beau s'*agencer *& faire les doux yeux ;*
> *Quand on est bien parée, on en est toûjours mieux.* REGN.

AGENDA. s. m. Tablette, ou mémoire où on écrit ce qu'on a à faire durant le jour, pour s'en souvenir en allant par la ville. *Pugillares.* Un Almanach d'*agenda*. Cet homme a tant d'affaires, qu'il auroit besoin d'un *agenda* in folio.

Ce mot, qui n'entre que dans les discours familiers, est pur Latin, & signifioit autrefois dans l'Église, l'Office du jour, ou de la fête, & le nombre des Messes & des Mortuaires qu'on avoit à dire. On a appellé aussi *Agenda*, les livres de Batêmes, & ceux qui se lisoient dans le Chapitre. On l'a dit ensuite des affaires du Royaume, & enfin de celles des particuliers. DU CANGE.

AGENOIS. Voyez ci-devant AGEN.

AGENOUILLER, S'AGENOUILLER. v. n. pass. Se mettre à genoux. *Genua submittere, flectere. Ponere genua.* Quelle impieté de s'*agenoüiller* devant des Dieux qu'on traine captifs en triomphe ! ABLANC. *S'agenoüiller* se dit aussi des Chameaux & des Élephans, qui s'*agenoüillent*, quand ils voyent qu'on les veut charger, afin qu'on le puisse faire plus facilement.

AGENOUILLÉ, ÉE. part. pass. Qui s'est mis à genoux. *Genibus nixus, astans in genua.*

AGENT, ENTE. adj. Terme de Physique. Ce qui agit sur les corps, & qui cause toutes les corruptions & les générations. *Agens.* Les *agens* naturels agissent toûjours de la même sorte. L'*agent* & le patient sont des termes opposez.

> *Il observe étonné que de la même argile*
> *Dont nôtre feu mortel fait un vase fragile,*
> *Le feu de la nature, inimitable* agent,
> *Forme, comme il lui plait, de l'or ou de l'argent.* PERRAULT.

AGENT. s. m. Celui qui est commis pour faire les affaires d'un Prince, de quelque Corps, ou de quelqu'un en particulier. *Procurator.* Ce Prince n'a point d'Ambassadeur en cette Cour, il n'a qu'un *Agent*. Ce Gentilhomme a un valet qui est l'*agent* de toutes ses affaires, &c. Ménage le dérive du mot *agens*, qu'on trouve en cette signification dans le Code Theodosien.

AGENS *de change & de banque*, sont des Officiers établis dans plusieurs villes de commerce, qui s'entremettent entre les Marchands négocians & Banquiers, pour faciliter leur négoce de lettres & billets de change, & le débit de leurs marchandises en gros : auquel cas on les appelle aussi *Courtiers*. A Paris il y a 30 *Agens* de banque, & Courtiers de marchandises de draps, de soye, de laine, de toile, &c. qui furent créez en titre d'Office par Charles IX. en Juin 1572. dont le nombre fut fixé par Henri IV. en 1595. qui a fort varié depuis. Ils font un Corps qui élit ses Sindics. Ils ne prennent plus la qualité de Courtiers, mais seulement

lement celle d'*Agens* de change. Leur droit est un quart pour cent, dont la moitié est payable par celui qui donne son argent, & l'autre par celui qui le reçoit, ou qui en fournit la valeur en lettres de change. Dans les villes où ils ne sont pas établis en titre d'Office, ils sont choisis par les Consuls, Maires, & Échevins, devant lesquels ils prêtent le serment. Les *Agens* de change ne peuvent être Banquiers, & ne peuvent porter bilan sur la place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un Consul, cotté & numeroté, par l'Ordonnance de 1673.

AGENT, & Patient, se dit dans le droit coutumier d'Angleterre de celui ou de celle qui se donne quelque chose à soi-même, de sorte qu'il est tout à la fois, & celui qui donne la chose, & celui à qui elle est donnée, ou qui la reçoit. Par exemple, quand une femme s'assigne à soi-même sa dot sur le plus bel héritage de son mari. HARRIS.

AGERATUM. Est une plante qui pousse beaucoup de petites feuilles oblongues, dentelées, éparses sur la terre, d'un goût tirant sur l'amer; ses fleurs sont purpurines, chacune est un tuyau évasé par le haut: cette plante vient aux montagnes, & lieux pierreux. Ce nom vient de *γῆρας*, vieillesse, & de l'*alpha* privatif; parceque la fleur se conserve en sa couleur, & ne ressent point des effets de la vieillesse.

AGG.

AgGRANDIR. v. act. Accroître, rendre plus grand, plus étendu. *Augere, amplificare.* Le Roi a *aggrandi* le parc de Versailles. Ce Partisan a bien fait *aggrandir* sa maison, ses jardins. Claudius *aggrandit* aussi la ville de Rome, suivant la coutume ancienne, qui donne cette permission à ceux qui ont *aggrandi* l'Empire.

AGGRANDIR, se prend aussi pour faire paroître plus grand, sans augmenter véritablement la grandeur, ni donner d'accroissement réel. Comme par le moyen des microscopes, nous multiplions les corps les plus simples, & *aggrandissons* les plus insensibles; de même par le moyen des lunettes nous approchons de nos yeux les objets les plus éloignez. P. LE COMTE.

AGGRANDIR, se dit figurément en Morale, & signifie rendre plus grand en honneurs, en crédit, en fortune; élever dans le monde à un état plus considérable. Les Princes *aggrandissent* qui ils veulent.

Il se dit aussi avec le pronom personnel; soit au propre, Les héritages s'*aggrandissent* par alluvion; soit au figuré, Dans les occasions de s'*aggrandir*, il n'est presque point de fidélité qui soit à l'épreuve. PATR. On ne se pousse & on ne s'*aggrandit* dans le monde, que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi. NICOL. Cet homme *s'est* bien *aggrandi* en peu de tems.

AGGRANDIR, signifie aussi, Exagérer, amplifier. *Dicendo amplificare.* Vous avez bien *aggrandi* la faute par vos discours.

AGGRANDI, IE. part. pass. & adj. *Auctus, amplificatus.*

AgGRANDISSEMENT. s. m. Augmentation, ce qui rend une chose plus grande. *Amplificatio, incrementum.* L'*aggrandissement* d'un parc, d'une ville. L'*aggrandissement* de l'État. Il doit l'*aggrandissement* de sa famille à la faveur de ce Ministre. Cromwel n'avoit de religion & de fidélité, qu'autant que ces vertus pouvoient servir à son *aggrandissement.* BOUH.

Ces mots viennent du Latin *grandis.*

AgGRAVANT, ANTE. adj. Qui aggrave, qui rend plus odieux, plus coupable. Les crimes sont plus ou moins grands, selon qu'il y a plus ou moins de circonstances *aggravantes.*

AgGRAVE, ou AgGRAVATION. s. f. Censure Ecclésiastique, qui menace qu'on fulminera l'excommunication après trois monitions ou avertissemens de se soumettre à l'Église, & d'éxécuter ce qu'elle a ordonné. *Comminatio gravioris pœnæ per censuram infligendæ.* Quand il est nécessaire de passer jusqu'à l'*aggravation*, & à la réaggravation, c'est-à-dire, à la dernière excommunication, ce qui ne se fait qu'après trois publications des monitoires, il faut une permission du Juge laïque, sans laquelle l'Official, ou le Juge Ecclésiastique, ne peut ordonner l'*aggravation*, & la reaggravation. Le Curé aussi ne peut publier l'*aggravation* sans un ordre de l'Official.

AgGRAVER. v. act. Augmenter, rendre plus coupable. *Aggravare, prægravare.* Le mariage, & les vœux, *aggravent* le péché de luxure. La violence *aggrave* le péché du ravisseur.

AGGRAVER, signifie aussi, Augmenter la peine duë à un crime, la rendre plus griéve. Les Juges *aggravent* la peine dans les récidives. Depuis qu'on a *aggravé* le supplice des meurtriers, il se fait bien moins de meurtres.

AGGRAVÉ, ÉE. part. pass. Augmenté, fait, rendu plus grand qu'il n'étoit. *Aggravatus.* Son crime est *aggravé* par toutes ces circonstances.

AGGRAVÉ, ÉE. Ce mot, dans quelques Ouvrages burlesques, signifie appesanti.

Là-dessus achevant son somme,
Et les yeux encore aggravez. LA FONT.

AgGRÉGATION. s. f. Action par laquelle on joint, on unit ensemble; réception au nombre de ceux qui composent un Corps. *Adscriptio, cooptatio.* Être d'un Corps par *aggrégation.* PATR. On a fait l'*aggrégation* de plusieurs Docteurs aux Professeurs des Écoles du Droit. Il se fait souvent en Italie des *aggrégations* des familles & des maisons, par le moyen desquelles ils portent tous les mêmes noms, & les mêmes armes.

AGGRÉGATION, est aussi un terme de Physique. *Aggregatio.* Corps par *aggrégation*, c'est-à-dire, par l'amas de plusieurs choses qui n'ont point entr'elles de liaison, ni de dépendance naturelle. Ainsi un monceau de sable, un tas de blé, sont des corps par *aggrégation.*

AgGRÉGER. v. act. Joindre, unir, & associer quelqu'un à un même Corps, à une même Compagnie. *Adscribere, cooptare.* L'Université n'a pas voulu *aggréger* dans son Corps plusieurs sortes de Religieux.

AGGRÉGER, en terme de Physique, c'est amasser plusieurs choses ensemble, qui n'ont point entre elles de liaison, ni de dépendance naturelle. *Aggregare, congregare.* Plusieurs matières qui sont *aggrégées* ensemble composent un corps physique.

AGGRÉGÉ, ÉE. part. pass. & adj. On dit en Physique, un *aggrégé* par accident, c'est-à-dire, par hasard, d'un corps composé de parties qui ne lui sont pas toutes essentielles, mais dont plusieurs y ont été jointes par hasard. *Aggregatus.* Voyez-en des exemples au mot AGGRÉGATION.

AgGRESSEUR. s. m. Celui des deux accusez, ou contendans, qui a commencé la querelle ou la dispute. *Qui aggreditur.* En matière criminelle on regarde d'abord qui est l'*aggresseur.* Ces deux Auteurs ont bien écrit l'un contre l'autre; mais c'est un tel qui est l'*aggresseur.* Il faut toûjours par provision donner le tort à l'*aggresseur.* S. EVR.

AgGRESSION. subst. f. Action de l'aggresseur. *Aggressio.* Il y a preuve de l'*aggression* contre un tel.

AGH.

AGHAIS. Terme de Coutume. On dit marché à *aghais*, c'est un marché fait à terme de payement & délivraison, de sorte que celui qui souhaite en profiter doit *agheiter*, ou aguetter, guetter & observer le jour du terme, & ne le point laisser écouler sans avoir préalablement livré, ou payé, & au refus de sa partie, consigné en justice & fait signifier. Voyez Galland dans son traité du Franc-alleu de la dernière édition.

AGI.

AGILE. adj. m. & f. Léger, dispos, & qui par la disposition de ses organes, se remuë, & agit avec facilité, avec souplesse. *Agilis.* Ce baladin est très-*agile.* Les cerfs sont des animaux fort *agiles.*

AGILE. Nom propre. Voyez AYL.

AGILEMENT. adv. D'une manière agile, d'un air souple & dispos. Avec agilité. *Agiliter.*

AGILITÉ. s. f. Légéreté, souplesse, disposition du corps à se remuer, à agir aisément. *Agilitas.* Il dance, il saute avec grande *agilité.* Les liévres ne sauvent leur vie que par leur *agilité.* Le faisan a bien moins d'*agilité* dans son vol que le héron. Quelques Auteurs s'en servent aussi figurément: Il avoit une grande *agilité* d'esprit.

AGIOS. s. m. Terme populaire, sous lequel on comprend tous les menus affiquets & parures affectées des femmes du commun. On dit à Paris en se moquant des colifichets d'une femme: Ce sont *agios* de mariée de village. Ce nom est purement Grec, & signifie *saint.* On l'a pris des Orientaux, qui sont fort superstitieux pour les cérémonies & pour les ornemens, parce qu'ils ont toûjours ce mot d'*agios* en la bouche. Pour la même raison il signifie quelquefois admiration, exclamation, parce que les Grecs le disent par admiration & en exclamation, dans l'étonnement & la surprise, comme nous disons Bon Dieu! Grand Dieu! Quand je lui ai appris cette nouvelle il a fait cent *agios*: mais il n'est que du stile familier.

AGIOTEUR. s. m. Ce mot doit être regardé comme substantif, aussi bien que son féminin, *Agioteuse.* Ce mot est très-nouveau, & sans qu'on sçache d'où il est venu il a d'abord fait fortune, & s'est trouvé établi. On entend par *Agioteur*, celui qui trafique des billets à perte pour celui de qui il prend les billets.

AGIR. v. n. Faire, causer, produire quelque effet. *Agere.* Je pense que vous *agissez* dans cette affaire avec beaucoup de courage & de vigueur. Il s'offense parce qu'il me voit *agir* d'une autre manière que lui. Le nom du poëme Dramatique vient d'un mot Grec qui signifie *agir*, pour montrer que la nature de ce poëme consiste dans l'action. MOL. Le chaud & le froid *agissent* différemment sur les corps. BERN. Quand le feu *agit* sur le bois, il

tent point cette particule
amne absolument.
ue action en Justice. Un
e sa femme, sinon en cas
mineurs ne peuvent *agir*
ur. Cet intervenant *agit*

relation au sujet dont est
ôtre tout. Venez au fait,
is de se divertir ; il s'*agit*
de mon honneur ; il s'*a-*
git du salut de vos alliez ;
L'Auteur de la critique
remarque qu'on ne dit
lise, quand il a été ques-

qui agite, & fait mou-
uissamment sur nôtre
r sur l'esprit pour l'ex-
té *agit* puissamment sur

natiéres de Théologie,
ffisante donne le pou-
nent *agir*.
opére. *Actuosus*. Il n'y
endre un reméde plus
entreprend plusieurs
eaucoup de diligence ;

d'Angleterre donna à
nt les troubles de ce
a milice. Cromwel se
oient plus de pouvoir
mélérent de faire des
e la Religion. SAL-

chose est agitée, se-
hange tout-à-fait de
e durant la tempête.
n du vent. L'*agitation*
& l'*agitation* du che-
orte d'*agitation* sans
très-agréable. P.

osophie, qui signi-
petits corpuscules
agitent les parties
ns un mouvement

e. Cet accident l'a
t dans une grande

er à quelque chose
gitare. Les vents
phire excite parmi
êt. SARAS. L'es-
PORT-R. *Agiter*

l'ame & de l'es-
ter. Il a eû long-
s passions. L'hor-
itent & poursui-
lle part. La peur

tester, débattre.
iscourir sur des
e soit. L'affaire
octeurs ont *agité*

necessaires pour le salut. PORT-R.

AGITÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Agitatus*.

AGL.

AGLIBOLE. s. m. *Aglibolus*. C'étoit un Dieu des Palmyriens dans la Syrie, comme il paroît par une inscription trouvée à Palmyre, & rapportée dans Gruter p. 81. ΑΓΛΙΒΩΛΩ ΚΑΙ ΜΑΛΑΧΒΗΛΩ ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. C'est-à-dire, *A Aglibole, & à Malachbelus Dieux du païs*. Vossius croit que ce nom est formé de ces trois mots Arabes, אג על בל, *ag al bal*, c'est-à-dire, mot à mot, *pone super corde*, Appliquez vous, faites attention : nom qu'on aura donné à ce Dieu, pour marquer que Dieu voit tout, qu'il fait attention à tout ; ou bien qu'il faut penser continuellement à Dieu. Ce sont là les conjectures de Vossius. Voici celles de Selden dans son livre *de Diis Syriis Syntagm. II. c.* 1. Il prétend que *Aglibolus* s'est fait d'*Aglibalus*, & celui-ci d'*Agalibalus*, qui vient originairement d'*Aghol-Baal* c'est-à-dire, עגול בעל, qui signifie *Dominus rotundus*, ou *circularis*, ou *volubilis*, le Seigneur rond, ainsi que disent dans Ciceron L. II. de la nat. des Dieux, ceux qui croyent que Dieu est le Globe du monde ; que cette étymologie convient parfaitement à ce que rapporte Hérodien, que la figure de ce Dieu étoit une grosse pierre ronde par en bas, & qui se terminoit en pointe. Un autre Auteur veut que *agul Baal* signifie le Dieu de l'Univers, parce que l'Univers est rond : il dit que c'est ainsi que les Hébreux & les Phéniciens ont appellé Dieu, *Baal Schamain*, ou *Balsemin*, Le Seigneur du Ciel. Un sçavant a dérivé ce nom du Grec αἴγλη, lumiére, éclat, splendeur, & βάλλω, je *jette*, comme si *Aglibolus* vouloit dire, le Dieu jette splendeur. Mais outre que cette étymologie ne s'accorde guéres avec la maniére dont *Aglibolus* est écrit dans l'inscription que j'ai citée, il n'est pas croyable que le nom d'un Dieu Palmyrien ait été Grec. Il doit être Syrien, & le nom de l'autre Dieu qu'on lui joint dans l'inscription Malachbelus en est la démonstration. Saumaise, dans ses notes sur l'Aurelien de Vopiscus N° 35 dit, qu'avec l'inscription dont j'ai parlé, on a les figures de ces deux Dieux, tous deux de forme virile, ayant les cheveux frisez, & que l'un a sur l'épaule une figure de la lune, des cothurnes aux pieds, & un javelot en main ; & que pour lui il ne doute point que Malachbelus ne soit le Soleil, & *Aglibelus* la Lune ; qu'il n'est point rare dans l'antiquité de faire de la Lune un Dieu, & non pas une Déesse. Selden au contraire croit que *Aglibelus* est le Soleil ; que la grosse pierre qui représentoit ce Dieu est le symbole de cet astre, parce qu'il est rond, & que le feu se termine toûjours en pointe. Enfin, on ajoute que *Aglibalus* est toujours nommé le premier, & qu'ainsi il paroit que c'est le Soleil. Au reste, ajoute encore Selden, comme on a fait de *Aghol Baal Aglibolus*, on en a fait aussi *Alagabale*, & *Heliogabale* ; & c'est le nom de ce Dieu que l'Empereur Élagabale, qui étoit d'Émesse en Syrie, avoit pris le sien.

AGN.

AGNAN. s. m. *Anianus*. Nom propre d'homme, qui s'est formé du mot Latin *Anianus*, Anian ; puis en moüillant l'*n*, au lieu de mettre un *i*, *Agnan*. Il ne faut pas cependant appeller *Agnan* tous ceux qui s'appellent en Latin *Anianus*. Ce mot n'est en usage que pour S. *Agnan* Evêque d'Orleans, & ceux qui portent son nom. S. *Agnan* au commencement de son Épiscopat ayant guéri Agrippin Gouverneur d'Orléans, il lui accorda la liberté de tous les prisonniers, avec lesquels le Saint entra comme en triomphe dans Orléans ; & c'est là, dit-on, l'origine du privilege qu'ont les Évêques d'Orléans, de délivrer les prisonniers à leur entrée. M. De Cordemoi dit cependant *Anian* dans son histoire de France T. I. p. 118. & 119. *Anian* Evêque d'Orleans qui avoit prévu que cette ville seroit attaquée, l'avoit fait fortifier… Attila faisoit battre la ville de toutes parts, & comme il avoit cinq cens mille hommes, il y faisoit donner des assauts si continuels, qu'après une résistance incroyable que l'espérance d'être secourus avoit fait faire aux assiégez, ils perdirent enfin courage, & envoyérent *Anian* au camp des Huns demander misericorde. CORDEM.

DEM. Mais l'usage est de dire *Agnan*. *Agnan* étoit natif de Vienne, & de Noble race. FLEURY. D'ailleurs ce n'est plus la coutume de tourner en *ian* les noms Latins terminez en *ianus*. Ainsi nous disons Tertullien, Cyprien, Gordien, Volusien, &c. & non pas Tertullian, Cyprian &c. comme on faisoit autrefois. Les autres *Anianus* doivent s'appeller *Anien*. Anien Moine d'Égypte, Anien Diacre de Célede, Anien Jurisconsulte du tems d'Alaric, Anien Abbé de Cassel &c. & non pas *Agnan*.

AGNAT. s. m. *Agnatus*. Terme de Droit. Ce nom signifie les mâles descendans de même pére; mais dans une autre ligne. Tous les biens qui appartiennent au Prince de Salm & aux Rheingraves, & Valgraves ses *agnats*. TRAITÉ DE RISWICH *art*. XXVI. M. le Card. de Fustemberg... joüira avec ses *agnats* & cognats; & domestiques, ou ayant cause, ne pourront en aucune maniere éxiger quoi que ce soit, &c. IB. Art. XLIII. Ce mot, comme l'on voit, s'écrit avec un *e*, *agnate*, & sans *e agnat*.

AGNATION. s. f. Terme de Jurisprudence. *Agnatio*. C'est, selon le Droit Romain, le lien de consanguinité entre les mâles descendans de même pére; comme *cognation* est le lien de parentage entre les mâles & les femelles ensemble descendans aussi de même pére. On doit observer qu'il y avoit cette différence entre la cognation, & *l'agnation*; c'est que la cognation étoit le nom universel, sous lequel toute la famille, & les *agnati* eux-mêmes, étoient renfermez; & que l'*agnation* étoit une espéce particuliére de cognation, qui ne comprenoit que les descendans par le sexe masculin. Par la loi des 12 tables les femmes étoient appellées à succéder avec les mâles, sans distinction de sexe, & selon leur degré de proximité. La Jurisprudence changea dans la suite, & par la loi *Voconia* les femmes furent excluses des priviléges de l'*agnation*, à moins qu'elles ne fussent dans le degré de consanguinité; c'est-à-dire, excepté la sœur de celui qui étoit mort ab intestat. De là vient que les descendans en ligne masculine étoient seuls appellez *agnati*; & en vertu de l'*agnation* ils succédoient à l'exclusion des descendans en ligne feminine. Justinien *Inst. Liv*. 3. *T*. 10. abolit cette distinction, & rétablit les femmes dans les droits de l'*agnation*, en sorte qu'abrogeant cette différence, il ordonna qu'indistinctement, soit mâles, soit femelles, tous les descendans du côté paternel viendroient à la succession, suivant l'ordre de leur proximité. D'où il s'ensuit que l'*agnation* est restreinte aux parens paternels, & que la cognation s'étend aussi aux maternels. Les enfans adoptifs joüissoient aussi des prérogatives de l'*agnation*; que l'on appelloit civile à leur égard, par opposition à l'*agnation* naturelle. Grotius a observé que dans la Famille Royale de France on suit l'*agnation*, en n'admettant que les mâles descendus des mâles, de branche en branche.

AGNEAU. s. m. Jeune animal engendré d'une brebis & d'un Belier. *Agnus*. *Agneau* de lait. Quelques-uns font sentir le *g* & d'autres non. Ainsi il est permis de prononcer *agneau* & *anneau*. Et même quoique cette derniére façon soit très-vicieuse, sur tout à cause de l'équivoque d'*anneau* dans la signification d'*annulus*, la plûpart veulent que l'on s'y soumette. D'autres prétendent qu'en parlant de la chair d'*agneau*, il faut prononcer *anneau*; & *agneau* en parlant de l'animal même. Quoi qu'il en soit, il faut faire sentir le *g* en parlant de l'*agneau Pascal*, que les Juifs mangeoient en mémoire de la délivrance que Dieu avoit procurée à leurs péres, & qui devoit être immolé vers la fin du quatorziéme jour du mois de Nisan. Ils le mangeoient solennellement avec des pains sans levain, & des laituës sauvages, à l'entrée de la nuit. Anciennement le Clergé de la Cathédrale de Marseille observoit la coutume toutes les années de manger un *agneau* rôti le jour de Pâques, en mémoire de la solennité de la Fête & de la Résurrection de N. S. J. C. Cette cérémonie se pratiquoit après avoir chanté Tierce, & pendant le repas le Lecteur lisoit le premiér Livre des Morales, & le derniér de la Cité de Dieu de S. Augustin, qui traitent de la Résurrection de nos corps. Il m'a été impossible de sçavoir en quel tems cette coutume fut supprimée. Les Arméniens en pratiquoient encore une presque semblable l'an 1560. Car le jour de Pâques ils pendoient au milieu de leur Église un *agneau* rôti, dont l'Évêque, revêtu de ses habits Pontificaux, le Clergé & le peuple, mangeoient chacun un morceau; mais peu après elle fut abolie par un de leurs Evêques, qui avoit été Religieux dans l'Ordre de S. Dominique. DE RUFFI. *Hist. de Mars*. Autrefois on bénissoit le jour de Pâques pendant la Messe l'*agneau* Pascal que l'on devoit manger, comme il paroit par la vie de S. Uldric Évêque d'Ausbourg. On ne fait plus cette cérémonie pendant la Messe dans les Communautez anciennes où elle se pratique encore, comme dans l'Abbaye de S. Victor à Paris, où on le bénit dans le Réfectoire, & on le mange à dîner.

La diminution du nombre des bêtes à laine a souvent obligé à défendre l'usage de la chair des *agneaux*. Charles IX. le défendit en 1563. & Henri III. en 1577. DE LA MAR. Le Roi vient aussi de le défendre en 1714. Ce mot vient de *amniculus*, car il perd ce nom dès qu'il a passé l'année; ou d'ἀμνὸς en Grec, qui signifie le même.

Varron dit que les *agneaux* sevrez sont sujets à mourir de chagrin. *Quum depulsi sunt agni à matribus adhibenda est cura ne desiderio senescant*. C'est pour cela qu'à un homme qui se consumoit à la Cour sans avancer, on lui donna pour dévise un *agneau*, avec ce mot, *Desiderio senescit*.

AGNEAU, se dit figurement de l'homme, & des animaux apprivoisez qui ont beaucoup de douceur. JESUS-CHRIST s'est laissé conduire à la mort comme un *agneau*. Cet homme est un *agneau*, tant il est docile à obéïr. Ce cheval depuis qu'il est dompté, est un *agneau*.

AGNEAU, en termes de Blason, est l'hiéroglyphe de l'homme paisible, simple & debonnaire, qui a le cœur ouvert & franc. Les Seguiers portent d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un *agneau* d'argent.

AGNEL, ou AIGNEL, est un vieux mot qui étoit le nom d'un ancienne monnoye d'or que fit battre S. Louis, sur laquelle étoit representé un agneau, ou mouton. Le mouton que l'on peint ordinairement auprès de S. Jean Baptiste a donné lieu à quelques-uns de croire que le Roi Jean avoit fait le premiér fraper cette monnoye pour honorer son Patron; Froissard assure même que ce fut après la bataille de Poitiers. Voyez Bude L. V. & Froiss. T. I. ch. 171. L'inscription de cette monnoye étoit, *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*. Il n'y a rien de si fréquent dans les anciens titres que cette monnoye, sous le nom de *Mutones*, ou *Moultones*. LE BLANC. Cet Auteur marque que cette monnoye étoit d'or fin à 59 ½ au marc sous S. Loüis, & Charles le Bel, en 1226. & en 1321. Et il dit dans sa Préface p. 3. qu'elle pesoit 3 deniers 5 grains trébuchans, qu'elle valoit 12 sols 6 deniers tournois, qui étoient des sols d'argent, qui pesoient environ autant que l'*aignel*. Ceux que le Roi Jean fit faire étoient aussi d'or fin; mais ils étoient plus pesans environ de 10 à 12 grains que ceux de ses prédecesseurs; puis qu'ils pesoient 3 deniers 16 grains la piéce. Ceux de Charles VI. & Charles VII. ne pesoient que deux deniérs, & n'étoient pas d'or fin.

Cette monnoye prit son nom de sa marque; & elle fut nommée *aignel* d'or, à cause de la figure d'un mouton, ou d'un aignel, comme on parloit en ce tems-là, qui étoit représentée sur l'un de ses cotez. LE BLANC. En Latin *agnus*, un agneau, & *agnellus*, diminutif, un petit agneau. On la nomma aussi *Denier d'or à l'aignel, florin, d'or à l'aignel*, *Moutons d'or à la grande laine*, & *Moutons d'or à la petite laine*. ID. Nos Auteurs François appellent aussi *agneaux* la monnoye que Jacob donna aux enfans d'Hemor, & que le texte Hébreu appelle קשיטה, *Gen*. XXXIII. 19. Nous apprenons encore du même livre de la Genése que Jacob paya cent *agneaux* aux enfans d'Hemor pour le champ qu'il avoit acheté d'eux; c'est-à-dire, cent pieces de monnoye, sur lesquelles un agneau ou un mouton étoit gravé, ce qui est justifié par les Actes des Apôtres ch. VII. v. 16. où il est marqué que Jacob avoit acheté à prix d'argent. Cette circonstance marque que ces agneaux étoient des monnoyes réelles, comme ont été autrefois en France les deniers d'or à l'*agnel*, & les moutons d'or à la grande ou à la petite laine..... Ce nom d'agneau fait voir que la monnoye étoit marquée dès ce tems-là. BOIZARD. M. Pelletier de Roüen a fait une Dissertation sur cette monnoye. Elle est dans les Mémoires de Trevoux 1704. au mois de Mai, dans laquelle il montre que c'étoit une monnoye des Chaldéens, & qu'elle étoit marquée d'un côté d'un *agneau*, & de l'autre d'un Sagittaire, ou archer, ou d'un arc, ou d'un carquois plein de fléches. Hottinger *de Num. Orient. p*. 110. prouve aussi que c'étoit une monnoye. 1°, Par l'endroit des Actes VII. 16. que nous avons déja cité. 2°, Par le commerce que faisoit Jacob. 3°, Par l'ancienne coutume de presque tous les peuples, de donner à l'argent, à la monnoye, le nom des animaux qu'on y gravoit; témoins les Bœufs d'Athéne & de Rome, les Loups d'Argos, les Chevaux de Céphalene & de Thessalie &c. 4°, Par le consentement unanime des Hébreux, qui disent que ces Kesita sont une espéce de monnoye. 5°, Par l'usage de cette monnoye, que l'on trouve encore dans le Thalmud: il devoit ajouter, & parmi les Arabes. Ce sentiment est le plus commun; c'est celui de Waserus, *De Antiq. Hebr. Numm. L. II. C*. 15. *p*. 89. De Drusius *in Gen. XXXIII*. 19. Du P. De la Haye, *Bibl. Max*. & de Grotius sur le même endroit de l'Écriture; de R. David Kimhhi, *Libr. Rad*. & du Miclol Jophi *in Gen*. XXXIII. 19. de Villalpandus & de beaucoup d'autres. Il n'y a pas jusqu'à M. Sperlingius, dans sa Dissertation *de Nummis non cusis* chap. 13. soutient que c'étoit une monnoye d'or, quoiqu'il prétende qu'elle ne fût point marquée. On en fabriqua aussi en l'année 132 . sous Philippe le Bel. Cette monnoye fut en usage jusqu'à Charles VII. Elle étoit d'or fin, elle pesoit

pesoit 3 deniérs 5 grains trébuchans, & valoit 10 sols parisis, ou 12 sols 6 deniérs tournois; ce qu'il faut entendre des sols de ce tems-là, lesquels étoient d'argent fin, & pesoient environ une dragme 7 grains. Ceci se prouve par une Ordonnance de Philippe le Bel de l'an 1320. dans laquelle il dit: *Agnels que nous faisons forger comme au tems de S. Loüis.* Et sous ce Roi cette monnoye étoit d'or fin, & pesoit 3 deniérs 5 grains trébuchans. Loüis Hutin dans une de ses Ordonnances dit que S. Loüis fit faire le deniér d'or appellé l'*agnel*, & qu'il eut cours pour 10 sols parisis. Parmi les Auteurs qui ont parlé de cette monnoye les uns la font beaucoup postérieure à S. Loüis, mais leur opinion est condamnée par les deux Ordonnances que je viens de citer. Quelques autres veulent que Loüis VIII. soit le premiér qui la fit faire, & ce sentiment me paroit détruit par un endroit des Ordonnances de Philippe le Bel, où il dit *qu'il sera forger monnoye d'or, qui est & sera appellée à l'*agnel, lequel est du tems de Saint Loüis nôtre ayeul.

M. de Peiresc, qui au rapport de M. Du Cange est un de ceux qui prétendent que les prédécesseurs de S. Loüis firent cette monnoye, croit qu'elle fut fabriquée au tems de la guerre des Albigeois, pour payer les troupes de l'armée des Croisez, & qu'on la marqua de cet agneau, que nous appellons communément *agnus Dei*; à cause qu'il étoit sur les drapeaux des principaux Chefs de cette armée; que depuis ce tems-là le Clergé de France, aussi bien que plusieurs Églises, le mirent dans leurs armes. Je ne sçai d'où M. De Peyresc a tiré cela. Les Ordonnances citées marquent clairement que ce fut S. Loüis qui fit faire cette monnoye: ce fut sans doute par un effet de sa piété qu'il y fit mettre le symbole sous lequel on a accoutumé de représenter le fils de Dieu.

AGNELER. v. act. Qui se dit de la brebis, quand elle fait un agneau. *Agnum parere.* Cette brebis n'a pas encore *agnelé*.

AGNELET. s. m. Diminutif d'agneau; pour signifier un petit agneau. *Agnellus.* M. Le Blanc, dans ses tables du prix & du poids des Monnoyes, appelle quelquefois *Agnelet* ce qu'il appelle d'autres fois *Agnel*; c'est-à-dire, une monnoye d'or fin à la taille de 59 ½ au marc valant 20 sols sous Philippe le Bel, Loüis Hutin & Philippe le Long.

AGNÉS. s. f. *Agnès.* Nom propre de femme. La Belle *Agnès*. Nom que l'on donna à *Agnes* Sorel Maîtresse de Charles VII. Il y a à Bourges la Tour de la Belle *Agnès*.

Belle Agnes est aussi un terme de Fleuriste. C'est un ancien œillet marqué de peu de violet sur un blanc passable, il créve facilement, mais il est facile à grener.

AGNOITES, ou AGNOETES. C'est le nom qu'on a donné à d'anciens hérétiques, qui nioient que Jesus-Christ eût connu le jour du derniér jugement. Eulogius Patriarche d'Alexandrie attribua cette hérésie à quelques solitaires du voisinage de Jérusalem, qui produisoient là-dessus plusieurs passages du nouveau Testament, & entr'autres celui-ci du chap. 13. de S. Marc v. 32. *Quant à ce jour & à cette heure-là, personne n'en a connoissance, non pas même les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.* Ces paroles, qui se trouvent dans tous les exemplaires Grecs du nouveau Testament, semblent d'abord appuyer le sentiment des *Agnoites*. Mais Jesus-Christ vouloit seulement faire connoitre à ses Apôtres en parlant de la sorte, que c'étoit inutilement qu'ils lui faisoient des questions sur le jour du jugement derniér, parce que cela ne regardoit point sa qualité de Messie, mais le Pére seul. Comme les Ariens opposoient ce passage de S. Marc aux Orthodoxes, les anciens Docteurs de l'Église l'ont expliqué de différentes maniéres: quelques-uns d'eux ont crû que Jesus-Christ ne parloit pas de sa nature divine en ce lieu-là, mais seulement de sa nature humaine. Le sens le plus simple est celui qu'on vient de rapporter, & qui est de M. Simon dans sa note sur cet endroit. Il faut consulter sur ces *Agnoites* Photius dans sa Biblioth. sect. 230. L'Auteur de cette hérésie a été un certain Themistius, qui se faisoit nommer Calonymus. Voyez le même Photius sect. 108. de sa Biblioth. La plûpart des Théologiens ont parlé de ces *Agnoites*. Consultez aussi Du Cange dans son Glossaire Grec sur le mot Ἀγνοῖται. On a encore appellé de ce nom d'autres hérétiques, dont le Chef fut Théophrone de Cappadoce, qui s'étoit joint aux Eunomiens, qui le rejettérent, parce qu'il révoquoit en doute que Dieu connût tout.

AGNUS DEI. s. m. Pâte bénite, qu'on porte par dévotion, & qu'on couvre d'une petite piéce d'étoffe qui est ordinairement brodée & en forme de cœur. *Cerea agni cœlestis effigies.* Les plus beaux présens des Religieuses sont des *Agnus Dei*. On dit aussi simplement un *Agnus*, sans ajouter *Dei*; & l'on prononce à la Françoise, c'est-à-dire, en ne faisant du *g* & de l'*n* qu'une *n* moüillée, comme dans *besogne* & *Cologne*. Il est indéclinable, & l'on dit au pluriel, Des *Agnus*, quatre *Agnus*, ou des *Agnus Dei*. Le Pape bénit de sept ans en sept ans les *Agnus Dei* avec le S. Chrême, dont la distribution appartient à la charge du Maître de sa Garderobbe. Les Cardinaux les reçoivent avec grande révérence dans leurs mitres. Les Feüillans ont droit de paitrir ceux qu'on fait de pâte.

Cette cérémonie vient d'une coutume ancienne de l'Église. On prenoit une certaine partie du cierge de Pâques qu'on avoit beni le Samedi Saint, & après la communion on la distribuoit au peuple pour en faire des parfums dans leurs maisons, & dans leurs champs & vignes, afin d'en chasser les Demons, & les préserver des tempêtes & des orages, comme témoigne le Pére Sirmond. A Rome l'Archidiacre bénissoit de la cire arrosée d'huile, & il mettoit dessus l'empreinte de la figure d'un agneau pour la distribuer au peuple. Ce qui a fait que depuis les Papes en ont fait des consécrations plus solennelles. Voyez Amalarius Auteur du IX^e siécle dans son Ouvrage des Offices Ecclésiastiques. Alphonse Ciccarelli a fait un Traité de l'origine de la bénédiction & des vertus de l'*Agnus Dei*, dont le Pére Labbe fait mention en sa Bibliotheque.

Nous appellons aussi vulgairement *Agnus Dei*, cette partie de la Messe où le Prêtre se frappant la poitrine dit trois fois à haute voix une priere qui commence par ces mots, *Agnus Dei*. La Messe est-elle avancée? Elle en est à l'*Agnus Dei*. C'est le Pape Sergius qui à la fin du VII^e siécle ordonna que l'on chantât à la Messe *Agnus Dei*, pendant que l'on rompoit les hosties. Fleur.

AGNUS CASTUS. s. m. *Vitex.* Arbrisseau dont les branches sont pliantes & fort souples. Ses feuilles sont découpées en cinq parties, c'est-à-dire, en main ouverte, & ressemblent à celles du chanvre, si ce n'est qu'elles ne sont pas dentelées si profondément à leur bord, & qu'elles sont plus blanchâtres. Ses fleurs naissent au sommet des branches en forme d'épi, ramassées ensemble autour des branches en maniére d'anneaux. Chaque fleur est d'une seule piéce, qui a la figure d'un tuyau, dont l'ouverture extérieure s'évase & se découpe en deux lévres. Le fruit qui succéde à la fleur est sphérique, dur, & partagé ordinairement en quatre loges, qui contiennent chacune une semence assez menuë. Les Anciens étant persuadez que cet arbrisseau étoit un spécifique pour conserver la chasteté, lui ont donné le nom de doublement chaste: les Médecins se servent de ses fruits en émulsion, pour adoucir l'âcreté des urines, & pour les gonorrhées virulentes. L'infusion de ces mêmes fruits est bonne pour l'hydropisie, & pour les pâles couleurs. Les Grecs l'ont appellé ἄγνος, c'est-à-dire, *Chaste*, parce que les Dames Athéniennes qui faisoient profession de chasteté, couchoient sur des feüilles d'*Agnus Castus* pendant les sacrifices de Cerès. Comme ces deux mots signifient la même chose, l'un en Grec, l'autre en Latin, il semble qu'il se falloit contenter de l'un ou de l'autre, & ne les pas joindre tous deux ensemble. Sa semence est en usage en Médecine, & on dit que ceux qui s'en servent peuvent plus facilement conserver leur chasteté. On fait des conserves & opiates d'*Agnus Castus*. M. Chomel en distingue deux especes; le grand, qui devient arbre comme le saule; & le petit, qui a les feuilles plus landées, & plus veluës.

AGO.

AGON. s. m. *Agon.* Ce mot est Grec, ἀγὼν, & signifie un combat, un jeu public & solennel, un jeu sacré qui se faisoit en certains jours de Fêtes, ou en certaines cérémonies, à l'honneur de quelque Dieu, ou à la mémoire de quelque Héros. Ainsi il y avoit l'*Agon* d'Androgée, institué par Minos en Crete; l'*Agon* Gymnique, *Agon Gymnicus*, à Athènes; l'*Agon* Neméen, institué par les Argiens dans l'Olympiade 53. l'*Agon* Olympien, *Olympius*, institué par Hercule 430 ans avant la premiere Olympiade, selon Eusebe. Les Romains en instituerent aussi à l'exemple des Grecs. L'Empereur Aurelien établit l'*Agon* du Soleil; & Dioclétien l'*Agon* Capitolin, qui se célébroit de quatre ans en quatre ans comme les jeux Olympiques, & par lequel cet Empereur ordonna que l'on comptât les années comme on comptoit par les Olympiades; mais cela ne dura pas. C'est dans ce derniér sens seulement qu'on pourroit user de ce mot en François, si l'on vouloit dans l'histoire de ce tems-là compter les *Agons*. En toutes les autres occasions il faudroit dire jeux, les jeux Olympiques; les jeux Neméens &c. Il y a une médaille Grecque de Commode rapportée par M. Beger T. II. p. 679. au revers de laquelle on voit une figure d'homme toute nuë, ayant la main droite sur sa tête, & tenant de la gauche un bâton, avec ces mots pour inscription, ΙΕΡΟΣ ΑΓΩΝ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'*Agon* sacré des habitans de Nicée. M. Beger ne croit point que ce soit la figure du Dieu *Agon*, dont parle Pausanias, mais un Athlete qui avoit remporté le prix à Nicée.

AGONALES. s. f. Fêtes que célébroient les Romains à l'honneur du Dieu Janus dans le mois de Janvier; ou selon quelques-uns, à l'honneur des Dieux Agoniens, que les Payens invoquoient

voquoient quand ils entreprenoient quelque chose importante. D'autres pretendent qu'elles ont pris leur nom du mont *Agon*, qui fut depuis le mont Quirinal, sur lequel se faisoit la solennité. *Agonalia*. On varie sur l'étymologie de ce mot. Les uns disent qu'il vient d'une cérémonie qui s'observoit dans le sacrifice qu'on faisoit en ce jour. Le Sacrificateur, tenant le couteau nud, & prêt à fraper la victime, qui étoit un bélier, crioit *Agon*; *ferai-je?* C'est le sentiment d'Ovide, Fast. Liv. I. v. 319. D'autres rapportent l'origine de ce nom au mont Quirinal, sur lequel se faisoit ce sacrifice, & qui s'appelloit *Agon*. D'autres enfin, comme on le voit dans Ovide au même Liv. 329. croyoient que ce mot étoit Grec, & qu'il venoit d'ἀγών, qui signifie combat, jeu public & sacré, parce qu'anciennement il y avoit ce jour là un combat de Chars.

AGONALE. *Agonalis*. Est aussi un adjectif, ou épithéte qui se donne aux Saliens, ou Prêtres que Numa Pompilius consacra au Dieu Mars, surnommé Gradivus, & qu'on appelloit aussi Palatius, ou Quirinaux. Les Saliens *Agonales* étoient au nombre de douze. Il semble que l'analogie demanderoit qu'on dît les Saliens *Agonaux*, plûtôt qu'*Agonales*; cependant les Dictionnaires mettent *Agonales*. Au reste, ces Dictionnaires se trompent, lorsqu'ils en font un substantif. Je ne crois pas qu'on dise *Agonales* tout seul, comme on ne dit point Palatins, ou Quirinaux seuls; mais Saliens Palatins, Saliens Quirinaux, Saliens *Agonales*, ou *Agonaux*. *Agonales Salii*. Rosinus Liv. III. des Antiq. Rom. ch. 35. les appelle *Agonenses Salii*. On donnoit aussi cette épithete au mont Quirinal, qu'on appelle quelquefois le mont *Agonale*; *mons Agonalis*; autre preuve qu'*Agonale* est adjectif. Le Cirque *Agonale* étoit où est aujourd'hui la place Navone.

AGONE. s. m. *Agon*. Nom qu'on donnoit au Sacrificateur qui frapoit la victime. Avant que de donner le coup il demandoit au peuple *Agon*, pour *Agone*. Le ferai-je? C'est-à-dire, fraperai-je? C'est de là qu'est venu leur nom.

AGONIE. s. f. Extrémité de la maladie, où la nature fait son dernier effort contre le mal qui menace de mort. *Extrema morientis angustia*, *extrema corporis animique colluctatio*. Ce malade a été trente heures à l'*agonie*. Ce mot vient du Grec ἀγών, *certamen*. Il n'y a pas un plus grand combat que celui de la mort contre la vie.

AGONIE, se dit figurément en Morale, de l'esprit, quand il souffre de grands travaux, de grandes inquiétudes, ou de grandes angoisses. *Angor*. Cette nouvelle a mis son esprit dans une mortelle *agonie*. La vie des pauvres esclaves est une longue mort, ou une *agonie* continuelle. PASC. Ils allèrent à la montagne des Oliviers, où après qu'il eut souffert une rude *agonie*, il fut pris pour être exposé à tous les opprobres.

AGONIE, se dit aussi dans le stile enjoüé, des tourmens que l'amour fait souffrir. Philis me met à l'*agonie*.

AGONISANT, ANTE. adj. Qui est à l'agonie. *Moriens*, *agens animam*. La Confrairie des *Agonisans* a été instituée par les Peres Augustins, sous le nom de S. Nicolas de Tolentin.

AGONISER. v. act. Souffrir l'agonie, etre à l'agonie. *Cum morte ultimum colluctari*. On dit proverbialement, Il se débat comme l'ame d'un Sergent qui *agonise*.

AGONISTIQUE. s. m. & f. *Agonisticus*. C'est le nom que Donat imposoit à ceux de sa secte qu'il envoyoit prêcher sa doctrine dans les lieux voisins & dans les Foires, ainsi que le témoigne Optat de Mileve Liv. III. c. 4.

Pour la même raison on les appella *Circuitores*, *Cercelliones*, *Catropita*, *Coropita*; & à Rome surtout *Montenses*, Montagnards, parce qu'ils tenoient leurs assemblées sur les montagnes. Apparemment que Donat les appelloit *Agonistiques*, *du mot* ἀγών, combat, parce que c'étoient comme des troupes qu'il envoyoit combattre, & faire des conquêtes. Ou bien, à ce que prétend M. Du Pin dans ses Notes sur Optat, parce qu'ils combattoient contre ceux qui vouloient défendre leurs biens contre leurs violences. Car ils en exercèrent beaucoup sous la conduite d'Axide & de Fasir, qu'ils appelloient les Chefs, ou les Capitaines des Saints.

AGONIUS. s. m. Nom propre du Dieu qui présidoit aux affaires, aux entreprises. Les Fêtes qui se nommoient Agonales étoient, selon quelques-uns, les Fêtes de ce Dieu. On appelloit aussi adjectivement *Agonius*, ou *Agonalis dies*, le jour auquel on sacrifioit une victime Agonale, ou au Dieu *Agonius*. Ce mot semble venir du verbe *ago*, j'agis. Voyez AGONALES.

AGONOTHETE. s. m. *Agonotheta*. Titre d'un Magistrat qu'on choisissoit chez les Grecs, pour présider aux jeux sacrez, il en faisoit la dépense; il déclaroit aussi vainqueurs ceux qui l'avoient méritez; & il leur distribuoit les prix proposez dans ces jeux. *Agonothéte* vient du Grec Ἀγωνοθέτης, composé du Grec Ἀγών, *combat*, *jeu sacré*, & de θέτης, *celui qui pose*, *qui ordonne*, *qui régle*. On donne encore dans les Colléges le nom d'*Agonothéte* à celui qui fait la dépense des prix qu'on distribuë aux Écoliers. *Agonothéte* perpetuel est celui qui a fondé les prix. *Ex munificentia Regis Christianissimi Agonotheta perpetui* &c. Ce terme en cette signification est un terme de Collége, & peu François; on s'en sert encore parmi les Antiquaires, aussi bien que de *Athlothéte*. Dans la basse Latinité on trouve quelquefois *Agonotheta*, & *Agonitheta*, pour Lutteur, celui qui combat; mais c'est une impropriété manifeste, comme l'a remarqué Bollandus, Févr. T. I. p. 200. & p. 891.

AGONYCLITE. s. m. & f. *Agonyclites*, *Agonoclita*. Celui ou celle qui ne fléchit jamais le genoüil. Ce mot est formé de l'*a* privatif, de γόνυ, *le genoüil*, & κλίνω, *j'incline*, *je fléchis*. On donna ce nom dans le VII[e] siècle à certains hérétiques qui ne se mettoient jamais à genoux, & faisoient toutes leurs prières debout. S. Jean Dam. heres. 91.

AGORANOME. s. m. Magistrat d'Athènes. *Agoranomus*. Il étoit préposé pour maintenir l'ordre, & la police, afin que tout ce qui se débitoit au marché, fût vendu sans fraude, & avec poids, & mesure. Cette Magistrature étoit à peu-près la même chose que celle des Édiles Curules chez les Romains. Ce nom est formé de deux mots Grecs, Ἀγορὰ, *marché*, & νέμειν, *distribuer*. Aristote distingue deux sortes de Magistrats; les *Agoranomes*, qui avoient l'intendance sur les marchez; & les Astynomes, Ἀστυνόμοι, qui avoient le soin des édifices.

AGORÉE. adj. m. & f. *Agoraeus*, *a*. Du Grec Ἀγοραῖος formé du Grec *Agora*, ἀγορὰ, qui signifie marché, place publique. On donnoit cette épithète aux Dieux dont les Statuës étoient dans les places publiques. Minerve *Agorée* étoit en vénération chez les Lacédémoniens.

AGOUTY. s. m. C'est un animal des Antilles. Il est de couleur brune, tirant sur le noir. Il a le poil rude, clair, & une petite queuë sans poil. Il a deux dents en la machoire d'enhaut, & autant en celle d'en bas. Il tient son manger en ses deux pattes de devant, comme l'Écureüil. Il jette un cri comme s'il disoit distinctement *Couyé*. On le poursuit avec des chiens, parce que sa chair, quoiqu'elle sente un peu le sauvagin, est estimée de plusieurs, autant que celle du lapin. Quand il est chassé il se retire dans le creux des arbres, d'où on le fait sortir avec la fumée, après qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune il s'apprivoise aisément. Lorsqu'on le met en colere le poil de dessus son dos s'hérisse, & il frape la terre de ses pattes de derrière, comme font les lapins. Il est aussi de même grosseur; mais ses oreilles sont courtes & rondes, & ses dents trenchantes comme un rasoir. LONVILLERS. Voyez ACOUTI. Le P. Du Tertre écrit ainsi dans son Histoire des Antilles.

AGR.

AGRA. s. f. *Agra*. Ville du Mogol. M[rs] de l'Académie des Sciences lui donnent pour longitude 101. 0. & pour latitude 28. 30.

AGRAFE. subst. fem. Petit crochet servant à attacher des habits, ou quelque autre chose, & qu'on fait quelquefois passer dans un anneau qui lui répond, qu'on appelle *porte*. *Fibula*. Cette montre a une *agraffe* d'argent, une *agraffe* de diamans.

AGRAFFE, en Architecture, est un crampon, ou morceau de fer à crochet, qui sert à retenir les pierres, & les marbres.

AGRAFFER, est aussi un terme de Vanier. C'est un osier tortillé qui tient le bord de la hotte.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'Hébreu *garaph*, qui signifie, *fortiter comprehendit*. D'autres le dérivent de *gryphium*, parce que l'*agraffe* est crochuë comme une griffe. On dit encore en quelques lieux, *agrappe*; & les Italiens disent *agrapare*; pour dire, *agraffer*. Les Anciens l'appelloient *fermail*.

AGRAFFER. v. act. Attacher avec une agraffe, avec une épingle, ou autre chose. *Fibula subnectere*, *astringere*, *substringere*. *Agraffer* sa jupe. *Agraffez* ces rubans à cette tapisserie. Selon le P. Labbe, *agraffer* a été supposé pour agriffer, la lettre *a* donnant plus d'emphase au mot.

s'AGRAFFER, signifie aussi, Se prendre, s'attacher à ce qu'on trouve. *Apprehendere*, *arripere*. Un homme qui se noye s'*agraffe* à tout ce qu'il peut.

AGRAFFÉ, ÉE. part. adj. *Subnexus*, *affrictus*, *substrictus fibulâ*.

AGRAIRE. adj. f. Terme de Jurisprudence. C'est le nom qui fut donné à une loi que publia Spurius Cassius, pour le partage des terres prises sur les ennemis: c'étoit vers l'an de Rome 268. *Agraria*. On trouve dans le Digeste deux autres loix *Agraires*; l'une de Cesar, & l'autre de Nerva: mais elles ne regardent que les limites des champs, & n'ont aucun rapport avec celle de Spurius Cassius. Ciceron pendant son Consulat s'opposa à la loi *Agraire*, que Rullus Tribun du peuple vouloit faire passer. Voyez ses harangues *De lege agraria contra Rullum*. Il faut cependant remarquer que ce mot *Agraire* n'est point le nom particulier d'une loi; mais un nom générique de toutes les loix faites pour le partage

tage ou la distribution des terres. Il y a quinze ou vingt loix *Agraires*, dont les principales sont la loi *Apuleia*, portée l'an de Rome 653; la loi *Bebia*; la loi *Cassia*, de l'an de Rome 267; la loi *Cornelia*, de l'an 673; la loi *Flaminia*, de l'an 525; la loi *Flavia*; la loi *Julia*, de l'an 691; la loi *Licinia*, de l'an 377; la loi *Ælia Licinia*; la loi *Livia*; la loi *Marcia*; la loi *Rubria*, portée après la prise de Carthage; deux loix *Semproniæ*, de l'an 620; la loi *Servilia*, de l'an 690; la loi *Thoria*; la loi *Titia*.

AGRÉABLE. adj. m. & f. Ce qui nous plaît, ce qui est selon nôtre goût. *Gratus, acceptus, jucundus.* La campagne est *agréable* aux melancoliques. Il n'y a rien de plus *agréable* que la conversation des honnêtes gens. Il faut tâcher de se rendre *agréable* à tout le monde. La condition naturelle des hommes leur fournit peu de choses *agréables*, & leur raison leur apprend à en goûter encore moins. FONTEN.

AGRÉABLE, s'employe aussi fort souvent subst. L'*agréable* de cette affaire, c'est qu'il ne faut point d'argent. Il faut, autant qu'il est possible, mêler l'utile avec l'*agréable*. Molière a quitté pour le boufon, l'*agréable* & le fin. BOIL.

AGRÉABLE. s. m. Terme de Fleuriste. C'est le nom d'une des espèces des œillets piquetez. Voyez Amarillis.

AGRÉABLEMENT. adv. D'une manière agréable. *Jucunde, lepide, festive.* Cette personne chante *agréablement*. La nouvelle d'un si heureux succès fut reçuë fort *agréablement*. Passer *agréablement* la vie. ABLANC. Tourner les choses le plus *agréablement* du monde. MOL.

AGRÉER. v. n. Avoir de l'agrément, plaire, être au gré de quelqu'un. *Placere.* *Agréer* aux Princes. Cette peinture m'*agrée* fort. Si ce mariage vous *agrée*. Il y a beaucoup de choses qui sont bonnes, & cependant qui n'*agréent* pas à tout le monde.

AGRÉER. v. act. Avoir pour agréable, recevoir favorablement. *Gratum & acceptum habere.* Vous *agréerez*, s'il vous plait, mes complimens. Dieu *agrée* les prières de ses enfans. Il a *agréé* le present que je lui ai fait.

AGRÉER, signifie aussi, Trouver bon, ratifier, approuver. *Approbare, comprobare.* *Agréez* que je ne me mêle point de cette affaire. Je lui ai fait *agréer* les raisons que j'avois d'agir de la sorte. Le Roi a *agréé* la résignation d'un tel Bénéfice, d'une telle charge. Il faut que le mari *agrée* & ratifie le contract fait par sa femme pour sa validité.

AGRÉER. Terme de Marine. Fournir un navire de son funin, voiles, canons, poudre, balles & méche, selon le voyage. *Navim instruere.* Il signifie aussi, Voir si tous les cordages sont bien garnis, suffisans & en état. Et on dit entre Marchands, *Agréer* un vaisseau, pour dire, Accepter un navire. *Accipere.*

On dit proverbialement, qu'il faut payer, ou *agréer*; pour dire, qu'un débiteur doit satisfaire ses créanciers par argent, ou par ses soumissions en obtenir terme, ou composition.

AGRÉEUR. s. m. Celui qui fournit tout ce qu'il faut à un navire pour le mettre en état de faire voyage. *Instructor.*

AGRÉEUR, est aussi celui qui passe le funin, frape les poulies, oriente les vergues, & met en bon ordre tout ce qui est de sa charge.

AGREILS. s. m. plur. Voiles, cordages, & toutes les autres choses nécessaires pour les manœuvres d'un vaisseau, & pour le mettre en état d'aller en mer. *Armamenta.* On les appelle *sartie* sur la Méditerranée. On les nomme aussi *agrez*, ou *agreilz*.

AGRÉMENT. s. m. Ce qui est agréable, ou ce qui contribuë à rendre tel. *Jucunditas, suavitas, delectatio.* On trouve de grands *agrémens* dans l'étude de la sagesse. Ce Poëme a de grandes beautez, de grands *agrémens*.

AGRÉMENT, signifie encore le raport agréable des traits avec l'air d'une personne, ou de quelque chose qu'on a peint. *Lepor, concinnitas, gratia.* Cette femme a de grands *agrémens*. Les *agrémens* naissent de la régularité. S. EVR. Les *agrémens* trop réguliers ont rarement le secret de plaire.

AGRÉMENT, se dit aussi de quelques ornemens qu'on met sur un habit, sur un visage. *Ornatus, ornamentum, munditia.* Un passepoil, un petit galon d'or, est un *agrément* sur un habit. Ce qui se dit particulièrement en broderie, des ouvrages de paillettes, de grains faits de boüillons, ou de petits points noüez, quand ils sont bien assis, & donnent de la grace à la besogne. Une mouche qui n'est pas mise par nécessité sur un visage, s'appelle un *agrément*. Les Perruquiers appellent aussi *agrément* les cheveux bouclez qui accompagnent les temples; parce qu'ils donnent un air plus agréable au visage.

AGRÉMENT, signifie aussi, Ratification, consentement. *Approbatio, comprobatio.* Le Roi promet son *agrément* à celui qui traitera d'une telle charge. Cette maison a été venduë avec l'*agrément* de tous les créanciers, c'est-à-dire, avec leur consentement, leur approbation. C'est à peu près en ce sens que l'Abbé de la Trape a dit, Il n'est gueres possible que Dieu reçoive avec *agrément* ce qu'on lui donne, lorsqu'on se persuade que l'on en fait assez. Ou bien il a pris *agrément* pour plaisir. Quoi qu'il en soit, cet usage de ce mot paroit un peu particulier; car *agrément* paroit là actif, & dans l'usage il est passif. On dit, Il a été reçu avec beaucoup d'*agrément*; mais on ne dit pas, Le Roi a reçu ce Courtisan, a reçu ce present avec beaucoup d'*agrément*. Le même Auteur (l'Abbé de la Trape) a dit que sans la ferveur on ne peut trouver d'*agrément* aux yeux de celui qui rejette les offrandes & les victimes quand elles sont impures.

AGRÉMENT, est aussi un mot plaisant & badin, usité parmi les femmes; pour dire, un lavement. *Clyster.* Madame n'est pas visible, on vient de lui donner un *agrément*. Selon Ménage le mot d'*agrémeont* dans cette signification n'est pas ancien dans nôtre langue: il soupçonne qu'on n'a donné un nom si honnête aux lavemens, que parce que les Dames s'en servent pour se faire un teint plus frais & plus beau.

AGRENER. Voyez ENGRENER.

AGRESTE. adj. m. & f. Acide, qui se dit de certains fruits verds & âcres, dont le goût est sauvage, fâcheux & désagréable. *Acidus, acerbus.* Il vient du Grec ἄγριον, qui signifie, *âcre*, & désagréable au goût. Les Italiens appellent le vinaigre, *agresto*.

AGRESTE, se dit aussi des personnes, & signifie peu poli, peu civil. *Agrestis, rusticus.* Cet homme est devenu tout-à-fait *agreste*. Son humeur est bizarre & *agreste*. Ses mœurs sont sauvages & *agrestes*.

AGRESTIE. s. f. C'est un vieux mot, qui veut dire, *rudesse*, *rusticité*. *Rusticitas.* BOREL.

AGREVE. s. m. & nom propre d'homme. *Agrippa.* C'est ainsi que les plus anciens manuscrits nomment *Agreve*; les autres *Agrippanus* & *Agripanus*. *Agreve* vient mieux d'*Agrippa* que d'*Agrippanus*, qui feroit Agrevain. Mais ce Saint est le seul pour lequel il faille ainsi changer le nom Agrippa. Pour tous les autres qui l'ont porté il faut retenir en François la forme Latine. Ainsi l'on dit, Agrippa dit à Paul: Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être Chrétien. *Act.* XXVI. 28. Auguste honora deux fois du Consulat Agrippa, homme d'assez basse condition; mais habile dans le métier de la guerre, & qui avoit eû beaucoup de part aux victoires du Prince.

AGREZ. Voyez AGREILS.

AGRICULTURE. s. f. Art de cultiver la terre, de la rendre fertile, de faire venir les fruits & les plantes. *Agricultura.* On le dit aussi de toute l'œconomie d'un ménage champêtre. Virgile a donné de belles leçons sur l'*agriculture*. Le Théatre d'*agriculture* enseigne tout le ménage de la campagne. Les Consuls Romains se sont souvent occupez à l'*agriculture*. Les Auteurs qui ont écrit de l'*agriculture* sont, Caton, Varron, Columella, Palladius Constantinus, Cesar, Baptista Porta, Heresbachius: en Italien Alphonse Herrera: en François Charles Étienne, & Jean Liebault; le Théatre d'*agriculture* d'Olivier de Serrée, & de Pièrre de Croissens, dit le bon Ménager, que je trouve aussi nommé Pièrre Crescenzi, *Petrus Crescentiensis*. Il étoit Sénateur de Bologne, & après avoir été employé en plusieurs Ambassades, ou Légations, il composa en assez mauvais Latin un Traité d'Agriculture à la prière de Charles Roi de Jérusalem & de Sicile, auquel il le dédia au commencement du XV[e] siècle. *De Agricultura, omnibusque plantarum & animalium generibus, L. XII.* Ce Traité fut imprimé en 1538. à Bâle par Henri Pière, sur des exemplaires écrits du tems de l'Auteur. Il a été traduit d'abord en Italien, ensuite en François, & il y en a plusieurs éditions. Pièrre Bellon a fait aussi un Traité du Labeur de la Campagne, qui est très-instructif. Clusius l'a traduit en Latin, & l'a inseré dans ses œuvres de Botanique. La Quintinie a fait l'Instruction pour les Jardins Fruitiers & Potagers; c'est un éxcellent ouvrage. Le Jardinier Solitaire, par le Frere François Chartreux est un livre estimé. Loüis Liger a imprimé un Dictionnaire général des termes propres à l'*agriculture*, à Paris 1703. *in* 12. Vinet, La Maison Champêtre; Les Délices de la Campagne, *à Paris* 1662. Chomel, Dictionnaire Œconomique, sont encore des Auteurs d'*agriculture*. Voyez de plus les Transactions Philosophiques, T. II. pag. 748. & suivantes, & ci-dessous aux noms JARDIN, JARDINIER, FLEUR, & FLEURISTE.

AGRIER. s. m. Vieux terme de Coutumes, qui signifie, Champart, ou terrage, selon Ragueau. *Ager.*

AGRIERE. s. f. Terme de coutumes. C'est un droit que les Seigneurs perçoivent en certaines provinces sur les terres labourables. Selon Rageau c'est la même chose qu'AGRIER. *Agrarium.*

AGRIFFER. v. neut. pass. S'attacher avec des griffes à quelque chose. *Arripere, stringere unguibus.* Un chat qu'on effarouche saute, & s'*agriffe* à la tapisserie, aux nattes, &c. Il signifie aussi, S'attacher avec les mains. Cet homme en tombant s'*agriffa* à un endroit de la muraille, & se retint.

AGRIONIES. s. m. & plur. *Agrionia.* Fêtes de Bacchus qui se célébroient la nuit & dans lesquelles on se couvroit de lierre. C'est

Plutarque qui nous l'apprend en deux ou trois endroits, & en particulier à la fin des *Questions Romaines*, où Meursius a très-bien corrigé le texte de cet Auteur, où on lit, Καὶ οὔτε ἐν Ἥρας Ἀθήνησι, οὔτε Θήβησιν ἐν Ἀφροδίτης ἴδοι τις ἂν κιττὸν ἄγριον. ἰοῖς δὲ καὶ Νυκτελίοις. Et où il faut lire, ἴδοι τις ἂν κιττόν. Ἀγριωνίοις δὲ καὶ Νυκτελίοις. Ainsi il ne faut pas traduire comme a fait Amyot : Et pourtant ne voit-on jamais ès sacrifices & cérémonies de Junon à Athènes, ni de Venus à Thebes, du lièrre sauvage ; mais bien en voit-on ès sacrifices qui se font de nuit. Il falloit ôter *sauvage*, & dire, mais bien en voit-on aux *Agrionies*, & aux sacrifices qui se font de nuit.

AGRIOPHAGE. s. m. & f. *Agriophagus*. Qui vit de bêtes féroces, ou sauvages. Ce mot est Grec, composé de ἄγριος, sauvage, féroce, & φάγω, Je mange. On l'a donné à quelques peuples, vrais ou fabuleux, qui ne se nourrissoient que de chair de lion s& de panthères. Solin, c. 33. & Pline Liv. V. c. 30. met des *Agriophages* dans l'Ethiopie, & Ptolemée en met dans l'Inde en deçà du Gange. On les appelle aussi Moscophages.

AGRIOTTE. s. f. Espèce de grosses cerises aigres, qui valent mieux à confire que les douces, & qui sont meilleures aux fébricitans. *Cerasum aciduli saporis*. Le peuple les appelle *griottes*, & c'est ainsi qu'il faut dire. Le mot d'*agriotte* ne se trouve dans aucun bon Auteur. Voyez GRIOTTES. Ce mot vient du Grec ἄγριος, qui signifie *sauvage*. Voyez Cerise.

AGRIPAUME. s. f. *Cardiaca, Agripalma*. Plante qui croît dans les chemins, près des masures, & qu'on a nommée *Cardiaca*, à cause qu'on a cru qu'elle étoit bonne pour les maladies du cœur, telles que la palpitation, les défaillances &c. Sa racine est fort fibreuse ; ses tiges sont droites, quarrées, & s'élèvent depuis trois jusqu'à cinq pieds ; elles sont garnies de feuilles opposées deux à deux, arrondies, decoupées assez profondément, dentelées à leurs bords, d'un verd obscur, & un peu velues. Celles du bas sont semblables à celles de l'aconit, & de la renoncule, au lieu que celles du haut des tiges vont toûjours en s'étrécissant, perdent de leur rondeur, & deviennent étroites & dentelées. Ses fleurs sortent de la base des feuilles ; elles sont purpurines, formées en gueule, ayant la lèvre supérieure pliée en gouttière, & plus longue que l'inférieure, qui est partagée en trois. Chaque fleur est renfermée dans un calice en forme de cornet, dans le fond sont contenues quatre semences anguleuses.

AGRIPPA. Voyez AGRÉVE.

AGRIPPEUR. s. m. Jean le Maire en l'*Amant vert* employe ce mot, pour dire un *matin*. BOREL.

AGRIPPER. v. act. Terme populaire, qui signifie, Prendre avec une main avide, comme avec une griffe. *Accipere*. A peine ai-je perdu ma montre de vûe, qu'elle a été *agrippée*. On dit plus souvent *grippée*.

AGRIPPÉ, ÉE. part. *Arreptus*.

Ces mots viennent du Grec γριπεύειν, qui signifie *piscari*, *pêcher* ; & de γρῖπος, aussi Grec, qui signifie un filet pour prendre des poissons.

AGROUPER, GROUPER. v. act. L'un & l'autre se dit en termes de Peinture, & signifie, Mettre plusieurs corps en un peloton, accoupler, & ramasser plusieurs corps ensemble. *Conglobare*. Il faut que les membres soient *agroupez* de même que les figures. FÉLIB.

AGU.

AGUAPA. s. m. Sorte d'arbre des Indes Occidentales, dont l'ombre est si dangereuse, que s'il arrive à quelqu'un de s'endormir dessous, il enfle d'une manière extraordinaire, & si c'est un Nègre nud, il crève.

AGUAXIMA. Terme de Botanique. C'est une plante qui se trouve au Brésil, & dans les Isles de l'Amérique Méridionale. Voyez QUEUE DE LEZAR. C'en est une espèce.

AGUEBAUD. s. m. Nom propre d'homme. *Agobardus*. C'est un Evêque de Lyon du IX[e] siècle, dont le vrai nom est Agobard.

AGUERRIR. v. act. Rendre propre à la guèrre, apprendre l'art de la guèrre ; accoutumer aux fatigues, aux fonctions de la guèrre. *Bellicis laboribus aliquem exercere, erudire, assuefacere*. Ce Capitaine est bien *aguerri* ; il a fait trente campagnes, il sçait toutes les ruses de la guèrre. Ces soldats sont *aguerris*, ils ne craignent point d'aller au feu, ils résistent aux fatigues de la guèrre. Il est dangereux de laisser *aguèrrir* les bourgeois d'une grande ville.

AGUERRIR, se dit figurément, pour dire, Se rendre habile en sa profession ; s'accoutumer à quelque chose qui paroît pénible dans le commencement. *Erudiri, exerceri*. Cet Avocat est bien *aguerri*, il sçait bien son métier. Il a peine à s'accoutumer à la raillerie ; mais il faut s'y *aguerrir*.

Je crains peu Corbulon, les Romains, la Syrie ;
Contre ces noms fameux, mon ame est aguèrrie. CREBILL.

AGUERRIR, avec le pronom personnel, signifie, Devenir plus brave, plus vaillant, & plus propre à faire la guèrre. *Exercitum bello fieri*. Nos soldats *s'aguerrissent* tous les jours. Ces troupes se sont bien *aguerries* depuis quelque tems. Il se dit aussi figurément, pour s'accoutumer à quelque chose de difficile dans le commencement. C'est un jeune homme, qui n'est pas encore fait au grand monde ; mais il *s'aguerrira*.

AGUERRI, IE. part. pass. & adj. *Exercitus*. C'étoient tous vieux soldats bien *aguerris*. Vespasien avoit trois légions bien *aguèrries*.

AGUET. s. m. Ce mot vieillit, & ne trouve bien sa place que dans le stile comique, & rarement dans le noble, si ce n'est en traitant des matières de piété. On ne le dit qu'au pluriel, & signifie l'action de la personne qui en épie une autre ; l'observation qu'on fait de la marche ou des actions de quelqu'un pour le prendre, ou de quelque occasion dont on peut tirer avantage. *In insidiis, in speculis esse*. Les Sergens ont été dès le matin aux *aguets* pour prendre ce prisonnier. Il y a longtems que ce Courtisan est aux *aguets* pour obtenir du Roi quelque don avantageux. Le Diable est aux *aguets* pour faire succomber un saint homme à la tentation. On dit aussi adverbialement, qu'un homme a tiré ses chausses d'*aguet* ; pour dire, qu'il a trouvé une occasion favorable de s'enfuir.

AGUILANNEUF. s. m. Vieux mot, qu'on crioit autrefois le premier jour de Janvier en signe de réjouïssance. Ce mot vient d'une ancienne superstition des Druïdes. Les Prêtres alloient, au mois de Décembre, qu'on appelloit sacré, cueillir le gui du chêne en grande cérémonie. Cela se faisoit avec beaucoup de solennité. Les Devins marchoient les premiers, entonnant des cantiques, & des hymnes, en l'honneur de leurs Divinitez. Ensuite venoit un Héraut, le caducée en main ; après lui suivoient trois Druïdes de front, portant les choses nécessaires pour le sacrifice. Enfin, paroissoit le Chef ; ou le Prince des Druïdes, accompagné de tout le peuple. Alors le Chef des Druïdes montoit sur le chêne, & coupoit le gui avec une faucille d'or. Les autres Druïdes le recevoient, & au premier jour de l'an on le distribuoit au peuple, comme une chose sainte, après l'avoir béni, & consacré, en criant, *Au gui l'an neuf*, pour annoncer une année nouvelle. On fait encore ce cri en Picardie, où on ajoûte, *Plantez, Plantez*, pour souhaiter une année abondante & fertile. De-là est venu le nom d'un fauxbourg de Lyon, qu'on nomme encore à present *la Guillotiere*. En Bourgogne, à Dreux, & autres lieux, les enfans crient *Aguilanneuf*, pour demander leurs étreines.

On donna depuis le nom de *Aguilanneuf* à une quête qui se faisoit le 1[er] jour de l'an. Elle se faisoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe. Les Synodes ont aboli cette quête, à cause de la licence, & du scandale, dont elle étoit accompagnée. Voyez là dessus les Remarques de M. Mosant de Brieux.

AGUL, de Jean Bauhin, est un petit arbrisseau épineux, qui croît en Arabie, & en Perse ; ses feuilles ressemblent à la Centinode, & sont de couleur rougeâtre ; il leur succède des gousses rouges. On trouve le matin sur ses feuilles de la manne grosse comme des grains de coriandre, qui se dissipe au soleil : ses feuilles sont purgatives.

AGUYEE, ou AGUIATE. s. m. *Agyeus, Agyates*. Qui est dans les ruës. Il répond au mot François De la Ruë, que portent plusieurs familles. C'étoit chez les Grecs un surnom d'Apollon, parce qu'il avoit des autels, & des statuës dans les ruës.

AGYNNIEN. s. m. *Agynnius*. Qui n'a point de femme, Qui n'en veut point prendre. Ce mot vient de l'α privatif, & de γυνὴ, *femme*. C'est le nom de certains hérétiques qui parurent vers la fin du VII[e] siècle l'an 694. Ils ne se marioient point, prétendant que Dieu n'étoit point l'Auteur du mariage. C'est ce qui les fit nommer *Agynniens*.

A H.

AH. Interjection, qui se dit en admirant, en soupirant, en corrigeant, en exhortant, en applaudissant &c. *Ah ! proh ! Ah* que cela est beau ! *Ah* mon Dieu, que je souffre ! *Ah* si je te prends !

Cy gît ma femme, ah ! qu'elle est bien,
Pour son repos & pour le mien.

AHAN. s. m. Peine qui fatigue le corps, & qui fait quelquefois perdre l'haleine. *Gravis labor, anhelantis labor*. Il se dit particulièrement de ceux qui fendent du bois, & qui crient *han* à chaque coup de cognée qu'ils donnent. Par extension on l'applique à ceux qui courent à perte d'haleine, & à tous ceux qui font quelque chose de bien pénible. Jupiter en sua d'*ahan*. COSTE.

Jehan Maillard, à mon avis,
Et de Seredan Jehan
Fit l'en traire trop grand ahan.

Ce

ucoup de peine & de fati-
en *abaner* avant que de ve-

urer ; & on disoit *abaner* la

ale de l'esprit, quand il a de
a beaucoup *abané* à donner
ous ces mots sont populai-
t *enbanner*, au lieu de *aban-*

ieux mot, qui signifie *atta-*

R. De La Rose.

ion, obstination, opiniâtreté
sentiment, qu'on ne nous
io, *pertinacia*. C'est par un
l'avis des autres.
lit qu'avec le pronom per-
ne opinion dont on ne nous
tare, *obstinato animo perstare*,
ient jaloux de ses sentimens,
opinion, on ne le peut gué-
aussi absolument : C'est un

atus, *pertinax*, *obsirmatus in*
Scar. C'est un homme

ion inventée pour marquer
ine qui sent de la douleur.
u secours, on m'assomme.
elque dégoût, quelque mé-
us prie. *Ahi !* que me dites-

e l'Isle de Ceïlan fort célé-
de la vertu qu'on lui attri-
réduire en poudre. *Ahmelle*
le Ceïlan lui donnent. Je ne
actions *philosophiques* Tom.
te herbe ; mais je l'ai culti-
u Jardin d'Amsterdam. A
des fleurs très semblables à
ce est fourchuë. Sa tige est
es vis-à-vis l'une de l'autre,
e, *lamii*, ou de l'ortie, *urtica*,
ontre que l'*Ahmelle* est de
& M. Tournefort appellent
nent la nommer, *Cannabi-*
Lithontripticum.

ans un Ovide mf. pour dire,

n de la Rose, veut dire *rece-*

e.

nt parle *Thevet*, *France an-*
rosseur de nos poiriers, &
s à quatre doigts, & larges

le bielle. Il est figuré dans *Hernand. hist. Mexic.* sous le nom d'*Tecotli pag.* 443. & il est nommé par Plukenet *Nerio affinis, angusti folia, flore luteo, Americana Phytogr. Tab.* 207. *fig.* 3. Il y en a une quatrième espèce dans le premier Volume de *Hortus Malabaricus* pag. 71. indiqué sous le nom d'*Odallam*. Les Indiens après avoir ôté les amandes des noyaux, les enfilent, & en font des jartières, des tabliers, des ceintures, &c. qu'ils portent pour chasser les animaux sauvages, ou se faire entendre de leurs camarades, par le bruit que font ces noyaux en se heurtant les uns contre les autres. On peut voir ces sortes d'ajustemens dans Garcias des jardins & dans Clusius.

A H U.

AHURIR. v. act. Vieux mot, dont on se sert encore en quelques Provinces. Affliger quelqu'un, le rendre tout interdit, en lui annonçant un nouvelle fâcheuse. *Obstupefacere*.

A I A.

AIABUTIPITA. s. m. Arbrisseau du Brésil. Il porte un fruit noir, & pareil aux amandes, dont les Sauvages tirent une huile pour fortifier les membres affoiblis.

AJAMBÉE. s. f. Voyez Enjambée.

AJAMBER. v. act. Voyez Enjamber.

AJAX. s. m. Nom propre d'homme. Il y avoit deux *Ajax* au siège de Troye. L'un fils d'Oilée Roi des Locriens, & l'autre fils de Télamon & d'Hésione fille de Laomédon. Celui-ci entra dans une si grande fureur de ce que les Grecs lui avoient préferé Ulisse, en lui donnant les armes d'Achille, qu'il se jetta sur un troupeau, & le tua, croyant tuer les Atrides & Ulisse. De là vint le nom *Ajax* dont nous allons parler.

Ajax. s. m. Nom d'une danse furieuse chez les Grecs, ainsi nommée parce qu'on imitoit la fureur d'Ajax. Lucien en parle à la fin de son Traité de la danse, & dit Danser l'*Ajax*, ὀρχήσασθαι τὸν Αἴαντα. Il y avoit aussi à Salamine une Fête à l'honneur d'Ajax, nommée Αἰάντεια. Les *Ajanties*.

Ajax, est encore le nom d'une Tragédie. L'*Ajax* de Sophocle. Pour le lieu de la Scène il ne faut que lire le *Rudens* de Plaute, avec son *Curcullio*, les Grenoüilles d'Aristophane, & l'*Ajax* de Sophocle, où par une infinité d'adresses les singularitez du lieu representé par l'Avant-Scène sont clairement désignez. D'Aubignac.

A I C.

AICARDE. Nom propre. Voyez ACHART.

AICE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois Territoire, païs, contrée. *Tractus*, *pagus*. Il est encore en usage en Auvergne.

AICHAR. s. m. & nom propre d'homme. *Aicharius*, *Acharius*. S. Achaire, que quelques-uns nomment S. *Aichar*, donna une si haute opinion de sa vertu, & de sa capacité, qu'après la mort d'Évroul Evêque de Noyon, que l'on rapporte à l'an 621. il fut choisi pour remplir sa place. Baill.

A I D.

AIDANCE. s. f. Vieux mot. Aide, secours.

Et vous li sarez en aidance.

AIDE. s. f. Assistance, secours qu'on prête à quelqu'un, quand il n'a pas assez de force pour faire quelque chose, ou éviter quelque mal. *Auxilium*, *adjumentum*. Cet homme eût été assassiné, si son ami ne fût accouru à son *aide*. Il faut incessamment appeller Dieu à nôtre *aide* ; c'est-à-dire, implorer la grace de son secours dans toutes nos actions. C'est le dernier des maux d'implorer l'*aide* d'un traître. Ablanc. Le Sage est Roi sans l'*aide* de la fortune. Balz. C'est dans les livres qu'on trouve de l'expérience sans l'*aide* de la vieillesse, & du jugement qui ne coûte rien. M. Scud.

Aide, signifie quelquefois, Faveur, support, protection. *Favor*, *studium*, *gratia*. Il a à la Cour un patron qui lui a offert toute sorte d'*aide* & de faveur. Il est sorti de cette affaire par l'*aide* & faveur de son Rapporteur. Cette veuve est maintenant sans *aide* & sans appui.

Aide, se dit quelquefois des choses inanimées, & des causes instrumentales. *Opis.* On ne peut appercevoir les satellites de Saturne sans l'*aide* de grandes lunettes. On ne peut remuer les grands fardeaux qu'à l'*aide* des machines. Les ennemis se sont coulez secrettement dans la place à l'*aide* d'un bois, à la faveur d'un rideau qui les a dérobez à nôtre vuë. Il est arrivé au camp à l'*aide*, à la faveur de ce convoi. La sédition fut étouffée à l'*aide* des Troupes. Ablanc.

La Satyre souvent à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des attentats d'un sot. Boil.

Que tu sçais bien, Racine, à l'aide d'un Acteur,
Emouvoir, étonner, ravir un Spectateur. Id.

Aide, est aussi quelquefois subst. masc. & fem. & signifie la personne qui prete ce secours. *Adjutor, adjutrix.* Dieu après avoir créé l'homme dit, Faisons-lui une *aide*; il lui donna la femme pour *aide*, pour l'assister en tous ses besoins.

On dit aussi, des *Aides* de cérémonies, & en plusieurs autres fonctions, où il y a des Officiers qui servent à soulager ceux qui ont trop d'emploi.

On appelle un *Aide* de cuisine, un *Aide* de sommelerie, un second Cuisinier & Sommelier, ou le compagnon qui les sert & les soulage, quand ils ont trop de besogne.

On dit aussi un *Aide* de Panneterie, d'Échançonnerie, de Fourière, &c. & généralement dans tous les petits Offices de la Maison du Roi il y a des Chefs, & des *Aides* en titre d'Office, qui ont des gages, & sont couchez sur l'état.

En Architecture on appelle *aide*, tous les petits lieux qui sont à côté des plus grands pour leur servir de decharge.

En Maçonnerie, un *Aide* a Maçon & à Couvreur, c'est celui qui leur sert à apporter les matériaux dont ils ont besoin.

Un *Aide* de Mouleurs de bois, est un Officier de ville, ou Gagnedenier, qui aide à ranger le bois dans la membrure.

Les *Aides* des Maîtres des ponts & pertuis sont appellez *Chableurs*, qui aident à faire passer les bateaux en ces lieux difficiles. Voyez les Ordonnances de la Ville de Paris, qui contiennent les réglemens faits à leur égard.

Aide, est aussi celui qu'on donne pour compagnon à un autre, pour contribuer avec lui, & lui aider à supporter les frais d'un logement de gens de guerre, pour faire des corvées, pour fournir des chariots, ou des pionniers, ou des étappes, & autres charges & impositions publiques & passagéres.

Sur la mer on a coutume d'apparier deux matelots & deux soldats pour se servir d'*aides* l'un a l'autre, & s'assister reciproquement en tous leurs besoins & fonctions; & cela à l'imitation des armées Romaines, où on nommoit cette sorte d'*aide, Optio castrensis, quia sibi mutuò opem ferebant.* On appelle cela aujourd'hui *amateloter.*

Aide de Plongeur. Terme de marine en usage dans la pêche des perles, où chaque plongeur a deux *aides*, qu'on appelle autrement Assistans ou Pêcheurs, Assistans. Ces *aides* ne plongent point, mais ils restent dans la barque attentifs au signal que leur donnera le plongeur, par le moyen de la corde qui est attachée à son corps par un bout & amarrée par l'autre sur le bord de la barque pour les tirer du fond de l'eau. Dès que les plongeurs se sentent pressez ils tirent la corde où leur sac est attaché, & ils s'y attachent eux mêmes fortement avec les mains. Alors les deux *aides*, qui sont dans la barque, les guindent en l'air & les déchargent de leur pêche. P. Le Comte. Voyez Assistant & Perle, où nous parlerons de la manière dont se fait la pêche des perles.

Aide, en termes canoniques, se dit d'une Église ou Chapelle, qu'en Droit on appelle *succursale*, & qu'on bâtit pour la commodité des parroissiens, quand l'Église parroissiale est trop éloignée, ou n'est pas assez grande pour contenir tout le peuple. *Templum vicarium.* La Parroisse de Saint Paul a une *aide* au fauxbourg S^t Antoine.

Aide. C'est un terme de Religion, qui signifie une Religieuse qui *aide* celle qui est en charge. Donner une *aide* à une Officiére. *Adjutrix.*

Aide de Camp. s.m. C'est un Terme de guerre qui signifie, Un Officier d'armée qui porte les ordres des Officiers Généraux partout où il est besoin. *Ferendis Ducum imperiis Prefectus.* C'est ordinairement un Volontaire de qualité à qui on donne cet emploi ou commission.

Aide-Major, est un Officier de guerre qui sert auprès du Major, & qui en fait la fonction en son absence. *Prefecti castrorum, ou militum, vicarius.* Il y en a plusieurs dans les places selon leur grandeur, ou leur importance. Il y en a aussi dans les divers corps de troupes. Chaque régiment de cavalerie en a un; ceux d'infanterie deux. Ceux des Gardes en ont quatre. Il y a d'ordinaire un *Aide-Major* pour chaque bataillon.

Aide de Relief. Droit qui est dû en certaines Provinces aux héritiers du Seigneur immédiat, pour leur aider à relever leur fief envers le Seigneur supérieur. *Instaurativi prædii subsidiaria pensio.* En Normandie on paye la moitié du relief, pour l'*aide de relief*: & il ne se paye que par ceux qui tiennent un fief, & seulement en cas de mort du Seigneur dont il reléve immédiatement.

On a appellé aussi *aides de relief*, celles qu'un vassal étoit tenu de payer aux héritiers de son Seigneur décédé, pour leur aider à relever leur fief, ou payer le relief au fief chevel, ou dominant.

Aide-chevel. Droit qui est dû par les vassaux à leur Chef Seigneur, & duquel ils sont relevans. *Tributum clientelare, Tributi clientelaris pensio.* Il y en a de trois sortes. L'un est l'*aide* de Chevalerie; il se paye quand le fils ainé du Seigneur est fait Chevalier. Comme aujourd'hui l'ancien ordre de faire des Chevaliers est changé, ce droit ne peut être éxigé que pour l'Ordre du Saint Esprit. L'autre s'appelle *aide* de mariage; lorsque le Seigneur marie sa fille. Le dernier Historien d'Angleterre croit que ces taxes furent établies en ce Royaume par le Conquérant, qui les y fit passer de Normandie. Cependant la premiére à laquelle l'histoire donne ce nom ne fut levée que par Henri I. en considération du mariage de Matilde sa fille avec l'Empereur Henri V. Le dernier est l'*aide* de rançon; lorsque le Seigneur est fait prisonnier: c'est un secours favorable que ses vassaux ne lui peuvent refuser. La Coutume de Bourgogne ajoûte une quatriéme espéce d'*aide-chevel*, lorsque le Seigneur veut aller en Jérusalem. Ces *aides-chevels* sont en usage presque par tout le Royaume. Bouteiller rapporte que de son tems, & sous Charles IV. ces *aides* dépendoient de l'honnêteté, & de la bienveillance des vassaux; c'est pourquoi on les appelloit *Droits de complaisance. Tributum clientelare arbitrarium.* Peut-être que les Seigneurs ont imposé cette marque de servitude sur les vassaux, à l'éxemple des Patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des presens de leurs cliens, & de leurs affranchis, ou pour doter leurs filles, ou à certains jours solennels, comme le jour de leur naissance. On nomme ces droits, *aides-chevels*, parce qu'ils sont dûs au Chef Seigneur; *quia capitali Domino debentur.*

Les Evêques ont aussi levé des *aides* sur les Ecclésiastiques, qu'ils appelloient *Coutumes Episcopales*, ou *Synodales*, quelquefois *Denier de Paques.* On les payoit au tems de leur sacre & joyeux avenement, ou lorsqu'ils recevoient les Rois chez eux, ou lorsqu'ils étoient appellez par le Pape pour venir en sa Cour, ou à un Concile, comme aussi lorsqu'ils alloient prendre à Rome le *pallium.*

Les Archidiacres éxigeoient aussi des *aides* sur les Prêtres de leur Archidiaconé. Voyez dans Monsieur Du Cange des preuves & des éxemples de toutes ces choses qu'il a recherchées fort curieusement.

Le droit d'*aides*, est aussi un droit établi par plusieurs Coutumes. *Jus exigendi Tributa, Vectigalia.* Il étoit dû autrefois par le vassal au Seigneur féodal, & étoit différent suivant les lieux. Il se payoit particuliérement en trois cas; lorsque le Seigneur faisoit son fils ainé Chevalier, ou lorsqu'il marioit sa fille aînée, ou lorsqu'il étoit fait prisonnier des ennemis, pour payer sa rançon: c'est ce qu'on appelloit *loyaux*, ou *leaux aides*, & *devoirs*, ou *aides coutumiéres & communes*, ou *aides-chevels*, ou *aides de noblesse*, qui étoient dûës de droit & par la coutume. *Legitima pensionis clientelaria subsidia.* Voyez les éxemples qu'en rapporte le P. Daniel. hist. de France. T. II. p. 827. & 853. Il y avoit aussi des *aides raisonnables*, qu'on donnoit au Seigneur en cas de nécessité, & qu'on taxoit raisonnablement selon les facultez de chacun, noble, ou roturier. On appelloit aussi *aides libres & gracieuses*, celles qui étoient offertes volontairement au Seigneur par les sujets dans les nécessitez imprévuës. Il y a des lettres du Roi Jean de l'an 1353. par lesquelles il déclare qu'il tient pour subsides & *aides gracieuses* certaines sommes levées sur les Nobles, le Clergé, & le peuple. On a ajoûté aux *aides loyaux* celles qu'on a appellées *pour l'allée d'outre-mer*, ensuite d'une *aide* qu'établit Louïs VII. pour le voyage de la Terre-Sainte, qui fut payée par toutes sortes de personnes, sans distinction de sexe, ni d'âge, ni de dignité.

On a payé aussi des *aides*, tant au Roi, qu'aux Seigneurs, en plusieurs autres occasions. On payoit une *aide* au Seigneur quand il vouloit acheter une terre: ce qui n'arrivoit qu'une fois en sa vie. Il y avoit des *aides* pour la fortification des places & des maisons royales; d'autres pour la défense de la terre contre l'invasion des ennemis; d'autres pour faire un voyage en la Cour de l'Empereur. Il y avoit des *aides de l'ost*, & *de chevauchée*, qu'on devoit au Seigneur, quand on ne pouvoit pas lui rendre service en personne à l'armée.

AIDES. s. f. plur. Il étoit autrefois masculin. *Tributa, vectigalia.* C'est en général toute imposition de deniers extraordinaires, que le Roi léve sur le peuple pour soutenir les charges de son

Etat

État, auxquelles le revenu de son Domaine ne pourroit suffire.

Les *Aides* ont été nommées d'abord ainsi, à cause que c'étoient des subsides que les États consentoient être levez sur le peuple, pour aider les Rois à soutenir les guerres. On appella Généraux des *Aides*, ceux qui étoient nommez par les États, pour recevoir ces deniers, & qui avoient l'intendance générale sur tout le Royaume, pour en prendre la direction, & en rendre compte aux États. On appelloit Élûs ceux qui avoient la direction particuliére des *Aides* dans chaque Province. Dans l'institution ils étoient tous choisis par les États, & confirmez par le Roi. Depuis le Roi pourvut seul à ces charges, qui devenoient très-importantes à cause du maniment des Finances. Ces *Aides* ne furent imposées au commencement que pour un an, & puis pour deux ou trois ans; & enfin elles devinrent perpétuelles.

AIDES, se dit particuliérement des deniers que le Roi léve sur les marchandises qui se vendent, & se transportent dedans & dehors son Royaume. La ferme des *Aides* étoit autrefois distinguée, & maintenant est unie à celle des Gabelles, & autres impositions. Ainsi les *Aides* répondent au mot Latin *vectigal*, *à vehendis mercibus*; & elles sont payées par toutes sortes de personnes privilégiées, ou non. C'est par-là qu'elles différent des tailles, parceque les tailles ne se payent que par les roturiers, & sont une espéce de capitation qui répond au Latin *tributum*.

Cour des *Aides*, est une jurisdiction souveraine établie en plusieurs endroits du Royaume pour juger des différends qui arrivent sur le payement des *Aides*, & de tous les autres deniers royaux, à la réserve du Domaine, &c. *Rei Tributariæ Supremum Tribunal*, *Consilium. Curia subsidiorum. Oblationum*, ou *Oblationis Senatus summi vectigalium Judices*. Quelques-uns les ont appellez *viginti quatuor viri vectigales*, ou *Generales ærarii*. Anciennement il n'y avoit point en France de Jurisdiction particuliére pour les *Aides*. Les États du Royaume qui avoient consenti à ces impôts, constituoient des Généraux des *Aides*, à qui ils en commettoient la direction générale par tout le Royaume; & des *Elûs* pour chaque Province. Mais les Rois s'étant attribué la nomination à ces charges, ils donnérent aussi le pouvoir aux Généraux des *Aides* de rendre la Justice, & de juger en dernier ressort les appels des sentences renduës par les Élûs, qui étoient les Juges inférieurs. Mais ce fut Charles VI. qui le premiér mit quelque distinction entre les Officiers des Finances, & ceux de la Justice. Par son Édit de 1388. il nomma des Généraux pour les *Aides*, & des Généraux pour la distribution de la Justice sur le fait des *Aides*; qui exercérent leurs fonctions séparement. Par un autre Édit de 1404. on constitua trois Conseillers Généraux avec l'Archevêque de Bezançon, qui étoit le Président, pour l'administration de la Justice. Cependant plusieurs années s'écoulérent avant que cette Compagnie fût érigée en Cour souveraine, quoique ceux qui la composoient jugeassent en dernier ressort. Lorsque Charles VII. rentra dans Paris en 1436. elle n'étoit point encore censée faire corps. PASQ. Ce fut François I. qui établit les Généraux des *Aides* sur le fait de la justice: c'est ce qu'on a appellé depuis, *Cour des Aides*.

On appelle aussi le lieu où l'on tient ce Tribunal, La Cour des *Aides*. Le Greffe, la beuvette de la Cour des *Aides*.

AIDES, en termes de Manége, se dit des secours & des soutiens que tire le Cavalier des effets moderez de la bride, de l'éperon, du poinçon, du caveçon, de la gaule, du son de la voix, du mouvement des jambes & des cuisses, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. *Adjumenta*. Ce cheval connoit les *aides*, obéit, répond aux *aides*; prend les *aides* avec beaucoup de facilité, & de vigueur. Ce sauteur alloit extrêmement haut & juste en ses sauts, & sans aucune *aide*. NEWCASTLE. Ce cavalier donne les *aides* extrêmement fines: pour exprimer qu'il manie le cheval à-propos, & lui fait remarquer avec justesse ses tems, & ses mouvemens. Les *aides* dont on se sert pour faire aller un Cheval par airs, & celles dont on se sert pour le faire aller sur le terrein, sont bien différentes. NEWCASTLE. Il y a trois *aides* différentes qui se font ayant la resne de dedans du caveçon à la main. La premiére est de mettre l'épaule de dehors du cheval en dedans; la seconde est de lui mettre aussi en dedans l'épaule de dedans, & la troisiéme est de lui arrêter les épaules. ID. Il y a les *aides* des éperons, les *aides* secrettes du gras de la jambe & des éperons, les *aides* de la houssine, les *aides* secrettes du corps du cavalier. Les *aides* du corps doivent être fort douces.

A L'AIDE. adv. Crier au meurtre. *A l'aide*. On me tuë, on m'assassine. *Adeste, ferte opem*.

AIDE, se dit proverbialement en ces phrases. On dit avec un ton admiratif, Dieu nous soit en *aide*, dans quelque accident surprenant: Et Dieu vous soit en *aide*, à ceux qui éternüent, ou à des gueux & à des importuns qu'on conduit, & qu'on veut renvoyer. *Adsit Deus: Deus adjuvet*.

Enfin il n'est rien tel que d'avoir un mari:
Ne fût ce que pour l'heur d'avoir qui vous saluë,
D'un Dieu vous soit en aide *alors qu'on éternue*. MOL.

On dit, Bon droit a besoin d'*aide*; pour dire, Ce n'est pas assez que d'avoir une bonne cause, il faut bien encore la solliciter. Un peu d'*aide* fait grand bien. On dit d'un homme qui va aux emprunts chez ses amis, d'un Auteur qui se fait aider par un autre, ou d'une coquette qui ne se contente pas de son mari, qu'ils vont *à la Cour des Aides*. Tout cela est bas & populaire.

AIDER. v. act. Secourir quelqu'un; lui prêter son aide & son assistance. *Opitulari, auxiliari, opem ferre*. Il régit indifferemment le datif & l'accusatif de la personne. *Aider* quelqu'un. *Aider* à quelqu'un. Dieu nous ordonne d'*aider* les pauvres, d'*aider* aux pauvres. Il y a pourtant des gens qui mettent quelque différence entre *aider* quelqu'un, & *aider* à quelqu'un. *Aider* quelqu'un, c'est lui donner seulement quelque secours, & quelque assistance: au lieu qu'*aider* à quelqu'un, c'est partager avec lui le travail & la peine. Il y en a d'autres qui y mettent une autre différence, & qui disent que *aider* régit l'accusatif quand il se dit des personnes, & le datif quand il se dit des choses. Apollon *aide* à la naissance des beaux esprits. GOMBER. *Aider* à la fortune de quelqu'un. VAUG. Il faut encore remarquer sur le verbe *aider* que quand il régit l'accusatif de la personne, il régit l'ablatif de la chose. *Aider* quelqu'un de son crédit. ABLANC. Il *aidoit* ses voisins de ses biens. Il faut *aider* ses amis de sa bourse.

AIDER, Quand ce verbe est suivi immédiatement d'un autre verbe, il régit l'infinitif précédé de la particule *à*; & alors il signifie, Être utile, servir, contribuër, participer au succès d'une chose, & s'employer pour la faire réüssir. *Aider* quelqu'un à porter un fardeau. Elle n'avoit personne qui lui *aidât* à faire les funérailles de sa mére. Les petites rentes *aident* à vivre.

AIDER, se dit aussi des choses inanimées, pour marquer les utilitez qu'on en tire. *Adjuvare, juvare, adjumento esse*. Les machines ont été inventées pour *aider* les hommes à remuër de gros fardeaux. Un peu de vin pur après le repas, *aide* à la digestion. On voit tous les jours des hommes avec peu de mérite, *aidez* du hasard, & de la fortune, aquérir de la réputation. P. BOURD. En ce sens, il se dit quelquefois pour signifier tout le contraire d'un secours, d'une utilité. La perte de ce vaisseau a beaucoup *aidé* à la banqueroute de ce Marchand. Sa derniére débauche n'a pas peu *aidé* à le faire mourir. Cette aventure a beaucoup *aidé* à le perdre dans l'esprit des honnêtes gens.

AIDER, se dit aussi en matiére spirituelle. La grace *aide* un pecheur à se convertir. En vain travaillons-nous, si Dieu ne nous *aide*. Il faut *aider* la liberté de celui qui nous avertit, en recevant facilement ses avis. S. EVR. Une glose *aide* à faire entendre le texte. Cet Avocat l'a *aidé* de son conseil. Le repos d'esprit *aide* à la guérison d'un malade. Les premiérs Chrétiens n'ont pas laissé d'*aider* & de soutenir leur foi imparfaite sur la Sainte Trinité.

On dit au jeu de la bête, qu'il faut *aider* au Contre, pour dire, tâcher de le faire perdre. *Aider* à marcher à une Dame, pour dire, lui donner la main. *Aider* à la Messe, pour dire, y servir, y répondre. *Ministrare sacro*.

On dit au Manége, *Aider* un cheval, lorsque l'adresse & le secours du cavalier lui *aide* à travailler à-propos, & à lui faire marquer ses tems avec justesse par les *aides* de la langue, de la main, de la jambe, du talon, de la bride, de la gaule, &c. Mr Ménage dérive ce mot de l'Italien *aitare*, qui est fait du Latin *adjutare*, qui se trouve dans Ennius, dans Plaute, dans Térence, & même sur des médailles du bas Empire; d'où les Espagnols on fait *adjudant*.

AIDER, s'employe souvent avec le pronom personnel, & signifie alors, Se servir de quelque chose. *Uti aliqua re, adhibere aliquid*. Un paralitique ne se peut *aider* de ses membres. Un gaucher ne s'*aide* pas si bien de sa droite que de sa gauche. Dans la nécessité on s'*aide* de tout ce que l'on trouve. Ce cavalier s'*aide* aussi bien de la plume que de l'épée. Il ne s'*aide* point, il demeure les bras croisez. ABLANC. S'*aider* des armes de la Foi, GOMBER.

On dit au Palais, qu'un homme s'*aide* d'une piéce, quand il la produit pour en tirer quelque avantage, ou induction. On n'est point reçu à s'inscrire en faux contre un acte qu'a produit une partie adverse, que le Juge ne lui ait fait faire une déclaration précise si elle s'en veut *aider*. Les présomptions sont des adminicules de preuve qui *aident* à la conviction d'un accusé.

On dit aussi absolument, & dans la conversation commune, qu'il faut qu'un homme s'*aide*; pour dire, qu'il fasse un effort de lui-même, pour profiter du secours qu'on lui veut donner. *Conari, eniti*. Je ne puis pas vous prêter toute la somme que vous me demandez, il faut que vous vous *aidiez*, que vous cherchiez le

 reste

reste ailleurs. On dit à des domestiques, Tenez, voilà de quoi manger, *aidez-vous.*

Ce verbe devient quelquefois réciproque, en y préposant la particule *entre*. Il faut que les hommes *s'entr'aident*, qu'ils *s'aident* l'un l'autre, & se prêtent un mutuel secours. *Mutuam sibi opem, operam præstare, navare.*

AIDER, se dit proverbialement en ces phrases: Dieu *aide* à trois sortes de personnes, aux fous, aux enfans, & aux yvrognes. On dit aussi, *Aide*-toi & Dieu *t'aidera*, pour dire, qu'on n'obtient rien de Dieu sans travailler soi-même au succès de ses entreprises, & que les paresseux ne doivent attendre aucun secours de la Providence, suivant ce proverbe Espagnol.

> A quien madruga, Dios le ayuda.
> *A qui se leve matin,*
> *Dieu* aide *& prête la main.*

On dit aussi, qu'il faut *aider* à la lettre; pour dire, suppléer à ce qui manque, deviner à demi-mot, excuser les petits defauts qui sont en quelque chose. On dit aussi, *Aider* à la lettre, lorsqu'on ajoute quelque chose du sien en une narration, & qu'on ne la fait pas comme la chose est arrivée.

Chez les Anciens c'étoit une formule de jurement de dire, *Ainsi m'aide Dieu, Ità me Deus adjuvet*, c'est-à-dire, qu'on prend Dieu à témoin de la sincerité de sa promesse, & qu'on fait une espèce d'imprécation sur soi-même, en cas qu'on vienne à y manquer par sa faute. Et le sens est, que Dieu m'*aide*, de la même manière que je promets. Ainsi que je promets cela, ainsi Dieu m'*aide*, ou, ce qui revient au même; Je veux n'être point *aidé* de Dieu, si je ne promets pas cela véritablement, & sincèrement.

AIDÉ, ÉE. part. pass. *Adjutus, nixus, fretus.* Un homme *aidé* de la faveur de son Prince peut entreprendre beaucoup de choses.

AIDANT. autre part. & adj. Celui qui aide. *Adjutor, adjutrix.* C'est un vieux mot, dont on ne se sert plus guères maintenant. On disoit autrefois, Malgré lui & ses *aidans*, dont on a fait ce proverbe corrompu, *Malgré lui, & malgré ses dents.*

On le dit aussi absolument en cette phrase: *Dieu aidant*, pour dire, S'il plaît à Dieu, moyennant son secours. *Deo juvante.* Je vous irai voir mardi, *Dieu aidant.* Ce malade guérira bien-tôt, *Dieu aidant.* Les Grecs disoient Σὺν Θεῷ, & l'on trouve une fois dans Plaute, *Cum Diis.* Ainsi il ne faut pas absolument blâmer ceux qui disent en Latin *Cum Deo.*

AÏE.

AÏE. Vieux mot, qui veut dire *aide.*

> *Qui ja ne vous faudroit* d'aïe. R. DE PERC.

C'est apparemment de là qu'est venu l'interjection *Aie*, que nous disons, quand nous sentons une douleur soudaine. Si quelqu'un nous marche sur le pied, par exemple, nous nous écrions, *aie!* Comme si nous disions à l'*aide*; de l'*aide*. Quelques-uns écrivent cette interjection *ai*, ou *ahi*; mais ce qu'on vient de dire semble plus naturel.

AÏE, Plante de l'Amérique, dont les branches prennent d'elles mêmes à terre, comme le lierre, mais ses feuilles ne sont pas si épaisses que celles du lierre. L'*Aie* est de la couleur de la queüe du paon noir & azuré. Cette herbe est cordiale. *Gonzalve d'Oviedo Sommaire des Indes Occident.* Je trouve encore une racine appellée *Agies*, & qui est probablement la même chose, elle croît en forme de navet dans l'Isle Espagnole, & les habitans s'en servent au lieu de pain, dit *Dom Pierre Martyr dans son Sommaire des Indes Occidentales.*

AÏE, est un mot que les Chartiers disent à leurs chevaux pour les faire marcher, & qui paroît fait de *aille*, impératif du verbe aller. *I, Ito.*

AIG.

AIGAIL. s. m. Rosée qui se trouve sur les feüilles des arbres ou des herbes. *Ros.* MÉNAGE. Il n'est pas d'un usage fort commun.

AIGLANTIER. s. m. Arbrisseau, espèce d'épine. Il porte un fruit rouge, dont on fait une tisane pour prévenir la gravelle. Voyez ESGLANTIER & ROSIER.

AIGLAT. s. m. Le petit d'une aigle. *Pullus aquilæ.* Les petits *aiglats* ne prennent pas si tôt la queuë blanche. Ce mot n'est pas usité; il faut dire *aiglon.*

> *Et l'aigle fait sentir à ses tendres* aiglons,
> *La clarté du soleil au fort de ses rayons.* BOIL.

AIGLE. *Aquila.* Nos Écrivains ont bien de la peine à convenir de son genre; mais la plus grande autorité que nous ayons le fait masculin, & féminin dans le propre, & plus ordinairement masculin. Pour le figuré il y a quelques distinctions à faire, dont on pourra être instruit par la lecture des articles qui suivent. L'*aigle* est le plus grand, le plus fort, & le plus vîte des oiseaux qui vivent de proye. Il a un bec long & crochu, & les jambes jaunes couvertes d'écailles, les ongles crochus & fort grands, la queuë courte. Son plumage est châtain, brun, roux, & blanc. Son bec est noir par le bout, & bleuâtre par le milieu, & en quelques autres jaune. Il y a un duvet sous ses grandes plumes, dont le tuyau a d'ordinaire neuf lignes de tour. L'*aigle* fait son aire sur les plus hauts rochers des païs d'Occident. Il nourrit ses petits jusqu'à ce qu'ils sçachent voler, & alors il les chasse de son aire. Il se nourrit de la chair des oiseaux ou des lièvres qu'il prend. Il vit fort longtems, & ne meurt ordinairement que parcequ'il ne sçauroit plus manger. Il a la vûë très-perçante, & de là vient que pour dire qu'une personne a bonne vûë, on dit qu'il a des yeux d'*aigle*. TARDIF. FAU. Le P. Ange Jésuite, dans son Optique, dit que la raison pour laquelle les *aigles*, qui n'ont pas les fibres des yeux plus fortes que les autres animaux, peuvent cependant regarder plus fixement le soleil, & en supporter plus facilement les rayons, est qu'ils ont deux paupières; l'une dont ils se ferment entièrement les yeux, l'autre qui est plus délicate, & sous celle-ci, dont ils se les couvrent lorsqu'ils regardent quelque corps lumineux, pour s'en rendre ainsi la lumière plus supportable.

> *Le seul nom de Louis redoutable aux Tyrans*
> *Arrêta la fureur de ces fiers conquérans*
> *Fit floter sur le Rab leurs dépouilles captives,*
> *Et rendit la victoire aux* Aigles *fugitives.* FLECH.

L'*aigle* hait le Roitelet, & en a peur.

On a dressé les *aigles* à la volerie, mais elles ne réüssissent qu'en païs de montagnes. L'*aigle* ne peut tenir longtems sur aile dans les plaines. Elle est foible quand elle se rabat, & les sacres la battent, & la tuent. Les Peintres representent Jupiter monté sur une *aigle*. On appelle de bons yeux des yeux d'*aigle*, parcequ'elle regarde fixement le soleil. Un vol d'*aigle*, est celui qui s'élève au dessus des autres oiseaux. Entre les *aigles* qu'on nourrissoit dans le Palais de Motezume Roi de Méxique, il y en avoit une si grande, qu'elle mangeoit un mouton à tous ses repas. On dit que l'*aigle* meurt quelquefois de faim, parceque la partie supérieure de son bec étant recourbée par la pointe, & croissant avec l'âge, elle se courbe si fort en dessous, qu'elle ferme la partie inférieure, ensorte qu'elle ne peut plus s'ouvrir, ni prendre la nourriture.

On donnoit chez les Grecs le nom d'*aigle* à de certains toits de maison qui étoient faits en forme d'*aigle*. *Nous couvrirons vos maisons en forme d'aigle*, dit Aristophane dans sa Comédie intitulée *des Oiseaux*. Voyez le Dictionnaire Grec d'Harpocration, sur le mot Ἀετὸς, qui signifie *aigle*.

AIGLE-FAUCON, est une *aigle* qui prend les oiseaux de proye.

AIGLE-D'ORINOQUE. Gros oiseau de proye qui passe souvent de la terre ferme aux Antilles. Les premiers habitans de Tabago l'ont ainsi nommé, à cause qu'il a la grosseur & la figure d'une *aigle*, & qu'il se voit communément dans la partie méridionale de l'Amérique, qui est arrosée de la rivière d'Orinoque. Tout son plumage est d'un gris clair, marqueté de taches noires, hormis que les extrémitez de ses ailes & de sa queuë sont bordées de jaune. Il a les yeux vifs & perçans, les ailes fort longues, le vol roide & prompt. Il se repaît d'autres oiseaux. Il n'attaque jamais ceux qui sont plus foibles & sans défense. Il ne se rüe point sur son gibier tandis qu'il est à terre, ou sur un arbre; il attend qu'il ait pris l'essor, pour le combattre en l'air. LONVILLERS.

Aristote & Pline font six espèces d'*aigles*, auxquelles ils ont donné divers noms Grecs sur la différence de leur plumage: comme l'*aigle royale* est appellée γνήσιος par Aristote, & ἀστερίας, à cause de la couleur rousse & comme dorée de ses plumes, & que ses taches rousses representent des étoiles. L'*aigle noirâtre*, qui est la plus petite de toutes, & la plus vigoureuse. *Valeria.* L'*aigle à la queue blanche. Pygargus.* L'*aigle de moyenne grandeur*, qui a la queuë grande, & demeure auprès des etangs. *Morphnus.* L'*aigle de mer*, ou orfraye, qui éprouve ses aiglons aux rayons du soleil. *Haliaetus.* L'*aigle barbue*, qui est une espèce d'ossifrage. *Ossifraga.*

AIGLE, en termes de Blason, & de devise, est féminin. C'est le symbole de la Royauté, selon Philostrate, parce que c'est le Roi des oiseaux. L'Empereur la porte dans ses armes. On la represente quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, & en ce cas on la qualifie *éployée*, quoi qu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvertes, & étenduës, montrant entièrement l'estomac. Celle de l'Empire est de cette sorte. Il y en a de couronnées, d'autres membrées & becquées de différent émail que celui du corps; & même il y en a de monstrueuses,

trueuses, qui ont des têtes humaines, & de loup. Les premiers qui se trouvent avoir porté l'*aigle* en leurs enseignes, sont les Persans, selon le témoignage de Xenophon. Les Romains après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêtèrent enfin à l'*aigle*, la seconde année du Consulat de Marius. Avant lui ils portoient indifféremment des loups, des léopards & des *aigles*; selon qu'il plaisoit au Général. On dit que ce fut Constantin qui fut auteur de l'*aigle* à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire semblât divisé, ce n'étoit néanmoins qu'un corps. D'autres disent que ce fut Charle-Magne qui remit les *aigles* Romaines dans les étendarts de l'Empire, & qui y ajoûta en même tems une seconde tête. Cependant cette opinion est détruite par une *aigle* à deux têtes, que Lipse a observée dans la colonne Antonine, & parceque postérieurement on ne voit qu'une seule tête dans le sceau de la Bulle d'Or faite du tems de Charles IV. Empereur. Desorte qu'il y a plus d'apparence à la conjecture du Père Ménestrier, qui dit que de même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux sur le trône, marquoient leurs monnoyes d'une croix à double traverse, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le sceptre des Chrétiens; aussi firent-ils la même chose de l'*aigle* dans leurs armoiries; & au lieu de doubler leurs écussons & leurs *aigles*, ils les joignirent, & y représentèrent deux têtes. Ce que les Empereurs d'Occident ont suivi quelque tems après. Un Poëte Italien a dit là-dessus, qu'on avoit fait de l'*aigle* de l'Empire, un oiseau bien carnassier, en lui donnant deux têtes, & deux becs, pour dévorer davantage. Le P. Papebroch dans le V^e Tome du mois de Mai p. 218. dit qu'il voudroit voir la conjecture du P. Ménestrier prouvée par d'anciennes monnoyes, que sans cela il doutera si l'usage de l'*aigle* à deux têtes n'a point été purement arbitraire, comme celui de la croix à double traverse; qu'au reste il panche beaucoup à croire que cet usage de l'*aigle* à deux têtes s'est introduit à l'occasion de deux Empereurs qui auront été en même tems sur le trône. Il ajoute, que depuis l'*aigle* à deux têtes de la colonne d'Antonin, on n'en trouve plus jusqu'au quatorzième siècle sous Jean Paléologue. Voyez-en la figure dans l'édition de Georg. Codinus faite à Paris. Voyez aussi Lipse, *Analecta ad utilit. Roman. L. III. Dial.* 2.

AIGLE, Ce mot signifie donc quelquefois l'enseigne des Légions des anciens Romains. Ils virent briller les *aigles* & les enseignes des Légions. ABLANC. Quelquefois encore les armées Romaines. C'est vôtre sagesse seule qui a donné de la terreur à l'*aigle* Romaine. PATR. Et quelquefois même les enseignes de l'Empereur d'aujourd'hui, & les Troupes de l'Empire. Au reste, bien d'autres nations que les Romains ont eû des *aigles* pour enseignes. Nous dirons tout à l'heure que selon le sentiment de quelques Sçavans, les Romains ont pris cette coutume de Jupiter de Crète. D'autres disent que c'est des Toscans, ou des Épirotes. On conjecture aussi que Ganymede fut enlevé par un navire nommé l'*aigle*, parce qu'il en portoit la figure, ou par des troupes Phrygiennes, dont les étendarts étoient des *aigles*; & que c'est là ce qui a donné lieu à la fable du rapt de Ganymede par une *aigle*. Ces *aigles* Romaines n'étoient point des *aigles* peintes sur des drapeaux. C'étoit des *aigles* d'argent ou d'or, au haut d'une pique. Elles avoient les ailes étenduës, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs serres. Voyez l'histoire de Dion au Liv. XL. Au dessous de l'*aigle* on attachoit à la pique des boucliers, ou y mettoit quelquefois des couronnes. Tout cela se voit encore très-distinctement sur plusieurs médailles. Feschius traite de tout cela dans sa Dissert. *de Insignibus, des Enseignes*; & Juste Lipse dans son Traité de la Milice Rom. Liv. IV. Dial. 5.

On ne sçauroit parler, ni de l'Aigle étonnée,
Ni du lustre des Lis. GOMB.

En tous ces sens le mot d'*aigle* est toûjours féminin.

AIGLE, signifie aussi l'Empire d'Alemagne, & l'Alemagne même. L'*aigle* commence à triompher du Croissant. En ce sens le mot d'*aigle* est masculin. Déja prenoit l'essor pour se sauver dans les montagnes, cet *aigle* dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos Provinces. FLECH. Rendre à l'*aigle* éperdu sa premiere vigueur. BOIL.

AIGLE, Ce mot se prend aussi figurément pour un esprit grand, élevé, pénétrant. En ce sens il est ordinairement masculin quand on parle d'un homme, & féminin quand on parle d'une femme. C'est une *aigle* dont je ne puis suivre le vol. PELISS. On compare Saint Jean l'Évangéliste à une *aigle*, à cause de la manière haute, & sublime, dont il commence son Évangile.

AIGLE, en Astronomie, est l'une des 21. constellations septentrionales. L'aile droite de l'*aigle* touche la ligne équinoctiale; son aile gauche est voisine de la tête du serpent. Son bec est séparé du reste du corps par le cercle qui va du Cancer au Capricorne. Il se lève avec le Capricorne, & se couche lorsque le Lion se lève. La fable dit que l'*aigle* a été mise au nombre des astres, parce qu'il portoit à Jupiter le Nectar, pendant qu'il étoit caché dans un antre de l'Isle de Crète, pour éviter d'être dévoré par Saturne. C'est le sentiment de Mero femme de Byzance, célèbre par son génie pour la poësie. D'autres disent que c'est parce qu'au tems que le Jupiter de Crète se préparoit à faire la guèrre aux Géants, qui avoient mis son père aux fers, cette *aigle* lui apporta à Naxi un bon augure de la victoire, & que depuis ce tems là il se servit pour enseignes de la figure d'une *aigle*, & que c'est de lui que les Romains prirent cette coutume dans la suite. D'autres disent que ce fut en recompense de ce qu'il avoit enlevé Ganymède dans les Cieux. Un Ancien même a feint que c'étoit l'ame de Platon. Elle a 32 étoiles.

Il y a trois étoiles auxquelles les Astronomes Arabes donnent le nom d'*aigle*. Ils appellent l'une *Nasr Sohail*, l'*aigle* de Canapus, ou autrement *Sitareh Jemen*, l'étoile de l'Arabie heureuse; parcequ'ils prétendent que cet Astre y domine. L'autre porte le nom de *Nasr Althair*, l'*aigle* volante; & la troisième *Nasr Alvake*, l'*aigle* reposante. D'HERB.

AIGLE-BLANC. Ordre de Chevalerie de Pologne. Il fut institué en 1325. par Uladislas V. lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du Grand Duc de Lithuanie. Les Chevaliers de cet Ordre portoient une chaîne d'or d'où pendoit sur l'estomac un *aigle* d'argent couronné.

AIGLE-NOIR. C'est le nom d'un Ordre de Chevalerie institué par l'Électeur de Brandebourg le 18. Janvier 1701. après qu'il eut été couronné & sacré Roi de Prusse. Les Chevaliers de l'Ordre de l'*Aigle-noire* portent un ruban orangé d'où pend une *aigle*.

On appelle aussi dans les Églises *aigle*, le pupitre de cuivre qui est au milieu du Chœur, à cause qu'il représente une *aigle*: & on dit dans les Chapitres, qu'un Chanoine est à l'*aigle*, quand il est Semainier, lorsqu'il fait l'Office; & c'est souvent lui qui confère les Bénéfices de la collation du Chapitre venans à vaquer pendant sa semaine.

AIGLE, en termes d'Architecture, est un oiseau qui servoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dédiez à Jupiter. Il sert encore d'ornement à quelques chapiteaux.

On appelle *Pierre d'aigle*, certaine pièrre creuse & sonnante, à cause d'une petite pièrre intérieure qui est dedans, qu'on dit servir aux femmes en couche, pour retenir, ou faire sortir l'enfant, suivant qu'elle est appliquée au dessus ou au dessous de la matrice. *Aetites*. On l'appelle du Grec Αετὸς, *aigle*. *Pietra d'aquila* en Italien, parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'*aigles*. Voyez-en les diverses sortes dans Dioscoride, qui dit aussi qu'elle sert à découvrir un larron: car si on la met dans ce qu'il mangera, il ne le pourra jamais avaler. Mathiole ajoûte, que les oiseaux de proye n'éclorront jamais leurs petits sans cette pièrre, & qu'ils la vont chercher jusques aux Indes. Mais la plûpart de ces choses sont fabuleuses. La principale proprieté qu'on attribuë à cette pièrre, c'est d'avancer les accouchemens, en l'attachant au haut de la jambe. Bausch a fait un Traité Latin sur la pièrre d'*aigle*, qui mérite d'être lû. Il y a aussi aux Indes un bois exquis qu'on appelle *palo d'aquila*, ou *bois d'aigle*, qui croît au Royaume de Siam, & dont on fait un grand trafic au Japon. Il en croit aussi à la Chine dans la Province de Quantung.

L'*aigle* sur les médailles est la marque de la Divinité, & de la Providence, selon M^r Spanheim, & de l'Empire, selon tous les Antiquaires. Les Princes qui ont le plus ordinairement des *aigles* sur leurs médailles sont les Ptolemées d'Égypte, souvent aussi les Seleucides Rois de Syrie. Une *aigle*, avec ce mot, CONSECRATIO, est la marque de l'Apothéose pour les Empereurs. On a fait entrer l'*aigle* en plusieurs devises. Une *aigle* que les rayons du soleil n'éblouïssent point, & qui n'en voit que mieux après les avoir regardez fixement, avec ce vers de Pétrarque,

E quanto il mira più, tanto più luce.

Plus elle le considere, plus elle est éclairée, marque, selon Picinelli, une ame que ses communications avec Dieu éclairent. Une *aigle* qui s'élève au-dessus des nuës, *Sudum per nubila quærit*, est la devise de ceux qui acquièrent de la gloire dans une vie retirée & cachée. Celle d'un grand courage est une *aigle* au milieu d'un ciel orageux avec ce mot, *Nil fulmina terrent*; ou celui-ci en Espagnol, *Ni matar me, ni spentar me*. Guillaume II. Roi d'Angleterre avoit pris pour la sienne une *aigle* qui regarde fixement le soleil, avec ce mot, *Profero*.

On dit proverbialement, crier comme une *aigle*, pour dire, crier d'un cri haut, & importun.

AIGLE, ou L'AIGLE. s. fem. Est aussi le nom propre d'une petite ville de Normandie. *Aquila*. On fait à l'*aigle* un gros commerce d'épingles.

AIGLE BLANC, Terme de Chymie. *Aquila alba*. C'est la même chose

chose que *Mercurius dulcis*, Mercure doux. HARR.

AIGLETTE, petite aigle. *Junior aquila.*

AIGLETTES, ou *Aiglons*, en termes de Blason, se dit quand il y a plusieurs aigles dans un Écu. Elles ont bec & jambes, & souvent sont becquetées & membrées d'une autre couleur, ou métal que le gros du corps.

AIGLON. s. f. Le petit d'une aigle. *Pullus Aquilæ.* Un jeune *aiglon* qui regarde fixement le soleil. Je vous ai portez comme l'aigle porte ses *aiglons*. PORT-R. Le renard mit le feu à l'arbre, & les *aiglons* tomberent. PORT-R.

Ainsi l'aigle poussé d'un instinct sans pareil,
Eprouve ses aiglons *aux flammes du soleil.*
Ils sont désavouez, s'ils ferment la paupiere,
Et sont dignes de lui s'ils souffrent la lumiere. BREB.

Un *aiglon* qui suit son père volant vers le soleil, & le regardant fixement comme lui, avec cette devise, *Non inferiora secutus*; ou celle-ci, *Auspiciis animi, que patris*, marque un enfant qui imite son père, qui apprend à servir son Prince sous la conduite & par l'éxemple de son père.

AIGLURE. s. m. Terme de Fauconnerie, qui se dit des taches rousses semées sur le dessus du corps de l'oiseau qui bigarrent son pennage. *Versicolores ovium plumæ.* Le lanier plus que tous les autres oiseaux est bigarré d'*aiglures*. On appelle aussi cela *bigarrure*.

AIGRE. adj. m. & f. Acide; qui a une qualité rude, piquante, & désagréable à l'égard du goût. *Acer, acidus.* Le vinaigre est *aigre*, & pique le goût. On appelle un goût *aigre* celui qu'on sent, quand l'estomac renvoye le goût des viandes mal digérées. C'est là sa signification primitive & son usage propre. Ensuite on a appliqué ce mot par analogie à deux autres sens; & ce qui fait à peu près sur l'ouïe & sur l'odorat, ce que l'*aigre* fait sur le goût, on l'a aussi appellé *aigre*. Une voix *aigre*, est un ton rude, qui écorche l'oreille. Ce vin sent l'*aigre*, & blesse l'odorat.

AIGRE est aussi quelquefois substantif. Cela sent l'*aigre*. Je n'aime pas l'*aigre*.

AIGRE se dit aussi d'un métal qui est cassant quand il vient de la mine, & avant qu'il ait passé plusieurs fois par la fonte; & en cet état il est difficile à mettre en œuvre. *Intractabilis, asper, fragilis.* Le cuivre est *aigre* jusqu'à ce qu'il ait été fondu. Les pistolets & autres ouvrages de balle ne valent rien, lorsqu'ils sont faits d'un fer *aigre*. Il y a des Officiers créez pour marquer le fer *aigre* d'avec le fer doux.

AIGRE se dit aussi figurément en Morale de l'esprit & des humeurs, pour dire, rude, piquant, choquant. *Acerbus, asper.* C'est un esprit *aigre*; son humeur est *aigre*, pour dire, il est prompt à piquer les autres, & difficile à s'appaiser. En ce sens on dit, une *aigre* réprimande, une *aigre* repartie. Tibère étoit *aigre* dans ses répréhensions. ABLANC. Il se plaignit de l'humeur *aigre* & incompatible d'Olimpias. VAUG.

Il est dans ses discours plus aigre, *& plus mordant,*
Qu'une femme en furie, ou Gautier en plaidant. BOIL.

Ce mot vient d'*acer*, qui est la même chose; mais selon le P. Pezron *acer* est pris du Celtique *aigre*.

AIGRE-DOUX. Qui a le goût mêlé de doux & d'*aigre*. Il ne se dit guères que des fruits. *Acido & dulci mistus.* Les anciens Poëtes disoient, Ton esprit *aigre-doux*. Baïf avoit inventé ce mot, qui n'a pas été heureux. On le diroit cependant encore dans le stile badin, ou comique, & un Poëte de ce tems dit,

Un compliment aigre-doux *& malin,*
Bref, comme on dit, moitié figue & raisin.

En Normandie il se dit du vieux Cidre, qu'on a passé sur le marc du nouveau, afin d'adoucir son aigreur & sa dureté. Les bons Gourmets discernent facilement le vieux Cidre, qu'on a repassé sur du marc nouveau, parcequ'il est *aigre-doux*.

AIGRE DE CÉTRE, est un breuvage un peu aigret qui se fait avec du citron, & du sucre.

AIGREFIN. s. m. Poisson de mer qui est une espèce de gros merlan: en Latin *Jecorarius*. C'étoit aussi une espèce de monnoye, dont Rabelais fait mention.

AIGRE-FIN. Terme ironique, & burlesque, pour signifier un homme fin & difficile à tromper. *Cautus, callidus, versutus.*

AIGRE-FIN, est aussi un nom que l'on donne aux Officiers d'Infanterie.

AIGRELET, ETTE. adj. Qui est un peu aigre. *Acidulus, subacidus.* Cette sauce est *aigrelette*. Cela n'est bon que dans le stile simple & bas.

AIGREMENT. ad. D'une manière aigre. *Acerbè, asperè.* Il ne se dit point au propre; mais on dit au figuré, Parler, répondre, répliquer *aigrement*, pour dire, avec des paroles offensantes, pleines de colère & d'aigreur. Tibère reprit les Juges *aigrement*. ABLANC. Le monde est en possession de parler librement des défauts des autres en leur absence, les uns le font *aigrement* & malignement, & les autres d'une manière plus douce. NICOL.

AIGREMOINE. s. f. *Agrimonia.* Plante qu'on a nommée *Eupatorium* dans les vieux Dispensaires. Ses racines sont vivaces, longues & noirâtres, ses tiges sont rondes, veluës, hautes de deux à trois pieds, quelquefois branchuës, & garnies dès le bas de quelques feüilles longues, veluës, ailées, c'est-à-dire, composées de plusieurs petites feüilles qui sont rangées sur une même côte terminée par une seule feüille. Chaque petite feüille est crenelée à ses bords, relevée de plusieurs nervûres qui parcourent la surface, & chargée d'un duvet court, blanchâtre ou grisastre. L'extrémité des tiges & des branches se termine par un épi long de demi pied. Les fleurs, qui forment cet épi, sont jaunes, composées de cinq pétales, disposées en rose au tour du pistile, & soutenuës par un calice, qui devient dans la suite un fruit oblong, hérissé de piquants vers sa moitié, & qui renferme une ou deux semences un peu longues. L'*Aigremoine* est *apéritive*, & bonne pour les maladies de la poitrine. On dit qu'on l'appelle Éupatoire, du nom du Roi Éupator, qui en a été l'inventeur. Il ne faut pourtant pas la confondre avec d'autres plantes, qu'on appelle aussi Éupatoire, quoiqu'elles soient bien différentes de celle-ci. Je ne sçai quel est ce Roi Éupator dont on vient de parler; car Éupator n'est point un nom, mais un surnom de plusieurs Rois. On l'a donné à deux Rois de Syrie, Antiochus V^e du nom, & Alexandre, le fameux Roi du Pont; Mithridate fut aussi surnommé Éupator.

AIGRET, ETTE. adj. Qui a un goût médiocrement aigre, & qui est agréable, comme l'épine vinette, la grenade. *Acidulus, subacidus,*

AIGRETTE. s. f. Oiseau, espèce de petit héron blanc qui a une voix aigre, & qui fréquente les bords des rivières. *Ardeola alba.* Il a le bec long, droit & pointu; les jambes longues, de couleur cendrée; les pieds noirs & grands; le cou long & courbé; & sur le dos & à côté des ailes il a des plumes blanches, fines & déliées, qui sont fort recherchées & fort chères. Sa chair est tendre & délicate. BELL. Il s'appelle *aigrette* à cause de l'aigreur de son cri. On voit près des Antilles, & quelquefois bien loin en mer, des oiseaux parfaitement blancs, qui ont le bec & les pieds rouges comme du corail, & sont un peu plus gros que les corneilles. On tient que c'est une espèce d'*aigrette*, à cause qu'ils ont une queuë composée de deux plumes longues & prétieuses. LONVILLERS.

AIGRETTE. *Ardeola cristata.* Il y a aussi des *aigrettes*, dont les plumes de dessus la tête sont noires. Le Grand Seigneur porte à son Turban un bouquet d'*aigrettes*. Les *aigrettes* portent sur la tête trois plumes, & non pas une seule, comme disent les Dictionnaires.

AIGRETTE, est aussi la plume de ces oiseaux qu'on porte en panaches, ou qu'on met en bouquets sur les colonnes d'un lit. *Ardeolæ albæ Muscarium.*

AIGRETTE, se dit aussi de ce qui a la figure d'une *aigrette*, comme un bouquet de pierreries qu'on met sur la tête, un bouquet de crin qu'on met sur la tête des chevaux de carosse. *Muscarium.*

AIGRETTÉ, se dit encore d'une espèce de brosse ou pinceau de poil délié, qui se trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion, &c. Ces sortes de semences ressemblent à des volans. Le vent les emporte facilement, & la graine, qui est plus solide & plus pesante, se présente toûjours la prémière à terre, ce qui fait que ces graines se sement d'elles-mêmes.

AIGREUR. s. f. Qualité de ce qui est aigre, qui se dit des métaux, des fruits, de la voix, des humeurs. *Acor.*

AIGREUR, se dit figurément en Morale, des discours, des esprits. *Asperitas, acerbitas.* Ces plaideurs ont beaucoup d'*aigreur* dans l'esprit, ne se parlent qu'avec *aigreur*. Elle se sentit quelque *aigreur* de lui voir chercher des raisons d'une chose, dont il sçavoit apparemment mieux la vérité que personne. P. DE CL.

On dit aussi, L'*aigreur* d'une peine, d'un tourment, d'une douleur. La Philosophie adoucit l'*aigreur* de tous les maux.

*Pour adoucir l'*aigreur *des peines que j'endure,*
Je me plains aux rochers. MAIN.

AIGRIR. v. act. Donner, causer de l'aigreur. *Acidum reddere.* La grande chaleur *aigrit* le lait. Le levain *aigrit* la pâte.

AIGRIR, se dit figurément en Morale, & signifie, Piquer, irriter, mettre en colère. *Asperare, exacerbare, exasperare.* Cette conférence a *aigri* les esprits, au lieu de les adoucir. Cette proposition l'a *aigri* davantage. Combien de fois ont-ils *aigri* Dieu dans le desert? ARN.

Aigrir, est le plus souvent n. pass. & signifie, Devenir aigre. *Acescere*, *coacescere*. Le vin s'*aigrit* quand il est long-tems à l'air. Et dans le figuré il signifie, S'irriter, se mettre en colère. *Asperari*, *exacerbari*. Les esprits s'*aigrissent*. Sans sujet voulez-vous vous *aigrir* contre moi? Mol.

Aigrir, signifie aussi figurément, Rendre chagrin, fâcheux, augmenter. *Irritare*, *Augere*. La mauvaise fortune lui a *aigri* l'esprit. Les remedes *aigrissent* le mal, au lieu de le soulager. Costar. Pourquoi venir encore *aigrir* mon désespoir? Racin. En ce sens il est aussi n. pass. Les affaires s'*aigrissent*, s'éloignent de l'accommodement. Le mal s'*aigrit*, s'augmente de plus en plus.

AIGRUN. s. m. Vieux mot, se dit de toutes sortes d'herbes fortes, & de fruits aigres. Mén.

AIGU, uë. adj. qui se termine en pointe, & qui est perçant ou trenchant. *Acutus*. Cette coignée est bien *aiguë*. Le fer de ce javelot est fort *aigu*, fort pointu. Ce mot vient de *acutus*, & *aiguiser* de *acutiare*. Ménag. Les mots d'*Aiguille*, d'*Aiguillon*, d'*Aiguillonner* & d'*aiguillette* sont ses dérivez.

En terme de Géometrie on appelle un angle *aigu*, celui qui est mesuré par un arc plus petit qu'un quart de cercle, ou qui a moins de 90 degrez: un triangle *acutangle*, ou *oxigone*, celui qui a ses trois angles *aigus*.

Aigu, se dit figurément des choses spirituelles. Cet homme a l'esprit *aigu*, c'est-à-dire, fort subtil. Une pensée *aiguë*, une pointe *aiguë*, c'est une pointe d'esprit fort subtile, qui convient à l'Épigramme. Ce discours est plus *aigu* que solide.

Aigu, uë, se dit aussi du son de la voix, & signifie haut, aigre, clair, & qui semble percer l'oreille. Un son *aigu*. Les enfans ont la voix plus *aiguë*, que les personnes d'âge. La Chamb.

Aigu, uë, se dit encore des maladies, & signifie ce qu'elles ont de plus sensible, & de plus douloureux, de plus violent. Il a été travaillé d'une colique bien *aiguë*. Les maladies *aiguës* sont plus aisées à guérir, que les chroniques; mais elles sont plus dangereuses. Le mal est *aigu*, la fièvre est *aiguë*. En ce sens on le peut dire aussi des passions. Ce qui rend les douleurs de la honte, & de la jalousie si *aiguës*, c'est que la vanité ne peut servir à les supporter. Rochef.

Aigu, se dit proprement par les Médecins des maladies qui se terminent bien-tôt, *Cum bonis vel malis ægri rebus*, ou comme disent les Médecins, *Citò & cum periculo terminantur*. Les maladies *aiguës* sont d'autant plus dangereuses, qu'outre la violence des symptômes, si l'on manque à tems de vuider les premières voyes, ou de diminuer la quantité du tems, il est très-difficile d'en arrêter le progrès, & de sauver le malade. On divise les maladies *aiguës* en celles qu'on nomme proprement *aiguës*, celles qu'on appelle fort *aiguës*, & en celles qui à raison de leur peu de durée & de la vehémence des symptômes ont pris le nom de très-*aiguës*; car celles qui passent quarante jours sont chroniques.

En Grammaire on appelle un accent *aigu*, celui qui marque que la syllabe se doit prononcer d'un ton élevé & avec un son *aigu*. C'est une virgule, ou petite ligne qui se met dessus la voyelle, & qui s'incline un peu en descendant de droit à gauche. Dans les manuscrits Grecs l'accent *aigu* est beaucoup plus panché que nous ne faisons maintenant, soit dans nos éditions, soit en écrivant. En François l'accent *aigu* ne sert qu'à marquer l'*é* fermé, ou masculin, comme dans *élevé* le premier & le dernier *é* sont fermez.

Aigu, est aussi un terme de Poësie. Les Espagnols appellent vers *aigus*, les vers qui finissent par des mots qui ont l'accent sur la dernière syllabe.

A buscar a su mugér
Orfeo baxo ab infierno
Que por su muger no pudò
Baxar a otra parte Orfeo. Quevedo.

AIGUADE. s. f. Prononcez EGADE. Terme de Marine. Renouvellement de provision d'eau douce, quand on trouve des lieux propres dans les voyages de long cours. *Aquatio*. Les vaisseaux entrèrent dans cette baye pour faire *aiguade*, *Aquari*. Il répandit sa Cavalerie le long du rivage, pour empêcher la flotte de faire *aiguade*. L'*aiguade* se dit également de la provision de l'eau, & du lieu où on la fait. On dit dans le même sens, *Faire de l'eau*. Des-Roches dit qu'on ne s'en sert qu'au Levant.

AIGUAIL, ou AIGAIL. s. m. Rosée qui tombe le matin dans les bois, les prez & les campagnes, sur la verdure. *Ros*. Ce mot n'est guères en usage. Il faut se servir de celui de *rosée*.

On dit en termes de Chasse, que les chiens d'*aiguail* ne valent rien au haut du jour. Et au contraire ils ne valent rien dans l'*aiguail*, quand ils sont bons le haut du jour.

AIGUE. s. f. Vieux mot qui signifioit de l'*eau*. *Aqua*. Il n'est plus en usage que dans une partie de la Gascogne, & à Lyon, où les Bateliers disent, Beau roussèau, voulez-vous passer l'*aigue*; pour dire la rivière. Il se dit encore en ses composez, *Aigueperse*, *Aigues mortes*, &c.

AIGUE. s. f. Est aussi le nom d'une rivière de la Principauté d'Orange.

Aigue-belle. s. f. *Aqua pulchra*, *Aqua bella*. C'est le nom d'un bourg de Dauphiné sur la petite rivière de Bevre; & d'une petite Ville de Savoye, située sur la rivière, ou plûtôt le torrent d'Arc. Ce nom est formé du mot *aigue*, *aqua*, de l'eau, & belle; c'est la même chose que Belle eau.

Aigues-caudes, C'est-à-dire, *eaux chaudes*. C'est une source du Bearn, fort célèbre, dont les eaux mêlées de soufre, de nitre, & d'alun, sont très-salutaires pour plusieurs maladies.

AIGUE MARINE. s. f. Pièrre précieuse qui est de couleur de verd de mer. *Aqua marina*. Elle a la même dureté que l'améthiste Orientale. C'étoit la dixième pièrre du Rational du Grand Prêtre des Juifs, à ce que dit Arias Montanus; & elle étoit appellée en Hébreu *Tharsis*. C'est aussi le sentiment de Junius & de Tremellius, de Buxtorf le père, de Danæus, qui nomment cette pièrre *Berillus Thallassius*, & même de Jonathan & d'Onkélos, qui l'appellent en Chaldéen כרום ימא, *Cherum Jamma*. Car quoiqu'on ne sçache pas trop ce que signifie le premier mot, *cherum*, qu'on pourroit interpréter, ou *fuligo*, si c'est la même chose que אכרום, ou *vinea*, si on le prend pour כרם, ou si on l'en dérive; il est toûjours certain que le second mot, *jamma*, signifie *la Mer*; & qu'ainsi ils ont voulu indiquer une pièrre dont la couleur approche de celle de la mer. Le mot Hébreu signifie la même chose. Car תרשיש se prend souvent pour la mer, suivant la remarque de Loüis de Dieu. Les deux Interprètes Arabes traduisent, אזרק *azrak*, qui signifie *glaucus*, *cæruleus*, de couleur de mer, & se dit d'une pièrre précieuse de couleur de mer, & des yeux qui sont de la même couleur, & qu'on appelle en Latin *glauci*, *cærulei*. Cependant les Septante, Josephe, saint Jérôme, Aquila, Pagnin, les Traducteurs de Genève, Schindler, traduisent *chrysolithus*. D'autres prétendent que c'étoit une Turquoise Symmaque. Léon de Juda, & Hutterus traduisent ὑάκινθος, *Hyacinthus*. R. David Kimhhi prétend aussi dans ses Racines que cette pièrre approchoit de la hyacinthe; mais c'est l'interprétation qui revient le moins à l'Hébreu. Les Italiens l'appellent *Aqua marina*. Plusieurs Lapidaires la prennent pour le *béril*; ce qui revient au premier sentiment que j'ai rapporté. Les Hébreux l'appellent aussi *jaschpeh*, d'où on croit que le mot de *jaspe* est venu.

Aigues-mortes. s. f. C'est-à-dire, *Eaux mortes*. *Aquæ mortuæ*. Quelques Auteurs croyent que c'est un ouvrage de Marius, & les *Fossæ Marianæ* des Latins. D'autres prétendent qu'*Aigues-mortes* n'est pas une Ville si ancienne. On l'appelle *Aigues-mortes* à cause des eaux croupissantes qu'il y avoit en cet endroit-là. C'étoit autrefois un port, & Nangi raconte que ce fut-là qu'en 1269. S. Loüis s'embarqua. Aujourd'hui elle est éloignée d'une grande demie lieuë, ou près d'une lieuë de la mer. Au reste, ceux-là se trompent, qui croyent que c'est l'ouvrage de Marius appellé *Fossæ Marianæ*; car les Fosses de Marius étoient de l'autre côté du Rhône, dans la Province de Vienne, au lieu qu'*Aigues-mortes* est dans la première Narbonnoise à droit du Rhône.

Aigue-persf. s. f. *Aqua-sparsa*. C'est à-dire, *Eau éparse*. C'est le nom d'une petite ville d'Auvergne Capitale du Duché de Montpensier. Elle est située sur une petite rivière nommée Luron.

Aigues-vives. *Aqua-viva*. *Eaux vives*. Bourg de Touraine.

AIGUIERE, ou ÉGUIERE. s. f Vaisseau rond & quelquefois couvert, propre à servir de l'eau sur la table, il faut que son corps soit cylindrique: car s'il est plus enflé en un endroit qu'en un autre, on l'appelle alors *pot à l'eau*. *Aqualis*, *Urceus aquarius*. Les *aiguieres* d'argent doivent être marquées & contremarquées au corps, couvercle, & collet du pied. A l'égard des deux coquilles de l'anse, du bec, du suage, ou doucine, du quarré de pied, ils sont marquez seulement du poinçon du maître.

Aiguiere à deux becs. C'est celle qui dans son ouverture a deux becs opposez, & propres à verser l'eau. *Aqualis utrinque rostratus*. Le fruit du Geum a la figure d'une *aiguière* à deux becs.

AIGUIERÉE, ou ÉGUIERÉE. s. f. Pleine aiguière; ce que contient une aiguière pleine, la capacité, la mesure d'une aiguière, la quantité d'eau ou d'autre liqueur qui tient dans une aiguière, & qu'il faut pour la remplir. *Urceus aquâ plenus*. Il a bû une *aiguierée* d'eau tout d'un coup dans sa fièvre.

AIGUILLE, ou ÉGUILLE. s. f. Petit fer pointu & délié qui sert à coudre, à broder, & à faire d'autres ouvrages. *Acus*. Broderie faite à l'*aiguille*. Le cul d'une *aiguille*, c'est l'endroit où elle est percée, par où on passe le fil, ou la soye. Une piqueure d'aiguille.

d'*aiguille*. JESUS-CHRIST a dit qu'un cable entreroit plûtôt dans le trou d'une *aiguille*, qu'un riche dans le Royaume des cieux. La pointe d'une *aiguille* la plus déliée vûë avec le microscope, ressemble à une cheville rompuë par le bout, & ses côtez paroissent raboteux & pleins de cavitez. Les Musulmans disent qu'Édris, c'est-à-dire, Énoch, est l'inventeur de l'*aiguille*.

On dit, qu'une fille ne sçait pas faire un point d'*aiguille*; pour dire, qu'elle est entièrement ignorante, ou fainéante.

AIGUILLE, se dit aussi de plusieurs instrumens pointus. Une *aiguille* de tête, est celle qui sert à coëffer les femmes. *Acus, discerniculum. Aiguille* à tricotter des bas. *Aiguille* d'Emballeur. *Aiguille* d'Oculiste, pour ôter les cataractes des yeux. *Aiguille* de Graveur, avec laquelle il dessigne sur le vernis. Une *aiguille* d'Orfèvre, pour enfiler des perles. Le fleau d'une balance a aussi une *aiguille* au milieu, qui marque la moindre inclination de la balance, & sert à faire remarquer la différente pesanteur des choses qui sont dans les deux bassins de la balance.

AIGUILLE AIMANTÉE, en termes de Marine, est une petite verge de fer posée au milieu de la boussole, sur une pointe de cuivre sur laquelle elle se meut. Lors qu'elle est touchée d'aimant, ses extrémitez se tournent toûjours au Nord & au Midi; c'est la plus seure guide des vaisseaux. *Acus magnetica, magnete perfricta.* Les Physiciens ont remarqué, que le bout de l'*aiguille* d'une boussole, qui a touché à l'un des pôles de l'aimant, se trouve vers le pôle opposé à celui qu'elle a touché. Par exemple, l'extrémité de l'*aiguille* qui a touché au pôle qui regarde le Sud, se tourne vers le Nord. D'ailleurs le bout de l'*aiguille* frotté d'aimant, bien loin de s'élever vers l'étoile polaire, panche au contraire, & incline vers la terre. L'*aiguille* aimantée incline de 70. degrez à l'horison de Paris. Mais cette inclination diminuë à mesure qu'on approche de la ligne équinoxiale; & sous cette ligne il n'y a plus d'inclinaison. Cependant en avançant vers le Sud, c'est l'extrémité méridionale de l'*aiguille* qui commence à incliner, & l'inclinaison augmente à proportion que l'on s'approche du Sud. Les Pilotes Hollandois ont observé qu'étant arrivez fort près du pôle, l'*aiguille* aimantée, ou la boussole, leur étoit inutile, & qu'elle se tournoit indifferemment vers tous les côtez de l'horison, parce que le mouvement de la matière magnétique se fait en ces lieux-là d'une manière perpendiculaire à la terre. Mais dans les autres endroits de la superficie de la terre, l'*aiguille* est diversement inclinée, selon la ligne que décrit la matière magnétique. La déclinaison, la variation de l'*aiguille* est fort inégale & incertaine. Le Cap des *Aiguilles* vers le Cap de Bonne Espérance est ainsi nommé, à cause que l'*aiguille* n'y décline point.

AIGUILLE, est aussi en termes de Marine, la partie de l'éperon qui est comprise entre les portes-vergues & la gorgère, ou la partie qui fait une grande saillie en mer. On appelle *aiguilles de ventré*, ou de *trevier*, celles qui servent à coudre des voiles. Il y en a de trois sortes, de *coûtures*, d'*aillets*, & de *ralingues*. *Aiguilles* de Bordeaux, sont de petits vaisseaux à pêcher les maigres, qui sont des poissons.

AIGUILLE, se dit aussi d'une étaye, ou arcboutant fait d'une longue pièce de bois, dont les Charpentiers se servent pour appuyer le mât, quand on donne carène au Vaisseau, & qu'on le met sur le côté pour le radouber.

On appelle aussi *aiguilles*, plusieurs pièces de bois posées à plomb, qui servent à fermer les pertuis des rivières pour arrêter l'eau, & qu'on lève quand les batteaux se presentent au passage.

AIGUILLE, est aussi une verge de fer qui montre l'heure sur les horloges & sur les cadrans. *Gnomon.* L'ombre de l'*aiguille* est sur le midi dans les cadrans au soleil. On l'appelle plus ordinairement *stile* en Gnomonique.

En termes d'Architecture, on appelle *aiguille*, une pyramide bâtie sur quelque clocher, ou un obélisque dressé dans une grande place. *Pyramis, Obeliscus.* L'*aiguille* de S. Pierre de Rome. On se sert aussi de ce terme pour décrire certains fruits qui ressemblent à ces sortes de pièces.

AIGUILLE, est aussi un poisson de mer long & menu par sa partie antérieure, qui ressemble à une *aiguille*. *Acus.* Lonvillers, dans son Histoire des Antilles ch. 16. art. 5. ne l'appelle pas simplement *aiguille*, mais *aiguille* de mer. Il dit que c'est un poisson sans écailles, de la longueur de quatre pieds, ou environ, qui a la tête en pointe, longue d'un bon pied, les yeux gros & luisans, bordez de rouge, la peau du dos rayée de lignes bleuës & vertes; celle de dessous le ventre est d'un blanc mêlé de rouge. Il a huit nageoires qui tirent sur le jaune, & une queuë fort pointuë, qui a peut-être donné occasion à lui donner le nom qu'il porte, comme la figure de sa tête l'a fait appeller des Hollandois *Pipe à tabac*. Le Lucarini fit cette devise pour Marguerite Reine d'Espagne, qui mourut en couche: Une *Aiguille* poisson, avec ce mot, *Perit dum parit*, Elle meurt en mettant son fruit au monde.

AIGUILLE, en Fauconnerie, se dit d'une espèce de maladie des Faucons, causée par de petits vers courts, ou lombriques, très-dangereux pour ces oiseaux, parce qu'ils s'engendrent dans leur chair.

AIGUILLE A BERGER, ou *Aiguille de Berger*. Terme de Botanique. *Scandix, icis.* s. m. ou *Pecten Veneris.* Plante annuelle & umbellifere, dont les tiges sont rondes, hautes d'un pied, assez branchuës, garnies de feüilles plus menuës que celles du cerfeüil. Elle porte des umbelles de fleurs à cinq pétales inégales, & disposées comme les fleurs de lys des armes de France, chaque calice qui soûtenoit une fleur devient un fruit composé de deux semences, qui avec leurs enveloppes représentent assez bien une *aiguille* à coudre, longue de deux pouces environ sur une demie ligne de largeur. Son odeur n'est pas agréable, elle croît communément dans les champs. Il y en a une autre espèce qui vient en Provence, en Languedoc, & en Italie, plus petite dans toutes ces parties que la précédente, & dont l'odeur est aussi douce que celle du cerfeüil & de l'anis.

AIGUILLE, se dit proverbialement en ces phrases: Il est venu de fil en *aiguille*; pour dire, d'un propos à l'autre de suite. Faire un procès sur la pointe d'une *aiguille*; pour dire, Contester sans sujet, ou pour une affaire de peu d'importance. On dit de celui qui fait plusieurs menus emprunts d'outils, qu'il lui faut fournir de fil & d'*aiguille*. On a fait une devise d'une *aiguille* à broder, *Pungit ut ornet*, Elle pique pour orner.

AIGUILLE, est un nom qu'on a donné à quelque lieu. *Aiguille* est une Isle de la mer Ethiopique. Ce nom vient de son nom Portugais *Agulha*.

Le Cap des *Aiguilles*, *Acuum promontorium*, est sur la côte des Cafres en Afrique.

AIGUILLÉE. s. f. Certaine quantité de fil, de soye, de laine, qu'on passe dans une aiguille, proportionnée à l'étenduë du bras qui la tire. *Acia.*

AIGUILLER. v. a. Terme d'Oculiste. C'est ôter la cataracte de l'œil. Les Oculistes sont adroits à *aiguiller*. Cette expression vient de ce qu'ils se servent d'une aiguille pour cette opération.

AIGUILLES de Bourdeaux. C'est le nom d'un batteau pêcheur de la rivière de Dordogne, & de la Garonne.

AIGUILLETTE. s. f. Cordon ou tissu ferré par les deux bouts, qui sert à attacher quelque chose à une autre. *Ligula.* On attache le haut de chausses avec une *aiguillette*. Un ferret d'*aiguillette*. On fait aussi des *aiguillettes* de cuir de mouton, coupé en bandelettes ferrez par les deux bouts.

On appelle aussi *aiguillettes*, des touffes de rubans ou de cordons ferrez qu'on met au bas des chausses, ou aux imperiales de carosse, seulement pour les orner.

Noüer l'*aiguillette*, se dit d'un maléfice qui empêche la consommation du mariage. *Fascinare conjuges.*

On dit au Manège, Noüer l'*aiguillette*, quand un cheval sauteur s'épare & ruë entièrement du train de derrière, allongeant les jambes également de toute leur étenduë. *Extensis pedibus calcitrare.*

On dit, Lâcher l'*aiguillette*, pour dire, Satisfaire aux nécessitez naturelles. *Ligulas solvere.* On dit proverbialement, qu'on ne doit point servir un maître qui serre ses vieilles *aiguillettes*; c'est-à-dire, qui est trop bon menager. Courir l'*aiguillette*, se dit d'une femme qui va se prostituer deçà & delà. Ce qui vient de ce qu'autrefois à Toulouse les femmes débauchées étoient obligées de porter une *aiguillette* sur l'épaule, pour marque d'infamie; ce que Pasquier dit avoir vû encore pratiquer de son tems. C'étoit une exécution de l'Ordonnance de S. Louis. Boyer le témoigne aussi sur la Coûtume de Bourges. *Vitam meretriciam agere, scortari.*

AIGUILLETER. v. act. Attacher son haut de chausses avec une ou plusieurs aiguillettes. *Vestem Ligulis astringere.*

AIGUILLETÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Astrictus ligulis.* Autrefois on étoit toûjours *aiguilleté*; pour dire, qu'on avoit le haut de chausses attaché au pourpoint avec plusieurs aiguillettes. Un amant *aiguilleté* sera pour elle un ragoût merveilleux. MOL.

AIGUILLETIER. s. m. Ouvrier qui ferre les aiguillettes, & les lacets. *Ligularum artifex.*

AIGUILLIER. s. m. Ouvrier qui fait des aiguilles. *Acuum artifex.*

AIGUILLIER, se dit aussi du petit étui où l'on met des aiguilles. *Theca acuum.* Mon *aiguillier* est fort joli. On trouve *acuarium* dans la basse Latinité.

AIGUILLON. s. m. Ce qui est piquant en manière d'aiguille. *Aculeus.* Les hérissons sont couverts de pointes & d'*aiguillons*. Les abeilles ont un *aiguillon* dont la figure se voit dans la Micrographie de Mr Hook, & dans le Journal des Sçavans, 1666. pag. 497.

AIGUILLON, signifie aussi un bâton assez long & délié, au bout duquel

duquel il y a une pointe de fer pour piquer les bœufs, & pour les faire marcher. *Stimulus.* Piquer de l'*aiguillon*, donner de l'*aiguillon.* Les Bouviers chassent leurs bœufs avec un *aiguillon.*

AIGUILLON, se dit figurément en Morale de ce qui éxcite. *Incitamentum.* L'*aiguillon* de l'amour, c'est la difficulté. MALH. Nos passions ont plus besoin de bride que d'*aiguillon.* La loüange des belles actions sert d'*aiguillon* à la vertu. ABLANC. La colère servoit d'*aiguillon* à son ardeur naturelle. VAUG. La recompense est un puissant *aiguillon* pour nous porter avec courage aux travaux & aux dangers. Aristote disoit de Calistène, qu'il avoit besoin d'*aiguillon* pour être excité, & Théophraste d'un frein pour le retenir. On dit d'un Orateur, qu'il laisse l'*aiguillon* dans l'esprit de ses Auditeurs; pour dire, qu'il les éxcite puissamment & vivement. Avec quelles pointes, & quels *aiguillons* sçavons-nous réveiller la concupiscence endormie, & languissante? BALZ.

AIGUILLONNER. v. act. Donner de l'aiguillon. Piquer de l'aiguillon. Terme de laboureur. *Aiguillonnez*-moi ce bœuf, il ne s'employe pas comme il faut. LIGER.

AIGUILLONNER, au figuré signifie, Exciter, pousser quelqu'un à faire, ou à entreprendre quelque chose. *Stimulare, incitare, acuere.* L'éxemple de nos ayeuls nous *aiguillonne* à la vertu. Il y a de bons Auteurs qui prétendent que quoique le terme d'*aiguillon* soit du bel usage, il n'en est pas tout-à-fait de même de celui d'*aiguillonner*, qui selon eux, ne s'employe jamais bien noblement; & qu'en sa place il faut dire, provoquer, éxciter, enflammer, &c.

AIGUISEMENT. s. m. Action d'aiguiser. *Exacutio.* Il a tant coûté pour l'*aiguisement* de ces couteaux.

AIGUISER. v. act. Rendre piquant & trenchant, en frottant sur quelque meule, ou pièrre dure. *Acuere, Exacuere.* Les faucheurs *aiguisent* leurs faux de moment en moment avec des queux, ou des dalles. Les tailleurs de pièrre *aiguisent* leurs marteaux & leurs ciseaux sur des pavez. On porte les couteaux & les rasoirs chez les émouleurs pour les *aiguiser*, & les passer sur la meule, sur la pièrre, pour leur donner le fil.

AIGUISER, se dit figurément de l'esprit & de quelques passions. Les Conférences Académistes *aiguisent* l'esprit; le rendent plus subtil, & plus appliqué à l'étude. Un ragoût *aiguise* l'appetit; l'augmente, le renouvelle.

On dit proverbialement *Aiguiser* ses couteaux, pour dire, se préparer au combat: *Aiguiser* les dents; pour dire, Se préparer à bien manger.

AIGUISÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Exacutus.*

AIGUISÉ, en termes de Blason, se dit des pièces qui ont les bouts aigus & terminez en pointe. *In mucronem, acumen, cuspidem desinens.* Comme une croix *aiguisée*, une fasce *aiguisée*, des pals *aiguisez.* Quand ils ne sont pointus que par le bout d'en bas, on les appelle *fichez.*

Ces mots se peuvent fort bien écrire par un *e* simple.

A I I.

AIIS DANGILLON. s. m. plur. *Aiatia.* C'est le nom d'une petite ville de Berry. Ce nom est pluriel. Les *Aiis Dangillon.* Il y a une Collégiale aux *Aiis*; car ordinairement on dit simplement les *Aiis*, & il faut prononcer les *Ais.* Ce mot s'est formé du Latin *Aiatia*, & le second de *Dan*, ou Dom Gillon, qui en a été autrefois Seigneur.

A I L.

AIL. subst. m. Plante assez connuë, & dont il y a diverses sortes. *Allium.* Le cultivé, qui est celui des jardins, a une tige assez longue, toute unie, & creuse: ses fleurs sont à six feuilles, & naissent en gros bouquets sphériques. Son fruit est divisé en trois loges, remplies de quelques semences presque rondes; ses feuilles ne sont point fistuleuses, comme celles de l'oignon. Sa racine est bulbeuse, ou à oignon, composée de quelques tuniques, qui enveloppent plusieurs tubercules charnus, d'un goût âcre, & d'une odeur forte. L'*ail* est fort chaud, & caustique; non seulement il éxcite des vessies, mais il ronge, étant appliqué en dehors: il ne fait pas le même effet dans l'estomac, quand on en mange, soit à cause du levain, & des autres alimens qui y sont contenus; soit parce que sa tissure en est differente. On s'en sert dans la peste, dans la colique venteuse, & dans plusieurs autres maladies. On l'appelle pour cette raison, la Thériaque des païsans. Son usage est fâcheux, à cause de sa puanteur insupportable. Outre les *aulx* domestiques, il y en a de sauvages. Il y en a un dont les feuilles sont plus larges, semblables à celles du poireau. D'autres ont leurs feuilles menuës & très-étroites, & les têtes très-petites, en comparaison du domestique; elles sont garnies de fleurs, ou blanches, ou purpurines, ou rayées, ou jaunes. Il y en a une espèce commune en France qui vient dans les bois & fleurit au printems. Cette espèce ne donne qu'une ou deux feuilles aussi larges que celles du muguet; d'entre ces deux feuilles s'élève une tige haute d'un pied au plus, qui porte à son extrémité une tête garnie de fleurs blanches. On la nomme *Ail d'ours, Allium ursinum.* Les Anciens Botanistes avoient donné le nom de *Moly* à une partie de ces *aux* sauvages, & ils appelloient *Scorodoprasum*, les espèces qui portoient des feuilles de poireau.

Ail de Chien. Voyez MUSCARI. Leurs fleurs sont de couleur de pourpre. Il y aussi un *ail poireau*, qui est gros comme un poireau, & qui participe aux qualitez de l'un & de l'autre: en Grec σκοροδόπρασον. On ne peut souffrir l'haleine de ceux qui ont mangé de l'*ail.* En 1368. Alphonse Roi de Castille fit un Ordre de Chevalerie, qu'il appella l'Ordre de la Bande; il leur defendit par ses Statuts de manger des *aux*, ni des oignons, & ordonna que les contrevenans s'abstiendroient pendant un mois de pratiquer la Cour, ni les autres Chevaliers. MATTH. Vie de Louis XI. Liv. 6. en ses annot. marg. DE ROCH. Les *aux* & les oignons sont les viandes ordinaires des Espagnols & des Gascons; la dixme de l'*ail* rend plus de 1000 écus de rente à l'Archevêché d'Alby. ID. La pointe d'une épée qui a touché de l'*ail*, fait une playe où la gangrene se met d'abord, si l'on n'y remédie. ID. L'*ail* se séme de gousse, ou autrement de caïeux, à la fin de Février, & se met trois à quatre poucées avant dans la terre, & de trois à quatre pouces de distance. On les tire de terre vers la fin de Juillet, & on les met sécher, pour les garder ensuite d'une année à l'autre dans un lieu qui ne soit point humide. L'*ail* mangé à jeun est la Thériaque des Païsans. Il est vrai qu'il cause la soif, la chaleur par tout le corps, & des maux de tête quand on en use souvent; mais on peut corriger ces accidens en mangeant de l'ache, ou du persil, incontinent après. Plusieurs gens, principalement les Béarnois, au commencement du Printems mangent tous les matins des *ails* avec du beurre frais par principe de santé. CHOM. L'*ail* appliqué en forme de cataplâme sur une morsure de serpent, ou de chien enragé, est un souverain remède. ID. La décoction des *ails* entiers donnée en clistère, ou appliquée sur le ventre en forme de fomentation, apaise la colique, & la toux invétérée & causée par le froid. ID. Pour empêcher que les oiseaux ne nuisent aux fruits nouveaux des arbres, il faut pendre aux branches quelque quantité d'*ails.* ID. En Latin *allium*, qui vient du Grec ἀγλῖθες, qui signifie la tête de l'*ail.* Vespasien dit à un jeune homme, qui lui demandoit un Gouvernement: J'aimerois mieux que tu sentisses l'*ail*, que le parfum. ABLANC. Il étoit défendu à ceux qui avoient mangé de l'*ail*, d'entrer dans le temple de la mère des Dieux. BAYL. Au reste, il y a quelque tems qu'on disoit des *aulx* au pluriel. Balzac le disoit ainsi. La Fontaine en a usé de même: Tu peux choisir, ou de manger trente *aulx.* Mais aujourd'hui quelques-uns disent *ails.* C'est pourquoi, comme le mot d'*ail* est beaucoup plus usité au singulier, qu'au pluriel, on évite tant qu'on peut le pluriel, & on dit, par exemple, deux gousses d'*ail.*

AILBERT. s. m. Nom propre d'homme, qui s'est fait d'Agilbert. *Agilbertus.* S. *Ailbert*, ou Agilbert, étoit Evêque de Paris. BAILLET. II[e] Oct.

AILE. s. f. La partie de l'oiseau qui l'élève ou qui le soutient en l'air, quand elle est étenduë. *Ala.* L'*aigle* est un oiseau qui vole à tire d'*aile.* Les faucons se tiennent long-tems sur *aile*: ils ont l'*aile* vîte, trenchante, l'*aile* forte, l'*aile* entière. On dit aussi, Faire voir en *aile* l'oiseau, le mettre en *aile*: voler de belles *ailes.* Les poussins sont encore sous l'*aile* de la mère.

> *Et d'un léger battement* d'aile,
> *Elle fait sur lui rejaillir,*
> *La boue & l'ordure nouvelle,*
> *Dont elle vient de se salir.* REC. DE VERS.

AILE, se dit aussi d'une chauve-souris, d'une mouche, d'un papillon, d'un serpent, d'un dragon, & généralement de tout ce qui vole. La chauve-souris n'a point de plumes à ses *ailes.*

AILE, se dit aussi de cette partie charnuë qui s'étend de l'estomac à la cuisse dans les volailles qu'on mange. Une *aile* de chapon, de perdrix. Il y en a qui préfèrent la cuisse à l'*aile.*

AILE, en termes d'Anatomie, se dit de plusieurs parties du corps. Les lobes du foye s'appellent souvent *ailes*, ou *ailerons.* On appelle *ailes* & *ailerons*, des chairs molles & spongieuses qui sortent de la partie naturelle des femmes, que les Anatomistes appellent *Nymphes*, ou *Dames des eaux*, parce qu'elles servent à conduire l'urine dehors. On appelle aussi *ailes*, ou *ailerons*, les deux cartilages qui sont aux côtez du nez, & qui forment les narines. Pareillement on appelle *aile*, ou *aileron*, le haut des oreilles.

L'AILE, en termes de Blason, quand elle est seule, s'appelle un *demi-vol*; & lorsqu'il y en a deux, s'appelle un *vol*: ce qui se dit de quelque oiseau que ce soit.

On appelle au Manége *ailes*, ces piéces de bois qu'on met aux côtez de la lance pour la charger vers la poignée.

Aile, en termes de Botanique, c'est l'angle que les feuilles d'une plante, ou la queuë des feuilles forment avec la tige, ou avec une branche de la plante. Cet angle est ordinairement aigu, & tourne toujours en haut. Il s'appelle ainsi par ressemblance à l'angle que forment les ailes d'un oiseau avec son corps, ou plutôt à l'angle que forme le bras de l'homme avec le tronc du corps, & qui s'appelle aussi *aile*. Quelquefois on appelle aussi de ce nom les branches mêmes, ou les feüilles qui poussent à côté l'une de l'autre sur les tiges des arbres ou des plantes, & qui forment avec la tige l'angle dont on vient de parler.

Ailes, en terme de Jardinage, sont des branches d'arbres, ou d'autres plantes, qui poussent à côté l'une de l'autre. Ces branches sont des *ailes*. Liger. Ce terme se dit en particulier des artichaux, & ces *ailes* sont les pommes qui accompagnent le principal montant sur la même tige, & ne sont pas si grosses que la principale pomme. La Quint. Liger. Il ne reste plus que des *ailes* sur nos pieds d'artichaux. Lig. On donne ce nom à ces sortes de productions, à cause qu'étant placées vis à vis l'une de l'autre, & s'étendant des deux côtez opposez, elles font comme des *ailes*. Id.

Aile, se dit aussi d'un moulin à vent. Ce sont quatre grands chassis couverts de toile & garnis d'échelons, qui traversent l'aissieu en dehors, & reçoivent le vent pour faire tourner le moulin. Les Meuniers les appellent autrement *volans*.

Les Ouvriers nomment aussi les *ailes* d'une fiche, ou couplet, ces deux petits morceaux de fer mobiles par le moyen de leurs charnières, qui servent à soutenir & à faire mouvoir des portes, ou des fenêtres, ou des volets brisez. Ils appellent *ailes* de lucarne, les deux côtez qui posent sur les chevrons, & qu'on appelle autrement *jouées* de la lucarne.

Aile, se dit aussi des Lardoires; & l'on entend par là les parties de la lardoire, où l'on met le lardon, lorsqu'on veut larder ou piquer quelque viande.

Aile, est aussi un terme d'Horloger, qui se dit des pignons. L'*aile* est à l'égard d'un pignon, ce que la dent est à l'égard d'une rouë.

En Jardinage on appelle, *ailes* d'artichaux, les pommes d'artichaux qui naissent aux côtez de la pomme du principal montant, & ne sont pas si grosses que cette principale pomme.

Les Vitriers appellent encore *ailes*, ou *ailerons*, ces petites bandes de plomb fort déliées qui servent à engager les losanges du verre dans les panneaux des vitres, & à les y tenir ferme.

Aile, se dit figurément en choses morales & spirituelles, & signifie, Protection, tutelle. C'est une fille d'honneur qui a toûjours été élevée sous l'*aile* de sa mère. Et sur tout en Poësie: Cache la sous ton *aile* au jour épouvantable, dit Desportes en parlant à Dieu en faveur de l'ame pécheresse. Malherbe a dit aussi,

Et son ame étendant ses ailes,
Fut toute prête à s'envoler.

On dit aussi, La peur lui a mis des *ailes* aux talons; pour dire, l'a fait fuir en diligence. Si la peur vous donne des *ailes* pour vous sauver, l'espérance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre. Vaug. On peint Mercure avec des *ailes* aux talons. L'amour lui prêtera ses *ailes*. On en donne aussi au cheval Pégase, aux vents, & autres choses semblables, &c.

On dit encore poëtiquement, Son nom volera sur les *ailes* de la Renommée, sur l'*aile* des beaux vers; pour dire, que sa réputation ira bien loin. On dit aussi, Sur l'*aile* des zéphirs.

On donne aussi figurément des *ailes* aux Chérubins, & aux Anges. Les Chérubins devant Dieu se couvrent la face de leurs *ailes*: ils couvroient l'Arche de leurs *ailes*.

On appelle les *ailes* d'un bâtiment, ce qu'on bâtit à droit & à gauche pour accompagner le principal corps de logis, & faire les deux côtez de la cour. Ce bâtiment est imparfait, il n'y a qu'une *aile* de bâtie. On appelle aussi ces *ailes*, *bras*, ou *potences*. On dit encore les *ailes* d'un théatre, les *ailes* d'un pont.

On appelle aussi *aile* dans les Églises, ce qui est à droit & à gauche de la croisée; les bas côtez, ou les petites voutes qui sont à côté de la grande. Le portail de l'*aile* droite est plus beau que celui de la gauche. On n'a bâti que le Chœur, on va bientôt travailler aux *ailes*.

Aile, se dit en termes de Guerre des deux extrémitez d'une armée rangée en bataille. L'*aile* droite fut la première rompuë. La Cavalerie se met sur les *ailes*; c'est-à-dire, sur les flancs, ou sur les extrémitez de chaque ligne à droit, & à gauche. En ce sens ce mot vient de *alauda*, selon Bochart, qui signifioit une Légion Gauloise, ainsi nommée à cause de la figure des casques que portoient les soldats, qui étoient crêtez comme des aloüettes. On dit que Pan, l'un des Capitaines de Bacchus, a été le premier inventeur de cette manière de ranger une armée en bataille: d'où vient que les Anciens l'ont peint avec des cornes à la tête, parce qu'ils appelloient *cornes* ce que nous appellons les *ailes*. Il y a beaucoup plus d'apparence, ou plûtôt, il est certain que *aile* dans ce sens vient du mot Latin *ala*, *aile*, qui se donnoit à un Corps de Cavalerie, parce que dans les armées Romaines la Cavalerie se divisoit en deux Corps, qu'on jettoit sur les deux côtez de l'armée, l'un à droite & l'autre à gauche, & dont on la flanquoit, & qu'on appelloit *ala*, les deux *ailes*, parce qu'ils faisoient à peu près par rapport au corps de l'armée, la figure que font au regard du corps d'un oiseau, ses *ailes*, quand elles sont étenduës. Les deux côtez, les deux flancs de l'armée, s'appelloient donc *ailes*; c'est de là que nous avons pris ce mot, pour signifier la même chose.

Aile, se dit aussi des deux côtez ou des files qui terminent chaque bataillon, ou chaque escadron, à droit, & à gauche. Les Picquiers sont rangez au milieu, & les Mousquetaires sur les *ailes*. On a commencé à défiler par l'*aile* droite. On appelle aussi les *ailes* d'un bataillon, ses manches, ou son flanc.

Aile de S. Michel. Ordre militaire de Portugal, qui fut institué, selon le P. André Mendo Jésuite, *De Ordin. Milit.* l'an 1165. ou l'an 1171. selon Joseph di Michieli dans son *Tésoro militar de Cavalleria antiqua y moderna*, c'est-à-dire, Trésor militaire de Chevalerie ancienne & moderne, imprimé à Madrid en 1642. Alphonse Henri I. Roi de Portugal l'institua en mémoire d'une victoire qu'il remporta sur le Roi de Seville & les Sarazins, & dont il crut être redevable à S. Michel, qu'il avoit pris pour Patron dans cette guérre contre les Infidelles. Les Chevaliers de l'*aile de S. Michel* furent ainsi nommez, parce que dans leur enseigne ils portoient une *aile* en forme de celle de cet Archange, laquelle étoit de couleur de pourpre, environnée de rayons d'or. Ces Chevaliers avoient la Régle de S. Benoit, suivant l'Institut de Citeaux. Ils faisoient vœu de défendre la Religion Chrétienne, & les confins du Royaume, & de protéger les veuves & les orphelins. Dans leur Étendart on voyoit d'un côté un S. Michel terrassant le Démon, & de l'autre la Croix de l'Ordre en forme d'épée, avec ce mot, *Quis ut Deus*, Qui est semblable à Dieu? Cet Ordre ne subsiste plus. Outre les deux Auteurs que j'ai citez, voyez Antonio Bromdon, *Monarc. Lusitana*, Liv. XL. ch. 22. Antonio Mauriquez, T. II. ch. 8. August. Barbosa, *Summ. Apost. decis. col.* 306. Caramuel, *Theol. Reg.* p. 9. Bernardo Justiniano, *historia dell' origine de Cavallieri*, ch. 28.

Aile, se dit aussi dans le discours ordinaire de ceux qui marchent à côté, & un peu à l'écart, pour donner secours au besoin. Il sembloit que ce Prévôt marchât seul; mais il y avoit plusieurs Archers sur les *ailes* pour l'assister.

Aile, se dit aussi en termes de Fortification, du flanc d'un bastion; & plus ordinairement des longs côtez qui terminent à droit, & à gauche, un ouvrage à corne ou couronné, & qui sont flanquez par quelque endroit de la place, par quelque dehors, ou travail particulier.

Aile, se dit proverbialement en ces phrases. Cet homme ne bat plus que d'une *aile*; pour dire, que son crédit, sa fortune, son esprit, sont diminuez, & qu'il n'en peut plus. On lui a tiré une plume de son *aile*; pour dire, qu'on lui a arraché quelque chose de son bien: qu'on en tirera pied ou *aile*; pour dire, qu'on tirera quelque chose d'une affaire, & qu'on ne perdra pas tout; On lui a rogné les *ailes*; pour dire, qu'on a retranché de son autorité, de ses richesses. On dit d'un téméraire, qu'il a voulu voler avant que d'avoir des *ailes*, qu'il n'a pas encore l'*aile* assez forte; pour dire, qu'il a commencé trop tôt quelque entreprise au dessus de ses forces. On dit d'un homme malheureux, qu'il en a dans l'*aile*: pour dire, qu'il lui est arrivé quelque accident fâcheux, ou bien qu'il a passé les 50 ans, qu'on marque avec une *L*. On le dit aussi d'un homme qui a perdu sa liberté.

*Mon cher ami, j'en ai dans l'*aile.
Je suis perdu, j'ai regardé Cloris. Scar.
*Si vous en avez dans l'*aile,
Plaignez vous adroitement. S. Amant.

On dit aussi voler *à tire d'aile*, pour dire, d'un vol prompt & vigoureux. Et figurément d'un grand empressement, d'une vitesse grande & précipitée, d'une ardeur prompte, comme en ces vers,

Cette vengeance aussi-tôt qu'elle appelle,
On part, on court, on vole à tire d'aile.
On ne lui plaint ni dépense ni soin,
Contre quiconque on soutient la querelle.

Et en ceux-ci,

Elle a beau faire, la cruelle, (la goute)
Elle ne peut durer toujours,
Et nous irons en dépit d'elle,
Dans vos cantons, à tire d'aile,
Vous relancer un de ces jours.

On appelle *Bouts d'ailes*, des plumes à écrire, qui sont tirées du bout des *ailes* d'une oye. *Penna*.

Une *aile* étenduë, avec ce mot, *Serpere nescit*, marque dans Aresi l'élévation du génie. Une *aile* avec ce mot, *Non sufficit una*, Une seule ne suffit pas, signifie qu'une vertu, ou une bonne qualité seule, ne suffit pas pour quelque entreprise. L'Académie des Philoponi, c'est-à-dire, des amateurs du travail, de Faënza, a pour devise une *aile* mise en évantail, dont une main chasse les mouches, avec ce mot, *Fugantur desides*, On chasse les fainéans. Deux *ailes*, avec ce mot, *Portantem portant*, Elles portent celui qui les porte, marquent un secours réciproque.

Les *ailes*, selon Platon, sont l'hiéroglyphe de l'intelligence, & les *ailes* d'or que le prétendu Orphée donne au premier né de Saturne, sont au sentiment du P. Kircher le symbole de la sagesse de l'ame du monde, dans les idées Platoniciennes.

AILE. s. f. C'est un mot qui vient de l'Anglois *ale*, & qui est en usage à Paris. La première syllabe se prononce un peu long. C'est une sorte de bière Angloise, qui se fait sans houblon, & qui est plus forte & plus chargée que la bière ordinaire.

AILÉ, ÉE. adj. Qui a des ailes. *Alatus*. Pégase est un cheval *ailé*. Les Poëtes appellent aussi les oiseaux, les peuples *ailez*. Les papillons, les cigales, sont des insectes *ailez*. Les Bonites sont des poissons *ailez* qui sont fréquens sur l'Océan Atlantique.

En termes de Blason on appelle un oiseau *ailé*, quand ses ailes sont d'un autre émail que son corps. On appelle aussi *ailé*, tout ce qui est peint avec des ailes, quoique contre sa nature : comme un cerf *ailé*, un cœur *ailé*, des dragons, des serpens *ailez*, une main *ailée*, une tête de léopard *ailée*, une bande *ailée*, &c.

AILÉ, *Alatus*, se dit en Botanique des tiges qui sont garnies dans leur longueur de feuillets membraneux. Plusieurs espèces de chardons ont leurs tiges & leurs branches *ailées*. On appelle aussi feuilles *ailées*, celles qui sont composées de plusieurs petites feuilles égales, ou inégales, & qui sont rangées sur une même côte, ensorte que toutes ensemble elles ne font qu'une même feuille. *Folia alata*, ou *pennata*. Telles sont les feuilles d'Aigremoine, de la Reine des prez, de l'Acacia, du Frêne &c.

AILERON. s. m. Petite aile. *Pennula*. Il signifie aussi un bout d'aile. *Extrema ala*.

AILERON. s. m. Qui se dit des nageoires des poissons qui leur servent comme d'ailes, ou de rames pour s'agiter dans l'eau. *Pinna*. C'est un poisson qu'on voit le dos appuyé contre sa coquille, qui lui sert comme de prouë : sa tête, qu'il élève, lui tient lieu de voile ; & ses *ailerons* sont ses rames. ABLANC.

AILERON. Terme d'Anatomie. Voyez AILE.

AILERON, signifie aussi, les planches de bois sur lesquelles tombe l'eau qui fait tourner les rouës des moulins à eau. On les appelle autrement *alichons*, ou *volets*.

On appelloit aussi autrefois *Ailerons*, de petits bords d'étoffe qu'on mettoit aux pourpoints pour couvrir les coutures du haut des manches.

AILETTE. Terme de Cordonnier. C'est une petite pièce de cuir qu'on met par dedans le long du soulier, & qui prend depuis le pâton jusqu'aux quartiers. L'*ailette* de ce soulier est bien cousuë. On dit aussi l'*ailette* d'un rouët de femme à filer.

AILLEURS. adverbe de lieu. Autre part. *Alibi*. Quand on ne trouve pas à vivre en un lieu, il en faut chercher *ailleurs*. On dit d'un homme distrait, Son corps est ici, mais son esprit est *ailleurs*. J'apprends d'*ailleurs*, pour dire, d'un autre côté. *Aliunde*.

On le dit au figuré. Cela procède d'*ailleurs*, aussi pour dire, d'une autre cause.

AILLEURS, sert quelquefois de conjonction, ou de transition, quand on veut alléguer une nouvelle raison. *Jam verò*, *Accedit huc*. D'*ailleurs* il me semble, &c.

AILLIER. Sorte d'oiseau de proye. On lit dans la Bible historiaux rapportee par BOREL.

Si comme aigles, ailliers, *& escousles*.

AILLORS, se disoit autrefois pour *ailleurs*. BOREL.

A I M.

AIMABLE. adj. m. & f. Qui est digne d'être aimé ; qui a des qualitez qui attirent l'amour, ou l'amitié de quelqu'un. *Amabilis*. Cet homme est fort *aimable* par sa belle humeur. Cette femme est *aimable* par sa beauté. Admirez la simplicité de cette Bergère ; elle ne sçait qu'être *aimable*, & ne sçait pas encore se faire aimer. FONTEN. Le plus dangereux ridicule des vieilles personnes qui ont été *aimables*, c'est d'oublier qu'elles ne le sont plus. ROCHEF. Allons en ces *aimables* lieux, où, &c. J'en garderai toûjours l'*aimable* souvenir.

Un amant seur d'être aimé,
Cesse toûjours d'être aimable. DES-H.

AIMABLE ORPHÉE. s. m. Terme de Fleuriste. C'est un œillet cramoisi & blanc ; sa fleur n'est pas bien large, mais elle est bien tranchée : sa plante est d'un beau verd, abondante en marcottes. Il vient de Lille.

AIMANT, ou AIMAN, ou AYMAN. s. m. *Magnes*. C'est une pierre minérale, ou plûtôt un métal, ou un fer imparfait, dont la pesanteur & la couleur approchent fort de celles du fer. Il est pourtant plus pesant, & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fer, & il se rencontre souvent des morceaux, qui sont moitié *aimant*, & moitié fer. Sa couleur est différente suivant les différens païs d'où il vient ; le meilleur est d'un noir luisant. Il n'y en a point de blanc. Celui d'Arabie est rougeâtre ; celui de Macédoine noirâtre ; celui de Hongrie, d'Alemagne, d'Angleterre, &c. de couleur de fer non poli. Sa figure ni sa grosseur ne sont point déterminées. On en trouve de toutes figures, & de grosseurs différentes. Il a des proprietez merveilleuses. Il va s'unir au fer, lorsqu'il en est à une certaine distance ; & il peut même le tenir suspendu, quoiqu'il ne le touche pas, & qu'il y ait même entr'eux du papier, du carton, du cuivre, ou quelque autre corps mince. C'est ce qu'on appelle sa vertu attractrice. Il tourne toûjours un certain côté vers le Nord, & le côté opposé vers le Sud. C'est là sa vertu directrice. On appelle ses côtez, les pôles de l'*aimant*, & la ligne qui va de l'un à l'autre pôle, l'axe de l'*aimant*. Il communique ces mêmes proprietez au fer qu'il touche, ou qui a passé près de lui à une certaine distance ; en sorte qu'il a des pôles qui se tournent vers les pôles du monde, aussi bien que ceux de l'*aimant*. Ce qu'il y a de singulier, c'est que si ayant présenté au pôle d'un *aimant*, le pôle d'un autre *aimant*, ils se joignent ; en lui présentant le pôle opposé, ils semblent se fuir. On connoit les pôles de l'*aimant*, en posant dessus une aiguille en liberté : cette aiguille se tournera, de sorte qu'un de ses bouts marquera un pôle de l'*aimant*, & l'autre marquera le pôle opposé. Pour conserver un *aimant*, il faut l'armer, ou l'entourer de petites plaques de fer, qui puissent le toucher ; ou bien le suspendre à un fil par son équateur, pour lui laisser prendre sa situation. S'il s'enrouille, si on le laisse quelque tems dans le feu, ou si on le met en poudre, il perd la conformation naturelle de ses pores, & par conséquent toutes ses proprietez. On peut augmenter, ou diminuër la force de l'*aimant* ; au lieu qu'on ne peut point la rétablir lorsqu'elle est perduë. Il n'est pas vrai qu'un *aimant* frotté d'ail perde sa vertu. Matthiole dit que l'*aimant* fondu avec de la bronze rousse, la fait devenir de couleur d'argent, comme la calamine donne la couleur d'or au cuivre. Pline dit que l'Architecte Dinocrates Aléxandrin avoit commencé à vouter d'*aimant* le temple qu'un des Ptolomées avoit fait bâtir à Aléxandrie à sa sœur Arsinoé, afin d'y faire tenir suspenduë en l'air l'image de cette Princesse qui etoit toute de fer. Mais Ptolomée & l'Architecte moururent avant que l'ouvrage fût achevé. M. Godeau écrit la même chose de la statuë de Serapis faite par le Roi Sesostris, & suspenduë dans un temple d'Aléxandrie. On a fait accroire au peuple la même chose du cercueil de Mahomet. Mais ce sont des fables. Le tombeau de Mahomet est en terre au milieu de la Mosquée.

Gassendi & le Pere Fournier dérivent ce mot de l'amour que l'*aimant* a pour le fer & pour le pôle, *quia nil amantius quàm attrahere & retinere*. Ménage le dérive de *adamante*, ablatif de *adamas*, dont on a usé en cette signification. Voyez les *Acta SS. April. T. I.* p. 19. Et dans la vie de S. Walric ch. 2. Cette étymologie est plus vraye que celle qu'apporte au même endroit Henschenius, qui dit que nous l'appellons *Pierre aimant*, c'est-à-dire, *Lapis amans*, ou *adamans*. Guichard va plus loin. Il prétend qu'*Adamas* signifie proprement la pierre d'*aiman*, & qu'elle a été ainsi appellée du mot Hébreu אדם, *adam*, qui signifie être rouge, parce qu'en effet il y en a de rougeâtre. On l'appelle en Latin *magnes*, *lapis Lydius*, ou *Heraclius*, parce qu'on le trouvoit auprès d'Héraclée, qui est une ville de Magnésie qui fait partie de la Lydie ; ou du nom d'un berger nommé *Magnes*, qui le premier le découvrit avec le fer de sa houlette au mont Ida, comme témoigne Nicander.

Les Anciens qui ont sçû que l'*aimant* attire le fer, ont entièrement ignoré la proprieté qu'il a de se diriger vers les pôles du monde. Cette faculté ne nous est connuë que depuis 3 ou 4 siècles. On assûre qu'un certain Jean de Goya de Melphi dans le 13e siècle a été l'inventeur de l'aiguille aimantée. Cependant Georges Wler Anglois, dans son voyage de Dalmatie, de Grèce & du Levant, dit qu'il a vû un ancien livre d'Astronomie, qui supposoit l'usage de l'aiguille aimantée, quoiqu'on ne s'en servît pas pour la navigation, mais pour d'autres usages d'Astronomie. Platon appelle l'*aiman Pierre Herculienne*, à cause qu'elle commande au fer, qui dompte toutes choses. C'est ainsi qu'elle est nommée dans Euripide. On l'appelle aussi *Lapis nauticus*, à cause de son extrême utilité pour la navigation ; & *sideritis*, à cause qu'il attire le fer,

 que

que les Grecs nomment σίδηρ☉, & en vieux François *calamite*, ou *marinette*. Gilbert, Cabeus, les Pères Grandami & Kircher, en ont écrit amplement. Le Père Lieutaud en a donné un nouveau Systême. Descartes, Rohault, & après eux Mr Regis, en ont aussi traité au long. Ils ont tâché d'en expliquer les effets d'une manière très-claire & très-simple; & ils ont confirmé leurs sentimens par une infinité d'expériences, qui s'accordent parfaitement avec leurs principes. Les Anciens ont attribué la vertu attractive de l'*aimant*, ou à une ame qui l'anime, ou à une certaine sympathie entre le fer, & l'*aimant*; ou à certains corpuscules qui s'écoulent du fer, & de l'*aimant*, & qui vont s'insinuer dans les pôles de l'un & de l'autre. Pour expliquer les effets de l'*aimant*, les Philosophes modernes disent, qu'il sort continuellement des pôles de la terre une matière très-subtile, impalpable, & invisible, qui circulant autour d'elle sur le plan des méridiens, y rentre par le pôle opposé à celui d'où elle est sortie, & passe par les pôres paralleles à son axe: que l'*aimant* a deux pôles comme la terre, & qu'il en sort une pareille matière. Cette matière canelée, qui rentre par l'un des pôles, fait l'impulsion par laquelle le fer s'unit à l'*aimant*, & produit ce qu'on appelle la vertu d'attraction. Par cette raison, c'est parler improprement que de dire, que l'*aimant* attire le fer. L'*aimant* s'unit au fer, & cette union se fait par l'impulsion de la matière magnétique. Ainsi l'union, ou l'attraction du fer, & de l'*aimant*, est réciproque. Il faut encore observer, qu'outre la matière magnétique, qui passe de la terre dans l'*aimant*, il y a toûjours une certaine quantité de cette matière qui se meut autour de l'*aimant*, & qui compose une espèce de tourbillon autour de lui. Or l'espace dans lequel se meut cette matière est la sphère d'activité de l'*aimant*. Sa faculté attractrice ne s'étend point au delà.

Aiman Philosophique. M. Boyle, dans ses conjectures sur les qualitez occultes de l'air, appelle *aimans philosophiques* les corps qui n'attirent pas, mais qui retiennent fortement les émanations étrangères, comme la perte de sang, qui vient d'un principe intérieur, non pas d'une playe.

M. André Médecin, dans ses Entretiens sur l'acide & sur l'alkali, prétend qu'on peut expliquer par le moyen de ces sels tous les effets qu'on attribuoit autrefois à des qualitez occultes, & entre autres la vertu de l'*aiman*. Il dit que la force de l'*aiman* qui est un fer imparfait, consiste dans de petits corps pointus qui remplissent ses pôres, qu'il sort sans cesse de l'*aiman* quantité de ces petits corps, en même tems qu'il y en rentre d'autres qui prennent leur place, parce que l'air en est tout rempli; que ces atômes qui sortent continuellement de l'*aiman* s'insinuent dans les pôres du fer, & les remplissent; mais que comme ils ne peuvent sortir sans agiter l'air avec violence, cet air ainsi agité pousse le fer vers l'*aiman*, ou l'*aiman* vers le fer, suivant que l'un de ces deux corps lui résiste.

Nicolas Hartsoeker, dans ses Principes de Physique, prétend que l'*aiman* n'est qu'une pièrre ordinaire parsemée d'une infinité de prismes creux, qui par le mouvement diurne de la terre se sont rangez paralleles les uns aux autres, & à peu près paralleles à l'axe de la terre. Ces prismes contiennent dans leurs canaux une matière extrêmement subtile, qui par le mouvement diurne de la terre doit couler par les canaux des prismes qui sont à la file l'un de l'autre, & ayant ainsi coulé de prisme en prisme jusqu'au dernier, elle doit retourner vers le premier, & y rentrer par la même ouverture qui lui a déja servi d'entrée; ainsi elle doit faire une circulation perpétuelle autour de ces prismes. Par ces principes il prétend expliquer tous les phénomènes de l'*aiman*.

Monconis T. II. p. 449. parle d'une pièrre d'*aimant* qui ne pesoit qu'une once, & qui en portoit 33 étant armée, & d'une autre qui pesoit 5 onces, & portoit 13 livres de 12 onces chacune. Voyez sur l'*aimant* le Livre du P. Lieutaud Jés. intitulé *Magnetologia*, & imprimé à Lyon en 1668. *in* 4. Velschius dans ses *Observationes Physico-Medicæ*, parle d'un *aiman* blanc, qui avoit la même force & la même vertu que le meilleur *aiman* du monde, & d'un *aiman* artificiel sur lequel il discourt amplement.

On trouve en presque toutes les Provinces de la Chine des pièrres d'*aiman*. Il en vient aussi du Japon; mais le grand usage qu'en font les Chinois est dans la Medecine. On les achete au poids, & les meilleures ne se vendent que 8 ou 10 sols l'once. J'en ai apporté une d'un pouce & demi d'épaisseur, qui quoiqu'assez mal armée, lève neanmoins 11 livres; elle en lèvera 14 ou 15, quand elle sera en état. Au reste, ils ont une facilité fort grande de les tailler; on a coupé à Nankin la mienne en moins de deux heures. La machine dont ils se servirent pour cela est simple, & si nos ouvriers veulent en user, ils abrégeront beaucoup le travail. Elle est composée de deux jambages de 3 ou 4 pieds de haut arboutez par deux liens en contrefiches, & séparez par une membrure qui les traverse, & qui est emmortaisée dans leurs semelles. Sur la tête des jambages on pose de champ un petit rouleau, ou un cilindre, d'un pouce & demi de diamètre, qui peut tourner circulairement par le moyen d'une corde roulée sur le milieu, dont les deux bouts pendants sont attachez à une double marche, sur laquelle posent les pieds de l'ouvrier. A l'une des extrémitez du cilindre on a mastiqué par son centre une plaque de fer fort mince, fort ronde, & bien aiguisée en tout son contour, qui a environ huit pouces de diamètre, & qui se meut avec une grande vitesse, tantôt en dessus & tantôt en dessous, selon qu'on éleve ou qu'on abat les marches. L'ouvrier cependant presente d'une main l'*aiman*, & de l'autre de la boüe faite d'un sable très-fin, qui raffraichit le fer, & qui sert à couper la pièrre; mais parce que le fer en passant au travers du sable le jette & le pousse tout autour avec violence, ce qui pourroit aveugler celui qui travaille, on a soin de placer précisément au dessus une petite latte tournée en demi cercle qui le reçoit & qui en défend l'ouvrier. P. Le Comte.

AIMANTER. v. act. Faire toucher une aiguille à de l'aimant pour la faire tourner au Nord. *Magnete perfricare.*

Aimanté, ée. part. L'aiguille *aimantée* est l'aiguille de la boussole. *Magnete perfrictus.*

AIMANTIN, ine. Qui a la vertu de l'aimant, ou une nature semblable. *Vi magnetica præditus.* Plusieurs Philosophes attribuënt à la terre une vertu *aimantine*, qui lui fait attirer les corps graves.

AIMAR. s. m. *Ademarus.* Nom propre, le même que celui d'*Ademar*, ou *Adimar*, dont il s'est formé par le retranchement du *D*, *Ademar*, *Aemar*, *Aimar*. *Ademar*, ou *Aimar* de Chabanois, Moine de S. Cibar d'Angoulême, au XIIe siècle écrivit une Chronique qui commence à l'an de Jesus-Christ 829. & finit en 1029. *Ademar*, ou *Aimar*, Cardinal de S. Anastase au XIVe siècle.

AIMER. v. act. se dit en général des personnes & des choses pour lesquelles on a de l'affection, de l'amour, de l'inclination. *Amare.* Un Ancien a dit qu'il faut *aimer* ses amis, comme devant les haïr un jour; & haïr ses ennemis, comme devant les *aimer* un jour. Cet ancien est Isocrates, & il n'est pas le seul qui ait été dans ce sentiment: une maxime peut avoir un bon sens, mais absolument parlant elle est fausse, & même pernicieuse, & contre les loix de la Religion & de la raison. Voyez ce qu'en ont dit Ciceron & Mr de Sacy, dans leurs traitez de l'amitié. Il faut *aimer* Dieu de tout son cœur, son prochain comme soi-même. La Religion fait *aimer* l'austérité aux personnes pieuses. S. Evr. Les uns *aiment* le bien; les autres la gloire. Les uns *aiment* l'étude; les autres les plaisirs; le vin, la débauche, le jeu. On dit, qu'un homme *aime* sa maison, quand il est attaché à son ménage, à ses affaires.

Aimer, absolument, se dit plus particulièrement de l'inclination qu'on a pour une maitresse; & de cette sorte, & tendre affection, qu'un sexe a pour l'autre. Je trouvai qu'il falloit que vous m'*aimassiez*, pour sentir le mal de n'être point *aimé* que j'éprouvois si cruellement. P. de Cl. Toutes les femmes ont la vanité de se faire *aimer*. S. Evr. Le mariage n'apprend point à *aimer*, il veut seulement qu'on se laisse *aimer*. Qui *aime* en plus d'un lieu ne sçauroit bien *aimer*. Despor. *Aimer* ou n'*aimer* pas n'est pas de nôtre choix. M. d. la Suze.

Aimer. Ce mot signifiant prendre plaisir à quelque chose, veut le verbe qu'il régit à l'infinitif avec la particule *à*. On n'*aime* point *à* loüer, & on ne louë jamais sans intérêt. Rochef. Le mensonge est tellement reconnu pour un vice, que ceux qui *aiment* le plus *à* mentir, le condamnent. Peliss. Le Lecteur *aime à* être traité en habile homme; & non pas en ignorant qui ne peut rien suppléer de lui-même. Perr. Les femmes n'*aiment* point qu'on les gêne.

Aimez, *Seigneur*, aimez à *vivre*. Voit.

Il l'épouse (cette laide) *& je sçai pourquoi;*
C'est qu'il aime *comme les Princes*
A nourrir des monstres chez soi. Main.

Aimer. Signifie aussi quelquefois, Sçavoir gré à quelqu'un d'une chose, lui en être obligé. Mol. Je vous *aime* de ce que vous avez répondu à Octavius. *Aimez* qu'on vous conseille, & non pas qu'on vous louë. Boil.

Aimer, se dit aussi avec le pronom personnel, & alors il signifie, Se plaire. *Delectari aliqua re.* Il s'*aime* bien à la Cour, à la guerre, à l'étude. Les élephans ne s'*aiment* pas dans les païs froids. Les saules, les aulnes s'*aiment* dans les lieux humides. On dit aussi qu'une personne s'*aime* bien, quand elle a un soin extraordinaire de sa personne; ou quand elle a trop d'amour propre. *Sibi placere.*

Très-souvent un esprit qui se flate, & qui s'aime,
Méconnoit son génie, & s'ignore soi-même. Boil.

AIMER MIEUX. *Malle.* Quand ces mots sont suivis d'un infinitif, cet infinitif veut être suivi des particules *que* & *de* qui en régissent un autre. Ils *aimèrent mieux* le prendre vif, *que de* le tuer. VAUG. Il *aime mieux* dire du mal de soi, *que de* n'en point parler. ROCHEF.

AIMER MIEUX. Ces mots se disent quelquefois des choses, dont on préfère les unes aux autres. Il *aime mieux* une fortune basse & tranquille, qu'une fortune élevée & tumultueuse. BOUH.

AIMER MIEUX. Ces mots se disent aussi des personnes, quand il ne s'agit pas d'amitié, mais d'une simple préférence. *J'aime mieux* un valet mal fait & sage, qu'un valet bien fait & fripon. ID. Mais quand il s'agit d'amitié, & non pas de préférence, il faut dire *aimer plus*, & non pas *aimer mieux*. Ainsi il faut dire, c'est l'homme du monde que j'*aime le plus*, & non pas, c'est l'homme du monde que j'*aime le mieux*. ID.

AIMER, se dit proverbialement en ces phrases. Qui *aime* Bertrand, *aime* son chien. On dit à la guèrre, ou en quelque entreprise périlleuse, Qui m'*aime*, me suive. On dit aussi, Qui bien *aime*, bien châtie. Il n'est pas dégoûté, il *aime* mieux deux œufs qu'une prune, pour dire, il préfère un grand avantage à un moindre. On dit aussi burlesquement, il l'*aime* comme ses petits boyaux, comme la prunelle de ses yeux. Cette dernière expression est prise apparemment de l'Écriture, qui dit conserver comme la prunelle de l'œil, pour dire, conserver avec beaucoup de soin & d'affection. *Deut.* XXXII. 10. *Psalm.* XVI. 10. & ailleurs. On dit encore, *J'aime* mieux *un tien*, que *deux tu l'auras*, pour dire, je préfère une chose médiocre, mais présente & assûrée, à une plus considérable, qui sera incertaine & à venir. Loüis XIII. étant pressé par des Députez des Huguenots de leur conserver plusieurs grands privilèges, à l'éxemple des Rois ses prédécesseurs, leur répondit: Henri III. vous craignoit, le Roi mon père vous *aimoit*, & moi je ne vous crains, ni ne vous *aime*. BONS MOTS.

AIMÉ, ÉE. part. & adj. *Amatus.* C'est mon fils bien-*aimé*, dit l'Écriture. On ne trouve rien mauvais d'une personne *aimée*. Une longue absence affoiblit peu-à-peu l'idée de l'objet *aimé*, & l'éfface enfin du cœur. M. SCUD.

AIMÉ. Nom propre. Voyez AMÉ.

AIMÉE. s. f. & nom propre de femme. *Amatalis.* Ce nom n'est ni Grec, ni Latin, comme on le pourroit soupçonner d'abord; il est Syriaque. En Syriaque *Amma* signifie mère, comme *Abba* signifie père, & *Talis* est un nom propre; de sorte qu'*Amma*, ou *Ama Talis*, est la même chose que *la Mère*, ou l'*Abbesse Talis*. Dans le Pallade Grec de Meursius, imprimé en 1616. cette Sainte est nommée tout en un mot *Amatalis*, au génitif *Amatalidos*; & dans la Traduction du Paradis d'Héraclide, que Rosweid Jésuite a fait imprimer à la fin des vies des Pères, elle est nommée simplement *Amata*; & c'est de cette seule manière que l'ont nommée Vincent de Beauvais, les Chartreux de Cologne en leurs Additions à Usuard, le Martyrologe Germanique, Raderus en un Catalogue des Saints écrit de sa main, Guillaume Gazée au Calendrier des Saintes joint à son Cimeliarque, Sadder en ses gravures, & Ferrarius en son Catalogue des Saints qui ne sont point au Martyrologe Romain. D'*Amata* il a été naturel de faire *Aimée*, comme si ç'avoit été un nom propre qu'on eut fait du participe passif du verbe *amo*, j'aime. Aussi cette Sainte est-elle appellée *Aimée* en quelques Calendriers François; ce qui ne doit point paroître extraordinaire, puisque depuis plusieurs siècles, non seulement en Occident, mais même en Orient, on dit *Amata*, pour *Amatalis*. De même l'incorporation d'*Amma* avec *Talis* ne doit pas paroître plus extraordinaire que celle d'Abba avec Cyrus, dans le mot *Abbacyrus*, d'où les Cophtes ont fait Sainte Abacher, & les Italiens *Appassara*, pour *Abba Cyre*. CHAST. 5 Janv. Pallade rapporte ch. 137. qu'à Antinoé il alla voir Sainte *Aimée*, ou *Amatalide*, Religieuse depuis 80 ans. M. Chastelain semble douter si le nom d'*Aimée* qu'on donne souvent au Batême est celui de cette Sainte, ou Esmée, Émée, en l'honneur de S. Edme, ou Esme. Mais ce dernier sentiment ne paroit point douteux, on ne connoit point Sainte Amatalide en France, où Saint Edme au contraire est fort connu.

AIMORAGIE. s. f. Prononcez *émoragie*. Terme de Médecine, qui vient du Grec αἱμοῤῥαγία, & qui signifie écoulement de sang. *Sanguinis emissio.* Provoquer une *aimoragie*. Arrêter une *aimoragie*. Si l'on suit l'étymologie, il faut écrire *Hæmorragie*.

AIN.

AIN. s. m. vieux mot. Hameçon. *Hamus.*

AIN. Terme de Grammaire Hébraïque & Arabe. C'est le nom d'une lettre, qui est une aspiration passée par le nez. Toutes les langues orientales ont le *ain*. Les Arabes en ont deux, dont l'un est beaucoup plus fort que l'autre. Ils marquent celui qui est fort & âpre d'un point par dessus. Peutêtre que les anciens Hébreux en avoient aussi deux, & que c'est pour cela que les Septante ont rendu cette lettre de deux manières différentes, tantôt sans aspiration, comme dans עדן, qu'ils expriment Ἐδὲν, *Eden*; & tantôt par un Γ, c'est-à-dire un G; comme dans עמורה, qu'ils traduisent Γόμοῤῥα, *Gomorrha*, Gomorrhe. Nous n'avons point cette lettre dans nos langues d'Europe, & nous ne sçaurions presque en bien attraper la prononciation. Quelques Grammairiens l'expriment par *ng*, d'autres par *gn*. Ce n'est point cela. C'est comme je l'ai dit, une aspiration passée par le nez.

AINC. Vieux adverbe, qui veut dire *Jamais*. Ce mot est formé d'*unquam*.

Après Lot Juitekins qui ainc n'ama Francois.
Cil fut fils justament, mont fu de grand busois. R. DE BERTAIN.

AIN-CHAREM, & non pas AIN-CHARIN. Petit village de la Judée, à deux bonnes lieuës de Jérusalem, & à une lieuë de ce qu'on appelle le Désert de S. Jean. On le montre aux voyageurs comme la demeure de S. Zacharie & de Sainte Elisabeth; quelques-uns ajoutent même que c'étoit une des six villes Sacerdotales de la Tribu de Juda; mais tout cela est fort incertain. Bruyn met la ville de Sainte Elizabeth après le bourg de S. Jean, sur le chemin de Jérusalem à Bethléhem par le désert. Ce nom est composé de deux mots, *ain*, & *Charem*. Le premier mot en Hébreu & en Arabe signifie *fontaine*. Ceux qui l'écrivent par deux AA, *aain*, comme si dans les langues originales, d'où il est tiré, il commençoit par la même lettre doublée, ou repetée, l'écrivent mal. L'une est un *ain* consone gutturale nazale, & l'une des radicales de ce nom, qui ne répond point à nôtre *a*, & ne peut s'exprimer par aucun caractère des langues d'Occident; & l'autre n'est qu'un point voyelle, qui répond à nôtre *a*. L'autre mot, que le P. Nau dans son voyage de la Terre Sainte écrit *Karem*, mais qu'il vaut mieux écrire *Charem*, parce qu'en Arabe c'est un *Chef* qu'il est bon de distinguer du *Kaf*, que nous exprimerons toujours par un K, & qu'il faut bien se donner de garde d'écrire *Charin*, comme M^r^ Corneille, que des voyageurs mal habiles ont trompé; ce mot, dis-je, vient de l'Arabe *Charama*, & signifie libéral, magnifique. De sorte que *Ain-Charem* signifie, *La fontaine libérale*; c'est-à-dire, abondante, copieuse, qui jette beaucoup d'eau; & en effet à un bon jet de pièrre de ce lieu l'on rencontre une belle fontaine, abondante en eau, qui va se répandre dans la vallée voisine, qui n'en est séparée que par le chemin. Elle l'arrose, & donne moyen aux habitans du village voisin d'y faire des jardins, & d'y semer des légumes, des melons, des pastegues, des concombres &c. comme on peut voir dans le voyage du P. Nau, p. 474. Ce Père, & les autres voyageurs, prétendent que c'est la fontaine de Nephthoa, dont il est souvent parlé dans l'Écriture. Je ne suis pas de ce sentiment; je pourrai m'en expliquer au mot NEPHTHOA.

AINE. s. f. Partie du corps où se fait la jonction de la cuisse & du ventre. *Inguen.* Il y a dans l'*aine* une glande, ou émonctoire, où se forment les bubons pestilenciels & les maux vénériens. Quelques-uns moüillent l'*n*, comme si l'on écrivoit *aigne*. Dans une vie de Sainte Humiliane, écrite au 13^e^ siècle, on trouve *Anglio*, pour dire, l'*aine*, *inguen*.

AIN-MIRIAM, ou MARIAM. *Fontaine de Marie.* C'est une source de bonne eau proche de Jérusalem, à 200 pas de Siloé vers le Septentrion, sous une voute qui est au pied du mont qu'on prétend être le mont Moria. On lui a donné ce nom, parce qu'on suppose que quand la Sainte Vierge étoit à Jérusalem elle y alloit comme les autres femmes, prendre de l'eau, ou laver son linge, & les hardes de sa maison. Voyez le P. Roger dans sa Terre Sainte, Liv. I. p. 161.

AINS, AINÇOIS. adv. Ce sont de vieux mots qui signifioient autrefois *Mais. At, sed.* On dit encore dans le burlesque, *Ains au contraire*, pour dire, *Tout au rebours.* Ce mot vient de l'Italien *anzi*, qui a été fait de *ante*. MÉNAG. D'autres le dérivent du Grec ἄνευ, ou du Latin *ast*; parce que c'est un terme correctif qui marque quelque objection, ou quelque chose de contraire.

AINS. s. m. *Ens, Indus, Indis, Danus, Idanus.* C'est le nom d'une petite rivière de France dans la Bresse & le Bugey.

AINSI. adv. Qui signifie, de même, comme. *Ita, sic.* Par éxemple, Cela est *ainsi* que vous l'avez dit. Quand on eut fait silence, l'Orateur parla *ainsi*. On répond plusieurs requêtes avec cette formule, Soit fait *ainsi* qu'il est requis. La guèrre a ses faveurs *ainsi* que ses disgraces. RACIN.

AINSI, sert particulièrement aux deux membres de la comparaison. *Quemadmodùm, Ità.* *Ainsi* que le hibou craint le soleil, *ainsi* le pécheur fuit la lumière. On disoit autrefois, Tout *ainsi* comme, par *ainsi*, comme *ainsi* soit.

AINSI SOIT-IL, *Amen.* C'est un souhait que l'on fait à la fin de

de toutes les prières, ou quand quelqu'un fait espérer à un autre quelque chose qui sera avantageux. *Utinam.* Desmarests a dit,

Ainsi les celestes brandons
Versent sur ton chef mille dons.

AINSNÉ, ÉE. s. m. & f. On disoit autrefois *Ainsné*, pour dire, l'*Aisné*, celui qui est né avant les autres. *Natu prior*, comme on disoit *Maisné*, pour dire *Puisné*.

AIN-TOGIAR. s. Nom d'un lieu dans la Terre Sainte, ainsi appellé, parce qu'il y a une fontaine, auprès de laquelle se tient tous les Mardis une Foire; car ce nom est composé de *ain*, fontaine & de תגר *tagara*, qui en Arabe signifie *commercer*. Il est à une petite lieuë du mont Thabor à l'Orient.

AINZ. Borel dans ses recherches cite ces paroles de Villehardoüin, qui *ainz ainz*, qui mielx mielx; & il les explique ainsi, à qui mieux mieux. *Certatim.*

A J O.

A J O. s. m. Les Bouquetières de Paris appellent de ce nom une sorte de fleur jaune, qui vient en Janvier, qui dure presque jusqu'à Pâque, & qui est un Narcisse jaune & simple. Ces *ajos* sont fort jolis.

A J O U I L. *Aigulphus.* Voyez A O U.

A J O U R É. adj. Terme de Blason, qui se dit des pieces qui sont percées, & à jour. *Perforatus.* On le dit d'un chef crénelé dont les crénaux sont remplis d'une autre couleur que le champ. On le dit aussi des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'un autre émail; mais il se dit particulièrement de l'ouverture du chef, soit qu'elle soit ronde, quarrée, ou en croissant, pourvû qu'elle touche le bout de l'écu.

A J O U T R E. s. m. & nom propre. *Adjutor.* Saint Adjuteur, que le peuple appelle vulgairement S. *Ajoutre*, & quelques endroits S. Ustre, s'étant croisé avec la Noblesse Françoise, il alla à la guèrre Sainte contre les Sarazins, commandant une Compagnie de 200 hommes. B A I L L. Ce nom s'est formé du Latin, & signifie, celui qui aide, qui secourt.

A I P.

AIPLOMAY. s. m. Nom propre d'homme. *Apollinaris.* C'est ainsi que dans le Diocèse de Valence le vulgaire appelle par corruption S. Apollinaire Évêque de cette Ville. B A I L L. 5^e^ *Oct.* Il ne faut point appeller ainsi les autres Saints de même nom; l'usage n'a point corrompu leur nom de même.

A I R.

AIR. s. m. Élément, matière liquide, & transparente, qui environne le globe terrestre, la mer & la tèrre, & qui sert à la respiration. *Aer.* Ce mot, *air*, vient du Latin *aer*, qui signifie la même chose, & qui s'est formé du Grec ἀήρ, qui est aussi la même chose; mais sur l'origine duquel les opinions sont partagées, même parmi les Grecs. Platon en rapporte trois; la première, le fait venir d'αἴρω, *tollo*, j'emporte, *quia* αἴρει τὰ ἀπὸ τῆς γῆς, il emporte, il enlève ce qui est sur la tèrre. La seconde de ἀεὶ, *toûjours*, & ῥέω, *je coule*; parceque l'*air* est toûjours fluide; & la troisième de ῥέω encor, mais parceque c'est sa fluidité & son mouvement qui fait le vent. Un vieux Lexique le tire de l'α privatif, & de ὁράω, *je vois*, Henri Étienne a trouvé cette étymologie très-fausse; Constantin ne l'a point méprisée. Pour la confirmer il dit, ce qui est vrai, que l'*air* n'a point de lumière de lui-même, qu'il n'est éclairé que par les astres; que ἀήρ se prend souvent chez les Grecs pour les ténèbres. Cela est encore certain; on peut le voir dans Hésiode, dans Théocrite, &c. D'autres en plus grand nombre le derivent de ἄω, *flo*, je *soufle*; & Henri Étienne d'ἄημι, qui a la même signification. Mais dans ce sentiment on ne sçait d'où vient le ρ, dernière lettre d'ἀήρ. J'aimerois mieux le faire venir de αἴρω, en sorte qu'il signifiât une chose légère, qui s'élève au dessus des autres; ou peut-être de l'Hébreu אור *lumière*, parceque de tous les corps, c'est celui qui reçoit le plus la lumière, & qu'il nous la transmet. De plus, אור s'est dit des influences des nuées, de la pluye, des exhalaisons, comme les Hébreux le prétendent sur Job XXXVIII. 11. 21. & XXXIV. 30 & Ps. CXXXVIII. 11. Il a bien pû se prendre aussi pour l'*air*, surtout en passant dans une autre langue. Le P. Pezron prétend, mais sans preuves, dans l'Ant. des Celt. qu'*aer* est un ancien mot Celtique, duquel vient le Grec ἀήρ, le Latin *aer*, & le François *air*. On dit *air* natal, *air* grossier, *air* tempéré, *air* subtil, *air* serein, *air* étouffé. L'*air* se divise en basse, en moyenne, & en suprême région. La région basse, ou inférieure de l'*air*, est celle que nous habitons; & que l'on borne par la réfléxion des rayons du soleil. Elle est tantôt froide, tantôt chaude, suivant la diversité des climats, & des saisons. La moyenne région de l'*air*, est l'espace d'*air* depuis le sommet des plus hautes montagnes, jusqu'à la basse région de l'*air* que nous respirons. Elle est froide & humide, à cause des vapeurs, & des exhalaisons que le soleil y élève. La région supérieure de l'*air*, est celle qui s'étend depuis la cime des montagnes, jusqu'au terme de l'atmosphère. Elle est plus pure, plus rare, & plus légère que les autres. L'*air* diffère de la matière éthérée entr'autres choses, dit M^r^ Harris, en ce que les rayons de la lune, & des astres, supérieurs, souffrent une réfraction en y entrant, ce qui n'arrive pas dans la matière éthérée. Et en effet, comment feroit-elle une réfraction; puisque les astres nagent dans cette matière? M^r^ Hook dans sa Micrologie pag. 13. semble croire que l'*air* n'est autre chose qu'une espèce de teinture & de dissolution des parties terrestres & aqueuses, agitées par la matière éthérée, & il suppose que ces parties sont de la nature du sel. Les Anciens n'ont point connu la pesanteur de l'*air*. On la connoit par le Baromètre, sa chaleur par le Termomètre, la sécheresse par l'Hygromètre.

C'est Galilée qui a le premier découvert la pesanteur de l'*air*, & qui l'inféra de ce que l'eau s'arrête & demeure suspenduë dans les pompes à 34. ou 35. pieds. Après lui Torricelle continua de procurer la même chose par de nouvelles expériences. M^r^ Boyle, après des expériences réitérées, a avancé que la pesanteur de l'*air* est à l'eau comme 1000. est à 1. M^r^ Hallay, dans les Transactions Philosophiques N. 181. dit, que selon plusieurs expériences la pesanteur spécifique de l'*air* proche de la surface de la tèrre, est à celle de l'eau, comme 1. à 840. comme 1. à 852. comme 1. à 960. & qu'il l'a ainsi conclu de plusieurs expériences, le mercure s'arrêtant toutes ces fois-là environ à 29. pouces ½; mais parceque ces expériences ont toutes été faites en Été, & que conséquemment l'*air* étoit raréfié, il croit que l'on peut dire sans crainte de se tromper sensiblement, que le mercure demeure suspendu à la hauteur de 30. pouces, & que dans un tems mitoyen, entre la chaleur & le froid, la pesanteur spécifique de l'*air* est à l'eau comme 1. à 800. Ainsi puisque le mercure est à l'eau comme 13½ est à 1, le mercure doit être à l'*air* comme 10800. est à 1. & une colonne d'*air* de 10800. pouces, est égale à 1 pouce de mercure. Et si l'air étoit partout également dense, ou également comprimé, la hauteur de l'athmosphère ne devroit pas être moindre de 5. mille & ⅐ de mille; & si on élevoit le baromètre au dessus de la surface de la tèrre, à chaque 900. pieds, le mercure devroit descendre d'un pouce; mais parceque l'*air* n'est pas également comprimé partout, il s'ensuit que l'atmosphère a plus de 5. mille de hauteur. On a trouvé l'invention de pomper l'*air* pour faire du vuide, par la machine de M^r^ Boyle. M^r^ Mariotte dans ses Essais de Physique dit, que l'*air* se peut dilater plus de quatre mille fois davantage qu'il n'est auprès de la tèrre, avant que d'être dans sa dilatation naturelle, telle qu'il l'a au haut de l'athmosphère, où il n'est chargé d'aucun poids. Sa hauteur, suivant son calcul, ne va guère qu'à 20. lieuës, & elle n'iroit pas à 30. quand il feroit huit millions de fois plus raréfié que celui qui est près de la terre. Voyez cependant ce qui se va dire à cet égard peu après dans ce même article sur d'autres observations. Le même Mariotte prétend que l'*air* est bleu, contre l'opinion de plusieurs qui le croyent sans couleur. Quelques-uns soûtiennent que l'*air* des lieux soûterrains n'est pas effectivement plus froid en Été, mais qu'il paroît seulement tel en comparaison du dehors, qui est beaucoup plus chaud. On infère de la pesanteur de de l'*air*, que la terre est autant comprimée par l'*air* qui l'environne, que si elle étoit partout couverte d'eau à la hauteur de 31. pieds. Borelli dit, que l'*air* est composé de corpuscules, ou petites lames dures, fléxibles, capables de ressort, & qui faisant plusieurs tours en ligne spirale, forment la figure d'un cylindre creux.

M^r^ Harris croit que l'*air* est composé de trois differentes espèces de corpuscules. Les premiers y sont envoyez par forme d'exhalaisons, ou vapeurs, de la tèrre, de la mer, de tous les corps des animaux, des végétaux, & des minéraux, par le moyen du soleil, ou de la chaleur soûterraine. La seconde espèce sont des parties encore plus subtiles, qui y sont envoyées par les corps célestes, & par les ruisseaux de la matière magnétique qui sort de la tèrre, & de l'eau. La troisième espèce mérite peut-être plus proprement le nom d'*air*, étant les parties propres & spéciales de l'*air*, pris dans sa signification étroite. Ce sont des corpuscules qui ont une vertu élastique, constante & permanente; car cette vertu, dit-il, est une propriété essentielle de l'*air*, qui ne convient aux autres liquides qu'autant qu'ils participent de l'*air*, ou qu'ils renferment de parties d'*air*. Il est donc probable, continuë-t'il, que nôtre *air* est composé ou abonde de parties dont la nature est de se rétablir d'elles-mêmes autant qu'elles le peuvent dans leur premier état, en s'étendant quand elles ont été comprimées. Suivant les expériences communes la pesanteur de l'*air*, proche de la superficie de la tèrre, est à peu près à l'égard de l'eau, ce qu'un est à 800. mais les altérations qui arrivent dans l'*air*, font qu'il pèse ou plus, ou moins, sur la surface de la tèrre.

ucoup plus grande. En effet,
iés l'*air* est si raréfié, qu'il
and qu'ici. Il est probable
hère qui soit élevée plus de
Borelli a encore observé,
nent beaucoup de place, il
dans une grande conden-
à vent, le lieu qu'il occupe
o; & ce resserrement est la
ettre dans son état naturel,
ité sur l'admirable raréfac-
r 52000. fois plus d'espace
que par des expériences in-
quantité d'*air* mise dans le
ression de l'athmosphère,
rangère, pour augmenter
is plus d'espace qu'il ne fait
r Boyle croit que l'espace
en proportion réciproque
z ce qu'en infère Grégory
liquer comment il faut que
pour être capables d'une si
e condensation. Mr Harris
nent concevoir cette prodi-
ir, si l'on suppose que cha-
rtillée autour de son propre
, ou comme un rouleau de
haque rouleau doivent faire
mouvement de leur axe, &
, à proportion de la vitesse
oient en liberté, & s'éten-
les n'en étoient pas empê-
i les environnent. Mais si
ce poids extérieur qui les
oient d'elles-mêmes, & par
ur rouleau, ou leur cercle,
u'une vessie où l'on n'a lais-
cipient jusqu'à se briser.
aisé de concevoir comment
n dans l'*air*. Car le mouve-
doit nécessairement mettre
e par ce moyen qu'elles s'é-
leur mouvement, & con-
rouler davantage, & d'oc-
tendant leur ressort, il faut
s corps, & qu'elles s'en dé-
ns une Dissertation de l'*air*,
rpentines aux parties de cet

nglois, nommé Dredel, qui
ir, qui répandu dans un *air*
it tomber en bas les parties
à la respiration. Et d'un Ita-
aisoit vivre des enfans tant
Cela sent bien la fable. Voyez
arle plus en détail du secret
parlé d'une machine par la-
d de la mer, au moins à 60.
ssaire pour respirer, pourvû

mener: Changer d'air, Aller
vert. On dit donner de l'*air*
pour dire, Se chauffer légè-
mme a pris du mauvais *air*,
la peste. On dit que nous vi-
s mangeons. Quelques Mé-
t il entre dans nos corps avec
mais encore qu'il s'y insinuë
par laquelle se fait la trans-

e en brûlant du romarin, du

quatre heures, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à un endroit plus bas, plus tempéré, & où l'*air* fut moins subtil. Tous les autres de sa compagnie furent incommodez de même, lui demandant à se confesser, parce qu'ils croyoient être à l'article de la mort. Un surtout se jetta par terre, en criant comme un furieux des douleurs qu'il souffroit. Cette montagne s'appelle Pariacaca. Ce passage ne coûte cependant ordinairement que de grands vomissemens. Il dit encore, que dans le chemin qui va du Pérou au Chili par les montagnes, il y a des déserts où l'*air* a des qualitez si mauvaises, qu'il tuë les gens en un moment, qu'il y est péri bien des Espagnols, & que ceux qui ont été assez heureux pour échaper en sont revenus estropiez, les doigts des pieds & des mains leur étant tombez; que ce même *air* conserve les corps morts, & que long-tems après on en a trouvé de tous entiers sans corruption. C'est le froid excessif de l'*air* qui produit ces effets.

En terme de Jardinage, un arbre en plein *air*, c'est un arbre qui a une tige de six pieds, parce qu'il joüit pleinement de l'*air*, sans qu'aucun mur l'en puisse empêcher. Liger.

En termes de Poësie on dit les plaines de l'*air*, les campagnes de l'*air*. *Aura*, *cœlum*. Ganimède fut enlevé dans les *airs*. Junon est la Déesse de l'*air*. Quoique les Poëtes disent, voler dans les *airs*, régulièrement l'*air* n'a point de pluriel en prose. Ménag.

Air, ou Aire de vent, terme de Marine, signifie un des 32. vents que l'on marque sur la boussole. *Ventus, venti regio, trames*. Il signifie aussi la route que fait le vaisseau en suivant un de ces 32 vents. *Navis trames, via*. On l'appelle aussi *Rumb*, parce que les figures qui marquent les vents sur la Boussole sont faites en lozanges. Au reste, on ne dit point *air*; mais *aire* de vent, *area venti*, qui cependant n'est pas Latin dans ce sens.

Air, signifie aussi, Souffle, vent, haleine. *Spiritus*, *Halitus Aura*. Le vent est défini par les Philosophes, un *air* agité. Il faut donner de l'*air* à ce feu, si on veut qu'il brûle. Il fait un *air* doux, un *air* étouffant, un *air* frais.

Air, se dit figurément de choses morales: L'*air* du monde est infecté, & fait presque toûjours des impressions malignes sur les personnes d'une profession retirée, aussi-tôt qu'elles le respirent. Ab. de la Tr. Le seul *air* du monde est si dangereux, que les ames les plus innocentes, & les plus vigoureuses, ont peine à se défendre de ses impressions. Id.

Air, se dit encore figurément en Morale des choses qui n'ont pas de vérité, ou de fondement solide. *Falsò*, *nequidquàm*, *frustrà*. Ainsi on dit, Donner un exploit en l'*air*, pour dire, ne le point donner du tout. Faire des conjectures en l'*air*. On dit aussi, Parler en l'*air*, c'est alléguer un fait sans preuve, ou sans montrer la charge ou le pouvoir qu'on a de parler ainsi.

Faudra-t'il de sang froid, & sans être amoureux,
*Pour quelque Iris en l'*air *faire le langoureux?* Boil.

On dit aussi qu'un homme bat l'*air*; pour dire, qu'il travaille inutilement, ou qu'il dit plusieurs choses vaines, qui ne vont point au but. Cet Orateur a battu l'*air* pendant un quart d'heure, après quoi il est venu un peu plus au fait. Qu'il tire en l'*air*, pour dire, qu'il hâble, qu'il se vante, qu'il ment. Ce sont des promesses, des desseins en l'*air*, des contes en l'*air*; pour dire, qui sont sans fondement, sans solidité, qui ne réüssiront point.

Air, en termes de Musique, est un chant composé de sons, de tems, & de mesures, pour témoigner de la joye, de la tristesse, ou quelqu'autre passion. *Cantilena*, *canticum*. Un *air* signifie en général, la mélodie, & l'inflexion d'une pièce de Musique. On les appelle ainsi, parce qu'ils proviennent de divers mouvemens de l'*air*. Voilà un bel *air*, une belle composition de Musique: ce qui se dit, soit qu'on l'applique à des paroles pour chanter, soit qu'on le mette seulement sur les instrumens, comme, un *air* de Cour, un *air* de Ballet, un *air* à boire. On a mis cet *air* sur le luth. Un *air* de trompettes. Les *airs* de Boisset, de Lambert, de Lully.

Air, signifie encore, L'apparence extérieure. *Habitus*, *figura & conformatio corporis*. Il est des gens du bel *air*. Il a l'*air* de pédant, de campagnard. Il a l'*air* provincial, il a bon *air*, bonne grace à parler, à danser. Le Prince marchoit d'un *air* superbe, majes-

tueux, & témoignoit par ses regards asseurez que son ame étoit libre de crainte. M. Scud. Les Allemans disent *ardt* en la même signification. Borel dit que le mot *air* autrefois signifioit aussi *colere*, & il cite ces vers du Roman de Perceval,

Si fiert & fiert par grand air.

Et ailleurs,

Si va le Chevalier ferir
Sur son escu de grand air.

Air, signifie aussi manière; façon de parler ou d'agir. *Agendi, loquendi ratio; Mores.* Il vit d'un *air* à se faire bien des amis, ou des ennemis. Il a l'*air* bas, l'*air* dédaigneux. Ce que vous me rapportez qu'il a dit, a bien de son *air*, de son stile. Il a bien l'*air* d'être du complot. Je vis d'un *air* dans le monde à ne rien craindre. Mol. Vous verrez de quel *air* la nature a déssigné sa personne. Mol. Un *air* trop libre ne sied pas bien à une femme. Un *air* un peu haut & un peu dédaigneux ne déplait point en une belle personne. M. Scud. Vous prenez un faux *air*, une sotte hauteur. Boil. Un *air* de maître, & de pédagogue révolte l'auditeur, qui n'aime pas à être traité de disciple, & d'écolier. Per.

Air, signifie aussi la physionomie, la mine, les traits du visage, la ressemblance. *Vultus, vultus species, oris habitus, similitudo.* Avoir un *air* de qualité. Avoir l'*air* grand & noble. Avoir l'*air* chagrin, l'*air* triste. D'où vous vient aujourd'hui cet *air* sombre & sévère? Boil. Il faut à celui qui regne un *air* d'empire, & d'autorité. La Bruy. Ces deux personnes ont bien de l'*air* l'une de l'autre. Il y a bien de la difference entre avoir le grand *air*, & l'*air* grand. On dit d'un homme qui vit en grand Seigneur, qu'il a le grand *air*: & d'un homme qui a la physionomie noble, & la mine haute, qu'il a l'*air* grand. Bouh. Son *air* grave & doux, noble & modeste tout ensemble, inspire d'abord autant de respect que d'amour. Le Gend.

En Peinture, l'*air* du visage, est l'harmonie des parties qui rend le visage agréable. *Oris forma, concinnitas, conformatio.* On dit qu'un tableau a bon *air*, que le Peintre a bien pris l'*air* d'un visage, qu'il y a de beaux *airs* de tête; pour dire, qu'un tableau est bien ressemblant, ou bien déssigné. Il y a des Peintres qui, quelque habiles qu'ils soient, ont de la peine à attraper cet *air* qui distingue un visage d'un autre. Bouh. On dit encore l'*air* d'un tableau, pour exprimer, que la couleur de tous les corps est diminuée, selon les divers degrez d'éloignement. Cette diminution s'appelle, la *perspective aerienne*.

Air, se dit aussi du tour que l'on donne aux choses, de la manière dont on les tourne, du caractère qui les distingue. *Ratio dicendi, loquendi, scribendi.* Ce second Écrit est d'un *air* tout différent du prémier. Il y a des gens qui gâtent les choses par le mauvais *air* qu'ils leur donnent. Les Fables de Phédre ont un *air* de simplicité, qui cache un sens fort juste & fort noble. M. Scud. Un *air* d'ingratitude. Bussi.

On dit absolument d'un homme, qu'il se donne des *airs*; pour dire, qu'il affecte des manières qui le rendent ridicule, pour vouloir paroitre plus qu'il n'est. *Efferre se arroganter, superbè, insolenter.* On dit aussi se donner des *airs* importans, des *airs* d'un homme à bonne fortune. Mais il y a de bons Écrivains qui condamnent toutes ces façons de parler si ordinaires. Ils veulent qu'on dise simplement, affecter des manières ridicules; faire l'homme important; faire l'homme à bonne fortune; & c'est le plus seur.

Air, en termes de Manége, est le mouvement des jambes d'un cheval, avec une cadence, & une liberté naturelle, qui le fait manier avec justesse. *Scitus equi motus, incessus, saltus.* On dit qu'un cheval n'a point d'*air* naturel, quand il plie fort peu les jambes en galoppant. Ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval, & il manie bien terre à terre. Ce cheval prend l'*air* des courbettes; il se présente bien à l'*air* des cabrioles; pour dire, qu'il a de la disposition à ces sortes d'airs. Les courbettes & les *airs* mettent parfaitement bien un cheval dans la main, le rendent léger du devant, le mettent sur les hanches; ces *airs* le font arrêter sur les hanches, le font aller par sauts, & l'assurent dans la main. Newcastle. Les chevaux de Manége dans les *airs* violens pourroient rompre les sangles, si elles ne sont bien fortes, ce que ne fera jamais un cheval qui va l'amble. Id. Le pas, le trot, le galop, ne sont pas comptez au nombre des *airs*.

On dit au pluriel, qu'un cheval a les *airs* relevez; pour dire, qu'il s'élève plus haut qu'au terre à terre, & qu'il manie à courbettes, à croupades, à ballotades, à cabrioles.

Air, Terme de Liturgie. On appelle *air* dans l'Eglise Grecque, le voile qui couvre le Calice, & le disque, ou la patène. On appelle ce voile *air*, dit Saint Germain de Constantinople, parce qu'il couvre ce qui est offert sur l'autel, comme l'*air* entoure la terre de tous côtez.

Air, Est aussi une partie du sciade, qui étoit un ornement de tête des Empereurs Grecs. L'*air* est la partie du sciade qui avance en pointe pardevant.

On dit proverbialement, qu'un homme a toûjours un pied en l'*air*; pour dire, qu'il est alaigre, remuant, coureur. *Levis, mobilis.*

On dit en terme de guèrre, La droite de nôtre Brigade étoit en l'*air*; la gauche de nôtre Bataillon étoit en l'*air*. On tira le Bataillon que nous avions à nôtre gauche, & on le porta au centre, qui plioit, pour le soutenir; par là nôtre gauche demeura en l'*air*. J'ai trouvé cette expression dans une pièce manuscrite d'un Officier Général, très-bien écrite. Elle signifie qu'il y a dans une ligne d'armée un grand vuide par où les ennemis pourroient entrer, & qui fait que la droite ou la gauche d'un Bataillon, ou d'une Brigade, est trop éloignée du corps, ou du Bataillon le plus voisin, qu'elle n'est point appuyée & soutenue de ce Bataillon, qui n'est pas dans la distance requise. C'est ce qui s'appelle être en l'*air*.

On dit d'un homme qui n'a rien, que quand il saute tout son bien est en l'*air*.

AIRAIN. s. f. Cuivre, métal rouge qu'on mêle quelquefois avec de la calamine pour le rendre jaune, & dont on fait du bronze, de la fonte, du leton, &c. Il sert à faire des utenciles de ménage, des cloches, des canons, &c. *Æs.* Le vitriol se trouve dans les mines d'*airain*.

Comme l'*airain* a été en usage avant le fer, les armes dans ces prémiers tems étoient d'*airain*, auquel, comme Tzetzes l'a remarqué, on donnoit une certaine trempe qui le rendoit fort tranchant. Hésiode au Liv. I. *des Oeuvres* dit clairement, que les armes & les outils étoient alors faits d'*airain*; parce que le fer n'étoit point encore en usage. La faucille enchantée dont Medée se servit pour couper des herbes étoit aussi d'*airain*, selon Ovide au Liv. VII. de ses Métamorphoses: *Succidit curvamine falcis aenæ.* Virgile parlant d'une sorcière au Liv. IV. de l'Énéïde dit qu'elle coupoit des herbes aux rayons de la lune avec des faucilles d'*airain*.

Falcibus & messæ ad lunam quæruntur aënis
Virentes herbæ.

Macrobe au Liv. V. de ses Saturnales a remarqué doctement, que ces deux Poëtes avoient pris cette pensée d'une Tragédie de Sophocle, intitulée *Rhizotomi*, c'est-à-dire, *les coupeurs ou les coupeuses de racine*, où Sophocle décrit Medée, qui coupoit des herbes venimeuses avec des faucilles d'*airain*. Le même Macrobe ajoute, que les Anciens se servoient de l'*airain* dans plusieurs de leurs Sacrifices, & il remarque après Carminius, que quand les Toscans vouloient bâtir une nouvelle ville, ils en marquoient le circuit avec un coutre d'*airain*, & que les Prêtres des Sabins se coupoient les cheveux avec des couteaux d'*airain*. De plus, Servius a remarqué sur le Ier Liv. de l'Énéïde, qu'à Rome le Prêtre de Jupiter n'étoit jamais tondu qu'avec des couteaux d'*airain*. Les Anciens, comme l'a observé le Scholiaste de Théocrite, sur l'Idylle IIe se servoient d'*airain* en toutes sortes d'expiations, parce qu'ils croyoient que ce métal étoit fort pur. Sur quoi de Meziriac, d'où on a pris ce qu'on vient de rapporter, fait cette réflexion dans son Commentaire sur la Lettre d'Ovide, qui porte le titre de Hypsipyle à Jason: *Si la raison qu'aporte le Scholiaste de Théocrite est bonne, je trouve que nos anciens Druides faisoient beaucoup mieux, qui coupoient leur gui sacré avec une faucille d'or, comme le raporte Pline, Liv. XVI. chap. 44. Car sans doute l'or est beaucoup plus pur, plus noble & plus parfait que l'airain.* On a foüillé depuis quelques années dans le Nord, & surtout dans le Jutland, plusieurs anciens tombeaux, dans lesquels on a trouvé souvent des armes d'*airain*, comme on le peut voir dans de sçavantes Dissertations de M. Mellem, Sperlingius, Rhodius, Schachtius &c. inserées dans les Nouvelles Litteraires de la Mer Baltique, en 1699. p. 88. & 1700. p. 14. 24. 353. M. Sperlingius croit cependant que ce ne sont point des armes; mais des figures des armes. Il prétend qu'on laissoit toûjours les armes à ses héritiers. Monsieur Mellem, & Monsieur Rhodius prétendent au contraire que ce sont les Armes mêmes. Il dit qu'il n'a jamais lû que la coutume fût d'enterrer avec un mort des figures de ses armes; mais toûjours ses armes mêmes, & il cite sur cela Tacite, *De Morib. Germ. ch.* 27. *Bartholin Antiq. Davia. L. II. ch.* 13. *Hart. Diss.* 13. *Rer. Pruss.* 11. 6. *Disburg. P. III. Chron. Pruss. chap.* 5. *Snoro. Saxon le Gram. L. VIII.* Et quoiqu'il y ait de ces armes qui soyent de pièrre, comme des haches & des couteaux, l'éxemple des peuples de l'Amérique, qui arment leurs fleches de pièrres aiguës, & qui s'en servent comme nos ouvriers de leurs outils d'acier pour creuser des arbres, & pour les ouvrager, doit persuader que les barbares du Nord ont pû avoir autrefois des armes & des instrumens de pièrre & d'*airain*, avant que le fer fût connu, ou commun parmi eux. Il est parlé dans l'Écriture de certains

grands privilèges par rapport
cherchent & qui les trouvent
s ouvriers qui n'ont d'autre
ines, & ceux qui travaillent
écessaires à ces ouvriers. Les
elle de la montagne de Cui-
enberg, sont les plus fameu-
us de privilèges. La dernière
us abondante qu'elle n'étoit

un mélange de métaux fort
n quelques-uns, de quatre
thium.
our signifier le troisième âge
e ciel est d'*airain*; pour dire,
dit dans Job, que les cieux
e de l'*airain*. On dit aussi,
; pour dire, qu'il ne rougit

e, qu'on lui fait accroire que
les nuës sont poëles d'*airain.*
si que les injures s'écrivent
ble; pour dire, qu'on oublie
ent long-tems du mal.
laquelle on marche. *Area.*
place bien battuë & prépa-
a campagne, soit dans une
les blez en pleine campagne:
solaio, & les Espagnols *solar*,
sole. Il vaut mieux faire ve-
la même chose, & qui vient
les *aires* soient séches pour y

dit de la capacité de son plan-
rreaux pour couvrir l'*aire* de
plâtre, ou de planches.
ut que les bois des habitans
à-dire, qu'ils ne soient point
es lisières marquées, & qu'il
s laquelle on ne laisse que les
e moilon, une petite fonda-
le on pose le carreau, ou les
ppelle encore *aire* de chaux,
ne épaisseur qu'on fait sur les

Jardinage, est une épaisseur
de pièrre, pour affermir les

a superficie, l'espace enfer-
uelque figure que ce soit. *Su-*
le, c'est en mesurer la gran-
imède a trouvé un triangle,
cle. L'Église de S. Sulpice est
e; & cependant son *aire* est
de piliers.
ie le cercle, ou la couronne
oleil, & des autres astres. *Co-*

le nid, ou le rocher, ou le
t pour faire leurs petits fau-
aucon de bonne *aire.*
, encore qu'ils airent sur des
& nubibus situs.
oyez ce qui a été dit sur *Air*,

ensium, ou *Atyrensium civitas*,
iscopale de Gascogne sur l'A-
ienne. Elle étoit autrefois le
oit encore près de l'Adour les

de large; elles sont crenelées legèrement à leurs bords, & tombent à l'entrée de l'hyver. Ses fleurs naissent le long des tiges entre leurs feuilles, & sont d'une seule pièce, en grelot, & d'un rouge de brique. Son fruit est une baye molle, de la grosseur & figure du grain de Genièvre, mais un peu applatie à son extremité, pleine de jus, & elle renferme plusieurs semences menuës. Cette baye est verte dans son commencement, elle devient rougeâtre ensuite; & enfin noirâtre, couverte cependant d'un duvet ou fleu grisâtre, lorsqu'elle est bien meure; son suc est d'un rouge violet, & a un goût aigrelet assez agréable. On se sert de ses bayes pour les dévoyemens, les cours de ventre, & pour appaiser les vomissemens. Les semences renfermées dans la baye sont encore plus astringentes que le suc.

AIRER. v. n. ne se dit qu'en parlant des faucons & autours qui *airent*, ou font leurs nids sur des rochers, ou des arbres. *Nidificare.*

AIRIER, ou plûtôt, AERIER. v. act. Mettre en grand air, chasser l'air infecté d'une maison. *Infectum aerem purgare.* Il faut étendre ces habits dans la cour pour les *airier.* Il faut brûler des bois odorans dans les chambres pour les *airier.* On *airie* avec grand soin les maisons où il y a eû de la peste.

AIRY. s. m. Et nom propre d'homme. *Agericus*, ou *Agiricus.* Saint *Airy*, que d'autres nomment encore S. *Airy*, naquit vers l'an 517. dans le Diocèse de Verdun. S. *Airy* avoit acquis beaucoup d'estime & de crédit sur l'esprit du Roi Childebert, tant à cause de sa vertu, que parce qu'il étoit son parrein. BAILL.

AIS.

AIS. s. m. Pièce de bois de sciage, longue, & peu épaisse. *Axis, assis. Ais* de sapin. *Ais* de batteau. On fait des planchers, des cloisons avec des *ais.* On dit aussi, des *ais* ou feüilles de carton. Les vitriers se servent d'un *ais* feuillé pour couler l'étain pour souder. On appelle *ais* de batteau, des planches de chêne, ou de sapin qu'on tire des batteaux, & qui servent à faire des cloisons légères.

AIS. s. m. Terme de Relieur. Petite planche planée, rabottée & unie, avec de la peau de chien marin, de laquelle un Relieur se sert pour foüetter ses livres. Un *ais in douze*, un *ais in octavo*, un *ais in quarto*, un *ais in folio.* Vite qu'on me défoüette ce livre, & qu'on me mette les ficelles sur les *ais.*

Un coup d'*ais*; c'est en terme de jeu de Paume, un coup que la balle donne dans un *ais*, qui est du côté du service.

Le mot *ais* s'est formé du Latin *axis*, d'où s'est fait aussi *assis*, & delà *asser*, selon Bollandus Tom. II. pag. 243. On trouve aussi *assis*, *assidis*, *assides.*

AISSI. s. m. Petit ais, petite planche & fort mince qui est faite comme une petite tuile, & qui sert à couvrir les maisons & les granges des païsans. *Axiculus, assiculus.* On l'appelle autrement *bardeau*, ou *aisseau.* Ce mot vient d'*ais scié*, ou plûtôt c'est un diminutif formé d'*assiculus.*

AISANCE. s. f. Ce mot se dit des personnes, pour signifier la facilité qu'elles ont à faire les choses; mais en ce sens il commence à vieillir. *Facilitas.* Vous avez dans vos vers une *aisance* qu'on ne peut assez admirer. BALZ.

On trouve dans mes vers une certaine aisance,
Qu'on peut loüer sans trop de complaisance. BOIS-R.

AISANCE, commodité. *Commoditas*, *opportunitas.* Il a acheté cette maison avec toutes ses *aisances.* En ce sens il ne se dit qu'en Pratique. On dit aussi, qu'il faut donner de l'*aisance* à quelque chose; pour dire lui donner du jeu, de la place pour se mouvoir plus facilement.

AISANCE, Terme d'Architecture. Lieu commun; commodité. *Latrina; forica.* Les Ordonnances de Police se servent de ce mot, & appellent des fosses d'*aisance.*

AISANCE. s. f. C'est le nom d'une petite rivière de Normandie.

AISANCES, au pluriel signifie le retrait, garderobe, le lieu où est la chaise percée. Le mot d'*aisances* en ce sens n'est guères connu qu'à Paris. BOUCH.

AISCEAU. s. m. Instrument recourbé, avec lequel on polit le bois. *Ascia*. Les Tonneliers s'en servent pour ébaucher des pièces de bois creuses, & courbes. Borel donne encore une autre signification à *aisceau*, ou *aissette*; & il dit que ces mots veulent dire *bêche*, *ligo*, *marra*.

AISE. adj. de tout genre. Qui est content, qui a de la joye, du plaisir, de la satisfaction. *Latus, contentus*. On met ordinairement quelque particule devant ce mot pour en augmenter la signification. Je suis *bien-aise*, je suis *fort aise*, je suis *très-aise*, je suis *infiniment aise*. Le mot d'*aise* en ce sens se construit en deux manières. Ou avec un infinitif précédé de la particule *de*; J'eusse été bien-*aise* de voir ce que l'on eût répondu. VOIT. Je suis bien *aise* de vous avoir vû. Ou avec le subjonctif précédé de la particule *que*: Je suis très-*aise que* ceci *soit* achevé: Vous ne ferez pas bien-*aise que* je vous *dise* la vérité. VAUG. Mais lorsque ce mot *aise* est suivi d'un nom, on met ce nom au génitif. N'êtes-vous pas bien-*aise* de ce mariage? MOL.

AISE. subst. Le genre de ce mot est assez incertain, parce qu'on ne le joint à aucune épithète, & que le plus souvent il s'employe adverbialement. Cependant la plus grande autorité que nous ayons en cette matière, s'est déterminée à le faire féminin. Il signifie joye, contentement, plaisir, repos. *Lætitia, voluptas, gaudium*. Je suis ravi d'*aise*. Je ne me sens pas d'*aise*. Cyrus ne se laisse point transporter à l'*aise* de la victoire. ABLANC. La guerre trouble l'*aise* de nos jours. MAIN.

AISE, signifie aussi, Commodité de la vie; état auquel on est commodément. *Commoditas, commodum, opportunitas*. Cet homme est fort à son *aise*. Il étoit trop à son *aise* dans cet emploi, il n'a pû s'y tenir. On ne travaille que pour se mettre à son *aise*. On le dit aussi fort souvent au pluriel. Prendre ses *aises*, chercher ses *aises*, aimer ses *aises*.

AISE, signifie aussi loisir, commodité de tems. *Otium*. Vous ferez cela à vôtre *aise*, c'est-à-dire, sans vous presser, à vôtre loisir, à vôtre commodité. Je m'acquitterai de cette commission tout à mon *aise*, quand j'en aurai le tems. Ce mot vient de l'Italien *agio*, formé du Latin *otium*. MÉNAGE. Guichard le tire de l'Hebreu ששׂ, qui vient de שוש *gaudere*; mais sans apparence. Chorier dans l'Histoire de Dauphiné T. I. Liv. II. pag. 100, dit qu'en Dauphiné on dit *aisia*; *aisia* de son corps, qui signifie fort & souple, d'ἀιζηὸς, qui signifie, fort, vigoureux, & que ce même mot a encore un autre sens, & signifie, *aisé* & accommodé, & qu'il vient alors d'ἀιζιος, heureux.

A L'AISE. adv. Facilement, commodément. *Facilè, commodè*. Vous pouvez *à l'aise* faire 20 lieuës par jour sur ce cheval. On est assis *à l'aise* dans ce fauteüil. Je suis entré à cette cérémonie tout *à l'aise*, sans être pressé. Nous pouvons rire *à l'aise*, & prendre du bon tems. BOIL.

Avant lui Juvenal avoit dit en Latin,
Qu'on est assis à l'aise *aux sermons de Cotin*. BOIL.

On dit aussi *paix & aise*; pour dire, paisiblement & doucement. Il vit chez lui *paix & aise*.

On dit proverbialement à un homme qui a bien dîné, & qui recommande de jeûner, vous en parlez bien à vôtre *aise*.

AISE. s. f. Est aussi le nom d'une petite rivière de Normandie.

AISÉ, ÉE. adj. & s. Facile, commode, riche. *Commodus, facilis*. Le manîment des Finances donne des moyens *aisez* de s'enrichir. La litière est une voiture fort *aisée*; pour dire, commode. Le Pere le Moine a fait un livre de la Dévotion *aisée*. Cet homme est fort *aisé*, il a bien du bien. On l'a taxé aux *aisez*. Cela est *aisé* à dire, à faire, à apprendre.

On dit d'un escalier, qu'il est *aisé*, lorsqu'il est large, & que les marches sont basses: Cet appartement est *aisé*, pour dire, de plain pied, & fort commode: Qu'un esprit est *aisé*, lorsqu'il conçoit facilement, qu'il s'explique bien: Qu'il est *aisé* à vivre, lorsqu'il n'est point bourru, qu'on peut vivre avec lui sans s'incommoder: Un stile *aisé*, qui est clair, coulant & sans embarras. Voiture nous a appris cette manière d'écrire *aisée* & délicate qui règne presentement. BOUH.

J'aime un esprit aisé, *qui se montre, & qui s'ouvre,*
Et qui plaît d'autant plus que plus il se découvre. BOIL.

On dit proverbialement, Il est *aisé* de reprendre, & mal-*aisé* de faire mieux. On dit aussi, qu'il est *aisé* d'ajouter aux inventions des autres.

AISEMENT. s. m. signifie le lieu où on se décharge le ventre. *Latrina*. Ce mot vieillit un peu.

AISEMENT, signifie encore, Ce qui est facile & commode. *Commodum*. Il ne se dit guères qu'en cette phrase: Vous ferez cela à vos bons points & *aisemens*; pour dire, quand vous le pourrez faire sans vous incommoder.

AISÉMENT. adv. Facilement, sans peine. *Facilè*. Il écrit, il parle *aisément*. Les Philosophes triomphent *aisément* des maux passez. ROCHEF. Aléxandre se laissoit gagner *aisément* à la flatterie. VAUG.

AISIER, & AAISIER. verbe act. Ce mot, qui n'est plus d'usage, signifie *mettre à son aise*. *Commode collocare*.

AISNE. s. *Axona*. Nom propre d'une rivière de France. La rivière d'*Aisne* naît de deux sources dans le Duché de Bar, & se jette dans l'Oyse au dessous de Noyon.

AISNÉ, ÉE. adj. & s. Enfant qui naît le prémier d'un mariage. *Natu maximus*. Les *ainez* ont de grandes prérogatives sur les cadets. Il a été partagé en *ainé*, c'est-à-dire, avec avantage. Dans les païs coutumiers les *ainez* nobles ont le principal fief ou manoir par préciput, ou le vol du chapon. Les *ainez* portent les armes pleines: & les cadets sont obligez de les briser pour la distinction des branches.

Ce mot vient de *ains né*, comme qui diroit, *né auparavant*, par opposition à *puisné*. NICOD. Ménage le dérive de *antè natus*. On appelloit autrefois *maisné*, le cadet ou le dernier né des enfans.

AISNÉ se dit aussi des autres enfans par subordination. Le second est *aîné* du troisième, le troisième du quatrième, &c.

AISNÉ, se dit aussi du plus avancé en âge comparé à un plus jeune. *Major, natu major*. Il est mon *aîné*, mon doyen de plus de sept ans.

AISNÉ, se dit aussi en choses morales. Le Roi très-Chrétien est le Fils *aîné* de l'Eglise. *Filius Ecclesiæ primogenitus*. L'Université de Paris se dit la Fille *aînée* du Roi. De ces deux Métropoles l'une est l'*aînée*, & l'autre la cadette; c'est-à-dire, l'une est fondée devant l'autre.

En la Coutume de Normandie on appelle Rente *aînée*, celle qui est la prémiere en datte.

AISNESSE. s. f. Primogéniture, qualité de ce qui fait un aîné, & le droit que cette qualité lui donne. *Natalium inter fratres prærogativa*. L'*ainesse* est un grand avantage. Le droit d'*ainesse* est reconnu partout, & particulièrement chez les Nobles. Esaü vendit son droit d'*ainesse* pour une éculée de lentilles. Il semble que le droit d'*ainesse* est une prérogative injuste, & contraire au droit nature; car puisque la naissance seule donne aux enfans le droit de prétendre à la succession paternelle, le hasard de la primogéniture ne doit point mettre d'inégalité entr'eux. Aussi le droit d'*ainesse* qui appelle l'aîné par préférence à la couronne, s'est-il introduit fort tard en France. Il n'étoit point connu sous les Rois de la prémière Race, ni même de la seconde. Les quatre enfans de Clovis partagèrent également le Royaume. Loüis le Debonnaire divisa aussi l'Empire en quatre portions, qu'il donna à ses quatre fils. Apparemment ce n'est que sous la race de H. Capet, que la prérogative de la succession à la couronne fut affectée à l'*aîné*. La prérogative du tems est un droit d'*ainesse* que la nature nous oblige de reconnoître. PATR. Il n'est pas permis aux Pères, ni aux Mères d'y déroger directement, ni indirectement. Cette prérogative est inviolablement observée parmi toutes les nations, ensuite de ce qui est dit au Deut. XXI. 15. & au 2. Paral. XXI. 3. DES-ROCH. Voyez encore Gen. XXV. 31. XLIX. 3. Du Moul. in Conf. Par. §. 8. q. 3 n. 24. *Ainesse* & primogéniture sont quelquefois deux choses differentes: la primogeniture est un titre que la nature établit, & que la naissance fixe; l'*ainesse* est un droit que la loi donne & que la coutume étend. En France on a étendu le droit de primogéniture, car après la mort du prémier né, le second lui succède au droit d'*ainesse*, de sorte que ce droit passe toûjours à celui des freres qui est le plus âgé.

AISSADE. Terme de Marine. *Aissade* de poupe est l'endroit où la poupe commence à se retrécir, & où sont aussi les radiers.

AISSELLE. s. f. Partie creuse du corps humain qui est sous l'épaule à la jointure du bras, & qui a ordinairement du poil. *Ala*. On l'appelle quelquefois *le gousset*. Les abcès qui se forment sous les *aisselles* sont dangereux, parcequ'il y a dans ces endroits des gros vaisseaux sanguins & limphatiques & des cordons de nerfs, qui y forment des pléxus considérables. Ce mot vient de *ascella*, qu'on a dit pour *axilla*. MÉNAG. D'autres le dérivent de *ala*, & *axilla*, qui sont la même chose, comme Ciceron lui-même l'a remarqué, tout de même *mala* & *maxilla*, *pallus* & *paxillus*; & d'*axilla* s'est fait dans la basse latinité *ascella*, que l'on trouve dans Gregoire de Tours, dans Baldricus, dans Césaire, dans la vie de Saint Walburge par le Prêtre Volphard, & dans d'autres; d'*ascella* est venu *aisselle*, on trouve même dans la latinité barbare *assella*. Voyez les *Acta Sanct.* T. IV. du mois de Mai p. 569. ch. 17. Et ainsi Catulle a dit d'un homme qui sentoit le gousset: *Valle sub alarum trux habitare caper*. On pend les criminels par dessous les *aisselles*, quand ils sont au dessous de la puberté. *Aisselle* vient de plus loin, selon le P. Thomassin. Cet Auteur remonte jusqu'à l'Hébreu *assil*, qui a pris en Italie la terminaison Latine *axilla*, d'où l'on a fait *aisselle*.

AISSELLE, en termes de Botanique, est l'espace compris entre les tiges des plantes, & leurs feüilles, soit que ces feüilles soient soutenuës par une queuë, ou qu'elles soient attachées par elles-mêmes,

; les piéces des ma-
aissieu d'une char-
'un cabestan, &c.
piéces de bois que
ge, & la faire tom-
ter le vaisseau.
est la troisiéme ver-
e à former un corps
e sont portées com-

mot, qui signifie,
losophes en stile de

ILLON.

DREL.

. L.
age, aide. *Auxilium.*

L.
'ait Dieu, qui est un
e Deus adjuvet.
:, qui vient du Grec.
des différentes causes
le l'*Aitiologie*. Ce mot
discours. Quelques-

t le peuple & les bour-
nens, les piéces d'ap-
its d'une maison. Ap-
es *aitres* d'une maison.
né *astrum* dans la basse

ns la Bible historiaux.

Brésil, de la hauteur de
ir semblable aux aman-
uleur. Les Sauvages se
membres de ceux à qui

ne s'en sert que dans les
ide de camp; *Aide* Ca-
ent pourtant *ajudant*, ou
ant Pilote, est un jeune
ce pour qu'on lui confie
est avec le Maître Pilote,
ire. On lui donne à faire
re son estime & son jour-
servations. Sur les vais-
e ou de voyage de long
quatre ou cinq *Adjudans*
t ne signifie pas au moins
qu'*Ajutant* en Angleterre
me chose qu'Aide major.

du Brésil, qui porte un

f. m. plur. Terme de fon-
ou de cuivre, qu'on met
des jets de différentes for-
luye, en nappe, en soleil,
'ont les têtes de ces *ajuta-*
oir; d'autres forment des
if *juste*, *justus.*
ud de deux cordes atta-

vécu ensemble.

AJUSTEMENT, En terme de Monnoyes, c'est ce qui se fait pour rendre les flans des monnoyes du poids qu'ils doivent être; l'action de les ajuster, de les limer, quand ils sont trop pesans, pour les réduire au juste poids qu'ils doivent avoir. *Æquatio, ad legitimum pondus exactio.*

AJUSTER. v. act. Accommoder quelque chose, la mettre en état, la rendre juste pour être propre à servir selon sa destination. *Componere, aptare.* Ma pendule va bien maintenant, je l'ai fait *ajuster*. Mon trebuchet n'étoit pas bien *ajusté*, je l'ai envoyé à la Monnoye pour l'*ajuster*. Il m'a fallu replier ma tapisserie pour l'*ajuster* à mon cabinet. Ce mot vient de *justum facere*. NICOD.

AJUSTER, Terme de Maître d'armes. C'est porter justement son coup où l'on veut donner. *Dirigere.* Il sçait bien *ajuster* son coup.

On dit en termes de Manége, *Ajuster* un cheval sur les voltes à toutes sortes d'airs. *Instruere, erudire.*

On dit aussi en termes de Monnoye, *Ajuster* les flans ou les carreaux recuits. *Rudes nummos ad legitimum pondus exigere.* C'est les couper, les limer, pour leur donner le juste prix qu'ils doivent avoir, quand ils sont trop pesans, & les rejetter quand ils sont trop légers. Le Prévôt distribuë les flans aux ouvriers & aux tailleresses pour les *ajuster* au poids des espèces. Ils se servent de certains poids appellez deneraux pour les peser; & de limes en manière de rapes, avec des cannelures par angles entrans & sortans appellées escovennes, pour limer les plus pesans, jusqu'à ce qu'ils soient conformes aux deneraux. BOIZARD. Cela s'appelle *ajuster* la breve. Voyez BREVE.

AJUSTER, signifie aussi, Orner, embellir, parer. *Ornare, decorare.* Quand un logis est à soi, on prend plaisir à l'*ajuster*. Ce pavillon n'étoit point meublé, on l'a *ajusté* depuis peu. Cette femme veut aller au bal, elle est là haut à s'*ajuster*.

AJUSTER, Terme de Fleuriste. Je viens d'*ajuster* un œillet. C'est en arranger les feüilles, de telle manière qu'au déffaut de l'ordre naturel, elles se trouvent chacune si bien disposées, que l'œillet en est plus large à cause de l'extrémité de leur cosse, qui a été un peu courbée; & l'on s'applique à ce travail, lorsque cette fleur est toute épanouïe, & qu'on voit que la nature n'y a pas apporté un bel ordre. LIG. *Floris alicujus folia eleganter disponere.*

AJUSTER. Ce mot se prend aussi ironiquement pour mal-traiter, mal-accommoder. *Malè habere, excipere.* Molière a *ajusté* de toutes piéces Messieurs les Médecins. Vous voilà *ajusté* comme il faut. Vôtre habit est bien *ajusté*, le voilà tout couvert de bouë.

AJUSTER, avec le pronom personnel, signifie aussi, se mettre en posture, se préparer à faire quelque action d'adresse, comme pour tirer le mousquet, porter une botte, courre la bague. *Componere se, accingere se.* S'*ajuster* sur les étriers.

AJUSTER, se dit figurément en choses morales. Il y a long-tems que ces parens plaidoient ensemble; enfin un ami les a *ajustez*, les a accommodez. *Reducere, revocare ad concordiam.* On dit en ce sens populairement, *Ajustez* vos flûtes, à des Musiciens dont les instrumens ne sont pas d'accord, ou à des gens qui ont ensemble quelque contestation; ou à une personne qui se prépare à faire quelque chose, ou qui l'avoit commencée sans être tout à fait préparée, & qui s'arrête faute de quelque disposition. On le dit au propre dans le premier cas, & par métaphore tirée de la Musique dans les deux autres.

Il signifie encore, Convenir de quelque condition. *Pacisci, transigere.* Ces deux Marchands se sont enfin *ajustez* pour entreprendre une telle manufacture, ils sont convenus de leurs conditions. On dit encore *ajuster*, pour dire, concilier, faire convenir. *Conciliare, componere.* On ne sçauroit *ajuster* ensemble Dieu & le monde. ARN. Comment *ajustez*-vous ensemble la dévotion & la coquetterie? Comment *ajustez*-vous, comment conciliez-vous ces deux passages contraires? Ces conjoints sont d'une humeur douce, qui s'*ajustent* bien ensemble.

On dit en ce même sens, cela s'*ajuste* mal au dessein que vous avez. ABLANC. Il faut que vôtre volonté s'*ajuste* à la sienne. BAIL. Ce qui s'exprime par le verbe Latin *congruere*. On dit aussi s'*aju-*

ster au tems, pour dire, s'accommoder au tems. *Servire tempori.* Il faut s'*ajuster* au tems. Mol.

Ajusté, ée. adj. & part. pass. Il a la signification de son verbe. On dit proverbialement & ironiquement, qu'un homme a été bien *ajusté*, mal *ajusté*, qu'il a été *ajusté* comme il faut, *ajusté* de toutes pièces; pour dire, qu'il a été fort maltraité, soit en sa personne, soit en ses biens. *Male habitus, exceptus.*

AJUSTEUR. s. m. Ouvrier pour les Monnoyes. C'est celui qui ajuste les flans, & les met au juste prix que doivent avoir les espéces, en limant ceux qui sont trop pesans, & rejettant ceux qui sont trop légers. *Æquator, exaltor ad legitimum pondus.* Les flans sont mis entre les mains du Prévôt des Ouvriers *Ajusteurs*, pour les faire ajuster. Boizard. Les fonctions de ces *Ajusteurs* ont été décrites au mot ajuster. Les flans ajustez sont remis par le Prévôt entre les mains du Maître, ensemble ceux qui ont été rebutez comme foibles, & les limailles, le tout poids pour poids, comme il s'en étoit chargé; ce qui s'appelle rendre la brève. Le Maître paye dans la suite à ce Prevôt deux sols pour marc d'or, & un sol pour marc d'argent, pour être distribué à ceux qui ont ajusté la brève. Boizard. Ce sont les droits des *Ajusteurs*.

AJUSTOIR. s. m. Petite balance où l'on pèse, & où on ajuste les monnoyes avant que de les marquer. *Libra.*

AIX. Nom propre de plusieus Villes, formé du nom Latin *Aqua, Eaux.*

Aix. *Aqua Gratiana.* Petite ville en Savoye, près du Lac du Bourget. Cette ville est ancienne, & a titre de Marquisat. Elle a des eaux minérales, où il va tous les ans bien du monde. Les bains d'*Aix* sont l'ouvrage des Romains. L'Empereur Gratien les fit réparer. C'est la cause de son nom Latin.

Aix. *Aquæ Sextiæ, Aquensis Civitas.* Ville Archiépiscopale de France, capitale de Provence. Sa longitude est 26 degrez, 45'. Sa latitude 43 degrez 31', selon Hoffman; mais selon Mrs de l'Académie des Sciences sa longitude est 23. 15. & sa latitude 43. 3. On dit que C. Sextius Calvinus Consul Romain en est le fondateur; c'est à dire, qu'il y envoya une Colonie, après avoir vaincu les Saliens, qui habitoient ce païs, l'an 630. ou 631. de Rome, dans la 164e Olympiade, 142 ans environ avant Jesus-Christ, & que c'est du nom de ce Consul qu'elle a pris le sien. Nous avons une médaille de Vespasien dont l'inscription Colonia Aquæ Sext. Leg. xxv. nous apprend que ce fut de la 25e Légion que fut tirée la Colonie qui fut envoyée à *Aix*. Il y avoit à *Aix* des Bains chauds, qui l'ont fait appeller par Ausone *Baia Sextia*, par allusion à Bayes proche de Naples. Solin dit que de son tems les eaux avoient beaucoup perdu de leur force. *Aix* fut convertie à la foi par S. Maximin, qui en fut le premier Évêque. Depuis elle fut érigée en Archevêché, & dans les anciennes notices des Gaules elle est Métropole de la seconde Narbonnoise. Loüis XII. y a mis un Parlement, & Alexandre V. y fonda une Université en 1409. que Henri IV. rétablit en 1603.

Aix la Chapelle. *Aquis-granum*, ou *Aqua grani*, selon Bollandus T. I. p. 309. Ville Impériale dans le Duché de Julièrs, entre la Meuse & le Rhin au 27e degré 37 min. de longitude, & au 50e d. 45' de latitude septentrionale. Les Alemans l'appellent *Ach*, & les Flamans *Aken*. Cette ville est fort ancienne, célèbre par ses termes, dont elle a tiré son nom *Aqua*. On dit que Granus frère de Neron y découvrit ces eaux, s'y établit, & y bâtit une tour qui retient encore aujourd'hui son nom, aussi bien que la Ville même, *Aquis-granum*. C'est une fable, & ce Granus frère de Neron est un personnage de Roman. Je connois des Granius; mais je ne crois pas que dans toute l'Histoire Romaine il y ait un *Granus*. Pour Neron, Suetone semble dire nettement que C. Domitius son père en mourant ne laissa que lui d'enfans: *Decessit que Pyrgis morbo aqua intercutis sublato filio Nerone ex Agrippina Germanico genita.* D'autres prétendent qu'elle a été bâtie par *Serenius Granius*; mais tout ce que nous sçavons de ce *Granius*, c'est qu'il a été Proconsul d'Asie sous Adrien, comme Eusebe le rapporte Liv. IV. ch. 8. & 9. mais il l'appelle *Granianus*, & non pas *Granius*; & nous ne sçavons si jamais il vint dans les Gaules. *Aix la Chapelle* fut le séjour ordinaire de Charlemagne, qui l'agrandit & l'embellit beaucoup. Il y mourut, & l'on y voit encore son tombeau. L'on y conserve anssi son baudrier, son épée, & l'Évangile dont il se servoit étoit en lettres d'or. C'est à *Aix la Chapelle* que se devoit faire le Couronnement de l'Empereur, selon la Bulle d'or, & toutes ces choses y doivent être employées: les Magistrats d'*Aix* les envoyent au lieu où il se fait.

Aix en otte, ou en ote. *Aqua in Uttâ*, ou *Otta.* Ville ou Bourg de France dans le Senonois, située sur la petite rivière de Vannes, *Venena*, ou sur un ruisseau qui se jette dans la Vannes. Ce lieu étoit autrefois dans une forêt appellée *Otta Sylva*, d'où est venu le nom d'*Aix en Otte*. Je ne sçai sur quoi fondé M. Corneille écrit *Aix en Gotte*. Je trouve partout ailleurs *Aix en Otte*, *Sean en Otte*, & jamais en Gotte, & l'étymologie demande *Otte*, & non pas Gotte. Voyez M. de Valois dans sa notice de France.

AKBAL. s. m. C'est le surnom général que les Arabes donnent à leurs Rois, comme celui de Pharaon à ceux d'Égypte &c. Les Rois de l'Iemen, ou Arabie *heureuse*, portent celui de *Toba*.

Ce mot vient apparemment de קבל préposition Arabe, qui signifie *ante, prius.* Ainsi אקבל *Akbal*, signifiera, celui qui est devant les autres, le premier de l'État.

AKOND. Terme de Relation. C'est le nom du troisième Pontife de Perse. Il est Officier de Justice, & est proprement le premier Lieutenant Civil, qui connoit des causes des Pupilles, des Veuves, des Contracts, & des autres matières Civiles. Le Roi lui donne cinquante mille livres de pension annuelle, afin qu'il ne prenne rien des parties. C'est le Juge qui termine le plus de procès. Il est le chef de l'école du Droit, & il en donne des leçons à tous les Officiers subalternes de la loi. Il a aussi des substituts dans tous les Tribunaux du Royaume, qui avec ceux du second Sadre font tous les Contracts. Au Palais il a sa place au bas du sofa après le grand Sadre.

A L.

AL. s. m. Rivière de Prusse, que quelques-uns croyent être le *Guttalus* de Pline, mais d'autres ne sont pas de ce sentiment.

A L A.

ALACHIR. Vieux mot, qui signifie *défaillir*, selon Nicod rapporté par Borel.

A LA FIN. adv. Enfin, après tout, après bien du tems. *Tandem, denique.* Ce mot peut avoir sa place partout; mais il est pourtant plus de la Poësie; & principalement quand on l'employe au milieu du vers, que de la Prose. Cet homme m'a bien donné de la peine, mais *à la fin* j'en suis venu à bout.

*On me dit qu'*à la fin *toutes choses se changent.* Malh.

Mes flammes à la fin *me vont réduire en cendres.* Gomb.

ALAIGRE. adj. m. & f. Agile, dispos à sauter, à danser, à courir. *Alacer.* On ne pourroit pas s'en servir dans le beau stile, mais seulement dans le familier, & en riant. A se sauver de nous, Dieu sçait s'il est *alaigre*. Racin. Nicod dérive ce mot de *alacer*, qui a été fait de *adacer*, qui signifie, *qui ne pleure point, qui a toujours l'œil riant.* Festus le dérive de *alis acer*. Il vaut mieux dire qu'*alacer* se dit comme *non alacer, entier*, qui n'est point mutilé.

ALAIGREMENT. adv. D'une manière gaillarde & joyeuse. *Alacriter.* Il est allé à ce voyage *alaigrement*. Les soldats le suivoient *alaigrement*, lorsqu'ils le virent à pied marcher à leur tête. Ablanc. Ce mot commence à vieillir, & on diroit plutôt, les soldats le suivirent avec joye, avec ardeur.

ALAIGRESSE. Voyez Alegresse.

ALAIN. s. m. *Alanus.* Nom propre d'homme usité surtout en France, & en Angleterre depuis la conquête de Guillaume. Il y a trois Ducs & quatre Comtes de Bretagne qui ont porté le nom d'*Alain*, qui est très commun dans cette Province, dit de Valois dans sa notice de France, parceque Aëtius y envoya Eocharic leur Roi avec sa Cavalerie pour retenir dans le devoir les peuples de l'Armorique, auxquels dans la suite les *Alains* se mèlerent, ne faisant plus qu'un peuple avec eux.

Alain. s. m. *Alanus.* Nom de peuple de la Sarmatie d'Europe. Joseph qui parle des *Alains* dans son VIIe Liv. de la guèrre des Juifs, dit qu'ils étoient Scythes; & Ptolemée les place dans la partie de la Scythie qui est en deçà du mont Imaüs, & d'autres dans la partie qui est audelà de la même montagne. Cependant Lucien dans son Toxaris, & Lucain dans sa Pharsale Liv. X. v. 455. les distingue des Scythes.

Quam non violasset Alanus,
Non Scytha, non fixo qui ludit in hospite Maurus.

Joseph dit qu'ils habitoient sur le Tanaïs, & sur le Palus Mæotide. Claudien le dit aussi Liv. I. contre Rufin, & Procope Liv. IV. de l'Histoire des Goths dit que les *Alains*, nation libre & toûjours alliée aux Perses contre les Romains & leurs autres ennemis, occupent tout ce qui s'étend depuis le mont Caucase jusqu'aux portes Caspiennes. Sidonius Apollinaris les appelle aussi habitants du Caucase dans l'Ép. I. du IVe Liv. *Caucasigenas Alanos.* Joseph confirme ce que vient de rapporter Procope; car au VIIe Liv. de la guèrre des Juifs il dit, que sous Vespasien les *Alains* ayant obtenu passage du Roi des Hircaniens ravagèrent la Médie. Martial semble les placer dans la Sarmatie Liv. VII. Ep. 29. en leur donnant des chevaux Sarmates: *Nec te Sarmatico transit Alanus equo.* Et Pacat, qui en parle deux fois dans le Panégyrique de Théodose, les joint toûjours aux Goths & aux Huns.

Scythes, & qu'ils
rtoient courts. Pro-
dans le Turquestan
m à une Province,
M. D'Herbelot croit
Alains. Le P. Lobi-
om propre fort usité
nir de l'ancien mot
ou dehors, dans le
ignifieroit étranger.
qu'Aëtius y eut en-
les dans le devoir. Ils
vint commun. Si c'é-
nt donné ce nom aux
, & tant d'autres, les
riques eussent jamais
la Notice des Gaules
oire des Suèves, des
nie le païs des *Alains*.

refois,
les Rois,
montagnes,
campagnes. Breb.

vient d'Orient; qui est
entretenus dans la Fau-
ent *alethes*, ou *vérita-*
n croit que rien ne leur
ou.

, ou Alets. *Alesia*.
vec titre de Comté, &
es montagnes des Ce-

t dans une porte collée
mblage, la planche la
panneaux d'un lambris
être plus propres.

ec le lait qu'il succe des
rigere. Une bonne mère
& Romulus furent *alai-*
la Nourrice, celle qui a
a dit au Sauveur, Bien-
mmelles qui t'ont *alaité*.

a été *alaité* au Parnasse,

nutritus, pastus.
Ces deux mots veulent
toutes les nations. C'est le
Roi. Sanson.
Madagascar. Il ressemble

iquer.
t un gros chien, ou espéce
t d'Épire. *Molossus*. Il y en
ui est de la taille d'un lé-
itin, qui est bon à chasser
Boucherie, qui sert à gar-
bœufs. Ce mot est venu de
nt aussi *alanus*.
foibli par une grande ma-
mener une vie langoureu-
st vieux, & hors d'usage,
néanmoins se dire encore
iant. Je vous trouve tout

re. Membre quarré & plat,

gnal pour appeller ses gens à son secours, se jettèrent sur lui & le tuèrent. Les *Alarbes* sont des voleurs qui vont en troupe dans la Barbarie en Afrique, dit Nicolaï.

ALARES. s. m. *Alares*. Quelques Auteurs prétendent que c'étoit le nom d'une nation de Pannonie. D'autres disent que c'étoit le nom d'une milice, ou d'une espèce de soldats, qu'ils le tiroient du mot *ala*, aile, & les Dictionnaires attribuent ce sentiment à Ortelius. Le dernier Éditeur du Moreri, qui a copié ceci du Dictionnaire d'Hofman, ajoute qu'ils tiroient leur nom d'*ala*, à cause de leur légèreté à combattre. Cependant Ortelius n'en dit mot dans son Dictionnaire Géographique, & il prend au contraire les *Alares* pour un peuple de Pannonie. Cependant il me paroit plus probable que *Alares* n'est ni nom propre, ni nom de peuple; mais un nom adjectif, qui signifie Cavaliers, parce-que la Cavalerie chez les Romains se jettoit sur les deux ailes de l'armée, & on appelloit pour cela un Corps de Cavalerie *ala*. Tacite semble même conduire à ce sentiment, en ajoutant que ces prétendus *Alares* étoient la force de la Cavalerie. *Alares quoque Pannonios, robur equitatus in parte campi locat*. Ç'a été le sentiment de Mr de Harlay dans sa traduction Françoise de Tacite, où il a dit: Il enferma encor dans son Camp la Cavalerie légère des Pannoniens, qui étoit la meilleure qu'il eût. C'est aussi celui de Bernardo Davanzati dans sa traduction Italienne. Il ne faut donc point prendre *Alares* pour un peuple, ni en faire un nom François.

ALARGUER. v. n. Terme de Marine. C'est se mettre au large, s'éloigner de la côte, ou de quelque vaisseau. *In altum navim propellere*.

Ce mot est tiré du Latin *largus*, qui signifie, *qui n'est point à l'étroit*, *large*.

ALARME. s. f. Signal qu'on donne par des cris, ou par des instrumens de guèrre, pour faire prendre les armes dans l'arrivée imprévûë d'un ennemi. *Conclamatio ad arma*. Mais il paroit que c'est le tirer d'un peu loin. Pourquoi ne pas dire plûtôt, que comme maintenant, quand on est surpris de l'ennemi qui paroit tout à coup, on crie au pluriel *aux armes*, *aux armes*, autrefois on crioit au singulier *à l'arme, à l'arme*, & que c'est de là que ce mot s'est formé? L'étymologie paroit plus naturelle.

Que Marli	*On y vit*
Est rempli	*Tout y rit*
De merveilles	*L'heureux maître*
Sans pareilles!	*De ces lieux*
Le seul Seaux	*Fait connoître*
A des charmes	*Que son être*
Presqu'égaux,	*Vient des Dieux.*
Sans alarmes	

Il se dit aussi d'une émotion causée par les ennemis. *Pavor*, *trepidatio*. Les ennemis donnèrent une chaude *alarme*; une fausse *alarme* en cette occasion.

Dieu des combats, retirez vous;
La paix vient finir nos alarmes,
Et combler nos vœux les plus doux;
Portez ailleurs vos tristes armes,
Dieu des combats, retirez vous.

Alarme, se dit aussi figurément de toutes sortes d'appréhensions bien ou mal fondées. Il étoit en de continuelles *alarmes* de la perte de son procès. Cette femme étoit toûjours en *alarme* pour son mari qui étoit à la guèrre. Vous avez pris l'*alarme* bien légèrement. Nous voyons finir nos *alarmes*. Mol. Tenir la pudeur en *alarme*. Mol.

ALARMER. v. act. Donner l'alarme, causer de l'émotion, de l'épouvante, se dit tant au propre qu'au figuré. *Terrere*, *terrorem injicere*. L'approche des ennemis *alarma* tout le camp. Une si fâcheuse nouvelle *alarma* son amour. Scar.

Il trouble ma raison, alarme ma tendresse. La Suze.

L'amitié remplit & remuë le cœur, sans le troubler & sans l'*alarmer*.

mer. Plusieurs le font venir du cri de guèrre des Grecs, qui étoit ἀλαλά.

On y joint le pronom personnel, S'alarmer, prendre l'épouvante. *Trepidare, consternari*. Un Général ne doit point s'*alarmer* sans de bons avis. Vous vous *alarmez* d'une nouvelle qui se trouvera peut-être fausse. A quoi bon cette délicatesse, qui s'*alarme* d'un mot nouveau, & qui ne peut souffrir la rencontre de deux voyelles? Bouh.

ALASTOR. s. m. *Alastor*. Nom d'un des quatre chevaux de Pluton dans Claudien *De rapt. Pros*. Liv. I.

C'est aussi le nom propre de quelques hommes, & entre autres d'un des compagnons de Sarpedon, qui fut tué par Ulysse, & d'un des Fils de Nestor.

Ce nom est Grec & signifie, incommode, qui fait du mal, nuisible. Il vient de l'α privatif, & du verbe λήθω, oublié, de sorte qu'ἀλάστωρ est celui qui fait des maux si grands qu'on ne les oublie jamais.

Alastor, est encore quelquefois un nom appellatif, de certains esprits malins, de Démons qui ne cherchent qu'à nuire, qui causent des orages, des tempêtes, des pestes, &c. Plutarque les appelle *Telchines Alastoras*, que Thomas Maurus traduit, malins esprits; Amyot a dit comme en Grec *Alastoras*, & au singulier *Alastor*. Les Démons que nous appellons *Alastoras* & *Palamnaeos*, c'est-à-dire, poursuivans la punition & vengeance de crimes si énormes, que la mémoire en dure à jamais. Amyot. Qu'est-ce qu'*Alastor*? Il ne faut pas croire que ce soit ce que quelques uns veulent dire, celui qui en tems de famine va épier ceux qui en leurs maisons meulent du blé, & qui le ravissent & emportent à force; ains faut penser que *Alastor* soit celui qui a commis des malefices, *alasta*, c'est-à-dire, non oubliables. Amyot, d'après Plutarque.

ALATERNE. s. m. *Alaternus*, ou *Phylica*. Arbrisseau ainsi appellé à cause que ses feüilles sont rangées alternativement le long de ses branches. Ses feüilles sont arrondies, quelquefois dentelées à leurs bords comme celles du chêne verd, d'un verd brun, & elles ne tombent point pendant l'hyver. Ses fleurs sont vertes, d'une seule piéce, en entonnoir, dont le pavillon est découpé en cinq pointes. Le pistile qui s'élève du fond de ces fleurs devient, après qu'elles sont passées, une baye molle, remplie de trois semences arrondies sur le dos, & applaties par les côtez qu'elles se touchent. On connoit quatre espèces, ou varietez d'*Alaterne*; l'une à feüille arrondie, entière & assez ample; l'autre à feüille plus petite & dentelée à ses bords; la troisième, dont les feüilles sont panachées de blanc & de verd, & la quatrième a ses feüilles jaunes & vertes. On le cultive pour le mettre en palissade, ou pour le tailler en boule.

A L B.

ALBAIN. s. m. *Albanus*. Habitant d'Albe longue. Les *Albains* soutinrent de grandes guèrres, & furent enfin obligez de ceder après le combat des trois Curiaces pour les *Albains*, & des trois Horaces pour les Romains.

ALBANIE. s. f. *Albania*. C'est le nom de plusieurs païs. Car 1°, On a ainsi appellé une Province d'Asie située sur la mer Caspienne, qu'elle avoit à l'Orient, l'Iberie à l'Occident, & l'Atropatie au Midy. On prétend qu'elle fut ainsi nommée à cause de la blancheur de ses habitans. L'auteur de l'Ambassade de Figueroa en Perse prétend que la Georgie orientale, ou Gurgistan, est l'ancienne *Albania Asiatica*. 2°, On appelle Albanie la région de la Grèce, qu'on nommoit autrefois Épire, & qui étoit la partie Occidentale de la Macédoine, & qui est aujourd'hui sous la domination du Turc. L'*Albanie* est fameuse par la valeur & l'adresse des gens de cheval qui en sortent. Les Albanois & les Turcs l'appellent Arnanth. 3°, On a donné quelquefois le nom d'*Albanie* à l'Écosse, & encore à présent une Province Septentrionale de l'Écosse s'appelle *Albanie*, & par les Ecossois *Briad Albain*, c'est-à-dire, la plus haute partie d'Ecosse; ou *Drun Albain*, le dos de l'Écosse. C'est un païs rempli de montagnes fort blanches, d'où l'on prétend qu'il a pris ce nom; *albus* en Latin signifie blanc. Les fils des Rois d'Écosse ont souvent porté le titre de Ducs d'*Albanie*.

ALBANIN, ou BALBANIN. s. m. Nom d'une Nation, qui prétend descendre des anciens Grecs, qui ont possédé l'Égypte depuis Alexandre, & qui n'a maintenant aucune demeure fixe, & subsiste seulement par les courses fréquentes qu'elle fait sur les Nubiens, & sur les Abyssins. Les *Albanins* ont une langue tout-à-fait différente de celle des Arabes, des Cophtes, & des Abyssins. D'Herb.

ALBANOIS, oise. s. m. & f. & adj. Qui est d'Albanie. Il se dit 1°, de ceux qui habitent l'Albanie d'Asie. Comme les Hiberiens, & les *Albanois*, habitent des lieux pleins de bois, aussi sont-ils plus endurcis à la peine & à la patience. De Harlay. 2°, Il se dit plus communément aujourd'hui des habitans de l'Albanie de Grèce, ou de l'Épire. Les soldats *Albanois* s'appellent Capelets. 3°, On a aussi appellé autrefois les Écossois *Albanois*; & parce qu'ils étoient si grands voyageurs, que la coûtume de voyager avoit passé dans eux en nature, comme dit Walafridus Strabo dans la vie de S. Gal. Liv. II. ch. 47. on appella *Albani*, *Albanois*, tous les étrangers, d'où ensuite s'est formé, à ce que l'on prétend, en François les noms d'*Aubin* & d'*Aubeine*.

Albanois. Est aussi le nom qu'on donna dans le VIII^e siécle à des hérétiques qui renouvellèrent les erreurs des Manichéens.

Albanoise. s. f. Terme de Fleuriste. L'*Albanoise* est une anémone toute blanche, sinon un peu d'incarnat au fond des grandes feüilles, & de la peluche.

ALBANOPOLIS. s. f. *Albanopolis*. Ville capitale de l'Albanie de Grèce, & dont cette Province a pris son nom, à ce que quelques uns prétendent. On lui donne 46. d. de long. & 41. d. 6. m. de latit.

ALBASTRE, ou ALBATRE. s. m. Espèce de pièrre moins dure que le marbre; mais plus dure que le plâtre. *Alabastrides*, *onyx*. On en trouve de toutes sortes de couleurs. Il y en a qui est très-blanc & luisant; c'est le plus commun: & d'autre qui est rouge comme du corail. Il y en a d'une sorte qu'on appelle Onyx, parce que sa couleur est semblable à celle d'une autre pièrre qu'on nomme proprement Onyx, & qui en est bien différente. L'*Albátre* est aisé à tailler. On en fait de petits vases, des statuës & des colonnes. *Albátre* chez les Anciens signifioit une boëte à parfums. Quelques-uns tirent ce mot du Latin *albus*, à cause de la blancheur de cette pièrre: d'autres du Grec Ἀλάβαστρον, qu'ils tirent d'α privatif, & de λαμβάνω, *capio*. Cette pièrre est si unie, que les mains glissent dessus sans pouvoir s'y attacher.

On dit figurément d'une femme fort blanche, qu'elle a la gorge d'*albátre*, le teint d'*albátre*, que c'est de l'*albátre* animé.

Albastre. Dans S. Matth. ch. XXVI. 7. dans S. Marc XIV. 3. & en S. Luc VII. 37. *Alabastrum*, *albátre*, est pris pour un vase d'onguent prétieux. Les Traducteurs de Port-Royal ont cru, ou semblent avoir cru que ce vase fut d'*albátre*. Ce n'est pas le sentiment le plus reçû, ni le plus approuvé; & d'habiles Interprêtes ont peine à croire qu'il se fût cassé si aisément que la femme de l'Évangile le cassa, comme S. Marc le rapporte. Aussi M. Simon, qui dans le texte a traduit comme Port-Royal, un vase d'*albátre*, avertit dans sa note qu'on pourroit traduire autrement, un vase façon d'*albátre*; & que comme on mettoit ordinairement ces sortes de liqueurs dans des boëtes ou vases d'*albátre*, on donnoit ce nom à tous les vases où l'on en mettoit. C'est en effet le sentiment de Luc de Bruges, & d'autres Commentateurs. D'autres veulent qu'*albátre* en ces endroits de l'Écriture signifie un vase fait d'une certaine manière, & d'une certaine forme, & surtout sans anses, d'où ils prétendent que son nom lui a été donné, διὰ τὸ μὴ ἔχειν λαβὰς; de l'α privatif, & de λαβὴ anse. S. Épiphane rend ce mot par un vase de verre, & l'Auteur de l'Étimologique l'a suivi, aussi-bien qu'Erasme & l'Interprête Arabe. Mais d'autres avec beaucoup plus de raison, ce semble, prétendent qu'*alabastrum* en ces endroits signifie précisément en général un vase de liqueur. Et de vrai Pollux le rend souvent par μυρηρὸν. Au II^e Liv. des Rois XXI. 13. quelques Interprêtes traduisent צלחה par ἀλάβαστρον, & d'autres simplement par πυξίον. Hesychius & Phavorinus interprètent ἀλάβαστρον *lecythus olei*, un pot d'huile. On trouve de ces prétendus vases d'*albátres* qui sont de marbre, d'onyx, d'or, d'argent, & d'autres métaux. Ainsi le P. Bouhours a très-bien traduit, quand il a dit en général: une femme s'approcha de lui avec un vase plein d'une liqueur odoriférante, &c.

Le P. Kirker dans son *Oedipus Ægypt*. Tom. II. p. 288. dit qu'*albátre*, *alabastrum*, est non seulement un vase de liqueur prétieuse, mais aussi une mesure Égyptienne, qui contenoit 9 Kost, autre mesure, & 9 livres d'Égypte, c'est-à-dire, selon lui 24 livres ou 24 sextiers Romains. Si cela est vrai, ce ne fut pas ce vase là que la femme dont il est parlé dans l'Évangile rompit sur la tête de N. S.

Albastre, ou Alabastra. s. f. *Alabastra*. Ville d'Égypte du côté de l'Arabie, & dans la partie Orientale de ce Royaume. Quelques-uns disent qu'elle est ainsi appellée, parce qu'elle est entourée de montagnes, où l'on trouve l'*albátre*. D'autres disent que de ces montagnes on en tiroit une pièrre dont on faisoit des vases appellez *alabastri*; & que c'étoient des vases de senteurs, faits d'onyx. Le Géographe Etienne met cette place dans la Phrygie, & cite Herodote sur cela. Saumaise réfute ce sentiment p. 558. sur Solin Ep. 240. Il dit qu'elle étoit dans la Thébaïde.

ALABASTRITE. s. m. & f. *Alabastrites*. Habitant d'Alabastre.

ALABASTRIDE. s. f. *Alabastris*. Le païs d'Alabastra dans S. Épiphane.

er Royale.

n de rivière qui ressemble
à proportion, & rouge,
c, avec deux lignes aux
Ausone appelle *Alburnus*.
u *Albingannum*, ou *Alba*
e mer de la République
e ; mais déserte, parce-
. 30′ de longit. & 43. d.

en Dauphiné, pour dire,
ui d'alpen, ou d'alpage,
ré, ce qui ne sert que de

coce, & qui vient devant
ine. *Persicum, duracinum*.
erge, mais *Alberge-jaune*.
Pavie *alberge jaune*, ou le
urissent à la fin de Juillet,
nt pas grand mérite l'une

le pêche. L'*alberge rouge*
on goût vineux & relevé,
lle a la chair dure comme
lle demande plus de ma-
eur de la pêche de Troye,
ne paroit plus colorée. Le
e pas grosse. Id.
espéce de pêche. La pê-
Alberge violet meurissent
rt bonnes. La Quint.
autre espéce, comme il
.
te les *alberges*.
e d'homme, formé d'*A*-
onne s'appelle quelquefois
ou *Albert* Comte de Bavière
ème siécle, à qui cet Empe-
& de Brême, & qui dépouil-
s par la brigue de Hannon
eigneurs, soûtint avec tant
cor au XII^e siécle Adelbert,
on a dit d'abord Adelbert,
& enfin, *Albert*. Il y a de
e chose que *Aldebert*, qui
tre, & en effet cet impos-
siécle, & qui en débitant
dévotion singulière, par-
t ensuite déposé, & con-
de 744. se trouve nommé
ne chose qu'Adelbert.
s. Nom de la branche puis-
ppelle *Ernestine*. Elles ont
& Albert, fils de Frideric

riste, c'est le nom qu'on
ertina, ou *ab Alberto dicta*.
le *le Passe-Albert*.
e. Espéce d'anémone. L'*Al*-
incarnat ; quelques-uns la
C'est ainsi le nom d'une Tu-
s par menus panaches, avec

France dans le haut Langue-
Évêché suffragant de Bour-
lle. On la met à 23. d. 10.
59. min. de latitude. Il en
s la Notice de l'Empire, &

tions écrivent *albocores*, & appellent *albocorets* les jeunes *albocores*. Elles disent que ce poisson est blanc, parce qu'il n'a point d'écailles ; qu'il a le ventre tout blanc & mol avec des ailerons jaunes, qu'on voit reluire de loin sous l'eau, qu'il est plus grand que les Bonites, auxquelles il ressemble, qu'on en a pris de 5 pieds de long, & gros comme un homme ; que sa chair est maigre & farineuse, & moins délicate que la Dorade, que sa peau est tendre, & qu'il n'a qu'une seule arête traversante. Il fait la chasse aux poissons volans qui se trouvent dans cette mer-là.

ALBIGEOIS, OISE. s. m. & f. *Albigensis*. Qui est d'Albe. Anciennement on disoit *Albienses*, & non pas *Albigenses*. On appelle aussi de ce nom tous ceux qui sont du territoire d'Albi, dont nous allons parler.

Albigeois. s. m. *Albiensis*, ou *Albigensis ager*. Le païs dont Albi est la capitale. La rivière d'Agouste le sépare presque entièrement du reste du Languedoc. Le Roüergue & le Querci le bornent de l'autre côté. Castres en *Albigeois* & Albi sont les principales villes de l'*Albigeois*.

Albigeois, oise. s. m. & fém. Nom d'hérétiques qui s'élevèrent au XII^e siécle dans le Languedoc, aux environs de Toulouse, & surtout dans l'*Albigeois*, d'où ils prirent leur nom. Ils s'appellerent encore *Pétrobusiens*, *Arnaudistes*, *Cathares*, *Pisfres*, *Patarins*, *Tisserans*, *Bons-Hommes*, *Publicains*, *Passagiens*, ou *Passagers*, &c. Les *Albigeois* étoient des vrais Manichéens. C'est de la Bulgarie que l'erreur prit son cours vers les différentes parties de l'Europe, d'abord en Allemagne, puis en Italie, & de là dans la Provence & le Languedoc. La Bulgarie avoit été infectée par les Pauliciens d'Armenie, & les Pauliciens descendoient des anciens Manichéens. Pièrre de Bruys, Provençal, esprit inquiet & visionnaire, passe pour avoir été le premier qui porta une erreur si monstrueuse dans le Languedoc vers l'an 1126. Il fut brûlé à S. Gilles 20. ans après qu'il eût commencé de dogmatiser. Le plus considérable de ses Partisans fut un Moine, nommé Henri, Hérésiarque d'autant plus dangereux, que ses manières étoient plus insinuantes que celles de son maître. Les *Albigeois* qui sembloient n'attaquer que le culte extérieur de l'Église & les Sacremens, cachoient dans un silence impénétrable des dogmes horribles. Ils posoient pour fondemens de leur systême qu'il y avoit deux Dieux, l'un infiniment bon, l'autre infiniment méchant. Ils disoient que ces Dieux n'avoient pas créé la matière ; qu'elle étoit comme eux un être nécessaire ; que le Dieu bon avoit fait un monde invisible, & que le méchant avoit formé celui que nous voyons ; que chaque Dieu avoit ses femmes & ses enfans ; que le Diable étoit fils du Dieu méchant, & Jesus-Christ fils du Dieu bon ; que l'un de ces Dieux ne pouvoit faire que du bien dans son monde, & que l'autre ne pouvoit faire que du mal dans le sien ; qu'ils avoient tous deux une égale puissance, pour se former mutuellement des obstacles dans l'éxécution de leurs desseins, & que par une nécessité fatale, qui suivoit de cette égalité de pouvoir, le bien & le mal étoient mélez partout. La Providence, selon eux, n'étoit qu'une impression nécessaire, qui joignoit le bien & le mal dans presque tous les êtres inférieurs aux Dieux. Ils croyoient que l'ancien Testament étoit la parole & la loi du Dieu méchant, & le Nouveau l'ouvrage du Dieu bon ; tous dogmes Manichéens, desquels les *Albigeois* tiroient des conséquences abominables pour la pratique & pour les mœurs. Ils avoient une Hiérarchie composée de Prêtres, de Diacres, & d'Évêques, & leur Pape tenoit son Siége en Bulgarie. Les Calvinistes pour trouver à leur secte une origine plus ancienne, prennent les *Albigeois* pour leurs prédécesseurs & leurs pères. Vers le commencement du XIII^e siécle, sous le Pontificat d'Innocent III^e, & sous le Règne de Philippe Auguste, l'hérésie des *Albigeois* devint si puissante, que les Catholiques ne virent plus d'autre reméde efficace à lui opposer, que celui d'une Croisade. Les Religieux de Cîteaux formèrent le projet de cette sainte ligue. Les *Albigeois* furent condamnez en 1180. au Concile de Latran. Philippe Auguste en sollicita l'éxécution auprès du S. Siége ; & le Pape en qualité de père commun des fidelles, leva le premier l'étendart de la Croix. Elle fut publiée en 1210. Le fameux Comte de Montfort l'Amaury en fut le Chef. Loüis VIII.

Roi de France fit aux *Albigeois* une guèrre qui ne finit qu'en 1228. La paix fut suivie en 1229. de l'etablissement de l'Inquisition contre ces hérétiques à Toulouse. Depuis ce tems les *Albigeois* s'affoiblirent peu à peu, & furent enfin entièrement détruits, à la réserve de quelques-uns qui se joignirent aux Vaudois, & dans la suite à Zuingle, qu'ils reconnurent pour le Réformateur de leur secte; & ensuite à Calvin, dont les disciples donnèrent aux Églises des *Albigeois* la forme de celle de Genève. Les *Albigeois* prirent les noms de *Cathares*, ou *Puritains*.

On trouve bien des choses concernant l'histoire des *Albigeois* dans les ouvrages de S. Bernard, surtout dans ses lettres; dans Jean Paul Perrin, histoire des Vaudois, & dans l'histoire des Comtes de Toulouse par Castel. Roger de Hoveden dans ses Annales d'Angleterre a conservé des pièces très-curieuses sur ce qui concerne les *Albigeois* avant le tems de la Croisade. Pièrre de Vaucernay Religieux de Cîteaux, témoin oculaire de la plûpart des grandes actions de Simon de Montfort, a écrit l'histoire des *Albigeois* d'un stile simple; mais d'une manière fort animée contre leurs abominations. La Chronique de Robert, Moine d'Auxerre, renferme des particularitez considérables sur les *Albigeois* du Nivernois. Reinier, d'abord Evêque des *Albigeois*, & ensuite Dominicain, prend l'herésie des *Albigeois* par le fond, & donne de grandes lumières pour l'intelligence de leurs dogmes. Vincent de Beauvais, la chronique d'Alberic Abbé d'un Monastère près de Liége, Guillaume de Puy-Laurent Aumônier de Raymond VII. Comte de Toulouse, & Luc Évêque de Tuy, ont aussi très-bien écrit de la même matière. M^r Bossuet en parle dans ses variations. Le P. Langlois Jésuite imprima en 1703. une histoire très-éxacte des Croisades contre les *Albigeois*.

Autrefois on disoit & on écrivoit AUBIJOIS & AUBEJOIS, soit qu'on parlât d'un canton du Languedoc, soit qu'on parlât des hérétiques qui ont tiré leur nom de ce canton.

*En cel tems fu d'*Aubijois *fires,*
Simon le Comte de Monfort. GUIART.

Et dans l'Ordene de Chevalerie de Huë de Tabarie. MS.

Ja li bon durer ne porroient
Se che n'est fors de Sarazins
*D'*Aubejois *& de Barbarins.*

ALBION. s. f. *Albion.* C'est un ancien nom de l'Isle de la Grande Bretagne. On en rapporte plusieurs raisons. Les uns disent que ce nom vient d' ὄλβιος, *heureux*. La plus commune opinion est qu'elle fut ainsi nommée à cause de ces rochers blancs, ou des falaises qui paroissent sur ses côtes. Si cela est il ne faut pas dire pour cela que ce mot soit Latin d'*albus*, blanc; mais plûtôt Celtique, venant de l'Hébreu לבן, *laban*, qui signifie *blanc*, & que l'*a* ajouté au commencement est l'article ה, *a*. D'autres le tirent d'Albion fils de Neptune; car si l'on en croit les histoires fabuleuses d'Angleterre, Albion fut de la postérité de Cham, fils de ce Neptune que Moïse Gen. X. 13. appelle Naphtuhim. Il équipa une flotte sur laquelle il parcourut l'Océan, & vint s'établir dans l'Isle de la Grande Bretagne, qui s'appelloit alors Samothée, trois cens ans après que Samothes y eût mené les premières Colonies, quelque tems après le déluge. Albion ne regna que sept ans dans cette Isle, il fut défait dans une bataille, & tué avec son frere Bergion, par Hercule l'Égyptien leur cousin, qui vengea sur eux la mort d'Osiris leur ayeul commun, que ces barbares avoient massacré. La bataille se donna à l'embouchure du Rhône, où dit-on, les deux flottes se rencontrèrent. Il est étonnant que le dernier Historien d'Angleterre nous ait encore étalé de sang froid toutes ces fables. La nouvelle *Albion* est une partie de l'Amérique Septentrionale, découverte autrefois sous le régne d'Elizabeth par Drak en 1578. Elle est voisine du Méxique d'un côté, & de l'autre de la Floride. Les Anglois l'ont abandonnée, ce qui fait qu'elle est peu connuë jusqu'ici.

ALBIQUE. s. f. Terme de Droguiste, est une espèce de craye, ou terre blanchâtre, grasse & visqueuse, qui ressemble en quelque sorte à la terre Lemnienne ou sigillée. On a découvert depuis peu une terre auprès de Blois, semblable en vertu à celle qu'on apporte de Lemnos. Ce mot vient du Latin *albus*, *blanc*.

ALBORNOZ. s. m. Quelques-uns disent *Bornoze*; mais mal. Il faut dire *Albornoz*, masculin. C'est un mot Espagnol; c'est une sorte de manteau à capuce qui est fait de poil de chèvre, & tout d'une pièce. Les Maures, les Turcs, & les Chevaliers de Malthe, s'en servent lorsqu'ils vont au camp pendant le mauvais tems. *Pallium cucullatum.*

ALBOUR, ou AULBOUR. s. m. *Daléchamp hist. des Plant.* 88. I. *vol. Alburnum*, ou *Saburnum*. subst. n. Arbre, qu'on a appellé Faux Ébénier, à cause que son bois acquiert en vieillissant & en se séchant une couleur noirâtre. Il croit communément dans les Alpes, & il ressemble à l'*Anagyris*, ou *bois puant*. L'écorce de son bois est d'un verd cendré. Ses feüilles sont au nombre de trois attachées à une même queuë; elles ont chacune deux pouces de long sur un pouce de large; elles paroissent argentées lorsqu'elles sont nouvelles, mais ensuite elles deviennent d'un verd de mer, & un peu pâles en dessous. Ses fleurs sont jaunes, légumineuses, ramassées en un assez gros épi, qui pend de la longueur d'un demi pied. A ces fleurs succèdent des gousses composées de deux cosses, qui renferment des semences taillées en rein. On a nommé cet arbre *Cytisus Alpinus, flore racemoso, pendulo. Inst. R. Herb.* & on en a remarqué deux espèces qui varient par leurs feüilles, plus larges, ou plus étroites. Son écorce, ses feüilles, ses fleurs & ses fruits, sont vomitifs & laxatifs, comme l'a remarqué Daléchamp.

ALBRENT, ou ALEBRAN D'autres écrivent *halbran*, ou *halebran*. s. m. Jeune canard sauvage, qui est ainsi nommé jusqu'en Octobre, auquel tems il devient canardeau, & un mois après on l'appelle *canard*, ou oiseau de rivière. *Anaticula fluviatilis*. Ménage dit que ce mot vient du Grec ἀλέβρωθος, qui signifie une *canne de mer*, dont on a fait depuis *albrent*.

ALBRENER. v. n. Terme de Fauconnerie. Chasser aux albrens. *Anaticulas venari.*

ALBRENÉ, ÉE. part. Qui se dit de tout oiseau rompu en son pennage, ou défaillant de pennage, sans pennage entier à ses ailes. *Illisus, fractus, diffractus.*

On le dit figurément de ce qui est en mauvais état. Un homme *albrené*; armée *albrenée*. Rabelais a dit dans l'Apologue de l'Asne & du Roussin, Te voilà tout *albrené*. Ce mot vient de l'article *al*, & de βρένθος, qui signifie une espèce d'oiseau que Pline appelle *canard*.

ALBRET. s. m. *Leporetum*, *Lepretum*, *Albretum*. Ville de Gascogne, capitale du païs dont on va parler.

ALBRET. s. m. *Pagum Leporetanum*, *Leporetanus ager*, ou *tractus*. Païs de Gascogne dans les landes de Bourdeaux, & dans le Diocèse de Bazas. Le païs d'*Albret* possédé long-tems par des Seigneurs auxquels il donnoit son nom, fut érigé en Duché en 1556. par Henri II. pour Antoine de Bourbon Roi de Navarre, & Jeanne d'*Albret* son épouse.

Ce mot vient du nom Latin *Leporetum*, qu'on a donné apparemment à ce païs-là à cause de la quantité de lièvres qui s'y trouvoient.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. Terme d'Anatomie, qu'on donne à la tunique qui couvre immédiatement le testicule, & qu'on appelle ainsi parce qu'elle est blanche. *Albidus.*

On donne aussi ce nom à une des humeurs de l'œil, qui s'appelle autrement, l'humeur acqueuse.

ALBUNÉE. s. f. *Albunea.* Déesse qui avoit un temple à Tibur, ou Tivoli. Quelques Auteurs veulent que ce fût la Nymphe qui présidoit aux eaux minérales de Tivoli. D'autres la prennent pour la dixième Sybille, appellée Tiburtine, c'est-à-dire, de Tibur; & d'autres la confondent avec Ino fille d'Athamas.

ALBURNE. s. m. *Alburnus.* C'étoit le nom d'une montagne de la Lucanie. On en fit ensuite un Dieu, ou plûtôt, on donna le même nom au Dieu de cette montagne, & Tertulien dans son apologie ch. 5. & dans son I^r Liv. contre Marcion ch. 18. nous apprend que c'étoit M. Æmilius Metellus qui introduisit ce nouveau Dieu.

A L C.

ALCADE. s. m. *Judex*, *Pretor*. C'est le nom d'un Juge Espagnol. Les Espagnols ont pris ce nom des Maures. Voyez ALCAIDE. Je trouve dans des Dictionnaires Espagnols, dont quelques-uns sont fort reçus, *Alcalde*, au lieu d'*Alcade*.

Alcalde de Justice. C'est un Juge, un Prévôt. *Alcalde* de la Cour, ou de la maison Royale, c'est ce que nous appellons grand Prévôt de l'Hôtel. F^r Rolland commença à joüir de l'Office d'*Alcalde* Major, & étant arrivé à S. Dominique avec ses gens, il y arriva d'autres *Alcaldes* qui étoient là. DE LA COST. traduct. de Herrera. *Alcaldie*, en Espagnol *Alcaldia*, c'est la charge de ce Magistrat. *Pretura*. On trouve aussi & l'on dit *Alcaide* & *Alcaidia*, comme le prononcent les Maures. Diego de Torres, dans sa Rélation, ou Histoire des Cherifs dit, que les puinez du Roi de Maroc, ses frères & ses parens, sont au nombre des principaux *Alcaides*; que ce Roi a un *Alcaide* qui a charge de commander aux Ministres de la Justice, & de faire les exécutions secrettes, comme d'arrêter quelque *Alcaide*, ou Seigneur; qu'il y a un autre *Alcaide*, qui est comme Maître des cérémonies; un autre qui a l'office de grand Écuyer; un *Alcaide* des chameaux, qui a soin de les faire panser, &c. Un autre qui est comme pourvoyeur général; un *Alcaide* des Cetaires, qui sont les laquais, ou valets de pied. Un *Alcaide* qui commande à 50 hommes de cheval, nommez Almahareques, qui sont comme des Sergens qui commandent de la part du Roi aux *Alcaides* & Gentils-hommes, ce qu'ils doivent faire; qu'il y a un *Alcaide* du

du charroi, qui a charge de dresser, plier, porter les tentes du Roi.

ALCAIDE. s. m. *Judex*, *Pretor*, *civitatis Rector*, *Gubernator*. Juge & Gouverneur d'une Ville dans la Barbarie ; car on ne le dit que de ceux de ce païs-là. La Jurisdiction de l'*Alcaide* est souveraine, tant au civil qu'au criminel, & les amendes lui appartiennent. Je trouve aussi dans quelques Dictionnaires Espagnols *Alcaide* dans le même sens, ainsi que je l'ai dit.

Ce mot vient de l'article *al*, du verbe Arabe קאד *Kad*, & *Akad*, qui signifie gouverner, régir, administrer ; être Gouverneur. Son participe est *Kaid*, dont on a fait aussi un nom appellatif, qui chez les Arabes signifie *Gouverneur*, *Chef*, *Préteur*, *President*, *Juge*, *petit Roi*. Voyez ALCADE.

ALCAIQUE. s. m. & adj. Terme de Poësie Latine. Les vers *Acaiques* sont des vers lyriques composez de quatre pieds & une césure, le premier est spondée ou ïambe, le second ïambe, ensuite vient la césure, puis deux dactyles ; le dernier peut être un amphimacre. Tels sont ceux-ci dans Horace. Liv. II. Od. 3.

Omnes eodem cogimur : omnium
Versatur urna : seriùs, ociùs
Sors exitura.

On appelle encore *alcaïques* des vers d'une autre mésure composez de deux dactyles & de deux trochées, comme celui-ci de la même Ode.

Exilium impositura cymba.

Une ode *Alcaïque* est composée de strophes, dont chacune comprend quatre vers. Les deux premiers sont deux vers *alcaiques* de la première espèce. Le troisième est un ïambe dimetre hypercatalectique, c'est-à-dire, de quatre pieds & une syllabe.

Sors exitura & nos in aeternum.

Le quatrième est un *alcaïque* de la seconde espèce. Voici la strophe *alcaique entiere.*

Omnes eodem cogimur ; omnium
Versatur urna : seriùs, ociùs
Sors exitura, & nos in aeternum
Exilium impositura cymba.

Ces deux espèces de vers s'appellent *alcaïques dactiliques*. Il y en a une autre espèce qu'on nomme simplement *alcaiques*, & qui sont composez de quatre pieds, dont le premier est un épitrite, le second & le troisième deux choriambes, le quatrième un bacchius.

Cur timet fla | vum Tiberim | tangere ? cur | olivum.

Le Poëte Alcée, *Alcaus*, inventa ces espèces de vers ; c'est pour cela qu'on les appella *Alcaiques*, de son nom.

ALCALA. s. f. C'est le nom de plusieurs Villes d'Espagne. La prémière & la plus célèbre est *Alcala* de Henarez dans la Nouvelle Castille. *Complutum*. *Alcala* est fameuse par son Université fondée en 1517. par le Cardinal Ximenes, & par la Polyglotte que ce Prélat y fit imprimer en 1515. On l'appelle *Carpetanorum urbs*.

Alcala de Guadira, *Hienipa*, est une petite ville d'Andalousie.

Alcala-Reale, ou Royale, *Alcala Regalis*, est aussi dans l'Andalousie sur les frontières du Royaume de Grenade.

ALCANA. s. f. Terme de Botanique. Quelques-uns donnent ce nom au Troëne, & d'autres à la Filaria. Il y en a aussi qui le donnent à la colle de poisson.

ALCANNA. s. m. Arbre qui est médiocrement élevé, dont le bois est blanchâtre, assez dur, & dont les branches sortent par paire du tronc, & en soûtiennent d'autres. Celles-ci sont revétues de feüilles qui gardent le même ordre, qui sont assez étroitement serrées, & ne vont pas jusqu'à la fin de la branche, qui se termine toûjours par une épine longue, assez foible. Ses feüilles sont d'un verd jaunâtre, & ont la figure d'un fer de pique, plus larges vers la pointe qu'en approchant de la queuë ; elles ont deux pouces & quelques lignes de longueur, sur onze lignes de largeur, & ce sont les plus grandes. Ses fleurs naissent en forme de bouquet à l'aisselle des branches : chaque fleur est composée de quatre ou cinq petales d'un pourpre sâle disposées en rose autour du pistile, & soûtenuë par un calice d'une seule pièce découpée jusqu'à sa base ; son pédicule est assez court & assez délié. Huit étamines blanches disposées deux à deux portant des sommets fort petits environnent le pistile, qui devient une baye du volume de celle du genévrier. Cette baye contient sous une écorce cassante un nombre prodigieux de sémences triangulaires & un peu pyramidales. Plusieurs Auteurs de Botanique ont confondu cet arbre avec le Troëne ou avec le Fillirea. Prosper Alpin nous a donné le prémier la description de l'*Alcanna* dans son traité des plantes d'Égypte pag. 44. La figure qu'il en donne n'est pas exacte, comme l'a fort bien remarqué Veslingius pag. 16. On peut avoir recours à l'*Hortus Malabaricus* vol. 1. pag. 37. où l'on y verra une branche de cet arbre très-bien dessinée sous le nom de Mail-anschi, sa description est très-correcte. Cet arbre vient donc dans les Indes aussi-bien qu'en Égypte, où il est appellé *Elle hanne*, & *Alcanna*, par les Médecins. On a crû que c'étoit le *Cyprus* de Pline, & qu'il devoit se rapporter au genre de Troëne ; mais mal à propos, comme on le peut voir à l'article du Troëne. Les feüilles de l'*Alcanna* sont fort astringentes, on en fait un grand trafic au Caire après les avoir réduites en poudre, qu'on nomme *Archenda*, de laquelle les femmes se servent pour se teindre les ongles & les cheveux en jaune doré. Cette même poudre jettée dans de l'eau chaude est un remède dont on use pour supprimer la trop grande sueur des pieds, en les y baignant, & en y appliquant le marc. Les Transactions Philosophiques Tom. II. p. 645. disent que l'*Alcanna* est la feüille d'une plante, qui quand elle a trempé pendant une nuit dans du vin, rougit le cloux.

ALCANTARA. s. f. *Norba Caesarea Turobrica*, ou *Pons Trajanus*. C'est le nom d'une ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le Tage.

ALCANTARA. Ordre militaire d'Espagne. La ville d'*Alcantara* ayant été reprise sur les Maures par Alphonse IX. en 1212. il la confia à la garde des Chevaliers de Calatrava. Deux ans après elle fut remise aux Chevaliers du Poirier. C'étoit un Ordre de Chevaliers institué en 1170. par Gomez Fernand, & approuvé par le Pape Alexandre III. sous la règle de S. Benoît. Alors ils changèrent de nom, & prirent celui de la ville d'*Alcantara*, dont ils étoient en possession. Après la défaite des Maures, & la prise de Grenade, la Maîtrise de l'Ordre d'*Alcantara*, & celle de l'Ordre de Calatrava, furent réunies à la Couronne de Castille par Ferdinand & Isabelle. En 1540. les Chevaliers d'*Alcantara* demandèrent la permission de se marier, & elle leur fut accordée. Le Pere Andrea Mendo Jésuite, dans son traité Latin des Ordres militaires, place l'époque de l'institution de cet Ordre à l'an 1156. *Barbosa Summ. Decis. Apostol. collect.* à l'an 1176. Les Chroniques de l'Ordre disent que Ferdinand Roi de Leon, de Castille, des Asturies & de l'Estramadure, le prit sous sa protection en 1176. l'année suivante Alexandre III. l'approuva. Lucius III. leur donna la règle de S. Benoit l'an 1184. en 1218. Nugnez Fernand leur donna Alcantara, & ils en prirent le nom. Outre les Auteurs citez voyez Joseph Michieli *Thesoro militar de Cavalleria*. Caramuël *Theolog. reg.* p. IX. Soranzo, l'*Idea del Cavaliere*. Franc. Menenio dans ses délices des Ordres de Chevalerie. Bernardo Justiniano *hist. de gl. Ordini militari*. Ch. 29. Miræus *Orig. Ord. equest.* Liv. I. ch. 9. Mais Mariana dit que ce fut Alphonse Roi de Léon qui en 1213. donna *Alcantara* aux Chevaliers de Calatrava. Le Licentié Franc. de Rades, & le Licentié Franc. Caro de Torres, qui ont fait des Histoires de cet Ordre, disent l'un & l'autre qu'il s'appella d'abord l'Ordre de S. Julien del Pereyro, du nom du lieu où il fut institué, dans l'Évêché de Ciudad Rodrigo ; qu'il est de l'Ordre de Citeaux, & qu'il a la règle de S. Benoit ; qu'on ne sçait point précisement en quelle année il fut établi ; mais qu'il fut approuvé par Alexandre II. en 1177. qu'il est certain que l'année précedente il subsistoit déja, parce que l'année 1214. de l'ère de César, qui est la 1176. de J. C. Fernand Roi de Léon & de Galice leur accorda un privilège, & que l'ère 1256. c'est-à-dire, l'an 1218. de J. C. le grand Maître de Calatrava la ceda à l'Ordre del Pereyro, qui commença à s'appeller l'Ordre d'*Alcantara*.

ALCATRACE. s. m. Petit oiseau qui se trouve sur l'Océan des Indes vers le 16^e^ degré de latitude, & les côtes d'Arabie. WICQFORT. Plus bas le même Auteur le nomme d'*Alcatras*.

ALCATRAZ. s. m. Poisson que l'on trouve dans la mer des Indes vers le 15^e^ degré de latitude Septentrionale. Ce nom est Espagnol. WICQFORT.

ALCE. s. f. Animal dont il est parlé dans les Auteurs Latins, & que l'on ne connoit point. Quelques Sçavans veulent que ce soit une espèce de biche, d'autres un Asne sauvage, d'autres un Éland &c. Il y en avoit dans la forêt noire, ou Hercinie. Capitolin rapporte que Gordien entre plusieurs autres bêtes en avoit fait venir à Rome dix de cette espèce, & que Philippe s'en servit dans les jeux séculaires qu'il donna. On trouve au reste des médailles de Philippe le Fils un animal singulier, avec ces mots, SÆCULARES AUGG. que M. Spanhein croit être une *Alce*. M. Réger est de même sentiment. T. II. p. 751.

ALCHYMIE. s. f. On dit aussi *Alquimie*, ou simplement *Chymie*. *Chymia*. C'est un Art qui apprend à dissoudre tous les corps naturels, & à les résoudre dans leurs principes. Elle enseigne à separer les substances utiles de chaque mixte d'avec les inutiles. L'*Alchymie* n'est décriée qu'à cause qu'il y a plusieurs ignorans,

charlatans, & chercheurs de pièrre Philoſophale qui ſe vantent de ſçavoir l'*Alchymie*, pour att[irer] des dupes, & des avares. Nicod dérive ce mot du Grec χυμὸς, *ſuc*, à cauſe que la *Chymie* extrait le ſuc des plantes & des animaux; ou de χειν, *fondre*, parce qu'elle donne le moyen de mettre les choſes les plus ſolides en fuſion. Guichard prétend que de l'Hébreu מיך, & קמך, qui ſignifient diſſoudre, liquéfier par inverſion, de ces radicales s'eſt fait en Grec χυμι, *Fundo*, & de là χυμὸς; Libanius & Savot, d'un certain *Alchymus* qui faiſoit de faux or; Ménage après Bochard, de l'Arabe *chema*, & de l'article *al*, qui ſignifie l'*art occulte*. Saumaiſe dit qu'il vient d'un certain *Chymes*, ou *Chemes*, fort eſtimé des Grecs, comme le prémier inventeur de la *Chymie*. D'autres diſent qu'il vient de *Chamia*, ou *Chemia*, nom ancien de l'Égypte, d'où cette ſcience fut portée en Grèce. Mais ce qui a plus d'apparence, c'eſt que ce mot eſt Grec, & veut dire *ſalis fuſio*, ou *fonte des ſels*, de ἅλς, *ſal*, & χέω *fundo*; c'eſt le ſentiment de Quercetanus, Liv. I. *de Priſcor. Medicina*. c. 11. car une des principales opérations de la *Chymie* ſe fait ſur les ſels. Quoique le mot d'*Alchymie* & celui de *Chymie* ſignifient la même choſe, les Chymiſtes pourtant ſe ſervent particulièrement de celui d'*Alchymie*, pour exprimer la *Chymie* la plus ſublime, & la partie qui enſeigne la tranſmutation des métaux. Selon le jargon des *Adeptes* ou ſouffleurs du premier ordre, *al* n'eſt pas là un article Arabique; mais il ſignifie une vertu merveilleuſe. M. Harris, qui diſtingue *Alchymie* de la *Chymie*, dit que la vraye définition de l'*Alchymie* eſt celle-ci, *Ars ſine arte, cujus principium eſt mentiri, medium laborare, & finis mendicare*, c'eſt-à-dire, un art ſans art, dont le commencement eſt de mentir, le milieu de travailler, & la fin de mendier. Un Alchymiſte réduit à l'hôpital (c'eſt Pénote) avoit coûtume de dire qu'il ne ſouhaitoit rien à ſes plus mortels ennemis, qu'un peu de goût pour l'*Alchymie*. L'*Alchymie* eſt une agréable folie, qui a ruiné inſenſiblement les plus riches maiſons de l'Europe, dans l'eſpérance de pouvoir trouver par le ſecours de l'art, ce qui ne peut être operé que par la nature. C'eſt pour cela que Rome bannit autrefois ceux qui ſe mêloient de cette profeſſion, & qu'enſuite les ſacrez Canons les ont foudroyez de leurs cenſures; Giber Morienus, Gilgilides, Raymond Lulle, Arnaud de Villeneuve, ſe ſont vantez d'avoir réüſſi en ce métier, & l'on n'en croit rien. Dioclétien fit brûler tous les Livres qui traitoient de cette matière; Céſar en fit de même. *Agrippa de vanitate ſcientiarum. cap.* 110. DES-ROCH.

Jean Leon l'Africain, Deſcription de l'Afrique, pag. 3. dit, qu'il y a beaucoup d'*Alchymiſtes* à Fez; qu'ils s'aſſemblent ordinairement le ſoir dans la grande Moſquée, pour y diſputer de leur art; qu'ils ont beaucoup d'Auteurs qui en ont écrit; que les principaux ſont un Grec renégat, dont l'ouvrage eſt intitulé *Geber*; un Secretaire du Sultan de Bagdeth, dont l'ouvrage a pour titre *Attogrebi*; un ouvrage en vers, ou cantiques, compoſé par Mugairibi, qui étoit de Grenade, & qui paſſe pour avoir été ſçavant en cet art. Il ajoute, que ces Alchymiſtes, qui ſont les plus ſottes gens du monde, & qui ſentent le plus mauvais, ſont de deux ſortes: les uns, qui cherchent la pièrre philoſophale, ou une matière qui feigne tous les métaux; & les autres qui cherchent la multiplication de ces mêmes métaux, en les mêlant les uns avec les autres. Jean ſurnommé l'*Alchymiſte*, céda l'Électorat de Brandebourg à ſes frères, vers le milieu du XV[e] ſiècle.

Quelques-uns, au rapport du P. Kirker Œd. Æg. T. II. p. 389. diſent que le premier inventeur de l'*Alchymie* eſt Mercure Triſmegiſtes. Les Égyptiens, dit ce Père, l'appellent ſageſſe hermetique. Voyez ce qu'il dit en cet endroit & p. ſuiv. de l'*Alchymie* de ces peuples.

On appelle, Or & argent d'*Alchymie*, ou d'*Alquemie*, un mélange de ces métaux avec d'autres métaux imparfaits. Les faux monnoyeurs ſe ſervent d'or & d'argent d'*Alchymie*, qui ne réſiſtent point au feu, & qui ne ſouffrent point la coupelle.

On dit proverbialement, Faire l'*Alchymie* avec les dents, lorſqu'on remplit ſa bourſe par l'épargne de ſa bouche. D'autres appliquent ce proverbe à Mydas, qui convertiſſoit en or tout ce qu'il bûvoit & mangeoit, duquel on peut dire proprement, qu'il faiſoit l'*Alchymie* avec les dents.

ALCHYMISTE, ou CHYMISTE. adj. Celui qui ſçait la Chymie, qui l'enſeigne, ou qui en fait les opérations. *Chymicus, Chymicæ peritus.* Quand on met ce mot tout ſeul, on dit plûtôt *Alchymiſte*; & alors il eſt ſubſtantif. Quand on le joint avec quelque autre pour épithète, on dit plûtôt *Chymiſte*. Un Médecin *Chymiſte*. On a obligation aux *Alchymiſtes* de la découverte des plus beaux ſecrets de la nature, de la fonte & de la préparation des métaux. Le mot d'*Alchymiſte* ſe dit particulièrement de celui qui s'applique à la tranſmutation des métaux.

ALCIDE. ſ. m. *Alcides*. C'eſt un nom d'Hercule, qui marque ſa force; car il vient du Grec ἀλκή, *force*.

ALCIDON. ſ. m. Terme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'une des eſpèces des œillets picquetez.

ALCMANIEN. Terme de Poëſie Latine. C'eſt une épithete que l'on donne à une eſpèce de vers compoſé de trois dactyles & une céſure, comme

Munera, lætitiamque Dei.

ALCOLISER. Voyez ALKOLISER.

ALCORAN. ſubſt. m. *Alcoranus. Coranus.* Ce mot, qui eſt Arabe, ſignifie la même choſe en cette langue, que celui de *hammikra* en Hébreu, c'eſt-à-dire, *Lecture*, ou *Collection*; car le verbe Arabe קרא a les mêmes ſignifications que le verbe Latin *legere*, & ſe prend non ſeulement pour *lire*; mais encore pour *cueillir, recueillir, ramaſſer*; mais quoique l'*Alcoran* puiſſe être appellé collection, parce que c'eſt le ramas, ou la collection de tous les préceptes de Mahomet & de ſa loi, il paroit plus vraiſemblable que c'eſt dans le premier ſens qu'on a pris ce nom, & qu'on le lui a donné pour faire entendre que c'eſt la *lecture*, ou le livre de *lecture* par excellence. Mahomet qui a été le ſinge des Juifs & des Chrétiens, a emprunté d'eux & a donné à ſon livre les mêmes noms qu'ils donnent à la Bible, voulant marquer par là que ſon *Alcoran* n'étoit pas moins divin que la Bible. Auſſi l'appelle-t il quelquefois *Alkitab*, comme les Juifs diſent הכתוב, c'eſt à dire, l'*Ecriture*, comme nous diſons en Grec τὰ βιβλία, & en Latin *Biblia*, c'eſt à dire, *le livre* par excellence; il lui donne le nom de *Livre de Dieu*, pour montrer qu'il l'a reçu de Dieu. Les Mahométans l'appellent encore אלפרקן, *alphorkan*, du verbe פרק, *pharaca*, qui ſignifie *diſtinguer*, ou parce que ce livre diſtingue ſelon eux le vrai du faux, & ce qui eſt permis de ce qui ne l'eſt pas, ainſi que Marracci l'a prétendu; ou peut-être parce qu'il contient les chapitres de la loi, ou de Mahomet, & dans le ſens que les Hébreux donnent à quelques livres le nom de פרקים, *Perakim, Capita*, ou *Capitula*; par exemple פרקי אבות *Capita Patrum, Majorum*; פרקי ר' אליעזר, *Capitula R. Eliezer*. Car *Alphorkan* eſt auſſi en Arabe le pluriel du nom פרק, *phark*, ou *alphark*, qui ſignifie la même choſe que l'Hébreu פרק, *perek*. Enfin, ils appellent encore l'Alcoran *Alzachr*, Avertiſſement; ou plûtôt, ſi l'on peut ainſi parler, Remembrance, parce qu'il fait remémorer, c'eſt à dire, qu'il conſerve ou rappelle la mémoire de la loi. Il eſt diviſé en *Surates*, c'eſt-à-dire, en *Sections*, ou *Chapitres*, & chaque Section, ou *Surate*, eſt diviſée en petits verſets, qui ſont la plûpart écrits d'un ſtile fort coupé, & qui approche plus des vers que de la proſe. Les Mahométans ont chez eux, auſſi bien que les Juifs, une eſpèce de *Maſoretes*, qui ont compté le nombre des verſets, des mots, & même de toutes les Lettres qui ſont dans l'*Alcoran*.

Nous croyons communément que Mahomet eſt l'Auteur de ce Livre, & qu'un Moine nommé Sergius l'a compoſé avec lui. Mais les Mahométans croyent comme un article de foi, qu'il n'a point été compoſé par leur faux Prophête, qui a été, diſent-ils, un homme ſans littérature. Ils ſont perſuadez, que comme Dieu a donné la Loi à Moïſe, l'Évangile à JESUS-CHRIST, & d'autres Livres ſacrez aux autres Prophêtes, de même il a donné l'*Alcoran* à Mahomet; & qu'il s'eſt ſervi pour cela du miniſtère de l'Ange Gabriel, qui ne l'a néanmoins communiqué que peu à peu, par verſets, & en differens lieux, pendant l'eſpace de 23 ans. C'eſt ce qui fait que tout cet ouvrage eſt ſans ordre, parceque Mahomet, ou plûtôt ſon Copiſte, ayant mis ces verſets dans une boëte, ſans aucun ordre & avec confuſion, il n'a pas été poſſible de les remettre dans leur prémier ordre, quelque ſoin que les Docteurs Mahométans ayent pris pour le trouver. Ces 23 années qu'on ſuppoſe que l'Ange Gabriel employa pour donner l'*Alcoran* entier à Mahomet, ſont d'une merveilleuſe utilité à ſes Sectateurs. Car elles leur ſervent de denoüement pour répondre à ceux qui leur oppoſent les contradictions manifeſtes dont ce Livre eſt rempli. Ils diſent, que c'eſt Dieu même qui eſt l'auteur de ces contradictions, parce qu'il a révoqué dans la ſuite du tems pluſieurs préceptes qu'il avoit d'abord donnez, la néceſſité des choſes le demandant ainſi. Ils ont même marqué dans leurs Commentaires les verſets de l'*Alcoran* que Dieu a révoquez & abrogez.

Monſieur D'Herbelot croit que ce qu'il y a de plus vraiſemblable touchant la compoſition de l'*Alcoran*, eſt que pluſieurs Évêques, Prêtres, Moines, & autres gens ayant été releguez par les Empereurs dans les déſerts de l'Arabie & de l'Égypte, après que les héréſies des Neſtoriens, des Eutychiens, & des Monothélites eurent été condamnées par les Conciles Œcuméniques, il s'en trouva d'aſſez méchans pour fournir à Mahomet les Mémoires peu fidelles & mal conçus de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il a prétendu couvrir ſes impoſtures. Les Juifs qui s'étoient fort répandus dans l'Arabie y ont contribué auſſi de leur côté, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils ſe vantent que douze de leurs principaux Docteurs ont été les Auteurs de ce Livre déteſtable, dans la

points voyelles, qui n'é-
de Mahomet & de ses suc-
uite pour en fixer la lecture,
es des Juifs ont ajoûté ces
reu de l'Écriture : & com-
ont marqué les véritables
parmi les Mahométans des
s touchant la véritable lec-

ran ; deux faites à Médine,
atre à Barsora, une en Syrie,
ou Vulgate. La première de
, les autres la surpassent de
ates égales quant au nom-
tous les exemplaires de ce
3015 lettres.
etits versets, en quoi ils ont
nommé ces sortes de ver-
i qu'ils ayent différentes é-
est marqué différemment,
car tous les exemplaires de
e des mots & des lettres ; &
u Chapitres, elle est assez
gent communément en 60
en différens tems ; & en
, où ils ont des gens gagez

tateurs & d'Interprétes sur
gros volume des seuls titres
une histoire assez ample, in-
Commentaires portent en
paux sont Reidhaori Thaa-

oint chez les Mahométans, &
r les loix de l'État ; il n'est
une édition jusqu'à ces der-
ourg *in* 4° en 1694. où il n'y
Professeur en langue Arabe
primer à Padouë *in folio* en
quelle il a travaillé pendant
s prises des Docteurs Maho-
la doctrine de l'*Alcoran*,
ong, dans un ouvrage sépa-
, sous le titre de *Prodrome*.
ondement de la Religion des
vre qui renferme leurs tradi-
de *Sonna*. Voyez le mot *Son-*

ar André Du Riet Sieur de

du P. Jérôme Dandini Jé-
e les Mahométans ont une
coran, & sur la tradition ; &
qu'ils ont leurs Casuistes, &
istinguent ce qui est de droit
f. Ils ont aussi des espéces de
oniers, & de Chanoines, qui
lcoran dans la Mosquée, &
Hatib de la Mosquée est pro-
Curé d'une Parroisse ; & les
nnent devant eux l'*Alcoran*
rset pour leur servir de texte.
M. Joly, dans son voyage de
e de ses amis appelloit l'a-
hastaigner de la Rochepozay
i disent qu'il est défendu aux
en cas de nécessité, l'*Alcoran*
MAR.

mens d'Architecture ; on y place d'ordinaire le lit, ou des siéges, comme dans un lieu retiré. *Alcova*.

> *Dans le réduit obscur d'une* alcove *enfoncée*,
> *S'éleve un lit de plume à grands frais amassée.* BOIL.
>
> *Nos Cabanes, Segrais, ne sont point magnifiques,*
> *Nous dédaignons l'orgueil des* Alcoves *dorez*,
> *Nous possédons des bois, des musettes rustiques,*
> *Des moutons & des prez.*

Un homme n'est point heureux, s'il n'a la goute dans une magnifique *Alcove*. BALZ. Le mot est venu de l'Espagnol *alcoba* ; & les Espagnols l'ont pris de l'Arabe *elkanf*, où il signifie seulement un *cabinet*, ou le lieu où on dort ; ou d'*elcobat*, qui signifie *tabernaculum*. Gouflet prétend que ce sont les Arabes qui ont porté ce nom en Espagne, qu'il est composé de l'article Arabe *al*, de l'Hébreu קבה, qui selon lui ne signifie pas *lupanar*, comme on l'interpréte ordinairement, mais un lieu dans une tente à mettre le lit.

ALCYON. s. m. Espéce d'oiseau hantant la mer & les marécages, de la grosseur d'une caille, au plumage bleu, verd & rouge, qui couve sur l'eau, & parmi les roseaux. *Alcyon*. Belon dit que l'*Alcyon* est un oiseau de mer, qui fait son nid parmi les roseaux ; qu'il a le corps de couleur rousse & enfumée, le bec trenchant, & les jambes & les pieds cendrez. Quelques-uns l'appellent *Martinet*, ou *oiseau de St. Martin*, & surtout en Normandie ; ou *Martinet pêcheur* : & en quelques lieux on le nomme *Drapier*. Les Naturalistes disent que la mer est calme quand les *Alcyons* font leurs nids.

On appelle les jours *Alcyoniens*, ceux pendant lesquels les *Alcyons* font leur nid, qui sont vers le solstice d'hyver. *Alcyonis dies*. Il y a plusieurs devises prises de l'*Alcyon* pondant dans son nid au milieu des flots, *Silentibus austris* ; pour un Sçavant qui travaille dans le silence. *Agnoscit tempus* ; pour un homme prudent. Un *Alcyon* au milieu d'une tempête, *Necquicquam terreor æstu*, pour un guèrrier intrépide au milieu des hazards.

ALCYONIUM. s. m. nom d'un genre de plante marine, dont les espèces sont spongieuses, & quelquefois pièrreuses, mais presque toûjours informes. Imperatus en décrit quatre à cinq espèces ; M^r^ de Tournefort en rapporte une douzaine, mais les dernières qu'il nomme vermiculées doivent être excluës de ce genre, parce que ce sont des dépoüilles d'espèce de vers de mer, de même que le *Tubularia purpurea*. On croit que ce nom a été donné à ce genre de plante, à cause que quelques unes de ces espèces ont été trouvées dans les endroits où l'*Alcyon* avoit fait son nid, ou parcequ'on a prétendu que cet oiseau s'en servoit pour faire son nid.

A L D.

ALDE. s. m. *Aldus*. Nom propre. Le plus connu qui l'ait porté est *Alde* Manuce, fameux Imprimeur au commencement du XVI^e^ siécle, & l'un des premiérs restaurateurs des belles Lettres en Europe. On l'appelle souvent *Alde*. Il y a des Éditions d'*Alde* qui sont fort recherchées. M. Chastelain écrit S. *Ald* dans son Martyrol. 10. Janv. p. 156. & 163.

ALDÉBARAN. s. m. Terme d'Astronomie. Étoile qu'on appelle autrement, l'œil du Taureau. *Oculus Tauri*. C'est une étoile fixe de la prémière grandeur, qui est située à la tête de la constellation, ou du signe du Taureau. Ce mot est Arabe. Raphelange interpréte דבראן, λαμπαδίας.

ALDEBERT. Nom propre d'homme. Voyez ALBERT.

ALDERMAN. s. m. C'est un mot Anglois, qui est connu en France, à cause du commerce & du voisinage du païs. Il y a des *Aldermans* dans toutes les villes municipales, qui en composent le Conseil commun. Chaque corps de Métier en fournit un certain nombre. Ce sont eux qui règlent tout ce qui appartient à la Police. Ils se mêlent aussi quelquefois des affaires civiles & cri-

 minelles

minelles, mais fort rarement, & seulement en certains cas. C'est d'entr'eux que l'on choisit les Maires & les Échevins des villes, lesquels après leur Mairie, & leur Échevinage, retournent dans le Corps des *Aldermans*, dont ils étoient comme les Commissaires. Spelman est incertain quelle a été autrefois cette dignité; mais il tient en général qu'elle appartient à des Juges. Il y a eû aussi des *Aldermans* des Marchands, des *Aldermans* de l'Hôpital, &c. Ce mot vient d'*alder* Saxon, qui signifie *senior*, & *mann*, qui signifie *homo*; & il est ancien. Dans les *Acta Sanct. Febr.* T. I. p. 910. Le P. Henschenius rapporte un édit de S. Ina Roi des Saxons Occidentaux, dans lequel on trouve deux fois ce mot. *Aldermannorum meorum, & seniorum, & sapientum regni mei*, &c. *Et nulli Aldermanno, vel alicui de toto regimine nostro, conscripta liceat abolere judicia.* Henschenius remarque que dans une autre édition ces *Aldermans* sont appellez *Senatores*, Sénateurs. On trouve que dans les siécles postérieurs au lieu d'*Alderman* on a dit Justicier, *Justiciarius*, dans Matthieu Paris. Spelman dit que ce fut sous les Rois Normands, qu'au lieu d'*Alderman* que les Saxons avoient introduit, on dit Justicier. Thomas, Moine d'Ely, dans la vie de S[te] Etheldrede interprète *Alderman* par Prince, ou Comte. *Egelvvinus qui cognominatus est* Alderman, *quod intelligitur Princeps, sive Comes.*

ALE.

ALÉAUME. s. m. Nom propre d'homme. *Adelelmus*. S. Aléaume, que les Espagnols appellent S. Elesme, ou S[t] Lesmes, de la Chaise-Dieu où il étoit Moine, fut attiré en Espagne par la Reine Constance femme d'Alfonse VI. Roi de Castille & de Léon, & il y mourut vers l'an 1100. Ce nom s'est formé du Latin *Adelelmus*, *Adelelme*, *Adlelme*, *Alelme*, *Alaume*, *Aleaume*. Les familles qui portent ce nom l'ont reçu de quelqu'un de leurs ancétres qui s'appelloit *Adelelme*. Mariette, qui a écrit sa vie en Espagnol, le fait natif de Lyon; mais il étoit de Loudun. Voyez les notes de M. Chastelain 30. Janv. p. 464. & 465.

ALECTON. s. m. *Alecto*. C'est le nom d'une des trois furies, sœur de Tisiphone & de Megere, & fille de l'Acheron & de la Nuit. Ce nom est formé de l'*α* privatif, & du verbe λήγω, je cesse, & signifie celle qui ne cesse point, à sçavoir, de persécuter & de nuire; ou comme d'autres veulent, parceque la cupidité est insatiable, & ne cesse jamais de désirer.

ALECTORIENNE. s. f. C'est une pièrre qui se trouve quelquefois dans l'estomac ou dans le foye des vieux coqs, d'où elle a tiré son nom. *Alectria*, *Alectoria*. Car Ἀλέκτωρ, est un mot Grec, qui signifie, *Coq*. Elle est ordinairement de la figure & de la grosseur d'un lupin. Elle excède rarement la grosseur d'une féve. Sa couleur est tantôt cendrée, & tantôt brune. Elle est quelquefois parsemée de veines rouges. On lui attribuë beaucoup de vertus; mais la plûpart sont fabuleuses.

ALECTOROMANTIE, ou ALECTRYOMANTIE. s. m. f. *Alectryomantia*, *Alectoromantia*. Divination par le moyen d'un Coq. L'*Alectryomantie* étoit en usage parmi les Grecs. Voici comment elle se pratiquoit. On traçoit un cercle sur la tèrre; on le partageoit ensuite en 24 petites cases, ou espaces; dans chacune de ces cases on écrivoit une lettre de l'alphabet, sur chacune de ces lettres on mettoit un grain de blé; cela fait, on prenoit un coq, & on le mettoit dans ce cercle. On remarquoit quels grains il mangeoit, & quelles étoient les lettres des cases où ces grains avoient été placez, on faisoit un mot de ces lettres, & l'on croyoit que ce mot apprenoit la chose que l'on vouloit sçavoir. C'est par cet art d'*Alectryomantie* que le Sophiste Libanius & Jamblique cherchèrent ce qu'ils crurent avoir trouvé, quel seroit le successeur de l'Empereur Valens. Car le coq ayant mangé les grains qui étoient sur les lettres Θ, Ε, Ο, Δ, ils ne doutèrent point que le successeur de Valens ne fût Theodore. Ils se trompèrent, ce fut Théodose. C'est Socrate, Sozomene, Cedrenus, & Zonaras, qui nous ont conservé ces particularitez. Voyez le P. Kirker. *Œd. Ægyp.* T. II. p. 472. & 473. Ce mot vient d'ἀλέκτωρ, ou ἀλεκτρύων, qui signifie un *coq*, & *μαντεία divination*.

ALÉGRESSE. s. f. Joye éclatante & générale, qui vient d'une cause soudaine, & dans certaines fetes ou solennitez. *Alacritas*. Ce Prince fut reçu avec grande *alégresse* de ses sujets, avec plusieurs cris d'*alégresse*. Venez loüons le Seigneur avec *alégresse*. PORT-R. On appelle les sept *alégresses*, certaines prières que l'Eglise adresse à la sainte Vierge. Ce mot est dérivé d'*alaigre*, *alacer*, parceque dans cette joye on saute, on danse, on s'émeut, & on montre son agilité.

ALEHEURE. Vieux mot, qui veut dire *allure*, *galop*. BOREL. *Incessus*, *cursus celer*.

ALEINS. Vieux mot, qui veut dire *aussitôt*.

Vers li s'en vet Aleins *qu'il puet.* PERCEV.

ALEMANDE. s. f. Autrefois ce mot vouloit dire, *Amande*, fruit; ce qui a fait croire à quelques-uns que les *amandes* nous sont venuës d'Allemagne.

ALEMBIC. s. m. Terme de Chymie. Vaisseau qui sert à distiller. *Vas distillandis succis*, *Alambix*. Dans sa signification étroite, c'est un vase rond, élevé en pointe vers le haut, & plus large vers le bas. Il a en dedans un rebord courbé, & assez large pour recevoir les liqueurs; ce rebord est percé pour laisser écouler la liqueur, laquelle sort par un long bec, ou tuyau, & tombe dans un autre vaisseau, qu'on appelle le *récipient*. Ce vase, ou *alembic*, est adapté à un vaisseau, qu'on appelle la *cucurbite*, & dans lequel on met la liqueur qu'on veut distiller. La force du feu éléve de la liqueur contenuë dans la cucurbite des vapeurs qui sont reçûës dans l'*alembic*; & là elles se condensent, soit par la froideur de l'air extérieur, soit par l'eau qu'on y applique extérieurement, & se convertissent en liqueur, laquelle s'écoule dans le récipient par le bec de l'*alembic*. Comme ce vaisseau ressemble un peu à une chapelle à l'antique, on l'appelle *chape*, *chapelle*, ou *chapiteau*. Quelquefois on met autour de ce chapiteau une espèce de bassin rempli d'eau fraiche, qui sert à condenser & à résoudre les vapeurs qui s'élevent de la cucurbite. Quelquefois le bec de l'*alembic* est joint & uni à un tuyau entortillé, qui à cause de cela s'appelle *serpentin*, & qui passe à travers un tonneau plein d'eau froide, & que l'on a soin de raffraichir à mesure qu'elle s'échauffe. En ce cas on se sert plus communément d'une chape étamée, en forme de tête, qu'on appelle *tête de more*, autour de laquelle il n'y a point de réfrigérant. Mais le mot *alembic* dans sa signification plus étenduë, & plus générale, comprend toute la machine qui sert à distiller; c'est-à-dire, la cucurbite, le chapiteau, &c. Il y a différentes sortes d'*alembics*: un *alembic* ouvert, lequel est composé de deux pièces séparées; la cucurbite, & le chapiteau: un *alembic* aveugle, composé d'un chapiteau posé, & scellé hermétiquement sur la cucurbite, &c.

On dit proverbialement, qu'une proposition, qu'une affaire a passé par l'*alembic*; pour dire, qu'elle a été bien disputée, bien examinée, qu'on en a tiré toute la substance. *Res diù multùmque agitata.*

Ce mot vient de l'article Arabe *al*, & du mot Grec ἄμβιξ, qui est une espèce de vaisseau de tèrre, dont parlent Athénée & Hesychius, Ménage après Casaubon, & Vossius. Guichard tire outre cela ἄμβιξ de l'Hébreu, car, selon lui, de אנביק, qui est interpreté *fistula*, *canna per quam aqua fluit in balneum*; c'est-à-dire, tuyau, canal, par lequel l'eau se rend dans un bain, de ce mot, dis-je, אנביק, ἄμβιξ a été formé en Grec. Mais Mattheus Silvaticus dans les Pandectes de Médecine dit que ce mot est Arabe, & signifie *la partie supérieure* du vaisseau distillatoire. Il a raison; on le trouve dans Avicenna אלאנביק *alanbic*, pour signifier *alembic*, vaisseau distillatoire. Ce mot vient du verbe נבק, *nabaka*, qui à la huitième conjugaison אנבק, *Inbaca*, signifie *eduxit*, *elicuit*, il a tiré; d'où se forme le nom אנביק *Anbic*, ou *Enbic*, & avec l'article, אלאנביק, *Alanbic*, ou *alenbic*, d'où nous avons fait *alembic*, en changeant l'*n* en *m*, sans rien changer au son, ni à la prononciation. C'est aussi le sentiment de M. D'Herbelot.

ALEMBIQUER. v. act. qui ne se dit guères qu'avec le pronom personnel en cette phrase figurée: S'*alembiquer* l'esprit, *Torquere ingenium*, pour dire, Appliquer fortement son esprit à quelque étude; chercher quelque chose de nouveau dans la pointe de l'esprit, & par des méditations subtiles & trop rafinées, s'épuiser à force de réfléxions; s'embarrasser, s'inquiéter, se gêner l'esprit par une trop grande application sur les choses difficiles. Il n'est en usage que dans le stile bas, & comique. Il prend plaisir à *s'alembiquer* l'esprit par mille chimères. SCAR. On dit aussi dans le même sens s'*alembiquer* la cervelle. *Alembiquer* une opinion, une proposition, c'est la prendre ou la traiter trop subtilement, avec une métaphysique outrée. Mais *alembiquer* dans le sens de distiller, de tirer par l'alembic, ne se dit plus.

ALEMBIQUÉ, ÉE. part. pass. *Oratio subtilior.*

ALENÇON. s. m. *Alenconium*. Ville de France, dans la Normandie, sur la Sarte, avec titre de Duché, & Baillage *Alençon* fut érigé en Duché en 1414.

ALENCONTRE. adv. qui se dit de ce qui est contraire. *Contrà*. Si vous êtes de cet avis, je ne vais pas *alencontre*; je ne dis rien *alencontre*. On disoit autrefois au Palais, Je plaide pour un tel, *alencontre* d'un tel; maintenant on dit seulement *contre* un tel, & pareillement en plusieurs autres occasions. Car ce mot n'est pas du bel usage.

ALENOIS. adj. C'est un épithète qu'on donne à une espèce de cresson, qu'on appelle, Cresson *alenois*. *Nasturtium*. Voyez CRESSON.

ALENTIR. v. act. Rendre un mouvement plus lent, une action plus lente. *Lentitudinem afferre*, *inducere*, *lentiorem reddere*. Il ne faut qu'augmenter le nombre des roües dans une horloge, ou charger son balancier, pour *alentir* son mouvement. La vieil-

lesse

, ce en la place du mot ...

OD.

, ou ALEB. f. m. *Alepum.*
Alexandrie , qui lui sert de
nde , & l'abord de toutes les
' *Alep* soit soumis au Turc,il
s,soit Catholiques Romains,
rec. La plûpart des Géogra-
épiscopale , que les anciens
e , quelques-uns la prennent
oon,& d'autres pour Larisse ,
ques T. I. p. 652. disent que
a même que celle de Mos-

ctura , est la Province dont
la partie Septentrionale de

Amérique. Ces arbres sont
près. Leur bois est rouge ,
de sa couleur , & prend celle
osseur prodigieuse , & on en
nches desquelles on fait jus-
eds , & larges de deux pal-
es on ne se sert point de la
e & le coin. Il y a des forêts
es du Chili. Voyez l'Hist.
d'Onaglie Jésuite.
utrefois de ce mot pour dire
l vient du verbe *aller* , &
Espagnol ; c'est-à-dire , que

t des gens éveillez , & qui
me s'ils étoient sur quelque
vrir tout ce qui se passe au-
tus. On ne surprendra pas ce
r dire , toûjours vigilant. Il
ur ses gardes. On dit aussi
'esprit *alerte* , pour dire vif ;
itus. Ce mot est formé de ces
s *airte* pour *air* ; ainsi *alerte*
prêt à faire quelque chose.

verbe dont on se sert pour
es gardes. *Alerte* , l'ennemi

roit un homme qui cherche
Quelques-uns le dérivent de
onte sur un côteau , par où
ir les ennemis : d'où vient
, *Etre au guet.*
eval qui prend son nom de
atre , & qui a le crin roux,
an brûlé , & un *alzan* clair ,
ns obscure. Un proverbe Es-
to que cansado : Alzan brûlé
ue c'est la marque d'un bon
vées , c'est une marque de

celui-ci de l'Arabe *alhesan* ,
de bonne race. MÉNAGE.
& de *aza* , qui signifie *color*
nt par corruption de *aleran* ,
vont si vîte qu'ils semblent
rivent du Grec ἀλαζὼν , *su-*
né le nom d'*alezan* aux che-
leur , parcequ'ils sont plus
res.
per , ou à chauffer un mala-
e d'un lé de toile , d'où il y a
teum.

haussier leurs cornes.

ALESNE , ou ALENE. f. f. Pointe d'acier enmanchée , qui sert à plusieurs artisans , comme aux Bourreliers , Cordonniers , Malletiers , Savetiers , &c. pour percer le cuir , & y passer du fil , afin d'en attacher plusieurs piéces ensemble. *Subula.*

Ce mot vient de l'Espagnol *alesna* , que Covarruvias & Ménage disent avoir été fait du Latin *à lædendo* , ou de l'Arabe *alesenna* , fait de la racine *sanna* , qui signifie *rendre pointu.* D'autres le dérivent *à linea* , parce qu'il sert à faire passer le fil que les ouvriers appellent *ligneuil* ; & prétendent qu'on a dit autrefois *aleigne* , & *aligne.*

On dit proverbialement d'un poltron qui souffre qu'on lui fasse des insultes , qu'il se laisseroit donner cent coups d'*alêne* dans les fesses , plûtôt que de se battre.

ALESNIER , ou ALENIER. f. m. Ouvrier qui fait & vend des alênes , & des éguilles. *Subulæ artifex.*

ALETH. f. m. *Aletta* , ou *Elacta.* Ville Épiscopale de France dans le Languedoc , sur l'Aude. *Aleth* fut érigé en Évêché en 1317. par Jean XXII. Le Rituel d'*Aleth* fut condamné en 1668. par Clement IX.

ALETHE. f. m. Terme de fauconnerie. C'est un oiseau propre à voler la perdrix , qui vient des Indes , qui est fort cher , & qu'on vend au moins cent écus en Espagne , quoiqu'il ne soit point dressé.

ALETHE , ce mot est Grec , & signifie *véritable.* Voyez au mot ALAIS pourquoi on les appelle ainsi.

ALETTE. f. f. Terme d'Architecture. Petite aile ; côtez d'un trumeau qui est entre deux arcades. *Pila.* Quand il y a dans le même trumeau une colonne , ou un pilastre , c'est ce qui reste , & ce qui paroît du trumeau entre le vuide de l'arc , & la colonne , ou le pilastre. On appelle aussi les *alettes* , jambages.

ALEVIN. f. m. Menu poisson qui sert à peupler les étangs , les marais , & les rivières. *Pisciculi.* En plusieurs lieux on l'appelle *du norrain* , & généralement *du peuple.* Il faut tant de milliers d'*alevin* pour empoissonner cet étang. Il se dit particulièrement du carpeau.

ALEVINAGE. f. m. Poisson que rebutent les Marchands , & que les pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler , quand ils en trouvent dans leurs filets.

ALEVINER. v. act. Empoissonner un étang , en y jettant de l'alevin. Il faut quatre milliers de peuple pour bien *aleviner* cet étang. Ces mots viennent du Grec Ἁλιεὺς , *pêcheur* , Ἅλς qui signifie la mer , d'où vient Ἁλιευτικὸν , Ouvrage composé sur la pêche.

ALEXANDRA. f. f. *Alexandra.* Nom propre de femme. Il y a eû depuis le retour de la captivité de Babylone trois Reines des Juifs nommées *Alexandra.*

ALEXANDRE. f. m. *Alexander.* Nom propre d'homme. Le prémier que l'on trouve qui ait été appellé *Alexandre* , est Paris fils de Priam. Il y a un Roi de Macédoine , trois d'Égypte , deux d'Épire , autant de Syrie , autant des Juifs , deux Empereurs Romains , & huit Papes , qui ont porté le nom d'*Alexandre.* De tous les *Alexandres* le plus célèbre est *Alexandre* de Macédoine fils de Philippe , vainqueur des Perses & de l'Asie.

Quoi donc , à vôtre avis , est-ce un fou qu' Alexandre ?
Qui ? Cet écervelé qui mit l'Asie en cendre !
Ce fougueux l'Angeli , qui de sang altéré ,
Maitre du monde entier s'y trouvoit trop serré ? BOIL.

Boileau a pris ce sentiment dans Sénèque Ep. 94. *Agebat infelicem Alexandrum furor aliena devastandi , &c.*

Que crois-tu qu' Alexandre *en ravageant la terre ,*
Cherche parmi l'horreur , le tumulte & la guerre ?
Possedé d'un ennui , qu'il ne sçauroit dompter ,
Il craint d'être à soi-même , & songe à s'éviter.

M. Tourreil finit ainsi le caractère qu'il a fait d'*Alexandre.* Après avoir dit que c'étoit un ambitieux , un superbe , &c. Enfin conclut-il , une espèce d'insensé , qui las de n'être qu'un homme , se déclare fils de Jupiter , se déifie ensuite , & fait si bien que ses exploits couvrent presque le ridicule de sa divinité. Tout cela

compose

compose dans *Alexandre* un Héros à part, & lui forme un caractère dont la singularité n'admet point de comparaison. Ce nom, qui est Grec, est formé d'ἀλέξω, *je chasse, je repousse, j'aide, je défends*, & de ἀνὴρ, *homme*, & signifie le défenseur, le protecteur des hommes.

ALEXANDRETTE f. f. *Alexandria*. Nom propre d'une ville de Syrie sur le Golphe d'Ajazzo. Les Turcs la nomment Scanderonne. *Alexandrette* est le port d'Alep, dont elle est éloignée de 20 lieuës au couchant. *Alexandrette* est presque ruinée, & l'air en est si mauvais, qu'il y a peu d'habitans. On dit qu'au lieu de courriers on se sert de pigeons, qui ont des petits, & qu'on porte d'Alep à *Alexandrette*, & qu'on lâche ensuite à *Alexandrette*, après leur avoir attaché au cou un petit billet, qu'ils ne manquent point de porter à *Alep*, & que c'est ainsi qu'on y donne avis des Vaisseaux arrivez, & de leur cargaison. Sa longitude est 68 d. o. m. Sa latitude 38. d. 10. m.

ALEXANDRIE f. f. *Alexandria*. Nom propre de plusieurs Villes; la plus fameuse est *Alexandrie* d'Égypte, surnommée la Grande, bâtie par Alexandre le Grand 332 ans avant Jesus-Christ. Elle est située entre un des sept bras du Nil, appellé par les Latins *Ostium Canopicum*, l'embouchure de Canope, & assez près de l'Isle de Pharos, qui est aujourd'hui une péninsule. La longitude d'*Alexandrie* est de 58. d. 20. m. & sa latitude de 31. d. 25. m. *Alexandrie* est célèbre dans l'histoire Ecclésiastique. L'Église d'*Alexandrie* fut fondée par S. Marc vers l'an 50. de Jesus-Christ, & la 7e année de Néron, & elle a eû titre de Patriarchat, qu'elle conserve encore. C'étoit le Patriarche d'*Alexandrie* qui indiquoit tous les ans le jour de Pâques. Voyez Marmol Liv. XI. c. 14. où il décrit cette Ville.

Le Lac d'*Alexandrie*, *Alexandria lacus*, *Mareotis Arapotes*, *Maria*, ou *Marea*, à sept lieuës d'*Alexandrie* au Midi. On l'appelle le Lac d'Antacon & de Bucheira, du nom de deux petites villes voisines. Autrefois Maréotide.

Les autres villes de ce nom sont l'une dans l'Albanie, au pied du mont Caucase, sur la mer Caspienne, que les habitans appellent aujourd'hui *Derbent*, & les Turcs *Demircapi*, c'est-à-dire, portes de fer. Une troisième dans le Cabul, vers le 117e d. de longitude, & le 32e d. 30. m. de latitude. Une quatrième dans l'Arie, province d'Asie, entre la Parthie & la Bactriane, au 3e d. 30. m. de long. & 38. d. 50 m. de latitude. Quelques uns l'appellent Burgien. Une cinquième dans la Carmanie au 100e d. de longitude, & au 30e d. 30. m. de latitude, & une sixième dans la Margiane.

Ces Villes tirent leur nom d'Alexandre le Grand leur fondateur, comme on le peut voir dans Quinte-Curce Liv. IV. c. 8. & Liv. VII. Dans Pline Liv. VI. chap. 16. 23. 25. & dans Étienne le Géographe.

L'Empereur Commode nomma aussi Carthage *Alexandria*, *Commoda Togata*, ainsi que rapporte Lampridius.

ALEXANDRIE *de la Paille*. f. f. *Alexandria Statelliorum*. Ville Épiscopale d'Italie dans le Milanois, sur le Tanaro. Elle fut bâtie en 1178. par ceux de Milan, de Crémone & de Plaisance, qui suivoient le parti du Pape Alexandre III. contre l'Empereur Frideric Barberousse. Sa longitude est 30d. 30'. & sa latitude 45. 54. On dit qu'elle fut d'abord nommée Césarée, & ensuite *Alexandrie*, du nom d'Alexandre III. On a dit qu'elle avoit eû le surnom *de la Paille*, parceque les Empereurs y recevoient une couronne de paille. C'est une fable. D'autres disent que l'Empereur voulant qu'elle fût nommée Césarée, les habitans s'obstinèrent à retenir le nom du Pape, & que pour cela l'Empereur la nomma par mépris *Alexandrie de la Paille*. D'autres prétendent qu'elle fut ainsi nommée, parce que ses murailles n'étoient bâties que de paille & de bois, enduits de terre. Cela paroît plus vraisemblable.

Il y a aussi une Ville nouvelle en Pologne qui s'appelle *Alexandrie*. Elle est dans la Volhinie, au Palatinat de Lusuc sur le Horin.

ALEXANDRIN, ine. f. m. & f. & adj. Qui est d'Alexandrie, ou qui appartient à cette Ville. On ne le dit guere que de l'Alexandrie d'Égypte. Les *Alexandrins* étoient railleurs & voluptueux. Les *Alexandrins* soûtinrent un rude siége contre César. La Bibliothéque *Alexandrine* ramassée par les libéralitez de Ptolemée Philadelphe, & par les soins de Demetrius Phalereus, fut brûlée pendant ce siége. La Chronique *Alexandrine*, ou d'*Alexandrie*, est un ramas de plusieurs Auteurs Grecs fait sous Heraclius, auquel elle finit. Elle fut trouvée en Sicile vers le milieu du XVIe siécle. Raderus Jésuite, qui l'imprima en 1615. à Munich, lui donna le nom de Chronique *Alexandrine*, parce qu'il trouva le nom de Pierre d'Alexandrie à la tête de la copie qu'il eut de cet ouvrage. Cependant ce n'étoit pas le titre de l'ouvrage; mais un passage faussement attribué à Pierre d'Alexandrie. Mr Du Cange a imprimé depuis en 1688. la Chronique d'Alexandrie sous le titre de Chronique Paschale. C'est la meilleure édition. Clement *Alexandrin* est un Auteur Ecclésiastique du IIIe siécle, natif d'Athènes, mais appellé *Alexandrin*, parcequ'il y expliqua l'Écriture Sainte. Il fut maître d'Origène.

ALEXANDRIN. f. m. *Alexandrinus ager*, ou *tractus*, petite Province du Duché de Milan, dont Alexandrie de la Paille est la Capitale. Nous étions en quartier d'hyver dans l'*Alexandrin*.

ALEXANDRIN. adj. m. Épithete qu'on donne à un certain genre de vers de la Poësie Françoise, *Alexandrinus*. Ces sortes de vers sont alternativement de 12 & de 13 syllabes; c'est-à-dire, que les masculins sont de 12, & les féminins de 13 syllabes. Ils ont leur repos à la sixième syllabe. On leur a donné le nom d'*Alexandrins*, à cause d'un poëme de la vie d'Alexandre, qui fut composé avec cette mesure de vers par Alexandre Paris, Jean li Nivelois, Lambert li Cor, & autres vieux Poëtes François. D'autres disent que l'*Alexandriade* étoit un Poëme Latin que Guillaume le Court & Alexandre de Paris ne firent que traduire en vers François de douze syllabes; & que ce fut du nom d'un des Traducteurs que ces vers prirent leur nom. C'est le sentiment de M. le Gendre, *Mœurs & Cout. de France*, *p.* 264. Mais ce genre de Poësie ne fut point approuvé, & l'on en négligea même absolument l'usage. Du tems de Marot ils étoient encore si peu connus, que quand il s'en servoit, il en avertissoit le Lecteur en mettant ce titre, *Vers Alexandrins*. Baif, & du Bartas en renouvellerent l'usage, Ronsard s'est vanté de les avoir remis en vogue, & en honneur. Cependant les poëmes héroïques étoient encore composez de vers de dix & de onze syllabes, qu'on nommoit, *vers communs*. Mais les meilleurs Poëtes s'apperçurent enfin que les vers *Alexandrins* sont les plus propres pour les Poëmes épiques, & pour la poësie la plus relevée. C'est pourquoi on les appelle *vers héroïques*. Les vers de dix syllabes furent trouvez trop courts pour y renfermer un sens achevé; au lieu que les vers *Alexandrins* sont d'une juste longueur, pour parler plus sententieusement. Ils sont plus magnifiques, & plus raisonnans, & la composition est plus grave, & plus hautaine. Ils tiennent dans la langue Françoise la place des vers Héxametres des Grecs & des Latins, & ils sont propres aux sujets héroïques. On s'en sert aussi pour les piéces de Théatre, & ils ont très-bonne grace dans une élégie amoureuse, & plaintive. Pasq. Men. J'espére faire un jour marcher ma Franciade à la cadence *Alexandrine*. Rons.

ALEXIE, ou ALISE f. f. *Alexia*, *Alesia*. Ancienne ville des Mandubiens dans les Gaules, fameuse dans les Commentaires de César, & par le siége qu'elle soûtint contre lui. Il y a encore une Ville de ce nom en Bourgogne, dans l'Auxois, sur la pente d'une colline, au pied de laquelle le ruisseau de Loze & celui d'Ozerain se jettent dans la Brenne, situation qui convient à la description que César fait de l'ancienne *Aléxie*, ce qui fait croire avec raison que celle-ci a été bâtie sur les ruines de la première que César fit détruire. Quelques-uns disent qu'elle fut bâtie par Hercule.

ALEXIPHARMAQUE. Il est tantôt adjectif, tantôt substantif masc. C'est une proprieté qu'un remède simple ou composé a de résister à tout ce qu'on appelle communément venin. Car nos Anciens croyoient qu'il y avoit du venin dans toutes les maladies malignes, & dans la plûpart de celles dont la cause leur étoit inconnuë. Alexitère, Cordial, Antidote, sont des mots synonimes. On divise ordinairement les *Aléxipharmaques* en ceux qui sont plus généraux, & en ceux qui sont particuliers, & qui ne conviennent qu'à certain poison, ou qui ne combattent qu'une espéce de venin; mais cette division est plus spéculative que pratique. Voyez Antidote, peste, poison & venin. Les *Aléxipharmaques* sont des médicamens qui contiennent beaucoup de parties volatiles, & qui peuvent rendre fluide la masse du sang. La plûpart sont aromatiques & piquans au goût. Il est vrai qu'il y a certaines plantes qui sont acides, & qui n'ont été mises au nombre des *Aléxipharmaques*, que parcequ'elles conviennent dans les fiévres malignes colliquatives. On dit, la carline est *Aléxipharmaque*, la Thériaque est un puissant *Aléxipharmaque*, la Thériaque est un merveilleux antidote, un bon Alexitère. Ces sortes de remedes, soit simples, ou composez, sont aussi regardez comme des préservatifs contre les fiévres malignes & pestilentielles, on doit cependant en user avec précaution, puisque les uns ne conviennent que dans le tems de l'épaississement, & les autres contre les colliquations du sang.

ALEXIS. f. m. *Alexius*. Nom propre d'homme.

ALEXITERE. f. m. Ce terme signifie la même chose qu'Aléxipharmaque.

ALF.

ALFANGE. f. Espéce de Laituë. Les *Alfanges*, les chicons, & les impériales, qui sont laituës à lier, se plantent au mois d'Avril. Chomel.

ALFAQUIN. f. m. *Maurorum Sacerdos*. Les *Alfaquins* sont une sorte de Prêtres des Maures qui sont encore aujourd'hui cachez

en

en Espagne. Ce mot vient du verbe Arabe פקי, qui signifie faire exerçer l'office de Prêtre, être ministre des choses saintes. De là פקי, *fuki*, Ministre de la Religion, & parmi les Chrétiens un *Clerc*. Au reste, ces mots semblent venir originairement de פקה *faka*, qui en Arabe signifie *sapere*, *intelligere*, d'où se forme פקית, *Fakiaton*, un sage, nom très-convenable aux Ministres de la Religion. D'autres disent *Alfaqui*. Dans le voisinage de la première & plus considérable Mosquée de toute la ville de Casbin, on a logé l'*Alfaqui*, ou le grand Sayd, qu'ils appellent Maphty : c'est un vénérable vieillard Arabe, de la postérité de Mahomet. Wicqfort. *Amb. de Figuer.* Le P. de Quintanilla, dans son *Oranum Ximenii virtute Catholicum*, dit que les Maures d'Oran appelloient Ximenès *Alfaquin*, au lieu de l'appeller Archevêque. Le principal *Alfaqui* de la grande Mosquée de Fez, qui est comme l'Evêque, est souverain dans les choses spirituelles, & en quelques cas où il ne s'agit pas de mort. Ablanc. Trad. de Marm. Liv. IV. ch. 22.

ALFIERE. s. m. Porte-enseigne. Ce mot est étranger, & se dit en France pour signifier les Officiers Espagnols, ou Flamans, qui servent en cette qualité. *Vexillarius.* Il vient de l'Espagnol *Alferez*, & originairement de *Aquilifer*, qui signifie, *Porte-enseigne* de l'Empire.

ALFONSE. s. m. *Alphonsus.* Nom propre d'homme très-commun, surtout en Espagne. C'est le même qu'Ildefonse, car je trouve dans Nebrixa pour *Alonso*, qui est le mot Espagnol, *Alfonsus*, & *Aldefonsus*, nom ancien. Or *Aldefonsus* est le même qu'*Ildefonsus*. Il est arrivé à ce mot, ce qui est arrivé à beaucoup d'autres, l'*e* devenu muet ne s'est plus fait sentir, & insensiblement de *Aldefonse*, on a fait *Aldfonse*, puis en adoucissant la prononciation le *d* s'est retranché, & l'on n'a plus dit que *Alfonse*, & même en Espagnol *Alonso*. Je trouve aussi *San Elifonso*, S. Ildefonse, & l'Alphonsine est ainsi nommée du nom de Saint Ildephonse. Selon Covarruvias ce nom est Goth, & ce sont les Goths qui l'ont porté en Espagne : il vient, dit-il, du nom de la lettre *Alpha*, & signifie *premier*, *principal*; parceque cette lettre est la première lettre de l'alphabeth. Quoique les Goths ayent pû sçavoir le nom d'une lettre Grecque, & le prendre pour signifier *premier*, depuis qu'Ulphilas au 4e siécle leur donna les lettres, & qu'en differens tems ils ayent fait des irruptions dans la Gréce, je ne sçai s'il ne seroit pas plus vraisemblable qu'*alaph* étoit un ancien mot Gothique qu'ils avoient retenu de la première langue, dans laquelle en effet il signifie être le premier, le chef, le maître, le conducteur, & d'où la lettre *aleph* & *alpha* a pris son nom. Il y a sept *Alfonses* Rois de Castille.

ALFONSINE. s. f. *Actus Alfonsinus.* C'est le nom que l'on donne dans l'Université d'Alcala à un acte de Théologie qu'y soûtiennent les Bacheliers. Il s'appelle ainsi, parce qu'il se soûtient dans la Chapelle de S. Ildefonse du grand Collége. Il a soûtenu son *Alfonsine* avec beaucoup de distinction, comme on dit à Paris sa Sorbonique.

ALFRIDARIE. s. f. Espéce de science par laquelle on donne successivement le gouvernement de la vie à toutes les plantes, chacune gouvernant un certain nombre d'années.

A L G.

ALGALIE. s. f. Est un instrument de Chirurgie, ou une sonde creuse qui sert à faire pisser ceux qui ont une rétention d'urine. Ce mot est originairement Arabe. Ménage le fait venir du Grec barbare ἀργαλεῖον.

ALGANON. s. m. Terme de Galérien. C'est une petite chaîne qu'on met aux Galériens, seulement pour la forme. *Catenula.* On l'appelle aussi *Arganeau*.

ALGARADE. s. f. *Insultatio.* Ce mot, qui ne doit être employé que dans le stile simple & familier, signifioit autrefois, course imprévûe sur l'ennemi : aujourd'hui il signifie seulement les injures ou insultes qu'on fait à quelqu'un qu'on méprise, soit par des paroles, soit par quelques adresses malicieuses. Il s'est absenté de cette maison, parce qu'on lui faisoit mille *algarades*.

Plusieurs croyent que ce mot est venu d'Alger, parceque de tout tems ceux d'Alger ont été en possession de faire des invasions subites, des courses & des pillages dans le Détroit de Gibraltar, & sur les côtes de France, & d'Espagne.

Covarruvias dit que ce mot signifie proprement une espéce de stratagême pour tromper l'ennemi, qui consiste à faire un grand nombre de feux, & faire plusieurs passades tout au tour en jettant de grands cris, pour faire croire qu'il y a plus de gens qu'il n'y en a en effet : ce qui épouvante les ennemis d'une telle façon qu'ils délogent au plutôt. Cet Auteur croit que ce mot vient de l'Italien *garada*, qui vient de *garrire*; ce stratagême ne réüssissant, comme nous avons dit, que par le grand bruit qu'on fait à l'entour de ces feux. Cette étymologie se prouve par une loi d'Espagne, qui deffend de vendre aux Infidelles du fer, ou du bois pour faire des *algarades* aux Chrétiens. Nébricensis explique ce mot par celui de *tumulte*.

ALGAROT. s. m. Terme de Chymie. C'est une poudre qui se fait avec le beurre d'Antimoine, & n'est proprement que le régule de ce minéral dissout par les acides, dont on le sépare par le moyen de plusieurs lotions faites avec de l'eau tiéde qui se charge de ces acides. On l'appelle aussi Mercure de vie, ou simplement poudre émétique. Cette poudre purge fortement par haut & par bas. Si on ramasse toutes les lotions, & qu'on en fasse évaporer les deux tiers, il reste une liqueur fort acide qu'on appelle *esprit de vitriol philosophique*.

ALGARVE, ou ALGARBE. s. f. ou LES ALGARVES, au plur. *Algarbia.* C'est une Province de Portugal, qui a au Nord l'Alentejo; la Guadiana la sépare de l'Andalousie du côté de l'Orient, le golfe de Cadis la baigne au Midi, & l'Océan Atlantique au Couchant. L'*Algarve* est très-fertile, c'est pour cela que les Mores lui ont donné ce nom, qui signifie, Campagne fertile. L'*Algarve* a titre de Royaume; on la divise en deux Comarias, ou Territoires; celui de Tavira & celui de Lagos. Maty. C'est une erreur grossiére de faire dire à Marmol, que l'*Algarbe* est une Province du Royaume de Fez. Il dit tout le contraire. Covarruvias dit qu'*Algarve* en Arabe veut dire *Couchant*, & que cette Province a eu son nom de sa situation vers le Couchant par rapport aux autres Provinces d'Espagne. Le même Auteur ajoûte qu'*Algarbe*, ou *Algarve*, pourroit bien venir de l'article Arabe *al*, & du mot Hébreu *ngereb*, *vespere*.

ALGÉBRE. s. f. Science par le moyen de laquelle on peut résoudre tout probléme dans les Mathématiques, pourveu qu'il puisse être résolu. *Algebra.* C'est dans cette vûë qu'on a inventé cette espéce de calcul, qu'on appelle *Algébre*. M. Harris la définit l'Art Analytique, ou l'art de l'Équation. Les Arabes l'appellent l'Art de la Restitution & de la Comparaison, ou l'Art de la Résolution & de l'Équation. Luc de Burgos, le plus ancien Européan qui ait écrit de l'*Algébre*, l'appelle la Régle de la restauration ou du rétablissement & de l'opposition. *Restaurationis & Oppositionis Regula.* Les Italiens la nomment *Regula Rei & Census*, c'est à dire, la Regle de la racine & du quarré; car ils appellent la racine, *Res*; & le quarré, *Census*. Il y a deux sortes d'*Algébre*; vulgaire, & spécieuse. La vulgaire, ou nombreuse, qui est celle des Anciens, se sert de nombres pour la solution des problémes d'Arithmétique, sans démonstrations. L'*Algébre* spécieuse, ou nouvelle, au lieu de nombres, employe les lettres de l'alphabeth, pour désigner les espéces, ou les formes des choses sur lesquelles elle exerce ses raisonnemens, ce qui soulage extrêmement l'imagination de ceux qui s'appliquent à cette science. Car autrement il faudroit avoir toûjours présentes à l'esprit les choses, dont on auroit besoin, pour découvrir la verité que l'on cherche, ce qui ne se pourroit sans un prodigieux effort de mémoire. C'est pourquoi on la pourroit appeller, Géometrie métaphysique. L'*Algébre* spécieuse n'est pas, comme la nombreuse, limitée par un certain genre de problêmes; & elle n'est pas moins propre à inventer toutes sortes de Théorêmes, qu'à trouver les solutions, & les démonstrations des problêmes. Les lettres dont on se sert dans l'analyse, représentent chacune en particulier des lignes, ou des nombres, selon que le probléme est de Géometrie, ou d'Arithmétique, & ensemble elles représentent des plans, des solides, & des puissances plus ou moins élevées, selon le nombre de ces lettres. Par éxemple, s'il y a deux lettres, *a b*, elles représentent un rectangle, dont les deux lignes sont désignées, l'une par la lettre *a*, & l'autre par la lettre *b*, afin que par leur mutuelle multiplication elles produisent le plan, *a b*. Mais s'il y a deux lettres pareilles, comme *a a*, alors elles désignent un quarré. S'il y a trois lettres *a b c*, elles representent ensemble un solide, & un parallelepipéde rectangle, dont les trois dimensions seront exprimées par ces lettres *a b c*. La longueur par *a*; la largeur par *b*; la profondeur par *c*. En sorte que par leur multiplication mutuelle, elles produisent le solide *a b c*.

D'Herbelot dit qu'il ne faut point croire que l'*Algébre* tire son nom du Philosophe & Mathématicien nommé Geber, que les Arabes appellent Giaber; & moins encor de Gefr, nom d'une membrane, ou parchemin fait de la peau d'un chameau, sur laquelle Ali & Giafar Sadek écrivirent en caractères mystiques la destinée du Musulmanisme, & les grands évenemens qui devoient arriver dans le monde jusqu'à la consommation des siécles. Mais il le tire de *Gebr*, mot duquel, avec l'article *al*, nous avons fait *Algébre*, qui est Arabe tout pur, & qui signifie proprement la réduction des nombres rompus à un nombre entier. Cependant, ajoute-t'il, les Arabes ne se servent jamais de ce mot seul pour signifier ce que nous entendons par *Algébre*; mais ils y joignent toûjours celui de *Macabelah*, qui signifie opposition & comparaison. Ainsi *Algébre u almocabelah* est

est proprement chez eux ce que nous appellons *Algébre*. M. Harris est de même sentiment, & dit que de ces noms Arabes nous n'en avons retenu que le premier pour le donner à cette science. Ménage a pensé la même chose, & dérive ce mot de l'Arabe *Algebra*, qui signifie le rétablissement d'un os rompu, de la racine *giabara*, supposant que la principale partie de l'*Algébre* est la considération des nombres rompus. Quelques-uns croyent qu'il se trompe, & qu'il a pris l'origine d'un autre mot Espagnol, *Algebrista*, qui signifie un Renoüeur de membres disloquez, que nous appellons en France un *Bailleul*. Ils ajoutent que la fraction n'a rien de commun avec l'*Algébre*, qui ne considère pas plus les nombres rompus que les entiers, & qui même exprime ses puissances par des lettres qui ne sont pas susceptibles de fractions; qu'il est vrai que le mot *Algébre* est un mot Arabe; mais qu'il est primitif de sa langue, & lui a été donné par son Auteur, qui étoit Arabe. Cardan dit qu'il se nommoit Mahomet fils de Moïse; & il le met au neuvième rang des douze plus excellens hommes qu'il a choisis dans l'Antiquité pour la subtilité de leur esprit. Mais tout ce raisonnement est de gens qui n'entendent point l'Arabe, ni ce que les Arabes appellent *Algébre*. Ce que nous venons de rapporter de M. d'Herbelot est bien plus vraisemblable, pour ne pas dire certain. Scriverius en attribuë l'invention à Diophante, Auteur Grec, dont Régiomontanus a recueilli treize livres, qui ont été commentez par Gaspar Bachet, Sieur de Meziriac, de l'Académie Françoise. Il y en a quelque chose dans Euclide, ou pour le moins dans Théon, qui dit que Platon avoit commencé à l'enseigner. Il y a aussi quelques éxemples d'*Algébre* dans Pappus; & plus encore dans Archimèdes, dans Apollonius, & dans quelques autres, quoiqu'ils y soient cachez & déguisez avec soin, comme dit M. Harris. De sorte qu'on peut dire, avec le même Auteur, que Diophante est le premier & le seul parmi les Grecs qui ait traité de l'*Algébre* par profession. Bachet y a fait quelques Additions, & M. Fermat, qui l'a encore publié depuis lui, y en a fait aussi; mais cette science a été en usage chez les Arabes beaucoup plûtôt que chez les Grecs, & l'on dit qu'ils l'ont reçûë des Persans, & les Persans des Indiens. Les Arabes l'apportèrent en Espagne, d'où M. Harris prétend qu'elle passa en Angleterre avant que l'on y connût Diophante. Le plus ancien Européan qui ait écrit de l'*Algébre* est Lucas Pacciolus, ou Lucas de Burgo, Cordelier; son livre, qui est en Italien, fut imprimé à Venise en 1494. Il y parle de Léonardus Pisanus, & de quelques autres, dans qui il avoit appris cet art; mais nous n'avons aucun de leurs écrits. Il dit que cet art nous vient originairement des Arabes, & ne fait aucune mention de Diophante, ce qui fait croire que cet Auteur n'étoit point encore connu en Europe. Son *Algébre* ne va qu'aux équations quarrées. Après Pacciolus parut Stychelius, bon Auteur; mais qui n'alla pas plus loin que lui. Ensuite vinrent Scipio Ferreus, Cardan, Tartalea, & quelques autres; qui poussèrent jusqu'à la solution de quelques équations cubiques. Bombelli suivit, & alla encore un peu plus loin. Enfin, parurent Nuñez Ramus, Schoner, Salignac, Clavius &c. qui prirent des routes différentes, mais n'allerent point au delà des équations quarrées. Vers ce tems-là parut Diophante, dont la méthode est fort différente de celle des Arabes, que l'on avoit suivie jusques-là. Viétte entra sur la scène en 1590. & introduisit ce qu'il appelle l'Arithmétique spécieuse, qui consiste à donner des marques ou symboles à toutes sortes de quantitez, soit connues, soit inconnues. Viette fut suivi de Oughtred, Anglois, qui dans son *Clavis Mathematica* imprimé en 1631. desapprouva fort la méthode de Viétte, & inventa un chemin plus court par le moyen de certains caractères qui marquoient les sommes, les différences, les rectangles, les quarrez, les cubes, & leurs sommes, leurs différences &c. Harriot, autre Anglois, contemporain de Oughtred, mais qui mourut avant lui, laissa entre plusieurs autres ouvrages une Analyse, ou *Algébre*, que Watner imprima en 1631. Mr. Harris prétend que c'est de ce Harriot que Mr. Descartes a pris tout ce qu'il a mis dans sa Géométrie, & qu'on ne peut comparer ces deux ouvrages sans en être convaincu; car il est impossible, dit-il, que l'un de ces deux Auteurs n'ait pas copié l'autre. Or l'ouvrage de Descartes ne parut en François qu'en 1637. & en Latin en 1649. au lieu que celui d'Harriot fut imprimé après sa mort dès 1631. Quoi qu'il en soit, on prétend que la méthode de Descartes est autant au dessus de celle de Viétte, que celle-ci est au dessus des autres. Wallis, & quelques autres, ont aussi contesté à Descartes l'honneur de cette découverte, & l'ont attribuée à Harriot; mais Mr. Hudde & Mr. Prestet, en ont restitué la gloire à Mr Descartes.

Comme la multiplication des lettres dont on a parlé ci-dessus éxprime la multiplication des dimensions, & que le nombre en pourroit être si grand qu'il seroit incommode de les compter, on écrit seulement la racine, & l'on ajoûte à droite l'exposant de la puissance; c'est à dire, le nombre des lettres dont la puissance qu'on veut éxprimer est composée $a^1\ a^2\ a^3\ a^4$. Le dernier veut dire un *a*, multiplié quatre fois en soi-même; & ainsi des autres à proportion.

Les principales notes de l'*Algébre* sont telles:

$+$ Signifie plus: ainsi $9 + 3$, veut dire, 9 plus 3.

$-$ Signifie moins, ainsi $14 - 2$, veut dire, 14 moins 2.

$=$ Est la note de l'égalité: ainsi $9 + 3 = 14 - 2$, veut dire, neuf plus trois, est égal à quatorze moins deux.

:: Ces quatre points entre deux termes devant, & deux termes après, marquent que les quatre termes sont en proportion geometrique: ainsi, 6. 2. :: 12. 4. veut dire, comme 6 est à deux, ainsi 12 est à quatre.

∺ Est la note d'une proportion continuë: ainsi, ∺ 3. 9. 27. veut dire, que trois est autant de fois dans 9, comme neuf dans 27.

: Ces deux points au milieu marquent la proportion arithmétique entre ces nombres: ainsi 7. 3 : 13. 9. veut dire, 7 surpasse 3, comme 13. surpasse 9. D'autres au lieu de ces deux points : en mettent trois disposez de cette manière .:

÷ Cette note marque la proportion arithmétique continuë: ainsi, ÷ 3. 7. 11. veut dire, 3 est surpassé de 7 autant que 7 par 11.

Deux lettres ensemble marquent une multiplication de deux nombres: ainsi *b d* est le produit de deux nombres, comme 2 & 4, dont le prémier s'appelle *b*, & l'autre *d*.

$\surd$ Signifie racine: ainsi, $\surd 4$, c'est à dire, la racine de 4, qui est 2; lequel multiplié par lui-même fait 4.

On dit figurément, quand quelqu'un n'entend rien à quelque chose, qu'il lit, ou qu'il écoute, que c'est de l'*Algébre* pour lui.

ALGEBRAÏQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Algébre. Les notes, ou les caractères *algébraiques*, sont ceux dont on a fait mention ci-dessus.

ALGÉBRISTE. s. m. Homme qui sçait, ou qui enseigne l'*Algébre*, qui résout tous les problèmes d'*Algébre*. *Algebra peritus*. Les sçavans *Algebristes* modernes ont été Viette, Descartes, le Père Malebranche, &c.

Outre les Auteurs *Algébristes* dont nous avons parlé, en voici encore quelques-uns. *Labyrinthus Algebræ per Joan. Jac. Pergusson*. 1667. *in* 4°. *Kerseys Algebra 2 vol. in fol. Lond.* 1683. *Bakers Géométrical Key of Equations, Lond.* 1681. *Analysis Geometrica Auctore Hug. De Omérique Sanlucarense, Cadix* 1698. *Jeaks Arithmetiks, Lond.* 1696. *Brankers Algebrarby De Pell. Lond.* 1668. *Bartholini Dioristice, Hafniæ* 1663. Traité de l'Algébre de Monconis. *De Billys Diophantus redivivus, Lugd.* 1670. *Wells Arithmetica numerosa & speciosa Elementa, Oxon.* 1698. *Oughtredi Clavis Mathematica denuò lineata, Oxon.* 1667. *Harris Algebra, Lond.* 1705. & l'*Arithmetica Universalis de Nevvton*. Cambridge 1707. L'Analyse démontrée 2 vol. *in* 4°. à Paris. Il y a encore des Traitez d'Algébre de Moor, de Parsons, de Sturmius, de Balaam, de Wards, de Hays, de Nierventiit.

ALGENEB. C'est le nom d'une étoile fixe de la seconde grandeur, qui est au pied droit de Persée. Sa longitude est 51. 27. Sa latitude 22. Son ascension droite 44. 15. HARR.

ALGER. s. m. Ville de Barbarie en Afrique. *Algeria*, *Algerium*, *Algaria*. *Alger* est le *Rusucurum* des Anciens, & non pas la *Julia Cesarea*, que Juba fit bâtir à l'honneur de César. *Alger* est un port de mer sur la Méditerranée, & une retraite de pirates. Voyez sa description dans Marmol, Liv. V. c. 41. Le Royaume d'*Alger* prend son nom de la Capitale, & est divisé en cinq Provinces. La Province d'*Alger*, l'une des quatre qui composent le Royaume de Trémecen, est celle qui se nommoit autrefois Césarée. MARM. Voyez cet Auteur T. II. p. 398. ou Liv. V. c. 39.

ALGÉRIEN. ENNE. s. m. & adject. *Algerianus*. Qui est d'*Alger*. Les *Algériens*, ou les pirates *Algériens*, n'ont osé attaquer les vaisseaux François depuis que le Roi a fait bombarder Alger.

ALGOL, ou Tête de Meduse. C'est une étoile fixe de la troisième grandeur, qui est dans la Constellation de Persée, & dont la longitude est 51. 27. la latitude 22. 22. & la déclinaison 39. 39.

ALGONQUIN. INE. s. m. & f. & adj. Nom de peuple. Les *Algonquins* habitent dans la nouvelle France, le long des bords du fleuve de S. Laurent jusqu'au grand Lac des Hurons. Un sauvage *Algonquin*, un village *Algonquin*, une *Algonquine*, la langue *Algonquine*. Le P. le Comte écrit *Alkonkin*. Si à trois cens lieuës de Quebec nous trouvions des Mathématiciens Iroquois, ou de sçavans *Alkonkins* &c. mais on croit que c'est une faute, & qu'il faut dire par un *g*, *Algonkin*, ou *Algonquin*.

ALGORITHME. s. m. Est un mot Arabe dont plusieurs Auteurs se sont servis, & surtout les Espagnols, pour signifier la science

science des nombres. *Algorithmus.* C'est l'art de bien & facilement supputer. L'*Algorithme* comprend les six régles de l'Arithmétique vulgaire : on l'appelle autrement *Logistique nombreuse.* Voyez Clavius *L. I. Algebra. c.* 1.

ALGUAZIL. s. m. *Accensus, Satelles.* Sergent, Huissier, Exempt. Officier de justice qui exécute les Ordres d'un Magistrat. On a mis les *Alguazils* aux trousses de ce banqueroutier pour s'en saisir. Ce mot est Arabe, & il signifie dans cette langue l'Officier qui arrête & punit les coupables. Les Arabes l'ont donné aux Espagnols, & d'Espagne il a passé en France il y a déja quelque tems. L'*Alguazil Démoniaque*, est le titre d'une espéce d'ancien Roman traduit, je crois, de l'Espagnol. Il y a dans Fez quatre *Alguazils*, qui vont ordinairement par la ville jour & nuit. Ablanc. trad. de Marmol. Covarruvias rapporte plusieurs étymologies de ce mot. La premiére est, qu'*Alguazil* est une corruption d'*al*, article, & *guazir*, qui signifie Ministre de justice. La seconde est, que ce mot vient de *vesilun, vasala, conduire*, parceque les *Alguazils* arrêtent, & conduisent en prison les malfacteurs. Diego Urrea, auteur de ce sentiment, remarque que les mots Espagnols qui commencent par *gua* viennent de mots Arabes qui commencent par le *ouaou*, ou ו Hébreu & Arabe, que les Maures d'Espagne prononcent *gua*, de sorte que pour Al-Vasil, ils disent *Alguazil*. On peut ajouter que c'est ainsi que de *Willelmus*, on a fait *Guillelmus*, & que l'on dit *Ulphilas*, ou *Gulphilas* &c. Pour Covarruvias il croit qu'on peut tirer ce nom du verbe Hébreu *gazal*, qui signifie, prendre ; les *Alguazils* prennent les coupables. On appelle les araignées qui prennent les mouches dans leurs filets, des *Alguazils* de mouches. Nebrixa traduit *Alguazil* par *Officialis Præfecti, vel Executor.* Les loix du Roi Alphonse nous apprennent sûrement ce que c'étoit que les *Alguazils* dans les commencemens : c'est dans la seconde partie. Tit. 9. Liv. 20. où on lit ces paroles : *Alguazil Naman en Arabigo, aquel que ha deprender, & de justiciar los omes en la corte del Rey, por su mandado, o de los Juezes que judgan los pleytos.* Voyez le Répertoire de Michel du Moulin. Les Espagnols disent proverbialement, *Cada que tiene su* Alguazil, chacun a son *Alguazil*, pour dire, chacun a sa peine. *Quisquis suos patimur manes.*

ALGUE. s. f. *Alga.* Plante qui croît au fond des eaux, & dont les feuilles ressemblent à celles du Chiendent. Il y en a quelques espéces qui ont leurs feuilles aussi déliées que les cheveux. Il n'a pas été possible jusqu'ici d'observer leurs fleurs ni leurs fruits ; peutêtre que dans la suite on découvrira les unes & les autres parties. L'*Algue* la plus commune trace comme le Chiendent ; ses feuilles sont très-longues, & n'ont qu'environ deux à trois lignes de largeur. Celle-ci est si abondante dans la méditerranée, que les laboureurs la vont ramasser aux bords de la mer pour fumer leurs terres. On fait la même chose en Écosse. Les Vitriers & les Parfumeurs s'en servent aussi pour emballer leurs verres, & leurs bouteilles. Les anciens Botanistes donnoient ce nom indifferemment à presque toutes les plantes marines que nous rangeons aujourd'hui sous le genre de *Fucus.* L'*Algue* a divers noms sur les differentes côtes de France. On l'appelle en Normandie *Varech*, en Bretagne *Goesmond*, en Poitou *Sar.*

A L H.

ALHANDAL. Terme de Pharmacie Arabe. On s'en sert pour signifier des trochisques composez de coloquinte, & de gomme Tragacanth. Ils sont purgatifs, & on s'en sert en bien des occasions. La coloquinte s'appelle en Arabe, *Handel* & *Handhal.* Voyez Coloquinte.

ALHIDADE, ou ALIDADE. s. f. Ce mot est Arabe, & a été transporté dans toutes les autres langues, pour signifier une régle mobile qu'on applique sur un astrolabe, ou un graphomètre, ou sur tous les autres instrumens de Geometrie, & d'Astronomie, qui servent à observer des hauteurs, ou des longueurs. *Dioptra.* Il y a aux extrémitez d'une *alhidade* deux pinnules, c'est-à-dire, deux petites plaques de fer percées vis-à-vis de la ligne de foi, par où on observe les astres & les autres points & objets qu'on désire. On l'appelle en Grec *διόπτρα*, & en Latin *linea fiducia.* On appelle le clou de l'*alhidade*, l'*escroue* ou le *chevalet.* Il y a quelques *alhidades* qui ont des bras, c'est-à-dire, deux ou trois petites régles, ou lames plattes & mobiles, qui s'allongent, & se raprochent pour faire diverses opérations de cet instrument.

A L I.

ALIBI. s. m. Terme qui a été adopté dans le Palais. Ailleurs ; lieu éloigné de celui où on prétend qu'un homme étoit en quelque occasion particuliére. *Purgatio criminis ex absentia.* On a prouvé la fausseté de cette piéce, de cette accusation, par un *alibi* : car on a fait voir que la personne qu'on prétend l'avoir signée un tel jour, en un tel lieu, étoit à cent lieuës de là. Ce mot *alibi* n'a point de pluriel selon Ménage : ainsi on ne dit pas des *alibis.*

On appelle proverbialement des *alibi forains*, de vaines allégations pour sa deffense ; ou des contes en l'air. *Tergiversatio, cavillatio.* Je lui reprochois une telle faute, il m'a apporté mille *alibi forains.* On dit aussi, Chercher des *alibi*, pour dire, des chicanes, des défaites, de frivoles appellations, &c. Regnier a dit agréablement en parlant d'un chat :

On m'écrit sur les reins
De griffes & de dents mille alibi forains.

ALIBORUM. Ce mot ne se dit qu'en cette phrase, *Maître Aliborum.* Rabelais fait dire à Panurge : Que Diable veut ce *Maître Aliborum* ? M. Huët conjecture qu'*Aliborum* est le génitif d'*alibi*, & que *Maître Aliborum* a été dit d'abord, d'un homme fécond & subtil à trouver des *alibi.*

ALICA. s. f. Espéce de froment que les Anciens appelloient Zea. *Alica.* Ils en faisoient une boisson, qu'ils nommoient aussi *alica*, & que nous appellons fromentée. Voyez Fromentée.

ALICANTE. subst. fem. *Alicanta.* Ville d'Espagne sur la côte du Royaume de Valence. Quelques-uns croyent que c'est l'ancienne Alone ; mais Alone avoit d'excellentes salines, d'où elle avoit pris son nom, & *Alicante* n'en a point. Il est donc plus croyable qu'Alone est Guardamar, où il y en a encore de très-bonnes & en grand nombre. *Alicante* est renommée pour ses vins. Le vin d'*Alicante.* Le Golfe d'*Alicante*, *Sinus Illicitanus*, s'étend le long des côtes du Royaume de Valence jusqu'à celui de Palos. Il prenoit autrefois son nom de la Ville d'Illici, il le prend aujourd'hui de celle d'*Alicante.* Le port d'*Alicante*, autrefois *Portus Illicitanus.*

ALICHON. s. m. Planche de bois sur laquelle il faut que l'eau tombe, pour faire tourner une rouë de moulin à eau. *Pinna.* C'est la même chose qu'aileron.

ALICONDE. s. m. Arbre fort commun dans la basse Éthiopie. Quoiqu'il y en ait d'une grosseur extraordinaire, ayant 12 ou 15 brasses de tour, le vent les renverse sans beaucoup d'effort, parceque ses racines ne sont pas profondes. Son fruit ressemble aux noix de Coco. Les Négres en font moudre le cerneau dans la nécessité pour en faire du pain.

ALIDADE. Voyez ALHIDADE.

ALIDOR. s. m. Terme de Fleuriste. Espéce d'œillet violet.

ALIDORE. s. f. Terme de Fleuriste. C'est une Tulippe de couleur de feu, avec un gris de lin enfoncé sur chamois blanchissant.

ALIE. On appelloit ainsi autrefois le fruit de l'*alisier.* Borel.

Car bien voyoit que courtoisie.
Ne valloit vaillant une alie.

ALIÉNABLE. adj. m. & f. Ce qu'on est libre d'aliéner. *Quod potest abalienari.* Rien n'empêche que cette maison ne soit *aliénable* ; elle est à un majeur. Le Domaine du Roi n'est *aliénable* qu'à faculté de rachat perpétuel.

ALIÉNATION. s. f. Vente, donation, translation de propriété. *Abalienatio.* Les baux emphythéotiques sont des espéces d'*aliénation.* Pour l'*aliénation* des biens d'Église la prescription de 40 ans suffit, quand l'*aliénation* est faite dans les formes. Il y avoit chez les Romains une espéce particuliére d'*aliénation*, qui se faisoit avec plusieurs cérémonies, qui ne se pouvoit faire qu'en faveur des seuls citoyens Romains.

On dit au figuré, l'*aliénation* des affections, pour dire, Aversion, haine, froideur extrême. *Alienatio, disjunctio.* Leur *aliénation* avoit pris son origine de l'étroite communication qu'ils avoient eüe ensemble. Rochef. On dit aussi *aliénation* d'esprit, pour dire, folie. *Insania.* La fureur est une violente *aliénation* d'esprit sans fiévre. J'ai vû en elle de l'*aliénation* d'esprit. Mol.

ALIÉNER. v. act. Vendre ou transférer la propriété d'une chose par quelque maniére que ce soit. *Abalienare, alienare. Aliéner* une terre, une rente, un droit, une succession, une universalité de meubles. Les défenses d'*aliéner* sont odieuses, & contre le droit commun. Le Mait. On ne peut retirer des intérêts de son argent, qu'on n'*aliéne* le fonds en constituant une rente ; on ne l'*aliéne* qu'avec la faculté de rachat perpétuel. Le Concile général de Latran en 1123. défend à aucun Clerc d'*aliéner* sa prébende ou autre bénéfice Ecclésiastique.

Aliéner les affections, les cœurs, les esprits, pour dire, les détourner, faire perdre l'estime & l'affection. La cruauté de Néron lui *aliéna* l'affection de tous ses sujets. Cela lui *aliéna* les esprits de la Province. Ablanc. On dit aussi *aliéner* l'esprit à quelqu'un, pour dire, lui faire perdre l'esprit, le faire devenir fou. *Ad insaniam adigere.*

Aliéné, ée. part. *Abalienatus, alienatus.*

ALIGNEMENT. s. m. Terme d'Architecture & de Jardinage. *Directura*. Action par laquelle ont met les choses en ligne droite, soit avec la régle, ou le cordeau, soit en se servant de points marquez par des rayons visuels. Ce Jardinier a mal pris ces *alignemens*. On dit aussi, Tirer des *alignemens*. Il faut que les herbages, pour être proprement plantez sur des planches, soient mis sur des *alignemens* tirez au cordeau. LIGER.

ALIGNEMENT, se dit aussi du plan que donnent les Voyers & Architectes pour construire la face des maisons qui sont sur la ruë, pour en marquer les longueurs, les angles, & autres dispositions suivant lesquelles on est obligé de bâtir à peine de démolition. *Frontis ædium descriptio*. Les Officiers de Justice assistent les Voyers dans les *alignemens* qu'ils donnent pour les maisons des coins des ruës.

ALIGNER. v. act. Tirer un bâtiment, une allée en ligne droite au cordeau, réduire plusieurs corps à une même saillie, les mettre sur une même ligne. *Ad lineam dirigere*. Cette muraille n'a pas été bien *alignée*, elle fait un coude.

ALIGNER, en termes de Vénerie, signifie, Couvrir une bête femelle. *Inire fœminam*. Comme, Le loup *aligne* la louve, ainsi dit, *quia rectà illam petit*.

Ces mots viennent du Latin *linea*.

ALIGNÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe. *Ad lineam directus*. Autrefois on appelloit femme *alignée*, une femme droite & bien mise.

ALIMENT. s. m. Nourriture nécessaire pour faire croître & subsister tout ce qui a vie, ou quelque chose d'analogue à la vie. *Alimentum*. Les Médecins appellent *aliment*, tout ce qui peut être dissout par le levain de l'estomac, ou par la chaleur naturelle, & changé en chyle, pour après devenir sang, & réparer la dissipation continuelle des parties du corps. Le pain est le meilleur *aliment* de l'homme, l'avoine des chevaux. L'eau est le principal *aliment* des plantes. Le bois est l'*aliment* du feu. Mr. Bernier dit qu'on ne doute pas qu'au bout de sept ou huit ans toute la matière de nôtre corps ne fasse place à celle des *alimens*. Les Païsans sont d'ordinaire assez stupides, parce qu'ils ne se nourrissent que d'*alimens* grossiers, & terrestres, qui ne peuvent faire qu'un chyle & un sang fort grossier. BAYL. On ne connoit pas facilement le mystère de la digestions des *alimens*, & de leur transmutation en chyle, & en sang. ROH. Fortunius Licetus a fait un livre *in folio* de ceux qui ont vécu longtems sans *alimens*. Cyriacus Lentulus, Sennert, Fabricius Hildanus, & Velochius, ont aussi écrit sur ces grands Jeûneurs. On a vû un fou dans les Petites Maisons de Harlem en l'année 1685. qui s'imaginoit être le Messie, & qui pour l'imiter fit un jeûne de 40 jours & 40 nuits sans prendre aucun *aliment*. Après quoi on lui donna à manger peu à peu. Il souffrit les prémiers jours de grandes trenchées, ensuite il mangea comme à l'ordinaire, & ne sentit plus de douleur. En pareille rencontre on a souvent découvert de la tromperie; en celle-ci on apporta toutes les précautions imaginables, sans qu'on pût jamais soupçonner qu'il y en pût avoir.

ALIMENT, se dit aussi de la séve des plantes,

> *De nouveaux rejettons qui comme autant de bouches,*
> *Attirent* l'aliment, *& forment la liqueur,*
> *Qui de l'arbre au Printems fait toute la vigueur.* PERRAULT.

ALIMENT, se dit figurément en Morale. L'étude, la contemplation, sont les *alimens* de l'esprit. *Nutrimentum*. Les sciences sont les *alimens* de l'esprit; elles le nourrissent. LA BRUY.

Le P. Le Moine fait dire à Melédin contre les Chrétiens,

> *Ces lâches Baptisez cachez dans nos murailles,*
> *Sans venir à l'assaut, sans livrer de batailles,*
> *Par leurs complots secrets fournissent sourdement*
> *A ce triste incendie un funeste* aliment.

Il se dit aussi de ce qui entretient une maladie,

> *De l'hydropique enflé la soif insatiable*
> *Cherche en vain dans les eaux à se desaltérer,*
> *Plus il boit, plus il enfle, & la soif qui l'accable,*
> *Ne se peut tempérer.*
>
> *Il en porte la cause en ses brûlantes veines,*
> *C'est de là que le mal tire son* aliment;
> *Qu'il éteigne ce feu, s'il veut calmer ses peines,*
> *Et finir son tourment.*

ALIMENS, au plur. se dit en Jurisprudence, non seulement de la nourriture, mais encore de l'entretien, ou des habits, & du logement, comme étant des choses nécessaires à la vie. Les enfans naturels se font adjuger des *alimens* contre leurs pères. En matière d'excès & de blessures, on adjuge des provisions pour *alimens* & médicamens. Les parreins ne sont obligez aux *alimens* envers leurs filleuls que par une loi de bienséance, & de charité. C'est moins un devoir naturel de fournir les *alimens* à un père tombé dans l'indigence, qu'un crime de les lui refuser.

ALIMENTAIRE. adj. m. & f. Terme de Pratique. Ce qui est destiné pour les *alimens*. *Alimentarius*. Pension *alimentaire*. *Pensio alimentaria*. Provision *alimentaire*.

On a aussi donné ce nom à de jeunes garçons, & de jeunes filles, que la libéralité de quelques Empereurs Romains faisoit élever dans des lieux publics à peu près semblables à nos Hôpitaux. Trajan est le premier qui ait fait élever de ces enfans *Alimentaires*, *Alimentarii*. Hadrien l'imita, Antonin Pie fit de même pour de jeune filles à la sollicitation de Faustine. Nous trouvons sur des médailles de cette Impératrice. PUELLAE FAUSTINIANAE. M. Antonin & Luce Vere firent la même chose, Alexandre Sévère le fit aussi en faveur de Mammée, & les filles qu'il fit ainsi élever s'appellerent *Mammeana*, Mammeénes. Voyez Capitolin dans M. Antonin Liv. VII. & dans Sévère, & les notes de Saumaise.

ALIMENTER. v. act. Nourrir, fournir les choses nécessaires à la vie. *Alere, nutrire*. Il faut qu'un bon Magistrat donne ordre qu'il y ait toûjours de quoi *alimenter* tous les habitans de sa ville; de quoi *alimenter* les pauvres. Le mot *alimenter* ne peut passer que dans le Barreau. En sa place on dit *nourrir*.

ALIMENTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Alitus, nutritus*.

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Terme de Médecine. Qui sert d'aliment, qui nourrit. *Alibilis*. Les Médecins reconnoissent plusieurs remèdes *alimenteux*, & des alimens médicamenteux. Les quatre humeurs ont toutes deux parties; l'une *alimenteuse*, & l'autre excrémenteuse. Il y a des chairs qui ont un suc, ou un jus fort *alimenteux*, ou nutritif.

ALINER. verb. act. Borel dit que ce mot dans Vigenere veut dire *équiper*; *aliner* des vaisseaux, c'est équiper des vaisseaux. *Adornare*.

ALIQUANTE. adj. fém. Terme de Géométrie & d'Arithmétique. Une partie *aliquante*. Voyez le mot suivant ALIQUOTE.

ALIQUOTE. adj. f. Terme de Géométrie & d'Arithmetique, qui se dit des parties qui sont comprises plusieurs fois dans un nombre, ou dans une autre quantité; ou qui mesurent leur tout éxactement, 2 est une partie *aliquote* de 8 : il y est compris quatre fois. 16 est un nombre composé de quatre parties *aliquotes*, dont chacune est 4; ou de deux parties *aliquotes*, dont chacune est 8. Les nombres de 7, de 11, de 19, & autres semblables, n'ont point de parties *aliquotes*, car ils ne se peuvent diviser en parties égales.

Une partie *aliquante*, est celle qui étant prise plusieurs fois avec une de ses parties *aliquotes*, compose le tout : 8 est une partie *aliquante* de 20, & *aliquote* de 24 : car 8 étant pris deux fois avec 4, qui est une de ses parties *aliquotes*, il fait 20; & étant pris trois fois, il fait 24. D'autres la définissent plus simplement, par une partie qui ne mesure point son tout éxactement.

Ces mots viennent d'*aliquotus* & d'*aliquantus*.

ALIRE. s. m. Nom propre d'homme. *Illidius*. Illidius, que nous appellons communément *Allyre*, ou plûtôt *Alire*, vint au monde vers le commencement du régne de Constantin le Grand. BAILL.

ALISÉ, ÉE. adj. On dit aussi *Alaisé*. Terme de Blason. Voyez *Alesé*.

En termes de Marine on appelle vents *alisez*, des vents généraux & réglez qui ont accoûtumé de régner pendant certaine saison sur des mers, ou le long de certaines côtes; comme les vents Étésiens, les Mousons, &c. *Brisa*. Quelques-uns dérivent ce mot de *venti electi*, *vents choisis*, bons vents, comme qui diroit *élisez*, parce qu'étant toûjours les mêmes, on peut compter sur eux, & que sans eux les longues navigations seroient impossibles. D'autres le dérivent de *lisiere*, comme qui diroit, qui viennent des côtes ou lisières des terres.

ALISE, ou ALIZE. s. f. *Alexia*. Bourg de France dans l'Auxois, qui est à la place où étoit autrefois *Alexie*, *Alexia*, ville forte & célèbre dans les Commentaires de César. C'est de ce nom que s'est formé celui d'*Alise*. Jean Picard dans sa Celtopédie Liv. III. p. 127. prétend après Diodore de Sicile Liv. VI. que ce nom est originairement Grec, qu'il fut donné à cette ville par l'Hercule Céltique, qui après sa victoire sur les Lestrygons, qui avoient consenti à la mort d'Osiris son père, & la défaite de Geryon, se retira dans les Gaules, délivra les Héduens des tyrans qui les opprimoient, & nomma ce lieu Alexie, comme il étoit nommé lui même, Ἀλεξίκακος, du verbe ἀλέξω, *Je chasse*, *Je porte du secours*.

ALISE. s. f. Fruit de l'alisier. *Alisaria Bacca*.

ALISIER. s. m. *Cratægus* s. m. *Cratægus Apii folio laciniato. Inst. R. herb.* 633. Arbre qui vient dans les bois, & qui s'éleve assez haut. L'écorce de son tronc & de ses branches est lisse; son bois

bois est assez dur ; ses feuilles ressemblent à celles de l'Aubepin, mais elles sont beaucoup plus larges, d'un verd plus pâle, & les découpures en sont moins profondes, leurs bords sont dentelez & découpez, comme dans les feuilles de la vigne. Ses feuilles sont blanches, composées chacune de cinq pétales disposées en rose ; ces fleurs sont ramassées en un bouquet qui nait à l'extrémité des branches. Le calice qui soutient la fleur devient un fruit de la figure de celui de l'Aubepin, d'un rouge brun, fort âpre au goût, à moins qu'il ne soit mol. Il contient des semences renfermées dans des loges qui occupent le milieu du fruit. L'*Alisias* ne donne des fruits mûrs qu'en automne. On le distingue du sorbier par ses feuilles ; car il est essentiel au sorbier d'avoir ses feuilles ailées ; c'est à dire, composées de plusieurs petites feuilles rangées sur une même côte. On le distingue du poirier par ses feuilles dentelées & découpées, & par ses fruits. Daléchamp parle d'un espéce d'*Alisias* connu sous ce nom en Bourgogne, & qu'on nomme *Crataegus folio subrotundo serrato &c.* Voyez Cirier. Le fruit d'*Alisier* est astringent, & se peut employer au défaut de celui du sorbier.

ALISMA. s. m. Terme de Botanique. *Alisma.* On donne ce nom à plusieurs sortes de plantes. Il y a l'*Alisma* de Matthiole, qu'on appelle aussi Plantain de montagne, & qui est une espéce de Donoric. Ses feuilles sont semblables à celles du Plantain ; mais plus étroites, & moins nerveuses. Elles sortent proche de la racine, & sont recourbées contre terre. Sa tige est menuë, & de la hauteur d'une coudée. Sa partie supérieure se divise en plusieurs branches, qui portent des calices velus, d'où sortent des fleurs semblables, & qui sont de couleur jaune. Ses racines sont menuës, comme celles de l'éllébore noir ; âcres, odorantes, & un peu grasses. On les employe pour les dysenteries, & les tranchées.

ALISMA, se dit aussi d'une espéce d'élléborine, qu'on appelle *Alisma* à grape, *Alisma racemosum.* Elle est de la hauteur d'environ douze pouces & demi. Sa tige est pleine de nœuds, d'où sortent ses feuilles, qui ressemblent à celles du grand Plantain, & qui ont un pouce & demi de largeur. Ses fleurs sont en grape, & de couleur rouge.

ALISMA, se dit encore d'une plante qu'on appelle double feüille. *Ophris bifolia.* Voyez DOUBLE-FEÜILLE.

ALISON. s. f. Nom de femme, terme populaire qu'on dit à une femme de basse condition & en riant. Voyez cette Dame *Alison,* à qui en veut-elle ? On ne le dit jamais seul, & on y joint toûjours *Dame.* C'est peutêtre un diminutif d'Alix dont aura fait *Alison,* comme Loüison de Loüise.

ALITER. v. act. & n. Garder le lit faute de santé. *Affigi lecto ob aegritudinem.* Cette blessure l'a *alité* pendant trois mois. Il a longtems traîné dans la chambre, & enfin il s'est *alité.* Il faut qu'il soit bien malade, puisqu'il est *alité.*

ALITÉ, ÉE. part. pass. & adj. *In lecto jacens, detentus.*

ALIX. s. f. Nom propre de femme. Voyez ADELAIS.

ALK.

ALKAEST. s. m. Terme de Chymie. C'est le dissolvant universel de Van-Helmont & de Paracelse, avec lequel ils se vantoient de dissoudre & de réduire tous les corps en leurs prémiers principes, & de tirer la substance sulphureuse de tous les mixtes.

ALKALI. s. m. Terme de Chymie & de Physique. *Sal erutus, elicitus.* Ce nom a été donné prémierement par les Arabes au sel qu'on tire des cendres d'une plante, qu'ils appellent *Kali*, & les François *Soude* : & parce que ce sel fermente avec une liqueur acide, on a depuis donné ce même nom à tous les sels lixivieux des plantes ; c'est-à-dire, qu'on tire par la lotion de leurs cendres, & qu'on appelle fixes. On l'a aussi donné à tous les sels volatiles, & à toutes les matières terrestres, qui fermentent avec les acides. Tachénius, Swalve, & quelques autres Chymistes, ont prétendu que le sel *Alkali*, & l'acide, étoient les seuls principes de toutes choses, & ils ont voulu expliquer par leur moyen tout ce qu'il y a de plus difficile dans la nature ; mais ce qu'ils ont avancé a paru si défectueux, & si absurde, qu'ils ont trouvé peu de sectateurs. On peut cependant s'en servir, pour expliquer quelques phénoménes particuliers.

ALKALISER. v. act. Tirer le sel de tous les végetaux & minéraux après leur calcination par le moyen de la léscive ; c'est-à-dire, en versant dessus de l'eau plusieurs fois qui s'impreigne de leur sel. *Sales eruere, elicere.*

ALKALISÉ, ÉE. part. pass. & adj.

ALKEKENGE. *Alkekingi.* s. masc. Plante qu'on appelle autrement en François Coqueret, & qui est fort semblable à la morelle, ou *solanum.* Elle n'en differe que par une vessie membraneuse, dans laquelle son fruit est enfermé ; d'où vient qu'on a donné le nom de *Solanum* à l'*Alkekingi* : mais on y a ajouté l'épithète, *vesicaire*, pour le distinguer du vrai *solanum.* On l'appelle aussi *Halicacabum.* Il y en a diverses espéces. Celle qu'on nomme *Alkekingi* vulgaire, a sa tige grêle, ronde, rougeâtre, de la hauteur d'une coudée, & pleine de nœuds. Sa racine est aussi noueuse & rampe sur terre. Ses feuilles sont attachées à de longues queuës ; elles ressemblent à celles de la morelle ; mais elles sont plus grandes, & d'un verd obscur. Ses fleurs sont grandes, blanches, & n'ont qu'une feuille qui a cinq découpûres. Son fruit est rouge, de la grosseur & de la figure d'une petite cerise, les enfans l'appellent cerise d'hiver ; il est enfermé dans une vessie large, pentagone, & qui devient rouge quand elle est meure. Sa semence est petite, blanche & aplatie. Ce fruit est propre pour faire uriner, & pour vuider les reins, & la vessie, des impuretez qui y peuvent être contenuës. Voyez COQUERET.

ALKERMES. s. m. Terme de Médecine, qui vient de l'Arabe. C'est une confection faite avec le suc exprimé de grains de kermes, d'où elle a tiré son nom, le suc de pommes, la soye cruë, les perles, le santal citrin, la canelle, l'ambre gris, le musc, l'azur, les feuilles d'or. C'est un des meilleurs cordiaux qu'on ait en Médecine. On en prépare une très-grande quantité à Montpellier, qu'on envoye dans toute l'Europe.

ALKOOL. s. m. Terme de Chymie qui est Arabe. Il signifie deux choses bien différentes. 1°, Une poudre très-subtile, & presque impalpable. 2°, Un esprit de vin très-rectifié par des distillations reitérées, de sorte qu'y ayant mis le feu, il se consume entièrement, & ne laisse point du tout de phlégme. L'*Alkool* de vin est l'esprit le plus subtil ainsi rectifié. HARR.

ALKOOLISER. v. act. Subtiliser ; réduire un corps en une poudre très-subtile, & presqu'impalpable, & purifier les esprits ; & les essences des impuretez & du phlégme qu'ils pourroient avoir. M. Harris écrit *Alcohol* & *Alcokolise.* Je ne vois pas pourquoi ajouter une *h* ; car ce mot vient de l'Arabe קלל, qui signifie diminuer, devenir menu, se subtiliser, & à la troisiéme conjugaison קאל, *Kaal,* diminuer, rendre subtil, subtiliser, & ce mot vient originairement de l'Hebreu קלל, qui signifie, être ou devenir léger. Or cette étymologie ne demande point d'*h* ; mais parcequ'en Anglois ces deux *oo* de suite se prononceroient comme nôtre *ou*, on les sépare en ajoutant un *h*, pour en faire deux syllabes.

ALL.

ALLAH, pour ALELAH. C'est le nom de Dieu chez les Arabes, & chez tous ceux qui font profession du Mahométisme, quelque langue qu'ils parlent. Ce nom est le même en Arabe que אלה, *Eloah*, singulier de אלהים, *Elohim*, en Hébreu, & répond à ces mots, & à celui d'*Adonai* chez les Hébreux, & même à celui que l'on appelle *Tetragrammaton*, ou de quatre lettres, qui marque plus particulièrement l'essence divine. D'HERBEL. Les Mahométans répétent d'ordinaire ce mot plusieurs fois dans leurs invocations à Dieu. Les Turcs pour toute ressource prononçoient d'une voix basse & suppliante, le mot *Allah Allah.* S. EVR. Quoique les Turcs se servent de ce mot, il ne faut pas dire avec quelques Dictionnaires que ce nom est Turc. Il est Arabe, mais les Turcs l'ont pris de l'Arabe, ou de l'Alcoran, comme beaucoup d'autres. Il est même originairement Hébreu, & vient du verbe אלה, *alah*, qui signifie, *honorer*, *adorer*, & qui est encore en usage en ce sens chez les Arabes. Ainsi *Eloah*, comme on dit en Hébreu, ou *Allah*, comme prononcent les Arabes, signifie par excellence l'Être digne de culte ; l'Être adorable.

ALLANT, ANTE. adj. & subst. Qui va & qui vient. Cette hôtellerie est ouverte à tous *allans* & venans. *Iens, vadens.* On dit proverbialement, C'est un *allant*, pour dire, c'est un homme alerte, qui ne laisse pas perdre ses affaires par paresse, & faute d'aller ; ou qui s'intrigue partout. *Ardelio.* Il y a aussi une espéce de chiens qu'on appelle *Allans*, ou *Gentils.* Voyez CHIEN, ou ALAN.

ALLANTOÏDE. s. f. Terme de Médecine, qui se dit d'une troisiéme taye, ou membrane, qui enveloppe une partie du fœtus, comme une ceinture, ou écharpe, depuis le cartilage Xiphoïde jusqu'au dessous des flancs seulement ; mais elle ne se trouve point au fœtus humain. On l'appelle ainsi, parce qu'elle ressemble à une andoüille. Drelincourt, célébre Professeur à Leyde, dans une Dissertation qu'il a faite sur cette membrane, soutient que l'*Allantoïde* ne se trouve que dans les animaux qui ruminent, & que c'est une membrane étenduë d'une trompe à l'autre, par le fond de l'utérus entre le chorium & l'amnios. Il y a dans les Transactions Philosophiques N. 271. une Dissertation de Mr Hale sur l'*Allantoïde.*

ALLARD. s. m. Nom d'homme. *Adelardus.* Adelard, vulgairement S. *Allard*, naquit dans les Païs-Bas dépendans du Royaume d'Austrasie, l'an 753. & fut élevé à la Cour de France près du Roi Pepin son oncle. BAILL. De tous ceux qui ont porté le nom

nom d'Adelard, il n'y a que ce Saint qu'il faut appeller *Allard*. Ce n'est que pour lui que l'usage a fait ce changement. C'est de là que vient le nom d'*Allard*, que portent en France plusieurs Familles parmi le peuple. Mr Chastelain écrit *Aslard*, & dit dans ses Notes sur le Martyrol. 2. Janv. S. Adelard est nommé S. *Aslard* aux anciennes vitres du Cloître de Corbie; & on l'appelle encore ainsi à Huise près d'Oudenarde, où ceux du païs assurent qu'il est né. S. *Aslard* a laissé un Traité de la Lune Paschale. Il mourut en 826.

ALLÉCHEMENT. s. m. Ce mot, qui est un peu vieux, signifie, Amorce, attraits, appât. *Illecebra*. Il ne se dit qu'au figuré. Il faut fuir les vanitez mondaines, qui sont les *allèchemens* du peché. Résister aux *allèchemens* de la volupté. ABLANC. Les *allèchemens* des voluptez n'ont pas été si grands, tandis que nôtre empire ne s'est pas étendu au delà de l'Italie. ABLANC.

ALLÉCHER. v. act. Inviter, attraire par quelque appât. *Allicere*, *Illicere*, *pellicere*. On *allèche* des souris avec du lard, ou des noix, pour les faire tomber dans la ratière. Il est plus en usage au figuré; mais comme il vieillit fort, on ne le peut gueres employer que dans le stile plaisant. La douceur des plaisirs *allèche* les hommes à la volupté.

ALLÉCHÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Illectus*, *allectus*. Ce mot est vieux, & on ne l'employe plus que dans le Comique.

> *Maitre Corbeau sur un arbre perché*
> *Tenoit en son bec un fromage:*
> *Maitre Renard par l'odeur* alléché,
> *Lui tint à peu près ce langage.* LA FONT.

ALLÉE. s. f. Course, voyage. *Itus*, *Itio*. On employe souvent tout son tems en *allées* & en venuës.

ALLÉE, signifie aussi un passage, ou un corridor, dans des bâtimens, par où on va d'un lieu à un autre, & qui en fait la communication. *Xystum*.

ALLÉE, soit dans un jardin, soit ailleurs, est un chemin droit, & parallele, bordé d'arbres, ou d'arbrisseaux, & généralement tout lieu qui n'est point planté, ni labouré, ou bêché, mais battu, & qui a été laissé pour se promener, pour aller d'un endroit à un autre. *Ambulacrum*, *ambulatio*. Une *allée* est ordinairement ce qui partage les quarrez d'un jardin, ou les autres parties convenables aux jardins. LIG. Par le mot d'*allée* je n'entends que la place employée pour la promenade, & rien autre chose, comme font quelques-uns, qui appellent *allée* tout ce qu'il y a de place depuis le mur jusqu'aux buissons du contr'espalier, ou ce qu'il y a de distance d'un buisson à l'autre dans le partage des carrez. Cette place d'*allée* ne doit jamais être moins large que de cinq à six pieds, quelque petit que soit le jardin, & n'en doit guere excéder dix-huit ou vingt, quelque grand potager que ce puisse être. LA QUINT. Ce qui fait la différence d'une *allée* d'avec un sentier, c'est que dans l'*allée* il faut au moins se pouvoir promener deux personnes de front, & ainsi elle ne peut guere avoir moins de cinq ou six pieds de large. ID. On appelle *contre-allée*, les deux petites *allées* qui sont à côté de la plus grande. *Ambulatiunculæ majorem juxtà positæ*. Dans un jardin une *allée* est une espéce de chemin ferme, sablé pour l'ordinaire, avec une bordure qui sépare les quarrez les uns des autres. Mr Thevenot dit dans son voyage de l'Indoustan, qu'il y a dans la Province de Delhy une *allée* de 150 lieuës de long.

ALLÉE *de front*; celle qui va droit en face du bâtiment. *Ambulacrum adversum*.

ALLÉE *de traverse*, celle qui coupe une *allée* de front à angles droits. *Transversum*.

ALLÉE *diagonale*, celle qui coupe un quarré de bois, ou de parterre, d'angle à angle. *Diagonalium*.

ALLÉE *biaise*, celle qui par sujettion, ou d'un point de vuë, ou d'un terrein, n'est parallele ni à l'*allée* de front, ni à celle de traverse. *Obliquum*.

ALLÉE *rampante*, celle qui a une pente sensible. *Declive*.

ALLÉE *en zic-zac*, celle qui étant trop rampante, & sujette aux ravines, est traversée d'espace en espace, par des plate-bandes de gazon, en manière de chevrons brisez, pour en retenir le sable. *Serratum*. On appelle aussi *allée en zic-zac*, celle qui dans un bosquet, ou un labyrinthe, est formée par divers retours d'angles pour la rendre plus solitaire, & en cacher l'issuë. *Labyrintheum*.

ALLÉE *en perspective*, celle qui est plus large à son entrée qu'à l'issuë, pour lui donner plus d'apparence de longueur. *Opticum*.

ALLÉE *couverte*, celle qui est bordée de grands arbres, comme tilleuls, ou ormes, qui par l'entrelassement de leurs branches donnent du couvert, & de la fraîcheur: ou une *allée* qui est faite d'un berceau de treillage. *Opertum*.

ALLÉE *labourée*, & *hersée*, celle qui est repassée avec la herse, & où les carrosses peuvent rouler. *Occatum*.

ALLÉE *sablée*, celle où il y a du sable sur la terre battuë. *Stabulo substratum*. On ratisse les *allées* de sable pour les tenir propres.

ALLÉE *de gazon*, c'est une *allée* où l'herbe croît, & qu'on a soin de tems en tems de faucher, pour rendre le tapis plus uni & plus agréable aux yeux. LIGER. On l'appelle aussi Boulingrin.

ALLÉE *bien tirée*, celle que le Jardinier a nettoyée de méchantes herbes avec la charruë, & qu'il a ensuite repassée avec le râteau, pour unir, & approprier la superficie. *Rastello complanatum*. On l'appelle aussi, *Allée bien repassée*, ou *bien retirée*. LA QUINT. Cela se fait à la herse, le rateau, & quelquefois le rabot. ID.

ALLÉE *de compartiment*, un large sentier qui sépare les carreaux d'un parterre. *Areolis distinctum*.

ALLÉE *d'eau*, chemin bordé de jets, ou boüillons d'eau sur deux lignes paralleles. *Salientibus aquis prætextum*.

ALLÉGATION. s. f. Citation d'une loi, d'une autorité, d'un passage. *Prolatio*. La plûpart des *allégations* des Herétiques sont fausses. Au tems de Pasquier c'étoit la coutume de remplir ses discours d'*allégations* d'Auteurs Grecs & Latins, & comme il parle dans une de ses lettres, de rapiécer, ou pour mieux dire, rapetasser l'éloquence de divers passages. Cette nouvelle forme de plaider, si je ne m'abuse, est venuë, dit-il, d'une opinion que nous eûmes de contenter feu Mr le Premier Président de Thou, devant lequel ayant à plaider, & voyant son sçavoir être disposé à de telles *allégations*, nous voulûmes nous accommoder à l'oreille de celui qui avoit à nous écouter. Pasquier, qui avoit bien du bon goût, blâme fort cette manière de plaider, & il ajoute: Or puisqu'il a plu à Dieu l'appeller à soi (Mr De Thou) je désire aussi qu'avec lui soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence, en laquelle pendant que nous nous amusons à alléguer les Anciens, nous ne faisons rien d'ancien. Les Grecs, ni les Romains, dit-il encore, lorsqu'ils furent en vogue de bien dire, n'en userent de cette façon; ni ceux même qui vinrent sur le déclin de leur éloquence, entre les Latins, comme nous voyons par leurs Panégyricz. Je n'ai jamais vû de Prêcheur mieux fourni d'*allégations* que toi. NAUDÉ, *dans le Mascurat*.

ALLÉGATION, se dit aussi de la simple proposition d'une chose qu'on met en avant. Il y a lieu d'admettre la preuve de l'*allégation* de cet alibi.

ALLÉGE. s. f. Bateau de suite ou de convoi qu'on attache vuide à la queuë d'un grand, pour l'alléger & prendre une partie de sa charge, en cas qu'il periclitât. *Cymba*, *Actuariolum*, *scapha*. Les coches de Sens, de Joigny, d'Auxerre, ne partent point, qu'il n'y ait une ou deux *alléges* attachées à la queuë.

On le dit aussi sur mer des bâtimens destinez à porter les marchandises des vaisseaux qui tirent trop d'eau. Les *alléges* servent aussi au délestage. Le maître ne peut pas faire saisir pour son fret les marchandises, tant qu'elles sont dans son bord, mais il le peut faire quand elles sont dans les *alléges*. En quelques lieux on les appelle *souléges*. Du Cange les appelle en Latin *levia* & *levamentum*.

ALLÉGE, en termes de Maçonnerie, est ce petit mur qui sert d'appui dans les croisées, & qui est moins épais que les pieds droits, & que le reste du mur. *Fulmentum*.

ALLÉGEANCE. s. f. Soulagement d'un mal. *Levamen*, *levatio*. Cette veuve cherche de l'*allégeance* à sa douleur dans la retraite, dans les consolations spirituelles. Corneille s'est servi de ce terme; mais on ne s'en peut plus servir aujourd'hui: il a trop vieilli.

ALLÉGEANCE. Serment d'*allégeance*, est un serment que les Anglois prêtent au Roi en qualité de Roi & de Seigneur temporel, pour le distinguer d'un autre serment qu'ils lui prêtent en qualité de Primat, & qu'ils appellent le serment de Primatie. En ce sens le mot d'*allégeance* vient de ces mots Latins *ad legem*.

ALLÉGEMENT. s. m. Il signifie la même chose, mais son usage est plus ordinaire & plus étendu. Les remédes donnent de l'*allégement* aux maladies: s'ils ne guérissent la goute, au moins ils y donnent quelque *allégement*. Les réflexions éternelles donnent de l'*allégement* à l'esprit, quand il est fort affligé. Ce mot est aussi un peu vieux.

ALLÉGER. v. act. Rendre moins pesant, moins chargé, moins douloureux. *Levare*, *allevare*. Les Marchands dans la tempête jettent une partie de leurs marchandises dans la mer pour *alléger* le vaisseau. Je me sens tout *allégé* d'avoir quitté mon manteau. Un lavement *allége* beaucoup ceux qui sont tourmentez de la colique.

ALLÉGER, se dit en termes de Marine, pour dire, Aider à quelque mouvement qui sert à faire soulever, ou pousser en avant quelque chose, ou pour faire parer quelque manœuvre. Ainsi on dit, *Alléger* la tournevire, quand on soulève une corde près du cabestan qui aide avec le cable à lever l'ancre: *Alléger* le cable, quand on y attache plusieurs morceaux de bois qui le font flotter sur l'eau, & empêchent qu'il ne s'arrête sur les rochers. *Alléger* les

bel usage. Il faut dire en sa

atus, allevatus.
nége. C'est rendre le cheval
; faire qu'en trottant il soit
int pesant d'épaules.
torique, qui est une méta-
d'un discours qui est propre
une autre. *Allegoria.* L'*allé-*
génieusement continuée. S.
se des *allégories* bien froides,
lque étymologie grammati-
uels ils font allusion. M. Si-
ne perpétuelle *allégorie* des
. Philon Juif a fait trois li-
x jours. L'usage des *allégories*
les Payens; c'est-à-dire, lorsque
raison des fables, & des an-
ut faire accroire à ceux qui
que les Poëtes avoient pensé
ent dit; & de-là vient le mot
prendre dans son sens propre,
ose que ce que l'on veut dire,
ne *allégorie.* Ainsi parmi les
rie, de peur que l'on ne crût
té des hommes assez corrom-
node d'expliquer la Religion
interpréter les livres sacrez
ût des payens. Clement d'A-
allégories. Origène qui avoit
tout plein d'*allégories.* Il ap-
ient trop à la lettre, & qui
e sens mystique caché sous
M. Simon.
tient de l'Allégorie. *Allego-*
son sens litteral, & son sens
t point une preuve: c'est seu-
S. Evr. Il y a une Nouvelle
ans le Royaume de l'Élo-

D'une manière allégorique.
ndre ce passage à la lettre, il

allégorie. *Uti allegoriis.* Les
exemple, le Gouverneur de
Fleur de courtoisie, Muscade

explique les choses par allé-
ciens Interprétes de l'Écritu-
istes. S. Augustin, S. Grégoi-
s le Chartreux, ont expliqué
ens allégoriques.
muto, je change.
, une autorité, un éxemple.
ats doivent rapporter les pro-
. Plusieurs Orateurs *alléguent*
s forgent eux-mêmes.
en avant. *Causari, allegare.*
e prétexte, quelque vaine ex-
e vôtre chef, ou si vous avez
er? Ne m'*alléguez* point pour
oint. C'est à celui qui *allégue*
n ne croit point à celui qui *al-*

Allegatus, laudatus, prolatus.
les choses sont prouvées & *al-*

ur prétendu, supposé, sans
e décideroit tout; qui en peut

vent en cinq loges, qui s'ouvrent chacune en dehors par une fente étenduë de la base du fruit jusqu'à sa pointe. Chaque loge contient quelques semences enveloppées d'une coëffe qui par sa contraction pousse ordinairement la graine assez loin du fruit. Il y a plusieurs espéces d'*Alleluya*, les plus communes en France, & celles auxquelles cette description convient, ont leurs fleurs, ou blanches, ou jaunes, ou purpurines. Elles ont un goût aigrelet dans presque toutes leurs parties. Elles sont bonnes dans les fiévres malignes. Francus Médecin Allemand a ramassé dans un traité toutes les vertus de cette plante: les autres espéces qui sont étrangères différent de celles-ci, parcequ'elles sont, ou branchuës, ou parcequ'elles ont de fort grosses racines. On l'appelle autrement, Pain de Cocu, & en Latin, *Trifolium acetosum, oxys, oxytriphillum, acetosella, & lujula.* Selon Dodonée on l'appelle *alleluya*, parce qu'elle fleurit dans le tems qu'on chante *alleluya* dans les Églises: & selon Scaliger il vient de l'Italien *Juliola* par corruption.

Alleluya, est un mot de réjoüissance, que l'Église chante au tems de Pâques à la fin des traits ou versets. C'est S. Jérôme qui l'avoit introduit dans l'Église du tems du Pape Damase. Sozomene se trompe quand il dit qu'il ne se chantoit qu'une fois l'année, & S. Jérôme au contraire témoigne qu'on le disoit même dans l'enterrement des morts. God. Il semble néanmoins que dans l'Église Romaine, on ne le disoit plus hors le tems de Pâques avant S. Grégoire le Grand; mais qu'on le disoit dans l'Église Grecque. Car ce S. Pape ayant ordonné qu'on le dît pendant tout le cours de l'année, & quelques gens l'ayant trouvé mauvais, parce qu'il introduisoit, disoient-ils, à Rome les coutumes de l'Eglise de Constantinople; il répondit qu'il n'avoit eu égard en cela à la coûtume d'aucune Église, que ç'avoit été l'ancien usage de Rome, & que sous le Pape Damase cette coutume avoit été apportée de Jérusalem. Ainsi S. Grégoire ne fit que la rétablir. Les Grecs disent encore aujourd'hui souvent l'*Alleluya* durant le Carême, & même dans les cérémonies funébres. Goar. S. Jérôme dans la vie de Sainte Paule & dans son épitre 23[e] à Marcelle, fait entendre qu'on appelloit & qu'on assembloit les Réligieuses pour l'office, ou la prière, au chant d'*Alleluya*, au lieu de cloches. Dans la Liturgie Ambroisienne, *Alleluya* signifie ce que nous appellons le Graduel.

Ce mot est Hébreu, ou plutôt ce sont deux mots Hébreux, dont l'un est הללו, *hallelu*, & l'autre יה, *Ja*, nom abregé du nom propre de Dieu יהוה, *Jehova.* L'un signifie *Laudate*, Loüez, & l'autre, selon l'interprétation commune, *Dominum*, le Seigneur. *Loüez le Seigneur.* Ç'a été aussi autrefois un cri militaire, comme on voit dans Ado Viennensis.

Allemagne. s. f. *Alemannia, Germania.* Grand païs d'Europe qui a titre d'Empire. Au lieu d'*Alemannia*, les médailles de Crispus & de Constantin le Jeune, tous deux fils de Constantin le Grand, disent *Alamannia.* L'*Allemagne* autrefois avoit pour bornes au Septentrion la mer Baltique & la mer Germanique, au Midi le Danube, à l'Occident le Rhin, & à l'Orient la Vistule. Elle avoit encore ces bornes du tems de Charlemagne. Aujourd'hui & depuis plusieurs siécles on y comprend encore au Midi tout ce qui s'étend depuis le Danube jusqu'à la Suisse, à l'Italie, & à la Dalmatie. Elle a à l'Orient la Hongrie, la Pologne & la Prusse. Au Nord la mer Baltique & le Dannemark, & une petite partie de l'Océan, & à l'Occident l'Alsace & les Païs-Bas. La haute *Allemagne* est la partie qui est au Midi, & dont la Franconie, la Bohème, & la Moravie, font le Nord. La Basse *Allemagne* est tout ce qui est compris entre ces trois Provinces, & la mer Baltique, le Dannemark & l'Océan. L'*Allemagne* s'appella d'abord Teutonie, ensuite Germanie, & enfin *Allemagne.* Trebellius Pollion, qui vivoit sous Constantius Chlorus, est le premier que je sçache qui se soit servi du mot *Alemannia.* On le trouve ensuite dans Claudien, *de Laud. Stilic. Liv.* I. Mais celui d'*Allemannius* se trouve dans Spartien, & il paroit qu'il étoit plus ancien, & que dès le tems d'Antonin Caracalla il étoit en usage; puisque Spartien dit dans la vie de cet Empereur qu'il prit le titre d'*Alemannique, Alemannicus*, parce qu'il avoit vaincu la nation des

des *Alemans*. C'est de ce peuple que l'*Allemagne* a pris son nom. L'*Allemagne* est entre le 44ᵉ & le 45ᵉ degré de lat. & entre le 27ᵉ & le 41ᵉ de longit. MATY.

ALLEMAGNE Françoise. *Germania Francica*. Quelques Auteurs appellent ainsi les terres d'Allemagne qui ont été cedées à la France par la paix de Munster, ou depuis, comme la haute & la basse Alsace, & le Sundgow.

La Mer d'*Allemagne*. *Mare Germanicum*. *Germanicus Oceanus*. C'est le nom que l'on donne à la partie de l'Océan Septentrional qui est renfermée entre la Grande Bretagne au couchant, les Païs-Bas au levant, avec un bout de l'*Allemagne* & la Jutie, & qui s'étend depuis le pas de Calais jusques aux côtes méridionales de Norwege.

ALLEMAGNE, se dit quelquefois en François pour l'Empire d'*Allemagne*, les Princes d'*Allemagne*, le Corps Germanique. L'*Allemagne* est une République dont l'Empereur est le Chef, & dont les membres sont les trois Collèges de l'Empire. Le Collége des Electeurs, le Collége des Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers, & le Collége des Villes Impériales. La Souveraineté de l'*Allemagne* ne réside point dans l'Empereur, mais dans les Etats ou Assemblées generales d'*Allemagne*, ou de l'Empire, qu'on nomme Diètes, ou journées Impériales. Dans la vie de Charlemagne composée par Eginard il est dit que le Lech séparoit la Baviere des Alemands. Walafridus Strabo, qui écrivoit sous Loüis le Débonnaire, dit dans la Préface de la vie de S. Galle, qu'il a trouvé que l'Auteur de la vie de ce Saint appelle souvent l'*Allemagne Altimannian*, Hautemannie. Il ajoute qu'il n'a trouvé ce nom nulle part ailleurs, qu'il croit qu'il a été forgé par les modernes à cause de sa situation élevée, parce qu'une partie de l'*Allemagne* est entre les Alpes Pennines & le rivage meridional du Danube.

ALLEMAND. s. m. Ce mot est le nom du peuple qui a occupé la vieille Germanie, qui habite le long des rives du Rhin, du Danube, de l'Elbe, & de l'Oder. *Alemannus*, *Germanus*. Le mot Allemand, *Allemannus*, ne se trouve point comme j'ai dit avant Caracalle. Quelques Auteurs ont tiré ce nom du lac Leman, *à lacu Lemano*, aujourd'hui le Lac de Genève; d'autres d'un Fleuve nommé *Alleman*, aujourd'hui *Altmul*. Mais la plus commune opinion, & qui paroit certaine, est qu'il vient de deux mots *Allemands*, dont l'un est *all*, qui signifie *tout*, & l'autre *man*, qui signifie *homme*. Dès le IIIᵉ siècle Asinius Quadratus, qui écrivoit sous les Philippes, disoit au rapport d'Agathias, que dans la langue des *Allemans* c'étoit là le sens de leur nom; cependant on ne convient pas de la raison qui le fit donner à ces peuples, & l'on varie sur cela, selon que l'on varie sur l'origine de ce peuple. Quelques-uns ont prétendu, qu'on avoit appellé les Germains *Allemands*, c'est-à-dire, *Tout homme*, de *gar* & *man*, *plane virum*, Entièrement homme; parce qu'ils étoient très belliqueux, qu'ils n'avoient rien que d'homme & de mâle; que tout en eux étoit homme, mâle, virile. Peu d'Auteurs sont de ce sentiment, qui ne paroit pas vrai. Cluvier dans le IIIᵉ Liv. de son Ancienne Germanie, prétend que les *Allemands* n'étoient point Germains, mais Gaulois d'origine. Tacite dit au Liv. des mœurs des Germains ch. 29. que des Gaulois avoient passé le Rhin, & s'étoient établis au delà ce Fleuve & du Danube, & y avoient étendu leurs conquêtes. Ce sont là selon Cluvier les premiers *Allemands*, qui furent ainsi appellez, parce que c'étoit un melange de differentes nations Gauloises. D'autres veulent que ces Gaulois n'ayent point été les vrais *Allemands*, mais un assemblage de differens peuples venus de differens endroits, du Nord, ou de l'Orient de la Germanie. Mʳ Sperlinger, sçavant Danois, dans une Dissertation où il a prétendu montrer que nous venons du Nord, aussi bien que presque tous les peuples de l'Europe, soutient que le Septentrion a été peuplé d'abord, que c'est la première demeure des Celtes; que ces peuples multiplièrent en si grande quantité dans ce païs, qu'on les appella *All-man*, qui ne signifie pas assemblage de differens peuples, mais grande & nombreuse nation; comme il paroit par les autres composez semblables du nom *all*. Car, dit ce sçavant Danois, *allarf* signifie, grande & universelle succession, *magna & universa hæreditas*, & *alting*, Jugement grand & général. Tout cela peut être vrai sans que ni les *Allemands*, ni les Gaulois soient venus du Nord, & l'on a pu appeller les Celtes des Gaules, La grande & universelle nation, parce qu'en effet ils multiplierent extrêmement & peuplèrent beaucoup de païs en Espagne, en Italie, dans l'Albion, & en Germanie. Sous Clovis les *Allemands*, qui n'avoient pas encore donné leur nom à toute cette grande étendue de païs aujourd'hui peuplée, & si feconde en vaillans guerriers, faisoient un peuple à part qui habitoit la plus grande partie des terres situées entre le Mein, le Rhin & le Danube. P. DANIEL.

Le mot *Allemand* est venu en usage dans la langue en ces phrases proverbiales : Vous me prenez bien pour un *Allemand*; c'est-à-dire, pour une duppe, pour un homme qui ne connoît pas le prix des choses. Ainsi Sarrasin a dit, Philis, la plupart des amans sont des *Allemands*, de tant pleurer, &c. On dit aussi, une querelle d'*Allemand*; c'est-à-dire, une querelle faite sans sujet, & de gayeté de cœur. Je n'entens non plus cela que le haut *Allemand*; c'est-à-dire, que c'est une chose qui n'est point intelligible.

Ce mot en langage du païs signifie, *tout homme* : de sorte que ce peuple a été appellé ainsi, à cause qu'il étoit composé de plusieurs nations, comme témoigne Agathias, de même que les anciens habitans du même païs avoient été appellez autrefois *Germains*, parce qu'ils vivoient entr'eux en paix, sans haine ni jalousie. Le mot d'*Allemand* est fort ancien. On le trouve dans la vie d'Antonin Caracalla écrite par Spartien.

ALLEMANDE. s. f. Piéce de Musique qui est grave, & de pleine mesure, qu'on joüe à quatre tems lents sur les instrumens, & particulièrement sur le luth, le tuorbe, l'orgue, & le clavessin. Elle commence par une crochuë hors de mesure.

ALLER. v. neut. Se transporter d'un lieu à un autre, soit par son propre mouvement, soit par le secours d'une voiture. *Ire*, *pergere*, *vadere*, *proficisci*. *Allons* entendre le Sermon. Il est *allé* en voyage. Il est plus seur d'*aller* par terre que par mer. On dit aussi, Je ne ferai qu'*aller* & venir; pour dire, Je ne m'arrêterai point en chemin. Ce verbe *aller* est le seul irrégulier de la première Conjugaison. Il se conjugue ainsi : *je vais*, ou *je vas*; *tu vas*, *il va*, *Nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. Il a à l'imparfait *j'allois* : au prétérit, *je fus*, *j'ai été*, *je suis allé* : au futur *j'irai*. Dans le subjonctif, il a *que j'aille*, pour le présent : *j'irois*, *j'allasse*, pour l'imparfait : *que je sois allé*, *que j'aye été*, pour le prétérit : *je serois allé*, *je fusse allé*, *j'aurois été*, pour le plus que parfait : *je serai allé*, *j'aurai été*, pour le futur. Dans l'impératif on dit *va*, *qu'il aille*, *allez*, *qu'ils aillent*. Il seroit trop long de rapporter ici les diverses occasions où il se faut servir tantôt de l'un, & tantôt de l'autre des prétérits de ce verbe. On peut consulter tous ceux qui ont fait de nouvelles remarques sur la langue Françoise, pour s'en instruire. On dira seulement, que quand on veut exprimer que quelqu'un est en chemin pour aller en quelque lieu, ou qu'il est dans ce lieu-là, il faut dire qu'il *est allé* : mais si l'on veut exprimer qu'il est de retour, il faut dire *Il a été*. *Il est allé* à Rome, pour dire, il est à Rome, ou en voyage pour y *aller*. *Il a été* à Rome; pour dire, il en est de retour; ou, il en est parti. Il faut dire encore pour parler régulièrement, *il alla* trouver son ami; & non pas *il fut* trouver son ami. On dit, Le courier est *allé* de Paris à Rome en dix jours; & il est *venu* de Rome à Paris en huit jours. Il est bon de remarquer cette difference. MÉNAG.

> *M'en irai-je moi seul, rebut de la fortune,*
> *Epuyer l'inconstance au Parthe si commune ?* RACIN.

Ménage dérive ce mot de *anare*, qui a été fait de l'Italien *andare*, qu'il prétend avoir été fait d'*anduare*, qu'on a dit pour *andruare*. Voyez ses raisons. Et en un autre lieu il dit qu'il vient de *ambulare*, qu'on a dit pour *proficisci*. D'autres le dérivent de *ala*, parceque les ailes servent à *aller* plus vite, *quasi ab alis ferri*.

ALLER, se dit aussi en parlant d'un mouvement insensible qui aboutit à quelque fin. Cet homme s'en *va* mourant; pour dire, que sa santé s'altère beaucoup; ou absolument : Il s'en *va*, ou, Il s'en *va* le grand galop; pour dire, Il tire à la fin. Il est *allé* de vie à trépas. On dit, qu'un enfant s'en *va* grand; pour dire, qu'il croit beaucoup, qu'il est tantôt en âge. On disoit autrefois, Il s'en *va* disant, il s'en *va* chantant, & une infinité de phrases semblables, qui sont condamnées dans une des Remarques de Vaugelas. En effet, le verbe *aller* n'est plus en usage avec aucun gérondif, ni en prose ni en vers, à moins qu'il n'y ait un mouvement visible, comme en ces exemples : Elles *vont sautant* & *dansant*. ABLANC. Il les *alloit chassant* comme des troupeaux de moutons. VAUG. Encore vaut il mieux dire, elles dansent, & sautent : il les chassoit comme &c.

ALLER, se dit aussi des choses qui sont d'ordinaire ensemble, ou de compagnie. *Una pergere*. Ces Messieurs sont *allez* de compagnie en un tel lieu. Les étourneaux sont maigres, parce qu'ils *vont* en troupe. On dit aussi ces deux bas, ces deux gans *vont* ensemble, pour dire sont pareils. *Pares*. Ces deux Seigneurs *vont* de pair, sont égaux en rang. On dit encore qu'une chose *va* de pair avec une autre, quand elle est d'un mérite égal.

ALLER, se dit aussi de ce qui conduit, qui aboutit en quelque lieu. *Terminari*. Où *va* ce chemin-là? Il *va* à l'Eglise, à la riviere; il y aboutit. Cette pyramide *va* en pointe.

ALLER, précédé de la particule *en* signifie, Oter, effacer. *Delere*, *abolere*. On ne sçauroit faire en *aller* cette tache d'encre qu'avec du verjus, ou quelque acide. Il signifie aussi sortir. *Abire*.

Ce

Ce valet s'en est *allé* sans qu'on l'ait chassé. Donnez moi un secret pour faire en *aller*, pour chasser les écornifleurs.

ALLER, signifie aussi, S'échapper, s'écouler. *Diffluere*. Le tonneau s'en *va*, pour dire, que la liqueur s'en écoule, qu'il s'enfuit. On le dit aussi du tems. On dit d'un débauché, que tout son bien s'en est *allé*, pour dire, qu'il l'a dissipé, qu'il l'a perdu. C'est un Chymiste dont tout le bien s'en est *allé* en fumée. Tous les desseins de cet homme s'en sont *allez* avau l'eau.

On dit, *Aller* du ventre, *aller* à la selle, *aller* à la garderobe, *aller* par haut & par bas, pour dire, Vuider ses excremens. *Evacuare*. Ce malade laisse tout *aller* sous lui.

ALLER aux avis, c'est-à-dire, recueillir les voix quand on préside. *Suffragia cogere*. *Aller* au conseil, c'est-à-dire, consulter une affaire. *Consulere*. *Aller* au Devin, *aller* aux nouvelles, aux enquêtes, c'est, s'enquerir, chercher des instructions des faits dont on a besoin, de ce qui se passe. *Aller* aux écoutes, c'est, épier, écouter secrettement ce qu'on dit d'une affaire où on prend quelque interêt. *Speculari*, *observare*.

ALLER aux coups, *aller* au feu, c'est dans la guèrre s'exposer dans la mêlée, dans les endroits où il y a danger.

Loüis est sage & généreux,
Dans ses desseins il est heureux,
A ses amis il est fidelle,
Les autres Monarques jaloux
Voudroient le prendre pour modèle,
S'il n'alloit *trop souvent* aux coups.

ALLER, joint à l'infinitif d'un verbe, sert à marquer toutes les actions de la vie: *Aller* boire: *aller* manger: *aller* dormir: *aller* joüer. On dit encore: Le soleil *va* se coucher; pour dire, qu'il est sur le point de se coucher, de disparoitre.

ALLER, en termes de jeu, signifie, Mettre au jeu, provoquer les autres joüeurs à coucher une pareille somme. *Posita ludere pecunia*. On dit au berlan & au lansquenet, J'y *vais* de tant, pour dire, Je mets tant au jeu. Au dez & à la bassette, il y *va* de tout son reste.

On dit aussi, S'en *aller* de ses cartes, pour dire, les écarter, s'en défaire en les joüant. *Abjicere*, *dimittere*. Il faut s'en *aller* des hautes cartes pour aider au contre.

On dit aussi avec le pronom personnel, S'*aller* battre, s'*aller* promener, s'*aller* baigner, &c.

Se laisser *aller*, se dit des gens qui ne sont pas fermes de corps. *Dejicere*, *demittere*; & s'il est neutre, *prolabi*, *flaccescere*; *laxo ac remisso esse corpore*. Il laisse *aller* son corps, ses bras, sa tête, en dansant. Il s'applique figurément aux choses spirituelles & morales. Il se laisse *aller* à toutes ses passions. Il se laisse *aller* à tout ce qu'on lui dit, pour dire, Il est crédule, facile. On dit aussi se laisser *aller*, pour signifier, s'abandonner, ne pas résister, *permittere se*, *parere*, *morem gerere*. Cette fille s'est laissée *aller*, pour dire, qu'elle n'a pas résisté aux persuasions de son amant. Il se laisse *aller* aux pleurs comme une femme. ABLANC. Heureux l'homme qui ne se laisse point *aller* au conseil des méchans.

ALLER, signifie aussi, Réüssir, succéder bien ou mal. *Procedere*, *succedere*. Tout *alloit* bien de ce côté-là. ABLANC. Qu'on ait soin que tout *aille* comme il faut. MOL.

ALLER, se dit aussi des choses inanimées & des automates. Saturne *va* le plus lentement de toutes les Planetes. Toutes les rivières *vont* à la mer. Cette horloge *va* trop vite, ne *va* pas bien. Cela *va* tout seul. Cela s'en *va* fait, pour dire, sera bien-tôt achevé. Ce bâtiment *va* fort lentement; pour dire, il n'avance guères. Sa dépense *ira* plus loin qu'on n'avoit crû. C'est un tel galant qui fait *aller* le ménage, la cuisine de cette maison.

ALLER, se dit aussi pour se comporter, se gouverner, s'y prendre d'une certaine manière. *Procedere*. La médisance y *va* plus doucement. BOIL.

ALLER, se dit encore pour s'étendre loin, se porter loin. Je n'eusse jamais crû que le luxe & la vanité dûssent *aller* jusques-là. BOIL.

ALLER, s'employe fort souvent aussi seulement par élégance. Voyez où j'en serois, si elle *alloit* croire cela. MOL. Il n'est pas de la prudence d'*aller* attaquer à force ouverte les défauts qu'on a dessein de corriger. S. EVR. Le verbe *aller* en ces sortes de phrases ne s'exprime point dans le Latin.

ALLER, se dit aussi en parlant de la manière dont on se meut. Ce cheval *va* l'amble. *Asturco*. Le pas. *Stradarius equus*. Le trot. *Succussator equus*. Ce valet *va* comme un Basque; il *va* du pied comme un chat maigre. Il *va* à pied. *Pedes incedit*. A cheval. *Equitat*. En chaise. *Gestatoriâ sellâ vehitur*. En carrosse. *Rhedâ*. En litière. *Lecticâ*. *Aller* en relais. *Veredis uti*. *Aller* à tâtons. *Viam pratentare*. Il *va* toûjours bon train. *Pleniore gradu*. Il *va* en pas de tortuë. *Testudineo gradu incedit*. *Aller* toûjours devant. *Anteire*, *precedere*. *Aller* bon train, c'est aller vite, avancer beaucoup en peu de tems, & il se dit au propre & au figuré, d'un homme, par éxemple, qui s'enrichit bien vite, d'un écrivain qui compose aisément & en peu de tems ses piéces; d'un Orateur qui prononce un discours fort vite, &c.

On dit aussi, qu'un homme *va* pied à pied en une affaire; pour dire, qu'il y *va* doucement, & avec prudence. *Sensim*, *pedetentim procedere*. Qu'il y *va* de bon pied; pour dire, qu'il y agit diligemment, & soigneusement. *Celeriter*, *festinanter*, *diligenter*. On dit aussi, qu'il *va* au devant par derrière, lors qu'il prévient les objections.

On dit en termes de Venerie, *Aller* sur soi, *se suraller*, *se surmarcher*, pour dire, Revenir sur ses erres, sur ses pas, repasser par le même lieu. *Decursum tramitem remetiri*.

En termes de Marine on dit *aller* vent largue. C'est avoir le vent par le travers, ensorte qu'on ne soit point obligé de haler les boulines. *Transverso vento navigare*. *Aller* au plus près du vent: c'est cingler à six quarts du Rumb d'où il vient. *Aller* à la bouline grasse, ou à la grasse bouline, est se servir d'un vent éloigné du lieu de la route par un intervalle d'environ six rumbs. *Aller* proche du vent, ou *aller* à la bouline, c'est se servir d'un vent qui semble contraire à la route, & prendre ce vent de biais, en mettant les voiles de côté par le moyen des boulines. *Obliquis ventis navigare*. *Aller* au lof, c'est chercher l'avantage du vent, & la même chose qu'*aller* au plus près du vent. *Aller* debout au vent, ou avoir le vent par prouë, c'est *aller* contre le vent, ou à vent contraire, comme il arrive aux petits bâtimens. *Adverso vento*. *Aller* à la dérive; c'est *aller* de côté au gré du vent, & de la marée, au lieu d'*aller* en droiture. *Deflectere*. *Aller* tèrre à tèrre, c'est ranger la côte; naviger en côtoyant le rivage. *Terras radere*. *Aller* à trait, & à rame, c'est *aller* avec les voiles, & avec les rames. *Remis ventisque procedere*. *Aller* à mâts, & à cordes, c'est quand on a abaissé les vergues, & les voiles, pour éviter la fureur du vent. *Contractis velis ire*. *Aller* à la sonde; c'est, quand on se trouve dans un païs inconnu, ou dangereux, *aller* en sondant le fond. *Ad Bolidem navigare*. *Aller* entre deux écoutes, est *aller* contre un vaisseau ennemi pour l'enlever. *Hostilem navim invadere*. *Aller* de flotte, c'est *aller* de compagnie. *Conjunctis ire navibus*. *Aller* en caravane, c'est *aller* croiser sur les Turcs, & faire une campagne de mer. *Navalem contrà Turcas expeditionem moliri*. *Aller* en droiture, c'est naviger en droite route, sans se détourner, & sans s'arrêter. *Rectà pergere*. *Aller* en course, c'est croiser sur les vaisseaux du parti contraire. *Mare infestum habere*.

ALLER, se dit figurément en choses morales. Cet homme *ira* bien loin, pour dire, qu'il a du génie, du talent pour se bien avancer dans les Lettres, dans les charges, pour faire fortune. On dit, qu'une affaire *ira* loin, pour dire, qu'elle deviendra de conséquence, qu'elle durera longtems, qu'elle coûtera bien de la peine & des frais: que cela n'*ira* pas plus loin, qu'on en demeurera là, qu'on gardera le secret. Je vois bien où *ira* cette question, ce procès; pour dire, à quoi il se déterminera. Le commerce ne *va* pas, pour dire, on n'a pas débit de ses marchandises. Les affaires de ce Marchand *vont* mal, pour dire, sont en mauvais état.

ALLER son train, c'est ne s'embarrasser point de tout ce qu'on dit, & n'y avoir nul égard. On crie beaucoup contre cet homme, mais il *va* toûjours son train.

ALLER, signifie aussi, Tendre, aspirer. *Tendere*, *contendere*. Cet Abbé *va* tout droit à l'Épiscopat. Ce Prélat *va* au Cardinalat. C'est un adroit qui *va* à ses fins, qui ne songe qu'à ses avantages, il *va* droit au but. Il vouloit *aller* à la gloire par le chemin de la vertu. ABLANC.

On dit encore, Je ne *vais* pas au contraire de ce que vous prétendez, pour dire, J'y consens, je ne conteste pas. *Assentior*. On dit aussi, qu'un homme *va* droit, pour dire, qu'il est juste, sincère; qu'il n'est point trompeur, ni corrompu; & pareillement qu'il *va* droit en besogne. *Sincerè*, *sine fuco agere*.

On dit aussi, *Aller* par justice, pour dire, Poursuivre par les voyes de droit. *Jus persequi*. *Aller* par la douceur, par des voyes amiables. *Humanitatem sequi*, *sectari*.

ALLER, s'employe quelquefois pour dire, Il s'agit. C'est une affaire où il y *va* de tout son bien. *Agitur de fortunis &c.* Il faut prendre garde d'offenser Dieu, il y *va* de nôtre salut. C'est une entreprise où il y *va* de la vie, de la tête. Il y *va* de vôtre réputation. VAUG. Il y *alloit* de sa gloire. ABLANC.

ALLER, signifie aussi, être en une disposition ou situation convenable. *Benè habere*. Cet habit vous *va bien*. Ce rabat vous *va* à merveilles, pour dire, Cela vous sied bien, il est bien mis. On dit aussi, Comment vous *va*? pour dire, Comment vous portez-vous?

ALLER, signifie encore, Atteindre à quelque chose, y arriver. *Pertingere*. Il n'y a qu'une grande pénétration qui puisse *aller* là. On

On dit encore *aller*, pour regarder, toucher. *Pertinere.* Je n'ai rien dit qui *aille* à vous, pour dire, je n'ai rien dit qui vous regarde, qui vous touche.

ALLER, avec un participe, ne se dit que dans le stile familier: La mode de l'ignorance à la Cour s'en *va* tantôt passée. BUSSI. Cela s'en *va* fait.

ALLEZ, se dit absolument à l'impératif, pour un commandement de sortir, ou une marque qu'on est en colère. *Abi. Allez* tout à l'heure dehors. *Allez*, vous ne méritez pas qu'on vous aime. *Allez vous faire pendre. Abi in malam crucem.*

ALLER, est quelquefois un mot substantif. *Ingressus.* L'*aller* ne me coûte rien, il n'y a que le retour.

Au long *aller*, Au pis *aller*. Adverbes. Mettre la chose au pis. On dit aussi, un pis *aller*, pour dire, ce que j'aurai de plus fâcheux. *Quod contingere deterius potest.* On dit dans le même sens l'affaire *va* de mal en pis, pour dire, que le mal *va* toûjours en augmentant. *Malum ingravescit.*

ALLER, se dit proverbialement en ces phrases: *Aller* son grand chemin, *aller* son train, pour dire, N'entendre point de finesse en quelque chose: qu'un homme sçait *aller* & parler, pour dire, qu'il est eclairé, qu'on lui peut confier quelque affaire. On lui a donné l'*aller* & le venir, pour dire, un soufflet sur chaque joüe. On dit encore, A force de mal *aller* tout ira bien, quand on espère quelque changement aux affaires. On dit aussi, Il y *va* de cul & de tête, comme une corneille qui abbat des noix: Il n'y *va* que d'une fesse, pour dire, qu'il agit mollement, & lentement. Cela est comme le Bréviaire de Messire Jean, il s'en *va* sans dire, en parlant de quelque chose, qu'on doit sousentendre. Cela *va* comme il plait à Dieu, en parlant d'une chose dont on néglige la conduite. Cela ne *va* pas comme vôtre tête, pour dire, n'*ira* pas comme vous pensez. On dit, qu'un homme *va* vite en besogne, pour dire, qu'il expédie les affaires; & quelquefois, qu'il y *va* à l'étourdie, & qu'il ne consulte pas assez. *Allez* lui dire cela, & puis *allez* vous chauffer à son feu, pour dire, *Allez* lui reprocher en face sa faute. Toujours *va* qui danse; pour dire, Faire une chose bien ou mal. Tout son bien s'en est *allé* en eau de boudin, en broüet d'andoüilles, avau l'eau. On dit aussi, Il *va* & vient comme pois en pot. Tout y *va*, la paille & le blé. On dit encore, On *va* bien loin depuis qu'on est las. Tous chemins *vont* à Rome. On dit, qu'un homme n'y *va* pas de morte main, pour dire, qu'il frappe de toute sa force. On dit, qu'on a bien hâté d'*aller* quelqu'un, pour dire, qu'on lui a fait quelque verte réprimande. On appelle aussi un las d'*aller*, un fainéant, un paresseux, qu'on a de la peine à faire travailler. On dit aussi, Ce qui vient par la flûte, s'en *va* par le tabourin, pour dire, que le bien s'en est *allé* comme il étoit venu, ce qui se dit aussi d'un bien mal acquis. Cet homme *va* comme on le mène, c'est-à-dire, est foible, & ne fait rien de lui-même. Qui *va* trop loin se perd. Mr Coulanges a employé ce proverbe, pour marquer qu'il ne faut rien entreprendre au dessus de ses forces.

> *Sapho, qui va trop loin se perd,*
> *Je crains un labyrinthe,*
> *Le chemin ne m'est point ouvert,*
> *Pour* aller *à Corinthe.*

Ces deux derniers vers sont encore un proverbe Grec & Latin qu'il a traduit en nôtre langue. *Non licet omnibus adire Corinthum:* ou comme Erasme l'exprime, sur le Grec de Suidas qui le rapporte, *Non est cujuslibet Corinthum adpellere.* Il se dit aussi des entreprises difficiles, & étoit fondé sur la difficulté qu'il y avoit à entrer dans le port de Corinthe.

ALLÉRIONS, ou ALELIONS. s. m. Terme de Blason, qui se dit des petites aigles qui n'ont ni bec, ni jambes, non plus que les merlettes, qui diffèrent pourtant les unes des autres. *Minor aquila rostro & unguibus mutila.* Car les merlettes ont les ailes serrées, & sont comme passantes, là où les *allérions* sont en pal montrant l'estomac, & ont l'aile etenduë comme les aigles & aiglons; toutefois avec cette différence, que le vol est abaissé. Montmorency porte d'or à la croix de gueules cantonnée de seize *allérions* d'azur. La Maison de Lorraine a pris pour armes une bande de gueules à champ d'or chargée de trois *allérions* d'argent, sur ce fondement qu'*allérion* est l'anagramme de Lorraine, en un tems où les Rebus & les allusions étoient en règne.

Ce mot signifioit autrefois *aiglettes*, & il n'y a pas cent ans que l'usage a prévalu de les nommer *allérions*, & de les peindre à ailes étenduës sans pieds & sans bec: ce qui fait que Ménage dérive ce mot de *aquilario*, diminutif de *aquila*. D'autres le dérivent des *alliers*, vieux mot François, qui signifioit une sorte d'oiseaux vivans de rapine.

ALLETES. s. plur. Terme de Coutume. *Alletes.* Les Us & Coutumes de quelque canton de Normandie citées par Mr Du Cange nous apprennent ce que c'est que le droit des *alletes*.... Entre les autres Coutumes, il est une Coutume que l'on appelle les *alletes*, à laquelle Coutume il appartient que de Pâques jusques à la Trinité, quiconque porte poisson d'eau douce à col, il paye un denier, à cheval quatre deniers, en bouteille un denier; mais qu'il ait mis le poisson de son col en la bouteille, & se il y a mis autrement, il paiera quatre deniers pour la bouteille.

ALLEU, ou ALEU, ou ALODES. s. m. Vieux mot Gaulois. *Allodium, prædium immune, liberum, nihil pensitans.* L'Auteur de la vie de S. Déïcole, qui écrivoit dans le Xe siécle, dit *alodus*, qu'il fait féminin. Il est vrai que deux manuscrits écrivent *allodium.* Bollandus T. II. p. 204. l'explique ainsi: *Est allodium, prædium, seu quævis possessio libera jurisque proprii, & non in feudum clientelari onere accepta.* La Loi Salique dit *Alode* aussi bien que les Loix des Boïens, ou Bavarois. ch. 11. & les Formules de Marculphe. Après les conquêtes des Gaules, les terres furent partagées en deux manières à l'égard des particuliers: en bénéfices, & en alodes, ou *aleuds.* Les bénéfices consistoient en terres que le Prince donnoit aux gens de guèrre, ou à vie, ou pour un tems fixé. Les *aleuds* étoient les terres qu'on laissoit en propriété aux anciens possesseurs. Le Tit. 62. de la Loi Salique est Des *Alleus, De Alodis*, & ce terme y est pris pour les biens héréditaires, patrimoniaux, qu'on reçoit de ses pères, & souvent *Alode* & *patrimonium* sont employez comme synonymes. Voyez le *Glossarium Salicum* de Chifflet au mot *Alodes*, & les Notes de Mr Bignon sur Marculphe Liv. I. ch. 12. Liv. II. ch. 4. 6. & 9. Dans les Capitulaires de Charlemagne, de Loüis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, on trouve cette perpétuelle opposition entre bénéfice, & *aleu.* Le P. Sirmond en distingue de trois sortes; propres, acquêts, & ceux qui provenoient de la libéralité du Prince. Cette prérogative des *aleuds* sur les bénéfices dura jusqu'à la décadence de la seconde race. Alors les *aleuds* changèrent de nature. Les Seigneurs féodaux contraignirent les possesseurs des biens allodiaux de les tenir d'eux à l'avenir. Ce changement arriva en Allemagne aussi-bien qu'en France. Il n'y eut que les villes qui se conservèrent un peu davantage contre l'oppression; c'est pourquoi l'on y trouve encore plus de francs *aleuds.* Ainsi les *alodes*, ou les *aleuds*, dans leur naturelle signification, n'étoient autre chose qu'une propriété héréditaire. Mais présentement ce mot n'est plus en usage qu'en y ajoûtant le mot de *franc*; & alors il signifie une terre, Seigneurie, ou héritage, soit noble, soit roturier, indépendant de tout Seigneur, qui ne doit aucune charge ni redevance, & qui n'est sujet à aucuns droits, ni devoirs Seigneuriaux: il est seulement sujet à la jurisdiction. L'usurpation des féodaux sur les biens allodiaux alla si loin, que presque tous les *aleuds*, ou leur furent assujettis, ou furent eux-mêmes convertis en fiefs. De-là est venuë la maxime, *Nulle terre sans Seigneur.* Sur ce fondement la plûpart des Docteurs François tiennent que le *franc-aleu*, étant un privilège, & une concession particulière contre le droit commun, tout héritage est présumé tenu d'un fief, à moins que le *franc-aleu* ne soit prouvé par un titre spécial. La présomption générale est pour le Seigneur; surtout quand son territoire est continu, & uniforme, ensorte qu'il ne s'y trouve point de terre *en franc-aleu* qui y soit enclavée. En ce cas il faut que celui qui prétend posséder un *franc-aleu*, le justifie par un titre particulier. En quelques lieux, on distingue entre un *franc-aleu* noble, & un *franc-aleu* roturier. Le *franc-aleu* noble, est celui qui est érigé en fief, où il y a Justice, censive, & fief mouvant de lui. Le *franc-aleu* roturier, est celui qui n'a ni Justice, ni fief relevant de lui: il se partage roturièrement, & l'autre noblement. Voyez Du Moulin sur l'art. 68. de la Coûtume de Paris. En Latin *allodium.*

L'origine de ce mot est fort controversée. Mr Caseneuve dit qu'elle n'est guères moins inconnuë que celle du Nil. Budée & Alciat le dérivent de *a*, & de *laudare*, parce que celui qui tient en *franc-aleu* n'est point tenu de loüer, ni de reconnoître aucun Seigneur: Bodin, de *aldius*, ou de *aldia*, qui dans les Loix des Lombards signifie un *Affranchi*: Vossius, de l'Allemand *al-oudt*, qui signifie, Ce qu'on possede en propre d'ancienneté, sans aucun bienfait de Seigneur: Caseneuve, de *a*, & de *leo*, ou de *an lodt*, après Rhénatus, vieux mots Allemands, qui signifioient *sort*, croyant que ces terres en *franc-aleu* étoient venuës d'un ancien patrimoine, & n'avoient point passé par le sort qu'avoient jetté les Conquérans des Gaules, quand ils avoient partagé entre eux les terres qu'ils avoient usurpées. Hauteserre, après Dominicus, le dérive de l'Allemand *ohn leiden*, qui veut dire, *sans sujettion.* Quelques-uns le dérivent de l'Hébreu *halal*, qui signifie *laudare*, *quasi possessionem laudatam habere.* Lipse le dérive de *Alendi*, Isle d'Allemagne: Borelli du Grec ἄνετος, c'est-à-dire, *libre*; car en effet *alleu* signifie *franchise.* Le P. Ménetrier, dans son histoire de la ville de Lyon, p. 94. veut que ce nom vienne du nom *Alauda*, mot Gaulois, qui selon lui signifie franc, ou libre; d'où vient qu'il appelle Légion libre, celle que César avoit appellée

Auteurs là-dessus, & ne se
es incertitudes, il y a plus
t Galand, que *leud* est un
isc, dont Pasquier dit que
r observe dans ses Recher-
s Grégoire de Tours & Ai-
t les nomme *Allodes*, &
la reconnoissance censuel-
, en conséquence de quoi
-*alleud* quand nous n'en
iflet dans son Glossaire Sa-
ael, qui signifie *ingenuum*,
, qu'il interprete : *Onus*
ge, ce que je prends pour
mand *laden*, qui veut di-
, s'est formé *Ael-lod*, *Al-*
time, que je prends pour

village, ou une bourga-
nes, sont appellez *Aldii*,
mot *ael*, ou parcequ'ils
ges, dans les tèrres que
ils étoient une partie de
voir rencontré la vérita-
le dérivant de deux mots
all, tout, & *lod*, reve-
lodes, veut dire un bien
lui qui possède le fonds,
éxprimé par le terme de
uvergne qu'on appelle
les. Voyez Mr Bignon
Capitulaires de Char-
aire.
franc-alleu. *Immunis*,
point de lods & ven-
Les fonds *allodiaux* ne
é. Propriétaires & pos-

é de ce qui est allodial;
d'un héritage. Loüis
1641. ordonna, que
opriétaires & posses-
age, & franche Bour-
uraffent confirmées,
ilité, le tout en payant
eroient moderément

, ou d'un seul métal
emperatio. On le dit
les monnoyes. Le ti-
ité d'*alliage* qu'on y
celui de Paris, par-
ur les statuës se fait
ivre jaune. FÉLIB.
t il ne fût fait aucun
E BLANC. Voyez
§. 8.
nge des métaux qui
reté. 2°, L'épargne
iner. 3°, La nécessi-
d'autre métal, afin
La fonte des mon-
is de la fabrication
s Princes pour leur

de plusieurs choses
leur. Par la règle
e mélange de cho-
de chacune de ces
rtain pied, afin de
ombre.
rte de mélange &

qui est noire & oblongue, est contenuë dans des siliques longues, angulaires, & divisées en deux loges, dans chacune desquelles il y a une semence. *Alliaria.* C'est une espéce de Juliene, ou *Hesperis.* Quelques-uns l'appellent, *Hesperis allium redolens.* On s'en sert dans les sausses, & dans les ragoûts. Elle est bonne aussi pour faire uriner, contre le venin, contre les vieilles toux, & surtout contre la gangrène.

ALLIANCE. s. f. Liaison qui se fait entre deux personnes, ou deux familles, par le moyen d'un mariage. *Affinitas, affinitatis conjunctio.* Il y a plusieurs *alliances* contractées entre ces deux maisons. L'heureuse *alliance* de la France & de l'Espagne. L'*alliance* est une cause de récusation. Les Romains blâmoient les *alliances* basses dans les Princes, elles choquoient leur amitié, dit Tacite. DE ROCH. La loi des douze Tables défendoit les *alliances* entre les personnes inégales de biens, & de condition. ID. Les mariages étoient défendus en Portugal entre les hommes, qui n'avoient jamais fait la guèrre, & les filles des nobles. ID. Ce mot vient d'*adligatio.* HUET.

ALLIANCE, se dit figurément en choses spirituelles & morales. Il se contracte une *alliance* spirituelle au Batême entre le parrein & la marreine, le père & la mère du batisé. La plûpart des Bourgeois s'appellent compère & cousin, & il n'y a rien de plus ordinaire entr'eux que ces noms d'*alliance.* CAIL. Il n'y a de véritable grandeur pour un Chrétien, que celle d'être à JESUS-CHRIST, & de le servir : mais il faut qu'une personne qui s'est donnée à lui par l'engagement des vœux, se tienne tellement heureux de la noblesse de cette *alliance*, que, &c. AB. D. L. TR.

ALLIANCE, se dit aussi des unions, des ligues, des traitez qui se font entre des Souverains & des États, pour se joindre d'intérêt dans une défense commune. *Fœdus.* La Triple *alliance* de la Hollande avec la Suéde & l'Angleterre a été fort fameuse. Ainsi on dit, jurer *alliance* avec quelqu'un. ABLANC. Recevoir quelqu'un en son *alliance.* ID. Rompre, quitter l'*alliance* de quelqu'un. ARN. C'est en ce sens qu'on dit, l'*alliance* de Dieu avec les hommes, ou avec son peuple. L'Arche d'*alliance* chez les Juifs étoit le coffre où étoient enfermées les Tables de la loi, qui contenoient les principaux articles de cette *alliance.*

ALLIANCE, se dit figurément pour union, mélange. *Societas, commercium.* Faire *alliance* des maximes de l'Évangile avec celles du monde. PASC. Il faut que l'art vienne au secours de la nature, parce que c'est leur parfaite *alliance* qui fait la souveraine perfection. BOIL. L'*alliance* monstrueuse que vous faites de la sainteté avec les crimes les plus détestables, est une preuve que vous n'avez nulle idée de la piété. NICOL. Les *alliances* fermes & durables sont appellées des *alliances de sel*, parce que le sel est incorruptible, ou bien parce que le sel est le symbole de la sagesse, qui fait présumer qu'elles ont été faites avec mûre délibération. DE ROCH.

ALLIANCE. Terme d'Orfévre. Bague ou jonc que l'accordé donne à son accordée, où il y a un fil d'or & un fil d'argent. *Sponsalium annulus.*

ALLIER. v. act. Fondre differens métaux ensemble pour les mêler, ou les joindre. *Metalla commiscere.* L'or & le fer ne s'*allient* point ensemble pour se mêler, non pas même pour se souder, si ce n'est par le moyen du cuivre. L'étain fondu avec l'or s'*allie* tellement qu'on ne les peut séparer, & il gâte toute une fonte. Ce mot vient d'*adligare.*

ALLIER, se dit figurément en Morale, pour dire, Joindre une famille à une autre par quelque mariage ; & alors il se dit avec le pronom personnel. *Inire affinitatem.* Cette maison est bien noble, elle s'est *alliée* plusieurs fois avec des Princes. Quand on s'est *allié* dans une maison, on est réputé de la même famille. Le compérage est une voye de s'*allier* spirituellement.

ALLIER, signifie aussi en parlant d'États & de Souverains, Se confédérer, se joindre d'intérêt ; faire ligue offensive & deffensive contre un ennemi commun. *Fœdus icere, sancire.* Les Suisses se sont toûjours *alliez* avec la France.

ALLIER, se dit figurément pour mêler, joindre ensemble. *Jungere, conjungere, sociare.* Vous *alliez* les loix humaines avec les divines. PASC. Avec le pronon personnel, il se dit pour s'associer, se joindre. La misericorde & la vérité s'*allieront* heureusement. PORT-R.

ALLIÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Affinis*, *conjunctus*, *sociatus*, *fœderatus*, dans le sens de leurs verbes.

ALLIÉ, est aussi substantif, Confédéré. *Socius*, *fœderatus*. Les Rois ont grand soin de prendre les interêts de leurs *alliez*. Les Romains avoient beaucoup de Rois *alliez*. Il a fait rendre les places prises sur ses *alliez*.

> *Alliée, ou plûtôt, sujette des Romains,*
> *De leur choix l'Arménie attend ses Souverains.* CREBILL.

ALLIER. s. m. Filet tendu sur deux bâtons, propre à prendre des cailles & des perdrix, qu'on appelle aussi *trimallier*, parcequ'il est fait de trois doubles de mailles. *Rete triplici hamulo consertum.* Les *alliers* sont défendus par les Ordonnances.

Ces mots viennent du Latin *alligare*, *lier*.

ALLIER. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois certains oiseaux qui vivent de rapine, comme on l'a dit au mot ALLERION. Espéce d'oiseaux de proye.

ALLIER. s. m. Nom de fleuve. *Elaver*. L'*Allier* sort de la montagne de Losève, la plus haute du Girandon, traverse l'Auvergne & le Bourbonnois, & se jette dans la Loire au dessous de Nevers, à un endroit appellé pour cela le Bec d'*Allier*, *Os Elaveris*. *Allier* est un nom formé par corruption, du nom Latin *Elaver*, qui se trouve dans César. Pour le Bec d'*Allier*, quelques Auteurs veulent que ce soit une corruption de *bucca Elaveris*, la bouche d'*Allier*. Peut-être aussi a-t'on appellé cet endroit-là bec, *rostrum*, à cause de la pointe de terre qui fait le confluent des deux rivières. Quoi qu'il en soit, il faut prononcer Bé d'*Allier*, sans faire sonner le *c* : c'est l'usage.

ALLIOTH. Terme d'Astronomie. C'est le nom d'une étoile de la queuë du grand Ours, dont l'observation est d'un grand usage sur mer. Elle sert aussi à connoître la hauteur du pôle. Observez quand l'*Allioth* passe le méridien sous le pôle; prenez alors la hauteur de l'étoile polaire avec un quart de cercle, & de la hauteur trouvée retranchez 2° 25', qui est la distance du pôle à l'étoile polaire, ce qui reste est la hauteur du pôle. HARR.

ALLOBROGE. s. m. *Allobrox*. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois un ancien peuple de la Gaule Narbonnoise, peuple puissant, dit Polybe Liv. XXX. ch. 50. qui les appelle en Grec, aussi-bien que Ptolemée, Ἀλλόβριγες, *Allobriges*. Quelques-uns prétendent qu'*Allobroges* s'est dit pour *Ariobroges*, formé d'ἄρειος, *martial*, *belliqueux*, & *brig*, qui en cette langue signifioit peuple, nation. D'autres le dérivent d'ἄλλος, Βρύγιος; & disent qu'il signifie une nation qui habite un païs coupé de montagnes & de vallées. Étienne Barlet a crû que ce nom étoit composé d'ἄλλος, & de βρότος, & qu'ils le prirent par vanité, pour dire qu'ils étoient autres que des hommes mortels. Ils croyoient, ajoûte-t'il, que le Soleil est l'image corporelle de Dieu invisible, & ils l'adoroient par cette raison. Les Chaldéens nommoient Dieu *Alla*; & les Allemands *Brox*, ou *Brox*, toute médaille où est gravée une tête. D'*Alla*, & de *Brox*, a été composé *Allobrox*; ce sont des rêveries. Chorier a grande raison d'en juger ainsi. Un ancien Scholiaste de Juvenal dit, qu'en Gaulois *broga* signifie *champ*, terre, & qu'*Allobrox* est composé de *alius*, autre, & *broga*, comme qui diroit une homme venu d'une autre terre, venu d'ailleurs; mais le nom d'*Allobroge* étoit fait long-tems avant que la langue Gauloise fût mêlée de Latin : ainsi Mr Bochart tire plus vraisemblablement ce nom de בּרא, *bro*, qui en langage Celtique, comme en Hébreu, signifie *champ*, *terre*. C'est ce qu'a voulu dire le Scholiaste de Juvenal, qui n'a pas sçû distinguer l'inflexion Latine *gis*, *gi*, *ga*, des radicales *bro*. *Al* en cette occasion, comme en Hébreu, על, signifie *haut*; de sorte qu'*Allobroge* signifie celui qui habite un païs élevé, montagneux, des montagnes; un montagnard, nom qui convient très-bien aux *Allobroges*, puisqu'ils occupoient depuis Genève jusqu'au Rhône toute la Savoye & le Dauphiné; païs plein de montagnes & de très-hautes montagnes. Ptolemée dit que Vienne étoit la Capitale des *Allobroges*. D'autres dérivent ce nom du Grec Ἄρειος, qui signifie *martial*, *belliqueux*, de Ἄρης, *Mars*, & du Gaulois, *Brig*, qui signifie *nation*, *peuple*. Geoffroy de Viterbe, Secretaire des Empereurs Conrad III. Frederic I. & Henri IV. dans l'onzième siécle, tire ce nom de celui d'une rivière nommée *Labroga*, sur les bords de laquelle les *Allobroges*, selon lui, habitèrent d'abord. Borel dit qu'il vient d'*al*, & de *brava*, parceque les *Allobroges* étoient un peuple de *Gallia bracata* : & ailleurs il dit qu'il vient d'*al*, *tout*, *lo*, *haut*, & *brig*, ou *brug*, *pont*, ou *tour*, *donjon*, *montagne*, comme s'il y avoit *berg*. J. Picard, dans sa Celtopédie Liv. III. pag. 126. a pensé que ce nom étoit Grec, ἀπὸ τῶν ἄλλων καὶ τοῦ βρύειν, c'est-à-dire, de ἄλλος, *autre*, & βρύειν, *foudre*, *être en mouvement*; *quòd aliis atque aliis rebus moveantur*, parce qu'ils étoient remuans, & qu'ils aimoient le changement. Il prétend que c'est à cela qu'Horace fait allusion Épod. XVI. *Novisque rebus infidelis Allobrox*. Mais on peut dire contre ces étymologies que dans les prémiers tems les lieux n'ont point donné le nom aux hommes, mais plûtôt les hommes aux lieux. C'est un principe dont il ne faut guère s'écarter dans cette matière. Joint qu'il n'est pas sûr que les *Allobroges* ayent habité d'abord les rivages de la Labroga. Un nom Grec pour les Gaulois, ou la composition d'un mot Grec & d'un nom Celte, ou Gaulois, ne revient pas davantage, & Ἀλλόβρυγες s'écrit par un *iota*. Il paroit que Mr Bochart a été le plus heureux. César Liv. I. ch. 6. Ciceron dans son Oraison pour Fonteius. Strabon Liv. IV. Tite-Live Liv. I. de la Décade III. Tacite Liv. I. Hist. ch. 66. Polybe Liv. XXX. 50. Mr Valois *Notit. Gall.* sur Vienne parlent des *Allobroges*. Les Anciens font mention du Sénat & du peuple des *Allobroges*. Aujourd'hui par *Allobroge* nous n'entendons que les Savoyards, & de-là est venu que dans le stile comique & burlesque, il est pris pour grossier. Il parle François comme un *Allobroge*. Cette manière de parler n'est pas nouvelle, & nous trouvons dans Juvenal Sat. VII. v. 214. qu'un certain Rhéteur Gaulois, nommé Rufus, & qui eut de la réputation, traitoit Ciceron d'*Allobroge* par mepris. Voyez le IIe Livre de l'Histoire de Dauphiné de Chorier. Il y a plusieurs choses sur les *Allobroges*.

ALLOBROGIE. s. f. *Regnum*, ou *Ditio Allobrogum*. Chorier prétend que le Royaume de Bourgogne a porté ce nom. Voici ses preuves & ses paroles. Conrad Abbé d'Ursperg écrivant que ceux qui étoient autrefois appellez *Allobroges* sont présentement nommez Bourguignons, dit, que ce que nous appellons aujourd'hui Dauphiné, a été nommé autrefois Bourgogne. L'Auteur des Actes du Martyr S. Alban, publiez par Canisius, donne de même à Sigismond fils de Gondebaud le titre de Roi très-Chrétien des *Allobroges*. Guntherus parlant à l'Empereur Frédéric I. dit aussi *Allobrogum Regna*, pour la Bourgogne. D'où il conclut, Peut-on nier que le Dauphiné, ou païs des *Allobroges*, n'ait été la principale Province de cet État, puisqu'à cause d'elle tout le Royaume de Bourgogne a été appellé autrefois le Royaume des *Allobroges* ?

ALLOBROGIQUE. adj. m. & f. *Allobrogicus*. Qui appartient, ou qui a rapport aux *Allobroges*. On donne le titre d'*Allobrogique* à Q. Fabius Maximus, pour avoir vaincu les *Allobroges*. PLINE L. VII. ch. 50.

ALLOCATION. s. f. Terme de compte, qui se dit lorsqu'on approuve, & qu'on allouë un article, & qu'on le passe en compte. *Computationis approbatio*. Il y a la moitié des articles de ce compte qu'on dispute, dont on ne sçauroit obtenir l'*allocation*. Ce mot vient du Latin *alloco*.

ALLODIAL, ALLODIALITE. Voyez après ALLEU.

ALLOISE. s. f. Charge, Dignité, ou Juridiction d'Alloüé. On trouve dans l'Histoire de Bretagne Tom. II. pag. 1085. que le Duc François donne au Duc de Rays Amiral de France, & à ses héritiers, privilège de congié & de menée à se délivrer à ses Généraux plaids de Nantes, au quint jour d'iceux, sans que eux, leurs Officiers & Sujets, &c. soient tenus obéir à l'*Alloise* de Nantes.

ALLONGE. s. f. Ce qu'on ajoûte à une étoffe, ou à autre chose, pour la rendre plus longue. *Additamentum*. Cette juppe étoit trop courte, il a fallu mettre une *allonge* par en bas. On a mis des *allonges* à ces guides pour mener les chevaux du train de devant, qui font à la volée.

ALLONGE. s. f. Terme de Marine. Piéce ou membre d'un vaisseau, qui sert à allonger un autre membre. On appelle *allonge première*, celle qu'on empâte avec la varangue, & avec le genoüil de fond. *Allonge seconde*, celle qui s'élève au dessus de la première, avec le bout du genoüil de fond. *Allonge de revers*, celle qui est plus proche du plat-bord, & qui termine la hauteur du côté du vaisseau. *Allonges de treport*, deux *allonges* qui sont mises au dessus des étains. *Allonge de porque*, une piéce de bois qui *allonge* une porque. *Allonge d'écubiers*, sont des piéces de bois plattes, dans lesquelles on perce les écubiers, ou les trous pour passer les cables du vaisseau. *Allonge de poupe*, est la dernière piéce de bois au plus haut, qui étant assemblée avec le bout supérieur de l'étambord, forme le bout de la poupe.

ALLONGE. Terme de Boucher. Nerf de bœuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fer où la viande est attachée. *Nervus bubulus intortus, & hamo præfixus*.

ALLONGEMENT. s. m. Ce qui allonge, qui rend plus long. *Productio*. Le régime de vivre sert beaucoup à l'*allongement* de la vie. L'*allongement* des procès n'est causé que par les chicannes que font les Procureurs. De quoi ai-je profité que d'un *allongement* de nom? MOL. Comment se fait l'*allongement* & la grosseur tant de la tige & des branches, que des feuilles & des fruits. LA QUINT.

ALLONGER. v. act. Rendre plus long. *Producere*, *extendere*. *Allonger* une jupe, une corde, l'allée d'un jardin, son chemin.

Il

ine, *allonger* la tèrre;
e long de la tèrre. *Ter-*
e, l'étendre jusqu'à un
er, soit pour mouiller
, l'étendre sur le pont,

es phrases. On dit à un
narché, les veaux s'*al-*
e, le parchemin; pour
oir qu'on a reçû; dire
i courroye se dit aussi
ou une piéce de vers.

ye,
ii,
i.

xtensus.
llongé, celui qui a les
llure qui a touché les

gé, quand il a toutes
les doit avoir. *Majo-*

oint, ou article, en
prement dans les red-
après qu'on en a re-
not vient de *los*, an-
approbation. Et en
approuver, selon Ni-
qu'il vient de *locum*
onvient aux compa-

sations. Cette pro-
ne vous passera pas,
beaucoup qu'on ne

ompagnons qui ont
gagent encore pour
nductus. Les compa-
s *alloüez*, ceux qui
utrefois *alloüé* s'est
articuliérement en
i des Ordonnances
ril 1415, porte *Al-*
. Voyez l'Histoire
. *Alloüé* se dit aussi
ppelle aujourd'hui
eux titres, *Lui*, *ou*

lle que celle d'un
es jeunes gens qui
it manger par ex-
-à-fait bas, & ne
t est tout allouvi.
Judicis Subsidiarii
ne Tom. II. pag.
Alloüyse de Nan-

sulte du mélange
té entre eux, ou
d'or & d'argent
ummaria conflatu-
pour être de bon
deniers de fin,
i composé de *loy*,
l'Édit & la Loy.
toute autre cho-
lsifiée. *Adulteri-*

ALUCHON. s. m. Le bout d'un hérisson, qui est une espéce de dent, ou de pointe, qui entre dans les fuseaux, ou la lanterne des moulins, & autres machines qui se meuvent par rouës & pignons.

ALUMELLE. s. f. C'est la partie trenchante des couteaux, des rasoirs, des ganifs, des ciseaux, laquelle est faite de fer & d'acier. *Lamina, lamella*. Ce mot commence à vieillir, si ce n'est peut-être parmi les Jardiniers. Car La Quintinie Part. IV^e^, chap. 10, en parlant des outils nécessaires pour tailler des arbres, dit: Il faut que l'*alumelle* de ces serpettes soit d'une médiocre longueur. Et plus bas: Il est bon que le premier doigt soit étendu le long du manche jusque sur le bord de l'*alumelle*, pour conduire plus droit le mouvement de la scie. Et en ce dernier endroit il le prend pour le fer d'une scie. En sa place on dit une *lame*. Les Prêtres en divers endroits appellent *allumelle*, une soutane sans manches.

On dit proverbialement, qu'un homme s'est tué de sa propre *allumelle*; quand il a trop fait la débauche de vin ou de femmes.

ALLUMER. v. act. Produire de la lumière en attachant le feu à quelque matière combustible, capable de donner de la clarté. *Accendere*. *Allumer* un flambeau. *Allumez* la lanterne.

On le dit aussi du feu qu'on attise, & qu'on souffle simplement pour avoir de la chaleur. *Ignem suscitare*. On *allume* le feu avec un fusil & de la mèche. En soufflant le feu il s'*allume*. Le feu d'une forge s'*allume* davantage en y jettant quelques gouttes d'eau.

ALLUMER, se dit figurément en Morale des passions, & signifie enflammer, exciter. *Incendere, inflammare*. Son excuse, au lieu d'adoucir son maître, a *allumé* sa colère. Un amant se plaint que les yeux de sa maîtresse ont *allumé* un grand brasier dans son cœur. Ce n'est pas peu pour vous d'avoir *allumé* le cœur d'un homme aussi froid que je suis. VOIT. La loi de Dieu excite, & *allume* en nous son amour de plus en plus. PORT-R. Les efforts qu'on fait pour se délivrer de l'amour, ne servent bien souvent qu'à l'*allumer*. LA BRUY.

Ma flamme par Hector fut jadis allumée;
Avec lui dans la tombe elle s'est renfermée. RAC.

Il y a des boutefeux qui *allument* des séditions, des guèrres. On dit aussi en débauche, *allumer* la lampe, pour dire, verser du vin dans un vèrre à quelqu'un pour l'obliger à boire.

ALLUMÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Accensus*.

ALLUMÉ, en termes de Blason, se dit des yeux, quand ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal. *Rubris oculis*. Robert I^er^ Duc de Bar portoit d'azur à deux bars, ou barbeaux d'or, dentez, & *allumez* d'argent.

ALLUMÉ, se dit aussi de la flâme d'un bucher, d'un flambeau, & d'un bâton qui est brûlant. Saint François de Paule portoit d'or au phœnix de gueules, sur un bucher *allumé* de même.

ALLUMETTE. s. f. Petit bâton de bois sec, ou de roseau trempé dans du souffre, qui sert à allumer la chandelle. *Sulphuratum*. On dit, quand on veut vanter du bois à brûler, qu'il brûle comme des *allumettes*. Une femme avare veut qu'on fasse servir les *allumettes* par les deux bouts.

Ces mots viennent de la proposition *ad*, & de *lumen*, *lumière*, qui vient de *lucere*, *luire*.

ALLURE. s. f. La manière de marcher ou de se transporter d'un lieu à un autre. *Incessus*, *ingressus*. On connoît bien des gens à leur *allure*. L'*allure* par eau est la plus douce.

ALLURE, se dit du train, de la marche du cheval. *Gradus*. Ce cheval a l'*allure* froide, pour dire, qu'il ne lève pas assez le genou, ni la jambe, & qu'il rase le tapis. Ce barbe a de belles *allures*; pour dire, qu'il a la marche belle. Il n'y a personne qui puisse parfaitement dresser un cheval, qu'il ne sçache exactement toutes leurs *allures* naturelles, & les actions des jambes. NEWCAST. Les *allures* naturelles sont le pas, ou petit trot, le trot, l'amble, le galop. Si le cheval continuë à falsifier son *allure*, donnez-lui de l'éperon dans la volte. ID.

ALLURES DE CERF. Ce sont les endroits par où il passe. *Cervi via*.

ALLURES, se dit aussi au figuré, en parlant de la conduite, & des intrigues de quelqu'un. *Agendi ratio, consilia, artes.* J'ai bien reconnu à ses *allures* qu'il briguoit secrettement cet emploi.

Ce mot a la même étymologie que son verbe *aller*.

ALLUSION. s. f. Terme de Rhétorique. C'est une figure qui se fait par un jeu de mots presque semblables. *Annominatio, lusus in verbis.* L'affectation des *allusions* est extrêmement vicieuse en France. Et même sans affectation, elles passent pour froides, à moins qu'elles ne soient fort heureuses. Mais on peut élégamment faire *allusion* à quelque apophtegme, à quelque histoire, à quelque coutume, lorsqu'on dit quelque chose qui y a du rapport, & qu'on veut faire entendre au lecteur, ou à l'auditeur, qu'on y a pensé en l'écrivant. *Rei alterius ex altera notatio.*

ALLUVION. s. f. Accroissement qui se fait le long des rivages de la mer, ou des grandes rivières, par les tempetes, ou les inondations. *Alluvio.* Le droit Romain met l'*alluvion* entre les moyens légitimes d'acquerir par le droit des gens. Il définit l'*alluvion*, un accroissement latent & caché; parcequ'il faut que cela arrive presqu'imperceptiblement. Car si un débordement subit de la rivière détachoit une portion considérable d'un fond pour le joindre à un heritage voisin, en ce cas cette portion n'est point censée acquise par le droit d'*alluvion*, & le premier propriétaire la peut reclamer. Les *alluvions* ont éloigné Aiguesmortes de la mer, ou il y avoit un port du tems de Saint Louis. Cette Isle s'est faite par *alluvion*; le Seigneur voisin prétend qu'elle est à lui par droit d'*alluvion*.

ALLYRE. s. m. *Illidius.* Voyez ALIRE.

ALM.

ALMADIE. s. f. Terme de Marine. Ce sont de petites barques de quatre brasses de long, faites souvent d'écorce de bois, dont usent les Sauvages de la côte d'Afrique. *Cymbula.* C'est aussi un vaisseau des Indes, long de 80 pieds, & large de six ou sept, qui ressemble à une navette, à la réserve de son derrière qui est quarré. Voyez ALMODIE.

ALMAGESTE. s. m. Terme qui se dit d'un livre fameux composé par Ptolomée, où il a recueilli un grand nombre de problémes des Anciens, servant à la Géometrie, & à l'Astronomie. *Almageste Ptolomai.* Il est intitulé en Grec, σύνταξις μεγίστη: ce dernier mot joint avec l'article Arabe *al*, lui a fait donner le nom d'*Almageste* par les Arabes, quand il fut traduit par l'ordre de Maimon Calyphe de Babylone vers l'an 800. *Almagesthi* est le mot Arabe; & nous en avons fait *Almageste.* Le Pere Jean Baptiste Riccioli a fait aussi une Astronomie reformée, qu'il appelle *Almageste* nouveau, où il a compilé toutes les observations des Astronomes anciens, & modernes, & en a conferé les hypothèses.

ALMANACH. s. m. Calendrier ou table où sont écrits les jours, & les fêtes de l'année, le cours de la lune, &c. *Ephemeris, Lunarium motuum Ephemeris, Calendarium.* Cardan a fait un Traité *de supplemento Almanach.*

Ce mot est Arabe, composé de l'article *al*, & de *mana*, qui signifie *compter*. NICOD. C'est aussi l'opinion de Saumaise dans ses prolégomènes sur Solin. Covarruvias dit, que selon quelques-uns ce mot vient de *manach*, qui signifie, selon eux, *Calendrier*. Il ajoûte que Diego Durrea assûre que la terminaison Arabe de ce mot est *manaquebu*, du verbe *necaba*, qui signifie, *prédire l'avenir*. Cependant il soutient que ces deux sentimens ne reviennent qu'à une même chose. Car l'Hébreu *manach* signifie, *nombrer, supputer*. Or tout le monde sçait que les *Almanachs* ne consistent qu'en supputations astronomiques. Scaliger dit qu'il a été fait de l'article *al*, & de Μὴν, mot Grec qui signifie *mois*. Scaliger sur le *Culex* de Virgile, prétend que les Arabes l'ont pris du Grec *μηνακὸς*, qui signifie *cours des mois*, en préposant leur article *al*, comme alembic, almageste, alchymie. D'autres croyent que ce mot vient des Égyptiens long tems avant les Arabes. DU CANGE. Ménage dit que les Arabes l'ont fait du Persan *salmaha*, qui signifie, la *période de la lune*. M. Chastelain dans ses Notes sur le Martyrol. au 1er Janv. dit qu'il vient du mot Hébraïque *manha*, (il falloit dire *minhha*) avec l'article *al* des Arabes. *Manha*, ajoute-t'il, signifie present, ou don. Et le sçavant Golius en ses Notes sur les Élémens Astronomiques d'Alfragan dit, que presque dans tout l'Orient les sujets font des présens aux Rois au commencement de l'année, & entre autres les Astrologues, qui leur donnent les Éphémérides de l'année qui commence; d'où, dit-il, ces Éphémérides ont été nommées *Almanha*; c'est-à-dire, Étrennes. Cornelius Kiliam croit que le mot *Almanach* est un mot Allemand, & que *Almanach*, est comme si l'on disoit *almaen acht*, *omnium lunarum totius anni consideratio, consideration de toutes les lunes de l'année.*

L'*Almanach* du Palais, est celui où on marque les jours où le Parlement ne s'assemble pas. *Fori Ephemeris, Calendarium.* *Almanach* Historial, est un Journal où on marque quelques histoires mémorables au jour où elles sont autrefois arrivées. *Fasti.* On appelle ordinairement *Almanach* de l'Observatoire, le petit Livre intitulé *Connoissance des tems*, qui paroît tous les ans depuis plus de 20 ans, & qui contient plusieurs supputations astronomiques: on l'attribuoit à Messieurs de l'Observatoire, ou de l'Académie des Sciences, quoique M. le Fevre ou M. Lieutaud, ou quelque autre particulier, en fût seul l'Auteur, & que les autres n'y eussent d'autre part que d'y avoir fourni quelques mémoires, sans garantir tout le reste. En 1703. on a donné une nouvelle forme à cet ouvrage; Messieurs de l'Académie des Sciences y ont eû plus de part qu'auparavant, c'est par leur ordre & sous leur direction, que M. Lieutaud a fait les calculs astronomiques, & y a ajoûté plusieurs mémoires & remarques très-curieuses que l'Académie lui a fourni. Par une Ordonnance de Charles IX. aux Etats d'Orléans en 1560. art. 26. il est défendu à tous Imprimeurs, ou Libraires, d'imprimer ou exposer en vente aucuns *Almanachs* & prognostications, qu'auparavant ils n'ayent été visitez par l'Archevêque, ou Évêque, ou ceux qu'il commettra; & il est ordonné qu'il soit procedé par les Juges extraordinairement, & par punition corporelle, contre celui qui aura fait & exposé lesdits *Almanachs*. Henri III. confirma cette Ordonnance aux États de Blois en 1579. art. 36. qu'ils soient approuvez par des certificats signez de la main des Archeveques ou Évêques, & qu'il y ait aussi permission du Roi ou des Juges ordinaires. Louïs XIII. confirma ces Ordonnances le 20. Janv. 1628. & fait défenses à toutes sortes de personnes de faire ni composer aucuns *Almanachs* & prédictions hors les termes de l'astrologie licite; même d'y comprendre les prédictions concernant les États & personnes, les affaires publiques & particulières, soit en termes exprès, ou couverts & généraux, ni autres quelconques, & d'y employer & mettre autre chose que les lunaisons, éclipses, & diverses dispositions & tempéramens de l'air & déréglemens d'icelui. DE LA MARRE.

On dit proverbialement, Je ne prendrai pas de vos *Almanachs*; pour dire, Je ne prendrai pas vôtre conseil sur l'avenir; vos prédictions ne sont pas seures. J'ai beau dire la vérité, on ne prend plus de mes *Almanachs*. ABLANC. On appelle un faiseur d'*Almanachs*, un ridicule Astrologue Judiciaire. On dit aussi que quelqu'un fait ou s'amuse à faire des *Almanachs*, quand il s'occupe a des imaginations vaines, & grotesques. On dit aussi d'une personne qui se ressent de quelque infirmité à tous les changemens de tems, que son corps est un *Almanach*.

ALMANDINE. s. f. Pierre précieuse. C'est une espéce de rubis beaucoup plus tendre, & plus léger que le rubis Oriental, & qui tire plus sur la couleur du grenat, que sur celle du vrai rubis. Elle est pourtant au nombre des pierres les plus estimées, quoiqu'elle céde au vrai rubis. On l'appelle aussi *Albandine*. Ce mot vient d'*Albanda*, ville de Carie, d'où Pline dit qu'on l'apporte.

ALMAQUE. s. m. & nom propre d'homme. *Almachius.* Saint *Almaque*, appellé Télémaque par Théodoret, fut massacré par les Gladiateurs, ou par le peuple, en tâchant de le retirer des spectacles des jeux séculaires qu'Honorius avoit permis aux Gentils de Rome. Honorius touché de la généreuse résolution de ce Saint supprima entièrement ces spectacles, & fit mettre *Almaque* au nombre des Martyrs. C'est peut-être dans la vûë de cet heureux succès, & de cette victoire de l'Église sur le Paganisme, que Théodoret a donné à ce S. Martyr le nom de Télémaque, qui veut dire *fin du combat.* Il se peut faire aussi que par une alteration de nom qui n'est pas sans exemple, celui que les Grecs appelloient Telémaque, ait été nommé depuis *Almaque* par les Latins. BAILL. Le P. Ruinart croit aussi, après Baronius & Bollandus, que *Almaque* est le même que le Télémaque de Théodoret, Hist. Eccl. Liv. V. ch. 6. Chastelain est d'un sentiment contraire. Il veut avec Galesinius qu'il ait souffert sous Dioclétien. Voyez ses Notes sur le Martyrologe au 1er jour de Janvier. Wake Protestant Anglois, dans un Livre écrit contre la vie de S. Ignace par le P. Bouhours, & intitulé, *De l'Enthousiasme*, a donné dans des imaginations, qui font voir le peu de connoissance qu'il a des anciens manuscrits. Il prétend que quelque Moine ignorant du 7e ou 8e siécle voyant au haut du Calendrier *S. Almanachum*, écrit par Abbréviation, selon la coutume de ce tems là, *S. Almāchum*, prit ce mot peu usité alors, pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaison en *us*, & le plaça après la Fête de la Circoncision. Mais cette fausse conjecture n'est pas difficile à réfuter. 1°, Il ne sçauroit faire voir un seul manuscrit, quelque ancien qu'il puisse être, soit de Calendrier, soit de Martyrologe, qui ait pour titre le mot d'*Almanachum*. 2°, On ne trouve pas que ce mot ait jamais été en usage dans la langue Latine. 3°, Quand ce mot auroit été en usage, ce n'eut pas été au titre du 1er Janvier qu'on l'auroit mis, mais

mais au titre du 25. Décembre, qui est le jour où commencent les plus anciens Martyrologes. CHASTEL. Voyez encore M. de Tillemont, Hist. des Emp. T. V. p. 805. 806.

ALMODIA. s. f. *Cymba.* C'est une espéce de barque, ou Chaloupe, dont les Négres, sujets & esclaves des Portugais, se servent dans les Indes Orientales. Les *Almodias* sont fort larges par en haut & très-étroites de quille, laquelle est si grande en quelques-unes, que quoi qu'elles ne soient faites que d'une seule piéce, elles ne laissent pas d'être aussi longues que les bords mêmes, comme celles de Goa. Celles qui sont les plus étroites de bord, sont faites de plusieurs ais cousus avec du cuir, & gaudronné, dont l'on appelle les plus grandes Coches; mais elles dansent si fort sur l'eau, qu'il semble qu'elles doivent renverser à tous momens; mais les Négres s'y tiennent fort assurez, quelque chargées qu'elles soient, & quelque tempête qu'il fasse. WICQFORT. *Amb. de Figuer.* Le plus grand nombre des Auteurs disent Almadie. Voyez ce mot.

ALMOHADE. s. m. C'est le nom de la quatrième race des Rois de Maroc & de Fez. Le prémier des *Almohades*, fut un Maître d'école nommé Abdalla, qui trouva le moyen de monter sur le trône vers le milieu du XII^e^ siécle: ce fut au commencement du XIII^e^ siécle pendant les dissentions des dix *Almohades*, fils de Mohammed-Euazir, que les Gouverneurs de Provinces se révoltèrent, & formèrent les Royaumes de Grenade, de Tremuen, de Tunis, de Tripoli, &c. D'HERBEL.

ALMORAVIDE. s. m. Nom de peuple. Les *Almoravides* habitent dans l'Afrique vers le mont Atlas. Les *Almoravides* s'emparèrent du Royaume de Fez, après avoir chassé les Zenetes, l'an de JESUS-CHRIST 1052. & y regnèrent cent ans environ, jusqu'aux Almohades.

ALMUCANTARA, ou ALMICANTARA. s. f. s. m. Terme d'Astronomie. Ce sont des cercles paralleles à l'horison qu'on s'imagine passer par tous les degrez du Méridien. Les Méridiens passent par tous le degrez de l'Equateur, & les *Almucantarats* passent par tous les degrez du Méridien de chaque lieu. Tous les *Almucantarats* sont paralleles à l'horison, & ont les mêmes pôles, sçavoir, le Zenith & le Nadir. Les *Almucantarats* sont à l'égard des Azimuths & l'horison, ce que les cercles qu'on appelle simplement paralleles sont à l'égard des Méridiens & de l'Equateur. De la manière dont on a écrit ici *Almucantarats* au pluriel avec un *t*, il semble qu'il faudroit écrire au singulier *Almucantarat*. Mais Messieurs Furetière & Corneille écrivent *Almucantara*, & le dernier avertit qu'il n'y a que quelques-uns qui disent au pluriel *Almucantarats*. Ce sont ceux qui sçavent l'Arabe, & qui expriment la manière dont ce mot est écrit en cette langue. M. d'Herbelot, qui écrit le mot Arabe *Almocantharat*, comme il faut l'écrire, dit cependant *Almucantarats* au pluriel, quand il explique en François ce que c'est. Ils servent à montrer la hauteur du soleil, & des astres, & sont décrits en plusieurs Quadrans & sur l'Astrolabe. Ce mot est tiré de l'Arabe *Almocantharat*.

ALMUGÉE. Terme d'Astrologie. Deux planètes sont dans leur *Almugée* lorsqu'elles se regardent du même aspect que leurs domiciles. Jupiter & le Soleil sont dans leur *Almugée*, lorsqu'ils se regardent de trine, parce que le Lion & le Sagitaire, qui sont leurs maisons, se regardent aussi de trine.

ALO.

ALOE. subst. f. Vieux mot qui signifie *aloüette*. On disoit aussi autrefois *alloüe* pour signifier la même chose.

Plutôt passans que le vol d'une aloüe.

Ce mot se trouve dans Villan.

ALOÉ. Vieux mot, qui veut dire, loüé, *laudatus*.

Et des loent les aloez. R. DE LA ROSE.

ALOÈS. s. m. *Aloë.* Nom d'un genre de plante dont les fleurs sont des tuyaux découpez profondément en six parties, & dont les fruits naissent ou du pistile, ou de la partie postérieure de la fleur, & sont longs, comme cylindriques, divisez en trois loges remplies de semences applaties & presque demi circulaires, posées les unes sur les autres. TOURNEFORT. Dioscoride, Pline, & tous les anciens Naturalistes, n'avoient la connoissance que d'un *Aloès* que nous nommons *Aloès* commun, *Aloe vulgaris*; plante commune en Sicile, & qu'on cultive dans plusieurs jardins. Sa racine est un pivot oblique, garni par intervalle de quelques fibres cheveluës, plein de suc, blanchâtre en dehors, & d'un goût un peu amer. Elle donne à son collet plusieurs feuilles disposées en rond, & dont les plus longues ont environ un pied & demi. Elles s'embrassent par leur base, & sont charnuës, d'un verd gai qui pâlit par la suite, remplies d'un suc glaireux & tant soit peu amer, terminées en pointe, & garnies sur leurs bords de petits piquants courbes dont les pointes regardent le haut des feuilles. D'entre ces feuilles s'élève une tige branchuë, haute de deux à trois pieds, & garnie de plusieurs fleurs jaunes, ramassées en épi. Le pistile de ces fleurs devient un fruit oblong, divisé en trois loges, qui contiennent des semences applaties & brunes. Le suc qui coule des racines de cette plante & de ses feuilles coupées, étant desseché au soleil, se réduit en une substance résineuse semblable à l'*Aloes* succotrin. F. Columna l'a éprouvé à Naples. Les voyages fréquens qu'on a fait depuis quelques années, en Asie, en Afrique & en Amérique, ont donné lieu à la découverte de plus de quarante espéces d'*Aloes* inconnues à l'antiquité. Il est vrai que dans ce nombre il n'y en a peut-être pas douze dont on puisse tirer un suc amer & purgatif, & que les autres espéces ont des usages tous differens; les unes fournissant une liqueur vineuse par le moyen de la fermentation, d'autres contenant dans la substance charnuë de leurs feuilles des filamens blancs & fermes, dont on fait dans les Indes plusieurs ouvrages. Il est faux que l'*Aloes* ne fleurit que tous les cent ans, & il n'est pas vrai qu'il fasse du bruit lorsqu'il pousse sa tige à fleur. Ce conte a été fait à plaisir à l'occasion de l'*Aloes* d'Amérique. *Aloe Americana*, ou *Aloe folio in oblongum aculeum abeunte. C. B. Pin.* qu'on cultive en Catalogne, sert pour border des hayes, c'est à cause de la filasse qu'on tire de ses feuilles, & dont les Catalanes font des guippures, à l'exemple des Indiens, qui en font des cordages, des toiles & des hamachs. Cette plante a sa racine vivace, longue, noüeuse comme celle du roseau. De ces nœuds partent des petits rejettons qui servent à multiplier l'espéce. Le collet de ces racines est formé par plusieurs feuilles fort épaisses & comme triangulaires à leur base, charnuës, d'une couleur cendrée, ou de verd de mer, d'un goût d'herbe, longues à proportion de leur âge, les plus longues ayant cinq pieds environ, terminées par un aiguillon dur & noir, & garnies sur leurs bords d'épines crochuës, noirâtres, dont la pointe regarde le bas des feuilles. Lorsque cette plante est parvenuë à une grosseur suffisante, elle pousse d'entre ses feuilles une tige verdâtre fort haute, branchuë, & garnie de quelques petites feuilles; chaque branche est terminée d'un bouquet de fleurs jaunes à étamines & à sommets, de même couleur; la partie postérieure de ces fleurs est un embrion de fruit oblong, verdâtre, triangulaire, canelé, & divisé en trois loges, qui renferment des semences applaties. On voit rarement fleurir l'*Aloes* d'Amérique dans les païs froids; on a eû cependant cette satisfaction au Jardin Royal en 1663. & 1664. & on ne s'apperçut pas d'aucun bruit. Quelques voyageurs rapportent que ces fleurs continuent une liqueur mielleuse très-agréable. On peut joindre à ces deux espéces que nous venons de décrire, une troisième qui commence à devenir commune dans les jardins, & qu'on appelle *Aloes perroquet*, à cause que ses feuilles sont d'un beau verd panaché de blanc; c'est l'*Aloe Africana, humilis, foliis ex albo & viridi variegati, Commel.* Cette plante est basse, vivace, & pousse au collet de ses racines quelques feuilles longues de huit pouces au plus, fort épaisses, charnuës, triangulaires, terminées en pointe, rudes sur leurs bords, appliquées les unes sur les autres & panachées d'un verd de perroquet, & d'un blanc qui jaunit un peu en se passant. D'entre ses feuilles s'élève une tige ronde, tachée, longue d'un pied & demi au plus, & garnie à son extrémité de quelques fleurs couleur de ponceau, longues d'un pouce, & découpées profondément en six parties. Toutes ces trois espéces craignent le froid.

Aloes vient du mot Grec ἅλς, qui signifie, du sel & la mer, apparemment à cause qu'on trouve l'*Aloes* sur les côtes maritimes; par la même raison on le nomme Joubarbe de mer, *semper vivum marinum*, c'est-à-dire, plante grasse du bord de la mer. On l'appelle aussi Perroquet, à cause de la couleur de ses feuilles, qu'on compare à celle des ailes du Perroquet.

ALOË. s. m. *Aloe.* Suc épaissi d'une plante grasse qu'on nomme Aloës, & non pas de l'arbre qui donne le bois d'Aloes. On distingue ordinairement trois sortes d'extrait d'*Aloe*, l'un qu'on nomme succotrin, parce qu'on nous l'apporte de Succotra, est le plus pur, le plus transparent, & d'un beau jaune, lorsqu'il est écrasé. L'autre s'appelle hépatique, à cause de sa couleur de foye; il est résineux, d'une odeur qui tient de la Myrrhe, & sa couleur est jaune lorsqu'il est mis en poudre: il nous vient de la Chine. Pour la troisième, comme il est le plus impur, le plus noir, & qu'il ne s'employe presque que pour les chevaux, il a gardé le nom de Caballin, & on s'en servoit autrefois dans les Indes Orientales pour gaudronner les vaisseaux au lieu de poix. L'*Aloé* qu'on nomme lucide, *Aloe lucida*, paroît ne différer du succotrin & de l'hépatique, que parce qu'il se rompt en morceaux transparents comme les résines bien pures & bien desséchées. Nous avons encore un *Aloe* qui est d'une odeur très-vineuse, qui est renfermé dans de grosses calebasses, & qui se prépare dans l'Isle Barbade. On a crû mal à propos que ces différences ne dépendoient

pendoient que du plus ou du moins de purification; car on ne voit pas que par des dissolutions réïterées l'hépatique devienne succotrin, ou que le caballin se change en hépatique. D'ailleurs, on remarque que parmi les espéces de plantes d'*Aloes*, qui ont un suc amer, il y en a dont le suc approche par son odeur de l'*Aloe* succotrin, d'autres du caballin. La manière de faire l'extrait d'*Aloes* est aisée, puisqu'il n'y a qu'à faire déssécher le suc qui coule de ses feuilles coupées. L'*Aloe* est très-amer, purgatif, bon pour tuer les vers; extérieurement appliqué en substance, ou en teinture, il résiste à la pourriture, à la gangrène & à la carie.

On donne encore le nom d'*Aloës* à un bois pesant, fort résineux, dont les morceaux sont remplis de veines noires & toutes résineuses, de différentes grosseurs & figures, bruns tirant sur le noir, d'un goût amer & d'une odeur douce & très-agréable, surtout lorsqu'on les met au feu, où ils fondent comme de la poix. Les Portugais nous l'apportoient de Calecut, de Sumatra & de Malaca; mais il est devenu très-rare depuis que les Japonois apportèrent en France une grosse quantité de deux sortes de bois résineux odoriferans qu'on vend aujourd'hui chez nos Droguistes pour vrai bois d'*Aloes*, *Xilo Aloes*, *Lignum Aloes*. L'un de ces deux bois appellé plus ordinairement bois d'*Aloes* approche assez de l'ancien; mais il est en plus petits morceaux, semblables à des bois pourris & vermoulus, d'une couleur tânée, moins résineux & d'une odeur plus douce, plus fades & d'un goût bien moins amer. L'autre est nommé *Calambou*, peut-être par corruption, au lieu de Calambac, nom synonyme du bois d'*Aloes*. Celui-ci est en grosse buche, pesante, brune, paroissant fort résineux, fort compacte & sans vermoulure, d'une odeur plus forte & d'un goût plus amer que le précedent. On fait avec ce dernier des meubles prétieux.

Il y a encore d'autres bois de différentes couleurs auxquels on donne le nom de bois d'*Aloes*, à cause qu'ils sont résineux, & qu'ils exhalent une odeur douce étant brûlez. Mais l'*Agallochum* est-il différent du *lignum Aloes*? faut-il beaucoup conter sur les descriptions de l'arbre du *Xilo Aloes* rapportees par les Auteurs? ne sont elles point fondées sur des oui dire? & connoissons nous bien les differences de bois d'*Aloes* qu'ils ont établies? Si on en croit Rumphius, Hollandois établi à Amboine, c'est un arbre dont le suc laiteux fait perdre la vûë, si par malheur il vient à toucher les yeux. *Ephem. d'Allem. ann. 3. dec. 11. pag. 79.* Voyez sur l'*Aloes* Loüis Barthema dans son Itineraire chap. 20. Hernandez, Muntingius, Commelin, & Daléchamp, T. II. Liv. XVI. chap. 28.

ALOGE. s. m. Nom de Secte. Théodore de Byzance, Corroyeur de son métier, ayant apostasié pendant la persécution de l'Empereur Sévère, dit pour se défendre des reproches qu'on lui faisoit, Ce n'est point Dieu que j'ai renié, mais un homme; que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme. Ceux qui le suivirent furent nommez en Grec ἄλογοι, *Aloges*, comme rejettant le Verbe. Ce mot est composé de l'*a* privatif, & de λόγος, verbe.

ALOGIEN, ENNE. s. m. & f. Nom d'Hérétiques, qui vient de l'*a* privatif, & de λόγος, *le verbe*, & signifie sans verbes, parcequ'ils nioient que JESUS-CHRIST fût le Verbe éternel.

ALOIERE. s. f. *Alloverium*, *marsupium*. Vieux mot, qui signifie une gibeciére.

Riche cheinture, & aloiere,
Que chacun appellent gibeciere. Rom. DUDIT.

ALOIGNE. s. masc. Terme de Marine. Voyez BOUÉE. Autrefois ce mot se disoit pour *délay*, *retardement*, *mora*,

Dont le dirai-je sans aloigne.

ALOIGNER. Ce verbe autrefois se disoit pour *allonger*. BOREL.

Ce fu el mois de may que le tems s'aloigna. R. DE GUYOT DE NANTEUIL.

ALOPÉCIE. s. f. Sorte de maladie qui fait tomber le poil de la tête & quelquefois les sourcils, & la barbe, autrement *la Pelade*. *Alopecia*. Elle est ainsi appellée par les Médecins, parceque le renard, qu'on nomme en Grec ἀλώπηξ, est sujet dans sa vieillesse à une certaine galle qui lui fait tomber le poil.

ALOPH. s. m. Nom propre d'homme. *Eliphius* Saint Eliphe, que le vulgaire nomme S. *Aloph* en divers endroits, & S. *Eloph* en d'autres, étoit de la ville de Toul en Lorraine, & de l'une des meilleures familles de la première Belgique. BAILL.

ALORS. Adverbe qui veut dire, En ce tems-là. *Tùm*, *Tunc*. Vaugelas dit dans ses Remarques, que cet adverbe ne doit pas être suivi immédiatement d'un *que*: Quand vous aurez accompli vôtre promesse, *alors* je verrai ce que j'aurai à faire. Cela est vrai: cependant il falloit s'exprimer d'une manière plus précise; car il est constant qu'on dit fort bien, Ce fut *alors* que cette éxcellente mère commença ouvertement à triompher de joye. Il faut donc dire qu'*alorsque* ne vaut rien, quand on l'employe pour la conjonction *lorsque*. Ainsi pour bien parler on doit dire, Je fus bien fâché *lorsque* j'eus fait cela; & non pas *alorsque* j'eus fait cela. Ce qui néanmoins ne se doit entendre que de la prose; car on dit toûjours en prose *alors*, & non pas *lors*; *lorsque* & non pas *alorsque*; mais de bons Poëtes disent quelquefois en vers *alorsque*, comme l'a remarqué le P. Mourgues, au lieu de *lorsque*, & *lors* pour *alors*, selon qu'ils ont besoin, ou qu'ils ont trop d'une syllabe.

ALORS, signifie aussi, En ce cas-là: Si on me fait une telle objection, *alors* je répondrai.

ALORS *comme alors*. Proverbe qui signifie, selon les diverses conjonctures où l'on se trouve. Si une telle chose arrive, *alors* comme *alors*; c'est-à-dire, nous verrons *alors* quel parti nous prendrons.

ALOSE. s. f. Sorte de poisson de mer ressemblant à la sardine, mais bien plus gros. *Alausa*, *alosa*. L'*alose* monte au printems par les rivières, & surtout par les graveleuses, où elle devient fort grasse. On fait grand trafic d'œufs d'*alose* dans les Indes, où on en voit plusieurs grands navires tout chargez. Quelques-uns dérivent ce mot du Grec ἅλς, qui signifie *sel*: car en effet l'*alose* aime tant le sel, qu'elle suit les bateaux qui en sont chargez plus de trois cens lieuës en tèrre.

ALOSER, & ALOUSER. Ce mot se disoit autrefois pour *loüer*, *laudare*. Voyez le R. d'Artus. Il se disoit aussi pour *acquerir los*, ou *renom*. *Famam parare*. Voyez Perceval & le Roman de la Rose.

ALOST. s. *Alostum*. Ville des Païs-Bas sur la rivière de Dender, Capitale de la Flandre Impériale. Quelques Auteurs prétendent que la ville d'Alost fut bâtie au Ve siecle par les Goths. Le Comté d'*Alost*, *Alostanus Comitatus*, est presque renfermé entre l'Escaut, la Denre & la Tenre. La race des Comtes d'*Alost* finit en 1165.

ALOUETTE. s. f. Petit oiseau gris bon à manger, & qui chante agréablement. *Alauda*, *Galerita*, *Cassita*. Il couve trois fois l'année, en Mai, en Juillet, & en Août. Il élève ses petits en moins de 15 jours, & vit 9 à 10 ans. OLINA. On prend les *aloüettes* au miroir, & avec des filets. Il y a de deux sortes d'*aloüettes*, l'une huppée, ou crêtée, qui a sur la tête une crête de plume comme le paon, & qui se nourrit en tèrre. On l'appelle en Latin *alauda cristata*, & en François Cochevies. L'autre sorte, qui s'appelle simplement *aloüette*, vit en troupe, & est le premier oiseau qui annonce l'Eté: mais on dit que les mâles deviennent borgnes, s'ils sont nourris en cage.

Autour de cet amas de viandes entassées
*Regnoit un long cordon d'*aloüettes *pressées.* BOIL.

On prend des *aloüettes* aux miroir, aux lacets, & à la ridée. Les *aloüettes* en ragoût s'apprêtent en les passant à la poële, avec du lard fondu & un peu de farine, puis on les met dans une terrine avec du lait & du vin blanc; on les assaisonne de sel, de poivre, & de canelle; on les laisse cuire ainsi jusqu'à ce que la sauce en soit courte. On y met un jus d'orange, & on les sert.

On les appelle en Latin *galerita*, ou *alauda*, & en Grec κορυδαλλίς. Menage dérive ce mot de *alaudetta*, diminutif de *alauda*: c'est un mot que les Romains ont pris de l'ancien Gaulois, lorsque Jules Cesar leva des soldats en France, qui s'appellèrent *aloüettes* à cause de la figure de leur casque, ressemblant à des *aloüetes* huppées, comme dit Suetone. Ainsi il n'est pas vrai que cet oiseau ait été nommé *alauda*, parceque leurs ailes ont une fréquente agitation; *Alauda ab insigni alarum agitatione*, comme quelques-uns le prétendent. On trouve quelquefois dans la basse Latinité *Acredula*. Adelin Evêque de Sez, dans le Livre des miracles de Sainte Oportune dit: *Vidit aviculam nomine Acredulam, quam vulgus vocavit Alaudam*; ce qui montre qu'*Alauda* étoit encore au IXe siécle le nom commun en France.

ALOÜETTE de mer. Oiseau qui ressemble à l'*alouette* de tèrre, sinon qu'il est un peu plus gros, plus brun par dessous le corps, & plus blanc par dessus le ventre. BEL.

On dit proverbialement d'un fainéant, qu'il attend que les *aloüettes* lui tombent toutes roties dans le bec. On dit, Si le ciel tomboit, il y auroit bien des *aloüetes* prises, à ceux qui craignent des accidens qui n'arriveront jamais.

ALOURDIR. v. act. C'est faire un bruit capable d'incommoder la tête, & la rendre lourde, ou stupide. *Obtundere*. Le bruit des cloches, & des carrosses qui passent par cette ruë, est capable d'*alourdir* les gens. Regnier a dit des Poëtes importuns récitateurs, Qu'ils *alourdent* de vers, d'alegresse vous privent. Ce mot est vieux, & n'est guères en usage qu'au participe.

ALOURDI, IE, part. & adj. *Obtusus*.

ALOYAU. s. m. Piéce de bœuf qu'on coupe le long des vertèbres au haut bout du dos de cet animal. *Bubula costa*. On dit un aloyau

lemagne, & qui com-
vont en demi cercle ſi-
Veniſe. Les *Alpes* ont
rs. Les *Alpes* Mariti-
celles qui s'étendoient
: Viſo, ou à la ſource
iane, ou *Cottia*, depuis
nommées de *Coctius*,
;. Les *Alpes* Grecques,
u'au mont S. Bernard.
Pennina, *Pœna*, ou
Saint Bernard & ce-
Alpes ſumma, celles
ſources du Rhin & du
nes, *Alpes Lepontina*,
: du Rhin & le Lac
tica, *Juta Rhætica*,
ıs & la Walteline. Les
: le Tirol & l'Evêché
rica, au Levant des
; & l'État de Veniſe.
rient des Noriques,
iennes, *Alpes Juliæ*,
le, qui s'étend de-
e Carnero, ayant la
Frioul avec l'Iſtrie
ſous le nom de Car-
rum Julium, Frioul,
ıom de Carnes, peu-
; qu'elles ont tirez
ıient.
qui ſignifie, *haut*,
re le ſommet d'une
nologie de ce nom.
du Xe livre de l'É-
:es les hauteurs des
ui a fait la vie de
Alpes pour un nom
car en parlant des
ıs l'Étrurie & dans
lteriis innumera Al-
Romandiolam aſcen-
per circuitum, &c.
mot *Alpes* eſt pris
u ſingulier, pour
ulphe, *Act. Sanct.*
eſt un village dans
: nom de Puy tire
nd que ce nom a
:s dont elles ſont
blanc, & que les
eſt formé ce nom
ordinaire; il ſou-
nné le nom à ces
d'où le nom Li-
forme Syriaque
D'Herbelot, qui
pris leur nom de
du Grec ἀλφ⊙,
bello Goth. L. I.
ne *Alpes* ſignifie
nom pour ſigni-
rmé *Alpagium*,
u le prix qu'on
res ſens dérivez
Alpes.
vorinus ὄλπια.
icius ſon Com-

qui ſignifie apprendre, d'où s'eſt formé אלוף, qui ſignifie le Chef, le prémier d'une troupe, celui qui la conduit. C'eſt dans ce ſens que les Hébreux ont appellé leur première lettre *aleph*. Les autres peuples lui ont donné le même nom. Les Chaldéens le nomment *Alpha*; les Syriens *Olaph*; les Arabes *Eliph*, & les Grecs *Alpha*. Cet *Alpha* n'eſt pas bien formé, cet *alpha* eſt inutile, il faut l'ôter.

Parceque l'*alpha* eſt la première lettre on a dit figurément, *alpha*, pour dire premier. C'eſt ainſi que JESUS-CHRIST dit dans l'Apocalypſe Liv. VIII. & XXII. 13. *Ego ſum alpha & omega, primus & noviſſimus, principium & finis.* Je ſuis l'*alpha*, & l'*omega*, le prémier & le dernier, le commencement & la fin. BOUH. C'eſt ainſi que ſur des médailles de Conſtantius, de Magnentius, de Decentius, & de quelques autres Empereurs, nous trouvons le monograme de JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, les deux premières lettres du nom Χϱιϛ⊙, & à droite un A, à gauche un Ω, pour faire alluſion aux paroles de S. Jean que je viens de rapporter, en diſant dans cette inſcription Χϱιϛος A & Ω. *Jeſus-Chriſt eſt l'alpha & l'omega, le prémier & le dernier, le principe & la fin* de toutes choſes: témoignages authentiques que telle étoit la foi des Chrétiens dans nos premiers ſiécles, qu'ils étoient perſuadez que c'eſt à JESUS-CHRIST que doivent s'appliquer ces paroles de l'Apocalypſe, & par conſéquent qu'il eſt le Dieu ſouverain; puiſqu'il n'y a que le Dieu ſouverain de qui on les puiſſe dire ſans blaſphême. On trouve auſſi ſur les monnoyes de nos premiers Rois l'A & l'Ω aux côtez de la Croix. Le Blanc p. 14. rapporte un tiers de ſol d'or d'un des Clovis où cela ſe voit. C'eſt auſſi dans le ſens dont nous parlons que Martial Liv. II. Ep. 57. appelle en plaiſantant un certain Codrus l'*Alpha* des gens proprement vêtus. *Alpha penulatorum*. Les anciens Chrétiens faiſoient graver un A & un Ω ſur leurs tombeaux.

ALPHA ſubſt. Nom de quelques rivières de Suiſſe & de Weſtphalie, qu'on appelle auſſi Aa. MATY.

ALPHABET. ſ. m. Diſpoſition par ordre des lettres d'une langue. *Litterarum elementa, Litteræ. Alphabet* Latin, François, Grec. Cette lettre n'eſt point dans nôtre *alphabet*. Ce mot vient de ce que l'*alphabet* des Grecs commençoit par *alpha bita*; noms des deux premières lettres, qu'ils avoient pris des Hébreux, chez qui elles s'appellent *aleph, beth*. Il y a dans Bouterouë, Rech. Cur. des Monn. de France p. 157. un *Alphabeth* Gaulois tiré des légendes de leurs monnoyes, dont les caractères ſont fort différens de ceux dont on uſe à preſent.

L'ALPHABET François eſt compoſé de 23 lettres. Gregoire de Tours rapporte que le Roi Chilperic voulut tranſplanter dans l'*alphabet* toutes les lettres doubles des Grecs: θ, φ, χ, ξ, ψ, afin de repréſenter par un ſeul caractère *th*, *ph*, *ch*, *cſ*, *pſ*. Cet uſage ne dura qu'autant que ſon régne. Paſquier prétend que l'*alphabet* François eſt compoſé de 25 lettres; parcequ'il y ajoûte ces deux lettres doubles, & pour *et*, & ᵒ pour *us*: mais ce ne ſont que des abbréviations. Mr l'Abbé d'Angeau prétend, avec beaucoup plus de fondement, que nous avons 34 ſons différens dans nôtre langue, & que conſéquemment nôtre *alphabet* devroit être compoſé de 34 caractères differens, en retranchant même nos lettres doubles qui ſont X & Y, & une ſuperfluë, qui eſt le Q. Rien n'eſt plus éxact, ni plus ſçavant en fait de Grammaire, que ce que cet illuſtre Académicien en a écrit dans ſes Eſſais de Grammaire. Voyez ce que nous en dirons au mot LETTRE. Le P. Buffier dans ſa Grammaire a ſuivi le ſentiment de Mr l'Abbé d'Angeau, à cela près qu'il n'admet que 14 voyelles, au lieu que Mr l'Abbé d'Angeau en admet 15; car il ne diſtingue point l'*au* de l'*o*, & réduit par là nôtre *alphabet* à 33 lettres. Voyez au mot LETTRE, au mot CONSONE, & au mot VOYELLE. Au reſte, quoique ces Auteurs ayent raiſon, néanmoins le mot *alphabet* ne ſe prenant que pour les lettres écrites, ou les caractères dont on écrit les mots d'une langue, il eſt toujours vrai que le nôtre n'a que 22 caractères pour exprimer ces 33 ou 34 ſons. Les autres langues n'ont pas toutes le même nombre de lettres dans leur *alphabet*. L'*Alphabet* Hébreu, le Chaldéen, le Syrien, le Samaritain, ont 22 lettres; l'Arabe 28; le Perſan 31; le Turc 33; le Géorgien 36; le Cophte 32; le Moſcovite 43; le

Grec 24 ; le Latin 22 ; le Sclavon 27 ; l'Allemand, le Flamand, l'Anglois, 26 ; l'Espagnol 27 ; l'Italien 20 ; les Indiens de Bengale 21 ; les Baramas 19. Les Chinois n'ont point d'*alphabet* comme nous, qui contienne les élemens & comme les principes des paroles. Leurs lettres sont des hieroglyphes, & l'on en compte plus de 80000. Le P. Le Comt. On ne doit pas au reste être étonné du petit nombre de lettres qu'il y a dans l'*alphabet* de la plûpart des langues, on pourroit encore retrancher les lettres doubles comme inutiles, & ne donner que 24 lettres à un *alphabet*, & ces 24 lettres combinées entre elles donneroient un nombre de mots, qui passe de beaucoup le nombre des mots des langues que nous connoissons. Mr Prestet en a fait la supputation dans ses *nouveaux élémens de Mathématiques*, & il a trouvé que toutes les combinaisons de 24 lettres prises seules d'abord, & ensuite deux à deux, trois à trois, & ainsi de suite jusques à vingt-quatre, font le nombre suivant,

1391724288887252999425128493402200

On peut exprimer ainsi par paroles la valeur de ces 34 chiffres, un million trois cens quatre vingts onze mille milliards de milliards de milliards ; sept cents vingt-quatre milliards de milliards de milliards ; deux cens quatre-vingt huit millions de milliards de milliards ; huit cens quatre-vingt sept mille milliards de milliards ; deux cens cinquante deux milliards de milliards ; neuf cens quatre vingt dix-neuf millions de milliards ; quatre cens vingt-cinq mille milliards ; cent vingt-huit milliards quatre cens quatre vingt treize millions ; quatre cens deux mille deux cens mots, ou combinaisons de 24 lettres. Sur quoi il faut remarquer, que chaque combinaison peut faire un mot, lors même que dans la combinaison il ne se trouve point de voyelle. Parceque dans la prononciation on insère imperceptiblement nôtre *e* muet entre les consones, ou après la seconde, s'il n'y en a que deux de suite à la fin d'un mot ; sans cela la dernière seroit inutile, & ne seroit point entenduë : on peut remarquer l'usage de cet *e* muet dans la langue Allemande & dans la langue Arménienne, dont la plûpart des mots ont plusieurs consones de suite. Il faut ajouter que chaque lettre seule fait un mot, ce que l'on comprend aisément si cette lettre est voyelle, puisque *α*, *η*, *ω*, sont des mots dans la langue Grecque ; *a*, *e*, *o*, en sont dans la Latine ; *a*, *o*, *y*, en sont dans la langue Françoise ; *a*, *e*, *i*, *o*, dans l'Italienne ; *a*, *y*, dans la langue Espagnolle ; *a*, *o*, dans la langue Portugaise ; *i*, *o*, dans la langue Angloise ; *o*, dans presque toutes les langues, même dans l'Allemande & la Suédoise ; une consone seule peut aussi faire un mot en mettant après elle dans la prononciation un *e* muet. Enfin, quand on retrancheroit une grande partie des combinaisons possibles de vingt-quatre lettres, il en resteroit encore un nombre immense. Il y a dans la Bibliotheque du Roi un ouvrage Arabe intitulé *Sephat Alacham*, qui comprend plusieurs différentes sortes d'*alphabets* imaginaires, que l'Auteur distingue en Prophétiques, Mystiques, Philosophiques, Magiques, Talismaniques &c. d'Herb. Mr Lodwick a donné l'Essai d'un *Alphabeth* universel, que l'on trouve dans les Transactions Philosophiques T. III. p. 373. & suiv. L'Auteur du Poëme de la Magdelaine au désert de la Ste Baume représente cette Sainte Pénitente apprenant toutes les sciences depuis l'*alphabet* jusqu'à la Théologie, & dit:

Repassant tous les jours ce divin Alphabet,
Qu'elle voit de son long couché sur un gibet:
Alphabet *composé seulement d'une lettre*,
Qui fait tout son bonheur, & d'où dépend son être,
Par cette même lettre elle comprend qu'enfin
L'alpha, c'est son principe, & l'oméga sa fin.

On dit, Être encore à l'*alphabet* ; pour dire, Étudier encore le petit livre qu'on donne aux enfans pour apprendre les lettres. *Elementarius.*

Alphabet, se dit aussi des fertemens ou poinçons qui servent aux Doreurs, aux Graveurs, & autres ouvriers, pour marquer, graver, ou imprimer les caractères, ou les lettres qui sont sur leurs pointes.

Alphabet, en termes de Polygraphie, est le double du chiffre que garde par devers soi chacun des correspondans, qui se doivent écrire secrettement : c'est un *alphabet* où les lettres ordinaires sont disposées par ordre, & vis-à-vis, où au dessous sont les caractères secrets qui y répondent ; les nulles, ou lettres inutiles, & les autres marques qui servent à le rendre indéchiffrable.

On a donné le nom d'*alphabet* à plusieurs livres. Postel imprima un *alphabet* de douze langues. Plusieurs ont donné des *alphabets* Grecs, ou Hébreux. L'*alphabet* de la France est un livre de Géographie de France. L'*Alphabetum Augustinianum* est une histoire de tous les Monastères des Augustins par ordre alphabétique.

ALPHABÉTIQUE. adj. Qui est selon l'ordre de l'alphabet. *Quod Litterarum seriem, ordinem servat.* Table *alphabétique.* Un bon Dictionaire doit être disposé par ordre *alphabétique.*

ALPHANET. s. m. C'est un oiseau de proye très-doux & très-agréable, qui sert au vol de la perdrix, & du liévre. *Tunetanus accipiter.* Les Grecs lui ont donné ce nom de la première lettre de leur alphabet ; mais en France on l'appelle *Tunissien*, parcequ'il vient de Tunis en Barbarie, où il est fort estimé.

ALPHÉE. s. m. *Alpheus.* Fleuve du Peloponèse, aujourd'hui *Orsea.* Les Italiens le nomment Carbon. Il arrose l'Arcadie & l'Achaïe, & se décharge dans la mer Ionienne au dessous de Pises. Les Poëtes ont feint qu'*Alphée* conservant la passion qu'il avoit eûë pour Aréthuse, qui fut changée en une fontaine qui est en Sicile & porte son nom, passe sous les flots de la mer sans s'y mêler, & vient joindre ses eaux avec celles de cette fontaine. Pomponius Mela & Pline disent qu'on retrouve dans la fontaine d'Arethuse ce que l'on jette dans le fleuve *Alphée.* Cette opinion a donné lieu à la fable.

ALPHETA. Terme d'Astronomie. C'est une étoile fixe de la seconde grandeur, autrement appellée *Lucida Corona.* Elle est dans la Couronne septentrionale. Sa longitude est 217°, 38'. Sa latitude 44°, 23'. Son ascension droite 230°, 12'.

ALPHONSE, ALPHONSINE. Voyez Alfonce, Alfoncine.

ALPION. s. m. Terme de Bassette. *Alpion* est une marque que l'on fait à sa carte, pour marquer qu'on joue sa couche, & ce que le banquier doit. J'ai fait six *alpions*, que j'ai tous perdus.

ALPISTE. s. f. Terme des Grainetiers de Paris. C'est la semence d'une espèce de Chiendent qu'on appelloit autrefois *Phalaris.* Le propre nom de cette semence c'est *Graine de Canarie*, parce qu'on en nourrit les serins de Canarie. Cette graine est un peu plus menuë que le millet, tantôt blanche, tantôt noirâtre, tantôt grise, ou de couleur Isabelle. C'est la graine d'une plante qui s'appelle *Gramen spicatum semine meliaceo albo.* On croit que cette graine a été apportée des Isles de Canarie. On la cultive maintenant en France & en Flandres. Voyez Mr De Tournefort *Instit. Rei Herbar.*

ALQUAQUENGE. Simple. *Solanum.*

ALQUITTE. Terme de Fleuriste. Tulippe panachée de jaune & de rouge.

ALRAMECH. Terme d'Astronomie. C'est le nom Arabe de l'Arcturus ; il signifie Cavalle.

ALREDE. s. m. *Alredus.* Nom propre corrompu de Athelrede, ou Ethelrede, de la même manière que Albert a été fait de Adelbert.

A L S.

ALSACE. s. f. *Alsatia.* En Allemand *Elsatz.* Goldast l'appelle en Latin *Elisaza*, & d'autres *Alesatia.* Nom d'une Province d'Allemagne, située le long du Rhin, qui la traverse. Elle a à l'Orient la Suabe, au Septentrion le Palatinat du Rhin, & le Duché de Vittemberg, au Couchant la Lorraine, au Midi une partie de la Bourgogne & une partie de la Suisse.

Quelques Auteurs prétendent que ce nom vient par corruption & abbréviation de *Edelsatz*, qui signifie assiette belle & noble. D'autres le dérivent du nom du fleuve Illa, comme si l'on avoit dit d'abord *Ilsatz*, & ensuite changeant l'*i* en *e*, *Elzatz*, qui signifieroit, assiette aux environs ou sur les bords du fleuve Illa. C'est le sentiment de Lymnæus Liv. VII. ch. 3. Car ce fleuve, dit-il, s'est appellé d'abord Hellel, & puis Ell, d'où l'on a fait *Elsas.*

Les Rois de France ont possédé l'*Alsace* jusqu'à Othon I. dans le Xe siécle. On dit que Childeric érigea l'*Alsace* en Duché. Othon III. l'érigea en Lantgraviat. La maison d'Autriche se l'étoit appropriée. La France l'a conquise, & elle lui a été cedée par les traitez de Munster en 1648. & celui des Pyrenées en 1659. La Capitale d'*Alsace* est Strasbourg, que le Roi prit en 1681. L'*Alsace* est un Lantgraviat. On dispute si l'Évêque de Strasbourg a été Seigneur de l'*Alsace*, & si le Lantgraviat a été un fief dépendant de l'Évêque. Imhoff soutient la négative, dans sa Notice des Dignitez de l'Empire Liv. III. ch. 7. a. 3. Voyez encore sur l'*Alsace* Mr Obrecth, *Prodromus histor. Alsatiæ. Lymnæus Jus publ. Imper. Liv. VII. c. 3. n. 1. Liv. VI. c. 3. n. 70.* Imhoff dans l'Ouvrage que j'ai cité Liv. I. ch. 5. n. 6. & Liv. V. ch. 11.

A L T.

ALTE. s. f. Arrêt, ou pause que font les gens de guèrre en marchant. *Subsistere, consistere.* Il y avoit tant de défilez, qu'il falloit faire *alte* à tous momens. Ils font des *altes* à toute heure pour s'entre-secourir. Ablanc. L'armée fit cette marche malgré toutes ses *altes.* Ce mot, selon quelques-uns, vient de l'Italien *alto*, à cause que l'on tient les piques hautes dès que les troupes sont arrêtées. Les autres veulent qu'il vienne de l'Allemand *halten*,

froid, & quand il est
à la vûë, & dure fort

JRG. s. m. Nom de
e en Allemagne sur la
mbourg. Altemburgum.
308. Frédericle Mor-

Thuringia orientalis,
la haute Saxe, partie
ı Misnie. Il est borné
ic, par l'Ertzgebourg,

varia, Flexum. Ville
es d'Autriche, sur le
urg.
Transylvanie & en

être altéré & chan-
nent. *Mutabilis.* Les
s.
dit de tout ce qui
lit. Il n'y a rien de

ıie. Qui altère, qui
u habens immutandi.

nature de quelque
nt d'*altération*, qui
on les Philosophes
ement local. Il y a
quelque dérange-
; la figure des par-
ıpose. Roh. L'*al-*
i-bien qu'un chan-

changement. *Cor-*
est causée par l'*al-*

ır la sécheresse du
l'humecter. *Sitis.*
ıd on a marché,

n d'esprit. *Com-*
ngue causa beau-
grande *altération*

s. f. Débat, con-
: de la familiari-
mais il y a tou-
t est vieux; mais
ue ce mot vient
ensemble, & *al-*

re, *corrumpere*,
même les mé-
re le sang. Les
is *altere* toutes
es personnes le

n du siécle *altè-*
ıcateurs *altere*
tons les choses
. Vaug. Les
s de l'Écriture
ne peut point
ne. Tourr.
ause du chan-

tiari. Ce vin commence à s'*altérer*. Les arbres qu'on apporte de loin s'*alterent*. Les bonnes coûtumes s'*alterent* avec le tems. Acad. Fr.

Altéré, ée. part. Il a toutes les significations de son verbe, en Latin comme en François.

On le dit surtout au figuré : Un grand Prince est toûjours *altéré* de gloire. *Cupidus gloriæ.* Les Tyrans étoient *altérez* du sang des Martyrs. *Sitiens sanguinis.* On dit d'un homme âpre au gain, que c'est un *altéré*; & alors il est substantif.

ALTÉRES. s. f. plur. Inquiétude d'esprit, passions véhémentes. *Sollicitudo, anxietas, vehemens animi commotio, perturbatio.* L'approche de l'ennemi a mis tout le Royaume en de grandes *altéres*. Ce mot vieillit & n'est presque plus en usage. Il a signifié aussi autrefois, *Enthousiasme*, fureur prophétique. Ce mot vient par corruption de *artères*, parceque la grande émotion cause un violent battement des artères.

ALTERNATIF, ive. adj. Qui succède l'un après l'autre. *Alternus, alternatus.* Une charge *alternative*, un Office *alternatif*, qui s'éxerce tour-à-tour. On a supprimé les Officiers triennaux, & quadriennaux, & on a conservé les *alternatifs*. On dit de deux Officiers Généraux d'armée qui servent chacun leur jour, qu'ils roulent, qu'ils ont un commandement *alternatif*.

Alternative. s. f. se dit de deux choses dont on propose le choix à quelqu'un. *Alterutrum.* Prendre l'*alternative* de deux propositions. Cette *alternative* ne me plaît pas. On vous propose cette *alternative*, choisissez. On donne en Justice l'*alternative*, sur l'acceptation des offres; sur la prestation d'un serment.

ALTERNATIVEMENT. adv. Tour-à-tour; l'un après l'autre. *Alterna vice, alternis, alternatìm.* Ces Offices s'éxercent *alternativement*, chaque Officier a son année d'exercice. On dit aussi en Botanique, que les feüilles d'une Plante sont placées *alternativement*, lors qu'elles sont placées l'une après l'autre, & tour-à-tour, des deux côtez d'une branche.

ALTERNE. adj. Terme de Botanique. *Alternus.* On dit que les feüilles d'une plante sont *alternes*, lorsqu'elles sont placées *alternativement*.

Alterne. adj. m. se dit en Géometrie, des angles internes, que forme une ligne qui coupe deux lignes paralleles. Cette ligne fait huit angles : il y en a quatre internes, qui sont aussi *alternes*, par leur situation, qui se répond en alternative. Il y en a deux externes qui sont alternativement opposez avec deux internes. En Trigonométrie la bâse *alterne* est différente de la véritable bâse. Car dans un triangle oblique la véritable bâse est toûjours la somme des côtez, & alors la différence des côtez est appellée bâse *alterne*; ou bien la véritable bâse est la différence des côtez; & alors la somme de ces mêmes côtez est appellée bâse *alterne*. Harr.

ALTERNÉ, ée. adj. En termes de Blason, se dit de la situation des quartiers, ou des figures, qui se répondent en alternative : comme, dans l'écartele, le premier, & quatrième quartier sont *alternez*, & ils sont d'ordinaire de même nature; & pareillement le deux & le troisième. On dit de même du losengé, fuselé & échiqueté, des points équipollez, &c.

ALTESSE. s. f. Titre d'honneur qu'on donne aux Princes. *Celsitudo.* Ce n'est qu'un peu avant l'année 1630. que les petits Princes d'Italie ont été traitez d'*Altesse*. En ce tems-là il n'y avoit que le Duc d'Orleans à qui l'on donnoit ce titre. Ensuite (1631.) il se fit donner celui d'*Altesse Royale*, pour se distinguer des autres Princes. Le Prince de Condé arbora l'*Altesse Sérénissime*, laissant l'*Altesse* simple aux Princes naturalisez. Ménag. Ce fut par l'ordre du Cardinal de Richelieu que l'Ambassadeur Charnasse traita Fréderic Henri Prince d'Orange d'*Altesse* en 1637. au lieu du titre d'*Excellence* qu'on lui donnoit. Le Duc de Savoye, à cause de ses prétentions sur le Royaume de Chypre, prend aussi le titre d'*Altesse Royale*. Les Électeurs prennent celui d'*Altesse Electorale*. Balzac appelloit Joseph Scaliger, son *Altesse* de Vérone, en le raillant sur sa prétention de Principauté. Avant Charles-Quint, & même quelque tems après, on ne donnoit que le titre d'*Altesse* au Roi d'Espagne. Wicq. A l'égard

du Grand Seigneur, ou le Turc, on l'appelle Sa *Hautesse*. Les Ducs de Savoye n'ont pris le titre d'*Altesse* Royale que pour se mettre au dessus des Ducs de Florence, qui s'étoient fait appeller Grands Ducs. Mais depuis le Grand Duc a pris aussi la qualité d'*Altesse* Royale, afin de s'égaler au Duc de Savoye.

ALTESSE. s. f. Terme de Fleuriste. Œillet d'un violet brun, sur un blanc, qui paroit d'abord carné, mais qui dans la suite devient un blanc de lait. Sa plante est délicate, & son verd pâle. Il vient large, & porte de gros panaches fort détachez. Il a été élevé à Compiegne.

ALTHÆA. s. f. Plante qu'on appelle autrement *Guimauve*. *Althaa*. Voyez GUIMAUVE.

ALTIER, ÉRE. adj. Orgueilleux, fier, qui commande avec hauteur. *Superbus, ferox, arrogans, insolens.* Cet homme a la mine *altiere*; l'esprit *altier*. Ne peut-on fléchir cette humeur *altiere* & hautaine? Son ame *altiere* & superbe eut beaucoup de peine à se soumettre.

Lucile le premier
Vengea l'humble vertu de la richesse altière. BOIL.
La colère est superbe, & veut des mots altièrs. ID.

ALTIÉREMENT. adv. D'une façon altière. *Superbè, arroganter, insolenter.* Il lui a parlé, il l'a reçu fort *altierrement*. Ce mot ne se trouve nulle part.

Ces mots viennent du Latin *altus*.

ALTIMÉTRIE. s. f. C'est la prémière partie de la Géométrie pratique, qui enseigne à mésurer des lignes droites, ou inclinées, soit en hauteur, soit en profondeur. Comme une montagne, ou une tour. *Altimetria*. Ce mot est tiré d'*altus, haut, profond*, & de *μετρέω, metior*, en François, *je mesure*.

ALTRESSI. Vieux mot, qui veut dire, *de même que*; *aussi*. BOREL.

A L U.

ALUCO. BELL. JONST. C'est une espéce de Hibou, & oiseau nocturne: il y en a de plusieurs sortes; les uns sont gros comme un chapon, & les autres comme un pigeon. Leur couleur est plombée, & marquetée de blanc. Leur tête est grosse, sans oreilles, couronnée de plumes, leur bec est blanc, leurs yeux sont grands, noirs, paroissant enfoncez à cause de beaucoup de petites plumes qui les environnent; leurs jambes sont toutes couvertes de plumes jaunes, leurs pieds sont velus avec des ongles longs & aigus. Ils habitent les édifices ruinez, les tours & cavernes. Ils vivent de rats, & de petits oiseaux, leur cri est effroyable. Leur sang séché & mis en poudre depuis dix jusqu'à vingt grains est bon pour l'asthme.

ALUDE. s. f. Basane colorée, qui a l'envers velu, & dont on couvre les livres. *Aluta*. POMEY.

ALUDEL. s. m. Terme de Chymie, qui se dit de plusieurs pots ou tuyaux de tèrre sans fond, mis les uns sur les autres, qui vont en étrécissant par en haut, & qu'on adapte sur un pot percé au milieu de sa hauteur. On s'en sert à sublimer.

ALVÉOLE. s. m. Qui se dit des trous qui se font dans les rayons ou gâteaux des mouches à miel. *Alveolus*.

On le dit aussi en Médecine des trous où les dents sont enchassées. Les fosses sont au nombre de seize à chaque machoire; ce sont des *alvéoles* dans lesquels sont emboëtées seize dents. DIONIS.

ALVÉOLE. En Botanique on appelle *alvéoles*, des cavitez formées par l'arrangement de plusieurs écailles pliées le plus souvent en gouttière, & qui séparent ses semences les unes des autres. Les semences des soleils, ou *corona solis*, & celles du chardon à bonnetier, ou *Dipsacus*, sont enchassées dans des *alvéoles*.

ALUÉS. Terme de Coutume. Beaumanoir nous apprend ce que c'est, quand il dit: On appelle *alués* ce que on tient sans faire nulle redevance à nului.

ALVIN. Voyez ALEVIN.

ALUINE. s. f. Voyez ABSYNTHE; c'est la même chose. *Absynthium*. Quelques-uns dérivent ce mot de celui d'*Aloes*, à cause de son amertume, *quasi aloinum*, ou *alosinum*. Guichard dérive ces mots de l'Hébreu; לע, ou לענה, *amaritudo, amertume*.

ALVINER. Voyez ALEVINER.

ALUMIERE. s. f. L'endroit où l'on travaille l'alun. *Aluminis officina*.

ALUMINEUX, EUSE. adj. Qui est de nature d'alun, qui tient de l'alun. *Aluminosus, Aluminatus*. Des terres *alumineuses*. Des eaux *alumineuses*.

ALUN. s. m. *Alumen*. Sel minéral d'un goût acide, & qui laisse dans la bouche une douceur accompagnée d'une âpreté ou astriction considérable. On peut établir avec les anciens Naturalistes deux sortes d'*alun*; l'un naturel, & l'autre artificiel. Le naturel se trouve dans l'Isle de Milo. Ce sont des espéces de plâtras blancs, légers, & pôreux, chargez de filamens argentez & ferrez. On se servoit autrefois de cet *alun* en Italie sous le nom d'*alun* de Plume, *Alumen plumaceum & scissile*. Dioscoride nous en a laissé une bonne description. L'artificiel se prepare de plusieurs manières, suivant les matières dont on est obligé de se servir. En Italie près Civitavechia, en un lieu nommé *la Tolfa*, on tire d'une montagne des pièrres dures, lesquelles étant cassées, calcinées, & exposées ensuite à l'humidité de l'air, se réduisent en une chaux ou tèrre qu'on fait lessiver comme les vieux plâtras dont on veut éxtraire le salpêtre. Le reste de la manipulation est semblable à celle du salpêtre; & la manière qu'on employoit du tems de Mathiole s'observe encore aujourd'hui. Cet *alun* se nomme *alun* de Rome, *Alumen Romanum*. *Alun* de roche, *Alumen rupeum*, parce qu'on le tire de la pièrre. Il est de couleur de chair, ou rougeâtre, à cause que l'eau dans laquelle ses sels étoient en dissolution, s'est trouvé chargée d'une lie rouge qui venoit de la pièrre calcinée, & qui s'est unie aux sels dans leur cristallization. A la Solfotara près Pouzzol dans le Royaumo de Naples on ramasse en Eté une suye fine, qui se forme sur la surface de la terre au haut de ce volcan. Cetto suye dissoute, évaporée & cristallizée, donne un *alun* blanc & transparent. En Angleterre dans la Province d'York & de Lancastre on prépare l'*alun* avec une espéce de pyrites de couleur d'ardoise, on le fait calciner aussitôt qu'on l'a tiré de sa minière, ensuite infuser & boüillir avec la lessive des cendres des plantes marines. La matière étant reposée, il se précipite une substance saline sur laquelle on verse une bonne quantité d'urine qui achève la précipitation des matières terreuses & sulfureuses. La liqueur qui reste, étant transvasée & en repos donne des cristaux blancs & salins, qu'on lave dans l'eau, & qu'on fait refondre pour les réduire en grosses masses propres à remplir des tonneaux. Cet *alun* se nomme *alun* de roche, *alun* de glace, *alumen commune, alumen glaciale*; à cause que ses fragmens ressemblent à des morceaux do cristal de roche. L'*alun* de Suéde se fait avec un minéral qui contient beaucoup de souffre & de vitriol, qu'on ne peut emporter que par la calcination, ou par des distillations. Sa matière qui reste dans les vaisseaux de fer, dont on s'est servi pour tirer tout le souffre de ce mineral, se réduit, étant exposée à l'air pendant quelques années, en une cendre bleue qu'on lessive & qu'on fait cristallizer. Ce que les Anciens appelloient *alun* liquide ne paroit qu'un *alun* résout en liqueur, il y a des eaux minérales qui tiennent de l'*alun*. Si on ajoûte du cuivre ou du fer à l'*alun*, on fera du vitriol. L'*alun* succharin, ou saccharin, *Alumen saccharinum*, est une composition d'*alun*, d'eau rose & de blancs d'œufs. A l'égard des autres espéces d'*alun* dont les Anciens ont parlé, on ne les connoit plus, & peutêtre n'ont-elles que des variétez peu considérables. On ne doit point mettre au nombre des sortes d'*alun*, ce qu'on nomme *alun* catin, *alumen catinum*; voyez SOUDE, ni l'*alun* scaiole, voyez PLATRE. Et l'on doit bien distinguer l'*alun* de plume d'avec l'amiante ou asbeste. Voyez AMIANTE.

Le mot *alun* vient du mot Grec *ἅλς*, qui signifie sel, il peut aussi venir de *lumen*, à cause qu'il donne de l'éclat aux couleurs. On ne sçauroit guère teindre ni enluminer sans *alun*; car c'est le principal des sels minéraux dont on se sert dans la teinture, & c'est comme un lien entre l'étoffe & la couleur; de même que les huiles gluantes & les eaux gommées sont un lien à l'égard de la peinture & de l'enlumineure. L'*alun* dispose les étoffes à recevoir la couleur, & à leur donner la vivacité, comme on voit à la cochenille & à la graine d'écarlate, dans lesquelles on mêle aussi quelque acide, & même de l'eau forte, pour donner de la vivacité à leur couleur rouge, & leur ôter le violet. L'*alun* fait ses effets par la stipticité, ou vertu astringente qui lie la matière délicate des couleurs, & empêche qu'elles ne s'évaporent. L'*alun* empêche que le papier qui en est trempé ne boive. Tout *alun* dissout dans l'eau qui vient à se coaguler, prend la figure pyramidale, ou le tetraëdre composé de quatre triangles fort égaux. Les anciens Médecins & les plus modernes conviennent assez sur la vertu & l'usage de l'*alun*, tel qu'on vient de le décrire. Il est astringent, bon pour arrêter les hémorragies & les pertes; l'*alun* calciné est employé pour ronger les chairs baveuses des ulcères. Ramusio, dans son recueil de navigations & de voyages fol. 236. parle d'un *alun* appellé en Europe *alun d'Alexandrie*, & qui s'apporte de l'Isle d'Ormus dans la Mer Rouge.

ALUNER. v. act. Faire tremper dans l'alun, ou dans un bain d'alun. *Alumini immergere*. Toutes les étoffes qu'on veut teindre en cramoisi doivent être fortement *alunées*.

ALUYNE. Voyez ALUINE.

A L Y.

ALYPUM. Voyez GLOBULAIRE.

ALYSSON. s. m. Nom que les anciens Botanistes avoient donné indifféremment à plusieurs plantes qui sont cependant chacune

AMADOUÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Lenitus*, *delinitus*, ou *mollibus verbis captus*, *illectus*. Regnier a dit, Je devins aussi fier qu'un chat *amadoüé*.

On dit quelquefois aussi *Amadoüeur*, de celui qui amadouë ; & *Amadoüement*, d'une flatterie ou caresse ; mais ces mots sont populaires.

AMAIGRIR. v. act. & n. Rendre maigre. *Emaciare*, *macie tenuare*. Le vinaigre *amaigrit* ceux qui en boivent. Il est aussi neutre, & signifie, Devenir maigre. *Macescere*, *macrescere*, *emaciari*. Ce malade *amaigrit* à vûë d'œil, sa graisse diminuë.

AMAIGRIR, ou DÉMAIGRIR, en termes de Maçonnerie & de Charpenterie, se dit de la coupe du bois, ou de la pièrre, qu'on fait en angle aigu. *Imminuere*, *minuere*. Et on dit au contraire, *engraisser*, quand cette coupe se fait en angle obtus.

s'AMAIGRIR. Terme de Sculpteur. *Imminui*, *contrahi*. On dit d'une figure de tèrre qu'elle s'*amaigrit*, lorsqu'étant nouvellement faite, elle vient à sécher, parce qu'alors les parties se resserrent, & deviennent moins grosses, & moins nourries.

AMAIGRISSEMENT. s. m. Diminution d'embonpoint. *Macies*, *macror*. C'est de-là que vient cette toux & cet *amaigrissement*. Elle amaigrit tous les jours, & cet *amaigrissement* fait voir qu'elle se porte mal.

AMALARIC. s. m. *Amalaricus*. Nom propre d'homme. *Amalaric* Roi des Wisigoths, fils d'Alaric tué par Clovis, l'an 507. à la journée de Voüillé. Et par conséquent ce nom est Goth, ou Gothique, & ce sont ces peuples qui l'ont apporté en France. Nous en avons fait *Amalric*, & puis *Amauri*.

AMALES. s. plur. *Amali*. C'est le nom d'un des peuples qui composoient la nation Gothique. M. Du Cange croit que du nom des *Amales* sont venus les noms d'*Amalasunte*, d'*Amalafrede*, d'*Amalaburge*, d'*Amalaric*, &c. Jornandez parle des *Amales* comme d'un peuple considérable.

AMALGAMATION, ou AMALGAME. s. m. Terme de Chymie. C'est la calcination de quelque métal, par le moyen du mercure. Elle se fait en mettant rougir dans un grand feu des lames de métal les plus déliées qu'on peut ; puis on verse dessus du vif-argent, on remuë la matière avec une petite verge de fer, & quand on voit qu'il commence à s'élever une fumée, on jette le mélange dans un vaisseau plein d'eau, qui se coagule & devient maniable. Cette calcination est en usage parmi les Orfèvres & les Doreurs, qui par ce moyen rendent l'or fluide & extensible sur les ouvrages qu'ils veulent dorer. Tous les métaux s'amalgament, excepté le fer & le cuivre. L'or retient environ trois fois son pesant de mercure. Les Chymistes dénotent cette opération, avec cette marque AAA. Boizard dans son traité des Monnoyes ne dit point *Amalgamation*, mais toûjours *Amalgame*. *Amalgame* de l'or & de l'argent avec le mercure. *Amalgame* de l'or en chaux pour le vermeil doré ; ce qui fait croire qu'*Amalgame*, au moins en terme de monnoyes, est le seul, ou le plus en usage.

AMALGAMER. v. act. Faire une amalgamation. *Amalgamer* de l'or. Ce mot vient du Grec ἅμα, *simul*, ensemble, & γαμεῖν, *jungere*, joindre ensemble. Quand on veut employer l'or à dorer des ouvrages qu'on appelle de vermeil doré, on l'*amalgame* avec du mercure, & on l'employe ensuite à ces sortes d'ouvrages. BOIZARD. On *amalgame* l'or en chaux dans un fourneau à vent. On y met un creuset ; on charge le creuset de l'or en chaux, & on fait grand feu : quand l'or est en pâte, on jette dans le creuset deux fois autant de mercure qu'il y a d'or, on le couvre, & on retire aussi-tôt le creuset du fourneau. Lorsque le creuset est un peu refroidi on verse l'or & le mercure dans un vaisseau plein d'eau commune, d'où on le retire en pâte blanche, & on l'étend sur l'ouvrage à dorer. On met après cela l'ouvrage au feu sur une plaque ou grille de fer, où le mercure s'évapore, à mesure que l'ouvrage se recuit & rougit. ID.

AMALTHÉE. s. f. *Amalthea*. Nom propre 1°, d'une fille de Melisse Roi de Créte, qui selon Lactance fut nourrice de Jupiter. 2°, selon d'autres d'une chévre qui fut nourrice de ce Dieu. La corne d'*Amalthée* est la même chose que la *corne d'abondance*, si célèbre chez les Poëtes, parce qu'ils feignent que Jupiter donna aux Nymphes qui avoient eû soin de son enfance une corne de la chévre Amalthée, & que cette corne avoit la vertu de produire sur le champ tout ce que les Nymphes vouloient. On a

 pris

pris pour cela une corne dans l'antiquité pour signe d'abondance de richesse & de fertilité. On en voit sur une infinite de médailles Grecques & Latines de tous païs : l'abondance, la fertilité, la fortune, & cent autres Divinitez, ou génies, portent aussi d'une main une Corne d'*Amalthée* sur les médailles. Ces Cornes d'*Amalthée*, sont représentées pleines de feuilles, de fleurs, de fruits, & avec une pointe qui en sort.

AMALTHÉE, Est encore le nom de la Sybille de Cumes.

AMALTHÉE, s. m. *Amaltheus*. Nom propre d'homme.

AMALTHÉE, s. m. *Amaltheum*. Est un nom ou titre de differens livres. Il y a *Amalthea Onomastica*, *Amaltheum Ciceronianum*, &c. On a voulu signifier par là des Recueils abondans, par allusion à la Corne d'*Amalthée*, ou d'abondance.

AMAN. s. m. Terme de Coutume. *Amanuensis*. Voyez les Ordonnances de Mèts. A Mèts il y a des Notaires & des *Amans*, les *Amans* sont les Gardenotes. Bertram cinquante neuvième Evêque de Mèts y institua les *Amans*. DE LAURIERE.

AMAND. s. m. *Amandus*. Nom propre d'homme.

AMANDE. s. f. Semence de tous les arbres à noyau, qui est enfermée dans une écorce fort dure, qu'on casse quand on la veut manger. *Amygdala*. *Amande* d'abricots. *Amande* de cerises. *Amande de prunes*.

AMANDE, est aussi un fruit particulier qui est enfermé dans un gros noyau, & sous une écale. C'est le fruit de l'Amandier. Il y a des *amandes* vertes; des *amandes* confites pelées. On fait du lait d'*amandes*, du massepain avec des *amandes*; & de la pâte d'*amandes* pour blanchir les mains. Le Médecin de Drusus, grand beuveur au rapport de Plutarque, prenoit à chaque coup cinq *amandes* amères, pour appaiser les fumées du vin. L'huile d'*amandes* douces tirée sans feu est fort estimée. Voyez l'histoire des Indes d'Acosta sur les *amandes* du Pérou. Ménage dérive ce mot de *amandala*, qui se trouve dans les Capitulaires. D'autres croyent qu'elles sont ainsi nommées pour être venuës d'Allemagne, à cause que Perceval en son Roman les nomme *Allemandes*. Il vaut mieux tirer ce mot du Grec ἀμύγδαλον. Quelques-uns disent que les *amandes* amères concassées endorment les poules, ou les tuënt, ensorte qu'on les prend facilement à la main; & que c'est un secret de Bohémiens, aussi bien que le marc d'*amandes* dont on a tiré l'huile, qui leur est un poison dangereux, quoiqu'il ne nuise point aux autres animaux. Il y a aussi de certaines dragées qu'on nomme *amandes* lissées, qui sont des *amandes* couvertes de sucre fondu; des *amandes* à la Prâline, qui sont fricassées au sucre en conserve avec la peau. On les appelle *Pralines*; d'un Sommelier du Maréchal du Plessis-Prâlin, qui le prémier s'est avisé de les préparer de cette façon. Quand on fait des *amandes* a la prâline, il faut les remüer toûjours avec une spatule jusqu'à ce qu'elles ayent bien pris tout le sucre, & qu'elles soient bien prâlinées. On pèle les *amandes* vertes pour en faire des compôtes, ou confitures, de la même manière que les abricots, excepté qu'il faut se servir de lessive & non point de sel. La compôte d'*amandes* vertes se fait comme celle d'abricots, & quand elles ont pris leur verd, il faut les achever promptement de peur qu'elles ne noircissent. CHOM. La pâte d'*amande* sert à décrasser les mains. A l'égard des *amandes* amères, on pretend qu'elles empoisonnent les renards, les poules, & les écureuils, on la donne dans les coliques néphretiques, & dans la pleuresie. Extérieurement on s'en sert pour les maux d'oreille. *Amygdalus*, vient du mot Grec ἀμυχὰ, qui signifie une gerfure, à cause que la prémière écorce, ou le bon fruit de l'amandier, se gerse & se fend.

AMANDE, sorte de peine pécuniaire. Voyez AMENDE.

AMANDEMENT. Voyez AMENDEMENT.

AMANDER. Voyez AMENDER.

AMANDES, sont aussi des morceaux de crystal qui sont en figures d'*amandes*, & dont on compose les lustres.

AMANDÉ. s. m. Terme de Médecine, est un remède composé de deux onces d'amandes dépoüillées de leur écorce, qu'on pile & qu'on dissout dans huit ou dix onces de décoction d'orge mondé, ou dans de l'eau de veau ou de poulet qu'on passe dans un linge, & où on méle un peu de sucre & d'eau rose. *Potio Amygdalina*. Les Dames s'en servent pour conserver leur santé & leur embonpoint.

AMANDELIER. s. m. Autrefois on appelloit ainsi l'arbre que nous nommons maintenant *amandier*. BOREL.

AMANDIER. s. m. *Amygdalus*. Arbre qui s'éleve assez haut, & qui devient gros à proportion, il est branchu; son tronc est assez droit, & revêtu d'une écorce un peu raboteuse, sur-tout dans les vieux pieds. Ses feuilles sont alternes, longues comme le doigt, étroites, terminées en pointe, dentelées légèrement sur ses bords, d'un verd un peu brun & luisant par dessus, plus pâles par dessous, & d'un goût amer. Ses fleurs sont à cinq pétales disposées en rose dans les échancrures du calice, qui est un godet découpé en cinq pointes. Le pistile devient un fruit charnu, renfermant un noyau, dans lequel se trouve l'amande qui est la semence. La partie charnuë & extérieure est celle où le *brou* de ce fruit s'entr'ouvre dans sa maturité selon sa longueur. Alors le noyau paroît & s'en échape entre les *Amandiers* : les uns sont à semences douces, les autres à semences amères; on en remarque encore certaines espéces dont les semences sont plus grosses ou plus menuës, ou dont les noyaux sont plus ou moins durs. Les amandes douces sont incrassantes & adoucissantes, on les met dans les émulsions. Leur huile nouvellement tirée sans feu est employée pour purger les enfans, pour appaiser les coliques, les vomissemens, & pour arrêter les mauvais effets des poisons corrosifs. Extérieurement on en frotte les parties où l'on sent de la douleur.

AMANSE. C'est un terme barbare, inventé par quelques Chymistes, pour signifier des pierres prétieuses contrefaites. HARR. Le même Auteur dit aussi *Amonse*.

AMANT, ANTE. s. m. Celui ou celle qui aime d'une passion violente & amoureuse. *Amator*, *Amasius*, *Amatrix*. Les jeunes gens font les *amans* de toutes les belles. Si la vertu se montroit toute nuë, elle se feroit beaucoup d'*amans*. Vous n'êtes ni jaloux, ni soupçonneux, & peut-on etre *Amant* sans cela ? VILL. Il ne faut pas se laisser attraper à ce que disent les *amans* dans leur colère. VOIT. Tous les pas d'un *amant* content, sont des démarches languissantes. S. ÉVR. Dans les prémières passions les femmes aiment l'*amant*, & dans les autres elles aiment l'amour. ROCHEF. Ne désespèrez point une *amante* en furie. RACIN. Est-il rien de plus divertissant que toutes les grimaces, & les diverses postures d'un *amant* qui cherche à plaire ? S. ÉVR. Entre *amans* tout plaît, tout est parfait. LA FONT. Si l'*amant* ne plaît pas, l'amour ne peut déplaire.

Pour sauver ma vertu de tant d'égaremens,
Je ne veux point d'amis qui puissent être Amans.
DES-HOUL.

Vaine erreur des Amans, *qui pleins de leurs désirs*,
Voudroient que tout cedât au soin de leurs plaisirs. RACIN.

On appelle un *amant* transi, un *amant* pâle & langoureux, qui porte sur le visage toutes les marques d'une violente passion, & que les rigueurs d'une maitresse font languir.

On le dit aussi dans la spiritualité de l'amour de Dieu, & d'une amour sainte. On appelle les ames saintes, les chastes *amantes* de JESUS-CHRIST, & en particulier la Magdelaine, la sainte *amante de* JESUS-CHRIST. Les personnes qui se mortifient beaucoup, les *amants*, ou les *amantes* de la Croix. Le P. Bourdaloüe ne l'a cependant employé qu'avec un correctif dans un sermon de la Magdelaine : Ce fut sur la Croix que Magdelaine reconnut plus que jamais JESUS-CHRIST pour son Sauveur; & ce fut pareillement sur la Croix que JESUS-CHRIST reconnut Magdelaine, si j'ose user de ce terme, pour son *amante* la plus zelée & la plus fidelle. BOURDAL. Tout cela n'étonne point cette généreuse *amante*, qui dit hardiment, je l'emporterai. P. BRIGN.

AMANTER, & AMANTEVOIR. Verb. act. Vieux mot; qui veut dire *raconter*. *Narrare*, *referre*.

Car l'Ecriture amantoit *bien*
Que toute puissance est de bien. R. DE LA ROSE.

Qui leur alla de ce me vant
Tous langages amantevant. MEHUN. au test.

AMARAND. s. m. Et nom propre d'homme. *Amarandus*, *Amaranthus*. *S. Amarand*, autrement appellé *Amaranthe*, est célèbre parmi les Martyrs qui ont honoré l'Église des Gaules. BAILL.

AMARANTE. s. f. *Amarantus*, ou *Amaranthus*. Plante annuelle qu'on nomme autrement Passevelours, & fleur d'amour, & que l'on cultive dans les jardins, à cause des belles variétez de ses fleurs, qui sont tantôt couleur de feu, tantôt cramoisi, tantôt pourpre, tantôt jaune doré ou jaune pâle, & quelquefois blanches ou argentées, disposées en épi dans la plûpart des espéces, dans d'autres en panicules ou en crêtes de Coq. Chaque fleur est composée de plusieurs pétales disposées en rond autour du pistile, qui devient une coque membraneuse, arrondi, qui s'ouvre transversalement en deux, & qui renferme quelques semences menuës, arrondies, tantôt blanches, tantôt carnées, & le plus souvent noires, ses feuilles sont oblongues, pointuës, vertes, & quelquefois teintes d'un rouge brun. On nomme *Amarante tricolor* une espéce qui est remarquable par des taches rouges, jaunes & vertes, qui sont assez également répanduës sur ses feuilles. Ses fleurs qui sont verdâtres, & semblables à celles de la Bléte, naissent par paquets dans les aisselles des feuilles.

En Latin *amarantus*, qui vient du Grec ἀμάραντος, qui est composé de l'α privatif, & de μαραίνω, qui signifie *flêtrir*. C'est pourquoi

vées sur une couche de
re, au commencement
se peut. Quand elles au-
cinq feüilles, il faut les
ur des fourchettes. Lorſ-
entièrement les cloches,
iettes. Tout cela ſe fait
nd les *Amarantes* ſont
aviron la fin de Mai, ou
plante où l'on veut avec
it. C'eſt ainſi qu'il faut
e bonne heure, c'eſt-à-
it les avoir qu'au mois
: bien amandée, & com-
oots au commencement
'*Amarante Roſtan afruz*,
ur de pourpre. D'Herb.
valerie inſtitué en Suéde
une fête qui ſe fait tous
Virtſchaft, c'eſt-à-dire,
nſiſtoit en repas, en bal,
ns ſemblables, qui du-
a Reine, qui trouva ce
ze des Dieux, parce que
élon que le ſort en déci-
, c'eſt-à-dire, *immortel*,
habillée en Nymphes &
fin de la Fête, la Reine
na que celui qu'elle quit-
ns, fût mis en piéces &
ne Fête ſi galante, elle
ée en Suédois *Geſelchafft*.
y furent admis; c'eſt-à-
s, ſans compter la Reine.
d'*Amarante*, compoſé
verſé, & entrelaſſé l'un
nne de laurier, avec ces
ignifient, *Le ſouvenir en*
traité de l'Ordre de la
mais peu éxactement,
, qu'il place à l'an 1645.
niano dans ſon hiſtoire
.
ez AMARAND.
Tulippe qui a un fond
s amarantes.
qui imite la couleur de

Poëtes donnent à leurs
ſent.

lée. Gomb.

ncien de la Colchide qui
Amaranti. Le Mont Ama-

uriſte. Sorte d'anémone
e blafard : c'eſt encore,
nachée de pourpre, ſur
brun, ſur laquelle vient
arnadin. Morin.
. ſ. f. Ce mot n'eſt plus
el.
terme de Fleuriſte, c'eſt
arillis, l'Agréable, la
it quatre piquetez à peu

culum.

AMARRER. v. act. Terme de Marine. C'eſt lier ou attacher fortement avec un cordage, ſoit un vaiſſeau, ſoit quelqu'une de ſes parties, ou de ſes agreils. *Rudente, fune nautico ligare navim*. Dans la pêche des perles chaque plongeur porte un grand rets en forme de ſac, ſuſpendu à ſon cou par un long cordage, dont l'extrémité eſt *amarrée* ſur le bord de la barque P. Le C. Ce mot vient d'*amarr* Bas-Breton, qui ſignifie *lien*. Ainſi on dit, *Amarre* basbord, ou *amarre* ſtribord, pour commander de lier, ou attacher une manœuvre à droit ou à gauche.

AMARRÉ, ée. part. paſſ. *Ligatus*.

AMARRES. ſ. m. plur. Terme de Marine. Ce ſont les cordages avec leſquels on attache le vaiſſeau à quelques pieux, ou anneaux, ou avec leſquels on le lie, & on l'arrête ſur la mer par le moyen des ancres. *Rudentes, funes ancorales*. On dit qu'un vaiſſeau a ſes trois *amarres* dehors, quand il a moüillé ſes trois ancres. Les écoutes, les couëts, ſont des *amarres* de voiles.

Amarres, en Architecture, ſont auſſi deux morceaux de bois qui ont une ouverture dans le milieu, pour y faire paſſer le bout d'un moulinet. *Chelonia*. On les appelle *boches*, ou *boetes*; & les Charpentiers de Paris *jouieres*.

AMAS. ſ. m. Multitude de choſes aſſemblées en un même lieu. *Acervus, cumulus*. Il faut faire un grand *amas* de matériaux avant que de commencer à bâtir. L'alluvion ſe fait par un grand *amas* de gravier, de limon, qui s'arrête en quelque lieu. *Colluvies*. L'*amas* de mauvaiſes humeurs dans le corps cauſent les abcès, les maladies. *Collectio*. Que ſert à un avare l'*amas* de tant de richeſſes qu'il faut qu'il quitte? Ce Marchand a fait de grands *amas* de blé dans ſes greniers. Les lacs & les étangs ſe font d'un grand *amas* d'eau. Les nations Orientales ſurpaſſent celles de l'Europe dans l'*amas* des titres. Nicod. La plus grande partie de la Philoſophie humaine n'eſt qu'un *amas* d'obſcuritez, d'incertitudes, ou même de fauſſetez. Nicol. La vie n'eſt qu'un *amas* de craintes, de douleurs, de travaux, de ſoucis, de peines. M. Desh.

> *Tout ce pompeux* amas *d'expreſſions frivoles,*
> *Sont d'un déclamateur amoureux de paroles.* Boil.
>
> *Ce long* amas *d'ayeux que vous diffamez tous,*
> *Sont autant de témoins qui parlent contre vous.* Id.
>
> *Un long* amas *d'honneurs rend Theſée excuſable.* Racin.

Il ſe dit auſſi des perſonnes. *Collectio*. Ce Prince fait un grand *amas* de troupes, de ſoldats, pour faire la guèrre.

AMASSER. v. act. Mettre enſemble pluſieurs choſes, ou perſonnes. *Colligere*. Un homme généreux ſe moque d'amaſſer du bien. Que fait cet homme qui *amaſſe* des richeſſes, ſinon de ſerrer ſes liens, & de fortifier les murs de ſa priſon? Ab. D. l. Tr. Un charlatan a bientôt *amaſſé* la canaille autour de lui. Pourquoi fou que vous êtes, *amaſſez*-vous talent ſur talent? Ablanc.

> *La vieilleſſe chagrine inceſſamment* amaſſe. Boil.

Amasser, ſignifie auſſi, Lever de tèrre ce qui y étoit tombé. On *amaſſe* les fruits qui tombent des arbres. Plutarque n'*amaſſe* que les fleurs qui ſe préſentent ſous ſes pas, & ne ſe détourne point de ſon chemin pour en aller chercher d'autres. On dit d'une choſe qu'on veut bien mépriſer, qu'elle ne vaut pas l'*amaſſer*. On ſe ſert auſſi en ce ſens du mot de *ramaſſer*; & même il eſt beaucoup plus en uſage qu'*amaſſer*. On dit bien, *Amaſſez* mes gands, mais encore mieux *ramaſſez* mes gands. Cependant Ménage prétend qu'on dit à la Cour, *amaſſez*, & non *ramaſſez* vôtre chapeau. Nicod le dérive du Grec ἀμάω, *accumulo*; ou de l'Hébreu *maſſach*, qui ſignifie *méler*. Ménage le dérive du Latin *admaſſare*, fait de *maſſa*. Cependant il vaut mieux tirer ce mot du Grec ἀμάω, *colligo*; qui vient de l'adverbe ἅμα, *ſimul, enſemble*.

Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. *Confluere*. Le peuple qui s'*amaſſe* dans les carrefours fait craindre une ſédition. Le ſable qui s'*amaſſe* peu à peu dans ce port, le comblera à la fin. La mer eſt

est un gouffre où toutes les eaux de la tèrre s'*amassent*.

AMASSETTE. s. f. Petit outil de bois, ou de corne, qui sert au garçon Peintre à amasser les couleurs quand il les broye. *Cornu pigmentis legendis*.

AMASTRIDE. s. f. *Amastris*. Ville maritime de Paphlagonie sur le pont Euxin, aujourd'hui *Tamastro*. Elle s'appelle aussi Amastre, *Amastrum*. Elle est au 60e d. 43 m. de longitude, & 44. d. 25 m. de latitude. Elle a eu un Évêque.

Il y a aussi un fleuve de ce nom, *Amastris*, qui arrose la Bithynie & le Pont.

AMATALIDE. s. f. Et nom propre de femme. *Amatalis*. Ce mot est Syriaque, composé de *amma*, ou *ama*, qui signifie *Mere*; & de *Talis*, nom propre. Ainsi *Amatalide* c'est *la Mere*, ou l'*Abbesse Talide*. Voyez AIMÉE. Monsieur Bulteau la nomme Sainte Amme Talide, à la marge de son Histoire Monastique d'Orient, comme si c'étoit un nom & un surnom. CHAST. 5 *Févr*. C'est une faute.

AMATELOTER. v. act. Terme de Marine. C'est donner un compagnon à chaque homme de l'équipage; ou associer les matelots deux à deux, afin qu'ils se soulagent l'un & l'autre, & qu'ils servent chacun à leur tour. *Nautas binos componere*.

AMATEUR. s. m. Qui aime quelque chose. *Amator*. Il ne se dit point de l'amitié, ni des personnes. Il est *amateur* de l'étude, des curiositez, des tableaux, des coquilles. *Amateur* de la Musique, des beaux Arts. Le peuple est *amateur* de nouveautez. Un Saint est toûjours *amateur* des croix & des humiliations. Les Indiens sont fort *amateurs* de la Poësie. LETR. ÉD.

AMATEUR. Est aussi un nom propre d'homme. Saint *Amateur*, dit vulgairement Saint Amatre, ou Amaitre, Evêque d'Auxerre. BAILL. I. *Mai*.

AMATHUS. s. fém. *Amathus*. Ville de Chypre, où Vénus étoit honorée, & où elle avoit un temple fameux. C'est aujourd'hui Limisso.

AMATHYSTE. Voyez AMÉTHISTE.

AMATIR. v. act. Terme d'Orfèvre. C'est Rendre mat, laisser l'or ou l'argent sans le polir, ou le brunir. *Aurum impolitum inducere*. *Amatir* se dit proprement de l'or: à l'égard de l'argent, on dit plus souvent *blanchir*.

AMATRE. s. m. Nom propre d'homme, qui s'est fait par corruption d'*Amator*, Latin. Voyez AMATEUR. S. *Amatre* connut par révélation que sa fin étoit proche, & que Germain devoit lui succéder. FLEURY.

AMAITRE. s. m. Le même qu'AMATRE.

AMAURI. s. m. Nom propre d'homme. *Amalricus*, *Amalricus*. Ce mot nous est venu des Goths, qui disoient *Amalaric*, comme je l'ai dit en son lieu. Nous en avons fait *Amalric*, puis changeant *al* en *au*, selon la coutume ordinaire, nous avons dit *Amauric*, & enfin *Amauri*. Et en effet on dit Amalaric, ou *Amauri*, Roi des Visigoths au VIe siécle. Amalaric, ou *Amauri*, est donc en François la même chose qu'Amalaric en langage Gothique. Voyez encore AYMERIC.

AMAUROSE. s. f. Terme de Médecine. C'est une privation entière de la vûë, qui arrive, sans qu'il y ait aucun vice sensible dans les yeux. *Oculorum obscuritas*. Elle est causée par l'obstruction des nerfs optiques. Ce mot vient du Grec ἀμαύρωσις, & signifie *obscurcissement*.

AMAXOBIEN. ENNE. s. m. & f. *Amaxobius*. Nom propre d'un ancien peuple de Sarmatie, qui n'avoit point de maisons, ni de tentes; mais vivoit dans des chariots, dans lesquels il erroit sans cesse çà & là. Ce nom est Grec, & vient de ἁμαξα, *Chariot*, & βίος, *vie*.

AMAZONE. s. f. Femme ou fille courageuse, & guerrière. *Amazon*. C'étoient autrefois des femmes de Scythie qui habitoient près du Tanaïs, & du Thermodoon, qui ont conquis une partie de l'Asie, qui vivoient sans hommes, & qui s'abandonnoient aux étrangers; mais elles faisoient périr tous les enfans mâles, & elles brûloient la mammelle gauche des filles pour les rendre plus propres au combat: d'où on dit qu'est venu leur nom, de α privatif, & de μαζος, qui signifie *mammelle*. Dans les médailles le buste des *Amazones* est ordinairement armé d'une petite hache d'armes, qu'elles portent sur l'épaule, avec un petit bouclier fait en croissant, que les Latins nomment *pelta*. Voyez l'Histoire des *Amazones* de Samuël Petit, en attendant celle qu'on nous promet, & qui sera plus exacte, & plus curieuse.

Strabon & Palæphatus, & d'autres encore, nient qu'il y ait eû autrefois des *Amazones*. On leur oppose Hérodote, Pausanias, Diodore de Sicile, Trogue Pompée, & Justin son Abbréviateur, Plutarque, &c. Pline & Mela font mention de celles de Scythie. Hippocrate dit qu'il y avoit une loi chez elles qui condamnoit les filles à demeurer vierges, jusqu'à ce qu'elles eussent tué trois hommes du païs ennemi. Il dit aussi qu'elles retranchoient la mammelle droite, afin que le bras droit en devint plus robuste, en profitant de la nourriture que le teton auroit emportée. On dit aussi qu'elles tordoient les jambes à leurs enfans mâles, afin d'être toûjours les maitresses. On dit qu'en Afrique il y a un Royaume composé de seules femmes, qui tuënt les garçons qui leur naissent du commerce qu'elles ont avec les peuples voisins, comme témoigne Jean de Los Sanctos, Jacobin Portugais, dans la Déscription de l'Éthiopie Orientale. Æneas Silvius rapporte qu'on a vû dans la Bohême pendant sept ans une République toute semblable à celle des *Amazones*, fondée par la valeur d'une fille nommée Valasca. Monsieur Petit Médecin a fait une dissertation Latine pour montrer qu'il y a eû véritablement un État d'*Amazones*. Elle fut imprimée en 1685. chez Cramoisi. Il y fait plusieurs recherches curieuses sur leurs vêtemens, leurs armes, les Villes qu'elles ont bâties, ou habitées, &c.

La rivière des *Amazones*, *Fluvius Amazonius*, est une grande rivière qui arrose la partie méridionale de l'Amérique; & la région qui lui donne ce nom est à deux degrez & demi de hauteur méridionale proche la nation des Topinambous. Cette rivière a plus de 80 lieuës de large à son embouchure, & dans le reflux elle pousse son eau douce plus de 30 lieuës dans la mer. Le Pére Christophe d'Acunña en a écrit une Rélation, & le Sieur de Villarmond une autre. Voyez aussi le Pére Alfonse d'Ouaglie, dans son *Historia relatione del Regno di Cile*. *Liv. IV. ch.* 12. Et le Pére Alphonse Rodrigues, dans son Livre intitulé, *El Maranon y Amazonas*. Les Lettres Edifiantes & curieuses des Jésuites Missionnaires Tome. X. pag. 241, portent qu'il y a en effet dans l'Amérique méridionale une Nation de femmes belliqueuses, qu'à certain tems de l'année elles reçoivent des hommes chez elles; qu'elles tuënt les enfans mâles qui leur naissent, qu'elles ont grand soin d'élever les filles, & que de bonne heure elles les endurcissent aux travaux de la guèrre. Le Pére Lamberti dans sa Rélation de la Mengrélie dit qu'en ce païs-là on voit encore à présent des *Amazones*. Les plus fameuses ont été Marthésie, Orythie, Pentasilée, qui fut tuée par Achille, &c.

AMAZONE, se dit aussi en général d'une femme courageuse, & capable d'une entreprise hardie. La pucelle d'Orleans a passé pour une *Amazone*. Vous êtes l'une & l'autre deux franches *Amazones*. SCAR.

AMB.

AMBA. C'est un fruit, qui vient dans le Calécut sur un arbre appellé Manga. Il est verd, semblable à nos noix, plus gros qu'une pêche; son écorce est amère, quand elle est meure. Elle est jaune & lustrée. Elle renferme un os comme une amande; ce qui est dedans est doux comme du miel. Quand ce fruit est meur, on le met dans l'eau, & on le conserve, comme nous faisons les olives; mais il est beaucoup meilleur, & même que les prunes de damas. *Louis Barthema, & Nicolas de Conti Venitien, dans le Recüeil de Ramusio*.

AMBAGES. s. f. plur. Vieux mot, qui signifioit autrefois, un amas confus & obscur de paroles, dont on a de la peine à deviner la signification. *Ambages*. Les Chymistes ne parlent que par *ambages*, & ne sont point entendus. Ce mot est plus Latin que François. Ablancourt s'en est servi.

AMBAINTINGA. s. m. Arbre sauvage du Brésil. Il tient du pin, & du cyprès, sans être précisement ni l'un ni l'autre.

AMBARA, ou AMBARE. Grand poisson qui se trouve dans l'Océan Atlantique vis-à-vis les côtes d'Afrique. Jean Léon l'Africain, dans la IXe partie de son Afrique, rapporte qu'il est d'une forme & d'une grandeur énorme, qu'on ne le voit jamais que quand il est mort, parce qu'alors la mer le jette sur le rivage; que sa tête est dure comme si elle étoit de pièrre; qu'on en a trouvé qui avoient ving-cinq brasses de long, & d'autres encor plus; que les Africains qui demeurent sur les côtes disent que c'est le poisson qui jette l'ambre, & que les uns disent que c'est son excrément, & d'autres sa semence. Il paroît par-là que c'est le même que d'autres appellent Ambracan.

AMBARE d'Inde, est un arbre dont les feüilles sont grandes comme celles du noyer, d'un verd plus clair, parsemées de plusieurs veines ou nerfs; les fleurs sont petites, blanches: son fruit est gros comme une noix, verd au commencement, en meurissant il devient jaune, d'une odeur agréable, & d'un goût aigrelet: l'odeur *ambrée* du fruit lui a fait donner ce nom.

AMBARVALLES. s. m. & plur. *Ambarvalia*. *Ambarvale sacrum*. Fête, ou cérémonie qui se faisoit chez les anciens Romains, pour obtenir des Dieux une bonne recolte. On immoloit une génisse, ou une laye pleine, ou une brebis, & avant le sacrifice on la conduisoit en procession autour des champs. C'est de-là que cette Fête aura pris son nom. Rosinus la met parmi celles qui n'étoient point fixées à un certain jour; mais qui se faisoient néanmoins tous les ans. Le titre du chap. 141 de Caton de *Re Rust*. semble marquer qu'il étoit libre de faire

cette cérémonie : *Si agrum lustrare vis, quid facere debeas.* Il pourroit cependant parler ainsi quand la Fête est réglée. Quelques Auteurs disent que les *Ambarvalles* se célébroient deux fois l'année. 1°, A la fin de Janvier, ou au mois d'Avril, & la seconde fois au mois de Juillet. Rosinus dit qu'elle se célébroit vers le tems de la moisson, *maturis frugibus.* Ce sentiment me paroit d'autant plus vraisemblable, que dans les fastes d'Ovide, qui nous décrit toutes les Fêtes des six premiers mois de l'année, depuis Janvier jusqu'à Juin inclusivement, il n'est point parlé des *Ambarvalles.* Il faut donc qu'ils ne tombassent point dans ces six premiers mois, mais apparemment en Juillet. Caton de *Re Rust.* ch. 141. Virg. Ecl. III. v. 77. Tibul. Liv. II. Élég. 1. v. 15. & suiv. Servius sur l'endroit de Virgile que j'ai cité. Macrob. Liv. III. ch. 5. Turnèbe *Advers.* Liv. XVIII. ch. 17. parlent des *Ambarvalles*; & Joannes Rosinus les décrit exactement dans son V[e] Liv. des Antiquitez Romaines chap. 17.

AMBARVALLE, est aussi un adjectif m. & f. Victime *Ambarvalle*, *Ambarvalis hostia.* On faisoit faire à la victime *Ambarvalle* trois tours autour des champs. Le sacrifice *Ambarvalle* étoit composé d'une truye, d'une brebis, & d'une génisse, ou d'un taureau, & s'appelloit *Suovetaurilia.* La prière *Ambarvalle*, *Ambarvale carmen*, c'est la prière que l'on faisoit dans cette cérémonie, & dont Caton nous a conservé la formule dans son 141. ch. *De Re Rust.* Cette cérémonie se faisoit non seulement à la campagne, mais encore à Rome, & l'on appelloit ceux qui en avoient le soin & la conduite, *Fratres Arvales.*

Ambarvalle est formé de *ambio*, je tourne autour, & *arva*, les champs, pour la raison que j'ai dite.

AMBASSADE. s. f. Envoi que les Souverains se font les uns aux autres de quelque personne habile, expérimentée, & ordinairement de qualité, pour négocier les affaires qu'ils ont ensemble. *Legatio.* Il s'en fait aussi pour quelques complimens, ou cérémonies solennelles. L'*Ambassade* de Rome est tenuë pour la plus honorable. L'*Ambassade* de Nimègue pour la paix étoit composée de trois Plénipotentiaires. Il y a quelquefois un Sécretaire de l'*Ambassade.*

AMBASSADE, se prend aussi pour la charge d'Ambassadeur, pour la fonction d'Ambassadeur. Faire bien son *Ambassade.* S'acquitter glorieusement de son *Ambassade.*

AMBASSADE, se prend encore pour les gens mêmes qui sont envoyez en ambassade. Il lui arriva une *Ambassade* des Scythes. VAUG.

AMBASSADE, signifie aussi en termes familiers, un petit message qu'on fait faire par un ami, ou par un domestique, pour quelque petite négociation, & particulièrement d'amour. Elle a reçu une *ambassade* de la part de son galant. MOL.

On dit proverbialement, pour se mocquer d'un train en désordre, C'est l'*Ambassade* de Viarron, deux chevaux & une mule.

AMBASSADEUR. s. m. C'est un Ministre public envoyé par un Souverain à un autre Souverain, pour y représenter sa personne. *Legatus, Orator.* WICQ. Ce mot a une signification bien plus ample que celui de *Legatus*, chez les Romains, & à la réserve de la protection que le droit des gens donne à l'un, & à l'autre, il n'y avoit presque rien de commun. L'*Ambassadeur* est un espion honorable à couvert du droit des gens. WICQ. Tout le rafinement d'un *Ambassadeur*, & toute sa politique tendent à tromper, & à n'être point trompé. LA BRUY. Un *Ambassadeur* après avoir bien joüé son rôle sur le théatre de la Cour, doit quitter son personnage en particulier. WICQ. Ce composé de formalitez, & de bienséance, peut bien former un pédant politique, & non pas un parfait *Ambassadeur*, qui doit être honnête homme quand il ne joüe plus la comédie. ID. *Ambassadeur* Ordinaire, est celui qui réside en la Cour d'un autre Prince par honneur, & pour entretenir réciproquement l'amitié, ou pour négocier les affaires survenantes. *Legatus, Orator ordinarius.* A proprement parler, les Ambassades ordinaires ne sont point du droit des gens. Il y a 200 ans qu'elles étoient inconnuës. Tous les *Ambassadeurs* étoient extraordinaires, & se retiroient si-tôt qu'ils avoient achevé l'affaire qu'ils avoient à négocier. *Ambassadeur* Extraordinaire, est celui qui vient en la Cour d'un Prince pour quelque affaire particulière, comme pour conclure une paix, un mariage, conduire une Reine, faire des complimens, &c. *Legatus, Orator extraordinarius.* Il n'y a nulle différence essentielle entr'eux, & ils joüissent également de toutes les prérogatives que le droit des gens leur accorde. Il n'est point nécessaire qu'un *Ambassadeur* soit homme de bien. Il suffit qu'il ait un grand extérieur, & une belle apparence, dont il tirera de plus grands avantages que de la vertu même. WICQ. Le nom d'*Ambassadeur* est un nom de respect & d'autorité. CICERON *Orat. 6. in Verr.* v. 85. David fit la guèrre aux Ammonites pour venger l'injure faite à ses *Ambassadeurs.* Liv. II. des Rois ch. 29. 1[er] Paral. ch. 19. Alexandre fit passer au fil de l'épée les habitans de Tyr qui avoient insulté ses *Ambassadeurs.* La jeunesse de Rome ayant outragé les *Ambassadeurs* de Vallonne fut livrée entre leurs mains pour se venger à discretion. DE ROCH. Les *Ambassadeurs* des Rois ne doivent aller aux noces, aux enterremens, ni aux assemblées publiques & solennelles, si leur maître n'y a intérêt; ils ne doivent point porter aussi le deüil, parce qu'ils représentent la personne du Prince. *Scaliger* au mot *Ambassadeur*, ID. Cela ne se doit entendre que d'un deüil que leur maître ne porte point. On fait des entrées aux *Ambassadeurs*, c'est-à-dire, qu'on les envoye recevoir avec cérémonie; les carrosses du Roi & des Princes vont au devant d'eux. Il y a des Charges d'Introducteurs des *Ambassadeurs* chez le Roi & chez Monsieur. C'étoit la coutume sous nos premiers Rois, & cette coutume dura long-tems en France, d'envoyer ensemble plusieurs *Ambassadeurs*, qui composoient comme une espéce de Conseil. P. DAN. Avant Loüis XI. la manière étoit, que quand un Prince avoit du mécontentement d'un autre pour quelque sujet qui ne méritoit point une déclaration de guèrre, il rompoit toute liaison avec lui, ne lui envoyoit plus d'*Ambassadeurs*, veilloit seulement sur ses démarches dans les Cours étrangères, & jusqu'à ce que quelque conjoncture eût rétabli la bonne intelligence, ils n'avoient plus aucun rapport ensemble. La coutume fut alors toute contraire, quelque soupçon, quelque défiance que l'on eût les uns des autres, quelques differends qui survinssent, on étoit en négociations continuelles, & l'adresse des Princes, ou des *Ambassadeurs*, etoit de fournir toûjours quelque matière pour les continuër. ID. L'Auteur des Mémoires & Instructions pour servir dans les négociations, & affaires concernant les droits du Roi, imprimées chez Cramoisi en 1666. observe que les Cardinaux peuvent, sans se faire tort, être *Ambassadeurs* des Princes séculiers. Ce mot vient de *Ambasciator*, dont se sont servis les Auteurs de la basse Latinité, qui a été fait de *ambactus*, vieux mot Latin tiré du Gaulois, signifiant *serviteur*, client, domestique, ou Officier, selon Borel & Ménage, & Chiflet dans son *Glossarium salicum*, après Saumaise, Spelman: & les Jésuites d'Anvers, dans les *Acta Sanct. Mart. Tom. II. pag.* 128. rejettent cette opinion, parceque l'*ambact* des Gaulois avoit cessé d'être en usage long-tems avant que le terme d'*ambascia*, & d'ambassade s'introduisît. Mais cela n'est pas vrai; car on trouve *ambascia* dans la Loi Salique Tit. 19, qui s'est fait d'*ambactia*, en prononçant le *t* comme dans *actio*, & *ambactia* vient d'*ambactus.* Lindenbrok le dérive de l'Allemand *ambacht*, qui signifie *œuvre*, comme si on se loüoit pour faire quelque ouvrage ou légation. Chorier, dans son Histoire de Dauphiné, sur l'*ambascia* qui se trouve dans la loi des Bourguignons, dit la même chose que Lindenbrok, & il ajoûte, Parmi les ouvriers des plus bas métiers, *ambauche* & *ambaucher*, sont des mots connus qui viennent de cette origine. Albertus Acharisius en son Dictionnaire Italien le dérive de *ambulare.* Les Jésuites d'Anvers, à l'endroit que j'ai cité, disent que l'on trouve *Ambascia* dans les loix des Bourguignons, que c'est de-là qu'on a fait *Ambassiatores* & *Ambasciatores*, pour dire les Envoyez, les Agens d'un Prince, ou d'un Etat, à un autre Prince, ou Etat. Ils croyent donc que chez les Barbares qui inondérent l'Europe *ambascia* signifioit, le discours d'un homme qui s'humilie, qui s'abaisse devant un autre en le priant, & qu'il vient de la même racine qu'*abaisser*, en ajoûtant une *m*, pour rendre le nom plus doux; ou bien que c'est le discours par lequel un homme reconnoît qu'un autre est son Seigneur, & que ce nom est composé de *an*, ou *am*, qui signifie *ad*, & de *bás*, qui vouloit dire *Seigneur.* Enfin, ils ne doutent nullement que ce mot dans son origine n'emporte de la soumission & de l'infériorité, de même que celui d'*Orator*, que l'on a donné aussi à ceux que nous appellons *Ambassadeurs.*

On dit qu'un homme a un train, un équipage d'*Ambassadeur*; pour dire qu'il a un train, un équipage magnifique.

A Athènes les *Ambassadeurs* étrangers montoient dans la Tribune des Orateurs, pour exposer leur Commission, & pour se faire mieux entendre du peuple. A Rome ils étoient introduits au Sénat, auquel ils exposoient leurs Ordres. Athènes & Sparte florissantes n'avoient autrefois rien tant aimé, que de voir & d'entendre dans leurs Assemblées divers *Ambassadeurs*, qui recherchoient la protection, ou l'alliance de l'une ou de l'autre. C'étoit à leur gré le plus bel hommage qu'on leur pût rendre; & celle qui recevoit le plus d'ambassades, croyoit l'emporter sur sa rivale. TOURR.

AMBASSADEUR, se dit aussi de quelques personnes qu'on envoye pour faire quelque petit message, ou négociation; mais ce n'est qu'en discours familier & en raillerie. C'est un *Ambassadeur* d'amour. Il a bien choisi son monde, que de te prendre pour son *Ambassadeur.* MOL.

AMBASSADRICE. s. f. C'est la femme de l'Ambassadeur. *Legati uxor, Oratoris conjux.* La Maréchale de Guébriant a été la

première femme, & peut-être la seule qui ait eû cette qualité de son chef. Wicq. Le Roi de Perse envoya une Dame de sa Cour en *ambassade* vers le Grand Seigneur pendant les troubles de l'Empire, Matth. Liv. IV. vie d'Henry VI. De Roch. On appelle aussi une *Ambassadrice* d'amour, celle qui en est l'entremetteuse. Je suis une *Ambassadrice* de joye. Mol.

AMBAYBA. Arbre des Indes Occidentales. Il ressemble un peu au figuier. Il croit dans les champs. Les Indiens en tirent une liqueur, qui a toutes les vertus du baume.

AMBESAS. s. m. Terme de jeu de triquetrac, qui se dit quand le dé amène deux as. *Lusoria tessera punctorum duella.* Ce mot vient du Latin *ambo*. On trouve dans le Roman de la Rose *ambedeux*. Les Italiens disent aussi *ambedue*.

AMBIA MONARDI, est un bitume liquide, jaune, dont l'odeur approche de celle du Tacamahaca : il coule d'une fontaine scituée aux environs de la mer des Indes : il est résolutif, adoucissant : il guérit les dartres.

AMBIANOIS. Voyez AMIENOIS.

AMBIDEXTRE. adj. m. Qui se sert également de ses deux mains, de la gauche aussi-bien que de la droite, pour tous les usages où on n'a besoin que d'une main. *Sinistra perinde utens ac dextra.* Hippocrate en ses Aphorismes dit que cela n'arrive jamais aux femmes. Du Cange dit qu'on a aussi appellé *ambidextre*, un Juge qui prend à droit & à gauche ; qui reçoit des présens de l'une & de l'autre des parties. Ce mot est tiré du Latin *ambidexter*, qui signifie la même chose.

AMBIGU, ue. adj. Obscur, qui se peut entendre en deux sens contraires ou différens. *Ambiguus, obscurus.* Les réponses des Oracles des Anciens étoient *ambigues*. Il vous a écouté avec une raillerie *ambigue* ; on ne sçait s'il veut vous flatter, ou vous railler. Le sens de ce passage est fort ambigu.

Ambigu, se dit aussi quelquefois d'un homme qui ne sçait à quelle profession ou à quelle Religion se déterminer. *Anceps, incertus.* Cet homme est un véritable *ambigu*, on ne sçait s'il est homme de robe, ou homme d'épée, Catholique ou Protestant.

Ambigu. s. f. Est une collation mêlée, & où l'on sert la viande & le fruit ensemble ; ensorte qu'on doute si c'est une simple collation, ou un souper. *Cœna dubia, dubia epula.*

Ambigu, signifie aussi mélange. *Admistio.* C'est un *ambigu* de précieuse, & de coquette, que leur personne. Mol.

AMBIGUITÉ. s. f. Obscurité de paroles, qui fait qu'on leur peut donner un double sens. *Ambiguitas, Amphibologia.* Il faut que les termes des Loix & des Édits soient clairs, & sans *ambiguité*. Un cœur droit & sincère s'explique sans détour, & sans *ambiguité*. S. Évr. La diversité des accens fait quelquefois l'*ambiguité* d'un mot ; comme *pêcheur*, ou *pécheur*. La signification de ces deux mots ainsi accentuez, est fort différente.

AMBIGUMENT. adv. D'une manière douteuse, obscure & incertaine. *Ambigue.* Ce criminel répond toujours *ambigument*. Un habile négociant sçait parler *ambigument*, & d'une manière enveloppée, pour faire valoir, ou pour diminuer dans la suite la force des mots selon ses intérêts. La Bruy. Ces mots viennent d'*ambo*, *deux*, & *ago*, je pousse. Et l'on appelle *ambigu* & *ambiguité*, ce qui tient l'esprit en suspens, qui le divise çà & là, sans qu'il puisse se résoudre à un parti fixe & déterminé. De Roch. Ce qui le pousse, l'entraine, le porte également de deux côtez en lui offrant deux sens, dont il ne sçait lequel prendre.

AMBITIEUX, euse. adj. Rempli d'un désir déréglé de gloire, de dignitez, de fortune. *Ambitiosus.* C'est un homme *ambitieux* d'honneur. Le P. Bouhours désapprouve cette phrase. Un Prince *ambitieux* est un mauvais voisin. César étoit *ambitieux* outre mesure. Il faut être délicatement *ambitieux*. Esp. Un *ambitieux* a autant de maîtres qu'il y a de gens qui lui sont utiles. La Bruy.

La fortune capricieuse
Fait acheter trop cher le suprême crédit :
Et la crainte, & l'espoir d'une ame ambitieuse,
La font plus souffrir qu'on ne dit. M. Scud.

Ambitieux, euse, se prennent aussi substantivement, & signifient, qui a de l'ambition. Voyez un *ambitieux*, l'obscurité de son nom l'importune : il aime mieux périr, pourvû qu'il fasse du bruit en tombant. Du R. Senéque étoit un *ambitieux* qui prétendoit à l'Empire. S. Évr. Catherine de Médicis étoit une *ambitieuse*, qui n'aspiroit qu'à régner souverainement. On a donné pour dévise à un *ambitieux*, un Caméleon, *Vescitur aura*, Il se nourrit d'air ; une chandelle, *Luce perit sua* : Une flâme, *Semper sursum* ; Du feu, *Splendet & absumit* ; Un oiseau dans une cage, *L'esca mi dona, & liberta mi toglie.*

On appelle en termes de Banquier en Cour de Rome, Une course *ambitieuse*, quand on envoye un courier à Rome pour impétrer le Bénéfice d'un homme qui n'est pas encore mort ; & quand cela est prouvé, l'impétration est nulle.

AMBITIEUSEMENT. adv. D'une manière ambitieuse. *Ambitiose.* L'instruction morale, ou politique, ne doit point être *ambitieusement* étalée. Vall. Ce n'étoit point un esprit de supériorité qui cherchât à s'élever *ambitieusement* au dessus des autres. S. Évr.

Ambitieusement, se dit aussi figur. du stile, & signifie pompeusement, avec enflure, & d'une manière trop élevée. Il a retenu son stile dans une juste médiocrité, sans lui permettre de s'élever trop *ambitieusement*. Pell.

AMBITION. s. f. Passion déreglée qu'on a pour la gloire, & pour la fortune. *Ambitio.* L'*ambition* est un désir ardent de surpasser les autres en mérite, & en gloire. Cail. L'*ambition* est une passion turbulente qui bouleverse tout, & qui sert de supplice à ceux mêmes qui en sont tourmentez. Du R. Il y a aussi une honnête, une noble, une loüable *ambition*, qui fait arriver aux honneurs par le chemin de la vertu. L'*ambition* d'Alexandre a ruiné toute l'Asie. Quoi ! s'écria S. Canut, lorsque les Danois s'offrirent à chasser son frère, & à le mettre sur le Trône, quoi ! mon *ambition* désoleroit ma patrie ? Ah ! C'est Dieu qui dispose des Couronnes, je ne la méritois pas, puisqu'il ne me l'a pas donnée. Ab. De Choisy. L'*ambition* passe pour une vertu parmi les grands. Le Cl. L'*ambition* est une dédaigneuse, qui ne peut souffrir d'égal ; elle méprise le vulgaire. Cail. Il y a des gens qui ne renoncent à l'*ambition*, que par paresse, & pour s'épargner les mouvemens, & les agitations qui en sont inséparables. S. Evr. L'*ambition* fait tout entreprendre pour acquerir l'estime des hommes ; & par-là il n'y a point de vertu si utile que cette folle passion. Du R. L'*ambition* parce qu'elle est trop contraire au repos, n'est ni une passion générale, ni une passion délicieuse. Fonten. Le sage se guérit de l'*ambition*, par l'*ambition* même. La Bruy. L'*ambition* déplait quand elle est assouvie. Corn. Depuis que l'*ambition* s'est emparée d'un cœur, elle lui donne plus de désir d'acquerir de la gloire, que de force pour la supporter. Le Gend.

Il étoit bien fait, il avoit l'air grand, & plus d'*ambition* qu'un Prince n'en doit avoir quand il n'est pas Souverain. Le Gend. Il n'y a point telle épargne pour nos Rois, que celle qui provient de l'*ambition* de leurs sujets, c'est un fonds inépuisable. En ceci chacun court en poste à la pauvreté. Il n'y a bonne maison, dont nos Rois ne soient par ce moyen héritiers. Pasquier.

AMBITIONNER. v. act. Rechercher avec une forte passion les honneurs, les grandes charges, la gloire. *Ambire.* Vaugelas n'approuve point ce mot, quoiqu'il soit bon & nécessaire dans la langue. Un homme de bien ne doit pas *ambitionner* la Prélature, il ne doit *ambitionner* que de servir Dieu. La gloire de vous servir est la chose que j'*ambitionne* le plus. T. Corn.

On appelloit proprement *ambitiosi* chez les Romains, ceux qui briguoient les charges. Ils alloient tout alentour de l'assemblée pour mendier les suffrages. *Ambibant*, c'est-à-dire, *ibant circùm comitia*. *Am* en ancien Latin signifioit *circùm*, *alentour*.

Ambitionné, ée. Adj. Souhaité avec ambition. *Cupitus, quæsitus ambitiose.* Servir son païs est un honneur *ambitionné* de tout le monde. T. Corn. La belle gloire est *ambitionnée* de tous les honnêtes gens.

AMBLE. s. m. Train, ou certaine allûre de cheval, lorsque les deux jambes du même côté se meuvent ensemble, & que les deux autres se meuvent après. *Asturconis mollis alterno crurum explicatu glomeratio. Tolutarii gradus, Asturconis incessus, Tolutarius incessus.* C'est la première allûre des poulains quand ils ne sont pas assez forts pour trotter. Pour leur entretenir cette allûre, on leur met des entraves, & on leur attache des bouchons de foin autour des paturons des jambes de derrière. Cette allûre est bannie des manéges, où l'on ne veut que le pas, le trot, & le galop. La haquenée est un cheval qui va l'*amble*. On appelle un cheval franc d'*amble*, quand il va l'*amble* lorsqu'on le mene en main seulement avec le licou. On dit aussi au plur. Les grands *ambles*. On a dit *ambleure* en vieux Gaulois ; du Latin *ambulatura*.

Végece dit que l'*amble* est un petit pas de cheval fort vite, qui plait à celui qui le monte, qui ne s'enseigne point par art, mais qui vient plutôt naturellement.

On dit proverbialement, Mettre quelqu'un aux *ambles*, pour dire, le ranger à son devoir.

Ménage dérive ce mot de *ambulare*, qu'on trouve chez les Auteurs Latins en la même signification. Nicod le dérive du Grec ἀμβλύνειν, qui signifie *tarder*, *rompre*, parce que l'*amble* est un train rompu. Les Latins ont appellé un cheval d'*amble*, ou haquenée, *ambulator equus* ; Senéque, *tolutarius* ; Pline, *asturco* ; d'autres, *gradarius*, &c.

Quelques-uns appellent fausse jambe de devant un *amble* dans la vitesse du galop, ou les deux actions du trot & de l'*amble* dans la vitesse

vitesse du galop. Newc. Il y a plusieurs chevaux qui bien qu'ils ne puissent que trotter, étant pressez au manége, vont souvent un *amble* confus, & par fois un *amble* très parfait. Id.

AMBLER. v. n. Aller l'amble. *Tolutim incedere, asturconis more incedere.* Il y a plusieurs chevaux bien forts, qui *amblent* étant pressez au manége, mais le plus souvent c'est par foiblesse, ou naturelle, ou de lassitude. Newc.

AMBLETEUSE. s. f. *Ambletosa.* Port de mer dans la Picardie à deux lieuës de Boulogne.

AMBLEUR. s. m. Officier de la petite Écurie du Roi.

AMBLIGONE, ou AMBLYGONE. s. m. Terme de Géométrie. Angle obtus, ou qui a plus de 90 degrez. *Amblygonium.* Un triangle *ambligone*, qui a un angle plus grand que le droit. Ce mur fait en cet endroit un coude qui est *ambligone*, ou *obtusangle*. Ce mot est Grec, composé d'ἀμβλὺς, *obtus*, & de γωνία, *angle*.

AMBLYOPIE. s. f. Terme de Médecine. Maladie des yeux, qui se dit d'une hébétation ou ébloüissement continuel de la vûë, sans apparence que l'œil soit aucunement offensé. *Amblyopia.* Ce mot est composé du Grec ἀμβλὺς, *obtus*, *hebes*, & de ὤψ, ὠπὸς, *oculus*, *œil*.

AMBOINE. s. fém. *Amboina.* Maty écrit AMBONE. Mais l'usage est d'écrire & de prononcer *Amboine*. Le P. Bouhours écrit meme par un *y Amboyne*, selon l'ancienne manière, qui met souvent un *y* où il ne faut qu'un *i*. *Amboine* est une petite Isle des Indes, découverte par les Portugais en 1515. Les Hollandois les en ont chassez, & y ont trois forteresses, Victoria, Hiton & Low. L'Isle d'*Amboyne* est éloignée de Malaca d'environ 250 lieuës, elle en a 30 de circuit à peu près. Bouh. L'*Amboine* n'a qu'environ 16 grandes lieuës de circuit. Maty.

AMBOINES. s. f. & pl. *Amboina.* Les *Amboines* sont quelques petites Isles autour d'Amboine, & auxquelles elle donne son nom. Les *Amboines* produisent une grande quantité de cloux de gérofle. Maty.

L'Archipel d'*Amboine*. *Amboina Archipelagus.* C'est la partie de l'Archipel des Moluques, qui est autour d'*Amboine*. Maty.

AMBOISE. s. f. *Ambasia, Ambacia.* Ville de France dans la Touraine, sur la Loire. Charles VIII. naquit à *Amboise* en 1470. & y mourut en 1498. Loüis XI. institua l'Ordre de S^t Michel à *Amboise* en 1469. La conjuration d'*Amboise* est fameuse dans les troubles des Calvinistes de France, qui voulurent en 1560 se saisir de François II. de Catherine de Médicis, & des Princes de Guises qui étoient à *Amboise*; mais les conjurez furent tous passez au fil de l'épée à *Amboise*, où ils s'étoient rendus pour exécuter leur crime. Les Édits d'*Amboise* sont trois Édits portez à *Amboise* en Février & Mars 1559. sur les affaires de la Religion.

AMBOISE est aussi le nom d'une famille illustre de France, qui a possédé la Seigneurie d'*Amboise*. *George d'Amboise.* Nom d'une grosse cloche de la Cathédrale de Roüen, dont le Cardinal de ce nom fut parrein.

AMBON. s. m. *Ambo, Analogium.* C'est une Tribune, qui étoit autrefois dans les Églises, & sur laquelle on montoit pour lire ou chanter certaines parties de l'Office divin, & pour prêcher au peuple. Il y avoit des degrez pour y monter. Après la lecture de l'Épitre le Chantre montoit sur l'*ambon* avec son livre nommé Graduel, ou Antiphonier, & chantoit le répons que nous nommons Graduel, à cause des degrez de l'*ambon*, & répons, à cause que le Chœur répond au Chantre. Fleury. Le Diacre montoit seul sur l'*ambon*, & lisoit tourné vers le Midi. Id. Il est dit dans le prémier livre des miracles de S. Othmar c. 4. que l'Évêque ordonna à l'Archiprêtre de monter sur l'*ambon*, & de faire le sermon au peuple à sa place. Et Odilon, Moine du X^e siècle, auteur du Livre de la translation des reliques de S^t Sébastien & de S^t Grégoire, dit que l'Évêque monta sur l'*ambon* pour prêcher au peuple. Voyez *Annales Francor. ad an.* 800. l'histoire Tripartite Liv. X. ch. 4. Socrate Liv. VI. ch. 5. Prudence hymn. 4. de S. Hippol. v. 225. Les Arabes appellent l'*ambon Mambar*, ajoûtant une *m* au commencement selon leur coûtume. De là vient qu'au ch. XXIII. de S. Matthieu v. 2. où la Vulgate a traduit, *Super cathedram Moysi*, sur la chaire de Moyse, l'Arabe dit *sur le mambar de Moyse*. Les Latins l'ont appellé quelquefois *analogium*, parce que c'est là que l'on lit. Car les Grecs récens entendent autre chose par *analogium*; c'est chez eux le pulpitre, ou coussin, sur lequel on appuye le livre. On montoit à l'*ambon* de deux côtez; c'est pour cela que quelques Auteurs, comme Balde & Durand, ont cru que ce nom étoit tiré de *ambo*, qui signifie *deux*. L'Évangile se lisoit tout au haut de l'*ambon*; l'Épitre se lisoit un degré plus bas, comme il paroit par l'Ordre Romain. Les Empereurs étoient aussi couronnez sur l'*ambon*. Voyez Théophanes p. 405. 418. 419. 426. 431. Saumaise croit que ce nom a été donné à cette tribune, parcequ'elle étoit ronde, de même que les Grecs ont appellé ἄμβωνα, le ventre d'une bouteille, parce qu'il est rond, & qu'ils disent ἄμβιξ pour signifier une marmitte. Il vient d'ἀναβαίνω, *ascendo*, je monte, d'où en retranchant un *a* se fait ἀνβαίνω, & parce que *n*, qui est une lettre palatale, ne peut soûtenir une lettre labiale, telle qu'est *b*, selon les judicieuses remarques de M. l'Abbé d'Angeau, qui se vérifient dans toutes les langues, cette *n* s'est changée en *m*, & l'on a dit ἀμβαίνω, *je monte*; d'où s'est formé ἄμβων, *ambo*.

AMBOUTIR, ou EMBOUTIR. Terme d'Orfévres, qui se dit quand ils rendent quelque piéce d'argent ou d'autre métal convèxe d'un côté, & concave de l'autre: ce qui se fait en la travaillant sur une petite machine qu'on appelle *étampe*; & la piéce ainsi forgée s'appelle *amboutie*. *Convexum facere, reddere.*

C'est aussi un terme de Plombier, qui signifie revêtir un ornement d'Architecture, ou de sculpture, de tables de plomb blanchi qui soient minces, & qui n'empêchent pas que le profil ne se conserve. Voyez Aboutir.

AMBOUTISSOIR. s. m. Outil de Serrurier, qui sert à former la tête des gros clous qui ont la figure d'un champignon. *Inducendæ, ou faciendæ convexitatis instrumentum.*

AMBRACAN. s. masc. C'est un poisson de mer d'une grandeur énorme, & qu'on ne voit que quand la mer le jette sur le rivage après sa mort. Il a la tête dure comme un cailloux, & plus de douze aulnes de long. Quelques Africains disent que c'est l'*ambracan*, & non pas la baleine, qui jette l'ambre. Ablanc. Trad. de Marm. Liv. III. ch. 21. D'autres l'appellent *Ambara*.

AMBRE. s. m. Autrement Karabé, ou Succin. *Succinum, Lyncurium, Electrum, Chrysolectrum, Karabe.* Il y a eû jusqu'ici bien des sentimens différens sur l'*ambre*. Selon Pline c'est une résine qui découle des Pins, ou des Sapins; & selon d'autres elle vient des Peupliers, & c'est ce qui lui a fait donner par les Anciens le nom de *succinum*. La fable dit que c'est la matière des larmes des Sœurs de Phaëton. L'on a cru que c'étoit une concrétion des larmes d'un oiseau, ou l'urine d'un animal qui s'appelle Lynx. D'autres ont dit qu'il venoit d'un lac appellé Cephiside, voisin de la mer Atlantique; & que son limon échauffé du soleil produisoit l'*ambre*. Et d'autres que c'est une congélation qui se trouve dans la mer Baltique, & dans quelques fontaines, où il nage comme une espéce de bitume. Agricola est de ce sentiment. Mais enfin l'on connoît aujourd'hui la véritable nature de l'*ambre*. C'est une substance bitumineuse, d'un goût résineux, & un peu âcre, d'une odeur d'huile de Thérébentine, lorsqu'on en frotte des morceaux les uns contre les autres, un peu désagréable étant brûlée, communément jaune & transparente, quelquefois opaque, quelquefois rouge, & quelquefois blanchâtre, ou plûtôt pâle, & qui étant échauffée par le frottement, attire les brins de paille. Comme le Karabé se ramasse sur les côtes de la mer Baltique, & sur tout sur celles de Prusse, on a cru que ce bitume étoit d'abord formé dans la mer, qu'il y couloit par des sources souterraines, & qu'il étoit jetté sur les côtes par les vagues. Mais on s'est détrompé de cette erreur en foüillant à quelque distance de la mer; car on y a trouvé du Karabé pareil à celui qu'on ramasse sur la côte. Certains indices font découvrir les endroits où se peut trouver ce bitume; la surface de la terre y est couverte d'une pierre tendre qui s'écaille facilement. Le vitriol y est aussi commun, tantôt blanc dans les terres noires, tantôt réduit en matière semblable à du vèrre fondu, & tantôt figuré de manière qu'on diroit que ce sont des morceaux de bois pétrifiez parmi lesquels il s'en trouve de très considérables. Où ils sont fréquens, c'est marque qu'il y a abondance de Karabé, & on ne manque guère de le trouver renfermé dans ces bois vitrioliques. Il y a lieu de soupçonner que la Prusse, & les autres païs qui donnent du Karabé, sont abreuvez d'une matière bitumineuse qui se congèle & se fige en morceaux, ou en petites miettes, à proportion de la quantité de cette partie grasse & bitumineuse, & des sels vitrioliques qui sont plus ou moins dégagez. Voici comment Hartman raisonne sur la formation de l'*ambre*. Le terroir de la Prusse est tout bitumineux, & plein par conséquent d'exhalaisons bitumineuses répanduës de tous côtez dans son sein; la chaleur souterraine les rassemble & les réünit en gouttes. Ce terroir étant plein aussi, non seulement de vitriol, mais encore d'alun de Mars, de nitre, & d'autres sels, comme les lescives le démontrent, la chaleur naturelle pénétrant de même ces sels, elle en entraîne des exhalaisons avec soi, & les mèle aux gouttes bitumineuses qu'elle a formées; les pointes de ces sels mêlez au bitume en fixent la fluidité. Et c'est ce mélange qui fait l'*ambre*, lequel est plus ou moins pur, brillant, ferme, & de bonne odeur, selon la pureté & la proportion de ces parties de bitume & de sels. L'*ambre* qui se trouve dans la mer se produit de la même manière dans les montagnes, ou collines de la mer, c'est-à-dire, dans les bans & les grèves. La mer venant dans la suite à les bouleverser, elle en tire l'*ambre*, & le jette sur les côtes. Il se peut faire aussi qu'une partie du Karabé qui se ramasse sur la côte est tombé des falaises

dans la mer, & qu'il en est rejetté ensuite par le mouvement de ses flots.

Pour tirer l'*ambre* de la tèrre l'on a un louchet emmanché au bout d'un long bois. On l'enfonce dans la tèrre pour sonder les endroits où il y a quelques couches de bois; quand on l'a senti on racle ce bois, & l'on reçoit sur le louchet panché les morceaux d'*ambre*. Ce n'est que depuis l'Électeur Fréderic Guillaume qu'on fouit les montagnes & les falaises pour suivre les veines que l'on trouve, quand la nature du terroir le permet; comme en celles d'Eroff, Gubuicken, Eckoff, Dirsschkeim, Warnicken, Strobschnec, & Palming. L'antiquité, si l'on en croit Hartman, n'a point sçû tirer l'*ambre* de la tèrre. Cependant Philémon dit qu'en deux endroits de Scythie l'*ambre* se fouït en terre.

Les morceaux d'*ambre* prennent toutes sortes de figure dans la tèrre; celle d'une poire, d'une amande, d'un oignon, d'un pois, &c. On y trouve des lettres bien marquées, & quelquefois même des caractères Arabes, ou Hébreux. M. Hartman en a une qui represente un vieillard tenant un enfant entre ses bras.

Il se trouve des morceaux de Karabé qui renferment des insectes, des feüilles, des morceaux de bois &c. Ce ne peut être que parceque cette matière a pû être fluide, ou parce qu'étant exposée au soleil dans les falaises, elle s'y est amollie, & y est devenuë comme une glu qui a enveloppé les herbes, les insectes, & autres corps sur lesquels elle a passé. M. Hartman croit que ces animaux s'étoient retirez pendant de mauvais tems dans de petits trous des falaises, ou des montagnes, dans lesquels la vapeur bitumineuse venant à pénétrer, elle les a enveloppez; mais il remarque qu'il y en a beaucoup qui y ont été mis dans des morceaux d'*ambre* après coup & par art. On les connoît en ce que ceux-ci sont tout au milieu de l'*ambre*, & les autres plus près de la superficie; outre cela quand l'*ambre* où ils sont enclavez, est pur, solide, & sans fente, c'est un signe que c'est l'art & non la nature qui les y a placez. Les bois, les graines, les pailles, les feüilles, les fleurs, l'eau, &c. que l'*ambre* renferment souvent, se sont aussi trouvez dans ces petits trous, où l'exhalaison bitumineuse a été poussée, & s'est formée en *ambre* par le mélange des sels dont nous avons parlé.

Quoique l'*ambre* se tire de la tèrre, ce n'est point un minéral; car il n'est ni ductile, ni fusible. Il approche plus du bitume & du souffre. Sa dureté le fait mettre au rang des pièrres, & son éclat au rang des pièrres précieuses.

Ce qu'on ramasse de Karabé sur les côtes de la mer Baltique dans les États du Roi de Prusse, fait à ce Prince un revenu considérable. La Prusse n'est pas le seul endroit où l'on trouve du Karabé, on en ramasse sur les bords du Pô, sur les côtes de Marseille en Provence. Monsieur Hartman non seulement révoque ce fait en doute, aussi-bien que tout ce que l'on a dit de l'*ambre* d'Asie, d'Afrique, & d'Amérique; mais il le traite même de fables. Il soûtient qu'on n'en trouve qu'en Pologne, en Silésie, en Bohême, mais rarement; plus souvent en plusieurs endroits de l'Allemagne Septentrionale, de Suéde, de Danemarck, du Jutland, du Holstein; plus encore sur les côtes de Samogitie, de Curlande, & de Livonie, où il s'en trouve aussi dans la tèrre; mais qu'en nul endroit ni la mer, ni la tèrre, n'en fournissent tant qu'en Prusse dans le païs appellé Sambie depuis Nève Tiff, jusqu'à Vrantz Vrug, & après la Prusse en Poméranie, surtout depuis Dantzic jusqu'à l'Isle de Rugen. Quoi qu'il en soit, les plus beaux morceaux viennent de la mer Baltique, le Roi de Prusse en a de très-belles piéces, & conserve plusieurs ouvrages faits de cette matière. On a vû à Paris un morceau d'*ambre* jaune d'un pied & demi de haut, taillé en crucifix avec les figures de la sainte Vierge & de saint Jean. Comme le Karabé est moins friable que les résines des arbres, on le tourne pour en faire des colliers, des pommes de canne; on en fait aussi différentes figures, en y ajoûtant à propos deux à trois nuances de Karabé, afin que les parties que ces figures representent puissent être distinguées les unes des autres. On colle si proprement ces piéces de rapport, qu'on auroit peine à les croire collées sans la diversité de leurs couleurs.

Les habitans des côtes où l'*ambre* se trouve en plus grande abondance, ont remarqué que tous les animaux terrestres, volatiles, & aquatiques, en sont fort frians. De là vient qu'on en trouve très-souvent dans leurs excrémens, ou dans leurs corps quand on les ouvre.

Les vertus de l'*ambre* sont d'attirer les corps étrangers, ceux mêmes, dit Hartman, avec lesquels les Anciens ont cru qu'il avoit de l'antipathie, comme sont le Basilic, les corps huileux ou humides, & les gouttes d'eau. Il attire même une petite sueur à la partie du corps où on l'applique. Rohault explique la cause de cette faculté attractive Part. III^e ch. 8. Phys. Hartman l'attribuë à des particules huileuses qui sortent de l'*ambre*. Son odeur vient de la même cause; elle est differente selon les differentes couleurs sur lesquelles l'*ambre* tire.

Le Karabé est employé dans des suffumigations pour dissiper des fluxions, & en poudre comme un altérant, absorbant, adoucissant & astringent. Dans un tems de peste, les ouvriers qui travailloient l'*ambre*, *Electrotorenta*, n'en furent point attaquez à Konigsberg. Il chasse le mauvais air, & jamais on n'en sentit aux côtes de Sudavie, d'où on le tire en abondance. Pris en poudre il est diurétique, il chasse la pièrre, il excite les mois des femmes. Il a les mêmes effets, mais avec moins de force, quand on le prend en poudre dans du vin chaud où il a boüilli. En Médecine le blanc est le meilleur, parce qu'il a plus de sels. En pilules il est diurétique, & consume la pituite & les humeurs superfluës. Il s'employe avec succès dans les emplâtres céphaliques, diaphorétiques, & stomachiques, & surtout contre la paralysie, l'apopléxie, l'épilépsie, & la gangrène.

On en tire une huile fœtide par la distillation, & un sel volatile, huileux & acide. Hartman ajoûte, qu'il a trouvé un baume d'*ambre* qui a plûtôt, plus sûrement, & plus agréablement, tous les mêmes effets que l'*ambre*, ou préparé, ou employé sans preparation. Il explique aussi les vertus du bois vitriolique qui produit l'*ambre* dans la tèrre, & les épreuves chymiques auxquelles il l'a mis.

Kerkring a trouvé l'invention, sans ôter la transparence de l'*ambre* jaune, d'en faire une envelope, ou plûtôt un cercueil pour les corps morts. Peut-être a-t'il pensé aux Éthiopiens, qui enfevelissoient leurs morts dans du vèrre. Un Éthiopien bien noir sous un beau cristal de Venise, feroit un bel émail, & encore quelque chose de plus beau dans une envelope d'*ambre* jaune. V I G. D E M A R.

Comme le Karabé est ordinairement jaune, on l'appelle *ambre jaune*, & sous ce nom l'on comprend les autres especes, qui ont des nuances plus ou moins claires, ou plus ou moins foncées.

Il y a de l'*ambre* factice, tant de l'*ambre* jaune que du gris. On trouvera la composition de l'un & de l'autre dans le Diction. œcon. au mot *Ambre*.

Ce mot, *ambre*, vient de l'Italien *ambra*, dérivé de l'Arabe *ambar*, M É N A G E, ou *anbar*, comme écrit d'Herbelot. On trouve *ambar*, & *ambarum*, dans la basse Latinité. Voyez Bollandus T. II. p. 290. Joannes de Janua le dérive d'*ambrosia* sans aucun fondement. On l'a aussi appellé *Harpaga*, du Grec ἁρπάζω, *rapio*; *eò quod folia & vestium fimbrias & paleas rapiat*.

On dit proverbialement de ceux aux habits desquels quelques pailles se sont attachées, parce qu'ils se sont assis en quelque endroit où il y en avoit, qu'ils ont le cul d'*ambre*, qu'il attire la paille.

Voyez sur l'*ambre* Hevelius Polonois, Schefferus Professeur Suédois, & Cœlius; & les Transactions Philosophiques. T. II. p. 473 & suiv. Il y a une histoire de l'*ambre* en Latin par Juste Klobius Docteur de l'Université de Wittemberg. Mais celui qui a le mieux écrit sur l'*ambre*, & découvert sa véritable nature, est un Médecin nommé Phil. Jacq. Hartman, dont nous avons deux ouvrages sur cette matière. L'un a pour titre *Succini Prussici Physica & Civilis historia*, & parut en 1677. Et l'autre, qui parut à Berlin en 1699. *Succincta succini Prussici historia & Demonstratio*. On l'a inséré dans les Transactions Philosophiques N. 248. p. 5. & Tom. II. p. 473.

A M B R E G R I S. s. m. *Ambarum* s. n. *Ambra grisea*. Drogue qui se fond à peu près comme la cire, d'une couleur tantôt gris de souris clair, tantôt cendrée, ou blanchâtre, tantôt mêlée de blanc, de gris & de jaune, & quelquefois noirâtre, d'une odeur très-douce, lorsqu'elle est étenduë, ou mêlée parmi quelqu'autre drogue odoriférante; car étant nouvelle elle répand très-peu d'odeur. Elle se ramasse au bord de la mer dans différentes contrées, mais surtout aux Maldives. Il n'y a guère de voyageur qui n'ait parlé de l'*ambre*, & qui n'ait donné ses conjectures sur cette matière, il semble même que la plûpart ayent pris plaisir d'en hasarder de nouvelles, soit afin de passer pour plus habiles observateurs, soit peut être pour avoir le plaisir de contredire ceux qui en avoient écrit avant eux. On pourroit faire un juste volume, si on vouloit ramasser tous les differens sentimens, & les pretenduës observations rapportées dans toutes les relations, & tous les raisonnemens qu'on y fait, souvent aussi peu solides que les observations sont peu sûres.

Les sentimens qui ont le plus prévalu chez les Naturalistes sont 1°, Que c'est l'excrément d'une espèce d'oiseau commun dans certaines Isles, comme Madagascar, les Maldives, au rapport de quelques voyageurs, & que ces excrémens se fondent à la chaleur du soleil, se réduisent en masse, & sont entraînez par les vagues de la mer, qui vient flotter sur les rochers où ces excrémens se sont amassez. Ou bien, comme Barbosa rapporte l'avoir appris des Mores habitans des Maldives, où il se trouve beaucoup d'*ambre*, & de fort gros morceaux, les uns blancs, les autres bruns, & d'autres noirs; ces excrémens exposez au soleil, à la lune, & au grand air, s'affinent sur ces rochers, d'où la mer

mer les détache quand elle s'enfle. Ils ajoutoient que les baleines en avaloient plusieurs, que c'étoient les noirs, qui prenoient cette teinture dans le corps de ces animaux; que les bruns sont ceux qui ont le plus longtems flotté sur la mer; & les blancs ceux qui n'y avoient pas été longtems, & qu'ils estimoient davantage. Voyez le Recueil de Ramusio Tom. I. fol. 313. 2°. Certains Voyageurs disent que c'est l'excrément d'un poisson *cetacé*, parcequ'on a trouvé de l'*ambre* auprès de ces excrémens, ou qu'on en a tiré du ventre de ces poissons. Justus Klobius en son Histoire de l'*ambre*, dit que ce poisson est une baleine, appellée *la trompe*, parce qu'elle a sur sa tête une trompe où il y a des dents longues d'un pied, & grosses comme le poing; & que c'est aussi dans sa tête qu'on trouve le *sperma ceti*. Le sentiment le plus commun est qu'en effet c'est la baleine qui jette l'*ambre*. Cependant quelques Orientaux, au rapport de M. d'Herbelot, & en particulier les Persans, disent que c'est l'excrément du veau marin, agité par les flots de la mer, & cuit par l'ardeur du soleil. Quelques Africains, si l'on en croit Marmol, disent aussi que ce n'est pas la baleine qui jette l'*ambre*, mais un autre poisson nommé Ambracan, au rapport de Lonvillers. Quelques-uns se sont imaginez que l'*ambre* vient des crocodilles, parce que leur chair est parfumée. Mais on oppose à ces deux premiers sentimens, qu'on n'a point encore trouvé d'excrément qui pût se fondre comme de la cire. D'ailleurs, si c'étoit l'excrément de la baleine, il s'en devroit plus trouver aux plages où ces animaux sont en plus grand nombre, comme en Groenland, Spitsberg, &c. qu'aux endroits où ils ne vont point; ce qui n'arrive pourtant pas, n'y ayant point de lieu où il se voye plus d'*ambre gris* qu'aux Maldives, à Soffala, à Melinde, à Satsuma, au Cap de Commorin, & en quelques autres lieux des Indes, où il n'y a point de baleines.

Le III^e sentiment dit, que c'est une espéce de cire qui tombe des arbres, ou des rochers, dans la mer, qui s'y déguise, & devient *ambre*; ou bien que ce sont des rayons de miel, qui étant recuits, avec le tems se détachent des rochers, & tombent dans la mer, dont le sel & les flots agitez achevent la digestion, & lui donnent la consistence où on le trouve. Ce sentiment est fondé sur ce qu'on a rencontré dans des piéces d'*ambre* des rayons de ruche dont les alvéoles étoient encore remplis & de miel & de mouches. Mais comment les flots de la mer agitont-ils, pour convertir une matière qui n'a aucune odeur, en une approchante de l'*ambre*? Comment pourront-ils la faire changer, de manière qu'elle puisse pousser une odeur particulière, comme est celle de l'*ambre*?

IV^e sentiment. Plusieurs Orientaux, ainsi que le rapporte M. d'Herbelot, croyent qu'il sort du fond de la mer, comme la Naphte sort de certaines fontaines. Ils ajoutent que ces sources d'*ambre gris* ne se trouvent que dans la mer d'Oman, entre le golphe Arabique, & le golphe Persique. Edrissi, qui est de ce sentiment, écrit dans le prémier climat de sa Géographie, que l'on a trouvé des morceaux d'*ambre gris* sur les côtes de cette mer qui pesoient plus d'un quintal. Quelques-uns veulent que ce soit une espéce de champignon marin que la tempête arrache du fond de la mer, & qu'elle pousse au rivage; car l'*ambre gris* ne s'y trouve qu'après une grande agitation des flots; & c'est un présent que la mer ne fait aux hommes que dans sa colère. Bouh. Le rapport de cette matière à une plante n'est point juste. V^e. Quelques-uns disent que c'est le sperme de la baleine. VI^e. D'autres disent que c'est une écume de mer. VII^e. Quelques autres que ce sont des pièces d'Isles, & des fragmens de rochers cachez en la mer.

VIII^e. Isaac Vigny croit que c'est une viscosité maritime qui devient *ambre* étant séchée au soleil. IX^e. D'autres soutiennent que c'est une têrre spongieuse que l'agitation de la mer tire de dessus les rochers, & qui, comme elle est légère, surnage sur la superficie de l'eau. Paludanus & Linschoot prétendent que c'est une sorte de poix qui se détache insensiblement du fond de la mer, & se durcit aux rayons du soleil, de même que l'*ambre jaune* & le corail, & l'Auteur des Ambassades de la Compagnie Hollandoise des Indes, croit que c'est l'opinion qui aproche le plus de la vérité.

X^e. Enfin, le dernier sentiment enseigne que c'est une matière bitumineuse, & c'est le plus vraisemblable; car que ce bitume soit liquide, & qu'il coule dans la mer, ou qu'il tombe en masse, peu importe. Comme il est souvent en morceaux composez de plusieurs couches appliquées les unes sur les autres, qu'ils renferment des pièrres, ou autres corps, & que les couches sont quelquefois remplies de quelques coquillages qui paroissent être d'une espéce de *concha anatifera*, ce qu'on a pris faussement pour des becs de perroquets, on doit soupçonner qu'il a été liquide, ou qu'au moins il a pû se fondre, & couler sur ces corps à differentes reprises, embarrasser même avec eux des coquillages. On a apporté des Indes en Europe de fort gros morceaux d'*ambre*. Les Hollandois en ont longtems conservé une des plus considérables pièces qu'on ait jamais vûës.

Quelques Auteurs tiennent qu'il y a un poisson nommé *azel*, qui est ford friand de l'*ambre gris*, de sorte qu'il est toûjours après à le chercher, mais il ne l'a pas si-tôt mangé, qu'il en meurt; & les pêcheurs voyant flotter ce poisson mort, tâchent de l'attraper, pour tirer de son ventre l'*ambre* qu'il a englouti. Le P. De Urreta Liv. I. de son Histoire d'Éthiopie 29. dit, que les baleines dans un certain tems de l'année mangent d'un fruit qui croît dans le fond de la mer, & qui ressemble à des féves; mais dont l'odeur est si forte, & les vapeurs si violentes, qu'elles entêtent ces animaux & leur causent une espéce de fureur; que pour se guérir, leur remède est de boire de l'eau douce, qu'elles viennent en bandes dans le fleuve appellé el Rio Negro; qu'elles prennent de son eau, qui les fait vomir, & rendre tout ce qu'elles ont dans l'estomac avec tant d'impétuosité, qu'elles en poussent une partie jusque sur le rivage, que ces ordures qui sortent de l'estomac de la baleine sont l'*ambre*; que comme on sçait le tems où cela arrive, on dispose des gens proche de l'embouchure de ce fleuve, qui, les uns sur les bords du fleuve, les autres dans des barques, ramassent ce que ces animaux rejettent, en levant la tête au dessus de l'eau; que ces gens ont grand soin de se bien boucher le nez, parce que l'odeur est si forte, qu'elle les entêteroit violemment; qu'ainsi l'*ambre* n'est autre chose que les ordures que vomit la baleine. Le Pere d'Ouaglie rapporte aussi ce sentiment dans son Histoire du Chili, où il assure qu'il s'en trouve une grande quantité, parce qu'il y a aussi une quantité prodigieuse de baleines.

L'*ambre gris* se trouve en plus grande abondance sur les côtes de la Floride, qu'en aucune des autres contrées de l'Amérique. On en a aussi ramassé quelquefois sur les rades de Tabago, de la Barboude, & des autres Antilles. Lonvillers. *Hist. nat. des Antilles ch.* 20. Le meilleur *ambre gris* se trouve dans l'Isle Mauricius, & se trouve communément après une tempête. Les pourceaux le sentent à une grande distance, & y courent comme enragez. Isaac Vigny, grand voyageur François, dit, qu'en une certaine côte il en trouva une si grande quantité, qu'on en eût pû charger 1000 vaisseaux. Il en prit une piéce qu'il vendit 1300 livres sterling. Mais on n'a pû retrouver ce lieu-là, quoiqu'on ait croisé sur cette côte six semaines durant. Christoval de Acosta, dans son livre *De las drogas*, rapporte après Orta, que des vaisseaux avoient trouvé une Isle entière d'*ambre*, qu'ayant remarqué l'endroit, & y étant retournez, ils n'avoient plus rien trouvé, d'où ils avoient conclu qu'elle étoit flotante, dit le P. de Urreta Liv. I. de l'Histoire d'Éthiop. ch 29. où il rapporte encore que le même Acosta assure qu'il a vû un morceau d'*ambre* de la grandeur d'un homme, & un autre long de 90 palmes, & large de 18, & qu'en 1555. on trouva par le travers du Cap de Comorin une masse d'*ambre* qui pesoit quinze mille liv. L'Ambassade mémorable à l'Empereur du Japon Part. II. p. 90. parle d'un morceau d'*ambre gris* pesant 130 livres, que le Seigneur de Satsuma vouloit vendre 14000 tails.

Ce qu'on nomme *ambre* blanc est quelquefois une variété de l'*ambre gris*, d'autrefois on entend le blanc de la baleine, ou *Sperma ceti*. A l'égard de l'*ambre* noir, tantôt c'est le jayet, *Gagates*, tantôt une matière noire, grasse & odorante, que nos Droguistes nomment *ambre* noir, *ambre* renardé. Est-il naturel ou factice? C'est ce que nous ne sçavons pas. Les Parfumeurs employent le gris & le noir. L'*ambre* fortifie; mais on n'oseroit à présent le mettre en usage, à cause que la plûpart des personnes en craignent l'odeur, & qu'elle leur cause des vapeurs. On fond l'*ambre* sur un petit feu, & on en fait des extraits, des essences, & des teintures. On le mêle aussi avec d'autres aromates. Voyez Rumphius Cœsius & les Trans. Phil. Tom. II. p. 490. On dit d'un homme qui sent bon, qu'il sent le musc & l'*ambre*. On dit aussi d'un homme fin, il est fin comme l'*ambre*.

Ambre. Espéce de Saule appellé *Salix amerina*. Ce mot n'est guère usité que dans le Lyonnois.

LA PRUNE D'AMBRE. Espéce de Prune qui a la chair séche. La Quint. Elle est de celles qui ne quittent point le noyau. Id.

AMBRER. v. act. Parfumer avec de l'ambre gris. *Ambaro suffire, imbuere*. Des gands *ambrez*, ou d'*ambrette*. Hypocras *ambré*.

AMBRETTE. s. f. *Cyanus odoratus, Turcicus, &c. Turnef. Inst. R. herb.* Plante annuelle qui a été apportée de Constantinople, & qu'on a rangée sous le genre de Bluet, ou *Cyanus*. Ses feüilles ressemblent assez aux premières feüilles du Bluet des champs, ou Barbeau; mais elles sont plus larges, plus déchiquetées & moins blanches. Ses tiges ne s'élevent guère que de deux à trois pieds, elles sont branchuës, garnies de feüilles, & terminées chacune par une tête écailleuse, qu'on appelle fleur plus grosse que celle du Barbeau. Elle renferme une infinité de fleurons de differentes

 couleurs,

couleurs, ceux de la circonférence sont plus grands, & d'une couleur différente de ceux du centre, qui sont plus petits. Ses semences sont oblongues, noirâtres, & chargées d'une aigrette; l'odeur de ses fleurs est très-douce, & tient de l'ambre & de la civette, & c'est à cause de son odeur qu'elle a été appellée *ambrette*. Il y a plusieurs espèces d'*ambrette* qui ne diffèrent surtout que par la couleur de leurs fleurs, qui est le plus souvent purpurine, quelquefois blanche, & jaune dans certaines espèces. L'*Ambrette* s'appelle aussi *fleur du Grand Seigneur*.

AMBRETTE. s. f. Ou semence musquée, en Latin *Bamia moschata*. C'est la semence d'une plante nommée par les Arabes *abel mosch*, qui signifie en leur langue graine de musc. Cette semence est petite, grisâtre, taillée en rein, & a une odeur d'ambre & de musc très-forte; elle est ambrée & douçâtre au goût. La plante qui donne cette semence est appellée *Ketmia Ægyptiaca, semine moschato. Inst. R. herb.* Elle est commune en Égypte, & Prosper Alpin rapporte que dans son tems on en prenoit la poudre dans du caffé pour fortifier le cerveau & réjouïr le cœur; les Armoricains l'employent au lieu de musc, & nos Parfumeurs la mêlent parmi leurs poudres & leurs compositions odoriférantes.

AMBRETTE, se dit aussi d'une sorte de petite poire qui a l'odeur d'ambre gris, & qu'on appelle à cause de cela, poire d'*ambrette*. *Ambretta*. L'*Ambrette* est une des poires qui ont la chair beurrée, ou tout au moins tendre & délicate, avec une eau douce, sucrée & de bon goût, & un peu de parfum. LA QUINT. La poire d'*ambrette* est assez ancienne parmi nous, & en grande considération; elle porte en certains païs le nom de Trompe-Valet. ID. L'*ambrette* est à peu près ronde, cependant un peu plus platte, & a l'œil plus enfoncé que la leschasserie; sa grosseur est médiocre, d'environ deux pouces en tout sens; son coloris verdâtre & tiqueté, d'ordinaire plus couvert & plus roussâtre que celui de la leschasserie; sa queuë est droite & assez longue. Elle meurit en Novembre & Décembre, & quelquefois en Janvier. Sa chair est fine, beurrée; son eau sucrée & un peu parfumée, mais d'un parfum très-agréable. Sa chair est quelquefois un peu plus verdâtre, & son pepin plus noir que celui de la leschasserie, & logé plus au large, la peau en paroît aussi d'ordinaire un peu plus rude. Son bois est extrêmement épineux & picquant. LA QUINT. L'*ambrette* est le plus souvent une très-excellente poire, ayant la chair fine & fondante, & un goût relevé, supposé qu'elle soit venuë en bon fonds, & en bonne exposition, & qu'elle soit dans sa parfaite maturité; mais elle a la chair verte, un peu d'eau fade dans le goût; & un je ne sçai quoi de pourriture seche & entièrement cachée se trouve en quelques-unes. ID.

AMBRISE. s. m. Terme de Fleuriste. Espéce de Tulippe. L'*Ambrise* est colombin rouge & blanc.

AMBROIS. s. m. Nom propre d'homme. *Ambrosius*. Ambroise, que le vulgaire appelle plus ordinairement S. *Ambrois* fut fait Évêque de Cahors vers l'an 752. BAILL. Il y a des endroits où ce saint est appellé Ambroise, & il n'y a que le bas peuple qui dise *Ambrois*.

AMBROISE. subst. m. *Ambrosius*. Il y a S. *Ambroise* Archevêque de Milan au IV[e] siécle, & S. Ambroise Evêque de Cahors au VIII[e] siécle.

SAINT AMBROISE AU BOIS, en Italien, *al nemo*. Ordre Religieux, sous la regle de S. Augustin, confirmé par Eugene IV. en 1431. Les Religieux de S. *Ambroise al nemo* portent l'image de S. *Ambroise* gravée sur une petite plaque, & gardent l'office Ambrosien. Il n'y en a qu'en Italie, & presque que dans le Milanois. Ils ont pris leur nom de leur Église de Milan, qui s'appelle S. *Ambroise au bois*, ou *al nemo*. On appelle en Berry les Chanoines Réguliers de S. Augustin, les Pères de S. *Ambroise*, parce que l'Église de leur Abbaye à Bourges est dediée à S. *Ambroise* de Cahors.

SAINT AMBROISE, est encore une petite Ville du Marquisat de Saluces.

AMBROSIE. s. f. Viande exquise dont les Anciens feignoient que leurs Dieux se nourrissoient. *Ambrosia*. Il mange l'*Ambrosie*; c'est-à-dire, il a été admis dans le ciel à la table des Dieux.

> *Saoule toi de Nectar, creve toi d'*Ambrosie,
> *Nous n'avons pour ces mets aucune jalousie.*

Il vient de *a* & βροτὸς, qui signifie immortel, parce qu'on devenoit immortel en mangeant cette viande délicieuse; ou parceque c'étoit la nourriture des immortels.

Figurément on appelle *Ambrosie*, quelque manger, ou boisson éxcellente. C'est du Nectar, c'est de l'*Ambrosie*.

AMBROSIE. s. f. *Ambrosia*. Plante que l'antiquité a cru être recherchée par les Dieux à cause de son odeur. *Ambrosia, quasi cibus Deorum*. Sa racine est ligneuse, chevelue, & donne a son collet une ou plusieurs tiges, branchuës, canelées, blanchâtres, quelquefois rougeâtres, velués, & garnies de feüilles assez semblables à celles de l'absinte ordinaire, pareillement decoupées, un peu veluës & blanchâtres, ou cendrées, d'une odeur douce, aromatique, & d'une amertume qui n'est pas desagréable. Ses fleurs sont à fleurons jaunâtres, renfermez dans des petites têtes rondes, & naissent sur des épis à l'extrémité de ses branches comme l'absinte, mais elles sont stériles. Ses fruits se trouvent au dessous des fleurs dans des endroits separez, ce sont autant de petites masses à plusieurs faces; ils renferment une semence noire semblable au pepin du raisin. Cette plante croit sur le bord de la mer en Toscane.

AMBROSIE, est aussi une préparation de médicamens qui sont agréables à prendre, & dont l'opération ne cause point d'incommodité. Ils sont composez en faveur des Seigneurs, & des Dames, pour les purger suivant Hippocrate, *citò, tutò & jucunde*. Il y en a en forme de syrops, d'électuaires, &c. Il y en a de laxatifs, d'aperitifs, de confortatifs, &c. Voyez-en plusieurs préparations chez la Framboisière.

AMBROSIEN, Terme Ecclésiastique. *Ambrosianus*. Rit *Ambrosien*. *Ambrosianus*, ou *Mediolanensis Ecclesiæ ritus*. Office *Ambrosien*, Messe *Ambrosienne*. On parle de la sorte quand on fait mention de l'Office Ecclésiastique qui est en usage dans l'Église de Milan, qui s'appelle aussi l'Église *Ambrosienne*. Voyez la vie de S. Pièrre d'Amiens N. 32. On trouve le Chant *Ambrosien*, qui étoit different du Romain. Le Chant *Ambrosien* étoit fort, & haut, *fortis & solemnis*, dit Radulphe Doyen de Tongre; & le Romain étoit plus doux & plus réglé, *magis dulcoratus & ordinatus*.

Ce nom vient de S. Ambroise, qui en a été Évêque. Walafride Strabo a prétendu que S. Ambroise a été véritablement l'auteur de l'Office qu'on nomme encore aujourd'hui *Ambrosien*, & qu'il le disposa d'une manière particulière, tant pour son Église de Milan, que pour toutes les autres Églises de son Diocèse. Mais il y a de l'apparence qu'avant même S. Ambroise l'Église de Milan avoit un Office particulier & different de celui de Rome, aussi-bien que les autres Églises d'Italie. Quand les Papes firent prendre aux Églises d'Occident l'Office Romain, celle de Milan se mit à couvert sous le nom de S. Ambroise, & depuis ce tems-là on nomma son Office, l'Office selon le Rit *Ambrosien*, pour le distinguer de celui des autres Églises qui suivoient le Rit Romain. Avant Charlemagne chaque Église avoit son Rit particulier, dans Rome même il y a eû une grande diversité d'Offices. Pierre Abalard a remarqué, que dans Rome il n'y avoit que la seule Église de Latran qui conservât en son entier l'ancien Office de Rome.

On apelle aussi la Bibliothéque de Milan, la Bibliothéque *Ambrosienne*.

AMBROSIEN, ENNE. s. m. & f. *Ambrosianus*. Nom d'une Secte d'Anabaptistes; disciples d'un Fanatique nommé Ambroise, qui se vantoit d'avoir des révélations. On les nomme aussi Pneumatiques. Ils s'éleverent au XVI. siécle.

AMBROSIES. s. m. & plur. *Ambrosia*. Nom d'une Fête que les Ioniens célébroient à l'honneur de Bacchus, & qu'ils appelloient encor *Lenaa*, ou *Choa*. Voyez Rhodigin *Antiq. Lect. Liv. XXVII. chap. 24. & Liv. XXVIII. chap. 25.* & Rosinus *Antiq. Rom. Liv. IV. chap. 15.* Elle se célébroit au mois appellé *Lenaon*. Elle avoit été mise en mois, apparemment parce qu'il étoit aussi consacré à ce Dieu, & qu'il portoit un de ses noms.

AMBRUN. s. m. *Ebredunum Caturigum*, *Eberodunum*, *Ebredunum*. Quelques-uns écrivent EMBRUN, qui n'est pas moins en usage que l'autre, & qui a plus d'analogie au Latin, dont il est formé. C'est le nom d'une Ville Archiépiscopale de Dauphiné, sur la Durance. *Ambrun* est une très-ancienne ville, & je crois que son nom est Celtique, composé de עבר, *eber*, passage, & *dun*, qui signifioit montagne, hauteur; de sorte que *Ebredunum* est la même chose que la montagne du passage; & de vrai *Ambrun* est sur un rocher haut & inaccessible du côté de la Durance, qui avoit apparemment là un passage. *Ambrun* étoit la Capitale des Caturiges. CHORIER.

AMBRUNOIS. s. m. *Ebrodunensis ager*. Baillage d'Ambrun, partie du Dauphiné qui dépend du Bailli d'Ambrun. L'*Ambrunois* est tout entier dans les Alpes. Le conseil en fut pris dans l'*Ambrunois*, où les Nations des Alpes s'étoient réfugiées. CHORIER. Le Comté d'*Ambrunois* fut d'une telle considération, qu'il fut dans la Maison des Dauphins le titre d'honneur de leurs ainez, héritiers présomptifs de leur Principauté. CHORIER.

AMBRUNOIS, OISE, adj. Qui est d'Ambrun, ou de l'Ambrunois. Les *Ambrunois* seuls avoient forcé les Romains dans leur Camp, & leur avoient tué 80000 soldats & 40000 valets. CHORIER. Il y a eû la Bourgogne Viennoise, la Bourgogne *Ambrunoise*. ID.

AMBUBAIE. *Ambubaia*. AMBUBAIES. plur. *Ambubaia*. Ce mot, que quelques-uns de nos Dictionnaires ont fait François, est pris d'Horace Liv. I. Sat. 2. & de Suetone dans Neron. Un Commentateur

Commentateur d'Horace a crû que les *Ambubaies* étoient des femmes viles & des coureuses, que l'on avoit ainsi appellées à cause des sottises qu'elles disoient en bégueyant dans l'yvresse. Torentius sur Suetone, & Turnèbe Liv. XI. ch. 23. & Pulmannus dans ses Notes sur Suetone, ont pensé que ce mot venoit de *ambu*, ou *am*, vieille préposition Latine, qui signifioit *circùm*, autour; & de *Baia*, Baïes, lieu délicieux proche de Naples, & que c'étoient des femmes débauchées qui se trouvoient aux environs de Baïes; que *ambu* a été dit pour *am*, de même que *indu* a été dit pour *in*; que c'est de là qu'on a dit *ambarvale*, & *ambedo*, & de même *ambubaia*. Cruquius, dans son Commentaire sur Horace, croit qu'*ambubaia* s'est dit pour *ambubeja*, & qu'il signifie proprement, Un vendeur d'*ambubeja*, herbe, dont Dioscoride, Celse, Panthin, Matthiole & d'autres ont parlé, & qui dans Pline s'appelle *Ambugia*, par la faute des Copistes, qui ont substitué ce mot à *ambubeja*, parceque ces vendeurs d'*ambubeja* étoient des charlatans; qu'ensuite on a transporté ce mot à toutes sortes de charlatans, & que c'est là ce qu'il signifie. Mais toutes ces étymologies ne paroissent pas vrayes; la dernière surtout n'a pas d'apparence. Il faut dire avec Acron, ancien Commentateur d'Horace, avec Mercerius cité par Lambin, avec Scaliger, Casaubon, Beroald, Sabellicus, Caninius sur Suetone, & Lambin dans ses Notes sur Horace, Buxtorfe, Schindler, Bochard, & tous ceux qui sçauront les langues, que ce nom est Syriaque. En effet, de אביב, *abib*, qui signifie une tige de blé, on a fait אבוב, *abbub*, qui revient au *calamus* des Latins, & signifie originairement un petit instrument de musique fait avec un chaume, une tige de blé, en un mot, un chalumeau; & parceque les flûtes ont commencé par-là, quoiqu'elles se soient perfectionnées dans la suite, & qu'elles n'ayent point été de simples chalumeaux, ou parce qu'elles y ressembloient, on les a toûjours appellées אבוב, *abbub*, & avec la terminaison Syriaque, אבובא, *abbuba*, ou אבוביא, *abbubaia*; & comme le Syriaque met un נ, *nun*, au lieu du *Dagesch*, aussi bien que l'Arabe, pour אבוביא, *abbubaja*, on dit אנבוביא, *anbubaia*, une flûte, dont les Romains ont fait *ambubaia*, en changeant seulement l'*n* en *m*, sans changer rien dans le son, ni la prononciation, & ils ont donné le nom de l'instrument à celui qui en joüoit, appellant *ambubaia*, Joüeur ou Joüeuse de flûte, comme nous appellons Flûte, Haut-bois, Violon, Trompette, non seulement ces instrumens, mais encore ceux qui en jouënt. J'ai dit Joüeur ou Joüeuse de flûte, parce que Lambin croit que c'étoient des hommes; mais la plus ancienne & la plus commune opinion est que c'étoient des femmes Syriennes, & dans Suétone il paroit que ce sont des femmes. Nous dirions en François, des Joüeuses d'instrumens, des Chanteuses, des Comédiennes.

AMBULANT. adj. m. Errant, vagabond, qui n'a point de demeure fixe. *Erro, erroneus, errabundus.* Il se dit en particulier de ces Commis des Fermes qui se promènent par la ville, & par la campagne, pour découvrir si on ne fraude point les droits du Roi. On le dit aussi des Comédiens errans, qui vont de ville en ville faire leurs représentations.

AMBULATOIRE adj. m. & f. Qui se dit des Jurisdictions qui n'étoient point fixes en certain lieu, mais qui s'exerçoient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. *Fixam & certam sedem non habens.* Les Parlemens ont été rendus sédentaires; ils n'étoient auparavant qu'*ambulatoires*. Larrey a dit, *des Parlements courans, ou ambulatoires.* Il falloit ôter *courant*, qui n'est point en usage; on ne dit que Parlement *ambulatoire*.

On dit aussi au Palais, que la volonté des hommes est *ambulatoire* jusqu'à la mort, en parlant des testamens, qu'on est toûjours en liberté de révoquer. *Ambulatorius.*

AMBURBALE, ou AMBURBIALE. adj. m. & f. Qui appartient aux Amburbies, ce qui en fait partie. Le sacrifice *Amburbale*, *Amburbale sacrum*, Les victimes *Amburbiales*, *Amburbiales victimæ*, sont celles que l'on conduisoit dans cette cérémonie autour des murs de la ville, & que l'on immoloit ensuite. Lucain la décrit Liv. I. & Brebeuf l'a ainsi traduit,

Dont après que du culte & des vœux usitez
Il eut reglé la pompe & les solemnitez;
Et prescrit à ce peuple esclave de sa crainte
Que de ces vastes murs il parcourût l'enceinte;
Soudain l'auguste corps des Pontifes sacrez,
A l'entour des rempars marche à pas mesurez.
Et ceux &c.
Tous marchent en bel ordre, & poussent vers les Dieux
Des vœux & des soupirs, qui ne vont point aux Cieux.
Après cet appareil de la cérémonie
Rome purifiée, & la pompe finie,
La victime s'approche &c.

AMBURBIES. s. m. & pl. *Amburbia.* Cérémonie, ou fête des anciens Romains, qu'ils célébroient en faisant des processions autour de la ville. Ce mot vient de *ambio*, je tourne autour, ou bien *amb*, ou *ambu*, ancienne préposition, qui signifie *autour*; & *urbs*, ville. Scaliger, dans ses Notes sur Festus, prétend que les *Amburbies*, & les Ambarvales, sont la même cérémonie.

AME.

AME. s. f. C'est le principe interne de toutes les opérations des corps vivans. *Anima.* Plusieurs Philosophes ont crû une *ame* qui remuë, & qui anime la machine du monde; que c'étoit elle qui faisoit agir toutes les causes naturelles. Platon traite fort au long de l'*ame* du Monde dans son Timée. D'autres ont donné des *ames* à tous les globes célestes, & à la terre, pour en regler les mouvemens.

AME, se dit plus particulièrement du principe de vie dans les végétaux, & dans les animaux. L'*ame* végétative est dans les plantes; la sensitive dans les bêtes; & l'*ame* raisonnable & spirituelle est dans l'homme. Les Épicuriens ont crû, que l'*ame* n'étoit autre chose qu'un air subtil composé d'atômes; & les Stoïciens, que c'étoit une flâme subtile, ou une portion de la lumière celeste. Les Platoniciens enseignoient l'immortalité de l'*ame*. Parmi les Juifs la secte des Saducéens tenoit que les *ames* sont mortelles, & corruptibles; & qu'elles ne sont ni punies, ni récompensées après la mort. JESUS-CHRIST les confondit par les termes mêmes de la loi, comme il est rapporté dans S. Matthieu. Ch. XXII. v. 29. & suiv. en leur montrant que Dieu s'appelloit le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, en parlant aux descendans de ces Patriarches, & longtems après leur mort; qu'ainsi il falloit bien que leurs *ames* fussent encore vivantes; car Dieu n'est point le Dieu des morts, & de gens qui ne seroient plus rien; mais il est le Dieu des vivans. La secte des Phariséens croyoit l'*ame* immortelle; que celles des justes passent en d'autres corps, & que celles des méchans souffrent des tourmens qui durent toûjours. La secte des Esséniens prétendoit que les *ames* sont immortelles, & incorruptibles; qu'elles sont d'une substance aërienne très-subtile; que les *ames* des bons s'envolent dans une région tempérée, & qu'un doux zéphir rend toûjours agréable; & qu'au contraire celles des méchans n'ont pour demeure que des lieux glacez, où elles gemissent éternellement dans des peines infinies. Tous les livres Indiens que j'ai vûs supposent l'immortalité de l'*ame*. LETTR. ÉD. La passion que les Anciens avoient de laisser des monumens de leur gloire, étoit une marque de la croyance qu'ils avoient de l'immortalité de l'*ame*. Il ne faut qu'une réflexion sur nous mêmes pour reconnoitre qu'il y a en nous une substance qui pense. Le doute même que nous formerions sur cette matière, est une preuve de son existence. Cette substance qui pense, & qui agit d'une manière dont la matière est incapable, est ce qu'on appelle esprit. On donne le nom d'*ame* à ceux de ces esprits qui ont été créez pour être unis à des corps.

Les Cartésiens definissent l'*ame*, une substance qui pense; & ils prétendent que cet attribut qui lui est spécial, en prouve la spiritualité, & l'immortalité. La pensée est aussi essentielle à l'*ame*, que l'étenduë à la matière. Or on ne sçauroit concevoir que la matière disposée & arrangée d'une certaine manière puisse produire une pensée. Il y a trop de différence entre les proprietez de la matière, & les opérations de l'*ame* lorsqu'elle juge, ou qu'elle raisonne. D'où il s'ensuit qu'elle est spirituelle. Il en résulte en même tems, que l'*ame* étant incorporelle, & immatérielle, elle ne peut être dissoluë, ni détruite par l'atteinte des agens extérieurs; & qu'étant simple & sans parties, elle ne peut être séparée ni divisée. Par conséquent elle est immortelle. Afin que ces raisonnemens & ces conclusions soient vrayes, il n'est pas nécessaire de recourir au principe faux des Cartésiens, & de définir l'*ame* une substance qui pense. Il suffit que l'*ame* soit capable de penser, & qu'elle produise en effet des pensées, sans qu'il soit besoin que la pensée soit son essence. Il n'est pas plus essentiel à l'*ame* de penser, que de vouloir; & ni l'un ni l'autre n'est l'essence de l'*ame*; car une chose sans laquelle je puis concevoir l'*ame*, & sans laquelle elle peut être, n'est pas son essence. La comparaison de l'étenduë, que les Cartésiens prétendent être l'essence du corps, ne prouve rien; ou si elle prouve quelque chose, c'est contre eux mêmes; puisque l'Eucharistie montre que leur sentiment n'est pas trop sûr. D'ailleurs si la pensée est l'essence de l'*ame*, comme une chose ne se produit point soi même, qu'on ne produit point son être, ni son essence, l'*ame* ne produira point ses pensées; elle ne produira pas plus ses volontez que ses pensées. Ainsi la voilà réduite à la condition des bêtes, ou même des corps inanimez, sans action, sans liberté. Que si les Cartésiens entendent seulement parler de la faculté de penser, ils ont encore tort de dire que c'est l'essence de l'*ame*; elle n'est pas plus son essence que la faculté de vouloir, puisque l'on

l'on conçoit quelque chose dans l'*ame* avant ces deux facultez. L'*ame* est une substance spirituelle propre à informer, ou animer le corps humain, & à faire, unie à ce corps, un animal raisonnable, ou un homme : c'est là son essence & sa définition. Au reste, les Cartésiens prouvent très-bien la spiritualité & l'immortalité de l'*ame*, parce qu'elle pense : mais il ne faut pas leur faire honneur de cette preuve comme d'une invention qui leur soit propre, tous les bons Philosophes l'on dit avant eux, & le disent encore.

Les Philosophes ne sont pas d'accord sur la manière dont l'*ame* réside dans le corps. Les uns disent qu'elle est également répanduë dans toutes les parties du corps. Les autres prétendent qu'elle a son influence dans tout le corps qu'elle régit & qu'elle gouverne; & que cependant elle fait sa résidence principale dans la glandule pinéale du cerveau, où aboutissent toutes les fibres, & tous les organes, qui l'avertissent de tout ce qui se passe au dehors. L'*ame* est là comme sur son trône, d'où elle commande à tous les membres. Borry, Médecin du Nord, prétend dans une lettre à Bartholin, qu'il se fait dans le cerveau une certaine liqueur très-subtile, & d'une odeur agréable, qui est le siége où l'*ame* raisonnable réside ; & que la subtilité de l'esprit dépend du tempérament de cette liqueur, plûtôt que de la conformation du cerveau, à laquelle on a coutume de l'attribuer. La diversité des connoissances ne vient que de la différente disposition du cerveau qui se trouve dans diverses personnes, ou dans la même dans divers tems, & la diversité des sentimens n'est causée que par le différent usage qu'elles font de leur liberté. De Rassiels. On distingue sept principales propriétez dans l'*ame*, qui en sont les différentes modifications ; l'entendement, la volonté, le sentiment, la liberté, la mémoire, l'imagination, & les habitudes diverses qu'elle contracte.

A l'égard des bêtes les Cartésiens disent que ce sont des Automates, ou des machines qui se meuvent d'elles-mêmes, & par ressorts ; qu'elles n'ont par conséquent nulle connoissance, nul sentiment de douleur, & de joye ; & que leur *ame*, de même que celle des plantes, ne consiste que dans un arrangement de parties, qui les rendent les unes & les autres propres à faire leurs fonctions. Les Mystiques distinguent deux parties dans l'*ame* : la partie supérieure ; c'est l'entendement, & la volonté. La partie inférieure, c'est l'imagination, & les sens. Jesus-Christ étoit heureux sur la croix par la *partie supérieure de son ame*, & souffroit par l'*inférieure*. La partie inférieure ne communiquoit à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances. La supérieure ne communiquoit à l'inférieure ni sa paix, ni sa béatitude. Fenel. Les Quiétistes, qui abusent de cette distinction, disent, que dans les épreuves tout ce qui se passe contre les bonnes mœurs dans la partie inférieure de l'*ame*, n'est point contraire à la pureté de la partie supérieure, parce que la volonté n'y a point de part.

> *Sous les titres pompeux d'une illustre fortune,*
> *Souvent les plus grands Rois n'ont qu'une* ame *commune.* Flech.

En termes de Chymie on dit l'*ame* des métaux, des minéraux, végétaux; pour dire, ce qu'il y a en eux de plus essentiel, leurs esprits, & leurs sels, &c.

Ame, se prend souvent pour la vie. Rendre l'*ame* à Dieu, c'est Mourir. *Animam agere*. Cette nouvelle me rend l'*ame* ; pour dire, me redonne la vie. Il a l'*ame* sur le bord des lévres ; pour dire, Il est prêt à expirer. Malherbe a dit agréablement :

> *Et son* ame *étendant ses ailes,*
> *Fut toute prête à s'envoler.*

On dit aussi, il a l'*ame* sur les lévres ; pour dire, qu'il parle comme il pense. En ce sens on dit bien mieux, Avoir le cœur sur les lévres.

Ame, se dit aussi de la partie spirituelle de l'homme, quand elle est séparée de son corps. Prier Dieu pour les *ames* des deffunts ; pour le repos de leurs *ames*. Dans le discours familier on dit, en parlant d'une personne morte, Dieu veüille avoir son *ame*. Malherbe a dit des Rois :

> *Et dans ces grands tombeaux, où leurs* ames *hautaines*
> *Font encore les vaines,*
> *Ils sont rongez de vers.*

Ame, se dit encore par rapport à la Religion, *Ame* régénérée par le baptême, *ame* rachetée par le Sang de Jesus-Christ, *ame* sanctifiée, illuminée par la grace, une sainte *ame*, une bonne *ame* ; les *ames* dévotes, les *ames* Chrétiennes; nous avons une *ame* à sauver, vous perdez vôtre *ame*. Acad. Franc.

Ame, se dit figurément en Morale. Cet homme est l'*ame* d'une telle affaire, d'une telle entreprise ; pour dire, que c'est lui qui en sçait le secret, & qui en conduit les ressorts ; qui donne le branle à tout. *Motor, Auctor*. Un Rapporteur est l'*ame* du procès. La brieveté peut s'appeller l'*ame* d'un conte ; puisque sans elle il faut qu'il languisse. La Font. Ainsi le mot d'*ame* se prend en général pour tout ce qui anime, qui fait agir, qui fait mouvoir quelque chose. Ce qui en fait la partie ou la qualité principale. *Vis, principium, virtus, causa*. La charité est l'*ame* des vertus Chrétiennes. La joye est l'*ame* d'un festin. L'action est l'*ame* du discours.

> *C'est l'esprit, le salut, l'*ame *de son Empire,*
> *Même cet univers trop aveugle aujourd'hui,*
> *Qui de ses triomphes soupire,*
> *Ne peut être heureux que par lui.*

Ame, se prend aussi pour le cœur, la partie de l'*ame* où se forment les passions. *Animus*. L'homme s'abandonne sans précaution dans les plaisirs, & son *ame* s'y développe toute entière. Tour. Vous allumez dans l'*ame* de Philippe cette ambition insatiable qui le dévore. Id. Une *ame* noble & grande, est celle qui a de grands sentimens. Au contraire, une *ame* basse, *ame* vénale, *ame* de coquin, *ame* noire, *ame* double, *ame* mercenaire, est celle qui en a de mauvais. C'est une bonne *ame*, une *ame* dévote, incapable de tromper. Un cœur noble a de la peine à se laisser entraîner à toutes les bassesses, & à toutes les importunitez des *ames* intéressées. P. Gail. Frédegonde n'étoit point de ces *ames* foibles, qui donnent par timidité dans la superstition. Le Gend. Loin d'ici ces *ames* foibles, qui ne sçavent que craindre, & désesperer. Tour. Le souverain bien d'une *ame* grande & généreuse, c'est de ne craindre rien. S. Evr.

Ame, signifie encore, Cœur, courage, force accompagnée d'amour & de passion. Vos charmes dompteroient l'*ame* la plus farouche. Voit. Avoir l'*ame* fort basse. Mol. Loüer Dieu de toute son *ame*. Arn.

On dit qu'un homme n'a point d'*ame* ; pour dire, qu'il a mauvaise conscience. Le peuple n'a point d'esprit, & les Grands n'ont point d'*ame*. La Bruy. Qu'il sçait en son *ame* la verité d'une telle chose ; qu'il en jure sur son *ame*. Un Bénéfice à charge d'*ames*, c'est celui dont le Bénéficier est chargé d'instruire, d'administrer les Sacremens, de reprendre, de corriger, de veiller à la conduite de certaines personnes, & de travailler au salut de leurs *ames* ; tels sont les Evechez, les Cures, &c. & ce terme est opposé à celui de Bénéfice simple. Voyez BÉNÉFICE.

Ame, signifie encore, une personne particulière. *Homo*. Il y a cent mille *ames* dans cette ville ; pour dire, Il y a cent mille habitans de tous âges & de tous sexes. Vous venez de sauver un million d'*ames*. Voit. Ces *ames* si pures fuyent les choses qui peuvent déplaire à Dieu. Pasc. Il ne voit *ame* vivante, ou *ame* qui vive ; pour dire, il ne voit personne. Il n'y avoit pas une *ame* au logis. Malherbe appelle *ames d'enfer*, les révoltez de la Rochelle.

> *Fais choir en sacrifice au Démon de la France,*
> *Les fronts trop élevez de ces* ames *d'enfer,*
> *Et n'épargne contre eux pour nôtre délivrance,*
> *Ni le feu ni le fer.*

Ame, signifie aussi, la personne qu'on affectionne extrêmement. Ma chere *ame*, mon *ame*. Et se dit particulièrement des maîtresses. *Anima, animula, corculum*. Si quelque amant vous veut payer en vous nommant son *ame*, vous n'entendez pas des termes si courtois. Voit. On appelle, *Ame* de fagot, le menu bois qui est dans un fagot.

L'Ame d'une devise, est le mot qui accompagne la figure qu'on appelle le corps de la dévise. *Lemma*. Une bonne devise doit être composée d'un corps & d'une *ame*, c'est-à dire, d'une figure, & de certaines paroles. On a donné à la figure le nom de *corps*, & aux paroles celui d'*ame*, parce que comme le corps & l'*ame* joints ensemble font un composé naturel, certaines figures, & certaines paroles étant unies, font une dévise. Bouh. Le mot de la dévise doit être proportionné à la figure ; car l'un & l'autre devant faire un composé semblable en quelque façon à celui que la matière & la forme font ensemble ; il est nécessaire qu'il y ait de la proportion entre l'un & l'autre, à peu près comme il y en a entre la matière & la forme. Cette proportion demande que le mot convienne au corps dont il est l'*ame*, & qu'il lui convienne de sorte qu'il ne puisse convenir à une autre figure, non plus qu'à l'*ame* de l'homme ne peut convenir le corps du lion. Par exemple, une mer sous une Lune, *Ut variat moveor*. Une barre de fer sur l'enclume : *Se non arde, non si piega*. Ces *ames* sont proportionnées à leurs corps, & ne peuvent s'appliquer à d'autres pour faire le sens qu'elles font. Bouh.

Ame. Terme de Lutier, & de Musique. C'est un petit morceau de bois droit, qu'on met dans le corps de l'instrument de Musique directement sous le chevalet, pour fortifier le son. *Ame* de poche, *ame* de viole. *Ame* de violon.

Ame, chez les Sculpteurs & Fondeurs, se dit d'un noyau, ou des figures

figures de tèrre, ou de plâtre, qui servent à former celles qu'on jette en bronze. *Typus, forma.* On le dit aussi de l'ébauche des figures de stuc, qu'on forme grossièrement de plâtre, ou d'autre matière, avant qu'on les finisse, en les couvrant de stuc.

AME, se dit aussi du creux & de l'ouverture du canon, du lieu où on met la poudre, & par où il tire. *Tormenti alvus.*

On appelle proverbialement, un corps sans *ame*, un corps qui est sans chef, ou qui n'a pas les choses nécessaires pour le faire subsister. On appelle aussi, *Ame* damnée, un scélérat, qui est prêt de faire toute sorte de mal, soit pour son profit, soit en faveur d'un autre. La bonne *ame*, dit-on ironiquement. En rebus on met la lettre *M.* pour signifier *ames*, parce qu'autrefois cette lettre se prononçoit *am*, & non pas *em*, comme on fait maintenant. Ainsi on trouve dans quelques épitaphes, priez pour son *M.* c'est-à-dire, pour son *ame*. J'ai vû dans de vieilles heures imprimées en 1496. à Paris par Antoine Chappiel un *rebus* manuscrit, contenant l'Épitaphe d'Anne de Bretagne en quatre vers François. Pour le prémier vers, il y avoit une *aile* d'oiseau, la syllabe *est*, deux flèches, ou traits, deux *pas*, la syllabe *sée*; pour le second, la note de musique *la*, la syllabe *no*, une table, une *Dame* à joüer; pour le troisième, *deux foüets*, entre les syllabes *fran* & *ce*, une *couronne* sur la syllabe *ce*, & pour le quatrième *Prions* I H S. *qu'il ait son M.* Cela signifie,

Elle est trépassée,
La notable Dame,
Deux fois en France couronnée.
Prions Jesus qu'il ait son ame.

Ces Heures, avec un très-grand nombre d'autres, sont maintenant dans la belle & curieuse Bibliothèque de Mr Foucault Conseiller d'État, si connu de tous les Antiquaires, & par la richesse de son cabinet, & par le plaisir qu'il se fait de le communiquer aux vrais sçavans.

Le mot *ame* s'est formé du Latin *anima*, & prenant une terminaison Françoise, & changeant l'*i* en *e* muet, *aneme*, ou aume, puis au lieu de prononcer l'*n*, on a fait l'*a* long *ame*. Le P. Pezron dit que *anima*, *ame*, a été pris du Celte *Ane*, ou *Eve*, qui est la même chose.

AMÉ, ÉE. adj. Terme de Lettres de Chancelerie, qui marque l'affection du Roi envers son sujet. *Amatus, a, um.* A nos *Amez* & feaux Conseillers. Nôtre *Amé* & feal un tel nous a exposé. C'est aussi une formule pour intituler les Lettres que le Roi écrit à ses sujets, quand ils ne sont pas de la prémière qualité. A nôtre *Amé* & feal un tel Conseiller en nôtre Parlement. On disoit autrefois *amer*, pour *aimer*; de là *amé* nous est demeuré. Nos Rois avoient coutume de distinguer dans leurs Lettres Patentes les Magistrats & les Officiers qui avoient dignité d'avec les autres, par ces titres, *Dilecti & fideles nostri*, que l'on a traduits en François par *Nos Amez & Feaux*, & ce titre, selon la remarque de Loiseau, dans son Traité des Ordres & Dignitez, ne se donnoit ordinairement qu'à ceux qui avoient celui de Conseillers du Prince. DE LA MAR.

AMÉ, ou AMET. Est aussi un nom propre d'homme. *Amatus*, S. *Amet*, que d'autres écrivent S. *Amé*, & d'autres S. *Aimé*, étoit né dans le territoire de Grenoble, de parens fort qualifiez, qui étoient Romains d'origine, c'est-à-dire, Gaulois naturels du païs, & non de race Bourguignone, ou Françoise. BAILLET.

AMÉ. f. m. *Amatus.* Nom propre d'homme. S. *Amé*, qu'on nomme aussi Amable, Évêque d'Oleron, & puis Archevêque de Bourdeaux dans le XI[e] siécle.

AMÉ. Est encore un abregé d'Amédée. *Amedeus.*

AMÉDÉE. f. m. *Amedeus.* Nom propre d'homme formé du Latin, *Amans Deum*, Qui aime Dieu; ou plutôt *Amatus Deo*, aimé de Dieu. Il y a IX. *Amédées* Comtes, ou Ducs de Savoye. S. Amé Archevêque de Bourdeaux est appellé *Amé*, *Amable*, *Amatus*, ou *Amédée*, comme si tous ces noms étoient la même chose. C'est une erreur. Son nom étoit *Amé*. Quelques-uns l'ont pris pour le nom François qui répond à *Amatus*, & d'autres l'ont pris pour une abbréviation d'*Amédée*, & l'ont appellé tout au long *Amédée*.

AMÉLANCHE. f. f. Se prend en Provence pour le fruit de l'*Amelanchier*.

AMÉLANCHIER. f. m. *Mespilus folio rotundiori fructu nigro, subdulci. Inst. R. Herb. Turnef.* Arbrisseau très-commun en Provence, & aux pieds des montagnes de Savoye & de Genève, il s'en trouve aussi dans les rochers de la forêt de Fontainebleau. Il part de la racine de cet arbrisseau plusieurs jets branchus, menus ordinairement comme le petit doigt, couverts d'une écorce brune & lisse. Ses feuilles sont alternes, sèches, arrondies, d'un pouce environ de diamètre, crénelées sur leurs bords, d'un verd blanchâtre par dessus, plus blanchâtres par dessous, & soutenuës par des queuës minces, purpurines, ou brunes, longues d'un pouce environ. Ses fleurs naissent des œilletons des branches, & par bouquets composez de huit ou dix pédicules, qui soutiennent chacun une fleur blanche à cinq pétales assez grandes. Le calice qui soutient la fleur est découpé sur les bords en cinq quartiers, il devient un fruit rond gros comme un pois, & est couronné par les découpures du calice. Il est d'abord violet, & ensuite noir, pour lors il est doux, & agréable. Ses semences ressemblent assez par leur couleur & leur figure aux pepins des pommes.

AMÉLÉON. f. m. Espéce de Sidre excellent du Bessin en Basse Normandie. Le Sidre y est excellent (dans le Bessin) principalement le doux auresque, & l'*améléon*, que les plus délicats préfèrent à beaucoup de vins. G. DU MOULIN. Disc. De la Norm. p. 5.

AMELETTE, ou OMELETTE. f. f. Œufs battus & fricassez dans la poële avec du beurre. *Intrita ovorum in sartagine.* *Omelette* se dit plus communément. Dès le tems de Rabelais on disoit, *Omelette*. L'un, dit-il, appelloit une sienne amie *mon omelette*; elle le nommoit *mon œuf*, & étoient alliez comme une *amelette* d'œufs. Borel dérive ce mot de l'Anglois *ham*, ou du Grec ἅμα, *simul*, à cause que ces œufs sont mêlez ensemble.

Ménage triomphe sur l'étymologie de ce mot, & s'en félicite, comme l'ayant trouvée par bonheur. Il dit donc que ce mot tire son origine de l'Italien *animella*, qui signifie, *petites ames*, *béatilles*, comme foyes, roignons, gésiers, cœurs, dont on fait des fricassées: & soutient que l'*amelette* n'étant qu'une fricassée d'œufs, a pris son nom de cette *animella* Italien, que d'*animella* on a formé *animalette*, & de là *amelette*. Voyez AUMELETTE, & OMELETTE.

AMÉLIORATION. f. f. Action par laquelle on rend une chose meilleure. *Refectio, instauratio, reparatio.* Il se dit aussi des choses que l'on fait pour rendre meilleur: Cette tèrre a grand besoin d'*amélioration*. Les *Améliorations* qu'on a faites à cette tèrre & au Château, montent à des sommes considérables. Les amandemens ne sont autre chose qu'une amélioration de tèrre. Cette *amélioration* se peut faire avec toutes sortes de fumiers. LA QUINT.

Il y a trois sortes d'*améliorations* d'héritages, celles qui sont nécessaires, & sans lesquelles le bien dépériroit, celles qui sont utiles, qui servent à augmenter la chose, & sans lesquelles elle ne laisseroit pas de subsister, celles qui ne sont que voluptueuses, & qui ne servent point à l'augmentation du revenu. Quand une mineure se marie, il est nécessaire que son tuteur & les parens consentent à l'*ameublissement*, si on en fait par le contract de mariage, & que leur avis soit omologué en justice. Voyez Baquet, des droits de justice, & Brodeau sur Loüet.

AMÉLIORER. v. act. Rendre une chose meilleure. *Melius reddere, reficere, instaurare, reparare.* Il se dit surtout en termes d'agriculture & d'architecture, lorsqu'il s'agit d'un champ, ou d'une tèrre épuisée de sels pour avoir porté trop souvent; ou d'un bâtiment, qui a besoin de réparations. Il n'y a rien de tel que d'*améliorer* une tèrre. On a *amélioré* tous les bâtimens de cette ferme. Les Abbez Commendataires degradent souvent les tèrres, au lieu que les Communautez les *améliorent*. Les cendres feroient d'un grands secours pour *améliorer* les tèrres, si on en avoit beaucoup. LA QUINT.

AMÉLIORÉ, ÉE. Part. pass. *Refectus, reparatus, restauratus.* Un jardin en rend toûjours plus de profit, lorsqu'il est *amélioré*. LIGER.

AMÉLIORISSEMENT. f. m. AMÉLIORATION. *Reparatio, refectio, instauratio.* Ce terme est affecté à l'Ordre de Malthe. Ailleurs on dit *Améliorations*. Les Chevaliers sont obligez de faire des *améliorissemens* dans leurs Commanderies, & de les justifier, avant qu'ils puissent en opter une meilleure qui se présente.

AMEN. f. m. Terme d'Église, & indéclinable, qui sert de conclusion à toutes les prières qu'on y fait, & qui signifie, *Ainsi soit-il*, ou *fiat*. Il signifie aussi, *Vrayement*, ou *fidellement*. Parmi les Juifs le peuple répondoit *amen* à la fin de chaque prière. Il distinguoit quatre sortes d'*amen*. Celui qu'ils appelloient l'*amen juste*, devoit être accompagné d'attention, & de dévotion. Cette pieuse coutume a passé dans l'Église Chrétienne. On dit, quand on est ennuyé des crieries, ou des harangues de quelqu'un, Il ne reste plus qu'à dire *amen*. Il n'est pas vrai que le mot *amen* n'est qu'un composé de lettres initiales de ces paroles, *Adonai Melech Neeman*, ou *Dominus Rex fidelis*, qui étoit une formule usitée en Judée pour donner du poids, & faire ajoûter foi aux promesses de Dieu. Il est vrai seulement que pour exprimer par abbréviation אדוני, נאמן מלך, *Adonai*, *Melech Neeman*, les Rabbins ne prennent à leur ordinaire que la première lettre de chacun de ces trois mots, & que ces trois lettres jointes ensemble sont les lettres du mot, אמן; *amen*. Il est vrai encor que les Auteurs Cabalistes

balistes, par une de leur manière de trouver les sens cachez, & qu'ils appellent *Notaricon*, laquelle consiste à prendre une lettre pour un mot entier, font de אדוני מלך נאמן, אמן, *amen*; & qu'un de leurs Rabbins, nommé Chanina, donne cette explication dans la Gémare, ou Glosse du Traité Sanédrin; mais il n'est pas vrai que ce soit là l'étymologie du mot *amen*, אמן, comme quelqu'un l'a prétendu. Ce mot étoit dans la langue Hébraïque, & en usage avant que la Cabbale fût inventée, & qu'il y eût des Cabbalistes au monde, comme il paroît évidemment par le Deutéronome Chap. XXVII. v. 15. & suivans. Sa véritable origine est le verbe אמן, *aman*, qui au passif נאמן, signifie *être vrai, fidelle, ferme, constant*. De là le nom אמן, qui signifie proprement *verité*; ensuite on en a fait une espéce d'adverbe affirmatif, qui quand il est mis après quelque chose, à la fin d'une phrase, ou proposition, signifie, *Que cela soit ainsi; Que ce soit là la verité; Je le veux, je le souhaite, j'y consens*. C'est ainsi qu'à l'endroit du Deutéronome que j'ai cité, Moyse ordonne que les Lévites disent à tout le peuple, *Maudit soit l'homme qui fera une idole, ce qui est une chose abominable au Seigneur, un ouvrage de la main de l'homme*; & que tout le peuple réponde *amen*, c'est-à-dire, *oüi, qu'il soit maudit, nous le voulons, nous y consentons, ainsi soit-il*. Mais quand il est au commencement d'une phrase, comme en plusieurs endroits du nouveau Testament, il signifie véritablement, certainement. Matth. V. 18. 26. &c. c'est-à-dire, *En vérité, certainement, je vous dis*, ou comme traduit assez bien M. Simon, *Je vous assure*. Quand il se double, ou qu'on le répéte, qu'on le dit deux fois de suite, comme a toûjours fait S. Jean, il a la force de superlatif, selon le génie de la langue Hébraïque & de ses filles, la Syriaque, & la Chaldaïque; desorte que *amen amen dico vobis*, signifie, *tres-certainement je vous dis*. Les Évangelistes ont conservé dans le Grec le mot Hébreu ἀμὴν, *amen*. Saint Luc l'exprime néanmoins quelquefois par ἀληθῶς, *véritablement*, ou ναὶ, *certainement*; comme on le peut voir en comparant Matth. XVI. 28. avec Luc IX. 27. Matth. XXIV. 47. avec Luc XII. 44. Marc XII. 43. avec Luc XXI. 3. Matth. XXIII. 36. avec Luc XI. 51. Ce qui prouve l'explication que nous venons d'en donner. Il paroit encor par ce que nous venons de dire, que Rochefort se trompe, quand il dit qu'*amen* est un terme Arabique, qui signifie la fin de quelque chose; & que c'est ce que les Latins ont éxprimé par ces mots, *Explicit, finis*.

On voit les différentes significations du mot *amen* dans ces vers rapportez par M. Du Cange.

> *Verum, verè, fiat*, amen, *tria denotat ista*,
> *Si verum, nomen, adverbium sit tibi verè.*
> Amen, amen, *verè, duo sunt adverbia verè*,
> Amen *pro, fiat, tibi verbum deficiens est.*

Ce mot *Amen* a passé dans presque toutes les langues sans aucun changement, quand il veut dire, *ainsi soit-il*. On le trouve dans les Liturgies, les versions de la Bible, & les prières de toutes les nations. Il n'en est pas de même quand il veut dire *certainement, en vérité*. Les Abyssins appellent *Amen* le Sacrement de l'Eucharistie; apparemment parceque selon un ancien usage, dont nous trouvons des vestiges dans les Pères, lorsqu'on leur donne l'Eucharistie ils répondent *amen*. Les Mahometans disent aussi, *amin*, à la fin de leurs prières, de même qu'en témoignant le désir de voir arriver ce qu'ils souhaitent.

Quand on est ennuyé des crieries, ou des harangues de quelqu'un, on dit; Il ne reste plus qu'à dire *amen*. Quand on nous interrompt, quand on prévient ce que nous allions dire, ou qu'on nous fait une difficulté que nous allions prévenir, on dit, Vous n'attendez pas jusqu'à *amen*, ou bien, attendez jusqu'à *amen*, c'est-à-dire, jusqu'à la fin, jusqu'au bout, & je vous satisferai, & je dirai ce que vous demandez. Tout cela n'est que du stile populaire & familier.

AMENAGE. s. m. Ce mot signifie tantôt l'action d'amener, & tantôt le salaire que l'on donne à celui qui a eû la peine d'amener. *Advectio, subvectio*. L'*amenage* des marchandises ne se peut faire par charroi dans les païs des montagnes. J'ai tant payé pour l'*amenage* de chaque muid de vin par tèrre, & tant par bateau.

AMENCE. subst. f. Vieux mot, qui veut dire, *folie*. *Amentia*. Il vient de ce mot Latin.

AMENDABLE. adj. m. & f. Qui mérite d'être condamné à l'amende. *Multandus*. Cette faute est *amendable*. On dit aussi parmi les Artisans, qu'une bésogne est *amendable*, quand on peut corriger sa défectuosité. Il ne se fait point de confiscation des ouvrages *amendables*, on ordonne seulement qu'ils seront amendez.

AMENDE. s. f. Peine pécuniaire imposée par les Juges pour quelque crime, ou mauvaise procedure. *Multa*. L'*amende* ordinaire du fol appel est de 12 livres: celle des appels comme d'abus & en plusieurs autres cas est de 25 écus. Il faut consigner une *amende* de cent écus envers le Roi, & de 50 écus pour la partie, avant que d'obtenir une Requête civile. Par l'Ordonnance de 1667. une omission de compte par un comptable emporte une *amende* ou peine du quadruple. Cela est défendu sous peine d'*amende*. L'*amende* du fol appel est l'*amende* à laquelle est condamné l'appellant, quand la sentence dont est appel est confirmée. Celui qui est simplement condamné à une *amende* pécuniaire n'encourt point infamie. Les *amendes* imposées au criminel, pour tenir lieu de dédommagement à la partie civile, sont appellées des réparations civiles. Une *amende* pécuniaire est payable par corps. Entre les droits Seigneuriaux il y a des cens emportans profit, saisines, & *amendes*. Il y a des Receveurs des *amendes*. Ce mot vient du Latin *emendatio*.

Dans tous les tems, & chez toutes les nations, l'*amende* a été une peine que l'on a mise en usage. Chez les Cyréniens les Juges prononçoient des *amendes*, & déclaroient infames ceux qui y étoient condamnez. Les Grecs obligeoient les parties à déposer une somme dans le Prytanée, afin que celui qui seroit condamné perdit la somme déposée. Les Romains observoient la même chose, & la consignation se faisoit entre les mains des Pontifes. Les Empereurs Gratien, Valentinien & Théodôse, introduisirent les *amendes* contre les folles appellations. En France nos Rois ont fait publier dans tous les tems des Ordonnances sur les *amendes*. L'*Amende* pour récusations déclarées inadmissibles est de deux cens livres aux Cours supérieures: de cent livres aux Requêtes de l'Hôtel & du Palais; de cinquante livres aux Présidiaux, Baillages & Sénéchaussées, & de trente cinq livres aux Châtellenies, Prévôtez, Vicomtez royales, Élections, & Justices des Seigneurs, tant Duchez, Pairies, qu'autres qui ressortissent nuëment aux Cours supérieures. Dans les appellations comme d'abus, celui qui est condamné paye une *amende* de soixante & quinze livres envers le Roi, & de la moitié envers la partie. Il n'y a que les Magistrats qui puissent condamner à l'*amende*. Les Juges Ecclésiastiques ne peuvent condamner à l'*amende*, sans prononcer qu'elle sera employée à quelque œuvre pie. On ne remet point l'*amende* à cause de la pauvreté, mais on accorde une surséance.

On appelle, *amende honorable*, une peine afflictive qui emporte note d'infamie, quand on est condamné d'aller nud en chemise, la torche au poing, & la corde au cou, devant une Église, ou dans un auditoire, demander pardon à Dieu, au Roi & à Justice, de quelque méchante action. *Multa honoraria*. On dit au Palais, que cette *amende* est faite *cum figuris*. Les Romains ont compris quelquefois le bannissement sous le nom d'*amende*. Mais ils n'ont point connu ce genre de peine que nous appellons *amende honorable*.

On appelle encore plus particulièrement, Faire *amende honorable* à quelqu'un, quand on est condamné à venir en Justice, ou en présence des personnes choisies par la personne offensée, désavoüer les injures qu'on lui a dites, ou les mauvais traitemens qu'on lui a faits, lui en demander pardon, & lui en donner acte.

Amendes coutumieres, sont celles qui sont taxées par la Loi & par la Coutume du païs. Elles sont différentes des *amendes arbitraires*, qui se taxent par le Juge. L'*amende simple*, ou *de gage*, est de sept sols six deniers dans les Coutumes. La *grosse amende* est de 60 sols. L'*amende de tôt entrée*, est celle qui est dûë au Seigneur en quelques lieux par celui qui s'est mis en possession d'un héritage, sans en être vêtu ou ensaisiné par le Seigneur.

On dit proverbialement, C'est la Coutume de Loris, où le battu paye l'*amende*, lorsqu'on blâme, ou que l'on condamne celui qui a raison. Voyez l'origine de ce proverbe à COUTUME. On dit en raillant, à un homme qui dit qu'il ne sçait que faire, Va-t'en battre le Prévôt, tu gagneras double *amende*.

Ce mot, selon quelques-uns, vient d'*emendare*, parceque l'*amende* est une peine qui corrige le coupable: selon d'autres on a appellé l'*amende* de ce nom, parceque par elle le coupable éxpie & éfface sa faute, *Reus extrà mendum, id est, extrà culpam ponitur*.

AMENDEMENT. s. m. Changement par lequel on devient meilleur, tant à l'égard de l'ame que du corps. *Emendatio, correctio*. Dieu veut l'*amendement* du pécheur, & non pas sa perte. Ce malade est toûjours de même, il n'y a point d'*amendement*.

AMENDEMENT, signifie aussi, Engrais qu'on met sur des tèrres, comme marne, fumier, cendres, &c. *Stercoratio*. L'*amendement* est un secours qu'on donne aux tèrres usées, pour les obliger de produire quelque chose de plus beau en prenant une nouvelle substance, & de nouveaux sels; & cet *amendement* est ce que nous appellons fumier, de quelque nature qu'il puisse être. Ces tèrres sont si maigres, qu'elles ont grand besoin d'*amendement*. Le seul bon endroit à mettre les *amendemens* est vers la superficie. Le fumier le plus mal placé pour les tranchées; est celui

On dit aussi *amender* une
:fauts. On dit encore, il
our dire, qu'il ne le ren-

s tèrres, & signifie les en-
fumier, de la marne, &
nendé mes tèrres. Toutes
animal que ce soit, sont
:es en plantes potagères.
s les autres, ainsi il n'en
ll est à peu près la même
ons; mais je ne conseille
erons, dont ils sont toû-

D. La Quintinie & Liger
ın a. C'est une faute; il

Devenir meilleur, se por-
oins bien des personnes,
ere. Ce malade n'est point
des remédes. Ce cheval
t bien nourri, il n'a point

de prix. *Pretium minuere*.
pas commun, toutes les
tender est plus en usage.
tirer quelque avantage de
Cet héritier n'a rien *amen-*
de dettes.
signifie, Se corriger, se
tu. *Corrigi*, *emendari*. Les
e rendre dignes du Royau-
ible résolution de m'*amen-*

s'*amende*. Jamais cheval,
aller à Rome. Ou bien,
mende point pour aller à

r vers quelque personne,
Les Ambassadeurs ont été
oi. Xerxes *amena* en Grece
u secours. Les Marchands
rchez. Il a *amené* sa mar-
mulets, par charroi. Il
dre maître de ce château.
Audience.
n un païs quelque inven-
. *Adducere*. Les Allemands
liens ont *amené* en France

s morales; pour dire, Per-
cet opiniâtre, je l'ai *amené*
la vérité. Pour *amener* les
nénager avec une souplesse
fice. Bell. On dit aussi,
des témoignages. On dit
araison est *amenée* de loin;
eveux, qu'elle ne convient
able effet dans la Tragédie
quelque chose qui précéde,

la bassesse,
Noblesse. Boil.

se suivent les unes les autres
naturelles. L'aurore *amene*
a pluye, du beau tems, de
nds inconvéniens, elle a de
nous *amenera* la paix.
onne affaire, quel sujet vous
ge?
nent, Qui m'a *amené* cet

à bord à force de rames: c'est ce qu'on appelle *remorquer*.

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée;
Moi-même à vôtre char je me suis enchainée. Racin.

Amener, signifie quelquefois simplement, Attirer à soi. *Afferre*, *Admovere*. *Amenez*-moi ce siége, ce livre. Il faut *amener* cette branche d'arbre avec cette autre pour faire un berceau.

Amener, en termes de Palais, signifie aussi, Obliger à venir en Justice, faire assigner pour comparoître. Pour *amener* des témoins, il faut les faire assigner. *Diem dicere*, *in jus rapere*. On a ordonné qu'il *ameneroit* son garand, qu'il le mettroit en cause. On a deffendu les *amenez* sans scandale.

Amener, en termes de Marine, signifie, Abaisser les voiles & les pavillons: & en ce sens il vient d'*amena*, qui est un mot Bas-Breton signifiant la même chose; & se dit quand le plus fort oblige le plus foible de venir à lui, d'approcher de son bord pour le reconnoitre, le visiter, & même le prendre & le confisquer, s'il y a lieu. *Accedere*. On dit aussi, *Amener* les voiles, ou mettre bas; pour dire, les baisser: c'est un signe de soumission, ou qu'on se rend. *Amener* ses huniers, ou ses perroquets, c'est abbaisser ces sortes de voiles. Sur la Méditerranée on dit *mayner*. On dit aussi, *Amener* une tèrre, un vaisseau; pour dire, s'en approcher, ou se trouver vis-à-vis. *Accedere*.

AMÉNITÉ. s. f. Beauté, agrément. *Amœnitas*. Ce mot n'est pas encore tout-à-fait établi. On prétend qu'il a quelque chose de précieux, & qu'ainsi il ne s'en faut servir qu'avec beaucoup de retenuë. Quoiqu'il ne soit pas encore naturalisé, les Poëtes ne le rejetteront pas. Mr Ménage a tâché de l'introduire. Mr Charpentier s'en est servi: Hérodote, dont les écrits ont paru aux yeux des Anciens si remplis d'élégance, & d'*aménitez*.

AMENRIR. v. act. Vieux terme de Coûtume, qui veut dire, *diminuer*, *estropier*. Il y a apparence qu'on dit aujourd'hui *amoindrir* pour *amenrir*, qu'on disoit autrefois. *Minuere*, *imminuere*, *truncare*, *decurtare*.

AMENUISEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, & signifie l'action d'amenuiser. *Extenuatio*. Il n'est pas fort en usage.

AMENUISER. v. act. Rendre plus menu. *Tenuare*, *extenuare*, *minuere*. Cette cheville n'entrera pas dans le trou, si vous ne l'*amenuisez* par un bout. Ces piliers sont trop grossiers, il faut les remettre au tour, & les *amenuiser*. Ce mot viellit un peu, quoique nous n'en ayons point d'autre en sa place.

Amenuisé, ée. part. pass. & adj. *Tenuatus*, *extenuatus*.

AMER, ere. adj. Qui a une saveur très-rude & désagréable à la langue; tel que le fiel des animaux, l'aloës, l'absynthe. *Amarus*, *acerbus*. Le mot *amèr* vient du Latin *amarus*, qui est dérivé de l'Hébreu מרר, *marar*, être *amèr*, & מרה, *mara*, *amèr*, amertume.

Amer, se dit figurément en Morale. Une douleur *amère*, des paroles *amères*, c'est-à-dire, que nous goûtons avec peine, & avec chagrin.

AMER. s. m. L'*amèr* & le doux sont des qualitez contraires.

On dit proverbialement, Ce qui est *amer* à la bouche est doux au cœur: pour dire, que les médecines qui sont *amères* font du bien.

Amer, signifie aussi, le fiel des animaux. *Fel*. L'*amèr* de bœuf est propre à ôter les taches des habits. On ne sçauroit manger de cette carpe; on en a crevé l'*amèr*.

AMERADE. s. m. *Ameras*, *adis*. C'est un terme de dignité, & le nom d'un Officier chez les Sarazins. Les *Amerades* étoient ce que sont en Europe les Gouverneurs de Province. Ce mot est la même chose qu'Emir, & vient du même verbe אמר, *amar*, *dire*, *commander*.

AMEREMENT. adv. D'une manière amère & douloureuse. *Acerbè*. Saint Pièrre pleura *amèrement* sa faute. Aléxandre voyant le corps de Darius, pleura *amerement*. Vaug.

AMÉRIQUE. s. f. *America*. Nom propre de la quatrième partie du monde, découverte en 1492. par Christophe Colomb Génois, & puis en 1497. par Améric Vespuce, de qui on lui a donné le nom d'*Amérique*. On l'appelle en général les Indes Occidentales, *Indiæ Occidentales*, par opposition aux vrayes Indes, qui sont à l'Orient de l'Europe. On l'appelle encore le nouveau Monde, *Novus orbis*. Quelques Auteurs ôtent à Colomb, ou Colonne, la gloire de la première découverte du nouveau Mon-

de. Ils disent qu'un Pilote Espagnol, nommé Alphonse Sanchez de Huelva, ou Aldrete, ou Garcias Vega, en trafiquant sur les côtes d'Afrique, fut jetté par la tempête sur ces tèrres inconnuës; qu'ayant retrouvé sa route, il toucha à Madère, & logea chez Colomb qui y demeuroit; qu'il lui raconta son aventure, & qu'étant mort quelque tems après, il lui laissa en mourant les memoires qu'il avoit dressez sur cela, dont Colomb, habile d'ailleurs en Géographie & en Astronomie, profita, & sur lesquels il entreprit d'aller chercher ces tèrres jusqu'alors inconnuës.

Jean III. Roi de Portugal, & Ferdinand le Catholique, eurent un grand differend sur la découverte de l'Amérique. Le Pape Alexandre VI. le termina, par une Bulle que Bzovius rapporte dans ses Annales à l'an de JESUS-CHRIST 1493. par laquelle le Pape supposant une ligne tirée du Septentrion au Midi, qui partage le nouveau Monde en deux, il assigne la partie Orientale à Jean, & la partie Occidentale à Ferdinand.

L'*Amérique* consiste en deux grandes presqu'Isles qui se joignent à Panama par un Isthme, qui n'a que 17 lieuës de large, & s'étendent du Cercle Arctique jusqu'au Cercle Antarctique. Il n'est pas seur néanmoins que l'*Amérique* du côté du Nord ne soit point jointe aux tèrres Boréales; on n'en a jamais fait le tour. Il n'est pas certain non plus que l'*Amérique* n'ait point été connuë des Anciens. Bien des gens prétendent que c'est l'Atlantique dont Platon parle dans son Timée. Crantor premier Interpréte de Platon, Origéne, Porphyre, Proclus, favorisent ce sentiment, & Marsile Ficin le soutient. On peut voir encore Diodore de Sicile Liv. V. Pline Liv. II. chap. 92. Arnob. Liv. I^er. *Contr. Gent.* Gorop. Becan. *Orig. Antuerp.* Turneb. *Adv. Liv.* XX. ch. 11. Pamelius sur les endroits de Tertulien que j'ai citez; Vossius *De scient. Mathem. chap.* 42, & la première des éxercitations Académiques de Witsius, dans laquelle il entreprend de prouver, non seulement que l'*Amérique* est l'Atlantique de Platon, non seulement qu'elle a été très-connuë des Grecs & des Romains; mais même que quelqu'un, ou quelques-uns des Apôtres y ont prêché l'Évangile. Sa raison est que non seulement il étoit prédit que JESUS-CHRIST seroit annoncé à toutes les Nations de la tèrre, mais que JESUS-CHRIST lui-même l'avoit ordonné à ses Apôtres, qu'il étoit prédit de plus que cela seroit accompli avant la destruction de Jérusalem; que l'*Amérique* étoit dès lors peuplée, & que les Américains n'étoient point exclus de la grace du salut, qu'ainsi cela a dû s'accomplir. Qu'au reste les Apôtres ont pû passer en *Amérique*; que les Grecs & les Romains y ont eû commerce; que les Phéniciens ont eû l'usage de la Boussole; que quand ils ne l'auroient point eû, on a navigé sans cela; que les Apôtres ont pû y passer par tèrre; qu'enfin quoiqu'il en soit, s'ils n'ont pas trouvé de chemin, Dieu a bien sçû leur en faire; & qu'au reste Hornius a remarqué que S. Thomas avoit prêché aux Brasiliens, ou du moins que ces peuples le connoissoient. Mais il est bon de remarquer que ce que JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres, il le dit souvent dans leurs personnes à leurs successeurs. Ainsi tous les endroits où il leur ordonne d'aller prêcher l'Évangile à toutes les Nations, à toute créature, jusqu'aux extrémitez de la tèrre, &c. ne les regardent pas seuls, mais encore leurs successeurs. Et pour ce que dit S. Marc. XIII. 10, qu'avant la destruction de Jérusalem l'Évangile doit être prêché à toutes les Nations, c'est, ou du moins ce peut être, une de ces expressions universelles de l'Écriture que les Interprétes conviennent qu'il ne faut pas prendre dans toute leur étenduë. Quant à la remarque d'Hornius sur Saint Thomas, voici le fait: Les Brasiliens disent qu'un Saint homme est venu les enseigner, & ils l'appellent *Meyr humane*. Sur cela Hornius dans son III^e Livre de l'Origine des Américains chap. 19, ne doute nullement que ce ne soit S. Thomas. Car en langue Basilienne *Meyr* signifie un *Etranger*, un homme venu d'ailleurs, & *Human*, dit-il, est manifestement le nom même de Saint Thomas corrompu par ces barbares, ou plûtôt dont-ils n'ont retranché que le T; car pour la terminaison chaque langue a la sienne, & comme les Grecs ont dit *Ajas*, & la Latine *Ajax*, les Brasiliens ont pû dans leur langue changer la terminaison *as* du nom Thomas en *ane*. Mais quand cette conjecture seroit aussi évidente qu'elle est heureuse, les Brasiliens ont pû être des Indiens, ou comme dit Hornius lui-même, des Tartares, qui sont venus habiter le Brésil, ou qui y ont été jettez, & y ont porté la connoissance de S. Thomas, qui avoit prêché chez eux, ou chez leurs pères. Ainsi le sentiment de Witsius, qui a été aussi celui de Lirius & de Mœbius, dans son Traité *De oraculorum origine*, n'est pas si certain qu'il le prétend.

L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE, *America Meridionalis*, Est celle des deux Peninsules qui est au Midi, & s'étend depuis Panama jusqu'au détroit de Magellan. L'autre qui est au Nord s'appelle L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. *America Septentrionalis.* On appelle aussi la première l'*Amérique Péruviane*, *Peruana*, du Pérou, qui en est une des plus considérables parties, & la seconde est l'*Amérique Mexicane*, à cause du Mexique qu'elle renferme. *America Mexicana.*

AMÉRIQUAIN, AINE. s. m. & f. & adj. Habitant de l'Amérique; qui est d'Amérique; qui appartient à l'Amérique. Grotius & Hornius ont fait des livres de l'origine des Nations *Américaines*, dans lesquels ils montrent que les *Américains* sont des habitans de l'ancien monde, qui ont pénétré jusque là, ou par mer, ou peut-être par tèrre. Grotius croit que les *Américains* du Nord sont venus de Norvége par la Groënlande; que ceux du Jucatan sont des Éthiopiens; que ceux du Pérou sont partis de l'Inde & de la Chine; que ceux qui sont au Midi jusqu'au détroit de Magellan y sont passez de l'Orient par les tèrres Australes. Outre cela si de la Norvége on a pû passer dans le Nord de l'Amérique, on l'a pû aussi de la Tartarie, & il y a d'autant plus d'apparence à cela, que l'on assûre que la langue des *Américains* du Nord a beaucoup de rapport à la langue Tartare. Hornbeck, qui éxamine la même matière dans sa VIII^e & sa IX^e Dissertation de la conversion des Indiens & des Gentils, dit, que l'on trouve des preuves manifestes que les peuples du Mexique, du Pérou & du Brésil, sont originairement Scythes & Tartares. Pour les Isles de l'Amérique, il ne doute point que la plûpart n'ayent été peuplées par les Phéniciens & les Carthaginois. Il ne doute pas non plus que dans le tems que les Saxons envahirent & ravagèrent la grande Bretagne, & que les Sarasins s'emparèrent de l'Espagne, plusieurs Bretons & Espagnols fuyans les cruautez de leurs vainqueurs, ne se soient jettez chacun de leur côté dans l'Amérique. Enfin, il est très-croyable que l'avanture d'Alonso Sanchez est arrivée à plusieurs autres, & que bien des navires, ou Européans, ou Africains, ont été jettez par la tempête, ou emportez par les Courants sur les côtes d'Amérique, qui n'en sont pas revenus comme lui. Voyez le P. de Acosta Jésuite Liv. I^er de l'Histoire des Indes ch. 16 & suiv. Il croit que les *Américains* sont venus là par tèrre. Voyez encor le P. Alfonse d'Ouaglie. Hist. du Chili Liv. III. ch. 1. Maffée dans le II^e Livre de son Histoire des Indes décrit assez au long l'Amérique. Il y a plusieurs Histoires de l'Amérique dont voici les principales. Antonio de Remosal, *Hist. gener. de las Indias Occid.* Juan de Torquemada, *Monarch. Indiar. Herrera Nov. Orb. sive Descr. Ind. Occid.* & *Histor de las Indias Occidentales Decades IV.* elle a été traduite par N. de la Coste, & imprimée à Paris en 1660. Bernard De Vergas, *Descrip. de las Indias*, Cerolamo Benzoni, *Hist. del mundo Nuvo*, Jean de Léri Hist. de l'Amérique, Joseph Acosta *Hist. nat.* 7. *moral de las Indias & de natura Novi orbis. Petr. Martyr. Anglerius De Orbe Novo Decades VIII. Joan de Laet, Novus orbis, seu descriptio India Occid. Liv. XVIII.* qui ont été traduits en François, & imprimée à la Haye en 1633. *folio*; Consf. Ferd. De Oviedo, *Histor. de las Indias.* Corn. Witfliet, *Descriptionis Ptolemaica augmentum*, Cadamasto, *Les Navigations d'Améric Vespuce*, Calveton, *Nova Novi orbis Histor.* Gaspao Eus, *Hist. Ind. Occident.* Franc. Lopez, *La Historia general de las Indias*, à Anvers 1554, & traduite en François par Martin Fumée, à Paris 1584. Guill. Copier, Hist. du Voyage des Indes Occident. *Joan. Bisselius, Argonauticorum Liv. VIII.* à Dantzic 1698. Il y a des remarques de Laët sur la Dissert. de Grotius, *De Orig. Gent. American.* & un Traité du Jurisconsulte Jean de Solorzano, *De Indiarum jure.*

AMERMÉ, ÉE. adj. Vieux mot, qui signifie *empiré*, *diminué*, *amoindri*. Voyez les Assises de Jérusalem.

AMERTUME. s. f. Espéce de saveur piquante & désagréable, comme celle du fiel & de l'absynthe. *Amaritudo*, *amarities*, *amaror*. On sucre la pilule, afin qu'on n'en sente point l'*amertume*.

AMERTUME, se dit figurément en Morale, & signifie, Douleur, déplaisir, chagrin, haine. *Animi dolor*, *acerbitas*. Il y a toûjours quelque *amertume* dans les plaisirs. Dans les fortunes les plus élevées on trouve beaucoup d'*amertume*. Que j'ai eû de peine à achever cette longue & fatale année, & qu'elle m'a fait boire d'*amertumes*! BALZ. Dieu la soutint également & dans les douceurs, & dans les *amertumes* de la vie. FLECH. Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde, par les salutaires *amertumes* qu'il y mêle. Ce mariage lui a inspiré toute l'*amertume* d'une marâtre. PATR.

Vous sembloit-il croyable,
Qu'un cœur toujours nourri d'amèrtume *& de pleurs,*
Dût connoître l'amour, & ses folles douceurs: RACIN.

AMESUREMENT. s. m. Terme de Coutume. Estimation faite par la Justice, ou par le Juge.

AMESURER. v. act. Terme de Coutume. Estimer, réduire à mesure

mesure légitime. En si poi de tems bien devroit être li outrage *amesuré* par le Souverain. BEAUMANOIR. Voyez cet Auteur & Pièrre des Fontaines. On dit aussi, *Amesurer* son sujet, pour dire, éxiger de son sujet l'estimation & le dédommagement du mesfet par lui commis avec l'amende encouruë. Voyez Beaumanoir.

AMET. Voyez AMÉ.

AMETÉ, ÉE. adj. Terme de Coûtume. Il veut dire *abonné*. Un fief *ameté*. Ce mot vient de *meta*, mot Latin, qui signifie *borne*. On a dit d'abord *aborné*, d'où s'est fait *abonné*, qui dans son origine signifie une chose à quoi l'on a mis ou donné des bornes, & de même *ameté*.

AMÉTHYSTE. s. f. Quelques-uns disent *amathyste*; mais *améthyste* est beaucoup plus usité; Ménage n'en convient pas. Pièrre précieuse qui est la plus belle après l'emeraude. *Amethystus*. Quand elle est taillée au cadran à huit pans, elle a la couleur satinée. Quand sa table est ronde, & en cabochon, elle est veloutée. Il y en a de trois sortes. Les Orientales, qui sont les plus dures: les plus rares & les plus estimées, sont de couleur colombine; celles de Carthagéne de couleur de pensée; celles d'Allemagne violettes; & on les nomme quelquefois *Rubis violets*, quand leur table est en cabochon. Il y en a aussi d'Orientales qui ont la couleur de pourpre; d'autres blanches, & semblables au diamant. Les Indiens les mêlent ensemble dans leurs ouvrages. Elles ont une grande vivacité & dureté, & reçoivent un poliment admirable. On trouve de belles *améthystes* dans les Pyrenées du côté de la plaine de Vic, & dans les montagnes d'Auvergne. Plutarque dit que son nom vient de ce que sa couleur ressemble au vin trempé d'eau, & non pas à cause qu'elle empêche de s'enyvrer, comme plusieurs ont crû fort légèrement, qui en pendoient pour cela au cou des beuveurs. Ceux qui croyent que cette pièrre précieuse empêche de s'enyvrer, font venir ce mot de l'*α* privatif, & de *μεθύσκω*, *inebrio*.

AMEUBLEMENT. s. m. Quelques-uns disent *Emmeublement*. Meubles dont on garnit une chambre. *Suppellex*. On le dit particulièrement d'un lit & des sièges, & même de la simple étoffe dont on les garnit. Il a acheté un bel *ameublement* de tapisserie.

AMEUBLER. v. act. Mettre dans une chambre tous les meubles qu'il faut pour la parer. *Supellectile domum instruere*. Mais ce mot n'étant pas beaucoup usité, on dit en sa place *meubler*.

AMEUBLIR. v. act. Terme de Palais. Convertir en nature de bien meuble. *In supellectilem convertere, supellectili addicere*. On stipule dans les contracts de mariage, que de la dot qu'apporte une fille, soit en argent, ou en héritages, il en sera *ameubli* une certaine somme pour entrer dans la Communauté; & que le reste demeurera propre à elle, & aux siens. Il a vendu tous ses héritages pour les *ameublir*, & en disposer plus facilement.

AMEUBLIR, en termes d'Agriculture, se dit des tèrres endurcies ou par le tems ou par la pluye, qu'on laboure & qu'on prépare. *Terram vertere, invertere*. Il se dit aussi de la tèrre qui est dans les caisses d'Orangers, ou dans des pots de fleurs, lorsqu'elle s'est endurcie vers la superficie, & qu'on y fait de petits labours pour l'amollir, & pour donner entrée à l'eau que l'on y verse, afin qu'elle pénétre jusqu'aux racines.

Ce verbe en ce sens vient de *mobilis*, mobile, qui se remuë aisément, ou, comme on disoit autrefois, meuble; & il signifie rendre mobile. Les Jardiniers disent encore une tèrre meuble, une tèrre douce & meuble, pour mobile.

AMEUBLISSEMENT. s. m. Ce qui a été converti en meuble, & qui est entré dans la Communauté de la part de la femme. *Quod in ratione supellectilis computatur. Supellecticaria, orum*. Si la femme renonce à la Communauté, elle reprend ses *ameublissemens*: autrement ils demeurent confondus dans la Communauté.

AMEUTEMENT. s. m. Action d'ameuter; Assemblage de chiens en une meute. POMEY. *Canum caterva*.

AMEUTER. v. act. Assembler les chiens courans pour courir la bête. *Canes aggregare*. On *ameute* les jeunes chiens avec les vieux, qui sont déja exercez, pour les dresser.

AMEUTER, se dit figurément des personnes qu'on assemble pour faire du bruit ou du mal à quelqu'un. *Excitare, stimulare, incendere aliquem in alium*. Il a été rechercher tous les ennemis, tous les créanciers de cet homme, & il les a tous *ameutez* contre lui, il les a excitez à le poursuivre. Il y a dans les séditions des boutefeux, des gens qui *ameutent* le peuple, qui l'excitent à faire du bruit.

AMEUTER, est aussi neut. pass. & signifie, S'assembler. *Convenire*. Ils se sont *ameutez* ensemble.

AMI.

AMI, AMIE. adj. & s. Qui a de l'affection pour quelque personne. *Amicus, familiaris. Amica*. On dispute encore si être *ami* de quelqu'un, c'est l'aimer, ou en être aimé; ou l'un & l'autre tout ensemble. La pluralité des suffrages va pourtant à soûtenir, qu'il est nécessaire que l'amitié soit réciproque, pour prendre, ou pour donner la qualité d'*ami*. Il n'y a point de plus douce consolation dans les adversitez, que de les épancher dans le sein d'un *ami* fidelle. S. ÉVR. Ces *amis* si circonspects sont d'ordinaire des *amis* tiédes & froids. AM. Ces faux & lâches *amis*, dont la politique donne à des ennemis qu'ils craignent, des égards qu'ils dérobent à leurs *amis*, ne méritent pas d'en porter le nom. Cet homme a trop d'*amis* pour en avoir. S. ÉVR. L'*ami* du genre humain n'est point du tout mon fait. MOL. A peine pourroit-on imaginer une véritable amitié entre Aléxandre & César: ils seroient rivaux plûtôt qu'*amis*. Il est plus honteux de se défier de ses *amis*, que d'en être trompé. ROCHEF. Je veux un *ami* qui sçache me corriger avec prudence, & qui n'ait pas une molle complaisance pour mes défauts. S. ÉVR. Il n'y a rien de plus rare que les véritables *amis*. Socrate s'étant bâti une maison fort petite. Comment vous faites-vous une maison si étroite, lui dit quelqu'un? Plût aux Dieux! répondit-il, que je puisse la remplir de vrais *amis*. Il y a des peuples *amis*, des maisons *amies*, qui ont les mêmes intérêts, ou qui ont contracté des alliances qui les unissent. Jamais la fortune n'a élevé un homme si haut qu'il n'eut besoin d'un *ami*. Seneq. *de Benef. Liv. VI. ch.* 29. DE ROCH. Voilà un coup d'*ami*, un tour d'*ami*. Des *amis* de Cour, c'est-à-dire, de faux *amis*. Il faut être *amis* jusqu'aux autels. Traiter en *ami*, c'est traiter sans cérémonie, vivre familièrement ensemble. Montagne parle d'un Juge qui rencontrant des questions douteuses & problématiques, mettoit à la marge de son livre, *question pour l'ami*; parce qu'alors on peut faire grace à son *ami*, sans blesser la justice. Dans l'égalité des raisons l'amitié détermine l'esprit.

> *Mais sçachez d'un* ami *discerner le flatteur.* BOIL.
>
> *Un sage* ami *toûjours rigoureux, inflexible,*
> *Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.* ID.

Socrate étoit sans doute digne d'avoir des *amis*, & il en avoit; cependant aucun d'eux ne s'apperçut qu'il étoit sans manteau pendant l'hyver, & aucun ne fit réflexion qu'il n'étoit pas riche. Ce sage Philosophe ne s'en plaignoit point, & sa tendresse leur épargna jusqu'au chagrin d'entendre qu'on leur demandât ce qu'ils avoient négligé de lui donner: il se contenta seulement de leur dire, j'aurois acheté un manteau, si j'avois eû de l'argent. DE SACY.

C'est quelquefois un terme de familiarité ou de hauteur, un supérieur dit, Mon *ami*, allez faire cela. D'où vient, mon *ami*, que tu as été dompté par la mort? ABLANC.

On le dit encore des animaux, & des choses inanimées. Le chien est *ami* de l'homme. Le fer est *ami* de l'aimant; la vigne de l'ormeau. Le vin est *ami* du cœur.

On dit proverbialement, Les bons comptes font les bons *amis*. Entre *amis* tous biens sont communs. *Amicorum omnia communia*. Quitte à quitte & bons *amis*. *Ami* au prêter, ennemi au rendre. On connoît les *amis* au besoin. Un honteux n'a point belle *amie*. On dit aussi dans l'École, *Ami* de Socrate, *ami* de Platon; mais encore plus *ami* de la vérité.

AMI, est quelquefois un terme de galanterie. *Amator, Amasius*. C'est son *ami*, pour dire son amant. C'est son *amie*, pour dire, sa maitresse.

Une fontaine, avec ce mot, *Nec negat, nec prodigit*, est la dévise d'un *ami* discret. Celle d'un *ami* véritable & constant, un lézard qui tient quelque chose entre ses dents, *Aut morte, aut numquam*. Un lièrre attaché à un arbre, *Numquam divellar*. Celle d'un faux *ami* est une sangsuë avec ce mot, *Et dum satiatur, adhaeret*; ou un roseau avec cet hémistiche, *Quà flamina vergunt*, ou une giroüette, avec ce mot Italien, *S'aggirerà se picciol aura spira*.

AMIABLE. adj. Qui se dit d'un tiers qui fait office d'ami. *Amicus*. On appelle un *amiable* compositeur, celui qui accommode un procès en ami, & qui ne juge pas avec la rigueur d'un arbitre, ne retranchant un peu du droit de chacune des parties.

A L'AMIABLE. adv. Avec douceur. *Amicè, placidè*. Cette vente, ce decret, ont été faits *à l'amiable* pour éviter les frais.

AMIABLE. s. m. Terme de Fleuriste, tulippe qui a du blanc de lait, du rouge & du brun velouté.

AMIABLEMENT. adv. C'est la même chose qu'*à l'amiable*. D'une manière honnête. Le meilleur est de terminer ce procès à l'amiable, ou *amiablement*.

AMIANTE. s. m. ou f. autrement *Asbeste*. *Amiantus lapis*. Pièrre qui se sépare presque toute en des filamens assez fins, cassans, néanmoins un peu souples, soyeux & d'une couleur gris argenté, à peu près comme le Talc de Venise; elle est presque insipide au goût, & ne se dissout point dans l'eau; exposée au feu elle ne s'y consume, ni ne s'y calcine point, si ce n'est au miroir ardent où

où elle se réduit en petites boulettes de vèrres à mesure que ses filamens se séparent; mais le feu ordinaire ne fait que la blanchir. Ces filamens sont de differentes longueurs; les plus longs n'ont guère plus de huit à dix pouces, & quelquefois ils sont si courts, qu'ils se réduisent en bourre. Cette sorte de pièrre se trouve renfermée entre d'autres pièrres très-dures, tantôt brunes ou noirâtres, & semblables à la craye noire de Briançon, tantôt blanchâtres & cristalines. On en tire des Isles de l'Archipel, de plusieurs endroits des Pyrenées: on en trouve auprès de Montauban, &c. Plusieurs personnes se sont vantées d'avoir la manière de filer l'*amiante*. Porta assure que de son tems on en filoit à Venise, & qu'il n'y avoit personne dans cette Ville-là qui en ignorât la manière; cependant il ne paroit pas possible de pouvoir en venir à bout sans le mélange de quelques laines souples, ou du chanvre de lin bien battu; car les filamens de l'*amiante* sont trop cassants pour pouvoir en faire des ouvrages fins, & ce que nous en voyons aujourd'hui est très-grossier. On faisoit autrefois tant de cas des ouvrages faits d'*amiante*, qu'on les estimoit presque autant que l'or, & il n'y avoit que quelques Empereurs, ou des Rois, qui en eussent des serviettes. Cette grande rareté n'a pas empeché plusieurs Antiquaires de croire après Pline que l'*amiante* servoit à faire des chemises & des draps, dans lesquels on brûloit les corps des Rois & des Empereurs pour conserver leurs cendres, & empêcher qu'elles ne se mêlassent avec celles des bois & autres matières combustibles dont on formoit leurs buchers. Mais les Historiens des Empereurs n'ont jamais fait mention de ces toiles, quoiqu'ils décrivent exactement la cérémonie qu'on observoit en brûlant ces corps, & les moyens qu'on avoit de ramasser les cendres des morts, ensorte qu'il est inutile d'avoir recours aux toiles d'*amiante*; d'ailleurs on trouve dans plusieurs urnes sépulchrales des charbons mêlez parmi les cendres, ce qui fait assez voir que les Anciens n'étoient pas toûjours si soigneux à ne ramasser que les seules cendres du mort. De cette erreur on est tombé dans une autre, en s'imaginant qu'on employoit l'*amiante* à faire des méches perpétuelles aux lampes sépulchrales. Personne cependant n'y en a jamais observé. Il est vrai qu'on se sert à présent des méches d'asbeste pour des lampes auxquelles on ne veut guère toucher; car l'*amiante* ne se consumant pas, on n'est pas obligé de tirer la méche qui en est faite. On dit qu'autrefois on a vendu des morceaux d'*amiante* pour du bois de la vraye Croix de Nôtre Seigneur, & le public s'y laissoit aisément tromper, parcequ'on assuroit que la meilleure preuve pour reconnoitre ce bois prétieux étoit de le mettre au feu, d'où il devoit sortir entier.

Amiante & Asbeste signifient un corps incombustible. Ce qu'on nomme Lin incombustible, n'est autre chose que l'*amiante*, quoique Pline les ait distinguez, & qu'il traite de tous les deux séparément. L'*amiante* excite la démangeaison, il étoit cependant recommandé anciennement pour les maladies de la peau, & surtout pour la galle, peut-être étoit-ce l'alun de plume qu'on demandoit; car on a confondu à présent ces deux matières, qui sont néanmoins bien differentes. Ce mot *Amiante* est Grec, & vient d'*ἀμίαντος*, composé de l'*α* privatif, & de *μιαίνω*, *polluo*, & signifie, qui ne se gâte, ne se corrompt point.

AMICT. Quelques-uns écrivent & tous prononcent *Amit*. s. m. Linge béni de figure quarrée, que les Ecclésiastiques mettent sur la tête quand ils se doivent revêtir d'une Aube. *Amiculum sacrum. Amictus.* Il se porte par les Prêtres, Diacres, Soudiacres & Acolythes, quand ils servent à l'Autel. C'est le prémier des six ornemens qui sont communs à l'Évêque & au Prêtre. Il désigne la chasteté, parce qu'il couvre le cœur; & il serre le col, afin que le mensonge ne vienne point à la bouche, comme prétend Bruno, qui a écrit des ornemens Épiscopaux. L'*Amict* se mettoit autrefois sur la tête, comme nous avons dit. C'est pourquoi Clopinel en decrivant les exorcismes tels qu'on les pratiquoit de son tems, dit,

Où sont-ils qui saints Apostoles
D'aubes vêtus, d'amits *coeffés*
Qui ne sont ceints fors que d'estolles
Et par le col prent li malfaits?

On le met encore quelquefois sur la tête, mais communément on le rabat sur le cou.

Ce mot vient de *amictus*, qui chez les Romains se disoit d'un vêtement qu'on mettoit sur la tête, & qui couvroit tout le corps: d'où est venu aussi le mot d'*aumusse*. On l'a aussi appellé en Latin *superhumerale*.

AMIDA. s. m. *Amida*, *æ*. Nom propre d'un Dieu du Japon. Les Japonois croyent qu'en prononçant seulement son nom, ils seront heureux. Ils le peignent dans un lieu delicieux planté de rosiers, & lui couronnent la tête de rayons; ils lui donnent aussi une espéce de chapelet à la main. Il y a une figure de ce Dieu dans le cabinet du Collége Romain des Jésuites. Le P. Kirker l'a fait graver dans son *Museum Collegii Rom.* & dans sa *China illustrata* p. 138. mais differente de ce que nous venons de dire: car il est accroupi; il a un bonnet à la Chinoise sur la tete, un collet sur les épaules, & un plastron par devant qui lui pend au cou, tous deux écaillez; de chaque côté de la tete, il lui pend une chainette à 4 anneaux; il tient un chapelet à la main. Ce lieu de délices où ils placent *Amida* est apparemment le paradis qu'ils attendent après leur mort, & qu'ils appellent *Gocurac*. La Mythologie Japonoise met le paradis d'*Amida* à l'Orient, & les Bonzes se tournent de ce côté là, quand ils prient. Ils disent souvent, *Nanut Amida*, *but*, c'est-à-dire, *heureux Amida*, *sauvez-nous*. Ils ont aussi des espéces de chapelets, sur lesquels ils disent cette priére, ou quelques autres, & portent de petites figures d'*Amida* pendues au cou. On l'appelle *Omyto*, & plus communement *Amida*.

AMIDON. s. m. C'est une pâte qui se fait avec du froment, qu'on mouille & remouille cinq fois par jour, & autant la nuit, pour le laisser bien fermenter; puis on le brasse dans beaucoup d'eau, comme on fait l'orge quand on fait la biére. *Amylum*. On ôte le son qui nage sur l'eau avec un crible, ou un écumoir. La farine mêlée avec l'eau tombe au fond comme du caffé; on verse l'eau par inclination, & ce qui reste au fond est l'*amidon*, qu'on met sur des tables sécher au soleil. L'empois se fait avec de l'*amidon*. Pline dit que ce sont les habitans de l'Isle de Chio qui ont inventé l'*amidon*, & que le meilleur vient de là. Dioscoride dérive ce mot du Grec *ἄμυλον*, comme qui diroit, *farine faite sans meule*. Voyez le Diction. Œcon.

AMIDONNIER. s. m. Ouvrier qui fait l'amidon. *Amyli artifex*.

AMIENS. s. m. *Ambianum*. *Samarobriva Ambianorum*, *Samarobriva*, *Sommonobria*. Ville ancienne de France, capitale de Picardie sur la Somme. Elle a été nommée *Ambianum*, *ab ambientibus aquis*, à cause des eaux qui l'environnent. Antonin Pie, & M. Aurele retablirent *Amiens*. Il y a une médaille de Magnence que l'on croit etre d'*Amiens*, parce qu'au revers on y voit le monogramme de Jesus Christ avec ces mots. Salus d. nn. aug. et caes. Et dans l'exergue Amb. c'est-à-dire, Ambianum.

Les Espagnols prirent *Amiens* par stratagéme en 1597. Henri IV. la reprit par force peu de tems après, & y fit bâtir une Citadelle. *Amiens* a un Évêque suffragant de Rheims. Sa longitude est 23. 20. & sa latitude 49. 50. La Morliére a écrit les antiquitez d'*Amiens*.

AMIÉNOIS, oise s. m. & f. *Ambianus*. Pline joint les *Amiénois* aux Bellovaques. Cesar Liv. II. ch. 4. compte les *Amiénois* parmi les Belges, & les place entre les Cambreliens, ou Nerviens, & les Bellovaques. Pline dit au Liv. V. ch. 32. que les *Amiénois* étoient de ceux qui conquirent la Galatie en Asie. Solin le dit aussi ch. 43. Il y a dans le Code Théodosien Liv. VIII. des rescripts de Valentinien, de Valens, & de Gratien, aux *Amiénois*. Les *Amiénois* sont les habitans d'*Amiens*.

AMIENOIS. subst. m. *Ambianensis ager*, ou *pagus*. Contrée de France, partie de la Picardie entre la Normandie, l'Isle de France, le Santerre, l'Artois, le Ponthieu & le Vimeu. Il tire son nom d'Amiens sa Capitale. De la Morliére dans ses antiq. d'Amiens p. 16. prétend que l'*Amiénois* comprenoit autrefois tout ce qui est entre la Somme & l'Escaut. Le même Auteur dit communement *Ambianois*, quelquefois *Amianois*, ou même *Ambianien*. Il faut toûjours dire *Amiénois*.

AMIGDALE. s. f. Se dit de petites glandes qui sont aux côtez de la gorge, & qui ont la figure d'une amande. *Tonsilla*. Les Médecins les appellent en Grec *παρίσθμια*, à cause qu'elles sont auprès d'une partie de la gorge qu'on appelle *istme*. Elles servent à arroser perpétuellement de salive la gorge, la bouche, & la langue. Les *amigdales* filtrent le sang qui leur est porté par les rameaux des carotides, elles en séparent les sérositez & les déchargent dans le fond de la bouche pour humecter le larinx, &c. Dionis.

AMIGNARDER. v. act. Caresser avec tendresse une personne qu'on aime. *Blandiri*, *blanditiis permulcere*, *delinire*. C'est la même chose qu'*amignoter*. Il est dangereux de trop *amignarder* les enfans. Ce mot ne se dit que parmi le petit peuple.

AMIGNOTER. v. act. Flatter, caresser quelqu'un, & particulièrement un enfant. On *amignote* les enfans en leur donnant des confitures. On gâte les enfans à force de les *amignoter*. Ce mot n'est pas plus en usage que le précédent.

Amignoté, ée. part. pass. & adj.

AMINTE. s. f. Nom de femme chez les Poëtes. En terme de Fleuriste la belle *Aminte* est un œillet piqueté de mente, & de la même grosseur & largeur que l'amarillis, & qui n'en differe que par sa couleur & son feuillage.

AMIRAL. s. m. Officier de la Couronne qui commande en chef les

les armées navales d'un État. *Maris Præfectus. Thalassiarchus*, ou *Archithalassius. Rei maritimæ*, ou *Classiariæ magister*, *Regiæ classis Prætor*, *Imperator*, quelques-uns ont dit *Neptunus Galliarum*, & *Duumvir classiarius*. Ce dernier ne se peut dire du grand *Amiral* qui est seul, mais seulement quand il y a un *Amiral* du Ponent, & un du Levant ; de même qu'à Rome des Duumvirs de la flote l'un commandoit dans la mer de Toscane, *Duumvir maris inferi*, & l'autre dans la mer Adriatique, & étoit *Duumvir maris superi*. Il y a eû autrefois un *Amiral* du Ponent, & un *Amiral* du Levant. L'*Amiral* d'Arragon, d'Angleterre, l'*Amiral* de Hollande, l'*Amiral* de Zélande, ne sont que des commissions. En Espagne on dit l'*Admirante* ; mais l'*Amiral* n'est là que le second Officier, qui a un Général d'armée au dessus de lui. L'*Amiral* en France porte pour marque extérieure de sa dignité deux ancres d'or passées en sautoir derrière son écu. Il a droit de donner les congez tant en guèrre qu'en marchandise. Il a le dixième des prises faites en mer & sur les grèves, & celles des rançons & des représailles, le tiers de ce qu'on tire de la mer, ou qu'elle rejette, le droit d'ancrage, tonnes & balises. L'*Amiral* n'a point de séance au Parlement, suivant l'Arrest rendu à la reception de l'*Amiral* de Châtillon en 1551. Et à la réception de Gaspard de Coligni, après qu'il eût prêté le serment ordinaire, le P. Président Gilles le Maitre lui dit, que comme *Amiral* il n'avoit point de séance au Parlement, mais que comme Gouverneur de l'Isle de France il l'avoit, & que comme tel il pourroit prendre place. Les anciens *Amiraux* n'avoient point de Jurisdiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans ou Officiers de robe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu, en se faisant donner le titre de Grand Maître & de Surintendant du commerce & de la navigation, au lieu de la charge d'*Amiral* qui fut alors supprimée, se fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de la Marine, même des prises & du bris des vaisseaux : de sorte que les Juges de l'Amirauté n'ont plus en cette matière que la simple instruction. Le jugement s'en fait aujourd'hui au Conseil de la Marine, composé de Conseillers d'État. Quand l'armée est licentiée, le vaisseau où aura été la personne du Roi, avec toutes ses armes & munitions, appartiennent à l'*Amiral*. Le premier *Amiral* en France fut Enguerrant de Coussy en 1284. selon Jean le Ferron en son Traité des *Amiraux*. Il en compte 33 jusqu'à l'*Amiral* de Châtillon ; mais Du Tillet dit que le premier fut Amaury Vicomte de Narbonne. La Popelinière a aussi fait un Livre intitulé l'*Amiral*. C'est le Comte de Toulouse qui est aujourd'hui (mil sept cens quinze) *Amiral* de France. Il fut pourvû de cette charge en 1683. Il y a eû quelquefois en France autant d'*Amiraux* que de régions maritimes. On fait mention surtout de trois, l'*Amiral* d'Aquitaine, l'*Amiral* de Bretagne, & l'*Amiral* de Normandie, qui fut depuis appellé *Amiral* de France : cette distinction est venuë de ce que ces Provinces étoient possédées par differens Souverains. La charge d'*Amiral* a été retablie par le Roi en 1669. avec le titre d'Officier de la Couronne. Le Roi alors se réserva le choix & la provision de tous les officiers de guerre & de finance de la marine, & accorda à M. l'*Amiral* que toute la justice de l'Amirauté se rendroit en son nom, qu'il pourvoiroit de plein droit aux offices des Siéges des Amirautez ; qu'il joüiroit des droits des amendes, confiscations, du droit du dixième sur toutes les prises, du droit d'ancrage comme les *Amiraux* en ont joüi, du droit de congé sur tous les vaisseaux qui partent des ports du Royaume. Voyez sur la charge d'*Amiral* ses droits, ses fonctions, &c. l'Ordonnance de François I. de 1543. celles de Loüis XIV. du 1. Février 1650. du mois de Novembre 1669. du mois d'Août 1681. & c'est à cette dernière qu'il s'en faut tenir dans les choses en quoi elle est différente des autres.

Ce mot vient du Grec ἁλμυρὸς, qui signifie *salure*, ou *saline*, comme qui diroit, *Maître des Salines*, ou de la mer, qu'on appelle en Latin *salum*. NICOD. Les Grecs nommoient les Capitaines de mer *Almiraux*. Covarruvias dit que selon Léon d'Afrique ce mot est Arabe, & qu'il signifie *Capitaine général de l'armée*. D'autres disent que ce mot vient de l'Afriquain *Amiras*, qui signifie *Prince*. Nébricensis dit qu'en Arabe ce mot signifie *Roi*. D'autres Auteurs tiennent que ce mot vient du Grec ἅλμη, qui signifie *eau salée*, & de ἀρχὴ, *Princeps*. D'autres disent que ce mot vient du Grec μυρίαρχος, qui signifie celui qui commande sur dix mille hommes. D'autres le dérivent de *Emir*, ou *Amir*, qui signifie *Seigneur* en Arabe, & de ἅλιος, qui signifie *marinus*. On trouve souvent *Emir* dans Zonares, Cedrenus, Nicetas, & les autres Grecs du même siécle, pour signifier un Chef qui commande aux autres. C'est pourquoi quelques-uns prétendent que la dignité, aussi-bien que le nom, est venuë d'Orient. En effet on ne trouve l'établissement de la charge d'*Amiral*, que sous le regne de Philippe en 1284. lequel avoit suivi le Roi S^t Loüis en Afrique, & dans la guèrre contre les Sarrazins. PASQ. Néanmoins dans l'Empire de Constantinople l'*Amiral* n'étoit pas le premier officier sur mer. C'étoit le *Dux magnus*, Grand Duc, ou Grand Chef, Grand Général, qui avoit sous lui l'*Amiral*, *Amiralius*, le premier Comte, *Protocomes*, &c. C'est mal à propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*. Il ne faut pas non plus l'écrire avec un *l*, comme fait Rochefort *Almiral*. Quand même il viendroit de l'Arabe, & que *al* seroit l'article, ou quand il viendroit du Grec ἅλς, il ne faudroit point y mettre d'*l*, l'usage ne le veut point. Du Cange dit que chez les Sarrazins le nom de *Amir* a été donné à des Juges, Prévôts, Consuls, Capitaines, Vicerois, & Gouverneurs de Provinces, aussi bien qu'aux Généraux de leurs flottes ; & que les Siciliens ont été les premiers, & ensuite les Génois, qui ont appellé *Amiraux* les Généraux de leurs armées navales. Je trouve en effet dans la vie de S. Pierre Thomasius, *Admiratus Jerusalem*, pour le Gouverneur de Jérusalem pour le Soudan d'Egypte, sur quoi Bollandus remarque T. II. p. 1001. qu'on a appelle *Amiraus*, Emir, le Chef du Conseil ; ou comme il parle, du Sénat des Sarrazins.

AMIRAL, se dit aussi du principal vaisseau que monte l'Amiral. *Navis prætoria*. Il porte le pavillon quarré au grand mât, & quatre fanaux en poupe. On appelle aussi *Amiral*, le principal vaisseau d'une flotte, quelque petite qu'elle soit. Quand deux navires de guèrre de semblable bannière se rencontrent dans un même port, le premier arrivé a les prérogatives & la qualité d'*Amiral* : celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne sera que *Vice-Amiral*. Il en est de même des Terreneuviers, dont le premier arrivé prend la qualité d'*Amiral*, & la retient pendant tout le tems de la pêche. Il porte le pavillon au grand mât, donne les ordres, & assigne les places pour pêcher à ceux qui sont arrivez après lui, & regle leurs contestations.

Le mot d'*Amiral* se disoit autrefois de ceux qui commandoient dans les Provinces, aussi-bien que sur la mer. On dit aussi des *Amiraux* de Galères. Monstrelet fait mention d'un *Amiral* des Arbalétriers.

AMIRAL, ALE adj. Qui appartient à l'*Amiral*. Vaisseau *Amiral*. Pavillon *Amiral*. Galère *Amirale*. *Prætorius*.

AMIRAL-TROMP. s. m. Terme de Fleuriste. Ce nom, qui est celui d'un Amiral d'Angleterre, fameux dans le XVII^e siécle, a été donné à une espéce d'œillet. C'est un violet sur un fin blanc, qui vient de Lille, sa fleur est large.

Amiral de frise. s. m. Terme de Fleuriste, espéce d'œillet piqueté.

Ce nom *Amiral*, en terme de Fleuriste, entre encore dans les noms de plusieurs tulippes que voici. *Amiral d'Angleterre* a rouge brun, colombin vif & blanc. *Amiral castellin* est colombin, rouge pâle, & blanc. *Amiral chrétien*, colombin pâle, mêlé d'un colombin obscur & blanc d'entrée, elle est printanière. *Amiral de Boisfiere*, rouge brun, colombin, & blanc d'entrée. *Amiral de Delf*, rose rouge & blanc. *Amiral fray*, gris lavandé, minime brulé & blanc. *Amiral de France*, pourpre obscur, colombin clair & blanc non d'entrée. *Amiral fournier*, tristamin rouge & jaune blanchissant. *Amiral d'heverte*, pourpre obscur, violet clair & blanc d'entrée printanière. *Amiral d'Hollande* rouge & blanc. *Amiral de Mars*, rouge de sang & blanc. *Amiral Poncet*, fleur de lin, colombin & blanc d'entrée. *Amiral Triverman*, couleur de rose, colombin & blanc non d'entrée. *Amiral Vallier*, orange, couleur de rose, citron & blanc sale. *Amiral Villiers*, pourpre, colombin, & blanc d'entrée. *Amiral de Vesnes*, rouge triste, rose & chamois blanchissant.

AMIRALE. s. f. Galère que monte l'Amiral des Galères. *Triremis prætoria*. Ils lui firent présent de l'*Amirale* qu'ils avoient remontée par la rivière. ABLANC.

> *L'Amirale barbare en bel ordre roulant*
> *Paroissoit un Chasteau de six ailes volant ;*
> *Les fléches comme gresle en foule débordées*
> *De là sur nos vaisseaux s'épandoient par ondées :*
> *Le Roy partout vainqueur, s'appreste à l'attaquer,*
> *Elle tourne la prouë, & vient pour le choquer.* P. LE M.

AMIRALE. s. f. L'épouse de l'Amiral. Madame l'*Amirale*.

AMIRANTE. s. m. C'est le nom d'une grande charge en Espagne. L'*Amirante* est en Espagne ce que l'Amiral est en France. On peut apprendre ce que c'est que l'*Amirante* en Espagne par ces paroles d'Alphonse IX. Roi de Castille. *Almirante es dicho, el que es cabdillo de todos los que van en los navios para faxer guerra sobre mar.*

AMIRAUTÉ. s. f. Charge d'Amiral. *Maris præfectura*. L'*Amirauté* a été possédée par M^{rs} de Châtillon, de Montmorenci, de Breze, &c.

AMIRAUTÉ, est aussi une Justice qui s'exerce à la Table de Marbre sous le nom & l'autorité de l'Amiral, & qui connoît des différends qui arrivent sur les mèrs qui touchent le païs, les tèrres & les Seigneuries de la Couronne de France ; en un mot, qui juge en première

première instance de tout ce qui regarde les marchandises, la pêche, & les divers ports du Royaume. *Rei maritimæ tribunal.* Voyez là-dessus les ordonnances & les mémoires de Pièrre Miraumont. Il y en a une à Paris, & en la plûpart des grands ports de mer du Royaume. Les Officiers de l'*Amirauté* ont des provisions du Roi, mais ils sont à la nomination de l'Amiral. Le premier livre de la Nouvelle Ordonnance de la Marine régle les droits de l'Amiral, & ceux des Officiers de l'*Amirauté*.

Il y a regulièrement trois degrez de jurisdiction dans l'*Amirauté*, d'abord on procéde pardevant les Lieutenans particuliers; ensuite par appel aux Lieutenans Généraux, & enfin des Lieutenans Généraux aux Parlemens. Il y a des Siéges particuliers dans tous les Ports & Havres du Royaume, & il y a trois Siéges Généraux, sçavoir, un à la table de marbre du Palais à Paris, pour le ressort du Parlement de Paris; un à Rouën pour le ressort du Parlement de Normandie, & un en Bretagne.

Chez les Hollandois les cinq *Amirautez* sont composées des Députez de la Noblesse, des Provinces & des villes. Elles ont soin de faire les équipages de mer, & de fournir ce qui est nécessaire à leur entretien.

AMIRE-ROUX. s. m. Autrement gros oignonnet, & Roi d'Été, Poire de la mi-Juillet, qui est assez colorée, ronde, & passablement grosse. LA QUINT. Voyez OIGNONET.

AMISSIBLE. adj. Qui se peut perdre. *Quod amitti potest.* Il n'est en usage que parmi les Théologiens, qui soutiennent contre les Calvinistes que la grace est *amissible*, *amissibilis*, & non inamissible, comme Calvin l'a enseigné; c'est-à-dire, qu'on peut perdre la grace après l'avoir reçûë, & qu'effectivement on la perd souvent; qu'il y a bien des damnez, qui après avoir été véritablement justifiez, ont perdu la grace, & sont morts dans la haine de Dieu.

AMITIÉ. s. f. Affection qu'on a pour quelqu'un, soit qu'elle soit seulement d'un côté, soit qu'elle soit réciproque. *Amicitia, necessitudo, familiaritas, benevolentia.* L'*amitié* est une convention tacite de s'aimer & de s'estimer mutuellement. S. ÉVR. C'est l'*amitié* qui adoucit toutes les douleurs, qui redouble tous les plaisirs, & qui fait que dans les plus grandes infortunes on trouve de la consolation. M SCUD. Ce que les hommes ont nommé *amitié* n'est qu'un commerce d'intérêt, où l'amour propre se propose toûjours quelque chose à gagner. ROCHEF. Rien n'est si beau que ce qu'on dit de l'*amitié*, il seroit seulement à souhaiter que cela fût véritable. M. ESP. Les passions violentes des jeunes gens rompent toutes les mesures de l'*amitié*. S. ÉVR. Cette communication & cet échange si libre & si sincère de sentimens qui se fait dans l'*amitié*, est le plus doux plaisir de l'esprit. M. ESP. Ces violentes *amitiez* d'Oreste & de Pylade sont un peu chimériques, & la belle union de ces héros de l'*amitié* passeroit aujourd'hui pour un attachement outré, qui n'est bon qu'à faire le sujet d'une Tragédie. S. ÉVR. L'*amitié* consiste dans cette conformité universelle de sentimens qui fait aimer, & haïr les mêmes choses. M. De Bussi Rabutin employe ce mot *amitié* en parlant de lui-même à l'égard du Roi. L'*amitié* que j'avois pour le Roi.

L'innocente amitié *de la terre éxilée,*
Retourna dans le ciel, où Dieu l'a rappellée:
Son nom seul est resté: l'espoir, l'ambition,
Le plaisir, l'intérêt, emprunterent son nom.

Dans le Livre que les Juifs appellent les *Chapitres*, ou sentences de leurs *Pères*, *Pirke Abboth.* On dit Ch. 5. L'*amitié* qui dépend de quelque chose finit avec la chose dont elle dépend; l'*amitié* qui ne dépend de rien, dure toûjours. L'une est la passion d'Aman pour Thamar. L'autre est l'*amitié* de David & de Jonathas.

Tous deux d'une même ame ils furent la moitié;
Mais souvent leur amour troubla leur amitié. MÉNAGE.

On dépeint l'amitié comme une fille vêtue d'un habit blanc, qui marque sa sincérité, & sa candeur, & on lui donne cette devise, *Longè & propè.* DE ROCH. La couronne des fleurs de Grenade étoit chez les anciens la figure & le symbole d'une amitié parfaite. Sa couleur qui ne change jamais, éxprime l'ardeur & la constance de l'*amitié*. Le fruit de cet arbre a été pris aussi pour le véritable hiéroglyphe d'une tendresse légitime. Il a le cœur ouvert sous la pourpre & le diadéme, & ses graines sont autant de marques d'une véritable union.

AMITIÉ, se dit aussi en matière d'amour, & signifie Amant & Maîtresse. *Amans, Amasius, Amica.* Cette femme a fait une nouvelle *amitié*. Cet homme a quitté son ancienne *amitié*.

AMITIÉ, se dit aussi des choses inanimées. Son *amitié* sont les livres, les tableaux, la bonne chère. *Studium.*

AMITIÉ se dit aussi des animaux. Ce chien a beaucoup d'*amitié* pour son maitre.

AMITIÉ, se dit figurément des choses qui sympathisent. *Necessitudo.* Il y a de l'*amitié* entre la vigne & l'ormeau, entre le fer & l'aimant.

AMITIÉ, signifie encore, Plaisir, bon office. *Opera.* Faites-moi cette *amitié* de recommander mon affaire.

Au plurier, *Amitiez*, signifie, Caresses, complimens. *Blanditiæ, officiosa verba.* Quand je lui ai porté cette nouvelle, il m'a fait cent *amitiez*. Faites, je vous prie, mes *amitiez* à un tel.

AMITIÉ, en termes de Peinture, se dit pour éxprimer la convenance & le rapport que les couleurs ont les unes auprès des autres, & le bel effet qu'elles font à la vûë, lorsqu'elles s'accordent bien ensemble. *Convenientia.*

AMITIÉ. Terme de certains Jardiniers prétieux. Je ne sçaurois approuver le sentiment de ceux, qui étant prévenus de l'erreur commune sur le fait des fumiers, en mettent indifféremment partout; jusques-là que pour en faire une grande maxime, ils disent que particulièrement à l'égard des arbres, on ne leur sçauroit donner trop d'*amitié*. C'est le terme doux & galant dont ils se servent en parlant de ce qu'on appelle vulgairement fumier. LA QUINT.

AMITIÉ, en termes de Blastiers & de Marchands de blé, signifie la fraicheur nécessaire au blé pour être de bonne qualité. *Frumenti bona dos & conditio.* Le blé pour être bon doit être sec, & non pas aride; mais conservant une espèce de fraicheur que les Marchands appellent avoir de l'*amitié*, ou de la main. DE LA MARE.

On dit proverbialement que l'*amitié* passe le gand, quand quelqu'un touche en la main d'un autre sans se déganter. Il est de bonne *amitié*, il a le visage long. Les Marchands disent à ceux qui leur offrent trop peu, Vous l'auriez aussi-tôt pour vôtre *amitié*. On dit aussi populairement, qu'une viande n'a point d'*amitié*, pour dire, qu'elle est dure, insipide, ou dégoûtante.

Autrefois on disoit *amistié* pour *amitié*.

A M M.

AMMI. s. m. *Ammi.* Plante umbellifère, annuelle. Ses feüilles sont vertes, découpées en lanières oblongues, étroites, dentelées sur leurs bords, comme rangées par paires & terminées par une seule lanière. Ses tiges sont hautes de deux à trois pieds, creuses, canelées, branchuës, & garnies de feüilles découpées en moins de segmens que les inférieurs. Ses fleurs naissent en umbelle à l'éxtrémité des tiges & des branches; elles sont blanches & fleurdelisées. Ses semences sont menuës, arrondies, & canelées sur leurs dos, & applaties par l'endroit qu'elles se joignent; elles sont âcres & picquantes au goût. On appelle cette plante *ammi majus*, grand *ammi* ou *ammi* commun; *ammi commune*, pour le distinguer de quelques autres espèces plus petites, & dont les semences ont une odeur aromatique.

AMMI. s. m. se prend aussi quelquefois pour la semence de la plante appellé *ammi*. Elle entre dans la Thériaque, & on la met dans le nombre des quatre petites semences diurétiques chaudes. L'*ammi* qui nous vient du Levant, ou d'Alexandrie, est le plus estimé; & doit avoir une odeur aromatique qui approche de celle de l'Origan. On la nomme *ammi Creticum*, *ammi* du Levant, ou d'Alexandrie.

AMMITES ou AMMENITES, est une pièrre sablonneuse, il y en a de plusieurs sortes; les unes sont grosses comme des noix, d'autres comme des orobes, & semences de pavot, elles ressemblent à des œufs de poisson. Celles qui sont grosses comme des pois, sont appellées par quelques Auteurs Besoard minéral. Elles se trouvent proche de Berne en Suisse; l'etymologie est de ἄμμος, sable, parce qu'elles se réduisent facilement en sable.

AMMODITE. s. m. Serpent de couleur de sable, & tout couvert de taches noires. *Ammodites.* Il ressemble à la vipère. Son venin est fort subtil; & sur tout celui de la femelle.

AMMON. s. m. *Ammon.* Epithéte ou nom qu'on donnoit à Jupiter en Lybie, où étoit le temple célèbre de Jupiter *Ammon.* Quelques-uns écrivent *Hammon*, & l'on a eû différens sentimens sur l'origine de ce nom. Quelques Auteurs ont cru qu'il venoit du Grec ἄμμος, qui signifie *sable*, & qu'il vouloit dire un lieu sabloneux, parceque le lieu où il étoit adoré, étoit au milieu des sables brûlez de la Lybie. Mais Plutarque dans son Livre d'Isis & d'Osiris, nous assure que ce nom est Égyptien, & non point Grec, & étant beaucoup plus ancien que la langue Grecque en Afrique; Hérodote & Hésychius nous témoignant qu'Ammon est Jupiter, il n'y a pas d'apparence que ce soit là la véritable étymologie. Bochart dans son Phaleg. Liv. IV. c. 30. dit que les Égyptiens ont appellé une brebis ענם, *anam*, comme les Arabes le font encore, que de là est venu le nom d'*Ammon*, parceque ce fut un bélier qui l'indiqua, ou le fit connoître, ainsi que le rapporte Hyginus d'après Hermippus, Germanicus sur Aretus & Athenagoras dans son Ve Liv. des Amours, Fuller au

Liv. II.

Liv. II. de ses *Miscellaneâ* soutient que Jupiter *Ammon* étoit le soleil, que les Hébreux appellent חמה, *hhama*, de חמם, *hhamam*, être chaud, brûler, que les cornes avec lesquelles on le représentoit en sont une preuve, n'étant autre chose que les rayons du soleil, parce qu'en Hébreu rayon s'appelle corne, & que le même mot קרן, *Keren*, signifie l'un & l'autre. On peut ajouter que Pline & Quinte-Curce mettent proche de l'oracle d'Apollon une fontaine fameuse, que l'on appelle fontaine du soleil, & l'autre eau du soleil. Vossius veut que Jupiter Hammon soit Cham, ou Hham, חם, fils de Noé, dont la postérité peupla l'Afrique, & adora Hham sous le nom d'Ammon. Et en effet l'Egypte est appellée tèrre de Cham dans l'Écriture, Ps. CIV. 23. & Plutarque nous assure qu'on la nommoit Chemie ou Chamie. Cette dernière opinion n'est pas la moins vrai-semblable. Quoi qu'il en soit, Jupiter Ammon étoit représenté sous la figure d'un Belier. Lucain le décrit au Liv. IX. v. 512. *Stat corniger illuc Jupiter* &c. que Brebeuf a rendu ainsi,

> *Ils approchoient du lieu de ce temple sauvage,*
> *Où Jupiter* Ammon *reçoit un plein hommage.*
> *Il n'est pas en ces lieux la foudre dans la main,*
> *Ni sous un air divin, ni sous un air humain:*
> *Ce Dieu des autres Dieux & l'arbitre & le maître,*
> *Y paroît sous un port indigne de son être.*

Nous avons cependant des médailles où Jupiter *Ammon* est représenté en forme humaine, ayant seulement deux cornes de Belier, qui naissent au dessus des oreilles, & se recourbent tout autour, comme on le peut voir sur une médaille frapée à Cassandrie pour Vespasien, & rapportée par M. Vaillant dans ses Colonies T. I. p. 190. Alexandre fit un voyage au temple de Jupiter *Ammon* dont on trouve une élégante description dans Quinte-Curce Liv. IV. ch. 7. Il y a beaucoup de choses sur *Ammon* & sa figure dans la I^re & la II^de Diss. de M. Vandale *de Oraculis*.

AMMON S'est dit aussi du lieu où étoit le temple de Jupiter *Ammon*.

Ammon est encore le nom propre d'un des fils de Loth, né de l'inceste de ce Patriarche avec la plus jeune de ses deux filles, Gen. XIX. 28. mais il vient de מעמי, & signifie *mon peuple*.

Ammon. s. m. Nom propre d'homme. S. *Ammon* solitaire, fondateur de l'hermitage de Nitrie en Égypte, dont le vrai nom étoit *Amous*, ou *Amoun*, naquit dans la basse Égypte vers les commencemens de l'Empire de Dioclétien. Baill.

AMMONIAC. s. m. C'est le nom d'une gomme dont on se sert en Pharmacie. *Gummi armoniacum*. On nous l'apporte des Indes Orientales, & on croit qu'elle découle d'une plante umbellifère. Elle doit être en larmes seches, blanchâtres en dedans, un peu roussâtres en dehors, faciles à se fondre, gommeuses & résineuses, un peu amères, d'une odeur & d'un goût âcre, tenant de l'ail. On en apporte aussi en masses remplies de petites larmes bien nettes & bien blanches. Cette gomme roussit en vieillissant, Dioscoride & Pline en font mention. Dioscoride dit que l'*Ammoniac* est le jus d'une espèce de ferule qui croit en Afrique auprès de Cyrène de Barbarie. La plante qui le porte, & sa racine, s'appellent *agasyllis*. Le bon *Ammoniac* est haut en couleur, & n'est broüillé ni de raclure de bois, ni de sable, ni de pièrres. Il a force petits grains comme l'encens, retire à l'odeur du *castoreum*, & il est amèr au goût. On appelle le bon *Ammoniac*, θραῦσμα, c'est-à-dire, *émiettement*, & *brisure*; & celui qui est plein de pièrres & de sable, φύραμα, c'est à dire, *mistion*. Pline appelle l'arbre d'où il découle *metopion*, du Grec μέτωπον, & dit que son nom vient du temple de Jupiter Ammon auprès duquel croît cet arbre. L'*Ammoniac* des Apoticaires est réduit en masse comme poix resine, au lieu d'être fraisé & menu comme de l'encens. On prétend qu'elle servoit d'encens aux anciens dans leurs sacrifices. Cette gomme entre dans plusieurs compositions; elle est purgative, fondante, & résolutive étant appliquée extérieurement. Gaser en tire un esprit & une huile, qui ont, à ce qu'il dit, de grandes vertus, lesquelles ne procèdent que du sel volatile qu'elle contient. Mais comme il est mêlé d'un acide qui empêche son activité, il donne le moyen de séparer ces deux esprits, lesquels sont capables, selon lui, de produire des effets tous differens. Voyez cet Auteur, Lemery, & les autres Chymistes modernes. Il y a un sel qu'on appelle aussi *armoniac*, ou *ammoniac*. *Sal Armoniacus*. Voyez Armoniac.

AMMONIEN. enne. s. m. Nom du peuple qui habitoit la forêt de Jupiter Ammon. *Ammonius*. On les appelle aussi Ammonites. Junon *Ammonienne*, *Juno Ammonia*. Elle étoit adorée dans l'Élide. Quelques-uns prétendent que c'étoit la Lune, comme Jupiter Ammon étoit le soleil.

AMMONITE. s. m. *Ammonita*, *Ammonites*. Nom propre de peuple, descendant d'Ammon fils de Loth. Gen. XIX. 38. Les *Ammonites* habitoient à l'orient du Jourdain, entre les Moabites au midi, dont ils étoient séparez par le torrent de Jaboc, les Arabes au levant, la Celesyrie au nord, le Jourdain à l'occident. Leur Capitale étoit Rabbath, qui fut depuis appellée Philadelphie. Le Seigneur a exterminé les Énacins, & il a fait que les *Ammonites* ont habité ce païs au lieu d'eux. Saci. Les *Ammonites* furent souvent vaincus par les Israëlites 1°, par Jephté, Jug. XI. 19. par Saül, 1. *Reg.* XI. 1. Joseph *Ant. Jud.* Liv. VI. c. 5. & 6. par David 2. *Reg.* X. 1. 1. Paral. XIX. 1. par Judas Machabée Joseph, *De bello Jud.* Liv. III. c. 2. Joseph les appelle *Ammanites*. L'Écriture par un Hébraïsme ordinaire les appelle souvent *Les Enfans d'Ammon*. Og Roi de Basan étoit demeuré seul de la race des Géans. On montre encore son lit de fer dans Rabbath, qui est une ville des *Enfans d'Ammon*. Ce lit a neuf coudées de long & 4 de large. Saci. *Deut. III.* 11. Voyez aussi Ammoniens.

Ammonite. s. f. *Ammonitis*. Femme *Ammonite*. Aucun de nos Traducteurs, que je sçache, n'a traduit *Ammonitide*. Salomon aima plusieurs femmes étrangères outre la fille de Pharaon, à sçavoir, des Moabites, des *Ammonites*, des Iduméennes, des Sidoniennes, & des Héthiennes. Desmar. 3. Reg. XI. 1. & de même tous les autres. Les Protestans & quelques Hébraïzans écrivent *Hamonites*. Cela est contre l'usage.

AmMONITION. s. f. Ce mot ne se dit qu'en cette mauvaise phrase, *Pain d'amonition*. *Panis castrensis*. Le Soldat le dit par corruption, au lieu de *pain de munition*: mais il ne faut pas l'imiter. Cependant Du Cange remarque qu'on a dit *Amonitio* dans la basse Latinité, pour signifier subsistance; & il prétend que c'est de là qu'est venu ce mot usité parmi les troupes, Pain d'*Amonition*, pour signifier le pain qu'on leur donne pour leur subsistance; & il écrit *Amonition* seulement par une *m*.

AMN.

AMNIOS. s. m. Terme de Médecine, qui se dit d'une seconde membrane qui enveloppe immédiatement tout le fœtus, & qui est d'une substance plus déliée que le chorion. *Amnium*. Ce mot signifie *agnelet*, & on lui donne ce nom à cause de sa délicatesse.

AMNISTIE. s. f. Pardon général accordé à des sujets par un Traité, ou par un Édit, quand le Prince déclare qu'il oublie & qu'il abolit tout ce qui s'est passé, & promet qu'on n'en sera point recherché. *Oblivio injuriarum*, *abolitio*. On a donné trois mois à ces peuples pour accepter l'*amnistie*. Il y a une *amnistie* pour tout le parti. Rochef. L'*amnistie* générale accordée ne couvre point une injure commise de particulier à particulier, qui n'est point pour la querelle publique.

Ce mot vient du Grec ἀμνηστία, que les Grecs prononcent depuis plusieurs siècles par *amnistia*, d'où l'on a fait en François *amnistie*. Après que les trente Tyrans eurent été chassez d'Athènes, les Athéniens firent une Loi, par laquelle il fut réglé qu'on oublieroit de part & d'autre tout ce qui s'étoit passé pendant la guèrre, & cette loi, dont Thrasibule fut auteur, se nomma ἀμνηστία, *Amnistie*. C'est là que ce nom a commencé à s'employer; & c'est Cornelius Nepos dans la vie de Thrasibule c. 3. & Valère Maxime Liv. IV. c. 1. qui nous l'apprennent. Andocides Orateur Athénien, dont Plutarque a écrit la vie, & dont Henri Étienne donna une édition en 1575. nous a conservé dans son oraison *sur les Mystères* une formule de l'*Amnistie* & des sermens qu'on y faisoit.

AMO.

AMOBILE. Voyez Amovible.

AMODIATEUR. s. f. Fermier. Celui qui prend une tèrre à ferme. *Conductor*. Ce mot signifie aussi celui qui donne une tèrre à ferme. *Locator*.

AMODIATION. s. f. Convention par laquelle on donne une terre à ferme. *Locatio*. Faire l'*amodiation* d'un bien. Ce mot signifie aussi la convention par laquelle on la reçoit. *Conductio*.

AMODIER. v. act. Terme de Coutume, qui est en usage dans quelques Provinces, & qui signifie, Donner à ferme. *Locare*. *Amodier* une tèrre en grain ou en argent. Il signifie aussi prendre à ferme. *Conducere*.

AMOGABARE. s. m. Espéce de Milice Espagnole. *Amogabarus*. Il n'y a plus d'*Amogabares* dans les troupes Espagnoles. Les *Amogabares* étoient fort estimez pour leur bravoure; quelquefois on appelle les *Amogabares* du nom d'*Almugavares*, ce qui fait croire avec assez de vraisemblance que ce mot vient de l'Arabe. Il est composé de l'article *al*, & *mugabar*, qui vient de גבר, *gabar*, & peut avoir les significations de grand, de géant, de fier, de brave, de fanfaron.

AMOINDRIR. v. act. Diminuer de bonté, ou de quantité. *Minuere*, *diminuere*. On *amoindrit* tous les jours les étoffes dans les manufactures. On a *amoindri* la largeur de ces draps. On le dit aussi des choses qui diminuent d'une manière avantageuse

geuse. La clarté du jour *amoindrit l'horreur* de la nuit.

AMOINDRIR, est aussi neutre. *Minui, diminui.* Les forces de ce malade *amoindrissent* chaque jour. Son revenu *amoindrit* tous les ans.

AMOINDRIR, est aussi neutre pass. Le crédit de ce Marchand s'*amoindrit* tous les jours. Les revenus s'*amoindrissent*, dépérissent, si on n'a grand soin de ses affaires. Le vin s'*amoindrit* quand il est à la barre, il perd de sa bonté. Ce tas de blé s'*amoindrit*, il diminuë. Ce terme n'est guères en usage que dans la conversation.

AMOINDRISSEMENT. s. m. Diminution. *Diminutio, imminutio.* Il y a bien des choses qui dépérissent, & dont l'*amoindrissement* est insensible.

AMOINER. verb. act. Vieux mot, qui veut dire, *amener. Adducere.* BOREL. Ou plutôt ce n'est qu'une ancienne manière d'écrire le verbe amener.

A MOINS. adv. Voyez MOINS.

A MOINS QUE. Conjonction qui régit le subjonctif, & qui signifie, si ce n'est que. *Nisi. A moins que* vous ne rampiez devant lui, n'en attendez aucune grace. On met ordinairement une négation après, comme dans l'exemple qu'on vient de rapporter. En voici un où il n'y en a point. Nos Frères disent quelquefois, les Apôtres de JESUS-CHRIST voyoient bien que ce pain n'étoit pas son Corps, *à moins qu*'il le fût en figure. PELISS. On pourroit dire aussi *à moins qu'il ne le fût*, & il eut même été plus selon l'usage.

A MOINS QUE, se construit aussi avec l'infinitif & la particule de. *A moins que* de faire cela, on n'en viendra point à bout. Il y en a qui disent aussi *à moins* de faire cela; mais mal, selon Vaugelas.

AMOISE. s. f. Terme de Charpenterie, qui se dit des pièces de bois qui embrassent les soufaites, liens, & poinçons, à l'endroit des assemblages pour les affermir: elles sont jointes l'une à l'autre par des chevilles de bois qui traversent de part en part. Voyez MOISE.

AMOISTIR. verb. act. Ce mot, qui n'est plus d'usage, veut dire, *mouiller*. C'est de ce verbe que viennent *moite* & moiteur. BOREL. Ou plûtôt ce verbe avoit été formé de moite, & signifioit rendre moite, *humectare, s'amoistir*; & peutêtre *amoitir* neutre, devenir moite, humide, *humescere*. Il seroit bon de retenir ce verbe; nous n'en avons point pour éxprimer ce qu'il signifie.

AMOLETTES. C'est ainsi qu'on appelle les trous où l'on passe les barres du cabestan & du vireveau.

AMOLIER. verb. act. Ce mot veut dire, *adoucir*. BOREL.

AMOLLIR. v. act. Rendre moins dur. *Mollire, emollire.* La chaleur *amollit* la cire, & seche la bouë. Les Courroyeurs préparent les cuirs pour les *amollir*. On dit que le vin *amollit* les nerfs. Un peu de pluye *amollit* la tèrre qui est trop seche. On prononce *amolir*, & on l'écrit quelquefois avec une seule *l*.

Il se dit figurément des choses même les plus dures, quand l'art semble leur ôter leur dureté, & leur donner de la flexibilité & de la mollesse.

> *A mes yeux il respire, il agit, il ordonne;*
> *Et le bronze* amolli *par un art qui m'étonne*
> *Dispute avec la vérité.* DE BELLOCQ.

AMOLLIR, se dit figurément en Morale, & signifie, attendrir, toucher, adoucir, rendre moins rigoureux, moins ferme, moins constant. On tient que les délices de Capouë *amollirent* Hannibal. On ne peut *amollir* cette fière beauté. GOMBER. Il *amollit* leur courage par les délices de la paix. ABLANC. Les profanes accusent la Religion d'avoir *amolli* le cœur des hommes, & de les avoir rendus lâches, & timides. BAL. Il y a d'habiles gens qui prétendent que l'étude des belles Lettres amollit le courage. VALL.

> *Nous avons tout fait sans reproche*
> *Pour* amolir *ce cœur de roche.* DIVERT. DE SEAUX.

On y joint le pronom personnel. S'*amollir*, pour signifier les choses qui perdent leur dureté, ou les personnes qui perdent leur courage, ou leur rigueur. *Mollescere.* La tèrre commence à s'*amollir*. Ce père étoit dur & inéxorable; mais son cœur s'est *amolli* par les larmes & les soumissions de son fils.

AMOLLI, IE. part. pass. & adj. *Mollitus, emollitus.*

> *Aux accens dont Orphée emplit les monts de Thrace,*
> *Les Tygres* amollis *dépouillent leur audace.* BOIL.

AMOLLISSEMENT. s. m. Action qui rend une chose molle. *Mollimentum.* L'*amollissement* de la cire se fait en la maniant, & en l'échauffant.

AMOLVIN. s. m. Nom propre d'homme. *Amulguinus, Alobes.* S. *Amolvin* Chorévêque, dont le corps est à Bins en Hainault. CHAST. 7. Févr.

AMÔME. s. m. *Amomum. s. n.* Fruit d'une plante nommée dans le XI^e volume de l'*Hortus Malabaricus Elettari primum*. On dit *amôme* en grappe, *amôme* en raisin, *amomum racemosum*, à causeque ce fruit est une grappe composée de plusieurs capsules blanchâtres, rondes, & grosses comme des pois chiches, membraneuses, divisées en trois loges, qui renferment plusieurs semences brunes, anguleuses, d'un goût & d'une odeur très forte & très aromatique. Ce fruit nous est apporté des Indes Orientales, & il entre dans la Thériaque. Les Commentateurs de Dioscoride & de Pline n'ont jamais pû s'accorder sur le choix de ce fruit, & la plûpart ont voulu qu'on employât des plantes bien différentes de celle-ci. Quelques-uns font passer les roses de Jérico pour l'*amomum*. Scaliger prétend que l'*amôme* n'est pas le fruit ou la grappe de l'arbre, mais que c'est le bois de l'arbre même qui est roulé comme une grappe, & dont on se servoit particulièrement pour embaumer les corps: d'où vient qu'on a donné le nom de *mumie* aux corps des Égyptiens qui en étoient embaumez.

AMONCELER. verbe act. Amasser, assembler, mettre par tas & monceaux. *Cumulare, acervare.* Quelques-uns mettent ce mot au rang de ceux qui ont vieilli. Que sert à l'avare d'*amonceler* tant de richesses, puisqu'il faut les quitter dans un moment? On dit quelquefois au Manége, qu'un cheval *amoncèle*, pour dire, qu'il est bien sous lui, qu'il marche sur ses hanches, & sans se traverser.

AMONCELÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Acervatim positus, cumulatus.*

AMONCELEMENT. s. m. Vieux mot, qui signifie l'action d'amonceler. *Acervatio, coacervatio, accumulatio.*

AMONT. adv. Qui se dit d'une chose plus haute à l'égard d'une autre, & surtout en parlant de païs. *Suprà, sursùm, è superiore loco.* Il est opposé à *aval*. La Bourgogne est appellée à l'égard de Paris, le païs d'*amont*. Et généralement ce qui est vers la source des rivières, est païs d'*amont*. On dit, Monter en *amont*, pour dire, Remonter, aller contre le fil de l'eau: & on disoit autrefois, Montez *amont*, pour dire, Montez ici haut. Ménage dérive ce mot de *ad montem*.

Vent d'*amont*, est le vent d'Orient opposé à vent d'*abas*, ou d'*aval*, qui est celui d'Occident. *Apeliotes, solanus.* On dit en Fauconnerie, Tenir *amont*, quand l'oiseau se soutient en l'air, en attendant qu'il découvre quelque gibier.

AMORAVIS. Nom de peuple, les anciens Romans appellent ainsi les Sarazins, ou les Maures d'Afrique; peut être parceque leurs Amirs ou Emirs, c'est-à-dire, leurs Rois ou Gouverneurs, y etablirent leur domination. On lit dans le Roman manuscrit d'Aubery cité par M. Du Cange, *Hongres, venarres, acapars Beduins, des Esclaves & des* Amoravis.

AMORCE. s. f. Appât dont on se sert à la chasse, ou à la pêche. *Illicium.* On met de la chair pour servir d'*amorce* pour prendre des loups. Ce mot, selon quelques-uns, vient de *hamus*; & ils prétendent qu'on doit écrire *hamorce*. D'autres le dérivent de *à morsu*.

AMORCE, est aussi de la poudre à canon fort fine, qu'on met au bassinet des armes à feu pour les faire tirer. *Ignis illicium.* On appelle aussi *amorce*, une trainée de poudre, ou une corde préparée pour faire tirer des boëtes tout de suite, ou des petards & des fusées pour un feu d'artifice.

AMORCE, se dit aussi des méches soufrées qu'on attache aux grenades, ou à des saucisses, avec lesquelles le feu prend aux mines.

AMORCE, se dit figurément en Morale des appâts qui attirent, & persuadent l'esprit. *Illecebra.* L'argent & les plaisirs sont les *amorces* du vice. Les vertus apparentes de quelques Hérétiques ont été des *amorces* pour faire embrasser leur doctrine par les peuples, qui ne jugent que par les apparences. L'*amorce* d'un si doux plaisir l'arrête. VOIT. Craignez d'un vain plaisir les *amorces* trompeuses. BOIL. La loüange est une *amorce* agréable. BOUH. Des plaisirs de l'amour vanter la douce *amorce*. BOIL.

> *L'amour a beau parler;*
> *Pour engager un cœur ses* amorces *sont vaines,*
> *Si ce cœur ne court pas au devant de ses chaines.* CORN.
>
> *Du bien que nous cherchons la longue joüissance*
> *Peut flater, mais non pas contenter nos desirs;*
> *Quand un souhait finit un autre recommence,*
> *Un plaisir sert* d'amorce *à de nouveaux plaisirs.*
> LE P. LEDREL.

AMORCER. v. act. Terme de Pêcheur, qui signifie ploter, c'est-à-dire, jetter sur l'eau de petites plottes de mangeaille pour attirer le poisson, *amorcer* le poisson. *Escâ illicere, allicere piscem.* Et au figuré on dit, Il faut *amorcer* le peuple par l'espoir d'un grand gain, d'une grande récompense. *Illicere, inescare.* Ménage

nage dérive ce mot de *amorsare*, qui a été fait de *morsus*, comme *morceau* de *morcellus*.

AMORCER. Terme d'Artillerie. Mettre de *l'amorce* à un canon, à un mousquet, ou à quelque autre arme à feu. *Pulverem ignis illicem indere, immittere. Amorcez* vôtre fusil, il ne sera pas tems de le faire quand le gibier paroîtra.

AMORCER. Terme de Serrurier. C'est ôter quelque chose du fer avant que de le percer.

AMORCÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Illectus, inescatus.*

AMORÇOIR. s. m. Outil d'artisans qui travaillent en bois, & qui leur sert à commencer à le percer. Il y a des tarières de plusieurs sortes de grosseurs, dont les plus petites s'appellent des *amorçoirs*.

AMORRHÉEN. ENNE. s. m. *Amorrhaus.* Nom de peuple descendu d'Amorrhée, *Amorrhaus*, fils de Chanaan. *Gen. X.* 15. Les *Amorrhéens* étoient divisez en deux parties. Les uns habitoient les montagnes de la têrre de Chanaan, les autres s'étoient établis audelà du Jourdain, & y avoient fondé deux Royaumes, celui de Basan & celui d'Hésébon. Moyse ayant vaincu ceux-ci donna leur païs aux Tribus de Gad, de Ruben, & à la moitié de la Tribu de Manassès.

AMORTIR. v. act. Terme de Pratique. Consentir par un Seigneur souverain que des gens de main morte possédent des fiefs, moyennant le dédommagement des avantages qu'il en tireroit s'ils demeuroient dans le commerce. *Jure caduci prædium exsolvere.* Il n'y a que le Roi qui puisse *amortir* des fiefs. Les fiefs *amortis* ne doivent plus rien au Roi.

AMORTIR, signifie aussi, Éteindre, racheter une rente, une pension, une dette. *Annua pensionis obligatione se se exsolvere.* On fait souvent revivre des rentes qui ont été *amorties* ou rachetées. Il est permis d'*amortir* à prix d'argent une pension sur un Bénéfice, parceque c'est une chose temporelle.

AMORTIR, signifie aussi, Éteindre une chose allumée. *Extinguere, restinguere.* Il se dit souvent avec le pronom personnel. *Extingui, restingui.* Cet incendie a été grand, mais il s'*amortit*. L'ardeur de la fiévre s'*amortit* par la saignée.

AMORTIR, signifie encore affoiblir, diminuer la violence de quelque chose. *Infringere.* La natte d'un jeu de paume *amortit* le coup de la balle, & empêche sa réflexion. On garnit un sautereau d'épinette d'un morceau d'étoffe pour *amortir* le son de la corde.

AMORTIR, se dit encore des herbes dans un sens qui approche de celui qui précéde. *Amortir* des herbes, c'est les laisser dans l'eau chaude, seulement autant de tems qu'il faut pour leur faire perdre leur grande verdeur, sans les faire cuire. Pour ce reméde il suffit de faire *amortir* des herbes.

s'AMORTIR, est un terme de coûtume, qui veut dire, donner son bien à quelqu'un à condition d'en être nourri jusqu'à la mort. LAURIERE sur RAG.

AMORTIR, se dit figurément en morale. *Extinguere, restinguere.* L'âge *amortit* les plus violentes passions, *amortit* l'ardeur de la jeunesse. Son amour s'est fort *amorti*, pour dire, s'est fort ralenti. Le tems *amortit* les afflictions. PASC.

AMORTI, IE. part. pass. & adj. *Extinctus, infractus.*

AMORTISSABLE. adj. Qui se peut amortir. C'est un terme de coûtume. Rente *amortissable*. *Fundus annui debiti solutione eximendus.*

AMORTISSEMENT. s. m. Est une grace ou concession que fait le Roi par lettres patentes aux gens de main morte, comme Églises, & Communautez, de tenir des fiefs & héritages à perpétuité, sans être obligez de les mettre hors de leurs mains, moyennant une somme qu'on lui paye pour le dédommager des profits & confiscations qui lui appartiendroient dans les mutations qui se feroient, s'ils demeuroient dans le commerce ordinaire. *Exemtio caduca, Liberatio à caducitate.* Ce réglement est imité de la loi Papiria, par laquelle il étoit deffendu de consacrer aucun fond sans le consentement du peuple, de peur que les biens ne sortissent peu-à-peu du commerce des hommes. Le Roi en se relâchant en faveur des Communautez Ecclésiastiques, ou Laïques, & en leur permettant d'acquérir, en a exigé un tribut; en conséquence duquel ils ne peuvent être contraints d'aliéner, & de se dessaisir de l'héritage; soit fief, franc alleu, ou roture. Par les anciennes constitutions du Royaume les Églises, & les Couvens, ne pouvoient posséder aucuns fonds, & il ne leur étoit pas permis de prendre part aux biens temporels. Les Ecclésiastiques troublez par les Seigneurs, pour les forcer à se dessaisir de leurs acquisitions, adressérent leur plainte au Pape Alexandre IV. S. Loüis pour déferer au Pape trouva cet expédient; il leur accorda la grace d'acquérir des fonds, en lui payant une somme qu'il crut assez grosse pour les retenir, & pour les empêcher de faire beaucoup d'acquisitions au préjudice du bien de son Royaume. Il voulut aussi qu'ils dédommageassent les Seigneurs. Ainsi l'*amortissement* est dû au Roi, & l'indemnité au Seigneur immédiat dont relève le fief. Les droits d'*amortissement* sont arbitraires, & se taxent par le Roi. Il y a une Chambre des francs-fiefs & *amortissemens*. Le droit d'*amortissement* dû au Roi par les gens de main-morte ne se prescrit point par quelque tems que ce soit, parceque c'est un droit de la Couronne. Voyez Loüet, le Maître, Bacquet, & Joüet dans sa Bibliothéque des Arrêts.

AMORTISSEMENT, signifie aussi, Adoucissement d'une douleur, d'une inflammation. *Extinctio, restinctio. Repressio, hebetatio.* Les Medecins saignent pour procurer l'*amortissement* de l'ardeur de la fiévre. Si cette emplâtre ne guérit pas, elle cause du moins l'*amortissement* de la douleur. Sans l'*amortissement* du coup, il auroit été plus griévement blessé.

AMORTISSEMENT, signifie aussi, Extinction, rachat. L'*amortissement* d'une rente se fait en remboursant le sort principal. *Pensionis annua abolitio.*

AMORTISSEMENT. Terme d'Architecture. C'est la même chose que couronnement; & c'est ce qui finit & termine quelque ouvrage au haut d'un bâtiment, ou d'une menuiserie, ou d'une corniche, comme quelque vase, ou quelque figure; & généralement tout ce qui fait saillie, ou ornement en cet endroit-là. *Acroterion.* Les Ouvriers appellent chapiteau l'*amortissement*, ou le couronnement d'un miroir, d'un tableau, &c.

Tous ces mots viennent de *mors*, mort, qui est la fin, & le terme de toutes choses, & dont par métaphore l'on a tiré ces mots, qui signifient fin & terme; car *amortir* n'est proprement autre chose que mettre à fin, faire finir, terminer.

AMOVIBLE, ou AMOBILE. adj. m. & f. *Mobilis.* Terme Ecclésiastique, qui se dit de celui qu'on établit en quelque charge, ou emploi, par commission, & pour un tems seulement, & qui peut être révoqué & destitué, quand il plait au Supérieur. Les Vicaires des Paroisses n'ont pas une charge, ou un Bénéfice en titre, ils sont *amovibles ad nutum*, toutefois & quantes qu'il plait aux Curez. Tous les Obédienciers ou Religieux qu'on envoye desservir un Bénéfice sont *amovibles*, ou *amobiles*.

Ce mot vient du verbe Latin *amovere*, qui se dit pour signifier, Ôter d'un lieu, d'une place, d'un poste, d'une charge que l'on occupoit. On en a formé le mot barbare *amobilis*, d'où s'est fait, *amobile*, & ensuite *amovible*, *Qui amoveri potest.*

AMOUN. Nom propre. Voyez AMMON.

AMOUQUE. s. m. Terme de Relation. C'est le nom des Gouverneurs, ou Pasteurs des Chrétiens de S. Thomé dans les Indes. *Præfectus*, ou *Pastor Christianorum S. Thomæ.* Ce nom est Indien.

AMOUR. s. m. & f. *Amor.* Autrefois c'eût été une faute de faire *amour* masculin: Bertaud a dit, La petite *amour* parle, & la grande est muette. Aujourd'hui il est plus souvent masculin que feminin. Il y a même ceci à remarquer, que quand il s'agit de l'*amour* que nous avons pour Dieu, ce mot est toûjours masculin: *Amour* divin, *amour* sacré; & jamais *amour* divine, *amour* sacrée. Il faut remarquer d'ailleurs, que quand *amour* signifie une Maîtresse, il est toûjours féminin. Il suit partout ses nouvelles *amours*, & jamais nouveaux *amours*. Hors ces cas, & quelques autres semblables, *amour* peut être masculin, & féminin indifféremment. En Poësie il est hermaphrodite; mais plûtôt masculin que féminin. Quelques-uns le font masculin au singulier, & féminin au pluriel: Le passé n'a point vû d'éternelles *amours*. Mais de bons Auteurs n'observent point cette régle: Mon ame est remplie, & pénétrée de la plus vive douleur, & de la plus tendre *amour* qu'on ait jamais sentie. P. DE CL. Quoi qu'il en soit, l'*amour* est une passion de l'ame qui nous fait aimer quelque personne, ou quelque chose; ou, selon B. Rabutin, un désir d'être aimé de ce que l'on aime. L'*amour* divin est le seul qui nous doit enflammer. L'*amour* paternelle, l'*amour* conjugale, sont les *amours* les plus violentes. L'*amour* des richesses est la cause de tous les vices. L'*amour* de la gloire est la cause des plus belles actions. On dit aussi, Il aime d'*amour*; pour dire, d'une amitié violente. Ce Prince est l'*amour* des peuples.

AMOUR, se dit principalement de cette violente passion que la nature inspire aux jeunes gens de divers sexes. L'*amour* est une envie cachée & délicate, de posséder ce que l'on aime. ROCHEF. L'*amour* est une passion inquiéte, & tumultueuse. L'*amour* est l'enfant du loisir. CORN. L'*amour* s'éteint dès qu'il cesse d'espérer, ou de craindre. ROCHEF. On ne peut pas long-tems cacher l'*amour* où il est, ni le feindre où il n'est pas. ROCHEF. L'*amour* n'est plus *amour* dès qu'il est sans désirs. VILL. L'*amour* a besoin de changer d'objet pour reveiller sa vivacité. On dit, qu'un jeune homme fait l'*amour* à une fille, quand il la recherche en mariage. On dit aussi odieusement, qu'il s'est marié par *amour*; c'est-à-dire, désavantageusement, & par l'emportement d'une aveugle passion. Il y a aussi des *amours* brutaux, monstrueux & contre nature. Les Anciens plaçoient le siége de l'*amour* dans le foye, comme nous dans le cœur.

Un de nos Auteurs a dit, qu'il en est de l'*amour* comme de la petite verolle, qui est bien moins dangereuse, quand on est jeune, que dans un âge plus avancé.

Le P. le Moine, dans sa dissertation sur le Poëme Héroïque, a donné des regles pour les *amours* que l'on fait entrer dans un poëme. Il veut, 1°, qu'on les renferme dans les épisodes, sans leur permettre pour quoi que ce soit d'entrer dans l'action principale. 2°, Les *amours* qui entrent dans le poëme, doivent être des *amours* de Héros & d'Héroïnes, & non pas des *amours* de coquets & de coquettes. 3°, Qu'il n'y ait rien que de bien séant & de modeste. P. le M. Mais rien n'est plus contre la vrai semblance que de ne faire aucune piéce que l'*amour* n'en soit l'ame; comme s'il entroit dans tout ce qui se fait au monde.

L'*amour* fait faire des choses bien extraordinaires. En 1226 le Comte de Champagne devint amoureux de Blanche de Castille Mère de S. Louis. Pour elle il perdit Montereau, Font-yone, Nogent, & plusieurs autres places; ensuite de quoi il se retira à Provins, pour faire des Vers & des Chansons amoureuses. *Mezeray*. De Rochef.

L'*Amour* conjugal. *Amor conjugum, conjugalis*, ou *conjugialis*. L'*amour* conjugal a été représenté par Alciate en ses emblêmes par deux corneilles, dont l'amitié est inséparable, & pendant la vie & à la mort, selon Elien Liv. III. ch. 9. *Hist.* De Roch. S. Chrysostome dit que le cœur est le symbole de l'*amour conjugal*; il meurt par la moindre division de ses parties. Id.

> *Le portrait d'un époux,*
> *Qui sans cesse agité de mouvemens jaloux,*
> *Et paré du dehors d'une tendresse vaine,*
> *Aime, mais d'un* amour *qui ressemble à la haine.* Ren.

> *Les loups vivent d'agneaux; les abeilles de fleurs;*
> *Les herbes de rosée, & l'*Amour *de douleurs.* Ménag.

> *Le Pêcheur aime l'eau; le Soldat les alarmes;*
> *Le Berger les troupeaux;* Amour *aime les larmes.* Id.

On dit aussi des animaux qui sont en chaleur, qu'ils entrent en *amour*, lorsqu'ils recherchent leurs femelles.

Amour. s. m. Se prend encore pour la Divinité fabuleuse des Payens, qu'ils s'imaginoient présider à l'*amour*. Ils tenoient que l'*Amour* exerçoit son empire sur tout le monde, & qu'il inspiroit aux deux sexes une inclination mutuelle. On a travesti l'*Amour* en Dieu pour excuser le vice. Port-R. L'*Amour* est tout nud. Les flambeaux de l'*Amour*, les fléches de l'*Amour*. Le bandeau de l'*Amour*. L'*Amour* est aveugle. On représente l'*Amour* comme un enfant, parce qu'il n'est jamais sage; & qu'au contraire il est toûjours badin, & indiscret. S. Evr.

Il signifie aussi en ce sens, tous les petits agrémens qui naissent de la beauté. Les jeux, les ris, les *amours*, & les graces. *Gratiæ, veneres, lepores.* Vénus est la mère des *amours*. Les *amours* ne se pressent plus guères autour d'elle, & je ne voudrois point essuyer la honte de porter les derniers encens sur un autel qui tombe en ruine. Le Ch. d'H. Je veux des graces qui rient, & des *amours* qui folâtrent. Id.

Amours, se dit aussi au pluriel. *Amores.* Les livres, les tableaux, sont ses *amours*. Il nourrit de folles *amours*. C'étoient ses jeunes *amours*, ses tendres *amours*. Il signifie aussi, l'objet aimé. Mon cœur, mes *amours*, m'aimerez-vous toûjours?

L'*Amour propre*, c'est l'*amour* de soi-même. *Amor sui.* Rien n'est si impétueux que ses désirs, rien de si caché que ses desseins, rien de si habile que sa conduite. Rochef. L'*Amour propre* est le plus grand de tous les flateurs. Id. Dieu ne nous commande point d'étoufer absolument l'*amour propre*. Au contraire, l'*amour* de nous-mêmes est renfermé dans le précepte de Jesus-Christ, d'aimer nôtre prochain comme nous-mêmes. L'*amour propre* entre essentiellement dans l'exercice des vertus, & une bonne action n'est qu'une manière de s'aimer, plus noble que les autres. Abad. Dieu intéresse l'*amour propre* par ses promesses, & par ses menaces, & bien loin de le condamner, il en tire des motifs pour nous porter à la sanctification. Id. L'*amour propre* trahit les intérêts à force d'être intéressé. S. Evr. Un *amour* désintéressé est une chimère: on n'aime que pour l'*amour* de soi-même. M. Scud.

> L'amour propre *est la source en nous de tous les autres:*
> *Lui seul allume, éteint, & change nos désirs.* Corn.

> L'amour propre *a souvent des routes inégales,*
> *S'il fait vôtre déréglement,*
> *Il est aussi le fondement*
> *De toutes les vertus morales.* Ab d'Hally.

Pour l'amour. Sorte d'adverbe, qui signifie, à cause, en considération. *Causâ, gratiâ alicujus.* Il faut tout abandonner *pour l'amour* de Dieu. J'espère que vous ferez cela *pour l'amour* de moi. Les Romains se sont sacrifiez pour l'*amour* de la patrie. Il faut donner l'aumône pour l'*amour* de Dieu. On s'en sert aussi en parlant des choses. Les avares n'agissent que *pour l'amour* des richesses. On entreprend tout *pour l'amour* de la gloire: mais alors il est bas.

Amour, se dit proverbialement en ces phrases: Il n'est point de belle prison, ni de laides *amours*. On dit encore, Tout par *amour*, & rien par force. On dit encore, qu'une femme laide est un remède d'*amour*. On dit aussi, A battre faut l'*amour*. On dit aussi que

> *... L'hymen qui succéde à ces folles* amours,
> *Pour une bonne nuit a bien de mauvais jours.* Corn.

Poire d'Amour. Espéce de poire qui se nomme autrement poire de livre. Voyez Livre.

Freres de l'Amour. Une secte de fanatiques née en Hollande vers l'an 1590. prit le nom de *Freres de l'Amour*. Elle passa vers le même tems en Angleterre, où Henri Nicolas de Liége fit paroitre plusieurs livres pleins des réveries & des blasphêmes de sa secte. Entre autres l'Évangile du Royaume, les sentences Dominicales; la Prophétie de l'esprit d'*amour*; la Publication de la paix sur la tèrre.

AMOURACHER. v. n. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, & en mauvaise part, de ceux qui sont amoureux d'une personne de vile ou d'inégale condition. *Insano alicujus amore capi.* Cette femme s'est *amourachée* de son valet.

AMOURETTE. s. f. Ne se dit qu'en mauvaise part, d'un attachement secret & caché, ou d'un commerce illicite entre personnes disproportionnées. C'est ce qu'on appelle ordinairement une folle amour. *Clandestinus, aut illicitus amor.* Ce vieillard a encore une petite *amourette* en tête. Il s'est marié par *amourette*.

AMOUREUX, euse. s. m. & f. Qui a de la passion pour quelque chose, ou quelque personne. *Amator, Amatrix.* Il est *amoureux* des tableaux, *amoureux* de toutes les femmes qu'il voit. *Amoureux* de bonne foi. *Amoureux* transi. Si tu veux me persuader que tu es *amoureux*, sois sérieux & triste; autrement on ne croira pas que tu désires. B. Rab. Auguste rendit de son joug l'Univers *amoureux*. Boil. L'homme n'est *amoureux* que de lui-même. M. Esp. C'est un sot personnage qu'un vieux *amoureux* qui se radoucit auprès d'une jeune personne. Bell. Je pars plus *amoureux* que je ne fus jamais. Racin.

> *Siéroit-il bien à mes écrits,*
> *D'ennuyer les races futures,*
> *Des ridicules avantures,*
> *D'un* amoureux *en cheveux gris.* Malherbe.

On dit aussi *amoureux* parmi les marins, pour dire *ami*, travaillons mes *amoureux*, dit un Capitaine en commandant la manœuvre aux matelots; c'est-à-dire, mes amis.

Amoureux, euse. adj. Se dit des choses qui sont les instrumens de l'amour, ou qui concernent l'amour. *Amatorius.* Regards *amoureux*. Désirs *amoureux*. Vers, & billets tendres & *amoureux*. Faveurs *amoureuses*.

> *Je hais ces vains Auteurs, qui sous de sens rassis,*
> *S'érigent pour rimer en* amoureux *transis.* Boil.

Secrets *amoureux*. Transports *amoureux*. Les Amans s'occupent de mille riens *amoureux*, pour eux seuls importans. Fonten. On dit poëtiquement: Languir dans l'empire *amoureux*.

> *Fuyez la solitude, elle sert à nourrir*
> *Une* amoureuse *inquiétude.* Corn.

Les Médecins appellent les deux muscles obliques de l'œil, *amoureux*, circulaires & rotateurs, parceque leur mouvement marque de la tendresse ou de la passion.

On dit proverbialement d'un homme qui aime en tous lieux, & dont le cœur est ouvert de tous côtez, que c'est un *amoureux* des onze mille Vierges; & de celui qui n'aime point du tout, qu'il est *amoureux* comme un chardon.

AMOUREUSEMENT. adv. D'une manière amoureuse, tendre, & favorable. *Amanter.* Cet amant regardoit *amoureusement* sa maîtresse. Ce Parasite regarde *amoureusement* les bons morceaux. Le ciel regarde *amoureusement* la tèrre, quand il l'échauffe, & la rend féconde par ses bénignes influences. Et en matière de piété & en parlant d'un amour sainte, Il regardoit *amoureusement* son Crucifix, & le baignoit de ses larmes.

AMOUS. Nom propre. Voyez AMMON.

AMP.

AMPÉLITE. Se dit d'une tèrre, qui se dissout, & se fond dans l'huile; elle sert à teindre les sourcils, ou les cheveux, & à les noircir. *Ampelitis.*

AMPHIARÉES. s. m. & pl. *Amphiaraea.* Nom d'une fête chez les Grecs. Elle se célébroit au temple d'Amphiarée, qui étoit sur le chemin d'Athénes à Oropé.

AMPHIARTROSE, ou AMPHIARTHROSE. subst. f. Terme d'Anatomie. C'est une espéce d'articulation neutre, ou douteuse, que l'on distingue de la Diartrose, parcequ'elle n'a pas un mouvement manifeste; & de la Synartrose, parcequ'elle n'en est pas absolument privée. Telle est l'articulation des côtes avec les vertébres, & celle des os du carpe & du tarse entre eux, laquelle tenant de l'une & de l'autre, est appellée *Amphiartrose*, & par quelques-uns *Diartrose synartrodiale.* DIONIS. Ce mot vient d'ἀμφὶ, deux, & ἄρθρωσις, articulation, comme si l'*amphiartrose* tenoit de deux autres espéces d'articulations.

AMPHIBIE. adj. & s. m. Animal qui vit tantôt dans l'eau, tantôt sur la têrre. *Bestiæ ancipites.* Les crocodiles, les castors, les loutres, les grenoüilles, les tortues, le veau marin, sont des animaux *amphibies.* On a étendu ce mot à des hommes qui vivent longtems sous l'eau. On trouve divers éxemples de ces hommes *amphibies.* Il n'y en a point de plus surprenant que celui d'un Sicilien, que l'on appelloit le *poisson Colas.* Dès sa jeunesse il s'étoit tellement accoutumé à vivre dans l'eau, que son tempérament étoit tout changé; vivant plûtôt à la manière des poissons, qu'à la manière des hommes. KIRKER. Les Paravas qui font la pêche des perles sont en quelque sorte *amphibies.* Voyez au mot PLONGEUR.

Ce mot vient du Grec, où il signifie, *Vie en deux manières*, ou *en deux endroits.*

AMPHIBLESTROÏDE. s. f. *Tunica Retina*, ou *Retiformis.* C'est une tunique de l'œil, qui est molle, blanche, & glaireuse. Elle s'appelle par les Grecs ἀμφιβληστροειδὴς χιτὼν, *Tunique amphiblestroïde*, parceque si on la jette dans l'eau, elle ressemble à un filet. Ce mot est composé d'ἀμφίβληστρον, qui vient d'ἀμφὶ, *circùm*, & de βάλλω, *jacio*; & signifie une espéce de filet à jetter dans l'eau pour prendre du poisson; & de εἶδος, *forme.* On appelle ainsi cette tunique de l'œil, parceque elle est tissuë en forme de filet, ou de réseau. Elle sort du centre du nerf optique, & est composée de la substance medullaire de ce nerf, & s'étendant sur l'humeur crystalline, elle va aussi loin que le ligament ciliaire, ou les ligamens des paupières. Parceque cette membrane est blanche & d'une substance moëlleuse, il semble qu'elle parte de la substance moëlleuse & fibreuse du nerf optique, ensorte qu'elle ne soit rien autre chose qu'une éxtension des fibres de ce nerf, lequel s'assemble là en un corps rond, & semblable à un filet ou réseau dans sa configuration. Cette tunique semble être le principal organe de la vûë, elle reçoit les espéces visibles dans le fond de l'œil, de la même manière qu'une feüille de papier blanc reçoit dans une chambre bien fermée celles qui entrent par un petit trou, qu'on a laissé ouvert. HARRIS.

AMPHIBOLOGIE. s. f. Terme de Grammaire. C'est un vice du discours qui le rend ambigu & obscur, & qui le peut faire interpréter en divers sens. *Amphibolia.* Il s'entend plus particuliérement de la phrase, que des mots. Cet homme ne veut pas qu'on l'entende, il fait de grandes *amphibologies* qui aboutissent à rien. C'est une *amphibologie* que la réponse que Pyrrhus reçut de l'Oracle, qu'il avoit consulté sur la guèrre qu'il avoit dessein de faire aux Romains, & qui lui répondit par ce vers,

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.

L'*amphibologie* consiste en ce que *te* & *Romanos* peuvent être également nominatif & cas: la langue Françoise, qui énonce toûjours les choses d'une manière naturelle, n'a point de ces sortes d'*amphibologies*, mais elle en peut avoir dans ses relatifs; par éxemple, *le Père du soldat que vous avez vû.* Le *que*, suivant la Grammaire, se rapporte au dernier, c'est-à-dire, à *soldat*, & selon l'intention de celui qui parle, il se rapporte souvent au premier, *le pere:* quand des deux noms il y en a un de genre féminin, & l'autre de genre masculin, si le relatif se rapporte à celui qui est de genre féminin, on évite l'*amphibologie*, en mettant *laquelle*, au lieu de *que*, ou de *qui*; par éxemple, *la mère d'un tel laquelle parla*, au lieu de *la mère d'un tel qui parla.* Quand le verbe est au prétérit défini l'*amphibologie* est ôtée par le participe qui avec le verbe être compose ce prétérit, & alors il n'est pas nécessaire de se servir du relatif *laquelle*, qui ne fait pas un bel effet dans le discours; par éxemple, *la mere d'un tel que vous avez vûe*, le *que* est déterminé par le participe *vûe*, & se rapporte au mot *mere.* S'il n'y avoit rien qui ôtât l'*amphibologie*, il faudroit dire *laquelle*, parceque la clarté est la première & la plus essentielle qualité du discours, puisque les hommes ne parlent que pour se faire entendre.

On ne dit point cependant en Grec ἀμφιβολος, ni ἀμφιβολογία, si ce n'est dans un Grec barbare, & ainsi le mot Latin *amphibologia*, d'où l'on a formé en François *amphibologie*, n'est point véritablement Latin. Ceux qui parlent bien disent *amphibolia* en Latin. Erasme néanmoins s'est servi du mot Latin *Amphibologia*, mais il n'est pas à imiter en cela.

AMPHIBOLOGIQUE. adj. masc. & fém. Qui contient de l'amphibologie, & ne se dit que des discours, & des paroles. *Ambiguus, anceps.* Cette phrase, cette construction, est *amphibologique.*

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière amphibologique. *Ambigue.* Tous ces mots viennent du Grec ἀμφίβολος, qui signifie, *ambigu*, & λόγος, *discours.*

AMPHIBRANCHIES. s. m. & pl. Ce sont les espaces qui sont autour des glandes des gencives, qui humectent la trachée artère & l'estomac. HARRIS. Ce mot vient d'ἀμφὶ, *autour*, & βράγχια, qui se prend quelquefois comme βρόγχος, pour le gosier, la gorge.

AMPHIBRAQUE. adj. Teme de poësie Latine & Grecque: c'est le nom d'un pied de trois syllabes, dont la première & la dernière sont bréves, & celle du milieu est longue, comme *amare. Amphibrachius.* Ce mot vient d'ἀμφὶ, *circùm, tout autour*, & de βραχὺς, *brevis, bref.* C'est comme si l'on disoit que ce pied est bref tout autour, & long dans le milieu.

AMPHICTYON. subst. m. Membre du Corps, ou Assemblée des *Amphictyons. Amphictyon.* Les *Amphictyons* étoient les Deputez des villes & des peuples de la Gréce qui représentoient la nation, avec un plein pouvoir de concerter, de résoudre, & d'ordonner ce qui leur paroissoit convenir aux avantages de la cause commune. C'étoit à peu près ce que l'on appelle en Hollande les États Généraux, ou plûtôt ce que l'on nomme en Allemagne la Diéte de l'Empire. *Amphictyones.* Il y avoit plusieurs sortes d'*Amphyctions.* Les plus anciens instituez par Amphictyon, troisiéme Roi d'Athénes, à dessein de lier plus étroitement les Grecs, & d'en former un corps, dont l'union imprimât du respect & de la terreur aux Barbares, s'assembloient deux fois l'année aux Thermopiles dans le temple de Cerès, bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Asope. TOURREIL. C'est de cet *Amphictyon* leur Instituteur, que ceux-ci, & de ceux-ci que les autres ensuite prirent leur nom. Pausanias dans l'énumération des dix peuples qui composoient l'Assemblée des *Amphictyons*, ne compte que les Ioniens, les Dolopes, les Thessaliens, les Æinianes, les Magnetes, les Maléens, les Phthiotes, les Doriens, les Phocéens, & les Locriens voisins de la Phocide. Il ne parle point des Achéens, des Éléens, des Argiens, des Messeniens, des Éoliens, ni de beaucoup d'autres. TOURR. On trouve encore le nom des peuples admis dans cette assemblée dans l'Oraison d'Æschine *de falsa legatione.* Toute la Gréce relevoit de ce Tribunal, & il décernoit toutes les récompenses & les peines. Les nouveaux *Amphictyons*, qu'Acrisius institua sur le modéle des premiers, s'assembloient aussi deux fois l'année dans le temple de Delphes, & avoient une inspection particulière sur ce temple. Les uns & les autres s'appelloient indistinctement Ἀμφικτύονες, Πυλαγόραι, Ἱερομνήμονες; & leur assemblée Πυλαία. Rome dans sa plus haute splendeur ne supprima pas l'assemblée des *Amphictyons.* Auguste y donna droit de séance à la ville de Nicopolis, qu'il fit bâtir après la bataille d'Actium; mais ils n'avoient plus qu'un vain titre qui peu à peu s'anéantit. Strabon même assure Liv. IX. que de son tems ils ne s'assembloient plus. Au reste, Androtion dans Pausanias Liv. X. par une raison d'étymologie arbitraire veut qu'originairement les *Amphictyons* s'appellassent *Aphictyons*, & que le tems ait ajouté une lettre à leur nom. Anaximénes & le Scholiaste de Thucidide par la même raison les nomment *Amphictyons.* Moi tout uniment j'aime mieux croire, sur la foi de Théopompe, qu'ils prirent & portèrent le nom de leur Fondateur, le Roi Amphictyon. TOURR. Philippe fut aggregé au corps des *Amphictyons*, & déclaré Chef de la Ligue sacrée, & depuis ce temslà il présidoit au jeux Pythiques instituez par les *Amphictyons.* ID. Les *Amphictyons* avoient dans les jeux Pythiques le titre de Juges, ou d'Agonothétes. Philippe, nouvel *Amphictyon*, exerça tous leurs droits, & joüit de tous leurs priviléges. Il en abusa même dans la suite, & y présida par Procureur. ID. Le même Auteur dit dans sa préface p. 81. qu'ils s'assembloient tantôt aux Thermophyles & tantôt à Delphes.

AMPHIDÉE. subst. m. *Amphydeum.* Terme d'Anatomie. Dans quelques Auteurs c'est le haut de la bouche de la matrice. HARRIS.

AMPHIDROMIE. s. f. Fête du Paganisme. *Amphidromia.* On la célébroit le cinquiéme jour après la naissance d'un enfant. C'étoit une réjoüissance qui se terminoit par un festin, où le pére convoquoit sa famille, & ses amis. Il semble qu'il faudroit dire *Amphidromies*, pluriel; car ce nom est purement Grec, & en Grec il est pluriel, Ἀμφιδρόμια, aussi bien que presque tous les autres noms de fetes. Voyez sur cette fete Meursius, *Animad. miscell. Liv. III. art.* 33. & *de fer. Græc.*

AMPHIMACRE. s. m. Terme de poësie Grecque & Latine. C'est le nom d'un pied de trois syllabes, dont la premiere & la derniere sont longues, & celle du milieu bréve, au contraire de l'amphibraque. *Prævident*, *Omnium*, *Castitas*, sont des *amphimacres*. Ce mot est Grec, composé d'ἀμφὶ, autour, & μακρὸς, long; parceque les extrémitez de ce pied sont longues.

AMPHIPOLES. s. m. Archontes, ou Magistrats de Syracuse. *Amphipoles*. Ils furent établis par Timoleon en la 109ᵉ Olympiade, après qu'il eut chassé Denys le Tyran. Ils ont gouverné Syracuse pendant plus de 300 ans. Diodore de Sicile assure qu'ils subsistoient encore de son tems.

AMPHIPROSTYLE. s. m. Temple des Anciens qui avoit 4 colonnes à la face de devant, & quatre à celle de derriere. *Amphiprostylos*. Il vient du Grec ἀμφὶ, *de côté & d'autre*, πρὸ, *devant*, & στῦλος, *colonne*.

AMPHISBENE. s. m. Serpent à deux têtes, qui mord par la tête & par la queuë. *Amphisbæna*. On dit qu'il s'en trouve dans les deserts de Lybie, & il est le symbole de la trahison.

Quelques-uns mettent l'*Amphisbene* au rang des lézards. Aëtius dit que la *Scytala* & l'*Amphisbene* sont semblables; que ces animaux ne vont point en amenuisant, & sont aussi gros d'un côté que d'autre, desorte qu'il est difficile de connoître où est leur tête. L'*Amphisbene* va en avant & en arriere; ce qui n'est point en l'autre. Leurs piqûres, quoique venimeuses, ne sont pas mortelles, mais sont comme celles des guêpes. On l'appelle autrement *Ennoye*, ou *Enny*: en Latin *cæcilia* & *amphisbæna*, qui vient de ἀμφὶ, & de βαίνω, *je marche*, comme serpent marchant des deux côtez, car on lui attribuë deux têtes: & ce qui a donné occasion à cela, c'est que sa figure est toute semblable à celle des vers de terre, dans lesquels il est fort difficile de distinguer la tête d'avec la queuë.

Il y a des scolopendres qui sont aussi de ce genre. Voyez *Scolopendre*. On s'en sert dans le Blason, & quelquefois on le confond avec l'*amphistere*, quoiqu'il en soit fort different. Quand on ouvrit le tombeau de Chilpéric à Tournay, on y trouva des abeilles, & des figures de serpens *amphisbenes*, ou a deux têtes.

L'*Amphisbene*, avec ce mot, *Mordet utrimque*, est la devise d'un Satyrique qui déchire les autres par ses discours & par ses écrits.

AMPHISCIEN. Terme d'Astronomie & de Géographie. *Amphiscii*. On nomme ainsi les peuples qui habitent la Zone torride, parcequ'ils ont l'ombre tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, tantôt au Septentrion, & tantôt au Midi. Ce mot vient du Grec ἀμφὶ, & de σκιά, *ombre*.

AMPHISMELE. s. f. *Amphismela*. Terme d'Anatomiste. C'est un instrument dont on se sert dans la dissection des os. HARRIS.

AMPHISTERE. s. m. Serpent, ou dragon qui a deux ailes, & qui est souvent representé dans les armoiries. *Amphistera*. Ce mot vient du Grec ἀμφὶ, qui signifie *autour*, & de πτέρα, qui signifie *aile*.

AMPHITHÉATRE. s. m. Bâtiment spatieux, rond, ou ovale, dont l'arene étoit de divers rangs de siéges, disposez par degrez, avec des portiques au dedans & au dehors. *Amphitheatrum*. Chez les Anciens il étoit destiné à donner des spectacles au peuple; comme les combats des Gladiateurs, ou des bêtes féroces. Le Théâtre étoit construit en forme de demi cercle plus la quatrième partie du diamétre. Et l'*amphithéâtre* étoit un double théâtre, ou deux théâtres joints ensemble. Ainsi l'axe de l'*amphithéâtre* avoit de long un diamétre & demi. Voyez Philand. ch. II. Liv. V. de Vitruve, Albert Liv. VIII. ch. 8. & les antiquit. de Nimes par J. Poldo ch. 24. On voit encore des *Amphithéâtres* à Rome, à Nimes, &c. L'*Amphithéâtre* de Vespasien, appellé le Colisée, & celui de Vérone en Italie, sont les plus célébres de l'antiquité. Un Gladiateur prenoit conseil dans l'*Amphithéâtre*, & se déterminoit sur la mine & sur la contenance de son ennemi BALZ. Pline rapporte que Curion dressa un *Amphithéâtre* qui tournoit sur de gros pivots de fer; de sorte que du même *Amphithéâtre* on pouvoit en faire, quand on vouloit, deux théâtres differens, sur lesquels on representoit des piéces toutes différentes. Voyez Juste Lipse dans le traité qu'il a fait de l'*Amphithéâtre*, Thom. Demster *Antiq. Rom.* Liv. V. ch. 5. Ant. Frisius *de Arte Gymn.* Liv. III. ch. 4.

AMPHITHÉATRE de Comédie, en France, se dit d'un lieu élevé vis-à-vis du théâtre, d'où l'on voit commodément la Comédie: il est au dessous des loges, & plus haut que le partèrre.

On appelle aussi *Amphithéâtre*, des échafauts élevez par degrez, qu'on dresse dans les lieux où on doit faire de grandes cérémonies, afin d'y ménager de la place pour plus de spectateurs.

On dit aussi d'une colline qui s'éleve doucement, & en rond, qu'elle s'éleve, qu'elle se courbe en *amphithéâtre*.

Ce mot vient d'ἀμφὶ, autour, & θέατρον, *theatrum*, lequel vient de θεάομαι, *contemplor*, pour dire, qu'un *Amphitheatre* est un lieu d'où l'on peut voir de tous côtez.

AMPHITRITE. s. f. *Amphitrite*. Nom propre d'une Déesse des anciens Grecs & Romains. Elle etoit fille de Nerée & de Doris, selon Hésiode Theog. v. 243. femme de Neptune, là même v. 930. *Claud. de Rapt. Proserp. v.* 103. C'est pour cela que les Poëtes la font Déesse de la mer, & qu'en Poësie on prend quelquefois *Amphitrite* comme Neptune pour la mer. Comme dans Ovide Metam. Liv. I. v. 13. Catull. Argon. Ép. 65. v. 5. & Dion. Perieg. v. 53. Elle eut de Neptune un fils nommé Triton Hésiod. Theog. v. 930. Ce nom semble venir d'ἀμφὶ, *circùm*, & τρίβω, *tero*, de ce que la mer environnant la terre la ronge tout autour; ou bien d'ἀμφὶ, & de τρεῖν, qui signifie épouvanter, parceque la mer épouvante. C'est l'opinion d'Hesychius, de l'Etymologiste, & de Tzetzes, ou du Scholiaste d'Hésiode. *Amphitrite* est représentée sur des médailles de Corinthe devant Neptune. Elle tient un petit enfant, qu'elle presente à ce Dieu; & Pausanias dit qu'il y avoit à Corinthe une statue d'*Amphitrite* dans le temple de Neptune. *Vaill. Colon. T. p.* 201. M. Spanheim p. 253. de la derniere édit. prétend qu'elle est souvent représentée comme une Syrène, c'est-à-dire, tout le haut du corps jusqu'à la ceinture semblable à une femme, & pour le bas au lieu de deux jambes deux queues de poisson.

AMPHORE. s. f. Sorte de mesure des choses liquides, qui étoit en usage chez les Romains. *Amphora*. Chaque *amphore* tenoit trois boisseaux. Les vaisseaux qu'il étoit permis à chaque Sénateur d'avoir au nombre de deux pour son usage particulier, furent reglez du tems de la République à 300 *amphores*, & par Auguste à 1000 *amphores*. DE LA MAR.

AMPLE. adj. m. & f. Qui est grand & étendu. *Amplus*. Ils se sont battus dans une *ample* & vaste campagne. Ce bâtiment n'est pas assez *ample* pour loger le train du maître. Ce pourpoint, ces manches, sont trop *amples*, trop larges. On lui a donné une *ample* collation, pour dire, fort grande.

AMPLE, se dit figurément en Morale, & des choses spirituelles. Le pouvoir qu'on donne à des Plénipotentiaires ne sçauroit être trop *ample*. Cette Bulle contient des priviléges fort *amples*.

AMPLEMENT. adv. D'une maniére fort ample. *Fuse*, *latèque*, *ample*. Il a *amplement* répondu à toutes les objections qu'on lui a faites. Nous parlerons plus *amplement* de cette affaire une autre fois.

AMPLIATIF. adj. m. *Amplians*. On appelle indults *ampliatifs*, les indults que le Pape augmente en y ajoûtant quelque nouvel avantage.

AMPLIATION. s. f. Terme de Finance. *Exemplum*, *exemplar*. C'est le double qu'on retient d'une quittance; ou autre acte dont on a besoin pour en faire apparoir, ou le produire en divers endroits.

Lettres d'*ampliation*, en termes de Chancelerie, sont des lettres qu'on obtenoit ci-devant pour articuler les moyens omis dans les lettres de Requête civile, qu'on avoit auparavant impetrées. Par l'Ordonnance de 1667. elles sont abrogées, & il est dit que ces moyens seront articulez par une simple requête.

AMPLIER. v. act. Terme de Palais, Differer. *Amplier* le terme d'un payement. *Ampliare præfinitum solvendo debito tempus*.

AMPLIER un criminel; c'est differer son jugement. *Ampliare reum*.

AMPLIER un prisonnier, C'est lui donner dans sa prison plus de liberté qu'il n'en avoit; le tenir moins resserré qu'il n'étoit. *Custodiam facere liberiorem*.

AMPLIFICATION. s. f. *Amplificatio*. Terme de Rhétorique. C'est une partie du discours, ou de l'oraison, dans laquelle, & par laquelle on aggrave un crime, on augmente une loüange, on étend une narration, & l'on excite les mouvemens qu'il convient dans l'ame de l'auditeur. La premiére partie est l'argumentation, qui comprend les preuves, & la seconde est l'*amplification*, qui les étend, & les pousse: toutes deux appartiennent à l'invention, qui est le premier devoir de l'Orateur. L'*amplification*, dit Cicéron, dans les partitions oratoires, est une espéce d'argumentation véhémente. C'est, dit-il, encore une sorte affirmation qui persuade en excitant les mouvemens de l'ame. L'*amplification* est un des moyens qui contribuënt au sublime. LONGIN. L'*amplification* se peut diviser en un nombre infini d'espéces; mais l'Orateur doit sçavoir que pas une de ces espéces n'est parfaite de soi, s'il n'y a du grand & du sublime; si ce n'est lorsqu'on cherche à émouvoir la pitié, ou que l'on veut ravaler le prix de quelque chose. Partout ailleurs si vous ôtez à l'*amplification* ce qu'elle a de grand, vous lui arrachez, pour ainsi dire, l'ame du corps. ID. Les Maîtres de l'éloquence appellent l'*amplification* l'ame du discours. Longin blâme ceux qui la définissent, un discours qui donne de la grandeur aux choses. Car, dit-il, cette définition peut convenir tout de même au sublime, au pathétique, & aux figures; puisqu'elles donnent toutes au discours je ne sçai quel caractère de grandeur. Le sublime consiste dans la

la hauteur, & l'élevation ; au lieu que l'*amplification* consiste aussi dans la multitude des paroles. Le sublime se trouve quelquefois dans une simple pensée ; mais l'*amplification* ne subsiste que dans la pompe & dans l'abondance. L'*amplification* donc, pour en donner une idée générale, est un accroissement de paroles, que l'on peut tirer de toutes les circonstances particuliéres des choses & de tous les lieux de l'oraison, qui remplit le discours, & le fortifie en appuyant sur ce qu'on a déja dit. Ainsi elle diffère de la preuve, en ce qu'on employe celle-ci pour prouver la question, au lieu que l'*amplification* ne sert qu'à étendre & à exaggérer. Rien n'est plus contraire à l'éloquence qu'une *amplification* puérile, vuide de pensées, & qui ne consiste que dans un vain appareil de mots entassez les uns sur les autres. La bonne *amplification* est un amas de pensées, qui enchérissent toutes les unes sur les autres, & qui sont soutenuës d'expressions vives, fortes, & convenables au sujet.

On se sert aussi de ce terme hors de la Rhétorique, où on l'applique à tous les discours, & les narrations même ordinaires, quand on grossit, qu'on augmente les choses. Il y a de l'*amplification* à cette nouvelle ; il se prend alors pour exaggération.

On appelle encore *Amplification*, le discours amplifié. On éxerce les écoliers à faire des *amplifications* au Collége. Pour faire une bonne *amplification*, il faut que le discours s'éléve par degrez, ensorte qu'un mot enchérisse sur l'autre : autrement l'*amplification* est languissante, & n'a plus ni force, ni mouvement. Boil. Longin dans son traité du sublime ch. IX. & X. Cicéron dans ses *Partitiones Oratoriæ n.* 27. & 53. & le P. Caussin, dans tout le V^e Liv. de son *Eloquentia sacra & profana*, ont traité de l'*amplification*.

AMPLIFICATEUR. s. m. Celui qui amplifie, & qui aggrandit les choses au delà de ce qu'elles sont. *Amplificator*.

AMPLIFIER. v. act. Étendre, augmenter. Il ne se dit qu'au figuré. *Amplificare*. Il *amplifie* toutes les histoires qu'il rapporte. Il a *amplifié* son livre de divers Traitez. Il a *amplifié* cette action par toutes les circonstances qui la peuvent aggrandir.

AMPLISSIME, est une qualité dont on honore quelques personnes en leur parlant, particulièrement chez les étrangers, & dans les Colléges. *Amplissimus*.

AMPLITUDE ORTIVE. s. fém. Terme d'Astronomie. C'est l'arc de l'horison qui se trouve entre le point où s'éléve un astre, & celui du vrai Orient où se fait l'intersection de l'équateur, & de l'horison. *Amplitudo ortiva*. On l'appelle autrement, *Latitude ortive*. L'*amplitude* Occidentale est l'arc de l'horison terminé par le point où l'astre se couche, & le point de l'Occident équinoctial. L'*amplitude* Orientale, ou Occidentale, est appellée *septentrionale*, quand elle est dans la quarte septentrionale ; & *méridionale*, quand elle est dans la quarte méridionale de l'horison. L'*amplitude* Orientale du soleil se nomme *Orient* du soleil, & son *amplitude* Occidentale, *Occident* du soleil.

AMPOULETTES. s. f. plur. Terme de Marine. C'est le poudrier, ou l'horloge à sable, qu'on tient dans la chambre du vaisseau où est la boussole. *Horologium ex arena*.

AMPOULLE. s. f. Terme de Physique. Il se dit de certaines petites bouteilles, ou enflures pleines de vent qui se font sur l'eau quand il pleut. *Bulla*. Il s'en fait aussi dans toutes les autres liqueurs agitées ; & c'est ainsi que se forme l'écume, quand l'ébullition est bien petite.

AMPOULLE, se dit aussi de ces petites vessies, ou élévations qui se font sur la peau, & qui sont pleines d'eau, ou de pus. *Tumor*. Il lui est venu des *ampoulles* par tout le corps.

On appelle *la Sainte Ampoulle*, certaine petite bouteille venuë du ciel, où il y a de l'huile qui sert à sacrer les Rois de France, laquelle on garde bien dévotement en l'Abbaye de saint Rémi de Rheims. *Sacra Ampulla*. Hincmar Archevêque de Rheims, qui vivoit du tems de Charles le Chauve, rapporte en la vie de saint Rémi qu'une colombe blanche l'apporta du Ciel en son bec, lorsque les saintes Huiles lui manquoient, à cause de la foule qu'il y avoit auprès des fonts baptismaux ; qu'elle disparut aussitôt, que cette huile parfuma toute l'Eglise, & que le Roi Clovis en fut batisé. Il y a eû un beau Traité Apologétique de la *Sainte Ampoulle*, fait par Aléxandre le Tenneur contre Jacques Chifflet, imprimé en 1652. Voyez Du Cange au mot *Ampoulle*, Aimoin Liv. I. ch. XVI. Flodoard, *Hist. Remens. Liv. I. ch. XIII. Annales Bertinienses au Ch.* 868. Gaguin du Haillan *Liv. III. Rerum Gallicar.* le P. Sirmond sur la Lettre d'Avitus, *Conc. Gall. T. I. ad an.* 446. *p.* 1268. *Morus de sacris unctionibus*, Le Sueur Calviniste, Hist. de l'Emp. & de l'Église à l'an de JESUS-CHRIST 496. les notes du P. Ruynard sur Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* Liv. II. ch. XXI. Gaguin, Hincmare, & Aimoin, disent aussi que Clovis institua un Ordre de Chevaliers de la sainte *Ampoulle*. Joseph de Michieli, dans son *Tesoro Militar. fol.* 77. & le P. Andrea Mendo Jésuite, *De ordinib. militar. fol.* 16. & Bernardo Giustiniani, *Hist. dell'origine de Cavallieri Ch.* VI. en parlent aussi. Ce dernier dit, que les Auteurs ne disent point l'année que cet Ordre fut institué ; mais qu'il est aisé de juger que ce fut dans la solemnité de son baptême que Clovis l'institua, & par conséquent l'an 485. de JESUS-CHRIST ; qu'il voulut que les Chevaliers s'appellassent *Chevaliers de saint Rémi* ; qu'ils ne pussent être plus de quatre ; que leur fonction fût d'assister l'Évêque lorsqu'il porte la sainte *Ampoulle*, & qu'ils n'ont point de bannière particulière, parceque la dignité de leur fonction suffit pour les distinguer parmi tous les autres Chevaliers. Ces quatre Chevaliers sont les Barons de Terrier, de Belestre, de Senestre, & de Louversy. Ce même Auteur remarque dans sa seconde édition, que ces Chevaliers n'étant que quatre, ils ne peuvent passer pour un Ordre militaire. Une description des Ordres militaires imprimée à Paris en 1671. dit, qu'ils ont une Croix dont le tronc & les branches sont triangulaires, avec quatre fleurs de lis dans les angles, & sur le tronc de laquelle on voit au centre la sainte *Ampoulle* soutenuë d'une main par dessous, & dessus un S. Esprit en forme de colombe. Tout cela certainement n'est pas plus du tems de Clovis que le nom de Chevaliers de S. Rémi.

Ce mot, *Ampoulle*, vient du Latin *ampulla*, qui signifie une bouteille qui a un cou long & étroit. C'étoit autrefois un vaisseau où on gardoit le vin servant à l'autel. C'étoit aussi celui où on gardoit l'huile, & le saint Chrême pour les Catéchuménes, & les malades.

AMPOULLÉ, ÉE. part. qui se dit d'un stile vicieux, & rempli mal à propos de plusieurs grands mots, & magnifiques. *Tumidus, inflatus*. Des vers *ampoullez*. Un discours *ampoullé*.

AMPOURDAN, ou AMPURDAN. Mais prononcez *Ampourdan*. s. m. Petit païs de la Catalogne, dont la capitale est Ampurias, de laquelle il a tiré son nom. *Ampuriensis ager*, ou *Emporiensis*, ou *Emporitanus tractus*. Dans l'usage, on dit le *Lampourdan*, ou *Lampourdan*, par une corruption manifeste, qui du nom & de l'article *en* a fait un nouveau nom.

AMPURIAS. s. f. *Empuriæ, Ampuriæ*. Capitale du Lampourdan. On l'a nommé aussi *Emporium*, & c'est de là qu'est venu son nom, parceque c'est un port sur la méditerranée, & que c'étoit un abord de marchands.

AMPUTATION. s. fém. Terme de Chirurgie. Retranchement d'un membre qui se fait avec le fer. *Amputatio*. On ne peut guérir cette playe ; il faut faire l'*amputation* du bras. En Justice on punit comme une espéce de meurtre, les playes faites par *amputation* de membres.

A M S.

AMSDORFIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de secte d'hérétique Protestant du XVI^e siécle, disciple d'Amsdorf. Les *Amsdorfiens*, dit Sanders *her.* 186. enseignoient que les bonnes œuvres étoient pernicieuses au salut ; cependant d'autres prétendent qu'à la vérité Amsdorf l'enseigna, mais que ses disciples l'abandonnèrent en ce point. Les *Amsdorfiens* étoient Confessionistes rigides. Voyez encore Prateole au mot Amsdorf.

AMSTERDAM, ou AMSTELDAM. s. f. *Amstelodamum, Amsterodamum, Amstelredamum*. Ville & port de mer en Hollande. Ce n'étoit qu'un Château sur la rivière d'Yam, lequel appartenoit aux Seigneurs d'Amstel, dont il prit son nom. Quelques Pêcheurs s'établirent autour du Château, en firent un bourg, qui grossit peu à peu par le commerce de la pêche. Gisbert d'Amstel, l'un des conjurez contre Florent V. Comte de Hollande, après son retour y fit bâtir des ponts, des tours, & apparemment une chaussée, & ce bourg commença à s'appeller *Amsteldam*, du mot *dam*, qui signifie *chaussée*, & du nom des Seigneurs du Château, *Amstel*. Ainsi *Amsteldam* est proprement son nom ; mais l'usage est de dire *Amsterdam*. Elle ne fut entourée de murailles qu'en 1480. Depuis ce tems là *Amsterdam* est une ville, & a toujours crû jusqu'au point que nous la voyons. C'est aujourd'hui une des villes du monde des plus riches & des plus marchandes. Mais c'est une tache pour une ville si célèbre, dit un Auteur imprimé à la Haye en 1698. que d'être le receptacle de toutes les religions. Sa longitude est 26^d. 34'. & sa latitude 52. 30. *Amsterdam* fut pris en 1578. par Guillaume de Nassau après un long siége. *Amsterdam* porte d'or au pal de gueule chargé de trois sautoirs d'argent. le P. Menestrier remarque très-bien que ce pal signifie la chaussée d'Amstel, & les trois sautoirs marquent les levées & les digues. Par une concession de l'Empereur Maximilien, de l'an 1490. ces armes sont timbrées d'une couronne impériale.

NOUVELLE AMSTERDAM. *Novum Amstelodamum*. C'est une ville de l'Amérique septentrionale à l'embouchure du fleuve du Nort.

Il y a encore cinq Isles auxquelles on a donné le nom d'*Amsterdam*. L'une est dans la mer glaciale, près des côtes du Spitsberg. Une autre

autre dans l'Asie, entre les Isles du Japon & Formose. Une troisiéme dans la mer Pacifique, entre l'Isle Salomon & les côtes du Pérou. La quatriéme est dans l'Océan Indien, entre la nouvelle Hollande au levant, & l'Isle de Madagascar au couchant. Enfin, la cinquiéme est dans l'Asie, près de la côte Orientale de l'Isle de Ceilan. Les Hollandois y ont un fort, qu'ils nomment *Amsterdam*.

A M U.

AMULER. Terme de Marine. C'est peser sur la voile & sur le bord vers le vent. Voyez A M U R E R.

AMULETTE. s. m. Médicament composé de simples. On prétend qu'en l'attachant au col, il guérit ou préserve de divers maux. *Amuletum*. Il y a des *amulettes* mystérieux, qui consistent en caractères, & en paroles qui servent à éloigner les maux, & à en garentir. Pline en fait souvent mention. Les superstitieux se chargeoient souvent de ces sortes d'*amulettes*.

Le mot d'*amulette* vient du Latin *amuletum*, ou plûtôt *amoletum*, *amolimentum*; c'étoit un remède superstitieux contre les maladies, nous dirions en nôtre langue un *préservatif*. Les Grecs appellent ces sortes de remédes φυλακτήρια, περίαπτα, ἀπολυτίσματα, περιίδρύματα, περιάμματα, βρέβια.

Le Concile de Laodicée défend aux Ecclésiastiques de porter de ces *phylactères*, ou *amulettes*, sous peine d'être dégradez. S. Chrysostôme en parle dans quelques-unes de ses homélies sur S. Paul, & il les regarde comme une espèce d'idolatrie, ne pouvant souffrir que les Chrétiens se servissent d'*amulettes* pour guérir les maladies, quoiqu'ils crussent ne point pécher, sous prétexte qu'ils ne faisoient autre chose que d'invoquer le nom de Dieu. S. Jérôme n'est pas plus favorable aux *amulettes* dans son Commentaire sur le chap. 23 de S. Matthieu, où il condamne de superstition tous les *phylactères* des Juifs, bien qu'ils fûssent d'une autre nature que les *amulettes*. Il prend de-là occasion de rejetter comme superstitieuse une coûtume qui étoit de son tems parmi le simple peuple, surtout parmi les femmes, qui portoient à leur col de petites parties des Evangiles, du bois de la Croix, quelques-autres choses semblables, faisant paroître en cela plus de zéle que de véritable piété. *Hoc apud nos*, dit ce Saint Docteur, *superstitiosæ muliercula in parvulis Evangeliis & in crucis ligno & istiusmodi rebus quæ habent quidem zelum Dei, sed non juxta scientiam, usque hodie factitant.* Voyez Kirker, *Oed. Ægyp. Clas. XI. chap.* 4. *Tom. II. pag.* 445 & suiv. & dans le troisiéme Tome pag. 219, 335, 470, 518, 528, 564, &c.

AMURCA. s. f. Terme de Pharmacie. Médicament fait de la lie des olives. *Amurca*. Il est astringent.

AMURÉES. s. f. Nom d'un certain Ordre de Religieuses resserrées étroitement, & enfermées de hautes murailles. *Amurées* a été dit pour *emmurées*. MÉNAG.

AMURÉES, n'est point un Ordre de Religieuses. Il y a à Roüen un Couvent de Religieuses de S. Dominique qu'on appelle les *Amurées*, ou *Emmurées*; je crois qu'on leur a donné ce nom, parce qu'elles sont enfermées *intra muros*, quoique cela ne les distingue pas maintenant des autres Religieuses, qui toutes sont *Amurées* dans le même sens: peut-être que celles de Roüen ne l'ont pas été toûjours, & qu'on n'a commencé à les nommer *Amurées*, que lorsqu'elles furent bâties, & enfermées. Quoi qu'il en soit, il n'y a point d'Ordre de Religieuses qui s'appellent *Amurées*. C'est une maison particulière, & non pas un Ordre.

AMURER, ou AMULER. v. act. Terme de Marine. C'est bander, & roidir les coüets, ou cordages qui tiennent au point d'enbas des pacfis, ou grandes voiles. *Pedem veli stringere*. On dit, *Amurer* tout bas; lorsque l'on *amure* le plus bas qu'il est possible pour aller au plus près du vent, ou pour aller vent largue.

AMURES. s. f. Terme de Marine. Ce sont des trous pratiquez dans le platbord d'un vaisseau & dans la gorgère de l'éperon, pour y arrêter les cordages qui servent à bander les voiles. *Pes veli*. Les *amures* des voiles d'étay, sont de simples cordes. Les *amures* de la grande voile s'appellent *dogues d'amures*. L'*amure* d'une voile est son étroit, ou la manœuvre qui sert à l'amurer. L'*amure* d'artimon, est un palanquin, ou quelquefois une corde simple. L'*amure* à basbord ou à stribord; c'est à droit ou à gauche.

AMUSEMENT. s. m. Occupation qui sert à passer le tems; tout ce qui occupe ou qui distrait quelqu'un; galanterie, badinage. *Occupatio ludicra, levis, jocosa*. La Poësie est un agréable *amusement*. Il ne faut pas joüer par avarice; mais par *amusement*, pour passer le tems. Un simple *amusement* n'a pas la vivacité d'une passion. L A B R U Y. Il y a d'innocens *amusemens*, qui ne divertissent plus dès qu'ils deviennent une nécessité, & qu'on est dans la disgrace. S. É V R. Il est bon d'égayer la tristesse des leçons, & de les déguiser en badinage, & en *amusement*. I D. En Hollande les femmes sont assez sociables pour faire l'*amusement* d'un honnête homme; & trop peu animées pour en troubler le repos. B. R A B. Vous pourriez avoir de ces *amusemens* galans, qui sans avoir les inquiétudes de l'amour, s'élevent pourtant au dessus de la tiédeur. S. É V R. Une coquette peut avoir plusieurs *amusemens*. L A B R U Y. C'est-à-dire, plus d'une galanterie.

Soins de ma Bergerie, amusemens *utiles!*
Vous n'êtes pas touchans; mais vous êtes tranquilles. FONTEN.

Un Lecteur sage fuit un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement. B O I L.

Une Ballade présentée à Monseigneur, après le Camp de Compiégne, commence ainsi:

Je viens, Monseigneur, hardiment
Célébrer vôtre bien-venuë,
Et le guèrrier amusement,
Où les Princes si galamment
Passérent Bellone en revûë:
Vous agréerez mon compliment,
Et ma Muse en est prévenuë;
Mais s'il en arrive autrement,
Un peu de honte est bien-tôt bûë.

Le jeu ne convient nullement à un homme qui fait profession de piété, & il ne doit pas s'en faire ni un *amusement*, ni une affaire, ni un plaisir. A B. D E L A T R. Il ne faut penser qu'à Dieu, & laisser le monde pour ce qu'il est; soyez seur que tout y est, ou crime, ou affaire, ou *amusement*. I D.

AMUSEMENT, est aussi une sorte de diversion. *Distractio*. C'est un *amusement* qu'il donne à sa douleur. Il y a de certains chagrins auxquels on ne peut donner d'*amusemens*.

Nôtre esprit, malgré nous, se répand au dehors,
Et sur d'autres objets cherche à porter sa vûe:
De-là viennent ces jeux, ces divertissemens,
Que tout le monde cherche avec des soins extrêmes,
Et qui ne sont au fond que des amusemens,
Dont tous les divers changemens
Sçavent nous empêcher de penser à nous-mêmes. DE VALINC.

A M U S E M E N T, est aussi une espéce de tromperie, pour gagner du tems en faisant de belles promesses, & en donnant de fausses espérances pour ébloüir les gens. *Ludificatio*. Ce créancier est las de tant d'*amusemens*. Tous ces vains *amusemens* m'impatientent; je veux finir.

AMUSER. v. act. Arrêter quelqu'un, badiner, perdre le tems inutilement. *Morari, detinere*. J'ai trouvé un homme qui m'a *amusé* long-tems à me compter son procès. Ce valet s'*amuse* à chaque bout de champ. Voilà un homme qui ne s'*amuse* qu'à la bagatelle, il n'a point de sérieuse occupation. Il ne faut pas s'*amuser* à discourir, quand il faut agir. On a défait les ennemis qui s'*amusoient* au pillage.

Des Princes amoureux d'un indigne repos
Vous pouvez amuser *les prémieres années;*
Mais je dois me hâter de former des Héros
Dont l'Univers attend ses destinées.

A M U S E R, signifie aussi, Tromper, repaître les gens de vaines espérances. *Ludificari*. Les Nobles sont sujets à *amuser* leurs créanciers, en leur promettant de les payer. Ce jeune homme *amuse* cette fille de l'espérance de l'épouser. Ils prétendoient nous *amuser* par des contes en l'air. M O L. On n'*amuse* pas long-tems le monde par les qualitez que l'on n'a point. W I C Q.

Dans un Roman frivole aisément tout s'excuse;
C'est assez qu'en courant la fiction amuse. B O I L.

A M U S E R. Avec le pronom personnel se prend quelquefois en bonne part, & signifie simplement, S'occuper, passer sa vie à quelque chose. *Occupari*. C'est un homme qui s'*amuse* à l'étude; à la Géométrie, à des expériences de Physique; à l'observation des astres.

A M U S E R, se dit aussi au figuré des maux & des passions auxquelles on tâche de faire diversion, en s'éforçant d'occuper son esprit à quelqu'autre chose. *Distrahere, avertere*. On doit dans l'état où il est, faire tout ce qu'on peut pour *amuser* sa douleur, *amuser* son amour. A B L A N C. Un malade *amuse* son chagrin, & se soulage en parlant de ses maux. B E L L.

A M U S E R, se dit proverbialement en ces phrases. On dit, *Amuser* le tapis; pour dire, Perdre le tems en vaines propositions, & ne rien conclurre; s'arrêter à plusieurs circonstances inutiles, sans venir à la question principale. On dit aussi, S'*amuser* à la moutarde;

moutarde ; pour dire, S'arrêter à des choses légères, & ne pas venir aux solides.

AMUSETTE. s. f. Petit amusement; bagatelles qui amusent, qui occupent. *Nugæ*. On ne s'en sert guère qu'en riant, & dans le Comique. Il s'applique à mille bagatelles ; c'est pour lui une petite *amusette*. Il est impossible de vivre sans quelque *amusette*.

AMUSEUR. s. m. Qui amuse, qui trompe par ses délais, ou par ses fausses promesses. *Frustrator*. Défiez-vous de cet homme-là, c'est un *amuseur*, qui ne donne que des paroles.

AMUSOIR. subst. masc. ou AMUSOIRE. s. f. Ils ne sont que dans le stile bas & familier. Ils signifient choses qui amusent & qui occupent. Voyez amusement.

> *Colonnes en vain magnifiques*,
> Amusoirs *des foux curieux*. S. Amant.

Cet homme s'est fait une plaisante *amusoire*.

AMY.

AMYANTE. s. f. Pièrre incombustible, laquelle étant boüillie dans une lessive faite avec de l'indigo, autrement de la guesde, perd les parties qui la rendent aride, & après avoir été battuë sous le marteau, devient si souple, qu'on la peigne, on la file, on l'ourdit, & on en fait de la toile, qui se nettoye quand on la jette dans le feu. *Amiantus*. Elle croit en Chypre, & les Cypriens en faisoient autrefois des voiles. Les Anciens, & sur tout les Brachmanes, s'en servoient pour brûler les corps morts, afin d'en mieux recüeillir les cendres. Dioscoride & Matthiole disent que c'est la même chose que l'*alun de plume*, que les Grecs appelloient ἄσβεστος, c'est-à-dire, *incombustible*; ou ἀμίαντος, c'est-à dire, *inviolable au feu*. Voyez Amiante. Car c'est ainsi qu'il faut l'écrire.

AMYGDALE. Voyez AMIGDALE.

AN.

AN. s. m. ou ANNÉE. s. f. Termes synonymes. Mesure du tems que le soleil, ou la lune, employe pour venir au même point du Zodiaque. *Annus*. L'*année* solaire est de 365 jours, cinq heures, 49 minutes, & 16 secondes. Mr Cassini a donné à l'*année* solaire apparente 365 jours, cinq heures, 49 minutes, cinq secondes; à l'*année* moyenne 365 jours, cinq heures 29′ 12″. C'est précisément l'*année* Grégorienne. Tacquet donne à l'*année* apparente 365 jours, cinq heures, 48′ 45″. Et à la moyenne 365 jours, cinq heures, 48′ 40″. Dans les nouvelles literaires de la mer Baltique 1699. Mars pag. 83. Joachim Tædius donne à l'*année* solaire 365 jours, cinq heures 47′ 50″ 16‴. L'*année* lunaire est de 354 jours, & de 49 minutes, pendant lesquels elle parcourt douze fois le Zodiaque. L'*an* solaire est, ou astronomique, ou civil. L'astronomique est, ou tropique, ou astral. Le tropique, ou naturel, consiste dans le tems que le soleil employe à parcourir le Zodiaque. L'astral est l'espace que le soleil employe à retourner au même astre d'où il s'étoit éloigné. L'*an* civil, ou politique, est la forme de l'*année* que chaque nation a établie pour compter le tems.

Les Astronomes font une autre division de l'*année*. Ils distinguent l'*an planétaire*; l'*an émergent*, l'*an climatérique*. L'*année* planétaire, est le tems qu'une planéte employe à parcourir le Zodiaque par son mouvement propre d'Occident en Orient. Ainsi l'*an* planétaire de la lune est de 27 jours. L'*an* du soleil de Vénus & de Mercure, est de 365 jours. L'*an* de Mars est de deux *ans*; l'*an* de Jupiter de douze *ans*; & l'*an* de Saturne de 30 *ans*. Ces *années* planétaires s'appellent aussi *périodes*. L'*an* émergent, est l'époque où chaque peuple commence à compter ; comme les Grecs par la Ire Olympiade. L'*année* climatérique est l'espace de 7, ou de 9 *ans*, pendant lesquels on prétend qu'il arrive quelque changement dans le tempérament de chaque personne. En particulier à l'égard de l'*année* lunaire on la distingue en *commune*, & *embolismique*. L'*an* lunaire commun est de 354 jours. L'*an* embolisimique est celui où l'on intercaloit un 13e mois lunaire ; ensorte que cette *année* embolisimique étoit de 384 jours.

Les hommes curieux de découvrir la cause de la vicissitude des saisons, s'apperçurent bien-tôt que l'éloignement, ou la proximité du soleil, produisoit cette diversité ; & ils appellèrent *année*, tout l'espace de tems que le soleil employe à parcourir l'intervalle dans lequel il roule sans cesse. Cependant l'on n'a point fait partout le même calcul du cours du soleil. Si l'on en croit Hérodote, les Égyptiens ont les premiers distingué l'*année* en 12 mois, qui faisoient 360 jours. Mercure y ajoûta 5 jours : & l'on dit que Thalès institua l'*année* sur le même pied chez les Grècs. Cela n'étoit pourtant point général dans la Grèce. Il y avoit trop de villes indépendantes les unes des autres, pour convenir d'une régle uniforme. L'*année* des Hébreux étoit mixte ; car quoiqu'elle fût dirigée selon le cours de la lune, c'est à-dire, de 12 mois lunaires, ils intercaloient tous les trois *ans* un mois de 30 jours ; & par cette augmentation leur *année* se rapprochoit a la mesure de l'*année* solaire. Voyez le Calendrier des Hébreux traduit par Munster & imprimé à Bâle en 1527. & dans la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci Tom. II. pag. 550. & suiv.

Diodore de Sicile Liv. I. Plutarque dans la vie de Numa, & Pline Liv. VII. ch. 48, disent, que les Égyptiens mesurèrent d'abord leurs *années* par le cours de la lune, & qu'elles n'étoient que d'un mois ; qu'ils les firent ensuite de trois mois, puis de quatre, comme celles des Arcadiens, puis de 6, comme celles des peuples d'Acarnanie, & que c'est pour cela qu'ils comptent un si grand nombre d'*années* depuis le commencement du monde, & que l'on trouve dans leur Histoire des Rois, qui ont vecu 1000 ou 1200 *ans*. Mais Hérodote ne parle point de cela ; il dit même que l'*année* Égyptienne étoit de douze mois, comme nous l'avons rapporté. D'ailleurs, nous sçavons par l'Écriture que dès le déluge l'*année* étoit composée de douze mois ; Cham & son fils Mizraim, fondateur de la Monarchie d'Égypte, avoient donc cet usage ; il n'est pas probable que ses descendans l'ayent changé. Enfin, quoique Pline rapporte absolument, & sans restriction, ce que nous avons dit, Plutarque ne le rapporte que comme une chose incertaine, ne disant pas que cela est, ni qu'il y en ait des monumens ou des preuves ; mais seulement qu'on le dit. Bien plus, Diodore de Sicile nous fait entendre que ce n'est qu'une conjecture de je ne sçai quels Auteurs qu'il ne nomme point, & qui probablement avoient imaginé ce systême, pour ajuster, & réduire la chronologie Égyptienne à celle des autres peuples, & la rendre croyable. Ἄπιςυ δ' ὄντος τῦ πλήθυς τῶν ἐτῶν, ἐπιχειρῦσί τινες λέγειν ὅτι, &c. C'est-à-dire, *ce nombre d'années étant incroyable, quelques uns tachent*, ou *entreprennent de dire* ; paroles qui montrent évidemment ce que j'ai remarqué. Un Auteur récent a écrit que Varron avoit dit de tous les peuples de la tèrre ce que ces Auteurs disoient des Égyptiens, & il ajoûte que Lactance l'en reprend avec sujet. Je ne sçai en quels endroits de Varron, ou de Lactance, il a vû cela. Ce que je sçai, c'est que Lactance *Liv. II. Divin. Inst. ch.* 13. où il rapporte le sentiment de Varron, ne le fait parler que des seuls Égyptiens ; mais Saint Augustin Liv. XV. *De Civit. Dei*, ch. 14. montre que les *années* des Patriarches marquées dans l'Écriture sont semblables aux nôtres, & qu'une des nôtres n'en vaut pas dix des leurs ; & quoiqu'il n'attribuë ce sentiment à personne, il semble cependant que quelqu'un l'eut soutenu, puisque ce Saint le réfute. Au reste, il ne parle point de tous les peuples de la tèrre ; mais seulement des Patriarches des Hébreux.

Les Romains commençoient leur *année* aux calendes de Janvier. Romulus, peu versé dans l'Astronomie, abrégea l'*année* en 10 mois, qui s'achevoient en 304 jours. Numa Pompilius corrigea la confusion qu'apportoit cette constitution irrégulière de l'*année*, & composa les mois de Janvier, & de Févriet, des jours qui manquoient à l'*année* de Romulus, & les plaça devant le mois de Mars, que Romulus avoit mis le prémier, en le consacrant au Dieu Mars son père. Enfin, Jules César, pour donner une forme certaine à l'*année*, la régla par le cours annuel du soleil : & pour trouver place aux jours dont l'*année* solaire surpassoit l'*année* lunaire de Numa, qui étoit de 355 jours, il les distribua sur les mois qui en avoient le moins. Ainsi l'*année* fut fixée à 365 jours & 6 heures. L'*année* Chrétienne est constituée selon la réformation de Jules César. Cependant parceque l'*année*, qui a cause de lui a été appellée *Julienne*, étoit plus longue de quelque minutes que l'*année* solaire astronomique, cette erreur presqu'imperceptible, répétée plusieurs fois, devint considérable ; ensorte que depuis la correction de César elle formoit 13 jours, & que par-là les équinoxes avoient presque remonté au commencement des mois. Le Pape Grégoire XIII. pour remédier à ce dérangement des tems, qui s'augmentoit tous les *ans*, convoqua les plus habiles Astronomes ; & pour remettre les équinoxes dans leur place, il ordonna par une Bulle, que l'an 1582 on retrancheroit 10 jours qui s'étoient accrus depuis le Concile de Nicée, & que l'on compteroit le 15 Octobre, lorsqu'on ne devoit compter que le 5.

L'An, se distingue par différentes marques particulières, qu'on y a attachées. *Ans* de Grace, sont ceux que l'on compte depuis la Naissance de Jesus-Christ 1698, *Anni à Christo nato*. *Ans* du Monde, ceux qui sont écoulez depuis la Création du Monde. *Anni ab orbe condito*. C'est-à-dire, selon Scaliger, 5647 *ans*.

On le dit aussi des autres époques des tems. Un tel *an* de la fondation de Rome, de l'Hégire, de Nabonnassar, &c. Voyez la différence de ces *années* au mot Époque, & les Tables de Du Cange pour la réduction de toutes ces *années* differentes à nôtre supputation commune.

S'il faut nombrer quelque tems, le bon homme
Ne compte point par les Consuls de Rome;
Mais seulement connoît les ans *passez,*
Aux fruits qu'il a d'an *à autre amassez.* S. Gel.

L'An Bissextil, est celui où de quatre *ans* en quatre *ans* on insère un jour pour le faire de 366 jours. *Annus intercalaris.* Comme l'*année* Julienne est de 365 jours & 6 heures, César ordonna que l'on composât de 6 h. qui excédent, un jour en 4 *ans*, & il fit intercaler ce jour après le 23 de Février, qui étoit le 6 des Calendes de Mars. Ainsi parcequ'on comptoit cette *année*-là *bis sexto calendas*, on l'appella *bissextus*; & de-là vient l'*an bissextil.* Mais parceque dans la réformation du Calendrier par les ordres du Pape Grégoire XIII. on s'apperçut en supputant, qu'il manquoit 11 minutes aux 6 heures dont se formoit le bissexte, & que ces 11 minutes en 134 *ans*, ou environ, composoient un jour, l'on arrêta qu'en 400 *ans* l'on retrancheroit trois bissextes. Par conséquent les *années* 1700, 1800, & 1900, ne seront point bissextiles, parceque l'*an* 1600 a été bissextil. Le premier jour de l'*année* est appellé par excellence, *le jour de l'an*, & *le bout de l'an* se dit proprement d'un service qu'on fait dire pour un mort à pareil jour qu'il est décédé après l'*année* révoluë.

An de viduité, ou An de deüil: c'est l'*année* pendant laquelle une veuve doit s'abstenir de passer à un second mariage. *Annus viduitatis.* Les loix ont voulu qu'elle rendît ce respect aux cendres de son mari, & que du moins elle honorât son tombeau de ses larmes, & de ses regrets, pendant la première *année* de son veuvage. Par le droit Romain les veuves qui convoloient à de secondes noces dans l'*an* de deüil, étoient privées de tous les avantages qu'elles avoient reçus de leurs maris, afin de les obliger à conserver le souvenir de l'amitié conjugale. Cela s'observe encore dans les Provinces où le Droit civil est en usage. Ailleurs on suit plus communément le Droit canonique; & l'*an* de viduité n'est qu'une loi de bienséance. Seulement s'il y a soupçon de grossesse, la veuve ne doit pas précipiter son mariage, pour éviter la confusion du sang.

On dit, une prescription de dix *ans*, de vingt *ans*, de trente, de quarante *ans*, de cent *ans*. *Denarii, vicenarii, tricenarii, quadragenarii, centenarii anni præscriptio; denaria, vicenaria, tricenaria, quadragenaria, centenaria usucapio.* On dit aussi *an* & jour, pour dire un *an* entier & accompli, de sorte qu'il y ait même un jour de l'*année* suivante. Cet homme est chargé d'*ans* & d'ennuis. Les vieillards aiment ce qui rappelle leurs premières *années*. La Bruy. Mon corps n'est point courbé sous le faix des *années*. Boil. Mon sang déja glacé par le froid des *années*. Racin. Chargé de gloire & d'*années*, vous devez regarder désormais les choses humaines avec une indifférence Stoïque. S. Évr.

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux palais ruinez,
Contre qui les ans *mutinez,*
Ont déployé leur insolence. S. Amant.

Année de Méthon. Voyez Nombre d'or.

Année Sabbatique, est la septième *année* pendant laquelle les Juifs laissoient reposer les terres, selon la loi de Moïse. *Annus Sabbathi.* L'*an du Jubilé* étoit la 49^e^ *année*. Comme elle étoit la septième *année sabbatique*, les Juifs la célébroient avec beaucoup de solennité.

Année de probation, est celle du Noviciat des Religieux, dans laquelle on les éprouve, pour sçavoir s'ils pourront supporter les austéritez de la Régle. *Annus probationis.*

Année d'exercice, est celle où un Officier qui a des compagnons exerce sa charge. *Annus muneris functionis.*

Année Climactérique. C'est celle qui dans la vie de chaque homme revient de 7 en 7 *ans*, ou de 9 en 9. Voyez Climactérique.

En Jurisprudence on dit que l'*année* commencée est tenuë pour complette.

A Rome on appelle l'*Année* Sainte, celle où on fait l'ouverture du Grand Jubilé. *Annus Jubilæi.*

La grande *Année* des Platoniciens, est une révolution de trente-six mille *ans*, après laquelle ils prétendent que les planétes & les étoiles se retrouveront au même point, & dans le même ordre, ou dans leur première disposition.

Chez les Romains le commencement & la fin de l'*année* étoit consacrée à Janus, & c'est pour cela qu'on lui donnoit deux visages, dit S. Faustin, dans un Sermon imprimé par le P. Chifflet, & dans Bollandus Tom. I. pag. 2, & 3.

Les premiers Chrétiens n'avoient point d'autre époque pour compter les *années*, que celle des Romains, ou des Payens. C'est Denys le Petit qui en 525 établit l'ère Chrétienne, & commença à compter de la naissance de Jesus-Christ, qu'il fixa à la 45^e^ *année* Julienne. Eusèbe l'a pourtant placée à l'*an* 43 Julien, & 3947 du monde. En France l'on ne commença à compter par les *années* de la naissance de Jesus-Christ que dans le VIII^e^ siécle, & le Pape Eugéne IV. en 1431 a été le premier qui ait employé dans les Bulles l'*année* de l'Incarnation, si l'on en croit quelques Auteurs; mais le P. Papebroch, dans les *Acta Sanct.* du mois de Mai Tom. IV. p. 13. a montré que long-tems avant Eugéne d'autres Souverains Pontifes l'avoient marquée. Il rapporte une Bulle de Paschal dattée de l'*an* 1114 de l'Incarnation de Nôtre Seigneur, & il remarque que cette manière de datter étoit très-ordinaire à ce Pape, & à Urbain second son Prédécesseur; que cependant ils ne l'observoient pas toûjours, qu'Honorius II. dans sa Lettre 7, & Innocent II. dans les 3, 9, 12, 31, & les six suivantes, marquent l'*année* de l'Incarnation; qu'on la trouve aussi dans la 5 & 6 de Lucius II. dans la 9, 10, 66, 70, 71, 72 d'Eugéne III. dans la 12^e^ d'Anastase IV. les 30, 38, 39 d'Hadrien IV. dans la 52^e^, & d'autres encore d'Aléxandre III. & dans la 5^e^ d'Urbain III. que depuis ce tems-là on n'en trouve aucune dans la collection des Conciles jusqu'à Eugéne IV. qui marquent l'*année* de l'Incarnation; mais on la trouve souvent dans Wading, *in Regesto*, sous Grégoire IX. & ses successeurs depuis 1234 jusqu'en 1269. Après quoi on trouve peu d'actes solennels signez de plusieurs Cardinaux dans un Consistoire, & expédiez par le Vicechancelier de l'Eglise Romaine, qui ayent cette datte. Dans ce petit nombre le dernier est de Clément V. signé de quinze Cardinaux en datte de l'*an* 1345. Depuis ce tems on ne la trouve plus jusqu'en 1431. Sous Eugéne IV. auquel tems à la représentation de Blondus de Forli Secretaire du Consistoire on commença, non pas absolument à datter, mais à datter constamment & toûjours les Bulles & les Rescripts des Papes de l'*année* de l'Incarnation. Mais que dès le Pape Jean XIII. au X^e^ siécle & depuis, on la trouve quelquefois dans des actes moins solennels.

L'*Année* Françoise commençoit du tems des Mérovingiens, le jour de la revûë des troupes, qui se faisoit tous les *ans* le premier jour de Mars. Elle commençoit d'ordinaire à Noël sous le régne des Carlovingiens, & sous les Capétiens à Pâques; ainsi cela varioit entre le 22 de Mars, & le 25 d'Avril. L'*année* Ecclésiastique commença encor à Pâque. C'est Charles IX. qui ordonna en 1564 que l'*année* civile à l'avenir commenceroit au premier Janvier. On dit que c'est le Chancelier de l'Hôpital, qui fut Auteur de l'Édit dont on vient de parler. On a toûjours depuis suivi ce stile en France, quoique cet article 39 de l'Ordonnance de Roussillon n'ait jamais été enregistré au Parlement.

En Allemagne, en Italie, en Chypre, &c. on a aussi commencé l'*année* à la Nativité. En Islande on la commençoit de même, si l'on en croit Olaüs Vormius, *Fast. Danic. Liv. I. ch.* 12. mais Suénon *LL. Castr. ch.* 7. dit que c'étoit à la Circoncision. Les Pisans & les Florentins, ceux de Tréves, &c. l'ont commencée à la Fête de l'Incarnation, ou Annonciation.

En Angleterre l'*année* civile (par exemple, pour les Actes du Parlement) ne commence que le 25 de Mars. Stow, Annaliste Anglois, remarque que Guillaume le Conquérant ayant été sacré le jour de Noël, ce jour devint le premier jour de l'*année* pour les Historiens, quoique dans les affaires civiles on retint l'ancienne façon de compter, qui commençoit l'*année* au 25^e^ de Mars. Depuis ce Prince les Diplômes des Rois ne marquent plus que l'*année* du régne, & les autres actes n'en marquent presque point.

Les Juifs, comme presque toutes les nations de l'Orient, avoient une *année* Civile, qui commençoit à la nouvelle lune de Septembre; & une *année* Ecclésiastique, ou sacrée, qui commençoit à la nouvelle lune de Mars.

Eusèbe dit que les *années* des Égyptiens ne furent d'abord que de 360 jours, ensuite de 365; & par conséquent toûjours defectueuses. Le P. Kirker prétend qu'outre cette *année* solaire, il y avoit en Égypte quelques Nomes, ou Cantons, qui n'avoient qu'une *année* lunaire; qu'il y en eut même dans des tems plus reculez, qui prirent la révolution de la lune, c'est-à-dire, le mois pour une *année*; que d'autres trouvant cette *année* trop courte la firent de deux mois, quelques-uns de trois, & enfin de quatre. Voyez l'*Oedip. Ægypt. Tom. II. pag.* 252. & le Cardinal Noris *de Epoch. Syro-Mac. pag.* 206.

Les Macédoniens établis en Syrie commençoient l'*année* en Automne, & le premier mois étoit celui qu'ils appelloient Dius, dont le premier jour, qui étoit aussi le premier jour de l'*an*, répondoit au 24 de Septembre. Ainsi le commencement de l'*année* Syro-Macédonienne tomboit à peu près à l'équinoxe d'Automne. Voyez le Card. Noris au même endroit pag. 14.

Les Mahométans la commencent au moment que le soleil entre dans le signe d'Aries. Les Perses au mois Fernardin, qui répond au mois de Juin, & les Gentils de l'Inde la commencent au premier

premier jour de Mars. Les Asiatiques ne comptent point comme en Europe l'*année* par le cours que fait le soleil, mais par celui de la lune, qui contient, selon eux, 354 jours, qui font douze lunes, de sorte que tous les trois *ans* ils comptent treize lunes pour leur bissexte, & croyent par ce moyen les égaler aux *années* solaires. MARIN. Les Arméniens (en Perse en 1619.) célébrent le jour de la Naissance de Nôtre Seigneur, selon le calcul du vieux Calendrier le 3ᵉ Janvier du nouveau stile. WICQF. *Amb. de Fig.*

Le P. d'Acosta, Jésuite, dans son Histoire des Indes Liv. VI. ch. 2, rapporte que les Méxicains commencent l'*année* au 23ᵉ Février, selon nôtre calcul, lorsque les feuilles commencent à reverdir; qu'ils divisent leur *année* en 18 mois de 20 jours chacun, ce qui fait 360 jours, que les 5 qui restent pour accomplir l'*année*, ils ne les donnent à aucun mois, mais qu'ils les comptent séparément; que toute affaire cesse pendant ces cinq jours, même les sacrifices; qu'on ne s'assemble point aux temples, & qu'ils ne s'occupent qu'à se visiter les uns les autres; qu'ils appellent ces cinq jours les jours fainéans; qu'ils ont des semaines de 13 jours; qu'ils ont aussi des semaines d'*années* composées aussi de 13 *années*, qu'une révolution de quatre de ces semaines d'*années*, c'est-à-dire, de 52 *ans*, fait leur siécle. Nous pourrons dire le reste aux mots *Calendrier*, *Mois*, *Semaine*. Antoine De Solis dit la même chose dans son Histoire du Méxique Liv. III. ch. 17.

Dom Francisco Alvares rapporte quelque chose de semblable des Abyssins dans son Voyage d'Éthiopie. Il dit qu'ils commencent leur *année* le 26 d'Août, jour de la Décolation de Saint Jean; que l'*année* est de 12 mois, & les mois de 30 jours; qu'après ces douze mois il reste cinq jours, & les *années* bissextiles six, qu'ils nomment *Pagomen*, c'est-à-dire, fin de l'*année*. Ludolf Liv. III. ch. 6. §. 97, dit qu'ils commencent l'*année* le premier jour de Septembre. Du reste, il convient avec Alvarès, dans le Calendrier Éthiopien qu'il nous a donné dans son II. Tome p. 389, il met le premier jour de l'*année* au 29 d'Août. Voyez aussi Kirker *Lex. Copt. pag.* 537.

Le P. d'Acosta au chap. 3 du livre que j'ai cité dit, que les peuples du Pérou réglent encore mieux leur *année*; parce qu'ils ont égard aux lunes. Ils donnent à leur *année* 365 jours comme nous, & la partagent aussi bien que nous en 12 lunes, ou mois, dans lesquels ils répartissent les jours qui restent. Avant la conquête des Espagnols sur les collines qui entourent Guzco, qui étoit la Capitale de l'Empire & le sanctuaire de la Religion, ils avoient élevé douze piliers de bois, disposez de sorte, & en telle distance, que chaque pilier marquât l'endroit où le soleil se levoit, & où il se couchoit chaque mois. Ils appelloient ces piliers *succanga*, & marquoient dessus les Fêtes de chaque mois, & les tems des semences de la récolte, &c. Chaque mois avoit son nom propre & ses Fêtes particulières. Ils commençoient autrefois l'*année* comme nous au mois de Janvier, mais un de leurs Incas, qu'ils nomment *Paschacuto*, c'est-à-dire, Réformateur du tems, plaça le commencement de l'*année* dans le mois de Décembre, apparemment pour commencer l'*année* au tems que le soleil part du dernier point du Capricorne, qui est le Tropique qu'ils voyent. Quelques-uns pretendent que les Péroüans & les Méxicains avoient des *années* bissextiles; mais le P. Acosta dit qu'on n'a rien de certain sur cela. Les Péroüans n'avoient point de semaines.

Les Brames de l'Inde commencent l'*année* avec la nouvelle lune qui tombe en Avril, auquel jour ils célébrent une fête qu'ils nomment *Sanwat saradi Paudnga*; c'est-à-dire, *la Fête du premier jour de l'an.* Ceux du Guzarate commencent leur *année* le 18 de Mars. Les Chinois & la plûpart des Indiens avec la première lune en Mars, & alors ils se réjoüissent aussi, & font de grands festins. Les Brames ont 12 mois en l'*année*, & une *année* de treize mois, après le cours de trois ans; ils joignent entre deux, comme nous, un jour au mois de Février, après le cours de quatre *ans*. Ils ont sept jours, qui tirent leur nom des planétes, comme parmi les Latins. Ils ont aussi un siécle de soixante *ans*, & après qu'ils sont achevez, ils recommencent de nouveau. Ceux de la Chine, & les autres Indiens, ont aussi une *année* de 13 mois, comme les Bramines, ou Brachmanes. Voyez Abraham Roger de la vie & des mœurs des Bramines.

Le Portugais Barbosa dit, que les habitans de Calecut commencent l'*année* au mois d'Avril, qu'ils ont l'*année* lunaire; qu'ils divisent leurs mois selon les signes, & qu'il y en a de 20, de 30, & de 31 jours.

Les Grecs commencent à compter les *années* du monde par le premier de Septembre. A Rome il y a deux manières de compter l'*année*: l'une commence à Noël, à cause de la Nativité de Nôtre Seigneur; les Notaires usent de cette datte, & disent, *A Nativitate*: & l'autre au mois de Mars, à cause de l'Incarnation; & c'est ainsi que les Bulles sont datées, *Anno Incarnationis.*

Nos anciens Historiens François ont compté les *années* du jour de la mort de Saint Martin, qui mourut en 401, ou 402. C'est l'époque de Grégoire de Tours.

Les Coptes & les Abyssins ont une ère, dont les *années* commencent au tems de la persécution de Dioclétien, comme l'a remarqué Kirker *Prodr. Copt. ch.* 2. & Bollandus Tome I. page 572, & qu'ils appellent les *années* de grace & de miséricorde passées depuis la mort des Martyrs.

Les Turcs appellent l'*année* du serpent, l'*année* du loup Cervier, ou du léopard, l'*année* du porc, l'*année* du liévre, &c. les *années* différentes d'un cycle particulier qu'ils ont dans leur Calendrier, aussi bien que les Orientaux.

L'*année* de l'Hégire est l'*année* de l'ère dont se servent tous les Mahométans, & qui commence, selon eux, le premier jour de la lune de Moharrem, la 5ᵉ férie, ou selon nos Chronologistes, la 6ᵉ, qui repond au 15ᵉ Juillet, prenant le commencement de cette lune depuis le soleil couché du même jour de l'*an* 622 de JESUS-CHRIST. Voyez HÉGIRE.

A la Chine les trois premiers jours de l'*année* se passent dans tout l'Empire en réjoüissances. On s'habille magnifiquement, on se visite, on fait des presens à tous ses amis, & aux personnes qu'on a quelque intérêt de ménager. Le jeu, les festins, les comédies, occupent tout le monde. P. LE COMTE.

Souhaiter la bonne *année*, une heureuse *année*, c'est un devoir de civilité que les amis se rendent mutuellement au commencement de l'*année*. Cette cérémonie est très-ancienne. On ne s'en tenoit pas seulement aux complimens chez les Romains, on offroit aussi des présens, ou des étrennes, comme nous faisons encore, & l'on faisoit des vœux aux Dieux pour la conservation de ses amis. Lucien dit que c'étoit une très-ancienne coutume, & que Numa en étoit l'Auteur. Ovide indique la même cérémonie au commencement de son premier livre des Fastes.

Postera lux oritur: linguisque animisque favete,
Nunc dicenda bono sunt bona verba die.

Et Pline encore plus clairement Liv. XXVIII. ch. I. *Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem faustum ominamur.*

On dit, qu'une terre rapporte tant, bon *an*, mal *an*, lors qu'on fait compensation des bonnes & des mauvaises *années*, & qu'on en fait un prix mitoyen, ou une *année* commune. Ainsi on dit, une bonne *année*, une méchante *année*, selon que les moissons ont été abondantes, ou défectueuses, ou qu'une charge a été lucrative.

On dit proverbialement, Il nous en a donné pour la bonne *année*, quand on a donné quelque chose en abondance, & plus qu'on n'en avoit de besoin.

Ce mot vient du Latin *annus*, qui vient de la préposition *an*, qui anciennement se prenoit pour *circùm*. L'*année* n'est qu'une certaine révolution de jours. Quelques-uns le font venir du Grec ἔνος. Il semble de plus au P. Pezron que *Ennus*, vieux mot, le même que *Annus*, est pris du *henn* des Celtes, qui signifie *vieux* & *ancien*; parceque l'*année* vieillit toûjours en s'avançant.

ANA.

ANA. s. m. Les livres en *ana*. Ce mot ne signifie rien, & n'est qu'une terminaison Latine de noms adjectifs neutres pluriels; mais parceque depuis quelque tems on a formé de ces sortes d'adjectifs Latins des titres à des livres, même François, qui sont des Recüeils des mots ou sentimens mémorables de quelques sçavans, ou gens d'esprit, on appelle ces livres des livres en *ana*, ou simplement des *ana*, ainsi l'on dit, Tous ces livres en *ana*, ou tous ces *ana*, me déplaisent fort. Les livres en *ana* font souvent dire aux gens des choses auxquelles ils n'ont jamais pensé, ou qu'ils devroient n'avoir jamais dites. M. Wolfius a fait l'Histoire des livres en *ana* dans sa préface des *Casauboniana*. Il y dit que si ces sortes de titres sont nouveaux, la chose est fort ancienne; que les livres de Xénophon, des dits & faits de Socrate, & les Dialogues de Platon, sont des *Socratiana*; que les Apophthegmes des Philosophes recüeillis par Diogène Laërce, les sentences de Pythagore, celles d'Epictéte, les ouvrages d'Athenée, de Stobée, & de plusieurs autres, sont des livres en *ana*. La Gemare même des Hébreux, & plusieurs livres Orientaux, dont la Bibliothéque Orientale d'Herbelot est pleine, sont encore de ce genre, selon M. Wolfius.

Les *Scaligeriana* sont le premier livre qui ait paru avec un titre en *ana*. Ils ont été faits sur les papiers de Vassant & de Verthunien, qui, à ce que l'on prétend, les avoient recüeillis de la bouche de Scaliger, auquel ils étoient attachez. La première édition fut faite à la Haye en 1666. sur les papiers de Vassant, qui les avoit donnez à M. Pithou. La seconde à Groningue en 1669. sur ceux de Verthunien, que M. Sigono Docteur en Droit de Poitiers avoit recouvrez,

recouvrez, & ce fut Tannegui le Févre qui en eut soin. Ensuite vinrent les *Perroniana*, les *Thuana*, les *Naudaana*, les *Patiniana*, les *Sorberiana*, les *Menagiana*, les *Anti-Menagiana*, les *Furetteriana*, les *Chevraana* &c. jusqu'aux *Arlequiniana*, les plus fades de tous les *ana*. Les *Menagiana* passent pour être les meilleurs, & les mieux choisis. Les *Chevraana* sont des traitez composez; les *Casauboniana* des remarques écrites & laissées par Casaubon. Wolfius y a ajouté des notes. Burcard Gotthelfius Struvius, dans ses *supplementa ad notitiam rei litterariæ*, ch. 7. donne une liste de tous les *ana*.

A s'en tenir à la première idée qu'on a des *ana*, ils devroient n'être recüeillis que des entretiens, & cela même suffit presque pour les décrier, puisque tous les défauts qu'on reproche à la langue doivent s'y rencontrer, légèreté, précipitation, manque d'éxactitude, inutilitez, médisances, & souvent calomnie. La plume est plus circonspecte, & par conséquent les lettres sont autant préférables à tous ces *ana*, que ce qui est pensé l'est à ce qui est jetté au hazard & sans réflexion.

ANABAPTISME. s. m. *Anabaptismus*. Hérésie, ou secte des Anabaptistes. L'*Anabaptisme* s'est insensiblement glissé dans toute l'Allemagne, hormis dans l'Autriche, & dans les États de Bavière. Il s'est répandu dans la Bohême, en Saxe, dans les villes Anséatiques, dans les États de Brunswich, en Danemarx, en Hollande, en Angleterre & en Ecosse. JOVET.

ANABAPTISTE. s. m. & fém. Sectaire; c'est un nom formé de leurs erreurs touchant le Baptême. *Anabaptista*. Ils tiennent qu'il faut rebaptiser les enfans quand ils sont en âge de raison; parce qu'ils soutiennent qu'il faut être en état de rendre raison de sa foi, pour recevoir légitimement le Baptême. Ce mot vient du Grec ἀνα, qui signifie *denuò*, *une seconde fois*, & qui dans la composition des mots signifie *réitération*; & de βαπτίζω, *Je baptise*, verbe dérivé de βάπτω, *mergo*, je plonge dans l'eau.

Il y a eû des *Anabaptistes* dans la primitive Église, c'est-à-dire, des Hérétiques qui baptisoient une seconde fois. Tels étoient les Novatiens, les Cataphryges, les Donatistes. Il y eut même au troisième siécle des Prélats Catholiques en Asie & en Afrique qui prétendirent, que le baptême des Hérétiques n'étoit pas valide, & qu'il falloit rebaptiser ceux d'entre eux qui se convertissoient. Ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie, & de quelques Provinces voisines, dans un Concile qu'ils tinrent à Icone, ayant à leur tête Firmilien, & ceux d'Afrique, dans deux Conciles de Carthage, où présida S. Cyprien, le déclarent ainsi; mais le Pape Étienne I. s'opposa à cette erreur, & elle n'eut pas de suite. Ces anciens Rebaptisans ne sont pas communément appellez *Anabaptistes*. Au XII^e^ siécle les Pétrobusiens, les Vaudois, les Albigeois, erroient aussi dans ce point, comme il paroit par S. Bernard Ép. 24. & Serm. 66. sur le Cantique, & par les écrits du vénérable Pierre. Mais ceux qu'on appelle proprement *Anabaptistes*, sont une secte de Protestans du XVI^e^ siécle, ainsi nommez pour la raison que l'on a dite.

Cette secte a fait beaucoup de bruit & de ravages en Allemagne dans le XVI^e^ siécle, surtout en Westphalie. Ils tiennent qu'on ne doit point baptiser les petits enfans; qu'il n'est point permis de jurer, ni de porter les armes; qu'un vrai Chrétien ne peut être Magistrat, &c. On ne sçait pas bien quel est l'Auteur des *Anabaptistes*. Quoique Luther se soit fort déclaré contre ces fanatiques, il est cependant certain que quel que soit leur Chef, il est sorti de son École, & que lui-même y a donné occasion, soit en assurant qu'il faut une foi actuelle pour le baptême, soit en écrivant, dit-on, aux Vaudois, qu'il vaut mieux ne pas conférer le baptême, que de le donner aux enfans. Quelques Auteurs en accusent Carlostad, & d'autres Zuingle. Cochlæus dit que c'est Baltazar Pacimontanus qui commença à l'enseigner en 1527. disant l'avoir puisée dans les ouvrages de Luther; dans la suite il fut brûlé à Vienne en Autriche. Mezorius dit que ce fut Pelargus l'an 1522. & qu'il eut pour compagnons Bodestein, Carlostad, Melanchthon, Westenberg, Quiccou, Didyme, More, &c. Enfin, on en fait plus communément les Auteurs Thomas Muncer de Zwickau, ville de Misnie, & Nicolas Storcx de Stalberg en Saxe, tous deux disciples de Luther, dont ils se séparèrent, parce qu'ils ne trouvoient pas sa doctrine assez parfaite. S'ils ne sont pas les inventeurs de cette pernicieuse doctrine, c'est eux au moins qui ont commencé, & qui ont le plus contribué à l'établir, & à la répandre dans le monde.

Sleidan parle de la faction des *Anabaptistes* en plusieurs endroits de ses Commentaires historiques. Luther avoit si fort prêché la liberté Évangélique, que les païsans de Suève & des environs s'attroupèrent, & se liguèrent contre les puissances Ecclésiastiques, sous prétexte de défendre la doctrine Évangélique, & de secoüer le joug de leur servitude: *Obducta causa quasi & Evangelii doctrinam tueri, & servitutem ab se profligare vellent*. Voyez Sleidan à la fin de son 4^e^ Liv. Il ne fut pas possible d'arrêter leur fureur par d'autre voye, que par celle des armes. Ils opposoient à Luther sa propre doctrine, ils disoient qu'ayant été faits libres par le sang de JESUS-CHRIST, c'étoit une chose indigne du nom Chrétien, qu'on les eût regardez jusqu'alors comme des serfs: *Quod huc usque fuit habiti velut conditione servi*. Le même Sleidan dans son Liv. 5^e^ rapporte les exhortations que Luther faisoit aux *Anabaptistes*, pour leur faire mettre les armes bas; mais toutes ses prédications furent inutiles. Ils publioient partout, qu'ils n'avoient pris les armes, que parce qu'ils s'y croyoient obligez par un commandement de Dieu. Cet Hérésiarque voyant que ses longues harangues étoient inutiles, publia un Livre, où il convioit tout le monde à prendre les armes contre ces scélérats, qui abusoient ainsi de la parole de Dieu. Il fut obligé d'en écrire un second pour justifier sa conduite, qui paroissoit cruelle à bien des gens.

Ces *Anabaptistes* étant au nombre de quarante mille, désoloient tous les lieux par où ils passoient. Muncer, qui étoit leur Chef, prétendit que Luther n'avoit encore fait que la moitié du chemin pour ce qui étoit de la Réformation, & qu'il falloit joindre les révélations divines à l'Écriture sainte: *Ex revelationibus divinis judicandum esse dicebat, & ex Bibiliis Muncerus*. Consultez Sleidan au commencement de son Liv. 5^e^ En effet, ces Enthousiastes ne croyent pas que le seul texte de l'Écriture suffise pour établir la vérité de la Religion Chrétienne, ils ont recours aux révélations.

Cet Historien fait encore mieux connoître au commencement du 10^e^ Liv. de ses Commentaires historiques, les excès où les *Anabaptistes* portèrent cette liberté Évangélique, qui avoit été prêchée par Luther. Jean de Leyde, fameux Fanatique qui se déclara leur Roi, ne marchoit point en public qu'il ne fût accompagné d'un certain nombre de grands Officiers; deux jeunes gens à cheval marchoient immédiatement après lui, dont l'un qui étoit à la droite portoit la couronne, & l'autre portoit une épée toute nuë. Mais les *Anabaptistes* d'aujourd'hui, quoiqu'ils soient Fanatiques & Illuminez, sont fort éloignez de ces excès de fureur où étoient leurs premiers maîtres, qui vouloient établir sur la terre le nouveau Régne de JESUS-CHRIST par la force des armes; ils condamnent au contraire les guèrres qui sont entre les Chrétiens, & ils ne souffrent point qu'aucun parmi eux porte les armes.

Calvin a écrit contre les *Anabaptistes* un ouvrage qui se trouve parmi ses Opuscules. On y voit qu'il est fort embarrassé à leur répondre sur le Baptême des enfans, qu'ils rejettent comme s'il eût été contraire à ces paroles de JESUS-CHRIST, au ch. 16. de S. Matth. v. 16. *Celui qui croira, & sera baptisé, sera sauvé*. Comme il n'y a que les adultes qui soient capables de croire, les *Anabaptistes* inferoient de là qu'on ne devoit point baptiser les enfans, puisqu'on ne lit aucun passage dans tout le nouveau Testament pour appuyer clairement leur baptême. Calvin, & même tous les autres Protestans, se trouvent fort embarrassez à répondre à cet argument des *Anabaptistes*. Ils sont obligez de recourir à la tradition avec les Catholiques. Et en effet on voit que le baptême des enfans étoit en usage dès les premiers siécles de l'Église. Cela paroit évidemment par l'Auteur des Questions attribuées à S. Justin p. 56. par Origène Liv. V. sur le ch. VI. de l'Épitre aux Romains; qui dit que c'est-là une tradition Apostolique, par un Concile d'Afrique, où S. Cyprien rapporte *Epist. ad Fidum*, qu'il fut décidé d'un consentement unanime de tous les Évêques, sans en excepter un seul, qu'il falloit baptiser les enfans immédiatement après leur naissance, & ne point attendre; par le Concile de Mileve, Can. 2. le Concile d'Autun Can. 18. le second Concile de Mâcon Can. 3. le Concile de Girone sous Hormisdas; le Concile de Londres en 1237. Can. 3. le Concile de Vienne sous Clément V. le Concile de Trente sess. VII. Can. 12. & 13. Sess. V. Can. 4. par les Papes Siricius *Ep. ad Himer*; Innocent I. dans son Épitre au Concile de Mileve; Clément V. *de summa Trinit. & fid. Cath.* Innocent III. *Extra C. Majores de bapt.* par S. Irénée Liv. II. ch. 39. S. Cyprien dans la lettre que j'ai citée; l'Auteur du Liv. de la Hiérarchie Ecclés. attribué à S. Denys, au dern. ch. S. Augustin Ép. 20. à S. Jérôme, où il dit que ce ne fut point un nouveau decret que celui de S. Cyprien, qu'il ne fit que conserver la foi de l'Église; le même Saint dans le Sermon 10. *De verb. Dom.* Liv. III. *De peccator. mer. ch. I. 26. Liv. IV. De Bapt. ch.* 23. S. Ambroise Liv. *De Mystico Pasch. ch.* 5. S. Jérôme Dial. 3. contre les Pelag. l'Auteur du Liv. de la Vocat. des Gent. ch. 6. S. Grégoire Liv. I. Ép. 17. &c. De plus, les Catholiques tirent encore de l'Écriture même des argumens très-forts contre les *Anabaptistes*; car en premier lieu il est certain que les enfans sont capables du Royaume des Cieux, & qu'ils peuvent être sauvez; JESUS-CHRIST l'assure en S. Marc X. 14. & en S. Luc XVIII. 16. Il les fait approcher, il les bénit. Cependant JESUS-CHRIST dit en S. Jean III. 5. qu'on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu, qu'on ne soit baptisé.

Il faut donc que les enfans qui peuvent y entrer puissent être baptisez. Les *Anabaptistes* répondent, que ceux dont Jesus-Christ parle étoient déja grands, puisqu'ils pouvoient venir à lui; qu'ainsi ils étoient capables de faire un acte de foi. Mais cela est manifestement contraire à l'Écriture, qui en S. Matthieu, & en S. Marc, les appelle παιδία, & en S. Luc βρέφη, *de petits enfans*. Et le même S. Luc dit, qu'on les apportoit à Jesus-Christ, marque qu'ils ne pouvoient encore marcher, & qu'ils n'étoient point aussi grands que les *Anabaptistes* le disent. En second lieu, le vénérable Pierre, Liv. I. Ép. 2. disputant contre les Pétrobusiens, tire un argument contre eux des paroles de S. Paul dans le ch. V. de l'Ep. aux Rom. où il dit, que *si par le péché d'un seul homme la mort a regné dans le monde, à plus forte raison ceux qui recevront l'abondance de la grace & du don de la justice regneront dans la vie par le moyen d'un seul.* Car, dit ce Docteur, parce que tous sont coupables par un seul, nous concluons, que les enfans sont coupables. Donc, parce que tous sont justifiez par un seul, nous devons conclure aussi que les enfans sont justifiez; ce qui ne se peut faire sans le baptême. Tout cela étant clair il s'ensuit que les enfans peuvent avoir la foi requise pour recevoir le baptême. Or cette foi ne peut être que ou une foi actuelle, qui précéde le baptême, comme une disposition nécessaire à le recevoir; ou une foi habituelle, qui suit le baptême, & qui est un des effets qu'il produit. Les enfans ont suffisamment l'une & l'autre avant que de recevoir le baptême: ils ont la foi actuelle, non pour eux mêmes, comme le dit faussement Luther; car ils ne sont pas capables de produire aucun acte; mais par d'autres, c'est-à-dire, leurs parreins & marreines, qui répondent pour eux. Et il n'y a rien dans cette disposition de Dieu non seulement que de très-miséricordieux, mais que de très-juste & de très-raisonnable; car il est juste que puisqu'ils n'ont péché que par la volonté d'autrui, ils puissent aussi être justifiez par la volonté d'autrui. 2°. Ils ont la foi habituelle; car le baptême produit en eux les habitudes de la foi, de l'espérance & de la charité. Ainsi ils croyent comme ils ont péché: le défaut de foi ne peut donc les empêcher d'être baptisez; & c'est en vain qu'on nous oppose le vers. 16. du ch. XVI. de S. Marc. Voyez Bellarm. *Liv. I. de Bapt. ch. 8. 9. 10. &c.*

Les *Anabaptistes* ont adopté plusieurs autres dogmes qui leur sont particuliers. Ils ont quelque chose de commun avec les anciens Gnostiques. Ils ne croyent pas que Jesus-Christ ait tiré sa substance de la sainte Vierge; & ils se fondent sur ces paroles du ch. I. de S. Matth. vers. 20. *Ce qui est conçû en elle vient du S. Esprit.* Comme si la chair de Jesus-Christ étoit spirituelle, & de même essence que la substance de Dieu. Ils ont là-dessus, & sur plusieurs autres choses, une Philosophie particulière, selon laquelle ils expliquent aussi le mystère de l'Incarnation. Ils font paroître au dehors une grande modestie dans toutes leurs actions & dans leurs habits. Ils sont persuadez que dès cette vie on peut acquérir une pureté parfaite, & exempte de tout peché.

On remarquera enfin que Sixte de Sienne, qui réfute souvent les *Anabaptistes* dans sa Bibliothéque sainte, leur attribue plusieurs erreurs où ils ne sont point présentement.

Les *Anabaptistes* s'étant beaucoup multipliez, se divisèrent en plusieurs sectes, à qui l'on donna les noms, ou de leurs Chefs, ou des erreurs particulières qu'ils ajoutèrent aux erreurs communes des *Anabaptistes*. Les principales de ces sectes sont les Muncériens, les Sepuratistes, les Catharistes, les Apostoliques, les Enthousiastes, les Silentes, ou Silentieux, les Adamites, les Géorgiens, les Libres, ou Indépendants, les Hutites, les Melchioristes, les Mennonites, les Bulcholdiens, les Augustiniens, les Servétiens, les Denchiens, les Monastériens, les Libertins, les Déoreliotiens, les Semperorantes, c'est-à-dire, priants toûjours, les Polygamites, les Ambrosiens, les Clanculaires, les Manifestaires, les Baculaires, les Pacificateurs, les Pastoricides, les Sanguinaires, les Démoniaques, &c. Jovet. Il y a cependant de ces noms, qui sont plûtôt de différentes épithetes données aux mêmes Hérétiques, que des noms de différentes sectes. Ceux de Moravie furent appellez Apostoliques, ou Nudipedales, c'est-à-dire, pieds nuds, Mennonites en Hollande & en d'autres endroits du Nord. Ils conservent le nom d'*Anabaptistes* en Angleterre. Honberk, dans sa Somme de Controverse, définit un *Anabaptiste*, un Socinien ignorant; & un Socinien, un *Anabaptiste* plus instruit. Arnoldus Mezorius nous a donné une Histoire fort exacte des *Anabaptistes* en sept Livres. *Historia Anabaptica libri septem. Coloniæ,* 1617.

ANABASIEN. s. m. *Anabasius*. Les *Anabasiens* étoient chez les Anciens des couriers à cheval, ou en chariot. S. Jérôme en parle dans son III^e^ Liv. contre Ruffin ch. I. Voyez encore le Glossaire de M. Du Cange. Ce mot vient d'ἀνάβασις, *adscensus*, montée; ainsi *Anabasien* est un Courier qui est monté, qui n'est pas à pied.

ANABLE. adj. m. & f. Habile, capable. C'est un vieux mot qui se trouve souvent dans les vieilles Chartes. *Aptus, idoneus.* On lit dans un Ancien titre de l'an 1351. le Roi Philippe de Valois est bien personne *anable* à donner bénéfices.

ANABROSIS. s. f. Terme de Médecine. Ce mot est Grec. On entend par *anabrosis* la sortie du sang par l'ouverture de la veine corrodée. *Anabrosis*. On dit en Grec ἀνάβρωσις, qui veut dire, *erosio*.

ANACALIFE. s. m. Insecte vénimeux de l'Isle de Madagascar. Ses piqûres sont mortelles.

ANACALYTÉRIE. s. f. Fête du Paganisme. Elle se célebroit le jour qu'il étoit permis à la nouvelle mariée d'ôter son voile, & de se laisser voir à tout le monde. *Anacalypteria*. Ce mot vient du Grec ἀνακαλύπτειν, *découvrir*.

ANACANDEL. s. m. Espéce de serpent. On le trouve dans l'Isle de Madagascar.

ANACARDE. *Anacardium*. s. n. Semence qui ne diffère de celle de l'acajou que par sa figure, qui approche d'un cœur applati. Elle vient à l'extrémité d'un fruit charnu; l'écorce & l'amande de l'*anacarde* sont tout à fait semblables par leurs effets, & par leur goût à celles de l'acajou. Les plus gros *anacardes* n'ont pas un pouce de largeur & de longueur sur deux à trois lignes d'épaisseur. On a cru que l'arbre qui porte les *anacardes* pouroit bien être l'œpata du quatrième volume de l'*hortus Malabaricus*; mais la description du fruit de cet arbre ne convient point avec nôtre *anacarde*. On employoit autrefois les *anacardes* dans la composition d'un électuaire recommandé pour les mémoires foibles. *Confectio anacardina*. Au défaut des *anacardes* on prenoit les acajous, & dans quelques dispensoires on ne les a distinguez que par le païs d'où ils nous sont apportez. On y a nommé *anacardium Orientale*, le veritable *anacarde*; & *anacardium Occidentale*, l'acajou. *Jonston & Rai, hist.* Ces mots, *anacarde*, & *anacardium*, viennent du Grec ἀνὰ, & καρδία, cœur.

ANACEPHALÉOSE. s. f. Terme de Rhétorique. Récapitulátion, répétition courte & sommaire de ce que l'on a dit. Ce mot est Grec, & vient d'ἀνὰ, qui dans la composition signifie retour, & répétition, & κεφαλὴ, chef. Ainsi *anacephaléose* signifie la répétition des principaux chefs d'un discours, & répond à nôtre mot récapitulation.

ANACHIS. s. m. *Anachis*. Nom propre d'un des Dieux Lares, ou des Dieux domestiques des Égyptiens; car ils en avoient quatre; Dymon, Tychis, Heros, & *Anachis*, qui étoit le quatrième. Ils se persuadoient qu'aussi-tôt qu'un homme étoit né, ils en prenoient le soin. *Gyrald. Syntagm. XV.* croit que ces mots sont Grecs & corrompus par les Égyptiens, & que ce n'est autre chose que *Dynamis, Tiche, Eros, & Anance*, c'est-à-dire, *force, fortune, amour, nécessité*.

ANACHORETE. s. m. Hermite, homme dévot qui vit seul dans le désert, & qui ne s'est ainsi retiré du commerce des hommes, que pour avoir la liberté de tourner toutes ses pensées du côté de Dieu. *Homo solitarius, Anachoreta, Eremita.* Ces saints hommes se retiroient dans les solitudes, parce qu'ils prétendoient y rencontrer moins de sujets de tentation, & moins d'objets pour ébranler la vertu. Du Pin. S. Antoine, S. Hilarion, ont été des *Anachoretes*. S. Paul Hermite a été le prémier des *Anachoretes*. Ce mot vient du Grec ἀναχωρέω, qui signifie, *je me retire à l'écart*.

Leo Allatius au Liv. 3. chap. 8. *de Conf. Eccles. Occid. & Orient.* & après lui de Moni dans son Histoire des Religions du Levant, parlent assez au long des *Anachoretes* Grecs. Ce sont, disent-ils, des Moines qui ne pouvant pas travailler ni supporter les autres charges du Monastère, veulent vivre dans le repos de la solitude. Ils achetent une cellule hors du Monastère avec un petit fond dont ils puissent vivre, & ils n'y vont qu'aux jours de Fêtes pour assister à l'Office, après lequel ils retournent à leurs cellules, où ils s'employent à leurs affaires, n'ayant aucunes heures arrêtées pour la prière. Il se trouve néanmoins de ces *Anachoretes* qui sont sortis de leurs Monastères avec le consentement de leur Abbé pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la méditation. Le Monastère leur envoye une fois ou deux le mois de quoi se nourrir, parce qu'ils ne possedent ni fonds ni vignes. Mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'Abbé loüent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le raisin; & il y en a qui vivent de figues, d'autres vivent de cerises, ou de quelques fruits semblables; ils sement des fèves dans la saison. L'on en voit de plus qui gagnent leur vie à copier des Livres. On donne à ces *Anachoretes* le nom d'*Ascetes* & d'*Hermites*.

Dandini, parlant dans son voyage du Mont-Liban des Religieux Maronites, dit au chap. 23. que c'est un reste de ces anciens Hermites qui vivoient separez des hommes, & habitoient les déserts de la Syrie & de la Palestine. Ils sont retirez dans les endroits les plus cachez des montagnes, éloignez de tout commerce,

merce, & sous de grands rochers. Ils vivent de ce que la tèrre produit d'elle-même, ne mangeant jamais de chair, quand même ils sont malades & en danger de mourir; & pour ce qui est du vin, ils n'en boivent que très-rarement. Il faut consulter Cassien sur ces anciens *Anachoretes*.

Il y a aussi eû dans l'Occident des *Anachoretes*. Pièrre de Damien, qui étoit de l'Ordre des Hermites, en fait souvent l'éloge, comme étant les plus parfaits d'entre les Moines. Il n'a aucune estime des Moines *Cœnobites*, c'est-à-dire, de ceux qui vivent en Communauté. Il les regarde comme des Moines qui sont bien éloignez de la perfection de la vie Monastique. Nous les aimons, dit-il, comme l'on aime des ânes, ou des serfs, parce qu'ils sont utiles pour le travail. *Petr. Dam. Epist. Lib. 6. Epist.* 12.

Saint Benoit, qui a été le principal Auteur des Moines qui sont dans l'Occident, a aussi eû dans son Ordre des *Anachoretes*. Il est permis par les Constitutions de cet Ordre, de quitter la Communauté pour vivre *Anachorete*, ou solitaire; ce qui s'appelloit *de Claustrensi fieri Anachoretam*; c'est-à-dire, d'homme de Cloître devenir *Anachorete*. Voici la description que Jérôme à Costa fait de ces *Anachoretes* de l'Ordre de S. Benoit, dans son histoire *de l'origine & du progrès des revenus Ecclesiastiques*, pag. 52. Ces *Anachoretes*, qui s'étoient retirez du Monastère avec la permission de leur Abbé, alloient habiter quelques lieux du voisinage, & ils n'étoient pas si solitaires, qu'ils ne fussent visitez souvent par le peuple, qui venoit se recommander à leurs prières. On leur faisoit de grandes aumônes, parce qu'ils étoient estimez plus saints que les autres. Ils recevoient toutes sortes de donations, soit en fond de tèrre, soit en meubles. Quand ils étoient enrichis dans un lieu, ils alloient en un autre, où le peuple leur faisoit les mêmes charitez. Le bien qu'ils acqueroient par ce moyen leur appartenoit, & avant que de mourir ils en disposoient en faveur du Monastère d'où ils étoient sortis.

A Costa n'a rien avancé touchant ces *Anachoretes*, & les biens qu'ils acqueroient pour leurs Monastères, qui ne soit appuyé sur les Cartulaires des Abbayes: & en effet il produit la formule de la donation, qui est conçûe en ces termes dans le célèbre Cartulaire de Casevre, qu'on trouve presentement dans la Bibliotheque du Roi: *Moi N. Prêtre & Moine d'un tel Monastère, qui suis sorti avec la permission de l'Abbé pour mener une vie plus retirée. Je donne à mon Abbé N. pour le repos de mon ame tous les biens que je possede, & que j'ai acquis avec sa permission.* L'Acte de la Donation contenoit un dénombrement des biens, tèrres & Églises que ces solitaires laissoient à leurs Monastères, & ils donnoient en même tems les Actes des donations particulières, qu'on gardoit dans les Archives avec les autres écritures.

ANACHRONISME. s. m. Erreur qu'on fait dans la supputation des tems. *Erratum contra temporum rationem. Anachronismus.* Les Poëtes sont sujets à faire des *anachronismes*. Ce mot vient du Grec ἀναχρονισμὸς, qui vient de χρόνος, *tempus*, *tems*, & de la préposition ἀνὰ, qui dans la composition signifie *sursùm*, *suprà*, *retrorsùm*. Ainsi *anachronisme* n'est pas en général une erreur dans la supputation des tems; mais en particulier l'erreur que l'on commet dans la Chronologie en remontant un événement, en le plaçant plûtôt qu'il n'est véritablement arrivé, comme a fait Virgile, qui place Didon en Afrique au tems d'Énée; quoiqu'elle n'y soit venuë que trois cens ans après la prise de Troye. Parachronisme au contraire est la faute que l'on fait en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé.

ANACLÉTERES. s. plur. *Anacleteria*. Les *Anaclétères* étoient une fête instituée en l'honneur des Rois & des Princes, lorsqu'ils prenoient le gouvernement de leur État, & qu'on le déclaroit à leurs peuples, afin qu'ils les reconnussent pour Rois. Voyez Polybe. Ce mot vient d'ἀνὰ, & de καλέω, *voco, j'appelle*, parceque durant les *anaclétères* on alloit saluer le Prince, & on l'appelloit du nom de sa nouvelle dignité.

ANACONTS. s. m. Arbre de l'Isle de Madagascar. Ses feüilles ressemblent à celles d'un Poirier. Il porte un fruit long, d'où l'on tire un suc propre à faire cailler le lait.

ANACRÉONTIQUE. adj. m. & f. Terme de poësie Grecque & Latine. Qui est inventé par Anacréon, qui est à la manière d'Anacréon, dans le goût d'Anacréon. *Anacreonticus.* Anacréon Poëte de Teïos, qui vivoit plus de quatre cens ans avant Jesus-Christ, fut célèbre par la délicatesse de son esprit, & par le tour fin, mais aisé & naturel de ses poësies. Il nous reste de lui des Odes qu'il ne faut lire qu'avec précaution, à cause des sentimens de débauche & de galanterie dont elles sont pleines. Elles sont pour la plûpart composées en vers de sept syllabes, ou plûtôt de trois pieds & demi, spondées & iambes, ou quelquefois anapestes. C'est cette sorte de mesure qu'on appelle vers *anacréontique*. Une Ode *anacréontique* est une Ode composée de ces vers, ou dans le goût d'Anacréon.

ANAETIS. s. f. *Anatis*. Nom propre d'une Déesse honorée dans l'Orient. Selon Strabon Liv. V. les Lydiens l'adoroient. Hérodote & Pausanias disent la même chose; mais Strabon dit qu'elle étoit sur tout honorée par les Arméniens. Les gens les plus distinguez de la nation consacroient leurs filles à son service, & les prostituoient publiquement à son honneur. Après quoi ils les marioient, & c'étoit à qui les auroit pour femmes. Dans la fête & les sacrifices qu'ils lui faisoient, ils s'enyvroient tous, hommes & femmes, jusqu'à perdre tout sentiment, parce que Cyrus, disoient-ils, ayant fait semblant de fuir & d'abandonner son camp où il laissoit beaucoup de vin, ceux qui célébroient les fêtes d'*Anatis*, qu'on appelloit *Sacea*, y étant entré s'enyvrèrent, & furent tous tuez par Cyrius. Voyez Strabon Liv. XI. & XII. Plin. Liv. XXXIII. ch. 4. & Harmolaüs sur cet endroit de Pline. La première statuë d'or solide qui ait jamais été faite, avant même qu'on en fit de bronze qui fussent solides, est celle du temple d'*Anatis*, au rapport de Pline à l'endroit que j'ai cité. On écrit aussi *Anaitis*, & *Anetis*.

ANAGALLIS. s. f. Plante, qu'on appelle aussi Mouron. *Anagallis.* Voyez Mouron.

ANAGOGIE. s. f. *Anagoge*. Élévation de l'esprit aux choses célestes & éternelles. Pensée, explication par laquelle on éleve l'esprit à la considération de ces choses. Il y a des Commentaires de l'Écriture, des discours entiers, qui sont des *anagogies* perpétuelles. Ce n'est point là le sens naturel de ce passage de l'Écriture, c'est une *anagogie*. L'*anagogie* doit être fondée sur le sens littéral.

ANAGOGIES. s. m. & plur. Fête qui se célébroit par les habitans d'Eryx, aujourd'hui Trapano, en Sicile, à l'honneur de Vénus, comme si elle fût partie pour aller en Libye, & dans laquelle on la prioit de retourner. Ἀναγωγὴ signifie *retour* en Grec.

ANAGOGIQUE. adj. m. & f. Mystérieux, qui éleve l'esprit aux choses célestes & divines de la vie future & éternelle, dont joüissent les Saints dans le Ciel; car le terme *anagogique* n'emporte pas seulement une élévation à la connoissance des choses célestes & divines, mais des choses célestes & divines de la vie future, de celles qui se passent & se passeront dans l'éternité, entre Dieu & les Saints. Ce mot ne se dit guère que par rapport aux sens différens de l'Écriture. Le sens littéral est le sens naturel & le premier. Le sens mystérieux est fondé sur le sens naturel, & se tire du sens naturel par analogie, ou comparaison, par similitude, ou ressemblance d'une chose à l'autre, & se divise en plusieurs espéces. Car si les choses mystérieuses ou cachées que l'on tire par analogie & par ressemblance du sens littéral, regardent l'Église & les mystères de nôtre Religion, c'est le sens allégorique: quand elles ont rapport aux mœurs, c'est le sens tropologique; & quand elles regardent la vie future & l'éternité, c'est le sens *anagogique*. *Anagogicus.* Voyez au mot Sens. Les Interprétes de la Bible y trouvent des sens mystiques, *anagogiques*, tropologiques, & autres. Ce mot vient du Grec, ἀναγωγὴ, qui signifie *enlévement*, *soulévement*; & qui est formé de la préposition ἀνὰ, qui dans la composition signifie souvent *sursùm*, *au-dessus*, *en haut*, & de ἀγωγὴ, *ductio*, *conduite*, qui vient de ἄγω, *duco*, *je conduis*. Ce sens conduit, éleve l'ame à la connoissance des choses supérieures & célestes.

ANAGRAMME. s. f. Transposition de lettres de quelque nom, dont on fait tant de combinaisons, qu'à la fin on y trouve quelque mot, qui est à l'avantage ou au désavantage de celui qui le porte, & qu'on embellit par quelque épigramme. *Anagramma, Anagrammatismus.* Par exemple, l'*anagramme* de *Galenus*, c'est *Angelus*; de *Logica*, c'est *Caligo*; Loraine, c'est Alérion, c'est pour cela que la Maison de Loraine a pris des alérions dans ses armes. Calvin, dans le titre de son Institution imprimée à Strasbourg l'an 1539. se donna le nom d'Alcuin, qui est l'*anagramme* de celui de Calvin, se voulant faire honneur du nom de ce sçavant homme, dont Charlemagne se servit si utilement pour faire refleurir de son tems la doctrine & les belles Lettres en France. P. Dan. Tom. III. p. 668. Lycophron, qui écrivoit sous Prolémée Philadelphe Roi d'Égypte, environ 280 ans avant Jesus-Christ, excella non seulement dans la Poësie, mais encore dans l'art de faire des *anagrammes*, au rapport de Canterus, dans ses Prolégomènes sur Lycophron, où il en rapporte deux assez heureuses de la façon de ce Poëte, la première sur le nom du Roi Ptolémée, Πτολεμαῖος, dont il faisoit ἀπὸ μέλιτος, *de miel*; comme pour dire que ce Prince étoit tout de miel, c'est-à-dire, plein de douceur & de bonté. La seconde est sur le nom de la Reine Arsinoé, en Grec Ἀρσινόη, dont il avoit fait ἴον Ἥρας, *violette de Junon*. Les Cabbalistes aussi chez les Juifs font perpétuellement des *anagrammes*. La troisième partie de leur art, qu'ils appellent תמורה, *themura*, c'est-à-dire, changement, n'est autre chose que l'art de faire des *anagrammes*, ou de trouver dans un nom des sens cachez & mystérieux, en produisant

sent d'autres noms & d'autres phrases, par le changement, la transposition, & la différente combinaison des lettres d'un même mot. Ainsi de נח, qui sont les lettres du nom de Noé, ils font חן, qui signifie *grace*; de משיח, le Messie, ils font ישמח, qui veut dire, *il se réjoüira*. Ainsi nous ne sommes point les premiers qui ayent fait des *anagrammes*. Nous ne sçavons point que les Latins en ayent fait. Ils ont eû cependant quelque idée de la première espèce d'*anagramme* dont nous allons parler, comme il paroit par Aulugelle Liv. XII. ch. 6.

Les *anagrammes* se font en deux manières; car 1°, Quelques-unes consistent seulement à diviser un mot en plusieurs mots. Ainsi l'énigme du Dieu Terminus qu'Aulugelle rapporte à l'endroit que j'ai cité, est fondée sur l'*anagramme* TERMINUS. Ainsi dans ce vers, que les enfans dans leurs jeux innocens se proposent quelquefois à expliquer,

Fursur edit pannum, panem quoque sustineamus.

Pour qu'il y ait du sens il faut de *sustineamus* en faire trois mots, *sus, tinea, mus*. La seconde espèce d'*anagrammes* est de celles où l'on renverse, & l'on dispose autrement les lettres. Telles sont celles que nous avons rapportées ci-dessus; & encore, *Roma, Maro, mora, amor; Julius, Livius; Corpus, porcus, procus, spurco.* Les meilleures *anagrammes* sont celles dans lesquelles il ne faut ni changer ni suppléer de lettres, comme dans celles que nous avons rapportées. Quelquefois on se donne la liberté d'en changer quelqu'une. Par exemple, dans celle qu'on fit sur Marie Stuart pendant sa prison, *Maria Stuarta, Virtus armata*, il faut changer un *a* en *v*. Colletet a dit contre les faiseurs d'*Anagrammes:*

Et sur Parnasse nous tenons,
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

De ces quatre opinions on en pourroit faire un grand nombre, les mêlant & confondant ensemble, comme on fait une feuille d'*anagrammes* d'un nom de peu de mots. PELISS.

C'est Daurat qui sous le régne de Charles IX. s'avisa le prémier de faire des *anagrammes*. Il prétendoit en avoir trouvé le plan dans le Poëte Lycophron. Il mit les *anagrammes* tellement en vogue, que tout le monde s'en mêloit. L'Abbé Catelan a encore enchéri sur cela, & il inventa en 1680. une *anagramme mathematique*, par le moyen de laquelle il trouva que les huit lettres du nom du Roi Loüis XIV. font, *vrai Héros*.

On appelle aussi quelquefois *anagramme* numérique, ces vers dont les lettres numérales, c'est à dire, celles qui en chifre Romain servent à marquer les nombres, prises ensemble selon leur valeur numérique, ou comme des chifres désignent une époque. Telle est le dystique de Claude Godart sur la naissance du Roi qui arriva en 1638. le 5e Septembre, jour auquel se fait la conjonction de l'aigle & du cœur du lion.

eXorIens DeLphIn aqVILæ CorDIsqVe LeonIs
CongressV gaLLos spe, LætItIaqVe refeCIt.

ANAGRAMMATISER. v. act. Faire l'anagramme d'un nom. *Anagramma scribere, fingere.* Le Poëte Daurat passoit pour un si grand devin en matière d'anagrammes, que des personnes illustres lui donnèrent leur nom à *anagrammatiser*. BAIL. On dit que Rabelais, pour se venger de Calvin qui avoit *anagrammatisé* son nom, trouva *Jan cul* dans le nom de Calvin. S. ÉVR. Une des plus heureuses anagrammes, est celle qui fut faite sur le nom du meurtrier de Henri III. Roi de France. Il s'appelloit *Frere Jacques Clement*. L'anagramme sans rien changer est, *C'est l'enfer qui m'a créé*. En voici encore d'autres fort heureuses pour le sens, & pour le rapport des lettres, *Loüis de Boucherat*. L'anagramme est, *Est la bouche du Roi*. Mr De Boucherat étoit Chancelier de France lorsque l'anagramme fut faite. Ces paroles, *Est vir qui adest*, sont l'anagramme de celles-ci, que Pilate dit à JESUS-CHRIST, *Quid est veritas?* Cette anagramme est peutêtre la plus belle qui ait jamais été faite, parceque les mots, qui sont comme la matière de l'anagramme, sont une question, ou une interrogation, & les mots de l'anagramme, qui sont composez des mêmes lettres, sont la réponse la plus juste & la plus vraye qu'on pût faire à la question, dans les circonstances où elle fut faite.

ANAGRAMMATISTE. s. m. Qui a coutume de faire des anagrammes. *Scriptor anagrammatum.*

Ces mots viennent du Grec ἀναγράφω, qui signifie, *écrire à rebours.*

ANAGYRIS. s. f. Plante qui est la même que le Bois-puant. Voyez BOIS-PUANT. *Anagyris.*

ANALABE. s. m. *Analabus.* C'est une partie de l'habillement des Moines Grecs. L'*analabe* étoit dans l'Orient ce que le scapulaire est dans l'Occident. Saint Dorothée dit que l'*analabe* se porte sur les épaules en forme de croix. Ce mot vient d'ἀνὰ, *super*, dessus, & de λαμβάνω, *accipio, je prens*, parce qu'on porte l'*analabe* sur les épaules.

ANALECTES. s. m. & plur. C'est un nom Grec, qui signifie *Recüeil*, & qui vient d'ἀναλέγω, *colligo*, je ramasse. Le Père Mabillon a donné ce nom à un ouvrage en quatre volumes, qui contient différentes piéces qu'il a fait imprimer. Il y a aussi les *Analectes* Grecs de D. Loppin *in* 4°. CHAST.

ANALEME. s. m. Terme de Gnomonique. Projection orthographique de la sphère sur le côlure des solstices, en supposant que son plan convient avec celui du méridien. *Analemma.*

ANALÉPTIQUE. adj. Réstauratif, médicament propre à rétablir le corps consommé & atténué, ou par la longueur de quelque maladie, ou par le défaut de nourriture. *Instaurativus.* Ce mot vient du Grec ἀναληπτικὸς, dérivé d'ἀναλαμβάνω, qui signifie *rétablir, restaurer, refaire.*

ANALOGIE. s. f. Terme dogmatique. Rapport, ou proportion, ou convenance que quelques choses ont ensemble. *Comparatio, proportio, analogia.* Le taureau tèrrestre, & le taureau céleste ne se ressemblent que par *analogie*. Les raisonnemens qui se font par *analogie* servent à expliquer la chose, & ne la prouvent point. Ce mot est dérivé du Grec ἀναλογία, qui signifie la même chose.

Le mot d'*analogie* se dit aussi du langage; & c'est, selon Vaugelas, une conformité aux choses qui se trouvent déja établies, sur laquelle on se fonde, comme sur un modele, pour faire des mots, ou des phrases semblables aux mots, ou aux phrases déja établies. L'*analogie* éclaircit les doutes de la langue. L'usage est souvent contraire à l'*analogie* des mots.

En Géométrie l'*analogie*, est une proportion, ou une similitude de raisons géométriques.

ANALOGIQUE. adj. qui a du rapport. *Analogus.* La métaphore doit être *analogique*.

ANALOGIQUEMENT. adv. Par proportion, par convenance. *Per analogiam.* Voyez PROPORTION.

ANALOGISME. s. m. *Analogismus.* Terme de Dialectique. Argument de la cause a l'effet.

ANALOGUE. adj. m. & f. Qui a de l'analogie, du rapport, de la convenance. *Analogus.*

ANALYSE. s. f. Éxamen de quelque discours ou proposition, en recherchant ses principes, sa construction; & en séparant & en développant les parties d'une chose qu'on ne connoissoit qu'en gros, pour les considérer à part & en détail, afin de connoître plus précisément la nature du tout. *Analysis.* Quand on démonte une machine, on en connoit toute l'*analyse*, & la construction. Quand on fait l'anatomie d'un animal, c'est une espéce d'*analyse* qui en fait connoitre toutes les parties. Messieurs de l'Académie des Sciences ont entrepris de faire l'*analyse* de toutes les plantes suivant la méthode contenuë dans leurs Mémoires rédigez par Mr Dodard. Ce mot est Grec, ἀνάλυσις, & signifie *dissolution*.

ANALYSE, en termes d'Algébre, se dit de la résolution de toutes sortes de problêmes. Il y a deux méthodes générales pour rechercher toutes les véritez dans les Mathématiques: la synthése & l'*analyse*. L'*analyse* propre est la démonstration, ou la considération des conséquences qu'on tire d'une proposition supposée, jusqu'à ce qu'on parvienne à une vérité connuë, par le moyen de laquelle on puisse donner la solution du problême. L'*analyse* consiste plus dans le jugement & dans l'adresse de l'esprit, que dans les régles particulières, lorsqu'on s'en sert par la pure Géométrie, comme faisoient les Anciens. Mais à présent on s'en sert par l'Algébre, qui est une régle assurée pour parvenir à la fin que l'on se propose. Voyez les Œuvres de François Viete, qui a excellé en cette science; celles de Willis Anglois, & les deux volumes du P. Rayneau de l'Oratoire.

ANALYTIQUE. adj. Qui résout les choses dans leurs principes pour les éxaminer. *Analytica.* Pour être bien éclairci de la vérité d'un problême, la meilleure voye est l'*analytique*. Aristote a écrit deux livres des *Analytiques* prieures & postérieures.

ANALYTIQUEMENT. adv. D'une manière analytique. *Analyticè.* En Algébre & en Géométrie on procéde *analytiquement*, on remonte jusqu'aux principes.

ANAMELECH. s. m. C'est le nom d'un des Dieux des Samaritains, sur tout de ceux qui étoient venus de Sépharraïm, où il étoit adoré avec *Adramelech*. On brûloit des enfans en l'honneur d'*Adramelech*, & d'*Anamelech*, IVe Liv. des Rois XVII. 31. Selden prétend que c'est le même que Moloch. *Synt. I. ch. 6.*

ANANAS. s. f. masc. *Ananas.* Plante qu'on cultive dans les Indes à cause de la bonté de ses fruits. Ses racines sont noirâtres, menuës, fibreuses, branchuës, & ramassées à leur collet, d'où partent quelques feuilles disposées en rond, de la figure & de la consistance de celles du roseau, longues d'un ou deux pieds,

larges

larges de deux pouces, pliées en gouttière, pointuës par leurs bouts, dentelées sur leurs bords, de telle sorte qu'elles en deviennent comme épineuses, tantôt lavées d'un peu de pourpre, tantôt toutes teintes d'un verd pâle. Du milieu de ses feuilles s'éleve une tige, haute plus ou moins, le plus souvent de deux pieds, & épaisse d'un pouce, garnie de feuilles pareilles à celles du bas; mais plus courtes, & terminées par un fruit qu'on nomme *ananas*. Il est très-petit d'abord, & les feuilles qui le couronnent sont teintes d'une si vive couleur de feu, qu'on diroit que c'est un bouton de rose presqu'épanoüi; mais peu à peu il grossit, & ses fleurs sont placées sur des embrions, ou tubercules charnuës, augmentent sa beauté par leur couleur bleuë, ce qui fait un mélange de rouge & de bleu charmant. Chaque fleur est un tuyau d'une seule piéce, long d'un demi pouce, decoupé en trois parties; le tubercule qui la soutient est charnu, succulent, & renferme plusieurs semences applaties, roussâtres, plus petites que des lentilles, & enveloppées par une membrane. Le fruit de l'*ananas* est composé de plusieurs de ces tubercules unis & ramassez très-étroitement ensemble. Il est le plus souvent jaunâtre, & gros comme un petit melon, & c'est l'*ananas* ordinaire. Quelquefois il est plus petit & plus arrondi, & on l'appelle la pomme de renette: quelquefois il est fort gros, pyramidal, jaune & on le nomme *ananas* en pain de sucre. On cultive encore dans les Isles Antilles une autre espéce d'*ananas*, qui se distingue aisément du précédent par ses feuilles, qui ne sont point rudes & épineuses sur les bords. On appelle cette dernière espéce l'*ananas* pitte. Il faut encore remarquer que les feuilles qui couronnent le fruit, perdent à mesure que le fruit grossit la belle couleur rouge qu'elles avoient d'abord, & que peu à peu elles deviennent vertes. Ce fruit a une odeur & un goût si agréable, qu'on le regarde comme le plus excellent fruit des Indes. On le croit si peu malfaisant, qu'on en fait manger aux malades, on en confit une grande quantité qu'on transporte en Europe. Dapper dit que les *ananas* viennent aussi très-bien à la côte d'Afrique, & qu'on a grand soin de les cultiver; mais qu'il n'est pas sain d'en manger beaucoup, parce qu'ils sont trop chauds. Il n'y a presque point de Voyageur qui n'en ait parlé.

ANANAS. s. m. Se prend quelquefois pour le fruit de la plante d'*ananas*. Cet *ananas* n'agace point les dents. Voyez l'Histoire naturelle des Antilles de Mr Lonvillers de Poincy chap. X art. 6, & celle du P. Du Tertre Traité III. ch. 2, & l'Ambassade de la Compagnie Hollandoise des Indes à la Chine Part. II. pag. 91.

ANAPESTE. Terme de Prosodie Grecque & Latine. C'est un pied de vers composé de deux breves & une longue. *Anapestus.* Le mot *legerent* est un *anapeste*.

ANAPESTIQUE. adj. Qui se dit d'un vers particulièrement composé d'anapestes. *Versus ex anapestis constans.* Les vers *anapestiques* ont été en vogue chez les Romains.

Ce mot d'*anapeste* vient d'ἀναπαίω, qui en Grec signifie, *contrà ferire, rendre le coup*. Ce pied est contraire au dactyle.

ANAPLÉROTIQUE. adj. Terme de Médecine. Qui se dit des remédes qui servent à faire revenir la chair à la place d'un ulcère, à la remplir de chair. Ce mot est Grec, d'ἀναπληρῶν, *remplir*.

ANARCHIE. s. f. État qui n'a point de Chef véritable; ou plûtôt qui n'en a point du tout, & où chacun vit à sa fantaisie, & sans aucun respect pour les loix. *Natio carens Principe.* Personne n'aime l'*Anarchie* que ceux qui font impunément leurs affaires dans le désordre, & dans la confusion. Il est impossible que les particuliers conservent leur vie & leurs biens quand l'État est en *Anarchie*. LE G.

ANARCHIQUE. Qui est sans gouvernement, & dans l'Anarchie. *Anarchon, qui caret Principe.* Un État *anarchique* devient bientôt la proye de ses ennemis.

Ce mot vient de l'α privatif, & de ἀρχὴ, *principauté*.

ANARGYRE. s. m. Qui est sans argent, qui ne prend point d'argent. Ce mot est Grec, & composé de l'α privatif, & d'ἄργυρος, *argent*. *Anargyres*, est une épithéte que l'on donne à S. Côme & à S. Damien, parce qu'ils ne prenoient point d'argent de leurs malades. CHAST.

ANASTOMATIQUE. adj. *Anastomaticus, vim habens aperiendi.* Terme de Médecine, qui se dit des remédes qui ont la force d'ouvrir, & de dilater les orifices des vaisseaux, & qui par ce moyen font que le sang circule plus aisément.

ANASTOMOSE. s. f. Terme d'Anatomie. Jonction de deux vaisseaux qui se fait par leurs extrémitez; par exemple, d'une artère avec une artère, d'une veine avec une veine, ou bien d'une artère avec une veine. *Anastomosis.* La circulation du sang dans le foetus se fait par les *anastomoses* de la veine cave avec la veine pulmonaire, & de l'artère pulmonaire avec l'aorte. On le dit aussi de l'ouverture de l'extrémité d'un vaisseau, soit artère, soit veine, ou vaisseau lymphatique, par où le sang ou la lymphe s'écoulent. Ce mot est Grec, & signifie la rencontre de deux bouches, qui donnent la communication à deux vaisseaux. Il vient du verbe ἀναστομόω; qui signifie, *j'ouvre, je débouche*. George Frédéric Francus de Frankenau, Médecin à Copenhague, imprima en 1705 un ouvrage ample & sçavant, intitulé, *Anastomosis Retecta*.

ANASTOMOTIQUE. s. m. Médicament qui ouvre par son acrimonie les orifices des vaisseaux, & en fait sortir le sang. *Quod venarum ostia aperiendi vim habet.*

ANATHÉMATISER. v. act. Excommunier, retrancher de la société de l'Église. *Arcere aliquem ab Ecclesia, à societate piorum secludere.* L'Église *anathématise* les hérétiques. Il se dit non seulement des personnes, mais encore des sentimens, des opinions, de la doctrine. Le Concile de Trente a *anathématisé* la doctrine de ceux qui disent que le libre arbitre ne peut résister à la grace. Comment osez-vous soûtenir des opinions tant de fois *anathématisées* par l'Église?

ANATHÉMATISER, se dit figurément & dans le stile simple, pour maudire. *Detestari, execrari.* Combien de fois m'a-t-il pris envie d'*anathématiser* vignes & vendanges? PATR.

ANATHÊME. s. m. Excommunication, qui se dit proprement chez les Auteurs Ecclésiastiques, de celle qui est faite par un Évêque, par le Pape, ou par un Concile, avec exécrations & malédictions, qu'on ne prononce que contre ceux qui ont commis quelque grand crime, ou qui sont incorrigibles: & en cela il diffère de la simple excommunication, qui défend seulement l'entrée de l'Église, & la communion avec les Fidelles; au lieu que l'*anathême* sépare du corps, de la société & du commerce des Fidelles. *Anathema, detestatio, execratio.* On a fulminé *anathême* contre cet hérétique relaps. Il y a deux sortes d'*anathêmes*, les uns judiciaires, les autres abjuratoires. Les judiciaires ne peuvent être faits que par personnes fondées en jurisdiction. Les abjuratoires le peuvent être même par des Laïques; comme quand quelqu'un revient de l'hérésie à l'Église Catholique, on lui fait toûjours *anathématiser* l'hérésie qu'il abjure: mais ces *anathêmes* ne sont que simples exécutions, & applications des *anathêmes*. Ainsi le mot d'*anathématiser* en tel cas judiciaires, ne veut dire autre chose, sinon, Abjurer, abhorrer, & tenir pour *anathématisé*. Ces opiniâtres furent frappez d'un *anathême* éternel, dont ils furent plûtôt abbatus que convertis. BOSS.

ANATHÊME, se prend aussi figurément pour des exclusions & des malédictions prononcées par des particuliers qui chassent ou qui détestent quelqu'un.

Loin ceux à qui du mal l'apparence douteuse,
Leur fait contre un ami coupable ou malheureux,
Lancer d'un saint mépris l'anathême *orgueilleux.*

ANATHÊME, se dit aussi de celui qui est excommunié par le Pape, par un Évêque, ou par un Concile. *A piorum societate seclusus.* Si quelqu'un soûtient que les causes de mariage n'appartiennent point aux Ecclésiastiques, qu'il soit *anathême*, dit le Concile.

ANATHÊME, se dit encore figurément d'un homme qui s'est rendu l'horreur de tous les gens de bien, & avec lequel personne ne peut avoir de commerce. Il est l'*anathême* de tout le monde.

La plûpart des Écrivains Grecs distinguent *anathême* écrit avec un ε bref, ἀνάθεμα, d'*anathême* écrit avec un η long, ἀνάθημα. Pollux dans son Léxicon l'écrit de cette dernière manière, & il dit qu'il signifie pour l'ordinaire les dons qui étoient dédiez aux Dieux. Hésychius confirme cette interprétation dans son Dictionnaire, où il explique le mot d'*anathême* par celui d'*ornemens*, parceque ces dons étoient comme des ornemens dans les Temples. Saumaise appuye dans ses exercitations sur Pline cette distinction du mot d'*anathême* écrit différemment; mais Bèze la rejette dans son Commentaire sur le ch. 9 de l'Épitre aux Romains v. 3 où S. Paul souhaite d'être *anathême* pour ses frères. De quelque manière qu'on écrive ce mot il a différentes significations. Il se prend en bonne part, & en mauvaise part.

A l'égard du mot d'*anathême* dans ce passage de S. Paul, où il est écrit avec un ε bref, il se prend en mauvaise part. On est cependant fort partagé sur l'explication des paroles de l'Apôtre, pour sçavoir en quel sens il souhaite d'*être anathême*. Messieurs du Port-Royal ont traduit, *J'eusse désiré de devenir moi-même anathême, & d'être séparé de* JESUS-CHRIST *pour mes Freres*. Ils ont conservé le mot d'*anathême*, & l'ont en même-tems expliqué par celui d'*être séparé*, conformément aux Commentateurs Grecs, qui lui ont donné ce sens, à cause de la particule ἀπὸ qui est dans le Grec, auquel répond le Latin de nôtre Vulgate, où il y a *à Christo*. Mr Simon a traduit ce même passage de Saint Paul de cette manière; *Je souhaiterois d'être anathême, à cause de*

JESUS-CHRIST

s &c.
, *usurarum renovatio, usura-*
ntract usuraire, lorsque des
Contract de constitution; ou
principal, & que dans un
mprend les intérêts avec le
is défenduë ni plus criante
ft point qui ruine plus seu-
anatocisme est défendu sevè-
. *Cod. de usuris.* Il est aussi
. L'ordonnance du Roi don-
ars 1679. parle ainsi Tit. 6.
& aucun autre, ne pourront
e prétexte que ce soit. Et en-
Marchands, & à tous au-
e principal dans les lettres ou
Domat a remarqué à ce su-
I. n. 10. qu'il faut prendre
ntérêts des deniers les reve-
prix d'un bail à ferme, les
semblables. Car ces sortes
s intérêts, en ce que les in-
rel, & ne sont de la part
loi lui impose pour son re-
ier un dédommagement de
s payé. Au lieu que le prix
u naturel, qui de la part du
ce dont il a profité, & de la
qui en ses mains fait un ca-
, conclut-il, le débiteur d'un
naison, en doit justement les
e que l'on entend quand on
es fermages.
nstituées à prix d'argent sont
ou le prix d'un bail. Car ces
onds, & n'ont pour le prin-
a fait le prix de l'acquisition
ces rentes ne peuvent jamais
avec le principal, pour faire
lle devoir de nouveaux inté-
ourd'hui toleré pour les arré-
éxige après avoir obtenu une
lineurs, il dit au v. 13. que
intérêts n'empêche pas qu'ils
de leurs Tuteurs non seule-
venuës des intérêts, que les
u Tuteur, mais même les in-
le Tuteur lui-même pourroit
us ces intérêts entre les mains
nt leur Charge les oblige de
raison Liv. II. Tit. 1. sect. 3.
r, dit-il, se trouve débiteur
il sera tenu de comprendre
venus, les intérêts de ce qu'il
re le payement, & il en est de
oit reçûs d'un autre débiteur.
Liv. 36. ff. *de Neg. gest.* Ainsi
léfendu.
t servi en Latin; il vient d'ἀ-
osition signifie répetition, ré-
ς qui veut dire *usure.* Ainsi
érêt de l'intérêt.
femme, *Anatolia.* Sainte *Ana-*
nomment vulgairement *Sainte*
ommée Callisthéne, étoit Ro-

propre d'homme, qui signifie
λω, quelques Auteurs de Dic-
'usage le plus commun, pour

ANATOLIE. s. f. nom propre voyez ANATOILE.

ANATOMIE. s. f. Science qui donne la connoissance des parties du corps humain par la dissection, & même celle des autres animaux. *Anatome, dissectio, confectio, ars dissecandi corpora.* Ceux qui ont écrit de l'*Anatomie* chez les Anciens sont Hippocrate, Démocrite, Aristote, Erasistrate, Galien, Avicenne, Herophile, & plusieurs autres, qui en avoient parfaitement connu la nécessité, & qui la regardoient comme la plus importante partie de la Médecine, sans laquelle il n'étoit pas possible de connoître l'usage des parties du corps humain, ni par conséquent les causes des maladies. Cependant elle avoit été entièrement abandonnée pendant plusieurs siécles, & ce n'a été que dans le seizième qu'elle a commencé à se rétablir. La dissection du corps humain a passé pour un sacrilége jusqu'à François I. & on voit une consultation que fit faire l'Empereur Charles V. aux Théologiens de Salamanque, pour sçavoir si en conscience on pouvoit disséquer, un corps pour en connoître la structure. LE GENDRE. Vesal Médecin Flamand, mort en 1564. est le premier qui ait débroüillé ce qu'on appelle *Anatomie.* ID. Ceux qui y ont le plus contribué sont, Carpus, Jacques Sylvius, Charles Etienne, Vesale; Fernel, Columbus, Fallope, Eustathius, Fabrice d'Aquapendente, Paré, Du Laurens, Casserius, Gaspar Bauhin, Hofman, Riolan, &c. Mais ceux qui sont venus depuis l'ont beaucoup perfectionnée, & l'ont enrichie d'un grand nombre de belles découvertes. Asellius découvrit les veines lactées en 1622. Le celébre Harvée publia son admirable découverte de la circulation du sang en 1628. que le P. Faber Jésuite avoit cependant enseignée avant lui. Pecquet découvrit le réservoir du chile & les conduits thoraciques en 1651. Olaüs Rudbeck Suédois, & Thomas Bartholin, trouvèrent les vaisseaux lymphatiques en 1650. & 1651. Wharton trouva en 1655. les conduits salivaires inférieurs. Stenon découvrit les conduits salivaires supérieurs, ceux du palais, des narines, & des yeux, en 1661. Il travailla aussi sur les muscles, & sur d'autres parties avec beaucoup de succès. Wirsungus en 1642. découvrit le conduit du pancreas. Willis, qui est venu depuis, a donné l'*Anatomie* du cerveau, & des nerfs, d'une manière beaucoup plus éxacte qu'on n'avoit fait avant lui, il avoit pourtant omis plusieurs choses considérables qui ont été depuis remarquées par Vieussens, célebre Médecin de Montpellier, & qui a aussi composé un éxcellent Traité du cerveau & des nerfs. Glisson a traité du foye; Wharton des glandes; Graaf du suc pancréatique, & des parties de la génération, tant des hommes que des femmes; Lower du mouvement du cœur; Thruston de la respiration; Peyer des glandes des intestins; Drelincourt de la conception des œufs des femmes, du placenta, des membranes du fœtus, &c. Malpighi, qui est mort premier Médecin du Pape Innocent XII. en 1694. est un de ceux à qui on est le plus obligé, par un grand nombre de nouvelles découvertes qu'il a faites sur les poumons, sur le cerveau, sur le foye, sur la rate, sur les reins, sur les glandes, & sur les vaisseaux lymphatiques. Il a fait aussi une éxcellente Anatomie des plantes, & de très-belles observations sur la génération, sur les œufs, sur les vers à soye, & sur plusieurs autres choses qui regardent l'histoire naturelle. Grew a aussi fait une *Anatomie* des plantes. Mauget & le Clerc, deux Médecins de Genève, ont fait une Bibliothéque Anatomique qui est un Recueil de toutes les nouvelles inventions faites dans cet art. Ce mot vient du Grec ἀνατομή, *section.*

ANATOMIE, se dit aussi figurément de la discussion, de l'éxamen qui se fait de quelque chose, de quelque discours, de quelque affaire. *Circumspectio, accurata consideratio.* Mon Rapporteur a fait l'*anatomie* de mon procès. J'ai éxaminé cette doctrine, j'en ai fait l'*anatomie.* On a fait l'*anatomie* de cet ouvrage dramatique. Il faut un peu sçavoir faire l'*anatomie* du cœur. VALL. Cet Auteur charge trop ses descriptions, s'appesantit sur les détails; il fait une *anatomie.* LA BRUY.

On dit proverbialement, qu'une personne est devenuë une vraye *Anatomie*, lorsquelle est devenuë si maigre par une longue maladie, qu'on la prendroit pour un squélette.

ANATOMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Anatomie.

Ad corporum incisionem pertinens. Discours, dissection *anatomique*.

ANATOMISER. v. act. Faire l'anatomie. *Incidere corpora, dissecare*. Il se dit tant au propre qu'au figuré, d'un corps, d'une affaire, d'un ouvrage.

Vous dont l'éloquence hardie,
Sçait compiler la tragédie,
Et dans ses ouvrages divers.
Anatomiser les beaux vers. DIVERT. DE SEAUX.

Mais au figuré il n'est guère propre que du stile familier, ou du burlesque.

ANATOMISTE. s. m. Qui fait une anatomie, qui en sçait la la science, qui raisonne sur chacune des parties dont il fait la dissection. *Anatomicus*.

Ces mots sont tirez du Grec ἀνατέμνω, *disseco, je coupe*.

ANATRON. s. m. C'est le sel volatil, & l'ecume de la composition du vèrre que l'on tire des creusets dans les fourneaux des Verriers. Il est gris, blanc, brun & bleuâtre. Il est inutile à la vitrification, & n'est bon qu'à donner aux brebis, ou à mettre dans un colombier. Si on le pile, il laisse tomber au fond une poudre de sable qui en se resolvant à l'humidité de l'air, ou dans une certaine liqueur, le réduit en sel commun après la coagulation.

ANATRON, se dit aussi d'un suc nitreux condensé contre les voutes, & les murailles des lieux souterrains. Il se dit encore d'un sel, qui est composé de chaux vive, d'alun, de vitriol, de sel commun, & de nitre, on l'appelle *sel anatron*.

ANAZARBE. s. f. *Anazarbus*. Ville de Cilicie sur le Pyrame, avec Archevéché. *Anazarbe* étoit métropole de la seconde Cilicie. Elle s'appella depuis Diocésarée, Césarée Auguste, & Justinianopolis, en l'honneur de César, d'Auguste, & de Justinien. Elle s'appelle aujourd'hui Axar, ou Acsarai, ou Aserai, ou Ainzarba.

ANAZE. s. m. Arbre de l'Isle de Madagascar. Sa tige s'éléve en diminuant en forme de pyramide.

ANBOUTOU. s. m. Petite plante de l'Isle de Madagascar. On la mâche. Elle est corroborative, & un peu stiptique.

ANC.

ANCARIE. s. f. *Ancaria*. Déesse du Paganisme qui étoit adorée à Asculum, ville de la Pouille. C'est Tertullien qui nous l'apprend, dans son *Apolog. ch. 24.* On y lisoit *Æsculanorum Ancariam*. Turnébe *adv. Liv. XVIII. c. 24.* a lû *Asculanorum*, & Pamelius l'a suivi. Quelques-uns de nos Dictionnaires écrivent *Ancharie*, Rhodigin l'a fait aussi; mais toutes les éditions de Tertullien portent *Ancariam*.

ANCELLE. s. f. *Ancilla*. C'est un vieux mot, qui signifioit autrefois servante. Il est formé du nom Latin. Il semble par la Thaumassiere, hist. de Berry Liv. II. c. 29. que les Religieuses de l'Annonciade, fondée par Jeanne Reine de France femme de Louis XII. appellent leur Supérieure *Ancelle*, car voici comme il parle à l'endroit que j'ai marqué. Pour l'entretien des Mere *Ancelle*, & Religieuses, leur bienheureuse Fondatrice leur délaissa le lieu de Mazieres &c.

Si prient Dieu, & sa très-douce Ancelle.

ANCESSORIE. subst. f. Vieux mot, qui veut dire, *ancienneté*. BOREL.

ANCÊTRES. s. m. plur. Ayeuls, prédécesseurs, ceux de la race desquels on est descendu. *Majores, Patres*. Si vous vivez dans la mollesse, & dans l'oisiveté, la gloire de vos *ancêtres* n'empêchera pas qu'on ne vous méprise. BELL. L'entêtement de ceux qui veulent passer pour gens de qualité, fait qu'on va déterrer leurs *ancêtres*, qu'on laisseroit pourrir en repos sans cela. ID. Il marche sur les pas de ses *ancêtres*. Il ne se dit dans l'usage le plus ordinaire, que des gens de qualité, d'épée, ou de robe. *Ancêtres* fameux. *Ancêtres* glorieux. *Ancêtres* augustes. Cette action redonne aux Rois vos *Ancêtres* autant de lustre que vous en avez reçu d'eux. VOIT. Le nom de ces glorieux *ancêtres* vivra à jamais dans vos annales. PATR. Tant qu'on se peut parer de son propre mérite, on n'emprunte point celui de ses *ancêtres*. S. ÉVR. La Princesse fondoit plûtôt sa grandeur sur les exemples, que sur les titres de ses *ancêtres*. FLECH. On le dit aussi de tous ceux qui nous ont précédé, particuliérement de ceux d'une même nation. Nos *ancêtres* étoient plus sages, & par conséquent plus heureux que nous.

Ménage dérive ce mot de *antecessore*, ablatif de *ancessor*, qu'on a dit par contraction pour *antecessor*. On disoit en vieux François *ancessor*, pour dire *ancêtres*.

Pour remembrer des ancessors.
Les faits, les dits, & les morts. CHAN. DE GASSE.

Au reste, le mot d'*Ancêtres* ne se dit bien qu'au pluriel, quoiqu'on le trouve quelquefois employé au singulier.

Or quant à mon Ancêtre, *il a tiré sa race*,
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace. RONS.

ANCETTES, ou Cobes de boulines. Terme de Marine. Nom que l'on donne à des bouts de cordes qui sont jointes à la ralingue de la voile, dont le plus long n'excéde pas un pied & demi: leur usage est d'y passer d'autres cordes que l'on appelle, *pattes boulines*.

ANCHE. s. f. Petite languette par laquelle on donne le vent aux hauts-bois, aux flûtes, à quelques tuyaux de l'orgue, & à d'autres instrumens de Musique. *Lingula*. La plus simple des *anches* est faite d'un chalumeau ou tuyau de blé avec une petite entaille, ou fente en longueur. Celle de roseau se fait d'une ou de deux piéces aussi déliées qu'une feuille de papier, qui sont tellement jointes ensemble, qu'elles ne laissent qu'une petite fente par où passe le vent. On fait aussi des *anches* de haut-bois avec des feuilles de palmier. Il y a dans l'orgue des jeux d'*anche* faits en forme de demi-cylindre, dont la partie concave est couverte d'une languette, ou lame de leton platte, mobile & tremblante, qu'on appelle *échalotte*. On la fait entrer dans le noyau du tuyau qu'on perce exprès de la même grosseur. Elle sert à baisser, ou à hausser le ton des tuyaux par le moyen d'un fil de fer, qui fait le même effet que les chevilles avec le marteau à tendre les cordes, parce qu'on l'ouvre, ou on la ferme par le moyen d'un fil de fer qu'on nomme *rasette*, le *mouvement*, le *ressort*, ou le *gouvernail*, lequel selon qu'il presse plus ou moins la languette, fait faire au tuyau des sons plus graves, ou plus aigus. On fait les *anches* des tuyaux d'orgues de cuivre ou autre métal.

Ce mot vient du Grec ἄγχειν, qui signifie *suffocare*, parceque l'*anche* fait une espéce de suffocation de voix.

ANCHE, se dit du conduit de bois par où tombe la farine dans la huche d'un moulin.

ANCHE, & ANCHEAU, se disoient autrefois pour *cuve*. BOREL.

ANCHÉ. adj. m. Terme de Blason, qui se dit d'un cimetèrre recourbé. *Recurvus*.

ANCHOIS. s. m. C'est, selon Scaliger, une espéce de harang, ou un petit poisson de mer de la longueur d'un doigt, sans écailles, ayant le museau pointu, la bouche grande, & sans dents, mais les machoires rudes, comme une scie. On lui ôte la tête avant de le saler; après quoi il est d'un goût agréable. *Enchrasicholus, Lycostomus*. Les *anchois* ressemblent aux petites sardines, & se mangent salez, avec huile, vinaigre, & poivre, pour exciter l'appetit. On en fait des salades & des sauces. On les mange cruds. Le peuple dit des *anchoyes*, & Maynard l'a ainsi employé dans une Épigramme, où il dit des écrits d'un méchant Poëte, qu'ils serviront de simarre aux *anchoyes*. Quelques-uns font ce nom féminin; *Anchoie, Anchoies*; mais il est masculin, & s'écrit avec une *s*, ou une *x*, à la fin. *Anchois* bien salé.

Ce mot vient de l'Espagnol *anchova*, ou plûtôt de l'Italien *anchoia*. MÉNAG. D'autres le dérivent de *apua*, comme *ache* de *apium*. On l'appelle en Grec ἐγκρασίχολος, parcequ'il a le fiel en la tête, ou λυκόστομος, pour avoir la gueule fenduë comme le loup.

ANCHOLIE. s. f. *Aquilegia*. Herbe, ou fleur, qui fleurit au mois de Mai. D'autres écrivent *Ancolies* sans *h*: l'Auteur du Traité de la culture des fleurs écrit ainsi avec une *h*. Voyez ANCOLIE.

ANCIEN, ENNE. adj. Ce qui est depuis longtems, ou qui a été autrefois. *Antiquus, vetus, vetustus*. L'*Ancien* Testament, l'*Ancienne* Loi. *Anciens* monumens. *Anciens* Auteurs. Les *Anciens* Pères. L'*ancien* Droit. L'*ancienne* Coutume de Paris, par opposition à la nouvelle. Nous applaudissons à mille erreurs grossières, seulement parce qu'elles sont *anciennes*. PERR. Il a fait cela en considération de l'*ancienne* amitié qu'il lui porte. Il est d'une *ancienne* Noblesse, d'une *ancienne* famille. Une famille *ancienne* dans l'épée. Ce mot semble s'être formé d'*antiquus*; peutêtre d'*antiquus*, antique, & *annus*, an, année. Quoi qu'il en soit, Guichard dérive *antiquus* de l'Hébreu עתק, *atak*, qui signifie *veterascere, senescere*, devenir vieux.

Quand on dit absolument, les *Anciens*, on entend les Grecs & les Romains, *Prisci, veteres*. Les *Anciens* avoient accoutumé de brûler les corps. Quand on cite un vieux Auteur dont on a oublié le nom, on se sert de cette expression: Un *Ancien* a dit une belle parole. Il ne faut pas décider légèrement sur les ouvrages des *Anciens*. RACIN. Les esprits se sont fort échauffez depuis quelque tems sur la préférence que les uns donnent aux *Anciens*, & les autres aux Modernes. Il ne faut lire les *Anciens*, ni servilement, ni avec mepris, mais avec un juste discernement. VALL. L'affectation de loüer les *Anciens*, est quelquefois une manière détournée pour censurer les Modernes. BELL.

ANCIEN, se dit aussi de celui qui est le premier reçu dans un Corps, ou de ceux qui ont passé par les charges. *Primus ætate gesto munere*; ou *prior*, si l'on ne parle que de deux personnes. Il faut lui

lui céder le pas, c'est vôtre *Ancien*. En ce sens le premier de tous s'appelle l'*Ancien*, ou le Doyen d'une compagnie. On appelle l'*ancien* Échevin, ou Marguillier, celui qui fait sa seconde année. On appelle aussi *anciens* Échevins, ou Marguilliers, ceux dont le tems est fait. Il en faut passer par l'avis des *anciens* Avocats. On dit, les *Anciens*, en parlant des véterans dans un Corps.

On dit aussi d'un vieillard, que c'est un homme *ancien*, qu'il lui faut porter du respect. *Senior*. On dit, l'*ancien* Évêque d'une telle ville, lorsqu'il a quitté son Église, & qu'il y en a un nouveau à sa place. Cet homme est *ancien* dans la robbe; il y a vieilli.

On dit aussi au Palais, le plus *ancien* en hypothéque, pour dire, le premier en date, & qui doit venir le premier en ordre sur le prix d'un héritage.

ANCIENS, se dit aussi en parlant de l'ancien peuple de Dieu: c'étoient les plus considérables d'entre ce peuple, par leur âge & par leurs mœurs. *Primores*, *seniores*. Moïse fit assembler les *Anciens* du peuple, & leur exposa ce que le Seigneur leur avoit commandé. PORT-ROYAL. Il se dit aussi quelquefois absolument: Vous irez vous & les *Anciens* vers le Roi d'Égypte. PORT-ROYAL.

Le mot de *Presbyteri*, qui est si souvent dans le nouveau Testament, & qui comprend également les Prêtres & les Évêques, signifie *Anciens*. Voici ce qu'a remarqué là-dessus M. Simon, dans son *supplément aux Cérémonies des Juifs*, imprimé à Paris en 1681. Ceux qui tenoient les prémiers rangs dans les Synagogues étoient ordinairement appellez *Zekenim*, *Anciens*, à l'imitation des 70 *Anciens*, que Moïse établit pour être les Juges du Sanédrin. Celui même qui présidoit aux autres prenoit le nom d'*Ancien*, étant seulement comme le Doyen des *Anciens*. Dans les premières assemblées des Chrétiens, ceux qui y tenoient le premier rang prirent aussi le nom de *Presbyteri*, *Anciens*, ou *Prêtres*. Le Président, ou Évêque, qui étoit le Chef des *Anciens*, prenoit la qualité d'*Ancien*; & c'est pour cette raison que dans le nouveau Testament le nom d'*Evêque* est quelquefois confondu avec celui de *Prêtre*, ou *Ancien*. Ceux qui n'ont point sçu cette origine du nom de *Prêtre*, ont cru mal-à-propos qu'il n'y avoit au commencement du Christianisme aucune différence entre les Évêques & les Prêtres.

Pour cette même raison le Conseil des premières assemblées des Chrétiens étoit appellé *Presbyterium*, ou Conseil des *Anciens*. L'Évêque y présidoit en qualité de premier *Ancien*, & de Chef, étant assis au milieu des autres *Anciens*. Les Prêtres, ou *Anciens*, qui étoient à ses côtez, avoient chacun leur chaire de Juge, & c'est à cause de cela qu'ils sont appellez *Assessores Episcoporum* par les Pères de l'Église. Il ne s'éxécutoit rien de considérable qui n'eût été auparavant déliberé dans cette assemblée, où l'Évêque ne composoit qu'un corps avec les autres *Anciens*, ou *Pretres*, parceque la Jurisdiction qu'on nomme aujourd'hui Épiscopale ne dépendoit point de l'Évêque seul, mais de tous les *Anciens*, dont l'Évêque étoit le Président.

ANCIENS. s. m. & pl. C'est le nom que les Calvinistes autrefois, lorsqu'ils étoient tolerez en France, donnoient à un certain nombre de personnes, qui conjointement avec les Pasteurs composent leurs Consistoires, pour prendre garde aux intérêts de leur Religion, & pour faire observer leur Discipline. On les choisit d'entre le peuple, & on les reçoit publiquement avec quelque sorte de cérémonie. Le nombre des *Anciens* étoit réglé. Le Roi défendoit aux *Anciens* des Consistoires de souffrir aucun Catholique Romain dans leur Prêche. Voyez l'Edit de Loüis XIV. de 1680.

ANCIENNES. s. f. Religieuses qui sont depuis long-tems au Couvent, & dont on prend les suffrages pour les choses qui regardent le bien de la maison. Il faut consulter les *Anciennes* sur cette affaire.

ANCIENNEMENT. adv. Autrefois, au tems jadis, dans les siécles éloignez. *Prisce*, *antiquè*, *olim*. *Anciennement* on vivoit dans le monde avec plus de franchise.

ANCIENNETÉ. s. f. Ce qui fait qu'une chose est ancienne, le long tems, la longue durée qu'une chose a subsisté, ou qu'il y a qu'elle est passée, qu'il y a entre elle & nous. *Antiquitas*, *vetustas*. Cela est établi de toute *ancienneté*. L'*ancienneté* des maisons est une marque de leur noblesse.

On le dit aussi de ce qui est plus ancien, & par priorité de tems, & en ce sens c'est le tems qu'il y a qu'une personne est reçüe dans une Charge, ou dans une Compagnie, ou qu'elle a droit à quelque chose, avant que d'autres fussent entrez dans ces Corps, ou eussent ce même droit. *Jus antiquitatis*. L'*ancienneté* de son hypothéque le fera payer devant vous. L'*ancienneté* de sa réception le fera monter le premier à la Grand' Chambre. C'est l'*ancienneté* qui régle les rangs.

ANCILE. subst. m. *Ancile*. C'est le nom d'un petit bouclier qui tomba, dit-on, du ciel sous Numa Pompilius. En même tems une voix se fit entendre, qui dit que Rome seroit la maitresse du monde tant qu'elle conserveroit ce bouclier. Ainsi ce fut le Palladium de Rome. Denys d'Halicarnasse, Lactance, Ovide, Fast. Liv. III. v. 373. rapportent cette fable. Les *Anciles* se gardoient dans le temple de Mars, & tous les ans au mois de Mars on les portoit en procession autour de Rome, & le 30[e] jour de ce mois on les renfermoit.

On donne différentes origines à ce nom. Camérarius & Muret croyent qu'il est Grec, & qu'il s'est formé d'ἀγκύλος, qui signifie, courbé. De là vient que quelques Auteurs qui les suivent écrivent *ancyle* & *ancylia*, par un *y*. Plutarque, dans la vie de Numa, écrit ἀγκύλια, & dit que Juba dans son histoire vouloit à toute force que ce mot eut été tiré du Grec. Mais les médailles & les manuscrits condamnent cette ortographe. Dans Antonin Pie ANTONINVS AVG. PIVS P.P. TR. P. COS. III. & au revers IMPERATOR II. SC. ANCILIA, avec deux *anciles*. Varron au Liv. VI. *De ling. Lat.* dit que ces boucliers étoient appellez *ancilia ab ancisu*, parcequ'ils étoient coupez, ou échancrez des deux côtez, de même que les boucliers des Thraces, qu'on nommoit *pelta*. Plutarque, dans la vie de Numa, dit la même chose de la figure des *anciles*; mais il diffère de Varron, en ce qu'il prétend que ce n'étoit point la figure des *peltes*, qui étoient toutes rondes & sans échancrures. Ovide au Liv. III. de ses Fastes v. 377. semble dire que la figure de l'*ancile* étoit toute ronde, & que c'étoit pour cela qu'il étoit appellé *ancile*, comme si l'on avoit dit *ancisum*, de *am*, & *cado*, coupé tout autour également; desorte, dit ce Poëte, qu'on n'y remarque aucun angle de part ni d'autre. Plutarque dit encore après Juba, qu'*ancile* pourroit bien venir d'*ancon*, ἀγκών, *coude*, parce qu'on porte ces armes au coude. Une autre étymologie, qui n'est que de lui & non pas de Juba, comme les deux autres qui sont Grecques, est que ce mot vient d'ἀνέκαθεν, qui signifie d'*enhaut*, pour marquer que l'*ancile* étoit tombé du ciel. Il ajoute encore de son chef deux ou trois autres étymologies Grecques si peu vrai-semblables, que je ne les rapporterai point. L'opinion de Varron paroit la plus vraye. Au reste, quoiqu'il ne fût tombé du Ciel qu'un *ancile*, il y en avoit pourtant douze, parceque pour conserver plus surement celui-là, Numa, par le conseil, dit-on, de la Nymphe Égérie, en fit faire onze autres tous semblables à celui-ci, afin que si quelqu'un vouloit entreprendre de l'enlever, comme Ulisse enleva le Palladium, il ne pût distinguer l'*ancile* véritable des faux *anciles*. Il institua de plus les douze Saliens pour la garde de ces boucliers. M. Beger rapporte Tom. II. p. 560. une médaille d'Auguste au revers de laquelle il y a deux boucliers, qu'il prétend être des *anciles*.

ANCOLIE. s. f. *Aquilegia*. On se sert peu du mot d'*Aquilina*. Plante dont la racine est vivace, blanche, douce au goût, branchuë, épaisse à son collet d'environ un pouce. Ses feüilles sont portées par des pédicules divisez en trois branches; chacune de ces trois branches est encore partagée en trois autres plus petites, qui portent à leurs extrémitez des feuilles larges d'un pouce environ, obtuses, échancrées le plus souvent en trois, & crénelées sur leurs bords. Elles sont d'abord d'un verd assez gai, qui brunit ensuite, & devient plus foncé en dessus, & beaucoup plus pâle en dessous. Les tiges qui s'élèvent d'entre ces feüilles sont assez minces, quoique roides & fermes, branchuës, & hautes de trois à quatre pieds, garnies de quelques feuilles qui diminuent dans leur volume à mesure qu'elles approchent de l'extrémité des tiges. Ces branches portent des fleurs à plusieurs pétales, dont les unes sont roulées en cornets, & les autres sont applaties. La couleur de ces fleurs varie beaucoup; l'arrangement & le nombre des pétales des fleurs de l'*ancolie* ne sont pas constants, on en trouve dont les fleurs sont à cinq rayons en manière d'étoile; on les a nommées *ancolie* étoilées, *Aquilegia stellata*. Il y en a aussi à fleurs plus ou moins doubles. Le pistile de la fleur de l'*ancolie* devient un fruit composé de plusieurs gaines ramassées, longues d'un pouce environ, & qui renferment des petites semences un peu applaties, noires & luisantes. La semence d'*ancolie* est apéritive, bonne pour la jaunisse, & antiscorbutique. On a appellé l'*ancolie* en Latin *Aquilegia*, *ab Aquila*, parcequ'on a comparé les cornets des fleurs de l'*ancolie* aux serres d'une Aigle. On la nommoit autrefois Colombine, à cause d'une prétenduë ressemblance de ces cornets avec le bec d'un pigeon; mais ce mot n'est plus guère usité que chez les Anglois.

ANÇON. C'est une sorte d'arme ancienne, que Borel prétend être la même chose que la *Francisque*.

ANCONE. s. f. *Ancon*, ou *Ancona*. Ville d'Italie dans l'ancien Picenum, que nous appellons aujourd'hui marche d'*Ancone* sur la côte de la mer Adriatique. Elle fut bâtie par les Siciliens, PLINE, Liv. III. ch. 13. Trajan y fit construire le port, & c'est à cela que l'on rapporte une médaille de cet Empereur, qui porte

porte au revers P o r. A v g. c'eſt-à-dire, *portus Auguſti.* Le type eſt un port, avec un navire au milieu. Elle a pris ſon nom de la figure de ſon port; ἀγκὼν, en Grec ſignifie, le coude. De là vient que dans ſes médailles elle a pour ſymbole un bras, avec ce mot ΑΓΚΩΝ. Elle eſt voiſine du Promontoire appellé autrefois *Crumerum*, & aujourd'hui *Monte S. Ciriaco*, ou *Monte Guaſco*. Sa longitude eſt 37^{d}. 16'. & ſa latitude 43. 48. *Ancone* a un Evêché. Elle étoit libre, mais en 1532. Clément VII. y mit garniſon, pour la défendre des courſes des Turcs, depuis ce tems là, elle eſt de l'État Eccleſiaſtique. Il y a à *Ancone* un bel Arc de triomphe de l'Empereur Trajan.

La Marche d'Ancone, c'eſt-à-dire, le Marquiſat d'*Ancone*, *Marchia*, *Anconitana*, Province de l'État Ecclésiaſtique, entre le Golfe de Veniſe au Nord, l'Abruzze au Levant, le Duché de Spoléte au Midi, & celui d'Urbain au Couchant.

Ancone eſt auſſi le nom d'une petite Ville de Dauphiné. *Acunum*, *Ancona.* Quelques Géographes la prennent pour *Acuſio Colonia*, Ville des Vocontiens, que d'autres placent à Vaiſon.

ANCONÆUS. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt le 6^{e} muſcle du coude, ainſi nommé, parce qu'il eſt ſitué derrière le plis du coude, que les Grecs appellent *Ancon*, ἀγκὼν, & nous l'olécrane. *Anconæus.* L'*Anconæus* eſt le plus petit des ſix muſcles du coude, il prend ſon origine de la partie inférieure du condile externe de l'humerus, & va s'inſerer en deſcendant entre le cubitus & le radius, par un tendon, à la partie poſtérieure & latérale du coude, trois ou quatre doigts au deſſous de l'olécrane. Il aide à faire l'extenſion de l'avant bras. D i o n i s. C'eſt Riolan qui a donné ce nom à ce muſcle, à cauſe de ſa ſituation. H a r r i s.

ANCRAGE. ſ. m. Lieu propre à jetter l'ancre. *Opportunus Ancoræ jacienda locus; ſtatio.* Cette côte eſt de bon *ancrage*. Il ſignifie encore, Ce qui appartient à l'ancre. *Ancorarius.* Il y a certains Officiers qui ont ſoin de l'*ancrage*, comme les Boſmans. Il ſignifie auſſi, un droit qu'on paye en pluſieurs lieux, ou au Roi, ou à l'Amiral, pour avoir permiſſion d'ancrer. *Vectigal pro jactu ancoræ.* Le droit d'*ancrage* a auſſi appartenu autrefois à quelques Seigneurs particuliers, comme on le voit par l'Hiſtoire de Bretagne T. II. p. 1201. Ce mot vient du Latin *anchora*, qui eſt tiré du Grec ἄγκυρα, qui ſignifie une ancre.

ANCRE. ſ. f. Terme de Marine. *Ancora.* Les gens de mèr le font ſouvent maſculin. C'eſt une groſſe piéce de fer, qui par un bout eſt courbée, & forme deux pointes ou pattes, ou crochets, qui aboutiſſent de deux côtez en arc, & ſont ſemblables à un hameçon. Elle ſert à arrêter toutes ſortes de vaiſſeaux ſur la mèr, & ſur les rivières, & à les tenir en état dans leur moüillage. Il y en a de quatre ſortes. La plus grande, qu'on nomme *maîtreſſe*, ne ſert jamais que dans le danger, pour empêcher que le navire ne tombe en côte. La ſeconde ſert à tenir le vaiſſeau à la rade. La troiſième eſt l'ancre d'affourche, que l'on moüille après en avoir moüillé un autre à la partie oppoſée: c'eſt pour enfourcher le navire, & l'empêcher de s'éloigner, de ſe tourmenter, ou de chaſſer ſur ſon ancre. La quatrième s'appelle *toüeux*, ou à *toüer*, dont on ſe ſert pour haler un navire, & pour le faire avancer avec le cabeſtan, ou virevaux, quand il faut changer de place dans les rades; ou entrer dans un hâvre, ou en ſortir. On appelle encore *ancre* de *tone*, les ancres qui ſervent à rappeller le vaiſſeau à la mèr quand le vent le jette à la côte. On appelle *ancre à la veille*, celle qui eſt prête à être mouillée; & l'*ancre du large*, celle qui eſt moüillée vers la mèr, lorſqu'il y en a une autre moüillée vers la tèrre, & qu'on nomme *ancre de tèrre*. Les ancres qui ſont moüillées à l'oppoſite l'une de l'autre, s'appellent *ancres de flot*, & de juſant: l'une pour tenir contre le flux, & l'autre contre le reflux de la mèr. Le câble dont on ſe ſert dans cette occaſion s'appelle *hanſiere*. Les parties d'une *ancre* ſont, l'anneau, la verge, les bras ou la croiſée, & les pattes. L'anneau qu'on appelle *arganeau*, ou *organeau*, eſt entortillée de certaines cordelettes qu'on nomme *bodinure*. Talinguer le câble, c'eſt l'ajuſter dans l'anneau. Les piéces de bois qui ſortent en ſaillie à l'avant du vaiſſeau pour poſer l'*ancre*, s'appellent *boſſeurs*. L'orin eſt une groſſe corde qui accole les deux bras de l'ancre, & aboutit à un gros liége, ou à un baril qui flotte ſur l'eau, & montre l'endroit où eſt l'*ancre*. On appelle auſſi la tige droite d'un *ancre*, *ſtangue*, ou *ſcape*. On dit, Jetter l'*ancre*. *Ancoram jacere.* Moüiller l'*ancre*. *Tollere*, *vellere.* Lever l'*ancre*, être à l'*ancre*. *Stare*, *conſiſtere in ancoris.* Donner fond, mettre le vaiſſeau ſur le fèr; ſur ſon *ancre*. On dit que l'*ancre* eſt *dérapée*, ou qu'elle a quitté, lorſqu'étant au fond de l'eau, elle ne tient plus à tèrre. *Capponner l'ancre*, c'eſt crocher à l'orin l'arganeau de l'*ancre* avec le capon. *Enjauler*, ou *enjaler* une *ancre*, c'eſt attacher deux piéces de bois vers l'arganeau, pour contrebalancer les pattes de l'*ancre* dans l'eau, & la faire tomber d'une manière que l'une des pattes s'enfourche dans le terrein, & qu'elle morde le fond, afin de ſoutenir, & de faciliter le moüillage. Ces deux piéces de bois s'appellent le *jas*, l'*aiſſieu*, ou le *joüet* de l'*ancre*. On dit auſſi, qu'un vaiſſeau chaſſe ſur ſes *ancres*; ou que l'*ancre* a chaſſé, lorſqu'elle laboure le fond, ou lorſqu'il s'éloigne du lieu où il a moüillé; ſoit par la violence des coups de mèr, ſoit parceque le fond eſt de mauvaiſe tenuë. On dit, Gouverner ſur l'*ancre*, quand on vire le vaiſſeau pour déſancrer plus facilement. Faire venir l'*ancre* à pic, pour dire, Venir ſur l'endroit où l'*ancre* eſt moüillée. C'eſt lorſqu'on a retiré le câble, & qu'il n'en reſte plus préciſément que pour aller perpendiculairement droit à l'*ancre*. Brider l'*ancre*, c'eſt empêcher que le fèr ne creuſe, & n'élargiſſe le ſable par le moyen des planches qu'on met à ſes pattes, & dont on les enveloppe. Boſſer l'*ancre*, c'eſt, la mettre ſur les boſſeurs, ou boſſoirs. Il y a des peuples dans les Indes qui ſe ſervent dans la navigation d'*ancres* de bois.

Il eſt clair que ce mot vient d'*ancora*, qui vient d'ἄγκυρα; mais ſelon le P. Pezron il a été formé ſur le Celtique *angor*. Quelles preuves qu'*angor* ſoit un mot Celtique, & qu'il ſignifie *ancre?*

A n c r e, ou *Tirant*, en Architecture, & en terme de Serrurier, c'eſt une groſſe barre & piéce de fèr droite, ou faite en *S*, ou ayant la figure de deux *ancres* adoſſées, qui ſe mettent aux encognures des murs, & au bout des poutres, & qui ſert à affermir les murailles & à tenir tout le bâtiment plus ferme & plus lié. On s'en ſert auſſi aux cheminées, quand elles ſont ſur les crouppes, pour les garantir de l'effort des vents.

A n c r e, eſt auſſi un terme de Blaſon; mais en cet art ſes parties y ſont nommées différemment. Le bois traverſant qui eſt au deſſus s'appelle *trape*. *Tranſverſarius ancoræ ſtipes*, *ancoræ brachia.* Le fèr droit qui entre dans la trape, s'appelle *ſtangue*. *Scapus*, *truncus ancoræ.* Et le câble eſt appellé *gumene*. *Funis ancorarius.* L'*ancre* eſt le ſymbole de l'eſpérance.

Juſtin Liv. XV. ch. 4. & Appien *in ſyriacis*, rapporte que tous les Séleucides naiſſoient marquez d'une *ancre* à la cuiſſe. M. Spanheim p. 404. & 405. de la dernière édition, c'eſt-à-dire, celle de Londres, & d'habiles Antiquaires ont cru que c'étoit la raiſon pour laquelle non ſeulement Séleucus I. mais d'autres encor de ſes ſucceſſeurs ont une *ancre* ſur leurs médailles; & que Séleucus l'avoit gravée ſur ſon cachet, ainſi que le dit Clément Alexandrin *Pædag. Liv. III. ch. II.* Pour les médailles, outre celles de Séleucus, il y en a d'Antiochus Soter, d'Antiochus ſurnommé *θεὸς*, *Dieu*, & de Démétrius Nicator, qui ont des *ancres* ou ſeules, ou avec d'autres figures. Il eſt ſurprenant que des gens qui ſe picquent d'érudition ayent dit *anchora*; marque de la famille des Séleucides, que ceux de ce nom apportoient en venant au monde; comme s'ils n'avoient pas entendu ce que ſignifie *anchora*, & que tous les Séleucides ſe fuſſent appellez Séleucus, ou qu'il n'y eut eû que ceux qui ſe nommoient Séleucus qui euſſent été marquez d'une *ancre*, quoique Juſtin, qu'ils citent apparemment ſans l'avoir lû, diſe que tous ceux de la race de Séleucus apportoient cette marque en naiſſant.

A n c r e, ſe prend figurément & moralement pour recours, refuge, aſyle. *Refugium*, *azylus.* La Paroiſſe n'eſt que comme une dernière *ancre*. P a t r u. *Playd.* 8^{e}.

A n c r e, ou E n c r e, ſignifie auſſi, une liqueur ſervant à écrire, compoſée de quatre parts de vitriol Romain, ou couperoſe verte, de deux parts de noix de galle, d'une part d'alun de roche, & d'une de gomme Arabique, le tout cuit en eau, en vin, ou eau de vie, avec un peu de ſucre candi pour la rendre luiſante. *Atramentum.* Voyez E n c r e. *Ancre* double, *ancre* noire. *Ancre* d'Imprimerie, qui ſe fait avec de la térébentine & de l'huile de noix, ou de lin, avec du noir broyé, le tout cuit enſemble. *Ancre* rouge, ou roſette. Il y a apparence qu'en ce ſens ce mot viene d'*incauſtum*, ou de l'Italien *inchioſtro*; & l'on prétend par-là qu'il ſe doit écrire par un E. Canéparius a fait un traité ſingulier des *ancres*. *De Atramentis.* Il a été réimprimé en Angleterre *in* 4°.

On dit proverbialement, barboüillé d'*ancre*, pour dire, qu'un homme eſt fort noir, & qu'il eſt noir comme un Diable, ou bien de ceux qui ſe mêlent de magie, qui ont commerce avec le Diable. Ce proverbe s'établit au tems du Marechal d'Ancre, & on appella barboüillez d'*ancre*, ceux qui prirent les armes contre les Princes & qui les pourſuivirent, parce qu'on ſe perſuada que c'étoit le Marechal d'*Ancre* qui avoit fait accroire aux Princes par les effets de la magie que le Roi les faiſoit pourſuivre.

On appelle auſſi *ancre*, toute liqueur noire, comme celle que jette la Séche; & ces couleurs qui ſervent aux Peintres, aux Teinturiers & aux Corroyeurs, *atramentum ſutorium.*

On dit, Écrire de bonne *ancre*, pour dire, Recommander par écrit une affaire de la bonne façon. *Enixè commendare.*

ANCRER. v. neut. C'eſt jetter l'ancre, moüiller l'ancre. *Ancoram jacere.*

On dit figurément, que quelqu'un s'eſt bien *ancré* dans une maiſon, pour dire, qu'il y eſt bien établi, bien affermi, qu'on auroit de la peine à l'en chaſſer. *Adhæreſcere firmiter*, *duabus niti ancoris.*

A n c r é,

Ancré, ée. part. & adj. Terme de Blason, qui se dit des croix & sautoirs dont les bouts se divisent en deux, & sont tournez comme les pattes d'une ancre. *Ancoratus.*

Ancrer. v. act. Terme d'Imprimerie en taille douce. C'est faire entrer le noir avec le tampon sur la planche qui est gravée. *Atramento imbuere. Ancrer* une planche.

Ancrer. v. act. Terme d'Imprimeur en lettres. C'est prendre de l'ancre sur les balles & en toucher la forme. *Ancrer* une forme. Mais ayant vieilli en ce sens, on dit mieux toucher une forme.

Ancrer. v. neut. Terme d'Imprimeur en lettres. Ce mot d'*ancrer* se dit des lettres, & signifie prendre bien l'*ancre*. Voilà une lettre qui *ancre* bien. Cette lettre n'*ancre* pas comme il faut.

ANCRIER. s. m. Petit vaisseau où on met l'ancre pour écrire, & qui fait souvent partie d'une écritoire. *Vasculum atramentarium. Ancrier* de vèrre. *Ancrier* d'argent.

Ancrier. Terme d'Imprimeur. Morceau de pièrre ou de bois qui est sur le derrière de la presse, & qui est médiocrement large, où l'on met l'ancre pour toucher les formes. *Tabula atramentaria.*

ANCYRE. s. f. Ville de Galatie dans l'Asie mineure, ou Anatolie, située sur les confins de la grande Phrygie, ce qui fait que quelques Auteurs l'ont mise dans la Phrygie. Pline Liv. V. ch. 32. en distingue deux, l'une en Phrygie, & l'autre en Galatie, qu'il dit avoir été une ville des Gaulois Tectosages. Tite Live en place encore une autre dans la Macédoine, ou l'Illyrie. La plus célèbre est *Ancyre* de Galatie. C'est dans les campagnes d'*Ancyre* que Pompée défit Mithridate, & que Tamerlan vainquit & prit Bajazet en 1402. ou 1403. Libanius *orat.* 26. dit qu'elle étoit Métropole de Galatie. Il y a deux Conciles d'*Ancyre*, l'un de l'an 314. l'autre de 357.

Ancyre, est un nom Grec, ἄγκυρα, qui signifie *ancre*. Si l'on en croit le Géographe Étienne, ce nom lui fut donné des ancres des navires que Ptolémée envoyoit au secours des Galates, & que Mithridate prit. *Ancyre* s'appelle aujourd'hui *Angouri*, *Anguri*, *Angori*, & *Angar*. Elle est au Turc, & est un Sangiacat, ou petit Gouvernement. Sa longitude est 62. 10. sa latitude 42. 30. Il y a encore eû une *Ancyre* en Sicile, dont parlent Diodore de Sicile Liv. XIV. & Cluvier dans son ancienne Sicile Liv. II. p. 373.

ANCYROÏDES. Terme d'Anatomie. C'est une excréscence de l'omoplate en forme de bec, que l'on nomme aussi Coracoïde. *Anchoralis*, & *Cornicularis*. Harris. Ce mot vient d'ἄγκυρα, *ancre*, & εἶδος, forme, ressemblance, parce qu'elle a la ressemblance d'un bec d'ancre.

A N D.

ANDA. s. m. Grand arbre qui croît dans le Brésil, & dont le bois est utile à plusieurs choses. Le fruit qu'il porte rend une huile dont les Sauvages ont accoûtumé de s'oindre le corps. Ils se servent de son écorce, quand ils veulent prendre du poisson. Sa vertu est telle que l'eau dans laquelle elle a trempé endort toutes sortes d'animaux.

ANDABATE. s. m. Gladiateur qui combattoit les yeux fermez. *Andabata.* Quelques-uns prétendent que c'étoient ceux qui se bandoient les yeux à un jeu qui étoit en usage parmi les Romains.

Tel jadis l'Andabate *armé de son poignard*
Combattoit à l'aveugle, & vainquoit au hazard. Sanlecq.

ANDAILLOTS. s. m. Terme de Marine. Ce sont des anneaux qui servent à amarrer la voile, qu'on met de beau tems sur le grand étai.

ANDAIN. s. m. Étenduë en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à châque pas qu'il avance. *Nudatus herba trames fenicesæ manu.* Il y a tant d'*andains* dans la largeur de ce pré. La plûpart des Meuniers prétendent avoir droit de faucher un *andain* de pré le long du biez de leur moulin. Quelques-uns disent *ondain*, mais abusivement; car ce mot vient de *andare*, *aller*, parceque l'*andain* se fait en marchant. D'autres dérivent ce mot de *antes*, *antium*, qui signifie, les sillons & rangs de vignes ressemblans à des *andains* de pré. Du Cange dit qu'il vient du Latin *andena*, mot de la basse Latinité, qui signifie, l'espace compris entre les jambes d'un homme escarquillées.

ANDALOUSIE. s. fém. *Andalousia*, *Vandalitia*. Province d'Espagne qui comprend presque toute l'ancienne Bétique. L'*Andalousie* a à l'orient le Royaume de Grenade; à l'occident la Guadiane, rivière qui la sépare de l'Algarve, Province de Portugal; au midi l'Océan & la Méditerranée; au septentrion l'Estramadoure & la Castille neuve. La capitale d'*Andalousie* est Seville. Ce Païs est le plus fertile d'Espagne; c'est pour cela qu'on le nomme le grenier & la cave du Royaume.

L'Andalousie nouvelle, *Andalousia nova*, est une Province de l'Amérique méridionale, dans la Castille d'or. Son nom est *Paria*; sa Capitale Comana, ou la nouvelle Cordoüe.

ANDELI. s. m. *Andelium*, ou *Andeliacum*. C'est le nom de deux lieux de Normandie qu'on nomme communément les *Andelis*. Le grand *Andeli* est une petite ville située entre deux montagnes sur le Gumbon, à un quart de lieüe de la Seine; & le petit *Andeli* est un bourg sur la Seine à l'embouchure du Gumbon. Le grand *Andeli* est la patrie du Poussin, de Tournebœuf, ou Turnebe, & des deux Corneilles.

ANDELS. Vieux mot, qui veut dire, *avec eux*. Borel.

ANDEOL. s. m. Nom propre d'homme. *Andeolus*. S. *Andeol*, ou S. *Andiol*, que quelques Provinciaux appellent encore S. *Andeux*, & S. *Auduel*, est un des illustres Martyrs que fit la persécution de l'Empereur Sévère dans les Gaules. Baill. *Andeol*, disciple de S. Polycarpe Evèque de Smyrne, enseignoit la foi dans le païs des Helviens. Chorier.

ANDES. s. m. & plur. *Andes*. Anciens Gaulois habitans de l'Anjou. Plusieurs croyent qu'entre les peuples qui suivirent Ségoreze, il y eut des Bituriges, des Volsces, des Tutosages, des Boïens, des Sénonois, des *Andes*, & des Belloruaciens; c'est-à-dire, des peuples du Berry, des environs de Toulouse & de Carcassone, du Cap de Buch en Guyenne, de Sens, d'Anjou & de Beauvais. Cordemoy. Les *Andes*, c'est-à-dire, ceux d'Angers. La capitale des *Andes* étoit *Juliomagus*, ou *Andegavi*, Angers. Les *Andes* étoient voisins des Carnutes & des Turonois, & du côté de l'Occident ils touchoient l'Océan. Voyez César, à la fin du II^e Liv. & Liv. III. de la Guèrre des Gaules. Les *Andes* sont aussi des montagnes de l'Amérique méridionale.

ANDEUX. Voyez Andeol.

ANDYLLY. La Blanche d'*Andilly*. s. f. Espéce de pêche qui est de grand rapport. Elle est belle à voir, grosse, ronde, plate; elle colore fort vif au soleil, n'a nul rouge au dedans, & donne quelque satisfaction si on ne la laisse pas trop meurir, ensorte qu'elle en devienne pâteuse. La Quint. Les Blanches d'*Andilly* sont fort sujettes à avoir la chair molle, & presqu'en boüillie. Id.

ANDIOL. Voyez Andeol.

ANDIRA, ou ANGELIN, *Pison*. C'est un Arbre du Brésil, dont le bois est dur & propre aux bâtimens, son écorce est cendrée, ses feuilles ressemblent à celles du laurier & sont plus petites. Il a des boutons noirâtres, d'où sortent beaucoup de fleurs ramassées, odorantes, de couleur purpurine & bleuë; son fruit a la grosseur & la figure d'un œuf, verd au commencement, & noircissant peu-à-peu. Il est couvert d'une écorce dure, il renferme une amande jaune, d'un goût amèr. On pulvérise ce noyau, & on en donne dix grains pour les vers.

ANDIRA, ou ANDIRA GUACU, *Pison*. Sont des espéces de chauve-souris du Brésil. Les plus grandes égalent nos pigeons. Elles ont une éxcroissance, ou corps pliant sur le nez, ce qui les fait appeller cornuës; leurs ailes sont longues de demi-pied, de couleur cendrée; elles ont des oreilles larges, & des dents blanches. Leurs pieds ont chacun cinq doigts armez d'ongles aigus; elles courent après toutes sortes d'animaux, & elles en succent le sang si elles les attrapent. Quelques-unes se glissent dans les lits & ouvrent les veines des pieds. La langue & le cœur de ces animaux est, à ce qu'on croit, un poison.

ANDOUILLE. s. f. Mèts que les Charcutiers préparent avec des boyaux de cochon enfermez dans un autre boyau, qui s'appelle pour cet effet la robe de l'*andoüille*. *Hilla.* Il s'en fait aussi avec de la chair hâchée, & assaisonnée d'oignon, & d'épices. Il y a aussi des *andoüilles* de veau. M^r Chomel donne deux manières de les faire dans son Dictionnaire Œconomique, au mot *Andoüille*. Les *andoüilles* de Troyes & de Blois sont les plus renommées. Ce mot vient du Latin *indusiola*, selon quelques-uns; mais il y a plus d'apparence qu'il vient d'*anduiller*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant la même chose. M^r Huet le fait venir d'*edulium*.

ANDOUILLETTE. s. f. Petit ragoût que font les Cuisiniers avec de la chair de veau hâchée & des œufs, qu'ils roulent ordinairement en ovale, & dont ils garnissent les potages & les pâtez, & dont ils font des entrées de table. *Farcimen ovatum.*

ANDOUILLERS. s. m. ou ANTOILLIERS. Terme de Vénerie. *Cornus cervini.* Premiers cors ou ramûres du bois de la tête du cerf joignant la meule, ou chevilles les plus basses de chaque perche, ou du marrain du cerf. Les *surandoüillers* sont les seconds cors.

ANDRATOMIE. s. f. *Andratomia.* Dissection du corps humain, comme la Zootomie est la dissection du corps des bêtes. Harris. Anatomie est le genre, qui signifie en général toute dissection, d'hommes, de bêtes, de plantes; *Andratomie*, & Zootomie sont les espéces.

ANDRÉ. s. m. *Andreas.* Nom propre d'homme. S. *André* étoit disciple

disciple de S. Jean Baptiste, il fut le premier appellé par Jesus-Christ à l'Apostolat. Il prêcha aux Scythes, aux Sogdiens, aux Thraces, dans l'Épire, dans le Péloponèse, dans l'Achaïe, où il fut crucifié par ordre du Proconsul Ægée. Les Actes du Martyre de S. *André*, sont une Relation du Martyre de S. Apôtre attribuée faussement aux Prêtres & aux Diacres de l'Achaïe, & que quelques Critiques croyent supposée par d'anciens hérétiques. S. *André* est le Patron d'Écosse. Le jour de sa fête la plûpart des Gentilshommes, & presque généralement tout le monde, portent une Croix de ruban bleüe & blanche au chapeau. Ce mot est fait du Grec ἀνδρεῖος, qui signifie Courageux.

Croix de S. *André*, c'est une Croix en sautoir, comme si celle où ce Saint fut attaché avoit eû cette figure, ce que néanmoins l'on ignore. *Crux decussata*.

S. ANDRÉ DU CHARDON. Ordre militaire en Écosse, institué à ce que quelqu'uns croyent, par Hungus, ou Hungo Roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta sur Athelstadam. Il lui étoit apparu, dit-on, une Croix de S. André, Patron de l'Écosse; il voulut à la gloire de ce S. Protecteur, à qui il devoit cette victoire, que l'on mît dans ses étendarts une Croix de S. André, & il institua l'Ordre dont nous parlons, & dont le collier est d'or tissu de fleurs de chardons. De ce collier pend une médaille qui représente S. André tenant sa croix de la main droite, avec ce mot, *Nemo me impune lacesset*; c'est-à-dire, *On ne m'attaquera point impunément*. Voila ce qui se dit de l'origine de cet Ordre. D'autres prétendent que cet Ordre fut institué après la conclusion de la paix entre Charles VII. Roi de France & le Roi d'Écosse. Giustiniano dans sa seconde édition remonte plus haut, & veut qu'il ait été institué par Achaïus I. Roi d'Écosse en 809. Ce Prince gouvernoit les Écossois au même tems que Hugues étoit Roi des Pictes, c'est-à-dire, au commencement du IX^e siécle, après qu'ayant fait alliance avec Charlemagne il eut pris pour sa dévise, Le Chardon de la Ruë, avec ces mots, *Nemo me impune lacesset*; qui est en effet celle de cet Ordre. Jacques IV. le renouvella, ou peutêtre l'établit, & prit S. André pour Protecteur. Il n'y a que douze Chevaliers, dont le Roi est le Chef. Ils portent un cordon bleu, avec une médaille d'or émaillée, sur laquelle est d'un côté l'image de S. André, & de l'autre la dévise que j'ai dite. Ils portent encore sur le juste-au-corps & sur le manteau, au côté gauche, une Croix de S. André cantonnée de feuilles de Ruë, avec le chardon & la devise au milieu. Voyez Le Mire *Orig. Ord. Equest. Liv. II. ch.* 10. & Justiniano. Buchanan *hist. Scot. Liv. V. & Liv. XI.* & *Boethius Deidonanus Liv. X.* dans leur histoire d'Écosse ne parlent point de cet Ordre.

S. André. Ordre militaire, établi en 1608. par Vincent Gonzague Duc de Mantoüe. Les Chevaliers de S. André s'appellent autrement les Chevaliers du Redempteur. Voyez Redempteur.

S. André, Ville d'Écosse. *Andreapolis*. Elle est sur la côte orientale de ce Royaume au 17 d. 28 m. de longitude, & au 57 d. 46 m. de latitude, si l'on en croit la dernière édition d'Hofman. Les cartes de Samson la font beaucoup plus méridionale & plus occidentale. Les Écossois l'appellent *S. Androvus*. Elle a une Université & un Archevêché. On place sa fondation un peu après le milieu du quatrième siécle, que S. Reule, ou *Regulus Albatus*, Moine Grec, apporta au Roi des Pictes des reliques de S. André: ce qui donna le nom à la ville qui fut bâtie près du lieu où il aborda, & qui devint la capitale du Royaume. Larr. L'Évêché de cette ville fut fondé par Kenneth Roi d'Écosse, après qu'il eut conquis & réüni à sa couronne le Royaume des Pictes au milieu du IX^e siécle; & en 1474. il fut érigé en Archevêché, & Grahan, qui en fut le prémier Archevêque, prit le titre de Primat d'Écosse, qu'il a transmis à ses successeurs. Id.

S. André. Terme de Fleuriste. C'est le nom d'une anémone, *Anemone, à Sancto Andreâ dicta*.

ANDRIAGUE. s. m. Animal fabuleux, sur lequels les Auteurs des anciens Romans ont monté leurs Héros, au lieu de chevaux. C'est des montures fabuleuses des anciens Héros de l'Orient que nos Romans ont pris leurs Hippogrifes, & leurs *Andriaques*, sur lesquels leurs Chevaliers ont exécuté des entreprises si merveilleuses; & le mot d'*Andriaque* pourroit bien être dérivé des *Egdeha* des Orientaux, qui signifient en leur langue des Dragons, des Chimères, & des Pégâses. D'Herb. Il est plus vraisemblable qu'il vient du Grec, comme Hippogriphe, & qu'il est composé de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & ἄγω, *duco, ago*.

ANDRINOPLE. s. f. *Adrianopolis, Hadrianopolis*. Nom propre de ville. Il y en a eû plusieurs de ce nom. La plus considérable est une ville de Thrace sur les bords de l'Hèbre, ou de la Marize. On dit qu'elle a été fondée par Oreste; qu'elle en porta le nom d'abord; qu'elle fut aussi nommée Uscudama; qu'ayant été ruinée par un tremblement de terre, & Hadrien ayant été frapé de folie, l'Oracle répondit que pour guérir il s'emparât de la demeure de quelque furieux; qu'Hadrien appliqua cette réponse à la ville d'Oreste, la fit rétablir après sa guérison, & lui donna son nom. *Adrianopolis* signifie, ville d'Hadrien. Elle fut dans la suite Metropole, sous le Patriarchat de Constantinople, & elle eut onze suffragans. Aujourd'hui elle est aux Turcs, qui la nomment *Ender*, ou *Andernopoli*. Sa longitude est de 53 d. 30'. sa latitude 43. 20.

Il y a eû d'autres *Andrinoples*; une en Pisidie, une en Bithynie, une dans l'Étolie, une dans l'Épire, dont il est parlé dans le Concile de Chalcédoine Act. I. Spartien remarque qu'Hadrien avoit donné son nom à plusieurs villes, & il ajoute à celles-ci Carthage, & une partie d'Athènes.

ANDROGYNE. s. m. & f. Hermaphrodite, qui a les deux natures, qui est mâle & femelle tout ensemble. *Androgynus, Hermaphroditus*. Un grand nombre de Rabins ont crû qu'Adam avoit été créé *androgyne*, c'est-à-dire, mâle d'un côté, & femelle de l'autre, ensorte que c'étoit deux corps, l'un d'homme & l'autre de femme, joints ensemble par un de leurs côtez, & que Dieu ne fit que les diviser en deux pour former Éve. Dans les Dialogues de Platon il y a une fable de l'*Androgyne*. Il suppose que certains hommes naissoient doubles, & avec les deux sexes; & parce que cette duplicité de tous les membres leur donnoit beaucoup de force, & de vigueur, ils devinrent insolens jusqu'à déclarer la guèrre aux Dieux. Jupiter pour réprimer leur audace partagea ces *Androgynes* en deux; en sorte pourtant qu'il est toûjours resté à ces deux moitiez divisées une forte passion de se réünir: de là vient l'amour entre les deux sexes. Pline Liv. VII. ch. 2. dit qu'un certain Calliphanes avoit écrit qu'il y avoit un peuple d'*Androgynes* en Afrique, & qu'Aristote ajoute qu'ils avoient la mammelle droite comme un homme & la gauche comme une femme. C'est une fable.

Ce mot est Grec, ἀνδρόγυνος, & signifie *mâle & fémelle*. Les Astrologues appellent Planètes *Androgynes*, celles qui sont tantôt chaudes, & tantôt humides; comme Mercure, qui est sec & chaud étant près du soleil, & humide proche de la lune.

ANDROÏDE. s. m. *Androides*. Figure d'homme qui par le moyen de ressorts & de machines marche & parle. On dit qu'Albert le Grand avoit fait un *Androïde*. Ce mot est Grec, composé d'ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & εἶδος, *forme*, *Androides*, Qui a la forme d'homme. Prononcez *Androïde* de quatre syllabes.

ANDROLEPSIE. s. f. Naudé s'est servi de ce nom dans son Mascurat p. 296. mais il n'est point François, ni reçû par l'usage. C'est un mot Grec, qui vient d'ἀνὴρ, *homme*, & λαμβάνω, *capio*, & signifie proprement la prise des hommes. Quand un Athénien avoit été tué par un citoyen d'une autre ville, si cette ville ne vouloit pas livrer le coupable pour qu'on le punit, il étoit permis de prendre trois citoyens de cette ville, & de leur faire souffrir la peine de l'homicide; c'est ce qui s'appelloit ἀνδροληψία, ou ἀνδρολήψιον; en Latin, *Clarigatio*. Naudé le prend dans un sens un peu different, & pour ce que nous appellons représailles en fait de biens seulement. La vente de ses meubles (du Cardinal Mazarin) a duré, dit-il, plus de six semaines, & a été faite la première fois par forme de confiscation; la seconde par *Androlepsie*, ou clerigation, à cause des dégâts vrais, ou présupposez tels, que faisoient les troupes du Comte de Grance en beaucoup de maisons des habitans de cette ville, & il ajoute, Représailles signifie la même chose que *pignorationes Budeo, aut clarigationes Hermolao*; car pour ce mot Grec d'*androlepsie*, il vaut autant dire que *Pignorandi potestas* en Latin.

ANDROMAQUE. s. m. *Andromacus*. Nom propre d'homme. Ce mot est Grec, & signifie qui combat les hommes, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & μάχη, *combat*.

Andromaque. s. f. *Andromache*. Nom propre de femme.

ANDROMÈDE. s. f. Terme d'Astronomie. C'est l'une des 21. constellations septentrionales. *Andromede*. Elle a 27 étoiles.

ANDRONIC, ou ANDRONIQUE. s. m. *Andronicus*. Nom propre d'homme, qui vient d'ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & νικάω, vaincre, & signifie, victorieux des hommes. Quatre Empereurs de Constantinople ont porté le nom d'*Andronique*.

ANDROS. *Andros*. Isle de l'Archipel. L'Isle d'*Andros* est à vingt lieuës de Thermia. Les montagnes y sont très-hautes; les vallées fort agréables y sont semées de quantité de maisons de Campagne, & de beaux Jardins, que des ruisseaux qui y serpentent entretiennent dans leur continuelle fraîcheur. Il y a un Bourg, ou Ville, du même nom, qui a un Evêque. Lettr. Éd.

ANDRIOT, ou ANDRIOTE. s. m. & fém. *Andrius*. Qui est d'Andros. Les *Andriotes* souhaitent depuis long-tems nous voir établis dans leur Isle. Les *Andriots* ne seroit-il point mieux? On dit Cypriot, & non pas Cypriote, & les Cypriots. Au reste, quoiqu'on dise *Andriot*, & non pas *Andrien*, on dit cependant l'*Andrienne* de Térence, en parlant de la Comédie de ce Poëte intitulée *Andria*.

ANDROSACE. s. f. *Androsace vulgaris.* Plante annuelle, dont la racine est menuë, fibreuse, & qui donne à son collet quelques feuilles couchées par terre, disposées en rond, larges de demi pouce, longues environ de deux pouces, veluës, & relevées dans leur longueur de quelques nervures, légérement crenelées sur leurs bords, & d'un verd pâle. Au milieu de ces feuilles partent des tiges menuës, le plus souvent au nombre de sept à huit, nuës, velues, verdâtres, hautes de six à sept pouces, & couronnées par quelques feüilles d'entre lesquelles sortent plusieurs pédicules terminez chacun par un calice assez ample, qui renferme une fleur blanche, d'une seule piéce, taillée en forme de soucoupe & découpée en cinq parties, comme son calice. Le pistile qui s'emboëte avec la fleur devient une coque ronde, enveloppée en partie par le fond du calice, & s'ouvre de sa pointe à sa bâse en deux, pour laisser tomber sa semence qui est menuë, rousse & triangulaire. Toute la plante paroit d'abord au goût un peu astringente, mais elle laisse ensuite un peu d'acreté, & d'amertume dans la bouche. Elle croît en Provence.

ANDROSACE, se prenoit autrefois pour une plante marine, que les Botanistes modernes ont nommée *Acetabulum*, à cause que ses feüilles sont des bassins creux & ronds, semblables, à ce qu'on prétend, à ceux qu'on employoit du tems des Romains pour mesurer le vinaigre. On l'appelloit encore *Umbilicus marinus*, nombril marin, parce qu'il ressemble aux feüilles du cotyledon, ou *Umbilicus veneris.* L'Acetabulum croit au fond de la mer sur des coquilles, des piéces de bois, & sur les rochers; il est un peu diuretique.

ANDROSÆMUM. s. m. ou Toute-Saine. *Androsæmum.* Plante dont les branches sont ligneuses, souples, rouges, droites & ailées. Ses feüilles sont deux à deux par certains intervalles, de couleur d'un verd obscur par dessus, & blanchâtres par dessous: elles sont semblables à celles du chévrefeuille; mais elles sortent par les nœuds, & ne sont pas ainsi percées par leur branche. Ses fleurs sont jaunes; elles ressemblent à celles de mille pertuis; mais elles sont plus petites. Elles sont composées de cinq feuilles jaunes, qui sont soutenuës par cinq autres feuilles vertes. Son fruit est une espéce de baye qui contient plusieurs semences menuës. *Androsæmum* vient de deux mots Grecs, ἀνδρὸς, génitif de ἀνὴρ *vir*, & αἷμα *sanguis*; car la plante que les Anciens nommoient *Androsæmum*, rendoit du suc couleur de sang.

ANDUEL. Voyez ANDEOL.

ANE.

ANÉANTIR. v. act. Réduire au néant, ou à peu de chose. *Ad nihilum redigere, delere penitùs, funditùs extinguere.* Les corps naturels changent de forme; mais ils ne s'*anéantissent* pas. De grandes villes ont été *anéanties* par les guèrres, par les embrasemens. Le tems *anéantit* toutes choses. La grandeur Romaine s'est *anéantie*, il n'en reste plus que l'ombre. Ce mot vient de son primitif *néant.*

ANÉANTIR, se dit figurément en choses morales. Ce Prince a *anéanti* toutes les loix. Il a *anéanti* plusieurs grandes maisons pour en élever d'autres. Ils *anéantissent* la Morale Chrétienne. PASC. L'opinion de la destinée irrévocable va à *anéantir* tout le culte de la Religion, & à éteindre l'amour des vertus. PORT-R. Il y a des gens qui brillent dans l'action & dans le mouvement, & que le repos obscurcit & *anéantit.* BOUH.

> *Un torrent de feux l'embrase,*
> *L'horrible poids qui l'écrase*
> *Ne le peut* anéantir. ANONY. *Ode sur l'Enfer.*

ANÉANTIR, signifie aussi, s'humilier extrêmement. *Ex intimo sui contemptu prope ad nihilum descendere, abjicere se se, demittere.* S. Paul dit que le Seigneur s'est *anéanti* lui-même en se faisant homme, & en prenant la forme d'un esclave. On affecte des distinctions dans les Églises mêmes où doit s'*anéantir* toute la gloire humaine. FLECH. Les Saints s'*anéantissent* continuellement en la présence de Dieu. NICOL.

ANÉANTISSEMENT. s. m. Diminution d'une chose, réduction à rien, au néant. *Extinctio.* Il n'y a point d'entier *anéantissement* dans la nature: Dieu seul peut faire cette sorte d'*anéantissement.* Épicure, qui étoit si persuadé de l'*anéantissement*, ne laisse pas d'être inquiet de ce qui se passera après lui. BAYL.

ANÉANTISSEMENT, se dit figurément en Morale d'une grande humilité. *Summus sui contemptus.* L'*anéantissement* de soi-même devant la Majesté Divine est une action fort chrétienne.

ANECDOTES. s. f. Terme dont se servent quelques Historiens pour intituler les Histoires des affaires secrettes des Princes, c'est-à-dire, des Mémoires qui n'ont point paru au jour, & qui n'y devroient point paroître, parce qu'on y parle, ou avec trop de liberté, ou avec trop de sincérité, des mœurs, & de la conduite des personnes du premier rang. *Anecdota, Rerum à principibus viris clam ac secretò gestarum historia.* Ils ont imité en cela Procope, Historien, qui a ainsi intitulé un Livre qu'il a fait contre Justinien & sa femme Théodora. C'est le seul des Anciens qui nous ait laissé des *Anecdotes*, & qui ait montré les Princes tels qu'ils étoient dans leur domestique. Varillas a fait les *Anecdotes*, ou l'Histoire secrette de la Maison de Medicis.

Anecdotes se dit aussi des ouvrages des Anciens qui n'ont pas encor été imprimez: ainsi M. Muratori a intitulé *Anecdotes* Grecques, *Anecdota Græca*, les ouvrages des Pères Grecs qu'il a tirez des Bibliothéques pour les imprimer la première fois. Le P. Martène a donné le *Thesaurus Anecdotorum novus, in fol.* 5. *vol.*

Ce mot vient du Grec ἀνέκδοτα, qui signifie, Choses qui n'ont pas paru, qui ont eté tenuës secrettes, qui n'ont pas été données au public.

ANÉMONE. s. f. *Anemone.* L'*anémone* proprement dite, chez les Fleuristes, est une plante qui a ses racines noüeuses, tubéreuses, d'où naissent des feuilles qui sont tantôt arrondies, tantôt fenduës en trois ou quatre segmens, & tantôt découpées fort menu. Du milieu de ces feuilles s'élèvent des tiges nuës jusques vers leur milieu, où sont attachées trois feüilles, quelquefois quatre, qui n'ont point de pédicule, & qui forment par une bâse assez large un collet aux tiges qu'elles embrassent: le haut des tiges soutient une fleur à plusieurs pétales, dont la couleur varie à l'infini, & il n'y a point de couleur bisarre qu'on ne trouve dans l'*anémone*; rien n'est plus charmant que le doux mélange des couleurs qu'on observe dans quelques-unes de ces fleurs. On appelle *anémone* simple, celle qui outre ces pétales colorées donne seulement des étamines d'un violet obscur qui environnent le pistile, dont toute la surface est chargée d'une infinité de semences menuës, enveloppées d'une coëffe cotoneuse. *Anémone* double, est celle qui au lieu d'étamines, n'a que des béquillons qui sont quelquefois fleurdelisez, & qui ne sont autre chose que les étamines de la fleur simple applaties & aggrandies, leurs sommets étant avortez. Cet amas de béquillons est nommé la peluche, & par quelques Fleuristes la fanne; mais comme souvent toutes les étamines n'avortent pas, elles forment aussi entre les pétales de la fleur, & la peluche, ce qu'on appelle le cordon de l'*anémone*; il est tantôt composé de petits filamens plats & courts, tantôt grenez, & on le nomme cordon grené. On dit le vâse & le calice de la fleur, pour exprimer l'épanouissement de la fleur d'une *anémone.* La culotte d'une *anémone*, c'est la naissance des pétales ou feuilles de la fleur, comme le manteau est l'extrémité de ces mêmes pétales. On dit la culotte de cette *anémone* est bleu violet, & le manteau tire sur le blanc. La fanne de l'*anémone* sont ses feuilles. Une *anémone* doit être bien dômée pour être belle, c'est-à-dire, que sa peluche doit être bien arrangée, faire le dôme, & couvrir en partie les pétales qui la soutiennent. Il ne faut point que ses béquillons s'engagent entre les pétales de la fleur, ni que le cordon déborde les béquillons; les pétales de la fleur doivent encore s'évaser également, & n'être point trop longues ni trop pointuës. Béquillon, vient du mot de bec, à cause de sa ressemblance: on dit un béquillon fleurdelisé, lorsqu'il est un peu découpé à son extrémité.

> *Et la durable* anémone
> *De l'éclat qui l'environne*
> *Embellit les autres fleurs.* M. CHERON.

Il y a des *anémones* de jardin, & des *anémones* sauvages; & l'on en voit quantité de l'une & de l'autre sorte, que l'on ne sçauroit distinguer que par la couleur & par la multiplicité de leurs feuilles. Il y en a de rouges, de blanches, de violettes, de bleuës, de panachées, &c. Ces couleurs différentes leur ont fait donner beaucoup de noms pour les distinguer. La *Calleblanche*, est celle dont la houppe est incarnate; la *Flandre blanc*, celle dont la houppe est verte; la *Sermonette blanche*, celle dont la houppe est cramoisi couvert; le *Cayetan colombin*, est blanc; le *Salvian*, blanc marqueté d'incarnat; le *Parisien*, incarnat & blanc; le *Gallipol*, panaché blanc; le *Turc*, ou *Bizantin*, couleur de rose; le *Martelé*, celui dont les feuilles sont couleur de paille foüetée de cramoisi, & la coupe de même couleur; la *Merveille de Bretagne*, moitié blanc, moitié cramoisi. Il y a encore le S. *André*, le S. *Charles*, *Martedot*, l'*Albert*, le *Passe-Albert*; la *rouge à peluches*, la *violette*, la *couleur de pêcher*, la *Flamette*, la *Tricolor*, la *Chalcédoine*, l'*Orbat*, la *Régale*, la *Lyre*, la *Perche* & la *couleur de feu.*

Il y a deux sortes d'*anémones*, l'une qui a la feüille de dessous étroite & tranchée comme celle de la coriandre; & celle de dessus dans le tour de la fleur large, quelquefois double, quelquefois simple. L'autre au contraire a la fleur de dessous large, & faite comme celle du persil, & étroite par en haut, & est sans houppe. Les Jardiniers de ce tems appellent celles-ci argemones. Les *anémones* nuancées sont rares & prétieuses; les veloutées sont aussi des belles; les panachées sont préférables aux pures, pourvû qu'elles

les ayent les autres qualitez de la beauté. Les ternes sont à mépriser. Ce n'est pas qu'il n'y ait à choisir que des incarnates, des couleur de feu, des blanches, ou d'autres couleurs éclatantes; car il y en a de bisarres, & des brunes, qui sont merveilleuses; mais il faut qu'elles soient lustrées.

L'*Anémone* est médecinale; elle purge le cerveau, attire les phlegmes, &c. Voyez Matthiole & Chomel Diction. Œcon.

Une *anémone*, avec ce mot, *Gloria vento discutitur*, dans Ferro; ou celui-ci dans Picinelli, *Tenui discutitur aurâ*, a servi de devise pour exprimer la fragilité de la beauté. *Tenui corrumpitur aurâ* seroit mieux; & avec ce mot, *Brevis est usus*, on a marqué la fragilité de la vie.

Cette fleur étoit inconnuë en France il y a 40, ou 50 ans. Elle fut apportée des Indes par M. Bachelier, fameux Fleuriste. Elle fleurit en Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril, & Mai. On dit la fanne de l'*anémone*, la peluche de l'*anémone*, le vâse de l'*anémone*, ou le calice de l'*anémone*, le cordon de l'*anémone*, la culotte de l'*anémone*, la tige de l'*anémone*, la patte de l'*anémone*. La touffe de l'*anémone* doit être basse & bien garnie; sa peluche doit être garnie de béquillons; les béquillons doivent être arrondis par le bout; plus ils sont larges, plus la fleur est considérable. Le cordon de l'*anémone* doit un peu se faire voir, & ne point excéder les premiers béquillons, ni faire le bourlet par son épaisseur. Quand le cordon est de plusieurs couleurs differentes de sa peluche, ou des grandes feuilles, l'*anémone* en est plus belle. Quand les béquillons sont étroits elle est détestable, & on l'appelle un chardon.

Ce mot vient du Grec ἄνεμος, *ventus*. Et cette fleur s'appelle en Grec, ἀνεμώνη, qui signifie, *herbe du vent*, parce qu'elle ne s'épanoüit point que quand le vent souffle, à ce que dit Pline, ou parce qu'elle se trouve dans des lieux exposez au vent, ou parceque le vent est propre à la faire éclorre.

Hesychius dans son Dictionnaire comprend sous le nom d'*anémone* toutes les fleurs qui sont de courte durée, & qui sont facilement abbatuës & gâtées par le vent. D'autres disent que cette fleur a été ainsi nommée parceque ses semences sont aisément emportées par le vent. Ovide dans ses métamorphoses, & Nicander cité par le Scholiaste de Théocrite sur l'Idille 5. font naître l'*anémone* du sang d'Adonis. Tzézes sur Lycophron dit, que le sang d'Adonis tomba sur des *anémones*, & que ces fleurs, qui aûparavant étoient blanches, en prirent la couleur rouge.

Les *anémones* simples se peuvent planter toute l'année; les belles *anémones* ne se plantent que depuis le mois de Septembre jusqu'à la fin d'Avril. A moins qu'il ne fasse un tems humide, il faut les mettre dans l'eau pendant un jour; avoir de la têrre bien préparée, avec de bon terreau bien vieux, & de bon sablon, le tout bien mêlé, & soit en pot soit en pleine têrre, s'il fait sec & qu'il ne gele point, arrosez les un peu; s'il gele il faut les couvrir, & quand le soleil paroit les découvrir; si elles sont en pot, il faut mettre les pots en têrre jusqu'au bord, & ne les en point tirer, que les *anémones* ne soient prêtes à fleurir. Aux païs froids, où les hyvers sont longs & rudes, comme en Picardie & en Flandre, on replante les *anémones* en Novembre par un beau jour, le 5ᵉ ou 6ᵉ jour de la lune, dans des pots que l'on met dans une serre exposée au midi. Quand les pots sont petits, il faut dépoter les *anémones* après l'hyver, & les mettre en pleine têrre, bien proprement, sans rompre leur gason; leurs fleurs en seront plus belles. En Mars il faut les arroser quelquefois; en Avril souvent, & de même jusqu'à ce qu'elles soient en pleine fleur. Alors il faut les mettre à l'ombre, & les garder de la pluye, afin qu'elles durent plus long-tems. Les *anémones* se doivent lever de têrre tous les ans aussi-tôt que le fanage est sec, prenant soin de les nétoyer de la pourriture qui s'y trouve, la coupant jusqu'au vif de leurs bulbes. Les bulbes d'*anémone* se gardent deux ou trois ans en lieu sec sans les replanter. Il y a des Jardiniers qui parmi la têrre mettent pour les *anémones* de la glaize, ou forte têrre, qui a passé un hyver à l'air. Elles y profitent merveilleusement.

L'Auteur du Diction. Œconom. a fait une fois ce nom masculin. L'*anémone* étant également fort a les mêmes propriétez que le safran. Il emporte les clous & les froncles qui viennent aux yeux. Peut-être entend-t'il par-là l'oignon de l'*anémone*. Les Persans appellent les *anémones Laleh Deschet*, & *Laleh Gouhi*, Tulippe de campagne, & de montagne, c'est-à-dire, sauvage & non cultivée. Les Arabes les nomment *Schacaik al Noôman*, c'est-à-dire, fleurs découpées, ou panachées, de *Noôman*; à cause que ce fut Noôman Roi d'Arabie qui les transporta le premier de la campagne dans ses Jardins, & qui en a fait le prémier la culture. Ce n'est peut-être cependant qu'une allusion du nom de ce Roi avec celui d'*anémone*. D'Herb. Cette allusion a pu suffire aux Arabes pour dire sans autres preuves que ce Prince fut le premier qui cultiva ces fleurs. Voyez sur les *anémones* le Traité de la culture des fleurs P. II. après la Quintinie T. II.

Anémone, chez les Botanistes, est un genre de plante qui comprend non seulement les *anémones* des Fleuristes, mais encore plusieurs autres qu'ils ne cultivent pas. On distingue la renoncule d'avec l'*anémone* par la semence, qui dans celle-ci est enveloppée d'une coëffe cotoneuse, ce qui ne s'observe pas dans l'autre.

ANÉMOSCOPE. s. m. Est un nom que Mʳ Guerike, Bourguemestre de Magdebourg, & grand Mathématicien, a donné à une machine de son invention, qui fait connoître le changement de l'air & du vent, ou le beau & le mauvais tems, deux ou trois jours avant qu'il arrive. C'est un petit homme de bois qui s'éléve ou s'abaisse dans une colonne de vêrre où il est enfermé. Le Sʳ Comiers a fait voir que ce n'étoit autre chose que l'application du barometre, & que ce mouvement ne se faisoit que par la pesanteur ou légèreté de l'air, dans un Traité qu'il en a donné au public, qui a été inseré dans le Mercure Galant du mois de Mars 1683. Ce mot vient d'ἄνεμος, *vent*, & σκέπτομαι, *je regarde*.

ANÉRÉTE. Terme d'Astrologie. L'*anéréte* est la planéte qui donne la mort lorsqu'elle vient par direction à l'aphéte.

ANET. s. m. *Anethum. s. n.* Plante annuelle & umbellifere. Sa racine est menuë, & donne une tige haute de deux à trois pieds, quelquefois branchuë, garnie de feüilles semblables à celles du fenoüil, mais plus courtes & encore plus menuës. Ses umbelles sont composées de fleurs jaunes, & ses semences sont ovales, applaties, canelées sur leurs dos, & garnies d'une bordure fort mince. Toute la plante a une odeur de drogue très-forte. On en faisoit autrefois des chapeaux dans les festins. Jesus-Christ reprochoit aux Pharisiens, qu'ils payoient les dîmes de la menthe & de l'*anet*, en marquant leur hypocrisie. Ce mot vient du Grec ἄνω, *sursum*, θέω, *cresco*, parce qu'il croît fort vîte.

Anet, Se prend quelquefois pour la semence de la plante d'*anet*. On s'en sert dans les décoctions carminatives, & son huile est employée pour la colique.

ANETE. Ce mot, qui est formé du Latin *anas*, se disoit autrefois pour *canard*. On lit dans l'Art de Rhétorique ancien

Taste se l'aneta pont.

ANEURISME. s. m. Terme de Médecine. C'est une tumeur molle qui obéït au toucher, engendrée de sang & d'esprits épandus sous la chair par dilatation ou relaxation d'une artère. *Tumor ex sanguine aut arteriarum remissione excrescens. Aneurisma.* Galien dit que quand l'artère est ouverte par anastomose, il se fait une maladie dite *aneurisme*. Elle se fait aussi lorsqu'en saignant on ouvre une artère au lieu d'une veine. Voyez de Gori, dans son Dictionaire Médical. *Jul. Cæsar Claudinus Cons. 67. Guill. Fabritius Hildanus, obs. 44. Cent. 3.*

A N F.

ANFORGE. subst. fém. Ce mot, selon Borel, veut dire une *gibeciere de cheval*.

ANFRACTUEUX. adj. m. Terme dogmatique, qui se dit particuliérement en Médecine des veines, artères, & autres conduits qui font plusieurs tours & détours fort irréguliers. *Interruptus anfractibus.* Les conduits de l'oreille sont fort *anfractueux*. Ce mot vient du Latin *anfractus*, qui signifie, *détour*.

ANFRACTUOSITÉ. s. f. Terme dogmatique, dont on se sert sur tout en Médecine. Tours & détours irréguliers, d'un vaisseau, ou d'un conduit. *Anfractus.* On tient que les hommes, & les animaux qui ont le plus de sillons, ou *anfractuositez* dans le cerveau, ont plus d'esprit & de sagacité que les autres.

A N G.

ANGADRÉME. s. f. Nom propre de femme. *Angadrisma.* Sainte *Angadréme*, qui se trouve mal nommée Andragisine, *Andragisina*, dans la plûpart des Martyrologes Latins, ne doit point être confonduë avec sainte Angaréme, ou Angarisme, Abbesse d'Arluc, qui vécut & qui mourut presque en même tems qu'elle. Baillet.

ANGAR. s. m. Appentis. Place couverte d'un demi-comble adossé contre un mur, & soutenu de piliers disposez d'espace en espace. *Tectum alteram in partem declive & nixum pilis.* Il sert de remise, ou de bucher, dans les bassecours.

Ce mot vient de l'Allemand *angen*, qui signifie simplement, *appentis*. Ménage. Je ne sçai où M. Ménage & Nicod ont pris *angen* en Allemand. Pour moi je ne le trouve nulle part, ni pour *appentis*, ni pour autre chose. Tous mes Auteurs Allemands appellent un *angar* en Allemand *schopff*. Si *angar* venoit de l'Allemand, ce seroit de *anhangen*, qui signifie tenir à quelque chose, être appuyé contre quelque chose; mais je ne sçache point qu'il se soit formé de là que *anhan*, qui répond à ce que nous appellons accessoire, & au nom de parti, faction, adhérant, partisan, &c. Pour *angar*, il n'y a pas lieu de croire qu'il s'en soit formé. Le sentiment de M. Du Cange est bien plus vrai-semblable. Voyez Hangart.

ANGE. f. m. Substance spirituelle & intelligente, qui tient le premier rang entre les creatures de Dieu. *Angelus*. *Ange* n'est point proprement un nom de nature, ou qui signifie la nature, selon la remarque de saint Hilaire Liv. V. de la Trin. mais un nom d'office, qui signifie *Nuntius*, Messager, celui dont on se sert pour porter ses ordres, pour expliquer ses volontez. C'est ce que S. Paul a exprimé par ces paroles, Hébr. I. 14. *Les* Anges *ne sont-ils pas tous des esprits qui lui servent, & qu'il envoye travailler au bien de ceux qui recevront l'héritage du salut?* C'est pour cela que ce nom se donne aux Prêtres dans Malachie II. 7. à S. Jean Baptiste, Malach. III. 1. Matt. XI. 10. Car comme dit Tertullien, dans son ouvrage contre les Juifs, ch. 4. *Dieu a coutume d'appeller* Anges, *ceux qu'il constituë les ministres de sa puissance.* JESUS-CHRIST lui-même en Isaïe IX. 6. est appellé par les Septante l'*Ange du Grand Conseil*; nom, dit Tertullien, L. *De carne Chr. C.* 14, qui marque son emploi, & non pas sa nature. Le nom que l'Écriture donne en Hébreu aux *Anges* est aussi un nom d'office, & non pas un nom de nature, מלאך, qui signifie *Legatus, nuntius*, un Legat, un Envoyé, un Ministre. Cependant l'usage a prévalu, & ce nom d'*Ange* se prend communément pour un nom de nature, même dans l'École, & dans l'Écriture. Voyez *Act. XXIII.* Les Sadducéens ont nié autrefois qu'il y eut des *Anges* ou des esprits. Ç'a été aussi l'erreur de quelques Philosophes, au rapport d'Aristote; mais il n'est pas permis à un Chrétien d'en douter. L'Écriture est formelle en cent endroits sur cet article; & la tradition, les Pères, tout conspire à prouver cette vérité. Dans toutes les Religions on a crû l'éxistence des *Anges*. Les Samaritains mêmes & les Caraïtes, que les Juifs traitent de Saducéens, les reconnoissent. Abusaïd, de la secte des Samaritains, qui est l'auteur d'une version Arabe du Pentateuque, en parle dans ses notes. Aaron, Juif Caraïte, en fait aussi mention dans son Commentaire sur les cinq livres de Moyse. Ces deux ouvrages, qui sont fort rares, se trouvent en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi. Il est souvent parlé des *Anges* dans l'Alcoran. Les Mahométans croyent qu'ils sont les éxécuteurs des Commandemens de Dieu; qu'ils sont différens en dignité, qu'ils sont destinez à de certains offices, tant dans le ciel que sur la terre, & qu'ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuent une très-grande puissance à l'*Ange* Gabriel, à sçavoir, de descendre dans l'espace d'une heure du ciel en terre, & de renverser une montagne avec une seule plume de son aile. L'office de l'*Ange* Asraïl est de prendre les âmes de ceux qui meurent. Un autre *Ange*, nommé Esraphil, tient toûjours à sa bouche une corne, ou trompette, pour en sonner au jour du jugement. En un mot les *Anges* sont d'un grand secours aux Mahométans dans toutes les fables dont leur Religion est remplie. Ils en ont emprunté une partie des *Medrasjin*, ou livres allégoriques des Juifs. Voyez de *Moni* au chap. 15. de l'*histoire de la créance, & des coutumes des nations du Levant*. Les Philosophes & les Poëtes payens ont aussi reconnu des substances intelligentes supérieures à l'homme. S. Cyprien le prouve, dans son Livre de la vanité des Idoles par le témoignage de Platon, de Socrate, de Trismegiste, & des Poëtes. Les Énergumènes & les opérations de la magie en sont des preuves convaincantes, dont Lactance se sert au Liv. I. de ses Institutions ch. 15. Voyez encore les raisons de saint Thomas *Liv. II. contr. Gent. ch.* 46.

On n'a pas été si d'accord sur la nature des *Anges* que sur leur éxistence. S. Clément d'Aléxandrie a crû que les *Anges* avoient un corps. C'étoit aussi l'opinion d'Origéne, de Cæsarius, de Jean de Thessalonique, de Tertullien, & de quelques autres, à qui on l'attribue. Aujourd'hui on convient généralement que ce sont des Intelligences spirituelles. Le Concile de Latran sous Innocent III. *C. firmiter de sum. Trin.* décide que Dieu est créateur des deux natures, la spirituelle & la corporelle, c'est-à-dire, ainsi qu'il s'éxplique lui-même, des *Anges*, & de ce monde. C'est aussi le sentiment général des Pères, S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Cyrille, S. Jean Chrysostôme, &c. Enfin l'Écriture appelle les *Anges* des esprits, & se sert du même mot que quand elle parle de Dieu, & qu'elle dit que *Dieu est esprit*, pour marquer qu'il est immatériel. Voyez Act. XXIII. 8. & en S. Luc III. 36. VI. 18. VII. 21. VIII. 2. & souvent ailleurs elle nomme les Démons esprits immondes, esprits malins, &c.

S. Paul parle de cette sorte des *Anges* au chap. I. de l'Épitre aux Hébr. v. 7. *L'Écriture dit touchant les* Anges: *Dieu se sert des esprits pour en faire ses Ambassadeurs & ses* Anges, *& des flammes ardentes pour en faire ses Ministres.* C'est ainsi qu'on lit dans la version de PORT-R. M^r. Simon a traduit plus à la lettre: *A l'égard des* Anges, *Dieu dit qu'il fait les esprits ses* Anges, *& ses Ministres, des flammes de feu.* Puis il ajoûte dans sa note: L'article qui est dans le Grèc devant le mot d'*Anges* insinuë qu'il faudroit traduire à la lettre, *que Dieu fait ses* Anges *des esprits*; mais le sens est, que les esprits lui servent d'*Anges*, c'est-à-dire, de ministres, *ou envoyez*, pour éxécuter ses volontez.

Comme S. Paul cite en cet endroit le verset 4. du Pseaume 103. où le Prophete semble plûtôt parler des *vents* que des *Anges*, M^r. Simon y fait cette remarque: *Le mot qui est dans l'Hébreu est équivoque, signifiant également* vent *&* esprit. *La plûpart des Rabbins entendent ce passage du Pseaume, des vents & des tonnerres, dont Dieu se sert comme de ministres. Mais S. Paul a suivi le sens que lui présentoit la version des Septante, & qui est même appuyée sur les plus anciens Rabbins. On pourroit aussi traduire à la lettre, en donnant au mot d'*esprit *la signification* de vent; *qu'il fait ses Anges*, comme *des vents, c'est-à-dire, ses envoyez prompts comme le vent, étant certain que les Hébreux sousentendent en une infinité d'endroits la particule* comme.

Sur ces autres mots, & ses Ministres, des *flammes de feu*, M. Sim. ajoûte cette autre remarque: C'est ainsi qu'il faut traduire à la lettre, & cela signifie, que ceux dont Dieu se sert pour être ses Ministres, sont légers & actifs comme le feu. Selon l'interprétation des Rabbins, il faudroit traduire de cette manière les paroles du Pseaume, que les flammes ardentes lui servent de Ministres; ce qui se voit par l'éxemple de Sodôme & de Gomorrhe.

L'Apôtre dit encore parlant des *Anges* au même endroit vers. 14. *Tous les* Anges *ne sont-ils pas des Esprits qui tiennent lieu de Serviteurs & de Ministres?* Version de Mons. Il y a dans la Version de M. Simon: *Ces* Anges *ne sont-ils pas tous des Esprits faisant les fonctions de Ministres?* Et dans la note: Les *Anges* sont à l'égard de Dieu, comme les Ministres d'un grand Roi, & JESUS-CHRIST, qui est le fils unique de Dieu, est à l'égard des *Anges*, comme le fils de ce grand Roi, lequel fils est au dessus de tous ces Ministres.

L'Église Grecque fait la Fête des SS. *Anges* l'onzième de Janvier, *Bollandus T. I. p.* 665. & l'Église Latine le second d'Octobre. On compte dans l'Écriture neuf Hiérarchies des *Anges*. Nous avons la ridicule fantaisie de nous faire accroire que les cieux ne roulent que pour nous, & que les *Anges* mêmes, qui composent ces grandes Hiérarchies, n'ont été créez que pour avoir soin de nos commoditez. MOTH. VAY. Nous peignons les *Anges* en figure humaine, dit Jean de Thessalonique, parce qu'ils ont souvent ainsi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez. FLEUR.

ANGE, se prend spécifiquement pour une des créatures qui est du neuvième & du plus bas Chœur de la Hiérarchie céleste, les *Anges*, Archanges, &c. L'*Ange* Exterminateur. Un *Ange* de lumière, c'est un bon *Ange*. L'*Ange* de ténébres, c'est le Diable. L'Écriture fait mention de Sathan, & de ses *Anges*. L'*Ange* gardien, ou le bon *Ange*, est celui que Dieu a commis à la garde de châque personne. *Angelus custos, tutelaris*. Les Platoniciens tenoient de même, que chacun étoit sous la protection d'un Génie particulier.

ANGE, se dit figurément en parlant de celui qui a une qualité éxtraordinaire. Cet Auteur écrit comme un *Ange*. Cet homme peint en *Ange*. Il a la voix d'un *Ange*. Cette fille est un *Ange*, un *Ange* mortel; elle a le visage d'un *Ange*. On dit, qu'un homme vit en *Ange*, quand il vit dans une grande pureté: & pour cette raison on a donné autrefois aux Papes & aux Evêques le nom d'*Anges*, comme témoigne Du Cange. Ces façons de parler s'éxpriment en Latin par les adverbes, *pulchrè, mirificè, mirabiliter*. Dans l'Apocalypse ce nom est donné aux Pasteurs de plusieurs Églises: L'*Ange* de l'Église d'Éphèse; l'*Ange* de l'Église de Smirne. On l'a donné aussi à plusieurs autres hommes par éxcellence, à cause de leurs qualitez éxtraordinaires: Saint Thomas est l'*Ange* de l'École. PASC. C'est une société d'hommes, ou plûtôt d'*Anges*. ID. Mais Madame après tout je ne suis pas un *Ange*. MOL. C'est-à-dire, je n'ai pas la sagesse d'un *Ange* pour résister à vos charmes. On appelle des manches d'*Anges*, certaines manches des femmes qui sont fort larges, & qui ne vont qu'à la moitié du bras, parce qu'on habille ainsi les *Anges* quand on les peint. Un lit d'*Ange*, est celui dont les rideaux sont faits en pavillon, retroussez & suspendus au plancher, & sans quenoüilles. De l'eau d'*Ange*, est une eau odoriférante faite de plusieurs fleurs & aromates, qui est éxtrémement agréable.

ANGE, pris absolument, est un nom que les Poëtes & les Amans donnent quelquefois à leurs Maitresses.

A la fin mes yeux sont contens,
Amour a ramené mon Ange. THÉOPH.

ANGE. f. m. Espéce de monnoye sous Philippe de Valois. Dans l'Édit qui en ordonne la fabrication ces *Anges* sont nommez Angelots. Voyez ce nom. On discontinua de les fabriquer l'an 1342. Ils furent toûjours d'or fin; mais ils ne furent pas toujours de même poids; les premiers pesoient 5 deniers 16 grains, & on les appelloit *premiers Anges*. On en fit dans la suite qui ne pesoient que 5 deniers, & on les nommoit *seconds Anges*. Les derniers pesoient seulement 4 deniers 13 grains, & c'étoit les troisièmes

troisièmes *Anges*. L'Écusson que l'*Ange* tient de la main droite n'est rempli que de trois fleurs de lys. LE BLANC. Le même Auteur dans ses tables du poids & de la valeur des monnoyes distingue sous Philippe de Valois en 1340. 1341. & 1342. *des Anges*, & *des demi-Anges*, d'or fin les uns & les autres. Ceux-ci à la taille de 67. ½ au marc, & ceux-là à la taille de 33. ¾ au marc en 1340, & de 38. ½ en 1341. & de 42 en 1342. Il dit aussi dans sa préface p. 6. que *Ange* & *Angelot* sont la même chose. L'*Ange* qui est sur cette monnoye lui fit donner son nom. ID.

ANGE, en termes d'Artillerie, est un boulet de canon fendu en deux, dont les deux moitiez sont attachées par une chaine, ou une barre de fer. On en tire sur la mèr pour désemparer les vaisseaux, & pour rompre les cordages, mâts & manœuvres des ennemis.

ANGE, est aussi le nom du principal étendart de l'armée. Dans les commencemens de l'Empire d'Occident, on portoit l'ANGE devant l'Empereur. Voyez Witikind Liv. I.

ANGE, se dit des petits moucherons qui naissent du vin & du vinaigre.

ANGE, est aussi un poisson de mèr qu'on fait passer pour de la raye, parce qu'il lui ressemble, mais il est plus gros, & il a la chair plus dure. *Squatina.*

On dit proverbialement, Rire aux *Anges*, quand on rit seul & sans sujet : Boire aux *Anges*, quand on ne sçait plus quelle santé on peut boire. On appelle par raillerie les crocheteurs, des *Anges* de Gréve, à cause de leurs crochets qui tiennent lieu d'ailes. On dit aussi d'un visionnaire, ou qui a reçu quelque coup violent dans les yeux, qu'il a vû des *Anges* violets.

Ce mot vient du Grec ἄγγελος, qui signifie, *messager, envoyé.*

ANGEINE. s. f. Catherine de Laval, jadis Comtesse de Léon, dans une quittance qu'elle donne au Duc de Bretagne *l'an 1281. le mercredy empres la Fête de S. Martin d'Eté* dit, que le payement étoit dû de cette *Angeine* prochaine à venir. Sur quoi le P. Lobineau dit que l'*Angevine* (car il écrit toujours ainsi, au lieu d'*Angeine*, qui est dans l'acte dont nous parlons) que l'*Angevine*, dis-je, est l'une des fêtes de la S[te] Vierge le 8. de Septembre. C'est celle de la Nativité. Cela fait conjecturer que ce mot pourroit peutêtre venir de *Anna & genuit*, ou *Anna genitalis dies*, ou *genitura*, le jour de l'accouchement de S[te] Anne. S[te] Anne est depuis long-tems particulièrement honorée en Bretagne, il ne seroit pas surprenant qu'ils eussent donné son nom à cette Fête.

ANGEIOGRAPHIE. s. f. Il vient du Grec ἀγγεῖον, *vas*, & γράφω, *describo*. C'est la description des poids, des vâses, des mesures, des instrumens pour l'agriculture. L'*angeiographie* est vaste, étenduë, épineuse. Ferrari, Albert Rubens, Wormius, Sonetius, ont écrit de l'*angeiographie*.

ANGEIOLOGIE. s. f. Terme d'Anatomie. C'est l'histoire ou la description des vaisseaux du corps humain, qui sont les nerfs, les artères, les veines & les vaisseaux lymphatiques. *Angeiologia.* Il faut diviser la Sarcologie en trois, en Splanchnologie, en Myologie, & en *Angeiologie*. DIONIS. Ce mot vient d'ἄγγος, vâse, d'où se forme ἀγγεῖον, qui appartient aux vâses, ou vaisseaux ; & de λόγος, discours ; discours touchant les vaisseaux du corps humain.

ANGÉLIQUE. adj. m. & f. Qui tient de l'Ange. *Angelicus.* La Salutation *Angélique*, c'est l'*Ave Maria*, que l'Ange dit à la Sainte Vierge, lors qu'il lui annonça le mystère de l'Incarnation, avec quelques mots pris d'ailleurs, & ajoûtez par l'Église. Voyez AVE.

ANGÉLIQUE, se dit aussi des qualitez éxcellentes de quelque chose. *Mirificus, mirabilis, egregius.* Une vie *angélique*. Un esprit *angélique*. Un visage *angélique*. Une chère *angélique*. On appelle en Théologie saint Thomas, le Docteur *Angélique*. On a quelquefois appellé le Saint Siége, *Siége Angélique*, comme on l'appelle, *Siége Apostolique*. Voyez le Concile de Calcédoine, Art. 3.

On appelle *habit angélique*, l'habit de certains Moines Grecs de saint Basile. On distingue deux sortes de Moines, ceux qui font profession d'une vie parfaite sont appellez les Moines *du grand & angélique habit* ; les autres, qu'on nomme *du petit habit*, sont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie si parfaite. *Allat. de cons. Eccl. Occid. & Or. l. 3. c. 8.* Ce mot d'*habit angélique* a été aussi en usage chez les Moines Latins. Voyez Du Cange dans son Glossaire Latin.

ANGÉLIQUES. Bernard Justiniano, au ch. III. de son histoire Chronologique de l'origine de tous les Ordres de Chevalerie, parle d'un Ordre institué, à ce qu'il prétend en 313. par Constantin, dont les Chevaliers furent appellez *Angéliques*, & *Dorez de la Croix de Constantin*, *Angelici & aureati della Croce di Constantino*. *Angéliques*, dit-il, à cause de l'Ange qui apparut à Constantin avec le signe de la Croix ; & qui lui dit, *In hoc signo vinces* ; Dorez, *Aureati*, à cause du collier d'or qu'ils portent. Cet Ordre fut mis sous la protection de S. George, & si l'on en croit Monsieur Justiniano, c'est de ces Chevaliers qu'il faut entendre une Médaille de Majorien, au revers de laquelle il y a une Croix, avec cette légende, GLORIA CÆSARUM. GEORGIANORUM, c'est-à-dire, *la gloire des Césars Géorgiens*. Je doute que tous les Antiquaires soient de son sentiment. Il distingue trois Ordres de Chevaliers sous le Grand Maître. Le premier, sont les Grands Croix, qui s'appellent *Torquati*, à cause du collier qu'ils portent : ils sont au nombre de cinquante, en mémoire des cinquante Guerriers que Constantin destina à la garde du *Labarum Imperiale* : ils portent au cou une Croix placée entre plusieurs *Labarums*, c'est-à-dire, plusieurs monogrammes de JESUS-CHRIST representez sur les mailles qui forment le grand collier, auquel pend pardevant l'image de S. George à cheval, tuant de sa lance un dragon qui est sous les pieds de son cheval. Le second Ordre sont les *Chevaliers* de justice, qui sont Ecclésiastiques. Ils portent au cou une Croix d'or émaillee de gueules. Ces deux premiers Ordres portent au côté gauche la Croix de velours fleurdelisée, marquée d'un I en haut, d'une S en bas, d'un > renversé à droite, & d'une Σ renversée à gauche, & chargée d'un monogramme de JESUS-CHRIST avec un A à droite, & un Ω à gauche, que cet Auteur appelle *Labarum*. Les Chapellains la portent au côté droit, & non pas de velours, mais de drap cramoisi. Ils prouvent quatre quartiers. Le troisiéme ordre sont les *Chevaliers* servants, qui portent la Croix rouge, mais coupée & non fleurdelisée par en haut, & sans autres lettres que celles du *Labarum*, qui se voit au centre. Il prétend que S. Léon parle de cet Ordre dans la lettre qu'il écrivit l'an 456 à l'Empereur Marcien & au Prince Alexius Angelus Flavius, alors Grand Maître de cet Ordre. L'Empereur Leon I. lui accorda de grands privilèges en 489. Cet Ordre rendit des services signalez, selon le même Auteur, en 615. contre des hérétiques qui ravagèrent la Perse, ensuite dans les Croisades de la terre sainte, & contre les Albigeois. Enfin en 1191. Isacius Angelus Flavius Comnenus, Empereur de Constantinople, le rétablit ; il falloit dire, l'institua. Car que Constantin l'ait institué, ou même qu'en ce tems l'on connût ce que nous appellons des Ordres militaires, c'est une fâble. Michel Paléologue le confirma en 1293. & 1294. & Paul III. en 1540. & 1545. aussi bien que plusieurs de ses successeurs, qui lui ont accordé differens privilèges, que cet Auteur rapporte. Voyez le ch. III. de sa seconde édition, qui est *in fol.* à Venise en 1692.

ANGÉLIQUES. Saint Épiphane & Saint Augustin font mention de certains Hérétiques appellez *Angéliques*, parce qu'ils rendoient aux Anges un culte éxcessif & qui tendoit à l'Idolatrie. S. Épiphane néanmoins dit qu'on leur donna ce nom, parce qu'ils croyoient que le monde avoit été créé par les Anges.

ANGÉLIQUE. s. f. Est aussi une espéce de boisson, qui est un hypocras fait de vin de Coindrieu, ou d'autre vin éxquis.

ANGÉLIQUE, est aussi un instrument de Musique à cordes, qui est composé du luth & du thuorbe.

ANGÉLIQUE. s. f. C'étoit le nom d'une danse des anciens Grecs, qui se dansoit dans les festins. Elle etoit ainsi appellée du mot Grec ἄγγελος, *Nuntius*, Messager, parce que ceux qui la dansoient étoient habillez en Messagers, comme Pollux nous l'apprend Liv. IV. ch. XIV. Voyez aussi Hésychius au mot ἀγγελικὴν, où il faut corriger ἀγγελικὴ, selon la remarque de Meursius.

ANGELIQUE de Bohème. *Imperatoria sativa. Inst. R. Herb.* Sa racine est épaisse d'un pouce & demi, ou de deux pouces, divisée en quelques branches garnies de fibres cheveluës, son écorce est brune, ridée. Sa substance intérieure est blanche, molle, picquante au goût, âcre, un peu amère, & fort aromatique. Ses feuilles sont fort amples, & comme composées de plusieurs petites feuilles rangées sur une côte branchuë terminée par une seule feuille, crénelées sur leurs bords, molles, verd gai en dessus, plus pâles en dessous, & d'une odeur & d'un goût un peu forts & ambrez. Ces feuilles sont portées par des pédicules branchus teints d'un peu de pourpre. La tige qui s'éleve d'entre ces pédicules est haute de cinq à six pieds, creuse, légère, noüeuse, branchuë, canelée, rouge à sa naissance, d'un verd pâle & cendré à son éxtrémité, & garnie de quelques feüilles beaucoup moindres que celles du bas, se termine en des umbelles de fleurs blanchâtres. Ses semences sont applaties, presque ovales, légérement rayées sur leurs dos, & comme bordées par une aîle très-mince. Ses feüilles, ses tiges & ses semences ont une odeur fort agréable. On confit les pédicules de ses feuilles & de ses tiges ; elles sont stomachiques & aléxitères ; ses racines entrent dans plusieurs compositions aléxipharmaques. L'*angélique* de Bohéme est rangée parmi les Impératoires, à cause que ses semences sont semblables à celles de l'Impératoire ordinaire. On cultive l'*angélique* de Bohême, & elle périt aussi-tôt après qu'elle a donné des graines. *Angélique* proprement dite, suivant M[r] de Tournefort, est un genre de plante umbellifère, dont les semences sont longues,

nt décrite dans les Mémoi
ui a la fleur jaune , la racine
ises , anguleuses, & hautes
ches qui naissent des aisselles
en son éxtrémité une petite
quets de fleurs jaunes très-pe-
aissent d'un péricarpe verd ,
a graine est brune , canelée ,
plante est âcre, amère & aro-
e de l'*angélique* ordinaire.
e fait en prenant demie once
quart d'once de gérofle , au-
anis verd , & demie once de
dans un mortier. On le fait
ot d'eau de vie ; on la distille
t de cette essence sur un pot
ux ou trois onces; on y met
civette. CHOM.
e blanche à peluche gris de

'*angélique* est violette & lon-
& passablement bonne. LA

æ. Hérétiques sectateurs de
ndrie du lieu où ils s'assem-
ou *Angelio*. C'est Nicéphore
oyez le Glossaire de M^r du

nnoye qui étoit en usage vers
or fin. Il y en a eû de divers
l'image de saint Michel, qui
& à la gauche un Écu chargé
eds un serpent. On en voyoit
d'autres qui avoient la figure
de France , & d'Angletèrre,
i d'Angletèrre. Ils valoient
dant que les Anglois étoient
enri VII. Roi d'Angletèrre , &
, que les monnoyes d'Angle-
ue le denier Anglois y seroit
Angletèrre , qui étoit la 80^e
LOBINEAU. Il y a encore
a valeant unum nobile vocatum
ngelot s'appelloit aussi noble.
une espéce de petits fromages
nandie. On dit *les angelots du*
de Bray , Jacques Cahagne ,
ën , cité par M. Ménage dans
roit que ce fromage a été ainsi
d'une monnoye d'Angletèrre
llustrat , dit Cahagne , *caseus*,
am nummi angelici cognominis
les Normans du païs de Bray
mot des Anglois. M. de Bras
ot , & qu'on appelle ainsi cette
e fait dans le païs d'*Auge*.
te Vierge qui commence par le
s le jour, lorsqu'on sonne trois
is fois, pour avertir de la faire.
autrement *le pardon* , parce
récitant. Les petits coups que
lus. *Pulsus campanæ ad saluta-*
qui sonne ; disons nôtre *An-*
la prière qu'on nomme com-
XI. ordonna dans son Royau-
e dit le matin , à midi , & le
che. C'est ce que nous appel-
de Mai 1472. MEZER. *en la*
an XXII. avoit institué cette
OCH. Ce fut lui (Loüis XI.)
e sonner l'*Angelus* à midi. P.

les Cours du Royaume.

ANGEMME, ANGENE, ou ANGENIN. Terme de Blason, qui se dit d'une fleur factice & imaginaire qui a six feüilles, qui ressemble à la quinte-feüille , à la réserve que ses feüilles sont arrondies , au lieu d'être pointuës , comme celles de la quinte-feüille. Elles sont quelquefois percées ; ce qu'il faut expliquer en blasonnant. Plusieurs croyent que ce sont des roses d'atour ou d'ornement faites de rubans , de broderies , ou de perles : & ce mot vient de *ingemmare* , Italien , c'est-à-dire , *adornar di gemme*. On les a encore nommées *Achesmes* , de *azimare* , *coëffer*. On dit encore en Picard , *Achesmer* ; pour dire , *Coëffer* ; *Achesmes* se disoit autrefois pour toutes sortes d'ornemens.

ANGENE. Voyez ANGEMME.

ANGENIN. Voyez ANGEMME.

ANGER. v. act. Quelques-uns disent que ce verbe est en usage , au moins en parlant familièrement , en raillant , ou en témoignant quelque colère, & qu'il signifie embarrasser, incommoder. *Vexare* , *angere*. Vôtre Père se mocque-t'il , de vouloir vous *anger* de l'Avocat ? MOL. Je ne sçai si aujourd'hui on entendroit ce mot , tant il se dit peu.

ANGERMANIE. s. f. *Angermania*. Nom propre d'une Province de Suéde , qui est entre la Bothnie , la Laponie , la Jemptie , la Médelpadie , & le Golfe Bothnique. Il n'y a dans toute l'*Angermanie* que quelques Bourgs de peu de considération. MATY. L'*Angermanie* a 20 milles & demi de long & autant de large. Un Auteur d'*Angermanie* remarque que parmi les monumens de l'antiquité qu'on y trouve , il n'y a point de pièrres Runiques. Presque toutes les Paroisses de cette Province ont chacune leur dialecte particulier. Si l'on en croit ce même Auteur , le nom d'*Angermanie* vient de *anger* , qui signifie *se repentir* , & *man* , homme , & veut dire , que c'est une tèrre dont les habitans se repentent de s'y être établis , à cause des lieux escarpez & incultes dont elle est pleine.

ANGÉRONE. s. f. *Angerona* , *Angeronia*. Nom d'une Déesse des anciens Romains. Festus & Julius Modestus cité par Macrobe *Saturn. L. I. ch.* 10. dérivent ce nom de *angina* , esquinancie , & veulent que cette Déesse fut ainsi nommée , parcequ'elle guérissoit de ce mal , dans l'opinion des Payens. D'autres ont prétendu qu'elle étoit ainsi nommée du mot *angor* , douleur , peine , où du verbe *angor* , je souffre , j'ai du chagrin ; parceque cette Déesse délivroit des peines & des chagrins. C'est ainsi , dit-on , que de *pello* on a fait *pellonia* ; & *de populor populonia* , qui se trouvent , le premier dans Arnobe Liv. IV. & le second , dans S. Augustin de la Cité de Dieu Liv. VI. ch. 10. D'autres veulent que ce nom ait été fait d'*angeo* , *je presse* , *je serre* , parceque cette Déesse étoit la Divinité du silence , & qu'elle serroit ou fermoit la bouche , c'est-à-dire ; qu'elle faisoit garder le silence. Enfin , quelques Auteurs doutent s'il ne faut point lire *Agerona* , au lieu d'*Angerona* , & si ce nom ne vient point de *agere* , *ago* , j'agis , parcequ'elle éxcitoit à agir fortement , comme dit S. Augustin Liv. VI. de la Cité de Dieu. *Ango* est l'étymologie de ce nom la plus vraye & la mieux fondée ; car *Angérone* étoit effectivement & la Déesse de la patience dans les maux , & la Déesse du silence , qui présidoit aux conseils , parcequ'il y faut du secret. D'ailleurs , l'usage de lire *Angeronia* est ancien & constant ; il n'y a nul lieu de douter de cette leçon.

La fête d'*Angerone* , *Angeronalia*. Les *Angéronales* se célébroient à Rome le 21^e Décembre. C'est Varron & Festus qui nous apprennent le nom de cette fête , & Pline , Solin & Macrobe , qui nous disent le tems qu'on la célébroit. Voyez Saumaise *Exercit. Plin. page.* 9.

ANGERS. s. m. *Andegavum* , *Juliomagus* , *Andium* , ou *Andegavorum* , *Andegava* , ou *Andigarum Andigava*. Ville de France , Capitale d'Anjou , sur la rivière de Mayenne , entre l'endroit où elle reçoit la Sarte & le Loir , & celui où elle se jette dans la Loire. *Angers* s'appelle la ville noire , parce qu'ayant tout proche des carrières d'ardoises , elle en est toute couverte. *Angers* est l'ancienne *Juliomagus*. Elle a un Evéque suffragant de Tours. L'Académie d'*Angers* fut érigée en 1685. par lettres patentes du Roi.

ANGES. s. m. *Angelius* , ou *de Angelis*. Nom propre d'homme & de famille.

ANGEVIN. s.m. & f. *Andes*, au plur. *Andegavus, Andegavensis*. On trouve quelquefois *Andecavus*, qui est de la Province d'Anjou. Mr Ménage, dont il est parlé si souvent dans cet ouvrage, étoit *Angevin*. L'*Angevin* Pierre Des Roches Evêque de Wincestre ne gouverna-t'il pas longtems l'Angleterre sous Henri III? MASCUR. C'est aussi un adjectif: Une famille *Angevine*. Noblesse *Angevine*. Dans le Parlement de Bretagne les Charges Françoises, c'est-à-dire, qui ne peuvent être possédées par des Bretons, mais seulement par des François, s'appellent aussi Charges *Angevines*, parceque la plus grande partie est possédée par des *Angevins*, à cause du voisinage des deux Provinces.

Quand la Bergère Iris, que cent grâces divines
Rendirent l'ornement des plaines Angevines. MÉNAGE.

ANGEVINE. Voyez ANGEINE.

ANGHIVE. s. m. Arbre de l'Isle de Madagascar. La décoction de ses racines diminué l'ardeur de l'urine, & guérit de la gravelle.

ANGISCOPE. s.m. Voyez MICROSCOPE; c'est la même chose.

ANGLE. s. m. Terme de Géometrie. C'est l'inclination de deux lignes l'une vers l'autre, qui enfin se coupent en se rencontrant, & font l'*angle* au point de leur intersection. *Angulus*. L'*angle droit* se forme, quand une ligne tombe perpendiculairement sur une autre. *Rectus, normalis*. Mais quand elle tombe obliquement & qu'elle ne s'approche pas beaucoup, elle forme un *angle* qui s'appelle *obtus*. *Obtusus*. Et si elle est fort inclinée, elle forme un *angle aigu*. *Acutus*. La grandeur des *angles* se mesure, non par la longueur des lignes qui le font; mais par leur inclination. Un *angle rectiligne*, est celui qui se fait par la rencontre de deux lignes droites inclinées sur le même plan. *Rectilineus*. Il est d'un plus grand usage que les autres. Ainsi quand on dit un *angle* simplement, cela s'entend d'un *angle* rectiligne. Le curviligne est celui qui se fait de deux lignes courbes. *Curvilineus*. *Angle mixte*, ou mixti-ligne, est un *angle* compris d'une ligne droite, & d'une ligne courbe. *Angulus mixtus*. *Angle plan*, est celui qui se fait sur une superficie plane. *Angulus planus*. Celui-ci se fait en plusieurs manières, qui ont des noms differens chez les anciens Géomètres. On appelle, *Angle cornu*, celui qui se fait d'une ligne droite qui touche ou qui coupe un cercle. *Angulus cornutus*. *Angle lunulaire*, qui est en forme d'un croissant, qui se fait de deux lignes courbes qui se coupent, dont l'une est convéxe, & l'autre concave. *Angulus lunularis*. *Angle* dans un segment, est celui qui se fait par deux lignes droites tirées de deux extrémitez du segment par quelque point de sa circonférence. *Angulus in segmento*. L'*angle* d'un segment, est l'*angle* que fait la circonférence d'un cercle avec une ligne droite. *Angulus segmenti*. *Angle cissoïde*, est l'*angle* intérieur qui se fait de deux lignes circulaires convéxes qui se coupent. *Angulus cissoïdes*. *Angle sistroïde*, qui a la figure d'un sistre. *Angulus sistroides*. *Pelecoïde*, qui a la figure d'une hache, ou d'une coignée, &c. *Angulus pelecoides*. *Angle sphérique*, est celui qui se fait sur la surface d'un globe par l'intersection de deux grands cercles. *Angulus sphericus*. *Angle solide*, qui se fait par plus de deux *angles* plans, qui ne sont point dans la même superficie plane, & qui aboutissent à un même point. *Angulus solidus*. *Angle* de position. *Angulus positionis*. Les *angles* se mesurent par les degrez d'un cercle divisé en 360. dont le centre est dans l'intersection de leurs lignes. Ainsi on dit, un *angle* de 60, de 90, de 120 degrez, &c. L'*angle* se désigne ordinairement par trois lettres, dont celle du milieu marque le point où les deux lignes se touchent. Le point où les deux lignes se coupent, s'appelle point de l'*angle*. *Apex anguli*.

ANGLE, en termes de Fortification, se dit de celui que forment les diverses lignes qui servent à fortifier. L'*angle* du centre est formé dans le centre du polygone, par deux demi diamètres qui de-là vont aux deux extrémitez les plus proches du polygone. *Angulus centri polygoni*. L'*angle* du polygone, est celui qui se fait à la pointe du bastion par la rencontre des deux bases, ou des deux côtez du polygone. *Angulus polygonus*. L'*angle* du flanc, ou de la courtine, est celui qui a pour ses côtez le flanc, & la courtine, sur laquelle il tombe à plomb ordinairement. *Angulus alæ & cortinæ*. L'*angle flanqué*, est la pointe du bastion, ou le concours de deux faces du bastion. *Angulus propugnaculi*. L'*angle flanquant extérieur*, ou l'*angle de tenaille*, est celui qui seroit fait des deux faces des bastions, si elles étoient prolongées. *Angulus decussationis*. L'*angle flanquant intérieur*, est celui que fait la ligne rasante sur la courtine. *Angulus defensionis interior*. *Angle de l'épaule*, est celui qui est formé par le flanc & la face du bastion. *Angulus humeri*. *Angle diminué*, est l'*angle* que fait la face du bastion avec le côté extérieur du polygone. *Angulus imminutus*. *Angle saillant*, que quelques-uns appellent, *Angle vif*, est celui dont la pointe est en dehors de la place, ou qui présente la pointe vers la campagne. *Angulus prominens*. *Angle rentrant*, ou *Angle mort*, autrement *Angle de tenaille*, est celui dont la pointe rentre dans le corps de la place, comme ceux des petits forts, qui ont la figure d'une étoile. *Angulus recedens*.

ANGLE, Terme d'Anatomie, se dit des coins des yeux, qui sont les endroits où la paupière de dessus s'assemble avec celle de dessous. Ils sont deux, l'un auprès du nez, nommé *le grand angle*, ou l'interne; & l'autre vers les temples, appellé le *petit angle*, ou l'externe. DIONIS.

En Architecture, l'*angle* d'un mur, est le point, ou l'encoignûre, où ses deux faces, ou ses deux côtez viennent à s'unir, & à se terminer ensemble. En général les ouvriers appellent *angles*, les pièces d'encoignûre qui servent dans les compartimens. *Angle* de paveur, est la jonction de deux revers de pavé, laquelle forme un ruisseau en ligne diagonale dans l'*angle* rentrant d'une cour. DAVILER.

On appelle aussi, les *angles* d'un bataillon, les soldats qui terminent les rangs & les files, ou qui sont sur les ailes d'un corps rangé en bataille: & on appelle, Emousser les *angles* d'un bataillon, quand on retranche les hommes qui sont aux quatre encoignûres, ensorte que d'un bataillon quarré on en fasse un octogone, qui présente partout des piques, sans laisser aucun intervalle vuide.

Ce mot, *angle*, vient du Latin *angulus*.

ANGLÉ. adj. Terme de Blason, qui se dit d'une croix, ou sautoir, quand il y a des figures mouvantes de ses angles: comme, La croix de Malte des François est *anglée* de quatre fleurs de lys. *Crux cujus ex angulis lilia prodeunt*.

ANGLET. s. m. Terme d'Architecture. Petite cavité fouillée en angle droit, comme sont celles qui séparent les bossages; ou pierre de refend.

ANGLETERRE. s. f. *Anglia*. Nom de la partie méridionale de l'Isle de la Grande Bretagne, depuis les côtes de la Manche jusqu'au mont Cheviot, & aux rivières de Solwai & de Twede qui la séparent de l'Écosse. Les Anglois la nomment *Engleland*, qui est la même chose qu'en François *Angleterre*, c'est-à-dire, terre des Anglois. Elle a pris ce nom des Saxons Anglois, qui la conquirent au VIIIe siècle. Avant cela on avoit appellé *Angleterre*, *Engeland*, *Anglia*, le païs que possédoient ces Anglois, le Holstein & le Jutlan, & quelques Auteurs prétendent qu'il fut ainsi nommé du mot Allemand, ou Teutonique, *Eng*, qui signifie *angulus*, angle, coin; ou *angustia*, lieu étroit ou serré, & de *land*, terre; parceque ce païs étoit très-étroit. Ils veulent encore que l'*Angleterre* ait été appellée du même nom à cause du peu de largeur de l'Isle; mais cela ne paroit pas vraisemblable, car les Saxons dûrent s'y trouver fort au large, en comparaison de cette *Angleterre*, dont les Danois les avoient chassez: ainsi il est plus probable qu'on appella la Bretagne *Angleterre*, parcequ'elle étoit devenue la terre des Anglois. Ce fut Egbert premier Roi Saxon qui monta sur le trône en 801. qui lui donna le nom d'*Angleterre*. Il le préfera, dit-on, à celui de Saxe, à cause de l'allusion que S. Gregoire a fait du nom d'Anglois à celui d'Ange, en disant, *Anglos esse Angelicos*. Car en Saxon *Engel* signifie Ange, & *Engelsch*, Angélique. Quelques Auteurs ont cependant appellé l'*Angleterre* la Saxe d'outremer, ou *Saxonia ultramarina*; la nouvelle Saxe, *Saxonia nova*. Elle avoit été nommée d'abord Albion, & puis Bretagne, pour les raisons que nous avons rapportées en leur place. La Capitale d'*Angleterre* est Londres. Depuis la réunion que la Reine a faite de l'*Angleterre* & de l'Écosse en un seul Royaume, on ne distingue plus dans ces Royaumes *Angleterre*, ni Écosse; on dit simplement, Grande Bretagne. Mais les loix du Parlement n'ont point changé nôtre usage en France, & nous parlons encore comme auparavant. L'*Angleterre* a la forme d'un triangle, dont la base est au midi, & la pointe au nord. Elle est baignée au midi par la mer Britannique, ou la Manche, à l'Orient par la mer d'Allemagne, & à l'Occident par celle d'Irlande, au Nord par celle d'Écosse. L'*Angleterre* est un païs fertile, commode, & dont l'air est extrémement tempéré. Les laines d'*Angleterre* sont fines & précieuses. Les chevaux & les dogues d'*Angleterre* sont estimez. On n'y voit point d'ânes, de mulets, ni de loups, soit qu'on les ait exterminez par la chasse, ou en faisant grâce à tous les coupables condamnez à l'exil, s'ils rapportoient une certaine quantité de têtes de loups. L'*Angleterre* a des mines d'etain, de plomb, & de fer. Les Sciences & les Arts y fleurissent. Cambden croit que l'*Angleterre* fut autrefois jointe à la France; sa raison est que la mèr est fort basse entre Calais & Douvres. L'*Angleterre* est une Monarchie, à laquelle les femmes succédent au défaut des mâles. Sur un passage de Corneille Tacite, qui dans la vie d'Agricola son beau-père parle de Voadica femme du sang royal, on prétend que les Anglois n'ont jamais mis de différence entre les hommes & les femmes, pour ce qui regarde l'Empire. On dit

même que 800 ans avant cette Voadica, qui vivoit sous l'Empereur Claude, la Reine Cordeille avoit glorieusement rempli le Trône. LARR. Tout cela sent bien la fable. Tacite ne dit pas même que Voadica regnât; mais qu'elle se mit à la tête de ceux qui se révoltèrent contre les Romains. Mais quoi qu'il en soit de ces premiers siécles, depuis longtems les loix d'*Angleterre* appellent les femmes à la succession du Royaume au défaut des mâles.

L'*Angleterre* a été soumise à cinq peuples différens. D'abord les Bretons, nation Gauloise, y passèrent, & s'y établirent; on ne sçait pas en quel tems. Il y a sur cela, & sur le nombre des Rois Bretons, mille contes dans les histoires anciennes d'*Angleterre*. Il est étonnant que le nouvel Historien ait adopté toutes ces fables. Jules César soumit les Bretons aux Romains, dont ils furent tributaires jusques vers l'an 446. Pour se délivrer de ces Maitres ils appellèrent les Pictes d'Écosse, qui après avoir chassé les Romains dominèrent dans la Bretagne. Pour chasser les Pictes, on appella les Saxons, qui au VIII^e siécle se rendirent maîtres de la Bretagne. Aux Saxons succédèrent les Danois, que Guillaume le Conquérant subjuga à son tour l'an 1066. Sa postérité régne encore en *Angleterre*, qui malgré la conquête des Normands a toujours conservé jusqu'ici le nom que les Saxons lui avoient donné.

S. Grégoire écrivit à Brunehaut Reine de France, sur le grand succès des prédications d'Augustin & de ses Compagnons en *Angleterre*: Quelles graces & quel secours n'a pas reçu de vous nôtre très-Reverend Frere & Coévêque Augustin dans son voyage d'*Angleterre*? Nous le sçavions par la renommée; mais les Moines qui sont revenus d'*Angleterre* ici nous en ont appris le détail. CORDEM. Tout Roi d'*Angleterre* qu'étoit le Roi Guillaume, il n'avoit pas oublié qu'il étoit né en Hollande. DE LA CHAP.

Il y a un très grand nombre d'histoires d'*Angleterre*. On a fait plusieurs Recueils des anciens Écrivains de l'histoire d'*Angleterre* à Hydelberg *in fol.* 1587. à Francfort *in fol.* 1601. à Londres 2. vol. *in fol.* 1652. à Oxford 2 vol. *in fol.* 1684. Les principaux Historiens d'*Angleterre* sont Bede, Guillaume de Malesbury, Roger Hoveden, Henri Huistington, Ethelward, Indulphe, Jean Asser, Mathieu Paris, Thomas Walsinghan, Thomas Morus, Matthieu de Westminster, Ranulphe de Chester, Froissard, Polidore, Virgile, Cambden, Speed. Pour bien connoitre ceux qui ont écrit de l'*Angleterre*, il faut voir l'excellent ouvrage de M^r Nicolson, Evêque de Carlisle, intitulé, *The Englisch historical Library*, c'est-à-dire, Bibliothéque historique d'*Angleterre*, en deux volumes, dans lesquels il fait le dénombrement & la critique de tous les Auteurs qui ont écrit sur l'*Angleterre*. Nous avons en nôtre langue une histoire d'*Angletérre*, d'Écosse & d'Irlande par Du Chesne, & une par Du Verdier. Les Revolutions d'*Angleterre*, par le P. Dorleans, ouvrage estimé, même des Protestans, & une histoire générale d'*Angleterre* par Larrey en quatre volumes *in folio*, mais il y a tant de fables, tant de passion, non seulement dans les matières de religion, mais en tout, & principalement contre la France, qu'elle n'est pas supportable. L'histoire des derniers Régnes n'est qu'une compilation des Gazettes & des Lardons d'Hollande.

NOUVELLE ANGLETERRE. *Anglia Nova.* C'est une contrée de l'Amérique méridionale. Elle est bornée au Nord & au Couchant par la Nouvelle France, au Midi par la Nouvelle York, ou le Nouveau Païs Bas, & au levant par la mer du Nord, ou l'Océan. Les habitans naturels de la *Nouvelle Angleterre* sont les Almouchiquois. La Capitale est Baston.

ANGLEUSE. adj. f. Est une épithéte qui se donne à des noix, quand elles ne se peuvent arracher qu'avec peine & par morceaux de leur coque; parceque la substance de la noix est enfermée dans de petits angles ou recoins. En Latin *nux lignosa*. Ainsi *angleuse* vient d'angle, & signifie, qui a beaucoup d'angles & de petits recoins.

ANGLICAN, ANE. adj. D'Angleterre, qui appartient à l'Angleterre. Il ne se dit point que de la Religion & de l'Église. En d'autres matières il faut dire Anglois, Angloise. La Religion *Anglicane*, c'est la Prétenduë Réforme introduite par Henri VIII. Depuis que l'Angleterre avoit été convertie par le Moine S. Augustin qui y fut envoyé par S. Grégoire, & qu'il eut chassé l'idolatrie, que les Saxons ou Anglois y avoient rappellée, l'Angleterre avoit été Catholique, jusqu'à se faire tributaire du S. Siege. Mais Henri VIII. ayant fait dissoudre son mariage avec Catherine d'Arragon, pour épouser Anne de Boulen, & le Pape l'ayant excommunié, ce Prince changea la Religion, & prémièrement il defendit, sous peine d'être traité de criminel de leze Majesté, de reconnoître l'autorité du Pape, & ordonna qu'on le reconnût lui même Chef de l'Église *Anglicane* en terre, qu'on lui payât les Annates & les décimes des Bénéfices, qu'on s'adressât à lui pour la décision des procès, & la reforme des abus, & que le Pape ne fût plus appellé que l'Évêque de Rome simplement. Il se crea un Vicaire Général dans les affaires spirituelles & Ecclésiastiques. Ce Vicaire, quoique laïque, fit des ordonnances, qu'il appella Injonctions, auxquelles il assujettit les Prélats & tout le Clergé. Il presida au nom du Roi au Synode que ce Prince assembla, il n'y fut rien décidé contre la foi. Jusque là ce n'étoit que schisme; mais bientôt après l'hérésie s'y mêla. Le nouveau Chef de l'Église soutint qu'il y avoit sept Sacremens, mais qu'il n'y en avoit que trois instituez par JESUS-CHRIST; le Baptême, l'Eucharistie, & la Penitence; que les autres avoient été ajoutez par l'Église. Il changea beaucoup de choses dans la Liturgie. Il ôta le nom du Pape du Canon de la Messe, & y mit le sien. Il nia que la Confession fût d'institution divine, quoiqu'il la crût nécessaire. Il laissa les prières pour les morts, & nia le Purgatoire. Il prescrivit une nouvelle forme pour l'ordination des Évêques. Il défendit le mariage aux Prêtres, & le permit aux Religieux qui n'étoient pas Prêtres. Tel fut l'origine & le commencement de la Religion *Anglicane*. Sous le régne d'Edoüard VI. fils d'Henri VIII. Edoüard Seimer, son oncle & son tuteur, hérétique Zuinglien, introduisit en Angleterre les Luthériens, les Zuingliens, & leurs erreurs. Elizabeth fit aussi différens réglemens, sur tout pour la conservation de tout l'extérieur de la Religion, aussi bien que Jacques I. & Charles son fils. Desorte qu'en général on peut dire que les principaux points de la Religion *Anglicane* sont, 1°, De ne reconnoitre point le Pape pour Chef de l'Église, de reconnoitre au contraire le Souverain, quel qu'il soit, homme, femme, ou enfant, pour Chef de l'Église d'Angleterre. 2°, De conserver la hiérarchie & les différens ordres de ministres. 3°, De conserver la Liturgie & le culte extérieur de Religion, quoique différemment des Catholiques. 4°, Outre les erreurs dont j'ai parlé, de rejetter le culte des Saints, la présence réelle, & de ne croire sur cela que ce qu'enseigne Zuingle, ou Calvin, &c.

L'Église *Anglicane*, c'est la Société des Anglois qui professent la Religion dont je viens de parler. L'Église *Anglicane* est composée du Roi, qui en est le Chef, du Clergé & du Peuple. Le Clergé comprend les Archevêques & Évêques, les Prêtres, & les Diacres. Élizabeth n'admit aucun Ordre inférieur au Diaconat. Il y a dans l'Église *Anglicane* différens Bénéfices, des Cures, ou Parroisses, des Chapitres, des Dignitez dans ces Chapitres, des Canonicats, des Chanoines, &c. Mais il n'y a point de Religieux, quelque chose qu'Élizabeth ait fait pour tâcher d'en conserver. Cette Reine se vantoit d'avoir un Clergé honorable, & non pas des Ministres affamez comme ceux de Genève. JOVET.

On dit encore le mot *Anglican* en toutes les autres choses qui concernent la Religion. La Liturgie *Anglicane*, un Rituel *Anglican*, un Prêtre de l'Église *Anglicane*, les Églises *Anglicanes*, la doctrine de l'Église *Anglicane*.

ANGLICAN, ANE. s. m. & f. Celui ou celle qui professe la Religion établie en Angleterre par les loix. Les *Anglicans* se sont moins éloignez des Catholiques, que la plûpart des autres Protestans. Tout ce qui n'est pas *Anglican*, s'appelle Non-Conformiste en *Angleterre*. Les *Anglicans* se nomment autrement Toris. Les Partisans de l'Église *Anglicane* avoient conseillé au Roi Guillaume de reconnoitre le Duc d'Anjou, & on assure que le Comte de Godolfin, qui étoit alors dans les intérêts de l'Église *Anglicane*, dit au Roi en Novembre 1701, que si Sa Majesté entreprenoit cette guèrre, il seroit obligé de quitter son emploi, & de se retirer, ce qu'il éxécuta peu de tems après. D. L. CHAPELLE. Le meilleur Historien que nous ayons sur le Schisme de l'Église *Anglicane* est Sanderus, *de Schismate Anglicano*. L'Histoire de la Réformation par Burnet Évêque de Salisburi, est un tissu de faussetez grossières. Pour l'Histoire Ecclésiastique, il y a un fort gros Recüeil des constitutions qui la concernent, faites sous les Rois Jean, Henri III. & Edoüard I. & tirées des Archives de la Tour de Londres par Éd. Prynne Garde de ces Archives; le *Monasticon Anglicanum* en trois vol. *in folio*, mais où il y a bien des piéces fausses; l'*Anglia Sacra*, deux volumes *in folio*, à Londres 1691. Enfin, la Reine vient de faire imprimer tous les Actes & les Titres, ou Chartes qui regardent l'Histoire d'Angleterre, tirées des Archives de la Tour de Londres, par M^r Rynner, Garde de ces Archives; mais à peine ce Recüeil avoit-il paru que M^r Anderson, Jurisconsulte habile, a prétendu y montrer bien des piéces fausses.

ANGLICISME. s. m. Façon de parler Angloise. Cet homme parle assez bien François; mais il est sujet à faire des *Anglicismes*.

ANGLOIS, OISE. s. m. & f. C'est le nom du peuple qui habite l'Angleterre. Les habitans de cette Isle s'appelloient autrefois Bretons, *Britanni*, comme on le voit dans César Liv. III. *de Bello Gall.* dans Tacite vie d'Agricola, dans Suétone, dans l'Épitome de Tite-Live, Liv. V. dans Pline Liv. IV. ch. 16 & ailleurs, dans

dans Méla Liv. III ch. 6, Tertullien *adv. Jud.* ch. 7, S. Athanase, les Géographes Denys, v. 561 & suiv. & Étienne, & généralement toute l'antiquité.

On ne convient pas sur l'origine de ce nom, sur le tems que les *Anglois* le prirent, ni sur la raison qui le leur fit prendre. J'ai dit sur le mot *Angletèrre*, que quelques Auteurs prétendent que le petit canton de tèrres qu'occupèrent d'abord les Saxons entre le Holstein & le Jutlan, s'appelloit *Engeland*, Angletèrre, & que ces peuples portèrent ce nom dans l'Isle Britannique, & donnèrent à leur nouvelle conquête le nom de leur ancienne habitation. C'est le sentiment de Béde & de Krantzius, & ce sont ces *Anglois* là que Béde appelle *Anglois* du milieu des tèrres, *Middelengli*, *Angli mediterranei*. Goropius Bécanus prétend que le nom *Anglois* vient d'*Angeln*, qui signifie pêcher à la ligne, ou avec un hameçon, & qu'il leur fut donné, parcequ'ils étoient sur le bord de la mer, comme qui diroit pêcheurs. Il prétend néanmoins que ce ne fut pas seulement à cause de leur pêche, mais plus encore à cause de leurs rapines, qu'il leur fut donné.

Quelques-uns disent que vers le milieu du V^e siécle six petits Souverains vinrent à divers tems de l'ancienne Saxe, menant avec soi chacun les peuples de sa Province, ou de sa Seigneurie, dont l'un étoit l'*Anglois*, qui donna son nom à tous les autres, & qui abolit le nom général de Saxon. D'autres disent que sur la fin du V^e siécle, Hengiste, Prince Saxon Roi de Kent, ayant fait la conquête de Londres, voulut que toute la Bretagne changeât de nom pour prendre le sien, & s'appellât *Hengesteland*, c'est-à-dire, Tèrre d'Hengiste, d'où par corruption s'est formé *England*, Angleterre. D'autres soutiennent que ce ne fut qu'au commencement du IX^e siécle qu'Égbert, Roi des Saxons Orientaux, ayant rèüni les sept petits Royaumes que les Saxons avoient formez dans le Midi de l'Isle Britannique, lui donna le nom d'*Angletèrre*, comme nous avons dit à ce mot. Saxon le Grammairien prétend qu'il est dérivé du nom d'un Roi qu'avoient eû ces peuples, nommé Angul; mais cet Auteur seul n'est pas un bon garant. Ce qui est seur en tout ceci, c'est qu'il y a eû un peuple dans la Germanie qui s'appelloit *Anglois*, *Anglus*. Nous le voyons dans Tacite *de morib. Germ. ch.* 40. Ce peuple fut un de ceux de la partie méridionale de la Bretagne, & il y porta son nom. Tout le reste est conjecture; mais il est très-vraisemblable qu'Égbert étoit *Anglois*, & Roi de ce peuple *Anglois*, & que par sa conquête ce peuple étant devenu le peuple dominant dans ce païs, son nom fut donné à tous les autres; qu'ainsi ce n'est qu'au commencement du IX^e siécle que tous ces peuples, tant anciens Bretons, que Saxons, portèrent le nom d'*Anglois*.

Berte fille de Cherebert Roi de Paris, qui avoit épousé Éthelbert Roi de Kent, fut cause de la conversion des *Anglois*, par la protection qu'elle donna à Saint Augustin. Cordem. S. Grégoire écrit à Brunehaut Reine de France: Vous sçavez combien de choses miraculeuses Dieu a faites pour la conversion des *Anglois*, & vous devez en avoir bien de la joye, puisque vous avez la meilleure part à cet ouvrage. Id. Matth. dans la vie de Loüis XI. Liv. 5. dit que le Comte d'Armagnac regardoit la rencontre d'un *Anglois* comme un mauvais augure. De Roch.

Anglois, oise. adj. *Anglus*, *Anglicus*. Ercoubert fut le premier des Rois *Anglois*, qui ordonna par édit dans tout son Royaume d'abatre les Idoles, & d'observer le jeûne du Carême. Fleur. Dreyden est le meilleur Poëte *Anglois* qui ait paru jusqu'ici. La Critique du Théâtre *Anglois* par M. Coüllier est un bon livre. Un livre *Anglois*. Caton est une Tragédie *Angloise* qui se represente depuis un an avec succès à Londres. Un vaisseau *Anglois*, la flotte *Angloise*. Un cheval *Anglois*; mais on ne dit point un dogue *Anglois*, il faut dire un dogue d'Angletèrre.

Anglois. s. m. Créancier fâcheux. *Molestus creditor*. La puissance redoutable des *Anglois* en France, & les ravages qu'ils y firent pendant les longues guèrres entre Philippe de Valois, & Edoüard III. pour la succession à la Couronne, après la mort de Charles le Bel, donnèrent lieu à cette expression. Le peuple appella *Anglois*, tout créancier trop dur, & trop pressant. Marot s'en est servi dans ce sens. Pasquier atteste qu'on le disoit encore de son tems, & il rapporte ces vers addressez au Roi François I.

Et aujourd'hui je fais solliciter
Tous mes Anglois, *pour mes dettes parfaire*,
Et le payement entier leur satisfaire.

C'est encore ce qui fait dire à Marot dans un rondeau, qui commence par,

Un bien petit de près vous me pressez,

Et qu'il adresse à un homme à qui il devoit de l'argent.

Je ne vis onc Anglois *de vôtre taille.*

On donne encore le nom d'*anglois* à une espéce de pâtisserie qu'on fait avec des prunes simplement, sans les couper, ni peler.

l'ANGLOIS. s. m. La langue que l'on parle en Angletèrre. Le Moine Augustin allant en Angletèrre passa par Mèts, où il fut reçu par Théodebert & Brunehaut d'une manière qui répondoit fort à l'attente de S. Grégoire. On lui permit de prendre des Prêtres François qui sçûssent l'*Anglois*, & le Latin, pour servir d'Interprétes. Cord. L'*Anglois* est composé d'ancien Breton, de Latin, de Saxon, ou Alemand, & de François. Wallis a fait une sçavante & judicieuse Dissertation sur la langue Angloise; elle sert de Préface à son Traité *de loquela*, & à sa Grammaire Angloise; nous n'avons point de bonne Grammaire Angloise. Celle de Miege est la moins mauvaise; celle de Wallis est utile à ceux qui sçavent déja l'*Anglois*, mais elle ne peut servir à l'apprendre.

l'Anglois. s. m. Terme de Fleuriste. Narcisse, qui jette une petite fleur, un peu plus grande néanmoins que le narcisse de Narbonne. Il a le gaudet jaune, & partout égal.

Angloise. s. f. Autre terme de Fleuriste. Tulippe d'un beau colombin rouge & blanc.

ANGLOSAXON, one. s. m. & f. *Anglosaxo*. On se sert quelquefois de ce nom, pour signifier les peuples d'Allemagne, qui vinrent s'établir dans l'Isle Britannique, & les distinguer des naturels de l'Isle, ou Bretons, qui depuis la conquête des Anglois & Saxons, furent aussi appellez Anglois. Ce mot est composé d'*Anglus*, Anglois, & de *Saxo*, Saxon, parceque ces Conquérans de la Bretagne étoient partie Anglois, partie Saxons.

ANGLUICHURE. s. f. Espéce de baudrier qui sert aux Veneurs à porter un cor de chasse.

ANGOBERT. s. m. Sorte de poirier & de poire. L'*Angobert* est une poire à cuire, grosse, & qui fait une compote de belle couleur. Elle a la chair douce & un peu ferme, & se garde assez avant dans l'hyver. La Quint. Elles durent jusqu'au mois de May. Id. L'*Angobert* est une assez grosse poire, longue, colorée d'un côté; le bois de l'arbre tire extrêmement à celui du beurré, & la poire n'y ressemble pas mal. Id.

ANGOISSE. s. f. Vieux mot, qui signifie, douleur violente. *Angor*, *agritudo*. Il s'est pris les doigts dans les fentes de cette porte, il en a senti beaucoup d'*angoisse*. Il se dit plus communément des afflictions de l'esprit. Il a senti de cruelles *angoisses* en apprenant la mort de son fils. Les songes le faisoient rire dans les *angoisses* de la mort. Voit. Leur salut est en danger dans cette tèrre de tribulation & d'*angoisse*. Pat. J'ai sçû vos peines & vos *angoisses*, qui marquent si bien le zéle dont vous êtes embrasé. Du Bois.

Ce mot vient du Latin *angustia*. Icquez fait venir le mot François *angoisse*, & l'Italien *angoscia*, des langues Septentrionales. Il remarque qu'en vieux Saxon, *anglumian* veut dire, *faire de la peine*, *angere*; *angsum*, *triste*, *inquiet*, *tristis*, *sollicitus*; qu'en Allemand *angst* veut dire, *anxiété*, *angoisse d'esprit*, *anxietas*, *animi angustia*; que dans la langue des Cimbres, c'est-à-dire, dans la langue qu'on parloit dans une partie de la basse Allemagne, *angor* veut dire, douleur, chagrin, *dolor*, *mæror*; *angissi*, angoisse, *angustia*; *angra*, faire de la peine; *angere*, *angrast*, avoir du chagrin, *tristari*.

*Poires d'*Angoisse, sont des poires de mauvais goût, qui prennent à la gorge, que Ménage dit avoir été ainsi nommées d'un village qui est en Limosin du même nom, où elles furent trouvées en l'an 1094. *Pirum anginam premens*, *pirum angossiacum*.

*Poire d'*Angoisse, est aussi une espéce de cadenas qui s'ouvre par un ressort, & qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier au secours, ou pour la forcer à donner son argent.

On dit aussi au figuré, On lui a bien fait avaler des *poires d'angoisse*; pour dire, qu'on lui a dit beaucoup de choses fâcheuses dont il n'a osé se plaindre.

ANGOISSELS. adj. Ce mot ne se dit plus, il signifioit *angoisseux*.

ANGON. s. m. *Jaculum*, *spiculum*. Espéce de javelot dont se servoient les anciens François. L'*angon* se dardoit de loin, le fer de ce Javelot ressembloit à une fleur de lys. Le Gendre. Une opinion sur les armes de nos Rois est que ce ne sont véritablement lys de Marais ni de Jardin, mais le fer de l'*angon*, ou javelot des anciens François. La piéce du milieu étoit droite, pointue & trenchante; les deux autres qui l'accompagnoient étoient renversées en croissant: une clavette lioit ces piéces, ce qui faisoit ce qu'on dit, le pied de la fleur de lys. Id.

ANGOULÊME. s. m. *Inculisma*, *Engolisma*, *Ecolesina*, *Æquolesina*, *Aquilimensis*, *Ratiastum*. Ville Épiscopale de France, capitale de l'Angoumois, avec titre de Duché. Les deux Historiens d'*Angoulême*, Corlien & Maichin, l'écrivent toûjours par un A. La Ville d'*Angoulême* n'a pas toujours été appellée d'un même nom;

place l'autre qui fous
le sentiment de Grégoire de
léme est une ville très-ancien
a Charente baigne le pied, &
ine entre cette rivière, & cel-
uléme est suffragant de l'Ar-
re d'*Angouléme* a été écrite
, Recueil en forme d'histoire
ille & des Comtes d'*Angou*-
ntée par Gabriel de la Char-

is ager. Province de France,
lui a donné la dénomination.
mois. La Charente a sa sour-
une partie. Armand Maichin
tou, Aunis, & *Angoumois*, im-
671. Le païs Royal d'*Angou*-
eu, 20 lieuës de long, & en-
é à l'orient du Limosin, de la
u Perigord, & du Poitou au
nt le Régne de Charlemagne
Poitou, par le délaissement
'Abbon, ou Albon, premier
en que l'*Angoumou* fût origi-
endance de l'Aquitaine, néan-
e jurisdiction souveraine que

& f. & adj. *Inculismensis.* Qui
V. de son hist. Nat. ch. 19.
ne, nommez *Agesinates*, qui
Poitou. Ces peuples là sont
s, & non pas ceux du païs
z de la Province de Poitou.
oire d'Angoulême, écrit En-
e la domination des Romains
fait mention que les *Engo*-
ues; mais cet Auteur est sur-
feint que le Baudiac fut amou-
Ce sont deux rivières de l'An-
rd dans les campagnes, & va
conduits souterrains.
n d'eau, que les Grecs nom-
Schamcaouni, le melon de Da-
b, al hindi, le melon des In-

f. m. *Angia*, *Anghia*. Petite
Bruxelles. Les gens du païs
première Baronie du Comté
n tomba dans la Maison de
e de Luxembourg, Comtesse
ec François de Bourbon, qui
remporta la bataille de Ceri-
guien étant échûë en partage
rbon Roi de Navarre, Loüis
ndé, son frère, en fit transpor-
Perche, qu'il fit nommer *An*-
t à Charles de Ligne Comte
Hainaut. Henri de Bourbon
ant échangé Nogent *Anguien*
le titre de Duché d'*Anguien*,
& ensuite il a été transferé au
aînez des Princes de Condé
. Le Grand Condé n'étoit en-
gagna les batailles de Rocroi

foüet; & se dit particulière-
une peau d'anguille. Regnier
é l'*anguillade*, & puis m'eût

is, Tromperie; & ce mot étoit

On dit que les *anguilles* frayent avec les serpens. Abraham My-
lius, dans un Traité qu'il a fait de l'origine des animaux, enseigne la manière de faire des *anguilles* par artifice. Il dit qu'il faut couper deux gazons au mois de Mai couverts de rosée, puis les mettre l'un sur l'autre, ensorte qu'ils se touchent par la partie herbuë. Quelques heures après qu'ils auront été sur le bord d'un vivier échauffez par le soleil, il en sortira une infinité d'*anguilles.*

On dit proverbialement, Écorcher l'*anguille* par la queuë, pour dire, Commencer une affaire par où il la faut finir. C'est une *anguille* de Melun, il crie devant qu'on l'écorche; pour dire, il a peur sans sujet. Ce proverbe vient de ce qu'un nommé l'*Anguille*, bourgeois de Melun, qui representoit à une Comédie le personnage de S. Barthelemy; voyant l'Éxécuteur le couteau à la main qui faisoit semblant de l'écorcher, se mit à faire un grand cri auparavant qu'il le touchât: ce qu'on trouva si plaisant, que cela a donné cours au Proverbe. On dit aussi, il y a *anguille* sous roche; pour dire, Il y a quelque mystère caché sous ce qu'il dit, ou sous ce qu'il fait. Il s'échappe comme une *anguille*, pour dire, Il disparoît sans qu'on le puisse retenir, sans qu'on s'en apperçoive. On dit encore, Rompre l'*anguille* au genou, pour se moquer des gens qui prennent une manière de faire quelque affaire qui n'est pas propre pour y réüssir. On disoit autrefois, Rompre l'andoüille au genou, dans le même sens.

ANGUILLERS, ou ANGUILLÉES. Terme de Marine. Canaux qui régnent à fond de câle à côté de la carlingue pour conduire les eaux à la pompe.

ANGUILIÉRE. s. f. *Anguillarum Vivarium.* Ce mot se trouve dans le Théâtre d'Agriculture de De Serres, pour signifier le lieu où l'on nourrit, ou bien où l'on conserve des anguilles. On dressera l'*anguilière* en un lieu ombreux, ou bourbeux, & l'on y nourrira les anguilles des entrailles de toutes sortes de poissons frais & salez, de volailles, levrauts, lapins, & autres bêtes, des pelures de fruits, de figues à demi-gâtées, de cormes, de glands concassez, de marc de raisin &c. De Serres.

ANGUILLOMEUX. adj. Borel dit que ce mot veut dire, *cauteleux*, & qu'il vient d'*anguis*, *serpent*, comme qui diroit ἀγκυλομήτης. Ce mot n'est plus en usage.

ANGULAIRE. adj. m. & f. Qui a des angles. *Angularis.* Côté *angulaire.* Il ne se dit guères que de la pièrre fondamentale qu'on met à la première assise d'un bâtiment, qui fait l'angle ou le coin du bâtiment.

On dit figurément en termes de l'Écriture, que Jesus-Christ est la pièrre *angulaire* de l'Église: ce qui est fondé sur la Prophetie, *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.*

ANH.

ANHALT. s. m. *Anhaltivus Principatus.* Principauté d'Allemagne dans la haute Saxe. Elle est entre le Duché de Saxe, le Comté de Mansfeld, le Lantgraviat de Turinge, & les tèrres d'Alberstat & de Magdebourg. La Maison d'*Anhalt* passe pour une des plus anciennes de l'Europe.

Anhalt. s. m. *Anhaltinum vetus.* Château de la Principauté d'Anhalt, à laquelle il a donné son nom. Il est sur la rivière de Sesxe; il est presque ruiné. Maty.

ANHIMA. *Jonston.* C'est un oiseau de rapine, aquatique, du Brésil. Il est plus grand que le cigne, sa tête est grosse comme celle d'un coq, son bec est noir, recourbé vers le bout, ses yeux de couleur d'or entourez de noir. Il s'éléve dessus sa tête une corde plus grosse que celle d'un violon, blanche comme un os, entourée de plumes très-courtes, blanches & noires. Son corps est d'un pied & demi, ses aîles sont grandes, & de différentes couleurs; ses pieds sont de chacun quatre doigts, sa voix est forte, & il paroît crier *vihu.* Il est toûjours avec sa femelle; le mâle est plus gros de moitié. Sa corne résiste au venin, & aux suffocations.

ANI.

ANICROCHE. s. f. Terme bas & populaire, qui signifie, Embarras.

barras, difficulté. *Obex*, *mora*, *obstaculum*. Cet homme trouve toûjours quelque *anicroche* en son chemin.

ANIEN. Autrefois on écrivoit ANIAN. s. m. *Anianus*. Nom propre d'homme. Voyez AGNAN.

ANILLE. s. f. Terme de Blason. C'est une figure en forme de deux crochets adossez & liez ensemble, dont chacune a la figure d'un C, ou d'un *sigma* Grec. *Securiclatum utrinque ferrum*. Il portoit d'azur à une *anille* d'argent entourée d'une couronne de gueules. Quelques-uns la confondent mal-à-propos avec celle du fèr qui soutient la meule du moulin. *Anille* est ainsi nommée, parceque c'étoit d'abord un fèr qui se mettoit comme un anneau autour des moyeux pour les fortifier. On a appellé aussi *anilles*, des croix ancrées qui sont faites en forme d'*anille*. Autrefois on appelloit aussi *anille*, une potence d'estropiez des jambes, ou de vieilles : ce qui est dérivé du mot *anus*. *Subalaris scipio*. Quelques-uns écrivent ANNILLES.

ANIMADVERSION. s. f. Terme de Palais. Correction. *Animadversio*, *castigatio*. L'allégation téméraire d'un fait si faux mérite l'*animadversion* de la Cour.

ANIMADVERSION, se dit aussi dans le dogmatique, pour signifier quelques notes, ou observations, que les Critiques font sur quelques Auteurs, *Animadversio*, *observatio*, comme les *Animadversions* sur Pétrone.

ANIMADVERSION, signifie aussi, Considération, remarque. La raison qui fut alléguée méritoit quelque *animadversion*, quelque réflexion. Le mot d'*animadversion* n'est point du tout en usage en ce dernier sens.

ANIMAL. s. m. Corps animé qui a du sentiment, & du mouvement. *Animal*, *animans*. Les Philosophes comprennent l'homme sous le genre d'*animal*, & le définissent, *animal* raisonnable. Ils y enferment aussi les oiseaux, les poissons, & les insectes. Mais dans le discours ordinaire on entend seulement par ce mot les bêtes à quatre pieds qui vivent sur la tèrre, un bœuf, un cheval, &c. Il y avoit dans l'Arche toutes sortes d'*animaux*. S. Augustin rapporte, que beaucoup de personnes scrupuleuses étendoient jusqu'aux *animaux* la defense de la Loi, *Tu ne tueras point*. Ils se fondoient sur quelques passages de l'Écriture, où Dieu a égard aux *animaux*, comme s'ils avoient quelque principe de raison. Il dit qu'il redemandera le sang de l'homme de la main des *animaux*. Gen. c. 9. Et dans le même endroit, il contracte alliance tant avec Noé, qu'avec tout *animal* vivant, & toutes les bêtes de la tèrre. C'est l'orgüeil de l'homme qui lui fait croire que tous les *animaux* ont été créez pour lui, & qu'il a sur eux un empire despotique. MOTH. VAY. Nous avons un pouvoir Royal sur les *animaux*; mais il ne doit pas être tyrannique. ID. Descartes a dépouillé les *animaux* de toute intelligence, & les a mis au rang des machines, qui ne sont mûes que par ressorts. Le P. Daniel a refuté l'hypothèse de Descartes. Il fait voir que les *animaux* ne sont point destituez de connoissance, & qu'il est impossible d'expliquer tous leurs mouvemens, & toutes leurs sensations, par les loix de la Méchanique. Les *animaux*, avec leur seul instinct, sont souvent plus sages que l'homme avec la raison. S. EVR. Aristote, Pline, Solin & Ælian, ont écrit de l'Histoire des *Animaux*, chez les Anciens. Aldrovandus, Gesner, Jonston, en ont écrit plusieurs volumes entre les Modernes.

Les *animaux* se divisent en *animaux* terrestres, *animalia terrestria*; aquatiques, *aquatica*; oiseaux, *volucres*; amphibies, *ancipites bestiæ*; insectes, *insecta*, &c. Les *animaux* terrestres, ou sont *animaux* à quatre pieds, *quadrupedia*; ou *animaux* reptiles, *reptilia*. Ceux qui sont à quatre pieds, ou bien ils ont le pied fourchu, comme les bœufs; ou ils l'ont solide, comme les chevaux; ou ils l'ont divisé en plusieurs doigts, comme les chiens, les loups, les lions. Les autres divisions des *animaux* se trouveront dans les mots d'*Oiseau*, *Poisson*, *Reptile*, *&c.*

On appelle par injure, *Animal*, un homme lourdaut, grossier, stupide. *Stupidus*, *bardus*, *stolidus*. Celui qui vous a dit cela est un *animal*. Elle aime le plus sot *animal* qui jamais eût la forme d'homme. GOMB. Dans certaines tèrres nouvellement découvertes à peine sont-ce des hommes que les habitans : ce sont des *animaux* à figure humaine. FONTEN.

Il n'est point nécessaire d'avertir que ce mot vient d'*animal*, formé d'*anima*, âme, & qu'il signifie, ce qui a une âme. Le P. Pezron prétend qu'il est formé de l'*aneval* des Celtes, qui vient de *ane*, ou *ene*, qui dans cette langue signifie âme.

ANIMAL, en terme de Blason, reçoit plusieurs épithètes différentes. Quand les *animaux* sont représentez en leur assiette naturelle, on les appelle *passans*. *Animal gradiens*. On appelle la brebis *paissante*, *pascens*; & le lion *rampant*, *erectus*. Quand ils sont en autre assiette, il la faut exprimer, comme *debout*, *stans*; *couché*, *stratus*; *courant*, *currens*; *en pied*, *erectus in pedes*, &c. Le cheval se cabrant est appellé *poulain gai*, *arrectus*; ou *effrayé*, *forcené*, *efferatus*; le loup *ravissant*, *rapiens*; le taureau *furieux*, *furens*; la licorne *saillante*, *saliens*; le chat *effarouché*, ou *hérissonné*, *pilis horrentibus*; le belier & le bouc *sautans*, *exiliens*. Quand l'Écu en contient au delà de seize, on dit qu'ils sont *semez*, ou *sans nombre*.

ANIMAL, ALE. adj. Qui appartient au corps sensitif. *Animalis*. Les Philosophes admettent des esprits naturels, vitaux, & *animaux*, pour faire toutes les fonctions *animales*. Duncan Médecin de Montpellier a expliqué toutes les fonctions *animales* par une voye nouvelle & méchanique, après Willis Anglois. Les esprits *animaux* ne sont autre chose que les parties les plus subtiles, & les plus agitées du sang. Si le sang est subtil, il y aura beaucoup d'esprits *animaux*; & s'il est grossier, il y en aura peu. MALB. Le vin est si spiritueux, que les esprits du vin sont des esprits *animaux* tout formez. ID. En Morale on oppose la partie *animale*, qui est la partie sensuelle, & charnelle, à la partie *raisonnable*, qui est l'intelligente. Leurs connoissances ne changent point cette manière *animale*, de ne concevoir les choses que par les sens. NICOL. Ce sont les défiances & l'incrédulité naturelle de l'homme *animal*, qui vous séparent de nous. PELISS.

ANIMATION. s. f. qui se dit en Médecine du tems où l'ame est infuse dans le corps de l'homme. *Animatio*. L'*animation* du fœtus n'arrive qu'après les 40 jours. Il y a un Traité Latin du P. Jérôme Florentinius, *Homo dubius, sive de Baptismo abortivorum*, dans lequel il prétend que cette opinion là est très-douteuse, d'où il conclut qu'il faut baptiser les avortons en quelque terme qu'ils viennent.

ANIME. s. f. ou Gomme Anime. Terme de Pharmacie. C'est une resine qu'on distingue en Occidentale & en Orientale. La première se tire par l'incision d'un arbre de la nouvelle Espagne. Elle est transparente, & d'une couleur qui approche de celle de l'encens. On l'apporte en grains, comme l'encens, mais qui sont plus gros. Ces grains étant rompus paroissent d'un jaune clair, de meme que la résine. Son odeur est très-douce & très-agréable. Si on la jette dans le feu, elle se consume facilement.

La gomme *anime* Orientale est de trois sortes. Il y en a 1°, Une blanche. 2°, Une noirâtre, qui ressemble en quelque manière à la mirrhe. 3°, Une pâle, résineuse & sèche. Toutes ces espèces d'*anime* servent pour les parfums, à cause de leur odeur agréable. On l'employe aussi extérieurement dans les affections froides de la tête & des nerfs; dans les paralysies, & dans les catèrres.

ANIME. Espèce d'armûre ancienne. *Lorica textilibus laminis conserta*. Voyez CORNEILLE.

ANIMER. v. act. Mettre une âme dans un corps pour lui donner du sentiment & du mouvement. *Animare*. Dieu *anima* l'homme d'un souffle de vie. ARN. On dit que le fœtus n'est pas *animé* dès le tems de sa formation. Voyez au mot ANIMATION.

ANIMER, signifie encore, Rendre sensible. Je pourrois de ma plainte *animer* une souche. GOMB.

On dit aussi qu'un Orateur *anime* son discours, qu'il *anime* les passions, quand par la force de son action, & de ses paroles, il touche & émeut ses auditeurs. *Vividum efficere*.

On dit d'une Belle, qu'elle est *animée*; pour dire, qu'elle a pris un nouvel éclat. Elle étoit *animée* d'une beauté capable d'être aimée. VOIT.

On dit d'un cheval, qu'il s'*anime*; pour dire, qu'il fait paroître une nouvelle vigueur. On dit être *animé* contre quelqu'un; pour dire, être en colère contre lui.

ANIMER, signifie aussi, Exciter à la colère, à la vengeance, au combat, à des entreprises. *Concitare*, *incitare*, *incendere*. Ce valet a fort *animé* son maître par ses discours insolens. Le Général *anime* ses soldats à monter a la brèche. Pourquoi *animez*-vous cet Auteur à entreprendre un ouvrage au dessus de sa capacité? Vous avez trouvé assez d'obstacles pour vous *animer* à vaincre, & mes actions vous ont donné assez d'espérance, pour ne vous pas rebuter. P. DE CL. *Animez* le corps de vos actions, par vôtre confiance en la bonté de Dieu. AB. D. L. TR.

ANIMER, se dit figurément en Morale, quand des Peintres, des Sculpteurs, par la force des traits de leurs pinceaux, ou ciseaux, semblent rendre vivantes leurs figures. *Mutis rebus & sensu carentibus animam addere*. Ce Sculpteur *anime* le marbre.

Ce Cheval animé *sous son auguste maître*,
Prouve assez que le Ciel fait naître
Aux Siécles des Héros les fameux artisans. DE BELLOCQ.

La Quintinie a dit *animer* de la tèrre, pour dire, l'échauffer, la fertiliser, l'amender. Pour ce qui est d'échauffer, ou *animer* la tèrre, il est des fumiers qui amendent & échauffent plus, & il en est qui amendent & échauffent moins. LA QUINT.

ANIMER, se dit aussi parmi les maîtres à danser, en parlant du pas; & signifie, prendre un air plus vif en s'élevant sur la pointe du pied. Allons, *animez* vôtre pas.

Animer, se dit de tout ce qui fait le mouvement, l'action, la beauté, le plaisir, de quelque chose que ce soit, qui y répand de l'agrément.

Commencez aujourd'hui le cours,
D'une longue suite d'années,
Espérez en croissant d'heureuses destinées,
Et qu'une belle humeur anime *vos beaux jours.* Pavil.

Animé, ée. part. pass. & adj. *Animatus, incitatus, concitatus, inflammatus.* Les services des vrais amis ont quelque chose d'*animé* qui prévient jusqu'à nos désirs. S. Évr. Une charité ardente & *animée*. Ab. de l. Tr. Un Chrétien dont la foi est *animée*. Id.

A quoi bon d'une Muse au carnage animée,
Echauffer ta valeur déja trop allumée; Boil.

Animé *d'un regard je puis tout entreprendre.* Racin.

On dit d'une personne morne, pesante & languissante, qu'elle n'est point *animée*. *Minime vividus.* Il manque à cette beauté d'être un peu *animée*.

Animé, en termes de Blason, se dit d'un cheval qui est en action, & qui montre un désir de combattre. On le dit même de sa tête seule, & c'est lorsque l'œil est de different émail. Il porte d'or au cheval de sable, *animé* de gueules. *Oculatus murice minio.*

ANIMOSITÉ. s. f. Passion de l'âme qui nous fait témoigner de la colère, de la haine, du ressentiment contre quelqu'un. *Odium, animus infensus.* Ces parties plaident avec beaucoup d'*animosité*. Les soldats s'achamèrent avec tant d'*animosité* que la nuit seule les sépara.

ANINCAT. s. m. Nom propre d'homme. *Animchadus.* Le B. *Anincat* étoit des Isles Britanniques, d'où il amena plusieurs Moines en France & en Allemagne. Florent de Vorcestre mort en 1119. l'appelle *Animchadus*, en citant Marianus Scotus, dans l'imprimé duquel on a mal mis *Annuchadus*. Chast. 30. Janvier.

ANINGA. Terme de Botanique. Pison, dans son Liv. IV. des facultez des simples C. 70. donne deux plantes sous le nom d'*Aninga*. L'une qu'on nomme *Aninga-iba*, laquelle, comme je crois, est l'Arum, arbre à feüilles de sagittaire, quoiqu'elle ait les feüilles arrondies, & semblables à celles de la Nymphæa; car ces feüilles sont tantôt plus & tantôt moins pointuës, ce qui ne peut causer une différence essentielle. L'autre *Aninga* est l'Arum à tige & à feüilles de la canne d'Inde. L'*Aninga-iba*, selon Pison, a une grosse racine bulbeuse, qu'on doit préférer aux feüilles & au fruit dans l'usage de la Médecine, puisqu'outre les prémières qualitez froides qu'elle a, elle est encore composée de parties tenuës, propres à emporter les obstructions, & est employée à divers usages par les Portugais, & par les sauvages. On en fait des fomentations contre l'inflammation & les obstructions des reins & des hypocondres. Enfin, l'huile qu'on tire de l'*aninga* est très-souveraine contre les mêmes maux, & peut suppléer à l'huile de Capres. Si on fait des bains de ces racines cuites dans l'urine humaine, & qu'on les reïtère quelque fois, ils soulagent les douleurs & les maladies articulaires. Plumier.

ANJOU. s. m. *Andes, ium; Andegavia, Andegavensis Provincia,* ou *Ducatus.* L'*Anjou* est une Province de France, qui a au nord le Maine, au couchant la Bretagne, au midi le Poitou, au levant la Touraine. La Loire la divise en deux parties, dont l'une s'appelle l'*Anjou* inferieur, au midi de la Loire; & l'autre, l'*Anjou* supérieur, au nord de la même rivière. Ce nom vient du nom du peuple Gaulois nommé *Andes, Andegavi*, ou *Andecavi*, qui habitoient autrefois ce païs. Quelques-uns ont crû que ce nom venoit d'aiguade, c'est-à-dire, lieu plein d'eau; parceque l'*Anjou* est arrosé d'un grand nombre de rivières, la Loire, la Sarte, le Loir, la Mayenne, la Vienne, la Dire, le Tonay, le Larion, l'Eure, la Guinate, & plusieurs autres; & d'un grand nombre de lacs, d'etangs, de ruisseaux & de fontaines. Le Comté d'*Anjou* fut érigé en Duché par le Roi Jean. Henri III. avant que de parvenir à la Couronne de Pologne, Philippe de France frère unique du Roi, & Philippe V. Roi d'Espagne, son petit-fils, ont porté le nom de Duc d'*Anjou*.

En approchant du village, où
La pauvre Noblesse d'Anjou
Fut une nuit troussée en male
Par une troupe Impériale. Ab. Régn.

ANIS. s. m. *Anisum, anicetum.* C'est une plante qui a une tige ronde, haute d'une coudée, & fort branchuë. Elle porte un bouquet blanc, ayant une odeur de miel, d'où sort une graine semblable à l'ache, qui est longuette, & d'un goût entremêlé de doux, de piquant, & d'amèr. Cette semence est chaude, & sert à chasser les vents. On en met dans les médecines, & c'est un des correctifs du séné.

Anis, est aussi une dragée dans laquelle on enferme un grain d'*anis. Anisum saccaro conditum.* L'*anis* de Verdun est la plus dure des dragées.

POMME D'ANIS. Espéce de poirier & de pomme, dite autrement le Fenoüillet. Voyez Fenoüillet.

ANK.

ANKYLOSE. s. f. C'est une maladie des articles, ou jointures du corps humain. *Ankylosis.* L'*Ankylose* est lorsque la liqueur glaireuse qui sert à faciliter les mouvemens de la jointure, venant à s'épaissir par son abondance, elle colle les têtes des os avec leurs cavitez, & cette union s'appelle *ankylose*, qui est une maladie des os très-difficile à guérir dans les anciennes luxations. Dionis. Ce mot est Grec, ἀγκύλωσις, qui vient d'ἀγκύλη, qui signifie, une dureté, ou callus dans la jointure. Au reste, c'est mal écrire que d'écrire *anchylose*, avec Mr Dionis, comme si l'on disoit en Grec ἀγχύλωσις, & non pas ἀγκύλωσις. Dans ces occasions il faut se servir du K.

ANN.

ANNA. s. f. *Anna.* Nom propre d'une Déesse qui présidoit aux années, & qui avoit pris de-là son nom. Quelques-uns prétendent que c'est la sœur de Didon, dont il est parlé dans le IVe Liv. de l'Enéïde de Virgile. On dit qu'après la mort de sa sœur, Hiarbas Roi des Gétules s'étant rendu maître de Carthage, elle quitta l'Afrique, & se retira chez Battus, qui régnoit dans l'Isle de Malthe, que Pygmalion étant survenu quelque tems après avec une flote, Battus la pria de se retirer; qu'elle passa en Italie, où Énée la reçut très-bien; mais que la jalousie de Lavinia, femme d'Énée, l'obligea de s'échaper, & de se jetter dans le fleuve Numicius, aujourd'hui Nemi, & que dans la suite on la déïfia. Voyez Ovide, *Fast. Liv. III. v.* 653 *& suiv.* D'autres disent que la Déesse *Anna* est la lune, parce qu'elle fait l'année par ses révolutions. D'autres que c'est Themis, d'autres Io, d'autres celle des Atlantides qui avoit allaité Jupiter. Voyez Ovide, à l'endroit cité.

ANNA. s. f. est aussi une ville de l'Arabie déserte sur l'Euphrate, partie du côté de la Mésopotamie, & partie du côté de l'Arabie.

Anna. s. m. Petite bête du Pérou, dont il sort une odeur qui infecte les lieux où elle passe les nuits.

ANNAL, ale. adject. Qui ne dure qu'un an. *Annuus, annalis.* C'est une commission *annale*. On le dit aussi de tout ce qui revient tous les ans. Une fête *annale*. Les Lettres de Chancelerie sont *annales*, ne valent rien après un an, comme Committimus, Relief d'appel, & autres: il faut obtenir des Lettres de surannation après l'an. Les arrêts pour les tailles sont la plûpart réputez *annaux*.

ANNALES. s. f. plur. Histoire qui décrit les Évenemens d'un État par l'ordre des années. *Annales.* Les *annales* Écclésiastiques de Baronius. Les *annales* de France. Les *annales* de Corneille Tacite.

On apporte plusieurs différences entres les *annales* & l'histoire. Aulugelle Liv. V. ch. 18, dit, que quelques-uns prétendent que l'histoire est proprement le récit des choses auxquelles l'Écrivain a assisté, qu'il a vûës. Il ajoûte, que Verrius Flaccus doutoit que cette opinion fût vraye, quoi qu'il avouât qu'elle étoit fondée sur l'étymologie & l'origine du nom histoire. Car, disoit-il, histoire en Grec signifie la connoissance des choses présentes, & en effet, ἱστορεῖν en Grec signifie, *voir*. Servius sur le v. 377 du Ier Liv. de l'Enéïde, rapporte cette différence, & appuye sur cette étymologie. Au contraire, les *annales*, dit-il, sont ce que l'on n'a point vû de nos tems: ainsi, poursuit-il, l'ouvrage de Tite-Live est partie histoire, partie *annales*. Il semble que Tacite ait aussi été de ce sentiment; car il intitule la prémière partie de son ouvrage Histoire. C'est qu'il y parle des tems qui l'avoient précédé; & la seconde où il décrit les affaires de son siécle, il l'appelle *annales*. Aulugelle est d'un autre sentiment. Il prétend que histoire & *annales*, ne different que comme le genre & l'espéce. L'histoire est le genre, & c'est la narration, ou l'exposition des choses passées. *Annales* est l'espéce, & c'est la même chose, mais rédigée par ordre des années, de même que journal, est la même chose digérée selon l'ordre des jours. Le même Auteur rapporte une autre différence que Sempronius Asellio mettoit entre l'histoire & les *annales*. Ceux-ci, selon cet Écrivain, sont une simple narration de ce qui s'est fait chaque année. Celle-ci est un récit, non seulement des faits, mais encore des causes, des motifs, des raisons, & de tous les ressorts qui ont fait agir. L'Annaliste ne fait que déduire ces faits, l'Historien raisonne sur ces faits. Cicéron semble être de même avis au Liv. II. *de orat. v.* 12. ou du moins ce qu'il dit revient à peu près à cela. La différence qu'il y a, selon lui, entre les *annales* & l'histoire, c'est que les *annales* ne font simplement que raconter les faits de chaque année, sans aucun autre ornement que la brieveté, au lieu que l'histoire demande des ornemens. *Unam dicendi laudem putant esse brevitatem....... Non exornatores rerum, sed*

sed tantùm narratores. La différence que donne Servius n'est pas d'usage aujourd'hui. Celle que met Aulugelle entre histoire & *annales* ne suffit pas ; il faut joindre celle de Cicéron, & d'Asellio. Cependant on appellera fort bien *annales* toute histoire distinguée par année ; souvent même *annales* se prend pour toute sorte d'histoires, ou pour histoire en général, tant en Latin qu'en François. C'est ainsi que l'a pris Florus Liv. I[er], chap. 10. Virgile, Énéide I. v. 377, & Cicéron en plusieurs endroits.

Cicéron, à l'endroit que j'ai cité, rapporte l'origine des *annales* à peu près en ces termes : L'histoire n'étoit d'abord que la composition des *annales*. Pour en conserver la mémoire, le Grand Pontife écrivoit ce qui se passoit chaque année, & l'exposoit sur une tablette dans son logis, afin que le peuple pût l'aller lire. C'est ce qu'on appelloit les Grandes *Annales*. Cette coutume subsista jusqu'au Pontificat de Publius Mutius Scævola. Il étoit Consul l'an 620, ou 621, de Rome, c'est-à-dire, 134 ou 133 ans avant Jesus-Christ. Plusieurs Écrivains imitèrent cette manière d'écrire l'histoire, sans ornemens, & simplement, en racontant les faits. Tels furent Caton, Pictor, & Pison. Antipater fut le prémier qui releva un peu plus son stile, & qui donna des ornemens à l'histoire. Ce Cœlius Antipater étoit ami de Crassus, & vivoit par conséquent vers l'an de Rome 630, environ 120 ans avant J. C.

ANNALISTE. s. m. Historien qui écrit les annales. *Annalium scriptor.* Les principaux *Annalistes* parmi les Grecs sont, au rapport de Cicéron, Liv. II. *De Orat. v.* 53, Phérécides, Hellanicus, Aensilas. Il marque qu'il y en avoit encore un grand nombre d'autres. Parmi les Romains, d'abord les Souverains Pontifes, & ensuite Caton, Pictor, & Pison, comme nous l'avons marqué.

ANNATE. s. f. Droit que l'on paye au Pape sur tous le Bénéfices Consistoriaux, & lorsqu'il donne les Bulles, ou d'une Abbaye, ou d'un Évêché. C'est le revenu d'une année, qui a été taxé selon l'évaluation du revenu du Bénéfice, faite au tems du Concordat. *Annuum vectigal vacantis Beneficii Ecclesiastici.* On l'appelle communément *annata*. Ce droit est appellé *annuale* dans une Charte de Robert Abbé de S. Victor de Paris, & *annualia* au pluriel dans le Nécrologe de la même Abbaye.

Ce fut Jean XXII. qui introduisit les *annates* en France. Il prétendoit que le revenu de la prémière année de chaque Bénéfice vaquant lui appartenoit ; de-là ce droit fut appellé *Annate*. Boniface IX. les confirma à toute sa postérité par une sentence décretale. Clément VII. ordonna que de tous les Bénéfices de France il prendroit la moitié du revenu pour lui & pour l'entretien des Cardinaux. Les Papes ont pris aussi quelque tems tous les fruits des Abbayes pendant la vacance, & généralement l'*Annate* de tous les Bénéfices vaquans en quelque sorte que ce fût, même en Régale & en Patronage lay, jusqu'à ce qu'il y a eû une Ordonnance de Charles VI. de l'an 1385, qui abrogea cette coutume. Les Rois & les Parlemens se sont toujours opposez aux *Annates*, comme à un tribut qui leur paroissoit odieux. Le Concile de Bâle même, dans la session XII. & XXI. en 1431, abolit les *Annates*, & ce Decret fut inséré dans la Pragmatique Sanction, dressée à Bourges en présence de Charles VII. Cependant par le Concordat entre Léon X. & François I[er] en 1516, on ne parla point des *Annates*, & la Pragmatique Sanction fut supprimée. Au reste, Polydore, Virgile *de Invent. Rer.* Livre VIII. ch. 2, & plusieurs autres, croyent les *Annates* plus anciennes qu'on n'a dit ci-dessus. Il est certain que dès le XII[e] siécle il y eut des Évêques & des Abbez qui par une coutume, ou par un privilége particulier, recevoient les *Annates* des Bénéfices dépendans de leur Diocèse, ou de leur Abbaye. Voyez la lettre d'Étienne Abbé de sainte Généviéve, & l'Archevéque de Rheims. Il y en a encore des exemples à Beauvais, à Paris, à Amiens, dans le même siécle. Matthieu Paris, dans son histoire d'Angleterre à l'année 746 rapporte, qu'autrefois l'Archevéque de Cantorbery, par une concession du Pape, joüissoit des *Annates* de tous les Bénéfices qui vaquoient en Angleterre. Clément V. prédécesseur de Jean XXII. se fit payer les *Annates* des Bénéfices vaquans en Angleterre pendant deux ans, selon Matthieu Westminster, & pendant trois ans, selon Thomas Walsingham ; & le prémier assure que ce fut de tous les Bénéfices, Cures, & même Vicariats, & jusqu'aux plus minces Bénéfices : ce qui montre que Polydore Virgile se trompe, quand il dit que les Anglois n'ont point payé les *Annates* des petits Bénéfices. Il paroit encore par le même Matthieu Westminster, qu'avant ce tems-là le Pape accordoit aux Évêques d'Angleterre les *Annates* des Bénéfices de leur Diocèse. Car Clément V. dit-il, ne les prit que parce qu'il crût qu'un supérieur pouvoit s'approprier ce qu'il donnoit aux autres. Outre les Auteurs dont j'ai parlé, on peut voir Budé *Liv. V. de Asse*, Card. Cusanus, *De Concord. Cathol. Liv. II. ch.* 40. Nic. de Clamaugis, *De annat. non solv.* Duaren *Liv. I. de Sacr. Eccles. Min. ch.* 6. Par le droit commun les Bénéfices qui ne sont pas consistoriaux ne laissent pas d'être sujets à l'*Annate* ; mais en France on s'en dispense, en exposant dans la Supplique que le Bénéfice dont on demande les Bulles, n'excéde pas la valeur de vingt-quatre ducats, bien qu'il soit de plus grand revenu ; & en France la régle de la Chancellerie *De vero valore exprimendo*, n'a pas lieu, comme dans les païs d'obédience. Il y a des Chapitres qui joüissent du droit d'*Annate* des Chanoinies vaquantes : ces revenus sont destinez pour la Fabrique & les ornemens de l'Église.

ANNE. s. m. *Annas.* Nom propre d'homme. *Anne*, l'un des Grands Prêtres des Juifs, dont il est parlé en S. Luc III. 2. en S. Jean XVIII. 13. 24. & aux Actes des Apôtres IV. 6. Joseph l'appelle *Ananus* ; & quelques-uns de nos Dictionnaires lui donnent le même nom, ou celui d'*Anna* ; c'est une faute, l'usage est de dire *Anne*. Sous le Pontificat d'*Anne* & de Caïphe, la parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, au désert. Bouh. Ils l'amenèrent d'abord chez *Anne*, parcequ'il étoit beaupère de Caïphe, qui étoit Grand Prêtre cette année là. Port-R. *Anne* l'interrogea touchant ses disciples & sa doctrine. Royaumont. Les Magistrats, les Anciens, & les Scribes, s'assemblèrent le lendemain dans Jérusalem avec *Anne* le Grand Prêtre, &c. Simon.

Joseph parle encore de deux autres *Ananus*, ou Grands Prêtres nommez *Anne*, dont le prémier fut fils & successeur de celui-ci, de la secte des Sadducéens. C'est lui qui fit mourir S. Jacques le Majeur. Le second chassa les zélateurs du Temple ; mais étant redevenus les plus forts, par le secours qu'ils reçurent des Iduméens, ils massacrèrent *Anne*, l'an 67. de Jesus-Christ. Il y a encore un *Ananus*, ou *Anne*, Evêque d'Aléxandrie après S. Marc. Tous ceux-ci peuvent être appellez *Ananus* ; car comme on en parle peu, l'usage ne leur a point donné une forme Françoise. Pour le prémier, il faut toujours l'appeller *Anne*. C'est ainsi qu'en ont usé M[rs] Godeau, dans son histoire de l'Église, & Arnaud d'Andilly, dans sa traduction de Joseph.

Anne. s. f. Nom de femme. *Anna. Anne* mère de Samuël. Elcana avoit deux femmes, dont l'une s'appelloit *Anne*, & l'autre Phenenna. Saci. Sainte *Anne* Mère de la Sainte Vierge. *Anne* la Prophétesse. En ce tems-là vivoit *Anne*, qui avoit le don de Prophétie, & qui étoit fille de Phanüel de la Tribu d'Aser. Bouh. *Anne* Comnéne, fille de l'Empereur Alexis Comnéne, a écrit l'histoire de son père en quinze livres, depuis l'an 1064. jusqu'à l'an 1118. *Anne* de Bretagne, fille & héritière du Duc François, & de Marguerite de Foix, femme de Charles VIII. & de Loüis XII. apporta la Bretagne à la France, & fut la prémière qui éleva à la Cour des filles de qualité, qu'on nomma filles de la Reine. *Anne* d'Autriche, fille aînée de Philippe III. Roi d'Espagne, femme de Loüis XIII. mère de Louis le Grand.

> Anne, *dont la vertu nous assiste au besoin,*
> *Va ramener le calme après tant de tempêtes ;*
> *Et ces Princes divins, dont elle a tant de soin,*
> *De l'aurore au couchant borneront leurs conquêtes.*

Ce sont les vers que Mezerai a mis sous le portrait de cette Princesse au commencement de son histoire. Nous avons encore une Reine de France nommée *Anne*. C'est la femme d'Henri I. fille de Jaroslas Roi de Russie. On trouve dans le VIII[e] siécle proche du Proconese une Église dédiée à Sainte *Anne*.

Anne, Quoique nom d'une Sainte, s'est aussi donné quelquefois à des hommes. *Anne* Roi d'Estangle, ou des Anglois orientaux, régnoit au commencement du IX[e] siécle. Il n'est pas seur néanmoins que ce fût un nom Chrétien ; mais il y a deux *Annes* de Bourbon Maleuse, & *Anne* de Montmorenci, Duc, Pair, & Connètable de France sous cinq Rois, Loüis XII. François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à l'âge de 80 ans à la bataille de S. Denys. *Anne* Duc de Joinville, sous Henri III. tué à la bataille de Courtrai. Pour les hommes, quoique ce nom soit celui de Sainte *Anne*, qu'on leur donne au Baptéme, & non pas celui du Pontife *Anne*, on dit en Latin *Annas*, & non pas *Anna*.

Ce nom, *Anne*, soit masculin, soit féminin, est Hébreu, & vient du verbe חנן, *hhanan*, qui signifie gratifier, faire grâce, donner des grâces, faire miséricorde, être gracieux, être miséricordieux. De là vient חן, *hhan*, grâce, miséricorde, d'où se forme חנות, *hhamas*, qui signifie la même chose, & gratieux, miséricordieux, gratieuse, miséricordieuse ; & de là le nom *Anne*, qui devroit par conséquent s'écrire avec une aspiration forte ; mais l'usage l'a ôtée, aussi bien qu'en beaucoup d'autres, quoique dans son origine, c'est-à-dire en Hébreu, sans aspiration, il dût avoir des significations très-différentes.

AnNEAU. s. m. Bague qu'on met au doigt pour quelque cérémonie, ou par un pur ornement. *Annulus.* Ménage dérive ce mot de

de *anellus*, qui se trouve dans Cicéron pour *annulus*. Voyez M. le Vayer sur la manière de diverses nations à porter des *anneaux*, & sur tout des Indiens. Sénéque a déclamé contre la vanité des femmes, qui portoient un ou deux patrimoines à chaque doigt.

L'*anneau* d'un Evêque fait partie de ses ornemens pontificaux. Les Rois de France, & les Empereurs, investissoient anciennement les Evêques, & les Archevêques, en leur donnant la crosse & l'*anneau*. L'*anneau* est un gage du mariage spirituel de l'Évêque avec son Église. L'usage de l'*anneau* pour les Évêques est très-ancien. Le IV[e] Concile de Tolède tenu en 633. en parle au ch. 28. où il ordonne qu'un Évêque déposé, s'il est trouvé innocent dans un second Concile, ne pourra être rétabli qu'en recevant des mains d'un Évêque devant l'autel, l'étolle appellée *orarium*, l'*anneau*, & le bâton, ou la crosse. Un sermon sur S. Valentin Évêque de Gennes, au commencement du IV[e] siécle, fait mention de l'*anneau* des Évêques en ce siécle; mais ce Sermon n'est que du XIII[e] siécle. Cet usage de l'*anneau* pour les Évêques a passé aux Cardinaux, qui doivent même donner je ne sçai quelle somme pour cela, *pro jure annuli Cardinalatitii*.

Les Brefs Apostoliques sont scellez de l'*anneau du Pêcheur*. Ce sceau s'appelle l'*anneau du Pêcheur*, parce qu'on suppose que S. Pierre, qui étoit pêcheur, en a usé le prémier, & les Papes s'en servent après lui. Il n'y a cependant qu'environ 400 ans que ce terme est en usage. Ce sceau s'appelle ainsi, parce qu'il a l'image de S. Pierre. Voyez le Hiérolexicon des Macri. Grégorius Tholosanus, *syntagm. Juris univers. L. XV. c. 3. v. 24. & seqq.* & Gerard. Von Mastric, *Histor. Jur. Eccles.* §. 402.

Pline Liv. XXXIII. chap. 1. dit, qu'on ignore celui qui a le prémier fait un *anneau*, que ce que l'on dit de Prométhée est une fable, aussi-bien que l'*anneau* de Midas. Les prémiers chez qui nous trouvons l'usage de l'*anneau* sont les Hébreux, Genèse XXXVIII. 18. où Judas fils de Jacob donne son *anneau* à Thamar, pour gage de sa parole. Les Égyptiens dans le même tems en usoient aussi. Gen. XLI. 42. Pharaon tire son *anneau* de son doigt, le met entre les mains de Joseph pour marque de la puissance qu'il lui donne. Au troisiême Liv. des Rois ch. XXI. 8. Jézabel cachéte de l'*anneau* du Roi l'ordre qu'elle envoye de faire mourir Naboth. Les Chaldéens & les Babyloniens s'en servoient de même. Voyez Daniel VI. 17. XIV. 10. les Perses s'en servoient aussi, comme il paroît par le livre d'Esther ch. VIII. v. 10. & par Q. Curce Liv. VI. c. 6. où il dit, qu'Aléxandre cachetoit de son ancien *anneau* les lettres qu'il écrivoit en Europe, & celles qu'il envoyoit en Asie, de l'*anneau* de Darius. Les Perses disent que Guiamschid, 4[e] Roi de la prémière race, introduisit l'usage de porter des *anneaux* au doigt, pour cacheter les lettres & les autres actes nécessaires dans le commerce de la vie. Les Brachmanes se parent d'*anneaux* dans Philostrate Liv. 3. c. 4. Pour les Grecs, Pline croit L. XXXIII. ch. I. qu'au tems de la guèrre de Troye, ils n'avoient point encore l'usage de l'*anneau*. Sa raison est qu'Homère n'en parle point, & que quand il s'agit d'envoyer des lettres, ou de renfermer des habits précieux, & des vâses d'or & d'argent dans des cassétes, on les lie, on noue les liens dans Homère, mais jamais on n'imprime la marque de l'*anneau*. Voyez le VI[e] Livre de l'Iliade, & le VIII[e] de l'Odyssée. Les Sabins avoient des *anneaux* dès le tems de Romulus, au rapport de Denys d'Halicarnasse Liv. II. Les Étruriens en avoient aussi du tems des Rois de Rome, témoins les *anneaux* que le vieux Tarquin prit aux Magistrats d'Étrurie après les avoir vaincus. Ibid. Liv. I. ch. 5. Pline croit que cet usage avoit passé de Gréce à ces habitans de l'Italie; & c'est de l'un ou l'autre de ces peuples qu'il se transmit aux Romains. Il ne s'y introduisit pas cependant d'abord. Pline ne sçait lequel des Rois a commencé d'en porter; il assure que la statuë de Romulus, qui étoit dans le Capitole, n'en avoit point; ni même aucune autre que celle de Numa, & de Servius Tullius. Celle de Brutus même n'en portoit pas, ni les Tarquins, quoi qu'originaires de Gréce, d'où Pline croit que cet usage avoit passé en Italie. Les anciens Gaulois & les Bretons, peuple originaire des Gaules, portoient des *anneaux*; mais les paroles de Pline, qui le rapporte au même Chapitre, ne nous donnent point à entendre, si l'*anneau* avoit chez ces peuples d'autre usage que l'ornement. Les François en portoient aussi, & l'on a trouvé dans le tombeau de Childeric son *anneau* d'or, qui se garde à la Bibliothéque du Roi, & sur lequel sont ces mots, CHILDERICI REGIS. Celui de Loüis le Débonnaire, rapporté par Chifflet, avoit pour inscription, XPE PROTEGE HLDDOVICUM IMPERATOREM.

Quant à la matière des *anneaux*, il y en avoit d'un métal simple, & d'autres d'un métal mixte, ou d'un double métal. Car quelquefois on doroit le fèr, & l'argent, ou bien on enfermoit l'or dans le fèr; comme il paroît par Artémidore Liv. II. ch. 5. Les Romains se servirent très-longtems d'*anneaux* de fèr, & Pline assure à l'endroit que j'ai cité, que Marius n'en porta un d'or qu'à son troisiême Consulat, qui tombe à l'année de Rome 650. Il en est cependant parlé dans Tite-Live à l'année 432. de Rome, à l'occasion du deüil que causa dans Rome le traité honteux de Caudium. C'est la prémière fois qu'on l'a trouvé dans l'histoire Romaine, Tite-Live, Liv. IX. ch. 7. Il y en avoit dont l'*anneau* étoit de fèr, & le cachet d'or. Quelques-uns étoient solides, & d'autres étoient creux, comme le rapporte Artémidore Liv. II. chap. 2. Festus au mot *Edera*, & Aulugelle Liv. X. ch. 15. Quelques-uns avoient une pièrre prétieuse pour cachet, & d'autres n'en avoient point. Aristot. Physic. Liv. III. ch. 9. Jul. Pollux Liv. VI. ch. 33. v. 7. Artemid. Liv. II. ch. 5. En quelques-uns la pièrre étoit gravée, en d'autres elle ne l'étoit point, Plin. Liv. XXXIII. ch. 1. Il y en a eû qui avoient deux pièrres, ou même davantage: une lettre de l'Empereur Valérien en fait foi, aussi bien que Trebellius Pollion, dans la vie de Claude le Gothique, ch. 14. Au lieu de pièrre prétieuse le peuple mettoit du vèrre. Plin. Liv. XXXV. ch. 6. La graveure étoit en creux: on appella celle-là *Gemma ectypa*, ou en relief; celles-ci s'appelloient *Gemmæ sculpturâ prominente*. Il y avoit des *anneaux* qui étoient tout d'une pièrre prétieuse, mais sur tout plusieurs d'ambre, comme on le peut voir dans Artémidore, Liv. II. ch. 5. dans Plin. Liv. XXXVII. & dans le *Dactyliotheca* de Gorlæus n. 101.

Il y a eû plusieurs manières différentes de porter les *anneaux*. Il paroit par Jéremie XXII. 24. que chez les Hébreux on les portoit à la main droite. Chez les Romains avant qu'on les ornât de pièrres prétieuses, lorsque la figure se gravoit encore sur la matière même de l'*anneau*, chacun les portoit à sa fantaisie, à quelle main & à quel doigt il lui plaisoit, Macrob. Liv. VII. ch. 13. Quand on y eut ajouté les pièrres, on les porta sur tout à la main gauche, & ce fut une délicatesse excessive d'en porter à la droite. Lucien *Navig.* Tertull. de l'habit des femm. ch. dern. Pline Liv. XXXIII. 1. *Silius Ital. Liv. XI. Horat. Liv. II. Sat. VII.* v. 8. Jul. Capitol. *in Maxim. ch.* 6. Il semble par les derniers mots du I. Liv. de Tert. *De Cultu fem.* que du tems de ce Père on n'en portoit encore qu'à la main gauche. *Sinistra per singulos digitos de saccis singulis ludit.* Il n'eut pas oublié la main droite dans un endroit où il ne cherche qu'à éxaggérer ces superfluitez, si on y avoit porté des *anneaux*. Pline dit qu'on les porta d'abord au quatrième doigt, que les statuës de Numa & de Servius Tullius en étoient des preuves; qu'ensuite on en mit au second doigt, c'est-à-dire, à l'index, puis au petit doigt, & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs le portoient aussi au quatrième doigt de la main gauche, *Aulugelle Liv. X. ch.* 10. La raison qu'il en rapporte est qu'ayant trouvé par l'anatomie que ce doigt avoit un petit nerf qui alloit droit au cœur, ils crurent qu'à cause de la communication qu'il avoit seul avec la plus noble partie de l'homme, il étoit plus honorable. Les Gaulois & les anciens Bretons les portoient au doigt du milieu, comme Pline le rapporte, à l'endroit que j'ai cité. D'abord on ne porta qu'un seul *anneau*, ensuite on en porta à tous les doigts, Mart. *Liv. V. Epigr.* 63. Tertull. *de cult. fem. Liv. I.* & plusieurs même à chaque doigt. Martial *Liv. XI. Ep.* 60. Enfin on en porta un & quelquefois plusieurs à chaque jointure de chaque doigt, Aristoph. *in nubib. Martial Liv. V. Epigr. II. Senec. nat. quæst. Liv. VII. ch.* 31. *Quintil. Instit. Liv. XI. Clement Alex. Pædag. Liv. III. chap.* 11. La délicatesse & le luxe allèrent si loin en ce genre, qu'on eut des *anneaux* qui servoient par semestre, pour me servir du terme de Juvenal, Sat. VII. v. 89. *Aurum semestre*, *semestres annuli*, les uns pour l'été, & les autres pour l'hyver. Il paroit par les derniers mots du premier Livre de Tertullien, *de l'ornement des femmes*, qu'on faisoit des dépenses excessives en ce genre; mais si l'on en croit Lampridius ch. 32. personne ne poussa les choses à un excès si grand qu'Elagabale, qui ne porta jamais deux fois, ni le même *anneau*, ni la même chaussure. Aujourd'hui on n'en porte qu'au quatriême & au cinquiême doigt, mais plus ordinairement au quatriême, qui s'appelle le doigt *porte-anneau*, & en Latin *salutaris*. Quelques tableaux de 100 & 200 ans en mettent aussi à l'index, c'est-à-dire, au second doigt.

On a aussi porté des *anneaux* aux narines, de la même manière que des pendants d'oreille aux oreilles. Voyez S. Jérôme sur le ch. XVI. d'Ézéchiel. S. Augustin l'assure des Maures, & Bartolin a fait un Livre de *Annulis narium*, des *anneaux* des narines. Piedro de Valle & Licet en parlent aussi, & le prémier assure que les Orientaux ont cette mode. Enfin, il n'y a guère de parties du corps humain où la galanterie n'en ait fait mettre, aussi bien qu'aux doigts de l'une & de l'autre main, les Relations de l'Inde Orientale assurent que les habitans les portoient ordinairement au nez, aux lèvres, aux jouës, & au menton. André Corsal en dit autant de toutes les femmes Arabes du port de Calayates. Nous lisons à peu près la même chose dans Ramusio des Dames de Narsingue vers le levant, & Diodore Sicilien témoigne au 3[e] Liv.

Liv. de sa Bibliotheque, que celles d'Éthiopie avoient accoutumé de se parer les lèvres d'un *anneau* d'airain. Pour le regard des oreilles, c'est par tout le monde qu'on s'est plû, hommes & femmes, à y pendre des bagues de prix. LE VAYER. Les Indiens & les Indiennes, & entre autres les Guzzerattes, ont porté des *anneaux* aux doigts des pieds. Quand Pièrre Alvarès reçut sa première audience du Roi de Calicut, il le vit tout lumineux de pièrreries enchassées dans des pendans d'oreilles. Des bracelets & des *anneaux*, tant aux doigts des mains que des pieds, faisant voir sur l'un de ses orteils un rubis, & une escarboucle de très-grand prix. Louïs Bartome représente un Roi de Pégu, qui étoit encore plus excessif en cela, n'ayant aucun des doigts de ses pieds qui ne fût chargé d'*anneaux* garnis de pièrreries. ID.

Par rapport à l'usage il y avoit trois différentes sortes d'*anneaux* chez les Anciens. Il y avoit des *anneaux* qui servoient à distinguer les conditions. Pline assûre à l'endroit que j'ai déja cité souvent, que dans les commencemens les Senateurs même n'avoient point permission de porter d'*anneau* d'or, à moins qu'ils n'eussent été Ambassadeurs chez quelque peuple étranger, encore ne leur étoit-il permis alors de se servir de l'*anneau* d'or qu'on leur donnoit publiqement, que dans les actions publiques; dans leur particulier ils en portoient un de fèr. Ceux qui avoient mérité le triomphe observoient la même chose. Il fut ensuite permis aux Sénateurs & aux Chevaliers de porter l'*anneau* d'or; mais si l'on en croit Æron sur Horac. Liv. II. sat. VII. v. 53, ils ne le pouvoient faire que le Préteur ne le leur eut donné. Après cela ce fut la distinction des Chevaliers Romains, Pline XXX. 8. Diodore Liv. XLVIII. Le peuple portoit l'*anneau* d'argent, & les esclaves le portoient de fèr. On accordoit cependant quelquefois l'*anneau* d'or à des gens du peuple. Voyez Cicéron dans son troisiéme discours contre Verres, & Liv. X. Ép. 31. Macrobe *saturn.* Liv. II. ch. 10. Sévère le permit même à tous les simples soldats. Avant Auguste on ne l'accorda jamais qu'à des gens libres, ce Prince fut le prémier qui donna l'*anneau* d'or à des affranchis, Dion, Liv. 48 & 53. Cet abus alla si loin, que Tibère fut obligé, au rapport de Pline Liv. XXXIII. ch. 2. de le corriger par une loi qu'il fit l'an de Rome 775. la 9^e^ année de son gouvernement. On passa bien-tôt après pardessus ce réglement, & le Sénat accorda l'usage de l'*anneau* d'or à des affranchis de Claude, de Galba, de Vitellius, de Domitien, & même de particuliers, Pline Liv. VIII. Ép. 6. Tacite Hist. Liv. I. ch. 13. Suét. dans Galba ch. 14. Enfin, la Novelle 78. de Justinien le permet à tous les affranchis.

Une autre sorte d'*anneaux* sont les *anneaux* des épousailles, *Annuli sponsalitii*, ou les *anneaux* de noces, ou de mariage, *annuli geniales*, *annuli pronubi*, *annuli nuptiales*. Quelques-uns font remonter l'origine de cet usage jusqu'aux Hébreux; parce que Éxod. XXXV. 22. il est dit que les hommes & les femmes donnèrent leurs colliers, leurs pendans d'oreille, leurs *anneaux*, leurs bracelets, pour faire les vâses du sanctuaire. D'autres soutiennent que ces *anneaux* n'étoient que pour l'ornement. La vérité est que ni l'un ni l'autre n'est expliqué, & qu'on ne peut conclure de cet endroit si ces *anneaux* avoient été donnez à la cérémonie du mariage, ou non, & s'ils avoient d'autres usages que celui de servir à l'ornement. Il faut dire le même à plus forte raison du verset 21. du ch. III. d'Isaïe, où le Prophéte ne parle que d'ornement. Léon de Modéne P. IV. ch. 3. dit que les prémiers Hébreux ne donnoient point d'*anneau* nuptial; que dans la suite cet usage s'introduisit; mais qu'il fut rare. Selden, dans son Traité de la femme Hébraique Liv. II. ch. 14. dit, qu'ils en donnent un dans les épousailles, mais qu'il tient lieu d'une piéce de monnoye que l'on donnoit auparavant, & qu'il doit être de même poids. Les Grecs & les Romains ont pratiqué la même chose. Les Chrétiens la pratiquent aussi, & cet usage est très-ancien, comme il paroit par Tertullien, dans son Traité de l'habillement des femmes, par Grégoire de Tours, dans les vies des Pères, par Isidore *De officiis* Liv. II. ch. 19. & comme Laurentius Pignorius le prouve dans sa I^re^ & 19^e^ lettre, par les anciennes Liturgies, dans lesquelles on trouve la bénédiction de l'*anneau* nuptial, aussi bien que dans l'Ordre Romain, & dans les plus anciens Rituels. En Moscovie ce n'est point aux épousailles, c'est à la cérémonie des noces qu'il se donne. Chez les Grecs le Prêtre bénit deux *anneaux*; l'un d'or, qu'il donne au mari, & l'autre d'argent, qu'il donne à la femme. Voyez l'Euchologe, Allatius, le P. Martene.

La troisiéme sorte d'*anneaux* sont ceux qui servoient à cacheter, *annuli signatorii*, *annuli sigillaricii*, *Cirographi*, ou *Cerographi*; car c'est ainsi qu'il faut lire dans Catulle Épigr. 25. & non pas *Chirographosque Thynos*: c'est à Saumaise qu'on doit cette correction. Catulle donne à ces *anneaux* l'épithète *Thini*, & des vers rapportez par Isidore disent que la lime Thynienne les polissoit, parceque c'étoit sur tout en Bithynie qu'on les faisoit, ou qu'on les travailloit le mieux. On prétend que ces *anneaux*, & l'usage de cacheter, est une invention des Lacédémoniens, qui non contens de fermer leurs coffres & leurs armoires avec des clefs, y ajoutèrent encore un cachet; qu'à cet effet ils se servirent d'abord de bois rongé de vers, dont ils imprimoient les marques sur la cire, ou sur une tèrre molle; qu'après cela ils trouvèrent l'art de graver sur les *anneaux* des figures qui s'imprimassent de la même sorte. Il est cependant certain que dès le tems de Moyse on gravoit non seulement sur l'or & sur les métaux, mais même sur les pièrres prétieuses. Voyez GRAVEURE. Mais il ne paroit pas, comme je l'ai déja remarqué, que l'*anneau* chez les prémiers Hébreux eût d'autre usage que les bracelets & les pendans d'oreilles; c'est-à dire, qu'il servit à autre chose qu'à orner. Dans la suite l'*anneau* servoit à cacheter, ou sceller tous les actes, les contracts, les diplômes, les lettres. On en voit des éxemples dans l'Écriture 3^e^ Liv. des Rois XXI. 8. Esther VIII. 10. dans Xénophon Hellen. Liv. I. dans Quinte-Curce Liv. VI. ch 6. dans Justin Liv. XLIII. ch. 3. où l'on apprend encore que ce fut une charge auprès des Empereurs que d'avoir la garde de l'*anneau*, le Referendaire faisoit autrefois la même fonction auprès de nos Rois, de même qu'aujourd'hui les Sceaux sont entre les mains du Chancelier, ou du Garde des Sceaux. Comme Pharaon avoit donné le sien à Joseph, ainsi Aléxandre donna le sien en mourant à Perdiccas, pour le désigner son successeur, si nous en croyons Lucien dans ses Dialogues. On s'en servoit encore pour sceller l'entrée de tout ce que l'on vouloit tenir éxactement fermé. Ainsi dans Daniel Darius scelle de son *anneau* & de celui de ses Ministres la fosse aux Lions, ch. VI. 17. & le temple de Bel ch. XIV. 10. 13. On scelloit de même l'entrée des maisons, Aristote, *De miracul. aud.* l'appartement des femmes, Aristophane dans la fête de Ceres; la pièrre du sépulchre, dans S. Matth. XXVII. 66. tous les meubles, les coffres & les cassetes, les bouteilles de vin, les bourses, comme on le voit dans Pline, Liv. XXXIII. ch. I. Plaute *Casin. Act. II. Sc. 2.* Martial *Liv. XI. Epigr.* 89. Tacit. *annal. Liv. II. ch.* 2. &c. Voyez Janus Rutgersius *Var. Lect.* Liv. V. ch. 5. Solon fit une loi par laquelle pour la sureté publique il défendit à tous faiseurs ou Marchands d'*anneaux*, de garder un modéle d'un *anneau* qu'ils auroient vendu.

Aujourd'hui on grave sur son cachet les armes de sa maison. Chez les Anciens les figures des *anneaux* n'étoient point héréditaires, & chacun prenoit celle qu'il lui plaisoit. Numa avoit défendu par une loi que l'on y gravât la figures des Dieux. Pythagore défendoit la même chose à ses disciples, *Clem. al. strom. Liv. V.* L'usage abrogea la loi de Numa, & les Romains gravèrent sur leurs *anneaux* non seulement leurs Dieux; mais encore les Dieux étrangers, & sur tout ceux des Égyptiens, ainsi que Pline le rapporte, Liv. II. ch. 7. Liv. XXXIII. ch. 3. Ils y gravèrent des hommes, des animaux, des choses inanimées, leurs ayeux, leurs fondateurs, leurs Capitaines, les Princes, & leurs favoris &c. Les Antiquaires seront bien aises de trouver ici les figures des *anneaux* dont l'histoire nous a conservé la mémoire, cela peut servir à connoitre ceux que l'on voit dans les Cabinets. Jules César avoit une Vénus sur son cachet, Dion Liv. 43. le Philosophe Asclepiade une Uranie; la famille des Macriens, un Alexandre. Ils y gravoient aussi leurs ancêtres, ou leurs amis. P. Lentulus Sura avoit son ayeul *Ciceron Catilin.* 3. *Ovide Trist. Liv. I. eleg.* 6. Scipion le jeune, un Scipion l'Africain; Scipion l'Africain, un Siphax; Sylla, un Jugurta; les amis d'Épicure, la tête de ce Philosophe, *Cic. de fin. Liv. V.* L'Empereur Commode, une Amazone représentant Martia, *Jul. Capit. dans la vie d'Albin c.* 2. Aristoméne, un Agathocle Roi de Sicile, *Polyb. Liv. XV.* Callicrates, un Ulisse, *Athen. Liv. VI.* Auguste, un Aléxandre; plusieurs des successeurs d'Auguste, un Auguste, *Suéton. dans August. c.* 50. *Dion Liv.* 51. Narcisse une Pallas; plusieurs Romains, un Sejan; les Grecs, un Hellen; les Troyens, un Pergame; ceux d'Heraclée, un Hercule; ceux d'Athènes, un Solon; ceux d'Aléxandrie, un Aléxandre; ceux de Séleucie, un Séleucus; ceux de Lacédémone, un Lycurge; les Chersonites, un Constantin; les Antiochiens, un Mélece leur Evéque, *S. Chrysost. de laud. Melet.* Quelques-uns se faisoient graver eux mêmes sur leur *anneau*, *Plaut. Pseudol. Act. I. Scen. I.* L'*anneau* d'or de Childeric, trouvé dans son tombeau, & qui se voit à la Bibliothéque du Roi, porte le portrait & le nom de ce Prince. Auguste avoit un Sphinx, *Pline Liv. XXXIII.* 1. Mécéne, une grenoüille, *Ib.* Pompée, un Chien sur la proüe d'un navire; les gens de guèrre en Egypte, un escarbot, *Plutarq. De Iside*; Areus Roi de Sparte, qui écrivit à Onias, un aigle tenant un serpent dans ses serres, *Joseph. Liv. XII. c.* 5. Darius Roi de Perse, un Cheval; Sporus, l'enlevement de Proserpine, *Suet. in Nerone c.* 46. les Locriens occidentaux, l'Étoile du soir appellée Hesperus, *Strabon Liv. IV.* Pline le jeune, un char tiré par quatre chevaux; Polycrate, une lyre; Séleucus, une ancre, *Clem. Alex.*

Alex. Pædag. Liv. III. plusieurs Chrétiens, le Monogramme de JESUS-CHRIST, que l'on trouve aussi sur plusieurs médailles des Empereurs Chrétiens. Clément Alexandrin éxhorte les Chrétiens à n'avoir sur leurs *anneaux*, qu'une colombe, un poisson, un navire, une lyre, une ancre, ou quelque autre figure capable de leur rappeller les mystères de leur religion. Il leur défend absolument les figures d'idôles, & les nuditez; il ne peut même souffrir que des gens qui ne doivent respirer que la paix y fassent graver un arc, ou une épée; ni que des gens à qui la tempérance & la sobriété doivent être chères, y portent des coupes & des vâses à boire. Au reste il ne permet point de porter d'*anneau* pour l'ornement; mais seulement pour sceller les choses qui en ont besoin, & il semble par ce qu'il dit en cet endroit, que c'étoit la femme, plûtôt que le mari, qui avoit l'*anneau* dans les familles.

Anneau de jonc, ou de paille. Richard Evêque de Sarisbery, dans ses Constitutions de l'an 1217. c. 55. défend de mettre dans les doigts des femmes des *anneaux* de jonc, ou de quelque matière que ce soit, prétieuse, ou non, afin d'en abuser plus aisément; & il insinuë que la cause de sa défense est, qu'il y avoit des gens assez simples pour croire que ce qui se faisoit ainsi en badinant, étoit un vrai mariage. Du Breüil, dans ses antiquitez de Paris, Liv. I. dit, qu'on avoit coutume dans la cérémonie des noces de donner un *anneau* de jonc, ou de paille, à ceux qui avoient eû un commerce défendu avant leur mariage.

Saint Loüis prit pour dévise au tems de son mariage, un *anneau* entrelassé d'une guirlande de lys & de marguerites, pour faire allusion à son nom, & à celui de la Reine son épouse, & mettant sur le chaton de cet *anneau* l'image d'un Crucifix gravée sur un sapphir, il l'accompagna de ces mots: *Dehors cet anel pourions avoir amour?* Cette dévise est sur l'agrafe du manteau qu'il portoit le jour de ses noces, & on voit cette agrafe au Monastère Royal de Poissy. Un homme d'esprit, dans le départ ou l'éloignement d'un ami, prit pour dévise, un *anneau* sans diamant, avec ce mot Espagnol, *Falta lo mejor*, Le meilleur manque.

Nous avons de Licet un Traité *De Annulis veterum*, des *anneaux* des Anciens. Gorlæus a fait *Dactyliotheca*; c'est un Recueïl d'*anneaux*, Jean Kirchman, sçavant de Lubec, a donné un Traité *De annulis*; Thomas Bartholin, un Livre *de annulis narium*. Voyez aussi les Macri & M. Du Fresne dans leurs Dictionnaires, & Meursius *De luxu Romanorum*, ch. 5. La Motthe Le Vayer T. II. épitre 3. le P. Kirker Œdip. Æg. Liv. XII. & Latium p. 69. Beger *Thesaur. Brandeb.* Tom. I. p. 150. & suiv. où il y a plusieurs figures d'anciens *anneaux*, & beaucoup de choses curieuses sur cela.

On dit proverbialement, qu'il ne faut point mettre en son doigt d'*anneau* trop étroit, *Annulum digito vi ne inserito*; pour marquer qu'on ne doit point faire d'alliance inégale. C'est un des symboles de Pythagore.

En termes de Marine, les *anneaux* des vergues sont des *anneaux* attachez de distance en distance aux deux grandes vergues. *Anneaux* de sabords, sont des boucles de fèr d'une médiocre grosseur, qui servent à fermer, & à saisir les mantelets des sabords. L'*anneau* de l'ancre s'appelle aussi *arganeau*.

ANNEAU, signifie aussi, un cercle de matière solide qui sert à attacher quelque chose. Il y a des *anneaux* aux ports, & aux quays pour attacher les bateaux. Un *anneau* pour pendre des rideaux. Un *anneau* de clef. Un *anneau* de corde, pour faire un nœud coulant.

En termes de Blason, l'*anneau* est un cercle dont on meuble les Écus. Il est tantôt tout uni, tantôt avec un chaton garni de pièrres précieuses. L'*anneau* autrefois étoit le plus souvent gravé, & servoit pour signer: on l'appelloit *annulus signatorius*, dont il est parlé au *ff. de verb. sign.* L'*anneau* est le symbole de la fidélité: ce qui est cause qu'on en donne dans les épousailles, & que les Prélats en portent, pour montrer qu'ils sont époux de leur Église. C'étoit aussi le symbole de l'ingénuité chez les Romains, quand l'Empereur le donnoit à un Affranchi, comme il paroit dans le titre *de jure aur. ann.*

ANNEAU, se dit aussi des boucles dont sont faites plusieurs chaînes.

ANNEAU, se dit encore des boucles qui se font par la frisure des cheveux. *Cincinni*. Les Anciens se servoient du même mot pour signifier la même chose, Martial Liv. II. ép. 66.

> *Unus de toto peccaverat orbe comarum*
> Annulus, *incertâ non bene fixus acu.*

Saumaise sur Solin p. 760. prétend néanmoins qu'il ne s'agit pas là, comme ailleurs, d'une simple boucle de cheveux; mais de tous les cheveux rassemblez ensemble, tournez en ligne spirale, & attachez avec la même aiguille avec laquelle on les séparoit.

On dit en termes d'Astronomie, l'*anneau* de Saturne, en parlant de cette planète accompagnée de ses cinq satellites, qui le font paroître avec une lumière en forme d'*anneau*. On en attribuë la découverte à M. Huygens. Après avoir longtems observé cette planète, il apperçut deux bras, ou deux pointes qui sortoient du corps de la planète en droite ligne. Il reconnut ensuite que ces deux bras formoient une anse, & parcequ'après de continuelles observations il apperçut toûjours la même figure, il en conclut que Saturne étoit environné d'un *anneau* solide & permanent. Il produisit son nouveau systême de Saturne en 1659. Le plan de cet *anneau* n'est incliné au plan de l'Écliptique que de 23 degrez 30 minutes, selon M. Huygens. Il paroit quelquefois ovale, & son grand diamétre est double du petit, selon l'observation de Campani.

ANNEAU Astronomique, est un petit *anneau* de métal divisé en degrez, que l'on tient suspendu par un *anneau* plus petit, pour prendre à l'aide d'une alidade la hauteur des Astres, & mesurer les lignes accessibles & inaccessibles sur la tèrre. Les machines de l'Observatoire de Pekin nous parurent d'une forme approchante de nos *anneaux* Astronomiques. P. LE COMTE.

ANNEAU Universel, est un quadran universel, composé de deux anneaux perpendiculaires entr'eux, dont l'un représente l'Équateur qui contient les heures astronomiques, & l'autre le Méridien, qui contient les degrez de latitude, avec un diamétre commun qui représente l'axe du monde, & sur lequel sont marquez les signes du Zodiaque, divisez de cinq en cinq, ou de dix en dix; ou bien les mois de l'année divisez aussi de cinq en cinq, ou de dix en dix.

ANNEAU FIBREUX. Terme d'Anatomie. A l'endroit où le col de la vésicule du fiel forme le conduit ou canal du fiel, il y a un *anneau fibreux* qui se dilate & se resserre comme un sphincter, pour lâcher, ou pour retenir la bile dans la vésicule, & pour empêcher qu'elle ne remonte d'où elle vient. Cet *anneau* fait le même office que le pilore au ventricule. DIONIS.

ANNÉE. Voyez AN.

ANNÉE. s. m. *Annæus*. Nom propre d'homme. C'est le nom des Sénéques, qui étoient originaires de Cordouë en Espagne, où les Carthaginois avoient longtems dominé; ainsi ce nom pourroit bien être Punique, & le même que le nom Hébreu *Anne*; ou bien un langage des prémiers habitans d'Espagne, qui viendroit du même nom Hébreu.

ANNELER. v. act. Friser les cheveux par anneaux. *Capillos crispare, in annulos inflectere, in cincinnos.* On le dit aussi d'une cavale qu'on boucle.

ANNELÉ, ÉE. part. Il ne se dit que des cheveux *annelez*, ou frisez par boucles. *Crispatus, Cincinnatus.* Mais il commence à vieillir. Elle avoit les cheveux *annelez*. B. RAB. Beaux cheveux *annelez* écueil de ma franchise.

ANNELET. s. m. Petit cercle rond pour attacher des choses légères. *Annellus*. Les *Annelets* en Blason, sont souvent des meubles dont on charge les Écus, parce que c'étoit autrefois une marque de Noblesse, de grandeur, & de jurisdiction: & c'est pour cela que les Prélats recevoient leur investiture *per baculum & annulum*.

ANNELETS, en termes d'Architecture, sont de petits membres quarrez que l'on met au chapiteau Dorique au dessous du quart de rond. *Annelli*. On les nomme aussi filets, ou listeaux. *Annelets* se prennent aussi quelquefois pour les baguettes, ou petites astragales.

ANNELURE. s. f. Frisure de cheveux par boucles, par anneaux. *Cincinni*.

ANNETTE. s. f. Nom propre de femme, & diminutif du nom Anne. *Anna*. Petite Anne. On ne se sert de ce mot que dans les chansons de Berger & de Bergère, & dans des chansons à danser.

> *Le Berger Thyrsis,*
> *Loin de sa chere* Annette,
> *Chantoit sur sa musette, &c.*

Car dans l'usage ordinaire le diminutif de Anne est Nannette.

ANNEXE. s. f. Ce qui est uni ou joint, & qui est dépendant ou fait partie d'un autre. *Appendix*. Les *annexes* qu'un Testateur fait de son vivant à l'héritage qu'il a legué, sont comprises dans les legs. PATR. Le Prieuré de S. Éloy est une *annexe* de l'Archevêché de Paris. Cette tèrre est une *annexe* de son fief, qu'il peut démembrer.

DROIT D'ANNEXE. *Jus in tabulas publicas referendi*. Le Parlement d'Aix est le seul en France qui joüisse du privilége du *droit d'annexe*, qui consiste dans l'enregistrement des brefs, bulles, dispenses, jubilez, indulgences, & autres semblables rescrits qui viennent de Rome, ou de la légation d'Avignon. C'est Loüis de Fourbin, Doyen, & Conseiller, Garde des sceaux du Parlement, Ambassadeur pour les Rois Loüis XII. & François I. au Concile

Concile de Latran, auquel présidoit Leon X. qui l'obtint en 1515. après avoir parlé devant ce Concile. MERC. GAL.

ANNEXER. v. act. Joindre, attacher quelque chose à une autre. *Adjungere, annectere.* On ne le dit qu'en parlant d'affaires. Le Roi a *annexé* la charge de Président à celle de Lieutenant Général. Il a *annexé* un tel droit à un tel office. Il a *annexé* cette terre à son domaine. On a *annexé* cette Cure à ce Prieuré. Le Roi Charles VIII. en 1486. *annexa* la Provence à la Couronne.

ANNEXÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Annexus, adjunctus.*

ANNIBAL. s. m. *Annibal.* Nom propre d'homme. Ce nom, qui a encore été en usage en Italie, est Carthaginois. Il n'est personne qui ne connoisse *Annibal* Général des Carthaginois, qui ayant pris après la mort d'Asdrubal son beaufrère le commandement des armées Carthaginoises l'an 534. de Rome, 220 ans avant JESUS-CHRIST, âgé seulement de 26 ans, soumit l'Espagne, passa les Alpes, & fit tant d'affaires aux Romains. Nous trouvons encore quatre ou cinq Carthaginois nommez *Annibal.* Ainsi on ne peut douter que ce ne soit un nom Punique. Cela suppose, il faut qu'il vienne du Phénicien חנה, *bhanna*, qui signifie grâce, comme je l'ai dit au mot ANNE, & de בעל, *Baal*, Seigneur, maître, possesseur, & qu'il signifie Seigneur, ou maître de la grâce, c'est-à-dire, gratieux, plein de grâces. Ce qui confirme ceci c'est que nous trouvons que des Hébreux ont aussi porté ce nom. Il est parlé dans Joseph Liv. XIX. *antiq.* ch. 7. d'un Juif nommé *Annibal*, & de plus la médaille d'Annibalien dont je parlerai tout à l'heure, écrit ce nom avec une aspiration. Les Grecs ont changé l'*l* de ce nom en *s*, & disent Ἀννίβας. Vossius s'est trompé quand il a dit que c'étoient les Latins qui avoient changé l'*s* en *l*. C'est tout le contraire, & dans la langue originale il y a un *lamed*, בעל, *Baal*.

ANNIBALLIEN. s. m. *Anniballianus*; *Hanniballianus.* C'est le surnom d'un Neveu de Constantin le Grand, fils d'un Delmatius frère de père du même Empereur. Il y a une médaille de ce jeune Prince dans M^r^ Tristan T. 3. p. 501. laquelle du côté de la tête a pour inscription, FL. CL. HANNIBALIANO REGI, & au revers, SECVRITAS PVBLICA, un fleuve avec son urne qui a un roseau à côté gauche, & tient de la main droite, ou un roseau, comme prétend Mezabarba, ou plûtôt, comme dit M. Tristan, un long sceptre sur lequel il s'appuye, & dans l'exergue, CONOB. Constantin son oncle l'avoit fait Roi du Pont. Il y a encore d'autres *Hanniballiens* avant celui-ci. Voyez M. Tristan Tom. III. p. 495. Plusieurs écrivent Hannibal & *Hannibalien*, & certainement c'est le même; l'usage Latin, qui paroit sur la médaille que j'ai rapportée, & l'étymologie de ces mots, que j'ai donnée au mot ANNIBAL, demandent une H au commencement. Constantius Chlorus eut deux femmes, Hélène & Théodora. D'Hélène il eut Constantin, & de Théodora Jules Constantius & Delmace, surnommé *Hannibalien*, que Constantin son frère fit couronner. Celui-ci laissa deux fils, Jules Delmace, & Claude *Hannibalien.* Constantin donna à Delmace le titre de César, avec la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe; à *Hannibalien*, le titre de Roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Arménie. Sa résidence étoit à Césarée de Cappadoce. FLEUR.

ANNIBAULD. s. m. *Annibaldus.* Ce mot, que nous avons fait François, & formé du Latin *Annibaldus*, en changeant à l'ordinaire *al* en *au*, n'est autre chose que le nom d'Annibal; avec une terminaison Latine. Je crois que d'abord on a dit *Anniballus*, doublant l'*l*, comme dans *Hanniballianus*, dont je viens de parler. Puis changeant *l* en *d*, *Annibaldus*, Annibaud.

ANNICHILER. v. act. Vieux mot, qui veut dire *anéantir.* BOREL. *Annihilare, exinanire, funditùs tollere.* Ce mot vient des mots *nihil*, ou *nihilum*, qui se trouvent écrits dans les manuscrits, *nichil*, & *nichilum.*

ANNILLE. s. f. Terme de Blason. Fer de moulin. *Securiclatum utrinque ferrum.* La famille de Montfort en Gueldres porte d'argent à trois *anilles*, ou fers de moulin, de gueules. Voyez ANILLES.

ANNION. Terme de Droit. On appelle bénéfice d'*annion*, un répit, ou délai, accordé pour un an à un débiteur par lettres de Chancellerie. Voyez Ragueau, Pyrrhus, Imbert, Cujas, &c.

ANNIVERSAIRE. adj. masc. & fémin. & subst. Fête, ou cérémonie qui se fait tous les ans à certain jour. *Anniversarius.* La Dédicace d'une Église est une Fête *anniversaire.* On fait encore à Saint Germain des Prez le Service ou l'*Anniversaire* de Childebert. Ce mot vient de *annus*, & de *verto*, *ce qui se fait tous les ans l'an révolu.* L'*Anniversaire* & les prières que l'on fait pour une personne morte en odeur de sainteté, ne dérogent point au culte religieux que le peuple lui rend, confirmé par des miracles, & toléré par les supérieurs Ecclésiastiques. Voyez sur cela *Acta Sanctorum* des Jésuites d'Anvers le 11^e^ de Mai, sur Saint Walbert N. XI. & le 5^e^ de Juin pag. 563, & pag. 810 N. IV. & les *Acta Sanct. Bened. Sec. III. Part. I. Præf. pag. LXXVIII.* Il paroit par Tertullien, dans le Livre *De corona Militis*, & par Cassien Coll. I. chap. 19, que dès les prémiers siécles de l'Église on faisoit des prières *anniversaires* pour les morts.

ANNOBLIR, ANNOBLISSEMENT. Voyez ANOBLIR & ENNOBLIR, &c.

ANNON. Voyez HANNON.

ANNONA. s. m. Arbre de la nouvelle Espagne. Ses feuilles ressemblent à celles de l'oranger. Ses fleurs sont blanches & d'une odeur douce. Il porte un fruit assez gros.

ANNONCE. s. f. Publication qui se dit des promesses que font les Comédiens sur leur théâtre de joüer les jours suivans telles ou telles pièces. *Declaratio, monitio, significatio.* Le Chef d'une troupe se réserve les affiches & les *annonces.* On le dit aussi des publications des mariages qui se font parmi les Protestans. Ce qu'on appelle chez les Catholiques, *Publications de bans.*

On le dit dans la conversation de l'avis qu'un laquais vient donner à son Maître qu'il y a quelqu'un qui arrive, & qui demande à entrer, à le voir, à lui parler. *Nomenclatio, nomenclatura.* Voilà une belle *annonce*, disoit une Dame à son laquais, en le grondant de la manière, dont il *annonce* une personne qui arrive.

ANNONCE, est aussi ce qui se lit d'un Saint au Martyrologe la veille de sa fête, ou du jour de sa mort. CHAST. Ce sont les paroles avec lesquelles on annonce que ce sera le lendemain sa fête. On le dit encore des autres choses qui se lisent ou s'annoncent dans le Martyrologe. Table des Lettres du Martyrologe pour l'*annonce* du jour de la lune. CHAST. *Annonce* des Mobiles; c'est-à-dire, des fêtes mobiles. ID.

ANNONCER. v. act. Apprendre publiquement quelque chose. *Nuntiare, significare.* On *annonce* au Prône les fêtes de la semaine. Les Comédiens ont *annoncé* une nouvelle pièce. Les Hérauts ont publiquement *annoncé* & publié la paix. Seigneur, les cieux *annonceront* vos loüanges. PORT-R. Une grande naissance, ou une grande fortune, *annonce* le mérite, & le fait plûtôt remarquer. LA BRUY.

En mille écrits fameux la sagesse tracée
Fut à l'aide des vers aux mortels annoncée. BOIL.
Un dévot orgueilleux n'admet de sainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art compassées,
Par la démarche & l'air sont d'abord annoncées. ID.

ANNONCER, se dit aussi des prophéties & des révélations. *Prædicere, prænunciare.* Les Prophètes ont *annoncé* JESUS-CHRIST pendant plusieurs siécles. L'Ange vint *annoncer* à la sainte Vierge qu'elle concevroit un fils. On le dit encore des nouvelles particulières. On lui est venu *annoncer* la mort de son père. Comment *annoncer* de si méchantes nouvelles? MOL.

ANNONCER, se dit encore de l'avis que vient donner un domestique, qu'il y a quelqu'un à la porte, ou dans l'antichambre, qui demande à entrer, à voir le maitre, ou la maitresse, à leur parler. *Nuntiare, monere, significare.* Les domestiques *annoncent* à leurs maitres les gens qui viennent les voir. Il faut être bien familier pour entrer sans se faire *annoncer.*

ANNONCER, se dira aussi de ce qui se lit dans le Martyrologe la veille d'une fête touchant cette fête. *Monere, indicere, designare.* Il faut consulter la table des fêtes mobiles, pour ne point manquer à les *annoncer* la veille.

ANNONCIADE. s. f. Ordre de Religieux institué en 1232. par sept Marchands Florentins, auxquels se joignit peu-après S. Philippe Beniti, ou Benizi, qui passe pour le fondateur. *Ordo virorum Religiosus ab Annunciatâ Virgini incarnatione dictus.* On le nomme aussi l'Ordre des Servites, *Servitarum Ordo*, ou des Serviteurs de la sainte Vierge, *Servorum B. Virginis.*

ANNONCIADE. s. f. Est un Ordre de Chevalerie institué en 1355. Miræus *Orig. Ord. Equestr. Liv. II. ch.* 4. dit en 1350, & Bernardo Giustiniano *hist. di tutti gl' Ord. Mil. ch.* 58. dit en 1360. par Amedée VI. Comte de Savoye. *Militaris Ordo salutatâ ab Angelo Virginis nomen consecutus.* Il fut d'abord appellé l'*Ordre du Laqs d'amour*, à cause d'un brasselet de cheveux tressez en laqs d'amour, qu'une femme présenta au Comte de Savoye. S. Maurice patron de la Savoye pendoit au collier, lequel étoit composé de roses d'or, émaillées de rouge & de blanc, & jointes par des laqs d'amour. Amedée VIII. Duc de Savoye, lequel fut élû Pape par le Concile de Bâle sous le nom de Felix V. changea en 1494. l'Ordre du laqs d'amour, en celui de l'*Annonciade*, & fit mettre l'image de la sainte Vierge en la place de S^t^ Maurice; & au lieu des laqs d'amour il fit mettre des cordelières. On y ajoûta les paroles de la salutation Angélique à la sainte Vierge. Voyez Joseph de Michieli, *Thesoro Militar*; Andrea Mendo, *De Ordin. Militarib.* Soranzo, *l'Idea del Cavaliere*; Caramuel, *Theolog. Regolar. p.* 9. Bernardo Giustiniano, *hist dell' origine de Cavaleri ch.* 58. Foranzo, Menenio, Sansorino &c.

ANNONCIADE,

ANNONCIADE. Ordre de Religieuses fondé à Bourges en 1448. par la Bienheureuse Jeanne, Reine de France, fille de Loüis XI. & femme de Loüis XII. après qu'elle eût été répudiée de son consentement par ce Prince, avec la dispense d'Alexandre VI. Le prémier Couvent de l'*Annonciade* est à Bourges, & s'appelle aussi l'*Annonciade*, du nom de l'Ordre. Il fut achevé de bâtir en 1503. Par contract du 15 Nov. de la même année, la B. Jeanne donna des biens pour l'entretien des Mère Ancelle & Religieuses; & Loüis XII. confirma cette fondation par lettres du mois de Décembre suivant. Par lettres du jour de la Présentation de N. Dame 1504. la Fondatrice ratifia la prémière donation & en fit d'autres, & par son testament du 10e de Janvier 1504. elle choisit sa sépulture dans le chœur des Religieuses de l'*Annonciade* de Bourges. Ce sacré dépôt y fut jusqu'en 1562. que trois soldats Huguenots l'en tirèrent, & le brûlèrent publiquement. Les Religieuses de l'*Annonciade* s'appellent aussi des dix vertus, & non pas des douze vertus, comme a écrit depuis peu un de nos Auteurs; il semble par le Testament de la Bienheureuse Fondatrice, que ce soit à cause des dix vertus, qui éclatent principalement dans les dix mystères de la sainte Vierge que l'Église célèbre dans ses dix fêtes. Voyez la Thaumassière Hist. de Berry. Liv. II. ch. 39. Les Religieuses de l'*Annonciade* sont habillées de gris, & ont un scapulaire rouge, & portent une croix d'or ou d'argent dorée penduë au cou, & un anneau d'or au doigt. Leur Régle fondée sur l'imitation des vertus de la sainte Vierge a été approuvée par Jules II. & Leon X.

ANNONCIADE. Autre Ordre Religieux de filles appellées aussi les Célestes, *Cœlestes*, *Cœlestinæ*, fondé en 1600. ou 1604. selon Spond, par une Dame Génoise, veuve, nommée Marie Victoire Fornaro, qui mourut en 1617. Voyez sur ces deux Ordres la vie de la B. Jeanne, édition d'Attichius, & Henschenius *Act. Sanct.* Febr. T. I. p. 575. 576. & Miræus *Lib. de Ordine Annonciatarum.*

Il y a encore une Confrairie de l'*Annonciade* fondée à Rome en 1468 par le Cardinal de Turrecremata pour marier des pauvres filles. Elle a été érigée depuis en Archiconfrairie, & est devenuë si riche, que tous les ans le jour de l'Annonciation elle donne des dottes de 60 écus Romains chacune à plus de 400 filles, avec un habit de serge blanche, & un florin pour des pantoufles.

On ne dit jamais *Annonciade* sans article, mais toûjours l'*Annonciade* avec l'article, & l'on prononce comme si l'on écrivoit *la Nonciade*, de même que nous disons la Natolie, & la Poüille, au lieu de l'Anatolie, & l'Apoüille. Cette prononciation se remarque surtout à Bourges, où est le prémier Monastère de l'Ordre. Mais l'on écrit toûjours l'*Annonciade*.

ANNONCIATEUR, ou ANNONCIATEUR. s. m. *Annunciator.* C'est le nom d'un Officier de l'Église de Constantinople. C'étoit à l'*Annonciateur* à avertir le peuple des fêtes qu'il falloit observer. Voyez l'Euchologe, sur les Officiers de l'Église de Constantinople.

ANNONCIATION. s. f. Nouvelle que l'Ange Gabriel apporta à la sainte Vierge du mystère de l'Incarnation. *Annuntiatio futuræ Incarnationis Verbi*; ou *divino satu prægnationis.* On le dit aussi de la Fête où on célèbre ce mystère, qui est le vingt-cinquième de Mars. *Salutata ab Angelo Virginis anniversarius dies.* Marguerite d'Autriche Reine d'Espagne femme de Philippe III. servoit à table neuf pauvres femmes tous les ans le jour de l'*Annonciation*. La fête de l'*Annonciation* est très-ancienne dans l'Église Romaine. Le Sacramentaire du Pape Gelase I. montre qu'elle étoit établie à Rome au tems de ce souverain Pontife, qui succéda au Pape Felix en 492. & mourut en 496. Parmi les sermons de S. Augustin, qui mourut en 430, il y en a deux sur l'*Annonciation*, le 17. & le 18. *de Sanctis*. Dans l'Église Grecque nous en trouvons des preuves encore plûtôt. Non seulement S. Basile de Séleucie, mort en 455, Proclus P. C. mort en 446, mais encore S. Jean Chrysostôme, mort en 407. S. Grégoire Thaumaturge Évêque de Neocésarée, mort en 295. à qui Vossius outre deux Homélies sur la fête de l'*Annonciation* qui sont dans ses ouvrages, en attribuë encore une que d'autres donnent à S. Jean Chrysostôme; tous ces Peres, dis-je, ont des discours sur l'*Annonciation*. Les Grècs appellent cette fête Ευαγγελισμὸς, *bonne Annonciation*, & χαιρετισμὸς, *Salutation*. Personne ne doute que dans l'Église Grecque, depuis le Concile de Constantinople *in Trullo*, l'*Annonciation* ne fût une Fête. Voyez le Canon 52. de ce Concile, Zonaras sur ce Canon; & dans l'Église Latine depuis le milieu du septième siécle, puisque le dixième Concile de Tolede tenu en 659. en parle. Mais un Auteur moderne prétend qu'avant le Concile *in Trullo*, tenu selon lui en l'an 692. on ne trouve point dans l'Église Grecque de mention de la fête de l'*Annonciation*. Cependant S. Grégoire Thaumaturge, qui vivoit à la fin du troisième siécle, parle dans ces deux prémières Homélies de l'*Annonciation*, comme d'une Fête solemnelle. Dans la prémière, il dit, que Dieu voulant couronner ce jour là les têtes de ceux qui célèbrent les fêtes avec soin, rassemble les vrais fidelles, &c. & il commence la seconde par ces paroles: Nous devons célébrer toutes les fêtes, & faire tous nos chants de la même manière que les sacrifices que nous offrons à Dieu; mais la prémière de toutes les fêtes, c'est celle de l'*Annonciation* de la sainte Mère de Dieu. Je sçai que Perkins & Rivet prétendent qu'il est douteux si ces Homélies sont de S. Grégoire Thaumaturge, & que le P. Alexandre, & quelques autres nouveaux Écrivains, ont copié ces Protestans; mais Vossius non seulement a reconnu ces deux Homélies pour de véritables ouvrages de ce Pere, mais il lui en attribuë même encore une troisiéme, qui dans Lipoman & Surius porte le nom de S. Chrysostôme. Bellarmin dit, qu'il n'a aucune raison de rejetter ces trois Homélies. Vincent Richard, Theatin, doute à la vérité si la seconde n'est point de Proclus P. C. mais il ne doute nullement des deux autres, & le P. Labbe dit, que la raison de Perkins & de Rivet est impertinente, *ineptissima ratione persuasi.* Cette raison est, que la coûtume de chanter des hymnes, & de lire les vies des Saints, n'a été mise en usage que sous Charles-Magne, au commencement du neuvième siécle, & ils citent pour garant de ce fait Paul-Émile, L. II. *De Gestis Francor.* sans faire attention que cet Auteur vivoit il n'y a que deux siécles, & que c'est un mauvais garant. Le P. Alexandre dit encore, qu'aucun Ancien n'a parlé de ces ouvrages de saint Grégoire, mais il devoit faire attention que Bellarmin, dans qui il a pris cela, remarque fort bien que ce n'est point là une raison de les rejetter. Où en serions-nous s'il nous falloit condamner tous les opuscules des Pères dont les anciens n'ont point parlé? Ne suffit-il pas que de bons manuscrits nous les donnent pour des ouvrages d'un tel, ou d'un tel Auteur, & avec leur nom? Avons-nous d'autres preuves pour le plus grand nombre des anciens ouvrages? Pour l'Église Latine, le même Auteur dit qu'on ne voit pas, qu'au tems de S. Augustin il y eût encore de fête instituée pour honorer séparément l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Mais les Homélies sur ce mystère ne marquent-elles pas une Fête? S. Augustin, dans le second sermon sur ce mystère qui est le 18. *de Sanctis* qu'on ne révoque point en doute, en parle comme d'une Fête, & la nomme un *jour solemnel*.

Dès les commencemens cette Fête s'est célébrée au Printems; & Théophane marque dans son Homélie 53. que c'étoit vers l'équinoxe, & depuis toutes les Églises l'ont célébrée le 25. de Mars. Cependant parce que cette Fête tombe souvent vers le tems de la passion de N. S. plusieurs Églises l'ont placée en une autre saison. Les Syriens l'appellent *Bascarach*, c'est-à-dire, la recherche, & la marquent dans leur Calendrier au prémier jour du mois appellé *Canun*, le prémier qui répond à nôtre mois de Décembre, quoiqu'il prenne aussi quelque chose du mois de Novembre. Les Arméniens la célèbrent le 5. de Janvier, ils anticipent ainsi le tems, afin qu'elle ne tombe point en Carême. Les Grecs ne font point difficulté de la célébrer le Carême, aussi-bien que la Fête des 40 Martyrs, & le Concile *in Trullo* suppose qu'elle tomboit au moins quelquefois dans ce tems de jeûne. Au dixième Concile de Tolède en 656. can. 1. il fut ordonné que cette fête seroit solemnisée le 18. de Décembre. Le bréviaire Ambrosien marque cette Fête au dernier Dimanche de l'Avent. Quelques Églises de France suivirent le réglement du Concile de Tolède, & l'on prétend que la Messe du Mercredi des Quatre-Tems de Décembre, qui est toute de l'Incarnation, est un reste de cette ancienne pratique; & que dans les Églises d'Espagne on célèbre encore la fête de l'*Annonciation* sous le nom d'*Expectation*, ou d'*Attente*, le Dimanche avant Noël. Cette pratique ne dura pas; & depuis plusieurs siécles on célèbre l'*Annonciation* en Occident, comme en Orient, le vingt-cinquième de Mars. Il y a même des Églises qui ne la remettent pas quand elle vient dans la semaine Sainte, & l'Église Cathédrale du Puy en Velai, ne la remet pas même, à ce que l'on dit, lorsqu'elle vient le Vendredi Saint.

Quelques Auteurs Protestans soûtiennent que cette fête se célébroit d'abord en l'honneur de N. S. & que ce n'est que depuis qu'on la solemnise sous le nom, & en l'honneur de la Sainte Vierge, mais il n'y a qu'à lire les Homélies de S. Augustin & de S. Grégoire de Néocesarée, c'est-à-dire, les plus anciennes qui nous restent sur cette solemnité, pour être convaincu du contraire.

Les Juifs appellent aussi *Annonciation* une partie de la cérémonie de leur fête de Pâques. C'est celle où ils expliquent l'origine, l'institution, la cause de cette fête. Ils appellent cette explication הגדה, *Haggada*, qui veut dire *Annonciation*. Ceux qui croyent avec Scaliger *de Emend. temp.* 534. que c'est la nuit de Pâques qu'ils appellent ainsi, se trompent. Voyez *Maiem. Tract. de fermentato* c. 7. *sect.* 5. & 10. & à la fin de ce Traité, il y a une formule

formule de cette *Haggada*, ou *Annonciation.* Buxtorfe n'en parle point dans sa Synagogue.

Annonciation, se dit encore de l'image qui représente le mystère de l'*Annonciation.* Voilà une belle *Annonciation.*

Mr Pelisson en parlant de l'Eucharistie, a dit, C'est, nous l'avoüons, la commémoration ou l'*Annonciation* du Seigneur.

ANNOTATEUR. s. m. Ce mot a été fait du Latin *adnotator*, ou *annotator.* Il n'est pas encore établi, & même il a l'air de ne l'être jamais, que parmi certains Sçavans, qui ne font point de loi dans le monde poli. *Annotateur*, est celui qui fait des annotations ou notes sur quelques ouvrages d'esprit. Nicolas Richelet, Muret, & Ménage, sont les *Annotateurs* de Ronsard & de Malherbe, & leurs remarques sont agréables & sçavantes.

ANNOTATION. s. fém. Commentaire succinct, ou remarque qu'on fait sur un livre, sur un écrit, pour en éclaircir quelques passages, ou pour en tirer quelques inductions & conséquences. *Annotatio, observatio.* Les Critiques du dernier siécle ont fait de doctes *annotations* sur tous les Auteurs Classiques. Leurs Bibles étoient falsifiées par des versions hérétiques, & des *annotations* impies. Mauc.

Annotation de biens. Terme de Palais. C'est un exploit pour la saisie des biens d'un criminel qu'on recherche, & qui ne se représente pas: c'est comme si l'on disoit que ses biens sont notez ou marquez pour être confisquez, en cas qu'il persiste à ne se pas représenter. Voyez l'Ordonnance de 1670. Titre 16.

ANNOTER. v. act. Terme de Palais, qui ne se dit qu'en cette phrase, Dès que l'on fait le procès à quelqu'un par contumace, on fait saisir & *annoter* tous ses biens; c'est-à-dire, on met des affiches & panonceaux sur ses héritages, pour marque qu'ils sont saisis & en la main du Roi. *Designare addicta, mancipata Principi bona.*

ANNOTINE. adjectif fem. Qui en François ne se dit qu'avec le mot Pâque. La Pâque *annotine*, selon Durandus, *in Rationali Divinor. Offic.* étoit l'anniversaire du baptême, ou le jour auquel on célébroit tous les ans la mémoire de son baptême. Selon d'autres, c'étoit seulement le jour du bout de l'an du baptême. Tous ceux qui avoient reçû le baptême une année, s'assembloient l'année suivante, le même jour, disent-ils, & célébroient solennellement le bout de l'an, ou l'anniversaire de leur régénération spirituelle, & ce jour s'appelloit la Pâque *annotine.* Ils ajoûtent qu'on le célébroit comme l'octave du Dimanche *in Albis*, que nous appellons *Quasimodo*, & par conséquent quinze jours après Pâques, & que dans quelques Sacramentaires manuscrits on trouve après ce Dimanche une Messe particulière pour la Pâque *annotine.* Il y a de la difficulté dans ce sentiment, car en prémier lieu, on ne baptisoit pas seulement à Pâques, on baptisoit aussi à la Pentecôte. 2°, à Pâques le baptême se donnoit le samedi Saint, le bout de l'an, ou l'anniversaire, étoit dans le samedi Saint aussi, & non pas quinze jours après Pâques. Dans la Vie de Saint Pierre Martyr, composée par Ambrosius Taëgius, & imprimée par les Jésuites d'Anvers sur le manuscrit de Taëgius, il est dit chap. 5, que ce Saint sortoit de son Couvent pour aller à Milan, le samedi qui est la fin de la Septuagésime, & que l'on appelle samedi *in albis*, & Pâque *annotine. Sabbatho, qui est Septuagesima finis, quodque Sabbathum in Albis annotinum Pascha vocatur.* C'est-à-dire, le samedi devant *Quasimodo*, ou le samedi de la semaine de Pâque. Sur quoi les PP. Henschenius & Papebroch disent, qu'il leur semble qu'*annotin* signifie consommé, achevé, que d'autres appellent ce jour, *Pascha conclusum*, au lieu d'*annotinum*; & que Bède le prend en ce sens, quand il appelle le cours de la lune complet & achevé, *le cours annotin.* Et en effet, c'est ce samedi-là que finit l'Office de Pâques. Voyez *Acta Sanct. april. Tom. III. pag.* 700. B.

ANNUEL, elle. adj. Ce qui revient tous les ans, ou qui finit au bout de l'an. *Annuus. Anniversarius.* Une fête ou cérémonie *annuelle.* Une telle charge, une telle commission, est *annuelle.* Une rente foncière *annuelle* & perpétuelle.

On appelle aussi le droit *annuel*, certain droit qu'on nomme autrement *la Paulette*, du nom de Paulet son inventeur en 1604, & qui en fut aussi le prémier partisan. On le paye tous les ans aux parties casuelles, pour faire passer & conserver à ses héritiers la charge qu'on possède; faute de payement du droit *annuel*, si celui qui est revêtu de la Charge mouroit, elle est vacante au profit du Roi.

Annuel. s. m. Est une Messe qu'on dit tous les jours pendant l'année du deüil depuis la mort du défunt, pour le repos de son âme. *Annuum pro mortuo sacrificium.*

ANNUELLEMENT. adv. Toutes les années. *Annis singulis, quotannis, in annos singulos.* Cette rente se paye *annuellement* à un tel jour.

ANNULAIRE. adj. m. C'est une épithéte qu'on donne au quatriéme doigt de la main, parce qu'on y met volontiers les anneaux. *Annularis.* On l'appelle autrement *le Médecin*, parceque c'est de ce doigt-là qu'on se sert quand on veut dilayer quelque drogue pour faire un remède.

Les Anatomistes se servent aussi de ce mot. Il y a les *Apophises annulaires*, ainsi appellées, parcequ'étant placées à côté de la moëlle allongée, elles l'embrassent comme un anneau. Le second des cartilages du larynx s'appelle le cricoïde, ou le cartilage *annulaire*, parce qu'il est rond comme un anneau, & qu'il environne tout le larynx. Le ligament *annulaire* entoure le poignet comme un brasselet. Ce ligament est très-fort, car outre qu'il sert à joindre les deux os de l'avant bras proche du poignet, il tient ensemble tous les tendons des muscles, & les empêche de sortir de leur place dans leurs actions. Le ligament du tarce est aussi nommé ligament *annulaire.* Le sphincter muscle de l'anus est aussi nommé *annulaire*, parceque sa figure est semblable à celle d'un anneau.

ANNUILER. v. act. Terme de Palais. Casser un acte, un jugement, une procédure. *Abrogare, rescindere, refigere.* Les Requêtes du Palais cassent & *annullent* comme attentat toutes les procédures qui ont été faites au préjudice du renvoi. Le Conseil casse tout ce qui a été fait au préjudice de l'instance de réglement de Juges ou de l'évocation. On *annulle* les mariages, les contracts, les testamens qui ne sont pas valables par les loix. Ménage dérive ce mot de *annulare*, qui vient de *nullus*, *nul.*

Annulé, ée. part. pass. & adject. *Abrogatus, refixus, rescissus.*

ANNUS. s. m. Racine du Pérou, longue & grosse comme le pouce. Elle est d'un goût amèr, & les Indiens la mangent cuite. Ils croyent qu'elle ôte la puissance d'engendrer.

ANO.

ANOBLIR. v. act. Rendre noble. *In nobilium ordinem aliquem cooptare, adscribere.* Il n'y a que le Roi qui puisse *anoblir.* Il a donné des priviléges d'*anoblir* à certaines charges, comme à celles de Secretaires du Roi. Les Conseillers du Parlement de Paris, de Grenoble, de Besançon & de Doüay joüissent du privilége de la Noblesse au premier degré, qui a aussi été accordé au Parlement de Dombes. Dans les autres Parlemens il faut que le père & l'ayeul ayent été Conseillers pour transmettre la Noblesse à leur postérité. Il y a des Échevinages en France qui *annoblissent*, comme à Lyon. En Allemagne l'Empereur seul peut *anoblir*, à l'exclusion des Électeurs & des autres Princes. Voyez Ennoblir.

Anoblir, se dit aussi figurément en parlant du langage. C'est le rendre plus beau, plus vif, plus mâle. *Nobilitare, ornare, perpolire. Anoblir* son stile. Abl.

Anobli, ie. part. pass. & adject. Il est aussi substantif. *In Nobilium ordinem cooptatus, adscriptus.* De tems en tems on fait des recherches des nouveaux *anoblis.*

ANOBLISSEMENT. s. m. Changement qui se fait de la condition de roturier en celle de Noble. *Hominis plebis in Nobiles cooptatio.* Les *anoblissemens* se font en plusieurs manières, par lettres, par privileges, en donnant un Ordre de Chevalerie, &c. Avoir des lettres d'*anoblissement* pour soi, & pour ses enfans nez & à naître. Voyez Tiraqueau sur la Noblesse ch. 6. Baquet du droit d'*anoblissement.*

ANODIN, ine. adj. Terme de Médecine, qui se dit des remédes qui par leur chaleur douce, & par leur humidité tempérée, calment & appaisent les douleurs. On les appelle aussi Parégoriques. *Anodynus, leniens.* Il y en a d'autres à qui on donne ce nom, mais improprement: ce sont ceux qui assoupissent & qui font dormir. Les vrais *anodins* s'appliquent extérieurement sur la partie qui souffre. Tels sont l'oignon, les lis, la racine de guimauve, les feuilles de mauve, de violette, de sureau, &c.

ANOIAU. subst. masc. Vieux mot, qui vouloit dire *anneau*, *annulus.* Borel.

ANOLIS. s. m. Espèce de Lézard. Il a la tête plus longue & le ventre plus jaunâtre que le Lézard. Il a le dos verd, avec des rayes grises & bleuës, depuis la tête jusqu'à la queuë. Il est long d'un pied & demi, & assez gros. Il jette la nuit des cris aigus. On le trouve dans l'Isle de la Guardeloupe. Voyez l'Histoire naturelle des Antilles par L. D. P. c'est-à-dire, par Lonvillers de Poincy Chap. 13. art. 3, & celle du P. du Tertre Tr. VI. ch. 2. §. 2. Ces animaux se trouvent dans toutes les Antilles, à la Guardeloupe on n'en voit que dans le Grand cul-de-sac. Il n'est jamais si gros que le bras. Il a le ventre de couleur de gris cendré, le dos tanné tirant sur le roux, le tout rayé de bleu, & la tête toute marquetée. Ils sont toûjours dans la terre, & n'en sortent que pendant la plus grande chaleur, qu'ils viennent ronger les os & les arétes de poissons que l'on jette. Ils paissent quelquefois l'herbe, principalement dans les potagers; si on en tuë quelques-uns, les autres les mettent en piéce & les mangent. P. du Tertre.

ANOMAL, ale. adj. Terme de Grammaire. Il se dit des verbes qui dans leur conjugaison ne suivent pas la régle des autres. *Verbum*

bum anomale, *inaquale*. Il y a dans toutes les langues des verbes *anomaux*, des inflexions de mots *anomales* & irrégulières. Ce mot est formé de l'*a* privatif, & d'ὁμαλὸς, *planus*, *aqualis*; *uni*, *égal*, ainsi *anomal* veut dire, *qui n'est pas égal*, qui ne suit pas la régle des autres.

ANOMALIE. s. f. Se dit en Grammaire de l'irrégularité de la conjugaison de plusieurs verbes, comme, Aller, Mourir, &c. *Anomalia*.

ANOMALIE, en termes d'Astronomie, signifie une irrégularité apparente dans le mouvement des planétes. Kepler parle de trois sortes d'*anomalies*. La prémière, qu'il appelle de l'Excentrique, est celle qui regarde l'espace que la planéte a à parcourir : la seconde, l'*anomalie* moyenne, qui est le tems qu'elle employe à cette course : la troisiéme, l'*anomalie* égalée, qui regarde la grandeur apparente de l'arc qu'elle parcourt. Sur quoi il faut voir la Théorie des planétes.

Ces mots ne viennent point de l'*a* privatif, & de νόμος *loi*, comme quelques-uns l'ont dit, trompez par quelque ressemblance de mot. Car d'où viendroit la dernière syllabe *al* dans cette étymologie ? Mais ils viennent du Grec ἀνώμαλος, qui signifie *ce qui n'est pas plan*, *raboteux*, *inégal*, *irrégulier*, & qui est formé de l'*a* privatif, & de ὁμαλὸς, *planus*, *aqualis*, c'est-à-dire, *plan*, *égal*.

ANOMÉEN, ou ANOMŒEN, ÉENNE. s. masc. & fém. *Anomæus*. Ce mot est Grèc, composé de l'*a* privatif & du nom ὅμοιος *semblable*; & signifie, *different*, *dissemblable*. Ce nom fut donné dans le quatriéme siécle aux Purs Ariens, parcequ'ils nioient non seulement la consubstantialité du Verbe, mais même qu'il fût d'une nature semblable à celle du Père, & on le leur donna par opposition aux Demi-Ariens, qui nioient à la vérité la consubstantialité du Verbe, mais qui avoüoient qu'il étoit semblable au Père. Les Demi-Ariens condamnèrent les *Anomœens* l'an 359, au Conciliabule de Séleucie; & les Ariens condamnèrent les Demi-Ariens dans le Concile de Constantinople, & l'année suivante dans celui d'Antioche, ôtant le mot ὅμοιον, *semblable*, de la formule de Rimini, & de celle de Constantinople; & assurant que le Fils de Dieu avoit non seulement une substance, mais même une volonté différente de celle du Père, & c'est pour cela qu'ils furent nommez Ἀνόμοιοι, *Anomœens*. *Sozom. Liv. IV. ch.* 13. & 28, *Liv. VI. ch.* 26. *Socrate Liv. II. ch.* 35. *Theodoret Liv. IV. S. Epiphane Her.* 57. *ou* 77.

ANOMIEN, ENNE. s. m. & fémin. *Anomianus*. Baronius à l'an 357, & 360 de JESUS-CHRIST, appelle les Anoméens *Anomiens*, & confond ces deux noms, suivant en cela l'usage établi par les anciennes versions de Sozoméne. M. Godeau dit aussi *Anomien*. D'autres les distinguent en disant qu'*Anomien* vient de l'*a* privatif, & de νόμος, *loi*, & signifie, *Qui est sans loi*. C'est le sentiment des Macri. Il y a du mécompte de part & d'autre, l'ancien Interpréte de Sozoméne a appellé *Anomiens*, *Anominiani*, ceux que son Auteur & les anciens Historiens appellent Anomœens, *Anomœi*, ce qui ne convient point à l'origine de leur nom. Car *Anomien* vient plûtôt de ἄνομος que de ἀνόμοιος, qui est cependant la véritable étymologie du nom de ces hérétiques. Voyez ANOMÉEN. Les Macri le jugeant ainsi, & avec raison, ont crû que *Anomien* & *Anoméen* étoient deux noms & deux sectes differentes, quoique ce ne soit que la même chose. La plus lourde faute est celle des Centuriateurs de Magdebourg. Car ces Protestans, qui ne lisoient Sozoméne qu'en Latin, comme il paroit par ceci, disent Cent. IV. ch. 5. p. 390. que S. Épiphane écrit que les Aëtiens furent nommez *Anomæens*, mais que Sozoméne Liv. VI. ch. 4. les nomme *Anomiens*. Oüi Sozoméne Latin, ou l'ancien Interpréte de cet Auteur, & ils pouvoient encore ajouter Liv. IV. ch. 13. ch. 28. Liv. VI. ch. 26. & toutes les fois que cet Auteur en parle. Mais Sozoméne lui-même met Ἀνομοίων, *Anomœorum*, Anomœens, sur tout à l'endroit cité. Il est vrai qu'en quelques autres lieux il y a des éditions qui lisent ἀνομίων, mais 1°, ce n'est point à l'endroit qu'indiquent les Centuriateurs, auquel je ne vois point de variété de leçon. 2°, Dans les autres éditions cette leçon est toûjours corrigée par des manuscrits meilleurs, & M. de Valois, qui a revû cet Auteur sur les manuscrits, a toûjours mis Ἀνόμοιοι, comme l'origine de ce nom le demande nécessairement. Il faut donc dire *Anoméens*, & non pas *Anomiens*. Il est vrai néanmoins que S. Grégoire de Nysse dans la vie de S. Éphrem appelle les Eunomiens Ἀνόμοι *Anomiens*; mais c'est une allusion qu'il fait à leur nom, & non point un nom de secte reçu par l'usage, & il est très different d'*Anomoéen*; car il signifie, *Qui est sans loi*, nom qu'on leur donna par opposition à celui d'Eunomien, qu'ils prenoient d'Eunomius leur Chef, & qui signifie *qui a de bonnes loix*.

ANON. C'est un fruit de l'Amérique, qui a la forme d'une pomme de pin, mais ses écailles ne sont pas si licées, ni si relevées que celles de la pomme de pin. Sous une peau délicate & semblable à celle d'une poire il a une chair très blanche & très délicate. Il est très semblable au fruit qu'on appelle Guanabane, mais il est plus petit & de meilleur goût. *Hist. des Ind. Liv. VIII. ch.* 18. *de Gonz. Fern. d'Oviedo*.

ANONYME. adj. Qui n'a point de nom, ou qui le cache. *Anonymos*. Auteur *anonyme*. *Auctor ignotus*, *ignoti nominis*. On dit aussi, un livre *anonyme*, quand on ignore le nom de celui qui l'a fait. Deckerus, Avocat de la Chambre Impériale de Spire, & Placcius de Hambourg, ont fait un Traité des livres *anonymes*. Il y a je ne sçai quoi d'honnête, & de modeste dans la timidité d'un Auteur qui se cache, & qui se produit *anonyme* dans le monde. BELL. L'humilité de ces Auteurs qui se tiennent derrière leur ouvrage *anonyme*, & qui laissent tomber à terre les loüanges qu'on leur donne, est bien rare en ce siécle. S. ÉVR. Burcard Gotthelfius Struvius parle des Sçavans qui ont tâché de deviner les Auteurs des écrits *anonymes*, c'est dans ses supplémens à la connoissance de la literature.

Ce mot vient du Grec ἀνώνυμος, qui signifie, *sans nom*.

ANORDIE. s. f. Tempête de vent de Nord, qui s'éleve en certains tems sur les côtes de la Nouvelle Espagne, & dans les Isles du Méxique. *Tempestas à Septentrione proveniens*.

ANORMÉ, ÉE. & ANORMAL. adj. Ces mots ne sont plus en usage. Borel dit qu'ils signifient, qui est contre la régle commune, & qu'*énorme* vient de ces mots.

> *Tu dois sçavoir que ces fiers animaux*
> *Qui en leur vie ont fait ces* Anormaux. JEAN LE MAIRE.

ANRAMATICO. s. m. Plante de l'Isle de Madagascar. Ses feuilles sont fort longues. Il porte un fruit qui a la forme d'un vâse couvert. Ses fleurs se remplissent d'eau pendant la pluye; ensorte que chacune d'elles en peut contenir un septier.

ANS.

ANSCAIRE. s. m. Et nom propre d'homme. *Anscarius*. S. *Anscaire*, en Allemand S. *Scharies*, fut le prémier Archevêque d'Hambourg. Voyez sur S. *Anscaire* M. l'Abbé Fleury dans son Xe Tome de l'Histoire Ecclésiastique.

ANSE. s. f. Ce qui sert à tenir, ou à manier diverses sortes d'ustensiles. *Ansa*. C'est de ce mot Latin que le François s'est formé. Quelques-uns écrivent *ance*, c'est une faute, l'origine de ce nom demande une *S*, & l'usage l'approuve. L'*anse* d'un panier, d'une aiguière. L'*anse* d'une marmite, d'un cadenas. On a vû des Orfevres à Méxique faire un chauderon avec son *anse* mobile tout d'un coup, & d'une seule fonte, comme témoigne Lopez de Gomara.

On appelle aussi l'*anse* d'une cloche, la partie par où elle est suspenduë dans une grosse piéce de bois qu'on appelle *mouton*.

ANSE, en termes de Marine, est une baye, ou une grande plage de mèr qui entre dans les tèrres, dont les rivages sont échancrez ou courbez en arc. *Sinus latior*. La grande *anse* de Nanquin est celle de la Chine, qui contient une plus grande étenduë de côte. En Occident on appelle *Anse*, un petit enfoncement de mèr qui est entre deux pointes de tèrre, plus petit que le golfe ou que la baye. *Sinus angustior*.

En Architecture on appelle une voute en *anse* de panier, quand elle est surbaissée, & quand elle n'a pas son plein cintre. *Fornix in calathi ansam arcuatus*. Il y en a de rampantes & de biaises. C'est aussi un ornement de serrurerie, composé de deux enroulemens opposez.

On dit proverbialement de ceux qui mettent les mains sur les hanches pour quereller quelqu'un, ou par fierté, qu'ils font le pot à deux *anses*. *Diotam effingere*. Les servantes appellent l'*anse* du panier, le profit qu'elles font à ferrer la mule. On dit, On prend le peuple par les oreilles, comme un pot par les *anses*, pour dire qu'on fait accroire au peuple tout ce qu'on veut, qu'il croit tout ce qu'il entend, tout ce qu'on lui dit. Rochefort a dit, Toutes nos actions se prennent à deux *anses*; les uns loüent ce que les autres blâment.

ANSÉATIQUE. Voyez. HANSE.

ANSELME. s. m. *Anselmus*. Nom propre d'homme. L'Église de Tournay eut pour prémier Évêque *Anselme* qui étoit Abbé de S. Vincent de Laon. S. *Anselme* Abbé du monastère du Bec fut Archevêque de Cantorbery.

ANSETTE. s. m. Petite anse. *Ansula*. Les Orfévres appellent *ansettes*, les anses d'une tasse.

ANSETTES. Terme de Marine. Voyez ANCETTES.

ANSPECT. s. m. Terme de Marine. C'est un levier. *Vectis*.

ANSPESSADE. s. m. Bas Officier d'Infanterie qui est au dessous du Caporal, qui est pourtant au nombre des hautes payes. Il y a quatre ou cinq *Anspessades* par Compagnie. Les *Anspessades* sont exempts de faction. Ce mot vient de l'Italien *lança spezzada*, ou *lance rompue*. C'étoit autrefois un Gendarme ou Cavalier dé-

monté, qui n'ayant plus moyen de servir dans la Gendarmerie, demandoit une place honorable dans l'Infanterie, où on le faisoit servir avec quelque distinction de paye, ou de service, au dessus des simples fantassins, mais au dessous des Officiers.

ANSTAISE. s. m. & nom propre d'homme. *Anastasius.* S. *Anstaise* fut Évêque de Sens au dixième siécle. M. Châtelain met *Anastase* dans sa traduction du Martyrologe, & *Anstaise* dans ses notes 7. Janvier p. 121.

A N T.

ANTA. s. m. C'est le nom d'un animal du Paraguay. Il est semblable à un Asne, à cela près qu'il a les oreilles fort petites; il a une trompe d'une palme de long, qu'il allonge & qu'il retire comme l'Éléphant, & dont il semble qu'il se sert à respirer. Il a à chaque pied de devant & de derrière trois ongles. Les gens de guèrre font de sa peau des espéces de casques qui sont à l'epreuve des fléches, & quelquefois même des coups de feu: leur chair est fort bonne, & semblable à celle de vache. Le jour ils broutent l'herbe, & la nuit ils mangent du limon salé, & dans certains Parages on en voit une très-grande quantité. Les Chasseurs se rendent la nuit dans les endroits où il y a de ce limon, & quand ils les sentent approcher, ils tirent tout d'un coup un flambeau allumé qui les éblouït, & donne par là lieu de les tuer. Ce jeu continué toute la nuit, le lendemain matin ils suivent les pistes, & trouvent ces animaux morts à quelques pas de l'endroit. La corne ou les ongles de cet animal, principalement celle du pied gauche de devant, sont souveraines contre le venin, & l'expérience a fait observer souvent, que quand il se sent atteint de la mort, il se jette sur ce pied gauche, & en applique l'ongle sur son cœur. C'est ce qu'en rapporte le P. Antonio Ruiz Jesuite dans sa *Conquista Espiritual de Paraguay.* Il y a aussi des *Anta* dans le Brésil.

ANTAGONISTE. s. m. Celui qui est d'un parti opposé sur quelque contestation. *Æmulus, adversarius.* Ce Seigneur vous conteste cette charge, ce Gouvernement, cette tèrre; vous avez là un dangereux *antagoniste.* Cardan avoit un redoutable *antagoniste* en la personne de Scaliger; il le contrarioit en toutes choses.

On appelle en Médecine des muscles *antagonistes*, ceux qui ont des fonctions contraires, comme le releveur & l'abaisseur des yeux; ils les font mouvoir l'un en haut, & l'autre en bas. On les appelle *antagonistes*, parce qu'ils semblent se combattre. Ce mot vient du Grec ἀνταγωνίζομαι, *contrà luctor, je combats contre quelqu'un.*

ANTAMBA. s. m. Bête féroce de l'Isle de Madagascar. Elle ressemble à un léopard. Elle habite dans les montagnes, d'où elle ne descend que pour déchirer les hommes & les animaux qu'elle rencontre.

ANTAN. s. m. L'année précédente. *Annus superior.* Il n'est en usage qu'en ces phrases: Des neiges d'*antan.* Une figue d'*antan.* Ce mot vient de *ante annum.* NICOD. Il est tout-à-fait bas & populaire.

ANTANACLASE. s. f. *Antanaclasis.* Terme & figure de Rhétorique. C'est la répétition du même mot, mais pris en differens sens. Ce mot est Grèc, & signifie proprement Répercussion, de ἀντὶ, & ἀνακλάω, *repercutio.* Quintilien a usé de ce mot.

ANTANAIRE. adj. m. Terme de Fauconnerie, qui se dit de l'oiseau qui a le pennage de l'année précedente sans qu'il ait mué, comme qui diroit, *pennage d'antan. Prioris anni pennis amictus.*

ANTARES. Nom que les Astronomes donnent au cœur du Scorpion, l'un des 12 signes du Zodiaque. *Cor Scorpionis.* C'est une étoile fixe de la première grandeur. Sa longitude est 245. 13. & sa latitude 4. 27. HARRIS. Nous avons déterminé le lieu de la Lune, par sa conjonction avec *Antarés*, ou le cœur du Scorpion. P. LE COMTE.

ANTARTIQUE. adj. Terme d'Astronomie. C'est l'épithète du pôle Méridional, qui est opposé au pôle Artique, ou Septentrional. *Polus antarcticus, Polus austrinus.* Les étoiles voisines du pole *Antartique* ne paroissent jamais sur nôtre horison. On a découvert plusieurs constellations nouvelles vers le pôle *Antartique.* Ce mot vient de ἀντὶ, *contre*, & ἄρκτος, *ourse*, parceque c'est le pôle opposé à celui que nous voyons, qui s'appelle *artique* à cause que l'ourse, en Grèc ἄρκτος, c'est la constellation la plus proche.

ANTE. Voyez, ENTE. Autrefois ce mot *Ante* se disoit pour *tante, amita.* Ce mot vient d'*antiqua*, selon Borel.

Qui fut frere de sa belle ante. PATELIN.

Voir sa belle ante *ce dit-on.* COQUILLARD.

ANTÉCÉDEMMENT. adj. Terme dogmatique, qui ne se dit qu'en Théologie, quand on parle de l'ordre des decrets de Dieu. Il y a des Théologiens qui tiennent que Dieu prédestine à la gloire *antécédemment* aux mérites; c'est-à-dire, que la prédestination à la gloire précéde la prévision des mérites. Il est opposé à conséquemment.

ANTÉCÉDENT. s. m. Terme de Logique. C'est la prémière proposition d'un enthyméme, ou d'un argument qui n'a que deux membres. *Antecedens, prior propositio enthymematis.* On s'en sert aussi au Palais, & dans le dogmatique, en parlant des choses passées; & alors il est adjectif, comme, les siécles *antécédens.* On dit au Palais, il y a deux jugemens *antécédens*; pour dire, précédens. On s'en sert aussi en Theologie: Si la volonté est portée au bien par une nécessité *antécédente*, la liberté n'est plus qu'une chimère, puisque la volonté ne peut plus choisir. LE P. DECHAMPS. Un decret *antécédent* est un decret de Dieu qui précéde un autre decret, ou une action de la créature, ou la prévision de cette action. La prédestination à la grâce se fait par un decret, ou est un decret *antécédent* aux mérites, ou à la prévision des mérites. C'est un article de foi; mais il n'est pas de foi que la prédestination à la gloire soit un decret *antécédent* à la prévision des mérites. Bien des Theologiens tiennent le contraire. De même, volonté *antécédente* est une volonté qui précéde en Dieu une autre volonté, ou quelque connoissance ou prévision. Dieu par une volonté sincère, mais *antécédente*, veut sauver tous les hommes; c'est-à-dire, que la volonté sincère que Dieu a de sauver tous les hommes precéde, & ne suppose point encore en lui la connoissance de leurs mérites ou démérites, de leurs vertus ou de leurs crimes. Elle seroit injuste par rapport à tous ceux qu'il prévoiroit devoir mourir dans le crime. Au reste, ces termes ne s'entendent par rapport à Dieu que d'un ordre de nature, & non point d'un ordre de succession & de tems: l'infinie perfection de la nature de Dieu fait qu'il voit & prévoit tout en même tems, & qu'il veut de même, & non point successivement l'un après l'autre, comme nous; mais cela n'empêche pas que Dieu ne veuille l'un à cause de l'autre, qu'il n'ait pas une telle volonté à cause d'une telle connoissance ou prévision; ou qu'au contraire indépendamment d'une telle connoissance, ou prévision, il ne veuille telle chose, comme si cette prévision n'étoit point encore en lui. C'est là l'ordre de nature, ainsi que les Théologiens l'appellent, & le sens dans lequel il faut prendre le terme d'*antécédent* quand on parle de Dieu.

ANTÉCESSEUR. s. m. Professeur, ou Lecteur de Droit dans une Université. *Antecessor.* Ce terme n'est guères usité que dans les Écoles de Droit. Ce mot vient du Latin *antecessor.*

ANTECHRIST. s. m. Tyran qui doit regner sur la tèrre. *Antichristus.* L'Écriture nous apprend que l'*Antechrist* doit établir son trône dominant à Babylone. BOSS. Tous les Pères, sans en excepter un seul, ont crû que l'*Antechrist* seroit un seul homme; qu'à la vérité il auroit plusieurs précurseurs; mais ils conviennent que *l'homme de peché*, le *fils de perdition*, ou ce qui est la meme chose, l'*Antechrist*, viendra à la fin du monde, pour faire la dernière épreuve des Élus, & l'exemple le plus éclatant de la vengeance de Dieu avant le Jugement prochain. Les Protestans appliquent faussement à l'Église Romaine, & au Pape, qui en est le Chef, tous les traits & tous les caractères que l'Apocalyse a attachez à l'*Antechrist.* Ainsi selon eux l'*Antechrist* seroit plûtôt un corps d'Église corrompuë, & une longue suite de Papes persécuteurs, qu'un homme particulier. ID. Ce qui ne peut s'accorder ni avec l'Écriture ni avec les Pères. Ce fut dans le Synode de Gap tenu en 1603. qu'ils remuèrent cette question, & il y fut résolu d'insérer un article dans leur confession de foi, par lequel le Pape étoit déclaré l'*Antechrist.* Le Pape Clément VIII. en fut piqué au vif, & Henri IV. se trouva offensé de ce que les Réformez l'avoient par là déclaré un suppôt de l'*Antechrist.* BENOIT. La doctrine de l'*Antechrist* est méprisée dans la Réforme. BOSS. Grotius a soutenu que Caligula étoit l'*Antechrist.* Malvenda, Dominicain, Espagnol a fait un gros & sçavant ouvrage de l'*Antechrist*, *De Antechristo*, qui comprend 13 Livres en deux Tomes. Dans le prémier Livre il rapporte les sentimens des Pères sur l'*Antechrist*: dans le second il traite du tems qu'il paroitra, & il montre que tous les Pères ont enseigné que ce ne seroit qu'à la fin du monde; & que ceux qui ont crû qu'il alloit paroître de leur tems, croyoient en même tems être à la fin du monde. Dans le 3ᵉ il traite de son origine, & montre qu'il sera Juif, & de la Tribu de Dan, à ce qu'il prétend, fondé 1°, sur le sentiment unanime des Pères, dont il rapporte les autoritez. 2°, sur la Gen. XLIX. 17. où Jacob mourant dit de Dan: *Dan est un serpent dans le chemin, un Céraste dans le sentier*, &c. 3°. sur Jérémie VIII. 16. où il prédit, que les armées de Dan dévoreront la tèrre, &c. Et 4°, enfin sur ce que S. Jean dans le ch. VII. de l'Apocalypse faisant l'énumération des Tribus d'Israël ne parle point de celle de Dan. Dans le 4ᵉ & le 5ᵉ, il parle des signes de l'*Antechrist*; dans le 6ᵉ, de son régne & de ses guèrres; dans le 7ᵉ, de ses vices; dans le 8ᵉ, de sa doctrine & de ses miracles; dans le 9ᵉ, de ses persécutions; dans les autres de la venuë d'Elie & d'Enoch, de la conversion des Juifs, du régne de JESUS CHRIST; & enfin de la mort de l'*Antechrist* après trois ans & demi de régne, & de ce qui la suivra.

On

foiblesse & indigestion de l'es-
ur le fortifier. Wicqf. *amb.*

Terme de Marine. C'est la piéce
ui croise le mât à angles droits ,
Antenna. Antenne se dit sur la
rghe sur l'Océan. La grande *an-*
a préposition *ante*. Les *antennes*
en avant.
qui sont en réserve en cas que
'usent.
n. & f. Terme de Grammaire.
ot en commençant à compter
, *Antepenultimus*. Les Grècs
épénultiéme. Un dactile a son
aussi en matière de rang. Cet
seconde décurie. C'est l'*antépé-*
e Poëme.

rme de Palais. Ce qui est de-
tiquior , anterior. Antérieur en
On ne peut penser sans frémir
, ait résolu de rendre presque
Évr.
, eû égard au lieu ou à la situa-
antérieure de la tête.
Auparavant. *Priùs, ante.* Il a été
vous.
de date , d'hypothéque. *Tem-*

nterior , qui est formé de la pré-

om est Grèc , & vient de ἀντὶ,
ontre amour , non pas dans le sens
mais dans le sens de retour , ou
: *Antéros étoit* une divinité
us. Cicéron en parle *L. III. de*
. Les Poëtes , pour marquer que
feint que Vénus voyant que Cu-
Thémis , qui lui répondit qu'il
mour réciproque le fit croître ;
de Mars *Anteros*. Il paroît pour-
eros étoit regardé comme le gé-
ur méprisé.
Anciens mettoient au coin des
des édifices. *Anta*. Les *antes* , ou
une saillie d'une huitiéme partie
t d'ornement sur le mur qui ait
astre doit égaler celle des orne-

e de fortification. C'est une tra-
ait avec des palissades , ou des
la hâte pour conserver , ou dis-
l'ennemi a gagné quelque par-

ant.
. Déesse des Romains. C'étoit la
, comme *Postvorte* étoit la con-
utures, qu'ils avoient divinisées ,
es de la Divinité. *Macrob L. I.*

nie. Le circuit extérieur de l'o-
ieur qui lui est opposé , *anthe-*

armacie. Le jaune qui est au mi-
te.
ol. Ce nom est Grèc , composé de
t le nom d'une fête que l'on célé-
roserpine , & qui s'appelloit ain-
e par Pluton , lorsqu'elle cueilloit
st ce que rapportent Ovide *Met.*
de Rapt. Proserp. V. 122. &c. Il

cité par le Scholiaste d'Aristophane. Quelques-uns prononcent & écrivent *Anthistéries* , c'est une faute. Il est plus naturel de dériver le mot *Antestéries* d'ἄνθος, *flos*, fleur, parceque l'on portoit alors des couronnes de fleurs à Bacchus. Les *Anthestéries* duroient trois jours , l'onziéme , le douziéme & le treiziéme du mois; chacun de ces jours avoit un nom , qui avoit rapport à ce qu'on faisoit ce jour là. Le prémier jour de la fête, ou l'onziéme du mois , s'appelloit πιθοιγία , c'est-à-dire , *ouverture de tonneaux* : ce jour là on ouvroit les tonneaux & on goûtoit le vin. Le second jour de la fête & le douziéme du mois s'appelloit χόες , *congii, le congius*, c'étoit une mesure qui contenoit le poids de dix livres , nous dirons *les bouteilles*; ce jour-là on buvoit le vin qu'on avoit préparé la veille. Le troisiéme jour de la fête , ou le treiziéme du mois s'appelloit χύτραι , *les marmites*; ce jour-là on faisoit cuire dans des marmites toutes sortes de légumes , auxquels on ne touchoit point , parcequ'ils étoient offerts à Mercure. Voyez Meursius , dans son Livre intitulé *Græcia feriata*.

ANTHOLOGE. C'est le nom d'un livre Écclésiastique qui est en usage chez les Grècs. Ils le nomment en leur langue ἀνθολόγιον , *Anthologion* , & c'est ce que nous appellons en Latin *florilegium* , & par un semblable mot nous disons en nôtre langue *fleurs des Saints*. En effet c'est un recuëil des principaux offices qui sont en usage dans l'Église Grecque. Il contient les offices de Jesus-Christ , de la S^te Vierge & des plus célébres Saints. On y trouve de plus de certains offices communs des Prophétes , des Apôtres , des Martyrs , des Pontifes , des Confesseurs. Leo Allatius, qui a parlé de ce Livre dans sa prémière dissertation *sur les Livres Ecclésiastiques des Grecs* , dit qu'il n'a été composé que par un motif de gain : *Liber lucri causa excogitatus*. La raison qu'il en apporte , c'est qu'à la réserve de quelques nouveautez qu'on a ajoûtées , il ne contient rien qui ne se trouve dans les Ménées , & dans les autres Livres Écclésiastiques des Grècs. Quoique cet ouvrage fût peu de chose dans les commencemens , c'est aujourd'hui un assez gros Livre , qui s'est augmenté peu à peu selon la fantaisie de ceux qui ont pris le soin de le publier. Il est présentement intitulé , *Anthologe de toute l'année , qui contient quelques autres offices nécessaires , & des explications qui n'étoient point dans les Anthologes précédens.*

Outre cet *Anthologe* qui est à l'usage des Églises Grecques, Antoine Arcudius en a publié un nouveau sous le titre de *nouvel Anthologe* , ou *florilége* , qui a été imprimé à Rome *in* 4°, en 1598. Le dessein d'Arcudius étoit de mettre en abregé l'ancien *Anthologe* que les Prêtres & les Moines Grècs qui doivent réciter le Bréviaire ne pouvoient porter dans leurs voyages, parce qu'il est trop gros. Il entreprit cet ouvrage par l'ordre du Cardinal Sanctorius protecteur des Grècs , afin que ceux qui ne peuvent pas réciter l'office dans le Chœur , pûssent par ce moyen satisfaire à leur devoir. Mais si on excepte quelques Moines Grècs d'Italie qui s'en servent , parce qu'ils n'en ont point de meilleur ni de plus commode, il a été rejetté généralement comme un ouvrage inutile. Allatius condamne Arcudius , qu'il accuse d'avoir changé ce qui étoit ancien , & d'avoir ajouté plusieurs choses nouvelles, d'avoir fait plusieurs mélanges ridicules, & qui ne pouvoient être du goût des Grècs , sur tout de ceux qui ont quelque Litérature.

ANTHOLOGIE. s. f. *Anthologia*. On a donné ce nom à un Recuëil d'épigrammes de divers Poëtes Grècs.

Ce mot vient du Grec ἄνθος , *fleur* , & λέγω , *je recüeille*.

ANTHORA. Terme de Botanique. *Aconitum salutiferum* , ou *Anthora*. Espéce d'Aconit à fleurs jaunes. Ses feuilles sont finement découpées, & ses racines sont des petits navets bruns , fort âcres & employez dans les Orviétans , & les autres compositions aléxipharmaques. On a cru faussement que cette plante étoit le contrepoison de la plante appellée Thora. *Anthora quasi anti Thora*. Il est faux que ces deux plantes croissent toûjours l'une auprès de l'autre. Les Cathaiens l'appellent Maberdin. Les Arabes & les Persans lui ont donné le nom de *Geduar* & *Zeduar* , d'où s'est formé celui des boutiques *Zedoaria*. Mais il faut remarquer que nôtre *Zedoaria* n'est pas la véritable, ni celle dont nous parlons; mais une plante differente que les Arabes appellent *Zurumbad*. d'Herb.

ANTHOXA. *Gasp. Bauhin.* C'est une espéce d'aconit , sa tige est

haute d'un pied & demi, anguleuse, ferme, garnie de beaucoup de feuilles rondes, découpées en lanières, & ressemblantes au pied d'aloüette, d'un goût amer. Ses fleurs naissent au haut de sa tige en manière d'épi, chacune d'elles répresente une tête couverte d'un heaume de couleur de jaune pâle. Sa racine est composée de deux navêtes de figure des olives, de couleur brune ou jaunâtre, blanche en dedans, d'un goût amer. Cette plante croît sur les montagnes, comme les Alpes. Sa racine est bonne contre la rage & morsure des bêtes venimeuses, & est le contre-poison du napel ou de l'aconit.

ANTHRACOSE. s. fém. *Anthracosis.* Terme de Médecine, & d'Oculiste. Maladie de l'œil. C'est un ulcère dans l'œil, qui est corrosif & couvert d'écaille, avec une enflure générale, principalement des parties qui sont autour de l'œil. Ce mot est Grec, ἀνθράκωσις, & signifie une inflammation en forme de charbon, ἄνθραξ signifie *Charbon.*

ANTHRAX. s. m. Terme de Médecine. *Anthrax, carbo, carbunculus, pruna.* C'est une tumeur entourée de plusieurs boutons ardents, & fort aigres, qui cause des douleurs fort aiguës, & quand il s'étend il brûle les chairs, & les fait tomber par morceaux, quand il est pourri, & laisse un ulcère après soi, comme si elles avoient été brûlées avec un fer. *Harris d'apres Blanchard.*

ANTHROPOLOGIE. s. m. Discours sur l'homme, ou sur le corps humain; terme d'Anatomiste, composé d'ἄνθρωπος, *homme,* & de λόγος, *discours.* La science qui nous conduit à la connoissance de l'homme, s'appelle *Anthropologie.* DIONIS.

ANTHROPOLOGIE. s. f. *Anthropologia.* Terme de Théologie, qui se dit de la manière de parler de la Sainte Écriture, lorsqu'elle parle de Dieu comme des hommes, en lui attribuant des yeux, des mains, &c. des sentimens de douleur, de compassion, &c. Tout cela se dit de Dieu par *Anthropologie*, & marque seulement l'effet, ou la chose que Dieu fait, comme s'il avoit les sentimens qu'ont les hommes, ou un corps comme les hommes. L'*Anthropologie* est nécessaire en parlant de Dieu pour faire comprendre au peuple bien des choses qu'il ne concevroit point sans cela.

Ce mot est Grec, composé d'ἄνθρωπος, *homme*, & λόγος, *discours.*

ANTHROPOMANTIE. s. f. *Anthropomantia.* C'est une espèce de divination, elle se fait par l'inspection des entrailles d'un enfant ou d'un homme mort. Ce mot vient d'ἄνθρωπος, *homme*, & de μαντεία, *divination.*

ANTHROPOMORPHITE. s. m. & f. Qui attribue à Dieu une forme humaine. *Antropomorphita.* Nom d'anciens Hérétiques, qui par une trop grande simplicité prenant à la lettre tout ce qui est dit de Dieu dans l'Écriture sainte, lui attribuoient de véritables membres, des bras, des mains, & ils prétendoient être fondez sur un grand nombre de passages de l'Écriture; & entr'autres sur celui du commencement de la Genèse, où il est dit, que Dieu fit l'homme à son image. S. Épiphane réfute au long ces Sectaires, qui étoient la plûpart des Moines ignorans, dans l'hérésie des Audiens, dont le Chef étoit un certain Audius, qui vivoit vers le tems d'Arius.

C'est de leur erreur que leur venoit leur nom, qui est Grec, formé d'ἄνθρωπος, *homme*, & μορφή, ainsi le mieux seroit d'écrire *Anthropomorphite*, qui signifie cela. Voyez S. Épiphane *Hæres.* 70. & S. Aug. *Hær.* 50. Cette Hérésie étoit si grossière qu'elle ne dura pas long-tems; cependant au X[e] siécle il parut encore quelques *Anthropomorphites.*

ANTHROPOPATHIE. s. f. Figure, ou expression, discours par lequel on attribue à Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme. L'*Anthropopathie* est à peu près la même chose que l'Anthropologie. Cependant à proprement parler elle en devroit différer comme l'espèce du genre; ensorte qu'Anthropologie se dit de tout discours dans lequel on attribuë à Dieu ce qui convient à l'homme, soit sentimens, soit parties du corps, &c. Et que l'*Anthropopathie* se dit seulement des passions, sensations, ou sentimens humains attribuez à Dieu; mais dans l'usage on confond ces deux mots.

Anthropopathie vient du Grec ἄνθρωπος, *homme*, & πάθος, *affection, sentiment, passion.*

ANTHROPOPHAGE. adj. & s. m. & f. Qui mange les hommes. *Anthropophagus.* Quelques-uns font remonter l'origine des *Anthropophages* jusqu'au déluge, & attribuënt aux Géans le prémier exemple de la barbare coûtume de se repaître de chair humaine. On prétend que la tèrre de Canaan même étoit habitée par des hommes de taille gigantesque, & d'un naturel si farouche, que les cadavres humains étoient leur nourriture ordinaire. Les Historiens parlent des Scythes & des Sauromates qui faisoient de ces horribles repas. Voyez Pline Liv. IV. c. 12. Le même Auteur trouve encore des *Anthropophages* dans l'Éthiopie; & Juvénal fait un effroyable récit de la voracité de certains peuples d'Égypte, qui, à la manière des tygres, déchiroient entre leurs dents des corps encore tout fumans. Tite-Live rapporte qu'Annibal faisoit manger de la chair humaine à ses soldats, pour les rendre plus fiers & plus intrépides dans le combat. La partie Australe de l'Afrique est la demeure la plus fameuse des *Anthropophages.* Il y en a eû dans la Cafrerie & dans le Zanguebar. Vespucius raconte qu'il a vû ces hommes nuds aussi-bien que les femmes, manger indifféremment la chair les uns des autres; le fils rongeant avidement le cadavre du père, & tirant gloire d'avoir dévoré un plus grand nombre d'hommes. Les Caraïbes, & les Canibales de l'Amérique, ont encore surpassé les autres en férocité. On en a vû qui arrachoient des jeunes enfans du sein de leurs mères, parce qu'ils trouvoient plus de ragoût dans cette chair tendre & nouvelle. PETIT. Les Missionaires vont prêcher l'Évangile jusques chez les *Anthropophages.* Apparemment que la nature a pétri les nations *Anthropophages* de la même pâte, dont elle a paîtri les tygres & les lions. S. EVR.

Pour n'être pas Chrétiens prétend-on qu'ils soient fous?
Ils sont hommes tout comme nous:
Partout il est des hommes sages,
Chez les Topinambous, chez les Anthropophages. REGN.

Dans les prémiers siécles de l'Église les Payens accusoient les Chrétiens d'être *Anthropophages*, comme il paroit par Tatien, par Tertullien dans son Apologétique ch. 7. & par Salvien *de Provid. Liv. IV.* Ils disoient que dans leurs mystères les Chretiens tuoient un enfant, puis le mangeoient. Cette calomnie étoit fondée sur ce qu'ils avoient oüi dire du sacrifice de l'Eucharistie & de la Communion; preuve évidente que dans ces tems si voisins des Apôtres l'Église enseignoit sur cela ce que l'Église Romaine enseigne encore aujourd'hui.

Ce mot est Grec, & composé de φάγω, *je mange*, & ἄνθρωπος, *homme.*

ANTHROPOPHAGIE. s. f. *Anthropophagia.* L'action de manger de la chair humaine. Les Médecins ont crû touver le principe de l'*anthropophagie* dans une humeur noire & âcre, laquelle résidant dans les tuniques du ventricule, produit cette voracité; & ils apportent plusieurs éxemples de cette faim inhumaine. S. ÉVR. M. Petit a agité la question, si l'*anthropophagie* est contre la nature.

On voit par l'origine de tous ces mots que pour écrire correctement, il faut toujours y mettre une *h.*

ANTHYLLIS. s. m. Plante. *Antyllis.* Il y en a de deux sortes: l'une ressemble à la lentille; & l'autre à l'ive muscate. Elles sont propres à consolider des playes.

ANTI. Cette espéce de preposition se trouve dans plusieurs mots François, en deux significations differentes, car elle signifie quelquefois ce qui est avant, comme *antichambre*, ce qui est avant la chambre, & pour lors elle vient du Latin *ante*, avant; quelquefois elle signifie ce qui est contraire, opposé, & pour lors elle vient du Grec ἀντὶ, *contrà, contre*, comme *antipode*, celui qui a les pieds opposez aux nôtres. Cette préposition *anti* souffre élision dans le même mot, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle. Ainsi on dit *antarchique* en François comme en Grèc, pour *anti-archique*, & *antartique* pour *anti-artique.*

Outre les mots formez de cette préposition, qui sont dans un usage commun, on en peut également former de nouveaux au besoin. Ainsi dans la querelle pour les anciens & les modernes on a dit,

Tout le trouble Poëtique
Dans Paris s'en va cesser,
Perraut l'Antipindarique
Et Despreaux l'Homérique,
Consentent de s'embrasser.

Les *anti* parmi les gens de lettres sont les écrits faits pour répondre à quelqu'un, & qui portent souvent le nom d'*anti*, avec le nom de ceux auxquels ils répondent. Voyez les *anti* de M[r] Baillet, & l'*anti-Baillet* de M[r] Ménage. On a fait aussi *Anti-Menagiana.* César le Dictateur avoit fait des livres pour répondre à ce que Caton lui reprochoit, & il les avoit intitulez *Anti-Catones.* Cicéron, Juvénal, &c. en ont parlé. Vives assure qu'il a vu les *Anti-Catons* dans une ancienne bibliothéque. Beaucoup d'autres livres, sur tout depuis le rétablissement des lettres, ont porté pour titre *anti*, dans les controverses, tant sur les matières de Religion, que sur celles de pure littérature.

ANTIADE. s. f. *Antias.* Terme d'Anatomie. Voyez AMIGDALE. C'est la même chose.

ANTIADIAPHORISTE. s. m. & f. *Antiadiaphorista.* Qui est contraire, ou opposé aux *Adiaphoristes.* Ce mot est composé de ἀντὶ, contre, & ἀδιάφορος, *indifférent.* On donne ce nom dans le XVI[e] siécle aux Luthériens rigides, qui désaprouvoient la Jurisdiction Épiscopale, & les cérémonies de l'Église, & qui étoient contraires

& deux longues, comme *lacunas* ;
acchius ce que les autres appellent
de de Port-Royal écrit *Bacquique*
cchique & *Antibacchique*, suivant
çoise, & méprisant l'analogie de

ande piéce entre la salle & le ca-

icaucasus. Montagne de Séleucie,
llée d'ἀντὶ, *contre*, & *Caucasus*,
fameuse au nord du pont-Euxin,
aucase.
ibre qui est auparavant la cham-
rincipale chambre d'un apparte-
ques de ceux qui le viennent voir.
isse attendre une heure dans l'*an*-
au maître. Un bel appartement
e, & cabinet.
u Droit. Convention par laquel-
nt, baille en gage un héritage à
en jouisse, & que les fruits lui
e son argent. *Antichresis*. Cette
t Romain, qui ne défend pas les
'appelloit autrefois *mort gage* en
e engagement, qui n'emportoit
ause de cela s'appelloit *vif gage*.
des usures, l'*antichrése* est pro-
ques Provinces, où ces contrats
ne des contrats de vente à facul-
64. Aléxandre III. défendit aux
s de prêter à usure, & ordonna
z en *antichrése* seroient imputez
même Pape fit une Décrétale,
es la défense portée par le Con-
fut défenduë à toutes sortes de
distinction des rentes, & du
35.
adj. m. & f. Opposé à la doc-
stianus, *Christiana doctrinæ ad*-
point d'une Église Chrétienne
tuel *Antichrétien*, dont S^t Jean

f. m. La doctrine, le régne de
m Religionem rebellio. L'*Anti*-
sie, une abjuration de l'Église

Antichtones. Terme de Géogra-
e à celle qu'habite un autre. Ce
, & χθὼν, *terre*. Nous entendons
ême chose que par Antipodes,
partie de la tèrre qui nous est
ciens donnoient à ce nom un
re comme divisée par l'Équa-
austral, & l'autre septentrio-
dans l'un de ces hémisphères
tous ceux qui habitoient dans
pris *Antichthone* Liv. I. ch. I.

n par laquelle on anticipe. *An*-
e Chancelerie, se dit des Let-
e assigner un appellant, pour
etté, quand il est négligent de

hose avant le tems. *Anticipare*,
encore échuë, il a *anticipé* le

piéter, usurper, entreprendre.
e bâtiment *anticipe* sur mon hé-
tions de ma charge. Il a *anti*-
l faut qu'il paye les fruits qu'il
'autrui. Le Mait.
, c'est Faire assigner devant un
nterjetté un appel, & qui né-
ori, ou *provocationi antevertere*.

N'a que ce qu'il a mérité
Par sa valeur anticipée,
Qu'espéroit-il de bonne foy,
La victoire étant occupée
Devant Namur aupres du Roi?

ANTICŒUR. f. m. Maladie de cheval. C'est une tumeur qui se forme à sa poitrine vis-à-vis du cœur. On l'appelle aussi, *avant-cœur*.

ANTICOUR. f. f. Première cour, qui est suivie d'une autre. *Area vestibulum. Prior area*. Dans les belles maisons de campagne il y a des *anticours*.

ANTICYRE. f. f. *Antycira*. Nom propre d'une Isle où il croissoit beaucoup d'excellent Hellébore. *Anticyre* étoit dans le Golfe appellé autrefois *Maliacus*, aujourd'hui Golfe de Zeïton. Comme l'Hellébore est propre à purger le cerveau, on disoit proverbialement d'un homme dont la tête n'étoit pas bien réglée, qu'il devoit faire un voyage à *Anticyre*. *Naviget Anticyram*. Voyez Horace Liv. II. Sat. III. v. 82. & 164. Ovide *De Ponto Liv. IV. v.* 53. Perse *Sat. IV. v.* 16. Le Géographe Étienne dit, que l'*Anticyre* célébre pour son Hellébore est une Ville, mais c'est une Isle de l'Archipel, entre le Négrepont, & les côtes de Thessalie. Voyez Pline Liv. XXV. ch. 5. Et Horace & Ovide que j'ai citez ne peuvent guère s'entendre que d'une Isle.

Il y a cependant eû une ville de Phocide nommée *Anticyre* dans le Golfe de Corinthe à 10 milles de Delphe, au 48^e degré 4 minutes de longitude & 39 degrez 5 minutes de latitude. Pline en parle Liv. IV. ch. 3. mais ce n'est point cette Ville qui fut célébre par l'Hellébore qu'elle produisoit.

ANTIDATTE. f. f. Date falsifiée, & antérieure à la vraye date d'un acte. Date qui précéde le tems auquel elle est opposée. *Dies antiquior perperàm adscriptus*. L'*antidate* est un crime moins considérable dans les actes sous signature privée, que dans les contrats passez pardevant Notaires. Les *antidates* sont importantes dans les contrats, parce qu'elles emportent la priorité d'hypothéque.

ANTIDATTER. verbe. act. Mettre une date antérieure. Dater d'un jour qui précéde celui qu'on écrit, ou qu'on passe quelque acte. *Diem antiquiorem falsò scribere*. *Antidater* une procuration.

Antidatté, ée. adj. Daté faussement & antérieurement. *Falsa diei adscriptione munitus*, *signatus*. Cette piéce est *antidatée*.

Ce mot vient de *anti*, & de *date*, qui vient de *dare*.

ANTIDÉMONIAQUE. f. m. & f. *Antidæmoniacus*. *Qui negat esse Dæmones*. Hérétique, ou impie, qui nie l'éxistence des Démons, ou qu'il y ait des Démons. Voyez Sanderus.

ANTIDIAPHORISTE. f. m. & f. Voyez *Antiadiaphoriste*. C'est la même chose dans l'usage, parce qu'on retranche l'*a* pour rendre la prononciation plus douce; mais dans la vérité & à la rigueur c'est tout le contraire. Car *Antiadiaphoriste* signifie, Qui est opposé aux indifférens. Et *Antidiaphoriste*, Celui qui est opposé à ceux qui veulent de la différence. Dans un ouvrage dogmatique & d'érudition je ne voudrois jamais dire qu'Antiadiaphoriste, laissant l'autre tout au plus pour la conversation; s'il est vrai cependant qu'on le dise, comme quelques Dictionnaires le marquent.

ANTIDICOMARIANITES. Anciens hérétiques qui prétendoient que la sainte Vierge avoit eû plusieurs enfans de S. Joseph, & qu'elle n'étoit pas demeurée Vierge. S. Épiphane a parlé fort au long de ces hérétiques qui vivoient de son tems, *heres.* 78. Il rapporte l'histoire de S. Joseph, & il explique en même tems ce qu'on doit entendre dans le nouveau Testament par les Frères de nôtre Seigneur, & comme il a quelques sentimens là-dessus qui méritent d'être éclaircis, il faut consulter S. Jérôme *contre Jovinien*, & le Cardinal Baronius dans l'Apparat de ses annales. Les *Antidicomarianites* étoient disciples d'Helvidius, & de Jovinien, qui parurent à peu près en même tems à Rome vers la fin du IV^e siécle. Voyez Baronius & Sponde à l'an 382. M. Godeau a dit *Antidicomarianistes*.

ANTIDORE. f. m. *Antidorum*. Terme de liturgie. L'*Antidore* chez les Grècs est un pain qu'on bénit, & qu'on distribue au lieu de l'Eucharistie à ceux qui n'ont pas pû communier pour quelques raisons particulières. L'*Antidore* est le pain, dont on coupe un morceau pour le consacrer.

Ce mot vient d'ἀντι, *pro*, *loco*, *vice*, *au lieu*, *à la place*, & de δῶρον, *donum*, *don*; cette étymologie marque que l'*Antidore* se donne

 au

au lieu de l'Eucharistie, qui est le don par excellence.

ANTIDOTAIRE. s. m. Terme de Médecine. C'est un nom que plusieurs Médecins ont mis pour titre aux recueils qu'ils ont faits d'un grand nombre de remédes composez, & qui ont été inventez par de célébres Médecins. Les Apoticaires tiennent beaucoup de ces compositions toutes prétes dans leurs boutiques, pour les employer, lorsque les Médecins les leur ordonnent. Il y a l'*Antidotaire* de Wecker, de Du Renou, &c. c'est ce qu'on appelle autrement *dispensaire*.

ANTIDOTE. s. m. Reméde qu'on prend pour se préserver ou pour se guérir de la peste, qui sert aussi contre les venins. *Antidotus*, *Antidotum*. Cet *antidote* fortifie le cœur, & le déffend contre le venin & l'air infecté. En ce sens il signifie la même chose que *Alexipharmaque*, & *Alexitere*. Ce terme se dit aussi de quelques compositions molles, faites de diverses poudres, de pulpes, de liqueurs, de sucre ou de miel, & réduits en une consistence épaisse. On les appelle indifféremment Confections, Electuaires mous, Opiates, ou *Antidotes*. Certaine femme dans Ausone voulant empoisonner son mari, lui donna tant de différentes drogues pour ne pas faillir à l'empoisonner, qu'en se servant d'*antidote* les unes aux autres, elles le sauvèrent. MASCUR.

Ces mots viennent de ἀντὶ, *contre*, & δίδωμι, qui signifie, *je donne*. *Antidote*, ce qu'on donne contre le poison, soit pour reméde, ou pour préservatif.

ANTIE. Adject. m. & f. Ce mot n'est plus usité, il vouloit dire *ancien ancienne*.

> *Li communs de Paris celle Cité* antie
> *Sont ordonné chacun en sa Conetablie.* R. DE S.

ANTIENNE. s. f. Paroles qui dans le Service de l'Église se chantent alternativement par deux chœurs. *Antiphona*, *carmen incentivum*. Ce mot s'est dit d'abord tant des Pseaumes que des Hymnes. S. Ignace Disciple des Apôtres a été, selon Socrate, le prémier auteur de cette manière de chanter chez les Grècs, & S. Ambroise chez les Latins. Théodoret l'attribuë à Diodore & à Flavien. Elle passa en France du tems de S. Grégoire, & se perfectionna sous Charles-Magne. Amalarius Fortunatus a écrit de l'ordre des *Antiennes*, *de Antiphonarum ordine*. Maintenant ce mot se prend en une plus étroite signification, & se dit de quelques traits tirez des Pseaumes, ou de l'Écriture, qui conviennent au mystère de la Féte qu'on célébre. Dans les Fétes doubles on les répéte devant, & après les Pseaumes : dans les simples on le dit seulement après.

On appelle aussi *Antienne*, ce qu'on chante à l'Introïte, aux Invitatoires, & aux Processions. On le dit aussi des Motets que plusieurs Choristes viennent chanter alternativement à la Messe, & à Vêpres, avant l'Évangile, ou l'Hymne.

Ce mot vient de ἀντίφωνα, qui signifie, *chant alternatif*.

ANTIENNE, se dit aussi d'une petite prière qui se fait à Dieu, ou aux Saints, qui précéde une Oraison. Les aveugles gagnent leur vie en disant l'*Antienne*, & l'Oraison du Saint dont on fait la Fête chaque jour.

ANTIGONIE. s. f. & sing. C'est le nom de plusieurs Villes; l'une en Épire, l'autre en Macédoine, une troisiéme en Arcadie, une quatriéme en Bithynie, & une cinquiéme en Syrie proche d'Antioche.

ANTIGONIES s. m. & plur. est le nom d'une Fête instituée à l'honneur d'Antigonus; Plutarque qui nous l'apprend, ne nous dit point en l'honneur duquel des Antigonus elle se célébroit.

ANTIHECTIQUE de Poterius. C'est une préparation Chymique qui se fait ainsi : On prend de l'antimoine deux parties, de la limaille de fèr une partie, du nitre, du tartre blanc, chacun une partie & demie; on rougit la limaille de fèr dans un creuset qui soit seulement plein du quart, & cela à feu violent, puis on met l'antimoine, & on fond le tout; lorsqu'il est clair, on jette dedans une cueillerée du mélange de nitre & de tartre; on couvre le creuset, & les fumées étant cessées, on en met encor autant, faisant comme la prémière fois, & continuant ainsi jusqu'à ce qu'on ait mis tout le mélange. Puis on donne grand feu, étant en bon flux on jette dans le cornet selon l'art; si le régule n'est pas étoillé on refond, & on le purifie avec du nitre & du tartre. On le rend étoillé du prémier coup, si au lieu du nitre & du tartre, on se sert de cendres gavelées. Ensuite on prend deux onces de ce régule, quatre onces d'étain d'Anglétèrre, & on les fond; étant fondus on les jette dans le cornet, puis on les met en poudre : on y ajoûte trois fois autant de nitre très pur, on fulmine par cueillerées selon l'art, laissant passer par les fumées à chaque projection, & lorsqu'il sera fondu, on le laisse trois heures en fonte sur un feu modéré, de crainte que la matière ne retourne en régule. Après ces trois heures on la jette dans un mortier de marbre, puis on la pulverise, & on l'édulcore avec de l'eau chaude, on filtre, & on séche la poudre, on y joint son double poids de nitre, on fulmine comme ci-dessus; ce qui se réitère encore une fois; puis on édulcore, & on séche. La dose est depuis un demi scrupule jusqu'à un. Si l'on ne met que trois onces d'étain, & un gros d'or, le reméde sera beaucoup plus éfficace.

Ce reméde a été nommé *Anti-hectique*, parceque si l'on en prend seize grains, un scrupule de sel ammoniaque, qu'on les méle & qu'on les donne dans du syrop de lièrre terrestre, c'est un puissant reméde contre la fiévre hectique. On partage cette dose en deux, on en prend une le matin, & l'autre le soir, & l'on continuë.

ANTILIBAN. s. m. *Antilibanus*. Nom propre d'une Montagne de Syrie, ou de Phénicie, ainsi appellée de la particule Grecque ἀντὶ, *contre*, & du nom du Liban, montagne fameuse de Syrie, parce qu'elle est à l'opposite du Liban. L'*Antiliban* est au midi, & le Liban au septentrion. Entre deux s'étend une grande plaine, qu'on nomme Abellinas, à ce que dit Postel; autrefois *Syria Cale*. Ces montagnes commencent à la Mèr Méditerranée, & s'étendent en long vers l'Orient. L'*Antiliban* est fort étendu, & il a plusieurs vallées très fertiles. Il est habité presque tout par les Druses. Pline Liv. V. ch. 20, le fait égal au Liban. Dans l'Écriture on appelle l'un & l'autre Liban; mais quand on les distingue, le Liban retient son nom, & l'*Antiliban* s'appelle *Hermon*.

ANTILLES. s. f. plur. C'est un nom qu'on donne aux petites Isles de l'Archipel de l'Amérique, à cause qu'elles sont au devant de Cuba, Jamaïca, & autres grandes Isles voisines. *Antillæ*. Ainsi elles sont dans la mèr du Nord, placées entre les deux Amériques, méridionale & septentrionale. On les appelle aussi, les Isles Caraïbes, ou Caribes, & *Caribanes*, ou *Cannibales*, du nom de leurs anciens habitans, quelques-uns même les nomment *Camercanes*. On les distingue en deux parties. Celles qui regardent le Levant, & qui s'étendent du septentrion au midi, s'appellent Isles de Barlovento, ou Isles du vent. Et celles qui regardent l'Amérique méridionale, & s'étendent du levant au couchant, Isles de *Sottavento*, Isles qui sont sous le vent. Christophe Colomb les découvrit en 1493. Les Européans n'ont commencé à s'y établir qu'en 1625. Le P. du Tertre Jacobin a fait une fort belle histoire des *Antilles* en trois volumes *in quarto*. Il en parut une à Roterdam en 1658. accompagnée d'un vocabulaire Caraïbe par Lonvillers de Poincy. Voyez encore Acosta Hist. des Ind. Liv. III. ch. XV. Linschot, *Amer*. ch. IV. Rochefort Hist. Natur. des Antilles, & Baudrand.

ANTILOGARITHME. s. m. Terme de Géométrie. *Antilogarithmus*. C'est le complément du logarithme d'un sinus, d'une tangente, ou d'une sécante, ou la différence de ce logarithme à 90 degrez.

ANTILOGIE. s. f. Contradiction de deux mots, ou passages d'un Auteur. *Antilogia*, *contradictio*, *refragatio*. Tirinus a fait un grand Indice des *Antilogies* apparentes de la Bible, des passages qui semblent se contredire, & qu'il a conciliez & expliquez dans les Commentaires qu'il a faits sur la Bible. Un Maltois de l'Oratoire d'Italie, nommé Dominique Magrius, en a aussi donné un où il ne fait que rapporter ce qui se trouve dans les principaux Commentateurs. Le *Conciliator* de R. Manasse Ben-Israël est encore quelque chose de semblable. Ce mot vient d'ἀντιλογία, *contradiction*.

ANTILUTHÉRIEN, ENNE. s. m. & f. & adj. *Antilutherianus*, *Antilutheranus*. On donne ce nom à tous les Protestans qui s'étant séparez de l'Eglise avec Luther, ou à son exemple, ont abandonné ses opinions, & ont fait des sectes différentes. Ainsi les Zuingliens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Anglicans sont *Antiluthériens*. On pourroit le dire aussi adjectif. Une doctrine *Antiluthérienne*, des dogmes *Antiluthériens*. Les sectes *Antiluthériennes*.

ANTIMENSE. *Antimensia*, *orum*. plur. *Antimense* est une espéce de nappe qui tient lieu d'un Autel consacré. Le P. Goar, dans ses notes sur l'Euchologe des Grècs, dit que l'Église Grècque ayant peu d'Églises consacrées, & les autels consacrez ne pouvant pas facilement être transportez dans ces païs-là, depuis plusieurs siécles l'Église Grecque a ordonné qu'au lieu d'autels consacrez on se serviroit de certaines étoffes, ou linges consacrez qu'on étend comme des nappes d'Autel.

Le nom d'*antimense* vient selon quelques-uns de μίνσος, qui veut dire un panier, une corbeille, en Grèc & en Italien un mets préparé. Selon d'autres ce mot est dérivé de deux autres dont il est composé, ἀντὶ, *pro*, *vice*, *au lieu*, & *mensa*, *table*, ainsi *antimense* est la même chose que nappe, qui tient lieu de table. Il est parlé des *antimenses* dans le Droit. Balsamon sur le septiéme canon du septiéme Concile demande s'il est permis à un Évêque comme à un Prêtre de célébrer la Messe dans une Chapelle, où parce qu'elle n'est pas consacrée on se sert d'*antimenses* ? Il répond que non, parce qu'un Évêque aviliroit sa dignité s'il célébroit dans un lieu où il n'y a point de trône, & qui n'est point consacré. Voyez l'Euchologe des Grècs où l'on trouve les cérémonies & les

les prières de la consécration des *antimenses*. Voyez aussi les notes du P. Goar sur l'Euchologe, M. Du Cange &c.

ANTIMENSE est aussi un Autel sur lequel on ne dit point la Messe, & qui est couvert de l'*Antimense*, parce qu'on doit mettre dessus des choses sacrées sous lesquelles on mettroit dans l'Église d'Occident un corporal.

ANTIMOINE. s. m. C'est un minéral qui approche de la nature des métaux, & que quelques-uns croyent en contenir tous les principes, parce qu'il se trouve près des mines des uns & des autres, & sur tout dans celles d'argent, & de plomb ; & souvent il a sa mine propre. On l'appelle aussi, *Marchasite de plomb*, & les Chymistes le nomment le *Loup* ou le *Saturne des Philosophes*, parcequ'il dévore les autres métaux quand on les fond ensemble, & qu'il les consume tous, à la réserve de l'or. On l'appelle aussi *Prothée*, à cause de la diversité des couleurs qu'il prend par le moyen du feu. On le tient composé d'un double soufre minéral, l'un métallique approchant de la pureté & de la couleur de celui de l'or, & l'autre terrestre & combustible, semblable presque au souffre commun ; d'un mercure fuligineux & mal digéré, participant de la nature du plomb & d'un peu de sel terrestre. Il est de couleur noire, & rempli de longues aiguilles brillantes. Le meilleur vient de Hongrie ; il est d'un rouge obscur, & a ses veines plus longues & plus luisantes. Il est fragile comme le vèrre, & tient le milieu entre les métaux & les pièrres, parce qu'il se fond comme le métal ; mais il n'est pas ductile, non plus que les pièrres. Il y en a un mâle, qui est plus sablonneux ; & un autre fémelle, qui est plus pesant, plus brillant & plus friable. On le mêle avec d'autres métaux pour faire des miroirs, parce qu'il les rend plus polis. On le mêle aussi pour faire des cloches, parce qu'il rend leur son plus clair. On le mêle à l'etain pour le rendre plus dur, plus blanc & plus sonnant ; & enfin au plomb dans les fontes des caractères d'Imprimerie, pour les rendre plus durs & plus unis. Il aide généralement à la fusion des autres métaux, & sur tout à celle des boulets de canon. On a cru qu'il renfermoit une médecine universelle, car c'est en effet celui qui fournit le plus de remédes, & pour un plus grand nombre de maladies. Les Latins l'appellent *stibium*, & les Grècs στιμμι.

L'*Antimoine crud*, qui est celui qu'on nous apporte, n'est pas tel qu'il vient de la mine. Il a été fondu, & mis en pains de forme pyramidaire. Il est employé dans les décoctions sudorifiques, lorsqu'on veut chasser les mauvaises humeurs par transpiration. On s'en sert dans les maladies vénériennes, dans les maux des yeux, & dans les playes & les ulcères, pour les mondifier & cicatriser.

L'*Antimoine préparé*, est celui qui a passé par les mains des Artistes, & qui possede des qualitez differentes, suivant la manière differente dont il a été préparé.

Le *vèrre d'antimoine*, est de l'*antimoine* broyé, cuit & calciné par un feu violent dans un pot de tèrre, jusqu'à ce qu'il ne jette plus de fumée ; ce qui est une marque que tout son souffre est évaporé. On le réduit en vèrre dans le fourneau à vent, & alors il est fort diaphane, rouge & brillant, & de couleur d'hyacinthe. Le *verre d'antimoine* est le plus violent de tous les vomitifs qui se tire de l'*antimoine*.

Le *régule d'antimoine*, est le culot, ou ce qu'on trouve au fond & au dessous dans le creuset, où il y a de l'*antimoine*, après qu'il a été fondu avec des matières capables de separer ses parties pures d'avec les impures. Pour le faire on prend de l'*antimoine* pulvérisé avec du tartre crud & du salpètre rafiné, que l'on mêle exactement, & que l'on jette ensuite par cueillerées dans un creuset rougi au feu sur des charbons. Il se fait chaque fois une détonation semblable à celle de la poudre à canon. On en fait des balles purgatives qui servent toûjours, & qui ressortent sans qu'il paroisse qu'il y ait eû presque rien de diminué de leur grosseur & vertu ; de sorte qu'on les appelle, *pilules perpétuelles*. On en fait aussi des gobelets, où laissant reposer quelque tems des liqueurs, elles deviennent vomitives. C'est avec le régule, ou le vèrre d'*antimoine*, qu'on fait du vin emétique ; si on les pulvérise l'un ou l'autre, & qu'on les mette tremper dans du vin blanc.

Les *fleurs d'antimoine*, c'est de l'*antimoine* en poudre sublimé dans un aludel, dont les parties volatiles s'attachent à ses pots en projettant peu-à-peu la poudre. C'est aussi un puissant vomitif.

Le *beurre d'antimoine*, est une liqueur blanche & gommeuse, qu'on nomme autrement, *liqueur glaciale d'antimoine*, qui se fait avec du *régule d'antimoine* & du sublimé corrosif. Cette liqueur se coagule en forme de glace dans le récipient, & est fort caustique, de sorte qu'on ne l'employe qu'à l'extérieur pour arrêter la gangréne, guérir la carie des os, des cancers, des fistules, &c. Si en voulant faire le *beurre d'antimoine* on se sert d'*antimoine* crud ; & qu'après avoir tiré le beurre, on augmente peu à peu le feu, jusqu'à ce que la cornuë rougisse, on retire encore le cinnabre d'*antimoine*, qui n'est autre chose qu'un mélange du mercure, du sublimé, & du soufre de l'*antimoine*. Mais si on employe le régule, après avoir tiré le *beurre d'antimoine*, on retire un mercure coulant, & point de cinnabre.

La poudre d'Algaroth, ou Émétique, se fait avec ce beurre d'*antimoine* précipité & lavé plusieurs fois. Le bézoard minéral se fait avec le *beurre* d'*antimoine* dissout par trois fois dans l'esprit de nitre, & ensuite calciné. Il reste une poudre blanche qui est sudorifique.

Le foye ou le safran d'*antimoine* se fait de parties égales d'*antimoine*, & de nitre réduits en poudre, mêlez exactement & mis dans un mortier de fer, couvert d'une tuile à laquelle on a laissé une ouverture. On introduit par cette ouverture un charbon de feu, qu'on retire ensuite. La matière s'enflame, & il se fait une detonation, laquelle étant passée & le mortier refroidi, on trouve au fond du mortier une partie luisante, qu'on appelle foye d'*antimoine* ou safran des metaux, à cause de sa couleur. En Latin *hepar antimonii* ou *crocus metallorum*. On en fait du vin Emétique, qui est celui dont on se sert ordinairement, des poudres, du syrop, & du tartre, qui sont aussi Emétiques.

L'*antimoine* diaphorétique est une preparation d'*antimoine*, qui approche de la précédente : avec cette difference, qu'au lieu que dans le foye d'*antimoine* on met parties egales de nitre & d'*antimoine*, on en met dans celle-ci une d'*antimoine* & trois de nitre. Par ce moyen sa qualité purgative & vomitive se change en diaphorétique.

L'*huile d'antimoine*, est de l'*antimoine* pilé & mêlé, mis en digestion dans un vâse plein de fort vinaigre sous du fumier pendant plusieurs jours ; & après cette opération plusieurs fois réïtérée, le vinaigre qu'on distille donne une liqueur sanguine, qu'on appelle *huile d'antimoine*, & qui colore l'argent en or.

La *chaux d'antimoine* s'appelle quelquefois *ceruse*, à cause de son extrême blancheur. Ce n'est que l'*antimoine* diaphoretique.

Le *soulfre doré d'antimoine* se fait avec des scories qui se rencontrent au dessus du régule en le faisant bouillir dans de l'eau, & en précipitant ce qui a été dissout par le vinaigre qu'on y jette.

Avant le douzième siecle l'*antimoine* n'étoit connu que pour entrer dans la composition du fard : mais en ce tems-là un Moine, nommé Basile Valentin, ayant trouvé le secret de preparer ce minéral, & d'amortir les qualitez redoutables de son souffre, fit un livre intitulé, *Currus Antimonii Triumphalis*, où il soûtint que c'étoit un reméde pour toutes sortes de maux. Mais tous ses éloges confirmez par l'expérience n'empêchèrent pas que pendant 300 ans l'*antimoine* ne fût négligé. Au commencement du dernier siécle Paracelse le remit en vogue : mais on en condamna l'usage par Arrêt du Parlement de l'an 1566. & un Medecin, nommé Besnier, y ayant contrevenu en 1609. il fut exclus de la Faculté. Le mauvais usage que l'on en avoit fait en l'appliquant mal-à-propos, le faisoit regarder comme un poison. Plusieurs sçavans hommes murmurèrent contre cette défense, & le firent valoir par d'heureuses expériences. Ainsi malgré les invectives de quelques Médecins entêtez, l'*antimoine* fut reçû par autorité publique au nombre des remédes purgatifs en 1637. & en l'an 1650. on cassa l'Arrêt de 1566. La Faculté le fit mettre au rang des remédes purgatifs dans l'Antidotaire imprimé par son ordre en 1637. suivant l'opinion de Matthiole. Et enfin elle a fait donner un Arrêt du 29. Mars 1668. qui a donné permission aux Docteurs de Médecine de s'en servir, avec défenses aux autres personnes de l'employer que par leur avis. M. Patin n'a rien oublié pour décrier l'*antimoine*, & il régne dans ses lettres un déchainement prodigieux contre ce reméde. Il avoit dressé un gros registre de ceux que les Médecins avoient tuez par-là ; il le nommoit le *Martyrologe de l'antimoine*. Voyez sur l'*antimoine* les Transactions Philosophiques Tom. II. p. 555 & suiv.

Ce mot d'*antimoine* vient, selon quelques-uns, de ce qu'un Moine Allemand (c'est ce même Valentin) qui cherchoit la Pièrre Philosophale, ayant jetté aux pourceaux de l'*antimoine* dont il se servoit pour avancer la fonte des métaux, reconnut que les pourceaux qui en avoient mangé, après avoir été purgez très-violemment, en étoient devenus bien plus gras : ce qui lui fit penser qu'en purgeant de la même sorte ses Confrères, ils s'en porteroient beaucoup mieux. Mais cet essai lui réüssit si mal, qu'ils en moururent tous. Cela fut cause qu'on appella ce minéral *Antimoine*, comme qui diroit, *Contraire aux Moines*. Cette étymologie vient d'un vieux manuscrit d'Allemagne qui est dans la Bibliothéque de M. Moreau Médecin du Roi, cité par M. Perrault dans son livre du Rabat-joye de l'*Antimoine*. M. Huet croit qu'il vient du nom Grec στιμμι, auquel les Arabes ont ajoûté leur article *al*.

ANTINOMIE. s. f. Contrariété de loix dans le Droit écrit, ou de deux chefs d'une même loi. *Antinomia*, *contrarietas*. L'embarras des Jurisconsultes est de concilier les *antinomies* ; ils veulent soûtenir que les *antinomies* ne sont que des contrariétez apparentes.

Ce

Ce mot vient d'ἀντὶ, *contra*, & de νόμος, *lex*, *loi*.

ANTINOMIEN, ENNE. s. m. & f. *Antinomus*. Nom de Secte du XVI[e] siécle, parmi les Protestans. Les *Antinomiens* ne disoient pas que les bonnes œuvres fussent pernicieuses ou inutiles, mais ils soûtenoient que l'homme n'y étoit point obligé, dit Sanders *Her.* 188. & qu'il n'y a point de loi ni de précepte de pratiquer les bonnes œuvres qui sont dans la loi divine. C'est de là que vient leur nom, qui signifie contraire à la loi, ennemi de la loi, ἀντὶ, *contre*, Νόμος, *loi*.

ANTIOCHE. s. f. *Antiochia*. Nom propre de plusieurs villes. Étienne en marque jusqu'à 10; & d'autres 12. Eusthathe 14. Appion dit que le seul Séleucus Nicator donna le nom de son pére Antiochus à 16 villes; car ce nom est venu à toutes ces villes du nom de quelque Antiochus, comme nous l'allons voir, Ortelius prétend en avoir trouvé encore davantage.

ANTIOCHE, surnommée la grande, est la plus fameuse, elle fut bâtie par Séleucus I. Roi de Syrie après la bataille d'Ipsus vers l'an 300. avant JESUS-CHRIST, il lui donna le nom d'Antiochus son pére. S. Jean Chrysostôme & Dion louënt beaucoup *Antioche*. Ammien Marcellien l'appelle la Capitale de l'Orient. L'ére d'*Antioche est fameuse* dans la chronologie, *Æra Antiochena*. Évagrius & d'autres la suivent, elle commence selon quelques Auteurs la derniére année de l'Olympiade 182. de Rome 705. 49 ans avant JESUS-CHRIST. D'autres distinguent trois éres d'*Antioche* qu'ils prétendent qu'elle a marquées sur ses médailles. La prémiére, qui est la même que celle des Grecs, ou des Séleucides, commence 312. ans avant JESUS-CHRIST, ils y rapportent une Médaille qui a d'un côté une tête de Jupiter, & de l'autre un Jupiter assis, avec ces mots, ANTIOXEΩN MHTPOΠOΛEΩΣ HKΣ. *Antiochensium Metropoleos anno* 228. C'est la seule médaille qu'ils produisent pour prouver qu'*Antioche* a suivi cette ére; mais d'autres la croyent frappée en des tems bien postérieurs. La seconde période d'*Antioche*, selon l'Auteur dont je parle, commence à l'année de la bataille de Pharsale; & la troisiéme depuis la bataille d'Actium, lorsqu'après la mort d'Antoine, Auguste eût le gouvernement des Provinces de l'Orient. C'est à *Antioche* que les disciples de JESUS-CHRIST commencérent à s'appeller Chrétiens. *Antioche* a été le prémier Siége de l'Apôtre S. Piérre, & a titre de Patriarchat, que les Conciles de Nicée, d'Ephése & de Chalcédoine lui ont conservé. Les Chrétiens Croisez se rendirent maîtres d'*Antioche* en 1098, & elle fut la capitale de la Principauté d'*Antioche*, qui subsista jusqu'en 1208, que le Sultan d'Égypte reprit cette ville : elle s'appelle aujourd'hui *Antachia*, par corruption de son ancien nom. Elle est à 12. lieuës de la mer, au 68[e] degré 10 minutes de longitude, & au 36[e] degré 20. min. de latitude, sur l'Oronte. Pour distinguer cette ville des autres qu'il y avoit du même nom en Syrie, on l'appelloit *Antiochia Epidaphnes*, Ἀντιόχεια ἐπὶ Δάφνης, selon Pline Liv. V. ch. 21. & sur les médailles, & entr'autres sur une du Cabinet du Roi, ANTIOXEΩN TΩN ΠΡΟΣ ΔΑΦΝΗΝ, c'est-à-dire, *Antioche située proche de Daphné*; cependant un nouveau Critique a prétendu que cette *Antioche proche de Daphné* n'est point la ville même d'*Antioche*, mais un fauxbourg d'*Antioche*. Mais Pline est formel sur cela Liv. V. ch. XX. *Deinde Promontorium Syriæ Antiochia; intus ipsa Antiochia libera, Epidaphnes cognominata, Oronte amne dividitur*. Voilà *Antioche* elle même surnommée *Epidaphnes*; & c'est assûrément *Antioche* même, au milieu de laquelle passoit l'Oronte; ce n'étoit pas seulement un de ses fauxbourgs que ce fleuve divisoit en deux. De plus le lieu appellé Daphné n'étoit pas un lieu voisin du fauxbourg d'*Antioche*, c'étoit le fauxbourg même d'*Antioche*, comme nous le pourrons dire en son lieu. Quand Séleucus eût bâti *Antioche*, il y transporta les habitans d'Antigonie, bâtie peu de tems auparavant par Antigonus; c'est ce qui a fait dire à quelques Auteurs qu'*Antioche* avoit été commencée par Antigonus, & achevée par Séleucus.

Il ne faut pas toûjours traduire en nôtre langue le mot Latin *Antiochia*, quand il s'agit de la Syrie, par le nom d'*Antioche*, Ville dont nous venons de parler. La Province dont cette ville étoit Capitale s'appelloit aussi *Antiochia*, ou *Syria Antiochia*. Voyez Mela Liv. II. 12. Plin V. 12. Il est vrai qu'on lit dans les éditions ordinaires de Pline aux Liv. V. ch. 20. *Syria Antiochena*, au lieu d'*Antiochia*; mais à l'endroit que j'ai cité Liv. V. 12. on lit absolument & simplement *Antiochia* dans toutes les éditions; & dans les endroits mêmes où il y a *Antiochena* dans les éditions, les anciens manuscrits ont *Antiochia*; ainsi Saumaise a eû tort de se retracter, & d'accuser Pline & Mela d'une erreur grossiére. C'est lui même qui s'est trompé sur Solin p. 890. comme le montre Vossius, dans ses observations sur le ch. XI. du Liv. I. de Mela.

ANTIOCHE. Ville Épiscopale de Mésopotamie, bâtie encore par Séleucus I. & appellée du nom de son pére. Elle s'appelloit autrement Nisibe.

ANTIOCHE, Ville de l'Asie mineure, Capitale de Pisidie, à 92 milles d'Éphése, à 61. d. 20' de longitude & 39. d. 36 de latitude. Les Turcs l'appellent aujourd hui *Versaegeli*. Nos cartes cependant la distinguent de *Versaegeli*, & l'en éloignent de 20 lieuës à l'occident. Elle a eû un Archevêque soumis au Patriarche de Constantinople.

ANTIOCHE de Cilicie, sur les confins de la Pisidie & de la Pamphilie, à 62 d. 30' de long. & 38 d. 30' de latit. aujourd'hui *Antiocheta*, petite *Antioche*. Elle a eû un Evêché suffragant de Séleucie. On la nomme quelquefois *Antioche* sur le Tragus, fleuve qui l'arrosoit.

Il y a encore une *Antioche* dans la Margiane, bâtie par Aléxandre, & nommée d'abord Aléxandrie. Elle fut ruinée par les barbares. Antiochus fils de Séleucus la rétablit, & l'appella *Antioche*, *Antiochia*, Pline Liv. V. c. 16. Il ne dit point si c'est Antiochus fils de Séleucus Nicator, ou Antiochus III. fils de Séleucus Callinicus. De nouvelles cartes l'appellent Indion.

Une autre *Antioche* étoit proche du mont Taurus, ville Épiscopale de Commagéne, qui retient encore son nom, si l'on en croit Bellon; sa longitude est 68[d]. 40'. & sa latitude 30[d]. 10.

Une autre étoit sur le Méandre dans la Carie, ayant un Evêque suffragant de Stauropolis. Les Turcs la nomment Tachiali, Strabon Liv. XIII. Bellon Liv. I. c. 105. Il y a une médaille de Gordien dont le revers a pour inscription, ANTIOXEΩN MEANΔPOC, Vaillant p. 149. une autre dans Trajan Déce. *Ib.* p. 168. & une dans Gallien *ib.* p. 180. Nous trouvons encore sur les médailles ANTIOXEΩN TΩN ΠΡΟΣ ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ, *Antioche proche de Callirhoé*. C'est Édesse en Arabie, qui comme Pline nous l'apprend Liv. V. chap. 24. fut appellée anciennement *Antioche*. Cette médaille est citée par M. Vaillant dans son hist. des Rois de Syrie p. 199. Étienne l'appelle ἐπὶ τῆς Καλλιρόης λίμνης, *sur le Lac Callirhoé*, & c'est la huitiéme qu'il compte de ce nom; ou plûtôt c'est la fontaine minérale dont parle Joseph Antiq. Jud. Liv. XVII. ch. VIII. & où Herodes alla prendre les bains quelque tems avant sa mort.

On trouve encore sur les médailles ANTIOXEΩN TΩN EN ΠTOΛEMAIΔI, *Les Antiochéens qui sont à Ptolémaïde*; c'est Ptolémaïde même à qui Antiochus IV. surnommé Épiphanes & Dieu, donna son nom, comme il offrit à ceux de Jérusalem de le leur donner, dans le second Liv. des Machab. c. IV. v. 9. Voyez la médaille rapportée par Monsieur Vaillant hist. des Rois de Syr. p. 200.

On trouve encore sur une Médaille de Septime Sévére ANTIOXEΩN ΠΡΟΣ ΕΥΦΡΑΤΗΝ. Voyez M. Tristan T. II. & M. Vaillant médailles Grecques des Empereurs p. 80. Pline parle aussi d'une *Antioche* sur l'Euphrate Liv. 5. ch. XXIV. quelques Auteurs soupçonnent que c'est Aradus, mais Aradus étoit éloignée de l'Euphrate.

On trouve aussi dans M. Auréle, dans Luce Vère, & dans Commode, ANTIO. TΩ. ΠΡ. IN. & ANTIOX. ΠΡΟΣ IΠ; c'est-à-dire, Ἀντιόχεια τῇ πρὸς Ἵππον, *Antioche proche* d'*Hippus*; Hippus est une montagne de Bithynie dans Pline Liv. V. ch. XXXII. M. Vaillant dans ses médailles Grecques des Empereurs met néanmoins cette *Antioche* dans la Cæle syrie. Enfin, dans M. Auréle ANTIOXEIA IEPOS KAI ACYΛOS ΠΡΟΣ ΣAPON, *Antioche sur le Sare*; c'est, dit M. Vaillant p. 49. un Fleuve de Cilicie. Pline met aussi un *Sarus* dans la Cappadoce Liv. VI. ch. III.

Il y a aussi un *Antioche* dans l'Amérique méridionale, dans le Royaume de Papayan, à 15 lieues de S. Foy, à 12 lieues à l'occident du fleuve Cauca, 60 lieues au nord de Papaya, & à 50 de Carthagéne.

ANTIPAPE. s. m. Concurrent du Pape; Chef de parti, qui a fait schisme dans l'Église Catholique, pour détrôner le Pape légitimement élu, & se mettre en sa place. *Pseudo-Pontifex*, *Pontifex non legitimus*. Les *Antipapes* ont causé de grands scandales dans l'Église. On compte 28 *Antipapes*. Novatien dans le troisiéme siécle fut le prémier; & Amédée Duc de Savoye dans le XV[e] siécle a été le dernier, sous le nom de Felix V.

ANTIPATHIE. s. f. Inimitié naturelle, qualitez contraires qui se rencontrent dans certains corps, ensorte qu'ils semblent se fuir réciproquement. *Antipathia*, *repugnantia*, *odium*. On remarque cette *antiphatie* entre la vigne & l'ormeau. Il n'y a point de plus grande *antipathie* que celle qui est entre la salamandre & la tortuë. Les deux pôles de deux aimans ont de l'*antipathie*, & se chassent l'un l'autre, selon le langage vulgaire.

ANTIPATHIE, se dit aussi de la haine que les hommes ont les uns contre les autres sans sujet, ou par des causes secrettes, & inconnuës. Cet homme ne m'a jamais rien fait, cependant j'ai une *antiphatie* insurmontable pour lui. Il y a des gens qui ne se peuvent supporter, à cause de l'*antipathie* de leurs humeurs, & de leurs inclinations. C'est quelque chose d'étrange que l'*antipathie* & l'aversion naturelle que de certaines personnes ont les unes pour les autres : on se hait sans sçavoir pourquoi. S. EVR.

La

riſtaltique arrive par leur con-
tre, περὶ, autour, & σαλτικὸς,
omprimer, de σέλλω, dans le
t eſt contraire au périſtaltique,
les boyaux, non pas que l'*an-*
mais il le fait d'une manière

e de Philoſophie. Action de
une par ſon oppoſition éxcite
chaud, le ſec l'humide. *An-*
l'air eſt froide en été, & les
ſe, par le combat du froid &
ne la chaux s'allume en y jet-
dernes ſe moquent de l'*antipé-*
i attribuë.
, qui ſignifie, *undique circum-*

n. Terme de liturgie. L'*Anti-*
recque, conſiſte en pluſieurs
eſquels on répond par une an-
de φωνὴ. Voyez l'Euchologe,
rdre de l'office des Grècs, au
du mois de Juin.
TIPHONAIRE. Livre où
nnée. *Antiphonarium*. C'eſt un
itre, ou lutrin, écrit en gros
chant. S. Grégoire le Grand
dit Jean Diacre en ſa vie. Ce
On publia en 1685. l'ancien
ne, & en 1680. trois anciens
core été retrouvé. FLEURY.
ans après S. Grégoire, on gar-
'original de ſon *Antiphonier*.

Grammaire. Contre-vérité, fi-
ſant une choſe on entend tout
vient d'ἀντὶ, & φράσις, qui

aire conſiſter l'*antiphraſe* dans
t que le mot de *Parques* eſt une
n'épargnent perſonne, *Parcæ*,
, dans ſon Epître à Riparius
oit plûtôt appeller *Dormitantius*
us, parce qu'il s'oppoſoit aux
ſur les tombeaux des Martyrs.
. condamne cette *antiphraſe*,
arce que *phraſis* ne ſignifie pas
n diſcours, *orationem aut lo-*
e ſçavant Grammairien nie ab-
s *antiphraſes*, mais il prétend
onie, lorſqu'on exprime par
primé affirmativement: *Anti-*
m dicimus negando id quod debuit
il ne me déplait pas, il ne diſpute
l diſpute bien: on doit donc pla-
i regardent les ſentences, & non
s, *non inter figuras verborum, ſed*
ne parle pas en bon Grammai-
le de ces *antiphraſes*, dans ſa Re-
e, le mot de *bellum*, *guèrre*, par-
, *bellum, quod nihil habeat belli.*
tif, qui ſe dit des habitans de
z les uns aux autres. *Antipodes*,
Ils ſont ſous des cercles paralle-
uateur, & ſous differentes moi-
de part & d'autre en pareille ſi-
de froid, & de chaleur; la mê-
irs: mais ils ont en même-tems
raires, parce qu'ils ſont ſeparez
Pluſieurs Anciens, & entre au-

ont crû que l'Amérique n'ayant point été inconnuë à ce Philoſophe, qui l'a décrite ſous le nom d'Atlantide dans ſon Timée, il lui avoit été aiſé de conclure qu'il y avoit des *Antipodes*. Mais d'autres ſoutiennent que ce qu'il dit de l'Atlantide eſt une fâble. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut plus douter qu'il n'y ait des *Antipodes*. Sebaſtien Cano en 1519. juſqu'en 1522. François Drack Anglois en 1580. & Olivier de Nord Hollandois en 1601. & pluſieurs François depuis quelques années ont fait le tour du monde. Les obſervations & les découvertes que l'on a faites dans ces voyages, & dans d'autres ſemblables, ne laiſſent plus aucun doute ſur les *Antipodes*; & l'on tient, par exemple, que l'Iſle Borneo, une des Iſles de la Sonde, eſt *Antipode* au Royaume des Amazones dans l'Amérique; & le Rio de la Plata, à la muraille qui ſépare la Chine de la Tartarie.

Les Chrétiens au reſte ne ſont ni les prémiers ni les ſeuls qui ont traité de fâble ce qu'on dit des *Antipodes*; Lucrèce l'avoit fait avant eux à la fin de ſon prémier Livre v. 10.63. & ſuiv. On peut voir encore Plutarque. *Lib. De facie in orbe Lunæ*; & Pline, qui réfute ce ſentiment Liv. II. ch. 65.

Bien plus, un habile homme dans une diſſertation inſérée dans les Mémoires de Trevoux 1708. Janv. p. 130, & Févr. p. 299. prétend qu'Aventin, & les Herétiques, qui, à ſon exemple, & par l'intérêt qu'ils auroient de montrer que l'Égliſe ſe trompe dans ſes déciſions, ou juge de choſes qui ne ſont point de ſa compétence, ſe trompent eux-mêmes groſſièrement ſur le fait du Pape Zacharie, auſſi bien que ſur le ſentiment de S. Auguſtin, au regard des *Antipodes*. Car nous n'avons d'Auteurs contemporains, ou anciens, qui parlent de la condamnation de Virgile par le Pape Zacharie, qu'une lettre de Zacharie lui-même à S. Boniface, où il dit: *Quant à ſa perverſe doctrine*, (de Virgile) *s'il eſt prouvé qu'il ſoutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes ſous la terre, un autre ſoleil, & une autre lune, chaſſez-le de l'Egliſe dans un Concile, après l'avoir dépouillé du Sacerdoce. Nous avons auſſi écrit au Duc de Bavière de nous l'envoyer, afin de l'éxaminer nous-mémes, & le juger ſelon les Canons. Nous avons écrit à Virgile & à Sidonius des lettres menaçantes; & nous vous croirons plus qu'eux.*

Voilà tout ce que nous fournit l'Hiſtoire du tems ſur ce fait. Or 1°, le Pape Zacharie ne parle point d'héréſie, mais ſeulement de ſuſpenſe & de dégradation. 2°, Cette peine n'eſt que comminatoire, & il n'y eut jamais de déclaration. Le Pape veut qu'il ſoit condamné par un Concile Provincial, veut le condamner lui-même *ſi inventus fuerit erroneus*, ſi on le trouve coupable de quelque erreur. Il n'étoit donc pas ſeur qu'il en fût coupable. Boniface qui avoit donné contre Virgile ces avis au Pape, étoit broüillé avec cet Abbé depuis quelque tems. Il avoit pû le faire avant que la choſe fût entièrement éclaircie, ou être trompé par d'autres. Ce qui eſt conſtant par la ſuite de l'Hiſtoire, c'eſt que Virgile n'alla point à Rome ſe juſtifier; on ne trouve pas même que S. Boniface l'ait éxaminé juridiquement, & ait pouſſé plus loin cette affaire: ce qui fait croire qu'il fut détrompé, & que ce que Virgile diſoit n'intéreſſoit point la foi; qu'ainſi l'Égliſe n'a point déſaprouvé qu'on ſoutînt qu'il y avoit des *Antipodes*. Boniface & Virgile vécurent depuis en bonne intelligence. Pepin eſtima & conſidera Virgile, le fit Evêque de Saltzbourg vers l'an 764. Il gouverna ſaintement ſon Evêché, mourut en odeur de ſainteté en 780. & fut canonizé par Grégoire IX. qui ne l'eut jamais fait, s'il avoit été condamné par Zacharie comme Hérétique. 3°, Dans la lettre de Zacharie il n'eſt point parlé d'*Antipodes*. Ce que ce Pape veut que l'on condamne, c'eſt de dire qu'il y a *un autre monde, d'autres hommes, un autre ſoleil, une autre lune*. Ce ne ſont pas là ſimplement des *Antipodes*. 4°, Quand l'Égliſe auroit condamné Virgile pour avoir ſoutenu au VIII[e] ſiecle qu'il y avoit des *Antipodes*, elle n'auroit rien fait que de très-raiſonnable, rien qui fût contraire à ce que la navigation nous a fait découvrir dans ces derniers tems: car aux démonſtrations que fourniſſoit la Mathématique pour prouver que la tèrre étoit ronde, les Phyſiciens ajoutoient leurs conjectures, & diſoient que la mèr faiſoit deux cercles autour de la tèrre qui la partageoient en quatre, que la vaſte étenduë de cet Ocean, & les chaleurs brûlantes de la Zône torride, empêchoient qu'il ne pût y avoir aucune communication entre ces quatre parties de la tèrre;

qu'ainsi les hommes n'étoient point de même espéce, & n'avoient point la même origine. C'étoit là ce qu'ils appelloient *Antipodes*, & non pas seulement des gens qui habitent la partie de la tèrre diamétralement opposée à la nôtre. Outre cela le terme d'*Antipodes* emportoit encore tout le reste que j'ai dit. Voilà dans quel sens on eut condamné le sentiment de ceux qui tiennent des *Antipodes*; condamnation qui n'auroit rien de contraire aux nouvelles découvertes; sens que l'on condamneroit encore aujourd'hui, puisqu'il est de foi que Dieu a fait descendre *d'un seul homme tous les hommes qui habitent sur la terre*, Act. XVII. 26. qu'ils ont tous part à son peché, qu'ils ont tous été rachetez par Jesus-Christ.

Quant au sentiment des Chrétiens sur les *Antipodes*, quelques-uns pour ne point admettre les conséquences des Physiciens, nioient tout, & jusqu'aux démonstrations des Mathématiciens. C'est le parti que prend Lactance *Instit. Lib. III. ch.* 24. D'autres s'en tenoient à révoquer en doute les conjectures des Physiciens. C'est ce que fait S. Augustin Liv. XVI. de la cité de Dieu ch. 9. Après s'être proposé la question s'il y a des nations de Cyclopes, de Pygmées, d'autres qui eussent les pieds tournez en arrière, & tout ce que les Anciens avoient dit d'extraordinaire en ce genre; & avoir répondu, que, ou bien tout cela n'est point; ou si cela est ce ne sont point des hommes; ou si ce sont des hommes, ils descendent d'Adam comme tous les autres, il vient à la question des *Antipodes*, & demande *si la partie inférieure de la terre, qui est opposée à celle que nous habitons, est habitée par des Antipodes?* Il ne doutoit point que la tèrre ne fût ronde, & qu'une partie de cette tèrre ne fût diamétralement opposée à la nôtre; il demande seulement si elle est effectivement habitée. C'est là toute sa question; & lorsqu'il traite de fâble ce qu'on disoit des *Antipodes*, il n'y a qu'à suivre sa pensée, pour se persuader qu'il ne dit rien que de fort judicieux. Il remarque 1°, Que ceux qui l'assuroient n'avoient aucune histoire qui leur eut appris ce fait. 2°, Que leur principe, *La tèrre est ronde*, peut être vrai, sans qu'on en puisse conclure que sa partie inférieure soit habitée; qu'elle est peut-être couverte d'eaux, & que ce n'est qu'une vaste mèr, que quand elle ne seroit point ensevelie dans la mèr, mais habitable, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fût effectivement habitée; que d'y mettre des *Antipodes* tels qu'on les figuroit, & qui auroient une autre origine que nous, comme le vouloient les Anciens, puisqu'ils croyoient qu'il étoit impossible de passer de nôtre habitation dans celle des *Antipodes*, ce seroit contredire l'Écriture, qui nous apprend que tous les hommes sont descendus d'un seul Père. Tel est le sentiment du Critique dont nous parlons. Loüis Vivez a dit en deux mots quelque chose de semblable, dans ses notes sur S. Augustin, faisant entendre que ce Père n'a pas dit absolument qu'il n'y avoit point d'*Antipodes*; mais seulement qu'il n'y en avoit point, supposé qu'il n'y eût point de passage de nôtre monde dans le leur.

Ce mot *Antipodes* vient de ἀντὶ, *contre*, & πῦς, ποδὸς, *pied*.

On le dit figurément de l'incompatibilité, de l'éloignement & de l'aversion qu'on a pour une chose, ou pour une personne. On dit d'un homme qui a des sentimens directement opposez à la raison, que c'est l'*Antipode* du bon sens. Elle est l'*Antipode* des prudes. Bens.

On dit aussi en proverbe, qu'on voudroit qu'un homme fût aux *Antipodes*, pour dire, qu'il fût bien loin.

ANTIPTOSE. f. f. Figure de Grammaire, par laquelle on met un cas pour un autre. *Antiptosis*. Ce mot vient du Grèc ἀντὶ, *pro*, & πτῶσις, *casus*.

ANTIQUAILLE. f. f. Terme de mépris, qui se dit des piéces antiques, ou vieux meubles qui sont de peu de valeur. *Viles vetustatis reliquia*.

ANTIQUAIRE. f. m. Homme qui a recherché & étudié les monumens qui nous restent de l'antiquité; comme sont les coûtumes des Anciens, les vieux livres, les vieilles images, les médailles, & généralement toutes les piéces curieuses qui nous peuvent donner quelque connoissance de l'antiquité. *Antiquarius, Antiquitatu studiosus*. Mr Peyresc Provençal a été un des plus sçavans *Antiquaires* de son tems.

On nommoit autrefois Libraires, ou *Antiquaires*, ceux qui transcrivoient au net, & en beaux caractères, ou du moins lisibles, ce qui avoit été écrit en notes. Fleury.

Il y avoit aussi anciennement dans les Villes les plus considérables de Gréce & d'Italie des personnes de distinction nommées *Antiquaires*, dont la charge étoit de faire voir aux étrangers ce qu'il y avoit de curieux, & de leur expliquer les inscriptions anciennes, & tout ce qui concernoit ce genre d'érudition. Cette institution est une des plus belles qui ayent jamais été faites, & qui mériteroit bien d'être renouvellée. Pausanias appelle ces *Antiquaires* Ἐξηγητὰς; les Siciliens les appelloient *Mystagogos*. Il y avoit une autre sorte d'*Antiquaires*, qui s'attachoient à la recherche des vieux mots, dont ils affectoient de se servir, au mépris de ceux qui étoient en usage de leur tems. Enfin, les *Antiquaires* étoient autrefois ce que nous appellons Copistes, *Calligraphi Librarii*, ceux qui décrivoient les vieux Livres, le Code Théodosien. S. Augustin *S.* 44. *De verbu Dom.* Cassiodore, *Hist. Tripart. Lib. II. ch.* 16. le prennent en ce sens. Voyez Rosweid. *vit. Patr.* p. 1013. & les *Acta, Sanctor. O. B. Præf.* 8. 1. *Præf. N. C XIV. p. L IX.* & suiv. & *sec. III. p. I. Præf. p. XXVIII.* & suiv. &c.

ANTIQUE. adj. m. & f. Ancien, qui est fait il y a long-tems, & à l'ancienne mode. *Antiquus*. Bâtiment *antique*. Inscription *antique*. Un bâtiment n'est appellé *antique*, que lorsqu'il a été construit par les anciens Architectes, c'est-à-dire, du tems que les Arts étoient dans leur plus grande perfection chez les Grècs & chez les Romains. Tout ce qui a été bâti par les modernes, & depuis le rétablissement des Arts, ne s'appelle point *antique*; on dit seulement d'un bâtiment construit selon l'ancienne Architecture, qu'il a un air *antique*, qu'il est d'un goût *antique*, de l'Architecture *antique*, qu'il a la manière *antique*. C'est ainsi que parlent les Maîtres, pour signifier ce qui est travaillé dans la correction & le bon goût de l'*antique*. Voyez la Préface de Daviler. Tout de même dans les Médailles on appelle *antiques* celles qui ne sont point fausses, ni contrefaites, mais qui ont été effectivement frappées par les Grècs & par les Romains. A quoi il faut ajoûter, les Loix *antiques*; ce qui ne se dit que de ces Loix qui ont été recüeillies sous le titre de *Code des Loix antiques*, en un seul volume, qui comprend les Loix des Visigots, les Loix des Bourguignons, la Loi Salique, qui étoit celle des Francs, &c. Les mots, & les phrases de la vieille Cour, sont comme ces habits *antiques*, dont on ne se sert que dans les mascarades & dans les balets. Bouh. Les Stuarts tenoient depuis plusieurs siécles le sceptre d'Écosse, & descendoient de ces Rois *antiques*, dont l'origine se cache si avant dans l'obscurité des prémiers tems. Cet homme d'une bonne foi *antique*, a sçu joindre la politesse du tems, à la bonne foi de nos pères. Flech. Elles trouveront ces manières bien bourgeoises, & le sentiment que j'ai là dessus bien *antique* pour un défenseur des modernes. Perr. Dans les plus beaux bas reliefs *antiques* on y remarque des défauts de jugement. Félib. Dans les vers, *antique* a souvent plus de grâce qu'ancien :

> *Vers les sables brûlans de l'Africain rivage*
> *Furent les murs hautains de l'*Antique *Carthage.*
> *Rome n'a rien de son* antique *orgueil.* Main.

Une médaille, ou quelque autre *antique*, avec ce mot, *Majus erit post secula nomen*, est une dévise, qui a été faite pour marquer que la gloire des Héros & des grands hommes augmente avec le tems.

Ce mot *antique* s'est fait du Latin *antiquus*, que Guichard dérive assez vraisemblablement de l'Hébreu עתק, *atak*, qui signifie devenir vieux, devenir ou être ancien.

Antique, en termes de Blason, se dit des couronnes à pointes de rayons, des coëffures anciennes, Grecques, & Romaines, des vêtemens, bâtimens, ou niches Gothiques.

Antique. f. f. Se dit des ouvrages de Peinture, Sculpture, & Architecture, qui ont été faits du tems des anciens Grècs & Romains, depuis Aléxandre le Grand jusqu'à l'Empereur Phocas, & à la désolation des Barbares. *Antiquum signum*. Cette statuë n'est pas d'un Sculpteur moderne, c'est une *Antique*.

On dit aussi *antique* d'une Médaille, ou de quelqu'autre curiosité que ce soit. *Vetus numisma*. La salle des *Antiques* du Louvre. En ce sens on le dit seulement des statuës. Il y a des choses *antiques* que l'on nomme *antiques modernes*; comme les Églises anciennes, & autres bâtimens Gothiques, pour les distinguer de ceux des Grècs & des Romains. Il y a des Peintres qui se sont entiérement attachez à l'*antique* pour les draperies. Félib. On dit aussi par raillerie d'une vieille femme, que c'est une *antique*. Elle a un air d'*antique*, pour dire, un air du vieux tems.

Quand ce mot se dit en général pour ce qui est *antique*, il est masculin, comme tous les adjectifs devenus substantifs. Le moderne & l'*antique*, c'est le, & non pas la, qu'il faut sous-entendre.

> *Dans cette maison magnifique,*
> *Où le beau moderne &* l'antique
> *Sont si parfaits, que l'œil surpris*
> *Ne sçait auquel donner le prix.* De Malezieu.

A l'antique. adjectif. A la vieille mode. *Antiquo more, ritu*. Il s'est fait peindre habillé *à l'antique*. Ce buste de femme est coëffé *à l'antique*.

ANTIQUER. Terme de Relieur. C'est enjoliver la tranche d'un Livre de petites figures de diverses couleurs. *Exteriorem libri foliorum incisuram, secturam adornare. Antiquer* sur tranche.

ANTIQUITÉ. f. f. Le vieux tems, les siécles passez. *Antiquitas*,

tas, vetustas. Il n'a été rien fait de plus illustre dans toute l'*antiquité*. Les Héros de l'*antiquité* étoient veritablement de grands Héros. Ablanc. Il ne se faut pas fier aux exaggérations de la glorieuse *antiquité*. S. Évr.

Antiquité, se dit aussi de la priorité du tems. L'*antiquité* de sa race. L'*antiquité* de ce bâtiment. Un créancier est colloqué suivant l'*antiquité* de son hypothéque. On dit plus souvent *ancienneté*.

Antiquité, se dit aussi des beaux monumens qui nous restent des Anciens. Les *Antiquitez* de Rome, de la Gréce. Cette inscription est un beau reste de l'*antiquité*. Cela sent la bonne *antiquité*. Joseph a écrit des *Antiquitez* Judaïques. Il se prend aussi pour les personnes qui ont vécu dans les siécles passez. Les deux Scaligers ont été des merveilles de leur tems ; & sans leur faire faveur, on peut les opposer à la plus sçavante *antiquité*. Balz. Vous ne permettrez point à vôtre esprit de rien trouver de mauvais, non pas même de médiocrement bon, de ce qui vient de la bonne *antiquité*. Id. L'*antiquité*, quoique défectueuse, a pour les Chinois des charmes que la nouveauté la plus parfaite ne peut diminuer. P. le Comte.

ANTIRRHINUM. s. m. *Antirrhinum*. Plante. Elle porte une fleur rouge. Sa tige est semblable à celle de l'Anagalis, aussi bien que ses feuilles. Dioscoride dit qu'elle embellit ceux qui s'en frottent.

ANTI-SALLE. s. f. *Procœcus, antoecus*. Piéce d'appartement, lieu qu'on trouve avant la salle. Une grande *anti-salle*, une belle *anti-salle*.

ANTISCES. Terme d'Astrologie judiciaire. *Antiscius*. Les *antisces* sont deux points du Ciel également éloignez des tropiques. Le taureau & le lion sont deux signes *antisces*.

ANTISCIEN, enne, ou ANTOECIEN, enne. adj. *Antiscius*. Terme de Géographie, qui se dit des peuples qui habitent en des lieux opposez deçà & delà l'Équateur, qui à midi ont des ombres contraires. Les peuples du Nord sont *Antisciens* à ceux du midi, parce qu'à midi les uns ont leur ombre vers le pôle boréal, & les autres vers le méridional. Quelques-uns les confondent avec les Antœciens. *Antœci*. Ce sont les habitans d'un côté & d'autre de l'Équateur, sous un même parallele qui en est également éloigné, & qui ont une même élevation de pôle, différente seulement en ce que l'un est boréal, & l'autre austral, tels que sont les peuples du Cap de Bonne Espérance, à l'égard de ceux du Péloponése.

Ce mot vient de *ἀντι, contre*, & *σκιὰ, umbra, ombre*.

ANTISTROPHE. s. fém. *Antistrophe, alterna conversio*. Figure grammaticale, qui se dit quand de deux termes ou choses conjointes & dépendantes l'une de l'autre, on fait la conversion, ou le renversement réciproque : comme le serviteur du maitre, ou le maitre du serviteur.

Antistrophe, chez les Poëtes Lyriques, étoit une espéce de danse en usage chez les Anciens, qui portoient leurs pas tantôt à droite, tantôt à gauche, par des retours ou conversions redoublées. *Conversio & reversio*. Le mouvement de gauche à droit est ce qui s'appelloit *Antistrophe*. L'*Antistrophe* étoit opposée à la strophe.

Ce mot vient d'*ἀντὶ, contre*, & *στροφὴ, strophe*, qui vient de *στρέφω, je tourne*.

ANTITACTE. s. m. & f. *Antitacticus, Antitacta*. Nom de secte; Hérétique sorti des Gnostiques. Les *Antitactes* avoüoient que le Dieu Créateur de l'univers étoit bon & juste ; mais ils soutenoient qu'une de ses créatures avoit créé la nature du mal, & nous y avoit engagez pour nous opposer au Dieu Créateur ; & qu'il falloit nous opposer à cet Auteur du mal pour venger Dieu. C'est de là que leur vient leur nom, formé du Grèc *ἀντιτάττω*, qui signifie *opposer*, être contraire ; de sorte que *Antitacte* signifie celui qui est opposé, qui est contraire. Clément Aléxandrin parle des *Antitactes strom. Liv. III.* & c'est de lui que nous tirons ceci. S. Augustin en parle aussi *héres.* 18.

ANTITENAR. s. m. Terme d'Anatomie. C'est le quatriême muscle du gros orteil, ou du pouce du pied : il se nomme aussi l'adducteur. Il prend son origine de l'os du métatarse, qui soutient le petit orteil, & passant obliquement sur les autres os, va s'insérer par un fort tendon à la partie interne du prémier os du pouce, qui tire en dehors vers les autres orteils. Dionis. Il est nommé *Antitenar*, parcequ'il est l'antagoniste de l'adducteur, qui se nomme *Tenar*. Le pouce de la main a aussi son *Antitenar*, qui est de même son adducteur.

ANTITHÉSE. s. f. Figure de Rhétorique, qui consiste dans l'opposition des pensées ou des mots. *Antithesis, contentio*. Ceux qui font des *antitheses* en forçant les mots, imitent ceux qui font de fausses fenêtres pour la symmetrie. Pasc. S. Augustin, Salvian, & plusieurs autres Écrivains, ont fort aimé les *antitheses*. Aujourd'hui les *antitheses* sont fort décriées. Desmarets fait dire à son Poëte des Visionnaires : Puis j'aimai l'*antithése* au sortir de l'École. Jettez vous sur les injures, & presque toujours sur les *Antitheses* ; vous êtes appellé à ce stile, il faut que châcun suive sa vocation. Racine.

Antithése, est aussi une figure de Grammaire, par laquelle on change une lettre pour en substituer une autre : comme quand on dit *olli* pour *illi*.

Ce mot vient du Grèc *ἀντίθεσις*, c'est-à-dire, *opposition*.

ANTITRINITAIRE. s. m. & f. *Antitrinitarius, SS. Trinitatis hostis*. Hérétique, qui nie la sainte Trinité, qui enseigne qu'il n'y a pas trois personnes en Dieu. Ainsi les disciples de Paul de Samosates, les Photiniens, qui ne croyoient point la distinction des personnes en Dieu ; les Ariens, qui nioient la divinité du Verbe ; les Macédoniens, qui nioient celle du S. Esprit, étoient tous de vrais *Antitrinitaires*. On dit plus particuliérement ce mot des Sociniens, qu'on appelle aussi *Unitaires*. La Bibliothéque des *Antitrinitaires*, *Bibliotheca Antitrinitariorum*, est un Ouvrage posthume de Christophe Sandius, *Antitrinitaire* lui même, dans lequel en suivant l'ordre des tems il fait une liste de tous les Auteurs Sociniens, ou *Antritinitaires* modernes, donne un petit abrégé de leur vie, & un Catalogue de leurs ouvrages.

ANTITYPE. s. m. *Antitypum*. Mot Grèc, qui est la même chose que *type*, ou *figure*. C'est en ce sens-là que S. Paul dans son Épître aux Hébreux chap. 9. v. 24. dit que Jesus *n'est point entré dans le saint des saints fait par des hommes, qui étoit le type du véritable*. Au lieu du mot de *type*, on lit dans le Grèc de saint Paul *antitypa*, que Messieurs de Port-Royal, & le P. Amelotte, ont traduit par celui de *figure*. Le P. Amelotte a ajoûté cette remarque : Jesus-Christ *n'a pas été Pontife de l'ordre d'Aaron, & par conséquent il n'a pas entré dans le saint des saints figuratif au jour de la Purification du Temple ; mais il est entré dans le vrai saint des saints qui est le Ciel, où il se présente à Dieu pour nous*. S. Pierre s'est aussi servi du mot *antitype* dans sa prémiére Épitre chap. 3. v. 21. où il dit que l'Arche de Noé étoit la *figure* du baptême. On lit ici dans nôtre édition Latine, *forma* : & au chap. 9. de l'Épître aux Hébreux, *exemplaria*. Si l'on veut cependant exprimer à la lettre le mot d'*antitype*, il signifie un *type qui répond à un autre type*, ou plûtôt, ce qui est *en la place d'un type*.

Ce même mot d'*antitype*, signifie dans les anciens Pères Grecs, & dans la Liturgie Grecque de S. Basile, les symboles du pain & du vin dans l'Eucharistie, d'où les Calvinistes & les Zuingliens infèrent que les Grècs ne croyent pas que le corps & le sang de Jesus-Christ soient réellement dans la même Eucharistie, puisque c'est après la consécration que ces symboles sont appellez *antitypes*. C'est ainsi que raisonne Suicerus dans son *Thrésor Ecclésiastique*, où il dit, que de l'aveu même de Léo Allatius, dans son troisiéme Livre *de Consf. Eccl. Occid. & Orient. cap.* 15. *num.* 28. Clément dans ses Constitutions, S. Cyrille de Jérusalem catéch. 5. S. Grégoire de Nazianze, & quelques autres anciens Écrivains Ecclésiastiques, n'ont fait aucune difficulté de se servir du mot d'*antitype*, en parlant du corps de Jesus-Christ. Consultez ce que dit Allatius en cet endroit ; car il n'y demeure pas tout-à-fait d'accord que le corps de Jesus-Christ soit véritablement appellé *antitype* après la consécration, quoique ce mot d'*antitype* se trouve après la consécration dans la Liturgie de S. Basile. Ces paroles, dit-il, num. 27. du même chap. se rapportent aux symboles avant la consécration, S. Basile répétant après la consécration tout l'ordre de la Liturgie.

Pour mieux comprendre cette difficulté, qui est d'une très-grande importance, on rapportera ici la réponse de M. Simon sur ce même sujet à M^r Smith, tirée de son Livre de *la créance de l'Église Orientale sur la transubstantiation*, imprimé à Paris en 1687. Voici ce qu'il dit à la page 34. & suiv. Les symboles du pain & du vin, dit-on, sont appellez *antitypes*, même après la consécration dans la Liturgie des Grècs, d'où l'on infère qu'ils sont très éloignez en cela de la créance des Latins. Mais M. Smith paroit peu sçavant dans la Théologie des Grècs, lorsqu'il dit généralement, qu'ils appellent *antitypes* les symboles après la consécration. Il n'y a point de Grèc présentement, & même depuis neuf cens ans, qui soit de ce sentiment. Il est constant que les Grècs Schismatiques d'aujourd'hui prétendent tous, que la consécration n'est achevée qu'après la prière qu'on nomme *l'invocation du S. Esprit* ; laquelle prière est rapportée dans la Liturgie, après les paroles où les sacrez symboles sont nommez *antitypes*. Marc d'Éphèse, qui étoit Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, se sert même de cet endroit de la Liturgie, pour prouver que la consécration ne consiste point simplement dans ces paroles, *Ceci est mon corps* ; mais aussi dans la prière ou bénédiction, que le Prêtre fait ensuite en invoquant le S. Esprit. Ce défenseur de la foi des Grècs s'appuye principalement sur ce que S. Basile dans sa Liturgie appelle les symboles *antitypes*, après que le Prêtre a prononcé ces paroles, *Ceci est mon corps* ; d'où il conclut qu'ils ne sont point encore consacrez, puisqu'ils retiennent le

le nom d'*antitypes*, ou *figures*. Le Patriarche Jérémie parle aussi des *antitypes* de la même manière, & il assure que ceux qui ont appellé le pain & le vin *antitypes*, ne leur ont donné ce nom qu'avant la consécration.

Ces Auteurs parlent en cela conformément aux autres Écrivains Grecs qui ont vécu depuis le huitième siécle, où cette question fut agitée, dans le second Concile de Nicée. Le Diacre Épiphane déclara dans ce Concile au nom de tous les Evêques, que le mot d'*antitypes* ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de S. Basile, que pour les dons avant la consécration, & qu'après la consécration, ils étoient appellez le corps & le sang de JESUS-CHRIST. S. Jean de Damas, Nicéphore Patriarche de Constantinople; en un mot, tous les défenseurs du culte des images, furent de ce sentiment, & l'opposérent aux Iconoclastes, comme une forte preuve pour autoriser l'honneur rendu aux Images, parce qu'on rend, disoient-ils, des honneurs aux saints dons, lorsqu'ils ne sont encore que des *antitypes*, ou des images avant la consécration. Depuis ce tems-là les Grecs parlent tous ce même langage, & quelque difficulté qu'il y ait sur ce mot d'*antitypes*, pour sçavoir si quelques Pères Grecs l'ont appliqué à l'Eucharistie, après ou avant la consécration; il est constant que ceux des anciens Docteurs de l'Église qui ont donné le nom d'*antitypes* aux symboles après la consécration, ne croyoient pas que ce mot contint rien qui fût opposé à la vérité de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie: & l'on peut prouver manifestement par la dispute qui étoit entre les Iconoclastes & les défenseurs des Images, qu'il n'y avoit entr'eux aucune difficulté touchant le corps de JESUS-CHRIST, que les deux parties reconnoissoient également être dans l'Eucharistie après la consécration. Ainsi de quelque manière qu'on explique le mot d'*antitypes*, les Protestans n'en peuvent tirer en cette occasion aucune conséquence contre la créance de la transubstantiation, puisque les deux partis supposent évidemment que les symboles du pain & du vin se changent au corps & au sang de JESUS-CHRIST, étant seulement en dispute du tems auquel le changement s'accomplit.

ANTŒCIENS. s. m. plur. *Antœci*. Terme de Géographie qui est relatif. En considérant les habitans de la terre relativement, c'est-à-dire, par rapport les uns aux autres, les uns sont Periœciens, les autres *Antœciens*, & les autres Antipodes. Nous expliquerons dans la suite ce que c'est que Periœciens, les *Antœciens*, ce sont ceux qui habitent sous la même portion du méridien comprise entre les deux póles, & qui sont à même distance de l'Équateur, mais les uns du côté du Nord, & les autres du côté du Midi. Ainsi les *Antœciens* ont la même longitude & la même latitude, mais les uns australe, & les autres septentrionale. Les habitans du Péloponèse sont les *Antœciens* des Cafres du Cap de Bonne Espérance. Les *Antœciens* ont midi & minuit précisément à la même heure; mais les uns ont l'été, quand les autres sont dans l'hiver.

ANTOINE. s. m. *Antonius*. Nom propre d'homme. C'est un des noms Latins auxquels nous avons donné une forme Françoise. Ainsi ce seroit mal parler que de dire Marcus *Antonius* Triumvir avec Auguste & Lépidus. Il faut dire, Marc *Antoine* fut vaincu à la bataille d'Actium par Auguste. De même S. *Antoine*, Père des Anachorètes en Egypte, mourut en 361. âgé de 105 ans, dont il en avoit passé 90 dans le désert. Et généralement tous ceux qui portent ce nom, doivent être appellez *Antoine*.

S. ANTOINE. Ordre militaire. Albert de Bavière, Comte de Hainault, de Hollande, & de Zélande, ayant dessein de faire la guerre au Turc, établit en 1382 l'Ordre des Chevaliers de S. *Antoine*. Ils portoient un collier d'or en forme de ceinture d'hermite, auquel pendoit une bequille avec une clochette, comme on les représente dans les tableaux de S. *Antoine*. Caramuel *Theolog. Regular. P. 9.* Le P. André Mendo *De Ordin. Milit.* Joseph de Michieli *Tesoro Militar.* & Bernardo Justiniano, *Histor. dell'origine de Cavallieri C. 5.* parlent d'un autre Ordre militaire de S. *Antoine* en Éthiopie, institué en 370, à ce que prétend ce dernier Auteur, par Jean surnommé le Saint, Empereur d'Éthiopie, qui régla que les Chevaliers de cet Ordre porteroient sur un habit noir une croix d'azur en forme de Tau; son fils, poursuit-il, y ajouta un orle d'or. Ces Chevaliers sont sous la régle de S. Basile. Leur Étendart est noir chargé d'un Lion rampant, tenant en ses griffes une croix ou un crucifix, avec ces mots, *Vicit Leo de Tribu Juda*, c'est-à-dire, *Le Lyon de la Tribu de Juda a vaincu*. Ludolf n'en dit rien dans son histoire d'Éthiopie, & quoiqu'il y ait eû des Moines de S. *Antoine* en Égypte, & en Éthiopie, dès le quatriéme siécle, il n'y a nulle preuve qu'il y ait eû aussi dès ce tems là un Ordre militaire de meme nom.

ANTOINETTE. s. f. *Antonia*. Nom propre de femme. Ce n'est point un diminutif, mais le feminin qui répond a Antoine, comme en Latin *Antonina* répond au masculin *Antonius*. *Antoinette* de Bourbon, femme du Duc de Guise Claude de Lorraine, qu'elle épousa en 1513. & dont elle eut huit fils & quatre filles, avoit beaucoup de piété, & fut appellée par les Huguenots la mère des Tyrans, & des ennemis de l'Évangile. Sœur *Antoinette* de S. Scholastique, Religieuse Feüillantine, c'est *Antoinette* d'Orleans, fille de Léonor d'Orleans Duc de Longueville, qui après la mort de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle, se fit Religieuse à Toulouse.

Quand il s'agit des femmes de l'ancienne maison Romaine des Antoines, il ne faut point dire *Antoinettes*, mais *Antonia*; par éxemple, il faut dire *Antonia*, fille de M. Antoine, & d'Octavie sœur d'Auguste, épousa L. Domitius Ænobardus. *Antonia* autre fille d'Antoine, & femme de Drusus, disoit, quand elle vouloit se mocquer de quelqu'un, qu'il étoit aussi bête que son fils Claude, qui fut depuis Empereur. Voyez M. de Tillemont, & les autres. Il ne faut dire *Antoinette* que des femmes Chrétiennes, qui ont S. Antoine pour patron.

ANTOISER. v. act. *Acervare, coacervare*. Terme de Jardinier. Il se dit des tas de fumier, & veut dire emplir, mettre en pile, *antoiser* un tas de fumier. LA QUINT.

ANTOIT. s. m. Instrument de fer courbé, qui sert dans la construction des vaisseaux, à faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

ANTOLEIN. s. m. & nom propre d'homme. *Antolianus*. S. Antolien dont parle Grégoire de Tours en son Histoire de France, & en ses Livres des miracles, s'appelle vulgairement en Auvergne S. *Antolein*.

ANTOLIEN. Voyez ANTOLEIN.

ANTONIN. s. m. *Antoninus*. Nom propre d'homme. *Antonin* Pie; Marc Aurele *Antonin*, surnommé le Philosophe; *Antonin* Caracalle; *Antonin* Elagabale, sont des Empereurs Romains. S. *Antonin*, Archevêque de Florence, y naquit en 1389. & mourut le 2. Mai en 1459.

ANTONINS, ou ANTONISTES. *Antonini*. Religieux de S. Antoine; Chanoines réguliers de S. Augustin de la Congrégation de S. Antoine de Viennois. Ils ont une robe noire avec un manteau de même couleur, ayant sur cette robe & sur ce manteau une marque bleuë, en forme d'une lettre Grecque qu'on nomme T, & qu'ils appellent la croix de S. Antoine. Ils portent à l'Église l'aumusse & le surplis. Le Chef de leur Ordre est en Dauphiné, & l'on croit qu'ils ont été établis dans l'onziéme siécle. Le mot d'*Antonins* & d'*Antonistes* n'est pas d'usage à Paris. On dit les Religieux de S. Antoine. Il y a aussi des Religieux *Antonins* dans l'Éthyopie.

ANTONOMASE. s. f. *Antonomasia*. Figure de Rhétorique, par laquelle on se sert d'un nom appellatif au lieu d'un nom propre; comme, Le Philosophe, pour dire, Aristote; l'Orateur, pour dire, Cicéron; l'Apôtre, pour dire, S. Paul; Loüis le Juste, pour diire, Loüis XIII. Loüis le Grand, pour dire, Loüis XIV.

Ce mot vient d'ἀντὶ, qui signifie *pour*, & ὄνομα, *nom*.

ANTORA. s. f. Plante. Sa tige est ronde, il en sort des feüilles minces & découpées. Sa cime est chargée de fleurs purpurines. C'est un préservatif contre les venins.

ANTRE. s. m. Grande caverne, ou creux soûterrain qui s'y est trouvé naturellement. *Antrum*. L'*antre* de la Sibylle de Cumes. L'*antre* de Trophonius. Il y a un *antre* au païs de Méxique qui régne sous terre plus de deux cens lieuës. Voyez HERRERA. L'*antre* de Corcos en Cilicie étoit fameux autrefois. Pomponius Méla en fait une description magnifique dans son prémier Liv. ch. XIII.

> *Eh! quoi donc, les enfers de leur* antre *profond,*
> *Sçavent mieux nos destins que les Dieux qui les font?* BRÉB.

> *Lorsqu'un* antre *sauvage éclairé d'un faux jour*
> *Faisoit de nos ayeuls le plus riche séjour,*
> *Et cachoit sous le frais de son ombre champêtre*
> *Les hommes & les Dieux, le bétail & son maître.* PERR.

Ce mot vient du Grec ἄντρον, qui signifie la même chose.

ANTROPOLOGIE	Voyez	ANTHROPOLOGIE
ANTROPOMANTIE		ANTHROPOMANTIE
ANTROPOMORPHITE		ANTHROPOMORPHITE
ANTROPOPATHIE		ANTHROPOPATHIE
ANTROPOPHAGE		ANTHROPOPHAGE
ANTROPOPHAGIE		ANTHROPOPHAGIE

Tous ces mots venant d'ἄνθρωπος, comme nous l'avons dit en leurs places, pour écrire correctement & exactement, il faut mettre une *h*; & tous les habiles gens n'y manquent point. Cependant comme le plus grand nombre ne sçachant point le Grec ne voyent pas la cause de cette *h*, il faut convenir que l'usage de les écrire sans

otte d'armes, le *peludamentum*
l'à-mi jambe. Dans Tristan, au
es, il ne paroît avoir qu'une tu-
ſiſtre Égyptien, & à la gauche
étendent que dans l'une de ces
c dans l'autre Julien, ſous la fi-
is étoit le même que Mercure.
ınt Iſis & Oſiris, dit qu'*Anubis*
ebe Liv. III. de la Prép. Évang.
rcure Anubis; car Hermes eſt le
ker croit que c'étoit la même
.es anciens, & ſur tout Diodore
e citez, Strabon Liv. IX. & Apu-
ɔus le voyons ſur les médailles,
ırlent pas. La Statuë d'*Anubis*
ples, comme le Garde d'Iſis &
aiſons de la tête de chien qu'on
d'Oſiris qui fut mis au nombre
: les chiens & la chaſſe; qu'à la
on père, il avoit une figure de
: ſes étendarts. D'autres diſent
, à qui on donna une tête de
D'autres veulent que les Égyp-
ſous cette figure, & exprimé
ɛul Dieu voyant & conſervant
rent tous les Dieux des nations
t auſſi *Anubis* dans Rome, lui
ent des Prêtres. Voyez ce que
ne T. de ſon *Oedip. Ægypt.* p.
: l'Hébreu נכח, *Nabahh*, qui

ıt dire avec. Borel. Le bas
ıs quelques Provinces.
m; & autrefois, à ce que l'on
um. Les Flamands l'appellent
es Allemands *Antorff*; les Eſpa-
rſa. Quelques Auteurs préten-
mot *Handt*, qui ſignifie *main*,
& que ce nom lui vient de ce
au que tenoit un Géant nommé
de tous ceux qui paſſoient l'Eſ-
il leur coupoit la main droite,
ıtiennent que cela ſe confirme
ıt un Château & trois mains.
ı'*Antvverpen* ſignifie une *levée*
porte triangulaire de la Ville
né ſon nom; que c'eſt auſſi cette
& que pour les mains, ce ſont
uſe du mot *handt*, qui ſignifie
ſolum legum Salicarum p. 109
dont ces loix parlent, eſt *An*
pouvoir changer une lettre, &
t ſans rien changer en pouvoir
l, *repa*, ou *verpa*, ſont la même
, c'eſt-à-dire, *rive, rivage*. Ainſi
aborder a dû, ſelon lui, s'ap-
, ou *Andovverpis*, comme on
le dans les anciens Diplômes,

e du Marquiſat du S. Empire.
ns le Brabant ſur les confins de
gant de Malines. La Citadelle
Albe, & réparée par le Duc de
ons d'*Anvers*, ſur tout du fa-
Philippe II. le S. Auguſtin des
primez à *Anvers*. Les Jéſuites
de ſoixante ans à un Recueïl
ts, ſous le titre d'*Acta Sancto-*
l. & ils n'ont fait encore que les
ouvrage, on dit ſouvent les Jé-
Anvers eſt 24. d. 41'. & ſa lati-

ANUITER. v. n. *Per noctem iter facere*, qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se mettre à la nuit, voyager de nuit. Ceux qui s'*anuitent* ſe mettent en danger d'être volez, ou de s'égarer dans les bois, dans les montagnes. Ce mot vieillit fort.

Anuité, ée part. paſſ. & adj. *In noctem moratus in via.*

ANUS. ſ. m. Terme de Médecine. C'eſt l'orifice du fondement. *Anus.* Les fiſtules à l'*anus* ſont difficiles à guérir. Les Gabaonites renvoyèrent des *anus* d'or avec l'Arche, pour être guéris d'une maladie qui les affligeoit à l'*anus*.

A N X.

ANXIÉTÉ. ſ. f. Peine, tourment, embarras, travail, grande inquiétude d'eſprit. *Anxietas, ſollicitudo.* On ne le dit qu'en Morale, pour expliquer cette paſſion de l'âme qui vient du trouble où elle ſe trouve, quand elle eſt menacée, ou attaquée par des maux violens, & accablans. Quoiqu'on augure aſſez bien de ce mot, il y a de bons Auteurs qui ne s'en veulent point ſervir; les uns le regardant comme un vieux mot, & les autres comme un mot qui n'eſt point encore établi. Le plus ſûr eſt de l'éviter.

A O N.

AONIE. ſ. f. *Aonia.* Nom propre de la partie de la Béotie, où il y avoit des montagnes. Quelques Auteurs diſent que d'abord toute la Béotie fut appellée *Aonie*; d'autres prétendent qu'elle n'eſt appellée ainſi que par les Poëtes, qui par ſynecdoque prennent ſouvent la partie pour le tout.

AONIEN, enne. *Aonius.* Qui eſt d'Aonie. Quand il ſe dit des Dieux, il ſignifie, Qui eſt honoré dans l'Aonie; Qui a des lieux qui lui ſont conſacrez dans l'Aonie, & où les Poëtes diſent qu'il réſide, comme les Muſes *Aoniennes*, qui ſont auſſi appellées quelquefois *Aonides. Aonides Muſæ.*

On prétend que ces noms viennent d'Aon fils de Neptune, qui chaſſé de l'Apouïlle par les ſiens, vint s'établir en Béotie, & y donna ſon nom aux montagnes où il ſe plaça, & aux peuples qui les habitoient.

A O R.

AORÉ. Vieux mot, qui ſe dit encore en Normandie pour ſervir d'épithéte au Vendredi Saint. Ménage le dérive de *adoratus*, à cauſe qu'on va adorer la Croix ce jour-là. Comme l'on prononce *oré*, M. Nacblé a ſoutenu que ce Vendredi a été ainſi nommé du mot *orare*; non ſeulement à cauſe des fréquentes répétitions d'*oremus*, mais auſſi à cauſe du grand nombre de prières que l'Égliſe fait pour toutes ſortes de perſonnes ce jour-là: car c'eſt le ſeul jour où l'Égliſe prie pour les Schiſmatiques, les Hérétiques, les Juifs & les Idolâtres. Ce mot a ſignifié auſſi *doré* & *orné*, parce qu'on diſoit autrefois *aorner*, pour *dorer & orner*, & en ce ſens il venoit de *adornare*.

AORISTE. ſ. m. *Aoriſtus, præteritum tempus indefinitum.* Terme de la Grammaire Grecque: ce tems répond au prétérit indéfini de la langue Françoiſe. J'ai aimé, eſt un prétérit parfait; Je vous aimai, eſt le préterit indéfini, ou un *Aoriſte*. Les Grècs avoient deux *Aoriſtes*: les Latins n'en ont point.

AORNE. ſ. m. *Aornus.* Nom propre d'un lac d'Italie entre Pouzzol & Bayes, ainſi appellé du Grèc ἄορνος, formé de l'α privatif, & de ὄρνις, *oiſeau*, parce qu'il en ſortoit des vapeurs malignes, qui en éloignoient tous les oiſeaux, & faiſoient mourir ceux qui paſſoient par deſſus. Les Poëtes feignoient que c'étoit un lac d'enfer. Virgile, Lucréce & Claudion l'appellent Averne; il y a un lac de l'Épire nommé auſſi *Aorne*.

Il y a encore d'autres lieux du même nom; & ſurtout une ville de la Bactriane qu'Alexandre le Grand prit. *Quinte-Curce Liv. VIII. ch. II.*

AORTE. ſ. f. *Aorta.* Terme d'Anatomie. C'eſt le nom qu'on donne à la grande artère qui ſort du ventricule gauche du cœur pour porter le ſang dans tout le corps.

Ce mot vient du Grèc ἀορτὴ, où il ſignifie, un *vaiſſeau*, un *coffre*. Voyez Artére.

A O S.

AOSTE, AOUSTE & OSTE. ſ. f. Nom propre de quelques

lieux. *Aoste*, ou *Aouste*, *Augusta*, ou *Augustum*, autrefois petite ville, maintenant village du Dauphiné sur les confins de Savoye. *Aoste*, ou *Aouste*, *Augusta*, autre village de Dauphiné sur la Drome. *Aoste*, ou *Aouste*, ville dans les Etats de Savoye sur la Doria, ou Doëre, *Augusta Pratoria*, *Augusta Salassorum*. On prétend que l'Empereur Auguste en est le fondateur, & qu'il y envoya une Colonie Romaine. Elle est capitale d'un Duché de même nom, & a un Évêque suffragant de l'Archevêque de Tarantaise. On y voit un Arc de triomphe érigé pour Auguste, un Colisée, & plusieurs autres monumens de l'antiquité. La vallée d'*Aouste*, autrement le val d'*Aoste*, ou d'*Aouste*, *Vallis Augustana*, est une vallée de Savoye, dans laquelle est située la ville dont nous venons de parler. Le Duché d'*Aoste*, ou d'*Aouste*, *Ducatus Augustanus*, partie du Duché de Savoye, qui comprend la vallée d'*Aouste* & six autres, toutes enfermées dans les Alpes. Il prend son nom de la ville d'*Aouste* qui en est la capitale. S. Anselme, Archevêque de Cantorberi, étoit de la ville d'*Aouste*.

AOU.

AOU. s. m. *Aygulphus*, *Agiulphus*, *Aiulphus*. Nom propre d'un S. Évêque de Bourges vers le commencement du neuvième siècle. Ce nom s'est formé par corruption du Latin en plusieurs manières; car on dit S. *Aou*, ou bien S. *Au*, ou S. *Hou*, ou S. *Aioul*, ou S. *Ayeul*. Théodulphe d'Orleans donne de grands éloges à S. *Aou*, & le titre de Patriarche. Baillet, 22. Mai.

AOURNER. v. act. Orner, embellir, ajuster. *Adornare*. Il étoit encore en usage dans le siècle passé. Rabelais fait dire à Panocrates : Vous jurez, Maître Jean. C'est, répond l'autre, pour *aorner* mon langage.

AOUST. s. m. *Augustus*, *Mensis sextilis*. C'est le huitième mois de l'année, selon nôtre façon de compter qui commence en Janvier; mais il étoit le sixième, selon les Romains, qui l'appelloient pour cette raison *Sextilis*. Son nom fut changé en *Augustus* en faveur de César Auguste. Cet Empereur étant retourné des Gaules l'an 746. de Rome, travailla à régler le Calendrier. Ce fut par cette occasion qu'il fit donner son nom au mois d'*Aoust*. Tillemont. D'autres disent que ce fut parceque dans ce mois-là cet Empereur fut fait prémièrement Consul, & qu'il remporta de grandes victoires. Les Turcs même ont pris ce nom des Calendriers Grècs, ou Latins, & l'appellent quelquefois *Agostos*. Ce mot *Aoust* n'a qu'une syllabe, & on prononce *Out*. On dit la *Mi-Out*, en parlant de la Fete de l'Assomption de la Vierge.

Aoust, signifie aussi, la récolte, la moisson des blez, & autres grains, quoiqu'on la fasse en plusieurs lieux dès le mois de Juillet. *Tempus messis*. Ce Fermier a fait marché pour faire son *aout*. On est dans la force de l'*aout*, c'est-à-dire, dans le grand travail de la récolte.

On dit aussi figurément, qu'un homme fait son *août*, quand il est dans une saison ou dans une affaire où il gagne beaucoup. Cet homme a bien fait son *août* dans cette Commission. Les Fermiers des Entrées font leur *août* dans le mois de Novembre, Décembre, & Janvier.

On dit proverbialement, En *Aoû*t & en vendanges, il n'y a Fêtes ni Dimanches.

AOUST. s. masc. Nom propre d'homme. *Augustus*. Auguste, que nous appellons vulgairement S. *Aoû*t, étoit de la maison de S. Désiré Évêque de Bourges. Baill.

AOUSTE. Voyez AOSTE.

AOUSTER. v. act. Faire meurir. *Coquere*. Il n'y a pas eû assez de chaux cet été pour *aoûter les fruits*.

Aousté, ée. adj. *Coctus*, *maturus*. Se dit des fruits qui sont meurs après le mois d'Août, & particulièrement des citrouïlles, lorsqu'elles ont pris leur croissance, & qu'elles n'augmentent plus. On crie à Paris citrouïlles *aoutées*. On le dit en général du fruit & des branches d'arbres qui sont bien nourries pendant l'été; qui cessent de pousser, & qui s'endurcissent. Cette branche est bien *aoûtée*, pour dire que le suc qui l'a nourrie pendant le mois d'Août y a bien fait son devoir; & l'on remarque cela, lorsque cette branche ayant pris tout l'accroissement qui lui convient pour cette année, s'endurcit à la fin de ce mois, & prend une couleur qui lui est propre; au lieu que lorsque l'écorce en paroit verdâtre & veluë, on dit, cette branche n'est pas assez *aoutée*. Liger.

AOUSTERELLE. s. f. Ce mot se disoit autrefois, on dit aujourd'hui *Santerelle* dans le même sens. Je te remplirai d'hommes comme d'*aousterelles*. Bible Histor.

AOUSTERON. s. m. Moissonneur, celui qui travaille à la récolte. *Messor*.

APA.

APAIER. Verbe act. Ce mot se disoit autrefois pour appaiser. Borel.

APAMÉE. s. f. *Apamea*, *Apamia*. Nom propre de plusieurs villes. Il y a sept ou huit Apamées.

Apamée de Phrygie, sur le Marsias, surnommée Κιβωτὸς, l'Arche, parcequ'elle étoit renfermée de trois fleuves, & qu'elle avoit la figure d'une Arche. Sa longitude est 59^d, 50'; sa latitude 39, 50. Elle est aujourd'hui fort dépeuplée. Quelques Auteurs disent qu'elle fut bâtie par Séléucus Nicanor.

Apamée de Bithynie est l'ouvrage de Nicomède fils du Roi Prusias, qui lui donna le nom de sa mère *Apamée*. Il y a eû autrefois un Archevêque. Elle est sur la Propontide ou Mèr de Marmora. Elle prit dans la suite le nom d'un Chef des Colophoniens, nommé Myrlus, & s'appella Myrlea. C'est le nom que lui donnent encore aujourd'hui les Turcs. Sa longitude est 56^d, 50'; sa latitude 49, 56. Maty & le dernier Moréri l'appellent *Miarla* & *Apami*.

Il y a eû aussi une *Apamée* en Médie, nommée autrement *Miana*, & une en Mésopotamie sur l'Euphrate, vis-à-vis de *Zeugma*, au 79^d, 50' de longitude, 49, 56. de latitude. Une autre encore en Mésopotamie sur le Tigre 125. mille au dessus de Séléucie, & une autre en Perse.

Mais la plus célébre *Apamée* est celle de Syrie, ville Archiépiscopale, sur l'Oronte, bâtie par Séléucus Nicanor, qui lui donna le nom de sa sœur, ou selon d'autres de son épouse. Elle s'appelloit d'abord Pella, dit Strabon Liv. XVI. Pour se distinguer des autres elle mettoit sur ses médailles ΑΠΑΜΕΙΑΣ τῆς ΠΡΟΣ ΑΞΙΩ. Ou ΑΠΑΜΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΑΞΙΩ, *Apamée sur le fleuve Axius*; d'où le Cardinal Noris conclut qu'elle étoit plus près de ce fleuve que de l'Oronte. Elle est sur une colline agréable, qui s'éleve au milieu d'une plaine bordée de plusieurs autres collines, & extrêmement fertile. La ville est presque toute entourée de l'Oronte. Cette situation fait que c'est une des villes de Syrie des plus peuplées. Sa longitude est 70^d, 0'. Sa latitude 34, 45. L'ère d'*Apamée* est celle des Séléucides.

Bochart, Phaleg. L. II. ch. II. remarque que presque toutes les *Apamées* sont entourées d'eau, & il en tire une preuve pour l'étymologie de ce nom, qu'il fait venir de l'Hébreu אפף, *entourer*, & מים, eau; Jonas II. 6. אפפוני מים, *Circumdederunt me aqua*. Il est plus probable que c'est un nom de femme donné à ces villes, comme nous l'avons dit.

Pamiers, ville de France en Languedoc, s'appelle aussi *Apamée*, en Latin *Apamia*, ou *Apamie*.

APANAGE; autrefois, APENNAGE. s. m. Tèrre que les Souverains donnent à leurs puînez pour leur partage. *Usuaria bonorum attributio*; *fructuaria prædii assignatio*, *Minorum liberorum aut fratrum usuarii fundi attributio*. Sous les Rois de la prémière & de la deuxième race le droit d'aînesse, ni les *apanages*, n'étoient point connus. Le G. Clovis partagea ses États entre ses quatre enfans; & Loüis le Débonnaire fit la même chose sous la deuxième race. Mais on reconnut bientôt l'inconvénient de ces partages, & l'on inventa le droit d'aînesse, qui donne la préférence à l'aîné seul pour la succession à la Couronne. Dans la suite on se contenta de donner aux cadets pour leur partage, ou des Duchez, ou quelque portion du Royaume en souveraineté, à la réserve de la foi & hommage, & à condition de réversion au défaut d'enfans mâles. Cela est arrivé à l'égard de la prémière & de la seconde branche Royale des Ducs de Bourgogne. Enfin, pour ne point démembrer le Royaume, & pour abaisser les cadets, l'on s'est contenté de leur donner des *apanages*; c'est-à-dire, le domaine utile, & le revenu annuel; la souveraineté demeurant toûjours au Roi. Le Duché d'Orleans est l'*apanage* des seconds Fils de France. Les tèrres données en *apanage* sont réversibles à la Couronne à perpétuité.

Nicod & Ménage dérivent ce mot de *panis*, qui se prend souvent pour toute sorte d'alimens & de subsistance, vû que plusieurs se sont servis de *panagium*, pour dire *apanage*. Du Cange dit qu'il vient de *apanare*, *apanamentum* & *apanagium*, mots de la basse Latinité, qui signifient une pension, ou un revenu annuel qu'on donne à des cadets, pour leur entretien & pour leurs alimens, au lieu de la portion qu'ils ont en une Seigneurie qui ne se doit point partager. Cette étymologie retombe dans la prémière; car apparemment *apanare*, *apanamentum* & *apanagium*, ont été faits de *panis*. D'autres, comme Hofman & Monet, le dérivent d'un vieux mot Celtique, ou Allemand, qui veut dire, *exclurre*, forclorre de quelque droit: ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, qui sont exclus de la succession paternelle. Antoine Loisel, cité par Ménage, croit que *apanager* vouloit dire autrefois, Donner des pennes ou plumes, & des moyens aux jeunes Seigneurs, qu'on chassoit du lit & de la maison de leurs pères, pour aller faire fortune ailleurs, soit par guèrre, soit par mariage. Paul Émile remarque que les *apanages* sont une invention que nos Rois ont rapportée des voyages d'outre-mer.

Quoi qu'il en soit de l'origine des *apanages*, les Rois de France ont toujours

toûjours donné à leurs Frères des fonds pour leur entretien, & ces fonds se sont nommez dans la suite *apanages*. D'abord ils les donnoient pour les héritiers mâles & femelles. Le Roi Jean commença à ne les donner que pour les mâles; Philippe III. régla les *apanages* à dix mille livres; Philippe IV. à vingt mille; Charles IX. les fit monter jusqu'à cent mille; & le Roi Loüis XIII. commença par cent mille livres, & fit une augmentation de cent autres mille livres. Le Roi a mis celui de Monsieur à deux cent mille livres, sans les grosses pensions qu'il lui donnoit, pour l'entretien de sa maison. Charles IX. donna à ses Frères pour leur vie seulement, pouvoir de nommer à tous les offices des Présidiaux, des Aydes, &c. Le feu Roi & le Roi ont donné à leurs Frères le pouvoir de nommer à tous les bénéfices consistoriaux, excepté les Évêchez. L'Abbé de Dangeau. L'*apanage* de feu M. le Duc de Berry avoit été réglé comme celui de feu Monsieur Frère du Roi. Voyez Chopin *de Domanio*, Conférence des Ordonnances Tit. 2. Liv. 12. Déclaration du mois de Mars 1661. pour l'augmentation de l'*apanage* de Monsieur Frère unique du Roi, Journal des Audiences T. I. Liv. 3. ch. 73. Dupuis, traité des droits du Roi p. 294. Factums de M. Husson Avocat.

APANAGE, signifie en quelques coutumes la portion qui est donnée à un des enfans pour tout patrimoine.

Apanage, se dit aussi figurément en Morale, des choses qui sont des suites & des dépendances les unes des autres. *Appendix*. Les infirmitez sont des *apanages* de la vieillesse.

> *N'oublions jamais, mon cher Frère,*
> *Que la douleur & la misére,*
> *Du corps mortel que nous avons,*
> *Et de la terre où nous vivons,*
> *Sont l'*apanage *nécessaire.* Mr Descart.

Quelques-uns écrivent *appanage*; & d'autres écrivoient il y a 60 ans, ou davantage, *appennage*. Achilles de Harlai de Chanvalon a mis sous le portrait de la Reine Mère, au commencement de sa traduction de Tacite,

> *Ce que l'Espagne a de beauté*
> *Se rassemble dans ce visage:*
> *Anne l'eut pour son* appannage,
> *Aussi bien que la chasteté.*

APANAGER. v. act. Donner en apanage. *Attributo usuario fundo jure hereditatis arcere. Excindentem hereditate fundum assignare.* Ou simplement, *fundum fruendum dare, usufructuarium prædium assignare, attribuere.* Un tel Prince a été *apanagé* d'une telle Seigneurie. Dans les Coûtumes on appelle aussi, *Apanager* une fille, ou un fils, quand on les établit par mariage, en leur donnant certains héritages, ou somme de deniers, moyennant quoi ils renoncent à toutes successions paternelles & maternelles. Mais ce mot est dit abusivement; car pour parler correctement, il faut dire *aparagé* & *aparagée*; en quelques Coutumes on trouve *apaner* pour *apanager*.

Apanager. s. m. Prince qui joüit d'un apanage. *Usuarii fundi attributione donatus.* Les *Apanagers* joüissent de tous les droits honorifiques à meilleur titre que les Engagistes.

APARISSABLEMENT. adv. C'est un vieux mot, qui vouloit dire *manifestement*. Borel.

APARAGER. v. act. Comparer. *Conferre, comparare.* On ne s'en sert plus. *Aparager* un fils, ou une fille. Voyez Apanager.

APARENTÉ, ée. adj. Qui a pour parent, qui est parent. Il ne se dit guères qu'on n'y joigne les adverbes *bien* ou *mal*. Bien apparenté. Qui est de bonne naissance, qui a bien des parens nobles, riches ou puissans. *Cum familiis nobilissimis cognatione conjunctus.* Ce garçon a épousé une fille qui est bien *aparentée*. Mal *aparenté*, qui est parent de gens de basse naissance, ou de mauvaise réputation, de mauvaises mœurs. Tu es cousin de ce coquin là? Te voilà bien mal *aparenté*.

Ce mot vient du Latin *parens*.

APARITOIRE. s. f. *Parietaria.* Herbe. On l'appelle plus communément *pariétaire*.

APARLIER. verb. act. Autrefois on disoit *aparlier*, pour *apareiller*. Borel.

APARTE. *Seorsim.* Terme de la Poëtique. Il se dit de ce qu'un Acteur dit à part, & comme avec soi-même, pour l'instruction de ses auditeurs, en découvrant quelques-uns de ses sentimens secrets, lorsqu'il feint de n'être point entendu des autres Acteurs. Il y a des Critiques sévères qui condamnent tous les *aparte*. En effet ils pèchent contre l'exacte vraisemblance. Néanmoins ils sont excusables, pourveu qu'ils soient courts, par la nécessité qu'on a d'en user, pour instruire le spectateur de certaines choses qu'il ne peut autrement connoître.

APARTEMENT. s. m. Portion d'un grand logis où une personne loge, ou peut loger séparément. *Ædium pars, ædificii membrum.* Un *apartement* Royal est composé d'anti-chambre, chambre, cabinet, & galerie. Le bel *apartement*, le prémier *apartement*, est celui du prémier étage. Il a un *apartement* à loüer. On a dit dans ces dernières années, qu'il y avoit *apartement* chez le Roi: c'est une expression inventée pour expliquer en peu de mots une fête ou une réjoüissance, que le Roi donne à toute sa Cour dans ses *apartemens* superbement meublez, & éclairez, avec musique, bal, danse, collation, jeu, & autres divertissemens magnifiques.

Ce mot vient comme de *partimentum*, du verbe *partior*, *Je partage, je divise*.

APAS. s. m. C'est ainsi que Wicqfort appelle le pain des Perses, dans sa Traduction de l'Ambassade de D. Garcias de Silva Figueroa. *Panis Persarum*, ou *Persicus*. Il y avoit à l'entrée de la même Cour quelques autres Alcoves destinées pour quelques Regrattiers, qui vendoient leur *apas*, c'est-à-dire, leur pain ordinaire. Wicqf.

APATHIE. s. f. Terme de Philosophie. Impassibilité; imperturbabilité, insensibilité morale, constance, fermeté d'âme, qui empêche qu'on ne sente les mouvemens & le tumulte des passions. *Affectuum vacatio, vacuitas.* Les Stoïciens se piquoient d'une entière *apathie*, jusqu'à n'être point sensibles à la douleur. Ils vouloient que l'âme de leur Sage fût dans une assiette calme, & paisible, & toûjours au dessus des disgraces humaines. Dans les prémiers siècles de l'Église les Chrétiens se servirent aussi de ce mot *apathie*, pour éxprimer le mépris des choses humaines, & la mortification parfaite des passions que l'Évangile enseigne. C'est pour cela que ce mot est très-commun chez les Spirituels d'entre les Grècs; & S. Clément d'Aléxandrie le mit fort en vogue, afin d'attirer les Philosophes qui aspiroient à cette sublime vertu. Cassien appelle l'*apathie* des parfaits contemplatifs, leur immobile & continuelle tranquillité. Le Quiétisme est l'*apathie* déguisée en dévotion.

APATHIQUE. adj. Qui est insensible à tout, qui n'aime rien, que rien ne peut toucher ni émouvoir. *Humanorum affectuum expers.*

Ce mot, & celui qui le précéde, viennent du Grèc, c'est-à-dire, de ἀπάθεια, formé de l'α privatif, & de πάσχω, *je souffre*, dont l'aoriste second est ἔπαθον, d'où se fait πάθος, *passion*: ils ne sont d'usage dans la langue Françoise que lorsqu'il s'agit de la Morale, & que l'on traite dogmatiquement des passions.

APATICHER. Ce mot, selon Borel, signifioit autrefois *aller manger*. Et délibera de soi *apaticher* à la garnison plus prochaine. Juvenal des Ursins. Il n'est plus dans la langue.

APATURIES. s. f. Fêtes que les Athéniens célébroient à l'honneur de Bacchus. *Apaturia.* Il vient du mot Grèc ἀπάτη, *fraude*. On raconte qu'elle fut instituée en mémoire d'une victoire frauduleuse, que Melanthus Roi d'Athènes remporta sur Xanthus Roi de Béotie, dans un combat singulier dont ils étoient convenus, sur un differend pour les limites de leurs États. C'est pour cela que Budée traduit & appelle cette Fête, *Festum deceptionis*, la Fête de la tromperie. C'est le Scholiaste d'Aristophane qui en rapporte l'origine dans ses notes sur la Comédie des Acharnaniennes, & sur celle de la Paix. Suidas, qui le copie, ajoute que la Fête duroit quatre jours; & Harpocration le confirme. Hérodote Liv. I. parle aussi des *Apaturies*. Le prémier jour des *Apaturies* ceux de la même Tribu se traitoient, & cela s'appelloit Δόρπια. Le second jour, qui s'appelloit Ἀνάῤῥυσις, on faisoit des sacrifices à Jupiter & à Minerve. Le troisiéme, qui se nommoit Κουρεῶτις, on recevoit dans les Tribus les jeunes garçons & les jeunes filles, qui étoient en âge. Le quatriéme se nommoit Ἐπίβδα. L'Auteur de l'Étymologique donne à cette Fête une autre étymologie que celle qu'on a rapportée ci-dessus. Il dit que le 3e jour les jeunes Athéniens n'étoient reçus dans les Tribus qu'après que leurs Pères avoient juré qu'ils étoient véritablement leurs enfans. Ainsi parce que jusque là, ils étoient en quelque sorte censez être sans *pères*, ἀπάτορες, *Apatores*, c'est delà que cette Fête, selon cet Auteur, fut appellée *Apaturies*. Xénophon au contraire, *Hellen. L. I.* dit que les parents & les alliez s'assembloient pour cette cérémonie, & se joignoient aux pères des jeunes gens qu'on recevoit dans les Tribus, que c'est de cette assemblée que la Fête a pris son nom; que dans Ἀπατούρια, *Apaturies*, l'α loin d'être privatif, est conjonctif, & signifie la même chose que ὁμοῦ, *ensemble*; comme dans ἄλοχος, qui signifie ὁμόλεκτρος, & ἄκοιτις, qui est la meme chose que ὁμόκοιτις, *lecti consors*.

On prétend qu'il y avoit aussi des *Apaturies* à l'honneur de Jupiter, & de Pallas. C'est une erreur fondée sur les sacrifices, qui se faisoient le second jour, comme nous l'avons dit, & qui n'étoient qu'une partie de la Fête dont nous parlions, & non pas d'autres *Apaturies* differentes.

Strabon parle d'un Temple consacré à Venus *Apaturienne*. Outre les Auteurs que j'ai citez voyez encore *Natal. Com. Lib. V. ch.* 12.

12. *Franc. Rossæus Archæologia Attica Lib. V. ch.* 12. & *Meurs. De Fer. Græc. p.* 33.

A P E.

APEDEFTE. s. m. Ignorant. *Ignarus.* Ce mot, formé du Grèc ἀπαίδευτος, a été mis en François par Rabelais, qui parle de l'Isle des *Apedeftes.* Hors le stile de Rabelais il n'est pas permis de se servir de ces sortes de termes.

APELLITE. s. m. *Apellita.* Nom de Secte. Les *Apellites* étoient des Hérétiques disciples d'un Apelle, qui l'avoit été lui-même de Marcion, & qui s'éleva vers l'an 145. ou 146. Voyez S. Épiphane *Har.* 44. S. Aug. *Har.* 23. Tertul. *de Prascript. ch.* 30. & 31. Eusèb. Hist. Eccl. Liv. V. ch. 13. Baron. à l'an 146.

APENNIN. s. m. *Apenninus.* C'est le nom propre d'une des plus célèbres montagnes de l'Europe. On peut regarder l'*Apennin* comme une branche des Alpes. Il s'en sépare aux confins du Comté de Nice, & des tèrres de Gènes, traverse & partage en deux toute l'Italie jusqu'aux confins de la Basilicate, où il se divise en deux branches, qui aboutissent toutes deux à la mèr Ionienne; la branche septentrionale en traversant les Provinces de Bari & d'Otrente; & la méridionale en passant par la Basilicate & les deux Calabres. Dans son cours il prend differens noms en differens endroits, mais trop peu célèbres pour les rapporter ici. Strabon divise le mont *Apennin* en deux branches; mais la seconde est le mont nommé *Vultur,* qui ne s'étend pas loin. L'endroit où l'*Apennin* touche les Alpes maritimes est près de Savone.

*En ce lieu l'*Apennin *au dessus des nüages*
Va porter son orgueil & braver les orages,
Eleve jusqu'au Ciel le front de ses rochers,
Voit toute l'Hespérie, & commande aux deux mèrs;
De ses flancs spatieux il enfante des ondes,
Qui font au gré du ciel les campagnes fécondes,
Qui trainent l'abondance, & qui font en tous lieux
L'ornement de la terre, & le charme des yeux. BRÉBEUF.

L'*Apennin* n'est pas cependant si haut que les Alpes,

Jadis cette montagne allongeant ses confins,
Unissoit la Sicile avecque les Latins:
Puis des flots conjurez les cruelles approches,
S'ouvrirent un passage au travers de ses roches,
Et le Sicilien détaché du Latin,
Pelore garde encor les restes d'Apennin. BRÉBEUF.

Isidore Orig. Liv. XIV. ch. 8. Servius sur le Xe Liv. de l'Æneïde V. 13. & le Diacre Paul, dans l'Histoire des Lombards Liv. II. ch. 18. tirent le nom *Apennin* de *Alpes Pænina,* Alpes Carthaginoises, & prétendent que ces montagnes ont été ainsi appellées, parceque c'est par là qu'Annibal & les Carthaginois entrèrent en Italie. Mais il faut, selon la remarque de Cluvier, ne connoître point l'Italie, & n'avoir pas lû l'Histoire Romaine pour parler ainsi. Les Alpes Carthaginoises, *Pænina Alpes,* ainsi appellées, parceque ce fut par là qu'Annibal s'ouvrit un passage en Italie, sont celles qu'on appelle aujourd'hui *le Mont S. Bernard,* comme nous l'avons dit au mot ALPES. On pourroit dériver le mot *Apennin* du mot Celtique *Pen,* qui signifie, le sommet d'une montagne, & qui avec l'article *Ha,* n, se prononceroit *Hapen,* d'où se seroit fait *Apenninus.* On trouve dans la vie de S. Calocer *Alpes Tusciæ,* les Alpes de Toscane, *Act. SS. April. T. II. p.* 526. & 527. Si la leçon est bonne, & qu'il ne faille pas dire *Alpes Cottiæ,* comme porte une autre vie du même Saint, il faut dire que c'est l'*Apennin* qu'on appelle ainsi.

APERITIF, IVE. adj. Terme de Médecine, qui se dit des remedes qui ouvrent les pôres, & ôtent l'obstruction des passages des humeurs. *Aperiens, aperitivus, obstructos corporis meatus aperiendi vim habens.* Clystère *apéritif* & laxatif. Les cinq racines *apéritives* qu'on ordonne souvent, sont celles d'ache, d'asperges, de persil, de fenoüil, de bruscus; & celles de capres, d'arrête-bœuf, d'iringion.

Ce mot vient du verbe *aperio.*

A-PEU-PRÉS. adv. Presque tout. *Penè, fermè totum.* Je vous raporte *à-peu-près* la substance de sa harangue. VAUG.

A-PEU-PRÉS. adv. Presque. *Fere, pœne, fermè.* Me voilà *à-peu-pres* aussi incertain que j'étois. MOL.

A P H.

APHÉLIE. s. m. Terme d'Astronomie. La plus grande distance où une Planète peut être du soleil. *Aphelium, summa absis.* Quand une Planète est dans son plus grand éloignement de la tèrre, cela s'appelle *Apogée.* On a observé des taches dans la face de Mars, quoiqu'il fût dans son *aphélie.* Newton Liv. III. Prop. 14. prouve que les *aphélies* des planètes sont immobiles aussi bien que les nœuds. Il y a dans les Transact. Philosoph. n. 128. une methode géométrique pour trouver les *aphélies* des planètes. Elle est de M. Hallei.

Ce mot vient de ἀπὸ, & ἥλιος, *soleil. Perihélie* se dit de la plus grande proximité du soleil.

APHÉRÉSE. s. f. *Aphæresis, abscissio.* Terme de Grammaire. Retranchement; figure par laquelle on retranche quelque chose au commencement d'un mot: comme *conia,* pour *ciconia.* L'on a dit, au commencement du mot; car si le retranchement se faisoit au milieu, ou à la fin, ce ne seroit plus une *aphérese,* mais une syncope, ou une apocope.

APHÉTE. Terme d'Astrologie. *Aphéte* est la planète qui donne la vie.

APHORISME. s. m. Maxime, ou régle générale, principe d'une science; sentence qui comprend un grand sens en peu de paroles. *Aphorismus.* Il ne se dit guères qu'en Médecine & en Jurisprudence. Les *Aphorismes* d'Hippocrate. Des *Aphorismes* politiques. Des *Aphorismes* de Droit.

APHORISME, se dit quelques fois figurément de ce qu'on veut faire passer pour un principe certain. Je tiens cela pour un *aphorisme.*

Ce mot vient du Grèc ἀφορισμὸς, qui signifie le même, d'ἀφορίζω, *separo, seligo,* je sépare, je choisis; c'est-à-dire, sentences choisies, séparées.

APHRODISIE. s. f. *Aphrodisia.* Isle de la mèr Persique.

APHRODISIE. s. m. *Aphrodisium.* Nom d'une ville d'Afrique proche d'Adrumète; & d'une autre de Chypre au nord, à neuf mille de Salamine; & d'une ville d'Espagne qui donnoit aussi son nom au Promontoire sur lequel elle étoit située.

APHRODISIADE. s. f. *Aphrodisias.* Nom propre d'un Temple de Vénus, d'une Isle qui paroit avoir été la même que l'*Aphrodisie* de la mèr Persique, & de plusieurs Villes. Étienne compte jusqu'à douze *Aphrodisiades.* La ville de Carie, qu'on nomme aujourd'hui par corruption, *Apodisia,* ou selon d'autres *Abodisia,* se nommoit autrefois *Aphrodisias.* Elle est au 58e d. 40. m. de longitude, & au 38e 10. de latitude, & a eû un Evéque.

APHRODITE. s. f. *Aphrodite, Venus.* Nom de Vénus. Il est pur Grèc, & vient de ἀφρὸς, *écume*; parceque les Poëtes, & entre autres Hesiode, dans sa Théogonie v. 19. & 198. feignent qu'elle naquit du sang qui découla de la playe que Jupiter fit à Saturne, mêlé avec l'écume de la mèr. Ce mot ne se dit guère dans les autres langues, & point du tout en François. C'étoit aussi le nom d'une danse chez les Anciens, dans laquelle on représentoit Vénus.

APHRODITE. *Aphrodites.* Ville d'Afrique vers l'Éthiopie.

APHRODITIE. *Aphroditia.* Petite région de la Laconie.

APHRONILLE. s. f. Plante. Elle pousse des feüilles dès sa racine; elles sont plus longues, & plus étroites que celles du poireau. Ses racines sont piquantes, & amères: quand on les prend en bruvage, elles provoquent l'urine.

APHRONITRE. s. m. *Aphronitrum.* Écume de nitre, c'est-à-dire, ce que le nitre a de plus subtil, & de plus léger. On n'en trouve plus.

APHTHARDOCITE. s. m. & f. *Aphthardocita.* Nom d'hérétique. Les *Aphtardocites*, ennemis jurez du Concile de Chalcédoine, sortis des Eutychiens, parurent vers l'an 535. Ce nom vient du Grèc ἄφθαρτος, *incorruptible,* & δοκέω, *je juge, il me paroit,* & il leur fut donné parcequ'il leur paroissoit que le corps de JESUS-CHRIST étoit incorruptible & impassible, & qu'ils ne concevoient pas qu'il eût pû mourir. Voyez Sanderus hér. 109. & Baronius à l'an 535. Les Jésuites d'Anvers *Act. Sanct. April. T. I. p.* 559. prétendent que c'est une faute de dire *Apthardocite,* & qu'il faut dire *Aphtartodocite.* Et en effet Eustathius, Auteur de la vie de S. Eutychius P. C. là même p. 558. B. dit *Apthartodocitas*; & l'on reprend Lipoman & Surius d'avoir imprimé *Aphthardocitas.*

APHTE. s. f. *Aphta, Lactucimen.* Terme de Médecine. Les *aphtes* sont certains ulcères qui naissent dans la surface intérieure de la bouche, & qui ont quelque chose de chaud. Les *aphtes* ne sont pas des ulcères profonds, ils se forment en quelque partie que ce soit de la bouche, dans le palais, aux gencives, aux côtez, à la racine de la langue. Les enfans, sur tout ceux qui sont à la mammelle, sont fort sujets aux *aphtes,* lorsque le lait de la nourrice est corrompu, ou que l'estomac de l'enfant ne le peut digérer; alors les vapeurs âcres du lait aigri & corrompu, qui s'élevent, éxulcèrent facilement les parties molles & délicates. Quand les *aphtes* viennent dans un âge parfait, elles sont causées par des humeurs tenuës, séreuses & âcres, qui regorgent dans tout le corps, & qui sont portées à la bouche. Il y a des *aphtes* blanches, il y en a aussi de rouges, de livides & de noirâtres: les blanches & les rouges sont les moins dangereuses & les plus faciles à guérir; les livides & les noirâtres sont souvent mortelles. Un liniment

ment de miel rosat, & d'huile de vitriol mêlez ensemble, est un bon remède pour les *aphtes*. Voyez Jéel sect. 7. l. 2. Lazare Rivière observ. Jean Hartmanus, Forestus, Degori.

A P I.

API. Sorte de pomme. *Malum apiolum*. Elle est petite, & colorée d'un rouge assez vif. On la conserve longtems.

L'*Api* est une pomme de Demoiselle, & de bonne compagnie. Elle commence d'être bonne du moment qu'elle n'a plus rien de verd, ni auprès de la queüe, ni auprès de l'œil, ce qui arrive assez souvent dès le mois de Décembre. Elle veut être mangée avec la peau. Il n'y a point de pomme qui l'ait si fine & si délicate. Elle dure depuis le mois de Décembre jusqu'en Avril; elle n'apporte aucune odeur désagréable, mais au contraire un certain petit parfum délicieux dans une chair extrêmement fine. Elle est de très-grand rapport, très jolie, & ne se fanne jamais. LA QUINT.

API, est aussi une espèce d'ache que l'on fait blanchir. *Apium*.

APIOS. s. m. *Apios*. Plante de l'Isle de Candie. Ses tiges sont fort menuës, & rougeâtres. Elle porte des fleurs comme celle de la ruë.

APIQUER. v. n. Terme de Marine. *Imminere anchoræ*. On dit que le câble *apique*; c'est-à-dire, que le vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée, & que le câble commence à se roidir, & à être perpendiculaire, ou *à pic*.

APIS. s. m. *Apis*. Nom propre d'une Divinité Égyptienne. C'étoit un bœuf que l'on nourrissoit dans un temple qui étoit dans le Delta. Strabon dit qu'il avoit le front blanc, avec quelques parties du corps, & le reste noir. Hérodote dit, Liv. III. ch. 28. qu'il avoit sur le dos l'image d'un aigle, que la figure blanche qu'il avoit au front étoit quarrée, & que du reste il étoit tout noir, qu'il avoit un escarbot à la langue, & que les crins de sa queüe étoient διπλᾶς, c'est-à-dire, doubles, ou de deux couleurs, ou de deux sortes. Pline Liv. VIII. ch. 46. dit, qu'il avoit la figure d'un croissant au côté, & en effet nous lui voyons cette marque dans une médaille d'Hadrien rapportée par Tristan T. I. p. 514. Ammien Marcellin en dit autant. Apparemment il n'est décrit différemment que parceque ce n'étoit pas toûjours le même bœuf; car un des principaux points du culte d'*Apis* étoit de ne le laisser pas vivre longtems. Après qu'on l'avoit tué on lui faisoit des obsèques magnifiques, & on gardoit un grand deüil jusqu'à ce que les Prêtres en eussent trouvé un autre. Les Égyptiens disoient qu'il étoit conçu du feu du Ciel. Cambyses se mocqua des Égyptiens, fit tuer tous ceux qui célébroient la fête d'*Apis*, fouetter ses Prêtres, & le blessa lui-même à la cuisse; le pauvre *Apis* en mourut quelque tems après. Selon le P. Kirker *Latium* p. 106. *Apis* & Sérapis sont la même chose. P. De S. Julien Antiq. de Bourg. p. 225. prétend qu'*Apis* a été honoré en Gaule, & que c'est de là que viennent les noms de Buteaux & de Viteaux, *Bos Deus*, le Bœuf Dieu. Cicéron *de Nat. Deor. L. I. n.* 83. Tacite L. IV. Hist. c. IV. Luc. L. VIII. v. 479. L. IX. 160. Eusèbe L. II. de la Prép. Macrob. L. I. Saturn. c. 21. S. Aug. *De Civit. L. XVIII.* 5. Kirker Œdip. Ægyp. T. III. p. 285. parlent de ce Dieu *Apis*.

Apis est aussi le nom d'un Roi d'Égypte, & de quelques autres Rois des Argiens, de Sinope, & de Sicyone.

A P L.

APLESTER. v. act. Terme de Marine. C'est, Déplier, ou étendre les voiles pour recevoir le vent, & se préparer à partir, & faire voile. *Explicare*. On ne s'en sert plus.

A-PLOMB. adv. Perpendiculairement, verticalement. *Lineis ad perpendiculum directis*. Une ligne élevée *à plomb* fait de chaque côté un angle droit. Le Soleil donnoit *à plomb* sur sa tête. SCAR.

APLOMB. s. m. Se dit chez les ouvriers. *Perpendiculum*. Ce mur tient bien son *aplomb*, est bien droit; celui-là fait ventre, il a perdu son *aplomb*. En ce sens *a* ne fait point une particule, & on ne le sépare point de *plomb*. Dira-t'il que ces arcs doubleaux de 40, 50, ou 60 pieds de diamétre qui étoient déja en voute, puissent en suivant la rondeur de la Tour qu'ils portoient, & en se détournant ainsi de l'*aplomb*, soutenir un si prodigieux fardeau? CORDEM.

APLOME. s. f. *Aploma*, *atis*. Terme de liturgie. L'*aplome* est une des nappes qu'on met sur l'autel dans l'Église Grecque.

APLOMER. Vieux mot, qui vouloit dire *endormir*, selon Borel, & qu'on trouve dans Pathelin & dans Nicod.

A P O.

APOCALYPSE. s. f. *Apocalypsis*. Révélation. C'est le dernier Livre du Nouveau Testament. Il contient les révélations de S. Jean sur plusieurs mystères. Il écrivit son *Apocalypse* dans l'Isle de Pathmos où il étoit relégué: on ne convient pas si c'étoit sous le régne, & pendant la persécution de l'Empereur Domitien. C'est le livre du Nouveau Testament sur lequel les sentimens des Pères, & le témoignage de l'Église a le plus longtems varié. S. Jérôme rapporte que les Églises Grecques doutoient de la canonicité de l'*Apocalypse*. Saint Basile, & Saint Grégoire de Nazianze, la rejettoient; & le Concile de Laodicée n'en fait point de mention dans le Canon des Écritures. Quelques-uns même l'ont attribuée à l'hérétique Cerinthus: & d'autres à un autre Jean, Disciple de Saint Jean. Denys d'Aléxandrie trouvoit que l'*Apocalypse* étoit écrite en mauvais Grèc, & il y avoit remarqué des solécismes, & des barbarismes. Je crois pourtant, disoit-il, que l'*Apocalypse* contient un sens caché, & mystérieux, & j'admire ce que je ne sçaurois comprendre, plutôt que de le condamner. S. Justin, S. Irénée, & Saint Augustin, n'ont point douté qu'elle ne fût canonique. Le troisiéme Concile de Carthage en 397. l'a mise dans le Canon des Livres sacrez, & depuis les Églises d'Orient & d'Occident la lisent sous le nom de l'Apôtre S. Jean.

Saint Jérôme, dans une de ses Epîtres qu'il écrit à Dardanus, parle de l'*Apocalypse* comme d'un Livre qui n'étoit point reçu communément des Églises Grecques de son tems: mais le Cardinal Baronius prouve dans ses Annales que cette pensée de S. Jérôme ne peut pas être vraye dans toute son étenduë, puisque S. Épiphane qui vivoit en ce tems-là, a défendu l'autorité de l'*Apocalypse* contre les hérétiques Alogiens, & contre les Théodotiens. Ces Alogiens, qui l'attribuoient à Cérinthe, demandoient de quelle utilité pouvoit être cette *Apocalypse*, où il est parlé des sept Anges & des sept trompettes. Ils tournoient en ridicule ce qui y est dit de ces sept trompettes; mais S. Épiphane les convainc en cela, ou de malice, ou d'ignorance, par les paroles de saint Paul, qui a fait mention de ces trompettes dans sa prémière Epître aux Corinthiens, chap. 15. v. 52. où il dit, *que la trompette sonnera, & que les morts ressusciteront au son de cette trompette.*

Ces Alogiens traitoient de ridicules plusieurs autres choses qui sont dans l'*Apocalypse*; & entr'autres ce qui y est rapporté touchant les quatre Anges liez sur l'Euphrate; mais pour répondre aux objections de ces hérétiques, il suffit de remarquer en général, que ce Livre n'est pas une simple histoire, mais une prophétie, & qu'ainsi il n'est pas surprenant que l'Auteur se soit éxprimé à la manière des Prophètes, dont le stile est ordinairement figuré. Les Alogiens avoient donc tort de s'inscrire en faux contre l'*Apocalypse*, à cause des éxpressions qui leur paroissoient éxtraordinaires. Ce qu'ils opposoient de plus apparent contre l'autorité de ce Livre étoit ces paroles du chap. 2. v. 15. *Ecrivez à l'Ange de l'Eglise de Thyatire*: il n'y avoit alors, disoient-ils, aucune Église Chrétienne dans Thyatire. S. Épiphane, qui suppose avec eux qu'il n'y avoit en effet aucune Église alors en ce lieu-là, est obligé d'avoir recours à l'esprit prophétique, comme si S. Jean avoit prévû ce qui y devoit arriver dans la suite des tems. Il y a de l'apparence que quand S. Épiphane écrivoit contre les Alogiens, on n'avoit point de catalogue des Evêques de cette Église, on d'autres actes d'où l'on pût connoître qu'elle fût une Église fondée dès le tems des Apôtres; c'est pourquoi Grotius a répondu sagement à cette objection, qu'il n'y avoit à la vérité aucune Église de Gentils dans Thyatire, lorsque S. Jean écrivit son *Apocalypse*; mais qu'il y en avoit une de Juifs, comme il y en avoit aussi une semblable dans Thessalonique avant que S. Paul y prêchât.

Il y a aussi eû des Écrivains orthodoxes qui ont rejetté l'*Apocalypse*, comme un Livre qui autorisoit les rêveries de Cerinthe touchant le régne charnel de JESUS-CHRIST sur la terre. Denis Evêque d'Aléxandrie écrivit deux Livres intitulez *Des promesses*, où il combatit fortement les éxplications d'un Évêque d'Égypte appellé Nepos, qui donnoit un sens tout-à-fait Juif aux promesses que Dieu à faites aux hommes dans l'Écriture. Voyez le mot de *Millénaires*. Consultez Eusebe, Hist. Ecclesf. Liv. VII. chap. 24.

Quoique Denis d'Aléxandrie reconnût l'*Apocalypse* pour un Livre divin, il prétendoit qu'il étoit d'un autre Jean, que de S. Jean l'Évangeliste, ce qu'il prétendoit prouver par la diversité du stile; mais il n'y a rien de plus foible que les raisons qu'on tire de cette diversité de stile. Il est vrai que dans la plûpart des éxemplaires Grècs, soit imprimez, soit manuscrits, on lit à la tête de ce Livre le nom de *Jean le Théologien*: mais ceux qui ont mis ce titre ont voulu désigner par cette éxpression l'Apôtre S. Jean, que les Pères Grècs nomment le Théologien par éxcellence, pour le distinguer des autres Évangelistes.

Erasme a été censuré par les Théologiens de Paris, pour avoir avancé, *qu'on avoit douté long-tems de l'autorité de* l'Apocalypse, *non seulement parmi les Hérétiques, mais même parmi les Orthodoxes, qui doutoient du nom de l'Auteur, bien qu'ils le reçussent comme un Livre divin*. Cette proposition fut censurée par les Docteurs, qui dirent qu'on connoissoit manifestement par l'usage de l'Église & par les définitions des Conciles, que l'Apôtre Saint Jean étoit l'Auteur de l'*Apocalypse*.

Il y a eû plusieurs Livres qui ont été publiez sous le titre d'*Apocalypse*. Sozomène rapporte, que dans les Églises de la Palestine on lisoit une *Apocalypse* de Saint Pierre. Il parle aussi d'une *Apocalypse* de Saint Paul, que les Cophtes se vantent d'avoir encore aujourd'hui. Eusebe dit aussi quelque chose de ces deux *Apocalypses*. S. Épiphane parle d'une *Apocalypse* d'Adam, Nicephore d'une *Apocalypse* d'Esdras. Gratien & Cedrenus font mention d'une *Apocalypse* de Moyse. On parle aussi d'une du Prophéte Élie; Gratien nomme encore une *Apocalypse* de S. Thomas & une de S. Étienne; Porphire, dans la vie de Plotin, parle des *Apocalypses* de Zoroastre, de Zostrien, & de Nicothée, d'Allogéne, de Mesus. Toutes ces *Apocalypses* sont apocryphes, & des piéces supposées. Desmarêts a fait de belles moralitez sur l'*Apocalypse*. M. Bossuet, & M. l'Abbé de la Chétardie ont fait des Commentaires sur l'*Apocalypse*, ou explications de l'*Apocalypse*.

APOCALYPSE, se dit aussi figurément d'un langage ou d'un discours obscur. *Obscurus sermo*. Tes volumes ne sont rien qu'un éternel *apocalypse*. MAIN.

Ce mot vient d'ἀποκαλύπτω, qui en Grèc signifie, *je releve*, *je découvre*.

APOCALYPTIQUE. adj. m. & f. Prophétique; qui tient de la révélation. *Libri vaticini*.

APOCIN, ou APOCYN. s. m. *Apocynum s. n.* Genre de plante, qui comprend beaucoup d'espéces tirées la plûpart d'Amérique. Celle qui nous est la plus commune vient de Canada, où elle y est appellée herbe de la hoüatte, ou le cotonnier. Ses racines sont blanchâtres, grosses comme le doigt, tracent & s'étendent fort loin. Elles donnent aux pointes plusieurs tiges hautes de six à sept pieds, garnies de feüilles opposées deux à deux, longues de six pouces sur moitié moins de largeur, & d'un vert pâle. Ses fleurs naissent par bouquets à l'extrémité des tiges & d'entre les feüilles. Elles sont soutenuës chacune par des pedicules grêles & longs de deux pouces & demi. Chaque fleur est une cloche purpurine, renversée, rabbatuë en dehors, & découpée en cinq parties; de son milieu s'éléve un chapiteau formé par cinq cornets disposez en rond. Le chapiteau reçoit dans son centre le pistile, qui devient une vessie pointuë, longue de trois à quatre pouces, & large de deux, arrondie, dans laquelle sont renfermées des semences appliquées les unes sur les autres, & chargées d'une aigrette fine & argentée. C'est de cette aigrette qu'on fait en Canada une hoüatte. Ces fleurs sont remplies d'une liqueur mielleuse qui attire les mouches, & elles y sont souvent prises & arrêtées, comme les oiseaux à la glu. De cette liqueur mielleuse on fait en Canada une espéce de sirop, qu'on réduit même en consistence de sucre. L'*apocin* donne du lait en quelqu'endroit qu'on le blesse. On a cru qu'il étoit très-pernicieux aux chiens, & c'est d'où vient son étymologie, de ἀπὸ, & de κύων, κυνὸς, κυσί; comme si on vouloit dire que cette herbe éloigne les chiens. Il y en a une autre espéce qui a ses fleurs comme le muguet, & ses feüilles semblables à celles de la toutesaine.

APOCOPE. s. f. *Apocope*, *Amputatio*, *recisio*. Terme de Grammaire. Raccourcissement, figure par laquelle on coupe quelque chose à la fin d'un mot. Ce mot est pur Grèc. Il vient de ἀποκοπὴ, fait d'ἀποκόπτω, *je coupe*, qui est composé de la préposition ἀπὸ, & du verbe κόπτω, *je coupe*, *je retranche*.

APOCREOS. s. f. Terme de Liturgie chez les Grècs. *Carniprivium*, *Septuagesima*. C'est la semaine qui répond à celle que l'Église Latine appelle *Septuagesime*. On l'appelle *apocréos*, ou *privation de chair*, parce qu'après le Dimanche qui la suit on cesse de manger de la chair, & l'on fait usage de laitages jusqu'au second jour après la Quinquagesime, où commence le grand jeûne du Carême. Durant l'*apocreos*, on ne chante ni *triode* ni *alleluya*.

APOCRISIAIRE, ou APOCRISAIRE. s. m. *Apocrysiarius*. Envoyé, Agent, qui portoit les réponses d'un Prince. Il fut ensuite le Chancelier d'un Prince, & gardoit le sceau. Dans la basse Latinité on trouve *Asecreta*, *æ*, Sécretaire, pour *Apocrisiaire*. Zozime le définit Sécretaire d'État pour les affaires étrangéres, & c'étoit la même chose que ceux que Vopiscus dans Aurelien appelle *Notarios Secretorum*. Jean de la Porte définit *Apocrisiaire*, Sécretaire .... Chancelier; parceQu'il est le Sécretaire du Prince, & qu'il sçait ses secrets. Cette qualité a été depuis principalement attribuée au Député du Pape, qui résidoit de sa part à Constantinople pour y recevoir les ordres du Pape, & la réponse de l'Empereur. S. Grégoire étoit *Apocrisiaire* du Pape Pelage à Constantinople; ce fut pendant ce tems là qu'il composa ses Morales sur Job. L'*Apocrisiaire* faisoit la fonction des Nonces ordinaires du Pape auprès des Princes Catholiques. Les *Apocrisiaires* étoient ordinairement Diacres, & ils n'avoient rang qu'après les Évêques, comme on le voit par le Concile de Constantinople assemblé durant que Mennas en étoit Patriarche; où Pélage, Diacre de l'Église Romaine, & *Apocrisiaire* du S. Siége, n'est nommé qu'après tous les Évêques. Quelquefois cependant l'*Apocrisiaire* avoit rang de Légat, & précedoit même les Patriarches. L'hérésie des Monothelites empêcha quelque tems les Papes d'envoyer un *Apocrisiaire* à Constantinople. Dans la suite le Pape Léon II. en envoya un, à la prière de l'Empereur; mais enfin l'hérésie des Iconoclastes, que les Empereurs soutenoient, ne permit plus aux Papes d'envoyer un *Apocrisiaire* à Constantinople; & c'est proprement en ce tems là que la coutume d'en envoyer, qui avoit été seulement interrompuë auparavant, cessa entiérement: car ceux que les Papes envoyèrent depuis à Constantinople après que les François s'en furent rendus maîtres, n'étoient point de simples *Apocrisiaires*, mais des Cardinaux, avec pouvoir de Légat *à latere*. Voyez Du Cange, Boullenger. Ce ne fut point au reste les seuls Nonces du Pape qu'on appella *Apocrisiaires*. Il semble par la Novelle 6. de Justinien Ch. II. que tous les Clèrcs envoyez à la Cour des Empereurs par les Patriarches, & qui y résidoient pour avoir soin des affaires de leurs Églises, s'appelloient *Apocrisiaires*. Quelques-uns prétendent que ce fut sous ce Prince que les Papes commencèrent à envoyer des *Apocrisiaires* à Constantinople; quoiqu'Hincmare *L. De Ordine Palatii C.* 13. dise que cette coutume commença dès que la Cour impériale fut établie à Constantinople. On trouve encore que du tems de Charlemagne on appelloit *Apocrisiaire*, le Grand Aumônier de France. Ainsi Hincmare, dans son quatriéme Opuscule *de Ord. Palatii C.* 16. dit que l'*Apocrisiaire* étoit celui qu'en France on appelloit Chapelain, ou Garde du Palais, *Quem Nostrates Capellanum, vel palatii custodem appellant*, & qui gouvernoit tout le Clergé du Palais. Il prenoit connoissance de toutes les affaires Ecclésiastiques. C'étoit aussi le Confesseur de tous les Officiers de la maison du Roi. On lui donnoit le nom d'*Apocrisiaire*, parcequ'on le consultoit sur tous les cas importans, & qu'on se regloit souvent sur sa réponse. Il vient en effet du Grèc ἀπόκρισις, qui signifie, *réponse*. Il est appellé *responsalis* en Latin, par Hincmare Ép. 3. c. 13.

On trouve encore que l'*Apocrisiaire* étoit un Officier dans les Monastères; c'étoit comme le Garde du Trésor: il avoit aussi soin d'ouvrir & de fermer les portes de l'Église; & faisoit à peu près les mêmes choses que les Sacristains font aujourd'hui.

On trouve *Apocrisariatus* dans la vie de S. Léon IX. écrite par Wibert, *Apocrisariat*, dignité d'Apocrisiaire.

APOCRYPHE. adj. m. & fém. Douteux, qui vient d'un Auteur incertain, ou auquel on ne peut pas ajoûter beaucoup de foi. *Libri apocryphi*, *libri dubiæ fidei*. Les Calvinistes accusent faussement beaucoup de livres de la Bible d'être *apocryphes*, comme Judith, Tobie, Esdras, Machabées, &c. Vous nous citez là un passage, une histoire, qui sont bien *apocryphes*, qui ne sont point vraisemblables, qui ne font point d'autorité. En matière Ecclésiastique, on le dit de tout ce qui est écrit ou prêché par les Hérétiques, ou Schismatiques, & qui n'est point reçu par l'Église Catholique. Vossius soutient que quand il s'agit de Livres sacrez, le mot d'*apocryphe* ne se donne qu'à des ouvrages que ni la Synagogue, ni l'Église, n'ont point inserez dans leurs Canons, quoiqu'on les joignît avec la Sainte Écriture, & qu'on les lût même dans l'Église.

Ce mot vient du Grec ἀποκρύπτω, qui signifie *cacher*, parceque leur origine n'est pas connuë. Saint Jérôme tient qu'on a donné ce nom aux livres *apocryphes*, parcequ'ils contiennent les mystères cachez des Hérétiques. On peut dire que la signification de ce mot est douteuse, puisque les uns donnent ce nom simplement aux livres qui ne sont point dans le Canon de l'Écriture, & les autres aux livres ou douteux, ou supposez. Il est certain du moins que le mot *apocryphe* signifie, *caché*, & *secret*. Tels étoient les livres des Sybilles, dont la garde étoit commise aux Décemvirs seulement. Par la même raison, les Annales des Tyriens & des Égyptiens étoient appellées *apocryphes*. Avant la version des Septante les livres du Vieux Testament étoient *apocryphes* à parler en ce sens. Dans la suite les Chrétiens à l'exemple des Juifs, changèrent absolument la signification du mot, & appellèrent des livres *apocryphes*, des livres d'une fidelité douteuse, & suspecte.

Le mot d'*apocryphe* dans sa prémière origine, signifie *caché*, & en ce sens-là tous les écrits qui étoient cachez dans les Temples étoient appellez *apocryphes*, parce qu'ils n'étoient point venus à la connoissance du peuple. Quand les Juifs publièrent leurs Livres sacrez, on ne donna le nom de Canoniques & Divins, qu'à ceux qui furent publics; les autres qui demeurèrent enfermez dans leurs Archives n'étoient *apocryphes*, que parce qu'ils ne parurent point dans le public. Et ainsi il se pouvoit faire qu'ils fussent véritablement divins & sacrez; mais ils n'étoient point reconnus pour tels. M. Isaac Vossius, qui convient que c'est là la véritable signification du mot d'*apocryphe*, en a abusé dans son

Livre

Livre des *Oracles des Sibylles*, lorsqu'il prétend que ces Livres ont été véritablement inspirez, & qu'ils ont même été lûs autrefois dans les Églises, étant joints avec les autres Livres sacrez qui composoient le recueil de la Bible Grecque des Septante.

On a donc nommé *apocryphe*, à l'égard de la Bible, tout ce que les Juifs n'ont point mis dans leur Canon des Livres sacrez. C'est en ce sens-là qu'on lit dans S. Épiphane que les Livres *apocryphes* ne sont point dans l'Arche, c'est-à-dire, dans l'armoire où les Juifs enferment leurs Livres sacrez. Scaliger, qui n'a point entendu les paroles de S. Épiphane, les a corrompuës en voulant les corriger. Il a crû au contraire, que ce Pére a mis les *apocryphes* dans l'Arche; mais cette faute est si grossière, qu'il est surprenant qu'un si habile Critique y soit tombé. Aussi Serarius, Jésuite, l'a-t'il relevée dans ses Prolégomènes. Suicerus a aussi fait la même chose, dans son *Tresor Ecclésiastique*, sur le mot *Aron*.

Mr Simon prétend dans ses réponses à quelques Théologiens de Hollande, que si on lit avec attention les écrits des Apôtres, on y trouvera, que non seulement ils lisoient la Bible en Grèc, mais même les Livres que les Protestans appellent *apocryphes*. Il croit que l'Église les a reçus des Juifs nommez Hellénistes, avec les autres Livres de l'Écriture Sainte. Si les Juifs de la Palestine, dit-il, ne les ont pas reçus, ce n'est pas qu'ils fussent *apocryphes* dans le sens qu'on donne présentement à ce mot, mais parce qu'ils ne lisoient chez eux que les Livres qui étoient écrits en Hébreu. De ces Hellénistes ils ont passé à l'Église dès le tems des Apôtres, leurs prémiers disciples les ont aussi reçus, comme faisant une partie de la Bible Grecque.

Il est vrai qu'on oppose à cela l'autorité de plusieurs anciens Écrivains Ecclésiastiques, & principalement des Grècs, qui ont distingué ces Livres qu'on nomme *apocryphes*, de ceux qui sont dans le Canon des Juifs. Mais outre que ces anciens Écrivains Ecclésiastiques ne conviennent point entr'eux touchant le nombre de ces prétendus *apocryphes*, on ne trouve point cette distinction appuyée sur le témoignage d'aucun Apôtre, ni d'aucun de leurs prémiers disciples. L'Église de Rome, qui a toûjours été considérée comme la principale Église du monde, n'a point aussi distingué ces deux sortes de Livres: les Églises d'Afrique les ont reçus également comme divins avant le Concile de Nicée; ce qu'on peut prouver par l'autorité de S. Cyprien. On peut assurer la même chose de l'Église d'Aléxandrie, & l'on en trouve des preuves évidentes dans les écrits de Saint Athanase. Car ceux où on fait dire le contraire à ce S. Évêque ne sont point véritablement de lui.

On ne peut pas nier que Saint Jérôme, le grand défenseur du Canon des Hébreux de la Palestine, n'appuye fortement l'opinion contraire, & qu'il ne dise même quelquefois que son sentiment est celui de toute l'Église. Mais il y a de l'apparence que ce Saint Docteur a exagéré. S. Augustin, qui lui est opposé, & qui vivoit dans le même tems que lui, parle tout autrement. Le Pape Innocent I. qui vivoit aussi en ce tems-là, reconnoit pour Livres divins ceux que S. Jérôme met au nombre des *apocryphes* dans ses Préfaces sur Tobie & sur Judith. Car il faut lire *apocrypha* dans ces deux préfaces, & non pas *hagiographa*.

APOCROUSTIQUES. s. m. Terme de Pharmacie. Médicamens pour arrêter les humeurs malignes qui se jettent sur une partie infirme. Les remédes *apocroustiques* sont ordinairement froids, astringens, & composez de parties grossières; en quoi ils différent des remédes qui attirent, qui sont chauds & composez de parties subtiles. Le mot *apocroustiques* vient d'ἀπὸ, & de κρόω, *pulso*, *pello*, *repello*.

APOCYNUM. Voyez APOCIN.

APODICTIQUE. adj. Terme de Logique, qui se dit d'un argument démonstratif & convaincant. *Demonstrativus*.

Ce mot vient du Grèc ἀποδεικνύω, qui signifie, *je démontre*, *je fais voir clairement*.

APODIPNE. s. m. *Apodipnum*. Terme de Liturgie. On appelle *apodipne* dans l'Église Grecque, ce que l'on appelle *Complies* dans l'Église Latine. Ce mot veut dire *apres souper*, & est formé d'ἀπὸ, & de δεῖπνον, *souper*, parce que cette partie de l'office se dit après le repas du soir, ἀπὸ τοῦ δείπνου. Il y a deux *apodipnes*; un grand, qu'on ne dit qu'en Carême; & un plus court, qu'on dit le reste de l'année. Voyez le Typique, l'Anthologe, l'Euchologe, l'Horloge, & ceux qui ont écrit sur la Liturgie des Grècs.

APOGÉE. s. m. *Apogeum*, *summa absis*. Terme d'Astronomie. Point du ciel qui est à l'extrémité de la ligne qu'on appelle des absides, dans lequel le soleil, ou les autres Planétes, se trouvent dans leur plus grand éloignement de la terre. La lune *apogée* est éloignée de nous de soixante-cinq demi diamétres de la terre. Pour sçavoir comment trouver l'*apogée* & le périgée d'une Planéte, voyez dans les Transactions Philosophiques N. 57. la méthode géométrique de M. Cassini, avec les considérations de M. Mercator sur cette méthode.

APOGÉE, se prend figurément & poëtiquement, pour le plus haut degré où une chose puisse aller. *Summus apex*, *supremum fastigium*. Sa gloire est maintenant dans son *apogée*: elle ne peut pas aller plus loin. Dans ce sens il est un peu suranné.

On trouve *Apogeum* dans la basse Latinité pour signifier une grotte, une voute souterraine, il ne signifie plus rien d'approchant.

Ce mot vient du Grèc ἀπὸ, *ab*, & de γῆ, ou γαῖα, *terre*.

APOGRAPHE. s. m. *Apographum*. C'est une copie de quelque livre, ou écrit. *Apographe* est opposé à authographe, comme copie à original: ce mot vient d'ἀπὸ, *à* ou *ab*, *de*, & de γράφω, *scribo*, *j'écris*. Ces deux mots veulent dire je décris, je transcris.

APOIER. Ce mot se disoit autrefois pour *appuyer*. BOREL.

APOLLINARISTES. *Apollinaristæ*. Nom d'anciens Sectaires dont S. Épiphane a parlé fort au long dans l'hérésie de Dimœrites; ils ne croyoient point que JESUS-CHRIST eût pris de la sainte Vierge une véritable chair. Apollinaris de Laodicée, qui étoit leur Chef, avoit feint je ne sçai quelle chair, qu'il prétendoit être de toute éternité, comme le remarque Saint Grégoire de Nazianze *Orat.* 46. Il distinguoit l'âme de JESUS-CHRIST de ce qu'on appelle en Grèc νοῦς, *entendement*, & par cette distinction il établissoit que JESUS-CHRIST avoit pris une âme sans son entendement, & que le Verbe suppléoit à ce défaut: quelques-uns même d'entr'eux nioient que JESUS-CHRIST eût eû une âme. Il croyoit que les âmes des hommes étoient formées par d'autres âmes, aussi-bien que les corps. Théodoret remarque qu'Apollinaire confondoit les personnes de la sainte Trinité, & qu'il donnoit dans les erreurs de Sabellius. S. Basile lui reproche aussi d'avoir abandonné le sens littéral en expliquant la Sainte Écriture, pour ne s'attacher qu'au sens allégorique. L'hérésie des *Apollinaristes*, qui étoit pleine de subtilité, fut condamnée dans un Synode d'Alexandrie sous S. Athanase l'an de J. C. 362. & ensuite à Rome par le Pape Damase, dans un Concile, l'an 373. Les sectateurs d'Apollinaire ne s'accordoient pas tous entre eux, & ne soutenoient pas les mêmes erreurs; ce qui donna lieu à différentes hérésies, toutes tirées des écrits & des erreurs d'Apollinaire: les plus considérables sont l'hérésie des Polémiens, sectateurs de Polemius, & celle des Antidicomarianites.

APOLLINE. s. f. *Apollonia*. Nom propre d'une Sainte Vierge qui souffrit le Martyre sous Philippe. Quelques Dictionnaires disent *Apolline*, ou *Apollonie*, comme si l'un & l'autre étoit également bon. Ils se servent même du dernier plûtôt que du prémier dans leur discours. Cela est contre l'usage. On dit toujours Sainte *Apolline*, & jamais Sainte *Apollonie*, si ce n'est en Auvergne; car M. l'Abbé Chastelain, dans son Martyrologe au 9e de Février, remarque que dans cette Province on prononce Sainte Apollonie, & non pas Sainte *Apolline*, comme au reste de la France. Le Martyrologe Romain dit qu'elle souffrit sous Déce; mais ces mots, sous Déce, ajoutez dans le nouveau Martyrologe Romain à l'éloge qu'Usuard après Addon a fait de cette sainte, sont contraires à ce qu'en dit S. Denys d'Aléxandrie, dans sa lettre à Fabius d'Antioche rapportée par Eusébe Liv. VI. ch. 34. où on lit, qu'un an entier avant que Déce commençât à persécuter l'Église, cette Sainte fut martyrisée à Aléxandrie dans une émeute populaire, Philippe étant pour lors Empereur, & non Déce. Dans les bas siécles on a inventé des Actes de sainte *Apolline*, qui n'ont aucun rapport à ce que S. Denys d'Aléxandrie dit d'elle, excepté l'arrachement des dents. Le Jésuite Bollandus, qui les a donnez sur un manuscrit d'Utrecht, les qualifie d'apocryphes. Comme l'Auteur de ces Actes fait tuer Sainte *Apolline* d'un coup d'épée à Rome, sous Julien l'Apostat, ils ont trompé Gréven, Canisius, & Ferrarius, en leur faisant distinguer mal à propos deux Saintes *Apollines*. Dans ce nom il ne faut point prononcer les deux *ll*, mais seulement une, & allonger l'*o*, comme si l'on écrivoit *Apôline*: mais supposé qu'on dise Apollonie, il faut les prononcer toutes deux, & faire l'*o* bref.

APOLLON. s. m. *Apollo*. Nom propre d'un Dieu, Fils de Jupiter & de Latone. Son nom est Grèc, & vient selon Platon, ἀπὸ τοῦ πάλλειν τὰς ἀκτῖνας, de ce qu'il darde ses rayons. D'autres prétendent qu'il vient d'ἀπολλύναι, *perdre*, *détruire*. Ainsi *Apollon* signifie un *destructeur*, un *exterminateur*; parce qu'avec ses dards il avoit la réputation de tout perdre. *Apollon* avoit bien des fonctions dans le Paganisme. 1°. Il étoit le soleil. C'est pour cela qu'au rapport de Cicéron *De Nat. Deor. Lib. II.* Chrysippe décrivoit son nom de l'*a* privatif, & πολλοί, *plusieurs*, parce qu'il n'y a qu'un soleil. Hesychius donne dans cette étymologie, & les Syriens l'appellent, dit-on, חדד, *hhadad*, qui signifie *un*. C'est Macrobe qui le dit, *Saturn. L. I. ch.* 23. & 21. Il dit encore au même endroit qu'il est appellé par les Égyptiens *Horus*, qu'on peut tirer de l'Hébreu אור, *or*, qui signifie *lumière*. Il étoit aussi le Dieu & l'inventeur de la Médecine, & de l'art de la divination, aussi presque tous les Oracles lui étoient attribuez. On lui attribue aussi l'invention de l'arc. Peut-être n'est-ce qu'une allusion

allusion aux rayons du soleil. Il étoit encore le Dieu de la Musique, de la Poësie, & de la Rhétorique, & présidoit aux beaux Arts, ayant sous lui les Muses. On peignoit toûjours *Apollon* jeune, & sans barbe, & avec de grands cheveux. Le Colosse de Rhodes étoit une figure d'*Apollon*. La tête en est représentée couronnée de rayons sur les médailles de Rhodes, avec une rôse au revers, & le mot ΡΟΔΙΩΝ. On dit qu'il prit le Luth à Mercure; car *Apollon* n'en est point l'inventeur; Homère en fait l'honneur à Mercure, dans l'hymne qu'il a composée à sa loüange. Cependant Polidore Virgile fait Apollon inventeur de la Lyre & de la Flute Liv. I. ch. 5. La cigale, le coq, l'épervier, l'olive & le laurier, lui étoient consacrez.

Cicéron *De nat. Deor. Lib. II. c. 57.* distingue quatre *Apollons*. Le prémier, & le plus ancien, fut le Gardien d'Athènes; le second, fut fils d'une Corybante, & naquit en Créte; le troisiéme, de Jupiter & de Latone. Eusèbe prétend que celui-ci est le plus ancien. Le quatrième né en Arcadie, donna des Loix aux Arcadiens, & ils l'appellèrent à cause de cela *Nomius*, ou législateur.

Apollon a eû bien des surnoms, & des épithétes. *Apollon* Acésien, *Acesius*, parcequ'il étoit Dieu de la Médecine, *ἀκέσιος*, *medeor*; il eut aussi à Rome le surnom de Médecin, *Medicus*; Actiaque, *Actiacus*, parce qu'il étoit honoré à Actium; Aléxiéaque, qui chasse le mal, à cause qu'il présidoit à la Médecine; *Celispex*, qui regarde du haut du Ciel, parce qu'il étoit le soleil; Capitolin, *Capitolinus*; Chochéen, *Chocheus*; Clarien, ou de Claros, *Clarius*; Délien, ou de Délos, *Delius*, *Deliacus*; Delphique, *Delphicus*; de Didyme, *Didymeus*; Hebdomagéte; *Hebdomagetes*, parce qu'il étoit venu au monde le 7^e^ jour du mois, d'où vient que ce jour lui étoit consacré; ou par ce qu'il étoit venu au monde le 7^e^ mois, comme prétend le Scholiaste de Callimaque; Heliopolitain, *Heliopolitanus*; Hyperboréen, *Hyperboreus*; Milésien, *Milesius*; Palatin, ou du mont Palatin à Rome, *Palatinus*; Paroetonien, *Paraetonius*; *Ptous*, *Sarpedonius*, *Sosianus*, *Thuscanicus*: ces noms lui furent donnez des lieux où il étoit honoré; *Daphneus*, de Daphné, à cause d'une fontaine de ce nom qui rendit des oracles, ou du laurier, en Grèc δάφνη, qui lui étoit consacré; Ἐξηκεστήριος, qui remédie, Ἀποτρόπαιος, qui détourne le mal, parcequ'on lui racontoit les mauvais songes qu'on avoit eûs, afin qu'il les détournât; Προστατήριος, à cause des statues qu'il avoit ordinairement dans les Portiques; Ἰήιος Ἰατρόμαντις & λεσχηνόριος, par rapport à ceux qui commencoient à s'addonner aux sciences, & à se trouver dans les assemblées des Philosophes qu'on appelloit λέσχαι, λοίμιος, pestilentiel, qui donne la peste; *Myricinus*, parce qu'à Lesbos il avoit de la fougère en main, & qu'en quelques endroits cette herbe servoit aux divinations; *Navalis*, à cause de la victoire d'Actium, dont Auguste lui crut être redevable. Les Scythes le surnommèrent *Acthosirus*. Icadius son fils le surnomma *Patrius*. Il fut appellé *Phaneus*, de φαίνω, parce qu'il découvroit, faisoit connoitre la vérité; Pythien, *Pythius*, parce qu'il tua le serpent Python; Sandalier, *Sandaliarius*, d'une statuë qu'Auguste lui dédia dans Rome, & qui avoit des sandales; Syntodus, dans une inscription rapportée par Gyraldus Syntag. 7. page 217. Θυραῖος, comme qui diroit Portier, parce qu'il présidoit aux portes; il eut même le surnom de *Bourreau* dans Rome, *Tortor*, parce qu'il avoit une statuë dans la ruë où se vendoient les foüets pour tourmenter les esclaves. Il y a encore dans l'Antilogie Liv. I. ch. 38. une épigramme de 25 vers, dont 24 ne sont composez que des épithétes d'Apollon rangez selon l'ordre alphabétique des 24 lettres Grecques. Voyez aussi les listes des noms d'Apollon qu'a faites M. Berger.

Non, non, sur ce sujet pour écrire avec grâce,
Il ne faut point monter au sommet du Parnasse,
Et sans aller rêver dans le double vallon,
La colère suffit, & vaut un Apollon. Boil.

Rare & fameux esprit, dont la fertile veine,
Ignore en écrivant le travail & la peine,
Pour qui tient Apollon *tous ses secrets ouverts,*
Et qui sçais à quel coin se marquent les bons vers. Id.

Mais à suivre Apollon, *on ne s'enrichit guère.* Quinault.

J'offre les Arts vainqueurs à leur jeune Apollon,
Sans doute après mon titre on attendoit ton nom.
De la Mothe à M. le Duc de Bourgogne.

Dès que je prens la plume, Apollon *éperdu,*
Semble me dire; Arrête, insensé, que fais-tu? Boil.

Mais dès qu'on veut tenter cette noble carrière,
Pégáse s'effarouche & recule en arrière,
Mon Apollon *s'étonne, & Nimégue est à toi;*
Que ma Muse est encore au camp devant Orsoy. Id.

Est-ce Apollon, *& Neptune,*
Qui sur ces rocs sourcilleux
Ont, compagnons de fortune,
Bâti ces murs orgueilleux?

La langue désormais, pour aider nôtre zele,
N'a plus de tour heureux, ni de grâce nouvelle.
Mille fameux Auteurs à ta gloire ont écrit,
Si LOUIS *a tout fait,* Apollon *a tout dit.* La Mothe.

*Quelques vers toutefois qu'*Apollon *vous inspire*
En tous lieux aussi-tôt ne courez pas les lire. Boil.

M. des Reaux a dit dans l'Épitaphe de M. Patru,

Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eut eû sans ses avis que lumieres confuses;
*Et l'on n'eût eu besoin d'*Apollon, *ni de Muses,*
Si l'on eut toujours eû des hommes comme lui.

Mais je ne puis souffrir ces Auteurs renommez,
Qui dégoûtez de gloire, & d'argent affamez,
Mettent leur Apollon *aux gages d'un Libraire,*
Et font d'un art divin un métier mercenaire. Boil.

Apollon étoit aussi chez les Anciens le nom d'une danse, dans laquelle on représentoit ce Dieu.

Apollon. s. m. Terme de Fleuriste. C'est le nom d'une des espéces des œillets piquetez. C'est un piqueté de brun sur un fin blanc. L'œillet est petit, & sa plante fort sujette au blanc & à la pourriture. Il est à Lille. Cult. de Fl.

APOLLONIE. s. f. *Apollonia*. Nom de plusieurs villes en différentes contrées. Ces villes furent ainsi nommées d'Apollon, à qui elles étoient particulièrement consacrées. Voyez aussi Apolline.

APOLLONIES. s. m. & pl. Nom des fêtes & sacrifices d'Apollon.

APOLOGÉTIQUE. adj. m. & f. Discours qui contient une défense, une apologie. *Apologeticus, liber quo objecta diluuntur.* L'*Apologétique* de Tertulien; c'est un ouvrage plein de force, & tel qu'il pouvoit sortir des mains de Tertulien. Il y justifie les Chrétiens des choses dont on les accusoit, & principalement des crimes abominables qu'on disoit qu'ils commettoient dans leurs assemblées, & de leur peu de fidélité pour la patrie. On leur reprochoit ce dernier crime, parce qu'ils ne vouloient pas faire les sermens accoûtumez, & jurer au nom des Dieux tutélaires de l'Empire. Tertulien adressa son *Apologétique* aux Magistrats de Rome, parce que l'Empereur Sévère étoit absent.

Sans eux (les Dictionnaires) *Giry n'entendoit rien*
Aux écrits de Tertulien,
Et l'obscur Apologétique
A tout coup lui faisoit la nique. Ménage.

APOLOGIE. s. f. *Apologia, defensio, purgatio.* Défense, livre, ou discours pour justifier quelqu'un. Il se dit plus particulièrement en matière de littérature, de la défense qu'on fait des fautes dont on accuse un Auteur. L'*Apologie* de Balzac est une piéce éloquente. On disoit bien du mal de vous; mais j'ai bien fait vôtre *apologie*. Naudé a fait une *apologie* pour tous les grands hommes accusez de magie.

Ce mot vient du Grèc ἀπολογέομαι, qui signifie, *je repousse par parole, je réfute.*

APOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit une apologie. *Defensor.* François Ogier a été l'*Apologiste* de Balzac.

APOLOGUE. s. m. *Apologus, fabula.* Instruction morale qu'on tire de quelque fable inventée exprès. C'est un exemple fabuleux, qui s'insinuë avec d'autant plus de facilité & d'effet, qu'il est plus commun, & plus familier. La Font. Jesus-Christ lui-même en a sanctifié & autorisé l'usage; & l'on en peut remarquer un effet naturel dans celui que le Prophète Nathan proposa à David. S. Évr. Tel qui n'est point accessible à des remontrances positives, ne sera peut-être point choqué de la censure secrette & indirecte d'un *Apologue*. Id. L'*Apologue* de l'Asne & du Roussin dans Rabelais.

Ce mot vient du Grèc ἀπολογεῖν, qui signifie, *raconter, rapporter.*

APOLTRONNIR. v. act. Terme de Fauconnerie, qui se dit lorsqu'on coupe à un oiseau les ongles des pouces, qui sont les doigts de derrière, & les clefs de sa main: car en lui ôtant les armes, on lui ravale le courage; de sorte qu'il n'est plus propre pour le gros gibier. *Accipitrem ignavum, inermem efficere.*

Ce mot vient de poltron, & veut dire, rendre poltron; c'est-à-dire, timide & lâche.

APOLYTIQUE. s. m. Terme de Liturgie. L'*apolytique* dans l'Église

glise Grecque est ce qui termine l'Office divin, ou les parties considérables de l'Office divin. L'*apolytique* consiste en certains versets qui changent selon les tems, *Apolyticum*, & en Grèc ἀπολυτίκιον.

Ce mot vient d'ἀπὸ, & de λύω, *solvo*. Voyez le P. Goar dans ses Notes sur l'Euchologe, l'Ordre de l'Office divin chez les Grècs au commencement du second tome des Actes des Saints du mois de Juin, le Typique de saint Sabas.

APOMÉCOMÉTRIE. s. f. *Apomecometria*. C'est l'art qui enseigne à mesurer la distance des choses éloignées, & à sçavoir combien elles sont éloignées de nous.

APONÉUROSE. s. f. Terme de Médecine. C'est un nom qu'on donne aux extrémitez nerveuses des muscles, & qui en font partie. *Aponeurosis*, ἀπονεύρωσις. *Tendones*. On les appelle autrement *tendons*. La substance de l'*aponéurose*, ou du tendon, est moyenne entre la substance de la chair, ou du muscle, & celle du nerf. L'*Aponéurose* commence à un muscle & finit à un nerf; il y en a dont la substance est plus molle & approche plus de celle de la chair, & d'autres dont la substance est plus formée, plus dure, & plus semblable à celle d'un nerf.

Ce mot vient d'ἀπὸ, & νεῦρον, qui signifie en Grèc un nerf.

APOPHLEGMATISMES. s. m. *Apophlegmatismi*. Terme de Médecine. Ce sont des médicamens qu'on mâche pour attirer quantité de phlegmes du cerveau. Le peuple les appelle *Masticatoires*, ou *Machicatoires*. Le tabac est un éxcellent *apophlegmatisme*, mais il gâte les dents, & les rend jaunes & noires: la sauge a presque autant de vertu pour faire sortir les humeurs superfluës, & elle ne gâte pas tant les dents.

Ce mot est Grèc, & vient d'ἀπὸ & φλέγμα.

APOPHORÉTE. s. m. *Apophoreta*. C'est un mot dont on est obligé de se servir en traduisant Martial, qui a intitulé de ce nom quelques livres de ses Épigrammes: il signifie des dons & présens qui se faisoient pendant les Saturnales, ou en certaines solennitez, ou pour quelques brigues. Ce sont, disent les Jésuites d'Anvers, *Acta SS. April. T. II. p.* 772. A. Ce sont proprement de petits présens, que l'on envoyoit de table à ses amis. Cela paroit par Suétone dans Caligula. Ch. 55, & par S. Ambroise, dans son Exhortation à la Virginité. C'étoit aux Saturnales; & ce n'étoit qu'aux hommes qu'on les envoyoit. Suétone, dans Vespasien, ch. 19. n. 4. où il remarque, comme une chose extraordinaire, que ce Prince en envoyoit aussi aux femmes aux Kalendes de Mars. Symmache, Ép. 11. 80. appelle encore *Apophoréte* les présens que ceux qui avoient donné des jeux envoyoient ensuite à leurs amis. On l'a dit aussi du vaisseau plat, ou des corbeilles où l'on portoit ces présens. M. Beger, Tom. III. pag. 424. a donné la figure d'un instrument rond, qui a une queuë, & qui est plat & sans profondeur, qu'il prétend être un *Apophoréte*, ou, comme il écrit, *Apophérete*. Dans des siècles postérieurs on trouve ce mot pour signifier les Châsses, ou vâses dans lesquels on portoit les reliques des Saints. Il y en a plusieurs éxemples dans les anciennes Vies des Saints.

Ce mot est dérivé par Isidore *à Ferendo*, mais il vient plûtôt du Grèc ἀπὸ, & φέρω, je porte. Le XIV^e Livre de Martial est intitulé *Apophoréte*, & chaque épigramme désigne un *Apophoréte*. On voit par là ce que c'étoit, & qu'on envoyoit autre chose que des mêts. Les Modernes qui traitent des *Apophorétes* sont Turnèbe, *Advers.* IX. 23. Ciaconius, *de Triclinio*, p. 91. *Sftruckius Antiq. Conv.* VIII. 24. Lipenius *De Strenis*, I. 15. Baccius *De Conviviis Antiq.* IV 5.

APOPHTHÉGME. s. m. Parole sentencieuse, ou remarque. *Apophthegma*, *dictum acutum & breve illustris viri*. L'*apophthégme* est un sentiment exprimé d'une manière vive, & en peu de paroles, sur quelque sujet, ou une repartie prompte & spirituelle, qui cause du plaisir & de l'admiration. Comme il y en a de plaisans & d'agréables, & qu'ils ne sont pas tous graves & sérieux, on pourroit dire que l'*apophthégme* est ce qu'on appelle un bon mot en François; mais ce terme a plus d'étenduë dans la langue Grecque. Abl. Il y a des *apophthegmes* muëts, & où l'action tient lieu de la parole. Id. C'est un homme profond, & d'un grand sens; il ne parle que par *apophthégmes*. Lycosthène a fait un gros recueïl des *apophtégmes* des Anciens, & les a rédigez par chapitres. Erasme a aussi rassemblé les *apophthegmes* des Anciens, rapportez par Plutarque, & par Diogène Laërce. M. d'Ablancourt a digéré les *apophthégmes* des Anciens dans un meilleur ordre; & comme la vérité y est moins nécessaire que la beauté, il a été souvent obligé d'y donner un autre tour que les Auteurs dont il les a tirez. L'*Apophthégme*, selon l'Auteur du Traité des bons mots, est différent de ce qu'on appelle bon mot, parce que l'*apophthégme* doit toujours être grave & instructif, & que le bon mot peut être purement divertissant.

Ce mot vient du Grèc ἀποφθέγγομαι, qui signifie, *je parle par sentences.*

APOPHYGE. s. f. *Apophygis*. C'est l'endroit où la colonne sort de sa bâse, & commence à monter, & à échapper en haut. C'est pourquoi les ouvriers l'appellent *escape*, ou *congé*.

Ce mot en Grèc signifie *fuite*.

APOPHYSE. s. f. *Apophysis*. Terme de Médecine. C'est une éminence qui s'éleve sur la superficie de l'os, avec lequel elle est continuë. Telles sont les éminences des vertébres, de l'omoplate, des os du bras, de la cuisse, &c.

Ce mot est Grèc, & signifie *production au dehors*.

Apophyse. Mammillaire, ou Mastoïde. C'est une des éminences externes de l'os pétreux.

On appelle aussi *Apophyses* mammillaires, les nerfs olfactoires, qui sont le principal organe de l'odorat. Ils vont jusques aux os cribleux, où ils se divisent en de petites fibres, qui passent par les trous de ces os, & qui vont se répandre dans la partie supérieure du nez.

APOPLÉCTIQUE. adj. m. & f. Qui tient de l'apopléxie. *Attonitus*. Accident *apopléctique*. On appelle aussi un reméde *apopléctique*, celui qui préserve ou qui guérit de l'apopléxie. *Sananda aut avertenda apoplexia idoneum pharmacum*.

APOPLÉXIE. s. f. *Stupor*, *stupefactio nervorum omnium corporis*, *apoplexia*. Terme de Médecine. C'est une soudaine privation du sentiment & du mouvement de tout le corps, avec lésion des principales facultez de l'âme, accompagnée d'un ronflement & de difficulté de respirer. Elle diffère du care, de la létargie, & du coma, parcequ'en ces trois autres maladies l'assoupissement n'est pas si profond, ni le sentiment tout-à-fait perdu. Elle diffère de la syncope, parce qu'en celle-ci il n'y a point de pouls apparent, ou du moins qu'il est fort foible; au lieu qu'en l'*apopléxie* il se soutient jusqu'à ce que la mort soit proche. Elle diffère de l'épilépsie, en ce qu'en celle-ci le mouvement de la faculté animale n'est point aboli, mais seulement dépravé. Et elle diffère de la paralysie, en ce qu'en celle-ci il n'y a ni assoupissement, ni privation de connoissance. L'*apopléxie* est causée par l'interruption du mouvement du sang vers le cerveau, & par tout ce qui peut empêcher l'influence des esprits animaux dans les organes des sens, & dans les parties qui se meuvent volontairement. Tantôt elle vient d'un flegmon dans le cerveau, tantôt d'une pituite visqueuse, dont le cerveau est rempli, comme il arrive dans les apopléxies d'hyver, & dans celles des vieillards; tantôt elle vient d'une limphe trop grossière, qui bouche les nerfs, ou du sang repandu dans le cerveau. Hippocrate distingue deux sortes d'apopléxies, l'une forte, & l'autre foible; elles diffèrent par le plus ou moins de difficulté à respirer; il faut avoüer qu'elles sont toutes deux très-fortes, puisqu'elles sont accompagnées de symptômes très-dangereux, & qu'elles causent souvent la mort. Pour prévenir l'*apopléxie*, il faut éviter l'excès de vin, & de travail, ne point manger avec excès, ne point dormir après le dîner, faire beaucoup d'éxercice de corps, ne se point laisser accabler de chagrin. Pour guérir de l'*apopléxie* il faut employer des remédes qui fassent de grandes évacuations, & n'en donner aucun où il entre de l'opium, ou des remédes astringens, qui augmentent la force du mal.

Ce mot d'*apopléxie* vient du Grèc ἀποπλήττειν, qui signifie *battre*, *étonner*, rendre stupide & sans sentiment, parceque cette maladie fait tomber en un instant, comme si on étoit abbattu d'un coup de foudre. C'est pourquoi quelques-uns l'ont appellée *sidération*, comme qui diroit *foudroyement*.

APORE. s. m. Problème très-difficile à résoudre, & qui n'a pas été résolu. *Aporon*. La quadrature du cercle est un *apore*.

C'est un mot Grèc, ἄπορον, & je ne sçache pas qu'il soit fort établi dans nôtre langue; il signifie en Grèc ce qui est douteux, difficile, embarrassant, où on ne trouve point de passage. Il vient de l'alpha privatif, & de πόρος, *passage*, d'où est venu en nôtre langue le mot de *pôre*, qui ne se dit que des passages imperceptibles qui sont dans les corps & qui facilitent la transpiration des humeurs. Lorsqu'on proposoit un problème à quelque Philosophe Grèc, & sur tout à un Académicien, s'il n'en pouvoit donner la solution, il répondoit ἀπορῶ, c'est-à-dire, je ne sçai point cela, j'en doute, je ne puis vous éclaircir là-dessus. Au reste, si *apore* est un mot François, il est de toutes les sciences. Chacune a ses difficultez & ses embarras, & si l'on veut se servir de ce terme, chacune a ses *apores*.

APOS. *Jonston*. C'est une hirondelle de mèr, très-garnie de plumes, sa tête est fort large, son bec est petit. Cet oiseau avale des mouches, son col est court, ses aîles sont longues, sa queuë est fourchuë. L'*apos* vole sur la mèr & sur la tèrre, & se nomme *apos*, de ἄπους, *sans pieds*, parcequ'elle les a très-petits.

APOSÉME. s. m. Terme de Médecine. Espéce de médicament liquide, composé de diverses décoctions de plusieurs plantes, racines, fleurs, feüilles, fruits & semences, dulcifiées avec du miel ou du sucre, clarifiées & aromatisées avec cannelle & santaux. *Decoctum*. L'*aposéme* ne diffère d'avec le syrop magistral que par la consistance & la cuitte, ce syrop étant plus épais & visqueux

visqueux. On y mêle quelquefois des remédes purgatifs & des syrops. L'*aposéme* différe du julep, en ce que les *aposémes* sont plus épais & plus visqueux, & qu'ils ne se font jamais avec des eaux distillées comme les juleps, mais seulement avec une décoction. Les *aposémes* différent des syrops en ce qu'ils sont plus clairs que les syrops. Les anciens Médecins donnoient le nom d'*aposéme* à l'hydromel dans lequel ils avoient fait bouillir les feüilles de certaines plantes. Il y a deux sortes d'*aposémes*, les altératifs & les purgatifs : on les distingue encore selon les parties pour la guérison desquelles on les donne ; ainsi il y a des *aposémes* céphaliques, des *aposémes* hépatiques, des *aposémes* spléniques, &c. CHOMEL.

Ce mot vient du Grec ἀποζέω qui signifie *deservesco*. Ce qui montre qu'il faudroit l'écrire par un *z*, mais comme nous donnons le son du *z* à l'*s* qui est entre deux voyelles, l'usage est de mettre une *s* à ce mot comme à beaucoup d'autres, qui devroient avoir un *z*.

APOSIOPÊSE. s. f. Terme de Rhétorique, qu'on appelle autrement *Réticence. Reticentia.* Figure par laquelle on ne laisse pas de parler d'une chose, en faisant semblant de n'en vouloir rien dire.

Ce mot vient d'ἀποσιωπάω, *taceo*, *reticeo*, d'où se fait ἀποσιώπησις, *aposiopese*.

APOSTASIE. s. f. Abandonnement de la vraye Religion, ou d'un Ordre dans lequel on a fait profession, sans dispense légitime. *Catholicæ religionis, vel instituti religiosi desertio.* L'*apostasie* d'un Moine est la suite ordinaire de son hérésie, ou de sa débauche. Les Novatiens disoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de pardonner le crime de ceux qui étoient tombez dans l'*apostasie*. DU PIN. Julien, à son *apostasie* près, fut le prémier des Césars. SPANHEIM. Les Anciens ont distingué trois sortes d'*Apostasie*. La prémière, *à supererogatione*, se commet par le Clerc, ou le Religieux, qui abandonne sa profession pour retourner à l'état laïque. La seconde *à mandatis Dei*, par celui, de quelque état qu'il soit, qui abandonne généralement les commandemens de Dieu, quoi qu'il conserve encore la foi. La troisiéme *à fide*, par celui qui abandonne non seulement les bonnes œuvres, mais encore totalement la foi. DE LA MAR. Cette division n'est pas assez juste. Dans la prémière espèce il n'est pas nécessaire qu'un Religieux se réduise à l'état laïque pour commettre une *apostasie*, il suffit qu'il renonce à son Ordre & à sa Religion, demeurât-il dans l'état Ecclésiastique, ou passât-il dans un autre Ordre, s'il n'en a la dispense. La seconde espèce ne porte point aujourd'hui le nom d'*apostasie*, on l'appelleroit libertinage, débauche, impiété. Pour la troisiéme, il n'est pas nécessaire de renoncer totalement à la foi, c'est-à-dire, à tous les articles de la foi ; il suffit d'être hérétique sur un seul pour être apostat. Voyez APOSTAT.

APOSTASIER. v. n. Tomber dans l'apostasie ; devenir Apostat. *Catholicam religionem, vel institutum religiosum deserere.* Les esclaves Chrêtiens sont dans un danger perpétuel d'*apostasier*, de devenir renégats.

APOSTAT. s. m. Transfuge ; déserteur ; qui quitte la vraye Religion, ou qui renonce à ses vœux. *Catholicæ religionis, vel instituti religiosi desertor.* L'Empereur Julien a été surnommé l'*Apostat*. Les Moines qui quittent le froc, & renoncent à leurs vœux, sont des *Apostats*. Il y a cette différence entre l'hérétique & l'*Apostat*, que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de la foi, & que l'*Apostat* n'en conserve plus rien. DE LA MAR. Cette différence n'est pas vraye. Le Catholique qui se fait hérétique, quoique l'on professe encore dans le parti hérétique qu'il embrasse plusieurs points de foi comme les Catholiques, est cependant *Apostat* ; & il est hérétique & *Apostat* tout à la fois ; mais celui qui est né dans l'hérésie est simplement hérétique, & n'est point *Apostat*.

> *La foi de siécle en siécle à nos ayeux transmise*
> *Les tenoit tous unis dans le sein de l'Eglise,*
> *Quand d'un Moine* Apostat *la folle ambition*
> *Vient troubler cette paix, rompre cet union.* GENEST.

APOSTAT, se disoit autrefois proprement de celui qui avoit faussé la foi promise à son Capitaine. *Transfuga, desertor.* On le dit encore de ceux qui changent de parti, & se rangent dans le parti opposé. Vous nous avez abandonné ; vous êtes un *apostat*. Les Turcs traitent les Persans d'*apostats*, comme ayant altéré & corrompu la Religion de Mahomet. SMITH.

APOSTATE. s. f. Celle qui quitte sa Religion, ou qui renonce à ses vœux. *Quæ deserit Religionem veram, aut institutum religiosum.* C'est une franche *apostate*.

Ce mot vient du Latin *apostatare*, qui signifie, *mépriser*, *violer*. Dans son origine le mot d'*apostat* ne signifioit autre chose que *prévaricateur* ; & on disoit *apostatare leges* ; pour dire, *pécher contre la Loi*. DU CANGE. Le mot d'*apostatare* vient d'ἀπὸ, & ἵσταμαι, *sto*, *je me tiens à part*.

APOSTER. v. act. Attirer quelqu'un, le mettre en avant pour épier, tromper & surprendre quelqu'un. *Adornare, subornare, apponere.* Les calomniateurs ont des témoins *apostez*, pour déposer faussement contre leurs parties. Cet acte est signé par une personne *apostée*, qui a pris le nom ou l'habit d'un autre pour tromper le Notaire, ou les contractans. Il a choisi un Juge *aposté*, fait à sa poste. Les Grands ont des gens *apostez* pour semer de fausses nouvelles, selon que leurs intérêts les y obligent. Les filous ont toûjours près d'eux des gens *apostez*, afin de ne se point trouver saisis des vols qu'ils font. Je vous demande une grâce, qui est, que vous ne vous imaginiez pas que j'aye *aposté* ce vieillard. PORT-R.

Ce mot vient de *positus*, de *pono*.

APOSTHÊME. s. m. Terme de Médecine. Voyez APOSTUME.

APOSTILLE. s. f. Annotation ou renvoi qu'on fait à la marge d'un écrit pour y ajoûter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir, & l'interpréter. *Adscripta ad marginem annotatio.* Plusieurs Auteurs ont commenté le Droit par de simples notes & *apostilles*. Un Notaire est obligé de parapher avec les parties toutes les *apostilles* d'un contrat.

APOSTILLE. *Contentio.* Se dit au Palais en parlant des débats & contestations qui se font lors de l'examen des comptes, ou des jugemens qui sont rendus sur chaque article. Les *Apostilles* se mettent sur les comptes de la Chambre de la main de l'Auditeur qui les rapporte. On disoit anciennement *postil*, *postilla*, & ce mot venoit de *positus*.

APOSTILLER. v. act. *Adscribere.* Mettre des apostilles, qui se dit tant des notes & remarques qu'on fait sur les livres, que des additions qui se font sur les minutes des contrats, & de ce qu'on met dans les marges des comptes.

APOSTILLÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Adscriptus.* Les contrats les plus *apostillez* sont les meilleurs ; ils sont paraphez en plus d'endroits.

APOSTIS. s. m. Terme de Marine. Deux longues piéces de bois de 8 pouces en quarré, tant soit peu abaissées : l'une est le long de la bande droite, & l'autre le long de la bande gauche d'une Galère, depuis l'espale, jusqu'à la conille : chacune portant toutes les rames de la chiorme par le moyen d'une grosse corde.

APOSTOILE. s. m. C'est ainsi qu'on appelloit anciennement le Pape. On trouve ce mot dans Pasquier, Hugues de Bercy, la Bible de Guyot, Villehardoüin, &c.

> *De notre père l'*Apostoile
> *Voulsisse qu'il semblast l'étoile.*

APOSTOLAT. Dignité ou ministère d'Apôtre. *Apostoli munus, Apostolica dignitas, Apostolatus.* Saint Matthias vint par la voye du sort à l'*Apostolat*. Nous avons reçu par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST la grâce de l'*Apostolat* que nous éxerçons en son nom. PORT-R. Anciennement l'Épiscopat en général étoit appellé *Apostolat*, c'étoit le titre honoraire. On le trouve encore attribué aux Evêques dans le sixiéme & le septiéme siécle. Depuis plusieurs siécles on ne le donne plus qu'au souverain Pontife.

Autrefois on disoit *apostolité* pour *apostolat*. Philippe Mouskes, dans son histoire manuscrite de France dit :

> *Por çou que Grigore cil Pape*
> *De son avoir at acaté*
> *Le don de l'*Apostolité.

Voyez Du Cange.

On a appellé *Apostolat* la charge ou commission des Apôtres de la Synagogue, dont nous allons parler tout à l'heure. Julien dans sa lettre 25. au peuple Juif, & S. Épiphane dans l'hérésie 30. qui est celle des Ébionites, la nomment ainsi. Cet *Apostolat* (car on l'appelloit ainsi) & cette commission d'aller lever l'argent dans une Province, s'accordoit comme une récompense & une grâce par le Patriarche. Elle donnoit le pouvoir de régler tout ce qui regardoit la discipline, & de disposer les Ministres inférieurs, c'est-à-dire selon S. Épiphane, les Chefs de la Synagogue ; *il falloit dire*, des Synagogues, les Prêtres, les Anciens, & les Azanites. TILLEM.

APOSTOLE. s. f. Levée que les Patriarches Juifs faisoient dans les Provinces par le ministère de ceux qu'ils nommoient Apôtres, & dont nous parlerons tout à l'heure, *Apostole*. Julien l'Apostat, dans son Ép. aux Juifs, leur remet l'*Apostole*, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, l'envoi du tribut qu'ils lui payoient. *Missio tributi, quæ dicitur Apostole.*

Ce mot est Grèc, ἀποστολή, *Missio*, envoi.

APOSTOLE. s. m. Est aussi un vieux mot qu'on a dit autrefois pour Apôtre. *Apostolatus.* Voyez APOSTRE.

APOSTOLIN. s. m. *Apostolinus.* Nom de Religieux. L'Ordre des

tolíques, & les Eglises qui
: les Évéques de ces Égli-
Apôtres. Cela se bornoit
:, Antioche, & Jérusa-
atres Églises qui eussent
uite les autres Églises pri-
ulement à cause de la con-
Églises qui étoient *Apos-*
ue les Evéques se disoient
rémière fois qu'on trouva
st dans la lettre de Clovis
lon le P. Sirmon. Le Roi
postoliques, mais de très-
a Sede dignissimi. Le Roi
ues du Concile de Mâcon
ces. Les formules de Mar-
ontré le sçavant M. Bignon
formules, ces formules,
: trouve encore dans Gré-
dans Sidonius Apollinaris
; ne regardent que les Gau-
lles de Marculphe, & dans
& absolument, quand il se
: d'autres termes, & sem-
sur la dignité. *Viris Aposto-*
po. Apostolica sede dignissi-
is, Sanctus & apostolicus Re-
rég. de Tours, *Epitom. C.*
à note sur cet Auteur Liv.
ique les Siéges Épiscopaux
onnât en ce tems-là le titre
ndant lorsqu'on donnoit ce
om de l'Évêque, ou de son
du Siége & de l'Évêque de
iregoire de Tours L. II. ch.
or. Mart. Et M. Bignon dit
es crient partout d'un con-
Rome est appellé *Aposto-*
ez ses notes sur les form. de
aris 1666. & Savaro sur l'é-
l. p. 363. Balsamon en con-
le Carthage. Au reste, l'u-
ne passa pas le septième sié-
ialité fut restreinte au Pape
andrie, d'Antioche, & de
istance des Infidélles, ce ti-
:. C'est pourquoi on ne le
l Évêque de Rome, suivant
en l'an 1049. S. Grégoire le
que ce titre, qui étoit com-
t spécialement au successeur
le méme Concile de Rheims
s, fut excommunié pour s'é-
au Pape. Ainsi on dit le Siége
un Notaire *Apostolique*; un
ancelerie *Apostolique*.
icus. Nom de secte d'héréti-
ques qui ont eû ce nom. Les
ement *Apotactiques* sortirent
ares. Ils faisoient profession
de vin, de viande, de renon-
ı les Apôtres. C'est pourquoi
un esprit d'orgueil, dit S.
l'an 260. d'autres disent en
ient parler de leurs Pères, les
irent bande à part que vers le
. Épiphane hér. 61. S. Aug.
pellèrent aussi Cathares & A-

lui a donné ce nom. Il a été inventé par Avicenne. On l'appelle aussi, *Onguent de Vénus*, à cause qu'il est de couleur verte.

APOSTRE. s. m. Envoyé; Disciple de J. C. qui a eû mission pour prêcher son Évangile par tout le monde, & pour le porter à toutes les nations de la tèrre. *Apostolus.* Le Symbole des *Apôtres*. Saint Pièrre est le prémier des douze *Apôtres*. S. Paul est appellé par excellence l'*Apôtre* des Gentils, parce que c'est celui qui a fait le plus de conversions parmi eux; son ministère leur ayant été particulièrement destiné, comme celui de l'*Apôtre* saint Pièrre aux Juifs. On donne quelque marque distinctive à tous les *Apôtres*. A S. Pièrre des Clefs; à S. Paul une Épée; à S. André une Croix en sautoir; à S. Jacques le mineur un bâton de foulon; à S. Jean un Calice, d'où s'envole un serpent aîlé; à S. Barthelemi un couteau; à S. Philippe un long bâton, dont le bout d'enhaut a la forme de Croix; à S. Thomas une lance; à S. Mathieu une hache; à S. Matthias une coignée; à S. Jacques le Majeur un bourdon & une callebace; à S. Simon une scie; à Saint Thadée une massuë.

Le mot d'*Apôtre* dans son origine ne signifie autre chose que *délegué*, ou *envoyé*, on le trouve dans Herodote en ce sens, qui est le sens naturel de ce mot. Il est appliqué dans le Nouveau Testament à diverses sortes d'envoyez, prémièrement aux douze disciples de J. C. qui sont appellez *Apôtres* par éxcellence. C'est en ce sens-là que quelques faux Prédicateurs de l'Évangile contestèrent à saint Paul sa qualité d'*Apôtre*, parcequ'il n'y avoit que ceux qui avoient été témoins des actions de J. C. qui pussent prendre cette qualité. Pour répondre à ces faux Docteurs qui avoient séduit les Églises de Galatie, il commença par ces mots la lettre qu'il leur écrivit: ***Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par aucun homme; mais par* J. C. *& Dieu son Père.*** Il voulut leur faire connoître que sa mission venoit immédiatement de Dieu, & qu'il étoit par conséquent véritablement *Apôtre*.

En second lieu le nom d'*Apôtre* se prend pour de simples Envoyez des Églises; comme quand saint Paul dit au ch. 16. de son Epître aux Rom. v. 7. *Saluez Andronicus & Junia mes parens, & qui ont été avec moi, lesquels ont un grand nom parmi les Apôtres.*

En troisiéme lieu on donnoit le nom d'*Apôtres* à ceux que les Églises envoyoient porter des aumônes aux Fidelles des autres Églises. Ce qui avoit été pris des usages des Synagogues, qui appelloient *Apôtres* ces envoyez. C'est en ce sens-là que S. Paul écrivant aux Philippiens, dit au ch. second de sa lettre, qu'Épaphrodite leur a servi d'*Apôtre* & de Ministre pour l'assister dans ses besoins.

APOSTRE, est aussi celui qui a le prémier planté la Foi en quelque endroit. S. Denis de Corinthe est l'*Apôtre* de la France. S. François Xavier est l'*Apôtre* des Indes.

On donna encore au commencement de l'Église le nom d'*Apôtre* à d'autres que les douze que J. C. choisit. Ainsi S. Paul, *Rom. XVI. 7.* dit qu'Andronique & Junie sont considérables entre les *Apôtres*. Quelques-uns croyent qu'on appelloit ainsi ceux qui avoient annoncé l'Évangile les prémiers en quelque lieu.

Le Pape a été appellé *Apôtre*, & par nos anciens Écrivains François *Apostole*. Voyez sur cela Sidonius Apollin. Liv. VI. ép. 4. & 7. & la note de Savaro. Depuis il a été donné au Pape seul, ensorte que nos Écrivains François l'appelloient *Apostole*, comme l'a remarqué M. Bignon, dans ses Notes sur les formules de Marculphe p. 251. édit. de Paris *in* 4°. 1666.

S. Paul est aussi appellé simplement & absolument l'*Apôtre*. Les Prédicateurs sur tout en usent souvent ainsi. Je sçai que l'*Apôtre* & les Saints ont gémi devant Dieu, de trouver dans eux l'ennemi le plus dangereux de leur salut. CHEMIN. Voilà un éxcellent moyen de se conserver en grâce, & si je l'ose dire, de s'y confirmer; aspirer toujours à un nouveau degré de charité, selon le conseil de l'*Apôtre*. ID. Ce que l'*Apôtre* nous dit, nous confirme ce que les Pères nous disoient. PELISS. Loin de cette chair cet art, qui loüe vainement les hommes par les actions de leurs ancêtres, & qui s'arrête à des généalogies sans fin, comme parle l'*Apôtre*, plus propres à satisfaire une vaine curiosité, qu'à édifier une foi solide. FLECH. Avoir déja la mort à ses côtez,

mourir

mourir comme l'*Apôtre*, à chaque moment, & ne s'empresser pas d'arriver à la sainteté par la voye courte & abrégée d'une vie fervente, il n'y a ou qu'une stupidité grossière, ou qu'une infidélité au moins commencée, qui puisse aller jusques-là. BOURDAL. Quelquefois on dit, Le *grand Apôtre*; & cette réponse, pour appliquer ici la parole du *grand Apôtre*, c'est la réponse de la mort. BOURDAL. Cette expression au reste est très-ancienne, & ne nous est pas particulière. Nous l'avons prise des Pères Grècs & Latins qui en usent très-souvent. C'est aussi en ce sens qu'on appelloit à Constantinople *le Docteur de l'Apôtre* une des Dignitez de l'Église de cette ville, dont la charge, ou la fonction, étoit d'expliquer au peuple les Épîtres de Saint Paul.

On appelle aussi en termes de liturgie, & même dans l'usage ordinaire, les Épîtres de S. Paul du nom d'*Apôtre*. S. Grégoire, dans son Sacramentaire dit, *deinde sequitur Apostolus*, puis suit l'*Apôtre*, c'est-à-dire, l'épître qui est tirée des épîtres de S. Paul. Lire l'*Apôtre*, c'est lire les épîtres de S. Paul. Ce nom chez les Grècs signifie aussi dans le même sens, & en terme de liturgie, un livre d'Église qui contient les épîtres de l'*Apôtre*, c'est-à-dire, de S. Paul, selon l'ordre qu'ils les lisent dans leurs Églises pendant le cours de l'année. Ils en ont un qui contient les Évangiles, qu'ils appellent Εὐαγγέλιον, *Evangile*. Celui dont nous parlons apparemment ne contenoit d'abord que les épîtres de S. Paul, & pour cela fut nommé l'*Apôtre*. Depuis long-tems il renferme aussi les Actes des *Apôtres*, les Épîtres Canoniques, & l'Apocalypse. Il est aussi nommé *Actes des Apôtres*, Πραξαπόστολος, parce que c'est le prémier livre qui s'y trouve.

Le nom d'*Apôtre* a été aussi en usage dans l'Église Latine au même sens, & il se trouve dans S. Grégoire, comme on l'a dit, dans Hincmare, & dans Isidore. L'on avoit aussi des Livres anciens, qui contenoient les Évangiles, ou les Epitres, selon l'ordre qu'on les lisoit à la Messe pendant l'année. Il y en a un fort beau & fort ancien à l'Abbaye de Chelles, qui contient tous les Évangiles de l'année selon la Vulgate.

APOSTRE, Chez les Juifs, étoit anciennement certains Officiers qu'ils envoyoient dans les Provinces, pour veiller à l'observation de la loi, pour lever l'argent qu'on donnoit, soit pour les réparations du Temple, soit pour payer le tribut aux Empereurs, comme il paroit par la lettre de l'Empereur Julien aux Juifs, citée au mot APOSTOLE. Le Code Théodosien Liv. 14. *De Judais* les appelle *Apostoli, qui ad exigendum aurum atque argentum à Patriarcha certo tempore diriguntur*. Voyez aussi la loi 18. *Ibid*. Les Juifs les nommoient שלוחין *Schelibhin*, c'est-à-dire, *Envoyez*. Ils étoient inférieurs aux Officiers de la Synagogue nommez Patriarches, qui les envoyoient comme des Commissaires dans toute l'étenduë de leur district, & ils avoient jurisdiction de Légats, ou d'Envoyez. Quelques Auteurs ont remarqué que S. Paul l'avoit été, & que c'est à cela qu'il fait allusion au commencement de son épître aux Galates, comme s'il eut dit: Paul, non plus *Apôtre* de la Synagogue, & envoyé par elle pour maintenir & avancer la loi Mosaïque; mais maintenant Apôtre & Envoyé de J. C. &c. S. Jérôme, sans dire que S. Paul l'ait été, croit au moins qu'il fait allusion à ces *Apôtres* de la Synagogue. S. Épiphane Hér. 30. parle de ces *Apôtres* des Juifs, & dit qu'ils étoient en grande vénération. Voyez aussi Baronius à l'an 32. de J. C. Honorius défendit aux Juifs ces sortes de levées, & ces *Apôtres*, par la loi que j'ai citée. Voyez Godefroy sur la même loi. Cet Auteur croit que les noms d'*Apôtres* & de Patriarches n'ont commencé à être en usage parmi les Juifs qu'après la destruction de Jérusalem. Voyez encore M. de Tillem. hist. des Emp. T. I. p. 673.

Papias appella *Apôtres* les Hérétiques nommez communément *Apostoliques*, dont nous avons parlé. S. Augustin leur donne le même nom, & dit qu'ils faisoient profession de ne rien posséder en ce monde. S. Bernard crie aussi furieusement contre les Hérétiques de son tems, qui se nommoient *Apôtres*. Voyez APOSTOLIQUE.

Le peuple appelle aussi *Apôtres*, des Confrères ou Pénitens qui vont les pieds nuds aux Processions du Saint Sacrement, & en d'autres solemnitez. En Portugal, & aux Indes, à Goa, on appelle les Jésuites *Apôtres*. Des fruits si visibles & si merveilleux firent regarder les deux Missionnaires (Xavier & Rodriguez) comme des hommes envoyez du ciel, & remplis de l'esprit de Dieu. Aussi tout le monde leur donna-t'il le surnom d'*Apôtres*, & ce titre glorieux est demeuré à leurs successeurs dans le Portugal. BOUH. *Vie de S. Franç. Xav. Liv. I.* Dans l'arsenal de Brême il y a 12 piéces de canon qu'on appelle les douze *Apôtres*; supposant que tout le monde doit acquiescer à la prédication de pareils *Apôtres*.

APOSTRES, chez les Protestans sont de jeunes Ministres, qui ont été reçus par provision, en attendant qu'ils soient appellez au service de quelque Eglise, afin qu'il y en ait toûjours de prêts à remplir les places vacantes; & qu'ainsi les Églises ne demeurent pas sans Pasteurs. Cela se pratique ordinairement à Geneve, & en plusieurs endroits de la Suisse.

On dit proverbialement & ironiquement, qu'un homme est un bon *Apôtre*; pour dire, que c'est un bon compagnon, ou qu'il est hypocrite.

On appelloit autrefois *Apôtres*, les Lettres dimissoires données à un appellant par les Juges *à quo*, adressées au Juge d'appel, par lesquelles il le certifioit de l'appel interjetté, & il lui en renvoyoit la connoissance, sans quoi il n'étoit pas permis de le poursuivre par l'ancienne rigueur de droit; ce que l'article 117. de l'Ordonnance de 1539. a aboli. *Provocationis indices, & dimissionis testes Litteræ*. Le délai d'obtenir ces Lettres étoit de 30 jours; au lieu de quoi on a introduit les désertions. Cette formule de lettres dimissoires, appellées *Apôtres*, a été plus longtems en usage dans la Jurisdiction Ecclésiastique. Il y en avoit de cinq sortes. On appelle *Apôtres* les *Dimissoires*, lors qu'ils ont été expédiez par le Juge dont est appel, & qu'il renvoye l'appellant au Juge supérieur: *Reverentiaux*, lors qu'ils ont été donnez seulement par révérence pour le supérieur: *Refutatoires*, lorsque le Juge *à quo* ne veut point déférer à l'appel, qui lui paroit frivole, & illusoire: *Testimoniaux*, lors qu'en l'absence du Juge l'appel est interjetté devant un Notaire: *Conventionnaux*, lorsque par le consentement des parties l'appel est dévolu au Juge supérieur. Ce stile a été aussi supprimé dans les Cours Ecclésiastiques après l'Ord. de 1539. On appelloit encore autrefois *Apôtres*, les Lettres dimissoires que l'Evéque donnoit à un Laïque, ou à un Clerc qui se transportoit dans un autre Diocèse pour y être ordonné. Voyez Cujas, Souchet, le commentaire de M. Bourdin sur l'article 117. de l'Ordonnance de 1539. &c.

Ce mot vient du Grèc ἀπόστολος, qui signifie, un homme envoyé, du verbe ἀποστέλλειν, *envoyer*, d'*Apostolus*, on a dit d'abord *Apostole*. Le Duc de Bretagne Jean II. dans son Testament dit & requier & pri mon cher Père espirituel l'*Apostole* de Rome. Geoffroy de Ville Hardouin a dit l'*Apostoille* de Romme. Ensuite on a dit *Apostle*. Henri III. Roi d'Angleterre, dans un Acte de l'an 1266. rapporté par D. Lobineau *hist. de Bret. T. II. p.* 409. dit le jur de Jouedy prochein devaunt la fete S. Barnabé l'*Apostle*. Puis enfin *Apôtre*, changeant la lettre *l* en *r*, comme en beaucoup d'autres mots.

APOSTROPHE. s. f. Terme de Grammaire. C'est une virgule qu'on met au dessus d'une lettre au lieu de quelque voyelle, pour montrer qu'il ne la faut pas prononcer, & qu'on l'a retranchée; ce qui arrive particulièrement à l'*e* feminin en nôtre langue. *Apostrophus, elisa vocalis nota*. Par exemple, *qu'on* dit, au lieu de, *que on* dit; & au mot *si*, S'il est vrai.

Ce mot vient du Grèc ἀποστροφὴ, *aversio*, formé de ἀπὸ, *ab*, & στρέφω, *verto*.

APOSTROPHE, est aussi une figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur adresse sa parole à ses auditeurs, ou à sa partie même, à d'illustres morts, ou même à des choses inanimées; comme à des tombeaux, & autres monumens. *Apostropha, conversio*. Le Prédicateur a fait une *apostrophe* fort belle & fort touchante. L'*apostrophe* que Cicéron adressa à Tubéron dans l'oraison qu'il a faite pour Ligarius, est un des plus beaux endroits de cette piéce.

APOSTROPHER. v. act. Adresser la parole à quelque personne dans un discours, ou dans un écrit. *Compellare, alloqui aliquem*. L'endroit où Démosthène *apostrophe* les morts à la journée de Marathon, lui a fait autant d'honneur que s'il avoit ressuscité les morts qu'il avoit *apostrophez*. PERR.

J'aimerois mieux encor ces Prêcheurs furieux,
Qui portant vers le ciel leurs regards effroyables,
Apostrophent *les Saints comme on chasse les Diables.*
SANLECQ.

APOSTROPHER, se prend aussi pour, Appeller, qualifier. Cet homme se plait merveilleusement à *apostropher* les gens.

Un pedant qu'à tous coups vôtre femme apostrophe
Du nom de bel esprit, & de grand Philosophe. MOL.

APOSTROPHER, en termes de Grammaire, signifie, Omettre ou retrancher une voyelle; ne la pas prononcer. *Vocalem elidere*. L'*e* féminin est la lettre qu'on *apostrophe* le plus ordinairement en François, comme on voit dans les exemples ci-dessus.

APOSTUME. s. f. Les Médecins disent *Aposthème*. C'est une tumeur contre nature, qui vient à quelque partie du corps, causée par quelque humeur corrompuë qui aboutit souvent à une suppuration. *Apostema, suppuratum*. L'*apostume* procéde d'une humeur cantonnée en quelque endroit du corps, & hors de son lieu naturel. Il vint à Rodriguez une grosse *apostume* au côté gauche près du cœur. BOUH. On l'appelle autrement abcès, & ce mot est plus usité.

Ce

Ce mot vient du Grèc ἀπόσημαι, qui est dérivé du verbe ἀφίστασθαι, qui signifie, *abscedere*, c'est-à-dire, se départir d'un lieu, pour se ranger & se cantonner en un autre. Les Arabes s'en sont servis en la même signification.

On dit figurément & proverbialement, Il faut que l'*apostume* créve; pour dire, qu'une colère, ou quelque autre passion cachée, quelque conjuration, ou affaire secrette, vienne enfin à éclater.

APOSTUMER. v. neut. Se former en pus, ou en *apostume*. *Suppurare*. Cette veine n'a pas été bien dégorgée, il faut craindre qu'elle n'*apostume*.

Ce mot commence à vieillir. En sa place, on dit supurer, ou venir à supuration.

APOTACTITE. s. m. *Apotactita*. Nom de Secte, qui signifie, *Renonçans*, du Grèc, ἀποτάσσω, ou ἀποτάττω, *je renonce*. Les *Apotactites* étoient des gens qui pour suivre le conseil Évangelique de la pauvreté, & l'exemple des Apôtres & des prémiers fidelles, renonçoient à leurs biens, & ne possèdoient rien. Il ne paroît pas qu'ils errassent dans les commencemens, Nile même, dans la passion de Saint Théodote Martyr ch. 2. avoüe qu'ils ont eû des Saintes Vierges Martyres dans la persécution de Dioclétien au commencement du IV^e^ siécle; mais ensuite ils tombèrent dans l'erreur, comme les Encratites, ou Abstinens, & enseignèrent que ce renoncement aux richesses étoit non seulement un conseil, mais un précepte, &c. Ainsi la loi 6. du Code Théodosien *de haret*. les joint aux Eunomiens & aux Arriens, & leur défend toute sorte d'assemblées.

APOTHÉOSE. s. f. Cérémonie Payenne que faisoient les Idolâtres pour mettre leurs Empereurs au rang des Dieux; après quoi ils leur dressoient des temples & des autels. *Apotheosis*, *Consecratio*, *Relatio in Deos*. C'étoit un dogme que Pythagore avoit puisé chez les Chaldéens, que les personnes vertueuses étoient mises, après leur mort, au rang des Dieux. Les Payens déïfioient les inventeurs des choses utiles au genre humain, & ceux qui avoient rendu quelque service important à la République. Juvénal en se moquant des fréquentes *apothéoses*, plaignoit le pauvre Atlas, qui alloit succomber sous le fardeau de tant de Dieux qu'on plaçoit tous les jours dans le ciel. BAYL. Sénéque se moque agréablement de l'*Apothéose* de Claudius. Tibère proposa au Sénat l'*Apothéose* de JESUS-CHRIST, comme le rapportent Eusébe, Tertullien, & S. Chrysostôme.

Ce mot vient de la préposition ἀπὸ, & de θεὸς, *Deus*.

Hérodien au commencement du livre 4. de son histoire, parlant de l'*Apothéose* de Sévère, a fait une description éxacte & fort curieuse des cérémonies qui s'observoient dans les *Apothéoses* des Empereurs. Voici ce qu'il en dit: Après que le corps du défunt a été brûlé avec les solennitez ordinaires, on met dans le Vestibule au Palais, sur un grand lit d'yvoire couvert de drap d'or, une image de cire qui le représente parfaitement, ayant néanmoins un visage de malade. Pendant presque tout le jour le Sénat se tient rangé & assis au côté gauche du lit avec des robes de deüil. Les Dames de la prémière qualité sont au côté droit, ayant des robes blanches toutes simples & sans ornement. Cela dure sept jours de suite, pendant lesquelles les Médecins s'approchant de tems en tems du lit pour considérer ce malade, trouvent toûjours qu'il baisse, jusqu'à ce qu'enfin ils publient qu'il est mort. Alors de jeunes Chevaliers Romains & de jeunes Sénateurs du prémier rang chargent sur leurs épaules ce lit de parade, & passant par la ruë sacrée ils le portent au vieux marché, où les Magistrats ont coutume de se démettre de leurs charges. Et là il est placé entre deux espéces d'amphitéâtres, en l'un desquels sont de jeunes Gentils-hommes, & en l'autre de jeunes Dames des meilleures maisons de Rome, chantant des Hymnes en l'honneur du mort composées sur des airs lugubres. Ces Hymnes étant achevées, on porte le lit hors de la ville au champ de Mars. Au milieu de cette place est dressée une forme de pavillon quarré qui est tout de bois: le dedans est rempli de matières combustibles, & au dehors il est revêtu de drap d'or, & orné de figures d'yvoire & de diverses peintures. Et au dessus de cet édifice il y en a plusieurs autres élevez, qui sont semblables au prémier, tant pour la forme que pour la décoration, si ce n'est qu'ils sont plus petits & qu'ils vont toûjours en diminuant. On place le lit de parade dans le second de ces édifices qui a les portes ouvertes, & on jette tout à l'entour une grande quantité d'aromates, de parfums, de fruits & d'herbes odoriférantes. Après quoi les Chevaliers font autour du Catafalque une certaine Cavalcade à pas mesurez. Plusieurs chariots tournent aussi à l'entour. Ceux qui les conduisent sont revêtus de robes de pourpre, & portent des représentations ou images des plus grands Capitaines Romains, & des plus illustres Empereurs. Cette cérémonie étant achevée, le nouvel Empereur s'approche du Catafalque avec une torche à la main, & en même tems on y met le feu de tous côtez, en sorte que les aromates & les autres matières combustibles prennent tout d'un coup; on lâche aussi-tôt du faîte de cet édifice un Aigle, qui s'envolant dans l'air avec la flamme, va porter au ciel l'âme de l'Empereur, comme les Romains le croyent. Et dès-lors il est mis au nombre des Dieux. C'est de là que les médailles qui représentent des *Apothéoses* ont le plus souvent un Autel, sur lequel il y a du feu, ou bien un Aigle qui prend son essor pour s'élever en l'air; quelquefois il y a deux Aigles. Le mot est toûjours CONSECRATIO. Quelquefois l'Empereur est assis sur l'Aigle, qui l'enleve dans le Ciel. Donat *de Urbe Roma* III. 4. décrit une pierre antique qui représente l'*Apothéose* de Tite. Il y a dans le Thrésor de la sainte Chapelle de Paris une très-belle agathe orientale d'une grandeur extraordinaire, qui représente l'*Apothéose* d'Auguste, selon quelques-uns, & selon d'autres de Commode. Voyez CONSÉCRATION.

APOTHICAIRE, ou comme quelques-uns écrivent, APOTHIQUAIRE, souvent on ôte l'*h*, & l'on écrit APOTICAIRE, ou APOTIQUAIRE. APOTHICAIRE est le mieux. s. masc. Qui éxerce cette partie de la Médecine qui consiste en la préparation des remédes. *Medicamentarius*, *Pharmacopola*. A Paris les *Apothicaires* prennent aussi la qualité de Marchands Épiciers & Droguistes. De Rochefort définit les *Apothicaires*, les Cuisiniers des Médecins, Nicolas Langius a fait un grand volume contre les *Apothicaires*, sur le peu de connoissance qu'ils ont des simples, sur la facilité qu'ils ont à se laisser tromper aux Marchands étrangers, qui leur fournissent des drogues sophistiquées; sur ce qu'ils donnent une drogue pour une autre, une vieille qui a perdu ses forces, pour une nouvellement venuë du Levant. DEROCH. Les Lectures & Maîtrises des *Apothicaires*. Les Jurez & Gardes des *Apothicaires*, les compositions des *Apothicaires*; Jurez *Apothicaires*; Maître *Apothicaire*; les métiers & états d'*Apothicaires*, & Épiciers. Tous ces termes sont pris des réglemens faits pour les *Apothicaires*. A Paris le Corps des Maîtres *Apothicaires* est joint à celui des Épiciers & Droguistes, & on recevoit autrefois parmi les *Apothicaires* des Épiciers qui faisoient l'une & l'autre profession; mais à présent il faut être ou tout un, ou tout autre.

APOTHICAIRE *charitable*. C'est celui qui donne ses remédes par charité. C'est aussi un Livre qui traite des remédes, & qui a été fait particulièrement en vûë des pauvres.

Au reste, il ne faut se servir de ces sortes de Livres qu'avec précaution; comme le commun du peuple n'est pas en état de connoître les maladies auxquelles ces remédes conviennent, il pourroit n'en pas faire une juste application.

Aspirant Apothicaire, C'est celui qui veut être *Apothicaire*, & se faire apprentif. Avant que les *Aspirans Apothicaires* puissent être obligez chez aucun Maître de cet Art, pour apprentif, ils doivent être, selon les statuts, amenez & présentez au bureau pardevant les Gardes, pour connoître s'il a étudié en Grammaire, & s'il est capable d'apprendre la Pharmacie. Après qu'il aura achevé ses quatre ans d'apprentissage, & servi les Maîtres pendant six ans, il doit en rapporter le brevet & les certificats. Il sera présenté au bureau par un Conducteur, & subira un éxamen pendant trois heures, par les Gardes, & neuf autres Maîtres que les Gardes auront choisis & nommez. Il subit encore un second éxamen, appellé l'Acte des herbes, & ensuite les Gardes lui donnent à faire un chef-d'œuvre de cinq compositions. Voyez dans le Traité de Police de M. de la Mare Liv. IV. Tit. X. les réglemens pour les *Apothicaires*, & l'Apothicairerie.

Ce mot vient du Grèc ἀποθήκη, qui signifie *boutique*. On trouve *Boticario* dans les loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque publiées en 1344. Bartolin se plaint qu'il y a trop d'*Apothicaires* en Dannemarc; quoiqu'il n'y en ait que trois à Copenhague, & quatre seulement en tout le reste du Royaume, encore faut-il qu'ils fassent quelque autre trafic pour vivre: ce qui montre qu'on se pourroit bien passer d'*Apothicaires*. On en a compté 1300 dans Londres. Il y a dans des États de la maison du Roi un *Apothicaire distillateur* distingué des *Apothicaires*.

APOTHICAIRE, se dit proverbialement en ces phrases: Des parties d'*Apothicaire*, sont des mémoires de frais, ou de fournitures, dont il faut retrancher la moitié pour les payer raisonnablement. On appelle aussi, un *Apothicaire* sans sucre, un pauvre *Apothicaire* dont la boutique est mal fournie; & figurément tout autre homme ou Marchand qui n'a pas les choses nécessaires pour éxercer sa profession, ou pour garnir sa boutique. *Apothicaire* sans sucre se dit peut-être, à cause que les *Apothicaires* employent du sucre dans plusieurs de leurs compositions, & que s'ils manquent de sucre, ils n'auront pas les autres ingrédiens qui sont nécessaires dans ces compositions. On dit aussi d'un homme qui prend trop de remédes, que c'est une boutique d'*Apothicaire*.

APOTHICAIRESSE. s. f. Religieuse qui a soin de l'Apothicairerie de son Couvent, qui prépare les remédes pour les malades, & qui consulte les Médecins en leur faveur. *Medicamentaria*.

ria. C'est la Mère une telle qui est *Apothicairesse* de son Couvent.

APOTHICARESSE, ou APOTHICAIRESSE. s. f. C'est la femme d'un Apothicaire. *Pharmacopola uxor*. Il est bas en ce sens.

APOTHICAIRERIE. s. f. C'est la boutique où se préparent, se gardent, & se vendent les remédes. *Pharmacopolium*. C'est aussi l'art de les bien préparer. *Ars pharmacopæa*. Les gardes de l'*Apothicairerie* & Épicerie ; les Maîtres Gardes & Jurez en métier d'*Apothicairerie* ; le fait & état d'*Apothicairerie* est de plus grande conséquence que tous les autres états quels qu'ils soient ; l'Art d'*Apothicairerie*, les marchandises d'*Apothicairerie* & Épicerie ; toutes ces phrases sont tirées des réglemens faits pour les Apothicaires & l'*Apothicairerie*. Ces réglemens au reste écrivent toûjours *Apothiquaire* & *Apothiquairerie*, au moins dans le Traité de Police de M. de la Mare. Il y a dans les Communautez des lieux destinez pour l'*Apothicairerie*. L'*Apothicairerie* de Dresde est fameuse. On dit qu'il y a 14000 boëtes d'argent toutes pleines de drogues & de remédes fort renommez.

APOTOME. s. masc. Terme d'Algébre. C'est la différence des nombres incommensurables dont on fait les additions, pour faire les binomes, trinomes, &c. *Apotome*. Voyez Euclide, Liv. 10. des Élemens.

APOTOME, en termes de Musique, est la partie qui reste d'un ton entier, quand on en a ôté le demi-ton majeur. *Apotomia, discissio*. La proportion en nombre de l'*apotome* est de 2048. à 2187. Les Grècs ont crû que le ton majeur ne pouvoit être divisé en deux parties égales, & ils ont appellé la prémière partie ἀποτομὴ, & l'autre λῆμμα, suivant Pythagore & Platon. Les Anciens ont appellé *apotome* le demi-ton imparfait. Quelques-uns divisent encore l'*apotome* en majeur & en mineur.

Ce mot vient du Grèc ἀποτέμνω, *abscindo*.

APOTROPÉEN, ENNE. adj. *Averruncus, malorum depulsor*. Celui qui détourne quelque chose de mauvais. Ce nom est Grèc, Ἀποτρόπαιος, & vient d'ἀποτρέπω, *je détourne*, composé d'ἀπὸ, & de τρέπω, *je tourne*. C'est une épithète que les anciens Payens donnoient aux Dieux, qui selon leur idée détournoient d'eux les maux qui les menaçoient : on les appelloit aussi Ἀλεξίκακοι. Voyez le P. Kirker Tom. III. pag. 487. sur les Dieux *Apotropéens* des Égyptiens.

APOUILLE. s. f. *Apulia*. On trouve *Apolia* dans la vie de S. Potit le 13. Janv. Bolland. T. I. p. 757. mais d'autres exemplaires lisent *Apulia*. Voyez POUILLE.

APOYOMATLI. s. m. Herbe de la Floride. Ses feüilles sont pareilles à celles des porreaux, un peu plus longues, & plus déliées. Son tuyau est comme celui du jonc. Cette racine a une saveur aromatique. Les Espagnols en font une poudre qu'ils prennent avec du vin pour la gravelle. Elle excite l'urine ; elle appaise les douleurs de poitrine, & guérit les affections de matrice.

APOZÊME. Voyez APOSÉME.

APP.

APPAISEMENT. s. masc. Pacification, paix, traité de paix. Vieux mot. *Pax, fœdus*. Ils avoient ordonné par provision une paix entre les parties, laquelle est appellée dans les titres & actes dressez *Appaisement*. *Appaisamentum*, MENESTR. *Hist. de Lyon* p. 380.

APPAISER. v. act. Mettre la paix, pacifier. *Sedare, comprimere*. Ce mot vient de la préposition *ad*, & du mot *pax*, paix, comme qui diroit *ad pacem adducere*, conduire, induire à la paix, amener à la paix, amener à paix. Le Roi a *appaisé* tous les troubles de son État. Un bon Magistrat tâche d'*appaiser* tous les différens, & d'entretenir la concorde entre les citoyens.

APPAISER, signifie aussi, Adoucir la colère de quelqu'un, lui ôter les sujets de se plaindre. *Iram placare, mollire, mulcere*. La pénitence des Ninivites *appaisa* la colère du Seigneur. Le Prince étoit fort irrité, on a eû bien de la peine à l'*appaiser*. Il est difficile de s'imaginer que la nature ait appris aux hommes à *appaiser* Dieu par le sang des victimes. FLEURY. Ce n'est que par paresse que l'on s'*appaise*, & que l'on ne se venge point. L. BRUY.

> *J'ai mandié la mort chez des peuples cruels,*
> *Qui n'appaisent leurs Dieux que du sang de mortels.* RAC.

> *Je le vois bien, tu crois, que prêt à l'excuser*
> *Mon cœur court après elle, & cherche à s'*appaiser. ID.

APPAISER, signifie aussi, Diminuer, amoindrir un mal violent. *Dolorem lenire, mollire, levare*. *Appaiser* les douleurs de la goutte, la violence de la fiévre. Ce verbe se prend aussi dans une signification neutre. *Leniri, levari, mitigari*. Les douleurs de la goutte l'ont fort tourmenté cette nuit, maintenant le mal est un peu *appaisé*. La mèr, l'orage, la tempête, ne sont plus si violens, ils s'*appaisent*. Tout le monde s'est d'abord soulevé contre vous ; mais ce bruit s'est *appaisé*. Mes maux se sont *appaisez*, dès que j'ai lû ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. VOIT.

APPAISER, se prend aussi pour remettre une personne de quelque trouble, de quelque émotion. *Reprimere iracundiam*. Après avoir *appaisé* le bon père, il reprit son discours. PASC.

APPAISÉ, ÉE. part. pass. & adj.

APPARAT. s. m. Préparation à une action solennelle, ou une action publique, préméditée, & faite avec éclat. *Apparatus, Apparatio*. Ce Bachelier a soutenu ses Thèses avec grand *apparat* & en grande solennité. Cet Orateur a harangué avec *apparat* ; il a étalé tout ce qu'il avoit d'éloquence. Cet Avocat a plaidé une cause d'*apparat*. Il aime les choses d'*apparat*, d'éclat & de bruit. ABLANC. Tout l'extérieur & tout l'*apparat* de la gloire qui environne les Conquérans, ne valent pas les douceurs de l'amour. M. SCUD. On disoit autrefois *apparat*, pour signifier, *appareil*.

APPARAT, se dit aussi de quelques livres disposez en forme de Dictionnaires, ou de Catalogues, qui soulagent beaucoup dans les études. L'*apparat* sur Cicéron est une espéce de Concordance ou de Recueil de phrases Cicéroniennes. L'*Apparat* sacré de Possevin Jésuite de Mantouë, est un Recueil de toutes sortes d'Auteurs Ecclésiastiques, imprimé en 1611. en trois volumes. On a aussi appellé *Apparat*, la Glose d'Accurse sur le Digeste & le Code. On l'a dit aussi de tout autre Commentaire. DU CANGE.

APPARAUX. subst. masc. plur. Terme de Marine, qui se dit des agreils d'un vaisseau, & de toutes les choses qu'on prépare pour faire un voyage par mèr, même de l'artillerie ; mais on n'y comprend pas l'équipage, ni les vivres, comme on fait dans l'équipement. Un vaisseau après le combat est dégarni de la plûpart de ses *apparaux*.

APPAREIL. s. m. Ce qu'on prépare pour faire une chose plus solennellement. *Apparatus, apparatio, pompa*. L'entrée du Roi s'est faite avec beaucoup d'*appareil* & de magnificence : on travaille à l'équipage, à l'*appareil* des cérémonies de son Sacre.

> *Le pompeux* appareil, *qui suit ici vos pas,*
> *N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas.* RACIN.

On dit aussi, un grand *appareil* de guerre. Tout cet *appareil* étoit contre les Arabes. ABLANC.

APPAREIL, en termes de Chirurgie, se dit des linges & des médicamens nécessaires pour panser une playe. *Apparata, comparata ad vulneris curationem medicamenta*. Ceux qu'on employe la prémière fois, sont appellez prémier *appareil*. Elle fit mettre le prémier *appareil* à sa playe. ABLANC. On ne sçauroit juger de la qualité d'une blessure qu'après avoir levé le prémier *appareil*. Cet homme est mort faute de bon *appareil*, ou autrement. On appelle aussi en Chirurgie, le grand, le haut & le petit *appareil*, trois différentes méthodes d'extraire la pièrre de la vessie. Le haut *appareil*, qu'un nommé De Franco a pratiqué le prémier, n'est point en usage. Suivant cette méthode, on fait une incision au dessus du penil, & à côté de la ligne blanche, & on ouvre ensuite le fond de la vessie, par où on tire la pièrre. Le grand *appareil* qui a été inventé par Jean de Romanis Médecin de Crémone environ l'année 1520. se pratique en introduisant une sonde creuse dans la vessie, & faisant ensuite l'incision au périnée, poussant la pointe du bistori dans la canelure de la sonde. Il a été ainsi appellé, parce qu'il faut plus d'instrumens, que pour les autres méthodes. Le petit *appareil*, qui a pris son nom de ce qu'il faut peu d'instrumens pour le pratiquer, a été inventé par Celse. On introduit le doigt indice & celui du milieu dans le fondement le plus avant qu'on peut, pour les placer au delà la pièrre, & pour l'approcher du cou de la vessie. Ensuite on fait une incision au périnée par dessus la pièrre, par où on la tire.

APPAREIL, en termes de Maçonnerie, est la hauteur d'une pièrre, ou son épaisseur entre deux lits. *Apparatus lapidum*. On taille dans les carrières des pièrres de grand ou de haut *appareil* ; & d'autres de bas *appareil*, pour dire, d'une plus grande, ou d'une moindre épaisseur. Toutes les pièrres d'un même lit doivent être d'un même *appareil*. *Appareil*, est aussi l'art de tracer les pièrres & de les placer. Une maison d'un bel *appareil*, c'est une maison construite avec le soin & la propreté que cet art demande.

APPAREIL de pompe. Terme de Marine. C'est le piston de la pompe. *Embolus*.

APPAREILLER. v. act. Assortir. Trouver un appareil à quelques choses pour les joindre ensemble. *Apparare, instruere*. C'est la même chose qu'*Apparier*. On a du mal à *appareiller* des chevaux, des bœufs, pour les mettre au carrosse, ou sous un même joug. Il faut *appareiller* ces gans, ces souliers, ces pistolets, ces tableaux.

APPAREILLER. Terme de Bonnetier. Apprêter. *Appareiller* des bas.

APPAREILLER, est aussi un terme de Marine ; qui signifie, préparer son vaisseau, bosser ses ancres, tendre les voiles, & mettre les manœuvres en état de sortir du port & de faire route.

Omnia

Omnia ad navigandum comparare. Voilà un bon vent qui se lève, il faut vîte *appareiller. Appareiller* signifie aussi, Déployer les voiles, mettre la voile au vent.

s'APPAREILLER. Terme d'Oiselier. *Parem sibi adjungere.* C'est se joindre avec un pareil à soi. Quand la tourterelle a perdu sa compagne, elle ne *s'appareille* jamais avec une autre.

APPAREILLÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Apparatus.* On appelle une pièrre *appareillée*, celle qui est taillée selon la mesure arrêtée, & marquée par l'Appareilleur. Une voile *appareillée*, qui est déployée, mise hors, prête à recevoir le vent. Ce vaisseau est *appareillé* à voiles latines, ou à tiers point, & cet autre à trait quarré.

APPAREILLEUR. s. m. Principal ouvrier qui est dans les attelliers de Maçonnerie, qui prend les mesures des pièrres, & les marque à ceux qui les doivent tailler & poser. *Apparator.* L'avantage d'un Architecte, c'est d'avoir de bons *Appareilleurs.*

APPAREILLEUR. Terme de Bonnetier. Celui qui apprête les bas, les bonnets &c.

APPAREILLEUSE. s. f. se dit en mauvaise part, d'une femme qui fait des intrigues & des commerces d'amour, & qui prépare les plaisirs des autres. *Mulier amatoriorum commerciorum artifex, lena.*

APPARENCE. s. f. La surface extérieure des choses, ce qui d'abord frappe les yeux. *Species.* Les Stoïciens tenoient que les qualitez des corps qui frappent nos sens n'étoient que des *apparences.* BAYL. Si vous jugez sur les *apparences* à la Cour, vous serez souvent trompé: ce qui paroît n'est presque jamais la vérité. P. DE CL. Le monde récompense plus les *apparences* du mérite, que le mérite même. S. ÉVR. Les passages de l'Écriture ne sont pas toujours si clairs que l'on n'ait pas besoin d'examen, pour ne pas suivre trop facilement l'*apparence* qui se présente d'abord. Il n'osa sur la conjecture des *apparences*, d'ordinaire fausses, & souvent frauduleuses, dégarnir toutes ses places. SARAZ. L'erreur ne vient que du consentement précipité de la volonté, qui se repose avec négligence dans l'*apparence* de la vérité. MALH. Les hommes semblent être convenus entr'eux de se contenter des *apparences.* LA BRUY.

APPARENCE, se dit aussi de ce qui est opposé à la réalité, qui est faux, feint & simulé. *Similitudo, species.* Les hypocrites trompent sous de belles *apparences* de piété, de dévotion. Les couleurs sont de simples réfléxions de lumière qui n'ont aucune réalité; ce sont de simples *apparences.* La nation Espagnole aime le faste des *apparences*, & donne tout à la renommée. SARAZ. La vérité ne fait pas tant de bien dans le monde, que ses *apparences* y font de mal. ROCHEF. Les hommes sont presque tous également foibles; il n'y a que l'*apparence* qui mette quelque différence entr'eux. VILL.

Un bigot orgueilleux
Couvre tous ses défauts d'une sainte apparence. BOIL.

Les Grands pour la plûpart sont masques de théâtre;
Leur apparence *impose au vulgaire idolatre.* LA FONT.

APPARENCE. Reste, marque, vestige, trace de quelque chose. *Indicium, vestigium.* Ils n'ont plus aucune *apparence* de liberté. Il ne reste en cette femme aucune *apparence* de beauté.

APPARENCE, signifie aussi conjecture, vraisemblance. *Conjectura, verisimilitudo.* Le tems est fort couvert, il y a grande *apparence* de pluye. Il n'y a aucune *apparence* de vérité à ce que rapporte ce Voyageur. Ou simplement, il n'y a point d'*apparence* à ce que vous me dites.

*Loin ceux à qui du mal l'*apparence *douteuse,*
Donne pour leur prochain une horreur fastueuse.

APPARENCE, se dit quelquefois de ce qui est raisonnable. *Quod est rationi, æquitati consentaneum.* Il n'y a point d'*apparence* de transporter ce malade en l'état qu'il est.

APPARENCE, en terme de Palais, se dit encore des preuves & des conjectures qui favorisent, ou qui chargent l'accusé, mais en ce sens il n'est en usage qu'au plurier. *Allegata & probata.* Toutes les *apparences* sont contre cet accusé. Les Juges doivent juger selon les *apparences*, selon ce qui leur paroît en procès.

En Astronomie on appelle *apparences*, & autrement *Phénoménes*, tout ce qu'on a découvert par les observations anciennes & nouvelles des mouvemens du ciel & des astres. *Phenomena.* On reçoit le Systême de Copernic, parce que c'est le plus propre pour expliquer facilement toutes les *apparences* célestes, tous les Phénoménes: celui de Ptolomée ne suffit pas pour sauver toutes les *apparences.* En Optique on appelle *apparence* simple, & directe, la vuë d'un objet en ligne directe, sans réfléxion, ni réfraction.

On dit aussi qu'il faut sauver les *apparences*; pour dire, qu'il ne faut point donner de scandale, & qu'il faut du moins cacher son vice, & conserver une réputation d'homme de bien. *Suis in speciem fungi officiis, satisfacere suis in speciem officiis, simulatione probitatis existimationi consulere.*

APPAREMMENT. adv. D'une manière apparente & vraisemblable. *In speciem. Apparemment* nous aurons une bonne année.

APPARENT, ENTE. adj. Ce qui est visible, certain, évident, dont on ne peut douter. *Clarus, evidens, manifestus.* Voilà un droit qui est le plus *apparent*, il est fondé sur un bon contrat. Cette rente est bien assurée, elle est hypothéquée sur quantité d'héritages de biens *apparens.* Dans la vente des chevaux, on n'est garent que des vices latens, & non pas des vices *apparens.* L'abcès qu'on a trouvé dans ce corps est la cause *apparente* de sa mort.

APPARENT, se dit aussi de ce qui n'est que vraisemblable. *Verisimilis.* Les Princes ne manquent point de prétextes *apparens* & colorez pour faire la guèrre. La plûpart des sciences ne sont fondées que sur des raisons *apparentes.* On donne la recréance d'un Bénéfice à celui qui a un titre coloré, & le plus *apparent.* Il y a une infinité de défauts dans les vertus *apparentes* des hommes. ROCHEF.

APPARENT, se dit aussi de ce qui est faux, qui paroît d'une façon, & qui est de l'autre. *Simulatus.* En Astronomie, on dit que le vrai lieu d'un astre est éloigné du lieu *apparent* par la distance de la parallaxe. On observe le disque *apparent* du soleil, & de la lune. En Morale, on dit que les plaisirs ne sont pas de vrais biens, mais seulement des biens *apparens.* Cet homme n'a qu'une vertu *apparente.*

Mais ce discours n'est pas pour le peuple ignorant,
Que le faste éblouit d'un bonheur apparent. BOIL.

APPARENT, se dit aussi parmi les bourgeois d'une ville, de ceux qui sont les plus riches, qui sont distinguez des autres par leurs emplois, ou par leur mérite. *Civitatis Principes, Primarii in civitate viri, Primores.* On a choisi les plus *apparens* de la ville pour faire une députation au Roi. Il n'y avoit de conviez que les plus *apparens* de la famille.

APPARESSER. v. act. C'est appesantir l'esprit, le rendre paresseux. Ce mot est nouveau, & quelque opposition qu'il ait trouvé à son établissement, il y a apparence qu'il réüssira. Il est expressif; la facilité qu'il y a de dire des grossieretez malhonnêtes, *apparesse* l'esprit. M. DE LA CHET.

APPARIER. v. act. Joindre des choses qui doivent aller naturellement ensemble, qui sont égales ou semblables, ou qui conviennent. *Pares paribus adjungere.* On le dit prémièrement des animaux. Voici la saison où les perdrix *s'apparient.* Quand les pigeons commencent à voler aux champs, ils cherchent à *s'apparier.* La tourterelle qui a perdu son pair ne *s'apparie* plus.

APPARIER, se dit aussi de ce qui vient de la disposition des hommes. *Conjungere, copulare.* Cette paire de bœufs n'est pas bien *appariée* sous ce joug; l'un est plus fort que l'autre. Il m'est mort un cheval de carosse, je cherche à *apparier* l'autre. Ces amans sont bien *appariez*, ils sont de même âge, de même condition, de même humeur. On dit aussi *apparier* des combatans. ABLANC.

APPARIER, se dit encore de ce qui est purement de l'art. Voilà un regard de tableaux qui ne sont pas bien *appariez*, ils sont de manières bien différentes. Il faut *apparier* ces bas, ces gans, ces manchettes, &c.

APPARIÉ, ÉE. part. & adj. *Conjunctus, copulatus.*

APPARIEMENT. s. m. Action d'apparier, de joindre, & d'assortir les choses ensemble. *Copulatio.* Ce mot se trouve dans Pomey; mais il n'est pas en usage. Prononcez *apparîment.*

APPARITEUR. s. m. Bedeau. *Apparitor.* Il ne se dit que dans l'Université, de ces Bedaux qui portent des masses devant le Recteur & les quatres Facultez. On appelle aussi *Appariteurs Ecclésiastiques*, des Sergens de la Justice Ecclésiastique. Il n'est pas besoin qu'ils le soient en titre d'office. Tous Clercs sont tenus d'exécuter les mandemens de leur Official.

Chez les Romains les *appariteurs* étoient ce que sont en France les Sergens & les Huissiers; ou plûtôt c'étoit un mot générique, qui signifioit, ainsi que Servius nous l'apprend sur l'Énéide Liv. XII. v. 850. les ministres des Juges, qui étoient toûjours auprès d'eux prêts à recevoir & à exécuter leurs ordres; & c'est delà, ajoûte-t'il, que leur nom leur étoit venu, c'est-à-dire, d'*apparere*, être présent, être en faction, suivant ce mot de Virgile.

Hæ Jovis ad solium, sevique in limine Regis
Apparent, acuuntque metum mortalibus ægris.

On comprenoit sous le nom d'*Appariteurs* ceux qu'on nommoit *Scribæ, Accensi, Interpretes, Pracones, Viatores, Lictores, Servi publici*, & même les Bourreaux, *Carnifices.* On les prenoit des af-

franchis des Magistrats & de leurs enfans. L'on faisoit un si grand mépris de leur condition, que pour marque d'ignominie le Sénat ordonna qu'une certaine ville dont les habitans s'étoient révoltez, seroit obligée de fournir des *Appariteurs* aux Magistrats. Voyez Loiseau, des Ordres ch. II. Nomb. 87. Il y avoit des *Appariteurs* de Cohortes, qu'on nommoit *Cohortales*, ou *Conditionales*, parcequ'ils étoient attachez à une Cohorte & à cette condition. Des *Appariteurs Prétoriens*, *Prætoriani*; qui suivoient les Préteurs ou Gouverneurs de Provinces, & qui tous les ans le jour de la naissance de leur Maître changeoient & étoient pourvus à quelque office plus considérable. Les Pontifes avoient aussi leurs *Appariteurs*, comme on le voit dans la voye Appie sur le fragment du marbre qui porte,

APPARITORI
PONTIFICUM
PARMULARIO.

Le lieu où les *Appariteurs* s'assembloient s'appelloit *Apparitorium*.

ApPARITION. s. f. Spectre; fantôme, vision vraye, ou fausse; image qui se présente à nôtre esprit, ou à nôtre imagination, ou à nos yeux, de quelque substance incorporelle revêtuë d'un corps emprunté. *Visio*, *visum*. L'Écriture nous apprend qu'il y a eû plusieurs vrayes *apparitions* des Anges à Jacob, au père de Samson, à la sainte Vierge, à S. Joseph, &c. L'*apparition* de l'ombre de Samuel à Saul. On dit que S. Antoine avoit souvent des *Apparitions* de Diables qui le venoient tenter. Cassius eut l'*apparition* d'un spectre devant la bataille qu'il donna. Les Payens ont cru aux *Apparitions*. Plutarque en la vie de Romulus parle de l'opinion d'Héraclite, qui disoit que les âmes d'enhaut viennent apparoître aux vivans. DEROCH. La peur peut être quelquefois la source d'une fausse *apparition*.

APPARITION de Nôtre-Seigneur, se dit aussi d'une estampe, ou d'une taille-douce, qui représente l'*apparition* de J. C.

APPARITION, dans le stile figuré est élégant en un certain sens. On dit d'un homme qu'on voit rarement, & dont la visite nous surprend, c'est une *apparition*. Il y a dans les Cours des *apparitions* de gens avanturiers & hardis. LA BRUY.

APPARITION, se dit aussi des choses corporelles, sensibles, & palpables, qui se présentent à nos yeux. L'*apparition* de l'étoile des Mages fut miraculeuse. L'*apparition* de cette Comète a duré tant de jours. La Perspective est l'art de peindre les objets suivant leur *apparition* à nos yeux.

On appelle en termes d'Astronomie, les étoiles de perpétuelle *apparition*, celles qui ne sont éloignées du Pôle qu'autant que le Pôle est élevé sur l'horison, parcequ'on les voit en tout tems, & qu'elles ne disparoissent point. Les Juifs comptoient deux nouvelles lunes; la prémière, du jour de la conjonction avec le soleil: la seconde, du jour de l'*apparition* ou de la phase de la lune. LE P. PEZRON. Anaxagoras guérit Péricles des vaines craintes de la superstition, en lui expliquant les causes naturelles de l'*apparition* des phénoménes. BAYL.

APPARITION. s. f. *Apparitio*. Terme de Liturgie. Dans la Liturgie Mozarabique on appelle *apparition*, une des particules de l'hostie que l'on divise en neuf parties, d'abord en cinq, puis en quatre. L'*apparition* est la quatrième des cinq prémières que l'on range sur une même ligne droite. Voyez l'office Mozarabique, la vie du Cardinal Ximenès écrite en Espagnol par Eugene de Robles, M. Fleury hist. Ecclés. &c.

ApPAROISTRE. v. n. Se rendre visible. *Apparere*. J'*apparoi*, j'ai *apparu*, j'*apparus*. Il se dit particulièrement des substances spirituelles. Dieu a souvent *apparu* aux Patriarches, & à plusieurs Saints, sous diverses formes. J. C. a *apparu* à deux Disciples sous la forme d'un Pélerin. Le S. Esprit *apparut* sous la forme d'une colombe, au Batême de nôtre Seigneur. Il y a quantité de spectres, & de fantômes, qui *apparoissent* en songe, qui ne sont que des visions & des imaginations.

APPAROISTRE, se dit aussi en termes de Pratique; & alors il est en quelque sorte impersonnel, & signifie sembler, croire, s'imaginer, trouver que la chose est de telle ou de telle manière. *Videri*, *constare*. Il ne nous *apparoit* point au procès qu'il ait donné pouvoir ni consentement de vendre sa maison, d'occuper pour lui. Vous n'avez point de quittance par où il *apparoisse* que vous ayez payé. Il *apparoit* bien du crime, mais non pas de la pénitence. MEZ. On l'employe aussi quelquefois dans l'usage ordinaire. Il m'*apparoit* que vous êtes-là, & que je vous parle. MOL. Pour dire, je crois, il me semble, je m'imagine que vous êtes-là.

On dit aussi en termes de Négociations, Faire *apparoitre* de son pouvoir; pour dire, le notifier, le communiquer. *Demonstrare*, *notum facere*.

APPAROISTRE est aussi neut. pass. Je m'*apparois*, je me suis *apparu*, je m'*apparus*. Il signifie se faire voir, se montrer. *Videndum se prabere*, *exhibere*. Une de mes statuës s'*apparoit* à eux toutes les nuits. ABLANC. Le Seigneur s'*apparut* à Moïse dans une flâme de feu qui sortoit du buisson. PORT-R. Il lui étoit *apparu* en songe. FLECH.

ApPAROIR, se dit aussi au Palais, pour paroître, produire preuve. *Producere*. Ainsi faire *apparoir*, signifie la même chose que montrer, présenter. Il allégue beaucoup de titres, mais il n'en fait point *apparoir*. Dans les Lettres Royaux il y a toûjours cette clause, S'il vous *appert*, c'est-à-dire, Si on vous prouve, si on vous fait connoitre. Il n'est point en usage ailleurs.

APPARU, UE, part. pass. & adj. *Visus*.

ApPARTENANCE. s. f. Connexité, dépendance. *Quod pertinet ad &c. Accessio*. Ce moulin est une des *appartenances* d'une telle têrre. On a cedé au Roi un tel Baillage, avec toutes ses *appartenances* & dépendances, sans autre spécification.

Ce mot n'est usité qu'en ces sortes de phrases. Il n'a point de singulier. Il vient du verbe *pertinere*.

ApPARTENANT, ANTE. adj. Qui est à quelqu'un ou en propriété, ou en joüissance, ou par une légitime prétention. *Quod ad jus dominii pertinet*. Les biens *appartenans* à l'Église, à la Couronne, sont inaliénables. Ce pré est *appartenant* à une telle Seigneurie, il en dépend. Ce problême est *appartenant* à la Géométrie. Ce droit est *appartenant* à une telle charge. Ce mot n'est guères usité qu'en ces sortes d'occasions.

ApPARTENIR. v. n. Il se dit des choses auxquelles on a droit, soit qu'on en ait la joüissance, soit qu'on la prétende légitimement. *Pertinere*. La justice est une vertu qui rend à chacun ce qui lui *appartient*. Cette têrre *appartient* au Roi. Les dîmes *appartiennent* à l'Église. Le droit de vie & de mort n'*appartient* qu'au Souverain. Les droits honorifiques *appartiennent* au Patron. Cette têrre m'*appartient* par achat, par donation, par succession. Les Tyrans usurpent les biens qui *appartiennent* à autrui. La vengeance *appartient* à Dieu. Ce fou d'Athènes, qui s'étoit mis dans la fantaisie que tous les vaisseaux qui abordoient au port de Pyrée lui *appartenoient*, étoit aussi heureux que s'il en avoit été en effet le maître. S. ÉVR.

On dit aussi qu'une chose *appartient* à quelqu'un en usufruit, quand il en a la joüissance; qu'elle lui *appartient* en propre, quand il en a le fonds; qu'elle lui *appartient* en Seigneurie, quand il en a la mouvance, la directe, & non pas le domaine utile.

APPARTENIR, signifie aussi, Avoir de la dépendance, de la connexité, de la liaison, & se dit tant des choses corporelles que des spirituelles. Ce Seigneur est bienfaisant, il fait la fortune de tous les gens qui lui *appartiennent*. Cet homme *appartient* à de Grands Seigneurs; il est leur proche parent, il a l'honneur d'*appartenir* à des gens très-qualifiez.

On dit dans les sciences, Le corps naturel *appartient* à la Physique, l'argumentation à la Logique, la construction des mots à la Grammaire; pour dire, que ces choses sont de leur compétence. Au Palais on dit, que la connoissance d'une affaire *appartient* à un Juge, quand elle est de sa jurisdiction. Les causes des Clèrcs *appartiennent* aux Juges d'Église; celles des Laïques aux Juges séculiers; celles des vagabonds aux Prévôts des Maréchaux.

APPARTENIR, se dit aussi des manières qui conviennent à chacun, & en ce sens il est impersonnel. *Convenire*, *decere*. Il n'*appartient* pas à tout le monde de juger des affaires d'État. Il ne nous *appartient* pas de pénétrer dans les secrets de la Providence. Il n'*appartient* qu'aux belles d'être fières. Les Juges renvoyent souvent les parties pour se pourvoir ainsi qu'il *appartiendra*. On a châtié cet enfant comme il *appartenoit*. Il n'*appartient* qu'aux ignorans de vouloir toûjours parler. Cet homme est éxtravagant, il a des façons de faire qui n'*appartiennent* qu'à lui. Il vous *appartient* bien de faire le Docteur. Il n'*appartient* qu'au maître d'enseigner. Il *appartient* à un homme sage de commander à ses passions. Il ne vous *appartient* pas d'en user avec tant d'autorité, pour dire, que cela n'est ni juste, ni raisonnable. Il n'*appartient* qu'à un Cesar de lutter avec un petit esquif contre l'orage violent d'une mèr agitée. S. ÉVR. pour dire, qu'il n'y a que César qui ose entreprendre cela. Il n'*appartient* qu'aux sots d'admirer, & de rire. MOL.

Retire toi, coquin, vas pourrir loin d'ici,
*Il ne t'*appartient *pas de m'approcher ainsi.* PATRU.

En termes de pratique on dit, Ainsi qu'il *appartiendra*; pour dire, selon qu'il sera trouvé juste, convenable, &c. A tous ceux qu'il *appartiendra*, pour dire, à tous ceux qui y auront intérêt, ou qui voudront en prendre connoissance.

ApPAST. s. m. Ce qu'on met à un hameçon pour y attirer le poisson, & le prendre. *Esca alliciendis piscibus*. C'est quelquefois un morceau de pâte, de pain, un vèr rôti, un petit poisson, &c. On le dit aussi de toute autre chose qui sert à attraper les animaux,

e mot, & on dit *appas*,

es appas. BENS.
oibles appas
ils n'ont pas. MOL.

r appas,
sonne pas. ID.

ues Loix

t,

défendu
AVILLON.

te les hommes par l'*appas*
mot d'*appas* (& sur tout
rmes, des attraits, de la
plaisir. Ainsi on peut dire,
gnie, le jeu, la campagne,
usique, &c. ont des *appas*

a pâtée ou autres alimens
ans, & aux hommes mê-
si vieux, qu'ils ne peuvent
Ce mot est plus vieux que
tion. *Apateler* veut encore

à un hameçon, ou à un
gibier, ou des bêtes nuisi-

des oiseaux certaines pâtes
Mans s'engraissent bientôt
ot est bien moins usité à Pa-
lit, au lieu d'*appâter*, don-
t dans la fable du Rossignol

us les matins
ins.

a soin que prennent les fem-
s. Cet enfant ne peut man-
appâter. On le dit aussi en ba-
l faut l'*appâter* quand il n'a

ason; se dit d'un Écu chargé
re la paume. *Manus expansa*
Blasonneurs ont dit en pro-
s de Varroquier, pour dire,
que ses armes sont une main

dre pauvre. *Pauperem facere*,
at *appauvri* ce Gentilhomme.
un peu longue n'*appauvrisse*.
it les familles.
é des langues & des ouvrages
a délicatesse outrée des Criti-
gue; parce qu'au lieu de l'en-
mots qui sont bons & signifi-
appauvrit la matière. BOIL.
ois neut. & neut. pass. *Paupe-*
tous les jours. Il faut bien que
es autres s'enrichissent.

l'espérance. DE S. MART.

adj. *Pauper factus, redactus ad*
sang *appauvri* d'esprit, *sanguis*
ue tout ce qu'il avoit de volatil.
. Ruine, perte de biens. *Pro-*
tas. L'*appauvrissement* de cette
es, par l'incursion des ennemis.

les autres par son chant, & qui les oblige de donner dans les divers piéges qu'on leur tend. *Avis illex*. Appellant est plus en usage qu'*appeau* en ce sens.

APPEAU, est encore un terme d'Horloger qui travaille en gros; & c'est une manière de petite cloche qui sert à sonner les quarts & les demi-heures. *Tintinnabulum*. *Appeau* en ce sens n'est usité que parmi les gens du métier: les autres se servent ordinairement du mot de timbre.

APPEL. s. m. Recours à un Juge supérieur, pour faire réparer le grief d'une sentence qu'on prétend mal renduë par un Juge inférieur. *Apellatio, provocatio ad superiorem judicem*. Paul Émile & Budée ont remarqué qu'anciennement en France les Baillifs & les Sénéchaux jugeoient en dernier ressort. Avant que le Parlement eût été établi sédentaire par Philippe le Bel, il ne s'assembloit qu'une ou deux fois l'an, & ne tenoit que peu de jours. Ainsi il ne connoissoit pas proprement des causes d'*appel*. Il jugeoit seulement en prémière instance les causes majeures, où il s'agissoit des Comtez, ou Duchez, ou du domaine de la Couronne: c'étoit sa jurisdiction primitive & ordinaire. On ne trouve point d'arrêts rendus en ce tems-là sur des *appels* des Baillifs & Sénéchaux. Il est vrai qu'il y avoit *appel* des Comtes & Ducs, les prémiers Gouverneurs de Province, & que cet *appel* ressortissoit devant le Roi, ou devant le Maire du Palais, qui étoit le Grand Duc de France. Mais pour s'épargner la fatigue d'examiner tant de procès, les Rois de la seconde race déléguèrent des Commissaires, qu'ils envoyoient dans les Provinces pour prononcer sur les *appels* des sentences renduës par les Juges inférieurs. Ces Commissaires s'appelloient *Missi Dominici*. Cette coutume de juger les *appels* par des Commissaires déleguez s'observe encore en Angletèrre. Mais en France les Ducs & Comtes sous la troisième race, s'étant érigez en Seigneurs, & presqu'en Souverains, ne voulurent plus souffrir ni les *appels*, ni ces Commissaires, & ils usurpèrent la souveraineté de la Justice. Cependant les Rois reprenant peu-à-peu leur prémière autorité, attribuèrent aux Baillifs ou Sénéchaux la jurisdiction des cas Royaux, & la connoissance des causes d'*appels*, du territoire des Comtes; ensorte que ces Juges ordinaires faisoient la fonction des Commissaires déleguez pour juger les *appellations*, & succedèrent aux *Missi Dominici*. A la vérité de peur que les Baillifs ou Sénéchaux n'abusassent de leur pouvoir, & afin de les tenir en bride, il fut permis aux particuliers de porter plainte au Roi contre le Juge même; ces plaintes étoient appellées communément *Requêtes*; & ces requêtes étoient rapportées par des Maîtres des Requêtes. Si la requête étoit par eux jugée admissible, le Roi faisoit adjourner le Juge, & intimer la partie pour défendre le jugement. Mais en ce cas la plainte ne devoit pas consister en simples moyens d'*appel*; il falloit attaquer le Juge même, dont on ne pouvoit point appeller sur de simples griefs résultans du procès. Dans la suite on a confondu les plaintes & les *appels*; & sur tout depuis que le Parlement a été fixé & réduit en jurisdiction ordinaire, pour accroître son pouvoir, & pour dépouiller les Baillifs & les Sénéchaux du droit de prononcer en dernier ressort, il a converti les plaintes en *appellations*. De cette ancienne pratique on voit encore quelques vestiges dans le stile des Arrêts du Parlement; car lorsqu'il casse la sentence, il prononce, Que ce dont est *appel* a été mis au néant; parce qu'en supposant que le jugement dont est *appel* fût une Sentence, il n'auroit point eû droit de la révoquer, ou de la réformer, parce qu'elle étoit renduë en dernier ressort. C'est pourquoi il la met au néant, & la déclare nulle, comme représentant le Roi, à qui autrefois les plaintes étoient addressées, pour annuller le jugement des Baillifs ou Sénéchaux qui avoient malversé. De-là est venuë encore la coûtume de les condamner en l'amande quand leur jugement étoit cassé; ce qui est présentement aboli. Les sentences sur l'*appel* ne sont plus examinées que par les griefs tirez du fond du procès, & le Juge n'est point responsable d'avoir mal jugé, pourveu qu'on ne lui puisse imputer aucune fraude personnelle. LOIS. Un acte d'*appel* est une simple déclaration de l'*appel* qu'on interjette. Relief d'*appel*, est une Lettre de Chancelerie qu'on obtient pour faire assigner sa partie sur l'*appel* qu'on a interjetté. On peut aussi relever son *appel* par une Requête, sur laquelle on obtient un

 Arrêt,

Arrêt, qui déclare que l'*appel* est tenu pour bien relevé. *Appel* de déni de justice, est la voye de se pourvoir devant un Juge supérieur, quand l'inférieur refuse de juger un procès. L'*appel* comme de Juge incompétant s'interjette, quand un Juge n'a pas pouvoir de juger en telle matière, ou entre telles personnes.

Appel à minima, est lors qu'en matière criminelle, où il échet peine afflictive, le Procureur du Roi appelle au Parlement, estimant que la peine est trop légère, par rapport au crime. *Appel* comme d'abus, c'est l'*appel* qui s'interjette en Cour Laïque des sentences & des jugemens rendus par l'Évêque, ou par son Official. Quand les Officiaux se contiennent dans les bornes de leur jurisdiction, les *appels* qu'on interjette de leurs jugemens s'appellent *appellations à l'ordinaire*; & on les reléve devant les Archevêques; ensuite devant les Primats, & enfin devant le Pape, qui délégue des Commissaires *in partibus*, desquels il y a encore *appel* au Pape, jusqu'à ce qu'il y ait trois sentences conformes. Après quoi les *appels* ne sont plus reçus en jurisdiction Ecclesiastique. Mais quand ils ont jugé contre les libertez & priviléges de l'Église Gallicane, ou quand ils entreprennent sur la Justice séculière, contre les saints Décrets & Canons reçus en France, Concordats, Édits & Arrêts, on appelle comme d'*abus* au Parlement. L'*appel comme d'abus* est toujours reçu, quand il y auroit trois sentences conformes auxquelles on auroit acquiescé, alors le ministère de Messieurs les Gens du Roi, comme les plus intéressez à la manutention du bon ordre, est nécessaire, parceque le fait des particuliers ne peut préjudicier au droit public.

Le Président le Maître & Pasquier ont écrit de ces appellations; & depuis peu Fevret Avocat à Dijon en a fait un ample & docte volume. On tient que l'*appel* comme d'abus a été inventé par Pièrre de Cugnières Avocat Général du Parlement, que l'on connoît à Paris sous le nom de Maître Pièrre du Cognet, par un abus du peuple, qui a mal prononcé son nom.

Juger nonobstant l'*appel*, se dit des sentences qui s'éxécutent par provision, & sans avoir égard à l'*appel* de l'une des parties; cela se fait dans les matières provisoires, & quand il y a du péril dans le retardement. Mais le Juge ne peut pas ordonner que sa sentence sera éxécutée nonobstant l'*appel*, quand le grief n'est pas réparable en définitive. Juger sans *appel*, c'est juger présidialement, & en dernier ressort. Juger à la charge de l'*appel*, c'est juger à l'ordinaire. Le Juge *à quo*, c'est celui qui a donné la sentence de l'examen de laquelle il s'agit: & le Juge d'*appel*, ou *ad quem*, c'est celui qui l'annulle ou qui la confirme. Un *appel* desert, c'est celui qu'on a manqué de relever dans les trois mois. L'*appel* est un remède de droit. L'amande ordinaire du fol *appel* est de douze livres. Causes & moyens d'*appel*, c'est ainsi qu'on intitule les écritures qu'on fournit sur l'*appel*, quand la cause est appointée en Cour Souveraine. On appelle aussi, cause d'*appel*, une cause pendante à l'Audience. L'*appel* d'une cause se dit, quand les parties ou leurs Procureurs sont appellez à l'Audience pour plaider. A l'*appel* de la cause l'Avocat a fait une remontrance. Paul de Samosate, condamné & déposé au second Concile d'Antioche en 272. ne voulut point céder la maison Épiscopale à Domnus, qui avoit été élû en sa place, & il eut recours à l'autorité de l'Empereur contre la décision du Concile; en cela il donne le prémier exemple de ces *appels*, qui mettent aujourd'hui l'Église sous la puissance des Rois & des Magistrats. GOD. Les Donatistes condamnez dans un Concile tenu à Rome en 313. en appellèrent de même à l'Empereur, qui en fut scandalizé, comme d'une audace de fureur enragée qui les portoit à l'*appel*, ainsi qu'il se pratiquoit dans les causes des Gentils. Ce sont ses termes. ID. Ils appellèrent encore du Concile d'Arles l'année suivante. ID. Et ce sont là les prémiers exemples des *appels* de la justice Écclésiastique à la justice séculière.

APPEL, est aussi le cartel, ou le défi qu'on fait à quelqu'un pour se battre en duel. *Provocatio ad singulare certamen.* C'est maintenant un crime capital de faire un *appel*.

APPEL, est aussi le cri qui se fait en la montre ou revûë des troupes, ou des ouvriers, lorsqu'on veut connoître ceux qui sont présens, ou qu'il les faut payer. *Appellatio, nominatio.* Il n'étoit pas à l'*appel*, il a été picqué, ou rayé du rôlle. Pour recevoir ses rentes à l'Hôtel de Ville, il faut être à l'*appel*; sinon on est remis à un autre jour.

APPEL, en termes d'Escrime, est une feinte ou un tems faux qui se fait hors de la mesure, à dessein d'obliger l'ennemi d'attaquer la partie que l'on découvre, & pour tromper celui qui ne connoît pas la mesure, & qui pousse à tous tems. *Aggressio simulata.* L'*appel* se peut pratiquer du pied, du corps, & de l'épée, par chacun de ces mouvemens en particulier, & par tous à la fois, en un, en deux, ou en trois tems, soit par dessus, soit par dessous, en dehors, ou en dedans, en engageant ou en dégageant l'épée, ensorte qu'on pratique tous les mouvemens contraires à ceux de son ennemi.

APPELLANT, ANTE. adj. Terme de Palais, se dit de ceux qui vont à une Justice supérieure se plaindre d'une sentence qui leur porte préjudice. *Appellator, provocator.* Il est opposé à *intimé*, qui est celui qui défend le jugement. Il est *appellant* de mort; *appellant* comme de Juge incompétant; *appellant* comme d'abus.

On dit proverbialement, qu'un homme a un visage d'*appellant*, quand il reléve de quelque maladie, ou quand il a souffert quelque grande perte, ou affliction qui lui a beaucoup changé le visage.

APPELLANT. s. m. Terme d'Oiselier. Oiseau qu'on met dans une cage, lorsqu'on va à la chasse des oiseaux, pour en appeller d'autres, & les faire venir dans les filets. *Avis illex.* Voyez APPEAU.

APPELLANT, est aussi un terme de Rotisseur. Il signifie un canard qui ne bouge des rivières & des étangs, & qui faisant venir les autres canards par son cri, est cause qu'on les prend dans les filets qu'on leur a tendus. Et parce qu'il y a beaucoup de ces sortes d'*appellans* sur les rivières & sur les étangs, on en attrape souvent avec les autres canards, que les Rotisseurs vendent autant ou presqu'autant que les sauvages.

APPELLATIF. adj. *Appellativus.* Terme de Grammaire, est un nom qu'on donne à une espéce, & qui est opposé à nom *propre*, qu'on donne à chaque individu: comme Ange, homme, chien, meuble, lit, &c. sont des noms *appellatifs*: Pièrre, Jacques, sont des noms propres.

APPELLATION. s. f. Plainte qu'on fait devant un Juge supérieur d'une sentence ou ordonnance qu'on prétend mal renduë par un Juge inférieur. *Appellatio.* C'est presque la même chose qu'*appel*. Néanmoins ces mots s'employent indifferemment. En général l'appel ne se dit guère qu'au singulier, & *appellation* se dit au singulier & au plurier: comme, La Cour a mis l'*appellation* au néant; ce qui n'est pas permis aux Juges inférieurs, & c'est une voye moyenne de prononcer entre le bien & le mal jugé, que le Parlement s'est réservée; & même Pasquier remarque que cela ne fut permis aux Enquêtes que le 8. Janvier 1422. On dit aussi, Nonobstant oppositions ou *appellations* quelconques. Le 5ᵉ Canon du Concile de Sardique tenu en 347. approuve les *appellations* au Pape. Il y a quelques phrases particulières où on se sert seulement du mot d'*appel*: comme Juge d'*appel*, Relief d'*appel*, Fol *appel*, En cas d'*appel*. On a joint cet incident à l'*appel*.

Autrefois en France de quelque Juge que ce fût, on ne pouvoit *appeller* qu'au Roi. Si l'*appel* étoit bien fondé, le Juge étoit responsable des dommages, frais & intérêts. Si l'*appel* etoit mal fondé, l'*appellant* étoit condamné à l'amande, s'il étoit Noble, au fouët, s'il ne l'étoit pas. LE GENDRE.

APPELLATION VERBALE, est l'appel qui s'interjette des sentences prononcées à l'Audience; & elle diffère de l'appel des sentences données par écrit sur production des parties: ce qui s'appelle *Procès. Appellatio voce prolata.* Ce Procureur a conclu sur l'appel, joint les *appellations verbales*.

APPELLER. v. act. Nommer quelque chose, la désigner. *Appellare, nominare.* On ne doit pas *appeller* charitable celui qui prête avec intérêt. Cet homme est sincère, il *appelle* toutes les choses par leur nom. C'étoit une civilité à Rome d'*appeller* quelqu'un par son nom, en France c'est une incivilité.

> *Que de pleurs vont couler?*
> *De quel nom sa douleur me va-t'elle* appeller? RACIN.

APPELLER, signifie aussi, Nommer tout haut ceux qui doivent se trouver à quelque montre, ou à quelque éxercice, ou à quelque récepte, à quelque comparution. Ce soldat ne s'est point trouvé à la montre quand on *appelloit*. Cet ouvrier n'a point répondu quand on l'a *appellé*. Ce rentier ne s'est point entendu *appeller*, il ne recevra rien aujourd'hui.

APPELLER, signifie aussi, Défier, provoquer à un combat singulier. *Provocare ad singulare certamen.* Autrefois les braves faisoient vanité de s'*appeller* en duel pour la moindre chose: mais les ordonnances de Louïs XIV. ont réprimé cette barbarie.

APPELLER, signifie quelquefois simplement, Surnommer: ce qui se dit principalement des surnoms qu'on donne aux hommes illustres en guèrre, ou en science: comme, Aléxandre qu'on *appelle* le Grand. Denis *appellé* le Tyran. Pièrre d'Appone, qu'on *appelle* le Conciliateur. Jacques Suisset, qu'on *appelle* le Calculateur.

APPELLER, signifie aussi, Citer en jugement, en témoignage. *Appellare, vocare in jus.*

On a mis sur la requête, Soit partie *appellée*. On l'a assigné, *appellé* en témoignage. Il a été *appellé* à trois briefs jours. Il a fait *appeller* son garent.

APPELLER, se dit plus particulièrement de la citation qui se fait

fait à l'Audience, lorsque la cause doit être plaidée. *Causas agendas citare.* Laissez moi passer au Barreau, voilà qu'on *appelle* ma cause; elle a été *appellée* à tour de rôlle.

Appeller, signifie aussi, Se pourvoir devant un Juge supérieur, quand on prétend qu'on a été mal jugé par un Juge inférieur; reclamer son secours & son autorité, pour réparer l'injustice qu'on prétend avoir été faite. *Provocare ad superiorem Judicem, ad superius tribunal.* Cet innocent condamné en *appelle* au tribunal de Dieu. On dit encore au Palais, *Appeller* en adhérant, quand on *appelle* d'une seconde sentence renduë par le même Juge en éxécution de la première, au préjudice de l'instance pendante devant le Juge supérieur.

On dit figurément, ou en discours familier, quand on reclame contre quelque proposition ou sentence que quelqu'un a avancée, qu'on en *appelle*. *Appellare ab aliqua re, sententia.* Quand on est condamné par les autres, il ne faut point en *appeller* fièrement devant soi-même. S. Évr. Vous prétendez que je suis obligé à vous donner à dîner: j'en *appelle*. Le Médecin croyoit que son malade devoit mourir, mais il en a *appellé*. On ne vous a fait payer que tant de cette marchandise; c'est bon marché, il n'en faut point *appeller*.

Appeller, signifie aussi, Invoquer. *Invocare, implorare. Appeller* Dieu à son aide, implorer son assistance. *Appeller* ses voisins au secours. *Appeller* un Médecin à son aide.

Appeller, signifie encore, Obliger quelqu'un à s'approcher de quelque endroit. *Vocare, evocare. Appeller* les domestiques. Les Barbares furent *appellez* en Italie par la richesse du païs. Les oiseaux & les autres animaux s'*appellent* l'un l'autre par leurs chants, & par leurs cris.

Appeller, se dit aussi pour mander, envoyer querir, prier, convier. Les Écornifleurs vont dîner & souper chez les gens sans y être *appellez*. Plusieurs ont été *appellez*; mais il y en a eû peu d'élûs.

Appeller, se prend encore pour inspirer, mettre au cœur, porter à faire quelque chose, & se dit particulièrement quand il s'agit de Religion. *Incitare, stimulare.* Tous ceux qui embrassent la vie Monastique, n'y sont pas *appellez* de Dieu. Combien de gens se font Ecclésiastiques, sans éxaminer si Dieu les y *appelle?* C'est la nécessité, & non pas Dieu, qui l'a *appellé* à cette profession.

Appeller, signifie aussi, Faire venir, faire comparoître. Dieu l'a *appellé* à rendre compte de ses actions. Dieu *appellera* tous les hommes du monde en jugement. *Appeller* au Conseil, dans le propre, c'est y mander, y inviter. On a tenu un grand Conseil, où tous les Princes ont été *appellez*. Figurément, c'est consulter, écouter, déferer, avoir de la créance en quelque chose. En tous les mystères de la Religion, si nous ne voulons nous tromper, il ne faut point *appeller* nôtre imagination au Conseil. *In consilium adhibere, audire.*

Appeller, se dit encore pour faire monter, faire parvenir à quelque chose de grand. *Evehere.*

> *Quoi? vous à qui Neron doit le jour qu'il respire,*
> *Qui l'avez* appellé *de si loin à l'Empire.* Racin.

Appeller, est aussi un terme de Maître d'École, qui signifie, Nommer les lettres d'un mot, afin de le lire, & de le prononcer. *Appellare litteras, enunciare litterarum elementa.* Mais *appeller* en ce sens est peu en usage; on dit *épeller.*

Appeller, se joint aussi avec le pronom personnel, & devient neut. pass. *Nominari, nuncupari.* Il s'*appelle* Jean. Il s'*appelle* Pièrre. Cet oiseau s'*appelle* chardonneret. Cette fleur s'*appelle* tubéreuse.

Cela s'*appelle*, pour, cela veut dire, cela signifie, n'est bon que dans le discours familier. Les guérisons désespérées sont pour le Souverain Médecin. Quand il lui plaît rien ne lui résiste. Cela s'*appelle* qu'il faut toujours espérer pour nous mêmes comme pour les autres. Ab. d. l. Tr. C'est à dire eut été mieux.

On dit proverbialement, en parlant d'un homme qui ne fait rien de ce qu'on souhaitte, qu'il est comme le chien de Jean de Nivelle, qu'il s'enfuit quand on l'*appelle*. Voyez l'origine de ce proverbe au mot *Jean*. Le peuple dit aussi, Je ne m'enquête, je m'*appelle* la Roche.

Appeller, se dit figurément en Morale, en parlant des choses muëttes qui nous avertissent ou nous excitent à faire quelque chose. Quand l'homme peut s'étourdir sur la mort, il court étourdiment au péril où l'honneur l'*appelle*. Ablanc. Cette cloche nous *appelle* au Sermon. La trompette *appelle* les soldats au combat.

On dit en terme de chasse, qu'un chien *appelle* en faux, quand il abboye, & clatit où les perdrix ont été, & à la rencontre du frai de perdrix.

Appellé, ée. part. pass. & adj. *Appellatus.* A la Chine la qualité d'*Appellé* à la Cour par l'Empereur, est aussi considérable que celle d'un Envoyé. P. Le Comte.

Appelles. s. m. Terme de Fleuriste. Bel œillet, violet brun sur un fin blanc, qui porte très-bien ses feuilles. Il vient de la graine recueillie de l'orfeline. Sa plante est délicate, il porte néanmoins une fleur assez large. Il lui faut laisser trois boutons sur le montant. Cult. d. Fleurs.

Appendice. s. m. Terme dogmatique, qui se dit d'une chose qui est dépendante, ou comme une suite nécessaire d'une autre. *Appendix.* La misère & les douleurs sont les *appendices* de la vie.

On le dit plus ordinairement des Annotations, ou Traitez qu'on met après quelques Ouvrages, qui en contiennent quelques explications, ou quelques suites ou dépendances. Ce n'est pas assez d avoir lû ce Chapitre, il faut voir l'*Appendice* qui est au bout.

Appendice, en termes de Médecine, se dit de ce qui est en quelque façon détaché d'une autre partie, comme le bout de l'oreille à l'égard de la jouë. Il y a des *appendices* membraneux de diverse figure dans la plûpart des parties intérieures du corps. Le cœcum a une *appendice* en forme d'un vèr oblong, faite de la jonction des trois ligamens du colon. Elle est plus grande aux enfans nouveaux nez, qu'à ceux qui sont avancez en âge, ce qui embarrasse extrêmement les Anatomistes à se déterminer sur son usage. Dionis, qui comme l'on voit fait *appendice* féminin. Le colon, au défaut du mésentère, est arrosé par plusieurs petites *appendices* graisseuses. Id.

Appendre. v. act. J'*appens*, j'*appendis*, j'ai *appendu*, j'*appendrai*. Pendre, attacher quelque chose dans une Église, ou dans un Temple. *Appendere.* Il *appendit* à Neptune les depouilles des ennemis. Ablanc. Vous voyez un homme qui a *appendu* ses chaînes au Temple de la liberté. Saraz.

Appendu, ue. adj. *Appensus.* Qui pend, qui est attaché dans quelque Église, ou dans quelque Temple. Les dépouilles *appenduës* de nos ennemis disent assez quelle a été nôtre victoire.

Appens. adj. m. *Cades ex comparatis insidiis facta.* Vieux mot, qui ne se dit qu'en cette phrase: C'est un *guet appens*; pour dire, un assassinat concerté, & déliberé, fait en guettant son ennemi, & le prenant à son avantage. Voyez Appenser.

Un amoureux dit aussi, en se plaignant des yeux d'une belle, qu'elle l'a assassiné, & que c'est un *guet appens*. Les ignorans écrivent *guet à pend.*

Appenser. v. n. Vieux mot, hors d'usage, qui signifioit, Faire quelque chose après y avoir bien pensé. *Rem aliquam consulto ac deliberato animo facere.* Il ne nous en reste que son dérivé. *Guet appens*, Ce qui se fait de propos déliberé.

Appentis. s. m. Toit qui est appliqué contre un mur, & qui n'a de pente que d'un côté. *Appendix ædificii.* On fait des *appentis* à la campagne pour mettre à couvert les charrettes & charruës.

L'Appentis, chez les Charpentiers, se nomme *Comble à potence*, & est composé d'une demi-ferme, qui consiste en un tirant porté sur les murs lequel est assemblé; un poinçon, une force, une contrefiche pareillement assemblée, dans le corps de la force, & du poinçon. *Columen, culmen.* Du Cange dérive ce mot de *pentitium.*

Appenzel. s. m. *Abbatis cella.* Gros Bourg de Suisse, sur la rivière de Citter à quatre lieuës de la ville de S. Gal. Ce mot fut formé par corruption du Latin *Abbatis cella*, le cellier, ou plûtôt la cellule de l'Abbé. Il fut ainsi appellé, parce qu'il dépendoit de l'Abbé de S. Gal, & que c'étoit une maison de Campagne de cet Abbé. *Appenzel* se racheta de la souveraineté de cet Abbé en 1408.

Le Canton d'*Appenzel*, *Abbatis cellensis pagus*, c'est un des Cantons Suisses, ou l'une des treize Républiques qui forment la République générale des Suisses. Il prend son nom du Bourg d'*Appenzel*, qui en est le principal lieu. Il a au nord l'Abbaye de S. Gal, au couchant le Comté de Toggenberg, au midi le Comté de Sargaus, au levant le Rhinthal. On le divise en deux parties, l'intérieure & l'extérieure. Le Canton d'*Appenzel* n'est entré que le dernier dans la Confédération des Suisses en 1513.

Appercevable. adj. m. & f. Qui peut être apperçu par la vûë. *Quod observari, quod animadverti potest.* Les petites parties des corps naturels ne sont *appercevables* qu'avec le microscope.

Appercevoir. v. act. J'*apperçoi*, ou j'*apperçois*, j'*apperçus*, j'ai *apperçû*, j'*appercevrai*. Découvrir de loin, reconnoître. *Animadvertere, observare.* Les Pilotes redoublent leurs soins, quand ils *apperçoivent* & découvrent la tèrre. Je vous ai *apperçu* & distingué dans la foule. Les Barbares l'*appercevant* n'osèrent approcher. Ablanc. On *apperçoit*, on découvre tous les jours de nouveaux astres dans le ciel avec les lunettes. La lumière s'*apperçoit* de loin. Ménage dérive ce mot du Latin *percipere*, ou *adpercipere.*

Apperçevoir, signifie aussi, Remarquer quelque chose par le moyen de quelque attention, réflexion ou éxamen, & se dit souvent avec le pronom personnel. *Advertere, deprehendere.* On s'*apperçoit* d'une erreur de calcul, quand on compte une seconde fois. On ne s'*apperçoit* pas d'abord qu'un argument est captieux. A la fin cet Herétique s'est *apperçu* de ses erreurs, de son aveuglement. L'amour propre empêche qu'on ne s'*apperçoive* de ses défauts. Combien de gens meurent sans s'*appercevoir* de leur ridicule? Bell. Je m'*apperçus* trop tard de son artifice. Gomber. Les coupeurs de bourse tirent l'argent de la poche sans qu'on s'en *apperçoive*. Cette pente est insensible, on ne s'*apperçoit* pas qu'on descend.

Apperçu, uë. part. pass. & adj. *Animadversus, observatus.*

ApPERT. v. Impersonnel. *Patet, constat, liquet.* Terme de Palais, qui n'est en usage qu'en cette phrase. C'est un fait dont il *appert* par telle piéce. Dans les Lettres de Chancellerie le Roi dit toûjours, S'il vous *appert*.

ApPERTEMENT. adv. Clairement. *Apertè, clarè, manifestè.* On voit *appertement* qu'un tel effet vient d'une telle cause. Ce mot ne feroit pas un bel effet dans un discours poli.

ApPESANTIR. v. act. Rendre plus pesant & plus lourd. *Aggravare.* L'adresse d'un charpentier de navires, est de choisir des bois qui n'*appesantissent* point un vaisseau.

Appesantir, se dit figurément en Morale. Dieu *appesantit* quelquefois sa main sur les pécheurs; pour dire, il les punit sévèrement.

Appesantir, au figuré se dit aussi de l'esprit, & c'est le rendre moins vif, moins subtil; lui ôter une partie de son feu & de sa vivacité. *Affigere humi animum.* Les nécessitez de la vie présente *appesantissent* l'esprit, quelque actif & pénétrant qu'il soit. Nicol.

On le dit aussi avec le pronom personnel. *Ingravescere.* Le corps s'*appesantit* avec l'âge, il fait plus lentement ses fonctions. L'esprit s'*appesantit*, pour dire, se débilite. Cet Auteur charge trop ses descriptions, & s'*appesantit* sur les détails. La Bruy. Quand nous ne nous lasserons point de baiser la main de Dieu, lorsqu'elle s'*appesantit* sur nous, nous trouverons le moyen de la rendre plus douce, ou de la ressentir plus légère. Ab.d.l.Tr.

Appesanti, ie. part. pass. & adj. *Aggravatus.* J'ai les yeux *appesantis.* J'ai la tête *appesantie.*

Ces mots viennent de *pondus*, *poids*.

ApPÉTER. v. act. Terme dogmatique. Désirer. *Appetere, desiderare.* Il ne se dit guères que des désirs qui viennent des causes naturelles. Les corps graves *appétent* le centre. L'instinct naturel des animaux fait qu'ils n'*appétent* que les choses qui leur sont propres. Les Médecins disent l'estomac *appéte* cet aliment, il *appéte* certain ragoût; pour dire, il désire, il envie. Ce mot est fort peu usité. On ne voit guères que quelques Médecins barbons qui s'en servent.

ApPÉTISSANT, ante. adj. Qui réveille l'appétit. *Appetentiam, aviditatem sui excitans.* Les ragoûts, les grillades, sont des mèts fort *appétissans*. Dans ce mot, & dans les quatre ou cinq qui vont suivre, comme en beaucoup d'autres, les deux *ss* ne doivent se prononcer que comme une *s* forte, & qui n'a pas le son du *z*, comme elle l'auroit si l'on n'en mettoit qu'une, parce qu'elle se trouveroit entre deux voyelles, comme dans attiser, baptiser, qui se prononcent attizer, baptizer.

Appétissant, ante, se dit aussi au figuré, & signifie, qui est désirable, souhaitable. *Illecebrosus.* Que vos dents sont amoureuses, & vos lèvres *appétissantes*? Mol.

Appetissant, ante, est aussi un gérondif du verbe appetisser dans le sens, devenir petit. L'on ne doit point mettre d'accent sur le prémier *e*, par ce qu'il est muet. Ainsi il faut prononcer comme s'il y avoit *aptissans*. Il signifie qui s'appetisse, qui devient plus petit. *Quod minuitur, contrahitur, decrescit.* S. Amand a dit d'un fromage:

> *Pourquoi toûjours s'*appetissant
> *De lune devient-il croissant?*

ApPETISSEMENT. s. m. Diminution. *Diminutio, imminutio.* L'*appetissement* qui paroît dans les objets éloignez, est une espèce de phénomène. Perr. Ce mot se trouve dans une déclaration de François I. du 27. Décembre 1541. pour signifier quelque espéce de tribut. Car il dit que ses prédécesseurs ont affranchi les Secretaires du Roi, de toutes entrées, issuës, barrages, choquets, *appetissements*, & autres subsides, tributs, & impositions quelconques. Tessereau.

ApPETISSER. v. act. & neut. Rendre plus petit. *Minuere, imminuere.* Prononcez *aptisser*, & les deux *ss* comme il est marqué ci-dessus au mot Appetissant. Ces tas de grains *appetissent* tous les jours, ils se sechent, les rats en mangent, on en dérobe. On a *appetissé* le pain à cause de la cherté du blé. Le Prieur a *appetissé* la portion des Moines. Cette femme avare a fait *appetisser* les trous de son sucrier, comme a dit plaisamment Scarron.

Appétisser, signifie aussi, Tâcher à retrouver son appétit. *Edendi cupiditatem lacessere, stimulare.* Voyez si vous pourrez vous *appétisser* sur cette perdrix. Ce mot n'est pas fort en usage. La prémière *e* est fermée, à la différence du mot précédent.

Appétissé, ée. adj. Qui a désir de manger. *Cibi appetens, cupidus, avidus.* Il ne se sent pas bien *appétissé* aujourd'hui. Le mot *appetissé* n'est en usage parmi les honnêtes gens, que pour signifier, qui est devenu plus petit.

ApPÉTIT. s. m. Passion de l'âme qui nous porte à désirer quelque chose; faculté interne, par laquelle l'âme est émüë & affectée en vûë d'un bien qu'elle souhaite, & d'un mal qu'elle appréhende. *Pars animi quæ appetitus habet.* Les *appétits* charnels, sensuels. *Voluptates.* En Philosophie on n'admet que deux *appétits*; le concupiscible, qui nous porte à souhaiter & à chercher le bien, *vis concupiscendi*: & l'irascible, qui nous porte à craindre & à éviter le mal, *vis irascendi*. Le Sage commande à ses *appétits* déreglez.

Appétit, se dit plus particulièrement de la faim, du désir de manger. *Cibi appetentia, aviditas.* Ce malade a perdu l'*appétit*, il a un *appétit* déreglé. Les salines excitent l'*appétit*. On appelle populairement certaines viandes, de l'*appétit*, comme les harengs sorets, le petit métier, l'échalotte, les raves, &c.

> *Pain dérobé reveille* l'appétit;
> *A tout pêcheur la loi qui l'interdit*
> *Est un attrait, est une rocambole.*
> *D'aller vers là, de revenir ici,*
> *Est-il permis? Quand on le veut ainsi,*
> *On s'en soucie autant que d'une obole;*
> *Mais que la loi dise, Je le dessends,*
> *Nous y courons, & nôtre cœur y vole.*

Appétit, se dit aussi au figuré, d'une ardente passion de venir à bout de quelque chose, d'un désir véhément de se satisfaire. *Cupiditas, libido, cupiditates.* Il y avoit je ne sçai quel *appétit* de vengeance à cela. Ablanc. Commander à la violence de ses *appétits*. Id. Ses *appétits* n'ont point d'autres bornes que sa fortune. Id.

On dit adverbialement, A l'*appétit* d'une telle somme cette affaire a manqué, c'est-à-dire, Pour avoir voulu épargner quelque chose, pour ne l'avoir pas fournie. *Hujus rei gratia, causâ.*

Appétit, se dit proverbialement en ces phrases. Un chicaneur a toûjours bon *appétit*, pour dire, a grande avidité d'avoir du bien. Ce jeune homme est un cadet de haut *appétit*. C'est un *appétit* de femme grosse, c'est-à-dire, un *appétit* bisarre, ou d'une personne dégoûtée. Changement de corbillon donne *appétit* de pain-bénit. Vous avez l'*appétit* ouvert de bon matin, pour dire, Vous désirez trop tôt une chose. Il n'est sauce que d'*appétit*, pour dire, que la faim fait trouver bon tout ce que l'on mange; ou que l'*appétit* est la meilleure sauce que l'on puisse avoir. On dit aussi, qu'en mangeant l'*appétit* vient, pour dire, que plus on en a, & plus on en veut avoir. Ce proverbe vient d'Amiot Evêque d'Auxerre, qui ayant dit d'abord au Roi Henri III. que son ambition étoit bornée, & qu'il se contenteroit d'un petit Bénéfice, qu'on lui donna alors, ne laissa pas de demander l'Evêché d'Auxerre. Et comme le Roi lui reprocha que cela étoit contre ses prémiers sentimens, il répondit, Sire, l'*appétit* vient en mangeant; ce qui a été dit depuis en toutes sortes d'occasions. Il est demeuré sur son *appétit*, pour dire, Il n'est pas pleinement satisfait, rassasié. En style de Rebus un grand *G* peint auprès d'un petit *a*, veut dire, *J'ai grand appétit.* *G* grand, *a* petit.

Appetits. s. m. plur. Terme de Traiteur, ce sont de petites herbes fines, dont on assaisonne les salades & differens ragoûts: ces herbes sont le cerfeüil, la ciboulette, &c.

Appétitif, ive. adj. *Appetendi vis, facultas.* Terme de Morale, qui se dit de la faculté qui est en nous *appétitive*, ou concupiscible.

APPIADE. s. f. *Appias*, & au pluriel APPIADES, *Appiades*. Surnom que l'on donnoit aux Divinitez dont les temples étoient à Rome proche des eaux ou fontaines d'Appius. Quelques-uns n'en comptent que deux, Vénus & Pallas; d'autres en mettent cinq, ajoutant à ces deux-ci, la Concorde, la Paix & Vesta. Il paroît par un endroit d'Ovide, où parlant à Vénus, il lui dit, Vous & vos *Appiades*, qu'il en avoit plus d'une avec cette Déesse. Voyez Cœl. Rhodig. Liv. XII. chap. I. Turneb. *Adv. Lib. V. cap.* 7.

APPIEN, enne. adj. *Appius.* Qui est fait par Appius, qui appartient par quelque endroit à Appius. Ce mot n'est d'usage qu'au féminin; dans cette phrase, La *voye Appienne*, *via Appia*; nom d'un grand chemin, qui prenant à la porte Capéne conduisoit

soit de Rome jusqu'à Brindes, à l'extrémité de l'Italie vers l'Orient. Ce fut Appius Claudius qui étant Censeur le fit faire l'an de Rome 441. & son nom lui fut donné. La voye *Appienne* est un des beaux ouvrages des Romains; elle subsiste encore, au moins en bien des endroits, & est pavée, dit-on, non pas de petits pavez, comme ceux de nos grands chemins & de nos rües, mais de grands pavez tels que ceux dont on pave nos Églises.

APPIÉTRIR. v. n. *Decrescere, vilescere.* Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Terme de Marchands, qui disent que leur marchandise s'*appiétrit*, lorsqu'elle se gâte & se corrompt, soit parce que la mode ou le débit s'en passe, soit parce qu'ils en ont de mauvais restes. Ce mot vient de piètre, qui signifie, de mauvaise condition, méprisable.

APPLANER. v. act. Terme d'Ouvrier qui fait des couvertures. C'est y faire venir la laine avec des chardons. *Villos straguli carduis erigere, attollere. Applanez* cette couverture.

APPLANEUR. s. m. L'ouvrier qui avec des chardons fait venir la laine à une couverture. *Opifex villis erigendis præfixus.*

APPLANIR. v. act. Rendre plain, uni, & de niveau. *Æquare, complanare, coæquare.* On a *applani* ce terrain, qui étoit inégal & raboteux, pour y faire un jardin. Il faut envoyer des pionniers pour *applanir* les chemins, quand la grosse artillerie marche.

APPLANIR, se dit figurément en choses morales. *Explanare, explicare, aperire.* Les Anciens nous ont *applani* le chemin pour pénétrer dans les sciences. Il ne seroit jamais parvenu à cette dignité, si la faveur ne lui en eût *applani* le chemin. La grandeur de leur courage leur *applanissoit* toutes sortes de difficultez. ABLANC. Il faut *applanir* les inégalitez de ses humeurs. NICOL. Un Précurseur nous vient dire, Le voici, préparez ses voyes, *applanissez* ses sentiers. PELISS.

APPLANIR, se dit aussi avec le pronom personnel, & devient neut. pass. Dans le propre, c'est devenir plus plat, plus uni. *Æquari, complanari, coæquari.* Et dans le figuré, c'est devenir plus aisé, plus facile à entreprendre, à éxécuter. *Explanari, enodari, explicari.* Du côté que les montagnes commencent à s'*applanir.* Toutes ces difficultez s'*applaniront* d'abord.

APPLANISSEMENT. s. m. Action de celui qui applanit. *Exæquatio.* L'*applanissement* d'un partèrre, l'*applanissement* des allées d'un jardin. Il se dit aussi au figuré, pour signifier l'action par laquelle on léve, on ôte les difficultez & les empêchemens qui se trouvent dans une affaire. *Explicatio, enodatio.* Il lui a été facile de réüssir en cette entreprise, après l'*applanissement* de toutes les difficultez, & qu'on a levé tous les obstacles.

APPLANISSEUR. s. m. Ouvrier qui donne une seconde préparation aux draps après leur prémière tonsure. *Vestiaria tonsura administer secundarius.*

APPLATIR. v. act. Rendre plat, sans rien ôter; presser, comprimer. *Planum facere.* On *applatit* les métaux à force de les battre.

Ce mot vient du Grèc πλατεῖα, qui signifie, *un espace plat, une place publique.*

APPLATIR, se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie devenir plat. *Planum fieri, tumorem ponere.* Les joües s'*applatissent* par la maigreur. Les cheveux s'*applatissent* par la pluye.

APPLAUDIR. v. n. Battre des mains pour témoigner qu'on approuve quelque chose. *Plaudere, applaudere.* Tous les écoliers ont *applaudi* à celui qui a soûtenu cette Thèse.

APPLAUDIR, signifie figurément, Loüer quelque action, ou quelque discours. Quand une opinion est nouvelle, tout le monde y *applaudit.* Ce Capitaine a fait en tel endroit une belle action, tout le monde lui a *applaudi.* Le vice des flatteurs, c'est qu'ils *applaudissent* au mal aussi-tôt qu'au bien. Ils ne faisoient que lui *applaudir* des yeux & du visage. VAUG. Ils *applaudissoient* à tous ces divertissemens. ABLANC. Les hommes n'aiment point à admirer les autres; ils cherchent eux-mêmes à être goûtez & à être *applaudis.* LA BRUY. Il n'est pas besoin d'avoir une complaisance fade pour tout ce que disent les autres, ni de leur *applaudir* niaisement. BELL. Tel vous semble *applaudir*, qui vous raille & vous joüe. BOIL.

APPLAUDIR, se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie s'admirer soi-même, se sçavoir bon gré de ce qu'on a fait, s'en feliciter. *Sibi plaudere, mirari se se.* Quel supplice d'entendre un fat qui s'*applaudit* d'une pensée usée & triviale? BELL.

Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui,
Et ne s'applaudit *point des qualitez d'autrui.* BOIL.

Vous vous applaudissez *de mon inquiétude.* MOL.

APPLAUDI, IE. part. pass. & adj. *Applausus.*

APPLAUDISSEMENT. s. m. Approbation qu'on fait par un battement de mains. *Plausus, applausus.* Il n'y a plus qu'au Collége où on fasse des *applaudissemens* par des battemens de mains, & où ce mot se puisse dire au propre; mais au figuré on le dit des acclamations, ou des loüanges qui se donnent par plusieurs personnes ensemble. Les Tragédies de Corneille ont eû un *applaudissement* universel. Le Prince a fait son entrée avec de grands *applaudissemens.* Cette valeur indiscréte, & emportée, qui cherche le danger pour le danger même, n'a pour but que les *applaudissemens* des hommes. BELL. Le Sage ne se répait point des *applaudissemens* du vulgaire. MONT.

APPLÉGÉ, ÉE. adj. Terme de Droit. Dénoncement *applégé*, est un dénoncement pour lequel on donne plége, ou caution. Accusation *applégée.* Voyez les Coutumes d'Anjou & du Maine, & le stile de Touraine. Personne bien *applégée*, est une personne bien cautionnée.

APPLÉGEMENT. s. m. Terme de Coutume. Action, ou acte, par lequel on donne plége, ou caution. *Satisdatio, Instrumentum satisdationis.* Voyez l'ancienne Coutume d'Anjou. Au prémier livre des établissemens de France, les *applégemens* & contre-applégemens sont expliquez de cette manière: Si aucuns hom vient à son Seigneur, soit Gentilhomme, ou Coutumiers, pourquoy li Sires ait voerie en sa terre, & li die: Sire, un riches hom est venus à moi d'une méson, ou de pré, ou de vignes, ou de terres, ou de cens, ou d'autres choses, & m'a dessaisi de nouvelle desseisine, que j'ay exploitié au sceu & veu, en servage de Seigneur, en jusques à ores, qu'il m'en a dessaisi à tort & à force, je vous pri que vous pregniez la chose en votre main. Li Sire li doit répondre: Li feré-je se vous metez pleiges à poursuivre le plet, à ce que s'il vous a dessaisi à tort & à force, si comme vous avez dit. Et se il ne met pleiges, li Sires n'a mie a dessaisir l'autre; & se il dit: Je vous en metteré volontiers bons pleiges, il doit donc les pleiges prendre bons & souffisans, selon ce que la querelle sera grande; & quand il aura pris bons pleiges, il doit l'autre partie mander par certains mesages, & li doit dire que cil a mis bons pleiges, que il l'a dessaisi à tort & à force, & de telle chose, & la nommera l'en, je vuel sçavoir se vous mettrez pléges au deffendre la; & se il dist: Je ni metteré ja pléges, l'en doit l'autre laisser en la saisine pour les pléges que il a mins; & se cil dist: Je i metteré bons pléges au deffendre, que il ni a riens eu, & que ce est ma droiture, la Justice li doit mettre jour aus deux parties, & tenir la chose en sa main, jusques à tant que le quiex que soit ait gaigniée la saisine par droit.

APPLÉGEMENT DE REFUS DE PLÉGE. Terme de la vieille pratique du Palais. C'est se plaindre au Juge supérieur de ce que l'inferieur n'a pas voulu ordonner de la mainlevée en donnant caution.

APPLÉGER. v. act. Vieux terme de Coutume. *Appléger* & cautionner un marché, c'est donner plége, ou caution, d'un marché que l'on fait. RAGUEAU.

APPLICABLE. adj. m. & f. Ce qu'on destine, ce qu'on doit appliquer à quelque chose. *Applicandus, addicendus.* Dans les défenses des Lettres de Chancelerie on met toûjours, A peine d'amende *applicable* un tiers à nous, un tiers à l'exposant, & un tiers à l'Hôtel-Dieu. Il faut blanchir & préparer une bordure avant que l'or soit *applicable* dessus.

APPLICATION. s. f. Action par laquelle on applique une chose à une autre en les approchant. *Applicatio, admotio. Application* à la question. *Application* d'un coup de poing. *Application* d'une emplâtre. Enseigner, apprendre l'*application* de l'appareil.

APPLICATION, se dit au figuré de l'esprit, & signifie attention. *Attentio, Intentio.* Il travaille avec une extrême *application.* La Poësie demande une grande *application* d'esprit. GOD. On remarque que ceux qui s'appliquent aux mots & aux embéllissemens, conçoivent les choses moins fortement, parce que leur esprit n'étant pas capable de cette double *application*, ce prémier soin affoiblit la vigueur de leurs pensées. PORT-R. Ces esprits profonds, dont la conduite est le fruit d'une *application* chagrine ou laborieuse, laissent lire sur leur visage l'importance de leurs projets. Les Asiatiques fuyoient le travail, jusqu'à l'*application* un peu tenduë au discours. PERR. Nous ne considérons qu'avec dégoût, & sans beaucoup d'*application*, les idées abstraites de l'entendement. MALEB. L'*application* continuelle des Sçavans à la lecture les rend distraits, & les enfonce en eux-mêmes. BELL.

APPLICATION, se dit aussi d'une personne qui ajuste, qui accommode, qui fait quadrer une chose à son sujet. *Accommodatio, traductio.* L'*application* de l'Apologue me semble dangereuse. VOIT.

APPLICATION, signifie aussi la destination d'une chose à son usage. *Addictio, destinatio.* On a fait l'*application* des sommes d'argent qu'il a laissées par son testament.

L'APPLICATION des mérites de JESUS-CHRIST, est un terme

terme dogmatique, qui signifie l'action, ou l'acte par lequel JESUS-CHRIST nous donne, nous céde, nous transporte son droit aux biens qu'il a méritez par sa très-sainte vie, & par sa mort & Passion; c'est-à-dire, à la grâce en cette vie, & à la gloire éternelle en l'autre, que nous ne sçaurions mériter par nous mêmes; avec lesquelles nos actions même les plus saintes n'ont d'elles mêmes aucune proportion. C'est l'*application* des mérites de JESUS-CHRIST, qui nous rend dignes de l'héritage céleste. L'*application* des mérites de JESUS-CHRIST, demande en nous de grandes dispositions. Ce sont celles qu'il faut apporter aux Sacremens, & que le Concile de Trente explique dans la VI^e Session.

APPLIQUE. s. f. Ouvrage par lequel on applique, on enchâsse quelque chose sur une autre, comme sont les ouvrages de rapport & de marqueterie, de damasquinure. *Vermiculatum, Tessellatum opus.*

En Orfévrerie on appelle, Piéce d'*applique*, tout ce qui s'assemble, soit par charnières, coulisses, goupilles, vis, écroües, agraffes, cliquets, crampons, boucles, clous, ou rivures.

APPLIQUER. v. act. Attacher, poser, mettre une chose sur une autre. *Admovere, apponere.* Il y a plusieurs manières d'*appliquer*; comme, celle d'attacher avec des liens, *appliquer* un homme au carcan, à la question; ou avec quelque matière gluante, *appliquer* une affiche à une porte, une emplâtre sur une playe; de l'or sur une bordure; ou avec des chevilles & ferremens, *appliquer* des moulures sur une menuiserie; ou avec de simples filets, *appliquer* une broderie sur un habit, &c.

APPLIQUER, se dit aussi de ce qui se fait par un simple attouchement passager. *Appliquer* des ventouses, des sangsuës, des cautères. *Cucurbitas imponere, aptare, admovere. Appliquer* un soufflet, un coup de pied, des coups de bâton. *Colaphum, calcem, fustem impingere.* Il faut *appliquer* l'agent avec le patient pour produire quelque effet. *Componere.*

APPLIQUER, se dit aussi en parlant de la destination, de l'emploi qu'on fait de quelque chose. *Addicere, destinare.* Un bon Juge *applique* toutes les amendes au pain des prisonniers.

APPLIQUER, signifie quelquefois, Approprier à un autre, ou à soi-même; donner à quelqu'un, ou prendre pour soi. *Accommodare, aptare, traducere.* Cet homme s'*applique* bien des choses qui ne lui conviennent guères. Un avare ne s'*applique* jamais ce qu'on dit en général contre l'avarice. Cet homme est ombrageux, il s'est *appliqué* une histoire qui ne le regardoit point.

APPLIQUER, se dit aussi en matière de piété, & signifie, Donner, procurer, conférer. *Conferre, impertire.* Les Sacremens de la nouvelle Alliance, sont des instrumens du S. Esprit qui servent à nous *appliquer* la grâce. BOSS. C'est aussi par les Sacremens que JESUS-CHRIST nous *applique* ses mérites, c'est-à-dire, qu'il nous communique ses droits, qu'il nous fait participans des mérites infinis qu'il a acquis, & du droit qu'il a comme Homme-Dieu, en vertu de ses mérites, de ses actions & de ses souffrances, aux biens surnaturels de la grâce & de la gloire; de sorte qu'en conséquence & en vertu de cette cession, de ce transport qu'il nous fait de ses droits, Dieu nous donne ces biens qu'il a méritez.

APPLIQUER, s'employe aussi souvent avec le pronom personnel, & sur tout parmi les Chirurgiens; & signifie, Se poser, se mettre. *Imponi, accommodari, admoveri.* Les bandes & les compresses s'*appliquent* mieux étant moüillées.

APPLIQUER, en Astrologie, se dit lorsqu'une planéte plus légère, ou d'un mouvement plus violent, va à une autre plus tardive, ou à son aspect. La Lune *applique* à la conjonction de Saturne, lorsqu'elle est au prémier degré d'Aries & Saturne au sixiéme.

APPLIQUER, avec le pronom personnel, se dit aussi au figuré de l'esprit, & des facultez de l'âme. *Animum adjungere, intendere.* Et signifie, S'attacher, se donner tout entier à une chose; auquel sens il régit toûjours le nom qui suit au datif, & le verbe à l'infinitif avec la particule *à*. S'*appliquer* à la lecture des bons livres. Il s'*applique* à la Géometrie. J'aimerois mieux qu'on s'*appliquât* à quelque chose qui ne fût pas tout-à-fait bon, que de ne s'*appliquer* à rien. M. SCUD. Il ne s'*applique* qu'à médire. Il y a des gens d'une délicatesse si chagrine, qu'ils ne s'*appliquent* qu'à chercher les défauts des autres, pour le plaisir de les critiquer. BELL. On dit absolument d'un homme qu'il s'*applique*; pour dire, qu'il travaille, qu'il s'attache fortement à sa profession, ou à quelque ouvrage.

APPLIQUÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Attentus, intentus.* On appelle absolument, un homme *appliqué*, celui qui est fort attaché à l'étude d'une science, à une profession.

APPLIS. Terme de Coutume. En Bresse on nomme *applis*, les cordages & autres choses semblables que le Propriétaire fournit à son métayer, lorsqu'il entre dans sa terre.

APPOINTEMENT. s. m. Gages, pension qu'un Grand Seigneur donne pour retenir d'honnêtes gens à son service. *Idonea ad victum cultumque præsidia à Principe attributa, assignata.* Le Roi donne de grands *appointement* aux Officiers qui le servent. Il y a cette différence entre gages, & *appointemens*, que les gages sont certains & ordinaires, attribuez aux Officiers par Édits & Patentes, & se payent par les Trésoriers ordinaires; au lieu que les *appointemens* sont des pensions, ou gratifications annuelles que le Roi accorde par Brevet pour un tems incertain, & se payent au Trésor Royal. Dans les maisons ordinaires, comme le mot d'*appointement* est plus honnête, on le dit des hauts Officiers, comme Intendans & Sécretaires; & gages se dit des moindres domestiques.

On dit proverbialement & ironiquement, qu'un homme a été chargé d'*appointement*; pour dire, qu'il a été bien battu: par une méchante allusion avec les poings qui servent à le frapper.

APPOINTEMENT, en termes du Palais, se dit des réglemens ou jugemens qui établissent la contestation des parties, où l'on rédige leurs qualitez, & les conclusions des demandes sur lesquelles seulement les parties doivent écrire, & produire, & les Juges prononcer. *Decretum, edictum, interdictum.* L'*appointement* est ce qui fait la contestation en cause, après lequel on ne peut décliner, ni évoquer. Les Juges ne peuvent prononcer que sur ce qui est compris dans les *appointemens*. Il y a plusieurs sortes d'*appointemens*. Le prémier est un *appointement* en droit, qu'on donne en prémière instance, quand les parties ont fait quelque demande où il s'agit du droit. Le second est l'*appointement* en faits contraires, quand il ne s'agit que de faits qu'il est permis à chacun de vérifier. Le troisiéme à écrire & produire, & donner causes d'appel, comme quand on appointe une cause sur le rôlle à la Grande Chambre. L'*appointement* au Conseil étoit autrefois une espéce de délai que les Juges donnoient aux parties pour instruire plus parfaitement le procès, & pour prendre conseil des Avocats; d'où vient que dans plusieurs Provinces les Juges subalternes qui ne peuvent juger sur les plaidoyers faits en la cause, mettent encore dans leurs *appointemens*, que les parties corrigeront & remettront. Le quatriéme à ouïr droit en matière criminelle après le recollement & la confrontation. On dit aussi, un *appointement* en droit & joint, quand on forme incidemment quelques demandes qui sont appointées & jointes au procès. Il y a aussi des *appointemens* à mettre en matières sommaires, & provisoires, qui obligent à mettre & produire les piéces dans trois jours pardevant un Rapporteur nommé.

On appelle aussi *appointemens*, les jugemens en forme d'arrêt tout dressez, qu'on fait revoir à l'Audience pour les autoriser quand les parties en sont d'accord, ou quand elles ont été renvoyées au parquet pour les juger, ou pardevant des anciens Avocats. En ce cas les Procureurs passent entr'eux les *appointemens*: ou le Procureur qui résiste est sommé de comparoir à l'audience pour voir recevoir l'*appointement*.

APPOINTER. v. act. Terme de Palais. Prononcer un appointement. *Constituere, decernere. Appointer* une Requête, *Libello supplici decretum inscribere.* Quand les Juges veulent favoriser une méchante cause, ils sont d'avis de l'*appointer*, au lieu de la juger. Dans les appointemens volontaires le dispositif porte, *Appointé*, & oüi sur ce le Procureur Général du Roi: & on appelle ces Arrêts, *Arrets* d'*Apointé*.

Du Cange dérive ce mot de *appunctare*, qui signifioit non seulement, Terminer & vuider une affaire, mais aussi, la mettre en état de juger & de l'instruire, ensorte que les faits & les demandes fussent certaines.

APPOINTER, signifie aussi, Donner des gages, des appointemens. *Idonea, necessaria ad victum cultumque præsidia assignare.* Cet Officier est *appointé* de mille écus par an; il reçoit mille écus du Roi pour son service.

On dit proverbialement, que des gens sont toûjours *appointez* contraires, quand ils se contredisent toûjours, lorsqu'ils ont de differentes opinions, & de differens interêts. *Adversi, dissidentes.*

APPOINTER. Terme de Corroyeur. C'est fouler un cuir pour la dernière fois, & le tenir prêt à mettre en suif. *Subigere ultimùm. Appointer* une vache.

APPOINTER. Terme de Tapissier. C'est plier un matelas en deux, & y coudre vers chaque bout deux ou trois pointes pour l'arrêter. *Appointez* ce matelas, & l'emportez.

APPOINTÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe en Latin comme en François.

On appelle à la guèrre, des soldats *appointez*, ceux qui ont une plus haute paye que les soldats ordinaires, pour être anciens dans le service. *Cui majus stipendium assignatum est.* Il y a eû aussi des Officiers *appointez*, qui avoient quelques gratifications du Roi, même hors du service. Mais ces choses changent souvent, sont maintenant peu en usage.

Ce mot vient de ce qu'autrefois on disoit, *Appointer* un soldat; pour dire, le mettre au rang de ceux qui devoient faire la pointe en quelque assaut, ou occasion périlleuse.

APPOINTÉ, en termes de Blason, se dit des piéces qui se touchent par les pointes, comme deux chevrons opposez, des épées, des fleches, & autres piéces semblables mises en pairle, peuvent être *appointées* en cœur. *Cuspidibus obversis positi.*

APPOINTEUR. f. m. se dit odieusement de ces Juges extraordinaires qui ne viennent à l'Audience que rarement, & pour faire appointer la cause d'une partie qu'ils veulent favoriser, en cas qu'elle baste mal. *Interventor.* Durant qu'il ne falloit que quatre *Appointeurs* pour empêcher le jugement d'une cause, ces gens étoient fort dangereux.

APPOINTEUR, se dit quelquefois de ces gens qui s'empressent à faire toutes sortes d'accommodemens. *Sequester, Internuncius.* Rabelais fait une agréable histoire des *Appointeurs* de procès, Perrin Dandin, & Thenot Dandin.

Ces propos n'étoient rien au prix de l'embarras
Où se trouve réduit l'Appointeur *de débats.* LA FONT.

De semblables discours rebuttoient l'Appointeur. ID.

Puisqu'on plaide & qu'on meurt, il faut qu'on se propose
D'avoir des Appointeurs, *& d'autres gens aussi,*
On n'en manque pas Dieu merci. ID.

APPORT. f. m. Lieu public, espéce de marché où on apporte des marchandises pour vendre. *Locus adeuntium frequentia celeber.* A Paris il y a deux *Apports*; l'*Apport* Baudouyer vers Saint Gervais, & l'*Apport* de Paris au Grand Châtelet. Le peuple par corruption les appelle *Porte Baudets*, & *Porte de Paris.* A la campagne on appelle *Apport*, le concours du peuple, ou des Marchands qui viennent de quelques lieuës à la ronde à la fête d'un Patron de village.

APPORT, en termes de Palais, est un acte que l'on donne à celui qui dépose un écrit. *Scheda depositi*, ou *commissi instrumenti testis.* Par exemple, un particulier a un écrit sous sein privé, auquel il veut donner une date certaine; il le porte chez un Notaire; cet acte contient que le particulier *N.* demeurant ... est comparu tel jour, a deposé & mis ès mains de *N.* l'un des Notaires soussignez l'original de ... pour le garder & mettre au rang de ses minutes, & en délivrer des expéditions à qui il appartiendra, dont acte. La partie signe la minute de l'acte, étant ensuite de l'original, qui demeure au Notaire.

APPORT, dans la Coutume de Reims signifie tous les biens meubles & immeubles que la femme contractant mariage apporte à son mari. Plus tous les biens qui lui sont avenus par succession depuis le mariage contracté: enfin, les dons de noces que le futur époux ou les parens donnent à la future épouse avant la célébration & solemnité des épousailles. RAGUEAU. En Auvergne *Apports* sont des rentes, des revenus. *Apport* est relatif à la chose qui produit des fruits, & peut-être aussi à celui qui doit; au lieu que le revenu est relatif à celui qui retire du profit d'une chose, ou à celui à qui il est dû. ID.

APPORTAGE. f. m. Peine & salaire de celui qui apporte quelque fardeau. *Advectionis, convectionis pretium, merces.* Les cotrets de l'École valent 7. liv. 10. s. le cent; mais il faut outre cela payer l'*apportage*.

APPORTER. v. act. Prendre une chose dans un lieu pour la mettre dans un autre. *Afferre, apportare. Apportez* ici ce paquet. *Apportez* moi cette bouteille.

APPORTER, se dit aussi des choses qu'on amene, que l'on conduit. Ce vaisseau a *apporté* des Indes plusieurs marchandises. Les Couriers *apportent* des lettres. Les torrens *apportent* beaucoup de sable & de fange dans les vallées.

APPORTER, se dit figurément en choses morales, & signifie 1°, venir dire: On nous *apporta* hier les nouvelles de la perte de la bataille. 2°, Alleguer: *Apportera*-t'il son âge pour excuse? *Apporter* de mauvaises raisons pour se déffendre. ABLANC. Cet Avocat a *apporté* plusieurs loix & autoritez pour la déffense de sa cause. Il signifie 3°, être la cause de quelque chose: Cette prise *apportera* de la honte aux vainqueurs. ID. Ce reméde *apporte* du soulagement. Les dissensions publiques *apportent* de grands malheurs. Verrès a *apporté* bien des maux à la Sicile. Cette affaire ne lui a *apporté* aucun profit. Cette loi a *apporté* beaucoup d'inconvéniens qu'on n'avoit pas prévûs. Il faut tâcher de regagner dans la vieillesse, par un mérite solide, ce que l'on perd par le dégoût que l'âge *apporte*. S. ÉVR.

N'attendez pas toûjours que du besoin pressé
Vôtre ami vous apporte *un air embarrassé.*

On dit proverbialement, Bien venu celui qui *apporte*, on sous-entend des présens.

APPOSER. v. act. Terme de Pratique. Appliquer une chose sur une autre. *Apponere.* Une adjudication seroit nulle, si on n'avoit *apposé* des affiches aux lieux nécessaires. On *appose* des sauvegardes sur les portes des maisons. Il faut *apposer* une peine dans le compromis, afin que la sentence arbitrale s'exécute. *Apposer* le sceau, le scéllé. *Obsignare.* Un Commissaire n'est point paresseux, quand il faut *apposer* un scéllé en quelque lieu. Dans les Provinces, ce sont les Juges qui *apposent* eux-mêmes le scéllé. Le Procureur du Roi peut faire *apposer* le scéllé sur les biens d'une personne morte, pour la conservation des droits des héritiers mineurs, ou absens. Les créanciers d'un débiteur absent, ou d'un banqueroutier, peuvent faire *apposer* le scéllé chez lui. Pour faire une saisie réelle, il faut *apposer* des brandons & panonceaux.

APPOSÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Appositus.*

APPOSITION. f. f. Action d'apposer une chose sur une autre. *Appositio.* Le scéllé se fait par l'*apposition* d'un sceau public sur les coffres & serrures d'une maison. *Consignatio.* On ferme les Lettres par l'*apposition* du cachet. On dit aussi, l'*apposition* des affiches, des écriteaux, &c.

APPOSITION, se dit aussi en Physique des corps qui prennent leur accroissement par la jonction des parties voisines. La plûpart des minéraux se font par *apposition* des parties, qui se joignent & s'attachent ensemble.

APPOSITION. Terme de Grammaire. C'est une figure qui consiste à mettre deux ou plusieurs substantifs de suite au même cas, sans conjonction. Par exemple, Flandre, théâtre sanglant où se passent tant de scénes tragiques, triste & fatale contrée, trop étroite pour contenir tant d'armees qui te dévorent. FLECH.

APPRAYER. v. act. Terme de Coutume. C'est mettre une terre en pré. RAGUEAU.

APPRÉCIATEUR. f. m. Celui qui met le prix légitime aux choses. *Æstimator.* On a ordonné que cette maison seroit estimée, & mise à prix par des experts & *appréciateurs.* Les *Appréciateurs* des grains. Un Arrêt du Conseil, rapporté dans le Traité de Police de M. de la Marre, T. I. p. 45, 46. écrit toûjours *Apprétiateurs.*

APPRECIATION. f. f. Estimation faite par experts de quelque chose, lorsqu'ils en déclarent le véritable prix. *Æstimatio.* On ne le dit guères que des grains, denrées, ou choses mobiliaires. On condamne les débiteurs à payer les choses dûës en espéce, sinon la juste valeur, suivant l'*appréciation* qui en sera faite par experts.

APPRÉCIER. v. act. Estimer & mettre un prix à une chose qu'on ne peut payer, ou représenter en espéce. *Æstimare, pretium imponere, statuere.* On *apprécie* les grains des redevances seigneuriales ou sur le prix des trois dernières années, ou sur le pied de ce qu'ils ont valu au jour de marché le plus proche du terme de l'échéance, suivant les extraits qu'on en trouve aux Greffes des Justices des lieux.

APPRÉCIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Æstimatus.* Prendre les choses sur le pied qu'elles ont été *appréciées.*

Ces mots viennent d'*appretiare.* Quelques-uns les font venir de l'Italien *apprezzar.*

APPRÉHENDER. v. act. Craindre. *Metuere, vereri, reformidare.* Ce mot se construit de plusieurs manières. 1°, Il veut tous les noms qui suivent à l'accusatif, ainsi que tous les autres verbes actifs: Un brave homme ne doit point *appréhender* la mort. On doit *appréhender* la pauvreté, comme quelque chose d'affreux. Il *appréhendoit* une paix fourrée. 2°, Il veut quelquefois la particule *de* & le verbe qui suit à l'infinitif: on doit sur toutes choses *appréhender* d'offenser Dieu. Les mondains & les voluptueux *appréhendent* extrêmement de mourir. 3°, Il veut quelquefois la particule *que*, & le verbe qui suit au subjonctif. J'*appréhende* que quelqu'un ne vous dresse des embûches. Vos amis *appréhendent* que vous ne vous perdiez vous-même. Nous devons *appréhender* que la mort ne nous surprenne. 4°, Il veut quelquefois la préposition *pour*; J'*appréhende* pour sa vie, pour sa liberté, pour son salut. Dans un si grand malheur chacun *appréhenda* pour soi. Il n'*appréhendoit* rien ni pour lui, ni pour sa Légion.

APPRÉHENDER, en termes de Palais, signifie, Prendre, saisir. *Apprehendere, comprehendere.* Un tel sera pris & *appréhendé* au corps, & constitué prisonnier.

APPREHENDÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe en Latin comme en François.

APPRÉHENSIF, IVE. adj. Timide, qui craint ce qui n'est guères à craindre. *Timidus, meticulosus, formidolosus.* Il est tellement *appréhensif*, que la moindre difficulté d'une affaire lui fait peur, l'empêche de l'entreprendre.

APPRÉHENSION. f. f. Crainte, peur violente. *Timor, metus.*

Il a grande *appréhension* du tonnèrre. Mon sérieux, & mon embarras marquoient assez l'extrême *appréhension* que j'avois d'elle & de son mérite. Dieu ne nous menace de ses châtimens, que pour nous retenir dans de justes *appréhensions*, & nous empêcher de tomber dans le relâchement. Boss.

On le dit au Palais dans des procès verbaux. *Comprehensio.* Et attendu que nous n'avons pû faire l'*appréhension* de sa personne, qui nous étoit ordonnée.

En termes de Logique, il signifie la prémière idée que l'esprit se forme de quelque chose, avec abstraction de toutes ses qualitez particulières. La prémière opération de l'entendement est l'*appréhension. Intellectio, apprehensio.*

En terme d'Anatomie, il se prend pour l'action principale de la main, par laquelle elle prend & serre quelque chose. L'action de la main est l'*appréhension.* L'homme a deux mains afin de la mieux faire. Dionis.

ApPRENDRE. v. act. Enseigner, instruire; donner à quelqu'un des connoissances qu'il n'avoit pas; montrer, faire connoitre. *Docere, erudire.* Il y a des Maîtres qui *apprennent* la Danse, la Musique, les Langues, les Arts à leurs écoliers & à leurs apprentifs. On n'*apprend* pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur *apprend* tout le reste. Pasc. Cela vous *apprendra* à vous fier à vos alliez. Ablanc.

On dit par manière de menace à celui qui a fait quelque faute, Je lui *apprendrai* son métier, Je lui *apprendrai* à vivre. Je lui *apprendrai* que je ne porte pas une épée inutilement. *Apprenez* à qui vous vous joüez.

Apprendre, signifie aussi, Être enseigné, étudier; acquérir de nouvelles lumières par son esprit & par son adresse. *Discere.* Cet enfant *apprend* à écrire, à joüer du luth, à danser. Il *apprend* la Géometrie, l'Algèbre &c. Il a *appris* par cœur toute l'Énéïde. Sa fortune fait qu'il sçait ce qu'il n'a jamais *appris.* Gomb. Comme l'homme est né pour la société, la plus utile de toutes les sciences, est celle qui *apprend* à vivre. Bell.

Apprendre, se dit aussi pour, Se disposer à quelque chose, prendre une bonne résolution de la faire, s'y accoutumer. *Apprenez* à user comme il faut de vôtre fortune. *Apprenez* à ne point abuser des talens que Dieu vous a donnez. *Apprenez* à vous endurcir au travail.

> *Ainsi par la vertu, & non par la durée,*
> *Nôtre vie ici bas doit être mesurée;*
> *Et j'aurois donc vécu bien inutilement,*
> *Si je n'avois* appris *à mourir un moment.* Mr Descart.

Apprendre, signifie encore, Se mettre quelque chose bien avant dans l'esprit & dans la mémoire, afin d'y faire une sérieuse attention. *Discere. Apprenez* que vous devez aimer Dieu sur toutes choses. *Apprenez* de moi que je suis débonnaire, disoit le Fils de Dieu.

Apprendre, signifie aussi, Être informé de quelque chose. *Accipere auditione, famâ aliquid accipere.* J'ai *appris* de ses nouvelles; pour dire, J'ai découvert ses secrets. Sa présence vous fit voir quelque chose de plus merveilleux que tout ce qu'un bruit confus, & la voix de tant de nations, avoit pû vous *apprendre.* Patr.

> Apprenez, *que suivi d'un nom si glorieux,*
> *Par tout de l'Univers j'attacherai les yeux.* Racin.

Apprendre, se dit aussi pour, Pénetrer, découvrir, deviner, prévoir. *Discere, cognoscere, pervidere, intelligere.* Plusieurs croyent que par les figures de la Géomance, on peut *apprendre* le bon ou le mauvais succès d'une entreprise. *Apprendre* par les sacrifices le succès des affaires. Vaug.

On dit proverbialement, Il fait bon vivre, & ne rien sçavoir, on *apprend* toûjours. On dit aussi, que les bêtes nous *apprennent* à vivre, quand leur exemple nous donne quelques instructions morales.

Appris, ise. part. pass. & adj. *Eruditus, institutus, edoctus.* On dit, qu'un jeune homme est bien *appris*, lorsqu'il sçait bien toutes les régles de la civilité & de la bienséance, & qu'il les pratique.

ApPRENTIF, ou ApPRENTI. s. m. Celui qui est novice dans les arts & les sciences. *Discipulus, Tiro.* Ce sont les demi-sçavans, & les *apprentifs*, qui sont les plus hardis à parler, & à juger de ce qu'il y a de plus profond dans les sciences.

Apprentif, se dit plus précisément de ceux qui apprennent les arts méchaniques chez les Maîtres, & alors il signifie proprement celui qui passe chez un maître le tems convenable, & marqué par les statuts, pour apprendre un métier. Les Artisans ne sçauroient tenir qu'un *apprentif.* Il faut obliger les *apprentifs* de servir un certain tems.

Apprentif, se dit aussi au figuré. Il signifie, qui n'est point habile, point adroit, point accoutumé. *Tiro.* Il n'étoit point *apprentif* à manier les armes. Vaug. Le soldat *apprentif* dans les fortunes de la mèr, trouble l'art des matelots par un service inutile. Ablanc.

ApPRENTISSAGE. s. m. L'étude que font les novices d'un art, ou d'une science. *Tirocinium, rudimentum.* Si les vers de cet Auteur ne sont pas trop bons, il faut l'excuser; c'est son *apprentissage.* Il est dangereux qu'un Chirurgien, ou un Médecin, fasse son *apprentissage* sur nous.

Apprentissage, se dit aussi du tems que les apprentifs artisans doivent être chez les Maîtres. On ne reçoit point de Maître par chef-d'œuvres, qui ne justifie d'avoir bien fait son *apprentissage.* Les Brevets d'*apprentissage* doivent être enregîtrez dans le Regître de la Communauté.

Brevet d'Apprentissage, est l'Acte passé pardevant Notaires, par lequel l'apprentif s'oblige envers un maître moyennant une somme, ou quelquefois à la charge de lui donner plusieurs années de son service.

Apprentissage, se dit aussi au figuré, & signifie le commencement d'un éxercice. Vous eussiez fait sur moi l'*apprentissage* d'une impitoyable vertu. Voit. Comme le Prince étoit né pour la guèrre, il ne lui fallut point d'*apprentissage* pour le former. Bourd.

> *Voudrois-tu qu'à mon âge,*
> *Je fisse de l'amour le vil* apprentissage? Racin.

> *Oncques de Grèc ne fit* apprentissage,
> *Quand de tes vers l'élégant badinage,*
> *Sans nul pardon jetta son livre au feu,*
> *Trop tard connut que ce n'étoit un jeu,*
> *Il vit que c'est d'offenser personnage*
> *Qui sçait du Grec.*

Apprentissage, en termes de Fauconnerie, se dit aussi de la leçon que donnent les parons ou les vieux faucons à leurs petits, pour voler & prendre le gibier pendant tout le mois de Mai, qui les instruisent à se brancher, à se soutenir à fil du vent, à se pendre en lampe, &c.

ApPRENTISSE. s. f. Le peuple dit *Apprentie.* C'est une fille qu'on met en métier. *Puella tirocinio mancipata.* Voilà une jolie *apprentisse.* Cette *apprentisse* s'est obligée pour plusieurs années.

Apprentisse. C'est ainsi, selon Columelle, qu'on appelle une jeune chienne qui a mis bas pour la prémière fois. *Tiruncula.*

ApPREST. s. m. Ce qu'on prépare pour quelque cérémonie, réjoüissance, ou festin. *Apparatus, apparatio.* On fait de grands *apprêts* & préparatifs pour l'entrée du Roi. On fait des *apprêts* à Versailles pour un grand régal, un grand festin. On dit que rien n'approcha jamais des magnifiques *apprêts* que l'on fit l'année 1697. pour les noces du Duc de Bourgogne & de la Princesse de Savoye.

> *Des plus riches habits les* apprêts *éclatans.*
> *Reparent foiblement les injures du tems.* Corn.

> *Rome de tant* d'apprêts, *qui s'indigne & se lasse,*
> *N'a point accoutumé les Rois à tant d'audace.* Crebil.

Apprest, se dit chez les Artisans, & sur tout chez les Chapeliers, de la lie, des gommes, & autres drogues qu'ils mettent dans leurs chapeaux. Quand ils veulent bien vanter un chapeau, ils disent qu'il n'y a guère d'*apprêt.*

Apprest, se dit aussi chez les Vitriers, de la couleur qu'on met sur le vèrre. Sçavoir l'*apprêt* des couleurs, c'est sçavoir colorer sur le vèrre.

ApPRESTE. s. f. Petits morceaux de pain menus, & taillez en long, qu'on prépare pour manger des œufs, pour mettre dans des sausses, & des plats de légumes.

ApPRESTER, v. act. Préparer les choses nécessaires, pour ce qu'on a dessein de faire bientôt. *Parare, preparare, accurare, instruere.* Cet homme s'*apprête* à partir. Cette armée s'*apprête* pour combattre. On dit dans l'Éxercice, Soldats, *apprêtez*-vous, préparez-vous à tirer. Ce Comédien s'*apprête*, s'habille pour joüer. Une foule de malcontens s'*apprête* à le tourmenter. Ablanc.

> *Quoi! dis-je, en fremissant, la mort que je m'*apprête,
> *Va donc à Tiridate assurer sa conquête?* Crebill.

Apprester, se dit particulièrement en parlant de la fonction des Officiers de bouche. Cet Officier *apprête* bien les viandes; je lui ai dit qu'il nous *apprêtât* à manger.

Apprester, se dit en choses spirituelles & morales. Dieu *apprête* à ses Élûs la récompense de leurs œuvres. Un Précepteur doit

on ne sçauroit faire, sans des
portent toujours sur eux plu-

de Jardinage, Tout s'*apprête*
arbres s'*apprêtent* à nous don-
oilà des poiriers bien *apprêtez*.
pprêtez, c'est la même chose
LA QUINT.
e, qu'il a *apprêté* à rire à toute
un goinfre, un fainéant, un

er. C'est mettre de l'apprêt à
us de force, & le rendre plus

e de Bonnetier, qui signifie,
e & plus belle en y mettant de

ui peint sur le vèrre, *vitrorum*

ent que les femmes mettent
de diamans, d'un filet de per-
pour se coêffer, & serrer leurs
Espagnol, & vient de *apretar*,

sépulture,
sa chevelure,
ses atours,
udes amours. P. LE MOINE.

cir le naturel sauvage; rendre
uefacere, *cicurare*. Il n'y a guè-
puisse *apprivoiser*. On dit que
uris, l'hirondelle, ne s'*apprivoi-*
oyèrent en éxil Hannon, pour
n lion; appréhendant que ce-
es les plus farouches, ne capti-
ne s'emparât de la Tyrannie.
nent des hommes dans les cho-
sçut insensiblement *apprivoiser*
& de loi, un peuple nourri
n'y avoit d'autres préservatifs
t la violence. TOURR.
m personnel, signifie quelque-
u'un, *familiariter agere cum ali-*
apprivoiser avec les Princes. Les
t dans les maisons où l'on dîne.
ner. *Assuefieri*. La coûtume fait
x. ABLANC. Il n'y a point de
privoise peu à peu. Je tâche de
habitude nous *apprivoise* à tout.
voiser & se divertir avec tout le

adoucir. *Mitescere*, *mansuefieri*.
rouche, on ne le peut *apprivoiser*.
ienfaits. VAUG.
qui prend quelques libertez, sur
s *apprivoisez* bientôt.
& adj. *Cicur*, *cicuratus*, *man-*
t *apprivoisé* je mangeois sur le

Action par laquelle on apprivoi-
voisement des bêtes les plus féro-
ommes. Ce mot n'est pas fort en

us.
ui qui donne son approbation.
r. Il n'y a point de si bon livre
néchant qui n'ait ses *approbateurs*.
nde, qu'on peut avoir des *appro-*
mérite. BELL. Le plus mauvais
L.

d'imprimer un livre de Théologie sans *approbation* des Docteurs. Nous écoutons avec une *approbation* froide & tranquille, ces innocentes victoires que nous remportons sur nos passions. Il y a des gens qui prennent pour *approbation* la flateuse complaisance, & le respect qu'on a pour eux. FLECH. Mandier l'*approbation* de ses amis pour quelque ouvrage. SCAR. Souvent, dit Pline, rien n'est plus généralement désapprouvé, que ce qui paroît se faire avec une *approbation* générale. TILLEM. Ç'a été de tout tems la coutume de demander au Pape l'*approbation* des Livres. Voyez le P. Mabillon, *Acta SS. Bened. præf. C. VII. p. XC. & suiv.* où il dit, après Jean Diacre, dans sa préface de la vie de S. Grégoire, que l'autorité d'approuver, ou de condamner les livres, a été donnée de Dieu au Souverain Pontife.

APPROBATRICE. s. f. Celle qui approuve, qui donne son approbation. Ce mot n'est pas encore bien établi; mais on ne doute pas qu'il ne s'établisse. C'est assez que je vous aye pour mon *approbatrice*.

ApPROCHANT, ANTE. Participe adj. Qui approche de quelque lieu. *Accedens*, *appropinquans*. Ce mot ne paroît pas usité en ce sens.

APPROCHANT, ANTE. adj. Qui approche, qui a du raport & de la ressemblance. *Similitudine accedens ad &c.* Son stile est fort *abbrochant* de celui des Anciens. Il y a des mensonges fort *approchans* de la vérité. *Falsa veris finitima*. Cette couleur est fort *approchante* de celle-là. VAUG. La condition la plus *apbrochante* de la liberté.

APPROCHANT, est aussi une sorte de préposition qui se construit avec la particule *de* quand un nom suit, & signifie, à-peu-près, environ. *Ferè*, *pene*, *fermè*. Je veux avoir *abprochant* de mille écus de cette tapisserie. Il est *approchant* de huit heures, de midi.

APPROCHANT, est aussi quelquefois adverbe, & signifie la même chose; il se rend en Latin par l'adjectif, *simile*, *affine*. Je ne lui ai point dit cela, ni rien d'*approchant*. Il y a dix mille hommes en cette armée, ou *approchant*. *Circiter*.

ApPROCHE. s. f. Action par laquelle une chose est renduë proche ou voisine d'une autre. *Appropinquatio*, *accessio*. Les hirondelles sentent l'*approche* de l'hiver. Un vieillard craint les *approches* de la mort. Le renouvellement des années nous avertit de l'écoulement de nôtre vie & des *approches* de nôtre mort. AB. DE LA TR.

APPROCHES, se dit figurément en choses morales. Il y a apparence que l'accommodement réüssira; chacun fait des *approches* de son côté, & se relâche de ses prétentions. Il se dit aussi en termes de galanterie, d'amour, & d'amitié. C'est par la complaisance que l'amour fait les *approches* d'un cœur. LA SUZE.

APPROCHES, au plurier, se dit en termes de guèrre, de tous les travaux qui se font pour s'avancer vers une place qu'on attaque, & de l'attaque même, comme tranchées, mines, sappes, logemens. *Successio*, *admotio exercitus ad muros*, *ad urbem* &c. On appelle les tranchées, Lignes d'*approches*. Les assiégez font quelquefois des contre-*approches* pour interrompre les *approches* des assiégeans. Malherbe a dit en parlant de la guèrre des Géans: Déjà de tous côtez s'avançoient les *approches*.

ApPROCHER. v. act. & n. Mettre une chose auprès d'une autre, la rendre moins éloignée qu'elle n'étoit. *Admovere*. *Approchez* ce siége, *approchez* la lumière. Il ne se faut *approcher* des autels qu'avec respect.

Ce mot vient de *appropiare*, qui se trouve dans l'Éxode. MÉNAG.

APPROCHER, signifie aussi, Venir, arriver. *Appropinquare*, *instare*, *appetere*. JESUS-CHRIST a dit que le Royaume de Dieu *approche*, que le jour du Jugement *approche*. L'heure de nôtre mort *approche* sans cesse. Les plus fermes ne voyent point *approcher* la mort avec indifférence. LA ROCH.

APPROCHER, signifie aussi, Aborder, trouver de l'accès. Ce Président est si fantasque, qu'on ne sçauroit l'*approcher*. On ne vit jamais sur le front du Prince ces nuages de chagrin, qui écartent, & qui intimident tous ceux qui voudroient *approcher*. P. GAIL. Le tems de la jeunesse est presque le seul où la vérité *approche* des Princes avec quelque liberté. NICOL. On dit aussi le blé est si cher au marché, qu'on n'en sçauroit *approcher*. On dit

 aussi

aussi en termes de guèrre, qu'on ne sçauroit *approcher* d'une place, qu'il y a des marais, des rivières qui la couvrent.

APPROCHER. Ce verbe est toûjours actif, quand il signifie, Être en faveur auprès des personnes de qualité; avoir un libre accès auprès d'elles; avoir l'honneur d'être dans leur confidence. *Approcher* la personne du Roi. VAUG. Elle a le bonheur d'*approcher* Madame, & d'en obtenir beaucoup de grâces. Il *approche* l'oreille du Prince. VAUG.

APROCHER, se dit aussi de l'accouplement des animaux. *Coire.* Une poule qui ait été *approchée* par le Coq. DEGORI.

APPROCHER, se dit au figuré pour venir bien près; atteindre presqu'au but que l'on se propose; être presque semblable, avoir quelque convenance, quelque rapport, quelque parité. *Proxime accedere ad &c.* Il n'a pas trouvé le mot de l'enigme, mais il en a fort *approché*. Si ce Traducteur n'a pas égalé son original, il en a fort *approché*. Cela *approche* fort de la vérité. Un Poëte *approche* fort de l'Orateur. L'amour *approche* de la folie. On dit même *approcher* de fort loin, quoique ces termes d'*approcher* & de *loin* semblent contradictoires. *Longe, longo intervallo accedere.* Tant s'en faut qu'il ait atteint la perfection de son original, il n'en a *approché* que de fort loin.

APPROCHER, se dit aussi avec le pronom personnel, & devient par là tantôt réciproque, & tantôt neutre passif. Les hommes ont tant de peine à s'*approcher*, & sont si epineux sur leurs intérêts, que je ne sçai comment ils peuvent s'accorder sur quelque chose. LA BRUY. On sent deja que le soleil s'*approche* & revient à nous. Ne t'*approche* jamais de qui peut t'éclypser. AMELOT.

En termes de Sculpture on dit, *Approcher* à la pointe, au ciseau, lorsqu'après avoir dégrossi le bloc de marbre, on se sert d'outils plus déliez pour achever la figure. *Scalprum, cuspidem marmori admovere.*

APPROCHER, en termes de Monnoye, se dit lorsque l'on ajuste les flancs ou carreaux, pour les rendre du poids qu'ils doivent avoir: ce qui se dit particulièrement de ce qu'on en ôte d'abord, ou la prèmière fois qu'on y touche. *Nummos legitimo ponderi exæquare.*

APPROCHER, se dit figurément en Morale, pour dire, Se relâcher, être moins difficile à s'accorder. *Aliquid invicem de jure suo cedere.* Les amis communs de ces deux parties les ont fait *approcher*; ils les ont fait relâcher chacune de son côté.

APPROCHÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe en Latin comme en François.

ApPROFONDIR. v. act. Rendre plus profond, creuser plus avant. *Fodere, defodere, cavare.* Il faut encore *approfondir* le puits de cette mine. Il faut *approfondir* ce fossé, ces tranchées. Il est fort peu usité en ce sens. Creuser est le veritable mot.

APPROFONDIR, se dit figurément en Morale; pour dire, Examiner à fond, tâcher de pénétrer dans la connoissance d'une chose. *Alte penetrare, pervadere, penitiùs scrutari.* Il faut étudier les Auteurs qui ont *approfondi* les matières, qui ont pénétré jusqu'au fond des sciences. Plus on *approfondit* les mystères de la Religion, & moins on y pénétre. Il ne faut pas toûjours *approfondir* les choses. PASC. Il y a des esprits qui éblouïssent, & qu'on n'estime que parce qu'on ne les *approfondit* pas. LA BRUY.

APPROFONDIR, signifie aussi, Rechercher éxactement. *Perquirere diligenter, accurate scrutari.* Si on *approfondit* le procès de cet accusé, il est perdu; c'est-à-dire, si on fait une éxacte recherche de sa vie.

ApPROFONDISSEMENT. s. m. Action par laquelle on approfondit. *Altior fossio, fossura.* On a travaillé tant de jours à l'*approfondissement* de ces fossez. Ce mot n'est guères usité dans le sens propre.

APPROFONDISSEMENT, se dit figurément en Morale. *Accurata ac diligens rei alicujus tractatio.* Ce qu'on doit le plus estimer dans un Auteur, c'est l'*approfondissement*, l'épuisement d'une matière. Un accusé doit craindre l'*approfondissement* de son procès.

Ces mots viennent du Latin *profondus.*

APPROPRIANCE. s. f. Terme de Coutume. Prise de possession d'une chose achetée, ou donnée. *Vindicatio, assertio.* C'est dans la Coutume de Bretagne la même chose que decret ailleurs: de même qu'ayant acquis un héritage, nous le faisons décréter pour nôtre sureté, en Bretagne on poursuit l'*appropriance*, ou pour mieux dire, la propriété.

ApPROPRIATION. s. f. Action par laquelle on s'approprie, *usurpatio.* Les ambitieux & les avares ne cherchent qu'à se faire l'*appropriation* du bien d'autrui.

ApPROPRIER. v. act. Rendre une chose propre, nette, agréable. *Adornare, Concinnare, Expolire.* Ce bourgeois a bien *approprié* sa maison depuis que je n'y suis venu. Ce mot n'est pas du bel usage. En sa place on dit ajuster, ou accommoder proprement.

APPROPRIER, signifie aussi, Appliquer un passage à quelque chose qui lui convient bien, qui lui est fort propre. *Accommodare, traducere.* Cet Avocat a bien *approprié* l'espèce de cette Loi à sa cause, elle y venoit fort bien. *Approprier* un éxemple à un sujet. ABLANC.

APPROPRIER, avec le pronom personnel, se dit des choses qu'on usurpe, & dont on se rend le maître; c'est presque toûjours en mauvaise part. *Vindicare sibi aliquid, asserere, addicere.* Je lui avois prêté mon manteau, il se l'est *approprié*; il ne me le rend point. S'*approprier* les ouvrages d'autrui. BOIL. Il n'y a point de nations au monde, où il y ait plus de vains titres que chez les Italiens; ce qui vient de la facilité qu'ils ont à se les *approprier*. CAIL. Ce Favori obséde tant le Prince, & se l'*approprie* ainsi par une violente usurpation. BALZ.

APPROPRIÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe, en Latin comme en François.

Ces mots viennent d'*appropriare*, de *proprius*; & l'on peut y faire sentir un peu les deux *pp*, bien qu'on ne le fasse pas communément.

ApPROUVER. v. act. Donner son approbation, sa décision. *Probare, approbare, comprobare.* L'Église a *approuvé* l'invocation des Saints, les prières pour les morts.

APPROUVER, signifie aussi, Autoriser après un éxamen suffisant. Ce Confesseur a été *approuvé* par l'Ordinaire. Ce livre a été *approuvé* par le S. Siége. Sanchez est un Docteur, un Casuiste *approuvé*. C'est le Maître du Sacré Palais qui *approuve* les livres à Rome.

APPROUVER, signifie encore, Louër. Je n'*approuve* ni vos gestes, ni vos discours. *Approuve* qui voudra cette action; pour moi je ne l'*approuverai* jamais. Je me passerai bien que vous *approuviez* mes vers. MOL. Je n'*approuve* point cette hypocrisie universelle, ni le commerce des mensonges ingénieux pour se tromper qui est si fort en usage. FLECH. Les hommes n'ont qu'une foible pente à s'*approuver* réciproquement. LA BRUY. Il y a de la lâcheté à *approuver* les sottises des autres, & à se récrier quand ils ont dit une impertinence. BELL. Il y a des gens de si mauvaise humeur, qu'ils ne peuvent se résoudre à *approuver* les meilleures choses. ID.

APPROUVER, signifie aussi, Consentir, trouver bon. Ce père a enfin *approuvé* le mariage de son fils. Cette partie a *approuvé*, & ratifié ce qui avoit été fait en son nom par son Procureur. J'*approuve* que chacun vive à sa mode, & en liberté.

APPROUVÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Probatus, Approbatus.*

APPROXIMATION. s. f. Terme d'Arithmétique & d'Algébre. C'est l'opération par laquelle on approche toujours de plus près en plus près d'une racine, ou d'une quantité, que l'on cherche & qu'on ne peut trouver éxactement. Wallis a donné des Méthodes d'*approximation* dans son histoire de l'Algébre p. 317. Voyez encore les Transactions Philosophiques N. 215.

APPUREMENT. s. m. Terme de Finances, qui se dit lorsqu'un comptable en vertu de requêtes & de pièces, fait lever les charges mises sur la recette, ou sur la dépense de son compte; lorsqu'il en a fait lever toutes les souffrances & difficultez, & qu'il en a payé le reliqua. *Rationum decisio.* Tous les comptables ont été obligez à faire apparoir de l'*appurement* de leurs comptes.

APPURER. v. act. Terme de Finances. Faire juger & clorre un compte, & payer le reliqua, faire lever toutes les charges d'un compte, & en rapporter les acquits. *Rationes decidere.* Ce comptable a fait *appurer* tous ses comptes, il est bien déchargé de son maniement.

APPURÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Decisus.*

ApPUY, ou APUI. s. m. Soutien, ce qui supporte quelque chose, & empêche sa chûte. *Fultura, fulmentum, fulcrum, fulcimentum.* Il faut donner de l'*appui* à ce mur, à ces tèrres qui s'éboulent.

En Architecture on dit, qu'un mur est à hauteur d'*appui*, quand il n'est élevé qu'autant qu'il faut pour mettre les coudes dessus. Les accoudoirs des fenêtres s'appellent aussi *appui*, & doivent être de deux pieds huit pouces. *Podium.* *Appui* allégé, est celui qui est diminué de la profondeur de l'embrasure pour regarder plus facilement au dehors, & pour soulager le dessous. Les balustrades des jardins sont à hauteur d'*appui*. La pièrre qui sert à s'accouder s'appelle aussi *appui*.

APPUY, se dit aussi des pièces de pièrre, de bois, ou de fèr qui sont le long des rampes des escaliers, qui sont à hauteur d'*appui*, & qui sont posées au dessus des balustres. Il y a des *appuis* rampans, *Podium acclive*; & des *appuis* quarrez, *Podium rectum.*

APPUY, se dit aussi du modillon, ou du corbeau sortant de la muraille pour soutenir une poutre. *Mutulus.*

APPUY, se dit aussi chez les Ouvriers d'une pièrre, ou d'un éclat de bois qu'ils mettent sous leurs pinces & leviers pour remuer des

des pierres & fardeaux : ce qu'ils appellent aussi, *orgueil*, *cale* ; & les Mathématiciens, *Hypomochlium*.

APPUY, se dit figurément pour Protecteur, défenseur. *Præsidium*, *columen*. L'Église a besoin d'*appuis* temporels. CL. Ce Ministre est l'*appui* de l'État. Le principal *appui* du Prince est moins la force de ses armes, que l'estime qu'on a pour lui, & l'application qu'il a à la mériter. LE GEND. Le Seigneur est mon *appui*. ARN. Il est étrange à combien de choses l'ame s'attache, & combien il lui faut de petits *appuis* pour la tenir en repos. NICOL.

*Ce fils victorieux, l'héritier & l'*appui*,*
D'un Empire, d'un nom, qui va renaître en lui. RACIN.

APPUY, se dit encore figurément pour Protection, deffense. Il faut mettre son *appui* en Dieu. Je trouverai toute sorte d'*appui* auprès de lui. Je vous demande vôtre *appui* contre son injustice. MOL.

*Et sans chercher l'*appui* d'une naissance illustre,*
Un Héros de soi-même emprunte tout son lustre. BOIL.

Ailleurs plus libéral ce moderne Aristarque ;
Va prodiguer l'encens qu'il épargne au Monarque,
Et par l'espoir trompeur qu'il condamne en autrui,
*Chercher des Mécénas, & mandier de l'*appui.

APPUY, en termes de joüeurs de boule, se dit de celle qui vient en soutenir une autre joüée par quelqu'un du même parti. *Adminiculum*. Il faut venir à l'*appui* de la boule.

On le dit aussi de celui qui aide à faire réüssir une proposition, une affaire. Le Rapporteur avoit ouvert cet avis, & deux autres sont venus à l'*appui*.

APPUY, en termes de Manége, est le sentiment réciproque de l'action de la bride entre la main du Cavalier, & la bouche du cheval. *Mutuus equitis atque equi sensus frenorum & habenarum ope utrinque perceptus*. Ce cheval a l'*appui* fin, c'est-à-dire, il a la bouche délicate. Il a un *appui* sourd, il a un *appui* qui force la main, il est sans *appui*, c'est-à-dire, qu'il obeït avec peine au Cavalier, qu'il craint l'embouchure. Un cheval qui a trop d'*appui*, est celui qui s'abandonne trop sur le mords. On dit, *Appui* à pleine main, ou au delà de pleine main, pour dire, qu'il a l'*appui* ferme, ou qu'on l'arrête avec un peu de force. La rêne de dedans du cavesson attachée courte au pommeau est un excellent moyen pour donner un *appui* au cheval, le rendre ferme à la main & l'assurer. Cela est encore utile pour lui assouplir les épaules, ce qui donne de l'*appui* où il en manque, & en ôte où il y en a trop. NEWC.

APPUY-MAIN. s. m. se dit chez les Peintres, de la baguette qui a un bouton au bout, qui leur soutient la main quand ils peignent. *Fulcrum*.

APPUY-POT. s. m. Utencile de cuisine fait de fer en demi-cercle, qui sert à appuyer un pot ou un coquemart de peur qu'on ne les renverse.

APPUYER. v. act. Mettre un appui à quelque chose. *Fulcire*, *sustinere*. Il faut *appuyer* les voutes par de bons arcsboutans pour empêcher qu'elles ne tombent.

Nicod dérive ce mot de *appodiare*, & *appui* de *ad* & *podium*, qui signifie, *ce qui sert à s'appuyer*. On a dit d'abord *appoyer* ; il y a même des Provinces où les Païsans disent encore *appoyer*, pour *appuyer*.

APPUYER, signifie aussi, Peser sur quelque chose, la presser. *Incumbere alicui rei*. Je ne veux pas que cette poutre *appuye* sur mon mur. Il n'ose *appuyer* sur sa jambe, tant elle est foible.

On dit aussi *appuyer* l'épée, les pistolets dans le ventre à quelqu'un. *Gladio, sclopeto alicujus in pectus incumbere*.

On s'en sert aussi avec le pronom personnel, pour dire, se soutenir sur quelque chose. *Niti re aliqua, alicui rei incumbere*. Les vieillards s'*appuyent* sur un bâton pour marcher. S'*appuyer* sur le coude. VAUG.

On dit proverbialement, S'*appuyer* sur un roseau, pour dire, Avoir des espérances mal fondées.

APPUYER, se dit figurément en Morale, & signifie, Soutenir ; deffendre, protéger quelque chose par bonnes raisons, ou par bons titres, ou par son crédit & sa faveur. *Tueri, defendere, protegere aliquem*. Ce procès est *appuyé* sur des piéces décisives. Cette doctrine est *appuyée* sur de bons principes. Il n'a pas assez *appuyé* sur cette raison. Le Président *appuyoit* son affaire. Il s'*appuye* sur son crédit. *Appuyer* un parti. ABLANC. *Appuyer* les prétentions de quelqu'un. PATR. Voiture a dit galamment, & par équivoque, qu'il avoit une raison fondamentale sur laquelle il n'osoit *appuyer*.

Mais l'orgueil d'un faux titre appuyant *sa foiblesse,*
Maitrisa les humains sous le nom de noblesse. BOIL.

Tout étoit juste alors, la vieillesse & l'enfance,
En vain sur leur foiblesse appuyoient *leur deffense.* RACIN.

APPUYÉ, ÉE. part. pass. & adj. *fulcitus*, *suffultus*, *nisus*. Un globe qui n'est *appuyé* que sur un point, avec ce mot Latin, *Tantillo nititur*, est une devise faite pour un jeune Prince encore enfant, qui fait l'espérance & l'appui d'un État.

APR.

APRÉS. Préposition qui régit l'accusatif, & qui sert à marquer la suite d'une chose avec une autre, & particuliérement pour le tems & le lieu. *Post*. On a mis les Sergens *apres* lui, c'est-à-dire, pour le suivre. Il est si humble, qu'il ne marche qu'*aprés* les autres. Le Temple de Salomon fut commencé 480. ans *apres* la sortie d'Égypte. PORT-R. *Apres*-vous je n'aime rien tant que la solitude. *Secundum te*. *Apres* Dieu, c'est mon Sauveur.

On dit aussi, Il est toûjours *apres*-lui, pour dire, Il l'importune, il l'espionne, il le tourmente. *Aliquem persequi*.

On dit en termes de Peinture & de Sculpture, Ce portrait est fait d'*apres* nature, c'est-à-dire, tiré sur l'original. *Imago ad naturam ipsam, ad primarium aliquod exemplar expressa*. D'*aprés* Raphaël, pour dire, C'est une copie de Raphaël. Il est dessiné d'*apres* l'antique, d'*aprés* la Bosse. Il se dit aussi dans le figuré ; J'avois copié mes personnages d'*aprés* le plus grand Peintre de l'antiquité, je veux dire, d'*aprés* Tacite. RACIN.

APRÉS, Conjonctive qui se met devant le préterit de l'infinitif. *Postquam, posteaquam*. Jéroboam mourut *apres* avoir regné vingt-deux ans. PORT-R.

APRÉS, Conjonctive qui régit l'indicatif & quelquefois le subjonctif. *Aprés* que Salomon eut bâti un Temple à Dieu, il se bâtit un Palais pour lui. PORT-R. *Apres* qu'on est sorti du péril, on ne songe plus au Saint.

APRÉS, est aussi une transition interrogante. *Deinde, ultrà*. Continuez, *aprés*, que dites-vous ?

APRÉS, entre dans une infinité de façons de parler. *Après quoi*, pour dire, *après* laquelle chose. Nous allâmes à la promenade ; *après* quoi nous soupâmes. *Posteà*. On dit d'un homme qui s'est trop fait attendre, qu'on a attendu long-tems *après* lui. *Diù expectatus venit*. Et d'un autre, dont tout le monde se plaint, que tout le monde crie *après* lui. Vous faites le méchant ; mais si je me mets *après* vous, pour dire, mais si je mets les mains sur vous, si vous m'obligez à vous châtier. *Si te arripuero*. Être *après* quelque chose, c'est faire tous ses efforts pour l'obtenir. *Aliquid persequi*. Il y a long-tems qu'il est *après* cet emploi, ce Bénéfice. Être *après* à faire une telle chose, c'est y travailler actuellement ; c'est la faire dans le moment qu'on parle. *Occupari re aliqua*. *Après* tout, pour dire, *après* avoir bien considéré, bien pesé, bien examiné toutes choses. *Omnibus perpensis*. Il a fait cela *après* dîner, *après* souper, *après* boire. *Post prand'um, post cœnam, &c*. Mais ces trois mots sont considérez comme des substantifs.

APRÉS, se dit aussi adverbialement dans plusieurs façons de parler. Partez, nous irons *après*. *Sequemur*. On dit la Messe, & *après*, le Sermon. *Deinde habetur concio*. Tôt *apres*. *Continuò*. Puis *après*, ci-*après*, pour dire ensuite. *Posthàc, deinceps*. En *après*, par *après* ; mais ces deux derniers ne se trouvent plus dans les Ouvrages bien écrits.

APRÉS, se dit proverbialement en ces phrases. *Après* la panse vient la danse. Jetter le manche *après* la cognée. *Après* cela il faut tirer le rideau, tirer l'échelle ; pour dire, Quand on a vû cela, il ne faut point voir autre chose. Courir *apres* son éteuf. Il y a trop de chiens *apres* un os, pour dire, qu'une société est trop grande, & que la part de chacun sera petite. Regnier a dit aussi, *Apres* grâces Dieu but. On prétend que ce proverbe vient, de ce qu'on donna des Indulgences aux Allemands qui boiroient un coup *après* avoir dit grâces, afin de les obliger à les dire. Il y en a beaucoup d'autres qu'on verra dans la suite.

APRÉS-DEMAIN. adv. de tems. Second jour après celui où on est. *Perendie, perendino die*. Un mauvais payeur remet de demain à *apres-demain*, de jour à autre.

Il est aussi substantif. Le lendemain de Pâques est fête, & l'*aprés-demain* pareillement. *Posterus Paschatis dies festivus est*.

APRÉS-DINÉ. Ce sont deux mots, dont le prémier est une préposition, & le second un nom substantif. Ils signifient le tems qui suit immédiatement le diné. *A prandio, post prandii tempus*. Je fus berné Vendredi *apres diné*. VOIT.

APRÉS-DINÉE. s. f. La seconde partie du jour que l'on compte depuis midi, qui est l'heure ordinaire de dîner. *Pomeridianum tempus*. L'*Apres-dinée* ceux qui ne chassent point, ont la promenade dans les jardins des maisons voisines. L'AB. GENEST. *Divert. de Seaux*.

D'Adam

D'Adam nous sommes tous enfans,
La preuve en est connue,
Et que tous nos prémiers parens,
Ont mené la charrue :
Mais las de cultiver enfin
Leur terre labourée,
L'un a detellé le matin,
L'autre l'après-dînée.

On dit en proverbe au Palais, Quand la Cour se léve le matin, elle dort l'*apres-dînée*, pour dire, qu'elle n'entre point le soir, quand elle a été obligée de se lever le matin pour quelque cérémonie.

APRÉS-MIDI. s. f. Le tems qui est depuis midi jusqu'à la nuit. *Pomeridianum tempus, hora postmeridiana.* L'*apres-midi* ne fut pas belle hier ; il n'y eut pas moyen de sortir. Voilà une vilaine *Aprés-midi*.

APRÉS-SOUPÉ. Ce sont deux mots, dont le prémier est une préposition, & le second un nom substantif. *A cœna, post cœna tempus.* Ils signifient le tems qui suit immédiatement le soupé. Je vous irai voir *après-soupé*.

APRÉS-SOUPÉE. s. f. Le tems qui s'écoule depuis qu'on a soupé jusqu'à ce qu'on se couche. *Serotinum tempus.* Où irez-vous passer l'*apres-soupée* ?

APRETADOR. Voyez APPRETADOR.

APRON. s. m. Poisson d'eau douce. Il ne se trouve qu'en Dauphiné. Daléchamp & Nicod ont observé qu'il est semblable au goujon. CHORIER.

APT.

APT. s. f. *Apta Julia.* Nom propre d'une ville de France en Provence. Quelques Auteurs conjecturent qu'elle fut nommée *Apta*, à raison de sa situation commode & avantageuse sur le Calmoon ; & *Julia*, en l'honneur de Jules César, ou d'Auguste. Elle fut autrefois Capitale des Vulgientiens, *Apta Julia Vulgientium.* Pline la compte parmi les villes Latines. Elle est appellée Colonie, COL. APTA, sur une pièrre trouvée à Arles. Jules César y fit construire un pont, qui fut nommé le Pont Julien, *Pons Julius.* Il y a encore à *Apt* les restes d'un Amphithéatre, & d'autres antiquitez. Il y a un Évêché qui est très-ancien, & le prémier de la Province d'Aix. La longitude d'*Apt* est 26. 5. & sa latitude 43. 10. Mr & Mlle de Scuderi étoient d'*Apt.* En 1604. on trouva dans la cour de l'Évêché d'*Apt* l'Épitaphe du Cheval de l'Empereur Hadrien, nommé Boristhènes.

APTE. adj. m. & f. Vieux mot, & hors d'usage, qui signifioit autrefois, Propre à quelque chose. *Aptus, idoneus.*

APTHE. s. f. & nom propre. *Agatha.* On appelle dans le Diocèse d'Usez *Sainche Apthe*, une Église de sainte Agathe. Les Languedochiens disent *saimbe*, pour saint & sainte.

APTITUDE. s. f. Terme de Philosophie, qui signifie, Disposition naturelle à quelque chose. *Habilitas.* Le bois a plus d'*aptitude* à être consumé du feu, que la pièrre. Vous avez une *aptitude* à toutes les belles & bonnes choses. Le P. Bouhours prétend que ce mot est un peu barbare, & que l'on peut s'en passer. Il est certainement peu en usage dans le monde poli, & sent bien le païs Latin.

APTITUDE, se dit aussi en Jurisprudence, & signifie, La capacité à exercer un emploi, ou à recevoir un don.

AQU.

AQUARIEN, ENNE. s. m. & f. *Aquarius.* Nom de secte. Les hérétiques *Aquariens* furent ainsi appellez du nom Latin *aqua*, qui signifie de l'eau, parcequ'ils n'offroient que de l'eau au sacrifice de la Messe. Saint Cyprien qui réfute cette erreur dans sa soixante-troisième lettre, dit qu'elle étoit nouvelle de son tems ; ainsi cette hérésie ne s'éleva qu'au milieu du troisième siécle. On dit que la persécution donna occasion à cet abus. Les Chrétiens, de crainte que l'odeur de l'espéce du vin qu'ils recevoient la nuit, ou de grand matin aux sacrez mystères, ne les fit reconnoitre par les Gentils, usèrent d'eau seule avec l'hostie au lieu de prendre l'espéce du vin. Les *Aquariens* allèrent ensuite plus loin, & prétendirent même consacrer avec l'eau seule. Outre S. Cyprien, voyez Saint Jean Chrysf. hom. 83. *in Matth.* S. Épiphane hér. 46. S. Aug. hér. 64. Rabanus Maurus Baron. *ad an. C.* 257. *n.* 5. *Cæl. Rhodig. L.* 18. *C.* 40. S. Épiphane dit, que les *Aquariens* étoient des sectateurs de Tatien, qui furent nommez ainsi parcequ'ils s'abstenoient du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'Eucharistie. Au reste, les *Aquariens* du tems de S. Cyprien ne faisoient point difficulté d'offrir du vin le soir à l'heure du souper ; car il étoit encore en usage d'offrir le S. sacrifice de l'Eucharistie deux fois le jour, le matin & le soir.

AQUARIUS. s. m. autrement, *Verseur d'eau. Aquarius.* Terme d'Astronomie. C'est un signe du Zodiaque, qui est l'onzième, à compter depuis Aries. Le soleil le parcourt au mois de Janvier, & ce signe est de la nature de Saturne. On le marque ainsi ♒ & il a 33 étoiles. Ce nom lui a été donné parceque lorsqu'il paroit sur l'horizon, il vient des pluyes. Quelques Poëtes feignent que c'est Ganymède fils de Troile & de Callirhoé, & qu'il s'appelle *Aquarius*, Verseau, parce que c'est lui qui verse de l'eau aux Dieux. Jupiter, qui l'aimoit, le fit enlever par son aigle du mont Ida où il étoit, & le plaça parmi les Astres.

AQUATILE. adj. *Aquatilis.* Qui nait & qui se nourrit dans l'eau. Animaux *aquatiles*.

AQUATIQUE. adj. m. & f. Qui aime l'eau, ou qui y croît, ou qui en est rempli. *Aquaticus.* On dispute fort sur la prononciation de ce mot. La plus grande autorité que nous ayons en ces sortes de choses, veut qu'on le prononce comme s'il étoit écrit *acoüatique*, & il semble que l'on devroit s'y soumettre. Cependant il y a d'habiles Auteurs, & grand nombre d'honnêtes gens, qui non seulement veulent que l'on prononce *acatique*, mais qui veulent aussi qu'on l'écrive. Ainsi ces derniers pourroient bien l'emporter sur Messieurs de l'Académie Françoise. En attendant que le procès soit vuidé, on croit que l'on fera bien d'écrire *aquatique*, & de le prononcer le plus doux que l'on pourra. Prononcez donc *acatique*. Les plantes, les arbres *aquatiques* sont ceux qui viennent bien dans les lieux humides, comme le saule, l'aune, les roseaux, le nénuphar. Les marais, les lieux *aquatiques*, pleins d'eau & marécageux, sont mal sains. Les grenoüilles, les rats d'eau, sont animaux *aquatiques*.

Et qui ne s'ennuyroit d'une salle aquatique
Où vingt crapaux privez me donnent la musique. SANLEC.

Et pourtant
Grenoüilles devroient se taire,
Et ne murmurer pas tant ;
Car si le soleil se pique
Il le leur fera sentir
La République aquatique
Pourroit bien s'en repentir. LA FONT.

AQUÉDUC, prononcez AKÉDUC. s. m. *Aquaductus.* Construction de pièrre faite dans un térrain inégal pour conserver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des *aquéducs* sous tèrre, & d'autres qui sont portez par des arcades, & qu'on appelle *aquéducs* élevez ; parcequ'ils sont construits sur des corps de maçonnerie percez d'arcades. *Aquéduc* double, ou triple, c'est un *aquéduc* qui a son canal porté sur deux ou trois arcades. Les Romains étoient magnifiques dans leurs *aquéducs*, qui s'étendoient quelquefois à cent milles.

AQUÉDUC, en termes d'Anatomie, est un conduit partie membraneux, & partie cartilagineux, qui va de l'oreille dans le palais. Il est ainsi appellé non-seulement à cause de sa forme de canal, mais encore parce qu'il peut donner quelquefois passage aux humeurs étrangères, qui se ramassent assez souvent dans une des cavitez de l'oreille, qui se nomme la quaisse, n'y ayant aucune valvule qui puisse en empêcher la sortie.

AQUEL MARIC. C'est le nom qu'on donne à la langue des Africains naturels, & qui signifie *langue noble.* On l'appelle autrement langue d'Abimalix. L'*Aquel Maric*, ou la langue d'Abimalix, s'est mêlé de beaucoup d'Arabe, depuis que les Arabes se sont rendus maîtres de l'Afrique.

AQUÉRIR. Voyez ACQUERIR.

AQUEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'eau, qui en est tout rempli. *Aquosus.* Le lait a une partie *aqueuse*, l'autre butireuse. Les Chymistes séparent la partie *aqueuse* de tous les corps par la distillation. On appelle un fruit *aqueux*, celui qui n'a point de goût, qui ne sent que l'eau. On appelle aussi humeur *aqueuse*, la prémière des trois humeurs qui sont enfermées dans l'œil, & qui est située sur sa partie antérieure. Elle est liquide & transparente comme l'eau.

AQUIESCER. Voyez ACQUIESCER.

AQUILÉE. s. f. *Aquileia*, ou *Aquilegia.* Vossius dans ses Notes sur Pomponius Mela Liv. II. ch. III remarque, que tous les anciens manuscrits écrivent *Aquilegia.* Parmi les épigrammes & épitaphes que Gruter a tirées d'un vieux manuscrit de la Bibliothéque Palatine, il y en a une p. MCLXIX. 6. où on lit aussi *Aquilegia.* Cependant les Poëtes, comme Silius Ital. Liv. VIII. v. 605. Mart. Liv. IV. ép. 25. Ausone *Catal. Clarar. urb. ep.* 7. ne le font que de quatre syllabes ; & toutes les inscriptions antiques, où il est parlé d'*Aquilée*, monumens incomparablement plus anciens, & plus seurs que les manuscrits, écrivent *Aquileia.* Gruter p. CCCCXXXIII. 8. *Patavii in ædibus Ranusianis.*

L.

NS.

T. AVG.
ITVTOR, &c.
V. 10. pag.
CCLVII. 4.

Aquileia. C'est une vil-
uent de l'Ansa & du Torre.
nom d'un certain Aquilus
jetta les prémiers fonde-
mier nom soit *Aquilegia*,
vient d'*Aquilegium*, qui
qu'elle fut ainsi appellée
des eaux qu'il y avoit au
e sur ce nom étant fausse,
ographe des siécles posté-
siécles ne prononçant le *gi*
rtir le *gi* comme les Grècs,
ont mis *gi* où il ne falloit
toient point, ou presque
n'étant, comme prétend
tion du mot *Aquileia*, qui
arbarie. Pline, Tite-Live,
, écrivant *Aquileia*, sans
en dise Vossius; les Grècs,
t Ἀκυλήια, & Denys, Ἀκυ-
espasien citée par Goltzius
EIA, mais que je ne vou-
trouve citée d'aucun autre
ain, l'étymologie de Vos-
Julien, dans sa seconde ha-
s dit, qu'elle fut appellée
, un aigle, en Latin *aquila*,
a de fondement que l'entê-
eur, & le fait n'est attesté
s vraisemblable qu'*Aquilée*
où les Aigles Romaines fu-
nma *Aquileia*. En effet, dès
lir près de là & y commen-
e Rome 566. ou 567. qua-
sit une Colonie, il y avoit
t des troupes Romaines &
livre de Tite Live. Depuis
able, qu'on la compara à
le nom. L'Église d'*Aquilée*,
s, fut fondée par S. Marc.
Macri rapportent l'origine
étoit très-mal sain, les Pa-
Udine, qui devint la *Nou-*
abandonnée. L'Empereur,
mmer au Patriarchat; mais
nitiens donnent au Titulai-
e la seigneurie le pouvoir de
quilée Leand. Alberti Italia
I. ch. 20. & M. *Antonius Sa-*
livres. La longitude d'*A-*
'.

ara pour Charles VIII. Fer-
rda beaucoup de priviléges,
noye. Cette monnoye est fin-
ise en François par une ville
tons en Latin sur les nôtres.
affin de marquer combien el-
NC. Elle s'appelle & s'écrit

lons;

Comme les Laboureurs
Des cruels Aquilons *redoutent les fureurs.*

Mais il se dit principalement des vents d'hyver, des vents froids.

Les Aquilons, *ni la glace,*
N'empêchèrent pas Loüis
De prendre une forte place
Malgré nos fiers ennemis. Mᵉ SCUD.

Et tu quittes ces lieux pour ces âpres climats,
Le funeste séjour des vents & des frimats,
D'où les fiers Aquilons, *d'où la triste froidure,*
A banni pour jamais l'agréable verdure? MÉNAGE.

AQUILONNAIRE. adj. Qui est d'Aquilon, qui est Boréal. *Aquilonaris*, *Aquilonius*, *Borealis*. Les vents *Aquilonnaires*.

AQUIN. s. m. *Aquinum*. Ville d'Italie dans la terre de Labour, qui est du Royaume de Naples. Elle a un Évêché suffragant de Capouë. Tacite dit qu'Aquin étoit une Colonie Romaine. S. Thomas, de l'Ordre de S. Dominique, est appellé S. Thomas d'*Aquin*, *Aquinas*, parce qu'il étoit du Diocèse d'*Aquin*. Juvénal étoit d'*Aquin* même. Pour Victorin, qui a écrit le Cycle Paschal, il étoit d'Aquitaine, & non pas d'*Aquin*, comme écrivent quelques Auteurs. La longitude d'*Aquin* est 73ᵈ 35'. Sa latitude 41. 28. Voyez Cluvier Ital. Ant. Leandr. Alberti *Descript. Ital.* Bollandus T. I. p. 550. S. Thomas d'*Aquin* étoit Normand, & Bas-Normand du côté de sa mère, qui étoit sortie des Seigneurs Tancrede de Hauteville. La preuve s'en trouve dans de vieux manuscrits à Coutance, & dans l'année Dominicaine composée par un Jacobin, qui en fait mention le 7ᵉ de Mars, fête de ce Saint. VIGN. DEMAR.

AQUITAIN, AINE. s. m. & f. Qui est d'Aquitaine. *Aquitanus.* Valerius Præceninus fut tué, & son armée rompuë par les *Aquitains*. DE MARCA, *hist. de Bearn. p.* 34. Les *Aquitains* étoient fort adroits à faire des mines pour ruiner les machines des ennemis, à cause des travaux ordinaires qu'ils faisoient aux minières de fer. ID. *ib.* On ne se sert de ce mot qu'en parlant des anciens peuples de l'Aquitaine.

AQUITAINE. s. f. *Aquitania.* C'est le nom qu'on donnoit autrefois à la troisième partie des Gaules. Sous Jules César elle ne comprenoit que ce qui est entre la Garonne & les Pyrenées. Mela Liv. III. ch. 2. Liv. IV. ch. 17. & d'autres Auteurs qui n'ont écrit que long-tems après César ne lui donnent point d'autres bornes. Cependant Auguste les étendit jusqu'à la Loire, y joignant quatorze nations, qu'il tira de la Celtique, & qui se trouvoient entre la Loire & la Garonne. C'est Strabon qui nous l'apprend, & Tibulle qui vivoit sous Auguste dans la 7ᵉ, ou selon d'autres éditions dans la 8ᵉ élégie de son prémier Livre, lui donne pour bornes l'Ocean Sanctonique, les Pyrénées, le Rhône, la Saone, & la Loire. Quelques-uns prétendent que le même Empereur divisa cette grande *Aquitaine* en deux parties, & que des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne, il en donna six, ou plûtôt dix, selon Strabon, à l'ancienne *Aquitaine* de Jules César; sçavoir ceux de Bourdeaux, d'Agen, d'Angoulême, de Xaintes, de Poitiers & de Périgueux &c. Et que des Celtes, comme dit Strabon, ou du Berry, de l'Auvergne, du Roüergue, du Querci, du Limousin, des Cevennes, & de la Narbonnoise, il en fit une autre partie d'*Aquitaine*; que celle-ci fut la prémière *Aquitaine*, & l'autre la seconde *Aquitaine*; qu'ensuite Hadrien divisa encore la seconde *Aquitaine* en deux, que des six peuples ajoutez par Auguste à l'ancienne *Aquitaine*, il en fit une Province qui fut la seconde *Aquitaine*; & que de l'ancienne *Aquitaine* de Jules, comprise entre la Garonne & les Pyrénées, il en fit la troisième *Aquitaine*, qui fut aussi appellée Novempopulanie, parce qu'elle comprenoit neuf peuples. Ammien Marcellin Liv. 15. Orosius Liv. 1. ch. 2. Athicus, Otho-Frisingensis, *Liv. VI. chron. ch.* 30. D'autres prétendent que ces divisions ne se firent point avant le IVᵉ siécle, que jusque-là l'*Aquitaine*, telle qu'Auguste l'avoit augmentée, ne fut qu'une seule Province; que Constantin la divisa d'abord

en deux parties, dont la prémière étoit tout ce qu'Auguste y avoit ajouté, comprenant quatorze peuples, ce qui fut désormais l'*Aquitaine*. La seconde étoit l'ancienne *Aquitaine*, qui fut appellée Novempopulanie; que dans la suite on divisa encore la prémière partie en deux; que l'une fut la prémière *Aquitaine*, qui avoit Bourges pour métropole, ou capitale; & l'autre la seconde *Aquitaine*, à laquelle on donna Bourdeaux pour métropole. Au reste, personne que je sçache, que le Dictionnaire de Moréri, n'attribuë la division de l'*Aquitaine* à Auguste: il l'augmenta, il ne la partagea pas. On dispute seulement si c'est Hadrien, ou Constantin, qui ont fait ce partage.

Sous Pepin l'*Aquitaine* avoit son ancienne étenduë du côté du septentrion, c'est-à-dire, qu'elle alloit jusqu'à la Loire. C'est ce que les monnoyes de Pepin frapées à Limoge & à Poitiers me persuadent. La Chronique d'Ademar. *fol.* 160. & l'histoire des Évêques & des Comtes d'Angoulême *fol.* 251. nous apprennent que Pepin fit fraper de la monnoye à son coin dans les villes d'Angoulême & de Xaintes. Pepin est appellé sur ces monnoyes *Rex Aquitaniorum*; & sur une autre *Rex Eq.* c'est-à-dire, *Equitaniæ*, ou *Equitaniorum*. LE BLANC. Bourges étoit la Capitale du Royaume d'*Aquitaine*, comme le témoigne Adrevalde, qui écrivoit sous Charles le Chauve les miracles de S. Benoît en France.

Aujourd'hui nous n'appellons souvent *Aquitaine* que la Guyenne & la Gascogne; cependant par rapport aux Provinces Ecclésiastiques, nous retenons encore l'ancienne division. Tout ce qui est compris entre l'Océan, la Loire, & le Rhône, ou la Lyonnoise & les Pyrénées, est l'*Aquitaine* en général. C'est en ce sens que l'Archevêque de Bourges prétend etre Primat d'*Aquitaine*. Cette *Aquitaine* se divise en trois, comme nous avons marqué ci-dessus.

Pline dit que l'*Aquitaine* s'appella d'abord Armorique, c'est à dire, *maritime*, selon César Livre VII. chapitre 14. L'Auteur de la vie de Saint Éloy dans Surius Tom. VI. Dec. I. l'appelle de même, & dit que Limoge est dans les contrées Armoricaines. Un Moine Anonyme, qui écrivoit la vie de Saint Basole au commencement du X[e] siécle, l'appelle encore ainsi. C'est son nom Celtique ou Gaulois. Les Romains lui donnèrent celui d'*Aquitaine* de *Aqua*, qui signifie de l'eau, à cause des caves, fontaines, rivières & ruisseaux, dont il y a grande quantité, selon le jugement de Maître Jean le Maire en ses Illustrations, où il s'aide de Bérose, qui n'est Auteur approuvé de tous. Ce sont les paroles de Jean Bouchet dans ses Annales d'*Aquitaine*, où il dit que c'est Galateus XI[e] Roi des Gaules, qui lui donna ce nom. D'autres écrivent qu'elle l'eut à cause de la grande quantité d'eaux salutaires & minérales dont elle est pleine. Peut-être que les Romains en lui donnant ce nom ne firent que traduire en leur langue le nom Armorique qu'elle portoit auparavant, & en firent un dans leur langue qui y répondit. Du mot *Aquitaine* s'est fait par corruption Quitaine, Quiaine, Guiaine, & enfin Guienne. Jules César dans son Comment. au commencement du 1[r] Liv. & à la fin du 4[e] Mela Liv. III. ch. 2. Plin. Liv. IV. ch. 17. Strabon Liv. IV. Papire Masson, le P. Monet, De Marca hist. de Bearn, Louvet hist. d'Aquitaine, M[r] de Tillemont, Emp. T. I. pag. 19. écrivent de l'*Aquitaine*. Jean Bouchet de Poitiers a fait aussi au XVI[e] siécle les Annales d'*Aquitaine*; mais avec peu de critique. Antoine Dadin dans ses cinq Livres de l'*Aquitaine* est sçavant, judicieux, critique: ils méritent fort d'être lûs, *Rerum Aquitanicarum Libri V. Auctore Ant. Dadino Altaserra. Tolosæ, in* 4°, 1648. Il y a une histoire sacrée d'*Aquitaine* par le P. Bajole Jes. une Dissertation Latine de M[r] De la Brousse, Conseiller au Parlement de Bourdeaux sur la Primatie d'*Aquitaine*, qu'il prétend appartenir à l'Archevêque de Bourdeaux, & une de M[r] Catherinot, qui soutient le droit de l'Archevêque de Bourges.

ARA.

ARABE. s. m. & f. *Arabs*. Nom propre d'un peuple originaire d'Asie, entre l'Égypte, la Chaldée, la Syrie & la Palestine. Les *Arabes* se disent fils d'Ismaël. Il y a bien de l'apparence qu'en effet les prémiers *Arabes* sont les Ismaëlites; mais que dans la suite ceux-ci s'étant étendus & s'étant mêlez avec tous leurs voisins, ou les ayant soumis, tous furent appellez du nom commun *Arabes*, & que des Amalécites, des Madianites, des Ammonites, des Sabéens &c. il ne se fit qu'un peuple qu'on nomma *Arabe*.

Les *Arabes* ont été fort connus autrefois sous le nom de Sarrasins. Aujourd'hui on ne les appelle plus ainsi. Les *Arabes* ont de l'esprit, & sont propres aux sciences spéculatives & abstraites. Les *Arabes* ont introduit dans la Philosophie l'excessive subtilité qu'on y remarque: ils nous ont conservé les ouvrages de quelques Auteurs Grècs, qu'ils avoient traduits en leur langue, & c'est par eux que les Chrétiens les ont eûs. Les *Arabes* se sont répandus dans les trois parties de l'ancien monde, ils ont fait la conquête de cette partie de l'Afrique qu'on appelle Barbarie; ils se sont établis en Espagne, & en ont possédé une grande partie pendant plusieurs siecles. Les *Arabes* parlent une langue qui est formée de la langue Hébraïque; elle est belle & abondante. Le Père Ange de S. Joseph dit qu'elle est si féconde, qu'il y a mille noms pour signifier une épée, quatre-vingt pour le miel, cinq cens pour le lion, & deux cens pour le serpent.

Quelques-uns prétendent que ce nom vient de ערב, *Arab*, mot Hebreu, & que ces peuples ont été ainsi appellez, des campagnes incultes & désertes qu'ils habitoient; car ערבה, *araba*, en Hébreu, signifie une campagne inculte & déserte. D'autres le dérivent du même mot Hebreu ערב, *arab*, qui dans une autre signification se prend pour *mêler*, *confondre*; parce que les *Arabes* sont un mélange de différentes nations, comme on l'a dit ci-dessus. D'autres le dérivent de ערב, *arab*, être obscur, être noir; d'où vient que le soir & la nuit sont appellez ערב, *ereb*, c'est-à-dire, noirs, ténébreux; & le corbeau, dont le plumage est tout noir, עורב, *oreb*. Les *Arabes* ont donc été ainsi nommez, disent-ils, parce qu'ils sont noirs, ou bazannez, hallez: c'est pour cela qu'Homère les appelle Ἐρεμβοὺς, comme s'il disoit ἐρεμνοὺς, ou ἐρεβέννους. La Cerda prétend qu'*Arabe* signifie *voleur*, & qu'on a donné ce nom à ces peuples à cause de leurs brigandages, comme on a appellé les Chananéens de ce nom, qui signifie *marchand*; & les Chaldéens, Chaldeens, c'est-à-dire, Astrologues, parce que les uns & les autres exerçoient ces arts. Mais La Cerda se trompe, & prend la signification dérivée, pour la primitive.

Les Arabes ont été sçavans en Médecine & en Mathématique.

On me craint au couchant, on me craint sous l'aurore,
*Sous moi l'Ibère tremble, & l'*Arabe *m'adore* BRÉB.

*L'Iduméen, le Mede, & l'*Arabe *intrépide,*
Décochent mille traits, dont le sort est le guide. ID.

Il paroit par les médailles que les Grècs ne soumirent point les *Arabes*. Les Rois *Arabes* non seulement battent monnoye à leur coin; mais ils y prennent la qualité d'ami, ou d'allié des Grècs. Dans le Cabinet du Roi ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΑ ΦΙΛΗΛΛΗΝΟΣ. Et dans celui de M[r] Foucault, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΟΝ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Il paroit encore par là, & par S. Paul, 2. Cor. XI. 32. que le nom d'Aretas leur étoit bien ordinaire, comme celui de Ptolémée en Égypte.

On appelle le chifre *Arabe*, celui dont on se sert pour les grandes supputations, par opposition au chifre Romain, dont on se sert dans les comptes. Le commun des Sçavans croyent que les Sarrasins nous ont communiqué ces notes, & qu'elles viennent originairement des *Arabes*. Le Moine est de ce sentiment dans le second tome de ses *Varia sacra*. Scaliger étoit si persuadé de la nouveauté de ces chifres, qu'il crut qu'un célebre médaillon d'argent de Marquard Freher, sur lequel on le consulta, avoit été frappé depuis peu, dès qu'il eut appris qu'on y voyoit ces figures numérales 234, 235. On croit que Planude, qui vivoit sur la fin du XIII[e] siécle, est le prémier des Chrétiens qui se soit servi du chifre *Arabe*. M[r] Huet croit que ces chifres ne nous viennent point des *Arabes*, mais des Grècs, & que ce sont les lettres Grecques, dont, comme l'on sçait, les Grècs se servoient pour marquer les nombres. Voyez ses dissertations T. II. p. 372. Un autre Auteur prétend que ce sont les notes de Tiron. Sa dissertation sur cela se trouve dans les Mémoires de Trévoux.

Les chevaux *Arabes*, sont ceux que nous appellons communément *Barbes*, parce qu'ils viennent de Barbarie, mais ils sont véritablement de race *Arabe*. Leur vitesse est si grande, qu'ils attrapent une Autruche à la course, & on les estime tant pour cela, que si l'on en croit Marmol Liv. I. ch. 23. on les achette jusqu'à mille ducats d'or, & qu'on les change contre cent chameaux.

ARABE. s. m. & f. Avare, crüel, tyran. *Arabs*, *Arabis in morem ferus*, *truculentus*. Quand on a affaire à des Sergens, ce sont des *Arabes*, qui tirent jusqu'au dernier sou. Les Hôteliers de Hollande sont des *Arabes*, qui rançonnent cruellement leurs hôtes. Cet usurier est un *Arabe* envers ses débiteurs, il ne leur relâche rien.

Endurcis toi le cœur, sois Arabe, *Corsaire,*
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire. BOIL.

Cette expression a été apportée de la Terre Sainte, où les Pélerins étoient cruellement traitez par les *Arabes*.

ARABESQUE. adj. Qui est fait à la manière des Arabes. *Arabicus*. Les curieux vont voir le Palais de Grenade, à cause des ornemens *Arabesques* qui sont merveilleux. On appelle *Grotesques*, *Moresques* & *Arabesques*, les peintures & ornemens où il n'y a point

point de figures humaines ; des caractères *Arabesques*, les lettres des Arabes.

On appelle aussi *Arabesques*, certains rinceaux ou fleurons d'où sortent des feuillages faits de caprice, & d'une manière qui n'a rien de naturel. On s'en sert d'ordinaire dans les ouvrages de damasquinure, & dans quelques ornemens de peinture, ou de broderie.

Ecuyers & Parrains s'avançoient après eux,
*D'habits à l'*Arabesque *éclatans & pompeux.*
P. Le Moine.

ARABESSE. s. f. Femme Arabe. *Mulier Arabs.* Les *Arabesses* des villes diffèrent de celles de la campagne. Ablanc. *Traduct. de Marmol Liv. I. ch. 32.* dans lequel il décrit leurs habillemens & leurs modes.

ARABIE. s. f. *Arabia.* Grande Contrée d'Asie habitée par les Arabes. Elle comprend tout ce qui est entre l'Égypte, la mèr Arabique, autrement la mèr rouge, & la mèr Persique, l'Euphrate, la Syrie, la Phénicie, & la Palestine. Elle se divise en trois parties.

L'Arabie Pétrée. *Arabia Petræa*, ainsi nommée, ou à cause de ses rochers, ou comme on le dit plus communément, à cause de sa capitale, nommée Petra, est à l'orient de l'Égypte & de la mèr rouge, elle a au midi l'*Arabie* heureuse, au couchant une partie de l'*Arabie* déserte, au septentrion la Palestine, ou terre Sainte, & encore l'*Arabie* déserte.

L'Arabie heureuse. *Arabia felix*, *Eudæmon*, est enfermée entre la mèr rouge & le détroit Persique. C'est une grande presqu'Isle. Sa fertilité, sur tout en baume, en myrrhe, en encens, & en toute sorte d'aromates, lui a fait donner le nom d'heureuse par les Grècs & les Romains. C'est dans l'*Arabie heureuse* qu'est la Mecque, si fameuse par le tombeau de Mahomet.

L'Arabie déserte. s. f. *Arabia deserta*, s'étend depuis l'*Arabie* heureuse au midi jusqu'à la Syrie au Septentrion, entre l'Euphrate à l'Orient, la Palestine, la Phénicie & une partie de Syrie au couchant.

ARABIQUE. s. m. & f. Nom de secte. *Arabicus.* Il s'éleva en Arabie vers l'an 207. une secte d'hérétiques, qui soutenoient que l'âme mouroit avec le corps, & qu'elle ressusciteroit de même avec le corps. Ils furent nommez *Arabiques* de leur païs. Voyez S. Aug. hér. 83. Nicéphore Liv. V. ch. 23. & Eusèbe Liv. VI. ch. 38. où il dit que l'on tint un Concile pour arrêter le progrès de cette erreur, qu'Origéne y assista, & qu'il convainquit si bien les hérétiques, qu'ils abjurèrent leurs erreurs.

ARABIQUE. adjectif. masc. & fem. Qui appartient à l'Arabie. *Arabicus.* La langue *Arabique.* On appelle gomme *Arabique*, une sorte de gomme qui se fond dans l'eau, & qui découle d'un acacia commun en Égypte & en Arabie. Il y a plusieurs autres gommes qui se dissolvent de même dans des menstruës aqueux, tels sont celles de nos arbres à noyaux. Le Golphe *Arabique* est la Mèr Rouge. Plusieurs Latins, le Géographe Denys, & la plûpart des Auteurs Grècs, distinguent la Mèr Rouge du détroit *Arabique.* Le Golphe, ou détroit *Arabique*, *sinus Arabicus*, est selon eux, aussi bien que selon tous les autres, le Golphe qui commence au détroit de Babelmandel, & s'étend entre l'Éthiopie & l'Égypte d'un côté, & de l'autre l'Arabie heureuse jusqu'à la ville de Suez. La Mèr Rouge, *Mare Rubrum*, *Erythrum*, ou *Erythræum*, selon ces Anciens, est l'Océan qui se trouve entre l'Éthiopie & l'Inde. Ainsi c'est la Mèr Rouge, selon eux, qui entre également dans les deux Golfes, le Persique, & l'*Arabique*, & de là vient qu'ils appellent indifféremment l'un & l'autre Mèr Rouge, témoin Sénéque Troade v. 11. Solin ch. 58. Pline Liv. VI. ch. 23. 24. 25. & Liv. V. ch. 11. D'où vient donc qu'on a attribué le nom de Mèr Rouge au détroit *Arabique* en particulier ? Quelques Auteurs croyent que c'est une erreur à laquelle les Septante, & S. Paul, *Hébr. XI. 29.* ont donné occasion ; que comme on a vû qu'ils appellent le Golfe *Arabique* Mèr Rouge, on a cru, contre ce que nous venons de montrer, & contre l'intention des Septante & de S. Paul, que c'étoit le nom propre & particulier de cette mèr, & qu'il ne convenoit point à d'autres. Voyez Mer Rouge. Ce détroit s'appelle encore Mèr de la Mecque, *Meccense pelagus.* Il a environ 370 lieues de long. Sa plus grande largeur n'est guère que de 80 lieuës. Le Golfe *Arabique* est dangereux, à cause des bancs de sable, des petites isles, & des écueils qu'on y trouve. Il y a deux choses singulières dans ce Golfe. 1°. Une prodigieuse quantité de corail, dont on trouve en plusieurs endroits des forêts entières, qui ont quelques milles d'étenduë, & dont les arbres sont si grands qu'ils poussent leurs cornes jusqu'au dessus de l'eau. 2°. On y voit une très-grande quantité de l'herbe que les Éthiopiens appellent *zuph*, qui est rouge, & propre à faire une espèce de teinture de pourpre. Et c'est vraisemblablement de cette herbe que ce Golfe prit autrefois le nom de Mèr Rouge. Maty. Ou peut-être du corail & de cette herbe tout ensemble. C'est aussi de là que les Hébreux l'appellent ים סוף, Mèr de Saph, qu'il faut par conséquent traduire mèr pleine de l'herbe appellée Suph, & non pas en général, comme font tous nos Commentateurs, mèr pleine de roseaux & d'herbes marécageuses.

Arabique. *Arabicus.* Titre, nom honorable qui fut donné à l'Empereur Sévère, parce qu'il conquit l'Arabie, & en fit une Province Romaine. Ses Médailles portent L. SEPTIMIUS SEVERUS PERTINAX AUG. IMP. VII. & au revers PARTHIC. ARABIC. ADIAB. COS. II. P.P. & d'autres PARTH. ARAB. PARTH. ADIAB. C'est-à-dire, Parthique, *Arabique*, Adiabénique ; ou Parthique, *Arabique*, Parthique, Adiabénique. Apparemment parcequ'il avoit vaincu les Parthes en Arabie, & dans l'Adiabène ; & qu'il leur avoit enlevé ces deux provinces.

ARABISME. s. m. Manière de parler propre des Arabes, ou de la langue Arabe, idiôme, construction, ou phrase qui lui est propre. *Arabicum idioma.* R. Marin prétend que le ו marque quelquefois un jurement en Hébreu, comme en Arabe. Aben-Ezra, qui sçavoit parfaitement bien l'Arabe, & qui s'en sert souvent pour interpréter l'Hébreu, n'a point désapprouvé ce sentiment. Toutefois il ne l'approuve pas non plus, il se contente de le rapporter, & pour un aussi zélé partisan des *Arabismes*, c'en est assez pour nous faire entendre que cette découverte ne lui a pas paru bien solide. P. Souc.

ARABOUTEN. s. m. Arbre du Brésil. Les Brasiliens ont de certains arbres fort gros, qu'ils nomment *Arabouten.* C'est de cet arbre que l'on tire le bois de Brésil, si connu par sa bonne odeur. De la Neuville. *Hist. de Port. Liv. V. p. 69.* Voyez Brésil.

ARACHNOÏDE. adj. *Arachnoïde.* Terme d'Anatomie, qui se dit d'une tunique déliée comme une toile d'araignée, dont quelques Anatomistes croyent que l'humeur cristalline est enveloppée immédiatement ; mais il n'y a point de telle tunique.

Ce mot vient du Grèc ἀράχνη, *araignée*, *toile d'araignée*, & εἶδος, forme ; parce que cette tunique a la forme de toile d'araignée. Elle s'appelle aussi cristalloïde ; elle est diaphane, afin que les images des objets y paroissent comme dans un miroir. Dionis.

ARÆOMÉTRE. s. m. Est un instrument qu'on appelle autrement, *Pese-liqueur. Aræometrum.* Celui dont on se sert dans l'Académie des Sciences est presque le même que celui qui est décrit dans les Essais de l'Académie de Florence. C'est une ampoule de vèrre lestée de vif-argent, ayant un col fort étroit, divisé en parties égales selon toute sa longueur. On abandonne cet instrument en le plongeant dans les liqueurs qu'on veut comparer, & on juge de leur pesanteur par le degré jusques auquel cet instrument enfonce dans l'une & dans l'autre ; celle-là étant la plus légère, dans laquelle il enfonce plus avant. A Paris on fait cet instrument avec un col fort court, divisé en dedans par un rouleau de papier blanc, marqué de quelques lignes transversales également distantes l'une de l'autre. Ce col est évasé par le haut en forme de bassin plat, qu'on charge de quelque poids pour le faire plûtôt enfoncer ; & on fait son observation en la manière précédente.

Ce mot est Grèc, composé d'ἀραιὸς, *rarus*, *tenuis*, *spongiosus*, & de μετρέω, *metior*, *je mesure.*

ARAGON. s. m. *Aragonia.* Royaume d'Espagne, qui a au Nord les Pyrénées, la Castille au couchant, Valence au midi, la Navarre au nord-oüest, la Catalogne au levant. Quelques-uns croyent qu'il a pris son nom d'un fleuve qui l'arrose, & qui se nomme *Aragon.* D'autres pensent que c'est une corruption de Tarracone qui donnoit son nom à tout ce païs qu'on appelloit *Taraconensis Hispania.* C'est le sentiment d'Antonius Nebrixa, & de Vasæus. D'autres, au rapport de Valla, disent qu'il s'est fait du nom des *Antrigons*, peuples qui habitoient ce païs anciennement. Enfin, d'autres veulent qu'il y ait eû dans cette partie d'Espagne un Autel d'Hercule auprès duquel se célébroient des jeux en l'honneur de ce Dieu, & que de *ara*, autel, & *agonales*, jeux, combats, s'est fait *Aragon.* L'*Aragon* a été partie du Royaume de Castille. En 1035. les fils de Sanche III. partagèrent ses États ; Ferdinand fut Roi de Castille, & Ramir eut l'*Aragon.* Quelques-uns prétendent néanmoins que dès le IX[e] siécle l'*Aragon* eut ses Rois particuliers, dont Abarca fut le prémier en 898. En 1479. l'*Aragon* fut réuni aux Royaumes de Castille & de Léon, par le mariage de Ferdinand d'*Aragon* avec Isabelle de Castille.

Aragon. s. m. *Aragonius.* Fleuve d'Espagne qui a sa source dans les Pyrénées, parcourt un coin de l'Aragon, après quoi il entre dans la Navarre, où il se jette dans l'Èbre.

ARAIGNÉE. s. f. Quelques-uns disent *arignée*, mais très-mal. Petit

Petit insecte venimeux, qui avec ses pieds fait un merveilleux tissu de filets pour se suspendre en l'air, & prendre de petites mouches dont il se nourrit. *Aranea.* Un vieux Poëte dit, en s'adressant à une Courtisane,

> *Il n'est celui qui ne se preigne;*
> *Car vous tendez, comme une* Areigne,
> *Vos filets en cent lieux divers.*

Swammerdam décrit ainsi l'*araignée*. Elle a des cornes grandes & situées au dessous de la poitrine, qu'on a de la peine à distinguer de ses pieds. Elle est pourvûë de pinces, & d'une espéce d'ongles. Elle a dix pieds, quoique quelques-uns ne lui en donnent que six, & d'autres que huit. Ce qu'on nomme ordinairement les dents de l'*araignée*, sont plûtôt des pinces, des ongles, ou des aiguillons, que non pas des dents. Ils ont beaucoup de ressemblance avec l'aiguillon du scorpion, à la reserve que ceux de l'*araignée* sont doubles vers la poitrine, au lieu que celui du scorpion est simple & à la queuë. C'est par ces aiguillons que les *araignées* insinuent leur venin. Fontana dit qu'elles ont six yeux, Pierre Borelli & M. Homberg huit, qu'ils ont aperçus avec le microscope. Mais d'autres en ont vû davantage en quelques-unes, comme nous le dirons.

Mr Bon, Prémier Président en survivance de la Chambre des Comptes de Monpellier, & Associé honoraire de la Société Royale des Sciences, a fait une dissertation sur les *Araignées*, dans laquelle il en donne la description. La nature a divisé cet insecte en deux parties. La prémière est couverte d'un têt, ou écaille dure remplie de poils: elle comprend la tête, & la poitrine, à laquelle huit jambes sont attachées, toutes bien articulées en six endroits: elles ont encore deux autres jambes, qu'on peut appeller leurs bras: & deux pinces armées de deux ongles crochus, attachez par des articulations à l'extrémité de la tête: c'est avec ces pinces qu'elles tuënt les insectes qu'elles veulent manger, leur bouche étant immédiatement audessous. Elles ont aussi deux petits ongles au bout de chaque jambe, & quelque chose de spongieux entre deux: ce qui leur sert sans doute pour marcher avec plus de facilité sur les corps polis. La seconde partie du corps de cet insecte n'est attachée à la prémière que par un petit fil, & n'est couverte que d'une peau assez mince, sur laquelle il y a des poils de plusieurs couleurs: elle contient le dos, le ventre, les parties de la génération, & l'anus. Autour de l'anus il y a cinq mammelons, qu'on prend d'abord pour autant de filières, par où le fil doit se mouler; car il est certain que toutes les *araignées* filent par l'anus. M. Bon a trouvé que ces mammelons étoient musculeux, & garnis d'un sphincter. Il en a remarqué deux autres un peu en dedans, du milieu desquels sortent veritablement plusieurs fils, en assez grande quantité, tantôt plus, tantôt moins. Les *araignées* s'en servent lorsqu'elles veulent passer d'un lieu à un autre. Martin Lister, membre de la Société Royale de Londres, dans un Traité *de Araneis*, dit encore quelques autres particularitez des parties internes de ces insectes, mais il avoüe que leur petitesse l'a empéché d'y rien découvrir de certain. Il ne donne donc ceci que pour des conjectures; & dit que l'uterus n'est composé que d'une cellule dans celles qui font tous leurs œufs en une seule fois; & de deux ou plusieurs dans celles qui ne les déposent qu'à plusieurs fois; que la conformation des intestins n'est pas la méme dans toutes les espéces, puisque les excrémens de quelques-unes sont liquides, & durs aux autres, quoiqu'elles vivent toutes également de mouches.

Il y a differentes espéces d'araignées. M. Bon les réduit en général à deux: celles qui ont les jambes longues, & celles qui les ont courtes. A l'égard de leurs différences particulières, on les distingue, dit-il, par la couleur; car il y en a de noires, de brunes, de jaunes, de vertes, de blanches, & quelques-unes de toutes ces couleurs mêlées ensemble. On les distingue encore par le nombre & l'arrangement de leurs yeux; les unes en ayant six, les autres huit, & les autres dix, rangez differemment sur le sommet de la tête. Lister ne convient point de ce fait. Il en reconnoit qui ont huit yeux, & d'autres qui n'en ont que deux; ce sont là, selon lui, les deux espéces générales. Peut-être y en a-t'il qui ont six yeux, mais il en doute. Il distingue encore la prémière espéce en deux, dont les unes sont celles qui prennent des mouches par le moyen des toiles qu'elles font; & il en trouve encore sous cette espéce 18 ou 30 différentes sortes, qui sont distinguées, ou par leurs couleurs, ou par la figure de leurs corps, ou par la forme de leurs toiles, ou par la manière dont elles font leurs œufs. Les autres sont celles qui attaquent les mouches à découvert, & sans leur tendre des embuches avec des filets; qui sont 1°, les *Araignées* loups, qui sont de quatre sortes. 2°, Les *Araignées* qui ont la forme d'un Cancre, dont le propre est d'avoir les pieds de derrière très-courts, & qui ne sont que de deux sortes. 3°, Les *Araignées* phalanges, qu'il range en quatre classes. Pour la seconde espéce générale, qui sont celles qui sont deux yeux, il la subdivise en quatre espéces subalternes, qui ne diffèrent que par leurs couleurs & leurs crêtes. M. Bon croit que les *araignées* sont androgines, ayant toûjours trouvé les marques du mâle dans celles qui font des œufs. Lister est d'un sentiment contraire. Il y reconnoit deux sexes; il dit qu'elles s'accouplent, mais que le mâle & la femelle ne vivent ensemble que dans ce tems là; qu'elles ne couvent point leurs œufs; qu'ordinairement les petits ne sont éclos que vingt-un jours après qu'elles ont mis bas leurs œufs; qûe cependant celles qui ne font leurs œufs qu'au mois de Septembre, n'ont des petits qu'au commencement du Printems, ou même un peu plus tard.

Toutes les *araignées* filent par l'anus. Elles le remuent avec beaucoup de facilité en tout sens, à cause de plusieurs anneaux qui y vont aboutir. Elles jettent plusieurs fils tout à la fois. M. Bon en a distingué jusqu'à quinze ou vingt au sortir de leur anus. Le prémier qu'elles dévident est foible, & ne leur sert qu'à faire cette espéce de toile dans laquelle les mouches vont s'embarrasser. Le second est beaucoup plus fort que le prémier: elles en enveloppent leurs œufs, pour les mettre à couvert du froid, & des insectes, qui pourroient les manger. Ces derniers fils sont entortillez, fort lâches autour de leurs œufs, & d'une figure semblable aux coques des vers à soye, qu'on a préparées & ramollies entre les doigts pour les mettre sur une quenouille. Ces coques d'*araignées* sont grises d'abord, ensuite elles deviennent noirâtres à l'air. C'est de ces coques que M. Bon a trouvé le secret de tirer la soye dont on parlera au mot SOYE.

Mr Lister distingue des toiles d'*araignées* en forme d'écu, d'autres en rond, d'autres en peloton, & d'autres qui sont dans des trous.

Les Naturalistes tiennent que l'*araignée* a le sens du toucher plus exquis que tous les autres animaux. Les *araignées* pilées rendent l'eau de couleur bleuë. Aristote dit qu'il y a deux espéces d'*araignées*, dont l'une est plus grande & noire; l'autre qui pique. Pline appelle *phalanges*, les *araignées* vénimeuses en leurs morsures & piqueures. Les Grècs distinguent & divisent les *araignées* en *phalanges*, & en *loups araignées*. Il y a des fourmis *araignées* appellées *myrmecion*. Ætius met six espéces d'*araignées phalanges*, qui ont la tête de fourmis, & ont le corps noir, moucheté de taches blanches, qui piquent comme les guêpes. Solin parle d'une *araignée* appellée *solifuga*, ainsi nommée, parce qu'elle fuit le soleil, ou la clarté. Elle blesse sans qu'on s'en apperçoive. Il dit qu'il y en a beaucoup en Sardaigne, où il n'y a point d'autres serpens.

Il y a des *araignées* de l'Amérique qui ont huit yeux disposez en deux rangs distincts. On voit en plusieurs des Antilles de grosses *araignées*, que quelques-uns ont mises au rang des *phalanges*, à cause de leur figure monstrueuse, & de leur grosseur si extraordinaire, que quand leurs pattes sont étenduës, elles ont plus de circonférence, que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps est composé de deux parties, dont l'une est plate, & l'autre ronde, qui aboutit en pointe, comme un œuf de pigeon. Elles ont un trou sur le dos, qui est comme leur nombril, leur gueule ne peut être aisement discernée, parcequ'elle est presque toute couverte sous un poil d'un gris blanc, entremêlé quelquefois de rouge. Elle est armée de part & d'autre de deux crochets fort pointus, qui sont d'une matière solide, & d'un noir très-poli & très-luisant; les curieux les enchassent dans de l'or, & en font des curedents estimez, parce qu'ils préservent de douleur & de corruption les parties qui en sont frottées. Quand ces *araignées* sont vieilles, elles sont couvertes d'un duvet noirâtre, qui est aussi doux, & aussi pressé que du velours. Leur corps porte sur dix pieds, qui sont velus par les côtez, & hérissez en dessous de deux pointes, qui leur servent à s'acrocher plus aisément partout où elles veulent grimper. Tous ces pieds sortent de la partie de devant: ils ont chacun quatre jointures, & sont munis d'une corne noire & dure, qui est divisée en deux, comme une petite fourche. Elles quittent tous les ans leur vieille peau, comme les serpens, & leurs deux crochets. Leurs yeux sont petits & enfoncez. Elles se nourrissent de mouches, & de semblables insectes. En quelques endroits elles filent des toiles si fortes, que les petits oiseaux ont bien de la peine à s'en débarrasser. On dit le méme des *araignées* des Bermudes; apparemment c'est la même espéce. LONVILLERS. Voyez aussi le P. Du Tertre hist. des Antilles Tr. VI. ch. 4. p. 3. Il dit que la partie de derrière de cette *araignée* est grosse comme un œuf de poule; qu'elles font une petite bourse grande comme la coque d'un œuf, dont la prémière peau est un cuir délicat comme le cannepin sur lequel les Chirurgiens éprouvent leurs lancettes, tout le dedans est rempli d'une filasse douce comme de la soye, dans laquelle elles posent leurs œufs. Elles tiennent cette bourse sous leur ventre, & la portent partout avec elles. Quelques habitans des Isles assurent que cette *araignée* est aussi dangereuse que la vipère. Si on l'aga-

ce elle jette un venin ſubtil, qui rendroit aveugle, s'il tomboit dans les yeux. Le poil même de cette bête eſt venimeux; ſi on le touche lorſqu'elle eſt envie, il pique & brûle preſque comme des orties: ſi on la preſſe tant ſoit peu elle picque d'un aiguillon plus ſubtil que celui d'une abeille, mais ſi venimeux, qu'on a bien de la peine à ſauver la vie d'un homme qui en eſt picqué; il n'y a preſque que le petit cancre de mèr qui y puiſſe remédier. P. DU TERTRE. Le même Auteur parle encore d'une autre eſpéce d'*araignées* peu communes. Elles ſe trouvent dans les bois, ſont toutes plates, & pas plus épaiſſes qu'un écu, larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi; la partie intérieure a la forme d'un écuſſon diviſé par petits quarreaux, & le ventre, ou la partie poſtérieure, eſt un ovale aſſez joliment moucheté & rayé par deſſus. Elles ſont toutes griſes, & ont les jambes fort longues, dures & heriſſées, comme les griffes d'un cerf volant. Quelques relations de la Guinée parlent auſſi d'*araignées* extrêmement groſſes, & Gonzalve Fernando d'Oviedo, dans ſon hiſt. Gen. des Indes dit, qu'il y en a auſſi dans l'Iſle Eſpagnole.

Il y a des *araignées* qui ſautent comme des puces pour attraper leur proye, qu'on appelle *aranea pulex*. Il y en a une autre, qui pour bien couver ſes œufs les porte avec elle, comme dans une petite corbeille, qui eſt décrite dans le livre de Harvée de la Génération des Animaux. C'eſt apparemment la même que celle dont parle le P. Du Tertre, & que nous avons décrite ci-deſſus. Il y en a encore une autre à longues jambes, décrite par le Sieur Goedart. Il y a auſſi des *araignées* d'eau volantes, qui ſe meuvent avec une extrême viteſſe, & qui ont un aiguillon dans leur bouche, de même que les punaiſes. Jacob de Hoefnagel a peint trente-cinq ſortes d'*araignées* dans ſon livre des Inſectes.

Liſter *De araneis P. I. ch. 8.* dit que les *araignées* macérées dans quelque liqueur que ce ſoit chaſſent la fiévre, cuites dans l'huile, ou de l'eau roſe, appaiſent les douleurs d'oreille, & ſont bonnes pour les yeux; qu'appliquées en emplâtre ſur le nombril elles ſont ſalutaires dans la ſuffocation de la matrice; bonnes pour les tumeurs & les douleurs de rate, pour la coagulation du lait, pour la goutte, pour arrêter le ſang d'une playe, pour guérir des ulcères, pour le ſaignement de nez, &c.

Les *araignées* ſont farouches, d'un naturel féroce & vorace; les plus fortes & les plus groſſes mangent les plus petites, du moins quand elles n'ont point d'autre nourriture. Elles ne mangent ni feuilles ni fruits, mais ſeulement des inſectes, comme des mouches, des cloportes, des mille pieds, des chenilles, des papillons, des vers de tèrre, quand on leur en donne par morceaux: elles aiment fort la ſubſtance molle & tendre qui remplit les plumes des jeunes oiſeaux, avant qu'elles ſoient parvenues à leur parfait accroiſſement; les jeunes *araignées* qui ne font que d'abandonner leurs coques la préferent à toute autre nourriture, mais ni les grandes ni les petites ne mangent point de chair. Voyez l'hiſt. de l'Acad. des Sciences 1710. où il y a une Diſſertation de M. Reaumur, principalement ſur les *araignées* qui donnent de la ſoye.

Edoüard II. Roi d'Angleterre avoit pour dévise une *araignée*, faiſant ſa toile malgré un grand vent qui l'agitoit, avec ce mot, *Ardentiùs ibo.* Des *araignées* qui s'attachoient à un étendart, paſſoient chez les Romains pour un mauvais augure. Bulenger en rapporte des exemples *De Prodig. c. 33.*

On appelle la Vive, *Dragon* ou *Araignée de mèr.* Vitruve Liv. 9. dit qu'Eudoxus Aſtrologue inventa une horloge ſur la figure d'une toile d'*araignée*: & en effet l'horloge équinoxiale ſe peut faire en forme d'une toile d'*araignée*, dont on voit des éxemples dans la Gnomonique de Clavius.

ARAIGNÉE, ſe dit auſſi de la ſimple toile, & des filets que font les *araignées*. *Aranea tela.* Les maiſons des pauvres ſont pleines d'*araignées*. Ainſi Maynard a dit dans une Epigramme aux Muſes,

> *Et c'eſt pour vous avoir peignées*
> *En Demoiſelles du Marais,*
> *Que mon coffre eſt plein* d'araignées.

Maynard a pris cette penſée & cette éxpreſſion de Catulle,

> ..... *Nam tui Catulli,*
> *Plenus ſacculus eſt aranearum,*

pour dire qu'il eſt pauvre, qu'il n'a point d'argent dans ſa bourſe, dans ſon coffre.

On dit d'une toile fort fine, qu'elle eſt claire comme une toile d'*araignée*. Un Ancien diſoit, que les Loix étoient des toiles d'*araignées*: elles arrêtent les mouches, & les frêlons les rompent.

ARAIGNÉE, en termes de Guèrre, ſe dit du travail d'un Ingénieur, lorſqu'ayant deſſein de faire une mine, & que rencontrant quelque obſtacle qui l'empêche de la faire dans le lieu deſtiné; il eſt contraint de s'écarter par pluſieurs rameaux, branches ou canaux, qui finiſſent tous par de petits fourneaux. On fait joüer tous ces fourneaux à la fois, par le moyen des traînées de poudre qui y portent le feu.

ARAIGNÉE, en termes d'Aſtronomie, eſt le nom qu'on donne à la dernière platine de l'Aſtrolabe, qui eſt percée à jour, où ſont marquées les étoiles fixes, & qu'on poſe ſur toutes les autres, quand on veut faire quelque opération.

ARAIGNÉES, en termes de Marine, ſont des poulies particulières par où viennent paſſer des cordages appellez *marticles*, qui ont pluſieurs branches & filets repréſentant une toile d'*araignées*.

Ce mot vient du Grèc *ἀράχνη*, que quelques-uns font venir d'*ἀραιὸς*, qui ſignifie, *rare*, *délié*, *ſubtil*. Il n'y a rien de plus délicat que les toiles d'*araignées*. Il eſt bien plus vraiſemblable que ce mot vient de l'Hébreu ארג, *arag*; non pas que ce mot ſignifie dans cette langue *araignée*, comme on l'a dit, & fait dire à Bochart très mal à propos dans le Moréri, où l'on n'a pas entendu le Dictionnaire d'Hofman que l'on traduiſoit, mais parceque ce verbe ſignifie *texere*, faire un tiſſu, faire de la toile, qui ſe dit en Iſ. LIX. 5. de l'*araignée*, que David de Pomis définit un inſecte qui fait de la toile, שאורג ארג, pour prendre des mouches aux fenêtres, ſe ſervant deux fois de ארג, & pour marquer l'action, & pour marquer l'ouvrage de cet animal; qu'un autre Rabin, appellé Menahhem, nomme ארוגה, *aruga*, la toile de l'*araignée*. Ainſi il faut dire que le ג ou G Hébreu s'eſt changé en Grèc en χ, de même que ſouvent le χ Grèc ſe change en G Latin, comme en *χαλβάνη*, *Galbanum*; *λείχω*, *lingo*; *ἄγχω*, *ango* &c. qu'enſuite d'*ἀράχνη*, on a fait en Latin *aranea*, comme *lana* de *λάχνη*, en retranchant le χ, comme le prétendent pluſieurs Grammairiens. C'eſt là ce que dit Bochart Hieroz. Liv. IV. c. 23. p. 608. Voyez auſſi le P. Thomaſſin dans ſon Gloſſaire.

ARAIRES. ſ. plur. Terme de Coutume. En Breſſe on appelle *araires*, les inſtrumens de l'agriculture, *Agriculturæ inſtrumenta.* Ce mot vient du mot Latin *arare*, labourer, qui s'eſt formé d'*ἀρόω*, qui vient, ſelon Guichard, d'*ἀρόσσω*, qui s'étoit fait à ce qu'il croit de l'Hébreu חרש, *hharaſch*: d'*arare* s'eſt formé *Ararium*, & de là *Araires*.

ARAMBER. v. act. Terme de Marine. C'eſt, accrocher un bâtiment pour venir à l'abordage. *Manum ferream* ou *uncum ferreum in navim injicere.*

ARAME. ſ. m. Terme de Relation. C'eſt ainſi que les Perſes appellent les Palais de leurs Rois, que les Turcs appellent Serrail. *Palatium*, *ædes*, *domus Regis Perſarum. Baſilica*, *ædes Regia apud Perſas.* L'*Arame*, ou Serrail, eſt au milieu, & comme au centre du Jardin. WICQF. *Amb. de Fig.*

ARAMIE. ſ. f. Ce vieux mot tiroit ſa ſignification d'*Aramir*, & parce qu'*Aramir* ſignifioit s'engager à faire preuve de quelque choſe dans un combat, *Aramie* vouloit dire *guèrre*, *guerre ouverte*, *bellum*, *bellum indictum.*

> *Mes Pepin ne l'aceva mie.*
> *Enſi demora* l'aramie. MOUSKES cité par Du Cange.

Borel croit qu'*Aramie* veut dire *furie*, & pour le prouver il cite ces paroles tirées d'un manuſcrit de Merlin: Oncques ne vites tournay par ſi grande *aramie*.

ARAMIR. v. act. Ce mot n'eſt plus en uſage depuis fort longtems, il vouloit dire autrefois, *prometre de faire preuve de quelque choſe*, ou en ſe battant en duel, ou autrement, ou ſimplement *promettre*, *s'engager.*

> *Pour biau néant s'eſt* arami
> *D'avoir mandé tant de perſonnes.* GUIART.

ARANATA. ſ. m. Animal des Indes. Il eſt de la grandeur d'un chien. Cependant il monte aux arbres avec beaucoup de légèreté. Il jette des cris horribles.

ARANTELES. ſ. f. plur. Terme de Vénerie, qui ſe dit de ces filandres qui ſe trouvent au pied du cerf, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec les toiles d'araignées. *Araneoſa lanugines.*

ARARA de *Cluſius*, eſt un fruit de l'Amérique, long, couvert d'une écorce dure & noire, attaché à une longue queuë; il contient un fruit ou noix noire, gros comme une olive ſauvage. On en fait une décoction pour guérir les vieux ulcères.

ARARAT. Nom d'une montagne proche la ville d'Erivan; c'eſt la plus haute, dit-on, de cette contrée, excédant la hauteur du Caucaſe & du Taurus. C'eſt ſur ſon ſommet que l'Arche de Noé s'arrêta, lorſque les eaux du déluge commencèrent à ſe retirer. D'autres prétendent qu'*Ararat* eſt l'Arménie même. S. Jérôme rend le mot Hébreu *Ararat* Gen. VIII. 4. par *Armenia*, & les Septante ont mis Ἀραράτ, de même que S. Jérome a mis *Ararat* en Iſaïe XXXVIII. 38. où les Septante ont traduit Ἀρμενίας. Le même Saint dans ſes Commentaires ſur Iſaïe, prétend que le païs d'*Ararat* eſt une campagne très-fertile arroſée de l'Araxe, &

& que l'Arche de Noé ne s'arrêta pas sur des montagnes d'Arménie qui fussent appellées *Ararat* ; mais sur les hautes cimes du mont-Taurus, qui dominent sur les campagnes du pais *Ararat*. Voyez aussi les Notes du P. Lubin sur le Martyrologe. Au reste, il faut écrire *Ararat* sans *H* à la fin. C'est un ט en Hébreu. Un jour qu'il étoit (Sennacherib) au temple de Nesroch son Dieu, & qu'il l'adoroit, Adramelech & Sarasar ses enfans le percèrent de leurs épées, & s'enfuirent à la tèrre d'*Ararat*. SACI. Jean Struis Hollandois a fait une Relation du mont-*Ararat*. Il dit qu'étant esclave à Érivan, il monta jusqu'au haut en 1670. pour donner quelques remedes à un Hermite Italien qui y demeuroit & qui étoit malade. Il fut sept jours à monter, faisant cinq lieuës par jour. Quand il fut à la région de l'air où se forment les pluyes, les nuages & les neiges, il pensa mourir de froid ; en avançant il trouva un air beaucoup plus temperé. L'Hermite malade l'assura que depuis vingt ans qu'il étoit là, il n'avoit senti ni chaleur, ni froid, ni vent, ni vû tomber de pluye. Il voulut lui persuader que l'Arche de Noé étoit encore toute entière sur cette montagne, que la temperature de l'air l'avoit conservée jusqu'ici ; qu'il étoit entré dedans : il lui fit même présent d'une Croix de bois, qu'il lui dit être faite d'un morceau de cette Arche.

ARATICUPANA. s. m. Arbre du Brésil de la grandeur d'un oranger. Il porte un fruit odorant, & d'un goût agréable. Il est dangereux d'en manger souvent.

ARAXE. s. m. *Araxes*. Nom propre d'un fleuve d'Arménie, dont Eustathius dit que le nom vient du verbe ἀράσσειν, parce qu'il rompt & emporte tout dans ses débordemens. Ainsi emporta-t'il les ponts qu'Aléxandre, & avant lui Xerxes, y avoient voulu construire. Peutêtre aussi a-t'il été ainsi nommé, parceque, comme dit Mela, Liv. III. ch. 5. il se brise avec violence contre les rochers qu'il rencontre dans son lit. Mais quelle apparence qu'un nom en usage avant l'Empire des Grècs en Asie, soit Grèc ? Autant vaudroit-il peutêtre le tirer de רעש, *racasch*, qui signifie boüillonner, parce qu'en se brisant contre ces rochers il bouillonne.

*On verroit à tes loix l'*Araxe *tributaire*,
Et le Gange soumis, aussi bien que l'Ibere. BRÉB.

Les Anciens parlent de la source & du cours de ce fleuve si différemment, qu'il faut nécessairement qu'il y eût plusieurs fleuves de ce nom. Certainement celui qu'Hérodote décrit sous le nom d'*Araxe* Liv. VI. est l'Oxus. Voyez les Notes de Vossius sur Mela p. 244. Il ne doute point que l'Oxus avant la conquête d'Alexandre ne s'appeliât *Araxe*. Les Perses appellent l'*Araxe*, Arass, disent quelques Écrivains ; mais l'Auteur de l'Ambassade D. Garcias de Silva Figueroa en Perse, dit qu'ils l'appellent Bradamir.

A R B.

ARBALESTE. s. f. *Arcus scapo instructus*, *Balista*. Plusieurs disent arbalêtre ; mais mal, l'usage étant entièrement pour *arbaléte*. C'est une sorte d'arme qui n'est pas a feu. Elle est composée d'un arc d'acier, monté sur un fût de bois, qu'on appelle monture, d'une corde & d'une fourchette. On la bande avec effort par le secours d'un fèr propre à cet usage. Elle sert à tirer des bâles, & de gros traits appellez *matras* ; & alors on la nomme *Arbaléte-à-jalet*. Il est défendu aux Ecclésiastiques de tirer de l'arc, ou de l'*arbaléte*. THIERS. *Traité des jeux*. Les anciens avoient aussi de grosses machines à jetter des traits, qu'on appelloit *arbalétes*, ou *balistes*.

Ce mot vient de *arcubalista*. MENAG. Ou plûtôt d'*Arbalista*, qui s'est dit pour *arcubalista*. *Arbalista* se trouve dans la vie du B. Charles Le Bon Comte de Flandres, sur quoi Henschenius dit *Arbalistis, quasi Arcubal'stis ; huic Gallica vox* Arbalete, *Arcus instructus scapo, seu balista. Acta Sanct. Mart.* Tom. I. p. 204. Borel le dérive d'*arcus*, & de βάλλω, puis il revient a l'autre étymologie tirée d'*arcus* & de *balista* ; elle est en effet plus naturelle & plus juste. On tient que l'invention de l'*arbalete* & de la fronde est dûë aux Phéniciens, quoique Végéce donne cette dernière à ceux de Majorque.

On dit proverbialement d'une chose qui va vîte & droit, qu'elle va comme un trait d'*arbaléte* ; & aussi d'une chose qui n'est pas éloignée, il n'y a qu'un trait d'*arbaléte*.

ARBALESTE, se dit aussi de l'astragale, qui est le prémier os du tarse, & qu'on appelle os de l'*arbaléte*.

ARBALESTE, Terme de Marine, ou *Balestrille*, ou *Bâton de Jacob*, est un instrument dont on se sert sur la mèr pour prendre les hauteurs. Il est composé de deux bâtons ou régles de bois, ou de cuivre, qui se mettent à angles droits, & qui ont des divisions sur les bords. La croisée s'appelle *marteau*, ou *traversier* ; & le montant *la fléche*. Le marteau est mobile sur la fléche, & a des pinnules à ses éxtrémitez. C'étoit autrefois un quarr de cercle gradué, & attaché par le milieu à une régle : ainsi il avoit la figure d'une *arbaléte*, dont il a pris son nom. On l'a appellé aussi *Croix Géométrique*, & *Verge d'or*. On l'appelle aussi quelquefois, *Radiométre*, ou *Rayon Astronomique*, ou simplement *Fléche*. Il y a aussi un instrument nommé *Demi-arbaléte*, qui n'a qu'un des bras du marteau, dont ont parlé quelques Routiers Hollandois. Il y en a quelques-uns au contraire qui ont trois marteaux.

ARBALESTER, v. act. Il y en a qui disent *arbalétrer*, mais mal. C'est un terme d'Architecture, qui signifie appuyer avec des arbalêtriers, ou petites forces. *Canteriis minoribus aliquid fulcire*.

ARBALESTRIER. s. m. Homme armé d'arbalète, comme il y en avoit plusieurs autrefois. *Sagittarius*, *Jaculator balistarius*. *Albalista*, *Alabastarius*, *Arcubalistarius*. On le dit aussi par ironie, de ceux qui font les braves, sur tout en amour, & qui promettent de faire des choses au dessus de leurs forces, comme on dit un chaud Lancier. Cet homme a beau se vanter ; c'est un méchant *Arbalétrier*. Les Arquebusiers s'appellent aussi du nom d'*Arbaletriers*, dans leurs Lettres de Maîtrise ; parceque c'étoient eux qui faisoient autrefois les arbalètes. Le Concile Général de Latran tenu en 1139. fit un Canon contre les *Arbalétriers* & Archers, leur défendant d'éxercer leur art contre les Chrétiens & les Catholiques. Mais il ne paroit pas que cette défense ait jamais été observée. FLEURY.

On appelle figurément *Arbalétriers*, ou *Carabins*, des gens qui viennent dans quelque assemblée tirer leur coup, & puis disparoissent, pour faire quelque proposition ou enchère qui oblige à de nouvelles procédures ou delibérations.

Le Grand Maître des *Arbalétriers*, étoit autrefois celui qui depuis l'invention des armes à feu s'est appellé le Grand Maître de l'Artillerie. On dit simplement Maître des *Arbalétriers*. Le Galois de la Baume, Maitre des *Arbalétriers* de France. LOBINEAU, *hist. de Bret.*

ARBALESTRIERS, en termes de Charpenterie, sont des piéces de bois qui sont au dessus de la ferme, & qui se joignent au haut du poinçon. *Canterii minores*. Ou plûtôt ce sont plusieurs piéces de bois qui servent à la charpente d'un bâtiment, & qui sont appuyées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout sur une poutre mise en bas en forme de corde, avec une quatriéme mise au milieu en forme de fléche : & c'est pour cela qu'on les appelle *arbalétriers*, ou selon quelques-uns *arbalétiers*. On les appelle aussi *Petites forces*, & ils forment la petite ferme qui est au dessus de la grande.

ARBELES. s. m. *Arbela*. Ville d'Asie, que l'on place au 89^e^ degré de longitude, & au 34 ou 35^e^ degré 52 m. de latitude. Cette ville n'est fameuse que par la grande bataille qu'Alexandre y gagna contre Darius, & qui le mit en possession de l'Empire d'Asie. On la place sur le Lycus. Quelques-uns tirent ce nom d'un certain Arbelus fils d'Athmoneus. D'autres le dérivent de עיר, *ir*, ville, & du nom de Bélus, comme qui diroit la ville du Dieu Bélus.

ARBILLON. s. m. *Assumentum corii*. On se sert en Dauphiné de ce mot pour signifier une piéce de cuir recousuë à la semelle d'un soulier. Il vient d'ἀρβύλη, qui étoit une sorte de souliers chez les Grècs. CHORIER, *hist. de Dauph. T.* 1. *p.* 100.

ARBITRAGE. s. f. Jurisdiction qu'on choisit volontairement, & qui s'éxerce en vertu du pouvoir qui est donné par les parties. *Arbitrium*, *arbitratus*. Ces plaideurs se sont mis en *arbitrage*. Cet Avocat est fort employé dans les *arbitrages*.

ARBITRAIRE. adj. m. & f. Qui dépend de l'estimation des hommes, qui n'est point fixé par le Droit, ni par la Loi, où il ne s'agit que du plus ou du moins. *Arbitrarius*. Cette opinion est probable & *arbitraire*. L'amende pour un tel délit est *arbitraire*, & dépend des Juges. C'est une erreur de croire qu'en France les peines des crimes soient *arbitraires*. L'agrément est *arbitraire*, & dépendant du goût & de l'opinion. LA BRUY. Il y a des loix *arbitraires*, qui ne sont ni justes ni injustes par leur nature, & qui dépendent de l'institution des hommes. LAUNAY.

ARBITRAIRE, se dit aussi à l'égard de Dieu, quand on éxamine jusqu'où il peut porter le pouvoir absolu qu'il a sur les créatures. Il est dangereux d'alléguer, que Dieu agit à l'égard des hommes par des loix *arbitraires*, & en vertu de son pouvoir absolu de Créateur. PORT-R.

ARBITRAL, ALE. adj. Se dit d'un jugement, ou d'une sentence prononcée par les arbitres. *Judicium arbitrarium*, *Sententia arbitraria*. Les Notaires reçoivent maintenant les sentences *arbitrales*.

*Nul ne lui sçavoit gré ; l'*arbitrale *sentence*
Toujours selon leur compte inclinoit la balance. LA FONT.

ARBITRALEMENT. adv. qui ne se dit qu'en cette phrase :

C'est

C'est une affaire jugée *arbitralement*, c'est-à-dire, par des arbitres. *Per arbitros.*

ARBITRATEUR. s. m. Terme de Droit. *Arbitrator.* On appelle *arbitrateurs*, ou amiables compositeurs, les arbitres à qui on donne pouvoir de se relâcher de la rigueur du droit.

ARBITRATION. s. f. Terme de Jurisprudence. Liquidation, estimation. *Æstimatio.*

ARBITRE. s. m. Action de la volonté par laquelle elle se détermine librement à une chose plûtôt qu'à une autre. *Arbitrium, Libera voluntas.* Tous les hommes ont leur libre *arbitre*, leur franc *arbitre*, leur libéral *arbitre*. Ce dernier vieillit, quoique M^r^ Ménage préfère *libéral arbitre* à *libre arbitre*. Il le fait venir du Latin *liberale*, qu'on a dit pour *liberum* dans la basse Latinité. Mais libéral *arbitre* n'est plus en usage que parmi le peuple. De bons Auteurs aiment mieux *libre arbitre* que *franc arbitre*. Bouh. Corn. En voulant accorder la grâce avec le *libre arbitre*, il blessa l'honneur de celle-là, & flatta d'orgueil celui-ci. God. Le *libre arbitre* est une faculté de la raison & de l'entendement; parce que la raison est considérée comme un *arbitre*, ou comme un Juge qui examine, qui consulte, qui délibère, & qui enfin décide ce qu'il faut choisir. Bern. Pour détruire le Pélagianisme l'on s'est jetté dans les extrémitez opposées, en ruinant le franc *arbitre*, & rétablissant la fatalité inflexible des Stoïciens. Boss. S. Justin dans sa prémière Apologie, prouve le *libre arbitre* par le blâme & la louange, par le changement des mœurs en bien ou en mal, parce qu'il n'y auroit ni vice, ni vertu, & que le bien & le mal ne feroient que dans l'opinion des hommes. Ce qui est, dit-il, la souveraine impiété, & la souveraine injustice; comme la droite raison le montre. Fleury.

Arbitre, est aussi un Juge nommé par le Magistrat, ou choisi volontairement par les parties, auquel elles donnent pouvoir par un compromis de juger de leur différent. *Arbiter.* Les *Arbitres* compromissionnaires doivent juger à la rigueur, aussi bien que les autres Juges. En Provence on envoye les parens qui plaident pour être jugez en prémière instance pardevant des *Arbitres*. Chez les Romains on pouvoit se soumettre à l'arbitrage d'une seule personne, mais ordinairement on en choisissoit plusieurs, & presque toujours en nombre impair. Quand ils étoient en nombre pair, & qu'ils ne s'accordoient pas, ils ne pouvoient prendre eux-mêmes un tiers, il falloit que les parties en convinssent, ou que le Préteur en nommât un d'office. Il n'étoit pas permis de convenir d'*arbitres* dans les affaires où le public avoit intérêt, comme les crimes, les mariages, les questions d'État. On ne pouvoit appeller d'une sentence arbitrale, parce que l'effet d'un appel est de suspendre l'autorité d'une jurisdiction, & non pas d'une convention. Enfin, l'arbitrage finissoit par la mort de l'un des *arbitres*, ou de l'une des parties. En France nous avons trois sortes d'*arbitres*; sçavoir, ceux qui en vertu du compromis sont obligez de suivre la rigueur du droit, ceux à qui les parties donnent pouvoir de se relâcher de cette rigueur, & ceux pardevant lesquels on est renvoyé par le Juge. On ne peut choisir d'*arbitres* pour les choses qui concernent l'État, ou le public; mais bien pour les choses qui en résultent, ainsi on ne peut pas suivre l'avis des *arbitres* pour raison de crimes, mais on le peut pour des réparations civiles. Toutes sortes de personnes peuvent être *arbitres*, excepté 1°, Ceux qui sont morts civilement au monde, ou qui leurs sont comparez. 2°, Ceux qui sont infames. 3°, Ceux qui sont mineurs de vingt & un an. 4°, Les Juges par devant lesquels étoit pendant le différent, pour lequel on a compromis. A l'égard des femmes, on peut se soumettre à leur jugement, lequel quoiqu'il ne soit d'aucune autorité, a pourtant l'effet de faire condamner celui qui n'y veut pas déférer à payer la peine portée par le compromis: cependant il y a un arrêt contraire rapporté par M^r^ Le Prêtre, cent. 3. ch. 32. On peut appeller de la sentence des *Arbitres*, quand même on auroit stipulé qu'on ne pourra appeller, parceque si cette convention avoit lieu, il seroit libre à des particuliers de donner une autorité souveraine à d'autres qu'à ceux que le Roi a choisis pour juger à sa place. Voyez Rebuffe sur les ordonnances, *Tit. de Arbit.* & les ordonnances de 1667. 1673. &c.

Justinien a généralement défendu de prendre une femme pour *Arbitre*, parce que ces sortes d'emplois ne conviennent pas à son sexe. Le Droit Canon a excepté les femmes d'une qualité éminente, ou qui ont quelque autorité sur les personnes qui ont compromis sur elles. Le Pape Alexandre III. confirma une sentence arbitrale renduë par une Reine de France, même dans un cas où il s'agissoit du temporel de l'Église. Les *Arbitres* sont obligez de rendre leur jugement dans le tems qui leur est limité, & de ne point excéder les bornes du pouvoir qui leur est prescrit par le compromis. De Launay. Les *Arbitres* compromissionnaires sont tenus de juger à la rigueur, quand cela est stipulé par le compromis: mais si les parties les ont autorisez à prononcer selon la bonne foi, & selon l'équité naturelle, sans les astreindre à la rigueur de la loi, alors ils ont la liberté de retrancher quelque chose du bon droit de l'une des parties, pour l'accorder à l'autre, & de prendre un milieu équitable entre la bonne foi, & l'extrême rigueur. Id.

Arbitre, se dit figurément de celui qui est maître absolu, qui est fort puissant, & le dispensateur souverain. *Summus arbiter.* Le Roi est l'*arbitre* de toute l'Europe, il lui impose des loix. Un amant dit que sa maîtresse est l'*arbitre* de son sort. Dieu est l'*Arbitre* du genre humain. Il est devenu l'*arbitre* de la mort des citoyens. Vaug. Etre libre, c'est être seul *arbitre* de ce que l'on fera, ou de ce que l'on ne fera pas. La Bruy. Le Père du Cerceau dit, en s'adressant aux Parques,

> Arbitres *du destin, Divinitez terribles,*
> *Accordez à nos vœux des jours doux & paisibles.*

ARBITRER. v. act. Terme de Palais. Liquider, estimer une chose en gros, & sans entrer en un détail, ou une taxe particulière. *Summatim æstimare.* Les Juges ont *arbitré* les dépens, dommages & intérêts, à telle somme. Les Experts ont *arbitré* les réparations ou dégradations de cette maison à tant. Il falloit *arbitrer* les pensions des Religieux, qui ne pouvoient prendre la réforme. Patru.

Arbitré, ée. part. pass. & adj. *Æstimatus.*

Si l'on en croit Guichard de רוּב, *Rub*, *litigare*, *disceptare*, *contendere*, & רִיב, *rib*, *contentio*, *disceptatio*, *&c*, βραβεύω en Grèc a été dérivé, comme de ῥαβεύω, redoublant cette radicale ב, ou bien la prépofant, comme on fait de ῥόδον, βρόδον, *rose*, βραβεύω, signifiant *dijudico*, *constituo*, *arbitror*, βραβευτὴς, *arbiter*; & il lui semble même que préposant *a* à ces radicales de רוּב, *rub*, *quasi arub*, *arbiter* ait été dérivé en Latin.

ARBOLADE. s. f. Terme de Traiteur. C'est un ragoût qui se fait avec un peu de beurre, de la crême, des jaunes d'œufs, du jus de poires, du sucre, & fort peu de sel. Cuis. Fran.

ARBORER. v. act. Planter à la manière des arbres. Ce mot n'est point usité dans le sens propre, mais seulement dans le figuré; & il se dit des enseignes ou des drapeaux qu'on plante sur des terres conquises. *Figere*, *defigere*, *locare*, *ponere*. Il a *arboré* l'étendart de la Croix dans les païs Infidelles. Ils *arborèrent* l'étendart de France, & implorèrent le secours du Roi. Hist. de Loüis XIV. On dit aussi, Ce Cardinal a *arboré* les armes d'un tel Prince sur son Palais; pour dire, il s'est déclaré de son parti.

Pasquier dit que c'est l'Amiral de Châtillon qui a le prémier introduit cette façon de parler, lorsqu'il exerçoit la charge de Colonel de l'Infanterie.

On dit aussi en termes de Marine, *Arborer* le pavillon; pour dire, Montrer & déployer le pavillon, ensorte qu'il puisse voltiger au gré du vent. On dit aussi dans le stile simple & comique, *arborer* une plume sur son chapeau.

Arborer, signifie aussi, Mâter ou élever un mât. *Malum erigere.* Et au contraire, *Desarborer*, c'est l'abattre & le couper. Le mât de hune est *arboré* sur le grand mât.

Arboré, ée. part. *Fixus*, *defixus*, *erectus*.

Ces mots viennent du Latin *arbor*.

ARBORIBONZE. s. m. Les *Arboribonzes* sont une espéce de Prêtres du Japon toujours errans & vagabonds, & ne vivans que des aumônes qu'on leur fait. Ils se retirent dans des cavernes. Leurs bonnets sont d'un tissu d'écorce d'arbre, dont la figure est en pointe, d'où sort une espéce d'aigrette faite de crin noir, ou de poil de chévre. Leur ceinture qui fait deux tours est d'une étoffe fort grossière. Leur robbe de dessus est fort courte avec des demi manches, & n'est d'ordinaire que de coton; celles de dessous sont de peau de bouc, & de quatre ou cinq doigts plus longues. Ils ont une corde à la ceinture, où pend un gobelet, qu'ils tiennent d'une main en marchant, & de l'autre un bâton d'un arbre sauvage, nommé soutan, dont le fruit ressemble à nos nefles. Ils ont pour chaussures des sandales attachées aux pieds avec des courroyes, & garnies de quatre fers, qui ne font guères moins de bruit que ceux des chevaux. Leurs barbes & leurs cheveux sont si sales, & si mal peignez, qu'on ne les peut voir sans horreur. Les *Arboribonzes* se mêlent de conjurer le Démon; mais ils ne commencent à le faire qu'à trente ans. *Ambass. au Japon P. 1. p. 89. & 90.*

ARBORIQUE. s. m. *Arboricus.* Nom de nation. Entre les peuples qui habitoient entre Tourné & le Vahal, les plus considérables étoient les *Arboriques*. Ils étoient Chrétiens, sous Clovis, comme la plûpart des autres Gaulois, & fort attachez à leur religion. P. Daniel. Procope, de qui nous apprenons ceci, écrit Ἀρβόρυχοι, *Arboriques*. Le P. Lobineau croit que ce sont les Armoricains; car, dit-il, la différence n'est pas assez grande d'ἀρβόρυχοι à ἀρμόρυχοι, pour imaginer sur un fondement si léger, je ne sçai quelle nation d'Arborusques, ou d'Arbonches dans l'Allemagne

l'Allemagne & dans le Brabant. Ce que dit Procope, que ces *Arboriques* étoient à l'extrémité des Gaules, qu'ils étoient Chrétiens, qu'ils étoient à craindre aux François, & qu'il y avoit auprès d'eux des Ariens, ne peut convenir à aucune nation du Brabant, ni de l'Allemagne, & convient parfaitement aux Annoricains. Quand la différence des noms seroit plus grande, l'éloignement des lieux, la diversité des langues, & peut-être un peu de manque d'éxactitude, ont pû faire tomber Procope dans cette surprise. Au reste, ajoute-t'il, le changement est fort naturel de l'M au B, comme on le peut voir par μύρμηξ changé en βύρμηξ dans Hésychius, τέρμινθος en τερέβινθος, *flamme* en *flambe*, *marmor* en *marbre*. Goropius, Bécanus, & d'autres Sçavans, ne sont pas de ce sentiment, qui ne laisse pas d'être probable. Mais il ne falloit point apporter l'éxemple de τέρμινθος, pour des raisons que nous dirons peut-être en parlant de ces lettres, & qu'on peut voir dans les Essais de Grammaire de Mr l'Abbé Dangeau.

ARBORISER. Voyez HERBORISER.

ARBORISTE. Voyez HERBORISTE. *Arboriste* devroit cependant avoir un sens différent d'Herboriste; celui-ci signifiant selon son origine, qui s'applique à la connoissance des herbes, & celui-là, qui s'applique à la connoissance des arbres. Dans l'usage Herboriste, comme herboriser, se prend pour l'un & l'autre. Mr de la Fontaine s'est servi d'*Arboriste*.

*Tu veux faire ici l'*Arboriste,
Et ne fus jamais que Boucher. LA FONT.

ARBOUSE. s. f. ou selon quelques-uns *Arboise*. C'est le fruit de l'*Arbousier*. *Arbutum*.

ARBOUSIER. s. m. *Arbutus*. On écrivoit anciennement *arbouzier* par un *z*, on disoit aussi *arbosier*, & quelques-uns disent *arboisier*. Arbre qui devient d'une moyenne grandeur lorsqu'on le laisse monter à son gré; il pousse souvent de sa racine plusieurs jets longs, branchus, & quelquefois tortus. Son bois est blanc, & l'écorce des vieux pieds est raboteuse, écailleuse & grisâtre, au lieu que dans les jeunes tiges elle est lisse & rougeâtre; ses branches sont garnies de feuilles assez semblables à celles du laurier; mais d'un verd plus gai & crenelées sur leurs bords, elles n'ont presque point d'odeur. Ses fleurs ressemblent à un grelot du muguet, dont l'ouverture antérieure est étranglée, d'un blanc verdâtre & sans odeur. Elles sont ramassées en forme de grape pendante, & ne commencent à paroitre que vers le mois d'Août. Le pistiie qui s'emboëte avec la fleur par sa partie postérieure, devient un fruit qui demeure un an à meurir. Il a la figure d'une fraise, mais il est plus gros, ordinairement rond, divisé en cinq loges remplies de semences menuës comme celles du millet, il est jaunâtre d'abord, & rouge dans sa maturité, d'une saveur douce, qu'on trouve fade lorsqu'on en mange plusieurs. Son bois est bon pour les Tourneurs, on en fait aussi de bon charbon. L'*arbousier* croît communément en Languedoc, en Italie & en Espagne.

ARBRE. s. m. Le prémier & le plus grand des végétaux, qui n'a qu'un seul & principal tronc; qui pousse beaucoup de branches & de feuilles; qui jette beaucoup de bois. *Arbor*. Guichard dérive ce mot de l'Hébreu אבב, *abab*, d'où vient אב, *arbor*, *arbustum*. Une allée d'*arbres* de haute futaye, de chénes, d'ormes, de châteigniers, &c. *Inambulatio altis procerisque arboribus consita.* *Arbre de plein vent*, *arbre* de haut vent, *arbre* de tige, *arbre* en plein air: on se sert de ces termes pour éxprimer des *arbres* qui s'élevent naturellement fort haut, & que l'on ne rabaisse pas. *Arbor justa magnitudinis*; *quæ ad justam magnitudinem sinitur excrescere.* Les *arbres de tige* que l'on choisit dans les pepinières doivent être bien droits, avoir au moins six bons pieds de hauteur, avec cinq à six pouces de grosseur par bas, & trois à quatre par haut, l'écorce peu raboteuse, mais au contraire luisante pour marque de leur jeunesse, & du bon fonds d'où ils sortent. LA QUINT. Un *arbre* nain, ou buisson. Ce sont des *arbres* que l'on tient bas, & auxquels on ne laisse que demi-pied de tige. *Arbor coacta brevitatis.* On les vuide en dedans, afin que leurs branches s'étendant sur les côtez, forment une boule ou buisson arrondi. *Arbre en espalier*, celui dont les branches sont étenduës & attachées contre des murailles en façon de main ouverte, qu'on appelle *taillé à plat*. *Arbuscula horti parietibus applicata.* Il y a aussi des *arbres* en espalier en plein air, taillez à plat comme devant, qui ont l'air des deux côtez, & dont les branches sont soûtenuës par des charniers ou échalas mis en forme de raquette. *Arbuscula utrinque planum in morem tonsa, & palis alligata.* Les *arbres nains*, ou en *espalier*; que l'on choisit dans les pépinières, sont mieux droits d'un seul brin, & d'une seule greffe, que s'ils avoient deux ou trois greffes en plusieurs branches. LA QUINT. *Arbres en contrespaliers*, ou *hayes d'appuy*, sont des *arbres* plantez près l'espalier en ligne parallele. *Arbuscula lineis parallelis adversa applicatis ad horti parietes arbusculis.* *Arbres fruitiers*, sont ceux qui portent du fruit. *Arbores pomifera.* *Arbres* en mannequin. *Arbores in corbe.* Ce sont des *arbres* que l'on met à part plantez dans des mannequins, pour les lever dans le besoin, & les mettre en motte a la place de ceux qui seroient morts dans un nouveau plan. Voyez La Quintinie P. III. ch. 21. *Arbres* sur franc, sont ceux qui ont été greffez sur des sauvageons venus de pepin, ou venus de bouture dans le voisinage d'autres sauvageons, *arbores sativa*; ou bien *arbre* sur franc. *Arbre sur franc.* C'est un *arbre* enté sur un autre de son espéce. *Arbor arbori ingenua aut ejusdem speciei insita.* *Arbre sur coignassier*, est un *arbre* enté sur un coignassier, & non pas sur un *arbre* de son espéce. *Arbor cotonea*, ou *cydonia malo insita.* Ainsi on dit un poirier sur franc, à la différence d'un poirier greffé sur coignassier; & un pommier greffé sur franc, à la différence d'un pommier greffé sur paradis. *Arbre* sauvage. *Arbor sylvestris*, *sylvatica*, *bruta*. *Arbres* domestiques, ou cultivez. *Arbores culta.* *Arbres* fatiguez, sont ceux qui paroissent usez, soit de vieillesse, soit faute de culture, & qui ne se chargent que de mousse & de gale. *Arbor vetula*, *defecta senio*, *cariosa*. *Arbres* bien abboutis, sont des *arbres* qui ont beaucoup de boutons à fruit. *Arbores gemmata.* Un *arbre* furieux. LA QUINT. *Nimium luxurians.* Des *arbres* qui s'emportent avec furie. LIGER. *Nimia ramorum luxurie sese efferentes.* Un *arbre* bien conditionné. LA QUINT. *Bene composita*, *affecta*.

ARBRE DE BRIN, parmi les Charpentiers, est un *arbre* de belle venuë, & dont la tige est haute & droite, tels que sont ceux dont on fait les poutres, les sablières, les mâts, &c. *Arbor recta*, *proceraque*. Parmi les derniers on dit un *arbre* d'un beau brin; pour dire un *arbre* droit, de belle venuë, & assez gros dans son espéce.

Arbre conifère; c'est celui dont le fruit est de figure conique, comme le pin, le sapin, la picea, la mélèse. *Arbor conifera*, ou *resinifera*; c'est-à-dire, portant de la résine. On leur donne aussi ce nom, parce que les *arbres* conifères sont presque tous couverts d'une écorce remplie de résine.

Un *arbre* pour mériter d'être choisi, quand il est encore en pépinière, doit avoir l'écorce nette & luisante, & les jets de l'année longs & vigoureux. Et s'il est hors de tèrre, il faut qu'il ait les racines belles, bien saines, & qu'à proportion de la tige elles soient passablement grosses. Je ne prends jamais de ces *arbres* qui n'ont que du chevelu. Les *arbres* les plus droits & qui n'ont qu'une tige me paroissent les plus beaux à choisir pour planter. LA QUINT. En toutes sortes d'*arbres* nains que l'on veut planter, éxcepté les pêchers & les pommiers sur paradis, la grosseur est celle de deux ou trois pouces par le bas. La grosseur des *arbres* de tige est celle de cinq à six pouces par le bas, & la hauteur de six à sept pieds. La greffe des petits *arbres* doit être à deux ou trois doigts de tèrre; & quand elle est couverte, c'est une marque de vigueur au pied, aussi bien que de soin & d'habileté au Jardinier qui l'a élevé. ID. Préparer un *arbre* pour le planter. ID. Voyez PRÉPARER.

Il y a des *arbres* si gros en la Province de Nicaragua, qu'à peine quinze hommes les peuvent embrasser. Le P. de Acosta Jesuite, Liv. IV. de l'histoire des Indes ch. 3. rapporte qu'à Tlacocharaya à trois lieuës de Ganxa dans la nouvelle Espagne, il y en a un qui est creux, & qui en dedans a neuf brasses de tour proche de la tèrre, & en dehors proche de la racine seize brasses, & douze plus haut, & qu'il peut contenir mille personnes sous son ombre, & que c'est sous cet *arbre* que les Barbares s'assembloient pour leurs superstitions, & qu'ils faisoient leurs mitotes ou danses autour de leurs idôles. Herrera parle d'un autre que seize hommes ne pûrent embrasser en se tenant par les mains. Le P. Kirker, dans son *Latium*, p. 50. dit qu'il a vû proche de Gonzano un *arbre* si gros, qu'une famille entière de vingt-cinq personnes pouvoit tenir dans sa cavité. Le peuple dit que c'est Auguste qui l'a planté. Rai dans son hist. des Plantes p. 43. fait aussi mention de plusieurs *arbres* d'une grosseur éxtraordinaire.

Il y a aux Indes de fort grandes forêts qui sont composées d'un seul *arbre*, dont les branches tombent en tèrre, y prennent racine, & repoussent de nouveaux *arbres*. Le figuier admirable & le parétuvier sont de cette espéce. Il y a des *arbres* au Pérou dont une partie des branches produit des fruits pendant la moitié de l'année, & l'autre partie pendant l'autre moitié. Il y a aux Antilles des *arbres* de mèr, qui naissent dans les bancs de rochèrs, & qui sont glacez de salpêtre, qui les rend tout blancs. Quelques-uns les prennent pour une espéce de corail. LONVILLERS. De tous les *arbres* qui croissent dans la Chine celui qui porte le suif est, à mon sens, le plus admirable. P. LE COMTE. Voyez SUIF.

Ovide Montalban a écrit trois volumes des *arbres*, qu'il nomme *Dendrologie*, qu'il a mis à la suite de l'Histoire naturelle d'Ulysses

ses Aldrovandus, dont les six prémiers volumes contiennent celle des oiseaux, des animaux terrestres, des poissons, des insectes, & des métaux. Jonston a fait aussi une Dendrologie. Ces ouvrages sont des compilations de tout ce qu'ils ont trouvé dans les Auteurs qui les avoient précedé. La rareté de ces livres fait une partie de leur mérite. Pour les *arbres* des Indes Occidentales, voyez le P. de Acosta Liv. IV. de l'Hist. des Indes, chap. 16 & suiv. jusqu'au 32. Et pour ceux des Antilles, l'Histoire naturelle des Antilles de Lonvillers de Poincy, imprimée à Amsterdam *in* 4°, en 1658. & celle du P. du Tertre, & les plantes de l'Amérique du P. Plumier Minime.

On dit, Abatre des *arbres*, quand on les coupe par le pied. *Arbores cadere, excidere.* Élaguer ou émonder des *arbres*, quand on en coupe quelques branches pour les faire mieux croître, & les rendre plus agréables à la vûë, & plus propres à l'usage auquel on les destine, comme à former des allées &c. *Arbores collucare.* Déshonorer les *arbres*, quand on en coupe seulement la cime, ou le houppiers. *Arbores decacuminare.* Préparer un *arbre*, tant par la tête que par la racine; c'est en ôter tout ce qui est nuisible, ou superflu, & couper les branches & les racines, comme elles doivent être, pour qu'on le plante. Planter un *arbre*, tailler un *arbre*, ébourgeonner les *arbres*, pincer & repincer un *arbre*, accoler les *arbres*, palisser les *arbres* en espaliers, greffer un *arbre*, anter un *arbre*, fumer un *arbre*, arrêter un *arbre*, émonder les *arbres*, élaguer les *arbres*, élever un *arbre*, abaisser un *arbre*, pousser, fatiguer, épuiser un *arbre*, déchausser un *arbre*, espacer des *arbres* de tant l'un de l'autre, étronçonner un *arbre*, encaisser un *arbre*, ragréer un *arbre*; un *arbre* qui s'échape; un *arbre* qui s'évase trop; voyez tous ces verbes à leur place.

La Quintinie traite de la connoissance des *Arbres* fruitiers, P. I. ch. 3. art. 6. de la manière de préparer un *arbre*, tant par la tête que par la racine, avant que de le planter; au même endroit, art. 7. & P. III. ch. 19. de la manière de planter les *arbres*, P. III. ch. 20. du tems qu'il faut choisir pour bien planter, art. 8. de la taille des *arbres*, art. 9. & P. IV. entière des tèrres qui conviennent à chaque espéce d'*arbres* fruitiers P. II. ch. 25. du choix des *arbres*, P. III. ch. 17. & 18. des greffes & pepinières des *arbres*, P. V. ch. 11. & suiv.

On dit l'*Arbre* de la Croix, où Jesus-Christ a été attaché. *Arbor crucis.* L'*arbre* de vie. *Arbor vitæ.* L'*arbre* de la science du bien & du mal: c'étoient des *arbres* du Paradis Terrestre. *Arbor scientiæ boni & mali.*

Arbres de lisiere, en termes des Eaux & Forêts, sont des *Arbres* qu'on laisse dans les ventes & coupes de bois entre deux pieds corniers, pour servir de paroi & de bornes à la coupe qui est permise. *Arbores limitaneæ.*

Arbres a laie, ou Arbres de repeuplée. Ce sont de jeunes plantes qu'on laisse pour repeupler les taillis, lorsqu'on en fait coupe. *Arbor proletaria, materaria subsidiaria.*

On dit *Arbres de delit, abougris, broutez, avortez, recepez, encroüez, arbres chablis, bailliveaux, arbres d'entrée, en étant, gisant.* Ces mot sont expliquez à leur ordre, & au mot Bois.

Arbre, en termes de Charpenterie & d'Architecture, est une grosse pièce de bois, qui est la principale d'une machine, & qui la soutient. L'*arbre* du moulin, est celui que la roüe fait tourner pour mouvoir les meules, soit par l'eau, soit par le vent. *Arbor molendinaria.* On l'appelle *arbre* tournant. Il a trois toises de long sur vingt pouces de gros. L'*arbre* d'un pressoir. *Arbor torcularia.* L'*arbre* d'un navire, est le grand mât, qu'on appelle *Arbre Mestre*, sur la Méditerranée. *Arbor nautica.* L'*arbre* d'une gruë, est la principale pièce de bois qui la soutient, qu'on nomme aussi la *fléche*.

On appelle aussi dans les montres, les horloges, les meules, & autres machines qui tournent, l'*arbre* ou l'essieu des roües qui portent le pignon, ou ce qui les fait mouvoir. *Axis.*

Arbre de Judas. *Arbor Judæ.* Il fleurit au commencement du Printems. La couleur de sa fleur tire du violet au rouge. Sa fleur est comme du saffran d'Inde. Il vient de bouture, & prend aisément. Le plus seur est de coucher les branches en tèrre & de les inciser. Chom. Nous nommons en François cet *arbre*, *arbre de Judée*. Il se couvre entièrement de fleurs de couleur de pourpre avant que de pousser ses fleurs. Les Persans l'appellent *Argeran* ou *Argheran*. Ils se servent souvent de cet *arbre* dans leurs comparaisons. Ils donnent au vin qui leur est défendu le nom d'eau d'Argeran, par respect pour une loi qu'ils violent incessamment. Les visages de safran & les yeux d'Argeran sont leurs expressions ordinaires, pour signifier des amans passionnez, dont la mélancolie est peinte sur le visage, & dont les yeux sont rouges à force de verser des larmes. d'Herb. Voyez Gainier.

Arbre de Mer. Quelques Chymistes appellent ainsi le Corail, *Corallium, arbor maris.* Harr.

Arbre des Philosophes. Terme de science hermétique. *Arbor Philosophorum.* Le grand *arbre des Philosophes* est leur mercure, qui est leur teinture, leur principe & leur racine; quelquefois c'est l'ouvrage de la pièrre. Voyez Pluye d'or. Dict. Herm.

Arbre au Raisin. Voyez Pistachier sauvage. Voyez aussi Nez coupé.

Arbre qui porte des Savonettes. *Sapindus foliis costa alata innascentibus, Inst. R. Herb.* Cet arbre croît dans toutes les Isles d'Amérique le long de la mèr, dans les lieux les plus secs & les plus arides: son tronc ne s'éleve qu'à la hauteur de deux à trois pieds, & est branchu. Il donne plusieurs petites branches couvertes d'une écorce grise & rude; elles sont garnies de feuilles vertes, longues, étroites, & rangées sur une côte de la même couleur. Monard compare assez mal ses feuilles à celles de la fougère. Ses fleurs sont disposées en manière de grape, composées de quatre petales soutenues par un calice fendu en quatre quartiers. Le pistile qui s'éleve du milieu du calice devient un fruit charnu, très-amèr, jaune, & de la grosseur d'une petite noix. La chair de ce fruit mûr se réduit en une substance claire & gluante, comme la gomme Arabique fonduë. Le noyau de ce fruit est rond, d'un beau noir, gros comme une moyenne balle de pistolet, la semence qu'il renferme est ronde pareillement, & a un goût de noisette. Le bois de cet *arbre* est blanc & fort dur. On se sert de ses fruits pour dégraisser & blanchir le linge, & parce qu'ils font broüer & écumer l'eau comme le savon, on les appelle des savonettes, *Nucula saponaria*; & son *arbre*, *sapindus* en Latin, comme qui diroit, *sapo Indus*, savon des Indes, à cause de l'usage de ses fruits. Le P. Du Tertre remarque que ce savon brûle & gâte le linge lorsqu'on s'en sert trop souvent.

Arbre triste. Espéce d'arbre fort commun dans les Indes. On l'appelle *triste*, parce qu'il ne fleurit que la nuit. Ses fleurs tombent une demi heure avant le lever du soleil, & commencent à repousser une demi-heure environ après son coucher. Cet arbre est de la grandeur d'un prunier. Ses branches ont une aune de long. Quand on le coupe à la racine, il recroît en moins de six mois. On le plante ordinairement proche les maisons. Les Indiens en ramassent curieusement les fleurs quand elles sont tombées, parce qu'elles sentent fort bon. Goa & Malaca sont les endroits où l'on trouve le plus de ces sortes d'*arbres*. Cette description est prise d'Acosta & de Linscot. On peut la comparer avec celle de la plante nommée Manjapumeran, dans le prémier volume de l'*Hortus Malabaricus*.

Arbre de vie. *Arbor vitæ*, ou *Thuya Theophrasti C. B. Pin.* Arbre qui a été apporté de Canada en France, & qui fut présenté à François prémier. On ne sçait point la raison pour laquelle on lui a donné ce nom. Cet *arbre*, quoique étranger, s'est multiplié aisément en Europe; ses branches prennent facilement racine, & on n'a pas beaucoup de peine à l'élever. Il devient d'une moyenne grandeur en France; son tronc est droit, noüeux, revêtu d'une écorce à peu près semblable à celle du Cyprès, remplie d'une matière résineuse. Il est assez branchu, ses branches s'étendent horisontalement, & sur leurs côtes elles sont divisées en d'autres plus petites branches en manière d'ailes. Ces petites branches sont couvertes d'écailles menuës, applaties, posées les unes sur les autres, toujours vertes, bonnes dans l'hyver, car pour lors elles roussissent, mais au printems elles reprennent leur verdure. Entre ces petites feuilles sont placées des petites vescies remplies d'une liqueur onctueuse, résineuse, & d'une forte odeur de drogue. Ces feuilles quoique dessechées ne perdent presque jamais leur odeur. A l'extrémité de quelques-unes de ces petites branches naissent des petits boutons qui deviennent des fruits longs de demi pouce environ, composez de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues, bordées d'une aile membraneuse, ou feuillet délié.

On ajuste cet *arbre* dans les jardins, & on lui donne comme à l'if telle figure que l'on veut. On fait cas de son huile tirée par la distillation, pour soulager les goutteux.

Arbre, se dit figurément d'une description & figure d'une généalogie, parce qu'on la peint avec des branches, un tronc & des racines. On a dressé l'*Arbre* Généalogique de la Maison de France. *Graduum cognationis schema; arbor consanguinitatis; cognationum stemmata.*

On a appellé en Poësie *Arbre* fourchu, un lai, ou virelai, à cause des petits vèrs intercalaires qui étoient au milieu des grands, qui faisoient une espéce de fourche.

Arbre, en terme de Blason, s'appelle *fusté*. Quand son tronc est d'un autre émail que ses branches. On doit aussi spécifier en blasonnant quand il est sec, ou avec ses feuilles.

On dit en proverbe, qu'il se faut tenir au gros de l'*arbre*; pour dire, au parti juste, & solide, ou qui est le plus fort. Quand il s'agit de la foi, cela veut dire qu'il faut s'en tenir aux décisions de l'Église, qui sont les régles de nôtre Foi.

Les *Arbres* ont servi autrefois à l'idolatrie. On plaçoit les Idôles sous des *arbres*, qui leur faisoient une espéce de temple ; & si les Anciens, dit Pline, ont adoré des *arbres*, ce n'est que parce qu'ils les regardoient comme les temples de quelque Divinité. Cette idée est très-ancienne, & a été très-commune. Voyez Osée IV. 13. Ezéch. VI. 13. & Deut. XVI. 21. où Dieu à cause des abus de l'idolatrie défend de planter des *arbres* proche des autels, ou d'ériger des autels sous des *arbres*; Loi que les Hébreux violérent si souvent. Encore aujourd'hui dans l'Inde les Brâmes placent ordinairement leurs idôles sous des *arbres*, & dans de petits bouquets de bois toufus. Voyez De la Crequinière, voyage des Indes, Art. V. p. 51. Chez les Anciens les Dieux avoient chacun un ou plusieurs *arbres* qui lui étoient consacrez ; Jupiter, le Chêne ; Venus, le Myrte ; Apollon, le Laurier ; Cybelle, le Pin ; Hercule, le Peuplier ; Minerve, l'Olivier ; Bacchus, la Vigne & le Lierre, &c.

Un *arbre* a servi de corps à bien des dévises. Un *arbre* renversé, avec ce mot, *Uno decidit ictu*, Il est tombé au prémier coup, marque la petitesse d'esprit & de courage dans un homme que le moindre revers abat. Au contraire, avec celui-ci, *Non uno decidit ictu*, il marque la fermeté de courage. Augustin Barbarigo, Doge de Venise, pour marquer que les charges, dont il étoit revêtu, abrégeoient sa vie, prit pour devise un *arbre* chargé de fruits, avec ce mot, *Copia me perdit*. D'autres ont mis un *arbre* renversé sous le poids des fruits, dont il étoit chargé, avec ces mots, *Sternit ubertas*; ou bien celui-ci de Martial, *Pondere victa suo*. Pour marquer que la chûte des grands hommes en perd beaucoup d'autres, un grand *arbre*, qui en tombant abat tout ce qui se trouve autour de lui, avec ce mot de Catulle, *Cominùs omnia frangit*. Pour une ancienne famille, un vieux *arbre*, *Durando sæcula vincit*, Virgile Georg. 2. Un Académicien de Boulogne, appellé l'*Inculto*, prenoit pour devise un arbrisseau inculte, avec ce mot de Virgile, *Sponte sua*, pour donner à entendre que ses ouvrages étoient tous de lui, sans le secours ni le conseil d'aucun autre. Pour un jeune homme dont les belles qualitez donnent de l'espérance, des caractères ou figures écrites sur l'écorce d'un *arbre*, *Crescent dum crescet*, elles croitront avec lui. Un *arbre* coupé par le pied, avec ce mot Italien, *A più bell' opré*, Pour de plus beaux ouvrages ; est la dévise d'un Académicien des Errans de Bresse. Pour un homme de fortune, qui n'oublie point sa prémière bassesse, un grand *arbre*, & ce mot, *Virga fui*.

ARBRISSEAU. s. m. Petit arbre, arbre nain. *Arbuscula novella*. Plante ligneuse, de moindre taille que l'arbre, laquelle outre la principale tige & les branches, produit très-souvent de la même racine plusieurs pieds considérables, tels sont le troêne, la filaria, &c. Les arbres & les *arbrisseaux* poussent en automne des boutons dans les aisselles des feuilles. Ces boutons sont comme autant de petits œufs qui se dévelopent dans le printems, s'épanouissent en feuilles & en fleurs. Cette différence jointe à la grandeur fait qu'on distingue aisément les *arbrisseaux* des sous-*arbrisseaux*. Une telle plante vient en *arbrisseau*.

Cinq ou six petits arbrisseaux,
Qui l'an prochain seront plus beaux,
Venons en corps demander place
Sur vôtre agréable terrasse. M. Scudery.

ARBUSTE, ou SOUS-ARBRISSEAU. s. m. *Frutex*. On donne ce nom aux plantes ligneuses, ou petits buissons moindres que les *arbrisseaux*; mais qui ne poussent point en automne des boutons à fleurs, ou à fruit, comme sont le thim, le romarin, &c.

ARC.

ARC. s. m. Arme faite d'un morceau de bois, de corne, ou d'autre matière qui fait ressort, lequel étant courbé avec violence par le moyen d'une corde attachée à ses bouts, fait partir une fléche avec grand effort en se remettant en son état naturel. *Arcus*. Les cornes d'un *arc*, sont ses extrémitez où la corde est attachée pour le bander. *Cornua*. L'*arc* est la prémière & la plus générale de toutes les armes : car on a trouvé que les peuples les plus barbâres, les plus éloignez, & qui avoient le moins de communication avec les autres hommes, s'en servoient. Les Anciens attribuoient l'invention de l'*arc* & de la fléche à Apollon.

Chez les Mogols l'*arc* est le symbole de la Royauté, & la fléche le symbole de l'Ambassadeur, ou d'un Vice-Roi. D'Herb. C'est Louis XI. qui commença en 1481. à abolir en France l'usage de l'*arc* & de la fléche, dont on se servoit, pour introduire les armes des Suisses, c'est-à-dire, la hallebarde, la pique, & les larges épées.

On dit, un *arc* d'yvoire, d'ébéne, &c. *Arcus eborc, ebeno instructus*. Pour dire, un *arc* garni d'ébéne, d'yvoire ; car on ne fait point d'*arc* d'yvoire, d'ébéne, ni de bois durs, à cause qu'ils ne font point de ressort.

L'*arc* a fourni bien des devises. Voici les mots : *Mi riposo no es flaqueza*, mot Espagnol, qui signifie, *Mon repos n'est point langueur*. *Stringendo mi scioglio*, mot Italien, qui veut dire, En serrant mes liens je me délie, je me mets en plus grande liberté. *Piegato si lega*, autre mot Italien de Lucarini, *Il se lie quand il est plié*. Et *Per ferir altrui torse se stesso*, Pour fraper un autre il se courbe, il se gêne lui-même.

Arc-a-Jalet. Sorte de petite arbalête propre à jetter de petites balles. *Arcus scapo instructus & emittendis globulis comparatus*.

On dit figurément en termes de l'Écriture, que Dieu a bandé son *arc*, prépare son *arc* ; pour dire qu'il menace les hommes dans sa colère.

Les Payens mettoient entre les mains de Cupidon un *arc* & des fléches, pour signifier figurément, qu'il blessoit les cœurs en leur donnant de l'amour.

On appelle figurément les sourcils d'une belle brune, des *arcs* d'ébéne.

Arc, signifie en Géométrie, un trait de compas qui se meut sur un centre, & qui n'achéve pas un demi-cercle ; ou une partie de la circonférence d'un cercle, moindre que la moitié. La bâse ou la ligne qui en joint les deux extrémitez s'appelle la *corde*, & la perpendiculaire élevée au milieu de cette ligne, s'appelle la *fléche*. Tous les angles sont mesurez par des *arcs*. Pour sçavoir leur grandeur il faut décrire un *arc*, dont le centre soit en leur pointe.

On appelle aussi *Arc* en Astronomie, une portion d'un cercle, qui fait partie d'un cercle divisé en 360 parties : & on dit un *arc* de 60, de 90, de 120 degrez. L'*arc* diurne du soleil est le cercle parallele à l'Équateur, que le soleil décrit par le mouvement du prémier mobile, depuis son lever jusqu'à son coucher. Son *arc* nocturne est un pareil cercle qu'il décrit sous la terre. L'élévation du pôle se mesure par un *arc* pris sur le méridien. L'*arc* de progression, ou de direction, est l'*arc* du zodiaque, que la planéte semble parcourir lorsque son mouvement se fait selon la suite des signes. L'*arc* de rétrogradation, est l'*arc* du Zodiaque que la planete parcourt en rétrogradant, & lorsqu'elle se meut contre l'ordre des signes. L'*arc* de station prémière, est l'*arc* que la planéte parcourt dans le prémier demi-cercle de son épicycle, pendant qu'elle est stationnaire. L'*arc* de station seconde, est l'*arc* que la planéte parcourt dans l'autre demi-cercle de son épicycle, pendant qu'elle paroit stationnaire.

Arc, se dit aussi généralement de toutes les choses qui se font en ligne courbe. En cet endroit le rivage se courbe en *arc* pour former un golphe, ou une anse. Cette rivière, ce chemin, la muraille de ce port, se forment en *arc*, & font un grand détour.

Arc, se dit aussi dans les bâtimens, des voutes & trompes courbées en rond. *Arc en plein cintre*, est celui qui forme un demi-cercle parfait. *Arcus integer*. *Arc en anse de panier*, est un *arc* surbaissé. *Arcus diminutus, delumbatus*. *Arc en talus*, est un *arc* percé en talus dans un mur. *Arcus subcuneatus*. *Arc biais*, ou de côté, est un *arc* dont les piédroits ne sont pas d'équerre. *Arcus compositus*. *Arc en décharge*, est un *arc* fait pour soulager une platebande, ou un poitrail, & dont les retombées portent sur les sommiers. *Arcus Epistylia sustinens*. *Arc rampant*, est un *arc* incliné dans un mur à plomb. *Arcus incidens muro ad perpendiculum erecto*. On appelle *Arcs*, ou *Arceaux*, les voutes des portes & des fenêtres qui ne sont pas quarrées. Cette voute fait un trop grand *arc*. Il faut bander des *arcs*, quand on fait des fondemens dans une carrière vuidée, pour soutenir les constructions qu'on fait dessus. Blondel enseigne le moyen de trouver les joints de toutes sortes d'*arcs* rampans : ce qui est inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

Arc de triomphe, *Fornices*, est une construction de charpente qu'on fait sur quelques portes, ou passages, avec divers ornemens dans les entrées d'un Roi, ou d'un vainqueur. *Arcus triumphalis*. On en fait aussi de pierre magnifiquement décorez d'architecture, ou de sculpture, pour conserver la mémoire des grandes actions à la postérité, par plusieurs inscriptions & bas reliefs qu'on y taille. L'*Arc* de Constantin. L'*Arc* du Roi Loüis XIV. Il y a aussi des *Arcs de triomphe d'eau*. L'Abbé Reignier, dans son Poëme sur les travaux de la rivière d'Eure & sur les eaux de Versailles, dit,

Tantôt dans une noble & superbe ordonnance,
De vos flots dans les airs poussant la violence,
Vous semblerez vouloir, Architecte Nouveau,
D'un grand arc de triomphe *imiter le berceau*.

Ah ! sans aller pour toi, forçant les destinées,
En arc *audacieux vouter les Pyrenées.* Le P. Chom. J.

On appelle *Arc* de carrosse, la piéce de fer courbée en *arc* qui joint la

la flèche ou les brancards au train de devant, ce qui donne au carrosse la facilité de tourner en un plus petit espace.

On dit proverbialement & figurément, qu'il faut avoir plusieurs cordes à son *arc*, pour dire, avoir plusieurs moyens de sortir d'une affaire, d'en venir à bout. On dit aussi, Débander l'*arc* ne guérit pas la playe. Ce proverbe vient de René d'Anjou Roi de Sicile, qui après la mort d'Isabeau de Lorraine sa femme arrivée en 1453. pour montrer qu'il l'aimeroit toûjours nonobstant sa mort, prit ce vers pour l'âme de sa dévise, dont le corps étoit un *arc* à la Turque qui avoit la corde rompuë.

ARC des loyaux Amans, étoit une fiction dont il est fait mention dans l'Amadis, d'un *arc* ou d'une voute qui étoit dans le Palais enchanté d'Apollidon, où il paroissoit une grande statuë de cuivre tenant un cors en main, qui rendoit un son mélodieux quand les amans fidelles passoient par dessous, & qui jettoit du feu & de la fumée avec un bruit effroyable quand ils étoient infidelles.

On appelle des *Arcsboutans*, ces grandes arcades appuyées sur des murs solides, qu'on fait pour soutenir les voutes élevées des Églises, ou des autres bâtimens. *Anterides*, *Erismata*.

On appelle aussi *Arcsboutans* d'un carrosse, les piéces de fer qui sont des deux côtez des moutons pour les soutenir, parce qu'ils portent tout le faix du carrosse. La barre qui ferme les portes cochères s'appelle aussi *arcboutant*, ou *pied de biche*.

ARCBOUTANS. s. m. Terme de Marine. Espéce de petits mâts de 25 à 30 pieds de longueur, ferrez par le bout d'un fer à trois pointes, & long de 6 à 8 pouces. Ils servent à tenir les écoutes des bonnettes en étui, ou à repousser un vaisseau s'il venoit à l'abordage.

On appelle figurément *Arcsboutans*, les principaux déffenseurs d'un parti, d'une doctrine. *Præsidia*, *Propugnacula*. Les Pères de l'Église ont été les *arcboutans* de la Religion. Ce grand Capitaine est le principal *arcboutant*, le meilleur appui de l'État.

ARCS DOUBLEAUX. Terme d'Architecture. *Transvoluti arcus*. Dira-t'il que ces *arcs doubleaux*, peut-être de 40, 50, ou 60 pieds de diamètre, qui étoient déjà en voute, pûssent en suivant la rondeur de la tour qu'ils portoient, & en se détournant ainsi de l'aplomb, soutenir un si prodigieux fardeau? CORDEM.

ARC-EN-CIEL. *Iris*, *arcus cœlestis*. C'est un tissu de plusieurs couleurs disposées en arc, bande, ou écharpe, diversement colorez, qui paroît dans une nuée pluvieuse: ce qui arrive lorsque le soleil n'est pas beaucoup élevé sur l'horison, dans la partie du ciel qui lui est opposée. On l'appelle autrement *Iris*. Il a au plurier *arc-en-ciels*. Les Américains adoroient l'*arc-en-ciel*, au rapport d'Acosta. On y remarque quatre couleurs principales. L'*arc-en-ciel* ne paroît que devant ou après la pluye. On voit quelquefois un double ou triple *Arc-en-ciel*, mais les deux derniers sont plus imparfaits, moins vivement colorez & de moindre étenduë. On voit aussi quelquefois un *Arc-en-ciel* renversé. On voit la même apparence dans les jets d'eau des fontaines, dans les bouteilles pleines d'eau, & dans les vèrres prismatiques ou triangulaires, qui s'appellent aussi *Iris*. On prétend que l'*Arc-en-ciel* n'est qu'un effet de la réfraction des rayons du soleil, laquelle se fait au travers des goutes sphériques d'eau dont l'air est rempli, & qui sont tout-à-fait transparentes. ROH. Tous les Philosophes conviennent que le soleil éclairant d'un côté, & de l'autre la nuë composée de goutes d'eau en forme de rosée, sont la cause de l'*Arc-en-ciel*. Ceux qui tiennent pour les atômes, disent, que les rayons du soleil frapant les angles de toutes les particules dont la nuë est composée, ils sont réfléchis, & renvoyez de tous côtez à l'œil. Mais à l'égard du nombre de ces angles, & de la manière dont les rayons sont réfléchis, ils répondent que telle est la nature des rayons du soleil, & des corpuscules aqueux répandus dans l'air, qu'une telle variété de couleurs soit produite par une telle situation. BERN. Les raisons en sont fort bien éxpliquées par M. Descartes. La lune forme aussi quelquefois un *Arc-en-ciel*. Il est blanc, ou du moins ses couleurs sont si foibles qu'elles paroissent blanches. Aristote dit, qu'on ne l'avoit point remarqué avant lui, & qu'on ne l'apperçoit qu'à la pleine lune. Le Docteur Salomon Braun a observé un *Arc-en-ciel* lunaire, le 4ᵉ jour après la pleine lune d'Octobre en 1671. Dans les nouvelles de la République des Lettres il est parlé d'un *Arc-en-ciel* qui parut à Mastric en 1684. qui consistoit en des nüages droits & perpendiculaires comme de longues colonnes qui étoient transparentes, & avoient une disposition de couleurs toute contraire aux ordres de ce météore. Mentzelius dit, qu'il a vû des *Arc-en-ciels* tout blancs en plein jour. M. Mariotte dans son IVᵉ essai de Physique dit, que ces *Arc-en-ciels* sans couleur se forment dans les broüillards comme les autres se font dans la pluye, & il assure en avoir vû par diverses fois, tant le matin après le lever du soleil, que la nuit à la lune. Enfin, il attribuë ce défaut de couleurs à la petitesse des vapeurs imperceptibles qui composent les broüillards. Mentzelius dit encore, qu'il a vû dans les cabinets des curieux de petites tasses qu'on tient être tombées des nuës par les jambes d'un *Arc-en-ciel*, qu'on a trouvées en creusant aux lieux où ce météore avoit appuyé ses éxtrémitez; & qu'on y voyoit au milieu la figure d'une étoile, ou d'un soleil. Il ajoute que c'est un bon fébrifuge, un remède pour les femmes en travail. Voyez Aristote, Descartes, Gassendi, Regis, Rohault, de la Chambre, &c. dans leurs traitez des météores.

Cathérine de Médicis avoit pour dévise un *Arc-en-ciel*, avec cet hemistiche Grèc, ΦΩΣ ΦΕΡΕΙ ΗΔΕ ΓΑΛΗΝΗΝ, Elle apporte la lumière & la sérénité.

Monsieur de la Chambre écrit toujours *Arcanciel*, pour Arc-en-ciel, comme si ce mot n'étoit pas composé de ces trois-ci, *arc en ciel*; c'est-à-dire, *arc* qui est ou qui paroît dans le *ciel*.

ARC-EN-CIEL, au figuré, est en termes de l'Écriture un signe d'Alliance entre Dieu & les hommes, par lequel il leur a promis de ne leur plus envoyer de déluge. *Arcus fœderis*.

Le mot d'*arc* est dit *ab arcendo, quòd arceat hostes*, parce qu'il écarte les ennemis.

ARCADE. s. f. Voute courbée en arc. *Fornix*. Il y a tant d'*arcades* à cet aquéduc, à ce pont, à la nèf de cette Église.

On le dit aussi de tout ce qui est couvert en rond. Un salon couvert en *arcade*. Ce berceau est en *arcade*.

Une *arcade* feinte, est un enfoncement cintré de certaine profondeur, qui se fait dans un mur, ou pour répondre à une *arcade* percée, qui lui est opposée, ou parallele; ou seulement pour la décoration d'un mur orbe.

ARCADE. Terme de Talonnier. C'est le dessous d'un talon de bois coupé en arc. *Arcade* de talon bien faite.

ARCADE. Terme de Lunetier. C'est la partie de la chasse de la lunette où l'on met le nez. Cette *arcade* me serre trop le nez: elle est trop petite.

ARCADE. s. m. Nom propre d'homme. *Arcadius*. *Arcade*, fils aîné de Théodose le Grand, naquit en Espagne vers l'an 377. de Flaccille, & reçut le titre d'Auguste le 16. ou 19. Janvier 383. TILLEM. On dit aussi souvent *Arcadius*. Les médailles d'*Arcadius* ne sont point râres, si ce n'est en grand bronze.

ARCADIE. s. f. *Arcadia*. Ancienne Province du Péloponèse au milieu des tèrres, entourée de l'Achaïe propre au Septentrion, de l'Élide au couchant, de la Messenie au midi, de l'Argie au levant, & de la Laconie partie au levant partie au midi. L'*Arcadie* avec la Laconie s'appellent aujourd'hui Zachonie, dont la partie Septentrionale est l'ancienne *Arcadie*. Les Anciens disent qu'elle a tiré son nom d'Arcas fils de Jupiter.

ARCADIE. s. f. Est aussi un nom de femme. *Arcadia*. *Arcadie*, troisième fille de l'Empereur Arcade, ne vint au monde que le 3ᵉ Avril de l'an 400. TILLEM. Arcadie mourut en 44. ID. *Arcadie* n'étoit que nobilissime. ID.

ARCADIEN, ENNE. s. m. & f. & adj. *Arcas*, *Arcadius*. Qui est d'Arcadie. Les *Arcadiens* adoroient principalement le Dieu Pan. Les *Arcadiens* aimoient extrêmement la Musique, & ils l'apprennoient à leurs enfans dès leur plus tendre enfance. Ils passoient néanmoins pour gens grossiers & stupides. De là le proverbe qui appelloit un âne, un oiseau, ou un Rossignol d'*Arcadie*. Les *Arcadiens* s'occupoient beaucoup à nourrir des bestiaux, & étoient presque tous Pasteurs.

On a aussi appellé *Arcadien* ce qui étoit d'Arcade, ou d'Arcadie, sa fille. Marcellin dit, que les thermes *Arcadiens* à Constantinople ont pris leur nom d'Arcade leur fondateur. D'autres Grècs disent la même chose, quoique quelques-uns en attribuënt la fondation à Arcadie fille de ce Prince. TILLEM.

ARCADIQUE. ad. m. & f. *Arcadicus*. Qui appartient à l'Arcadie. Le Golfe *Arcadique*, ou d'Arcadie, est un Golfe de la mèr de Gréce. *Arcadicus sinus*. Il est borné par celui de Clarence au Nord, & celui de Zonchio au midi. Quelquefois on renferme aussi celui de Zonchio.

ARCADIQUE. s. m. Nom d'une milice instituée par Arcadius. *Arcadicus*. Théophane dit, qu'Arcade créa une nouvelle Compagnie de Gardes, qu'on appella les *Arcadiques*, marquez dans la Notice de l'Empire. TILLEM.

ARCAL-HALA. s. m. Nom de plante qui est Arabe, & qui signifie Racine douce. *Radix dulcis*. Elle croît abondamment en Syrie. On la trempe dans l'eau pour la faire fermenter, & on en tire une espéce de miel fort doux, qui sert à faire plus de cinquante sortes de confitures à la manière du levant, & que l'on a à si bon marché, que pour un sol un homme a de quoi dîner. C'est un secours pour les pauvres.

ARCAM. Serpent noir & blanc qui se trouve dans le Turquestan, dont le venin est le plus dangereux, & le plus mortel de tous les poisons. D'HERB.

ARCANGE. Voyez ARCHANGE.

ARCANGELET. s. f. m. Voyez ARC-A-JALET. C'est la même chose.

ARCANGI. f. m. Terme de Relation. Les *Arcangis* sont des soldats Turcs qui n'ont point de paye, & qui servent seulement pour être exempts d'impôts, & avec espérance d'obtenir quelque place, quand il en vaquera. *Arcangis* signifie *Gasteurs*. Le Turc s'en sert pour ruiner le païs de son ennemi en tems de guèrre, & en tems de paix ils sont sur les frontières, faisant continuellement des courses sur les tèrres des Princes voisins. Ils vont tous à pied, & n'ont que ce qu'ils peuvent prendre sur l'ennemi. *Voy. du Lev. par D. C.* Avant que l'armée s'avance sur les tèrres de l'ennemi, les Turcs ont accoutumé d'envoyer quinze ou vingt mille *Arcangis* pour faire le dégât, & ruiner son païs. Le Pelletier dans sa traduction de l'histoire de la Guèrre de Chypres les appelle *Arcanges*.

ARCANNE. f. f. est un m'[illegible]eral, ou espéce de craye rouge, ainsi appellée, à cause que les Charpentiers teignent leurs cordeaux avec cette craye pour marquer leur bois. *Rubrica fabrilis.* On en fait quelquefois avec de l'ochre brûlée.

ARCANSON. f. m. Espéce de résine, dont les joüeurs de violon se servent pour frotter leur archet. On l'appelle autrement Colophane, ou Colaphane. *Resinæ species quâ plectrum illinitur.*

ARCASSE. f. f. Terme de Marine. C'est le derrière du gaillard, autrement appellée, *culasse de navire*. *Navis postica pars.* Il se dit de tout le bordage de la pouppe, dont la largeur est déterminée par une piece de bois qui la traverse, qu'on appelle *barre d'arcasse*, autrement *lisse de hourdi*.

ARCASSE, signifie aussi le moufle d'une poulie, le corps ou piéce de bois qui enferme le rouët. *Trochlea, rechamus.* Les cordes qui le tiennent bandé & suspendu s'appellent *étropes*.

ARCEAU. f. m. S'est dit autrefois poëtiquement en cette phrase: L'Ange qui descendoit en tèrre faisoit voir de grands *arceaux* de lumière, des cercles illuminez dans l'air qu'il traversoit. *Arcus.* Maintenant on ne le dit que des voutes, des portes & des fenêtres courbées en arc. *Fornices.* On appelle aussi *arceaux* des ornemens de sculpture en forme de trefles.

ARCENAC, ou ARCENAL. Voyez ARSENAL. Borel, qui écrit *arcenac*, dérive ce mot d'*arx*, ou d'*arcus*, parce qu'un *arcenac* est une espéce de citadelle pour garder les machines de guèrre, ou parce que les arcs étoient un instrument dont on se servoit autrefois à la guèrre.

ARCHAL, ou FIL D'ARCHAL. f. m. Fil de léton passé par la filière. *Æs textile, Æreum stamen.* Borel dérive ce mot d'*aurichalchum*, & prétend qu'on dit *archal*, fil d'*archal*, pour *arichal*, fil d'*arichal*.

On le dit aussi du fil de fèr. On en fait des treillis de fenêtres, & de tablettes à livres, des cordes de clavessin, & mille autres choses. Le sot peuple dit *du fil de Richard*.

ARCHANGE, ou ARCANGE, selon Vaugelas. f. m. Substance intellectuelle & incorporelle qui tient un huitiéme rang dans la Hiérarchie des Esprits célestes. *Archangelus.* Les *Archanges* sont au dessus des Anges. S. Michel *Archange*. Les Anges & les *Archanges* chantent là haut les loüanges de Dieu. GOD. Ce mot se dérive de ἀρχὴ, *Princeps*, ἄγγελος, *Angelus*.

ARCHANGEL, ou S. MICHEL L'ARCHANGE. f. m. *Archangelopolis, fanum S. Michaelis Archangeli.* Ville de Moscovie dans la Province de Dwina sur la rivière de même nom, environ à huit lieües de son embouchure dans la mèr blanche. *Archangel* est célèbre par son commerce. Les Transactions Philosophiques déterminent la latitude d'*Archangel* à 64^{d}. 36.

ARCHANGELIQUE. f. f. *Archangelica.* Nom que Solel & Dodone ont donné à une Angélique, sur laquelle ces deux Auteurs ne s'accordent pas.

ARCHARAGE, ou ARCAIRAGE, ou ARQUAIRAGE. f. m. Droit par lequel on est obligé de faire un soldat, ou un archer, au Seigneur. Ce mot vient d'archer. BOREL. Mais il n'est plus ou peu en usage, depuis qu'il n'y a plus d'archers dans les troupes, & il ne se trouve plus que dans de vieux titres.

ARCHE. f. f. L'espace qui est entre les deux piles d'un pont couvert d'une voute en arcade. *Fornix.* On le dit aussi d'un pont de bois; quoiqu'il soit seulement couvert d'un plancher soutenu sur des pieux. La maitresse *arche* est celle du milieu qui est la plus large, & où l'eau est la plus profonde, qui est destinée au passage des bateaux. *Fornix primarius.* Il y a des ponts en Orient qui ont jusqu'à 300 *arches*.

On appelle une *arche en plein cintre*, celle qui est formée d'un parfait demi-cercle. *Fornix integer. Arche elliptique*, celle dont le trait est un demi-ovale, ou une ellipse. *Fornix compositus. Arche surbaissée*, celle qui a moins de montée, & dont la courbure n'est pas fort remarquable. *Fornix diminutus. Arche extradossée*, celle dont les voussoirs sont égaux en longueur, & paralleles à la doüelle, & ne font point liaison avec les assises des reins. La plûpart des ponts antiques sont ainsi construits. *Arche d'assemblage*, se dit de tout cintre de charpente bombé, & tracé d'une portion de cercle pour faire un pont d'une seule *arche*.

ARCHE. f. f. Se dit aussi d'un coffre quarré & plus long que large, qui s'ouvre par dessus, & dont le couvercle ou l'ouverture est égale à toute la grandeur du cofre. *Arca.* Ce mot vient du Latin, en aspirant, ou amollissant le *c*; bien que le P. Pezron prétende qu'il a été pris des Celtes, qui disent *arch* pour marquer la même chose.

ARCHE, en termes de l'Écriture, c'est le vaisseau que fit Noé au tems du Déluge, pour y retirer les hommes que Dieu en voulut sauver, & les animaux, pour en conserver l'espèce. *Arca.* L'*Arche* de Noé avoit 300 coudées de long, 50 de large, & 30 de hauteur, & sa fenêtre étoit d'une coudée. Noé fut cent ans à la construire, depuis l'an 1557. du monde, jusqu'au déluge, qui arriva l'an 1656. C'est le sentiment le plus commun. Origène Liv. IV. *contrà Cels.* S. August. *De Civ. Dei L. XV. C.* 27. & *Contrà Faust. Lib. XII. C.* 18. & dans les questions sur la Gen. V. & XXIII. S. Grégoire *hom. V. in Ezech.* Rupert *Lib. IV. in Gen. XX.* le tiennent, & ils sont suivis par Salien, Torniel, & Sponde son abréviateur. Voyez ces Auteurs à l'an du monde 1557. Jean Pelletier de Roüen suit aussi ce sentiment, dans sa Dissertation de l'*Arche* de Noé, imprimée à Roüen en 1700. Il le prouve même par l'Écriture, comme d'autres Auteurs l'ont fait avant lui. Voici comment il s'y prend C. 3. On lit dans le sixième ch. de la Genèse que Dieu se voyant obligé de punir les hommes à cause de leur malice, en avoit différé l'éxécution pendant 120 ans, apparemment pour leur donner lieu de se repentir & d'appaiser la colère, *Eruntque dies illius centum viginti annorum.* Dans le vingtième v. du même ch. il paroît que Noé eut trois enfans, Sem, Cham & Japhet. Dans le 31^{e} v. du cinquième ch. on voit que ce Patriarche avoit 500 ans quand il les engendra (c'est-à-dire, quand il engendra le prémier) Dans le treizième v. du VI^{e} ch. on remarque que Dieu avoit averti Noé du dessein qu'il avoit de perdre les hommes. Dans le 14^{e} v. du même ch. qu'il lui avoit commandé de bâtir une *arche*. Dans le 22^{e} du même ch. que ce Patriarche avoit éxécuté tout ce qu'on lui avoit ordonné, & enfin dans le sixième v. du septième ch. il est marqué que Noé avoit 600 ans quand le déluge arriva. Or puisque l'indulgence pour le repentir préceda de 120 ans le déluge, qui arriva l'an 600. de Noé, il en résulte que Noé avoit 480 ans, lorsqu'elle fut accordée. Ce Patriarche avoit 500 ans quand il eut ses enfans. L'Écriture semble dire que ce fut dans ce même tems que Dieu lui révela la résolution qu'il avoit prise de perdre les hommes, qu'il lui ordonna de faire une *arche*, & qu'elle remarque qu'il éxécuta tout ce qu'il lui avoit ordonné. D'où l'on peut conclure que l'*arche* avoit été 100 ans à bâtir; car Noé avoit 600 ans quand il y entra. Le faux Bérose dit que Noé commença à bâtir l'*arche* 78 ans avant le déluge. Salomon Jarchi veut qu'elle ait été 120 ans à bâtir; & Tanchuma, dans les petits chapitres de R. Eliezer, qu'elle n'ait été que 52 ans. L'Écriture semble favoriser l'opinion du second de ces Auteurs; mais celles du prémier & du dernier se trouvent sans appui. Le P. Fournier, dans son Hydrographie, suit l'opinion commune des Pères; mais il croit qu'il n'y eut d'ouvriers pour y travailler que Noé & ses trois fils, & il apporte l'exemple d'Archias de Corinthe, qui bâtit le navire d'Hiéron de Syracuse en un an, aidé de 300. Charpentiers; car il n'est pas plus difficile, dit-il, que trois personnes ayent bâti un Navire en cent ans, que 300 en ayent bâti un en un an. Le prémier des trois enfans de Noé ne nacquit que lorsqu'il commença à bâtir l'*arche*, & les autres ensuite. Ainsi ils ne furent pas sitôt en état de rendre service à leur Père. De plus, il fallut pour ce prodigieux bâtiment un très-grand nombre de gros arbres, qui demandoient un très-grand nombre d'ouvriers pour les manier seulement, bien loin que trois ou quatre personnes eussent pû les mettre en œuvre. L'Écriture dit que Noé la construisit, & ne parle que de lui; mais c'est qu'en Hébreu, comme en François, bâtir & construire se disent également, & de celui qui met en œuvre, & des ouvriers qui travaillent. L'Écriture, Gen. VI. 14. appelle le bois dont l'*Arche* fut bâtie עצי גפר, *etse gopher*. Les Septante ont traduit ces deux mots par ξύλα τετράγωνα, *des bois équarris*. Onkélos & Jonathan ont rendu *gopher* par קדרין, *Kedros*, du Cédre. Philon de Biblis l'a tourné de même; S. Jérôme dans la Vulgate, par *ligna levigata*, du bois applani, raboté; poli; & ailleurs, *ligna bituminata*, c'est-à-dire, enduits de bitume, poissez, gaudronnez; les anciens Rabbins, par du bois de Cédre, aussi-bien qu'Onkélos; Kimhi, du bois propre à flotter; Vatable, du bois léger qui flotte sur l'eau sans s'y corrompre; Tremellius & Junius, l'espéce de Cédre que les Grècs appelloient Κεδρελάτη, & Buxtorf de même; Avenarius & Munster, du pin, à cause que les Allemands nomment le pin *Kyfer*; Fullerus du cyprès, parce que si l'on ôte la terminaison de κυπάρισσος, il reste κυπαρ, très-approchant de *gopher*,

il conservée & le mémoire
 il cite sur cela S. Augustin,
, 5. Abydène Assyrien dans
olas de Damas dans Joseph
tioche, Saint Isidore, *Orig.*
nous avons parlé sur le mot
istoire Orientale.
en. VI. 16. Joseph Philon &
it en quatre étages, dont le
recevoir les immondices de
l y avoit différens comparti-
stinez pour différentes espé-
ges & munitions nécessaires.
Fournier 333. L'Anonyme,
400. Buteo, Temporarius,
nd nombre d'autres, en met-
tes espéces d'animaux. Pelle-
, 36 pour les oiseaux, & il
 nomme étables, pour tous
s autres multiplient trop le
& 400, par 8 personnes qui
ne auroit eû tous les jours
 nettoyer, ou à fournir de
ble. Cependant si avec les cel-
ix, cette raison ne paroit pas
ile, & peut-être moins diffi-
ore d'animaux dans 400 ou
ème nombre dans 72 loges.
6 de ces loges dans chaque
isent. Il donne à celles du se-
 les animaux tèrrestres, 15
8 de hauteur, c'est-à-dire,
e long, plus de 26 de large,
 de Paris. Au troisiéme étage
18 de chaque côté, & leur
g, 6 de large, & 4 de hau-
s de long, plus de 9 pieds &
 demi de haut. Il trouve en-
oir d'eau, & tous les maga-
on seulement qu'il n'y a rien
 nous rapporte de l'*Arche* &
st plus croyable, & plus sen-
rche en sa longueur & largeur
unius & un Géometre, nom-
mensions de l'*Arche*, afin de
tout ce qu'il étoit nécessaire
us Jésuite dans ses Commen-
ius dans son Apparat de la Bi-
suite a fait aussi un traité de
explique aussi les dimensions
n qu'on y peut faire de diffé-
s lieux nécessaires; il montre
l est parlé dans la Genèse Ch.
nent, avec tous les vivres &
es pour un an.
 Schismatiques, qu'ils sont
ont hors du vaisseau, hors de
mparé l'Église à l'*Arche*, hors
Nicol.
un lieu de retraite. Ainsi Col-

ixbourg,

r

n où il y a plusieurs ménages,
toutes sortes de bêtes. On dit
plusieurs personnes différentes
de langage, &c.
où furent enfermées les deux

nouvelle espéce de figure, & telle qu'on n'en vit jamais de sem-
blables: mais Moïse en avoit vû la figure au Trône de Dieu. Génebrard dit que les Rabins prétendent que c'étoit la figure de jouvenceaux portant des ailes, comme le livre 2. chap. 3. des Paraliponénes le démontre assez clairement. Aujourd'hui les Juifs ont encore dans leurs Synagogues une espéce d'*Arche*, ou d'armoire, dans laquelle ils conservent les Livres Sacrez.

Les Juifs appellent cette *Arche*, ou armoire, *Aron*. Leon de Modéne Rabin de Venise en fait la description au liv. 1. ch. 10. des Coûtumes & cérémonies de ceux de sa nation, où il dit: *Les Juifs ont dans chaque Synagogue du côté d'Orient une* Arche, ou *armoire, qu'ils nomment* Aron, *en mémoire de l'Arche de l'Alliance qui étoit dans le Temple. Ils enferment dedans les cinq Livres de Moïse écrits à la main sur du Velin avec de l'ancre faite exprès, &c.* Il est parlé dans saint Épiphane & dans saint Jean de Damas, de l'*Aron* des Synagogues. Quelques Auteurs ont confondu ce mot, qui signifie *Arche* dans la Langue Hébraïque, avec le nom d'*Aaron* frère de Moïse; Tertullien appelle cette Arche *Armarium Judaicum*, L'armoire des Juifs, d'où est venuë cette expression, *être dans l'armoire de la Synagogue*, pour dire, *être dans le rang des Livres Divins & Canoniques*. Quelques Théologiens qui n'ont point sçu ce que c'étoit que l'*Aron*, ou l'*Arche* des Synogogues, ont avancé d'étranges choses touchant cette *Arche*. Scaliger même, tout habile Critique qu'il étoit, n'a point entendu le passage de saint Épiphane, où il est parlé de l'*Aron*. Voyez le mot *Apocryphe*.

Arche, en terme de Marine, est la boëte de menuiserie qui couvre la pompe, afin qu'elle ne soit point offensée.

l'Arche de Delft. On appella de ce nom sur la fin du XVI[e] siécle un vaisseau construit à Delft, parceque, comme l'*Arche* de Noé, il marchoit sans voiles & sans rames, par le moyen de rouës cachées au dedans, que douze hommes faisoient incessamment tourner, & dont le mouvement causoit celui du vaisseau. Larrey. Tom. II. p. 288.

Arche de triomphe, ou Archi-triomphante s. f. Terme de Fleuriste. Sorte d'œillet. C'est un pourpre enfoncé sur un blanc passable; son panache est gros, sa fleur ronde & large, sa plante délicate, abondante en marcottes, & facile à prendre racines: elle est sujette aux taches blanches, comme à une espéce de gale qui s'attache à ses fannes: elle vient de Lille.

Arche, terme de manége. C'est une partie du mords. Il ne faut point se servir de martingale attaché aux *arches* du mords. Newc. C'est travailler les chevaux à faux, de le faire avec de fausses rênes, attachées aux *arches* du mords: si vous les tirez, cela lâche la gourmette; ainsi le cheval ne sera jamais bien affermi par ce moyen. Id.

ARCHÉALE. adj. m. & f. Terme de Chymie & de l'Art Hermétique. Ce qui est de l'Archée, ou ce qui appartient à l'Archée; c'est-à-dire, au feu que les Chymistes & les Philosophes Hermétiques croyent être au centre de la tèrre. Maladie *archéale*. Idées *archéales*. Voyez Archée.

ARCHÉE. s. m. Terme de Chymie. C'est ainsi que les Chymistes appellent le feu qu'ils s'imaginent être au centre de la tèrre pour cuire les métaux, & les minéraux, & pour être le principe de la vie des végétaux. Quelques-uns entendent par ce mot, un certain esprit universel, répandu par tout, & qui est la cause de tous les effets de la nature D'autres, l'appellent l'âme du monde. D'autres, le Vulcain, ou la chaleur de la tèrre. Ils disent que tous les corps ont quelque portion de cet *Archée*; & que lorsqu'il est corrompu, il produit les maladies qu'ils nomment archéales. Ils lui attribuënt aussi les idées qu'ils appellent à cause de cela archéales.

Ce mot vient apparemment d'ἀρχὴ, *principe*, parceque ce feu principe par excellence, est la cause de tous les effets de la nature.

ARCHEGAYE. Machine de guèrre, dont on se servoit autrefois, & qu'on jettoit sur les ennemis. Borel.

ARCHELET. s. m. petit arc. Borel. C'est, comme l'on voit, un diminutif d'arc, & d'archet.

ARCHER. s. m. Celui qui porte un arc, & qui en tire. *Sagittarius*. C'étoit autrefois une espéce de milice dont on se servoit à la guèrre. Maintenant elle n'est plus en usage qu'en Orient, & chez les peuples barbares. Les Turcs ont encore des Compa-

 gnies

gnies d'*Archers* dans leurs troupes. Il y a des bourgeois en plusieurs villes qui s'éxercent à tirer de l'arc, & du mousquet, de qui on peut dire, Il y avoit tant d'*Archers* qui disputoient le prix, & tant de Mousquetaires.

Ce mot vient d'*Arcuarius*, ou plutôt de *Arquis*, que l'on a dit dans la basse latinité. On trouve *Arquites* pour des gens armez d'arcs, ou portans des arcs, dans les Actes de S. Marcel rapportez par Bollandus T. II. p. 14. On trouve aussi *Archerius* dans S. Antonin. Varron a dit que ce mot d'*Archer* signifioit anciennement un brigand. M. Seurasin dans son traité des Échets, lui donne la même signification, les Jurisconsultes entrent dans le même sentiment *L. Nec diu Cod. de pœn.* Autrefois on disoit *Archier* pour *Archer*.

Et sans les bons Archiers *du bon pays Anglois.*
CHRON. DE BERT. DU GUESC.

Nos Auteurs qui ont traité de la noblesse, disent que les *Archers* de la garde du Roi étoient nobles. Les *Archers* de la garde du P. de Savoye sont regardez comme tels. DE ROCH. Voyez au mot ARMÉ, quelles étoient les armes des *Archers* en 1424.

On appelloit autrefois *Franc-Archer*, des gens de guèrre qui étoient exemts des impôts. Le *Franc-Archer* de Bagnolet. C'est Charles VII. qui forma cette milice vers l'an 1448. Chaque village de son Royaume s'engagea à lui équipper, ou à lui entretenir un *Archer*, qui à condition de marcher en campagne, quand l'ordre en viendroit, étoit affranchi de toutes tailles & subsides, & c'est à cause de cet affranchissement que ces soldats furent appellez *Franc-Archers*. P. DAN. Louis XI. cassa les *Franc-Archers* en 1481. & fit venir en France un grand nombre de Suisses à leur place. ID.

Aujourd'hui on appelle seulement un *Franc-Archer*, une femme hardie, & qui a des manières d'homme; mais on ne le dit que des personnes de basse condition.

ARCHER, se dit aujourd'hui plus particulièrement de ceux qui accompagnent les Prévôts pour les captures, ou pour éxécuter quelques ordres, quoiqu'ils ne portent que des hallebardes ou des carabines. *Tribuni capitalis satellites.* Les *Archers* du Grand Prévôt de l'Hôtel, du Prévôt des Marchands. *Pretoris urbani satellites.* Les *Archers* de la Ville, *Archers* du Guet. *Vigiles.*

ARCHERS des pauvres. On appelle ainsi une sorte de soldats à pied, qui ont ordre de prendre les pauvres qui mandient dans Paris, & de les mener aux hôpitaux. *Satellites cogendis pauperibus præpositi.* Les peuples les appellent par moquerie, les *Archers* de l'écuelle. Il y a des Provinces où ils sont appellez Chasse-Coquins; parcequ'ils ont principalement ordre de chasser hors des villes policées, tout ce qu'ils rencontrent de coureurs, & de coquins mandians, en leur donnant pourtant un pain pour passer outre.

ARCHERE. s. f. Femme qui se sert de l'arc & de la flèche, armée d'un arc pour aller à la chasse ou à la guèrre.

Nous trouvons dans un parc de Palmiers entouré,
Pres d'un Tigre mourant, un Chasseur déchiré,
Là même une superbe & cruelle Panthere
Luttoit contre une jeune & courageuse Archère. P. LE MOINE.

*Mais le coup merveilleux qui l'*Archère *sauva*
Au veuvage, aux regrets, aux pleurs la réserva. ID.

ARCHEROT. s. m. Vieux mot qui signifioit, Petit Archer. *Jaculator.* Les Poëtes donnoient autrefois cette épithète à Cupidon. Dubartas en parle ainsi,

Qui d'un nain, d'un bâtard, d'un Archerot *sans yeux,*
Font non un Dieutelet, mais le maistre des Dieux.

ARCHET. s. m. Terme de Lutier. Ce qui sert à tirer le son des violons, violes, poches, & autres semblables instrumens de Musique, en le passant légèrement sur les cordes. *Plectrum.* Il est composé de trois pièces, dont la prémière est le bâton ou le brin qui soûtient le crin. La seconde est composée de 80 ou 100 brins de crin de cheval, ou de soye: & enfin d'une demi-rouë, qu'on appelle la *hausse*, qui sert à entretenir ses filets dans une tention convenable.

ARCHET, est aussi un petit arc d'osier, ou cerceau, qu'on met au dessus des berceaux des enfans pour soutenir une couverture au dessus de leur tête. *Vimen arcuatum.*

On dit figurément & proverbialement qu'un homme a passé sous l'*archet*, lorsqu'il a passé par le grand remède, qu'il a été obligé de suer; & cela à cause de la manière dont est fait le bois de lit où on met coucher ces sortes de malades.

ARCHET, se dit aussi de l'outil qui sert aux ouvriers qui travaillent sur le bois & sur les métaux, comme Tourneurs, Serruriers, Orfèvres, &c. qui leur sert à tourner, ou à percer leurs ouvrages. Il est composé d'une verge de fèr, ou de baleine, qui font ressort, & qui se bandent par le moyen d'une corde qu'on tortille autour de la besogne pour la faire mouvoir en rond. On l'appelle aussi, *Arçon.*

ARCHET, est aussi un terme de Maçon. Et par là on entend une petite scie faite seulement d'un fil de leton, de laquelle on se sert pour scier toutes sortes de pièrres dures.

ARCHETYPE. s. m. Original, patron sur lequel on dresse un ouvrage, ou une copie semblable. *Archetypus.* Les Philosophes parlent du monde *Archetipe*, tel qu'il étoit dans l'idée de Dieu avant sa création.

Ce mot est pur Grèc, & n'a d'usage en François, que quand il s'agit de Théologie ou de Philosophie.

En la Cour des Monnoyes on appelle *Archetype*, l'étalon général des poids & mesures qui y est gardé, sur lequel on étalonne les autres. Il est ainsi appellé par Bouterouë.

ARCHEVESCHÉ. s. m. Terme de Géographie. *Archiepiscopatus.* C'est une certaine étenduë de païs, Province, ou Diocèse; qui est sous la Jurisdiction spirituelle d'un Prélat, qui a des Suffragans sous lui. L'*Archevêque* de Paris n'a que quatre Suffragans. Il y a en France dix-huit *Archevêchez*.

ARCHEVESCHÉ, se dit aussi de la dignité d'Archevêque. *Dignitas Archiepiscopalis.* De son revenu. *Archipiscopalis reditus, proventus.* Et de la maison qui y est attachée. *Archiepiscopale Palatium.* Il a obtenu un *Archevêché*. Son *Archevêché* vaut tant de revenu. Il est logé à l'*Archevêché*.

ARCHEVESQUE. s. m. Prélat Métropolitain qui est pourvû d'un *Archevêché*, qui a plusieurs Suffragans sous lui. *Archiepiscopus.* L'*Archevêque* de Lyon est Primat des Gaules: celui de Bourges d'Aquitaine. Au Concile d'Orleans tenu en 512. les Évêques signèrent selon l'ordre de leur réception, bien que quelques-uns prissent le titre de Métropolitains, qui ne donnoit aucune préeminence. On ne connoissoit point encore la dignité d'*Archeveque*. Elle a été reconnuë fort tard dans l'Occident.

En Orient on ne trouve point la qualité d'*Archeveque* avant le Concile d'Éphèse tenu en 321. ANDOQUE. *Hist. de Lang. p.* 97. S. Athanase est le prémier qui ait employé le titre d'*Archeveque* en le donnant à Aléxandre son prédécesseur. S. Grégoire de Nazianze le donna aussi à S Athanase: mais ce n'étoit qu'un titre d'honneur, sans avoir égard à leur Jurisdiction. On l'attribua particulièrement aux Évêques de Constantinople, & de Jérusalem. Dans la suite les Grècs donnèrent le nom d'*Archevêque*, aux Évêques des grandes Villes, bien qu'ils n'eussent aucun Suffragant dans leur Diocèse. Le Métropolitain étoit le Chef de la Province, & avoit plusieurs Suffragans sous sa Jurisdiction. Il n'y a rien de plus connu dans les Notices des Grècs modernes que ces *Archeveques* sans Suffragans, & differens des Patriarches, & des Métropolitains. Au Concile d'Ephèse Célestin & Cyrille sont appellez *Archevêques*, l'un de Rome & l'autre de Jérusalem. Au Concile de Calcédoine en 451. le titre d'*Archeveque* fut donné à Léon I. Évêque de Rome, par les Grècs. Mais parmi les Latins Isidore de Seville est le prémier qui parle des *Archevêques*. Il distingue quatre ordres dans le gouvernement de l'Eglise: Patriarches, *Archevêques*, Métropolitains, & Évêques. Il soutient que les *Archevêques* présidoient sur les Métropolitains. Ainsi le mot d'*Archevêque* n'étoit guères connu dans l'Église Latine avant Charlemagne. Voyez Cujas sur la Novelle XI. & Du Cange dans son Glossaire à ce mot. On trouve quelquefois *Archipolites* en Latin pour *Archevêque*. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit qu'au Pape, aux *Archevêques* & aux Jésuites? RACINE.

ARCHEVÊQUE. s. m. Terme de Fleuriste. C'est une espèce d'œillet violet, ainsi appellé à cause de sa couleur.

ARCHI. Ce mot ne se met jamais tout seul, mais il est fort significatif quand il est joint avec d'autres, & il a la force d'un superlatif, pour marquer quelque degré d'élevation. Il y en a des éxemples ci-devant, & ci-après. Mais il entre aussi avec grâce en la composition de plusieurs autres mots factices: comme, C'est un *archivilain*, un *archiparesseux*, un *archidévot*, un *archifou*, un *archipedant*, &c. pour dire, qu'un homme est très-vilain, très-paresseux, très-dévot, très-fou. Ce mot se traduit en Latin par le superlatif de l'adjectif auquel il est joint. Mais toutes ces façons de parler, & plusieurs autres que l'on peut faire de la sorte, ne sont bonnes que dans le stile simple & familier.

ARCHIACOLYTHE. s. m. Qui est au dessus de l'Acolythe, *Archiacolythus.* C'étoit autrefois une dignité dans les Cathédrales, lesquelles étoient toutes divisées en quatre ordres de Chanoines; sçavoir, les Prêtres, les Diacres, les Soûdiacres, & les Acolythes. Ils avoient chacun leurs chefs. Celui de ces derniers s'appelloit *Archiacolythe*. Mais cette fonction n'est plus en usage. Le Moine Michel dit, qu'il y a encore un *Archiacolythe* dans l'Église de Capouë.

ARCHICAMÉRIER, ou ARCHICHAMBELLAN. s. m. *Archicamerarius.* Officier de l'Empire. On appelle en Allemagne

Archichambellan

Archichambellan celui que nous appellons en France Chambellan. L'Électeur de Brandebourg est *Archicamérier* né de l'Empire; & par la disposition de la Bulle d'or, dans les Marches ou Processions Impériales, il porte le Sceptre de l'Empereur, & marche à côté gauche du Duc de Saxe. En d'autres Cérémonies, il est à cheval, comme les autres Électeurs, & porte à la main un bassin avec un essui-main, & descendant de cheval il donne à laver à l'Empereur, ou au Roi des Romains. Dans l'élection de l'Empereur il donne sa voix le sixième. Les Vicaires, ou sous Officiers de l'*Archicamérier*, sont les Princes de Hohenzollern, qui sont aussi de la maison de Brandebourg. Voyez Imhoff, *Notitia Procerum Imperii Lib. II. cap.* 8. *Limnaus Enucleatus Lib. II. c.* 10. Deprade hist. d'Allemagne 2. p. c. 4.

ARCHICHANCELIER. s. m. *Archicancellarius.* Hincmare l'appelle *summus Cancellarius*, Grand Chancelier, celui qui présidoit à tous les Chanceliers, ou Notaires, comme on disoit autrefois; c'est-à-dire, à tous les Sécretaires de la Cour, ou du Palais. Cette Charge a été sur tout en usage en France, sous les deux prémières races, & ensuite sous les Empereurs de Germanie. Comme ils eurent trois États, la Germanie, l'Italie, & le Royaume d'Arles, ils eurent aussi trois *Archichanceliers*. Et c'est de là que sont venus les trois *Archichanceliers* qu'il y a encore en Alemagne; car l'Archevêque de Mayence est *Archichancelier* de l'Empire en Allemagne, l'Archevêque de Trèves l'est du Royaume d'Arles, & celui de Cologne, l'est d'Italie. Bernard de Malliackroth, dans un livre intitulé *de Archicancellariis Imperii Romani*, c'est-à-dire, des *Archichanceliers* de l'Empire Romain, pag. 33. & suiv. a montré que ces trois Archevêques étoient *Archichanceliers* avant que d'être Électeurs; & Brower dans ses Annales de Trèves. Liv. XVI. en rapporte l'origine au tems d'Otton le Grand, aussi bien que Kipping dans sa nouvelle Méthode du droit public, Liv. II. chap. 6. & Du Cange après eux.

Il y a encore d'autres *Archichanceliers* que ces trois-là. L'Archevêque de Vienne en Dauphiné étoit *Archichancelier* du Royaume de Bourgogne, & Frédéric I. le confirma dans cette dignité par un diplôme de l'an 1157. L'Abbé de Fulde étoit aussi autrefois *Archichancelier* de l'Empire. Il y a un diplôme de Charles IV. de l'année 1358. qui confirme cet Abbé & ses successeurs dans cette dignité, & dès le tems de l'Empereur Lothaire Berthos Abbé de Fulde prit cette qualité, comme l'ayant reçûe de ses prédécesseurs. M. Archon, dans son hist. Ecclés. de la Chapelle des Rois de France, dit que le nom d'*Archichancelier* cessa vers le commencement de la troisième race. Voyez le Glossaire de Du Cange, l'*Orbis Politicus* d'Hornius, & Imhoff. Liv. II. c. 3. & 4.

ARCHICHANTRE. s. m. Celui qui est au dessus des Chantres, qui est comme le chef des Chantres: il y a quelques Églises où il y a un *Archichantre. Archicantor.*

ARCHICHAPELAIN. s. m. *Archicapellanus.* C'est le nom que l'on donnoit autrefois au grand Aumônier de France. On l'appelloit aussi quelquefois Chapelain absolument, & signifioit par éxcellence & par antonomasie, le Grand Chapelain du Palais, dit Rouillard, dans son livre intitulé, *le Grand Aumônier de France.* C'est au Grand Aumônier, comme *Archichapelain*, d'avoir la surintendance du Chœur, pour ce qui est du Chant, de la Musique, ou Psalmodie, & direction du service divin qui doit être célébré devant le Roi, des côtez duquel il est inséparable. Rouillard. La Charge de l'*Archichapelain* avoit beaucoup d'affinité avec celle du Grand Chancelier; on trouve même des Prélats qui signent indifféremment *Archichapelain*, ou Archichancelier. Ce qui fait croire à quelques Sçavans que sous la prémière & la seconde race de nos Rois c'étoit la même chose. Le II[e] Concile de Châlons en 813. Can. 44. le leur défendit. Strabon dit qu'ils connoissoient des affaires des Clercs. C'étoit à eux à donner la bénédiction à la table du Roi. M. De Laurière, dans ses Notes sur Ragueau remarque, que le mot *Capella* signifioit au tems de la basse Latinité, non seulement une Chapelle, mais aussi le lieu où l'on expédioit les lettres du Roi, d'où il est arrivé que le Chancelier a été appellé *Archichapelain*. Mr. Archon, dans son histoire Ecclés. de la Chapelle des Rois de France dit, que les grands noms d'*Archichapelain* & d'Archichancelier, & les autres semblables, cessèrent d'être en usage au commencement de la troisième race. On voit cependant revivre ce titre d'*Archichapelain*, comme l'a remarqué le même Auteur, sous Henri I. en la personne de Baudoüin, qui étoit en même tems Chancelier, & qui fut ensuite Évêque de Noyon.

ARCHIDIACONAT. s. m. *Archidiaconatus.* Office de l'Archidiacre. Il y a plusieurs *Archidiaconats* dans les Chapitres des Églises Cathédrales.

ARCHIDIACONÉ. s. m. Certaine partie d'un Diocèse qui est sujette à la visite d'un certain Archidiacre. *Diœceseos pars Archidiaconi visitationi subjecta.* Il y a tant de Parroisses dans cet *Archidiaconé.*

ARCHIDIACRE. s. m. Supérieur Ecclésiastique qui a droit de visite sur les Cures d'une certaine partie d'un Diocèse. *Archidiaconus.* Le Grand *Archidiacre* de Paris est celui qui a le prémier Archidiaconé. L'*Archidiacre* étoit autrefois le premier & le plus ancien des Diacres. On ne le connoissoit point avant le Concile de Nicée. Sa fonction est devenuë depuis une dignité qui a été même préférée à celle des Prêtres. C'étoit le prémier Ministre de l'Évêque pour toutes les fonctions extérieures; particulièrement pour l'administration du temporel. Il avoit soin de l'ordre, & de la décence de l'Office divin, & de l'ornement des Églises. Il avoit la direction des pauvres, & veilloit à la correction des mœurs; c'est pourquoi on l'appelloit, *la main* & *l'œil* de l'Évêque. Ce pouvoir mit bientôt l'*Archidiacre* au dessus des Prêtres, qui n'avoient que des fonctions spirituelles. Il n'avoit pourtant aucune Jurisdiction sur eux jusqu'au sixième siècle; mais il devint bientôt leur supérieur, & même de l'Archiprêtre. Après le dixième siècle les *Archidiacres* furent regardez comme ayant Jurisdiction de leur chef, avec pouvoir même de déléguer des Juges. Dans la suite pour affoiblir leur puissance, on les multiplia; sur tout dans les Diocèses de plus grande étenduë. Celui qui avoit son district dans la ville épiscopale, prit la qualité de *Grand Archidiacre.* Fleury. Il avoit aussi la garde du trésor de l'Église, & Jurisdiction comme les Officiaux. Il faisoit la visite dans les Parroisses du Diocèse où l'Évêque l'envoyoit; & c'est maintenant la seule fonction qui lui reste. Il n'a qu'une Jurisdiction momentanée, & passagère, & un droit de correction légère, en faisant sa visite. On a transporté à l'Official toute la Jurisdiction contentieuse. Entant qu'*Archidiacre* il ne peut plus exercer la fonction de Juge de l'Évêque. Il est vrai qu'en certains Diocèses l'*Archidiacre*, soit par titre, soit par possession immémoriale, s'est conservé le droit d'avoir un Official, appariteurs, & autres marques de Jurisdiction. Mais hors ces cas sa Jurisdiction est restreinte à des causes légères. Chez les Grecs l'*Archidiacre* doit lire l'Évangile, ou nommer quelqu'un qui le lise, lorsque l'Évêque officie. L'*Archidiacre* est aussi appellé quelquefois *Archilévite.* Voyez les Mémoires du Clergé Tom. 2. & 3. & de la Guessière Tom. 3.

Il y a un ancien proverbe, qui pour désigner un homme bien crotté, dit qu'il est crotté en *Archidiacre*, parce que les *Archidiacres* faisoient alors leurs visites à pied, & en toutes saisons.

ARCHIDRUYDE. subst. m. Le Chef des Druydes, ou Prêtres Gaulois. *Princeps Druydarum.* Toutefois l'*Archidruyde* & souverain Pontife des Bourguignons, homme fort âgé & de prudence singulière, prenant la parole leur dit. D. S. Jul.

ARCHIDUC. s. m. *Archidux.* Celui qui a une qualité, une prééminence, & une autorité qui l'éleve au dessus des autres Ducs. L'*Archiduc* d'Austrasie, est un titre fort ancien, & en usage dès le tems de Dagobert. Il y a eû aussi des *Archiducs* de Lorraine & de Brabant. L'Autriche fut érigée en Marquisat par Othon, ou Henri I. & en Duché par Frédéric I. en 1156. Mais on ne sçait pas trop bien ni en quel tems, ni pourquoi on lui donna le titre d'Archiduché. On prétend que Frédéric IV. est le prémier qui a pris la qualité d'*Archiduc* d'Autriche. Voyez Du Cange. D'autres disent que Maximilien I. donna l'an 1459. à l'Autriche le titre d'*Archiduché*, auquel il attribua de beaux privilèges, dont les principaux sont, que les *Archiducs* seront censez avoir reçu l'investiture de leurs États, lorsqu'ils l'auront demandée trois fois, qu'ils ne pourront être destituez de leurs tèrres par l'Empereur, ni par les États de l'Empire; qu'ils éxerceront la justice dans leurs tèrres sans appel; qu'ils seront Conseillers nez de l'Empereur, qu'on ne réglera aucune affaire de l'Empire sans leur participation; & enfin qu'ils pourront créer des Comtes, des Barons, & des Gentilshommes dans tout l'Empire.

ARCHIDUCHÉ. s. m. & f. Tèrre qui est érigée sous ce titre, & qui donne à celui qui la posséde un rang ou qualité au dessus des autres Ducs. *Archiducatus.*

ACHIDUCHESSE. s. f. La femme ou la veuve d'un Archiduc, ou celle qui posséde en titre un Archiduché. *Archiducissa.* L'*Archiduchesse* d'Insprue.

Archiduchesse. s. f. Terme de Fleuriste. Espéce d'œillet violet sur un blanc passable, fort rond, de médiocre largeur, élevé à Lille.

ARCHIÉCHANSON. s. m. *Archipincerna.* Officier de l'Empire. Grand Échanson de l'Empire. Le Roi de Bohéme est *Archiéchanson* de l'Empire. Il a pour Vicaire l'Échanson héréditaire de Limpurg. Sa fonction est de présenter à l'Empereur la prémière coupe, quand il tient la Cour Impériale. Il n'éxerce point cette fonction avec la Couronne Royale, à moins qu'il ne le veüille

veüille lui-même. Il la fait après que tous les autres Électeurs ont rempli les leurs : cependant dans les Processions, ou Marches solemnelles, il suit immédiatement l'Empereur ; & dans les séances il est à son côté droit après les Électeurs de Mayence & de Cologne. Dans l'élection de l'Empereur il donne sa voix le troisiéme ; mais il n'a point de part aux Capitulations, ni aux autres assemblées des Electeurs. Voyez Imhoff, *Notitia Imp. Proc. Lib. II. c. 5.*

ARCHI-ÉCUYER TRANCHANT, ou Archi-Maitre d'Hôtel, Grand Maitre d'Hôtel. *Archidapifer.* Officier de l'Empire. C'est l'Électeur de Bavière qui a cette Charge depuis l'an 1623. que Frédéric II. le fit Electeur : ce qui fut confirmé en 1648. par la paix d'Osnabrug. Le Palatin du Rhin a prétendu que cette Charge étoit une annèxe de son Palatinat, & non pas de l'Électorat ; mais il s'en est désisté. Voyez Imhoff, *Not. Imp. Proc. Lib. II. c. 6.*

ARCHIÉPISCOPAL, ALE. adj. Prononcez *Arkiépiscopal.* Qui appartient à l'Archevêque, qui regarde l'Archevêque. *Archiepiscopalis.* Le Palais *Archiépiscopal.* Bénéfice *Archiépiscopal.* Mitre *Archiépiscopale.* Jurisdiction *Archiépiscopale.*

Ce mot vient de deux mots Grècs, ἀρχὴ, ἐπίσκοπος, qui signifient *Prince* & *Evéque.*

ARCHIÉPISCOPAT. s. m. Prononcez *Arkiépiscopat. Archiepiscopatus.* C'est la dignité de l'Archevêque ; mais comme ce mot est un peu vieux, on se sert ordinairement de celui d'Archevêché.

ARCHIÉRARQUE. s. m. *Archierarchus.* Chef de la Hiérarchie, Chef de l'Église. C'est un nom que l'on a donné quelquefois au Pape, comme au Chef de l'Église. Fridegode, qui ecrivoit en vers la vie de S. Wilfride dans le dixième siécle, l'appelle ainsi.

ARCHIERE. Ce mot est hors d'usage, il signifie *carquois ou bandouliere.* BOREL.

> *Ja nel besasse pour* l'archiere.
> *Ne pour l'arc, ne pour le brandon.* R. DE LA ROSE.

ARCHIERE, selon la Colombière, signifie aussi le flanc ou le trou des murailles par lesquels on jettoit autrefois des flèches.

ARCHIÉUNUQUE. s. m. *Archieunuchus.* C'est-à-dire, chef des Éunuques. L'*Archiéunuque* étoit un des Principaux Officiers de la Cour de Constantinople sous les Empereurs Grècs. Il est parlé del'*Archiéunuque* dans les Auteurs qui ont écrit l'histoire Byzantine.

ARCHI-IMPRIMEUR. s. m. est un titre qu'a porté Christophle Plantin, Imprimeur à Anvers, que le Roi Philippes II. lui donna de son propre mouvement. *Archilibrarius, Architypographus.*

ARCHILÉVITE. s. m. *Archilevita.* Voyez ARCHIDIACRE : c'est le même ; il n'y a que le dernier qui soit en usage en François, ni même communément en Latin.

ARCHILOQUIEN. adj. *Archiloquius.* Terme de Poësie. On appelle vers *Archiloquiens*, des vers dont Archiloque est l'inventeur : ils ont sept pieds, dont les quatre prémiers sont ordinairement dactyles, & quelquefois spondées, les trois derniers sont trochées. Par éxemple,

> *Solvitur acris hyems gratâ vice veris & favoni.* HORACE, Liv. I. Od. 4.

On appelle aussi ces vers dactyliens, à cause des quatre dactyles qu'ils ont au commencement. On mêle ordinairement des vers iambes de six pieds moins une syllabe, alternativement avec les vers *Archiloquiens*, comme a fait Horace dans l'Ode que nous avons citée. Voyez la nouvelle Méthode ; la préface du P. Jouvency sur Horace & Despautère.

ARCHIMANDRITE. *Archimandrita.* Mot Grèc, qui signifie Supérieur d'un Monastère, & ce que nous appellons *Abbé.* Covarruvias, dans son Dictionnaire Espagnol dit, qu'*Archimandrite* est la même chose *que chef du troupeau* ; ensorte que selon cette signification générale, il pourroit s'étendre à tous les Supérieurs Ecclésiastiques. Et en effet on a donné quelquefois ce nom à des Archevêques, même chez les Latins. On le trouve en ce sens dans la vie de S. Sévère Évêque de Ravenne. Voyez *Acta Sanct. Febr. T. I. p.* 84. & 85. Mais il ne signifie proprement chez les Grècs, où il est fort commun, que le chef d'une Abbaye. Macri a remarqué dans son *Hierolexicon*, que cette dignité se conserve encore aujourd'hui à Messine dans une Église de Chanoines, où il y avoit auparavant des Moines Grècs de l'Ordre de S. Basile, & qui a été érigée en commande par les Rois d'Espagne. Quoique ce mot soit Grèc, M^r Simon dans ses notes sur le voyage du Mont-Liban p. 319. croit qu'il vient originairement de la langue Syriaque, au moins pour ce qui est de *mandrite.* Il prétend que *mandra*, qui signifie dans le Grèc une *étable*, ou lieu où l'on enferme des bêtes, & par métaphore un Monastère, tire son origine de *dour*, qui signifie en Caldéen, & en Syriaque, *demeurer, habiter* ; d'où l'on a fait *medar, demeure, habitation* ; & c'est de-là que les Grècs ont formé leur *mandra*, qui signifie métaphoriquement un Monastère, & *mandrites* dans la même langue signifie, selon la même métaphore, *un Moine.* Les Arabes se servent aussi de ce mot, qu'ils ont pris des Syriens, ensorte que *mandrite* n'est autre chose chez ces nations, qu'un solitaire qui demeure dans sa petite cellule ; & celui qui étoit le chef de ces Moines prenoit la qualité d'*Archimandrite*, c'est-à-dire, de chef & de maitre des Solitaires. On a dit aussi en Grèc Ἀρχιμανδρίτης, d'où l'on a formé *Archimandritissa*, comme de *Abbas*, on a fait *Abbatissa, Abbesse.*

ARCHIMARÉSCHAL. s. m. *Archimareschallus.* Officier de l'Empire, Grand Maréchal de l'Empire. L'*Archimaréchal* de l'Empire est l'Électeur de Saxe. En cette qualité il marche immédiatement devant l'Empereur, & porte l'épée de l'Empereur nuë. Dans les Diètes solemnelles de l'Empire, on met devant l'Hôtel où elles se tiennent un morceau d'avoine aussi haut que le poitrail ou la selle de son cheval, & tenant en main une baguette d'argent & une mesure de même métal, il remplit celle-ci d'avoine, & la donne au prémier Officier qui se présente ; il plante son bâton d'argent dans l'avoine, & se retire. Voyez Imhoff, *Not. Imp. Proc. Lib. II. c. 7.*

ARCHIMIME. s. m. *Archimimus.* Ce mot vient du Grèc ἀρχὴ, & μῖμος, *Mime*, qui vient de μιμέομαι, *j'imite. Archimime* est la même chose que Archibouffon, Maitre bouffon. Les *Archimimes* étoient chez les Romains des gens qui contrefaisoient les manières, les gestes, la parole des personnes mortes & vivantes. Les *Archimimes* ne furent d'abord employez que sur le théâtre ; on les admit ensuite dans les festins, & enfin dans les funérailles, où ils marchoient après le cercüeil, contrefaisant celui que l'on conduisoit au bucher. Suétone rapporte qu'aux obsèques de Vespasien l'*Archimime* Favon, qui le contrefaisoit, ayant demandé à ceux qui avoient soin de la cérémonie, combien elle coûteroit, & ceux-ci lui ayant répondu, cent mille sesterces ; donnez-moi cent sesterces & jettez-moi dans le Tibre. Il vouloit marquer l'avarice du Prince mort. Casaubon croit aussi que ce fut un *Archimime* que celui qui sous Tibère voyant passer un mort, le chargea d'aller dire à Auguste qu'on ne donnoit point encore les legs qu'il avoit faits au peuple. Tibère l'ayant fait venir, lui fit payer le leg d'Auguste, & l'envoya au supplice, en lui ordonnant d'aller dire à Auguste qu'on payoit ses legs. Ces *Archimimes* prenoient des masques dans les funérailles ; & Licet dans son ouvrage des Lampes des Anciens Liv. VI. ch. 7. & 8. expliquant une lampe, où il y a un masque la bouche béante, prétend que c'est un masque d'*Archimime.* Baudoüin en a fait aussi graver plusieurs, dans son livre *De Calceo* ch. 6. M^r de Tillemont a évité de dire *Archimime*, il dit Comédien. Dans les funérailles de Vespasien le Comédien qui le représentoit, &c. hist. des Emp. T. II. p. 42.

ARCHIMINISTRE. s. m. Prémier Ministre d'un Prince, ou d'un État. *Primus Administer.* Charles le Chauve ayant déja déclaré Boson son Vice-Roi en Italie, sous le titre de Duc, il le fit encore son Prémier Ministre, sous celui d'*Archiministre*, composé du Grèc ἀρχὴ, & du Latin *minister.* CHORIER. p. 687. Ce terme au reste n'est point en usage ; il faut dire Prémier Ministre. Les Cardinaux de Richelieu & Mazarin ont été Prémiers Ministres, & non point *Archiministres.*

ARCHIMONASTÉRE. s. m. *Archimonasterium.* C'est un nom qu'on donne à quelques monastères célèbres pour les distinguer. Les monastères de Cluny, de Savigny, & quelques autres, sont appellez *Archimonasteres* dans quelques chartes.

ARCHINOTAIRE. s. masc. C'est-à-dire, Chef des Notaires, ou Sécretaire du Roi. *Archinotarius.* Ce nom, aussi bien que celui d'Archichapelain, s'est donné autrefois aux Chanceliers de France.

ARCHIPEL, ou ARCHIPÉLAGE. s. masc. *Archipelagus, Ægeum mare.* Terme de Géographie. Étenduë de mèr entrecoupée par un très-grand nombre d'Isles. Les Anciens n'ont guères connu que l'*Archipel* des Grècs, où sont les Isles de la mèr Égée, entre l'Asie, la Macédoine, & la Gréce, que les Turcs appellent *mèr blanche*, pour l'opposer au Pont Euxin, qu'ils appellent *mèr noire*, & que les Matelots François nomment la forêt des Larrons, parceque ces Isles sont la retraite des Pirates.

Depuis les Géographes ont appellé l'*Archipélage* de S. Lazare, le grand nombre d'Isles qui est aux Indes vers les côtes de Malabar & de Malaca. Ensuite on a découvert l'*Archipélage* de Méxique ; l'*Archipélage* des Maldives, où il y a plus de 12000 Isles, divisées en treize Provinces ou Gouvernemens, qu'on appelle sur les lieux, *Atollons* : l'*Archipélage* des Philippines, où on dit qu'il y a onze milles Isles, dont les principales obéïssent au Roi d'Espagne.

gne. Il y a encore l'*Archipélage* des Moluques, des Célèbes, des Amboines, des Papons, del Moro, des Larrons, qui est le même que celui de S. Lazare, de Chilve, & de la nouvelle Yorck. Ces deux derniers, aussi bien que celui de Méxique, sont de l'Amérique, les autres de l'Asie. MATY. Quelques Dictionnaires écrivent *Archipélague*, au lieu d'*Archipélage*, ni l'un ni l'autre n'est de l'usage ordinaire; on dit *Archipel*.

Ce mot d'*Archipélage* vient par corruption de *Ægeopelagus*; c'est-à-dire, la mèr Égée, qu'on a dit aussi par corruption de Ἀγιοπέλαγος, ou *mèr Sainte*, qui est le nom que les Grècs ont donné originairement à cette mèr, à cause des Isles Cyclades pour lesquelles ils avoient une grande vénération.

ARCHIPERE. s. m. *Archipater*. Ce titre s'est quelquefois donné à un Archevèque; mais il n'est point en usage en François.

ARCHIPÉRACITE, ou ARCHIPHÉRACITE. s. m. *Archiperacita*, *Archipheracita*; *Scripturæ Explanator*. C'est le nom d'un Officier dans les Académies des Juifs. L'*Archiphéracite* n'étoit pas le même que le Chef de la Synagogue appellé *Archisynagogus*, comme l'a écrit Grotius, & comme le disent quelques Dictionnaires qui l'ont copié: il étoit le prémier ou le chef de ceux qui avoient la charge de lire & d'éxpliquer, de professer dans les Écoles. C'est de-là que vient le nom d'*Archiphéracite*, composé du mot Grèc ἀρχη, qui marque le Chef, & du mot Hébreu ou Chaldéen, פרק, *pherak*, qui entre autres significations a celle de *diviser*, *partager*; d'où se forme פרק, *pherek*, qui signifie une *division*, *partage*, Chapitre d'un Livre. Il a aussi celle de résoudre, dans le sens que nous disons résoudre une difficulté. De ces significations le nom פרק, *pherek*, a pris celle de résolution dans le sens que nous disons résolution d'une difficulté, résolution d'un cas de conscience, celle de doctrine, l'action d'enseigner, de professer, ou comme l'on dit en quelques Corps, de lire dans une École publique. Ainsi les *Pirke Aboth*, & les *Pirke* de R. Eliézer, ne sont point les lectures & les éxplications que les anciens Docteurs ou R. Eliézer ont fait de l'Écriture dans les Synagogues; mais leur doctrine, leurs résolutions, leurs decisions, les enseignemens qu'ils ont donnez à leurs disciples. De ce mot pris en ce sens s'est fait par les Juifs Héllénistes, & dans une forme Greqque celui de *Pheracita*, Phéracite, c'est-à-dire, celui qui enseigne dans une École publique; un Professeur, & comme quelques Communautez disent, un Lecteur. Ainsi l'*Archiphéracite* étoit le Chef des Professeurs dans les Écoles ou Académies des Juifs. Je ne trouve point qu'on l'ait dit par rapport aux Synagogues. A la vérité les Juifs appellent פרק, *pherek*, ce que nous appellons verset de l'Écriture; mais ils n'appellent pas pour cela la lecture, ou l'éxplication de l'Écriture, *pherek*; ils se servent du mot קריאה, *Keria*, pour éxprimer la lecture de l'Écriture, & de פירוש, *peruscħ*, ou דרש, *derasch*, pour en signifier l'éxplication.

ARCHIPOÈTE. *Archipoëta*. Est un nom qu'on a donné en quelques lieux à quelques Poëtes; mais le plus souvent par dérision; comme on fit du tems de Léon X. au Poëte Baraballi de Gayette, à qui on donna les honneurs du triomphe qu'on avoit accordez autrefois au Poëte Pétrarque; & on le promena par la ville couronné de lauriers, & monté sur un éléphant. Mais ce fut pour se moquer de lui; car c'étoit un mauvais faiseur de vers, de dévises & d'inscriptions, qui avoit obtenu un privilége exclusif, qui portoit défenses à toute autre personne d'en faire. Il en est parlé dans Famianus Strada, & dans les Anecdotes de Florence de Varillas. On a vû en France de pareils ridicules qui ont obtenu de semblables priviléges.

ARCHIPOMPE. s. f. Tèrme de Marine. *Anthlia primaria*. C'est le puits du navire, ou une pompe placée autour du grand mât au lieu le plus creux du vaisseau, où s'écoulent les eaux pour les vuider. Elle est garnie de bringueballes ou bacules, verges, heuses, joüets, &c.

ARCHIPRESTRE. s. m. Curé, ou Prêtre, qui dans certains Diocèses est préposé au dessus des autres, principalement pour l'office sacerdotal. *Archipresbyter*. Anciennement l'*Archiprêtre* étoit la prémière personne après l'Évêque. Il étoit son Vicaire pendant son absence pour les fonctions intérieures. Il avoit le prémier rang dans le Sanctuaire, & l'inspection sur tout le Clergé. Dès le VI^e siécle on voit plusieurs *Archiprêtres* dans un Diocèse; on les appelloit aussi *Doyens*. On distinguoit (au IX^e siécle) deux sortes de Paroisses; les moindres titres, gouvernez par de simples Prêtres; & les plebes, ou Églises baptismales gouvernées par les *Archiprêtres*, qui outre le soin de leurs Paroisses avoient encore l'inspection sur les moindres Cures, & rendoient compte à l'Évêque, qui gouvernoit par lui-même l'Église matrice, ou Cathédrale. Le Concile de Paris (en 850.) ordonne aux *Archiprêtres* de visiter tous les Chefs de famille; afin que ceux qui font des péchez publics fassent pénitence publique; pour les péchez sécrets ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'Évêque, ou l'*Archiprêtre*. FLEURY. Chez les Grècs l'*Archiprêtre* préside au Chœur qui est à gauche, quand l'Évêque officie, il donne la communion au Patriarche, & la reçoit de lui. Il a la prémière place par tout dans l'Église après l'Évêque. Il a la même autorité que le Chorévêque, & dans les Isles qui sont sous la domination des Vénitiens, il fait des Lecteurs, & juge en matière Ecclésiastique; il a autorité sur les Prêtres en l'absence de l'Évêque. Voyez dans l'Euchologe la manière d'établir un *Archiprêtre* chez les Grècs. Voyez aussi les notes du P. Goar sur l'Euchologe. Présentement le titre d'*Archiprêtre* n'est plus guères qu'un titre sans fonction, affecté à certains Curez. FLEURY. Il y a à Paris deux *Archiprêtres*, celui de la Magdelaine, & de S. Severin, ainsi nommez, à cause qu'ils sont les plus anciens de la Ville.

ARCHIPRÊTRÉ. s. m. *Archipresbyteratus*. Il y en a qui disent Archiprévéré, ou plûtôt, Archiprevré. Et c'est, si l'on en croit M. Chatelain, l'usage en Berri; c'est-à-dire, que c'est le *t* qui s'y éclipse, & non pas le *b* comme ailleurs. On le dit aussi en Nivernois; du moins Coquille dans son histoire du Nivernois dit toûjours Archiprévéré; mais il est insupportable. D'autres disent Archipresbitérat; mais il est moins usité qu'*Archiprêtré*. C'est la dignité, la charge, le bénéfice de l'*Archiprêtre*. Il a conféré l'*Archiprêtré* de Gignac vacant par mort. PATR.

ARCHIPRIEUR. s. m. *Archiprior*. Ce titre s'est donné autrefois au Grand Maître de l'Ordre des Templiers.

ARCHIPRIEURE, Et vulgairement ARCHIPRIEUSE. s. f. C'est la qualité que l'on donne en Bourgogne à la Supérieure des Religieuses de Lancharre. Isabeau du Blé fut *Archiprieuse* de Lancharre. Lequel mot d'*Archiprieuse* est rare, & provenu, comme j'estime, d'autant qu'elle a d'autres Sanctimoniales sous elle; nommément le Prioré du Paley. D. S. JUL.

ARCHIPRIEURÉ. s. m. Ce mot se confond avec *Archidiaconé*. C'est une partie d'un Diocèse sur laquelle un Archidiacre, ou un Archiprêtre, a visite, ou inspection: comme dans le Diocèse de Xaintes on appelle *Archiprieurez*, ce qu'on appelle dans les autres *Archidiaconez*. Il y en a plusieurs autres éxemples dans le Poüillé des Bénéfices.

Quelques-uns ont appellé *Archiprieurez*, les Prieurez qui en ont d'autres sous eux. Il y avoit autrefois des *Archiprieurs* séculiers, qui étoient la même chose que les Archiprêtres.

ARCHISÉNÉCHAL. s. m. Grand Sénéchal, Grand Maître de la maison d'un Prince. *Archisenescallus*, *Archisescallus*, *Magnus Dapifer*, *Infertor Dapium*. C'est une qualité qu'ont portée les Dauphins. Humbert II. ajoutoit à ses titres celui d'Archisénéchal des Royaumes de Vienne & d'Arles, n'ayant pû se contenter du nom simple de Sénéchal des mêmes Royaumes que les Barons de la Tour ses Ancêtres avoient porté par la concession des Empereurs. VALBONET. Dans un Acte de 1338. le même Humbert est appellé *Archisénéchal* perpétuel des Royaumes de Vienne & d'Arles, & il est dit qu'il est du devoir de l'*Archisénéchal* de veiller à la conservation des droits de l'Empire dans ces Royaumes. Voyez M. le Pr. Valbonnet, *Hist. de Dauph. p.* 104.

ARCHITECTE. s. m. Qui sçait l'art de bâtir; celui qui donne les plans & les desseins d'un bâtiment, qui en conduit l'ouvrage, & qui commande aux Maçons, & aux autres ouvriers qui travaillent sous lui. *Architectus*. Vitruve a été le prémier des *Architectes*. Puisqu'il est dit que Caïn bâtit une Ville, on pourroit le regarder comme le prémier. Si l'adresse humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le souverain *Architecte* du monde? On appelle aussi *Architectes* de vaisseaux, ceux qui bâtissent les grands navires.

Ce mot vient du Grèc ἀρχὴ, & τέκτων, qui signifie, un *ouvrier*. L'Architecte est le maître de ceux qui travaillent au bâtiment: c'est lui qui conduit l'ouvrage.

ARCHITECTE, se dit aussi d'un Entrepreneur de bâtimens à forfait, & qui les doit rendre parfaits, & la clef à la main. *Redemptor*.

On dit aussi ironiquement, C'est un grand *Architecte* de fourbes, en parlant d'un trompeur.

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Ce mot est Grèc, & signifie la déscription des bâtimens, des temples, des arcs de triomphe, des théâtres, des pyramides, des obélisques, des bains, des aquéducs, des ports, des machines de guèrre anciennes. *Architectonographia*. Palladio, Pietro, Bellori, & Sandrat de Nuremberg ont traité de l'*Architectonographie*.

ARCHITECTURE. s. f. L'art de bien bâtir. *Architectura*. L'*Architecture civile*, est la science de bâtir pour la nécessité des particuliers, ou pour l'ornement des Villes. L'art de bâtir est un des prémiers arts que les hommes ayent mis en pratique. La nécessité de se mettre à couvert des injures de l'air, a d'abord fait inventer l'*Architecture*. Les Romains apprirent des Grècs l'excellence de l'*Architecture*. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de

recommandable que leur solidité, & leur grandeur, parcequ'ils ne reconnoissoient que l'Ordre Toscan. Mais la bonne *Architecture* se trouva dans un état florissant sous Auguste. La magnificence de ce Prince fit éclater tout ce que cet art a de plus excellent; & il fit élever un grand nombre de beaux édifices dans tous les lieux de son Empire. Tibère n'eut pas le même goût, & négligea fort la culture des beaux arts. Néron parmi la foule effroyable de ses vices eut une grande passion pour les bâtimens; mais le luxe, & la dissolution, y eurent plus de part qu'une véritable magnificence. Apollodore excella dans l'*Architecture* sous Trajan, & mérita la faveur de cet Empereur. Ce fut lui qui éleva la fameuse colonne de Trajan, qui subsiste encore aujourd'hui. Dans la suite l'*Architecture* déchut beaucoup de la perfection où on l'avoit vuë. Les soins & la magnificence d'Aléxandre Sévère la soutinrent quelque tems: mais elle suivit la décadence de l'Empire Romain, & retomba dans une corruption d'où elle n'a été tirée que douze siécles après. Les ravages des Visigoths dans le V[e] siécle abolirent les plus beaux monumens de l'antiquité. Dans les siécles suivans l'*Architecture* devint si grossière, que l'on n'avoit aucune intelligence du dessein, qui en fait toute la beauté. On ne pensoit qu'à faire de solides bâtimens. Charlemagne n'oublia rien pour relever l'*Architecture*. Les François s'employèrent à cet art avec un succès extraordinaire, aussi-tôt que H. Capet fut monté sur le trône. Son fils Robert le cultiva de même; & enfin autant que l'ancienne *Architecture* Gothique fut pesante, & grossière, autant la moderne passa dans un excès de délicatesse. Les Architectes du 13. ou 14[e] siécle qui avoient quelque connoissance de la Sculpture, sembloient ne faire consister la perfection que dans la délicatesse, & la multitude des ornemens, qu'ils entassoient avec beaucoup d'art & de soin, quoique souvent d'une manière fort capricieuse. Félib. L'*Architecture* antique est la plus excellente par l'harmonie de ses proportions, & par la richesse de ses ornemens; elle a subsisté chez les Romains jusqu'à la décadence de l'Empire, & elle a succédé à la Gothique depuis le siécle passé. L'*Architecture* qu'on appelle *ancienne*, est différente de l'antique; c'est la *Grecque moderne*. Les bâtimens faits sur cette *Architecture*, si commune encore aujourd'hui en Orient, sont pesans, & mal éclairez. L'*Architecture militaire*, est celle qui regarde la seureté des places; qui enseigne à fortifier les Villes, les passages, les ports de mer. Ce bâtiment est d'une bonne *Architecture*. Vitruve donne bien plus d'étenduë à cet art; car il le divise en trois parties. La prémière est l'*Edification*, qui est l'art de bâtir mentionné ci-dessus. La seconde est la *Gnomonique*, qui est l'art de représenter les sphères, & les mouvemens célestes par les instrumens, comme Astrolabes, & Horloges. Et la troisième est la *Méchanique*, qui traite des machines, & de l'augmentation des forces mouvantes, comme gruës, pompes, & de presque tous les outils des Artisans.

Architecture, se dit aussi de la manière de bâtir, & des ornemens qu'on y employe. *Architectonicum opus.* On distingue cinq Ordres d'*Architecture*; le Toscan, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien, le Composé, ou le Composite. Le Toscan & le Composite sont des Ordres Latins: les autres sont Grècs. Philebert de Lorme y a voulu ajoûter le François; mais il n'a pas été suivi. L'*Architecture Gothique*, ou moderne, est une *Architecture* solide, grossière, sans bon goût dans ses ornemens chimériques. Les Goths l'ont apportée du Nord, & l'ont introduite dans le reste de l'Europe. La plûpart de nos Eglises Cathédrales sont bâties selon l'*ordre Gothique*. L'*Architecture Morisque* avoit aussi peu de dessein que la *Gothique*. Il reste encore quelques-uns de ces sortes d'édifices en Espagne, que les Maures y ont construits pendant qu'ils en étoient les maitres.

Il ne nous est point resté d'Auteurs Grècs qui ayent écrit de l'*Architecture*. Agathareus Athénien est le prémier qui ait écrit de l'*Architecture*; après lui Démocrite, Archiméde, Théophraste. De Roch. Entre les Latins, Pline le jeune est l'Écrivain qui a le mieux parlé de l'*Architecture*, & il fait paroître assez de connoissance dans cet art. On n'a que le seul Vitruve qui soit entier, quoique Végèce écrive que de son tems on comptoit jusqu'à 700 Architectes à Rome. Vitruve, qui vivoit sous Auguste, a été commenté par Philander & Daniel Barbaro, & traduit en plusieurs langues, & sur tout en François par M. Perraut Médecin. Les modernes sont Léon Baptiste Albert, Serlio, du Cerceau, André Palladio, Cataneo, Vignoles, Vincenzo, Scamozzi, Boecler, Dueterus, Potsi, Philebert de Lorme, Bulan, Blondel, Daviler, & plusieurs autres moins fameux, rapportez dans l'*Architecture* de Savot. Le Sieur Chantelou a fait le parallele de l'*Architecture* antique avec la moderne. Errard, Marolois, de Villefritac, & plusieurs autres, ont écrit de l'*Architecture* militaire. Le Sieur Dassié a écrit de l'*Architecture* navale; son livre *in quarto* est imprimé à Paris en 1677. Loüis Savoit a fait l'*Architecture* Françoise des bâtimens réimprimée par M. Blondel avec des Notes en 1676. M. de Cordemoy a fait un Traité de toute l'*Architecture*, & des réponses à M. Frezier, Ingénieur, qui l'a attaqué. En Angleterre Christophe Wase a écrit sur l'*Architecture*, aussi bien que Evelin, *Paralel of Architecture*, dont il faut prendre la dernière édition de 1706. *in fol.* à Londres.

Architecture, se dit aussi de la partie d'un bâtiment qui est excellente, & quelquefois de tout l'ouvrage. La fontaine de Saint Innocent à Paris est un beau morceau d'*Architecture*. Le frontispice du Louvre est un rare morceau d'*Architecture*.

On appelle *Architecture en perspective*, celle dont les membres sont de differens modeles & mesures; & diminuent par proportion d'éloignement, pour rendre l'objet plus long à la vuë. On appelle *Architecture feinte*, celle qui est établie sur un bâti de charpente légère, & faite de toile peinte sur des chassis par tringles, en sorte que les corps, les colonnes, les pilastres, & autres saillies paroissent de relief.

Feu M[r] l'Abbé Regnier des Marais a dit figurément *Architecture*, pour signifier la disposition & l'arrangement des parties de l'Univers.

Je regarde en gros toute la nature,
*J'en observe l'ordre & l'*Architecture,
Je cherche à sçavoir quels secrets ressorts
Font mouvoir si juste un si vaste corps.

ARCHITIS. s. f. Nom ou surnom de Vénus chez les Assyriens, & ensuite chez les Phéniciens. *Macrob. Saturn. Lib. I. c.* 21. Scaliger croit qu'il faut lire Dercitis, & que c'est la même que Derceto & Atergatis.

ARCHITRAVE. s. f. Les Architectes le font masculin. Partie de la colonne qui est au dessous de la frise, & au dessus du chapiteau. C'est une grosse piéce de bois qui fait la prémière partie de l'entablement, & qui porte sur la colonne. *Epistylium.* On l'appelle aussi *sabliere*, ou la maitresse poutre. C'est la même chose, que l'*epistyle* des Grècs. L'*architrave* est differente selon les divers ordres d'Architecture. Au Toscan elle n'a qu'une bande couronnée d'un filet: deux faces au Dorique, & au Composite, & trois à l'Ionique, & au Corinthien. Les Architectes appellent *architrave mutilé*, celui dont la saillie est retranchée, & qui est arasé avec la frise, pour recevoir une inscription: & *architrave coupé*, celui qui est interrompu dans une décoration pour faciliter l'exhaussement des croisées, l'entablement étant d'une grande hauteur. Félib. Je ne puis m'empêcher de rire, quand j'entends nos Architectes s'enfler de ces grands mots de pilastres; & d'*architrave*, & que je trouve que ce sont les chetives piéces de la porte de ma cuisine. Mont.

Ce mot vient de *trabs*, qui signifie, *poutre*, parmi les Latins, & d'ἀρχὴ, mot Grèc, qui veut dire ici *principal*; c'est comme si l'on disoit, la principale poutre. Les Maçons prononcent *arquitrave*.

ARCHITRÉSORIER. s. m. *Archithesaurarius, Magnus ærarii Imperii custos.* Officier de l'Empire. Grand Trésorier. Cette charge fut établie dans l'Empire avec le 8[e] Électorat par le Traité de Westphalie en faveur de la maison Palatine, qui avoit perdu le prémier Electorat donné au Duc de Bavière par Ferdinand II. qui l'ôta à Fréderic V. Electeur Palatin après la journée de Prague, où il fut défait en défendant son élection à la Couronne de Bohême. L'*Architrésorier* ne donne son suffrage que le septième dans l'élection de l'Empereur. Quand on tient la Cour Impériale, c'est lui qui jette de l'argent au peuple. Les Vicaires de l'*Architrésorier* sont les Comtes de Sinzendorf. Voyez Imhoff *Notitia Procerum Imp. Lib. II. ch.* 9.

ARCHIVEL. s. m. *Cartophylax, Tabularii custos.* Quelques personnes employent ce mot qui n'est pas reçu, il faut dire *Archiviste*, dont on se sert ordinairement. *Archivel*, dans le sens que lui donnent ceux qui l'employent, signifie celui qui a soin des papiers & actes publics d'un lieu considérable, d'un Empire, d'un Royaume, d'une République, d'une Province. C'est un des *Archivels* de l'État. Voyez ARCHIVISTE.

ARCHIVES. s. f. plur. Trésor, chambre où l'on garde les titres & papiers d'une Maison, d'une Communauté. *Tabularium.* Le Code appelle *Archivium publicum, vel Armarium publicum, ubi acta & libri exponebantur. Cod. de fide instrument. auth. ad hac. & XXX. q.* 1. De Roch. On trouve aussi *Archarium* dans la vie de S. Paul Evêque de Verdun. *Bolland. feb. T. II. p.* 178. Il faut avoir recours aux *Archives* d'une telle Abbaye pour avoir les titres d'une telle fondation. Les *Archives* de Rome étoient au temple de Saturne. Les plus anciens Registres de nos Greffes, & de nos Archives publiques, ne commencent que sous le Régne de Philippe le Bel. De la Mar.

Naudé dans le Mascurat a pris ce mot dans le sens de Généalogie; & quoique pour lors je ne songeai nullement à composer les *Archives* de leur famille, parceque je ne pouvois pas deviner que leur noblesse seroit contestée en France. Mais c'est parler mal & improprement.

garde les Archives. *Tabulario*

Architecture. Arc contourné.
s qui régne à la tête des vous-
rémitez portent sur les impos-
s ordres d'Architecture. Il n'a
ux faces couronnées au Dori-
es moulures que l'architrave
ite. L'*Archivolte retourné*, est
mais retournant sur l'imposte
hivolte rustique, est celui dont
par une clef, & des bossages
e de deux voussoirs l'un est en

gnifie *tirez de l'arc*, & qui se-

ez *Arcontat*. C'est la charge
sis. C'est aussi le tems pendant
uvernoit.
Arconte. Magistrat d'Athénes.
oli la Monarchie ils créèrent
de rendre compte de leur gou-
l'annuels & de perpétuels. Mé-
le ceux-ci, & Créon fut le pré-
Roi d'Athénes dans la guèrre
ué pour le salut de son peuple,
tèrent le Royaume entre eux.
d'abolir la Royauté. A la pla-
a d'*Archontes* des Gouverneurs
s exerça le prémier cette char-
nt une longue suite d'années.
t encore à ce peuple libre une
ont il vouloit anéantir jusqu'à
elle qu'étoit la charge d'*Ar-*
nt l'administration à dix ans,
s souvent l'autorité, qu'il ne
strats. TOURREIL. Il y eut
ns, depuis Médon jusqu'à Alc-
ennaux, dont le prémier s'ap-
ix. Créon, le prémier des *Ar-*
la 3^e année de la 24^e Olympia-
, rend en Latin le mot d'*Ar-*
ır. Plin. Liv. XXXIII. ch. 7. le

urs villes Grecques ont eû deux
its, qui étoient la même chose
ies, & dans les Municipes.
gnifie celui qui gouverne.
es Grècs se servent pour expri-
e & de l'Empire. Les Évêques
es.
ontes, les Seigneurs de la Cour
illaume de Tyr, Pachymere,

Étoit un Officier qui comman-
: destinée à la garde de l'Empe-

SES, Est un Officier Écclesias-
ite table ceux qui doivent com-

ES, C'étoit comme un Gou-
arer aux Béglierbeys des Turcs,
à nos Gouverneurs de Provin-
s Généraux, & des Lieutenans
tacuzène, Simeon Logothéte,
cc.
it comme le prémier des Offi-
latino praerat, dit Monsieur Du

est celui qui a l'intendence sur
elques-uns sur les Monastères.

Arcudius, l'Euchologe, &c.

ARCHONTE DES MURS, C'étoit l'Officier qui avoit soin des murs de la ville. Cantacuzéne, Simeon Logothéte, le Continuateur de Théophane en parlent.

ARCHONTE DU TULDE, C'étoit un Officier de guèrre, qui avoit soin des bagages de l'armée. L'Empereur Léon en parle dans ses Tactiques.

ARCHONTE DES LUMIÉRES, OU DES HOMMES, (*τῶν φώτων*) Officier Ecclésiastique qui étoit chargé du soin de ceux qui devoient bientôt recevoir le batême. Voyez Codin chap. 1. n. 26.

ARCHONTE DE L'ORFÉVRIE, (τῦ χρυσοχοῖυ) Le nom seul de cet Officier fait connoître en quoi consistoit l'éxercice de sa charge. Voyez Léon le Grammairien.

ARCHONTIQUE. s. m. & f. *Archonticus*. Nom de secte hérétique qui s'éleva vers la fin du second siécle. Les *Archontiques* furent ainsi nommez du mot Grèc Ἄρχοντες, dont on se sert pour éxprimer la hiérarchie des Anges, que nous appellons *Principautez*; parce qu'ils enseignoient que c'étoit ces Principautez qui avoient créé le monde. Les *Archontiques* ôtoient tous les Sacremens; ils nioient la résurrection des morts &c. GODEAU. C'étoit une branche des Valentiniens. Ils s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretez. Voyez S. Épiph. hér. 40. S. Aug. hér. 20. Theodoret & Baronius à l'an 175. Les *Archontiques* avoient des livres particuliers, qu'ils nommoient les Révélations des Prophétes. FLEURY.

ARCHURE. s. f. Tèrme de Menuisier, qui se dit des piéces de menuiserie qui sont au devant des meules d'un moulin, & qui quand il les faut rebattre, se démontent. Ces *archures* sont aussi garnies de leurs couverseaux.

ARCIUT. s. m. Tèrme de Coutume. C'est une redevance ou un droit que les Abbez laïcs en Béarn, les Chapitres & les autres Ecclésiastiques qui ont acquis des dixmes, ou par achat ou par donation, payent aux Evêques. DE LAURIERE sur Ragueau.

ARCOIER. Ce mot se dit lorsque les lances fléchissent pour se couper. BOREL. *In arcum flecti*, ou *curvari*. Ce mot vient d'arc.

ARÇON. s. m. Terme de Sellier. *Sella equestris arcua*. C'est une espéce d'*arc* composé de deux piéces de bois qui soutiennent une selle de cheval, & qui lui donnent sa forme. Il y a un *arçon* de devant, & un *arçon* de derrière. Les parties de l'*arçon* sont, le pommeau ou petite poignée de cuivre qui est élevée au devant de la selle. Le garrot est la petite arcade qui est un peu élevée au dessus du garrot du cheval. Les mammelles sont l'endroit où aboutit le garrot, & les pointes sont au bas de l'*arçon*. Il y a des *arçons* mobiles pour les selles à tous chevaux, qui changent l'ouverture de la selle. L'*arçon* de derrière porte le troussequin. Les *arçons* doivent être nervez & ferrez. Le chef-d'œuvre des Selliers est un *arçon* à corps, qu'on faisoit autrefois pour les Gendarmes, dont le troussequin alloit jusqu'au milieu du dos.

On appelle pistolets d'*arçon*, ceux qu'on porte ordinairement à l'*arçon* de la selle.

On dit encore, Il portoit toûjours un tel livre à l'*arçon* de la selle, pour dire, il l'avoit toûjours avec lui. Dans les Tournois & combats de lance, on dit qu'un Cavalier a fait perdre à un autre les *arçons*, qu'il lui a fait vuider les *arçons*, qu'il n'étoit pas ferme sur les *arçons*, pour dire qu'on lui a fait de rudes attaques. On employe les mêmes phráses dans le sens figuré, pour dire de quelqu'un qu'on a mis son esprit ou ses affaires en grand désordre. *Excutere equitem è sella, ex equo.* S. Amant a dit plaisamment,

Où le luxe mis hors d'arçon,
Ne montroit pour tout équipage
Qu'un peigne dedans un chausson.

ARÇON. Terme de Chapelier. Instrument fait en archet de violon, qui est grand de cinq ou six pieds, qui n'a qu'une corde, & dont on se sert pour arçonner la laine.

ARÇON, se disoit encore autrefois pour *archet*.

Si portent l'arçon *& la lyre.*

ARÇONNER. v. act. Tèrme de Chapelier. Faire voler la laine avec l'arçon, pour la mettre en état de servir.

ARCOT. f. m. Excrément de cuivre jaune dont on fait le potin en le mêlant avec du plomb.

ARCOUS. f. m. Nom propre d'homme. *Arcontius.* S. *Arcous* n'a point été connu de Bollandus, ni par Du Saussay. Il se trouve dans le Martyrologe de Viviers. Il y a un prieuré du nom de S. *Arcous* sur la rivière d'Allier. CHAST.

ARCTIQUE. adj. m. Tèrme d'Astronomie. *Arcticus*, *Boreus*, *Septentrionalis.* C'est l'épithète qu'on donne au pôle qui est élevé sur nôtre horison ; ainsi nommé, à cause des étoiles de la petite Ourse nommée ἄρκτος en Grèc, parce que la dernière étoile de sa queuë marque le pôle septentrional, lequel n'en est éloigné que de deux degrez. Le pôle *arctique*, *polus arcticus.*

On appelle aussi *arctique* tout ce qui est du côté du pôle *arctique*, tout ce qui est septentrional. L'hémisphère *arctique*, est la moitié de la sphère qui a pour pôle ou pour centre le pôle *arctique*. Le cercle *arctique* est le cercle polaire septentrional, éloigné de 23 degrez 29 minutes du pôle *arctique*, & selon M. Harris 23. 30'. Les tèrres *arctiques*, *Terra arctica*, ou *septentrionales*, sont des tèrres inconnuës, situées au septentrion de l'Europe & de l'Amerique vers le pôle *arctique*. Elles comprennent la nouvelle Zemble, la nouvelle Irlande, le Spitsberge au nord de l'Europe ; le vieux & le nouveau Groenland, les Isles de Cumberland & Raleg, le nouveau Nort-Wales, le nouveau Danemarck, & la tèrre de Jesso au nord de l'Amérique.

ARCTIUM. f. m. Plante. Sa tige est longue & molle. Sa graine est de la grosseur du cumin. Ses feuilles sont comme celles du bouillon, un peu plus rondes & plus veluës. La décoction de sa racine avec du vin est bonne pour les retentions d'urine ; pour appaiser le mal de dents, &c.

ARCTURE. f. m. *Arcturus.* Ce mot signifie la queuë de l'Ours, & est composé d'ἄρκτος *ours*, & de οὐρὰ, *queue.* Arcture est le nom d'une étoile de la constellation nommée *Arctophylax* ; c'est à dire, Garde de l'Ours. Elle se lève le prémier jour de Septembre, & se retire le 13 de Mai. Elle est de la prémière grandeur. Sa longitude est 199°. 39'. sa latitude 31. 2. son ascension droite 210. 13. sa déclinaison 20. 58. HARRIS.

ARCUEIL f. m. *Arcus Juliani*, arc de Julien. C'est un village à une lieuë de Paris au midi, ainsi nommé, parceque Julien l'Apostat pendant le séjour qu'il fit à Paris, fit construire un aquéduc dans ce village pour conduire les eaux aux Thermes de Julien, qui étoient où est aujourd'hui l'Hôtel de Cluny, & où l'on en voit encore des restes. Du Latin *Arcus Juliani*, s'est fait *Arcueil.* Le superbe aquéduc qui s'y voit aujourd'hui a été construit par Catherine de Médicis.

A R D.

ARDAING. f. m. Et nom propre d'homme. *Ardagnus.* On compte S. *Ardaing* pour 13e Abbé de Saint Phibbert de Tournus. Ce fut à S. *Ardaing* que S. Henri, l'an 1015, fit présent de la couronne Impériale dont le Pape Benoît VIII. l'avoit couronné. CHAST. 11. *Févr.*

ARDEMMENT. adv. Avec ardeur, avec passion ; d'une manière chaude & vive. *Ardenter*, *vehementer*, *acriter.* Aimer *ardemment.* Combattre *ardemment.* On ne souhaite jamais *ardemment* ce qu'on ne souhaite que par raison. ROCHEF.

ARDENNE. f. f. La forêt d'*Ardenne*, ou les *Ardennes*, plur. *Arduena sylva*, ou *Ardenna.* C'est le nom d'une grande & fameuse forêt, qui occupe tout le Duché de Luxembourg, la partie méridionale de l'Evêché de Liége, & du Comté de Hainaut, & la septentrionale de la Champagne. César dit que la forêt d'*Ardenne* étoit la plus grande des Gaules, que commençant vers le Rhin elle passoit au milieu du païs de Tréves, & pénétroit jusques aux quartiers de Rheims & aux Nerviens, & qu'elle occupoit plus de 500 milles en longueur. Voyez César au Liv. V. & au Liv. VI. de ses Comment.

ARDENT, ENTE. adj. Il vient du verbe *ardre*, qui n'est plus en usage. Qui brûle, ou qui est brûlé, ou qui échauffe beaucoup. *Fervidus.* Ce feu est trop *ardent.* Une fiévre *ardente*, est une fiévre fort violente. Il faut qu'un figuier soit exposé au soleil fort *ardent.*

MIROIR ARDENT, est un miroir concave, sphérique, ou parabolique, qui ramasse tous les rayons du soleil en un point, qu'on appelle *foyer*, où la chaleur devient si grande, qu'elle brûle. *Speculum quod adversum solis radiis accenditur.* On a vû de si bons *miroir ardens*, qu'ils fondoient & calcinoient les métaux en deux minutes. Voyez MIROIR.

ARDENT, signifie aussi, la couleur rousse, ou qui tire sur la couleur de flamme. *Furvus.* Ce poil blond est trop *ardent.* Je veux un jaune plus pâle, celui-là est trop *ardent.* Il se dit particuliérement de certains chevaux, dont le poil tire sur la couleur de feu. C'est un cheval qui a le poil *ardent.*

ARDENT, se dit figurément en Morale, de tout ce qui se fait avec chaleur, avec passion, avec véhémence. *Ardens*, *fervens*, *acer.* Une dévotion *ardente.* Un zele *ardent.* Un homme *ardent.* Un chien *ardent* à la chasse. L'amour des gens qui font profession de sagesse, est d'autant plus *ardent*, qu'il ne se dissipe par aucunes marques extérieures. VILL.

> *Combien de fois sensible à tes* ardens *désirs,*
> *M'est-il en ta présence échapé de soupirs?* RACIN.

On le dit aussi absolument. Prenez ce Procureur, c'est un *ardent*, un affamé, qui est âpre au gain. Il se dit aussi en ce sens de la simple vivacité. C'est un esprit *ardent*, un ouvrage *ardent.* Le stile de l'Historien doit être moins *ardent*, & plus tempéré que celui de l'Orateur. VALL. Aristophane étoit naturellement bilieux, & *ardent.* LE FEVRE. Valentinien étoit naturellement fort *ardent*, & alloit à ses fins sans beaucoup de ménagemens. FLECH. Un vaisseau *ardent*, en tèrmes de Marine, est un vaisseau qui s'approche trop du vent.

ARDENT, en tèrmes de Blason, se dit d'un charbon allumé. *Candens*, *accensus.*

ARDENT. f. m. Est un certain météore, ou feu follet, formé de quelques exhalaisons grasses, qui s'élevent & s'enflamment dans les lieux marécageux. *Ignes nocte errantes.* Les paisans disent que ce sont des enfans mort-nez, ou des faux bournoyeurs, & en conçoivent des terreurs paniques & ridicules. On les appelle en divers lieux, *Fuyrolles*, *Flammeroles*, *Flambarts*, ou *Follets.* Les Anciens, quand ils en voyoient deux ensemble, les appelloient *Castor & Pollux*, & ils les tenoient pour un heureux présage. Quand il n'en paroissoit qu'un, ils le nommoient *Helene*, & le présage en étoit funeste, selon le témoignage de Pline.

En tèrme de Chymie des esprits *ardens*, sont les esprits qui étant tirez par la distillation d'un végétable fermenté, peuvent prendre feu & brûler. Tels sont l'esprit de vin, l'eau de vie. HARRIS.

On appelle aussi *Ardens*, certains malades d'une fiévre ardente, qu'on nomma aussi *Feu sacré.* C'étoit une espèce d'hérésipéle. Ils ont donné lieu autrefois au miracle de Sainte Geneviéve des *Ardens*, qui se fit sous Louis VII. vers l'an 1130. au lieu où est bâtie son Église proche Nôtre Dame à Paris. La même maladie épidémique, ou une toute semblable, courut encore en France l'an 1374. & fut nommée le mal des *Ardens.*

ARDENS. f. m. & pl. *Ardentes.* C'est le nom propre des Académiciens de Naples. Ce nom leur vient de leur devise, qui est un autel sur lequel est un bucher, & sur le bucher un taureau en piéces pour être brûlé en holocauste ; & le feu du Ciel descend pour l'embraser ; le mot est ΟΥΚ ΑΛΛΟΘΕΝ, *Ce n'est que de là* ; c'est à dire, Ce n'est que du Ciel que vient le feu qui nous embrase.

ARDENT, ENTE. Ce mot se dit quelquefois de certaines chapelles où l'on brûle de l'huile, ou de la cire. Une chapelle *ardente.*

ARDENT, ENTE. Ce mot se dit encore d'une certaine Justice qui juge de certains criminels, & signifie, Qui condamne au feu. Établir une Chambre *ardente.*

ARDEUR. f. f. Grande chaleur. *Ardor.* L'*ardeur* du feu est plus vive en hiver qu'en été. Les *ardeurs* du soleil sous la Ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit. L'ardeur de sa fiévre diminuë. On dit aussi, *Ardeur* d'urine, quand on sent de la cuisson en urinant. *Ardeur* du ventricule.

ARDEUR, se dit figurément en Morale, & signifie, Passion, vivacité, emportement, fougue. *Ardor*, *fervor animi.* Il a marqué beaucoup d'*ardeur* pour les belles connoissances. ABL. Il faut aimer ses amis avec beaucoup d'*ardeur.* Mon *ardeur* me tient lieu de mérite. SAR. Son esprit n'a pas assez d'*ardeur* pour s'appliquer à la Poësie. Brébeuf pour égaler l'*ardeur* de Lucain, s'est trop enflammé lui-même, & il a surpassé la fougue de ce Poëte. S. EVR. Il a fait cela pendant l'*ardeur* du combat, de la colère, de la dispute, de la jeunesse. Ce cheval a trop d'*ardeur*, il s'emporte trop. Ardeur en général signifie, Un attachement, une passion amoureuse.

> *C'est de tes jeunes yeux que mon* ardeur *est née.* MAIN.

> *Une prémière* ardeur *est toujours la plus forte ;*
> *Le tems ne l'éteint point ; la mort seule l'emporte.* CORN.

> *Rien ne peut modérer mes* ardeurs *insensées.* RACIN.

ARDILLON. f. m. Partie pointuë d'une boucle, qui sert à arrêter les sangles, ou courroyes qu'on passe dedans. *Fibula*, *fibula claviculus.* On lui a donné son équipage complet ; il n'y manque pas un *ardillon.*

Je crois que ce mot est dit comme *arguillon*, qui viendroit d'*argutus*, qui en Latin signifie, *pointu.*

ARDOISE. f. f. Pièrre bleuë, & fossile, qui est tendre au sortir de la carrière, & qu'on coupe en feuilles déliées pour faire des couvertures

de dire qu'il eſt dérivé du Latin
l'où il eſt venu d'abord.
ır la moiſon des *ardoiſes* porte,
.tez ; ſçavoir, de la quarrée for-
ueur, ſur ſix ou ſept pouces de
r ; & de la quarrée fine, qui au-
;eur, & une ligne d'épaiſſeur,
s de couverture en lui donnant
. Elle porte auſſi, que la pièrre
être retirée de la troiſième fon-
e, & doit être de quartier fort

:ire l'ardoiſe. *Lapidicina Ardo-*
es ſont celles d'Angers.
des eaux qui s'écoulent ès prez
d'*ἄρδω*. Iᴅ.
;ois & hors d'uſage, qui ſigni-
l y a longtems qu'on fait *ardre*
s Anglois condamnèrent la Pu-
ılée. On s'en peut encore ſervir
Burleſque, à l'exemple de Scar-
:oine les *arde*.
ique, dont on ſe ſert quelque-
les queſtions difficiles. *Arduus*,

e peut s'en ſervir qu'en badi-
age qu'au féminin. C'eſt là une
: jamais oüi faire. Vᴏɪᴛ.
eut dire *colere*. Bᴏʀᴇʟ.

e.

r, & il cite ces vers de Gautier

der

rdure veut dire *colère*, *indigna-*
ute que dans un troiſième ſens
& il cite ces vers du Roman de

e
r.

E.

ſert en Dauphiné pour ſignifier
ſignifie la même choſe, & qui
qu'un ornement. Nos Païſans
ıt les Grècs, en des récits où il
, *hiſt. de Dauph. T. I. L. II. p.*
particule explétive. C'eſt auſſi
s la haute Normandie, & ſur
ortée : elle ſignifie *vois, vois tu,*
ה, *ecce*. Hᴜᴇᴛ.
C'eſt une ſorte de maladie qui
une dépilation générique, qui
& l'ophiaſis. Dᴇɢᴏʀɪ.
ruit d'un palmier qui porte ce
core Fauſel chez les Arabes. Il
s Orientales. Linſcot remarque
arrondi, quoique plat à ſa bâ-
ı'il s'en trouve une eſpéce me-
a preſque point de goût. Rare-
s ſes envelopes ; il eſt même ſi
oncevoir qu'il peut être bon à
nous l'aſſuroient. On dit com-
ı'eſt cependant que la ſemence,
a la figure d'un moyen bouton
, & marbré en dedans de veines

les plus grêles ſont garnis de deux rangs de fleurs qui reſſemblent à des épis. Chaque fleur eſt compoſée de trois petites petales blanchâtres, anguleuſes, pointuës, & de ſix étamines jaunes. Trois filets d'un jaune plus pâle forment le piſtile. Le fruit jeune eſt oblong, anguleux, blanchâtre & luiſant ; il devient enſuite jaunâtre, & lorſqu'il a acquis une certaine maturité, il n'eſt plus ſi anguleux, ni ſi pointu à ſon extrémité. Son écorce devient ferme, ſerrée & épaiſſe, ſa pulpe eſt d'un roux tirant ſur le rouge, tendre & aſtringent au goût ; ſon amande eſt blanche. C'eſt dans cet état qu'on la mange avec les feuilles de bétel, car pour lors il eſt plus plein de jus, & il teint en rouge la bouche & la ſalive. Rien n'eſt plus ordinaire dans les Indes que de mâcher de l'*aréca* & du bétel. Les Indiens croyent que cette feuille & ce fruit mêlez enſemble empêchent la puanteur de la bouche, quelquefois ils frottent les feuilles de bétel avec la chaux des coquilles. Ils compoſent auſſi des paſtilles avec la noix d'*aréca*, le ſuc de cate, le camphre, le bois d'aloé & l'ambre. Il y a beaucoup d'apparence que ce que nous nommons cachou, *catechu*, *terra Japonica*, eſt une préparation ou un mélange de noix d'*aréca*, du ſuc de cate, ou *lycium Indicum*, avec quelque chaux de coquille. Ce mélange cuit en morceaux de différente figure & groſſeur, nous eſt apporté des Indes Orientales. On s'en ſert en Europe pour arrêter les diarrhées, les vomiſſemens, pour empêcher le progrès des fluxions commençantes. Voyez Acoſta. Il y a dans l'*Hortus Malabaricus* vol. 1[r], une bonne figure de l'*aréca* ſous le nom de Caunga.

ARÉGER. Vieux mot, qui veut dire, s'arranger.

Et s'arrégèrent li couroy
Moult bellement l'un de les l'autre.

ARÉGLE. ſ. m. nom propre d'homme. *Agraculus*. Ce fut l'an 532. qu'Agricole ou Agrécule, comme l'appelle Grégoire de Tours, ou S. *Arégle*, fut élevé ſur le Siége Epiſcopal de Châlons ſur Saone. Bᴀɪʟʟ.

ARÉLATIN, ɪɴᴇ. ſ. m. & f. L'hiſtoire de Provence par Noſtradamus appelle *Arélatins* ceux du Royaume d'Arles, ou du Païs d'Arles. *Arelas*, *atis*.

ARENA. ſ. f. Tèrme de Philoſophie Hermétique. *Arena*. C'eſt la tèrre noire du noir très-noir, qu'il faut blanchir, autrement dite Leton. C'eſt encore le corps pur & net.

ARENAGE. ſ. m. Ancien droit que payoient les Bretons à leurs Ducs & Seigneurs. Voyez le P. Lobineau Hiſt. de Bretagne, T. I. pag. 200.

ARÉNE. ſ. f. Sable menu & mouvant. *Arena*. Il ſe dit particulièrement des ſables de la mèr, des rivières, & des grands chemins. Écrire ſur l'*aréne*, ſe dit de ce qu'on écrit, & qui ne ſera pas de durée. Bâtir ſur l'*aréne*, c'eſt bâtir imprudemment ſur un fond mal aſſuré ; ſur le ſable mouvant. Cela ſe dit auſſi au figuré de tous les deſſeins & entrepriſes qui n'ont pas un fondement ſolide.

Ce mot n'eſt point en uſage dans la Prôſe, mais ſeulement dans la Poéſie.

J'aime mieux un ruiſſeau, qui ſur la molle aréne
Dans un pré plein de fleurs lentement ſe promene. Bᴏɪʟ.

*Tantôt l'onde broüillant l'*aréne,
Murmure, & frémit de courroux.

On appelle auſſi *Arénes*, les Cirques, les Amphithéatres où ſe faiſoient les combats des Gladiateurs. En particulier l'*Aréne* étoit le champ du milieu. Végéce Liv. I. ch. 11. diſtingue l'*Aréne*, & le champ, *campus*. L'*Aréne* étoit pour les Gladiateurs, ce que l'on appelloit *campus*, par rapport aux ſoldats & aux armées, c'eſt à dire, le lieu où ils ſe battoient ; & celui qui ſe battoit dans l'*Aréne* s'appelloit *Arenarius*. Néron obligea les Chevaliers Romains à deſcendre dans l'*aréne*. Aʙʟᴀɴᴄ. C'eſt de là qu'eſt venu le proverbe Latin, *Conſilium in arena* ; c'eſt-à-dire, un conſeil pris ſur le champ, & ſur le lieu du combat.

Ce nom vient du Latin *arena*, ſable ; & fut donné au lieu où com-

battoient les gladiateurs parce qu'il étoit sablé, ou couvert de sable.

Arénes. On appelle de ce nom, un Amphithéâtre que les Romains bâtirent à Nîmes, & qui est un de ceux qui se sont le mieux conservez. Il est encore presque tout entier. On y voit un château que les Goths y construisirent l'an 420. & qu'on appelle le château des *Arénes*. Antiq. de Nismes. Il est encore fait mention dans les anciennes histoires des *Arénes* de Rheims, des *Arénes* de Perigueux, des *Arénes* de Paris, qui étoient devant S. Victor. Ce nom subsiste de même dans quelques autres villes de France, comme à Bourges, où l'on appelle encore la ruë des *Arénes*, celle qui conduisoit aux *Arénes*, qui subsistoient il n'y a pas encore bien du tems, & que l'on a comblées pour faire la place que l'on nomme Ducale, ou Bourbon, & où se tient le marché.

Aréne, se dit métaphoriquement des exercices de l'esprit, sur tout en vers.

Mais je n'ai pû souffrir qu'une indiscréte veine
Le forçât, vieux Athléte, à rentrer dans l'aréne.

ARÉNER. v. pass. Tèrme d'Architecture. Baisser, s'affaisser par trop de pesanteur. *Deprimere*. Ce plancher est *aréné*.

ARÉOLE. s. f. *Areola*. Tèrme d'Anatomie. Le mammelon est environné d'un cercle qu'on appelle *Aréole*. Dionis.

ARÉOPAGE. s. m. Tribunal des Athéniens. *Areopagus*. Quelques-uns disent que c'étoit une espéce de Palais situé sur une colline dans la ville d'Athénes, & que c'étoit dans ce Palais que le Sénat de cette fameuse ville s'assembloit. C'est l'idée qu'Hesychius en donne. D'autres appellent *Aréopage*, non seulement le Palais où s'assembloient les Aréopagites, mais un fauxbourg tout entier d'Athénes, ou la colline sur laquelle étoit placé ce Palais. Le nom *Aréopage* semble favoriser cette opinion. Car il signifie proprement la colline de Mars, ou le rocher de Mars, πάγος, *colline*, *rocher*, & Ἄρειος, qui appartient à Mars. On dit qu'il fut ainsi nommé, soit parceque l'*Aréopage* étoit situé dans un petit bourg où il y avoit un Temple de Mars; soit parceque la prémière cause qui y fut plaidée, fut celle de ce Dieu, accusé d'avoir tué Neptune, ou bien parcequ'il y condamna Mars d'adultère. L'Auteur des étymologies dit, parceque les Amazones filles de Mars campèrent là; Æschyle dans ses Euménides v. 690. parceque les Amazones portées sur cette colline immolèrent à Mars un grand nombre de victoires. Ce Poëte paroit ignorer, ou ne pas croire tout ce que Pausanias Liv. I. Libanius *orat. 22. & 23*. Servius *in Virg. Georg. Lib. I. v.* 18. rapportent du procès de Mars & de Neptune. Il conte qu'après la guèrre de Troye l'*Aréopage* prononça son prémier arrêt contre Oreste. Mais Apollodore Liv. III. monte plus haut, & veut que cet illustre Sénat ait banni à perpétuité Céphale, pour avoir tué malheureusement sa femme d'un coup de fléche. Tourr. Cette Justice étoit en grande réputation chez les Grècs. Les Romains eux-mêmes en avoient une si haute opinion, qu'ils renvoyoient beaucoup de causes ambiguës à sa décision. L'Histoire vante en mille endroits l'intégrité de ceux qui composoient cet auguste & fameux tribunal.

Les Auteurs ne conviennent pas du nombre des Juges. Les uns en comptent 31: les autres 51; & d'autres jusqu'à 500. Il paroit que le nombre n'en étoit pas fixé, & qu'il étoit plus ou moins grand chaque année. Une inscription Grecque rapportée par Volaterran marque qu'ils étoient 300; ce qui doit s'entendre de l'année que cette inscription fut faite. D'abord cet Auguste tribunal ne fut composé que de neuf Archontes sortis de charge. Leur salaire étoit égal, & payé des deniers de la République. On donnoit à chacun d'eux trois oboles pour une cause. La Guill. Les Aréopagites étoient Juges perpétuels. Ils ne jugeoient que la nuit afin d'avoir l'esprit plus recueilli, & plus attentif, & qu'aucun objet de haine, ou de pitié, ne pût surprendre leur religion. Ils ne jugeoient d'abord que des causes criminelles. Ils eurent ensuite une jurisdiction plus étenduë; cependant ils ne faisoient proprement que débroüiller les affaires d'État.

Mr Spond, qui étoit à Athène, en 1676, & qui examina les restes de cette fameuse ville, & en particulier de l'*Aréopage*, dit dans le second tome de ses voyages, que l'on voit encore les restes de l'*Aréopage* au midi du temple de Thesée, qui étoit autrefois au milieu de la ville, & qui est aujourd'hui hors des murs. On voit les fondemens de l'*Aréopage* en demi cercle, & une esplanade de 140 pas environ, qui étoit proprement la salle de l'*Aréopage*. Il y a un tribunal taillé au milieu du roc, & des siéges aux deux côtez, sur lesquels les *Aréopagites* prenoient séance, exposez à l'air. Assez près sont des grottes dans le roc, que l'on conjecture avoir servi de prison pour enfermer les criminels. Voyez les voyages de M. Spond, T. 2. & Meursius, *de Senatu Areopag*. Tacite Annal. L. II. c. 55. l'appelle *Areum Judicium*, Jugement de Mars, & Juvenal Sat. IX. v. 101. *Martis Curia*, la Cour de Mars. Voyez sur l'*Aréopage* & les Aréopagites le P. Salien dans ses Annales à l'année 2538. S. Aug. *De Civ. Lib. XVIII. c.* 10. & les Notes de Vivez Pollux Liv. VIII. *Isid. Pelus. L. II. ep.* 91. *Sam. Petit Leges Attic.* sur tout L. III. Tit. 2. Meursius déja cité, & Vossius *Areopag*.

ARÉOPAGITE. s. m. Sénateur, Juge de l'Aréopage. *Areopagita*. Solon établit le prémier les *Aréopagites*. D'autres prétendent que les *Aréopagites* furent établis du vivant de Cécrops, l'année que mourut Aaron, qui fut l'an du monde 2553. que Solon ne fit que mettre des réglemens dans l'Aréopage, & lui donner de la considération; ou plûtôt, que Draco l'ayant aboli, Solon le rétablit.

Au reste, Démosthène lui-même, dans sa harangue contre Aristocrate, déclare, qu'il ne voit pas clair dans l'origine de l'Aréopage, & dit, *Les Instituteurs de ce Tribunal, quels qu'ils soient, ou Dieux, ou Héros*. Ainsi ce que l'on en dit ne doit point passer pour certain.

ARÉOPAGITIQUE. *Areopagitica Hilduini*. On appelle les *Aréopagitiques d'Hilduin*, une Histoire de S. Denis qu'Hilduin Abbé de S. Denis composa au IX[e] siécle par ordre de Louïs le Débonnaire, dans laquelle il soutient que le prémier Evéque de Paris, est le même que S. Denis l'Aréopagite, & où il le fait aussi Auteur des écrits attribuez à S. Denis l'Aréopagite. Les *Aréopagitiques* d'Hilduin ont été imprimez à Cologne en 1563.

ARÉOTECTONIQUE. subst. fem. Tèrme de Fortification. Partie de l'Architecture militaire qui regarde l'attaque, & le combat.

ARÉOTIQUE. s. m. *Areoticus*. Médicament qui ouvre les pôres, & les rend plus larges, pour faciliter la transpiration.

ARER. v. n. *Arare*. Tèrme de Marine. C'est, Chasser sur les ancres. Ce qui se dit d'un vaisseau, quand il traine l'ancre.

ARESCUEL. s. m. Vieux mot, qui signifie manche, *manubrium*. Borel.

Une lance rude à merveille,
Lui ont eus en poing d'être mise,
Et il l'a par l'arescuel prise. Perceval.

ARESGNER. v. act. Vieux mot, qui veut dire *arrêter* un cheval par les rênes. Borel.

Si a son cheval aresgné. Perceval.

AREſTE. s. f. La partie dure & solide des poissons ordinaires, qui leur tient lieu d'ossemens, & qui soutient leurs chairs. *Spina*. La Vive a une *aréte* dont la piquure est plus dangereuse que celle de quelque serpent que ce soit. Il n'y a point de poisson sans *aréte*. Ménage dérive ce mot de *arista*, à cause de la ressemblance qu'il y a entre les épis & les *aretes* des poissons.

En tèrmes de Charpenterie, on appelle du bois scié à vive *aréte*, lorsqu'on en a ôté tout l'aubier ou le bois blanc qui est auprès de l'écorce, & que les angles de la piéce ouvragée sont de bois dur & solide, & bien marquez. *Stria*. On appelle aussi, Vives *arétes*, les angles vifs des pièrres, & des autres corps taillez en angle. On appelle aussi des voutes en *aréte*, les voutes à ogives. *Camera sectis ac politis lapidibus decussata*. Les voutes d'*aréte* n'ont pas si grande poussée. *Aréte* de lunette, c'est l'angle où une lunette se croise avec un berceau. L'*aréte* d'une enclume, est le bord d'une enclume. L'*aréte* d'une épée, est l'élévation qui régne le long de quelques lames d'épée.

Areſte. Tèrme de Botanique employé pour éxprimer cette partie animée & pointuë qui termine le fruit de quelques espéces de chiendent, ou qui termine leurs bales, qu'on doit regarder comme le calice des fleurs des plantes fromentacées. On dit *gluma aristata*, des bales terminées par des *arétes*, *aresta recurva*, *arétes* coudées. L'Aristoloche longue d'Amérique a un fruit divisé en six angles arrondis, dont le dos est surchargé d'une *aréte* ronde & élevée. P. Plum.

Areſte, est aussi un tèrme d'Orfévre; & c'est la partie de la cuillier élevée sur le cuilleron.

Areſte, se dit encore des plats & des assiettes; & c'est l'extrémité du bord du plat, & de l'assiette du côté du fond.

Areſtes, en termes de Manège, ce sont des galles & tumeurs qui viennent sur les nerfs des jambes de derrière d'un cheval, entre le jarret, & le paturon. On appelle aussi *Arêtes*, les queuës des chevaux dégarnies de poil, qu'on appelle *queues de rat*.

AREſTIER. s. m. Tèrme de Charpenterie. C'est une piéce de bois qui forme l'aréte ou l'angle des couvertures qui sont en croupe ou en pavillon. On appelle *arétières* les enduits de plâtre, ou de mortier, qu'ils mettent sur la couverture d'un pavillon aux endroits où sont les *arétiers*.

ARÉTHUSE. s. f. *Arethusa*. Fontaine de Sicile proche de Syracuse. Les Anciens ont cru que l'Alphée, fleuve du Peloponèse, passant

nt. p. 156. Bochart cité.
ontaine proche de Smirne, une
, dont parle Homère, & une
; un Lac en Arménie, & deux
ans la Macédoine.
me. *Aregius*, *Arigius*, *Aredius*,
que de Gap. Il y a un S. *Arey*,
s n'appellons point *Arige*.

G.

ôit en Afrique, & qui est plein
ne les olives. Les Africains en
t fort mauvaise, & dont ils se
nt pour brûler, mais pour man-
ot. de l'Afr. P. II.
Marine. C'est un gros anneau
vres, & des cordages. *Annulus*
: platbords, aux batteries, aux

e chaîne que l'on met aux Ga-
:, & qu'on appelle autrement,

rgata, c'est-à-dire, du *Dévidoir.*
tutti gl' Ord. Milit. ch. 62. les
taires ; mais ce ne fut qu'une
hommes du quartier de la porte
: joignirent ensemble pour dé-
veur de Loüis d'Anjou, contre
Reine Marguerite. Ils s'appel-
'est-à-dire, en langage Napoli-
s prirent pour marque de leur
i'ils portoient d'or en champ de
é gauche. Cette Compagnie ne
Loüis d'Anjou. Quelques-uns
uloient marquer que la conquê-
ı peu, comme le fil se dévide.
lablement, à ce qu'il paroit à B.
rquer le mépris qu'ils faisoient
d'une femme.
S, pluriel. *Argaus*, ou *Argeus* ;
ıc que les Vestales jettoient tous
s Ides de Mai, c'est-à-dire, le
arron qui nous apprennent cette
lit, que c'étoient les Prêtres qui
veuille prendre le mot *Sacerdo-*
n, pour les Prêtresses. Il ajoute
s, ou figures d'homme. Plutar-
nes, demande pourquoi on ap-
n rapporte deux raisons ; la pré-
: que les barbares qui habitèrent
t dans le Tibre tous les Grècs
on appelloit *Argiens* indifferem-
ule leur persuada de quitter une
rger de ce crime, d'instituer des
es d'hommes dans le Tibre au
vandre *Arcadien*, & par consé-
r perpétuer cette haine dans sa
roit des figures d'Argiens dans le
cité. Ovide *Fast. L. V. v.* 625. &
Il y avoit aussi à Rome des lieux
Argées, *Pontifices Argei.*
ce de pavot sauvage, ainsi appel-
our guérir de petits ulcères des
. *Argemone*, *Argemonia*. Elle a
légèrement découpées. Ses fleurs
lles du pavot sauvage. Ses têtes
vot rouge ; mais elles sont plus
s. Sa racine est ronde & jette un

mitez des pertuis d'une petite boule de mercure, touchant les éxtrémitez de plusieurs autres boules de mercure, les attachent ensemble par la partie de la matière de la lumière qui se trouve aux éxtrémitez des pertuis, qui se touche immédiatement. Il conclut de là, que l'or & l'*argent* ne diffèrent que par le plus ou le moins des parties de la matière de la lumière, qui a pénétré plus ou moins profondément, & en plus grande ou plus petite quantité les parties du mercure ; d'où il s'ensuit que l'argent peut, avec le tems, devenir or. Ce qu'il confirme par des éxpériences sur l'*argent*, dont il a tiré de l'or ; & parce que dans les mines il se trouve quelquefois un or pâle, qui par quelques fontes se perfectionne & vient en couleur. On a remarqué qu'on a tiré de l'*argent* des tèrres qui avoient été jettées à quartier, lorsqu'on avoit fait les ouvertures, & les puits des mines, & qu'il s'y en étoit formé de nouveau depuis ce tems-là. A Potosi on fit une Procession, où le chemin d'une Église à l'autre ayant été dépavé, on le répara avec des barres d'*argent*, dont tout le chemin fut couvert. Chaque barre d'*argent* est de 66 marcs. Il y a de l'*argent* monnoyé, & non monnoyé. L'*argent* fin est au titre de 12 deniers, chacun de 24 grains ; chaque grain se divise en demi, en quarts, & en huitièmes, &c.

Les Orfèvres par l'Ordonnance ne peuvent travailler d'*argent* qu'au titre d'onze deniers, douze grains ; & en ouvrages moulez, ils ont quatre grains de reméde pour marc. Cet *argent* ainsi travaillé s'appelle *Argent le Roi*, qui est de 12 grains, ou d'une maille, ou obole moindre que l'*argent* fin, qui est à 12 deniers. *Argent le Roi*, ou *du Roi*, parce que nos Rois n'ayant aucune mine d'or ni d'argent en France, ont accordé quelque profit aux étrangers qui en apporteroient, en leur payant l'argent qui étoit à 11 deniers 12 grains ; comme s'il eut été à 12 deniers ; ce qui se voit par un éxtrait du Regître de la Chambre des Comptes cotté, *Noster*, *fol.* 205. Argent le Roi, *est & doit être à une maille* d'argent fin. *Car* argent fin *est à 12 den. d'aloy, &* l'argent le Roi, *à 11 den. obole. Et si l'en dit telle monnoye est à 8 den. d'argent* le Roi, *si prend l'en* l'argent le Roi *à 12 den. & le fin à 12 den. obole, & vaut chacun denier 24 grains & 12 grains obole ou maille ; ainsi ont porté chacun denier d'aloy* d'argent fin, *un grain en* argent *le Roi. Si comme qui diroit, cette monnoye est à 4 den.* d'argent fin, *c'est-à-dire*, qu'il est à 4 den. 4 grains d'argent le Roi, & ainsi des autres. BOIZARD. Les gros tournois de S. Loüis étoient à 12 deniers d'*argent le Roi.*

Argent trait, est de l'*argent* passé par la filière, dont on fait des cordons d'*argent*. *Argentum ductile.* *Argent mat*, est celui qui n'est pas poli, ou bruni. *Argentum rasile, impolitum.* Il y a aussi *argent* filé. *Argentum ductum in stamina.* *Argent* tissu, *textile, textum.* *Argent* en feüille. *In tenues ductum laminas, Bracteas, Bracteolas.* *Argent* battu. *Malleatum.* *Argent* en masse ou en billon. *Infectum.* *Argent* en coquille pour peindre & argenter. *Mollitum, dilutum, liquatum.* *Argent* mis en pâte, par l'eau de départ, pour argenter, &c. *Maceratum.* *Argent bas*, c'est celui qui n'est pas au titre requis. *Justo defectum pondere.*

Argent de couppelle, c'est l'*argent* le plus fin qui a passé par la couppelle, ou l'éxamen du feu, & qui est ordinairement en grenaille. *Argentum purgatum, ustulatum.* On éprouve l'*argent* à la languette, avant que de le contremarquer du poinçon de la ville. Cette épreuve se fait par le feu sur un petit morceau de l'ouvrage qu'on y a laissé éxprès, qui est hors d'œuvre.

Argent en bain, c'est en tèrme de Monnoyes de l'*argent* entièrement fondu. *Et de l'argent en pâte*, c'est quand il est prêt à fondre.

Argent faux, c'est du fil de cuivre rouge argenté & tiré à la filière. Boizard, Traité des Monnoyes, P. I. c. 28. décrit la manière dont on le tire.

ARGENT, signifie aussi, tout métal monnoyé servant au trafic, & à faire des payemens. *Pecunia, nummi.* On a payé cette tèrre *argent* comptant. Les Banquiers ont tout leur bien en *argent*, & à intérêt. On est comptable quand on a manié l'*argent* du Roi, pour dire, les deniers du Roi. Cette dot a été payée *argent* bas, ou *argent* sec, c'est-à-dire, *argent* comptant & en bonne monnoye.

noye. On dit aussi de tous les meubles & effets qui ne portent point de profit, ni de revenu, que c'est de l'*argent* mort : & on appelle *Argent* mignon, celui qui est superflu, & qui n'est point destiné à la dépense, mais qu'on réserve pour ses plaisirs. Autrefois chacun gardoit son *argent* en masse, & ne le faisoit convertir en monnoye que selon le besoin : c'est pourquoi jusqu'au régne de Philippe le Bel, rien n'est plus fréquent que les amendes de livres ou de marcs d'or ou d'*argent*.

On appelle plus particulièrement *Argent*, ou *Argent* blanc, la monnoye qui est faite effectivement d'*argent*. Il a fait ce payement tout en *argent*, il n'y avoit que des écus blancs. La monnoye d'*argent* a été en usage dès les prémiers tems parmi les Hébreux, comme il paroît par la Génèse XXIII. 15. 16. &c. Elle l'étoit dans le même tems en Égypte & dans la tèrre de Chanaan. C'est Lysandre qui l'introduisit à Sparte vers la 90e Olympiade, & l'an de Rome 330. On n'en frapa à Rome que 5 ans avant la prémière guèrre Punique, l'an 585. de Rome.

ARGENT, s'employe aussi quelquefois pour signifier, l'intérêt & le bien des particuliers, & en général tout ce en quoi consistent les biens & les richesses des hommes. Il y a des gens à qui l'*argent* tient lieu de tout : c'est leur idôle. La plûpart des femmes aiment encore plus l'*argent* que leurs Amans. Est-il quelque talent que l'*argent* ne lui donne ? BOIL. Pour dire, manque-t'on d'esprit, de sçavoir, de noblesse, quand on a beaucoup de bien ?

> L'argent, l'argent, *dit-on, sans lui tout est stérile :*
> *La vertu sans l'*argent *est un meuble inutile.*
> L'argent *en honnête homme érige un scélérat.*
> L'argent *seul au Palais peut faire un Magistrat.* BOIL.

On appelle un homme à *argent*, ou âpre à l'*argent*, un avâre sujet à se laisser corrompre par *argent*. On lui a donné une piéce d'*argent*, pour dire, On l'a contenté de peu de chose. On dit, qu'un homme fait tout à graisse d'*argent*, pour dire, qu'il achéte les choses plus qu'elles ne valent. On appelle de l'*argent* en barre, une marchandise de bon débit, dont on fait de l'*argent* quand on veut. On appelle un bourreau d'*argent*, un mauvais ménager, qui jette l'*argent* à poignées. On dit qu'un homme est tout cousu d'*argent*, pour dire, qu'il est fort riche. Faire de l'*argent*, c'est vendre quelque chose pour avoir de l'*argent*. Il fait *argent de tout*.

ARGENT, se dit quelquefois de la couleur blanche & éclatante; mais c'est seulement en Poësie. Ainsi les Poëtes disent, que la lune paroît sur un char d'*argent*. *Argenteus*. Qu'un clair ruisseau est de l'*argent* liquide, qu'il roule ses flots d'*argent* sur les cailloux. Les Muses ont quitté les fleurs de leur montagne, & l'*argent* de leur onde. MAIN. Quelquefois ils employent ce mot d'*argent* absolument pour signifier une eau belle, claire & nette.

> *Elles conduisent leur* argent,
> *Sur un lit d'arénes dorées.* GOD.

L'ARGENT, en tèrmes de Blason, signifie le blanc, & se représente par un Écu tout uni sans aucunes hachûres. Il est le symbole de la justice, de la pureté, de l'innocence, de la chasteté, de l'humilité, de la beauté, de la victoire, de la félicité, &c. Il portoit d'*argent* à trois pals de gueules.

L'ARGENT, en tèrmes de Chymie, s'appelle *Lune*, & souffre diverses préparations. On tire une teinture d'*argent* ou de *lune*, quand on le fait dissoudre en grenailles ou petites lames dans de l'esprit de nitre, & qu'on verse cette dissolution dans un autre vaisseau, où on a mis de l'eau salée. Par ce moyen l'*argent* se précipite aussi-tôt en poudre très-blanche, qu'on lave plusieurs fois avec de l'eau de fontaine. On met cette poudre dans un matras ; on verse dessus du sel volatil d'urine, & de l'esprit de vin rectifié : on laisse digérer cette matière à quelque chaleur douce l'espace de quinze jours, pendant lesquels l'esprit de vin se colore d'un beau bleu céleste, & on l'employe à plusieurs remédes. On l'appelle aussi, *Lune potable*. On le convertit encore en cristaux, qu'on appelle *Vitriol de lune*, par le même esprit de nitre. La *lune caustique*, autrement *Pierre infernale*, est de l'*argent* dissout en eau forte, qu'on laisse cristaliser.

ARGENT, se dit proverbialement en ces phrases. *Argent* comptant porte médecine. Ses promesses ne sont pas de l'*argent*. Jouër bon jeu bon *argent*, pour dire, sérieusement & loyalement. On dit d'un homme crédule, qu'il prend tout ce qu'on lui dit pour *argent* comptant. On dit, que le tèrme vaut l'*argent*, quand on menace d'une chose qui ne doit arriver de long-tems. On dit, c'est de l'*argent* en barre, pour dire, que ce que l'on donne est sûr, & vaut autant que de l'*argent*. On dit, qu'un homme veut avoir le drap & l'*argent*, pour dire, que c'est un arabe, qui veut profiter de deux côtez. On dit des gens en faveur, qu'ils peuvent bien se divertir, qu'ils ont le tems & l'*argent*. On dit aussi, que l'*argent* est le nerf de la guèrre. Point d'*argent*, point de Suisses ; pour dire, qu'on ne donne rien pour rien. Qui a de l'*argent* a des piroüettes. On dit aussi pour loüer quelqu'un, qu'il vaut beaucoup d'*argent*, qu'il vaut trop d'*argent*, qu'il ne prend point d'*argent* de tout ce qu'il dit, pour dire, qu'il dit facilement & agréablement toutes choses. On dit au jeu, *Argent* sous corde, pour dire, Jouër *argent* comptant : ce qui vient de ce que, quand on joüe à la paume, les joüeurs mettent ordinairement l'*argent* qu'ils joüent, sous la corde du jeu de paume. Tout cela est bel & bon, mais l'*argent* vaut mieux. On dit, il est chargé d'*argent*, comme un crapaut de plume, pour dire qu'il manque d'*argent*. On dit aussi, qu'un homme met du bon *argent* avec du mauvais, lorsqu'il fait bien des frais pour plaider contre un insolvable.

> *J'en ai promis, le fait est tout constant,*
> *De le nier je ferois grand scrupule ;*
> *Promis des vers, bons ou mauvais s'entend,*
> *Tout de nouveau je les promets d'autant.*
> *Voire s'il faut vous en ferai cédule ;*
> *Mais que cela soit de l'*argent comptant
> *Nenni, Damon ; ne soyez si crédule ?*

Argent, dit de Rochefort, vient du mot Hébreu *agarach*, qui signifie toute sorte de monnoye. Mais 1°, il falloit dire *agurach*, & non pas *agarach*. 2°, *Argent* vient d'*argentum*, qui vient du Grèc ἄργυρος, qui peut-être vient d'אגורה, *agurah*, nom Hébreu, qui signifie non pas toute sorte de monnoye, mais une petite piéce de monnoye, & la plus petite espéce qui fût en usage chez les Hébreux.

ARGENT DES PHILOSOPHES. Tèrme de la science Hermétique. *Argentum Philosophorum*. C'est la matrice propre à recevoir le sperme & la teinture du Soleil. Philalete l'appelle l'Or blanc, qui est plus crud, & qui est la semence féminine dans laquelle l'or meurt ; autrement appellé le Leton rouge, qui y jette la sienne pour produire l'hermaphrodite des Sages. En un mot, c'est le mercure des Philosophes. Quelquefois ils entendent aussi par *argent des Philosophes*, l'ouvrage de la pièrre philosophale. DICT. HERMET.

ARGENT-VIF. Voyez MERCURE, c'est la même chose. *Hydrargyrum*.

ARGENT-VIF DES PHILOSOPHES. Tèrme de l'Art Hermétique. C'est la même chose qu'Argent des Philosophes. C'est le mercure, mais bien différent de l'argent-vif, qui est le mercure commun. Ce sont les Modernes qui l'appellent vif, parce qu'il est vivant, ou vivifié ; c'est la racine des métaux. Ils l'appellent *argent-vif*, parce qu'il est semblable au mercure minéral par sa couleur, sa vertu, & ses proprietez ; car il est blanc, transparent, ou clair, froid, humide, volatile, & coagulable. Ils les nomment autrement, esprit volatil, qui est la Lune au regard du Soleil ; ou, l'humidité radicale de la pièrre. Ils disent, cuire l'*argent*, ou l'*argent-vif des Philosophes* ; c'est-à-dire, cuire le mercure philosophal ; ou cuire l'ouvrage au blanc pour aller au rouge. L'*argent-vif des Philosophes* exhalé, c'est l'ouvrage de la pièrre philosophale, lorsqu'il n'y a plus de noirceur.

ARGENTER. v. act. Colorer ou couvrir d'argent. *Argento obducere*. Il a fait *argenter* la bordure de ses tableaux, son miroir, sa table ; pour dire, qu'on y a mis des feüilles, ou des lames d'argent.

ARGENTÉ, ÉE. part. pass. & adj. Qui est couvert d'argent. *Argentatus*, *Inargentatus*.

ARGENTÉ, ÉE. adj. Qui est de la couleur de l'argent, ou qui est d'une couleur approchante. *Argenteus*. Rivières, loüez Dieu qui préside à vos flots *argentez*. GOD. Ce mot n'est guères mis en usage que par les Poëtes.

> *Bouchez, Naïades, vos Fontaines,*
> *Et cessez d'embellir vos plaines*
> *Par le cristal de vos ruisseaux.*
> *On vous a déclaré la guèrre ;*
> *Faites rentrer toutes vos eaux*
> *Jusques au centre de la tèrre.*
>
> *Les Muses les voyant si pures,*
> *Ont dit dans leurs nobles figures*
> *Que leurs flots étoient* argentez.
> *Sur cette expression divine*
> *Les Partisans se sont flatez*
> *Que chaque source est une mine.*

ARGENTERIE. s. f. Vaisselle ou utenciles d'argent. *Vasa argentea*, *Argentum*. Ce Financier a pour 10000 écus d'*argenterie*. On appelle dans les Parroisses l'*Argenterie*, la croix, le bénitier, &

& les chandeliers d'argent qu'on porte aux entèrremens. Il a fallu payer six écus pour avoir l'*argenterie* de la Parroisse.

L'ARGENTERIE, chez le Roi, est un fonds qu'on fait tous les ans pour quelques dépenses extraordinaires; comme pour les habits des balets, & autres fêtes. *Pecunia annua sumptibus extraordinariis addicta.* Il y a deux Controlleurs & deux Trésoriers qu'on appelle Officiers de l'*Argenterie*. A l'égard de la vaisselle d'argent, elle est à la charge du Garde-meuble.

ARGENTEUX, EUSE. adj. se dit des gens accommodez, & qui ont de l'argent mignon. *Pecuniosus.* Il est peu en usage, si ce n'est parmi le petit peuple.

ARGENTIER. s. m. Officier d'un Prince, ou Seigneur, qui reçoit l'argent du Trésorier pour le donner au Maître d'Hôtel, & fournir aux menuës dépenses de la maison. *Quæstor ærarii levioribus regiæ domus impensis addicti.* Une manière d'honnête homme, soi disant *Argentier* du Maréchal de Schomberg. BUSSI. Jacques Cueur étoit *Argentier* du Roi Charles VII.

ARGENTIER, chez le Roi, est celui qui manie les deniers destinez pour les habits de la personne du Roi, & pour les ornemens de sa Chambre, ou Garderobbe, qu'on appelle plus ordinairement, *Trésorier de l'Argenterie.*

En plusieurs lieux, & entre autres à Caën, les Orfèvres sont appellez *Argentiers. Argentarii.* Les Latins appelloient de ce nom, les Receveurs du revenu des plus riches familles de Rome. Ils nommoient encore ainsi les Banquiers; & même dans les vieux titres on donne ce nom aux Changeurs.

ARGENTIER. s. m. Tèrme de Fleuriste. Tulippe pourpre, colombin & blanc; printanière.

ARGENTIFIQUE. adj. m. & fém. Terme d'Alchymie & de Philosophie Hermétique. Qui fait de l'argent, qui a la vertu de faire de l'argent, de changer en argent. *Argentificus, ἀργυροποιητικός.* Le sel *argentifique*. A la fin du Dictionnaire hermétique imprimé chez d'Hourry en 1695. il y a deux Traitez, dont un est intitulé, De la droite & vraye manière de produire la Pierre Philosophique, ou le sel *argentifique* & aurifique.

Ce mot vient d'*argentum*, argent, & *facio*, je fais.

ARGENTIN, INE. adj. Qui a le son clair & aigu, comme s'il étoit d'argent. *Argenteus.* Une voix *argentine*. Ce timbre a un son *argentin*.

> *Les cloches dans les airs de leurs voix* argentines.
> *Appelloient à grand bruit les Chantres à Matines.* BOIL.

Il se prend aussi, sur tout en Poësie, pour quelque chose de blanc & d'approchant de la couleur de l'argent. Source *argentine*. GOD.

> *Mais ta liqueur* argentine,
> *Offre à mes yeux plus d'appas,*
> *Quand du haut de la colline*
> *Elle descend à grand pas.* BOUTARD.

ARGENTIN. subst. masc. *Argentinus.* Nom propre d'un Dieu des Payens. C'étoit lui qui présidoit à la monnoye d'argent; il étoit fils d'Æsculon, qui présidoit à la monnoye de cuivre. Cela veut dire que l'usage de la monnoye d'argent n'étoit venu qu'après celle de cuivre. S. Augustin parle de ces Dieux, *L. IV. de Civ. Dei c. 21.* Je m'étonne, dit ce Père, qu'on n'ait pas fait aussi un Dieu Aurin, fils du Dieu *argentin*; car la monnoye d'or a suivi aussi celle d'argent.

ARGENTINE. s. f. C'est une plante qui est ainsi appellée, parce que ses feuilles sont comme argentées. *Argentina.* Cette plante est à present rangée sous le genre des *Pentaphylloides*. Sa racine est menuë, brune extérieurement, quelquefois fibreuse, traçante, & astringente au goût. Elle donne plusieurs feuilles découpées jusqu'à sa côte en plusieurs segmens longs, étroits, profondément dentelez; entre ceux-ci sont placez de plus petites arrondies & crenelées sur leurs bords. On peut comparer ces feuilles à celles de l'Aigremoine. Elles sont cependant plus molles & argentées des deux côtez. Il se trouve des pieds dont les feuilles sont d'un verd gai. Les tiges qui sortent de la racine s'étendent çà & là, & prennent racine comme les branches du Fraisier. Des aisselles des feuilles s'éléve un pédicule le plus souvent nud, velu, grêle, long de trois à quatre pouces, & qui porte à son extrémité une fleur jaune à cinq pétales, soutenuës par un calice velu, découpé en dix parties. Le calice, après que les pétales de la fleur sont tombées, sert d'enveloppe à un amas de semences menuës ramassées en tête. Le vulgaire la nomme herbe aux oyes, *Anserina herba*, soit parce qu'on prétend que les oyes mangent cette herbe, ou soit parce qu'elle croît au bord des rivières & des endroits aquatiques fréquentez par ces oiseaux. M. Chomel Dict. Œcon. l'appelle aussi Agrimoine sauvage. L'Argentine est fort astringente. On la dit bonne pour appaiser les maux de dents. Son eau distillée est merveilleuse pour faire passer les rousseurs du visage & pour les crevasses; & sa graine est très-bonne contre les flux de sang & contre les cours de ventre.

ARGENTINE. s. f. *Argentina.* C'est le nom ancien de Strasbourg. Quoiqu'en François *Argentine* ne soit point en usage, mais qu'on dise toujours Strasbourg, M. l'Abbé Regnier s'en servit dans une lettre badine où il décrit son voyage de Munick,

> *Passons vite vers* Argentine,
> *Strasbourg, vulgairement parlant.*
> *Mon cheval est rétif & lent:*
> *O! l'impertinente machine!*

ARGEVAN, ou ARGHEVAN. Voyez ARBOR JUDÆ. C'est la même chose.

ARGIE. s. f. *Argia.* Païs du Péloponèse, le même qui s'appelle Argolide.

ARGIEN, ENNE. adj. Qui est de l'Argolide, ou de la ville d'Argos. *Argivus.* On dit aussi au plurier les *Argiens*, & alors ce mot est substantif, comme les autres noms de Peuples.

> *Puis vous verrez les* Argiens,
> *Les Spartains, les Athéniens;*
> *Ensuite rentrant en Asie,*
> *Vous verrez le Pont, la Mysie.* DIVERT. DE SEAUX.

Les *Argiens* étoient des peuples du Péloponèse, ainsi nommez, à cause d'*Argos* leur capitale. Leur prémier Roi s'appelloit Inachus, que divers Chronologistes font contemporain de Moyse; Danaüs vint ensuite d'Égypte & s'empara de ce Royaume. TOURR. Quand Xerxes vint en Gréce les *Argiens* s'opiniâtrèrent à demeurer neutres; parce qu'il leur fit dire par un Héraut, nous descendons de Perses fils de Persée, petit fils d'Acrisius, un de vos Rois, nous nous reconnoissons donc originaires d'Argos. &c. ID.

ARGILLE. s. f. Tèrre à Potier qui est grasse & gluante, dont on fait les tuiles, les briques, & les vaisseaux de tèrre. *Argilla.* La nature n'a point formé Démosthène, ni Homère d'une *argile* plus fine & mieux préparée que nos Orateurs & nos Poëtes modernes. FONTEN. Cette pensée est folle; & c'est comme si l'*argille* s'élevoit contre le Potier. PORT-R. La statuë que Nabuchodonosor vit en songe avoit la tête d'or, & les pieds d'*argille*.

ARGILLE, se dit quelquefois en général pour tèrre, matière.

> *Peu* (d'hommes) *du prémier ordre, & que la nature*
> *Se plût à former* d'argille *plus pure,*
> *Conservent, quand l'age a leur poil blanchi,*
> *De l'hiver des ans l'esprit affranchi,*
> *Le reste pastri* d'argille *grossiere*
> *Tout entier vieillit avec la matière.* L'AB. REGN.
>
> *Il observe étonné que de la même* argille,
> *Dont nôtre feu mortel fait un vase fragile,*
> *Le feu de la nature, inimitable agent,*
> *Forme comme il lui plaît, de l'or ou de l'argent.*
> PERRAULT.
>
> *Adorateurs d'un bien fragile,*
> *Duppes d'un cœur ambitieux,*
> *Jusqu'à quand un peu d'*argille
> *Charmera-t'il vos foibles yeux?* LE P. CLERIC. *Dans le Rec. de vers choiſ. impr. par le P. Bouh.*

Ce mot *argille* vient du Grèc ἄργιλλος.

ARGILLEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'argille. *Argillosus.* Les tèrres *argilleuses* sont les meilleures pour faire des fortifications de tèrre; elles ne s'éboulent point. Un champ *argilleux* n'est pas propre pour les grains. Les tèrres *argilleuses* & les glaises, sont extrémement onctueuses & adhérantes les unes aux autres, & sont incapables de culture. LA QUINT.

ARGO. s. m. *Argo.* Nom du fameux navire des Argonautes, dont il est si souvent parlé dans les Poëtes. Plusieurs ont crû qu'il a été ainsi appellé d'*Argus* qui l'avoit bâti. Ce sentiment est appuyé par Diodore de Sicile, par Apollodore, Apollonius, Tzetzes, Servius, par le Scholiaste d'Euripide, & par quelques autres sçavans Écrivains; mais comme il y a eû plusieurs Argus, il est difficile de sçavoir lequel a construit ce vaisseau. Quelques-uns ont crû que ce navire a pris son nom du mot *Argos*, qui signifie *vite*, ensorte qu'*Argo* n'est autre chose qu'un *navire léger*. Diodore de Sicile & Servius confirment ce sentiment. *Quidam*, dit Servius sur la quatrième Éġlogue de Virgile, *Argo à celeritate dictam volunt.* Et en effet Homère appelle *Κύνας ἀργὺς*, les chiens qui sont bons coureurs. D'autres ont crû que ce navire tiroit son nom de la ville d'Argos où il a été fabriqué. Il y a une quatrième opinion qui est rapportée par Cicéron dans sa prémière Tusculane, où il cite ces deux vèrs d'un ancien Poëte Latin,

Argo, quia Argivi in ea delecti viri
Vecti, petebant pellem inauratam arietis.

Ce Poëte a voulu dire que ce vaisseau fut ainsi nommé des Argives, c'est-à-dire, des Grècs qui le montèrent. Ovide dans l'Épitre de Hypsipyle à Jason, appelle *Argo* un navire sacré : *Sacram conscendis in Argo.* Peut-être fut-il ainsi appellé, parce que Minerve en avoit donné l'invention, & qu'elle avoit aidé elle-même à le construire. Il se peut faire aussi qu'on l'ait nommé *sacré*, parce qu'il avoit à la prouë une piéce de bois qui parloit & qui rendoit des Oracles. Plusieurs anciens Auteurs ont fait mention de cette piéce de bois qui avoit été prise de la Forêt sacrée de Dodone. Jason ayant achevé heureusement son entreprise, consacra le navire *Argo* à Neptune en l'Isthme de Corinthe ; & enfin ce même navire fut transporté au Ciel & mis au nombre des Astres. Pour ce qui est de la forme de ce vaisseau, c'étoit un vaisseau long semblable à nos Galères. Le Scholiaste d'Apollonius a remarqué qu'on disoit que c'étoit le prémier navire long qui ait été bâti. Pline a observé la même chose Liv. 7. ch. 56. après Philostéphanus, qui assure que Jason fut le prémier qui alla sur mèr avec un navire long : *Longa nave Jasonem primum navigasse, Philostephanus auctor est.* Par un navire long les Grècs entendent un navire de Guèrre, & par un vaisseau rond, ils entendent un vaisseau marchand, ou navire de charge. Voyez de Meziriac dans son Commentaire sur l'Épitre de Hypsipyle à Jason, où il s'étend beaucoup plus au long sur le navire des Argonautes.

ARGOLIDE. s. f. *Argolis.* Païs & Royaume du Peloponèse, qui avoit l'Arcadie au couchant, la Mèr Ægée au levant, les États de Sparte au midi, & dont la Capitale étoit Argos, de laquelle il tiroit son nom.

ARGOLIQUE adj. *Argolicus.* Qui est de l'Argolide.

ARGONAUTES. s. m. Nom des 52 ou 54 Héros qui s'embarquèrent dans le navire Argo avec Jason, pour aller à Colchos y conquérir la Toison d'or. Hercule, Thésée, Castor, Orphée, &c. étoient du nombre des *Argonautes*. Rudbecks au ch. XXVI[e] de son *Atlantica* dit, que les *Argonautes* retournèrent de Cholchide en Gréce par l'Océan, & qu'ils rentrèrent par le détroit de Gibraltar dans la Méditerranée, & firent ainsi tout le tour de l'Europe; car il suppose, qu'après avoir remonté le Tanaïs autant qu'il leur fut possible, ils trainèrent par tèrre leur vaisseau dans une rivière voisine qui les porta dans l'Océan Septentrional. Il fonde cette supposition sur le témoignage de Diodore de Sicile & sur celui d'Orphée. D'autres ont dit qu'ils remontèrent le Danube, & qu'ils portèrent leur vaisseau jusqu'à la mèr Adriatique. D'autres enfin sans aucune apparence cherchent en Afrique le chemin qu'ils firent par tèrre.

ARGONAUTES *de Saint Nicolas.* Ordre militaire institué par Charles III. Roi de Naples vers la fin du XIV[e] siécle sous le Pontificat d'Urbain VI, & dont S. Nicolas est le patron; on ne sçait pas précisément l'année qu'il fut établi. Le collier des Chevaliers étoit formé de coquilles enfermées dans des croissans d'argent ; de ce collier pend un navire, avec cette dévise, *Non credo tempori* ; c'est-à-dire, *Je ne me fie point au tems.* C'est à cause de ce collier qu'on appelle ces Chevaliers les *Argonautes de S. Nicolas & des Coquilles.* On les appelle aussi les *Argonautes* de Naples. Ils reçurent la régle de S. Basile de l'Archevêque de Naples, & prirent l'Église de S. Nicolas leur Patron pour tenir leurs assemblées. Joseph de Michieli met aussi des *Argonautes* en France, mais qu'il appelle néanmoins *Argonautes* de Naples, & dont l'origine n'est point différente de celle que nous venons d'expliquer. C'est que les Princes François destituez du Royaume de Naples se portèrent néanmoins toujours pour Rois & pour Grands Maitres des Ordres de Naples, & continuèrent à faire des Chevaliers. L'habit de Cérémonie de l'Ordre étoit de soye blanche en forme de grande cappe, sur laquelle se mettoit le collier. Voyez Pandulphe Colonducio dans son histoire de Naples, Joseph Michieli dans son *Tesoro militar*, le P. André Mendo *de Ordin. militar.* Caramuel *Theolog. Regolare.* P. IX. Bernardo Giustiniano *Historie dell'origine de Cavallieri C.* 50.

ARGOS. s. m. *Argos.* Ville du Péloponèse, capitale de l'Agolide, qui étoit à peu près ce qu'est aujourd'hui la Romanie dans la Morée. Le Royaume d'*Argos*, ou des *Argiens*, commença 1116 ans avant Jesus Christ, & dura 554 ans. Mor. Dans la suite *Argos* devint République. Sparte florissante par les loix de Lycurge devint rivale d'*Argos*, & nous voyons une guèrre implacable entre *Argos* & Sparte, même du tems de Philippe. Cette ville retient encore aujourd'hui son nom, & s'appelle *Argo*, sa longitude est 48[d]. 50'. sa latitude 38. 28. Il y a encore eû deux villes de ce nom, une en Thessalie appellée aujourd'hui Armiro, sous le 48[e] d. 45. m. de longitude, & le 40, 20 de latitude. L'autre dans l'Épire, nommée autrement Amphilochie, *Amphilochium.*

ARGOT. Voyez Ergot.

ARGOT, en tèrmes de Jardinage, est le bois qui est au dessus de l'œil, & qui n'étant point recouvert par sa pousse, meurt & est inutile. *Lignum succo destitutum.* *Argot* c'est l'extrémité d'une branche morte. La Quint. Liger. Les véritables régles de la taille veulent qu'on retranche jusqu'au vif tous les *argots* qui paroissent sur un arbre. C'est ainsi que parlent les Jardiniers. Liger. Ôter l'*argot*, c'est retrancher cette extrémité morte jusqu'au vif. La Quint. Un Jardinier intelligent & propre prend un extrême soin d'ôter les *argots*. La Quint. On donne ce nom à ces petits morceaux de bois qui paroissent sur un arbre, par ressemblance aux *argots* des coqs. Liger.

ARGOT, est aussi le nom que les gueux donnent à la langue ou au jargon dont ils se servent, & qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. *Brider la lourde sans tournante*, c'est dans le langage des gueux, ouvrir une porte sans cléf.

ARGOTER. v. act. Tèrme de Jardinage. C'est, Couper une branche à un ou deux yeux au dessus de sa mère branche. *Lignum aridum amputare.*

ARGOULET. s. m. Arquebusier, Carabin. *Eques levioris armatura.* Meserai l'employe pour *Chevau-léger*. Quelques-uns dérivent ce mot de *Argolicus*, parce qu'autrefois c'étoit de la Gréce que venoit cette sorte de milice.

On dit aussi par raillerie, qu'un homme n'est qu'un chetif *Argoulet*, un pauvre *Argoulet*, pour dire, que c'est un homme de néant, & pour le mépriser.

Nombre de Pages & valets
Mieux vétus que des Argoulets. Loret.

ARGOUSIN, ou ARGOZIN. s. m. Tèrme de Marine. Sergent de Galère ; Officier qui a soin de faire ôter, ou de faire remettre les chaînes aux Forçats selon les occasions, qui prend garde qu'ils ne s'évadent, & qui mene faire aiguade ceux qui servent volontairement dans les Galères. *Satelles remigibus regendis ac custodiendis præpositus.* Un *Argousin* gagne 8 ou 9 sous par jour, ayant outre cela portion comme un Galèrien.

ARGUE. s. f. Tèrme de Tireur d'or. C'est une machine qui est faite en forme de cabestan. C'est un gros arbre percé de quatre leviers que font tourner huit hommes, & au bout de la corde qui l'entoure est une grosse tenaille qui tient le lingot d'or, d'argent, ou de cuivre, qu'on fait passer par differens pertuis de filière pour le dégrosser & rendre plus menu. Boizard, Traité des Monnoyes, P. I. ch. 28. décrit ainsi l'*argue*. L'*argue* est une machine composée d'un billot d'environ un pied & demi en quarré, & d'un pivot de neuf à dix pieds, où il y a un câble attaché. Ce billot est scellé de trois pieds en tèrre, & élevé de deux : ce qui est élevé est appellé *la tête de l'argue*, & il y a deux entailles d'un pied & demi de profondeur ; l'une sur la largeur sert à placer & appuyer les filières ; & l'autre sur la longueur à faire passer les lingots par les pertuis des filières. Le pivot est à plomb entre deux piéces de bois où il est enclavé, de sorte qu'on le peut tourner en rond par deux barres longues de 14 pieds chacune, qui traversent le milieu en forme de croix. Il y a aussi de grosses tenailles courtes, dont les mors sont crenelez en dedans, & les branches crochuës aux extrémitez ; ces mors servent à serrer le bout du lingot, & les crochets à accrocher les tenailles au bout du câble. On accroche donc les tenailles au câble ; huit hommes font tourner le pivot en rond ; le câble roule autour à mesure qu'il tire les tenailles, & que le lingot s'allonge en passant par les pertuis : & pour faciliter ce passage, on frotte le lingot de cire neuve, & cela s'appelle *Tirer à l'argue.* Quand on a fait passer le lingot par quelque pertuis, & doré, on le porte à l'*argue*, on l'y fait passer par environ 40 pertuis de la filière, jusqu'à ce qu'il soit réduit à la grosseur d'une plume à écrire ; puis on le rapporte chez le Tireur d'or pour le dégrosser, qui est en manière d'*argue* que deux hommes font tourner, & on y fait passer le lingot par environ 20 pertuis de la filière, appellez *ras*, jusqu'à ce qu'il soit réduit à la grosseur d'un ferret de lacet, & c'est ce qui s'appelle dégrosser. Boizard. Sa Majesté a ordonné le 20[e] jour de Septembre 1689. que le Fermier du droit de marque sur l'or & l'argent, sera tenu de se servir dans l'*argue* de Lyon, de poids échantillez sur la matière du poids de marc étant au Greffe de la Monnoye de Lyon, sans en pouvoir tenir d'autres, à peine de 1000 livres d'amende. Les métaux s'allongent & s'étendent tellement par le moyen de l'*argue*, qu'un lingot d'argent qui n'a que deux pieds de long, & trois pouces quatre lignes de circonference, produit un fil d'or de la longueur d'un million quatre vingt seize mille sept cens quatre pieds ; de sorte que ce fil par l'art du tirage s'allonge plus de cinq cens quarante trois mille fois qu'il n'étoit auparavant : ainsi si ce fil étoit attaché par un bout, & s'il avoit assez de consistence pour être tendu, on pourroit le conduire jusqu'à une distance de soixante & treize lieuës.

Ce mot vient par corruption du Grèc ἔργον, *opus*, parce que l'invention & la machine nous ont été apportées de Gréce.

On appelle aussi *argue*, un certain lieu de Paris où l'on tire & où l'on dégrosse l'or, & l'argent, pour les Orfèvres & les Tireurs d'or.

ARGUER. v. act. Trouver à redire à quelqu'un, prendre plaisir à le reprendre, à pointiller sur lui. *Arguere*. Cette vieille chagrine *argue* tout le monde. Il est de peu d'usage. Borel explique le même mot *arguer* par *argumenter*, & il cite ce vèrs en vieux langage,

Objete, & solt, & puis arguë.

En tèrme de Philosophie hermétique il signifie la même chose, argumenter, raisonner. DICT. HERM.

ARGUMENT. s. m. Tèrme de Philosophie. C'est un raisonnement qu'on fait en posant certains principes dont on tire des conséquences. *Argumentum*. Les Logiciens divisent leurs *argumens* en syllogismes, enthymêmes, inductions, &c. *Argument* démonstratif, ou convaincant. *Argument* sophistique, ou captieux. Un *argument* en forme, est un syllogisme fait selon les régles de la Logique. Aristote dit, que l'enthymême est l'*argument* de la Rhétorique, comme le syllogisme est celui de la Logique. On dit, Faire, proposer, pousser, résoudre un *argument*. A-BLANC.

J'aimerois mieux encor ces prêcheurs furieux,
Qui portant vers le Ciel leurs regards éfroyables,
Apostrophent les Saints comme on chasse les Diables;
Et qui voulant prouver que le Seigneur est doux,
Gâtent leurs argumens *par des yeux en couroux.* SANLECQ.

En une plus étroite signification on le dit des indices, des conjectures, des présomptions. On a tiré de sa fuite un *argument* qu'il étoit coupable.

ARGUMENT, signifie aussi le fondement, l'abrégé d'une Histoire, d'une Comédie, d'un Chapitre. On a perdu l'usage de faire des Prologues, qui contenoient l'*argument* de la Comédie.

ARGUMENT. En tèrme d'Astronomie, c'est un arc par le moyen duquel nous cherchons un autre arc inconnu, qui lui est proportionnel. Ainsi *argument* d'inclination, c'est un arc du cercle, compris entre le nœud ascendant & le lieu de la planète, en comptant selon l'ordre des signes. L'*argument* de la latitude de la Lune, c'est sa distance de la tête, ou de la queuë du Dragon.

ARGUMENTANT. adj. m. Celui qui dispute & fait des argumens contre quelqu'un qui soutient quelque Thèse publiquement. *Disputator*.

ARGUMENTATEUR. s. m. Qui a coutume de faire des argumens. *Argumentator*. C'est un subtil *argumentateur* sur toutes choses.

ARGUMENTATION. s. f. Action de celui qui argumente, & la manière de faire des argumens. *Argumentatio*. Pendant son *argumentation* contre un tel, il ne mit en avant aucun principe certain. L'*argumentation* est une chose plus difficile qu'on ne pense.

ARGUMENTER. v. act. Faire des argumens, induire, ou tirer des conséquences. *Argumentari*. Il *argumenta* contre plusieurs points de ses Thèses. Voici comme j'*argumente*; pour dire, comme je raisonne.

ARGUS. s. m. *Argus*. Nom propre d'un homme fabuleux qu'on dit avoir eû cent yeux, à qui Jupiter commit la garde de la vache Io, que Mercure tua, & dont Junon transporta les yeux sur la queuë du paon.

En Mythologie, on dit qu'il signifie la sphère des cieux qui a un nombre infini d'yeux ou d'étoiles; & que Mercure est le soleil qui les fait disparoitre par sa lumière. Ce mot est venu en usage dans la Langue, pour signifier un homme prudent & clairvoyant, qui voit de loin des yeux du corps, & qui prévoit toutes les choses des yeux de l'esprit. Regnier a dit en parlant d'une nuit obscure, *Argus* pouvoit passer pour un des Quinzevingts.

ARGUS. s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est une tulippe couleur de feu, gris de lin, & blanc de lait.

ARGUS. Les yeux d'*Argus*. Tèrme de la Science Hermétique. Voyez ŒUIL, ou YEUX.

ARGUTIE. s. f. Petite subtilité d'esprit, un argument sophistique. *Argutia*. On ne convainc personne par ces sortes d'*arguties*, de subtilitez. On s'en sert rârement. Selon le P. Pezron, sous la plume duquel tout se change en Celtique, *arguere*, arguer, reprendre, vient du Celte *argui*, qui est la même chose; de là est formé *argux* chez les Celtes, d'où l'on a pris l'*argutia* des Latins.

ARGYRASPIDE. s. masc. pl. *Argyraspides*. Qui a un bouclier d'argent, ou argenté. Selon Quinte-Curce, Liv. IV. c. 13. les *Argyraspides* étoient le second corps de l'armée d'Aléxandre; le prémier étoit la Phalange. Selon Justin Liv. XII. c. 7. Aléxandre ayant pénétré jusqu'à l'Inde, & poussé les bornes de son Empire jusqu'à l'Océan, pour monument de cette gloire, il fit orner d'argent les housses des chevaux & les armes de ses soldats, & fit appeller son armée *Argyraspides*, à cause des boucliers argentez qu'ils avoient. Ainsi, selon cet Auteur, c'est toute l'armée d'Aléxandre qui porta ce nom. Après la mort d'Aléxandre les *Argyraspides* méprisèrent les Chefs de l'armée, & dédaignèrent d'obéir à d'autres après avoir porté les armes sous ce Prince.

Ce mot est composé d'ἄργυρος, *Argyros*, qui veut dirent *argent*, & ἀσπὶς, *aspis*, qui signifie *bouclier*.

ARGYROGONIE. s. fem. Tèrme de Philosophie hermétique. C'est le sel argentifique, ou la Pièrre Philosophale. *Argyrogonia*. Ce mot vient d'ἄργυρος, argent, & γονία, qui ne se trouve que dans la composition, & signifie, génération. Tellement que ce nom est mal donné, & devroit signifier proprement la production, la génération de l'argent, & non pas la cause de cette génération, ou le sel argentifique. Mais l'Auteur de la droite & vrayе manière de produire la Pièrre Philosophique, ou le sel argentifique & aurifique, nous dit que telle est sa signification & son usage parmi les Philosophes Hermétiques. Il faut l'en croire comme maître en cet Art. La cause éfficiente principale de l'argent & de l'or, est l'*Argyrogonie*, & la Chrysogonie, & le feu extérieur, est la cause qui aide. ID. Chercher l'*Argyrogonie*. ID.

ARGYROPÉE. s. f. Tèrme de Philosophie Hermétique. L'art de faire de l'argent. *Argyropæa*. Le but & la fin de l'*Argyropée* & de la Chrysopée, c'est-à-dire, de l'art de l'argent & de l'or, est de produire l'argent & l'or. TRAITÉ PHILOS. de la triple préparation de l'or & de l'argent.

Ce mot vient d'ἄργυρος, *argent*, & ποιῶ, Je fais.

ARI.

ARIADNE. s. f. Nom propre de femme. *Ariadne* étoit fille de Minos Roi de Créte, & de Pasiphaé. Elle donna à Thésée le secret de se tirer du labyrinthe, & le suivit jusqu'à l'Isle de Naki, où Thésée l'abandonna. Bacchus l'épousa ensuite, & lui donna une Couronne de sept étoiles qui depuis fut mise dans le Ciel, & c'est la constellation de la Couronne. Elle fut tuée par Diane pour n'avoir point gardé sa virginité. Hésiode dit que Jupiter la rendit immortelle.

ARIANE. s. f. *Ariana*. Divinité des Anciens Romains, dont il est parlé dans la vie de S. Potit, qui fut martyrisé sous Antonin Pie. Nous ne sçavons que le nom de cette Divinité. Un exemplaire de cette vie, qui avoit été envoyé de Sicile au P. Rosweid, porte *Arianus*, au lieu d'*Ariana*, qui est dans celui que l'on a imprimé. Bollandus conjecture qu'il faut peutêtre lire *Adrianus* Empereur, prédécesseur d'Antonin, & qui avoit été mis au nombre des Dieux, comme le rapportent Eutrope & les autres Historiens. Voyez *Act. SS. T. I. p. 754. & suiv.*

ARIANISME. *Arianismus*. Nom de la plus pernicieuse hérésie qui ait été dans l'Église. Arius, qui en a été l'Auteur, vivoit au commencement du quatrième siécle. Il nioit que le Verbe fût Dieu & consubstantiel au Père. Il avoüoit que ce Verbe étoit la parole de Dieu; mais cette parole, selon lui, n'étoit pas éternelle; elle avoit été seulement créée avant toutes les autres créatures. Cette hérésie fut condamnée dans le prémier Concile de Nicée l'an 325. mais elle ne fut pas pour cela éteinte. Elle devint au contraire la Religion dominante, principalement dans l'Orient, où elle s'étendit beaucoup plus que dans l'Occident. Les Ariens au tems de saint Grégoire de Nazianze étoient les maîtres de la ville capitale de l'Empire. Ils reprochoient fièrement aux orthodoxes le petit nombre de leurs sectateurs. C'est ce que nous apprenons de ce saint Évêque, qui commence sa vingt-cinquième Oraison contre les Ariens par ces paroles : *Où sont ceux qui nous reprochent nôtre pauvreté, & qui sont insolens de leurs richesses, qui définissent l'Église par la multitude du peuple, & qui méprisent le petit troupeau, qui mesurent de plus la divinité, & mesurent le peuple à la balance?*

Les Ariens se répandirent aussi en Afrique sous les Vandales, & en Asie sous les Goths. L'Italie, les Gaules, l'Espagne, furent infectées de cette hérésie pendant quelque tems. Mais enfin après avoir dominé avec beaucoup d'éclat environ 300 ans, elle tomba tout à coup. Erasme, qui la regardoit comme une hérésie éteinte entièrement, sembloit vouloir la faire revivre au commencement du seizième siécle, dans ses notes sur le nouveau Testament. Aussi ses adversaires lui ont-ils reproché qu'il avoit appuyé de toute sa force les erreurs impies des Ariens. Il se justifia assez mal, en leur répondant, qu'il n'y avoit point d'hérésie qui fût plus éteinte que celle des Ariens: *Nulla Hæresis magis extincta quàm Arianorum*. Servet & Socin n'avoient point encore paru dans le monde, quand il parloit de la sorte.

Michel Servet, Espagnol de nation, publia en 1531. un petit Livre contre le mystère de la Trinité, qui a donné occasion au renouvellement de cette hérésie dans l'Occident. Il est cependant plûtôt Photinien qu'Arien; mais il se sert des mêmes passages de l'Écriture; & des mêmes raisons que les Ariens, pour combattre la divinité du Fils. Il ne reconnoît pour véritable Dieu que le Père. Servet n'a eû à la vérité aucuns disciples: mais il se trouva un parti de nouveaux Reformez dans Genève, qui établit un systéme d'*Arianisme* beaucoup plus subtil que le sien, & qui embarrassa fort Calvin, qui étoit alors le Patriarche de Genève. Ces nouveaux Ariens allèrent s'établir en Pologne, où ils firent quelques progrès. M. Stoupp, parlant de ces nouveaux Ariens dans sa troisième Lettre, les distingue des Sociniens. Il y en a, dit-il, plusieurs en ce païs-ci, c'est-à-dire, en Hollande, où il étoit alors, & plusieurs des Sociniens embrassent leurs opinions. Christophorus Sandius, Gentil-homme Polonois, fils d'un Conseiller de l'Électeur de Brandebourg, a rétabli la secte des Ariens en ce païs. Il demeure à Amsterdam depuis peu d'années. Il a fait entr'autres deux Livres, dont l'un a pour titre, *Les Interprétations paradoxes des quatre Evangelistes*; l'autre est une Histoire Écclésiastique, dans laquelle il prétend prouver, que tous les Docteurs qu'on appelle *Peres de l'Eglise*, qui ont vécu depuis les Apôtres jusqu'à Arius, ont eû les mêmes sentimens que lui touchant le mystère de la Trinité.

M. Stoupp, qui écrivoit cette Lettre d'Utrecht en 1673, connoissoit plusieurs de ces nouveaux Ariens qui avoient abandonné les sentimens de Socin, comme de pures subtilitez & de vains rafinemens. Voyant qu'on leur opposoit toute l'antiquité qui leur étoit manifestement contraire, ils crurent que pour répondre à cette objection, ils devoient renouveller l'ancien *Arianisme*. Et en effet on prétend qu'il y a aujourd'hui plus d'Ariens que de Sociniens, tant en Hollande qu'en Anglet̀erre. Grotius s'est quelquefois approché des Ariens dans ses notes sur le nouveau Testament, où il éléve trop le Père au dessus du Fils, comme s'il n'y avoit que le Père seul qui fût Dieu souverain, & que le Fils lui fût inférieur, même à l'égard de la divinité. On pourroit néanmoins dire qu'il a plûtôt embrassé les opinions des demi-Ariens, que celles des Ariens. Il est à propos de remarquer, que les nouveaux Ariens ne font aucun corps, & qu'ils n'ont aucunes assemblées réglées. La Hollande même, qui souffre chez elle toutes sortes de Religions, n'a point souffert jusqu'à présent qu'ils formassent une Société.

ARIARITÉNOÏDIEN. Tèrme d'Anatomie. Nom d'une paire de muscles fermeurs du larynx, autrement appellez petits aritènoïdiens & *Ariariténoïdiens*, parce qu'ils prennent leur origine de l'arrière, ou de la partie postérieure & inférieure de l'aritènoïde, qu'ils resserrent. Voyez ARITÉNOÏDIEN.

ARIDE. adj. masc. & fém. Sec, maigre; stérile. *Aridus*. Il y a long-tems qu'il n'a plû, la tèrre est *aride*. Cette contrée est *aride*, infertile.

ARIDE, se dit figurément en choses spirituelles. Esprit *aride*, un sujet *aride*; pour dire, stérile. Les esprits trop justes, & trop délicats, sont souvent *arides*, & languissans. S. EVR. La grandeur d'âme ne consiste point à voir les maux d'autrui d'un œil sec & *aride*. DAC.

ARIDITÉ. s. f. Sécheresse, stérilité. *Ariditas, aritudo*. Il se dit au propre & au figuré, tant des tèrres, que des esprits, & des matières. La voye des ariditez & des délaissemens, si nous en faisons l'usage que nous en devons faire, est aussi avantageuse que celle des consolations. AB. D. L. TR.

ARIEN, ENNE. s. m. & f. *Arianus*. Nom de Secte. Hérétique infecté de l'Arianisme, qui suit les erreurs d'Arius. C'est de là que ce nom vient. L'Empereur Constance, qui succéda à Constantin en 337. se déclara pour les *Ariens*. L'Impératrice Justine étoit *Arienne*. Les *Ariens* se divisèrent en plusieurs sectes, qui se condamnèrent mutuellement. Voyez S. Épiphane hér. 68. & 69. S. Aug. hér. 49. Sozoméne, Théodoret, Eusèbe, Socrate, Ruffin, M. Godeau. Maimbourg a fait une histoire de l'Arianisme. Les *Ariens* ont été nommez Anomiens, Éxucontiens, Eusébiens, Photiniens, Eudoxiens, Acaciens, Eunomiens, Macédoniens, Æliens, Psatyriens, & Duliens. GOD.

ARIEN, ENNE. *Arianus*. Est aussi adjectif. Le parti *Arien*, Une secte, une Doctrine, une proposition *Arienne*. On a accusé les Auteurs de la version de Mons d'avoir traduit le prémier verset de l'Évangile de S. Jean d'une manière *Arienne*, en mettant, *Et le Verbe étoit avec Dieu*, au lieu de dire, *Et le Verbe étoit en Dieu*.

Quelques-uns écrivent *Arrien*, & *Arrianisme* par deux *rr*, selon l'étymologie. Arrius trouve des Sectateurs en grand nombre; mais comme ils n'ont plus d'autorité légitime qui les réünisse, ils se divisent en une infinité de diverses branches d'*Arriens*, ou semi-*Arriens*, connus dans la suite tantôt sous un nom, tantôt sous un autre; Eunomiens, Photiniens, Acaciens, &c. selon que quelqu'un éclate dans ces mauvais partis. Tous combattent l'Église, mais se combattent aussi les uns les autres...Et qui ne voit là, comme dans un miroir, les branches infinies de Sacramentaires, de Luthériens, de Zuingliens, de Calvinistes, d'accord contre l'Église, peu d'accord entre elles, & qu'on n'a jamais pu réünir? Tous ces divers partis d'*Arriens*, ou comme *Arriens*, &c. PELIS. Le Concile de Rimini en pleine liberté de suffrages rejette la nouvelle formule, & ne compte de toutes les sectes *Arriennes* mal réünies ensemble qu'environ 50 Évêques sur 300. ID. Mais ailleurs après avoir sauvé les Papistes en général avant la réformation, & plusieurs Papistes d'aujourd'hui même, il assura hardiment qu'il est bien plus difficile de concevoir comment on se peut sauver dans le Papisme que dans l'*Arrianisme*. ID.

ARIEN, *Arianus*, ou *Arienus*, nom de peuple qui habitoit en Asie, selon Denys le Géographe. Ceux que Tacite appelle *Arii* étoient de la Germanie, ou Allemagne.

ARIES. s. m. Tèrme d'Astronomie, en François *le Belier*. C'est le prémier des douze signes du Zodiaque, qui se marque ainsi ♈, & consiste en 9 étoiles disposées en rond. Ce mot, quoique Latin, se dit quelquefois en François, mais plus en Astrologie, qu'en Astronomie. Le Soleil entrant en *Aries*. Vénus étant dans une des maisons d'*Aries*.

ARIES. s. m. Tèrme de Philosophie hermétique, signifie la même chose qu'à l'article précedent, & ventre ou maison d'*Aries*, est un des tèrmes mystérieux de l'art.

ARIGE. s. m. Nom propre d'homme. *Arigius*. S. *Arige*, ou *Arrey*, Evêque de Gap en Dauphiné. BAILL. Il y a aussi un S. *Arige*, Evêque de Lyon; mais que nous n'appellons point *Arey*.

ARIGOT. subst. m. On dit maintenant par corruption, *Larigot*. C'est une espéce de fifre. Il est mis au nombre des instrumens servans à la marche guèrriere, qui sont les buccines, trompettes, lituës, clairons, cors, & cornets, fifres, *arigots*, tambours, attabales, nacaires, tymbales, &c. Voyez LARIGOT.

ARILLE. s. m. Nom propre d'homme, *Agricola*. S. *Arille* Évêque de Nevers souscrivit aux deux prémiers Conciles de Mâcon & au troisième de Lyon. CHAST. 26. *Févr.* Du Latin *Agricola*, s'est fait *Agricole*, puis *Agricle*, *Aricle*, & mouïllant le *c* & l'*l*, *Arille*.

ARIMATHIE. s. f. *Arimathaa, Arimathia*. Nom propre. C'étoit une ville de Judée; mais on ne convient pas de sa situation. Quelques Auteurs qui croyent que c'est la même que Ramatha, ou Ramathaim Sophim, patrie de Samuël, disent qu'elle étoit de la Tribu de Benjamin aux confins de celle de Dan, entre Jérusalem & Jafa, & que c'est celle qui s'appelle aujourd'hui *Rama*, Remle ou Ramola. D'autres sans changer cette situation la donnent à la Tribu de Juda, & S. Luc XXIII. 51. dit, que c'est une Ville de la Judée, mais il faut sçavoir qu'au tems de JESUS-CHRIST & depuis le retour de la captivité, les Tribus ne furent plus distinguées, & que tout ce qui ne fut pas compris sous le nom de Galilée s'appella Judée. Sur le soir il vint un homme riche, nommé Joseph, qui étoit de la ville d'*Arimathie*, & disciple lui même de JESUS. BOUH. Joseph d'*Arimathie*, noble Décurion, lequel attendoit aussi le Royaume de Dieu, vint trouver hardiment Pilate, & lui demander le corps de JESUS. SIMON. Il étoit d'*Arimathie*, qui est une ville de Judée. PORT-R. Joseph d'*Arimathie*, disciple de JESUS, mais disciple caché, parce qu'il appréhendoit les Juifs. BOUH. Après ces éxemples, & un usage constant, dont personne ne peut douter, je ne sçai pourquoi quelques Dictionnaires disent *Arimathée*; si ce n'est qu'ils ayent préféré l'autorité de la Bible de Genève, de celle de Louvain & de Chateillon, à celle de tous nos meilleurs Traducteurs nouveaux. Je ne sçache parmi ceux-ci que Royaumont qui ait dit *Arimathée*; & parmi les anciens même, le Fébvre d'Étaples dans la Bible d'Anvers, Olivétan & Calvin dans celle de Neufchaltel, ont traduit *Arimathie*.

ARINCE, ou ARINQUE. Voyez RIQUET.

ARINDRADO. s. m. Arbre de l'Isle de Madagascar. Son bois pourri jette une odeur agréable.

ARISARUM. s. m. Plante dont il y a plusieurs espéces. Celle qui a les feüilles larges, les a semblables à celles du lièrre, au nombre de trois ou quatre, assez épaisses; molles, vertes, d'un goût àcre, attachées à une longue queuë, du côté de laquelle elles ont deux angles, comme celles d'Arum, mais plus obtus. Il sort d'entre ces feüilles un pédicule long de deux ou trois doigts, marqueté de taches rouges, au bout duquel est la fleur, qui est un peu longue, & faite en manière de capuchon de Moine. Cette fleur est blanche, & a une odeur de chien. Sa racine est grosse & ronde, noire par dehors & blanche par dedans. Quelquefois elle est tubéreuse & oblongue, douce au commencement, puis après àcre, non toutefois autant que la racine d'Arum. Il y a quelques autres espéces d'*Arisarum*.

L'Auteur du Dictionnaire Œconomique écrit *Arisaron*. Il dit que cette plante vient dans le Portugal & dans l'Andalousie, sur les collines, dans des lieux pierreux, & le long des hayes en Janvier & Février; qu'elle arrete les ulcères corrosifs; qu'on en fait des collyres excellens pour les fistules des yeux.

ARISER. v. act. Tèrme de Marine. *Deprimere, dimittere. Ariser* les vergues; c'est les abbaisser, pour les attacher sur le bord du navire.

ARISTARQUE. *Aristarchus*. s. m. Ce mot, qui est Grèc, signifie bon Prince; mais dans l'usage ordinaire il se prend parmi les Sçavans pour un Critique sévère; parcequ'il y a eû un Grammairien de ce nom qui critiquoit jusqu'aux vers des plus éxcellens Poetes. C'est un vrai *Aristarque*. L'*Aristarque* sacré, *Aristarchus sacer*, est le titre que Daniel Heinsius a donné à ses Notes sur le nouveau Testament.

Ailleurs plus libéral ce moderne Aristarque
Va prodiguer l'encens, qu'il épargne au Monarque.

ARISTOCRATIE. s. f. Espéce de Gouvernement politique qui est entre les mains des principaux de l'État, soit à cause de leur noblesse, soit à cause de leur capacité & de leur probité. *Aristocratia*. Ainsi par quelque endroit qu'on les considère ils passent toûjours pour les plus éxcellens de la République. Les anciens Auteurs qui ont écrit de la Politique prefèrent l'*Aristocratie* à tout autre Gouvernement. La République de Venise est une *Aristocratie*.

ARISTOCRATIQUE. adj. Qui appartient à l'Aristocratie. *Aristocraticus*. Les Hollandois s'imaginent vivre sous un Gouvernement *Aristocratique*.

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. *Aristocraticè*. D'une manière Aristocratique. ABLANC.

Ces mots viennent d'ἄριστος, *optimus*, & κρατέω, *impero, je commande*.

ARISTO-DÉMOCRATIE, est un Gouvernement où la noblesse & le peuple ont conjointement l'autorité, comme dans la Province de Hollande. *Aristodemocratia*.

ARISTO-DÉMOCRATIQUE. adj. m. & fem. Qui appartient à l'Aristodémocratie, qui a la forme de l'Aristodémocratie. *Aristodemocraticus*. Après que les Romains eurent donné à leur État la forme de République *Aristodémocratique*, les troubles civiles, & les guèrres étrangères, qui sont inséparables de ces grandes révolutions, attirèrent bien-tôt la disette chez eux. DE LA MARE.

Ces mots sont composez d'ἄριστος, *optimus*, δῆμος, *populus*, & κρατέω, *impero*.

ARISTOLOCHE. s. f. On disoit autefois Aristolochie. *Aristolochia*. Plante qui a pris son nom ou d'Aristolochus son inventeur, comme le rapporte Cicéron, ou de ses vertus. On lui a donné ce nom d'ἄριστος, *très-bon*, & λοχεία, *enfantement, accouchement*; parceque c'est un bon reméde pour procurer les vuidanges aux femmes nouvellement accouchées. Il y a quatre espéces d'*Aristoloche* employées en Médecine; sçavoir, la ronde, la longue, la rampante & la menuë. L'*Aristoloche* ronde, *Aristolochia rotunda*, est ainsi dite à cause de ses racines qui sont en truffes de différentes grosseurs, jaunes en dedans, & de couleur de buis, d'un goût âcre très-amer, & d'une odeur de drogue. De ses racines partent plusieurs tiges, ou sarments menus, quarrez, foibles, longs d'un pied ou deux, & rarement branchus, garnis de feüilles alternes, taillées en forme de cœur, d'un pouce de largeur sur un & demi environ de longueur, molles, vertes pâles, chargées de quelques veines qui parcourent presque toute leur surface, & soutenuës par une queuë fort courte, qui plus souvent ne passe pas deux lignes. Des aisselles de chaque feüille naissent une ou deux fleurs qui sont portées sur des pédicules longs environ de demi pouce; ce sont des tuyaux d'un jaune verdâtre en dehors, plus jaunes en dedans, terminez par une languette d'un rouge brun. Le calice qui supportoit la fleur devient un fruit rond, divisé en six loges, dans lesquelles sont contenuës plusieurs semences plates, larges, noirâtres, & posées les unes sur les autres. L'*Aristoloche* ronde est commune en Languedoc, en Espagne & en Italie. Sa racine est sur tout d'usage pour faciliter les accouchemens, pour provoquer les mois & la sortie de l'arrièrefaix, & on s'en sert extérieurement dans les teintures vulneraires & dans les eaux composées contre la gangrene.

L'*Aristoloche* longue, *Aristolochia longa*, diffère de la ronde, 1°, Par ses racines, qui sont longues quelquefois d'un pied, & épaisses d'un pouce & demi. 2°, Par ses tiges le plus souvent branchuës. 3°, Par ses feüilles qui sont soutenuës par des pédicules, longs environ de demi pouce, & 4°, Par ses fruits moins ronds. L'*Aristoloche* longue croît en Languedoc. On employe sa racine dans des opiats & dans des teintures pour les Asthmatiques, pour provoquer les mois, en décoction dans des lavemens pour faciliter les vuidanges retenuës & la sortie de l'arrièrefaix.

L'*Aristoloche* rampante, appellée improprement *Aristoloche* clématite, *Aristolochia clematites*, se fait aisément distinguer, 1°, Par ses racines, qui tracent & se plongent quelquefois fort avant en tèrre, ensorte qu'un seul pied est capable d'occuper un espace de terrain considérable. Elles sont menuës comme des plumes à écrire, quelquefois plus grosses, jaunâtres, d'une odeur forte & d'un goût très-amer. 2°, Par ses tiges, qui sont rondes, droites, couchées, & longues de deux pieds environ. 3°, Par ses feüilles deux ou trois fois plus grandes que celles de l'*Aristoloche* ronde, quelquefois fort amples, toujours plus pâles & d'un verd tirant sur le jaune pâle. 4°, Par ses fleurs, qui sont plusieurs en nombre dans l'aisselle de chaque feuille, & qui sont d'un jaune pâle. 5°, Par ses fruits beaucoup plus gros que dans les autres espéces. Cette *Aristoloche* est très-commune dans les vignes; elle y est même nuisible, parcequ'elle donne au raisin & au vin un goût désagréable. On la nomme en Languedoc *Foterne*; dans le Lyonnois *Rattelon*. Sa racine est substituée dans quelques Dispensaires à celle de l'*Aristoloche* menuë, qu'on a nommée la Pistolochie, *Aristolochia Pistolochia dicta*, *Aristolochia Polyrrhisos*, & que nous nommons *Aristoloche* menuë, à cause que ses racines sont des paquets de plusieurs petites fibres d'une ligne d'épaisseur, longues d'un demi pied, jaunâtres en dedans, d'un goût & d'une odeur tout à fait approchante de l'*Aristoloche* longue. Ses tiges sont beaucoup plus menuës que celles des précédentes espéces, elles n'ont guères qu'une demi ligne, & sont longues de cinq pouces environ, branchuës quelquefois, & garnies de feüilles presque moitié plus petites que celles de l'*Aristoloche* longue, d'un verd plus brun, & un peu ondées dans leur contour. Ses fleurs ressemblent à celles de l'*Aristoloche* longue, mais elles sont plus petites à proportion, le fruit de même. Cette dernière espéce se trouve en Languedoc, en Provence, & dans le haut Dauphiné. On demande ses racines dans la composition de la Thériaque, & souvent on y met des racines de Melissa, qui leur ressemblent à l'extérieur, mais qui n'en ont pas le goût, & qui se vendent pour telles. L'*Aristoloche* s'appelloit autrefois la Sarrasine.

On appelle improprement *Aristoloche* creuse, petite *Aristoloche* ronde, les racines de deux espéces de Fumetèrre, nommées *Fumaria radice cava & non cava*. Quoique ces racines ayent beaucoup d'amèrtume, & qu'elles conviennent par leurs couleurs avec l'*Aristoloche* ronde ordinaire, on doit cependant distinguer ces deux racines & ne les pas confondre. Parmi les *Aristoloches* on range encore deux à trois sortes de racines menuës, brunes & fibreuses, dont l'odeur est très-forte & très-aromatique, & qu'on nous apporte de Virginie sous le nom de Vipérine de Virginie. Plukenet distingue fort bien ces trois variétez, & en donne des figures dans son *Phytographia*. On se sert de ces racines contre la morsure des bêtes venimeuses, dans les fiévres malignes & la petite vérole. Sa vertu aléxipharmaque lui a fait donner le nom de Vipérine.

Outre ces espéces il y en a plusieurs autres découvertes dans le Levant & en Amérique, mais elles ne sont pas employées. Le P. Plumier connut en Amérique cette plante à sa racine, qui est amère, & c'est par là, autant que par ses fleurs, qu'il la distingua de la *Contrahierva*, dont Nard, Ant. Rech. parle dans son VIII^e Livre ch. 58. & qu'il crut avoir trouvée la prémière fois qu'il découvrit l'*Aristoloche* longue de l'Amérique, qu'il décrit ainsi p. 91. & 92. Sa racine a plus d'un pied de long, & près d'un pouce d'épaisseur; elle est enfoncée droit dans la tèrre, & finit par quelques sousdivisions: son écorce est grosse & noire en dehors, & toute découpée en long par de longues fentes; le dedans est jaunâtre, & d'un goût fort amèr: les tiges qu'elle pousse sont menuës, lisses, rondes, & rampent fort avant sur les hayes: elles sont entrecoupées de plusieurs nœuds, à chacun desquels il y a une feüille taillée presque comme un fèr à cheval, dont les deux bouts sont émoussez; ces feüilles ont un peu plus d'un pouce d'étenduë, & leur pédicule a environ un demi pouce de long: elles sont lisses, membraneuses, d'un beau verd par dessus, un peu pâles par dessous, & chargées en long de deux ou trois nervûres qui partent d'une petite côte qui est un allongement du pédicule. Les fleurs sont presque de la même figure que celles de nos *Aristoloches*, mais beaucoup plus élargies dans leurs ouvertures, ayant aussi la langue pointuë, & plus étenduë: elles sont jaunes pâles & veinées de rouge brun. Le fruit est gros comme un œuf de pigeon, ayant une pointe émoussée vers le bout d'en bas: il est divisé en six angles arrondis, dont le dos est surchargé d'une arête ronde & élevée: il est aussi divisé en dedans en six cellules pleines de semences noires, plattes, fort minces, arrondies par un bout & pointues par l'autre, rangées de plat les unes sur les autres. Je l'ai vûe en fleur en Novembre & en Décembre, & en fruit en Février & Mars. P. PLUM.

Il l'appelle *Aristoloche* longue, montante à feüilles en fer de cheval.

ARISTOTE. f. m. Nom propre d'homme. *Aristoteles*. Ce nom s'est formé du Latin, ou du Grèc par apocope, c'est-à-dire, par le retranchement de la dernière syllabe, contre l'usage de nôtre langue. Car on dit Praxitéle, Pygotéle, & non point *Aristotéle*; mais *Aristote*. Philippe souffroit qu'*Aristote* lui fist des leçons sur l'art de regner. Tourr.

ARISTOTÉLICIEN, enne. f. m. & f. Philosophe qui suit les sentimens ou la méthode d'Aristote. *Aristotelicus*, *a*. Caracalla avoit la fantaisie de vouloir imiter le grand Alexandre, & parce qu'on disoit qu'Aristote avoit contribué à la mort de ce Conquérant, il haïssoit tous les *Aristotéliciens*. Tillem.

Ce mot est aussi adjectif. Un Philosophe, un dogme *Aristotélicien*. La secte *Aristotélicienne* se soutient malgré Descartes & sa Cabale.

ARITENOÏDE. f. fem. *Aritenois*. Terme d'Anatomie. C'est le troisiéme des cartilages du larynx, ainsi appellé parcequ'il ressemble au bec d'une aiguière; il est placé dans le tiroide, & est soutenu par l'annulaire: il ferme la partie postérieure du larynx. Dionis.

ARITÉNOÏDIEN. Terme d'Anatomie, qui se dit d'une paire des muscles fermeurs du larynx. La prémière paire des fermeurs sont les petits *Aritenoïdiens*, nommez Ariaritenoïdiens, à cause qu'ils prennent leur origine de la partie postérieure & inférieure de l'Aritenoïde, & s'insérent obliquement au même cartilage pour le resserrer. Id.

ARITHMANTIE. f. f. *Arithmantia*. C'est l'art de deviner par les nombres. Cardan l'appelle Arithmomantie, *Arithmomantia*, & cela est mieux; car ce nom vient d'ἀριθμὸς & de μαντεία, qui veulent dire *nombre*, & *divination*; d'où se doit former *Arithmomantie*, & non pas *Arithmantie*. L'*Arithmomantie*, comme toutes les autres divinations semblables, est une extravagance. La Gématrie, qui est la prémière espéce de la Cabbale Judaïque, est une sorte d'*Arithmomantie*.

ARITHMÉTICIEN, enne. subst. m. & f. Qui enseigne, ou qui sçait bien l'Arithmétique. *Arithmeticus*. Les principaux *Arithméticiens*, ou Auteurs qui ont traité de l'Arithmétique, sont Diophante, imprimé à Toulouse avec les Commentaires de Bachet, & les observations de Fermat; Tacquet Jés. dont l'*Arithmétique*, qui est en Latin, a été traduite en Anglois; Wingate, Williford, Moor Parson, Jeak Well, Ward Newton, *Arithmetica universalis*, à Cambridge 1707.

ARITHMÉTIQUE. f. f. Art de bien supputer, & avec facilité; science qui fait partie des Mathématiques, qui enseigne à compter, & qui considére la valeur & les propriétez des nombres. *Arithmetica*. L'*Arithmétique* & la Géométrie sont les fondemens de toutes les Mathématiques. Les quatre prémières régles d'*Arithmétique* sont l'Addition, la Soustraction, la Multiplication, & la Division. Toute l'*Arithmétique* est renfermée dans ces quatre régles: car les régles de Trois, de Compagnie, d'Alliage, de fausse Position, & l'extraction des racines quarrées, & cubiques, ne se font que par les diverses applications de ces quatre prémières régles. Il faut ajoûter, que bien que ces quatre régles soient fort simples, elles ne laissent pas de paroitre obscures, même après les définitions que l'on en donne, à moins qu'elles ne soient appliquées à quelque éxemple. Roh. Il y a une *Arithmétique* mémoriale. Charlemagne amena de Rome des Maitres de Grammaire & d'*Arithmétique*, & établit par tout des Écoles. Fleur.

Les Indiens sont assez versez dans l'*Arithmétique*; mais ce n'est que dans ce qui regarde la pratique. Ils apprennent l'art de compter dès leur plus tendre jeunesse, & sans se servir de la plume, ils font par la seule force de l'imagination toutes sortes de comptes sur leurs doigts. Je crois pourtant qu'ils ont quelque méthode méchanique qui leur sert de régle pour cette méthode de calculer. Lettres éd.

Les Chinois n'employent point le zéro dans leur *Arithmétique*. Ils n'en pratiquent guères les régles par le calcul; mais il se servent d'un instrument composé d'une petite planche d'un pied & demi de long, sur le travers de laquelle ils passent dix ou douze petits bâtons coulants: en les assemblant, ou en les retirant les uns des autres, ils comptent à peu près comme nous ferions avec des jettons, avec tant de facilité qu'ils suivent sans peine un homme quelque vîte qu'il lise un livre de compte, & à la fin on trouve l'opération toute faite, & ils ont leur manière d'en faire l'épreuve. P. Le Comte.

Les Musulmans disent qu'Énoch, qu'ils appellent Édris, est l'inventeur de l'*Arithmétique*.

Ce mot vient du Grèc ἀριθμὸς, *numerus*, *nombre*.

Arithmétique. adj. Qui appartient à l'*Arithmétique*. *Arithmeticus*. Nombre *Arithmétique*. Figure *Arithmétique*.

ARITHMÉTIQUEMENT. adv. D'une manière Arithmétique. *Arithmetice*.

ARITHMOMANTIE. Voyez ARITHMANTIE.

ARL.

ARLES. f. m. *Arelate*, *Arelas*, *Arelatum*. Ville de France dans la Provence & sur le Rhône. *Arles* est une ville très-ancienne. Quelques Auteurs fabuleux prétendent qu'elle a été bâtie par Arule petit-fils de Priam, ou pour le moins par Arel fils de Gad, Gen. XLVI. 16. D'autres croyent qu'elle fut fondée par les Phéniciens, de même que Marseille, & à peu près au même tems. Pline la nomme *Sextanorum Colonia*, c'est à dire, Colonie des soldats de la sixiéme Légion; parceque les Romains y conduisirent une Colonie des soldats de cette Légion. Scaliger prétend qu'elle fut nommée *Constantia* par Constantin le Grand, & Avienus dit que les Grècs l'ont appellée *Theline*, c'est à dire, Mamillaire, tant à cause de sa forme, qu'à cause de ses richesses, & de l'abondance de toutes choses qui s'y trouvoient.

Le nom *Arles* s'est formé du Latin *Arelas*. Gassendi dans la vie de M. Peiresc dit, que le nom d'*Arles* vient ou du Grèc Ἄρης, *Mars*, & Λαὸς, *peuple*, c'est-à-dire, peuple de Mars, & belliqueux; ou de *ara lata*, autel large; ou enfin de la langue Britannique, dans laquelle ce nom signifie une ville située dans un lieu marécageux. Gassendi a pris ceci de Cambden, qui dit qu'en Breton *Ar* signifie *sur*; & *lait*, humide, marécageux. Bochart embrasse ce sentiment de Cambden dans son Chanaan Liv. I. ch. 42. & tire le mot Breton *lait* de l'Hébreu, ou Phénicien, לחות, *lahhuth*, qui signifie la même chose. Chorier dans son histoire de Dauphiné Tom. I. page 92. convient que *Arelas*, nom de la ville d'*Arles*, signifie dans l'ancienne langue Celtique, une ville bâtie en une terre marécageuse; mais il veut qu'il vienne d'ἀρ, *auprès*, & d'ἕλος, une palus, ou un marais.

Arles devenuë Colonie Romaine fut le siége du Préfet du Prétoire dans les Gaules. Constantin en fit ensuite le siége de l'Empire dans les Gaules. A la décadence de l'Empire les Rois de Bourgogne s'en emparèrent. Théodoric Roi des Visigoths y demeura longtems, & l'orna beaucoup. *Arles* eut dans la suite ses Rois particuliers. Les médailles sur lesquelles on trouve Par. Pari. Sarl. Sar. sont, à ce que l'on prétend, des monnoyes d'*Arles*, & ces lettres s'expliquent par les Antiquaires, *Percussus Arelate*, ou plûtôt *Populus Arelatensis*, *Senatus Arelatensis*. Tar. *Tributum Arelatensium*.

Le Royaume d'*Arles*. *Regnum Arelatense*. Le Royaume d'*Arles* a encore porté le nom de Royaume de Provence, & de Royaume de Bourgogne Cis-Jurane, c'est-à-dire, d'en deçà du mont-Jura, *Provincia* ou *Burgundia Cis-Jurana Regnum*. Voyez Bourgogne. Il comprenoit la Provence, le Dauphiné, la Savoye, le Lyonnois, la Bresse, le Bugey, & le Viromey. L'Évêque d'*Arles* étoit autrefois Vicaire du Pape dans les Gaules. Fleury. Cet État commença en 879, & Boson en fut le prémier Roi en 931. Le Royaume d'*Arles* ou de la Bourgogne Cis-jurane, fut uni au Royaume de la Bourgogne Transjurane dans la personne de Rodolphe II. Depuis 1032 jusqu'en 1379. le Royaume d'*Arles* fut possédé par les Empereurs, qui retinrent encore le nom de Rois d'*Arles*. Frédéric II. en fut privé par son schisme & son hérésie; & avant sa mort, qui arriva en 1248, on trouve des titres dattez du régne d'Alphonse, Comte & Marquis de Provence, *Imperante Frederico schismatico, & in Provincia regnante Domino Alphonso Comite & Marchione Provinciæ*. En 1245. les États de Provence & de Forcalquier passèrent aux Comtes d'Anjou Rois de Sicile, par le mariage de Béatrix Comtesse de Provence & de Forcalquier avec Charles I. frère de Saint Loüis. Et en 1481. il fut réuni à la Couronne par le testament que fit en faveur de Loüis XI. Charles III. Comte de Provence.

Boris a fait la Cour Royale d'*Arles*. Honoré Bouche parle fort au long du Royaume d'*Arles* au premier Tom. de son Histoire de Provence Liv. VI. & suivans. Saxi a fait l'histoire des Archevêques d'*Arles* sous le titre de *Pontificium Arelatense*. Voyez Grég. de Tours Liv. IX. ch. 39. 40. 42. Fortunat Liv. V. ch. 2. Cassiodore Liv. VIII. ép. 11. Mela Liv. II. ch. 5. Pline Liv. III. ch. 4. Strabon Liv. IV. La longitude d'*Arles* est 22. & sa latitude 43. 34. C'est l'Académie des Sciences qui l'a déterminé ainsi.

ARM.

ARMADELLE, ou ARMADILLE, *Tatu* ou *Taton*. C'est un animal à quatre pieds, du Brésil, gros comme un chat. Il a le museau de cochon, la queuë d'un lézard, les pieds d'un hérisson. Il est armé d'un haleret à écailles dures, dans lequel il se retire comme les tortuës, d'où les Espagnols l'ont appellé *Armadillo*, c'est-à-dire, armé de toutes piéces. Il séjourne dans les cavernes, ou dans les eaux, comme amphibie. Le P. Du Tertre, *hist. des Antilles Tr. VI. c. 1. §. 5.* écrit *Armadille*. Celui qu'il décrit est

est différent de celui qu'a décrit Rochefort. Ce Père dit que celui de cet Auteur étoit celui du Brésil. Rochefort, dit-il, le fait trop gros; il ne lui donne que trois bandes ou trois cercles qui l'environnent, bien qu'il en ait dix. Il lui met cinq ongles à chaque pied, quoi qu'il n'en ait que quatre. La queue qu'il lui donne est trop courte, elle est plus longue que son corps, & toute divisée par nœuds, & par cercles d'écailles, les épaules & les hanches sont couvertes d'une écaille, qui descend jusqu'à la sortie des pattes. Cette écaille est grise, & toute semée de petites taches blanches comme des lentilles. Tout le milieu du corps entre ces deux écailles est environné de dix bandes d'écailles dures, larges d'un pouce, & tout traversé de pointes ou rayons aigus. Toutes ces bandes sont jointes l'une à l'autre, & aux deux écailles, par un cuir mêlé de tendons nerveux, qui lui laissent le mouvement fort libre, ensorte qu'il se plie, se tourne, & se met en boule, quand il lui plait. Il a deux rangs de dents trenchantes dans la gueule. Ces écailles tiennent de l'os & du cartilage, mais les moindres dragées les percent, & s'il y en a qui résistent aux coups de feu, comme le dit de Rochefort, ce n'est pas dans les Isles. Cet animal têrrit comme le lapin, & ne paroit point pendant un tiers de l'année. Il vit de patates, de cannes de sucre, de fruits, de poules & de poulets. Quand les chiens l'atteignent il retire ses quatre pattes & sa tête dans son ventre, & se met en boule. Il n'y a point de main assez forte pour ouvrir cette boule. Il faut le mettre auprès du feu pour lui faire montrer son nez. Quand il rencontre un homme en son chemin, il fuit devant lui. Si l'homme s'arrête, il fouit en têrre, essayant de tems en tems si le trou est assez grand pour se cacher. Lors qu'on voit qu'il y entre plus qu'à demi corps, il faut fraper des mains & courir sur lui, il se fourre incontinent dedans, & se laisse prendre par la queue sans aucune résistance. Sa chair est blanche, grasse, tendre, délicate, & bien meilleure que celle du cochon de lait, on en fait rotir de tous entiers, on en met dans le potage, on en fait des hachis, des pâtez &c.

Ximénès écrit que les lames ou bandes qui l'environnent, étant mises en poudre subtile, & prises plusieurs fois le poids d'un écu dans une décoction de sauge, provoquent la sueur, & sont un souverain remède contre la vérole; que le dernier os qui la joint au corps, mis en poudre, & en masse, avec un peu de vinaigre rosat, guérit la surdité, en mettant gros comme la tête d'une épingle de cette masse avec du coton dans l'oreille. De Rochefort a mal entendu cet Auteur, quand il a dit qu'il falloit mettre un petit os de sa queuë dans l'oreille avec du coton; car cet os est vingt fois plus grand que le trou de l'oreille. Quelques-uns lui donnent aussi la vertu du Dictamne de Crête, qui attire les épines, ou fêrs de fléches des playes. P. Du Tertre. Cet animal ne peut vivre que dans la Grénade. Quand on les transporte, sitôt qu'ils viennent devant l'Isle de S. Vincent, les forces leur manquent, & ils meurent, ou avant que d'arriver à la Martinique, ou en y descendant à têrre.

ARMADILLE. s. f. Sorte de Frégate légère, dont se servent les Espagnols dans les Indes Occidentales. On le dit aussi de la flotte que le Roi d'Espagne entretient en ce païs-là.

ARMAGH. subst. m. *Ardinacha*, *Armacha*. Ville d'Irlande dans l'Ultonie. Elle est presque ruinée. La ville d'*Armagh* a séance & voix au Parlement d'Irlande. L'Archevêque d'*Armagh* est Primat d'Irlande. Usserius, dont nous avons une Chronologie, des Annales de l'Ancien Testament, & d'autres ouvrages, étoit Archevêque d'*Armagh*.

ARMAGNAC. subst. m. *Armeniacensis Comitatus*. Contrée de la Gascogne occidentale, avec titre de Comté, que quelques uns appellent *Armaniacus Tractus*. On prétend que ce sont les peuples de l'*Armagnac* que César appelle *Aremaricos*.

ARMAND. s. m. Nom propre d'homme. *Armandus*. *Armand*, Cardinal, Duc de Richelieu, a été un des plus grands hommes que la France ait jamais eûs.

> *Daphnis*, Armand *n'est plus:* Armand *qui des neuf sœurs*
> *Aima si constamment les célestes douceurs;*
> *Qui combla de bienfaits ces filles de Mémoire,*
> *Qui les combla d'honneurs, qui les combla de gloire.*
> *Daphnis*, Armand *est mort*. Ménage.

Armand-Gaston de Rohan, Cardinal, Evêque de Strasbourg, Grand Aumônier de France, a toutes les qualitez qui font un grand Prince, & un grand Prélat.

Armand. s. m. Têrme de Manége. C'est une espéce de boüillie, ou de remède pour un cheval malade, qu'on lui fait entrer dans le gosier pour lui donner de l'appétit & des forces.

ARMARINTE. subst. f. *Cachrys*, *os*. ou *Libanotis Cachryophoros*. Plante umbellifère, vivace. Sa racine est assez grosse, longue, branchuë, laiteuse & blanche en dedans, âcre au goût. Elle pousse plusieurs feüilles, qui se découpent en plusieurs lanières, à peu près comme celles de la queuë de pourceau, mais plus charnuës, d'un verd plus brun; d'entre ces feuilles s'élève une tige haute de trois ou quatre pieds, garnie de feuilles pareilles à celles du bas, si ce n'est que les découpures, ou lanières, sont plus longues & plus étroites. Cette tige est canelée en dehors, fongueuse en dedans, & se divise en quelques branches terminées par des umbelles de fleurs jaunes, auxquelles succéde un fruit composé de deux semences un peu plattes, semblables à des grains d'orge. Elles sont couvertes d'une matière spongieuse, lisse & ovale dans quelques espéces, canelée dans quelques autres. La décoction de ces fruits sert à teindre les cheveux en jaune doré.

ARMATEUR. subst. m. *Pirata*. Est le Commandant de quelque vaisseau armé en guèrre, pour courir sur les vaisseaux du parti contraire. C'est une espéce de Pirate; mais qui a pourtant une commission, ou pouvoir de faire un armement. On comprend sous ce nom ceux qui sont intéressez à cet armement. On l'appelle aussi *Capre*, avec cette différence, que *capre* ne se dit que d'un très-petit bâtiment destiné à aller en course, & *armateur* se dit des plus grands bâtimens corsaires, & armez par des particuliers.

ARME. s. f. *Armatura*. Tèrme de Charpenterie. Ce mot comprend les barres, clefs, boulons, étriers, & autres liens de fêr qui servent à retenir.

ARME. s. f. Ce qui sert à se défendre de son ennemi, ou à le combattre. *Arma*. Dans la colère on fait des *armes* de tout. *Arme* offensive, comme épée, pistolet. *Arma ad nocendum*. *Arme* défensive, comme bouclier, cuirasse. *Arma ad tegendum*. *Arme* à feu, le mousquet. *Arme* de trait, l'arc, l'arbaléte. *Arme* à hampe, la halebarde, la pique, la lance, &c. Le port des *armes* est défendu; c'est un cas Royal & Prévôtal. Un trophée d'*armes*. Des *armes* enchantées.

On s'en sert au plurier en une plus étroite signification, pour marquer seulement les *armes* défensives d'un homme de guèrre, comme la cuirasse & le pot. Il est allé à la tranchée tout nud, & sans *armes*. Il avoit des *armes* à l'épreuve. Il reçut un coup dans ses *armes*. Procope fait une description des *armes* de l'ancienne Infanterie Françoise, & de leur manière de combattre, qui a assez de rapport à celle que Sidoine Apollinaire en avoit faite plusieurs années auparavant. Ils n'ont, dit Procope, ni arc, ni fléche; mais un bouclier à une main, & une hache en l'autre, dont le fêr est fort gros & a deux trenchans, le manche est de bois & fort court; au prémier signal du combat, dès qu'ils sont à portée, chacun lance sa hache contre le bouclier de celui qu'il attaque, le casse, & alors mettant l'épée à la main, il se jette sur lui & le tuë. P. Dan. Les *Armes* des anciens François étoient, la hallebarde, la massuë, la fronde, le maillet, l'angon, la hache, l'épée. Les François étoient si agiles qu'ils tomboient sur leur ennemi aussitôt, pour ainsi parler, que le trait qu'ils lançoient sur lui. Leurs épées étoient si larges, & l'acier en étoit si fin, qu'elles coupoient un homme en deux. Pour armes défensives ils n'avoient que le bouclier, fait d'un bois léger & poli, & couvert d'un bon cuir boüilli. Le Gendre. Jean V. Duc de Bretagne, dans un Édit du 20[e] Mars 1424. fait ainsi le dénombrement des *armes* en usage en ce tems là: Ceux qui sçauront tirer de l'arc, qu'ils ayent arc, trousse, cappeline, coustille, hache ou mail de plon, & soient armez de fortes jacques, garnies de laisches, chaines, ou mailles, pour couvrir les bras; & ceux qui ne sçavent tirer de l'arc, qu'ils soient armez de jacques, & ayent cappellines, coustilles, haches, ou bouges; & avec ce ayent paniers de tremble, ou autre bois plus convenable, qu'ils pourront trouver, & soient les paniers longs à couvrir haut & bas. Louïs XI. en 1480, ou 1481. introduisit en France les *armes* des Suisses, c'est-à-dire, la hallebarde, la pique, & les larges épées, qui lui parurent plus propres pour la guèrre, avec les arquebuzes; & il commença à abolir l'usage de l'arc & de la fléche. P. Dan.

Nicod dérive ce mot d'une phrase Latine, *quòd operiant armos*, parce qu'elles couvrent les épaules, ou les flancs. Mais il est plus naturel de le dériver du Latin *arma*, que Varron dérive *ab arcendo*, *eò quod arceant hostes*. Et le P. Pezron enchérissant sur Nicod dit, qu'*arme* vient du Celtique *arm*, qui signifie la même chose, & que tout cela vient du mot Celtique *armm*, qui signifie toute l'épaule jusqu'au poignet de la main, & d'où est venu *armilla*, bracelet, qu'on met sur le poignet, & qui étoit beaucoup en usage chez les Celtes & les anciens peuples; que d'*armm*, épaule, s'est fait *arme*, parce qu'anciennement les *armes* ordinaires, telles qu'étoient le bouclier, le carquois & les fléches, se portoient sur les épaules. Pezr. *ant. des Celt.* Guichart tire ce nom *arme*, de l'Hébreu חרם, *haram*, qui signifie, tuer, perdre, détruire, ravager.

Voyez

Voyez dans Du Cange un Inventaire tiré des Regîtres de la Chambre des Comptes de l'an 1316. où est fait un dénombrement fort curieux de plusieurs *armes* anciennes du Roi, maintenant inconnuës, & hors d'usage. On tient que les prémières *armes* étoient de bois, & qu'on s'en servoit seulement contre les bêtes; que Nembroth, le prémier tiran du monde, les employa contre les hommes; & que son fils Bélus fut le prémier qui fit la guèrre, d'où, selon quelques-uns, elle a été appellée *bellum*. Diodore croit que Bélus est le même que Mars, qui le prémier dressa des soldats. Et Joséphe dit que Moïse fut le prémier qui arma les troupes avec du fèr, leur donnant en Égypte le bouclier, & le pot en tête. On s'est servi autrefois d'*armes* d'airain & même de pièrre, avant que les *armes* de fèr fussent en usage.

Voici des mots de dévises qui ont été mis sous des *armes*. Philbert Duc de Savoye, sous un grand amas d'*armes* représentées dans un Arsenal, mit ce mot, *Conduntur, non contunduntur*, On ne les brise pas, on les serre; pour marquer que même en tems de guèrre il se tenoit sur ses gardes. Charles de Savoye prit pour sa dévise, *Nec conduntur, nec contunduntur*, Elles ne sont ni brisées, ni serrées. Ces devises ne sont pas régulières, & sont plûtôt des emblêmes. Une armure, *Tegit & ornat*, ou *Præsidium & decus*, fait une devise plus régulière. Pour marquer la protection d'un Grand, des *armes*, avec ce mot, *Usu nitescunt*, qui signifie qu'elles sont luisantes quand on s'en sert, est une bonne devise pour marquer qu'il faut éxercer l'esprit, si l'on veut qu'il brille. A la paix des Pyrénées le Rancati fit cette devise: Des *armes* de toutes sortes, couvertes de branches de laurier, & il y mit ce mot d'Ovide, *Sine militis usu*.

ARMES COURTOISES. Les *armes* dont on se servoit autrefois dans les Tournois. C'étoient ordinairement des lances sans fèr, des épées sans taillant, ni pointe; souvent des épées de bois, quelquefois des cannes. LE GENDRE. Ces *armes* s'appelloient *armes courtoises*. Sur la fin du Tournoi se faisoient les Joûtes sans annonce, sans prix, sans déffi; & avec des *armes courtoises*, c'est-à-dire, qui ne blessoient point. LE GENDRE.

ARMES A OUTRANCE. C'étoit un duel, comme les Joûtes, mais un duel de six contre six, quelquefois de plus ou de moins, presque jamais de seul à seul. Duel fait sans permission, avec des *armes* offensives entre gens de parti contraire, ou de différente nation, sans querelle qui eut précédé, mais seulement pour faire parade de ses forces & de son adresse. Un Héraut d'*armes* en alloit porter le cartel, dans lequel étoit marqué le jour & le lieu du rendez-vous, combien de coups on devoit donner, & de quelles *armes* on se devoit servir. Le déffi accepté les parties convenoient des Juges. On ne pouvoit remporter la victoire qu'en frapant son Antagoniste dans le ventre, ou dans la poitrine. Qui frapoit aux bras, ou aux cuisses, perdoit ses *armes*, & son cheval, & étoit blâmé par les Juges. Le prix de la victoire étoit la lance, la cotte d'armes, l'épée, ou le casque du vaincu. Ce duel se faisoit en guèrre & en paix. A la guèrre, avant une action, c'en étoit comme le prélude. On en voit quantité d'éxemples, tant dans l'histoire de S. Louis, que dans celle de ses successeurs, jusqu'au régne d'Henri II. LE GENDRE.

LE PAS D'ARMES. Autre combat qui se faisoit avec plus de cérémonies que celui des *armes à outrances*. Un Roi d'*armes* & ses Hérauts alloient en faire les annonces à la Cour, dans les grandes villes, & dans les païs étrangers, longtems avant qu'il fût ouvert. Ce pas étoit un passage d'ordinaire en rase campagne; quelquefois un Chevalier seul, souvent deux ou trois ensemble, entreprenoient par vanité de le déffendre contre tous venans. Le pas étoit formé par une barricade. A la tête de ces barrières étoit l'Écu des Tenans, & à côté six autres Écus de couleurs toutes différentes, qui marquoient les divers combats à la lance, à l'épée, au poignard, à la demi-pique, à pied, ou à cheval, qu'on étoit prêt de soutenir. LE GENDRE. Le pas de l'Arc triomphal fut entrepris ainsi à Paris dans la ruë S. Antoine en 1514, aux secondes noces de Loüis XII. ID.

ARMES. On appelle aussi *Armes*, les déffenses naturelles des animaux, les griffes, les dents, les aiguillons, les cornes, les déffenses des éléphans, le bec des oiseaux.

ARMES, signifie aussi, la profession, le métier d'un homme de guèrre. *Militia*. C'est le devoir d'un Gentilhomme de suivre, de porter les *armes*. Veut-on qu'un homme né parmi les *armes* n'ait rien de soldat que quand il voit les ennemis. LE CH. DE M. Cet homme est né aux *armes*, pour les *armes*. Faire ses *prémières armes*; c'est faire sa prémière campagne. La Providence voulut que d'Aubusson fit ses *prémieres armes* contre l'ennemi commun des Chrétiens. BOUH. Plusieurs personnes trouvèrent cette expression nouvelle dans le tems que cette Histoire (d'Aubusson) parut, & quelques-uns même crurent que je l'avois inventée... Je me défendis d'abord en protestant que j'avois dit, faire ses prémières armes, sans penser rien dire de nouveau; que je croyois même cette façon de parler un peu vieille, bien loin de la soupçonner d'être nouvelle; du reste, qu'elle m'avoit de tout tems semblé Françoise; qu'au moins je l'avois comptée entre les phrâses de nôtre langue, & qu'elle m'étoit venuë sous la plume sans l'avoir recherchée. Mais comme on m'opiniâtra que c'étoit une nouveauté, je m'adressai aux Maîtres de l'Art, pour sçavoir à quoi m'en tenir. J'entends par les Maîtres de l'Art, Messieurs de l'Académie Françoise. Tous ceux que je consultai m'assurèrent que *faire ses prémières armes*, étoit François, dans le sens où je l'avois mis; & M^r Patru entre-autres me dit, que nos livres de Chevalerie parloient de la sorte. Ce témoignage me rassura, & les éxemples que j'ai trouvé depuis m'ont persuadé tout-à-fait, non seulement que je ne suis pas l'inventeur de cette phrâse, mais qu'elle est bonne, & qu'on s'en peut servir sûrement. Le prémier éxemple est tiré des Mémoires de Brantôme. Il faut venir, dit-il, à Dom Antoine de Lère, lequel *fit ses prémières armes* sous de grands Capitaines; il fut pourtant blâmé de ceux de sa nation. M^r De Balzac m'a fourni le second éxemple. Il dit dans son discours intitulé Le Romain, qu'il addressa à Madame la Marquise de Rambouillet: Ainsi commençoient vos prédécesseurs; ils faisoient ainsi leurs prémières armes. Leur apprentissage étoit un chef-d'œuvre. Mais le troisiéme éxemple est à mon gré de plus grand poids que les deux autres, parce qu'il fait voir que la manière de parler dont il s'agit se dit aujourd'hui par les personnes qui parlent le mieux. M^r le Comte de Bussy Rabutin dit dans une lettre écrite à M^r le Maréchal d'Humières: On vient de me mander que vous étiez nommé pour servir auprès du Roi cette campagne; j'en suis extrêmement aise, pour vôtre intérêt & pour celui de mon fils.... Nôtre ancienne amitié, & l'honneur qu'il a d'appartenir à Madame vôtre femme, me font souhaiter qu'il *fasse ses prémières armes* sous vous. Après cela je ne pense pas que personne s'obstine à m'attribuer cette phrâse, ni qu'on ose la condamner.

Il faut cependant observer que *faire ses prémières armes* ne se dit que dans un style un peu élevé; & qu'en parlant de quelqu'un dans le discours familier, on devroit plutôt dire: Il fit ses prémières campagnes sous M^r De Turenne.

Il y a une Apologie pour M^r de la Rochepozay Évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il est défendu aux Ecclésiastiques de porter les *armes*. L'Auteur de ce livre qui parut sans nom *in* 8°, l'an 1615. & que quelqu'un a appellé l'Alcoran de l'Évêque de Poitiers, est le fameux Jean Du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran. C'est le prémier de ses ouvrages. VIG. DE MAR.

ARMES, se prend encore pour les exploits de guèrre, pour les actions éclatantes que l'on fait par le moyen des *armes*. *Facta bellica*. C'est uniquement à ses *armes* qu'il est redevable de sa fortune, & de son élevation.

Achille au sang d'Hector doit l'éclat de ses armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes larmes. RACIN.

ARMES, se dit aussi pour courage, valeur; pour cette espéce de vertu qui n'est d'usage que dans la guèrre. Il n'y a point de lieu où vous n'ayez signalé vos *armes*. ABLANC. C'est-à-dire, où vous n'ayez donné des marques éclatantes de bravoure.

On dit aussi, qu'une ville est en *armes*, qu'on crie aux *armes*, qu'on prend les *armes*, pour parler d'un tumulte, & d'une sédition. *Itur ad arma*. On le dit aussi à la guèrre. L'armée demeura toute la nuit sous les *armes*. *In armis stare*. Les ennemis mirent bas les *armes*, & se rendirent. On dit aussi qu'il y a suspension d'*armes*; pour dire, qu'il y a quelque sorte de tréve.

ARMES, signifie encore, la puissance d'un Etat, la force de l'armée. Ce Prince est puissant en *armes*; il est entré en *armes* dans le païs ennemi; ses *armes* ont été heureuses; Dieu a béni ses *armes*.

On dit, Passer par les *armes*; pour dire, éxécuter un soldat pour crime militaire. *Militem damnare ut plumbeis glandibus appetitus necetur*. Un Maître en fait d'*Armes*; pour dire, un Maître d'Escrime. *Lanista*. Faire des *armes*; pour dire, s'éxercer avec des fleurets à manier l'épée. *Gladiis præpilatis batuere*, *Gladiatoriam umbratilem exercere*. Un Maître de hautes *armes*, est celui qui montre à bien manier la pique, l'enseigne, l'espadon.

On appelloit autrefois, Hommes d'*armes*, des Cavaliers nobles dont on faisoit des Compagnies d'Ordonnances. Ils portoient des lances, & étoient pesamment *armez*; leurs chevaux l'étoient aussi.

Héraut d'*Armes*, ou Roi d'*Armes*, & Poursuivant d'*Armes*. Voyez *Héraut*, *Roi*, & *Poursuivant*, à leur ordre, où ces mots sont amplement expliquez.

ARMES, se dit figurément en Morale. Cette soumission lui fit tomber les *armes* des mains, le désarma; pour dire, fit cesser sa colère. Ils combattroient à *armes* égales; pour dire, sans avantage l'un sur l'autre. Baisser les *armes*; pour dire, céder, faire des soumissions.

On

On appelle aussi *armes* à l'égard de l'esprit, ce qui sert à défendre ou à attaquer un parti, une opinion, une passion. Voilà un habile homme, qui fournit des *armes* à son ennemi contre soi-même. Ablanc. Vous vous servez des *armes* des hérétiques, que l'Église a brisées tant de fois. Nicol. Ces hérétiques ont tant d'erreurs, qu'ils fournissent eux-mêmes des *armes* pour les combattre. Les bons exemples sont les meilleures *armes* pour combattre les pécheurs. L'innocence de la vie, la constance dans les tourmens, étoient les seules *armes* que les Martyrs opposoient aux Tyrans. Contre un pareil malheur la constance est sans *armes*. La nature de l'esprit humain n'est pas de rendre les *armes* aussitôt à l'esprit humain. Il veut y penser, y revenir, en délibérer avec lui-même, se convaincre en secret, plutôt que d'être convaincu en public. Peliss. Cela ne fera rien contre l'autorité du grand nombre; il suffit qu'on la reconnoisse toujours à *armes* égales, pour ainsi dire, entre personnes qui employent la même raison & les mêmes instrumens. Id.

On dit aussi, qu'un homme, qu'une femme, sont bien sous les *armes*, quand ils sont bien propres, & bien parez pour faire des conquêtes amoureuses. On dit poëtiquement, que les pots & les vèrres sont les *armes* de Bacchus; que de beaux yeux sont les *armes* dont se sert Cupidon.

Armes, se prend aussi pour tout ce qui est capable de nous charmer, de nous engager, de nous entrainer, de nous assujettir; auquel sens il est principalement en usage dans la Poësie. *Illecebra.*

Me dois-je rendre, amour, à de si douces armes? Gomb.

Ce n'est que par des pleurs que vous me répondez,
Vous fiez-vous encore à de si foibles armes? Racin.

On dit proverbialement, que les *armes* sont journalières, pour dire, que tantôt on bat, & que tantôt on est battu: ce qui se dit aussi figurément de ceux qui ne sont pas toûjours heureux, ou qui ne réüssissent pas toûjours également bien. Mettre les *armes* entre les mains d'un furieux; pour dire, lui donner quelque chose dont il abuse, & qui lui donne moyen d'éxécuter ses passions. C'est le sort des *armes*; pour dire, c'est un malheur, un hasard de la guèrre. On dit aussi, S'escrimer des *armes* de Samson, c'est-à-dire, joüer des mâchoires, parceque Samson défit les Philistins avec une mâchoire d'âne: on le dit aussi avec les *armes* de Caïn, par la même raison, à cause que Caïn tua son frère, à ce que l'on prétend, avec une semblable mâchoire.

Armes, ou Armoiries. s. f. qui n'a point de singulier. Ce sont des marques d'honneur qui se mettent sur les Écus, & sur les enseignes, pour distinguer les États, & les familles nobles. *Gentilitii scuti insignia, Gentis symbolum, Gentis insigne, Gentis tessera*, ou *Gentile symbolum &c. Gentilitia tessera* &c. *Scutum tesserarium, hieroglyphicum*, ou *symbolicum. Gentis parma symbolica, scutaria imago, icon, tessera. Scutarium insigne.* Le Blason est la science qui apprend à connoître, & à bien parler des *armes*. Trois fleurs de lys d'or en champ d'azur sont les *armes* de France. Les aigles sont les *armes* de l'Empire. Il a fait un tel son héritier, à la charge de porter son nom, & ses *armes*. Un tel est chèf du nom & des armes d'une telle maison. *Armes pleines*, ce sont celles qui sont entières, nettes & nuës, d'une piéce & d'un tenant, qui n'ont aucunes brisures, divisions, altérations, ni mélanges. *Insignia pura, integra, plena.* Les *armes* de France sont *armes pleines, pures, entières. Armes brisées, infracta, violata, temerata imaginis, symbolum scutarium; oblisa superficiei typus tesserarius.* Les *armes* des Princes du sang, comme Anjou, Orleans, Bourbon, ne sont pas pures & pleines, mais *brisées* du bâton, qui autrefois pour éxprimer mieux la brisure portoit de biais sur les lys. Monet. Dans l'ancienne coutume de Normandie on trouve que les *armes* pleines d'un Chevalier, ou de celui qui possédoit un fief de haubert, étoient le cheval, le haubert, l'Écu, l'épée, & le heaume; & pour celui qui n'étoit point Chevalier, ou qui n'avoit point de fief de haubert, c'étoit le roucin, le gamboison, le chapel, & la lance. *Armes chargées*, sont celles qui sont pures & pleines, & auxquelles on a ajoûté de nouvelles piéces pour marque d'honneur, & en vûë de quelque belle action. *Insignia adjectione distincta.* Il y a aussi des *Armes parties. Partita. Ecartelées. Quadripartita. Couppées. Transverse bipartita*, &c. expliquées à leur ordre. *Armes fausses*, sont celles qui ne sont pas selon les régles du Blason, comme lorsque l'on met métal sur métal, & couleur sur couleur. *Adulterina, adulterinum, spurium, improbum, vitiosum, insolens, scutum tesserarium.* Les *armes* seroient fausses en France, qui auroient au champ, ou au blason, autres métaux, pannes, couleurs, que les coutumiers de cette nation, ou bien si les matériaux d'*armes* étoient autrement alliez & composez entre eux que ne porte nôtre usage. Les cas privilégiez éxemptent de fausseté les *armes* de certains grands personnages composées de métal sur métal, couleur sur couleur, ès piéces notables de l'écu. Monet. On les appelle aussi des *Armes à enquerres. Insignia de quibus inquirendum. Armes* vrayes, légitimes, pures, *Gentilis scuti symbolum genuinum, germanum, legitimum.* Les *armes* les plus simples & les moins diversifiées sont les plus nettes, & les plus nobles. C'est par cette raison que Garcias Ximenès, prémier Roi de Navarre, & ses successeurs, portèrent quelques siécles de gueules simplement sans aucune figure; & la maison d'Albret, issuë de ces Rois, continua les mêmes *armes* jusqu'à Charles VI. qui les leur écartela de semé de France. Monet.

On appelle *armes parlantes*, celles où il y a quelques figures qui font allusion avec le nom de la famille. *Vocalia. Insignia, tessera eponyma, loquentes, paronyma, loquaces, synonyma.* Comme De la Tour d'Auvergne, qui a une tour; De Crequi, qui a un crequier; de la maison de Prado en Espagne, qui a pour champ un pré; de la maison de Mailly, qui a des maillets. La plûpart des Auteurs tiennent que ce sont les plus nobles & les plus légitimes, comme il se prouve par une infinité d'exemples rapportez par les Pères de Varenne & Ménétrier. Mais elles sont moins nobles quand elles tiennent du Rébus de Picardie, comme il y en a plusieurs; c'est-à-dire, lors qu'il y a une multiplicité de piéces qui composent le nom de celui qui les porte; parce que les anciens Seigneurs croyoient que leurs noms étoient assez illustres pour se faire connoître par eux-mêmes, au lieu de les expliquer par une multiplicité de figures & de blasons. Guillot Lymare Charbonnier portoit de sable à la coquille de pourpre, avec cette dévise, *Decharbon chevance*; c'est-à-dire, bien, richesse, *Ex carbone res*, ou *opes.*

Armes à enquèrre, sont celles où il y a quelque chose qui est contre les régles ordinaires du Blason, & qui donne curiosité de s'enquerir pourquoi on les a faites ainsi. *Tessera*, ou *symbola*, ou *scutaria imagines postulatitia*, ou *postulatoria extraordinarii nexus metallici symbolum, scutarium; insitata commissionis pigmentaria tessera scutaria.* Godefroy de Boüillon porta d'argent à la grande Croix potencée d'or, ce furent des *armes à enquèrre*, qui lui furent données par les Seigneurs François qui l'accompagnoient, pour marque de sa valeur incomparable à la conquête du Royaume de Jérusalem, & pour donner sujet de la connoître à ceux qui s'enquerroient de la nouveauté de ces *armes*. Monet. Les *armes* de la maison de Montmorenci furent aussi des *armes à enquerre*, jusqu'à Matthieu II. c'étoit une grande Croix d'argent dans un champ d'or. Elles étoient fondées sur la prérogative de cette illustre famille, qui est d'avoir donné à la Gaule les prémiers Chevaliers Chrétiens.

Armes d'une piéce d'un tenant de blason; ce sont celles qui ne sont point parties ni en long, ni en large, *unius pagina, unius & continentis plagula, haud intercisi laterculi scutarium hieroglyphicum. Armes parties, armes tiercées, armes écartelées, armes coupées, armes taillées, armes tranchées.* Voyez ces mots en leur place. Voyez aussi en général Armoiries.

ARMÉE. s. f. Corps de plusieurs gens de guèrre à pied & à cheval, divisez en plusieurs Régimens, & assemblez sous un Général, qui a plusieurs Officiers sous lui: ce qui regarde l'*armée* de tèrre. *Exercitus, copia.* Pour l'*armée* de mèr, ou navale, c'est une certaine quantité de vaisseaux de guèrre, équipez & montez par un certain nombre de troupes commandées par un Amiral, aidé de plusieurs Officiers qui sont sous lui. *Classis. Armée* composée de vieilles troupes. *Veteranorum exercitus. Armée* composée de gens ramassez à la hâte & sans choix. *Tumultuarius, collectitius exercitus. Armée* rangée en bataille. *Acies instructa.* La tête, la queuë. *Primum, extremum agmen.* Les ailes. *Ala, Cornua.* Le corps de l'*armée. Acies.* Lever, mettre sur pied une *armée*. Entretenir, faire subsister une *armée*. L'*armée* marche, l'*armée* avance, l'*armée* campe. Faire la revûë d'une *armée*. Commander une *armée*. Défaire une *armée*. Recüeillir, rassembler les débris d'une *armée*. Cette *armée* si florissante, & qui avoit été levée avec tant de frais, fut entièrement défaite. L'*armée* navale étoit belle en apparence, mais dénuée de soldats & de matelots. L'état de l'*armée* c'est l'état des dépenses qui se doivent faire tant pour lever une *armée*, que pour l'entretenir de solde, de vivres & de munitions. On tient que l'*armée* que Xerxes mena en Grèce étoit de onze cens mille hommes. Nos *armées* ne passent pas pour l'ordinaire vingt mille hommes, disoit un Lacédémonien; mais à nous voir dans la mêlée, à compter les morts de nos ennemis, on diroit que nous sommes toûjours plus de cent mille hommes.

Les *armées* de France sous les enfans de Clovis étoient composées de divers corps de troupes, que fournissoit chaque Province, à peu près comme nous voyons aujourd'hui les *armées* de l'Empire composées des troupes des Cercles, qui fournissent chacun leur contingent. P. Dan. Les *armées* étoient autrefois compo-

sées des vassaux des Seigneurs qui faisoient plus de deux cent mille hommes. Quand chacune de ces troupes avoit servi vingt-cinq, trente, quarante jours, selon l'usage du païs, ou selon les devoirs du fief, les Seigneurs les remenoient chez eux. LE GENDRE. Le gros des *armées* Françoises sous les Mérovingiens n'étoit que de l'infanterie. Sous Pepin & sous Charlemagne il y avoit dans les *armées* un nombre à peu près égal de Gendarmes & de fantassins; mais depuis que dans la décadence de la maison Carlovingienne les fiefs furent devenus héréditaires dans les familles, les *armées* de la nation n'étoient presque que de Cavalerie. ID.

ARMÉE, se dit aussi figurément d'une multitude. *Multitudo.* J'avois prié trois personnes à diner, ils sont venus une *armée*; ils étoient pour le moins quinze.

On dit, Entrer à main *armée* dans un païs, pour dire, y entrer par force avec des gens de guèrre. On le dit aussi de toutes les violences particulières. Ce Noble est venu chez un tel Bourgeois à main *armée*, pour enlever sa fille; il lui a mis le poignard à la gorge, & lui a fait signer un contrat à main *armée*. En ce sens il est adjectif.

ARMELINE. s. f. Peau qui vient de Laponie, & qui est très-fine & très-blanche, & fort propre à faire de belles fourrures.

ARMEMENT. s. m. Levée de troupes, équipage de guèrre. *Apparatus belli*, *belli comparatio.* Le Roi fait un grand *armement*; il léve beaucoup de troupes, il fait fondre beaucoup d'artillerie.

On le dit aussi des frais nécessaires pour équiper un vaisseau. Cet *armement* a tant coûté, que les Armateurs en sont ruinez.

Dans une jolie fable on l'a dit pour armes, *arma.*

Amour voulant lever un régiment,
Battoit la caisse autour de ses domaines,
Soins & soupirs étoient ses Capitaines,
Fléches & dards faisoient son armement.

ARMEMENT, se dit aussi de l'équipement des vaisseaux de guèrre, de la distribution ou embarquement des troupes qui doivent monter chaque vaisseau. *Classis instructio.* On le dit aussi de l'équipage même. *Navales copiæ.* Tout l'*armement* se révolta contre le Capitaine. L'état d'*armement* est la liste de tous les Officiers qui doivent servir, ou de tous les agreils & apparaux que l'on juge nécessaires.

Ces mots viennent d'*arma*, qui signifie *armes.*

ARMÉNIE. s. fém. *Arménia.* Grand païs de l'Asie entre la Syrie, l'Asie mineure, ou Anatolie, la Mésopotamie, & la Géorgie. Elle se divise en grande & en petite *Arménie*. La grande *Arménie* étoit autrefois bornée au midi par les monts-Taurus & Niphates, qui la séparoient de la Mésopotamie & de l'Assyrie; au levant par les monts Caspiens & la mèr Caspienne; par la riviére de Kur, ou de Cyrus, avec les Monts appellez Moschiques au septentrion, au couchant par l'Euphrate & une petite partie de la mèr noire, qui la séparoient de l'*Arménie* mineure. La petite *Arménie*, *Arménie* mineure, *Minor Armenia*, étoit une partie de l'ancienne Cappadoce dans l'Asie mineure. Elle avoit au couchant & au nord le reste de la Cappadoce, au levant la grande *Arménie*, l'Euphrate entre deux; au midi la Cilicie & la Syrie. L'Antitaurus partage l'*Arménie* mineure en deux. La partie méridionale porte aujourd'hui le nom de Bozoch, & la septentrionale celui de Peggian. L'une est appellée le Beglerbeglic de Mara, & l'autre le Beglerbeglic de Sivas.

ARMÉNIEN. s. m. & f. *Armenus.* Nom de peuple & de secte. La plûpart des *Arméniens* depuis environ cent ans n'ont aucune demeure arrêtée. Depuis que Scha-Abas Roi de Perse a conquis leur païs, ils se sont dispersez en divers lieux de la Perse & des États du Grand Seigneur, & même en quelques endroits de l'Europe. Leur principal emploi est la marchandise. M[r] le Cardinal de Richelieu avoit eû dessein d'en établir en France pour augmenter le commerce; & ce fut dans cette vûe qu'il y fit imprimer quelques Livres en langue Arménienne. Les *Arméniens* sont proprement les peuples de la grande Arménie, qui sont bons, simples, sans façon, épargnans, industrieux, & qui s'attachent fort au commerce. MATY.

Au regard de la Religion, on distingue les *Arméniens* Francs & les *Arméniens* Schismatiques. Les prémiers sont Catholiques & soumis au Pape. Ils ont un Archevêque à Nakfivan en Perse, & un autre à Lembourg en Pologne. Les autres ont deux Patriarches, l'un à Echémiazin, Monastère près de la ville d'Irva, l'autre à Cis, ou Sis, dans la Natolie. Uscan Évêque d'Uscouanch étoit à Amsterdam en l'année 1664. où il a imprimé quelques livres Arméniens, & entr'autres une Bible Arménienne pour en faire commerce. Il avoit eû cette commission de son Patriarche, parce que les Bibles en cette langue n'étant auparavant qu'en manuscrit, étoient fort rares & fort chères. Il passa d'Amsterdam à Paris, où il obtint de M. Séguier Chancelier de France un privilége pour imprimer les livres Arméniens de ceux de sa nation. Et en effet depuis ce tems-là ils ont eû une Imprimerie Arménienne à Marseille, où ils se sont établis pour le commerce.

M. Simon, qui a connu cet Évêque *Arménien*, dit au chap. 12. de son *Histoire de la créance & des coûtumes des nations du Levant:* Que la Cour de Rome fut surprise de ce qu'on lui avoit accordé si facilement en France un Privilége pour faire imprimer toutes sortes de livres *Arméniens*; parce qu'il se pouvoit faire qu'il imprimât des Livres qui appuyassent leurs erreurs. Mais outre que leur privilége étoit limité, & qu'il ne leur permettoit d'imprimer rien qui ne fût orthodoxe, leurs Livres avant que d'être mis sous la presse étoient revûs par un homme que Rome avoit envoyé exprès pour cela à Marseille, & qui en conféroit avec le grand Vicaire de l'Évêque. Ce qui a introduit quelques changemens dans leurs Livres, & dont même ils se sont plaints, ayant porté cette affaire jusqu'au Conseil du Roi.

A l'égard de leur croyance, Galanus Clerc Régulier en a traité fort au long, dans un Livre qu'il a fait imprimer à Rome en Arménien & en Latin, touchant la réunion de l'Église Arménienne avec l'Église Romaine. Cet ouvrage est divisé en deux parties, dont la prémière n'est qu'un extrait des Histoires des *Arméniens*. Mais comme ils ont été partagez en deux Sectes depuis plusieurs siécles, & qu'ils ont eû souvent recours à Rome, leurs Histoires ne sont pas toûjours exactes. Par exemple, ils produisent un Acte de réunion entre l'Église Romaine & l'Arménienne, sous l'Empereur Constantin & Tiridat Roi d'Arménie. Sylvestre occupoit alors le Siége de Rome: & Grégoire, qui est le Grand Patriarche des *Arméniens*, occupoit celui d'Arménie. Mais il y a plusieurs choses dans cet Acte qui paroissent fabuleuses. Il y a bien de l'apparence qu'il a été fabriqué, au moins pour la plus grande partie, dans les siécles suivans, & principalement au tems du Pape Innocent III. lorsque l'Église Arménienne voulut se réunir avec l'Église Romaine. Cependant les *Arméniens*, comme l'a remarqué Galanus, se servent de cet Acte pour montrer l'antiquité de leur Patriarchat, qui fut établi, selon eux, par le Pape Sylvestre, & ils l'ont même produit dans leurs disputes contre les Grècs.

Les *Arméniens* sont de la secte des Monophysites, qui ne reconnoissent qu'une nature en JESUS-CHRIST, & quoiqu'ils soient la plûpart fort ignorans en matière de Théologie, ils ne laissent pas de parler assez raisonnablement du mystère de l'Incarnation, & du Concile de Calcédoine, qu'ils ne reçoivent point. Quelques Missionnaires que Brérewod a copiez leur attribuënt plusieurs erreurs dont ils sont fort éloignez; il n'est pas vrai qu'ils nient la présence réelle dans le Sacrement de l'Eucharistie, comme le rapporte Brérewod après un méchant Auteur; car les *Arméniens* & les autres Orientaux n'ont jamais eû aucune dispute entr'eux sur ce mystere, & comme ils n'ont point eû de Bérengariens à combattre, ils sont demeurez dans les tèrmes généraux du changement des symboles au corps & au sang de nôtre-Seigneur. Toute la dispute qu'ils ont avec les Grècs au sujet de l'Eucharistie, consiste en ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en célébrant la Liturgie, & qu'ils consacrent en pain sans levain à l'imitation des Latins.

Brérewod accuse aussi sans raison les *Arméniens* & les Abyssins de ne point manger des animaux qui sont estimez immondes dans la loi de Moïse. Ce qui a pû donner occasion à cette croyance, c'est que toutes les Societez Chrétiennes d'Orient s'abstiennent de manger du sang & des viandes étoufées, sans qu'il y ait en cela une superstition. On pourroit reprendre avec plus de justice dans les *Arméniens* l'attache scrupuleuse qu'ils ont à de certains jeûnes qui sont chez eux très-fréquens. On croiroit à les entendre parler des jeûnes, que toute la Religion consisteroit à jeûner.

L'ordre Monastique est dans une grande vénération parmi les *Arméniens*, depuis qu'un de leurs Patriarches, nommé Niersès, y introduisit celui de S. Basile. Mais une partie d'entr'eux s'étant réünie à l'Église Romaine, ils ont changé leur ancienne Régle, pour suivre celle des Religieux Dominicains. Celui qui donna occasion à cette Réformation fut un Religieux Dominicain, nommé Barthélemi, qui fit de grands progrès dans l'Arménie sous le Pape Jean XXII. Il attira à lui par ses prédications plusieurs Moines, dont il se servit pour réunir ensemble les deux Églises.

Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de S. Dominique fut établi dans l'Arménie, & l'on appella ces Moines *Frères unis*, à cause de la nouvelle réunion. Ces Frères unis s'acquirent en peu de tems beaucoup de réputation. Ils bâtirent des Monastères, non seulement dans l'Arménie & dans la Géorgie, mais aussi au-delà du pont Euxin; & principalement à Caffa, qui étoit alors de la dépendance des Génois. Mais depuis que les Turcs & les Persans se sont rendus les maîtres de ces païs-là, le nombre des *Frères unis* est fort déchû,

chû, & il en reste assez peu qui se sont retirez dans la Province de Nascivan en la grande Arménie; & enfin se voyant réduits à l'extrémité, ils se sont unis avec les Religieux Dominicains de l'Europe. Ils sont maintenant soumis au Général de cet Ordre, qui y envoye un Supérieur Provincial.

L'Auteur de l'Ambassade de D. Garcias de Silva Figueroa en Perse dit, que la Religion des habitans de la nouvelle Zulpha, qui sont *Arméniens* de naissance, est la Chrétienne; mais qu'il y en a fort peu qui reconnoissent le Pape, retenans presque tous leur ancienne Religion; qu'il y en a cependant quelques-uns, non seulement dans la nouvelle Zulpha, mais aussi parmi ceux qui sont demeurez dans la grande Arménie à deux journées de la ville d'Erva, qui en est la capitale, particulièrement en un certain canton composé de 12 villages auprès de la ville de Maxivan, & que la plûpart reconnoissent l'Eglise Latine; que l'on voit même en quelques-uns de ces villages des Couvents de l'Ordre de S. Dominique, aux Supérieurs desquels ils déférent & obéïssent selon la discipline de l'Eglise Romaine; & qu'encore qu'ils ayent un Evêque de leur nation Arménienne, il est aussi de même Ordre, & n'est point marié; mais célébre la Messe & dit les mêmes priéres que ceux du même Ordre ont coutume de dire en Europe; que ces *Arméniens* sont appellez Francs, à cause de la Religion Catholique Romaine qu'ils professent; que les guèrres ont si fort désolé cette Province, qu'il ne pense pas qu'il y reste plus de mille de ces *Arméniens* Catholiques de tous âges & de l'un & de l'autre sexe; qu'environ un an avant que D. Garcie Ambassadeur arrivât à Ispahan, c'est-à-dire en 1617. le Pape Paul V. y avoit envoyé un Religieux Dominicain, nommé F. Paul Marie, homme sçavant, & de vie exemplaire, afin qu'il rétablit ce que le tems avoit altéré ou aboli aux cérémonies de l'Église Latine; que ces *Arméniens* se sont toujours conservez en la profession de la Religion Romaine depuis le tems d'Ussum Cassan Roi de Perse, lequel avoit épousé Despoina, fille de Calojoannes Empereur de Trébizonde, & par conséquent Chrétienne du Rit Grèc; que cette Princesse conserva sa Religion, & favorisa toujours les Chrétiens d'Occident, & particuliérement les Ambassadeurs que la République de Venise envoya en ce tems là à Ussum Cassan, comme aussi le Pape Xiste IV. & Philippe Duc de Bourgogne; que ce fut Barthélemi de Boulogne, le Dominicain dont nous avons parlé, qui sous Jean XXII. avoit ramené au giron de l'Église Latine les villages dont nous avons fait mention; que les Dominicains y avoient alors (en 1618) 3 ou 4 petits Couvents, dont le Supérieur est Évêque de Maxivan.

Les *Arméniens* font l'Office Ecclésiastique en l'ancienne langue Arménienne, qui est une langue rude & peu connuë. Le peuple n'entend point cet ancien Arménien, qui diffère de l'Arménien d'aujourd'hui. Ils ont aussi toute la Bible traduite en cette ancienne langue, & leur traduction a été faite sur la version Grécque des Septante. Ils l'attribuënt à quelques-uns de leurs Docteurs qui vivoient vers le tems de S. Jean Chrysostôme, & entr'autres à Moïse nommé le Grammairien, & à David surnommé le Philosophe. Enfin, ils font Auteur de leurs caractères Arméniens un saint Hermite nommé Mesrop, qui les inventa dans la ville de Balu proche de l'Euphrate. Ce Mesrop vivoit en même tems que saint Chrysostôme. Toutes ces particularitez touchant les *Arméniens* se trouvent plus au long dans les deux volumes composez par le Pere Galanus, & dans l'Histoire des Religions du Levant, publiée par le Sieur de Moni. Raynaldus a aussi inséré dans ses Annales plusieurs Actes curieux qui regardent les mêmes *Arméniens*. On trouve de plus à la fin de l'Histoire du Sieur de Moni, une notice des Églises qui dépendent du Patriarche d'Arménie résidant à Egmiathin; laquelle notice a été dictée à M. Simon par Uscan Évêque d'Uscouanch, & Procureur général de son Patriarche. Voyez aussi l'Ambassade de Dom Garcias de Silva Figueroa en Perse p. 194. & 282. de la Traduction de Wicqfort.

ARMÉNIEN, ENNE. adj. Qui est d'Arménie, qui appartient à l'Arménie. *Armenus*. Le Rit *Arménien*. La Liturgie *Arménienne*. La langue *Arménienne*.

ARMÉNIENNE. f. f. Pièrre précieuse qui est en quelque façon semblable au lapis, sinon qu'elle est plus tendre, & n'a aucune veine d'or. On l'appelle aussi *Verd d'azur*, à cause qu'il y a du verd mêlé avec du bleu. On la trouve dans le Tirol, dans la Hongrie, & dans la Transylvanie. Elle est en usage pour les ouvrages, & sert aussi en Médecine.

La tèrre *Arménienne*, *Armeniaca terra*, c'est la même chose que l'Arsenic rouge, dit Hoffman.

La couleur *Arménienne*. *Armenium pigmentum*. Il ne faut point la confondre, dit Hoffman, avec la tèrre *Arménienne*. C'étoit un minéral ou ingrédient friable, dont les Peintres se servoient autrefois pour peindre en bleu. Voyez Saumaise sur Solin p. 1154. & suiv.

ARMÉNIQUE. *Armenicus*. *Armeniacus*. Surnom, & titre d'honneur que l'on donna à Neron, à M. Aurele & à Luce Vère, comme le témoigne Capitolin, & les médailles, sur lesquelles on lit, NERO CÆSAR AUGUSTUS, & au revers, ARMENIAC. Et ANTONINUS AUG. ARMENIACUS. Et IMP. L. AUREL. AUG.... ARMEN. ou ARMENIA, ou ARMENIACUS. Capitolin dit *Armenicus*, & en François il faut dire *Arménique*, & non pas *Arméniaque*.

ARMENTIÉRE. f. f. *Armentaria*. Quelques-uns écrivent *Armentieres*, comme s'il étoit pluriel en François de même qu'en Latin, & d'autres *Armentiers*. C'est une ville des Païs-Bas dans la Flandre & sur la Lys. *Armentiere* est restée à la France depuis la paix d'Aix La Chapelle en 1668.

ARMER. v. act. Fournir un soldat d'armes convenables pour le combat. *Armare*, *armis instruere*. Il a coûté tant pour *armer* une Compagnie; pour fournir des armes aux soldats qui la composent.

On le dit aussi au passif: Cet Officier s'étoit *armé* de toutes ses armes pour aller à l'attaque. *Arma capere*. Il étoit *armé* de pied en cap. *Cataphractus*. Quand le peuple s'*arme*, il n'y a point d'éxcès où il ne se porte.

ARMER, absolument, signifie, Lever des troupes, & se préparer à la guèrre. *Bellum adornare*, *apparare*. On *arme* dans l'Europe de tous côtez.

Il signifie encore, Donner un sujet de s'*armer*. L'intérêt de la Religion a fait *armer* toute l'Allemagne.

ARMER, se dit aussi pour, Garnir les choses de tout ce qui leur peut servir de défense & de soutien. *Instruere*. Il *arma* ses tours de parapèts, & de clayes en flanc, & sur le devant.

En tèrmes de Marine, *Armer* un vaisseau, signifie, L'équipper de toutes les choses nécessaires, comme vivres, munitions, soldats, matelots, pour voyager, & pour combattre. *Armer* un canon, c'est y mettre le boulet. *Armer* les avirons, c'est les mettre sur le bord de la chaloupe prêts à servir.

ARMER, se dit aussi figurément, & signifie, Se munir, se précautionner, se préparer contre les injures de l'air, ou de la fortune. *Munire se*, *instruere se adversus*, *&c*. Il s'est *armé* contre le froid; pour dire, Il a pris des habits de drap, ou des fourrures. Il faut s'*armer* de constance dans les afflictions. Vôtre grand & rare génie vous a *armé* & fortifié contre tous les évenemens. Il faut songer de bonne heure à s'*armer* contre les disgraces du sort.

> *En vain j'arme contr'elle une foible vertu.* BOIL.

> *Il faut d'un noble orgueil* armer *vôtre courage.* RACIN.

ARMER, se dit encore au figuré pour, Liguer, révolter, soulever, animer. *Suscitare*, *ciere*, *commovere*. Le Roi est devenu si redoutable, qu'il a *armé* la jalousie de tous ses voisins contre lui. S. ÉVR.

> *Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,*
> *Pour* armer *contre moi tant d'Auteurs furieux?* BOIL.

ARMER, signifie aussi, Fortifier, rendre plus fort, plus redoutable. Pour contenir les hommes dans leur devoir, il a fallu leur montrer un vengeur tout-puissant, *armé* de foudres, & d'éclairs. S. ÉVR.

> *L'ardeur de se montrer, & non pas de médire,*
> Arma *la vérité du vers de la satire.* BOIL.

> *Je ne suis point du tout pour ces prudes sauvages,*
> *Dont l'honneur est* armé *de griffes & de dents.* MOL.

> *Quand je verrai ses yeux* armez *de tous leurs charmes,*
> *Me souviendrai-je alors de mon triste devoir?* RACIN.

ARMER, se dit aussi en parlant d'une pièrre d'aiman qu'on enchasse dans du fèr, ou qu'on met dans de la limaille, & qu'on suspend selon ses pôles pour lui conserver sa vertu. *Magnetem chalybe instruere*.

On dit aussi, qu'une massuë est *armée* de pointes de fèr; qu'une poutre est *armée* de plusieurs bandes de fèr, pour dire, soutenuë & fortifiée; qu'une cloison est *armée* de lattes; pour dire, qu'elle est lattée ou contre-lattée.

ARMER, en tèrmes de Manége, se dit d'un cheval qui se veut défendre contre le mors, & qui pour cela courbe son encolure jusqu'à appuyer les branches de la bride contre son poitrail, pour défendre ses barres & sa bouche, & ne pas obéïr. Quand un Cheval s'*arme*, il le faut galoper fort vite, & le faire aller tèrre à tèrre, pour lui faire passer ses fantaisies. NEWC. J'ai eû des Chevaux qui s'*armoient* contre le mors autant qu'il étoit possible, & qui étoient aussi sensibles à la main & aussi légers qu'on pouvoit désirer. ID. On dit aussi, qu'il s'*arme* des lévres, quand

quand il couvre ses barres avec ses lévres, afin de rendre l'appui du mors plus sourd, & moins sensible. On dit aussi, que la lévre *armé* la barre, pour dire, qu'elle la couvre.

ARMÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en Latin comme en François.

On dit aussi d'un vaisseau, qu'il est *armé* en guèrre, *armé* en course; pour dire, qu'il est équipé pour la guèrre, ou pour la course; qu'un Prince est demeuré *armé*; pour dire, qu'il n'a point licentié ses troupes après la paix; & d'un Cavalier, qu'il est *armé* à crû, pesamment. Légèrement *armé*, ou *armé* à la légère. *Armé* contre le froid. *Armé* de constance, de griffes, de dents. Un aiman *armé*, c'est un aiman garni de deux petits morceaux de fèr, qui en augmente la vertu. On dit aussi des poissons, qu'ils sont *armez*; pour dire, qu'ils sont couverts d'écailles. On dit à la chasse, qu'un chien est *armé*, quand il est couvert pour attaquer un sanglier.

ARMÉ, en têrmes de Blason, se dit des animaux à quatre piéds, & des dragons, en parlant de leurs ongles, de leurs dents, & des autres parties que la nature leur a donné pour défenses. *Unguibus armatus, instructus.* Le lion se blasonne *armé*, lorsque ses ongles sont d'un autre émail que celui de son corps. On le dit aussi de le deffense d'un sanglier. On le dit aussi des griffons, des aigles, & même des fléches, & autres armes dont les pointes sont d'autre émail que le fût.

On dit proverbialement d'un poltron, qu'il est *armé* jusqu'aux dents.

A-main-armée. Sorte d'adverbe, qui signifie, avec forces, & les armes à la main. *Armata manu.* Il est venu enlever tous les fruits de ma têrre *à-main-armée*. Il ne manqueroit pas de l'aller trouver sur la frontière; mais ce seroit pour l'y recevoir *à-main-armée*.

ARMET. s. m. Casque, ou habillement de tête. *Galea.*

Ce mot vient par diminution de *helmette*, par corruption, pour *elmet*; ou de *elmetto*, comme qui diroit, *petit heaume*. Pasquier dit que ce mot n'est venu en usage que sous François I. & présentement il n'est guères usité que dans le figuré. Il n'y a point d'*armet* qui puisse résister à ses coups. VOIT.

> *Alphonse & Lisamante accourant au rivage*
> *Donnent sur les brigands, & font voler à bas*
> *Les têtes, les armets, les écus & les bras.* P. LE MOINE.

On le dit figurément de la tête même, mais c'est seulement dans le stile simple, familier & comique. Cet yvrogne en a dans l'*armet*, ce vin lui a barbouillé l'*armet*.

ARMILLAIRE. adj. f. *Armillaris.* C'est une épithéte que les Astronomes donnent à une sphère composée de plusieurs cercles de cuivre, qui servent à représenter & à expliquer plus sensiblement la constitution du ciel & les mouvemens des astres. La première machine que le P. Verbiest ait fait faire pour l'Observatoire de Péckin, c'est une sphère *armillaire* zodiacale de 6 piéds de diamétre. P. LE COMTE.

ARMILLE. s. f. Voyez ASTRAGALES.

ARMILUSTRIE. s. m. *Armilustrium.* Nom d'une Fête des Anciens Romains, dans laquelle ils sacrifioient armez, & au son des trompettes. C'est la mal définir, que de dire que c'étoit une fête en laquelle on faisoit la revûë générale des troupes dans le champ de Mars; quoique Varron ne dit point que ce mot vienne du Latin *arma*, armes, & de *lustrare*, faire revûë; mais de ce que ce Sacrifice se faisoit dans le lieu où se faisoient les revûës, ou plûtôt parce que ceux qui le faisoient tournoient autour de la place où il se faisoit, armez de bouciers; & il préfère ce sentiment, persuadé que c'est de ce jeu, ou de cette cérémonie, que le lieu où ce sacrifice s'offroit aux Dieux avoit été appellé *armilustrium*, ou *armilustrum*, *ab luendo, aut lustro; id est, quod circumibant ludentes ancilibus armati.* Les Glosses expliquent *armilustrium*, ὁπλοκαθάρσιον, ou ὅπλων κάθαρσις, *éxpiation des armes*; ainsi ce mot n'est point composé de *lustro*, faire revûë, mais de *lustro*, *purger*, *éxpier*. C'étoit un sacrifice pour éxpier les armes, pour la prospérité des armes du peuple Romain. Il se faisoit le 14[e] des Kalendes de Novembre, c'est-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre.

ARMINIANISME. s. m. *Arminianismus*, *Arminianorum secta.* C'est la doctrine d'Arminius, Professeur dans l'Université de Leyde, & des Arminiens, ou de la Secte qui l'a suivi. Le point principal de cette doctrine est qu'Arminius & les Arminiens trouvant la doctrine de Calvin insoutenable, sur la grâce & le libre arbitre, revinrent à celle de l'Église, & soutinrent qu'il y a une grâce universelle donnée à tous les hommes; que l'homme est toujours libre de rejetter, ou de correspondre à la grâce, &c. Une doctrine si saine ne pouvoit plaire aux Calvinistes. Gomare, collégue d'Arminius, qui tenoit pour la grâce particulière donnée aux seuls prédestinez, & pour le decret positif, tant de réprobation pour les uns, que d'élection pour les autres, Gomare, dis-je, s'y opposa fortement, & le Synode de Dordrecht la condamna. Ces disputes commencèrent dès l'an 1609. mais elles n'éclatèrent que deux ans après. Elles passèrent de l'École dans le Gouvernement, & peu s'en fallut que la République d'Hollande n'en fût bouleversée. Voyez ARMINIENS.

ARMINIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de Secte. *Arminianus, a.* C'est le nom qu'on donne dans la Hollande à un puissant parti de Sectaires qui se sont séparez des Calvinistes. Ils tirent leur nom de Jaques Arminius, fameux Professeur en Théologie dans l'Académie de Leyde. On les nomme aussi *Remontrans*, à cause d'une Remontrance qu'ils présentèrent aux États Généraux en 1611. où ils éxposoient les principaux Articles de leur croyance. Quoiqu'Arminius eût étudié sous Bèze, & qu'il eût même été chargé de répondre à un Livre qui avoit été publié en Hollande contre les sentimens de ceux de Genève touchant la prédestination & la réprobation, il ne pût se résoudre à soûtenir là dessus l'opinion de Calvin. Il embrassa la doctrine des Pères, & de l'Église, qui est tout-à-fait contraire à celle de cet Hérésiarque.

Si les *Arminiens* s'en étoient tenus au sentiment de leur maître, on n'auroit pas eû de quoi les condamner comme novateurs, parce qu'ils prétendent avoir de leur côté les plus anciens Pères, & presque toute la tradition de l'Église; mais leurs successeurs, & principalement Simon Épiscopius, ont poussé les choses si loin, qu'ils se sont fort approchez des Sociniens; & c'est ce qui donna de grands sujets de plaintes aux Calvinistes, qui ne purent cependant les réfuter solidement par leurs principes. Car lors qu'ils ont reproché aux *Arminiens*, qu'ils renouvelloient une ancienne Hérésie qui avoit été condamnée dans les Pélagiens & dans les demi-Pélagiens, ceux-ci les ont combattus par les raisons qui avoient été opposées aux Catholiques Romains au commencement de la Réformation. L'autorité seule des hommes, disoient les *Remontrans*, ne peut servir de preuve légitime, que dans la communion de Rome. Ce n'est pas assez de montrer qu'une opinion a été condamnée, si l'on ne montre en même tems qu'elle a été justement condamnée: *Nec satis est damnatam olim sententiam esse, nisi damnandam eam, aut jure aut ritè damnatam esse constet.* Ils parlent de la sorte dans la Lettre qu'ils ont fait imprimer à la tête de leur apologie.

Sur ce principe, que les Calvinistes ne peuvent pas rejetter, les *Arminiens* ont beaucoup diminué le nombre de ce qu'on appelloit auparavant les articles fondamentaux de la Religion. Comme ils ne les trouvoient point tous établis clairement dans les Livres sacrez, ils se moquèrent des Catéchismes & des Formules de foi, auxquelles on vouloit les assujettir. C'est pourquoi ils furent condamnez dans le fameux Synode de Dordrecht tenu en 1618. où se trouvèrent un grand nombre de Théologiens Calvinistes. M. Simon a parlé au long des *Arminiens*, de leurs sentimens, & de leurs principaux Écrivains, dans son Histoire des Commentateurs du Nouveau Testament, ch. 54.

L'Auteur d'un petit Livre intitulé *de la Religion des Hollandois*, imprimé à Paris en 1673. a expliqué à fond la créance des *Arminiens*. Voici ce qu'il en dit dans sa deuxième Lettre: Depuis la mort d'Arminius, & du tems de Vorstius, & d'Épiscopius, un très-célébre Docteur d'entr'eux, ils ont adopté plusieurs erreurs des Sociniens. La plûpart même d'entr'eux ont quitté l'opinion de leur premier maître sur les points de la prédestination & de l'élection éternelle. Arminius avoit enseigné, que Dieu a élû les Fidelles par la prévision de leur foi: & Épiscopius croit que Dieu n'a élû personne de toute éternité; mais qu'il élit les Fidelles dans le tems, lorsqu'ils croyent actuellement. Il ne parle qu'en des têrmes fort douteux & ambigus de la préscience de Dieu, laquelle étoit la grande forteresse dans laquelle Arminius se retranchoit. Ces mêmes *Arminiens* d'aujourd'hui croyent que la doctrine de la Trinité des personnes dans une seule essence, n'est point nécessaire au salut; qu'il n'y a dans l'Écriture aucun précepte, par lequel il nous soit commandé d'adorer le S. Esprit; que JÉSUS-CHRIST n'est pas un Dieu égal au Père; que la foi en JÉSUS-CHRIST par laquelle nous sommes sauvez, n'a point été commandée, ni n'a point eû lieu sous la vieille Alliance. La plûpart évitent avec soin le mot *de satisfaction de* JÉSUS-CHRIST. Episcopius cependant dit que JESUS-CHRIST par sa Passion a satisfait jusques-là à Dieu; qu'il l'a rendu propice à tout le genre humain. Ils pressent avec grand soin la tolérance de toutes les opinions de ceux qui professent la Religion Chrétienne, soûtenant que tous les Chrétiens s'accordent dans les points les plus importans, & comme l'on appelle, essentiels & fondamentaux de la Religion; que jusqu'ici il n'a point été décidé par un jugement infaillible qui sont ceux d'entre les Chrétiens qui ont embrassé la Religion la plus véritable & la plus conforme à la parole de Dieu; que pour cet effet tous peuvent s'unir pour composer un seul & même corps d'Église, & qu'ils doivent s'aimer comme Frères; que l'on ne doit contraindre personne

sonne à condamner & à quitter ses sentimens, ou à approuver & suivre ceux d'autrui.

Si Arminius revenoit au monde, ajoûte l'Auteur de ce petit Livre, il ne reconnoitroit assurément pas pour ses disciples la plûpart de ceux qui portent son nom. Il y en a cependant qui n'ont rien ajoûté à ses sentimens; mais & les uns & les autres s'accordent tous en ce point, qu'on doit tolérer tous les Chrétiens, ou pour ne composer tous ensemble qu'une même Église, ou pour permettre à chacun la liberté de sa Religion. Les principaux Ecrivains de la secte des *Arminiens* sont, Arminius, Épiscopius & Grotius. On y peut ajoûter Courcelles, qui a composé un corps de Théologie, où il a mis en abregé ce qui se trouve plus étendu dans les gros livres d'Épiscopius, & y a ajoûté de son fond plusieurs autres choses. Les Sociniens néanmoins mettent ce Courcelles au nombre de leurs Écrivains.

ARMISTICE. s. m. Suspension d'armes. *Induciæ*. Les troupes du Roi voyant expirer le tèrme de l'*armistice* se mirent en état de passer le Rhin. Il y a peu de gens qui approuvent ce mot. On le trouve dans les ouvrages François composez & imprimez en Hollande.

Ce mot est formé de deux mots Latins, *arma*, & *stare*, qui veulent dire étant joints en un, que les armes sont en repos, que les expéditions militaires cessent.

ARMOGAN. s. m. Tèrme de Marine, qui signifie, Le beau tems qui est propre pour naviger. *Tempus navigationi idoneum*. Quand le Maître perd son *armogan*, s'il arrive du dommage au navire, il le doit payer au Marchand.

ARMOIRE. s. f. Meuble de bois fait en forme de buffet, qui sert à serrer des habits, ou autres hardes. *Armarium*. On trouve *Armoria* & *Armoria*, dans la plus basse Latinité, dit d'un cofre, ou *Armoire*, qui étoit dans l'Église proche l'Autel. Voyez *Act. Sanct. Jun. T. II. p.* 101 *C.* & 103 *C. Armoire* à tant de tiroirs, de guichets. On l'appelle ainsi, à cause qu'on y serroit autrefois les armes, & maintenant les titres des familles, & mille autres choses. C'étoit aussi le lieu où les anciens Chevaliers tenoient leurs habits de Joûtes, & de Tournois; leurs Écus & leurs armes.

ARMOIRE à vaisselle. C'est un ouvrage de menuiserie qui sert à mettre la vaisselle d'étain, & autres choses de cette nature, appartenant à la cuisine.

ARMOIRIE. s. f. On appelloit ainsi autrefois les œillets de Poëte. Voyez. ŒILLET.

ARMOIRIES. s. f. plur. Marques de noblesse & dignité, composées régulièrement de certaines figures & d'émaux, données ou autorisées par les Souverains pour la distinction des personnes & des maisons. *Insignia gentilitia*. On les nomme *Armoiries*, parce qu'elles se portoient principalement sur le bouclier, sur la cuirasse & sur les bannières; & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles *Armoiries*, selon l'art, & les plus belles à voir, sont les moins chargées, & celles dont les figures sont faites de simples traits, comme les partitions & les piéces honorables. Il n'y a que 4 couleurs & 2 émaux qui entrent dans les *Armoiries*. Il ne se dit guères qu'en ces phrases. Il est défendu aux roturiers de porter des *Armoiries* timbrées. On a mis ses *Armoiries* sur les cierges, les torches, sur la tenture de son entèrrement. Un livre d'*Armoiries*. On se sert plus volontiers du mot d'*Armes*, quand on peut éviter l'équivoque des armes ordinaires; comme blasonner des *Armes*. Quelles sont vos *Armes*?

Ce mot vient d'*armure*, à cause qu'on peignoit autrefois sur les Écus, les casques & les cottes d'armes des Chevaliers, les marques qu'ils avoient prises pour se distinguer les uns des autres, tant à la guèrre, que dans les Tournois.

Les Sçavans sont en grande dispute touchant l'origine des *Armoiries*. Favin prétend qu'elles ont été dès le commencement du monde; Segoin du tems des enfans de Noé, d'autres du tems d'Osiris, ce qui est appuyé par quelques passages de Diodore de Sicile; d'autres du tems des Hébreux, parce qu'on a donné des Armes à Moïse, à Josué, aux douze Tribus, à Esther, à David, à Judith, &c. d'autres aux tems héroïques, & sous l'Empire des Assyriens, des Médes & des Persans, s'appuyant sur Philostrate, Xénophon & Quinte-Curce. Quelques-uns prétendent qu'Aléxandre régla les *Armoiries* & l'usage du Blason. Le Père Monet veut qu'elles ayent commencé sous l'Empire d'Auguste; d'autres pendant les inondations des Goths; & d'autres sous l'empire de Charlemagne. Chorier dans son Hist. du Dauphiné T. I. p. 97. remarque que les Tires étoient les boucliers des Gaulois, qui les couvroient entièrement; que chaque soldat y faisoit peindre quelque marque, qui lui étoit propre, & par la vûë de laquelle il pouvoit être reconnu entre ses compagnons; il cite sur cela Pausanias qui le dit en effet; & c'est là, selon Chorier, l'origine des armes des Nobles familles. Il dit ailleurs que ce seroit trop d'ignorance de croire que les Romains ayent entièrement ignoré les *Armoiries*; mais que ce n'en seroit guères moins de soutenir qu'ils en ayent eû de propres à chaque famille. Spelman dit que ce sont les Saxons, les Danois & les Normands, qui les ont apportées du Nord en Anglètèrre, & de là en France. Or il est certain que de tems immémorial il y a eû parmi les hommes des marques symboliques pour se distinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers, & d'enseignes: mais ces marques ont été prises indifféremment pour Devises, Emblèmes, Hiéroglyphes, &c. & ce n'étoient point des *Armoiries* comme les nôtres, qui sont des marques héréditaires de la noblesse d'une maison, reglées selon l'art du Blason, & accordées, ou approuvées par les Princes. Ainsi avant Marius l'aigle n'étoit point l'enseigne perpétuelle du Général des Romains. Ils portoient indifféremment dans leurs étendarts, ou un loup, ou un léopard, ou un aigle, selon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même diversité à l'égard des François; & c'est pourquoi les Auteurs sont partagez, lorsqu'ils parlent des *Armoiries* de France. Les uns disent que les François avoient pour armes 3 crapaux; les autres 3 croissans, les autres 3 couronnes; & les autres un lion. Comme ces *Armoiries* n'étoient point fixes ni perpétuelles, chaque Auteur a pris pour les armes des François, celles qu'on remarquoit dans les tems qu'il écrivoit. Quelques-uns prétendent que jusqu'à Clovis les Rois avoient 3 crapaux dans leurs armes; & que ce Prince se fit apporter les fleurs de lys par un Hermite; mais d'autres soutiennent que Louis le Jeune dans le treizième siécle est le prémier qui ait pris des fleurs de lys sans nombre; Charles VI. les réduisit à trois. En effet tous les Auteurs les plus éclairez tiennent que les *Armoiries* des maisons, aussi bien que les doubles noms des familles, n'ont pas commencé devant l'an mille. M. le Laboureur prétend que l'usage des *Armoiries* n'est pas plus ancien que les prémières croisades des Chrétiens pour l'Orient. L'opinion qui les fait remonter au delà du dixième siécle, a été réfutée par Spelman, André du Chesne, Blondel, les frères de sainte Marthe, de Justel, l'Espinoy, Chifflet, Fauchet, Du Tillet, & le Père Ménétrier. Ce sont les Tournois qui ont fait fixer les *Armoiries*. Henri l'Oiseleur, qui régla les Tournois en Allemagne, fut l'occasion de ces marques d'honneur, qui sont plus anciennes chez les Allemans que dans tout le reste de l'Europe. Ce fut alors que commencèrent les cottes d'armes, qui étoient une espéce de livrée composée de diverses bandes de plusieurs couleurs, d'où vinrent la fasce, la bande, le pal, le chevron, la losange, &c. qui ont donné le commencement aux *Armoiries*. Ceux qui ne s'étoient jamais trouvez aux Tournois n'avoient point d'*armoiries*, quoiqu'ils fussent Gentilshommes. Les Seigneurs qui se croisèrent pour aller conquérir la Tèrre Sainte, prirent aussi ces marques d'honneur pour se distinguer. Avant ce tems-là, c'est-à-dire, avant le X[e] ou le XI[e] siécle, les *Armoiries* n'étoient point en usage. On ne remarque sur les tombeaux plus anciens que des croix, & des inscriptions Gothiques, avec la représentation de la personne. Le tombeau du Pape Clément IV. mort en 1268. est le prémier sur lequel on trouve des *Armoiries*. On ne voit non plus des armes sur les seaux, ou sur les monnoyes, que depuis le X[e] ou le XI[e] siécle. La prémière monnoye de France avec des *Armoiries* est un denier d'or de Philippe de Valois, où il est représenté tenant de la main gauche un Écu semé de fleurs de lys. Cette piéce d'or battuë en 1336. fut nommée *écu*, à cause de l'écusson des *Armoiries* de France. On trouve bien des figures plus anciennes, ou dans les étendarts, ou dans les médailles; mais ni les Princes, ni les villes n'en ont pas fait des *Armoiries* en forme, & l'on ne trouve aucun Auteur qui fasse mention de l'art du Blason au dessus de ces siécles-là.

Aussi-tôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le Blason, avec les Armoiries:
De ses termes obscurs fit un langage à-part, &c. BOIL.

Il n'y avoit originairement que les seuls Nobles qui eussent le droit d'avoir des *Armoiries*; mais le Roi Charles V. par sa charte de l'an 1371. ayant annobli les Parisiens, il leur permit de porter des *Armoiries*; sur cet exemple, les plus notables Bourgeois des autres villes prirent aussi des *Armoiries*.

Les *Armoiries* n'ont commencé à être penduës dans les Églises que vers l'an 1341. dont on voit un témoignage dans l'Histoire de Joinville. D'autres disent que cela ne commença qu'en 1350. par un Évêque d'Utrecht, en faisant les obséques de son frère. Basilius Poncius Augustin de Léon en Espagne a fait une Dissertation en 4 Chapitres, dans laquelle après avoir recherché l'origine des *Armoiries*, & montré qu'il semble qu'il y ait de la vanité à un homme de faire mettre ses armes sur ce qui lui appartient, il conclut cependant dans le 4[e] chapitre que cela se peut faire sans orgueil.

On dit proverbialement, quand on voit un ignorant assis dans une chaise, que ce sont les *Armoiries* de Bourges, un âne dans une chaise. On dit aussi, Il n'y a point de plus belles *Armoiries* que celles d'un vilain, il prend ce qu'il veut.

ARMOISE. subst. fém. *Artemisia.* Plante appellée par le vulgaire herbe de la S. Jean. Sa racine est de la grosseur du doigt, branchuë & fibreuse, un peu douce & aromatique au goût. De son collet naissent plusieurs tiges hautes de quatre à cinq pieds, rondes, canelées, veluës, moëlleuses, moins grosses que le petit doigt, le plus souvent lavées de pourpre, d'autres fois vertes, & garnies de feüilles, quelquefois pâles ou blanchâtres, assez semblables à celles de l'absinte ordinaire, mais leurs segmens sont plus larges dans le bas, & plus longs & plus étroits à leurs éxtrémitez, elles sont outre cela vertes en dessus & blanchâtres en dessous, ses tiges sont branchuës, & terminées par des épis de fleurs. Chaque fleur est un amas de petits fleurons de couleur de pourpre, ou blanchâtres, renfermez dans des calices, écailleux, arrondis, & d'une ligne de diamétre environ. Ces fleurs ont une odeur foible, aromatique, cependant agréable & approchante de celle de la lavande. Ses semences sont menuës comme celle de l'absinte & succédent aux fleurons. Le peuple croit mal à propos qu'on trouve sous la racine de l'*Armoise* un charbon, qu'il faut l'y chercher la nuit de la veille de S. Jean Baptiste, & que ce charbon est un souverain remède pour l'epilepsie. L'*armoise* est recommandée pour les maladies des femmes. On l'employe en décoction & en syrop. On assûre que le Moxa des Chinois est un coton qui se ramasse sur une espéce d'*Armoise* de la Chine. On fait brûler ce Moxa sur les parties attaquées de la goutte. L'*Armoise* se trouve assez communément partout. Elle a pris son nom d'une racine de caric, appellée Artemise, *Artemisia*, femme de Mausole. On croit qu'elle a été la première qui l'a mise en usage. Voyez le Dictionnaire Œconomique sur les vertus de l'*armoise*.

ARMOISIN. subst. masc. Espéce de taffetas qui vient d'Italie & de Lyon, qui est de moyenne bonté. Le demi-*Armoisin* est le taffetas d'Avignon, qui est de moindre valeur. Il y a de l'*Armoisin* à trois fils. Ce taffetas est ainsi nommé, selon M. Huet, pour *ormoisin*, parcequ'il vient de l'Isle d'Ormus. Il s'en fait en Italie & à Lyon. D'autres prétendent que ce mot vient de l'Italien *Armesino*, & qu'il a été ainsi nommé, parce qu'on mettoit plusieurs Armoiries sur la toilette qui l'enveloppoit.

ARMON. s. m. C'est une partie du train du devant d'un carrosse. *Armus.* Il y a deux pièces de bois un peu courbes qui prennent d'un côté sur l'essieu de devant, & qui aboutissent de l'autre au timon. Elles servent à soutenir une cheville sur laquelle le timon est mobile, pour le lever quand on veut. Ces deux piéces s'appellent les *armons*; & ce mot vient apparemment d'*Armus*, à cause qu'ils sont comme les flancs du timon.

ARMONIAC, ou AMMONIAC. s. m. C'est le nom qu'on donne à un sel artificiel & volatil, que l'on fait avec de la suye de cheminée, du sel commun, & de l'urine d'homme. *Sal ammoniacus.* Il est appellé par les Chymistes *Aquila cœlestis.* Celui de Venise & d'Amsterdam se fait d'une partie de suye de cheminée, de deux parties de sel marin, & de dix parties d'urine d'homme.

Il s'en trouve de naturel sur le chemin de Labor à Thanasseri, & à Tzethint. C'est une espéce d'écume qui sort de la tèrre en des endroits où il y a de vieilles cavernes, ou creux de roches. On le tire de là, & on le cuit comme on fait le salpêtre. REC. DE THEVENOT.

Les Anciens en avoient un autre naturel qui se trouvoit dans les sables d'Arabie, ou de Lybie, qui n'étoit autre chose que le sel volatil de l'urine des chameaux qui alloient au temple de Jupiter Ammon. Ce sel étoit naturellement sublimé sur ces sables, par la chaleur du soleil qui est brûlante en ces païs-là : d'où vient que plusieurs l'appellent *Ammoniac.* Les autres disent qu'on l'appelle sel *armoniac*, au lieu de sel acrimonial, à cause de son acrimonie. Les fleurs de sel *armoniac* ne sont autre chose que sa portion la plus subtile, élevée par le feu; & son esprit volatil n'est autre chose que son sel volatil dissout dans quelque portion de son flegme.

ARMORIAL. adj. & subst. Recüeil de plusieurs Armoiries. *Gentilitiorum insignium index.* Le Mercure *Armorial* de Segoin. L'Indice *Armorial* de Geliot. L'*Armorial* Allemand de Sibmacher, de Fursten, de Vappembourg, &c.

ARMORICAIN, AINE. s. m. & f. *Armoricus.* Le P. Lobineau, dans l'histoire de Bretagne, & peut-être quelques autres encore, appellent ainsi les anciens habitans de l'*Armorique*, ou de la Bretagne, que tous les autres appellent *Armoriques*; les Arboryques de Procope sont les mêmes que les *Armoricains*; ce que dit Procope des *Arboryques* convient aux *Armoricains*. Il est mieux de dire *Armoriques*, avec M. de Cordemoy, & nos autres bons Auteurs; car nous ne formons en *ain* que les noms terminez en Latin en *anus*; *Africanus*, *Africain*; *Germanus*, *Germain*; *Alanus*, *Alain*, &c. & les noms en *icus*, comme *Armoricus*, se changent en *ique*; *Asiaticus*, Asiatique; *Italicus*, Italique, &c. Il est vrai que Jordanes les appelle *Armoriciani*; mais il faudroit donc dire *Armoriciain*, selon l'analogie. Enfin, *Armoricain* seroit plûtôt ce qui appartient au peuple Armorique, que le peuple Armorique même.

ARMORIER. v. act. Peindre ou graver des Armoiries. *Gentilitium insigne imprimere*, *inscribere*, *signare*. Il a fait *armorier* sa vaisselle, son carrosse. Ce parement d'autel est *armorié* de ses armes.

> *Il fit* armorier *au dos de son carrosse*,
> *Et sa mitre & sa crosse.* BOIL.

Les Auteurs qui écrivent du Blason disent plûtôt *Armoyer*. Un manteau Ducal *armoyé*; une cotte d'armes *armoyée*, &c.

ARMORIQUE. s. m. & f. *Armoricus*, ou *Aremoricus.* Ancien peuple des Gaules qui habitoit l'Armorique. César fait mention des Villes ou Citez *Armoriques*. P. Crassus, un des Lieutenans de César, avoit soumis les *Armoriques*, c'est-à-dire, les peuples qui ont depuis composé les Provinces Ecclésiastiques de Roüen & de Tours. CORDEM. Clovis soumit le Royaume des Bretons avec plusieurs Villes *Armoriques*, comme Roüen & Coutances. ID. Le P. Lobineau prétend que les Arboryques de Procope sont les *Armoriques*. Voyez ARBORIQUE. Et ci-dessus ARMORICAIN.

ARMORIQUE. s. f. *Armorica*, *Aremorica.* Ancienne contrée des Gaules. Pendant plus de 800 ans on a compris sous ce nom tout ce qui étoit entre la Seine à l'orient, la Loire au midi, & l'Océan au nord & au couchant; c'est-à-dire, ce que l'on a appellé la seconde & la troisième Lyonnoise, ou ce que nous appellons aujourd'hui la Bretagne, la plus grande partie de la Normandie, le Maine, le Perche, & la partie septentrionale de l'Anjou & de la Touraine. L'Auteur de la vie de S. Paterne dit que ce Saint étoit originaire de l'Armorique, étant de la ville de Coutance. *Armoricana regione civitate Constantia oriundus.* On appelle *Armorique* toute la côte des Gaules, depuis les Pirénées jusqu'au Rhin. BOREL. MÉNAGE, *orig.* Voyez AQUITAINE ci-dessus.

Ce nom est Celtique & Bas-Breton, & signifie un païs *maritime*; car en Breton, ou Celtique, *Ar* signifie *super*, *sur*; & *mor* veut dire *mare*, *mer*; sur la mèr, sur le bord de la mèr, sur la côte. César a remarqué *Lib. VII. de Bello Gall. c.* 14. que les Gaulois appellèrent *Armoriques* toutes les Villes situées sur l'Océan. C'est pour cela que Pline Liv. IV. ch. 17. dit que l'Aquitaine a aussi été appellée *Armorique*, comme nous l'avons remarqué sur le mot AQUITAINE. Les Belges appelloient les *Armoriques Transsequani*, peuples situez au delà de la Seine. Cénalis dit que les habitans de l'*Armorique* appelloient autrefois leur païs Lhydaw Letavia, c'est-à-dire, *littoralis*, païs situé sur la côte. Aujourd'hui ils l'appellent *Breu.* Si l'on en croit d'Argentré *Ar*, & *mor*, sont encore en usage en Bas-Breton. Le nom de Bretagne ne lui a été donné que depuis la fin du IV^e^ siécle.

ARMORISTE. s. m. Qui se dit de ceux qui ont écrit du Blason, qui possédent cette science, ou qui l'enseignent. *Gentilitii scuti designator*, *interpres*, *enunciator.* On les appelloit autrefois *Blasonneurs.*

ARMURE. s. f. Armes défensives, comme le casque, la cuirasse, &c. *Armatura.* Son *armure* étoit dorée, ciselée.

> *Si vous aviez dans les combats*
> *D'Amadis* l'armure *enchantée*,
> *Seigneur, je ne me plaindrois pas*
> *De cette ardeur précipitée.* VOIT.

Malherbe dans son Ode sur la Rochelle, en parlant de la victoire, lui a appliqué le mot d'*armure*.

> *Que sa façon est brave, & sa mine assurée,*
> *Qu'elle a fait richement son* armure *étoffer,*
> *Et qu'il se connoit bien à la voir si parée,*
> *Que tu vas triompher.*

On le dit aussi des armes défensives des animaux. Les écailles servent d'*armure* aux crocodiles.

ARMURE, se dit aussi, en parlant de la pièrre d'aiman, de deux morceaux de fèr qu'on met aux pôles de cette pièrre, & qu'on lie bien ferme avec une petite ceinture de métal. Cette *armure* augmente très-considérablement la vertu de l'aiman.

ARMURE, se dit encore figurément de tout ce qui sert à nous fortifier, & à nous défendre contre les tentations, les misères & les chagrins de cette vie. C'est en ce sens que l'Écriture Sainte parle de l'*armure* de Dieu, par le moyen de laquelle on peut résister aux mauvais jours. La patience est une *armure* impénétrable. MAUC.

ARMURIER. s. m. Marchand qui vend des armes. On le dit aussi de l'artisan qui les travaille; soit des armes défensives, soit des armes à feu. *Armorum faber*, *opifex.*

ARN.

ARNABO. ſ. m. Grand arbre des Indes Orientales.

ARNALDISTE. ſ. m. & f. *Arnaldiſta.* Diſciple, ou Sectateur d'Arnauld de Breſſe, Hérétique du XII^e ſiécle, qui déclamoit contre les biens de l'Égliſe, & même contre le Baptême & contre le Sacrement de l'Euchariſte, & qui après avoir éxcité bien des troubles à Breſſe & à Rome, fut pendu dans cette dernière Ville en 1155. & ſes cendres jettées dans le Tibre. On appella auſſi ces Hérétiques Poplicains, ou Publicains.

On a auſſi donné de nos jours le nom d'*Arnaldiſtes* aux Janſéniſtes, Sectateurs ou Partiſans d'Antoine Arnauld.

ARNAUD. ſ. m. *Arnaldus.* Nom propre d'homme, que l'on a quelquefois confondu avec Arnold, ou Arnoul. *Arnoldus.* Probablement que dans l'origine ce n'étoit que la même choſe; mais dans la ſuite l'uſage les a diſtinguez, & il ne faut pas les prendre indifféremment l'un pour l'autre. On trouve auſſi la même perſonne appellée Arnaud, ou Renaud. Ce qui montre que ces deux mots ſont le même, & que Renaud eſt fait d'*Arnaud* par aphérèſe, c'eſt-à-dire, par le retranchement de la prémière lettre. *Arnaud*, ou Renaud de Chatillon, Seigneur de Carac, Ville forte ſur la frontière de Syrie, nommée par les Anciens la pièrre du déſert, fut cauſé par les actes d'hoſtilité qu'il éxerçoit pendant la tréve, que la guèrre ſe ralluma entre Baudoüin IV. & Saladin en 1182.

ARNODE. ſ. m. Nom que les Grècs donnoient à ceux qui alloient dans les feſtins, & dans les aſſemblées, réciter des vers d'Homère. Ils portoient à la main une branche de laurier.

Ce nom vient du Grèc Ἀρνὸς, qui ſignifie un agneau, qu'on leur donnoit d'ordinaire pour récompenſe; & ᾠδὴ, chant. On les appelloit auſſi *Rapſodiſtes.*

ARNOLDISTE. ſ. maſc. Sectateur d'Arnaud de Breſſe. Voyez ARNALDISTE.

ARNON. ſ. m. *Arnon.* Rivière fort rapide, ou grand torrent au delà du Jourdain à l'orient. Il prend ſa ſource d'une montagne de même nom, qui fait partie de celles que l'Écriture appelle montagnes de Galaad; il traverſe une partie de la Tribu de Gad, toute celle de Ruben, & ſe décharge dans la mèr morte. Ils campèrent au bord d'*Arnon*, qui eſt dans le déſert, & ſe termine à la frontière des Amorrhéens. Car *Arnon* eſt à l'éxtrémité de Moab, entre les Moabites & les Amorrhéens. Nomb. XXI. 13. SACI. Voyez encore Joſ. XIII. 16. 17. & Joſeph, Ant. Liv. IV. ch. 4. S. Jérôme dit, qu'il y avoit un rocher très-haut entre les Moabites & les Ammonites, qui portoit auſſi ce nom; & le P. Lubin dit, que c'eſt de ce rocher que ſortoit le torrent d'*Arnon.* Enfin ils placent encore au pied de ce rocher une Ville de même nom, & quelques Auteurs prétendent que c'eſt de cette Ville qu'il eſt parlé *Nomb.* XXI. 24. Ils ſe rendirent maîtres de ſon Royaume depuis *Arnon* juſqu'à Jéboc. Ils ſe trompent; ce ſont deux torrens *Arnon* & Jéboc, qui faiſoient les bornes du Royaume de Séhon.

ARNOU. ſ. m. Et nom propre d'homme. *Arnoul.* La vie de Saint *Arnou* eſt contenuë dans une Prôſe d'une éxtrême longueur, trouvée au Monaſtère de Marquette, & rapportée par Bollandus. CHAST.

ARNOUL. ſ. m. *Arnoldus.* Nom propre d'homme. On trouve en François *Arnolde*, *Arnold*, *Ernold*, *Arnoul*, & même *Arnaud.* Il faut dire *Arnoul*, & ne point faire ſonner *l*, ſi ce n'eſt devant une voyelle, dans une prononciation grave & ſoutenuë. Pour Arnaud, il eſt vraiſemblable que c'eſt une faute, & qu'il ne faut point confondre ces deux noms. On a lû ou écrit *Arnaldus*, où il falloit mettre *Arnoldus.* C'eſt ainſi que dans quelques éditions de S. Bernard on trouve *Arnoldus* dans le titre de quelques lettres où il y a *Arnaldus* dans le texte, & où il faut en effet *Arnaldus.* *Arnoul* s'eſt encore dit d'*Arnulphus*, *Arnulphe.* Ainſi nous nommons *Arnoul* fils de Carloman Roi de Bavière & puis Empereur, que les Auteurs Latins appellent *Arnolphus.*

ARO.

AROER. ſ. m. *Aroer.* Ville ſituée ſur le torrent d'Arnon, ſur les confins des Moabites, des Ammonites & des Amorrhéens d'au-delà du Jourdain. Elle fut donnée par Moïſe à la Tribu de Gad; elle s'appella dans la ſuite Petra, & eut un ſiége métropolitain. Adrichoiſcius croit qu'elle fut auſſi appellée Moab, & Rabbath Moab, c'eſt-à-dire, la grande Moab. *Deut. II.* 36. Depuis *Aroer* qui eſt ſur le bord du Torrent d'Arnon, Ville ſituée dans la vallée. SACI, ſur le v. 2. du ch. XVII. d'Iſaïe. Quelques Auteurs mettent encore un *Aroer* dans la Syrie proche de Damas. Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'en diſtinguer deux. Il ne faut point écrire HAROHER comme Maty.

AROMAT. ſ. m. Ce mot ſe dit d'une drogue, d'une plante, ou d'une compoſition odoriférante, qui a une odeur forte, pénétrante & agréable. On aromatiſe une compoſition, lorſqu'on anime les drogues qui y ſont entrées par quelques ingrédiens aromatiques, qui augmentent ou relévent l'odeur des prémières drogues qui ne ſe faiſoient preſque point ſentir, ou dont l'odeur ne plaiſoit pas. *Aroma.* Les trois Maries achetèrent des *aromats* pour venir oindre le corps de nôtre Sauveur. Nos Traducteurs du Nouveau Teſtament ont évité de ſe ſervir de ce tèrme, Marc XVI. 1. Luc XXIII. 56. &c. mais le P. Bouhours a mis des *drogues aromatiques*, le P. R. & M. Simon, des *parfums.* Ce qui montre que ce mot n'eſt reçu que parmi les Médecins, & que dans l'uſage ordinaire il ne faut pas l'employer. Les vrais *aromats* ſont des épiceries qui viennent d'Orient; comme le poivre, la muſcade, l'aloës, le baume, l'encens, &c.

AROMATIQUE. adj. Qui eſt de la nature des aromats. *Aromaticus.* On appelle en France, Herbes *aromatiques*, les herbes fines qui ſentent fort, comme le geniévre, la lavande. Les Apothicaires font pluſieurs remédes compoſez de drogues *aromatiques.* Le jour du Sabbat étant paſſé, Marie Magdelaine, Marie mère de Jacques, & Salomé, achetèrent des drogues *aromatiques* pour aller embaumer Jeſus. BOUH. Elles préparèrent des drogues *aromatiques*, & des huiles odoriférantes. ID.

AROMATISATION. ſ. f. Tèrme de Pharmacie, eſt l'action par laquelle on méle des aromats dans les drogues & médicamens, comme le macis, le girofle, le muſc, l'ambre-gris, &c. L'*aromatiſation* eſt autant en uſage pour augmenter la vertu des médicamens, que pour les rendre agréables au goût, & à l'odorat.

AROMATISER. v. act. Mettre des aromats dans quelque ſubſtance ou liqueur pour la rendre agréable au goût & à l'odorat. *Aromatis condire.* Voyez AROMAT.

Ces mots viennent du Grèc ἄρωμα, qui vient du verbe ἄρω, qui ſignifie, *accommoder*, *rendre propre.* Les épices qui ſont une eſpéce d'aromats ſervent à aſſaiſonner les viandes.

ARONDE. ſubſt. fém. Eſt un tèrme de Charpenterie. On nomme, Queuë d'*aronde*, certaine entaillure dans le bois qui eſt faite comme la queuë d'une hirondelle, étroite par un bout qui eſt en dedans, & large par l'autre qui eſt en dehors. *Inciſio caudæ hirundininæ in morem facta.* Pour faire un aſſemblage ferme de deux groſſes piéces de bois, il faut les aſſembler en queuë d'*aronde.*

On dit auſſi en tèrmes de fortifications, qu'un ouvrage à cornes eſt fait en queuë d'*aronde*, quand il eſt étroit par la gorge, & plus ouvert vers les faces. Et au contraire, quand il eſt plus étroit par les faces, & que la gorge eſt plus ouverte pour couvrir une grande courtine, on dit qu'il eſt fait à contre-queuë d'*aronde.*

ARONDE, ſe diſoit autrefois pour *Hirondelle*, *Hirundo.*

Sur l'arbre ſec s'en complaint Philomène,
L'aronde en fait cris piteux, & tranchans. MAROT.

ARONDEL, ou ARUNDEL. Ville de la Province de Suſſex en Angleterre, avec titre de Comté. *Aruntina.* Les *Marbres d'Arondel.* On parle ſouvent des Marbres d'*Arondel* parmi les ſçavans. Ce ſont des marbres ſur leſquels ſe trouve un Traité de Paix fait entre ceux de Smyrne, & les Magnéſiens, 244 ans avant JESUS-CHRIST, deux Decrets des Smyrnéens; un Traité d'alliance entre les habitans d'Hiérapytna à ceux de Pryanſe, & une eſpéce de Chronique, ou du moins les principales époques des Grècs écrites dans l'Iſle de Paros, l'une des Cyclades, 263 ans avant JESUS-CHRIST, & d'autres antiquitez. Ils ont été ainſi nommez de Thomas Comte d'*Arondel*, ayeul du Comte Maréchal d'*Arondel*, qui les fit venir du Levant à grands frais. Durant les troubles d'Angleterre la plûpart de ces marbres furent employez à réparer des portes & des cheminées. Ils ſont maintenant à l'Univerſité d'Oxford, à qui le Maréchal Comte d'*Arondel* les a donnez, on les trouve imprimez dans les *Marmora Oxonienſia*, Marbres d'Oxford, qui parurent à Oxford en 1676. avec les Notes des Sçavans qui ont travaillé deſſus.

ARONDELAT. ſ. m. Le petit de l'hirondelle. *Pullus hirundinis.* Les *arondelats* naiſſent preſque aveugles.

ARONDELIÉRE. ſ. f. Herbe. *Chelidonia.* Voyez CHELIDOINE: c'eſt la même choſe.

ARONDELLE. Voyez HIRONDELLE.

En tèrmes de Marine, on appelle *Arondelles* de mèr, des vaiſſeaux médiocres & légers, comme les Brigantins, Pinaſſes, Pinquets, &c.

ARONISTE. ſ. m. C'eſt ainſi que les Samaritains appellent leurs Prêtres de la race d'Aron. *Aroniſta.*

AROP. Tèrme de ſcience Hermétique. C'eſt la matière dont on fait la pièrre, ou la matière dont on fait le magiſtère.

AROTES. ſ. m. Nom que les Syracuſains donnoient à des perſonnes de condition libre, que la pauvreté réduiſoit à ſervir pour ſubſiſter. *Arotes.*

Ce mot vient du Grèc ἀρότης, *Laboureur*, qui vient d'ἀρόω, *Je laboure*; apparemment parceque la Sicile étant abondante en blé,

&c

& son plus grand commerce se faisant en blé, le principal service que l'on tiroit de ces gens étoit le *labourage*.

AROUGHCUM. s. m. Animal de la Virginie. Il ressemble au castor, excepté qu'il vit dans les arbres à la manière des écureuils.

AROUSSES. s. f. Vesces sauvages. *Arachus*. Ce mot est vieux, & hors d'usage.

ARP.

ARPA, ou ARPHA. Nom propre d'une Divinité, dont il est souvent parlé dans la vie de S. Potit, qui souffrit le Martyre l'an de JESUS-CHRIST 166, ou 168. sous Antonin Pie. Voyez Bollandus T. I. p. 754. & suiv. au 13. Janv. C'est selon la remarque de ce Père une de ces petites Divinitez appellées *Dii minorum gentium*, de laquelle nous ne sçavons rien, non plus que de beaucoup d'autres de la même espèce. Elle se trouve cependant jointe dans cette vie à Jupiter, à Ariana & à Minerve.

ARPAGE. s. m. *Arpagus*. C'est dans les anciennes Inscriptions un Enfant mort au berceau. C'étoit l'usage parmi les Romains de ne point faire de funerailles pour les enfans qui mouroient au berceau; l'on ne brûloit point leurs corps, & l'on ne leur dressoit ni tombeau, ni épitaphe, ce qui a fait dire à Juvenal

Terrâ clauditur infans
Vel minor igne rogi.

On les brûla depuis, quand ils avoient vécu plus de 40 jours, & quand ils avoient poussé quelques dents. Ces morts étoient appellez des rapts. Le mot *Arpagi* signifie la même chose en Grèc, & Eustachius nous apprend que c'étoit la coutume des Grècs aux funerailles des enfans, de ne les célébrer ni de nuit, ni au grand jour, mais au lever de l'Aurore, avant que le soleil parût, ce qu'ils appelloient le rapt du jour, Ἡμέρας ἁρπαγήν. MENESTR. *Hist. de Lyon p.* 57.

ARPAILLEUR. s. m. C'est un nom qu'on donne à ceux qui cherchent l'or sur les bords de plusieurs rivières, & parmi les mottes de tèrre, & qui tâchent à découvrir les mines. *Fodinarum Scrutator*.

ARPENT. s. m. Certaine mesure de la surface des tèrres, qui est différente selon les diverses Provinces, & qui est ordinairement de cent perches quarrées. *Jugerum*. L'*arpent* contient environ un septier de semence. L'*arpent* de Paris a cent perches, & la perche vingt-deux pieds, qui font deux mille deux cens pieds en quarré. Au Perche la perche est de vingt-quatre pieds, & le pied est de treize pouces. L'*arpent* de Poitou est de quatre-vingt pas de chaque côté. L'*arpent* de Montargis a cent cordes, & chaque corde a vingt pieds. L'*arpent* de Clermont en Beauvaisis a cent verges, & chaque verge vingt-six pieds. L'*arpent* ou le *Journal* en Bretagne a vingt cordes en longueur, & quatre en largeur, chaque corde de vingt-quatre pieds. Dans le Duché de Bourgogne l'*arpent* de bois est de quatre cens quarante perches, & le Journal de tèrre, de vigne, ou de pré, de trois cens soixante.

Ce mot vient, selon Scaliger, de *aripennis*, ou de *arpendium*, ou *arvipendium*, qui étoit une mesure d'*Arpenteur*. Aripennis se trouve aussi pour *arpent*, *Act. Sanct. Jun. T. I. p.* 189. *B.* & ailleurs. Pontanus après Columella dit que c'est un ancien mot Gaulois dont use Reginon en son Histoire, dérivé de *aert*, & de *pandt*, mots Danois, signifians une *terre bornée*. Du Cange dit qu'il vient de *arapennis*, dérivé *ab arando*, ou plûtôt de *ard*, ou *erd*, tèrre; & *pand* ou *pend*, qui signifie *quarré*. C'est la remarque des Jésuites d'Anvers. *Acta Sanct. April. T. III. p.* 72. *E.* sur les Diplômes de Loüis le Jeune, dans lesquels on trouve *Agripennum*, & *Arpennum*, pour *arpent*, & non pas *erpan*, comme ces Auteurs écrivent; on trouve encore *Arpenna, a*, dans un acte de l'an 1051. *Act. Sanct. Maii. T. V. p.* 59. On trouve aussi *Arpennus* & *Arpentum*. Voyez la nouvelle hist. de Bret. T. II. p. 121. & 295. Isaac Pontanus, dans ses *Origines Francicæ*, *Lib. VI. c.* 34. est de même sentiment, à cela près qu'il prétend que *pand* signifie, ce qui a des limites, ce qui est borné.

On dit par hyperbole d'un homme qui a le nez, le visage, ou quelque partie du corps trop longs, ou mal proportionnez, qu'il a un nez, un visage d'un *arpent*, &c.

ARPENTAGE. s. m. Mesurage des tèrres par arpent. *Agrorum mensio, dimensio, metatio*. On a fait voir par l'*arpentage* de cette forêt, qu'elle contenoit tant d'arpens. Quand l'*arpentage* n'est point déclaré par le contrat, il doit être fait suivant la coutume des lieux où les biens sont situez, & non suivant la coutume du lieu où le contrat est passé.

ARPENTAGE, est aussi la science de celui qui arpente. *Agros metiendi, metandi ars, Geomatica disciplina*. C'est l'art qui enseigne à mesurer la superficie des tèrres. Il y a plusieurs Traitez de l'*Arpentage*. On l'appelle aussi *Planimetrie*.

ARPENTER. v. act. Mesurer des tèrres pour sçavoir combien elles ont d'arpens. *Metiri, metari*.

ARPENTER, signifie figurément, Marcher beaucoup, ou marcher vîte. *Discurrere per &c.* Ce solliciteur *arpente* tout Paris presque tous les jours. Mais cela ne se dit que dans le stile bas & familier. Courir les monts, *arpenter* les campagnes. S. AMAND.

ARPENTEUR. s. m. Officier qui a serment en Justice, & qui est commis pour faire l'arpentage des tèrres. *Decempedator, finitor, agrimensor, Geomaticus*. Les instrumens, la trousse, les flèches, la chaîne d'un *Arpenteur*. Les *Arpenteurs* ne sont reçus qu'après information de vie & mœurs, & après avoir donné une caution de mille livres par l'Ordonnance. C'étoit autrefois au *Grand Arpenteur* de France à instituer des *Arpenteurs*: mais Henri II. par une Ordonnance de 1554. érigea six *Arpenteurs* en chaque Bailliage, ou Sénéchaussée de Bretagne, pour éxercer leur charge sous le *Grand Arpenteur*. Cette Ordonnance leur donne le pouvoir de mesurer, d'arpenter bois, buissons, forêts, garennes, tèrres, eaux, Isles; de mettre des bornes, & de faire des partages; mais le grand *Arpenteur*, qu'on appelloit le Grand Maître, se mettoit en possession de ne donner des commissions qu'à ceux des *Arpenteurs* qui lui donnoient de l'argent, ce qui rendoit leurs offices inutiles. En l'année 1676. le Roi lui fit défenses de plus délivrer de Commissions; en 1688. son office fut supprimé, & l'année suivante il fut ordonné par Arrêt que ceux qui avoient des Commissions du Grand *Arpenteur*, prendroient des provisions de sa Majesté en payant certaine somme. En 1690 le Roi par un Édit du mois de Novembre a supprimé tous les anciens offices d'*Arpenteurs*, & a créé des experts Priseurs & *Arpenteurs* Jurez, pour faire un même corps avec les Jurez experts créez au mois de Mai & de Juillet de la même année pour faire les arpentages, mesurages & prisées des tèrres, vignes, prez, bois, pâtis, communes, & toutes les autres fonctions attribuées aux *Arpenteurs* créez par les édits de 1554 & 1575. Il y a encore des *Arpenteurs* dans chacune des Maîtrises des eaux & forêts, créez par un édit de 1689. Enfin, l'édit de 1690. a créé séparément dix *Arpenteurs* pour la ville, Prévôté & Vicomté de Paris.

ARQ.

ARQUEBUSADE. s. f. Coup d'arquebuse. *Ferreæ fistulæ ictus, emissio*. Il a essuyé cinq ou six *arquebusades* sans être blessé.

On disoit autrefois eau d'*arquebusade*, ou eau d'arquebuse, au lieu qu'on dit aujourd'hui plus communément & plus proprement eau vulnéraire, qui est une eau composée de plusieurs plantes vulnéraires & distillées avec le vin blanc, ou avec l'eau de vie.

ARQUEBUSE. s. f. Arme à feu de la longueur d'un fusil, ou d'un mousquet, & qui se bande d'ordinaire avec un rouët. *Sclopetus, ferrea fistula*. Elle a, selon Hanzelet, quarante calibres de long, & tire une once & sept huitièmes de plomb, avec autant de poudre. Une *arquebuse* à croc, est une grosse *arquebuse* avec laquelle on défend des places, & qu'on appuye quelque part pour tirer. La prémière fois qu'on ait vû des *Arquebuses* fut dans l'armée Impériale de Bourbon, qui chassa Bonnivet de l'État de Milan. Elles étoient si massives & si pesantes, qu'il falloit deux hommes pour les porter, & on les tiroit appuyées sur des fourchettes, & chargées de pièrres rondes. Vendenesse, frère de la Palice, & Bayart, à qui Bonnivet avoit abandonné le soin de la retraite, en furent blessez & en moururent. En plusieurs villes on tire le prix de l'*arquebuse* pour éxercer les bourgeois; & on continuë de l'appeller ainsi, quoiqu'on ne se serve plus d'*arquebuse*, mais seulement de fusils.

Arquebuse à vent, c'est une *arquebuse* qu'on charge avec du vent comprimé, & qui ne laisse pas de faire un fort grand effet. Les *arquebuses* à vent ont été inventées par un bourgeois de Lisieux nommé Marin, qui en présenta une au Roi Henri IV. quoique quelques-uns croyent que cette invention soit dûë à quelques ouvriers de Hollande. M. Blondel la montre dans son art de jetter les bombes, & l'on en voit la figure & la construction dans le Livre des Élémens de l'Artillerie de Rivaut.

Ce mot vient de l'Italien *arcobugio*, ou *arco abuso*, ainsi dit de *arco*, qui signifie un *arc*, & de *bugio*, un *trou*, à cause du trou par où on met le feu à la poudre dont on charge les *arquebuses*, qui ont succedé aux arcs des Anciens. MÉNAG. D'autres croyent qu'il vient de *acqueraux*, qui sont des instrumens de guèrre pour jetter des pièrres, dont Froissart fait mention; & prétendent qu'on disoit autrefois *acquebuse*.

Une *Arquebuse*, avec ce mot, *vis abdita*, peut-être la dévise, ou d'un traître, ou d'une personne modeste, ou d'un Prince ou Ministre qui fait réüssir ses projets par le secret. L'*Arquebuse* avec ce mot, *& manus & mens*, marque les entreprises où il faut penser & agir pour réüssir.

ARQUEBUSER. v. act. C'est tirer sur quelqu'un un coup d'arquebuse. *Sclopetum displodere, ferream glandem emittere*. Il fut *arquebusé* en passant dans une forêt. Ce mot est un peu vieux.

ARQUEBUSERIE. s. f. C'est le métier d'Arquebusier. *Fingendæ fistulæ ferreæ artificium*.

ARQUEBUSIER.

ARQUEBUSIER. s. m. Qui porte & tire de l'arquebuse. *Miles sclopeto armatus*, *Sclopetarius*. Il y avoit en cet endroit une Compagnie d'*Arquebusiers* à cheval qui firent un grand effet.

On appelle aussi *Arquebusier*, l'Artisan qui fait des arquebuses, des fusils, & autres armes à feu. *Sclopetorum*, *ferrearum fistularum Faber*.

ARQUER. v. n. Courber en arc. *Arcuare*. On le dit des poutres, & autres piéces de charpenterie qui sont courbées, ou naturellement, ou parce qu'elles soutiennent un grand poids. On le dit particuliérement de la quille d'un vaisseau, quand elle se dement, & perd sa figure ordinaire par quelque violent éffort, soit en mettant le vaisseau à l'eau, soit lorsqu'il échouë.

On dit au Manége, qu'un cheval a les jambes *arquées*, quand il a les genoux courbez en arc; ce qui arrive aux chevaux qui ont les jambes ruinées. *Crura arcuata*.

A R R.

ARRACHEMENT. s. m. Action de la personne qui arrache quelque chose, de quelque nature qu'elle soit. *Avulsio*, *evulsio*. *Arrachement* de dents. *Arrachement* de clous.

ARRACHEMENT, est aussi un tèrme d'Architecture. On appelle les *arrachemens* d'une voute, les endroits par où elle commence à se former en cintre, ce qui est au dessus de l'imposte. On le dit aussi des pièrres qu'on arrache d'un mur pour y en mettre d'autres en saillie, qui puissent servir de liaison avec un mur qu'on veut y joindre.

D'ARRACHEPIED. adv. D'une manière continuë, assiduë & opiniâtre. *Continuò*. Un Basque fait volontiers dix lieuës d'*arrachepied* sans se reposer. Cet homme est si studieux, qu'il travaille tous les matins six heures d'*arrachepied* sans distraction. Cela n'est bon que dans le stile bas & familier. Lorsque quelqu'un travaille avec tant d'assiduité, qu'on dit de lui qu'il travaille d'*arrachepied*, on veut dire par là ce que les Latins éxpriment par *labor improbus*, *assiduus*.

ARRACHER. v. act. Déraciner un arbre, une plante. *Avellere*, *evellere*, *revellere*, *divellere*. Les Mahométans ont fait *arracher* la plûpart des vignes de l'Asie. On donne des tèrres en Canada à ceux qui veulent les défricher, en *arracher* les arbres & les racines. Il faut *arracher* les mauvaises herbes d'un jardin.

Ménage dérive ce mot de *abradicare*, Latin; les autres de *ausreißen*, mot Allemand, qui signifie la même chose.

ARRACHER, se dit aussi de tout ce qu'on tire avec éffort, qu'on ôte avec force ou violence du lieu où il est attaché, soit qu'il ait des racines, ou non. Les harangères qui se battent s'*arrachent* les cheveux, s'*arrachent* les yeux. On *arrache* la langue aux blasphémateurs, les mammelles aux homicides des Rois. Ce Médecin lui a fait *arracher* une louppe. Il lui a fallu *arracher* son enfant du ventre pour l'accoucher.

On dit en ce sens, *Arracher* les dents. *Arracher* les clous, les gonds d'une porte. *Arracher* un cahier d'un livre. *Arracher* les plumes d'un oiseau. On lui a *arraché* des mains ce bon marché, ce bon parti. On ne lui *arrachera* point cette charge, cette tèrre, qu'avec la vie. On peut défendre son bien contre ceux qui le veulent *arracher* par force.

ARRACHER, signifie aussi, Détacher, séparer, éloigner. On ne peut *arracher* ce jeune homme d'auprès de sa Maîtresse. On ne le peut *arracher* de l'étude, du jeu, du cabaret. On ne le sçauroit *arracher* de Paris. Il fut *arraché* du sein de sa patrie. On lui *arracha* les larmes des yeux. Je l'ai *arraché* à ses délices. *Arrachons* la victoire des mains de l'ennemi. Mon Médecin m'a *arraché* à la mort, d'entre les bras de la mort. On ne peut *arracher* de l'argent de personne, pour dire, On a de la peine à être payé.

ARRACHER, se dit figurément en choses morales & spirituelles. Il a beau faire, il ne se peut *arracher* de l'esprit le souvenir de sa femme. Cette perte lui a déchiré, lui a *arraché* le cœur. On ne lui peut *arracher* de la tête une opinion, quand il s'en est une fois coëffé. La Philosophie d'Épicure a *arraché* la Religion de l'esprit des hommes. Il faut *arracher* de son cœur le désir trop empressé des richesses. Peux-tu de mes malheurs m'*arracher* la mémoire? S. ÉVR.

Heureuse! si tu peux m'en croire par avance!
Et si dès aujourd'hui faisant quelques efforts,
Un sentiment si salutaire
*T'*arrache *des plaisirs qui ne dureront guère,*
Pour t'épargner mille remords. PAVILLON.

ARRACHER se dit encore de tout ce qu'on ne peut obtenir qu'avec beaucoup de peine & de travail. *Extorquere*. C'est un homme fort serré & fort discret, il lui faut *arracher* les paroles l'une après l'autre. La question a été inventée pour *arracher* la vérité par la force des tourmens. On dit aussi, *Arracher* un secret à quelqu'un. ABLANC. pour dire, obliger, ou forcer quelqu'un à révéler une chose qu'il ne vouloit pas dire.

Vous seul, vous m'avez arrachée
A cette obéïssance où j'étois attachée. RAC.

Les vrayes loüanges ne sont pas celles qui s'offrent à nous; ce sont celles que nous *arrachons*. FONTEN. Combien de gens font des aumônes, que l'importunité des pauvres *arrache* de leur main, & non pas de leur cœur? FLECH. Les hommes ne souffrent point qu'on leur *arrache* leurs sentimens sans résistance. ARN. S. Hilaire *arrache* le consentement, & enléve l'esprit par la force de ses éxpressions. DU PIN.

L'estime & le respect sont de justes tributs,
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent *les vertus.* CORN.

ARRACHER sa vie, signifie, Être pauvre, travailler pour vivre. *Ægre vitam laborando sustentare*. C'est un homme qui en *arrache* par tout où il peut. Il *arrachera* pied ou aile de cette affaire. On *arrache* ce qu'on peut d'un mauvais payeur. Il *arrachera* de cette science tout ce qu'on en peut sçavoir.

ARRACHER, se dit proverbialement en ces phrâses. Il vaut mieux laisser son enfant morveux, que de lui *arracher* le nez; pour dire, Souffrir un petit mal pour en éviter un plus grand. On dit aussi, lorsqu'on a emprunté, ou qu'on attrape de l'argent à un avare, qu'on lui a *arraché* une dent.

ARRACHÉ, ÉE. part. *Avulsus*, *revulsus*. On dit en tèrmes de Blason, que la tête ou quelqu'autre membre d'un animal, ou d'un oiseau, sont *arrachez*, quand ils ne sont pas coupez nettement, & quand il y a du poil, ou des lambeaux & filamens sanglans, ou non, qui font juger que ces piéces ont été *arrachées*. On dit aussi, que des arbres sont *arrachez*, quand ils montrent leur racine.

ARRACHEUR. s. m. Qui ne se dit guères que des Charlatans qui se mêlent d'arracher les dents, ou les cors des pieds. *Avulsor*. Les *arracheurs* de dents s'appellent entr'eux *Opérateurs* pour les dents, ou *Médecins* pour la bouche; mais personne ne leur donne des titres si honorables. Un *arracheur* de dents ne s'occupe pas seulement à *arracher* les dents; mais aussi à nettoyer, & à buriner celles qui sont mal-propres & cariées; & même à en remettre d'autres en la place de celles qu'on s'est fait arracher, ou qui sont tombées d'elles-mêmes. Il a pour toutes ces diverses opérations plusieurs sortes d'instrumens, qu'on nomme le déchaussoir, le burin, la feüille de sauge, la langue de serpent, la rugine aiguë, la rugine plate, le triangle, la sonde, &c.

On dit proverbialement, Il est menteur comme un *arracheur* de dents, parce qu'ils vantent avec une confiance éxtrême leurs remédes, & leur adresse. On appelle aussi par injure ces gens qui remontent les bateaux avec une corde attachée au col, & qui sont obligez de se courber jusqu'à tèrre, des *arrache* persil. C'est ceux qu'on nomme communément sur la rivière de Loire des Halleurs.

ARRACHIS. s. m. Tèrme des Eaux & Forêts, qui se dit de l'enlevement du plan des arbres. *Tenerarum plantarum evulsio*. Les *arrachis* sont déffendus par l'Ordonnance.

ARRAGEOIS, Voyez ARRAS.

ARRAISONNER. v. n. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Entrer en propos avec quelqu'un, lui vouloir faire entendre raison. *Alloqui aliquem*, *cum aliquo habere sermonem*. Il est souvent inutile de s'*arraisonner* avec un païsan, un stupide, qui ne conçoit pas ce qu'on lui dit. Il faut commander aux valets, & n'on pas s'*arraisonner* avec eux, ni leur dire les raisons qu'on a de leur faire faire quelque chose.

Ce mot vient du Latin *ratiocinari*, qui signifie *raisonner*. Mézerai s'en est servi; mais on ne le croit pas fort usité, & ce ne seroit tout au plus que dans le stile familier & bas.

ARRAMBER. v. act. Tèrme de Marine, qui signifie, s'accrocher à un vaisseau avec le grapin, ou autrement. *Ferream manum in navim injicere*.

ARRAMER. v. act. Tèrme de Négoce. Mettre une piéce de drap, ou de serge sur un rouleau, pour la tirer & allonger en telle sorte, qu'elle raccourcit ou étrécit dans la suite; ce qui est défendu par les Statuts à tous les Drapiers, Façonniers & Foulons.

ARRANG. s. m. Tèrme d'Imprimeurs, qui se dit ironiquement d'un compagnon qui fait peu d'ouvrage.

ARRANGEMENT. s. m. Disposition des parties d'un tout en certain ordre. *Compositio*, *dispositio*, *collocatio*, *ordinatio*. La Philosophie moderne fait voir que la diversité des couleurs ne dépend que de la situation, & *arrangement* des parties, qui refléchissent diversement la lumière. La diversité des saveurs & des odeurs vient de divers *arrangemens* des pôres qui les rend diversement sensibles. L'*arrangement* des paroles est un des principaux ornemens du discours & des vers. C'est le different *arrangement* &

& la diverse situation des parties, qui met de la différence entre les corps. MALEB. Dieu n'a-t'il pas pû construire une machine qui, par l'*arrangement* de la matière, imite les effets de la pensée & du raisonnement? P. DAN. Un mauvais *arrangement* consiste en des tèrmes mal placez, & hors de leur situation naturelle. Les Anciens ne se sont pas mis fort en peine de l'ordre & de l'*arrangement*. PERR. Nous devons à M. de Balzac le bel *arrangement* de nos mots, & la belle cadence de nos périodes. BOUH. Euripide est plus heureux dans l'*arrangement* de ses paroles, que dans le sens de ses pensées. BOIL. L'élégance qui ne vient que de l'*arrangement* des mots, & de la cadence des périodes, n'éblouït que les esprits superficiels. S. ÉVR. Pélage faisoit consister toute l'éfficace de la grâce dans l'assemblage, & l'*arrangement* des circonstances externes. JUR.

ARRANGER. v. act. Mettre les choses en ordre; les placer dans un lieu qui leur est propre & convenable; leur donner une situation naturelle & agréable; les disposer d'une manière ingénieuse & capable de produire un bel effet. *Componere, disponere, collocare, ordinare.* Les livres de cette Bibliothéque sont *arrangez* selon l'ordre des matières. Il faut *arranger* ingénieusement les mots dans le discours. VAUG. Ce que nous prenons pour des vertus, n'est souvent qu'un assemblage de divers intérêts que la fortune ou nôtre industrie sçavent arranger. ROCHEF. Comme j'aime l'ordre, vous me faites plaisir d'*arranger* mes idées. FONTEN.

ARRANGÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Compositus, ordinatus, collocatus, dispositus.* Il avoit ses desseins toûjours *arrangez*, & trouvoit en soi des ressources toûjours prêtes pour les événemens les plus subits. LE P. DE LA RUE. Les personnes trop *arrangées* ne plaisent point, parce qu'elles sont toûjours droites & contraintes. BOUH.

ARRAS. s. m. Espèce de perroquet qui se trouve dans la Guardeloupe. *Psittaci genus.* Il a la tète, le col, le ventre, & le dessus du dos de couleur de feu, & les ailes mêlées de plumes jaunes, d'azur, & de cramoisi. Sa queuë est longue d'un pied & demi. Il est beaucoup plus grand que les perroquets ordinaires, & a la grosseur d'un faisan. Il a la tête assez grosse, les yeux vifs, le bec crochu. On en voit qui ont la tête, le dessus du col, le dos de bleu céleste tabizé, le ventre & le dessous du col & des ailes de jaune pâle, & la queuë entièrement rouge. Il s'en trouve qui ont tout le plumage mêlé de rouge, de blanc, de bleu, de verd, & de noir. Ils volent ordinairement par troupes. Le son de sa voix est perçant. On apprivoise facilement les *arras*, & on leur apprend à prononçer quelques paroles; mais ils ont la langue trop épaisse pour se pouvoir faire entendre aussi-bien que les Canides & les plus petits Perroquets. Ils sont si ennemis du froid, qu'on a bien de la peine à leur faire passer la mèr. Voyez Lonvillers, hist. des Antill. C. XV. art. 9, & le P. du Tertre, traité V. C. 1. §. 1.

ARRAS. s. m. *Atrebatum.* Nom propre de ville. *Arras* est dans les Païs-Bas, capitale de l'Artois, & sur la Scarpe. *Arras* est très-bien fortifié, & défendu par une Citadelle. Cette ville est fort ancienne. Quelques Géographes prétendent que c'est le *Nemetocerna*, ou *Nemetum* des Anciens. D'autres la prennent pour l'*Origiacum*, ou *Rigiacum*, de Ptolémée, que Cluvier & d'autres placent à Orchies. Les Allemands l'appellent *Atrech.* *Arras* a un Évêque suffragant de Cambray. La Chronique de Cambray & d'*Arras* a été composée par Balderic, & imprimée par George Colvenerius à Doüay en 1615. Balderic avoüe qu'on ne sçait ni les fondateurs de ces deux villes, ni le tems auquel elles ont été fondées. Ce nom *Arras* paroît formé par corruption du Latin *Atrebas.* Loüis XI. ayant pris *Arras* en 1477. & relégué un assez grand nombre des habitans bien avant dans le Royaume, mit des François à leur place; voulut même changer le nom de cette Ville, en lui donnant celui de *Franchise*, ou de *Francie*; & on la voit en effet ainsi nommée alors dans l'histoire, & dans les Actes publics; mais les Rois, qui sont maîtres de tout, ne le sont point de l'usage en matière de langue: car le nom d'*Arras* est toujours demeuré depuis à cette ville, malgré les ordonnances de ce Prince. P. DAN. *Arras* pris par Loüis XIII. en 1640. fut cedé à la France par la paix des Pyrénées. La longitude d'*Arras* est 23 d. 55'. & sa latitude. 50. 15. *Arras* fut érigé en Évêché en 1092. par Urbain II. qui sacra lui-même Lambert, prémier Évêque de cette ville.

ARRAGEOIS, OISE. s. m. & f. *Atrebas.* Qui est d'Arras, natif d'Arras, habitant d'Arras. Les *Arrageois* se rendirent à la France en 1640. après un Siége de deux mois.

ARRASEMENT. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est la dernière assise d'un mur arrivé à hauteur de plinthe.

ARRASER. v. act. Tèrme d'Ouvriers. C'est mettre des pièrres, ou élever des murailles à une même hauteur, & conduire horisontalement les assises. *Lapides ad eandem altitudinem horizonti respondentem ad libellam collocare, ordinare.* C'est mettre des panneaux, des piéces de bois de niveau, qui ayent une égale saillie, qui ne débordent pas plus l'une que l'autre. Ainsi on dit une porte *arrasée*, qui est unie, & également épaisse.

ARRAYÉ, ÉE. adj. *Instructus.* Ce mot n'est plus d'usage, il vouloit dire autrefois, *équipé, fourni* des choses qui conviennent, qui sont nécessaires: il se disoit des gens de guèrre.

ARRENTEMENT. s. m. Bail d'héritages qu'on donne à rente. *Locatio.* Il a fait aujourd'hui deux *arrentemens*, deux aliénations à rente à longues années.

ARRENTEMENT, signifie aussi prise à rente. *Conductio.*

Ce mot vient, ou de *redditus*, de *reddo*; ou de *reditus*, de *redeo.*

ARRENTEMENT, se dit aussi du lieu arrenté. Cette métairie n'est pas un membre d'une telle tèrre, c'est un *arrentement* d'une telle Abbaye.

ARRENTER. v. act. Donner ou prendre à rente. *Locare*, ou *conducere.* Les Ecclésiastiques *arrentent* leurs domaines pour se faire décharger des réparations.

ARRENTÉ, ÉE. part. pass. *Locatus, conductus.*

ARRÉRAGER. v. n. qui ne se dit qu'en cette phrâse. Il ne faut pas se laisser *arrérager*, pour dire, laisser courir sur soi plusieurs années d'arrérages. *Reliqua contrahere, hærere in reliquiis veterum pensionum.*

ARRÉRAGES. s. m. plur. Cours d'une rente annuelle & constituée, ou d'une pension de cens & droits Seigneuriaux, ou des loyers de tèrres, & de maisons. *Reliqua, vetera nomina non solutarum pensionum.* Il a laissé courir tant d'années d'*arrérages.* Les *arrérages* monteront plus que le principal. L'*intérêt* ne se dit que des obligations; *arrérages* se dit quelquefois des vieilles dettes. Les *arrérages* de pratique ne valent rien. Voyez les ordonnances de Louïs XII. de 1610. de Henri IV. 1549. Tronçon sur la Cout. de Paris, Loüet, Charondas sur la Cout. de Paris.

Ce mot vient par contraction d'*arriérages*, comme on prononçoit anciennement, qui a été fait de *arriere*, & *arriere* de *retrò.* MÉNAG.

ARRÉRAGES, se dit figurément quand il s'agit de galanterie. Il signifie redoublement de plaisirs, & de soins amoureux en dédommagement de ceux qu'on n'a pû rendre. Les *arrérages* sont personnels, & si un mari s'absente, il les doit payer à son retour.

On dit proverbialement d'un bon compagnon & vigoureux, que c'est un bon payeur d'*arrérages.*

ARRÊT. s. m. Jugement ferme & stable d'une Puissance souveraine, contre lequel il n'y a nul appel. *Decretum, consultum, placitum, arestum* dans la basse Latinité. Jusqu'au régne de François I. on a rendu les *arrêts* en Latin; ce Prince changea cet usage. Rendre, prononcer, lever un *Arrêt.* Un *arrêt* du Ciel, de la Providence. Les *arrêts* de la destinée sont immuables. ABLANC. Il vaut mieux se soûmettre aveuglément aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les *arrêts* du destin selon nôtre caprice. M. SCUD.

C'est un arrêt *du Ciel; il faut que l'homme meure;*
Tel est son partage & son sort. L'ABBÉ TETU.

Autrefois on appelloit *arrêt* un jugement rendu après que les Avocats des parties avoient plaidé: la formule étoit conçuë en ces termes: *Quibus rationibus utriusque partis hinc inde auditis dictum fuit per arestum Curiæ* &c. Dans ce tems-là *arrêt* & *jugement* étoient deux espéces différentes; car on n'appelloit jugement que la décision des procès par écrit, & sur les enquêtes. DU CANGE. Lorsque la justice se rendoit sans frais, l'*arrêt* même ne coûtoit rien. Le Greffier en étoit payé sur un fond que faisoit le Roi. Un malheureux Commis qui venoit de toucher ce fond s'étant enfui sous Charles VIII. ce Prince, qui étoit en guèrre avec ses voisins, & qui avoit fort peu d'argent, se laissa aisément convaincre par ses Ministres, qu'il n'y avoit nulle injustice à faire payer l'expédition de leurs *arrêts.* LE GENDRE.

Arrêt du Conseil d'enhaut, d'un Parlement, d'une Cour supérieure. *Arrêt* contradictoire. Un *arrêt* sur Requête. Un *arrêt* par forclusion. Un *arrêt* par appointé rendu du consentement des parties. Un *arrêt* sous la cheminée, c'est un *arrêt* donné sans qu'on ait vû le procès; mais par la cabale d'un petit nombre de Conseillers qui l'ont résolu en se chauffant, & hors du Siége. On appelle des *arrêts* en robbes rouges, des *arrêts* qui se prononçoient autrefois avec cérémonie, & avec certaines solennitez sur des questions dépoüillées de circonstances, pour servir de régle, & de maxime à l'avenir. Il y a aussi des *arrêts* qui ne servent que d'instruction au procès. Un *arrêt* de conclusion. Un *arrêt* à contredire. Un *arrêt* interlocutoire, ou provisoire. Un *arrêt* de rétention, de renvoi &c. Ils sont opposez à l'*arrêt* définitif, & sont expliquez à leur ordre. On appelle aussi des *arrêts* de réglement, ceux qui sont rendus entre des Officiers contestant sur l'exercice de leurs charges, ou lorsqu'ils établissent quelque maxime,

maxime, ou procedure qui regarde le public. On dit aussi, un *arrêt* en forme, lorsqu'il porte sa commission, & son sceau. Un *arrêt* par extrait, lorsque sa commission est à part. Un *arrêt* de mort, est celui qui condamne un criminel à la mort. Tibère fit semblant d'être fâché de la mort de Drusus, & cela donna occasion à un célèbre décret du Sénat, par lequel il fut ordonné que les *arrêts* de mort rendus par la compagnie ne seroient, ni exécutez, ni enregistrez qu'au bout de dix jours. TILLEM.

Par une Ordonnance de 1539. François I. ordonne art. III. que doresnavant tous *arrêts*..... soient prononcez, enregistrez & délivrez aux parties en langage maternel François, & non autrement. La raison qu'il en apporte, est, qu'il naissoit souvent des difficultez sur l'intelligence des mots Latins, qui donnoient lieu à de nouveaux procès. Cela suppose visiblement qu'autrefois les *arrêts* de la Cour se mettoient en Latin. Ce n'est pas à dire que le Président les prononçât en cette langue; il les prononçoit en François; le Greffier les couchoit de même sur son Plumitif: mais quand il étoit question de leur donner leur forme, pour les délivrer aux parties, on les mettoit en Latin. Je ne crois pas non plus que cet usage fût encore général, ou même fréquent du tems de François I. mais il n'étoit pas encore aboli, & il le fut par cette Ordonnance, qui statua la même chose pour les testamens, les contrats, & les autres actes juridiques. P. DAN. *T. III. p.* 441. 442.

Budée, Henri Estienne, Case Neuve, Chassanée & Vossius, dérivent ce mot du Grèc ἀρεστὸν, qui signifie, *placitum*. Ménage veut qu'il vienne de *arrestare*, mot Latin, qui a été fait de *stare*, pour dire, Arrêter, rendre une chose stable & fixe. On dit aussi, les *arrêts* de Loüet, de Le Prêtre, de Papon, de Montholon, en parlant des Livres & recueils d'*arrêts* qui ont été faits par ces Auteurs.

ARREST, se dit au figuré, des jugemens & des décisions que l'on prononce sur les diverses choses qui se présentent. Évitez ces esprits décisifs, qui veulent prononcer des *arrêts* définitifs sur toutes choses. S. ÉVR.

ARREST, se dit aussi d'une promesse, d'une parole donnée. Défendez moi, Seigneur, selon l'*arrêt* que vous avez prononcé. PORT-R.

ARREST, se prend encore pour la résolution que nous avons prise touchant une chose. Je viens d'apprendre l'*arrêt* de ma mort, que vôtre belle bouche a prononcée.

*Non, ne révequons point l'*arrêt *de mon courroux,*
Qu'il périsse: aussi bien il ne vit plus pour nous. RACIN.

ARREST, signifie aussi, un empêchement qu'on met au payement, ou au transport de quelque chose. Il y a eû plusieurs saisies, & *arrêts* sur des meubles. *Mora, impedimentum.* On dit en ce sens, Mettre quelqu'un en *arrêt*, pour dire, le mettre prisonnier; ou le garder jusqu'à ce qu'il ait fait, ou payé quelque chose.

ARREST, signifie aussi, Repos, fermeté, constance. *Quies, tranquillitas.* Le mercure est un métal qui n'a point d'*arrêt*. Cet homme est inconstant, un coureur, il n'a point d'*arrêt*; son esprit n'a point d'*arrêt*.

Mais l'homme sans arrêt *dans sa course insensée,*
Voltige incessamment de pensée en pensée. BOIL.

On dit en ce sens, Il n'y a point d'*arrêt* à tout ce qu'il dit; pour dire, qu'il ne faut faire aucun fondement sur ses paroles.

On appelle aussi *Arrêt* dans les armes à feu, un petit morceau de fèr qui empêche qu'elles ne se lâchent. *Retinaculum.* Ce pistolet est en *arrêt*. On le dit aussi dans l'Horlogerie, dans les choses qui vont par ressort: ce sont des piéces qui empêchent que les mouvemens ne se fassent qu'en certain tems, & en certaine quantité.

ARREST, en fait de Couture ou de Lingerie, se dit de certaines gansses ou fils redoublez, qu'on met aux fentes ou extrémitez des habits, ou du linge, pour empêcher qu'ils ne se décousent, ou ne se rompent.

ARREST. En tèrme de Jardinage, c'est un obstacle que l'on met aux eaux pour les détourner, & les faire écouler. Je veux non-seulement que d'espace en espace on fasse dans les allées de petits *arrêts*, qui détournent les eaux des grandes pluyes dans les carrez voisins. Ces *arrêts* se font avec des ais mis en tèrre au travers des allées, & n'excédans que de deux ou trois pouces la superficie de ces allées; mais même si ces *arrêts* ne suffisent pas, je veux &c. LA QUINT. On en fait aussi de gazon dans les allées qui sont en pente, de crainte que l'eau n'entraîne les tèrres, & n'y fasse des racines.

En tèrmes de Chasse, on appelle *arrêt*, l'action du chien couchant, qui s'arrête quand il sent la perdrix, ou le gibier. *Mora.*

En tèrmes de Manége, *arrêt* est la pause que fait le cheval en cheminant. Former l'*arrêt* du cheval, c'est l'arrêter sur les hanches. *Demi-arrêt*, c'est un *arrêt* qui n'est pas achevé, quand le cheval reprend & continuë son galop, sans faire ni pesades, ni courbettes. Les chevaux qui n'ont qu'autant de force qu'il leur en faut pour bien endurer l'*arrêt*, sont les plus propres pour le manége & pour la guèrre. NEUCAST.

On dit aussi, Mettre la lance en *arrêt*, lorsqu'on appuye ou qu'on arrête sa lance pour rompre en lice. On appelloit aussi *arrêt*, le petit fourreau de cuir qui servoit autrefois à arrêter les lances.

ARRESTÉ. s. m. Résolution prise par une Compagnie sur quelque déliberation. *Decretum, consultum.* On dit, C'est un *arrêté* de la Cour, lorsqu'elle a jugé quelque article d'une affaire, ou qu'elle a résolu quelque chose qui n'est pas encore renduë publique par un arrêt.

ARRESTÉ de compte. *Ratio accepti, & expensi.* Le Controlleur général du Bureau du Roi garde les *arrêtez* de toutes les depenses extraordinaires. ÉTAT DE FR.

ARRESTE. Voyez ARESTE.

ARRESTE-BŒUF. s. f. *Anonis spinosa, flore purpureo C. B.* autrefois *Ononis. Resta bovis.* Plante qu'on a ainsi appellée à cause que les bœufs sont arrêtez quelquefois en labourant dans des terrès où cette herbe est commune, soit parceque les piquants dont ses tiges sont hérissées blessent les bœufs, soit parceque ses racines sont si profondes & si difficiles à rompre, qu'il faut pour dégager le charruë les couper. Elles sont longues, traçantes, plongées assez avant en tèrre, très souples, & qui poussent de leurs collets plusieurs tiges, le plus souvent couchées par tèrre, longues d'un pied & demi environ, branchuës, & garnies par intervalle d'assez fréquens piquants, quelquefois uniques sur tout vers le sommet des tiges, longs & minces, à la bâie desquels sont attachées des feüilles au nombre de trois, portées sur un même queuë. Ces feuilles sont petites, crenelées sur leurs bords, arrondies, quelquefois un peu oblongues, d'un verd obscur, veluës, visqueuses au toucher, & d'une odeur urineuse assez désagréable. Ces fleurs sont purpurines, légumineuses, & sortent des aisselles des feüilles. A ces fleurs succédent des gousses courtes, qui contiennent quelques semences rondes, & un peu plus grosses que celles de la moutarde, l'*Arrête-bœuf* est très-diurétique. On se sert sur tout de ses racines. On les met dans les tisanes, & les aposêmes apéritifs & diurétiques.

Les Anciens l'appellent *Anonis*, ou plûtôt *Ononis*, du mot Grèc, ὄνος, âne, parce que les ânes aiment à manger l'*Arrête-bœuf* ordinaire; d'autres *Remora aratri, Acutella, Resta bovis*, Bugrane ou Bugronde.

Il y a plusieurs espéces d'*Arrête-bœuf*. L'*arrête-bœuf* ordinaire varie par la couleur de ses fleurs, qui est tantôt rayée de lignes purpurines, & qui est quelquefois toute blanche. Ses tiges aussi manquent de piquans, ou bien ils sont très-foibles.

Dans le nombre des espéces d'*Arrête-bœuf* connuës il y en a dont les fleurs sont jaunes, quelques espéces qui ont leurs tiges & branches ligneuses.

Il y a un *Arrête-bœuf* qui croît en Provence & en Dauphiné, qui est un arbrisseau haut de deux à trois piéds, dont la racine est grosse, blanche, tendre & âcre, les branches tortuës & faciles à ployer, les feüilles presque semblables à celles du fenu-grèc, les fleurs odorantes, & d'un pourpre rouge fort vif, le dedans lavé & rayé de blanc. Elles ont au milieu un stile qui forme une gousse pendante, qui enferme plusieurs graines brunes, de la figure d'un rein. Dodart en fait une plus ample description dans ses Mémoires. On l'appelle aussi *arrête-charruë*.

ARRESTER. v. act. Retenir une chose; l'empêcher de se mouvoir, d'aller plus loin. *Morari, retinere, cohibere, comprimere.* *Arrêter* un carrosse. *Arrêter* un Courier. *Arrêter* le débordement d'une rivière. Les vents contraires *arrêtoient* nôtre flotte. *Arrêter* l'armée dans sa marche. Josué *arrêta* le Soleil dans sa course. On a *arrêté* l'horloge. Il faut *arrêter* l'eau dans ce réservoir. Je ne vous *arrêterai* pas long-tems. La rose *arrête* le crachement de sang. Il *arrêtoit* les blez qui venoient de la ville. VAUG. Ne voulez-vous jamais *arrêter* vos larmes? *Arrête* toi passant, & apprens quelle a été ma destinée. Il ne se présente dans cette matière aucun sujet de douter, ni qui suspende & *arrête* mon esprit. FONT.

Mais qui peut dans sa course arrêter *ce torrent?*
Achille va combattre & triomphe en courant. RACIN.

Ce mot vient du Latin *restare*, *rester*, *demeurer derrière*. lequel le dérive de *restan*, mot de la langue des Francs & des langues septentrionales, qui veut dire, *retenir*, *arrêter*, *sistere*, *morari*, *retinere*, on a ensuite ajouté la préposition *ad*, dont on a adouci la prononciation en changeant le *d* en *r*. On trouve dans la plus basse Latinité *arrestare* dans le même sens que nous disons *arrêter* en François. Voyez *Act. Sanct. Mart. T. I. p.* 558.

ARRESTER, se dit aussi figurément de toutes choses, soit morales, soit physiques; & alors il signifie, Retenir, faire cesser, réprimer. Il a *arrêté* tous les bruits qu'on faisoit courir de lui. J'ai fait cela pour *arrêter* ton humeur farouche. Il faut *arrêter* par la force la dissolution des mœurs. Il n'y a que la crainte des peines éternelles qui puisse *arrêter* le torrent de la cupidité. *Arrêter* le cours de la cruauté. VAUG. Avec deux mots que vous daignâtes dire, vous sçûtes *arrêter* pour jamais mes peines. VOIT. Les ennemis opposoient toûjours de nouveaux obstacles à nos armes, & *arrêtoient* nôtre victoire à chaque pas qu'elle faisoit. SARAZ. Le Gouverneur de Dunkerque ne doutoit point, s'il étoit attaqué, qu'il n'*arrêtât* la valeur d'un Chef, qui jusques alors avoit tout vaincu. IDEM. *Arrêter* le caquet de quelqu'un. *Arrêter* l'insolence & la témérité des séditieux. Quel frein pourroit d'un peuple *arrêter* la licence? RACIN.

ARRESTER, signifie aussi, Convenir des conditions, conclure quelque délibération, soit en soi-même, soit en compagnie. *Constituere, pacisci, convenire, statuere.* L'assemblée après plusieurs contestations a enfin *arrêté* que, &c. On s'est enfin *arrêté* à suivre ce parti, à faire la guèrre. Il avoit déja *arrêté* dans son esprit qu'il feroit telle chose.

ARRESTER, signifie aussi, Saisir tant les biens que la personne. *Tradere in custodiam bona, Aliquem, facta per Principem potestate.* On a *arrêté* les deniers que devoient les locataires. On a saisi & *arrêté* ses gages. On l'a *arrêté* prisonnier; ou absolument, On l'a *arrêté*. Philippe le Bel fit *arrêter* par tout son Royaume les Templiers. MEZERAI.

On dit aussi *arrêter* des parties, pour dire les liquider, s'obliger à les payer. *De perscriptis nominibus decidere.* On dit encore *arrêter* une maison, une place au coche, pour dire s'en assurer. *Arrêter* un valet, pour dire, le faire entrer à son service. *Conducere.*

ARRESTER, se dit aussi pour Fixer, attacher. *Immorari, insistere.* Un bon esprit ne s'*arrête* qu'à la vérité: & un bel esprit aux vraisemblances. VALL. Dans le monde on ne s'*arrête* qu'aux dehors, & aux apparences. J'*arrêtai* toûjours les yeux sur lui, & le considérai attentivement. *Arrêter* ses pensées sur quelqu'un, c'est le choisir préférablement à un autre. On dit encore, *arrêter* une planche, une poutre avec des clous, des crampons. *Figere.*

ARRESTER. Engager quelqu'un, le retenir. *Detinere.* Les charmes, ni les engagemens de Paris, ne vous *arrêteront* pas. VOIT. Elle employoit tous ses charmes pour l'*arrêter*. VAUG. Les délices de l'Italie l'y *arrêterent* long tems.

ARRESTER, se dit très-souvent aussi avec le pronom personnel, & devient par là neutre passif. Il signifie, demeurer; cesser de marcher; n'aller pas plus loin. *Stare, consistere.* Il fut obligé de s'*arrêter* dans sa marche. Le Soleil s'*arrêta* au commandement de Josué. Ils ne pouvoient ni marcher, ni s'*arrêter*. VAUG. Il se dit aussi de tout ce qui se meut par ressorts. Ma montre, ma pendule, s'*arrête* à tout moment.

s'ARRESTER, se dit encore pour séjourner dans quelque lieu. La beauté du païs l'obligea de s'y *arrêter* quelque tems. Ils s'*arrêtèrent* quelques jours dans la ville.

s'ARRESTER, se prend aussi pour se contenir, cesser de faire une chose; & alors il s'employe absolument, & ne se dit guères qu'en parlant de ce qui n'est pas bien. *Desistere, quiescere. Arrêtez*-vous. Si vous ne vous *arrêtez*. S'il ne se fût *arrêté*, on lui auroit donné mille coups. SCAR.

s'ARRESTER, Avoir des égards; être retenu par quelque considération. *Rationem habere rei alicujus; moveri re aliqua.* Vous *arrêtez*-vous à ce qu'il vous dit? Peu de gens s'*arrêteront* à cela, & sur tout dans la colère. PASC. La Cour a prononcé sans s'*arrêter* à son appel, à sa requête. Il ne faut jamais s'*arrêter* aux apparences.

s'ARRESTER. S'amuser; employer tout son tems à une chose, y donner toute son attention. *Immorari, insistere.* Il ne faut point s'*arrêter* à des bagatelles. Cet homme s'*arrête* toûjours au solide. L'orgueil philosophique s'*arrête* trop aux causes secondes, & ne s'élève pas assez au prémier moteur de toutes choses. MALEB.

s'ARRESTER. Demeurer longtems sur un sujet, y insister. Il n'y a rien où je me sois *arrêté* plus longtems que sur l'amitié. Quand on s'*arrête* aux circonstances superfluës dans une narration, cela gâte tout, & énerve le discours. BOIL.

s'ARRESTER. Se fixer, se déterminer. *Stare, consistere.* Il ne s'*arrête* jamais à ses prémiers sentimens. Il faut s'*arrêter* à ce qu'on a déjà jugé. Il s'*arrête* à la justice, & à l'honnêteté.

s'ARRESTER. Demeurer court, par défaut de mémoire. *Hærere.* Cet homme ne devroit jamais parler en public; il s'*arrête* toûjours au milieu de son discours.

s'ARRESTER. Mollir dans ses entreprises; ne pas poursuivre sa pointe; abandonner son projet, lorsqu'il est plus aisé à éxécuter. A quoi, pensez-vous, de vous *arrêter* en si beau chemin?

s'ARRESTER, se dit aussi des choses fluides, quand elles cessent de couler. *Stare, consistere.* Les eaux s'*arrêtent* en cet endroit, & y croupissent. On diroit que le tems s'*arrête*, tant il coule doucement. BOUH.

En tèrmes de Vénerie, on dit qu'un chien couchant *arrête*, lorsqu'il voit la perdrix ou le gibier, & qu'il en avertit son maître.

En tèrmes de Maçonnerie, on dit qu'un poseur *arrête* une pièrre, quand après l'avoir bien mise à plomb & à niveau, il y a fait mettre du mortier pour y demeurer toûjours. *Positum ad perpendiculum ac libellam lapidem arenato vincire, firmare.*

En tèrmes de Couture, on dit qu'un Tailleur *arrête* sa besogne, lorsqu'il fait plusieurs points, ou qu'il met des ganses à des boutonnières, ou autres endroits nécessaires, pour empêcher qu'ils ne se déchirent. *Repetitis fili ductibus aliquid consuere.*

ARRESTER, c'est en tèrmes de Jardinage, Couper, tailler. Il se dit particulièrement des melons & des concombres, quand ils ont trop de branches, ou bien qu'ils les ont trop longues. *Putare, amputare, rescindere.* Il faut *arrêter* ces melons. Ces concombres ont besoin d'être *arrêtez*. On dit aussi, *arrêter* un arbuste, une palissade, pour dire, la tailler à une certaine hauteur. *Arrêtez* vos arbres, ils s'échappent trop. Cet arbre a besoin d'être *arrêté*. LIGER.

ARRESTÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe, en Latin comme en François. On dit d'un éxtravagant, qu'il n'a pas l'esprit *arrêté*; d'un bigle, qu'il n'a pas la vûë *arrêtée*; d'un homme irrésolu, qu'il n'y a jamais rien d'*arrêté* avec lui. On dit, qu'un dessein est bien *arrêté*, lorsqu'il est fini, qu'on y a mis la dernière main; qu'une chose est *arrêtée*, pour dire qu'elle est concluë, déterminée.

ARRESTÉ, en tèrmes de Blason, est la même chose que *raccourci, alaisé*, ou *alisé*. Voyez ces mots en leur lieu. On dit aussi, qu'un animal est *arrêté*, quand il est debout sur ses quatre piéds, sans que l'un avance devant l'autre, comme sont les animaux qu'on appelle *Passans. Insistens, inhærens pedibus.*

ARRESTISTE. s. m. Auteur qui a fait un Recüeil d'Arrêts. Compilateur d'Arrêts. *Decretorum Collector, Compilator.* C'est le même qu'Arrestographe. Montholon, Bouguier, Loüet, sont des *Arrêtistes*.

ARRESTOGRAPHE. s. m Tèrme de Palais. C'est un Auteur qui a fait un Recüeil de plusieurs Arrêts pour servir de loix, de réglemens, ou d'autoritez, comme Papon, Le Vuest, Montholon, Bouguier, Loüet, & Brodeau son Commentateur, Tournet pour les matières bénéficiales. Il y a un Récüeil ou Journal des Audiences, divisé en trois tomes, qui contient plusieurs Arrêts. *Decretorum codex.*

Ce mot vient d'*arrêt*, & de γράφω, J'*écris*.

ARRHABONAIRE. s. m. & f. Nom de secte. Les *Arrhabonaires* sont des Sacramentaires, qui disent que l'Eucharistie n'est pas réellement le corps & le sang de JESUS-CHRIST; mais seulement le gage du corps & du sang de J. C. ἀῤῥαβὼν, & *Arrhabo*, signifient *gages*, *arrhes*. C'est de là qu'ils ont été appellez *Arrhabonaires*. ἀῤῥαβὼν, & *arrhabo*, sont des mots faits de l'Hébreu ערבון. Voyez ARRHES.

ARRHÉPHORIES. s. m. & plur. *Arrhephoria.* Nom d'une fête chez les Athéniens. Elle avoit été instituée à l'honneur de Minerve, & elle se célébroit dans le mois appellé Schirrophorion. C'étoit de jeunes enfans, ou selon d'autres de jeunes filles, depuis l'âge de sept ans jusqu'à onze, qui en étoient les Ministres.

Ce mot est Grèc, Ἀῤῥηφόρια, & est dit par syncope pour ἀῤῥητοφόρια, composé de ἄῤῥητον, *mystère*, *secret*, & φέρω, Je porte. On la nommoit aussi *Hersiphories*, Ἑρσηφόρια, de Herse fille de Cecrops, pour qui on faisoit cette fête.

ARRHEMENT. s. m. Tèrme d'Ordonnance & de palais, & de Marchand de blé. Achapt de grains en verd ou sur piéd avant la récolte. Une ordonnance d'Henri III. de 1577. porte que les Marchands ne pourront faire achapt de blez, ni *arrhement* d'iceux, à deux lieuës près des Villes auxquelles ils habitent.

ARRHER. v. act. Donner des arrhes. *Arrham dare.* Il a peu d'usage. Les Ordonnances de Police défendent à tous Marchands & Regrattiers d'aller au devant des Laboureurs, & Marchands forains, pour *arrher* les grains, & les marchandises, & de les acheter avant que d'être arrivées sur les ports. L'Auteur du Traité de Police écrit *Arrer*, & le définit, Acheter des grains en verd, ou sur pied, & avant la récolte. *Segetem adhuc stantem emere.*

Une ordonnance d'Henri III. de 1577. défend aux Marchands d'acheter des grains en verd, ne iceux *arrer* avant la cueillette. Une ordonnance de Loüis le Grand de 1699. dit *énarrher*, & *énarrhement*, ou *énarrer*, *énarrement*; ce qui montre que *arrer* & *arrement* ne sont plus en usage. M. De la Marre s'en sert pourtant dans son Traité de Police. Racheter en argent, ou permuter en autres espèces la dixme de blé, ou en composer pour les années futures, cela se nommoit à Rome *adarari*, d'où le mot d'*arrer*, dont nous nous servons à peu près dans la même signification,

tion, a pû tirer son origine. De la Mar. Ce mot n'est point dans l'usage ordinaire.

ArRHES. f. f. plur. *Arrha*. C'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer dans le sens figuré. Tant de grâces temporelles & spirituelles sont comme les *arrbes* & les prémices des biens avenir. Port-R. Car pour le sens propre & naturel, il est certain qu'il faut écrire & prononcer *erres*. Ceux là même qui continuënt à *écrire arrbes*, prononcent ordinairement *erres*, comme on fait à Paris. Dans le Dictionnaire de Droit la prononciation du mot *arrbes* est marquée ainsi, *on dit toujours j'ai donné des Airs*. Il falloit plûtôt écrire des *aires*. Les *arrbes* sont un gage qu'on donne pour assûrance de l'éxécution de quelque marché qu'on a fait verbalement, & qui est ordinairement une avance d'une partie du prix convenu. *Pignus*, *vas*. En Droit, qui rompt un marché perd les *erres* qu'il a données; ou si c'est celui qui les a reçûës, il rend les *erres* doubles. On dit, qu'un homme a donné des *erres* au coche, pour dire, qu'il a résolu de partir, & de faire un voyage; & au figuré, qu'il est engagé dans une affaire. Son maître lui a donné des gages, des marques, des *arrbes* de son amitié. En ce sens il est figuré, & signifie simplement, un engagement d'affection.

Les *arrbes* sont comme un gage que l'acheteur donne au vendeur en argent, ou en autre chose, soit pour marquer plus seurement que la vente est faite, ou pour tenir lieu de payement de partie du prix, ou pour les dommages & intérêts contre celui qui manquera d'éxécuter la vente. Ainsi les *arrbes* ont leur effet selon qu'il en a été convenu. *Les Loix civiles tom.* 1.

Ce mot est dérivé du Latin *arrba*, qui est en usage dans cette langue, principalement chez les Jurisconsultes. Ceux-ci l'ont pris du Grèc ἀῤῥαβὼν, & les Grècs de l'Hébreu *Arabon*, qui signifie *gage*, & qui vient de ערב, *arab*, qui veut dire *trafiquer*, *promettre*, *donner des assurances*; *fide jubere*.

Saint Paul s'est servi de ce mot *arrbabon* dans son Epître aux Éphésiens chap. 1. v. 14. où il est dit, que le Saint Esprit est l'*arrbe de nôtre béritage*. Messieurs de Port-Royal ont traduit, *est le gage & les arrbes de nôtre béritage*. Il y a dans la Vulgate, *pignus*, c'est-à-dire, *gage*. Monsieur Simon, qui a conservé le mot de *gage* dans sa version, a ajoûté cette note: Il y a dans le Grèc *arrbe*, comme si le Saint Esprit avoit été donné par avance aux Fidelles en attendant qu'ils jouissent de l'héritage qui leur a été promis.

ArRIÉRE. f. f. Tèrme de Marine. C'est la pouppe d'un vaisseau, la partie qui en fait la queuë, ou le derrière, & qui est opposée à l'*Avant*: c'est tout l'espace compris entre l'artimon & le gouvernail, tant dans les hauts que dans les bas du bâtiment. *Puppis*, *pars navis posterior*.

On dit aussi, passer à l'*arrière* du vaisseau, lorsqu'on se met à la suite d'un autre vaisseau qu'on laisse passer devant. *Navem praeuntem insequi*. On dit, Avoir vent *arriere*, pour dire, Prendre le vent par pouppe; & alors *arriere* est une manière d'adjectif. *Secundo uti vento*. Le vaisseau qui porte vent *arriere* ne va pas si vîte, que lorsqu'il est porté d'un vent de quartier, ou qu'il fait vent largue.

ARRIÉRE. adv. de lieu. Voilà une porte toute *arriere* ouverte, c'est-à-dire, qui est ouverte autant qu'elle le peut être. *Omninò*, *penitus*. Mais cette expression est tout-à-fait basse & populaire.

Il se joint plus ordinairement avec la préposition *en*, & signifie alors, En reculant, ou derrière. *Ponè*, *post*, *retrò*, *retrorsùm*. Comme, marcher *en arriere*. Demeurer en *arriere*. Toute la perfection d'une âme Chrétienne est de s'abandonner aux mouvemens de l'Esprit de Dieu. Et comme il ne faut pas demeurer *en arriere* quand on les sent, il ne faut pas aussi les prévenir. Ab. de l. Tr. Sauter en *arriere*, retourner en *arriere*: ce qui se dit non seulement du chemin, mais aussi quand on est en demeure de payer ses dettes annuelles. On dit aussi dans le stile familier, que les affaires ne vont ni en avant ni en *arrière*. On dit encore, tenir sa tête en *arriere*, la porter en *arriere*.

On dit figurément, Mettre une chose en *arriere*, pour dire, la mettre en oubli, n'en faire aucun état.

Arriére, est quelquefois une préposition qui régit le génitif, & qui sert à temoigner l'aversion qu'on a de quelque chose. *Apage*. Comme, *Arriere* de moi, prophanes; pour dire, Éloignez-vous, prophanes. Il signifie aussi quelquefois, En cachette. Il a fait cela en *arriere* de moi; mais il est vieux.

Arriére, gouverne aussi assez souvent l'accusatif, & on l'employe pour marquer l'indignation qu'on a pour une chose; & pour faire connoître qu'on n'en veut pas entendre parler. *Arriere* toutes ces vaines & impertinentes pensées. *Arriere* désormais tous ces conseils timides. Gomb.

Arriére, s'employe aussi par les Chartiers, quand ils parlent à leurs chevaux, & qu'ils les veulent faire reculer. *Arriere*, c'est-à-dire, recule.

Arriéré, ée. adj. m. & f. Un homme qui doit beaucoup, dont les affaires sont dérangées, qui a laissé plusieurs arrérages s'accumuler. C'est un homme trop *arriéré* pour qu'on puisse faire affaire avec lui. *Multis nominibus*, *fœnoribus*, *pignoribus obligatus*; *ære alieno obrutus*.

ArRIÉRE-BAN. f. m. Est la convocation que fait le Roi de sa Noblesse pour aller à la guèrre, tant de ses vassaux, que des vassaux de ses vassaux. *Edictum Principis ad bellica munera Nobilitatem clientelarem convocantis*. On a mandé le Ban & l'*Arrière-ban*.

Ce mot signifie aussi la Noblesse même que le Roi mande pour servir en corps dans ses armées; on dit, Convoquer l'*arriere-ban*. Depuis François I. il n'est resté au Prévôt de Paris, du commandement des armes, que la convocation & la conduite de l'*arriere-ban*. De La Marre. Il y a 150 ans qu'on disoit aussi *Riere-ban* pour *Arrière-ban*.

Ménage dit qu'on dérive ordinairement ce mot de *baribannum*, ou *heribannum*, qui vient de l'Allemand *bare*, ou *here*, qui signifioit *armée*, dans la prémière & seconde race de nos Rois; & *ban*, *appel*, *convocation* ou *semonce*, d'où on a fait d'abord *Hereban*, & par corruption *Arrière-ban*, qui étoit un appel des vassaux pour aller à l'armée. M. de Caseneuve prétend qu'il est composé de ces deux mots, *arriere*, & *ban*. Le *ban* est la convocation des vassaux qui tiennent des fiefs relevans immédiatement du Roi; & l'*arriere* est la convocation des vassaux qui ne relévent que médiatement du Roi. M. Ménage approuve cette étymologie. Pasquier dit qu'il en est fait mention fréquente dans la Loi Salique, lorsque les Rois convioient leurs sujets de les suivre à la guèrre. De Hauteserre dit que ce mot d'*heribannum*, qu'il dérive de l'Allemand, comme Ménage, est le plus ancien, & que ce n'est que dans la suite qu'on a appellé l'*arriere-ban Bannum & Retrobannum*; & il le définit, la levée ou la convocation de ceux qui tiennent des fiefs libres, ou francs, & éxempts d'un service particulier; ou la convocation des Roturiers qui tiennent des petits fiefs à condition de certaine redevance. Voyez les *Orig. Feud. C.* 9.

ARRIÉRE-BOUTIQUE. f. f. Magasin, ou boutique de derrière d'un Marchand, où se mettent d'ordinaire les meilleures marchandises. *Officina interior*, *postica*.

ARRIÉRE-CHANGE. f. m. C'est l'intérêt des intérêts. *Fœnus à fœnore*.

ARRIERE-CORPS. f. m. En tèrmes d'Architecture, se dit des parties d'un bâtiment qui ont le moins de saillie sur la face. *Pars ædificii minus saliens*. S. Pièrre de Rome & les Églises bâties à son imitation, ne sont pas les plus beaux morceaux d'Architecture qui soient au monde, parce que ce ne sont qu'un composé d'une grande quantité d'arcades fort massives, dont les pié-droits aussi massifs servent d'*arriere-corps* à des pilastres. Mem. de Tr.

ARRIÉRE-COUR. f. f. Petite cour, qui dans un corps de bâtiment sert à éclairer les appartemens de derrière, les escaliers de dégagement, &c. *Area postica*.

ArRIÉRE-FAIX. f. m. Tèrme d'Anatomie. La peau, la taye où l'enfant est enveloppé, & ce qui sort de la matrice d'une femme après l'enfant. *Secunda*. Quelques-uns appellent l'*arriere-faix* le *lit*, parceque l'enfant y demeure couché. D'autres le nomment le *délivre*, parce que quand il est dehors, la femme est entièrement délivrée. On l'appelle aussi *secondine*, parcequ'il ne sort qu'en second lieu, c'est-à-dire, après l'enfant. Quelques-uns l'appellent *placenta*; mais ce sont seulement les Accoucheurs, & les Chirurgiens, qui le nomment ainsi. L'*arriere-faix* est le nom qu'on lui donne ordinairement, parcequ'il est considéré comme un second faix dont la femme se décharge. L'*arriere-faix* est une masse ronde, plate, & spongieuse, pour recevoir & purifier le sang de la mère, destiné à la nourriture de l'enfant. Il ne faut pas que l'*arriere-faix* demeure dans la matrice; c'est un corps étranger qui feroit mourir la mère: il seroit même dangereux qu'il y en restât quelque chose. L'*arriere-faix* est commun à plusieurs enfans, & quand la mère seroit grosse de deux enfans, elle n'auroit qu'un *arriere-faix*. Mauriceau.

ArRIÉRE-FERMIER. f. m. C'est un sousfermier. *Publicanus secundarius*.

ArRIÉRE-FEUDAL. adj. On dit Seigneur *arrière-feudal* à raison de l'arrière-fief.

ArRIÉRE-FIEF. f. m. C'est un fief servant qui dépend d'un autre fief dominant, qu'on appelle, *Plein fief*. *Prædium translatitium*. Quand les Ducs & les Comtes eurent rendu leur Gouvernement héréditaire dans leurs familles, ces nouveaux Souverains en usérent comme les Rois, afin d'intéresser des gens à les maintenir, ils donnèrent à leurs Officiers, pour eux & leurs descendans, une partie des biens royaux qui se trouvèrent dans les Provinces dont ils venoient de se rendre maîtres, & permîrent à ces Officiers de gratifier à même titre d'une portion de ces mêmes biens les soldats qui seroient sous eux. C'est là l'origine des

 Arriere-fiefs.

Arriere-fiefs. Hugues Capet confirma ces aliénations. Le Gendre.

ArRIÉRE-GARDE. s. f. Tèrme de Guèrre. C'est la partie de l'armée qui marche la dernière, ou qui est à l'autre extrémité de la tête du camp. *Postrema acies, novissimum agmen.* Conduire l'*arriere-garde.* Commander l'*arriere-garde.* Renforcer l'*arriere-garde.* Charger l'*arriere-garde.* Défaire l'*arriere-garde.* Tailler en piéces l'*arriere-garde.*

Arriére-garde. s. f. Tèrme de Coutume. Dans les Coutumes où la garde-noble a lieu au profit des Seigneurs, ou du Roi, si celui qui tient un fief relevant du mineur, lequel est en la garde de son Seigneur, tombe aussi en garde, alors la garde de ce fief appartient aussi au Seigneur qui a la garde-noble du mineur; & cela s'appelle, *arriere-garde*; parce que cette seconde garde-noble ne lui appartient qu'indirectement, & seulement à cause du mineur qui est déja en sa garde. *Clientela secundaria.*

ARRIÉRE-GARENT. s. m. On trouve ce mot dans les Ordonnances du Duc de Boüillon art. 195. C'est le garent du garent.

ArRIÉRE MAIN. s. m. Est un coup qu'on frappe du derrière de la main, ou par un mouvement contraire à celui qu'elle fait ordinairement en avant. *Impactus postremâ manu ictus.* Tout ce qu'ont pû faire vos amis, c'est de demeurer en doute, s'il a reçû le soufflet de l'avant-main, ou de l'*arriere-main.*

ArRIERE-NEVEU. s. m. C'est le neveu d'un neveu, le descendant d'un neveu. *Filii fratris sororisve filius, abnepos.*

ArRIÉRE-PANAGE. Tèrme des Eaux & Forêts, est le tems qu'on laisse les bestiaux dans la forêt après le tems du panage expiré. *Pastus secundarius, pascua secundaria.*

ArRIÉRE-PETIT-FILS. s. m. C'est le fils du petit-fils, ou de la petite-fille. *Ex filio filiave nepos. Abnepos.* Le Roi de France (1715) a quatre *arriere-petits-fils* vivans, sans parler de ceux qui sont morts.

ArRIÉRE-PETITE-FILLE. s. f. C'est la fille du petit-fils, ou de la petite-fille. *Ex filio filiave neptis, abneptis.*

ArRIÉRE-POINTEUSE. s. f. Mot que le petit peuple de Paris employe pour signifier la Couturiere qui fait les arrières-points. Mais pour bien parler, il faut dire une Ouvrière en linge.

ArRIÉRE-POINTS. s. m. Tèrme de Couturière en linge. C'est une ligne continuë de points d'aiguille qui se forme, quand après avoir fait un point par dessous, on fiche l'aiguille en arrière pour en faire un autre point par dessus qui rende les points continus: ce qui ne se fait que sur le poignet & sur le cou des chemises, pour leur servir d'ornement. *Repetitus trahente acu fili ductus.*

ArRIÉRE-SAISON. s. f. Est une saison éloignée d'une autre. *Sera tempestas.* Ce vin sera bon sur l'*arriere-saison*, c'est-à-dire, au mois d'Août, en la saison la plus éloignée de la vendange. Le blé se vend mieux sur l'*arriere-saison*, c'est-à-dire, au mois de Juin le plus éloigné de la dernière moisson.

On dit aussi d'un homme, qu'il est sur l'*arriere-saison*, quand il est vieux, & au tems le plus éloigné de sa jeunesse. *Ultimum tempus.* L'*arriere saison* des beaux est toûjours belle. Abl.

ArRIÉRE-VASSAL. s. m. Qui est vassal d'un autre vassal, ou celui qui tient un arrière-fief. *Translatitius cliens.* On dit aussi un *Arriere-censif*, une rente *arriere-fonciere*, &c.

ArRIÉRE VOUSSURE. s. f. Tèrme de Maçonnerie. C'est une espéce de voute que l'on fait derrière une porte, ou une fenêtre pour couronner l'embrasure, ou faire que la porte s'ouvre plus facilement. La commune s'appelle *arriere-voussure* de Marseille; & l'autre qui est pour les portes rectangles, s'appelle *arriere-voussure* de Saint Antoine. *Sinus fornicis posticus.*

ArRIMAGE. s. m. Tèrme de Marine. C'est la disposition, l'ordre, ou l'arrangement de la cargaison du vaisseau. On dit aussi *Arrumage. Oneris ordo, series, dispositio.*

ArRIMER, ou ArRUMER. v. act. Tèrme de Marine. Arranger la cargaison d'un vaisseau. Voyez Arrumer.

ArRISSER. v. act. Tèrme de Marine. C'est, Abaisser les vergues pour les attacher sur les bords du navire. *Velaria juga demittere.*

ArRIVAGE. s. m. Abord des marchandises dans un port. *Appulsus.* L'Ordonnance de la Ville veut qu'il y ait un Échevin commis pour recevoir les déclarations des *arrivages* des marchandises sur les ports.

ArRIVE. s. f. Tèrme de Marine de Levant. C'est le côté du vaisseau qui regarde la rive ou la tèrre. *Latus ad rippam appositus.*

ArRIVÉE. s. f. Retour, venuë; le tems où une personne arrive. *Adventus, accessus.* Il a été regalé à son *arrivée* par ses amis. On l'est allé attendre à l'*arrivée*, à la déscente du coche. On datte à Rome les provisions du jour de l'*arrivée* du Courier qui retient la date.

Arrivée, signifie quelquefois, Entrée. Ce Ministre a tout changé à son *arrivée* dans les affaires. Les marchandises payent des doüannes, tant à leur sortie, qu'à leur *arrivée* dans le Royaume.

D'Arrivée. Sorte d'adverbe, qui signifie, d'abord, en arrivant, si-tôt qu'on est arrivé. *Primo aditu, statim.* Il a vieilli. D'*arrivée* il le met en fuite. Mezer.

ArRIVER. v. n. Parvenir au lieu où on avoit dessein de se rendre. *Advenire, devenire, pervenire.* Vous voilà heureusement *arrivé* de vôtre voyage. Le Courrier de Hollande *arrive* les Lundis & les Vendredis. On dit aussi, que des marchandises sont arrivées à bon port, soit par eau, soit par tèrre, quand on les a reçûës sans être endommagées. Il est *arrivé* tout-à-propos pour dîner.

Ce mot vient de *adripare*, comme qui diroit, *ad ripam appellere.* Ménag.

Arriver, se dit aussi figurément en choses morales. Il est difficile d'*arriver* à la perfection. Peu d'Orateurs sont *arrivez* au sublime. Boil. Cet homme est *arrivé* à un haut point de fortune. Les honneurs, les richesses, lui *arrivent* de toutes parts. Il est *arrivé* à une telle impudence qu'il est impossible de le souffrir. L'affaire est *arrivée* à un point qu'on n'y sçauroit apporter de remède. Il est *arrivé* à son but.

Arriver, se dit aussi en parlant des rencontres de toutes les choses qui se font dans le monde, soit par hasard, soit dans le cours ordinaire de la nature. *Contingere, accidere, evenire.* Un bon Astronome prédit toutes les éclipses qui *arriveront* dans cent ans. Un habile homme doit prévoir tous les inconvéniens qui peuvent *arriver* dans l'affaire qu'il entreprend. Si l'enchaînement des causes secondes est invariable, nous ne pouvons pas en interrompre le cours par nos soins, & les choses *arriveront* nécessairement comme elles doivent arriver. Ju. La prudence pense à ce qui s'est passé, pour prévoir ce qui *arrivera.* Le Ch. de M.

> *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,*
> *Et les mots, pour le dire*, arrivent *aisément.* Boil.

Arriver. Ce mot entre dans plusieurs façons de parler, par élégance seulement. S'il vous *arrive* jamais de tomber en cette faute, vous serez bien châtié. Il ne lui est jamais *arrivé* de dire un bon mot. Comme j'étois à la chasse, il lui *arriva* de faire un insolence. Vaug.

Arriver, se dit aussi pour être rapporté. *Afferri, deferri, supervenire.* Il *arriva* mets sur mets. Ablanc. pour dire, qu'on apporta plats sur plats.

Arriver, en tèrmes de Marine, signifie, Pousser la barre du gouvernail sous le vent, & manœuvrer, ou pour obéir au vent, ou pour le prendre en pouppe. *Clavum agitare ad ventorum opportunitatem.* Ce qui se fait, quand on veut venir à bord de quelque autre vaisseau, ou éviter quelque banc, ou quelque écueil. *Arrive*, est le commandement que l'on fait au Timonier pour cela: & *arrive tout*, est le commandement qu'on lui fait pour pousser le gouvernail tout à bord, afin de mieux *arriver.*

On dit proverbialement, qu'un malheur n'*arrive* guères sans l'autre; qu'il *arrive* bien des choses entre le vèrre & la bouche.

Arrivé, ée. part. pass. & adj.

ArROBE. s. f. Tèrme de Marine, qui se dit du poids de trente-une livres. Ce mot est venu d'*Arroba* Espagnol, qui signifie la même chose. L'*arrobe* de laine à Ségovie pese seulement vingt-cinq livres.

ARROCHE. s. f. Plante potagère; ainsi appellée, selon quelques-uns, parce qu'elle ne demeure que huit jours en tèrre. On l'appelle autrement Follète, ou Bonne Dame. *Atriplex.* Sa racine est longue de trois à quatre pouces, droite, fibreuse & annuelle. Elle pousse des feüilles arrondies, chargées d'une poussière blanche, aussi-bien que ses jeunes tiges qui s'élévent à la hauteur de cinq à six pieds, garnies de feüilles alternes, un peu charnuës, anguleuses, ondées, & un peu frisées sur leurs bords, tantôt vertes, le plus souvent d'un verd pâle tirant sur le jaune, & quelquefois lavées de pourpre. Ses tiges & ses branches sont terminées par des épis de fleurs composées de plusieurs étamines jaunes, ou verdâtres. A ces fleurs succédent des fruits composez de deux feüillets arrondis de la figure d'une lentille, minces, membraneux, & qui renferment une seule petite semence. Les feüilles d'*Arroche* sont rafraichissantes, émollientes, & donnent au boüillon une belle couleur d'or; étant prises en plus grande quantité elles lâchent le ventre; on les met pour cette raison dans les décoctions pour les lavemens. Ses semences purgent par haut & par bas. L'*arroche* est ennemie de l'estomac. Sa graine est bonne contre l'épanchement de bile, l'oppilation de foye: comme elle provoque à vomir, il ne faut la donner qu'aux gens robustes. L'herbe, autant cuite que cruë, appliquée, guérit les froncles & toutes les duretez, & fait tomber les ongles gâtez, &c.

L'*arroche* rouge est de la même grandeur & de la même figure que la

ſcience. l'Abbé Tetu.

anter. Les brutaux & les fanfa-
ı-dire, avec orgueil, avec arro-

ırbe, fièr, inſolent. *Arrogans.*
e. Il lui a répondu en tèrmes
en de plus inſupportable qu'un

une arrogante,
ſolente.

quelquefois ſubſtantifs. Ce n'eſt

jamais ſans le pronom perſon-
d. S'*arroger* un droit, une au-
choſe qui n'eſt pas dûë. Ils ſont
rémiers honneurs. Ablanc.
é de ſouverain Chef de l'Égliſe

ond, ou de figure circulaire,
ire. Arrondir un baſſin de fon-
ne juppe, un manteau. *Arron-*
u relief, & faire que tous ſes
dit auſſi, qu'un Prince a *ar-*
rendu maître de tous les petits
es limites.
rique des périodes qu'on rend
ne cadence agréable à l'oreille.

ge, ſignifie, Dreſſer un cheval
au galop, ſoit dans un grand,
'il ſe traverſe, & ſe jette de

& ſignifie, Devenir rond. *Ro-*
s'*arrondiſſent* ſur le tour.

On dit une feüille *arrondie*,
proche du circulaire. Il ſe dit
tement ſphérique.
, ſe dit des piéces de l'Écu qui
, ou par artifice, ont certains
iſſement. On le dit auſſi de ce
es ombres : comme une boule

ction par laquelle on *arrondit.*
ement de vôtre Seigneurie, il
y eſt enclavé.
qui n'eſt pas fort en uſage dans
lans le figuré. *Apta periodi com*
t pour l'*arrondiſſement* de ſes pé-
a juſteſſe, & toute l'harmonie

qui arrondit. Mais ce mot ne
rage comique & burleſque.
arroſer. *Rigatio, irrigatio. L'ar-*
plante ou qu'on tranſplante
&c. Le fumier de feüilles pour-
ëmences nouvellement faites,
les *arroſemens* ne battent trop
nes auroient peine à lever. La
a jamais, ſi la commodité de
ouve. Id.
ıré pour une grâce intérieure,
ne. Craignez Dieu, & retirez-
ta ſaine, & l'*arroſement* péné-
ſens ce mot ſe trouveroit ail-

ment une liqueur ſur quelque

campagnes de la Theſſalie. Le Gange *arroſe* l'Inde, le Nil l'Égypte. Le Danube eſt le fleuve de toute l'Europe qui *arroſe* le plus de païs.

*Fuyez ces lieux charmans qu'*arroſe *le Permeſſe :*
Ce n'eſt point ſur ſes bords qu'habite la richeſſe. Boil.

Arroser, c'eſt auſſi détourner des rivières, faire des canaux, & les conduire dans des tèrres. Les Chinois qui rendent leurs tèrres ſi fertiles à force de les *arroſer*, n'ont point trouvé de meilleur moyen de diſtribuer l'eau également, qu'en mettant toutes les tèrres de niveau, ſans quoi les plus hautes demeureroient dans la ſécheresſe, tandis que les fonds ſeroient noyez. P. Le Comte.

On dit que les Martyrs ont *arroſé* la tèrre de leur ſang ; qu'un vrai pénitent doit *arroſer* ſon ſein de ſes larmes. On dit auſſi d'un homme qui a été bien moüillé, ſoit par la pluye, ſoit par quelque autre accident, qu'il a été bien *arroſé.*

Arroser, ſe dit auſſi dans les matières de piété. Paul plante, Apollos *arroſe* ; mais c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement.

Arrosé, ée. part. paſſ. & adj. *Aſperſus, conſperſus. Rigatus, irrigatus.*

ArROSOIR. ſ. m. Vaiſſeau dont ſe ſervent les Jardiniers pour arroſer les arbres & les fleurs. *Vas inſpergendis aquis idoneum.* Il eſt fait de cuivre, ou de fèr blanc, ou de tèrre, & il a une branche qui ſe termine par une eſpéce de pomme percée de pluſieurs petits trous, par où l'eau s'écoule, & ſe diſtribuë en pluſieurs menus filets, & en forme de pluye, afin d'humecter doucement la tèrre. Il y en a d'autres dont le fond eſt percé de pluſieurs petits trous, & dont la partie ſupérieure eſt un cou un peu allongé, au haut duquel eſt un petit trou ; on les emplit d'eau, en les enfonçant dans l'eau ſans boucher le trou d'en haut ; quand ils ſont pleins, on les retire en mettant le pouce ſur ce trou, ce qui empêche l'air qui eſt au deſſus de faire couler l'eau en la preſſant, tandis que l'air qui eſt au deſſous la retient dans le vâſe par la réſiſtance qu'il fait à tous les trous : quand on veut arroſer on léve le pouce, & l'eau preſſée de l'air par en haut coule par les trous d'en bas, juſqu'à ce que l'on referme le trou qui eſt en haut, en remettant le pouce deſſus.

ArROY. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, Train, équipage. Ce Seigneur vient à la Cour en magnifique *arroy.* Il eſt peu en uſage. *Apparatus, pompa.* On appelle auſſi *Arroy*, l'équipage d'un Fauconnier, comme gans, longes, &c. *Acupis ſupellex.*

Du Cange dit que le mot d'*arroy* vient des mots *arredare, arraiatus*, & *arraiamentum*, qui ont été dits dans la baſſe Latinité, pour ſignifier, *orner, équiper, équipage.*

ArRUMAGE. ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt l'ordre & l'arrangement de la cargaiſon d'un vaiſſeau.

ArRUMER, ou ArRUNER. v. act. Tèrme de Marine, qui ſignifie, Placer & arranger avec ſoin la cargaiſon d'un vaiſſeau. *Componere, diſponere.* On dit qu'un vaiſſeau eſt mal *arrumé*, lorſqu'il n'eſt pas à ſon plomb qui le fait tenir droit ſur bout ; car alors les poinçons ſe déplacent, courent & roulent vers la pente, & du heurt s'enfonçent les uns les autres, ce qui cauſe de grands coulages. Sur la mèr du Levant on dit en ce cas, qu'un vaiſſeau eſt mal mis en eſtive.

Arrumer une Carte marine, c'eſt y décrire les rumbs. Cette Carte eſt parfaitement bien *arrumée. Deſcribere in carta octo principes ventos viciſſim oppoſitos.*

ArRUMEURS. ſ. m. Sont de petits Officiers établis ſur les ports, & ſur tout en Guyenne, que le Marchand chargeur doit fournir & payer, qui ont ſoin de placer, & de ranger les marchandiſes dans un vaiſſeau, & ſur tout celles qui ſont en tonneaux, & qui ſont en danger de coulage.

Ce mot eſt dérivé de *rum*, ou de *ruma*, qui en Portugais ſignifie *régle*, ou ligne droite ; ou de *carta rumada*, qui eſt du *papier réglé.*

A R S.

ARS. adj. Vieux mot, qui ſignifioit brûlé. *Uſtus.*

Quam

Quant à cet amas de fornettes,
Je ne sçai ce qu'il deviendra;
Je sçai bien que si vous en faites,
L'usage qu'il méritera,
Par vôtre main ars *il sera.* L'Ab. de Chaulieu.

En tèrmes d'Hermétique on dit *arse* avec un *e*, pour *ars*, & il a le même sens & la même origine. Ils viennent tous deux d'*ardere*, *ardeo*, *arsi*, &c.

Ars. s. m. Tèrme de Manége. Ce sont les veines où l'on saigne les chevaux, qui sont au bas de châque épaule. Il y en a aussi aux membres de derrière, au plat des cuisses. On a saigné ce cheval des quatre *ars*: pour dire, des quatre membres.

Ce mot vient du Latin *artus*.

ARSACIDE. s. m. *Arsacida*, *Arsacides*. Les *Arsacides* sont les descendans d'Arsaces Roi des Parthes. Cet Arsaces, si l'on en croit la Chronique des Perses, étoit de la race de Cyrus. Mais dans le Tarick, ou Catalogue des Rois de Perse, Schikard nous assure que le manuscrit de Abardschir Babekan, d'où il tire tout ce qu'il dit, l'appelle Aschki, & le fait descendre du dernier Darius. Quoi qu'il en soit, cet Arsaces ayant affranchi les Parthes de la domination des Séleucides, ces peuples le regardèrent comme le fondateur de leur Monarchie, & voulurent que tous les Rois suivans portassent son nom, & s'appellassent Arsaces. C'est de là que les Rois Parthes sont appellez *Arsacides*. Les Poëtes ont étendu ce nom à toute la Nation.

Arsacides *cruels, vainqueurs trop inhumains!*
Vous avez en Crassus dompté tous les Romains;
Et donnant aux vaincus cette funeste guèrre,
Vous avez mis aux fers les Maitres de la tèrre. Bréb.

Les *Arsacides* commencèrent à régner en Arsaces sous Séleucus II. surnommé Callinicus, le troisiéme Roi Séleucide, environ 240 ans, jusque sous l'Empereur Aléxandre, qu'Artaxerxes tua Artabanus le dernier des *Arsacides*, l'an de Jesus-Christ 227. Ainsi les *Arsacides* regnèrent environ 460, ou 70 ans. On prétend que l'Empereur Basile de Macédoine, qui tenoit l'Empire l'an de J. C. 866, étoit encore de la race des *Arsacides*.

Les Poëtes, comme nous l'avons dit, transportent quelquefois ce nom aux Parthes, qu'ils appellent aussi *Arsacides*, ou parce qu'ils confondoient ces peuples, ou parceque les Perses ayant dominé avant les Grècs, ils ont regardé l'affranchissement des Parthes tirez de la domination des Grècs, comme une espéce de rétablissement de la Monarchie des Perses, ou parce qu'ils ont cru, comme les Historiens des Perses dont nous avons parlé, qu'Arsaces, & par conséquent les *Arsacides*, étoient véritablement Persans d'origine. Ce mot n'est guère d'usage en prôse: on peut cependant le dire, pour signifier la famille des Rois Parthes descendus d'Arsaces. Les Assassins si fameux dans les Croisades étoient des restes des *Arsacides*. C'est ce qui a fait dire à un de nos Poëtes,

A cet arrêt de mort Mélédor assista,
Méledor que Nérise au vieillard enfanta,
Au terrible vieillard, Roi du peuple Arsacide
Qui fut de tous les Rois le public homicide. P. le Moine.

ARSEIROLE. C'est un fruit qui vient de l'aubepin enté sur le tronc du coignier, ou coignassier. Ce fruit est petit, de la figure d'une pomme pointuë, de couleur rouge; son goût est âpre, ne pouvant être mangé qu'en confiture, ou bien dans le vinaigre, avec du sel, pour servir de même que les capres. De Serres.

ARSENAL. s. m. *Armamentarium*. Nos Auteurs ne s'accordent guères sur la manière d'écrire & de prononcer ce mot. Les uns, comme Balzac & Ménage, sont pour *arsenac* (il y en a même qui écrivent *arcenac*) & les autres, comme Vaugelas & Mainard, sont pour *arsenal* (il y en a qui écrivent *arcenal*) & soutiennent que c'est le plus usité. J'aimerois mieux suivre le sentiment de ces derniers, & écrire *arsenal*, ou *arcenal*. En voici les raisons. 1°. Il est plus conforme à l'étymologie, puisqu'il vient ou de l'Italien *Arsenale*, ou de l'Espagnol *Arzenal*. 2°. Parce qu'autrement il faudroit dire *arsenacs* au plurier; or il faut dire *arsenaux* avec tout le monde poli. 3°. Mainard, qui avoit écrit *arsenac* dans une de ses Epigrammes, a mieux aimé refondre son Epigramme, & en changer la rime, que d'y laisser *arsenac*: tant il étoit convaincu, qu'il falloit écrire *arsenal*. Il avoit donc dit:

Quand lirai-je dans l'Almanac,
Que la paix fera des marmites
*De tout le fer de l'*arsenac?

Voici comme il a depuis corrigé cet endroit.

Quand sera-ce, Grand Cardinal,
Que la paix fera des marmites,
*De tout le fer de l'*arsenal?

Le même Auteur a dit encore,

J'admire le Cardinal,
Il préfere au luth des Muses,
*Les flutes de l'*arsenal.

Ajoûtons à cela que quoique l'Académie ne condamne pas formellement *arsenac*, ou *arcenac*, on voit pourtant bien qu'elle panche beaucop plus pour *arsenal*, ou *arcenal*. Richelet est aussi pour ce dernier. Il est vrai qu'il voudroit qu'on ne fist pas sentir l'*l*, & qu'on prononçât *arsena*. Quoi qu'il en soit l'*arsenal*, ou l'*arcenal*, est une maison Royale, ou publique, où on fabrique les armes & les munitions de guèrre, & qui sert aussi de magasin à les sérrer.

On lit sur la porte de l'*Arsenal* de Paris cette inscription, qui convient fort à ce lieu-là.

Vulcania Tela ministrat,
Tela Giganteos debellatura furores.

La même porte est ornée de colonnes en forme de canons posez perpendiculairement, & il y a deux petits canons de pièrre sur leur affut, à côté du fronton, où ils servent d'amortissemens. L'*Arsenal* de Venise est le lieu où se fabriquent & se conservent les Galères: l'*Arsenal* de Paris, où l'on fond des canons: l'*Arsenal* de Côné, où on fabrique des mousquets: l'*Arsenal* de la Salpêtrière, où on fait le salpêtre. Il y a aussi des *Arsenaux* de Marine, comme à Rochefort, à Toulon, &c. Quoique l'on ait déja pris parti pour l'étymologie d'*arsenal*, on ne laissera pas de rapporter le sentiment de ceux qui en ont dit quelque chose.

Plusieurs croyent que ce mot vient de *arx*, ou de *arcus*, ou plûtôt de *ars*, qui signifie *engin*, ou machine, comme étant un lieu où on sérre les machines de guèrre: c'est l'opinion de Du Cange, qui cite Jaques Bourgoin au livre de l'origine & de l'usage des mots vulgaires. Sansouin, en son livre de Venise, dit qu'il vient de *arx Senatus*, comme qui diroit, La défense du Sénat contre les Infidelles. Mais Ménage croit qu'il vient de l'Italien *arsenale*, ou du Grèc du bas siécle *Arsenalis*, dont on s'est servi il y a longtems à Constantinople dans quelques inscriptions. Covarruvias, selon le sentiment de quelques-uns, dit que ce mot vient de l'Arabe *darsenaa*, qui signifie la même chose que l'Espagnol *atarasana*, c'est-à-dire, ce que nous entendons par le mot d'*arsenal*. En effet ôtant *d* prémière lettre de *darsenaa*, reste *arsenaa*, qui a un rapport entier avec *arsenal*. Les Italiens se servent aussi de *darsena*, pour signifier le lieu où ils mettent leurs Galères, & dont on se sert aussi en tèrmes de Marine par toute la Méditèrranée, pour signifier le bassin le plus retiré d'un port. Voyez Darsine.

Arsenal, se dit dans un sens figuré du lieu où l'on serre, où l'on garde, où l'on enferme quelque chose. Mais cela n'est bon qu'en style familier ou burlesque.

Pendant quelque heure je sommeille,
Et sitôt que je me réveille,
Je tire de mon arsenal
Horace, Perse, ou Juvénal. M. de Malezieu, dans les divertissemens de Seaux.

ARSENIC. s. m. Minéral fort caustique, & poison fort violent. *Arsenicum*. Si tu t'ennuyes de vivre, tu t'envoyeras en l'autre monde avec un grain d'*arsenic*. Ablanc. Il y a trois sortes d'*arsenic*: le blanc, qui est quelquefois transparent; le jaune, qui est l'orpiment; & le rouge, qui est le réalgar, ou réalgal, ou sandaraque. Ces minéraux sont d'une nature si subtile & si pénétrante, qu'étant alliez avec les métaux, ils les ouvrent & corrompent, & transforment presqu'en une autre nature. Ils blanchissent le cuivre, le leton, & le plomb, comme l'argent. Ils sont chauds, secs & corrosifs, & dangereux à toute chose ayant vie. Ils se lévent par feüilles comme du papier. L'*arsenic* est comme une suye ou un suc minéral, gras & onctueux, qui participe de la nature du soufre. Cette suye s'amasse dans les tuyaux des fourneaux où l'on calcine une pièrre minérale qu'on appelle cobalt, *cobaltum*. De cette pièrre on tire encore par différentes fusions le bleu d'azur, le saffre & le bismuth. Voyez les ouvrages de M. Schale Médecin, ci-devant Professeur en Médecine à Hall, & à présent Médecin à la Cour de Berlin. C'est celui qui a le mieux traité cette matière, qui nous a été si long-tems inconnuë. L'*Arsenic* qu'on apporte ici d'ordinaire, & qu'on appelle cristallin, parce qu'il ressemble à du cristal, est une matière sublimée des parties égales de sel marin & d'orpiment en poudre mêlées ensemble dans des vaisseaux sublimatoires.

En

En têrmes de Chymie, on appelle Rubis d'*arsenic*, une préparation de l'*arsenic* vulgaire, qu'on fait avec du soufre par des sublimations plusieurs fois réïtérées qui lui donnent la couleur de rubis. On prétend qu'alors il n'est plus nuisible, mais qu'il sert de reméde à plusieurs maladies, quand on le donne dans des confitures, conserves, ou loocs, pour provoquer les sueurs, & guérir les ulcères rebelles. Un tel reméde doit être toûjours extrêmement suspect, & on ne doit point s'en servir intérieurement.

Le beurre, qui est d'une nature huileuse & émolliente, & qui lâche le ventre, quand on en prend en quantité, est bon contre l'*arsenic*. Le lait de vache est encore bon contre l'*arsenic*, & contre les poisons corrosifs, pourvû qu'on boive de ce lait en quantité, & autant qu'on a soif, car on est ordinairement fort alteré après qu'on a pris cette sorte de poison. DEGORI.

Régule d'*arsenic*, c'est la partie la plus fixe & la plus compacte de l'*arsenic*, qu'on prépare avec les cendres gravelées, & le savon, faisant fondre le tout, & le jettant tout fondu dans un mortier; par ce moyen la partie la plus pesante tombe au fond. Il y a aussi de l'huile caustique d'*arsenic*, qui est une liqueur butireuse, semblable au beurre d'Antimoine, qu'on prépare avec l'*arsenic* & le sublimé corrosif. Cette huile sert pour consumer les chairs baveuses des playes, & à emporter la carie des os. L'esprit qui sort le prémier est fort corrosif, & capable de dissoudre tout-à-fait le fèr & plusieurs métaux.

ARSENIC DES PHILOSOPHES, Tèrme de science hermétique. C'est le mercure des Philosophes hermétiques; d'autres entendent par ces mots la matière de laquelle on tire le mercure, d'autres, la matière lorsqu'elle est venuë au noir, d'autres le soufre, ou la semence masculine & agente; d'autres enfin le sel qui est le lien du soufre & du mercure. On appelle *Arsenic des Philosophes non urent, ou incombustible*, la pièrre des Hermétiques parfaite au blanc.

ARSÉNICAL, ALE. adj. Qui tient de l'arsenic. Il faut que les Chymistes se donnent de garde des esprits *arsénicaux* & vitrioliques.

Aiman *arsénical*. C'est une préparation faite avec l'Antimoine, le soufre & l'arsénic cristallin.

Quelques-uns tirent le mot d'*arsenic* du Grèc ἄρσην, qui signifie *mâle*, à cause de sa vertu tout-à-fait mâle pour donner la mort. MARTINIUS.

ARSÉNOTHÉLE. s. masc. *Arsenothelys*. C'est la même chose qu'Hermaphrodite, & les Grècs l'ont dit tant des hommes que des animaux. Ce nom vient de ἄρσην, & θήλυς, qui signifient, l'un *mâle*, & l'autre *féminin*; de θηλὴ, *papilla*, *mamma apex*.

ARSIN. s. m. Tèrme de Coutume. On appelle *arsin* en Picardie, & en Flandres, une éxécution de justice par laquelle on met le feu à la maison de celui qui a commis quelque crime dans une Ville; par éxemple, qui a tué ou blessé quelque Bourgeois. RAGUEAU.

On appelle dans quelques coutumes *arsini*, ou *arseiz*, des bois brûlez par accident, ou parcequ'on y a mis le feu malicieusement. ID.

ART.

ART. s. m. Tout ce qui se fait par l'adresse & par l'industrie de l'homme; & en ce sens il est opposé à *nature*. *Ars*. L'*art* corrige & perfectionne la nature. Il faut que l'*art* vienne au secours de la nature, & c'est leur parfaite alliance qui fait la souveraine perfection. BOIL. Les laides, ou les vieilles, employent l'*art* au défaut de la nature pour paroître belles; c'est-à-dire, le fard & les ornemens. La parure des laides irrite une maligne curiosité, qui fait démêler ce qui est de l'*art*, ou de la nature.

*Tout ce que prête l'*art* à tes beautez fanées,*
Ne te ramene point tes prémieres années. CORN.

ART, se dit aussi de toutes les manières & inventions dont on se sert pour déguiser les choses, ou pour les embellir, ou pour réüssir dans ses desseins. Cette personne a l'*art* de plaire, de se faire aimer, de s'insinuer dans le monde, & de faire fortune. Il faut avoir beaucoup d'*art* & d'adresse pour la cajoler. ABLANC. Il y a de l'*art* en tout ce que cet homme fait, il est compassé jusqu'à l'affectation. Quelque profonds que soient les Grands de la Cour, & quelque *art* qu'ils ayent pour paroître ce qu'ils ne sont pas, & pour ne pas paroître ce qu'ils sont, ils ne peuvent cacher leur malignité. LA BRUY. La raison l'emporte toûjours sur l'*art*, & sur l'adresse. S. EVR. Un Amant ne sçauroit se déguiser avec tant d'*art*, qu'on ne s'apperçoive de ses feintes, & que sa tendresse ne lui échape malgré lui. CORN. Les larmes sont le fort des femmes, & leur plus grand *art* pour tromper les hommes. S. EVR. L'*art* n'est jamais dans un plus haut degré de perfection, que lorsqu'il ressemble si fort à la nature, qu'on le prend pour la nature même: au contraire la nature ne réüssit jamais mieux que quand l'*art* est caché. BOIL.

N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux,
Dans le tour d'un compas sçut mesurer les Cieux? ID.

ART, se dit aussi en parlant de ce qui est composé, & conduit avec raisonnement, en faisant une juste application des principes, & des préceptes d'un certain *art*. Cette piéce de théâtre est conduite avec grand *art*. Ce Poëte entend bien l'*Art* Poëtique. Un bon Orateur doit cacher son *art*. La nature ne se laisse point conduire au hasard, & n'est point absolument ennemie de l'*art* & des régles. BOIL.

Soyez simple avec art;
Sublimé sans orgueil, agréable sans fard. ID.

Joignez vos agrémens aux régles de nôtre art
Quiconque plait sans lui ne plait que par hazard.

Malherbe dit en loüant une peinture sur des fleurs fort belles & fort ressemblantes,

*L'*Art *y surmonte la nature,*
Flore lui conduisoit la main,
Quand il faisoit cette peinture.

ART, se dit aussi d'une connoissance réduite en pratique. Plusieurs Scholastiques soutiennent que la Logique & la Morale sont des *Arts*, parce qu'elles ne s'arrêtent pas à la simple théorie; mais elles tendent à la pratique. La Statique est une Science, parce qu'elle s'arrête seulement à la théorie; mais la Méchanique est un *Art*, parce qu'elle réduit les connoissances de la Statique en pratique.

ART, est principalement un amas de préceptes, de régles, d'inventions & d'expériences, qui étant observées, font réüssir aux choses qu'on entreprend, & les rendent utiles & agréables. Aristote défnit l'*art*, une méthode de bien faire quelque chose. Selon Lucien, l'*art* est un recueil de préceptes pour une fin utile à l'homme. En ce sens l'*Art* se divise en deux branches: les uns sont les *Arts* Libéraux, les autres sont les *Arts* Méchaniques: & en ce sens il est opposé à *Science*, qui n'est autre chose qu'un amas de principes & de conclusions spéculatives.

Dans la dédicace de l'Opera du Triomphe des *Arts* l'Auteur dit à M. le Duc de Bourgogne,

J'offre les Arts *vainqueurs à leur jeune Apollon;*
Sans doute après mon titre on attendoit ton nom.
Fidelle imitateur de Loüis, de ton Pére,
Tu nourris pour les Arts *un goût héréditaire.*
Tes bienfaits ont déja mérité leurs efforts;
Qu'ils se hâtent pour toi d'ouvrir tous leurs trésors.

Ce mot employé en général se prend souvent pour quelque *art* en particulier, & la matière dont on parle fait comprendre quel est cet *art* dont on veut parler. Les maladies où l'*art* humain avouë lui-même qu'il ne connoit plus rien. PELISS. C'est la Médecine. L'*art* sçait animer le bronze, & donner de la passion au marbre. C'est-à-dire, la Sculpture. L'*art* ne peut représenter la beauté des couleurs que le soleil peint quelquefois en se couchant dans les nuées, c'est-à-dire, la Peinture. L'*art* ne peut éxprimer ce que je sens. On veut dire, ou l'éloquence, ou la Poësie, ou la Musique. Au reste cela n'est pas particulier à nôtre langue.

ART, signifie aussi, Prudence, sage conduite. *Solertia, industria*. Ce Prince a trouvé l'*art* de bien gouverner. Ce Financier a trouvé l'*art* de s'enrichir. Le grand *art*, c'est de bien vivre, & de bien mourir.

Le Matelot troublé, que son art abandonne,
Croit voir dans chaque flot la mort qui l'environne. BOIL.

Les *Arts* Libéraux, sont ceux qui sont nobles, & honnêtes. *Artes Liberales*. Comme la Poësie, la Musique, la Peinture, l'*Art* Militaire, l'Architecture, la Marine. Les *Arts* fleurirent plus que jamais sous un Prince qui avoit du goût, & qui prenoit plaisir à combler de biens & d'honneurs les hommes rares & excellens. LE GEND.

Il y a aussi quelques *Arts* particuliers, comme l'*Art* de Raymond Lulle, l'*Art* de déchiffrer, l'*Art* de la mémoire. Il y en a de défendus, comme l'*Art* Magique.

Les *Arts* Méchaniques, sont ceux où l'on travaille plus de la main & du corps, que de l'esprit. *Artes humiles, Vulgares, sordida*. Ce sont d'ordinaire ceux qui nous fournissent les nécessitez de la vie, comme celui des Horlogers, Tourneurs, Charpentiers, Fondeurs, Boulengers, Cordonniers, &c. La Sur-intendance des *Arts* & Manufactures de France. Rabelais dit que Maitre Gaster a été l'inventeur des *Arts*; pour dire, que c'est la nécessité qui a rendu l'homme inventif & industrieux: car γαστὴρ est un mot Grèc, qui signifie le ventre.

La division des *Arts* en *Arts* Libéraux & en *Arts* Méchaniques est bonne

ne, selon l'usage; mais elle est mauvaise & fausse suivant l'étymologie; car il y a plusieurs *Arts* Libéraux où l'on se sert de machines & d'instrumens, comme l'*Art* Militaire, la Marine, la Peinture, &c. Les *Arts* Méchaniques tirent leur nom du mot Grèc μηχανὴ, machine; parcequ'il n'y en a aucun qui ne se serve de quelque instrument. Il n'en est pas ainsi des *Arts* Libéraux, parmi lesquels il y en a plusieurs qu'on peut apprendre & éxercer sans aucun instrument, comme la Logique, la Poësie, l'Éloquence, la Musique, la Médecine proprement dite, en tant qu'elle est distinguée de la Chirurgie, de la Pharmacie, de la Chymie. Démocrite a soutenu que les bêtes nous ont appris les *Arts*; l'araignée, à faire de la toile; l'hirondelle, à bâtir; le rossignol, la Musique; & plusieurs, la Médecine. De Rochef.

On appelle un Maître de l'*Art*, un éxcellent homme dans chaque science, ou profession. *Magister Artis*. Il s'en faut rapporter aux Maîtres de l'*Art*. On dit, Parler en tèrmes de l'*Art*, quand on se sert des mots propres & particuliers à chacun des *Arts* ou Sciences. Remarquez que c'est une espéce de barbarisme, de se servir de tous les tèrmes d'*Art*, ou devant des persônnes qui ne sont pas du métier, ou lorsqu'il ne s'agit pas d'écrire, ou de parler éxpressément, & de dessein formé, sur la matière: autrement il faut user des tèrmes les plus connus, & qui peuvent être plus facilement entendus de tout le monde. C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui sont entêtez de quelque *Art*, ou de quelque science. Ils font parade de leurs mots barbares. Cela les fait passer pour des pédans. Le voyage de Siam seroit divinement bien écrit, si l'Auteur n'y avoit pas si souvent employé les tèrmes de l'*Art*. Bouh.

Art, se pousse quelquefois par éxtension jusqu'à la Science, à la Philosophie. On appelle un Maître ès *Arts*, *Magister Artium, laurea donatus*, celui qui a été examiné sur les quatre parties de la Philosophie qu'on montre aux Colléges.

Ce mot vient d'ἀρετὴ en Grèc, qui signifie, *vertu*, *industrie*. C'est le sentiment de Donat sur la prémiére scéne de l'Andrienne de Térence. *Ars ἀπὸ τῆς ἀρετῆς dicta est per syncopam.* D'autres le dérivent d'ἄρθρον, qui signifie *utilité*, & qui se trouve en ce sens dans Æschyle.

ART ANGÉLIQUE, ou ART DES ESPRITS. *Ars Angelica*. Moyen superstitieux d'apprendre tout ce que l'on veut sçavoir, par le moyen d'un *Ange*, ou plûtôt d'un Démon. Voyez Cardan, *L. XVI. de Rerum variet.* & Tiers, Traité des superstitions.

ART NOTOIRE. *Ars notoria*. Manière superstitieuse d'acquérir les sciences par infusion en pratiquant certains jeûnes, & faisant certaines cérémonies, que les fourbes qui professent cet *Art* ont inventées. Voyez Delrio *Disquis. Mag. P. II.* Ceux qui font profession de l'*Art notoire* assurent que ce fut par ce moyen que Salomon acquit en une nuit toutes ses grandes connoissances. L'*Art notoire* est une curiosité criminelle, & un pacte tacite avec le Démon, comme l'a montré Delrio, *Disq. Mag. P. II.* La Sorbonne condamna en 1320. l'*Art notoire* comme superstitieux.

ART DE S. ANSELME. Moyen superstitieux de guérir les playes en touchant seulement aux linges qui ont été appliquez sur ces playes. Delrio dans ses Disquisitions magiques dit, que quelques soldats Italiens qui font ce métier en attribuënt l'invention à S. Anselme; mais il assure que c'est une superstition inventée par Anselme de Parme, fameux Magicien; ainsi c'est de là que lui vient son nom. Ceux qui sont guéris par l'*Art de S. Anselme*, s'il y en a qui guérissent ainsi, retombent dans de plus grands maux, & ont communément une fin malheureuse. Delrio.

ART DE S. PAUL. Autre *art* superstitieux, ou plûtôt espéce d'*art* notoire, ainsi appellé, parceque ceux, qui le pratiquent, disent qu'il fut enseigné par S. Paul après son ravissement au troisiême Ciel.

ARTABE s. f. *Artaba*. C'est une ancienne mesure des Égyptiens, qui selon Isidore *Orig. L. XVI. C. 25.* contenoit 72 septiers, Papias, Fannius, S. Jérôme sur Isaïe C. V. & sur Daniel C. XI. Palladius C. 76. & un manuscrit de la vie de S. Jean l'Aumônier que le P. Rosweid avoit vû, disoit qu'elle contenoit trois boisseaux & un tiers de boisseau. Quelques Auteurs prétendent que c'étoit une mesure des Perses, parce que l'Auteur de la Vulgate s'en est servi dans Daniel XIV. 2. & qu'elle fut ainsi appellée d'Artabaze fils de Pharacides, Général des armées Persannes, ou d'Artabane fils d'Histaspe, & oncle paternel de Xerxès. Elle étoit, ajoûtent-ils avec Hérodote L. I. plus grande que le Médimne Attique de 3 Chœnix. Mais on ne sçait précisément ce qu'elle contenoit, & les Auteurs varient fort sur cela. Suidas dit que c'étoit une mesure des Médes, & qu'elle étoit égale au Médimne d'Athènes, qui contenoit six boisseaux Romains. Hesychius & S. Épiphane disent la même chose. Le Scholiaste d'Aristophane dit que c'étoit une mesure des Perses & des Égyptiens. Le P. Kirker & le P. Rosweid *Vita Patr. p.* 1014 après un Auteur Grèc cité par Agricola, dit que c'étoit une mesure d'Égypte qui contenoit cinq boisseaux, & que le boisseau d'Égypte, comme celui d'Italie, contenoit huit Chœnix. Pour accorder tous ces sentimens le P. Kirker distingue trois *Artabes*, l'une qui contenoit un Médimne Attique, & six Chœnix; une autre qui ne contenoit qu'un Chœnix; & un troisiême, qui étoit de 5 boisseaux. Voyez le P. Rosweid à l'endroit cité, & le P. Kirker, dans son *Prodr. Copt.*

Le mot *Artabe* est un nom Persan & Égyptien, selon le Scholiaste d'Aristophane.

ARTAMENE. s. m. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet. C'est un violet brun sur un fin blanc, gagné de l'Orfeline. Il vient petit, sa plante est robuste, & ses marcottes vigoureuses. Traité des Fl.

ARTEIL. s. m. Tèrme d'Anatomie, qui se dit de tous les doigts du piéd. *Pedis digitus*. Le pouce, ou le gros *arteil*, n'a que deux os; les quatre autres doigts, ou *arteils*, en ont chacun trois. Le peuple par corruption dit *orteil*; & c'est ainsi qu'il faut dire. Voyez Orteil.

Ce mot vient d'*articulus*.

ARTÉMON. s. m. Tèrme de Méchanique. Troisiême mousse, qui est au bas de la machine appellée *polyspaste*, laquelle sert à élever des fardeaux. *Artemon*.

ARTÉRE. s. f. Tèrme d'Anatomie. C'est un tuyau destiné à recevoir le sang des ventricules du cœur, & à le distribuer dans toutes les parties du corps, pour y entretenir la vie & la chaleur, & pour y porter la nourriture nécessaire. *Arteria*. Les *artères* sont composées de quatre membranes dures & fléxibles, qui sont tissuës de fibres longues & annulaires, & de quelques branches de nèrfs. Il y a deux *artères*, la pulmonaire, qui porte le sang du ventricule droit du cœur dans le poumon, & que les Anciens appelloient veine artérieuse; & l'*artère* aorte, ou la grande *artère*, qui le porte du ventricule gauche dans toutes les parties du corps. Ces *artères* ont à leurs orifices de petites peaux, ou membranes, qu'on nomme valvules semi-lunaires, ou sigmoïdes, qui laissent bien sortir le sang des deux ventricules, mais elles empêchent qu'il n'y revienne par le même endroit. Il n'y a que les veines qui le raportent dans le cœur de toutes les parties où les *artères* l'avoient distribué. On distingue les *artères* des veines, en ce que les *artères* sont plus épaisses, & qu'elles ont un battement continuel. Ce battement consiste en deux mouvemens; celui de dilatation, ou de diastole; & celui de contraction, ou de sistole. Le cœur a deux semblables mouvemens, mais ils se font en des tems différens, c'est-à-dire, que lorsque le cœur se resserre, les *artères* se dilatent, & lorsque le cœur se dilate, les *artères* se resserrent. La dilatation des *artères* vient du sang qui y entre avec force, & sa contraction vient de sa propre force, par laquelle le sang passe dans les veines. L'*artère* aorte sortant du ventricule gauche du cœur se divise en deux gros troncs, le supérieur & l'inférieur. Le supérieur qui porte le sang à la tête, & aux autres parties supérieures, se divise en trois branches, la prémière est la souclavière droite, d'où viennent la carotide, la vertébrale, la cervicale, l'axillaire du côté droit, &c. La seconde est la carotide gauche. La troisiême est la souclavière gauche, qui produit la cervicale, la vertébrale, l'axillaire, &c. du côté gauche. De l'*artere* aorte inférieure, qui porte le sang aux parties inférieures, sortent la bronchiale, les intercostales, la médiastine, les phréniques, la cœliaque, les mesentériques, les rénales, les spermatiques, les iliaques, les hypogastriques, la honteuse, la crurale, &c.

Artére, se dit aussi du conduit qui va de la bouche aux poumons, qu'on appelle Apre-*artère*, ou Trachée-*artere*. *Spiritus semita*. Voyez Trachée-artére.

ARTÉRIEL, elle. adj. Qui appartient à l'artère. Sang *artériel*. Voyez Artérieux qui suit.

ARTÉRIEUX, euse. adj. Qui appartient à l'artère. *Sanguis arterias permeans*. Sang *artérieux* qui est plein d'esprits. Il est mieux de dire sang artériel. Autrefois on disoit artérial, mais ce mot n'est plus en usage. Les anciens appelloient le tuyau qui porte le sang du ventricule droit du cœur dans le poulmon, veine *artérieuse*. On l'appelle à présent, l'artère pulmonaire, parceque c'est une véritable artère, & qu'elle se distribuë dans le poumon.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. Tèrme de Chirurgie. C'est l'ouverture d'une artère qu'on fait avec la lancette. *Venæ incisio*. Cette opération ne se pratique qu'aux temples, & derrière les oreilles, où on peut aisément fermer les artères, à cause du crâne qui est par dessous; ce qui seroit très-difficile ailleurs.

ARTESIEN. Voyez ARTOIS.

ARTHETIQUE, ou ARTHRITIQUE. s. f. Plante médicinale, pour les maux articulaires. Voyez Articulaire & Vette.

ARTICHAUD, ou ARTICHAUT, on écrivoit autrefois ARTICHAULT. s. m. *Carduus sativus, scolimus, cinara.* Ce mot se prend tantôt pour le fruit d'une plante qui ressemble aux chardons, tantôt pour la plante même. Sa racine est un pivot long d'un pied environ, couvert d'une écorce noirâtre, & garni de quelques fibres cheveluës. Son collet qui se divise quelquefois en plusieurs œilletons jette des feuilles longues d'un pied ou deux, & entières. Celles qui naissent ensuite sont plus longues, découpées en plusieurs segmens, qui sont encore recoupez en des lanières étroites, terminées dans quelques espèces par un aiguillon roide, fin, & très-piquant. Ses feuilles sont pour l'ordinaire couvertes d'un coton très-fin & blanchâtre. La tige qui s'élève d'entre ces feuilles est ordinairement haute de deux à trois pieds, branchuë quelquefois, & terminée par une grosse tête en forme de pomme de pin, dont la bâse est ordinairement large de trois pouces. Cette tête est composée de plusieurs écailles pointuës appliquées les unes sur les autres, épaisses à leur origine, charnuës & bonnes à manger. Le milieu de cette tête est rempli d'une infinité de fleurons bleus portez sur des embryons de graines qui sont séparez les uns des autres par un poil court & blanchâtre, dont toute la couche du calice est hérissée. On distingue les *artichaux* en ceux qu'on cultive, & en sauvages. De ceux qu'on cultive il y en a plusieurs variétez par rapport aux têtes, qui sont plus ou moins épineuses, plus ou moins grosses, rouges ou verdâtres; & par rapport aux côtes des feuilles, qui sont plus ou moins tendres, & que l'on mange. On lie les feuilles d'*artichaud*, & on les environne de tèrre pour les faire blanchir, & les rendre tendres & propres à être apprêtées & mangées. On estime sur tout l'espéce qui nous vient d'Espagne, qu'on appelle communément *Cardon d'Espagne*, *Cinara spinosa cujus pediculi esitantur*, les autres espèces de cardes d'*artichaux* ne sont pas si tendres. On mange sur tout en hyver ces sortes de cardes, qu'on fait cuire dans de l'eau, & qu'on assaisonne ensuite avec du jus, de la graisse, ou du beurre, du poivre, du sel, & un peu de vinaigre. Pour les têtes d'*artichaud*, on les mange cruës, avec du poivre & du sel. En Languedoc & en Italie on les fait cuire sur les charbons, & on y met un peu d'huile, du poivre & du sel, après les avoir nettoyez de cette bourre qui occupe le milieu de ses têtes. Ordinairement on les fait cuire à l'eau, & on les mange à la sausse blanche. L'*artichaud* demande à être bien fumé; on croit même que son nom Latin vient de ce qu'on met quelquefois des cendres parmi le fumier, dont on veut garnir ses pieds pour en augmenter la fécondité. On seme l'*artichaud*. On voit dans presque toutes les saisons à Paris des têtes d'*artichaud*. Lorsque leurs fleurs commencent à paroître, elles ne sont plus si bonnes à manger, & leur chair est remplie de plusieurs fibres très-dures. Ce qu'on nomme en Languedoc la Cardonette, est une espèce d'*artichaud* qui croit le long des chemins. Ses feuilles sont plus petites, plus découpées & plus piquantes que celles de l'*artichaud* cultivé. On ramasse les fleurs de la cardonnette, & on les fait secher à l'ombre, pour s'en servir à cailler le lait à la place de presure. On appelle improprement dans quelques endroits du Royaume *artichaud* sauvage, la grande joubarbe.

Les *artichaux* se multiplient par le moyen des œilletons que chaque pied pousse d'ordinaire tous les ans au printems autour de sa vieille racine, & qu'il faut ôter dès qu'ils sont assez forts, ensorte qu'on n'en laisse à chaque pied que les trois meilleurs & les plus éloignez. Pour les plantes on fait communément de petites fosses creuses d'un demi pied, éloignées de trois pieds l'une de l'autre, & remplies de terreau. On fait deux rangs dressez au cordeau dans chaque planche, qui doit être large de quatre bons pieds, & séparée de la planche voisine par un sentier d'un bon pied. Ces fosses sont à demi pied du bord de la planche, & en échiquier entre elles. On met deux œilletons en ligne droite dans chaque espace d'environ neuf à dix pouces. Il faut renouveller les *artichaux* tous les trois ans au moins, leur couper les feuilles à l'entrée de l'hyver, & les couvrir de grand fumier pendant tout le froid jusqu'à la fin de Mars. Il faut pour lors les découvrir & les œilletonner, si les œilletons sont assez forts, ou attendre qu'ils le soient devenus au bout d'environ trois semaines, ou un mois. CHOM.

On dit *artichaud* à la poivrade; c'est un *artichaud* en état d'être mangé crud, avec du sel & du poivre. *Artichaux* frits. *Artichaux* fricassez. *Artichaux* confits. Ceux-ci sont des culs d'*artichaux* qu'on met, après les avoir fait boüillir assez pour en ôter le foin, dans une saumure composée d'eau bien salée ou moitié eau & moitié vinaigre, & sur laquelle on met deux doigts d'huile, ou de beurre, qui ne soit guère chaud. On apprête aussi les cardes d'*artichaux* & on les mange. CHOMEL. *Dict. Oecon.*

Les *artichaux* sont apéritifs & cordiaux, ils lévent les obstructions, ils nourrissent beaucoup, ils purifient la masse du sang. LEMERY. Les *artichaux* cruds sont venteux, & se digèrent difficilement. Au contraire les *artichaux* cuits se digèrent facilement, & ne causent aucun mauvais effet. Les *artichaux* contiennent beaucoup d'huile & de sel essentiel. Les *artichaux* conviennent aux vieillards, & à ceux qui sont d'un tempérament phlegmatique & mélancolique. ID.

ARTICLE. s. m. Petite partie ou division d'un discours, d'un écrit, d'un mémoire. *Caput.* Saint Thomas divise sa Somme en plusieurs questions, & chaque question en plusieurs *articles.* Ce compte contient plusieurs *articles* en chaque chapitre de recepte & de dépense. Ce mémoire de frais contenoit 200 *articles.* Il faut accoller ensemble ces trois *articles.*

ARTICLE, se dit aussi des clauses & conventions des Traitez & des Jugemens sur lesquels il se fait des contestations, & des déliberations. On est déjà convenu de tant d'*articles* du Traité de paix: des *articles* de la capitulation. On a déjà jugé trois *articles* de ce procès. On a donné des *articles* de mariage; & on dit absolument, Signer des *articles*; pour dire, Signer un contrat de mariage. On peut faire interroger sa partie sur faits & *articles* qu'on lui signifie.

ARTICLE DE FOI. C'est une vérité qu'on est obligé de croire, parcequ'elle est révélée de Dieu, & reconnuë telle par l'Eglise. Les *articles* controversez sont ceux qui sont combattus par les Hérétiques.

ARTICLE, signifie aussi, une chose particulière. On lui a donné un habit, & il demande encore un manteau; c'est un autre *article.* Il a retiré les meubles qu'il avoit engagez, mais il en a trouvé à redire plusieurs *articles.* Tout son bien consiste en un *article*; pour dire, en une maison, en une tèrre. On lui donne tous les meubles de cet inventaire en sa garde, qu'on lui a compté *article* par *article.*

ARTICLE, en tèrmes d'Anatomie, signifie, la jointure des os du corps humain. *Articulus.* La goutte est une maladie qui vient dans les *articles*, & est nommée *Morbus articularis.* Les playes des *articles* sont fort dangereuses. Ce mot est le même qu'articulation. On appelle aussi *Articles*, les choses mêmes qui sont jointes. Chaque partie dont un corps, ou un doigt est composé, est un *article.* Mais *article* en ce sens n'est pas si usité que *jointures*; & on dira bien plutôt, il sent du mal aux jointures des doigts, qu'aux *articles* des doigts.

Tantôt je ris de voir une paupière agile
Se mouvoir par article, *& joindre à chaque instant*
Le jour avec la nuit dans un œil clignotant. SANLECQ.

L'ARTICLE DE LA MORT, est l'agonie, le tems où on est près de mourir. Cet homme a tout confessé à l'*article de la mort*, N'attendez pas à vous repentir à l'*article de la mort.* Il est bien rare qu'une repentance differée jusqu'à l'*article de la mort*, soit véritable.

ARTICLE, en tèrme d'Arithmétique, c'est dix, & tout autre nombre qui peut être divisé en dix, comme 20, 30, 40. On appelle aussi quelquefois ces nombres Décades, & quelquefois nombres ronds. HARRIS.

ARTICLE, en tèrmes de Grammaire, est une particule dont se servent la plûpart des langues pour décliner & pour faire l'inflexion des noms, & marquer leurs cas & leurs genres; parceque les terminaisons des noms étant les mêmes dans tous les cas, il n'y a que l'*article* qui les fasse distinguer. Ces particules sont *le* pour le masculin & *la* pour le féminin dans le singulier, & *les* pour le masculin & pour le féminin dans le plurier. Quelques-uns font passer l'*article* pour une partie d'oraison; mais il doit plûtôt être mis au rang des pronoms. L'usage de l'*article défini* & *indéfini* fait l'une des plus grandes difficultez que les étrangers rencontrent dans la langue Françoise. Les Latins n'ont point d'*article.* Mais les Grècs, & presque toutes les langues vivantes ont inventé ces particules, ou *articles*, pour déterminer la signification vague des noms communs, & appellatifs. On se sert de l'*article* défini dans une signification définie, & déterminée. On se sert de l'*article* indéfini avec tous les noms pris dans leur signification confuse, générale, & indéterminée: Il a un train *de Roi.* On parle là d'un Roi en général, & non point spécialement d'un certain Roi. Rome a été gouvernée par des *Consuls.* Il s'ensuivroit de là qu'on ne devroit point mettre d'*article* aux noms propres, parceque signifiant une chose fixe, & singulière, ils n'ont pas besoin de la déterminaison de l'*article.* Aussi n'imitons nous en cela les Italiens, que dans les noms purement Italiens, & nous disons l'*Arioste*, *le Tasse*; & nous ne voudrions pas dire l'*Aristote* & *le Platon.* Nous joignons pourtant l'*article* aux noms propres de Royaumes, de Provinces, de Rivières, & de montagnes. *La* Suede, *la* Normandie: *le* Rhin; *le* Parnasse. Il n'y a que l'usage qui puisse apprendre l'application juste de l'*article* défini & indéfini.

indéfini. On dit *la* Mozelle avec l'*article* défini féminin : & l'on dit du vin *de* Mozelle, & au contraire, le passage *de la* Mozelle : du vin *de* Rhin, & les bords *du* Rhin. Lorsque l'adjectif est mis devant le substantif, il faut se servir de l'*article* indéfini : excepté au génitif & à l'ablatif. Il m'a envoyé *d'*excellens fruits. L'*article* est indéfini parceque l'adjectif & le substantif sont à l'accusatif : mais il est défini au génitif. La gloire *des* grands hommes ne dépend point de l'opinion du Vulgaire.

Le P. Buffier distingue une troisiéme sorte d'*articles*, qu'il appelle l'*article* mitoyen & partitif. Cet *article* a trois cas : les particules qui font le second cas de l'*article* défini & de l'*article* indéfini, sont le prémier cas de l'article mitoyen ; ces particules sont *du, de la, de l', des, de*. Au second cas il a toujours *de* comme l'*article* indéfini. Au troisiéme cas il ajoute *a* aux particules qui font son prémier cas. Ainsi on dit au premier cas de l'*article* partitif & mitoyen, du bien, de la naissance, de l'esprit donnent accès dans le monde ; des Sçavans ont erré, de faux Sçavans se font écouter. Au second cas, une quantité de bien, une pinte d'eau. Au troisiéme cas, n'aspire qu'à du bien, comparer à de la paille, j'ai oüi dire à des Sçavans.

Voici quel est l'usage des *articles* en François, outre ce qui en a déja été dit. L'*Article* defini se met devant les mots qui ont un son défini, soit que ces mots signifient un seul objet, soit qu'ils signifient un genre ou une espéce d'objets. Exemple, Le soleil luit, les hommes sont mortels, les hommes qui font du mal, on connoit par les circonstances l'unité d'objet, tant l'individuelle que la spécifique ; par exemple, Donnez moi le pain, c'est le pain que voici. Le Roi, c'est celui dans le Royaume duquel je suis. J'ai mal à la tète, c'est la tète de la personne désignée par le nominatif du verbe. Les Anges sont immortels, ou l'Ange est immortel, ces phrâses éxpriment une totalité d'objets qui forme une unité spécifique. Il faut employer l'*article* défini dans toutes les occasions où un mot est pris dans un sens défini.

On employe l'*article* Indéfini devant les mots qui sont pris dans un sens indéfini, c'est-à-dire, dans un sens qui ne marque ni distinction individuelle, ni une totalité specifique : tels sont I°, les pronoms personnels *moi, toi, soi, lui, ce, celui, qui*, &c. excepté 1°, les possessifs relatifs le *mien*, le *tien*, &c. 2°, Le *même* &c. 3°, *Lequel*, pris au sens du *qui*, ou de l'*uter* des Latins ; 4°, l'*autre* partie, l'*un* & l'*autre, mon, ton, son, quelque, tout ; chaque, chacun, quelqu'un, quiconque, aucun.* II°, On met l'*article* indefini avec les noms propres de personnes ; *Socrate, Cicéron* ; &c. les noms des planetes, *Jupiter, Saturne* &c. certains tèrmes d'honneur, *Monsieur, Madame, Messire, Monseigneur, Maitre, Saint, Sainte, Dieu*. Mais si les noms propres ne sont pas regardez comme propres, mais comme pouvant convenir à plusieurs objets, alors ils reçoivent l'*article* défini. Exemple, *le Dieu* des miséricordes, *le Socrate* d'Athénes, *le mercredi saint, la Flandre Françoise*. On met aussi l'*article* défini avec les noms propres lorsqu'ils sont au pluriel, & qu'ils éxpriment toute une espéce d'objets semblables, comme *les Démostenes, les Cicérons* &c. III°, Les noms propres de Provinces, ou de Royaumes, excepté quelques-uns, qui tirent leur nom de leur Capitale, comme *Valence*, & ceux de quelques Isles, comme *Candie*, prennent l'*article* défini au prémier cas, ils le gardent aussi aux autres, lorsque les mots avec quoi ils sont joints ne signifient point à l'égard de ces lieux-là *demeure, venue*, ou *sortie* ; ainsi on dit, la politesse *de la France*, mais il faut dire partir *de France*, sortir d'*Allemagne*. IV°, On met l'*article* indéfini du génitif aux noms de Provinces, ou de Royaumes, quand ils servent à distinguer un nom substantif qui les précéde, comme Roi *de France*, vin *de Champagne*, Gouvernement de Picardie. V°, L'*Article* indéfini se met avec les noms de nombre absolus, *un, deux*, &c. pourveu qu'ils ne se rapportent pas eux-mêmes à un nom determiné & défini, car alors on met l'*article* defini ; ainsi quoi qu'on dise, *à un* soldat, *de deux* Philosophes, on doit dire *aux douze* Apôtres &c. VI°, L'Adverbe *beaucoup* veut un *article* indéfini, mais il faut un *article* défini avec l'adverbe *bien* pris pour beaucoup. Exemple, beaucoup *de peine, d'argent* &c. bien *de la peine*, bien *de l'argent* &c. VII°, On met l'*article* indéfini devant un nom pris en un tems indéfini, & régi au génitif par un nom, ou par un verbe, comme user *de finesse*, vivre d'*industrie*, joüeur *de luth*, &c. Mais les verbes qui marquent quelque mouvement du corps sur un instrument matériel veulent après eux l'*article* défini ; par éxemple, frapper *de l'épée*, joüer *du luth* &c.

L'*article* partitif s'employe pour marquer une partie de la chose éxprimée par le mot ; par éxemple, *Des sçavans* ont cru, c'est-à-dire, quelques sçavans ; il me faut *de la lumiere*, c'est-à-dire, quelque lumière &c.

Quelquefois on peut employer indifféremment un *article* pour l'autre ; par exemple, *les gens* d'esprit, ou *des gens* d'esprit, font toujours plaisir : mais l'usage a mis une grande différence entre les *articles* en quelques occasions, comme on le voit dans ces phrâses, *Les gens* d'esprit se rendent malheureux, *Des gens* d'esprit se rendent malheureux.

Quelquefois enfin on ne met aucun *article* aux noms, l'usage l'a ainsi établi, & cela donne de la force au discours. Éxemple, Intérêt, honneur, conscience, tout est sacrifié.

Le mot *un*, une, est souvent employé comme un *article*, par éxemple, *un livre* ennuyeux est bon pour endormir. J'ai vû ce matin *un homme*. On voit par ces éxemples qu'il a quelquefois la signification de l'*article* défini, & quelquefois celle de l'*article* indéfini. Ces observations sont tirées de la Grammaire Françoise du P. Buffier, qui a traité cette matière avec plus d'étenduë, de justesse & de netteté, qu'aucun de ceux qui ont écrit sur la même matière.

On peut ajoûter encore la remarque de M^r de Vaugelas, qui veut que *de*, qui est le génitif de l'*article du*, soit toûjours immédiatement uni a son nom, sans qu'il y ait rien d'étranger qui les sépare. C'est pourquoi il condamne cette construction, J'ai suivi l'avis *de presque* tous les Jurisconsultes. Il fait observer que le mot *presque*, ne devoit point être placé là entre le *de* & le nom auquel il se rapporte. On dit cependant fort bien, la perte fut *d'*environ mille hommes. *Environ* sépare le *de* de son substantif. Il est bon de remarquer encore que le pronom relatif ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'*article* ; parce que les noms indéfinis, ou indéterminez, c'est-à-dire, qui n'ont point d'*article*, n'ont aucun régime, ni aucune relation. Par éxemple, le Roi lui a fait *grâce*, *qu'il* a reçuë allant au supplice. Ce n'est point écrire purement : car, *qu'il*, ne peut se rapporter à *grâce*, qui est indéterminé, & qui n'a point d'*article*. VAUG. BOUH.

ARTICLE, se dit proverbialement en ces phrâses. Quand un homme s'est ruiné en peu de tems, on dit qu'il a mangé tout son bien en un *article* ; & d'un goulu qui mange vîte, on dit que quand il tient un poulet, il n'en fait qu'un *article* ; & d'un homme qui est confus, on dit qu'il met tout en un *article*, qu'il ne fait aucune distinction des choses. On dit aussi d'un homme de facile créance, qu'il croit tout ce qu'on lui dit comme un *article* de foi.

ARTICULAIRE. adj. m. & f. Tèrme de Médecine. *Articularis*. C'est une épithéte qu'on donne à une maladie qui afflige & altère particulièrement la substance des articles, causée par une matière âcre, & pour cette cause est nommée des Grècs *ἀρθρῖτις*, & des Latins *Morbus articularis*. En François on l'appelle *Goutte*, parceque cette humeur distille goutte à goutte, & parcequ'une seule goutte est capable de causer une grande douleur. Elle a autant de différences & de noms qu'il y a de jointures, ou qu'elle a de qualitez. On voit des goutteux qui ont une goutte froide aux genoux ; d'autres qui ont aux piéds une goutte chaude.

ARTICULATION. s. f. Prononciation distincte des syllabes. *Distincta verborum pronunciatio*. Dieu a donné à l'homme l'*articulation* de la voix pour se faire entendre. On dit au Palais, L'*articulation* de faits nouveaux ; pour dire, l'allégation ; & en tèrmes d'Anatomie, *articulation* se dit d'une composition naturelle d'os, en laquelle les bouts de deux os se joignent : ce qui se fait en deux manières, ou par artron, ou par symphise.

Ce mot signifie en général, la conjonction de deux choses, lesquelles étant liées étroitement l'une à l'autre, peuvent être pliées. *Articulatio*. Ainsi on dit, l'*articulation* d'un rasoir, d'une lancette, d'une jambette, &c. en parlant de l'endroit qui sert à les plier.

Il se dit aussi en tèrme de Botanique, & a le même sens qu'en Anatomie. Ces pédicules sont articulez en plusieurs endroits, & garnis en chaque *articulation* d'une feuille. P. PLUM.

ARTICULER. v. act. Marquer distinctement ses lettres, & ses paroles. *Distincte voces efferre*. Ce begue a la langue grasse, il ne sçauroit bien *articuler* ses mots. Les animaux ne peuvent *articuler* le son de leur voix, à la réserve de quelques oiseaux, comme le perroquet, la pie, &c.

ARTICULER, en tèrmes de Palais, signifie, Mettre en fait. *Distinctis capitibus rem partiri*. La partie a *articulé* & mis en fait qu'elle avoit payé. On éxpédioit il y a 30 ans des Lettres de Chancelerie pour avoir permission d'*articuler* faits nouveaux : cela a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. On dit *articuler* sa demande ; pour dire, la donner par articles.

ARTICULER, signifie quelquefois, Mettre par articles. Vous mettez cette dépense en gros, il la faut *articuler* par le menu, la mettre par articles.

ARTICULER, en Anatomie, se dit en parlant de la jonction des membres. *Articulare*. Tous les animaux ne sont pas *articulez* de la même façon. L'os de la cuisse s'*articule* avec l'os ischion. Deux éminences d'une vertébre inférieure entrent dans les deux cavitez inférieures de la supérieure, qui les *articulent* ensemble.

ARTICULÉ, ÉE. part. & adj. Albert le Grand fit une tête d'airain qui formoit les paroles *articulées*. DEROCH. On dit en Sculpture & en Peinture, que les parties sont bien *articulées*, & bien prononcées ; pour dire, qu'elles sont bien marquées. *Articulatus*.

En

En tèrmes de Botanique il se dit dans le même sens de la jonction de deux parties d'une plante. L'arum montant à feuilles fermes, froncées & fenduës, a des fruits qui pendent en bas, & qui sont attachez à des pédicules *articulez* en deux ou trois endroits, & garnis en chaque articulation d'une feüille. P. PLUM.

ARTIEN. s. m. Tèrme de Collége, qui se dit des écoliers qui sont sortis des Humanitez, & qui étudient en Philosophie. En plusieurs Colléges, comme à Navarre, il y a un Principal particulier pour les *Artiens*.

Ce mot vient du Latin *ars*.

ARTIFICE. s. m. Adresse, industrie de faire les choses avec beaucoup de subtilité, & de précaution. *Artificium, industria*. Il y a beaucoup d'*artifice* dans cette machine, dans ce Roman. Ce qui paroît négligence en lui, est un *artifice* caché, qui se déguise sous la forme de son contraire, pour agir avec plus d'adresse, & avec plus de seureté. BOUH. Le Philosophe Ariston comparoit les syllogismes des Logiciens aux toiles d'araignées, qui nous sont inutiles, quoique faites avec beaucoup d'*artifice*. S. ÉVR. Remarquez bien tout l'*artifice* de cet ouvrage, & combien il est artistement travaillé. P. DAN. J'ai appris à mentir selon la coutume de la vraye galanterie, & je sçai tous les petits *artifices* d'amour qui sont propres à séduire. LE CH. D'H. Pour amener les autres à vôtre sentiment, il faut ménager leur esprit avec une souplesse dont on ne sente point l'*artifice*.

*D'un pinceau délicat l'*artifice *agréable*
Du plus affreux objet fait un objet aimable. BOIL.

ARTIFICE, se dit aussi des feux qui se font avec art, soit pour le divertissement, soit pour la guèrre. *Ignis artificiosus*. On a brûlé les vaisseaux ennemis avec des feux d'*artifice*. On a jetté des feux d'*artifice* dessus la bréche. Il s'est fait un beau feu d'*artifice* à l'entrée du Roi. Les fusées, les petards, les pots à feu, les lances à feu sont feux d'*artifice*.

ARTIFICE, signifie aussi, Fraude, déguisement, mauvaise finesse. *Fraus, dolus*. Il ne faut jamais user d'*artifice*. Cette femme n'est belle que par *artifice*. En tout ce qu'il fait il y a quelque *artifice* caché. Le principal *artifice* de vôtre conduite, c'est de faire croire qu'il y va de tout dans une affaire qui n'est de rien. PASC. L'humilité est un *artifice* de l'orgueil qui s'abbaisse pour se relever. ROCHEF. Il est plein d'*artifices* & de mensonges.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. Qui se fait par art, & qui ne vient point naturellement. *Artificialis*. Il y a une grandeur *artificielle*, attachée à un air, à un mouvement des yeux. LA BRUY. Il y a des hommes *artificiels*. AMEL. C'est-à-dire, des hommes toûjours guindez, & toûjours concertez. Comme les pleurs des femmes sont d'ordinaire *artificiels*, & cérémonieux, il faut les laisser pleurer de peur de les obliger à faire pis par l'opposition. MONT. Cette femme a une beauté *artificielle*; elle rit, elle fait tout avec art. On contrefait aujourd'hui toutes les drogues, il s'en fait d'*artificielles*. On fait du sel armoniac *artificiel*, du borax *artificiel*. En Astronomie il y a un jour naturel, & un jour *artificiel*. On appelle aussi sphère *artificielle*, ou armillaire, un instrument de Mathématique, composé de lignes, de cercles entrelassez les uns dans les autres, avec un globe au milieu, pour représenter à nos yeux la sphère naturelle. On prétend que la sphère *artificielle* est de l'invention d'Archiméde, & qu'il en avoit composé une de cristal, où par des mouvemens *artificiels* l'on voyoit tout ce qui se passe naturellement dans la machine du monde. Dans la sphère *artificielle*, qui est selon l'opinion commune, la tèrre est immobile au milieu du monde. Tous les cercles de la sphère *artificielle* doivent être conçus dans la sphère naturelle. Nombres *artificiels*, ce sont les sécantes, les sinus, les tangentes.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. *Arte factus*. Tèrme de Rhétorique. Toutes les preuves qui naissent de l'esprit & de l'industrie de l'Orateur, sont appellées *artificielles*; & telles sont, les définitions, les causes, les effets, &c. pour les distinguer des loix, des autoritez, des citations, & autres de cette nature que l'on appelle des preuves sans artifice.

ARTIFICIELLEMENT. adv. D'une manière artiste. *Artificialiter*. Cette machine se meut *artificiellement*.

ARTIFICIER. s. m. Ouvrier qui fait des feux d'artifice. *Ignium missilium artifex*. Il y a deux sortes d'*Artificiers*. Les uns sont proprement du corps de l'Artillerie; & ce sont eux qui composent tous les feux d'artifice, que l'on veut jetter dans les places qu'on attaque, ou au bas de celles qu'on défend. Les autres sont uniquement employez à faire tous les feux d'artifice des villes, toutes les fois qu'il s'agit de donner des marques de joye, pour les diverses prospéritez qui peuvent arriver à un Etat.

ARTIFICIEUX, EUSE. adj. Fin, adroit, rusé. *Callidus, astutus*. Il ne se dit qu'en ces phrases. C'est un homme *artificieux*, trompeur. Un discours *artificieux*. L'affabilité des Grands est une vertu *artificieuse* qui sert à leurs projets d'ambition. M. ESP. Il n'y a rien qu'un Ecrivain *artificieux* ne puisse colorer. NIC. On se défie de ce qui paroît *artificieux* & recherché. RAP. Les meilleures qualitez perdent leur prix, quand on y remarque de l'affectation, parcequ'on les attribuë à une contrainte *artificieuse*. AMEL. Il n'est que trop de ces zélez *artificieux*, qui se joüent de la simplicité du peuple. LE CL. *Artificieux* ne se dit que de l'esprit, & *artificiel* que des choses matérielles.

ARTIFICIEUSEMENT. adverb. D'une manière artificieuse, adroite, fine, rusée. *Callidè, astutè*. Jamais la grâce efficace ne fut plus *artificieusement* défenduë. PASC.

ARTILLER. s. m. Ouvrier qui travaille à l'artillerie, comme Fondeur, Canonier, &c. *Tormentorum areorum artifex*. Il y a d'ordinaire trois *Artillers* qui manient le canon. Il y a sur des Etats de la maison du Roi, un *Artiller* ordinaire.

ARTILLER, étoit aussi autrefois un verbe, qui signifioit *arma*, équiper un soldat, lui fournir des armes, & les instrumens de guèrre qui lui étoient nécessaires.

En tèrmes de Marine on dit, un vaisseau équippé, monté ou *artillé* de tant de piéces de canon.

ARTILLERIE. s. f. Gros équipage de guèrre, qui comprend le canon, les bombes, petards, & autres armes à feu qui se chargent à boulets, boêtes, cartouches, &c. *Tormenta muralia bellica*. On n'a pû attaquer cette place, parcequ'on manquoit de grosse *artillerie*. Il y avoit dans cette armée 500 chevaux d'*artillerie* pour mener tout l'appareil de guèrre, des outils, des pionniers, ponts de bateaux, échelles, & autres machines nécessaires pour les campemens & les siéges. Le parc de l'*artillerie*, est le lieu du camp destiné à la garde des munitions de guèrre. Il y avoit tant d'Officiers, de Commissaires de l'*Artillerie*. Le Lieutenant de l'*Artillerie*. Quand le mot d'*artillerie* se prend seulement pour le canon d'une armée, ou d'une place, on dit; dresser l'*artillerie*; décharger l'*artillerie*; faire joüer l'*artillerie*; servir l'*artillerie*. On tira plus de deux mille coups de canon en moins d'une heure, tant l'*artillerie* étoit bien servie par les soins du Général. On trouva dans la ville de Malaca jusqu'à huit mille piéces d'*artillerie*, après qu'Alphonse Albuquerque s'en fut rendu le maître, à ce que dit l'Histoire d'Émanuel de Faria. L'*Artillerie* a été inventée vers l'an 1380. par Constantin Anchtzen de Fribourg, ou Bartolde Swartz Cordelier Chymiste, selon Pasquier & Vossius en l'an 1354. Casimir Simierrowicz Polonois a écrit un éxcellent livre de l'*Artillerie*, & de tous les feux d'artifice, tant pour la guèrre que pour la paix. Joachim Brechtelius en a aussi fort bien écrit. On y trouve une remarque singulière, qui est, que les Anciens Allemands faisoient faire serment à tous ceux qui s'adonnoient à l'Art Pyrotecnique, qu'ils ne construiroient aucuns globes empoisonnez; qu'ils ne cacheroient point des feux clandestins en aucuns lieux secrets; qu'ils ne tireroient point de canon de nuit; qu'ils ne prépareroient jamais aucuns feux artificiels sautans & voltigeans, & qu'ils ne s'en serviroient point pour la ruine & destruction des hommes. Les Perses n'ont jamais pû (en 1518) avoir ni infanterie ni *artillerie* en leurs armées, parcequ'elle les empêcheroit de se retirer avec vitesse, de la façon qu'ils ont accoutumé de faire, & de surprendre l'ennemi, en quoi consistent leurs principales actions militaires. WICQF. *Amb. de Fig.* M[r] Catharinot a fait un petit Traité d'*Artillerie* rempli de quantité de choses agréables & curieuses, & de plusieurs noms d'anciennes piéces de canon; comme, l'Indien de Lisbonne, la Diablesse de Rotouc, le Triquetrac de Rome, &c. Il y apprend à qui les differentes piéces d'*artillerie* doivent leur nom & leur invention; nous en parlerons en leur lieu. C'est dans le XV[e] siécle, pendant la guèrre que les Vénitiens eurent avec les Florentins, sous Laurent de Médicis fils de Piérre, que l'invention de faire rouler l'*artillerie* en pleine campagne fut trouvée par le Général Vénitien.

Menage dérive ce mot du vieux François *Artiller*, qui signifie, Rendre fort par art, & garnir d'outils & instrumens de guèrre. Le mot d'*Artiller* vient de *art*, ou invention, parceque *ars* chez les Latins signifioit une *machine*.

On appelloit aussi *Artillerie*, les machines de guèrre anciennes, comme catapultes, béliers, dards, mangonneaux, &c. comme on voit dans Froissart & autres vieux Historiens. Du Cange cite le Roman de Guillaume Guyart de l'an 1304. où l'on voit que l'*artillerie* étoit le charroi chargé de carreaux, d'arbalêtes, de dards, de lances, de targes, de harnois, pour en donner à ceux qui n'en avoient point; & alors *Artiller* signifioit, Armer un soldat, lui fournir des armes. Le P. Papebrok *Act. Sanct. April. T. I. p.* 159. *B.* croit que ce mot vient du nom que les François donnoient à la baliste, qui étoit une des principales machines de guèrre, & qu'ils appelloient Arc-à-tirer, *Arcus tractilis*, parcequ'elle se conduisoit sur une espéce de chariot. Il veut que de là se soit fait *Artiverie*, que l'usage a adouci, & dont il a fait *Artellerie*, ou plutôt, *Artillerie*.

Grand Maitre de l'*Artillerie*. Monseigneur, Prince Souverain de Dombes, fut nommé par le Roi Grand Maitre de l'*Artillerie* le 4e Septembre 1694. On dit, Officier d'*Artillerie*, Commissaire d'*Artillerie*, Lieutenant d'*Artillerie*, sans l'article; mais on ne dit point Grand Maitre d'*Artillerie*; il faut toujours dire, Grand Maitre de l'*Artillerie*; parceque le génitif indéfini, ou sans article, marque partage & division; & le génitif défini, ou avec l'article, marque généralité, totalité; & le Grand Maitre de l'*Artillerie* a la Surintendance généralement dans tous les Arsenaux, dans toutes les places & armées du Royaume, & sur tous les Officiers d'*Artillerie*. On ne connoit jusqu'ici que trente-six Grands Maitres de l'*Artillerie* depuis Jean de la Loupe qui l'étoit en 1324. jusqu'à Loüis Auguste Prince Souverain de Dombes, Duc du Maine. Le Grand Maitre de l'*Artillerie* n'a pris ce nom que depuis l'usage des armes à feu. Il se nommoit autrefois le Grand Maitre des Arbalêtriers. Voyez ARBALESTRIER. On le nommoit aussi Grand Maitre des machines, *Magister machinarum & machinatorum exercituum*, & il avoit sous lui des Officiers nommez *Magistri ingeniorum*, que nous pouvons appeller Ingénieurs. Voyez Mr le Prés. Valbonnet, hist. de Dauph. p. 55.

ARTIMON. s. m. Tèrme de Marine. C'est le mât d'un navire qui est le plus près vers la pouppe, & qui porte ordinairement des voiles latines. *Acatium, velum amplius.* On l'appelle autrement, *mât de soule*, ou *le mât de l'arriere*, ou *de la pouppe*. La vergue d'*artimon* est toûjours couchée de biais sur le mât, & ne le traverse point à angles droits, comme tous les autres. Le mât d'*artimon* n'a qu'une brisure, & ne porte point de perroquet.

Ce mot vient du Grèc ἀρτέμων, qui ne se prenoit pourtant pas en la même signification que nous le prenons aujourd'hui. C'est ce que l'on peut voir dans Jabolemus, qui soutient après Labeon dans la Loi *Malum*, *paragr. De verborum significatione*, qu'*artemon* n'est point une partie intégrante du vaisseau : ce qu'il n'eût pas dit, s'il l'eût pris pour un mât. On n'entendoit donc autre chose par le mot d'*artemon*, qu'une machine ou poulie qui servoit à tirer dans le vaisseau, ou à décharger les gros fardeaux, ou à rouler le câble. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le *Cabestan*.

ARTISAN. s. m. Ouvrier qui travaille aux arts méchaniques, comme Cordonnier, Serrurier, Menuisier, Chapelier, &c. *Artifex*, *Opifex*. *Artisan* en ce sens n'a point de régime. On dit un pauvre *artisan*, un vil *artisan*, un habile *artisan*. On le disoit aussi par éxtension, d'un éxcellent Ouvrier dans les arts libéraux. Les *artisans*, aussi bien que les Marchands, ont leur part aux Sciences. Benoit Baudoüin, natif d'Amiens, très-habile Théologien, fils de Cordonnier, & Cordonnier lui-même dans la boutique de son père, a fait entre autres ouvrages un sçavant Traité, *De calceo antiquo & mystico*, pour faire honneur à son prémier métier. Jean Baptiste Gallo, Cordonnier à Florence, nous a donné de beaux ouvrages en sa langue, sur tout des Dialogues à l'imitation de Lucien. Volfang Musculus faisoit le métier de Tisseran pour vivre dans ses études. M. Le Févre, sçavant Astronome de l'Observatoire de Paris, étoit Tisseran à Lisieux. Nicolas Bourdon, Poëte Latin, étoit fils d'un Forgeron, & avoit soufflé à la forge de son père. VIG. DE MAR.

ARTISAN, se dit figurément en Morale. Cet homme est l'*artisan* de sa fortune, pour dire, qu'il se l'est procurée à lui-même, qu'il n'en a obligation à personne. Il y a quelque chose de plus doux à être l'*artisan* de sa propre grandeur, & à ne devoir rien qu'à soi-même. M. SCUD. Il donne du courage à tous les *artisans* de sa gloire. BALZ. C'est l'*artisan* de la volupté. ABLANC. On dit aussi, Cet homme est un grand *artisan* de fourbes & de calomnies. On dit par éxcellence, que l'Auteur de la Nature est un merveilleux *Artisan*.

> Artisan *de ton suplice*,
> *N'accuse que ta malice*,
> *De l'excès de ton malheur.* ANON. *Ode sur l'Enf.*

ARTISANNE. s. f. Quelques-uns prétendent que ce mot n'est pas usité au propre, & qu'il faut dire, la femme d'un artisan, cependant on le dit, au moins en certains lieux. C'est une bonne *artisanne*, pour dire, qui est à son aise. Il a soulagé cette pauvre *artisanne*.

ARTISANNE. Ce mot est fort beau au figuré. Il signifie celle qui fait quelque chose, qui en est la cause. La sagesse est l'ouvrière & l'*artisanne* de toutes choses. COST.

ARTISON, ou ARTUSON. s. m. Petit vèr qui s'engendre dans le bois, & qui le perce avec son petit bec, comme avec un foret. *Blatta, cossus.*

ARTISONNÉ, ou ARTUSONNÉ. adj. On le dit du bois où il y a plusieurs petits trous de vèrs en quelques endroits, on dit Artuisonné, parce que l'on appelle artuis les vèrs qui le rongent ou les trous qu'ils y font.

ARTISTE. adj. m. & f. & s. L'ouvrier qui travaille avec grand art, & avec facilité; ou la chose qui est fort bien travaillée. *Artificiosus.* Cet ouvrage vient de la main d'un sçavant *Artiste*. Voilà une montre, une machine fort *artiste*. On trouve dans la mauvaise Latinité *Artista*, *Artiste*, pour dire Docteur ès Arts, comme *Decretista*, pour Docteur en Droit Canon.

ARTISTE. s. m. Tèrme de Chymie. C'est celui qui sçait bien faire les opérations de la Chymie. Il faut être un grand *Artiste* pour préparer les minéraux, afin qu'ils ne soient point nuisibles. Aucun *Artiste* ne doute qu'il ne faille préparer la Thériaque au mois de Novembre. CHARAS. Raymond Lulle, Paracelse, Arnaud de Villeneuve, ont été de sçavans *Artistes*.

ARTISTE, se dit aussi dans les Universitez, de celui qui a étudié les Arts Libéraux. DANET.

ARTISTEMENT. adv. D'une manière artiste. *Artificiosè.* Il se dit des choses spirituelles, aussi bien que des matérielles. Ce globe a été travaillé fort *artistement*. L'Enéïde est un Poëme fort *artistement* fait. Pourquoi nier que les bêtes soient des machines, puis qu'on ne peut douter que Dieu n'ait pû fabriquer un ouvrage si *artistement* composé ? P. DAN.

ARTOIS. s. m. *Atrebates. Pagus Atrebatensis.* L'on trouve souvent *Adartensis pagus*. Dans la division que Loüis le Débonnaire fit de ses Royaumes entre ses fils, il l'appelle *Pagus Adertensis*. On trouve *Adertisus* dans les Capitulaires de Charles le Chauve, & *Territorium Adatense* dans Usuard. Les récens l'appellent *Artesia*. Province des Païs-Bas Catholiques, qui a au levant le Cambresis & le Hainault, la Flandre au Nord, la Picardie au couchant & au midi. L'*Artois* est fertile en blez & en pâturages. C'étoit autrefois le païs des anciens *Atrebates*, dont le nom a formé celui d'*Artois*. L'*Artois* fut séparé de la Couronne par Charles le Chauve, qui le donna pour dot à sa fille Judith, mariée à Baudoüin, Comte de Flandres. Il y fut réüni par le mariage de Philippe Auguste avec Isabelle de Hainault, fille de Baudoüin VI. Ce fut alors que l'*Artois* fut érigé en Comté, & le Roi en fit le Prince Loüis son fils le prémier Comte. P. DAN. Par la paix des Pirénées l'*Artois* fut cedé aux François, à la reserve des villes d'Aire & de S. Omer, que la France prit ensuite, & qui lui furent cedées par la paix de Nimégue.

ARTÉSIEN, ENNE. s. m. & f. *Atrebas. Atrebatensis.* Peuple de l'Artois, Habitans de l'Artois. Alexandre de Parme opposa à ces lettres de l'Archiduc Matthias des lettres du Roi Philippe II. aux *Artésiens*, qu'il leur envoya tout à propos. DURYER. Quand il s'agit des anciens *Artésiens*, on dit, les *Atrebates*. Les *Atrebates*, ou ceux d'Arras, envoyèrent 15000 hommes contre César. CORDEMOY.

ARTONGATE. s. f. Nom propre de femme. *Eartongota*, *Eortungoda*. Ercongote, que nous appellons vulgairement Sainte *Artongathe*, étoit fille du pieux Ercombert Roi de Kent. BAILL.

ARTOTYRITE. s. m. & f. *Artotyrita*. Nom de Secte. Les *Artotyrites* étoient une branche de Montanistes, qui parut au second siécle, & infecta sur tout la Galatie. Les *Artotyrites* se servoient pour l'Eucharistie de pain & de fromage, ou peut être de pain mêlé & pétri avec du fromage. Leur raison étoit, que les prémiers hommes avoient offert à Dieu non seulement des fruits de la tèrre, mais aussi de ceux de leurs brebis. C'est de là, selon la remarque de S. Augustin, que leur vint leur nom, qui est Grèc, & composé d'ἄρτος, *pain*, & de τυρὸς, *fromage*. Voyez S. Epiphane hér. 48. 49. S. Aug. hér. 73. Baron. l'an. 173.

ARTRODIE. s. f. *Artrodia*. Tèrme d'Anatomie. C'est une espéce d'articulation d'os, en laquelle une cavité superficielle reçoit une tête plate. L'articulation de la tête de l'os du bras avec la cavité de l'omoplate s'appelle *artrodie*.

ARTRON. s. f. Tèrme d'Anatomie. C'est une jonction naturelle d'os, en laquelle les bouts de deux os s'entre-touchent. Il y en a deux espéces, la Diarthrose & la Synarthrose.

Ce mot & le précedent viennent du Grèc ἄρθρον, *Article* ; ainsi il seroit mieux d'écrire *Arthron* & *Arthrodie*, mais l'usage prévaut, & nos Anatomistes l'écrivent comme on fait ici.

ARTROSE, ou plûtôt ARTHROSE. s. f. Tèrme d'Anatomie, qui est Grèc, ἄρθρωσις, & signifie *Articulation*. Voyez ce mot.

ARTUS. s. m. Nom d'homme. Il y a eû un Roi *Artus*, qui a régné en Angleterre. Il étoit brave & vaillant; il fut tué dans une Bataille par les Saxons. C'est le Roi *Artus* qui a établi les Chevaliers de la table ronde. Quelques-uns disent ARTUR, & d'autres ARTHUS, ou ARTHUR.

ARTZIBURE. s. m. *Artziburius*. Tèrme de Liturgie. L'*Artziburе* est un jeûne qu'obsèrvent les Arméniens, ou bien le nom d'une semaine que les Arméniens jeûnent. L'*Artzibure* commence à la semaine, ou bien est la semaine qui précéde celle que nous appellons la Septuagésime, & les Grècs *Apocreos*. Voyez le Typique des Grècs, le Glossaire de Meursius, J. Casp. Suicer. dans son Thrésor Ecclésiastique, & L. Allatius *De Dominicis & hebdomadibus Græcorum*, *Sect.* 8.

Ce mot est Arménien, & signifie Messager. *Nuncius*. Apparemment

ment qu'on le donnoit à cette semaine, parce qu'elle annonce le Carême qu'elle précéde.

ARU.

ARVALE. s. m. *Arvalis*. Celui qui faisoit autrefois à Rome les sacrifices Ambarvales qui s'offroient à Bacchus & à Cerès pour la prospérité des biens de la terre, c'est-à-dire, des blez & des vignes. Les *Arvales* étoient douze, tous gens des plus distinguez de Rome, & s'appelloient *Freres Arvales*, en Latin *Fratres Arvales*, ou *Le Collége des Freres Arvales*, en Latin *Collegium Fratrum Arvalium*. Ils furent instituez par Romulus, qui se mit lui-même du nombre. La marque de leur dignité étoit une couronne d'épics, liée d'un ruban blanc. Ce fut là, selon Pline, Liv. XVIII. C. 2. la première couronne en usage à Rome. On dit que les bornes des champs étoient aussi de leur ressort; mais Turnébe n'en convient pas. *Adv. L. XXI. C. 1.* Le nom *Arvale* est Latin, dérivé de *Arvum*, qui signifie un *Champ*. Pline les appelle *Arvorum Sacerdotes*, Prêtres des Champs. Fulgence, dans son Livre *De Prisco Sermone*, explique plus distinctement l'origine de ces Prêtres. Il dit qu'Acca Larentia, Nourrice de Romulus, avoit coutume de faire tous les ans un Sacrifice pour les champs; qu'elle avoit douze fils qu'elle faisoit marcher devant elle dans ce Sacrifice; que l'un des douze étant mort, Romulus en faveur de sa Nourrice promit de prendre sa place, & que c'est de là que vint ce Sacrifice, le nombre de douze, & le nom de Frère. Il cite sur cela Rutilius Geminus dans ses Livres Pontificaux. Pline indique la même chose, en disant que Romulus institua les Prêtres des Champs à l'éxemple d'Acca Larentia sa Nourrice. Il semble que l'analogie de la langue demanderoit que nous dissions *Arvaux* au pluriel; mais dans ces mots Latins, sur lesquels l'usage n'a rien prononcé, nos Auteurs retiennent la forme Latine.

ARVERNE, ou ARVERNIEN, ENNE. Voyez AUVERGNE, & AUVERGNAT.

ARUM. s. m. Plante. Sa tige est haute d'une paume. Ses feüilles ressemblent à la serpentine, dont elle a les propriétez. Sa graine est aussi jaune que le saffran. Le R. P. Plumier dans ses plantes de l'Amérique p. 40. & suiv. distingue six espéces d'*Arum*.

L'*Arum* montant, à grandes feüilles percées, *Arum hederaceum amplis foliis perforatis*, s'attache contre le tronc des arbres, de la même façon que nos lierres. Sa tige, qui monte en serpentant, a un peu plus d'un pouce de grosseur, & paroît comme écaillée, à cause des marques des feüilles, qui en sont tombées; elle est un peu ridée, son fond est de couleur de cendre, & les marques des feüilles sont vertes & picotées de quantité de petits points plus foncez: elle jette de part & d'autre quantité de racines, qui s'attachent contre les troncs des arbres. La plûpart de ces racines sont fort menuës, & courtes; quelques autres sont fort longues, & un peu plus épaisses qu'une plume à écrire: elles sont rousses, fort souples, & fort adhérantes aux troncs des arbres. La substance intérieure de cette tige est fort blanche, charnuë, & mêlée de fibres. Elle pousse des feüilles alternativement fort proches les unes des autres, sur tout vers le haut, d'environ un pied & demi de longueur, & de neuf à dix pouces de largeur; elles sont presque pointuës au bout, & arrondies vers le pédicule, qui a environ un pied de long, & qui est gros comme le petit doigt, canelé depuis le milieu jusqu'au bas, mais arrondi dans le reste, & un peu tuméfié dans l'endroit où il s'insère dans la feüille. Ces feüilles sont lisses & membraneuses, tendres, d'un verd fort agréable, plus clair par dessus que par dessous, qui est chargé d'une & de plusieurs côtes obliques & élevées. Il y a une grande fente dans l'espace compris entre deux de ces côtes, qui ressemble en quelque façon à une playe ouverte & rebordée en dedans, & toute la feüille a quelque apparence d'un masque assez grotesque. Il sort du sein des feuilles supérieures une espéce d'enveloppe, qui est une feüille un peu plus épaisse que les autres, & semblable à celle qui renferme le fruit du pied de veau commun, ou *Arum vulgare*. Elle a plus de demi pied de long; sa substance est membraneuse, verte par dehors, jaune, luisante, & fort unie en dedans: quand elle s'ouvre, on découvre un fruit fait à peu près comme un épi de blé de Turquie, de forme cylindrique, mais arrondi par le bout: il a environ cinq pouces de long sur un pouce de diamétre; il est fort tendre, fort poli, de couleur d'or, & comme buriné par carreaux, à six pans de la grandeur d'une lentille, disposez comme les cellules d'une ruche de mouches à miel: au milieu de chaque carreau, il y a une petite bossette, un peu plus longue que large, de couleur d'azur, de façon qu'il semble que ce soit un saphir enchassé dans un chaton doré. Quelques Auteurs ont remarqué que cette plante est un remède souverain contre la morsure des bêtes venimeuses. On en trouve en plusieurs endroits de l'Amérique. C'est le bois des couleuvres du Pére du Tertre Hist. des Antil. Tr. III. c. 4. §. 13. le *Clematis Malabarensis foliis latis colore dracunculi* de G. B. le *lignum colubrinum primum Acosta Lugd. Lib. XVIII. c.* 140. P. PLUM.

ARUM montant en trèfle, & à oreillons. *Arum hederaceum, triphyllum & auritum*. Cette plante diffère de la précedente, en ce que sa tige est d'un verd cendré, lisse, & qu'elle a plusieurs nœuds annulaires fort près les uns des autres, de chacun desquels il sort une racine fort longue, d'environ une ligne d'épaisseur. Le pédicule des feüilles a presque deux pieds de long, il est fort large au commencement, & embrasse la tige: il est creusé en canal jusqu'environ le tiers, puis rond d'environ deux lignes d'épaisseur. La feüille qui est lisse a presque la figure d'un fer de pique, neuf à dix pouces de long, & près d'un demi pied de large. Elle est accompagnée de chaque côté d'une feüille encore plus petite, & chacune de ces feuilles a une oreillette placée du côté du pédicule. Les fruits naissent parmi les pédicules de ces feüilles, semblables à ceux de nos pieds-de-veau. Leur enveloppe, qui a neuf ou dix pouces de long, est étranglée vers le tiers de sa hauteur, lisse en dedans & en dehors, d'un verd tout à fait beau, mais la moitié d'en bas du dedans est d'une couleur de feu très-agréable, le reste verd pâle. Elle enferme comme deux pilons joints ensemble par un col fort étroit de couleur vermeille, cylindriques & longs de sept à huit pouces, sur plus d'un demi pouce d'épaisseur; celui d'en haut est une fois plus long que celui d'en bas. Il est comme doré, & tout buriné par deux lignes spirales, qui montant l'une à droit & l'autre à gauche, composent un raiseau, dont les carreaux sont comme joints par une espéce de suture. Ils ont chacun en leur milieu un petit trou fort enfoncé. La partie d'en bas est divisée en carreaux héxagones berlongs, de couleur verd-gai, dont les éxtrémitez s'emboêtent l'une dans l'autre. Il y a dans le fond de chacun une petite demi boule fort blanche, de sorte qu'il semble qu'on ait enfoncé une perle dans une émeraude. P. PLUM.

ARUM montant, à feüilles fermes froncées & fenduës. *Arum hederaceum, foliis bisectis & sulcatis*. Outre ces différences marquées dans son nom, parmi les pédicules des feüilles qu'il porte vers le bout au nombre de sept ou huit, il sort quelques fruits qui panchent en bas, attachez à des pédicules de plus d'un demi pied de long sur trois ou quatre lignes d'épaisseur, articulez en deux ou trois endroits, & garnis en chaque articulation d'une feüille creuse, longue, étroite, & grisâtre. Ces feüilles envelopent le fruit dans sa naissance, il est cylindrique, long d'environ quatre pouces, sur un de diamétre, émoussé par le bout, tout couvert lors qu'il sort de ces enveloppes de quantité de filamens longs & menus comme des cheveux, d'un tanné fort obscur, & entortillez presque comme ceux d'une perruque. Le cylindre est entaillé par des carreaux disposez en raiseau de trois à quatre lignes de large. Leur fond est verd; les angles intérieurs ont chacun une entaillure dentelée, relevée, & qui en occupe tout le fond. Il y a dans le milieu quatre bossettes brunes disposées en croix de S. André, avec une petite éminence dans chaque coin semblable à une caruncule. P. PLUM.

Les autres espéces sont l'*Arum*, arbre à feüille de sagittaire, *Arum Arborescens, Sagittariæ foliis*. Son fruit & ses feüilles échaufent & piquent la langue; mais sa racine est douceâtre, & d'un assez bon goût. C'est l'*Arum Brasilianum arborescens, folio Sagittariæ, Paradisi Batavi, in Prodromo*. C'est encore l'*Aninga Iba* de Pison selon le P. Plumier. L'*Arum* à tige & à feüille de la canne d'Inde, *Arum caulescens, canna Indica foliis*. L'*Arum* à feüilles fermes, étroites & pointuës, *Arum foliis rigidis, angustis & acuminatis*. Quelques-uns le nomment *Perroquet*. Ces espéces diffèrent comme les précedentes par la forme & la grosseur de leurs racines, la figure de leurs feüilles, les couleurs de leur fruit, & la diversité de ses carreaux, & du raiseau qu'ils forment, &c.

L'*Arum* arbre naît dans les lieux marécageux & humides. Sa racine est presque aussi grosse que le bras, & longue de deux pieds. Il ne pousse ordinairement qu'une tige, épaisse d'environ deux pouces, & haute de cinq à six pieds, assez ferme, ronde, & noüeuse, & presque comme nos roseaux.

L'*Arum* à tige a sa racine grosse presque comme la moitié du bras, & d'une longueur indéterminée. Sa tige, qui est fort droite, s'éléve de trois ou quatre pieds de haut, & est épaisse d'environ deux pouces. Au bout de cette tige il y a sept à huit feüilles fort tendres d'un pied de long sur demi pied de large. Du creux de leurs pédicules sortent les fruits. L'*Arum* à feüilles fermes a plusieurs racines de différente grosseur. Il pousse plusieurs feüilles dès la racine, pointuës & dressées en haut, parmi lesquelles il y a quelques pédicules assez longs, portant chacun un fruit, qui quand il est meur a près de neuf à dix pouces

pouces de long sur un pouce d'épais. Le fruit & les feüilles piquent la langue quelque tems après qu'on les a mâchez. Cette plante se voit dans les forêts humides, sur les troncs des vieux arbres. Voyez le P. Plumier, Descript. des Plantes de l'Amér. pag. 44. & suiv.

ARUNCULA MAJOR. Tèrme de l'Art Hermétique. C'est la matière de la pièrre des Sages.

ARUNDEL. Voyez ARONDEL.

ARUSPICE. s. m. Sacrificateur Romain qui prédisoit l'avenir en examinant la qualité des entrailles des bêtes sacrifiées. *Aruspex*. La superstition des Payens a été jusqu'au point d'ajoûter foi aux Augures & aux *Aruspices*. Annibal reprochoit au Roi Prusias, qu'on consultoit plutôt les entrailles d'un veau pour donner une bataille, que les plus expérimentez Capitaines. L'Empereur Claude travailla à conserver la vaine science des *Aruspices*, de peur qu'elle ne s'abolît tout-à-fait, comme elle commençoit de faire, parce, disoit-il, que les superstitions étrangères se fortifioient tous les jours. C'est ce que lui faisoit peut-être dire le progrès de la Religion Chrétienne, que S. Pièrre étoit venu pour prêcher dès l'an 42. de J. C. selon Eusebe. TILLEM.

Ce mot vient d'*haruga*, qui signifioit les entrailles des victimes, & *aspicere*, *regarder*, *considérer*. D'autres soûtiennent que ce mot vient de ce que les *Aruspices* examinoient les entrailles des *victimes* pour en tirer leurs prédictions, *ad aras*, près des Autels. Le P. Pezron *Ant. des Celt.* tient pour certain que ce mot vient des Celtes, qui disent *Au*, ou *Afu*, pour signifier *jecur*, ou *hepar*, c'est-à-dire, le foye des animaux. Or de *au*, dit-il, & de *spicio*, qui signifie regarder, on a formé d'abord *auspex*, pour marquer celui qui regarde & consulte les lobes du foye; & comme ce mot étoit trop dur à prononcer, on a enfin dit *Aruspex*: mais ce qui confirme cela, c'est que la plus célébre & plus ancienne divination des Augures se faisoit par l'inspection du foye des animaux.

ARUSPICINE. s. fém. *Aruspicina*. C'est l'art ou la science des Aruspices. On avoit réduit en art l'*Aruspicine*, ou la manière de trouver l'avenir dans les entrailles des bêtes. Jules César, au rapport de Macrobe, fit lui-même plus de 16 Livres de l'*Aruspicine*.

ARY.

ARYTÆNOÏDE. adj. Tèrme d'Anatomie. C'est une épithéte que donnent les Médecins à un des cartilages du larinx, qui forme une espéce d'anche, comme celle des flutes & des orgues. Elle sert à rendre la voix plus aiguë ou plus grave. *Scarytænoides, cartilago scaritana.*

Ce mot vient d'*arytana*, qui signifie le bec d'une éguière, parceque ce cartilage lui ressemble.

ARYTÆNOÏDIEN. adj. Tèrme d'Anatomie, qui se dit de deux petits muscles qu'on nomme *Arytenoïdiens*, parcequ'ils prennent leur origine de la partie postérieure du cartilage *arytænoïde*, & s'insèrent obliquement au même cartilage pour le ressèrrer. *Scarytanoides.*

ARZ.

ARZEL. adj. m. Tèrme de Manége, qui se dit d'un cheval qui a une balzane, ou marque blanche au pied de derrière du côté droit, ou au pied hors du montoir de derrière. On remarque cela à cause que les superstitieux croyent que ces sortes de chevaux sont infortunez.

AS.

AS. s. m. Carte, ou face de dez marquée d'un seul point. *Monas lusorii folii*; *Monas tesseræ*. *As* de cœur. *As* de carreau. Amener rafle d'*as*, ou *ambesas*, ou *bizet*. Au piquet l'*as* vaut onze, au hère il ne vaut qu'un point. C'est un *as* de pique, un *as* de trefle. On s'en sert figurément pour injurier quelqu'un qu'on méprise.

AS. s. m. Nom purement Latin, dont nos Antiquaires se servent souvent. *As*, *assis*. Ce nom a deux sens. 1°, Il signifie un poids, & en ce sens l'*as* Romain est la même chose que la livre Romaine, & il étoit composé de douze onces. On le divisoit encore en beaucoup d'autres parties, que l'on peut voir dans la loi *Servum de hæredib. instit. Lib. XIII. Pandect.* Les principales étoient l'once, qui étoit la douzième partie de l'*as*, *Uncia*, δωδέκατον, *Sextans*, ἕκτον, la sixième de l'as, qui étoit de deux onces; *Quadrans*, τέταρτον, la quatrième partie, le quart de l'*as*, qui contenoit trois onces; *Triens*, le tiers ou la troisième partie de l'*as*, c'étoit quatre onces; *Quincunx*, τρίτον δωδέκατον, c'étoit cinq onces; le tiers de l'*as* plus une douzième, ou plus une once; *Semis*, ἥμισυ, le demi *as*, c'est-à-dire, six onces; *Septunx*, que les Grècs appelloient ἥμισυ δωδέκατον, c'est-à-dire, la moitié de l'*as*, plus sa douzième partie, qui est une once, c'étoit sept onces, comme le mot Latin le signifie; *Bes*, δίμοιρον, les deux tiers de l'*as*, ou huit onces; *Dodrans*, δίμοιρον δωδέκατον, les deux tiers, & une douzième, qui font les trois quarts de l'*as*, ou 9 onces; *Dextans*, que les Grècs appelloient δίμοιρον ἕκτον, c'est-à-dire, les deux tiers & une sixiéme de l'*as*; ce qui faisoit dix onces; *Deunx*, en Grèc δίμοιρον τέταρτον, les deux tiers & un quart de l'*as*, qui font trois onces, ce qui fait huit onces plus trois onces, c'est-à-dire, onze onces, & ce que le mot Latin signifie; car *Deunx* est la même chose que un *as* moins une once. Les Grècs appelloient l'*as* entier, λίτρα, *Libra*, *Livre*.

2°, De ce sens propre & primitif de l'*as*, on en avoit fait un autre; car transportant ce mot à quelqu'autre chose que ce fût, *As* signifioit le tout, la chose entière, la totalité d'une chose; *Solidum quid*. Ce sens avoit lieu principalement dans les successions; & *as* signifioit la succession, l'hérédité entière. Ainsi héritier de quelqu'un *ex asse*, c'est hériter de tout son bien, être son légataire universel, son unique héritier. Et de même des parties de l'*as*; hériter *ex triente*, *ex semisse*, *ex besse*, *ex deunce*, &c. c'est hériter du tiers, de la moitié, des deux tiers, de tout, excepté une douzième, &c.

3°, L'*as*, & c'est en ce sens sur tout que nous le disons en François, l'*as* étoit une monnoye. Eusebe rapporte dans sa Chronique à l'an 1306. que sous Numa Pompilius les *as* étoient de bois de cuir, & de coquilles. Saint Jérôme dans sa Traduction d'Eusebe omet cette dernière espéce. Sous Tullus Hostilius on les fit de cuivre, & on les appella *as*, *libra*, & *pondo*, 420 ans après, la prémière guèrre Punique ayant épuisé l'État & les finances, on en retrancha un *sextans*, ou deux onces, & on ne les fit plus que du poids du *Dextans*, c'est-à-dire, de dix onces. Dans la suite on ôta encore une once, & on les réduisit au *Dodrans*, c'est au trois quarts du prémier & véritable *as*, ou à 9 onces. Enfin, par la Loi Papirienne on en retrancha encore une once & demie, & on les réduisit à 7 onces & demi, ce qui s'appelloit *septunx* & *semuncia*; & l'on croit communément que l'*as* resta à ce point tout le tems de la République, & jusques à JESUS-CHRIST. Ce dernier *as* s'appelle l'*as* Papirien, parceque ce fut C. Papirius Carbo qui l'an de Rome 563. sous le Consulat de L. Cornelius Scipion, & de C. Lælius Nepos, étant Tribun du peuple, fit la loi dont nous avons parlé. *Lex Papiria.* Ainsi il y a eû quatre *as* differens pendant le tems de la République. La marque de l'*as* étoit d'un côté une tête de Janus à deux visages, & de l'autre un bec de navire; *rostrum maris*, c'est-à-dire, une proüe de navire, l'avant d'un vaisseau. C'est ce que nous voyons encore sur plusieurs *as* qui nous restent, & qui se conservent dans plusieurs cabinets d'Antiquaires, & ce qu'Ovide dit être Janus, le navire qui amena Saturne en Italie. *Fastor. Lib. I. v.* 231.

Noscere me duplici posses in imagine, dixit.

C'est Janus qui parle, & v. 239 & 240. après avoir dit que Saturne chassé de ses États par Jupiter vint dans la partie de l'Italie qui de son nom fut appellée *Saturnia*, & Latium, parcequ'il s'y cacha, il s'y retira. *Latente Deo.* Il ajoûte,

At bona posteritas puppim signavit in ære,
Hospitis adventum testificata Dei.

Quoique ce nom *as* soit Latin, il est d'usage dans nôtre langue, & l'on ne peut guères s'en passer. Ce mot n'a point de plurier dans nôtre langue, il est indéclinable, comme on le peut voir ci-dessus. Il vient de *ας*, mot Grèc du dialecte Dorien, que ce peuple disoit pour εἷς, *un*. L'*as*, comme nous l'avons dit, signifioit une chose toute entière; c'est le sentiment de Gronovius *De Pecun. vet. Lib. IV. c.* 17. Budé a écrit cinq livres de l'*as* & de ses parties. Voyez encore Pline hist. nat. Liv. XXXIII. ch. 3. Cenalis Évêque d'Avranche *de Pond. ac Mens. rat.* Hotman *Antiq. Roman. Lib. IV. c.* 1. 8. 9. *Alex. ab Alex. dier. Genial. Lib. I. c.* 1. Thom. Godwin *Anthologia hist. Rom. Lib. III. sect.* 4. *c.* 15. Le grand *as*, c'est-à-dire, le prémier qui fut fait d'une livre Romaine, ou de douze, vaut, selon Pitiscus, 4 deniers & demi, une demi obole, & la quatrième partie d'une pite.

AS, ou ASH. s. m. Nom fameux dans les histoires fabuleuses du Nord. *As*, ou *Asa*. Selon l'opinion commune c'étoit un Dieu des peuples Septentrionaux; mais selon M. Sperlingius les Asiatiques chassez par Pompée de leurs païs se retirèrent dans le septentrion. Comme ils étoient extrêmement polis & délicats, ils méprisoient les mœurs barbares des Septentrionaux, qui les regardèrent avec admiration, & comme des espéces de Divinitez; & pour marquer quelque chose de grand, d'excellent, de magnifique, ils se servirent du nom *ase*, & *aeser*, & le donnèrent même à leurs Dieux. Cette dissertation de M. Sperlingius se trouve dans les Nouvelles Litéraires de la mèr Baltique l'an 1699. au mois de Juin, p. 174.

ASA.

ASAPPE, ou comme écrivent M. d'Herbelot & D. C. AZAPE. f. m. C'est un nom Turc. *Asappi.* Les Turcs appellent *Asappes* les troupes Auxiliaires qu'ils levent parmi les Chrétiens de leur domination, & qu'ils éxposent au prémier choc des ennemis, afin que les Janissaires & les Spahis fondent ensuite tous frais sur l'ennemi déjà fatigué. Voyez *Hornius Orbis Politici p. 32.* M. d'Herbelot au mot *Azabistan* dit, *Azabistan*, les *Azappes*, les recruës, les nouvelles troupes, dans lesquelles on n'enrôle que des gens libres & non mariez. C'est un mot Arabe habillé à la Persienne. Les *Azappes* sont comme avanturiers, qui sont si peu estimez, qu'ils servent quelquefois de pont à la Cavalerie pour passer dans les mauvais chemins, & de fascines pour remplir les fossez des places qu'on assiége. La plûpart sont encore Turcs naturels. Ils vont tous à pied, & n'ont que ce qu'ils peuvent prendre sur l'ennemi. *Voy. du Lev. par D. C.*

Ce nom vient du vèrbe Turc *Saph*, qui signifie, *rang, file, ordre de bataille*, d'où se forme *asphaph*, ranger en bataille.

ASARATH. Tèrme de Botanique. C'est une plante des Indes presque semblable au chanvre. Ses feüilles ressemblent parfaitement à celles du chanvre, sa semence est plus menuë & moins blanche que celle du chanvre. On pile les feüilles & les semences de cette plante, & l'on en fait une espèce de confection avec le musc, & quelques aromats, dont les Persans & les Indiens se servent pour s'échauffer le sang & pour se donner de l'appétit. Quand ils veulent oublier leurs chagrins, & même leurs maux, ils mêlent dans cette confection de l'areca, qui n'est point encore meur, & même de l'opium, & cela les fait dormir sans inquiétude. Cette composition est fort estimée dans toutes les parties de l'Asie. LEMERY.

ASARINE. f. f. *Asarina.* Plante ainsi appellée par je ne sçai quelle ressemblance avec le cabaret, ou *Asarum*, autre plante d'un caractère bien différent. L'*Asarine* croît sur les rochers dans les Sevennes en Languedoc; ses racines qui sont assez menuës, cependant vivaces, jettent quelques tiges deçà & delà couchées par tèrre, rampantes, longues d'un demi pied environ, veluës, & garnies de feuilles alternes semblables à celles du lierre tèrrestre, mais plus charnuës, & couvertes d'un poil blanchâtre. Ses fleurs, qui naissent des aisselles des feüilles, ressemblent à celles du mufle de veau, elles sont jaunâtres, ou pâles. Son fruit approche de celui de la linaire, en sorte que l'*Asarine* ne se distingue du mufle de veau que par son fruit, & de la linaire par sa fleur, qui n'a point d'éperon. Cette plante n'est pas usitée en Médecine, quoique Lobel lui attribuë plusieurs vertus. On dit qu'elle est apéritive & absterfive.

ASARUM. f. m. *Asarum.* Plante. Ses tiges sont très-courtes. Ses fleurs sont en forme de clochettes & odorantes. L'*Asarum* est toûjours verd. Les Médecins s'en servent pour attenuer, pour résoudre, & pour guérir les duretez du foye, & de la rate. Voyez ASSARA BACCARA.

ASB.

ASBESTE. f. m. *Asbestinum.* Matière incombustible. On prétend que c'est une espèce de lin fort délié, & aussi fin que de la soye, lequel croît sur les Pyrénées. Les Anciens parlent de certains linceuls dans lesquels ils brûloient les morts, & que le feu ne consumoit point. On peut voir une éxpérience de l'*Asbeste* dans les Transactions Philosophiques d'Anglètèrre de Juin 1685. C'est une pièrre noirâtre qu'on appelle aussi *amiante*. Elle se résout en filamens blancs, qui ont servi à faire les linceuls dont les Anciens ont parlé. Quelque tems qu'on la laisse dans le feu elle ne se consume pas, quoiqu'elle soit en feu comme un charbon allumé. On en trouve dans l'Isle de Négrepont, & c'est celle qui est appellée *carystius lapis* par les Naturalistes.

ASC.

ASCALON. *Ascalon. Ascalo*, en Hébreu אשקלון. Nom propre de Ville qui signifie *appensio, statera*, l'action de peser, ou balance, ou bien *ignis prophanus*, feu prophane, ou infâme, selon qu'on le dérive de שקל, peser, ou de אש & קלה, d'où se forme קלון *ignominie, infamie*. *Ascalon* étoit une des cinq Satrapies des Philistins, & par conséquent elle étoit de la Palestine. Cependant Joseph *antiq. L. V. C. 3.* la met dans l'Idumée supérieure. Le Géographe Etienne dit qu'elle fut bâtie par Ascalus fils d'Hymenée. C'est apparemment une fable. L'Écriture ne nous apprend rien de son Fondateur. Hégésippe l'éloigne de 720 stades de Jérusalem. Azot, Gaza, *Ascalon*, Geth & Accaron, étoient les cinq villes capitales des cinq Provinces des Philistins. SACI. *Ascalon* a eû un Évêché suffragant de Jérusalem. On l'appelle aujourd'hui Scalona. MATY.

Ascalon est représentée sur les Médailles sous la figure d'une femme couronnée de tours, appuyée de la main droite sur une haste, & tenant de la gauche le bec ou l'éperon d'un navire, & ayant à droite un autel, & à gauche un pigeon. Voyez Tristan p. 304. Patin p. 151. & le Card. Noris p. 431. Diodore de Sicile dit que Derceto, Déesse des Philistins, ayant mis au monde une fille, en eut tant de honte, qu'elle l'exposa dans un lieu désert; mais que des pigeons la nourrirent de lait d'abord, puis de fromage, qu'ils alloient prendre dans des maisons de païsans, & qu'elles lui apportoient dans leur bec & lui mettoient dans la bouche. C'est, selon le Cardinal de Noris, la raison pourquoi *Ascalon* a des pigeons dans ses médailles. Hérode orna fort *Ascalon*, parceque c'étoit sa patrie.

ASCALONITE. f. m. & f. Qui est d'Ascalon, natif, originaire, habitant d'Ascalon. *Ascalonita, Ascalonites.* Le prémier Hérodes, surnommé le Grand, sous le régne duquel J. C. vint au monde, étoit *Ascalonite*.

ASCARIDES. f. m. C'est un nom que les Médecins donnent à une petite vermine qui s'attache au fondement, & qui tourmente beaucoup le patient. Le reméde qu'on y applique est le blanc rhasis.

Ce mot vient du Grèc ἀσκαρίζω, qui signifie *sauter*. Cette sorte de vèr ne fait que remuer.

ASCARIDES, Est aussi une vermine qui s'attache aux plantes, & plûtôt à celles qui sont dans des pots qu'aux autres. Pour purger les plantes d'*ascarides*, il faut mettre le pot dans un sceau au fond duquel il y aura de l'eau, ensorte que le pot trempe dans l'eau à la hauteur de 5 ou 6 doigts. Il n'y aura pas été l'espace d'un quart d'heure, que ces petits insectes inondez de l'humidité sortiront. CHOM.

ASCAVOIR. Sorte d'advèrbe, ou particule. *Nempè, scilicet.* Mais ce mot a trop vieilli pour s'en servir encore. En sa place on dit *sçavoir*, ou *savoir*. Voyez SCAVOIR.

ASCENDANT, ANTE. adj. Tèrme de Généalogie, & de Jurisprudence. Il se dit de tous les parens qui sont au dessus de nous, comme père, grand père, grand-oncle. *Propinqui atate & gradu superiores.* Le mariage est perpétuellement défendu entre les *ascendans* & descendans en ligne directe. Il étoit éloigné de trois degrez en ligne *ascendante*.

ASCENDANT, en tèrmes d'Astrologie, est l'horoscope ou le degré de l'Équateur qui monte sur l'horison au point de la naissance de quelqu'un, & qu'on croit avoir influence sur sa vie, & sur sa fortune, en lui donnant de la pente pour une chose plutôt que pour une autre. *Horoscopus, natalitia, astra, sidera natalia.*

> *Plus que mon* ascendant, *ses beaux yeux me dominent.*
> GOMB.
>
> *Je vous dis qu'il en a l'encolure.*
> *Et que son* ascendant, *Monsieur l'emportera,*
> *Sur toute la vertu que vôtre fille aura.* MOL.

On l'appelle aussi dans le Thême céleste, *la prémière maison, l'angle oriental, & le significateur de la vie.* En ce sens il est substantif. Les Astrologues appellent aussi des Signes *ascendans*, ceux qui montent sur l'horison depuis le Nadir, ou la partie la plus basse du ciel, jusqu'au Zénith, ou la partie où ils sont dans leur plus grande élévation.

ASCENDANT, se dit aussi des astres, & des degrez qui montent sur l'horison en quelque cercle, ou parallele de l'Équateur que ce soit. *Syderum supra horizontem ascensus.* Latitude *ascendante*, est la latitude d'une planéte qui va vers les pôles.

ASCENDANT, ANTE, en tèrme d'Anatomie, se dit des vaisseaux qui portent le sang en haut, ou des parties inférieures dans les supérieures. Le tronc supérieur de l'aorte, que l'on appelle artère *ascendante*, se divise bientôt en deux autres troncs, qui sont nommez sousclaviers. DIONIS. Les deux veines iliaques d'un côté, avec les deux iliaques de l'autre, commencent à former à l'endroit de l'os sacrum une très-grosse veine, que l'on nomme la veine cave *ascendante*. DIONIS. Plusieurs Auteurs ont nommé cette veine descendante, parcequ'ils croyoient que le sang descendoit du foye par cette veine pour nourrir les parties qui sont au dessous du diaphragme; mais parce qu'on est assuré qu'elle a un usage tout contraire, qui est de porter le sang des parties inférieures au cœur, on la nomme *ascendante*. ID.

ASCENDANT, est aussi subst. masc. Il a Jupiter en son *ascendant*. Une telle Planéte dominoit en son *ascendant*.

ASCENDANT, se dit en Morale de l'humeur, de la pente, de l'inclination naturelle qui nous porte à faire quelque chose. *Indoles, innata voluntatis inclinatio.* On a de la peine à vaincre son *ascendant*. L'*ascendant* est plus fort que tout. MOL. Les honneurs forçent l'*ascendant*. GOMB.

On ne peut réprimer
Cet ascendant *malin qui vous porte à rimer.* Boil.

Et d'ailleurs l'affreuse indigence,
Astre fatal, dont le triste ascendant
Sur les Muses toujours répand son influence.

Ascendant, se dit en discours ordinaire d'une supériorité qu'un homme a sur l'esprit d'un autre, qui provient d'une cause inconnuë. *Auctoritas.* Pour gagner vôtre Rapporteur, employez un tel de ses amis; il a un grand *ascendant* sur son esprit. Un Ministre doit être froid, & taciturne, pour parler avec plus d'*ascendant* & avec plus de poids. La Bruy. Ce n'est guères pour corriger les gens qu'on les censure; c'est pour prendre un *ascendant* sur eux, & montrer une supériorité de génie. Il y a des gens qui naissent avec un certain *ascendant* qui leur donne la supériorité sur tout le monde. Amel. *Ascendant* se prend encore pour je ne sçai quel secret avantage que de certaines gens ont sur d'autres, soit dans la guèrre, soit dans le jeu. Un tel étoit grand Capitaine, mais un tel avoit pourtant de l'*ascendant* sur lui. Je ne veux plus jouër avec vous; vous avez trop d'*ascendant* sur moi.

Ascendant, se dit aussi de cette manière impérieuse dont on déclare son avis, & dont on a coutume de décider les questions. Il parle avec un *ascendant* qu'on ne peut supporter. Il n'y a personne qui ne soit choqué de cet *ascendant*, parcequ'il représente l'image d'une âme fière, & hautaine. Nic. Avoir un *ascendant* incommode & plein de fièrté. Id.

ASCENSION. s. f. Élévation en haut. *Ascensus.* On ne le dit au propre que de l'élévation miraculeuse du Sauveur, quand il monta au ciel en présence de ses Apôtres. *Christi in cœlum ascensus.* Il signifie aussi, la Fête qu'on célèbre en son honneur quarante jours après Pâques. *Anniversarius dies Christi in cœlum ascendentis.* Le jour de l'*Ascension.* On appelle aussi *ascension*, une estampe qui représente le mystère de l'*Ascension. Imago Christi in cœlum ascendentis.* J'ai une belle *ascension.*

En tèrme d'Astronomie, l'*ascension* droite d'une étoile, est le point de l'équateur qui se trouve en même tems que cette etoile au méridien: & l'arc de l'*ascension* droite, est le nombre des degrez de l'équateur qui sont compris depuis le commencement d'Aries, jusqu'à ce point de l'équateur qui se trouve au méridien. L'*ascension* droite est égale par tout le monde. On dit aussi, l'*ascension* droite d'un certain point de l'écliptique, ou de quelque autre point du ciel que ce soit.

Ascension oblique d'un astre, est le degré de l'équateur qui s'éleve avec une planète dans la sphère oblique: & l'arc de l'*ascension* oblique, est l'arc de l'équateur compté depuis Aries jusqu'à ce point de l'équateur. Ainsi les *ascensions* obliques changent suivant l'élévation du pôle; & la différence ascensionnelle est la différence de ces deux arcs. On calcule de même l'*ascension* oblique d'un certain point de l'écliptique & de tout autre point du ciel. Il y a des tables des différences ascensionnelles pour toutes les élevation du pôle, chez Magin, Argolus, & chez les Auteurs qui ont traité de la Sphère.

Ascension, se dit proverbialement en ces phrâses. A l'*Ascension*, blanche nappe & gras mouton; pour dire, qu'en ce tems-là on quitte le veau pour manger du mouton. On dit aussi d'une chose qui est toûjours en même état, qu'elle ne va, ni ne vient, qu'elle est comme l'*Ascension*, qui n'avance ni recule.

L'Isle de l'*Ascension*, ou *Acemçaon*, est une Ile de l'Océan Éthiopien au midi de la Guinée, sous le dixième degré de longitude & le huitième quelques minutes de latitude. Les Portugais la nommèrent ainsi, parce qu'ils la découvrirent le jour de l'*Ascension.* Maty. Ils en ont encore une autre de même nom dans l'Amérique méridionale.

ASCENSIONEL, elle. adj. La différence *ascensionnelle*, en tèrme d'Astronomie, c'est la différence qu'il y a entre l'*ascension* droite & l'*ascension* oblique.

ASCÉTE. s. f. *Asceta, Ascetes.* Ce nom, qui est Grèc, & qui signifie proprement, celui ou celle qui s'éxerce, a été appliqué en particulier & dès les prémiers tems de l'Église, à ceux qui s'occupent aux éxercices de la vertu dans une vie retirée, & sur tout à ceux de l'oraison & de la mortification. Ensuite on l'a donné en général aux Moines, sur tout à ceux qui vivoient en solitude. On l'a dit aussi des Religieuses. Ce mot peut avoir tous ces sens en nôtre langue; mais il est peu usité. Origéne marque les différens états des Chrétiens, les uns attachez uniquement au service de Dieu, dégagez des affaires temporelles, & combattans pour les foibles par les prières, les jeûnes &c. C'étoit les *Ascétes*, dont peu de tems après vinrent les Moines. Fleury.

Ce mot vient du Grèc ἀσκηταὶ qui est formé d'ἀσκέω, *exerceo, j'éxerce.*

ASCÉTERE. *Asceterium.* Ce mot, qui dans son origine veut dire un lieu d'exercices, se prend pour monastère; parceque les monastères sont les lieux où l'on s'éxerce dans la pratique de la vertu.

ASCÉTIQUE. adj. *Asceticus.* Tèrme de dévotion. Ce mot a servi de titre à plusieurs livres d'exercices spirituels & méditations pour la vie Religieuse, comme les *Ascétiques*, ou Traitez spirituels de S. Basile le Grand, Archevêque de Césarée en Cappadoce. On appelle la vie *Ascétique*, la pratique & l'usage de l'oraison & de la mortification, ou la vie passée dans ces exercices. C'est un tèrme de spiritualité & de Théologie mystique.

Ce mot vient du Grèc ἀσκεῖν, *se exercere*, d'où vient ἀσκητὴς; parceque l'âme s'éxerce & s'occupe dans la méditation des grandeurs de Dieu.

Ascétique, se dit aussi des personnes qui s'éxercent dans la vie *ascétique*, comme les Solitaires.

*Tel que l'hermite Paul, ou l'*Ascétique *Antoine,*
J'étois dans un désert affreux,
Le disputant au plus austère Moine,
Fut-il Camaldule, ou Chartreux. L'Ab. Genest.

ASCI. Plante des Isles de l'Amérique. Elle vient ordinairement de la hauteur de 5 ou 6 palmes, quelquefois de la hauteur d'un homme, quand elle est dans un bon fonds. Elle jette beaucoup de branches. Sa fleur, qui est blanche & petite, ne sent rien. Son fruit est de différentes sortes, mais il a le goût du poivre; les Américains en assaisonnent leurs mets, & les Européans en usent aussi. Il pousse des espéces de gaines rouges, & creuses, qui sont longues comme le doigt, dans lesquelles sont enfermées les semences. On en éléve en France. Il y en a encore d'autres sortes dont parle Gonzalve d'Oviédo dans son histoire des Ind. Liv. VII. ch. 7.

ASCIEN. s. m. Tèrme de Géographie, & d'Astronomie. Nom que les Astronomes donnent à ceux qui habitent la zône torride, & qui n'ont point d'ombre, parceque le soleil est à leur zénith. Il vient du Grèc α, & σκιὰ, qui signifie, sans ombre.

ASCITE. s. m. *Ascita.* Nom d'une secte Montaniste, qui parut au IIe siécle. Ce nom vient du Grèc ἀσκὸς, qui signifie un *outre*, une peau de bouc. Les *Ascites* furent ainsi nommez, parcequ'ils introduisoient des espéces de Bacchanales dans leurs assemblées, dansant autour d'un *outre* enflé, disant qu'ils étoient ces *outres* neufs pleins de vin nouveau, dont parle Jesus-Christ en S. Matt. IX. 17. &c. S. Aug. hér. 62. Il ne faut pas dire *Ascite*, comme quelques Dictionnaires, qui ne font que copier celui d'Hoffman & toutes ses fautes.

ASCITE, est aussi un tèrme de Médecine, qui signifie hydropisie du bas ventre. Le mot *ascite* pris en ce sens vient du Grèc ἀσκὸς, *uter, ventre.*

ASCLÉPIADE. adj. Tèrme de Poësie Latine & Grécque. *Asclepiadaus.* Le vèrs *Asclépiade* est composé de quatre pieds, dont le prémier est un spondée, le second un coriambe, & les deux derniers deux dactyles,

Mæcenas atavis edite Regibus.

Ou bien de quatre pieds & une césure, le prémier spondée, le second dactyle, après lequel vient la césure, puis deux dactyles.

ASCLEPIAS. s. m. Plante qui croît dans les montagnes. Ses branches sont longues, & ses racines menuës, & odorantes. Ses feuilles ressemblent à celles du lièrre. Elle a tiré son nom d'un fameux Médecin qui la mit en usage. On la nomme aussi *vincetoxicum*, du mot Latin *vincere*, vaincre, & du Grèc τοξικὰ, les venins auxquels elle résiste. Ses feuilles sont plus longues & plus étroites que celles du lièrre, on les employe entre les vulnéraires.

ASCODROGITE, & non pas *Ascodrogile*, comme disent quelques Dictionnaires, après celui d'Hoffman. *Ascodrogita.* Philastrius appelle *Ascodrogites* les hérétiques que S. Augustin appelle Ascites. Voyez ce mot.

Ascodrogite vient d'ἀσκὸς, *outre*; pour *drogite*, je ne sçai pas trop où Philastrius l'a pris, ni d'où il l'a tiré.

ASCODROUTE, ou ASCODROUPITE. subst. m. & f. Nom de secte. Les *Ascodroutes*, hérétiques du IIe siécle, rejettoient les Sacremens, disant que les choses incorporelles ne pouvoient étre communiquées par choses visibles & corporelles. Ils mettoient la rédemption parfaite dans la connoissance de l'univers, & ne baptisoient point. Voyez Théodoret *Lib. I. hæret. Fab. c. 10.*

ASCOLIES. s. m. & plur. *Ascolia, orum.* C'est le nom d'une fête que les Païsans de l'Attique célébroient en l'honneur de Bacchus. Ils lui sacrifioient un bouc, de la peau duquel ils faisoient un balon, qu'ils enfloient, & qu'ils frottoient de matière onctueuse. Les jeunes gens en joüoient en se tenant dessus d'un pied, & l'autre en l'air, & par leur chûte divertissoient les spectateurs

spectateurs. C'est de là que cette fête prit son nom. Car ἀσκὸς signifie un *outre*, ou peau de bouc.

A S E.

ASEPH. s. m. Tèrme de Relation. C'est le nom que l'on donne en Perse à des Gouverneurs que le Roi a mis en certaines Provinces à la place des Chams, parceque ceux-ci par le grand nombre de leurs Officiers, consommoient la plus grande partie du revenu de ces Provinces, voyez Tavern. Voyage de Perse. *Rector Provinciæ*, *Gubernator*.

ASER. s. m. *Aser*. Ce mot dans l'Écriture signifie trois choses. 1°, Un des douze enfans de Jacob. Il eut celui-ci de Zelpha, servante de Lea. Zelpha servante de Lea enfanta un fils à Jacob, & elle dit : C'est pour me faire bien-heureuse, car les filles me diront bienheureuse ; & elle le nomma *Aser*, ou comme d'autres écrivent, *Ascher. Gen. XXX. 12. & 13.* Ce nom signifie en effet en Hébreu, heureux. 2°, Il se prend pour la Tribu d'*Aser*, c'est à dire, les descendans d'*Aser*. Ruben, Gad, *Aser*, Zabulon, Dan & Nephtali, se tiendront de l'autre côté sur le mont Hébal, pour le maudire. S a c i. *Deut. XXVII.* 13. 3°, Il se prend pour le païs qu'occupoit dans la tèrre sainte la Tribu d'*Aser*, & qui s'appelle aussi la Tribu d'*Aser*. Or la frontière de Manassé fut du côté d'*Aser* venant en Micmethah. D e s m a r. *Jos. XVII.*

A S I.

ASIARQUE. s. m. Titre d'un Magistrat qu'on élisoit chaque année dans l'Asie mineure sous les Empereurs Romains, pour présider aux jeux sacrez, que la Province célébroit en commun à l'honneur des Dieux, ou des Empereurs. C'étoit une charge très-onéreuse, parceque l'*Asiarque* étoit obligé de faire la dépense de ces jeux : c'est pour cela qu'on élisoit les riches, les plus capables de la supporter. En récompense elle étoit très-honorable, & elle acquéroit le prémier rang dans les Provinces, pendant & après son exercice.

Ce Magistrat est appellé *Asiarcha* par les Auteurs Latins. Il vient du Grèc, d'Ἀσιάρχης, d'Ἀσία, *Asie*, & ἄρχειν, commander, & avoir le prémier rang.

ASIATIQUE. adj. m. f. *Asiaticus*. Se dit par rapport au stile : en ce cas il signifie, un stile mol, efféminé, & chargé de paroles superfluës. Voyez ce que dit Cicéron des Orateurs *Asiatiques*, *De Clar. orat. n.* 52.

A s i a t i q u e, est aussi un nom de peuple. *Asiaticus*. Les *Asiatiques* étoient des peuples moux & efféminez. C'étoit faire une injure à un homme, & lui dire qu'il étoit un débauché, que de dire qu'il avoit été, ou demeuré en Asie. Voyez Cicéron *pro Muren. n.* 12. Pour vaincre des *Asiatiques*, il ne falloit qu'oser les combattre. Et que n'osoit pas Aléxandre ? Aussi le frère d'Olympias Roi d'Épire disoit-il dans son expédition d'Italie, *Je combats ici des hommes, tandis qu'ailleurs mon neveu combat des femmes.*

A s i a t i q u e est encore un surnom honorable donné à quelques grands hommes. Pompée dépossèda Antiochus surnommé l'*Asiatique*, dernier Roi de Syrie. B o s s u e t. L. Cornelius Scipion, frère de Scipion l'Africain, ayant été choisi l'an de Rome 564. pendant son Consulat pour aller faire la guèrre à Antiochus Roi de Syrie, & ayant taillé en piéces l'armée de ce Prince proche de Sardes, fut surnommé l'*Asiatique*. Voyez Tite-Live, Liv. XXXIX. ch. 44. On trouve aussi dans des manuscrits *Asiagenes*, & des médailles portent L. S c i p. A s i a g.

A s i a t i q u e. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémone dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnadin ; sa peluche est de couleur de grénade mêlée de blanc. M o r i n.

ASIE. s. f. *Asia*. Nom propre de l'une des quatre parties du monde, l'une des trois de nôtre Continent. Ses bornes sont, du côté du midi & du levant, l'Océan oriental, ou l'Océan Indien, oriental & Scythique. La mèr de Tartarie la baigne au nord. Vers le couchant les Anciens l'étendoient jusqu'au Nil, & y renfermoient l'Égypte. Dans des siécles plus récens on en a retranché l'Égypte, & elle est séparée de l'Afrique par la mèr rouge, & le détroit de Suez, de l'Europe par la Méditerranée, l'Archipel, la mèr de Marmora, la mèr noire & celle de Zabache. La rivière de Don, le Volga, jusqu'à l'endroit où il commence à couler du nord au sud, d'où l'on tire une ligne jusqu'à l'embouchure de l'Oby. L'*Asie* est non seulement la plus grande partie de l'ancien monde, mais encore la prémière & la plus considérable du monde entier. C'est en *Asie* que le prémier homme a été créé ; c'est en *Asie* que Noé sortit de l'Arche, & que le monde a commencé à se peupler. C'est de l'*Asie* que les hommes se sont répandus dans toutes les autres parties du monde. C'est en *Asie* que les Arts & les Sciences ont eû leur berceau ; c'est dans l'*Asie* que les prémiers & les plus grands & plus florissans Empires se sont fondez. C'est dans l'*Asie* que le fils de Dieu s'est fait homme, & qu'il a opéré les mystères de la rédemption du genre humain.

ASIE MINEURE. *Asia minor*. Nom ancien de la grande Contrée, ou Péninsule, que nous nommons aujourd'hui Anatolie, ou Natolie. Elle s'étend depuis l'Euphrate & le mont Amanus jusqu'à la mèr de Marmora & à l'Archipel, ayant au nord le Pont Euxin, ou la mèr noire, & au sud la Méditerranée. Voyez ANATOLIE, ou NATOLIE.

L a p e t i t e A s i e. *Asia parva*. C'étoit anciennement le nom d'une petite contrée de l'*Asie* mineure qui s'allongeoit le long de la côte de l'Archipel au midi de la Phrygie, & comprenoit l'Ionie, la Doride, la Carie, & quelques autres petits païs. C'est de cette petite *Asie* que l'*Asie* Mineure & la grande *Asie* ont pris leur nom : car c'est la coutume des voyageurs, & de ceux qui découvrent un païs, de donner le nom de la prémière contrée qu'ils rencontrent, à toutes celles qui sont derrière ou au delà, quelques grandes souvent & quelques vastes qu'elles soient. Ainsi les Europeans qui passoient en Orient ayant trouvé d'abord la petite *Asie* dont je viens de parler, qui dans ces tems là se nommoit simplement *Asie*, ils donnèrent ce nom à tout le païs qui étoit derrière, c'est-à-dire, à toute l'Anatolie, & ensuite généralement à toute la grande *Asie*. De cette remarque très-simple, mais très-vraye, il s'ensuit que c'est à la petite *Asie* qu'il faut attribuer & ajuster tout ce qu'on dit de l'origine du nom *Asie*, & que tout ce qui ne lui peut convenir est faux.

Isidore Etym. Liv. XIV. dit que ce nom vient originairement d'Asia fille de l'Océan, & de Thétis, femme de Japhet. Si cela est vrai, comme il pourroit bien l'être, parce que les anciens noms de lieux sont presque tous des noms d'hommes, il faut dire que la femme de Japhet fut appellée fille de l'Océan & de Thétis par une figure ou phrâse ordinaire dans la langue Hébraïque, où בת ים, *fille de la mer*, signifie, qui demeure sur la mèr ; ou plûtôt que la tèrre à laquelle la femme de Japhet donna son nom pour quelque raison que nous ne sçavons pas, peut-être parce qu'elle y mourut & y fut inhumée, peut-être parce qu'elle y demeura, & ne voulut point s'éxposer à la mèr ; en un mot, pour quelque raison qui n'est pas venuë jusqu'à nous, que cette tèrre, dis-je, fut appellée par un Hébraïsme ordinaire, & élégant, *fille de la mer*, parce qu'elle étoit sur la mèr, maritime, que c'est une côte de mèr ; ensuite soit par erreur, soit par ignorance, on a transporté cette épithéte à Asie même femme de Japhet, on a cru qu'elle avoit été fille de la mèr, c'est-à-dire, de l'Océan & de Thétis, & que c'étoit une épithéte de celle qui avoit donné son nom à cette tèrre, ce qui paroissoit très-naturel, & non pas de la tèrre même, qui ne pouvoit être la fille d'une Divinité : en un mot, on a pris, comme en bien d'autres occasions, dans le propre, ce qui n'avoit été dit que dans le figuré ; grande source de l'idolatrie, & des fables. D'autres disent que c'est un certain Asius, fils de Cotys, & petit fils de Manée, Lydien, dont parle Hérodote Liv. IV.

Nos Sçavans modernes ont pris une autre route. Becman prétend que *Asia* est composé de אש, *ès*, *ignis*, feu ; & יה, *ja*, nom propre de Dieu abrégé, de sorte que אשיה, *Asia*, signifie *feu de Dieu*, *feu divin* ; & ce nom fut donné à la vaste contrée que nous appellons *Asie*, parce que dans la Perse & dans plusieurs autres endroits de ce vaste païs on adoroit le feu. Mais, comme on l'a remarqué ci-dessus, ce mot ne fut donné prémièrement qu'à une partie de la côte de la Natolie, qui est sur l'Archipel, où l'on ne sçait point que le feu fût adoré, sur tout dans les prémiers tems, & qui est bien éloignée de la Perse. Bochart dans son Phaleg Liv. IV. ch. 33. p. 337. dérive ce nom d'un autre mot Hébreu חצי, *Hhatsi*, qui signifie *moitié*, mais qui veut dire aussi, *ce qui est au milieu*, Jos. X. 13. *Jud.* XVI. 3. & il conjecture que ce nom fut donné à l'*Asie* (il entend l'*Asie* mineure, ou Anatolie) parce qu'elle est entre l'Afrique & l'Europe, & qu'elle s'avance au milieu des deux. Mais outre qu'il n'est pas seur qu'on n'ait donné ce nom d'*Asie* qu'après qu'on eut fait la distinction des parties du monde, & regardé l'Europe & l'Afrique comme deux parties différentes ; qu'il n'est pas seur qu'elles étoient les bornes de l'Europe dans les tems qu'on a mis le nom d'*Asie* en usage, & si elle s'étendoit au dessus de l'*Asie* mineure, c'est que ce nom de milieu ne convient nullement à la petite contrée qui l'a porté d'abord & proprement, puis qu'elle n'est point au milieu, mais au contraire toute à l'extrémité de l'*Asie*.

ASIMA. s. m. *Asima*. Nom d'un Dieu des Samaritains. On ne sçait guères quel Dieu c'étoit ; on sçait seulement que c'étoit le Dieu des habitans d'Émath. La plûpart des Rabbins veulent que ce fût un Bouc, & le P. Kirker suit ce sentiment dans *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. IV. c.* 20. C'est-à-dire, qu'on le représentoit sous la figure d'un Bouc. R. Élias Levita est d'un autre sentiment ; il veut que ce fût un singe. Voyez le P. Kirker cité, & Selden

den *de Diis Syr. Synt. II. c. 9.* Abenezra dans sa préface sur Ezra dit que les Samaritains avoient corrompu le commencement de la Genêse, & qu'ils avoient mis le nom d'Asima au lieu de אלהים, Dieu : Au commencement *Asima* créa. C'est une calomnie, comme Drusius, Seldenus, & d'autres, l'ont remarqué.

ASINAIRE. s. m. *Asinarius.* Fleuve de Sicile qu'on appelle aujourd'hui *Falconara.*

ASINAIRES. s. masc. & plur. *Asinaria, orum.* Fêtes des Syracusiens, instituées en mémoire de la victoire qu'ils remportèrent sur Nicias & Demosthène, Généraux des Athéniens, proche du fleuve Asinaire, d'où cette fête prit son nom.

ASINE. adj. f. *Asininus,* qui ne se dit qu'en cette phrâse, Bête *Asine,* pour signifier un âne. On se sert de ce mot au Palais, & dans toutes les procédures de Justice, pour éviter le mot d'*Ane* ; qui a quelque chose qui excite la risée quand on le prononce en public.

A S K.

ASKÉPE. s. m. On appelloit à la Cour des Empereurs Grècs *Asképes*, ceux que nous appellerions aujourd'hui Pages de la Chambre. Les *Asképes* étoient de jeunes enfans, qui se tenoient toûjours tête nuë au Palais. Cet usage fut aboli sous Andronique Paléologue le jeune, qui l'avoit établi. Voyez Nicéphore Gregoras. Liv. II.

ASKÉPE est un nom Grèc, qui vient de l'*a* privatif, & de σκέπω, *tego, velo.*

A S L.

ASLARD. Nom propre d'homme. Voyez ALLARD.

A S M.

ASMODÉE, ou ASMEDÉE. subst. m. *Asmodeus, Asmedæus.* Nom que les Juifs donnent au Prince des Démons, ou au Roi des Démons, comme parle la Paraphrâse Chaldaïque sur le Ch. 1^er^ de l'Ecclésiaste. Rabi Elias Lévita, dans son *Thisbi*, dit, que les Rabins enseignent qu'*Asmodée* étoit fils de Naama, sœur de Tubalcain, & femme de Schimron, & qu'elle fut encore mère de plusieurs autres Démons. Il croit aussi qu'*Asmodée* est le même que Samaël.

Quelques-uns, & entre autres Buxtorf le père, rapportent ce nom à אשם, ce qui signifie *pécher, être* ou *devenir coupable.* Il paroît plus naturel de le tirer de שמד, *samad*, qui signifie *perdre, ravager, détruire,* ד, *daleth*, à la fin du mot n'est point lettre servile, même en Chaldéen, & א l'est au commencement & à la fin. S'il vient d'אשם, *Ascham*, il faut dire qu'il est composé de ce verbe, & de די, *satis, affatim*, pour marquer un grand pécheur.

ASMONÉEN, ÉENNE. s. m. & f. *Assamoneus, Asmonæus.* C'est un nom que Joseph donne aux Machabées. Ce nom est originairement Hébreu, & vient de חשמן, *hhaschman*, qui signifie un Grand, un Prince, un Seigneur. La mère des sept enfans dont le martyre est rapporté au 2^e^ Livre des Machabées ch. 7. selon la tradition des Orientaux rapportée par Abulfarage, se nommoit *Aschmunah*, ou *Schamunah.* Mais comme je ne sçai sur quoi cette tradition est fondée, je m'en tiens à l'étymologie que j'ai rapportée ; joint que ce sont les Princes qui gouvernoient, enfans de Mathathias, & non pas les fils de cette généreuse mère que Joseph appelle *Asmonéens.* Jonathas Machabée, le prémier Grand Pontife, de la race des *Asmonéens.* TILLEM. Antigone, le dernier Prince de la race des *Asmonéens*, ou Machabées. ID. Le régne des *Asmonéens*, à le prendre depuis la retraite de Mathathias jusqu'à la mort d'Antigone, dura 126 ans selon Joseph ; mais il y a de l'erreur dans le nombre, il faut dire 129 ans, & 105. à le prendre depuis Simon. Là (142 années avant J. C.) commence le nouveau Royaume du peuple de Dieu, & la Principauté des *Asmonéens*, toûjours jointe au nouveau Sacerdoce. BOSS.

A S N.

ASNE. s. m. *Asinus.* Baudet, animal à quatre piéds & à longues oreilles, qui a de grosses babines, qui est ordinairement de poil gris, qui vit environ 30 ans, & qui est lent, patient, paresseux, laborieux & stupide. C'est une bête de somme dont se servent d'ordinaire les pauvres gens pour porter des choux, du fumier, du plâtre, &c. Les *ânes* de Mirebalais. Il y a des *ânes* doméstiques, & des *ânes* sauvages. A Melun, en Bourgogne, & en quelques autres lieux, il y a une poste aux *ânes.* Le braire est le propre des *ânes*, un *âne* chargé d'or ne laisse pas de braire. S. ÉVR. Il étoit défendu dans les livres de Moïse de joindre un bœuf à un *âne* pour labourer. L'une des bonnes qualitez de l'*âne*, est qu'il a l'oüie très-fine, à cause de la longueur de ses oreilles. De là est venuë la fable du Roi Midas, à qui les Poëtes ont donné des oreilles d'*âne*, parcequ'il ne se passoit rien dans son Royaume dont il ne fût instruit. Le nom d'*ane*, qui passe pour une injure, n'a pas toûjours été si odieux. On a quelquefois appellé ainsi des personnes robustes, à cause de la force de cet animal. BOCHART. Homère a comparé Ajax, accablé de traits dans la mêlée, à un *âne* ravageant un blé verd, & assailli à coups de cailloux par les petits garçons du village. PERR.

> *Un* âne, *le joüet de tous les animaux,*
> *Un stupide animal, sujet à mille maux.* BOIL.
>
> *Car qui pourroit souffrir un* âne *fanfaron,*
> *Ce n'est pas là leur caractere ?* LA FONT.

Il y a des *ânes* en Espagne beaucoup plus grands qu'aucun cheval, & si furieux que personne n'en sçauroit approcher pour les panser, si non ceux qui en font métier, & ils brayent si épouvantablement, qu'il n'y a point de lion qui fasse plus de bruit. NEWCAST.

Ce mot d'*âne* vient d'*asinus* ; que quelques-uns tirent du Grèc ἀσινὴς, *innoxius*, d'autres d'ἀζαίνειν, *tristem esse.* Cet animal est mélancolique. Mais le P. Pezron prétend que ce mot est tiré des Celtes, qui disent *asen*, pour un *âne.*

On appelle pont aux *ânes*, une difficulté qui arrête les ignorans : comme, La cinquième proposition des Élémens d'Euclide est le pont aux *ânes* de la Géometrie. Quelques-uns sont d'avis tout contraire, & disent que c'est un moyen facile & commun qu'on donne aux ignorans de sortir d'une difficulté qui les arrête ; parceque les gens stupides, comme les *ânes*, vont toûjours par le même chemin, n'ayant pas l'industrie d'en trouver un autre. On trouve en effet dans plusieurs Logiques anciennes, & même dans celle du P. Joseph, Feuillant, une figure nommée *Pons asinorum*, qui apprend le moyen de trouver un moyen térme, & d'arranger les térmes du syllogisme pour prouver quelque proposition que ce soit. On s'est dégoûté de cette méthode, parcequ'elle n'avance pas beaucoup, & est fort embarrassante. Ceux qui ne sçavent pas raisonner, ni mettre un argument en forme avec la connoissance des régles les plus ordinaires de la Logique, ne l'apprendront guère par la figure du *pont aux ânes.*

ASNE SAUVAGE. Animal gris & marqueté de blanc & de noir. *Onager, onagrus.* Le P. Tellez Liv. 1. ch. 14. de son Hist. d'Éthiopie, dit, que cet animal est fort beau, à ses oreilles près, qui sont fort longues ; qu'il est marqué par tout le corps de plusieurs cercles de couleur noire & cendrée, mais si belles, qu'il n'est point de Peintre qui pût les imiter. Il ajoûte que cet animal est très-cher ; qu'un Empereur d'Éthiopie en ayant donné un à un Seigneur Turc, celui-ci le vendit deux mille écus de Venize à un Indien, qui en vouloit faire present au grand Mogol. Il se nourrit d'herbes & de choux. Sa moëlle est si souveraine, qu'on croit qu'elle guérit de la goute. L'*ane sauvage* est si vite, qu'il n'y a que les barbes qui les puissent attraper à la course. Il y en a quantité dans les déserts de Numidie & de Lybie, & aux païs circonvoisins. Dès qu'ils voyent un homme, ils s'arrêtent après avoir jetté un cri, & font une ruade, & lors qu'il est proche ils commencent à courir : on les prend dans des piéges, & par d'autres inventions. Ils vont par troupe en pâture & à l'abreuvoir. La chair en est fort bonne ; mais il faut la laisser refroidir deux jours, lorsqu'elle est cuite, parcequ'autrement elle put, & sent trop la venaison. Nous avons vû quantité de ces animaux en Sardaigne, mais plus petits. ABLANC. *Trad. de Marm.* Il y en a un fort grand nombre en Phrygie, en Lycaonie, en Arabie, dans tout l'Orient, & dans les païs du Nord. Les chairs des jeunes ânons, selon Galien, ont le même goût que les chairs de liévre, & lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, leurs chairs sont semblables à celles de cerfs. DE LA MARE. Il y a des *ânes* en Égypte qui font 40 milles par jour, c'est-à-dire treize lieuës.

COQ A L'ASNE, est un discours en galimathias, ou une réponse qui n'a rien qui convienne à la question, ou à la demande qu'on fait. *Alienum abs re proposita dictum.* Il lui répondit par un *coq à l'âne.* Marot & les vieux Poëtes ont intitulé quelques-unes de leurs Poësies *Coq à l'âne.* On appelle des Contes de peau d'*âne*, des contes de vieille, des histoires peu vraisemblables. On appelle Dos d'*âne*, un angle aigu qui se fait de deux superficies, comme celles des pignons, & des couvertures.

PAS D'ASNE. Voyez PAS D'ASNE.

ASNE, est aussi une espèce d'étau dont se servent plusieurs Artisans, & entre autres les ouvriers en marqueterie, pour tenir leurs bois ou leurs piérres, quand ils les fendent.

ASNE, est aussi chez les Relieurs une espèce de coffre où tombent les rognures des livres. Il y en a qui l'appellent un porte-presse ; mais *ane* est le plus usité.

ASNE,

ASNE, signifie figurément un homme ignorant, grossier, stupide. *Asinus.* Un Prince qui n'est pas lettré, est un âne couronné. MEZER. On reproche aux écoliers qui ne veulent rien apprendre, que ce sont des *ânes.*

L'ASNE d'or, est une fiction d'Apulée, Philosophe Platonicien, d'une métamorphose en *âne*, dont il a fait un ingénieux Roman. Apulée avoit pris le sujet de cette fable dans Lucien, qui l'avoit lui-même abrégée de Lucius de Patras.

L'ASNE de Buridan, est une supposition d'un Philosophe, qui dit que si on mettoit un *âne* entre deux picotins d'avoine parfaitement égaux, & éloignez également, il mourroit de faim; soutenant qu'il ne pourroit pas se déterminer auquel il iroit, faute d'avoir le libre arbitre. Ce qui a fait dire proverbialement à Naudé dans le Mascurat: Cela me fait apprêhender qu'il ne t'arrive comme à l'*âne* de Buridan, qui mourut de faim entre deux picotins d'avoine, faute de se résoudre auquel il devoit plûtôt allonger le col, parce qu'ils étoient également distans de lui. Cela se dit à des gens indeterminez, irrésolus. Voyez BURIDAN, où l'on rapporte l'origine de ce Proverbe.

On a aussi appellé *ânes*, les Mathurins, ou les Frères de l'Ordre de la Sainte Trinité, parceque quand ils voyageoient, il ne leur étoit permis que de monter sur des *ânes*, suivant leur Institution, qui fut faite en l'an 1198. sous le Pontificat d'Innocent III. ce qui fut changé par le Pape Clément en l'an 1267. qui leur donna permission d'aller sur des chevaux. Ils sont encore appellez, les Frères des *ânes* de Fontaine-bliau, dans un Regître de la Chambre des Comptes de l'an 1330. DU CANGE.

ASNE, se dit proverbialement en ces phrâses: L'*âne* du commun est toûjours le plus mal bâté, c'est-à-dire, qu'on a peu de soin de contribuer aux nécessitez, ou dépenses publiques. On ne sçauroit faire boire un *âne* s'il n'a soif; c'est-à-dire qu'on ne peut pas faire faire une chose à un homme malgré lui. On dit, Boire en *âne*; pour dire, Laisser une partie de sa boisson dans son vêrre. On dit aussi, qu'un homme a un vin d'*âne*, quand il devient hébeté après avoir bû. Il est méchant comme un *âne* rouge; pour dire, qu'un homme fait toute sorte de mal. On dit que Midas avoit des oreilles d'*âne*, pour dire, qu'il entendoit de loin, qu'il sçavoit tout ce qu'on disoit dans son Royaume. On le dit aussi de ceux qui ont des oreilles trop longues, & qui tiennent de l'*âne* par leur stupidité. On dit d'un ignorant, que c'est un *âne* bâté; d'un homme trop adonné aux femmes, que c'est un *âne* débâté. On dit aussi, qu'il y a plus d'un *âne* à la Foire qui s'appelle Martin, quand on répond à ceux qui se trompent sur l'équivoque d'un nom. On dit aussi, Martin l'*âne*; & que par tout où il y a Martin, il y a de l'*âne*. On dit encore, qu'à laver la tête d'un *âne*, on ne perd que la lêsсive; pour marquer qu'un homme stupide ne profite pas des instructions qu'on lui donne. On dit aussi, Le jour du Jugement viendra bientôt, les *ânes* parlent Latin; quand quelque ignorant veut parler une langue qu'il n'entend pas. On dit d'une chose qu'on méprise, qu'elle ne vaut pas le pet d'un *âne* mort. On dit aussi, Chantez à l'*âne*, il vous fera des pets, en parlant des ignorans, & des ingrats, qui connoissent mal les choses, ou qui reconnoissent mal les grâces qu'on leur fait. On dit aussi, qu'il est bien *âne* de nature, qui ne peut lire son écriture. On dit d'un ignorant qui est assis dans un fauteüil, que ce sont les Armoiries de Bourges, un *âne* dans une chaise: que les chevaux courent les Bénéfices, & que les *ânes* les attrapent; pour dire, qu'on ne donne pas toûjours les grâces à ceux qui les méritent. On dit aussi, que la patience est la vertu des *ânes*. On l'a sanglé comme un *âne*; pour dire, On lui a fait un rude traitement, il a été sévèrement condamné. On dit à celui qui cherche une chose que sans y prendre garde il porte sur lui, qu'il cherche son *âne*, & qu'il est dessus. On dit d'un faux brave qui menace, que c'est l'*âne* couvert de la peau du lion. On dit d'un homme qui n'a point d'équippage, qu'il n'a ni cheval, ni *âne*, ou, ni *âne*, ni mulet. On dit, Pour un point Martin perdit son *âne*, à qui il manque fort peu de chose pour gagner une partie à quelque jeu, ou pour réüssir en quelque affaire. Voyez l'origine de ce Proverbe au mot *Martin.* On appelle un homme qui chante mal, un *rossignol d'Arcadie*; c'est-à-dire, un ignorant, & un gros *âne* d'Arcadie, à cause qu'en ce païs-là on fit ouvrir un *âne* qu'on accusoit d'avoir mangé la lune, parceque son image disparut dans l'eau où il beuvoit au tems d'une éclipse. On dit aussi d'un grand mangeur, qu'il s'escrime bien des armes de Caïn, ou de Samson, c'est-à-dire, d'une mâchoire d'*âne*. On appelle aussi le talk, le miroir des *ânes*. Voyez ci-dessus l'*âne* de Buridan. Pour montrer qu'on néglige ordinairement le bien commun pour ne songer qu'à ses interêts particuliers, On dit,

L'âne de la Communauté
Est toûjours le plus mal bâté.

En patois de Bugey on dit *âne burdin*, pour dire *âne.* IVe Liv. des Rois v. 17. *Burdo* signifie un *âne.* DEROCH.

Dans l'Orient on se sert des *anes* pour faire voyage, aussi bien que des chevaux & des chamaux, parceque c'est une voiture fort douce & fort commode. Il y a en Perse & ailleurs des *ânes* sauvages qu'on apprivoise, & dont on se sert comme des autres. Le Roi de Perse en a dans ses écuries, & un jour un Espagnol les voyant richement enharnachez & rangez dans la Cour du Palais, comme il se pratique dans le païs les jours qu'un Ambassadeur doit avoir audiance, il perdit sa gravité & se prit à rire. Un Officier de la Cour lui en demanda la raison, l'Espagnol répondit qu'il rioit de voir traiter avec tant de distinction des animaux qu'on traite avec le dernier mépris en Espagne; le Persan répliqua, c'est que les *ânes* sont fort communs en vôtre païs, & nous les traitons avec distinction, parce qu'ils sont rares dans le nôtre.

ASNÉE. s. f. La charge d'un âne, ce qu'il porte à chaque voyage. *Asini onus.* Une *anée* de vin, une *anée* de fruits. Ce mot n'est en usage qu'à la campagne, & dans les Provinces. L'*ânée* de vin à Lion contient 80 pots de vin.

Ce mot s'est formé d'*âne*, ou d'*asinata*, que l'on trouve dans la signification d'*ânée*, comme le P. Papebroch l'a remarqué *Act. SS. April. T. II. p. 260. B.*

ASNERIE. s. f. Il ne se dit jamais qu'au figuré. Il signifie, ignorance, stupidité, faute grossière contre l'art qu'on professe. *Asininus stupor, asinina stoliditas.* Il a écrit une telle chose, c'est une grosse *ânerie.* Hé bien coquin, voilà de tes *âneries.* MOL. Qui fagotteroit suffisamment un amas des *âneries* de l'humaine sapience, il diroit des merveilles. MONT.

ASNESSE. La femelle d'un âne. *Asina.* Dieu fit un miracle en faisant parler l'*ânesse* de Balaam, qui empêcha le Prophéte de maudire le peuple de Dieu.

Lait d'*ânesse*, *Lac asininum*, est le lait qu'on ordonne pour certaines maladies, & pour rafraîchir. Cet homme ne se porte pas encore bien, on l'a mis au lait d'*ânesse.* Le lait d'*ânesse* est le meilleur après celui des femmes. Poppée femme de Néron avoit toujours à sa suite quatre à cinq cens *ânesses*, pour se baigner dans leur lait. Je n'ai point lû dans aucun Auteur que le bain d'*ânesses* servît à la santé, mais j'ai appris de M. Patin que plusieurs personnes de sa connoissance, qui réglément tous les ans avoient pris du lait d'*ânesse* pendant six semaines ou deux mois, avoient vécu plus de huitante ans. VIG. DE MAR. Le lait d'*ânesse* servoit à Poppée femme de Néron pour conserver son beau teint. MASCUR. Les gens mols & délicats se frottoient le visage & la peau de pain trempé dans du lait d'*ânesse*, ou pour la rendre plus blanche, ou pour empêcher que la barbe ne leur vint sitôt. Voyez Suétone dans Othon, ch. 12. Martial Liv. X. ép. 68. Ils se faisoient même un masque de ce pain, comme il paroit par Juvénal. v. 461. & suiv. Poppée femme de Néron fut la prémière, ou une des prémières qui usa de cette délicatesse, persuadée que le lait d'*anesse* contribuoit à la blancheur, & qu'elle ôtoit les rides en tendant la peau. C'est pour cela qu'elle traînoit toujours après elle cinq cens *ânesses*; & c'est aussi pour cela que Juvénal Sat. VI. v. 462. appelle ces emplâtres de pain trempé dans du lait d'*anesse*, *Pinguia Popaeana.* Voyez sur ceci Plin. hist. Nat. Liv. XI. c. 41. Liv. XXVIII. c. 12. Suétone dans Othon c. 12. Martial Liv. X. ép. 68. Juvénal sat. VI. v. 460. & suiv. l'ancien Interpréte de Juvénal sur cet endroit v. 468. & Saumaise sur Spartien c. 4. de la vie d'Hadrien.

ASNESSE, se dit aussi au figuré, pour signifier, Ignorante, sotte, stupide. *Asina, stupida, stolida.* Ote toi d'ici, grosse *ânesse.*

ASNIER, ERE. adj. Celui ou celle qui mene les ânes. *Asinarius.* Il se dit ordinairement à Paris de ceux qui fournissent du lait d'ânesse.

On le dit figurément de celui qui traite rudement ses valets, ou ceux qui ont à faire à lui. C'est un rude *ânier.*

ASNIERE. s. f. Qui a signifié autrefois un lieu où l'on élevoit & nourrissoit des ânes. *Asinaria.* De là tant de villages en France nommez *Anière.* C'est à *Anières* proche de Bourges que Calvin commença à dogmatizer, pendant qu'il étudioit au Droit dans l'Université de Bourges.

Naudé a dit proverbialement dans son Mascurat, C'est un veau de dixme qui n'a jamais étudié qu'à l'école d'*Anière*, pour dire, un ignorant.

ASNON. s. m. Le petit d'un âne. *Asellus, pullus asini.* L'ânesse ne conserve pas son lait quand elle a perdu son *ânon.* Les Italiens mangeoient autrefois beaucoup d'*anons*, selon Galien; ils en trouvoient la chair fort agréable. Mécenas s'en faisoit servir dans ses repas les plus magnifiques. Il la mit en réputation; on la préferoit à celle d'*ânon* sauvage; l'usage s'en perdit bientôt après sa mort. DE LA MAR. Voyez ASNE SAUVAGE. Voyez aussi Pline Liv. VIII. c. 43.

ASNONNER. v. act. Faire un ânon. *Asinum edere.* Nôtre ânesse a *ânonné.*

ASNONNER. v. n. Lire ou parler avec peine, & en répétant ses lettres, ou en cherchant ses paroles. *Hæsitare.* Il ne sçavoit pas un mot de sa leçon, ou de son discours. Il n'a fait qu'*anonner*, c'est-à-dire, qu'hésiter.

A S P.

ASPAIS. s. m. & nom propre d'homme. *Aspasius.* La mémoire de S. *Aspais* est marquée dans un très-ancien Martyrologe de l'Église Collégiale de Nôtre Dame de Melun. La principale Parroisse de cette ville s'appelle S. *Aspais.* Ce mot s'est formé par corruption du Latin *Aspasius*, qui signifie *gratieux*, *aimable*, & vient d'*ἀσπάζομαι*, qui veut dire, *aimer*, *embrasser*, *faire des caresses.* Au reste cette corruption est très-ancienne. On voit par un titre gardé en l'Abbaye de S. Père de Melun que la partie de cette ville qui est au Septentrion de la Seine, & à laquelle cette Parroisse donne son nom, s'appelloit le Bourg S. *Aspais*, dès le tems de Hugues Capet. Lisez les Notes de M. Chastelain, 1. Janv.

ASPALATHE, ou ASPALATH. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est le bois d'un petit arbre épineux, pesant & massif, oléagineux, un peu âcre & amèr au goût, de couleur purpurine & marquetée, assez odorant. Il approche des vertus, du goût, de l'odeur, de la pesanteur & de la figure du bois d'aloès. On les substituë l'un à l'autre, quand on en a besoin dans les médicamens. Les Parfumeurs en usent pour donner du corps à leurs parfums. Quelques Botanistes décrivent quatre sortes d'*Aspalathe.* Le prémier est de couleur de bouïs, dur, solide, pesant, & de l'odeur des roses; d'où vient qu'on l'appelle aussi bois de rose. Le second est rouge de la même couleur que l'If, & d'une odeur très-agréable. Le troisième est dur, tortu, noüeux, de couleur brune au milieu, & ailleurs cendrée. Il a une odeur forte, semblable à celle du bouc, & un goût désagréable. La quatrième a son écorce cendrée, & le bois est de couleur de pourpre. Il a une odeur forte, qui frape l'odorat aussi vîte & aussi fortement que fait le castor. Il jette des branches en forme de sarmens, & il est quelque peu épineux. Voyez BOIS D'ALOES.

Il y a d'autres plantes à qui on donne ce même nom, & qui sont des espéces d'une plante, qu'on appelle *genista-spartium.*

ASPECT. s. m. Objet éloigné qui frappe la vûë. *Prospectus.* Cette maison est en un bel *aspect*, c'est-à-dire, a une belle vûë devant elle, ou elle est belle à voir de loin: son *aspect* est à l'Orient, en parlant de son éxposition.

ASPECT, se dit aussi de la qualité de la chose qui regarde, ou qui est regardée. *Aspectus.* Cet homme a un *aspect* affreux, il fait peur à tous ceux qui le regardent. A l'*aspect* d'une personne on juge souvent de ce qu'elle a dans l'âme, c'est-à-dire, en la voyant. A l'*aspect* du supplice la constance s'évanoüit. A l'*aspect* de la piéce on juge de la fausseté. Je le vis, son *aspect* n'avoit rien de farouche. RACIN. A l'*aspect* agréable de tout ce qui m'environne, je ne puis m'empêcher, malgré Virgile, de donner la préférence à l'Automne sur le Printemps. L'ABBÉ GENEST, *Dans les divertissemens de Seaux.*

> *La discorde à l'*aspect *d'un calme qui l'offense,*
> *Fait siffler ses serpens, s'éxcite à la vengeance.* BOIL.

ASPECT, se dit aussi de la description qu'on fait dans des Cartes marines des côtes, & des tèrres qui sont sur un parage, telles qu'elles se présentent à la vûë. Il y a de ces Cartes dans les Routiers, où sont dépeints tous les *aspects* & vûës de tèrres qui servent à la navigation, & qui aident à la connoissance des côtes & rivages.

ASPECT. Tèrme d'Astronomie. C'est la situation qu'ont les étoiles & les Planétes les unes à l'égard des autres en diverses parties du Zodiaque. *Aspect* bénin. *Aspect* malin. Il y a quatre *aspects.* C'est ainsi que M. Perrault dans ses Remarques sur Vitruve croit qu'il faut lire, quoique dans le texte de Vitruve il y ait *ad quintum.* Le Sextil, quand les astres sont éloignez de soixante degrez l'un de l'autre. *Hexagonum.* Le Quadrat de nonante. *Quadratum.* Le Trin de 120. *Trigonum*, *Triquetrum*, *Triangulum.* L'Opposition, ou Diamétral quand ils sont à 180 degrez. *Diametrum.* Kepler ajoûte huit nouveaux *aspects* aux anciens; sçavoir, le Demisextil, qui contient un éloignement de 30 degrez: le Decil, qui est de 36 degrez: l'Octil, de 45; le Quintil, de 72; le Trédécil, de 108; le Sesquaré, de 135; le Biquintil, de 144, & le Quinqunx, de 150. Il y a des *aspects* favorables, & de malins *aspects.* Les bons *aspects* sont quand les Planétes s'entrevoyent d'un doux regard; comme l'*aspect* Trine, & le Sextil. L'*aspect* opposé, & le quadrat, menacent de quelque malheur.

ASPERGE. s. f. *Asparagus.* Se prend pour les jeunes pousses de la plante que l'on mange.

ASPERGE, s. f. *Asparagus.* Plante qu'on cultive dans les jardins, quoi qu'on en trouve dans la campagne, où leurs pousses sont bien plus maigres & d'un goût sauvage. Ses racines sont composées de plusieurs filamens longs, gros comme de la ficelle, & ramassez ensemble en un collet considérable, fort dur, & d'où naissent plusieurs tiges, que nous appellons *Asperges*, & que l'on mange avant qu'elles poussent leurs feüilles. Ces tiges deviennent ensuite branchuës, hautes de trois pieds, & garnies de petites feuilles courtes, très-étroites, & comme capillaires, longues d'un demi pouce. Ses fleurs naissent çà & là le long des branches. Elles sont blanchâtres, à six pétales. A ces fleurs succédent des bayes rondes, rouges, grosses comme des pois, & qui renferment quelques semences dures comme de la corne. On croyoit que l'*asperge* sauvage & l'*asperge* du bord de la mèr, étoient des simples variétez de l'*asperge* cultivée, mais leur culture a fait voir qu'elles étoient des espéces différentes, qui ne dégénèrent jamais en l'une ou en l'autre.

On mange les *asperges* différemment aprêtées, tantôt à la sausse blanche, tantôt à la vinaigrette, ou bien en guise de petits pois. Cette dernière manière se pratique sur tout pour les *asperges* menuës. On employe en Médecine les racines & les bayes de l'*asperge.* Ses racines sont très-apéritives, diurétiques; mais à la longue elles deviennent dégoûtantes dans les boüillons & dans les tisannes, à cause de leur odeur & de leur goût, outre que l'urine en devient presque toujours puante. Ses bayes sont très-adoucissantes, & provoquent doucement les urines. L'industrie du Jardinier peut faire venir des *asperges* en hyver par le moyen des rechauffemens du fumier de cheval nouveau fait. LA QUINT. Les *asperges* pour être bonnes doivent être vertes, grosses, tendres, & cultivées dans les jardins.

Le nom d'*asperge* vient du Latin *asparagus*, formé du verbe *aspergere*, arroser, parceque l'*asperge* est propre à arroser: c'est le sentiment de M. Lémery, qui quant à cette seconde partie est manifestement faux, puisqu'*asparagus* est un mot Grèc, *ἀσπάραγος*, Selon Galien Liv. II. des Alimens, les Grècs appelloient *ἀσπάραγος*, toute sorte de jet tendre. C'est de là que les *asperges*, qui ne sont autre chose que des jets tendres, ont pris leur nom.

ASPERGER. v. act. Mot qui n'a guère d'usage que dans les choses de la Religion. Il signifie, Arroser avec de l'eau, ou quelqu'autre liqueur, en la faisant tomber par menuës gouttes avec une branche d'arbre, un goupillon ou autre chose propre à cela. *Aspergere*, *inspergere.* En quelques sacrifices on *aspergeoit* le peuple avec du sang de la victime. Dans l'Église on *asperge* le peuple d'eau bénite, quand elle est faite. Un Traducteur des Pseaumes a dit *Aspergez* moi d'hyssope, & je serai mondé.

ASPERGES. s. m. Goupillon avec lequel on distribuë l'eau bénite. *Aspergillum*, *aspersorium.* On dit figurément & bassement, Donner de l'*asperges* à quelqu'un, pour dire, le bien moüiller par plaisir. Ce mot n'est pas du bel usage. Il y a sur les médailles des *asperges*, ou *aspersoirs*, si l'on peut s'éxprimer ainsi; c'est-à-dire, des instrumens avec lesquels les Pontifes jettoient l'eau lustrale sur les assistans. On les voit avec les autres vâses Pontificaux sur des médailles de César, d'Auguste &c. & les Antiquaires, entre autres Fabretti, disent qu'ils étoient de branches d'arbres, de soyes d'animaux, de laurier, ou d'olivier. Voyez ASPERSOIR.

ASPERGOUTE. s. f. Clusius dans sa traduction Françoise de l'histoire des Plantes de Dodiens, ou Dodonée, appelle *Aspergoute* menuë, ou étoilée, l'*Aster atticus, cæruleus, vulgaris C. B.* autrement *Inguinalis*, à cause qu'on la croyoit bonne pour résoudre les tumeurs des aînes. Cette plante est commune en plusieurs endroits du Royaume. Ses racines sont fibreuses, vivaces, & jettent quelques tiges, ligneuses, rondes, un peu veluës, hautes d'un pied, branchuës vers leurs éxtrémitez, & garnies de feüilles longues d'un pouce, larges d'un demi pouce, arrondies, veluës, & d'un verd pâle cendré. Ses fleurs naissent à l'éxtrémité des tiges & des branches, elles sont radiées, composées de fleurons jaunes qui occupent le disque ou le centre, & de demi fleurons pourprez qui forment leur couronne. Ces fleurs sont suivies de semences menuës, étroites, & chargées d'une aigrette. Ce mot d'*Aspergoute* n'est pas usité.

ASPERSER. v. act. qui signifie la même chose qu'asperger. Il n'est pas encore bien établi. Vous *asperserez* le haut de la porte, & les poteaux. PORT-R.

ASPERSION. s. f. L'action d'asperger. *Aspersio.* L'*aspersion* de l'eau bénite. On fait beaucoup d'*aspersions* & d'encensemens, lorsqu'on entèrre les Princes & Prélats. La Loi Mosaïque étoit une servitude, par le grand nombre d'*aspersions* & de cérémonies qu'elle ordonnoit. S. ÉVR.

Aspersion, se dit aussi au figuré, quand dans les discours de pieté on parle du cœur & de la conscience ; & alors il signifie un saint épanchement, un saint arrosement de la grâce sur l'âme. Avoir le cœur purifié des souïllures de la mauvaise conscience par une *aspersion* intérieure. Port-R.

ASPERSOIR. s. m. Quelques-uns disent *aspersoire*, & le font féminin ; mais *aspersoir* est beaucoup plus en usage. C'est une manière de bâton de métal, ou de bois fort proprement tourné, le long d'un piéd & demi, au bas bout duquel on attache plusieurs brins de poil, pour prendre l'eau bénite, & pour en faire aspersion. *Aspersorium.* On a aussi appellé l'*aspersoir*, *Vulpilio*, parceque autrefois on se servoit d'une queuë de renard pour faire l'aspersion. Voyez Asperges.

ASPHALITE. subst. m. *Asphalites.* Tèrme d'Anatomie. C'est le nom qu'on donne à la cinquième des vertébres des lombes, parce qu'elle est considérée comme l'appui & le soutien de toute l'épine des lombes.

Ce nom vient de l'*a* privatif, & de σφάλλω, *supplanter.*

ASPHALTITE. s. m. *Asphaltites.* Le lac *Asphaltites*, *Lacus Alphaltites*, c'est le nom d'un lac de Judée que l'Écriture appelle Mèr morte, *Mare mortuum.* Voyez ce mot à sa place. Quelques Auteurs disent aussi en Latin *Asphaltus* & *Asphaltis.* Je doute que ces noms se trouvent dans de bons Auteurs. Celui qui a traduit la vie de S. Théodose Abbé, rapportée par Bolland. T. I. p. 685. dit *Asphaltidis lacus.* Je voudrois un autre garent. *Asphaltite* est un mot Grèc, qui vient de ἄσφαλτος, qui signifie bitume, & ce lac a été nommé *Asphaltite*, c'est-à-dire, bitumineux, parce qu'il est plein de bitume, qui se détache de son fond, & s'éléve sur la surface de ses eaux. Les habitans l'appellent *Sorban*, dit Junius. Les Arabes l'appellent *Rahberet Lut*, lac de Lot. Voici ce que le P. Nau dit de la Tèrre sainte : Je m'informai aussi de lui (d'un Abbé Grèc du Monastère de S. Saba) du bitume que les Auteurs disent que l'on y recueille.... Il me répondit que l'on ne l'y trouvoit point en tout tems, mais qu'en certaines années ce bitume sembloit sortir, comme de dessous l'eau, (c'est probablement des endroits où l'Écriture dit qu'étoient les puits de bitume, *Gen. XIX.*) qu'il s'élevoit à la surface du lac, & s'y assembloit quelquefois de la grosseur d'un navire, qu'il flottoit au gré du vent, qui enfin le portoit à quelque côte où il s'arrêtoit, & où quelquefois il se rompoit en diverses piéces ; que les Arabes le ramassoient avec soin, & que le Bassa de Jérusalem en avoit sa part, & leur en laissoit prendre la leur ; qu'il s'en formoit de cette sorte diverses masses de différentes grosseurs en divers endroits. Voyez Joseph *Lib. V. de bello c.* 5. Tacite Liv. V. hist. c. 6. & 7. Solin ch. XXXVIII. Justin Liv. XXXVI. c. 36. c. 3. Pausanias Liv. V. Hésychius explique ἀσφαλτῖτις, *Asphaltite*, par ἐρυθρὰ θάλασσα, *Mèr rouge.* Bochart, *Phal. Lib. I. c. II.* croit que c'est à cause de la couleur du bitume. Peutêtre aussi qu'Hésychius s'est trompé, & qu'il a confondu ces deux mèrs à cause de leur proximité ; ou plutôt parce qu'on appelloit mèr rouge toutes les mèrs du côté de l'Arabie, l'Océan, le détroit Arabique, le détroit Persique, comme nous l'avons dit au mot *Détroit Arabique* : il a appellé du même nom ce grand lac de l'Arabie, qu'il a regardé comme une partie de la mèr rouge, & peutêtre comme y ayant sa source & en sortant. Nos Dictionnaires disent *Asphaltide.* S'il étoit reçu, nous le dirions aussi, mais n'y ayant point d'usage sur ce mot, nous croyons qu'il faut suivre le Grèc & le Latin, & dire *Asphaltite.*

ASPHODELE, ou ASFODELE. s. f. *Asphodelus.* On disoit autrefois *asfrodille.* Plante dont les racines sont en bottes ; c'est-à-dire, composées de plusieurs navets ramassez à leur collet en une botte, d'où partent plusieurs feüilles vertes, longues, étroites, pointuës, & pliées en une goutière, triangulaires, & d'entre lesquelles s'éléve une tige ronde, lisse, nuë, quelquefois branchuë, haute de quatre à cinq pieds, & terminée par un épi de fleurs blanches, rayées extérieurement par des lignes purpurines, découpées en six parties ; le pistile qui occupe le milieu de la fleur devient un fruit verd, arrondi, gros comme une moyenne noisette, divisé en trois loges, qui renferment chàcune plusieurs semences triangulaires. Elle croît communément en Languedoc ; on la trouve aussi dans d'autres provinces du Royaume. Ses racines, quoique désagréables & âcres, ont cependant servi de nourriture à des peuples entiers ; & dans ces dernières années de disette on en a fait du pain ; on les mangeoit aussi du côté de Bordeaux en place de navets. On plantoit anciennement l'*Asfodele* auprès des tombeaux, afin que les manes du Cadavre pûssent trouver de quoi se nourrir. Porphire dit dans une de ses Épigrammes pour inscription sur un tombeau : Au dehors je suis muni de Mauve & d'*Asfodele*, & au dedans de moi je ne renferme qu'un cadavre. Il y a une autre espéce d'*Asfodele* qu'on cultive dans les jardins à cause de sa fleur. *Asphodelus luteus.* Ses racines sont jaunes, bien plus menuës que dans la précedente, ses feüilles plus courtes, & creuses comme celles de la ciboule. Sa tige est plus petite, rarement branchuë, & garnie de feüilles jusqu'à la naissance des fleurs qui la terminent, & qui forment un épi garni de fleurs jaunes de même structure que celle de la précédente espéce. Ses fruits sont à trois loges, & renferment des semences anguleuses & noires. Elle croît en Sicile.

On dit aussi Lys *Asphodele.* Le Lys *Asphodele* jaune fleurit au mois de Mai.

ASPIC. s. m. Petit serpent fort venimeux. *Aspis.* La morsure d'un *aspic* ne se guérit point : c'est un Aphorisme d'Hipocrate, qui se trouve aussi dans l'Écriture au chap. 32. du Deuteron. v. 33. sur tout quand il mord après avoir mangé une grénoüille, comme dit Bochart en sa Zoographie. Ils ont, dit l'Écriture, le poison de l'*aspic* sur leurs lévres. Ab. d. l. Tr. Les Égyptiens adoroient l'*aspic.* Voyez le P. Kirker *Oed. Æg. Tom. III. p.* 187.

Quelques-uns font venir ce mot du Grèc σπίζω, *sibilo* : d'autres de sa figure ronde, qui s'appelle en Grèc ἀσπὶς, un *bouclier*, parceque ce serpent se met ordinairement en rond, principalement quand on l'attaque ; ce qui représente la figure circulaire du bouclier. Sa tête qu'il éleve du milieu de ce cercle, représente ce que les Romains appelloient *umbo* dans leur bouclier.

Matthiole met trois espéces d'*aspics*, dont l'un est nommé *Ptyas*, parce qu'il jette son venin au loin comme s'il crachoit : le second *Chersæn*, qui a pris son nom de ce qu'il se nourrit loin de la mèr : le troisième *Chélidonien*, parce qu'il est noir sur le dos, & blanc sous le ventre, comme les hirondelles. Les plus grands *aspics* sont ceux qui se nourrissent sur la tèrre. Il y en a quelquefois de cinq coudées de long, & sur tout les *Ptyas*, qui ont une couleur cendrée, verte & jaune. Nicander dit qu'un homme piqué d'un *aspic* devient verd & pâle, perd la vûë, & paroît endormi, & meurt sans sentir aucune douleur. Il ne peut vivre que huit heures, & souvent meurt au bout de trois. Ceux qui sont picquez des *aspics* Chélidoniens meurent soudain. L'*aspic* fait une piqure fort déliée, comme la pointe d'une aiguille. Le mâle fait deux piqures, & la fémelle quatre, comme les vipères ; & son venin fait congeler le sang dans les veines & les artères. Il y a aussi un *aspic* sourd qui a des taches jaunes sur une peau grise, qui est le plus dangereux de tous.

Aspic, se dit figurément d'un médisant, & d'une médisante. *Maledicus.* C'est une langue d'*aspic.*

Aspic, est aussi une ancienne piéce d'artillerie, qui est une demi-coulevrine bâtarde qui tire douze livres de boulet.

Aspic, est aussi une plante qui est une espéce de *lavande*, qui a une fleur bleuë, & une odeur & un goût fort. *Pseudonardus.* L'*aspic* a quantité de branches dures comme du bois, & comme celle du Romarin, ses feüilles sont longuettes, étroites, épaisses, & en grand nombre, plus fortes, plus larges & plus blanches que celles de la lavande. A la cime des branches naissent les fleurs en épics de couleur rouge, avec un long pied quarré & mince. L'*aspic* naît de lui-même sur des collines seches & pièrreuses, & exposées au soleil, particulièrement en Languedoc. Il fleurit au mois de Juin & de Juillet. Il est apéritif & digestif. Il est bon aux maladies froides du cerveau, les fleurs fortifient l'estomac, désopilent la rate, &c. Chom. On en fait une huile qu'on nomme l'*huile d'aspic*, qui prend feu aisément, & qu'il est impossible d'éteindre, dont les Peintres se servent.

Tout cela n'est point exact. *Aspic* est un tèrme impropre de Botanique, qui se dit par corruption pour Spic. On appelle ainsi la lavande à feüilles larges. *Lavandula latifolia*, ou *spica.* Voyez Lavande. On dit encore très-improprement huile d'*aspic* ; pour parler correctement, on doit écrire & dire l'huile de spic, *oleum spica.* On crie à Montpelier en certains tems de l'année sous le nom de spic les sommitez fleuries & dessêchées de la lavande à feüilles larges, ou grande lavande.

Aspic *d'outremer.* Ce n'est pas un épi qui naisse à la cime du nard, mais c'est la racine qui a la figure d'un épi. Cet épi est de couleur de fer, d'un goût amer, & d'une odeur qui n'est pas désagréable. Il croît dans les montagnes de l'Inde. Il est astringent, abstersif, apéritif & fortifiant. Chom.

ASPIRANT, ante. adj. Qui aspire. *Aspirans*, *contendens ad &c.* Une âme *aspirante* à la beatitude quitte toutes les vanitez du monde. C'est un homme *aspirant* après les richesses.

Aspirant, se dit aussi au substantif, de tous ceux qui poursuivent leur réception en quelques Degrez ou Maîtrises. *Candidatus.* C'est un *Aspirant* au Doctorat ; un *Aspirant* à la Maîtrise. L'Ordonnance veut que les *Aspirans* à la Maîtrise des corps des Marchands, soient interrogez sur les parties doubles & simples. *Aspirant* Apothicaire. Voyez Apothicaire.

Aspirant, ante. adj. *Vocalis spiritu aspero elata.* Tèrme de Grammaire, qui se dit de certaines lettres qui aspirent, & dont la prononciation est plus forte que celle des autres. Si on ne faisoit

faisoit point l'*h aspirante* dans le mot de *Heros*, on feroit une fâcheuse équivoque. VAUG. REM.

ASPIRANTE. s. f. *Quæ aspirat, contendit*. C'est parmi les Religieuses, une fille qui ayant fait son noviciat, aspire à être reçûë, & à faire solemnellement les vœux que son Ordre éxige de toutes ses semblables.

ASPIRANTE. s. f. C'est aussi une fille qui après avoir achevé son apprentissage, aspire à être reçûë maitresse, & se présente pour cet effet aux Jurées de son métier, pour faire le chef-d'œuvre qu'elles lui donneront selon leurs statuts.

En tèrmes de Méchanique on appelle une Pompe *aspirante*, celle qui éléve l'eau jusqu'à 32 piéds, sans autre compression que celle qui se fait par la pesanteur de l'air extérieur, & dont on attribuoit autrefois l'effet à la crainte du vuide. *Anthlia*.

ASPIRATION. s. f. Action de celui qui respire, & qui tire son haleine, ou l'air extérieur en dedans pour rafraîchir ses poumons. *Adspiratio*. Il n'est d'usage que dans le dogmatique. Les Médecins disent aussi *inspiration*, & l'opposent à *expiration*, qui est l'action par laquelle on repousse ce même air au dehors.

ASPIRATION, se dit aussi en Physique par ceux qui croyent qu'il y a deux manières de faire les pompes, l'une par compression, l'autre par *aspiration*.

ASPIRATION, est aussi un tèrme de Grammaire. *Vocalis elatio fortior, asperior*. Il signifie une prononciation forte qui se fait en aspirant : ce qui se pratique à l'égard de l'*h* dans un grand nombre de mots où cette *h* est aspirée. Ainsi on ne doit point prononcer sans *aspiration* ces mots, Harangue, Hache, Hameau, Heros, Hollande, &c. Et par conséquent la voyelle, quand il s'en trouve une devant, ne se perd point.

L'*aspiration*, que les Grècs appellent esprit, & qu'ils marquent sur les voyelles d'une manière différente des lettres, est cependant une vraye lettre, comme toutes les autres, & une véritable consone. C'est un paradoxe de Grammaire, mais qui pour être paradoxe n'en est pas moins indubitable. Pour le montrer, il faut supposer d'abord que quand nous parlons ici de lettres nous n'entendons pas les caractères de l'alphabet qui sont arbitraires, & qui varient souvent selon les langues & les peuples, & dans le même peuple selon les tems, selon l'usage, & même quelquefois selon la fantaisie des particuliers; les uns, par exemple, écrivant des *aspirations*, ou lettres aspirées, où les autres n'en mettent point, quoique tous prononcent de la même manière; comme dans *huomo*, *huomini*, mot Italien, qu'on écrit aussi *uomo vomini*. Il en est de même en d'autres, comme beste, que nous écrivons avec un *s*, ou bête, avec un accent circonflexe, & cent autres semblables. Mais nous parlons des sons naturels que peuvent former dans l'homme les organes de la parole, c'est-à-dire, le gosier, la bouche, la langue, le palais, les dents, les lévres, le nez. Ces sons sont de deux sortes, les uns simples, les autres composez ou modifiez. Les sons simples sont ceux qui se prononcent par un seul mouvement de l'organe, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, &c. Les sons composez sont ces mêmes sons simples modifiez par un mouvement de l'organe surajouté au mouvement nécessaire pour prononcer le son simple. Par éxemple, pour prononcer *ap*, il faut que la bouche fasse deux mouvemens, l'un qu'elle feroit pour prononcer l'*a* tout seul, & l'autre nécessaire pour éxprimer le *p*. De même dans *ir*, & *oc*, &c. ou dans *ba*, *be*, *bi*, &c. tout son, ou tout effet du mouvement articulé de l'organe de la parole est donc ou un son simple, ou une modification de son simple, qui jointe au son simple fait un son composé. Les sons simples sont ce que nous appellons voyelles; les modifications, ou modificatifs, sont ce que nous appellons consones.

L'*Aspiration* est une suite, un effet, d'un mouvement que fait quelqu'un des organes de la voix; c'est donc nécessairement ou un son simple, ou une modification des sons simples, c'est-à-dire, ou une voyelle, ou une consone. Ce n'est point une voyelle; car ce n'est point un son simple, qui puisse se prononçer seul, c'est-à-dire, qui résulte d'un mouvement de l'organe qui seul & par lui-même fasse un son. C'est donc un modificatif, & en effet il en a toutes les qualitez. Car 1°, Il résulte d'un mouvement de l'organe qui de soi ne produit aucun son; l'esprit doux, ou l'esprit âpre des Grècs; nôtre *h* aspirée, aussi-bien que l'*h* des Allemands, des Anglois, & des autres peuples, ne fait pas plus de son par elle-même que le *b*, le *c*, le *d*, &c. Il en est de même de l'*aleph*, du *hheth*, du *caph*, du *ain* des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Arabes, & de presque toutes les langues Orientales. 2°, Au contraire nôtre *h*, les esprits des Grècs, & les autres aspirées, dont je viens de parler, se prononcent avec toutes les voyelles, comme ce que nous appellons consones; ces *aspirations* modifient les voyelles, ce sont des suites, des effets d'un mouvement de l'organe surajouté au mouvement nécessaire pour énoncer la voyelle. Pour prononcer *ha*, il faut que l'organe fasse deux mouvemens aussi-bien que pour *ba*, ou *ca*, &c. l'un pour *a* qui de soi est un son, & l'autre qui de soi ne produit aucun son, non plus que *b*; mais qui ajoute cependant quelque chose à *a*, qui le modifie de même que *b*, *c*, *d*, &c. & qui fait que *ba* n'est pas simplement *a*, ni *ba*, ni *ca*, &c. ni aucun autre son simple, ou modifié. Cela sera donc encore plus vrai, ou du moins se fera plus sentir dans les *aspirations* plus fortes, telles que sont celles des langues Orientales. חָ, חַ, חִי, חוֹ, חוּ : כָּ, כַּ, כִּי, כּוֹ, כּוּ : עָ, עַ, עִי, עוֹ, עוּ. Car partout là il y a dans la prononciation deux mouvemens, l'un pour la voyelle, & l'autre surajouté, qui de soi n'a aucun son, & qui n'étant qu'un mode, ne peut être seul, & sans sujet; mais se peut joindre à tous les sons simples, & les modifier également tous. Puis donc que c'est là la notion, la nature, l'essence, l'emploi des consones, il s'ensuit que toutes les aspirées sont de véritables consones. Qu'on les éxprime comme l'on voudra, ou bien comme nous l'*h*, ainsi que font les Orienteaux toutes leurs *aspirations*, c'est-à-dire, par des caractères qui entrent dans le corps du mot écrit, ou bien comme les Grècs font quelques-unes, par un signe d'*aspiration*, que l'on mette sur la voyelle; il n'importe, & cela ne change rien à la nature & au fond de la chôse. L'*aspiration* n'est pas moins une consone dans ἁρῶ, que dans χαίρω, dans ἕω que dans χέω, dans ὅλη que dans χολή, &c. ainsi des autres.

3°, Une seconde raison que ce sont des consones, c'est que les langues Orientales qui n'éxprimoient point les voyelles, ont cependant toûjours éxprimé les *aspirations*. L'*aspiration* s'est changée souvent en consone, & éxprimée par une consone. Ainsi de ἕξ on en fait *sex*, de ἑπτὰ, *septem*, d'ἕϐδομος, *septimus*, de ἕσπερος *vesperus*, d'ὑπὲρ *super*, d'ἅλς *sal*, d'ἕρπε *serpe*, d'ἀϐὶς, ἄϐιν, *sapin*, d'ὀπὸς *seve*, de ἔρω, *sero*, d'ἐσθὴς, *vestis*, de l'Hébreu יין οἶνος, & puis vin, d'ἐμέω *vomo*, & ainsi d'une infinité d'autres. 4°, Mais sans sortir de la même langue Hésiode dans le bouclier d'Hercule v. 302. a dit Ἥρων pour Θήρων, ne mettant point de différence entre un Θ, ou un esprit âpre. Tout cela montre évidemment que les *aspirations* sont de vrayes consones, & que l'on a tort de prendre dans les langues Orientales les lettres א, ה, ח, ע, pour des voyelles, ou de dire que dans la nôtre l'*h* n'est point une lettre.

ASPIRATION, se dit figurément en Morale, & signifie, Désir de parvenir à quelque fin. Mais il n'est d'usage que dans les matières de dévotion & de piété. Il signifie l'élevation, l'élancement de l'âme fidelle à Dieu; un mouvement intérieur poussé au ciel avec véhémence, une courte & fervente prière qui part du fond du cœur. *Breves & ardentes ad Deum preces*. L'*aspiration* au ciel est un commencement de béatitude. Tout le tems de l'étude se passoit en *aspirations* dévotes. BOUH.

ASPIRER. v. act. Attirer l'air par la bouche. *Respirare*. Ce mot, qui n'est en usage que dans la Physique, est opposé à éxpirer. Il se dit aussi des autres matières que de l'air, & des choses qui les attirent & s'en pénétrent. Je n'ai vû aucun vâse de porcelaine dont le rouge fût bien vif; ce n'est pas que les Chinois n'en ayent de beaux, mais peut-être que cette couleur se ternit sur la matière, qui en *aspire* les parties les plus subtiles & les plus colorées. P. LE COMTE.

ASPIRER, se dit aussi en Grammaire, pour marquer une forte prononciation. *Vocalem spiritu aspero efferre*. L'*h* Françoise se doit prononcer en *aspirant* en certains mots seulement; & alors elle tient lieu de consone. Les Grècs marquoient les voyelles qui se doivent *aspirer*, par des esprits âpres.

ASPIRER, se dit aussi en Morale, & signifie, Prétendre à quelque charge, dignité, ou autre chose qu'on regarde comme bonne & souhaitable. *Aspirare, contendere ad &c*. Un bon Chrétien ne doit *aspirer* qu'à la béatitude éternelle. Un homme mondain n'*aspire* qu'aux honneurs, aux richesses. On dit aussi, qu'un homme peut *aspirer* aux plus grandes charges, pour dire, qu'il est capable de les éxercer, ou qu'il est en passe de les obtenir. Nous ne devons point *aspirer* à vous comprendre tout entier. PELISS.

*Tous mes vœux n'*aspirent *qu'à vous plaire*. GOMB.

C'est au repos d'esprit qu'il nous faut aspirer. BOIL.

Ecoutez ma juste prière,
*Elle n'*aspire *point aux grandeurs d'ici bas*. L'ABBÉ TETU.

On dit en Maçonnerie, qu'il y a des pièrres dures, comme le grais, qui ne sont pas propres à bien prendre, & *aspirer* le mortier, pour dire, que le mortier n'en peut pas faire une forte liaison.

ASPIRÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Spiritu aspero vocalis notata, elata*. Dans le mot de Héros l'*h* est *aspirée*.

ASPRE, adj. m. & f. Montueux, inégal. *Asper*. La Provence & le Dauphiné sont des païs *âpres* & raboteux, où le charroi va difficilement.

ASPRE, se dit aussi de ce qui frappe violemment & désagréablement les sens. *Fervidus*, *acer*. Un feu trop *âpre* havit les viandes. Le froid a été bien *âpre*, & bien rude cet hiver. Un fruit est *âpre*, lorsqu'il n'est pas meur, ou qu'il a une acidité trop piquante.

*Alors pour se couvrir durant l'*âpre *saison*,
Il fallut aux brebis dérober leur toison. BOIL.

Il sçut par les efforts d'une heureuse culture
Des âpres *sauvageons adoucir la nature.* MENAGE.

Une Ode sur le Quinquina dit, en parlant de la fièvre,

Quelles âpres *douleurs, quel mélange de peines!*
Quand le corps tout brisé de longs frissonnemens,
Sent après ce grand froid d'affreux embrasemens,
Et des serpens de feu, qui déchirent ses veines?

ASPRE, se dit aussi de celui qui est fort ardent, & fort avide dans ses désirs & ses passions. *Avidus, alicujus rei studio flagrans.* Ce Procureur est fort *âpre* au gain. Les gens foibles sont *apres* à se venger dans l'occasion. Cet enfant est *âpre* sur la nourrice, on ne l'en ose éloigner qu'il ne crie. Les écornifleurs sont *âpres* & goulus. Les bons chiens sont *âpres* à la curée, à la chasse.

ASPRE, se dit aussi de certaines choses, pour en marquer la violence, la rudesse, la sévérité. *Durus, acerbus.* Un combat *âpre*. Un esprit *âpre*. Une réprimande *âpre*. Mener une vie *âpre* & austère.

De mille âpres *chagrins leur âme est tourmentée.* ANONYME.

Sans zéphirs & sans verdure,
Ma fauvette est dans mon bois
*Qui malgré l'*âpre *froidure,*
M'enchante encor par sa voix. M. SCUD.

*Jadis chez les mortels l'*âpre *Philosophie,*
Opposoit à mes (l'Amour) loix sa sévère manie. VILL.

Lui qui vécut paisible, & toujours se tint coy.
Loin des âpres *conflits de la poudreuse école.*

En Médecine on appelle l'*Apre* artère, le conduit par où l'air passe dans le poumon. Voyez TRACHÉE ARTÉRE.

On appelle en Grammaire, un esprit *apre*, *asper*, une marque faite en forme de *c*, qu'on met sur certaines lettres, pour montrer qu'il les faut prononcer avec une forte aspiration, comme on fait en François les *h* consones, & comme les Grècs faisoient plusieurs voyelles, & la lettre *ρ*; ce qui leur tenoit lieu d'une *h*.

ASPRE. C'est une petite monnoye de Turquie, dont on paye les Janissaires. Il en faut 50 pour en faire un écu de France. Busbek, & Leunclavius dans ses Pandectes de Turquie, en ont parlé amplement. Voyez aussi Ricaud *De l'Empire Ottoman*. La plûpart des deniers du Grand Seigneur se reçoivent en *aspres*, qui sont de petites piéces d'argent, qui valent environ 8 deniers, & qui n'ont autre empreinte que le nom du Prince qui les a fait battre; & parce qu'il s'en trouve grand nombre de faux, il y a de grandes poëles, dans lesquelles on les remuë longuement sur le feu pour les éprouver. *Voyag. du Lev. par D. C.* Sultan Osman vit un jour un arbre qui lui sembla avoir la forme de l'un de leurs Dervis, il lui assigna un *aspre* de paye tous les jours par aumône, & choisit un homme pour recevoir l'*aspre*, qui a le soin de l'arroser, & de le cultiver pour son argent. ID. La paye des Janissaires est douze à quinze *aspres* par jour. ID. De la Boulaye le Gouz le nomme *aspre*, ou *acchia*, & dit qu'il vaut 4 mangoures. Nicolai dans ses Pérégrinations Orientales Liv. III. ch. 4. l'estime 10 deniers tournois.

ASPRE, a été aussi une monnoye du tems de Justinien. Les Anciens ont appellé aussi de la monnoye *aspre*, celle qui étoit nouvelle, & qui n'étoit pas encore usée par le frai, & maniement. *Nummus asper.* Les Grècs modernes ont appellé *Aspre*, la monnoye blanche. DU CANGE, & Scaliger, *De Re Nummaria* pag. 58.

ASPREMENT. adv. D'une manière âpre. *Asperè, vehementer.* Vous mangez trop *âprement*. Ce valet a été reprimandé *âprement* & vertement par son maître.

ASPRESLE. s. f. Herbe dont les feüilles sont fort rudes, qui sert aux ouvriers à polir le bois, à écurer l'airain, la vaisselle. *Equisetum.* Cette herbe croît dans les lieux aquatiques, & dans les fossez. Elle jette des tiges creuses, noüées, rougeâtres, & rudes au maniement, autour desquelles il y a force feüilles menuës, & minces comme jonc. Elle croît fort en hauteur, quand elle trouve des arbres pour s'y attacher; & y étant entortillée, elle fait pendre une grande chevelure noire comme une queuë de cheval. Sa racine est dure comme du bois. Matthiole en décrit quatre espéces, dont il y en a une que les païsans mangent en Carême. Voyez PRELLE. C'est une sorte de queüe de cheval. *Equisetum juncium.* Cette herbe ne doit point avoir de feüilles, à la différence des autres; elle est composée de petites canelures coupantes, & cette herbe ne s'attache point aux arbres, non plus que les autres de même genre.

ASPRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âpre. Il se dit de plusieurs chôses fort différentes. *Asperitas.* 1°, Des fruits quand faute de maturité, ou pour quelqu'autre raison, ils ont une certaine saveur rude, âcre, & désagréable. L'*âpreté* qui se trouve dans les fruits, diminuë à mesure qu'ils meurissent, ou que les arbres vieillissent. 2°, Du feu & du froid, quand l'un & l'autre sont violens & âpres. L'*âpreté* du feu se fait sentir à proportion du froid. La rigueur & l'*âpreté* des hivers ne l'arrête point. PATR. 3°, Des païs & des chemins, quand ils sont rudes, inégaux, raboteux. L'*âpreté* des certains païs en empêche le commerce. Vous rétablirez un chemin que sa hauteur & son *âpreté* rendent difficile. BOSS.

ASPRETÉ, se dit figurément en Morale. *Acerbitas.* Les Anciens ont blâmé l'*âpreté* des mœurs de Caton, & sa trop grande sévérité. Cette *âpreté* de naturel, qui ne se rendoit jamais aux difficultez, établit mieux la puissance de Rome, qu'une humeur douce & raisonnable. S. EVR. Il faut avoir une sagesse gaye & civile, & fuir l'*âpreté* des mœurs. MONT. On dit aussi, Cet homme entreprend les choses avec trop d'*apreté*; pour dire, d'ardeur & de promptitude.

ASPRETÉ, veut aussi dire, *austérité*, *rigueur*. Si vous voulez sçavoir en quoi consiste la rigueur & l'*âpreté* de cette régle. ABBÉ DE LA TR.

On le dit aussi du goût & de la manière d'un ouvrier dans les ouvrages méchaniques. Michel-Ange auroit été plus estimable, s'il eut retenu ce qu'il y a de bon dans le Gothique, je veux dire, le dégagement & l'*âpreté* des entrecolonnemens qui nous plaisent si fort. DE CORDEM. *Traité d'Archit. p.* 175.

A S S.

ASSABLER. v. act. Remplir de sable. *Arenâ cumulare.* La mèr avec le tems a *assablé* le port d'Aiguemortes, où S. Louïs s'embarqua autrefois. Le plus grand soin que doit avoir un Ingénieur en bâtissant un port, c'est d'empêcher qu'il ne s'*assable*. La rivière de Loire *assable* souvent les prèz qui sont sur ses bords, les couvre de sable.

Ce mot vient de *sable*, ou *sablin*, NICOD; ou du Latin *sabulum*.

ASSABLER, avec le pronom personnel, signifie, Demeurer sur le sable, s'engraver, échoüer. *Allidere ad arenam, impingere in arenas.* Quand on descend sur la rivière de Loire en été, ou sur le Volga, on s'*assable* à tout moment. Les grands vaisseaux qui s'*assablent* sur les bancs, y échoüent. Les baleines s'*assablent* quelquefois, s'endorment sur le sable, & y demeurent.

ASSABLÉ, ÉE. part. pass. & adj. Rempli de sable; arrêté sur le sable. *Arena cumulatus, opertus.* Port *assablé*. Terres *assablées*. Vaisseau *assablé*.

ASSA FŒTIDA, ou ASA FŒTIDA. s. f. Ce mot est Latin. On l'appelle merde du Diable, *stercus Diaboli*; apparemment à cause de son odeur d'ail, qui n'est pas agréable à tout le monde, quoique dans les Indes Orientales on l'employe dans les ragoûts. Les Maréchaux l'ont mise en grande réputation pour les maladies des chevaux, principalement pour le farcin. Cette drogue est gommeuse & résineuse, elle se fond sous les doigts comme la cire; son odeur est forte, & approche de l'ail; elle est âcre au goût, & sa couleur tire sur le roussâtre. On nous l'apporte des Indes Orientales. On en distingue deux espéces, l'une qui est en morceaux purs, & l'autre qui est masse informe, moins pure, & grumelée. Cette drogue s'employe pour les maladies des femmes, elle est résolutive, estimée contre la peste, & elle entre dans plusieurs compositions. On ne sçait point de quelle plante elle sort, & ce qu'en ont dit la plûpart des Auteurs de Pharmacie, aussi bien que les Botanistes, ce ne sont que des conjectures, auxquelles ont donné lieu différentes rélations de Voyageurs peu entendus & peu connoisseurs. Ceux qui croyent, après quelques anciens, qu'elle se tire du *laser* ou *lascopitium*, seroient fort embarrassez s'ils étoient obligez d'éclaircir les questions & les disputes si souvent renouvellées parmi les Botanistes au sujet du vrai *laser* & de la gomme des anciens, ou suc des Cyréniens, *succus Cyrenaicus*. Il ne sera jamais possible de concilier les Commentateurs de Dioscoride & de Pline sur cela, tant qu'on n'aura que des conjectures à avancer. Quelques modernes assûrent qu'il y en a beaucoup en Pèrse, & qu'on la tire de deux sortes de plantes, dont l'une jette beaucoup de sarmens, comme le saule aquatique; & l'autre a ses feüilles semblables à celles de titimale. Théophraste dit que cette plante fuit les lieux cultivez, qu'elle s'y abâtardit, & que ses feüilles sont de couleur d'or. Cette gomme que

que les Apothicaires appellent *laser*, est ordinairement sophistiquée : & il étoit autrefois si difficile d'en recouvrer de la vraye qui venoit de la région Cyrénaïque, que Néron la gardoit en son Trésor comme une chose précieuse : & Pline témoigne qu'elle étoit en si grande estime de son tems, qu'on la vendoit au poids de l'argent. On appelle le Benjoin *Assa dulcis*.

ASSAGIR. v. act. Faire devenir sage. *Erudire*. L'âge *assagit* les hommes. Le tems, les afflictions, l'ont *assagi*, l'ont rendu sage. Il est bien *assagi* depuis l'accident qui lui est arrivé. Ce mot vieillit, & ne peut être d'usage que dans le discours familier.

ASSAILLANT, ANTE. subst. Qui attaque, qui provoque au combat, qui assiége. *Aggressor, oppugnator*. Dom Sanche dit dans le Cid : Faites ouvrir le camp, vous voyez l'*assaillant*. Cette ville ne fut emportée que par le grand nombre des *assaillans*. Redoubler l'ardeur des *assaillans*. ABLANC. Ce mot n'est plus guères en usage que dans les tournois & dans les carrousels, pour signifier celui qui combat contre le tenant, qui s'offre de soûtenir le contraire de ce que le tenant avance dans un defi.

ASSAILLANT, se dit dans le figuré de celui qui attaque de paroles, qui entreprend de pousser quelqu'un à bout.

> *Je n'ai déja que trop d'un si rude* assaillant ;
> *Et si je me deffends, ce n'est qu'en reculant.* MOL.

ASSAILLIR. v. act. *Aggredi, adoriri, oppugnare, invadere*. Ce mot est un peu vieux : mais comme de bons Auteurs l'employent, on croit qu'on le peut employer aussi quelquefois à leur imitation ; & principalement dans le figuré, dont on peut voir plus bas des exemples. Voici comme il se conjugue : J'*assaus*, tu *assaus*, il *assaut*. Il est vrai que ces trois prémières personnes ne se trouvent point dans les bons Ecrivains : mais on y trouve les autres, nous *assaillons*, vous *assaillez*, ils *assaillent*. J'*assaillois*. J'*assaillis*. J'*assaillirai*. Que j'*assaille*. Que j'*assaillisse*. J'*assaillirois*. Il signifie attaquer vigoureusement, en se jettant dessus, & comme en sautant. Cette place fut *assaillie* & emportée en plein jour ; & fut *assaillie* de nuit, & escaladée. On l'*assaillit*, lorsqu'on s'y attendoit le moins. Mon ennemi m'*assaillit* en traître par derrière. Ce mot vient de *adsallire*, qui se trouve dans la Loi Salique, & ailleurs. MÉNAG. Nicod le dérive de *assiare*.

ASSAILLIR, se dit aussi des armées & des particuliers. C'est un bon Partisan, qui est allé *assaillir* les ennemis jusques dans leur camp, jusques dans leurs quartiers. J'ai vû commencer la querelle, c'est celui-là qui a *assailli*, qui a été l'aggresseur. On le dit aussi des bêtes. Les loups affamez viennent *assaillir* les hommes.

ASSAILLIR, se dit aussi en Morale, en parlant de l'attaque des passions, des maladies, & des autres accidens de la fortune. Les esprits foibles se laissent *assaillir* de mille terreurs paniques. Les Saints dans le désert ont été *assaillis* de plusieurs violentes tentations. Les douleurs & les infirmitez viennent de tous côtez *assaillir* les vieillards. Tous les créanciers de ce pauvre homme le sont venus *assaillir* en même tems, & l'ont ruiné. Les défiances, qui me venoient de quitter, m'*assaillirent*. VOIT.

ASSAILLI, IE. part. pass. & adj. *Oppugnatus, appetitus*.

ASSAISONNEMENT. s. m. Manière de préparer les viandes pour les rendre agréables au goût. *Conditio, condimentum, conditura*. La bonté d'un jambon, d'une fricassée, dépend de l'*assaisonnement*.

ASSAISONNEMENT, se dit aussi des ingrédiens qui servent à assaisonner. Le sel, le poivre, les champignons, sont les *assaisonnemens* ordinaires. Il faut de l'art pour bien ménager les *assaisonnemens*.

ASSAISONNEMENT, se dit figurément en Morale. L'*assaisonnement* du discours. ABLANC. La louange demande un certain *assaisonnement* qui empêche qu'elle ne passe pour une pure flaterie. L'affection d'un ami est un *assaisonnement* de la prospérité, qui la rend plus piquante, & plus sensible. On est si avide de loüanges qu'on les reçoit sans tous les *assaisonnemens* qu'elles devroient avoir. FONTEN. Le mystère est l'*assaisonnement* des plaisirs de l'amour. VILL.

> *Dans ses mœurs quelle politesse,*
> *Quels tours, quelle délicatesse,*
> *N'éclatoit point dans ses discours !*
> *Ce sel tant vanté de la Gréce*
> *En faisoit* l'assaisonnement,
> *Et malgré la froide vieillesse*
> *Son esprit léger & charmant*
> *Eut de la brillante jeunesse*
> *Tout l'éclat & tout l'enjoüement.*

ASSAISONNER. v. act. Donner aux viandes une préparation pour leur donner plus de relief, & les rendre de meilleur goût. *Condire*. Ce Cuisinier sçait fort bien *assaisonner* les viandes. L'appétit *assaisonne* mieux les mèts que le plus habile Cuisinier. S. EVR.

ASSAISONNER, se dit figurément en Morale. Ce Prince sçait *assaisonner* ses discours, ses dons, ses bienfaits d'une telle grâce, qu'il gagne les cœurs de tout le monde. Sçavoir *assaisonner* ses refus de tant de modestie, que &c. La plûpart de ceux qui donnent des louanges les *assaisonnent* si mal, qu'elles devroient rebuter les personnes tant soit peu raisonnables. BELL. Il n'y a rien de si ridicule qu'on ne fasse avaller, lorsqu'on l'*assaisonne* de loüanges. MOL. Les Anciens se piquoient d'*assaisonner* leurs ouvrages de ce sel Attique, qui étoit d'un goût si éxquis. S. ÉVR. Aristophane sçavoit rendre ses leçons agréables, en les *assaisonnant* de plaisanteries. LE FEVRE. Un bon conseil donné à un ami, doit être *assaisonné* de toute la circonspection qui le peut faire recevoir sans dégoût. M. SCUD. Les bienfaits mêmes veulent être *assaisonnez* par des manières obligeantes. Il faut *assaisonner* un refus, & le faire goûter peu-à-peu. AMEL.

> *La Satire en leçons, en nouveautez fertile,*
> *Sçait seule* assaisonner *le plaisant & l'utile.* BOIL.

> *L'esprit fait grand plaisir, je n'en disconviens pas,*
> *Et si dans nos discours nous cherchons des appas,*
> *Il faut que l'esprit en ordonne ;*
> *Mais j'en fais toujours peu de cas,*
> *Si le bon sens ne l'*assaisonne. DES HOUL.

> *Dieux ! que sur se char de victoire*
> *L'amour de la solide gloire*
> *Echauffe puissamment les cœurs !*
> *De quelle grace il* assaisonne
> *L'immortel rameau dont Bellone*
> *Daigne ceindre leurs fronts vainqueurs !*

Molière dit en stile de précieuse, Je veux que l'esprit *assaisonne* la bravoure.

ASSAISONNÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Conditus*. Discours *assaisonné* de mots agréables & divertissans.

> *Bon Dieu ! Quel Tivoli, pour un enfant d'Horace !*
> *Ne t'étonnes donc pas si sur un tel Parnasse*
> *Chaque mot que j'écris n'est plus* assaisonné
> *Du sel qui manque au vers de Martinet l'aîné.* SANLEC.

ASSAISONNEUR. s. m. Celui qui assaisonne. *Fartor*. Ce Cuisinier a le goût fin, & est un bon *assaisonneur*. On ne croit pas ce mot fort usité.

Ce mot vient d'*assatio*, d'*asserere*, *répandre, semer par dessus*.

ASSAKI. s. f. Térme de Relation. C'est le titre que prend la Sultane favorite, ou prémière Maîtresse du Sultan.

ASSAPANICK. s. m. Petit animal de la Virginie. On dit qu'il vole en étendant ses jambes & sa peau. Les Anglois l'appellent un *Ecureüil volant*.

ASSARA BACARA, ou ASSAROUN. Nom d'une plante que Pline & Dioscoride appellent Nard sauvage. Nous la connoissons sous le nom d'Asarum. Avicenne au second Livre de son Canon dit, qu'on apporte cette plante de la Chine, que sa racine ressemble à celle du gramen, ou chiendent ; mais qu'elle a de l'odeur, & picque la langue quand on la goûte ; que les fleurs qu'elle porte au pied de sa tige sont de couleur de pourpre, & semblables à celles du Bunge, ou Jusquiame. On appelle communément cette plante dans les boutiques *Assara Baccara*, à cause de quelque ressemblance qu'elle a avec celle qui porte le nom de Baccharis. D'HERB.

ASSASSIN. s. m. Homme qui tuë un autre avec avantage, soit par le nombre de gens qui l'accompagnent, soit par l'inégalité des armes, soit par la situation du lieu, ou en trahison. *Sicarius, percussor*. Les *assassins* sont indignes de joüir de l'azile des Églises. PASC.

> *Vengeons nous, j'y consens, mais par d'autres chemins :*
> *Soyons ses ennemis, & non ses* assassins. RACIN.

> *Le nom seul d'*assassin *m'épouvante, & m'arrête.* ID.

On appelle aussi *Assassins*, les gens qui se loüent pour aller tuer quelqu'un qu'ils ne connoissent pas, & pour venger la querelle d'autrui. *Sicarius aere, pecuniâ conductus*. Il fit tuer son compétiteur par des *assassins*.

Ce mot d'*Assassin* vient du Levant, d'un Prince des *Arsacides*, ou *Assassins*, qu'on appelloit le Vieil de la Montagne ; il demeuroit entre Antioche & Damas dans un château où il élevoit des jeunes gens dans toute sortes de plaisirs & de délices, leur promettant qu'ils iroient après leur mort dans un lieu semblable, s'ils obéissoient aveuglément à ses commandemens ; après quoi ils alloient hardiment tuer, & assassiner les Rois & Princes ses ennemis,

ennemis, si-tôt qu'il le leur avoit ordonné. Ces gens s'étendirent depuis par tout le Levant. Le Sire de Joinville les appelle *Beduins*; mais Volaterran & Paul Émile les appellent *Assassins*, & Nicole Gilles *Arsacides*. Ils étoient tellement dévoüez à leur Prince, qu'ils ne manquoient guères d'éxécuter les arrêts de mort qu'il avoit prononcez.

Voici ce qu'Elmacin rapporte de leur origine : il la fait remonter jusqu'à l'an 278. de l'égire 891. de JESUS-CHRIST. Un prétendu prophéte, nommé Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa, & attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, & faisant la prière cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman, ou Pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu Saint. Il déchargea ses sectateurs des plus pénibles observances de la loi, leur permettant de boire du vin, de manger toutes sortes de viandes, & par cette licence, jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense, & fit de grands ravages sur les têrres du Calife. Il mourut en laissant douze disciples, en mémoire des douze Imans descendus d'Ali. Dans la suite les Carmatiens devenus plus foibles se mêlèrent avec les autres Musulmans, & dissimulèrent leur Religion; ce qui les fit nommer Batenis, c'est-à-dire, Inconnus. C'est peut-être de ce nom Batenis que se forma celui de Beduins que Joinville leur a donné. Quoi qu'il en soit, ils commencèrent à être désignez par ce nom, & à se fortifier en Perse l'an 483. de l'égire 1090. de JESUS-CHRIST. Hacen leur Chef ayant été menacé par le Sultan Gelaleddoulet, commanda à un de ses sujets en présence de l'Envoyé du Sultan de se précipiter du haut d'une tour, & à un autre de se tuer, ce qu'ils firent à l'instant. Alors Hacen dit à l'Envoyé : Dites à vôtre Maitre que j'ai 70000 hommes prêts à en faire autant. Les Batenis ainsi cachez & determinez à tout commencèrent à attenter sur la vie des Princes, & en tüèrent plusieurs sans qu'on pût se garentir de leur trahison. Le Juif Benjamin dans son Itinéraire p. 32. de l'édition *in* 12 d'Amsterdam les place près du mont Liban. Cet Auteur écrivoit vers l'an 1173. Il les appelle en Hébreu du nom Arabe אל אשישין, *El Assisin.* Ce qui montre que ce nom ne vient point d'Arsacide, comme on l'a dit ci-dessus, mais du mot Arabe חשיש, *Asis*, qui signifie *Insidiator*, un homme qui tend des embûches, & qui vient du verbe Arabe חשש, *Asaja*, tendre des embûches. Car quoique la prémière lettre soit un *giim*, qui répond au *g* François, on a pû aisément le changer dans l'usage en *bha*, dont il a la forme, & dont il approche pour le son. Car le *bha* n'est qu'un *g* ou *giim*, prononcé du gosier & avec aspiration.

ASSASSIN, se dit aussi au figuré, & dans le stile comique, & satirique, de celui qui tuë, qui fait mourir impunément, comme font les Médecins.

> *Que dit-il, quand il voit avec la mort en trousse.*
> *Courir chez un malade un* assassin *en housse?* BOIL.
>
> *Dans Florence jadis vivoit un Médecin,*
> *Sçavant hâbleur, dit-on, & célèbre* assassin. ID.
>
> *Croyez moi, charmante Dorise,*
> *Bannissez tous vos Médecins;*
> *Ce ne sont que des* assassins,
> *Que la crédulité du malade autorise.*

ASSASSIN, INE. adj. se dit encore au figuré, & dans le stile comique, de tout ce qui a assez de charmes pour causer de la langueur, & pour faire mourir d'amour. Visage *assassin.* VOIT. Beaux yeux *assassins.* SCAR. Que dit-elle de moi cette genre *assassine?* MOL. Et c'est pour cela qu'en galanterie on appelle aussi *assassins*, certaines mouches taillées en long que les femmes coquettes mettent sur leur visage pour paroitre plus belles. *Assassin* se dit aussi dans le grand stile & en parlant serieusement, pour dire meurtrier.

> *Ai-je donc oublié que sa barbare main*
> *Fit tomber tous les miens sous un fier* assassin? CREBILL.

ASSASSINAT. s. m. Meurtre qui se fait violemment avec avantage, ou en trahison. *Cædes ex improviso, ex insidiis.* On ne donne point de rémission pour les *assassinats.* Les Espagnols ne se vengent que par l'*assassinat*; ils ne veulent point courir la moitié du péril. S. ÉVR.

ASSASSINAT, se dit aussi au Palais des mauvais traitemens & insultes qui ont été faites à quelqu'un à main armée, & avec avantage, quoique la mort ne s'en soit pas ensuivie. Un homme qui a reçu des coups de bâton, demande vengeance de l'*assassinat* commis en sa personne.

On le dit aussi hyperboliquement des importunitez. Quand vous venez tant de gens ensemble pour dîner chez moi, c'est un pur *assassinat. Conjuratio, conspiratio.*

On dit aussi en amour, qu'une belle a commis un *assassinat*, quand elle a rendu quelqu'un passionnément amoureux. Je crains quelque *assassinat* de ma liberté. MOL.

> *Et le cruel en cet état*
> *S'étoit caché toute sa vie*
> *Pour faire cet* assassinat. VOIT.

ASSASSINATEUR. Voyez ASSASSIN; c'est la même chose. Le mot d'*Assassinateur* n'est pas approuvé de tout le monde; mais comme d'habiles gens l'ont employé, on peut bien le mettre ici. Caïn fut le prémier des *assassinateurs.* LE MAIT. Après tout je ne voudrois pas m'en servir. L'usage ne l'a point admis.

ASSASSINEMENT. s. m. Qui s'est dit pour Assassinat. *Cædes ex insidiis.* Piteux *assassinement.* PARADIN.

ASSASSINER. v. act. Tuer quelqu'un en trahison, de guet appens, & avec avantage. *Interimere, trucidare ex improviso, ex insidiis.* Ce Gentilhomme a été cruellement *assassiné* par six coquins. Le Duc François de Guise sçachant qu'il y avoit dans son camp un Huguenot qui étoit venu à dessein de l'*assassiner*, le fit venir, & lui dit : Si vôtre religion vous pousse à m'*assassiner*, la mienne veut que je vous pardonne.

ASSASSINER, se dit aussi des excès & outrages qui sont faits avec violence, & port d'armes, quoique la mort ne s'en soit pas ensuivie. *Impetere, oppugnare.* Il a été *assassiné* de cinquante coups de bâton.

ASSASSINER, se dit aussi en raillant des animaux qu'on tuë à la chasse. Il portoit un grand fusil dont il avoit *assassiné* plusieurs pies. SCAR.

On dit aussi en amour, que de beaux yeux *assassinent*, pour dire, qu'ils blessent les cœurs. Mais en ce tems le mot d'*assassiner* est un peu comique. Vôtre beauté divine *assassine.* VOIT. Ses regards *assassinent* tout le monde. SCAR.

ASSASSINER, se dit hyperboliquement, pour dire, Importuner beaucoup. *Gravem ac molestum esse.* On trouve dans les ruës mille gueux qui vous *assassinent.* Il m'écrit trop souvent, il m'*assassine* de ses lettres. Les Plaideurs & les Poëtes *assassinent* les gens du récit de leurs procès, & de leurs vêrs.

> *Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né,*
> *Pour être de fâcheux toujours* assassiné? MOL.

ASSASSINER, se dit aussi pour faire souffrir cruellement, pour accabler de douleur & d'ennui. Quelquefois il se dit en raillant : Il est de ces maris que la jalousie *assassine.* MAI. Et quelquefois aussi sérieusement : Ne m'*assassinez* point de vos cruels adieux. CORN.

ASSASSINER, Se prend aussi pour Médire, pour déchirer la réputation des gens. *Maledicere de aliquo.* C'est là qu'on *assassine* les absens à coups de langue. SCAR.

ASSASSINANT, ANTE. adj. Ce mot ne peut avoir d'usage que dans le comique, & dans le satirique. *Molestus, gravis, importunus.* Il signifie, Qui ennuye, qui fatigue. Ce sont des complimens *assassinans.* Des redites *assassinantes.* SCAR.

ASSASINIEN, ENNE. s. m. & fem. *Assassinius.* C'est ainsi qu'on appelle souvent ce peuple dont nous avons parlé au mot ASSASSIN. Les *Assassiniens* possédoient dix ou douze villes autour de Tyr. Ils élisoient leur Roi, qu'ils appelloient le Vieux, ou l'Ancien de la Montagne. L'an 1213. ils assassinèrent Loüis de Bavière. Ils étoient Mahométans, & ils payoient quelque tribut aux Templiers. Les fauteurs des *Assassiniens* furent condamnez au Concile de Lyon, & sous Innocent IV. en 1274. Les Tartares les vainquîrent, & firent mourir le Vieil de la Montagne en 1257. & depuis, cette faction s'est si fort dissipée, qu'il n'en reste plus de trace. MATY, HOFFMAN. Voyez Guillaume de Tyr Liv. XX. hist. Orient. ch. 31. & 32. Spond à l'an de JESUS-CHRIST 1231. & 1257. Ce mot n'est point une corruption de celui d'Arsacides, mais un mot originairement Arabe, comme nous l'avons dit au mot ASSASSIN.

ASSATION. s. f. *Ustio.* Têrme de Pharmacie, qui se dit de la coction des médicamens & alimens dans leurs propres sucs, & sans addition d'aucune humidité, ou onctuosité étrangère, comme celle des viandes à la broche, sur le gril, au four, sous la braise, &c. Le caffé se prépare par *assation*, c'est-à-dire, qu'on le fait rôtir.

ASSATION. Têrme d'Hermétique. Les Philosophes appellent *assation* la couleur noire, ou la putréfaction de la matière de la piêrre. *Assatio.*

Ce mot vient du Latin *assare*, *rôtir.*

ASSAUT. s. m. Attaque à force d'armes d'un camp, d'une place, ou d'un poste, pour tâcher de s'en rendre maitre. *Oppugnatio, aggressio.* Un Gouverneur est obligé de soûtenir trois *assauts* avant que de rendre une place. On a donné l'*assaut* en trois endroits

droits du camp pour forcer les lignes. On a de la peine à empêcher le pillage des villes qu'on emporte d'*assaut*. On dit, Donner, soûtenir, repousser un *assaut*. Les enfans perdus montent les prémiers à l'*assaut*. Les jeunes gens d'aujourd'hui sont durs & féroces : l'air guèrrier ne les quitte point, & il semble qu'ils aillent toûjours à l'*assaut*. BELL.

ASSAUT, se dit aussi dans les salles d'Escrime, en parlant des défis de faire des armes. *Impetus, impressio*. Cet écolier a fait *assaut* contre le Maître, & l'a bourré. Un Prévôt de salle doit faire *assaut* contre tous venans.

ASSAUT, se dit aussi en Morale de toutes les attaques & surprises qu'on fait à quelqu'un. Il m'est venu prendre d'*assaut* pour me mener à la campagne. La chasteté a bien de la peine à soûtenir les *assauts* des aiguillons de la chair. Sa vertu a soûtenu un terrible *assaut* par une si forte tentation. La goutte donne de violens *assauts* à la constance. On a dit dans une Ode sur la chasse,

Ces jeux, amis de la jeunesse,
Du vice écartent les assauts ;
Ils nourrissent la hardiesse ;
Ils ont fait les prémiers Héros.

On appelle aussi *assaut* de réputation, un défi qui se fait par deux personnes illustres en quelque art, ou profession, qui disputent ensemble à qui y réüssira le mieux. *Provocatio*. Ces deux Demoiselles ont été faire un *assaut* de réputation en un tel lieu pour joüer du luth, pour chanter, &c.

Ce mot vient d'*assultus*.

ASSAZOE. s. f. Herbe qui croît dans l'Abyssinie. On s'en sert contre le venin des serpens, & elle a une vertu merveilleuse à cet égard. On prétend même que l'ombre seule de cette herbe assoupit les vipères.

ASSEC. s. m. Tèrme de Coutume. C'est en Bresse un étang qui demeure à sec après avoir été pêché. *Stagnum aridum*.

Ce mot vient apparemment de à sec, c'est-à-dire, sans eau.

ASSÉCUTION. s. fém. Tèrme de Jurisprudence Canonique, qui se dit de l'obtention d'un Bénéfice. *Consecutio*. Un prémier Bénéfice vaque par l'*assécution* du second, quand il y a incompatibilité entr'eux.

ASSÉEUR, ou ASSEYEUR, selon quelques-uns. s. masc. Mot d'usage seulement à la Cour des Aides, ou à l'Élection. C'est un habitant d'un bourg, ou village, élû par la Communauté pour asseoir la taille, & les autres impositions de l'année, pour taxer ce que chaque particulier en doit porter, & ensuite en faire la collecte. *Qui tributa in singulorum capita describit. Regii vectigalis discussor, divisor, æquator, diribitor*. Ce Païsan est nommé pour faire la charge d'*Asséeur* & de Collecteur.

On trouve dans la barbare Latinité *Assisor*, & quelquefois *Assessor*. Dans ce sens ce dernier est souvent dans la vie de S. Sulpice Archevêque de Bourges du VII^e siécle, écrite par un Moine à peu près du même tems. Le prémier revient au mot *Assises*, dont l'*Assisor* étoit l'*Asséeur*.

ASSÉOUR, ou ASSÉEUR, étoit autrefois un Officier de la maison des Ducs & Duchesses de Bretagne. *Hist. de Bret. T. II. p.* 915. Alain du Cambout *Asséour*. Jean Sorin *Asséour* en l'absence dudit du Cambout. Pièrre de la Mareschée *Asséour*, & p. 1197. Martin Landelle prémier *Asséeur*. Dans ces deux endroits, qui sont des États des Maisons des Ducs & d'une Duchesse de Bretagne, cet Officier est nommé après les Écuyers.

ASSEMBLAGE. s. m. Union & jonction de plusieurs choses qu'on assemble. Il se dit principalement en matière de Charpenterie & de Menuiserie, ou d'autres ouvrages qui se font de plusieurs piéces. *Coagmentatio, compactio, copulatio, junctura*. En Charpenterie on fait des *assemblages* à mortoises & à tenons, à gueule, à clef, en triangle, à queuë d'aronde, &c. Ceux d'Europe ont admiré la charpente de quelques Indiens, dont l'*assemblage* se faisoit sans clous & sans chevilles. Voyez HERRERA & PYRARD. Les Menuisiers ont trois principales manières d'assembler leurs bois. Le quarré, l'*assemblage* à boüement, & l'*assemblage* à onglet. Ils en ont aussi à clef, en adent, à queuë perlée, à queuë perduë, &c. Une tâble d'*assemblage*, est une tâble composée de plusieurs piéces jointes & collées ensemble, sans aucun placage.

On dit aussi quelquefois, C'est un *assemblage* confus & tumultueux, en parlant de plusieurs choses ou personnes qui sont ensemble sans aucun ordre, ni régularité, comme dans les émotions populaires. *Confusio*. Il a fait un *assemblage* confus de méchans livres dans sa Bibliothéque.

ASSEMBLAGE, se prend aussi en bonne part, pour signifier le ramas de plusieurs chôses, dont l'union produit un bel éffet. *Complexio*. Faire un heureux *assemblage* de sciences & de vertus. MAUCROIX. C'est par l'*assemblage* & le mélange des Élémens que le Principe éternel a produit tout ce que nous voyons. ABLANC. Il en est du discours, comme des corps, qui doivent leur principale éxcellence à l'*assemblage*, & à la juste proportion de leurs membres. BOIL. Rien n'est plus admirable que l'enchaînure, & l'*assemblage* des divers ressorts qui font mouvoir la machine du monde. JUR.

ASSEMBLÉE. s. f. Jonction qui se fait de personnes en un même lieu, & pour le même dessein. *Conventus, cœtus, congregatio, concilium*. *Assemblée* du Clergé. *Assemblée* des États. *Comitia*. *Assemblée* de créanciers. *Assemblée* de parens. Les Tuteurs font des *Assemblées* de parens pour régler certaines affaires importantes de leurs mineurs. On fait des *assemblées* de Médecins dans des maladies inconnuës ou dangereuses. Les Académies ont leurs *Assemblées*, leurs jours d'*Assemblées*, il y en a de publiques & de particulières. *Assemblée* pour le bal. *Assemblée* licite, clandestine. Chrétienne *Assemblée*, c'est l'auditoire d'un Prédicateur. *Concio*. Tenir l'*Assemblée*, c'est-à-dire, y présider. Rompre l'*Assemblée*, c'est-à-dire, la finir pour empêcher ses résolutions. Lieu d'*Assemblée*, quartier d'*Assemblée*, c'est le lieu indiqué pour faire assembler des Chasseurs, ou des gens de guèrre. Battre l'*Assemblée*, c'est donner le signal pour faire ranger des troupes sous les enseignes pour se mettre en marche. Il n'y a rien d'agréable dans les grosses *Assemblées* : on y parle beaucoup sans rien dire, & la conversation est plûtôt un bruit confus, qu'une véritable société. M. SCUD.

ASSEMBLÉES DU CAMP DE MARS, ou DE MAI. Tèrme usité dans nôtre histoire. C'étoient en France des *Assemblées* générales, ou États du Royaume, qu'on appelloit ainsi, parcequ'elles se tenoient en rase campagne le prémier de Mars, ou de Mai. Les Prélats, Abbez, Ducs & Comtes, s'y trouvoient. Le Roi y présidoit. Sous la seconde race elles se tinrent deux fois l'année. Voyez M. le Gendre *Mœurs & Cout. des François*. Charlemagne partageoit ses soins & son application entre deux sortes d'affaires, selon les divers tems de l'année, l'été & l'automne étoient occupez à ses expéditions militaires, ou à quelques voyages sur les frontières. L'hyver & le printems étoient destinez aux *Assemblées* de ses vassaux, où l'on traitoit de la guèrre & du gouvernement civil de l'État ; ou bien à des *Assemblées* Ecclésiastiques, où l'on régloit ce qui concernoit la police de l'Église, par les avis des Évêques & des Abbez ; si toutefois l'on doit toujours distinguer ces deux sortes d'*Assemblées*, dont les membres étoient souvent les mêmes ; car la plûpart des Évêques & des Abbez étoient vassaux de la Couronne, à cause des biens que les Rois avoient donnez à leurs Églises, ou à leurs Monastères. Par cette raison-là même plusieurs étoient obligez de fournir des troupes au Roi, & ainsi ils assistoient aux Conférences où il s'agissoit de la guèrre. De même les Seigneurs étoient assez souvent présens aux *Assemblées* où l'on régloit la police Ecclésiastique, quand ces affaires se traitoient en même tems, & en même lieu que les autres. P. DAN.

ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. *Cleri Comitia*. Les *Assemblées* du Clergé sont grandes, ou petites. Les grandes se tiennent de dix ans en dix ans, pour renouveller avec le Roi le contrat des décimes ordinaires, & pour accorder à sa Majesté quelque secours éxtraordinaire. Entre deux grandes *Assemblées*, il s'en tient une petite, pour éxaminer les comptes du Receveur général du Clergé, & dans laquelle on fait un present au Roi, comme dans les grandes. Les grandes *Assemblées* sont composées de 4 députez de chaque province Ecclesiastique, deux desquels sont du prémier ordre, c'est-à-dire, Archevêques ou Evêques, & les deux autres du second, c'est-à-dire, Abbez, Prieurs, ou autres Bénéficiers de la province qui les envoye. Les petites *Assemblées* sont composées de deux Députez seulement de chaque province Ecclésiastique, dont l'un est du prémier ordre, & l'autre du second. Ces *Assemblées*, grandes ou petites, s'appellent ordinaires, parce qu'elles se tiennent régulièrement de cinq ans en cinq ans, & alternativement, grandes ou petites. Celle de 1705. étoit grande, & celle de 1710. étoit petite, d'où l'on peut juger en quelles années se sont tenuës & se doivent tenir tant les grandes que les petites. Il n'y a que seize provinces Ecclésiastiques qui envoyent des Députez aux assemblées ordinaires. Ces provinces sont, Lyon, Roüen, Tours, Sens, Paris, Reims, Bourges, Albi, Bourdeaux, Auch, Narbonne, Toulouze, Vienne, Arles, Aix, Ambrun ; les autres provinces du Royaume n'étant réünies à la Couronne que depuis le contrat de Poissi, les Eglises qui y ont des biens n'envoyent point de Députez aux *Assemblées* ordinaires où il s'agit des décimes : mais quand il y a des *Assemblées* extraordinaires, où l'on traite des affaires générales de l'Église de France, & de ce qui regarde la foi, les mœurs, & la discipline, les Archevêques & Évêques des nouvelles conquêtes s'y trouvent. Ainsi en 1682. les Provinces de Cambray & de Besançon envoyèrent des Députez à l'*Assemblée*, & en 1713 & 1714 le Cardinal de Rohan Évêque de Strasbourg, & les Évêques

ques de Verdun & de Toul, étoient de l'*Assemblée* qui a reçu la bulle *Unigenitus*. Voyez les mémoires du Clergé tome 4.

Assemblée illicite. *Cœtus*, ou *Conventus illicitus*. Est celle qui se fait en contravention des réglemens de police : c'est un cas royal, dont les Baillifs, Sénéchaux, & Juges Présidiaux, doivent connoître privativement à tous autres Juges Royaux & à ceux des Seigneurs. *Assemblées illicites* avec port d'armes sont encore plus dangereuses. Voyez l'Ordonnance de 1670. tit. 1. & 2.

Assemblée. *Cœtus, circulus*. Est aussi un tèrme de Religieuses. Ainsi aller à l'*assemblée*, c'est parmi elles, se rendre dans un certain lieu où toutes les Sœurs s'assemblent de tems en tems, pour y traiter des choses nécessaires, ou pour s'y accuser des fautes légères qu'elles ont faites. C'est aussi se rendre dans la chambre, où elles vont se récréer à midi.

ASSEMBLER. v. actif, Joindre, mettre ensemble. Il se dit prémièrement des personnes. *Congregare, aggregare, cogere, convocare. Assembler* le Sénat, le Clergé, les États. *Assembler* l'Arrière-ban. *Assembler* des troupes. *Assembler* les Chambres, se dit au Palais, quand toute la grand-Chambre est *assemblée*, c'est-à-dire, lorsque ceux qui sont de service à la Tournelle, ou à l'Édit, y sont appellez, comme lorsqu'on juge les procès criminels des Gentilshommes, ou des Officiers Royaux. *Assembler* le Parlement, se dit lorsqu'on assemble tout le corps, que les Enquêtes, & les Requêtes viennent en la grand-Chambre, comme lorsqu'il faut vérifier les Édits, recevoir un Conseiller, &c.

Ce mot vient de *adsimulare*, composé de *ad* & de *simul*, comme qui diroit, *simul ponere*. Ménag.

On dit provèrbialement, qu'un homme a bientôt *assemblé* son Conseil, pour dire, qu'il prend vîte ses résolutions, qu'il se détèrmine promptement.

Assembler, se dit aussi des choses, & signifie, joindre ensemble, ramasser. *Jungere, compingere, copulare. Assembler* une charpente, une menuiserie, les pièces d'un habit, ou autres ouvrages semblables. *Assembler* les feüilles d'un livre pour le relier. *Assembler* le linge, le coudre en pacquets pour le mettre à la lessive. *Assembler* ses lettres, pour lire, ou pour composer une forme d'Imprimerie. Il ne faut pas prendre pour sublime une certaine grandeur bâtie sur de grands mots *assemblez* au hasard. Boil. On ne peut *assembler* deux contraires, pour dire, les faire subsister en même lieu.

Je vous connois ; je sçai tout ce que je m'apprête ;
Et je vois quels malheurs j'assemble *sur ma tête*. Racin.

Pour assembler *un fond de deux mille pistoles*
Combien nouveau Protée a-t'il joüé de rôles ? Renard.

Assembler, se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, & devient par là neut. pass. Il signifie, Se rendre, se trouver dans un même lieu. *Convenire, in unum coire*. Les Citoyens s'*assembloient* tous dans un même endroit du Palais. Il n'y a point de lieu où ceux qui sont bien intentionnez pour le salut de la République puissent s'*assembler*. On dit aussi que deux rivières s'*assemblent*, pour dire qu'elles se joignent, qu'elles se mêlent ensemble.

Assemblé, ée. part. pass. adj. *Congregatus, convocatus, copulatus, compactus*.

ASSÉNER. v. act. Porter un coup justement où on a dessein de frapper. *Certo ictu destinatam corporis partem petere*. Il a bien *asséné* son coup à la tête où il visoit. Il ne se dit point des armes à feu, ni de l'artillerie. Ménage dérive ce mot de *assignare*, c'est-à-dire, *ferire signum*. Il est un peu vieux, & ne se dit guères que dans le comique.

Je voudrois à plaisir sur ce musle assêner,
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner. Mol.

Dans les vieilles Coutumes on disoit un doüaire *asséné*, ou titre d'*assénement*, lorsqu'un père avoit assigné quelques biens ou héritages à ses filles, ou à ses enfans puînez pour les avantager.

ASSENTATEUR. s. m. Flateur, complaisant. *Assentator, adulator*. Il est vieux.

ASSEOIR. v. act. *Sedere*. Il s'employe souvent avec le pronom personnel, & voici comme il se conjugue : *Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied, nous nous asséyons, vous vous asséyez, ils s'asséyent* (Vaugelas voudroit que l'on dît, *ils s'assient* ; mais il n'est pas suivi en cela) il fait à l'imparfait, *je m'asséyois* ; au préterit, *je me suis assis, je m'assis* ; au futur, *je m'assierai* & *je m'asséyerai* ; au subjonctif, *que je m'asséye, que nous nous asséyons*, à l'impératif *asséyez-vous* ; au gérondif, *s'asséyant*, & non pas *s'assèant*. Il signifie se mettre sur un siége, se reposer. S'*asseoir* sur des bancs, sur des chaises, sur des gazons. S'*asseoir* à tèrre. S'*asseoir* sur son cul comme un singe. Les Payens faisoient *asseoir* leurs Héros à la tâble des Dieux. Nous nous assîmes proche la statuë de Platon. On n'oseroit s'*asseoir* chez le Roi.

Asseoir, se dit aussi de ce qu'on met en une situation convenable, ferme & choisie. *Collocare, ponere. Asseoir* une colonne sur sa bâse. *Asseoir* une figure sur son piedestal. *Asseoir* des bornes en quelque lieu. *Asseoir* des machines. Vaug. *Asseoir* un mur sur un fondement solide. *Asseoir* un bâtiment dans une situation agréable. On a des poseurs pour *asseoir* les pièrres. On dit aussi à l'armée, *Asseoir* son camp ; pour dire, Placer son camp en quelque lieu. On dit aussi, qu'un essain d'abeilles, qu'un oiseau s'est allé *asseoir* sur un tel buisson, ou un tel arbre ; pour dire, qu'il s'y est amassé, qu'il s'y est allé reposer, percher.

On dit au Manége, faire *asseoir* un cheval sur les hanches ; pour dire, les lui faire plier, lorsqu'on le galoppe, ou qu'on l'arrête. On le dit aussi de la manière dont le Cavalier est à cheval. La bonne manière de s'*asseoir* fait plus que toutes les autres *aides*. Newc. Étant dans la selle, il faut s'*asseoir* sur la fourchure, & non pas sur les fesses. Id.

Asseoir, se dit aussi en choses spirituelles & morales. *Assidere*. Dieu a fait *asseoir* son Fils à sa dextre. Il fera *asseoir* les Apôtres auprès de lui pour juger les douze Tribus d'Israël.

On dit, *Asseoir* son jugement ; pour dire, Juger en connoissance de cause. *Judicium, sententiam ferre*. Il ne faut *asseoir* son jugement sur quelque affaire que ce soit, qu'après une meure délibération. On dit aussi, *asseoir* sa vûë sur quelque objet, pour dire, s'y arrêter, le contempler. *Oculos figere, defigere*.

Asseoir, signifie aussi, Assigner, hypothéquer une rente, une pension sur des héritages. *Designare, assignare*. Les Notaires disent dans leurs contrats de constitutions, un tel a *assis* & assigné une telle rente, une telle pension viagère, sur un tel héritage, qu'il a affecté & hypothéqué au payement.

Asseoir, signifie aussi Départir, regler les tailles & autres droits qui se payent par capitation. *Tributa singulorum in capita describere*. On a envoyé des commissions aux Élus pour *asseoir*, & départir la taille de leur Élection. Ce sont tels & tels Païsans qui doivent *asseoir* la taille en un tel village l'année prochaine. Ils sont nommez pour Asseeurs.

Assis, ise. part. pass. & adj. *Sedens, considens*.

Assis, situé, placé, bâti, en parlant d'une ville, d'un château, d'une forteresse, &c. *Situs*. Cette maison est assise dans un lieu agréable, &c. Lyon est une ville *assise* sur le Rhône, & la Saône ; pour dire, qu'elle est bâtie & placée sur ces deux Rivières.

En tèrmes de Blason, on dit qu'un animal est *assis*, quand il est peint sur son cul, comme tous les animaux domestiques, chiens, chats, &c. Ces mots viennent d'*assidere*.

ASSERMENTER. verbe act. Tèrme du Palais. Interpeller une partie advèrse de faire serment sur la vérité d'un fait qu'elle avance. Il est vieux. *Jurejurando, sacramento adigere aliquem, ad sacramentum aliquem adigere*.

Ce mot vient de *sacramentum, jurement*.

ASSERTION. s. m. Tèrme dogmatique. Proposition qu'on établit, & qu'on soutient vraye, qu'on est prêt de défendre en public. *Assertio*. La thèse de ce Répondant contient une douzaine d'*assertions* qui ne sont pas trop certaines. On dit aussi, qu'un homme est grand *asserteur* de la vérité ; pour dire, qu'il la soûtient & deffend en toutes occasions. Caton étoit un grand *asserteur* de la liberté publique.

ASSERVIR. v. act. Dompter, conquérir, assujettir, mettre en servitude. *Subjicere, domare, in servitutem asserere, mittere*. Les Romains ont *asservi* une grande partie de la tèrre. Il n'a pas tenu à toi que tu n'ayes *asservi* les Macédoniens à ceux qu'ils ont vaincus. Vaug.

Asservir, se dit figurément en Morale, en parlant de l'empire des passions. Nòtre foiblesse fait que nous nous laissons *asservir* par l'ambition, par l'avarice, par le péché. Et poétiquement, on dit qu'une belle femme a de quoi *asservir* tous les cœurs, & les soumettre à son empire.

Malheureux mille fois celui, dont la manie,
Veut aux régles de l'art asservir *son génie*. Boil.

Asservi, ie, part. pass. & adj. *Domitus, subjectus, in servitutem assertus, missus*.

Quoi! vôtre âme à l'amour en esclave asservie,
Se repose sur lui du soin de vôtre vie ? Rac.

ASSESSEUR. s. m. Officier de Justice gradué, créé pour servir de conseil ordinairement à un Juge. *Assessor*. Il y a un ancien & nouvel *Assesseur* du Prévôt des Marêchaux, qui assiste aux jugemens des procès. En plusieurs Siéges il y a un *Assesseur* Civil, & un *Assesseur* Criminel. Quand il n'y a qu'un Conseiller en un Siége, on l'appelle souvent l'*Assesseur*. Cette charge a été créée en 1586.

Dans la Chambre Impériale il y a des *Assesseurs* de deux sortes. Les *Assesseurs* ordinaires, & les *Assesseurs* extraordinaires. Les Ordinaires devoient être 16. Ce nombre néanmoins n'a jamais été rempli jusqu'en 1500, & ils n'étoient que 13, & quelquefois moins. Le nombre des affaires croissant, on augmenta le nombre des *Assesseurs*. D'abord en 1521 on en ajoûta deux, & ensuite six, ce qui fit 24. En 1530. on en créa encore huit nouveaux, auxquels on en joignoit encore neuf autres, de sorte qu'ils sont quarante & un. L'Empereur nomme cinq de ces *Assesseurs*, trois Comtes, ou Barons, & deux Jurisconsultes. Les Electeurs n'en présentoient que six, dont la moitié devoient être nobles, & la moitié Docteurs en Droit. Depuis que le nombre a crû, on leur donna en 1566. le droit d'en présenter encore deux, ce qui faisoit huit; enfin, on en a encore ajouté deux, ce qui fait dix depuis 1570. L'Archiduc de Bavière en met deux Nobles. Les six Cercles de l'Empire en mettoient chacun deux, ce qui faisoit douze: depuis que le nombre est augmenté, on a permis à chaque Cercle d'en mettre trois, & ensuite quatre. L'Autriche & la Bourgogne n'ont droit d'en présenter que depuis 1570. Quand un Cercle ou un État est plus de six mois sans nommer les *Assesseurs* qu'il a droit de nommer, le droit de nommer est dévolu au Juge de la Chambre & aux *Assesseurs*. Quand il vaque une place, le Prince, l'État, ou le Cercle qui y doit nommer, en présente deux ou trois, & point davantage. Le Juge de la Chambre & les *Assesseurs* choisissent le plus digne, si aucun des deux, ou des trois ne leur paroît digne, & que les six mois ne soient point écoulez, ils prient le nominateur de vouloir en présenter d'autres qui soient propres. Les qualitez qu'on demande en eux sont, qu'ils soient de bonnes mœurs, nez d'un mariage légitime, nez en Allemagne, qu'ils ayent une connoissance suffisante du Droit; qu'ils soient Catholiques, ou Luthériens. Ils sont obligez de n'avoir d'autre emploi que celui d'*Assesseur*, de ne faire aucun commèrce, &c. Ils ont des privilèges, & une exemption générale pour eux & toute leur famille, & pour leurs veuves après leur mort. Ils sont sous la protection particulière de l'Empereur. Ils sont exempts de tutelle, &c. Leurs appointemens étoient d'abord assez modiques; on les a augmentez dans la suite. En 1500. ils furent réglez pour les Comtes & les Barons à 600 florins par an, & à 400 pour les Docteurs, les Licentiez & les simples Chevaliers. En 1555. on en assigna 700 aux Comtes & aux Barons, & aux autres 500. En 1570 dans le Récessus de Spire, ils furent fixez à 800 pour les prémiers, & à 700 pour les autres. Voyez Lymnæus Liv. IX. ch. 2. Ces *Assesseurs* sont les Conseillers de la Chambre Impériale, & le Juge en est le Président.

ASSETTE, ou HACHETTE, ou AISSETTE. C'est un marteau qui a une tête plate d'un côté, & un large tranchant de l'autre. *Dolabella, securicula.* Il sert aux Couvreurs & aux Tonneliers, & à d'autres artisans. Les Normans l'appellent *Tille*, & quelques-uns dérivent ce mot d'*aissi*, qui est un petit ais qu'on nomme autrement *bardeau*, taillé avec l'*aissette*.

ASSEUREMENT. s. m. Tèrme de Coutume. Assurance, promesse faite avec serment devant les Juges, de ne point nuire, de ne point faire de mal à quelqu'un. RAGUEAU.

ASSEURER. Tèrme de Coutume. C'est donner asseurement. RAGUEAU. Ces deux mots viennent d'*assecurare*, qui vient de *ad*, & de *securus*; comme qui diroit, Rendre seur. Voyez ASSURER. On n'écrit plus *asseurer*.

ASSEZ, adv. Beaucoup, suffisamment. *Satis, abundè.* Il y a *assez* de preuves contre ce criminel pour le condamner. Il a *assez* d'argent pour faire son voyage. Cela est *assez* de mon goût. J'entre *assez* dans vôtre sentiment. On dit cela est *assez* bien, ou *assez* mal, pour loüer & blâmer sobrement.

Ce mot peut venir de *Satis.*

On dit aussi en Poësie, *assez* & trop long-tems la vengeance divine, &c.

> Assez, *& trop long-tems ma lâche complaisance,*
> *De vos yeux criminels a nourri l'insolence.* BOIL.

On dit aussi, C'est *assez*; pour dire, N'en dites pas davantage; cela suffit. Les avâres n'en ont jamais *assez*, ne disent jamais c'est *assez*. Vous venez *assez* à tems.

ASSIDÉEN. s. masc. *Assidæus.* Secte de Juifs, ainsi nommez du nom Hébreu חסידים, *hhasidim*, Miséricordieux, Justes. Les *Assidéens* tenoient les œuvres de surérogation pour nécessaires. Les *Assidéens* furent les pères & les prédécesseurs des Pharisiens, & de ceux-ci sortirent les Esséniens. Il est parlé des *Assidéens* dans les Livres des Machabées, Liv. I. ch. 11. 4. & VII. 13. Liv. II. ch. 14. vers. 6.

Quelqu'un a dit que les *Assidéens* étoient ainsi nommez parce qu'ils étoient assidus au culte divin. C'est une bévûë. *Assidæus* n'est point un mot Latin, mais Hébreu. Un autre Auteur dérive ce mot du Chaldéen אשד, *diffudit*, c'est-à-dire, *il a répandu*, & prétend que ce nom signifie des gens répandus çà & là, ou fugitifs pour leur religion, & pour ne point obéir au Prince qui vouloit la leur faire abandonner. Il paroît bien plus naturel de le faire venir de חסידים, comme nous avons dit.

Serrarius, Jésuite, & Drusius, ont écrit l'un contre l'autre sur les *Assidéens*, au sujet d'un endroit de Joseph fils de Gorion, dans lequel le prémier prétend qu'il appelle *Assidéens* les Esséniens; l'autre pretend que ce sont les Pharisiens. Les *Assidéens* & Tsadikim, ou Justes, ne firent d'abord qu'une même secte; après la captivité ils se séparèrent.

ASSIDU, UE. adj. Qui s'applique fortement à quelque travail, à quelque fonction ou devoir. *Assiduus.* Un Chantre doit être *assidu* à l'Office. Un Courtisan fait mal sa cour, s'il n'est pas *assidu* auprès du Prince. Ce Médecin lui a rendu des soins *assidus* & continuels.

> *Mais on s'efforce en vain par d'*assidus *combats,*
> *A disposer d'un cœur qui ne se donne pas.* CORN.

ASSIDUITÉ. s. f. Application continuelle. *Assiduitas.* Cet homme est fort sçavant, il a toûjours eû une grande *assiduité* à l'étude. Vous avez bien fait de convertir en *assiduitez* amoureuses les facheuses *assiduitez* d'un Plaideur. Les Prudes chagrines de n'être plus l'objet des vœux, & de l'*assiduité* des soupirans, tâchent de se dédommager de leur beauté usée par leur modestie. S. ÉVR. Rien ne scandalise plus aujourd'hui que les longues *assiduitez*, & les passions à grand bruit. Je me suis guéri de l'ambition par les inquiétudes qu'elle donne, & par l'*assiduité* qu'elle demande. M. SCUD. Donner ses *assiduitez* à la Cour. LA COMTESSE DE B.

ASSIDUMENT. adv. D'une manière assiduë. *Assiduè.* Il travaille *assidument* à mettre son livre en état de paroitre.

ASSIÉGEANT, ANTE. adj. & s. Qui bloque, ou attaque une place pour s'en rendre maitre. *Obsessor.* Une armée *assiégeante* doit être dix fois plus nombreuse que la garnison. Les *assiégeans* avoient déja gagné la contrescarpe. Quelquefois on assiége les *assiégeans*, on leur couppe les vivres.

ASSIÉGER. v. act. Mettre le siége devant une place. *Obsidere urbem, copiis cingere.* Camper une armée tout autour d'une place, afin que rien n'y entre, & qu'on la prenne ou par famine, ou par force. On prend maintenant toutes les villes qu'on *assiége*, à moins qu'elles ne soient secouruës.

ASSIÉGER, se dit figurément en choses morales, en parlant de tout ce qui est autour de nous qui nous importune, qui nous embarrasse, qui nous ôte quelque liberté. *Obsidere, circumstare, circumsistere.* Les pauvres sont en si grand nombre, qu'ils nous *assiégent*. Ceux qui tiennent tâble, sont *assiégez* d'écornifleurs. Ce vieillard se laisse *assiéger* par ses parens. Il y a long-tems que cette femme est *assiégée* par un tel. *Assiéger* l'oreille du Roi. VAUG. Les douleurs de l'enfèr m'ont *assiégé*. PORT-R.

> *Triste destin des Rois, esclaves que nous sommes;*
> *Nous nous voyons sans cesse* assiegez *de témoins,*
> *Et les plus assiegez osent pleurer le moins.* RACIN.

> *Vous donc qui pour prêcher courez toute la terre,*
> *Voulez-vous qu'un grand peuple* assiege *vôtre chaire?* SANLECQ.

On dit aussi, qu'on est *assiégé* par les eaux, quand il y a quelque inondation par les neiges, par le mauvais tems, lorsqu'il pleut, & qu'on n'ose sortir; par les brigands qui courent la campagne, &c.

On dit, qu'une armée est *assiégée* par les vents dans un port, quand elle n'en peut sortir à cause des vents contraires.

ASSIÉGÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Obsessus.* Une place *assiégée*.

ASSIÉGÉ, est aussi substantif. Les *assiégez* ont fait une sortie vigoureuse. On a capitulé avec les *assiegez*.

ASSIÉME, ou d'ASSO, est une pièrre spongieuse, légère comme la pièrre de ponce, parsemée d'outre en outre de veines jaunes, couverte en sa superficie d'une farine jaunâtre, sâle, & un peu piquante. Cette pièrre se trouve en des mines d'Italie; les Anciens en construisoient les sépulchres, afin de faire plûtôt consumer les morts. Ils ont dit qu'elle le pouvoit faire en quarante jours. On la nomme *Sarcophagus*, de σάρξ, *chair*, & φαγεῖν, *manger*. La poudre qui se trouve sur cette pièrre déssèche les vieux ulcères, & consomme les chairs superfluës.

ASSIÉTTE. s. f. Stabilité; manière dont est placée une chose pesante sur une autre, pour la rendre ferme & solide. *Situs.* Il faut que les fondemens ayent plus d'*assiétte* que le mur qu'on éléve dessus. Le talon, la semelle de ces souliers ne sont pas assez larges d'*assiétte* pour marcher commodément. Ce piédéstal n'a pas assez d'*assiétte* pour cette figure. Ce rempart a assez d'*assiétte*, c'est à-dire, de piéd de talus pour empêcher qu'il ne s'éboule. Il faut posèr les pièrres de même sens, & dans la même *assiétte* qu'elles avoient dans la carrière.

Tel

Tel que battu des flots un rocher immobile
Garde au sein de la mer une assiétte *tranquille,*
Tel tu dois, méprisant milles fades rimeurs,
Ouïr sans t'émouvoir leurs frivoles clameurs.

Assiétte, signifie aussi, le tèrrain où on a bâti une place, un fort, un bâtiment. Les anciens croyoient les lieux élevez les plus forts d'*assiétte.* Aujourd'hui la plus forte *assiétte* est la plaine campagne, ou le marécage. Une maison à demi-côte est une belle *assiétte* pour la vûë, & les eaux.

Assiétte, se dit aussi d'un campement. *Locus castris captus, selectus.* La grande science d'un Général, c'est de sçavoir bien choisir l'*assiétte* de son camp.

On dit au Manége, Faire prendre à un Cavalier une bonne *assiétte;* pour dire, le mettre en une disposition convenable sur la selle. On dit, qu'il ne perd point l'*assiétte;* pour dire, qu'il est ferme sur les étriers. L'*assiétte* est de si grande conséquence que c'est la seule chose qui fait bien aller un cheval. Newc.

Assiétte, se dit figurément en choses spirituelles & morales. *Animi status.* Quelque fortune ou adversité qui arrive à un Stoïque, son esprit demeure toûjours en une même *assiétte.* On ne peut ébranler sa fermeté, l'*assiétte* de son âme. Pour s'assurer si l'on agit par un principe de vertu, il faut voir si l'âme est dans une *assiétte* calme & tranquille, & si elle est éxempte du trouble des passions. Dac. L'*assiétte* de l'esprit de l'homme est sujette au changement. Rochef.

Mais lui seul immobile,
Garde au sein du tumulte une assiétte *tranquille.* Boil.

Assiétte, se dit aussi du département des tailles & autres impositions, pour régler ce que chaque Communauté, ou chaque particulier habitant en doit payer. *Tributorum descriptio.* C'est en ce tems-ci que se fait l'*assiétte* des tailles. Les commissions sont parties pour faire L'*assiétte* de cette imposition. L'*assiétte* & la collecte des tailles est la fonction des Asseeurs, & Collecteurs. On appelle en Languedoc *assiétte*, les assemblées qui se tiennent dans quelque Diocèse pour le réglement & le département des tailles, après la tenuë des États de la Province. Commissaire de l'*assiette*, est celui qui est député des États pour présider à cette assemblée. Par un Arrêt du Conseil du 27. Janv. 1587. il est défendu aux Maîtres des Requêtes, & Gardes des Sceaux, de permettre qu'il fût scellé ès Chancelleries aucunes lettres de privilége pour imprimer livres quelconques, ni autres écrits, ni lettres d'*assiétte*, ou impositions de deniers sur le peuple. Tessereau.

On dit en tèrmes des Eaux & Forêts, Faire l'*assiétte* des ventes, quand les Officiers vont marquer aux Marchands les bois dont on leur a vendu la couppe. *Constitutio.*

Assiétte du vaisseau, c'est en tèrmes de Marine, la situation où il peut le mieux siller. *Situs.*

Assiétte. Tèrme de Paveur. C'est le sens où le pavé doit être mis, quand on le pôse sur le sable.

Assiétte, en tèrmes de Doreur sur tranche, signifie une composition qu'on met sur la tranche d'un livre, avant que le dorer. Cette composition est faite de bol fin, de sanguine fine, de tèrre d'ombre, de gomme adragante & Arabique, de colle de Flandres & de savon de Castres.

Assiétte de rente. Tèrme de Jurisprudence. Cession d'un fond en propriété pour le payement d'une rente promise. *Cessio.* Cela se pratique dans les contrats de mariage, ou dans les partages. Si l'on promet cent livres de rente en *assiétte*, cela veut dire, qu'on s'engage de céder des héritages jusqu'à la valeur de cent livres de revenu annuel. L'*assiétte* de rente ressemble à l'antichrèse, excepté qu'à l'égard de la prémière, l'on abandonne le fond en pleine propriété, & sans le pouvoir retirer, comme dans l'antichrèse. M. De Laurière prétend qu'*assiette* de rente est la même chose qu'assignat, & qu'asseoir une rente est la même chose qu'assigner, & que quelques Auteurs mettent mal à propos de la différence entre ces mots.

Assiétte, est aussi un utencile de table qu'on sert devant chacun des conviez pour y poser les morceaux qu'on lui sert, ou qu'il veut manger. *Orbis.* On fait des *assiéttes* de bois, de fayence, d'étain, d'argent, de vermeil doré, des *assiéttes* creuses pour manger la souppe, des *assiettes* volantes pour servir les entremets. On appelle du même nom les ragoûts qui sont dessus. *Ferculum.* Une *assiétte* de champignons, de ris de veau, de confitures. On appelle aussi, *assiétte* à mouchettes, la platine sur laquelle on les met. L'*assiétte* à mouchettes, est présentement hors de mode, & on ne se sert plus que de porte-mouchettes.

Assiétte, signifie aussi, chaque couvert, ou personne qui mange & paye son écot dans une auberge. On nous a donné à chacun le poulet sur l'*assiétte.* On paye tant par tête, tant par *assiétte.* Son *assiétte* a dîné pour lui, c'est-à-dire, qu'il faut payer son écot quoiqu'absent. Il y a des Taverniers qui vendent du vin à pot, les autres à *assiétte;* qui mettent la nappe.

AsSIÉtTÉE. s. f. Plein une assiétte. Cet enfant a déja mangé deux *assiéttées* de boüillie.

AsSIGNAT. s. m. Tèrme de Jurisprudence, qui se dit particulièrement en païs de Droit écrit. *Constitutio.* Constitution, & assignation spéciale d'une rente sur un certain héritage, lequel demeure nommément destiné & affecté pour le payement annuel de la rente. Quelquefois pour fortifier l'*assignat*, le créancier de la rente stipule, qu'il en recevra les arrérages par les mains du Fermier de l'héritage assigné. L'*assignat* ne rend point la rente foncière. Loys. L'*assignat* ne donne point plus de privilége au créancier de la rente qu'une hypothéque générale & spéciale. Id. L'*assignat* d'un doüaire, d'une dot, est le fonds sur lequel on assigne le payement du doüaire, ou de la dot.

Assignat, *démonstratif*, est une rente constituée à prendre sur tel fonds, ce qui n'empêche pas qu'en déguerpissant ce fonds je ne sois obligé de payer la rente, parce qu'elle est personnelle. *Assignat limitatif*, se dit des fruits d'un fonds qu'on légue à quelqu'un, & qu'il n'est point obligé de payer quand il abandonne le fonds.

AsSIGNATION. s. f. *In jus vocatio.* Ajournement, éxploit de Sergent, par lequel on somme une partie de comparoir à certain & compétant jour pardevant un Juge, pour répondre à la demande, ou à la plainte qu'on a formée contre lui, ou pour venir déposer, prêter serment, ou faire un autre acte de Justice. L'Ordonnance veut que les éxploits d'*assignation* soient libellez, c'est-à-dire, qu'ils contiennent la demande, afin que le défendeur vienne prêt pour y défendre. Les *assignations* à trois briefs jours se font à cri public, à son de trompe dans les carrefours, pour instruire une contumace. Les *assignations* se doivent donner à la personne, ou à domicile. On donne aussi des *assignations* sur la frontière à ceux qui sont hors le Royaume. On léve des défauts sur l'*assignation*, quand on manque à se présenter. Les *assignations* données par des innocens à leurs Juges, devant le Tribunal de Dieu, ont souvent été éxécutées. De Roch. Il est au figuré dans cette phrâse.

Assignation, se dit aussi des rendez-vous qu'on se donne pour se trouver à un certain lieu, à une certaine heure. *Constitutio rei certo tempore & loco facienda.* Les deux Avocats se sont donné *assignation* à cinq heures pour consulter. Ces amans se donnent *assignation* ou rendez-vous aux Thuilleries.

Assignation, en tèrmes de Finance, est une ordonnance, ou mandement, pour faire payer une dette sur un certain fonds. On donne à des Trésoriers des *assignations* sur divers Fermiers, pour prendre le fonds destiné à leur maniement. On a donné à ce créancier une *assignation* sur la couppe d'une telle forêt.

Assignation, est aussi une constitution de rente, un établissement de pensions sur certaines tèrres, ou revenus, qui y demeurent affectez & hypothéquez. L'*assignation* du doüaire de cette femme a été faite sur une telle maison. Les *assignations* des rentes se font sur tous les biens présens & à venir.

AsSIGNER. v. act. Ajourner, sommer quelqu'un de comparoir devant un Juge, ou un Commissaire, pour défendre à une demande, ou faire quelque acte de justice. *Alicui diem dicere. Aliquem in jus vocare.* Les Ducs & Pairs font *assigner* leurs parties d'abord au Parlement. Ceux qui ont droit de committimus les font *assigner* aux Requêtes; les autres les font *assigner* devant les Juges ordinaires des lieux. Il a été *assigné* pour déposer, prêter serment, subir l'interrogatoire.

N'imitez point ces fous,
Qui toûjours assignans *& toûjours* assignez,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnez. Boil.

L'ancienne manière d'*assigner* les gens en Justice étoit de prendre par l'oreille. Car lorsque les Sergens donnoient anciennement des *assignations* à quelqu'un, ou qu'ils constituoient des prisonniers, ils touchoient l'oreille de celui qu'ils prenoient pour témoin, ou pour recors, qu'ils appelloient *Antestatus;* c'est pourquoi Horace dit, *Licet Antestari? Ego verò oppono auriculam. L. I. c. 9.* De Roch.

Assigner, signifie aussi, Créer une rente, & obliger certains fonds pour la sureté du payement; donner un mandement ou une rescription pour charger quelqu'un du payement d'une dette. *Constituere.* Le stile des contrats de constitution porte, Il a constitué, assis, & *assigné* une telle rente sur tous ses biens présens & à venir. Les gages des Officiers sont assignez sur la seconde partie de l'Épargne. Les rentes *assignées* sur le Clergé. On lui a *assigné* son doüaire sur une telle tèrre; une pension sur le public.

Assigner, signifie encore, Donner, destiner: Il a *assigné* deux mille

mille arpens de tèrre à Sextus Clodius le Rhéteur, éxempts de toutes charges. *Assigner* des tèrres aux nouveaux habitans. Le Roi leur *assigna* une contrée pour habiter. VAUG. Ce Gouvernement vous a été *assigné*. La société ne peut subsister si chacun ne se contient dans l'ordre, & dans le rang qui lui est *assigné*. DE LAUNOY.

ASSIGNER, se dit aussi pour dire, Faire connoître, indiquer. *Indicare*. *Assigner* les véritables causes des événemens. ABLANC.

On dit proverbialement, ou ironiquement, qu'une rente est *assignée* sur les broüillards de la rivière de Loire; sur Janvier, Fevrier & Mars; pour dire, qu'on n'en aura jamais rien.

ASSIGNÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en Latin comme en François.

Ces mots viennent du Latin *assignare*, qui vient de *signum*.

ASSIMILATION. s. f. Tèrme de Physique, qui se dit de l'action par laquelle des choses sont renduës semblables. *Assimilatio*. La nourriture se fait par le changement de l'aliment en la substance de l'animal, par *assimilation* des parties. L'*assimilation* des parties se fait par un mouvement local.

ASSIS, ASSISE. adj. Voyez ASSEOIR.

ASSISE. s. f. Tèrme de Maçonnerie. Rang de pièrres de taille qu'on pose en situation parallele à l'horison, pour élever une muraille. *Collocatio lapidum ad libellam & horizontem*. Il y a douze *assises* de pièrre aux fondemens de ce dôme.

ASSISES, au pluriel, tèrme de Palais. C'est une séance éxtraordinaire que des Juges supérieurs vont tenir dans des Siéges inférieurs, & dépendans de leur jurisdiction, pour voir si les Officiers subalternes font leur devoir, & pour recevoir les plaintes qu'on fait contre eux. *Judicum ad jus statis diebus dicendum consessus*. Autrefois les Baillifs & Sénéchaux, qui jugeoient en dernière instance, alloient tenir leurs *assises* dans les tèrres des Seigneurs de leur ressort, pour entendre les plaintes contre leurs Officiers, & juger les causes d'appel. Aujourd'hui les *Assises* ne sont autre chose que des séances marquées & fixées, qui se tiennent d'ordinaire de 40 jours en 40 jours, par les Baillifs ou Sénéchaux, & où se passent certains actes solennels; comme les criées pour les Decrets, les adjudications, &c.

On appelle quelquefois les Grands Jours *Assises*, comme on a fait toutes sortes de plaids solennels, & éxtraordinaires. Les droits d'*assises* sont differens suivant les différentes Coutumes.

ASSISE, étoit anciennement une Assemblée qui se faisoit dans la Cour du Prince, de plusieurs personnes notables pour juger souverainement des affaires de conséquence, & dont les arrêts devoient être inébranlables. *Comitia*. Comme les Vicomtes n'étoient dans leur origine que les Lieutenans des Comtes, qui rendoient la Justice en leur place, ils avoient deux sortes de séances: l'une qu'on appelloit *plaids*, ou jours ordinaires, parce qu'elle se tenoit tous les jours; & l'autre s'appelloit *Assises*, ou grands plaids, parce qu'elle étoit tenuë par le Comte, & que c'étoit une assemblée solennelle, où se trouvoient les plus considérables vassaux, pour y juger les affaires les plus importantes. Ces *assises* s'appelloient aussi *mallum*, ou *placitum majus*. Mais l'autorité de ces *Assises*, qui jugeoient sans appel, a été attribuée aux Parlemens: & de là vient la coûtume qui s'obsèrve encore; c'est qu'à l'ouverture de chaque Bailliage, les Juges doivent comparence à la Cour; non comme autrefois à l'*Assise*, pour répondre de leurs jugemens; c'est une formalité & un respect, que le Parlement éxige des Juges inférieurs, dont l'appel y est porté immédiatement. Il y avoit deux sortes d'*Assises*. La grande étoit composée de douze Nobles, qui jugeoient l'épée au côté. La petite *Assise* étoit de douze hommes choisis entre les gens de Loi. Il y avoit aussi de grandes *Assises* qui appartenoient aux Comtes, Vicomtes, Barons & Châtelains, à cause de leur haute Justice; qui se tenoient quatre fois l'an pour recevoir les appellations de leurs Baillifs. Les petites *Assises* se tenoient par les Prévôts, & Juges pedanées tous les quinziémes du mois. Il y avoit aussi des *Assises* pour la Police, & pour la vente des biens & des denrées. La grande *Assise* s'appelloit *Assise jurée*, & la seconde, *Assise ordinaire*. Les *Assises* se devoient tenir dans un champ, dans un cimetière, aux portes des villes ou des Églises, dans une ruë, sur un rampart, toûjours en un lieu public, où les parties pûssent avoir un accès libre & facile. LE GENDRE. Elles devoient être publiées & assignées à certain jour, afin que toutes sortes de personnes y pûssent venir faire leurs plaintes & remontrances.

On a donné aussi le nom d'*Assise* aux jugemens qui étoient rendus en ces lieux-là; & on disoit, Il a obtenu *assise* à son profit; c'est-à-dire, jugement. On appelloit aussi, grande *Assise*, l'action pétitoire; & petite *Assise*, la possessoire. *Assise* signifioit aussi anciennement une loi, une constitution. Voyez DU CANGE. Pour sçavoir la forme de tenir les *Assises*, voyez la déclaration du Roi de 1685.

ASSISE. s. f. *Assisium*. Nom propre de ville. *Assise* est de l'Etat Ecclésiastique en Italie. Elle est dans l'Ombrie, sur la montagne d'Asi, d'où probablement elle a pris son nom. *Assise* a un Evêché suffragant du Pape. S. François d'*Assise*, Fondateur des Conventuels, Obsèrvantins, Récolets, & Capucins, est ainsi nommé, parce qu'*Assise* étoit sa patrie.

ASSISTANCE. s. f. Secours, aide, protection, aumône. *Auxilium*, *adjumentum*. Le Juge d'Église implore l'*assistance* du bras séculier. Cet homme ne sçauroit subsister sans l'*assistance* de ses amis. Seigneur, j'implore vôtre *assistance*. ARN. Je ne veux pas me rendre indigne des *assistances* que je reçois de vous. SCAR. Recevoir de l'*assistance*, ou de grandes *assistances* de quelqu'un.

ASSISTANCE, signifie encore, Présence. *Præsentia*. Les Chanoines ont tel droit pour leur *assistance* à Matines. Le Curé se fait payer l'*assistance* à un entèrrement, quoi qu'il n'y soit pas; car il est réputé présent. Un Procureur se fait payer son *assistance* à un scellé, à un procès verbal. Dans les taxes de dépens, on paye un droit d'*assistance* au Procureur du défendeur. Il ne suffit pas à la Messe d'avoir une *assistance* corporelle, il faut encore une présence d'esprit.

ASSISTANCE, signifie aussi, Assemblée. *Cœtus*. Ce Prédicateur a satisfait toute l'*assistance*. Ce pauvre homme qu'on a maltraité a pris à témoin l'*assistance*, & ceux qui se sont trouvé là. Cela étonna toute l'*assistance*. ABLANC. L'*assistance* étoit plus nombreuse qu'auparavant.

ASSISTANCE, signifie aussi parmi les Jésuites, la fonction d'Assistant que fait un Jesuite auprès du Général de son Ordre. *Assistentia*. Chacun des Assistans a soin de préparer les affaires de son *assistance*. BOUH. Au reste, le Père Bouhours n'écrit point *assistance*, mais *assistence*. L'*assistance* d'Italie, l'*assistance* d'Allemagne &c. La Flandre est de l'*assistance* d'Allemagne.

ASSISTANT, ANTE. adj. & s. Qui assiste, qui est présent. *Præsens*. Cet Huissier fit signer son procès verbal à ses *assistans*.

ASSISTANS, se dit aussi des aides nécessaires dans une cérémonie, ou un sacre. Ce Prélat avoit tels & tels Évêques pour *assistans*. Les Abbesses ont aussi des *Assistantes* en pareilles cérémonies. L'Officiant avoit sept ou huit *Assistans* à l'autel.

ASSISTANS, sont aussi les Controlleurs ou Conseillers qu'on donne à des Généraux, Supérieurs des Monastères, pour prendre garde aux affaires de la Communauté, & les soulager en leur ministère. *Assistens*. Voilà le Père Provincial avec le Père *Assistant*. Le Général des Jésuites a cinq *Assistans*, qui sont comme ses Ministres, & d'une expérience consommée. Ils sont choisis par toute la Compagnie assemblée par le Général. Ils portent le nom des Royaumes, ou des païs, dont ils sont originaires; par exemple, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de France, & de Portugal. Ils le soulagent dans sa charge, & ils obsèrvent aussi sa conduite. BOUH. Ce Père écrit toûjours *Assistent*, *Assistens*, & jamais *Assistant*, *Assistans*, quand il parle de ces Ministres du Général de son Ordre. Le Général des Prêtres de l'Oratoire a aussi trois *Assistans*, qui ont voix décisive avec lui dans les délibérations, ensorte qu'il n'est pas le Maître absolu, comme celui des Jésuites, dont les *Assistans* n'ont que voix consultative. Voyez ACOSTA, hist. des revenus Ecclés. pag. 369.

On nomme aussi *Assistans*, les condamnez à assister au supplice d'un criminel. En cette éxécution il y eut deux pendus & deux *assistans*.

ASSISTANS, s'est dit aussi au Palais de deux anciens Avocats, qui étoient obligez de se trouver à l'Audience pour assister un Avocat demandeur en requête: ce qui a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. & converti en une simple consultation.

ASSISTANT, est aussi un tèrme de Comédien. Il signifie un domestique de Comédien, que l'on employe quelquefois dans les représentations des piéces de théâtre, & à qui on donne ce que l'on juge à propos.

ASSISTANT, est aussi un tèrme usité dans les Séminaires, pour signifier l'Ecclésiastique qui fait les fonctions du Supérieur, quand celui-ci est absent.

ASSISTANT, est encore un tèrme usité dans la pêche des perles. Chaque plongeur a deux aides, qu'on nomme pour cela les Pêcheurs *assistans*. P. LE COMTE. De huit en huit jours on pêche un jour entier au profit du Patron de la barque, & tous les jours encore le premier coup de rets est pour lui: on donne le tiers de ce qui reste aux *assistans*; le surplus appartient aux plongeurs. ID.

ASSISTANTE. s. f. C'est parmi les Religieuses, celle qui fait les fonctions au défaut de l'Abbesse, ou de la Mère Supérieure. C'est aussi la Religieuse qui assiste au parloir pour voir ce qui s'y passe, & qu'on appelle ordinairement *Sœur-écoute*.

ASSISTER. v. act. Prêter secours à quelqu'un, l'aider de sa présence, de sa faveur, de son argent, de son conseil. *Juvare*, *adjuvare*.

adjuvare. VAUG. Ce Prince a *assisté* ses Alliez de ses troupes. Il *assiste* ses amis au besoin. Il *assiste* les pauvres de ses aumônes.

ASSISTER. v. n. Être présent. *Adesse, interesse*. Ce Doyen *assiste* au service à toutes les heures. J'ai *assisté* à la consultation qu'ont fait les Medecins sur son mal. Il lui remit la Syrie entre les mains pour *assister* à la guerre qui restoit à faire. VAUG.

ASSISTER, se dit aussi en parlant d'une espéce de note, ou de supplice qu'on donne à des complices d'un crime. Ce criminel a été condamné à être pendu, & sa femme à *assister* au supplice. On dit aussi, qu'un homme a *assisté* à un vol, à un assassinat; pour dire, qu'il y a été présent, qu'il en est complice.

ASSISTER, se dit de ceux qui accompagnent quelqu'un, soit pour faire une cérémonie, soit pour avoir main forte, ou un témoignage. Les Députez du Clergé étoient *assistez* des plus notables de leur corps. Un Prélat doit être assisté de deux autres, quand il sacre un Évêque. Un Sergent est obligé de se faire *assister* de deux Records, afin qu'on ajoute foi à son exploit.

ASSISTER, se dit encore de ceux qui conseillent. Quand il passa cet acte, il étoit *assisté* de son Avocat, de son Procureur. Ce Tuteur n'a rien fait que par l'avis du Conseil, & *assisté* des parens du mineur.

ASSISTER, signifie aussi, Juger avec un autre Juge. Il faut que le Juge Royal *assiste* au procès que font les Officiaux aux Clercs, quand il y a un cas privilégié. Un Bénéficier, qui *assiste* à un jugement de mort, devient irrégulier.

On dit aussi, qu'un Prêtre *assiste* un malade, ou un criminel à la mort; pour dire, qu'il l'exhorte à bien mourir, & à se repentir de ses fautes. *Adhortari*.

On dit provèrbialement, Dieu vous *assiste*, à ceux qui éternuënt, ou aux pauvres qu'on éconduit. On dit aussi, que Dieu *assiste* trois sortes de personnes, les enfans, les fous, & les yvrognes.

ASSISTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Adjutus*.

ASSOCIATION. s. f. Traité de société, par lequel deux, ou plusieurs personnes se joignent ensemble, ou pour se secourir mutuellement, ou pour agir en commun, ou pour vivre plus commodément. *Societas*. La plus étroite des *associations* est celle qui se fait par le lien du mariage. Il y a une *association* entre ces deux compagnies, entre ces deux marchands. L'*association* se contracte par un consentement tout pur. PATR.

ASSOCIER. v. act. Faire une société, ou admettre quelqu'un dans une compagnie, dans un traité de société. Ces deux amis se sont *associez* pour acheter, & pour exercer le greffe. *Societatem facere, conflare; socium sibi aliquem adjungere*.

Les Confrairies sont composées d'un nombre de Fidelles, qui se sont *associez* pour participer aux prières les uns des autres.

ASSOCIER, se dit aussi, pour Donner part de quelque chose à quelqu'un. Il *associa* Tibère à cet honneur. ABLANC. Il leur est permis d'*associer* d'autres personnes aux sacrifices. PASC. La passion du plaisir lie, & *associe* les jeunes gens. M. ESP. Un Testateur *associe* plusieurs personnes dans un même usufruit. PELISS.

> *Malgré tout son orgueil ce Monarque si fièr,*
> *A son trône, à son lit, daigna l'*associer. RACIN.

ASSOCIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Socius, societate conjunctus*.

ASSOCIÉ, ÉE. s. m. & f. Qui est d'une société. Un *associé* peut engager son *associé*. Le corps peut souffrir des *associez* en amour; mais non pas le cœur. B. RAB.

ASSOMMER. v. act. Tuër avec une massuë, un maillet, ou autre chose pesante, & accablante. *Valide impacto malleo trucidare*. Il a reçu des coups de bâton capables d'*assommer* un bœuf. Les Hebreux *assommoient* les criminels en les lapidant. Ménage dérive ce mot du François *somme*, ou du Latin *somnus*, parce-qu'autrefois *Assommer* signifioit, *Dormir d'un profond sommeil*.

ASSOMMER, se dit aussi de toute mort violente. *Mactare, Trucidare*. Il est allé à la guèrre pour se faire *assommer*. Il signifie aussi, Tuër d'une manière cruelle. Ils *assommoient* les ennemis dans les ruës. VAUG. Ils se voyoient *assommer* comme des bêtes. ID.

ASSOMMER, se dit encore des coups violens, ou souvent réitérez. *Percutere graviter*. Ce maitre *assomme* de coups ses valets. Cette marâtre *assomme* les enfans de son mari.

ASSOMMER, se dit hypèrboliquement des choses qui incommodent, ou qui pèsent trop. *Opprimere, obruere*. En été les habits de drap *assomment*. Vous chargez trop ce cheval, cela est capable de l'*assommer*.

ASSOMMER, se dit figurément en Morale des choses qui abbatent l'esprit. *Affligere*. Cette affliction, la perte de ce procès l'a *assommé*.

> *Pour moi, qu'un froid Ecrit* assomme. MOL.
>
> *Je n'en puis revenir, & tout ceci m'*assomme. ID.

On dit provèrbialement, il faudra vous *assommer*; pour dire, vous avez tant de santé, qu'à moins que quelqu'un ne vous tuë, vous ne pourrez mourir.

ASSOMPTION. s. f. Fête que l'Église célèbre en l'honneur de l'enlevement miraculeux au ciel de la Sainte Vierge en corps & en âme. *Sanctissimæ Dei matris in cœlum assumptio*. Cette Fête n'est pas moins solennelle dans l'Église Orientale que dans les Églises d'Occident. Il n'est point cependant de foi que la Sainte Vierge ait été enlevée au Ciel en corps & en âme. Nos Anciens Martyrologes, & entr'autres celui d'Usuard, parlent de l'*Assomption* de la Bien-heureuse Vierge avec beaucoup de modération, comme si de leur tems l'Église n'avoit rien défini là-dessus. Voyez les notes de Baronius sur le Martyrologe Romain au quinzième d'Août. Mais ce seroit aujourd'hui une témérité de s'opposer à l'opinion commune, & un Prédicateur qui avanceroit en chaire des propositions contraires à l'*Assomption* de la Sainte Vierge en corps & en âme, choqueroit, & il seroit obligé de se rétracter, ou de s'expliquer publiquement, comme il arriva il y a quelques années à Paris. Et en 1696. la Sorbonne dans la condamnation de Marie d'Agreda, protesta d'abord entre autre choses qu'elle croyoit l'*Assomption* de la Sainte Vierge au Ciel en corps & en âme. Entre les Églises que le Pape Paschal orna, ou répara, il est fait mention de deux où étoit représentée l'*Assomption* de la Sainte Vierge en son corps. Ce qui montre qu'on la croyoit déslors à Rome. FLEURY. Cette fête s'appelle aussi *la Mi-Oût*, à cause qu'elle arrive le quinzième d'Août. L'estampe qui représente le mystère de l'*Assomption*, s'appelle aussi *Assomption*. Le plafond de la Chapelle du Séminaire de Saint Sulpice à Paris est une *Assomption* de M. le Brun. On a aussi appellé autrefois *Assomption*, le jour de la mort de quelque Saint, comme l'*Assomption* de Saint Jean Baptiste, ainsi que prouve Du Cange.

La fête de l'*Assomption* de Nôtre Dame a donné le nom à quelques lieux, ou païs du Nouveau Monde, ou parce qu'ils ont été découverts ce jour-là, ou parce qu'ils ont été dédiez à la Ste Vierge sous ce nom. La Rivière de l'*Assomption* est dans le Canada, & se décharge dans le fleuve de S. Laurent près de l'Isle de Montréal. La Ville de l'*Assomption* est une petite ville du Paraguay dans l'Amérique méridionale. L'Isle de l'*Assomption*, autrement Anticosti, ou Anticoti, est une Isle de l'Amérique Septentrionale dans le Golfe de S. Laurent, entre l'Isle de Tèrre Neuve & la côte du Canada.

En tèrmes de Logique, *Assomption*, c'est la mineure ou la seconde proposition d'un syllogisme; & quelquefois c'est la conséquence que l'on tire des propositions qui composent un argument. *Assumptio*. Les prémisses sont vrayes; mais l'*assomption* est captieuse.

ASSONANCE. s. f. Quelques-uns se servent de ce mot en Musique, pour signifier *Consonance*. *Consonum*.

ASSONANCE, en tèrmes de Rhétorique, & de Poësie, se dit d'une figure de mots qui ont même son, ou terminaison, & qui ne riment pas richement. Les *assonances* sont vicieuses en François: les Latins les ont quelquefois employées avec grâce. On l'appelle en Latin *Similiter desinens*, & en Grèc ὁμοιοτέλευτον: comme, *Militem comparavit, exercitum ordinavit, aciem lustravit*, &c. En François on ne s'en sert guères qu'en provèrbe. *Apres la pause vient la danse*. On dit *assonance*, en parlant de certaines rimes des vèrs Espagnols.

ASSONANT, ANTE. adj. Tèrme de Poësie & de Rhétorique. On le dit plus particulièrement de certaines rimes des vèrs Espagnols. La rime *assonante* est plûtôt une ressemblance de son, qu'une véritable rime; par exemple, *ligera, cubierta, tierra, mesa*, peuvent rimer ensemble d'une rime *asonante*, à cause que ces mots ont dans la pénultième syllabe un *e*, & dans la dernière un *a*. Les vers suivans sur la descente d'Orphée aux Enfers ont les rimes *assonantes*.

> *Dizen que baxò cantando*
> *Y yo por cierto lo tengo*
> *Que como baxava buido*
> *Cantaria de contento.* QUEVEDO.

Le second & le quatrième de ces vèrs ont des rimes *assonantes*, les deux autres ne riment point du tout.

ASSORTIMENT. s. m. Assemblage de deux, ou de plusieurs chôses ensemble. *Convenientia*. Le verd & le bleu font vilain un *assortiment*.

ASSORTIMENT, se dit aussi, chez les Marchands, de plusieurs marchandises, qu'il faut acheter, ou amasser pour faire le fonds d'une boutique, & pour avoir de quoi contenter ceux qui viendront acheter. *Rerum multarum congeries*. Ce Marchand a mandé à son Facteur de lui envoyer un *assortiment* de brocards, de dentelles, & autres marchandises. Les Libraires disent aussi un *assortiment* de livres.

AſSORTIR. v. act. On conjugue, *J'aſſortis, tu aſſortis, il aſſortit, nous aſſortiſſons, vous aſſortiſſez, ils aſſortiſſent.* A l'imparfait *j'aſſortiſſois.* Au prêterit, *j'aſſortis, tu aſſortis, il aſſortit, nous aſſortimes, vous aſſortites, ils aſſortirent,* & *j'ai aſſorti, tu as aſſorti,* &c. Au futur *j'aſſortirai.* Au ſubjonctif *que j'aſſortiſſe* &c. A l'impératif *aſſortis, aſſortiſſez.* Appareiller, mettre enſemble deux choſes qui conviennent. *Adjicere quæ rei conveniant.* On m'a pris une partie de mon ameublement, je voudrois bien trouver de quoi l'*aſſortir.* Cette étoffe eſt fort belle, il faut l'*aſſortir* de quelque doublure qui lui convienne.

AſSORTIR, ſe dit figurément des perſonnes. *Componere.* Ce mariage eſt mal *aſſorti*; c'eſt-à-dire, le mari & la femme ſont de condition inégale, ou d'humeur toute différente. Cet homme n'eſt point heureux à *aſſortir* les gens. Il eſt auſſi néceſſaire de bien *aſſortir* les gens dans un repas, que les couleurs en habillement. M. SCUD. Un vieillard qui épouſe une jeune fille s'expoſe à tous les malheurs du mariage : cet aſſemblage eſt trop mal *aſſorti.*

AſSORTIR, ſe dit auſſi, pour Fournir de toutes les choſes qui conviennent les unes avec les autres, & principalement de toutes celles qui regardent le trafic, la marchandiſe. *Inſtruere.* Ce Marchand a le ſoin d'*aſſortir* ſa boutique, ſon magazin de toutes ſortes d'étoffes. Vous pouvez aller chez un tel, il a de quoi vous *aſſortir.*

AſSORTIR, eſt auſſi un tèrme de Chapelier. C'eſt mettre la forme dans un chapeau en blanc. *Aſſortir* un chapeau.

AſSORTIR, eſt auſſi quelquefois neutre, & ſignifie, Convenir, avoir du raport. *Convenire.* Cette garniture *aſſortit* bien, elle vous convient fort bien. Ces couleurs n'*aſſortiſſent* pas bien enſemble. Vous ne trouverez rien qui *aſſortiſſe* à cela, ou avec cela.

AſSORTI, IE. part. adj. *Conveniens.* Convenable. Cette piéce de tapiſſerie n'eſt pas bien *aſſortie* à l'autre. Ces deux couleurs ſont mal *aſſorties* enſemble. ACAD. F.

AſSORTI, IE. adj. Qui eſt bien fourni de toutes ſortes de marchandiſes. *Inſtructus.* Un Marchand bien *aſſorti.* On le dit auſſi d'un Libraire qui a toutes ſortes de livres.

Tous ces mots viennent du Latin *ſors, ſort, condition, fortune.*

AſSOTER. v. act. & neut. Rendre ſot, gouverner quelqu'un avec empire. *Infatuare.* Cet homme eſt fort *aſſoté* de ſa femme, une amour trop violente *aſſote* les plus habiles. Ce mot eſt du plus bas ſtile, & n'eſt même en uſage que dans le participe.

AſSOTÉ, ÉE. part. Rendu ſot, entêté, infatué. *Infatuatus.* Jamais on ne vit père plus *aſſoté* de ſes enfans.

AſSOUPIR. v. act. Endormir à demi; boucher les paſſages des eſprits néceſſaires pour agir. *Sopire, conſopire, ſoporare.* L'opium, le pavot, *aſſoupiſſent.* Vous croyez que cet homme dort, il n'eſt qu'*aſſoupi.* Il étoit *aſſoupi* de la débauche. VAUG.

AſSOUPIR, ſignifie auſſi, Engourdir. Le vin *aſſoupit,* & débilite les nerfs. On dit auſſi du feu, qui n'eſt pas tout-à-fait éteint, qu'il n'eſt qu'*aſſoupi.*

AſSOUPIR, ſe dit figurément des troubles, des querelles, des procès, des paſſions. *Sedare, comprimere.* Cette ſédition paroiſſoit *aſſoupie.* La guèrre n'étoit pas éteinte ; elle n'étoit qu'*aſſoupie.* Il avoit un procès criminel, qu'il a eû l'adreſſe d'*aſſoupir.* Son amour a été quelque tems *aſſoupie,* mais elle s'eſt réveillée. On eut dit qu'ils avoient l'art d'*aſſoupir* l'ardeur naturelle des Athéniens pour la liberté. TOURREIL.

AſSOUPI, IE. part. paſſ. & adj. *Sopitus.*

AſSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui endort. *Soporifer.* Les fumées de la bière ſont encore plus *aſſoupiſſantes* que celles du vin.

AſSOUPISSEMENT. ſ. m. Tèrme de Médecine. *Sopor.* Diminution de ſentiment & de mouvement dans l'animal. Quand te réveilleras-tu d'un ſi long *aſſoupiſſement?* ABLANC. L'*aſſoupiſſement* des nerfs eſt leur engourdiſſement.

AſSOUPISSEMENT, ſe dit auſſi d'un aveuglement d'eſprit, de la négligence, & du peu de ſoin qu'on prend de ſes affaires. Ce jeune homme eſt ſorti tout-d'un-coup de l'*aſſoupiſſement* où il étoit par la débauche. Il faut épouvanter le pécheur pour le réveiller de ſon *aſſoupiſſement.* P. RAP.

AſSOUPISSEMENT, ſe dit figurément en Morale, des troubles, des ſéditions, & querelles. L'*aſſoupiſſement* de cette guèrre, de ce procès, a été avantageux à tous les deux partis.

AſSOUPLIR. v. act. Tèrme de Manége. *Flectere, inflectere, flexilem reddere.* Rendre ſouple un cheval, lui faire plier le cou, les épaules, les côtez & autres parties du corps, à force de le manier, de le faire trotter, & galopper. La rêne de dedans du caveſſon attachée courte au pommeau eſt très-utile pour *aſſouplir* les épaules au cheval. NEWC. Il faut aider de la rêne de dehors, pour *aſſouplir* les épaules. ID. Ce pli lui *aſſouplit* extrêmement le cou. ID. *Aſſouplir* & rendre léger eſt le fondement de toutes choſes au manége.

AſSOUPLI, IE. adj. Qui a été rendu ſouple. *Flexilis.* Cheval *aſſoupli.*

AſSOURDIR. v. act. Rendre ſourd, ou devenir ſourd. *Exſurdare.* On dit que le bruit des Cataractes du Nil *aſſourdit* les peuples des environs. Ceux qui ont quelque dureté d'oreille s'*aſſourdiſſent* en vieilliſſant. Les inſtrumens de Muſique s'*aſſourdiſſent,* en bouchant une partie de leurs lumières, ou ouvertures ; c'eſt-à-dire, ſont moins de bruit.

AſSOURDI, IE. part. paſſ. & adj. *Exſurdatus.*

AſSOUVER. Tèrme de Coutume. On dit qu'un étang *aſſouve,* lorſqu'il s'empoiſſonne de lui-même, lorſqu'il produit de lui même du poiſſon, ce qui arrive quand une rivière y paſſe.

AſSOUVIR. v. act. Rendre ſaoul & raſſaſié de viandes. *Explere, ſatiare, exſatiare.* Ce goinfre eſt ſi grand mangeur, qu'il eſt impoſſible de l'*aſſouvir.* Cet yvrogne n'eſt jamais *aſſouvi* de vin. Ce mot vient d'*adſopire,* ſelon Mr Huet.

AſSOUVIR, ſe dit figurément en Morale, pour dire, Contenter ſes déſirs, ſes paſſions. Un Tyran ne ſe peut *aſſouvir* de ſang. On ne peut *aſſouvir* ſa colère, ſa vengeance. L'ambition croît toûjours, & n'eſt jamais *aſſouvie.* Les raviſſeurs ne cherchent qu'à *aſſouvir* leurs brutales paſſions. L'ambition inſatiable qui dévore Philippe, ne peut s'*aſſouvir.* TOUR. L'Inquiſition va tirer les cadavres de leur tombeau, pour *aſſouvir* ſur ces triſtes reſtes les fureurs de ſon zèle. HIST. DE L'INQ.

Comme d'une caverne ſombre
Paroit un lion rugiſſant,
Et ſe jettant ſur un paſſant
Qui jouiſſoit du frais de l'ombre,
Il le ſurprend en ſon repos,
Mange ſa chair, briſe ſes os,
Aſſouvit *ſa faim & ſa rage* &c. ANONY.

Mais quelle ſource d'or peut éteindre la flamme,
Que le déſir d'avoir allume dans une âme?
Plus il ravit, & moins ſon ardeur à ravir
Trouve de quoi s'éteindre, & de quoi s'aſſouvir.
P. LE MOINE.

AſSOUVI, IE. part. paſſ. & adj. *Expletus, ſatiatus, exſatiatus.*

AſSOUVISSEMENT. ſ. m. *Explementum, expletio.* Ce mot n'eſt pas fort uſité dans les diſcours ordinaires. C'eſt dans les matières de piété qu'il trouve principalement ſa place. Il ſignifie Satiété ; action par laquelle on aſſouvit, on contente ſa paſſion. Les hommes charnels ne ſongent qu'à l'*aſſouviſſement* de leurs déſirs, de leur amour, de leur avarice.

AſSUJETTIR. v. act. Vaincre, mettre ſous le joug, ſous la ſujettion. *Vincere, ſubjicere, ſub poteſtatem redigere.* Les Romains ont *aſſujetti* & mis ſous leur Empire la plus grande partie du monde.

AſSUJETTIR, ſe dit auſſi au figuré pour, Vaincre par la force de ſes charmes. Ses yeux ont *aſſujetti* mille cœurs. VOIT.

AſSUJETTIR, ſe dit auſſi en Morale, des loix, des conditions, des conjonctures, qui obligent à faire quelque choſe par quelque eſpéce de contrainte. *Subjicere ſe.* Il faut s'*aſſujettir* aux loix, aux coutumes, & aux modes. Il faut s'*aſſujettir* aux régles, & aux principes des arts, & des ſciences où on veut réüſſir. Quand on veut bâtir ou fortifier une place, il faut *s'aſſujettir* au terrain. En s'*aſſujettiſſant* au jugement incertain des hommes, on devient l'eſclave de ceux mêmes au deſſus de qui on veut s'élever. FLECH. Dieu a tellement *aſſujetti* l'eſprit au corps, que l'eſprit n'eſt occupé que des beſoins & des infirmitez du corps. MALB. Il faut s'*aſſujettir* à certaines bienſéances, ſi l'on veut étre au goût du monde. La Religion contraint, & ne nous *aſſujettit* pas aſſez ; nous ſommes plus inquiets que perſuadez. S. ÉVR. Les Stoïciens qui admettoient une Providence, l'*aſſujettiſſoient* pourtant à la fatalité du deſtin. ID. L'éloquence eſt une fière & ſuperbe maîtreſſe, qui ne peut s'*aſſujettir,* ni à la flaterie, ni à la ſervitude.

AſSUJETTIR, en tèrmes de Marine, ſe dit d'un mât, ou de quelque autre piéce, qu'on veut arrêter ; en ſorte qu'elle n'ait aucun mouvement. *Figere.* Il faut *aſſujettir* ce mât.

AſSUJETTIR, tèrme de Manége. *Aſſujettir* la croupe du cheval, & lui élargir le devant. Avec la rêne de dedans & la jambe de dehors, on *aſſujettit* la croupe, & met la jambe intérieure de derrière à l'extérieure de derrière, étrecit le cheval, & l'élargit par devant. NEWC. *Aſſujettir* le derrière du cheval. ID.

AſSUJETTI, IE. part. paſſ. & adj. *Subjectus.*

AſSUJETTISSEMENT. ſ. m. Devoir, ou obligation un peu forcée ; ſujettion, ſoumiſſion. *Servitus.* C'eſt une diſcipline qui a ſes *aſſujettiſſemens.* ABLANC. Cette charge eſt belle, mais elle demande un trop grand *aſſujettiſſement* ; une grande aſſiduité. En Hollande les maris payent la fidélité de leurs femmes par un grand *aſſujettiſſement.* B. RAB. Une choſe qui découvre bien la petiteſſe de nôtre eſprit, c'eſt l'*aſſujettiſſement* aux modes. BELL.

L'*aſſujettiſſement*

L'*assujettissement* au péché, tant qu'on est sur la tèrre, est inévitable à la fragilité humaine. Boss. *Assujettissement* dur & fâcheux, *assujettissement* honteux, *assujettissement* de l'esprit, *assujettissement* des sens. Ab. de la Tr.

ASSUR. s. m. *Assur*. Ce mot, qui est Hébreu, & signifie *heureux*, se prend en trois significations diférentes dans l'Écriture. 1°, C'est le nom propre d'un des fils de Sem. Les enfans de Sem sont Aelam & *Assur*, & Arphaxad, & Lud, & Aram *Genese* X. 22. Cet *Assur* fut le fondateur de la Monarchie des Assyriens. *Gen*. X. 11. Cependant selon bien des Auteurs il y a deux *Assurs*, l'un fils de Sem, comme nous venons de le dire, & l'autre fils de Nembrod, & le même que le Ninus des Historiens profanes. C'est celui-ci, selon ces mêmes Auteurs, qui fut le Fondateur de la Monarchie Assyrienne. L'Écriture ne distingue point ainsi deux *Assurs*, & je ne crois pas qu'il soit à propos de le faire. 2°, *Assur* se prend pour les Assyriens, qui sont la postérité d'*Assur*, suivant cet Hébraïsme si commun, d'appeller les descendans du nom de leur père. Malheur à *Assur*. C'est lui qui est la verge & le bâton de ma fureur.... Mais *Assur* n'aura pas ce sentiment. Saci. *Isaie* X. 5. 7. 3°, *Assur* signifie le païs qu'habitoient les Assyriens, l'Assyrie. Leur Dieu a été porté en *Assur*. Osée X. 6. c'est-à-dire en Assyrie, comme ont traduit les Genevois, Chatillon, Deodati, Saci, &c. Car l'Assyrie vous doit prendre un jour. Saci. Nombr. XXIV. 22. Les Assyriens eut été aussi bien en cet endroit. Voyez Assyrie & Assyrien.

ASSURANCE. s. f. Sûreté qu'on donne; nantissement. *Cautio*, *pignus*. Quand on prête son argent, on veut avoir ses *assurances*; des cautions, des hypothéques, des gages. Je lui ai prêté sur sa bonne foi; je n'en ai pas la moindre *assurance*. On dit de celui qui a bien pris ses précautions; qu'il peut dormir en *assurance*. Vous pouvez partir avec *assurance* sur la foi de ce passeport. Il me faut de vôtre cœur une pleine *assurance*. Mol. Pour dire, il me faut des gages, des sûretez de vôtre amour, & de vôtre fidélité.

Assurance, ou Police d'assurance. Tèrme de Marine, est un contrat par lequel un particulier s'oblige de réparer les pertes & dommages qui arriveront pendant un voyage, soit par naufrage, ou tempête; soit par pillage, ou par guèrre, ou par feu; soit par cas fortuit à un vaisseau, ou à son chargement, moyennant certaine somme qui lui est payée par le proprietaire par avance, laquelle somme on appelle *Prime*. Ce contrat doit être passé par devant le Greffier de la Communauté des Marchands. Il peut aussi être fait sous signature privée. Il se fait aussi des *assurances* pour des marchandises transportées par tèrre. Quand les *assurances* sont frustratoires, l'assuré doit payer demi pour cent à ses assureurs; & au contraire quand elles ont lieu, l'assuré doit toûjours courir le risque du dixiéme de la cargaison, pour lequel il doit contribuer à toutes les avaries. Il y a des *assurances* qui se font sur la marchandise; d'autres sur le corps, & quille du vaisseau, ses agreils, apparaux, victuailles &c. Les unes ne se font que pour l'envoi, & les autres que pour le retour. On peut faire assurer la liberté, & non pas la vie des personnes: on peut pourtant assurer contre tout accident, excepté la mort naturelle. Par l'Ordonnance de la Marine de l'année 1681. il est défendu de faire assurer le profit espéré sur les marchandises chargées dans le vaisseau: & de faire assurer au delà de la valeur des marchandises. L'*assurance* n'a point de tems limité, & celle qui se fait par mois est usuraire: aussi est-ce une invention des Juifs inconnuë aux Anciens. Ils s'en servirent, lors qu'ils furent chassez de France sous Philippe Auguste, & Philippe le Long, comme témoigne Jean Villani en son Histoire Universelle. Le Bureau des *Assurances*, est une Chambre, ou Assemblée de ces Marchands qui se rendent garents des fortunes de mèr. Il y en a une établie à Paris.

Assurance, se dit aussi des choses qu'on donne pour certaines, & dont on répond. *Explorata rei cognitio*, *notitia*. Vous pouvez dire cette nouvelle en *assurance*; je la tiens de bon lieu. Croyez cela en *assurance*, & sur ma parole. Mangez cela en *assurance*, je vous dis qu'il est bon.

Assurance, se dit aussi pour seureté. *Securitas*. Si les Légions d'Afrique viennent, nous vous mettrons en *assurance* de ce côté-là. Il les obligea de se retirer dans un lieu d'*assurance*. Les mieux montez allèrent assez vîte pour atteindre la basterne, qu'ils investirent, mais ils n'y trouvèrent plus Clotilde, & ils apprirent qu'elle étoit déja en lieu d'*assurance*. P. Dan.

Vous êtes le soleil qui venant m'éclairer,
Me faites tous les jours marcher en assurance,
Au milieu des pécheurs qui veulent s'égarer. L'Abbé Tetu.

Assurance, signifie aussi, Hardiesse, fermeté, constance. *Fidentia*, *Fiducia*. Un Orateur doit parler avec *assurance*, l'intrépidité d'un Chèf donne de l'*assurance* à ses troupes. Personne n'avoit l'*assurance* de l'approcher. Vaug. Il n'y a point d'*assurance* en la fortune, ni en toutes les choses du monde. Il n'y a point d'*assurance* au tems, il est trop pluvieux.

Assurance, signifie encore Confiance. Il faut mettre toute son *assurance* en Dieu. Toutes les Sectes du Christianisme vivent avec une *assurance* si parfaite, qu'il est nécessaire d'en éxaminer les fondemens, afin de distinguer l'*assurance* solide que la vérité produit, de la confiance téméraire qui naît de l'erreur. Nicol. Bien de gens s'inscrivent eux-mêmes sur le livre de vie, & se reposent tranquillement sur cette fausse *assurance*.

Assurance, est aussi un tèrme de Vannier, qui veut dire l'osier qui est sous l'osier tors qui fait l'anse du panier. *Firmamentum*.

Assurance, se dit aussi, en tèrmes de Chasse, dans cette phrâse, *Aller d'assurance*; pour dire, que la bête va au pas & sans crainte. *Fidenter*.

Assurance, est aussi un tèrme d'Astronomie. On appelle l'alhidade de l'astrolabe la ligne d'*assurance*.

Assurance, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit, qu'un homme a l'*assurance* d'un meurtrier, quand il soutient impudemment une chose fausse. On dit aussi, qu'on a mis quelqu'un en lieu d'*assurance*, quand on l'a mis en prison.

ASSURÉ. s. m. C'est le propriétaire du vaisseau, ou du chargement qui est *assuré* par l'assureur. *Vadatus*. Si l'*assuré*, sans le consentement des assureurs fait changer de route au vaisseau, les assureurs sont déchargez des risques. Ordon. de 1681.

ASSURÉMENT. adv. Sans doute, d'une manière seure, & certaine. *Certò*. Il est *assurément* vrai qu'il faut mourir un jour. Il nous a parlé fort *assurément*, & comme bien certain de ce qu'il avançoit.

ASSUREMENT ou ASSEUREMENT. s. m. *Assurance*. *Fides*. Donner *asseurement*, *fidem dare*. C'est un vieux mot qui se disoit autrefois pour assurance. S'il arrivoit quelque démêlé entre le Gentilhomme & le roturier, celui-ci requeroit *asseurement*, qu'on ne pouvoit lui refuser, & alors la chose se vuidoit par les voyes ordinaires de la justice. P. Dan. *dans Loüis IX. T. II. p.* 160. Il y avoit une troisiéme manière de finir la guèrre, qui étoit par l'*asseurement*; ce qui se faisoit de la sorte: Une des parties qui se sentoit, par éxemple, trop foible pour soutenir la guèrre, s'adressoit à son Seigneur, ou à sa justice, & requeroit que celui avec qui il étoit en guèrre eût à lui donner *asseurement*, c'est-à-dire, assurance qu'il ne l'attaqueroit ni en sa personne, ni en ses biens, ni en ses proches, se remettant pour le sujet de la guèrre à ce que la justice de son Seigneur en décideroit. Le Seigneur étoit obligé de déférer à sa requête, & d'ordonner à la partie de donner *asseurement*. L'*asseurement* se demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eû meurtre. S'il n'y avoit que quelque blessure, ou des coups donnez, on le demandoit à celui même qui avoit été blessé, ou frappé. Que s'il s'absentoit éxprès pour ne le pas donner, le Seigneur le faisoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des Gardes pour empêcher qu'on ne fist du mal au requerant. Que si après quelques citations & quelques délais de quinzaine, celui à qui on demandoit l'*asseurement* ne vouloit pas comparoître à la Cour de son Seigneur, il étoit condamné au bannissement, & alors on s'addressoit au plus proche parent; que si celui-ci refusoit encore, le Seigneur faisoit défense aux uns & aux autres de se faire injure, à peine de confiscations de corps & de biens. L'*asseurement* étoit une dépendance de la haute justice, & le bas Justicier n'avoit pas droit de l'éxiger. Après l'*asseurement* donné s'il arrivoit quelque nouveau sujet de querelle entre les parties, il ne leur étoit pas permis d'entrer en guèrre pour cela même; mais ils étoient obligez de se pourvoir par voye de Justice. Id. *au même endroit p.* 162. *&* 163.

ASSURER. v. act. Rendre ferme, appuyer, mettre hors de péril. *Firmare*, *stabilire*. On *assure* cette voute par de bons arcsboutans. Il faut bien *assurer* ce vâse, qu'il ne tombe.

Assurer, se dit aussi en Morale. *Securum facere*, *securitatem prastare*. On demande des contrats, des hypothéques, des cautions, des gages, pour *assurer* une dette; des places de sûreté pour *assurer* une paix. Cet esprit étoit vacillant & ébranlé, on a eû de la peine à l'*assurer* dans cette opinion, dans ce parti. Un bon Capitaine sçait bien *assurer* sa marche, sa retraite, *assurer* ses soldats par son éxemple. Il courut à la tête du travail pour *assurer* le combat par sa présence. Saraz. Il a *assuré* sa domination. Il a *assuré* les peuples qui chanceloient. Les Provinces se sont bien *assurées* dans l'obéïssance. Ablanc. S'*assurer* la couronne. Vaug. La mort est comme un port *assuré* pour sortir de nos douleurs. Boil. On fait monter les enfans sur l'ours pour les *assurer*, pour leur ôter la peur. C'est un débiteur ruiné qui ne cherche qu'à s'*assurer* du pain. L'Amiral a *assuré* les vaisseaux, ayant gagné un port, une sûre rade. Je l'ai *assuré* contre les surprises de ses

ſes ennemis. On dit auſſi, qu'un Capitaine a *aſſuré* un païs au Roi, quand il en a chaſſé les ennemis; une ville rébelle, quand il en a chaſſé les mutins. On dit qu'on a *aſſuré* les chemins; pour dire, qu'on les a rendus ſeurs en écartant les voleurs, & tout ce qui empêchoit de voyager en aſſurance.

Aſſurer, ſignifie auſſi, Mettre en lieu de ſureté. *Dare aliquem in custodiam, aliquem comprehendere.* On s'eſt *aſſuré* de la perſonne de cet Officier qui étoit ſuſpect.

Aſſurer, ſignifie auſſi, Rendre certain de la vérité, promettre avec certitude, affirmer. *Affirmare, aſſerere, aſſeverare.* Il *aſſure* une menterie auſſi éffrontément qu'une vérité. Acad. F. Cet Auteur nous *aſſure*, nous atteſte qu'il a vû une telle merveille. Aſſurez-nous que vous ne cherchez que l'avantage du peuple. On dit s'*aſſurer* d'une choſe, pour s'en rendre ſeur, en être certain. *Tutum ſe ac ſecurum præſtare.* Parmi tant de ſectes qui partagent le Chriſtianiſme, le moyen de nous *aſſurer* d'avoir bien choiſi? Nic. La nature a tant d'adreſſe pour ſe dérober à nous, qu'il ne faut pas s'*aſſurer* avec trop de précipitation d'avoir bien deviné ſa manière d'agir. Font. Quelquefois le mot de s'*aſſurer* n'emporte pas une pleine certitude, mais ſeulement une forte conjecture que la choſe eſt comme on la dit; & cela dépend de la place où il ſe met. *Suſpicari.* C'eſt, je m'*aſſure*, un tel qui vient à nous; pour dire, je n'en ſuis pas parfaitement *aſſuré*; mais je le ſoupçonne.

On dit auſſi, S'*aſſurer* de quelqu'un pour s'en rendre auſſi ſeur que ſi l'on en étoit le maître. *Securum ſe præſtare. Aſſurez*-vous d'un homme pour vous conduire. Je ſuis *aſſuré* de lui comme je le puis être de moi-même. On dit encore s'*aſſurer* d'une maiſon, d'un cheval, d'une voiture, d'un habit; pour dire, l'arrêter, le retenir, le loüer, & donner des gages ou le denier-à-Dieu. *Conducere. Aſſurons*-nous en prémier lieu de cet avantage d'avoir pour nous les paroles de l'Écriture à la lettre, que les Calviniſtes n'ont pas. Pelisson. S'*aſſurer* des paſſages; pour dire, s'en rendre le maître. *Occupare aditus.* On dit auſſi, qu'un long exercice *aſſure* la main pour écrire, pour joüer du luth; c'eſt-à-dire, la rend ferme & hardie. *Firmare. Aſſurer* ſes regards; pour dire, Regarder fixément. *Figere; defigere.*

Aſſurer, eſt auſſi, en tèrmes de Marine, un trafic qui ſe fait entre Marchands, qui moyennant certaine ſomme répondent des vaiſſeaux, & des marchandiſes que les autres expoſent ſur la mèr. *Vadari.*

On dit en tèrmes de Vénerie, *Aſſurer* un faucon, ou un autre oiſeau; pour dire, l'apprivoiſer, & empêcher qu'il ne s'éffraye par la vûë des gens. *Cicurare.* Ce qu'on fait en l'éveillant, en le baignant, & par toutes les manières qui lui donnent de l'aſſurance, & du courage.

Aſſurer la bouche d'un cheval; c'eſt en tèrmes de Manége, Accoûtumer un cheval à ſouffrir le mors. *Equi os fingere.*

Aſſuré, ée. part. paſſ. & adj. Conſtant, ferme, hardi, certain. *Fidens.* Il marchoit d'un air ſuperbe & majeſtueux, & témoignoit bien par ſes regards *aſſurez*, que ſon âme étoit libre de crainte. M. Scud. Un homme vain marque par ſon viſage *aſſuré* combien il eſt content de ſoi.

Aſſuré, ée. adj. Se dit en tèrmes de Manége, pour Accoutumé. *Fictus, eruditus, exercitus.* Mon cheval a la bouche *aſſurée*. Les Mulets ſont ſi *aſſurez* des pieds, qu'ils ſont la meilleure monture qu'on puiſſe avoir dans des chemins pierreux & raboteux. Newc.

Aſſuré, ée. Ce mot, en tèrmes de Marine, ſignifie Garenti, rendu ſeur contre toutes ſortes d'accidens. *Vadatus.* Mon Vaiſſeau eſt *aſſuré*. Toutes nos Marchandiſes ſont *aſſurées*.

ASSUREUR. ſ. m. Ne ſe dit que des Marchands qui aſſurent les Vaiſſeaux ſur mer, & qui en répondent. *Vas, ſponſor.* Les *aſſureurs* ne portent point les dommages arrivez par la faute du maître, ou des matelots: ni les pertes qui viennent du vice propre de la choſe. Voyez l'Ordonnance de la Marine de 1681.

Dans tous ces mots François écrits par deux *SS*, on n'en prononce qu'une; l'autre ne ſert qu'à montrer l'origine des mots, & à empêcher qu'on ne prononce comme s'il y avoit un *Z*, ce qu'il faudroit faire s'il n'y avoit qu'une *S*, parce qu'elle ſeroit entre deux voyelles. Dans les mots où nous avons marqué les deux *SS* de même caractère, elles ſe prononcent toutes deux.

ASSYRIE. ſ. f. *Aſſyria.* Nom propre d'une ancienne contrée d'Aſie. L'*Aſſyrie* étoit bornée au Nord par la grande Arménie, qui la bordoit auſſi au couchant; elle avoit la Suziane & une partie de la Babylonie au midi, & au couchant la Méſopotamie, dont le Tygre la ſéparoit. Maty. Voyez Ptolémée. Pline Liv. V. ch. 12. dit qu'elle faiſoit partie de la Syrie, & que dans la ſuite elle fut appellée Adiabene. Strabon comprend dans l'*Aſſyrie* la Babylonie & tous les païs d'alentour, c'eſt-à-dire, qu'il a pris l'Empire d'*Aſſyrie* pour l'*Aſſyrie* propre. Denys le Géographe v. 769. & ſuiv. & 971. appelle *Aſſyrie* les environs du Thermodoon, ou la Cappadoce, auſſi bien qu'Appollonius Liv. III. des Argonautes; & Juſtin ou Trogus Pompeïus dit, après Hérodote, que les Aſſyriens ſont ceux qui dans la ſuite ont été appellez Syriens. Tout cela dans le même ſens, c'eſt-à-dire, qu'ils ont pris tout l'Empire des Aſſyriens pour l'*Aſſyrie*. La Capitale de l'*Aſſyrie* étoit Ninive. L'*Aſſyrie* eſt maintenant partagée entre les Turcs & les Perſes. La partie qui obéit au Grand Seigneur, & qui eſt la moindre, retient encore aujourd'hui le nom d'*Aſſyrie*, ou d'Arzerum, qui en a été fait par corruption.

ASSYRIEN, enne. ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Aſſyrie. Qui appartient à l'Aſſyrie. L'Empire des *Aſſyriens* eſt le prémier Empire du monde, ou du moins un des prémiers. Il dura 1300 ans juſqu'à Sardanapale, qui en fut le dernier Empereur. Aſſur fut le prémier, ou ſelon d'autres Nimrod fils de Chus. Dans les Auteurs anciens les Phéniciens & les Syriens ſont très-ſouvent appellez *Aſſyriens*, & cela, ou par erreur, & parce qu'ils ont confondu, comme j'ai déja dit, l'Empire d'Aſſyrie avec l'Aſſyrie, ou parce que la Syrie ayant pris ce nom du nom Phénicien de la Ville de Tyr, qui eſt צור, *Tſur*, ou *Sur*, d'où elle a été nommée *Syria*, & *Suria*; les Syriens ont été appellez צוריים, *Suriim*, d'où s'eſt fait *Syrii*, & avec l'article הצוריים, *Haſſurim*, ou *Haſſuriim*, d'où s'eſt pû faire *Aſſyrii*, qui eſt le même nom, quant au ſon, que celui des *Aſſyriens*, quoique fort different d'origine & de ſens, comme on le verra tout-à-l'heure. Ainſi la pourpre *Aſſyrienne*, la couleur, la laine *Aſſyrienne*, dans les Poëtes, eſt la même choſe que la pourpre, la couleur, ou la laine Tyrienne, ou Syrienne.

Ces noms *Aſſyrie* & *Aſſyrien*, pris dans leur ſignification propre & particulière, ſont Hébreux, & viennent de אשור, *Aſſur*, nom de celui qui fut le Fondateur de l'Empire d'*Aſſyrie*, qui donna ſon nom à ſes deſcendans les *Aſſyriens*, & aux païs qu'ils habitèrent, & qui l'un & l'autre, c'eſt-à-dire, tant le peuple, que le païs, ſont appellez dans l'Écriture אשור, *Aſſur*, du nom de ce Patriarche, qui ſignifie en Hébreu, ou *Inceſſus, greſſus*, ou *Felix, beatus*; c'eſt-à-dire, *Marche, démarche*, ou *heureux*. Les Grècs même appellèrent d'abord & dans les prémiers tems les Aſſyriens Ἀσσουρες, & non pas Ἀσσύριοι. Eratoſtène en faiſoit foi, au rapport d'Euſtachius ſur Denys le Géographe p. 116. de l'édition d'Étienne, & il ajoûte que ce mot Ἀσσουρες venoit d'Ἀσσουρ, *Aſſur*.

A S T.

AST, ou ASTE, ou ASTI. ſ. f. *Aſta, Aſte, Aſta Pompeia.* Nom propre d'une petite ville d'Italie dans la Ligurie, ſur le Tenaro, à cinq lieües de Turin au levant. Elle a un Evêché ſuffragant de Milan. De Valentine de Milan & de Loüis d'Orleans naquit Charles Duc d'Orleans & Seigneur d'*Aſt*, lequel fit battre monnoye dans cette dernière ville, & qui après la mort de Philippe Marie, dernier Duc de Milan de la maiſon de Viſconti, arrivée l'an 1448. prit le titre & les armes de Duc de Milan, ainſi que le font voir des écus blancs, & des blancs fabriquez à *Aſt*, dont S. Second étoit le Patron, comme le prouve la légende qui eſt du côté de la croix, *Aſte nitet mundo, ſancto cuſtode Secundo.* Il y a auſſi des monnoyes de Louis ſon fils frapées à *Aſt*. Le Blanc.

Ast. *Aſta.* Eſt encore le nom d'une rivière des Aſturies en Eſpagne, que quelques Géographes prennent pour la *Stura* des Anciens, que d'autres croyent être le Tuerto. Maty.

C'eſt auſſi le nom d'une ancienne ville des Turdétans dans la Bétique, dont on ne voit plus que de vaſtes ruines dans l'Andalouſie ſur la rivière de Guadalette, entre Arcos & Xerez.

Bochart *Chan. Lib. I. c.* 34. prétend que ce mot eſt Phénicien, & qu'il vient de אשרה, *Aſda*, qui ſignifie *effuſio*. En effet Strabon & Ptolémée diſent que proche d'Aſte *erat effuſio & æſtuarium.*

ASTAROTH, ou ASTHORETH. ſ. f. *Aſtaroth.* C'eſt le nom d'un Idôle des Sidoniens, 4. *Reg. XXIII.* 13. Ramoth, que Salomon Roi d'Iſraël bâtit à *Aſtaroth*, Idôle des Sidoniens. C'étoit auſſi une Déeſſe des Philiſtins ſelon Joſeph *Ant. Liv. VI. ch.* 14. Il eſt des Auteurs qui croyent que c'étoit la Déeſſe du Ciel, Uranie. Ils ajoûtent qu'elle fut encore honorée des Payens ſous differens noms, comme *Ammonia*, Ἀστριάρχα, ou Reine des Planétes; d'autres diſent que c'eſt Junon. עשתר, & עשתרה, *Aſtar*, & *Aſtera*, ſignifie en Hébreu un *Troupeau*, & il ſe dit des brebis. C'eſt de là, ſelon Kimhhi, que vient le nom de cette Déeſſe, & il lui fut donné parce que ſes images avoient la figure d'une brebis. D'autres prétendent qu'il lui fut donné parce qu'elle étoit la Déeſſe des paſteurs & des brebis. Scaliger croit dans ſes *Conjectanea*, qu'elle fut ainſi nommée à cauſe de la multitude des victimes qu'on lui immoloit. Philaſtrius a inventé un *Aſtar*, qu'il fait Roi des Syriens, ou des Égyptiens, & il leur donne

donne pour Reine *Astaroth*. Jean Selden dans son Liv. des Dieux Syriens *Syntagm. II. c. 2. p.* 232. & suiv. prétend que le mot *Astaroth* a été fait de celui de עשרה, qui signifie *bois*, & que les Septante traduisent ἄλσος, & la Vulgate *lucus*, & qui sont selon les Interpretes de petits bois ou des bosquets dans lesquels on mettoit des idôles, & où on les adoroit. Il veut lui que dans les endroits où l'on donne ce sens, il faille entendre par עשרה, non pas un bosquet, mais une statuë de bois. Il tâche de le prouver par quelques endroits de l'Écriture, & sur tout 4. *Reg. XXI.* 7. où il est dit que Manassé mit dans le Temple *Phesel Haasera*, une statuë de bois, & *Jud. VI.* 25. 28. où il est dit que Gedeon abbatit l'autel de Baal, & qu'il coupa *asera*, le bois qui étoit dessus, c'est-à-dire, selon Selden, la statuë de bois qui étoit sur cet autel, & que cette Déesse fut ainsi appellée de ses statuës qui étoient de bois. Mais ce sentiment n'est pas probable, & trop contraire à nos anciens Traducteurs Grècs & Latins. Car ἄλση, & *luci*, *nemus*, ne sont point assurément des statuës de bois; mais des bois, des plants d'arbres, des bosquets. Dans le prémier endroit de l'Écriture Selden convient lui-même qu'on peut entendre *la statue du bois*, c'est-à-dire, que Manassé mit dans le temple une statuë, ou idôle, qui étoit auparavant dans un bois, ou une statuë des bois, c'est-à-dire, semblable à celles que l'on mettoit dans les bois. Pour l'autre endroit le mot de *succidit*, il coupa, montre qu'il s'agit d'un bosquet, & non pas d'une statuë, & l'Écriture ne dit pas qu'il fût sur l'Autel, comme traduit Selden, mais qu'il étoit autour de l'autel, comme ont interprété les Septante & la Vulgate. De plus, pourquoi *Astaroth* eut-elle été appellée de ce nom plûtôt qu'une autre Divinité? Étoit-elle la seule dont les statuës fûssent de bois? Baal, ou Belus, n'en avoit-il pas aussi de bois? C'est de lui dont il s'agit, dans le second endroit de l'Écriture dont je viens de parler, *Jud. VI.* 25. En Hébreu *Astoreth* est le singulier, & *Astaroth* le pluriel, comme *Baal* & *Baalim*. Si vous revenez au Seigneur de tout vôtre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers Baal & *Astaroth*. Saci. Il y a *Baalim* dans l'Hébreu. Les Septante traduisent Ἀστάρτη, & au pluriel Ἀστάρτας; mais la Vulgate traduit Astarte, & *Astaroth*. Voyez Astarte, & Godwin dans *Moyses and Aaron Lib. IV. c.* 6. & Selden que j'ai cité.

Astaroth se prend quelquefois pour le nom d'un Démon.

> *C'est donc bien vainement que nos Auteurs déçus*
> *Bannissant de leurs vers ces ornemens reçus*
> *Pensent faire agir Dieu, ses Saints & ses Prophètes,*
> *Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes;*
> *Mettent à chaque pas le lecteur en enfer,*
> *N'offrent rien qu'* Astaroth, *Belsebuth*, *Lucifer*. Boileau.

ASTAROTH. s. f. *Astaroth*. C'est encore le nom d'une ville du Royaume de Basan, qui s'appella aussi Bosram, & étoit à l'orient du Jourdain dans la demi Tribu de Manassé, qui s'établit de ce côté-là. Ce fut une ville de réfuge & Lévitique.

ASTAROTHITE. s. m. & f. *Astarothita*, *Astarothites*. C'est un nom que Protéole a donné, & que l'on peut donner à son éxemple à ces Juifs impies qui adoroient la Divinité Astaroth.

ASTARTE. s. f. *Astarte*. Ce mot est le même qu'Astaroth, dont *Astarte* est la forme Grécque, & il n'y a pas d'apparence de tirer ce nom, avec Guichard, de סוהר, *rond*, parce qu'elle étoit adorée sous la forme d'un *Astre*, au rapport de Giraldus. C'étoit aussi la même Déesse, aussi bien que Atergatis, & Derceto, qui selon Selden sont tous des corruptions du même mot Astaroth, & des noms de la même Divinité. Cicéron croit que l'*Astarte* des Phéniciens est une des quatre Vénus. Suidas est dans la même opinion. M. Beger, aussi bien que Bochart, remarque après Pausanias, que c'étoit Vénus armée, ou Vénus Déesse de la guèrre; car Pausanias dit que les Cythéréens qui l'adoroient sous cette figure, & sous ce nom, l'avoient appris des Phéniciens. Lucain croit que c'est la Lune. S. Augustin *L. VII. Locut. C.* 16. assûre que les Carthaginois appelloient Junon, *Astarte*. Bochart croit que S. Augustin parloit suivant l'opinion des Romains, qui se trouve dans Horace. *L. II. od.* 1. Virg. *Eneid. L. I. v.* 15. Tertull. *Apol. C.* 25. S. Cyprien *De idol. vanit.* Solin C. 20. ou 27. Il y a sur des médailles de Bérite & de Césarée une figure de femme demi nuë, ou ayant une robbe retroussée, la tête couronnée de tours; s'appuyant d'une main sur un bâton croisé par enhaut, tenant quelquefois une corne d'abondance, & quelquefois étant dans un Temple, & ayant devant elle sur une colonne une victoire qui la couronne. Les Antiquaires la prennent pour une *Astarte*. Il y a une médaille d'Élagabale frapée à Sidon, au revers de laquelle il y a un char couvert, & dont la couverture ou l'impériale est soûtenuë de quatre colonnes, il y a dessus quatre branches de laurier. Dans le char est une figure assise, qui tient devant soi un bouclier qui la couvre toute depuis le menton jusqu'aux genoux. M. Beger T. II. p. 711. prétend que c'est le char d'*Astarte*. L'inscription est, Col. Aur. Pia. Metro. & dans l'exergue, Sid.

ASTATE. s. m. & f. *Astatus*. Nom de Secte. Les *Astates* sont des Hérétiques du commencement du IX^e^ siécle, Sectateurs d'un certain Sergius, qui renouvelloit les erreurs des Manichéens. Ils s'étendirent fort sous l'Empereur Nicéphore; son successeur, Michel Curopalates, les réprima par des loix sévères.

Ce nom *Astate* est Grèc, ἄστατος, composé de l'α privatif, & du vèrbe ἵστημι, *sto*, je suis stable, je suis ferme, & signifie, Qui n'est point ferme, qui n'a point de stabilité, inconstant. Au reste, je ne puis deviner sur quoi fondé quelques Dictionnaires les appellent Astathiens, & *Astathyi*, ni d'où peut venir cette *h* & cet *y*; si ce n'est ignorance de la langue Grécque. Baronius à l'an 812. & Spond à l'an 810. disent très-bien *Astati*.

ASTERATICUS. C'est une fleur appellée autrement *oculus Christi*. L'*Asteraticus*, ou *oculus Christi*, fleurit aux mois d'Août, Septembre & Octobre. *Traité de la cult. des fl.* Le même Auteur écrit ailleurs Aster Atticus en deux mots, qui signifient, *Astre de l'Attique*, ou d'*Athènes*, ἀστὴρ en Grèc, *Astre*, & *Atticus* en Latin, *Attique*, qui est de l'Attique, ou d'Athènes.

ASTÉRIE, ou ASTRÉE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémone blanche mêlée d'incarnat. Elle fait grosses fleurs.

ASTÉRISME. s. m. Tèrme d'Astronomie. *Asterismus*. Constellation; assemblage de plusieurs étoiles du Firmament comprises sous une certaine figure que les Astrologues se sont imaginée. Il y a 48 *Astérismes* dépeints sur le Globe Céleste.

Ce mot vient du Grèc ἀστήρ.

ASTÉRISQUE. s. m. Tèrme d'Imprimerie. *Asteriscus*. Petite note faite en forme d'étoile, qu'on met dans les livres pour servir de renvoi à la marge; pour marquer quelque commentaire, ou explication.

ASTÉSAN. s. m. *Comitatus Astensis*. Nom propre d'une Comté dont *Ast* est la Capitale. L'*Astésan* est entouré du Montferrat, à la reserve du couchant où il confine avec le Piedmont propre. Maty. L'*Astésan* étoit une dépendance du Duché de Milan, mais Charles-Quint le donna à Charles III. Duc de Savoye l'an 1531.

Astésan, ane. s. m. & f. *Astensis*. Qui est d'Ast, natif ou habitant d'Ast. *Astésan* Religieux de S. François fut ainsi appellé parcequ'il étoit d'Ast. En Latin on l'appelle *Astesanus Astensis*, mettant l'un comme nom propre, & l'autre pour marquer son païs. L'*Astésane*, *Astesana*, est le nom d'un ouvrage d'*Astesan*. C'est une somme de cas de conscience, qu'il publia en 1317.

ASTHMATIQUE. adj. m. & f. Malade qui a un asthme, qui a la poitrine engagée, & qui respire avec peine. *Asthmaticus*, *Anhelator*.

ASTHME. s. m. Maladie du poumon; courte haleine; difficulté de respirer; ou fréquente respiration sans fiévre, comme il arrive à ceux qui ont couru trop vîte. *Anhelatio*, *Asthma*. Le vrai *asthme* s'engendre d'une abondance de sérositez, & d'humeurs grossières & visqueuses, amassées dans les cavitez du poumon, lesquelles bouchent ou retrécissent les conduits de l'air, & compriment les bronches, ou bronchies. Il y a un *asthme* convulsif qui vient du mouvement déréglé des esprits animaux. Cela arrive, quand les esprits ne coulent pas en assez grande quantité dans les muscles de la poitrine, soit à cause d'une obstruction, soit à cause de quelqu'autre obstacle. Alors la respiration se fait avec violence, & avec difficulté. L'*asthme* pneumonique regarde le poumon, dont les bronches étant bouchées, & comprimées, ne peuvent pas recevoir la quantité d'air nécessaire à subtiliser le sang. L'*asthme* est quelquefois intermittant, & il revient sur tout lorsqu'on ne garde pas un bon régime de vivre. Le peuple appelle cette maladie la courte haleine; & dit, Il a la courte haleine, pour dire, il a un *asthme*.

ASTHMÉ, en tèrmes de Fauconnerie, se dit d'un oiseau pantois qui a le poumon enflé, qui ne peut avoir son haleine. *Anxiè anhelans*.

Ce mot vient du Grèc ἄσθμα, qui vient du vèrbe ἄω, *spiro*.

ASTIC. s. m. Tèrme de Cordonnier. C'est un gros os creux, dans lequel les Cordonniers mettent du suif ou de la graisse, pour y graisser de tems en tems la pointe de leurs aleines. *Os sebo insertum*.

ASTOR. Voyez AUTOUR.

ASTRACAN. s. m. *Astracanum*. Nom propre d'une ville & d'un Royaume. La ville d'*Astracan* est environ à 13 lieuës de la Mèr Caspienne vèrs le Nord, dans une Isle que forme le Volga. Elle est sous le 47^e^ degré de latitude, ou sous le 48^e^, comme l'assure le P. Avril. Le Czar Jean Basile la conquit l'an 1554. Il en fit sortir tous les Tartares, & la peupla de Moscovites. *Astracan* est une ville Archiépiscopale, & considérable par le grand commerce qu'elle entretient en Moscovie, en Perse, & avec la Turquie en Asie.

Le Royaume d'*Astracan*, est une Province de Moscovie depuis 1554. Il prend son nom de sa Capitale. Il a au levant les Tartares Kalmuxes, au couchant les Rosdori Dousci, le Duché de Bolgar le confine au nord, & les Tartâres Circasses avec la mèr Caspienne au midi. Il est presque tout habité par les Tartâres Nogais, qui vivent sous des tentes, qu'ils transportent d'un lieu à un autre selon la commodité des fourrages.

ASTRAGALE. s. m. Tèrme d'Architecture. *Astragalus*. C'est un petit membre rond dont on orne le haut & le bas des colonnes, qui est fait en forme d'anneau, ou de bracelet. Quelquefois on le taille en forme de petits grains, qui font qu'on le nomme aussi *chapelet*.

Ce mot vient du Grèc ἀστράγαλος, qui signifie *talon*, & particuliérement l'os du talon des bêtes à pied fourché. On a donné aussi autrefois le nom d'*Astragales*, à un jeu d'osselets, où on se servoit de ces os.

ASTRAGALE, en tèrmes d'Artillerie, est une espéce d'anneau qui est sur le canon à un demi-pied près de la bouche, & qui lui sert d'ornement, comme celui des colonnes.

ASTRAGALE, en tèrmes de Médecine, se dit du prémier os qui compose le tarse ou la première partie du petit pied. On le nomme autrement, l'os de l'*arbaléte*. Quelques-uns appellent aussi *Astragale*, les sept vertèbres du col. Homère dans l'Odissée s'est servi de ce mot en cette signification.

ASTRAGALE. s. m. *Astragalus*. Tèrme de Botanique. Plante à fleurs légumineuses, & qui croît aux environs de Montpellier. Sa racine est vivace, longue, branchuë, douce au goût; son écorce est épaisse, brune, son cœur ou nerf est ligneux & blanc, son collet est divisé en plusieurs têtes d'où naissent plusieurs feüilles composées, c'est-à-dire, formées par plusieurs petites feüilles arrondies rangées assez près sur une côte qui leur est commune, & qui est terminée par une seule feüille. On compte jusqu'à 21 de ces petites feüilles sur une côte, ses fleurs sont portées par des pédicules longs de 2 à 3 pouces. Elles sont légumineuses, le plus souvent purpurines, longues environ d'un pouce. Les gousses qui succédent à chacune de ces fleurs sont courbées, rougeâtres, grèles, longues d'un peu plus d'un pouce, divisées dans leur longueur en deux loges remplies de semences taillées en rein, elles sont dures, petites, & noires. L'os *astragale* qui se trouve au pied n'a guère de ressemblance avec la semence de cette plante, quoiqu'on croye communément que son nom vienne de cette prétenduë ressemblance. Quelques-uns croyent que c'est la ressemblance de cette plante qui a donné le nom aux *Astragales* d'Architecture.

Il y a un *Astragale* de Canada, qui a une fleur verte tirant sur le jaune à la sommité de ces branches noüeuses, d'où elles sortent en forme d'épi, & sont semblables à celles des autres *Astragales*. Il y en a une plus ample déscription dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

ASTRAL, ALE. adj. Qui appartient aux Astres, qui est des Astres, qui dépend des Astres. *Sidereus*. L'An astral, ou l'Année *Astrale*. L'an Solaire est ou Astronomique, ou Civil. L'astronomique est ou tropique, ou *Astral*. L'an *Astral*, ou l'année *Astrale*, est l'espace que le Soleil employe à retourner au même astre, dont il s'étoit éloigné. Et l'année Tropique, le tems que le Soleil met à parcourir le Zodiaque. Et parceque les Astres avancent toûjours quoique très-lentement vers l'Orient par leur mouvement propre, il s'ensuit que le Soleil au bout de l'an tropique ne retrouve plus un astre au même endroit où il l'avoit quitté; ainsi il lui faut encore quelque tems pour le rejoindre; & l'année *astrale* est plus longue que l'année tropique. Le mouvement annuel des Astres selon Tycho-Brahé est de 51 secondes, & de 50 selon le P. Riccioli. C'est la différence de l'année *Astrale* à l'année tropique, qui réduite en heures est de 24 heures selon le même Père. Voyez aussi le P. Tacquet *Astron. L. I. C. III. n. 10. & n. 22.*

ASTRE. s. m. Corps lumineux, ou par sa lumière propre, ou par la lumière empruntée, qui roule dans les cieux au dessus de la région élémentaire. *Astrum, stella, sydus, signum*. Les Planètes sont des *astres* dont on observe particulièrement le cours, & les influences. Les *astres* du Firmament sont les étoiles fixes. Dieu fit un déffi à Abraham de compter les *astres* du ciel. Les lunettes ont fait découvrir en nos jours plusieurs nouveaux *astres* dans le ciel. Le peuple croit que les Comètes sont des *astres* de mauvais présage. Les habitans de la lune prennent la tèrre pour un *astre*, & je vous garentis que nous leur paroissons faire assez réguliérement nos fonctions d'*astre*. FONTEN. Les Poëtes appellent le soleil, l'*Astre* du jour; & la lune l'*Astre* de la nuit.

Le Tombeau du Calvinisme, Sonnet du P. Commire, commence ainsi,

> *J'eus pour Père l'orgueil, & pour mère l'erreur;*
> *L'*Astre *sanglant de Mars éclaira ma naissance;*
> *Avec l'impiété, la révolte sa sœur*
> *Prit le soin d'élever en secret mon enfance.*

Ce mot vient du Grèc ἀστὴρ.

ASTRE, se dit figurément en Morale d'une personne extraordinaire en mérite, en beauté. Quand ce Prince naquit, ce fut un nouvel *astre* qui parut sur l'horison. Cette beauté est un *astre* qui brille dans son quartier. La Métamorphose des yeux de Philis en *astres* est un Poëme de l'Abbé de Cerisi.

On dit d'un homme de fortune, qu'il est né sous un heureux *astre*. Qu'on a de la peine à forcer son *astre*, pour dire, sa destinée. Le Sage commande aux *astres*.

> *Et que craindre en ce siécle, où toujours les beaux arts*
> *D'un* astre *favorable éprouvent les regards?* BOIL.
>
> *Sous quel* astre *ennemi faut-il que je sois née?* RACIN.

ASTRE DU MONDE. Tèrme de Fleuriste. C'est un œillet piqueté, extrêmement moucheté sur l'extrémité de ses feuilles. Sa fleur n'est pas fort large, mais elle est fort ronde, & bien prise dans ce qu'elle contient. Sa plante n'est pas fort robuste. Elle est susceptible de blanc & de pourriture. Il se trouve à Lille, à Amiens, &c.

ASTRE DU MONDE VIOLET. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet. C'est un violet pourpre clair, extrêmement rond, qui tourne bien ses feuilles; son blanc est assez fin & panache régulier, mais il est marqué de quelques mouchetures, qui ne le rendent point pourtant brouillé. Sa plante est robuste & vigoureuse, mais ses marcottes ont peine à prendre racines. Sa fleur est assez large. Il y en a une autre espéce qui s'appelle simplement *Astre du monde*, qui est des piquetez.

ASTRE TRIOMPHANT. subst. m. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet piqueté. Il est large & fort piqueté, sa plante médiocrement forte. Il est à Lille.

ASTRÉE. s. f. La Déesse de la justice. *Astrea*. Les Poëtes ont feint qu'elle habitoit sur la tèrre durant le siécle d'or; qu'elle en fut chassée par les crimes des mortels, & contrainte de remonter au Ciel. Voyez ASTERIE.

ASTREINDRE. v. act. J'*astreins*. J'ai *astreint*. J'*astreignis*. J'*astreindrai*. Que j'*astreigne*. Contraindre quelqu'un à faire quelque chose. *Astringere, obstringere, obligare*. Le dégoût qu'on a des sciences vient de ce qu'on est obligé de s'*astreindre* à certains principes fatigans.

ASTREINDRE, signifie aussi, Resserrer le ventre. *Astringere*. L'épine-vinette est bonne pour *astreindre*.

ASTREINT, EINTE. part. pass. & adj. *Astrictus*.

ASTRINGENT, ENTE. adj. Qui a la vertu d'astreindre, de resserrer & de rendre les pôres plus petits. *Astringens, stypticus, adstrictoriam vim habens*. Il y a des remédes laxatifs, d'autres *astringens*. Les Teinturiers appellent matériaux *astringens*, l'écorce d'aune, de grenade, de chêne en féve, de pommier sauvage, la sciure de chêne, les coques de noix, la racine de noyer, les gales & le sumac. On a inventé une poudre styptique ou *astringente*, composée avec le vitriol commun calciné à rougeur, & l'alun calciné en blancheur. Quelques-uns mettent ces poudres dans l'eau de plantin, & de rôses, & urine, & en composent l'eau styptique.

ASTRINGENT. s. m. Ce mot est aussi substantif, & veut dire un reméde *astringent*. Ayant arrêté l'hémoragie, tantôt par de petits morceaux de vitriol que nous mettions avec du coton, & par les autres *astringens*... tantôt, &c. DEGORI. C'est un tèrme de Médecine.

ASTROC. Tèrme de Marine. Grosse corde que l'on attache à une cheville de bois nommée, *escome*. *Rudens*.

ASTROITE. s. f. Pièrre astroite. *Astroites*. Plante pièrreuse qui végéte au fond de la mèr comme le Corail. Il y en a de plusieurs sortes, la plûpart ressemblent à des cerveaux pétrifiez, dont les anfractuositez sont marquées par des sillons plus solides qui sont écartez les uns des autres par une substance plus spongieuse composée de plusieurs lames très-minces. Dans d'autres espéces ce sont des pièrres formées de plusieurs tuyaux joints ensemble par leurs côtez, & dont la cavité est remplie de plusieurs lames qui partent de leurs parois, & vont comme des rayons aboutir à un centre. On scie ces pièrres en lames minces, & on les polit, ce qui fait paroître à leur surface plusieurs soleils; le vulgaire croyoit autrefois que cette pièrre avoit des vertus particulières à cause de ces figures qu'elle exprimoit. On tire ces pièrres vèrs nos Isles d'Amérique & sur la côte de Cartagéne où on les calcine pour en faire de la chaux. De sçavans hommes soutiennent que les plus curieuses pièrres de cette nature, étoient véritablement des animaux pétrifiez par quelque suc dans lequel ils s'étoient plongez.

ASTROLABE. s. m. Instrument de Mathématique, gradué, & plat en forme de Planisphère, ou d'une Sphère décrite sur un plan. *Astrolabium*. Il sert principalement sur la mèr pour observer la hauteur

hauteur du Pôle & des astres. On le suspend avec un anneau, & il a une alhidade, ou régle mobile garnie de ses pinules, laquelle marque les hauteurs sur le cercle qui est sur ses bords divisé en 360 degrez. Il y a un creux au dedans de son limbe, où on enchasse diverses planches où sont marquez les azymuths, & autres cercles pour faire diverses observations; & celle du dessus qui est percée à jour, & qu'on nomme pour cela *araignée*, sert à faire plusieurs observations sur les étoiles. Il a divers autres usages dont on a fait des livres entiers, comme Stauffler, Henrion, Clavius; & autres.

Ce mot vient d'ἄστρον, & de λαμβάνω, *capio*, *colligo*. Les Arabes l'appellent en leur langue *Asthurlab*, mot corrompu du vrai nom Grèc; & ils tâchent quelquefois de lui donner une étymologie Arabique; mais tous les sçavans reconnoissent de bonne foi qu'ils ont appris des Grècs le nom & l'usage de cet instrument. Nassi Reddi Thousi a fait un Traité en Persien qu'il a intitulé *Bait Bab fil Astarlab*, où il traite de la structure, & de la pratide l'*Astrolabe*. D'Herb.

ASTROLOGIE. s. f. Science conjecturale qui enseigne à juger des effets & des influences des astres, & à prédire les évenemens, par la situation des Planétes, & par leurs différens aspects. *Astrologia*. On l'appelle autrement *Judiciaire*. *Astrologia divinans*. Ceux qui les prémiers ont étudié les mouvemens des cieux ne prétendoient pas faire de l'*Astrologie* un art de filou. Mais d'autres plus rusez ont voulu profiter du foible de l'homme pour sçavoir l'avenir, & ont débité qu'on le peut apprendre.

Il y a des effets naturels, comme les vents, les pluyes, les grêles, les tempêtes, &c. que l'on peut prédire, quoiqu'on ne les connoisse que par conjecture, c'est ce que fait l'*Astrologie* naturelle. Mais les effets libres qui dépendent de la volonté des hommes ne peuvent être connus, ni prédits, par le moyen des Astres, ni par aucun autre moyen naturel. On appelle *Astrologie* judiciaire cette science fausse, téméraire & abusive, par laquelle on prétend connoître ces sortes d'événemens. M. Crassot au second tome de ses commentaires sur Aristote demande 1°, Si les astres ont la force de signifier: il répond qu'oüi, mais qu'ils ne signifient que comme la cause signifie l'effet, ou comme l'effet signifie la cause, & non pas comme un livre dans lequel Dieu auroit écrit dès le commencement du monde les choses qui arriveront, & qu'il a prévûës. Voyez Pic de la Mirande, S. Clement dans ses Rec. 2°, Il demande quelles sont les choses qu'on peut connoître par l'observation des astres, & il dit qu'il y a trois sortes de choses qui dépendent des astres & des Cieux, dont les unes sont nécessaires, les autres arrivent ordinairement & le plus souvent, les autres par hazard & rârement, les prémières sont le lever & le coucher des astres, leurs conjonctions, éclipses, aspects, & autres choses qui ne concourent en rien aux choses sublunaires. La science qui les prédit s'appelle Astronomie, & non pas *Astrologie*. Les autres qui regardent l'état & la constitution de l'air dans les quatre saisons de l'année en chaque Région. 3°, Les autres sont celles qui arrivent par hazard, & par accident ou rârement, comme cette pluye, ou celle-là, la naissance de cet animal, ou de celui-là. Les choses du premier genre se peuvent connoître & prédire avec certitude; celles du second se connoissent, & sont prédites seulement avec probabilité; celles du troisiême genre ne le peuvent être qu'avec témérité, sur tout si elles dépendent de la liberté de l'homme, comme cette paix, ou celle-là, cette guèrre, ou celle-là, ce meurtre ou celui-là. Il ajoûte que le ciel ne contraint point la volonté, il l'incline pourtant, parce qu'il produit & cause le tempéramment; & la plûpart suivent les inclinations de leur tempéramment, & n'y renonçent pas, quoiqu'ils y puissent résister. De-là il arrive qu'on prédit certaines choses probablement, qui dépendent néanmoins de la liberté de l'homme, comme la pluralité des dissensions & des querelles en telle & telle année; mais ce n'est pas de l'inspection des Astres, mais des dispositions que l'on remarque dans les hommes à tel ou tel événement, que l'on tire ces conjectures.

L'*Astrologie* est venuë des Chaldéens, & elle a passé jusqu'à nous par les Ouvrages des Arabes. On en étoit tellement infatué à Rome, que les Astrologues s'y maintinrent malgré les Édits que les Empereurs firent pour les en chasser; & il est certain que l'*Astrologie*, toute trompeuse qu'elle est, s'étoit établi une espèce de domination dans le monde. La même superstition a régné parmi les Chrétiens. Un Auteur Anglois, nommé Goad, qui a composé deux volumes sur l'*Astrologie*, prétend, qu'on peut prévoir les inondations, & expliquer une infinité de phénomènes physiques par la contemplation des astres. Il tâche à rendre raison de la diversité des mêmes saisons par la situation différente des Planétes, par leurs mouvemens retrogrades, par le nombre d'étoiles fixes qui se rencontrent dans un signe, &c. Du tems de la Reine Catherine de Médicis l'*Astrologie* étoit si fort en vogue, qu'on ne faisoit rien sans consulter les Astrologues. On ne parloit que de leurs prédictions à la Cour de Henri IV. La nation s'est guérie de cette foiblesse: on a reconnu que l'*Astrologie* n'a pas même un principe probable, & qu'il n'y a point d'imposture plus ridicule. Tout le monde convient enfin que l'*Astrologie* est une science vaine & incertaine. Les Brames ont introduit dans les Indes l'*Astrologie* judiciaire. Par là ils se sont rendus comme les arbitres des bons & des mauvais jours. On les consulte comme des oracles, & ils vendent bien chèr leurs réponses. Letres Éd.

ASTROLOGIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Astrologie. *Astronomicus*, *ad Astrologiam pertinens*. Une prédiction *astrologique*. Une figure *astrologique*.

ASTROLOGUE. s. m. Qui prédit les événemens par le moyen des astres, & d'un horoscope, ou figure du ciel qu'il dresse. *Astrologus*. Le peuple confond ce mot avec celui d'*Astronome*, quoique ce dernier ne s'arrête qu'à la spéculation. Un Comique a appellé un *Astrologue*, le *Truchement des étoiles*. Si l'on en croit les *Astrologues*, le ciel est un livre où Dieu a écrit l'histoire du monde, & où un chacun peut lire sa destinée. Ce qui a maintenu si long-temps les *Astrologues* en crédit, c'est qu'on oublioit aisément leurs bévuës, & leurs fausses prophéties, & qu'on faisoit beaucoup valoir leurs oracles quand par hasard ils avoient dit vrai. On rapporte de Cardan qu'ayant fixé sa mort à un certain jour, il se laissa mourir de faim, pour confirmer sa prédiction, & ne pas décrier le métier d'*Astrologue*. Il préféra la mort à la honte de survivre à sa prophétie. Pic de la Mirandole, Sextus ab Heminga, Aléxander ab Angelis, le Père Mersenne, &c. ont fortement écrit contre les *Astrologues*. Ptolomée, Cardan, Jonctin, Jean de Montroyal, Argolus, Regiomontanus, ont été de grands *Astrologues*. Sous Tibère on fit des Édits pour chasser les *Astrologues* d'Italie. Tillem.

Ce mot vient du Grèc ἄστρον, & λόγος. On voit par tout ce que nous avons dit sur ce mot, & sur celui d'Astronomie, que nous mettons dans nôtre langue beaucoup de différence entre *Astrologue*, & Astronome, Astrologie & Astronomie; l'une est une Charlatanerie, & l'autre une très-belle science. Les Anciens les ont aussi distinguées quelquefois comme nous, mais le plus communément ils les confondoient. Ainsi Thalès & Pherecydes sont appellez *Astrologues*, quoiqu'ils ne fussent que d'habiles Astronomes. On peut voir Saumaise sur Solin p. 641. & Vossius, *De Artibus Mathemat.*

On appelle aussi *Astrologues*, tous les faiseurs d'Almanacs, Devins & Charlatans qui se mêlent de prédire par le moyen des astres.

On dit provèrbialement, qu'un homme n'est pas grand *Astrologue*; pour dire, qu'il est ignorant en quelque profession que ce soit; & ironiquement, C'est un grand *Astrologue*, il devine les Fêtes quand elles sont venuës.

ASTRONOME. s. m. Celui qui observe les astres, qui connoît leur mouvement, & qui explique tous les phénoménes du ciel. *Astronomus*. Eudoxe, Bérose, Thales, Hipparque, Pherecydes, Ptolomée, Copernic, Tycobrahé, Kepler, Henclius, Cassini, &c. ont été de grands *Astronomes*.

Ce mot vient du Grec ἄστρον, & de νόμος.

ASTRONOMIE. s. f. Science qui enseigne à observer & à connoître le mouvement & la disposition des astres, leurs grandeurs, leurs distances, & leurs éclipses. *Astronomia*. L'*Astronomie* est une science certaine, & sublime, & c'est le plus haut effort de l'esprit humain. Il faut prendre bien garde de la confondre avec l'Astrologie, ou la Judiciaire, qui consiste en des prédictions vaines & conjecturales sur les diverses influences des astres. L'*Astronomie* fut prémièrement enseignée aux Grècs par Thalès, & selon Diogéne Laërce, il la tenoit des Égyptiens, & eux des Chaldéens. Eudoxe, qui l'enseignoit vers la 103ᵉ Olympiade, l'avoit aussi apprise des Égyptiens. Vitruve L. IX. C. I. dit qu'un certain Bérose Babylonien apporta cette science de la Babylonie même en Grèce, & qu'il ouvrit une École d'*Astronomie* dans l'Isle de Cos. Pline ajoûte Liv. VII. ch. 37. qu'en considération de ses prédictions admirables les Athéniens lui érigèrent dans la place publique apellée Gymnase une Statuë, dont la langue étoit dorée. Si ce Bérose est le même que l'auteur des Babyloniques, il florissoit vers le tems d'Aléxandre. On ne remonte pas plus haut que les Chaldéens, & même parmi les Anciens le mot de *Chaldéen* se prend pour Astrologue. Vall. Quelques Auteurs ont cependant attribué l'invention de l'*Astronomie* aux prémiers Hébreux, & quelques-uns même aux prémiers hommes, fondez sur l'autorité de Joseph, & sur ce qu'il rapporte des deux colonnes de Seth. Les Musulmans l'attribuënt à Hénoch, qu'ils appellent Edris. D'autres Orientaux l'attribuënt à Caïnan fils d'Arphaxad. Mais il ne paroît pas à d'autres que ces sentimens soient vraisemblables, parce que dans la langue de ces prémiers hommes, c'est-à dire, la langue Hébraïque, ils ne trouvent point de tèrmes d'Astronomie, qui sont au contraire en grande abondance dans le Chaldéen. Cependant il y en a dans quelques endroits

endroits de l'Écriture & sur tout dans Job & dans les livres de Salomon.

Rudbeck dans son *Atlantide* a soutenu, que les Suédois sont les inventeurs de l'*Astronomie*. Il en allégue pour raison, que la grande variété de leurs jours les fit appercevoir de la rondeur de la tèrre, & qu'ils étoient à l'une des extrémitez du globe. Ceux qui sont situez vers le milieu, n'apperçoivent presque point les divers changemens que produit l'ombre, & la figure convexe de la tèrre. Mais les Suédois qui en faisoient la triste expérience, s'appliquèrent à en rechercher la cause, & guidez & instruits par l'extrême opposition des saisons, ils découvrîrent aisément, que le soleil borne, & renferme son cours dans certains espaces du ciel, & qu'il roule inviolablement sur certains cercles par une vicissitude perpétuelle. Mais on ne prouve point des faits historiques par de semblables raisonnemens qui prouvent tout au plus que cela a pû être, mais non pas que cela ait été.

L'*Astronomie* fut cultivée en France du tems de Charlemagne, & l'an 807. on fit à Aix la Chapelle des observations d'éclipses, & du cours des Planéttes. P. Dan. Longomontanus a fait un livre intitulé *Astronomia Danica*; Jean Baptiste Morin un autre *de Astronomia Gallicâ*.

Il est probable que l'*Astronomie* a été en usage parmi les Indiens. Les Brâmes ont les tables des Anciens Astronomes pour calculer les éclipses, & ils sçavent même s'en servir. Leurs prédictions sont assez justes aux minutes près, qu'ils semblent ignorer, & dont il n'est point parlé dans leurs livres, qui traitent des éclipses du Soleil & de la Lune. Eux-mêmes, quand ils en parlent, ils ne font aucune mention des minutes, mais seulement de gari, de demi gari, & d'un quart & demi quart de gari; le gari est de 29 minutes. Et par conséquent le demi quart de gari est 1 min. 3 second. 45 troisiémes.

ASTRONOMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'astronomie. *Astronomicus*. On dit, des observations, des tables *astronomiques*. Le lever & coucher *astronomique* du soleil. L'anneau *astronomique*, & autres instrumens avec lesquels on observe les astres. Les *Astronomiques*, *Astronomica*, est le titre que Manilius a donné à son Poëme.

ASTRONOMIQUEMENT. adv. D'une manière astronomique, & exacte. *Astronomice*. Il faut parler des Comètes *astronomiquement*, & non pas populairement.

ASTROPOLE. f. m. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet. C'est un violet brun admirable, sur un blanc de laict fort détaché, sa fleur est assez large, mais sa plante delicate, sujette aux pucerons. Il graine, & ses marcottes n'ont pas de répugnance à prendre racine. Il a été élevé à Lille. Morin, *Traité de la Cult. des fleurs*.

ASTUCE. f. f. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit autrefois *Finesse*. *Astutia*, *calliditas*, *dolus*. Le renard est un bête qui a beaucoup d'*astuce*, de finesse.

Ce mot est dérivé du Latin *astutia*, signifiant la même chose. Le Latin *astutia* vient du Grèc ἄστυ, qui signifie *ville*; parce que ceux qui habitent dans les villes sont plus rusez.

ASTURIE. f. f. & sing. *Asturia*, ou comme on dit plus communément ASTURIES. f. f. & pluriel. *Asturia*. Nom propre d'une Province d'Espagne, qui a titre de Principauté, & qui est baignée au nord par la mèr de Biscaye; les Montagnes des *Asturies* la séparent au midi de la vieille Castille, & du Royaume de Léon, elle a au levant la Biscaye, & la Galice au couchant. Il y a l'*Asturie* d'Oviedo, *Asturia Ovetana*, & l'*Asturie* de Santillana ou Santillane, *Asturia S. Julianæ*. La prémière est la partie occidentale de la Principauté des *Asturies*, Oviedo en est la capitale; l'autre est la partie orientale, dont Santillana est capitale; nom corrompu de *Sancta Juliana*. Les prémiers Infans d'Espagne portent le titre de Prince des *Asturies*. Le Prince des *Asturies* fils aîné de Philippe V. nacquit en 1707. le 25e d'Août jour de S. Loüis, dont il porte le nom. Les montagnes des *Asturies*, *Vindius* ou *Vinnius mons*. *Asturiarum montes*, est une grande chaîne de montagnes, qu'on regarde comme une branche des Pyrenées. Elle s'étend de l'orient à l'occident, & sépare les *Asturies* du Royaume de Léon & d'une partie de la Castille vieille.

Les Auteurs sont partagez sur l'origine de ce mot: les uns disent que dans la langue des Basques *Asturia* veut dire, *une tèrre oubliée*, *un païs oublié*, & que ce nom a été donné à cette Province à cause de sa stérilité. D'autres disent que le nom d'*Asturie* vient d'un Capitaine Grèc nommé *Astur*, qui vint peupler cette Province après la prise de Troye. Quelques autres disent que la rivière nommée *Asturia* qui coule dans ce païs lui a donné son nom. Enfin, il y en a qui disent que des troupes de Celtes, nommez *Astires*, passèrent de Galice où ils avoient demeuré quelque tems, dans la Province qu'on nomma depuis *Asturie*, du nom de ses nouveaux habitans. Voyez Covarruvias.

ASTURIEN, enne. f. m. & f. & adj. *Astur*. Qui est d'Asturie. Orose décrit assez amplement la guèrre qu'Auguste fit contre les *Asturiens*. Tillem. M. De Marca s'est aussi servi de ce mot dans son histoire de Béarn.

ASTYNOMIE. f. f. Tèrme Grèc. Police. *Astynomia*. On appelloit *Astynomes*, Ἀστυνόμοι, à Athènes, les Magistrats qui avoient soin des édifices, & de tout ce qui regardoit la Police. C'étoit la même chose que les Édiles plébeïens.

ASY.

ASYLE, ou AZYLE. f. m. Lieu de franchise, & de respect, où l'on n'ôse prendre un criminel qui s'y est réfugié. *Asylum*. Les Églises en Espagne sont des *asyles* inviolables. Les assassins sont indignes de joüir de l'*asyle* des Églises. Pasc. Les Maisons Royales sont des *asyles* pour ceux qui craignent la prison.

> *Nous vous voyons enfin, c'étoit là tous nos vœux,*
> *Mais helas! quelque beau que puisse être un* asyle,
> *Un* asyle *toujours nous marque un malheureux.* Buff.

Ce mot vient de *asylum*, Latin, que Servius dérive du Grèc ἄσυλον, composé de la particule privative α, & du vèrbe συλάω, qui signifie, *je tire*, parce qu'on n'en pouvoit tirer personne sans sacrilége. On trouve dans la basse Latinité *asyle* pour *asylus* & *asylum*. Voyez les *Acta SS. Febr. T. III. p.* 558. & 559.

Les prémiers *asyles* furent établis à Athènes par les descendans d'Hercule, pour se défendre de la violence de ses ennemis. Les autels, les tombeaux, & les statuës des Héros, étoient dans l'antiquité la retraite la plus ordinaire de ceux qui étoient pressez par la rigueur des loix, ou opprimez par la violence des Tyrans. Les temples étoient les *asyles* les plus inviolables. On disoit que les Dieux se chargeoient de punir le coupable lequel imploroit leur miséricorde, & les hommes ne devoient point être plus implacables qu'eux. Dieu avoit établi lui-même six villes de réfuge parmi les Israëlites, & les coupables s'alloient metre en sûreté dans ces places privilégiées, lorsqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos déliberé. Pour les Payens, ils accordoient une retraite, & l'impunité aux plus scélérats, afin de peupler les villes. Thébes, Athènes, & Rome, ne furent d'abord peuplées que du rebut des autres nations. On dit qu'autrefois à Lion, & à Vienne dans les Gaules, il y avoit des autels d'où l'on n'ôsoit arracher les criminels; & il y a encore des villes en Allemagne qui ont conservé ce droit d'*asyle*. Les Empereurs Honorius & Théodose, avoient accordé ces immunitez dans l'enceinte des Églises; ensuite les Évêques & les Moines s'emparèrent d'un certain territoire, au delà duquel ils plantoient des bornes à la Jurisdiction séculière. Ils sçurent étendre si loin leurs exemptions, que les Couvens s'érigeoient en forteresses, où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puissance du Magistrat. Depuis l'on a supprimé la plûpart de ces priviléges, qui ne servoient qu'à rendre la licence plus hardie. La sûreté des *asyles* ne devoit être dans leur véritable institution que pour les infortunez, & pour ceux que le hasard ou la nécessité exposoient à la rigueur de la loi. Alors la Justice elle-même sembloit demander qu'on lui arrache les armes des mains: c'est pour cela que Dieu avoit ordonné aux Israëlites qu'ils eussent six villes pour servir d'*asyle* aux malheureux. (*Deut.* 19. *Numer.* 35.) Trois de ces villes devoient être dans la tèrre de Chanaan, & trois au delà du Jourdain. Mais dans la suite des tems on a fait un usage odieux des *asyles*, en les faisant servir à protéger indifféremment, & les coupables malheureux, & les scélérats de dessein formé.

Le Chambellan de l'Empereur Arcadius fut le prémier qui abolit le droit des *asyles*, aussi fut-il le prémier qui en eut du repentir. De Roch. Car un an après il fut contraint d'y venir chercher l'*asyle* qu'il avoit voulu fermer aux autres. God. C'étoit Eutrope Favori d'Arcadius en 398. En 399. Arcadius après la mort d'Eutrope rétablit l'immunité des Églises. Id. Voyez aussi Tillemont hist. des Emp. Tom. V. pag. 437.

Sous la prémière race de nos Rois ce droit d'*asyle* dans les Églises étoit un droit très-sacré, dont les Conciles des Gaules recommandoient fort l'observation. Il s'étendoit jusqu'au parvis des Églises & aux maisons des Évêques, & à tous les lieux renfermez dans leurs enceintes. Cette extension s'étoit faite pour ne pas obliger les réfugiez à demeurer toûjours dans l'Église, où plusieurs choses nécessaires à la vie, comme de dormir, & de manger, n'eussent pas pû se faire avec bienséance. Ils avoient la permission de faire venir des vivres, & ç'auroit été violer l'immunité Ecclésiastique que de l'empêcher. On ne pouvoit les tirer, ou les obliger à sortir de là sans une assurance juridique de la vie & de la remission entière du crime, qu'ils avoient commis, & sans qu'ils fussent sujets à aucune peine. L'*Asyle* le plus respecté de tout l'Empire François étoit l'Église de S. Martin aux portes de Tours, & on n'auroit ôsé le forcer sans se rendre coupable d'un sacrilége très-scandaleux. P. Dan.

Plusieurs

Plusieurs anciennes villes, sur tout en Syrie, portent sur leurs médailles le titre d'ΑΣΥΛΟΙ, avec celui de sacrées, ΙΕΡΑΙ. Par Exemple, ΤΥΡΟΥ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΣΙΔΩΝΟΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ. Ces villes sont Antioche proche de Daphne, Antioche sur l'Hyppus montagne de la Cœlesyrie, Aradus, Arethuse, Byblis, Cœsarée de Philippe, ou la Panéade, la Capitoliade, Damas, Dor, Éphèse, Laodicée, Lappa ville de Crète, Moca en Arabie, Nicopolis, Perge, Ptolémaïde, Samosate, Séleucie, Sidon, Tyr, & dans Goltzius Gabale, & Thapsaque, &c. Cette qualité d'*Asyle* leur avoit été donnée, dit M. Spanheim, à cause des temples qu'elles avoient, & en faveur des Dieux qui y étoient honorez; dont on ne vouloit pas que la Religion fût violée. Ce titre étoit une sauvegarde, & empêchoit que ces villes ne fussent pillées, vexées, qu'on n'y fist aucune exaction &c. Il a été aussi donné à des Divinitez. La Diane d'Éphèse est appellée *Ἄσυλος*. Le Camp que formèrent Romulus & Remus, & qui dans la suite devint ville, fut d'abord appellé *Asyle*, & ils y batirent un temple au Dieu *Asylée*, Θεὸς Ἀσυλαῖος.

ASYLE, se dit aussi de tous les lieux où on est en sûreté. Cette forêt, cette caverne lui a servi d'*asyle*. Ils firent emmener leurs femmes & leurs enfans à Carthage, comme dans un *asyle* assuré. VAUG. Il prétendoit trouver un *asyle* contre la persécution de ses ennemis. ABLANC. La solitude est un *asyle* contre les passions. M. SCUD.

ASYLE, se dit figurément de tout ce qui donne secours, ou protection. Tous les pauvres venoient chez lui comme à leur *asyle* pour implorer son assistance. Les peuples vivent sous l'*asyle* des Loix & de la Justice. Il n'y a point d'*asyle* contre la colère de Dieu pour les méchans. Faut-il que les Cloîtres les plus reculez ne soient pas des *asyles* contre vos calomnies? PASC. Le Seigneur est mon *asyle*. PORT-R. La mort est l'*asyle* de la vieillesse. Le sçavoir sert d'ornement dans la bonne fortune, & d'*asyle* dans la mauvaise. ABLANC.

ASYMMETRIE. s. fém. Tèrme d'Arithmétique. *Asymmetria*. C'est lorsque dans un nombre proposé l'on ne peut pas trouver une racine telle qu'on la demande: comme la racine quarrée de 10.

ASYMPTOTE. adj. Tèrme de Géométrie; se dit de deux lignes qui s'approchent toûjours, & qui ne se coupent jamais, quoique prolongées à l'infini, telles que la Conchoïde, ou Conchite. *Asymptotos*. Bertinus a donné des éxemples de plusieurs lignes *asymptotes* tant droites qu'hyperboliques, tant concaves que convèxes; & il propose un instrument propre pour les décrire, qui est une double équerre qui a la figure d'un T, sur le piéd droit de laquelle est une régle mobile, dont l'autre extrémité qui avance au dessus de l'équèrre décrit la figure requise. Les *asymptotes* d'une hyperbole, sont deux diamétres indéfinis, qui passent par les extrémitez de deux lignes droites, tirées de côté & d'autre par le sommet de l'hyperbole, perpendiculairement à l'axe déterminé, & égales chacune à la moitié du second axe. Ceux qui ont traitté des lignes *asymptotes* sont chez les Anciens, Proclus, Geminus, Georgius Valla, Rabbi Moses Ægyptius, & Moses Narbonnensis, Apollonius Pergeus, Pappus Alexandrinus, Eutocius; & chez les Modernes, Joannes Vernerus, Marius, Bettinus, Oronce Finée, Hiérôme Cardan, Jacques Pelletier, & sur tout François Barocio Senateur de Venise, qui en a fait un éxcellent livre exprès imprimé en 1586. M. de la Hire a fait imprimer de nouvelles découvertes qu'il a faites dans les Sections Coniques par des lignes *asymptotes*.

Ce mot vient d'*α* privatif, de *σὺν*, *avec*, & de *πίπτω*, *je tombe*.

ATA.

ATABALE, ou ATTABALE. s. m. C'est une espéce de tambour dont se servent les Maures. *Atabalus*. Quand on fait des entrées de balets composées de Maures, on leur met en main des *atabales*, & des nacaires.

ATABULE. s. m. Vent facheux qui régne en la Poüille, & qui incommode fort les arbres & les vignes. *Atabulus*.

ATAD. La place d'*Atad*, *Area Atad*, c'est un lieu situé à l'orient du Jourdain, jusqu'où les Égyptiens conduisirent le corps de Jacob, avec Joseph, & où ils firent ses obséques. *Gen. L.* 10. Comme ils y pleurèrent le mort, ce lieu fut depuis appellé la plainte d'Égypte. Adricomius prétend que la place d'*Atad* étoit en deçà du Jourdain, & que c'est Bethagla. Il se trompe.

ATAMADAULET. s. m. Nom du prémier Ministre des Rois de Perse. C'est la même chose que le Grand Visir en Turquie, & à peu près ce qu'étoit autrefois le Maire du Palais en France. *Primus Regni Persici administer*. Tavernier écrit *Athemat-doulet*, & M. Sanson *Etmadaulet*. Ce nom est Arabe, composé de deux mots, *Itimade*, & *daulet*, qui signifie la confiance de la Majesté, ou de la puissance, ou de l'Empire, ou selon Tavernier l'appui des richesses, ou selon M. Sanson l'appui de la puissance. L'*Atamadaulet* ne commande pas ordinairement les armées en Perse, comme le Grand Visir les commande en Turquie. L'*Atamadaulet* en Perse est Chancelier du Royaume, Chef du Conseil, Surintendant des Finances; il prend soin des affaires étrangères, du commèrce; les pensions & les gratifications ne se payent que par son ordre: il est comme le Viceroi de Perse; il vise les mandemens du Roi en écrivant au dos ces paroles, *Bende derga Ali il Alia Etmadalvet*; c'est à dire, *Moy qui suis soutien de la puissance, créature de cette Porte, qui est la plus sublime de toutes les portes*.

L'*Atamadaulet* tire chaque mois lunaire mille tomans du trésor pour sa dépense, qui font cinq cens quarante mille livres de nôtre monnoye; mais c'est là le moindre de ses revenus; car étant comme le maître de faire donner les gouvernemens, & les charges de la guèrre & des Finances à qui il lui plait, il tire de grosses sommes des compétiteurs. De plus, tous les Gouvèrneurs des Provinces, & les Officiers de la Cour étant obligez de donner les étrennes au Roi, ils n'osent oublier l'*Etmadaulet*. Il tire aussi un droit des provisions des charges qu'il distribuë. Il a sous lui six Visirs ou Substituts qui l'aident à manier les Finances, & qui composent le Conseil dont il est le Chef. L'*Etmadaulet* a encore sous lui deux Secretaires qui expédient tous les mandemens de la Cour. SANSON.

ATARAXIE. s. f. Tèrme Philosophique. Il est purement Grèc. *Ataraxia*. Les Pyrrhoniens appelloient ainsi un état tranquille, & paisible; & cette immobilité de jugement qui éxempte des agitations que nous recevons de l'opinion, & de la science que nous nous imaginons avoir. Ils faisoient consister le souverain bien dans cette *ataraxie*. Cette assiette de jugement droite & inflèxible des Stoïciens, qui recevoient tous les objets sans application, & sans consentement, les acheminoit à l'*ataraxie*. MONT.

ATE.

ATÉ. s. f. *Ate*. C'étoit chez les Grècs la Déesse du mal, qui envoyoit le mal aux hommes. Ἄτη, *Ate*, signifie *mal*, *dommage*. Hésiode *Theog.* v. 230. dit qu'elle étoit fille d'Éris, c'est-à-dire, de la Contention, ou de la Chicanne.

ATELLANES. s. f. C'étoient chez les Romains certaines piéces comiques, & satiriques. *Fabulæ Atellanæ*. Elles étoient moins boufonnes que les petites piéces, & les farces qui se joüent sur le théâtre François; mais elles étoient moins graves, & moins sérieuses que les Tragédies, ou les Comédies Grècques, ou Latines. On les appelloit *Atelannes*, d'Atella ville de Toscane, où ces sortes de piéces furent représentées la prémière fois. Elles devinrent si licentieuses, & on y méla tant de représentations lascives, & impudiques, que le Sénat fut obligé de les défendre.

ATENANCHE. s. f. *Induciæ*. Vieux mot, qui a signifié Cessation d'armes pour quelque tems que des amis communs obtenoient des Gentils hommes qui étoient en guèrre. Selon Beaumanoir, quand deux Gentils hommes étoient en guèrre, celui qui appréhendoit d'être opprimé avoit quatre moyens de se délivrer de la fureur de son ennemi. Le prémier étoit l'*Atenanche* par amis, le second la tréve par amis, le troisiéme la tréve par justice, le quatriéme l'assurement.

ATERGATIS. s. f. *Atergatis*. Déesse des Syriens. Strabon Liv. XVI. l'appelle *Atergata*, & *Derceto*. Plin. Liv. V. ch. 23. la nomme *Atergatis*, & dit que *Derceto* étoit le nom que les Grècs lui donnoient. Diodore de Sicile dit Liv. II. qu'elle avoit le visage d'une femme & le reste du corps de poisson. Lucain, qui avoit vû cette idôle, dit qu'elle avoit la moitié du corps de femme, & l'autre de poisson. Cela a fait croire à quelques sçavans, & entre autres à Selden, que c'étoit Dagon, dont parle l'Écriture dans le livre des Juges. Vossius donne à ce mot une étymologie qui revient à ceci; car il prétend qu'il est formé de אדיר, *adir*, grand, puissant, & דג, *dag*, qui signifie poisson. Quelques-uns disent que la mère de Sémiramis eut tant de regret d'une foiblesse à laquelle elle se laissa aller, qu'elle se jetta dans un lac, & que son corps n'ayant pû être trouvé, on crut qu'elle avoit été changée en poisson; que c'est pour cela que les peuples de Syrie ne mangeoient point de poisson, & que ἄτερ γατιδος signifie en Syrie *sans poisson*. Macrobe au contraire dit qu'*Atergatis* étoit la Tèrre, qui avec Adad, qui est le Soleil, produisoit tout, selon l'opinion des Assyriens. Mais Athénée Liv. VIII. dit que Gatis fut une Reine qui aimoit éxtrémement le poisson, & que pour en avoir à souhait, elle avoit défendu que personne en mangeât, ἄτερ Γάτιδος, c'est-à-dire, *excepté Gatis*. Ainsi c'est là selon lui l'étymologie de ce nom. Selden croit qu'*Atergatis* est une corruption d'Astharoth. Voyez ce mot, & Kirker *Oedip. Ægypt. T. I. p.*

ATERMOYEMENT. s. m. Tèrme ou delai de payer. Tèrme

de palais, c'est le contrat passé entre celui qui a fait faillite & ses créanciers, par lequel ils lui donnent un tèrme pour les payer. Souvent le même contrat porte aussi remise, comme du quart, du tiers, &c. *Dilatio diei pecuniæ.* Il y a des Lettres de Chancelerie par lesquelles le Prince donne un tèrme, ou un délai à un débiteur pour payer ses créanciers qui le pressent. On les appelle aussi *Lettres de répit.* Il se fait aussi des contrats d'*atermoyement* volontaires entre les créanciers & les débiteurs. Le débiteur qui a obtenu un *atermoyement* de ses créanciers, ne peut plus faire cession. Les créanciers hypotéquaires ne sont obligez d'entrer en aucune composition, ou *atermoyement* avec le débiteur.

ATERMOYER. v. act. Donner du tèrme, ou prolonger celui qui est échû. *Diem pecuniæ proferre, differre.* Les créanciers ont *atermoyé* leur débiteur pour empêcher le divertissement de ses effets. On éxpédie des Lettres pour *atermoyer*, pour surseoir les payemens.

ATERMOYÉ, ÉE. part. pass. & adj. Billet *atermoyé. Dilatus pecuniæ dies.*

ATERRAGE. Voyez ATTERRAGE.

ATERRIR. Voyez ATTERRIR.

ATH.

ATH. Ou comme écrivent les Flamands AETH. s. *Athum.* Nom d'une ville du Haynaut, sur le Dender. *Ath* a été prise par les François en 1667. & en 1697. Jean Zuellard d'*Ath* a fait la déscription de cette ville imprimée en 1610.

ATHALANTE. s. f. *Athalanta.* Nom propre de femme. *Athalante* étoit fille de Schénée Roi de Sciros. Sa beauté la fit rechercher en mariage, mais elle mit pour condition à tous ceux qui la recherchèrent, qu'ils l'emporteroient sur elle à la course; ce qu'aucun ne put faire que le seul Hippoméne, qui usa d'adresse en jettant des pommes d'or dans le lieu où il couroit, *Athalante* s'étant arrétée pour les amasser, Hippoméne la devança, & ensuite l'épousa.

Dans le langage de la Philosophie Hermétique, *Athalante* signifie l'eau mèrcuriale fugitive qui est arrétée par les pommes d'or, c'est-à-dire, les souffres fixans & coagulans.

ATHANASE. s. m. *Athanasius.* Nom d'homme, qui signifie *immortel*; car il vient du Grèc, & est formé de l'*α* privatif, & de *θνήσκω, morior, je meurs.* S. *Athanase* étoit un Grand Docteur de l'Église. On fait la fête de S. *Athanase* le prémier jour de Mai.

ATHANATE. s. m. *Athanatus.* Nom de milice chez les anciens Perses. Ce mot est Grèc, & signifie immortelle, composé de l'*α* privatif, & de *θάνατος, la mort.* Les *Athanates* étoient un corps de Cavalerie de dix mille hommes toujours complet, parce-qu'aussi tôt qu'il en mouroit un, on en mettoit un autre à sa place. C'est de là qu'on les appella *Athanates*, ou immortels. Hésychius, Suidas, Hérodote Liv. VII. p. 576. Quint-Curce Liv. III. ch. 3. ont parlé des *Athanates.*

ATHANOR. s. m. Tèrme de Chymie. C'est un grand fourneau immobile fait de brique, ou de tèrre, qui a une tour au milieu, où l'on met le charbon, qui communique sa chaleur par des canaux ou ouvertures qui sont aux côtez du foyer, à plusieurs vaisseaux voisins où on fait differentes opérations en même tems. On en voit plusieurs constructions & figures dans la Pharmacopée de Charras.

Ce mot vient des Arabes, qui appellent *tanneron* un four. Les Grècs le nomment ἀκηδεῖν, qui signifie, *ne donnant aucun soin.* On l'a nommé aussi *Piger Henricus*, parce que quand on a empli la tour de charbon, il est assez longtems à se consumer, & il n'est pas besoin d'être toûjours auprès pour observer ce qu'il fait. On le nomme encore *Fourneau Philosophique*, ou *Fourneau des arcanes.* D'autres le dérivent du vieux mot François *atta*, qui signifioit *fournaise*, BORELLI. D'autres d'*ἀθάνατος*, immortel, parceque ce fourneau est le plus propre à conserver le feu, dont on a besoin pour les opérations de Chymie.

D'autres disent qu'il ne vient point de l'Arabe; mais du mot Persien *tennous*, qui signifie *four, fournaise.* C'est une correction qu'on avoit mise dans les additions de la prémière édition de ce livre, mais qui n'est pas vraye. On dit en Persien *tannur*, & non pas *tennous*, par un *s.* Ce mot originairement est Hébreu, תנור *tannour, un four, une fournaise.* De là il a passé dans les autres langues, & sur tout en Arabe, où *tannour* signifie un four, une fournaise, & avec l'article אלתנור, *altannour*, qui à cause du *tesdid lambdale* se prononce *atthanour*, d'où s'est fait nôtre *Atanor*, que les Chymistes ont pris apparemment des Médecins Arabes.

ATHÉE. s. m. & f. Qui nie la Divinité; qui ne croit pas en Dieu, ni en sa Providence; qui n'a point de Religion vraye, ni fausse. *Atheos, Atheus.* En général on est *Athée* quand on ne reconnoit point d'être supérieur à la nature, c'est-à-dire, aux hommes & aux êtres sensibles du monde: ainsi Spinosa est un franc *Athée*, quoiqu'il parle de Dieu dans tous ses ouvrages, & quelques Sçavans ont tort de l'appeller Déiste, puisqu'il ne reconnoît point d'autre Dieu que la nature, dont les hommes sont partie, & qu'il n'y a point d'*Athée* qui nie l'éxistence du monde, & qui ne soit convaincu de la sienne propre en particulier. On a appellé Lucien *Athée*, quoiqu'il ne se soit moqué que des faux Dieux. Il n'y a point de Physicien ni d'Astronome qui puisse être vrai *Athée*, c'est-à-dire, nier tout-à-fait la Divinité. On prend souvent les libertins pour des *Athées.* Platon distinguoit trois espéces d'*Athées.* Les uns qui nioient absolument qu'il y eût des Dieux. Les autres qui convenant de l'éxistence des Dieux, soutenoient qu'ils ne se mêloient point des affaires humaines; & les autres qui reconnoissoient aussi des Dieux; mais qui s'imaginoient qu'on les appaisoit aisément par des prières, & qu'ils étoient quittes des plus grands crimes pour quelques supplications. On peut être *Athée* par le cœur; mais on ne peut pas l'être par l'esprit. S. ÉVR. Spinosa, le Héros des *Athées*, crut se distinguer en devenant *Athée* de systême & de spéculation. I D. Il est inutile de raisonner contre ceux qui sont *Athées* par grossièreté, ou par débauche; parce qu'ils ne sentent point la force d'un raisonnement. PASC. Les *Athées* les plus déterminez font semblant de respecter les Dieux, de peur de s'attirer l'horreur des peuples, & le châtiment des loix. S. ÉVR. La superstition entretient & fortifie l'incrédulité des *Athées*, & leur éloignement pour la Religion.

Taisez vous, scélérat, m'écriai-je irritée;
Tout commerce est fini désormais entre nous;
J'en aurois avec un Athée,
Mille fois plutôt qu'avec vous. DESHOUL.

Le mot d'*Athée* vient d'*α* privatif, & de Θεὸς, *Dieu.*

ATHÉE, est aussi adj. & signifie qui est d'*Athée*, qui est impie. *Impius.* Ce sentiment est *athée.* Cette opinion est *athée.*

ATHÉÏSME. s. f. Opinion des Athées. *Impietas Deum tollens, Atheismus.* Cette maxime libèrtine tient de l'*Athéïsme.* Le libertinage méne à l'*Athéïsme.* Les véritables sçavans ne donnent point dans l'*Athéïsme.* L'*Athéïsme* est plutôt sur les lèvres que dans le cœur. Éxaminez ces braves de l'*Athéïsme* à la mort, & vous vèrrez le masque qui leur tombe du visage. S. ÉVR. L'*Athéïsme* a été foudroyé par des adversaires redoutables, qui en ont fait voir l'absurdité, par des argumens démonstratifs. BOSS. Spinosa est le prémier qui ait réduit l'*Athéïsme* en systême, & qui en ait fait un corps de doctrine lié, & tissu selon les maniéres des Géométres; mais d'ailleurs son sentiment n'est pas nouveau. BAYL. Si l'idolatrie est un crime, l'*Athéïsme* en est encore un plus grand. TILLEM.

ATHÉÏSTE. s. m. signifie la même chose qu'*Athée*; mais ce mot vieillit, & n'est nullement en usage, quoique Baudouïn de l'Académie Françoise s'en soit servi. Il y a des *Athéïstes* si détestables, qui tâchent d'avoir des disciples. BAUD.

ATHEMAT-DOULET. Voyez ATAMADAULET.

ATHÉNÉE. s. m. *Athenæum.* Lieu public, dans lequel les Professeurs des Arts libéraux tenoient leurs assemblées, où les Rhéteurs & les Poëtes lisoient leurs ouvrages, & où l'on déclamoit des piéces, comme il paroit par Capitolin, dans Pertinax c. 11. & dans Gordien c. 3. par Lampridius dans Aléxandre Sévère c. 35. & par Sidonius Apollinaris, *L. II. ep. 9. L. IV. ep. 8. L. IX. ep. 14.* Il paroit par ce dernier Auteur que ces lieux étoient disposez en amphithéâtre, & qu'il y avoit des siéges, que Sidonius appelle *cunei*, comme ceux des amphithéâtres. Aléxandre Sévère alloit souvent dans l'*Athénée* entendre les Rhéteurs & les Poëtes Grècs & Latins. Gordien s'étoit éxercé dans sa jeunesse à déclamer dans l'*Athénée.* Les deux plus fameux *Athénées* ont été celui de Rome, & celui de Lyon. Aurélius Victor nous apprend que c'est Hadrien qui fit construire l'*Athénée* de Rome. On se sert encore de ce mot en Latin, pour signifier les Académies des Sçavans, les lieux où ils s'assemblent; mais en François on le dit peu, ou point du tout.

Ce mot est Grèc, & vient ou du nom d'Athènes, ville sçavante, & où se tenoient beaucoup de ces sortes d'assemblées, ou du nom Grèc de Pallas, Ἀθήνη, *Athéné*, Déesse des Sciences, comme si *Athénée* signifioit un lieu consacré à Pallas, ou destiné aux éxercices auxquels elle préside.

ATHÉNÉES. s. m. & plur. Est le nom d'une fête des Grècs à l'honneur de Minerve, qui s'appelle en Grèc Ἀθήνη, *Athéné.* On appella ensuite cette fête Panathénées. Voyez Meursius *de fer. Græc. p. 7.* & dans son livre des Panathénées.

ATHENES. s. f. *Athenæ.* Ville de Grèce dans l'Attique. Quelques Auteurs disent qu'elle fut fondée par un certain Ofius; d'autres disent par Acrisius; Pausanias écrit dans ses Attiques que ce fut par Actæus. Mais le sentiment le plus commun est que Cécrops en fut le Fondateur vers l'an du monde 1496. &

1558 ans avant l'ère Chrétienne, que c'est pour cela qu'elle s'appella d'abord *Cécropia*; qu'ensuite elle prit le nom de Mopsus, & s'appella *Mopsopia*; nom qu'elle changea encore en celui de *Ionia*, ou Ionie, qu'elle prit d'Ion fils de Xuthus. Enfin, elle prit celui d'*Athenes*, ou bien d'*Attea*, fille de Cranaus, ou bien en honneur de Minerve qu'on appelle en Grèc Ἀθήνη, *Athene*, ou *Athena*. La fable dit qu'il y eut une grande contestation entre Neptune & Minerve qui des deux donneroit son nom à cette Ville; que pour la terminer ils convinrent que celui qui produiroit la chôse la plus utile au genre humain, l'emporteroit sur l'autre; que Neptune frapant la tèrre de son trident en fit sortir un cheval, que Minerve produisit un Olivier; & que la victoire lui fut adjugée. Voyez Hygin *Fabul. Poet.* c. 164.

Phurnutus dit qu'il est bien difficile de trouver l'étymologie du mot *Athene*, que porte Minerve, & qu'elle donna à *Athénes*. Platon en dit autant dans son Cratyle pag. 407. de l'édition d'Étienne. Il ne laisse pas que de chercher cette étymologie, & il lui semble que les Anciens avoient eû de Minerve la même idée qu'en avoient les interprétes d'Homère, qui disoient que ce Poëte l'avoit prise pour l'esprit & la pensée, qu'ainsi il croit que celui qui avoit le prémier donné le nom Ἀθήνη, *Athene*, à cette Déesse, avoit voulu éxprimer la même chôse; mais d'une manière plus noble encore, en disant qu'elle étoit la pensée de Dieu, la pensée divine; en sorte qu'Ἀθήνη, *Athene*, n'est autre chose que que ἡ θεῦ νόησις, d'où en changeant l'η en α selon un dialecte étranger, c'est à-dire le Dorique, ou l'Éolique, & retranchant la terminaison de νόησις, s'est fait Θεονόη, puis Ἀθήνη. Il ajoûte qu'on pourroit dire encore qu'on a voulu la nommer Ἠθονόη, composé de νόησις ἐν τῷ ἤθει, *la prudence dans les mœurs*, ce qui convient parfaitement bien à cette Déesse, & que d'Ἠθονόη, en adoucissant la prononciation, on a fait Ἀθήνη. Ainsi l'explique ce Philosophe à l'endroit que j'ai indiqué. D'autres disent que *Athena* s'est dit pour *Athrena*, ἀπὸ τοῦ ἀθρεῖν, c'est-à-dire, du vèrbe ἀθρεῖν, qui signifie *voir*, & qu'elle a été ainsi nommée, parce que Minerve est la prudence. D'autres dérivent ce nom de l'α privatif, & du vèrbe θηλάζειν, *alaitter*, & veulent que Ἀθηνᾶ ait été dit pour Ἀθήλη, c'est-à-dire, qui n'a point été allaitée, qui n'a point teté, qui n'a point été en nourrice, parce qu'en effet Pallas n'ayant point été enfant, mais étant sortie du cerveau de Jupiter en âge parfait, elle ne fut point allaitée. Vossius *Lib. I de Idol. c.* 42. dit qu'il ne doute nullement que ce nom ne vienne de l'Orient, ou pour le moins de l'Égypte, il croit qu'on le peut tirer du mot Hébreu; איתן, *Ethan*, qui signifie *fort*, *robuste*, & selon lui encore *perennis*, perpétuel, éternel. Il aime mieux néanmoins le faire venir du Chaldéen תנא, *tena*, si usité parmi les Thalmudistes, & qui est la même chose que l'Hébreu שנה; qu'il interprète, *penser*, *méditer*, *étudier*, *enseigner*, d'où vient *Tanaim*, qui signifie *Docteurs*. Ainsi Minerve au sentiment de cet Auteur, a été appellée Ἀθήνη, *Athene*, parce qu'elle préside à la doctrine, aux études & aux sciences. L'*alpha* du commencement est l'article, dont on a seulement changé l'aspiration, & comme il est arrivé en beaucoup d'autres noms. Quoi qu'il en soit, la ville d'*Athène* prit ce nom, lors qu'Amphictyon son troisième Roi l'eut consacrée à Minerve.

Platon, dans son *Critias*, décrit ce qu'étoit *Athènes* dans ses commencemens. *Athenes* dans sa naissance eut des Rois, mais ils n'en avoient que le nom; toute leur puissance, presque restreinte au commandement des armées, s'évanoüissoit dans la paix. Tourreil. Cedrus contemporain de Saül fut le dernier. Ses enfans, Médon & Nilée, disputèrent le Royaume entre eux. Les Athéniens en prirent occasion d'abolir la Royauté, & déclarèrent Jupiter seul Roi d'*Athenes*. A la place des Rois, ils créèrent sous le nom d'Archontes des Gouverneurs perpétuels; ils en réduisirent ensuite l'administration à 10 ans, & puis à un an. Une puissance aussi limitée que celle-là, contenoit mal des esprits si pointilleux & si remuans. *Athenes* demeura ainsi longtems hors d'état de s'accroître, trop heureuse de se conserver au milieu des longues & fréquentes dissensions qui la déchiroient. Elle apprit enfin que la véritable liberté consiste à dépendre de la justice & de la raison. Id.

Dracon, & ensuite Solon, donnèrent des loix à *Athènes*; Pisistrate son parent se fit ensuite reconnoître Roi. Il transmit la Royauté à ses enfans, qui en joüirent assez long-tems, & jusqu'à Hippias, contre lequel ils gagnèrent la fameuse bataille de Marathon. L'Empire d'*Athenes*, qui commença peu de tems après cette victoire, dura 73 ans. Les femmes jusques au tems de Cécrops avoient eû droit de suffrage: elles le perdirent, pour avoir favorisé Minerve dans le jugement de son procès contre Neptune, à qui nommeroit la ville d'*Athenes*. Les dix Tribus d'*Athenes* élisoient par an chacune au sort 50 Sénateurs, qui composoient le Sénat des cinq cens. Chaque Tribu tour à tour avoit la préséance. Id. Cécrops, prémier Roi d'*Athenes*, étoit venu d'Égypte. *Athènes* a un Archevêque, qui a six suffragans. *Athenes* fut encore plus fameuse par les gens d'esprit qu'elle produisit ou qu'elle éleva, & par le soin qu'elle eut de faire fleurir & de cultiver toutes les sciences, que par sa valeur, & ses grands Capitaines. Les dépenses, qui se faisoient à *Athenes* pour le théâtre & pour la représentation des piéces montoient aussi haut au moins certaines années, que les dépenses de la guèrre. Nulle part il n'y a eû tant de Philosophes, d'Orateurs, de Poëtes éxcellens qu'à *Athenes*. Les Poëtes sur tout y venoient de toutes parts satisfaire l'avidité de ce peuple pour la Comédie & la Tragédie, & selon le témoignage de Platon, il n'y avoit point de voie plus courte ni plus seure de s'enrichir. Les jeunes Romains alloient à *Athenes* faire ou perfectionner leurs études, & prendre le bon goût. Les Turcs se rendirent Maîtres d'*Athenes* en 1455. L'ancienne *Athenes* étoit pleine d'idôles & d'autels. On en érigea un par le Conseil d'Épimenides pour tous les Dieux d'Europe, d'Asie & d'Afrique, dont l'inscription étoit,

ΘΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΤΡΩΠΗΣ
ΚΑΙ ΛΙΒΥΗΣ
ΘΕΩ ΑΓΝΩΣ ΤΩΙ
ΚΑΙ
ΞΕΝΩΙ

On croit que c'est celle dont parle S. Paul *Act.* XVII. 23.

Athénes s'appelle aujourd'hui Sétines, & non pas Athines, comme dit Mr Tourreil, si ce n'est par les Grècs. Les Arabes l'appellent *Athiniah*, ou *Zaitoniah*, c'est-à-dire, la ville des Oliviers, & ils la surnomment *Medinat al hhokamah*, la ville des Philosophes. Les Tables Arabiques lui donnent 60 ou 65 degrez, 40. de longitude, & 37. 40. de latitude séptentrionale. D'Herb. Les Transactions Philosophiques T. 1. p. 652. marquent la latitude d'*Athènes* à 38°. 5'. Isaac Vossius dans son Traité de la grandeur de Rome dit, qu'à *Athenes* pour 20000 bourgeois on comptoit 400000 esclaves; il soutient encore qu'il y avoit plus de monde autrefois dans la seule ville d'*Athenes*, qu'on n'en trouveroit aujourd'hui dans toute la Grèce.

Athenes. Mr Spon dans ses *Miscellanea*, section X. prétend qu'il y a eû aussi dans l'Isle de Délos un bourg nommé *Athenes*.

ATHÉNIEN, enne. s. m. & f. Qui est d'Athènes. *Atheniensis*. Les *Athéniens* portoient la gloire de leur origine jusqu'à la chimère, & descendus, si l'on en croit quelques Historiens, d'une Colonie de Saïtes, peuples d'Égypte, ils se disoient enfans de la tèrre. Tourreil. C'est un Prêtre de Saïs qui le dit dans le Timée de Platon. Voyez aussi sur leur origine le panégyrique d'Isocrate. Plutarque observe qu'Homère dans le dénombrement des vaisseaux ne donne le nom de peuple qu'aux seuls *Athéniens*, ce qui montre, non comme prétend cet Historien, que Thesée se démit de la Souveraineté, mais que les *Athéniens* avoient dès lors beaucoup de penchant pour la démocratie, & que la principale autorité résidoit déja dans le peuple. Tourr. Solon interrogé s'il avoit donné de bonnes loix aux *Athéniens*, Oüi, répondit-il; les meilleures qu'ils étoient capables de recevoir.

Athénien, enne. Est aussi adj. *Atheniensis*. Pour peu qu'un voisin eut offensé les *Athéniens*, il sentoit tout le poids de leur colère. D'où vint le provèrbe rapporté par Aristote Rhet. Liv. II. ch. 21. Voisinage *Athénien*. Tourr. A la bataille de Platée on voit les troupes *Athéniennes*, avec Aristide à leur tête, recevoir les ordres de Pausanias Roi de Lacédémone. Id.

ATHÉROME. s. m. *Atheroma*. Tèrme de Médecine. C'est une éspèce de tumeur, ou enflure. C'est une humeur coagulée, semblable à la substance des mammelles, & renfermée dans un sac ou bourse membraneuse. Elle ne fait point de douleur, & ne change point la couleur de la peau. Elle ne céde point quand on la touche, & ne conserve aucun vestige du doigt quand on l'a pressée.

Ce mot est Grèc, ἀθήρωμα, ou ἀθέρωμα, qui vient de ἀθήρα, qui signifie une éspèce de boüillie à laquelle l'humeur coagulée de l'*athérome* ressembloit.

ATHLÉTE. s. m. Luiteur; homme courageux & robuste, qui s'attache aux éxèrcices du corps pour combattre à la course, à la lutte, & à d'autres jeux semblables, pour lesquels les Anciens avoient établi des prix. *Athleta*, *Xystiens*. Les *Athlétes* qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, étoient couronnez d'une branche d'Olive. Pour se rendre plus robustes les *Athlétes* vivoient dans une abstinence générale des plaisirs. Dac. Aléxandre le Grand, invité de prendre part aux combats des jeux Olympiques, répondit, Je le ferai quand les autres *Athlétes* seront Rois comme moi.

On le dit figurément des Héros qui ont combattu pour leur patrie, ou pour la Foi. Les *Athlétes* de la Republique. Les *Athlétes* de l'Évangile. De quel honneur n'auroit-on pas jugé dignes ces incomparables *Athlétes* de la Foi? MAUCROIX. Boileau a dit en parlant d'un jeune Avocat,

> *Quand la prémiere fois un* Athléte *nouveau*,
> *Vient combattre en champ clos aux joutes du Barreau.*

Ce mot vient d'ἀθλητὴς, en Grèc, d'ἀθλέω, *certo*, *pugno*, ou plûtôt, *luctor*.

ATHLOTHÉTE. s. m. C'est un synonyme d'Agonothéte. Il signifie proprement celui qui proposoit & qui distribuoit les prix aux vainqueurs dans les jeux sacrez.

Il vient du Grèc Ἀθλοθέτης, composé du Grèc ἆθλον, *prix*, *recompense*, & de θετὸς, dans la même signification, que l'on peut voir dans l'article d'Agonothéte.

ATHMOSPHÉRE. s. f. C'est le bas étage de l'air, la partie de l'air la plus pesante, parce qu'elle est chargée de vapeurs, ou de nuages: c'est ce qui cause la réfraction de la lumière des astres. *Atmosphæra.* Elle se tèrmine à une certaine distance, & forme comme un globe qui environne & enferme celui de la tèrre. La lune paroît plus grande à son lever, à cause des vapeurs de l'*Athmosphere*. Dans l'histoire de l'Académie des Sciences de l'année 1709. Mr de la Hire trouve que la quantité d'air qui répond au poids d'une ligne de mercure, est de 12 toises près de quatre pieds. Ainsi supposant que 28 pouces de mercure sont en equilibre avec l'*athmosphere* entière, il s'ensuit que l'*athmosphere* a 4254 toises, qui font dix-sept lieües de 3000 pas, plus 4 toises. Il faut remarquer néanmoins que l'*athmosphere* n'est pas également condensée, ni par conséquent également pesante à tous ses differens étages; mais Mr de la Hire a négligé ces differences. Voyez au mot AIR ce que nous avons dit de l'*athmosphère*.

On varie sur la hauteur de l'*athmosphère*. Kepler lui donne 8 milles. Boile en supposant que l'air fut par tout aussi comprimé, & aussi pesant qu'il est proche de la tèrre, dit que la hauteur commune de l'*athmosphere* est de 35000 pieds, c'est-à-dire, de sept mille, ce qui doit faire dans la réalité une hauteur de quelques centaines, & même de quelques milliers de milles. Le même M. Boile fait monter le poids de toute l'*athmosphère* tout autour de la tèrre à 8'990405732 108000000 livres Romaines, ou de 12 onces; ce qui revient à peu-près au calcul de M. Paschal, qui donne à l'*athmosphère* 8'283889440000000000 livres. M. Halley, fondé sur des expériences certaines, prétend que le Mercure est à l'eau comme 13 ½ à 1, ou fort peu près; il suppose que la gravité spécifique de l'air est à l'eau comme 1 à 800; de sorte que le mercure est à l'air comme 10800 à 1; qu'ainsi un cylindre d'air de 10800 pouces, ou 900 pieds, est égal à 1 pouce de mercure; en sorte que si tout l'air étoit par tout également comprimé, par tout également dense, la hauteur de l'*athmosphere* seroit de plus de 5 milles & 1/10 de mille. Mais l'étenduë de l'air augmentant à proportion que son poids diminuë, l'étenduë de l'*athmosphère* doit être infiniment plus grande. HARRIS.

On appelle encore *Athmosphere* en Physique, le tourbillon d'Atômes, ou de corpuscules qui s'exhalent, & qui voltigent autour de chaque corps.

ATHOS. s. m. *Athos.* Montagne de Macédoine, qui s'avance dans l'Archipel en forme de Presqu'Isle, entre le Golfe de Contessa & celui de *Monte Santo*, qui est le nom que les Grècs donnent aujourd'hui à cette montagne, Ἅγιος ὄρος, qu'ils prononcent Ἅγιος ὄρος, d'où les Turcs ont fait le nom qu'ils lui donnent, *Aianoroz*. Elle a environ dix lieuës de circuit, son isthme n'a qu'une demi lieuë, Xerxes le perça pour y faire passer sa flote. Son sommet est si haut qu'il s'éléve au dessus de la région où se forment les pluyes. Aujourd'hui elle n'est habitée que par des Caloyers. Ils y ont vingt quatre Monastères, qui renferment plus de 5000 Moines. MATY. Quelques Auteurs, & entre autres Bellonius, on traité de fable la fosse de Xerxes, parce qu'ils n'en ont point trouvé de vestiges; mais quelle merveille qu'il n'en reste point depuis tant de siécles? On en voyoit encore au tems d'Elien. Voyez Liv. XIII. *De Animal c.* 20. Le Père Montfaucon a donné à la fin de sa Palæographie une description des Monastères du mont *Athos*.

> *Ainsi la mèr Ægée, au fond de ses abimes,*
> *Ou d'Erix, ou d'*Athos, *engloutiroit les cimes.* BRÉB.

Stésicrate, ou selon Vitruve Dinocrate, proposa à Aléxandre de lui faire une statuë du mont *Athos*.

> *Je veux qu'*Athos, *ce mont qui caché dans les Cieux,*
> *Léve au dessus des vents son front audacieux,*
> *Imitant par mon art les traits de ton visage,*
> *D'un héros immortel soit l'immortelle image.* LE P. CHOMEL. Jésuite. *Traduct. d'une piéce du P. Commire sur ce dessein de Stesicrate.*

ATHYR. s. m. *Athyr.* Nom d'un mois Égyptien qui répond à peu-près à nôtre mois de Novembre.

ATHYTE. s. m. *Athyton.* Sacrifice sans victime. Lucien les appelle ἀκαπνόθυτα, *sacrifices sans fumée*. C'étoient ceux des pauvres qui n'avoient pas le moyen d'offrir des victimes.

A T I.

ATINTER. v. act. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Parer, orner; & il se disoit particulièrement des épousées. *Ornare*, *adornare*. Cette femme est toûjours *attintée* comme une épousée.

ATITRER. v. act. Corrompre quelque personne pour nuire à quelqu'un. *Corrumpere*, *subornare*. Il avoit *atitré* des gens dans une embuscade pour assassiner son ennemi. Il *attitra* de faux témoins pour venir déposer.

Ce mot vient de *adtitulare*, qu'on a dit pour *inscribere*. Ménage après Vossius.

D'autres le dérivent, & plus à propos, par métaphore de *titre*, tèrme de chasse, qui signifie le lieu, ou le relais où on pose des chiens frais en embuscade pour courir les bêtes; car en effet les assassins, & les faussaires, cherchent des lieux & des occasions propres pour nuire. On appelle dans le propre des chiens *atitrez*, ceux qui sont posez dans des relais, qui attendent la chasse pour courir sur le gibier quand il paroîtra.

ATITRÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Corruptus*, *subornatus*.

A T L.

ATLANTE. *Atlantes.* Nom que les Grècs donnoient aux figures qui portoient des fardeaux dans l'Architecture. On le trouve aussi dans la basse Latinité pour colonnes. Voyez *Acta Sanct. Bened. sec. III. P. I. p.* 185.

ATLANTIDE. s. f. Nom de païs. *Atlantis.* Quelques Anciens ont parlé de ce païs, & en ont dit même plusieurs particularitez, sans qu'il nous soit plus connu pour cela. Platon est celui qui l'a écrit plus distinctément & plus en détail dans son Timée & dans son Critias. Voici en peu de mots ce qu'il en dit. L'*Atlantide* étoit une très-grande Isle de l'Océan occidental, située devant ou vis-à-vis le détroit d'Hercule, que nous appellons aujourd'hui Détroit de Gibraltar. De cette Isle on passoit aisément dans d'autres, qui étoient vis-à-vis un grand continent, beaucoup plus étendu que n'est l'Europe & l'Asie. Neptune s'étoit établi dans cette Isle, il la partagea entre ses dix enfans. Le dernier eut en partage l'extrémité de l'isle nommée *Gadir*, qui dans la langue naturelle de ces peuples signifie Εὔμηλος, *fertile*, ou *abondant en brebis*. Les descendans de Neptune y regnèrent de père en fils pendant plusieurs siécles, l'aîné succédant toujours à son père. Ils occupèrent une grande quantité d'autres Isles, & passant en Europe & en Afrique ils subjuguèrent toute la Libye, jusqu'à l'Égypte, & toute l'Europe, jusqu'à l'Asie mineure. Enfin cette Isle fut submergée, & longtems après la mèr étoit encore toute boüeuse en cet endroit-là, c'est-à-dire, pleine de vâse & de bancs.

Rudbecks, Professeur en l'Université d'Upsal, dans un livre intitulé *Atlantica*, *sive Manheim*, & imprimé en 1624. prétend que l'*Atlantide* de Platon est la Suéde, & attribuë à son païs tout ce que les Anciens ont dit de l'*Atlantide*, ou Isle Atlantique. Quand on lira le précis que je viens de faire, de ce qu'en dit Platon, on sera surpris que l'on ait pû prendre la Suéde pour l'*Atlantide*. Aussi Rudbecks, quelque plein d'érudition que soit son livre, a-t'il passé dans le Nord même pour un visionnaire en ce point. D'autres ont cru que l'*Atlantide* étoit l'Amérique, mais ce que Platon dit de cette Isle n'y peut convenir. L'Amérique, à mon sens, est bien plûtôt ce grand & vaste continent qui étoit au delà de l'*Atlantide*, & des autres Isles, dont parle Platon. Becman, dans son histoire des Isles ch. 5. a pensé bien plus sensément que Rudbecks, quand il dit que l'*Atlantide* étoit une grande Isle qui s'étendoit des Canaries aux Açores, & que ces Isles en sont les restes, que la mèr n'a pas engloutis.

Quelques-uns disent *Atlantique*, *Atlantica*, au lieu de *Atlantide*, qui paroit meilleur. On dit aussi l'Isle Atlantique, *Atlantica insula*. Elle prit ce nom d'Atlas, fils aîné de Neptune, qui y régna après son Père. Voyez Platon aux endroits que j'ai citez.

Les Arabes parlent d'une Isle séche, ou plûtôt d'une Isle continent, qu'ils nomment *Gezirat Kheschk*. Cette Isle séche, qui peut passer pour continent, est située, selon les Musulmans, au delà du mont Caf, & est, pour ainsi dire, un monde séparé du nôtre, qu'ils appellent aussi *Agiaib al makhloucat*, les merveilles de la nature. On ne peut douter, dit M. d'Herbelot, que cette Isle ne soit l'Isle *Atlantique*, ou l'*Atlantide* de Platon, au delà du mont Atlas, qui est appellé par les Orientaux *Caf*. On est aussi assez persuadé

persuadé, continue-t'il, que cette Isle *Atlantique* est l'Amérique, à laquelle le titre d'*Agiaib almakhloucat*, ou merveilles du monde, convient fort bien. Ainsi l'on voit que ce nouveau monde n'a pas été entièrement inconnu aux Anciens. Le même Auteur dit ailleurs que les Géographes Orientaux, qui parlent de cet autre monde, qu'ils appellent la Merveille des créatures, n'en parle qu'avec beaucoup d'obscurité, & de la même manière que Platon a parlé de l'Isle *Atlantique*.

ATLANTIDES. s. f. & plur. *Atlantides*. C'est le nom que ces Poëtes donnent à la constellation qu'on appelle autrement Vergilies, *Vergiliæ*, composée de plusieurs étoiles, dont cinq sont appellées Hyades, & les autres Pleïades. On les nomme *Atlantides*, parce que les Poëtes les font filles d'Atlas & de Ploio fille de l'Océan & de Deucalion.

ATLANTIQUE. adj. m. & f. *Atlanticus*. L'Isle *Atlantique*, *Insula Atlantica*, est l'Atlantide dont nous venons de parler. La mèr ou plûtôt l'Océan *Atlantique*, *Oceanus Atlanticus*, est, selon les anciens, la vaste mèr qui entoure tout le continent d'Europe, d'Asie & d'Afrique. Voyez Platon dans le Critias, Cicéron dans le songe de Scipion, & Macrobe sur cet ouvrage de Cicéron Liv. II. ch. 9. Mela Liv. I. ch. 3. & 5. & Liv. III. ch. 10. n'appelle Océan *Atlantique* que la partie de cet Océan qui est à l'Occident de nôtre continent, c'est-à-dire, de l'Europe & de l'Afrique. Pline ne semble pas lui donner plus d'etenduë Liv. VI. ch. 31. Voyez encore Solin ch. 56. & les notes de Saumaise. Aujourd'hui les Géographes ne donnent pas toûjours la même étenduë à l'Océan *Atlantique*. Quelquefois ils n'y renferment que la mèr d'Espagne, celle des Canaries & du Cap verd, depuis le Cap de Finistèrre jusqu'à celui de Sicora Liona. D'autresfois ils y renferment tout l'Océan, qui est entre l'Europe & l'Afrique d'un côté, & de l'autre l'Amérique, & entre le cercle du pôle arctique & la ligne équinoctiale. L'Océan *Atlantique*, si l'on en croit Platon dans son Critias, a pris ce nom, aussi bien que l'Atlantide, d'Atlas fils aîné de Neptune, qui régna dans l'Atlantide, comme nous l'avons dit. Pline Liv. V. ch. 1. dit que c'est du mont *Atlas*.

ATLAS. s. m. *Atlas*. Nom propre d'homme. *Atlas* fils de Jupiter & de Climéne, & frère de Prométhée, fut Roi de Mauritanie, selon la fable. Hésiode *Theog. v.* 509. dit qu'il étoit fils, non pas de Jupiter, mais de Japhet & de Climéne. L'Oracle l'ayant averti qu'il se donnât de garde d'un fils de Jupiter, il ne recevoit aucun étranger chez lui. Persée indigné de cela, lui présenta la tête de Meduse & le changea en montagne. Ovide Metam. Liv. IV. v. 656. On a dit qu'*Atlas* portoit le Ciel sur ses épaules, ou parce qu'*Atlas* étoit un grand Astronome, qui trouva le prémier l'usage & l'invention de la Sphère; ou parce que la montagne dans laquelle on dit qu'il fut changé est très-haute & semble toucher le Ciel de sa cime. S. Aug. *de Civ. Dei Lib. XVIII. cap.* 8. & Diodore de Sicile Liv. III. ch. 6. Pline Liv. II. ch. 8. Diodore le fait fils du Ciel, frère de Saturne, & grand-père de Mercure, & il dit qu'il montoit souvent sur la montagne qui porte son nom, pour observer les astres, & que c'est là ce qui a donné occasion à la fable. D'autres disent qu'*Atlas* ne fut point l'inventeur de la Sphère, comme Pline le prétend, puisque ce n'est qu'Archiméde qui la trouva; mais qu'il découvrit le prémier que le monde étoit une Sphère. Servius sur le VIII[e] livre de l'Énéide distingue trois *Atlas*, l'un de Mauritanie qui est le plus célébre; un autre d'Italie père d'Electre, & un troisiéme Roi d'Arcadie père de Maia, qui fut mère de Mercure. Apollodore donne aussi lieu de distinguer ces trois *Atlas*. Alexandre Polyhistor a cru que cet *Atlas* étoit Enoch, qui fut selon lui l'inventeur de la science des Cieux & des Astres.

Guido Bentivoglio avoit pour devise un *Atlas* portant le Ciel, avec ce mot, *Majus opus*, pour marquer que ce qu'il entreprenoit, étoit quelque chose de plus important que l'emploi d'*Atlas*.

ATLAS. s. m. *Atlas*. Nom propre de montagnes. Le mont *Atlas* est une haute montagne de l'Afrique. Pomponius Mela Liv. III. ch. 10. Pline Liv. V. Hist. Nat. ch. 1. Lucain Liv. IX. Phars. v. 654. le mettent sur la côte occidentale d'Afrique. Les mêmes Auteurs disent qu'il est si haut que les nuées empêchent qu'on ne voye sa cime, qui s'éleve plus haut que la région où elles se forment; & à voir la manière dont ils la décrivent, le mont *Atlas* n'étoit chez les anciens qu'une seule montagne qui s'élevoit en cône jusqu'au dessus des nuées. C'est l'idée que Mela nous en donne à l'endroit que j'ai cité. En dépit de tous ces Auteurs Rudbecks, Médecin Suédois, qui imprima il y a environ 30 ans les origines ou les antiquitez de Suéde sous le titre d'*Atlantica*, prétend qu'il faut chercher en Suéde le mont *Atlas*. Il se fonde sur un passage d'Apollodore, qui dans son second livre dit que les pommes des Hespérides n'étoient pas en Libye, comme quelques-uns le croyoient, mais sur l'*Atlas* qui est dans les Hyperboréens: paroles qui montrent qu'Appollodore s'éloigne du sentiment commun, sans en apporter la moindre raison. Il se fonde en second lieu sur ce que Virgile met l'essieu du Ciel sur les épaules d'*Atlas*, comme si l'essieu du Ciel en langage de Poëte étoit autre chose que le Ciel. 3°. Il confirme la conjecture par cette raison, que les montagnes d'Afrique sont couvertes d'orangers, de citroniers, d'amandiers, de figuiers, & de raisins, au lieu que les Poëtes ne donnent que des pins, des neiges, des glaçons au mont *Atlas*, ce qui s'accorde merveilleusement avec une situation septentrionale. Tout ce raisonnement est d'un homme qui vit dans le Septentrion, & qui ne connoit guère les païs du midi: les Pirénées, les Alpes, l'Appennin, sont souvent couverts de neiges en plein été, & tandis que leur pied est tout couvert d'orangers, de citroniers, de figuiers &c. on ne voit que des pins sur leur sommet. Le Liban, qui est entre le 33 & le 34[e] degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire, à la même hauteur que l'*Atlas* d'Afrique, le Liban, dis-je, est toûjours couvert de neiges, & ne porte au sommet que des cédres & d'autres semblables arbres, tandis qu'il croit à my-côte de fort bon vin. Enfin dans le Pérou, qui est tout dans la zône torride, & dont une partie même est sous la ligne, il y a cependant des montagnes sur lesquelles il neige & il grêle, comme dans les païs septentrionaux. Ainsi ce n'est pas merveille que sur l'*Atlas* & vers le tropique il y eût des pins, des neiges & des glaçons. Mais ce qui est plus positif, c'est que tous nos Voyageurs d'Afrique & nos Géographes confirment ce que disent de l'*Atlas* les anciens Poëtes, que ces montagnes sont couvertes de neiges, & que l'hyver y est très-rude & très-long, comme nous allons le dire.

Aujourd'hui le mont-*Atlas* n'est pas un seul sommet, mais de grandes & longues chaînes de montagnes, & l'on distingue le grand & le petit *Atlas*. Le grand *Atlas*, *Atlas major*, est une grande chaîne de montagnes, qui s'étend du levant au couchant, entre la Barbarie & le Bildulgérid, depuis le Cap de Ger au Royaume de Maroc jusques aux confins du Royaume de Tripoli. Là déclinant vers le midi, elles traversent le Bildulgérid, & vont côtoyer le Zaara jusques au désert de Barca où elles se terminent. Les hautes croupes de l'*Atlas* sont si élevées qu'elles sont toûjours environnées de nuës, aussi sont-elles extrêmement froides & désertes. Il n'y a dans ces montagnes que deux saisons de six mois chacune, l'Hiver & l'Été. Cela n'est pas particulier au mont-*Atlas*; toutes les grandes montagnes situées dans les climats chauds ont la même température de l'air. Les neiges & les glaces y entretiennent long-tems le froid; mais quand le Soleil s'en est approché, & a fondu tout cela, les chaleurs y sont grandes à leur tour, & y durent assez long-tems. MATY. Tout ceci confirme ce que nous disions tantôt contre l'*Atlas* de Rudbecks.

Le Petit Atlas, *Atlas minor*, est une branche du grand *Atlas*, qui s'étend d'orient en occident entre le Royaume de Fez & celui de Maroc, si cependant le petit *Atlas* est l'Errif, il doit s'avancer vers la Méditerranée; car c'est là qu'on place le mont Errif. Voyez Marmol Liv. 1. ch. 4. 5. 7. & Diego de Torrez Histoire des Chérifs ch. 79.

ATLAS. s. m. Est aussi, selon Hérodote, un nom de fleuve qui sort du mont-Æmus, & se jette dans le Danube.

ATLAS. s. m. Tèrme de Médecine, est un nom que quelques-uns donnent à la prémière vertébre du col, qui supporte la tête, par allusion à cette montagne d'Afrique qui est si haute qu'on croit qu'elle porte le Ciel, & à la fable qui a voulu faire croire que le Roi *Atlas*, Seigneur de ce païs-là, portoit le Ciel sur ses épaules, pour figurer que c'étoit un grand Astronome. *Atlas*. L'*Atlas* n'a point d'apophise épineuse, parceque les mouvemens de la tête ne se font point sur cette vertébre, mais sur la seconde; & étant obligée de se tourner tout autant de fois que la tête se meut circulairement, si elle eut eû un apophise épineuse, elle eut incommodé le mouvement des muscles dans l'extension de la tête. Elle est d'une substance plus déliée & plus dure que les autres vertébres. Elle en diffère encore en ce que les autres vertébres reçoivent d'une part & sont reçûës de l'autre: au contraire, celle-ci reçoit par ses deux extrémitez; car deux éminences de l'occiput entrent dans ses deux cavitez supérieures, qui font son articulation avec la tête, & en même tems deux autres éminences de la seconde vertébre entrent dans ses deux cavitez inférieures qui les articulent ensemble. DIONIS.

On appelle aussi *Atlas*, un livre de Géographie Universelle qui contient toutes les Cartes du monde, comme si on les voyoit du haut de cette montagne que les Anciens ont crû être la plus haute de la tèrre; ou plûtôt, parce que ce livre porte en quelque sorte tout le monde comme *Atlas*. C'est pour cela qu'à la tête du grand *Atlas* on a mis un *Atlas* qui porte le monde sur ses

ses épaules. Ce grand *Atlas* est un livre imprimé par Blaew en plusieurs grands volumes *in fol.* qui contient non seulement toutes les Cartes du monde ; mais encore des éxplications de ces Cartes, & une Géographie entière.

On appelle aussi *Atlas*, en Latin *Atlas*, ces figures ou demi-figures d'hommes qui au lieu d'une colonne ou d'un pilastre soutiennent quelque membre d'architecture, ou un balcon, ou quelqu'autre morceau, & qu'on nomme autrement Telamons, *Telamones*.

ATO.

ATÔME. s. m. Petit corpuscule de toutes sortes de figures, qui entre dans la composition de tous les autres corps. *Atomus.* Les *atômes* ne tombent pas sous les sens à cause de leur extrême petitesse, qui les dérobe à la vûë. Moschus Phénicien, Leucippe, & Démocrite, ont été les prémiers Philosophes qui ont établi la doctrine des *atômes.* Plusieurs Philosophes ont eû la même opinion sous d'autres noms. Empédocle admettoit 4 élémens, composez de fragmens fort déliez ; Héraclide supposoit une poussière très-subtile, & indivisible ; & Platon divisoit les 4 élémens en parcelles invisibles, & compréhensibles seulement par l'entendement. Cette opinion si ancienne a été depuis renouvellée par Épicure, & par Lucréce, & fort bien éxpliquée par Gassendi, & par Bernier son Traducteur & son Abbréviateur. Les *atômes* sont la matière prémière & préexistente, & incorruptible, de laquelle toutes choses sont engendrées, & dans laquelle toutes choses se résolvent en dèrnier lieu. Les *atômes* ne sont pas censez indivisibles, seulement parcequ'étant dénuez de toute grandeur, ils n'ont point de parties, mais ils sont indivisibles, parcequ'ils sont si solides, si durs, & si impénétrables, qu'ils ne donnent point lieu à la division ; & qu'il n'y a aucun vuide qui donne entrée à une force étrangère pour les séparer, & pour en désunir les parties. Comme les *atômes* sont la matière prémière, il faut bien qu'ils soient indissolubles, afin qu'elle soit incorruptible. Les Épicuriens ayant remarqué que leurs *atômes* tombant perpendiculairement, ne pouvoient se joindre, & se prendre l'un à l'autre, y ajoûtèrent un mouvement de côté, & fortuit, & leur fournîrent des parties courbes, & crochuës, pour les rendre propres à s'accrocher, & à s'unir les uns aux autres. Cependant il est difficile de soutenir, que les *atômes* sont leur propre cause à eux-mêmes, & qu'ils sont éternels. S. ÉVR. La matière aveugle, & qui s'est formée de l'amas confus des *atômes*, n'a pû produire un chèf-d'œuvre aussi admirbale que l'Univers. ID. Les Anciens on dit que la nature avoit assemblé tous les *atômes* de la sagesse pour composer Épicure. MAL.

Ce mot vient du Grèc ἄτομος, qui signifie *indivisible*, d'α privatif, & τέμνω, *seco.*

ATÔME, se prend aussi pour toute sorte de petits corps & grains de poussière voltigeans qui sont sensibles à la vûë. On en fait même d'artificiels avec une poudre très-subtile enfermée dans une bouteille, qui continuë son mouvement pendant plus de dix ans. Elle se fait avec un amalgame de Mèrcure & de Jupiter, & du sublimé, après qu'ils ont été plusieurs fois dissous, & qu'ils ont passé par le feu de chasse.

ATÔME, est aussi un nom qu'on a donné au plus petit de tous les animaux, qu'on a découvert avec les plus éxcellens microscopes. C'est un animal qui ne paroît pas plus qu'un grain de sable le plus délié, & passe par le tamis tel qu'on le voit sans microscope, pendant qu'un de ces grains de sable paroît avec le microscope gros comme une noix ordinaire. On lui a découvert plusieurs pieds, le dos blanc & plein d'ecailles. On ne sçauroit trop admirer l'art de l'ouvrier lequel a construit cette multitude d'insectes, qui sont comme autant d'*atômes* organisez & animez. MALB.

A TORS ET A TRAVERS. adv. Inconsidérément, aveuglément, à l'étourdi. *Temerè, inconsultè, inconsideratè.* Parler *à tors & à travers. A tort*, & à travers, est mal dit.

ATOUR. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois tout ce qui servoit à orner & à parer une femme. *Ornatus, mundus muliebris.* Chez la Reine il y a encore une Dame d'*atour*, qui la coëffe, qui l'habille, & qui garde les pièrreries. On dit en Burlesque, Elle est brave comme une épousée avec ses beaux *atours.*

La veuve sur la fin vient à la sépulture,
Rompt son apprêtador, coupe sa chevelure,
Et jette dans la fosse avecque ses atours
La matiere & l'espoir des secondes amours. P. LE MOINE.

On l'a dit aussi des habillemens des hommes. Les plus libertins des Chrétiens souvent au commencement de l'année, comme à présent au Carême-entrant, abusant de la licence aucunement permise de se réjouïr plus qu'en autre saison, se déguisoient dans ces *atours* de Dieux payens, faisant mille folies inéxcusables. TRISTAN.

ATOUR, en tèrmes de Coutumes & de Droit, signifie Statut, ou Ordonnance, faite par le Maire d'une ville, qu'on appelle en quelques lieux *Atourné. Decretum, Edictum Prætoris urbani.*

ATOURNARESSE. s. f. Vieux mot. Qualité qu'on donnoit aux femmes qui faisoient métier de coëffer, de parer, & de loüer des pièrreries aux épousées, aux Dames qui se vouloient parer pour le bal, pour une cérémonie. *Cosmeta, ornatrix.*

ATOURNER. v. act. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Orner & parer une Dame. *Ornare, adornare, comere.* Il est hors d'usage dans le sérieux.

ATOURNÉ. s. m. C'est ainsi qu'on appelloit anciennement un Procureur, ou celui qui fait les affaires d'un autre en vertu de la procuration qu'il en a. *Procurator.* Autrefois on écrivoit *Atorné.* M. Du Cange nous apprend ce que c'étoit que l'*Atorné*, par ces paroles d'un vieux Coutumier manuscrit de Normandie. Li *Atorné*, est cil qui pardevant justice est *atorné* pour aucun en eschaquier, ou en assise, ou il aet recort, pour poursuivre & pour défendre sa droiture. Et si doit etre receu en autre tel estat de la querelle, comme cellui en est ali *atorné.* Et quant il l'a *atorné*, li *atornez* ne doit etre de rien oïs, fors de la querelle de quoi il est *atorné.*

On appelle aussi en quelques Coutumes *Atournez*, ceux qu'on appelle ailleurs Maires. *Prætor urbanus.*

A-TOUT. s. m. Tèrme de jeu de cartes, du jeu de la Triomphe, carte qui emporte toutes les autres, ou plûtôt, qui se peut joüer contre quelqu'autre carte que ce soit. Ce sont celles qui sont de même espèce que celle de quoi il tourne, par éxemple, s'il tourne de pique, tous les piques sont des *a-tous.* Les régles du jeu veulent que quand celui qui joüe le prémier a joüé une carte d'une espèce, par éxemple un cœur, on joüe contre cette carte une autre carte de même espèce, si l'on en a, c'est-à-dire, un autre cœur, à moins qu'on ne lui oppose un *a-tout*, c'est-à-dire, une qui soit de la même espèce que celle dont il tourne ; car celles-là sont privilégiées, on peut les joüer contre toutes les autres espèces, elles les emportent, & ne cédent qu'à celles qui sont de leur même espèce, & plus considérables ; par éxemple, le plus bas pique, s'il en tourne, l'emportera sur les Rois même de toutes les autres sortes, de cœur, de trèfle, de carreau. C'est donc pour cela, parce qu'elles vont à tout, qu'on les joüe à tout, c'est-à-dire, non seulement contre celles de leur espèce, mais encore contre toutes les autres, c'est pour cela, dis-je, qu'on les nomme *a-tout.* Faire *a-tout.* Joüer *a-tout.* Il n'a pas un *a-tout.* Ce mot ne devroit point avoir de pluriel, cependant à en juger par la prononciation, qui allonge la dernière syllabe, quand on parle de plusieurs de ces sortes de cartes, il semble que l'usage lui en donne un, & que l'on dise ; j'ai perdu tous mes *a-tous*, tous mes *a-tous* s'en sont allez.

ATR.

ATRABILAIRE. adj. m. & f. Mélancolique, qui est d'un tempéramment où la bile noire domine. *Atra bile affectus.*

ATRABILE. sub. f. Tèrme dont on se sèrt dans les Traitez de Physique. Il signifie bile noire. *Atrabilis.* L'*atrabile* domine dans le lion.

ATRACTYLIS. N'est point le chardon béni. Cette plante jette une tige fèrme & blanche dont on fait des fuseaux dits ἄτρακτος, dont les anciens se servoient.

A TRAVERS. Préposition. Voyez TRAVERS.

ATRE. s. m. Le sol, ou le bas d'une cheminée, entre les jambages, qui est garni de carreau, de brique, de pavé ou de fèr ; le lieu où l'on fait le feu. *Focus.* La réparation des *âtres* est une des menuës réparations dont sont tenus les locataires. Se mettre à l'*âtre* ; c'est parmi les nourrices, s'asseoir sur l'*âtre.* On dit aussi l'*âtre* d'un four.

Ce mot vient, sélon quelques-uns, de *atrium*, qui signifie *cour.* Ménage dit qu'il vient de *atrum*, parce qu'il est noir par la fumée. Mais Du Cange soutient qu'il vient du mot *astrum*, qui signifioit autrefois une maison toute entière, & que c'est un mot Saxon qui signifioit un *foyer*, ou une fournaise. Il ajoûte que ce nom a été étendu à tout le logis, comme nous avons appellé un *feu* toute la famille. Il dit aussi que tous les foyers s'appelloient autrefois *âtre*, & *aitre*, dont on voit encore une marque en cette phrâse, Sçavoir les *aitres* du logis, pour dire, en reconnoitre les chambres, & les foyers.

On dit provèrbialement, qu'en telle maison il n'y a rien si froid que l'*âtre*, pour dire qu'on y fait mauvaise chère, qu'il n'y a point d'ordinaire.

ATRIER. s. m. Vieux tèrme de Coutume. C'est en Normandie le lieu où le Seigneur tient sa justice. *Forum, Tribunal.* Voyez Terrien Liv. V. ch. 4. p. 175. Édit de 1654.

ATROCÉ. adj. m. & f. Outré, éxcessif, énorme. *Atrox.* Il n'est pas permis d'informer pour des injures, si elles ne sont *atroces.* Le parricide est un crime *atroce.* C'est un cas *atroce.*

ATROCITÉ. s. f. Qui a quelque chose d'atroce. *Atrocitas.* On condamne à faire réparation d'honneur, selon le degré d'*atrocité* des injures.

ATRONCHEMENT. s. m. Tèrme de Coutume. *Atronchement* de bois, c'est un droit qu'un Seigneur a de faire saisir par son Juge, & scier par le pied un arbre qui a été coupé, afin qu'en rejoignant ces deux parties, on reconnoisse ceux qui ont fait le vol. RAGUEAU.

ATROP. Tèrme de la science Hermétique. Il signifie le plomb des Philosophes. Si ce mot vient de la langue Arabe, comme le dit l'Auteur du Dictionaire Hermétique, il faut que ce soit de אסרב, *asrob*, qui signifie du plomb. Il n'est point râre qu'une *s* se change en *t*; & moins encore qu'un *b* se change en *p*.

ATROPHIE. s. f. Tèrme de Médecine, qui se dit d'une maladie, qui fait que le corps, ou un de ses membres, ne prend point de nourriture, & devient dans une étrange maigreur: ce que le peuple appelle *Etre en chartre. Atrophia.* Le lait de femme tiré à la mammelle, est bon pour ceux qui ont l'*atrophie*, le lait de cavale leur est aussi très-bon, mais il faut toûjours y mettre un peu de sucre. DEGORI.

Ce mot vient d'α privatif, & τρέφω, *je nourris.*

ATROPOS s. f. *Atropos.* C'est le nom de l'une des trois Parques. Ce mot est Grèc, & signifie, qui ne change point, ou bien qui ne se tourne vers personne pour écouter ses prières. Il est composé de l'α privatif, & de τρέπω, *je tourne.* Hesiode dans le Bouclier d'Hercule v. 259. dit que cette Parque n'étoit pas grande Déesse, qu'elle étoit cependant la plus puissante & la plus âgée des deux autres Parques.

ATT.

ATTABLER. v. n. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. S'asseoir autour d'une table, soit pour jouër, soit pour manger. *Assidere mensæ.* Ils se sont *attablez* pour jouër, pour dîner. On s'en sèrt rârement.

Ce mot vient de *tabula.*

ATTACHE. s. f. Le lien qui joint deux chôses ensemble. *Vinculum, ligamen.* Elles s'emboîtoient l'une dans l'autre sans fèrrement, ni sans *attache.* ABLANC.

On appelle des chiens d'*attache*, des chiens qu'on tient attachez pendant le jour de peur qu'ils ne mordent. On dit aussi des lévriers d'*attache.*

On appelle des bas d'*attache*, de grands bas qui vont jusqu'au haut des cuisses, & qu'on attache à des trousses, ou à des culottes.

Dans les hôtelleries on fait payer le droit d'*attache*, quand on met les chevaux au ratelier, encore qu'on ne leur fournisse rien à manger.

ATTACHE, en tèrme d'Anatomie, est le ligament qui attache une partie du corps à une autre. *Ligamen.* Les *attaches* des poumons sont le mediastin qui les attache au sternum & au dos, la trachée artère qui les attache au col, l'artère & la veine des poumons, qui les attachent au cœur, & quelquefois des ligamens fibreux, qui les attachent à la pleure & au diaphragme.

ATTACHE, en tèrmes de Charpenterie, est la grôsse piéce de bois qui soutient & entretient un moulin à vent, qui porte à plomb sur les soles, & autour de laquelle le moulin tourne.

Lèttres d'*attache*, sont une Permission, ou des Lèttres que donnent les Officiers des lieux sur d'autres Lèttres de Chancelerie, ou sur la sentence d'un autre Juge, pour leur servir d'une espéce de vérification, & pour pouvoir être éxécutées dans leur ressort. *Edictum, proscriptum libello fixo.* Il ne suffit pas d'avoir des provisions d'une telle charge de Finance pour être payé de ses gages, il faut prendre l'*attache* des Trésoriers de France. Il faut prendre l'*attache* du Gouverneur pour éxécuter un ordre dans sa place.

ATTACHE, se dit figurément en Morale de l'engagement qu'on a à quelque chose. *Studium, amor.* Ce jeune homme a une forte *attache* pour cette femme. Il a beaucoup d'*attache* à l'étude. Il vaudroit mieux se servir du mot *attachement*, en ces endroits-là. On dit bien, il jouë avec *attache*, pour éxprimer qu'il jouë avec beaucoup d'ardeur & d'application. *Attachement* ne seroit pas si bien. BOUH. Mrs. de Port R. disent pourtant, Avoir de l'*attache* à son sentiment, à son sens: avoir de l'*attache* aux vanitez, aux richesses, & à la vie. Ils s'en servent aussi au pluriel: Quand on a une fois goûté les choses spirituelles, tout ce qui se ressent des *attaches*, & de la contagion de la chair & du sang, paroit insipide. Toutes les amitiez humaines seront anéanties par la mort, & nous entrerons dans une solitude éternelle, où toutes nos *attaches* seront rompuës.

ATTACHEMENT. s. m. est la même chôse qu'*attache* en certains endroits; mais il ne se dit qu'au figuré, de la passion ou de la liaison qu'on a avec quelque personne, ou quelque parti; de l'application qu'on donne à quelque chôse. Cet homme a trop d'*attachement* au jeu. Quand *attachement* se dit des chôses, il régit plus ordinairement le datif; & l'accusatif avec une préposition, quand il se dit des personnes. Si M. de la Roch. a dit: L'*attachement* & l'indiférence que nous avons pour la vie, sont des goûts de l'amour propre; c'est peut-être qu'*indifférence* a entraîné *attachement* dans le même régime. BOUH. Rien ne flatte plus agréablement les femmes, que l'*attachement*, & la soumission aveugle que l'on a pour elles. S. ÉVR. Un cœur noble, par un servile *attachement* à sa famille, est quelquefois entraîné à toutes les bassesses des âmes intéressées. P. GAIL. Ces violentes amitiez d'Oreste, & de Pylade, passeroient aujourd'hui pour des *attachemens* outrez, qui ne sont bons qu'à faire le sujet d'une Tragédie. S. ÉVR. Il se fait un plaisir, & non pas un *attachement* sérieux du commèrce des femmes. P. DE CL. Que dirai-je de son *attachement* immuable à la Religion de ses ancêtres? FLECH. Un homme peut tromper une femme par un feint *attachement*, pourveu qu'il n'en ait pas ailleurs un véritable. LA BRUY. Une vertu trop desséchée gagne nôtre estime sans avoir nôtre *attachement.* ABLANC. L'opiniâtreté est un *attachement* éxcessif à nos sentimens. ID. Un long *attachement* est d'ordinaire accompagné d'ennui, & de dégoût. S. ÉVR.

L'inconstance est mon crime, & sans me corriger,
Mon seul attachement *est de toujours changer.*

On dit au pluriel, les *attachemens* de la tèrre. Elle survécut à ses grandeurs, afin qu'elle pût survivre aux *attachemens* de la tèrre. BOSS.

Honteux attachemens *de la chair & du monde,*
Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittez?
CORN.

ATTACHER. v. act. Joindre quelque chôse à une autre avec un lien, avec quelque fèrrement, ou autre chose propre à la lier, & à l'unir avec une autre. *Alligare, colligare.* Il a *attaché* son cheval à un arbre. *Attacher* des piéces ensemble avec un filet. *Attacher* un placard à un carrefour. *Attacher* le petard à la porte d'un château. *Attacher* un tableau à la muraille avec un clou. Le nœud, qui *attachoit* le joug au timon, étoit fait d'écorce. ABLANC. En ce sens le mot d'*attacher* se dit aussi des personnes, & entre dans des façons de parler figurées qui sont très-belles.

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché. RACIN.

On le dit aussi en parlant de plusieurs supplices. *Attacher* au gibet, au carcan. *Attacher* en croix. *Attacher* à la chaine.

On dit absolument, *Attachez-*vous; pour dire, Arrêtez vôtre haut-de-chausse.

Ménage dérive ce mot du Latin *attachiare*, qui se trouve dans les Auteurs, & a été fait de *attaxare*, ou *attexere.* Il vient plûtôt de *tach*, qui en langage Celtique, ou Bas-Breton, signifie *clou*, & *tacha, cloüer*, parce qu'on *attache* avec des clous. Icquez le dérive de *taecan*, mot Saxon, ou de *tacan*, mot pris des langues du Nord. Ces deux mots veulent dire *prendre*; on y a ajouté la préposition *ad*, en changeant le *d* en *t*, pour rendre la prononciation plus douce.

ATTACHER, se dit figurément en Morale, pour dire, Attirer, engager, unir à soi par quelque chôse d'agréable ou d'utile. *Allicere, devincire.* Dans une narration il faut sçavoir *attacher* l'esprit par le choix, & par l'amas des plus considérables circonstances. BOIL. Il faut éviter les femmes & le jeu; cela *attache* trop.

Apprenez que suivi d'un nom si glorieux
*Par tout de l'Univers j'*attacherois *les yeux.* RACIN.

ATTACHER, se dit aussi pour joindre & unir si fortement les chôses ensemble, qu'on les fasse dépendre les unes des autres, comme si elles étoient inséparables. *Illigare, vincire, astringere.* L'humeur austère des vieilles gens ne manque pas d'*attacher* du crime aux plaisirs dont leur âge les prive. S. ÉVR. Mon sort est maintenant *attaché* au vôtre. Le Ciel n'*attache* point mon bonheur à ses jours. RACIN.

Ceux qui tiennent à la vérité sans raison, auroient la même obstination pour l'erreur, si le hasard les y avoit *attachez.* Les Rois n'ont pas besoin de rafiner beaucoup pour s'appercevoir que les loüanges qu'on leur donne sont *attachées* à leur rang. FONT. Comme je ne suis *attaché* à rien, la mort me trouvera toûjours prêt à partir. M. SCUD. Je veux rompre les nœuds qui m'*attachent* à vous. RACIN.

ATTACHER, se dit aussi pour entrainer, forcer quelqu'un à appliquer

pliquer son esprit à la considération d'une chôse; l'y rendre attentif par quelque charme secret. La Tragédie doit intéresser, & *attacher les* spectateurs. S. Év r. L'Histoire *attache* le Lecteur par le récit des événemens merveilleux. Inventez des ressorts qui puissent m'*attacher*. Boil.

Attacher. C'est quelquefois faire dépendre une chôse d'une autre, faire que l'une soit la cause, ou l'occasion de l'autre. Dieu a *attaché* nôtre bonheur dans cette vie & pour la vie future à la pratique des vertus Chrétiennes. Ces événemens sont autant de moyens auxquels Dieu avoit *attaché* nôtre sanctification. Ab. d. l. Tr.

Attacher; avec le pronom personnel, signifie, Se coller, s'accrocher. *Inhærere, adhærescere.* La tèrre grasse *s'attache* aux souliers, la poix aux habits. Quand on se noye, on *s'attache* à tout ce qu'on peut attraper, & figurément, on dit, qu'un homme *s'attache* auprès de quelqu'un; pour dire, qu'il lui fait la cour, qu'il se dévouë à son service, soit par devoir, soit par affection. Je m'*attache* à tout vôtre destin. Mol. Ce n'est pas l'éclat de ta fortune qui nous *attache* à toi. Vaug.

On dit en ce même sens qu'un homme est trop *attaché* à son sens, *attaché* à son profit, *attaché* à ses intérêts; pour dire, qu'il est opiniâtre, qu'il est avâre, qu'il ne relâche rien de ses prétentions.

Attacher, avec le pronom personnel, signifie encore, S'appliquer à quelque chôse. *Animum adjungere alicui rei, ad aliquid incumbere.* S'*attacher* à l'étude; s'*attacher* à remplir les devoirs de sa charge; s'*attacher* au barreau; s'*attacher* au solide; s'*attacher* à la volupté; pour dire, s'y appliquer fortement, s'y addonner entièrement. L'agrément de ceux qui s'*attachent* plus à bien parler, qu'à bien penser, ne plaît pas long-tems. Vall. Les hommes naturellement malins ne s'*attachent* qu'aux défauts des autres, & ne remarquent pas leurs vertus. Bell.

Je songe à me connoître;
*Et c'est l'unique étude, où je veux m'*attacher. Boil.

On dit aussi s'*attacher*, pour dire, avoir de l'attachement & de l'inclination pour quelqu'un, ou pour quelque chôse. *Studere alicui.* Les mélancoliques croyent aimer ceux à qui ils ne s'*attachent* que par un choix capricieux. M. Esp. Celui qui s'*attache* à la vérité sans raison est opiniâtre. Ablanc.

On dit aussi en mauvaise part, qu'un homme *s'attache* à un autre, lorsqu'il prend plaisir à faire de continuelles médisances de lui, & à lui faire sans cesse quelque querelle, ou quelque outrage. *Insectari aliquem.*

On dit provèrbialement, qu'il faut que la vache broute où elle est *attachée*; pour dire, qu'il faut vivre du mieux qu'on peut dans le lieu où on est contraint de demeurer.

AtTACHANT, ante. part. act. m. & f. Il ne se dit guère que dans le sens figuré. *Deliniens, capiens.* Les grandeurs du monde les plus *attachantes* sont des fantômes qui frappent, qui trompent, & qui n'ont point de réalité. Ab. d. l. Tr. Cet Orateur dit d'une manière fort *attachante*.

Attaché, ée. part. pass. & adj. *Alligatus, vinctus, fixus, defixus.* Il n'osoit avoir les yeux *attachez* sur elle, parce qu'il craignoit de laisser trop voir le plaisir qu'il avoit à la regarder. P. de Cl.

AtTAQUANT. adj. & s. Qui attaque; qui est aggresseur. *Oppugnator.* Les prémiers *attaquans* ont souvent l'avantage du combat.

AtTAQUE. s. f. Aggression; action de celui qui querelle, ou qui insulte le premier. *Aggressio.* L'aggresseur qui a commencé l'*attaque*, doit être le plus sévèrement puni par les Juges. On appelle aussi *attaque*, le combat qu'on donne pour forcer un poste, ou un corps de troupes. *Irruptio, impressio.* Ce brave fut tué à l'*attaque* d'une telle place. On fit deux fausses *attaques*, & une véritable, en donnant l'assaut. Plusieurs Auteurs ont écrit de l'*attaque* & de la défense des places. On dit, Commencer, entreprendre, donner, soûtenir une *attaque*.

Attaque, se dit aussi des tranchées & des travaux qu'on fait pour approcher d'une place. *Oppugnatio.* L'*attaque* de la droite fut plutôt achevée que celle de la gauche. On dit aussi, Emporter une place par de droites *attaques*; c'est-à-dire, dans les formes, & par des travaux réglez, au-lieu de la prendre par insulte. *Fausse attaque*, est un travail que l'on pousse seulement pour obliger les assiegez à partager leurs forces.

Attaque, se dit figurément des reproches, ou demandes qu'on fait, ou directement, ou par des paroles couvertes & ambiguës. *Exprobratio.* Il lui donne toûjours quelque *attaque* sur son avarice.

Attaque, se dit aussi figurément pour Atteinte, insulte. *Oppugnatio.* Le riche est exposé aux *attaques* du Démon. Maucroix. Les grands hommes cedent quelquefois aux plus légères *attaques*, & il y a toûjours dans leur âme quelque endroit mal gardé. Vill.

Attaque, se dit aussi des avant-coureurs, ou signes, ou commencemens de plusieurs maladies. *Morbi tentatio.* Il a eû quelques *attaques* de la pièrre, de la goutte.

AtTAQUER. v. act. Commencer une attaque, une querelle, une insulte. *Provocare, lacessere, adoriri.* Il à *attaqué* ce pauvre homme qui ne lui disoit mot. Il est du droit naturel de se défendre quand on est *attaqué*. Cicéron après avoir hautement blâmé ceux qui *attaquent* les personnes, au lieu de n'*attaquer* que les raisons, soüilla lui-même le Barreau par des injures. Bail. On a établi que c'est aux hommes à *attaquer*, & aux femmes à se défendre, parceque les hommes se défendroient trop bien. Font. On peut douter de la vertu d'une femme qui n'a point été *attaquée*. S. Év r. On dit à la table, Je vous *attaque*; pour dire, je vous porte une santé. On disoit autrefois *attacher: Et leur commanda qu'ils allassent attacher l'ennemi.* Amiot. Apparemment parce qu'on s'attache, ou qu'on paroît s'attacher à ceux qu'on *attaque*.

Attaquer les ennemis, une place. *Oppugnare, invadere, aggredi.* Il *attaqua* l'ennemi jusques dans ses retranchemens. *Attaquer* en flanc, c'est *attaquer* les côtez d'un bastion. On le dit aussi au jeu. Un bon joüeur d'échecs doit toûjours *attaquer*. On dit encore, *attaquer* une proposition.

Attaquer, signifie aussi, Entreprendre, offenser. On *attaque* l'innocence par de faux soupçons. Ils *attaquent* la mémoire de vôtre père. Vaug.

Attaquer, avec le pronom personnel, signifie, Se prendre à quelqu'un; le vouloir rendre garent ou responsable de quelque chôse. *Aggredi, lacessere, adoriri.* Si cet homme a perdu son argent, il ne faut pas qu'il s'*attaque* ou qu'il s'en prenne à moi. Il ne faut pas s'*attaquer* à Dieu, quand il nous arrive quelque disgrace. Le caractère de l'envie est de s'*attaquer* aux plus loüables actions. S. Év r. Tibère n'osa s'*attaquer* à ma personne, parce qu'il me crut assez aimé des soldats pour n'être pas *attaqué* impunément. Vill.

Ce mot marque d'ordinaire le sentiment qui fait entreprendre d'*attaquer* une personne plus puissante que soi, & qu'on devroit redouter:

*Mais s'*attaquer *à moi! qui t'a rendu si vain?* Corn.

De joüer des Bigots la trompeuse grimace,
*C'est s'*attaquer *au Ciel.* Boil.

Attaqué, ée. part. pass. & adj. *Oppugnatus, lacessitus.* Celui qui se sent *attaqué* dans son foible, conçoit le même dépit qu'une femme laide à qui on présente le miroir. Bell. On dit en provèrbe, A bien *attaqué*, bien défendu.

AtTÉDIER. verbe. act. Ennuyer, importuner quelqu'un par de mauvais contes, par de sots discours. *Fastidium, nauseam parere.* Ce méchant Prêcheur sçait l'art d'*attédier*, d'endormir ses auditeurs.

Ménage après Vossius dérive ce mot de *attadiare*, qui se trouve dans quelques Auteurs, pour dire, *tædio afficere.* Il n'est plus en usage.

AtTEINDRE. v. act. *J'atteins, J'atteignis. J'ai atteint. J'atteindrai; que j'atteigne.* Parvenir à quelque chose éloignée de nous, soit à l'égard du tems, soit à l'égard du lieu. *Attingere, contingere.* On ne sçauroit disposer de son bien qu'on n'ait *atteint* l'âge de majorité. Ce cordeau ne sçauroit *atteindre* le bout de l'allée. Je vous *atteindrai* avant la dînée. Tu as beau suivre les Scythes, je te défie de les *atteindre*. Vaug. Ceux qui lançoient des javelots ne pouvoient *atteindre* les frondeurs. Les armes à feu *atteignent* de loin.

Atteindre. v. n. Se dit figurément en Morale. *Assequi, consequi.* Plusieurs Géomètres ont écrit de la Quadrature du Cercle; mais pas un n'a *atteint* au but. Il faut tâcher d'*atteindre* à la perfection Chrétienne. Il vaut mieux exceller dans le médiocre, que de s'égarer en voulant *atteindre* au grand & au sublime. La Bruy. Tu aspires où tu ne sçaurois *atteindre*. Vaug.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire Auteur,
Pense de l'Art des vèrs atteindre *la hauteur.* Boil.

Ah! tandis qu'en Auguste il régit l'Univers,
Que ne puis-je en Horace atteindre *à de beaux vèrs?*
Sanlec.

Plusieurs ont imité Virgile, mais pas un ne l'a *atteint*. Il est actif dans ces derniers exemples.

On dit provèrbialement à ceux qui briguent quelque charge, ou autre chôse où ils ne peuvent parvenir, que leur épée est trop courte, qu'ils n'y sçauroient *atteindre*. On dit aussi, qu'il ne faut qu'une queuë de vache pour *atteindre* au ciel, mais il faut qu'elle soit bien longue.

Atteint, einte. part. paſſ. & adj. Touché, frappé, bleſſé ; dans le propre & dans le figuré. *Impetitus, percuſſus, læſus. Atteint* d'une fléche, *Atteint* d'un coup. Ceux qui étoient *atteints* de ce mal récitoient des Tragédies. Ablanc.

L'âme de déſeſpoir & de fureur atteinte. Cerisy.

Je ſçai de quels regrèts ſon courage eſt atteint ;
Ce lache craint la mort ; & c'eſt tout ce qu'il craint. Racin.

Seigneur, tu vois l'éffroi dont mon âme eſt atteinte. S. Évr.

En tèrmes de Palais, on déclare qu'un homme eſt *atteint* & convaincu du crime, dans le jugement qui le condamne. *Convictus.* Il faut remarquer qu'il y a quelque différence entre ces mots *atteint*, & *convaincu*, en ce que le mot *atteint* ſe dit ſeulement d'un accuſé contre lequel il y a ſimplement des indices, ou des preuves imparfaites, ce qu'on dit autrement, *Etre prévenu du crime :* au lieu que le mot de *convaincu* ſe dit de celui contre lequel il y a une preuve claire & certaine. Le trouvant *atteint* de pluſieurs concuſſions, il le fit mourir. Vaug.

AtTEINTE. ſ. f. Action par laquelle on *atteint*, on frappe & on bleſſe. *Petitio.* Ce brave s'eſt trouvé en cent occaſions ſans avoir reçû la moindre *atteinte.*

Je cueille avec plaiſir cent & cent fleurs nouvelles,
Qui braveront du tems les atteintes *cruelles.* Des-Houl.

Céſar connoit enfin qu'une ſi rude atteinte,
Eſt digne de ſa perte, & non pas de ſa crainte. Breb.

On dit auſſi figurément en matière de diſpute & d'écrits, Cet Auteur au lieu d'épuiſer la matière, & de décider la queſtion, n'y a donné qu'une foible *atteinte. Leviter perſtringere.* Cette preuve eſt hors des *atteintes* de la chicane. Port-R.

Atteinte, en tèrmes de Manége, ſe dit dans les courſes de bague, quand on l'a ſeulement touchée avec la lance, au lieu d'avoir mis dedans pour l'emporter. Il a gagné le prix de cette courſe de bague, il a eû deux dedans, & une *atteinte.* On dit auſſi, qu'un cheval ſe donne des *atteintes*, quand d'un de ſes pieds il bleſſe l'autre, ſoit pardevant, ſoit à côté. On le dit auſſi, quand il en reçoit d'un autre cheval qui marche trop près de lui.

Atteinte, ſe dit figurément en Morale de ce qui ôte de la force d'un contrat, ou d'une loi, & qui y déroge en quelque façon. Il n'a pas voulu paſſer cet Acte, de peur de donner *atteinte* à ſa donation. On a donné *atteinte* à un tel Édit par la Déclaration qu'on a obtenuë enſuite. Tout ce qu'il peut dire ne ſçauroit donner *atteinte* à mes droits. Patr.

On le dit auſſi dans un ſens tout ſemblable, en parlant des réſolutions que l'on forme, des deſſeins que l'on prend. Il faut demeurer fèrme dans ſes réſolutions, & ne rien écouter de ce qui peut leur donner la moindre *atteinte.* Ab. d. l. Tr.

Atteinte, ſignifie auſſi, Légère attaque, ſoit de maladie, ſoit de paroles. *Tentatio levis.* Il a tous les hyvers quelques *atteintes* de goutte. Il lui a donné quelques *atteintes* ſur ſa vanité. La médiſance donne de rudes *atteintes* à la réputation la mieux établie. Un amant dit auſſi, qu'il a reçû de mortelles *atteintes* de ſa maîtreſſe. J'ai reçu de vos yeux une *atteinte* fatale. Gomb.

AtTELAGE. ſ. m. Aſſemblage, ou aſſortiment d'animaux attachez pour traîner, ou tirer une charruë, ou un caroſſe, &c. *Jumentorum & currus inſtrumentum.* On ne ſçauroit trouver un *attellage* de chevaux bien pareils. On dit, qu'un Laboureur a deux *attelages* de bœufs, ou de chevaux, quand il en a un nombre ſuffiſant pour labourer à deux charruës en même-tems.

Quand on dit abſolument, un *attelage*, cela s'entend de ſept chevaux pareils, dont il y en a ſix pour tirer, & un volontaire, dont on ſe ſert quand quelqu'un des autres vient à manquer. Cet Ambaſſadeur avoit à ſon entrée ſix beaux *attelages.*

Il y a une fort jolie piéce de feu M. l'Abbé Regnier intitulée *L'attelage*, où il prend ce mot figurément, des vertus & qualitez qu'il faut avoir pour vivre heureux, & qui finit par ces mots,

Je n'aurai rien à déſirer
Ni du ſort, ni de la nature ;
*Si l'*attelage *peut durer*
Auſſi long tems que la voiture.

On dit de deux hommes groſſiers, & qui ſont de même taille, Ce ſeroit là un bel *attelage.*

AtTELER. v. act. Attacher des chevaux, ou autres bêtes de voiture à quelque machine roulante ſur des rouës. *Equos ad rhedam, ad currum jungere. Atteler* des chevaux à une charruë, à un chariot. Les Poëtes feignent que le chariot de Junon étoit *attelé* de deux paons ; celui de Vénus de deux pigeons. Les Heures *attelent* les chevaux du ſoleil. Ablanc. Les chariots étoient *attelez* de quatre chevaux de front. Vaug. Ainſi on peut dire, *Atteler* les chevaux au caroſſe ; mais l'uſage le plus ordinaire eſt pour *mettre les chevaux au caroſſe.* Il étoit défendu par la Loi de Moïſe d'*atteler* le bœuf avec l'âne.

Il attéle *ſon char, & montant fièrement,*
Lui fait fendre les flots de l'humide élément. Boil.

Ménage dérive ce mot de *attelare.* Voyez-le.

Atteler, ſe dit auſſi figurément des Porteurs de chaiſe, qui ſont comme attachez à la chaiſe qu'ils portent : au moins un très-habile Académicien s'en eſt-il ſervi dans ce ſens. On n'avoit pas encore imaginé d'*atteler* deux hommes à une littière. La Bruy.

M. l'Abbé Regnier l'a dit auſſi en choſes morales, dans la piéce qu'il a intitulée l'Attelage.

La route de la vie humaine
De mauvais pas eſt toute pleine ;
Pour m'en tirer facilement,
*Voici ce que je fais : J'*attéle
A cette voiture mortelle
Que je conduis au monument,
La juſtice prémièrement,
Qui marche toujours rondement,
Et la charite ſans laquelle
Elle iroit moins légerement, &c.

Attelé, ée. part. paſſ. & adj. *Ad rhedam, currum junctus.*

AtTELIER. ſ. m. Prononcez l'*a* long, & ne faites ſentir qu'un *t*, comme ſi l'on écrivoit *âtelier.* Lieu où pluſieurs ouvriers travaillent enſemble. *Officina.* Il ſe dit principalement des bâtimens. Il y a un grand *attelier* au Louvre, à l'Arſenal. On le dit auſſi des lieux où les Charpentiers, Peintres, Sculpteurs, tiennent pluſieurs ouvriers qui travaillent ſous leurs ordres à de groſſes beſognes. On a fait ceſſer les *atteliers* pour avoir des ſoldats.

Ce mot peut venir de ce qu'en quelques lieux on a donné le nom d'*atteliers* aux baſſecours des grandes maiſons de campagne, à cauſe que c'étoit le lieu où on atteloit les chevaux & les bœufs aux charruës, chariots & charrettes, & où logeoient auſſi les Forgerons, Selliers & Charrons, & autres ouvriers néceſſaires pour faire valoir les tèrres ; d'où il a été tranſporté aux autres lieux où pluſieurs autres ouvriers travaillent enſemble.

M. de la Marre dans ſon Traité de la Police T. II. p. 1041. rapporte un Arrêt du Parlement où *Hattelier* eſt toûjours écrit par un *h.* Ce n'eſt pas l'uſage.

On le dit quelquefois de la machine dont un Artiſan a beſoin pour travailler. *Inſtrumentum.* Un tour eſt l'*attelier* d'un Tourneur.

On dit auſſi figurément d'une maiſon, ou d'une chambre mal propre. Voilà un vilain, un étrange *attelier.*

Atteliers de vèrs à ſoye. Ce ſont des piliers ou des ſolivaux dreſſez dans une chambre avec des perches, des clayes, des ramaux, où les vèrs à ſoye filent. Isnard.

AtTEILE. ſ. Tèrme de Chirurgie, qui ſe dit de ce qui ſert avec les bandages, à lier & panſer les fractures des os. *Ferula.* Les *attelles* ſont faites de papier collez enſemble, ou de bois mince & délié, ou de lames de fèr blanc, ou d'autre matière ſemblable, dure & fléxible. On les applique ſur les os fracturez ou luxez pour les tenir fermes & en état, depuis qu'ils ſont remis, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait conſolidez.

Atteile. Tèrme de Potier. C'eſt un morceau de bois, qu'on ſe met au doigt pour lever la poterie qu'on fait ſur la rouë.

AtTEILES. Tèrme de Vitrier. Morceaux de bois creux, dont les Plombiers & les Vitriers enveloppent la poignée de leur fèr à ſouder, pour ne ſe point brûler. Ils les appellent quelquefois des *mouflettes.*

Atteiles, ſe dit auſſi des planches de bois qu'on met au devant d'un collier de chevaux de coche, de charruë, ou de charrette. *Equini helcii alatæ ferulæ.* Du Cange dérive ce mot de *aſtula, à tollendo nuncupata, quaſi abſtula*, car c'eſt une eſpéce de petit copeau. Il croit auſſi que le mot *éclat* vient de la même origine. Voyez Astele.

AtTELOIRE. ſ. f. Cheville qu'on met dans les limons pour y engager & arrêter les traits des chevaux de charroi.

AtTENANT, ante. adj. Ce qui joint, qui touche à un autre, qui y tient. *Attinens, pertinens.* Il a acquis une vigne *attenante* à la ſienne. Ce pré *attenant* eſt encore à lui. La baſſecour eſt *attenante* au château.

Attenant, eſt auſſi advèrbe, & prépoſition. Ils ſont logez *attenant* l'un de l'autre, tout proche. *Prope, proximè.* Il a bâti *attenant* ma maiſon, tout *attenant* de mon mur. Si vous ſçavez où eſt une telle Égliſe, je ſuis logé tout *attenant* ; il vaut mieux dire, *tout proche.*

AtTENDANT, ante. adj. Qui eſpère, qui attend. *Expectans, præſtolans.* Il y a à Paris un Hôtel nommé *des Sots attendans*, en la ruë Darnetal, qui doit une rente à l'Hôtel de Bourgogne.

EN ATTENDANT. adv. Pendant quelque tems ; jusques à un tems. *Dùm*, *donec*. Prenez toûjours ce présent *en attendant* mieux. On dit provèrbialement, Peloter *en attendant* partie ; pour dire, s'occuper à quelque petite chôse dans l'espérance d'une meilleure. Quand ces mots *en attendant* se trouvent à la fin de la phrâse, ils signifient, Cependant. Je vais écrire, lisez *en attendant*.

ATTENDRE. v. act. Demeurer dans un lieu, ou dans une situation, jusqu'à ce que quelqu'un, ou quelque chôse arrive. *Expectare*, *præstolari*, *opperiri*. *Attendre* une Maitresse au rendez-vous. *Attendre* un carosse. On a long-tems *attendu* le Messie, & enfin il est venu. *Attendez* une saison propre. On *attend* à la Cour long-tems des récompenses. Celui qui donne, ne doit point *attendre* de retour du bien qu'il a fait. BELL. Il faut *attendre* le tour de rolle pour plaider cette cause.

> *Sa beauté la rassure, & malgré mon courroux,*
> *L'orgueilleuse m'*attend *encore à ses genoux.* RACIN.

> *Assuré des beaux vèrs dont ton bras me répond,*
> *Dans deux ans, je t'*attends *aux bords de l'Hellespont.* BOIL.

ATTENDRE, se dit aussi figurément des personnes mortes, & des chôses inanimées auxquelles on attribuë l'action d'*attendre*. Les morts *attendent* le jour du jugement dans leurs tombeaux. Il y a une récompense qui *attend* dans le ciel les enfans de Dieu. C'est en vain que les hommes détournent leurs pensées de cette éternité qui les *attend* ; comme s'ils la pouvoient anéantir en n'y pensant point. PASC.

ATTENDRE, signifie aussi, Marquer la disposition où l'on est, de recevoir ce que l'on croit qui arrivera, soit qu'on le désire, soit qu'on ne le craigne pas. *Attendre* la mort avec courage. *Attendre* l'ennemi, & l'*attendre* de piéd ferme.

ATTENDRE, se dit encore pour Espérer. On n'*attend* rien de bon de cette maladie. J'*attends* tout de vôtre affection.

ATTENDRE après quelqu'un, ou après quelque chose ; c'est marquer qu'on les désire, & qu'on en a besoin. J'*attends après* vous. Il y a longtems qu'il *attend après* cette succession.

ATTENDRE, se dit quelquefois absolument. Je suis las d'*attendre*. Je n'*attendrai* pas davantage. On dit *attendez*, quand on veut faire une pause ; pour dire, arrêtez-vous, ne continuez pas.

ATTENDRE, se dit avec le pronom personnel, en parlant des chôses qui apparemment arriveront. Je m'*attendois* bien qu'il feroit une telle sottise. Je ne m'*attendrai* plus à ses promesses. Je ne m'*attendois* pas à vous perdre si-tôt. *Attendez*-vous à tout le ressentiment dont je suis capable.

On dit provèrbialement & ironiquement, *attendez*-vous y, lorsqu'on témoigne qu'on ne veut pas éxécuter quelque chôse ; ou *attendez*-moi sous l'orme ; pour dire, qu'on ne croit pas aux discours ou aux promesses de quelqu'un. On vous *attend* comme les Moines font l'Abbé, en commençant toûjours à dîner. On dit aussi, Il ennuye à qui *attend*. Qui s'*attend* à l'écuelle d'autrui, est souvent mal dîné ; pour dire, qu'il ne se faut *attendre* qu'à soi-méme, & vivre de son bien. On dit, *Attendre* quelqu'un au passage ; pour dire, le surprendre en quelque occasion où il ne se pourra défendre d'accorder une demande. On dit, qu'il faut *attendre* le boiteux en matière de nouvelles ; pour dire, celui qui en apportera la confirmation. On dit aussi en disputant, C'est-là où je vous *attends* ; pour dire, c'est de cela que je veux tirer avantage contre vous.

ATTENDU, UE. part. pass. & adj. *Expectatus*.

ATTENDU, QUE. Conjonction causative, qui signifie, *Car*, *parce que*, *d'autant que*. *Quoniam*, *quandoquidem*. Il a eû cet emploi *attendu qu*'il avoit deja servi. Il se met aussi tout seul. Il a eû cette récompense *attendu* ses services, son mérite ; pour dire, en considération de ses services, de son mérite. Cette conjonction est plus du Palais que du beau stile : les bons Écrivains évitent de s'en servir.

Tous ces mots viennent du Latin *attendere*.

ATTENDRIR. v. act. Rendre tendre. *Emollire*, *mollire*. On tient que le Figuier *attendrit* la viande qui y est penduë. La viande s'*attendrit* quand on la bat, quand on la laisse mortifier.

Ce mot vient du Latin *tener*, du Grèc τέρην.

ATTENDRIR, se dit figurément en chôses Morales. *Movere*, *commovere*, *permovere*. Les mouvemens oratoires *attendrissent* le cœur des Juges, les éxcitent à la pitié. Selon les Stoïciens, une grande âme doit être trop au dessus des disgraces humaines, pour se laisser *attendrir* par les foibles sentimens de la pitié. Une Maitresse s'*attendrit* par l'amour, par la persévérance qu'on a pour elle. Voilà un cœur de rocher qui ne s'*attendrit* point. Il est aussi naturel de s'*attendrir* sur le pitoyable, que d'éclater sur le ridicule. LA BRUY. Vous avez un cœur qui s'*attendrit* trop aisément. S. ÉVR. On est plus occupé aux piéces de Corneille, plus ébranlé, & plus *attendri* à celles de Racine. LA BRUY.

> *Ne vous souvient-il point, en quittant vos beaux yeux,*
> *Quelle vive douleur* attendrit *mes adieux ?* RACIN.

> *N'accoutumez point vôtre cœur,*
> *Séduit par la vertu de l'objet qui le tente,*
> *A s'*attendrir *par la douleur*
> *Méme d'une amitié qui peut être innocente.* PAVILL.

ATTENDRI, IE. part. pass. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en Latin comme en François.

ATTENDRISSEMENT. s. m. Mouvement du cœur qui lui fait concevoir de la tendresse, de l'amitié, de la compassion pour quelqu'un. *Misericordia*. Il faut avoir un cœur dur & barbare, pour n'avoir point d'*attendrissement* à la vûë de la misère des pauvres. La véritable compassion ne s'arrête pas à des *attendrissemens* éxtérieurs, ni à de simples larmes : elle demande des secours effectifs. DAC.

ATTENTAT. s. m. Outrage ou violence faite, ou qu'on tâche de faire à quelqu'un. *Scelus*, *facinus*. On punit de mort les *attentats* contre les personnes sacrées. Il ne s'est trouvé coupable que d'un simple *attentat* sans éxécution ; le cas est rémissible.

ATTENTAT, en tèrmes de Palais, se dit figurément de ce qui est fait contre l'autorité des supérieurs, & de leur jurisdiction. *Alieni juris violatio*. Le Conseil Privé, le grand Conseil, cassent comme *attentat* toutes les procédures qui sont faites au préjudice des instances pendantes pardevant eux. Les Requêtes du Palais & de l'Hôtel cassent pareillement comme *attentat* tout ce qui est fait au préjudice du renvoi. Cette entreprise est un *attentat* à l'autorité Royale, & à l'autorité des Loix.

ATTENTAT, se dit figurément de toutes sortes d'entreprises hardies, de toutes sortes d'usurpations sur les droits d'autrui. Toute approbation qui marche devant la sienne est un *attentat* sur ses lumières. MOL. J'ai formé un illustre *attentat*. S. ÉVR.

> *La satire souvent à l'aide d'un bon mot,*
> *Va venger la raison des* attentats *d'un sot.* BOIL.

ATTENTATOIRE. adj. m. & f. se dit au Palais des procédures, & des jugemens qui se font au préjudice des défenses des Juges supérieurs, ou de la jurisdiction des Juges privilégiez. Cette sentence a été cassée comme *attentatoire*, & renduë au préjudice d'un renvoi ou des défenses.

ATTENTE. s. f. L'action d'attendre. Le tems pendant lequel on attend une personne, ou une chôse. *Expectatio*, *spes*. Nous sommes dans l'*attente* du succès. Toute la Province est dans l'*attente* de la vengeance qu'on en fera.

> *Chaque moment* d'attente *ôte de nôtre prix ;*
> *Et fille qui vieillit tombe dans le mépris.* CORN.

> *Serai-je toûjours languissante,*
> *Dans une si cruelle* attente.

ATTENTE, signifie aussi, espérance, prévoyance d'une chôse qui doit arriver. Le Messie a été l'*attente* des Nations : c'est une vaine *attente* que celle des Juifs. Toute mon *attente* est au Seigneur. ARN. Ce jeune homme n'a point trompé l'*attente* qu'on avoit de lui. Ce changement est arrivé dans l'État contre l'*attente* publique.

> *Quand Dieu par sa bonté suprême,*
> *Surpasse nôtre* attente, *& prévient nos souhaits,*
> *Quand il nous comble de bienfaits,*
> *Il n'a besoin que de lui-méme.* L'ABBÉ TETU.

On appelle Pièrre d'*attente*, certaines pièrres avancées alternativement à l'éxtrémité d'un mur, pour en faire la liaison avec celui qu'on a dessein de bâtir auprès. *Lapides nectendis novis parietibus extantes*, *eminentes*, *prominentes*. On le dit aussi au figuré, quand on laisse des marques d'un ouvrage, d'un dessein qu'on a entrepris, & qu'on n'a encore éxécuté qu'à demi.

On a dit de méme, Mot d'*attente*. Dans ce nouveau systême de l'Églife, il n'y aura pas de difficulté qu'on ne se sauve parmi les Fanatiques, les Sociniens, les Photiniens, au moins avec un petit mot d'*attente* de l'Auteur du systême qui les reconnoisse pour sociétez Chrétiennes. PELISSON.

On dit aussi, Tables d'*attente*, des piéces de marbre, ou des quadres destinez à recevoir des inscriptions, des tableaux, des bas reliefs, qu'on doit remplir en achevant un ouvrage. *Tabula rudis*, *pura*, *vacua*. On le dit aussi au figuré. L'esprit d'un jeune homme est une table d'*attente*, qui est capable de recevoir telles instructions qu'on y voudra mettre.

On

On dit aussi, en tèrmes de Blason, qu'un Écu où il n'y a rien, est une *table d'attente.*

On dit provèrbialement à ceux qui prêtent de l'argent à des insolvables, Vous n'y perdrez que l'argent, & l'*attente.* On dit, qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise *attente.* On dit aussi, quand on prend un long tèrme pour payer, que l'*attente*, ou le tèrme vaut l'argent.

ATTENTER. v. act. & neut. Tenter, ou entreprendre quelque chôse pour nuire à quelqu'un, ou lui faire violence, soit à l'égard de sa vie, soit à l'égard de son honneur. *Vitam alicujus, bona, petere; alicujus vitæ, bonis, insidias parare.* Il a *attenté* le plus grand de tous les crimes en la persone de son Roi. VAUG. Cette femme est accusée d'avoir voulu *attenter* sur la vie, ou à la vie de son mari par poison; ou de l'avoir voulu faire assassiner. Il a obtenu un Arrêt de défenses d'*attenter* à sa persone, & à ses biens; c'est-à-dire, de lui faire aucune violence. On punit les ravisseurs, & les subornateurs qui ont *attenté* à la pudicité des persones honnêtes.

ATTENTER, se dit figurément en Morale de ce qui est fait contre l'autorité des Loix, lorsqu'on juge, & qu'on agit contre leur disposition. *Alicujus jura, auctoritatem, violare.* On attente tous les jours aux privilèges des Ecclésiastiques; on y contrevient, on les retranche.

Sur nôtre liberté chacun veut attenter. DES-HOUL.

Ces mots viennent du vèrbe Latin *Attento.*

ATTENTIF, IVE. adj. Qui écoute, qui regarde, qui examine quelque chôse avec soin, & sans distraction. J'ai vû ce tableau d'un œil *attentif. Attentus, intentus.* Ce compagnon est fort *attentif* à sa besogne. Il n'y a point de moyen plus sûr, pour se garentir de l'erreur, que de se rendre *attentif* & appliqué. MALB. Toûjours *attentif* à profiter des conjonctures, ingénieux à les faire naitre, *attentif* à ses intérêts, fèrme à les soutenir. LE GEND. A la Chine il y a un Temple dédié à l'Heure qu'on ne fèrme jamais, pour montrer qu'il faut être *attentif* au tems qui fuit. S. ÉVR.

Parlez, Seigneur, parlez, mon âme est attentive.
L'ABBÉ TETU.

Seigneur, entens mes cris, vois ma peine excessive,
Et prête à ma priere une oreille attentive. GODEAU.

ATTENTION. s. f. Application de l'oreille & de l'esprit à quelque discours qu'on entend, application des yeux & de l'esprit à ce qu'on regarde, ou à quelque ouvrage. *Attentio.* Il y a aussi une pure *attention* de l'esprit pour la méditation. Les gens distraits n'ont point d'*attention.* L'Orateur doit réveiller l'*attention* de son auditoire, doit sçavoir se faire prêter *attention.* Faire languir l'*attention* des spectateurs. S. ÉVR. Les Sçavans, uniquement occupez des siecles passez, ne font nulle *attention* aux mœurs de ceux qui les environnent, & avec qui ils sont obligez de vivre. LA BRUY. Rien n'est plus digne d'occuper toute l'*attention* de l'esprit que la recherche de la Religion. NICOL. Les femmes ne sont pas capables d'apporter une *attention* sérieuse à tout ce qui est un peu abstrait. VAIL. C'étoit un rival plus redoutable par l'*attention* qu'il avoit pour toutes ses actions, que par les progrès qu'il pouvoit faire auprès d'elle. P. DE CL. On ne se corrige guères à moins qu'on ne fasse une exacte *attention* sur soi-même. M. SCUD. On fait beaucoup d'*attention* sur les démarches d'un nouveau Roi, pour mesurer par sa conduite ce qu'on peut en craindre, ou en espérer. LE GEND.

ATTENTION, se dit aussi de l'exactitude qu'on a pour examiner quelque chôse. J'ai lû avec *attention* cet ouvrage; Je l'ai critiqué avec *attention.* Ce livre est si obscur, qu'il demande beaucoup d'*attention* pour l'entendre.

ATTENTIVEMENT. adv. D'une manière attentive. *Attentè, intentè, attento animo.* Un Juge doit écouter les raisons de part & d'autre fort *attentivement.*

ATTÉNUATIF, IVE. adj. Tèrme de Médecine. Qui a la force d'atténuer, d'affoiblir, de diminuer, de rendre ténu. *Attenuandi vim habens.* On se sert pour l'ordinaire des remédes absorbans, après avoir employé les émolliens, & les *atténuatifs.*

ATTÉNUATION. s. f. Affoiblissement, ou action par laquelle on affoiblit. *Attenuatio, extenuatio.* La grande *atténuation* de ce malade vient du grand nombre de remédes qu'on lui a donnez. L'*atténuation* de l'esprit accompagne souvent celle du corps. Les fatigues de la guèrre causent une grande *atténuation* de forces.

On dit au Palais, que l'appointement à oüir droit en matière criminelle, ordonne que le complaignant donnera ses conclusions civiles, & l'accusé ses défenses par *atténuation*, qui tendent à éxcuser, à amoindrir, à pallier son crime. *Criminis diminutio, elevatio.* Cette forme de procéder en matière criminelle, en donnant des défenses par *atténuation*, a été abrogée par l'Ordonnance de 1670. tit. 21. art. 1.

ATTÉNUER. v. act. Affoiblir, diminuer. Les jeûnes, les veilles, les macérations, *atténuënt* le corps, & le débilitent. *Attenuare, extenuare, tenuare.* Un corps est *atténué* par l'âge, par les fatigues, par les maladies. *Il est atténué* par les austéritez. MAUCROIX.

On dit aussi au Palais, qu'un accusé tâche d'*atténuer* son crime, de l'éxcuser, & de le justifier.

ATTÉNUER, en tèrme de science Hermétique, c'est mettre en poudre, réduire en poudre. *Attenuare, in pulverem redigere.*

ATTÉNUÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Attenuatus, extenuatus, tenuatus, in pulverem redactus.* Il a les significations de son vèrbe. Dans la science Hermétique on dit, substance ou matière *atténuée*, c'est-à-dire, réduite en poudre subtile, ou dégagée de toute tèrrestréïté, ou subtilisée de quelque autre manière.

ATTERRAGE. s. m. Tèrme de Marine. C'est l'endroit où l'on vient reconnoître la tèrre en revenant de voyage.

ATTEREAU. s. m. Tèrme de Traiteur. C'est un ragoût fait de rüelles de veau: on les coupe par tranches fort déliées aux endroits où il n'y a point de filets, on les pique de lardons, & on les fait cuire dans une tourtière couverte, & mitonner avec un peu de boüillon. DE LA VAREN.

ATTÈRRER. v. act. Renverser un homme par tèrre. *Dejicere, sternere, prosternere.* Le grand éfort des luiteurs consistoit à *attèrrer* leur homme, à le jetter par tèrre à force de bras.

ATTERRER, se dit figurément en Morale; pour dire, Abatre, accabler quelqu'un, détruire sa fortune; le ruiner, le pèrdre entièrement. *Affligere, perdere, evertere.* Il fut *atterré* par les menaces & par la colère du Roi. S. ÉVR. Ce chicaneur a tant fait de procès à ce Gentilhomme, qu'il l'a enfin *attèrré.*

Ce mot est vieux, & en sa place on dit Tèrrasser.

ATTÈRRIR. Tèrme de Marine. C'est prendre tèrre. *Ad terram appellere.*

ATTÈRRISSEMENT. s. m. Sables & limon, que la mèr, ou les rivières, transportent d'un lieu à un autre, qui leur font changer de lit, & de rivage. *Limi, arenarum alienum in locum deportatio.* La mèr a fait de grands *attèrrissemens* à Aiguesmortes, qui étoit un port où S. Louis s'embarqua, & qui est maintenant assez loin de la mèr. Le Roi prétend que les *atterrissemens* dans les rivières publiques & navigables lui appartiennent.

ATTESTATION, ou ATTESTATION. s. f. Témoignage que l'on donne par écrit de la vérité de quelque chose. *Testimonium, testificatio.* On donne une permission à un malade de manger de la chair en Carême sur l'*attestation* du Médecin. Les *attestations* des persones publiques, comme des Magistrats, Notaires & Curez, sont reçuës en Justice. Les Professeurs donnent à leurs écoliers des *attestations* de leurs études, du tems qu'ils ont étudié.

ATTESTER. v. act. *Testari, testificari.* Rendre témoignage de la vérité d'un fait. Ce miracle est *attesté* par des gens dignes de foi: par tout le peuple. Les écrits de cet Auteur *attestent* la pureté de ses mœurs. Les miracles de JESUS-CHRIST ont *attesté* la vérité de ses paroles.

ATTESTER, signifie aussi, Invoquer, appeller à témoin; & se dit de Dieu & des hommes. *Testari, attestari, appellare.* Il *atteste* ciel & tèrre. Ils *attestent* contre lui & les Dieux, & les hommes. ABLANC. J'*atteste* des grands Dieux la suprême puissance. CORN.

ATTESTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Perspectus, contestatus.*

ATTICISME. s. m. Façon de parler sèrrée, & concise, usitée par les Athéniens. *Oratio concisa.* C'est un *Atticisme, Atticismus.* J'aime bien plus ces armes courtes & tranchantes, cet *Atticisme* de raisons, que ce long équipage de figures, que ces ornemens qui traînent par tèrre, que cette pompe ennuyeuse de l'éloquence d'Athènes. BALZ.

ATTICISME, se dit aussi d'une certaine raillerie agréable & polie; d'une certaine politesse fine & galante, qui étoit en usage parmi les Athéniens. *Lepidus jocus, liberalis urbanitas.* Ce sont des Princes qui ont sçu joindre aux plus belles & aux plus hautes connoissances, & l'*Atticisme* des Grècs, & l'urbanité des Romains. LA BRUY.

ATTICURGES. En tèrmes d'Architecture, ce sont des colonnes quarrées. *Atticurges.*

ATTIÉDIR. Vèrbe act. Rendre tiède. *Tepidum facere, ardorem, fervorem imminuere.* On verse dans un bain, quand il est trop chaud, de l'eau froide pour l'*attiédir.*

Ce mot n'est pas fort en usage dans le sens propre.

*Vos froids raisonnemens ne feront qu'*attiédir,
Un spectateur toûjours paresseux d'applaudir. BOIL.

On dit au figuré, que les passions s'*attiédissent* avec l'âge, lorsqu'elles diminuënt, & qu'elles ne sont pas si violentes. *Tepescere, defervescere,*

deferveſcere. La ferveur de la dévotion d'un Novice s'*attiédit* après ſa profeſſion.

ATTIÉDI, IE. part. paſſ. & adj. *Tepidior factus, remiſſus, remiſſior.*

ATTIÉDISSEMENT. ſ. m. Relâchement de ferveur dans la dévotion, dans l'amitié, dans les paſſions. *Tepor, ardoris remiſſio, ſtudii.* L'*attiédiſſement* en amour ſe tourne bientôt en indifférence. Un bon Auteur a dit, L'oraiſon fervente & continuelle étouffe en nous l'*attiédiſſement* & la pareſſe : les âmes tombent dans l'*attiédiſſement* par l'ardeur de leur concupiſcence. Cependant ce mot n'eſt pas tout-à-fait établi, & il vaut mieux ſe ſervir de *tiédeur*, ou de *relâchement*. BOUH.

ATTIFFER. v. act. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, coëffer, parer la tête des femmes. *Comere.* On le peut dire encore dans le ſtile ſimple & familier. Allez y ſans être *attiffée*. VOIT. Les femmes ſont long-tems à s'*attiffer*.

ATTIFET. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois un ornement ou parure des femmes, & principalement de la tête. *Comtus, ornatus.*

Tous deux viennent du vieux mot François *Tiffer*, qui ſignifioit *Orner*, que Borel dérive du Grèc τίφειν, qui ſignifie *Coronare*.

ATTIQUE. ſ. f. *Attica.* Païs d'Achaïe dans la Grèce, dans l'angle méridional & oriental de la Gréce, entre la mèr Égée, la Béotie, & le territoire de Mégare. L'*Attique* étoit une étenduë de païs aux environs d'Athènes depuis Mégare juſqu'au Promontoire de Sunium. TOURR. Athènes étoit la capitale de l'*Attique*. Ce païs, ſi l'on en croit Strabon & Pauſanias, s'appelloit anciennement *Actique*, à cauſe d'Actœe. Atthis, ſelon ces deux Auteurs, fille de Cranaus ſecond Roi d'Athènes, changea le nom d'Actique en *Attique*, pour l'approcher davantage du ſien. Étienne de Byzance au contraire, & Harpocration diſent, que l'*Attique* ſe nommoit autrefois Actique, du mot Grèc ἀκτὴ, *rivage*, parce qu'on y abordoit de toutes parts avec beaucoup de facilité, & qu'enſuite l'uſage, toujours favorable à la plus douce prononciation, établit qu'on diroit *Attique*, au lieu d'Actique. L'*Attique* étoit autrefois à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché de Sétines.

ATTIQUE. adj. m. & f. *Atticus.* Qui eſt de l'Attique, qui appartient à l'Attique, ou à Athènes.

On a appellé Sel *Attique* parmi les Grècs, je ne ſçai quoi de vif, & de piquant ; une certaine éloquence, ou certaines grâces qui ſe trouvoient dans le langage des Auteurs Athéniens. *Sal Atticum, ſales Attici.* Théophraſte fut reconnu à Athènes pour étranger, à cauſe de je ne ſçai quelle urbanité *Attique* qui lui manquoit. LA BRUY.

> *Ami de la juſtice & de la vérité,*
> *Alcandre, dont l'eſprit eſt rempli de clarté,*
> *Admiré des ſçavans, critique des critiques ;*
> *Qui puiſes ton diſcours ès Salines* Attiques.

On a dit auſſi, Un témoin *Attique*, ou Athénien, *Atticus teſtis*, pour un témoin incorruptible, & de même une fidélité *Attique*. Une Muſe *Attique*, eſt une excellente Muſe, ou un bon Poëte. Le miel *Attique* étoit eſtimé chez les Anciens. En François Athénien eſt plus en uſage qu'*Attique*, ſur tout pour les chôſes animées. On dira beaucoup mieux, Une Muſe Athénienne ; l'Armée Athénienne, les troupes Athéniennes, que les troupes *Attiques*, l'Armée *Attique*, une Muſe *Attique*.

ATTIQUE. adj. & ſubſt. m. Tèrme d'Architecture. C'eſt un petit ordre d'architecture qu'on met au deſſus d'un plus grand pour le couronner, & terminer le bâtiment. Ce petit ordre n'a ordinairement que des pilaſtres d'une façon particulière. Il y en a un au Louvre qui forme le troiſième étage. On en met auſſi aux autels qui ſont fort élevez. Il a été ainſi nommé, parce qu'il a été mis en uſage par les Athéniens. On appelle colonnes *Attiques*, celles qui ſont quarrées : leur bâſe eſt très-belle.

ATTIQUE *continu*, Eſt celui qui environne le pourtour d'un bâtiment ſans interruption, & ſuit les corps, & retours des pavillons. *Attique* interpoſé, eſt celui qui eſt ſitué entre deux grands étages, quelquefois décorez de colonnes, ou de pilaſtres. *Attique* circulaire, c'eſt un exhauſſement en forme de grand piédeſtal rond, ſouvent percé de petites croiſées. *Attique* de comble ſe dit de tout étage, ou piédeſtal de maçonnerie, ou de bois revêtu de plomb, qui ſert de gardefou à une terraſſe, ou plateforme. *Attique* de cheminée, eſt le revêtement de plâtre, de bois, ou de marbre, depuis le chambranle, juſques ſur la première corniche.

ATTIQUEMENT. adv. A l'Attique, d'une manière Attique. *Atticè.* Cela eſt *Attiquement* dit, *Attiquement* fait.

ATTIRAIL. ſ. m. Hardes, bagage, ſuite ; ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de quelque machine, pour l'exécution de quelque entrepriſe, pour la commodité de quelque voyage. *Inſtrumentum.* On le dit particulièrement en parlant de l'Artillerie, & de la Marine. *Exercitus impedimenta.* Le canon ne marche point ſans un grand *attirail*. Le bagage, & l'*attirail* de cette armée occupoient bien du terrain. Il faut bien des cordages, des voiles, & de l'*attirail*, pour équiper un vaiſſeau. Ne t'enorgueillis point de ton équipage ; car on écarte tout cet *attirail* qui t'eſt étranger, pour pénétrer juſqu'à toi. LA BRUY. Une belle femme ne perd rien à être négligée ; il y auroit moins de péril à la voir avec tout l'*attirail* de l'ajuſtement, & de la mode. ID.

ATTIRANT, ANTE. adj. Qui a la force d'attirer. *Blandus, illecebroſus.* Cette femme eſt flateuſe & *attirante*. La volupté, la débauche, eſt *attirante* ; on a de la peine à ſe défendre de ſes attraits. Vous admirez l'*attirante* ſévérité de Climéne.

ATTIRER. v. act. Tirer à ſoi, ou d'un certain côté. *Trahere, attrahere, pertrahere.* L'aiman *attire* le fèr. L'ambre *attire* la paille. Il y a des médicamens qui *attirent*, d'autres qui réſolvent.

ATTIRER, ſe dit figurément en Morale. *Adducere, inducere, concitare.* Les crimes des hommes avoient *attiré* la colère de Dieu, quand le déluge arriva. La ſatire, la médiſance, *attirent* la haine publique. La grande fortune *attire* l'envie. Les conquêtes de ce Prince lui ont *attiré* une foule d'ennemis ſur les bras. Il *attira* l'ennemi dans l'embuſcade. ABLANC. Le mérite qui fait adorer les Princes *attire* aux particuliers la haine & l'envie. BOURD. Rien n'eſt plus capable d'*attirer* le mépris & l'averſion des hommes, que de faire le brave contre Dieu. PASC. Les richeſſes ont attiré les mondains dans l'Égliſe.

ATTIRER, ſignifie encore, Gagner, emporter, venir à bout par charmes, par douceur &c. *Allicere, illicere, pellicere, allectare.* Les délices de l'Italie ont *attiré* chez eux les Barbares. La beauté *attire* les cœurs. Les grands ſentimens *attirent* du reſpect & de l'admiration. Dieu après avoir menacé les hommes, les *attire* par l'eſpérance, leur propoſant des biens capables d'*attirer* leurs déſirs.

ATTIRER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel. *Conciliare ſibi famam, amorem, &c.* S'*attirer* les cœurs & les reſpects de tout le monde. S'*attirer* une méchante affaire. ABLANC. Ne vous *attirez* pas cette fière beauté. SCAR. On ne s'arrête pas aux plaintes d'un fou ; parce qu'on préſume toûjours qu'il s'eſt *attiré* l'inſulte dont il ſe plaint. FONTEN. Les perſonnes vaines s'*attirent* l'envie, & le mépris, & irritent la médiſance. *Concitare, commovere in ſe invidiam, odium.* BELL.

ATTIRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe, en Latin comme en François.

ATTISER. v. act. Raccommoder le feu, en approcher les tiſons, les mettre en état de bien brûler. *Admotis titionibus ignem alere, excitare.* Le vulgaire dit qu'il faut être Philoſophe pour bien *attiſer* le feu ; c'eſt-à-dire, qu'il lui faut donner de l'air pour le faire brûler. Regnier a dit,

> *Quand on ſe brûle au feu que ſoi-même on* attiſe,
> *Ce n'eſt point accident, mais c'eſt une ſottiſe.*

ATTISER, ſe dit figurément en Morale, en parlant de la haine, de la colère, de la ſédition. *Excitare, accendere, incendere, ciere.* C'eſt cet ambitieux qui a *attiſé* le feu de la Guèrre civile ; qui eſt auteur de cette querelle, qui en a *attiſé* le feu. Je ſuis bien éloigné d'*attiſer* moi-même par mes diſcours la fureur de vôtre emportement. RACIN.

ATTISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. *Excitatus, incenſus, accenſus.* On l'a dit autrefois pour attiré. Guillaume de S. André, dans ſon Poëme ſur Jean IV. Duc de Bretagne dit,

> *Pour ce beau fils veux raiſonner....*
> *Afin que mieux ſoit aviſé,*
> *Si en tel fait es* attiſé.

ATTISEUR, EUSE. adj. Celui qui attiſe. Cet homme eſt un mal-adroit, & un mauvais *attiſeur* de feu.

ATTISONNOIRE. ſ. m. Mot d'Artiſan. C'eſt un outil, ou inſtrument crochu, dont les Fondeurs ſe ſervent pour attiſer le feu. *Inſtrumentum ad excitandum ignem comparatum, uncus ferreus ad excitandum ignem comparatus, aptus, idoneus.*

ATTITUDE. ſ. f. Tèrme de Peinture & de Sculpture. Certaine diſpoſition de figures d'un tableau ; ou l'action & la poſture d'une ſtatuë. *Status, habitus, geſtus, ſitus.* Ce Peintre a un beau coloris, mais il n'eſt pas heureux à donner de belles *attitudes* à ſes ouvrages.

Ce mot vient de l'Italien *attitudine*.

ATTITUDE, eſt auſſi un tèrme de Maître à danſer. Sorte de poſture. Voici un eſſai des plus beaux mouvemens & des plus belles *attitudes*, dont une danſe puiſſe être variée. MOL.

ATTOMBISSEUR. ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit d'un des oiſeaux qui attaque le hèron dans ſon vol. Quelques-uns lui donnent la prémière attaque, d'autres la ſeconde.

ATTOUCHEMENT.

AtTOUCHEMENT. s. m. Action par laquelle on touche. *Tactio*, *tactus*, *contactus*. La lumière est l'objet de la vûë, & les corps palpables le sont de l'*attouchement*. On se purgeoit autrefois d'un crime par l'*attouchement* du fèr chaud.

On le dit souvent en mauvaise part des impudicitez. Il faut se confesser des *attouchemens* déshonnêtes.

C'est aussi un tèrme de manége, qui signifie l'action du Cavalier, ou l'aide qu'il donne au cheval de la main par le moyen de la bride, & du talon par le moyen de l'éperon. Il ne faut point que les chevaux soient conduits par la vûë, & par l'oüie, mais seulement par l'*attouchement*, à la bouche & aux côtez. Il faut que l'*attouchement* seul opère.

AtTOURNANCE. s. f. Tèrme de Coutume. C'est un changement de Seigneur par lequel les vassaux renoncent à l'obéïssance qu'ils devoient à leur ancien Seigneur, & s'engagent à la même obéïssance à l'égard de celui qui devient leur Seigneur, par achat, ou autrement. On joint ces deux mots *attournance* & *avirance*. Voyez Dargentré.

AtTOURNEMENT. s. m. C'est aussi un tèrme de Coutume, qui veut dire la même chose qu'attournance.

ATTRACTIF, IVE. adj. Qui peut attirer. *Attrahendi vim habens*, *attrahendi vi præditus*. La cause de la vertu *attractive* de l'aiman est bien expliquée par Descartes, & Rohaut; jusqu'ici on n'a pû aller plus loin. Les Médecins ont des remédes *attractifs* qui sont chauds, & attirent au dehors, comme l'ail, le porreau, la racine de brionia, &c. Bandage *attractif*; c'est-à-dire, qui attire & rappelle les esprits à une partie amaigrie.

ATTRACTION. s. f. Action de ce qui attire; la propriété d'un corps à faire que d'autres corps soient attirez ou poussez vers lui. *Attractio*. Il y a des pompes qui font leur effet par *attraction*, & d'autres par compression. Tous ces tèrmes sont en quelque sorte consacrez à la Physique. Les Philosophes modernes ne reconnoissent point de mouvement par *attraction*; mais seulement par impulsion. Ils prétendent qu'on n'a aucune idée de cette cause particulière du mouvement qu'on appelle *attraction*. ROH.

ATTRACTRICE. adj. f. Qui a la force, la vertu d'attirer. *Attrahendi vim habens*. La vertu *attractrice* de l'aiman. La nouvelle Philosophie ne reconnoît point de vertu *attractrice*, non plus que d'attraction.

ATTRACTYLIS. s. m. Carthame sauvage. *Attractylis*. Ce n'est autre chôse que le chardon bénit.

AtTRAIRE. v. act. Attirer, faire venir à soi par quelque appât, ou vertu secrette. *Allicere*, *illicere*, *allectare*. On attrait les poissons avec un appât à l'hameçon. La paille est *attraite* par l'ambre, le fèr par l'aiman, par une vertu occulte.

AtTRAIRE, se dit aussi figurément en Morale. Il faut *attraire* les enfans par la douceur, pour leur faire faire leur devoir. La vertu a le pouvoir d'*attraire* les esprits les plus sauvages, s'ils la pouvoient connoître. Mézerai s'est servi de ce mot; mais il n'est presque plus en usage.

AtTRAIT. s. m. Qualité qui attire. *Illecebra*, *illicium*, *invitamentum*, *lenocinium*. C'est un puissant *attrait* que la gloire pour les cœurs ambitieux. L'argent a bien des *attraits* pour corrompre les avâres. Si on voyoit la vertu toute nuë, on seroit épris de ses *attraits*. Paris a de grands *attraits*. Les sciences & les lettres ont un certain *attrait* qui dégoûte peu à peu de tout autre plaisir.

AtTRAIT, se dit poëtiquement de la beauté, & des charmes; il est toûjours pluriel. Cette Dame a beaucoup d'*attraits*; tous les cœurs se rendent à ses *attraits*. Les femmes ne se pardonnent guéres sur leurs *attraits*. LA BRUY.

Elle n'a d'autres droits au rang d'Impératrice,
*Qu'un peu d'*attraits *peut-être, & beaucoup d'artifice.*
RACIN.

Et le destin d'Oreste,
Est de venir sans cesse adorer vos attraits*,*
Et de jurer toûjours qu'il n'y viendra jamais. ID.

AtTRAIT, se prend encore pour le sentiment que fait en nous la chôse qui nous attire, l'inclination par laquelle nous nous sentons portez à quelque objet. Je n'ai point d'*attrait* pour cela; c'est-à-dire, d'inclination, je ne me sens point porté, attiré. Ils ont tant d'*attrait* pour la Poësie qu'ils ne sçauroient s'en défendre. Il est inutile de consulter, si on doit prendre ou laisser le parti de la Religion, quand on n'a pour cet état si saint ni *attrait*, ni sentimens. AB. D. L. TR.

AtTRAIT, est aussi un tèrme de Coutûme. Ce mot veut dire dans la Coutûme de Bretagne l'attirail, & tout ce qui sert à bâtir, ou à réparer une maison. *Instrumenta*, ou *materia domûs ædificandæ*, *vel reparandæ*.

AtTRAYANT, ANTE. adj. Qui attire avec douceur. *Blandus*, *illecebrosus*. Les Syrénes avoient des chants fort *attrayans*. Les beautez douces & flatteuses sont les plus *attrayantes*.

*L'amour n'a rien de beau, d'*attrayant*, ni de doux,*
Qu'il n'emprunte de vous. VOIT.

Ces mots viennent du Latin *attrahere*.

AtTRAPE. s. f. Tèrme de Marine. Corde qui empêche que le vaisseau ne se renvèrse lors qu'on lui donne la carenne.

AtTRAPER. v. act. Tromper quelqu'un, le surprendre, le faire tomber dans quelque piége, ou embûche. *Fallere*, *decipere*. Un renard qui est échapé d'un piége n'y est plus *attrapé*. Ce Provincial a été vilainement *attrapé* au jeu. Quand on vous a vendu cette tèrre, on vous a bien *attrapé*; on vous l'a venduë trop chèr. Il n'y a que les duppes qui se laissent *attraper* par des filous. J'appréhende le distinguo, & j'y ai déja été *attrapé*. PASC. Il ne faut pas se laisser *attraper* à ce que disent les amans dans leur colère. VOIT. Je n'ai garde de me laisser *attraper* à vos regards trompeurs, & à vos souris ambigus. S. ÉVR.

AtTRAPER, se dit aussi de toutes les choses où on est trompé innocemment, & où on a lieu d'être surpris, & étonné. Je croyois aller au Sermon, mais j'ai été bien *attrapé*; il n'y en avoit point. Vous seriez bien *attrapé*, si on alloit croire sur vôtre parole, que vous n'avez point d'esprit. M. SCUD.

AtTRAPER, signifie aussi, Gagner, faire des acquisitions légitimes par son travail, par son industrie. *Assequi*, *consequi*. Il a si bien fait sa cour, qu'il a *attrapé* un Gouvernement, un bon Bénéfice, une pension. On le dit aussi en mal, & en raillant. Il a bien couru, & il n'a *attrapé* que des crotes. Souvent on va à l'affût, qu'on n'*attrape* que des roupies, que des mouches. Il a été à l'armée, il n'a *attrapé* que des coups.

AtTRAPER, signifie aussi, Atteindre quelqu'un qui est parti devant, quand on court après. On a envoyé un courier pour *attraper* le messager. Allez toûjours, je vous *attraperai* au gite. Voilà un chat qui *attrape* toutes les souris. Les femmes fuyent devant nous, quand même elles ont dessein de se laisser *attraper*; c'est leur rôlle. MONT. On dit aussi, qu'un malade ne pourra pas *attraper* le printems; pour dire, parvenir jusque-là. Il faut deux jours & demi à la lune après avoir fait son tour, pour *attraper* le soleil.

AtTRAPER, signifie encore, Rencontrer, trouver quelqu'un en quelque lieu, l'y surprendre. *Deprehendere*. On a *attrapé* ce jeune homme sur le fait. Vous disiez que vous n'alliez point à la Comédie, je vous y *attrape*. Je n'ai pû encore vous *attraper* chez vous; J'y irai si matin, que je vous *attraperai* au lit.

AtTRAPER, se dit figurément en choses morales. *Assequi*. On ne peut jamais *attraper* le dernier point de perfection; pour dire, y parvenir. Il a *attrapé* le secret d'une telle affaire, le mot d'une telle énigme. Il a *attrapé* le vrai sens de ce passage; pour dire, il l'a découvert. Cet Auteur a une certaine naïveté dans son stile, qu'il est difficile d'*attraper*. On dit aussi d'un Peintre, qu'il a *attrapé* l'air de ce visage; qu'il étoit difficile de l'*attraper*; pour dire, qu'il a bien réüssi à faire un portrait. Ainsi on dit encore *attraper* son but. ABLANC. *Attraper* le merveilleux. MOL.

On dit aussi, qu'on a *attrapé* le doigts de quelqu'un dans une porte; pour dire, qu'ils y sont demeurez engagez. *Inserere*. On dit encore, on lui a *attrapé* son manteau; pour dire, qu'on le lui a pris. *Auferre*.

AtTRAPER, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit, que les chevaux courent les Bénéfices, & que les ânes les *attrapent*. On dit d'une fraude bien subtile, que les plus fins y sont *attrapez*. On appelle un *Attrapeminon*, un hypocrite, cagot, qui sous prétexte de douceur & de dévotion, *attrape* les simples. Le boiteux *attrape* souvent celui qui court le mieux, pour dire, que les plus fins sont quelquefois trompez par les simples.

AtTRAPÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Deceptus*, *falsus*, *illusus*.

AtTRAPOIRE. s. m. Tèrme populaire, qui se dit d'un piége, d'une chôse préparée pour attraper, comme une souricière, une trape où on attrape des souris, des foüines, des loutres, &c. *Decipula*. Ainsi on dit ironiquement & bassement, d'un piége grossier, & facile à découvrir: Voilà une belle *attrapoire*, une plaisante *attrapoire*.

AtTREMPANCE. s. f. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit autrefois, une certaine modération du feu des passions qui vient avec l'âge. *Moderatio*, *temperatio*. On le dit encore quelquefois en stile familier & burlesque. Il ma conté tout cela avec beaucoup d'*attrempance*. Les Italiens appellent élegamment un *attempato*, celui qui est sage, revenu des emportemens de la jeunesse.

En tèrmes de science Hermétique, on appelle *attrempance d'Alphidius*, le mercure philosophal, parce qu'il contient en soi les quatre élémens tempérez, ou prêts de le devenir.

Ce mot vient du Latin *attemperatio*, ou *attemperantia*.

AtTREMPER. v. act. Qui signifie chez les Artisans, Donner de la trempe au fèr. On doute fort que ce tèrme soit en usage. Tremper est le véritable mot. Voyez TREMPER.

On dit en Fauconnerie, qu'un bon oiseau doit être *attrempé*; c'est-à-dire, ni gras, ni maigre.

AtTRIBUER. v. act. Attacher; donner quelque chose à quelqu'un, soit réellement, soit par la pensée. *Tribuere, attribuere, adscribere.* On a *attribué* plusieurs gages & privileges aux charges de Sécretaire du Roi. On *attribue* aux Généraux tout l'honneur du gain d'une bataille. On *attribue* à divers Auteurs le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST. Montrez que le sens qu'on lui *attribue* est hérétique. PASC. On ne doit point *attribuer* à la Religion les défauts de ses Ministres. LE CL. Les Historiens *attribuent* souvent aux évenemens d'autres causes que les véritables. M. SCUD. Il faut en *attribuer* la faute à la foiblesse de l'âge, de la nature. Quoiqu'un enfant soit né d'un adultère, la Loi l'*attribue* au mari, elle présume qu'il lui appartient. On *attribue* aux plantes des vertus qu'elles n'ont pas. Tibère *attribüa* la longueur de la guèrre à mes intelligences avec les ennemis. VILL.

On le dit aussi avec le pronom personnel. *Sibi arrogare, vindicare, sumere.* Vous vous *attribuez* des droits, des honneurs qui ne vous sont point dûs. S'*attribuer* une gloire qu'on ne mérite pas. ABLANC.

AtTRIBUÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Adscriptus.*

AtTRIBUT. s. m. Tèrme de Philosophie. C'est une propriété qui convient à une personne, ou à une chose; une qualité qui la détermine à être d'une certaine façon. *Attributum.* La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement & le repos, se pouvant séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces *attributs* ne lui sont point essentiels. MALB. Spinoza constituoit l'âme d'une même substance avec le corps, avec cette seule difference, que l'âme est conçüe sous l'*attribut* de la pensée, & le corps sous l'*attribut* de l'étenduë.

AtTRIBUT, est aussi un tèrme de Théologie, qui se dit de toutes les qualitez & perfections que nous connoissons être en Dieu, & qui sont de sa propre essence, comme la justice, la sagesse, &c. *Divina nomina.*

AtTRIBUT, en tèrmes de Logique, est l'épithete qu'on donne à un sujet, & qui lui est joint. *Attributum.* Toute proposition est composée d'un sujet, d'un *attribut*, & de la particule conjonctive.

AtTRIBUTS, en Sculpture, & en Peinture, sont des symboles qui marquent le caractère, & l'office des figures. *Symbola.* Comme la massuë est l'*attribut* d'Hercule, & la palme l'*attribut* de la victoire.

AtTRIBUTIF. adj. m. ne se dit qu'à l'égard des droits qui sont attribuez par quelque Édit, ou Privilége. *Attributus.* Le sceau du Châtelet de Paris est *attributif* de jurisdiction, c'est-à-dire, quand les contrats sont passez à Paris sous le sceau du Châtelet.

AtTRIBUTION. s. m. Action de celui qui attribuë. *Attributio.* Le Roi a fait de nouvelles *attributions* de gages à plusieurs Offices. Quand le Roi établit des Commissions extraordinaires, c'est avec *attribution* de jurisdiction. L'*attribution* que le public fait d'un tel livre à un tel Auteur, est mal fondée. Quand je vous donne la qualité d'orthodoxe, je vous avertis que c'est sans *attribution* de droit. S. ÉVR.

Il se dit aussi de la chôse attribuée. Cet Officier jouit de plusieurs *attributions* de gages & de priviléges.

AtTRISTER. v. act. Affliger quelqu'un, lui donner des sujets de tristesse, de chagrin, de douleur. *Aliquem mœrore, tristitia afficere; mœrorem, tristitiam afferre, inferre.* Le vin a été donné à l'homme pour le réjoüir, & non pas pour l'*attrister*. MAUCROIX. La mort de cet ami m'*attriste* fort. Il se dit aussi avec le pronom personnel. *Mœrere, tristitiæ se tradere, tristari.* Il s'*attriste* de la moindre chôse. Un vrai Philosophe ne s'*attriste* point, quelque chôse qu'il lui arrive. Il ne faut pas s'*attrister* avant le tems.

AtTRISTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Mœstus, mœrens.*

AtTRITION. s. f. Tèrme de Théologie. C'est le regret qu'on a d'avoir offensé Dieu, à cause de la laideur, de la turpitude du péché, à cause de la crainte qu'on a des châtimens de Dieu, c'est-à-dire, de la perte du Paradis, & des souffrances de l'Enfer. *Attritio; dolor post admissum peccatum ob debitam peccato pœnam.* La Confession est nécessaire avec l'*attrition*. L'*attrition* conçüe par les motifs qu'on vient de dire, si elle exclut la volonté de pécher, & qu'elle soit jointe à l'espérance du pardon, non seulement elle ne fait pas de l'homme un hypocrite & un plus grand pécheur, mais au contraire c'est un don de Dieu, & un mouvement du S. Esprit, qui à la vérité n'habite point encore dans un cœur, mais qui l'excite, afin qu'avec le secours de la grâce il recouvre la justice. Et quoique hors du Sacrement de Pénitence elle ne justifie pas, comme la Contrition, néanmoins elle dispôse à obtenir la grâce dans le Sacrement; & suffit avec la Confession. C'est la doctrine du Concile de Trente contre Luther sess. XIV. C. 4[e] & can. 5[e].

Ce mot vient d'*atterere*.

AtTRITION, se dit aussi en Physique du frottement de deux corps durs qui se meuvent l'un contre l'autre. *Attritio.* La destruction des corps se fait par une *attrition* reciproque. La digestion des volailles se fait par l'*attrition*, & le frottement des grains dans leur gesier.

AtTROUPPEMENT. s. m. *Concursus, Coitio.* Les Assemblées des revenderesses publiques, des joüeurs de merelles, tourniquets, & autres semblables *attroupemens*, sont défendus. DE LA MAR.

AtTROUPPER. v. act. Se dit avec le pronom personnel, des personnes qui s'assemblent en un même lieu, & d'ordinaire à mauvais dessein. *Coire, congregari.* Le peuple s'émeut, & s'*attrouppe*, il faut craindre une sédition. Un Charlatan a bientôt *attrouppé* la canaille autour de lui. Les Nouvellistes s'*attrouppent* par pelotons pour réformer l'Etat à leur mode. Les soldats s'*attrouppent* & courent à sa tente. ABLANC.

ATTUAIRE. s. m. Les *Attuaires*, selon Marcellin, sont une partie de l'ancien peuple François. L'autre partie s'appelloit Salies, ou Saliens. Les *Attuaires* furent placez dans le Laonois. *Valois Not. Gall.*

A U.

AU. Est, selon le langage de la plûpart de nos Grammairiens, une diphtongue; mais c'est une diphtongue très-impropre, & seulement dans l'écriture. Car au vrai & dans la prononciation, c'est un son très-simple, qui ne diffère point de celui de l'*o*, comme il paroit dans ce mot *Aurore*, où la prémière syllabe a le même son que la seconde.

AU. Article du datif singulier, dont on use devant les noms qui commencent par des consones, & qui ne sont pas des noms propres. *Au* père, & à la mère. *Au* bois. *Au* public. *Au* feu. *Au* grenier, &c. Assister *au* Sermon. Obeïr *au* Roi. Consacrer ses jours *au* Seigneur. ARN. Avocat *au* Parlement, Président *au* Parlement, & non pas *en* Parlement. VAUG. MÉN.

C'est aussi une particule qui se met tantôt pour la préposition **dans**. Il est *au* lit. Bâton durci *au* feu. VAUG. Tantôt pour la proposition *avec*. Toucher *au* doigt. Tableau fait *au* pinceau. Tantôt au lieu de la préposition *pour*. Pot *au* lait. Tantôt au lieu de la préposition *selon*. *Au* sentiment de tout le monde. *Au* sentiment des Philosophes.

Il sert aussi à former une infinité d'advèrbes, aussi bien que la particule *a*. *Au* prorata. *Au* fur & à mesure. *Au* pis aller. *Au* reste. *Au* deçà, & *au* delà. *Au* devant. *Au* haut. *Au* bas. *Au* contraire. *Au* moins. C'est tout *au* plus. *Au* travers. *Au* partir de là. Ils seront expliquez à leur ordre.

Ce qu'on vient de dire est le langage ordinaire de nos Grammairiens; mais au vrai *Au* n'est ni un article, ni une particule seulement; mais plûtôt une particule, ou pour parler plus juste une préposition & un article joints ensemble. Car *au* équivaut à *à le*, dont il s'est formé. D'abord on a dit *al*, que les Espagnols disent encore. Ensuite changeant l'*l* en *u*, selon nôtre coutume, nous avons dit *au* pour *al*, comme nous disons *aube* de *alba*, chevaux pour *chevals*, &c. Et soit qu'il marque le datif, ou qu'il soit en quelque autre situation, c'est toujours la même chose; même dans les advèrbes qu'il forme, le mot qui suit est considéré comme nom, qui a un article, le pis aller, le reste, le devant, le haut, le bas, le plus, le moins. C'est pour cela que *au* a tous les sens de la préposition *a*, comme il les auroit si *a* étoit séparé de l'article, & comme il les a devant l'article féminin *La*, auquel il ne se joint & ne s'incorpore point comme au masculin.

AU. Voyez AOU.

A V A.

AVACCARI, *Garcia*, est un petit arbre des Indes, dont les feuilles, les fleurs, & les fruits, sont semblables au myrthe; & plus astringens. Il croît aux montagnes, en la Province de Malavar.

AVACHIR. v. n. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel des personnes qui deviennent lâches, fainéantes. *Flaccescere, mollescere, languescere, marcescere.* Cet homme s'est *avachi* depuis quelque tems, est devenu paresseux, n'est plus bon à rien. Ce mot est bas. Il vient du Latin *vacca*, *vache*.

On le dit plus ordinairement des étoffes, des garnitures de rubans, lorsqu'elles s'applatissent, qu'elles ne bouffent plus.

s'AVACHIR, est proprement un tèrme de Corroyeur & de Cordonnier,

donnier, qui se dit des cuirs quand ils s'amollissent trop, & qu'ils cessent d'avoir un certain degré de dureté qu'ils doivent avoir pour être bons. Ce cuir ne vaut rien; il s'*avachit* trop.

s'Avachir, est aussi un tèrme de Jardinier, qui se dit des branches, quand au lieu de se soutenir droites, elles panchent par leur extrémité. Les branches de cet Oranger s'*avachissent*.

AVAGE. s. m. Se dit d'un certain droit que léve le Bourreau tous les jours de marché sur plusieurs sortes de marchandises. Prendre le droit d'*avage*.

AVAL. adv. Tèrme de Batelier, qui désigne la pente, la descente, l'inclination de quelque chôse. *Lapsus*. On prononce maintenant *Avau*. Dans les débordemens tous les bois qui sont sur les bords de la rivière s'en vont *avau* l'eau. Ce bateau est détaché, il s'en va *avau* l'eau.

Aval veut aussi dire là bas, de l'autre côté. On le voit dans ces vèrs, qui sont un dialogue entre Magni, qui en est l'Auteur, & Caron.

C. *Que cherches tu de moi?* M. *Le passage fatal:*
C. *Quel est cet homicide?* M. *O demande cruelle!*
Amour m'a fait mourir. C. *Jamais dans ma nacelle*
Nul sujet à l'amour je ne conduis aval.

On le dit aussi figurément des chôses qui dépérissent, qui ne réüssissent pas. *Deperire*. Toutes ses entreprises sont allées *avau* l'eau. Les biens mal acquis d'ordinaire s'en vont *avau* l'eau, ne passent point à un troisième héritier.

On appelle Vent d'*aval*, le vent du Couchant. *Favonius, Zephyrus*. On appelle aussi le Païs d'*aval*, par opposition au Païs d'*amont*. Ils courent la rivière, l'un *aval*, & l'autre *amont*. Mezer.

Aval. s. m. Tèrme de Négoce, est une souscription qu'on met au bas d'une lettre, ou billet de change, par laquelle on s'oblige d'en payer le contenu, en cas qu'ils ne soient acquittez par les personnes sur lesquelles ils sont tirez: c'est proprement une caution pour faire valoir une lettre de change. *Cautio, vas*. Si un tel Marchand a donné son *aval*, cette lettre est bonne. Et on appelle ces cautions, Donneurs d'*aval*, qu'on peut contraindre par corps, de même que les tireurs de lettres de change.

AVALAGE. s. m. Action d'avaler. *Demissio*. On doit tant au Tonnelier pour l'*avalage* de tant de muids dans la cave.

AVALAISON, ou AVALASSE. s. f. Chûte d'eau impétueuse qui vient des grosses pluyes qui se forment en torrens. *Aquarum lapsus*. Ce moulin a été ruiné par les *avalaisons*, par les chûtes d'eau. Voilà un rat, un canal qui s'est fait depuis peu par les *avalasses* de cette montagne.

On dit encore, *avalaison*, ou *avalèson*, en parlant des poissons qui suivant le cours de l'eau, ou étant emportez par sa rapidité, tombent dans les nasses que l'on prépare pour cela.

AVALANGES. s. f. Chûte de neiges qui se détachent des hautes montagnes dans les vallées: ce n'est quelquefois qu'un peloton de neige, qui en roulant devient d'une grosseur prodigieuse. *Nivium lapsus*. Les *avalanges* sont fort dangereuses quand on voyage dans les vallées durant le dégel.

Ce mot vient de *tomber en aval*. Le peuple dit les *lavanges*, & quelques-uns *avalanches*. On dit plus communément *lavanges* dans le Dauphiné, & *avalanges* vers Briançon & Pignetol.

AVALANT, ante. adj. Tèrme de Batelier, c'est-à-dire, qui descend, qui va en avalant. *Labens*. On ne mettra aucun empêchement au passage des bateaux montans, ou *avalans*. Ord. de Louis XIV. Il se prend aussi substantivement. Le montant doit céder à l'*avalant*. *Ibid*.

AVALER. v. act. Abaisser, couler dans un lieu plus bas. *Labi*. Les bateaux *avalent* quand ils descendent suivant le cours de la rivière. *Avalez* ce train de bois. Un Ordre d'Anne de Bretagne à Gilles de Coetlogon en 1490. porte, Avons avisé, déliberé, & ordonné, écouler & *avaler* lesdits etangs. Si vous mandons & commandons très-expressément vous transporter à ladite maison de Saudecourt, & reaulment & de fait faire écouler, & *avaler* lesdits étangs.

Ce mot vient de *avallare*, qui a été fait de *ad*, & de *vallis*, comme qui diroit, *Mettre aval*. Ménag.

Avaler une oreille, *Avaler* un bras à quelqu'un, signifie, les coupper avec une arme trenchante, & les faire cheoir à tèrre. *Abscindere, amputare*. On ne croit pas que ce mot soit du bel usage en ce sens. L'Abbé Talleman s'en est pourtant servi dans sa Traduction de Plutarque. Il lui *avala* l'épaule d'un coup d'épée. Tall. vie de César.

Avaler, en tèrmes de Jardinage, c'est, Coupper une branche près du tronc. *Rescindere*. On dit aussi, *Ravaler*, ou *Abaisser*, dans le même sens.

Avaler, signifie aussi, Descendre quelque chose. *Demittere*. *Avalez* la lampe. *Avalez* le crochet à la viande. On dit aussi à un enfant qu'on veut foüetter, *Avalez* vos chausses. Il n'y a que le petit peuple qui parle de la sorte. On dit d'un Tonnelier, qu'il *avale* le vin dans la cave, lorsqu'il le descend. Il est bas aussi.

Avaler, se dit encore du boire & du manger qu'on fait descendre par le gosier dans l'estomac. *Sorbere, exsorbere, absorbere, haurire*. Aléxandre prit d'une main la lettre, & de l'autre le breuvage qu'il *avala*. Vaug.

J'avalois *par hazard*
Quelque aile de poulet dont j'arrachois le lard. Boil.

Avaler, se dit figurément en Morale. On lui a fait un vilain affront, mais il a *avalé* cela doux comme lait. On lui a fait des difficultez sur son mariage, il a fallu les *avaler*. Il a enfin *avalé* le calice. On lui a doré la pilule pour la lui faire *avaler*. On dit aussi, *Avaler* un chagrin, *avaler* des larmes. Il a tout *avalé*; pour dire, il a dissipé tout son bien.

Avaler, en tèrmes de Banque, c'est, Répondre d'un billet, ou d'une lettre de change, qu'on négocie, & qu'on certifie bon & éxigible. *Cautionem, vadem dare*. Donner son aval, sa souscription.

Avaler, se dit aussi souvent avec le pronom personnel, & signifie descendre dans l'estomac. *Sorberi, hauriri &c*. Morceau qui s'*avale*. Cela s'*avale* à merveille.

s'Avaler, se dit aussi pour Pendre trop bas, descendre trop bas. *Pendere*. Le ventre de ce cheval s'*avale*.

Avaler, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit d'un goulu, qu'il ne fait que tordre & *avaler*, qu'il *avaleroit* la mèr & les poissons. On dit aussi, qu'on a bien fait *avaler* des couleuvres à quelqu'un, pour dire, qu'on l'a mortifié, qu'il n'a osé se fâcher de plusieurs chôses dont on l'a taxé sous des noms déguisez. *Avaler* sans corde & sans poulain, c'est faire volontiers & facilement une chôse. On dit en ce sens, *avaler* un vèrre de vin sans corde & sans poulain. Quand on a *avalé* le bœuf, il ne faut pas s'arrêter à la queuë. De Roch. C'est-à-dire, que dans une entreprise quand on a fait le plus difficile, ou la plus grande partie, il ne faut pas se laisser arrêter par une bagatelle, ou par la fin.

Avalé, ée. part. pass. & adj. *Sorptus, haustus*.

AVALÉSON. s. f. Voyez Avalaison.

AVALEUR. s. m. Qui avale; qui mange tout; qui est goinfre; qui est goulu. *Helluo*. On dit d'un Charlatan, que c'est un *avaleur* de pois gris. On le dit aussi d'un homme fort goulu. On dit d'un Capitan, d'un fanfaron, que c'est un mangeur, un *avaleur* de charrettes fèrrées. Mais tout cela ne se dit que dans le stile comique & burlesque, lorsque l'on veut insulter quelqu'un, & le railler.

AVALIES. Tèrme de Négoce. Ce sont des laines qui proviennent des peaux de mouton, de l'abatis des Bouchers, lorsqu'ils les vendent aux Megissiers. Il faut faire les trames des étofes d'*avalies*, car les laines de toison ne sont propres que pour faire les chaînes.

AVALOIRE. s. f. Gosier. *Guttur, fauces*. On ne le dit qu'en raillerie d'un goulu, à qui on reproche qu'il a une belle *avaloire*.

Avaloire, est aussi une pièce d'un harnois d'un cheval de trait, qui est sur le dèrriere, sur les cuisses & la crouppe, & qui sert à l'arrêter.

Avaloire. C'est aussi chez les Chappeliers un outil dont ils se servent pour faire couler la ficelle du chapeau au bas de la forme.

AVALURE. s. f. Tèrme de Manége. C'est la défectuosité d'une nouvelle corne molle & raboteuse, qui croît au pied du cheval, quand il fait quartier neuf.

AVANAZE. C'est le nom d'un des meilleurs fruits du Brésil. Il vient à un arbrisseau, aux branches duquel il est attaché. Ce sont comme des noix, ou noisettes très-douces. On les met en morceaux en un certain tems, & non seulement elles ont un éxcellent goût, mais elles sentent encore très-bon, & elles se conservent longtems, si on les confit dans du sucre. *Thomas Tamago de Vargas Restauration de la Ciudad del Salvador*.

AVANCE. s. f. Tèrme relatif. Anticipation, priorité d'une chôse à l'égard d'une autre. *Antecessio*. Quoiqu'il ait deux jours d'*avance* sur moi, je l'aurai bientôt rattrapé. *Avance* d'argent, quand on le compte par avance à quelqu'un. *Pecuniæ repræsentatio*. L'*avance* de deniers qu'il a faite est fort considérable, il n'en sera de long-tems remboursé. C'est une grande *avance* dans un procès, que d'avoir tous ses titres en main. Quand on paye les Artisans par *avance*, on attend long-tems la besogne. On dit aussi se réjouir par *avance*, s'affliger par *avance*, condamner par *avance*, justifier par *avance*, goûter par *avance*, faire du bien à quelqu'un par *avance*. Scar. *In antecessum*. Par *avance* s'exprime encore beaucoup mieux en Latin par certains vèrbes qui sont la plûpart composez de la préposition *præ*, se réjouir par *avance*. *Prægestire*,

Prægestire, prægustare gaudia. Goûter par *avance. Prægustare.* Avertir par *avance. Præmonere, &c.*

Ce mot vient d'*ad*, & *ante*.

Avance, signifie aussi, Saillie; ce qui *avance* hors d'œuvre. *Projettura.* L'*avance* de ce bâtiment, ce coude qui anticipe sur la ruë est contre les réglemens de Police.

Avance, se dit figurément en Morale, de certaines démarches, de certaines propositions que l'on fait le prémier, soit pour gagner l'amitié de quelqu'un, soit pour se racommoder avec lui. *Provocare officiis.* Dans les accommodemens c'est toûjours la partie la plus foible qui fait les *avances*. Il est honteux à une femme de faire des *avances*. J'ai fait toutes les *avances* pour rechercher son amitié, pour me remettre bien avec lui.

AVANCEMENT. s. m. Ce qu'on donne par anticipation, ou auparavant le tems. *Pecunia repræsentatio.* L'*avancement* des deniers est le plus difficile quand on entre dans les Fèrmes. On appelle *avancement* d'hoirie, tout ce qui est donné aux enfans par avance, & en attendant le surplus de la succession, quand elle sera ouverte.

Avancement, se prend aussi pour Progrès, & se dit des personnes & des choses. *Progressus, profectus.* Cet homme travaille de toutes ses forces à son *avancement* spirituel. Il fait tout ce qu'il peut pour son *avancement* dans la vertu, dans les belles lettres, &c. Ce bâtiment, cet ouvrage, ne s'achevera pas si-tôt, je n'y vois pas un grand *avancement*. Si on n'augmente le nombre des ouvriers, on ne verra pas un grand *avancement* en ce travail.

Avancement, se dit aussi d'un établissement avantageux, de ce qui procure quelque avantage à quelqu'un. Ce petit emploi qu'on lui a donné, a été cause de son *avancement* au changement de l'État. Employer toutes choses à l'*avancement* de sa fortune.

AVANCER. v. act. Approcher quelque chose d'une autre; la pousser, la faire marcher en avant. *Protendere, extendere, porrigere.* Il faut *avancer* le bras, le piéd, pour faire un tel mouvement.

Avancer, se dit aussi en parlant de plusieurs choses qui sont commencées, & qui ne sont pas achevées pour en marquer le progrès. *Procedere.* Ce livre est fort *avancé*. Il faut *avancer* besogne. L'Audience est fort *avancée*, elle va finir. Ce bâtiment *avance* fort. La vigne *avance*, c'est-à-dire, croît beaucoup. L'horloge *avance*, pour dire qu'elle va trop vîte. Cette affaire recule, au lieu d'*avancer*. L'argent est ce qui fait *avancer* les affaires. Il *avance* fort sur l'âge.

Avancer, signifie aussi, Pousser quelqu'un dans les emplois, dans les charges, lui donner moyen de s'enrichir. *Promovere, provehere ad dignitates, ad honores.* Avec de la naissance on peut s'*avancer* en peu de tems: il suffit de ne rien gâter. La Bruy. Cet homme s'est fort *avancé* à la Cour.

Avancer, se dit aussi pour, Faire réüssir. C'est un admirable moyen d'*avancer* ses affaires. Mol. Le sage *avance* beaucoup, parceque le droit chemin est toujours le plus court; au contraire le méchant politique arrive plus tard à ses fins, parcequ'il marche par des routes écartées & par des chemins détournez. *Maxime de Confucius.* P. Le Comte.

Avancer, se dit encore pour, Profiter; servir de quelque chôse. *Proficere.* Qu'ont *avancé* mes soins, mes soupirs, mes larmes? Gomb.

Avancer, signifie encore, Payer une partie d'un traité, ou faire les frais d'une entreprise, avant que le tems soit venu de s'en rembourser. *Repræsentare pecuniam.* Il faut beaucoup *avancer* en prenant les Fèrmes du Roi. Il a *avancé* tous les frais de cette Manufacture.

Avancer, signifie aussi, Mettre ou être en saillie. Cet auvent *avance* trop sur la ruë. *Exstare, eminere, prominere.* La corniche est la partie qui *avance* le plus dans un bâtiment. On dit aussi, qu'un Laboureur *avance* tous les ans de deux ou trois sillons sur l'héritage de son voisin; pour dire, qu'il usurpe, qu'il anticipe sur lui. *Occupare, invadere.*

Avancer, se dit aussi des fruits, & signifie, Croitre. *Crescere, maturescere.* Le pur froment & les blez ne furent point gâtez, parce qu'ils n'étoient point *avancez*. Port-R. La vigne *avance*.

Quelquefois en parlant des plantes & des fruits on employe ce vèrbe en signification active. Il y a trois différens moyens d'*avancer* les plantes & les fruits. Le prémier est le fumier, dont le sel éveille la vertu générative de la tèrre, & l'oblige à faire pousser les herbes en beaucoup moins de tems que l'ordinaire. Le second, est de remuer la tèrre, ou bien en changeant la plante de place, d'autant que par ce moyen la nourriture se porte plus facilement dans les racines, & le mouvement excite les esprits de la tèrre. Ces deux moyens sont communs. Le troisiéme, moins en usage, bien que plus assuré, est d'arroser les graines avec des essences chaudes. On a souvent éprouvé que des laituës, ou d'autres herbes arrosées d'eau de vie, ou d'essence de canelle, croissent plus en un jour, qu'elles ne font en huit par les voyes ordinaires. Chom. On a vû en Anglétèrre des laituës semées en se mettant à table, être non seulement levées, mais avoir poussé quand on en sortit.

Avancer, se dit figurément en choses morales, pour dire, Proposer quelque chôse, la mettre en avant. *Aliquid afferre, proferre in medium.* Vous avez *avancé* un tel fait, où en est la preuve? Cet Avocat a *avancé* cela de son chèf. Ce Docteur *avance* des propositions bien hardies.

Avancer, se dit aussi avec le pronom personnel, pour dire s'Approcher. *Accedere, accelerare, approperare.* L'armée s'*avançoit* au petit pas. Ablanc. La victoire s'*avançoit* à grand pas. Vaug. Il fait voler les éclats de la foudre par tout où s'*avancent* ses pas. Tristan. Il se dit aussi pour Faire du progrès. S'*avancer* dans le chemin de la vertu. *Procedere.* Il se dit encore pour Aller loin. Vous vous *avancez* trop sur les tèrres de l'ennemi; & figurément, il s'est trop *avancé* en faisant ces offres, il a excédé son pouvoir.

On dit provèrbialement, Il ressemble au Cognefétu, il se tuë, & n'*avance* rien; pour dire, qu'un homme prend bien de la peine, & que rien ne lui réüssit.

Avancé, ée. part. Il a la signification de son vèrbe, en Latin comme en François.

On dit en tèrmes de Guèrre, un corps de garde *avancé*; pour dire, qu'on l'a mis assez loin du camp pour empêcher les surprises. *Progressum, antegressum agmen.* Un corps *avancé*, un travail *avancé*, en parlant d'une piéce de Fortification qui est faite pour couvrir les autres.

En tèrmes d'Agriculture, on dit des fruits *avancez*, pour dire, des fruits précoces. *Pracox, maturus.* Et en ce même sens on dit que la saison est fort *avancée*, que l'année est fort *avancée*; pour dire, qu'il a fait chaud, qu'il a fait beau tems, & que tous les fruits de la tèrre sont meuris plutôt que de coutume. On dit aussi, un âge *avancé*, pour dire, un grand âge, ou un âge meur.

Avancé. s. m. Tèrme de Palais, qui se dit en cette phrâse. Le Président a donné un *avancé* sur le rôlle, pour dire, qu'il a ordonné qu'on appelleroit la cause avant que de venir à son tour de rôlle. *Causa extra ordinem evocata.*

AVANIE. s. f. Perfidie, querelle sans fondement, calomnie des Mahométans contre les Chrétiens, pour leur faire quelque affront, ou exaction. *Fraus ad extorquendam pecuniam instructa, comparata.* Les *avanies* qu'on souffre en Turquie contribuënt à la ruine de cet Empire. La Croix.

Ce mot est venu des Orientaux. Les Turcs prononcent *avan*, qui vient de l'Hébreu *ava*, qui signifie *inique agere*; ou de *aven*, qui signifie *iniquité*, comme témoigne Ménage. Mr Huet croit que ce mot vient de l'Arabe *havana*.

En ces quartiers-ci on s'en sert pour éxprimer un affront, une grande honte qu'on fait à quelqu'un, soit par une forte réprimande, soit par quelque insulte. *Injuria, contumelia.*

AVANT. Préposition qui marque la priorité du tems, ou du lieu. *Ante.* Il ne faut pas demander un payement *avant* le tems. Il ne faut pas qu'un inférieur marche *avant* son supérieur. Personne ne peut être appellé heureux *avant* sa mort. Ablanc. Il faut aimer Dieu *avant* toutes chôses.

Avant. adv. Signifie, En delà, plus loin, profondément. *Ultra, ulterius, altiùs.* Il faut pousser ce corps de logis plus *avant*; creuser ces fondemens plus *avant*; enfoncer cette tente plus *avant* dans la playe. Il lui planta sa javeline fort *avant* dans la gorge. Vaug. Cet arbre pousse ses racines bien *avant* dans la tèrre. Il ne faut pas aller plus *avant*. Il porta sa colère encore plus *avant*. Vaug. Un *chasse-avant*, un *passe-avant*. Voyez-les à leur ordre.

Avant, se dit figurément en choses spirituelles & morales. Cet Historien a foüillé plus *avant* que tous les autres dans les Mémoires de l'Antiquité. Il est bien *avant* dans les bonnes grâces du Prince. En faisant cette enchère vous allez trop *avant*, vous éxcédez vôtre pouvoir. La crainte de Dieu ne sçauroit être gravée trop *avant* dans les esprits.

En tèrmes de Palais on met dans les avenir cette formule, Pour procéder & aller *avant*, pour dire, Pousser l'instruction ou le jugement d'une affaire.

Avant. s. m. Tèrme de Marine. *Prora.* On appelle Château d'*avant*, le bâtiment qui est sur la prouë. On appelle aussi l'*Avant* du vaisseau, la prouë ou la partie anterieure qui s'avance la prémière en mèr. On dit aussi, Le vent se rangea de l'*avant*, pour dire, il nous prit par prouë, & devint contraire à nôtre route. On dit aussi, Être de l'*avant*, se mettre de l'*avant*, pour dire, Laisser derrière soi des vaisseaux, des ports, des côtes.

On dit provèrbialement d'un méchant cheval, qu'il ne sçauroit aller ni *avant*, ni arrière. *Avant* que cela arrive, il passera bien de l'eau sous les ponts.

EN AVANT. adv. Signifie presque la même chôse. Il faut pousser cette piéce de bois, cette machine, un peu *en avant* : & au figuré on dit, Mettre *en avant*, pour dire, Alléguer quelque fait, faire quelque proposition. *In medium.* Il mit *en avant* un Traité de paix. ABLANC. Il fut malheureux jusqu'à un tel jour, mais de là *en avant* il fit bien ses affaires.

En têrmes de Manége, on dit qu'un cheval est beau de la main *en avant*, pour dire, qu'il a la tête & l'encolure plus belle que la crouppe. *Pars anterior.*

AVANT QUE. Conjonctive qui régit l'infinitif, ou le subjonctif. *Antequam.* On doit se regarder soi-même fort long-tems *avant que* de songer à condamner les gens. MOL. Tu vins sur la têrre *avant que* Rome eût détrôné ses Rois. MAIN.

AVANT, entre aussi en la composition de plusieurs autres mots, comme en ceux qui suivent.

AVANT-BEC. Têrme d'Architecture, qui se dit des pointes ou éperons qui avancent au delà des piles des ponts de pierre pour les soutenir ou pour fendre l'eau. *Anterides.* Il y a l'*avant-bec* d'amont, & l'*avant-bec* d'aval. Le prémier est opposé au fil de l'eau, & le second est au dessous.

AVANT-BRAS. s. m. Têrme de Médecine. La partie du bras qui est depuis le coude jusqu'au poignet. *Cubitus, lacertus.* On le dit aussi de la partie de l'armure d'un Gendarme qui couvre cet endroit-là. *Bracchiale.* On trouve dans d'anciens titres *Antebracchia*, pour signifier cette partie de l'armure. Voyez l'Hist. de Bretag. de Dom Lobin. Tom. II. p. 566.

AVANT-CŒUR. Voyez ANTICŒUR, c'est la même chôse.

AVANT-CORPS, en Architecture, se dit des parties d'un bâtiment qui ont de la saillie sur la face, à l'égard des autres qui sont plus retirées. *Pars ædificii eminens, prominens.* Comme un pilastre. On appelle *arriere-corps* la partie reculée qui lui sert de fond.

AVANT-COUR. s. f. Prémière cour qui est avant la principale cour du logis. *Vestibulum, atriolum.*

AVANT-COUREUR. s. m. Ce qui précéde ou présage quelque événement, quelque mal prochain. *Præcursor, Prodromus.* Le peuple croit que les monstres, les prodiges, les comêtes, sont des *avant-coureurs* des grands événemens. Les lassitudes spontanées sont les *avant-coureurs* des maladies. L'Écriture dit qu'il y aura plusieurs signes *avant-coureurs* du Jugement final.

Jupiter les seconde, & du milieu des airs
Fai gronder son tonnerre, & briller ses éclairs,
Avant-coureurs *affreux des sanglantes batailles,*
Et présages certains d'illustres funerailles.

AVANT-COURIERE. s. f. Les Poëtes appellent l'Aurore, l'*Avant-couriere* du soleil.

Du jour & du travail la belle Avant-courière
Se léve cependant & rentre en sa carrière;
Dans un globe de feu le grand Astre la suit,
Et chasse devant soi les restes de la nuit. P. LE MOINE.

AVANT-FAIRE-DROIT. s. m. Têrme de Palais. On appelle ainsi un Arrêt ou une Sentence interlocutoire. *Decretum judicis interpositum, interlocutio decretoria, sententia disceptationis interposita.* Ce procès n'a pas été jugé définitivement, on n'a prononcé qu'un *avant faire droit.*

AVANT-FOSSÉ. *Fossa Prior.* Est un fossé creusé au delà de la contréscarpe, & qui régne le long du glacis : il est d'ordinaire plein d'eau.

AVANT-GARDE. s. f. Têrme de guêrre. C'est la prémière ligne d'une armée rangée en bataille, la prémière division d'une armée, celle qui marche à la tête. *Prima acies, prima frons.* Tout corps d'armée est composé d'*avant-garde*, d'arrière-garde, & de corps de bataille. Mener, conduire, commander l'*avant-garde.* ABLANC. Ce mot *avant-garde* est déja ancien dans la langue Françoise. Il y a une histoire de France manuscrite entre les râres manuscrits de la Bibliothéque de M. de Mesmes, aujourd'hui prémier Président du Parlement de Paris, où on lit ces paroles, le Comte du Perche, qui étoit Chévetain de l'*avant-garde*, mit ses gens en bonne ordonnance. Quelques Auteurs disent que c'étoit au Sénéchal à commander l'*avant-garde* & l'arrière-garde ; mais d'autres l'attribuënt au Maréchal, suivant ces deux vêrs d'un Poëte (*Willelmus Brito.*)

Cujus erat primum gestare in prælia pilum,
Quippe Marescalli claro fulgebat honore.

AVANT-GOUST. s. m. Plaisir imparfait qu'on goûte avant la pleine félicité; ou essai de quelque chôse qui en donne, ou en fait concevoir quelque idée. *Præceptum felicitatis specimen.*

AVANT-HIER. Le jour de devant la veille. *Nudius-tertius.* Ce n'est que d'*avant hier* que je vous aime. VOIT.

AVANT-JOUR, AVANT-MIDY. adv. *Ante lucem, Antemeridianum tempus.* Qui signifient le tems que le soleil n'est pas levé, ou qu'il n'est pas encore en son midi.

AVANT-LOGIS. C'étoit chez les Anciens le logis de devant. *Vestibulum, prothyrum.*

AVANT-MAIN. s. m. Le mouvement naturel du bras & de la main qui va en avant. *Manus interior, prima manus.* Il a frappé cette balle par un *avant-main.*

AVANT-MAIN. Têrme de Manége. C'est le devant du cheval. La tête, le cou, les épaules. *Partes equi anteriores.* Ce cheval a un très-bel *avant-main.* J'ai connu plus de chevaux légers à la main, ayant la tête, le cou, & les épaules épaisses, que de ceux qui étoient bien faits, & avoient l'*avant-main* délié & mince. NEWC. Dans les sauts, croupades, balotades & caprioles, c'est de la rêne de dehors qu'il faut aider le cheval, parce qu'il a l'*avant-main* serré & la croupe en liberté. Au têrre-à-têrre, il faut aider de la rêne de dedans de la bride, parcequ'alors la croupe est serrée, & l'*avant-main* au large. ID.

AVANT-MUR, en têrmes de Blason, se dit d'un pan de muraille joint à une tour. *Murus turri præstructus.*

AVANT-PART. s. f. Têrme de Coutume. Préciput ; portion que quelques Coutumes accordent par privilége à l'aîné. *Pars prior.*

AVANT-PESCHE. s. f. *Malum persicum præcox.* Espéce de pêche qui vient des prémières, comme un avant-coureur qui annonce la nouvelle des bonnes pêches, c'est de là qu'on lui a donné ce nom. Elle entre d'ordinaire en maturité un mois devant toutes les autres, & pour cela elle prend chair, grossit, & meurit dès le commencement de Juillet : elle est petite, rondelette, avec une petite tête au bout ; elle est tellement blanche qu'aucun soleil ne la sçauroit colorer : elle a la chair assez fine, mais sujette à être pâteuse, elle a un petit goût de pêche. On en fait cas, parce qu'elle est la prémière qui paroisse. On s'en sert moins à la manger cruë, qu'à faire des compôtes, à quoi elle est admirable. Sa fleur est des plus grandes, & tellement blafarde, qu'elle en paroît presque blanche ; naturellement elle pousse peu de bois, & ainsi ne fait pas un bel arbre. C'est de toutes les pêches une des plus sujettes aux fourmis. LA QUINT.

AVANT-PIED. En têrmes de Médecine, & d'Anatomie, c'est le *metatarse*, ou la seconde partie du piéd. *Pars pedis posterior.*

AVANT-PIEU. Bout de poutrelle qu'on met sur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on le bat à la sonnette. On nomme aussi *avant-pieu*, une espece de pince de fêr pointuë, qui sert à faire des trous pour planter des jalons, des piquets, & des échalas de treillage.

AVANT-POIGNET. s. m. Est la paume de la main, qu'on appelle aussi *metacarpe. Palma.*

AVANT-PROPOS. s. m. Préface d'un livre, ou discours qui en précede un autre pour en faciliter l'intelligence. *Præfatio.* Ce livre a un long *Avant-propos.* Je vous dis cela par manière d'*avant-propos.* Cette piéce est une espéce de préface, ou d'*avant-propos.* ABLANC. Pasquier dit que ce mot est nouveau, & que le prémier qui s'en est servi a été le nommé Loüis Charron, en ses Dialogues, dont on se mocquoit alors.

AVANT-QUART. s. m. Têrme d'Horloger. *Prodromus.* Petite cloche avec un marteau, laquelle sonne avant qu'on entende le quart, la demie, les trois quarts, & l'heure. C'est aussi le coup de marteau qui fait sonner la cloche. Ce petit coup s'appelle *avant-quart*, parce qu'il frappe avant les quarts. Ainsi l'on dit l'*avant-quart* du quart, ou pour le quart, l'*avant-quart* de la demie, ou pour la demie, & de même pour les trois quarts, pour l'heure. On l'appelle aussi Petit coup. Qu'est-ce qui vient de sonner ? C'est l'*avant-quart*, ou le petit coup pour midi, pour trois heures &c. Le P. le Comte s'est aussi servi de ce mot, pour exprimer une division des cadrans solaires. Les Chinois sur leurs cadrans solaires (car ils en ont de très-anciens) marquoient de quatre en quatre diminutions une espéce d'*avant-quart*, qui tous ensemble faisoient 24 petites parties, dont la somme étoit égale à quatre divisions générales, afin que tout le cercle fût partagé en 100 parties égales. P. LE COMTE.

AVANT-SCÉNE. s. m. *Proscenium.* C'étoit chez les Anciens la partie du Théâtre sur laquelle les Acteurs paroissoient. D'autres disent que c'étoit l'endroit où ils se préparoient, & d'où ils s'avançoient sur celle qu'on appelloit *pulpitum*, d'où ils parloient. Pour le lieu de la Scene, il ne faut que lire le *Rudens* de Plaute, avec son *Curcullio*, les Grenoüilles d'Aristophane, l'Ajax de Sophocle, & toutes les autres, où par une infinité d'adresses les singularitez du lieu représenté par l'*avant-scéne* sont clairement désignées. D'AUBIGNAC.

AVANT-TOIT. s. m. Toit avancé. *Compluvium.*

AVANT-TRAIN. s. m. Nom qu'on donne aux deux rouës qu'on ajoûte avec celles de derrière à l'affut d'un canon, pour le faire marcher en campagne. *Rota priores.*

AVANTAGE. s. m. Profit. *Utilitas, emolumentum, commodum.* Il se trompe toûjours à son *avantage.* Cela est à mon *avantage.* VOIT. Les vertus nous paroissent d'autant plus aimables, que nous en pouvons tirer quelque *avantage.* ABLANC.

AVANTAGE. Ce qui fait préférer quelque chose à une autre, ce qui la met au dessus. *Præstantia, excellentia.* Il y a des *avantages* naturels, d'autres qui sont acquis. La beauté, la force du corps, la naissance, sont des *avantages* de la nature. Un ainé a l'*avantage* de la naissance. L'*avantage* de la taille est considérable. ABLANC. Elle avoit tous les *avantages* de l'esprit & de la beauté. ROCHEF. Ceux qui ont la facilité de parler entraînent toûjours la multitude, parce qu'elle ne manque pas de donner la victoire à ceux qui ont l'*avantage* de la parole. NICOL. De quelque râre *avantage* dont on soit revêtu, on n'est point éxempt des fatales loix de la mort. MAUCROIX.

AVANTAGE, se prend aussi pour une sorte de prérogative. Il a montré les *avantages* que son art avoit sur les autres. ABLANC. Les *avantages* des Juifs sur tous les autres peuples de la tèrre étoient bien considérables.

AVANTAGE, se dit aussi pour Grâce, faveur, bien-fait, *Gratia, favor, beneficium.* Procurer de grands *avantages* à quelqu'un. VOIT.

AVANTAGE, signifie encore Gloire, honneur. *Honor, gloria, commendatio.* La fortune tournoit à son *avantage* les obstacles qui lui arrivoient. VAUG. On peut dire à vôtre *avantage* que vous avez été plus loin que lui. BOIL.

AVANTAGE, se dit aussi de la victoire, & de ce qui sert à l'obtenir. *Victoria, Palma.* César eut l'*avantage* sur Pompée. Ce Général sçait bien ménager l'*avantage* du terrain. *Opportunitas loci.* Il a pris l'*avantage* de cette colline. Ils attendoient que les ennemis entrassent dans l'eau, pour les charger à leur *avantage.* ABL. Un assassin prend son ennemi à son *avantage* pour l'assassiner. Il a pris *avantage* de l'absence de cet homme, ou de sa foiblesse, pour obtenir gain de cause. En amour, comme en toute autre chôse, Dieu a toujours l'*avantage* sur l'homme mortel. PELISS.

Ce mot est dérivé de *avant*, & par conséquent c'est mal-à-propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d.*

En tèrmes de Manége, on dit qu'un homme est monté à l'*avantage*; pour dire, qu'il monte un bon cheval. *Expeditus in equo, generoso equo insidens.* Il est honteux à un Cavalier de prendre de l'*avantage* pour se mettre en selle; c'est-à-dire, de monter sur quelque pièrre, où d'avoir besoin de quelqu'un qui lui aide à monter.

AVANTAGE; en tèrmes de Marine, c'est la partie de l'avant du vaisseau qui fait une grande saillie, qu'on appelle autrement, *éperon, cap, poulaine.*

En tèrmes de Jurisprudence, on appelle *Avantage*, ce qu'on donne à quelqu'un de plus qu'à un autre en partage, en succession, ou autrement. *Præcipuum quid, jus prærogativum.* Ce père a fait beaucoup d'*avantage* à ses cadets au préjudice de l'aîné. Les *avantages* indirects que les mariez se font l'un à l'autre sont défendus.

AVANTAGE, en tèrmes de Pratique, est un jugement obtenu par défaut, ou congé. *Obtentum ex deserto vadimonio judicium.* Si la partie ne comparoît, je prendrai mon *avantage* contre-elle; c'est-à-dire, j'obtiendrai un jugement par défaut.

AVANTAGE, en tèrmes de Jeu, se dit quand le meilleur joüeur donne quelque avance au plus foible, comme aux échecs donner une tour, une dame au piquet; au piquet dix points & la main; au triquetrac deux trous. A la paume on dit qu'on a l'*avantage*, quand après que les deux joüeurs sont devenus égaux, ou à deux, l'un d'eux gagne un coup: Il a l'*avantage*, c'est 45. L'*avantage* des jeux, c'est le prémier jeu qu'on gagne quand on a été deux, quand on a eû autant de jeux l'un que l'autre. *Antecessio.* On dit aussi, qu'un Courier a de l'*avantage* sur un autre, quand il est parti devant lui.

AVANTAGER. v. act. Donner plus à l'un qu'à l'autre. *Aliquid præcipui dare, tribuere.* Ceux que la nature a *avantagez* de ses dons en doivent bien rendre grâces à Dieu. Une femme convolant à de secondes noces, ne peut de droit *avantager* son mari plus que celui de ses enfans qui aura le moins. La Coûtume de Caux en Normandie *avantage* fort les aînez.

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui contient en soi quelque avantage; qui est utile, considérable, grand, favorable. *Utilis.* Un Général doit toûjours se camper dans un lieu *avantageux*, choisir un poste *avantageux.* ABLANC. Il a des sentimens de moi très-*avantageux.* Il nous sera *avantageux* de nous rendre. VAUG. La taille *avantageuse* est ce qui donne de la majesté.

AVANTAGEUX en paroles, est celui qui parle insolemment, qui emporte tout à force de crier, ou qui dit des choses fâcheuses à celui qui le contredit.

AVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière avantageuse. *Utiliter.* Les cadets ont été partagez aussi *avantageusement* que l'aîné. *Commode.* On doit parler *avantageusement* de ses amis en toutes rencontres. *Honorificè.* On dit aussi, Être habillé *avantageusement. Pulchrè & eleganter.* SCAR. Se poster *avantageusement. Opportunè.* Être pourvû *avantageusement* des biens de l'esprit & de la fortune. *Amplissimis ingenii fortunaque muneribus ornatus.*

AVANTIN. s. masc. C'est un brin de sarment courbé en forme de petite crosse, qu'on coupe pour lui faire prendre racine. *Tradux.* Les Vignerons disent ordinairement *crosette.*

AVANTURE. Voyez ADVENTURE.

AVANTURIER. Voyez ADVENTURIER.

AVANTURINE. Voyez ADVENTURINE.

AVARE. adj. m. & fem. & subst. Excessivement ménager; qui est trop attaché au bien, à ses intérêts. *Avarus, sordidus.* Henri Étienne, pour faire valoir l'abondance de la langue, a fait une liste des mots François qui signifient *avâre.* Il en compte jusqu'à onze ou douze, qui sont, *avaricieux, échars, taquin, tenant, trop-tenant, chiche, chiche-vilain, pinse-maille, racle-denare, serre-denier, pleure-pain, serre-miette.* Ce n'est pas avoir appauvri la langue que d'en avoir retranché ces vilains mots. L'homme *avâre* ne fait du bien qu'en mourant. Un *avâre* ne possède point ses richesses, il en est possedé; elles le tyrannisent. CLAUD. Un *avâre* est toûjours gueux; il a également besoin de ce qu'il a, & de ce qu'il n'a pas. VOIT. Un *avâre* n'a rien laissé à faire à la mauvaise fortune, elle ne lui pouvoit faire pis. VOIT. Il n'est pas croyable combien les Auteurs de l'Antologie ont rafiné sur les *avâres.* Selon eux, un *avâre* se pendit pour avoir songé la nuit qu'il faisoit de la dépense, & un autre *avâre* ne se pendit pas, parce qu'on vouloit lui vendre trop cher la corde qu'il marchandoit. BOUH. Horace parle d'un *avâre* qui ne pût se résoudre à prendre une tisanne faite avec du ris laquelle coûtoit trois sols. IDEM.

> *Un* avâre *idolâtre, & fou de son argent,*
> *Rencontrant la disette au sein de l'abondance,*
> *Appelle sa folie une râre prudence;*
> *Et met toute sa gloire, & son souverain bien,*
> *A grossir un trésor qui ne lui sert de rien.* BOIL.

On dit aussi au figuré; Dieu n'est point *avâre* de ses grâces, quand on les lui demande avec dévotion. Une honnête femme doit être très-*avâre* de ses faveurs. Il ne faut point faire l'aumône d'une main *avâre.* Ceux envers qui les Dieux ont été *avâres* des richesses de l'esprit, sont bien-heureux, quand ils leur donnent aussi la pareille, & qu'ils demeurent cachez dans l'obscurité. M. SCUD.

> *Il fallut qu'au travail le corps rendu docile,*
> *Forçât la terre* avâre *à devenir fertile.* BOIL.

> *Souvent sur des fantômes vains*
> *Nôtre raison séduite avec plaisir s'égare,*
> *Elle même joüit des objets qu'elle a feints,*
> *Et cette illusion pour quelque tems repare*
> *Le défaut des vrais biens que la nature* avâre
> *N'a pas accordez aux humains.* FONTEN.

On dit provèrbialement que la Musique Dorienne est l'harmonie des *avâres*, c'est-à-dire, qu'ils joüent de la harpe. Matth. en la vie d'Henri IV. Liv. 4. Ce provèrbe vient d'une mauvaise allusion au vèrbe Grèc ἁρπάζω, qui signifie, prendre, ravir, dérober.

Pour exprimer que l'*Avâre* ne fait de bien qu'en mourant, on lui a donné pour dévise une vipère, avec ce mot Italien, *N'offende viva, & ne risana morta.*

AVARE, ou AVARITE. s. m. *Avarus, Avaris.* C'est le nom d'une nation séptentrionale, qui n'a été connuë que sous le jeune Justin, environ l'an 567. de J. C. Paul Diacre écrit que les *Avâres* furent mis avec les Huns en possession de la Pannonie, par Alboin Roi des Lombards, lorsqu'il quitta ce païs-là pour venir s'établir en Italie. Des Annales de France manuscrites, citées par Bollandus T. I. p. 716. disent que Thudun, homme puissant parmi les *Avâres*, envoya l'an 795. des Ambassadeurs à Charlemagne, pour l'assurer que lui & tout son peuple vouloient se donner à lui, & embrasser sous ses auspices la Religion Chrétienne, & que l'année suivante 796. il éxécuta sa promesse. Les Annales de Fulde rapportent la même chôse des Huns, selon la remarque de Bollandus; ce qui fait croire que les *Avâres* n'étoient point différens des Huns. Et en effet Paul Diacre

Diacre Liv. II. ch. 10. dit, *Hunni qui & Avares*; c'est-à-dire, les Huns qu'on appelle aussi *Avâres*. Dans la vie de S. Eutychius Patriarche de Constantinople, les *Avâres*, ou Abâres, qui ravageoient l'Empire d'Orient au VIe siécle, sont appellez *Ἄβαροι*, *Avarici*. Voyez ABARE.

AVAREMENT. adv. D'une manière avâre. *Avarè*. Bertaut a dit en une Épitaphe.

Passant, ce triste marbre avârement *enterre*
Les corps ensevelis de trois proches parens, &c.

AVARIC. s. m. *Avaricum*. C'est le nom d'une ancienne ville des Gaules, dans le Berry. M. Catherinot, dans une Dissertation intitulée *Le vray Avaric*, montre que l'*Avaric* des Anciens est Bourges, & non pas Vierzon, & les preuves qu'il en apporte sont si fortes qu'il est impossible de n'être pas de son sentiment.

AVARICE. s. f. Passion d'amasser des richesses; vice contraire à la libéralité; trop grand attachement au bien. *Avaritia*. L'*avarice* contient en soi tous les vices, comme la justice toutes les vertus. Entre toutes les passions, celle qui est la plus ignorée de ceux qui en sont possédez, c'est l'*avarice*. L'*avarice* est un effet de l'amour propre, qui nous fait envisager toutes sortes d'avantages dans la possession des richesses, nous les fait désirer ardemment. BAYL. Les avâres déguisent leur *avarice* sous le nom d'œconomie. BELL. S. Paul Éph. v. 5. appelle l'*avarice*, une idolatrie: parce que l'avâre se fait un Dieu de son argent, & que comme l'idolâtre il adore l'or & l'argent, l'un en statuë, l'autre en monnoye.

*L'ambition, l'amour, l'*avarice *& la haine,*
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaine. BOIL.

*Sans mentir l'*avarice *est une étrange rage.* ID.

*L'*Avarice *bientôt au teint livide & blême*
Sur son cofre de fer va s'asseoir elle-même;
Pour ne le point ouvrir il abonde en maisons. REN.

AVARICIEUX, EUSE. adj. C'est la même chose qu'*Avâre*. *Avarus*. Cet homme est *avaricieux* autant qu'on le peut être. Cette femme est extrêmement *avaricieuse*. Il se prend aussi substantivement. Que ne fait point un *avaricieux* pour conserver son argent? SCAR. La peste soit de l'avarice & des *avaricieux*. MOL. On appelle Lunettes d'*avaricieux*, celles qui ont des vèrres polyédres, ou à plusieurs facettes, qui multiplient les objets, & qui font voir vingt écus où il n'y en a qu'un.

Le mot *avaricieux* n'est pas du bel usage, pour bien parler il faut dire avâre.

AVARIE. s. f. Tèrme de Marine. C'est le dommage arrivé à un vaisseau, ou aux marchandises dont il est chargé, depuis le départ jusqu'au retour. *Damnum, jactura, detrimentum*. On répute aussi pour *avaries*, les dépenses extraordinaires & imprévûës faites pendant le voyage, soit pour le vaisseau, soit pour les marchandises, soit pour le tout ensemble. Il y a des *avaries simples*, qui sont les dommages arrivez aux marchandises par leur vice propre; comme l'empirance, pourriture, dégât, moüillure d'eau, visite, & appréciation, ou pour les sauves, &c. dont la répartition ou contribution se fait au marc la livre entre l'assuré & les assureurs, & seulement sur les chôses qui ont souffert le dommage. Les *avaries ordinaires*, sont les emballages, enfonçages, charriages, droits de celui qui fait ou adresse la cargaison, & le coût de l'assurance. Les autres *avaries* sont *grosses & communes*, comme toutes celles qui aviennent par tourmente, ou par la faute du maître du navire, pour pilotage, toüage, lamanage, ancrage, & par un second fret qu'on est obligé de faire des vaisseaux ou alléges, quand le navire a touché. Elles sont réglées au sol la livre, tant sur les propriétaires du vaisseau, que des marchandises. Elles sont réglées dans le titre VII. du livre 3. de l'Ordonnance de la Marine de 1681. Toutes ces distinctions y sont marquées précisément. On appelle aussi *Avarie commune*, ou *grosse Avarie*, celle qui avient par jet des marchandises; pour câbles, voiles, ou mâts coupez, pour le salut commun.

AVARIE, signifie aussi, un droit qui se paye pour l'entretien d'un port pour chaque vaisseau qui y moüille. Mornac sur la Loi 4. *de Lege Rhodiâ de jactu*, dit, que ce mot est corrompu du Grèc *βάρις*, qui signifie *navire* chez les Ioniens. Les Italiens & les Espagnols se servent du même tèrme.

Cela s'appelle en Allemand *haveren*, d'où l'on a fait *havaria*, pour exprimer la même chôse en Latin. Ce mot, dit un Auteur Allemand, vient de *hafen*, qui signifie *port*. Les Espagnols appellent ce droit, *Et Gasto de haberia*; & D. Juan Solerzano, dans son ouvrage *De Indiar. Gubernat. L. IV. c. 1.* prétend que ce nom vient de l'Espagnol *haber*, bien, ou *haberes*, biens, qui vient du Latin *habere*. Voyez ce qu'il en dit au même endroit.

Les Espagnols disent en Latin *haberia*, & non pas *havaria*, comme dans le Nord.

Il y a deux sortes d'*Avaries*, dit un Auteur qui a fait un Traité ou une Dissertation sur les *Avaries*; l'une commune, & l'autre qu'on nomme grosse. La prémière est celle à laquelle les marchandises seules contribuënt; la seconde, où le vaisseau & les marchandises contribuënt. Pour que la grosse ait lieu il faut, dit le même Auteur, 1°. Que quelque chose ait été jetté en mèr. 2°. Qu'au tems qu'on l'a jettée il y eût une nécessité grande & inévitable de le faire. 3°. Que le Gouverneur ne l'ait fait qu'après avoir consulté les Marchands. 4°. Que cela ait été fait pour le salut commun de tout le navire. 5°. Qu'en conséquence le navire se soit sauvé & soit arrivé à bon port. Dans ces cas tous ceux pour l'intérêt desquels la chôse a été jettée en mèr, doivent contribuer au dédommagement de celui à qui elle apartenoit; tout doit entrer en contribution, même les pièrres prétieuses & les bijoux, qui ne chargent point le vaisseau, les esclaves & le navire même; mais non pas les têtes libres, ni les vivres, *nec Nautarum locaria*. L'estimation se doit faire par des éxperts. Il faut y distinguer les chôses qui ont été jettées en mèr, & celles qui ont été conservées. Le prix des prémières doit être réglé sur ce qu'elles ont été achetées, & celui des secondes sur ce qu'elles peuvent être venduës. Pour l'argent, il en faut considérer la valeur intrinséque & l'extrinséque. *Rainoldus Christian. à Derschau in Nov. Lit. Mar. Balt.* 1700. *jul. p.* 200.

AVASTE. Tèrme de mèr, pour dire, c'est assez; arrêtez-vous. *Satis est, resiste, subsiste*.

C'est un mot qui vient de l'Italien *basta*, *c'est assez*.

AVAUGOURG. s. f. & nom propre de femme. C'est ainsi qu'on nomme en divers endroits de Poitou sainte Valburge. *Valburgis*. CHAST. 25. Fév. Voyez VALBURGE.

AUB.

AUBADE. s. f. Concert qu'on donne dès le matin à la porte ou sous les fenêtres de quelqu'un, pour l'honorer, ou pour le réjouir. *Antelucanus ad fores alicujus gratulantium concentus*. Les tambours, les haut-bois, vont donner des *aubades* à leurs Capitaines le jour de l'an, le jour de leur fête.

M. le Févre dit qu'on appelle ces concerts *aubades*, *quod sub albam, id est, auroram, edi soleant*; & l'étymologie est vraye.

AUBADE, signifie à contre-sens; Quelque insulte, quelque affront qu'on fait à quelqu'un. *Injuria, contumelia*. Quand des Sergens viennent éxécuter dans une maison, c'est une étrange *aubade* pour le maître.

La pauvre Noblesse d'Anjou
Fut une nuit troussée en male
Par une troupe Impériale.
L'Allemagne a fort étalé
Le mérite de cette aubade;
Partout elle en a fait parade
Comme d'un succès signalé. AB. REGN.

AUBAIN. s. m. Étranger qui habite dans un païs où il ne s'est point fait naturaliser. *Hospes loci, peregrinus, advena*. Le Roi prétend succéder à tous les *Aubains*, à l'exclusion de tous les autres Seigneurs. Un *Aubain* peut disposer de ses biens par donation entre vifs; & point du tout par testament. Les enfans d'un *Aubin*, nez en France, lui succédent: leur naissance leur tient lieu de Lettres de naturalité.

Nicod dérive ce mot de *alibi natus*. Cujas le dérive de *advena*; car les *Aubains* sont ainsi appellez dans les Capitulaires de Charlemagne. Caseneuve, après M. Du Cange, le tire du mot *Albanus*, nom qu'on a donné aux Écossois, ou Hybernois, qui autrefois avoient coutume de voyager aux païs étrangers, & de s'y habituer. Ils ont été appellez *Aubains* en France, ce qui s'est étendu à tous les autres étrangers. M. de Laurière, dans ses notes sur Ragueau, appuye son sentiment de différens passages d'Auteurs, qui montrent que les Anglois, les Écossois, & les Irlandois, étoient autrefois les plus grands voyageurs du monde: il ajoûte que l'étymologie d'*Aubain*, que quelques-uns font venir du mot *albinus*, formé d'*alibi natus*, est un jeu de mots ridicule.

Les *Aubains* ne peuvent posséder ni charges, ni Bénéfices dans le Royaume, à moins qu'ils n'ayent obtenu des Lettres de naturalité. Les enfans d'un François habitué, & marié en païs étranger, ne sont point réputez *Aubains* lorsqu'ils reviennent demeurer en France. DE LANGE. Les biens des *Aubains* morts sans enfans & sans héritier appartiennent au Roi par l'Ordonnance de S. Loüis. Se aucun *Aubain* ou bastard muert sans hoir, ou sans lignage, li Roi est hoirs, ou li Sires sous qui il est, se il muert el cuer du Chastel.

Quelques Auteurs écrivent *Aubin* pour *Aubain*, le plus grand nombre écrit *aubain*, & cela fait l'usage.

AUBAINAGE. s. m. qui s'est dit pour Aubaine. *Jus peregrinorum hæreditates cernendi*. Les Chanoines de Châlons ont droit d'*aubainage* & de successions de bâtards. D. S. JUL.

AUBAINE. s. f. Succession d'un étranger qui meurt dans un païs où il n'est pas naturalisé. *Jus fisci vel domini cui obveniunt bona peregrinorum*. Un Ambassadeur non naturalisé mourant en France, n'est point sujet au droit d'*Aubaine*. Les Suisses, les Savoyards, les Écossois, les Portugais, ceux de Cambray & d'Avignon, ne sont point sujets au droit d'*Aubaine*, & sont réputez naturels & régnicoles. Bacquet a fait un beau Traité des droits d'*Aubaine*. Du Fresne en son Journal des Audiences a fait divers Traitez du droit d'*Aubaine*, qui sont d'une grande instruction pour ceux qui fréquentent le Barreau. DEROCH. Dans les Traitez touchant les droits du Roi par M. du Puy il y en a un à la fin sur le droit d'*Aubeine*, car il écrit toûjours ainsi, dans lequel il éxamine si le droit d'*aubeine* a lieu contre les Princes Souverains étrangers; & si les parens François peuvent prétendre la part prétenduë par leurs parens étrangers, à l'éxclusion du Roi; & il prouve la négative par plusieurs éxemples.

L'*Aubaine* en quelques Coutumes est appellée *Espavité*, & les Aubains *Espaves*. Comme c'est un droit contraire à l'hospitalité, & à la liberté naturelle, Bouteillier dans son vieux stile l'appelle, un *droit haineux*.

*Un Aigle sur un champ prétendant droit d'*aubaine,
Ne fait point appeller un aigle à la huitaine. BOIL.

On ne connoît pas trop l'origine du droit d'*aubaine*. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'il est aussi ancien que la loi Salique; d'autres disent qu'il est venu des Lombards, & citent sur cela leur loi L. 3. tit. 15. qui défendoit à l'étranger, quand il n'avoit point d'enfans légitimes, d'aliéner ses biens sans la permission du Roi. Brodeau sur Loüet croit que ce droit a été introduit en France par les testamens de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, parce que ces deux Souverains qui partagèrent leur Empire entre leurs enfans, les y réservent aux successions l'un de l'autre, & ordonnent que tous les sujets de ces jeunes Princes se succéderoient aussi les uns aux autres, comme si l'Empire n'eût point été divisé. M. de Laurière après avoir rapporté ces opinions, dans ses notes sur Ragueau, dit son sentiment, qui est, que le droit d'*aubaine* tire son origine de ce qui arriva vers le commencement de la troisiéme race de nos Rois, lorsque les Seigneurs après avoir ôté la liberté à leurs sujets, la ravirent aussi aux épaves & aux *aubins* qui vinrent dans leurs tèrres & leurs justices, d'où il arrivoit que leurs successions quand ils étoient morts sans enfans légitimes nez dans le Royaume, appartenoient aux Seigneurs. Nos Rois dans la suite jugèrent à propos d'unir à leur Couronne un droit si considérable, ce qui étoit d'autant plus juste, qu'il n'y avoit qu'eux qui pûssent accorder des lettres de naturalité. Les preuves de ce sentiment de M. de Laurière se tirent d'un Cartulaire de Philippe Auguste, de l'ancien Coutumier de Champagne, des Ordonnances de Charles VI.

AUBAINE, signifie figurément, Tout droit casuel qui arrive à quelqu'un. *Jus caduca hæreditatis adipiscendæ*. Quand il vaque quelques charges en la Justice de ce Seigneur, ce sont de bonnes *aubaines* pour lui. Quand il vient quelque succession collatérale, ou inespérée, on dit que c'est une bonne *aubaine*.

Le P. Bouhours, dans le Recüeil de vèrs qu'il a fait imprimer, écrit *aubeine*, & non pas *aubaine*, aussi bien que M. du Puy, comme nous l'avons observé ci-dessus.

Et que peut faire un tas d'infortunez guèrriers,
Qui vivant inconnus à l'ombre des lauriers,
Souffrent, en espérant quelque aubeine *future,*
Tous les divers fleaux dont tu fais la peinture?

AUBANS. Tèrme de Marine. *Funes nautici*. Voyez HAUT-BANS.

AUBE. s. f. Le point du jour, l'aurore, le crépuscule du matin. *Diluculum*. L'aube commençoit déjà à paroitre, quand &c. Il faut partir dès l'*aube* du jour en voyage.

Ce mot vient de *alba*, qui signifie *blanc*, parce que l'*aube* est proprement cette blancheur qui commence à paroitre lorsque le soleil se léve.

Les oiseaux amoureux, quand l'aube *se réveille,*
D'un chant mélodieux chatoüillent mon oreille. GOD.

*L'*Aube *bientôt après d'une clèf de vermeil*
R'ouvre de l'Orient les portes au Soleil. P. LE MOINE.

AUBE de moulin est la petite planche attachée aux coyaux sur la jante de la roüe, qui le fait tourner en faisant résistance au passage de l'eau qui la pousse. Le locataire d'un moulin est obligé de l'entretenir d'*aubes* & de coyaux.

AUBE, Vètement de toile blanche qui descend jusqu'aux pieds, dont se revêtent les Prêtres, Diacres, & Soudiacres, & quelquefois aussi les Clercs qui servent à l'Autel. *Alba*. On voit aussi dans les Processions, des Moines & des Pénitens, ou des gens de Confrairie qui en portent, & qui marchent ordinairement nuds piéds.

Ce mot vient aussi du Latin *alba*. Le Curé est seulement revêtu de son *Aube* & de son étolle quand il fait l'eau bénite. On appelloit aussi *Aube*, le vêtement blanc que dans la primitive Églife on donnoit aux nouveaux baptisez la veille de Pâques, & qu'ils devoient porter huit jours: d'où vient qu'on appelloit la semaine de Pâques *Alba*, & le Dimanche qui la tèrminoit, *Dominica in Albis*.

AUBE. s. f. En tèrmes de Marine, est l'intervalle de tems depuis le soupé de l'équipage, jusqu'au tems qu'on prend le prémier quart.

AUBEINE. s. f. Voyez AUBAINE.

AUBER, ou AUBERE. adj. Qui ne se dit que d'un cheval qui a le poil blanc semé par tout le corps de poil alezan & de bay. *Equus coloris leucophæi grandibus maculis iisque nigris distinctus*. Un cheval *aubère* est sujet à perdre la vûë, & peu estimé dans les Manéges.

AUBEREAU. Voyez HOBEREAU, & AUBRIER. Ce mot vient, selon quelques-uns, de l'Italien *Albergo*.

AUBERGE. s. f. Maison où l'on donne à manger, soit en pension, soit par repas, pour certaine somme. *Diversorium*. Il y a dans Paris, dans Rome, & dans les grandes villes, des *auberges* à tout prix. La vie de l'*auberge* est fort commode pour les étrangers. Ménage dérive ce mot de *heriberga* ou *heribergium*, qui se trouve dans les Capitulaires pour signifier *hôtellerie*: ce qui vient de l'Allemand *herbergen*, qui signifie *loger*.

On appelle *Auberge* à Malthe, les lieux où les Chevaliers qui y résident sont nourris en commun chacun selon sa langue, ou sa nation. *Contubernium patrium Melitense*. L'*Auberge* de Provence, de France, &c.

AUBERGISTE. s. m. Celui qui tient aubèrge. *Caupo, stabularius*. Il se dit particulièrement de ceux qui tiennent les petites aubèrges, où l'on vit à juste prix. Il y a obligation aux *Aubergistes* d'avertir tous les jours les Commissaires des gens qui arrivent chez eux, & de leur représenter tous les mois leurs Régîtres pour être visez. DE LAMAR.

AUBERON. s. m. Tèrme de Sèrrurier. C'est un petit morceau de fèr rivé au moraillon, qui entre dans une sèrrure, à travers duquel passe le pêne pour la fermer.

AUBERONNIERE. s. fém. Moraillon, ou bande de fèr, sur lequel un ou plusieurs auberons sont rivez.

AUBERT. s. m Et nom propre d'homme. *Audebertus, Autpertus*. S. *Aubert* fut mis sur le Siége de Cambray après la mort de l'Évêque Ablebert, l'an 633. BAILL. *Aubert* se dit aussi en quelques occasions pour Albert, *Albertus*, comme S. *Aubert* Moine de Landevenech; & à Paris il y a une place qu'on appelle la *Place Maubert*, ce que l'on prétend être la même chôse que la place de Maître Albert, *Platea Magistri Alberti*. Mais hors ces noms, sur tout quand on parle des personnes, il faut dire Albert; comme Albert le Grand, Maître de S. Thomas; l'Archiduc Albert, &c.

AUBERVILLIERS. sub. fém. Espéce de laituë. *Albertivilleriana*. L'*Aubervilliers* se plante au mois d'Avril, & ne se montre pas si aisément en graines que certaines autres. CHOM. La laituë d'*Aubervilliers* devient éxtraordinairement dure, & n'est guère bonne pour les salades, elle est meilleure pour le potage: elle a cependant une grande disposition à être amère. ID.

AUBESPIN. s. m. ou AUBEPINE. s. f. & ce dernier est le plus usité, le prémier ne se trouvant que dans quelques anciennes Poësies. *Alba spina. Mespilus apii foliis sylvestris*. Arbre rangé parmi les Nefliers à cause de son fruit. Comme cet arbre ne craint point le froid ni le chaud, qu'il ne trace point, & qu'il est armé de piquants très-forts, on s'en sert pour faire des hayes vives. Son tronc est plus ou moins gros, suivant son âge, & suivant qu'on le laisse croître; il est recouvert d'une écorce cendrée qui est lavée d'un peu de pourpre sur les jeunes branches. Son bois est très-dur. Ses branches sont courtes, armées de piquants plus durs que son bois, & garnis de feüilles vertes, luisantes, coupées en quelques segmens comme les feüilles de persil. Ses fleurs naissent par bouquets, elles sont blanches, de bonne odeur, petites, composées de cinq pétales. Plusieurs étamines occupent leur centre, chaque fleur a son pédicule long de plus d'un pouce, le calice qui soutient la fleur devient un fruit gros comme un pois, rouge, charnu, douçâtre, un peu gluant au goût, & renferme un ou deux osselets ou noyaux, qui contiennent une petite amande. Ce fruit meurit en Septembre & Octobre. Son écorce, son bois & ses feüilles sont astringentes, ses

ses fleurs sont laxatives. On greffe sur l'*Aubepin* la plûpart des fruits à noyaux tels que la pêche, l'amande, l'abricot & la prune. L'*Aubepin* bien fleuri a une odeur charmante à la campagne. On dit, l'épine est en fleur, pour signifier qu'on est entré dans le printems. Il se trouve quelquefois des pieds d'épine blanche à fleur double.

Les Botanistes l'appellent *Pyracantha*, *Oxyacantha Dioscoridis*, ou *Spina acuta*; & autrement en François, Buisson ardent; parce que les Rabins disent que le buisson dans lequel Dieu parut à Moïse étoit d'*aubepin*. On le nomme aussi Épine aiguë.

AUBESPINE. Voyez AUBESPIN.

AUBIER, ou AUBOUR. s. m. Tèrme dont on use dans les forêts & manufactures de bois. *Alburnum*. C'est une espéce d'écorce dont les fibres sont plus sèrrées, ou la partie blanche & molle qui est entre le vif de l'arbre & l'écorce. L'*aubier* se durcit par le moyen du suc qui s'y décharge, & de la séve qui y coule. Ainsi il devient insensiblement & peu-à-peu une partie de la substance ligneuse. L'*aubier* de chêne a un pouce ou un pouce & demi d'épaisseur autour de l'arbre. Il est défendu par les statuts des Menuisiers & Charpentiers d'employér du bois où il y ait de l'*aubier*, parce qu'il se corrompt trop tôt. Quand on équarrit le bois à vive arête, il en faut retrancher l'*aubier*. Pline prétend que les corps des arbres sont composez comme ceux des animaux, de peau, de sang, de chair, de nerfs, de veines, d'os, & de moëlle, & que l'*aubier*, ou *aubour*, est comme la graisse sous l'écorce, qui est aux arbres comme la peau est aux animaux. LIGER.

Ce mot vient de *alburnum*, qui se trouve dans Pline, dont on fait *aubour*, & de *albarium*, & *albinum*, dont on a fait *aubier* & *aubin* en la même signification, & cela fondé sur la couleur blanche de l'*aubier*. MÉNAG.

AUBIERGE. s. f. Nom propre de femme. *Edelberga*, *Edilburgis*. Sainte Edilburge, que le peuple en France connoît mieux sous le nom de Sainte *Aubierge*, étoit fille naturelle d'Anne Roi des Anglois orientaux, & fut troisiéme Abbesse de Farmoutier au VII^e^ & VIII^e^ siécle. BAILL.

AUBIFOIN. s. m. *Cyanus*. Plante qui croît parmi les blez, qui porte des fleurs bleuës, & qu'on appelle à cause de cela Bleuët. Voyez BLEUET. Il y a le petit & le grand *Aubifoin*. Le petit est celui qui vient dans les blez. Le grand se plaît sur les montagnes, ses fleurs sont quelquefois blanches. L'un & l'autre sont froids & secs, souverains pour les inflammations des yeux. Le grand *Aubifoin* a les feüilles plus larges que le petit, plus veluës, & toutes entières, semblables à celles de la *Lycnis coronaria*. Ses tiges sont plus grosses, plus veluës & plus longues: ses fleurs sont bleuës, beaucoup plus longues & plus larges; pour le reste, il est comme le petit. Il fleurit depuis Mai jusqu'en Août. CHOM.

Il y a un autre *Aubifoin* de Levant qui croît en abondance dans les blez de Syrie, qui a une fleur jaune à cornets, presque semblable à un œillet. On en voit la description dans les Mémoires de Dodard.

AUBIN. s. m. Le blanc de l'œuf. *Ovi album*, *Albumen*. Il y a cent occasions où on se sert des *aubins* d'œufs.

AUBIN, en tèrmes de Manége, est un train de cheval qui tient de l'amble & du galop. Un cheval qui va l'*aubin*, est peu estimé.

AUBINET. En tèrmes de Marine, on appelle *saint Aubinet*, un pont de cordes supporté par des bouts de mâts posez en travers sur le platbord à l'avant des vaisseaux marchands, pour couvrir la cuisine & la marchandise.

AUBOUR. Voyez AUBIER.

AUBRIER. s. m. Oiseau de proye, qui est la même chôse que *Hobereau*. *Pygargus*. Il est ainsi nommé, parce qu'il marche sur les arbres, ou parce qu'il est de pennage aubère.

AUBRINX. s. m. Nom propre d'homme. *Albricus*, ou peut-être *Adebricus*. On conserve les ossemens de S. *Aubrinx* à Montbrison en Forêt, où on l'honore de tems immémorial comme Pontife. Le P. Chifflet a cru que c'est *Adelricus* Évêque d'Autun, marqué dans les listes immédiatement devant Modoüe. Car d'*Adelricus* on peut avoir fait *Adelbricus* en insérant une mute entre les deux liquides, pour faciliter la prononciation. Mais on n'en fait nulle mémoire à Autun en toute l'année. CHAST. *Aubrinx* est la même chose qu'Aubry & Auvry. CHAST.

AUBRY. s. m. & nom propre. *Adelbricus*, *Albricus*. Voyez AUBRINX.

AUC.

AUCUN, UNE. Pronom relatif, qui à l'affirmative, signifie, Quelqu'un; & à la négative, Personne. *Ullus*, *aliquis*, *quispiam*. Il n'y a *aucun* Auteur qui ose avancer une proposition de la sorte. Y a-t'il *aucun* qui reclame contre une Ordonnance si juste?

AUCUNEFOIS. adv. Quelquefois. *Aliquando*, *nonnunquam*. Il y a *aucunefois* des pécheurs qui se corrigent. Il vieillit.

AUCUNEMENT. adv. En nulle façon. *Nullo modo*, *nulla ratione*. Il ne faut *aucunement* avoir commèrce avec les méchans. Il se dit aussi à l'affirmative, pour dire, En quelque façon. *Aliquatenus*, *Quoquomodo*. Il se connoît *aucunement* en médailles, en livres, en tableaux; c'est-à-dire, pas trop bien. Ce mot est tout-à-fait hors d'usage en ce dernier sens.

AUD.

AUDACE. s. f. Passion par laquelle l'âme s'éxcite & se porte à surmonter les plus grandes difficultez. *Audacia*, *confidentia*. Mithridate ne croyoit rien au dessus de ses desseins & de son *audace*. RACIN. Quand ce mot d'*audace* est employé seul, il se prend ordinairement en mauvaise part, & alors il signifie, Hardiesse mêlée d'insolence & de témérité. Ovide auroit poussé ses témeritez plus loin, si Julie n'avoit réprimé son *audace*. VILL. Un soldat qui a l'*audace* de tirer l'épée contre son Capitaine est puni de mort. Bessus n'eut pas assez d'*audace* pour éxcuser son crime. VAUG. Comment avoir l'*audace* de battre un Philosophe comme moi! MOL. Aurai-je l'*audace* de prononcer hardiment, qu'il n'est pas possible à celui qui peut tout & qui fait tout, de multiplier d'une manière toute surnaturelle & toute divine la substance du corps de J. C? PELISS. Il se prend quelquefois en bonne part, pour une entreprise hardie, sur tout lorsqu'il est adouci, ou par quelque épithète favorable, ou par quelque autre substantif qui l'accompagne. Ainsi on dit, une belle *audace*, une noble *audace*.

> *L'été n'a point de feux, l'hyver n'a point de glace,*
> *Qui puisse retenir sa vigilante* audace. BOIL.

> *Mais ne craignez-vous point que pour rire de vous,*
> *Je ne ranime encore ma satyrique* audace? ID.

Le sujet que l'on traite peut encore rectifier ce mot, & lui donner un sens favorable. Par éxemple, Un autre cependant a fléchi son *audace*. RACIN. En ce cas il signifie, Fierté. Trois cens Lacédémoniens eurent l'*audace* de s'opposer à toute l'armée de Pèrse au passage des Thermopyles. Alors il signifie, Hardiesse, courage.

> *Que Corneille pour lui rallumant son* audace,
> *Soit encor le Corneille & du Cid & d'Horace.* BOIL.

AUDACE. Depuis quelque tems on appelle *audace*, une gance qui étant attachée à une agrafe, sert à soutenir & à relever les bords d'un chapeau.

AUDACIEUSEMENT. adv. D'une manière audacieuse. *Audacter*, *confidenter*. Les mutins qui parlent *audacieusement* à leur Prince doivent être châtiez.

AUDACIEUX, EUSE. adj. Plein d'audace. *Audax*, *temerarius*. Ce mot, selon quelques-uns, se prend en bonne & en mauvaise part, mais selon le P. Bouhours, il ne se prend jamais qu'en mauvaise part, soit en vèrs, soit en prôse. Les passions engendrent souvent celles qui leur sont contraires; on est quelquefois fèrme par foiblesse, & *audacieux* par timidité. ROCHEF. Icare étoit un jeune *audacieux*, qui périt pour vouloir voler trop haut. La fortune aide aux *audacieux*: c'est un provèrbe Latin, *Audaces fortuna juvat*.

Promethée, l'*audacieux* fils de Japhet, déroba le feu du ciel pour le donner aux hommes. LE P. TART.

> *Et comment sçavez-vous si quelque* audacieux
> *N'a point interrompu le cours de vos ayeux?* BOIL.

AUDACIEUX, *Audax*, *confidens*, se prend quelquefois figurément; c'est la plus *audacieuse* de toutes les figures. BALZ.

> *N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art* audacieux,
> *Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux?* BOIL.

Les Poëtes appellent aussi des monts, des rochers, des arbres *audacieux*, qui semblent menacer le ciel par leur hauteur.

AUDARD. s. m. Nom propre d'homme. *Theodardus*. S. Thodart, ou *S. Audard*, Évêque de Narbonne, patron de Montaubań, vivoit au IX^e^ siécle. BAIL. De S. Thodart, en retranchant un *t*, on a fait Saint *Audard*.

AU DEÇA. Préposition qui signifie, De ce côté-ci, & qui régit le génitif. *Cis*, *Citra*, avec l'accusatif. *Au deçà* de l'Euphrate. VAUG.

AU DEÇA. adv. *Citra*. Il est *au deçà*.

AUDÉEN. Voyez AUDIEN.

AU DELA. Préposition qui veut dire, Par delà, de l'autre côté, & qui régit le génitif. *Ultra*, *trans*, avec l'accusatif. Il manquoit à vos avantures d'avoir un amant *au delà* de l'Océan. VOIT.

Au delà. adv. *Ultrà.* Il est passé *au delà.* On ne voit *au delà* qu'un obscur avenir. M. Deshoul.

AU DEVANT. A la rencontre. *Obviam.* Voyez Devant.

AUDIEN, enne. f. m. & f. *Audianus.* Nom de Secte. Les *Audiens* tiroient leur nom du Fondateur de leur Secte appellé Audée, qui étoit de Mésopotamie. Il célébroit la Pâque le 14[e] de la Lune, comme les Juifs ; il enseignoit que Dieu avoit une figure humaine, il croyoit que les ténébres, l'eau & le feu n'avoient point de commencement. Les *Audiens*, ou *Audéens*, parurent sous l'empire de Constance vèrs l'an 345.

AUDIENCE. f. f. Attention qu'on prête à quelque discours. *Audientia.* Les grands parleurs abusent souvent de l'*audience* qu'on leur donne. Il m'a conté toutes ses avantures ; je lui ai prêté une paisible *audience.*

Audience, se dit aussi de ces cérémonies qui se font chez les Rois & les Princes, pour recevoir & écouter des Ambassadeurs. Cet Ambassadeur a envoyé demander *audience.* On l'a reçu à l'*audience* avec grande cérémonie. *Auditus est.*

On le dit encore du tems que les Princes donnent à écouter les demandes ou les plaintes de leurs sujets. Charles Duc de Calabre avoit une cloche à l'entrée de son Palais, que les pauvres sonnoient, quand ils vouloient avoir *audience*, & on les conduisoit aussitôt à lui. De Roch. Rodolphe, Fondateur de la Maison d'Autriche, disoit à ceux qui le blamoient de ce qu'il donnoit *audience* à tout le monde, Pensez-vous qu'on m'ait fait Empereur pour être enfermé dans une boëte ? *Matth. en la vie de Loüis XI.* Id.

Audience, se dit aussi des Juges qui sont assemblez pour écouter les parties, ou les Avocats qui plaident devant eux. Un Président doit donner *audience* aux parties à tour de rôlle. *Senatum, concilium dare.* Toute *audience* est déniée aux condamnez par contumace, jusqu'à ce qu'ils ayent refondé les dépens faits contre eux. Solliciter une *audience.* Le lever de l'*audience.* A l'issuë de l'*audience.* On fait les amendes honorables, l'*audience* tenant.

Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance,
Trainé du fond des bois un cerf à l'audience. Boil.

Audience, se dit aussi des heures que les Ministres destinent à écouter les parties. *Tempus audiendis litigantibus adscriptum.* Il faut attendre l'heure de l'*audience* pour présenter son Placet ; que le Ministre vienne dans sa salle d'*audience.*

Audience, signifie encore, le lieu, ou le tems, destiné à entendre les plaidoyers, & l'assemblée qui les écoute. *Forum, Tribunal, Pratorium.* Les Conseillers doivent entrer dans l'*Audience* dès huit heures. Il ne faut pas qu'un Avocat occupe toute une *Audience* pour une cause de néant. Toute l'*Audience* applaudit à son discours ; c'est-à-dire, tout le peuple qui étoit dans le lieu de l'*Audience.*

Audience Civile, est celle où on plaide toutes les causes civiles : l'*Audience Criminelle*, celle où il s'agit de quelque crime. *Cause d'Audience*, est celle qui se peut juger sur la seule plaidoirie des Avocats. *Grande Audience*, est celle où on juge les causes des rôlles aux jours ordinaires, & où les Juges sont assis sur les hauts siéges. *Petites Audiences*, ou *Audiences à huis clos*, sont celles où les Juges sont sur les bas siéges, & où on ne juge que sur des Placets, ou des incidens & instructions de procès, ou des matiéres légéres. On appelle par excellence la Grand-Chambre de l'*Audience*, parcequ'il n'y avoit autrefois que celle-là où on plaidoit. Les ouvertures des *Audiences*, sont des cérémonies qu'on fait lors que le Parlement recommence ses séances après les vacations. On dit alors une Messe solennelle, & les Présidens & Avocats Généraux font des Harangues pour entretenir la discipline du Palais.

Audience, Térme de Géographie, qui se dit en parlant des païs de l'Amérique soumis à l'Espagne. *Jurisdictio, Jurisdictionis diœcesis.* Les Espagnols donnent le nom d'*Audience* aux Tribunaux de Justice qu'ils ont érigez dans l'Amérique. Ces *Audiences* sont la même chôse que les Parlements en France. Elles jugent sans appel, & ont chacun leur ressort limité, qui renferme ordinairement plusieurs Provinces ; toutes ces Provinces, qui composent le ressort ou le district d'un Parlement, s'appellent en général une *Audience*, du même nom que le Tribunal auquel elles ressortissent. C'est pour cela que Sanson dans ses Cartes a divisé la nouvelle Espagne en autant d'*Audiences* qu'il y a de ces Tribunaux, comme nous divisons la France en 12 Gouvernemens. La nouvelle Espagne comprend trois *Audiences*, l'*Audience* de Guadalajara, l'*Audience* du Méxique, & celle de Guatimala. On les trouve dans l'ordre que l'on vient de dire, en allant du couchant au levant. Tout ce qui passe de l'*Audience* de Guatimala en Espagne s'embarque à Cartagène des Indes. Maty. La ville de la Conception est de l'*Audience* de Guatimala. Corn. Mais le Bourg de la Conception est de l'*Audience* du Méxique. Id.

AUDIENCIER. adject. Huissier qui porte la robe & le bonnet, & qui sert à l'Audience à ouvrir & fermer les portes, à tenir le Barreau, à faire faire silence, & à rapporter les causes appellées. *Scriba, Notarius forensis.* Les Huissiers *Audienciers* du Châtelet sont distinguez des autres Huissiers Sergens à vèrge.

Grand Audiencier. f. m. Est un grand Officier de Chancelerie. *In Judiciali Cancellarii Franciæ pratorio supremo diplomatum ac descriptorum relator. Amanuensium Decurio, scribarum Magister.* Il y a quatre *Grands Audienciers* qui rapportent à Monsieur le Chancelier les Lettres de noblesse, & autres Lettres d'importance. Les *Audienciers* de la petite Chancellerie mettent la taxe au haut des Lettres. Sur ces *Audienciers* & sur le *Grand Audiencier*, leurs devoirs, leurs droits & priviléges, voyez l'histoire de la Chancellerie par Tessereau ; l'un & l'autre Tome.

Quelques-uns croyent que ce nom vient de ce que, comme il paroit par les formules de Marculphe, le papier, ou la lettre par laquelle les Rois autrefois accordoient audience à quelqu'un, s'appelloit *Charta audientialis.*

AUDITEUR. f. m. Celui qui écoute. *Auditor.* Un Prédicateur doit édifier ses *auditeurs* par son éxemple, aussi-bien que par son discours. J'ai été long-tems *auditeur* ; je veux enfin parler à mon tour. Il est de l'adresse de l'Orateur de faire germer dans l'esprit de l'*auditeur* la réfléxion même qu'il alloit faire, afin que son *auditeur* l'embrasse comme la sienne propre. Perr. L'air de maître, & de pédagogue, révolte l'*auditeur*, qui ne veut pas qu'on s'élève trop au dessus de lui, en le traitant de disciple. Id. L'Orateur qui ne dit que des choses vagues, & générales, rallentit l'attention de l'*auditeur.* Bell.

On le dit quelquefois des personnes qui sont en conversation.

Evitez la plaisanterie,
Dont les traits médisans percent jusques au cœur :
Et pour réjoüir l'auditeur,
Ne faites point de raillerie
Aux dépens de vôtre pudeur. Pavill.

Auditeur, se dit aussi de plusieurs Officiers commis pour oüir quelques comptes, ou plaidoiries. *Cognoscendis rationibus præfectus.* Un *Auditeur* des Comptes, est un Officier créé pour éxaminer & arrêter les comptes des Finances du Roi, & faire rapport à la Chambre des difficultez qui s'y trouvent, pour les juger. On les appelloit *Clercs* anciennement, & c'étoient eux qui revoyoient les comptes, & en faisoient leur rapport sans avoir voix délibérative. On commença à leur donner la qualité d'*Auditeurs* vers la fin du XV[e] siecle ; & par une Ordonnance d'Henri II. en 1551. il fut ordonné qu'on les appelleroit Conseillers du Roi, & *Auditeurs* ; & en 1552. il leur fut permis d'opiner sur les difficultez qui se présentoient dans les comptes dont ils étoient rapporteurs. Louis XII. en 1511. en avoit fixé le nombre à 16. Depuis il est monté jusqu'à 60. Pasq. Les Juges *Auditeurs* du Châtelet à Paris, sont des Juges subalternes, qui jugent sommairement à l'Audience toutes les causes jusqu'à la somme de 50. liv. Leurs sentences s'éxécutent nonobstant l'appel. Un *Auditeur* de Rote, est un Officier que le Roi nomme pour être un des Juges du Tribunal de la Rote à Rome. *Auditor Rotæ.* On les appelle *Auditeurs* de la Rote, ou roüe, parcequ'ils sont assis en rond. C'est une Jurisdiction que les Papes ont établie pour se décharger de la peine, & de l'embarras de juger les procès. Un *Auditeur* de la Chambre Apostolique à Rome, *Auditor Cameræ Apostolicæ*, est le Juge de la Cour Romaine ; & son autorité s'étend au spirituel sur toutes sortes de personnes, citoyens ou étrangers, Prélats, Princes, &c. Il connoît de toutes les appellations de l'État Ecclésiastique, même de tous les contrats où on s'est soumis aux censures Ecclésiastiques, lesquelles il fulmine en cas de désobéissance.

Ce mot d'*Auditeur* s'est dit autrefois en Justice de plusieurs fonctions, car il signifioit non seulement *Juge*, mais aussi les *Enquêteurs* commis pour l'instruction des procès, & aussi pour en faire le rapport. On a appellé même les Notaires *Auditeurs*, comme on voit aux Coutumes d'Amiens de Ponthieu, de Clermont, &c. & pareillement les témoins & assistans qui étoient présens à la passation, & à la lecture de quelque acte, ou qu'ils signoient. Du Cange.

Auditeur. f. m. Dans l'histoire Ecclésiastique c'est le nom des Cathécuménes du prémier ordre. *Auditor.* Car il y avoit deux degrez de Catéchuménes. Les oyans, ou *Auditeurs*, qui se préparoient de loin à devenir Chrétiens en écoutant les Instructions. Fleur. C'est-à-dire, que c'étoient ceux qui étoient nouvellement reçus Catéchuménes, & qui étoient dans les prémiers exercices, qui sont de s'instruire, & d'apprendre la doctrine Chrétienne, en écoutant les explications qu'on leur en faisoit.

AUDITIF, IVE. adj. Qui sert à l'oüie. *Quod ad auditum pertinet.* La septième paire de nerfs est l'*auditive*. DIONIS. Le nerf *auditif* qui vient dans l'oreille de la cinquième conjugaison, suivant le compte des Anciens, & de la septième suivant le compte des Modernes. La surdité détruit la faculté *auditive*.

AUDITION. s. f. Tèrme de Palais. Examen d'un témoin, ou d'un compte. *Auditio.* L'Ordonnance veut que l'*audition* des témoins se fasse tant à charge, qu'à décharge. Les *auditions* des comptes doivent être réglées article par article.

AUDITOIRE. s. m. Nom collectif. L'assemblée qui écoute quelqu'un qui parle en public. *Auditorum cœtus, concio, Auditorium.* Il faut qu'un Orateur gagne d'abord la bienveillance de son *Auditoire*.

Il signifie aussi, le siége où les Juges subalternes donnent audience. *Auditorium.* Les Juges doivent avoir un *auditoire* honorable, & certain, & situé dans l'étenduë de leur Jurisdiction. Il ne leur est point permis d'emprunter un *auditoire* hors leur territoire; ni de rendre leurs sentences dans un lieu ou suspect, ou peu honnête, comme un cabaret : c'est rendre méprisable la puissance publique. Par cette raison les deniers qui proviennent des amendes sont d'ordinaire employez aux réparations de l'*auditoire*. A Rome les Magistrats avoient un *auditoire*, ou siége de Justice, selon leur dignité. Les Magistrats supérieurs avoient de hauts siéges que les Latins appelloient *tribunal* : les petits avoient de bas siéges appellez *subsellia*. Les Juges pédanées tenoient leur siége au Portique de l'Empereur. Les Hébreux rendoient la Justice à la porte des villes. Autrefois les Juges des Seigneurs donnoient leur sentence sous l'orme, qui d'ordinaire étoit planté devant le manoir seigneurial, & qui leur servoit d'*auditoire*. De-là vient que les Juges de village sont appellez, *Juges sous l'orme*.

AUDRU. s. f. Nom propre de femme. *Austrudis.* Austrude, vulgairement Sainte *Audru*, & Sainte Ostru, étoit fille du B. Blandin Blason & de Sainte Salaberge. Elle naquit au Diocèse de Toul vers l'an 534. BAILL.

AUDRY. s. m. Nom propre d'homme. *Aldricus.* Saint Aldric, que le vulgaire appelle Saint *Audry*, Evêque de Sens, naquit vèrs l'an 780. ID.

AUDRY, subst. f. *Ethildrita, Etheldreda, Ediltruda.* Nom propre de femme. Ethildrite, ou Etheldrede, que les Martyrologes nomment Ediltrude, & quelquefois Elidru, & que nous appellons vulgairement Sainte *Audry*, fille d'Anne Roi d'Eastangle, ou des Anglois Orientaux, & de Hereswite Princesse du sang des Rois de Northumbrie, naquit dans une famille de bénédiction. BAILL.

AVE.

AVÉ. s. m. Mot Latin, qui signifie, *Je vous saluë*. Il est devenu François, parce qu'on dit, Cinq Pater & cinq *Avé*. Il n'a point de plurier. Il y a dans le Rosaire cent cinquante *Avé*, & quinze *Pater*. Les *Avé* d'un chapelet sont les menus grains, sur chacun desquels on dit *Avé*. C'est la prière qu'on fait à la Vierge, qui contient la salutation que lui fit l'Ange Gabriel au jour de l'Incarnation. *Salutatio Angelica.* Matthieu Arménien, prémier Envoyé des Abyssins aux Portugais, dit dans sa relation, que la salutation Angélique est fort en usage dans l'Église d'Éthiopie. Voyez AVÉ MARIA.

On dit d'un homme ignorant, ou négligent dans la Religion, qu'il ne sçait pas son Pater & son *Avé*, qu'il ne dit pas seulement un Pater & un *Avé*.

On appelle l'*Avé-Maria* d'un Sermon, l'éxorde qu'on fait aux Sermons en France, avant qu'on fasse l'invocation du Saint Esprit, par l'intercession de la Sainte Vierge, à laquelle on addresse cette prière.

Étienne Guichard dérive ce mot *Ave* de l'Hébreu; car il prétend que de חוה, fut formé en Latin, *have*, comme il se trouve souvent avec une aspiration, & puis *Ave* simplement, omettant l'aspiration forte, comme au lieu de *Hava, Eva*. *Ave* donc de cette racine signifie *vive*, vivez. Or quelques-uns prétendent que les Anciens disoient *Avo*, pour *saluto*, selon ce que dit Plaute dans le *Pænulus*. *Havo, cujates estis, aut quo ex oppido* .... D. *Havo*. M. *Salutat*. &c.

A la vérité on se trompe, *Ave* n'est point un mot Latin; c'est un tèrme Punique, ou Carthaginois, qui est l'impératif de חוה, & signifie la même chose que *Ave* en Latin. Mais cela n'en prouve pas moins que *Ave* pourroit bien en effet avoir l'étymologie que Guichard lui donne.

AVÉ MARIA. s. m. Salutation Angélique; la même prière dont nous venons de parler, & que souvent on appelle simplement *Avé*. Voyez AVÉ. On lui a donné ces noms, parceque ce sont les mots par lesquels elle commence; comme nous appellons l'Oraison dominicale *Pater noster*; car c'est assez la coutume de donner pour nom aux prières que l'on dit souvent, les mots par lesquels elles commencent. Le *Salve Regina*, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Te Deum*, &c. Les Juifs en usent de même; ils appellent une des prières qu'ils disent le plus souvent שמע, *schema*, parce qu'elle commence par ces mots du Deuteron. VI. 4. שמע, ישראל *Ecoute Israel &c.* Ils ont même donné aux Livres, & aux paraschés ou divisions de l'Écriture pour noms les prémiers mots par où elles commencent. *Bereschit, Schemot, Vajikra*, &c.

Au reste, ce nom *Avé Maria*, comme tous les autres semblables pris des prémiers mots de la prière dont ils sont devenus le nom, est masculin, & n'a point de pluriel. Je n'ai dit qu'un *Avé Maria*. Voilà un *Avé Maria* bien long. Vous faites vos *Avé Maria* bien courts.

On se sert de ce mot pour marquer un espace de tems bien court. Cela n'a duré qu'un *Avé Maria*. Je ne tarderai point, je ne serai qu'un *Pater* & un *Avé*. En moins d'un *Avé Maria* Catane fut abîmée dans le tremblement de tèrre de 1693. Ces éxpressions ne sont que du stile familier & populaire.

On appelle aussi *Avé Maria*, ou Prière de l'*Ave Maria*, la prière qu'on nomme autrement l'*Angelus*. Voyez ANGELUS.

AVÉ-MARIA. C'est ainsi qu'on appelle à Paris un Couvent de filles de l'Ordre de Saint François. C'est Loüis XI. qui fonda le Monastère de l'*Avé-Maria* proche S. Paul. Les filles de l'*Avé-Maria* ménent une vie très-austère.

AVEC. Préposition conjonctive, qui marque quelque assemblage, liaison, suite, connéxité ou dépendance de quelque chôse, & qui régit l'accusatif. *Cum.* Philippe aimoit Aléxandre *avec* une tendresse éxtrême. VAUG. Il ne faut point qu'un Noble s'allie *avec* des roturiers. On ne peut voir prospérer les méchans qu'*avec* douleur. *Avec* tout cela il ne vaut rien. Nous vèrrons cela *avec* le tems. Il est allé *avec* cet Ambassadeur, c'est-à-dire, à sa suite. *Avec* tout son bien il ne laisse pas d'être malheureux. Je ferai cela *avec* l'aide de Dieu. La paix soit *avec* vous. *Avec* tout le respect que je vous dois.

Avec, signifie quelquefois la manière, ou les manières. Que me veut cet homme *avec* sa mine austère? Que veut, que prétend, que dit cet hypocrite, *avec* son air modeste? Quel fou, *avec* son chapeau sur l'oreille & ses airs de petit maitre!

Il marque aussi l'instrument *avec* lequel on fait quelque chôse. Il s'est voulu battre seul à seul *avec* l'épée, plûtôt qu'*avec* le pistolet. On peint *avec* un pinceau; on écrit *avec* une plume, ou *avec* un crayon. Ce convalescent ne peut encore marcher qu'*avec* un bâton.

Il désigne encore la matière. On dessine *avec* du crayon, ou *avec* de l'encre de la Chine. On bâtit *avec* du bois & *avec* des pièrres. On ne doit bâtir qu'*avec* des matériaux solides. On fait des étoffes *avec* de la soye, & d'autres *avec* de la laine.

Observez que c'est une négligence vicieuse, de mettre deux *avec* qui se suivent de près, & qui ont des rapports différens, dont l'un regarde la personne, & l'autre la chôse. Mais quand ils se rapportent tous deux ou à la chôse, ou à la personne, c'est quelquefois une beauté. Tu sçauras disputer *avec* les Sophistes, mais tu ne sçauras pas vivre *avec* les hommes, disoit Socrate à Euclide, qui se plaisoit trop aux chicanes de la dispute. Ils ne choquent pas même quelque multipliez qu'ils soient : Pour avoir un véritable repos, il faut être bien *avec* Dieu, *avec* soi-même, & *avec* les autres. VAUG. BOUH.

Il est quelquefois réduplicatif & absolu. Il m'a pris mon manteau, & s'en est allé *avec*.

On dit provèrbialement, La peste soit du fat, & du fat encore *avec*. La peste soit du coquin, & du coquin encore *avec* &c.

AVECQUE, ou **AVÉQUE**. Cette préposition est la même qu'*avec*. Toute la différence qu'il y a entre ces deux mots, consiste en ce qu'on ne doit jamais écrire *avéque* en prôse, que pour rompre la mesure d'un vèrs, ou pour arrondir une période. Au lieu qu'en poësie on se sert d'*avéque* ou d'*avec* indifféremment, & selon le besoin qu'on en a. Et pour ce qui est d'*avéques* avec une *s* finale, on ne s'en doit jamais servir. Il y en a même beaucoup qui évitent *avéque* en poësie aussi bien qu'en prôse : mais quand on s'en sert, il doit précéder une consone, excepté les pronoms *quelque, quelconque*; parce qu'*avéque quelque*, ou *avéque quelconque* feroit un mauvais son. Vous êtes romanesque *avecques* vos chimères. MOL. Malherbe s'en est servi plus souvent qu'on ne le feroit aujourd'hui.

Il suffit que ta cause est la cause de Dieu,
Et qu'avec ton bras elle a pour la défendre
Les soins de Richelieu.

Et ailleurs,

J'avois toûjours fait compte, aimant chôse si haute,
*De ne m'en séparer qu'*avecque *le trépas,*
S'il arrive autrement, ce sera vôtre faute.
De faire des sermens, & ne les tenir pas.

Mr Corneille

Mr Corneille a mis *avec* & *avecque* dans le même vèrs.

J'irai jusques dans Rome en briser les liens,
Avec *tout ses sujets*, avecque *tous les miens.*

AVEINDRE. v. act. *J'aveins. J'ai aveint. J'aveignis. J'aveindrai. Que j'aveigne. Que j'aveignisse.* Tirer quelque chôse d'un lieu où on l'avoit enfermée, d'une place où on l'avoit mise. *Promere, depromere, proferre.* Les Marchands n'*aveignent* jamais leurs plus belles étoffes d'abord; ils font plusieurs montres.

Ce mot vient du Latin *aveo*, parce qu'on ne songe à *aveindre* que les chôses qu'on désire avoir. Quoique ce soit un assez mauvais mot, il est usité à la Cour, & à Paris, dans le sens qu'on lui vient de donner. Mais il ne faut pas lui donner la signification d'atteindre, ou d'attraper. Cela est si haut que je n'y sçaurois *aveindre*, est mal dit. Puisque nous ne pouvons *aveindre* la grandeur, vengeons-nous à en médire. MONT. Il falloit dire, *atteindre*, dans ces deux phrâses. MÉNAG. Ce mot devroit être relegué dans le peuple. CAIL.

AVELETS. s. plur. Ce mot se trouve dans les Ordonnances de Mets, & veut dire les enfans des enfans. *Nepotes.*

AVEILINE. s. f. Fruit rond, qu'on appelle autrement noisette. Voyez ce mot. *Avellana nux.* On dit aussi *avellaine*; mais *aveline* est plus usité.

Ménage dérive ce mot *avellana*, que Servius dit avoir été fait de *Avella*, village de Campanie, autour duquel il en croissoit beaucoup. Il y en avoit aussi beaucoup aux environs d'un autre lieu appellé *Abellinum*; & c'est pour cela que Pline dit, qu'on les appella d'abord *abellina*, & ensuite *avellana*, d'où s'est fait le nom d'*avellines*, qu'il faut prononcer comme s'il étoit écrit *aveline*. Le véritable nom Latin c'est *Corili*.

AVEILINIER, ou comme disent tous nos Auteurs un peu anciens, AVELLAINIER. s. m. *Avellana arbor.* C'est l'arbre qui porte les Avellines. On le nomme plus communément Coudrier. Voyez ce mot.

AVENAGE. s. m. Redevance d'avoine qu'on doit à un Seigneur Censier. *Obligatio ad clientelaria avenarum vectigalia.* Cette tèrre a plusieurs droits de champages & d'*avenages*.

AVENANT, ANTE. adj. Qui est propre, gracieux, qui a bon air. *Aptus, concinnus, formosus.* C'est un homme fort *avenant*, qui est bien reçu par tout. Cette étoffe ne vous sied pas bien avec celle-là, il en faut trouver quelqu'une plus *avenante*. Il ne sort point de la conversation.

AVENANT, ou A L'AVENANT. adv. Formé d'un gérondif du vèrbe *Avenir*. *Si accidat, si contingat.* Le cas *avenant* de la vacance, de la mort.

Il signifie aussi, Rapport, convenance. Il dépense beaucoup; mais il gagne *à l'avenant*, à proportion. *Æqua proportione.*

AVENANT, en tèrmes de Coutumes, est la légitime & contingente portion du patrimoine auquel une fille peut succéder ab intestat. *Legitima patrimonii portio qua ad puellam pertinet.* On appelle en Normandie, Mariage *avenant*, la portion, & la légitime d'une fille, qui monte d'ordinaire au tiers de la succession paternelle & maternelle pour toutes les filles ensemble. Art. 249. de la C. de N.

AVENIR. Voyez ADVENIR.

AVENT. Voyez ADVENT. Nous ferons seulement ici une remarque que nous avons oubliée au mot AVENT. C'est qu'en parlant du tems de l'*Avent*, le peuple dit au pluriel, les *Avents*, la saison des *Avents*, aux *Avents*. Ainsi la Quintinie dit: les Chasselats se maintiennent pour la plûpart au delà de la saison des *Avents*.

AVENEMENT, AVENIR, AVENUE. Voyez ADVENEMENT &c.

AVEO. Voyez ABYDOS. C'est le nom qu'on lui donne aujourd'hui.

AVERAT. s. m. Espéce de poire autrement nommée Robine. Voyez ce mot.

AVÉRER. v. act. Vérifier, prouver, ou trouver la vérité d'un fait. *Explorare, probare, testari, evincere, demonstrare.* On a tant fait de rechèrches, qu'on a *avéré* le crime dont il étoit accusé; on a *avéré* & prouvé que c'étoit lui qui l'avoit commis. On doutoit de plusieurs coutumes étrangères des païs éloignez, qui ont été *avérées* par les Voyageurs modernes.

C'est un point délicat, & de pareils forfaits
Sans les bien avérer ne s'imputent jamais.

AVÉRÉ, ÉE. part. pass. & adjectif. Quand une partie ne veut pas prêter l'interrogatoire sur des faits à elle signifiez, l'Ordonnance veut que les faits soient tenus pour confessez & *avérez*. *Exploratus, perspectus, compertus.*

AVERNE. subst. m. Tèrme poëtique, qui signifie l'Enfer. *Avernus.*

Mais laissons aux royaumes sombres
Errer la cohorte des ombres;
Ne parlons point de Flegéton,
Ni d'Averne, ni de Pluton. M. LE DUC DE NEVERS, *dans les Divertissemens de Seaux.*

Ce mot est tiré d'un lac d'Italie proche de Bayes, & d'un Golphe que Strabon appelle *Lucrinus lacus*; & vient du Grèc ἄορνος, qui signifie *avibus carens*. Les Géographes Italiens l'appellent *Lago di Tripergola*. Les Anciens croyoient que les vapeurs qui s'élevoient de ce lac étoient si malignes, qu'elles étoient mortelles aux oiseaux qui passoient dessus; ce qui joint à sa profondeur, a donné lieu de croire que c'étoit une entrée de l'Enfer. Peut-être cela venoit-il de ce que ses vapeurs sulphurées rendoient l'air d'une telle consistence, qu'il ne pouvoit soutenir les oiseaux. Vibius Sequester dit qu'il étoit d'une profondeur immense, qu'on n'y trouvoit point le fond, *immensæ altitudinis cujus ima pars apprehendi non potest.* Lucain Liv. II. v. 668. fait entendre la même chôse, quand il dit qu'une haute montagne y seroit engloutie.

Ainsi du mont Gaurus le front audacieux,
Sous l'Averne perdroit son débris spacieux. BREB.

AVERRUNCUS. s. m. *Averruncus.* C'étoit un Dieu des Anciens Romains, ainsi appellé, parce que son office étoit de détourner (*averruncare*) les maux. Les Grècs appelloient ces sortes de Dieux, Ἀλεξίκακοι, ou bien Ἀποτρόπαιοι, & leur Fête Ἀποπομπή; ou enfin Ἀποδιοπομπαῖοι. Voyez ci-dessus APOTROPÉEN. Les Égyptiens avoient aussi leurs Dieux *Averrunques*, ou *Averrunci*, & ils les représentoient avec un visage & un geste menaçant, ou bien avec des fouëts, ou des crocs à la main, &c. Isis étoit une Divinité de cette espéce, comme le P. Kirker le montre. Il y a des Statuës qui les représentent debout, d'autres à genoux, quelques-unes avec des têtes d'animaux, ou monstrueuses, d'autres avec des têtes humaines. Voyez le P. Kirker *Oed. Ægypt.* T. III. pag. 487. & suiv.

AVERS. *Averia.* Tèrme de Coutume. C'est ainsi qu'on appelle en Normandie les animaux domestiques, & en Dauphiné les bêtes à laine. Voyez Banage sur la Coutume de Norm.

Cowel croit que ce mot pourroit bien venir dû mot François *avoir*.

AVERSAIRE. Voyez ADVERSAIRE.

AVERSE. Voyez ADVERSE.

AVERSE. s. f. *Aversa.* Est une ville Épiscopale d'Italie, dans la Tèrre de Labour, bâtie dans le XI^e siécle par Robert Guischard Duc de la Pouille, pour l'opposer à Naples.

A VERSE. Façon de parler advèrbiale, qui ne se dit qu'en cette phrâse: Il pleut *à verse*; pour dire, il pleut abondamment. *Pluvia vehementior.*

En tèrme de Jardinage on en fait aussi un subst. fém. *Averse* d'eau se dit d'une grande quantité d'eau de pluye survenuë tout d'un coup par quelque orage. Il survint de si grandes & de si fréquentes *averses* d'eau que tout le jardin paroissoit être redevenu un étang. LA QUINT. Ordinairement on dit de si grandes agastes d'eau.

AVERSION. s. f. Haine qu'on a conçuë contre quelque personne, ou quelque chôse. *Odium, alienus animus, aversus, abhorrens.* Témoigner une *aversion* étrange contre quelqu'un. ROCHEF. Prendre quelqu'un en *aversion*. ARN. C'est pécher contre le Christianisme au prémier chef, que de nourrir des *aversions* implacables. Je ne sçaurois souffrir cet homme-là; j'ai trop d'*aversion* pour lui, il m'a trop offensé. L'*aversion* du vice, du péché, est une marque d'un bon naturel. Vos décisions sont en *aversion* à tout le monde. PASC. Le crime trouve moins d'*aversion* quand il est conduit avec adresse. S. ÉVR. Ceux que la passion d'être aimez rend si sensibles à l'*aversion*, l'attirent d'ordinaire par cette délicatesse incommode. NICOL. Il ne faut pas proposer la vérité d'une manière chagrine, qui attire sur elle la haine & l'*aversion* des hommes. PORT-R. Il n'y a point d'animaux plus farouches, que ceux qui font profession de mépris & d'*aversion* pour tout le genre humain. S. ÉVR.

Non, je ne prétends point,
De vos aversions *épouser le caprice.*

AVERSION, signifie aussi, Antipathie. *Naturalis repugnantia.* Il y a des gens qui ont une *aversion* naturelle pour les rôses. On pardonne l'*aversion* qu'on a pour les serpens, pour les chôses nuisibles.

AVERTAIN. s. m. Et nom propre. *Albertanus.* Le Bienheureux *Avertain* étoit Limousin; il se fit Carme à Limoges, il mourut à Lucques en 1380. CHAST. 25. Fevr.

AVERTIN. f. m. Maladie d'eſprit qui rend opiniâtre, furieux, ou emporté. *Moroſitas.* Quand ſon *avertin* le prend.

C'eſt auſſi une maladie de brebis & moutons qui leur eſt cauſée par l'ardeur du Soleil, principalement celui du mois de Mars, & qui leur offenſe tellement le cerveau, qu'ils ſont tous étourdis, & ne font que tournoyer ſans vouloir manger. *Vertigo.* L'*avertin* ſe guérit en faiſant boire à l'animal du ſuc de bétte, & lui faiſant manger des feüilles de cette herbe; ou bien en lui faiſant couler dans l'oreille du jus d'orvale. DE SERRES.

Ce mot vient de *vertigo*, qui ſignifie, *trouble d'eſprit.* Borel le dérive de *ver*, ou de *avertere.*

On dit provèrbialement des enfans qui ſont criards & mutins, qu'il les faut voüer à *S. Avertin.*

AVERTIR. Voyez ADVERTIR.

AVERTISSEMENT. Voyez ADVERTISSEMENT.

AVETTE. f. f. Vieux mot, qui ſignifie la même chôſe qu'*Abeille.* Ce mot vient de *apicula.*

AVEU. Voyez ADVEU.

AVEUER. v. act. Tèrme de Fauconnerie, qui ſignifie, Bien voir & diſcerner la perdrix au partir qu'elle fait. On dit encore, Pointer l'œil, & choiſir bien.

Ce mot vient de *vûe*, qui vient de *viſus*, *videre.*

AVEUGLE. adj. & f. m. & f. Qui a les organes de la vûë corrompus & ſans ſentiment. *Cæcus, oculorum ſenſu, videndi ſenſu carens.* Si un *aveugle* mene l'autre, ils tomberont tous deux dans la foſſe. La fortune ne paroît jamais plus *aveugle* qu'à ceux à qui elle ne fait point de bien. ROCHEF. Si l'art ne prend ſoin de conduire la nature, c'eſt une *aveugle* qui ne ſçait où elle va. BOIL.

> *Puis qu'après tant d'efforts ma réſiſtance eſt vaine,*
> *Je me livre en* aveugle *aux tranſports qui m'entraînent.*
> RACIN.
> *Quelle fureur inquiete,*
> *Parmi vos ennemis en* aveugle *vous jette?* ID.

On a vu à Paris un *aveugle* qui étoit éxcellent Organiſte, qui diſcernoit fort bien toutes ſortes de monnoyes & de couleurs, & qui étoit bon joüeur de cartes. On en a vû encore ailleurs. Aldrovandus nomme un Sculpteur qui devint *aveugle* à 20 ans, & qui 10 ans après fit une ſtatuë de marbre qui reſſembloit parfaitement à Coſme II. Grand Duc de Toſcane, & une d'argile qui reſſembloit à Urbain VIII. Bartholin parle d'un Sculpteur *aveugle* en Dannemarc, qui diſcernoit au ſimple toucher toute ſorte de bois & de couleurs. Le Pére Zahu de l'Ordre de Prémontré a rapporté pluſieurs éxemples de chôſes difficiles faites par les *aveugles*, dans un livre publié en 1685. intitulé, *Oculus artificialis.* L'Auteur de l'ambaſſade de D. Garcie de Silva Figuéroa en Perſe rapporte, qu'il y a certains lieux dans ce Royaume où l'on trouve un grand nombre d'*aveugles* de tout ſéxe & de tout âge, à cauſe de certaines mouches qui picquent les yeux, les lévres, qui entrent dans les narines, & dont il eſt impoſſible de ſe garentir.

Ménage dérive ce mot de *aboculus*, ou *abocellus*, c'eſt-à-dire, *ſine oculis*, comme *amens*, *ſine mente*: ce ſont des mots de la baſſe Latinité.

On appelle un *Aveugle-né*, celui qui eſt *aveugle* en naiſſant. JESUS-CHRIST guérit l'*aveugle-né.* Si quelqu'un parlant à un *aveugle-né* lui diſoit, &c. L'*aveugle-né* à qui l'on tiendroit ce diſcours pour la prémiére fois, n'y comprendroit rien. Nous ſommes pis qu'*aveugles-nez* dans les myſteres du Ciel. PELISS.

On appelle auſſi *Aveugle*, celui qui a la vûë courte, qui ne voit pas ce qui eſt à la portée de la vûë, & qu'il devroit voir, ſoit des yeux du corps, ſoit des yeux de l'eſprit. Ainſi l'Oracle appella ceux de Calcédoine *aveugles*, parcequ'ils bâtirent leur ville en un lieu peu commode, tandis qu'ils avoient vis-à-vis d'eux la plus belle ſituation d'une ville qu'on pût ſouhaitter, qui eſt celle où eſt maintenant Conſtantinople.

AVEUGLE, en tèrmes de Chymie, ſe dit des vaiſſeaux bouchez qui n'ont qu'une ouverture d'un côté, & point d'iſſuë par l'autre. Ainſi on dit, un Alembic *aveugle.* On appelle auſſi un Tuyau *aveugle*, celui qui eſt bouché par le haut. Et dans l'Anatomie on appelle Trou *aveugle*, la troiſiéme cavité qui eſt dans l'oreille, qui eſt faite comme une coquille d'eſcargot, parcequ'elle eſt ſans bout & ſans iſſuë. On l'appelle autrement *labyrinthe.* Il y a auſſi un des inteſtins que les Médecins appellent *aveugle*, ou *cæcum*: c'eſt le prémier de ceux qu'on appelle gros inteſtins. A la guèrre il y a des grenades qu'on appelle *aveugles.* Voyez GRENADE.

AVEUGLE, ſe dit figurément des paſſions qui préoccupent, qui offuſquent l'eſprit, & empêchent les fonctions de l'entendement. Un déſir, un amour *aveugle.* L'homme eſt *aveugle* pour ſes défauts, & clairvoyant pour ceux d'autrui. Les Dieux devroient être ſourds aux *aveugles* ſouhaits. LA FONT. On eſt ſi partial, & ſi *aveugle* pour ſoi-même, que l'on blâme avec emportement dans les autres, des chôſes que l'on pratique tranquillement. S. ÉVR. Ceux que la Religion ſépare ſe regardent mutuellement comme des *aveugles*, & déplorent ſans ceſſe l'égarement l'un de l'autre. FONTEN. En entrant dans le cloître il faut faire plier ſa volonté ſous le joug d'une obéïſſance *aveugle.*

> *Quelle* aveugle *fureur vous arme contre moi?* RACINE.
> *A mon* aveugle *amour tout paroit légitime.* ID.

AVEUGLE, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Un *aveugle* ſans bâton; c'eſt un homme qui n'a pas ce qui lui eſt le plus néceſſaire: & en ce ſens on dit, Crier comme un *aveugle* qui a perdu ſon bâton. On dit, qu'au Royaume des *aveugles* les borgnes ſont Rois; pour dire, que ceux qui ont des défauts ne laiſſent pas d'être eſtimez aux lieux où tous les autres en ont de plus grands. C'eſt ce que dit à peu près Sénéque ép. 48. *Navis quæ in flumine magna eſt, in mari parvula.* DEROCH. On dit, que pour faire un bon ménage, il faut que l'homme ſoit ſourd, & la femme *aveugle*; pour dire, qu'il faut que la femme ne s'offenſe point des défauts de ſon mari, ni le mari des crieries de ſa femme. On dit d'une chôſe facile à découvrir, qu'un *aveugle* y mordroit. On dit, que l'amour & la fortune ſont *aveugles*, parce qu'ils favoriſent ſouvent ceux qui le méritent le moins. On dit, Il a changé ſon cheval borgne en un *aveugle*; pour dire, qu'on a perdu dans le changement. On dit dans le même ſtile; Il en juge comme un *aveugle* des couleurs; pour dire, Il en juge ſans connoiſſance. Il n'eſt pire *aveugle* que celui qui ne veut pas voir, ni pire ſourd que celui qui ne veut pas entendre. Cela n'entre que dans le diſcours familier. On appelle *aveugle* retourné, un filoux, ou quelqu'autre qui aura été marqué de la fleur de lis par la main du bourreau, parce que ces ſortes de gens portent la fleur de lis ſur le dos, & que les *aveugles* de l'Hôpital des Quinze-vingts à Paris en portent une de cuivre appliquée par devant ſur leur habit.

Il y a dans l'Anthologie Grécque quelques épigrammes ſur des *aveugles*, Liv. I. ch. 4. εἰς ἀνα πήρους.

AVEUGLEMENT. f. m. Privation du ſentiment de la vûë. *Cæcitas.* L'*aveuglement* de naiſſance ne ſe guérit que par un miracle.

Figurément il ſe dit de la raiſon prévenuë, & offuſquée des nuages des paſſions. L'*aveuglement* des pécheurs n'eſt pas compréhenſible, Dieu lui a fait la grâce de revenir de ſon *aveuglement.* J'ai regretté ce faux repos dont vous m'avez tiré; & pourquoi ne me laiſſiez vous dans cet *aveuglement* tranquille, dont joüiſſent tant de gens? P. DE CL. Dans quel aveuglement ne tombe t'on point quand avec beaucoup de lumière on a peu d'humilité & de ſoumiſſion? LE GEND. Toutes les grandes erreurs ont eû leurs Martyrs. Miſérable *aveuglement* de l'eſprit humain! Il s'ignore lui même, & ennyvré de ſa propre gloire, il s'imagine que c'eſt celle de Dieu. PELISSON.

> *Quel eſt l'*aveuglement*, & quel eſt le malheur,*
> *D'un Chrétien qui donne à la joye,*
> *Le tems qu'il doit à la douleur?* L'ABBÉ TETU.

AVEUGLÉMENT. adv. D'une maniére aveugle; ſans raiſonner ni murmurer. *Temerè, cæco impetu.* Il faut croire *aveuglément* tout ce que la foi nous enſeigne. Les Supérieurs des Monaſtères veulent qu'on leur obéïſſe *aveuglément*, lors même qu'ils commandent éxprès des chôſes éxtraordinaires, afin d'accoutumer leurs inférieurs à l'obéïſſance, &c. Le moyen de ſouffrir qu'on abandonne la raiſon, & l'expérience, pour ſuivre *aveuglément* les imaginations d'Ariſtote? MALEB. Rien ne diſtingue plus l'homme des bêtes, qui vont *aveuglément* où on les méne, que l'amour de la vérité. S. ÉVR. Il vaut mieux ſe ſoumettre *aveuglément* aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les arrêts du deſtin ſelon nôtre caprice. M. SCUD. Quelques-uns diſent *à l'aveugle*, pour *aveuglément*; mais les bons Auteurs ne s'en ſervent point, & le P. Bouhours le condamne.

AVEUGLÉMENT, ſignifie auſſi, Inconſidérément, ſans nulle réfléxion, d'une maniére étourdie. *Temere; inconſulte.* Il donne *aveuglément* dans tous les panneaux qu'on lui préſente. MOL.

AVEUGLER. verbe act. Priver de la vûë; crever les yeux; les ébloüir, ou les bleſſer par trop d'éclat. *Cæcare, excæcare, obcæcare.* Les yeux mortels ſeroient *aveuglez* par la viſion de Dieu. Il fut *aveuglé* par les Infidelles qui lui crevèrent les yeux. En Orient on a coutume d'*aveugler* les Princes en leur préſentant un baſſin ardent auprès des yeux, comme firent Michel Paléologue, & Amurat II. Henri I. Roi d'Angletèrre a uſé auſſi de ce ſupplice, dont il eſt fait mention dans le Gorgias de Platon: d'où vient que les Italiens diſent *abbacinare*, pour dire, *aveugler.*

Aveugler, se dit figurément en Morale. Il faut empêcher que les passions, l'intérêt, l'amour propre, ne nous *aveuglent*. Il y a assez d'obscurité dans l'Écriture pour *aveugler* les réprouvez, & assez de clarté pour les rendre inéxcusables. Pasc. Il ne faut point s'*aveugler* sur ses propres défauts; ni chercher des raisons pour s'étourdir. Bell. Les grandes fortunes *aveuglent* les hommes. Flech.

La fortune des Rois n'a rien qui m'éblouisse,
J'en regarde l'éclat sans en être aveuglé. Capistron.

Je n'oserois parler de vôtre immensité;
Tant d'éclat, tant de Majesté,
Aveugle *l'humaine sagesse.* L'Abbé Tetu.

En tèrmes de guèrre, on dit *Aveugler* une casemate; pour dire, Dresser une batterie contre une casemate pour démonter le canon, & le rendre inutile.

Aveuglé, ée. part. pass. & adj. *Cœcatus, excæcatus, obcæcatus.*

Seigneur, n'exauce pas
Les funestes désirs de mon âme aveuglée. L'Ab. Tetu.

AVEUGLETTES. adv. A tâtons, sans lumière. *Projectis in incertum manibus.* Qui cherche *aveuglettes*, trouve quelquefois ce qu'il ne voudroit pas trouver. On dit aussi dans un sens figuré, Faire une chôse *aveuglettes*; pour dire, sans la bien considérer, & sans en éxaminer les conséquences. Cela est du langage populaire.

AUG.

AUGE. s. f. Lieu propre à donner à manger ou à boire aux chevaux, & autres animaux. *Canalis, alveus.* L'*auge* d'une écurie, ou la mangeoire. L'*auge* de pièrre qui est auprès du puits. *Auge* de bois, qui se fait d'une longue piéce de bois creusée dans sa longueur en forme de canal.

On dit provèrbialement des gens mal propres, qu'ils sont comme les cochons, quand ils sont saouls ils renversent leur *auge*. On dit aussi, que les goulus sont des pourceaux à l'*auge*.

Auge, se dit aussi d'un vaisseau à gâcher du plâtre, qui sert aux Maçons, Couvreurs, Paveurs, &c. On appelle les Maçons qui ne sont point dans les atteliers, & qui cherchent de l'emploi pour des menuës réparations, des *Porte-auge*.

L'Auge d'un moulin, est un vaisseau étroit par où s'écoule sur la rouë l'eau d'une source qu'on a ramassée pour le faire moudre.

Auge, chez les Serruriers, se dit d'une pièrre, ou d'une piéce de bois creusée, dans laquelle ils ont de l'eau pour éteindre le fèr au sortir de la forge.

Auge, se dit encore d'un Tripot; & c'est une espéce de saillie, qui est auprès des filets, & qui est destinée pour recevoir les balles.

Auge, est aussi un tèrme de Cartonnier. C'est une espéce de grande huche où l'on jette les rognures de papier, lorsqu'elles sont broyées.

AUGE. s. f. *Algia, Augia.* Le païs d'*Auge* est un petit païs de Basse Normandie. Quelques Auteurs disent qu'on n'en connoit plus, ou qu'on n'en connoit pas bien les bornes. D'autres prétendent qu'il s'étend depuis la mèr jusqu'à Seez, entre le Lieuvin & le Bessin. On ne dit point *Auge* seul, on joint le mot de païs. Les Normands prononcent *Ouche*, ou plutôt *Aouche*, comme ils font toujours l'*au*. Le païs d'*Auge* est fertile en bons pâturages. Ceux qui sont de ce païs s'appellent *Augerons*.

AUGÉE. s. f. Plein une auge de plâtre, de ciment, de mortier. *Plenus gypso, camento, Alveus.*

AUGELOT. s. m. Tèrme de Vigneron, usité sur tout aux environs d'Auxèrre. Petite auge, manière de petite auge, fosse en manière de petite auge. *Alveolus.* Planter de la vigne à l'*augelot*, c'est creuser de petites fosses, en façon de petite auge, dans laquelle on pose le chappon, ou crossette, qu'on recouvre de tèrre ensuite. Cette manière de planter la vigne s'éxerce sur tout aux environs d'Auxèrre. Liger.

AUGERON, one. s. m. & f. *Algiensis.* Qui est d'*Auge* en Normandie.

AUGET. s. m. Tèrme d'Oiselier. Petit vaisseau qu'on attache à la cage des petits oiseaux qu'on nourrit, où on met leur mangeaille. *Alveolus.*

Auget. Tèrme de Meûnier. C'est l'extrémité de la trémie d'un moulin par où le grain coule & se distribuë sur les meules.

AUGIVE. Voyez Ogive.

AUGMENT. s. m. Tèrme de Droit, qui ne se dit qu'en cette phrâse. L'*augment* de dot: c'est ce que le mari donne à sa femme par son contrat de mariage en païs de Droit écrit, & qui lui tient lieu de ce qu'on appelle *doüaire* en païs Coutumier. *Auctus, incrementum, accretio, accessio.*

Augment, en tèrmes de Grammaire Grécque, c'est l'augmentation de quantité par le changement d'une syllabe bréve en longue, c'est l'*augment* temporel, ou de lettre, au commencement du vèrbe en certains tems, c'est l'*augment* syllabique. *Augmentum temporale*, ou *temporis: syllabicum*, ou *syllaba*. L'*augment* temporel se fait en changeant une voyelle bréve en une longue, ou une diphtongue en une autre plus longue; on l'appelle *augment* temporel, parce que la durée du tems qu'il faut employer à prononcer la syllabe est plus grande après le changement, qu'auparavant. L'*augment* syllabique s'appelle ainsi, parcequ'on le fait en augmentant le nombre des syllabes au commencement du mot. Ce tèrme d'*augment* syllabique, qui n'est en usage que lorsqu'on parle de la langue Grécque, pourroit être appliqué à la Grammaire des langues Orientales, où la même chose arrive.

AUGMENTATIF, ive. adj. Qui augmente. *Quod augendi vim habet.* La particule *tres*, qu'on ajoute aux noms, a une vertu *augmentative*. Les poulies sont *augmentatives* de la force dans les machines.

AUGMENTATION. s. f. Ce qui augmente; ce qu'on joint à la chôse augmentée. *Accretio, accessio, amplificatio, incrementum.* Le Roi donne des *augmentations* de gages, quand il fait quelques taxes sur des Offices. On doit rembourser les *augmentations* d'une maison, quand le possesseur en est évincé. Les secondes éditions d'un livre contiennent souvent des *augmentations*.

Augmentations sont, dans l'art de bâtir, des ouvrages faits au delà du prix dont on est convenu. On les paye d'ordinaire par estimation de gens éxperts.

AUGMENTER. v. act. Joindre quelque chôse à une autre pour la rendre plus grande, ou plus considérable. *Augere, adaugere, amplificare.* Il a *augmenté* son parc de tant d'arpens. Il a *augmenté* son train, sa dépense. L'amplification est un discours qui *augmente*, & qui aggrandit les chôses. Boil. On dit aussi, qu'il faudra *augmenter* la dôse, l'ordinaire, quand il survient plusieurs gens pour diner.

Plus il est attaqué, moins il est abbatu:
La peine augmente *sa constance,*
Et loin de l'ébranler, affermit sa vertu. L'Ab. Tetu.

Mon espérance diminuë,
Quand vous augmentez *en appas.* Main.

Il est neutre aussi: Il *augmente* tous les jours en bien, en crédit, en force. Nos désirs *augmentent* toûjours, tandis que nos forces diminuënt. Sa fièvre *augmente*, au lieu de diminuer. Sa folie, sa fureur *augmente*. La rivière croit, *augmente* à vûë d'œil. Le chaud *augmente*. Le prix du blé va toûjours en *augmentant*. Les défauts de l'esprit *augmentent* en vieillissant, comme ceux du visage. Rochef.

Ménage dérive ce mot de *augmentare*, qui se trouve dans Cicéron, & dans quelques Auteurs du bas siécle.

Augmenter, se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, & signifie, Croître; acquerir de nouvelles forces. *Crescere, invalescere, increscere.* La contagion s'*augmente* tous les jours. La maladie s'étoit *augmentée*. Le vent s'*augmente* beaucoup. Le combat s'*augmentant*.

Augmenté, ée. part. *Auctus, adauctus, amplificatus.*

AUGURAL, ale. adj. *Auguralis.* La science *Augurale* est l'art des Augures. Le bâton *Augural*, étoit un bâton de cérémonie que les Augures portoient pour marque de leur qualité.

AUGURE. s. m. Devination qu'on fait par l'observation du vol, du chant, & de l'appétit des oiseaux, avec certaines cérémonies. *Augurium, auspicium.* L'observation des *augures* est fort ancienne. La coupe qui fut mise dans le sac de Benjamin en Égypte étoit celle dont Joseph se servoit pour les *augures*. Voyez Aldrovandus de Bologne, qui a expliqué assez amplement la manière dont se prenoient les *augures*, dans les Prolégoménes de son *Ornithologie*. Varron distingue quatre espéces générales d'*augures*, selon les quatre élémens. La Pyromantie, ou *augure* par le feu; l'Aëromantie, ou *augure* par l'air; l'Hydromantie, ou *augure* par l'eau; & la Géomantie, ou *augure* par la tèrre. Les espéces particulières sont l'Alectoromantie, l'Antropomantie, la Bélomantie, la Catophromantie, la Capnomantie, la Gastromantie, la Géomantie, l'Haruspicine, la Libanomantie, la Lecanomantie, la Nécromantie, la Pyroscopie, qu'on nomme aussi Pyromantie. Voyez ces mots chacun en son lieu. Rien ne paroit plus indigne de la gravité des Romains que leurs *augures*. Les délibérations du Sénat, ou des Généraux, étoient dépendantes de l'appétit, ou du dégoût d'un poulet. S. Évr.

On a depuis étendu cette signification non seulement à tous les présages; mais à tous les jugemens qu'on fait de l'avenir. C'est une folie de tirer un bon ou mauvais *augure* des chôses qu'on rencontre en sortant de sa maison. Vous me donnez de bons *augures* de ma fortune. Voit.

On appelle un oiseau de mauvais *augure*, un hibou, une orfraye, &c.

Là, sur de vieux cyprès dépouillez de verdure,
Nichent tous les oiseaux de malheureux augure. CER.

Il se dit aussi figurément, d'un homme odieux, ou qui apporte une mauvaise nouvelle, ou dont l'arrivée n'annonce rien que de funeste.

AUGURE, chez les Romains, étoit un Officier employé à l'observation du vol, du chant & du manger des oiseaux. *Augur.* Cicéron étoit du Collège des *Augures*, qui fut d'abord composé de 3, puis de 4, & enfin de 9 *Augures*; quatre Patriciens, & cinq Plébéïens. Il s'étonnoit comment deux *Augures* se pouvoient rencontrer sans rire, & se moquer l'un de l'autre : par là il faisoit comprendre la vanité de cet art. Le mot d'*Augure* en ce sens s'étend & s'applique à tous ceux qui conjecturent bien sur quelque chôse que ce soit, & qui prévoyent ce qui doit arriver. Celui qui conjecture bien, est un bon *Augure*. ABL. L'Empereur Constance défendit de consulter les *Augures*, comme des imposteurs. S. ÉVR. La dignité d'*Augure* ne se perdoit que par la mort. TILLEM.

Ce mot d'*Augure* est composé du mot *avis*, & de *garritus*. Les *Augures* prenoient garde au gazoüillement des oiseaux. Le P. Pezron étoit fort embarrassé d'où venoit cette dernière syllabe *gur*, ainsi il l'alloit chercher en Gaules. *Augur*, dit-il, vient du Celtique *au*, qui signifie *le foye*, & de *gur*, ou *gar*, qui veut dire un *homme*. Ainsi *augur* est proprement, & mot pour mot, *homme de foye*, c'est-à-dire, consultant le foye & devinant par le foye. D'autres prétendent qu'il vient de l'Arabe *Ogor*, qui signifie Bonheur.

AUGURER. v. act. Conjecturer, prédire quelque chôse. *Augurari.* Quand l'éducation d'un Prince est mauvaise, on n'en doit *augurer* rien de bon. Il *augura* leur future grandeur par leur modestie. ABLANC.

AUGUSTALE. s.m. *Augustalis.* On a donné ce nom chez les Romains; 1°, à ceux qui conduisoient les prémiers rangs dans l'armée, comme le témoigne Végece, *Rei milit. L. II. C.* 7. 2°, à des Magistrats dans les villes. Il en est parlé *L. Quinque Summates Cod. de Decur.* Et Alciat l'interprète ainsi. 3°, Tous les Officiers du Palais de l'Empereur ont porté ce nom. 4°, Le Gouverneur d'Égypte en particulier fut appellé *Augustale*, ou Préfet *Augustale*, parce que ce fut Auguste qui établit cette charge après la défaite d'Antoine & de Cléopatre. Il résidoit à Aléxandrie, & il en est souvent parlé dans Socrate, dans Sozomène, & dans d'autres Historiens.

AUGUSTALE. C'étoit un Prêtre qui avoit la direction des Jeux qui se faisoient à l'honneur d'Auguste. Ce fut Tibère qui institua les Augustaux, aussi-tôt après la mort d'Auguste, comme Tacite l'a remarqué, & il nous apprend que c'étoient des Prêtres. Plusieurs villes en avoient six, d'où ils furent nommez IIIIIIVIRI *Seviri Augustales.* Lyon étoit du nombre de ces villes, comme le P. Ménestrier l'a montré dans son hist. de Lyon p. 77. par plusieurs anciennes instructions.

AUGUSTALES. s.m. & plur. *Augustalia.* C'est le nom d'une fête instituée pour l'Empereur Auguste. Cette fête fut instituée après qu'il eut terminé toutes les guèrres, & réglé toutes les affaires de Sicile, de Gréce, d'Asie, de Syrie, & des Parthes, & il fut ordonné que le jour qu'il rentra dans Rome seroit une fête, & qu'on l'appelleroit *Augustales.* On appella aussi de ce nom des jeux qui se célébroient à l'honneur du même Prince, le 4^e des Ides d'Octobre, c'est-à-dire, le 12^e du mois. C'est Tacite L. I. C. 15. & Dion L. 54. & 56. qui nous l'apprend. On peut voir encore Jean Rosinus, *Antiq. Rom. L. IV. c.* 14. *& L. V. c.* 20. Je ne conçois pas pourquoi l'Auteur d'un nouveau Dictionnaire appelle cette fête *Augustine*; car les Auteurs que j'ai citez disent toujours *Augustales*, & *Augustalia.*

AUGUSTE. adj. m. & fém. Majestueux, vénérable, sacré. *Augustus.* César *Auguste* fut le second des Empereurs Romains; on le connoit & on le distingue des autres par ce nom, quoiqu'ils l'ayent porté. On disoit d'*Auguste* après sa mort qu'il auroit été à souhaiter qu'il ne fût jamais venu au monde, ou qu'il n'en fût jamais sorti. Ce titre d'honneur lui fut déféré après qu'il eut été confirmé par le Sénat dans la puissance absoluë. Ce tèrme emportoit quelque chôse de sacré & de divin qui l'élevoit au dessus du reste des hommes. Ses successeurs prîrent la qualité d'*Auguste*, en sorte qu'Empereur & *Auguste* c'étoit la même chôse : ces deux mots étoient synonymes. Celui qui étoit destiné à succéder, & l'héritier présomptif de l'Empire, étoit créé *César* : c'étoit un degré pour parvenir à être *Auguste*, ou Empereur. Le P. Pagi soutient le contraire, & qu'il falloit être *Auguste* avant que d'être déclaré *César.* M^r Fléchier a rapporté que l'Empereur Valentinien I. fit proclamer Valens son frère *Auguste*, sans l'avoir auparavant déclaré César : ce qui ne s'étoit pas encore pratiqué. Marc Aurele ayant succédé à Antonin, créa aussi-tôt L. Verus *César*, & *Auguste.* On vit alors pour la prémière fois deux *Augustes* en même tems : c'est pourquoi on marqua cette année-là (161.) dans les fastes par le Consulat des deux *Augustes.* C'étoit un spectacle bien surprenant pour la ville de Rome, de se voir régie par deux Souverains, après avoir vû verser tant de sang pour le choix d'un seul maitre.

Les Princesses reçurent la qualité d'*Auguste* dès le haut Empire; & même celles qui ne furent jamais femmes d'Empereurs. On le trouve quelquefois employé pour Reine. Ainsi Herric, ou Henri, dans le L. I. des Miracles de S. Germain appelle indifféremment Chrotechilde femme de Clovis, ou Reine, ou *Auguste.* Voyez Lymnæus dans son II^e Livre du Droit public de l'Empire.

Théodebert Roi de France a le titre d'*Auguste* sur ses monnoyes. LE BLANC. Childebert & Clotaire son frère prennent aussi le titre d'*Auguste* sur les monnoyes. Roricon en parlant de l'Ambassade que l'Empereur Anastase envoya à Clovis, dit que cet Empereur ordonna à ses Ambassadeurs de traiter Clovis non seulement de Roi, ou de Consul, mais même d'*Auguste.* Grégoire de Tours ajoute que depuis ce jour-là il prit les titres de Consul & d'*Auguste.* Il n'est pas hors d'apparence que les enfans de Clovis, Childebert & Clotaire, ayent pris à l'imitation de leur père ce titre d'*Auguste*, que leur neveu Théodebert avoit aussi porté. ID. De plus, la monnoye de Reccaréde fait voir que les Empereurs Romains n'étoient pas les seuls qui prenoient le titre d'*Auguste*, & que les Rois Visigoths le portoient quelquefois aussi bien qu'eux. ID.

On appelle l'Histoire *Auguste*, celle de six Auteurs Latins qui ont écrit les vies des Empereurs Romains depuis Adrian jusqu'à Carin. On appelle par honneur Philippe II. Roi de France, Philippe *Auguste.* On appelle le Parlement, un Sénat *Auguste*, une *Auguste* Compagnie. On le dit plus proprement en matière de Religion. Il faut se prosterner devant l'*Auguste* Majesté de Dieu, devant son Trône *Auguste*, devant l'*Auguste* Saint Sacrement de l'Autel.

La mort de ses rigueurs ne dispense personne;
L'Auguste *éclat d'une couronne*
Ne peut en exempter nos Rois. MAUCR.

Avec un port auguste *en un état tranquille*
D'une main il soutient une superbe ville.
LE P. CHOM. Jésuite.

Que de voir ces murs antiques,
Ces Augustes *basiliques,*
Siéges des arts & des loix. BOUTARD.

Ce mot vient du vèrbe *augeo* : *augustus*, *tanquam supra sortem humanam auctus*, c'est-à-dire, *provectus*, *sublatus.*

AUGUSTE. Ce nom se donne à tout Empereur, ou Roi, qui est magnifique, & qui aime les belles Lettres. Un *Auguste* aisément peut faire des Virgiles. BOIL.

La France est maintenant le centre des Grands Rois;
L'univers, s'il devoit se choisir un Auguste,
Ne prendroit qu'un François. P. DELM.

AUGUSTE. s.f. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet rouge. C'est un cramoisi & blanc, qui porte une grosse fleur, qui casseroit si on lui laissoit moins de 5 à 6 boutons. Sa plante est vigoureuse, & se trouve en Flandres.

C'est aussi une tulippe qui a trois couleurs, colombin, blanc, & rouge.

AUGUSTE LE GRAND. Tèrme de Fleuriste. Espéce d'œillet piqueté. C'est encore une tulippe couleur de rôse éclatante, & blanc non d'entrée. MORIN, *cult. des fl.*

AUGUSTE TRIOMPHANT. s.m. Tèrme de Fleuriste. C'est un des plus beaux œillets piquetez, à cause de sa largeur, & de la quantité de ses feüilles; mais il est fort tardif à fleurir, à cause de la foiblesse & de la délicatesse de sa plante. Il faut lui donner du soleil jusqu'à midi; le planter dans une tèrre légère, & lui laisser cinq ou six boutons; autrement il creveroit. Il se trouve à Lille & à Paris. MORIN, *cult. des fl.*

AUGUSTEMENT. adv. D'une manière auguste, magnifique, & digne de vénération.

AUGUSTIN. s.m. *Augustinus.* Nom propre d'homme. S. *Augustin*, Évêque d'Hippone, mourut en 430. le 28. Août dans sa 76^e année commencée. On a fait dans nôtre langue quelques applications du nom de ce Père, que l'usage a approuvées. On appelle quelquefois Jansénius Évêque d'Ipres l'*Augustin* d'Ipres. Ses sectateurs le disent, pour le comparer à S. *Augustin*, dont ils prétendent faussement qu'il a développé le systême. Les Catholiques le disent pour l'opposer au même S. Evêque d'Hippone, dont Jansénius a corrompu la doctrine. L'*Augustin* de Jansénius, est l'Ouvrage de Jansénius Evêque d'Ipres, intitulé, *Cornelii Jansenii Episcopi Iprensis Augustinus*, divisé en trois Tomes, dont le prémier

prémier comprend un Traité de l'héréſie Pélagienne en 8 Livres; le IIe un Traité de la raiſon & de l'autorité dans les chôſes Théologiques; un autre de la nature innocente, un troiſiéme de la nature tombée par le péché, en 4 Livres; un IVe de l'état de pure nature, en 3 livres; le IIIe comprend un Traité de la grâce de Jesus-Christ Sauveur en 10 Livres; & un parallele de l'erreur des Marſeillois avec la doctrine de quelques Modernes. C'eſt de ces différens Traitez qu'ont été tirées les cinq fameuſes Propoſitions condamnées par Innocent X. le 31. Mai 1653. Urbain VIII. trouva deux raiſons preſſantes de condamner l'*Auguſtin* de Janſénius; l'une qu'il y ſoutenoit les erreurs de Baïus condamnées par Pie V. & par Grégoire XIII. l'autre qu'il choquoit directement l'autorité du S. Siége, Paul V. ayant expreſſément défendu qu'on n'imprimât rien ſur ces matiéres, & Urbain lui même ayant renouvellé & confirmé ce Decret en 1625. Sa Bulle eſt du 4. de Mars 1641. Recueil hist. des Bulles &c. En 1654. on vit paroître un Decret du 23. Avril où l'*Auguſtin* de Janſénius fut condamné tout de nouveau, avec plus de quarante autres livres, où ſa doctrine étoit ſoutenuë. Ibid.

AUGUSTIN. ſ. m. Religieux qui ſuit la Régle de S. Auguſtin. *Auguſtinianus.* Les *Auguſtins* ſont originairement des Hermites, que le Pape Aléxandre IV. réünit en une même Congrégation, ſous le Général Lanfranc, en 1256. Ils étoient établis à Paris dès le mois de Décembre 1259. & leur maiſon étoit dans la ruë Montmartre, alors hors de la ville, près celle que l'on nomme encore à cauſe d'eux la ruë des vieux *Auguſtins.* Fleur. Il y a de deux ſortes d'*Auguſtins.* Les *Auguſtins* ſont vêtus de noir, & ſont un des quatre Ordres des Mandians. Leur Réforme eſt celle des *Auguſtins* déchauſſez, autrement dits *les Petits Péres.* Il y a auſſi des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, qui ſont vêtus de blanc avec des rochets de toile, & qui n'ont que la chappe noire. Ils ſont connus à Paris ſous le nom de *Religieux de Sainte Genevieſve*, à cauſe que cette Abbaye eſt le chef de leur Reforme.

En imprimerie, on appelle *S. Auguſtin*, le caractère qui eſt entre le gros Romain, & le Cicéro.

Le *Saint-Auguſtin* eſt auſſi une eſpéce de poire, qui ſe mange au mois de Novembre. La Quint. Il y en a qui ſont peu groſſes, & qui ont la chair dure & ſéche. D'autres ſont fort belles & très-bonnes, elles ſont à peu-près de la groſſeur & figure d'un virgoulé, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont paſſablement longues, & même aſſez groſſes, ayant le ventre rond, & la partie d'en bas pareillement, mais avec quelque diminution de groſſeur, tant de ce côté-là que du côté de la queuë, qui eſt un peu longue, & qui paroit droite en quelques-unes, & panchée en d'autres, & cependant point enfoncée dans la partie d'où elle ſort; l'œil eſt médiocrement grand & paſſablement enfoncé; le coloris eſt d'un beau jaune de citron, un peu tiqueté, rougiſſant ſi peu que rien à l'endroit où le ſoleil donne; la chair en eſt tendre ſans être beurrée, & fournit plus d'eau dans la bouche qu'elle n'en fourniſſoit au couteau, quelques-unes ont un petit goût aigret, qui leur ſert de relief; quelques autres n'en ont preſque point. La Quint.

AUGUSTINES. ſ. f. Religieuſes qui ſuivent la Régle de S. Auguſtin. *Moniales Auguſtinianæ.* Ce mot ſe dit auſſi au ſingulier.

Augustine. ſ. f. Térme de Fleuriſte. Anémone, dont les grandes feüilles ſont blanches, mêlées d'incarnat, ſa peluche couleur de feu.

AUGUSTINIEN, enne, *Auguſtinianus.* ſubſt. m. & f. Nom propre de ſecte. Les *Auguſtiniens* ſont des hérétiques du XVIe ſiécle, ainſi nommez du nom de leur Chef, qui fut un Sacramentaire, nommé Auguſtin, qui enſeignoit que les ames des Saints n'entroient point au Ciel avant le jour du jugement. Lindanus eſt prêſque le ſeul qui en ait parlé.

Les Janſéniſtes s'appellent auſſi *Auguſtiniens*, parce qu'ils prétendent être les diſciples de S. Auguſtin, & enſeigner ſa doctrine.

AUGUSTINIEN, enne eſt auſſi adjectif.

Non, non, N.. Sur ma parole,
Dans le monde Sçavant n'eſt rien:
Sur le ſens Auguſtinien
Jamais il n'eut procès à Rome,
Et du dogme de nos ayeux
Il laiſſe à qui veut, le bon homme,
Vuider les points contentieux.

Une Dame *Auguſtinienne*, eſt une femme Janſéniſte.

AU-GUY-L'AN-NEUF. Voyez Aguilanneuf. Quelques-uns écrivent *Au guy l'an neuf.* Les Gaulois nommoient le mois de Décembre, le mois ſacré, auſſi bien que les Allemans, parce qu'en ce mois les ſages Druïdes cueilloient le Guy de chêne en grande cérémonie, & le diſtribuoient au peuple en bonne étrenne, & pour un heureux commencement d'année. D'où eſt venu ce provèrbe ancien, que nous avons retenu juſqu'à préſent, *Au Guy l'an-neuf, Ad viſcum Annus novus.* C'étoit donc la coutume parmi les Gaulois, que ſur le ſoir du jour qui précédoit le prémier jour de l'an, les Druïdes crioient d'une voix haute & raiſonnante, *Au guy-Gaulois.* A ce cri chacun ſe mettoit en queſte dans les bois & les forêts pour trouver le guy de chêne; puis ceux qui l'avoient rencontré en donnoient avis aux Druïdes, qui le cueilloient avec beaucoup de reſpect & de cérémonie, &c. Maichin.

A V I.

AVICTUAILLEUR. ſ. m. En tèrme de Marine, eſt le Marchand qui fournit les victuailles & les chôſes néceſſaires pour en uſer, comme bois, chaudières, plats, bidons, & en outre paye le tiers de la haute ſomme. *Qui annonam ſubminiſtrat.* Voyez Somme.

AVIDE. adj. m. & fém. Goulu, âpre à manger. *Avidus.* Les Iroquois ſont *avides* de chair humaine. Les lions dévorent les cadavres, tant ils ſont *avides* de carnage.

Avide, ſe dit figurément en Morale des paſſions ardentes qui nous font déſirer quelque chôſe. On eſt que trop *avide* des biens; mais on ne l'eſt point aſſez de la gloire. On regarde avec des yeux *avides* une beauté qu'on aime. *Avide* de gloire & de loüange. Ablanc. Les beaux eſprits ſont *avides* de ſçavoir. Catilina étoit *avide* du bien d'autrui, & prodigue du ſien. Bouh. Ceux qui ont de l'eſprit ſans érudition, indifférens pour toutes les chôſes qui les ont précédez, ſont *avides* de celles qui ſe paſſent à leurs yeux. La Bruy. Les perſonnes ſi *avides* de réputation la perdent ſouvent par l'avidité avec laquelle ils la recherchent. Bell.

Que je plains le ſort des avâres,
A qui l'avide ſoif des biens,
Fournit pour s'enrichir mille nouveaux moyens,
Toûjours injuſtes & barbâres!

AVIDEMENT. adv. D'une manière avide. *Avidè.* On connoit la bonté d'un cheval à le voir manger *avidement* ſon avoine. L'amour *avidement* croit tout ce qui le flatte. Racin.

AVIDITÉ. ſ. f. Déſir d'un avide, tant au propre qu'au figuré. *Aviditas.* L'inſatiable *avidité* du bien empêche les avâres d'en joüir. Quand on mange avec trop d'*avidité* cela cauſe de l'indigeſtion. Il avoit une grande *avidité* de régner. Vaug. L'extrême *avidité* des hommes pour les honneurs vient de leur vanité. S. Évr. Ronſard s'éxcuſe de s'être ſervi du mot d'*avidité*, qui étoit nouveau de ſon tems. Il vient du vèrbe *avere*, *ſouhaiter.*

Tout le monde voit que ce mot vient du Latin *aviditas*; mais on ne ſçavoit pas qu'*aviditas* eſt pris du Celtique *avyd.* Le P. Pezron nous l'apprend.

AVIGNON. ſubſt. m. *Avenio*, ou *Avennio Cavarum*, dans Grégoire de Tours Liv. III. ch. 32. *Avennica*, & dans les anciennes Notices, *Civitas Avennicorum.* C'eſt une ville de France, en Provence, ſituée ſur le Rhône & ſur une branche de la Sorgue. *Avignon* eſt fort ancien. On croit que cette ville de la Gaule Narbonnoiſe fut bâtie en même tems que Marſeille, l'an 147. de Rome.

Grégoire de Tours a cru que ce nom venoit du mot Latin *vinum*, qui ſignifie du *vin*; mais il n'y a pas d'apparence. *Avenio* eſt un mot Gaulois, dont nous ne ſçavons ni l'origine, ni la ſignification.

Avignon a un Archevêché établi l'an 1475. par Sixte IV. & non pas par Jule II. comme dit Miræus en ſa Géographie Eccléſiaſtique. Autrefois c'étoit un Évêché dépendant de Vienne, & enſuite d'Arles. En 1348. Jeanne Ire Reine de Naples & Comteſſe de Provence vendit *Avignon* & le Comté de Venaiſſin au Pape Clement VI. 30000 écus d'or. *Avignon* a été la demeure des Papes depuis Clément V. juſqu'à Grégoire XI. ou depuis 1305. juſqu'à 1376. c'eſt-à-dire, 70 ou 71 ans, que les Romains appellent la captivité de l'Égliſe en Babylone, à cauſe que la captivité des Juifs en Babylone dura 70 ans. *Avignon* a une Univerſité fondée en 1303. par Charles II. Roi de Jérûſalem & de Sicile, & Comte de Provence. Noguier a fait l'hiſtoire Eccléſiaſtique d'*Avignon* imprimée à Lyon en 1660. Joſeph Marie Suarès a fait une deſcription du Comté Venaiſſin & d'*Avignon* imprimée à Lyon vers le milieu du ſiécle paſſé, en 1658. *in* 4°. *Avignon* étoit autrefois le païs des Cavares; c'eſt pour cela que Mela l'appelle *Avenio Cavarum.* La longitude d'*Avignon*, ſelon MM. de l'Académie des Sciences, eſt 22d, 30.' Sa latitude 43. 51.

AVIGNONOIS, oise. ſ. m. & f. Qui eſt d'Avignon. *Avenionenſis.* En même tems les *Avignonois* ayant ſurpris S. Laurent des Aubres & S. Victor de la Coſte en Languedoc, incommodèrent extrêmement les places Proteſtantes d'alentour. De la Pise.

AVILIR. v. act. Rendre abject, contemptible. *In contemptum adducere.*

adducere. Il a laissé avilir sa charge, sa dignité. Cet homme s'est *avili* lui-même par ses bassesses. ACAD. F.

AVILIR. v. neut. Devenir de bas prix. *Evilescere, vilescere.* Les marchandises s'*avilissent*, quand elles ne sont plus à la mode, quand elles n'ont plus de débit.

AVILIR, se dit figurément en chôses morales. Le courage des soldats s'*avilit* durant la paix. Les dignitez s'*avilissent* quand elles ne sont pas remplies de bons sujets, quand elles sont sur la tête des gens qui font des bassesses. La Noblesse s'*avilit* par des alliances indignes.

AVILI, IE. part. pass. & adj. *In contemptionem adductus.*

> *Mais enfin par le tems le mérite* avili,
> *Vit l'honneur en roture, & le vice annobli.* BOIL.

AVILISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chôse s'avilit. Il se dit des personnes, des charges, des marchandises. *Demissio, submissio, contemptus.* La bassesse de la fortune fait tant de peine à l'orgueil, que les hommes entreprennent tout pour se retirer de l'*avilissement* où elle les met. M. ESPRIT.

AVILLONS. s. m. Tèrme de Fauconnerie, qui se dit des serres du pouce de l'oiseau de proye, ou du derrière des mains. *Accipitris ungues.* Et on dit *Avillonner*, quand l'oiseau donne des serres de derrière, ou des *avillons.*

AVINER. v. act. Abbreuver de vin. *Vino imbuere.* Il n'est guères en usage qu'au participe; & on le dit des cuves & des tonneaux où il y a eû déja du vin. Les futailles *avinées* sont les meilleures. On dit aussi d'un homme qui est accoûtumé à boire beaucoup, qui s'ennyvre difficilement, que c'est un corps *aviné*, un tonneau *aviné.*

AUJOURD'HUY. adv. de tems qui marque le jour où on est. *Hodie.* Il n'a fait autre chose que pleuvoir tout *aujourd'huy.* C'étoit vôtre tour hier, c'est *aujourd'huy* le mien. L'Office d'*aujourd'huy* est fort long. Cette rente ne court que d'*aujourd'huy.* *Aujourd'huy* passé on ne mangera plus de viande. Si vous écoutez *aujourd'huy* sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. PORT-R. On a remis l'affaire à *aujourd'huy.* VAUG. Celui vit seulement lequel vit *aujourd'huy.* S. ÉVR.

On dit aussi *Cejourd'huy* en la même signification; mais il n'est en usage que dans les éxemples suivans, & quelques autres semblables. *Cejourd'huy*, les Chambres assemblées, il a été ordonné, &c. *Cejourd'huy*, datte des présentes, sont comparus, &c.

AUJOURD'HUY, se dit aussi d'un tems incertain, mais proche. *Aujourd'huy* l'un meurt, & demain l'autre. *Aujourd'huy* sur le trône, & demain dans les fers.

> *L'homme tourne à tous vents, il tombe au moindre choc;*
> Aujourd'huy *dans un casque, & demain dans un froc.* BOIL.

AUJOURD'HUY, signifie aussi le siécle présent. Le monde n'est plus *aujourd'huy* comme autrefois. C'est l'usage d'*aujourd'huy.* Le régne d'*aujourd'huy.* La nature a été toûjours de même qu'elle est *aujourd'huy.* Pour bien juger des piéces anciennes, il faut perdre nôtre siécle de vûë, & ne point juger par le goût d'*aujourd'huy.* LE FÉVRE.

> *Un Poete à la Cour fut jadis à la mode,*
> *Mais des fous* aujourd'huy *c'est le plus incommode.* BOIL.

AVIRCE. s. m. Nom propre. Voyez ABERCE.

AVIRON. s. m. Longue piéce de bois platte par un bout, & ronde par l'autre, qui sert à faire avancer les batteaux sur les rivières. *Remus.* Quand c'est sur la mèr, ces piéces de bois s'appellent *rames*, & sont plus longues. On dit que les nageoires servent d'*avirons* aux poissons. Ce mot vient de ce qu'il sert à virer & tourner les bateaux. On s'en sert dans le stile figuré, & en comparant l'incertitude des choses humaines à l'inconstance de la mèr.

> *Pour moi, sur cette mer qu'ici bas nous courons,*
> *Je songe à me pourvoir d'esquifs & d'*avirons. BOIL.

Un jour qu'Edgar Roi d'Anglet̃ètre étoit à Chester avec huit autres Rois, il prit envie à ce Monarque de se promener dans sa Gondole, ou dans sa Barge, sur la Dée. Il s'assit à la pouppe sur de magnifiques carreaux, & prit le gouvernail, pendant que les huit Rois prenant l'*aviron* se mirent en la place des rameurs. LARREY.

AVIS. Voyez ADVIS.

AVIS. s. m. Ordre militaire de Portugal. Il fut institué par Alphonse I. Roi de Portugal, en mémoire de la prise d'Évora sur les Maures, en 1147. Ils prirent d'abord le nom de *Chevalier de Sainte Marie d'Evora*; parce que le Roi Alphonse attribua le bon succès de ses armes à un secours spécial de la Vierge. Ensuite il fut appellé l'Ordre d'*Avis*, à cause d'un Château qui leur fut donné par Alphonse I. Ces Chevaliers choisirent les régles de l'Ordre de Cîteaux, & le Pape Innocent IV. approuva leurs constitutions en 1104. Ils se signalèrent dans les guèrres contre les Maures, & rendirent des services importans aux Rois de Portugal. Ils portent d'or à la Croix fleurdelisée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontez de sable.

AVISER. Voyez ADVISER.

AVIT. Voyez AVY.

AVITAILLER. v. act. Mettre des vivres dans une place assiégée, ou qui craint de l'être. *Commeatum in urbem importare.* On vient de bâtir cette Citadelle, & on l'a bien *avitaillée.*

Ce mot s'est dit par corruption de *avictuailler*, de *ad*, & *victualia.* MÉNAGE.

AVITAILLÉ, ÉE. part. adj. *Commeatus in urbem invectus.*

AVIVER. v. act. Rendre plus vif. *Excitare, suscitare.* *Aviver* le feu, c'est le ratiser & le souffler. Un Maréchal *avive* sa forge, en jettant des gouttes d'eau sur le feu. Ce mot n'est guères en usage en ce sens.

AVIVER. Tèrme de Sculpteur. Il signifie Nettoyer, gratter & polir des figures de métal pour les rendre plus propres à être dorées, soudées, &c. *Polire, expolire.*

AVIVER. Tèrme de Charpentier, qui se dit du bois de charpente, quand on le coupe à vive arête.

AVIVES. s. f. plur. Enflure qui se fait quelquefois en de certaines glandes qui sont à côté de la gorge du cheval, qui l'empêchent de respirer, & le font mourir, si on n'y met ordre promptement. *Vivulæ.* Il faut promener un cheval qui a les *avives.* Quand on fait boire un cheval échauffé, cela lui donne les *avives.*

Scaliger dérive ce mot *ab aquis vivis*, comme qui diroit *eaux vives*, parce que les eaux vives, comme étant plus fraîches, donnent plutôt les *avives.*

On dit provèrbialement & figurément, d'un homme qu'on fait bien courir & promener pour faire quelque affaire, qu'il n'aura pas les *avives.*

AUL.

AULAIRE. s. f. Nom propre de femme. *Eulalia.* S. Eulalie, appellée communément sainte Ouille, sainte Olave, sainte *Aulaire*, & sainte Aulaye, étoit de Barcelone, & fut martyrisée sous Dioclétien.

AULAYE. Voyez AULAIRE.

AULIDE. s. f. *Aulis*, au gen. *Aulidis*, & *Aulis.* Voyez Virgile Énéïde L. IV. v. 426. & Lucain L. V. v. 235. On ne convient point de ce que c'étoit autrefois que l'*Aulide*, ce lieu si fameux par l'embarquement des Grècs pour la guèrre de Troye, & le sacrifice vrai ou prétendu d'Iphigénie. Quelques-uns disent que c'étoit une ville de Béotie en Gréce; Servius assure que c'étoit une Isle qui avoit une ville de même nom, avec un port capable de tenir 50 vaisseaux. Eschyle dans Agamemnon, Sophocle dans Electre, & après eux Lucréce, Horace, & beaucoup d'autres, veulent qu'on ait en effet répandu le sang d'Iphigénie, & qu'elle soit morte en *Aulide.* RACIN. Homère, le pére des Poëtes, a si peu prétendu qu'Iphigénie eut été sacrifiée en *Aulide*, ou transportée en Scythie, que dans le neuvième Liv. de l'Iliade Agamemnon fait offrir en mariage à Achille sa fille Iphigénie, qu'il a, dit-il, laissée à Micene dans sa maison. Iphigénie en *Aulide* est une Tragédie admirable d'Euripide, dont Racine a bien profité.

> *Tu te souviens du jour qu'en* Aulide *assemblez*
> *Nos vaisseaux par les vents sembloient être appellez.*
> RACINE.

AULIQUE. s. f. C'est un acte qu'un jeune Théologien soutient dans l'Université, lorsqu'il s'agit de recevoir un Docteur en Théologie. *Aulica.* Cet acte est ainsi nommé du mot Latin *aula*, qui signifie *salle*; parce qu'il se fait dans la grande salle de l'Archevêché de Paris. Celui qui y préside est le même qui doit prendre le bonnet de Docteur. La matière n'est point déterminée, puisque c'est toûjours celle que le Soutenant posséde le mieux. L'*Aulique* commence par une harangue du Chancelier de Nôtre-Dame, à celui qui doit être reçû Docteur; à la fin de laquelle il lui donne le bonnet. Le jeune Docteur lui fait aussi-tôt son compliment, & préside à l'*Aulique.* Il y dispute même le prémier, & ensuite le Chancelier, le grand Maître de l'acte, & enfin tous ceux des Docteurs qui veulent disputer. L'*Aulique* étant finie, le Chancelier & les Docteurs, accompagnez des Bedeaux, menent le nouveau Docteur à Nôtre Dame, où il fait le serment de la Faculté devant l'Autel de Saint Sébastien. Ensuite, si le nouveau Docteur est de Sorbonne, ou de Navarre, on le reconduit dans l'une ou dans l'autre de ces maisons, où il donne à dîner à tous ceux qui sont de sa société. Ce dîné s'appelle à Navarre *Doctorerie.*

AULIQUE. adj. Est aussi un nom qui s'applique à quelques Officiers

ciers de l'Empire, qui composent une Cour supérieure, laquelle a une Jurisdiction universelle & en dernier ressort sur tous les sujets de l'Empire, pour tous les procès qui y sont intentez. *Aulicus.* On dit Conseil *Aulique*, Cour ou Chambre *Aulique*, Conseiller *Aulique*. Le Conseil *Aulique* est établi par l'Empereur, qui nomme les Officiers; mais l'Electeur de Mayence a droit de le visiter. Ce Conseil est composé d'un Président Catholique, d'un Vice-Chancelier que l'Electeur de Mayence présente, & de dix-huit Assesseurs ou Conseillers, neuf Catholiques & neuf Protestans. Ils sont divisez en deux Bans, dont l'un est occupé par des Nobles, & l'autre par des Jurisconsultes. Ils tiennent leur Assemblée auprès de la personne de l'Empereur; c'est pourquoi on l'appelle *Justice de l'Empereur*; & Conseil *Aulique*, parce qu'il suit la Cour, & fait sa résidence dans l'endroit où elle est. Ce Conseil a concurrence avec la Chambre Impériale de Spire, en ce que la prévention y a lieu, & que lorsqu'une cause y est retenuë, elle ne peut être portée à la Chambre Impériale, & *vice versa*. L'Empereur même ne peut pas empêcher, ni suspendre la décision, & encore moins évoquer à soi les causes dont l'une ou l'autre Cour est une fois saisie; si ce n'est du consentement commun des États de l'Empire. Dans beaucoup d'affaires pourtant ce même Conseil n'arrête rien sans la participation de l'Empereur, & décrete ainsi, *fiat votum ad Cæsarem*. C'est qu'on en fait le rapport à l'Empereur dans son Conseil d'État. Cette Cour *Aulique* cesse aussi-tôt que l'Empereur meurt. La Chambre Impériale de Spire au contraire est perpétuelle, représentant non seulement le Chef mort, mais encore tout le Corps de l'Empire ensemble, qui est toûjours réputé vivant. Heiss. Lymnæus L. IX. C. IV. Un tel Baron est Conseiller *Aulique* de l'Empereur.

AUINAYE. s. f. Quelques-uns disent *Aunette*. Lieu planté d'aulnes. *Locus alnis consitus*. Les *aulnayes* se font en tèrres humides & marécageuses. *Alnetum*. Pour planter les *aulnayes*, on fait des alignemens à deux pieds l'un de l'autre, le long desquels on creuse des rigoles, de la profondeur d'un pied seulement, où l'on pose le plant à un pied & demi de distance, on le recouvre aussi-tôt en dos d'âne, observant de lui couper l'extrémité à deux doigts de tèrre, pour l'obliger à jetter plusieurs tiges. Chom. Les *aulnayes* s'appellent aussi *Vernayes*, parce qu'on appelle les aulnes, vernes.

AUINE, & AUNE. On l'écrit des deux manières, mais on ne prononce point l'*l*. s. m. *Alnus*. Arbre d'une grosseur & grandeur considérable, & qui croît le long des ruisseaux & aux bords des rivières. Son tronc qui est plus ou moins gros suivant son âge, est recouvert d'une écorce raboteuse & brune; & le bois en est tendre & un peu roussâtre. Il donne plusieurs branches, qui sont fort cassantes, couvertes d'écorce d'un brun cendré, tachée, & jaunâtre en dedans. Elle est très-désagréable au goût, amère & astringente. Le bois des jeunes branches est blanc. Ses feüilles sont alternes, assez semblables à celles du Coudrier, mais un peu plus arrondies, crenelées sur leurs bords, relevées par des nervûres qui parcourent toute sa surface, vèrtes, luisantes, & gluantes au toucher. Ses fleurs qui naissent aux extrémitez des branches, sont des chatons grèles, longs d'un pouce, verds d'abord, qui s'allongent ensuite, & deviennent de couleur de la roüille de fèr, sur tout lorsque les fleurs sont épanoüies. Châque chaton est un composé de plusieurs petits pelotons de fleurs attachées à un filet commun. Châque fleur est taillée en quatre quartiers, & garnie de beaucoup d'étamines. Les fruits qui naissent sur le même pied, mais dans des endroits séparez, paroissent en même tems que les chatons. Châque fruit n'est d'abord guère plus gros qu'un pois, conique, écailleux, & rempli entre ses écailles d'embrions tèrminez par deux cornes. Le fruit grossit peu à peu, s'arrondit, devient noir & gros, comme une olive, & s'ouvre de la même manière que les pommes de pin. Entre chaque écaille on trouve une petite semence applatie, rougeâtre, presqu'insipide, au lieu que les chatons & les feüilles des fruits sont fort astringentes, & un peu amers.

On se sert du Tan d'*Aune* pour préparer les cuirs. Son écorce est aussi employée par les Teinturiers pour faire le noir. On prétend que son bois ne pourrit point dans l'eau, on croit au contraire qu'il y durcit de telle manière qu'il s'y pétrifie. Les feüilles d'*Aune* appliquées sur les vieux ulcères les dessechent, ces mêmes feüilles ramassées dans un sac s'échauffent, & font beaucoup transpirer les parties du corps qui en sont ensuite enveloppées. C'est un remède dont on se sert quelquefois pour des Rhumatismes opiniâtres.

L'*aulne* devient extrêmement haut, pourveu que la plûpart de ses racines baignent dans l'eau. Il a la feüille comme le Coudrier, & comme lui il jette de souche. Chom. On nomme Vèrne cet arbre dans quelques Provinces.

Ce mot, *aulne*, pourroit bien venir de l'Hébreu אלון, c'est la conjecture du P. Thomassin, qui rapporte à la langue Hébraïque l'origine de tous les mots dont il parle.

AULNE NOIR. *Alnus nigra*, ou *Frangula*, est un arbre qui donne dès sa racine plusieurs jets gros comme le doigt, branchus, & garnis de feüilles assez semblables à celles du Cerisier, mais plus petites, opposées. D'entre leurs aisselles naissent des fleurs à cinq pétales blanchâtres, qui sortent des échancrures de leur calice, au fond duquel s'élève un pistile qui devient une baye vèrte d'abord, ensuite rougeâtre, molle, qui renferme deux semences arrondies, qui devient enfin noire, & qui est d'un goût désagréable. L'écorce moyenne de ses branches purge les sérositez, & fait vomir lorsqu'elle est fraiche. On trouve l'*aulne noir* dans plusieurs bois à la campagne.

AUINÉE, & AUNÉE. s. On ne prononce point l'*l*. *Enula campana*, ou *Helenium*. Plante qui est du genre des *aster*. Ses racines sont branchuës, longues, & assez grosses, aromatiques, d'un goût douceâtre, mêlé d'un peu d'amèrtume. Elles donnent de leurs collets plusieurs œilletons, d'où naissent de grandes feüilles longues, larges, pointuës par leurs deux extrémitez, molles, verd pâle en dessus, blanches en dessous, crenelées sur leurs bords. D'entre ses feüilles s'élèvent une ou deux tiges droites, veluës, creuses, hautes de cinq à six pieds, garnies de quelques feüilles plus petites que celles du bas, & semblables à celles du boüillon blanc, les tiges sont enfin tèrminées par quelques petites branches qui soûtiennent des fleurs radiées jaune dorées, d'un pouce & demi environ de diamètre. Leur calice est écailleux, & leurs semences sont oblongues, grèles, & chargées d'une aigrette. Les racines d'*Aunée* sont fort pectorales, on en fait une conserve qui est bonne pour les asthmatiques, & qui convient encore pour les maux d'estomac. L'onguent d'*aunée* est estimé pour la gale, & pour dissiper des douleurs de rhumatismes. L'*aunée* croit communément en Normandie, dans le Bourbonois, & on la trouve dans beaucoup de jardins. Elle est très-aisée à élever, d'ailleurs elle est vivace. La superstitieuse antiquité lui avoit donné le nom d'*Helenium*, à cause qu'elle croyoit que venant dans l'Isle d'Hélène, elle avoit été produite des larmes de cette belle Princesse.

AULU-GELLE. s. m. Nom propre d'homme. C'est ainsi qu'on appelle en François *Aulus-Gellius*, l'Auteur des *Noctes Atticæ*, & non pas *Aule-Gelle*, ou *Aulus-Gelle*. Les sçavans ont douté s'il falloit l'appeller *Aulus-Gellius*. Quelques-uns le nomment *Agellius*, d'autres *Augellius*. Lipse est le prémier qui a remué cette dispute; mais c'est la coutume de n'exprimer le prénom que par une seule lettre. De plus, les manuscrits du Vatican, ceux qu'avoit consulté Alde Manuce & Lupus Ferrariensis, qui écrivoit il y a plus de 800 ans, mettent tout au long Aulus, ou séparent l'A de Gellius. Quelques-uns en François écrivent tout en un mot *Aulugelle*. Les *Noctes Atticæ* d'*Aulu-Gelle* sont un ramas de chôses curieuses & agréables, & une critique de plusieurs Auteurs qui l'avoient precedé. Il écrivit à Athènes au II^e siécle de l'Église. Aulus-Gellius, ou Agellius, que nous avons accoutumé de nommer *Aulu-Gelle*, doit avoir vécu du tems de Marc Aurèle, puisqu'il a été disciple de Favorin & de Titus Castritius, tous deux connus par Adrien. Il semble avoir écrit ses nuits Attiques avant 165. Tillem.

AUM.

AUMAILLES. s. f. plur. C'est un nom qu'on donne à des bêtes à cornes, ou autres bêtes domestiques. Ce métayer a un troupeau de cent bêtes *aumailles*. Du Cange dérive ce mot de *manualia pecora*, *seu animalia mansueta*, *quæ ad manus accedere consueverunt*, comme dit Varron. Il en est parlé dans les Coutumes de Bretagne, de Sens, de Loudun, &c.

AUMALE. s. f. *Albamala*. Petite ville de Normandie dans le païs de Caux sur la rivière de Bresle, *Buzina fluvius*. Elle a titre de Duché. Le Duché d'*Aumale* appartient à Monseigneur le Duc du Maine, Loüis Auguste de Bourbon.

Aumale est un mot corrompu d'*Albe-Marle*, comme prononcent encore aujourd'hui les Anglois. *Marle* est ce qu'on appelle communément de la *marne*, & qui est nommé *marga* dans Pline. Le peuple en Normandie pour marquer du fumier dit du mâle, mot corrompu de marle. Huet. La marne est cette tèrre dont on fume les champs en Normandie. Elle est blanche, & *albe*, de *albus*, signifie blanche. Ainsi *Aumale* est la même chôse que *Blanche marne*, apparemment par ce qu'on en tiroit beaucoup de la tèrre en ce lieu.

AUMELETTE, d'autres écrivent OMELETTE. s. f. Œufs broüillez & fricassez en la poële. *Ovorum intrita in sartagine cocta*, *frixa*, *fricta*. On fait des *aumelettes* au beurre, au lard, au fromage, au persil, à la ciboulette, aux champignons, au sucre, &c. Il y en a qui estiment les *aumelettes* baveuses, à demi cuites.

Ménage, après Bochart, dérive ce mot du Grèc ἀμύλιον, qui est dans le Scholiaste d'Aristophane en cette signification. Il pourroit

roit encore venir de ὠὸν, en Grèc *Ovum*, & μίσγομαι, *Misceo*.

On dit provèrbialement, on ne fait point d'*aumelette* sans casser des œufs, pour marquer qu'il y a certaines chôses absolument nécessaires pour l'éxécution des affaires. Voyez Amelette.

AUMOSNE. s. f. Libéralité qu'on fait, soit aux pauvres, soit à l'Église, soit pour quelques autres œuvres pies. *Inopia, egestatis, paupertatis subsidium, levamentum.* Il faut racheter ses pechez par des *aumônes*. C'est le plus grand des malheurs d'être réduit à l'*aumône*. C'est une belle *aumône* que de nourrir les vieilles gens; l'*aumône* leur est bien employée. C'est un fainéant qui travailleroit bien, il dérobe l'*aumône* aux pauvres. Acad. Fr.

La Reine faisoit couler ses *aumônes* jusques dans ces retraites sombres où la honte renferme la pauvreté. Flech. Combien de gens font des *aumônes* que la vanité leur inspire, ou que l'importunité des pauvres arrache de leur main, & non pas de leur cœur? Id. Les Rois ont donné en *aumône* plusieurs tèrres à l'Église. Les biens que l'Église possède de cette manière s'appellent *teneurs par aumônes*, car selon Rastal *aumône*, ou tenure en *almoigne*, est tenure par divin service. Il y a chez le Roi des Trésoriers des *aumônes*, Autrefois les *aumônes* faites par les fidelles à l'Église se divisoient en trois parties, dont l'une appartenoit aux Évêques, la seconde aux Prêtres, la troisième aux Diacres & Soûdiacres. Quelquefois on les divisoit en quatre, dont la dernière partie étoit pour les pauvres, & les réparations de l'Église, comme on voit dans les Conciles de Tolède, de Taragone, d'Orléans, & celui de Rome tenu sous Sylvestre I. Chrodegangue Évêque de Mets du huitième siécle au ch. 42. de sa Régle ordonne, qu'un Prêtre à qui l'on offre quelque chôse pour sa messe, ou pour la confession, ou un Clerc à qui l'on offre quelque chôse pour chanter des pseaumes ou des hymnes, le reçoive en *aumône*. M. de Tillemont remarque dans Théodose p. 257. que dès le quatrième siécle il y avoit des Dames occupées à recüeillir les *aumônes* pour les prisonniers. C'étoit sans doute, ajoute-t'il, des veuves & des Diaconesses de l'Église.

Aumosne, est quelquefois un payement forçé qu'on fait par autorité de Justice, quand elle condamne quelqu'un à payer une somme qu'on applique d'ordinaire au pain des prisonniers. Quand on fait quelques adjudications au Conseil des droits du Roi, il y a toûjours une *aumône*, ou une somme qu'on destine à des œuvres pies.

On dit provèrbialement que c'est une belle *aumône*, quand on donne à ceux qui en ont un grand besoin.

On dit aussi hypèrboliquement, qu'un Seigneur est réduit à l'*aumône*, quand il est ruiné, ou fort incommodé en ses biens, quoiqu'il ne mandie pas éffectivement. On dit d'un mauvais payeur, que quand on lui va demander ce qu'il doit, il semble qu'on lui demande l'*aumône*.

S. Paul dans son Épitre 2. aux Corinthiens ch. 9. éxplique la manière dont on recüeilloit les *aumônes* dans les assemblées des Chrétiens. Cet usage qui est si saint avoit passé des Synagogues dans nos Églises; les Juifs éxèrcent encore cette charité envers leurs pauvres. Voici ce que dit là-dessus Léon de Modéne au liv. 1. ch. 14. *des Cérémonies & Coutumes* de ceux de sa nation: *Dans les grandes Villes les pauvres vont la veille du Sabat & des autres Fêtes considérables chez les riches, & chez ceux qui sont un peu à leur aise, là chacun leur donne à proportion de ses forces. De plus, les* Parnassins, ou Memunins, *qui sont préposez pour cela, ont soin de leur envoyer toutes les semaines quelqu'argent, & sur tout aux pauvres honteux, aux veuves & aux infirmes.* Les Juifs appellent l'*aumône tsedaka, Justice*. Les Évangélistes & les Apôtres lui ont aussi donné ce nom dans le Nouveau-Testament. Voyez le mot de *Justice*.

AUMOSNER. v. act. qui ne se dit guères qu'en ces phrâses. Il a été condamné à *aumôner* vingt écus au pain des prisonniers. Il faut *aumôner* de son bien, & non pas de celui d'autrui. *Egenorum, inopum, miseriam levare; pauperes adjuvare.* Le peuple le dit quelquefois en raillant, en mauvaise part, & dans un sens bien bas, des coups que l'on donne à un autre. Il lui a *aumôné* un grand soufflet, pour dire, il lui a donné.

AUMOSNERIE. s. f. Office claustral qui est dans la plûpart des anciennes Abbayes & des Prieurez Conventuels, dont le Titulaire doit avoir soin de faire les aumônes aux pauvres du revenu affecté à cet effet. *Largitionum præfectura.* Les *Aumôneries* sont des titres de Bénéfice. Dans les Congrégations Réformées on a suprimé ces titres d'*Aumôneries*, & on a réüni leur revenu à la Mense Conventuelle.

AUMOSNIER, ere. adj. Qui donne souvent l'aumône. *In pauperes benignus, largus, liberalis, effusus.* Cette femme est fort dévote, & grande *aumônière*. Le Cardinal de Lorraine étoit si grand *aumônier*, qu'il portoit une gibecière pleine d'argent, & distribuoit cet argent à poignée aux pauvres qu'il rencontroit par les ruës. Brantome.

On appelloit autrefois *Aumôniere*, une petite bourse propre pour tenir ou recevoir des aumônes. Il en est parlé dans le Roman de la Rôse, & dans celui de Huon de Bordeaux, &c. Sarasin s'en est aussi servi dans la pompe funèbre de Voiture.

AUMOSNIER. s. m. Est un Officier Ècclésiastique qui sert le Roi, les Princes, & les Prélats, dans les fonctions qui regardent le service de Dieu. *Eleemosynarius, Largitionum præfectus.* On doute s'il doit être mis au nombre des Officiers de la Couronne. Dans les Ordonnances il est seulement qualifié, *Grand Aumônier du Roi*. Cette Charge fut érigée par Charles VIII. en 1483. Il a la surintendance sur tous les Hôpitaux & Maladreries de France. Autrefois il conféroit les Bénéfices qui étoient à la nomination du Roi. Le Grand *Aumônier* officie devant le Roi aux grandes cérémonies. L'*Aumônier* de quartier aide au Roi à faire ses prières, & fait la bénédiction de la table. Les *Aumôniers* des Prélats les servent à l'Autel dans les jours qu'ils officient. Il en est parlé dans le Concile d'Oxfort en 1222. Can 1. Et des *Aumôniers* des Papes, dans le *Gesta Innocentii III. p.* 150. &c.

Il y a aussi un prémier *Aumônier* chez le Roi, & des *Aumôniers* ordinaires. Sebastien Rouillard imprima en 1607 un Ouvrage qui a pour titre, Le Grand *Aumônier*. Il prétend que cette charge a été à la Cour de nos Rois dès les commencemens de la Monarchie, que sous la prémière race il s'appelloit Apocrisiaire, & sous la seconde Archichapelain, & sous la troisiéme *Grand Aumônier*. Ils furent nommez, dit-il, Apocrisiaires, parceque leur principale charge étoit de répondre à tous ceux qui les consultoient sur les affaires du Royaume, principalement de celles de l'Église; ou plûtôt, parceque c'étoit un Prélat résident à la Cour, de même que l'Apocrisiaire du Pape résidoit à celle de Constantinople. Ils furent nommez Archichapelains, parce qu'ils se chargèrent du soin de la chapelle de nos Rois. Et parceque sous la troisiéme race, & principalement depuis S. Loüis, les Maladreries, Léproseriers, & autres Hôpitaux Royaux s'étant beaucoup accrus, on leur en donna l'administration, ils furent appellez Grands *Aumôniers*. Il prouve ensuite par Hincmare, & Adalard Abbé de Corbie, que l'Apocrisiaire & l'Archichapelain étoient ce qu'est aujourd'hui le Grand *Aumônier*; que sous la prémière race c'étoient des Évêques qui venoient tour à tour faire cet office au Palais; que sous la seconde race ce ne fut que de simples Prêtres, pour n'empêcher point les Évêques de résider; que quelquefois cependant il y eut des Évêques & des Archevêques, témoin Dragon Archevêque de Mets, qui le fut sous Loüis le Débonnaire, & Gonthier Archevêque de Cologne sous Lothaire, &c. qu'il avoit jurisdiction sur tout le Clergé du Palais; qu'il avoit pour Collegue & Associé le Chancelier, qui s'appelloit alors Sécretaire; qu'il décidoit toutes les affaires Ècclésiastiques, ou Monastiques, comme le Comte du Palais jugeoit les affaires séculières; qu'il étoit toûjours appellé aux Parlemens, ou États; qu'il étoit Évêque du Roi, ou Prélat de sa Cour; que sous la seconde race il avoit toute l'Intendance de la Chapelle du Roi, qu'il avoit soin de la conscience du Roi, & de l'avertir des devoirs du Christianisme; qu'il bénissoit sa table, & disoit les grâces; que l'Apocrisiaire, Archichapelain, ou Grand *Aumônier*, sont la même chôse que le Protopapas de la Cour de Constantinople; que l'Archichapelain est nommé Garde du Sacré Palais, *Custos Sacri Palatii*, Évêque du Sacré Palais, *Antistes Sacri Palatii*, Prêtre du Palais, *Presbyter de Palatio*, tèrme qui selon lui signifie Évêque, Pontife domestique de l'Empereur, *familiarissimus Pontifex Domini Imperatoris*; que sous la troisiéme race le Grand *Aumônier* avoit apartement chez le Roi, ce qui n'étoit point nouveau, puisque l'Apocrisiaire & l'Archichambellan étoient Gardes du Palais; que le Grand *Aumônier* & le Confesseur seuls peuvent parler au Roi pendant la Messe; que souvent les Princes & Princesses l'ont fait leur Éxécuteur Testamentaire; qu'aux obséques des Rois le Grand *Aumônier*, comme Évêque ou Curé du Roi, marche immédiatement devant l'Éffigie; qu'aux obséques d'Henri II. l'Évêque de Paris accompagna le Grand *Aumônier*, disant qu'il étoit aussi Évêque du Roi; mais qu'aux funérailles de François I. cette place lui fut refusée, parce qu'on lui remontra que la Cour du Roi ne reconnoît point d'Évêque de Sa Majesté que le Grand *Aumônier*; que l'Archichapelain avoit été de même reconnu pour Évêque du Roi; qu'en cette qualité l'Archichapelain de Loüis le Débonnaire lui donna le S. Viatique à la mort; qu'autrefois le Grand *Aumônier* devoit être Prêtre; qu'il semble que dans la suite il ne le fut pas toûjours; puisque Jean XXIII. dans la Bulle par laquelle il soustrait l'Hôtel des Quinze-Vingts à la jurisdiction de l'Archidiacre, & le soumet à celle du Grand *Aumônier*, ajoûte cette clause; pourveu qu'il soit Prêtre; ou sinon à celle du Prémier Chapelain du Roi; que c'est au Grand *Aumônier* à donner les buletins des lépreux pour les mettre aux Léproseries; que ses Ordonnances s'éxécutent par provision, pourveu qu'elles soient signées de quatre Conseillers

Conſeillers de Cour ſouveraine ; qu'il diſpoſe à ſa diſcrétion des Offrandes du Roi, &c. Quoique cet ouvrage de Roüillard pût être écrit avec plus de goût, & qu'on y trouve bien de l'antiquaille & des digreſſions hors de propos, il ne laiſſe pas d'y avoir des recherches aſſez curieuſes.

M. Du Cange croit que la Charge d'*Aumônier* eſt différente de celle de Chapelain. Avant Charles VIII. il n'avoit que le titre d'*Aumônier*, ce Prince augmenta cette charge, & donna à celui qui en eſt pourvû la qualité de Grand *Aumônier*. Son office, dit Galland, eſt de ſe trouver des prémiers au lever du Roi, de ſçavoir de lui où & à quelle heure il veut entendre la Meſſe. Il eſt le ſeul Évêque de toute la Cour. En quelque lieu que ſoit le Roi c'eſt de lui qu'il reçoit les Sacremens. Il a l'Intendance ſur la Chapelle du Roi, ſur les Pauvres, & les Hôpitaux. C'eſt lui qui à l'arrivée du Roi dans une ville délivre les Priſonniers, quand le Roi a accordé leur grâce, &c. Voyez Galland dans la vie de S. Pierre Chaſtelain.

On appelle auſſi *Aumônier* dans un Couvent, un Officier clauſtral qui eſt pourvû d'une Aumônerie.

Aumosnier, en vieux ſtile de Coutumes, a ſignifié Légataire. On ne peut être *aumônier*, & perſonnier tout enſemble, c'eſt-à-dire, légataire & héritier.

Tous ces mots *Aumôner*, *Aumônerie*, *Aumônier*, viennent d'*Aumône*, qui eſt dérivé du Grec ἐλεημοσύνη, qui ſignifie proprement *miſéricorde*, & le ſentiment intérieur de la miſéricorde ; & parceque le nom de la cauſe paſſe ſouvent à l'effet qu'elle produit, delà vient que le nom d'*Aumône* ἐλεημοσύνη, eſt donné aux gratifications que l'on fait à ceux que l'on connoit en avoir beſoin, comme l'a remarqué Naudé dans ſon Maſcurat p. 263. quand la vertu & le ſentiment de la miſéricorde ou de la piété eſt la cauſe de ces gratifications ; car hors de là ce n'eſt plus *aumône* ; c'eſt gratification, c'eſt préſent, c'eſt libéralité, &c.

AUMUSSE. ſ. f. Fourrure que les Chanoines & Chanoineſſes portent ſur le bras en été, & dont ils ſe ſervoient autrefois en hyver pour couvrir leur tête. *Pelliceum ac villoſum amiculum.* Une *aumuſſe* de petit gris. L'*aumuſſe* a été autrefois non ſeulement un habit de Moines, mais encore de gens Laïques, tant pour les hommes que pour les femmes.

Plus de mille ans durant on ne s'eſt couvert la tête en France que d'*Aumuſſes* & de Chaperons. Le Chaperon étoit à la mode dès le tems des Mérovingiens ; on le fourra ſous Charlemagne d'hermine, ou de menu vair. Le ſiécle d'après on en fit tout-à-fait de peaux, ces derniers s'appelloient *Aumuſſes*, ceux qui étoient d'étoffe retinrent le nom de Chaperons. Les *Aumuſſes* étoient moins communes ; on commença ſous Charles V. à abatre ſur les épaules l'*Aumuſſe* & le Chaperon, & à ſe couvrir d'un bonnet. Le Gendre. Dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes, on trouve un article de trente-ſix ſous employez pour fourrer l'*aumuſſe* du Roi. La Couronne ſe mettoit ſur l'*aumuſſe*, comme dit Du Cange, qui dérive ce mot de *amicula*. C'étoit, ſelon Feſtus & Iſidore, une coëffure ou chaperon de femme faite de peau, ou de fourrure. Il ajoûte qu'on a dit auſſi *almucia*, & *almucium*.

Aumusse, ſe prend auſſi quelquefois figurément & en riant pour le Chanoine même qui la porte. L'ambition, l'avarice, l'amour, ſe cachent ſouvent ſous l'*aumuſſe*. Regnier.

AUN.

AUNAGE. ſ. m. Meſurage des étoffes qui ſe fait avec une meſure certaine, réglée, qu'on appelle à Paris une *Aune*. *Telæ, panni ad ulnam menſio.* On a meſuré cette piece d'étoffe, l'*aunage* en eſt bon. Pluſieurs Manufacturiers donnent des excédans d'*aunage* pour s'attirer de la chalandiſe, comme à Laval 24 aunes pour 20. & quelquefois, juſqu'à 28. mais cet excédant d'*aunage* eſt réglé à une aune un quart par les derniers ſtatuts, que les Façonniers donnent aux Marchands pour bonne meſure.

AUNAIRE. ſ. m. Nom propre d'homme. *Aunarius*, *Aunacharius.* Aunhar, communément S. *Aunaire*, Évêque d'Auxerre, étoit d'une famille riche & noble, & fort conſiderée dans la ville d'Orleans. Bail.

AUNAIS. ſ. m. Nom propre d'homme. *Honeſtus.* S. Honeſt, que l'on prononce comme s'il y avoit *Aunais*, eſt patron de la paroiſſe d'Hières au Diocèſe de Paris. Chast.

AUNE. ſ. f. Bâton d'une certaine longueur qui ſert à meſurer les étoffes, toiles, rubans, &c. *Ulna.* Il ſe dit auſſi de la chôſe meſurée. *Aune courante*, c'eſt une meſure d'étoffe ou de tapiſſerie qui s'étend ſur les longueurs, ſans conſidérer la largeur, ou la hauteur. Tous les Marchands doivent avoir une *aune* marquée & étalonnée, & ferrée par les deux bouts. Les *aunes* ſont differentes ſelon les lieux. L'*aune* de France, ou de Paris, contient trois pieds ſept pouces, c'eſt du pied de Roi dont il s'agit.

L'*aune* de Lyon eſt un peu plus courte que celle de Paris, il y a ſur cent aunes une *aune* de différence.

L'*aune* de Roüen, de Bordeaux, de la Rochelle, de Nantes, ſe rapporte à celle de Paris.

L'*aune* d'Amſterdam a deux pieds, un pouce, & deux lignes du pied de France appellé pied de Roi.

L'*aune* d'Anvers eſt longue de deux pieds un pouce, & ſix lignes du pied de France.

L'*aune* de Londres paſſe pour égale à celle de Paris.

L'*aune* de Hambourg a de longueur un pied neuf pouces du pied de France.

L'*aune* de *Lubeck* eſt plus courte d'un ſeizième que celle de Hambourg.

L'*aune* de Francfort ſur le Mein eſt égale à celle de Hambourg.

L'*aune* de Nuremberg eſt tenuë égale à celle d'Amſterdam, & l'*aune* de Leipſic, de Naumbourg & de Hall, eſt égale à celle de Francfort & de Hambourg.

L'*aune* de Breſlau eſt tenuë égale à celle de Hambourg, & l'*aune* d'Oſnabruk à celle de Paris.

L'*aune* de Dantzick a de longueur un pied dix pouces, quatre lignes & demie du pied de France.

Les *aunes* de Riga, de Konigſberg, & de Revel, ſont un peu plus longues que celle de Dantzick.

L'*aune* de Bergue & de Dronthem en Norwegue ſont un peu plus courtes que celle d'Amſterdam, de ſorte que dix *aunes* d'Amſterdam en font onze de Bergue & de Dronthem.

L'*aune* de Suéde ou de Stockolm eſt plus courte que celle d'Amſterdam, & ſept *aunes* de Suéde en font ſix d'Amſterdam.

L'*aune* de Copenhague eſt d'un tiers plus courte que la vèrge d'Anglétèrre, qui a de long deux pieds, neuf pouces, huit lignes du pied de France.

L'*aune* de Cologne eſt égale à celle de Hambourg, Leipſic, &c.

Il y a deux *aunes* en uſage à ſaint Gal, l'une pour les toiles, l'autre pour les étoffes ; elles ſont toutes deux plus courtes que l'*aune* d'Amſterdam. L'*aune* de ſaint Gal qui ſert à meſurer les toiles, fait une *aune* & un ſixième d'Amſterdam : celle qui ſert à meſurer les draps eſt encore plus courte que l'autre, & elle eſt plus courte que celle d'Amſterdam d'un peu plus d'un dixiéme.

L'*aune* de Berne & de Bâle en Suiſſe eſt comptée égale à celle de Hambourg.

Il y un dixſeptiéme de différence entre l'*aune* de Paris & celle de Genève, deſorte que dix-ſept *aunes* de Paris n'en font que ſeize de Genève.

Samuël Ricard a ainſi réduit les *aunes* dans ſon traité du commèrce. Cent *aunes* d'Amſterdam en font quatre-vingt-dix-huit & trois quarts de Brabant, Anvers, Bruxelles ; cinquante-huit & demie de France & d'Anglétèrre ; cent vingt de Hambourg, Francfort, Leipſic, Cologne ; cent vingt-cinq de Breſlau en Siléſie ; cent douze & demie de Dantzic ; cent dix de Bergue & de Dronthem ; cent dix-ſept de Stockolm ; de ſaint Gal pour les toiles quatre-vingt ſix, & cent douze pour les draps.

Matthias Dogen, & Caſimir, Polonois, ont fait des réductions de toutes les *aunes* des plus fameuſes villes de l'Europe au pied Rhenan ; & le Père Merſene au pied du Capitole. Servius dit que l'*aune* eſt l'eſpace qui eſt contenu entre les deux mains étenduës ; mais Suétone veut que ce ne ſoit qu'une coudée. Chez les étrangers, au lieu de ce nom l'on ſe ſert de celui de *Cannes*, *Varres*, *Verges*, *Braſſes*, *Palmes*, &c.

Aune, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes : Cet homme meſure tout le monde à ſon *aune*, pour dire, qu'il croit que tous les autres ſont faits comme lui. On dit, qu'il ne faut pas meſurer les hommes à l'*aune*, pour dire, qu'il y a de petits hommes qui ont autant de cœur & d'eſprit que les grands : qu'un homme ſçait ce qu'en vaut l'*aune*, pour dire, qu'il a déja eû de pareilles affaires : qu'il en aura tout le long de l'*aune* ; pour dire, qu'on lui fera tout le mal qu'on pourra. *Tout le long de l'aune* ſignifie auſſi beaucoup, tout-à-fait, avec excès :

> *Et c'eſt tout juſtement la tour de Babylone ;*
> *Car chacun y babille, & tout le long de l'aune.* Mol.

On dit auſſi au bout de l'*aune* faut le drap, pour dire qu'on verra avec le temps la fin d'une affaire. On dit d'un grand mangeur, qu'il a toûjours dix *aunes* de boyaux vuides pour feſtoyer ſes bons amis. Ce mot vient ſelon Icquez du vieux mot Saxon *eln* ou *elne*.

AUNER. v. act. Meſurer avec une aune. *Pannum, telam, ulna metiri.* Les Marchands ont une adreſſe particuliére pour *auner*, ils trompent en *aunant*.

Auné, ée. part. paſſ. & adj.

AUNEUR. ſ. m. Officier commis pour marquer & viſiter les aunes des Marchands. *Menſor.* Il y a à Paris un Corps de vingt-quatre Jurez *Auneurs*. L'Ordonnance veut que les *Auneurs* meſurent

furent les étoffes bord à bois justement, & sans évent. Cet évent étoit autrefois d'un pouce au delà de l'aune, qu'on donnoit en mesurant. Les *Auneurs* ne peuvent être Courtiers, Commissionnaires, ni Facteurs, ni acheter aucune draperie pour leur compte.

AUNHAR. Nom propre. Voyez AUNAIRE.

AUNIS, ou le Païs d'*Aunis*. s. m. *Alnisium*, *Alnensis*, ou *Alnetensis tractus*. Petit païs de la Xaintonge en France. L'*Aunis* est borné au couchant par la mèr de Gascogne, séparé du Poitou au nord par la Seure, & environné de la Xaintonge au midi & au levant. La Rochelle en est la Capitale. On ne dit guères *Aunis* tout seul, mais toujours le païs d'*Aunis*.

AVOINE, ou AVEINE. s. f. *Avena*. Plante fromentacée, dont les racines sont cheveluës & ramassées à leur collet, d'où s'éleve un chalumeau noüeux par intervalles, revêtu de feüilles longues, étroites, dont une partie forme une graine, ou chalumeau, qui est terminé par une panicule ou amas de plusieurs brins opposez le plus souvent, & qui portent des paquets de balles longues, pointuës, & pendantes par leur propre poids, lesquelles servent d'enveloppe aux étamines de la fleur, & à la semence. L'enveloppe propre de la semence d'*avoine* sauvage est terminée d'une arête roulée en tire-bourre, & coudée par le haut. C'est de cette arête qu'on fait des hydromètres.

Ce mot *avoine* vient du Latin *avena*, & l'on croit qu'*avena* vient du vèrbe Latin *aveo*, je souhaite, je désire, à cause que les animaux appètent beaucoup cet aliment.

On distingue l'*avoine* par la couleur des ses semences. Celle qui les fait blanches est la plus estimée; & celle qui les fait noires est la plus commune. On estime encore que la plus pesante est la meilleure. L'*avoine* est rafraichissante. On ordonne la crême d'*avoine* aux malades sujets aux coliques néfrétiques, & même aux poitrines foibles. On fait de la bière avec l'*avoine*. On dit du gruau d'*avoine*, de la paille d'*avoine*, qui n'est composée que des balles de la panicule d'*avoine*. Dans la disette on fait du pain avec de l'*avoine*; il y a même bien des païs où le païsan ne mange assez communément que du pain d'*avoine*.

L'avoine fait partie des petits blez qu'on appelle les *Mars*, qui sert à nourrir les chevaux. *Avena*. Un bon Cavalier doit voir manger l'*avoine* à son cheval. Les chevaux vont plus vîte le soir, quand ils sentent l'*avoine*. On appelle les gros chevaux, des coffres à *avoine*. Par l'Ordonnance du mois d'Octobre 1669. il est ordonné que l'*avoine* sera à l'avenir distribuée dans les mesures à blez, dont le septier est réglé à vingtquatre boisseaux, qui n'étoit ci-devant que de vingt deux, quoiqu'on donnât sept minots à blé, dont le dernier étoit comble, pour faire le septier d'*avoine*, car il faut le double de la mesure d'*avoine* pour faire le même poids de blé.

On appelle *Folle avoine*, celle qui est stérile. Il y a aussi une *avoine* sauvage, qui croît parmi les blez, & les légumages. Elle est semblable à la Coquiole & à l'autre *avoine*, excepté que ses grains sont plus grands & plus noirs. Elle se forme des blez corrompus, comme le chamboucle, ou *ustilago*, procéde du seigle niélé, & quelquefois de l'orge.

AVOINE, est aussi un grain qui croît dans une tèrre de l'Amérique Septentrionale vers le Canada, & dans les petites rivières dont le fond est de vâse, au bout de la tige d'une herbe qui s'éléve de deux pieds au dessus de l'eau. Ce grain se recüeille en Juin, & est gros comme le nôtre; mais il est une fois plus long, & il rend plus de farine. Il est aussi bon que le ris.

On dit provèrbialement & figurément, d'un homme qu'on a bien fait travailler tout le jour, qu'il a bien gagné son *avoine*, pour dire, qu'il a bien gagné son souper. D'un homme avâre, qui ne fait point part aux autres de ce qu'il a, qu'il mange son *avoine* dans son sac.

AVOINES, ou AVEINES au pluriel, Se dit des plantes de l'avoine, quand elles sont encore sur pied. *Avena*. Les *avoines* sont belles cette année. Jamais on ne vit tant d'*avoines*. VOIT. Faucher les *avoines*.

AVOIR. Vèrbe auxiliaire, qui sèrt à conjuguer les autres vèrbes actifs, & même le substantif *Etre*, qui sèrt à conjuguer les passifs. *Habere*. Sa conjugaison est fort irrégulière, sur laquelle il faut consulter la Grammaire. On mettra pourtant ici quelques-uns de ses tems: J'*ai*, tu *as*, il *a*, nous *avons*, vous *avez*, ils *ont*. J'*avois*. J'*ai eû*, ne faisant qu'une seule syllabe, & non pas deux. J'*avois eû*. J'*aurai*. Au subjonctif *que j'aye*, que *tu ayes*, *qu'il ait*, & non pas *qu'il aye*, ni en vers ni en prose. J'*aurois*, ou *que j'eusse*, pour l'imparfait. *Que j'eusse eû*, ou *j'aurois eû*, pour le plusque parfait. J'*aurai eû* pour le futur. Il y a d'habiles Grammairiens qui soutiennent qu'*ayant* est toûjours gérondif, & qu'il ne peut être participe adjectif, pour prendre une *s* au pluriel: Je les ai trouvez *ayans* le vèrre à la main. On devroit dire par la même raison au féminin, Je les ai trouvées *ayantes*. Il faut donc qu'il soit au gérondif pour n'avoir point de genre ni de cas. T. CORN. Il signifie, Posseder, & agir. Il *a* du bien qu'il *a* mal acquis. Il *aura* raison de cet affront. Il *a* beau dire & beau faire, &c. Le blé est si chèr, qu'on n'en sçauroit *avoir* pour de l'argent. Il faut *avoir* patience.

On dit l'*avoir* beau, l'*avoir* belle, pour dire, avoir une occasion favorable de faire quelque chôse.

AVOIR, s'employe souvent avec la particule *à* devant un infinitif; & alors il sert à marquer la disposition & la volonté où l'on est de faire ce que le vèrbe, qui est à l'infinitif, signifie. J'*ai* à étudier. J'*ai* à travailler. J'*ai* à parler à mon Avocat, j'*ai* à l'entretenir de mon affaire. Il *a* beaucoup de chôses à vous dire. N'*avez*-vous rien à m'ordonner?

AVOIR, est aussi impersonnel; & alors il s'employe toûjours avec la particule *y*, & signifie qu'une chose est, ou n'est pas. *Esse*. Il y *avoit* une certaine femme. Y *a*-t'il au monde un homme plus malheureux que moi? Il n'y *a* personne, dont la compagnie me soit plus agréable que la vôtre. On en dit beaucoup plus qu'il n'y en *a*.

AVOIR, en tèrmes de Négoce, se dit des dettes actives des Marchands; & c'est de ce mot que sont thymbrées ou intitulées les secondes pages de leur bilan.

On dit provèrbialement en menaçant, Il en *aura*, on sous-entend des coups. Je l'*aurai*, on sous-entend, en mon pouvoir. Il n'est que d'en *avoir*, on sous-entend, du bien.

AVOIR. s. m. Vieux mot, qui signifioit, Bien, richesse. On lui prit tout son *avoir* & chevance. Ce mot en ce sens est venu de *avera*, ou *averia*, mot de la basse Latinité, qu'on a dit de toutes sortes de biens, & sur tout des meubles, des chevaux & des bestiaux qui servent au labourage. Les Espagnols disent aussi en ce sens *averias*. DU CANGE.

AVOIRS. Tèrme de Coutume. Ce mot signifie des animaux domestiques, comme moutons &c. Voyez AVERS.

AVOISINER. v. act. Être voisin, être situé auprès. *Vicinum, propinquum esse*. Cette Province *avoisine* l'Espagne; *avoisine* la mèr. Sa Seigneurie *avoisine* ma terre.

Ce mot n'est guère bon en prôse. Il est purement poëtique. On peut dire en faisant la description d'une montagne fort élevée, qu'elle *avoisine* les cieux. Charpentier ne l'exclud pourtant pas entièrement de la prôse, puisqu'il dit que c'est par une mauvaise délicatesse que ce mot est consacré en poësie. VAUG. T. CORN.

AVOITRE. Vieux mot. Voyez AVOUTRE. C'est la même chôse.

AVORTEMENT. s. m. Tèrme de Médecine qui se dit quand l'enfant dont une femme est grosse sort dehors avant qu'il soit venu à son tèrme. *Abortio*, *abortus*. Il ne se dit que depuis que l'enfant a trois mois jusqu'à sept. On le dit aussi, quand les enfans meurent au ventre de la mère, encore qu'ils y demeurent quelquefois plusieurs années, & même toute la vie. Degori dit que si l'*avortement* se fait avant le septième jour depuis la conception, on l'appelle perte de sang, ou faux germe. Les grandes peurs sont capables de causer un *avortement*. On le dit plus proprement dans le langage ordinaire, des animaux. A l'égard des femmes, on dit plûtôt *une fausse couche*; si ce n'est quand l'*avortement* est provoqué par des remédes. Les Journaux de Médecine imprimez à Paris en 1683. parlent d'un *avortement* par la bouche.

Les causes de l'*avortement* sont la grandeur du fœtus, sa pesanteur, l'irritation de la matrice, la foiblesse du fœtus, le défaut de nourriture, le relâchement des ligamens du placenta, le mauvais air, l'excès dans le manger, les longs jeûnes, les mauvais alimens, les longues veilles, les mouvemens violens de l'âme & du corps, la course, les sauts, la danse, le grand travail, la chute de haut en bas, les efforts pour élever un fardeau trop pesant, les coups reçus au ventre, l'usage des busques pour se conserver la taille, les évacuations immodérées, les grandes sueurs, les grandes hémorragies, les mauvaises odeurs, les purgatifs violens, & généralement tout ce qui peut provoquer les mois. DEGORI.

AVORTER. v. n. Pousser son fruit dehors avant le tems requis ordinairement par la nature; ce qui est cause qu'il ne vient point à maturité, ou perfection. *Abortum pati*; *abortum facere*. C'est un crime capital de faire *avorter* des femmes par des breuvages, ou autres moyens. Si c'est par quelque chute ou quelqu'autre accident de cette nature, qu'une femme accouche avant tèrme, on doit dire qu'elle a fait une fausse couche, ou, qu'elle s'est blessée. Ablancourt a dit, l'Impératrice *avorta*; mais l'usage n'est pas pour lui. Quand on fait trop travailler des cavales, cela est cause qu'elles *avortent*. Les arbres qui sont battus du mauvais vent, sont sujets à *avorter*, & leurs fruits ne viennent point à maturité.

AVORTER, se dit figurément de tout ce qui n'a pas les qualitez, la force & la perfection qu'il doit avoir.

L'un quand son front se ride, ayant un œil farouche,
Pour la moindre syllabe ouvre toute la bouche,
Et craignant que sa voix n'avorte *entre ses dents,*
Lance de ses poumons des mots toujours tonnans. SANLECQ.

AVORTER, se dit aussi figurément en Morale, des desseins, des entreprises. *Male procedere.* Quand on fait quelque entreprise au delà de ses forces, elle est sujette à *avorter*. Souvent un Auteur croit faire une belle piéce, qui *avorte*, qui n'a pas le succès qu'il espéroit. Faire *avorter* les desseins de quelqu'un, les rendre inutiles. *Discutere, dissolvere.* Dieu fait quelquefois *avorter* nos desseins, de peur que nous n'attribuions trop à la prudence humaine. MONT.

AVORTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Abortivus.* L'Ordonnance veut que les bois *avortez* soient resepez. Un fruit *avorté*. LIG.

AVORTIN. s. m. *Abortivus.* Ce mot a le même sens qu'*Avorton* qui suit, il se dit par mépris, aussi bien qu'*Avorton*.

O! le plaisant Avortin,
D'un fou gonflé de Latin.

AVORTON. s. m. Qui est né avant le tems, ou qui ne peut acquérir la perfection ordinaire. *Abortivus.*

Toi qui meurs avant que de naître,
Assemblage confus de l'être & du néant :
Triste avorton, *informe enfant,*
Rebut du néant, & de l'être. HESNAULT.

Il y a un Traité du P. Jérôme Florentinius sur le baptême des *Avortons*. Le but de cet Auteur est de montrer qu'en quelque tems qu'un *avorton* vienne au monde, on peut le baptizer, parceque le tems auquel le fœtus commence d'être animé est incertain. Il y a plusieurs chôses singulières dans ce traité, dont le titre est, *Homo Dubius, sive de Baptismo Abortivorum. Lugd.* 1674. *in* 4°.

Le fruit d'une bête qui avorte, est aussi un *avorton*. Cet agneau ne profitera pas, ce n'est qu'un *avorton*. On le dit aussi des fruits des arbres, qui ne viennent point à leur perfection. Le plus bel arbre produit toûjours quelque *avorton*.

AVORTON, est aussi un terme injurieux, dont on ne se sert que dans le stile simple & comique. Ainsi on dit qu'un petit homme, qu'un Pygmée, est un *avorton* de nature. Quel petit *avorton* est cela ? Ils périssent comme des *avortons* de vanité. GOMB.

Si quelque avorton *de l'envie.*
Ose encore lever les yeux. MALH.

Scaliger a dit aussi que la langue Françoise est un *avorton* de la langue Latine.

AVOSETA, ou SPINZAGO d'AQUA, est un oiseau aquatique gros comme un pigeon ; son bec est long de quatre ou cinq doigts, noir, relevé, pointu. Sa tête est noirâtre, son corps est blanc, ses pieds sont bluâtres, & ont les doigts joints par des membranes, ses jambes longues ; son cri est *crex, crex*. Il habite en Italie. Sa graisse est résolutive & anodine.

AVOUTRE, ou AVOUESTRE. Vieux tèrme de Coûtumes, qui signifioit, *Bâtard, illégitime. Spurius.* On le trouve dans Rabelais. Beaumanoir donne une idée juste de ce que l'on entend par le mot *avoutre*, c'est au chapitre 18. où il dit : Li *avoutres* sont chil, qui sont engendrez en femmes mariées, d'autrui, que de leurs Seigneurs, de houmes mariez.

Jean de Meun employe le mot *avoutre* dans son testament manuscrit.

Luxure confond tout, là où elle s'encontre :
Car mains héritiers, deshérite & oultre,
Et hérite à grand tort maint bastard, maint avoutre.

Ce mot vient du Latin *adulter* ; car on disoit aussi *avoutrie*, ou *avouterie*, pour signifier *adultere*. Les Florentins disent *avoiterio*. Voyez ADULTÉRE.

AVOYÉ. s. m. Avoüé. Magistrat de quelques villes. Ce mot est en usage pour signifier un Magistrat des Villes Suisses. *Advocatus.* C'est originairement la même chôse qu'Advoüé ; car c'est une rêverie de dire avec Gollut qu'*Avoyé*, ou comme il écrit, *Avoyer*, vient d'*Aut-Voigat*, nom Celtique d'un ancien Roi des Gaulois, que les Romains prononcèrent Ambigat, & qui signifioit Magistrat de très-grande puissance.

AUP.

AUPARAVANT. adv. Il signifie prémièrement, avant toutes chôses. *Ante.* Je l'avois averti long-tems *auparavant*. Ne falloit-il pas *auparavant* parler avec moi de cette affaire ? Aléxandre donna à Porus un Royaume plus grand que celui qu'il avoit *auparavant*. VAUG. Il y a des gens qui font suivre *auparavant* d'un *que*, & qui disent : Il faut *auparavant que* de faire cela : il faut *auparavant que* de dîner benir les viandes que l'on met sur la table ; mais c'est fort mal parler. Ils confondent le mot *auparavant*, qui étant advèrbe ne régit rien, avec celui d'*avant*. Voyez AVANT.

AU PIS ALLER. adv. Tout le pis qu'il puisse arriver. *Ut res pessime cedat, cadat. Au pis aller*, il m'en reviendra un tel avantage.

AUPRÉS. Préposition qui marque un lieu proche, & qui régit le génitif. *Prope, propter.* Être *auprès* du feu. Il loge *auprès* du Pont neuf. La boule est *auprès* du but. Elle sert quelquefois à marquer un attachement domestique. Il est *auprès* d'un grand Seigneur ; pour dire, il est attaché à son service. Elle sert encore à faire comprendre qu'on a les bonnes grâces de quelqu'un. *Apud.* Il est bien *auprès* du Prince. Il est bien *auprès* des Ministres. Il est bien *auprès* du séxe. Elle sert aussi à la comparaison. *Ad.* Les tableaux des Peintres modernes ne sont rien *auprès* de ceux de Raphaël. On se contente souvent d'une vertu commune, quand on la met *auprès* des déréglemens publics. AB. D. L. TR.

AUPRES, est quelquefois advèrbe. *Propè, proximè.* Je viens d'ici *auprès*. Il demeure tout *auprès*, & joignant. On dit en provèrbe, Si vous n'en voulez point couchez-vous *auprès*.

Ce mot vient de *ad pressum*, MÉNAGE ; ou de *ad* & de *propè*, NICOD.

AUR.

AURA. s. m. Oiseau du Méxique. Il est grand comme une poule d'Égypte. Son plumage est noir. Il a l'aile si forte qu'il vole contre le vent.

AUREA ALEXANDRINA. s. f. Opiat. C'est un véritable antidote. On l'appelle *aurea*, à cause de l'or qui entre dans sa composition ; & *Alexandrina*, à cause d'un Médecin nommé Aléxandre qui l'a inventé. Il garentit de la colique & de l'apopléxie ceux qui en font un usage un peu continu.

AVRANCHES. s. f. *Abrinca*, ou *Abrinca*, *Abrincatum*, *Legedia*, ou *Ingena Abrincatuorum*. Nom propre d'une ville Épiscopale de Normandie. *Avranches* n'est pas fort grande, elle est située sur une petite colline, dont le pied est baigné par la rivière de Sec, *Seva*. MATY. En 1172. il se tint à *Avranches* un Concile au sujet du meurtre de S. Thomas de Cantorbery.

AVRANCHIN. subst. masc. *Abrincatinus pagus, Abrincensis ager, Abrincatus.* Masson s'est trompé quand il a dit qu'on trouve ce dernier mot dans César, mais il est dans Pline Liv. IV. ch. 18. On trouve *Abrincateni* dans les Notices de l'Empire, & *Abrincate*, pour dire *Avranches*. L'*Avranchin* est un petit païs qui a eû autrefois titre de Vicomté. Il est dans la Basse Normandie, Avranches en est la capitale. L'*Avranchin* a été possédé autrefois par les Abrancates, & auparavant par les Ambibariens. MATY. Pinet dans sa traduction de Pline prend *Abrincatui* pour *Auvrai*, proche de Vannes en Bretagne, que d'autres appellent *Auraicum*.

Ces mots, *Avranches* & *Avranchin*, se sont formez du Latin *Abrinca*, *Abrincatui*.

AURÉLE. s. m. Nom propre d'homme. *Aurelius.* Il faut dire Marc-*Aurèle* Antonin dit le Philosophe, Luce *Aurèle* Vère ; mais pour les autres qui portent le même nom, on dit *Aurelius*. T. Ælius *Aurelius* fils de Marc *Aurèle*. *Aurelius* Victor. M. *Aurèle* étoit si bien instruit de la Philosophie, qu'il écrivoit des dialogues étant encore tout jeune. TILLEM. Les médailles de Marc-*Aurèle* Antonin sont très-communes, mais celles de M. *Aurelius* Romulus sont râres en or & en argent, & assez râres en bronze, grand & moyen.

AURÉOLE. s. f. *Aureola.* Couronne qui est donnée par les Peintres & par les Sculpteurs aux Saints, aux Vierges, aux Martyrs, & aux Docteurs, pour marque de la victoire qu'ils ont remportée. Le P. Sirmond dit que cette coûtume est empruntée des Payens, qui environnoient de rayons la tête de leurs Dieux. Voyez S. Thomas au Supplément de sa Somme, Question 116.

AURÉOLE, s'est dit originairement de quelque joyau qu'on proposoit pour prix de quelque dispute, qu'on donnoit pour récompense au mérite. DU CANGE.

Les Théologiens Scolastiques appellent *Auréoles* les récompenses spéciales qui sont données aux Martyrs, aux Vierges, aux Docteurs, & aux autres Saints, à cause de leurs œuvres de *surérogation*. Et c'est ce que S. Augustin dans son Livre de la Virginité appelle *prérogative de gloire*. Le P. Séguenot de l'Oratoire, qui a traduit cet ouvrage de S. Augustin, dit dans sa remarque sur cet endroit : " C'est-à-dire, quelque haut degré de gloire, au moyen „ de quoi ils seront vrayment plus heureux que les autres. Il ne „ faut pas penser que ce soit cette sorte de récompense que les „ derniers Scolastiques ont inventée, & qu'ils appellent *Aureole* : car les Pères n'en ont jamais parlé, ni même les prémiers „ Docteurs de l'École, & il n'y en a nul fondement en l'Écriture. Mais le fondement à mon avis est en cette fausse imagination que l'on ne peut vaincre, que la grandeur & l'excellence „ de l'action contribue quelque chôse au mérite. Cette proposition du P. Séguenot touchant l'*Aureole*, a été censurée par les Théologiens de la Faculté de Paris.

AURICULA JUDÆ, ou oreille de Judas, est un champignon approchant de la figure de l'oreille humaine, qui croit sur les

les vieux sureaux, sur lesquels on prétend que Judas se pendit. Ce champignon trempé dans l'eau rôse, appliqué sur les yeux, en tire l'inflammation.

AURICULA LEPORIS, oreille de liévre. C'est une herbe dont la feuille ressemble à l'oreille du liévre, on l'appelle bupleuron.

AURICULA URSI, oreille d'ours. C'est une herbe commune dont la feuille ressemble à l'oreille d'ours.

AURICULAIRE. adj. m. & f. Qui se connoît par les oreilles. *Auricularis.* La Confession *auriculaire* est plus douce que la Confession publique. Un témoin oculaire est reçû en preuve; mais le témoin *auriculaire*, ou qui ne parle que par oüi dire, ne prouve rien. On appelle le petit doigt de la main, le doigt *auriculaire*, parce qu'il sert à nettoyer & à curer les oreilles.

AURICULAIRES. Si l'on en croit Bernardo Giustiniano, *historia di tutti gl'Ordini militari e Cavallereschi*, c'est le nom d'un Ordre de Chevalerie institué dans le Pérou par Motezuma, & ainsi appellé, parceque les Chevaliers portoient à l'oreille une figure de feüille d'arbre d'or, en guise de pendant d'oreille. Mais quoi qu'il en soit de l'éxistence de l'institution de cet Ordre, il y a certainement du mécompte dans le nom de l'Instituteur, ou dans le lieu de l'institution. Les Motézuma ont été Rois de Méxique, & non point Incas du Pérou. Ainsi ou ce n'est point un Motézuma qui est l'Instituteur de cet Ordre, ou c'est au Méxique & non au Pérou qu'il a été institué. Voyez Miræus, *Origines Ordinum Equestr. Lib. I. cap.* 14. & Bernardo Giustiniano, *historia di tutti gl'Ordini Militari cap.* 25.

AVRIL. s. m. Quatrième mois de l'année selon nôtre supputation, & le second suivant celle des Astronomes, pendant lequel le soleil parcourt le signe du Taureau. *Aprilis.*

Ce mot vient de *aperilis*, du vèrbe *aperire*, parce qu'en ce mois la tèrre semble s'ouvrir pour produire toutes chôses. NICOD. Les Turcs l'appellent *Abrillai*, & ils employent ce nom dans leurs éphémérides, ou almanachs, quand ils se servent du Calendrier Italien. HERB. Varron dérive le mot *Aprilis*, d'où nous avons fait *Avril*, d'Ἀφροδίτη, Vénus, parce que ce mois étoit consacré à cette Déesse.

On dit figurément, qu'un homme est en l'*Avril* de ses jours; pour dire, qu'il est en la fleur de sa jeunesse, au printems de son âge; à cause qu'*Avril* est toûjours au printems. Mais ce n'est qu'en vèrs qu'on parle de la sorte.

> *En l'*Avril *de mes jours*
> *L'adorable Amarante*
> *Eut toutes mes amours.* RACAN.
>
> *Rentrer en mon* Avril *désormais je ne puis;*
> *Aimez-moi, s'il vous plait, grison comme je suis,*
> *Et je vous aimerai quand vous serez de même.* RONS.
>
> *Dans sa verte jeunesse, en l'*Avril *de ses ans.*

On appelle *Poisson d'Avril*, un poisson de figure longue & menuë, dont on fait une pêche fort abondante en cette saison, qu'on nomme autrement *Maquereau*: & parce qu'on appelle du même nom les entremetteurs des amours illicites, cela est cause qu'on nomme aussi ces gens-là, *Poissons d'Avril*. Les Espagnols disent en provèrbe *Març o ventoso, y Abril lluvioso, sacan a Mayo hermoso*, *Mars venteux*, Avril *pluvieux, font Mai joyeux*; & en France on dit, faire manger du poisson d'*Avril*, pour dire tourmenter quelqu'un en lui faisant faire différentes courses. Le mot poisson se met ici pour passion par corruption, & le provèrbe est fondé sur une allusion froide à la passion de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui arriva vers le mois d'*Avril*, & même le 3e d'*Avril*, en supposant, comme je le crois vrai, que l'ère commune est la véritable ère de JESUS-CHRIST.

Les Poëtes prennent aussi le mois d'*Avril* pour le printems, comme le mois de Décembre pour l'hyver.

> *Le centième Décembre a les plaines ternies,*
> *Et le centième* Avril *les a peintes de fleurs,*
> *Depuis que parmi nous leurs brutales manies*
> *Ne causent que des pleurs.* MALHERBE.

Le même a dit sur la guérison de Chrysante.

> *Aujourd'hui c'en est fait, elle est toute guerie,*
> *Et les soleils d'*Avril *peignant une prairie,*
> *En leurs tapis de fleurs n'ont jamais égalé*
> *Son teint renouvellé.*

AURILLAC. s. m. *Auriliacum, Meriolacum.* Ville de France dans la haute Auvergne, sur la Jordane. Les Tapisseries & les dentelles d'*Aurillac* sont fort communes en France. On prétend que ce mot est formé du Latin *aurum*, or, & *lacus*, lac, & qu'il a été donné à cette ville, parce qu'on trouvoit autrefois des grains d'or dans un lac voisin d'*Aurillac.*

AURILLAS. Tèrme de Manége, qui se dit des chevaux qui ont de grandes oreilles, & qui les branlent souvent. *Auritus.*

AURIPEAU. Voyez ORIPEAU.

AURISLAGE, & AURILLAGE. s. m. Tèrme de Coutume. Ce mot veut dire en quelques lieux le profit des ruches des mouches à miel qui appartient au Seigneur, ou au Roi, comme en Provence. RAGUEAU.

AURONNE, & AURONE. s. f. *Abrotanum.* s. n. Plante qui approche fort de l'absynthe par son port. Ses feüilles sont dans la plûpart des espéces découpées menu, ses fleurs & ses semences sont tout-à-fait semblables à celles de l'absynthe. On distinguoit autrefois cette plante en mâle & fémelle, *abrotanum mas & fœmina.* La fémelle, qui ne porte point ses fleurs disposées en épi, est appellée à present *santolina*, garderobe, petit cyprès. L'*auronne* est apéritive. Sa décoction fait mourir les vèrs.

Ce mot vient du Grèc ἄβροτος, *inhumain*; ou de βροτὸς, qui signifie une chôse bonne à manger, & de la particule privative α, comme qui diroit une plante que l'on ne sçauroit manger, à cause de son amèrtume, qui est plus grande que celle de l'absynthe. Cependant cette étymologie paroît difficile à accorder avec la quantité d'*Abrotonum*, dont Horace & Lucain font la prémière syllabe bréve, ce qui ne pourroit être, s'il venoit de βροτὸς, qui s'écrit par un ω. Ne feroit-il pas raisonnable de tirer l'étymologie de ce mot de l'α privatif, & de βροτὸς, qui signifie *mortalis, mortel*, & de dire que l'*Aurone* est appellée *Abrotonum*, parce que les Médecins la donnoient aux malades pour les préserver de la mort. C'est l'idée que nous donne Horace de l'*Abrotonum*, lorsqu'il dit dans la prémière Epître du second Livre, *Abrotonum ægro non audet, nisi qui didicit, dare.*

Vin d'*Aurone. Vinum abrotonites.* C'est un vin fait avec l'*aurone*, comme on fait du vin d'absynte. Il y a plusieurs espéces d'*aurone*.

AURORE. s. f. Crépuscule, lumière qui paroît quand le soleil est à 18 degrez près de l'horison. *Aurora.* Il n'y a rien de plus agréable à voir que le lever de l'*aurore*; ce sont les nuées éclairées des rayons du soleil. Les Poëtes en font une Divinité, dont Céphale étoit amoureux. Ils lui donnent un char, & des doigts de rôses. Ils disent qu'elle séme des roses, à cause que souvent elle colore les nuës d'un beau rouge.

> *Helas! si jeune encore,*
> *Par quel crime ai-je pû mériter mon malheur?*
> *Ma vie à peine a commencé d'éclorre:*
> *Je tomberai comme une fleur,*
> *Qui n'a vû qu'une* Aurore. RACIN.
>
> *Tel qu'en la fraiche matinée*
> *L'aurore vient ouvrir les fleurs,*
> *Et nous redonnant ses couleurs,*
> *Promet une belle journée,*
> *Tel mon prémier âge a passé.* ANONY.
>
> *Quelle plus triste image*
> *Qu'une sombre nuit?*
> *L'*Aurore *qui fuit*
> *En plait davantage.* P. DU CERC.

Nicod dérive ce mot *ab oriente sole, quia aer aurescit.*

Quelques-uns ont appellé *Aurore septentrionale*, une lueur, & une clarté qui paroit quelquefois pendant une nuit obscure, & qui occupe toute la partie septentrionale du ciel, ensorte qu'on le prendroit pour l'*Aurore.* Gassendi a fait la description de ce phénoméne qu'il observa éxactement en 1621.

AURORE, se dit aussi pour la partie du monde où paroît l'*aurore*, qui est l'Orient. Les peuples de l'*Aurore*; pour dire les Orientaux.

On nomme couleur d'*aurore*, un certain jaune doré, & éclatant, comme celui qui paroît souvent dans les nuës au lever du soleil. Les couleurs d'*aurore* se font étant alunées & gaudées fortement, & rabattuës avec le raucour dissout en cendre gravelée, potasse; ou soute.

On appelle figurément une beauté naissante, une jeune fille qui commence à paroître dans le monde, une *aurore.* Je souhaite que cette *aurore* soit suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite. VOIT.

AURORE. s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est une renoncule jaune, panachée de nacarat par le dehors de la fleur sur un fond jaune d'aurore.

AURORE NAISSANTE. s. f. Tèrme de Fleuriste. C'est le nom d'un œillet violet.

Pour marquer que la rougeur est la compagne de la pudeur, on peint l'*aurore*, ou l'aube, avec ce mot, *Absque rubore numquam*, jamais elle n'est sans rougeur. Une *aurore* avec ce mot Italien, *S'ascende, a voi s'asconde*, En montant elle se cache à nous, convient à ces personnes qui après leur élévation ne veulent plus se communiquer

communiquer à ceux qu'elles ont laissées dans un rang inférieur. Le mot *aurore*, selon le P. Thomassin, vient de l'Hébreu אור, *or*, *lumiere*.

AUS.

AUSBOURG. s. m. *Augusta Vindelicorum*. Ville d'Allemagne, dans la Suabe au confluent du Lech & du Vertach, sur les confins de la Bavière. On dit que les Lycates, partie des Rhétiens, fondèrent cette ville, & la nommèrent *Damasia*. Drusus la prit & la nomma *Drusomagus*. Après la défaite de Varus l'an de Rome 739. Auguste la reprit, la rétablit, & y envoya une Colonie de 3000 Citoyens Romains. C'est de là qu'elle prit le nom d'*Auguste*, *Augusta*, qu'elle retient encore; car *Ausbourg* s'est fait d'*Augustiburgum*; composé d'*Augusti*, nom de l'Empereur Auguste, & de *burgum*, bourg, nom Allemand qui signifie forteresse. Ainsi *Ausbourg* signifie *ville d'Auguste*, *forteresse*, ou *château d'Auguste*. Sous Tibère elle fut nommée *Tiberia Augusta*. C'est aujourd'hui une des plus belles & des plus considérables villes d'Allemagne; ville libre & Impériale. L'Évêque & le Magistrat d'*Ausbourg* ont place aux Diètes de l'Empire. La Confession d'*Ausbourg*, *Confessio Augustana*, sont les articles de la croyance que les Luthériens d'Allemagne, appellez de là Confessionistes, présentèrent à Charles V. le 8e Avril 1530. dans *Ausbourg*. La ligue d'*Ausbourg*, *fœdus Augustanum*, est une ligue faite en 1688. entre l'Empire, l'Espagne & la Hollande, contre la France. L'Évêché d'*Ausbourg*, *Episcopatus Augustanus*, un petit Cercle de la Suabe renfermé presque entre le Lech & le Vertach, appartient à l'Évêque d'*Ausbourg* avec le Comté de Dillinghen. Maty. La longitude d'*Ausbourg* est 33. & sa latitude 48. 15. Voyez Lymnæus Liv. VII. ch. 4. Imhoff, *Notitia Procer. Imp. Lib. III. cap. 9.* Le Moine Ademarc dans sa Chronique écrit *Osburg*.

AUSCH, ou AUCH, ou AUX. Prononcez AUCHE. s. f. *Augusta Ausciorum*, *Ausci*, *Auscum*. Ville de Gascogne sur le Gers, dans le Comté d'Armanach. Elle a un Archevêché. Son nom vient de celui des anciens peuples qui l'habitoient, nommez *Ausci*, & que César place entre les Garites & les Garonnes. Plusieurs Sçavans, & entre autres Vossius, dans ses Notes sur Mela Liv. III. ch. 2. p. 234. disent que l'ancienne ville des Ausciens s'appelloit *Climberris*, ou *Climberrum*, dont parle l'Itinéraire d'Antonin, & que la Table de Pentinger appelle *Cliberrum*. Mela l'appelle *Elusaberris*, & sur son autorité quelques Auteurs disent qu'elle eut aussi ce nom; mais Vossius prétend que c'est une erreur, que tous les anciens manuscrits ont *Eliumberrum*, à la réserve de celui du Vatican, où il y a *Cliumberrum*; sur quoi Vossius soutient avec assez de fondement qu'il faut lire *Climberrum*.

AUSCOIS, oise. s. m. & f. Qui est d'Auch, habitant d'Auch, ou Aux. M. De Marca se sert de ce mot, hist. de Bearn. Liv. I. p. 35.

AUSPICE. s. m. C'étoit chez les Anciens une espéce d'augure, de vaine superstition, lorsqu'ils considéroient le vol & le chant des oiseaux, pour sçavoir si quelque entreprise que l'on commençoit devoit être heureuse, ou malheureuse. *Auspicium*, *augurium*, *omen*. Pline en attribuë l'invention à Tirésias Thebain.

Auspice, signifie maintenant un présage, ou des circonstances qui font espérer un heureux succès, ou en appréhender un mauvais. La fondation de Rome a été commencée sous d'heureux *auspices*, dans des tems & des lieux favorables pour son aggrandissement.

> *Jamais hymen formé sous le plus noir* auspice,
> *De l'hymen que je crains n'égala le supplice.* Racin.

On dit aussi, qu'un homme est venu sous les *auspices* d'un tel; pour dire, soutenu par sa faveur; sous sa conduite & sous sa protection. Il ne faut désespérer de rien sous la conduite & sous les *auspices* de Teucer. Dacier. Cette façon de parler est venuë de ce qu'autrefois à Rome on ne faisoit aucune affaire, & sur tout en mariage, sans consulter les Dieux par le moyen des *auspices*, comme on voit dans Cicéron en l'Oraison *pro Cluentio*. Ainsi, Venir sous les *auspices* de quelqu'un, c'est, Marcher sous sa conduite, & assuré de sa faveur.

Ce mot vient *ab avibus spectandis*, *aspiciendis*, & n'a point de singulier en ce sens. Cela est trop naturel pour le P. Pezron, qui tient pour certain que ce mot vient du Celte *Au*, ou *afu*, & de *spicio*. Voyez Aruspice.

AUSSI. Conjonction comparative. *Tam*, *quam*, *aque ac*. Qui achete le cheval, achete *aussi* la bride. Si on étoit *aussi* sage que Salomon, on ne feroit pas tant de fautes. Le soleil luit *aussi* bien sur les bons que sur les mauvais. Vous prétendez à cette charge, & moi *aussi*. Je fais cela d'*aussi* bon cœur que si c'étoit pour moi. Ce mot vient de *ad sic*.

Aussi, est encore une conjonction augmentative. *Etiam*, *quoque*, *item*. Non seulement cela est vrai, mais *aussi* fort raisonnable. Les troupes de Rutilius furent défaites, celles de Cépius le furent *aussi*. Quand elle est précédée d'une négation elle a quelquefois un sens diminutif, si l'on peut ainsi parler, plûtôt qu'augmentatif.

> *Je ne suis Roi ni Prince* aussi,
> *Je suis le Seigneur de Couci.*

Aussi, sert encore à rendre raison de la proposition qui a précedé. *Nam*, *enim*. Je n'irai point, *aussi* bien il est trop tard. Un Philosophe disoit pour se consoler de sa chûte, *aussi* bien voulois je descendre.

Il faut remarquer sur cette conjonction *aussi*, que quand il y a comparaison, & que la proposition est affirmative, il faut prendre garde à se servir toûjours d'*aussi*. C'est une faute qui échape souvent de mettre *si* pour *aussi*. Il avoit en révérence la misérable fortune d'une Princesse issuë du sang Royal, & un nom *si* fameux que celui d'Ochus. Vaug. A un malheur *si* grand que le mien, il ne falloit pas une moindre consolation. Voit. Dans ces deux éxemples il falloit *aussi* au lieu de *si*. Mais lorsque la proposition est négative, on doit se servir de *si*, & non pas d'*aussi*, Rien ne la toucha *si* sensiblement que l'intérêt de sa Religion. Flech. On met toûjours *que* après *si*, & *aussi* en ces sortes d'occasions, quoique Malherbe ait dit, Il n'est rien de *si* beau, *comme* Caliste est belle. Ma foi est *aussi* pure, comme le sujet en est beau. Son éxemple n'est point à suivre en cela.

AUSSI-BIEN QUE. Conjonction qui signifie, De même que. *Eodem modo*, *pariter*, *tanquam*. Les hommes les plus foibles, *aussi-bien que* les Héros, font voir que la mort n'est pas un mal.

AUSSI-TOST. adv. Dans le même tems, dans le moment. *Statim*, *illicò*, *continuò*. Si vous me donnez vos ordres, je les éxécuterai *aussi-tôt*. Il signifie encore, Aussi aisément, aussi volontiers. Je prendrois *aussi-tôt* la lune avec les dents.

> *Quoi! treize vers, huit en eau, cinq en éme.*
> *Je lui ferois* aussi-tôt *un batteau.* Voit.

On dit provèrbialement, *Aussi-tôt* dit, *aussi-tôt* fait, des commandemens qui sont promptement éxécutez. *Aussi-tôt* meurt veau que vache. *Aussi-tôt* pris, *aussi-tôt* pendu.

AUSSI-TOST QUE. Conj. Au même tems que. *Simul ac*, *Ubi primum*. *Aussi-tôt qu*'il m'invoquera, je l'éxaucerai. Arn.

> Aussi-tôt qu'*au monde on veut plaire*,
> *On commence à déplaire à Dieu.* L'Abbé Tetu.

AUSSIERE. s. masc. Tèrme de Marine. Grosse corde à trois tourons. *Rudens*.

AUSTÉRE. adj. m. & fém. En tèrmes de Physique, se dit d'une saveur âpre qui cause un resserrement dans la bouche: c'est une des neuf saveurs qui frappent l'organe du goût; telle est celle du vitriol. *Asper*, *acidus*, *acer*.

Austére, signifie aussi, Rude, sévère; qui ne pardonne rien. *Austerus*, *durus*, *severus*. Un Juge *austere* est moins corruptible qu'un autre.

Austére, se dit aussi de celui qui est sévère à lui-même, qui ne se permet aucuns plaisirs, qui maltraitte son corps. Quand les loüanges sont fines, elles séduisent les plus *austeres*. Bell. Ce Religieux est fort *austere*, il porte la haire & le cilice. On ne peut passer d'un Ordre à un autre, s'il n'est plus *austere*.

Austére, se dit figurément en chôses morales. Les mœurs *austéres* de Caton. Une vertu *austére*. Une mine *austere*, ou refrognée. Il y a des gens d'une probité si *austere*, qu'elle est plus propre à dégoûter de la vertu, qu'à la faire aimer. Il ne faut pas toûjours suivre les ordres *austeres* de la raison. S. Évr. Il s'élevoit par une *austere* vertu au dessus des craintes, & des complaisances humaines. Flech. Une morale peut être *austere*, sans être déraisonnable. Du Pin. Un Philosophe chagrin & *austere* effarouche les jeunes gens, & leur fait soupçonner que la vertu est d'une pratique ennuyeuse. La Bruy. Sénéque est trop ridé & trop *austere*. S. Évr. Qu'une *austere* vertu paroisse dans tes yeux. L'Abbé Tetu.

AUSTÉREMENT. adv. D'une manière austère. *Austerè*, *severè*, *duriter*. Les Religieuses de sainte Claire vivent fort *austerement*.

AUSTÉRITÉ. s. f. Sévérité. *Austeritas*, *severitas*. L'*austérité* des Censeurs Romains tenoit tout le monde dans le devoir. Il y a naturellement trop d'*austérité* dans le stile d'un homme d'une vertu trop rigide. Vall. La frugalité des anciens Romains n'étoit qu'une ignorance des plaisirs; & cependant on a consacré cette *austérité* nécessaire comme une vertu. S. Évr.

> *Je sçai qu'en vous quittant, le malheureux Titus,*
> *Passe l'*austérité *de toutes les vertus.* Racin.

Le

dans de certains exercices de l'E-
austéritez du corps, comme si el-
essaires, & tombent sans s'en ap-
& voluptueuse. A B. D. L. T R.

pocrite?
hors affectez?
tez,
te faire un vrai mérite.
L'ABBÉ TETU.

e de Géographie. *Australis*, *Auf-*
côté du Midi, du côté que souffle
ent *Auster*. La Terre *Australe* est
Bonne Espérance est à trente-cinq
Le Capricorne est dans la partie
Australes furent découvertes en
ompagnie Hollandoise des Indes
harpentier. C'est-là qu'est la nou-
bord *Carpentaria*, du nom de ce
n. 4. p. 86. Le P. Noël Jes. dans
& Physicæ cap. 4. donne un Ca-
Riccioli & d'Hevelius, de toutes
tral, avec leur ascension droite,
ur, telles qu'elles se faisoient voir

u Midi.
Nom propre d'un grand païs de
itre de Royaume. Quelques-uns
eur qu'y envoya, dit-on, Justi-
rasius; d'autres d'un Roi nommé
dans ce païs. La véritable éty-
. Dans cette langue, comme en
'Orient; de là viennent les noms
re, d'*Estangle*, d'*Ostrogoths*, &
s encore *Est*, pour dire l'Orient.
parce qu'il étoit la partie Orien-
talis. On l'appella aussi Royau-
L'*Austrasie* fut d'abord renfer-
, & la riviére d'Ill, & compre-
l'Alsace, & le Palatinat. On as-
is la Lorraine, la partie septen-
le l'Isle de France, avec toutes
païs & le Rhin; & encore tous
ent conquis en Allemagne, la
, la Thuringe, une grande par-
e elle fut resserrée entre le Rhin,
tagnes de Vauge, & on la divisa
l'inférieure. L'*Austrasie* infé-
ale de l'*Austrasie*. L'*Austrasie* su-
ale de l'*Austrasie*, qu'on appel-
ngienne, c'est-à-dire, l'*Austrasie*
le répondoit à peu près à la Lor-
MATY.
t de Clovis, ou un peu aupara-
es. L'une, qui comprenoit tout
squ'à la Meuse, s'appella *Auf-*
s *Austrasie*. L'autre partie, qui
pella Neustrie, ou partie Occi-
n du Royaume François entre
des nouveaux noms qu'on lui
Austrasie, cette partie des Gau-
Orient entre le Rhin & la Meu-
uoique corrompu par les Fran-
Orientale. P. DAN. Depuis les
nces de la prémiére & de la se-
èrent l'*Austrasie* avec titre de
, né d'une Concubine, fut le
. Au VI[e] siécle le Royaume
de partie de l'Aquitaine, ou
la remarque de Bollandus sur

Ce qui les entretenoit le plus dans cette pensée, étoit que dans le tems même qu'il n'y avoit qu'un Roi dans toute la France, il y avoit un Maire du Palais en Austrasie différent de celui de Neustrie, & ce Maire eut cru mal faire sa charge, s'il avoit souffert le démembrement de la moindre partie du Royaume dont il étoit Maire. CORD. La résolution que Dagobert prit en 629. de faire son séjour ordinaire en Neustrie augmenta la jalousie que les *Austrasiens* avoient déja contre les Neustriens. ID. Dagobert oubliant qu'il venoit d'épouser Nantilde, se donna tout entier à l'amour d'une jeune *Austrasienne*, qu'on appelloit Regnatrude. ID.

AUSTREGESILE. Voyez OUTRILLET. En 624. S. Sulpice Sévère, qui étoit de Bourges, succéda à S. *Austrégésile* dans le siége de Bourges. FLEUR.

AUSTREGUE. s. m. Arbitre, Juge, qui en Allemagne juge en prémière instance certaines affaires des États de l'Empire. *Arbiter*, *Judex*, *Austraga*. Si les États mêmes ont des differens entre eux, la plûpart vont en prémière instance devant les Arbitres nommez *Austrégues*, dont les uns sont établis par un consentement particulier des États, & les autres par la disposition des Loix. Il est difficile d'en apporter l'origine. Le plus vraisemblable est qu'ils ont commencé du tems de Frederic II. & je ne puis être du sentiment de ceux qui en attribuënt l'établissement à Maximilien I. quoi qu'il soit vrai qu'il leur a donné une nouvelle forme que l'on trouve dans l'Ordonnance de l'établissement de la Chambre donnée à Vormes l'année 1495. dans laquelle on voit diverses maniéres de prendre des arbitres, dont il n'y en a que deux qui soient en usage. L'une quand l'accusé nomme trois Princes aux États de l'Empire, desquels l'accusateur choisit un ami; & l'autre quand on obtient de l'Empereur un ou plusieurs Commissaires, mais il y a des affaires qui ne peuvent être jugées devant les arbitres, ou *Astrégues*, & qui doivent aller directement à la Chambre de Spire, ou au Conseil Aulique. Ce qu'il y a de fâcheux en ces jugemens des *Austrégues*, c'est que l'on peut encore en appeller à la Chambre & au Conseil Aulique, & qu'ainsi peu d'affaires s'y terminent. D'ailleurs les dépenses y sont grandes, il faut donner des présens, & faire de grands festins aux Commissaires des Princes Arbitres; outre que leur puissance ne dure que six mois, ou au plus un an, qui n'est pas un tems suffisant pour vuider une grande affaire en Allemagne. MONSANBANO, *traduit par D. C.*

Il semble que la jurisdiction des *Austrégues* s'appelle aussi Austrégue, car George Schubhard, dans son traité Méthodique des *Austrégues*, les définit ainsi, *Austraga sunt judicia in quibus certorum ordinum Imperii res controversa, in prima instantia, juxtà modum in ordinationibus Imperii præscriptum, ad utilitatem eorum diventilantur, examinantur, & deciduntur.*

AUSTREMOINE. s. m. Nom propre d'homme. *Stremonius*, ou *Strymonius*. Saint *Austremoine*, Évêque d'Auvergne, est l'un des sept illustres Missionnaires Apostoliques qui furent envoyez dans les Gaules par les Évêques de Rome vers le milieu du III[e] siécle de l'Église. BAILL.

AUSTRIE. s. f. Voyez AUSTRASIE.

AUT.

AUTAN. s. m. Vent qui soufle du côté du midi. *Altanus*. Selon quelques-uns, c'est le vent de Sud-est, & selon quelques autres, de Sud-oüest. Il est d'ordinaire orageux, & les Poëtes l'employent en parlant des tempêtes.

Non loin du fier Egée, où l'on voit en tout tems,
Contre les Aquilons combattre les Autans. MÉNAG.

On l'appelle *Garbin* sur la Méditerranée.

AUTANT. adv. rélatif, qui sert à expliquer deux choses égales en nombre. *Tot*, *quot*. On demande quelquefois, s'il y a *autant* d'hommes que de femmes. Il envoya Parménion avec deux mille étrangers, & *autant* de Macédoniens. VAUG. J'ai été *autant* de fois chez-vous, que vous chez moi. *Toties*, *quoties*.

AUTANT, marque aussi l'égalité de prix. *Tantùm quantùm*. Monsieur vaut bien *autant* que Madame. Ma maison est de mille écus sans en rien rabattre; j'en veux tout *autant*.

AUTANT, sert encore à marquer l'égalité en toute autre chôse. *Tantum, quantum.* Il faut dans cette composition *autant* de l'un que de l'autre. *Autant* qu'est vaste l'étenduë qui est entre le ciel & la tèrre, *autant* est grande & infinie la miséricorde de Dieu sur ceux qui le craignent. PORT.R.

AUTANT, se dit quelquefois sans relation, d'une quantité incertaine. *Tantum, quantum; tam, quam.* Cette femme a *autant* de beauté, de vertu, d'esprit, qu'on en puisse avoir; c'est-à-dire, qu'elle est belle, vertueuse, & spirituelle au dernier point. Il fait des vèrs *autant* bien qu'on puisse faire.

AUTANT, signifie encore, Suffisamment, selon son pouvoir, extrêmement. Ce mulet est assez chargé, il en a *autant* qu'il en peut porter. On dit aussi d'un homme yvre, qu'il a bû d'*autant*, qu'il en a *autant* qu'il lui en faut; tout ce qu'il peut porter de vin. Je l'ai nourri, protégé, assisté *autant* que j'ai pû, selon mes forces. *Autant* que je puis conjecturer, cette affaire réüssira. Lisbone est une des plus belles villes du monde, & qui mérite *autant* d'être vûë. VOIT.

AUTANT, se dit quelquefois d'une certaine partie des chôses. *Tantum.* Cela est fait, ou *autant* vaut. C'est *autant* de fait, d'épargné; *autant* de rabatu, *autant* de tems gagné. On dit absolument, C'est toûjours *autant.*

AUTANT, en tèrmes de Palais, signifie la copie d'un acte. Cet Arrêt est perdu, il en faut relever *autant* au Greffe. Les Huissiers doivent laisser *autant* de tous les exploits qu'ils font, & de toutes leurs significations aux parties adverses, ou à leurs Procureurs.

AUTANT, se dit provèrbialement en ces phrâses ailleurs expliquées. *Autant* dépense chiche que large. *Autant* vaut être mordu d'un chien que d'une chienne. *Autant* en emporte le vent. *Autant* de frais que de salé. *Autant* bien battu que mal battu. Il lui en pend *autant* sur la tête. *Autant* vaut trainer que porter. Il consommeroit *autant* de bien qu'un Évêque en pourroit bénir. *Autant* comme *autant.* J'en fais autant de cas que de la bouë de mes souliers. *Autant* qu'il en pourroit tenir dans mon œil. *Autant* de têtes, *autant* d'opinions. *Autant* en dit le renard des meures, &c.

AUTEL. s. m. Lieu élevé pour sacrifier à une Divinité. *Ara.* C'étoit chez les Payens une espèce de piédestal, ou quarré, ou rond, ou triangulaire, orné de sculpture, de bas reliefs, & d'inscriptions, sur lequel on brûloit les victimes qu'on sacrifioit aux Idôles. Les *autels* destinez à l'honneur des Dieux célestes, & supérieurs, étoient exhaussez, & posez sur quelque édifice relevé; & c'est pourquoi on les appelloit *altaria*, du mot *alta ara*, qui signifie, *autel haut*, & élevé. Ceux qui étoient pour les Dieux terrestres, étoient posez sur la superficie de la tèrre; & au contraire on creusoit & on ouvroit la tèrre pour ceux des Dieux infernaux. Il y avoit à Athènes un *autel* de la miséricorde, où tous les malheureux avoient leur réfuge. Peut-on s'imaginer que les Dieux se repaissent de l'encens qu'on fait fumer sur leurs *autels*, & qu'ils s'appaisent, ou s'irritent, selon le nombre des victimes qu'on leur immole? S. ÉVR. Péricles, sollicité de faire un faux serment en faveur de l'un de ses amis, répondit: Nous sommes amis, mais *jusqu'aux autels.* ABLANC. La puissance paternelle finit aux piéds des *autels*, & ne doit pas s'étendre au delà des chôses temporelles. Optat, dans la belle histoire qu'il a composée du Schisme des Donatistes, rapporte que sous Julien l'Apostat ils rompirent les *autels* des Églises, dont ils s'emparèrent, ou qu'ils les lavèrent ou les raclèrent; les *autels*, dit Optat, où eux-mêmes avoient autrefois offert, où les vœux du peuple, où les membres de J. C. ont été portez, où le Dieu tout-puissant étoit invoqué; *autels* enfin qui ne sont autre chôse que le siége du corps & du sang de J. C. & où durant certains momens l'un & l'autre avoient habité: preuves très-puissantes, aussi bien qu'irréprochables, qu'en ce siécle il y avoit des *autels* & un sacrifice, où l'Église croyoit que le corps & le sang de J. C. étoient, non pas en figure, mais en vérité, & comme l'Église le croit aujourd'hui. GOD.

Je sçai qu'en ce moment pour ce nœud solennel,
*La victime, Seigneur, nous attend à l'*autel. RACIN.

Les Muses revelées
Furent d'un juste encens en tous lieux révérées;
A leur gloire en cent lieux on dressa des autels. BOIL.

Ce mot *autel*, vient d'*altare*, dans lequel l'usage a changé à l'ordinaire *al* en *au*, & l'*r* en *l*, pour adoucir la prononciation. Le P. Pezron va plus loin à son ordinaire. *Autel* vient de l'Allemand *Autaer*, & *Autaer* est pris du Celtique *Auter.* Ou bien *ara*, *autel*, vient du Celtique *ar*, qui veut dire de la tèrre. De là on a formé *altar*, ou *altare*, *autel*, parce que les prémiers autels ont été faits d'une tèrre un peu haute & élevée. En effet, le mot *auter* chez les Celtes, comme *altar* chez les anciens Latins, ne signifient rien autre chôse que tèrre élevée pour servir d'*autel.* Quand tout le reste seroit vrai, il resteroit toûjours à prouver que les Celtes ont dit *alt* pour signifier *hault.* Voyez ce mot.

AUTEL, s'est dit autrefois chez les Juifs, de ces tables qu'ils dressoient à la campagne pour sacrifier à Dieu. En cet endroit il édifia un *autel* au Seigneur.

AUTEL, se dit proprement dans le Christianisme d'une table quarrée consacrée à Dieu, élevée & ornée, pour célébrer la Messe. Dans la primitive Église les *autels* étoient sans parure, & sans pompe. Ils n'étoient que de bois, parce que la crainte des Gentils & les persécutions obligeoient de les transporter souvent d'un lieu en un autre, & de changer les lieux des assemblées & des sacrifices, & qu'on ne pouvoit en ces tems-là bâtir des temples & des autels; mais quand la conversion de Constantin eut donné la paix à l'Église, on fit des temples & des *autels.* Les Chrétiens n'ont point donné à leurs *autels* la forme qu'ils avoient chez les Payens, ni même chez les Juifs dans le temple; mais parce que J. C. institua la sainte Eucharistie au souper Paschal & sur une table, ils ont donné à leurs *autels* la forme d'une table. Le Concile de Paris tenu en 509. ordonne que l'on ne consacrera point d'*autel* qui ne soit de pièrre. S. Grégoire de Nysse, qui vivoit au IXe siécle, parle d'*autels* de pièrre dans un discours qu'il a fait sur le Baptême de N. S. Il n'y eut d'abord qu'un *autel* dans chaque Église; mais bientôt après il y en eut plusieurs, comme on le voit souvent dans S. Grégoire le Grand, qui vivoit au VIe siécle. Dans sa 50e Lettre du Xe Livre il en compte jusqu'à 13. dans une seule Église. Les Pères d'Achery & Mabillon ont aussi prouvé dans les *Acta Sanct.* de leur Ordre, *Sac. III. P. 1. præf. p. 57.* & suivante, que la pluralité des *autels* dans une même Église a commencé avant le Xe siécle.

La Messe de Paroisse se doit dire au maître *autel*, au grand *autel*, qui est celui du chœur de l'Église. Stepelin, Auteur de l'onzième siécle, l'appelle barbarement *Altare Capitaneum.* On ne peut dresser un *autel* dans une maison particulière, si l'Évêque ne l'a béni, ou fait bénir. Il paroît par Socrate Liv. I. ch. 36. de l'hist. Eccl. & par d'autres encore, que dans les prémiers siécles les autels étoient élevez, & qu'ils n'étoient point massifs, mais creux, en sorte que l'on se mettoit dessous pour prier.

Il y a des *autels portatifs*; ce sont des pièrres consacrées, qu'on peut transporter où l'on veut, & selon le besoin. *Altare mobile.* On dit aussi barbàrement *portatile.* Il y a des exemples d'*autels portatifs* avant le Xe siécle. *Act. SS. Benedict. Sec. III. Pref. p. 58.* On les appelle aussi quelquefois *Autel itineraire, Altare itinerarium.* Ainsi à la fin de la vie de S. Gerard Abbé de Braine le Comte, qui vivoit au Xe siécle, il est dit qu'en sortant de S. Denys pour aller être Abbé de Braine, il emporta avec lui l'*Autel itineraire*, dont S. Denys Apôtre de France se servoit, dit-on, pendant qu'il vivoit.

Le Patriarche Taraise, quoiqu'accablé de vieillesse & de maladie, ne laissoit pas d'offrir encore le sacrifice, s'appuyant sur une table de bois que l'on mettoit devant l'*autel*; ce qui montre qu'on n'eut osé s'appuyer sur l'*autel* même. FLEURY. Comme les Martyrs étoient enterrez dans les cimetières, ce fut là particulièrement que les Chrétiens bâtirent des Églises, lorsque Constantin leur eut donné une entière liberté; & on croit que c'est de cette coutume qu'est venuë la régle qu'on observe aujourd'hui, de ne consacrer aucun *autel* sans y mettre des reliques des Martyrs. L'Église en a fait une loi dans le VIIe Concile Œcuménique: on y peut rapporter encore le canon d'Afrique, qui défend de bâtir un *autel* sous le nom d'un Saint, à moins que ce ne soit le lieu de sa mort, ou qu'il n'y ait de ses reliques. TILLEM.

On dit, Consacrer un *autel.* Il n'y a que l'Évêque qui consacre les *autels.* La consécration des *autels* est d'un usage très-ancien. Il en est parlé très-expressément dans un Decret qu'on attribuë communément au Pape Évariste, qui gouvernoit l'Église au commencement du second siécle, & que Gratien donne au Pape Hygin, qui est du milieu du même siécle, & il n'en est point parlé comme d'une chôse nouvelle.

AUTEL ISOLÉ, est un autel qui n'est adossé ni contre un mur, ni contre un pilier, & qui a un contre-retable, comme dans la plûpart des Églises Cathédrales. *Ara insularia.* On appelle aussi, *autel isolé*, un autel qui est placé sous un dais, ou baldachin.

AUTEL PRIVILÉGIÉ, est un *autel* auquel sont attachées quelques indulgences particulières. *Ara prærogativa.* Les Brêfs d'*autels privilégiez* ne s'accordent que pour un jour la semaine, en faveur d'un *autel* d'une Église en laquelle on dit sept Messes par jour; ou pour deux jours, si on en dit quatorze; ou pour trois jours, si on en dit vingt-une, on n'en accorde point au delà, & encore n'est-ce que pendant sept ans.

On appelle Pièrre d'*autel*, une pièrre sur laquelle on pose le Calice & la sainte Hostie pendant la Messe, & dont on ne se peut servir

servir qu'après qu'elle a été bénite avec beaucoup de cérémonies. La table de l'*autel* est quelquefois soutenuë d'une seule colonne, comme on le voit dans les chapelles souterraines de sainte Cécile à Rome, & comme étoit à Constantinople, au rapport de Paul Diacre, l'*autel* de la mère de Dieu au palais des Blaquernes. Quelquefois la table étoit soutenuë de quatre colonnes, comme l'*autel* de S. Sébastien de *crypta arenaria*; quelquefois enfin, & c'est la forme la plus ordinaire, un corps de maçonnerie soutient la table de l'*autel*: ces sortes d'*autels* ressemblent à des tombeaux. C'étoit l'usage de l'Église, comme on l'a dit ci-dessus, de célébrer les saints mystères sur les tombeaux des Martyrs: & quand on consacre une Église, on enferme encore dans l'*autel* avec de la maçonnerie des reliques des Martyrs: dans les Églises qui ne sont pas consacrées, la pièrre de l'*autel* sur laquelle on dit la Messe est marquée de croix, où il entre de la poudre des ossemens des Martyrs. C'est de ces Saints dont les reliques sont à l'*autel* que le Prêtre parle en baisant l'*autel* durant la prière qu'il dit après l'oblation.

Autel, se dit aussi figurément, pour le service, le culte & l'honneur que l'on rend à Dieu. *Honores divini.* Cet ambitieux, bien loin de refuser un trône, ne refuseroit pas des *autels*, ni tous les hommages qu'on rend aux Dieux. M. Scud.

Pour vous rendre à jamais des honneurs immortels,
Je vais me dévoüer à vos sacrez autels. L'Abbé Tetu.

Mais depuis que l'Eglise eut aux yeux des mortels
De son sang en tous lieux cimenté ses autels. Boil.

On dit figurément d'une personne pour qui on a grand amour, estime ou vénération, qu'elle mérite des *autels*, qu'on lui veut élever un *autel*. Ils prophanent tes *autels* d'un indigne encens. Boil.

On appelle le Très-Auguste Sacrement de l'Eucharistie, le saint Sacrement de l'*Autel*.

Autel, se dit provèrbialement en ces phrâses: Qui sert à l'*autel*, doit vivre de l'*autel*; pour dire, qu'il faut trouver de quoi subsister dans sa profession. Cette expression est prise de l'Écriture, 1. Cor. IX. 13. Élever *autel* contre *autel*; pour dire, Faire un schisme, une division dans l'Église, dans une Communauté, y établir deux Supérieurs qui soient contraires. On dit d'un avâre, d'un altéré du bien d'autrui, qu'il en prendroit sur l'*autel*; pour dire, qu'il ne feroit point de difficulté de faire un sacrilége pour s'enrichir. On dit, qu'on doit être amis jusqu'aux *autels*; pour dire, qu'on ne doit pas servir ses amis aux dépens de sa conscience. On dit, Recourir aux *autels*; pour dire, y chercher un asyle, y demander du secours, y chercher des consolations.

Autel, est aussi le nom qu'on donne à l'une des 15 constellations méridionales. *Ara.* Elle est composée de douze étoiles. Bayer n'en met que huit. Elle passe à nôtre horison sur le milieu de la nuit; & le méridien sur la fin de Juin. Les Poëtes disent que c'est l'*autel* sur lequel les Dieux prêtèrent serment de fidélité à Jupiter avant la Guèrre contre les Titans, & que ce Dieu le mit dans les astres après sa victoire. D'autres disent que c'est l'*autel* sur lequel Chiron le Centaure immola un loup, dont la constellation est dans le ciel proche de l'*autel*.

Autel de la Prothése. *Mensa Protheseos.* C'est le mot que les Grècs donnent à un petit *autel*, sur lequel ils bénissent le pain avant que de le porter au grand *autel*, où l'on fait la liturgie. Le P. Goar néanmoins dans ses notes sur l'Eucologe ou Rituel des Grècs, *pag.* 16. croit qu'on doit plûtôt donner le nom de *table* que d'*autel* à ce que les Grècs appellent *Prothesis*, & que Génebrard a traduit par le mot Latin *altare*. En effet les Grècs ne célèbrent jamais la liturgie en un seul jour, que sur un *autel*, & celui de la *prothése* ne sert qu'à préparer le pain sur lequel le Prêtre fait plusieurs bénédictions. Le P. Goar prétend que cette table de la *prothése* étoit autrefois dans la Sacristie, & il le prouve par quelques exemplaires Grècs, où au lieu du mot de *prothése*, on lit celui de *Sacristie*, ce qui a beaucoup de vrai-semblance, & en effet on préparoit autrefois dans les Sacristies de nos Églises, aussi bien que dans celles des Grècs & des autres Orientaux, le pain qui étoit destiné au sacrifice. On faisoit cette préparation avec beaucoup de cérémonies. Voyez le mot de *pain*. *Suicerus* dans son Thrésor Ecclés. & Du Cange dans son Glossaire Grèc, sur le mot de *prothesis*, ont parlé de ce petit *autel*, ou table de la *prothése*. Meursius dans son Glossaire sur le mot ἄρτος, *pain*, & M. Simon dans ses notes sur les Opuscules de Gabriel de Philadelphie, en ont aussi fait mention. Voyez le mot de *Don*.

Ce nom d'*autel*, ou table de la prothése, est pris apparemment de l'Écriture, car les Septante appellent la table des pains de la prothése, ce que nous appellons en nôtre langue la table des pains de proposition. C'est la signification de prothése, πρόθεσις. On y mettoit les pains que l'on offroit à Dieu, de même que les Grècs mettent sur celle-ci le pain qu'ils offrent pour être consacré.

Autel, S'est dit autrefois, & se trouve dans l'histoire de l'onzième siécle, pour les oblations & le casuel d'une Église. Dans ces tems-là les Monastères étoient en possession de plusieurs Églises, dont les revenus avoient été usurpez par des Laïques, qui les leur avoient ensuite donnez, pour en décharger leur conscience. Le consentement de l'Évêque y étoit nécessaire. En le donnant il obligeoit les Moines à mettre dans chaque Église un Clerc capable de la déservir, & lui donner un entretien suffisant, & quelquefois l'Évêque se faisoit payer un droit en lui donnant l'institution, & exigeoit des Moines le même droit à toutes les mutations de personne. Ce droit se nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur, & on le nommoit rachat d'*autels*, *Redemptio altarium*, parce qu'on distinguoit l'Église & l'*autel*. On appelloit Église, les dimes, & les autres revenus fixes; & *autel*, les oblations & le casuel. Fleury.

Les Payens ont distingué deux sortes d'*autels* pour les Sacrifices. Celui sur lequel on offroit des sacrifices aux Dieux, s'appelloit en Grèc βωμὸς; & étoit un véritable *autel*, différent de celui sur lequel on offroit des sacrifices aux Héros, qui étoit plus petit, & qu'on nommoit en Grèc ἐσχάρα. Pollux fait cette distinction d'*autels* dans son Onomasticon *liv.* 1. *chap.* 1. *num.* 5. Il ajoute néanmoins que quelques Poëtes se sont servis du mot ἐσχάρα, pour marquer l'*autel* sur lequel on sacrifioit aux Dieux. La version des Septante se sert quelquefois de ce mot ἐσχάρα, pour signifier une forme de petit *autel*, qu'on peut exprimer en Latin par *craticula*: ce petit *autel* appellé ἐσχάρα, n'avoit aucune hauteur, & étoit plûtôt un foyer qu'un *autel*, comme Ammonius le remarque dans Harpocration sur le mot ἐσχάρα. Les Romains avoient aussi différens *autels*. Celui sur lequel on sacrifioit aux Dieux du Ciel s'appelloit *altare*. Celui sur lequel on offroit des victimes aux Dieux de la tèrre se nommoit *ara*. Pour les Dieux des enfers on faisoit un trou en tèrre, où l'on égorgeoit les victimes; & ce trou s'appelloit *scrobiculus*. Voyez Horace Liv. 1. Sat. VIII^e, v. 25.

Sur les médailles des Colonies on voit souvent au revers un *autel*, & dessus un étendart élevé; & c'est la marque d'une Colonie, parce que la prémière chôse que l'on faisoit, quand on établissoit une Colonie en quelque lieu, c'étoit d'y élever un *autel*, & d'y faire des sacrifices. Dans une médaille singulière de Saragosse frappée pour Auguste son Fondateur, il y a même trois *autels*, un plus grand, & deux petits aux côtez. Sur le grand, qui est au milieu, un étendart; & sur les deux autres, des boucliers élevez ou pendus à des bâtons comme l'étendart. Voyez *Vaill. Colon. T.* 1. *p.* 29.

L'Académie *de gli Ardenti* à Naples a pour dévise l'*autel* d'Élie sur lequel le feu du ciel descend, avec ce mot Grèc, ΟΥΚ ΑΛΛΟΘΕΝ, *Non d'ailleurs*, pour marquer qu'ils ne sont ardens que du feu du ciel. Ce Corps n'est pas dans les régles de la devise.

AUTENTIQUE. Voyez Authentique.

AUTEUR. s. m. Qui a créé ou produit quelque chôse. *Auctor.* On le dit par éxcellence de la prémière Cause, qui est Dieu. L'*Auteur* de toute la nature. Le Souverain *Auteur* du monde. Ce mot vient d'αὐτὸς, *ipse*. L'*Auteur* est celui qui n'a pris son ouvrage d'un autre; c'est lui qui l'a produit, qui l'a mis au jour.

Vous offensez les Dieux, auteurs *de vôtre vie.* Racin.

Tant de rares beautez, tant d'ouvrages divers,
*Te parlent de l'*Auteur *de ce grand Univers;*
Et tu n'entends point leurs paroles. L'Abbé Tetu.

Auteur, se dit en particulier de ceux qui sont les premiers inventeurs de quelque chôse. On tient que Flavio de Melphe est l'*auteur* de la Boussole. Polydore Virgile a écrit huit livres de ceux qui ont été les *auteurs* & inventeurs des chôses.

Auteur, se dit aussi de ceux qui sont cause de quelque chôse, ou qui on dit quelque chôse. Ce Ministre est l'*auteur* de ma fortune. Ce chicaneur est l'*auteur* de la ruïne de vôtre maison. Des Chefs de diverses nations, & indépendans entr'eux, s'opposent le plus souvent aux conseils dont ils ne sont pas les *auteurs*. Saraz.

De nos propres malheurs auteurs *infortunez,*
Nous sommes loin de nous à toute heure entrainez. Boil.

Auteur, se dit aussi des Chefs d'un parti, d'une opinion, d'une conspiration, d'un bruit qui court. Pythagore est *auteur* de l'opinion de la Métempsychose. Quand on a découvert quelque conjuration, il en faut punir sévèrement les *auteurs*. Celui-là est l'*auteur* du vol; les autres n'en sont que les complices.

Auteur, en fait de Littérature, se dit de tous ceux qui ont mis en lumière quelque livre. Maintenant on ne le dit que de ceux qui

qui en ont fait imprimer. Il faut respecter les *Auteurs* Sacrez. Les *Auteurs* modernes ont enchéri sur les Anciens. Les *Auteurs* Latins ont beaucoup pillé les *Auteurs* Grècs. Cet homme s'est enfin érigé en *Auteur* ; il s'est fait imprimer. Les *Auteurs* sont sujets à se quereller, & à se dire beaucoup d'injures. Les *Auteurs* les plus polis & les plus éxacts ne brillent pas toûjours en conversation : ils ne disent presque rien, pour trop penser à ce qu'ils veulent dire. Bouh. Les *Auteurs* accoutumez à rêver profondément, afin de bien tourner une pensée, sont le plus souvent distraits, & gardent un silence morne dans une conversation enjoüée. Id. C'est peut-être ce qui a contribué à décrier la qualité d'*Auteur*. Car elle se prend quelquefois en mauvaise part, & c'est plûtôt une injure qu'une loüange. On entend par-là un homme qui ne raisonne pas comme les autres ; qui pense tout autrement que le reste du monde ; qui ne parle point naturellement, & fort entêté de lui-même. C'est ce qui a fait dire à M^r Pascal, que quand on voit un stile naturel, on est tout étonné, parce qu'on s'attendoit de voir un *Auteur*, & qu'on trouve un homme. Il faut plus que de l'esprit pour être *Auteur*. La Bruy. Les adorateurs de l'antiquité ne se piquent que du talent de bien entendre un vieux *Auteur*. Perr.

> *Un* Auteur *à genoux dans une humble préface,*
> *Au Lecteur qu'il ennuye a beau demander grace.* Boil.

> *Sans la langue, en un mot,* l'Auteur *le plus divin,*
> *Est toûjours, quoiqu'il fasse, un méchant Ecrivain.* Id.

> *Les vèrs ne souffrent point un médiocre* Auteur. Id.

Un *Auteur original*, est celui qui a le prémier traité une matière, ou qui l'a mieux traitée qu'aucun autre, qui n'a point eû de modéle, ou pour les chôses qu'il a dites, ou pour la manière dont il les a dites. C'est un bon préjugé pour le progrès des lettres dans un païs, quand il s'y rencontre en même tems plusieurs *Auteurs originaux* qui servent de modéle aux autres. Vign. de Mar. Voyez Original.

On dit aussi d'une femme, qu'elle s'ést érigée en *Auteur*, quand elle a fait quelque livre ou piéce de théâtre. La Reine Marguerite fille d'Henri II. étoit *Auteur*.

En tèrmes de Palais, on appelle *Auteurs*, Ceux dont on a acquis le droit de posséder quelque héritage par vente, échange, donation, ou autre contrat. On donne en Justice un délai pour appeller en garentie son *auteur*. On dit aussi à celui qui débite une méchante nouvelle, Il faut nommer vôtre *auteur*, autrement on croira que vous l'avez inventée.

Auteur, se dit aussi dans une Généalogie. L'*Auteur* de la race d'une maison, d'une famille, est celui jusqu'auquel on remonte ; qui a été le prémier qui l'a annoblie ; qui l'a fondée & renduë illustre. *Caput, stirps*.

AUTHENTIQUE, ou AUTENTIQUE. adj. m. & f. Solennel, célèbre. *Res certa fidei, certus, Authenticus*. Les véritez Chrétiennes sont fondées sur des témoignages *authentiques*. Le Parlement a donné un Arrêt *authentique* contre les jeux de hasard. Il y a un passage *authentique* dans un tel endroit pour confirmer cette proposition.

Ce mot est purement Grèc, & signifie, *qui a de l'autorité, qui mérite qu'on y ajoûte foi*.

Authentique, en tèrmes de Jurisprudence, signifie, Revêtu de toutes les formes, & qui est attesté par des personnes publiques ; auquel on ajoûte foi en Justice. *Auctoritates*. Il faut prouver ce qu'on allegue en Justice par des piéces *authentiques*, ou titres originaux. Un acte n'est point *authentique* & éxécutoire, s'il n'est en original, signé & scellé. On a appellé aussi autrefois Personnes *authentiques*, les Nobles & les prémiers de l'État, comme étant gens dignes de foi, & dont l'autorité étoit reçuë.

Authentique, se dit particulièrement d'un sceau d'une Justice subalterne, & d'un Tabellion, pour le distinguer du scel Royal. Contrat passé sous le scel *authentique*, non Royal, ne porte point d'hypotéque hors la Jurisdiction, comme prétendent quelques-uns.

Authentique, en tèrmes de Droit, est un nom qu'on a donné aux Novelles de Justinien. *Authentica*. On ne sçait pas trop pourquoi on les a appellées *Authentiques* ; Alciat prétend que c'est Accurse qui leur a imposé ce nom. Commes elles avoient été d'abord composées & rédigées en Grèc, elles furent traduites en Latin par le Patrice Julien, qui trouvant qu'elles étoient écrites d'un stile trop diffus, les abregea, & en renferma le sens en moins de paroles. Du tems de Bulgarus l'on en fit une version moins élégante ; mais éxacte, & litterale. Accurse préféra cette traduction, qu'il appelle *Authentique*, par préférence à celle de Julien, & comme plus fidelle, & plus conforme à l'original. Les *Authentiques* ou Novelles sont divisées en IX. collations, ou chapitres. Les Notaires qui obligent des femmes en quelques contrats, y mettent toûjours cette clause, qu'elle renonce à l'*Authentique, Si qua mulier*.

On a dit *Authentique*, en vèrs, pour Loi en Général, ou pour publicité, notoriété publique.

> *Rien n'arrête le séxe en son ardeur lubrique,*
> *Il rédoute moins Dieu qu'il ne craint l'*Autentique.

AUTHENTIQUEMENT. adv. D'une manière authentique & publique. *Summa fide*. Il a déclaré cela en public & *authentiquement*. Ce mariage s'est fait *authentiquement*. Il a prouvé *authentiquement* les faits par lui alléguez. Ce Testament a été fait *authentiquement*. Le Maît.

AUTHENTIQUER. v. act. Rendre un acte authentique. *Auctoritatem dare, conciliare*. Quand on envoye un acte d'un Royaume dans un autre, ce n'est pas assez que des Notaires l'ayent signé ; il faut que le Magistrat l'*authentique*, qu'il y mette le sceau public, & une attestation que ceux qui l'ont signé sont personnes publiques, aux actes desquels on ajoûte foi en Justice.

Authentiquer une femme, c'est la déclarer convaincuë d'adultère. *Mulierem adulterii ream damnare*. La condamner selon l'Authentique *Ut nulli*, qui est la 134^e Novelle de Justinien, à perdre sa dot & ses conventions matrimoniales, & à être rasée & mise dans un Couvent pour y demeurer deux ans, pendant lesquels il est permis à son mari de la reprendre, à faute de quoi elle y doit demeurer renfermée à perpétuité.

Authentiqué, ée. part. passif & adj. *Auctoritatem fidemque praeferens, nactus*.

Ce mot vient du Grèc αὐθεντία.

AUTOCÉPHALE. s. m. *Autocephalus*. Ce mot est Grèc, & vient de αὐτὸς, *ipse*, & κεφαλὴ, *Caput*, & signifie celui qui est lui-même Chef, n'en ayant point au dessus de soi. C'est le nom que donnoient les Grècs à certains Archevêques qui étoient éxempts de la Jurisdiction des Patriarches, qui ne leur étoient point soumis. Tel étoit l'Archevêque de Chypre, par un Decret du Concile d'Éphèse qui le tira de la Jurisdiction du Patriarche d'Antioche. Il y avoit encore en Orient plusieurs autres Prélats *Autocéphales*, & en Occident ceux de Ravenne s'attribuoient le même droit. Le sixième Concile Canon 39. appelle cela avoir le même droit que le Patriarche ; quand il explique cependant ce droit plus en détail, il dit que ce n'étoit autre chôse que d'avoir des Évêques sous sa jurisdiction. Cela veut dire que l'*Autocéphale* étoit métropolitain, & n'avoit que des Évêques sous lui, & non point des Archevêques ou métropolitains, comme avoit le Patriarche ; mais que néanmoins il étoit en quelque chôse égal au Patriarche, en ce qu'il n'étoit point soumis à un Patriarche. Les Évêques *Autocephales* étoient principalement ceux de Bulgarie, de Chypre, & d'Iberie. Voyez Allatius *L. 1. C. 25. de utriusque Eccl. cons.*

AUTOGRAPHE. s. m. Tèrme dogmatique, qui n'est en usage que dans les Colléges, ou chez les Notaires. *Scriptum autographum*. C'est l'original de quelque écrit. C'est ce qui est écrit de la main propre de quelque personne. Ainsi on peut dire que les *autographes* de S. Paul seroient quelque chôse de fort curieux.

Ce mot est composé de deux mots Grècs, d'αὐτὸς, & de γράφω.

AUTOMATE. s. m. Tèrme des Méchaniques. Machine qui se remuë par elle-même ; qui a en soi le principe de son mouvement ; comme une montre, une horloge à contrepoids, ou autres machines qui se meuvent par ressort. *Automatum*. Ce mot est purement Grèc : plusieurs prononcent *astomate* ; mais quoiqu'en dise Ménage, qui le prononce de la sorte, il faut prononcer *automate* avec tous les meilleurs Auteurs. Au reste, ce tèrme d'*automate* est principalement consacré pour désigner les bêtes, que les Cartésiens prétendent être de pures machines, ou, pour parler plus précisément, de purs *automates*. On s'est d'abord fort soulevé contre cette opinion ; mais on commence à s'y accoûtumer, & même on ne la croit pas nouvelle. Si la régularité & la subordination qui se remarquent dans la République des abeilles ne supposent pas un principe connoissant, qui m'empêchera de prendre pour des *automates* tous les ouvriers d'une manufacture ? P. Dan. Cette femme n'ouvre la bouche que par mesure ; il semble qu'elle agisse par ressorts, comme une machine : c'est un *automate*. Bell.

Ce mot vient du Grèc αὐτὸς, *ipse*.

AUTOmNAL, ale. adj. Qui est propre à l'automne. *Autumnalis*. La partie *automnale* du Bréviaire contient le tems depuis le prémier Septembre jusqu'à l'Advent. En Astronomie on dit section *automnale*, ou de la balance. Ce mot n'entre guère dans l'usage ordinaire. On dit même plûtôt la partie d'Automne, que la partie *Automnale* d'un Bréviaire.

AUTOmNE. s. m. & f. Voiture & Chapelain le font masculin,

je le tiens hermaphrodite. Mén. L'Académie Françoise le fait seulement masculin; mais on le trouve aussi féminin dans nos meilleurs Auteurs, & même plus souvent que masculin. Troisième saison de l'année où on recueille particulièrement les vins & les fruits d'hyver. *Autumnus*. *Automne* abondante en toutes sortes de fruits. Abl.

Ou quand sur les coteaux le vigoureux Automne
Etalloit ses raisins, dont Bacchus se couronne.
Perrault.

En quelques Provinces on a compté les années par les *automnes*, & en d'autres par les hyvers, comme chez les Saxons. Du Cange. Quelques-uns dérivent ce mot du vèrbe *augeo*, *quòd frugibus annum augeat*.

A quoi souhaitez-vous d'employer vos beaux jours?
Le printems pour les amours
*Est plus propre que l'*automne. Bens.

Automne en tèrmes de Philosophie hermétique, signifie le tems auquel l'ouvrage est achevé. On dit l'*automne* des Philosophes pour marquer ce tems, qu'on appelle aussi le tems de la moisson, parce qu'alors on recueille le fruit de ses peines.

AUTORISATION. f. fém. *Autoritas*. Tèrme de Palais, qui ne se dit guères qu'en ces phrâses: L'obligation que cette femme a passée est nulle, par le défaut de l'*autorisation* de son mari, parce qu'elle est sous sa tutelle par les loix du mariage. La vente d'un bien d'un mineur est sujette à l'*autorisation* d'un Tuteur.

LETTRES D'AUTORISATION; sont des lettres qu'une femme obtient du Roi, ou des Juges, pendant l'absence ou au refus de son mari, pour administrer son bien.

AUTORISER. v. act. Donner puissance de faire quelque chôse; donner force & vigueur à quelque loi, à quelque usage, à quelque cérémonie. *Auctoritatem dare*, *tribuere*. L'Empereur Justinien a *autorisé* la Compilation des décisions des Jurisconsultes anciens pour en composer les Loix du Digeste. Une femme ne peut contracter, ni agir en Justice, si elle n'est *autorisée* par son mari, ou à son refus, par Justice.

Autoriser, signifie aussi, Approuver. *Approbare*, *comprobare*. Les Loix *autorisent* les ventes des biens des mineurs quand elles sont à leur avantage. Il y a bien des abus que la coutume *autorise*. Le tems, le long usage, ne peuvent rien *autoriser* contre la Loi de Dieu, ou de Nature. Un Magistrat *autorise* le vice, quand il n'en fait pas la punition. Les Politiques ne manquent pas d'alléguer la raison d'État, pour *autoriser* tout ce qu'ils font sans raison. S. Évr. C'est une doctrine capable d'*autoriser* les vols domestiques. Pasc. Il ne voulut pas *autoriser* l'éxemple de cette action. Vaug.

Que dangereuse est la surprise
D'une erreur que le monde suit!
Et que mal aisément on fuit
Ce que la coutume autorise! L'Ab. Tetu.

Autoriser, avec le pronom personnel, signifie, Acquérir, usurper de l'autorité. *Arrogare sibi*, *vindicare auctoritatem*. Les Tyrans s'*autorisent* peu à peu en flattant les peuples. Les abus s'*autorisent* avec le tems jusqu'à un point qu'il est malaisé de les réformer.

Autorisé, ée. part. pass. & adj. *Auctoritatem nactus*, *Auctoritate præditus*.

AUTORITÉ. f. fém. Droit qu'on a de commander, de se faire obéir; pouvoir, puissance, crédit. Auquel sens le mot d'*autorité* n'a point de plurier. *Auctoritas*. Avoir une *autorité* absoluë. Arn. User de son *autorité*. Le Maît. Tout bon Chrétien se doit soumettre à l'*autorité* de l'Église, & tout bon sujet à l'*autorité* Royale. Il faut employer l'*autorité* des Loix contre les méchans. Les décrets se font par *autorité* de Justice. Les déréglemens du peuple viennent de ceux qui les gouvernent: l'*autorité* de leur personne donne du poids à leurs éxemples. Flech. S. Paul recommande aux Évêques de tempérer par la mansuétude ce que l'*autorité* a de sévère. Le P. Gail. Le Cardinal de Richelieu avoit affermi la seureté du peuple, & l'*autorité* du Roi, par l'abaissement des Grands. Id. Il faut que celui qui régne ait un air d'empire, & d'*autorité*. La Bruy. La raison de l'homme sujette à mille égaremens, a besoin d'être guidée par l'*autorité*. Malb. Vous n'avez agi par *autorité*, que parce que vous sçavez qu'il est plus aisé de trouver des esclaves, que des raisons. Pasc. Ruiner, détruire l'*autorité* d'une personne. Arn. Donner de l'*autorité* à un mot. Vaug. Il y a des opinions populaires à qui l'on donne trop d'*autorité*. Port. R.

Autorité, se dit quelquefois de l'usage de ce droit, ou de son usurpation. Un homme n'en peut arrêter un autre de son *autorité* privée. Il est mal séant de vouloir emporter toutes chôses d'*autorité* absoluë. Un mineur, une femme, ne peuvent agir que sous l'*autorité* de son tuteur, ou de son mari. Une procuration porte pouvoir & *autorité* de faire les affaires d'autrui.

Autorité, signifie aussi, le témoignage d'un Auteur qui a écrit; ou quelque apophthegme, ou sentence, d'une personne illustre qu'on cite, & qu'on allégue dans un discours pour lui servir de preuve, ou d'ornement. En ce sens le mot d'*autorité* a un plurier. Voilà bien des *autoritez*. Il est toûjours muni d'un grand nombre d'*autoritez*. J'ai cent bonnes *autoritez* pour prouver ce que j'avance. Les textes d'Aristote sont de grande *autorité* dans les Colléges. Les paroles qu'on rapporte de Socrate sont de grande *autorité* dans la Morale. Les passages de l'Écriture sont d'une *autorité* décisive.

Autorité. Tèrme de Palais, On appelle *Autoritez*, les Ordonnances, les Loix, les Jugemens & le sentiment des Docteurs, qui servent à approuver & autoriser ce que l'on dit.

AUTOUR. Préposition qui s'employe quand on parle de ce qui environne quelque chose, & qui régit le génitif. *Circa*, *circum*, avec l'accusatif. *Autour* de l'Église. Ablanc. Le diadême se mettoit sur le front *autour* de la tête. On a bâti des murs & des bastions *autour* de la ville. Les lignes de circonvallation se font *autour* de la place qu'on assiége. On a fait la Procession *autour* de l'Église. Ces joüeurs étoient rangez *autour* de la table.

Autour, se dit aussi de l'espace qui est aux environs. Il n'y a point de fauxbourgs ni de bâtimens *autour* des places fortes. Il y a des fossez *autour* de ce château. On le dit encore de ce qui se meut dans cet espace. Il s'est allé promener *autour* du Cloitre. La lune tourne *autour* de la tèrre.

Autour, se dit aussi des lieux voisins. Les ennemis sont campez tout *autour* de nous. Les Sergens rôdent autour de cette maison. Il a regardé tout *autour* de lui.

Autour, se dit aussi des personnes. Les grands ont *autour* d'eux quantité de Courtisans & de flateurs. Le voilà, qui vient rôder *autour* de vous. Mol.

Oui, malgré tout le bruit qu'éxcite autour *de nous*,
Le Démon, la Chair, & le Monde,
Parlez, Seigneur, parlez, je n'écoute que vous.
L'Ab. Tetu.

Autour, est aussi quelquefois adv. Il a acheté une maison ici *autour*. Il tourne tout *autour*, & n'entre point dedans.

On dit provèrbialement, Tourner *autour* du pot; pour dire, N'oser pas parler d'une chôse, ou n'oser la faire ouvèrtement; mais user de circonlocution pour sonder si elle sera agréable.

Ce mot vient de *tour*, de *tornus*.

AUTOUR. f. m. En Fauconnerie, est un grand oiseau de poing qui est le plus grand après le gerfaut, qui sert à la basse volerie sur les faisans & les perdrix. *Accipiter*, *asterias*. Il a les ailes courtes, la tête petite, le bec long, les serres noires, les jambes hautes, & la queuë longue. Il est de couleur fauve, & semé de taches jaunes, la queuë large, les yeux profonds ayant une rondeur noire. Les *autours* font leurs nids dans les forêts, & dans les montagnes. Le bel *autour* doit être court; bien curé, bas assis, & avoir les mahutes larges. L'*Autour niais*, est celui qui est pris dans le nid: *Autour branchier*, celui qui est pris sur les branches de l'arbre, commençant à voleter: *Autour passager*, celui qui est pris au passage, soit au filet, ou autrement: *Autour fourcheret*, celui qui est de moyenne taille entre formé, & tiercelet: quelques-uns l'appellent *Segond*. On donne à l'*autour* la qualité de *Cuisinier*, car il prend force perdrix. On dit que l'*autour* empiéte, & que le faucon lie le gibier. Au reste, il n'y a que la femelle de cette sorte d'oiseau de proye qui s'appelle *autour*. Le mâle s'appelle *Tiercelet*; mais parce qu'il y a d'autres oiseaux de proye, dont les mâles s'appellent aussi *Tiercelets*, il faut dire *Tiercelet d'autour*, pour le distinguer du faucon, du gerfaut, &c.

AUTOUR. Est aussi une écorce qui approche de la canelle en figure & en couleur; mais elle est plus épaisse & plus pâle, ayant en dedans la couleur de muscade cassée, avec beaucoup de petits brillants, son goût est presque insipide & sans odeur. Elle est apportée du levant, elle entre dans la composition du carmin avec le souhan.

AUTOURSERIE. f. f. Art de dresser & de faire voler les autours. *Accipitrum disciplina*. Plusieurs tèrmes de l'*Autourserie* sont differens de ceux de la Fauconnerie.

AUTOURSIER. f. m. Celui qui a soin de dresser, ou de faire voler les autours. *Accipitrum institutor*. La baguette des *Autoursiers* s'appelle *chassoire*.

AU-TRAVERS, A-TRAVERS. Prépositions, dont la prémière régit le génitif, & la seconde l'accusatif. *Per*, avec un accusatif. Elles signifient, par le milieu, tout au milieu. Il n'a de jour qu'*au-travers* des vitres. Il regarde *au-travers* des barreaux. Il lui

lui a donné un coup d'épée *au-travers* du corps. Il perça tout *au-travers* d'un bataillon. Aller *à-travers* les bois, *à-travers* les champs. Ils marchent *à-travers* la bataille des Grecs. ABL. Il donne *à-travers* les purgations & les saignées. MOL.

AUTRE. Pronom relatif m. & f. Différent, contraire, opposé. *Alius*, *alter*. Les corps céléstes sont d'une *autre* nature que les corps sublunaires. C'est toute *autre* chôse que ce que vous pensez.

Nicod dérive ce mot du Latin *alter*, ou du Grèc ἕτερος. Le P. Pezron, Ant. des Celtes, dit que ἄλλος, *alius*, *autre*, vient des Celtes qui disent *all*. Mais *all* en Celtique signifie *tout*, & non pas *autre*.

AUTRE, signifie différent. *Autre* est la certitude que nous avons dans les connoissances humaines, *autre* est celle de la foi. PELIS. En ce sens il faut toujours le répéter deux fois, comme en cet exemple.

AUTRE, se dit aussi pour signifier deux chôses qui vont ensemble. Sa réputation s'étend de l'un à l'*autre* Pôle. Ils s'en sont allez l'un & l'*autre*. Dans les défilez on marche l'un après l'*autre*.

AUTRE, se dit aussi par exclusion. On a raison de ne parler d'*autre* chôse que de son salut. Pour être sçavant, il ne faut faire *autre* chôse qu'étudier.

AUTRE, se dit en plusieurs phrâses ordinaires. L'un vaut l'*autre*; pour dire, qu'il n'y a point à choisir entre deux chôses. Il y en a d'un & d'*autre*; pour dire, il y a du bon & du mauvais. Je ne connois *autre*; pour dire, c'est l'homme que je connois le mieux. C'est une *autre* affaire; pour dire, qu'il n'y a pas la même raison d'en juger. Comme dit l'*autre*, c'est une citation populaire, quand on ne nomme point d'auteur. Il est devenu tout *autre*, c'est-à-dire, il est bien changé, en bien, ou en mal. Il en fait bien d'*autres*; pour dire, il a d'*autres* détours, finesses, malices. A d'*autres*; pour dire, Allez chercher ailleurs vôtre duppe. En voici d'une *autre*; pour dire, Voici un nouveau détour qu'on nous apporte, une nouvelle affaire qu'on nous fait. C'est bien un *autre* homme; pour dire, C'est un homme qui est bien plus considérable. On dit que des gens sont nez l'un pour l'*autre*, pour dire, qu'ils sont de même humeur, qu'ils s'accordent bien. Prendre l'un pour l'*autre*; pour dire, se méprendre. Je regarde cela d'un *autre* œil; pour dire, d'un *autre* biais; je le vois d'une *autre* manière. On dit, qu'un homme dit d'un & fait d'*autre*, quand ses actions sont contraires à ses discours; qu'il va de côté & d'*autre*; pour dire, que c'est un coureur, un intrigueur. On dit aussi, C'est un *autre* Mars, un *autre* Aléxandre; pour dire, C'est un nouveau Mars, un nouvel Aléxandre.

D'AUTRE PART. adverbe. D'ailleurs, de part & d'autre, des deux côtez. *Aliunde*. Entre un tel Demandeur d'une part, & un tel Deffendeur *d'autre part*. *L'autre jour*, se dit d'un des derniers jours passez.

On dit provèrbialement, C'est une *autre* paire de manches, pour dire, C'est une *autre* affaire. Autre chôse est de dire, & *autre* chôse de faire; pour dire, qu'il est plus difficile d'agir que de parler.

AUTREFOIS. adv. Anciennement, ou ci-devant. *Alias*, *olim*. Le luxe étoit bien moindre *autrefois* qu'à présent. Vous m'avez dit *autrefois* que, &c. Ce mot se disoit *autrefois*, mais on ne le dit plus.

Vous cet Antiochus, son amant autrefois,
Vous que l'Orient compte entre ses plus grands Rois. RACIN.

AUTREFOIS, signifie aussi, Un autre tems. Je ne puis faire cela maintenant, ce sera pour une *autrefois*.

AUTREMENT. adv. D'une autre manière. *Aliter*, *alio modo*, *alia ratione*. Il ne faut point être bourru, ni vivre *autrement* que les autres.

N'ayez pour vos avis aucun entêtement;
Laissez la liberté de penser autrement. S. ÉVR.

AUTREMENT, se met quelquefois pour servir de condition, ou de menace. On résigne des Bénéfices avec réserve d'une telle pension, & non *autrement*, ni d'une autre manière. Il faut vivre dans l'ordre, *autrement* on s'en repent. A l'égard des véritez Chrétiennes & des promesses générales de Dieu; il faut avoir une certitude entière, parfaite, être infailliblement assuré qu'on est dans la voye de salut; *autrement* ce ne seroit plus religion & foi divine, mais opinion & connoissance humaine. PELISS.

AUTREMENT, se dit aussi pour marquer de la médiocrité. Jusques ici pour obtenir des Licences il ne falloit pas être *autrement* sçavant en Droit. Il n'est pas fort en usage en ce sens.

AUTRICHE. f. f. *Austria*. Nom propre d'une Province d'Allemagne. Les Allemans l'appellent *Oesterrich*, ou *Osterrich*. Elle doit son nom à sa situation, car elle est la partie de l'Allemagne la plus Orientale, & *ost* signifie *Orient*. Voyez ce que nous avons dit au mot AUSTRASIE. Les bornes de l'*Autriche* sont, au levant la Hongrie, au nord la Moravie & la Bohéme; au couchant le Duché de Bavière, & l'Archevêché de Saltzbourg; & au midi la Stirie. La Capitale de l'*Autriche* est Vienne. Il y a la haute & la basse *Autriche*. La haute *Autriche*, *Austria superior*, ou *Cisdanubiana*, est la partie d'*Autriche* qui est au midi, ou à la droite du Danube, & la basse *Autriche*, *Austria inferior*, ou *Transdanubiana*, est celle qui est au nord, ou à la gauche du même fleuve. D'autres disent que la haute *Autriche* est la partie orientale de cette province, & ils appellent la partie occidentale la Basse *Autriche*. Voyez Maty.

L'*Autriche* n'a eû d'abord que des Comtes, qui n'étoient même que des Gouverneurs envoyez par les Empereurs, ensuite elle a eû des Marquis, puis des Ducs, & enfin des Archiducs; on ne sçait pas bien quand ceux-ci ont commencé. On dit que c'est Maximilien prémier qui en 1459 donna le titre d'Archiduché à l'*Autriche*.

La Maison d'*Autriche* est une maison illustre d'Allemagne, qui descend de Rodolphe Comte d'Hapsbourg, qui fut élû Empereur en 1299. Rodolphe qui avoit été, à ce que l'on dit, domestique d'Ottocare, Roi de Bohéme, lui enleva l'*Autriche* en 1273. & la donna à son second fils Albert, duquel sont descendus les deux branches de la Maison d'*Autriche*, dont l'une tient l'Empire depuis long tems, & l'autre a régné en Espagne depuis Charles I. jusqu'à Charles II. Rodolphe Comte d'Hapsbourg a commencé la grandeur de la maison d'*Autriche*, & a transmis à ses descendans le nom d'*Autriche*, en leur en donnant le Duché qu'il conquit sur Ottocare Roi de Bohéme, dont on dit qu'il avoit été domestique, *Magister aulæ*. DE LA CHAPP. Les Anglois ont-ils quelque droit à la succession d'Espagne? Que leur importe que la Maison de France, ou la Maison d'*Autriche* la recueille? ID. Voyez Lymnæus, *Jus publicum Imperii L. II.* sur l'*Autriche*, & la Maison d'*Autriche*, & Imhoff, *Notitia Procer. Imp. Lib. I. cap.* 5.

Les Païs héréditaires de la Maison d'*Autriche*, *Domus Austriacæ patrimonium*, ou *ditiones hereditariæ*, sont le Cercle d'*Autriche*, le Marquisat de Burgaw, le Lantgraviat de Nellenbourg, le Brisgaw, l'Ornaw, & les villes forestières, qui sont les païs que la maison d'Autriche posséde par droit de succession. L'Empire & le Royaume de Hongrie sont électifs, & celui de Bohéme prétend l'être, ainsi ils ne sont pas proprement, ou point du tout, païs héréditaires. Le Cercle d'*Autriche*, *Circulus Austriacus*, est une des neuf grandes Provinces qui composent l'Empire. On divise ce Cercle en deux parties: l'*Autriche intérieure*, qui comprend l'*Autriche*, la Stirie, la Carinthie, & la Carniole; l'*Autriche extérieure*, qui n'est autre chôse que le Tirol.

Autriche s'est dit aussi autrefois de la Franconie, qu'on appelloit encore France Teutonique, & qui par rapport à la France est *Autriche*, c'est-à-dire, Orientale.

L'AUTRICHE. f. f. Sorte de laituë. *Lactuca Austriaca*. L'*Autriche* se plante au mois d'Avril, & ne monte pas si aisément en graine que d'autres laituës.

AUTRICHIEN, ENNE. f. m. & f. *Austrius*, *Austriacus*. Ce nom a trois significations aujourd'hui en François. 1°. Il signifie qui est d'Autriche, les peuples qui habitent l'Autriche. 2°. Il se prend pour les Princes de la Maison d'Autriche. Les *Autrichiens* ont régné environ 200 ans & plus en Espagne. Que les *Autrichiens* sont éloignez d'arriver à l'une ni à l'autre de ces deux fins d'une guèrre si furieuse! DE LA CHAPP. 3°. *Autrichien*, se prend pour Partisan de la Maison d'Autriche. Charles, disent les *Autrichiens*, a-t'il dû, a-t'il pû changer dans la domination *Autrichienne*, ce que son Seigneur, son père, avoit sagement reglé? ID. Il est aussi adjectif. Un Régiment *Autrichien*. Les Princes *Autrichiens*. La Lipe *Autrichienne*. On a dit *Autrichois*, il n'est plus en usage.

AUTRUCHE. f. f. *Struthio camelus*. Grand oiseau qui a les ailes courtes, fort estimé pour ses plumes, qui servent d'ornement aux chapeaux, aux lits, aux dais, &c.

L'*Autruche* a quelque chôse de l'oye, mais est beaucoup plus grande. Elle a les jambes fort longues, & le col de 4 ou 5 palmes de longueur. MARM. *L. I. c.* 23. Les *autruches* se chassent en Afrique. Elles sont si communes au Pérou, qu'elles vont par troupes comme le bétail. Les Sauvages en mangent la chair; & leurs œufs sont bons, quoique de difficile digestion. Les fémelles sont presque toutes mélées de gris, de noir & de blanc. Les mâles sont blancs & noirs, & sont bien plus estimez, parceque leurs plumes sont plus larges & mieux fournies, leurs bouts plus touffus, & leurs soyes plus fines. On ne les chasse qu'après leur muë, & lorsque leur plumage est sec. Ce sont des oiseaux fort vites qu'on chasse avec des Barbes harpez comme levriers, qui les attrapent à la course. L'*autruche* se sert de ses ailes non pas pour voler, mais pour aider à sa course, lorsque le vent lui est favorable; car alors elle s'en sert comme un navire fait de ses voiles. Mannol dit

dit qu'elle s'en ſert à courir, parce qu'elle s'en foüette en courant, & qu'elle ſe pique auſſi de quelques ergots ou éperons pour s'animer davantage. Xénophon rapporte que l'armée de Cyrus trouva proche de l'Euphrate beaucoup d'*autruches*, qu'on leur donna la chaſſe avec les chevaux de l'armée les plus vites, ſans pouvoir jamais les atteindre. On dit encore qu'elles prennent des piètres entre leurs ongles fenduës, & qu'elles les jettent contre ceux qui les ſuivent avec autant de violence que l'homme le plus fort.

Acarete Biſcayen, dans la Relation de ſes voyages dans la rivière de la Plata, & de là par tèrre au Pérou, dit qu'il y a une grande quantité d'*autruches* aux environs de Buenos Ayres; que lorſqu'elles couvent & que leurs œufs ſont prêts à éclorre, elles en caſſent quatre qu'elles portent aux quatre coins du lieu où elles couvent; qu'ils ſe corrompent, & qu'il s'y engendre bientôt une grande quantité de vers, dont les petits de l'*autruche* ſe nourriſſent, quand ils ſont éclos, & que cela leur ſuffit, juſqu'à ce qu'ils puiſſent aller chercher leur nourriture. Cela confirme ce que dit Ælien, que l'*Autruche* nourrit ſes petits d'une partie de ſes œufs; mais il ajoute que c'eſt de ceux qui ne ſe trouvent pas bons à couver. On a vû vers le Cap de bonne Eſperance des œufs d'*autruche* ſi gros, qu'un ſeul ſuffit pour donner à manger à ſept hommes. On a fait la diſſection de pluſieurs *autruches* dans l'Académie des Sciences: la plus grande étoit de ſept piéds & demi de haut depuis la tête juſqu'à la tèrre. L'*autruche* a l'œil comme l'homme en ovale, ayant de grands cils, & la paupière d'en-haut mobile, contre l'ordinaire des oiſeaux, avec une paupière au dedans, comme l'ont la plûpart des brutes. Son bec eſt court & pointu, ſa langue petite, & adhérante comme aux poiſſons; ſes cuiſſes groſſes, charnuës & ſans plumes, couvertes d'une peau blanche un peu rougeâtre, rayée par des rides qui repréſentent un reſeau dont les mailles pourroient laiſſer entrer le bout du doigt. Ses jambes ſont couvertes par devant de grandes écailles en table, ſes piéds fendus, & compoſez ſeulement de deux doigts fort grands, & auſſi couverts d'écaille, avec des ongles aux grands doigts, & non pas aux petits. Elle n'a pas des plumes de diverſe ſorte, comme les autres oiſeaux, qui en ont de molles & lanugineuſes pour leur ſervir de fourrure, & d'autres dures & fermes pour voler. Celles de l'*autruche* ſont toutes molles & éfilées comme le duvet. Elles ne ſervent ni à voler, ni à les vêtir. Elles ont le tuyau juſtement au milieu de la plume: c'eſt pourquoi les Égyptiens repréſentoient la Juſtice par une plume d'*autruche*. La peau de ſon cou eſt de chair livide, couverte d'un duvet blanc clair-ſemé & luiſant, qui tient plus du poil que de la plume. Son corps eſt couvert de plumes noires, blanches & griſes. Celles qu'on voit d'autre couleur ſont ſeulement teintes. Les grandes qui ſortent des ailes & de la queuë ſont ordinairement blanches. Celles du rang d'après ſont noires. Celles qui garniſſent le dos & le ventre ſont noires, ou blanches. Ses flancs n'ont point de plumes, non plus que les cuiſſes, & le deſſous des ailes. Au bout de chaque aile il y a deux eſpéces d'ergots longs d'un pouce, creux, & reſſemblans à de la corne, à-peu-près ſemblables aux aiguillons d'un porc-épic. Quant au dedans, on y a trouvé cinq diaphragmes ou cloiſons qui diviſent le tronc en cinq parties, dont quatre ont la ſituation droite de haut en bas, & un cinquième ſitué en travers. Ses ventricules ont été trouvez remplis de foin, d'herbe; d'orge, de féves, d'os, & de cailloux, dont il ý en avoit de la groſſeur d'un œuf de poule. On a trouvé dans un juſqu'à 70 doubles, la plûpart uſez & conſumez preſque des trois quarts, & rayez apparemment par leur frottement mutuel, plutôt que par éroſion. Mais il faut remarquer que les *autruches* avalent le fèr, de même que les autres oiſeaux avalent les cailloux, pour aider à broyer leur nourriture, & non pas pour s'en nourrir & pour le digérer, comme ont crû les Anciens: au contraire, elles meurent quand elles en ont beaucoup avalé. Diodore Sicilien appelle les *autruches*, des *Cerfs-oiſeaux*.

Le P. De Urreta, dans ſon hiſtoire d'Éthiopie p. 45. prétend que les Anciens ont appellé les *autruches* Pégâſes, & que comme cet oiſeau a des ailes, qu'il étend quand il court, & qu'il y en a qui ont des oreilles de cheval, tout cela a donné occaſion à la fâble du cheval ailé nommé Pégâſe. Le même Auteur dit Liv. I. ch. 26. qu'il eſt douteux ſi c'eſt un oiſeau, parce qu'il a des ailes; ou un animal tèrreſtre, parce qu'il a des pieds de chameau; que c'eſt pour cela qu'on l'appelle *ſtrutio camelus*, c'eſt-à-dire, ſelon Iſidore Liv. XII. Etym. ch. 17. parce que c'eſt un animal tèrreſtre qui a des plumes comme les oiſeaux. Il y en a une quantité prodigieuſe en Éthiopie, & les Éthiopiens les nomment *Aoſtros*, & c'eſt apparemment de là que s'eſt formé le nom Eſpagnol *Abeſtruz*, & le nom François *Autruche*. Elle pond au mois de Juin, met ſes œufs en tèrre, les couvre de ſable, & les abandonne; c'eſt le ſoleil qui les fait éclore. Ceux du païs diſent, au rapport de Marmol, qu'elle a ſi peu de mémoire, qu'elle les oublie, mais qu'en courant deçà & delà les femelles les couvent aux lieux où elles les rencontrent. Il eſt bien plus naturel de dire que l'*autruche* étant d'un poids enorme, elle romproit ſes œufs ſi elle les couvoit comme les autres oiſeaux, ainſi par un inſtinct naturel elle laiſſe au ſoleil le ſoin de faire éclorre ſes petits. C'eſt pour cela que l'*autruche* eſt un ſymbôle de cruauté & d'oubli. Cet animal, dit Marmol, eſt fort ſimple, & ſi ſourd qu'il n'entend rien. Il dit qu'elle pond dix ou douze œufs de la groſſeur d'une groſſe boule, & quelques-uns moindres. Les Ethiopiens mangent ces œufs, & les tiennent pour un mets délicieux. On dit qu'ils font des vâſes des coques de ces œufs; Pierius dit même qu'ils en font des bonnets, qu'ils portent, & qu'ils eſtiment. La chair de l'*autruche*, dit encore Marmol, put, & eſt gluante, particulièrement celle des cuiſſes; mais tous les peuples de Numidie ne laiſſent pas d'en manger. Quand ils ont pris des petits, ils les élévent, les engraiſſent, & les ménent paitre en troupes par le deſert: lorſqu'ils ſont gras, ils les tuënt & les ſallent. La propriété qu'on lui attribuë, de digérer le fèr, a fait qu'on a pris l'*autruche* pour le ſymbole de la patience dans les injures. On en fait encore le ſymbole de la juſtice, parce que toutes ſes plumes, dit-on, ſont égales, au lieu que dans les autres oiſeaux, les unes ſont petites, & les autres ſont grandes.

On dit figurément à un homme qui mange beaucoup, ou des viandes difficiles à digérer, qu'il a un eſtomac d'*autruche*. Le Père Vanſlebe dans ſa Relation d'Égypte rapporte à la pag. 103 une chôſe fort particulière, en parlant des *autruches*. J'ai lû, dit-il, dans un vieux manuſcrit Arabe, Intitulé *Giauharet Innejiſſe*, que lorſque cet oiſeau veut couver ſes œufs, il ne ſe met pas deſſus, comme font les autres; mais le mâle & la femelle les couvent avec leur regard ſeulement, & lorſque l'un des deux a beſoin d'aller chercher ſa nourriture, il avertit ſon compagnon par ſon cri, & celui-ci reſte & continuë à regarder les œufs, juſqu'à ce que l'autre ſoit revenu; & de même encore quand celui-ci a beſoin à ſon tour d'aller chercher ſa nourriture, il avertit de la même manière ſon compagnon, afin qu'il demeure, & afin qu'inceſſamment l'un d'eux ſoit toujours pour regarder les œufs, juſqu'à ce que les pouſſins ſoient éclos. Car s'ils diſcontinuoient un moment, ils ſe corromproient, & ils n'auroient aucun pouſſin.

AUTRUI. ſ. m. Le prochain, les autres hommes. *Alienus*. Ce mot eſt plus général qu'*autre*. Il ne s'applique jamais qu'aux perſonnes, & toûjours avec l'article indefini. VAUG. T. CORN. Le bien d'*autrui* tu n'embleras, eſt un des Commandemens de Dieu. Il ne faut pas ſe décharger ſur *autrui* de nos fautes perſonnelles. Dans les Lettres de Chancelerie le Roi met toujours cette clauſe, Sauf en autres chôſes nôtre droit, & l'*autrui* en toutes. On dit auſſi, Aller par *autrui*; pour dire, Subſiſter aux dépens d'*autrui*, ſoit en travaillant pour lui, ſoit en le ſervant actuellement. Vous autres Galands vous jugez d'*autrui* par vous mêmes. SCAR. Des perſonnes que nous eſtimons, nous ont envoyé leurs objections, & celles d'autrui. PELISS.

Qu'un cœur n'aime pas par autrui,
Que vous vous mariez pour vous, non pas pour lui. MOL.

Un cœur noble eſt content de ce qu'il trouve en lui,
*Et ne s'applaudit point des qualitez d'*autrui.
*Ce n'eſt que l'air d'*autrui *qui peut déplaire en moi.* BOIL.

Cependant qu'il tente lui-même
Ce qu'il peut faire par autrui.
C'eſt-à-dire, par tout autre que lui. MALHERBE.

Ménage dérive ce mot du génitif *alterius*, en tranſpoſant les lettres, dont les Italiens ont fait auſſi *altrui*.

On dit provèrbialement, Le mal d'*autrui* ne nous touche guère: Qu'il ne faut faire à *autrui* que ce qu'on voudroit qui nous fût fait. Qui s'attend à l'écuelle d'*autrui*, ſouvent dîne mal. On dit auſſi, Le bien d'*autrui* n'eſt pas à nous.

AUTUN. ſ.m. *Auguſtodunum, Auguſta Æduorum, Hedua, Ædua, Civitas Aeduorum, Bibracte.* Nom propre d'une ville de Bourgogne. *Autun* eſt fort ancien. Le premier Auteur qui en parle eſt Pomponius Mela, Tacite en fait mention comme d'une ville très-conſidérable ſous Tibère. La fondation de cette ville eſt un point très-obſcur, ou plûtôt abſolument inconnu. Ceux qui ont dit qu'elle avoit été bâtie par Samothes, fils de Japhet & petit fils de Noé, n'apportent aucune preuve de leur opinion. M. Baudot dans la Diſſertation dont nous parlerons, dit ſeulement qu'*Autun* eſt une ville très-ancienne; & c'eſt en effet tout ce qu'on en peut aſſurer. Bien des gens croyent qu'*Autun* eſt l'ancienne *Bibracte*, c'eſt le ſentiment de P. de Saint Julien dans ſes Antiq. de Bourgogne, Monſieur Thomas, Chantre & Official d'*Autun*, a entrepris de le prouver, dans un petit Livre intitulé, *De antiquis Bibracte ſeu Auguſtoduni monumentis*; & il dit que c'eſt l'opinion des ſçavans. En effet, Meſſieurs Sanſon, Du Val, d'Ablancourt, les Pères Monet & Labbe Jeſuites, Cellarius, ſe

sont déclarez pour *Autun*. Néanmoins Oronce, Finé, Blaise Vigenère, Jean Passerat, Charles Étienne, M. de Salins & quelques autres encore, croyent que *Bibracte* est Beaune; mais ce sentiment, dit M. Thomas, ne mérite pas qu'on le réfute; il est sans raison, dit M. de Vallois dans sa Notice. D'autres la prennent pour Pebrac, Bourg en Auvergne, & d'autres pour Beuvray en Bourgogne, sentimens qui ne paroissent avoir d'autre fondement que la ressemblance des noms. On imprima aussi en 1710. à Dijon une Dissertation de M. Baudot, où il prouve la même chose. Les principales raisons sont 1°, la marche de César en suivant les Suisses qui vouloient aller s'établir en Xaintonge. 2°, la situation d'*Autun*, la même que César décrit. 3°, le nom de *dunum*, qui términe son nom, & qui veut dire colline; *Autun* est bâti sur une colline, adossée à une plus haute montagne. 4°, La grandeur & la célébrité d'*Autun*, qui ne peut convenir ni à Beaune, ni à aucune autre ville. 5°, Les restes superbes d'Antiquite qu'on y voit. 6°, Enfin, deux marbres antiques & une plaque de bronze avec des inscriptions, qu'on y trouva il y a quelques années. L'un des marbres porte, DEAE BIBRACTI. L'autre, DEAE BIBRACTI SIGNATUM. Sur la plaque on lit, DEAE BIBRACTI P.CAPRIL PACATUS IIIIII VIR AUGUSTA. VSLM. Tout cela prouve en effet qu'*Autun* est l'ancienne Bibracte. Par là tombe encore le sentiment de M. Mandajors Maire d'Alais, qui dans ses nouvelles découvertes sur l'État de l'ancienne Gaule au tems de César, a prétendu montrer par la marche de ce Général à la suite des Suisses que Bibracte n'étoit point *Autun*, mais Pebrac, bourg aux confins de l'Auvergne & du Gevaudan, parce que la bataille, dit il, ne se donna point aux environs de Bibracte, mais à 5 ou 6 lieues de là.

Coquille, dans son Histoire du Nivernois, prend un sentiment mitoyen, & croit que l'ancien Bibracte étoit sur la cime de la montagne de Beuvray, en laquelle, dit-il, encore aujourd'hui se tient une foire renommée par toute la France, qui représente beaucoup d'antiquité, car elle se tient chacun an le prémier mercredi du moi de Mai. Au tems du Paganisme (ce sont toujours les paroles de Coquille) les Marchands souloient sacrifier & faire leurs voeux à Maïa Déesse fille d'Atlas, & à Mercure son fils, en ce mois de Mai, pour avoir leur faveur au trafic de leur marchandise. Le mois de Mai est dit Maïus en l'honneur de ladite Maïa, ainsi que dit Ovide au V^e livre des Fastes. Mercure étoit le Dieu des Marchands, comme se voit au Prologue de l'Amphitrion de Plaute. Et on voit que cette foire est à jour de Mercredi, dit de Mercure, & au mois de Mai, dit de Maïa. Il est vrai-semblable, ajoute-t'il, que les plus anciennes villes bâties après le déluge, ayent été mises ès cimes des montagnes, & depuis à cause de l'incommodité de ces lieux hauts ayent été transférées en lieux plus bas & de plus facile accès. Ainsi les habitans de ce haut Beuvray se soient transférez au lieu où est de présent *Autun*. COQUILLE. Mais ce ne sont là que des conjectures, la plûpart même assez foibles, quoi qu'ingénieuses & sçavantes. Au reste, Eumenius dans les derniers mois de son panégyrique à Constantin, semble distinguer la capitale des Héduens de Bibracte. Je ne sçai pourquoi M. Thomas ni M. Baudot n'ont point touché cette difficulté, qui a frapé quelques sçavans, mais qui au fond ne peut détruire leur sentiment: car le Panégyriste a très-bien pû comparer Bibracte avec elle même, ce qu'elle avoit été, avec ce qu'elle étoit sous Constantin. *Bibracte quidem huc usque dicta est Julia, Pola, Florentia: sed Flavia est civitas Heduorum.*

Quelques Auteurs prétendent encore qu'*Autun* est nommé *Aurelianum* & *Roma Celtica*, dans les Anciens; mais d'autres croyent que c'est plûtôt Lyon, après lequel *Autun* tenoit le prémier lieu dans la prémière Lugdunoise. Quoi qu'il en soit, le nom *Autun*, ou *Austun*, comme quelques uns veulent qu'on écrive contre l'usage; *Autun*, dis-je, s'est formé du Latin *Augustodunum*. L'on a dit *Augstdun, Augstun, Austun, Autun*; & *Augustodunum* est composé du Latin *Augustus*, & du mot Gaulois *dun*, qui signifie *élévation*, *montagne*, parce qu'en effet *Autun* est au pied des montagnes appellées le mont Céniz; ou comme parle M. Baudot, *Autun* est bâti sur une colline adossée à une haute montagne, & selon cet Auteur, c'est le désir de faire sa cour à Auguste qui lui fit prendre ce nom. Il ne paroît pas qu'on puisse douter de cette étymologie, cependant Jean Picard dans sa Celtopédie p. 128 dit que Bartholomæus Chassaneus, dans son livre des Coutumes de Bourgogne, tire le nom d'*Autun*, *Augustodunum*, du Grèc. Picard semble l'approuver, & pour le confirmer il dit que l'autre nom de cette ville, *Hedua*, peut paroître venir aussi du Grèc, ἀπὸ τῦ ἡδέος, qui signifie *doux*, *agréable*. Mais Munier rejette avec raison ce sentiment, persuadé que le mot *Heduus* est purement Celtique.

Quelques Auteurs doutent si c'est Auguste fils adoptif de Jules César, ou quelqu'autre des Empereurs suivans, tous nommez Augustes, qui donna ce nom à cette ville; mais puisqu'il paroit par Tacite que dès le tems de Tibère elle s'apelloit ainsi, elle ne peut avoir reçu ce nom que d'Auguste, ou de Tibère; & puisque dès le IV^e Consulat de Tibère, c'est-à-dire, la septième année de son Empire, elle étoit revoltée, il ne semble pas probable, que ce soit lui qui lui eût donné ce nom. Ainsi il faut que ce soit Auguste. Constantin lui donna ensuite celui de *Flavia civitas Heduorum*, (Voyez Eumenius dans les derniers mots de son remerciment à Constantin) ou seulement *Flavia Heduorum*, comme il dit dans les prémiers mots de la même piéce; & les citoyens s'appellèrent *Flavienses*. Dans la suite elle reprit son prémier nom d'*Augustodunum*, qui lui est resté. *Autun* étoit anciennement la Capitale d'une des principales Républiques des Gaules. Il paroit par Tacite à l'endroit que j'ai cité, & par Eumenius, qu'il y avoit à *Autun* une célèbre & nombreuse Académie, où la jeunesse Gauloise alloit étudier. Il est vrai que dans le Panégyrique d'Eumenius, Rhénan & Pighius attribuënt cette gloire à Cléves, & que le prémier a mis *Augusto Cliviensium*, à la place d'*Augustodunensium*. Mais Juste Lipse les a très-bien réfutez dans sa note sur l'endroit de Tacite que j'ai indiqué. Les Druïdes y avoient leur Sénat. Le lieu où il se tenoit est celui qu'on appelle aujourd'hui le Mont-Dru, *Mons Druidarum*, comme ce qu'on appelle le Janitoye étoit un temple de Janus, le Mont Jou, un mont consacré à Jupiter; & Marchaut, un champ de Mars, *Martis campus*. *Autun* est situé sur une petite rivière nommée Arroux, & que M. Thomas dans le livre que j'ai dit écrit Arronx.

Autun a eû des Comtes, sous l'autorité des Rois Bourguignons, qui passèrent la Saône & le Rhône l'an de JESUS-CHRIST 414. Munier dit que quelque recherche qu'il ait faite il n'a pû découvrir de Comtes d'*Autun* avant Attalus, dont parle Sidonius Apollinaris, ép. 18. & qui, dit-il, étoit en charge l'an 460. *Autun* est un Évêché suffragant de Lyon. Sa longit. est 22^d, 50'. Sa latitude 46, 50, selon la Carte de M. de Lisle. Voyez sur *Autun* le Panégyrique ou Remerciment d'Eumenius à Constantin; le Moine Henri, *Erricus Monachus*, dans le prémier Liv. de la vie de S. Germain, D. *Thomæ de Antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis libellus*, & les Recherches & Mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville d'Autun, par Jean Munier, imprimé par Claude Thiroux à Dijon *in* 4°, 1660. Ce Livre contient trois parties; la prémière traite de la République des anciens *Autunois*; la 2^e. des Comtes d'*Autun*, & la troisième des hommes illustres d'*Autun*.

AUTUNOIS. s. m. *Augustodunensis pagus*, *tractus*, *ager*. Autrefois *Hedui*. Contrée du Duché de Bourgogne. Elle prend son nom d'Autun sa Capitale. L'*Autunois* est une partie du païs des anciens Héduens. Il confine avec le Nivernois, le Bourbonnois, le Chârolois, le Châlonois, le Dijonnois, & l'Aunois. Dumnorix l'un des plus grands Seigneurs de l'*Autunois*. MUNIER. César ayant levé le siége de Gergovie fit refaire des ponts sur l'Allier pour passer en l'*Autunois*. ID. Autrefois il comprenoit une longue étenduë de païs, qui pouvoit contenir six bonnes journées de chemin du septentrion au midi, depuis la ville de Joigny en l'Auxerrois située sur la rivière d'Yonne, qui étoit limitrophe, & faisoit les confins de ce côté là entre les Seigneuries de ceux d'Autun, & de Sens, jusqu'à la rivière du Rhône. Pour sa largeur l'*Autunois*, ou la République Autunoise, contenoit un peu moins d'Orient en Occident, depuis la ville de Nantua, Chastillon, ou Boulogne, à une bonne journée de Genève, jusqu'à Ganat, ou S. Porsin proche de la rivière d'Allier, mais en deçà de cette rivière laquelle séparoit la Seigneurie d'Autun de celle des Auvergnats; car tout le Bourbonnois dépendoit de ceux d'Autun, & étoit de leur vrai territoire, au rapport de César, Liv. I. & 6. Le Rhône les distinguoit des Allobroges, la Saône des Sequanois, la rivière de Loire des Berruyers, celle d'Yonne des Sénonois, & le ruisseau de Seine des Langrois. MUNIER.

AUTUNOIS, OISE. s. m. & f. Qui est d'Autun, ou de l'*Autunois*. *Augustodunensis*, anciennement *Heduus*. Cet ancien peuple que les Latins ont appellé *Hedui* en leur langue, & les Interpretes François, Héduois, ou d'un mot plus extensif *Autunois*, étoit le plus hardi, le plus courageux, le plus noble & relevé de la Celtique. MUNIER. L'Aristocratie des anciens *Autunois* a été l'une des plus illustres de l'Europe. ID. Les anciens *Autunois* appelloient leur souverain Magistrat *Vergobret*, & nous aujourdhui par syncope *Vierg*. ID. Les *Autunois* étoient frères du peuple Romain. *Cic. ad Att. Lib. I. ep. 16. ad Treb. Lib. VII. ep. 10.* TACITE, *Annal. Lib. XI. c. 25.*

AUTUNOIS, OISE. adj. La République *Autunoise*. MUN. Divitiacus, Liscus Convictolitanes, Litavicus, & autres Princes *Autunois*. ID. César fit assassiner le vaillant Dumnorix chef des Troupes *Autunoises*. ID.

AUV.

AUVENT. f. m. Petit toit fait de planches, qu'on met au dessus des boutiques pour les garentir de la pluye, & du soleil. *Umbraculum, velum, tentoriolum.* Les *auvens* des Marchands avancent sur la ruë. On a dit autrefois *ôte-vent*, & Nicod veut qu'on le prononce ainsi, parcequ'il rabat & ôte la force du vent. Ménage prouve aussi cette meme étymologie. Du Cange dit qu'il vient de *advanna*, *quod advanni alti instar suspendatur*; & dit que dans les anciens titres on trouve *avant-vant.* Quelques-uns veulent qu'il vient d'*avancer*, *avance.*

AUVERGNE. f. f. *Alvernia*, *Arvernia.* Grégoire de Tours l'appelle *Regio Arvernorum*, *Territorium Arvernum.* Les Ecrivains qui ont été sous la seconde race la nomment *Pagus Arvernicus.* L'ancienne *Auvergne* étoit un grand païs de l'Aquitaine qui avoit au nord le Berry & le Bourbonnois, au couchant le Limousin, le Perigord, & le Quercy, au midi le Languedoc & au levant le Lyonnois. Strabon dit que l'Empire d'*Auvergne* s'étendoit depuis la Loire jusqu'à Marseille. Aujourd'hui l'*Auvergne* est une province du Gouvernement de Lyon, bornée par le Bourbonnois au nord; la Marche, le Limousin, & le Quercy au couchant, le Roüergue & le Gevaudan au midi, le Velay & le Forest au Levant. L'*Auvergne* a titre de Comté. Elle a été souvent réünie à la Couronne, & pour la dernière fois en 1606. par la donation que la Reine Marguerite en fit au Dauphin de France, qui fut depuis Louis XIII.

Il y a la haute & basse *Auvergne.* La haute *Auvergne* est du côté du couchant, & s'appelle ainsi parcequ'elle est pleine de montagnes. La basse *Auvergne* comprend la Combraille, vers les confins de la Marche & du Bourbonnois, & la Limagne, le long des deux bords de l'Allier & de la Dore, à l'orient de l'*Auvergne.* Les fromages d'*Auvergne* sont estimez.

Le Dauphiné d'*Auvergne* est un petit Canton de la basse *Auvergne* près de l'Allier & de la ville d'Issoire.

Ce mot, *Auvergne*, s'est formé du Latin *Alvernia*, en changeant à l'ordinaire *al*, en *Au*, & moüillant l'*n*, comme en beaucoup d'autres mots.

AUVERGNAT, ATE. f. m. & fém. Qui est d'Auvergne. *Arvernus.* Les *Auvergnats* sont laborieux & adroits. Quand on parle des anciens habitans de l'Auvergne, *Arverni*, il ne faut point dire *Auvergnat*, mais *Arverne*, ou *Arvernien.* C'est ainsi qu'en usent nos bons Auteurs récens. Bellovèze fit nombrer sa Colonie qui étoit composée de Bituriges, d'*Arvernes*, de Sénonois, d'Éduens, d'Ambarres, de Carnutes, & d'Aulerques Cénomans, c'est-à-dire, de gens du Berry, de l'Auvergne, de Sens, d'Autun, de Châlons sur Saone, de Chartres, du Mans. CORDEM. Munier dans ses Recherches sur la ville d'Autun dit toujours *Auvergnat.* César s'empara des Gaules sous prétexte de donner du secours aux Autunois contre les *Auvergnats*, Sequanois, & Allemans. MUNIER. La rivière d'Allier séparoit la Seigneurie d'Autun de celle des *Auvergnats.* ID. Je crois qu'il est mieux de ne le point imiter. Les *Arvernes*, si l'on en croit Lucain Liv. I. v. 427. se disoient originaires des Troyens, & frères du Peuple Romain.

> *Arvernique ausi Latio se fingere fratres*
> *Sanguine ab Iliaco populi.*

De Valois dans sa notice des Gaules croit que Lucain se trompe, & qu'il a mis les *Arvernes* pour les Héduens, ou Autunois. Il est vrai que Ciceron dans une lettre à Trébatius Liv. VII. ép. 10. & dans la 16[e] du I. Liv. à Atticus; & Tacite Liv. XI. ann. c. 25. disent que les Héduens, ou Autunois, étoient frères du peuple Romain; mais d'autres qu'eux prirent ou reçurent cette qualité; & Juste dans ses notes sur Tacite montre à l'endroit que j'ai cité, que cet Historien s'est trompé, quand il a dit que les Héduens étoient les seuls qui l'eussent euë. Une ancienne inscription la donne aux Bataves, les *Arvernes* ont bien pû l'avoir aussi.

AUVERNAS, ou plûtôt AUVERNAT. f. m. Vin fort rouge & fumeux qui vient d'Orleans, qui n'est bon à boire que sur l'arrière saison, ce qui fait qu'on l'appelle aussi *Vin de cerneau. Vinum arvernum.* Les Cabaretiers s'en servent à colorer leurs vins blancs. Il est fait de raisins noirs qu'on appelle du même nom, parceque le plant est venu d'Auvergne. Leur couleur les fait appeller ailleurs *Morillon*, & *Pineau* en Auvergne. D'un *Auvernat* fumeux m'apporte un rougebord. BOIL. Il y a un *Auvernat* gris d'Orleans, qu'on appelle ailleurs *Malvoisie*, qui est un raisin gris fort sucré, & le plus fondant de tous les raisins.

AUVESQUE. f. masc. Espèce de Cidre excellent qui se fait dans le Bessin en Basse Normandie. Du Moulin, dans son Discours de la Norm. p. 5. au commencement de son hist. de Normandie dit sur le Bessin: Le Cidre y est si excellent, principalement le doux *auvesque*, & l'ameleon, que les plus délicats le préfèrent à beaucoup de vins.

AUVRY. f. m. Voyez AUDRY & AUBRINX. C'est la même chôse.

AUX.

AUXERRE. f. m. *Altissiodorum*, ou *Altissiodurum*, *Autissiodorum.* Nom propre d'une ville Épiscopale de Bourgogne, située sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la rivière d'Yonne. Quelques Auteurs disent que l'éminence sur laquelle est aujourd'hui l'Évêché, s'est appellée autrefois *Autricum*, & qu'elle a donné à la ville le nom d'*Autrica*, d'autres disent *Autricum.* Ammien Marcellin, qui est le prémier qui en parle, la nomme *Autissiodorum*, ou *Autessiodorum.* Quelques-uns disent que ce nom lui est venu de ses eaux; que *dur* en langue Bretonne, qui est la même que la Gauloise, signifie *eau.* D'autres disent qu'il est composé de *Dorum*, qui en Gaulois signifioit *porte*, de même que *Thor*, ou *Thur*, en Alleman; & de *Isan* ou *Isen*, qui veut dire ferre, de sorte qu'*Autissiodorum*, *Auxerre*, signifie, *porte de fer.* La longitude d'*Auxerre* est 24. 41. & sa latitude 46. 20.

AUXERROIS, OISE. f. f. & m. Qui est d'Auxerre, ou de l'Auxerrois. *Altissiodorensis.* S. Germain l'*Auxerrois*, c'est Saint Germain Evêque d'Auxerre; & à Paris S. Germain l'*Auxerrois*, est une Parroisse dont ce Saint est Patron. S. Germain l'*Auxerrois* est la Parroisse du Louvre.

AUXERROIS. f. m. *Altissiodorensis pagus*, ou *ager.* L'*Auxerrois* est une contrée du Duché de Bourgogne renfermée entre l'Auxois, le Nivernois, la Puisaye & la Champagne, & qui tire son nom d'Auxerre, qui en est la capitale. L'*Auxerrois* a eû ses Comtes particuliers, qui le vendirent à Charles V.

AUXILIAIRE. adj. m. & f. Qui vient au secours. *Auxiliaris.* Un Prince doit plus se fier à ses soldats, qu'à ses troupes *auxiliaires.* Outre les raisons principales, on se sert quelquefois heureusement de moyens *auxiliaires*, ou subsidiaires. Chez vous les injures sont les troupes *auxiliaires* de la raison. S. ÉVR.

En tèrmes de Grammaire, on appelle Vèrbes *auxiliaires*, ceux qui servent à conjuguer les autres, comme sont les vèrbes *Etre*, & *Avoir*, tant en François qu'en Italien & en Espagnol. Ils sont communs à toutes les langues vulgaires de l'Europe.

AUXOIS. f. m. *Alexiensis tractus.* Petit Pais du Duché de Bourgogne, entre l'Autunois, le Dijonois, l'Auxerrois & la Champagne. La Ville d'*Alexia*, si fameuse dans les Commentaires de César, étoit autrefois dans ce païs à l'endroit où nous voyons aujourd'hui le bourg d'Alize. C'est du nom *Alexia* que s'est formé celui d'*Auxois.* Voyez les Antiquit. de Bourg. par le P. de S. Julien. p. 217.

AUXONE. f. f. *Aussona.* Prononcez *Aussone*; quelques-uns même écrivent ainsi. Petite ville du Duché de Bourgogne, à cinq lieues de Dijon.

AVY. f. m. Nom propre d'homme. *Avitus.* S. *Avit*, ou comme on l'écrit S. *Avy*, étoit fils d'un Laboureur de Beauce. BAILL. Celui-ci fut Abbé de Micy, ou de S. Mesmin. Il y en a un autre qui le fut de Chateaudun. On appelle encore ainsi Alcime *Avit* Évêque de Vienne. M. Baillet écrit *Avy*, & M. Chastelain toujours *Avit.*

AUZ.

AUZUBA. f. m. Arbre spacieux, qui croît dans l'Isle nommée Hispaniole. Il porte un fruit assez doux.

AXE.

AXE. f. m. *Axis.* Tèrme de Géométrie & d'Astronomie. C'est la ligne qui passe par le centre d'une sphère, ou d'un globe; comme la ligne qui traverse le globe de la tèrre. Toute la machine du monde tourne & fait son mouvement journalier autour de cet *axe.* Les deux extrémitez aboutissent à deux points qu'on nomme *pôles.* L'*axe* du monde va d'un pôle à l'autre en passant par le centre. L'*axe* de l'Équateur est immobile; l'*axe* de l'Horizon est variable, & mobile. L'*axe* du Zodiaque en traversant la tèrre, ne se tèrmine pas aux pôles du monde; les pôles du Zodiaque sont éloignez des pôles du monde de vingt-trois degrez & demi. En Géométrie on dit l'*axe* déterminé; l'*axe* indéterminé; l'*axe* conjugué; l'*axe* second d'une hypèrbole. Voyez HYPERBOLE. Le grand *axe* de l'ellipse est la ligne droite qui en représente la longueur; & le petit *axe*, la ligne qui en représente la largeur. On observe dans le ciel un mouvement fort lent, qu'on appelle, *inclination de l'axe.*

On le dit aussi des roues, cônes, cylindres, & autres figures qui se meuvent en rond; & on l'appelle en ce sens *aissieu* plus ordinairement. L'*axe* d'un cylindre, c'est une ligne droite immobile autour de laquelle en tournant un parallélograme, sa révolution

tion forme un cylindre. L'*axe* d'une section conique ; c'est une ligne qui passe au milieu de la figure, & qui est perpendiculaire aux ordonnées. L'*axe* de quelque figure que ce soit, c'est une ligne droite que l'on conçoit passer du haut de la figure à sa bâse.

Axe de circonvolution, c'est une ligne imaginaire autour de laquelle on conçoit que tourne un plan, & qu'en tournant il faut un solide. Ainsi on conçoit qu'une sphère est faite par la révolution d'un demi cercle autour de son diamétre, & ce diamétre en est l'*axe*. Un cône est fait par la révolution d'un triangle à angle droit, autour de sa perpendiculaire, & ainsi du reste. On dit le second *axe*, ou l'*axe* droit, ou l'*axe* conjugué dans les hyperboles & les ellipses. C'est une ligne parallele aux ordonnées, & qui passe par le milieu du prémier *axe*, & le coupe à angle droit en deux parties égales.

AXE, ou AISSIEU, se dit en Anatomie de la troisiéme vertébre du cou : elle est ainsi appellée, parceque c'est elle qui commence à former un corps sur lequel les deux prémières vertébres, & la tête sont portées comme sur un aissieu.

AXE SPIRAL. Térme d'Architecture. C'est dans la colonne torse, l'*axe* tourné en vis pour en tracer les circonvolutions au dehors. L'*axe* dans le chapiteau Ionique, est la ligne qui tombant à plomb, passe par le milieu de l'œil de la volute. On l'appelle aussi *cathéte*.

AXE, se dit aussi en Optique du rayon visuel qui passe droit dans le centre de l'œil, & qui y tombe perpendiculairement, sans faire aucune réfraction dans le cristallin. L'*axe* d'incidence est une ligne droite tirée par le point d'incidence, & perpendiculaire à la surface rompante. L'*axe* de réfraction est la continuation en ligne droite de l'*axe* d'incidence au dedans d'un milieu plus dense, ou plus râre.

A X I.

AXI. Espéce de poivre que Colomb trouva dans l'Isle Espagnole, & qui étoit fort bon, & meilleur, dit Herrera, que le poivre que l'on apporte du Levant.

AXILLAIRE. adj. Prononcez les deux *ll* sans les moüiller. Térme de Médecine. C'est un rameau d'une des veines soûclavières qui va aux aisselles, & qui se divise en plusieurs autres veines. *Axillaris*. L'artère *axillaire*, est un reste du tronc de l'artère soûclavière, lequel étant parvenu à l'aisselle, change de nom, & s'appelle *axillaire* ; il se repand par tout le bras. DIONIS. La seconde des vertébres du dos est aussi appellée *axillaire*, à cause qu'elle est la plus proche de l'aisselle. ID.

AXINOMANTIE. s. fem. *Axinomantia*. Espéce de divination, c'est l'art de deviner par la hache. Ce mot vient d'*ἀξίνη*, *ascia*, *hache* ; & de *μαντεία*, *divinatio*, *divination*.

AXIÔME. s. masc. Principe qu'on a établi dans un art, ou science, qui est indubitable, ou tenu pour tel. *Effatum*. C'est un *axiôme* de Géométrie, que les chôses qui sont égales à une troisiéme, sont égales entre elles ; que le tout est plus grand que sa partie. On appelle aussi les *axiômes*, des communes notions de l'esprit, ou maximes, ou *dignitez* ; parceque à cause de leur évidence, l'on ne peut les nier, sans démentir la raison naturelle.

A X U.

AXUNGE, ou AXONGE. s. f. C'est une espéce de graisse la plus molle & la plus humide du corps des animaux, qui s'appelle autrement de l'*oing*. *Axungia*. Elle est differente du lard, qui est une graisse fèrme ; & du suif, qui est une graisse séche. Les Latins font la même distinction de la graisse en *pinguedo*, qui est l'*axunge*, *lardum*, & *sevum*. On l'appelle aussi en Latin *axungia*, qu'on dit avoir été fait *ab axe rotarum quæ unguntur*. On se sert en Médecine de l'*axonge* d'oye, de canard, de vipère, & de plusieurs autres, même de celle de l'homme, qu'on estime beaucoup pour résoudre, & pour appaiser les douleurs.

AXONGES DE VERRE, qu'on appelle aussi fiel, ou sel de vèrre. C'est une écume separée de dessus la matière du vèrre, avant qu'elle se vitrifie.

A Y A.

AYANT. Participe du vèrbe Avoir, qu'on rencontre presque partout dans les Auteurs, qui s'exprime en Latin par les advèrbes, *Cum*, *Postquam*, *Posteaquam*. *Ayant* dit cela, je m'en allai. *Ayant* fait beaucoup de plaintes, il se retira. *Ayant* été dangereusement blessé, il fut emporté par des soldats ; pour dire, Aprés avoir dit, Aprés avoir fait, Aprés avoir été blessé.

A Y E.

AY, AYE. Interjection. Éxclamation qui marque que l'on sent de la douleur. *Heu*. *Ay*, *Aye*, vous me faites mal.

AYEUL, EULE. s. m. & f. Père, ou mère de ceux qui ont des enfans, à l'égard desquels on les nomme aussi *Grand-père*, ou *Grand-mere*. *Avus*. Chaque enfant a un *ayeul* paternel, & un *ayeul* maternel. Il fait *ayeux* au plurier, & non pas *ayeuls*. CORN.

*Ce long amas d'*ayeux *que vous diffamez tous,*
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. BOIL.

Quelque rang où jadis soient montez vos ayeux,
Leur gloire de si loin n'éblouit point mes yeux. RACIN.

L'amour de vos ayeux *passe en vous pour manie.* BOIL.

Se pare qui voudra du nom de ses ayeux.
Moi je ne veux porter que moi-meme en tous lieux. CORN.

Quand le Ciel à mes vœux accorda tant de Princes,
Que ne me donna-t'il assez de fleurs de Lys,
Pour vous couronner tous dans mes seules Provinces,
Ayeux *& Petits fils.* LE P. DELMAS.

AYEUL, se dit quelquefois en général des hommes qui nous ont précedé, soit dans nôtre famille, soit dans nôtre nation. *Majores*.

Mais cela fut jadis au tems de vos ayeux. BALZ.

Et nos ayeux *étoient aussi sages que nous.*

Ce mot *ayeul* vient d'*aviolus*, diminutif d'*avus*. HUET. De l'Hébreu אב *au*, qui signifie père, *avus* a été formé. GUICHARD ; & de *avus* ou *aviolus* s'est fait *ayeul*.

AYEUL. s. m. *Aygulphus*. Voyez AOU.

A Y L.

AYL, ou AILE. s. m. *Agilis*. Nom propre. L'usage a fait d'*agilis*, *Agile* ; puis adoucissant la prononciation du *g*, Ajile, & l'*y* prenant la place des deux, *ij*, ou n'étant autre chôse que deux *ij*, on a écrit *Ayle*. Saint *Ayle*, Abbé de Rebais, étoit fils d'Agnoal, l'un des plus grands Seigneurs de la Cour de Childedebert II. S. Agile, que nous appellons vulgairement S. *Ayl*. BAILL.

A Y M.

AYMERIN. s. m. & nom propre, le même que Damarin. *Amarinus*. Voyez DAMARIN.

A Y N.

AYNET. s. m. Petite vèrge, ou baguette, pour enfiler les harengs que l'on veut faire sorer.

A Y O.

AYOU. s. m. Nom propre d'homme. *Aigulphus*. S. Aigulphe, que nous appellons communement Saint *Ayou*, étoit né à Blois sur la Loire. BAILL. Ce nom s'est formé du Latin, en retranchant le *g*, & y suppléant par la prononciation de l'*i*. C'est ainsi que l'usage a retranché dans le Grèc moderne le *γ* devant *ι* ; & qu'on dit aujourd'hui *ἅιος* pour *ἅγιος*, & ainsi des autres. Il y a un autre S. Aigulphe dont l'usage a changé le nom en *Aioul*, *Aou*, *Ayeul*, *Au*, *Hou*. Cette diversité vient des différentes provinces où ces Saints sont honorez & connus.

A Y R.

AYRI. s. m. Arbre du Brésil. Son tronc est armé d'épines aiguës : on le prend pour de l'ébéne. Son bois est noir, dur, & si pesant qu'il ne flotte point sur l'eau. Les Sauvages en garnissent le bout de leurs fléches.

A Z A.

AZANITE. s. m. C'étoit autrefois le nom d'un Ministre dans les Synagogues des Juifs. *Azanita*. Voyez Saint Épiphane *Hær. XXX. c. 11. p. 134. D. & 135*. Les Ministres inférieurs, c'est-à-dire, les Chefs de la Synagogue, les Prêtres, les Anciens, & les *Azanites*, qui étoient comme les Diacres & les Serviteurs de la Synagogue. TILLEM. qui ajoute, Tous ces Ministres étoient électifs, & ne venoient point de succession & de famille, puisqu'on déposoit ceux qui les tenoient. La raison n'est pas bonne. Nous avons dans l'Écriture & dans l'histoire plusieurs dépositions de Grands Prêtres, quoique cette charge vint de succession & de famille.

Ce nom vient apparemment de און, *azan*, écouter ; & signifie des gens qui étoient établis pour écouter & exécuter les ordres que donnoient les Prêtres.

AZAPE. Voyez ASAPE.

AZAR. s. m. Térme de Relation. C'est le nom d'une Monnoye d'or, qui a cours dans l'Isle d'Ormuz.

AZARON. Plante. Voyez CABARET.

AZAUCHE. s. m. Figuier sauvage. *Oleaster.* Ce nom est Espagnol. Wicqfort s'en est servi dans sa Traduction de l'Ambassade de Figuéroa.

A Z E.

AZE. s. m. Ce mot, qui est du stile bas & Comique, signifie un âne. Il est plus doux qu'ân *Aze.* S. Amand.

AZEBRO. s. m. Espéce de cheval sauvage, qui se trouve dans la basse Éthiopie. Sa peau est mouchetée de blanc, & de noir. Il court avec beaucoup de légèreté; on ne l'apprivoise que très-difficilement.

AZEDARAC, c'est un grand arbre qui a les feüilles semblables au frêne, dentelées en leurs bords, d'un verd enfoncé. Sa fleur a cinq feüilles disposées en rôses. Son fruit est rond, de la figure d'une jujube, charnu, de couleur de jaune pâle, d'un goût désagréable, & amer. Il renferme un noyau osseux canelé à cinq côtes; on y trouve une semence presque ronde. On fait des chapelets de ce noyau. Il croît en Italie. Son fruit est mauvais & veneneux. Son nom est Arabe, & il se trouve dans Avicenne.

C'est une espéce de Lot, ou de Jujubier, dont les fleurs sont blanches, & quelquefois bleuës marquées de points noirs, & les fruits fort petits & par grappes, dont l'amertume & la qualité venimeuse approche fort de la coloquinte. Les habitans de la Province de Giorgian, où cet arbre croît en abondance, l'appellent *Zeber Zemin*, poison de la tèrre; & c'est apparemment à cause de la mauvaise qualité de son fruit, qu'il est appellé *l'arbre libre*, parceque personne n'y touche. On fait des grains de chapelets de ses noyaux, ce qui fait qu'on l'appelle l'arbre des chapelets. Ce mot *Azedarach* est une corruption du nom *Azaddirakht* que les Persans lui donnent. D'Herb.

AZERBE. C'est le nom que les Anciens donnoient à la muscade mâle: elle n'a presque point de goût, ni d'odeur, on ne se sert aujourd'hui que de muscade femelle.

AZEROLE. s. f. Fruit d'Azerolier. L'*Azerole* est une espéce d'épine blanche, qui fait son fruit semblable en couleur & figure au fruit de cette épine blanche, mais il est une fois plus gros, l'œil en est fort grand & fort ouvert, la queuë courte, menuë, & enfoncée, la chair jaunâtre & un peu pâteuse, il a deux assez gros noyaux, ce qui fait que ce fruit n'a pas beaucoup de chair; le goût en est aigret. La Quint. C'est apparemment le fruit de l'Azerolier blanc de Versailles qu'il décrit.

AZEROLIER. s. masc. Arbre sauvage, épineux, & de moyenne hauteur. Ses feüilles sont découpées comme celles du persil. Ses fleurs sont blanches & entassées en grapes. Il porte des fruits aigrets & secs qu'on nomme *azeroles*, & qui sont rouges, & gros comme des cerises. Ils sont assez agréables au goût étant meurs. C'est une espéce de néflier, fort semblable à l'aubepin; il devient plus gros & plus grand, ses feüilles sont plus charnuës, & ses fruits plus gros que des cerises; ils ont un goût aigrelet agréable, & ils renferment quelques osselets fort durs, qui contiennent chacun une semence. On confit ce fruit. On voit des azeroles blanches, mais elles sont râres. Cet arbre est commun en Provence & en Languedoc. En Latin *mespilus apii folio laciniato*, ou *mespilus Aronia.* On le greffe sur l'épine blanche, ou sur le sauvageon de poirier, & sur le cognacier. Il y en a un qui vient du Canada, dont les épines sont très-longues, & les feüilles très-grandes. Il y en a aussi un blanc qui vient de Florence; qu'on ne trouve qu'à Versailles, & qui ne diffère de l'autre que par la couleur de son fruit.

La Quintinie a dit *Azerole* pour *Azerolier*, prenant le nom du fruit pour celui de l'arbre, comme il fait souvent. Il dit ailleurs *Azerolier.* C'est une espéce d'épine blanche qui fait beaucoup de bois, & l'arbre est assez beau; sa feüille un peu plus grande que celle de l'épine ordinaire, mais il ne rapporte pas tant.

A Z I.

AZIMUT. s. masc. Tèrme d'Astronomie. C'est un grand cercle vertical qui passe par le zénith & le nadir, & qui couppe l'horison à angles droits. *Verticalis circulus horizontem ad angulos rectos intersecans.* Or comme l'horison est divisé par 360 degrez, il donne lieu à décrire 360 *azimuts.* Ce mot est purement Arabe. Ces cercles sont les mêmes que les rumbs des Mariniers marquez sur la Carte. On commence à les compter depuis le point du vrai Orient, ou de l'Orient Équinoctial, & on continuë en allant vers le Midi jusqu'à 360. C'est dans ces cercles qu'on prend la hauteur des astres à toutes les heures.

AZIMUTAL, ale. adj. Tèrme d'Astronomie. Il ne se dit d'ordinaire qu'au masculin. Il signifie, qui représente, ou qui mesure les azimuts. *Quod verticales circulos exhibet.* Un cercle *azimutal*, c'est celui qu'on s'imagine être mené du point vertical sur l'horison à angles droits. On dit aussi, Cadran *azimutal*; & c'est celui dont le stile est à angle droit sur le plan de l'horison.

L'Horison *azimutal* de six pieds de diamétre. Troisième machine de l'Observatoire de Peckin. Cet instrument, qui sert à prendre les azimuts, n'est composé que d'un large cercle posé de niveau dans toute sa surface. La double alidade qui en fait le diamétre court tout le limbe selon les degrez de l'horison qu'on y veut marquer, & emporte avec soi un triangle filaire, dont le sommet passe dans la tête d'un arbre élevé perpendiculairement sur le centre du même horison. P. Le Comte.

AZINABAN. Tèrme de la Philosophie Hermétique. Ce sont les féces qu'on rejette comme quelque chôse d'impur, séparé de ce qui est pur, c'est-à-dire, de la pièrre des Philosophes.

A Z O.

AZONE. s. m. & f. ou adj. Tèrme de Mythologie. C'est une épithéte que l'on donne aux Dieux, qui ne sont point les Divinitez d'un païs particulier, ni révérez par certains peuples singuliers: mais les Dieux *Azônes* sont des Dieux reconnus en tout païs, & adorez par tous les peuples. Ce mot vient de l'*α* privatif, & *ζώνη*, Zône, contrée, païs. Ces Dieux *Azônes* étoient placez au dessus des Dieux visibles & sensibles, qu'on nommoit *Zonai*, qui habitoient les parties visibles & sensibles du monde, & ne sortoient point du quartier, ou de la *Zône* qui leur étoit attribuée. Psellus dit que les Dieux *Azônes*, ou *Azoniques*, Ἀζωνοὶ, chez les Égyptiens, étoient Serapis, Denys ou Bacchus, & la Chaine d'Osiris. Voyez le P. Kirker *Oed. Ægypt. T. III. p.* 101.

Les *Azônes* sont aussi des peuples d'Assyrie qui habitoient dans le païs qu'arrosoit le fleuve de Lycus, & où étoit la montagne appellée Thannutis.

AZOT. s. m. Tèrme de Chymie. C'est ainsi que les Chymistes appellent la matière prémière des métaux. *Azot* blanchissant le leton, c'est le mercure ou l'argent vif des Philosophes. *Azot* & le feu te suffisent; c'est-à-dire, que le feu & le mercure purgé & préparé suffisent au sage pour conduire l'œuvre à sa perfection.

Azot, signifie aussi le compost, quand il est arrivé à la noirceur.

AZOTE. s. m. *Azotus.* Nom propre d'une ville de Palestine. *Azote* étoit l'une des cinq Satrapies des Philistins. Le Géographe Étienne dit qu'elle fut bâtie par un des Phéniciens qui quittèrent la mèr rouge pour s'avancer vers le nord, & qu'il lui donna le nom de sa femme, qui s'appelloit *Aza.* Mais cela ne convient point, puisque *Azote* n'étoit point aux Phéniciens, mais aux Philistins. Il ajoute que ce nom signifie chimère: autre erreur, car il est vrai qu'en Phénicien עזא, *aza*, signifie une chevre; mais *Azot* s'écrit autrement, אשדוד, *Asdod*, & par un *aleph*, non pas par un *ain.* Quelques-uns interprétent ce nom *robur*, force, donnant dans une erreur à peu près semblable à celle du Géographe Étienne, & tirant *Azotus* de עז, *fort*, *robuste*, comme si l'on disoit עזות, & non pas אשדד. D'autres disent qu'il signifie *depradatio*, pillage, comme venant de שדד, ravager, piller. Il y avoit à *Azote* un temple de Dagon; les Philistins y ayant mis l'Arche de Dieu, Dagon fut renversé deux fois. Saci écrit *Azot.* Depuis le Christianisme établi *Azote* fut un siége Épiscopal. Sa longitude est 65. 15. & sa latitude 31. 50. On l'appelle aujourd'hui *Alsette*, ou *Alset*, ou *Alzete.* Ce n'est plus qu'un village. Adricomius distingue deux *Azotes*; l'un appellé *Azotus Paralia*, c'est-à-dire, maritime, c'est celui de l'Écriture; & l'autre, *Azotus Ippini*, c'est selon lui le siége Épiscopal.

AZOVALALA. s. m. Petit fruit rouge de l'Isle de Madagascar. Il croît sur un petit arbrisseau comme les groseilles.

AZOUFA. s. f. Bête du Royaume de Casubi. On en trouve aussi à Fez, & à Maroc. Ces animaux déterrent les morts, & les dévorent.

A Z U.

AZUR. s. m. Pièrre minérale qui est de couleur bleuë. La pièrre d'*azur. Lapis Lazuli.* Pline & Dioscoride disent que c'est un sable, Matthiole une pièrre, Agricola que c'est un minéral qu'on trouve dans les veines de la tèrre: mais la vérité est que c'est une pièrre que nous nommons aussi simplement *lapis*, ou *lapis lazuli.* Il doit être rayé de petites taches ou étoiles d'or, & pour cela Mesué l'appelle *lapis stellatus*; & pour être bon il doit résister au feu & à la fumée, d'où il tire même un nouvel éclat. On en a vû de si précieux, qu'il a été vendu jusqu'à cent écus l'once, comme témoigne Fallope. On en trouve dans des mines d'airain, d'argent, & d'or, & aussi parmi les marbres; & c'est celui-ci dont on se sert le plus. On distingue cette pièrre en trois sortes, en pièrre de l'ancienne roche, qui est pure, bien nette, d'un beau bleu, qui est chargée de quelques veines dorées qu'on croit être d'or, & qui cependant ne sont très-souvent que des veines de pyrite. La seconde sorte est appellée la nouvelle roche, elle est farcie de gangue, sa couleur est moins foncée, &

& son prix est bien moindre. Ces deux espèces nous sont apportées de Perse, de Siam, &c. La troisième sorte vient des montagnes d'Auvergne; elle est mêlée de la pièrre du rocher d'où on la tire; elle est d'un bleu plus pâle, & est couverte de quelques taches verdâtres, & a des veines dorées, c'est-à-dire, de Pyrite. Lorsque cette pièrre est bien tachée en verd, on la vend pour la pièrre Arménienne. On se sert de cette pièrre en Médecine, on la calcine & on la lave plusieurs fois pour la préparer; elle entre dans la confection alkerme, quelquefois malgré ces lotions elle ne laisse pas d'être purgative, à cause des matières vitrioliques qu'elle contient. On appelle la pièrre d'*Azur* par excellence *lapis*. On dit, voilà de beau *lapis*.

Azur, Est aussi une poudre bleuë, pesante, que les Épiciers vendent aux Peintres pour les couleurs, & aux femmes pour mettre dans l'empoy. Cette poudre est un produit de la préparation du Cobalt lorsqu'on tire le bismut de cette marcassite. Schale parle de sa préparation. On l'appelle aussi cendre d'*azur*; les Peintres s'en servent, & la mêlent avec du blanc de plomb pour l'employer. Les Médecins n'employent que le naturel.

L'*Azur* s'appelle autrement, *Outremèr*, à cause qu'il vient des lieux qui sont au delà de la mèr; ou selon Brassavolus, parceque c'est un bleu plus fort que celui de la mèr.

Il y a un *azur* factice qui se fait avec de l'indigo, ou du suc de violettes broyé avec certaine craye. L'ordinaire se fait avec du sel armoniac, & des lames d'argent; ou bien avec du soufre, du vif-argent, & du sel armoniac, dont la préparation se trouve dans Agricola & dans Cæsius.

Il y a aussi un *azur* d'Allemagne: c'est une teinture qu'on cueille & ratisse proprement au dessus des pièrres qui sont dans les minières d'argent. Le verd *azur* est une éxhalaison de mine de cuivre mêlée avec de l'argent, comme dit Biringuccio. Barbosa parle d'un *azur* très-fin qu'on apporte de la Babylonie à Ormuz; & Loüis Barthema dans son Itinéraire, dit qu'on trouve à Schiras une grande quantité d'*azur* d'outremèr.

On dit par manière de provèrbe, pour parler d'une maison richement ornée, que ce n'est qu'or & *azur*.

Azur. s. m. Est aussi la couleur de l'*azur*. *Lazuli color. Ceruleus color.* Voilà un bel *azur*. On le dit quelquefois en parlant du Ciel. On dit aussi, le bleu d'*azur*.

En tèrmes de Blason, *azur*, signifie aussi le bleu, & c'est une des quatre couleurs de l'Écu de France, à trois fleurs de lis d'or en champ d'*azur*: c'est une couleur céleste qui est le symbole de la justice. L'*azur* est marqué dans le Blason par des hachûres, ou simples lignes qui vont de gauche à droit, d'un côté à l'autre de l'Écu, & sont paralleles au chef, ou à la fasce.

Ce mot *azur* vient de *Lazwrd*, en retranchant les lettres *l* & *d*. Huet. Car les Arabes appellent cette pièrre אללזורד, *allazurd*, & sans article *lazurd*, & non pas *lazuli*, comme on l'avoit dit dans la prémière édition. Le son du *d* sans voyelle à la fin étant obscur l'usage l'a retranché. Pour l'*l* il ne l'a pas retranchée apparemment, mais il l'a prise pour nôtre article François *l'* devant une voyelle pour *le*; de même qu'il a pris *la* dans l'Apoüille, & dans l'Anatolie, pour un article, & que l'on dit la Poüille, la Natolie.

AZURÉ, ÉE. adj. Qui est peint d'azur. *Ceruleus*. On appelle poëtiquement le ciel, la voute *azurée*, parcequ'il semble à nos yeux qu'il est d'*azur*; & il nous paroit tel, à cause de son grand eloignement.

L'Eridan est moins pompeux,
Et dans la voute azurée
Jamais sa tête dorée
Ne brilla de tant de feux. Anonyme.

Ces voutes claires, & solides,
Ces beaux cieux au front azuré,
Qui sont dans leur cours mesuré,
Et si légers & si rapides.

En parlant de la mèr, ils disent aussi, les plaines *azurées*.

Il se dit encore des fleuves & des Canaux, & dans la Description de Trianon M^r Cheron a dit du Canal de Versailles.

Sur ces plaines azurées
Voguez Galeres dorées,
Coupant l'eau de cent façons,
Tandis qu'effleurant la rive
Le cigne à la voix plaintive
Fait entendre ses chansons.

AZURIN. s. m. *Azurinus*. Les *Azurins* sont les Chanoines de la Congrégation de S. George *in alga*. Ils sont ainsi appellez, à cause de l'habit bleu qu'ils portent. Papebr. *Acta Sanct. April.* T. III. p. 618.

AZY.

AZYGOS. subst. m. Tèrme de Médecine. C'est le nom qu'on donne à une veine qu'on appelle autrement *sans-pair*, parcequ'elle se trouve seulement du côté droit: c'est le troisième rameau du tronc ascendant de la veine cave, qui reçoit seize rameaux, huit qui lui viennent des huit espaces des huit côtes inférieures du côté droit, & autant du gauche.

AZYLE. Voyez Asyle.

AZYME. adj. Qui n'est point fermenté, qui est sans levain: tel est le pain dont on fait des Hosties pour consacrer à la Messe. *Azymus, non fermentatus.* Les Juifs étoient fort soigneux pendant leur Fête de Pâques, c'est-à-dire, pendant sept jours, de n'avoir en toutes leurs maisons que des pains *azymes*, & ils faisoient pour cela de grandes perquisitions, qu'on voit dans le Traité du Pain *azyme* que le Sieur Compiegne a traduit du Rabbi Moses, extrait du Talmud. Jesus-Christ institua l'Eucharistie après avoir mangé l'agneau Paschal avec ses Apôtres au tems marqué par la loi, qui étoit le quatorzième de la Lune, sur le soir, où commençoit aussi l'observation des pains *azymes*, c'est-à-dire, sans levain. God. La dispute des *azymes* n'est point la cause de la rupture entre les Grècs & les Latins. Photius avoit rompu avec les Papes 200 ans avant qu'elle éclatât. C'est M. Cerularius qui pour cela dans l'XI^e siècle éxcommunia les Latins. S. Thomas *in 4. Sent. dist. 11. q. 2. art. 2. quæstiunc. 3.* dit, que dans les commencemens on ne se servoit que d'*azyme* dans l'Église pour l'Eucharistie; qu'ensuite l'hérésie des Ebionites, qui disoient qu'on étoit encore obligé aux observances de la loi de Moyse, fit que l'Église d'Orient & d'Occident usèrent de pain levé dans ce Sacrement; que cette hérésie étant éteinte l'Église Latine reprit l'ancien usage des *azymes*, & il cite sur cela un Pape Léon.

Le P. Sirmond dans une dissertation faite éxprès, a montré qu'avant le X^e siècle les Latins ne s'étoient point servis d'*azymes*, & qu'ils communioient avec du pain levé. Le Cardinal Bona *Rerum Liturg. c. 23. p. 185.* doute aussi de ce que dit S. Thomas, parce qu'on ne sçait quel est ce Pape Léon qu'il cite. Dom d'Achery & le P. Mabillon dans les *Acta Sanct. Benedictin. Sæc. III. P. I. p. 45. & suiv.* ont tâché de montrer contre le P. Sirmond que cet usage étoit plus ancien que le X^e siècle. La raison qu'ils apportent est que les Pères avant Photius ne parlent point du tout qu'on ait rien changé en cela à la manière dont Jesus-Christ consacra en instituant ce Sacrement, quoi qu'ils parlent des autres changemens; par exemple, du Jeûne que l'Église éxige dans les Consacrans & les Communians. Quant aux autoritez qu'ils rapportent, ou bien il n'y est point parlé de ferment, ni d'*azyme*, ou il paroit que les mots de ferment & de fermenté ne s'entendent que du mélange de quelque autre chôse avec l'eau & la farine; ou ils disent seulement comme Léon IX. que jamais personne n'a dit, que ce fût un crime de consacrer avec des *azymes*, comme le disoit Cérularius: mais Léon ne dit pas que l'on n'ait jamais consacré qu'avec des *azymes*. Ainsi le sentiment du Père Sirmond se soutient toûjours. Jean Ciampini imprima a Rome en 1688. un ouvrage sur les *azymes*, qu'il intitule, Conjecture sur l'usage perpétuel des *azymes* dans l'Église Latine, ou pour le moins dans la Romaine. On est convenu dans le Concile de Florence qu'on peut varier sur cette coutume selon qu'il plait à l'Église. L'Église Latine a préferé l'usage des *azymes*, parceque Jesus-Christ fit la Pâque le jour des *azymes*.

Il y a des medailles sur lesquelles on voit d'un côté une espece de petit pavillon qui pourroit passer pour un parasol, avec ce mot Grèc, ΑΓΡΙΠΠΑ; & de l'autre deux épics de blé, avec ces deux lettres, L d'un côté, & de l'autre ς, c'est-à-dire, *anno sexto*. M. Spanheim s'est imaginé que cela signifioit d'un côté la fête des Tabernacles, & de l'autre celle des *azymes*, ou de Pâques, parce qu'on offroit à Pâques une gerbe de nouveau blé dans le temple de Jérusalem; mais deux épics ne sont point une gerbe, & il y a plus d'apparence qu'ils marquent à l'ordinaire une contrée fertile en blez.

Ce mot vient du Grèc ἄζυμος, *sine fermento*, composé de l'*α* privatif, & de ζύμη, *fermentum*.

AZYMITES. s. m. Ceux qui se servent de pain non levé. *Qui pane non fermentato utuntur.* C'est le nom que M. Cerularius donna aux Latins lorsqu'il les éxcommunia dans l'XI^e siècle.

Les Arméniens & les Maronites se servent aussi de pain azyme, ou sans levain, dans la célébration de la liturgie, de sorte que quelques Grècs leur ont donné le nom d'*Azymites*, comme l'a remarqué Abraham Echellensis dans une lettre qu'il écrivoit de Rome l'an 1654. au P. Morin de l'Oratoire. *Antiquissimus fuit mos iste apud duas Orientales nationes, nempe Maronitas & Armenios. Hinc Azymitæ à quibusdam Scriptoribus Græcis dicti & appellati*

pellati sunt. Il y a néanmoins peu d'apparence que cet usage soit si ancien chez ces deux nations, principalement chez les Maronites. Car Jean Maron, Auteur d'un Commentaire sur la liturgie des Syriens, qu'Echellensis produit pour montrer l'antiquité du pain *azyme* chez les Maronites, n'est pas si ancien que ce Maronite l'a cru. Le Cardinal Bona a remarqué judicieusement dans son liv. 1. des liturgies ch. 23. p. 274. que ce livre de Jean Maron n'a pas l'antiquité que lui donnoit M. Nairon neveu d'Echellensis. Il ne faut que lire cet ouvrage, dit ce sçavant Cardinal, pour juger qu'il a été écrit après la dispute des Grècs & des Latins sur les pains *azymes*. *Patet autem ex contextu, scriptum hunc librum (Maronii) post Græcorum schisma & post lites de azymo excitatas.*

Abraham Echellensis prétend encore prouver invinciblement l'antiquité des pains *azymes* chez les Maronites par les constitutions de cette Église, qui ont été traduites il y a déja long-tems de Syriaque en Arabe. On lit au chap. 10. de ces constitutions, que Jesus-Christ, lorsqu'il institua l'Eucharistie, *prit du pain azyme qui étoit sur la table*. Mais il est aisé de juger, que ce mot d'*azyme* a été ajoûté après coup, & que les Maronites ont eû plus d'égard en cela à ce qui se pratiquoit chez eux, qu'à l'institution de Jesus-Christ. Il faut cependant avoüer que l'usage des *azymes* n'est pas nouveau, tant chez les Maronites, que chez les Arméniens, mais il n'est pas si ancien que ces peuples le prétendent. Comme les uns & les autres on fait diverses unions avec l'Église Romaine & en différens tems, il se peut faire qu'ils ayent emprunté des Latins cet usage. L'Auteur de l'histoire critique de la créance des nations du Levant a fait une remarque au ch. 14. de son livre, laquelle mérite d'être rapportée au long, parce qu'elle éclaircit plusieurs faits qui regardent les coûtumes & cérémonies des Chrétiens du Levant, & principalement des Maronites. *Je passe sous silence*, dit cet Auteur, *quelques actes qui ne se trouvent que dans les livret Arabes, & qui ont été composez apres la réünion des Maronites avec l'Eglise Romaine. Pour peu qu'on sçache l'histoire Ecclesiastique, il sera aisé de juger que ces histoires n'ont aucun fondement dans l'antiquité, & que les Maronites & les autres peuples du Levant qui ne sont point sçavans dans la critique de l'histoire Ecclesiastique, ont rapporté à des tems anciens ce qui n'est en usage parmi eux que depuis quelques siécles seulement. C'est aussi sur ce principe qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le Commentaire sur la liturgie Syriaque de Saint Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribüe; car il contient des faits qui sont postérieurs de plusieurs siécles.*

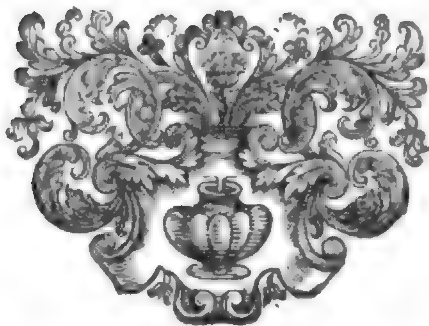

B

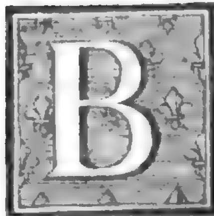

B Est la seconde lettre de l'Alphabet, dans nôtre langue, & dans plusieurs autres, comme l'Hébraïque, la Chaldaïque & la Syriaque, l'Arabique, la Grécque, la Latine, &c. C'est la neuvième dans l'Alphabet Éthiopien, tel que Ludolf l'a dispose; la 26[e] dans l'Arménien, &c. Le *B* est la prémière des consones. La prononciation du B approche un peu du cri & du bêlement des moutons : il n'y a de différence que celle qui est entre *bé* & *bê*.

La figure de cette lettre est prise des Latins, qui l'avoient prise des Grècs. Le *bé* majuscule est tout à fait semblable au grand Βῆτα des Grècs, & nôtre petit *bé* approche fort du petit ϐῆτα des Grècs. Ceux-ci l'avoient eû des Phéniciens, dont Cadmus apporta le caractère en Gréce. Le *Beth* Phénicien, ou le *Beth* de l'ancien Hébreu ; car les Phéniciens & les Hébreux avant la captivité de Babylone avoient le même caractère & la même langue : ce *Beth*, dis-je, étoit à peu près la même chose que le Βῆτα des Grècs. Il a la pance d'en haut & la moitié de celle d'en bas; les Grècs n'ont fait que la fermer. Nous la trouvons souvent sur les médailles Hébraïques presque fermée, & ayant quasi la forme de ce ϐ des Grècs. Voyez la Dissertation du P. Souciet Jésuite sur les Médailles Hébraïques.

Pierius dans ses Hiéroglifiques, Liv. XLVII. ch. 28. dit, que les Égyptiens éxprimoient par la figure d'une brebis le son que nous éxprimons par le caractère B, parceque la brebis éxprime presque ce son en bêlant, comme nous disions tout à l'heure.

Le B est une des lettres que les Grammairiens Hébreux, Chaldaïques, Syriaques & Arabes, appellent labiales, *labiales*, parce que le principal organe de la prononciation de ces lettres sont les lévres, *labia*. Le B a beaucoup d'affinité avec d'autres lettres aussi labiales, qui sont l'V consone, le P & le Φ des Grecs, ou nôtre F, que nous tenons des Latins. De là vient que dans les manuscrits le B & l'V sont souvent mis l'un pour l'autre; que les Arméniens ont très-souvent mis le B pour le P, & le P pour le B, & qu'ils disent par éxemple *Betrus* au lieu de *Petrus*, *Bolus* au lieu de *Paulus*, & *Aprahamus* pour Abraham. Ludolf a remarqué la même chôse des Orientaux en général. Voyez encore sur ces changemens M. Spanheim le Médailliste, p. 120. & 128. Le même changement est souvent arrivé en Arabe & dans les autres langues. De là vient encore que dans la prononciation Latine on ne distinguoit pas fort le B de l'V, comme saint Augustin l'indique quelque part, & comme il paroît par les manuscrits, où nous trouvons *amabit* pour *amavit*, & *amavit* pour *amabit*, *Berna* pour *Verna*, ou autres semblables. C'est sur cela qu'étoit fondée l'équivoque d'Aurélien sur l'Empereur Bonose grand buveur : *Non ut vivat natus est, sed ut bibat*. Les Espagnols & les François même voisins d'Espagne, comme les Gascons, ont conservé cet usage, ne mettant guère de différence entre le B & l'V consone. Il en faut mettre cependant en François pour bien parler. Le B a un son plus fort, & pour le prononcer il faut commencer par fermer entièrement les lévres, & les presser même un peu l'une contre l'autre ; au lieu que pour prononcer l'V consone, il ne faut pas même les fermer entièrement. Plutarque dans ses questions Grècques dit, que les Macédoniens changeoient le Φ en B, & prononçoient Bilippe, Balacre, & Béronice, pour Philippe, Phalacre, & Phéronice. Au contraire ceux de Delphe à la place d'un π mettoient un B, disant βαθεῖν pour παθεῖν ; & βικρὸν, pour πικρὸν, aussi-bien que les Æoliens, comme le même Auteur nous l'apprend, *Symposiac. Lib. VI. quæst.* 8. Les Latins disoient *suppono*, *oppono*, au lieu de *subpono*, *obpono*, & prononçoient *optinuit*, quoiqu'ils écrivissent *obtinuit*, comme l'a remarqué Quintilien. Ils faisoient aussi *scripsi* & *scriptum* de *scribo*, &c. Les Latins ont aussi fait quelquefois le changement non seulement du B en P, ou du P en B, mais encore de l'F, ou PH, en B. Ainsi on trouve *Bruges* pour *Phryges*, & dans une ancienne inscription apportée par Gruter p. DCCCLXXXVI. n. 16. OBRENDARIO, pour OFRENDARIO : ce qui montre que le son du B n'étoit pas fort différent de l'F & de l'V consone.

La lettre B est une de celles que M. l'Abbé Dangeau dans ses Essais de Grammaire appelle foibles, lesquelles sont précédées par une petite émission de voix, ou d'un petit mouvement de bouche, & qui par conséquent ne peuvent être employées qu'au commencement des syllabes, & ne peuvent jamais términer un mot dans la prononciation. De sorte que, pour ne parler ici que du B, s'il est à la fin d'un mot, comme dans *Aminadab*, *Joab*, on le changera naturellement en la lettre forte qui lui répond, c'est-à-dire, en P, & l'on prononcera *Aminadap*, *Joap*, ou si l'on veut s'éfforcer à prononcer le B, on ajoutera nécessairement après un petit *e* féminin, pour donner lieu à la prononciation du B ; *Aminadabe*, *Joabe*. C'est ce que les Hébreux appellent un *scheva*, & qu'ils supposent se trouver sous toutes ces consones finales.

Les lettres foibles, & les lettres fortes, ont encore une propriété; c'est que pour que deux de ces consones se prononcent l'une auprès de l'autre, il faut qu'elles soient de même force, c'est-à-dire, toutes deux fortes, ou toutes deux foibles ; en sorte que si l'une est forte & l'autre foible, il faut que l'une ou l'autre se change, & devienne forte ou foible, selon que l'autre l'est ; & c'est toûjours la seconde qui fait changer la prémière. Ainsi parce que le B est la lettre foible, & que le P est la lettre forte qui lui répond, dans ces rencontres le B se change en P, ou le P en B. C'est pourquoi, bien que nous écrivions *observer*, *obtenir*, *absoudre*, nous prononçons néanmoins *opserver*, *optenir*, *apsoudre*, comme s'il y avoit un P. Quintilien a remarqué que la même chôse se faisoit en Latin. Voyez son Liv. 1. ch. 7. C'est encore pour cela que lorsque pour faire ἕϐδομος, *septiéme*, d'ἑπτὰ, *sept*, on a changé le T en Δ ou D, on a aussi changé le Π ou P, en B.

Enfin le B, dit encore M. l'Abbé de Dangeau, s'il est passé par le nez, devient une M. Ainsi un homme qui est fort enrhumé, qui a le nez embarrassé, qui est fort enchiferné, ne pouvant faire passer les lettres par le nez, met des *b*, où il faut prononcer des *m*, & qu'il dit par éxemple, *je ne sçaurois banger de bouton*, au lieu de dire, *je ne sçaurois manger de mouton*. Le B en passant par le nez doit s'affoiblir, ou tout au moins sa prononciation ne sera pas si distincte qu'elle étoit. Si donc elle a à soutenir la prononciation d'une liquide, comme L & R, il faudra qu'elle reprenne sa nature de B. C'est pour cela que quand *Tremulus* est devenu François, & que dans le passage perdant l'V l'M & l'L se sont trouvées immédiatement l'une auprès de l'autre, l'M s'est changée en B, *trembler* ; & de même dans *similis*, semblable ; *camera*, chambre; *cucumer*, concombre; *rememorari*, remembrer ; *cumulus*, comble ; *humilis*, humble. J'ai dit que l'M se change en B ; car l'M qui s'écrit dans ces mots, n'est pas l'M des mots Latins, ni proprement une consone ; mais elle fait une voyelle avec celle qui précéde, selon les principes de M. l'Abbé Dangeau qui sont très-vrais, & dont nous parlerons en tems & lieu. Tout ceci est éxtrêmement à remarquer pour la connoissance de l'origine des mots, & des étymologies.

Le B en François se trouve au commencement & au milieu des mots après toutes les voyelles & toutes les diphtongues, comme dans *battre*, befroy, *bille*, *bon*, *bulbe*, *courbaton*, *courbe*, *corbillon*, *jambon*, *courbure*, *oublier*, *aubeine*, *aubier*, *bouline*, &c. mais il ne se trouve jamais à la fin des mots, s'il n'est suivi au moins d'un *e* muet, comme dans *aube*, *bulbe*, &c. Car dans les mots étrangers mêmes, que l'usage a conservez tous entiers sans y faire aucun changement, & dans lesquels nous n'écrivons point d'*e* après le *b* final, tels que sont ceux-ci, *Aminadab*, *Caleb*, *Eliasib*, *Jacob*, *Béelzebub*, nous ne laissons pas d'en prononcer un, ainsi qu'on vient de le dire.

B, Nom subst. qu'il faut prononcer *Bé*. C'est le nom propre de cette seconde lettre de l'Alphabet.

On dit d'un homme ignorant, qu'il ne sçait ni *A* ni *B*. Voyez la Lettre *A*. On dit aussi d'un homme malin, qu'il est marqué au *B*, pour dire qu'il est borgne, ou bossu, ou boiteux ; parce que ceux qui sont tels, sont ordinairement malins. Mais cela se doit mettre au rang des provèrbes.

B, chez les Anciens, étoit une lettre numérale qui signifioit 300, suivant ce vers :

Et B trecentum per se retinere videtur.

Quand on mettoit une ligne par dessus, elle signifioit trois mille. Le B chez les Grècs ne signifie que deux. Il se trouve souvent sur les médailles pour marquer des époques. On s'en est servi aussi pour marquer 200. en ajoûtant une espéce d'accent dessous. Chez les Hébreux il se prenoit aussi pour deux. C'est pour cela que dans les médailles Hébraïques frapées du tems du Grand Prêtre Simon, on trouve en ancien caractère Hébreu שב, c'est-à-dire שנת השני *anno secundo*.

Un B avec ce mot, *proxima prima*, est la dévise d'un Favori, ou d'un

prémier Ministre. La même lettre renversée des quatre manières qu'elle peut l'être, & faisant b d p q avec ce mot, *Eadem non eadem*, est celle d'un flateur qui se tourne en toute manière, & change au gré de ceux à qui il veut plaire. Ces devises sont *peu ingénieuses*, & *peu nobles*.

B *quarre*, & B *mol*, sont des tèrmes & des marques de Musique, qui se mettent au commencement des régles pour marquer la qualité du chant. *B. quadratum. B. molle.*

Le *B quarre* est le ton naturel & ordinaire qui rend le chant plus dur & plus rude. Il n'a pas besoin de marque particulière. On l'a ainsi nommé, parce que les chôses quarrées sont plus dures que les rondes.

Le *B mol* se marque toûjours par un *B* simple, qui fait que la voix chante plus aisément, à cause qu'il fait seulement le demi-ton, & chante le *fa* où le *B quarre* fait le *mi*.

Dans le chant de *B quarre* il y a un ton entier de la prémière notte à la seconde; & dans le *B mol* il n'y a qu'un demi-ton: de sorte que leur différence consiste en la seule transposition d'un demi-ton entre la prémière & la seconde, ou entre la seconde & la troisième notte.

B majuscule marque dans les basses-continuës la basse chantante. B C. marque souvent la basse-continuë. Chant par *b mol*, est un chant dans lequel en partant de la *mese*, ou de la notte *la*, au lieu de monter d'un ton par la *paramese*, ou nôtre *si*, & puis d'un semi-ton pour aller à la *trite diezeugmenon*, ou nôtre *ut*, ce qui fait la tierce mineure que quelques-uns appellent *bequarre harmonique*, ou naturelle, on ne monte que d'un semi-ton par la *trite synemennon*, ou nôtre *za* ou *si b mol*; puis omettant la *paramese* on monte d'un ton pour gagner la *paranete-synemennon*, ou la trite *diezeugmenon* (qui sont la même chôse sous différens noms) ce qui fait la tierce mineure, que quelques-uns nomment molle & arithmétique. BROSSARD.

BAA.

BAAILLER. Voyez BAILLER.

BAAL. s. m. Nom propre d'une idôle, dont il est souvent parlé dans la sainte Écriture. C'étoit une idôle des Samaritains & des Moabites. Les Grècs croyent que c'étoit leur Dieu Mars. C'est le sentiment de Jean d'Antioche, de Cedrenus & de Suidas. S. Augustin croit que c'étoit Jupiter. Lightfoot veut que *Baal*, & son plurier *Baalim*, soient des noms communs à toutes les idôles, parceque *Baal* veut dire Seigneur: c'est apparemment pour cette raison que S. Augustin, qui avoit quelque connoissance de la langue Punique, qui étoit la même que la Phénicienne, ou qui en étoit un dialecte, a cru que *Baal* étoit Jupiter, c'est-à-dire, le maître des Dieux & des hommes, comme l'appelloient les Grècs & les Romains. Il y a plus: au III[e] Liv. des Rois ch. XVI. v. 31. & au IV[e] ch. X. v. 18. & 19. il est dit, qu'Achab avoit honoré *Baal*, il lui avoit bâti un temple que Jehu détruisit. Achab ne l'avoit fait qu'en considération d'Ethbaal Roi de Sidon son beau-père; ainsi *Baal* étoit un Dieu des Sidoniens. Or le Dieu des Sidoniens, au rapport d'Hésichius, étoit Jupiter, auquel à cause de leur situation & de leur port ils donnoient l'épithéte de Θαλάσσιος, Marin, ou Maritime, ce qui montre que le *Baal* de l'Orient étoit appellé Jupiter en Occident. Quelques-uns ont cru que *Baal* étoit le même que Moloch, parce qu'il signifie *Roi*, ce qui est à peu-près la même chôse que *Baal*, c'est-à-dire, *Seigneur*.

Les Chaldéens tenoient *Baal* pour le Créateur du monde. Ils appellèrent ensuite de ce nom le Soleil, que les Phéniciens regardoient comme le seul Dieu du Ciel. Enfin, il est vraisemblable qu'ils donnèrent ce même nom à plusieurs astres, & à des Rois, ou des Héros, en les plaçant dans le Ciel, & les déifiant. C'est là probablement la cause du grand nombre de *Baalim* qu'il y avoit dans la Chaldée & aux environs; car c'étoit aussi un Dieu des Samaritains, des Moabites, & de plusieurs Chananéens, ou Phéniciens, comme il paroit par l'Écriture, Nomb. XXII. 41. Il le mena sur les hauts lieux de *Baal*, & il lui fit voir de là l'éxtrémité de l'armée du peuple d'Israël. SACI. Liv. des Jug. VI. 25. 3. Liv. des Rois XVI. 31. 32. Liv. 4. des Rois X. 18. 19. C'est aussi dans S. Augustin un Dieu des Carthaginois, qui étoient une Colonie de Phéniciens. Mais tous ces *Baalim* étoient différens; le *Baal* des Phéniciens n'étoit point celui des Babyloniens, non plus que le Jupiter des Grècs n'étoit point le Jupiter Ammon de la Libye; l'un & l'autre sont des noms communs à plusieurs Divinitez. Voyez Jérem. II. 28. & S. Paul 1. Cor. VIII.

Jean d'Antioche dit que le *Baal* des Babyloniens est le successeur de Ninus, mais communément on le prend pour son père & son prédécesseur, c'est-à-dire, Nimrod. Voyez le P. Pétau *De Doctr. Temp. & Ration. Temp. P. I. Lib. I. cap. 2.* & le P. Kirker *Oedip. T. I. Syntagma IV. c. 4. p. 262. & suiv.* Le *Baal*, ou *Bel* d'Égypte, est Mitsraim, selon le P. Kirker au même endroit, & dans son *Latium p. 5.* il dit que *Baal* est Cham.

Ce nom vient de l'Hébreu בעל, *Baal*, qui signifie *dominer*, *être maître*; d'où se fait le nom בעל, *Baal*, *Dominus*. Les Phéniciens, dont la langue étoit la même que celle des Hébreux, prononçoient aussi *Baal*, comme eux. Les Chaldéens, si l'on en croit Servius & d'autres anciens, prononçoient *Bel*, car il faut lire dans cet Auteur *Bal*, & *Bel*, & non pas *bal*, & *hel*, comme portoient quelques éxemplaires corrompus que Gyraldus & d'autres ont suivis. C'est sur le prémier Liv. de l'Énéide v. 733. 734. De ce *Bel* des Chaldéens les Grècs ont fait Βῆλος, *Belus*. Le P. Kirker *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. 4. cap. 4. p. 264.* prétend que ce nom donné aux deux prémiers Auteurs de l'Idolatrie, & qui les prémiers ont reçu des honneurs divins, Mitsraim & Nimrod, signifie celui qui est si parfait que l'homme ne peut rien concevoir de plus grand, ni de meilleur, c'est-à-dire, Dieu entant qu'il peut & qu'il est prêt à secourir les hommes dans leurs nécessitez. Si c'est là l'idée que les peuples y ont attachée dans la suite, ce n'est pas celle que fait ce mot, à raison de son origine.

Il porte à d'autres Dieux tous ses vœux sacriléges,
Et tremblant à l'aspect du marbre & du métal,
Te ravit les honneurs qu'il va rendre à Baal.

Les Orientaux donnèrent à *Baal* différens titres, ou épithétes, comme les Grècs & les Romains en donnèrent à Jupiter, qu'ils appellèrent *Olympius*, *Capitolinus*, *Latialis*, *Pluvius* &c. On dit de même *Baal Peor*, ou *Beel Phegor*, *Beels Sephon*, *Béelzebub*, *Beelberith*, soit à cause des lieux où il étoit honoré, ou des bienfaits dont on croyoit lui être redevable, ou de quelqu'autre raison, que nous expliquerons sur ces mots, ou que nous ignorons, comme a remarqué Godwin Liv. IV. ch. 3. de son *Moses and Aaron*, ou pour distinguer ces faux Dieux les uns des autres.

Au plurier nous ne disons point *Baals*, comme nous le devrions dire en suivant les régles de nôtre langue; mais nous prenons le pluriel Hébreu, comme on a fait aussi en Grèc & en Latin. Si vous revenez au Seigneur de tout vôtre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers, les *Baalim* & les Astaroth, 1. Liv. des R. VII. 3. *Baal*, ou *Baalim* au plurier, & Astaroth, marquent en général les Dieux & les Déesses des Payens. SACI, *dans sa note sur cet endroit*. Cependant le même Auteur a toujours évité d'employer le pluriel *Baalim* dans le texte de l'Écriture, & il ne met jamais que le singulier *Baal*. Otez du milieu de vous les Dieux étrangers *Baal* & Astaroth. Mais ce n'est pas parler assez éxactement; car comme nous avons dit, il y avoit plusieurs Dieux de ce nom tous différens les uns des autres. D'ailleurs, pourquoi ne pas retenir *Baalim*, comme Astaroth, qui est un plurier, aussi bien que *Baalim*? Ou il falloit changer l'un & l'autre, ou il falloit retenir l'un & l'autre, comme ont très-bien fait les Lovanistes. C'est que M[r] De Saci ne sçavoit pas les langues originales. Les Traducteurs de Genève ont encore plus mal fait; car quelquefois ils ont aussi substitué le singulier *Baal* au plurier *Baalim*; mais quand ils ont conservé le plurier, au lieu de *Baalim* ils ont mis *Bahalins*, comme si l'on disoit *Bahalin* au singulier, ou qu'en François le singulier *Bahal* pût jamais avoir *Bahalins* au plurier; c'est enter un plurier François sur un plurier Chaldéen, & faire un double plurier. Les Lovanistes font aussi une faute à mon sens; c'est qu'ils prennent *Baalim* pour un singulier, & ne lui joignent que l'article du singulier. Les enfans d'Israël firent donc mal en présence du Seigneur, & servîrent à *Baalim*. Frison le change quelquefois en singulier, *Baal*, & quelquefois il met *Baalim* sans article, laissant à douter s'il en fait un singulier ou un plurier. Otez du milieu de vous les Dieux étrangers *Baalim* & Astaroth. Je crois que pour parler éxactement il faut le faire pluriel, & lui en donner l'article. *Les Baalim*, *des Baalim*, *aux Baalim*. Il y a même quelque chôse de plus beau, & de plus élégant à dire, Otez les *Baalim* & les Astaroth, qu'à dire, ôtez *Baalim* & Astaroth, ou *Baal* & Astaroth. Voyez Vossius *de Idol. Lib. II. cap. 4.* & dans d'Herbelot ce qu'en disent les Musulmans.

BAAL, est aussi quelquefois un nom propre d'homme, comme I. Paral. VIII. 30. IX. 36. Et dans Joseph Liv. III. contre Appion un Roi de Tyr successeur de Ithobal, ou Ethbaal, est appellé *Baal*, soit que ce fût un nom appellatif & général, comme celui de Pharaon, ou que ce fût son nom propre.

BAAL, est aussi un nom de lieu au Liv. I. des Paralipoménes ch. IV. v. 23. & v. 33. C'est le même que le Livre de Josué ch. XV. 9. 10. 11. XIX. 8. appelle *Baalath*, ou *Baala*. Ce lieu étoit aux confins de la Tribu de Simeon du côté du midi. S. Jérôme l'appelle *Ballath* dans son Livre *De Locis Hebraicis*.

BAAL-BERITH. s. m. Nom d'une idôle dont il est parlé dans la sainte Écriture. Les Talmudistes prétendent que cette idôle avoit une figure obscène. Ils se fondent sur la signification de son nom, qui veut dire *maître de l'alliance*, *dominus fœderis*; selon la remarque de Buxtorf, la Circoncision étoit la marque de l'alliance que Dieu avoit faite avec les hommes. Pfeiffer croit que *Baal-Berith* étoit le Dieu protecteur des traitez & des alliances, tel à peu-près qu'étoit, selon Kipping, Jupiter vengeur des sermens violez, ζεὺς ὅρκιος. *Baal-Berith*, selon Bochart dans son Phaleg Liv. II. ch. 17. p. 859. est l'idôle ou le Dieu de Berith, ou Beryte, patrie de Sanchoniathon. L'Écriture en parle dans le Livre des Juges en deux endroits 1°, *Jud. VIII.* 27. où elle dit que Gedeon étant mort les Israëlites prirent *Baal-Berith* pour Dieu, & au même Livre IX. 2. où elle dit que les Sichémites donnèrent à Abimélech soixante piéces d'argent qu'ils tirèrent du temple de *Baal-Berith*. Et parce qu'on ne trouve *Baal-Berith* en aucun autre endroit, Bochart conjecture que cette idolatrie se communiqua aux Israëlites par le commerce fréquent qu'eut Gédéon avec quelque Bérytien considérable, ou de quelque alliance ou traité fait avec lui. Il y a cependant une difficulté; c'est que le nom de la ville de Beryte vient, comme nous le disons, à sa place, de l'Hébreu בארות, qui signifie *des puits*, & très-different de ברית, *berith*, que l'Écriture met toujours à *Baal-Berith*, & qui signifie traité, alliance, confédération, *fœdus*; mais cela ne l'arrête point. Autre conjecture: Nonnius appelle la ville de Bérith, Béroé, & dit que ce nom lui fut donné en l'honneur de Béroé fille de Venus & d'Adonis, ou selon d'autres de Théris & de l'Océan. De là Bochart infère au même endroit que Béroé est la même que Berith, que Baal par conséquent dans *Baal-Berith* est féminin, mais que cela n'est point extraordinaire, & que les Septante le font souvent de ce genre, comme I. Sam. XVII. 4. Jer. II. 28. XI. 13. XIX. 5. XXXII. 35. Os. II. 8. Sophon. II. 4. & S. Paul Rom. II. 4. Seldenus a remarqué la même chôse dans son Traité des Dieux de Syrie Synt. II. Ainsi, selon Bochart, *Baal-Berith* est une Déesse, & non pas un Dieu. Il confirme ce sentiment par Sanchoniathon, qui parle d'un *Elioun*, c'est-à-dire, *Tres-haut*, & d'une femme nommée *Beruth*, qui demeuroient à Byblos, qui étoit entre Beryte & Sidon. Pour ce qui est du Liv. des Juges qui, ch. VIII. v. 27. dit que les enfans d'Israël prirent *Baal-Berith* pour Dieu לאלהים, il répond que les Hébreux ne connoissant point de sexe entre les Dieux, ils ont dû parler ainsi. Quoi qu'il en soit, il ne satisfait point sur la différence de בארות, Beryte, & ברית, dans *Baal-Berith*; & il est plus probable que *Baal-Berith* étoit un Dieu des Phéniciens, ou des Syriens, ainsi nommé, parcequ'ils croyoient qu'il présidoit aux traitez & aux alliances; *Baal-Berith*, Dieu du traité, ou de l'alliance.

D'autres veulent que ce soit un nom de lieu, ou de montagne, dans la Tribu d'Ephraim, non loin de Sichem, où les Israëlites bâtirent un temple à Baal, & où selon d'autres ils firent alliance avec Baal, d'où vint le nom du lieu. En ce cas *Baal-Berith* signifieroit *Alliance de Baal*, metathèse qui n'est point du génie des langues Hébraïque, Syriaque, ni Phénicienne.

BAAL-GAD. s. m. Selon quelques Auteurs c'est une Idôle des Syriens, & ce nom est composé de *Baal*, Seigneur, ou Dieu; & de *Gad*, fortune, comme qui diroit Dieu de la fortune. Ils prétendent que l'on a dit aussi *Bagad*, ou *Begad*, noms qui signifient, disent-ils, Bonne fortune. Dans l'Allemagne, ajoutent-ils, les Juifs ont coutume de mettre au dessus de la porte de leur maison *Ba-gad*, ou *Mazaltob*, c'est-à-dire, *Bonne fortune*, ou *Bon génie*, pour attirer ce semble la prospérité dans leur famille. Il en est parlé dans Josué XI. 17. XII. 7. XIII. 5. & c'est un nom de lieu qui étoit dans la plaine du Liban, au pied du mont Hermon. Quelques Interprétes Grècs l'ont appellé Baelgad, & Galgal, & Baegga, ou Balgad; mais tous le prennent pour un nom de lieu. Il pourroit avoir été ainsi nommé à cause de quelque idôle qui y étoit adorée.

Quant à ce qui est de *Bagad*, ou *Begad*, que ces Auteurs disent avoir été la même chôse que *Baal-gad*, ce mot ne se trouve qu'une seule fois dans l'Écriture, Gen. XXX. 11. où l'Auteur sacré rapporte ce que Zelpha dit en mettant Gad au monde, & ce qui le fit nommer Gad, בגד. Ce mot Hébreu ne peut avoir que deux étymologies. Ou il est formé du vèrbe בא, *venit*, & du nom גד, qu'on interpréte *felicitas*, *fortuna*, & qu'Aquila, qui suit ce sentiment, a tourné ἦλθεν, ou bien il est composé de la préposition ב, *in*, & du même mot *Gad*. De quelque manière qu'on le prenne, c'est une manière de parler advèrbiale que la Vulgate a très-bien renduë par *feliciter*, *prospere*. Est-il vraisemblable que Zelpha ait reclamé, ou remercié une idôle, & que quand elle l'eut fait c'eut été de ce nom d'idôle qu'on eut pris celui de son fils? La coutume des Juifs d'Allemagne est une preuve que ce n'est point un nom d'idôle, jamais ils ne furent plus éloignez de l'idolatrie qu'ils sont. Voyez Kirker *T. I. Synt. IV. cap.* 8. Selden *de Diis Syriis Synt. I. cap.* 1.

BAALIS. Voyez BAALTIS.

BAALITE. s. m. & f. Celui ou celle qui reconnoit Baal pour Dieu, & lui rend un culte religieux. *Baalis cultor*, *Bali cultor*. Quelques nouveaux Auteurs ont forgé ce nom pour le donner aux Israëlites, qui adoroient Baal. Achab & Jezabel étoient l'un & l'autre *Baalites*. C'étoient des *Baalites* que ces Prophétes qu'Elie fit mettre en piéce après que par le miracle du feu du Ciel qu'il fit descendre sur son sacrifice il les eût convaincus que Baal n'étoit qu'une idôle, & un faux Dieu. 3. des Rois XVIII. 40. C'est Philastrius qui a fait ce nom de *Baalite*, il dit aussi Bélite, *Belita*, parce qu'il croit que les *Baalites* descendent de Bélus. Il dit que Bélus est ou nom propre, ou nom qui fut donné à ce Prince pour sa valeur dans la guèrre, *à fortitudine belli*. Il écrit *Baalites*. Il dit qu'ils adoroient les idôles dans des cavernes souterraines, & il distingue encore une autre secte d'hérétiques parmi les Juifs, qui adoroient l'idôle Baal, ou le faux Prophéte Balaam. Ce sont autant de mécomptes. Au reste, les *Baalites* étoient plûtôt idolâtres qu'hérétiques.

BAALPHÉGOR, ou BAALPÉOR. s. m. Idôle des Ammonites & des Moabites. Selon S. Jean Chrysostôme il fut ainsi nommé du nom du lieu où il étoit adoré, Phégor, ou Péor, avec un ע, *ain*. S. Basile, S. Jean Chrysostôme, & Theodoret, disent que *Baalphegor* est le même que Saturne. D'autres en font le Soleil, Jupiter, ou Bacchus. Selon le P. Kirker, c'est le Priape des Grècs, divinité impure, que le Baal Aruch interprete פעור פה, *Peorpe*, c'est-à-dire, selon le P. Kirker, *os nuditatis*; delà à ce qu'il prétend s'est formé le nom Priape, qui n'est point Grèc. Origène & S. Jérôme conviennent que c'étoit une idôle infâme, & S. Jérôme dit sur Osée ch. IX. qu'on peut l'appeller Priape. Les Rabbins sont du même sentiment. Quelques-uns néanmoins, comme Salomon Jarchi & Maïemonides, trouvent à ce nom une origine plûtôt ridicule & impertinente, qu'elle n'est obscéne. D'autres croyent que son nom *Péor* lui vient de ce que cette idôle avoit la bouche ouverte, ou béante. Certainement פעור פה, *Peorpé*, signifie *apertum os*, ou *apertura oris*, & non pas *os nuditatis*. Selden *De Diis Syriis Synt. I. c.* 5. croit plûtôt, avec S. Chrysostôme & Théodoret sur le Pseaume CV. v. 28. que c'est Baal, surnommé *Peor*, du nom de la montagne où il étoit adoré. Voyez Origène hom. XX. sur les Nombres; S. Jérôme sur Osée ch. IV. & ch. IX. Maïemonide *More Nevoch*. P. III. ch. 46. Jarchi sur les Nombres XXV. 3. Philon Liv. des noms changez; Selden *De Diis Syr. Synt. I. cap.* 5. & Vossius *De idol. Lib. II. cap.* 7.

BAALSEMEN. s. m. Nom Carthaginois, ou Punique, & Phénicien, dont parlent Philo, Biblius & Eusébe. Le P. Kirker *Oedip. Ægypt. T. I. p.* 263. prétend que c'est Nemrod, qui fut ainsi appellé, parcequ'il étoit grand Astronome. *Baal* signifie *Dominus*, *Seigneur*, *Maître*; & *Semen* ou *Samain*, *les Cieux*. Ce qui fait un nom très-convenable à un habile Astronome. Vossius *De Idol. Lib. II. C.* 4. croit que c'est le Soleil, & le même que les Juifs appelloient *Beelzebub*.

BAALTIS, ou BAALIS. s. f. Divinité payenne. *Baalis*, *Baaltis*. C'étoit une Déesse des Phéniciens, appellée autrement *Beltis*. Hésychius au mot Βῆλθις dit que c'est, ou Junon, ou Vénus. Eusébe écrit Βάαλτις, & l'appelle Reine. D'autres disent que c'est la même que Dione, Vénus, ou la lune; Sanchoniathon dans Eusébe Liv. I. les distingue, & dit qu'Astharte & *Baaltis* sont sœurs, que la prémière est Vénus, & l'autre Dione, que l'on prend pour Lucifer, Sanchoniathon ajoute que *Baaltis* fut femme de Saturne, aussi bien qu'Astharte, & qu'elle n'eut de lui que des filles. Voyez Kirker *T. I. Oedip. Æg. p.* 319. & Vossius *De Idol. Lib. II. cap.* 21. Elle étoit honorée à Byblos, car Eusébe dit que Saturne lui avoit donné cette ville.

BAANITE. s. m. & f. *Baanita*. Hérétique Sectateur de Baanes; car c'est de ce Chef de leur hérésie que les *Baanites* prirent leur nom. Il parut au commencement du IX[e] siécle, & se disant disciple d'Epaphrodite, il fit une secte particulière de Manicheens. Pierre de Sicile en parle dans son Hist. du Manicheïsme renaissant, & Baronius à l'an 810.

BAARAS. s. m. Est une plante apparemment fabuleuse, dont parle Josephe, qui a une couleur de feu, étincelante comme une étoile, qui fuit sous tèrre, & qu'on ne peut arrêter, jusqu'à ce qu'on jette de l'urine de femme, ou de son flux menstrual. Elle fait mourir quiconque la touche: de sorte que pour l'arracher on la déchausse tout alentour, & on y attache un chien qui meurt en l'arrachant, après quoi on la peut manier sans danger.

BAARAS, est aussi le nom du lieu où cette plante croissoit. Ce lieu n'est point sur le mont Liban, comme on l'a dit dans le Moréri, mais dans une vallée. JOSEPHE, *de la Guerre des Juifs L. VII. c.* 23.

BAB.

BABÉE. s. f. Nom populaire que l'on donne aux jeunes filles qui se nomment Elisabeth. *Elizabetha.* C'est un diminutif de ce nom.

BABEL. C'est le nom qui fut donné à la ville & à la Tour que les hommes bâtirent dans une plaine nommée Sinar, ou Sennaar, quelque tems après le deluge, avant que de se séparer pour peupler la tèrre. Voyez dans la Genèse C. XI. v. 1. & suiv. Ce nom est purement Hébreu, composé de ב, *b*, preposition qui signifie *in*, dans, & de בל, *bal*, *confusion*, de sorte que *Babel*, soit la même chose que *dans la confusion*; ou bien de בא, *ba*, vèrbe, qui signifie *venir*, & de בל, *bal*, *confusion*, de בלל, *balal*, confondre; de sorte que בבל, *Babel*, signifie, la confusion vient, ou est venuë. En effet, ce nom lui fut donné, ainsi que l'Écriture le témoigne, parce que Dieu confondit là le langage des hommes, pour confondre leurs desseins. La confusion des langues arrivée à la tour de *Babel* prémièrement de l'orgueil, & de la foiblesse des hommes &c. Bossuet. La ville de *Babel* fut la capitale de l'Empire qu'établit Nemrod, à peu près dans le même tems. C'est celle qui dans la suite fut nommée Babylone par les Grècs. Voyez Babylone. On dit qu'il y a encore dans une plaine à quelques milles de Bagdad des restes de la tour de *Babel*. C'est une colline qui a environ 1150 ou selon d'autres trois mille pas de tour, & dont la matière composée de tèrre, & d'une espèce de ciment mêlé de bitume, est devenuë si dure qu'on n'en peut qu'à grand peine rompre un petit morceau. Voyez le voyage de le Blanc, Liv. I. ch. 5. Le P. Kirker a fait un ouvrage Latin intitulé, *La Tour de Babel*, où il a fait graver la figure de ces restes, vrais ou prétendus, de la Tour de *Babel*. *L. II. p. 92. & suiv.* Parce que la tour de *Babel* étoit fort haute, & que ceux qui la bâtirent vouloient l'élever jusqu'au Ciel, le peuple dit quelquefois d'une chôse bien grande, ou bien haute, qu'elle est grande, ou haute, comme la tour de *Babel*. Cela n'est que du discours familier & populaire.

Babel. s. m. Nom propre d'homme, corrompu du nom Babylas. On dit aussi Baible. Voyez Babylas.

BA-BEURRE. s. m. Lait de beurre qui n'est pas encore pris, ou en consistence de beurre, *Butyrum lacteum*, *lactarium*, ou qui demeure après que le beurre est fait. *Lac ex butyro residuum.* Un Auteur, de qui nous avons des remarques sur la prémière édition de ce livre, l'appelle *Lac ebutyratum.*

BABIA. s. f. Nom d'une fausse Divinité. *Babia.* C'étoit une Déesse révérée en Syrie, & sur tout à Damas. Nous l'apprenons de Photius, qui l'avoit appris lui même de Damascius dans la vie du Philosophe Isidore. Il rapporte donc dans sa Bibliothéque Cod. 242. que les Syriens, & principalement ceux de Damas, appelloient les petits enfans en maillot *babia*; il ajoute qu'ils donnoient même ce nom aux jeunes enfans qui avoient déja quelque âge, & que ce nom étoit pris de celui de la Déesse *Babia*, qu'ils honoroient. Delà Seldénus dans son Liv. sur les Dieux des Syriens, *Synt. II. c. 4.* conjecture que chez les Syriens, *Babia* étoit la Déesse de la jeunesse. Quelques exemplaires Grècs de Photius la nomment Βαβαία, au lieu de βαβία.

BABICHE. s. f. Tèrme populaire & enfantin. Nom que l'on donne quelquefois aux petites filles que l'on appelle *Babée*, & qui est un diminutif de ce diminutif. Voyez Babée.

BABICHE. s. f. Petite chienne. *Catella*, *canicula.* Vous perdez pour *Babiche* des pleurs qui suffiroient pour racheter un Roi. Voit. Il ne paroit pas que *Babiche* étoit un nom appellatif de chienne. C'est une espèce de nom propre que l'on donne à ces petits animaux.

BABIL. s. m. Abondance de paroles sur des choses de néant ou superfluës, un parler continuel & importun. *Garrulitas*, *loquacitas.* Les femmes & les vieillards ont toujours trop de *babil.*

Dans le fond de ce monument
Une Dame est ensevelie,
Qui tant qu'elle eut un jour de vie,
Ne pût se taire un seul moment :
Elle parloit à toute outrance,
Sa langue alloit comme un torrent ;
Et son babil étoit plus grand,
Que n'est à present son silence.

Nicod dérive ce mot de *Babel*, où se fit la confusion des langues. Ménage veut qu'il vienne de *bambinare*, qui a été fait de *bambino*, Italien, diminutif de *bambo*, lequel est dérivé du Syriaque *babion*, qui signifie *enfant*, d'où on a fait aussi *babiole* & *bimbelots*, signifiant des *poupées*.

BABILLARD, arde. adj. Qui parle continuellement, & qui ne dit que des chôses de néant. *Garrulus*, *loquax.* C'est un franc *babillard.* Mol. L'hirondelle est *babillarde.* Ablanc. Si un *babillard* écoute un peu, ce n'est que comme un reflux de babil qui prend haleine pour rebabiller puis après encore davantage. Amiot.

Tant que Barbiers seront au monde,
De Barbiers babillards *le monde aura foison :*
En babil indiscret cette race est féconde,
Et si l'on n'en sçait pas au juste la raison,
Suffit que le métier en exemples abonde.

Babillard, se dit aussi d'un indiscret qui ne sçauroit tenir sa langue; qui répéte tout ce qu'il a oui dire. La joye est d'ordinaire imprudente, & *babillarde.*

On appelle en tèrmes de Chasse, un chien *babillard*, lorsqu'il crie par ardeur, ou lorsqu'il est hors des voyes.

BABILLER. v. n. Parler sans cesse, & ne dire que des bagatelles, & des chôses inutiles. *Garrire*, *Blaterare.*

C'est veritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille *& tout du long de l'aune.* Mol.

J'irai pourtant bientôt voir quelqu'autre personne,
Car j'aime à babiller *presqu'autant qu'une None.* Sanlecq.

On dit, qu'un homme ne fait que *babiller*, lorsqu'il parle & promet beaucoup, & qu'il n'exécute rien; qu'il ne dit rien de solide, qui puisse tèrminer une affaire. Au reste, les mots de *babillard* & de *babiller* ne sont en usage que dans le stile familier & comique.

BABILLOIRE. Voyez Caquetoire. *Babilloire* ne se dit guère, ou point du tout, si ce n'est comme certains mots forgez qu'on hazarde quelquefois dans une conversation bien familière; car ce mot seroit bien bas.

BABINE. s. f. Lévre de certains animaux, comme guenons, chats & chiens, &c. *Labia*, *labella.* Ce chat a trouvé quelque chôse à manger, il se léche les *babines.* Cette expression se trouve dans Le Noble en parlant du loup.

Or l'animal glouton,
D'un endroit assez proche entendoit la harangue,
Et tirant un grand pied de langue,
Rouge encor du sang d'un mouton,
S'en lécha la babine, *& dit tout bas bon bon.*

Babine, se dit improprement de l'homme en ces phrâses provèrbiales. Il s'est donné de son bien par les *babines.* Il faut qu'il s'en torche les *babines*; pour dire, qu'il n'en tâtera pas.

On dit aussi d'un hypocrite, qu'il remuë bien les *babines*; quand il ne prie Dieu que des lévres.

BABIOLE. s. f. Chôse de peu de valeur & puérile. *Crepundia.* On amuse les enfans avec toutes sortes de *babioles.* Loüis XI. portoit ordinairement un chapeau de méchant drap tout chargé de graisse & de *babioles.* Mascur. Ce livre n'a rien de solide, il n'y a que des choses puériles, des *babioles.*

Du Cange le dérive de *baubella*, mot de la basse Latinité, qui signifioit *petit joyau.* Les Italiens appellent des poupées, *bambole.*

BABORD, & BAS-BORD, car on l'écrit des deux manières. Tèrme de Marine. C'est le côté gauche du navire quand on va de la pouppe à la proüe. *Latus sinistrum.*

BABOUCHE. s. f. Soulier des Turcs. *Calceus Turcicus. Solea depostitia.* Quelques autres peuples Orientaux s'en servent aussi, comme les Siamois, ou plûtôt on donne aussi ce nom à leurs souliers. Ils sont pointus, sans quartier ni talon. Ils les quittent aux portes, chez autrui & chez eux-mêmes, pour ne pas sâlir les lieux où ils entrent.

Ce mot vient, selon M. Huet, du Persan *papos*, qui signifie la même chôse. D'autres prétendent que c'est un mot Turc.

BABOUIN. s. m. Gros singe. *Simius.* Rabelais cite un livre burlesque de Marmoretus, de *Babouinis*, & Singis.

Baboüin, signifie aussi, un Marmouset, ou vilaine figure qu'on fait baiser par force à ceux à qui on veut faire quelque honte. *Imago ridiculum in modum efformata.* On dit figurément, Faire baiser le *babouin* à quelqu'un; pour dire, l'obliger à faire quelque soumission, quelque traité désavantageux malgré lui.

Baboüin, ine. s. m. & f. est aussi une injure qu'on dit aux petits enfans. *Pusiunculus.* Vous êtes un petit *babouin.* Vous êtes une petite *baboiine.* *Pusiuncula.* Ce tèrme est bas, populaire, & familier. On le dit quelquefois par colère, mais le plus ordinairement par amitié en caressant un enfant, & en badinant. On dit provèrbialement, Taisez vous petit *babouin*, laissez parler vôtre mère qui est plus sage que vous.

Chorier le dérive de βαμβαίνω, Qui bégaye, & ne peut s'expliquer que confusément.

BABYLAS. s. m. Nom propre d'homme. *Babylas.* S. *Babylas*, dit quelquefois par corruption S. Babel, & S. Baible, l'un des plus grands modèles que l'Église ait proposez à ses Ministres pour la fermeté Sacerdotale, fut mis sur le siége d'Antioche vers le com-

commencement du régne de Gordien, & fut le 12[e] des Pasteurs de cette célébre Église depuis S. Pierre. Baill.

BABYLONE. f. f. *Babylon.* Ville célébre de l'Orient, située sur l'Euphrate, au dessus de l'endroit où il se joint au Tigre. L'Écriture dans la langue originale appelle toûjours *Babylone* Babel, ce qui montre que c'est la même ville, & que le nom *Babylone* s'est formé de Babel. *Babylone* est donc la capitale du plus ancien Empire du monde. Cette ville fut beaucoup augmentée & embellie dans la suite par les successeurs de Nemrod, qui en fut le prémier Roi. La plus ancienne description que nous en ayons, après ce que l'Écriture en dit en divers endroits, est celle qu'Hérodote en a faite dans son prémier Livre. L'enceinte de *Babylone* étoit de 480 stades; elle étoit quarrée, & elle avoit sur chaque côté 120 stades. Cela fait vingt lieuës de tour. Quelques Auteurs ne lui donnent que 365 stades, & d'autres 385. Ceux qui en donnent le moins en mettent 360, c'est 15 lieux de tour. Tous les anciens sans exception disent que les murailles de *Babylone* étoient de brique. Voyez Herodote, L. I. p. 81. Diodore de Sicile, L. II. Dion dans Trajan, Justin, L. I. c. 2. Q. Curce, L. V. c. 1. Aristophane dans la Comédie des oiseaux, Théocrite Idyl. 16. Ovid. Met. L. IV. v. 58. Propert, L. III. Éleg. X. v. 21. Lucain, L. VI. v. 50. Mart. L. IX. Épigr. 77. Juven. Sat. X. v. 171. Herbelot Bibl. Orient.

Que maintenant le Parthe, ou que l'histoire antique,
Nous vante Babylone *& ses remparts de brique.* Bréb.

Ses murs étoient si larges que des chars à quatre chevaux y pouvoient passer de front sans s'incommoder. Ils avoient deux cent pieds de haut, & 32, ou selon d'autres, 50 pieds de large par enhaut. Ses murailles étoient flanquées de 250, ou 300 grosses tours qui avoient 50 coudées de hauteur. Ce qui a fait dire à un de nos Poëtes.

Il avoit épuisé les bords où le Jourdain,
Esclave du croissant ronge ses fers en vain;
Et les bords où l'Euphrate, hôte de Babylone,
De châteaux sourcilleux en passant se couronne.
Le P. le Moine.

Plusieurs anciens disent que c'est Sémiramis qui la bâtit, & d'autres que ce fut Belus. D'autres prétendent que ce ne fut pas Belus, mais Babylon son fils, de qui elle prit son nom. Ce sont des fables; nous avons un témoignage plus seur que tout cela dans ce que nous en dit l'Écriture. Voyez Babel. Sémiramis accrut & embellit beaucoup *Babylone.* Les Jardins qu'elle y éleva en terrasse sur des voutes ou plateformes de pièrres énormes, passoient pour une merveille du monde. L'Euphrate passoit au milieu de la ville. Hérodote nous parle du pont que Nictocris y bâtit comme d'une autre merveille. C'étoient de gros piliers de pièrres liées ensemble par des barres de fèr cramponées avec du plomb, sur ces pilliers portoient des poutres & des planches, il avoit 625 pieds de long, & 30 de large. *Babylone* avoit cent portes d'airain, & un temple de Belus très-magnifique. Hérodote donne huit étages à la tour de *Babylone.* On dit qu'elle étoit haute de 416 coudées, & qu'elle avoit au rès de chaussée quatre ou cinq mille cent soixante pas de circuit. Cette ville fut d'abord la Capitale de l'Empire Babylonien. Les Assyriens dans la suite réünirent les deux Empires, dont elle fut encore la Capitale. Les Perses s'en rendirent maîtres sous la conduite de Cyrus; Alèxandre la prit, & enfin elle a été détruite, de sorte que selon les oracles des Prophétes, il ne reste plus rien de tant d'ouvrages si superbes, & on a même de la peine à trouver l'endroit où fut *Babylone.*

On a vû Babylone, *après un sort si beau,*
De tous ses habitans devenir le tombeau. P. Chomel Jés.

Car ce n'est point Bagdad, comme on le dit ordinairement. Séleucus Nicanor ayant bâti Séleucie sur le Tigre à 300 stades de *Babylone*, *Babylone* déjà beaucoup diminuée par la négligence des Macédoniens, devint déserte & périt insensiblement. Séleucie fut appellée *Babylone*, & comme Bagdad est au même lieu que Séleucie, ou n'en est pas loin, Bochart a cru que c'étoit là ce qui avoit fait qu'on l'a prise pour *Babylone.* Les étoffes, les tapis, les broderies de *Babylone*, sont fort vantées dans l'antiquité, surtout par les Poëtes.

On prétend que c'est dans *Babylone* que l'idolâtrie prit naissance. Les Israëlites du Royaume de Juda, c'est-à-dire, les deux Tribus de Juda & de Benjamin, furent emmenées captives en *Babylone* par Nabuchodonosor. C'est ce qu'on appelle la Captivité de *Babylone*, qui dura 70 ans, jusqu'à la prémière année du régne de Cyrus à *Babylone.*

Babylone est prise dans l'Écriture pour un lieu de désordre & de crime. C'est de là que nous disons aussi en François dans le même sens, c'est une *Babylone*, pour dire en général, un lieu plein de trouble, de désordre, de débauches, de crimes, de confusion.

BABYLONE. La Ville Capitale de l'Égypte a porté autrefois ce nom. *Babylon.* Grégoire de Tours *Lib. I. hist. Franc.* l'appelle Babylonie, *Babylonia.* Quelques-uns croyent que ce nom lui vint de ce qu'elle fut bâtie par des Babyloniens de la Babylone de Chaldée, qui se retirèrent là, & la bâtirent après les malheurs & la destruction de leur patrie. Le P. Kirker veut que la *Babylone* d'Égypte soit Héliopolis, & que celle-ci soit la Ramesses dont parle l'Écriture. Si cela est ce sont les Israëlites qui l'ont bâtie. Voyez *Exod. Lib. V.* 11. Le Chevalier Marsham prétend que Cambyse ayant ravagé l'Égypte, & détruit Héliopolis, cette ville se bâtit, ce qu'il prouve par Josephe Antiq. Liv. II. ch. 5. Les ruines de cette *Babylone* se voyent encore non loin du Kaire. On dit cependant communément que c'est le Kaire même, & le P. Mabillon l'a dit, *Act. SS. Bened. Sec. VI. P. I. p.* 374. aussi bien que le P. Ruinart dans ses Notes sur Grégoire de Tours p. 12. comme on dit que Bagdad est la *Babylone* de Chaldée; & nos Poëtes sur tout ne font nulle difficulté de dire *Babylone* pour le Kaire, mais des Sçavans devroient parler plus juste.

Il y a une monnoye d'or de Loüis XII. qui représente d'un côté ce Prince, & de l'autre les armes de Naples & de Sicile, avec ce mot, dit M. de Thou Liv. I. p. 8. Perdam Babylonis nomen. Cet Historien prétend que par le mot de *Babylone* Loüis XII. vouloit désigner Rome, & que ce Prince fit battre cette monnoye pour l'opposer aux menaces de Jules II. avec lequel il fut toûjours mal. Mais le P. Hardoüin, qui a fait une Dissertation sur cette monnoye, prétend que par *Babylonis nomen* il faut entendre l'Égypte & l'Empire du Turc en Égypte; que *Babylone* est le nom d'un village qui est en Égypte assez près du Kaire, & sur les ruines de la *Babylone* dont nous venons de parler, & que cette monnoye fut fabriquée avant que Loüis XII. fût broüillé avec Jules II. Il est bon d'avertir en passant que ni M. de Thou, ni le P. Hardoüin, n'ont exactement rapporté l'inscription dont il s'agit. J'ai vû cette monnoye d'or, & il y a, Perdam Babillonis nomen, & non pas Babylonis. Ce peut être une ouverture pour une autre explication. Le Blanc, dans son Traité des monnoyes, met un peu mieux Babilonis, mais il y a deux ll sur la monnoye d'or que j'ai vûë. Il n'y a encore que les armes de France, & non celles de Naples, comme l'assure M. de Thou. Du côté de la tête l'inscription est, Ludo. Fran. Regniq. Nea. avec la tête de Loüis XII. qui a une couronne rayonnée.

BABYLONIE. f. f. *Babylonia.* Païs d'Asie, dont Babylone étoit la Capitale. Elle comprenoit la Chaldée, & la partie de la Mésopotamie, qui est la plus près du Confluent de l'Euphrate & du Tigre; d'autres disent la Chaldée & une partie de l'ancienne Assyrie. Solin prétend que l'on comprenoit sous ce nom la Mésopotamie & l'Assyrie entière, mais il s'est trompé. Mela distingue la *Babylonie* de la Mésopotamie, & de l'Adiabene, ou Assyrie. La *Babylonie* dans le commencement se terminoit à la jonction du Tygre & de l'Euphrate. La contrée qui est au dessous de cette jonction jusqu'au Golphe Persique est appellée Iraque par les Géographes Arabes, du nom d'Érec, qui fut avec Babylone, & d'autres lieux, le commencement du Royaume de Nemrod. Érec étoit une ville située le long du lit commun du Tygre & de l'Euphrate au dessous de la jonction. Ces deux villes donnèrent le nom à deux Provinces. La *Babylonie* s'étendoit jusqu'à la jonction des fleuves, & la Province d'Érec, ou d'Iraque, s'étendoit le long du lit commun de ces deux fleuves, à droit & à gauche depuis leur jonction jusqu'à la mèr, le tems a changé ces chôses. L'Iraque a empiété sur la *Babylonie*, sur l'Assyrie, & sur la Médie, & leur a fait porter son nom. La *Babylonie* de son côté s'est mise en possession de toute l'ancienne Province d'Iraque. Huet. Il paroît par ceci que les Auteurs du Moréri se sont trompez, quand ils ont dit *Babylonienne*, au lieu de *Babylonie.*

BABYLONIEN, enne. f. m. & adj. *Babylonius, a.* Qui est de Babylone, ou de la Babylonie; qui appartient à Babylone, ou à la Babylonie. Les *Babyloniens* ont été les prémiers Astronomes, & les prémiers Idolâtres du monde. L'armée *Babylonienne*, les troupes *Babyloniennes* saccagèrent Jérusalem. Les *Babyloniens* étoient fort addonnez à l'Astrologie, d'où vient que Tertullien appelle *Babylonien*, un Mathématicien, ou faiseur d'horoscope. On a dit aussi un Chaldéen, & les Chaldéens, pour un Astronome, les Mathématiciens.

Heures Babyloniennes, c'est un térme de Gnomonique que l'on voit sur quelques cadrans solaires. Les Babyloniens, les Persans & les Syriens, divisent le jour naturel en 24 heures, & les comptent depuis le lever du Soleil jusqu'au Soleil couchant du jour qui suit. Les heures ainsi comptées, & ainsi disposées sur un cadran,

cadran, s'appellent en Gnomonique *Heures Babyloniennes*, *hora Babylonica*. HARRIS.

BAC.

BAC. s. m. Grand batteau plat qui n'a ni pouppe ni prouë, & qui est ouvert par le devant & le derrière, que l'on abaisse sur le rivage, pour y faire entrer les charrettes & carrosses. *Ponto*. Les *bacs* tiennent ordinairement par des anneaux à de grandes cordes attachées aux deux bords de la rivière, pour la traverser. Le droit de *bac* est un droit seigneurial qui s'afferme: ce qu'on appelle en quelques lieux *Pontenage*, ou *Pontonage*. Ce droit se lève sur ceux qui passent une rivière dans le *bac*, ou bateau du Seigneur, qui seul a le droit d'en avoir pour faire passer l'eau à ceux qui le souhaittent. Ce qui s'appelle passer le port, & se dit tant de celui qui conduit le bateau, que de ceux qu'il conduit à l'autre bord. Ce droit s'afferme à un Batelier, qui seul en joüit, & qui s'appelle Pontonier.

Ménage dérive ce mot de *barca*, ou *barcus*. Mais il vient plûtôt de *bach* Allemand, qui signifie *vaisseau* & *riviere*; ou bien de *bacci*, dont Arrian a usé pour un *pont*. Le P. Papebrok, *Act. SS. April. T. 1. p. 262.* croit que *bacon*, qui se trouve dans la vie de S. Benezet, est un diminutif du François *bac* & de l'Allemand *bach*, qui signifie un vâse de bois, & qu'il servoit peutêtre autrefois à porter quelque chôse sur les épaules. Du Cange dit qu'on a usé du mot de *baccus*, & de *bacus*, pour signifier un *bac* de rivière, d'où on a fait aussi *bacula*, pour signifier un *bacquet*. Isidore dit que les Latins l'appelloient *linter*, & que c'étoit un bateau creusé d'une seule poutre. Selon le P. Pezron *bac* est un mot Celtique, d'où est venu le Grèc *βάκη*, & nôtre mot *bac*.

Les Fontainiers appellent aussi *Bac* un petit bassin de fontaine. *Discus aquarius*, *concha*, *labrum*.

BACALAS. Tèrme de Marine. Piéces de bois de 4 pieds de longueur, qui se cloüent sur la couverture de la poupe, & se continuënt jusqu'aux cordelettes. *Transtra postica*.

BACALIAU. s. m. C'est ainsi qu'on appelle la moluë séche, en Provençal. Le *Baccaliau* fait une partie des provisions des vaisseaux de guèrre, & de marchandises.

BACAUDES. s. m. plur. *Bacauda*. Il est parlé des *Bacaudes* dans Salvien, dans Eumenius, dans Eutrope, &c. Les *Bacaudes* étoient des Païsans révoltez dans les Gaules, qui prîrent le nom de *Bacaudes*, ils couroient le païs, & commettoient mille éxcès. Dioclétien associa à l'Empire Maximien, qui avoit rétabli la paix dans les Gaules en défaisant les *Bacaudes*. On les appelle aussi *Bagaudes*, & en Latin *Bagauda*, *Bacauda*, *Baogauda*, *Bago auda*, *Baganda*, *Vaganda*. Voyez Orosius, Salvien, Loensis, Lacerda. Voyez BAGAUDE. Je crois que *Baganda* & *Vaganda* sont des fautes, & que l'on a pris un *u* pour une *n*.

BACCALAUREAT. s. m. *Baccalaureatus*. C'est le prémier des dégrez qu'on donne dans les Universitez pour les sciences de Théologie, de Médecine, de Droit Civil & Canon. Voyez BACHELIER.

BACCHANALES. s. f. *Bacchanalia*. C'étoit autrefois une fête de Bacchus chez les Payens. Les Athéniens la solemnisoient avec beaucoup d'appareil, & ils comptoient même les années par la célébration de cette fête avant qu'ils les comptassent par les Olympiades. Il s'y commettoit beaucoup d'excès & de dissolutions. Maintenant c'est une réjoüissance ou mascarade qu'on fait au Carnaval, où on se couronne de lièrre, & où on imite ces anciennes fêtes. Je hais ces repas où la joye ressemble à la fureur, & qui tiennent un peu de la fête des *Bacchanales*. M. SCUD. On appelle aussi la fête des *Bacchanales*, *Orgie*, du mot Grèc *ὀργή*, qui signifie fureur, & emportement; par rapport à ce qui se passoit dans ces solemnitez. Auprès de Vitellius l'on ne voyoit que désordre & qu'yvrognerie, & son armée ressembloit mieux à des *Bacchanales*, qu'à un Camp bien discipliné. HARLAY.

L'origine des *Bacchanales* vient des Égyptiens. Un certain Mélampus les apporta d'Égypte en Gréce, selon Diodore de Sicile Liv. 1. de ses antiq. chap. 2. Plutarque dans son Livre d'Isis & d'Osiris fait aussi venir d'Égypte les *Bacchanales*. La Cérès des Grècs est selon lui l'Isis des Égyptiens, & leur Osiris est le Bacchus des Grècs. La forme & la disposition des *Bacchanales* dépendoit chez les Athéniens de l'*Archon*, ou prémier Magistrat, comme nous l'apprenons de Pollux Liv. 8. chap. 9. Elle étoit simple dans les commencemens, mais elle se fit dans la suite avec tant d'apparat, & même avec tant de saletez, que les Romains, qui en curent honte, la défendîrent dans toute l'Italie. Les anciens Pères ont fort reproché aux Payens les désordres & les abominations des *Bacchanales* parmi les Grècs. Ces sortes de divertissemens si contraires à la pureté, & à la modestie Chrétienne, furent défendus dans les Conciles. Pierre Castellan a traité à fond de cette fête dans son livre intitulé *Eortologion*, qui a été imprimé *in 8°*, à Anvers, & qui est postérieur à celui que Meursius a écrit sur la même matière.

On appelle aussi *Bacchanales*, des tableaux ou bas reliefs qui nous restent de l'Antiquité, où ces fêtes sont figurées; & ce sont d'ordinaire des danses, & des nuditez. On voit encore des *Bacchanales* dans plusieurs frises anciennes. Il n'y a rien de plus plaisant & de plus gracieux que les *Bacchanales* peintes par le Poussin. FÉLIB.

BACCHANTE. s. f. Femme qui célébroit autrefois les fêtes de Bacchus. *Baccha*. C'étoit d'abord le nom des femmes qui suivîrent Bacchus à la conquête des Indes; portant à la main un Thyrse; c'est-à-dire, une petite lance couverte de lièrre & de pampre, & chantant par tout ses victoires, & ses triomphes. Ensuite elles instituèrent à l'honneur de Bacchus des fêtes qu'on appella *Bacchanales*. *Ces Bacchantes*, ou ces Prêtresses du Dieu du vin, pendant la cérémonie couroient vétuës de peaux de tigres, toutes échevelées, avec leur Thyrse, & avec des torches, & des flambeaux, criant comme des furieuses, & avec des hurlemens effroyables, *euhoë Evan*, *euhoe Bacche*. Ce furent les *Bacchantes* qui déchirèrent Orphée.

BACCHANTE. *Bacchans*. Se dit figurément d'une femme en fureur, emportée de colère, de rage, ou d'amour.

BACCHARIS. s. f. Plante qui est fort commune aux environs de Montpellier, d'où vient qu'on l'appelle *Baccharis de Montpellier*. En Latin *Coniza major vulgaris*. C'est une espéce de *Conise*. Voyez CONISE.

BACCHIONITES. s. m. plurier. *Bacchionita*. Paschase Radbert dit que c'étoient des Philosophes, qui méprisoient tellement toutes les chôses du monde, qu'ils ne gardoient que des vaisseaux pour boire: il rapporte aussi qu'un d'entre eux ayant vû quelqu'un qui buvoit dans le creux de sa main, il jetta comme une chôse inutile la tasse dont il s'étoit servi jusqu'alors. On appelle quelquefois les *Bacchionites* du nom de Baccroperites, *Baccroperita*.

BACCHIQUE. adj. m. & f. *Bacchicus*. Qui appartient à Bacchus. Ode ou chanson *Bacchique*, c'est une chanson à boire. Troupe *Bacchique*, se dit poëtiquement d'une troupe de buveurs qui font débauche. Plutarque dit, que M. Antoine, qui vouloit imiter Bacchus, fit une entrée solemnelle dans Éphèse avec une pompe *Bacchique* très-supèrbe.

Ensuite avec solennité,
Toute nôtre Bacchique *bande,*
But un grand vèrre à ta santé. LA CHAP.

BACCHIQUE, ou comme il faut prononcer BACQUIQUE. s. m. *Bacchius*. Tèrme de Poësie Latine. C'est le nom d'un pied de vèrs Latins, qui est composé d'une bréve & de deux longues, comme *egestas*. Il se nommoit ainsi du nom du Dieu Bacchus, parce qu'il entroit souvent dans les hymnes que l'on faisoit à son honneur. M. Harris dit que le *Bacquique* est le contraire du Dactyle, parce qu'en effet l'un est composé d'une longue & deux bréves, & l'autre d'une bréve & deux longues.

BACCHUS. s. m. Nom d'un Dieu des Payens. *Bacchus*. *Bacchus* étoit fils de Jupiter & de Proserpine, selon une hymne attribuée à Orphée, mais selon Homère dans l'hymne qu'il a faite à l'honneur de *Bacchus*, selon Hésiode Theogon. v. 941. & selon une autre hymne attribuée à Orphée, & selon le sentiment général des Poëtes, fils de Jupiter & de Sémélé. Les Poëtes disent qu'il naquit deux fois, qu'il eut deux mères, parce que Sémélé ayant été tuée par le foudre de Jupiter, on tira de son sein l'enfant qu'elle portoit, & Jupiter se fit ouvrir la cuisse par un certain Sabazius, & y fit enfermer *Bacchus*, afin qu'il achevât de s'y former jusqu'à ce que les neuf mois qu'il devoit être dans le sein de sa mère fussent accomplis, auquel tems il naquit une seconde fois. C'est le Dieu de la vigne & du vin chez les Payens. Il étoit invoqué par les débauchez, à cause qu'on le croyoit inventeur du vin. On dit du moins qu'il en apprit l'usage aux Indiens. On distingue plusieurs *Bacchus*. Un Arabique, que Vossius *de Idol. Lib. I. cap.* 30. croit être Moyse. Un *Bacchus* Indien, que le même croit être Noé. *Ib. cap.* 25. 19. Un autre Thébain surnommé Denys, *Dionysius*. Un quatrième Égyptien plus ancien que le Thébain selon Vossius. *Ib. cap.* 19. *Bacchus* au sentiment du même Auteur n'est autre chôse que le Soleil, & Osiris, Liv. II. ch. 14. Voyez encore le même Auteur Liv. III. ch. 70. & 71. *Bacchus* étoit pris par les Égyptiens pour la vertu, la séve, & la substance de tous les arbres, plantes & fruits, disent Phurnutus & Plutarque Liv. V. Sympos. TRISTAN, qui dans ses *Comment. hist.* a remarqué bien des chôses curieuses touchant ce Dieu.

Bacchus a plusieurs noms différens chez les Poëtes Grècs & Latins. Les principaux sont *Dionysius*, *Bromius*, *Lyæus*, *Leneus*, *Evan*, *Evius*, *Evoe*, *Iacchus*, *Eleutherius*, ou *Liber*. Les peuples de Lucanie l'appelloient *Pantheus*, tout Dieu. Ses Sacrificateurs le nommoient *Phanaces*. On l'a quelquefois appellé *Phleo*. On ne l'a

l'a représenté d'abord que sous la figure d'une pièrre brute. Voyez *Clem. Alex. Strom. Lib. I.* Ensuite on le représenta sous la forme d'un jeune homme, fort délicat & fort beau. On lui donne un char tiré par des tygres, ou des panthères, & un Thyrse en main. Quelques-uns disent que *Bacchus* est l'Osiris des Égypciens. D'autres veulent que ce soit Noé. D'autres Nemrod fils de Chus. Bochart tâche de le prouver dans son Phaleg Liv. 1. ch. 2. parceque 1°, *Bacchus* est la même chôse que בר כוש, *Barchus*, fils de Chus, de même que *Darmesek* est la même chôse que *Dammesek*, Damas. 2°, *Bacchus* est fils de Jupiter, & Nimrod, s'il n'est pas fils, est au moins petit fils de Cham, qu'il croit être Jupiter. 3°, On donne des Tigres à *Bacchus*, & on le revêt d'une peau de Tigre. Tigre en Chaldéen c'est נמרה, *Nimra*, nom approchant de celui de *Nimrod*. 4°. D'autres l'habillent d'une peau de Chevreau, appellé en Grèc νεβρὶς, *Nebride*, & pour cela ils l'appellent lui-même Νεβρώδης, *Nebrod*, sans sçavoir que c'est le nom que les Septante donnent à Nemrod. 5°, On l'appelle Ζαγρεὺς, c'est-à-dire, *Chasseur fort & robuste*, comme l'Écriture dit de Nemrod. 6°, *Bacchus* étoit né dans l'Arabie en un lieu nommé Nysa. Nemrod fils de Chus étoit de l'Arabie. 7°, On le fait Dieu des vignes ; Nemrod étoit le prémier Roi de Babylone, où il croît d'excellens vins. 8°, Les victoires de *Bacchus* dans les Indes sont celles de Nemrod & ses Successeurs.

Quint-Curce Liv. VIII. ch. 10. croit que la fable des Poëtes, qui disent que *Bacchus* sortit de la cuisse de Jupiter, vient d'une montagne des Indes, sur laquelle *Bacchus* avoit bâti une ville nommée Nysa. Le nom de la montagne étoit Μηρὸς, qui signifie cuisse.

Quant au nom *Bacchus*, Bochart, comme nous avons dit, croit qu'il s'est formé de *Bar-Chus*, qui veut dire en Chaldéen, *fils de Chus*. D'autres pensent qu'il vient des Bacchantes, femmes furieuses qui le suivirent aux Indes. D'autres le tirent de βάκχειν, qui signifie, *vociferari*, crier, hurler. Heinsius ne doute point que ce ne soit là son étymologie, & qu'il ne soit dérivé de בכה, *baccha*, qui signifie la même chôse en Hébreu.

Quoiqu'on prononce l's finale dans *Bacchus*, comme dans tous les mots Latins en *us*, nos Poëtes la retranchent quelquefois, comme on fait dans les mots François, & font rimer *Bacchus*, avec jus, vaincus, plus, &c.

On appelle *Enfans de Bacchus*, des yvrognes, de bons beuveurs.

Bacchus, se prend aussi pour le vin, comme Cérès, pour le blé. On dit en ce sens, que l'Amour languit sans Bacchus & Cérès. Des-Houl. *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Ce provèrbe est pris des Anciens ; on le trouve dans Cicéron.

On dit aussi, que *Bacchus* & Vénus vont de compagnie ; pour dire, que la débauche du vin mene à celle de l'amour.

Saint Amant a appellé du fromage pourri, du Cotignac de *Bacchus*, parce qu'il fait boire.

BACELLE. subst. f. vieux mot, qui selon E. Guichard s'est dit en quelques païs pour signifier une jeune fille, une jeune servante, ou pucelle. *Virgo, puella.* Ce mot, à ce que croit le même Auteur, est venu de l'Hébreu בתולה, *bethula*, vierge, en changeant le ת, *th*, en *c*, ou *s*; car il écrit *Basselle*. Il paroit que c'est de *bacelle* qu'est venu le diminutif Bachelette, dont nous parlerons au mot Bachelier.

BACELLER. Vieux vèrbe neutre, à ce qu'il paroit, qui vient de *bacelle*, jeune fille, & qui au témoignage de Guichard s'est dit en quelques païs au lieu de faire l'amour. Il écrit *Basseler*, mais il est mieux d'écrire *baceler* & *bacelle*.

BACHA, ou BASSA. s. m. On peut dire l'un ou l'autre. Bouh. Mén. *Bacha* est le meilleur. Tèrme de Relations. C'est un Officier en Turquie qui a le commandement dans une Province, ou qui en a le gouvernement. *Rector, Moderator, Provinciæ Præfectus.* Le *Bacha* d'Alep, du Caire, de Bude.

On appelle aussi le *Bacha* de la Mèr, celui qu'on appelle en France *Amiral*, qui commande les Forces maritimes du Grand Seigneur. *Talassiarchus Turcicus, Maris Præfectus.*

Ce mot *Bacha*, ou *Bassa*, est Turc, & vient de באש, qui signifie la téte, le commencement, le sommet, l'extrémité d'une chôse, & par métaphore, le principal d'un Corps, le Chef, le Commandant, le Général. Les Turcs prononcent indifféremment *Pascha*, ou *Bascha*; cependant *Pascha* se donne plus ordinairement aux Grands Officiers de la Porte, comme aux Beglierbegs, à l'Amiral &c. & *Bascha*, à de bas Officiers d'armée, & quelquefois même à de simples Janissaires. Les Turcs écrivent souvent le mot *Pascha* avec une *h* à la fin, comme si c'étoit un mot abregé de *Padischah*. D'Herb. *Padischa*, signifie, Roi, Monarque, Prince, Empereur. Une personne née en Turquie, qui y a vécu longtems, & qui sçait très-bien la langue, m'assure que *Bascha* est un tèrme d'honnêteté qu'on donne à tout le monde, & que la différence de *Pascha*, & *Bascha*, est très-petite quant à la prononciation, & ne vient que de ce que l'on appuye quelquefois plus sur cette lettre. Selon l'étymologie il faut ecrire *Bascha*, mais l'usage en France est pour *Bacha*, ou *Bassa*. D'autres disent que *Bascha* est la prononciation des Arabes ; que la véritable prononciation est celle des Turcs, qui disent *Pascha* ; qu'en effet il vient du Persien, *Pai Schats, pied du Roi* ; les Souverains, ou les Rois, ont le piéd, c'est-à-dire, qu'ils sont présens dans leurs Provinces par les Gouverneurs. Chez les anciens Persans il y avoit un des principaux Officiers de la Cour qui s'appelloit l'œil du Roi, Βασιλέως ὀφθαλμὸς. Voyez les Comédies d'Aristophane. M. d'Herbelot interprete *Bacha*, un homme de commandement ; & Meninski, Conseiller, Gouverneur de Province, Vice-Roi, Prince, Seigneur.

BACHELARD. s. m. Nom qui en Dauphiné signifie un jeune amoureux. *Amasius.* Chorier le dérive de Βακηλος, qui signifie un homme de grande taille, de peu de jugement, & fort enclin à l'amour ; mais il est plus vraisemblable que c'est la même chôse que Bachelier, qui signifioit autrefois un jeune Cavalier, ou qu'il en est formé.

> *Un* Bachelard *jeune c'étoit*
> *Pris à Franchise les à les.* Rom. de la Rose.

BACHELETTE. s. f. Jeune fille à qui on fait l'amour, & dont l'Amant s'appelloit autrefois Bachelier. Ce mot n'est en usage que lorsque, soit en vèrs, soit en prôse, on veut imiter la naïveté de nos pères.

> *Adonc me dit la* Bachelette,
> *Que vôtre coq cherche poulette.* La Font.

Ces statuës sont bien faites ; mais les *Bachelettes* de nos païs sont mille fois plus avenantes. Rabelais. Voyez Bacelle.

BACHELIER. s. m. Celui qui a le degré de Baccalaureat. *Baccalaureus. Bachelier* en Théologie, en Médecine, en Droit Civil, & Canon. La Glôse sur le Concordat §. 1. *de Coll.* appelle *Bachelier formé*, celui qui n'a point pris ses degrez avant le tems; mais selon la forme des statuts, & après le tems d'étude qui est de dix ans. On appelle au contraire *Bachelier courant*, celui qui a pris ses degrez avant que d'avoir achevé son tems d'étude. Aujourd'hui pour avoir les degrez de *Bachelier* en Théologie dans une Université, il faut cinq ans d'étude ; à sçavoir, deux ans de Philosophie, & trois ans de Théologie.

Le mot *Bachelier* vient de *Baccalaureus*, & Martinius croit que ce mot Latin peut venir de *Baccalaura*, *Baccalaurus dici possit tanquam qui baccalaura donatur.* Avant qu'il y eût des chaires de Théologie fondées, ceux qui avoient étudié en Théologie pendant six années étoient admis à faire leur cours, d'où ils étoient appellez *Bacheliers faisant cours*, *Baccalarii cursores*, & comme il y avoit deux cours, dont le prémier consistoit à expliquer la Bible pendant trois années consécutives, & le second à expliquer pendant une année les sentences de Pièrre Lombard, ceux qui faisoient leur cours de la Bible étoient appellez *Baccalarii biblici*, *Bacheliers de la Bible*, ceux qui faisoient leur cours des sentences, *Bacalarii sententiarii*, *Bacheliers des sentences* ; & enfin ceux qui avoient achevé les deux cours, *Baccalarii formati*, *Bacheliers formez*, & ces derniers avoient toûjours employé dix ans à l'étude, sçavoir, six devant que d'expliquer la Bible, trois à expliquer la Bible, & un à expliquer les sentences. Ceci peut servir pour l'intelligence du Concordat, qui requiert que le *Bachelier* formé ait étudié pendant dix années en Théologie. De Lauriere. Ces distinctions commencèrent au XIII[e] siécle, sur tout en France. En Anglètèrre on ne les connoit point.

Rhenanus croit que ce nom vient de *baculus*, ou *bacillus*, qui signifie *bâton*, parce qu'on leur mettoit en main un bâton, ou pour symbole de l'autorité qu'on leur donnoit, ou plûtôt pour marque de la liberté qu'on leur donnoit, & de la fin de leurs études, après lesquelles ils étoient en liberté ; ils n'étoient plus Écoliers. C'est ainsi qu'on donnoit autrefois un bâton aux Gladiateurs à qui l'on donnoit leur congé ; ce qu'Horace appelle *Donatus rude*. C'est ainsi encore que l'on conféroit une dignité, qu'on en donnoit l'investiture en présentant une verge, ou une lance, ou un bâton ; ce qui s'est fait même pour les Royaumes. Et encore aujourd'hui tous les contracts qui se passent en Anglètèrre, dans les Cours des Barons, entre le Seigneur & les Vassaux, qu'on appelle tenans verge, sont accompagnez de la cérémonie de donner un bâton. Spelman ne croit pas néanmoins que ce soit là la véritable origine de ce nom, parce qu'on ne trouve nulle part que ç'ait été l'usage de créer des Bacheliers dans les Universitez en leur mettant un bâton en main. De Laurière prétend qu'ils ont été ainsi nommez du nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui servoient à la guèrre pour s'avancer.

Le Pape Grégoire I X. est le prémier qui vèrs le commencement du

XIII[e]

XIII^e siécle ait distingué les degrez de Bachelier, de Licentié & de Docteur.

BACHELIER. On a aussi appellé *Bacheliers*, les jeunes Écuyers, ou Chevaliers qui faisoient leur première campagne, & qui recevoient la ceinture militaire. *Jussi imperii Dynastes equestris adhuc cinguli ac vexilli exsors. Militia candidatus.* Janes hom estes & encore *Bachelier*. ROM. DE GARIN. Dans les Coutumes d'Anjou, du Maine, & autres, on appelle *Bacheliers*, les Seigneurs qui ont Châteaux, Forteresses, ou Maisons fortes de Comtez, Vicomtez, Baronnies ou Châtelenies, & qui ont pareille Justice; & on appelloit *Bachele* ou *Bacele*, la Châtelenie ou Seigneurie tenuë par un *Bachelier* qui n'avoit pas encore droit de bannière. Avant que les Ordonnances de gens de cheval fussent dressées en ce Royaume par Charles VII. dit Du Tillet, il y avoit deux sortes de Chevaliers, le Banneret, qui avoit assez de vassaux pour lever bannière, & le *Bachelier*, qui marchoit sous la bannière d'autrui. Charles V. ayant donné la Lieutenance Générale de son armée à Bertrand du Guesclin, il voulut s'excuser de l'accepter; parcequ'il n'étoit que *Bachelier*. Mais le Roi ordonna que tous les Grands du Royaume lui obéissent. En Anglетèrre il n'en étoit pas de même, & dans les anciennes constitutions de l'Amirauté de ce Royaume, le titre de *Bachelier* est attribué à toutes les dignitez qui sont au dessous de celle de Baron.

Les Chevaliers *Bacheliers*, ou Chevaliers dorez, dit Larrey, sont ainsi nommez en Anglеtèrre à cause des éperons dorez, qu'ils avoient droit de porter, & qu'on leur mettoit aux pieds le jour de leur création. Cette dignité ne se donnoit autrefois qu'à des gens d'épée, qui l'avoient méritée par leurs services; on l'a donnée depuis à des gens de robe. La cérémonie s'en fait sans beaucoup d'appareil; le Chevalier se met à genoux, & le Roi le touche légèrement d'une épée nuë. Il ajoutoit autrefois ces paroles: *Sois Chevalier au nom de Dieu*: & celles-ci ensuite, *avance Chevalier*.

La *Bachelerie* étoit autrefois un degré au dessus de la Chevalerie, & le *Bachelier* étoit entre le *Chevalier* & l'Écuyer. Le Banneret, dit Froissard, avoit deux payes du *Bachelier*, & le *Bachelier* deux de l'Écuyer. Depuis Charles VII. on n'a point oüi parler de Bannerets ni de *Bacheliers*. LE GENDRE. Voyez l'occasion de leur abolissement au mot BANNERET.

Fauchet, Justiniani, & le Docteur Camberlayne, tiennent que ce mot vient de *bas Chevalier*. Loyseau dans le même sens le dérive de *bas eschelon*, parceque c'étoit le dernier des Ordres Militaires. Cujas croit qu'il vient de *Buccellarius*, nom d'anciens Chevaliers fort estimez. Ménage dit que ce mot vient des vieux François & des Picards, qui appellent *Bacheliers* & *Bachelettes*, les jeunes garçons & les jeunes filles. Rhenanus dit qu'il vient de *Bacillus*, du nom d'un petit bâton qu'on mettoit à la main de ceux à qui on donnoit permission de lire, ou à qui on donnoit l'investiture de quelques Fiefs. On les a nommez d'abord *Baciliers*, & en Latin *Bacularii*. On trouve *Bacelareus*, dans la vie de Saint Thomas écrite par G. Thocus, contemporain du Saint, c. 3. n. 15. pour signifier *Bachelier* dans une Université. On trouve aussi *Bacalarius*, *Bachilarius*, & *Bacillarius*.

Du Cange croit avec plus d'apparence, que ce mot vient de *baccalaria*, qui étoient des espéces de métairies qui consistoient en plusieurs mas, ou piéces de tèrres, dont chacun contenoit douze arpens, ou le labourage de deux bœufs; & qu'ainsi on appelloit *Bacheliers*, ceux qui possédoient, ou qui cultivoient ces *Bacheleries*. Il y a encore des Gentilshommes qu'on appelle *de la Bachelerie*, du nom de leurs tèrres. Il ajoûte que *Bachelier* signifioit quelquefois *Laboureur*, & quelquefois *Bourgeois* d'une ville. On appelloit aussi autrefois *Bachelier*, ou *Bachelier* d'armes, celui qui avoit vaincu en un Tournois la prémière fois qu'il avoit combattu. Voyez Justiniani *histor. di tutti gl' Ord. Milit. T. I. p.* 134. depuis Charles VII. &c.

Caseneuve dérive *Bachelier* de *baculus*, bâton; & de Hauteserre aussi, parcequ'ils s'éxerçoient à combatre avec des bâtons & des boucliers. Ce qu'il montre par Adrevaldus Floriac. *L.* 1. *de mirac. de S. Bened. c.* 15. par la vie de S. Outriller qui est dans Surius, T. III. 23. de Mai; par les Capitulaires de Charlemagne Liv. III. C. dern. Et ce qui le confirme dans ce sentiment, c'est qu'ils sont appellez *Bacularés* dans *Orderic. Vitalis, hist. Eccl. L. X. a. C.* 1100. & *bacularii* par Valsingham, dans Richard II. 1383. mais il ne croit pas que ce soit à cause du bâton avec lequel on leur donnoit l'investiture de leur fief. Ce sentiment paroit le plus vraisemblable. Voyez *Altaser. De Ducib. & Comit. Provinc. c.* 8. *p.* 169. & 170.

Alciat & Vivés disent que le mot de *Baccalaureat* vient de ce qu'on couronnoit autrefois les Poëtes de laurier, *à baccis lauri*, comme Pétrarque le fut à Rome en 1341. Grégorius Tholosanus, & Gosselin, disent que ce mot vient *à Vassis*, & qu'on a dit *Bacellarii*, *quasi Vassallarii*, *aut minores Vassi*.

Quelques-uns l'ont tiré du mot Turc *Ballassar*, qui signifie un homme considérable, qui est du conseil du Prince, & qui le suit toujours. Voyez *Lymnaus Lib. VIII. c.* 8.

BACHELIER, est aussi parmi les artisans, & dans tous les corps de métier, un Maître élû pour assister les Jurez en la fonction de leurs charges. On élit tous les ans deux Jurez & deux *Bacheliers* du métier. En l'ancienne Coutume de Paris on a appellé *Bacheliers*, tous ceux qui étoient graduez & passez Maîtres en quelque art que ce fût.

C'est là tous les sens dans lesquels *Bachelier* est en usage aujourd'hui; mais autrefois il a encore signifié des païsans, ou plûtôt des gens qui conduisoient & gouvernoient les païsans qui cultivoient une tèrre ou métairie, ou ferme, appellez dans la basse Latinité *mansa*, *mansus*, ou *mansum*, & en François, mas. C'étoient des Métayers ou Fermiers, que l'on mettoit au nombre des païsans, quoiqu'ils fussent au dessus d'eux. Ils étoient appellez *Bacheliers*, en Latin *Bachelarii* ou *Baccalarii*, de *Baccalaria*, qui signifioit une espéce de métairie, ou de ferme, qui contenoit quelquefois 10 mas. Le mas, *mansum*, contenoit douze arpens de tèrre.

BACHOT. s. m. Petit bateau qui sert à passer les rivières pour les gens de pied, & qui est aussi de service pour porter les cordages des grands bateaux, ou les décharger. *Cymba*.

BACHTHAN. Nom d'une pièrre que les Ismaëlites, c'est-à-dire, les Arabes, adoroient autrefois comme une Idôle de Vénus. Ils disoient qu'Agar avoit conçu Ismaël sur cette pièrre, ou bien qu'Abraham y attacha son chameau quand il voulut sacrifier Isaac. On y avoit représenté la forme d'une tête. Voyez Euthymius Zygabenus dans sa Panoplie, & dans le Catéchisme des Sarasins, ou bien Seldenus *De Diis Syr. Synt. II. C.* 4.

BACILLE. s. f. ou Fenoüil marin, Crête marine. *Crithmum*, ou *Fœniculum maritimum*, *creta marina*. Plante umbellifère qui croît sur les côtes maritimes dans des fentes de rochers, ou auprès des vieilles masures, & qu'on cultive dans les jardins. Sa racine est longue, épaisse, blanchâtre, vivace, d'un goût & d'une odeur âcre, agréable, cependant aromatique; ses feuilles sont à peu-près semblables à celles de la queuë de poireau, toûjours découpées par trois segmens courts, charnus, d'un verd de poireau, & d'un goût salin, & aromatique, sa tige est haute d'un pied, branchuë à son extrémité, & garnie de feüilles plus petites que celles qui partent de la racine. Ses fleurs sont en umbelles, blanc sale, petites, & ses fruits sont composez de deux semences ovales, applaties & crénelées sur leur dos. La *bacelle* est apéritive, diurétique. On la confit au vinaigre, & on la mange en salade; elle excite l'appétit.

BACLE. s. m. Nom propre d'homme. *Baculus*. S. *Bacle* est un des cinq protecteurs de Sorente, dont il a été Évêque. Son nom signifie la même chôse que Scipion. CHAST. C'est-à-dire, bâton.

BACLER. v. act. Fermer avec chaînes, barres, bateaux, ou autres obstacles. *Ligneam pro pessulo subscudem foribus obdere, catenis, repagulis obstruere, occludere*. Il s'est dit originairement des ports, & des rivières, lorsque le passage en est fermé & bouché, ou par des bacs ou des bateaux, ou par les glaces. Il s'est dit ensuite de toutes sortes de passages & d'ouvertures, comme de portes de boutiques, de fenêtres. En tems de guèrre on *bacle* les ports. En tems de peste on *bacle* les maisons & les boutiques où il y a eû de la contagion. On *bacle* les portes par derrière avec des barres & des chevilles.

Nicod croit que ce mot vient de *baculus*, & de *baculare*. Il est bas & populaire aussi-bien dans le sens propre que dans le figuré.

On dit figurément & bassement, C'est une affaire *baclée*; c'est-à-dire conclüe & arrêtée; on n'y peut plus revenir.

BACLÉ, ÉE. part. & adj. *Occlusus*, *obseratus lignea subscude, catena ferrea*.

BACON. s. m. Vieux mot François, qui se disoit d'un porc engraissé & salé. Il est encore en usage dans quelques Provinces. Du Cange le dérive de l'Anglois *bacon*, ou de *bacco* & *bacho*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. Chorier dit qu'il vient du mot Grèc πάχος. On juge par cet Auteur que *bacon* se dit encore en Dauphiné.

BACOVEN. s. m. Fruit de la Côte d'or en Afrique. On y recüeille quantité d'Ananus, & de *Bacovens*, qu'on mange comme des pommes & des poires. DAPPER.

BACQUET. s. m. Cuvier de bas bord qui se fait d'une futaille qu'on scie vers les bouts. *Cupa minor*, *labrum minus*, *labellum*. Les Taverniers donnent souvent du vin du *bacquet*, qui est éventé. Les Marchands de poisson ont besoin de *bacquets* pour mettre leurs carpes, & pour les conserver en vie.

BACQUET, en tèrme de Jardinage, est un vaisseau de bois rond, quarré, ou oblong, dans lequel un jardinier séme quelques grai-

nes particulières. La Quint. Lig. Les plus ordinaires sont ronds, & sont proprement la moitié d'un muid ou d'un demi muid scié en deux, ou fait exprès par le Tonnelier. La Quint. Ce *bacquet* sera propre pour y semer des géroflées. Lig.

Ce mot est un diminutif de *bac*. Quelques-uns le dérivent de *aquarium*, comme étant un vaisseau à recevoir de l'eau. Plusieurs écrivent *baquet* sans c.

BAcQUETER. v. act. *Exhaurire aquam.* Terme de Jardinier. C'est ôter de l'eau avec une pêle, ou une écope. La Quint. *Bacqueter* de l'eau. On l'écrit aussi sans c, *baqueter*.

BAcQUETURES. s. f. plur. Terme de Cabarétier. C'est le vin qui tombe dans le baquet, lorsque le Cabarétier emplit des bouteilles ou autres vaisseaux sous le conneau. Les Cabarétiers disent qu'ils vendent leurs *bacquetures* aux Vinaigriers: mais on croit qu'ils les mêlent avec d'autre vin, pour les vendre à ceux qui ne s'y connoissent pas.

BACTES, ou BABACTES. s. m. Surnoms de Bacchus, qui signifient, Crieur, criailleur, de βάζειν, crier, parce que les gens qui ont bû crient ordinairement beaucoup.

BACTRE. s. m. *Bactrus.* C'est, selon quelques Auteurs, le nom ancien d'un fleuve qui a donné son nom à la ville de Bactres. Ils ajoûtent que c'est celui qu'on appelle aujourd'hui *Bachera nigro*, ou celui que quelques Modernes nomment *Buschium*; qu'il se joint au Géhon. Les Anciens n'ont jamais parlé de fleuve qui se nommât *Bactrus*, à ce que Saumaise a prétendu dans ses Éxercitations sur Solin p. 985. que Solin qui en parle a mal entendu Pline, & mal ponctué le texte de cet Auteur, que ç'a été la source de cette erreur. Mais Lucain L. III. v. 267. avoit-il aussi mal ponctué & mal entendu le texte de Pline, lui qui vivoit avant Pline? Q. Curce, qui vivoit en même-tems que Pline, dit que le *Bactrus* passoit au milieu de Bactres, & donnoit son nom à cette Ville & à toute la Province.

BACTRE. Se met aussi quelquefois au singulier pour la ville de Bactres, ou pour la Bactriane.

> *Et met sous ses drapeaux avec la Sythonie*
> *Les Sauvages de* Bactre, *& ceux de l'Hircanie.* Bréb.

BACTRES. s. m. & plur. *Bactra, orum.* Nom d'une ancienne ville d'Asie, capitale d'une Province de l'Empire des Perses, nommée Bactriane. Samson & quelques autres disent que c'est Termend, ville peu considérable, au pied du mont Caucase, à 360 milles d'Aléxandrie, & à 630 d'Antioche. Elle a aussi été nommée Zariaspe, *Zariaspa.* Voyez Saumaise sur Solin p. 985. & p. 1173.

BACTRÉOLE. s. f. On appelle de ce nom les rognures de feüilles d'or, *Auriramenta lacinia, tania.* On broye avec du miel ces *bactréoles*, ou rognures, & ensuite on les met dans de petites coquilles de moules, & cet or ainsi préparé on l'appelle or en poudre, ou en coquille, on s'en sert pour peindre en mignature.

BACTRIANE. s. f. *Bactriana.* Province de l'ancienne Perse, qui répond à ce que nous appellons aujourd'hui Corasan, ou Carassan, entre la Perse, les États du Mogol, le Royaume de Thibet, & la Tartarie, dont proprement elle fait partie. Elle tiroit son nom de Bactres sa Capitale. On disoit au tems de Pline que la *Bactriane* portoit du blé dont chaque grain étoit aussi gros que l'est ailleurs un épic entier. Zoroastre, Roi de la *Bactriane*, passe pour l'inventeur de la Magie & de l'Astrologie. C'est pour cela qu'on le nomme aussi Astrothéates, c'est-à-dire, contemplateur des astres.

BACTRIEN, enne. s. m. & f. Peuples qui habitoient autrefois la Bactriane. *Bactrius*, *Bactrianus.* Mercerus dit que les Cares, les Acarnaniens, & les *Bactriens*, descendoient de Gether, comme si ces peuples eussent été voisins. Les *Bactriens* étoient, dit Q. Curce, les meilleurs soldats du monde; mais ils étoient brutaux, & n'avoient rien de la politesse des Perses.

BACTROPERATE, ou BACTROPERETE. s. m. C'est un nom que l'on donnoit autrefois aux Philosophes par mépris. Il signifie un homme à bâton & à besace; de βάκτρον, bâton, & πήρα, *poche*, *besace.* C'est S. Jérôme sur le ch. X. de S. Matthieu qui nous apprend qu'on donnoit autrefois ce nom aux Philosophes. Du Cange croit qu'il faut dire *Bactropérite*, & que c'étoient des voyageurs qui portoient un bâton & du vin dans des outres, ainsi que l'explique Papias, qui les appelle *Bactroperita.* Voyez encore Hérodien Liv. I. & Martial. Liv. IV. épigr. 53. & Laërce à l'entrée des vies des Philosophes. Savaron & le P. Sirmond ont aussi parlé du bâton Philosophique sur l'épître II. du Livre IV^e de Sidonius Apollinaris & sur la neuvième du Livre neuvième.

BACULE. Voyez Bascule.

BACULOMÉTRIE. s. f. Science par laquelle on mesure des hauteurs accessibles & inaccessibles avec des bâtons.

Ce mot est composé de *baculus*, bâton, & μετρεῖν, mesurer.

BACUNÉ. *Bacuneus.* L'Abbé Serenus appelle un Démon *bacuné*, un Démon qui tente les hommes de vanité.

BACURDE, ou BACURDUS. Nom d'un faux Dieu, qui ne se trouve que dans deux inscriptions rapportées par Gruter p. LXXXVI. n. 9. & 10.

La prémière est,	*Et la seconde,*
BACVRDO	BACVRDO
SACRVM	SACRVM
M. ALBANVS	T. IVL. FORTVNATVS
PATERNVS	PRO SE ET SVIS
OPTIO.	V. S. L. M.
V. S. L. M.	
TT. SIL. CONS.	

Comme ces deux inscriptions ont été prises à Cologne sur deux petits autels, & que ce nom ne se trouve point ailleurs, il est à croire que ce *Bacurdus* étoit un Dieu particulier de ce païs.

BAD.

BADAJOX. s. m. Ville d'Espagne dans l'Estramadoure, sur la Guadiane, à 8 ou 10 lieuës de Mérida. *Pax Augusta.* Quelques-uns écrivent *Badajoz*, & c'est ainsi qu'on le prononce plus ordinairement. Ce mot s'est formé par corruption du nom Latin, qui en Espagnol se dit *Paz de Augusto*; d'où l'on a fait *Padaugusto*, Padajust, Padajos, *Badajox.* Il ne faut donc pas dire que ce sont les Maures qui lui ont donné ce nom moderne, comme ont fait les Auteurs de Moréri. *Badajox* a un Évêché suffragant de Compostelle. Maty. *Badajox* est très-bien fortifié, & défendu par le fort S. Christophle & par une Citadelle. Le Roi (Jean I.) donna à Martin Alphonse la conduite de quelques troupes pour aller former le siége de *Badajox.* De La Neuv.

BADAUD, aude. s. m. & f. Sot, niais, ignorant. *Stolidus*, *stupidus*, *bardus.* C'est un sobriquet injurieux qu'on a donné aux habitans de Paris, à cause qu'ils s'attroupent, & s'amusent à voir, & à admirer tout ce qui se rencontre en leur chemin, pour peu qu'il leur semble éxtraordinaire. Un Charlatan a bientôt amassé autour de lui plusieurs *badauds.*

Ce mot vient apparemment du mot Latin barbâre *badaldus*, fait de *badare*, qui signifie *béer*, ou de l'Italien *badar*, qui ne signifie autre chôse que *regarder*; comme le mot de *bableur* qui vient de l'Espagnol *bablar*, qui ne signifie que *parler.* On disoit autrefois en François, *Bader*; pour dire, Tenir la bouche ou la gueule ouverte & béante. Quelques Auteurs dérivent ce mot *à Bagaudis*, qui étoient des rebelles qui firent bien des désordres en France du tems de Dioclétien. M. Huet dit que *badaud* se dit par corruption pour *bidaut*, & que *bidaut* est le même que *bedeau.*

BADAUDAGE. s. m. Entretien & action, manière de badaud. *Stoliditas*, *stupor.* Il a dit, il a fait cela par pur *badaudage.* On peut voir dans Marot l'épitre du Biau fy de Pazy avec la réponse de la Dame, où le vulgaire *badaudage* & Parisien est fort bien représenté. Mascur.

BADAUDER. v. n. Faire le badaud, s'arrêter à une chôse qui n'en vaut pas la peine. *Ineptire*, *oscitare.*

BADAUDERIE. s. f. *Ineptia.* Action de badaud, sottise.

BADE. s. C'est le nom de quelques Villes d'Allemagne. *Bada*, ou *Badena.* En Allemand *Baden.* Quelques-uns écrivent même *Baden* en François; mais il est mieux d'écrire Bade, & l'on prononce toujours ainsi.

Bade, petite ville en Suisse, sur la rivière de Limmal à cinq lieuës au dessous de Zurich. *Bada*, *Badena aqua*, *Castellum aquarum*, *aqua Helvetia*, *Therma superiores.* Elle est renommée pour ses eaux chaudes & médicinales, & capitale d'un petit Comté dans l'Argow. Maty.

Bade, en Suabe, à une lieuë du Rhin dans le Marquisat de *Bade-Baden*, à cinq lieuës de Strasbourg, & à huit de Spire. *Bada*, *Therma inferiores. Bade* est une jolie Ville. Elle a des bains renommez. Le Marquisat de *Bade*, *Badensis Marchionatus*, est du cercle de Suabe. Il a au Nord le Palatinat du Rhin & l'Évêché de Spire; au Levant le Duché de Virtemberg, & le Comté d'Eberustein, au midi l'Ortnaw; & au couchant l'Alsace, dont il est séparé par le Rhin. Il est divisé en Marquisat supérieur, ou de *Bade*, *Baden*, dont *Bade* est Capitale; & en Marquisat inférieur, ou de *Bade* Dourlach, dont Dourlach est la Capitale. Maty. La Maison de *Bade* est très-noble & très-ancienne. Les uns la font descendre des Rois Goths, d'autres des Ursins, & d'autres des Ducs de Zeringhen, ou des Seigneurs de Véronne. La Branche de *Bade-Baden* est Catholique. Celle de *Bade* Dourlach est de la confession d'Ausbourg. Maty. Le Prince Loüis de Bade a été un des plus grands Généraux qu'ait eû l'Allemagne de nos jours. Voyez Imhoff sur les Marquis de Bade, *Notit. Imper. Procer. Lib. IV. C. VIII.*

Il y a encore une petite ville nommée *Bade* dans l'Autriche à six lieuës de Vienne au midi.

En Allemand *Bad* signifie un *Bain*, & *Baden*, se baigner. Tous ces lieux, & beaucoup d'autres, portent ce nom, parcequ'ils ont des bains.

BADELAIRE, ou BAUDELAIRE. Tèrme de Blason, qui se dit d'une épée courte, large & courbée comme un sabre, ou un cimetèrre ancien, qui étoit fort en usage chez les Huns. *Acinaces.* Ce mot se trouve dans plusieurs Auteurs François; & on croit qu'il vient de *balteuris*, parcequ'on appelloit autrefois *baudel* un baudrier.

BADIANE, ou Anis de la Chine. s. f. *Zingi*, ou *Anisum Indicum.* On appelle de ce nom un fruit qui est apporté de la Chine, & des Philippines. Il a une odeur de Fenouil ou d'Anis fort agréable. On ne connoit pas bien la plante qui porte ce fruit. Il est composé de six à sept capsules disposées en rayons qui partent d'un même centre, chacune de ces capsules est un peu oblongue, applatie, brune ou rougeâtre, & s'ouvre en deux pour laisser sortir une semence lenticulaire, luisante. On met la *Badiane* dans le Chocolat des Indes. Elle donne une bonne odeur aux drogues & aux alimens auxquels on l'ajoûte.

BADIGEON. s. m. Tèrme de Maçonnerie. Prononcez comme s'il s'écrivoit *Badijon*, sans faire sonner l'*e*. C'est un mortier qui se fait de recouppes de pièrre de taille, dont on enduit & on colore le plâtre pour le faire ressembler à de la pièrre de taille. On croit souvent que des chaines, des murailles, des tableaux, des croisées, soient faites de pièrre, & ce n'est qu'un enduit de plâtre coloré avec du *badigeon*. *Incrustamentum lapideum.*

Les Sculpteurs appellent aussi du *badigeon*, du plâtre délayé dans une jatte, qui leur sert à remplir le creux de leurs figures, à en réparer les défauts, & les faire paroître d'une même couleur. *Incrustamentum gypseum.*

BADIGEONNER. v. act. Prononcez *Badijonner.* Colorer avec du badigeon. Les Maçons enferment les enduits de mortier par des naissances *badigeonnées*. *Lapideo incrustamento inducere.*

BADIN, INE. adj. & f. Folâtre, enjoüé, peu sérieux, qui fait des plaisanteries. *Nugator, joculator.* Les enfans sont naturellement *badins*. Il n'y a rien de plus agréable qu'un amour *badin*. Il avoit un tour admirable dans son esprit enjoüé & badin. RAD.

Ce mot, selon M. Huet, vient de l'Hebreu בדים, *Menteurs*, qui se dit particulièrement des Astrologues; ou du Chaldéen בדין, *Devins.*

BADIN, INE, se prend aussi pour sot, ridicule. *Ineptus.* Il nous vient étourdir de ses contes *badins*. MOL.

BADIN, S'est pris substantivement pour dameret, damoiseau, jeune homme affecté dans sa politesse & ses manières. Il fait beau voir un homme si crotté & si mal peigné que toi parler des affaires de la Cour, comme feroit le plus fringant dameret, & le plus frisé & empoudré *badin* de tous ceux qui la fréquentent. MASCUR. Aujourd'hui on ne parleroit pas ainsi.

BADINAGE. s. m. Folâtrerie; divertissement peu sérieux, jeu d'enfans. *Jocus, nugæ.*

BADINAGE, signifie aussi en matière de galanterie, Enjoüement; manière de dire agréablement les chôses; de petits mystères, de petites façons & grimaces qui servent à divertir, ou à cacher aux autres sa passion. Ainsi Sarrasin a dit, que Voiture avoit fait je ne sçai comment les Muses à son *badinage*.

Imitons de Marot l'élégant badinage. BOIL.

Ils s'occupent tantôt d'un simple badinage,
Qui des tendres amours est le charmant partage. FONT.

Le mariage, Agnés, n'est pas un badinage. MOL.

BADINAGE, se prend quelquefois dans une signification plus étenduë, & signifie tout ce qui est agréable & délicat dans les manières, dans les ouvrages d'esprit; en ce sens on l'oppose au sérieux.

C'est trop que d'avoir en partage
Et les talens du sérieux,
Et l'agrément du badinage. DIV. DE SEAUX.

Quand de tes vèrs l'élégant badinage
Sans nul pardon jetta son Livre au feu,
Trop tard connut que ce n'étoit un jeu, &c.

On le prend encore dans un sens qui a quelque chôse de figuré, pour des mouvemens, des manières agréables, qui font plaisir.

Ou chaque Nimphe en sa fontaine
Répand aux environs une douce fraicheur:
Ou par d'innocens badinages,
Par de tendres gazouillemens
Toutes font mille amusemens
Au travers de mille bocages. P. BUFFIER.

BADINAGE, signifie aussi, Manière sotte & ridicule. *Ineptia.* Je laissai passer tout ce *badinage*, où l'esprit de l'homme se joüe de l'amour de Dieu. PASC. Et que prétendez-vous avec ce *badinage?* MOL.

On dit aussi, qu'un valet est fait au *badinage* de son maître, lorsqu'il sçait tous ses petits secrets; qu'il s'accommode à ses petites façons de faire.

BADINANT. s. m. Quelques-uns appellent ainsi un cheval qu'on méne après un carrosse attelé de six chevaux, afin qu'on le puisse mettre à la place de quelqu'un des autres qui ne sera plus en état de servir. On l'appelle aussi le *volontaire*. Au Parlement de Paris on appelle *badinant*, le Conseiller qui est le neuviéme dans sa Chambre, & qui n'est des grands Commissaires que quand l'un des huit plus anciens que lui est absent.

BADINEMENT. adv. D'une manière badine. *Jocosè.* Cet amoureux tout *badinement* a découvert sa passion. Pégâse s'agenoüilloit *badinement* quand Voiture le montoit. SAR.

BADINER. v. neut. Faire le badin; se joüer agréablement; dire les chôses d'un air fin & plaisant. *Jocari, ludere, nugari.* Les enfans *badinent* avec tout ce qu'ils tiennent. Un galant homme sçait *badiner* agréablement. Les gens qui n'ont étudié que le monde sçavent d'ordinaire l'art de *badiner* avec esprit, & de railler finement dans les conversations enjoüées. BOUH. Pour *badiner* de bonne grâce, il faut beaucoup de politesse. LA BRUY.

Ce n'est pas qu'une Muse un peu fine
Sur un mot en passant ne joüe & ne badine. BOIL.

Tandis qu'Hercule noblement
Badinoit *avec sa massue,*
Je badinois *bien autrement.*

BADINER, se dit aussi de plusieurs petits ornemens qu'on attache; & signifie, Avoir un petit mouvement agréable. *Nutare.* Il faut que cela *badine* un peu.

BADINERIE. s. f. Action badine, enjoüement, badinage agréable. *Jocus, ludus, nugæ.* On gagne plûtôt une femme avec des *badineries*, qu'avec des entretiens sérieux. Ce qui n'est qu'une *badinerie* pour un séculier, est un crime dans un Ecclésiastique. MÉNAG. La *badinerie* a des agrémens qui l'emportent sur le sérieux dans la société civile. S. ÉVR. Déesse *Badinerie* suivoit les Auteurs. SARAZ. On dit aussi, qu'un ouvrage ne contient que des *badineries*, quand il n'y a rien de sérieux ni de solide. Les génies les plus élevez, tombent quelquefois dans la *badinerie*. BOIL. *Badinerie* a quelque chôse de moins bon que badinage, soit pour le sens, soit pour l'élégance.

BADUHENNE. s. f. *Baduhenna.* Corn. Tacite à la fin du IV^e Livre de ses Annales dit, qu'un corps de 900 Romains fut défait dans le Païs des Frisons, en un lieu qu'on nommoit le bois de *Baduhenne*. Cluvier *Germ. Ant. Lib. 1. p. 111.* croit que *Baduhenne* étoit une Déesse des anciens Frisons, & il interpréte ce nom *principe*, parceque Badon en Arabe a cette signification.

BAE.

BÆTIQUE. s. f. Grande partie de l'ancienne Espagne. *Bætica.* Quelques uns écrivent Bétique, comme on prononce. Les Romains divisèrent l'Espagne en Tarraconoise, en *Bætique*, & en Lusitanique, ou Lusitanie. La *Bætique* comprenoit les Bastules, les Turdules, & les Turdétans. Elle étoit séparée de la Tarraconoise par les montagnes d'Idubéda & d'Orospéda, qu'on nomme maintenant la Sierra d'Alcaraz. La Guadiane la séparoit de la Lusitanie, & elle avoit au midi l'Océan, la mèr Méditerranée, & le détroit de Gibraltar. Les Turdétans occupans la plus grande partie de la *Bætique*, lui donnoient quelquefois le nom de Turdétanie, *Turdetania.* La *Bætique* étoit divisée en 4 Jurisdictions, qu'on nommoit *Conventus Juridici*, & comprenoit l'Andalousie & le Royaume de Grenade. MATY. Aben Joseph Roi de Maroc dépoüilla Alphonse Roi de Castille de la *Bætique* en 1195. & les Maures l'ont possédée jusqu'à Ferdinand & Isabelle. Quelques Auteurs font ce nom adjectif, & disent l'Espagne *Bétique*. Les laines *Bétiques* étoient célèbres dans l'antiquité. Tertullien dit, *de Pallio cap. 3.* qu'elles étoient naturellement colorées, parce qu'elles étoient noires.

Ce nom vient de *Bætis*, nom ancien d'un fleuve qui arrose ce païs, & qu'on appelle aujourd'hui Guadalquivir. Quelques-uns dérivent le nom *Bætis* de בת, *bath*, mot Punique ou Carthaginois, qui signifie *pernoctare*, comme en Chaldéen. Bochart dans son Chanaan Liv. I. ch. 34. prétend qu'il vient de ביצי, autre mot Punique, qui signifie *marécageux*, de בץ, *boüe, limon, bourbe*; qu'il fut ainsi nommé parce qu'il forme trois lacs, le prémier à sa source, le second proche de Cordoüe, & le troisiéme vers son embouchure; que c'est encore pour cela que les habitans, au rapport d'Étienne de Bizance, le nommoient *Perca*, c'est-à-dire, ברכה, qui signifie étang. Le fleuve Bétis coule dans un païs

païs fertile, & sous un ciel doux, qui est toûjours serein. Le païs a pris le nom du fleuve, qui se jette dans le grand Océan, allez près des colonnes d'Hercule. Fenel. *Telem.*

BÆTYLE. s. m. Tèrme de Mythologie. *Bætylus.* Selon Priscien c'est le nom que les Grècs donnoient à la pièrre que les Latins nomment Abadis, & que Saturne dévora au lieu de Jupiter. Hésychius & l'Étymologiste Grèc sont de même sentiment. L'Étymologiste en un autre endroit qui est corrompu, & qu'il faut corriger par Phavorinus, dit que *Bætyle* étoit une pièrre qui s'étoit formée proche du Liban, montagne de la ville d'Ilion, Ἰλίῳ, ou plûtôt comme les Sçavans ont corrigé, Ἡλίῳ, c'est-à-dire, de la ville du Soleil. Sanchoniathon dans Eusèbe *Præp. Lib. I.* dit que le Dieu Uranus inventa les *Bætyles*, fabricant, dit-il, des pièrres animées. Philon de Biblos dit la même chôse. Photius rapporte p. 1062. & 1063. que Damascius Auteur Payen fort superstitieux, qui vivoit sous Justinien, racontoit qu'il avoit vû la pièrre *Bætyle* qui se mouvoit en l'air, & que le Philosophe Isidore disoit que c'étoit un Démon qui lui donnoit ce mouvement. Le même Damascius disoit qu'il y avoit des *Bætyles* consacrées à plusieurs Dieux différens, à Saturne, à Jupiter, au Soleil, &c. Lampridius parle de pièrres semblables, qui étoient dans le Temple de Diane à Laodicée, *in Anton. hel. cap.* 7. Voilà à peu près tout ce que l'Antiquité nous enseigne des *Bætyles*. Sur cela quelques-uns jugent que ce n'étoient que les pièrres informes, dont les idolâtres représentoient leurs Dieux avant l'invention de l'art de la Sculpture. Bochart, Chanaan Liv. II. ch. 2. croit que les Phéniciens imitèrent ce que Jacob avoit fait, lorsqu'après la vision de l'échelle mystérieuse il éleva une pièrre au même lieu, qu'il nomma Bethel, versant de l'huile dessus, & que c'est de là que vint cette coutume, & le nom *bætile*, qui fut donné à ces pièrres. Il croit conformément à cette conjecture que Sanchoniaton n'avoit point dit que ces pièrres étoient animées, mais qu'elles étoient ointes; que le texte de cet Auteur s'étoit ensuite alteré, ou qu'on l'avoit mal lû, & que de נמשחים, *Naschphim*, on avoit fait נפשים, *Naphschim*. Les Juifs ont une tradition qui confirme ceci, & qui dit que cette pièrre de Jacob fut d'abord agréable à Dieu, mais qu'ensuite il l'eut en horreur, parceque les Chananéens transportèrent cet usage dans leur idolatrie. Voyez Scaliger sur Eusèbe p. 198. Saumaise sur Lampridius cité, Bochart à l'endroit cité, le Chevalier Marshan *Can. Chron. Sect. IV.* Voss. *De Idol. Lib. VI. cap.* 39. & ci-dessus le mot Abadir.

BAF.

BAFFOUER. v. act. Traiter indignement & avec mépris. *Contumeliis vexare, illudere.* Une des plus grandes souffrances de Nôtre-Seigneur, c'est d'avoir été *baffoué*, & indignement traité par les Juifs. Il vient de l'Italien *Beffare*, moquer. Mén.

Baffoué, ée. part. & adj. *Irrisus, illisus, contumelia affectus.*

BAG.

BAGAGE. s. m. Hardes, meubles, utenciles, équipage de guèrre, ou de voyage. *Impedimenta, sarcina.* Ce nom est collectif, dérivé de *bague*.

Bagage, se dit aussi en nom collectif de tout l'équipage d'une armée, même de l'artillerie. On a défait les ennemis; pillé & enlevé tout le *bagage*. Les valets gardent le *bagage*.

On dit figurément & provèrbialement, qu'il faut plier, trousser *bagage*; pour dire, qu'il faut s'enfuir, qu'il faut déménager, qu'il faut mourir. Et on dit d'un homme mort, qu'il a plié *bagage*. On dit d'un homme fort stupide, que c'est un vrai cheval de *bagage*. On dit aussi qu'on a du bagage logé chez soi, quand on y a logé des filous, ou gens de mauvaise vie, qui à tous momens sont contrains de déménager, d'emporter leur *bagage*, leurs meubles.

Il vient du mot de *bagues*, entant qu'il signifie *hardes*. Ils s'en sont allez *bagues* sauves, c'est-à-dire, ils ont emporté leur *bagage*. Et l'un & l'autre, c'est-à-dire, *bague*, & *bagage*, selon E. Guichard, peuvent être pris de l'Hébreu בגד, *begbed*, qui signifie habit, harde. D'autres disent qu'il vient de *baga*, mot da la basse Latinité, qui signifie, coffre, parce qu'on met le *bagage* dans des coffres.

BAGARRE. s. f. Batterie de plusieurs personnes, émotion populaire qui amasse beaucoup de monde. *Pugna, tumultus.* Il s'est sauvé heureusement de la *bagarre*. Ce mot est fait par contraction de *battre*, & de *gare*, & n'est en usage que parmi le peuple.

BAGASSE. s. f. *Lupa, prostibulum.* Vieux mot, qui étoit un tèrme injurieux dont se servoient les petites gens en se querellant. Ainsi Regnier a dit, *Bagasse*, ouvriras-tu, en parlant d'une servante.

Ce mot vient de ce qu'en vieux François on disoit *bague*, pour dire, une *putain*; mot dérivé de l'Allemand *bag*, qui signifie la même chôse. Ce mot peut aussi venir de l'Italien, *Bagascia*, qui selon Mr Ménage vient de *vagus*, & *vaga*, plûtôt que de l'Allemand *balg*, ou *bag*.

BAGATELLE. s. f. Chôse de peu d'importance, & qui ne mérite presque pas d'être considérée; petite production d'esprit. *Nuga, frivola.* C'est un homme qui s'amuse a des *bagatelles*. Il a donné cette maison pour une *bagatelle*. Ce livre n'est rempli que de *bagatelles*; pour dire, il n'y a rien de solide. Les *bagatelles* de Balzac étoient des *bagatelles* magnifiques & harmonieuses, c'est à dire, des paroles vuides de sens, qui n'amusent que les oreilles, & qui ne disent rien à l'esprit & au cœur. Vous voilà bien embarrassé pour une *bagatelle*. Mol. A moi cent mille vèrs sont une *bagatelle*. Scar. Ce mot est un diminutif de *bague*.

On dit absolument, *bagatelle*, quand on ne veut pas demeurer d'accord de quelque proposition qu'un autre met en avant. Vous croyez réussir en cette entreprise: *bagatelle*.

Je suis le Dieu des Vers, je suis bel esprit né,
Je sçai jouer du Luth, arrêtez; bagatelle,
Le Luth ne pouvoit rien sur son cœur obstiné. Fonten.

E. Guichard le dérive de *bagad*, בגד, qui en Hébreu signifie prévariquer, mentir, tromper; en changeant le ד *d* en *t*.

BAGAUDE. s. m. Rebelle, Revolté. *Rebellis, perduellis, Bagauda.* C'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer, & non point *Bacaude*; cependant en quelques lieux, comme en Espagne, il semble qu'on ait dit *Bacaude*, parceque Idacius dans sa Chronique parlant des *Bacaudes* de la Tarragonoise, dit toûjours *Bacauda*; Eutropius aussi, & Orosius *Vacauda*; mais Prosper d'Aquitaine dans sa Chronique, Salvien *de Provid. Lib. V.* Eutrope Liv. IX. Eumenius dans son Panégyrique &c. écrivent *Bagauda*. Chorier dit dans son histoire du Dauphiné que *Bagaude* signifie en son propre sens *habitans des forêts*. Il tire cette étymologie de la langue des anciens Allobroges, dans laquelle *Gau*, dit-il, signifie une forêt. Il falloit ajoûter avec de Hauteserre, qui est du même sentiment, que le B est une préposition qui signifie dans, comme en Hébreu, d'où les prémières langues étoient toutes descendues. D'autres tirent ce mot du Latin. César, disent-ils, avoit laissé à deux lieuës de Paris, en un endroit qu'on nomme aujourd'hui S. Maur, sur les bords de la Marne, & à l'entrée d'une presqu'Isle que fait cette rivière, il avoit mis, dis-je, en cet endroit une Légion Romaine en garnison, pour contenir le païs dans le devoir. On prétend que cette Légion étoit celle qu'on nommoit *Legio Alaudarum*, & dont les soldats s'appelloient *Alauda*, c'est-à-dire, *Aloüettes*, pour la raison que nous avons dite au mot *Aloüette*. Ces troupes, dit-on, ayant pris alliance dans les Gaules, se multiplièrent jusqu'au point de faire une espèce de nation particulière; & leur nom qui avoit commencé par une simple désignation de leurs armes, devint un nom de faction. Ils furent si puissans dans la suite, qu'ils se rendirent les maîtres de cette Province des environs de Paris où leur fort étoit bâti, & lui donnèrent leur nom. Deux de leurs Chefs, Amand, dont on a trouvé quelques médailles avec le titre d'Auguste, & Julien, se firent déclarer Empereurs sur la fin du IIIe siécle. Maximien marcha contre eux, les défit, & fut pour cela, dit S. Jerôme dans sa Chronique, associé à l'Empire. D'*Alauda*, qui fut d'abord leur nom, on fit par corruption *Bagauda*, & la porte de Paris, qui étoit du côté de leur fort, & par laquelle on y alloit, fut nommée *Porta Bagaudarum*, la Porte des *Bagaudes*; d'où ensuite, comme on le voit dans les anciens titres, l'on fit *Porta Bauda*, d'où est venu le nom de Porte-Baudets, qu'elle a retenu jusqu'à ce jour. Voilà ce que l'on dit sur l'origine des *Bagaudes*, & sur l'étymologie de leur nom. Voyez le prémier Tome du Traité de la Police p. 74. Le P. Pezron & d'autres, pensent qu'il est tiré de *Bagat*, ou *Bagad*, nom Celtique, qui subsiste encore dans le Bas Breton, & dans la langue du païs de Galle en Anglètèrre, qui signifie *Troupe*. Pour moi, je crois que *Bagauda* n'est point un nom propre, beaucoup moins encore qu'il vienne d'*Alauda*, mais que c'est un nom appellatif, qui vient du Celtique בגד, *bagad*, qui comme en Hébreu signifioit, prévariquer, être perfide, se révolter. Car c'est-là le sens de ce mot, & c'est pour cela que des Rabbins, des Grammairiens & des Interpretes, croyent que vêtement, habillement, s'est appellé en Hebreu בגד, *begbed*, c'est-à-dire prevarication, révolte, parceque c'est à cause & à l'occasion de la désobeïssance, & de la révolte d'Adam, que les habits prirent commencement, comme il est rapporté dans la Genèse II. 25. & III. 21. *Bagauda* vient donc de *Bagad*, se revolter, & ç'en est, non pas le participe actif בוגד, *boghed*, comme Bochart l'a cru dans son Chanaan Liv. I. ch. 42. mais le *paoul*, ou participe passif, בגוד, *bagoud*, qui signifie *perfide*, *rebelle*. Le feminin בגודה, *bagouda*,

da, est dans Jérémie III. 7. en ce même sens. C'est de là, & non pas d'*Alauda*, qu'on nomma *Bagauda* ceux qui se révoltèrent. Car 1°, il n'est pas seur que les *Bagaudes* fussent les soldats de la Légion des *Alaudes*. Salvien dit même que ce furent des esclaves; d'autres, des païsans. 2°, Quand il seroit seur que ce seroit cette Légion qu'on eût ainsi appellée, il ne s'ensuivroit pas que ce seroit de son nom *Alauda*, & je ne vois pas d'où viendroient le *b*, & le *g*, dans *bagauda*, qui sont les deux principales radicales. 3°, *Bagauda* signifie révolte, comme il paroit par Salvien & par Prosper. 4°, Ce n'est pas seulement la Légion des *Alaudes*, qui étoit en garnison proche de Paris qui fut ainsi nommée; on donna aussi ce nom à des païsans, & à des esclaves, qui se révoltèrent dans l'Armorique, & qui en 435. soulevèrent presque toutes les Provinces d'en deçà la Loire. Peu de tems après, c'est-à-dire, en 452. ou 453. on appella aussi *Bagaudes* en Espagne des révoltez, qui se soulevèrent près de Tarragone, de sorte que *Bagaude* se dit, comme nous disons aujourd'hui Mécontens. Les Mécontens d'Hongrie, les Mécontens d'Anglèterre &c. Telle est la prémière signification du mot *Bagaude*. Ensuite on appella un Larron *Bagaude*, parce que les *Bagaudes* pilloient. Salvien & Prosper disent que ce qui fit révolter les *Bagaudes*, ce fut l'avarice & les rapines des Magistrats, ou Officiers. M. Tillemont parle des *Bagaudes*. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 10. & 5. 99. & p. 599. où il montre qu'ils n'étoient point Chrétiens, & que ce ne fut point une révolte des Chrétiens contre les Romains, comme des Sacrilèges; ainsi que le dit l'Auteur de la vie de S. Babolin, qui n'est que du VII^e siécle. Maximien, dit la vie de S. Maurice dans Surius, demandoit deux sermens à ses Troupes, l'un de combattre contre les *Bagaudes*, & l'autre de persécuter les Chrétiens. Ainsi elle ne confond point les Chrétiens avec les *Bagaudes*. Tillem. Voyez Salvien *Lib. V. de vero Jud. & Provid.* Eutrope, Orose sur Dioclétien, Du Chesne *Hist. Franc. Script. T. I. p.* 89. 95. 189. 191. 199. 659. 661. 662.

Il paroît par ce que nous venons de dire que ceux qui écrivent *Bachauda*, comme Cambden p. 14. ou *Bacauda*, & *Bacaudes*, au même endroit, Sigonius *de Imp. Occ.* Chorier, le P. Lobineau & M^r Godeau en parlant de ceux d'Espagne, & ceux qui le dérivent de *Beichriad*, qui en Anglois signifie des *Porchers*, des *Païsans*, se sont trompez, aussi bien que M^r Godeau, quand il dit, Hist. de l'Egl. Liv. III. p. 308. que *Bagaudes* signifie voleurs. Il n'est pas vrai non plus que ce soit Ælien & Aman, les prémiers Chefs de cette faction, qui ayent tiré ce nom de la plus vile populace pour se l'appliquer, comme le dit Chorier. Il semble bien plûtôt qu'on le leur donne, & que ce ne fut point eux qui le prîrent. Enfin le P. Jourdan se trompe aussi quand il dit Liv. II. p. 93. que les *Bagaudes* prîrent ce nom qui marquoit la bassesse de leur condition, ou peut-être le tribut qu'on les forçoit de payer. Quelques-uns les ont appellez aussi *Baogandes*, *Baccarides* & *Bagarides*. Voyez de S. Julien, Antiquitez de Bourg. p. 653.

BAGAUDE. s. f. s'est dit aussi pour revolte. Prosper dit dans sa Chronique, *Eudoxius.... in Bagauda id temporis mota delatus, ad Chunnos confugit*. Quelques-uns disent que ce nom se donna aussi au lieu qu'ils occupoient, & à tout le païs des environs de Paris, dont ils se rendirent les Maîtres. Jusqu'ici je n'ai point de preuve de cette signification. Quelques autres croyent que la *Bagaude*, ou *Bagaudie*, n'étoit point en un lieu fixe, mais que c'étoit l'endroit où les *Bagaudes* étoient en plus grand nombre, où étoit leur principal corps, ou assemblée, leur armée, ou leur camp principal.

BAGDAD, ou BAGDAT, ou BAGDET. s. m. que Maty a fait féminin. *Bagdadum*. Ville d'Asie, dans l'Yerac, ou ancienne Chaldée, dont elle est Capitale. Elle est située sur le bord oriental du Tigre, qui la sépare d'un grand fauxbourg qu'elle a sur le bord occidental à l'endroit où étoit Séléucie, des ruines de laquelle *Bagdat* a été bâtie. Maty. Cette situation détruit l'opinion de ceux qui la prennent pour Babylone. Cependant on dit qu'elle a été appellée autrefois Baudras, & même Babylone. On dit plus communément, *Bagdat* & *Bagdet*, que *Bagdad*. *Bagdad* fut bâtie par le Calife Abujafar Almansor, l'an de l'hégire 145. de J. C. 762. Cette ville a été capitale de l'Empire des Musulmans, & la résidence des Califes.

BAGHE. *Sarcina*. Tèrme de Coutume. Dans la coutume de Hainaut, & dans celle de Mons, *baghe* signifie le bagage qu'on donne à un ladre avant que de le mettre hors d'une ville: ce bagage consiste en un chapeau, un manteau, une cliquette, & une besace. De Lauriere. *Baghe*, suivant la manière d'écrire de ces païs-là, est la même chôse que *Bague* en François. Voyez Bagage, ou Bague.

BAGNE. s. m. Ce mot signifie le lieu où l'on renferme les esclaves. Ce mot n'est pas un mot Turc dans cette signification. Les Turcs ne le connoissent pas dans leur langue. Il vient de l'Italien *bagno*, qui a cette signification avec celle de *bain*. Ainsi l'on dit, le *Bagno de Ligourno*, en parlant du lieu où les Esclaves sont renfermez. On appelle les lieux où l'on enferme les Esclaves en Turquie, *Bagnes*, du mot Italien *bagno*, parce qu'il y a des bains dans la prison où l'on enferme à Constantinople les Esclaves du Grand Seigneur; ensuite on a donné ce nom à tous les lieux de la même ville où l'on enferme des esclaves. On dit les *Bagnes* du Grand Seigneur, pour dire, la prison des esclaves du Grand Seigneur. De Constantinople l'on a porté ce nom dans tous les autres endroits où les Mahometans sont établis. L'on dit les *Bagnes* d'Alger; les *Bagnes* de Tunis; les *Bagnes* de Tripoli. Dans le *Bagne* de Tripoli est une petite chapelle, où quelquefois il y a des Prêtres captifs qui disent la Messe. P. Dan. Ces *Bagnes* sont d'assez grandes Maisons, où il y a plusieurs petites chambres fort basses & sombres, toutes voutées. En chacune sont renfermées 15 ou 16 esclaves couchez sur la dure, si ce n'est qu'ils ayent le moyen d'acheter quelques nattes de palmier. Celui qui a la charge de ces *Bagnes* s'appelle le Gardien Bachi, qui a quantité d'officiers & des valets commis à la garde de ces pauvres gens. S'ils s'échapent, c'est lui qui en doit répondre. Pour empêcher que cela n'arrive, il tient pendant la nuit plusieurs séntinelles en ces *Bagnes*. P. Dan. *hist. de Barbarie*. A Salé les lieux où l'on met les Captifs ne s'appellent point *Bagnes*, mais Matamoures. Id.

BAGNOLE. s. m. & f. Nom d'hérétique. *Bagnolus*. On trouve aussi Bajole, *Bajolus*. On les nommoit encore Cazoques, *Cazoci*, & *Concordes*. C'étoit une espèce de Manichéens. Voyez Bagnolois.

BAGNOLOIS, oise. s. m. & f. Qui est de Bagnols en Languedoc. *Balneoli ortus*, *e Balneolis*.

Bagnolois, ou Bajolois, oise. s. m. & f. *Bagnolus*, ou *Bajolus*, *a*. Nom de secte. Les *Bagnolois* sont des hérétiques du VIII^e siécle. C'étoient de vrais Manichéens; mais ils déguisoient leurs erreurs, aussi bien que celles des Albanois qu'ils tenoient aussi. Ils rejettoient l'ancien Testament & une partie du nouveau. Ils tenoient l'éternité du monde, & nioient que Dieu créât les âmes quand il les met dans les corps. S. Antonin, *Summa hist. P. IV. Tit. XI. cap.* 7. Prateole, & Raynerus *contra Valdenses cap.* 6. parlent des *Bagnolois*. Le dernier dit qu'ils furent ainsi appellez de la ville de Bagnols en Languedoc. Les Vaudois ont aussi eté appellez *Bagnolois*.

BAGUE. s. f. Joyau précieux enrichi de quelques pièrreries. *Annulus*. Il se dit prémièrement de l'anneau qu'on porte au doigt, & sur tout de celui qu'on donne en la cérémonie du mariage. Scaurus, gendre de Sylla, fut le prémier des Romains qui porta des *bagues* aux doigts.

Ce mot vient de *bacca*, que les Latins ont dit d'une perle ronde. Ménage, après plusieurs autres. Du Cange le dérive de *baga*, qu'il dit avoir signifié un *coffre* dans la basse Latinité, d'où il prétend qu'est venu aussi le mot de *bagage*; ou bien après Papias, de *bauga*, ou *bauca*, qui signifioit des *bracelets* que les hommes portoient autrefois, d'où il prétend qu'est venu aussi le mot de *bagatelle*. Icquez remarque que *boug* dans la langue des Francs, *baug* dans celle des Goths, *bauga* dans celle des Cimbres, *beag* & *beg* dans celle des Saxons, signifient bijou, bracelet, pièrrerie; & il dit que c'est de ces mots, qui sont tous fort approchans, que *bague* est dérivé. Il ajoute que *bigan* & *bugan* veut dire *fléchir*, *courber*, & que ce vèrbe Saxon est la racine de tous les mots que nous avons rapportez ici. E. Guichard croit qu'il peut être emprunté de l'Hébreu בגד, *beghed*, habit; car *bague* signifie membles, vêtemens, comme il paroît par cette phrâse, se retirer *bagues* sauves. Cependant *bague* en ce sens ne vient point de בגד, *beghed*, mais de *bracca*, brayes, habit très-commun chez nos anciens Gaulois. Le même E. Guichard dit que *bague* dans le sens d'anneau vient de l'Hébreu טבעת, qui signifie la même chôse, en retranchant le ט. Cela ne paroît guère mieux fondé.

Bague d'oreille, est un petit cercle d'or enrichi de pièrreries, que les femmes portent aux oreilles, qu'elles percent à ce dessein. *Monile pensile*.

Course de bague, *Equestris palestra*, *equestris decursionis genus*, *equestris decursio*, est un èxercice de Manège que font les Gentilshommes pour montrer leur adresse, lorsqu'avec une lance en courant à toute bride, ils emportent une *bague* suspenduë au milieu de la carrière à une potence.

Bagues et Joyaux. *Gemma*, *monilia*, *vasa*, *&c*. Ce sont les ornemens précieux des femmes, & dans tous les contrats de mariage on stipule que les femmes emporteront leurs *bagues & joyaux*, ou une certaine somme en argent qui leur en tiendra lieu. Par l'Ordonnance de 1667. les *bagues* & joyaux de la valeur de trois cens livres & plus ne peuvent être venduës qu'après trois expositions à trois jours de marché differens; si ce n'est que le

saisissant & le saisi n'en conviennent par écrit. Charles IX. disoit que sa vie n'étoit pas de si grande conséquence, qu'elle dût être gardée dans un coffre, comme les *bagues* de la couronne. BRANT.

BAGUES, signifie aussi, Tous les meubles qu'on a les plus précieux, soit en argent, pièrreries, ou autres chôses en petit volume. *Suppellex pretiosior.* Ainsi on dit dans les compositions qu'on fait aux gens de guèrre qui se rendent, qu'ils sortiront vie & *bagues* sauves; pour dire, avec tout ce qu'ils pourront emporter. Cette manière de parler vient de ce qu'autrefois en France on disoit *bague* pour bagage. Et *bague* en ce sens semble moins signifier des meubles précieux, comme bijoux & piè reries, que des habits, du Latin *bracca*, partie de l'habillement de nos anciens Gaulois.

On dit provèrbialement, qu'un homme s'en est allé *bagues* sauves, pour dire, qu'il est sorti d'une affaire, d'un procès, du jeu, d'un péril, sans qu'il lui en ait rien coûté. *Salvus, incolumis. Salvis vasis, latere tecto evasit.*

BAGUE, Tèrme de Marine. Nom qu'on donne à une petite corde mise en rond, dont on se sert pour faire la bordure d'un œil de pie, ou œillet de voile.

BAGUENAUDE. s. f. Vieux mot François. C'étoit une ancienne sorte de Poësie toute masculine, dont la rime étoit mauvaise & peu estimée; & souvent sans rime & en galimathias. Pasquier en fait mention au liv. 7. dont on a fait le mot de *Baguenauder.*

BAGUENAUDE, Est aussi le fruit d'un petit arbre qu'on appelle Baguenaudier. Il y a dans ce fruit outre les semences qui y sont contenuës, du vent renfermé qui sort avec éclat quand on le presse. *Halicacabus, solanum, vesicaria.*

BAGUENAUDE, Se dit d'un arbre dit *colutea vesicaria*, que quelques-uns appellent faux séné; il porte sa graine dans des vessies. D'autres appellent le *solanum vesicarium baguenaudier.* Il porte un fruit rouge, gros comme une cerise, dans une vessie rouge.

BAGUENAUDER. v. neut. Faire le badaud, s'amuser à faire des chôses inutiles, légères & peu estimées. *Nugari.* C'est à nous à rêver & à *baguenauder*, & aux jeunes gens à chercher de la réputation. MONT. Parmi tant d'admirables actions de Scipion l'ayeul, il n'est rien qui lui donne plus de grâce que de le voir nonchalamment & puérilement *baguenaudant*, amasser & choisir des coquilles avec Lælius son ami intime. ID.

Ce mot, qui est vieux & bas, vient de ce que les enfans se joüent avec des baguenaudes, prenant plaisir au bruit qu'elles font en les crevant entre leurs mains; ou selon Pasquier, de faire des baguenaudes.

BAGUENAUDIER, & BAGENAUDIER. s. m. *Colutea vesicaria.* Arbrisseau branchu, revêtu de deux écorces, l'une cendrée & quelquefois lavée de pourpre, l'autre verte. Ses feuilles sont rangées comme par paires sur une côte terminée par une seule feuille. Elles sont petites, un peu ovales, charnuës, molles, lisses & vertes en dessus, plus pâles & un peu peluës en dessous, amères au goût. Ses fleurs sont jaunes, légumineuses; ausquelles succèdent des fruits ou vessies vertes, quelquefois roussâtres, transparentes, faites en manière de Nasselle, & qui renferment des petites semences brunes & taillées en rein. Cet arbrisseau vient en Languedoc, & dans plusieurs endroits du Royaume; on en trouve aussi dans les jardins. Ses feüilles & ses semences purgent plus violemment que le Séné.

Chomel dans le Dictionnaire Œcon. décrit encore un autre *Baguenaudier*, qu'il appelle autrement L'*Arbre du raisin.* Il est petit, & a sa feüille comme le Sureau, son bois est fort frêle, ses feüilles blanches, & rangées en grappe, de même que le fruit, qui vient dans de petites gousses roussâtres, assez semblables aux poix chiches, quoique plus gros. Il a au dedans un noyau tirant sur le verd, qui est doux à manger, & qu'on appelle pistache sauvage, mais il éxcite à vômir. Il naît dans les forêts. Il fleurit au mois de Mai, & ses noisettes sont meures en Septembre, & ont les mêmes vertus que les pistaches.

BAGUENAUDIER, s. m. Celui qui baguenaude. *Nugator.* Ce mot est vieux en ce sens. Voilà un franc *baguenaudier.*

BAGUER. v. act. Tèrme de Tailleur d'habits, qui signifie, arranger les plis d'une juppe, ou d'un bas de robe de femme, & les arrêter avec une aiguillée de fil.

BAGUETTE. s. f. Bâton fort menu qui est ordinairement de saule. *Virga, bacillus.* Une *baguette* d'Huissier, de Sergent à vèrge. *Apparitoris virga.*

BAGUETTE de Fusil, ou autre arme à feu, est une longue vèrge de bois qui sert à les charger, & qui se fourre dans le fût.

BAGUETTE, se dit aussi des bâtons qui servent à battre la Caisse.

BAGUETTE, se dit aussi des bâtons de Fauconniers propres à fourrer dans les buissons, & faire partir la perdrix, ou pour tenir les chiens en crainte. Celles des Autoursiers s'appellent *Chassoires.*

BAGUETTE, se dit aussi des petites moulures rondes sur lesquelles on taille certains ornemens dont on se sert en Architecture & en Menuiserie, qui représentent une *baguette.* On l'appelle aussi astragale & chapelet.

BAGUETTE de fusée, est une petite pièce de bois qu'on attache à la fusée volante, & qui doit être de poids égal à la fusée, pour lui servir de contrepoids; autrement elle ne monteroit pas en l'air.

BAGUETTE, en Peinture, est ce que les Peintres appellent *appuimain.* C'est à-dire, un petit bâton qu'ils appuyent sur leur toile, pour soutenir la main qui travaille avec le pinceau.

BAGUETTE divinatoire. Branche de Coudrier fourchuë, par le moyen de laquelle on prétend découvrir les mines, & les sources d'eaux cachées sous la superficie de la tèrre. Celui qui porte la *baguette* marche lentement sur les lieux où il soupçonne qu'il y a des mines, ou des eaux, & alors les corpuscules qui s'éxhalent du métal, ou de l'eau que l'on cherche; empreignent la *baguette*, & la font incliner. Avant le XV^e^ siècle on ne trouve rien de la *baguette divinatoire* dans les Auteurs. Depuis qu'on s'en fut avisé, on lui chercha de beaux noms. On l'appella *Caducée*, la *vèrge divine*; la *verge d'Aaron.* Les uns contestent le fait, & nient que cela soit possible. Les autres se rendent aux diverses expériences qu'on allegue, & en cherchent des raisons naturelles. Ils disent que les particules qui s'élèvent des sources d'eau, ou des métaux, impreignent la vèrge de Coudrier, & la déterminent à se baisser pour la rendre parallèle aux lignes verticales qu'elles décrivent en s'élevant. Ces particules d'eau sont poussées au dehors par la chaleur souterraine, & par les fermentations qui se font dans les entrailles de la tèrre. Or la *baguette* divinatoire étant d'un bois poreux, il donne aisément passage à ces corpuscules qui sont extrêmement subtils & déliez. Ces vapeurs poussées par celles qui les suivent, & pressées par l'air qui pese dessus, sont forcées d'entrer dans les petits intervalles de la *baguette*, & par cet effort elles la contraignent à s'incliner perpendiculairement, afin de se rendre parallèles avec les colonnes que forment ces vapeurs en s'élevant. Il y a environ vingt ans qu'on écrivoit beaucoup sur la *baguette* divinatoire.

BAGUETTE SACRÉE. C'étoit autrefois une coutume parmi les François, quand ils étoient en guèrre, d'envoyer vèrs leurs ennemis des Ambassadeurs avec de certaines *baguettes*, qu'ils appelloient *Sacrées*, parcequ'elles étoient les marques de leur commission, & les mettoient en seureté par le droit des gens contre toutes sortes d'insulte, ou de mauvais traitemens. P. JOURDAN. C'étoient comme le Caducée chez les Romains & les Grècs. *Tit. Liv. L. VIII. C. 20. Rhodig. Lect. Antiq. L. XXI. C. 16.*

On dit provèrbialement, commander à *baguette*; par une figure tirée de la vèrge ou *baguette* que portent les Sergens & Huissiers qui commandent de la part du Roi, & de la Justice. D'autres disent qu'il est pris de la *baguette* des Écuyers, & qui manient les chevaux avec une *baguette* ou une gaule.

BAGUIER. s. m. Petit coffre ou écrain où on sèrre les bagues & les pièrreries. *Arcula.* Il est divisé en plusieurs petites rayes ou sillons où on fourre l'anneau, ensorte qu'il ne paroît dehors que la pièrre précieuse.

B A H.

BAHALITE. s. m. Voyez BAALITE.

BAHAREM, ou BAHREM, ou BAHRAIN. Isle d'Asie, dans le Golfe Persique, vers la côte de l'Arabie heureuse. *Tylus, Bahareima.* On fait à *Baharem* une grande pêche de perles aux mois de Juin, Juillet, Août & Septembre. Il y a encore dans l'Arabie heureuse, sur le Golfe de Perse, une ville de ce nom, entre Elcatif & Lapsa. MATY.

BAHURIM. s. m. Ville de Palestine dans la Tribu de Benjamin, aux confins de celle de Juda, environ à 2 lieuës de Jérusalem, du côté du Levant. MATY. Sur une montagne. SACI. Le Roi David étant venu jusqu'auprès de *Bahurim*, il en sortit un homme de la maison de Saül appellé Séméï, fils de Geta, qui s'avançant dans son chemin maudissoit David. SACI. 2. *Liv. des Rois C. XVI. v.* 5. On l'appelle aujourd'hui *Bachori.*

BAHUS, ou BAHUIS. s. m. *Bahusium.* Forteresse du Royaume de Norwege, Capitale d'un Gouvernement auquel elle donne son nom. Elle est sur un rocher environné de la rivière de Tholheta. Le Gouvernement de *Bahus*, *Bahusia*, ou *Bahusiensis*, ou *Bahusiana Præfectura.* Il a été cédé aux Suédois par les Danois en 1658 par la paix de Roschild.

BAHUT. s. m. Coffre couvert de cuir dont le couvèrcle est arrondi en forme de voute, quoique plusieurs ne croyent pas qu'il soit de l'essence du *bahut* d'être tel. *Arca camerata.*

Ce mot vient de *bajulo*, selon Nicod, à cause qu'on le porte sur des mulets. Ménage le dérive de l'Allemand *behuten*, qui signifie *garder*; d'autres par métathèse de l'Hébreu *thebat*, qui signifie la même

même chôse. Du Cange le dérive de *bahudum*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier une espéce de coffre. Quelques-uns croyent qu'il vient du mot Celtique *bahu*, qui signifie coffre, dont le dessus est fait en rond. Le mot *bahut* n'est plus guères en usage, & en sa place on dit coffre.

En Maçonnerie, on dit qu'une pièrre est taillée en *bahut*, quand elle est un peu arrondie par dessus, comme sont celles qui sont au dessus des parapets, ou des appuis des quais & des ponts.

En tèrmes de Jardinage on dit, qu'une platebande, une planche, ou une couche, est en *bahut*, lorsqu'elle est bombée & arrondie sur sa largeur, pour faciliter l'écoulement des eaux, & mieux élever les fleurs. La Quintinie, dans son instruction pour les Jardins, & Liger, dans son Dictionnaire d'Agriculture, écrivent *Bahu* sans *t*, mais mal, quoique dans la prononciation on ne fasse point sentir le *t*. De plus, ils ne disent point simplement en *bahut*, mais en dos de *bahut*, ce qui paroit mieux. Élever de la tèrre en dos de *bahu*. Il faut dans les tèrres humides les élever autant que l'on peut en dos de *bahu*. Quint. Lig. Je crus qu'il en falloit venir à élever chaque quarré en dos de *bahu*. Quint.

BAHUTIÉR. s. m. *Arcarum cameratarum opifex.* Ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des valises, des malles, des cantines; le tout couvert ordinairement de veau, de vache de roussi, de porc, & de toutes sortes de cuir, à la réserve du chagrin. *Bahutier* commence à vieillir. Plusieurs aiment mieux dire Mallier, & même Coffretier, que *Bahutier*.

On dit provèrbialement, qu'un homme fait comme les *Bahutiers*, qu'il fait plus de bruit que de besogne, lorsqu'il parle beaucoup, & qu'il travaille peu; car en effet les *Bahutiers* après avoir cogné un clou, donnent plusieurs coups de marteau inutiles avant que d'en cogner un autre.

B A I.

BAIBLE. s. m. Nom propre d'homme. C'est le même que Babylas, dont il a été fait par corruption. *Babylas, Bablas, Bable, Baible*, ou bien *Babylas, Babyl, Babel, Babl, Bable, Baible.* Voyez Babylas. On a dit aussi Babel, pour le même nom.

BAIE. Voyez **BAYE.**

BAIE ou BAIES. *Baiæ.* Ville ancienne d'Italie, dans ce que nous appellons aujourd'hui la Tèrre de Labour, proche de Naples, du côté de l'Occident. Strabon Liv. V. dit qu'elle fut ainsi nommée du nom d'un des compagnons d'Ulisse qui y fut entèrré. Il y avoit à *Baies* des eaux chaudes & minérales; ces eaux & la beauté du païs, qui est un des plus délicieux de l'Italie, y attiroient une grande quantité de Romains, qui y venoient, ou pour leur santé, ou pour le plaisir; ils avoient même bâti un grand nombre de maisons de plaisance tout autour. *Baies* a été ruinée par la mèr, & par les tremblemens de tèrre. C'étoit à *Baies* que les galères Romaines passoient l'hyver. On y voit encore près de *Baies* un bâtiment souterrain nommé *Le Cento Camerelle*, c'est-à-dire, les cent petites chambres, qui étoient à ce que l'on prétend des espéces de casernes pour loger la chiourme Romaine. Caligula voulut joindre par un pont le golphe qui sépare *Baies* de Pouzzol; on en voit encore les restes. Maty. Il ne faut point écrire *Bajes*, comme a fait cet Auteur; mais *Baies*, & le prononcer seulement en deux syllabes, ensorte que *ai* n'ait que le son d'un *e* ouvert.

BAIEUX. s. m. Prononcez Baïeux. Voyez Bayeux.

BAIGNER. v. act. Faire entrer dans l'eau, mettre dans l'eau; prendre le bain, mettre dans le bain. *In balneum, in aquam demittere.* Il se faut purger devant & après, lorsqu'on se veut *baigner*. On ne guérit de la rage qu'en *se baignant* dans la mèr. Ce Médecin a *baigné* huit jours ce malade avant que de le mettre dans le grand remède. On dit aussi, *baigner* un chien, un cheval; pour dire, les tenir quelque tems dans l'eau. *Baigner* est aussi neutre; mais il n'est guères en usage qu'au figuré, comme on le peut voir dans les articles suivans.

Ce mot vient du Latin *vagnare*, qui a été fait de *vagna*. Ménage. D'autres le dérivent *à balneis*, & de *balneare*.

On dit hypèrboliquement, qu'un homme assassiné *baigne* dans son sang; qu'un affligé a le visage *baigné* de larmes; pour dire, qu'il a perdu beaucoup de sang, qu'il a versé beaucoup de larmes.

Baigner, se dit aussi, lorsque des liqueurs surnagent à quelque corps qu'on a mis dedans. *Innatare, supernatare.* Pour faire une bonne infusion, il faut que le sené, les herbes, *baignent* dans la tisane.

Baigner, avec le pronom personnel, signifie user du bain. *Balneo uti, lavare.* Les chaleurs ont été si longues cette année qu'on a pû se *baigner* pendant plusieurs mois.

Baigner, avec le même pronom est encore plus en usage dans le sens figuré, & signifie, Se plaire à quelque chôse, y trouver un singulier plaisir. *Delectari.* Vôtre cruauté *se baigne* dans les pleurs que versent vos amans. Voit. Cet homme *se baigne* dans la joye, dans les plaisirs, quand il en a éxcessivement. Les cruels & les Conquérans *se baignent* dans le sang de leurs ennemis, quand ils en ont fait un grand carnage. Ainsi on peut, en comparant ce quatrième article avec le second, remarquer la différence qu'il y a entre *baigner* dans le sang, & *se baigner* dans le sang. *Baigner* dans le sang, veut dire simplement perdre tout son sang; & *se baigner* dans le sang, veut dire prendre plaisir à le répandre.

Baigner, se dit aussi des rivières qui arrosent une campagne, qui passent auprès d'une ville, qui fournissent des eaux à un païs. *Alluere.* L'Égypte est *baignée* par les eaux du Nil. Le Rhône *baigne* les murs de Lyon. L'Indus *baigne* la forteresse vèrs le septentrion. Vaug.

Baigner, en tèrmes de Fauconnerie, se dit de l'oiseau, lorsque de lui-même il *se baigne* par délices, ou qu'il se mouille à la pluye, ou qu'on le plonge dans le bassin quand on le poivre.

BAIGNÉ, ée. part. pass. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en Latin comme en François.

BAIGNEUR. s. m. Celui qui se baigne. *Balneator.* On voit dans le Gange des vingt ou trente mille *baigneurs* en même-tems par un principe superstitieux de dévotion.

Baigneur, est aussi celui qui fait profession de baigner les autres; qui tient chez lui des bains pour le public, & qui est d'ordinaire aussi Perruquier, Barbier, & Étuviste. *Balneator.* Les gens de qualité vont loger chez les *Baigneurs*.

BAIGNEUSE. s. f. Celle qui se baigne.

Baigneuse. Celle qui baigne les autres, & qui a soin des bains. *Balneatrix.*

BAIGNOIR. s. m. L'endroit de la rivière où l'on se va baigner. *Lavatio, locus lavationi idoneus.* Il y a dans un tél endroit de la Seine un *baignoir* fort commode.

BAIGNOIRE. s. f. Le vaisseau ou la cuve où l'on se baigne. *Solium, labrum.*

BAIGORRI. s. m. *Biguria, Baigorria.* Petit païs de la basse Navarre en France. Il est dans les Pyrénées entre la rivière de Nive, ou d'Orcais, & la haute Navarre.

Le Dictionnaire de Moréri fait ce nom plurièl, *Les Baigorri*, puis immédiatement après se corrigeant ou se contredisant lui même, il dit, S. Étienne de *Baigorri* & non pas des *Baigorri*. Il a raison; car ce mot est singulier. M. de Marca dans son histoire de Bearn le fait toujours singulier. Oyenhard pense que le Roi Eneco étoit Vicomte de *Baigorri*, qui est une vallée de basse Navarre de deux lieües d'étenduë, où il y a six villages, & le titre de Vicomté, qui s'est conservé à la maison d'Etchaus, le lieu principal étant nommé dans un ancien titre S. Étienne de Hazizeta, d'où pourroit être procedé le surnom de Éneco *Arista*. Mais la qualité de Comté, que Roderic donne au païs de Bigorre, d'où vint le Roi Éneco, ne peut être donnée à la vallée de *Baigorri*. Marca.

On appelle aussi ce païs *Baiguer*. Le Roi Éneco n'étoit pas le Vicomte de *Baiguer*, ou *Baigorri*, d'autant que le quartier de Sisé en Basse Navarre, où est situé le Vicomté de *Baigorri*, étant compris dans le Comté des Gascons, le Vicomté étoit vassal du Comte Azénar, qui n'eût pû souffrir que son sujet lui eut été préféré en la Royauté. Marca. Quelques-uns, comme Maty, écrivent *Baigorri*, ou *Baygorry*, M. De Marca toujours *Baigorri*.

BAIGU, ou BÉGU, ue. adj. Tèrme de Manége, qui se dit des chevaux qui depuis l'âge de cinq ans jusqu'à leur vieillesse marquent toûjours naturellement & sans artifice à toutes les dents de devant; car il s'y conserve un petit creux avec une marque noire qu'on appelle *germe de féve*, qui aux autres chevaux s'efface vers les six ans.

BAIL. s. m. Tèrme de Palais, qui fait *baux* au pluriet. *Locatio.* Convention qu'on fait pour donner à fèrme, à loyer, à rente, un héritage, un droit. Le *bail* ne transfère que l'usage, & la joüissance de la chôse. Le *bail* d'une terre, d'une maison, d'une Seigneurie, d'une dîme, d'un champart. Le *bail* des Aides, des Gabelles. Un Arrêt du Parlement de Paris a confirmé un *bail* de maison dont on demandoit la résolution, sur ce qu'on prétendoit qu'il y revenoit des esprits. Il y a des *baux* généraux & des *baux* particuliers des monnoyes. Boizard en traite dans son Traité des Mon. P. I. c. 14.

Bail conventionnel, est celui qui se fait volontairement entre deux parties. *Locatio pactitia.* Les *baux* ordinaires éxcédent rarement le tems de quatre années; autrement c'est une amphytéose. Chez les Romains ils n'alloient point au delà des cinq années. Si avant que le *bail* soit expiré le bailleur veut occuper lui-même sa maison, il peut chasser le locataire en payant un certain dédommagement. L'acheteur n'est point obligé d'entretenir le *bail*, à moins qu'il ne soit autrement convenu. De Lau.

Le

Le propriétaire d'une tèrre ne peut expulser son fermier, ni annuler le *bail*, sous prétexte d'en joüir par ses propres mains. Brodeau. Si après l'expiration du *bail* le locataire demeure dans la maison, le *bail* est censé renouvellé, ou continué; mais seulement pour un an. De Lange. Celui qui est pourvû d'un Bénéfice par mort, n'est point obligé d'entretenir le *bail* fait par son prédécesseur. Brodeau. *Bail judiciaire*, celui qui se fait des biens saisis par des enchères en Justice, & après les proclamations requises. *Locatio judiciaria*. *Bail emphytéotique*, qui se fait à longues années depuis dix ans jusqu'à 99 ans. Il se fait des *baux au rabais*, en Justice, soit pour la conduite d'un prisonnier; soit pour les réparations d'un héritage saisi réellement. On fait aussi des *baux* à vie, à quatre âges, quatres vies, & quatres générations.

Nicod croit que ce mot peut venir de l'Hébreu בעל, *baal*, qui signifie *tradere*. Mais בעל ne signifie point *tradere* en Hébreu. Il signifieroit plûtôt prendre, devenir maître d'une chôse.

Bail d'héritages, est un traité, ou vente, par lequel on abandonne le fonds d'un héritage, moyennant une rente annuelle & foncière que le preneur s'oblige de payer, laquelle n'est point rachetable, & dont on ne se peut décharger qu'en abandonnant le fonds. *Traditio fundi retento annuo proventu*, ou *reditu*.

Bail *à ferme*. *Locatio fundi*. C'est le loüage d'un fonds qui de sa nature produit quelque chôse, soit par la culture, comme les tèrres, les vignes: ou sans culture, comme un bois-taillis, un pâturage, un étang. On peut encore faire un *bail à ferme* d'une carrière, d'un lieu d'où l'on tire du sable, de la tèrre à Potier, de la chaux, du charbon, &c. On peut encore donner par un *bail à ferme* un droit de chasse, ou de pêche, un droit de péage, le passage d'un pont, ou d'un bac, ou d'autres droits semblables. Le *bail à ferme* est distingué du bail à loyer d'une maison & autres bâtimens, en ce que le locataire a sa joüissance connuë & réglée de l'habitation, ou autre usage d'un bâtiment qu'il prend à loüage, & que le Fermier ignore quels seront au juste les fruits & autres revenus qu'il prend à ferme.

Bail, est aussi l'expédition de ce traité qu'on léve chez un Notaire. Tout preneur d'héritages à loyer est obligé de fournir le *bail* en forme au propriétaire.

Bail en tèrmes de Coutumes, signifie, Garde & tutelle des biens d'un mineur jusqu'à l'âge de 21. ans. *Pupillorum tutela*. En celle de Paris, on l'appelle *Garde-noble*, ou *bourgeoise*. Elle diffère pourtant du simple *bail*, en ce que la *garde-noble*, ou *bourgeoise*, n'appartient qu'aux ascendans; & le *bail* se donne aux plus prochains parens collatéraux; & les dispositions en sont différentes selon les Coutumes. On dit aussi, Vuider hors le *bail*; pour dire, Sortir de garde & de tutelle.

On appelle aussi *bail*, en tèrmes de coutume, l'action par laquelle on met quelqu'un en possession d'une personne, ou d'une chôse. *Traditio*. Desbail est opposé à *bail*, pris en ce sens. Quand une fille se marie, il y a *bail*, parce qu'elle entre en la puissance de son mari: & quand son mari meurt, il y a desbail, parce qu'elle sort de garde.

BAIL. C'étoit autrefois un droit que les Seigneurs levoient en Bretagne sur leurs vassaux. Il paroit par quelques actes du commencement du dixiême siécle qu'à la mort des particuliers les Seigneurs prétendoient quelques droits sur leurs héritages; mais on ne peut pas assurer que ce fût encore là le droit de *bail*, qui a depuis été changé en celui de rachapt, parce que ce droit odieux de *bail* paroit n'avoir été introduit en Bretagne que par le Duc Geoffroy dans son assise de l'an 1185. Lobineau. Ce droit de *bail* consistoit en ce que les Ducs de Bretagne prenoient & avoient à raison de *bail* les fruits & revenus des tèrres & des rentes des Gentilshommes après leur mort, quand leurs héritiers n'étoient point en âge, & les retenoient jusqu'à ce que ces héritiers eussent 20 ans accomplis; & de même par rapport aux cadets qui tenoient quelques tèrres en fief de l'aîné de leur maison. C'est le Duc Jean qui l'explique ainsi dans un titre de l'an 1275. où il change le droit de *bail* en rachapt.

On a dit aussi autrefois, Tenir le Royaume en *bail*; pour dire, en avoir la régence & le gouvernement. *Regni administratio*. On a appellé aussi autrefois *Bail* un mari, parce qu'il a la tutelle & administration des personne & biens de sa femme.

Bail *d'amour*, se dit dans le stile familier & Comique, pour signifier un engagement galant & amoureux, une assurance d'aimer toûjours.

Pour rendre vôtre esprit certain,
Je vous passerai dès demain,
Un bail *d'*amour *devant Notaire.* Saraz.

BAILE. s. m. C'est le nom qu'on donne aux Ambassadeurs de Vénise résidans à Constantinople. On les appelloit ainsi dès le tems que les Empereurs commandoient en cette ville-là. Ils s'appelloient en Latin *Bajulus*, comme qui diroit *Bailli*; & il faisoit originairement la charge de Consul de Vénise & de Résident à Constantinople. *Legatus*, *Orator Venetus*. Les Turcs & les Grècs modernes les appellent *Bailos*, ou *Balios*.

Ce mot se dit aussi dans le Languedoc & dans le Roussillon, & signifie sorte de Juge Royal. Il vient de l'Espagnol *Bayle*. On prétend assujettir les enrôllez au payement des entrées, quand les Consuls ou les *Bailes* l'ordonnent. Patr.

Baile, ou Bayle, étoit aussi un Officier des anciens Dauphins, préposé à la recette de leurs droits Seigneuriaux, qui en d'autres provinces s'appelloit Mistral. *Baylius*, *Ballius*, *Bajulus*. Ces Officiers étoient appellez Céleriers dans la Baronie de la Tour, & dans les tèrres que le Dauphin avoit au delà du Rhône. C'est principalement dans les contrées de Trieres, du Diois, & du Valentinois, qu'ils ont été nommez *Bayles*. Valbonnet. *p.* 116. qui écrit indifféremment *Baile*, ou *Bayle*. C'étoit proprement l'agent du Seigneur sous le Châtelain. Id.

Le nom *Bayle* pourroit aussi convenir au Bailli; ou même au Châtelain, qui encore à présent en quelques endroits est appellé le *Bayle*. Valbon. p. 117.

BAILIE, ou BAYLIE. s. f. Charge, Office de Bayle. *Bailia*, *Bajula*, *Balia*, *Ballia*, *Bajuli munus*. Ce mot signifioit proprement Tutelle; il a été pris ensuite pour toute sorte de régie, dit M. Du Cange. C'est en ce dernier sens qu'on s'en est servi autrefois en quelques endroits de Dauphiné, pour y désigner l'emploi de celui qui étoit préposé à la recette des droits Seigneuriaux. On l'appelloit aussi Mistralie. Valbonnet, p. 116 & 117. Voyez cet Auteur.

BAILLE. s. f. En tèrmes de Marine, est une espéce de cuve ou de baquet fait d'un demi-tonneau, qui sert à divers usages sur les vaisseaux, & particulièrement à mettre le breuvage qu'on donne aux matelots. *Cupa*. On l'appelle aussi *Broute*.

BAILLEMENT. s. m. Prononcez la prémière syllabe longue, & moüillez les deux *ll* avec l'*i*, sans donner aucun son ni aucun autre usage à cette voyelle. Quelques-uns l'écrivent par deux *aa*, *baaillement*. Ouverture involontaire de la bouche, qui témoigne qu'on a envie de dormir, ou qu'on s'ennuye. *Oscitatio*. Hippocrate dit que le reméde des *bâillemens* continuels, c'est de respirer à longues halenées, & de même du hoquet. La membrane nerveuse de l'œsophage est le siége du *bâillement*, qui ne manque jamais d'arriver, quand quelque irritation détermine les esprits à y venir en grande abondance. La cause de cette irritation est une humidité incommode qui arrose la membrane intérieure de l'œsophage; cette humidité vient ou des glandes dont la membrane interne est parsemée, ou des vapeurs acides qui s'élèvent de l'estomac, comme d'un pot boüillant, & qui se condensent contre les parois de l'œsophage, comme contre un couvercle; alors les fibres nerveuses de la membrane interne en étant irritées le gonflent, & nous font bâiller en dilatant l'œsophage; la bouche est obligée de suivre ce mouvement, parce qu'elle est tapissée de la même membrane. Voyez Duncan & Dionis.

BAILLER. v. n. Ce mot a la prémière syllabe longue, & l'*i* ne sert qu'à moüiller les deux *ll*. On écrivoit autrefois *baailler*. *Oscitare*. Faire des bâillemens, qui sont causez par une vapeur qui fait ouvrir la bouche extraordinairement pour sortir, & qui marque de l'ennui, ou du sommeil. Vous êtes si dégoûté que les plus belles Comédies vous font *bâiller*, & vous endorment. Bell. Boileau a dit de la Pucelle,

Sans mentir, la pucelle est un Oeuvre charmant;
Et je ne sçai pourquoi je bâille *en la lisant.*

Faire quelque chôse en *bâillant*; c'est en stile bas & populaire, le faire avec négligence & sans aucune application.

Ce mot vient de *balare*, qui a été dit par onomatopée du cri des brébis. Ménage.

Bailler, signifie aussi, S'entr'ouvrir, qui se dit des ouvertures ou crevasses qui se font dans les murs, ou bâtimens. *Hiare*. Il est moins en usage que son composé, *Entrebâiller*.

Bailler, se dit aussi dans le stile figuré & populaire, pour Aspirer avec ardeur. *Inhiare*. Il *bâille* après les richesses. Il *bâille* après cet emploi.

BAILLER. v. act. Prononcez la prémière syllabe brève, & *ill*, comme deux *ll* moüillées. Donner, mettre en main. *Dare*, *tradere*. Il lui a *baillé* cent écus par cette donation. Il lui faut *bailler* cette lettre en main propre. En ce sens il est moins en usage que *Donner*, & même on ne le dit guères hors de la conversation. Il signifie pourtant autre chôse que *donner*, qui veut dire, faire un don, au lieu que *bailler*, signifie seulement, mettre entre les mains. T. Corn. Un Général qui s'est marié a *baillé* des gages à la Fortune pour ne plus tant hasarder. Balz. La M. le Vayer soutient

soutient qu'il ne faut point tant mépriser *bailler*, & qu'il est nécessaire pour diversifier la phrâse.

Nicod le dérive du Grèc βάλλω, c'est-à-dire, *mitto*; car celui qui *bai le* envoye en quelque façon. E. Guichard est de méme avis, mais il va plus loin encore, car il dérive βάλλω de l'Hébreu נבל, *nabal*, en retranchant le נ; בל signifie, tomber, couler.

Au Palais on dit aussi, *Bailler* des écritures; pour dire, les fournir. Ainsi on dit, Griefs que met & *baille* par devant vous Noss. &c. Des contredits offerts en *baillant*, c'est-à-dire, en se communiquant réciproquement telles écritures. *Bailler* bonne & suffisante caution.

On dit provèrbialement, En *bailler* d'une, en *bailler* à garder; pour dire, en faire accroire à quelqu'un. On la lui a *baillé* belle; pour dire, On s'est moqué de lui.

BAILLER à ferme, à loyer, à cens & rente, c'est, Donner à quelqu'un la joüissance d'une tèrre, d'une maison, moyennant certain prix par an, à certaine rente, ou redevance. *Locare.* On le dit aussi des droits en général, comme Aides, Gabelles, dîmes, passages, & autres droits seigneuriaux.

BAILLET. adj. m. Un cheval *baillet*, est un cheval de poil roux tirant sur le blanc. *Helvus equus.* MÉNAGE.

BAILLEUL. s. m. Celui qui remet les os disloquez, les côtes pliées, enfoncées, ou rompuës. *Officium loco suo motorum restitutor.* Les *Bailleuls* ne sont pas érigez en corps de métier, ni en Officiers. Il en faut pourtant excepter les *Bailleuls* qui servent par quartier chez le Roi. Les *Bailleuls* s'appellent aussi Renoüeurs. Quand on s'est démis un bras, on envoye querir le *Bailleul*. Celui qui exerce cette profession en Espagne s'appelle *Algebrista.*

BAILLEUL. s. m. Est aussi un nom de quelques lieux, ou bourgs en France, ou dans les Païs-bas. *Balliolum*, ou *Belliolum.*

BAILLEUR. Celui qui bâille, qui s'endort, ou qui s'ennuye. *Oscitans.* Un *bâilleur* en fait bâiller un autre. Faites l'*a* long, & moüillez *ill.*

BAILLEUR. s. m. BAILLERESSE. s. f. Faites l'*a* bref & moüillez *ill.* Celui, ou celle qui donne à ferme un héritage, une maison, un droit. *Locator.* Le *bailleur* à ferme est chargé d'entretenir les bâtimens de grosses réparations, & le preneur de menuës.

On dit aussi, un *bailleur* de bourdes; pour dire, un Moqueur, un trompeur. *Illusor*, *Delusor.*

BAILLIAGE. s. m. Prononcez le prémier *a* bref, & les lettres *illi* qui suivent comme si ce n'étoient que deux *ll* moüillées. Tèrme de Palais. Jurisdiction d'un Baillif dans certaine étenduë de païs, de Seigneurie. *Pratoris peregrini*, ou *Ballivii jurisdictio.* *Bailliage* Royal. *Bailliage* subalterne.

Dans la basse Latinité on trouve *Balia*, pour signifier ce nom. Innocent III. Liv. II. ép. 252. *Præposituras*, *quas Balias vulgariter appellatis*; paroles qui montrent que ce nom étoit en usage dès le XIIe siécle.

BAILLIAGE, est aussi le lieu où le Baillif tient son Siége. *Pratoris peregrini seu Ballivii Curia.* Il faut aller plaider au *Bailliage*, & de là au Présidial.

BAILLIAGE, est aussi dans l'Ordre de Malte, la prémière dignité après celle du Grand Prieur. Il y a dans chaque Grand Prieuré un *Bailliage*. Dans le Grand Prieuré de France il y a le *Bailliage* de la Morée, & la Tresorerie. Le Chef-lieu du *Bailliage* de la Morée est la Commanderie de S. Jean de Latran à Paris.

BAILLIAGE, est aussi un tèrme de Géographie, qui signifie un certain païs soumis à la jurisdiction d'un Bailli. Il y a quelques Provinces qui se divisent en *Bailliages.* Le *Bailliage* de Locarno, le *Bailliage* de Longan, appartenoient autrefois au Duché de Milan, maintenant ils sont aux Suisses.

BAILLIE. s. f. Tèrme de Coutumes. C'est un vieux mot, qui signifioit autrefois, Tutelle, garde & administration; régence, gouvernement, autorité: avec cette différence, qu'on disoit *bail*, ou *baillie*, pour tutelle en ligne collatérale; & *garde-noble*, ou *bourgeoise*, en ligne directe. *Tutela Pupillorum.* On disoit autrefois, que les Rois mineurs étoient en *baillie*, quand leur éducation & l'administration de leur État, étoient commises à la Reine, ou aux Grands du Royaume.

BAILLIE, signifioit aussi ce qu'on appelle aujourd'hui *Bailliage*: c'est-à-dire, le tèrritoire dans lequel chaque Baillif a le droit de rendre la Justice. *Pratoris peregrini seu Ballivii jurisdictio*, *Diœcesis.* L'ancien Coutumier de Normandie porte, que le Baillif n'a pas le pouvoir de faire justice hors de sa *Baillie.* Ce mot étoit très-commun dès le tems du Pape Innocent III. car dans une de ses épitres il est parlé de *præpositura*, *quas vulgariter* Baillias *vocant.* Pasquier affirme que l'on ne commença à user du nom de *Bailliage*, que sous le régne du Roi Jean, & même fort sobrement. Cependant l'ancienne Coutume de Normandie qui fait mention de *Baillie*, qui est la même chôse que *Bailliage*, a été rédigée par écrit sous Philippe le Hardi, qui régnoit avant le Roi Jean.

BAILLIF, ou BAILLI. s. m. En tèrmes de Guère, est le Chef de la Noblesse de la Province, & celui qui la commande quand on convoque l'Arrière-ban. *Nobilitatis Princeps ac Præfectus.*

Le *Bailli* du Palais, le *Bailli* de Vermandois, sont hommes d'épée. *Veromanduorum Ballivius.* Le *Bailli*, le Sénéchal, & le Prévôt, sont des noms qu'on donne en divers lieux pour les mémes fonctions.

BAILLIF, ou BAILLI. Tèrme de Palais, signifioit Gardien, dans le vieux langage. C'est un Officier qui rend la Justice dans un certain ressort, ou tèrritoire. *Prætor peregrinus*, ou *Ballivius.* Pasquier prétend, qu'originairement les *Baillifs* étoient des Commissaires que les Rois envoyoient dans les Provinces, pour éxaminer si la Justice étoit bien renduë par les Comtes, qui étoient alors les Juges ordinaires. Ces *Baillifs*, ou Juges déléguez, s'informoient dans le tèrritoire qui leur étoit assigné, de la conduite des Comtes, & recevoient les plaintes des particuliers. De-là vient qu'on les appella *Baillifs*, parce que l'éxèrcice de la Justice leur étoit confié, & que par-là ils devenoient les gardiens & les conservateurs des droits du peuple, dont ils empêchoient l'oppression. Toutes les Provinces ayant demandé de ces Commissaires Royaux pour les défendre de l'oppression des Seigneurs, elles furent écoutées. Mais les Seigneurs à l'entour se plaignirent de cette inspection qui les rappelloit à leur devoir. Il fallut encore céder au tems, & nos Rois se contentèrent d'en fixer quatre ordinaires, sous le titre de *Baillifs*, qui eurent leurs Siéges à Vermande, aujourd'hui S. Quentin, à Sens, à Mâcon, & à Saint Pièrre le Moustier. Voyez M. de la Marc dans son Traité de la Police L. I. T. V. p. 30. 31. Philippe Auguste en mit dans toutes les Villes principales de ses Domaines en 1190.

Loiseau rapporte l'établissement des *Baillifs* à l'usurpation de la puissance Royale par les grands Seigneurs de France sous les derniers Rois de la seconde race. Au commencement ces Seigneurs rendoient eux-mêmes la Justice; mais dans la suite ennuyez de tenir leurs assises, ils commirent en leur place des Officiers qu'ils appellèrent *Baillifs.* Quoi qu'il en soit, le *Bailli* est aujourd'hui dépoüillé de toute sa fonction, & toute l'autorité de cette charge a été transférée à son Lieutenant.

Les *Baillis* eurent d'abord toute l'Intendance des armes, de la justice & des finances de leurs Provinces. Quoique ce ne fût qu'une simple commission pour un tems assez court, cette triple autorité les rendoit néanmoins trop puissans. Ils ne furent pas long-tems sans en abuser. Les Ordonnances de S. Loüis, de Decembre 1254, & de Philippe le Bel du mois de Mai 1302, font assez connoître en combien de manières ils s'étoient déja écartez de leurs devoirs. L'administration des Finances fut celle où il parut de plus grands abus. Ce fut la prémière qu'on leur ôta. On fit des baux. Quelques-uns de ces Magistrats en furent adjudicataires. Les *Baillifs* devinrent Fèrmiers, & la Noblesse, à qui ces charges avoient été destinées, méprisa des Magistrats qui se donnoient à fèrme, sans distinction de naissance, ni de mérite. Les Magistrats Fèrmiers ne pensèrent qu'à leur profit particulier. Tout le reste fut négligé. C'est pourquoi pour pourvoir à la sureté des frontières, on y envoya des Commandans d'armes, sous le titre de Capitaines, qui dans la suite furent qualifiez Gouverneurs. Ainsi les armes furent insensiblement retirées de l'Office des *Baillis.* Il ne leur reste plus que la convocation & la conduite de l'Arrière-ban. Quant à l'administration de la Justice, elle fut compatible avec les armes, tant qu'il n'y eut que très-peu de loix en France, qui ne consistoient qu'en quelques usages locaux, ou quelques coutumes non écrites. Mais lorsqu'après l'an 1300 on eut adopté le droit Romain, ou comme des Loix en plusieurs endroits, ou du moins en d'autres comme préceptes de la droite raison, & comme les opinions des plus grands Jurisconsultes de l'antiquité, il fut difficile à des gens d'épée d'en être assez instruits. Cela donna lieu à Charles VI. par son Ordonnance du 27. Mai 1413 de leur permettre de se choisir des Lieutenans. Chaque *Bailli* s'en donna plusieurs. Charles VIII. par son Ordonnance du mois de Juillet 1493. en fixa le nombre à deux, l'un général, & l'autre particulier. L'étude du Droit Civil croissant toujours, Loüis XII. ordonna au mois de Mars 1498. qu'à l'avenir les *Baillis* seroient graduez; & il défendit aux *Baillis* de les changer à leur volonté. Enfin, aux États d'Orleans Charles IX. par une Ordonnance de Janvier 1560. régla qu'à l'avenir tous les *Baillis* & Sénéchaux seroient de Robe-Courte. C'est ainsi que l'administration de la Justice passa aux Lieutenans Généraux.

Il est néanmoins resté aux *Baillis* & Sénéchaux plusieurs prérogatives & fonctions considérables. Personne ne peut être reçu en leur Office, qui ne soit Gentil-homme de nom & d'armes; ils sont toûjours les chefs de leur Jurisdiction; c'est en leur nom que la Justice y est renduë, & que les contracts & autres actes sont intitulez. La convocation & la conduite de l'Arrière-ban leur appartient. Ils peuvent, s'ils veulent, présider à tous les jugemens qui se rendent en leur Siége, en s'abstenant d'y opiner. Ils

Ils doivent résider en leur Province, la visiter quatre fois l'année &c. Outre les Ordonnances que nous avons citées, voyez celle de Moulins du mois de Février 1566. & celle de Blois du mois de Mai 1579. & M. de la Mare Traité de la Police L. I. Tit. V. C. 3. & M. le Président Valbonnet hist. de Dauph. p. 105.

On a appellé ordinairement *Baillis*, les Juges ordinaires, qui rendoient la justice sous les Sénéchaux. Mais on a aussi appellé de ce même nom les Sénéchaux des Provinces, & on appelle encore présentement le Sénéchal de Touraine, le *Bailli* de Touraine. M. du Cange a remarqué dans son Gloss. qu'on appella Sénéchaux des Provinces, les Senéchaux des Provinces, lesquelles appartenoient à des Seigneurs particuliers; & *Baillis* des Provinces, les Sénéchaux des Provinces lesquelles appartenoient directement au Roi. Je trouve néanmoins que contre cette régle Antoine d'Aubusson Sénéchal d'Anjou se trouve qualifié *Bailli* d'Anjou. MÉNAGE, *hist. de Sablé p.* 213.

Il y a aussi des *Baillifs* de robbe, qui ne sont point Lieutenans de *Baillifs* nobles, ou de robe-courte, & qui sont Juges dans des Siéges subalternes, ou dans les Hautes Justices appartenantes aux Seigneurs particuliers; comme le *Baillif* de S. Germain des Prez, le *Baillif* du Temple &c. Ainsi le nom de *Bailli* dans son institution ne devoit être donné qu'aux prémiers Magistrats des Provinces, qui remplissent les Tribunaux supérieurs, que les Ducs & les Comtes avoient autrefois occupez. Quelques Seigneurs dans ces tems de trouble firent aussi prendre ce nom de *Bailli* aux Juges de leurs petites villes, bourgs & villages; & il leur est resté jusqu'à présent. Ce n'est plus même qu'à ces Juges qu'on le donne dans l'usage ordinaire du monde & hors du Barreau. De là viennent les Grands *Baillis*, & les petits *Baillis*, ou les *Baillis* supérieurs & inférieurs, que l'on trouve dans les anciennes Ordonnances. *Ballivii majores, minores; superiores, inferiores.* Voyez M. de la Marre *Trait. de la Pol. T. I. p.* 31. Un Prévôt, ou autre Juge subalterne, écrivant au *Baillif*, ou Sénéchal de la Province, le qualifioit de Haut & Puissant Seigneur, pendant que celui-ci ne lui donnoit d'autres titres, en lui écrivant, que celui d'honorable homme, & cela étoit encore en usage, selon l'Auteur de la Somme rurale Tit. 34. sur la fin du 14^e siécle.

Il y a aussi un *Baillif* du Palais, dont la Jurisdiction est renfermée dans l'enclos du Palais, c'est-à-dire, la salle, & les galeries du Palais. Cette Jurisdiction fut instituée par Charles Duc de Normandie, Régent du Royaume pendant l'absence du Roi Jean son père, par lettres patentes du mois de Janvier 1358. enregistrées seulement au Châtelet. Les Marchands s'y étant opposez, le Parlement maintint les Officiers du Châtelet contre cette nouvelle érection. Charles VI. la confirma néanmoins en 1413 au mois de Mars. Les lettres furent enregistrées à la Chambre des Comptes. Les Marchands & Artisans s'étoient encore opposez aux visites que ce nouveau Magistrat vouloit faire chez eux, le Parlement par Arrêt du 7. Septembre 1463. ordonna que les Jurez des métiers feroient leurs visites dans l'enclos du Palais par le congé du *Baillif*, qu'il ne pourroit leur refuser, & qu'ils feroient leurs rapports des contraventions devant le Prévôt de Paris. Loüis XI donna cette charge à Jacques Coictier son Prémier Médecin, & les lettres furent regîstrées au Parlement pour la première fois, quoiqu'avec peine, le 10 Janvier 1482. Tels sont les titres du *Baillif* du Palais, qui d'abord fut appellé Concierge, & n'étoit en effet que le Concierge du Palais du Roi; ensuite sous Charles VI. il prit le titre de Capitaine, ou Gouverneur. Juvenal des Ursins, Chancelier de Guyenne, & homme de qualité, ayant été pourvû de cette Charge en 1413. par Charles VI. méprisa ce titre, & fut le prémier qui prit de lui-même celui de *Bailli* du Palais qui se trouve dans l'Arrêt du Parlement de 1463. & qui sous Loüis XI en 1482. n'étoit pas cependant encore bien établi; puisque ce Prince joint les deux noms de Concierge & de *Bailly* dans les Lettres patentes données à son Prémier Médecin. Dès l'érection Charles Régent attribua à cet office toute Seigneurie, Justice, Jurisdiction, moyenne & basse, dans l'enclos du Palais; mais on lui ôta les cas capitaux en matière criminelle. Depuis longtems il est constamment en possession de toute la Jurisdiction civile, même dans les cas qui sont de la haute Justice. Voyez La Marre Tr. de la Police L. I. Tit. IX. C. 5. Il y traite fort exactement & fort au long du *Baillif* du Palais.

Il y a une Ordonnance de S. Loüis qui défend aux *Baillifs* de se marier, ni de faire des acquisitions dans l'étenduë de leurs Bailliages, ou Baillies, pendant l'exercice de leur charge, ni pour eux, ni pour autrui, sans permission du Roi; & comme ils n'étoient point constituez en titre d'Office à perpétuité, & qu'ils n'exerçoient leur charge que par commission, ils étoient obligez de demeurer 40 jours sur les lieux après avoir fini leur exercice, pour répondre aux plaintes que l'on voudroit faire contre eux.

BAILLIF CHASTELAIN, dans la coutume de Senlis, est le Juge des causes d'appel en la Seigneurie & Justice subalterne. DE LAURIERE.

BAILLIFS CONVENTUELS dans l'Ordre de Malte, sont les Chefs des huit Langues; qui résident dans le Couvent de la Religion à Malte. Les *Baillifs Capitulaires*, sont ceux qui possédent les Bailliages de l'Ordre.

On appelle aussi dans l'Ordre de Malthe, *Baillifs*, les principaux Chefs, Conseillers & Commandeurs de l'Ordre.

BAILLIF de l'Empire, c'étoit autrefois le Gouverneur ou Régent de l'Empire, comme il paroit dans une lettre d'Henri de Flandres à Innocent III. où il dit, Les Princes, les Barons & les soldats, m'ont élû *Bailli* de l'Empire.

BAILLIF ERRANT, c'est en Angletèrre un Officier de Justice que le Schet if envoye dans les lieux de sa Jurisdiction signifier ses ordres. HARRIS. C'est ce que nous appellons un Huissier, un Sergent.

On dit aussi *Bajuli Abbatum*; pour dire, *Officiers domestiques.*

Borel dérive le mot de *Baillif* du Grèc βουλὴ, qui signifie *conseil.* On n'a commencé d'user de ce nom que du tems du Roi Jean. Cambden Scot. p. 693. prétend que *Baillif* est un tèrme du bas Empire né en Grèce, qui de là a passé en Sicile & en France, & qu'il signifie, *Conservateur.* Il est certain que l'on trouve *Bajulus* pour un Juge, *Prætor*, que l'on trouve ensuite *Baylus*, dans le même sens; que de là il est aisé qu'on ait fait *balivus*, en transposant l'*i*. Voyez *Act. Sanct. Maii T. I. p.* 391. *D.* 64. *E.* Dadin de Hauteserre après avoir montré qu'on avoit appellé les Précepteurs & Gouverneurs des Princes, & même à ce qu'il prétend des particuliers, *Bajules*, *Bajuli*, dit que sous la troisiéme race de nos Rois, ce nom passa de l'école dans le Barreau, & qu'on le donna aux Juges, parce qu'ils sont les Gouverneurs du Peuple. *De Ducib. & Comit. Prov. c.* 23. *p.* 282.

BAILLISTRE. s. m. Vieux tèrme de Jurisprudence, qui signifioit autrefois *Tuteur*, & celui qui avoit la garde-noble, ou bourgeoise, de ses enfans. *Tutor pupillorum.* Il venoit de *baillie*, signifiant *tutelle*, garde, & administration. Dans les vieux titres, & dans la plûpart des Coutumes de France, on trouve souvent les mots de Tuteurs, Gardiens, & *Baillistres.*

Ménage dérive ces mots de *Baillivus*, tèrme de la basse Latinité, qui signifie *Juges*, qui a été fait de *Bajulus*, qu'on a dit d'abord d'un Pére nourricier qui porte son nourriçon, & qui a été étendu aux Pédagogues, & sur tout à ceux des Princes, & ensuite à un Tuteur & à un Juge; & même il a été dit des maris, comme étant tuteurs de leurs femmes. D'autres le dérivent du Grèc βαλευτήριον, qui signifie, *Curia*, lieu où l'on s'assemble.

Du Cange dit que dans la basse Latinité on a dit *bajulare*; pour dire, *officium gerere*, & *bajulus*, pour dire un *Tuteur*; *Bail*, *Baillistre*, & *Bailliseur*, & *bajulia*, pour dire, *tutelle*, ou *baillie*; & *Baillivius regni*, pour dire, *Prince régent.*

BAILLISEUR. s. m. Tèrme de Coutume. *Bajulus.* Dans l'ancienne coutume d'Amiens *baillifeur* est un tuteur qui a la garde, la charge, & la tutelle de personnes nobles mineurs d'ans.

BAILLISTERIE. s. f. Tèrme de Coutume. *Traditio, administratio.* Ce mot se trouve dans la coutume de Bourgogne, (Duché) & veut dire bail & administration. DE LAURIERE.

BAILLIVE. s. f. Est la femme d'un *Baillif. Ballivii uxor.* Cependant, comme ce mot est un peu burlesque, il est mieux de dire la femme du Baillif.

Vous irez visiter pour vôtre bien-venuë,
Madame la Baillive, *& Madame l'Eluë.* MOL.

BAILLIVAGE, ou plûtôt, BALIVAGE. s. m. Tèrme des Eaux & Forêts. Compte ou marque des bailliveaux qu'on doit laisser sur chaque arpent des bois qu'on a coupez, ou qui sont à couper, pour les laisser croitre en haute futaye. *Designata ad propagationem arbores, relictæ post cæsuram arbores.* Les Officiers des Eaux & Forêts font le *baillivage* des bois avant que d'en faire l'adjudication.

BAILLIVEAU, ou plûtôt, BALIVEAU. s. m. Tèrme des Eaux & Forêts. Jeune chéne au dessous de 40 ans. *Relicta ad propagationem quercus.* Il est enjoint par les Ordonnances des Eaux & Forêts de laisser seize *bailliveaux* de l'âge du bois dans chaque arpent de taillis qu'on coupe, outre tous les anciens & modernes.

BAILLIVEAU sur souche, ou sur brin, est le maitre brin d'une souche qui est de belle venuë, qu'on a reservée dans les coupes pour croitre en haute futaye. Les *bailliveaux* doivent être de chéne, ou de châtaignier, ou de hètre. Ils prennent le nom d'*arbre* en quittant celui du taillis, & s'appellent, *Arbres bailliveaux*, ou *lais*, ou *Arbres reservez*; & plusieurs les appellent *Etalons*, parce qu'ils repeuplent les ventes, par analogie aux chevaux: ce sont ceux qu'on appelle *de l'age du bois. Prima cæsura superstes quercus.*

On appelle *Pérots*, ceux qui sont laissez de deux coupes, & *Tayons*, les *bailliveaux* ou *lais* de trois coupes, comme qui diroit, fils, père & ayeul. *Tertia ex cæsura superstes quercus.* Les *bailliveaux* modernes

modernes sont les réservez des coupes précédentes jusqu'à 60 ou 80 ans. Les particuliers ont permission d'en disposer après 40 ans, & non auparavant.

Quelques-uns dérivent ce mot de *bacillus*, qui signifie *bâton*. Il y a plus d'apparence qu'on a dit *baliveaux* pour *boisviaux*, & *boisviaux* pour *boisvieux*, par opposition aux taillis. On trouve *boisviaux* dans les chartres. *Item il donnera à l'Empereur au parc de Pisons cent arpens de bois de huit ans, & les boisviaux qui demeureront au Parc.*

Bailliveaux de Tailleurs de pièrre. Voyez Eschasses.

BAILLON. s. m. Pièce de bois ou de fèr qu'on met en la bouche d'un homme, ou d'un animal, pour l'empêcher de crier, ou de mordre. *Lignum in os insertum.* C'est une peine Monachale de mettre un *baillon* à la bouche de ceux qui ont rompu le silence. Cela se pratique particulièrement parmi les Bernardins.

On dit figurément qu'on met un *baillon* en la bouche de quelqu'un, quand on le corrompt par argent, ou par quelque autre voye, pour l'empêcher de parler, de dire ce qu'il sçait d'une affaire, dont on appréhende que le secret ne se découvre. *Linguarium.* Mais cette façon de parler est tout-à-fait basse & populaire.

BAILLONNER. v. act. Mettre un bâillon à une bête, à un animal. *Lignum in os animalis inserere.* On le dit aussi des hommes à qui on met un bâillon pour les empêcher de parler. L'on m'avoit dit que tel Curé, tel Baillif de village, tel païsan avoient été esaurillez, *baillonnez* par les Polaques, lesquels j'ai sçû depuis se porter très-bien. Mascur.

On dit aussi, *baillonner* une porte, quand on la ferme en dehors avec une pièce debois passée dans un tirefons.

Le Père Thomassin dérive ce mot de l'Hébreu *balam*, *claudere*, *obturare*, *constringere*, c'est-à-dire, *fermer*, *boucher*, *serrer*; ou de בעל, *bahal*, aussi Hébreu, qui veut dire, *dominari*; en François, *dominer*, parce qu'on se rend maitre de ceux qu'on *baillonne*. Quelles étymologies!

Baillonné, ée. adj. Tèrme de Blason, qui se dit des animaux peints avec un bâton entre les dents, comme les lions, les chiens, les cochons, &c. *Pictum animal inserto in os bacillo*, ou *insertum in os gerens baculum.*

BAIN. s. m. Lieu plein d'eau où on se met quelque tems, soit pour se décrasser, & se laver, soit pour se rafraîchir. *Lavatio.* Le *bain* naturel est celui de la rivière. Le *bain* est bon en un tel endroit, il n'y a que du sable. Il se fait des *bains* par art. Le *bain* est fort ordinaire chez les Orientaux & les Mahométans. L'usage des *bains*, sans rien établir contre l'honnête bienséance, permet tous les plaisirs que la vertu ne défend point. M. Scud.

L'usage du *bain* a passé d'Orient en Occident : on l'a même permis aux Moines. Le P. Martène Benédictin rapporte dans son Traité des anciens rits des Moines quelques statuts que S. Lanfranc fit sur le sujet des *bains* qu'on permettoit aux Moines. Suivant ces réglemens un ancien Moine devoit avoir soin que tout fût prêt au lieu où l'on devoit prendre le *bain*, & qu'il y y eût des valets pour le servir, ensuite il avertissoit les Moines que tout étoit prêt; ils ne pouvoient y aller que depuis Prime jusqu'à Complies : lorsqu'ils étoient arrivez au *bain*, après s'être fait raser; ils se retiroient chacun dans un petit réduit fermé d'un rideau, ils y trouvoient une cuve, qu'ils appelloient *tine*, *tina*, dans laquelle ils prenoient le *bain* en silence. Voyez encore *Acta SS. Benedict. Sac. 1. p. 612. & sac. IV. P. II. Praef. p. XCVII.* Dans une assemblée des principaux Abbez de France tenuë à Aix la Chapelle dans le Palais de Loüis le Débonnaire, le 10. Juillet 817. il fut résolu que l'usage des *bains* dans les Monastères dépendroit des Prieurs. Chor. Saint Grégoire Liv. XI. ép. 3. dit, qu'il y avoit de son tems des gens qui prétendoient que le *bain* n'étoit pas permis le Dimanche; & il répond que si on le prend par volupté, il n'est jamais permis en aucun jour; mais que si c'est par nécessité, il n'est pas défendu même le Dimanche. Saint Théodore Siceote reprenoit ceux qui alloient au *bain* après la sainte Communion. Fleur.

Ce mot, *bain*, s'est formé du Latin *balneum*, ou *balineum*, que Guichard dérive de l'Hébreu, *tabal* טבל, *tingere*, *intingere*, *mergere*, *immergere*, *lavare*, c'est-à-dire, *plonger*, *enfoncer dans l'eau*, *laver*, en retranchant la première syllabe ט *ta*.

Bain, se dit par excellence des eaux chaudes & minérales qu'on ordonne pour la santé. *Therma.* Les *Bains* de Bourbon, de Vichi, &c. Aux *bains* d'Hiesberg en Silésie les eaux sont sulphurées, bluâtres, & fort puantes.

Bain, se dit encore des bâtimens destinez pour se baigner. C'étoit chez les Anciens de grands édifices, qui avoient plusieurs cours, & appartemens, dont les principales pièces étoient les salles du *bain*, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, & au milieu de chaque salle il y avoit un bassin entouré de sièges, & de portiques. A côté de chaque *bain* étoient des cuves d'où l'on tiroit de l'eau chaude, & de l'eau froide, pour composer la tiède. *Balnea*, *balinea*, *balnea*. Ces *bains* servoient plus pour la volupté, que pour la santé. C'est de ceux-là principalement qu'est vrai ce que dit Rochefort : Les *bains* sont de l'équipage de l'amour, & de la volupté. Alexandre Sev. disoit en colère, *Milites Romani amant, potant, lavant.* On fait marcher en même rang *Balnea*, *Vina*, *Venus*.

Les plus magnifiques, & dont il reste encore quelques débris, sont ceux de Titus, de Paul Émile, & de Dioclétien. On prétend qu'à Rome il y avoit 856. *bains*, tant publics que particuliers. Il y a eû des beaux restes de *bains* antiques en plusieurs villes de France, comme à Nismes & à Orange. C'étoit une grosse tour ronde soutenuë sur de grands arcs ouverts du septentrion au midi, y en ayant deux de chaque côté, & bâties de grosse pièrre de taille, & plus bas à droite & à gauche on y voyoit de longues grottes voutées de menuës pièrres, avec les lieux où étoient les *bains*. D. l. Pise. Ces *bains* artificiels sont encore fort en usage dans l'Orient. Il y a un appartement au Louvre qu'on nomme les *bains de la Reine*.

Bain, est aussi la cuve, ou baignoire où on se baigne. *Solium. Labrum.* On le dit aussi de chaque fois qu'on se baigne. Il en coûte tant chez un tel pour chaque *bain*. Il faut chauffer le *bain*. Un *demi-bain*, *Labrum minus*, est une petite baignoire où on ne met que la moitié du corps.

Bain, se dit aussi de la liqueur où on se baigne. Il y a des femmes qui se baignent dans un *bain* de lait, dans un *bain* d'eau rôse. Le peuple croit que les ladres se guérissent dans un *bain* de sang d'innocens. Les Indiens disent que le *bain* pris dans certaines rivières efface entièrement les péchez. Letr. Éd.

On appelle en Médecine un *bain* vaporeux, ou étuve, lorsque les malades ne sont pas plongez dans une liqueur, mais qu'ils reçoivent seulement une vapeur, ou une exhalaison qui les échauffe & les fait suër. *Laconicum*, *sudatio*, *sudatorium.* Il y a deux sortes de *bain* vapoureux, un humide & un sec. Le *bain* vaporeux, n'est autre chôse que la vapeur qui s'éleve d'une liqueur simple, ou d'une décoction d'herbes qu'on fait recevoir aux parties malades sur une chaise percée, ou avec des entonnoirs, pour ouvrir les pôres, & provoquer les sueurs, dont on use particulièrement pour les maladies du fondement & de la matrice. Les matières du *bain* sont les mêmes que celles des fomentations. Le *bain* vaporeux sec est lors qu'on provoque les sueurs par la simple chaleur du feu, ou par le moyen de briques, ou de cailloux bien chauds, qu'on met sous les aisselles, ou sous la plante des pieds, ou bien par ces mêmes cailloux ardens qu'on met dans un endroit étroit, où le malade est renfermé.

On dit en été de l'eau qu'on donne à boire sans la rafraîchir, qu'elle est chaude comme un *bain*. On dit aussi en été, quand on voit un gros nüage, que c'est un *bain* qui chauffe. On appelle aussi un lieu où l'eau est sâle & bourbeuse, *bain* de grenoüilles, *bain* de crapauts. S. Amant a dit du Tybre, *bain* de crapauts, ruisseau bourbeux.

En tèrmes de monnoyes, être en *bain*, c'est être entièrement fondu. De l'or en *bain*, c'est de l'or entièrement fondu; & quand il est prêt à fondre, on dit de l'or en pâte. On dit de même, de l'argent en *bain*, & de l'argent en pâte. Boizard.

Bain, en tèrmes de Chymie, se dit de plusieurs coctions, distillations, ou autres opérations qui se font sur des matières propres à entretenir une chaleur douce.

Bain de cendres, quand le vâse ou la cucurbite qui contient la matière que l'on veut distiller est placé dans un pot où il y a des cendres, ensorte qu'il soit échaufé par la chaleur des cendres.

Bain-Marie, que quelques-uns nomment en Latin *Balneum Mariæ*, & d'autres *Balneum maris*, c'est-à-dire, *bain de mèr*. Ceux qui l'appellent *bain-Marie*, disent que Marie la Prophétesse l'a inventé : ceux qui l'appellent *bain de mer*, ou *bain-marin*, disent qu'on l'appelle ainsi, parceque le vaisseau est porté sur l'eau comme sur une mèr, & que ce n'est que par corruption qu'on a dit *bain-Marie*, pour *bain-marin*. C'est quand on met la cucurbite dans de l'eau chaude, laquelle échauffe la matière contenuë dans la cucurbite. *Ferventis aquæ fornax distillaria.* Il y a aussi un *Bain vaporatoire*, ou *vaporeux*, qui donne une moindre chaleur, & qui se fait quand un vaisseau de vèrre, contenant quelque matière, est échauffé par la vapeur de l'eau. *Balneum roris.*

On appelle encore en Chymie *bain*, une matière liquéfiée, renduë liquide & fluide, réduite en liqueur; de même qu'en tèrmes de monnoye ci-dessus.

Bain-Marie, en tèrmes de Philosophie Hermétique, signifie tout autre chôse que chez les Distillateurs, car il veut dire le fourneau philosophal, ou le mèrcure dans lequel le Roi & la Reine (le soleil & la lune) se baignent.

Bain de sable, qu'on appelle aussi, *Bain de séparation*, *Bain de*

de limailles, quand on y met du sable, ou des limailles de fèr.

On dit en Maçonnerie, qu'une cour est pavée à *bain* de mortier; pour dire qu'on y a mis du mortier abondamment, comme doivent être celles qui sont sur les caves.

BAIN, en tèrmes de Teinturiers, se dit d'une cuve pleine d'eau & de drogues servant à la teinture, dans laquelle on trempe ou on fait boüillir les étoffes qu'on veut teindre. Le *bain* d'alun se doit donner à froid, parce que sa chaleur perd le lustre de la soye, & la rend rude & âcre. Un *bain* de cochenille, de garence. Il y a aussi des *demi bains*.

BAIN. Ordre Militaire en Anglètèrre, institué par Richard II. au XIV^e siécle. Richard régla qu'il n'y auroit que quatre Chevaliers du *Bain*; mais Henri IV. son successeur en augmenta le nombre jusqu'à 46. La marque des Chevaliers du *Bain* étoit l'Écu de soye bleuë céleste en broderie, chargé de trois couronnes d'or, avec ces mots, *Tres in uno*; c'est-à dire, *Trois dans un*, pour marquer les trois vertus theologales. Ces Chevaliers avoient coutume de se baigner avant que de recevoir les éperons d'or; coutume qui ne se garda qu'au commencement de l'Ordre, & se perdit ensuite peu à peu. C'est de là que leur vint leur nom. On ne donne guère l'Ordre du *Bain*, que dans la cérémonie du sacre des Rois, ou de l'inauguration du Prince de Galles, ou du Duc d'York. Il paroit toûjours par un manuscrit cité par Du Cange, qu'on ne faisoit les Chevaliers du *Bain* qu'en tems de paix. Le titre du manuscrit est, *ci-après ensuit l'Ordonnance, & maniere de créer & faire nouveaux Chevaliers du Baing au tems de paix, selon la coustume d'Angleterre*. Cela se fait, dit Larrey, avec de grandes cérémonies. Justiniani les décrit dans son hist. des Ordres mil. T. I. c. 15. p. 151. La Messe, la Confession, la Communion, n'y sont pas oubliées. Il décrit aussi fort en détail leurs habits, leurs ornemens, leurs devoirs, &c. Quand les Chevaliers prêtent le serment de fidelité dans la Chapelle d'Henri VII. ils sont vétus d'un habit d'Hermite avec des sandales; ensuite on les revêt d'une robe magnifique, & le Roi leur fait quelquefois l'honneur d'aider à leur mettre les éperons. Ils portent un ruban rouge en écharpe. Cambden, & d'autres après lui, font Henri IV. Auteur de cet Ordre en 1399. Cet Auteur dit que ce Prince étant au bain fut averti par un Chevalier que deux femmes veuves venoient lui demander justice. Il sortit sur le champ du *bain*, en disant qu'il devoit préferer de rendre justice à ses sujets, au plaisir du *bain*, & ensuite il institua cet Ordre.

Joseph de Michieli, Auteur Espagnol, le P. André Mendo, & Jean Caramuel, suivent l'opinion de Cambden. Francesco Rédi, & après lui Justiniani, prétendent que Cambden se trompe; que cet Ordre est beaucoup plus ancien. Ils se fondent sur l'ancien manuscrit rapporté par M. Du Cange, & dont nous avons parlé, mais ce manuscrit ne prouve rien. D'autres disent seulement qu'on attribuë cette institution à Henri IV. au lieu de Richard II. parce qu'Henri augmenta l'Ordre, & lui donna une nouvelle forme, peutêtre à l'occasion que Cambden raconte. Justiniani montre que cet Ordre avoit passé d'Anglèterre en France & en Italie, & rapporte un titre curieux sur cela. Voyez Froissard, Matthieu Paris, Spencerus, Cambden, Salmonet, & Justiniani, qui a ramassé tout ce que les autres on dit, *hist. di tutti gl' Ord. milit. T. I. c. 150. edit. in fol.* qui est la meilleure & la plus ample. Nicol. Uptonus, *De Officio militari Lib. I. c. 3.* Thomas Smith, *de Republ. Angl. L. I. c. 17.* & André Favin, *Théatre d'honneur*, Liv. V.

Sans qu'il y eût un Ordre du *Bain*, le bain a été en usage en France dans la Création des Chevaliers, & de vieux titres marquent que c'étoit au Grand Chambellan à préparer les *bains* des nouveaux Chevaliers, desquels les robbes qu'ils avoient vétuës entrant auxdits *bains* lui appartenoient. DU TILLET. Rec. des Rois de France p. 415. Voyez Du Cange au mot *Miles*, où il décrit toute cette cérémonie, d'après un vieux titre qu'il corrige en bien des endroits. Acosta dans son hist. des Indes Liv. VII. c. 27. dit qu'au Méxique les Prêtres lavent ou baignent les enfans des Seigneurs, avant qu'on leur fasse la cérémonie de leur ceindre le baudrier militaire. S. Grégoire de Nazianze dit qu'on imitoit aussi par une semblable cérémonie les étudians dans l'Académie à Athènes.

BAJOARIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de peuple. Quelques Auteurs disent que c'est la même chôse que Boien, ou Bavarois, voyez ce mot. Plusieurs croyent, & il est fort vraissemblable, que ce fut dans cette même expédition (*qui suivit la bataille de Tolbiac*) que les *Bajoariens*, ou *Bavarois*, voisins des Allemans, furent soumis à l'Empire des François. P. DANIEL. Selon d'autres les *Bajoariens* ne sont point les mêmes que les Boiens. Les *Bajoariens* étoient Allemands. Après la mort du Roi Théodoric ils s'emparèrent du Norique, depuis la Pannonie jusqu'à la Suabe, & depuis l'Italie au midi jusqu'au Danube du côté du Septentrion. Voyez De Valois, *Rerum Francic. L. XXIV. p. 461.*

BAJOIRE. s. f. Tèrme de Médailliste & de Monnoyeur. C'est une médaille ou monnoye qui a une empreinte de deux têtes en profil; dont l'une avance sur l'autre, comme on en voit de Louïs & de Carloman, du Roi Henri IV. & de sa femme, & une infinité d'autres. Quelques-uns croyent que ce mot vient de *baisoire*, a cause que les joües de ces deux têtes se baisent, & sont jointes l'une à l'autre.

BAJOLE. s. m. & f. Nom de Secte. *Bajolus*. Voyez BAGNOLE.

BAJOQUE. s. f. Petite monnoye d'Italie qui est la dixième partie d'un Jule.

BAJOU. s. m. Tèrme de Charpenterie, est la prémière ou la plus haute des planches; ou barre du gouvernail d'un bateau foncet, qui est posé immediatement sous la casse de la masse du gouvernail. Quelques uns disent & écrivent *bajoüe* au féminin.

BAJOUE. s. f. Partie de la tête d'un cochon qui lui tient lieu de joüës, qu'on mange par ragoût. *Mala*.

On appelle par injure, *Bajoue*, une personne qui a les joües avalées & pendantes.

BAJOUES. Tèrme de Vitrier. Ce sont des éminences, ou bossages qui tiennent aux jumelles de la machine nommée Tire-plomb, dont les Vitriers se servent pour apprêter le plomb qu'ils employent aux vitres. On les appelle autrement *coussinet*.

BAIRAM. s. m. Tèrme de Relation. Fête des Turcs, qu'ils célébrent après le jeûne du Ramazan. Ils célébrent deux *Bairams* tous les ans: l'un qui suit immédiatement le Ramazan, comme dans l'Église Catholique Pâques suit le Carême, & ils l'appellent le grand *Bairam*: l'autre qu'ils nomment le petit *Bairam*, ne vient que 70 jours après. Le *Bairam* dure trois jours, pendant lesquels on ne travaille point: on se fait des presens les uns aux autres, & on se réjoüit. Si le jour qui suit le Ramazan est obscur, ensorte qu'on n'ait pû voir la nouvelle Lune, on diffère le *Bairam* au lendemain, & il commence ce jour là, quand même la Lune seroit encore couverte de nuages. Lorsqu'ils célébrent le *Bairam* après avoir fait une infinité de cérémonies, ou plûtôt de singeries étranges dans leurs Mosquées, ils achevent cette belle fête par une priére solennelle, qu'ils font contre les fidelles, par laquelle ils demandent à Dieu qu'il lui plaise exterminer entièrement les Princes Chrétiens, ou les armer les uns contre les autres, afin que par cette mauvaise intelligence ils puissent étendre les bornes de leur loi & de leur Empire. DAN. *hist. de Barb.* M. d'Herbelot écrit *Beiram*. Voyez ce mot.

BAISEMAIN. s. m. Offrande qu'on fait à un Curé en allant baiser la paix. *Donarium*. Les Curez de Paris n'ont que le *baisemain*, qui vaut mieux que les dimes des Curez de la campagne. C'est en cette seule occasion que le mot de *baisemain* a un singulier. VAUG.

On dit provèrbialement au féminin, qu'un homme est venu à belles *baisemains* faire ou demander quelque chôse; pour dire, qu'il a été contraint par la nécessité de venir faire des soumissions pour l'obtenir. Cette façon de parler est du stile simple & familier; & il n'y a qu'en cette phrâse consacrée que le mot de *baisemain* est féminin. L'Abbé de la Trappe n'a pas laissé de dire, Quand l'on n'a point d'autres moyens pour se mettre à couvert des inconvéniens dont on est menacé, que des *baisemains*, & des condescendances lâches, l'ordre de Dieu est que le scandale arrive, & que l'on souffre avec soumission & avec patience le mal que l'on n'a pû détourner par des voyes justes.

Guevara blâme l'usage des *baisemains*, estimant qu'il est contre la bienséance de baiser une chôse qui est quelquefois employée à de si sâles usages. Cette pensée est bien extraordinaire. L'usage décide contre cet Auteur, & la coutume des *baisemains* est autorisée par tous les anciens, qui ont toujours regardé le baiser des mains comme une marque de respect & de profonde vénération. C'est même dans l'Écriture une marque d'adoration; & Job. XXXI. 27. pour dire qu'il n'a point adoré le soleil & la lune, dit qu'il n'a point baisé sa main en les voyant, ce qui est, ajoute-t'il, un très-grand crime, & la même chôse que de nier le Dieu très-Haut; c'est-à-dire, que ce seroit en reconnoitre & adorer d'autres que lui.

On dit aussi, Faire des *baisemains*; pour dire, Faire des recommandations ou des civilitez à quelqu'un, ou de sa part. *Salutem alicui dicere, salutare aliquem*.

On a aussi appellé *Baisemains*, Certains deniers d'entrée qu'on donnoit au Seigneur foncier quand il faisoit quelque arrentement: ce qu'on appelle aujourd'hui *Pot de vin*.

On dit encore provèrbialement, jamais tant de *baisemains* & si peu d'offrandes. Voici ce que Pièrre de S. Julien dit de ce provèrbe, dans ses Antiq. des Bourguignons p. 132. Depuis que les Rois ont permis etre appellez Majestez ferois à tête nuë, & a *baisemains*: non tant seulement les Princes, mais aussi les Gentilshommes à simple semelle, les Nobles de bas alloi, les Dames mal damées, & Damoiselles de trois leçons, ont voulu étre servis

vis à la royalle. Dont est advenu que nous autres pauvres gens d'Eglise avons apprins a dire, qu'on ne veid jamais tant de *baisemains* & si peu d'offrandes.

BAISEMENT. s. m. Action de baiser. *Osculatio*, *basiatio*. Il ne se dit guères que de la cerémonie où l'on baise les pieds du Pape. Il a eté introduit au *baisement* des pieds de sa Sainteté. Le *baisement* de la tèrre est une espèce d'hommage que les Rois de Perse se faisoient rendre, non seulement par leurs sujets, mais encore par les Princes leurs Vassaux, ou leurs Feudataires, & qu'ils appellent *Zeminbouz*, c'est-à dire, *baisement* de la tèrre, ou *Revi Zemin*, qui signifie *la face contre terre*. Elle est encore en usage parmi les Pabous, qui est le *baisement* des pieds, que les Espagnols ont introduit parmi eux dans les lettres qu'ils écrivent aux gens d'une grande qualité, au lieu du *baisement*. D'Herb.

BAISER. s. m. Action de respect ou de soumission qu'on fait par l'application de la bouche sur une chôse, qu'on révère, ou qu'on aime. *Osculum*, *suavium*, *basium*. Le *baiser*, dit S. Ambroise, est une marque d'amitié, un gage précieux de charité, & c'est un sacrilége d'en abuser. Rochef. On donne le *baiser* de paix en plusieurs cérémonies Ecléfiastiques. Saint Benoit veut qu'en recevant les hôtes dans ses monastères on leur donne le *baiser* de paix; il veut aussi que les frères avant que de recevoir la Communion se donnent le *baiser* de paix: ces usages étoient fondez sur la coutume des prémiers Chrétiens; mais ils ont été abolis, depuis que les Chretiens ne sont plus si simples qu'ils étoient dans les prémiers tems. L'Auteur du livre de l'amitié, qu'on trouve parmi les œuvres de S. Augustin, distingue quatre sortes de *baisers*. Le premier se donne pour marque de reconciliation, car on fait baiser & embrasser les ennemis quand on les a reconciliez. Le second est le *baiser* de paix que les Chrétiens se donnoient dans l'Eglise au tems de la Communion, pour faire voir par cette marque extérieure la paix intérieure qui les unissoit. Le troisième est le *baiser* d'amour que se donnent ceux qui s'aiment, qui n'ont point de moyen plus efficace pour se témoigner leur tendresse. Le quatrième est le *baiser* de la foi, qui se donnoit entre les Catholiques, & c'est celui qui se donnoit quand on éxerçoit l'hospitalité. D. Joseph Mege. De Rancé. Il y a des païs où l'on *baise* la main, pour marquer son respect, sa soumission & son attachement. Les Grands en Espagne le pratiquent à l'égard du Roi. Journand de Saxe remarque que c'étoit la pratique des Hermites, qui avoient introduit le *baiser* de la main, au lieu de celui de la bouche. Un *baiser* de Judas, est un *baiser* de traitre. On dit en amour, cueillir un *baiser*, dérober un *baiser*. Les Hollandoises peuvent souffrir un *baiser* sans risque, & impunément; elles n'y entendent point de finesse. Bayl. Horace sçait chanter un *baiser* cueilli sur les lèvres d'Iris. S. Évr. Le *baiser* que j'ai pris, je suis prêt de le rendre. Voit.

> *Un* baiser *bien souvent se donne à l'aventure,*
> *Mais ce n'est pas en bien user;*
> *Il faut que le désir & l'espoir l'assaisonne;*
> *Et pour moi je veux qu'un* baiser,
> *Me promette plus qu'il ne donne.* La Sabl.

Mais il faut remarquer que les Latins ont des mots differens pour marquer la différence des *baisers*. Ils appelloient *osculum*, un *baiser* fait entre amis; *basium*, un *baiser* fait par honnêteté; & *suavium*, un *baiser* impudique.

Le *baiser* des pieds, *Pabous*, est une cérémonie fort ancienne en Perse, instituée par Caioumarath leur prémier Roi; pour marque non seulement de respect que les sujets rendoient à leur Prince, mais encore de la foi & hommage que les Princes vassaux lui faisoient. Cette cérémonie fut changée depuis à l'égard des sujets de basse condition en celle de *baiser* la tèrre en présence de leurs Princes. D'Herb. au mot *Pabous*.

Baiser. v. act. Donner un temoignage d'amitié, d'amour, de respect, d'humilité, par l'attouchement de la bouche. *Osculari*, *deosculari*, *basiare*, *suaviari*. Les pères & mères *baisent* leurs enfans au front. Les amis se *baisent* à la joué, & les amans à la bouche. Judas *baisa* Nôtre Seigneur en le trahissant. On *baise* la main par civilité, lorsqu'on donne, ou qu'on reçoit quelque chôse. On *baise* la main d'un Évêque à l'offrande, la robe d'une Princesse qu'on saluë, la main d'un Seigneur à qui on porte la foi & hommage. On va *baiser* la mule du Pape par respect. On *baise* les Reliques par dévotion. On *baise* la tèrre par humilité. Les Grècs n'ont qu'un même mot pour signifier aimer & *baiser*, φιλεῖν.

> *J'aime l'innocent embonpoint*
> *D'une idiote; & n'entends point*,
> Baiser *ni Platon, ni Virgile.* Main.

On dit figurément, que deux chôses se *baisent*; quand elles sont si près l'une de l'autre, qu'elles se touchent. Ces deux solives se *baisent*, s'entretiennent. On le dit aussi des flots de la mèr à l'égard du rivage qu'ils touchent & qu'ils moüillent.

> *Fameux théâtre des naufrages,*
> *Toi dont les flots impétueux,*
> *Viennent d'un pas respectueux*
> Baiser *le sable des rivages.* Godeau.

On dit d'un méchant feu, qu'il n'y a que deux tisons qui se *baisent*. On dit odieusement, qu'une femme *baise*; pour dire, qu'elle n'est pas chaste.

La coutume de donner le *baiser* est très-ancienne. Les différentes occasions où l'usage est de donner le *baiser*, outre celles qu'on a déja marquées, sont les salutations de civilité. Les épousailles, les installations, ou réceptions dans un corps; en recevant l'hommage d'un vassal, comme il paroit par d'anciens titres. Voyez l'hist. de Bret. T. II. p. 811. & Chorier hist. de Dauphiné p. 842. & dans les donnations qu'on faisoit. hist. de Bret. pag. 213. 247. Le *baiser* qui se donnoit dans les hommages, est appellé dans les anciens Actes, *Osculum pacis & amoris*; & l'acte de l'hommage rendu par Beatrix de Viennois, Dame d'Arlay, au Dauphin Humbert II. son neveu le 16. Avril 1340. porte que ce fut *complosis manibus & oris osculo*, les mains jointes & par un *baiser*. Chorier. C'étoit la coutume autrefois de ne se point donner le *baiser* dans les tems de jeûne. A Rome c'étoit une coutume qui duroit encore du tems de Plutarque, que les femmes saluassent leurs parens & leurs amis en les *baisant* à la bouche. On disoit au rapport de Plutarque dans Romulus de ce que les Troyennes sauvées avec leurs maris du sac de Troye, & abordées en Toscane, brûlèrent leurs vaisseaux pour leur ôter l'envie de se remettre en mèr; elles saluèrent & caressèrent ainsi leur maris en les priant d'appaiser leur colère. D'autres font cette coutume moins ancienne, & disent qu'elle fut établie pour s'assurer que les Dames Romaines ne buvoient point de vin. Plutarque.

On dit provèrbialement, Je vous baise les mains; pour dire, Je me recommande à vous, ou Je vous remèrcie, ou ironiquement, Je ne veux rien croire de ce que vous dites. On dit aussi, Faire *baiser* le babouïn, pour dire, Obliger quelqu'un à se soumettre aux plus dures conditions. On dit aussi de celui qui a grande obligation à un autre, qu'il devroit *baiser* les pas par où il passe.

Baiser le verrouil, la ferrure de l'huis, ou la porte du fief dominant. Tèrme de coutume. C'est un signe de l'hommage que le vassal fait à son Seigneur féudal au manoir du fief dominant, en l'absence du Seigneur, en lieu de la bouche & des mains, que le Seigneur présente à son vassal en recevant le serment de fidélité.

BAISEUR, euse. adj. Celui qui baise. *Basiator*.

BAISEURE. s. f. Endroit du pain qui est le moins cuit; & par où il touche à un autre qui est dans le four. A Paris on l'appelle *biseau*.

Baisoir. s. m. Monnoye d'or que les Archiducs Albert & Isabelle firent battre dans les Païs-Bas, & qui fut appellée *Baisoir*, parce que leurs deux têtes y étoient, & qu'elles sembloient se baiser. Papebrock, *Acta Sanct. Maii*, *T. I. p. 65.*

BAISOTTER. v. act. & fréquentatif. Donner des baisers réïterez & fréquens. *Crebra dare basiola*. Les nouveaux mariez ont accoûtumé de se *baisotter* sans cesse. Cela est du stile bas & familier.

BAISSER. v. act. Descendre quelque chôse, & la mettre plus bas qu'elle n'étoit. *Demittere*. Il faut *baisser* ce tableau pour le mettre à la portée de la vûë. *Baisser* la lampe. *Baisser* les piques pour combattre. *Baisser* un pont-levis.

Baisser, signifie aussi, Plier, incliner, se soumettre. Il faut *baisser* la tête quand les Puissances supérieures nous persécutent. Les Religieuses *baissent* les yeux par modestie. En ce même sens on dit figurément, *Baisser* la lance; pour dire, Se soûmettre aux volontez d'un plus fort que soi.

Baisser. Tèrme d'Agriculture. C'est courber en dos de chat les branches de la vigne qu'on a laissées après que la taille en a été faite; pour cela on les attache à une perche liée en échallas. *Curvare*, *arcuare*. Cette sorte de travail se pratique dans l'Auxèrrois & aux environs, où les vignes sont rangées plus proprement qu'en pas un endroit du Royaume. C'est aussi là que les vignerons disent, il est tems de *baisser* la vigne. Ma vigne est *baissée*. Ce mot exprime bien ce que l'on veut dire; puisqu'en effet on *baisse* le serment de la vigne. Ailleurs, où l'on ne met aux vignes que des échallas sans perche en travers, on dit *accoller*, & non pas *baisser*; quoique souvent aussi on courbe les branches autant qu'on le peut avec de simples échallas.

Baisser, est aussi neut. & se dit de ce qui devient plus foible, qui diminuë, qui décroit. *Deficere*, *decrescere*. Ce malade *baisse*

 fort

fort, il faut qu'il mette ordre à sa conscience. La rivière *baisse* & diminuë à vûë d'œil. On dit, la mèr *baisse*, quand elle est dans son reflux. Le jour *baisse*; pour dire, il s'en va nuit.

BAISSER, se dit figurément des chôses incorporelles. L'esprit *baisse* avec l'âge. La fortune *baisse* dès qu'elle ne croit plus. Sa faveur, son crédit *baisse*. Quand nôtre mérite *baisse*, nôtre goût *baisse*, aussi. ROCHEF. Je vois mes honneurs croître, & *baisser* mon crédit. RACINE. On va toûjours en *baissant*, & nôtre propre poids nous fait pancher du côté de la têrre. ABB. D. LA TR.

En têrmes de Marine, on dit *Baisser* les voiles, lorsque le vent est trop fort, ou quand on aborde. *Vela ponere, deponere, laxare, demittere. Baisser* le pavillon, quand un navire plus fort oblige un autre à le saluer. *Baisser*, suivre le fil de l'eau, obéir au reflux & aux courans.

BAISSER, se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, & signifie, Se courber, se faire en quelque sorte plus petit que l'on est. *Demittere se*. La porte de sa chambre est si petite qu'il se faut *baisser* pour y entrer. Il *se baissoit* souvent pour lui parler à l'oreille.

On dit provèrbialement d'une chôse qu'on croit aisée, qu'il n'y a qu'à *se baisser*, & en prendre. On dit, qu'un homme donne tete *baissée* dans les ennemis, dans quelque affaire; pour dire, qu'il y va aveuglément, & sans connoître le péril. *Irruere*.

Baisser l'oreille, ou les oreilles, c'est donner des marques de crainte, perdre courage, craindre. Dans une chanson sur la bataille de Fleurus on faisoit dire au Général Valdex,

> *Sus Hollandois, faites merveilles,*
> *Courage, fameux combattans,*
> *Tous les François* baissent *l'oreille*
> *Et nous les menerons battant.*

On dit de celui à qui une entreprise n'a pas réüssi, qu'il revient les oreilles *baissées*; parce que le chagrin, ou la honte, lui font tenir une contenance humiliée, & lui donnent un air mortifié.

BAISSÉ, ÉE. part. & adj. *Demissus, depressus*. On blâmoit Lycurge, ce grand Législateur, de ce qu'il marchoit la tête baissée. MASCUR.

Nicod fait venir ces mots de βάσις, d'autres les tirent de βαθύς, *profond, creux*.

BAISSIERE. f. f. Voyez BESSIERE.

BAJULE. C'est le nom d'un Officier de la Cour dans l'Empire Grèc. Les *Bajules* sont les Précepteurs des Princes. Il y a le Grand *Bajule*, & les *Bajules*: le grand *Bajule* étoit comme le Précepteur, & les *Bajules* étoient comme les Sous-précepteurs. Voyez Codinus, Boulenger, &c. On le trouve en ce sens dans le Scholiaste de Sophocle, dans Balsamon, *Juris Græcor. p.* 472, & dans Théophanes, qui parle aussi de cet *Antiochus* que Théodose fit son *Bajule*. Un manuscrit de la Bibliothéque du Roi écrit Βαγυλον, mais c'est la prononciation moderne des Grècs qui a causé cette erreur, car ils prononcent le Γ comme un Ι; il faut dire Βαϊουλος. Ce mot se trouve encore dans un Auteur Anonyme des Annales de France, dans l'*historia miscella. L.* 23. dans la Chronique de Frédégaire, dans Aimon, *De Gest. Francor. L. IV. C.* 38. & *bajulatio*; *bajulationi committere*, dans le même Auteur, *hist. L. V. C.* 39. Le Précepteur de l'Empereur s'appelle Grand *Bajule* dans Codinus C. 11. n. 81.

Le prémier Officier de cette espéce qui se trouve est sous Théodose le jeune, qui, selon Cedrenus, établit un certain Antiochus Intendant, Patrice, & son *Bajule*, καὶ τοῦ βαϊούλον αὐτοῦ. Depuis, cet Officier eut le titre de *Grand Bajule*. C'est de là que les Italiens appellent *Bajule* du Royaume, ce qu'en Angletêrre on appelle Protecteur. Ce n'est que dans les siecles postérieurs, à ce que croit Junius, que l'on a appellé *Bajules* les Gouverneurs, ou Précepteurs de l'Empereur, παιδαγωγοί, comme celui qui avoit porté l'Empereur encore enfant entre ses bras, c'est-à-dire, qui avoit eû soin de son éducation.

L'Auteur de la vie de Loüis le Débonnaire, dit que Charlemagne donna Arnoul pour *Bajule* à ce Prince; c'est-à-dire, pour Conseil, pour Ministre. Hincmare Ep. 2. C. 2. décrit au long les qualitez que doivent avoir les *Bajules* qu'on donne aux Princes; par où il paroît que de Grèce ce mot étoit passé en France. Dadin de Hauteserre à la fin de son Liv. *De Ducib. & Comitib. Provincialib. C.* 23. prétend que ce mot s'est dit aussi des Précepteurs des enfans des particuliers, parce que Balsamon *Liv. VII. Medit.* dans Leunclavius dit en général que l'on appelle les Précepteurs des enfans *Bajules*. Voyez les notes du même Auteur sur Grég. de Tours p. 208. & 390. Grégoire dans les vies des Pères C. 6. parle des *Bajules* de S. Gal, qui n'étoit pas fils de Roi, quoiqu'il fût de grande qualité.

En Italie on a donné le nom de *Bajule* à plusieurs Officiers différens, comme celui de Bailly en France: c'est ce qui fait que quelques Auteurs croyent que c'est de *Bajulus* que s'est fait nôtre mot *Bailli*. Les Vénitiens ont eû un *Bajule* auprès des Empereurs Grècs. Voyez Codinus, Curopalates dans les Offices de la Cour de Const. Flodoard dans l'hist. de l'Église de Rheims, Liv. III. ch. 23. Spelman dans son Gloss. Archæol. le Glossaire de Cedrenus, celui qu'a imprimé R. Meuon, & celui de M. du Cange.

BAJULE. Tèrme de Liturgie, ou de Rubriques & de Cérémonies Ecclésiastiques. C'est ainsi qu'on a nommé ceux qui dans les processions portent la Croix & les Chandeliers. Pièrre Diacre les nomme en Latin *Bajuli Cereostatarii, Stauroferi*, &c. En François on dit *Porte-croix*, *Porte-chandelier*, ou simplement, *La Croix*, *les Chandeliers*. Comme on dit, Cornette & Trompette; Tambour, pour ceux qui portent la cornette, qui jouent de la trompette, ou qui battent du tambour.

On trouve aussi des *Bajules* d'Abbez & des *Bajules* d'Evêques. C'étoient des Officiers domestiques des uns & des autres.

BAJULE, a encore été le nom d'un Office Conventuel dans les Monastères. C'étoit celui qui recevoit & distribuoit les legs, & l'argent qui se donnoit pour le service divin & les Obits. C'est pour cela qu'on les appelloit *Bajuli obituum novorum*.

BAJULES CAPITULAIRES, *Bajuli Capitulares*, dans l'Ordre des Hospitaliers, ou de saint Jean de Jérusalem, aujourd'hui de Malthe, sont ce que nous appellons *Baillifs Capitulaires*, & les *Bajules* Conventuels sont les Baillifs Conventuels. Voyez BAILLIF.

Dans les Loix de Naples les *Bajuli Dominorum* sont ceux à qui leurs Maitres ont donné charge, ou commission, d'exécuter quelque chôse; & ils répondent aux Juges que nous appellons Baillifs. Les *Bajules* des Gabelles, *Bajuli Gabellati*, sont les Officiers qui levent les Gabelles.

BAJULE, dans Marcell. L. 24. s'est dit encore de ceux qui portent les morts en têrre, Νεκροφόροι, *Vespillones*. Voyez la note de M. de Valois.

BAL.

BAL. f. m. Assemblée de jeunes gens de l'un & de l'autre séxe pour danser. *Choreatum celebritas, celebres choreæ. Ballatio* se trouve dans quelques Auteurs Ecclésiastiques. Il y aura chez un tel *bal*, ballet & Comédie. La fiancée est la Reine du *bal*. Ces Messieurs ont couru le *bal* toute la nuit, & ils ont été à sept ou huit *bals* différens. Selon S. Chrysostôme, il n'y a point de plus dangereux ennemis, que ces divertissemens nocturnes, ces *bals* & ces danses pernicieuses. S. François de Sales, dans l'introduction à la vie dévote ch. 33, blâme aussi bien fortement les *bals*; il avouë que les *bals* & les danses sont chôses indifferentes de leur nature; mais il soutient que de la manière dont cet exercice se fait ordinairement, il est plein de danger & de péril. Je vous dis des danses, ajoute-t'il, comme les Médecins disent des potirons & champignons; les meilleurs n'en valent rien, disent-ils: & je vous dis que les meilleurs *bals* ne sont guères bons. Voici encore la décision d'un homme qui sçavoit mieux que personne ce que c'étoit. J'ai toujours cru les *bals* dangereux: ce n'a pas été seulement ma raison, qui me l'a fait croire; ç'a encore été mon expérience; & quoique le témoignage des Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre celui d'un Courtisan doit être de plus grand poids. Je sçai bien qu'il y a des gens qui courent moins de hazard en ces lieux-là que d'autres; cependant les tempéramens les plus froids s'y échaufent. Ce ne sont d'ordinaire que de jeunes gens, qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude; à plus forte raison dans ces lieux-là, où les objets, les flambeaux, les violons & l'agitation de la danse, échauferoient des Anachorètes. Les vieilles gens qui pourroient aller au *bal*, sans intéresser leur conscience, seroient ridicules d'y aller; & les jeunes gens à qui la bienséance le permettroit ne le peuvent sans s'exposer à de trop grands périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point aller au *bal*, quand on est Chrétien, & je crois que les Directeurs feroient leur devoir, s'ils éxigeoient de ceux dont ils gouvernent la conscience, qu'ils n'y allassent jamais. BUSSY RAB. *Illustr. Malh. p.* 179.

Desmarêts a dit figurément & poëtiquement de la nuit, qu'elle conduisoit dans le ciel le grand *bal* des étoiles.

Nicod dérive ce mot du Grèc βαλλίζω, qui signifie *tripudio, je danse*, d'autres le font venir de βάλλω, & même de *Baal*, nom d'une idôle, qu'on honoroit en chantant & en dansant. Selon le P. Pezron *Ball* est un mot Celtique, d'où vient *bal*, baller, & même le Grèc βαλλίζω, *danser*.

BALACRE. f. m. Les Balacres étoient des soldats qui faisoient un Corps de troupes dans l'armée Macédonienne, qui vainquit l'Asie sous la conduite d'Aléxandre. Ils sont ainsi nommez du nom de Balacer fils de Nicanor, & Gouverneur de Pisidie, qui les

les commandoit. Freinshemius croit que c'étoient des Phrygiens.

BALAFRE. f. f. Estafilade, taillade sur le visage, soit à coups d'épée, soit par quelqu'autre instrument trenchant. *Cicatrix luculenta*. Sa *balafre* lui donnoit un air guèrrier, qui relevoit sa bonne mine. S. ÉVR.

BALAFRE, se dit aussi d'une découpure longue de deux travers de doigt, qu'on faisoit autrefois sur des pourpoints de satin. *Incisura longior*. On le dit encore des accrocs qui se font par accident sur les habits.

BALAFRER. v. act. Faire des balafres sur le visage de quelqu'un. *Luculentis plagis aliquem deformare*.

BALAFRÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Luculentis cicatricibus deformatus*. On a appellé Henri I. Duc de Guise, *Le Balafré*.

BALAIS. adj. m. Qualité d'un rubis excellent. *Carbunculus pretiosior*. Ce nom vient de *Balassia*, qui est un Royaume en Tèrre-Ferme entre Pégu & Bengala, où se trouvent ces rubis *balais*, à ce que dit Ramusio; dont parlent aussi Aiéthon; & Paul Vénitien. Ne viendroit il point plûtôt de *balascius*, dont se sert Mattiotti dans la vie de sainte Françoise. Sur quoi les Bollandistes remarquent, *Mart. T. II. p.* * 112. que les Académiciens de la Crusca définissent le *balascio* une pièrre précieuse très-brillante, *di color bruschino*, sans expliquer nulle part ce que c'est que *color bruschino*. Les Bollandistes conjecturent que ce mot pourroit venir de *brusco*, qui cependant signifie quelque chôse de triste, d'austère, de désagréable; ce qui ne paroit pas convenir à une pièrre si brillante. Ils ajoûtent que *balascio* est peut-être un mot Lombard, qui signifieroit un cendré jaunâtre, que les Allemands appelleroient *Val-asche*. Quoi qu'il en soit, *balascius* est une pièrre differente du rubis dans Mattiotti; mais cela n'empêche point que l'éclat de cette pièrre n'ait pû faire employer ce mot pour signifier ce qu'il y avoit de plus beau dans une autre espéce de pièrre précieuse.

On le dit figurément des boutons rouges qui viennent sur le visage des yvrognes. Regnier a dit du nez de son Pedant,

Où maints rubis balais *tout rougissans de vin*
Montroient un hâc itur *à la Pomme de Pin.*

BALANCE. f. f. Instrument qui sert à connoître l'égalité, ou la difference de la pesanteur des corps graves. *Trutina*. Ce mot est fait du Latin *bilanx*. Il y a deux sortes de *balances*. L'ancienne, ou la Romaine, est composée d'un levier ou fleau mobile sur un centre suspendu vers une de ses extrémitez. On attache du côté gauche les corps graves, & leur pesanteur se mesure par les points marquez sur le fleau, à l'endroit où s'arrête en équilibre un poids mobile qu'on fait courir sur la branche, ou le long du plus grand côté vers la droite. Cette *balance* est encore en usage aux boucheries, & aux lieux où il faut peser de grands fardeaux, ou qui sont en grand volume. On l'appelle autrement *Peson. Statera*.

La seconde sorte se fait avec un fleau suspendu également par le milieu, aux extrémitez duquel il y a des plats ou bassins attachez avec des cordes. *Libra*. Les parties de cette *balance* sont, les deux bassins. *Lances*. Le fleau. *Scapus*. La languette. *Examen*. L'anse. *Ansa*. Et la chasse, au haut de laquelle il y a un anneau pour la suspendre. On appelle les *cornes* du fleau de la *balance*, ses deux extrémitez. *Capita*. Peteau a donné la figure des *balances* anciennes dans son livre des Meubles antiques.

Roberval, Professeur Royal de Mathématiques à Paris, a donné une nouvelle manière de *balance* très-differente des autres, dont on voit la description dans le Journal des Sçav. 1669. 10. Févr. Dans le même Journal en 1676. p. 263. M. Cassini donna l'idée d'une *balance arithmétique*, dont l'usage est de connoître le poids & le prix des marchandises, & de faire les régles de multiplication, de division, & la régle de trois en tout nombre donné.

Les *Balances* fines, qu'on appelle autrement *Trebuchets*, sont de petites *balances*, avec lesquelles on pése l'or, & qui servent aux Essayeurs. *Nummaria trutina*. Elles sont si justes, qu'on en a vû trébucher pour la 4096e partie d'un grain. Boizard dit seulement pour la 1000e partie d'un grain. Ces sortes de *Balances* sont suspenduës dans une grande lanterne, afin que l'air ne les agite pas, & que les pesées puissent être plus justes. BOIZARD.

Les *Balances sourdes*, sont des *balances* dont on se sert dans les monnoyes, qui ont les deux bouts de leur fleau plus bas que leur clou, & leur chapse, ou chasse, qui est soutenuë en l'air par le moyen d'une guindole, que les ouvriers appellent *guignole*.

Ce mot a été dit de *bis lancia*, pour *bis lanx*. MÉNAGE, après Pasquier. É. Guichard va plus loin, & fait venir *bilanx* de l'Hébreu פלס, *palas*, qui signifie, *librare, ponderare, dirigere*; c'est-à-dire, peser, rendre droit. Il n'y a point d'apparence à cette étymologie. פלס signifie une manière de peser differente de la *balance*, qui s'appelle en Hébreu מאזנים, *moznaim*. *Bis* & *lanx*, *bilanx*, à cause des deux plats de la *balance*, est une étymologie trop naturelle & trop évidente pour en chercher une autre. On trouve plusieurs belles demonstrations touchant les *balances* chez Guy Ubalde, Galilée, Simon Stevin, Jean Buteon, Casimir Polonois, & autres.

BALANCE, en tèrmes de Négoce, se dit de la clôture de l'inventaire d'un Marchand, où il met à gauche en *debet* la somme de ce qu'il a de fonds en argent, marchandises, dettes actives, meubles & immeubles; & à la droite il met *avoir*, qui sont ses dettes passives, & l'argent qu'il doit payer: & quand on a déduit ce qu'il doit d'un côté, de ce qu'il a de bien d'un autre, on voit tout étant compensé & *balancé*, ce qui lui reste de clair & de net, ou ce qu'il a perdu ou gagné.

BALANCE, se dit figurément en chôses spirituelles, des raisonnemens contraires qui agissent en nôtre esprit, & qui le font pancher tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. Tibère a tenu la *balance* égale entre son fils & Germanicus. ABLANC. La plus ardente des affections humaines n'a pû emporter la *balance* en faveur du Légataire. PATRU. On peint la Justice avec une *balance* à la main, pour figurer qu'un Juge doit peser, & mettre en *balance*, les raisons de l'une & de l'autre des parties. Quand il s'agit de choisir entre la vertu & le vice, il ne faut point être en *balance* pour prendre parti. Il n'est plus question d'entrer dans le détail, ni de peser à la fausse *balance* des subtilitez humaines toutes les expressions des Pères. PELISS.

On dit aussi pendant un combat opiniâtre entre deux armées, que la victoire est en *balance*, en suspens, qu'elle ne sçait pour quel parti se déclarer.

BALANCE, est aussi un des signes du Zodiaque où le soleil entre au mois de Septembre. *Libra*. Les Poëtes disent que c'est la *balance* d'Astrée, Déesse de la Justice, qui se retira au ciel pendant le siécle de fèr. Quand le Soleil arrive au prémier degré de la *balance* nous avons l'équinoxe d'Automne, ce qui arrive le 23. de Septembre, ou environ, & non pas le 12. comme M. Harris le dit.

La *balance* est le symbole de la Justice; & avec ce mot, *Omnibus aque*, c'est la dévise d'un homme juste. Au contraire, avec ce mot Italien, *Pende onde prende*, ou bien, *Piega onde piu receve*; c'est la dévise d'un homme injuste. Le Cardinal Dioméde Carafe d'Ariano avoit pour dévise une *balance*, avec ce mot qui ne convient point au corps, *Moderata durant*.

Sur les médailles Romaines l'Equité & la Monnoye tiennent en main une *balance* semblable aux nôtres.

BALANCER. v. act. & n. Demeurer ou être mû en équilibre; être agité de part & d'autre, chanceler. *Esse in aequilibrio*. La tèrre *balance* également sur son centre. Cet homme a quelque tems *balancé* avant que de tomber.

BALANCER, se dit aussi en ce sens de deux personnes, qui étant sur les deux bouts d'une planche mise en équilibre, se font hausser & baisser alternativement. *Librare se je*. Les enfans se *balancent* & brandillent par divertissement.

On le dit encore des mouvemens qui font aller & venir une chôse d'un côté à l'autre, ce que l'on appelle quelquefois *bercer*, & quelquefois *balancer*; mais il ne faut pas employer indifferemment ces deux vèrbes dans les mêmes occasions; outre que *balancer* est toujours bon, & bercer n'est guères que du stile familier en ce sens. *Librare se*. La tèrre *balance*, ou se balance sur son axe. On assure qu'une montagne dans la Chine s'ébranle quand le Ciel menace de quelque orage, & se *balance* à droit & à gauche comme un arbre que le vent agite. P. LE COMTE.

BALANCER, se dit figurément, pour Déliberer, hésiter; être irrésolu & incertain, ensuite de l'examen qu'on fait dans son esprit, des raisons qui le tiennent en suspens, & qui le font incliner de part & d'autre. *Haerere, haesitare, suspenso esse animo, animi pendere*. Il *balançoit* entre l'honneur du monde, & la crainte de M. le Prince. ROCHEF. Il y avoit long-tems qu'il *balançoit* s'il se marieroit ou non. On dit aussi, que la victoire a long-tems *balancé* entre les deux partis.

Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu
Balance *pour t'offrir un encens qui t'est dû*. BOIL.

BALANCER, en tèrmes de Chasse, se dit tant de la bête, que des chiens qui la poursuivent, quand ils ne tiennent pas une route certaine, & quand ils se jettent tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre.

Une part de mes chiens se sépare de l'autre,
Et je les vois, Marquis, comme tu peux penser
Chasser tous avec crainte, & Finaut balancer.

BALANCER, signifie encore considérer meurement une chôse dans son esprit. *Pensare, pendere*. Il se mit à *balancer* en lui-même,

me, tantôt son avis, & tantôt celui de ses Capitaines. VAUG. Les Juges étoient partagez, & cette affaire a été longtems *balancée.*

BALANCER, marque encore une espéce de comparaison d'une chôse avec une autre, sans que l'une paroisse l'emporter par dessus l'autre. *Adaquare.* Rien ne peut *balancer* son respect. RAC. La joye que l'on a de l'élévation de son ami, est *balancée* par la peine qu'on a de le voir audessus de soi.

L'homme a, comme la mèr, ses flots & ses caprices ;
Mais ses moindres vertus balancent *tous ses vices.* BOIL.

Les bienfaits dans un cœur balancent*-ils l'amour?* RACIN.

BALANCÉ, tèrme de danse, un *balancé*, pas *balancé.* Voyez BALANCEMENT, & PAS.

BALANCEMENT. s. m. Action du poids qui se balance également de deux côtez jusqu'à ce qu'il soit en arrêt, ou en équilibre. *Libratio, ponderatio.* Un pendule agité fait un long *balancement*, jusqu'à ce qu'il soit en un plein repos. Le flux & reflux de la mèr vient du *balancement* que le globe de la tèrre a sur son axe. BOUH.

BALANCEMENT, ou PAS BALANCÉ, se dit en tèrme de danse d'un pas où l'on se jette sur la pointe du pied, tantôt à droit, tantôt à gauche. *Libratio corporis in alterutrum pedem.*

BALANCIER. s. m. Rouë ou vèrge de fèr d'une horloge, ou d'une montre qui se meut sur un pivot qui a deux palettes au bas de son pivot, qui modèrent ou arrêtent l'effort ou le mouvement du ressort, qui sans cela se lâcheroit tout d'un coup. *Libramentum.* Selon qu'une horloge avance, ou retarde, il faut charger, ou alléger le *balancier.* Il y a aussi des *balanciers* de tournebroches qui servent à les gouverner.

BALANCIER, chez les ouvriers en Monnoye, est une presse ou machine qui sert à marquer la monnoye, composée d'une vis qui se meut par un fleau de fèr fort chargé de plomb par les deux bours, & qui est tiré avec des cordes par plusieurs hommes. L'invention de ce *balancier* a été d'abord proposée en France par Nicolas Briot Tailleur général des monnoyes, par le moyen duquel un seul homme fait plus d'ouvrage en un jour, que vingt autres avec le marteau. On appelle le *Balancier du Roi*, le lieu où est la presse qui sert aux empreintes des médailles & des jettons. Les Quarrez à monnoyer, vulgairement appellez coins, sont attachez à ce *balancier*, celui de l'éffigie au dessous du *balancier* dans une boëte quarrée garnie de vis & d'écrouës, pour le serrer & le tenir en état, & l'autre en dessus dans une pareille boëte aussi garnie de vis & d'écrouës pour retenir le quarré à monnoyer. On pose le flaon sur le quarré d'éffigie ; on tourne à l'instant la barre du *balancier*, qui fait tourner la vis qui y est enclavée ; la vis entre dans l'écrouë qui est au corps du *balancier* ; & la barre fait ainsi tourner la vis avec tant de force, que poussant l'autre quarré sur celui de l'éffigie, le flaon violemment pressé des deux quarrez en reçoit les empreintes d'un seul coup en un moment. BOIZARD.

BALANCIER, est aussi la poignée de fèr qui tient la balance suspenduë par le milieu.

BALANCIER DE COMPAS, est un cèrcle de léton qui tient en équilibre l'affût du dedans de la boussole.

BALANCIER DE LAMPE, est un cèrcle de fèr mobile, qui dans un vaisseau soutient la lampe de l'habitacle en équilibre.

BALANCIER, est aussi l'artisan qui vend & qui fait des poids & des balances de toutes les sortes ; des pesons, des romaines, des trébuchets. *Librarum faber, opifex.* Il est sujet à la jurisdiction des Monnoyes.

BALANCINES. s. f. plur. *Libratores funes, rudentes.* Tèrme de Marine. Ce sont les cordes qui descendent des barres de hune & des chouquets, qui forment deux branches sur chaque bout d'une vèrgue pour la balancer, & la tenir en assiete, ou pour la tenir haute & basse. On les appelle aussi *Valancines. Balancines* de la grande vèrgue, *balancines* de sivadière, *balancines* de grand hunier. Les *balancines* des huniers servent d'écoutes aux perroquets. *Balancine* de chaloupe. La vèrgue d'artimon n'a pas de *balancines.*

BALANCINE DE CHALOUPE, est la manœuvre qui sert à soutenir le guy.

BALANDRAN. s. m. Mot qui n'est en usage que dans le stile simple & comique, & qui signifie un manteau de campagne, qui est double depuis les épaules jusque sur le devant. On passe ses bras entre les deux étoffes par une ouverture qu'on y fait exprès. Ils sont par ce moyen à couvert des injures de l'air. *Gausape, gausapina chlamys, penula.* S. Amant a dit figurément,

O! nuit, couvre tes feux de ton noir balandran.

Cette sorte d'habit est fort ancienne, parce que dès l'an 1226. dans la Régle de S. Benoît, il est défendu aux Religieux de porter des habits de Laïques, comme des *Balandrans* & des Surtous, qui sont appellez *Balandrana*, & *Supertoti.*

BALANT. s. m. Tèrme de Marine. C'est la partie d'une manœuvre qui n'est point hallée. Le *balant* d'une manœuvre se dit encore de la manœuvre même lorsqu'elle n'est pas employée. Tenir le *balant* d'une manœuvre, c'est l'amarrer ensorte qu'elle ne soit point lâche, ou qu'elle ne balance point.

BALANUS. s. m. Tèrme d'anatomie, on l'appelle autrement *gland*, de la signification propre du mot Βάλανος ; c'est l'extrémité de la vèrge, ou la tête du membre viril. *Balanus.* DIONIS.

BALAOU. s. m. Petit poisson fort commun à la Martinique. Il est long comme une Sardine, il a à la machoire inferieure un bec d'un cartilage assez fort, menu, & pointu comme une aiguille, & long comme le doigt. Sa chair est délicate, & de bon goût. P. DU TERTRE.

BALARE. s. m. & f. C'est le nom que prirent, ou que l'on donna à ceux qui composoient les Colonies qui partirent de Carthage, & qui s'emparèrent des montagnes de Sardaigne. *Balarus.* Pausanias dit que *Balare* chez les Cyréniens signifioit un éxilé, un étranger, un homme venu d'un autre païs. Bochart croit que les *Balares*, les Corses & les Iliens, sont la même chôse, qu'ils furent appellez Iliens du mot Punique, עלאי, *Ilae*, haut, montagnard ; Corses, de חורשאי, *Hhorasche*, habitant des forêts, & *Balares*, de ברירים, *Baririm*, c'est-à-dire, *Sauvages*, en changeant comme il est souvent arrivé le premier *r* en *l* ; בראריִ, *barari*, en Arabe, signifie *desert, solitude.* Tite-Live, Pline, Strabon, ont parlé des *Balares*, & ces Auteurs les distinguent manifestement des Corses.

BALATRON. s. m. Vieux mot, qui signifie débauche ; Acron ancien Grammairien, & Commentateur d'Horace, rapporte différentes étymologies de ce nom, que Lambin & les autres Commentateurs de ce Poëte ont copiées d'après lui. 1°. Il dit que ce nom vient de Servilius Balatro, dont Horace parle Liv. II. Satyr. 8. Ce fut un fameux débauché de Rome, ce qui fit qu'on donna son nom à tous les gens de même sorte. Acron ajoûte qu'on trouve aussi *baratrones*, d'où *balatro* peut s'être formé ; en sorte qu'on ait appellé les débauchez *baratrons*, parce-qu'ils jettent leurs biens comme dans un gouffre, *in barathrum mittunt.* Il dit encore qu'ils ont été appellez *Balatrons* du mot *balatus*, bêlement des brebis, pour marquer que ce sont des gens qui ne disent que des bagatelles, *vaniloqui*, ou bien que ce sont des goinfres, de grands mangeurs, qui dépensent tout pour leur bouche. Un autre Commentateur plus récent croit que ce mot peut venir de *blatero*, qui signifie un grand parleur, un babilleur. Spelman le fait descendre de *balare*, danser, *balatro*, un danseur. Ce tèrme passa dans nôtre langue, & l'on a dit que Henri III. Empereur chassa les farceurs, les *Balatrons*, &c. Mais il ne se dit plus. Les Italiens appellent encore *Balatrons* les gens de néant, que nous appellons belitres, peut-être au sens que Sextus Pompeius lui donne, en disant que *balatrons* signifie les taches de bouë, les crotes qui s'attachent aux pieds & aux habits d'un homme qui va à pied.

BALAUSTES. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est la fleur du grenadier. Les *Balaustes* sont astringentes, elles arrêtent les cours de ventre, les gonorrhées, les crachemens de sang, & conviennent dans les hernies. LEMERY. Les plus belles *Balaustes* sont celles qui ont des fleurs larges, de la couleur d'un beau rouge velouté. Pomey fait ce nom de genre féminin. Voyez GRENADE & GRENADIER.

BALAUSTIER. s. m. C'est le grenadier sauvage. Il y en a de deux sortes, le grand & le petit. En Latin, *Malus punica sylvestris*, ou *Balaustium.*

BALAY. s. m. Utencile de ménage qui sert à amasser, & à ôter les ordures, à tenir les maisons nettes & propres. *Scopa.* On fait des *balais* de menuës branches de bouleau liées ensemble au bout d'un bâton. On en fait aussi de genet, de jonc, & de plumes, pour nettoyer les tableaux & les meubles. Les artisans se servent de *balais* qu'ils appellent *Escouvettes.*

Ménage dérive ce mot de *valletus*, diminutif de *vallus*, à cause que les *balais* sont emmanchez au bout d'un bâton. D'autres avec plus d'apparence le dérivent de *betula, bouleau.* Du Cange le dérive de *baleis*, qui a signifié la même chôse dans la basse Latinité, & qu'on trouve dans Matthieu Paris. Il ajoûte qu'on a dit aussi *balaium.* Les Bas-Bretons disent *balaen* dans le même sens ; ce qui fait croire que c'est un vieux mot Celtique.

BALAY DU CIEL. C'est le nom que les matelots donnent sur l'Océan au vent de Nord-Ouest ; parce qu'il balaye pour ainsi dire le ciel, & le nettoye de nuages.

BALAY, en tèrmes de Fauconnerie, se dit de la queuë des oiseaux ; & en Vénerie, du bout de la queuë des chiens.

On dit provèrbialement, Hatard sur les *balais*, quand on sursait une

profession. Du Bartas a dit figu-
ents, qu'ils étoient Doux éven-
erre.

ALEYER. Il y en a même qui
qu'il est plus en usage que *balayer*,
Rendre nette une chambre, une
balay. *Verrere*, *converrere*, *de-*

les habits longs, qui traînent &
qu'on marche.

yer *le Barreau*. BOIL.

sonne dévote, qu'elle *balaye* l'É-
la dernière.

i ou celle qui balaye. *Scoparius.*
inairement la même chôse que
autre signification parmi les An-
re qu'on trouve si souvent sur les
e que plusieurs villes Grécques &
arquer qu'elles s'étoient dévoüées
ne Divinité, & qu'elles prenoient
atuës, de leurs Temples, des sa-
s Autels, & des jeux qu'elles cé-
t en ce sens que la ville d'Éphèse
ans les Actes des Apôtres, & que
elle, se disent aussi sur leurs Mé-
criptions, *Néocores des Empereurs,*
voient bâti, & des Jeux qu'elles
même que du soin qu'elles pre-
re vient du Grèc Νεωκόρον, qui si-
Temple, & dans un sens plus ho-
dituus chez les Latins, & Sacris-

Ordures qui sont amassées avec le

URES, en tèrmes de Mèr, sont
ette sur ses bords, comme de la
ppellent *ovas marinas*. On dit que
i fit naufrage en une Isle déserte
illa, vivoit des *balayeures* qu'il al-

rum. Ville Episcopale d'Espagne,
de Vere auprès de son embouchu-
uns prétendent qu'elle a été nom-
elgida.

ec difficulté, soit par le défaut de
ue grasse, soit faute de presence
butire. Celui qui est sujet à *balbu-*
fait Orateur. Quand on a trop bû

truction de pièrre ou de bois, por-
en saillie au delà du mur d'un bâ-
alustrade de fèr, ou de bois, pour
ouvrir de plus loin. *Podium*, *me-*
n, la balustrade même de fèr com-
onds, avec frises sous l'appui, &
gnures. Les grands *balcons*, sont
qui sont plus larges que les croi-
eux qui sont entre les tableaux des
i.

es Galeries qu'on éleve sur le de-
vaisseaux, ou pour l'ornement, ou
Nôtre Dame à Paris, il y a un

e, qui a été fait du Latin *palcus*,
signifie *poutre*. MÉN. Du Cange,
t un nom propre venu des Véni-
s Génois. Covarruvias croit que ce
acere. Car il dit que les *balcons* sont
tourrillons sur les portes des Cita-
s sortes de traits sur les ennemis.
ct. SS. Jun. T. 1. p. 794. D. sur le
ans les Actes de S. Bertrand Patr.

mée de broderie. On tient qu'il a été ainsi nommé, à cause qu'il venoit de Baldac, ou de Babylone en Perse. On l'a appellé aussi en vieux François, *baudequin*. Voyez Du Cange.

On appelle aussi *Baldaquin*, un ouvrage d'Architecture qu'on éleve en forme de dais, ou de couronne sur plusieurs colonnes, pour servir de couverture à un autel. Le *baldachin* du Val de Grace est superbe, & magnifique. Je veux bien qu'on se serve de *Baldaquins* dans nos Églises Gothiques, qui n'ont pour l'ordinaire par elles mêmes nulle beauté, nulle grandeur. Je les y souffrirai pourvû qu'il n'y ait rien d'outré. Mais que sous une coupolle, comme celle du Val de Grace, par éxemple, qui est d'une éxcellente beauté, on y voye au dessus de l'autel une petite espéce de ciboire, qui est mal conçu, écrasé, enterré, & recogné contre la muraille, & qui n'ajoûte rien à la splendeur de son dôme, cela n'est pas supportable. CORDEMOY.

Ce mot est Italien, & vient de *Baldachino*.

BALDECHILDE. sub. f. *Baldechildis*. On en a fait Bathilde. Voyez ce mot.

BALDERIC. s. m. *Baldericus*. Nom propre d'homme, dont s'est fait Baldric, Baldry, Baudry, nom que portent encore quelques familles.

BALDUIN. s. m. *Balduinus*. Ancien nom propre d'homme, dont s'est formé celui de *Baudoüin*, qu'ont porté plusieurs grands hommes, & que portent encore plusieurs familles de tous les ordres. Aujourd'hui même je ne voudrois point dire *Balduin*, quand ce seroit en parlant de ceux qui ont porté autrefois ce nom, je dirois toûjours *Baudoüin*. *Baudoüin* Roi de Jérusalem, *Baudoüin* Archevêque de Cantorberi.

BALÉARES. s. f. & plur. Isles de la mèr méditèrranée, près des côtes du Royaume de Valence & de celles de Catalogne. *Baleares*, ou *Balearides Insulæ*. Il y a quatre principales *Baléares*; Majorque, Minorque, Yrica, ou Erice, & Formentera. Cette dernière est inhabitée, à cause de la quantité prodigieuse de serpens qu'il y a. Pline & Strabon assurent que les habitans des *Baléares* demandèrent un secours de troupes à Auguste contre les lapins, qui renversoient leurs maisons & leurs arbres. PLINE. *Liv. VIII. ch. 55.* STRAB. *Liv. III.*

Tite-Live a dit que le nom de *Baléares* leur vient de Baleus, l'un des Compagnons d'Hèrcule, qui y fut inhumé. D'autres prétendent qu'il vient du mot Grèc Βάλλειν, qui signifie *jetter*, *lancer*, parce que les habitans des *Baléares* excelloient dans l'art de lancer des pièrres avec la fronde, qu'ils avoient appris à ce que quelques-uns prétendent, des Phéniciens, & auquel, selon Lycophron & Florus Liv. III. ch. 8. ils éxerçoient leurs enfans dès la plus tendre jeunesse, en leur éxposant leur déjeûné pendu à une poutre, & ne le leur donnant point qu'ils ne l'eussent abbatu avec la fronde. Nicolaus Spécialis dit même *Lib. I. Rer. Sicul. p. 613. du Marca hisp.* que c'est dans les *Baléares* qu'on a inventé les Balistes. Mais les Auteurs du XIVe siécle, tel que celui-ci, ne sont pas toûjours bons garants de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, les habitans des *Baléares* étoient très-habiles à lancer, & cette origine du nom *Baléares* passe pour la plus vraye. Tite-Live lui-même semble la préferer à l'autre qu'il rapporte, & qui n'est qu'une fâble. Isacius sur Lycophron dit que *Baléares* est la même chôse que Valéries, *Valeria insula*, Ὑγιεινὰς; c'est-à-dire, les Isles saines. C'est une idée sans fondement. Bochart, qui dans son Chanaan Liv. I. ch. 35. avouë que ce nom fut donné à ces Insulaires, à cause de leur habileté à lancer des pièrres, ne veut pas cependant qu'il vienne du Grèc βάλλειν, *jetter*, *lancer*; mais du Phénicien בעל ירה, *baal-jaro*, c'est-à-dire, *Magister jaculi*, ou *projiciendi lapides*, habile à lancer. Ces Isles ont encore été appellées Γυμνησίας, *Gymnesiæ*, & les habitans *Gymnétes*, de γυμνὸς, *nud*, parce que les barbâres qui les habitoient étoient tous nuds, se vêtant de peau seulement l'hyver. Ces Isles ont fait un Royaume particulier, que les Mores envahirent losqu'ils se rendirent maîtres de la Bétique, & d'où Jacques I. Roi d'Arragon les chassa en 1230. Depuis ce temslà les *Baléares* font partie du Royaume d'Arragon. Voyez sur les *Baléares* le *Marca Hispanica* de M. Baluse, où l'on voit à qui elles ont appartenu, tant pour le spirituel que pour le temporel.

BALÉARIQUE. adj. m. & f. Qui est des Baléares, ou qui appartient aux Baléares. *Balearicus*. Il y a une espéce de Gruë

qu'on nomme Gruë *Baléarique*, dont nous parlerons au mot Grue. Q. Cæcilius Metellus fut surnommé *Baléarique*, pour avoir soumis les Baléares au peuple Romain. C'est ce que marque une ancienne inscription qui se voit dans les murailles de Tarragone du côté de l'occident, & qui porte Q. C. M. B. INS. BAL. O. ET. I. IMP. ROM. S. IN PER. c'est-à-dire, *Quintus Cæcilius Metellus Balearicus insulas Baleares obtinuit, & Imperio Romano subjecit in perpetuum.* Nous avons une histoire du Royaume *Baléarique* en Espagnol par le Docteur Jean Dameto, *La historia General del Reyno Balearico.*

BALEINE. s. f. *Balæna.* C'est le plus gros des poissons. Godeau les appelle des écueils vivans. Pline fait mention de quelques *baleines* longues de quatre arpens, d'autres de 200 coudées : mais il se trompe, ou il exagère. Il y en a dont les os ou arêtes sont capables d'étayer ou de servir à construire de grands édifices. Les *baleines* du Nord sont beaucoup plus grandes que celles qui attérrissent sur les côtes de Guyenne, ou de la Méditerranée. Il y en a pourtant à l'Amérique de fort grandes, qui ont jusqu'à 90 ou 100 pieds entre la tête & la queuë, dont les nageoires ont 26 pieds, les ouyes trois pieds, & la largeur de leur queuë est de 23 pieds. Le P. D'Ouaglie écrit dans sa Relation du Chili ch. 17. qu'il y a plus de *baleines* au Chili qu'en aucun autre lieu du monde, & si grandes qu'on les prend quelquefois pour des Isles. Pomey rapporte qu'en 1658. on apporta à Paris la squélette d'une *baleine* dont le crâne étoit de seize à dix-sept pieds d'ouverture, pesant quatre mille six cens livres ; les machoires de dix pieds d'ouverture, & quatorze pieds de longueur, pesant chacune onze cens livres ; les nageoires qui ressembloient à des mains, de douze pieds de long, pesant chacune six cens livres ; les côtes de douze pieds & demi, pesant chacune quatre-vingt livres ; les nœuds de l'échine depuis la tête jusqu'au bout de la queuë de quarante-cinq pieds de long, les prémiers nœuds pesant cinquante livres, & les autres diminuant jusqu'au bout. Les Chinois disent qu'on en a pris dans leurs mèrs qui avoient 960 pieds de long. Nos Européans néanmoins n'en ont guères trouvé qui ayent excédé 200 pieds. *Ambass. des Holl. à la Chine P. II. p.* 99.

Il y a des *baleines* de plusieurs sortes, qui produisent toutes des baleinons vivans & parfaits animaux, mais qui n'en portent que deux tout au plus. Elles les nourrissent à la mammelle avec grand soin. La nourriture des *baleines* est une eau ou écume qu'elles sçavent extraire de la mèr, à ce que disent Ælian, Rondelet & Gesner. Elles vivent aussi d'un petit insecte que les Basques nomment *Gueld*, qui est le *Psillus marinus*, ou la *Puce de mer*, qui se trouve dans le Nord en grande abondance pour nourrir le gros poisson. En effet dans la dissection des *baleines* on ne trouve autre pâture dans leur estomac que de l'eau épaisse, & de ces menus insectes, rârement quelques anchois ou petits poissons blancs, mais jamais de gros poissons, ni de morceaux d'ambre, comme ont voulu faire croire Cardan & autres. Les Hollandois dans leur *Ambass. à la Ch. P. II. p.* 99. disent qu'on ne trouve dans leur estomac qu'environ 10 ou 12 poignées de petites araignées noires, & quelque peu d'herbe verte ; & que quand la mèr se trouve couverte de ces araignées, c'est une marque que la pêche sera bonne. Ils ajoutent qu'on a quelquefois trouvé 30 ou 40 cabilleaux dans leur ventre.

La plûpart des *baleines* n'ont point de dents, mais seulement des fanons ou barbes dans la gueule larges d'un empan, & longues de quinze piéds, plus ou moins, finissant en franges semblables par le bout aux soyes de pourceau, lesquelles sont enchassées par enhaut dans le palais, & rangées en ordre selon leur différente grandeur, comme le menton d'un oiseau. Ces barbes servent à dilater & à restreindre les jouës de la bête, qui sont quelquefois si amples, qu'elles sont capables de contenir le baleinon nouvellement né, comme dans une boëte, pendant les orages, comme écrit Olaus. L'Auteur de l'*Ambass. des Holl. au Japon P. II. p.* 139. dit que les *baleines* du Japon ont deux grands trous sur le meusle par où il entre quantité d'eau, qu'elles revomissent ensuite avec grande impétuosité. Le P. Du Tertre, hist. des Ant. Tr. IV. ch. 1. §. 1. dit qu'elles vont soufflant & comme seringuant par les nazeaux deux petits fleuves d'eau, qu'elles poussent dans l'air haut de deux piques, & que dans cet effort elles font un certain meuglement, qui se fait entendre d'un bon quart de lieuë. L'Auteur de l'Ambassade au Japon ajoûte que leurs yeux sont longs de trois aunes, & larges d'un pied & demi ; leurs ouyes beaucoup plus grandes dedans que dehors, & qu'elles entendent le moindre bruit ; que quand elles ouvrent la gueule, elle est large de plus de cinq brasses ; que leur langue a dix-huit pieds de long sur six de large ; qu'il est certain qu'elles se nourrissent de poisson, & qu'on a trouvé dans le ventre de quelques-unes 40 ou 50 moruës.

Les Journaux des Sçavans d'Angleterre, en parlant des *baleines* qui se trouvent dans la mèr de l'Amérique aux environs des Bermudes, disent qu'elles ont de grandes barbes pendantes depuis le dessous du nez jusques au nombril, & vers la fin des parties de derrière une crête sur le dos ; que ce poisson a la figure fort aiguë par le dèrrière, approchant de celle du toit d'une maison ; qu'à côté de sa tête il y a plusieurs bosses, que son dos est extrêmement noir, & son ventre blanc ; que l'agilité & la vitesse de ces poissons est inconcevable ; qu'une ayant été harponnée, elle entraîna le vaisseau plus de 6 ou 7 lieuës loin en trois quarts d'heures ; que quand elles sont blessées elles font un cri horrible, auquel toutes les autres qui le peuvent entendre accourent, mais sans faire aucun mal à personne ; qu'elles sont plus longues que les *baleines* de Groenland, mais moins épaisses ; qu'elles se nourrissent des herbes qui croissent dans le fond de la mèr, que l'on a trouvé quelquefois dans leur estomac deux ou trois hottées de matière verte & herbuë ; que l'on peut tirer jusqu'à 7 ou 8 tonnes d'huile des plus grandes de ces *baleines*, que les baleinons en rendent peu, & qu'elle ressemble plûtôt à de la gelée qu'à de l'huile ; que celle des vieilles *baleines* se fige comme du sain de pourceau, & ne laisse pas de très-bien brûler, que celle que l'on tire de la graisse est claire comme du petit lait ; mais que celle que l'on tire du maigre entrelardé se durcit comme du suif, & petille en brûlant ; que celle enfin qu'on fait de la panne, est comme de la graisse de porc ; qu'on peut tremper sa main dans cette huile toute bouillante sans se brûler ; qu'elle est souveraine pour les playes, & pour plusieurs autres sortes de maux, étant appliquée sur la partie malade.

Arrien rapporte dans les Navigations de Néarque que la flotte d'Aléxandre ayant trouvé dans la mèr des Indes des *baleines* qui jettoient beaucoup d'eau en l'air, tout l'équipage fut extrêmement épouvanté ; que Néarque ayant appris ce que c'étoit, ordonna qu'on allât droit à ces monstres en ordre de bataille, trompettes sonantes, criant beaucoup, frappant les armes, pour faire un grand bruit ; & que cela les fit plonger dans la mèr, & les chassa.

Il y a une espéce de *baleines* qui ont de petites dents plattes dans la gueule sans fanon ; & de celles-là les Basques tirent la drogue qu'on nomme *Sperme de baleine*, dont ils remplissent des tonneaux, le puisant dans la tête de la bête avec des poilons ou grandes cuillières. Les Droguistes l'étraignent, le lavent, & le préparent ensorte qu'ils le rendent blanc comme la neige ou fleur de sel, & ressentant l'odeur de la violette. Ils l'ont nommé ainsi, à cause que les femmes s'en servent pour faire un fard excellent. Cette matière blanche & écailleuse se fond comme de la cire. La plûpart de ceux qui tirent cette matière des *baleines*, assurent que c'est son cerveau, mais il n'y a pas d'apparence, puisque nul cerveau de poisson n'a les qualitez du blanc de *Baleine*. Ne pourroit-on pas croire plûtôt que c'est une substance moëlleuse qui se trouve logée entre les deux tables du crâne de ce poisson ? Le blanc de *baleine* s'appelle spèrme ou la nature de *baleine*, *Sperma Ceti*, parce qu'on a long tems douté si cette matière n'étoit pas le spèrme même de l'animal. On la nomme encore ambre blanc, *ambarum album*, à cause qu'on en a trouvé des morceaux sur les bords de la mèr. Le blanc de *baleine* sortant du poisson est presque tout en huile. Les Hollandois sont les seuls qui en séparent cette huile, & on tire d'eux cette matière rafinée & blanchie, & lorsque cette même matière redevient jaunâtre, il ne faut que changer le papier qui l'enveloppe, & la mettre dans des papiers non collez, qui s'abruvent de cette partie huileuse, & font que la matière redevient blanche.

Il y a une autre espéce de *baleine* qui a l'ouverture de l'oreille sur les épaules. La queuë de la *baleine* lui sert à nager en frappant l'eau. Elle s'en sert aussi à renverser les barques des Pêcheurs qui la poursuivent.

Les Pêcheurs appellent *bonnes baleines*, celles dont ils tirent le plus d'huile. Elles n'ont qu'un seul évent sur le front, d'où sort assez lâchement une bruine d'eau ressemblant à de la fumée : ce qui les fait remarquer, lorsqu'elles viennent en haut pour respirer. *Ces bonnes baleines* sont femelles, & le plus souvent nourrices, car c'est alors qu'elles sont les plus grasses. On en prend à la Chine qui rendent plus de 240 barriques d'huile, & dont la seule langue en donne quelquefois 60 barriques. Je ne sçai si nos Hollandois en ont jamais tant tiré en leur pêche de Groenlande. *Ambass. des Holl. à la Chine P. II. p.* 100.

Les *baleines* qui éjaculent & font rejaillir leur fumée en l'air à la hauteur d'une lance, comme par une seringue, se nomment *Physeteres*, ou *Souffleurs*. Pour celles qui fument & respirent par deux ouvertures posées sur le front, car c'est leur manière de respirer, qui comme on l'a dit, se fait à grand bruit ; pour celles-là, dis-je, je ne trouve pas qu'elles ayent de nom particulier. Leurs nageoires sont nommées *bras*, ou leurs *aisles*, & sont couvertes de gros cuir noir, aussi bien que la queuë & tout

le corps, à la réserve du ventre qui est blanc. Il y a une autre espéce de *baleines* qu'on appelle *Jubartes*.

Leur passage vient en hyvèr depuis l'Équinoxe de Septembre; & elles s'arrêtent en un lieu nommé *la Chambre d'amour*, proche les murs de l'ancien château de Ferragus à une lieuë de Bayonne. Elles s'y viennent engouffrer pour éviter les profondes ténébres de la Mèr Glaciale du Nord, où elles séjournent pendant tout l'été, (car elles aiment la lumière & le soleil) afin de joüir d'un jour continuel de six mois. Quand il se retire, elles courent en flotte vers le Pôle du Sud. Celles des Isles de l'Amérique paroissent depuis le commencement de Mars jusqu'à la fin de Mai. Les Pêcheurs conjecturent que le reste du tems elles se retirent dans les antres herbus du Golfe de la Floride, parce que l'on a observé que sur leurs aîles & sur leurs queuës il y avoit quantité de viscositez gluantes sur lesquelles il croissoit des rocailles, & qu'on y a même trouvé des coquilles plus grandes que celles des huitres. Elles sont alors en chaleur, & s'accouplent pendant ce tems-là. Quand deux mâles se rencontrent auprès d'une fémelle, ils se livrent un dangereux combat, frapant si rudement des aîles & de la queuë contre la mèr, qu'il semble que ce soient deux navires qui sont aux prises à coups de canon.

La *baleine* suit ponctuellement son baleinon: ce qui a fait croire à quelques Naturalistes, comme à Ælian, que c'étoit un poisson différent, qu'ils ont nommé *Musculus*, ayant présumé que la nature l'avoit produit éxprès pour servir de guide à la *baleine*. Cardan l'appelle *Orca*, & croit qu'il poursuit la *baleine* pour la blesser par le foible du ventre: mais au contraire cela n'arrive que quand le baleinon se dresse à la tetine pour prendre son aliment. Ces petits sont toûjours sous les ailerons de la mère jusqu'à ce qu'ils soient sevrez. Les fémelles n'ont point de pis, quoiqu'elles ayent du lait en abondance, & qu'on en ait quelquefois tiré de leurs mammelles jusqu'à deux barriques. *Ambass. des Holl. au Japon. II. p.* 140.

C'est une fàble que tout ce que les Anciens ont dit d'un poisson qui sert de guide aux *baleines*. Jean Cabri Académicien de Florence fait mention d'une *baleine* qui échoüa sur les côtes d'Italie en 1624. qui avoit, dit-il, la gueule si large, qu'un homme à cheval y auroit pû entrer commodément. Pour la prise & la pêche des *baleines*, voyez ci-après HARPON, & HARPONNEUR. La manière dont Garcie décrit la pêche des *baleines* par les Sauvages de l'Amérique, paroît suspecte au P. Du Tertre.

Il y a des *baleines* si grasses, que vives & mortes elles surnagent. Leur huile sert pour engraisser le brai, pour enduire & spalmer les navires, pour brûler à la lampe, aux Drapiers pour préparer les laines, aux Courroyeurs pour les cuirs, aux Peintres pour certaines couleurs, aux Foulons pour faire du savon, aux Architectes & Sculpteurs, pour faire une laitance ou détrempe avec ceruse ou chaux, qui durcit & fait croûte sur la pièrre molle & venteuse qui en a été enduite, & le fait résister aux injures de l'air. Et les fanons avec le membre génital s'employent à faire des parasols, des éventails, des baguettes aux Écuyers & aux Huissiers, des corsets & busques aux Dames, & à plusieurs ouvrages de Tourneurs, Couteliers, &c. Un bourgeois de Ciboure, nommé François Soupite, a trouvé l'invention de cuire & de fondre les graisses à flot & en pleine mèr, bâtissant un fourneau sur le second pont du navire. On se sert des grillons & du marc de la prémière cuite, au lieu de charbon, pour la seconde.

Les *baleines* sont en si grande abondance au Nord de l'Islande & vers Spisberg, qu'en été ces monstres nagent & s'ébattent en grosses trouppes comme des carpes dans un vivier, ou du poisson blanc dans une rivière. En Anglètèrre les *baleines* sont des poissons Royaux qui appartiennent au Roi, aussi-bien que les éturgeons, ensorte que la tête de la *baleine* appartient au Roi, & à la Reine la queuë.

On lit dans la plûpart des versions Françoises du nouveau Testament au chap. 12. de S. Matth. v. 40. *que Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine*. M. Simon a cru que cette interprétation n'étoit pas éxacte, parceque le mot qui est dans l'original Grèc, & celui de *Ceti* qui est dans l'ancienne édition Latine, signifie en général *un grand poisson*. Et en effet il n'y a point autrement dans le texte Hébreu du Prophete Jonas. M. de Sacy même dans son commentaire sur ce Prophéte, dit qu'on croit communément que les *baleines*, quelques grandes qu'elles soient, ont le gosier trop resserré & trop petit pour pouvoir avaler un homme tout entier.

Les ennemis de la *baleine* sont le Dauphin, le Tonin; l'Orke, & le Poisson noir, lequel tâche de lui ouvrir le ventre avec sa scie, ou bien d'entrer dans sa gueule pour lui emporter la langue. *Ambass. des Holl. à la Ch. P. II. p.* 99.

Ce mot vient du Grèc *φάλαινα*, ou *βάλαινα*, selon l'ancienne coutume des Grècs, qui disent par exemple, *πύξος*, pour *βύξος*. C'est le sentiment de Festus. On ajoûte qu'elles sont appellées de ce nom, à cause qu'elles jettent fort haut l'eau de la mèr, car en Grèc *βάλλειν* signifie *jetter*, *lancer*. D'autres font venir ce mot *phalaina de φαλὸς*, qui signifie en Grèc *reluisant*. La *baleine* est un animal à poil, & ses poils reluisent de loin sur sa tête. On pourroit encore ajoûter que la *baleine* est appellée par les Grècs *phalaina* de *φαλὸς*, *reluisant*, à cause de certaines taches blanches qu'elle a qui paroissent de fort loin. Selon le P. Pezron *balena*, *baleine*, est formé du Celtique *balen*, & selon Vossius *de Idol. Lib. IV. cap.* 22. *φάλαινα* vient du Chaldéen בלע, *avaler*, parce que cet animal avale un homme entier.

Une *baleine*, qui reçoit dans sa gueule ses baleinons pour les défendre des tempêtes, comme le dit Philostrate dans la vie d'Apollonius Liv. II. ch. 7. & ce mot, *Quos perdere visa, tuetur*, fut la devise que l'on donna à Victor Amedée Duc de Savoye, après son expédition contre le Duc de Nemours.

BALEINE. On appelle aussi de ce nom toutes les parties de la *baleine* qui servent, ou à mettre dans les corps de jupe, ou à faire des parasols, des éventails, des busques, des baguettes, &c.

La chair de *baleine* est de mauvaise odeur, & très-difficile à digérer, aussi n'en mange-t'on pas: il n'y a que les peuples qui habitent proche le Cap de Bonne Espérance qui en mangent quand ils en peuvent avoir: elle convient assez à leurs estomacs robustes & peu délicats, qui s'accommodent d'intestins cruds & puans, & qui les digèrent comme les choses les plus tendres & les plus agréables. Rondelet dit que la langue de la *baleine* est d'un bon goût.

BALEINON. s. m. Une jeune baleine, un petit de la baleine. *Balæna vitulus*. Quelques-uns écrivent *balenon* sans *i*. Il y a des *balenons* de 33. pieds de long.

BALENAS. s. m. Le membre de la baleine qui sert à la génération: ce qui est particulier à cette sorte de poisson, qui engendre comme les animaux terrestres.

BALESTRILLE. Tèrme de Marine. C'est un instrument avec lequel on prend les hauteurs: on l'appelle autrement arbalête, ou bâton de Jacob.

BALEVRE. s. f. Lévre d'enbas. *Labrum inferius*. Pasquier dérive ce mot de *bis labra*.

BALEVRE, en tèrmes d'Architecture, est ce qui passe d'une pièrre plus que de l'autre près d'un joint dans la doüelle d'une voute, ou dans le parement d'un mur, & qu'on retaille en le ragréant. C'est aussi un éclat d'un joint crévé parce qu'il étoit trop serré.

BALHOAVA. s. m. Tème de Relation. Religieux Pénitent parmi les Arabes. Il y avoit un de ces Calenders que les Arabes nomment *Balhoava*, que le simple peuple honoroit comme un martyr, qui avoit un cimetèrre fiché dans les flancs, qu'il tenoit par la garde, & trois broches de fèr comme de grosses lardoires, qui lui traversoient les muscles du bras, avec un panache fiché au milieu du front. P. ROGER.

BALISE. s. f. Tèrme de Marine. Marque qu'on met sur les côtes ou canaux de la mèr, dans les lieux dangereux, & aux havres de barre ou d'entrée où il y a peu de fond, pour assûrer la navigation. Ce sont ordinairement des tonneaux attachez par une chaine de fèr à de grosses pièrres qu'on jette au fond. Ils nagent sur l'eau, & marquent le chemin qui est le plus seur. Il y en a beaucoup en Hollande pour arriver à Amsterdam. Il y a quelquefois des mâts dressez, qui servent de *balises* ou de bouées, qui signifient la même chôse. Ce sont quelquefois de grands arbres touffus de feüillages & ramages hauts élevez, & posez en échauguette à l'embouchure des rivières, au nombre de deux pour le moins, qu'il faut prendre en juste alignement l'un couvrant l'autre, ensorte que tous deux ne paroissent qu'un à l'œil, & il faut entrer en cette posture qu'on nomme *travers*.

Les Mariniers éxpliquent cet alignement en ces tèrmes, *Fermer l'un parmi l'autre pour être dedans*.

BALISIER. s. m. ou Canne d'Inde. s. f. *Cannacorus*. *Canna Indica*. Plante qui vient des Indes, & qui a ses racines composées de gros nœuds ou tubercules fibreux & chevelus, d'où partent quelques tiges hautes de quatre à cinq pieds, enveloppées de feüilles, qui forment d'abord des cornets très-bien roulez, & qui peu à peu se déployent & ont souvent un pied & demi de longueur sur demi pied ou huit pouces de large; elles sont rayées de plusieurs nervures tranversales qui partent de la côte qui sépare la feüille en deux. Ses fleurs occupent le sommet des tiges, elles sont d'un beau rouge; chaque fleur est un tuyau découpé profondément en cinq ou six piéces inégales, la piéce du milieu représente une languette, qui est chargée d'un sommet. Le calice qui est un autre petit tuyau qui enveloppe la fleur

fleur dans sa naissance, a à sa base un embrion, qui après que la fleur est passée devient un fruit qui contient dans ses trois cellules membraneuses des semences brunes, rondes, dures & grosses comme des petits poids, dont on fait des Chapelets. Il y a plusieurs espéces de *Balisiers* qui diffèrent entre elles par la couleur de leurs fleurs, par la grandeur & par la largeur des feüilles. Comme les feüilles de *Balisiers* sont fermes, elles servent aux Indiens à envelopper plusieurs drogues, & même quelquefois à couvrir leurs cabanes. Les Auteurs Botanistes ont parlé de cette plante sous le nom de Canne d'Inde, *Canna Indica*, & de *Flos cancri*. Voyez Daléchamps & le P. Du Tertre, hist. des Antil. T. II. p. 126.

BALISTE. s. f. *Balista*. Machine de guèrre, & espéce de fronde dont se servoient les anciens pour jetter des pièrres. La *Baliste* différoit de la catapulte, en ce que les catapultes servoient à lancer des javelots & des dards, au lieu qu'avec les *balistes* on ne lançoit que des pièrres. Du reste, elles se bandoient de la même manière. On en peut voir les figures dans Juste-Lipse, Vegece Liv. IV. ch. 22. & autres. Ammien Marcellin la décrit fort exactement Liv. XXIII. ch. 4. On l'appelloit en vieux François *Mangonneau*. Sanulus Liv. II. P. IV. ch. 8. en rapporte les différentes espéces. Un Historien contemporain de Philippe Auguste, remarque à l'occasion du siége de Boves, que la *Baliste* n'étoit point alors en usage en France, quoique cette machine fût fort ancienne, & assez commune ailleurs. C'étoit une machine avec laquelle on jettoit dans les places assiegées de grosses pièrres, des flèches & des feux d'artifice. On se servoit en France de la mine, & du belier, pour renverser les murailles, & de quelques autres machines qui approchoient de la *baliste*. P. Dan.

BALISTAIRE. *Balistarius*. Nom d'un Officier de guèrre dans l'Empire Romain & dans l'Empire Grèc. Les *Balistaires* étoient répandus dans les villes de l'Empire, & ils avoient soin d'entretenir en bon état les armes & les machines qui étoient dans les arsenaux. Voyez Guther.

BALIVERNES. s. f. plur. Discours inutiles qui n'ont ni raison ni solidité, fornettes, contes faits à plaisir. *Nugæ*. Toutes les raisons de ce chicaneur ne sont que des *balivernes*. Je n'entens rien à toutes ces *balivernes*. Mol. Ce mot ne peut passer que dans le stile simple & Comique.

Ce mot se trouve au singulier.

> *De plus icy n'ay malheureusement,*
> *Que quelques fous : mais n'ay point de Poëte*
> *Pour vous rimer* baliverne *ou fornette*. L'Ab. de Chaul.

BALIVAGE. Voyez Baillivage.

BALIVEAU. Voyez Bailliveau.

BAILADE. s. f. Tèrme de Poësie. On écrit BALADE. La *balade* se rapporte au *chant Royal* comme le triolet au rondeau. Elle n'a que trois couplets, & l'envoi où l'on met quatre ou cinq vèrs, selon que le couplet est un huitain ou un dixain. Il faut que les mêmes rimes régnent dans tous les couplets chacune à la place qui lui a été réglée dans le prèmier. Les vèrs de huit syllabes y viennent fort bien, quand le sujet en est un peu sérieux ; autrement on doit s'en tenir à ceux de dix syllabes comme dans les rondeaux. Les *Balades* ont été fort en vogue ; elles n'y sont plus tant, mais ce goût ancien peut revenir. Le P. M. Mourgues. Les trois Strophes de la *Balade* sont de huit ou dix vèrs chacune, dont le dernier vèrs est répété, toûjours le même. *Genus odes versibus in eodem rithmos exeuntibus composita ; Rithmus gallicus similiter desinens*. Dans l'Envoy composé de quatre ou cinq vèrs, on répéte encore le refrain. Il y a des éxemples de *Ballades* dans Marot, & chez les Poëtes anciens. Il y en a dans Sarrasin entre les Modèrnes. Voyez Pasquier, Recherch. Liv. VII. ch. 5.

> *La* Ballade *asservie à ses vieilles maximes,*
> *Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.* Boil.

On appelle figurément le refrain de la *Ballade*, un discours qu'on répéte souvent. Regnier a dit des Poëtes importuns à demander, C'est toûjours le refrain qu'ils font à leur *Ballade*.

BAILADIN. s. m. Danseur de profession sur les théâtres publics, qui danse à gages & pour de l'argent. On le dit quelquefois plus généralement des Bouffons & Farceurs, qui divertissent le peuple. *Saltator*. Covarruvias, suivant le sentiment de quelques-uns, tire ce mot de l'Arabe *beledi*, qui signifie *bourgeois*. Sur quoi il remarque, que les Maures de la campagne appelloient de ce nom toutes les marchandises falsifiées qu'ils achetoient des gens de ville qui sçavoient tromper leur simplicité.

BAILADINE. s. f. Danseuse publique. *Saltatrix*.

BAILARIN. Espéce de Faucon. Voyez Faucon.

BAILE. s. f. Petite boule, ou globe à jetter, ou tirer en l'air. *Pila*. Il s'en fait de plusieurs sortes. Une *balle* de jeu de paume est faite de petites bandes de laine bien battuës, bien liées & bien arrondies, & couvertes d'une autre bande de laine blanche ou de feutre. Aller joüer une douzaine de *balles*. Un éteuf est une petite *balle* couverte de cuir.

Ce mot est fait de *palla*, d'où on a fait aussi *ballote*, *ballon* & *balloter*. Ménage. Mais Nicod le dérive du Grèc βάλλω, *mitto*, *j'envoye*. Du Cange le dérive de l'Anglois *ball*.

Baile de mousquet, de pistolet, d'arquebuse à feu ou à vent, & même d'arbalète, se dit de certaines petites *balles* de plomb, de fèr, de pièrre, qui servent à charger ces armes. *Glans plumbea*. Une balle de calibre. Un pistolet chargé de deux ou trois *balles*. Cette garnison est sortie tambour battant, mèche allumée, *balle* en bouche, c'est-à-dire, avec le mousquet chargé, & une balle dans la bouche pour recharger prestement.

En Artillerie, quoiqu'on dise ordinairement *boulet* de canon, néanmoins on dit aussi *balle* en quelques occasions. Un canon de batterie porte trente-six livres de *balle*. Dans les saluts de mèr, pour faire plus d'honneur, on tire des canons chargez à *balle*.

Baile ramée, se dit à l'égard du mousquet de deux *balles* attachées ensemble par un fil de fèr : & pour le canon, ce sont deux demis boulets qui sont joints ensemble par une barre de fèr pliée en forme de charnière de compas. *Glans veruculo trajecta*, *glans veruculo cum alia glande trajecta*. Ces *balles* étant sorties s'écartent & coupent des cordes, des voiles, & même des mâts. On les appelle aussi *balles à fiches*, & *anges*, ou *balles* à deux têtes.

Baile, se dit aussi des marchandises ou meubles qu'on veut transporter au loin, & qu'on empaquette dans de la toile, après les avoir bien garnies de paille pour empêcher qu'elles ne se mouillent, ou qu'elles ne se brisent. *Mercium colligatarum fascis*. Toutes les marchandises qui viennent aux Foires sont en *balles*. Il y a de petits Merciers de campagne qui portent des *balles* sur leur dos.

On appelle aussi des marchandises de *balle*, celles qui viennent de loin dans des *balles*, qui sont d'ordinaire fabriquées avec peu de soin par de méchans ouvriers, ou de méchante matière, à la différence de celles qu'on commande aux ouvriers choisis, & qu'on voit faire devant soi. Les pistolets de S. Etienne en Forests sont des marchandises de *balle* ; ils sont faits de fèr aigre & trop à la hâte.

En ce sens on le dit figurément de toutes les chôses qu'on méprise, ou qui ne valent rien. Ce sont des nouvelles, des contes de *balle*.

On appelle aussi une *balle* de dez, un paquet de dez où il y en a plusieurs douzaines. On a trouvé autrefois dans la besace d'un Cynique une *balle* de dez, & le portrait d'une Courtisanne. Balsac.

Baile, en tèrme d'Imprimerie, C'est un instrument de bois, qui est creux en forme d'entonnoir, avec une poignée au dessus qui est aussi de bois. Le creux de cet instrument est rempli de laine, laquelle est couverte d'une peau de mouton qu'on trempe dans l'encre, pour toucher sur les formes ou sur les planches.

Baile, en tèrmes d'Agriculture, est une petite paille, capsule, ou gousse, qui sert d'enveloppe déliée au grain de blé quand il est dans l'épi, & qui s'en sépare en le battant, *Gluma*, *folliculus*. La *balle* est un bon fourrage pour les bestiaux. Ce blé est encore tout plein de *balles*. Lig.

On dit provèrbialement, Au bon joüeur la *balle* lui vient ; pour dire, qu'un homme qui est habile en une profession n'y fait point de fautes, y réüssit ordinairement. On appelle Enfans de la *balle*, les enfans qui suivent la profession de leur père, & entre autres les enfans d'un Maître de Tripot avec qui il fait dangereux de faire partie. On dit aussi prendre la *balle* au bond ; pour dire, se servir de l'occasion, ne la laisser pas échaper. On dit, La *balle* cherche le joüeur ; pour dire, que les occasions se présentent d'elles-mêmes à ceux qui les demandent, & qui en sçavent profiter. On dit encore que la *balle* est en amour ; pour dire, qu'elle est bien renvoyée, qu'elle ne touche pas à tèrre ; & dans le sens figuré, cela se dit d'une conversation où il y a beaucoup de vivacité. On dit aussi, A vous la *balle*, ou, A vous le dé ; pour dire, c'est à vôtre tour à parler, à agir. On dit aussi figurément d'un homme qui s'est saoulé jusqu'à crever, que son estomac est chargé à *balle*. Il y va *balle* en bouche, mèche allumée ; c'est-à-dire, qu'il entreprend une affaire ouvertement, & bien résolu de la pousser vigoureusement. Ce sont *balles* perduës ; c'est-à-dire, ce sont des efforts inutiles. On appelle *Rimeur de balle*, un Poëte dont les vers sont si mauvais qu'ils ne servent qu'à envelopper des marchandises.

BAILER. v. n. Danser. *Saltare*, *choreas agere*. Cette jeunesse a dansé

danſé & *ballé* toute la nuit. Pour être un vrai Galand, il faut toujours babiller, danſer, & *baller.* SARAZ. Il eſt plus en uſage en ces deux phrâſes. Cet homme va les bras *ballans*, pour dire, en agitant les bras: & il eſt midi ſonné & *ballé*; pour dire, midi paſſé.

Ménage dérive ce mot de *ballare*, fait du Grèc βάλλειν, dont les Latins & les Grècs ſe ſont ſervis en la même ſignification. Du Cange dit qu'il vient de βαλίζω, qui ſignifie *pergo*, *gradior*: mais de quelque part qu'il vienne, on ne s'en peut jamais ſervir qu'en riant, & dans le Comique. De Rubis dans ſon hiſt. de Lyon L. I. p. 108. & 109. dit, que les anciens Gaulois alloient querir le Gui de chêne & le portoient dans leurs villes ſuivis des Prêtres & du peuple, demenants joye avec leurs balations, qui étoient des chanſons & balades qu'ils alloient chantant avec mouvemens de corps, répondant à la cadence de la voix, & que ces chanſons & danſes s'appelloient balations, *à balatu ovium*, duquel elles approchoient fort, & que de là nous avons retenu le mot *baller*. L'Auteur du Sermon. 215. *de temp.* dans Saint Auguſtin dit, *Erat Gentilium ritus inter Chriſtianos retentus, ut diebus feſtis balationes, id eſt, cantilenas & ſaltationes exercent, quod balare, id eſt, vociferando ſaltare vocabant.*

BALLET. ſ. m. Repréſentation harmonique, & danſe figurée & concertée qui ſe fait par pluſieurs perſonnes maſquées, qui repréſentent par leurs pas & poſtures quelque chôſe naturelle, ou quelque action, ou qui contrefont quelques perſonnes. *Chorea dramatica, dramatica ſaltatio.* Les *ballets* du Roi ſont fort magnifiques. Le *ballet* de la guèrre, Le *ballet* des Arts, &c. ce ſont les ſujets de ces *ballets*. Un *ballet* eſt compoſé de pluſieurs entrées. On fait des vèrs de *ballet* pour expliquer le caractère ou l'action des perſonnes qui danſent; & ces vèrs, qui tous enſemble compoſent une eſpéce de Poëme dramatique, portent auſſi le nom de *ballet*. Benſerade a fait pluſieurs ſortes de *ballets*; & le P. Meneſtrier en a fait un docte Traité.

On dit provèrbialement, qu'un homme a fait une entrée de *ballet* dans une compagnie, lorſqu'il y eſt entré bruſquement, & ſans cérémonie, & qu'il en eſt ſorti de même.

BALLON. ſ. m. Groſſe boule de cuir ronde & creuſe, qui couvre une veſſie, qu'on remplit de vent par une languette, ou ſoûpape, lequel air faiſant reſſort, rend le *ballon* propre à ſe refléchir. *Follis.* Il n'y a guères que les écoliers qui jouent des parties de *ballon*.

On dit d'un hydropique qu'il eſt gros, qu'il eſt enflé comme un *ballon*.

BALLON DE FER. Le *Ballon* de Fèr contient 16 tables de fèr. La table eſt d'un pied & demi de long, & de trois quarts de pied de large, c'eſt-à-dire, de 9 pouces de large, & épaiſſe d'un grain d'orge. *Goullus Mem. des Bourg. L. II. C. 16.*

BALLON, en tèrmes de Chymie, eſt un très-gros matras, ou bouteille ronde de gros vèrre & à cou court, qui ſert de récipient en pluſieurs diſtillations, ou opérations.

BALLON, eſt auſſi un tèrme de Relations qu'on trouve ſouvent dans celles de Meſſieurs de Chaumont, & de Choiſi. C'eſt le nom d'un vaiſſeau à rames dont on ſe ſert dans le Royaume de Siam, tant pour des voitures, que pour des cérémonies. Il y a des *ballons* dorez & bien parez qui ont juſqu'à 150 rameurs de chaque côté. Il y en a quelques-uns qui ont des clochers d'un ouvrage fort-délicat: ce ſont de petits bâtimens faits d'un ſeul arbre d'une longueur prodigieuſe. Le Roi de Siam a les plus beaux *ballons* qui ſoient au monde. Les Siamois donnent à leurs *ballons* de la figure quelque animal, de quelque oiſeau, ou de quelque reptile, ce qui fait un fort bel effet.

BALLONNIER. ſ. m. Faiſeur de ballons. *Follium artifex.*

BALLOT. ſ. m. Petite balle ou paquet de marchandiſe. *Faſciculus, ſarcinula.* On le dit auſſi des groſſes balles. Il y avoit tant de *ballots* dans ce vaiſſeau.

On dit provèrbialement & figurément à un homme, Voilà vôtre vrai *ballot*; pour dire, C'eſt vôtre fait, ce que vous cherchez.

BALLOT, ou BALLON, ſignifie auſſi, Ces ſommes ou panniers de vèrre en tables plattes & quarrées dont ſe ſervent les Vitriers, dont chacun contient vingt-cinq liens, & ſix tables à chaque lien.

BALLOTADE. ſ. f. Tèrme de Manége. C'eſt un ſaut qu'on fait faire à un cheval entre deux pilliers; en ſorte qu'ayant les quatre pieds en l'air, il ne montre que les fèrs des pieds de derrière ſans détacher la ruade, & s'éparer. A la capriole il ruë, ou nouë l'aiguillette; à la crouppade, il retire les pieds de derrière ſous lui, au lieu de montrer ſes fèrs. C'eſt ce qui fait leur différence. La *ballotade* eſt un ſaut où le cheval ſemble vouloir ruer, mais il ne le fait pas pourtant, ce n'eſt qu'une demi ruade, faiſant ſeulement voir les fèrs des jambes de derrière, comme s'il avoit envie de ruer. NEWC.

BALLOTE. ſ. f. Petit bulletin, ou pois; ou petite balle de diverſes couleurs, qui ſert à tirer au ſort dans les élections qu'on remet au haſard. *Calculus.*

BALLOTTE. Plante. Voyez MARRUBE; c'eſt la même chôſe.

BALLOTER. v. n. & act. qui ſe dit quand des joüeurs de paume ne font que ſe renvoyer la balle l'un à l'autre, & ne joüent point partie. *Pilam agitare.*

En ce ſens on dit figurément, *Balloter* quelqu'un, pour dire, ſe joüer de lui, s'en moquer, l'amuſer par des vaines promeſſes, le renvoyer de l'un à l'autre, ſans vouloir rien conclure en ſa faveur. *Exagitare aliquem, ludere, illudere.*

BALLOTER, ſignifioit auſſi, donner des ſuffrages par bulletins, ou petites boulles, ou ballotes. *Calculis dare, edere ſuffragium.* Il y a beaucoup d'élections qui ſe font en *ballotant*, qu'on remet au ſort.

BALLOTER, ſignifie encore, Agiter en gros une queſtion, diſcuter une affaire avant que d'opiner définitivement, ou de la juger. *Conſultare, deliberare, rem aliquam agitare.*

BALLOTER, ſignifie auſſi ſimplement, Mouvoir, agiter quelque chôſe. Ainſi on dit qu'un cheval fait *balloter* le mords dans la bouche.

BALLOTÉ, ÉE. part. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe, en Latin comme en François.

BALLOTIN. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans l'hiſtoire du Gouvernement de Véniſe. On appelle *ballotins* les enfans dont on ſe ſert pour recevoir les petites boules qu'on employe pour donner ſon ſuffrage lorſqu'on fait l'élection du Doge.

BALOIRE. ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt ainſi que l'on appelle de longues piéces de bois qui dans la conſtruction donnent au vaiſſeau la forme qu'il doit avoir. La *baloire*, ſelon le P. Hoſte, ſe dit auſſi du contour éxtérieur du vaiſſeau repréſenté dans un de ces plans horizontaux.

BALOISE. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe de trois couleurs, rouge, colombin & blanc. CULT. DES FL.

BALOTIN. ſ. m. Eſpéce d'oranger qui diffère des orangers ordinaires, principalement en deux chôſes, car prémièrement ſes feuilles ſont plus grandes & plus larges que celles des orangers communs, & elles ſont dentelées tout à l'entour. 2°, Ses fruits ou ſes oranges reſſemblent preſque à des citrons, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont groſſes & longues. En certains climats les branches d'orangers, & ſur tout celles de *balotin*, reprennent de bouture, ou de marcote, auſſi facilement que font ici les groſeliers, figuiers, cognaſſiers, &c. LA QUINT.

BALOURDE. adj. & ſ. m. & f. Qui eſt ſtupide & groſſier. *Stupidus, plumbeus.*

Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile ſimple & Comique. Il vient de l'Italien *balordo*, qui ſignifie la même chôſe.

BALSAME. ſ. m. Nom d'homme. S. Pièrre *Balſame*, né en Paleſtine dans le village d'Anée, s'appelloit Abſelame, d'où l'on a fait Abſalme, & puis par tranſpoſition *Balſame*. Voyez Baillet T. I. p. 47.

BALSAMINE. ſ. f. *Balſamina.* Plante annuelle qu'on ſéme dans les jardins, & qui donne des racines fibreuſes, & cheveluës, d'où s'éléve une tige branchuë, haute d'un pied, charnuë, épaiſſe, noüeuſe, couverte d'une écorce verdâtre, quelquefois rougeâtre & pleine de ſuc d'un goût fade. Ses branches ſont garnies de feüilles ſemblables à celles du pêcher, plus molles, plus ſucculentes, plus dentelées ſur leurs bords, & d'un goût très-amer. De leurs aiſſelles naiſſent une ou pluſieurs fleurs portées par des pédicules longs de demi pouce. Elles ſont à quatre pétales inégales dont la ſupérieure eſt voutée, l'inférieure eſt creuſe & terminée par un éperon; les deux latérales tombent en devant en manière de Tabac, garnies chàcune d'une oreillette. Lorſque les fleurs ſont à ſix pétales, la pétale inférieure qui eſt creuſe, n'a point d'éperon ſenſible, & il y a quelque changement dans la diſpoſition des autres pétales. Quand la fleur eſt paſſée, le piſtile devient un fruit fait en poire, compoſé de piéces aſſemblées, comme les douves d'un tonneau, & qui en ſe recourbant par une manière de reſſort, découvrent & jettent avec impétuoſité ſes ſemences, qui ſont rondes, & rouſsâtres. On croit que ſon nom vient du mot Latin *Balſamum*, à cauſe qu'on ſe ſervoit du fruit d'une autre plante qui portoit autrefois ce même nom en Latin, & qu'on a changé en celui de *Momordica*, en François, Pomme de merveilles. La *Balſamine*, qu'on ſéme dans les jardins, eſt à fleur purpurine, à fleur mêlée de rouge & de pourpre, à grande fleur, ou à fleur blanche. Elle fleurit en Juillet.

BALSAMIQUE. adj. Tèrme de Médecine. On appelle *balſamique* ce qui eſt doux, ce qui eſt médiocrement atténué, qui n'a rien d'âcre, ni de trop fort, & de trop violent, qui eſt lié, coulant dans une juſte température par un mélange convenable des principes. Pour qu'une chôſe ſoit *balſamique* il ne faut pas qu'elle ait trop de flegme, ni des parties trop viſqueuſes, ni trop d'acides, ni des eſprits trop violens. On dit, un ſang velouté & *balſamique*. Le ris nourrit beaucoup par ſes parties huileuſes, *balſamiques*

samiques & embarrassantes. Les artichauds contiennent beaucoup de parties huileuses & *balsamiques*. Lemery.

BALSARA, BALSERA, ou plus communément BALSORA. s. f. Nom propre d'une ville. *Balsora*, anciennement *Térédon*. M. Corneille dit *Balsera*. Ni l'un ni l'autre n'est d'usage en France. Plusieurs écrivent *Balsora*, & cet usage ne doit pas être condamné ; mais dans l'ordinaire on dit & l'on prononce *Bassora*, souvent on l'écrit aussi, & il semble qu'on le devroit toujours faire, parceque c'est le plus autorisé par l'usage. *Bassora* est une ville d'Asie sur le bord du fleuve *Sebat-el-Arab*, qui est le Tigre & l'Euphrate joints ensemble. Quelques Cartes la mettent dans l'Yerak, partie du Diarbeck, à l'orient de ce fleuve, & d'autres à son occident dans l'Arabie déserte. Elle est à une demi lieuë du fleuve, & à deux du lieu où étoit l'ancienne Térédon. Les Transactions Philosophiques T. I. p. 656. & 657. donnent à *Balsora* 21°, 20' de latitude, & sur deux observations de l'immersion de l'œil du Taureau elles déterminent sa longitude la première fois à 86°, 20' de différence d'avec celle de Londres, & la seconde fois à 86°, 14', seulement. D'où il s'ensuit que la longitude de Londres étant selon l'Académie des Sciences différente de celle de Paris de 2°, 18', occid. & par conséquent de 17°, 42', celle de *Balsora* est de 103°, 56', selon le second calcul, & de 104°, 2', suivant le prémier.

BALSANE. Voyez BALZANE.

BALTIQUE. adj. Épithete qui se donne à une mèr du nord en Europe. La mèr *Baltique*, *Balticum mare*, *Balticus sinus*. La mèr *Baltique* est un Grand Golfe entre l'Allemagne, le Danemarc, la Suéde & la Pologne. C'est le *sinus Codanus* des Anciens. Pline dit que Philémon l'appelloit *Morimarhusa*, & Hécatharus *Amalchium*. Tacite l'appelle mèr de Suede, mèr pareffeuse, *Mare Suevicum & pigrum*. Les Allemans l'appellent *Oostzee*, mèr du couchant ; & *Die Belk*, d'où s'est formé le nom *Baltique*. La mèr *Baltique* entre dans les tèrres, ou commence au détroit de la Sonde, par lequel elle tient à l'Océan, ou mèr d'Allemagne. Elle forme deux grands Golfes principaux. Le Golfe de Boddes, ou des Bothnies, *sinus Bodnicus*, & le Golfe de Finnes, ou de Finlande ; en langage du païs *Bothenzée*, & *Finniezée*. On trouve de l'ambre dans la mèr *Baltique*.

BALTRACAN. s. m. Hèrbe qui croît dans la Tartarie, & dont les Tartares se servent pour se soutenir, quand ils voyagent dans leurs déserts. Josapha Barbaro, Marchand Vénitien, dit en avoir vû & usé dans son voyage de Tartarie, & la décrit ainsi dans une lettre à Pièrre Barocci Évêque de Padouë. Le *Baltracan* a la feuille semblable à celle des Raves. Au milieu naît une tige plus grosse que le doigt, & qui dans le tems de la semence est de la longueur du bras ; cette tige pousse des feuilles éloignées l'une de l'autre de sa quatrième partie. La semence est semblable à celle du fenoüil ; mais plus grosse, & d'une bonne odeur, quoique forte. Quand c'est la saison il se rompt, & l'écorce se sépare jusqu'à ce qui est tendre, comme au pampre de la vigne. Il a l'odeur de l'oranger, un peu même plus douce. Il n'a point besoin d'assaisonnement, ni même de sel, pour être mangé. On peut le semer comme toute autre semence, sur tout dans un lieu tempéré, & dont le fonds soit bon. La tige est un peu creuse, & son écorce est verte, tirant sur le jaune. Il dit que depuis son retour de Tartarie, étant Provéditeur en Albanie il y trouva du *Baltracan* proche de Croia, & encore après dans le Padoüan. Ramuzio, *T. II. p.* 112.

BALUSTRADE. s. f. Tèrme d'Architecture. Rang de petits piliers façonnez, de pièrre, ou de fèr, ou de bois, qui sont à hauteur d'appui, qu'on met sur des terrasses, ou au haut des bâtimens, pour faire quelque clôture, ou séparation. *Clathratum septum*, *columellarum septum*. On enferme les Autels par une *balustrade* de marbre, de bois, &c. Chez les Princes le lit est environné d'une *balustrade*.

BALUSTRE. s. m. se dit dans ce même sens de ces clôtures de petits pilliers qui se mettent autour du lit des Princes, ou dans une chambre de parade, pour fermer les alcoves, ou le chancel du cœur d'une Église, ou d'une Chapelle, ou les *balustres* d'escaliers entre l'appui & le limon. *Columellæ*, *clathri*, *cancelli*. Il y a un *balustre* de marbre à la Chappelle de Nôtre-Dame.

Du Cange dérive ce mot de *balustrum*, & *balustrium*, qui étoit un lieu chez les Anciens, où étoient plusieurs bains apparemment fermez de *balustres*. Selon d'autres il vient de *balaustrum*, qui signifie le calice de la fleur de grenade, auquel le *balustre* ressemble.

On le dit aussi de chaque pilier en particulier. Il faut tant de *balustres* pour faire la fermeture de cette Chappelle. Les *balustres* du grand escalier de Versailles sont de bronze massif. Les Orfévres appellent *balustres*, les parties de leurs ouvrages qui sont taillées ou façonnées en *balustre*, comme le pilier d'un gueridon, la tige d'un flambeau, ou d'un chandelier, d'un bénitier, &c. On appelle encore *balustre* la petite colonne ou le pilastre orné de moulures, pour remplir un appui à jouř sous une tablette. Les Tourneurs appellent aussi *balustre*, la petite colonne de bois qu'ils mettent au dossier d'une chaise tournée.

Balustre du chapiteau de la colonne Ionique, est la partie latérale du rouleau qui fait la volute.

Balustres de serrure, sont de petites piéces de fèr en forme de balustres, qui tombent sur l'entrée de la clef, & servent à la couvrir.

On dit figurément, que les dais & les *balustres* ne rendent pas un homme plus heureux ; pour dire, que l'éclat & les honneurs de la Cour ne sont pas capables de satisfaire le cœur de l'homme.

BALZANE. s. f. Tèrme de Manége. C'est la marque de poil blanc qui vient aux piéds de plusieurs chevaux depuis le boulet jusqu'au sabot devant & derrière. *Albedo in equino pede*, *Nota alba*. On dit qu'un cheval est chaussé trop haut quand ses *balzanes* montent trop haut.

Ce mot vient de l'Italien *balzano*.

On appelle un cheval *balzan*, Celui qui a des balzanes à quelques-uns de ses piéds, ou à tous les quatre. *Equus quatuor pedibus albis*. On juge de la bonté & de la nature des chevaux selon les piéds où les *balzanes* se rencontrent.

BAM.

BAMBERG. s. masc. *Bamberga*, ou *Babenberga*. Ville Épiscopale d'Allemagne en Franconie, située sur une colline au confluent du Mein & du Reduitz. Quelques-uns croyent que c'est le *Bergium* des Anciens. Il faudroit dire plutôt que *Bamberg* a été bâti à la place de Bergium. Car *Bambergue* ne fut bâti que vers le X^e^ siécle. C'est Bade fils de l'Empereur Othon qui lui a donné son nom, qui joint à celui de *berg*, colline, montagne, a formé *Babeberg*, d'où s'est fait *Babberg*, & ensuite *Bamberg*. C'est l'Empereur Henri II. qui y fit établir un Évêque, qui bâtit la Cathédrale, qui est une des plus magnifiques d'Allemagne. Ce Saint Roi désirant ériger un Évêché à *Babemberg*, ou *Bamberg* en Franconie, qui étoit de son patrimoine, pria l'Évêque de Wersboug, dans le Diocèse duquel étoit *Bamberg*, de la lui céder avec son tèrritoire, lui offrant d'autres tèrres en échange. L'Évêque y consentit, à condition qu'il seroit fait Archevêque, & que l'Évêque de *Bamberg* seroit son suffragant. On en convint dans l'Assemblée de Mayence l'an 1007. & le Pape fit cette érection la même année au mois de Juin. Voyez encore Imhoff *Notit. Imp. L. III. c.* 3. L'Évêque de *Bamberg* est Acéphale & dépend immédiatement du Pape. La longitude de *Bamberg* est 32, 49, & sa latitude 49, 51.

BAMBIAYE. s. m. Oiseau de l'Isle de Cuba. Il ne s'éléve presque point de tèrre, & on le prend à la course. Sa chair est d'un bon goût.

BAMBOCHES. s. f. petites figures en forme de Marionettes auxquelles on fait représenter des Ballets, ou des Comédies. *Alienis nervis lignum mobile*, *sigillum automatum*. On a vû à Paris une Troupe de Comédiens qui faisoient joüer des *bambochés*, mais qui n'ont pas eû grand succès.

Ce mot vient de l'Italien. On appelle aussi une femme de fort petite taille, une *bamboche*.

Bamboche. s. f. Petite canne qui vient des Indes, & qui est pleine de nœuds. Les *bamboches* ont été fort à la mode quelque tems.

Ce mot vient de *bambous* qui suit, que l'on a pris des Indiens, qui appellent *bambu*, ou *mambu*, le roseau dont ont fait ces sortes de cannes.

BAMBOU. s. m. *Arundo Tabaxifera*, *spinosa*. Plante des Indes que Pison dit être une espéce de roseau. Il part de sa racine plusieurs jets beaucoup plus considérables que ceux de nos roseaux ordinaires, branchus, creux, noüeux, & séparez d'espace en espace par des cloisons. Ces cavitez au lieu de moëlle sont remplies d'un suc doux, fort agréable, & qui s'épaissit ensuite par la chaleur, & devient ce qu'on appelle *sacchar*. Ce suc dans les Indes est fort estimé. Ces feüilles naissent de chaque nœud, & sont accompagnées d'épines. Ces feüilles sont longues de quatre à cinq pouces au plus, sur un bon doigt de largeur, terminées un peu en pointe, canelées par des nervures qui suivent toutes leurs longueurs, vertes, rudes & âpres au toucher. Ces fleurs naissent en épics écailleux & semblables à ceux de blé de froment. Il s'est élevé beaucoup de disputes entre les Naturalistes sur le *Sacchar* & *Tabaxer*, la plûpart prétendant que ces noms étoient propres à la canne de sucre & au sucre qu'on en tire. Les autres au contraire soutiennent que c'est mal à propos, puisqu'ils sont encore usitez dans les Indes, & consacrez pour signifier le suc du *Bambou*. Les jets de *Bambou* viennent souvent si pressez qu'on ne sçauroit pénétrer une forêt de cette plante, son suc est très-vanté dans les Indes pour plusieurs maladies. Il y a trois espéces de *Bambou* dans l'*Hort. Malabar*.

On l'appelle aussi Mambou & Voulou. Voulou est une espéce de Canne

Canne d'Inde, qui tient de l'arbre appellé par Linschote & Acosta *Mambu* & *Bambu* à l'imitation des Indiens, d'où est venu le nom de bamboche, que nous lui donnons en ce païs-ci. La moëlle humide approchante du laict qui se trouve dans le *Bambou* est nommée par les Médecins Arabes *Tabaxir*, & par les Indiens *Sacar Mambou*, ou *Bambou*, c'est-à-dire, *sucre de Mambou*, dont les Arabes, les Persans, les Indiens & autres Orientaux, font un cas tout particulier. DAPPER.

BAMIA, ou *Kermia d'Egypte*, est une plante haute comme la guimauve, ses feüilles sont larges & semblables à la vigne, découpées, & dentelées, attachées à la tige par des queuës longues; ses fleurs sont petites, semblables à celles de la mauve, de couleur jaune. Il leur succéde des fruits longs, pointus, qui s'ouvrent en plusieurs loges, garnies de semences presque rondes, noirâtres, grosses comme du crobec, contenant une pulpe douce. Les Égyptiens la cultivent & la mangent. Dapper écrit *Bammia*, & dit que cette plante a 4 ou cinq coudées de haut; que ses fleurs & ses feüilles ressemblent à peu près à celles de mauve, si ce n'est que ses feüilles ne sont pas si petites ni si douces au toucher, mais rudes & tant soit peu veluës, pendantes à de longues tiges, & presque aussi grosses que celles de la courge; que la fleur est de 5 feüilles d'un jaune pâle, le fruit à cinq & quelquefois à dix angles, & qu'il ne ressemble pas mal aux concombre sauvages.

BAMIA MOSCHATA, est une plante presque semblable. Sa graine est gris-brun d'une odeur de musc. On en fait de petits chapelets. On la met dans la bouche pour donner une odeur agréable. Elle vient de l'Amérique.

BAN.

BAN. s. m. Publication à haute voix, au son du tambour, ou de la trompette, ou des tymbales, par l'ordre d'un Supérieur, ou de la part du Roi, & de la justice. *Rei cujuspiam praeconis voce denunciatio.* On a fait un *ban* portant défenses de sortir du camp, d'aller à la petite guèrre. Pasquier a observé que ce mot est fort ancien dans la langue pour signifier une proclamation publique. Aussi trouve-t'on ces phrâses dans les Coutumes, Crier au *ban*. Cas de *ban*. A peine de *ban*. Procéder à *ban*, &c. On appelle aussi *Ban*, la publication & le cri que fait faire le Seigneur Féodal pour se faire rendre les hommages, ou lui payer les redevances, & le venir reconnoître. De Hauteserre *Orig. feudor. c.* 9. observe qu'anciennement on appelloit *Heribanum* l'obligation des vassaux d'aller à la guèrre, quand leur Seigneur levoit des troupes, ou d'y envoyer quelqu'un à leur place, ou de lui payer une certaine somme, & que ce mot venoit de *bere*, qui en Allemand signifie armée; que depuis on l'a nommé *bannum*, *ban*, & *retrobannum*, arrière-ban. Il définit le *ban*, un Édit, une levée des gens d'armes qui tiennent des fiefs sujets au service noble des armes. Il remarque encore que le *ban*, ou service du *ban*, ne duroit que 40 jours, ou comme comptoient les François, 40 nuits. C'étoit autrefois un privilége des Ducs d'Autriche de ne servir qu'un mois. Il ajoute qu'aujourd'hui le service du *ban* ne dure encore que quarante jours, quand c'est dans le Royaume, & trois mois quand on sert hors du Royaume. Voyez encore les Remarques du même Auteur sur le V^e Liv. de Greg. de Tours, p. 184. 185. & sur le XI^e Livre p. 386.

On dit aussi *Ban* de vendanges, Ouverture de *ban*, &c. pour dire, la publication de la permission des vendanges. Le Duc Odes en 1210. se trouvant à Beaune environ le tems des vendanges, fit present au Maire & Échevins de la ville du *ban* des vendanges, qui étoit un de ses principaux droits. PARAD.

Du Cange dit qu'on a appellé aussi l'Excommunication, le *ban* de l'Évêque. Voyez encore dans les *Acta Sanctor. Mart. Tom. I. p. 217. F.*

Ménage dérive ce mot de l'Allemand *ban*, qui signifie proprement *publication*, & ensuite *proscription*, parcequ'elle se faisoit à son de trompe, d'où sont venus les mots de *bannir*, *ban*, *bannissement*, de *bandi*, de *ban*, & *arriere ban*, *banlieue*, *banniere*, *bannal; abandonner*, &c. Nicod le dérive d'un autre mot Allemand *ban*, qui signifie *champ*, & *territoire*, d'autant que c'est en vertu de ce qu'on tient des Fiefs, champs & héritages, qu'on est obligé au *ban* & *arrière-ban*; & que le four à *ban* est le four du tèrritoire de la Seigneurie. Borel le dérive du Grèc πᾶν, qui signifie *tout*, parceque la convocation est générale. Les Châtellenies ou Prévôtez de Lorraine ont sous elles certain nombre de *bans*; & chaque *ban* a sous soi un certain nombre de Bourgs. Le Duché de Limbourg est divisé par *bans*. Le mot de *banlieue* a sans doute pris son origine du *ban*. *P. Lubin dans son Merc. Geogr.*

BAN, se dit aussi des publications qui se font aux prônes des Parroisses des noms de ceux qui veulent se marier, ou prendre les Ordres. *Solennis futurarum nuptiarum proclamatio.* La publication des *bans* n'est pas de nécessité du Sacrement; mais de nécessité de précepte. Elle a été mise en usage par la Police Ecclésiastique de France, & confirmée par les Ordonnances de Blois de Melun, & de Louïs XIII. en 1639. Le Concile de Latran a rendu cet usage général. C'étoit pour prévenir les abus, & les inconvéniens qui résultent des mariages clandestins. Le Concile de Trente a ordonné la publication de trois *bans* pour empêcher les mariages clandestins. Par l'Ordonnance de Blois, nul ne pouvoit valablement contracter mariage sans proclamation précédente des trois *bans*; & aucun ne pouvoit être dispensé que des deux derniers, & seulement pour cause légitime; ou pour urgente nécessité. Mais on s'est fort relâché là-dessus. Il n'y a que les mineurs qui soient soumis nécessairement à cette formalité. A l'égard des majeurs, on en dispense plus aisément; & même le défaut de *bans* n'emporte point de nullité. On achete les deux derniers *bans*, quand le prémier a été publié. Quand un mineur veut se marier, les *bans* doivent être publiez à la parroisse du domicile de son pére, ou de son tuteur, ou de son curateur.

> *Le Conseiller Argant eut la même furie,*
> *Il vit Cloris, l'aima, pressé de son amour,*
> *On publia ses* bans *& sa honte en un jour.* VILL.

On prétend que la publication des *bans* est très-ancienne dans l'Église, il y avoit du moins quelque chôse de semblable dès le commencement de l'Église, & c'est des *bans* de mariage qu'on entend ce que Tertulien appelle *trinundina promulgatio.* Ces publications de *bans* ont été etablies pour prévenir les abus qui pourroient se commettre dans le mariage à cause des empêchemens. Il est vrai qu'avant que ces sortes de publications fussent en usage, on prévenoit les inconvéniens autrement. Les hommes s'adressoient aux Diacres, & les veufves ou les filles aux Diaconesses, & proposoient le dessein de se marier: si les partis étoient sortables, les Diacres & les Diaconesses avertissoient l'Évêque, lequel après en avoir communiqué au Clergé, faisoit la bénédiction du mariage. FEVRET.

BAN, se dit aussi de la publication qui se fait pour convoquer tous les Nobles d'une Province, pour servir le Roi dans ses armées, suivant qu'ils y sont obligez par la Loi des Fiefs. *Principis edictum primaria clientela nobilitatem ad militaria munera convocantis.* On a publié le *Ban*, & l'*Arriere-ban*. *Ban* en ce sens signifie la convocation des vassaux qui tiennent du Roi immédiatement, & *arriere-ban* de ceux qui tiennent médiatement. On confond aujourd'hui ces deux mots, desorte que *ban* & *arriere-ban*, est un mandement à tous Gentilshommes & autres tenans fiefs & arrièrefiefs, de venir à la guèrre pour le service du Prince.

BAN, est aussi l'Assemblée de ces Nobles en corps d'armée. *Primaria clientela nobilitas armata.* Le *Ban* & l'*Arriere-ban* est longtems à se mettre en campagne. L'Abbé de la Roque a fait un Traité du *ban* & de l'*arriere-ban*, avec plusieurs anciens rôles, où sont les noms & qualitez des Princes, Seigneurs & Gentilshommes qui s'y sont trouvez. Les François ont servi leurs Rois dans leurs armées par manière de *ban* & d'*arriere-ban* dès le commencement de la Monarchie, mais on peut dire que ces convocations n'ont été bien réglées que dans le tems qu'il s'est fait des investitures des fiefs. Dèslors les Laïques Seigneurs de fiefs ont rendu un service personel dans les armées. Les Ecclésiastiques même qui en possedoient étoient contraints de s'y trouver avec leur vassaux: ce qui a donné lieu à l'institution des Vidames, & des Advoüez, pour la défense des Évêchez & des Abbayes. Ces Advoüez en tems de guèrre conduisoient les vassaux des Églises ou des Abbayes, à la place des Seigneurs Ecclésiastiques. Mais parceque pendant les guèrres saintes, ou contre les Anglois & les Flamands, la plûpart des Gentilshommes qui alloient en ces éxpéditions manquoient d'argent pour les frais de leurs voyages, ils furent contraints de supplier les Rois de permettre aux Roturiers & aux gens de mainmorte d'acheter des fiefs, lesquels étant ainsi tombez entre les mains de personnes peu propres pour les armes, on vit bientôt les *bans* & les *arrierebans* peu fournis d'hommes capables des éxercices militaires. C'est pourquoi les Rois ordonnèrent d'abord la levée du droit des franc-fiefs sur les Roturiers, pour survenir au payement des gens de guèrre, & pour confirmer la permission de tenir des fiefs & arrièrefiefs à la manière des Nobles. Outre ce droit ils furent encore obligez à servir de leurs personnes, ce qui s'éxécute encore aujourd'hui.

BAN, se dit aussi des assignations qui se font à cri public aux vassaux pour comparoir devant leur Souverain en certaines occasions, & pour rendre compte de leurs actions. *Edictum Principis beneficiarios clientes evocantis.* Les Princes d'Allemagne sont souvent assignez, sont mis au *ban* de l'Empire, & on confisque leurs Fiefs, faute de rendre l'hommage & le service dont ils sont tenus.

BAN, signifie aussi, Bannissement. *Exilium.* Et on dit en tèrmes de

de Palais, Il lui est enjoint de garder son *ban* à peine de la hart. Il a obtenu un rappel de *ban*.

PETIT BAN. Il étoit en usage en Dauphiné, & les *petits bans* étoient différens des condamnations de justice. Celles-ci ne sont que les amandes ordinaires portées par les Sentences des Juges, au lieu que par les autres on entend les peines pécuniaires imposées par les Statuts des lieux pour des contraventions. VALBON. pag. 120.

BAN, signifie encore, un endroit & un lieu public qu'ont les Seigneurs des grands Fiefs, pour obliger tous les habitans d'une Seigneurie de venir cuire au four du Seigneur, de moudre à son moulin, ou d'apporter leur vendange à son pressoir. *Jus indictivæ moletrinæ, jus indictivi furni, jus indictivi torculi vinarii.* Ainsi on dit, un four à *ban*, un moulin à *ban*, un pressoir à *ban*; & on appelle *Sujets banniers*, & *Droit de banné*, ceux qui sont obligez à ce droit. En quelques Coutumes on appelle Four *bandier*, Moulin *bandier*, ce qu'on appelle ailleurs *bannal*.

BAN *à vin. Jus prælationis in vendendo vino.* C'est le droit que quelques Seigneurs ont de vendre leur vin à l'exclusion des habitans qui sont dans leur tèrritoire : ce droit n'est que pour quarante jours au plus, & en quelques endroits pour un mois seulement. Le droit de *ban de vin* ne peut être transporté au Fermier, pour joüir par lui de l'exemption du huitième. Ce droit de *ban de vin* est appellé quelquefois *ban de Mai*, ou *ban d'Août*. Le Roi par un édit du mois d'Avril 1702. a établi un droit de *ban de vin* dans tous les lieux où les droits d'Aydes n'ont point de coutume, il permet à toutes persônnes d'acquérir ce droit, & leur donne de grands privilèges.

On dit provèrbialement d'un homme qui a une bouche trop fenduë, qu'elle est grande comme un four à *ban*.

BAN est quelquefois une dignité : c'est ainsi qu'on appelle le Gouverneur de Croatie. *Banus, Gubernator, Præfectus.* M. Du Cange remarque que les Hongrois l'appellent *Isban* en leur langue : il ajoute que ce nom de dignité vient du mot *band*, pris pour étendart, parce que c'est sous le band (*bandum*) ou sous les enseignes de cet Officier, que les peuples de la Province doivent se ranger pour combattre.

M. d'Herbelot *Bibl. Orient. p.* 183. prétend que *Ban* est un mot Esclavon, dont les Turcs se servent aussi, & qu'il signifie, celui qui commande des troupes ou des milices dans les Provinces dépendantes du Royaume de Hongrie. Il est aussi, selon d'autres, en usage en Dalmatie. C'est ce que les Grècs modernes appellent Βοάνος, & Μπάνος, dont l'un se trouve dans Constantin *de Administr. Imper. cap.* 30. & 31. & l'autre dans Cinname. On croit même que c'est ce qu'Hésychius appelle Βάννας, & qu'il dit signifier *Roi*, ou bien Grand Prince. Voyez J. Selden *de Titul. honorar.* P. II. ch. 2. n. 5. *Joan. Lucius de Regno Dalmat. Lib. VI. cap.* 1. les Decrets d'André Roi de Hongrie ch. 25. & Du Cange. Le Lieutenant ou Vicaire du *Ban* s'appelle Viceban, *Vicebannus*, & l'on trouve *Bannatus*, Bannat, pour signifier la dignité de *Ban*.

BANAL. Voyez BANNAL.

BANALITÉ. Voyez BANNALITÉ.

BANANE. s. f. C'est le fruit du Bananier.

BANANIER. s. m. *Musa arbor.* Plante qui est fort commune dans les Indes Orientales & Occidentales. C'est un gros roseau spongieux au dedans qui vient volontiers dans des tèrres grasses, près des ruisseaux, ou dans les vallées qui sont à l'abri des vents. Il croit de la hauteur de douze ou de quinze pieds. Sa tige est vèrte, luisante, spongieuse, & remplie d'eau : elle sort d'un gros oignon en forme d'une poire, qui a plusieurs petites racines blanches, qui le lient avec la tèrre. Ses feüilles viennent au haut de la tige, au nombre de huit, de neuf, & même de douze : elles sont longues d'environ quatre, cinq, ou huit pieds, & larges de quinze ou dix-huit pouces : elles peuvent servir de napes & de serviettes, & étant seches tenir lieu de matelats & de lits pour coucher mollement ; elles sont d'un verd gai, polies & fermes comme du papier, & craquent de la même manière ; aussi quand elles sont agitées du vent elles font du bruit, & se déchirent. Le nerf qui est tout le long de la feüille est gros comme le petit doigt. Son fruit est au sommet de la tige en forme de grosse grappe, ou de gros bouquet : il est gros comme le bras, long de douze à treize pouces, un peu recourbé vers l'extrémité : sa chair est fèrme & solide, propre à être cuite ou sous la cendre, ou au pot avec la viande, ou à être confite & séchée au four, ou au soleil pour être gardée plus facilement. Dans chaque bouquet il n'y a que vingt-cinq ou trente *bananes* au plus, qui ne sont point trop sèrrées les unes près des autres. Ses fleurs sont d'un jaune blanc, d'une odeur douce, & longues d'environ deux travers de doigt. Lorsque les fruits sont meurs, on coupe toute la plante ; car elle ne porte qu'une fois du fruit, & ne vit qu'une année ; mais avant qu'elle vieillisse il sort de la racine un ou deux rejettons qui lui succédent, & qui par ce moyen la perpétuent.

Dans la Province de Machicore en Afrique il y a des *bananes* aussi longs & aussi gros que le bras, que l'on appelle *Outsi*, & dans la Province de Mangabei *Foutsi*; il y en a d'autres qui portent des fruits comme la moitié du bras, & d'autres qui ne sont pas plus gros que le pouce ; & d'autres qui sont plus petits, & sont nommez *Acoudres*, dont il y en a bien cent à chaque grape, qui sont de couleur verte, soit qu'ils soient récens, soit qu'ils soient gardez. Les *bananes* sont un bon manger dans ce païs-là, & fort nourrissans, on les fait rôtir comme des pommes, quand elles sont meures. On cueille bien souvent les grappes qui ne sont pas meures, & on les pend au plancher, où elles meurissent en moins de 15 jours. On file dans la Province d'Éringdrane l'écorce de cet arbre, & l'on en fait des habits. DAPPER. Cet Auteur fait *bananes* masculin, nom du fruit du *bananier*. Mais il se trompe, c'est un Hollandois qui ne sçait pas le François.

Le P. Du Tertre décrit les *bananiers* & les *bananes* de l'Amérique dans son *hist. des Antil. Traité II. ch.* 2. §. 6. Il dit, qu'Acosta en a mieux écrit que tous les autres, qu'il se trompe néanmoins en rangeant cette plante sous le nombre des arbres. Il distingue les figues des *bananes*, qui, dit-il, sont plus longues & pour l'ordinaire plus grosses. Il y en a de grosses comme le bras, & longues d'un grand pied, & un peu courbées comme les cornes de vaches. Le suc de cette plante fait une vilaine tache sur le linge, qu'on ne peut jamais ôter. L'eau dont le tronc spongieux de cette plante est rempli, est extrêmement froide, & l'on s'en sert avec succès contre toutes sortes d'inflammations. Quand on coupe la *banane* on voit une belle croix imprimée sur chaque tronçon. On appelle le *bananier* Figuier d'Adam, ou Pommier de Paradis, comme si c'étoit l'arbre du fruit défendu qu'Adam mangea dans le Paradis tèrrestre. Le *bananier* a beaucoup de rapport à un figuier des Indes, il en diffère néanmoins comme on le peut voir dans Louvillers, *hist. nat. des Ant. Liv. I. ch.* 9. *art.* 3. & dans l'*hist. des Antil. du P. Du Tertre. Tr. III. ch.* 2. §. 6.

BANC. s. m. Siége de bois où plusieurs se peuvent asseoir de rang. *Scamnum.* Ce *banc* est capable de tenir tant d'écoliers. Les anciens Marguilliers ont un *banc* dans une Paroisse le plus près du Chœur. La concession des *bancs* dans une Église n'en transfère point la propriété, & l'usage n'en est point transmissible aux héritiers. LOUET. Il n'y a que le Patron qui ait droit d'avoir un *banc* à perpétuité.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *banco*, ou du Latin *bancus*, ou *bancum*, qu'on a aussi écrit *banchum*, qui signifie la même chôse; & qui selon les Bollandistes, Mart. T. II. p. 152. signifie la table autour de laquelle des Juges sont assis pour rendre la justice, ou des Banquiers pour faire leurs comptes, & d'où est venu aussi le mot de *banqueter*. D'autres le dérivent de l'Allemand *panck*. Nicod le dérive de *abacus*; d'autres du Saxon *benc*. Covarruvias remarque que quelques-uns tiennent que ce mot vient de l'Arabe *bancq*. Angelo Rocca dit que c'est un mot Gothique. Icquez dit que c'est un mot de la langue des Francs, qui disoient *benc*, ou *banc*, que nous avons retenu; & Chorier dit qu'il nous est resté de l'ancienne langue des Allobroges, qui disoient *bank* dans le même sens. Le P. Pezron dit qu'il est Celtique. C'est la même chôse.

BANC, se dit aussi en parlant du tems d'étude qu'on doit faire dans les Universitez pour parvenir aux Degrez. *Studiorum curriculum.* Il faut avoir été cinq ans sur les *bancs*, avant que d'être Doéteur, c'est-à-dire, Il faut avoir étudié cinq ans. Au Palais on appelle Messieurs du grand *Banc*, les Présidens à Mortier. *Judices primi subsellii.*

BANC, est aussi une espéce de bureau, ou de rendez-vous, où les Procureurs & Avocats se rangent pour parler à leurs parties, pour y signer leurs expéditions, ou pour y serrer leur bonnet. *Procuratorum ac Causidicorum mensa.* Les Réglemens du Palais portent, que les Procureurs doivent se tenir demie-heure à leur *banc* entre 10. & 11.

BANC DU ROI. C'est un tribunal de Justice, & une Cour souveraine en Anglètèrre. *Tribunal primarium.* On l'appelle *Banc du Roi*, parceque le Roi y présidoit autrefois en personne, & prenoit place sur un *banc* élevé, les Juges étant assis aux pieds du Roi sur un *banc* inférieur. C'est dans cette Cour que l'on plaide les causes de la Couronne entre le Roi & ses sujets, & toutes celles qui regardent la vie des sujets. Elle prend aussi connoissance des trahisons, complots, ou machinations qui se font contre le Gouvernement. Elle est ordinairement composée de 4 Juges, dont le prémier est appellé le Lord Chef de Justice du *Banc du Roi*. Il porte des robes, & des livrées de la Grande Garderobe. La Juridiction de la Cour du *Banc du Roi* est générale, &

& s'étend par toute l'Anglèterre. Il n'y en a point dans le Royaume qui soit plus indépendante, parceque la Loi suppose que le Roi y préside toûjours. Voyez Spelman.

BANC COMMUN, c'est la seconde Cour de Justice en Anglètèrre. *Tribunal secundarium*. On l'appelle *Banc commun*, parcequ'on y plaide les causes communes & ordinaires entre sujet & sujet. On y juge toutes les affaires civiles, réelles, ou personnelles, à la rigueur de la Loi. Le prémier Juge de la Cour des Plaidoyers communs est appellé, le Chef de la Justice des causes communes, ou du *Banc commun*. Il n'y a présentement que quatre Juges. Autrefois il y en a eû tantôt 8, tantôt 7, tantôt 6, & tantôt 5. Voyez Spelman sur ces deux dernières significations de *Banc*, dans son *Gloss. Archaol.* On pourroit aussi s'en servir en parlant d'affaires d'Italie, car le mot *bancus* & *banco* se prend aussi pour tribunal, ou, selon les Académiciens de la Crusca, pour la table autour de laquelle des Juges & Magistrats sont assis dans leurs assemblées. Voyez Du Cange au mot *bancus*.

BANC, en tèrmes de Marine, est dans les Galères un siége où on met quatre ou cinq rameurs de rang pour tirer une même rame. *Transtra*. Les Galères ont 25 *bancs* de chaque côté. Les Galéasses ont 32 *bancs*, & ont six ou sept forçats par *banc*. Le nombre des *bancs* est ce qui fait différence entre les Galères, & autres vaisseaux à rames, pour la grandeur, & pour la force.

BANCS de Chaloupes, sont les *bancs* qui sont joints autour de l'arrière de la Chaloupe en dedans, pour la commodité de ceux qui y naviguent. *Sedilia*.

BANC signifie aussi, un lieu dans la mèr où il n'y a pas assez d'eau pour porter un vaisseau. On le dit aussi des sables & des rochers qui s'élèvent un peu au dessus de la surface de l'eau. *Arenaria moles*. Ce vaisseau est échoüé sur un *banc* de sable. Le grand *banc* des Moluës vers le Canada a plus de cent lieuës de long, & n'est pas dangereux ; car on y peut flotter. Il se nomme autrement, *Le Grand banc*. Le *Banc* de l'Acadie dans l'Amérique septentrionale sur la côte méridionale de l'Acadie. Le *Banc aux baleines* au couchant du *Grand banc*. Le *Banc à vert* près de la côte méridionale de l'Isle de la Tèrre Neuve. Le *Banc de Bimini* dans la mèr du Nord en Amérique proche de l'Isle de Bimini. Le *Banc de la Casse* dans la mèr méditèrranée au couchant de la Sardaigne. Le *Banc du Chien* à l'Occident d'Anglètèrre. Le *Banc de S. George* sur la côte orientale de l'Acadie. Le *Banc de l'Isle de sable*, proche de cette Isle au midi de l'Acadie. Le *Banc des Isles*, au midi de l'Isle de Tèrre Neuve. Le *Banc Jacquet*, ou le *Petit banc*, au levant du *Grand banc*. Le *Banc des Orphelins* dans le Golphe de S. Laurent. Le *Banc des Perles*. Il y en a deux en Amérique de ce nom ; l'un dans la mèr du Nord, & l'autre sur la côte de l'Acadie au Levant, on l'appelle autrement le *Banc aux Anglois*. La mèr de la manche & celle du Pont-Euxin sont pleines de *bancs*, & de difficile navigation. Les *bancs* de pièrre s'appellent *bayes de pierre* ; les grands glaçons, des *bancs de glace*.

BANC, se prend aussi figurément pour le peu de succès que nous avons dans nos entreprises, aussi bien que le mot d'*écueil*. En écrivant l'histoire, je crains de donner à travers quelque *banc* ou quelque écueil caché sous l'eau. ABL.

BANC de Jardin, est un siége qui se fait de gazon, ou de marbre, ou de bois dans un jardin. *Sedile cespititium*.

BANC, signifie aussi, un lit de pièrre, ou un étage dans les carrières. Le *banc* de ciel, est celui d'enhaut qui est le plus dur, & soutenu sur des piliers qu'on y laisse d'espace en espace : ensorte qu'il sert de ciel ou de plafond à la carrière. Il y a des carrières où l'on trouve deux *bancs* de ciel. Une carrière de bon *banc*.

BANCELLE. s. f. Petit banc long & étroit comme celui qu'on met aux tables des petits cabarets. *Scabellum*. La *bancelle* nous y sert de tabouret. SCARRON.

BANCHE. s. f. Tèrme de Marine. C'est le nom que l'on donne à un fond de roches tendres, & unies, qui se trouvent en certains lieux au fond de la mèr.

BANDAGE. s. m. Art de bander les playes suivant les diverses parties du corps où elles se trouvent. Un Professeur en Chirurgie doit faire plusieurs leçons des *bandages*.

BANDAGE, se dit aussi des ligatures avec quoi on lie les playes. Cet homme est presque guéri, mais on ne lui a pas encore ôté les *bandages*.

On appelle plus particulièrement *Bandage*, les brayers qu'on est obligé de porter quand on a des hernies, ou descentes, ou quelque autre maladie du scrotum. *Fascia herniæ coercendæ*.

BANDAGE, se dit aussi des fèrremens qui lient, ou qui fortifient des rouës, ou des piéces d'une machine. *Vincula, ligamina*. *Bandage* de rouë. Ce sont des bandes de fèr courbées & percées de distance en distance pour les attacher avec de gros clous autour des jointes des rouës. LIGER. Ces rouës ne valent rien, mais le *bandage* en est encore bon.

BANDAGE, se dit aussi des piéces qui servent à bander une arbalète, un pistolet, & autres chôses qui font ressort. Il y avoit autrefois bien plus de piéces pour le *bandage* d'une arquebuse, qu'il n'en faut à présent.

BANDAGISTE. s. m. C'est un faiseur de brayers. *Fasciarum ad coercendam herniam artifex*. Il est du Corps des Chirurgiens ; c'est à S. Côme qu'on le reçoit.

BANDE. s. f. Piéce d'étoffe coupée en longueur, & qui a peu de largeur. *Tænia*. Les Suisses portent des habits découpez par *bandes*. Il y a des *bandes* de velours sur les habits du train de cet Ambassadeur. Dans les guèrres civiles des maisons d'Orléans & de Bourgogne sous Charles VI. l'Orléanois portoit des écharpes, que le peuple appelloit comme il fait encore maintenant *bandes*. PASQ. Recherc. Liv. VIII. T. 51. Le Comte d'Armagnac Conétable avoit pour dévise une *bande*, c'est pour cela qu'ayant été tué dans la prise de Paris par les Bourguignons, on lui leva une *bande* de sa peau de la largeur de trois ou quatre doigts, depuis les épaules jusqu'au genouïl, & on la lui mit en écharpe. PARAD.

BANDE. Ordre militaire. L'Ordre de la *Bande*. Les Chevaliers de la *Bande*, *Banda militia*, dit Miræus dans ses *Origines Ordin. Equestr. c. 5.* C'est un Ordre militaire d'Espagne, institué par Alphonse XI. ou selon d'autres XII. Roi de Castille l'an 1332. sous le Pontificat de Jean XXII. Il prit son nom d'une *bande*, ou ruban rouge, que les Chevaliers portoient croisé, passant de dessus l'épaule droite sous le bras gauche. *Banda* signifie en Espagnol la même chose que *bande* en François. On n'y recevoit que des gens Nobles, mais les aînez des Grands en étoient éxclus. Il falloit avoir servi au moins dix ans dans les armées ou à la Cour. Ils devoient prendre les armes pour la Foi Catholique contre les Infidelles. Le Roi étoit Grand Maître de l'Ordre. Leur Régle, que Justiniani rapporte, consiste en 38 articles. Justiniani l'appelle l'Ordre de la *Bande*, ou de l'écharpe. Les Chevaliers de S. Jacques semblent avoir succedé à ceux de la *Bande*. Ceux qui ont écrit de cet Ordre sont, Mariana, hist. d'Esp. Liv. XVI. ch. 11. Antoine Guévara, Paul Maurigia, *Lib. II. Orig. monast. cap. 9.* Justiniani, T. II. ch. 52. p. 634. & ceux qui ont traité des Ordres militaires en général, & que nous indiquerons au mot ORDRE.

BANDE, est aussi un morceau de toile coupé en long, qui sert à lier les playes, & quelques membres du corps. *Fascia*. Les *bandes* d'un enfant en maillot, d'une femme en couche, d'un cautère.

Ménage après Lipse & Saumaise sur Solin 1150. dérive ce mot de l'Allemand *band*, qu'ils disent être aussi un mot Persan & Arabe, mais que les Persans & les François l'ont pris du bas Grèc *bandon* ; ou du Latin *bandum*, signifiant une enseigne d'une piéce d'étoffe ou de linge, plus longue que large. *Bandum* se trouve dans la vie de S. Anastase Persan, qui vivoit au commencement du VII[e] siécle, & dont la vie a été écrite au même siécle par un Auteur & témoin oculaire ; *bandum* s'y trouve, dis-je, pour signifier un étendart, un drapeau, une enseigne militaire. Voyez Bollandus *Acta Sanct. Janu. T. II. p. 439.* Un vieux Glossaire Grèc manuscrit de la Bibliothéque de M. Séguier, cité dans le Glossaire qui est à la tête de l'histoire de Théophylacte Sinécattes, dit qu'il se tire du Latin, & que les Italiens appellent βάνδα les étendarts. Nous ne l'avons donc pas pris du Grèc moderne *bandon*, mais plûtôt les Grècs ont pris *bandon* du bas Latin *bandum*, qui probablement s'est formé selon les étymologies qui vont suivre.

Du Cange dit qu'il vient du Saxon *bend*, dont la basse Latinité a fait *bende*, & *bendellus*, *bandeau*, d'où sont venus aussi les mots de *banderolle* & de *banniere*, les *bandes* des gens de guèrre, parce qu'ils étoient distinguez par *bandes* & par enseignes. Dans la vie de S[te] Zite on trouve *Binda* dans le même sens ; sur quoi le P. Papebrok remarque qu'il vient de l'Allemand *Binden*, qui signifie *lier*. *Act. SS. April. T. III. p. 519.* Voyez encore *Maii T. IV. p. 389.* A. & dans Anastase sur le retour de Léon III. à Rome on lit, *cum signis & bandis*, avec les étendarts & bannières ; la lettre du Pape Hadrien à Charlemagne ; Procope, *de Bello Vand. 2. p. 123.* qui appelle βανδιφόροι, ceux qui portoient les étendarts, ou bannières, Liv. II. p. 134. Voyez le Glossaire de Fabretti, qui est à la tête de Cédrenus de l'édit. du Louvre, & celui de Meursius. Ce mot néanmoins ne vient point du Grèc, comme on l'a déja dit. Du Cange croit que *bande* s'est fait de ban, *bannum*, parce que ceux qui mettoient le ban à quelque chôse, ou qui mettoient quelque chôse au ban, y attachoient un voile, ou morceau d'étoffe. Enfin d'autres le dérivent de *bannar*, ancien mot Britannique, ou Cambrobritannique, qui signifie Étendart, & qui a été formé de *bann*, élévation ; car

bann, comme on le peut voir dans Bohornius, signifie *être haut, être élevé*.

On appelle aussi des *bandes* de broderie, ou de tapisserie, les ornemens faits à l'éguille, qui sont étendus en long & avec peu de largeur sur des lits, sur des paremens d'Autels, sur des habits, &c. *Instita opere Phrygio texta*.

B a n d e, se dit aussi du fèr battu en long, qui sert à lier ou enfoncer quelque chôse. *Ferrea lamina*. Il faut trois *bandes* de fèr pour attacher une flèche de carosse. Il faut mettre deux *bandes* à cette roüe. Voyez B a n d a g e. On appelle *bandes* Flamandes, une espéce de pentures.

B a n d e d'une selle, se dit de deux piéces de fèr plattes, larges de trois doigts, clouées aux arçons pour la tenir en état.

B a n d e, est aussi un tèrme de Pâtissier, qui se dit d'un morceau de pâte étenduë, qu'on coupe en long, pour bander des tourtes de godiveaux & autres ouvrages de pâtisserie.

B a n d e, en Architecture, se dit de plusieurs membres plats & unis, qui représentent en effet des *bandes*, ou lisières; comme les frises, qu'on appelle autrement *plattes-bandes en fasces*; les architraves, & autres piéces moindres, dont quelques-unes sont susceptibles d'ornemens. *Fascia*. Il y a aussi des *bandes* de trémie, qui sont des barres de fèr qui servent à soutenir les atres, les manteaux & les lànguettes des cheminées. *Vectis*. Les *bandes* de colonnes sont une espéce de bossage, dont on orne le fût des colonnes. *Fascia*. Il y en a de diverses sortes, selon les divers ordres d'Architecture.

B a n d e s, chez les Imprimeurs, se dit des piéces de fèr sur lesquelles roule le train de la presse.

B a n d e. Ce mot est aussi en usage parmi les Charcutiers. Ils appellent *bande de Cervelats*, six Cervelats attachez l'un au bout de l'autre.

B a n d e, est aussi un tèrme de Potier. On l'employe pour signifier plusieurs carreaux arrangez de suite; car alors on dit *bande de carreaux*.

B a n d e. Ce mot est aussi usité parmi les Ceinturiers, qui appellent *bande de baudrier*, presque tout le corps du baudrier.

B a n d e, en tèrme de Blason, est une des piéces qu'on appelle *honnorables* dans l'Écu. *Tenia*. Elle est de métal, ou de couleur, & traverse l'Écu d'angle en angle, & prend depuis le chef du côté droit, & aboutit à la pointe au côté gauche. La *bande* quand elle est seule, doit réguliérement occuper le tiers de l'Écu; car si elle ne contient que les deux tiers de son ordinaire, on l'appelle *cotice*, *Taniola*; & quand elle n'est que du tiers, on l'appelle *bâton*, ou *bande en dévise*. *Obliquum Bacillum*. *Bande dentelée*, *engrêlée*, *denchée*, *bretessée*, *échiquetée*, *ondée*, *potencée*, *chargée*, *accompagnée*, &c. Et quand il y en a plusieurs, on en spécifie le nombre, & on dit, un Écu *bandé* de 6, de 8 piéces, &c. On l'appelle aussi *bandé*, quand les principales piéces sont chargées de *bandes*, comme le chef, la face, le chevron, &c. Le Lantgrave de Hesse porte d'azur, au lion *bandé* d'argent & de gueule de 8 piéces. On le dit aussi des bandeaux qui sont sur les têtes des figures du Blason.

B a n d e, en tèrmes de Marine, signifie, Côté. *Plaga*, *regio*. Nous navigions à deux degrez de la Ligne de la *bande* du Nord. La déclinaison de l'aiguille est là de tant de degrez de la *bande* du Sud. On dit aussi, Mettre son vaisseau à la *bande*, quand on le fait pancher sur un côté, pour lui donner le radoub, ou le suifver.

B a n d e, signifie encore une troupe de plusieurs personnes associées ensemble pour un même dessein. *Caterva*, *turba*. La grande *bande* des Violons se dit des 24 Violons du Roi. On dit aussi *bande* de séditieux, *bande* de factieux, *bande* de ligueurs, *bande* de voleurs. On a pris des voleurs, qui ont déclaré tous ceux qui sont de leur *bande*. On dit encore, *bande* de Bohémiens, *bande* d'Égyptiens.

> *Monsieur, l'on vous demande;*
> *C'est un Comédien. Parbieu voici la* bande.
> *Dites Troupes. L'on dit* bande *d'Egyptiens,*
> *Et* bande *offenseroit tous les Comédiens.*
> P o i s s o n B a r. d e l a C r a s s e.

B a n d e, se disoit autrefois des troupes de gens de guèrre. *Militum manus*. Mais il n'est demeuré en usage qu'en cette phrâse, Le Prévôt des *bandes*, pour dire, le Juge des soldats du Régiment des Gardes. Cependant Vaugelas dit dans son Quint-Curce, que les *bandes* Grecques avoient joint le gros de l'armée. Et M. De Harlai dans son Tacite, Il falloit aller droit au Camp s'assurer des *bandes* Prétoriennes. Ce mot vient en ce sens de ce que l'on a dit *bandum* pour un drapeau, une enseigne militaire, comme nous l'avons marqué ci-dessus. Les *Glosse Nomica* disent que ce nom étoit en usage chez les Romains, ce qu'il faut entendre du bas Empire. *Κουστωδία, στρατιωτικὸν σημ, ὁ βάνδον Ῥωμαῖοι καλοῦσι.*

On dit encore, qu'un Général va de *bande* en *bande* pour animer ses soldats.

On le dit aussi des corps qui sont unis, & qu'on sépare. Quand on est trop de personnes ensemble pour se réjoüir, il se faut séparer en plusieurs *bandes*, Le gros de la Cavalerie s'est séparé en deux *bandes* pour aller couper les ennemis.

B a n d e, se dit aussi de plusieurs personnes assemblées pour se divertir. Ainsi on dit la *bande* joyeuse, la *bande* Bachique; mais ce n'est que dans le stile simple & comique.

> *Ensuite avec solennité*
> *Toute nôtre bachique* bande
> *But un grand verre à ta santé.* L a C h a p.

B a n d e, se dit aussi parmi les Bouchers de plusieurs bœufs qu'on mene de compagnie. *Boum armentum*. Il vient d'arriver une belle *bande* de bœufs au marché.

B a n d e, est encore un tèrme du jeu de billard. La *bande* est le bord de la table sur laquelle on joüe, *ora*. La *bande* est haute de deux ou trois pouces. On dit, collé sous la *bande*; ou simplement collé, en parlant d'une bille qui touche à la *bande*, & qui s'y arrête.

On dit provèrbialement, Faire *bande* à part; pour dire, Se séparer d'une troupe, d'un parti avec lequel on avoit quelque liaison. *Ab aliis discedere*, *sejungere se*. Le meilleur parti qu'on puisse prendre, c'est de faire *bande* à part, de crainte de s'affoiblir avec les foibles. A b b. d. l. T r.

L'origine de ce mot en cette dernière signification vient, selon Pasquier, des querelles des Maisons d'Orléans & de Bourgogne sous le régne de Charles VI. qui se distinguoient, parceque les Bourguignons portoient une Croix rouge de Saint André, qu'on appelle encore *Croix de Bourgogne*; & les Orléanois portoient des écharpes, que le peuple appelloit *bandes*, de sorte qu'on les appelloit les *Bandez*, comme on avoit dit ailleurs les *Croisez*; & comme ils étoient fortement liguez, on a dit que des gens se *bandoient* contre quelqu'un, quand ils se liguoient contre lui, & lorsqu'ils étoient de sa *bande*; pour dire, de son parti.

BANDEAU. s. m. Bande qu'on met sur le front, ou sur les yeux. *Fascia*, *velum*. On met un *bandeau* à ceux qui reçoivent la Confirmation. Les veuves portent un *bandeau* de crêpe en signe de grand deüil. Le *bandeau* que l'on met à ceux qui sont confirmez doit être de linge. Autrefois on devoit le porter durant sept jours, dans la suite on se contenta de le porter trois jours; enfin, le Concile de Chartres en 1526. ordonna qu'on le garderoit au moins pendant vingt-quatre heures, au bout desquelles après avoir ôté le *bandeau*, on lavoit avec de l'eau & du sel le front de la personne qui avoit été confirmée, & on brûloit le *bandeau*. Les Auteurs Ecclésiastiques appellent ce *bandeau*, *vitta*, *linea*, *chrismale*, *bandellus*. Voyez le P. Martene Bénédictin.

B a n d e a u de Religieuse. C'est une bande de toile que les Religieuses portent sur le front; pour signifier qu'elles ferment volontairement les yeux, pour ne plus voir les folies du monde, auquel elles ont renoncé.

B a n d e a u, en tèrmes d'Architecture, se dit d'une architrave ou moulure qui s'étend depuis une imposte à l'autre, en se courbant en arc par dessus une porte ou fenêtre. On le dit aussi des chambranles des portes quarrées.

On appelle le Diadême, un *Bandeau Royal*; parce que la marque de la Royauté étoit autrefois un *bandeau*, que les Rois mettoient sur leur front. *Fascia candida*.

On dit figurément qu'un homme a un *bandeau* sur les yeux; pour dire, qu'il est aveugle par l'esprit; qu'il est préoccupé de quelque passion, qui l'empêche de voir la vérité de quelque chôse. On attribuë à l'Amour un *bandeau*, parce qu'un amant ne voit point les défauts de la personne qu'il aime. L'amour propre est comme un *bandeau* épais qui nous empêche d'appercevoir nos défauts. B e l l. La discorde avoit mis un *bandeau* fatal sur tous les yeux. R a c i n.

On met aussi un *bandeau* aux figures qui représentent la Justice; pour signifier que les Juges ne doivent connoître, ni favoriser personne; & qu'ils sont appellez à rendre également la Justice, & sans distinction.

B a n d e a u, se dit aussi d'un médicament extèrne, qu'on applique sur le front, composé de fleurs, de semences concassées, de décoctions de plantes, ou d'huiles & d'onguens, pour appaiser les douleurs de tête, & faire dormir.

BANDÉE. s. f. Tèrme de coutume, c'est l'ouverture des vendanges, dont la proclamation se fait par ordonnance de Justice. *Vindemiæ denuntiatio*. Ce mot vient apparemment de ban, qui

qui se dit dans le même sens, comme on le peut voir en son lieu; & l'on a dit *bandée* pour *bannée*, c'est-à-dire, proclamation du ban des vendanges.

BANDELETTE. f. f. Petite bande avec laquelle on lie, on bande quelque chôse. *Tænia, tæniola, vitta*. On tient les cheveux retroussez avec des *bandelettes*. Les victimes des Payens étoient ornées de *bandelettes*. Les Pontifes se couvroient aussi la tête de *bandelettes* qu'on appelloit *sacrées*, pour faire des sacrifices, ou des prières publiques dans les cérémonies extraordinaires. Les Dames Romaines se coëffoient avec de petites *bandelettes*, qui étoient la marque de la pudeur, & de la chasteté, & que les Courtisanes n'osoient porter; Ovide le dit: *Este procul vitta tenues, insigne pudoris*.

BANDELETTE, est aussi un ornement d'Architecture, qu'on appelle aussi *régle*, qui est plus petite que la plattebande, & plus grande que le liteau. C'est comme la moulure plate qui couronne l'architrave Dorique.

BANDER. v. act. & n. Lier avec une bande. *Fasciis vincire, astringere, alligare, obligare*. Il faut *bander* une playe, afin d'empêcher que le sang ne se perde. On *bande* la tête de ceux qui ont la migraine.

BANDER, signifie aussi, mettre un bandeau sur les yeux de quelqu'un, pour l'empêcher de voir ce qui se passe dans les lieux où on le méne. *Alicujus oculis velum obducere*.

BANDER, se dit aussi des chôses qui font ressort, & qu'on met dans un état violent. *Intendere, contendere, adducere*. *Bander* le ressort d'une montre, d'un pistolet. *Bander* un arc.

BANDER, se dit aussi des chôses qu'on tire avec violence. *Bander* la corde d'une gruë, d'un cabestan, *bander* un câble, pour élever un fardeau. La corde de ce bateau qui remonte ne *bande* pas. Il faut *bander* davantage la corde de ce théorbe. Il faut bien *bander* cette toile sur ce chassis.

On dit en Fauconnerie, qu'un oiseau *bande* au vent, quand il se tient sur les chiens faisant la cresserelle.

BANDER, se dit figurément en chôses spirituelles. Il a *bandé* tous les nerfs de son esprit, tous les ressorts de son imagination, pour venir à bout de cette machine. Il ne faut pas toûjours avoir l'esprit *bandé* à l'étude. Il faut trop *bander* son esprit, pour joüer aux échecs.

BANDER, se dit aussi du froid, quand il augmente. Le tems est plus *bandé* aujourd'hui qu'hier; pour dire, il fait plus froid qu'hier.

BANDER, en têrmes de paume, signifie, Enlever, jetter par dessus les murs ou dans les filets une balle que ceux du parti opposé ont mise sous la corde. *Pilam extra sphæristerii parietes mittere*. Et en ce sens on dit au propre, *Bander* à l'acquit, quand on parie une ou deux balles en faveur de celui à qui ce coup succéde: & au figuré on dit, *Bander* à l'acquit quelqu'un, lorsqu'on se soucie peu d'un homme, & qu'on s'éloigne le plus qu'on peut de sa personne.

BANDER, en têrmes d'Architecture, c'est en assembler les voussoirs & claveaux sur les cintres de charpente, & les fermer avec la clef.

BANDER, en têrmes de Pâtissier; c'est mettre de petites *bandes* de pâte sur des tourtes & autres piéces de four. Il faut *bander* cette tourte, ce godiveau.

BANDER, en têrmes de Matrone & de congrès, se dit de l'érection naturelle de la vêrge, dont le déffaut est une marque d'impuissance, & dont elles font leur rapport dans les Officialitez. On le dit aussi des femmes, mais plus rârement. Ainsi Juvenal a dit,

Rigida tintigine vulva.

BANDER, avec le pronom personnel, signifie se liguer, s'unir plusieurs ensemble pour s'opposer à quelque dessein. *Conjurare, conspirare*. Tous les Seigneurs du Parlement d'Anglетêrre s'étoient alors *bandez* contre le Roi. Tous les principaux Sénateurs s'étoient *bandez* contre lui. ABLANC. Cette expression vient de ce que dans les guêrres civiles des maisons de Bourgogne & d'Orleans, ceux qui tenoient pour la maison d'Orleans portoient des écharpes qu'on appelloit *bandes*; d'où vint que ceux qui suivoient le parti des Ducs d'Orleans, de Berry, & du Comte d'Armagnac, qui s'étoient liguez ensemble, furent appellez les *bandez*; & l'on dit, *se bander*, pour dire prendre parti contre le Duc de Bourgogne. Et de là s'est dit en général se *bander* contre quelqu'un, pour dire, se déclarer, se liguer contre lui. Voyez Pasquier, Recherch. Liv. VIII. ch. 51.

On dit provêrbialement, *Bander* la caisse; pour dire, S'enfuir, s'en aller, parce qu'en effet on bande la peau d'une caisse, ou tambour, quand on veut battre la marche ou la retraite. Par la même figure on dit, *Bander* ses voiles; pour dire, S'en aller, parce qu'en effet le vent fait *bander* les voiles d'un vaisseau qui sort d'un port. On dit, qu'il faut se *bander* les yeux; pour dire, qu'il ne faut pas prendre garde à quelque pêrte, à quelque désordre domestique qu'on ne peut empêcher.

BANDÉ, ÉE. part pass. & adj. *Intentus, contentus*. Le P. le Moine l'a dit pour orné de bandes.

> *Leurs longs sayons, de gris & d'orangé* bandez
> *Etoient aux entredeux de gros bouillons ondez*.
> P. LE MOINE.

BANDÉ. f. m. Nom que l'on donna sous Charles VI. à ceux de la faction d'Orleans. *Aurelianensis factionis homo*. Voyez Se bander.

BANDER. f. m. Nom Persan que les Turcs ont aussi pris des Persans, comme beaucoup d'autres mots. Il signifie proprement ville de Douanne, ville où l'on s'arrête pour payer les droits d'entrée sur les marchandises. Et parceque ces droits se payent à l'entrée ou à la frontière d'un Royaume, un grand nombre de villes frontières en Turquie & en Perse portent ce nom. Le Roi de Suéde a été long-tems à *Bander*, où il s'étoit retiré après la bataille de Pultowa.

BANDEREAU. f. m. Est le nom qu'on donne au cordon qui sert à pendre la trompette au cou de celui qui en sonne. *Funiculi*.

BANDERET f. m. Chef de la Milice. *Dux, Præfectus Copiarum*. Ce nom se donne aux Chefs de la milice de tout le canton de Berne. Je ne sçai s'il se dit ailleurs. Il y a dans Berne quatre *Banderets*, qui sont les Chefs de la milice de tout le Canton. MATY. Peut-être que *Banderet* se dit pour *Banneret*, comme Bandée pour Bannée; ou bien il vient de bande, & signifie, Chef des bandes, c'est-à-dire, des troupes de milice.

BANDEROLLE. f. f. Petit étendart en forme de guidon, étendu plus en longueur qu'en largeur, qu'on met sur les mâts des vaisseaux, & sur les pains bénits des personnes de condition qui veulent faire voir leurs Armoiries. *Parvum, minus vexillum*. On dit aussi une *banderolle* de trompette, qui est un petit étendart armoirié attaché aux branches.

Ce mot est un diminutif de bande.

BANDI. f. m. Éxilé, voleur, assassin, qui court le païs à main armée. *Exul, extorris, latro, grassator*. Il y a plusieurs *Bandits* dans les Pyrénées, dans l'Appennin, dans toute l'Italie. Les Princes sont souvent obligez à envoyer des troupes pour nettoyer leurs païs de *Bandits*.

BANDIÈRES. f. f. Têrme de mêr. Paremens de damas, ou de tafetas, que l'on met au dessus des mâts, & qui portent les Armes des Souverains. On dit aussi d'une armée qu'elle est rangée en front de *bandieres*, lorsqu'elle est assemblée, & rangée en campagne: cette situation d'une armée est opposé à celle qu'on éxprime, quand on dit qu'elle est cantonnée, c'est-à-dire, divisée par troupes en differens endroits, bourgs, villages, ou cantons.

BANDILLE. f. m. Nom propre d'homme, qui se dit en Lionnois pour BAUDILLE. Voyez ce mot.

BANDIMENT. f. m. Têrme de Coutume. *Denuntiatio, promulgatio*. C'est lorsque le Seigneur justicier, ou de fief, fait crier par un de ses Sergents les héritages, ou biens meubles, être saisis par lui comme vacans, ou par défaut d'hoir, ou lorsque le Seigneur fait sçavoir à tous ses sujets de lui payer ses rentes; ou quand les héritages sont en saisie, criées & subhastations, & qu'il y a main mise de justice sur meubles ou héritages, & la chôse qui est saisie ou arrêtée est bannie; ou quand on fait publier le procès d'interdiction de biens. Voyez les coutumes de Bayonne, de Bretagne, & M. de Laurière sur Ragueau.

BANDINUS. f. m. *Clathri, cancelli*. Têrme de Mêr. Ce sont les lieux où l'on s'appuye étant debout dans la poupe du vaisseau. Ils sortent en dehors presque d'une toise pour soutenir les grandes consoles, qui sont ordinairement fermées en Hercules, ou en Amazones, en façon de banc fermé par dehors de balustrades, qu'on appelle *Jalousie de mezze poupe*.

BANDOULIER. f. m. Sorte de vagabond. Voleurs de campagne qui volent en troupe, & avec armes à feu. *Latrones, grassatores*. S'étant écartez pour aller au fourrage, ils furent chargez par des *Bandouliers* qui descendirent des montagnes. VAUG. Les montagnes des Pyrénées sont pleines de *Bandouliers*, & ce sont les voleurs de ce lieu-là qui ont donné le nom à tous les autres. Ils sont nommez ainsi, de ce qu'ils vont en bandes, comme qui diroit *ban de voliers*.

BANDOULIÈRE. f. f. Espéce de baudrier qu'on met sur le corps de gauche à droit, qui sert à ceux qui combattent avec des armes à feu, soit pour porter des carabines, soit pour porter des charges pour le mousquet. *Baltheus*. La *bandouliere* est la marque d'un Cavalier, d'un Mousquetaire, d'un Garde: mais avec cette difference, que les *bandoulieres* des mousquetaires & des Gardes du Corps, sont d'ordinaire enjolivées, couvertes de velours, bordées d'un galon, & attachées avec un crochet; au lieu que les *bandoulieres* des simples soldats ne sont garnies que de leurs charges.

BANG. f. m. Arbre du Païs des Négres en Afrique, fort semblable au Palmier. On en tire du vin rouge, appellé Makensy. Ses feüilles ont plus d'une aulne de long, & son écorce est propre à faire des nattes, des sacs, & des cordes. Ses rameaux sont longs & épais, & servent aux Négres de toises pour mesurer. DAPPER.

BANGUE, ou BENGE, ou plûtôt BENGHE. f. m. Est une plante presque semblable au chanvre, quoique pourtant d'une espéce fort differente. Mr. Herman, Professeur de Leyde, veut qu'elle soit une espéce de guimauve des Indes. Sa tige est quarrée, & a cinq paumes de longueur, de couleur vèrte & difficile à rompre; elle n'est pas si creuse que celle du chanvre: son écorce peut se filer aussi bien que celle du chanvre: ses feüilles sont semblables à celles du chanvre, vèrtes par dessus & couvertes par dessous de duvet, d'un goût tèrrestre & insipide. Les Indiens s'en servent pour éxciter leur appétit, & pour se rendre plus propres au plaisir des femmes. Les grands Seigneurs & les Chefs d'armée pour oublier leurs travaux, & pour dormir plus tranquillement, prennent de la poudre de la graine & des feüilles avec de l'areca vèrte, un peu d'opium & du sucre. S'ils souhaitent de se représenter en dormant les images de diverses chôses, ils y ajoutent du camphre, des clous de gérofle & du macis. S'ils veulent être gais & enjoüez, & sur tout plus disposez à l'amour, ils y mêlent du musc & de l'ambre, & en font un électuaire.

BANIANE. f. m. *Banianes.* Osorius les appelle *Bancanes* en Latin, & son Traducteur *Baneanes* en François; & Ludolphe *Baneani* en Latin: toutes nos relations disent *Banianes. Bancanes* est le mot & la prononciation Portugaise. Le P. Tellez l'écrit ainsi dans son histoire d'Éthiopie. Ce sont des Idolâtres des Indes qui croyent à la Métempsycose, & qui sont si superstitieux, qu'ils ne mangent d'aucun animal qui ait vie. Ils ne veulent pas même tuer des pous; au contraire ils les rachétent, quand ils les voyent entre les mains des étrangers. Ils ont tant de peur d'avoir quelque communication avec d'autres nations, qu'ils cassent leurs pots, si quelqu'un d'une autre Religion y a bû, ou y a seulement touché. Ils font écouler toute l'eau d'un étang, s'il s'y est lavé. S'ils se touchent même entr'eux, il faut qu'ils se lavent, & se purifient avant que de boire, ou manger, ou rentrer seulement dans leur maison. Osorius dit, *L. IV. de Reb. gest. Emman.* qu'ils portent penduë au cou une pièrre de la grosseur d'un œuf, percée par le milieu, dont sortent trois filets; qu'ils disent que cette pièrre représente leur grand Dieu; que pour cela ils sont fort respectez de tous les Indiens, & que cette pièrre si révérée se nomme Tambarane. On a imprimé un livre de la religion des *Banianes*, traduit de l'Anglois de Henri Loyd.

Ce mot signifie en leur langue, *Peuple innocent & sans malice*, parce qu'il fait profession de ne faire mal à aucune créature vivante, non pas même aux moindres animaux, & de pardonner les injures qu'on lui a faites.

Quelques Auteurs écrivent *Banian* & *Banians*, comme Wicqfort dans sa traduction de l'Ambassade de Figuéroa, & même *Banjans*; mais M. Tavernier écrit dans ses relations ou voyages de Perse *Banianes*, & non pas *Banians.* Toutes les relations les plus récentes écrivent de même, & *Baniane* au singulier, & c'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer. M. Tavèrnier dit qu'on trouve en Perse beaucoup de *Banianes* qui y vont trafiquer. Il remarque aussi que ces *Banianes* sont grands usuriers. Il paroît donner le nom de *Banianes* aux Indiens qui trafiquent en Perse, de quelque secte qu'ils soient. Les *Banianes* sont la carte des Marchands. Ce sont les *Banianes* qui suivent le plus éxactement la doctrine de la Métempsycose, & qui pratiquent le plus religieusement ce qu'elle éxige. Plusieurs poussent le scrupule jusqu'à avoir des valets, qui avec un éventail éxcitent l'air, pendant qu'ils mangent, afin d'éloigner d'eux tous les petits moucherons, qui dans les Indes sont en grand nombre. DE LA CREQUIN.

ARBRE DES BANIANES. C'est un arbre de l'Inde & de la Perse, qui d'un seul tronc fait une petite forêt, parce que ses branches pendant jusqu'à tèrre elles y prennent racines, & produisent un nouveau tronc, dont les branches en produisent d'autres de 15 pas en 15 pas, jusqu'à 300 pas à la ronde. Les Anciens, & entr'autres Quint-Curce, a parlé de cet arbre. Il porte un fruit de la grosseur d'une noix, la peau en est rouge, & renferme une graine semblable au millet. Il y a de grosses chauvesouris qui en mangent, & qui font leurs nids sur ces arbres. Elles ne branchent point, mais elles s'accrochent à ces arbres, & s'y pendent par les pieds ayant la tête en bas. Les Persans appellent cet arbre *Lul*; les Portugais, *Arbol de Reyes*, Arbre des Rois; & les François, *Arbres des Banianes*, parce que les *Banianes* se retirent dessous & y bâtissent des Pagodes & des Caravauseras. Voyez Tavernier, voyage de Perse.

BANILLE. f. f. Ce mot ne se dit pas en François, on dit Vanille. Écrivez & voyez Vanille, fruit des Indes très-agréable par son odeur douce. Ceux qui écrivent *banilles*, changent l'*v* en *b*, parce que les Espagnols prononcent l'*v* consone à peu près comme nous prononçons le *b*.

BANIR. Voyez BANNIR.

BANLIEUË. f. f. Environs d'une ville qui sont dans l'étenduë d'une lieuë. *Urbana jurisdictionis extra pomarium fines*, ou simplement *ditionis fines*, ou *territorium.* La *banlieue*, selon Loisel, est estimée à deux mille pas chacun valant cinq pieds; ou à six vingt cordes, chacune de six vingt pieds. Ces publications ont été faites dans Paris & dans sa *banlieue*. Il a été banni de la ville & de sa *banlieue*, c'est-à-dire, des environs. On le dit aussi des bornes & de l'étenduë d'une Jurisdiction, de son enclave ou détroit, qu'on appelle en quelques lieux *Quintaine*, ou *Septaine*, dans laquelle le Juge ordinaire de la ville peut faire bannie & proclamation. On appelle aussi *Banlieue* de moulin, l'espace dans lequel s'étend sa bannalité.

Ce mot vient du Latin *banleuga*, ou *bannileuga*, ou *banluega*, c'est-à-dire, jurisdiction d'une lieuë; car *bannum*, ban, signifie jurisdiction, & la *banlieue* ordinaire ne s'étend guère qu'une lieuë à la ronde d'une ville. C'est ce que les Latins appelloient tèrritoire. *Territorium*, & à Rome, selon quelques-uns, les Regions Urbicaires, ou suburbicaires, *Regiones urbicaria*, ou *suburbicaria.* Dans une ancienne inscription la *banlieue* de Rome est appellée *Regio Romana.* Ainsi *banlieue* en Latin c'est *Regio*. Voyez Ménage, Du Cange, & Saumaise, dans ses Notes sur les XXX Tyrans de Trebellius Pollion C. 24. dans l'hist. Aug. p. 315. 316.

BANNAL, ALE. adj. qui se dit d'un lieu public qu'un Seigneur a droit d'établir pour y faire cuire le pain, moudre la farine, pressurer le vin des habitans de sa Seigneurie, &c. *Indictiva legi obnoxius.* Un four *bannal*, *Furnus indictivæ legis.* Pressoir *bannal. Juris indictivi Torculum.* Moulin *bannal. Legis indictivæ pistrinum.* Il y a aussi un droit de taureau *bannal*, & en certains lieux des mulets *bannaux* pour fouler les grains. Anciennement on disoit *bannier*. Pasquier, Rech. Liv. VIII. ch. 36.

On appelle ironiquement un taureau *bannal*, un homme qu'on veut accuser d'une grande corruption de mœurs.

On appelle aussi, Rivières *bannales*, ou rivières de cense, celles qui appartiennent en propriété à quelqu'un, qu'il peut donner à ferme & à cense.

BANNAL, se dit aussi dans un sens métaphorique. La réputation de doucereux *bannal*. BUSSY.

BANNALITÉ. f. f. Droit d'un Seigneur d'avoir un moulin, un four, un pressoir, un taureau bannal, & de contraindre ses vassaux à y moudre leurs grains, à y cuire leur pain, à y amener leurs vaches. *Indictivum jus dominicum. Bannalitas.* Les Seigneurs Hauts-Justiciers ne peuvent avoir droit de *bannalité* que par des concessions du Roi, & des titres ou dénombremens anciens; car ils ne le peuvent acquérir par une possession immémoriale. C'est une servitude qu'on ne peut prescrire même par cent ans, parce qu'elle est odieuse.

Le droit de *bannalité* étoit inconnu aux Anciens; il n'en est fait aucune mention dans les loix du Digeste, ni du Code, & l'histoire ne nous en apprend pas davantage. On lit bien à la vérité & très fréquemment dans les Ordonnances ou Capitulaires de nos prémiers Rois, & dans les Auteurs leurs contemporains, ces mots *bannum*, *bannire*, *bannitas*, d'où celui de *bannalité* tire son origine. Mais il ne se trouve en aucun lieu dans cette signification. DE LA MARE. La violence des Seigneurs & la pauvreté des peuples en ont apparemment été la prémière origine. Dans les siécles suivans, plus doux & plus tranquilles, on ajoute pour troisiéme cause les manumissions ou affranchissemens des serfs. IDEM. Tous les Auteurs qui ont écrit de la *bannalite* ne remontent pas plus haut que vers la fin du X[e], ou le commencement du XI[e] siécle. Les Seigneurs faisoient bâtir des moulins, & obligeoient leurs vassaux à y venir moudre; & de là s'est introduit le droit de *bannalité*, qui n'étoit qu'une usurpation dans son commencement. La *bannalité* produit au Seigneur un profit réglé; on l'appelle, *droit de monte* pour le moulin. Quand le moulin, le pressoir, le four du Seigneur sont détruits, & que pendant vingt quatre heures ils ne peuvent servir, il est permis aux vassaux d'aller ailleurs. Voyez la Coutume de Paris, & Brodeau sur M. Louet, M. le Prêtre.

La *bannalité* des moulins a toujours paru si peu favorable en France, que de 280 Coutumes qui sont reçues pour loi, dans autant de differentes provinces ou lieux particuliers, il n'y en a que 31 où cette servitude soit en usage. De celles-ci il y en a dix qui la mettent au nombre des droits feodaux, & de Justice, ensorte que quiconque a Justice a droit de *bannalité* sur ses justiciables, sans être obligé d'en rapporter d'autres preuves. Ces Coutumes sont celles de Touraine, Lodunois, Anjou, Le Maine, le Perche, Poitou, la Marche, Angoumois, Xaintonge & Bretagne: toutes

tes les autres plus conformes aux sentimens des Docteurs réduisent la *bannalité* au rang des servitudes personnelles, qui ne s'acquièrent point sans titre. De la Mare, *Tom. 1. p. 799.*

Dans les commencemens la *bannalité* n'avoit point d'étenduë fixée. Fulbert Évêque de Chartres, & Chancelier de France sous le Roi Robert, dans le dixième siécle, se plaint à Richard Duc de Normandie ép. 14. qu'il y avoit des moulins bannaux éloignez de cinq lieuës da la demeure des sujets, que l'on contraignoit d'y aller moudre. Toutes nos Coutumes y ont pourvû, & renferment toutes ce droit dans l'étenduë d'une lieuë. Selon quelques-unes cette lieuë doit avoir 2000 pas de 5 pieds chacun, à prendre depuis l'entrée de la maison du sujet jusqu'à la huche du moulin. D'autres portent qu'elle doit contenir mille tours d'une rouë de 15 pieds de circonférence par dehors, à prendre depuis la maison jusqu'au moulin. Celle de Bretagne porte que la Banlieuë doit avoir d'étenduë 120 cordes de 120 pieds chaque corde. De la Mare.

M. Bernier, dans ses conférences sur les nouvelles ordonnances, croit que le mot de *bannalité* vient de *bannir*, qui signifie, prohiber, ou empêcher, parce que ceux qui sont sujets au droit de *bannalité*, ne peuvent aller à un autre moulin, four, ou pressoir, qu'à celui qui est bannal. D'autres le dérivent du mot *ban*, qui signifie proclamation avec injonction sur quelque peine. En effet, on a coutume en quelques lieux d'appeller & crier à haute voix à cor & à cri que l'on vienne au four, au moulin, ou au pressouër. Id. M. De La Mare Trait. de la Pol. L. V. Tit. IX. C. 3. dit que comme dans la suite cette sujettion fut limitée à l'étenduë de la banlieuë, les moulins en prirent le nom de Bannaux, ou Banniers. Voyez sur la *bannalité* des moulins tout le Ch. III. du Tit. IX. du Liv. V. du Traité de la Police de M. de la Mare; & sur la *bannalité* des fours, Liv. V. Titr. XI.

BANNE. s. f. Garde toile, ou couverture, qu'on met sur les bateaux de voiture, pour se garantir de la pluye, & du soleil. *Velum.*

On appelle aussi *Banne*, la petite loge de bois qu'on bâtit au milieu du bateau pour le même dessein.

On appelle de même *Banne*, la piéce de toile que les Rouliers mettent sur les marchandises qu'ils voiturent, pour les conserver.

Banne, est aussi une piéce de grosse toile, longue de 5 ou 6 aunes, que les Lingères attachent sous l'auvant de leur boutique.

Banne, ou Benne, est aussi une petite cuve, ou tinette oblongue, qu'on met des deux côtez d'une bête de somme pour transporter plusieurs sortes de marchandises. *Benna, Cista.* C'est presque la même chose que *Banneau*. Elle contient environ un minot de Paris.

On appelle aussi du Charbon en *banne*, celui qu'on amene par charroi. Mais en ce sens le mot de *banne* signifie une espéce de grande manne faite de branchages.

Banne dans le Languedoc signifie, Corne.

BANNEAU, ou BENNEAU. s. masc. Petite tine, vaisseau de bois qui sert à contenir les liquides, à les transporter sur des bêtes de somme, & aussi à les mesurer. Il ne se dit pas tant à Paris que dans les Provinces, comme en Normandie, Picardie, Lyonnois, &c. où on dit un *banneau* de chaux, un *banneau* de blé, un *banneau* de vendange.

Ce mot signifioit autrefois un *tombereau*, & vient comme croit Ménage, de *benellus*, diminutif de *benna*, qui est un mot Celtique, signifiant une espéce de chariot à deux rouës, selon le témoignage de Festus. *Benna*, dit Festus, *linguâ Gallicâ genus vehiculi appellatur; unde vocantur combennones, in eadem bennâ sedentes.* Ce mot de *benna* est fort ancien, car il se trouve dans Varron: en quelques lieux de Normandie & de Picardie le peuple dit *beneau* pour *tombereau*, & il appelle par raillerie *benal de cuir* un vieux carosse.

BANNÉE. s. f. Tèrme de coutume. *Indictivum jus dominicum.* C'est le droit qu'a un Seigneur de contraindre ses sujets de moudre à son moulin; & de la part des sujets c'est l'obligation qu'ils ont de moudre au moulin du Seigneur. Voyez les coutumes d'Amiens & Ponthieu.

BANNER. v. act. Couvrir d'une *banne*. *Velare, operire. Banner* un Bachot. *Banner* des sacs de blé.

BANNERET. adj. m. Seigneur dominant, qui a droit de porter bannière pour faire assembler ses vassaux, quand l'Arrière-ban est convoqué, & qui en peut faire une compagnie de gens de cheval. *Justi vexilli ac scuti Dynastes, Bannueretus, Bannerarius, Vexillarius minor.* Cambden p. 124. remarque que ceux là se trompent qui les nomment *Baroneti*. Ainsi ce nom s'est formé de celui de bannière, ou plûtôt, de *ban*, ou *bande*, qui autrefois signifioit bannière. C'est le sentiment de Loiseau & de Justiniani, qui néanmoins justifie ceux qui appellent les *Bannerets*, Baronets, parcequ'ils étoient au dessous des Barons. Il y avoit de grands & de petits Chevaliers. Les Grands s'appelloient *Bannerets*, les petits s'appelloient Bacheliers. Les prémiers composoient la haute Noblesse, & les seconds n'étoient que de la moyenne. Il falloit que le *Banneret* fût Gentil-homme de nom & d'armes, c'est-à-dire, d'ancienne noblesse, qu'il eût droit de mettre sur pied un certain nombre d'hommes d'armes, & du bien pour en défrayer au moins 28 ou 30. C'étoit une grande dépense, parceque chaque homme d'armes avoit outre ses valets deux Cavaliers pour le servir, armez l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache, de sorte que 100 hommes d'armes faisoient au moin 300 chevaux. Le Gendre. Un jour de bataille le Gentilhomme qui désiroit être fait *Banneret*, présentoit son pennon roulé au Roi, ou au Général, qui en faisoit une bannière, en coupant la queuë du pennon. Id. En effet Du Tillet rapporte que le Comte de Laval débatit que Messire Raoul de Couequen n'étoit Baron, mais seulement *Banneret*, & qu'il avoit levé bannière, dont on se mocquoit, & l'appelloit le Chevalier au drapeau quarré. Ce qui montre la forme de la bannière du *Banneret*. P. De Saint Julien, qui dans ses Antiquit. des Bourg. C. XXVI. remarque la même chose, que la bannière du *Banneret* étoit différente de celle des Barons, en ce qu'elle étoit quarrée, & non à penons & queuë; ajoute que nuls hors les Bers, Sires, & Barons, ne devoient mettre sur leurs tours, & portaulx de leurs Châteaux, & places fortes, bannières, banderolles, ou penons, mais seulement des penonceaux, qui sont girouettes quarrées; & que l'Enseigne a retenu la forme de bannières des anciens Barons, & la Cornette celle des anciens *Bannerets*. Voyez encore Favin, hist. de Navarre Liv. XI. p. 620. & suiv.

D'autres disent que les *Bannerets* étoient ceux qui avoient eû en leur partage quelque portion d'une Baronie, pour en jouïr, au titre de Baron près, avec les mêmes prérogatives que le Baron. Quelques Auteurs attribuënt l'institution des *Bannerets* à Conan Lieutenant de Maximus, qui commandoit les Légions Romaines en Anglètèrre sous l'empire de Gratien en 383. Ce Général s'étant revolté, partagea le Royaume d'Anglètèrre, & la Bretagne, qu'il avoit conquise, en 40 Cantons, & distribua dans ces 40 Cantons 40 Chevaliers, avec pouvoir de rallier sous leur bannière ceux de leur quartier qui pourroient porter les armes. De là ils furent appellez *Bannerets*. Ce Conan établit sur les *Bannerets* trois Chefs, ou Lieutenans, qu'on appelloit *Mathiberts*. Le Docteur Camberlayne, dans son État présent d'Anglètèrre, prétend que l'origine des *Bannerets* est en effet très-ancienne dans l'Isle de la Grande Bretagne. Ces prémières dignitez de la Bretagne passèrent depuis en France; ensorte qu'avant les Ordonnances des gens de cheval dressées par Charles VII. il y avoit deux sortes de Chevaliers. Le *Banneret*, qui avoit assez de vassaux pour lever sa bannière, & le *Bachelier*, qui combattoit sous la bannière de son Seigneur. Quoi qu'il en soit, l'on peut recueillir de Froissart, & de Monstrelet, que les Chevaliers *Bannerets* étoient autrefois ceux d'entre les Chevaliers qui étoient assez riches, & assez puissans pour obtenir du Roi la permission de lever la bannière; c'est-à-dire, une Compagnie de gens de pied, ou de cheval, ou comme dit Loiseau, ceux qui avoient le moyen de lever bannière, c'est-à-dire, qui avoient si grand nombre de vassaux relevant de leurs Seigneuries, qu'ils étoient suffisans pour faire une Compagnie complete de gens de cheval, étoient appellez Chevaliers *Bannerets*; non que pourtant ladite suffisance les rendit Chevaliers, mais *Bannerets*; le mot de Chevaliers y ayant été ajouté, parce qu'ils étoient ou de haute noblesse, ou Chevaliers simples auparavant. Il ajoute que néanmoins les *Bannerets* ont été quelquefois appellez Chevaliers *Bannerets*, sans avoir été créez Chevaliers; mais seulement parce qu'ils servoient à cheval. Ainsi avant que les Ordonnances de gens de cheval fussent dressées en ce Royaume par Charles VII, dit Du Tillet, il y avoit deux sortes de Chevaliers; le *Banneret*, qui avoit assez de vassaux pour lever bannière; & le Bachelier, qui marchoit sous la bannière d'autrui.

On commettoit des Hérauts d'armes pour vérifier si le Seigneur étoit assez puissant pour lever une bannière, & s'il avoit assez de vassaux pour la garder en guèrre, c'est-à-dire, vingt-quatre Gentilshommes bien montez avec chacun son Sergent & son Écuyer. Voyez une création de *Banneret* dans l'*hist. de Bret. T. II. p. 1147. & 1148.* & au mot Bannière.

Le Chevalier *Banneret* à la guèrre avoit double solde du Bachelier; Froiss. & du Til. le Bachelier double de l'Écuyer. La solde accoutumée étoit de vingt sols pour *Banneret*, dix pour simple Chevalier, & cinq sols pour Écuyer, par chaque jour. Du Tillet. *Recueil des Rois de Fr. p. 432.*

Banneret s'est dit aussi de ceux qui devoient servir avec bannières, qu'on nommoit aussi *Bannerets*. Dans un Arrêt du Parlement de Paris du 23. Février 1585. le Chevalier *Banneret* est appellé

miles vexillatus. Chez les Espagnols les *Bannerets* sont connus par le nom de *Riccos hombres.* Justiniani en rapporte l'origine en Espagne au Regne de D. Silo, & Adosinde fille d'Alfonse I. le Catholique, qui régnoient sur la fin du VIII[e] siécle. Cambetlayne dit qu'en Angletèrre leur droit étoit de porter une bannière, où etoient leurs armes. M. Larrey prétend que dans ce Royaume là les Chevaliers *Bannerets* étoient ainsi nommez de la bannière, ou étendart, qu'on déployoit à la tête de l'armée, lorsqu'on leur donnoit l'Ordre. Ils ne cédoient autrefois qu'aux Chevaliers de la Jarretière, mais ils déchûrent peu à peu, & furent enfin abolis par l'Ordre des Chevaliers Baronets institué par Jacques I. On ne faisoit Chevaliers *Bannerets* que ceux qui s'etoient signalez dans les batailles.

Quant à l'abolissement des *Bannerets* en France, voici ce qu'en dit Mr. Le Gendre dans les *Mœurs & Cout. des Fr. p.* 204. 205. Les Seigneurs épuisez par la cruelle guèrre qui duroit depuis si longtems entre la France & l'Angletèrre, ayant remontré à Charles VII. qu'ils ne pourroient de plusieurs années ni lever ni entretenir leurs Compagnies de Gendarmes, qui n'avoient point d'autres Capitaines que les Chevaliers *Bannerets*, Charles bien conseillé les en dispensa pour toujours. Par là il les désarma. Depuis ce tems-là on n'a plus oui parler de *Bannerets*, ni de *Bachеliers.*

Monsieur de Brieux a fait imprimer à Caen une petite piéce en vèrs François composez par un Moine, il y a prés de 400 ans, touchant l'Ordre & l'origine des *Bannerets* de Bretagne. Elle commence par ces vers,

Banneret *est moult grand honor,*
Tant a Roi, Prince, que Signor,
Et sa fondation prémiere,
Vint d'Alexandre & sa Bannière,
Quand la Perse alloit Conquérant
Et toute l'Asie quérant.
L'Ordre de Banneret *est plus que Chevalier,*
Comme apres Chevalier acconsuit Bachelier,
Puis apres, Chevalier, Ecuyer, de maniere
Qu'apres le Duc ou Roi est toujours la banniere.

Voyez aussi Pasq. Recher. Liv. II. c. 16. Fauchet de l'Origine des Dignitez, la Colombière dans sa science héroïque, Franc. Mennenio, *Delicie degli Ord. Eq.* & Justiniani *hist. di tutti gl' Ord. mil. T. I. C. XII. p.* 132. Du Tillet, Recuëil des Rois de France pag. 432. 433. les *Titles of honour* de Selden; la *Britannia* de Cambden, & Thomas Smith, *L. de Reb. Angl. c.* 18.

BAnNERET, est encore le nom de certains Officiers ou Magistrats de Rome sur la fin du XIV[e] siécle. Les Romains s'étoient fait dans Rome, & dans tout le tèrritoire de l'Église, une espéce de gouvernement Républicain. Toute la puissance étoit entre les mains d'un Magistrat qui prenoit la qualité de Sénateur, & de douze Chèfs de quartier, qu'on appelloit du nom de *Bannerets*, à cause des bannières, dont chacun avoit la sienne dans son district. P. Dan. Tom. II. p. 107. Le Sénateur & les *Bannerets* voyoient avec plaisir cette division des François. Id. Le Sénateur & les *Bannerets* entrèrent dans le Conclave, obligèrent les Cardinaux à s'assembler &c. Id.

BAnNERIE. s. f. Office de Bannier. Ce nom n'est en usage qu'en Dauphiné. *Bannerii munus.* Le Dauphin Jean donna des provisions en 1311. à Hugues de Commiers Chevalier, de la Mistralie & *Bannerie* de S. Laurent du Lac: elles contiennent un détail exact des fonctions qui y étoient attachées. Valbonnet, p. 123. Ces fonctions sont de faire exécuter les Sentences des Juges, de contraindre les taillables, & les gens taxez, à payer leur taille, ou leur taxe; de saisir, ajourner, citer, imposer des peines & des amendes, en faire le recouvrement & les lever, faire payer les dettes. Voyez les Provisions dont nous venons de parler au même endroit. p. 149.

BAnNETON. s. m. Tèrme de Pêche, qui se dit d'une espéce de coffre que les Pêcheurs construisent dans les rivières, fermant à clef, dont ils font des reservoirs pour y garder leur poisson. *Cistula piscatoria.* Il est percé dans l'eau, comme sont les boutiques dans lesquelles on le transporte.

BAnNIE. s. f. Publication. *Promulgatio.* On appelle en tèrmes de Coûtumes, le tems des *bannies*, celui auquel les prairies sont déffenduës, & où l'on n'y peut mener le bétail. On dit *banon* en Normandie. On dit aussi à l'adjectif, une tèrre *bannie*, une espave *bannie*, quand elle est criée & publiée en Justice.

BAnNIER. s. m. Tèrme de coutume qui a plusieurs sens. C'est dans la coutume de Bresse celui qui est établi à la garde des vignes. *Bannerius, vinearum custos, vinearum custodia præfectus.* Il en est de même en Dauphiné. Il est ainsi appellé parce qu'il dénonçoit les coupables au Châtelain, qui leur faisoit payer le ban, ou amende. Quelquefois le *Bannier* en faisoit lui-même la recette. A cette fonction de Garde des fruits & de dénominateur étoit jointe ordinairement celle de Sergent; d'où vient peutêtre que les noms de *Bannier*, & de Meinier, se trouvent souvent ensemble. Il y a eû des Nobles qui n'ont pas dédaigné d'exercer ces offices en Dauphiné. Valbon. *p.* 123, 149. Aux environs de Paris, & en beaucoup d'autres endroits, on dit Messier, & non pas *Bannier.* Le droit de nommer le *Bannier* appartient au Seigneur, ou au Châtelain en son absence.

Bannier, est aussi adjectif, & signifie la même chôse que *bannal.* M. de la Mare dans son Traité de Police dit fours bannaux, ou *banniers.* On dit aussi en quelques endroits un taureau *bannier*, *taurus admissarius*, ou *emissarius*, dans le même sens que l'on dit, un moulin bannal, ou une boucherie *banniere.*

Bannier, *Bannarius*, *Bannerius*, se dit encore de ceux qui sont sujets au droit de ban. Les *banniers* sont obligez de se servir du four bannal.

BAnNIÈRE, ou BANIÈRE. s. f. *Vexillum.* Tèrme de Marine. Étendart d'un vaisseau: drapeau qu'on arbore sur la poupe du vaisseau, qui marque de quelle nation il est. On navige seurement sur la Méditèrranée sous la *Banniere* de France.

On le dit particulièrement des pavillons des vaisseaux du Roi. On dit, Mettre le perroquet en *Bannière*, lorsqu'on lâche la voile de perroquet, & qu'on la laisse voltiger au gré du vent.

On appelle *Banniere de partance*, le pavillon que l'on met à la poupe du vaisseau, pour faire signal à l'équippage qui est à tèrre de venir s'embarquer.

Bannière de conseil, est la *Banniere* blanche que l'Amiral fait arborer en poupe, quand il veut prendre avis de ses Capitaines. C'est aussi la *Banniere* de paix.

Bannière de combat, est le pavillon de gueules. *Bannière* d'aide & d'assistance. La *Banniere* Royale ne se doit jamais abaisser. Des vaisseaux de semblable *Banniere*; c'est-à-dire, de même nation.

Bannière, se dit aussi de l'enseigne sous laquelle se rangent les vassaux d'un même Fief, quand l'Arrière-ban est convoqué. *Bandum.* C'est ainsi que la *bannière* est appellée par les Auteurs de la basse Latinité. *Vexillum.* La *Banniere* étoit autrefois de forme quarrée, & c'étoit plus de porter ses armes en *Bannière*, qu'en écusson. On disoit autrefois, relever *Banniere*, pour être fait Banneret; & relever quelqu'un en *Banniere*, pour le faire Banneret. Issu d'ancienne *Banniere*; tèrre de *Banniere.* Messire Olivier de la Marche, en son histoire, met la façon ancienne de relever *Bannière*, disant que le Roi d'armes présenta au Duc de Bourgogne étant en expédition de guèrre le Seigneur de Sains, qui tenoit en une lance le penon de ses pleines armes, en lui disant, M. voici le Seigneur de Sains qui est issu d'ancienne *Banniere*, à vous subjettre... Il vous supplie le faire Banneret, & le relever en *Banniere.* Il vous présente son penon accompagné de 25 hommes d'armes. Le Roi d'armes bailla un couteau au Duc, le Duc prit autour de sa main la queuë du penon, & de l'autre main couppa cette queuë avec le couteau, & ce penon demeura quarré en *Banniere*, qui auparavant étoit étendu en queuë venant en pointe. Coquille, *hist. de Nivern. p.* 190. 191. La même cérémonie s'observoit en Anglètèrre. Harris. Apparemment parceque le Conquérant l'y porta.

Les Anciens donnoient le nom général de *Banniere* aux étendarts, qu'on nommoit aussi *Pennons*, *Gonfanons*, & *Bassinets*, avec cette différence que le Gonfanon étoit une *Banniere* d'Église, pendante & voltigeante; au lieu que la *Banniere* étoit quarrée, attachée comme les Cornettes à une lance à la manière du panneton d'une clef; & le Pennon ou Guidon étoit à longue queuë, & l'on ne faisoit que couper cette queuë pour faire une *Bannière* d'un Pennon. La plûpart des anciens Seigneurs sont représentez dans leurs sceaux avec des *Bannieres* à la main, & entroient ainsi dans la lice aux tournois. Il y avoit douze *Bannieres* dans ce bataillon: c'est comme l'on parloit alors. (au XIV[e] siécle) Douze des principaux Seigneurs faisoient marcher ces douze *Bannieres.* Chorier.

Les *Bannieres* sont en plusieurs païs des marques de Connétable, comme les Colonnes en Italie ont deux *Bannières*, l'une d'Église, l'autre de l'Empire, derrière leur Écu. En Allemagne & en Suéde plusieurs les portent en cimier, comme font aussi en France le Colonel de l'Infanterie, qui porte quatre Drapeaux, & le Général de la Cavalerie quatre Cornettes. Les Officiers de la Couronne & leurs Lieutenans avoient droit autrefois de porter *Banniere*, & les seuls Seigneurs Bannerets. On donnoit autrefois l'investiture par la *Banniere*, lorsque les Seigneurs se présentoient à genoux devant l'Empereur avec la *Banniere* en main armoyée du Blason de leurs Armes. L'ancienne *Banniere* de France étoit chargée de fleurs de lis sans nombre. Voyez au mot Banneret la différence des *Bannieres* des Barons & de celles des Bannerets.

Les

Les armes en *Bannière*, sont des armes quarrées. Je n'ai guère vû que les Bretons porter les armes quarrées, que nous disons en *Banniere*, pour montrer qu'ils sont descendus de Chevaliers Bannerets. FAVYN, *hist. de Navarre Liv. XI. p.* 620. Voyez aussi la suite. Il y a beaucoup de chôses sur les anciennes *Bannieres*. Aux derniers Chevaliers du S. Esprit faits par nôtre Roi aux Augustins, entre toutes les armes des Princes & Seigneurs, je n'ai remarqué d'armes en *Banniere* que celles du Marechal de Biron purement écartelées d'or & de gueule, sans aucune charge, & je crois que la façon de ces armes en *Banniere* est passée d'Anglerérre en Bretagne. ID. p. 621.

On dit aussi Écu en *Banniere*. Je n'ai vû en tout Paris qu'un Écu en *Banniere*, en la ruë de Joui sur une porte. ID.

BANNIÈRE DE FRANCE, ou Penon Royal. C'étoit le Drapeau de nos anciens Rois quand ils alloient à la guèrre. C'étoit le plus grand étendart & le plus orné de tous. On s'avisa vers l'an 1100. d'attacher ce penon au haut d'un mast, ou gros arbre planté sur un échafaut, qui posoit sur un chariot tiré par des bœufs couverts de housses de velours, ornées des dévises, ou des chifres du Prince régnant. Au pied du gros arbre un Prêtre de fort grand matin disoit la Messe tous les jours. Dix Chevaliers jour & nuit montoient la garde sur l'échafaut, & autant de trompettes qui étoient au pied du gros arbre ne cessoient de joüer des fanfares, afin d'animer les troupes. Cette embarrassante machine, dont la mode venoit d'Italie, fut en usage en France cent vingt ou trente ans. Elle étoit au centre de l'armée. C'est là que se donnoient les plus grands coups pour enlever le Penon Royal, ou pour le défendre; car on n'étoit point censé vainqueur, si on ne s'en rendoit maître, ni vaincu, qu'on ne l'eût perdu. LE GEND. *Mœurs & Cout. des Franc. p.* 105. 106.

Outre cette *Bannière*, qui étoit proprement la *Bannière* de France, nos Rois faisoient encore porter celle du Saint le plus célébre qu'on reclamât dans leurs États. Il n'est mention dans nos histoires de la prémière & seconde race que de la chappe de S. Martin, qui étoit un voile de taffetas sur lequel le Saint étoit peint, & qui avoit posé un jour ou deux sur son tombeau. Ce voile étoit gardé avec respect sous une tente. Avant que d'en venir aux mains, on le portoit comme en triomphe au tour du Camp. ID.

A la chappe de S. Martin qui fut en vogue 600 ans, succéda une autre *Banniere* non moins fameuse, appellée l'oriflamme, dont nous parlerons en son lieu. On ne se servoit de ces *Bannieres* que dans les grandes expéditions. Les Rois ne faisoient porter qu'un étendart beaucoup moins grand dans les petites guèrres, qu'ils eurent 200 ans durant contre les Comtes & les Ducs, & quelquefois contre de simples Gentilshommes.

BANNIÈRE. Dans deux ou trois titres de 1451. qui sont des créations de Barons faites par le Duc Pièrre de Bretagne, ce mot se trouve synonyme de Seigneurie. Icelui nôtredit neveu & cousin de Derval avons aujourd'hui de nôtre plaine puissance, authorité & grace espéciale, fait, institué, & croyé, faisons, instituons, & croyons par ces présentes, Baron en nôtre païs & Duché de Bretagne, par raison & à cause de sadite Seigneurie & *Banniere* ancienne de Derval. Voyez l'hist. de Bret. T. II. p. 1145. 1146. 1147. & 1142.

Ménage dérive ce mot du Latin *bandum*, & croit qu'on a dit *banniere* pour *bandiere*. On trouve en effet *banderia* dans la plus basse Latinité pour *banniere*, étendart. On trouve aussi *bannerium*, & *bandora*, dans Anastase. Voyez de Hauteserre, *Not. in Anastas. p.* 116. & les Antiquit. des Bourg. de P. De Saint Julien Chap. XXVI. pag. 146. Hotman le dérive de l'Allemand *bannier*, & Pasquier du vieux mot *ban*, qui signifie la *publication* qu'on fait pour obliger les vassaux d'aller à la guèrre. Nicod le dérive de *ban*, aussi Allemand, qui signifie *héritage*, ou *champ*, parce qu'il n'y avoit que les Seigneurs de Fiefs qui portoient *Banniere*. D'autres disent que c'est un vieux mot François qui signifioit commun. On trouve dans Jean de Mehun, Mort & à tous *banniere*, pour dire, *commune*. Borel croit qu'il a été fait par corruption de *pannière*, dérivé de *pannus*, parce qu'on les faisoit de drap au commencement; d'où vient qu'on appelloit *Pans*, *Pennons*, ou *Panonceaux*, les *Bannieres* des Barons & des Capitaines particuliers, qui venoient aussi de *pannus*, d'où a été fait encore par corruption *Fanon* & *Gonfanon*. Saumaise dit que *bandum* vient du nom Persan *ban*, parceque l'étendart étoit une bande d'étoffe. D'autres soutiennent que *ban* étoit un vieux mot Cimbrique, qui signifioit *bannière*; & Chorier, que *banner* est un ancien mot Allébrogique qui avoit le même sens.

BANNIÈRE, est aussi un grand étendart quarré qu'on porte à une Procession, qui marque de quelle Parroisse elle est, parcequ'elle porte ordinairement l'image de son Patron. *Sacrum Vexillum.*

BANNIÈRE, est aussi une pièce d'étoffe que quelques Tailleurs ménagent & dérobent en coupant un habit.

On dit provèrbialement, que les Tailleurs vont les prémiers à la Procession, car ils portent la *Banniere*. On dit aussi d'un homme qu'on a de la peine à faire venir chez soi, qu'il faut avoir la Croix & la *Bannière* pour l'avoir. On dit aussi de ceux à qui on a fait quelque belle réception, qu'on va au devant d'eux avec la Croix & la *Bannière*. On dit aussi, Cent ans *Banniere*, cent ans civière; pour dire, qu'avec le tems on déchoit de la plus haute Noblesse.

BANNIÈRES. s. f. & pl. Recueil, ou Regîstre pour l'enregîstrement de toutes les Ordonnances, & Lettres Patentes adressées au Châtelet, & pour tous les autres actes, dont la mémoire doit être conservée à la postérité. Les *Bannieres* sont des Regîstres séparez de celui des Audiences. Ils furent commencez en 1461. par Robert d'Estouville Prévôt de Paris. On les a toujours continuez, & l'on en est aujourd'hui au 13ᵉ volume. Ils ont été nommez *Banniere*, du mot *ban*, publication, & du vèrbe *bannire*, publier, parceque ce sont les Regîstres des Publications. C'est le Greffier des Insinuations qui en est le dépositaire, & qui en délivre les expéditions. Voyez M. De la Marre, Traité de Pol. Liv. I. T. XV. ch. 2.

BANNIR, ou BANIR. v. act. Éxiler quelqu'un, le faire sortir d'une Jurisdiction, d'une Province, d'un Royaume, par Sentence ou condamnation de Justice, à perpétuité, ou pour un tems. *Aliquem exilio multare, afficere; in exilium ejicere.* A Rome dans les prémiers tems on ne pouvoit pas *bannir* un Cytoyen, mais on lui interdisoit l'usage de l'eau & du feu, afin que se voyant privé de deux élémens si nécessaires à la vie, il fût obligé de se retirer lui-même de la ville pour les aller chercher ailleurs.

BANNIR, signifie aussi, chasser, éloigner quelqu'un de sa présence. *Expellere.* Cette fille a banni son amant, elle ne le veut plus voir.

On dit aussi, Se *bannir* de la Cour, *Secedere ex Aula*; se *bannir* du monde, *Mundo valedicere*, pour dire, s'en retirer.

BANNIR, se dit figurément des chôses spirituelles. *Expellere, depellere.* Il faut *bannir* le chagrin. Il faut *bannir* un ingrat de sa mémoire, une pensée criminelle de son esprit. On dit aussi fort bien, qu'il ne faut pas *bannir* de la table les honnêtes libertez, qu'il ne faut pas *bannir* les pensées de la mort dans la plus haute fortune; qu'il faut *bannir* toutes sortes de déguisemens de ses discours; qu'il faut *bannir* de son esprit la mauvaise opinion qu'on a de quelqu'un.

Laissons les s'applaudir de leur pieuse erreur,
Mais pour nous bannissons une vaine terreur. BOIL.

BANNIR, en quelques Coutumes, signifie, Publier, & ainsi on dit, que les vendanges ont été *bannies*, quand on a publié la permission de les faire. *Promulgare.* On dit en plusieurs lieux, qu'une personne a été *bannie*, quand on a fait en l'Église la publication des bans de son mariage.

BANNI, IE, part. & adj. & s. *Exilio affectus, in exilium pulsus.* Un *banni* à perpétuité & hors du Royaume, ne peut ni succéder, ni recevoir un legs, parce qu'il est mort civilement, & par conséquent il est incapable de tous effets civils, ensorte même que s'il se marie, ses enfans, quoique légitimes, ne peuvent lui succéder; on leur accorde seulement pour alimens une pension viagère; mais ils ne sont point régnicoles, ils sont réputez étrangers. Dans la Coutume de Bretagne on appelle contract *banni*, le contract qui a été publié en justice, ou en la Cour du Seigneur: & dans la Coutume de Normandie on dit, ost *banni*, pour dire, armée convoquée; ce qui se fait quand les vassaux sont appellez pour aller en guèrre, quand le Prince fait crier & convoquer ceux qui sont tenus de lui faire service en guèrre à cause de leurs fiefs.

BANNISSEMENT. s. m. Exil. *Exilium.* Un *bannissement* perpétuel emporte confiscation. Un *bannissement* à tems, & hors le ressort de la Province seulement, ne va point au delà de 9 ans. Autrement, le *bannissement* hors du Royaume, qui excéde le tems de 9 ans, emporte la confiscation. Parmi les Romains on perdoit le droit de bourgeoisie par le *bannissement*. Il y avoit deux sortes de *bannissemens*: la *déportation*, & la *rélégation*. Par la déportation les bannis étoient transportez dans un lieu qui leur étoit désigné, avec défenses d'en sortir; & la rélégation n'étoit qu'un simple éxil pour un certain tems, sans perdre les droits de Citoyens. On le dit aussi d'un *bannissement* volontaire, d'une retraite du monde. Cet amant a reçû de sa Maîtresse un arrêt de *bannissement*. Le *bannissement* se faisoit autrefois à son de trompe, & cri public; ce qui lui a donné son nom. Les Officiaux en France ne condamnent point au *bannissement*, parceque l'Église n'a point de tèrritoire, outre que ce seroit un attentat sur

sur l'autorité royale, à laquelle seule il appartient d'ôter à une personne la qualité de citoyen; mais un Évêque peut ordonner à un Prêtre étranger de se retirer de son diocése, sous peine d'être procedé contre lui par les voyes de droit. DUCASSE AU BOUX. Le *bannissement*, soit à perpétuité, soit pour un tems, est une peine infamante, qui rend un homme incapable d'exercer aucune charge publique. Voyez sur cette matière *Brodeau sur M. Loüet*, *Richard traité des donations*, *Imbert en sa pratique*, *le journal des audiences*. En France les condamnations au *bannissement* perpétuel doivent être écrites seulement dans un tableau sans aucune effigie, suivant l'ordonnance pour les matières criminelles faite en 1670.

Tous ces mots viennent de l'ancien mot François & Allemand *ban*, qui signifie proclamation, publication, comme on l'a dit en sa place. Ces *bans* ou proclamations se faisoient pour obliger un homme à comparoir, soit pour levée de troupes, soit en justice. Et parceque ceux que l'on cite ainsi par des *bans*, ou proclamations publiques, sont ou gens absens, ou gens qui se cachent, & que d'ordinaire ils se cachent pour quelque forfait, & que plus on les cite plus ils ont coutume de se cacher, & qu'ainsi ils s'éxilent eux mêmes & se retranchent de la societé; c'est pour cela que dans la suite le mot de *bannir*, c'est-à-dire, citer, s'est pris pour éxiler. Voyez Chifflet dans son Glossaire Salique aux mots *bannire*, *perbannire*, & *perbannitus*, qui se trouvent dans les Loix Saliques *Tit.* 52.

BANON. s. m. Tèrme de coutume. Dans celle de Normandie il y a un titre du *Banon* & defens. On appelle *banon*, le tems auquel toutes les tèrres sont ouvertes, desorte que chacun y peut faire pâturer ses bestiaux. Par la même coutume que les prez, & tèrres vuides & non cultivées sont en défens depuis la mimars jusqu'à la sainte Croix en Septembre, & en autre tems elles sont communes & en *banon*, excepté pour les porcs, chévres & autres bêtes malfaisantes, pour lesquelles elles sont en tout tems en défens. *Tempus quo prædia pascendis pecoribus patent. Jus pascendi in agris libere.* Voyez Pasquier en ses Rech. Liv. VIII. c. 36.

BANQUE. s. f. Trafic d'argent qu'on fait remettre de place en place, d'une ville à une autre par des lettres de change, & par correspondance. *Argentaria.* Il est permis à toutes sortes de personnes de faire la *banque* sans être Marchands. Ce Marchand a quitté le négoce, il ne fait plus que la *banque*.

Ce mot vient de l'Italien *banca*, qui a été fait de *banco*: c'étoit un siége où les banquiers s'asseoient dans les places de commèrce, d'où on a fait aussi *banqueroute*. MÉNAG. Ricard, dans son *Nouveau Négociant*, dit que c'étoit un banc sur lequel ils comptoient leur argent. Covarruvias dit que ce mot a la même origine que *banc*; car l'Espagnol *banco* se prend aussi pour une *table*; τράπεζα, qui signifioit chez les Grècs une *table*, se prend aussi pour une *banque*, τραπεζίτης, un *banquier*. Guichard croit que de l'Hébreu אבק, *abach*, s'est fait *abacus*, de là *banc*, & de banc, banque, qui signifie banc, ou table des trafiquans en argent.

BANQUE. *Capsa*, *capsula*, *arca*. C'est la caisse ou le coffre où les Banquiers enferment leur argent, & ce qu'ils ont de plus précieux.

BANQUE, se dit aussi du lieu public où s'éxèrce ce trafic, où les Banquiers s'assemblent, & où ils avoient autrefois un banc. On lui donne aussi d'autres noms; à Londres, c'est la *Bourse*; à Lyon, le *Change*; à Paris, *la Place du Change*. On met son argent à la *banque*; on y prête, & on y fait valoir son argent à gros intérêt, même en quelques lieux à fonds perdu.

BANQUE, se dit aussi des Societez, Villes & Communautez qui se chargent de l'argent des particuliers pour le leur faire valoir à gros intérêt, ou pour le mettre en seureté. La *banque* de Venise, de Hollande. La ville de Lyon a établi une *banque* pour prendre de l'argent à fonds perdu au denier 8 & un tiers.

BANQUE, se dit aussi en plusieurs jeux, comme à l'Occa, à la Bassette, du fonds de celui qui est Maître du jeu, qui se charge de payer ceux qui gagneront.

BANQUÉ. adj. m. Il se dit d'un vaisseau qui va à la pêche de la moruë sur le grand banc de Tèrre-neuve.

BANQUEROUTE. s. m. Faillite, fuite, abandonnement de biens que font les Banquiers, ou Négocians publics, à leurs créanciers, avec fraude & malice. *Argentariæ dissolutio.* Beaucoup de Marchands s'enrichissent par des *banqueroutes* frauduleuses, en mettant leurs biens à couvert. La *banqueroute* est différente de la faillite, parce que la *banqueroute* est volontaire & frauduleuse, quand le banqueroutier s'enfuit, & emporte le plus liquide de ses biens. *Creditorum per inopiæ speciem simulatam fraudatio*, *fraudulenta renunciatio.* La faillite est contrainte & nécessaire, & est causée par quelque accident; & l'on tient qu'un homme a fait faillite, dès qu'il a manqué à acquitter ses lettres de change, ou qu'il y a quelque désordre dans son négoce. *Argentariæ ob inopiam dissolutio.* Les banqueroutiers frauduleux encourent toute la rigueur des loix: elles prononcent la peine de mort contr'eux, quand la fraude est bien justifiée, comme quand ils ont diverti leurs effets, supposé des créanciers, ou déclaré plus qu'il n'étoit dû aux véritables créanciers. Voyez l'ordonnance de 1673.

BANQUEROUTE, se dit aussi de l'insolvabilité des Bourgeois, ou autres personnes qui doivent plus qu'ils n'ont vaillant, & qui ne payent pas leurs dettes. *Inopia creditoribus denunciatio.* Domitien bâtit tant de Temples, que si les Dieux avoient été obligez de les payer, ils auroient fait *banqueroute*.

BANQUEROUTE, se dit figurément en chôses spirituelles. *Nuntium remittere*, *abnegare*, *exuere*. Il a fait *banqueroute* à l'honneur, au bon sens, à Dieu: on le dit encore de ceux qui manquent à éxécuter leurs promesses, & à se trouver aux rendez-vous qu'ils ont donnez; ou de ceux qui se retirent secrettement d'une compagnie, & sans dire adieu.

Iris n'a plus rien qui me touche:
J'ai fait banqueroute *à ses loix.* MAIN.

Tout cela n'est bon que dans le stile simple & familier.

Ce mot vient de l'Italien *banca rotta*, *banque rompue*, ou plutôt, *banco rotto*. Ce mot vient de ce que les Italiens autrefois faisoient le change en place publique, & ils avoient des bancs où ils comptoient leur argent. Quand quelqu'un de ces Négociants avoit mal fait ses affaires, & qu'il ne revenoit plus à la place, on disoit que son banc étoit rompu, *Banco rotto*, d'où est venu en François *Banqueroute*, & de là *Banqueroutier*, qui va suivre.

BANQUEROUTIER, IÈRE. s. m. & f. Marchand, ou Banquier qui fait banqueroute. *Decoctor*, *conturbator*, *creditorum fraudator.* On n'est pas assez sévère pour condamner les *banqueroutiers* frauduleux; on ne les met qu'au Pilori, & souvent ils méritent la corde. On les condamne en quelques lieux à porter le bonnet verd, & à Luques, à porter un bonnet orangé. L'Ordonnance de Henri IV. de l'an 1609. & celle de l'an 1673. ordonnent qu'ils soient poursuivis extraordinairement, & punis de mort; ce qui a eû peu souvent son éxécution. On appelle proprement *banqueroutiers* frauduleux, ceux qui divertissent leurs effets, ou qui les mettent à couvert sous des noms interposez par de fausses ventes, ou des transports simulez, ou qui font paroître de faux créanciers.

BANQUET. s. m. Festin, grand repas qu'on fait à ses amis. *Epulum*, *epulæ*. Assuerus fit un fameux *banquet* à toute sa Cour, dont il est parlé au livre d'Esther. Plutarque a écrit du *banquet* des sept Sages. Suetone parle d'un *banquet* que le frère de Vitellius fit à cet Empereur, où on servit deux mille poissons différens, qui étoient tous râres. GOD.

Ce mot vieillit, & on ne s'en sert plus que quand on parle, ou du *banquet* de Platon, ou du *banquet* des Lapithes, ou dans certaines phrâses particulières. VAUG. REF. Il vient de l'Allemand *pancket*, dont les Italiens ont fait *banquetto*, & les Espagnols *banquette*. Le P. Pezron croit que *banquet* est un mot Celtique.

BANQUET, se dit aussi en matière spirituelle. *Sacrum epulum*, *sacra mensa*. Tous les Chrètiens doivent participer au sacré *banquet*, au *banquet* céleste.

BANQUET, en tèrmes de Manége, est la petite partie de la branche de la bride qui est au dessous de l'œil, qui assemble les éxtrémitez de l'embouchure avec la branche, & qui est cachée sous le chaperon ou fonceau.

BANQUETER. v. act. Faire un festin, faire grande chère avec ses amis. *Epulum dare*. Ce mot vieillit.

BANQUETTE. s. m. Tèrme de fortification. C'est un degré ou deux qui régnent tout le long des parapets, afin qu'on puisse tirer par dessus, & faire feu dans le fossé, & sur les chemins couverts. *Cespes sedilis in morem ad loricam aggestus.* La *banquette* doit avoir un pied & demi de haut, & trois pieds de large.

BANQUETTE, se dit aussi d'un petit chemin relevé, ou d'une petite élévation au dessus du niveau de la ruë, pour servir de chemin commode aux gens de pied, comme il y en a à Paris au Pont-neuf, & au Pont Royal. *Crepido.* On appelle tablettes, les plus basses *banquettes*, qui ne sont élevées que d'un cours d'assise; & les assises de pièrre de taille qui soutiennent les *banquettes* du côté du milieu du pont.

BANQUIER. s. m. Négociant en argent, qui donne des lettres de change pour faire tenir de l'argent de place en place. *Argentarius*, *Mensarius*, *Trapezita*, *Nummularius*. Dans l'ancienne Rome il y avoit des *banquiers*, qui étoient des personnes publiques. C'étoit par leur ministère que se faisoient les dépôts, les changes, les ventes, les achats. Ils éxerçoient la charge de Notaire d'aujourd'hui. Comme l'usure étoit permise à Rome, ils faisoient profiter l'argent qu'on leur mettoit entre les mains, & en

en tiroient intérêt sans l'aliéner. Parmi nous la *banque* n'est permise que par nécessité, & pour faire tenir de l'argent d'un lieu à un autre, à cause des correspondances que les *Banquiers* ont dans les païs étrangers, ou dans les villes du Royaume. Cela se fait par le moyen des lettres de change qu'on tire de place en place, c'est-à-dire, d'une ville à l'autre. Les *Banquiers* pour récompense de leurs soins éxigent une petite remise, qu'on appelle le change, qui est un quart, un tiers, ou un demi pour cent par mois, suivant le cours du change. Voyez les Ordonnances, & le Diction. de Droit.

Si l'on en croit De Rubis dans l'Hist. de Lyon Liv. III. p. 289. des Guelphes & des Gibelins qui au XIII[e] siécle ne voulurent pas retourner dans leur païs, où ils ne se croyoient pas en seureté, obtinrent moyennant une grosse somme qu'ils payèrent au Roi, la permission de se retirer à Lyon, & partout ailleurs où bon leur sembleroit en France, & d'y lever train de banque; & ce fut alors qu'il commença à y avoir des *Banquiers* à Lyon, qui y attirèrent depuis le commérce des foires. Le P. Menestrier, dans son Hist. Consul. de Lyon, semble en fixer l'époque plus haut; car il montre p. 392. que dès 1209. il y avoit de puissants *Banquiers* à Lyon, & entr'autres Ponce de Chapponay.

Banquier, Expéditionnaire en Cour de Rome, est un Officier de nouvelle création qui se charge de faire venir toutes les Bulles, Dispenses, & autres expéditions qui se font en Cour Romaine, & en la Légation d'Avignon, soit de la Chancellerie, soit de la Pénitencerie. Les *Banquiers* sont créez en titre d'office formé & héréditaire, & dispersez dans toutes les villes où il y a Parlement, ou Présidial. Edit du mois de Mars 1673. Ils ont pouvoir à l'exclusion de tout autre, de solliciter & de faire venir des rescrits, signatures, &c. de la Cour de Rome, & les Juges ne doivent point ajouter foi à ces expéditions, si elles ne sont vérifiées par les certificats des *Banquiers*. Voyez l'Ordonnance de 1667. le Diction. de Droit.

L'origine de ces *Banquiers*, comme celle des autres, vient de ce que les Guelphes du tems des guèrres civiles d'Italie se réfugioient en Avignon, & dans le païs d'obédience, & comme ils étoient favorisez des Papes, dont ils avoient soutenu le parti, ils se mêlèrent de faire obtenir les grâces & expéditions de la Cour de Rome, & s'appellèrent *Mercatores* & *Scambiatores Domini Papæ*, comme témoigne Matthieu Paris. On les appelle aujourd'hui *institores bullarum & negotiorum Imperii Romani*. Bornier. Mais comme ils se rendirent odieux alors par de grosses usures, on les appella *Carsins*, ou *Caorsins*, du nom de Cahors ville de Querci, dont le Pape Jean XXII. qui occupoit alors le S. Siége étoit natif, à cause que de son tems ces usuriers étoient en leur plus haute élévation, comme témoigne Adam Theveneau en ses Commentaires sur les Ordonnances au titre des Usures. Les Italiens en firent aussi pour eux le mot de *scarsi*, qui signifie *avares*; & ils eurent tant de haine pour cette ville, que le Poëte Dante dans son Enfer, met au même rang Sodome & Cahors, & y place tous les scélérats & les usuriers. Les marques de cette haine ont duré long-temps en France; & on a appellé en Chancellerie les *Lettres Lombardes*, les Lettres qui s'expédioient en faveur des Lombards & Italiens qui vouloient trafiquer, ou tenir banque en France, qui se taxoient au double des autres, en haine de ce qu'on appelloit alors tous Changeurs, Banquiers, Revendeurs, & Usuriers, *Lombards*, de quelque nation qu'ils fussent; & on les appelle encore ainsi en plusieurs lieux d'Allemagne & de Flandres même. La Place du Change & la Friperie d'Amsterdam s'appellent *Places Lombardes*. Ce nom de *Caorsin* a été aussi donné à tous les Banquiers & Usuriers, qu'on a appellé en plusieurs titres Latins *Caorcini*, *Caturcini*, *Caursini*, *Corsini*. Voyez Caorsin.

Banquier, se dit aussi en de certains jeux, comme à l'Oca, la Bassette, de celui qui tient le jeu & l'argent, & qui a le fonds devant lui pour payer ceux qui gagnent. Tous les Pontes conspirent contre le *Banquier*.

BAN, ou BANNUS, étoit anciennement un Gouverneur de Province dépendant de la Couronne de Hongrie; comme la Croatie, la Servie, la Dalmatie. *Provinciæ Rector*. Ce nom est encore en usage chez les Turcs, qui mettent les *Bans* dans le même rang que les Beglerbeys. Il est souvent parlé dans les Gazettes du *Ban* de Croatie.

Bans. s. m. & pl. En tèrmes de Chasse, sont les lits des Chiens. Salnove.

BANTAM. *Bantamum*. Ville des Indes Orientales dans l'Isle de Java, qui est une de celles de la Sonde. *Bantam* est Capitale d'un Royaume qui porte le même nom. Le Roi de *Bantam* est allié des Hollandois, qui ont Batavia à 10 ou 12 lieües de *Bantam*. Maty.

BANTAMOIS, oise. s. m. & f. Qui est de la Ville ou du Royaume de Bantam. Le Roi de Bantam hérite de tous ceux de ses sujets, qui en mourant laissent des enfans mineurs, ce qui oblige les *Bantamois* à marier leurs enfans dés l'âge de huit ans.

BANVIN. s. m. Est un privilége, ou droit qui donne pouvoir aux Seigneurs de vendre le vin de leur cru durant le tems porté par les Coutumes, ou par leurs titres, à l'exclusion de tous autres demeurans en la Parroisse. *Jus quod Domino competit, ut vinum fundo in suo natum apud se divendat*. Les titres de *banvin* doivent être établis auparavant le prémier d'Avril de l'an 1560. Le vin doit être vendu dans la maison seigneuriale, & non point emmené ailleurs. Ce droit s'est étendu aussi aux autres liqueurs, & même à la chair.

B A P.

BAPAUME. Ville des Païs-Bas dans l'Artois. *Bapalma*, *Palma*. Les François prirent *Bapaume* en 1641. & elle leur fut cedée par le 45[e] article de la Paix des Pyrénées en 1659.

BAPTE. s. m. *Bapta*. Les *Baptes* étoient à Athènes les Prêtres de Cottito Déesse de l'impureté. Ils faisoient les sacrifices de cette Divinité abominable pendant la nuit, en s'abandonnant à des danses lascives & à toutes sortes de débauches. Ils furent appellez *Baptes*, du mot Grèc βάπτειν, qui signifie *baigner*, parce-qu'auparavant que de commencer leurs cérémonies éxécrables, ils se baignoient dans de l'eau chaude. Eupolis ayant fait une Comédie contre eux qu'il avoit intitulée Βάπται, les *Baptes*, pour s'en venger ils le plongèrent dans la mèr. On dit que la même chôse arriva aussi à Cratinus, qui avoit aussi fait une Comédie contre les *Baptes*, & à laquelle il avoit donné le même nom. Voyez Scaliger dans sa Poëtique, Liv. I. ch. 8.

BAPTESME. s. m. Le prémier des Sacremens de l'Église, qu'on donne à celui qu'on veut faire Chrétien. *Baptismus*, *Baptisma*, *Prima Christianæ Religionis initiamenta*. Le Catéchisme Romain définit le *Baptême*, le Sacrement de la régéneration qui se confère avec de l'eau & des paroles de vie. On peut encore le définir le prémier Sacrement de la Loi Chrétienne institué par J. C. pour effacer le péché originel, & les péchez actuels dans les adultes qui le reçoivent, & pour nous faire membres de l'Église Chrétienne, enfans adoptifs de Dieu, & Cohéritiers de J. C. Le *Baptême* se donne avec de l'eau au nom des trois personnes de la Trinité. Toute eau naturelle est bonne pour le *Baptême*. Tertullien dans son Traité du *Baptême* dit, qu'il n'y a point de différence d'être baptisé dans la mèr, ou dans un étang, dans une rivière, ou une fontaine, une mâre, un bassin, ni entre l'eau du Tibre ou celle du Jourdain.

Quelques Théologiens ont cru que le *Baptême* administré au nom de Jesus-Christ seul étoit valable; mais ce sentiment est communément rejetté: le *Baptême* au nom de Jesus-Christ est le *Baptême* que Jesus-Christ a institué, & qui comme les autres Sacremens, tire sa vertu & son efficace des mérites de Jesus-Christ.

Avant la venuë de Jesus Christ la cérémonie du *Baptême* se pratiquoit déja chez les Juifs, qui baptisoient leurs Prosélites, c'est-à-dire, ceux qui embrassoient leur Réligion. Voici ce que dit Léon de Modéne, Rabin de Vénise, dans son Livre des *Cérémonies & Coûtumes des Juifs part. 5. ch. 3.* Celui qui veut se faire Juif, on le circoncit, & quand il est guéri on le baigne tout entier dans l'eau en présence des trois Rabbins qui l'ont éxaminé, après quoi il est censé Juif comme les autres.

On dit, la matière du *Baptême*, la forme du *Baptême*, le Ministre du *Baptême*. La matière du *Baptême*, c'est ce qui fait l'ablution extérieure du corps de celui qu'on baptise. Il y a la matière prochaine & la matière éloignée du *Baptême*. Celle-ci est la matière que l'on applique au corps de celui qu'on baptise, & c'est l'eau. Celle-là est l'application de l'eau au corps de celui qu'on baptise; application qui se peut faire en plusieurs manières. Le *Baptême* ne peut être donné qu'avec de l'eau, c'est pourquoi le Pape Étienne II. déclara excommunié un Prêtre qui avoit baptisé un enfant avec du vin, parce qu'il avoit péché contre les canons de l'Église. Le Pape Grégoire IX. ayant été consulté par un Evêque de Norvége, si au défaut d'eau l'on ne pouvoit pas baptiser les enfans avec de la bière, il lui fit réponse que les paroles de Jesus Christ étoient si éxpresses dans l'Évangile; *si quelqu'un ne renait de l'eau &c.* que le *Baptême* donné avec de la bière étoit nul.

Dans la primitive Église le *Baptême* se faisoit par immersion, & même encore aujourd'hui dans toute l'Église Orientale il ne se fait point autrement; en effet, le mot Grèc βαπτίζειν, signifie *plonger*, comme Henry Étienne, Casaubon, & quelques autres personnes sçavantes dans la langue Grècque, l'ont remarqué. Les Églises d'Occident, qui ont changé cet ancien usage, ne l'ont fait que parce que c'est une chôse de discipline, & qui ne regardoit nullement l'essence du *Baptême*. On ne peut pas même dire

dire proprement que les Églises d'Occident ayent changé sur ce point ; car quoique communément on donnât dans les prémiers siécles le *Baptême* par immersion, cependant on reconnoissoit que cela n'étoit point nécessaire, qu'on le pouvoit donner par aspersion, & on le donnoit en effet souvent ainsi ; par éxemple, à tous ceux que l'on appelloit Cliniques, c'est-à-dire, qui étoient baptisez dans leur lit étant dangereusement malades. Voyez S. Cyprien, Lett. à Magnus, où il prouve que l'aspersion suffit. En 754. l'assemblée que Pepin tint à Quiercy sur l'Oise approuve le *Baptême* donné en cas de nécessité par infusion, en versant de l'eau sur la tête avec une coquille, ou avec les mains, ce qui montre que quoiqu'on baptisoit encore par immersion, on ne croyoit pas que cette manière de baptiser fût nécessaire, ou de l'essence du Sacrement. Les Protestans ont suivi en cela l'Église Romaine, ensorte que dans tout l'Occident on ne donne plus le *Baptême* que par effusion, en versant de l'eau sur la tête de l'enfant ; il en faut néanmoins excepter l'Église de Milan, qui marque dans son Rituel qu'on plongera trois fois dans l'eau la tête de l'enfant.

Pendant très long tems on a fait trois immersions, pour marquer les trois jours de la sépulture de J. C. ou les trois personnes de la très-sainte Trinité, ainsi que S. Grégoire le dit dans sa Lettre à Léandre, qui est la 41[e] du I. Livre ; & cet usage duroit encore en ce tems-là. On ne le regardoit pas cependant comme nécessaire, puisque ce Père dit à ce S. Évêque, qui le consultoit là dessus, que puisque les Ariens plongent trois fois, il est d'avis que les Catholiques ne le fassent qu'une fois, de peur qu'il ne semble aux hérétiques que l'on divise, comme eux, la Divinité. Et il paroit que c'est par là, & pour cette raison, que cet usage se changea dans la suite. Nous apprenons de la vie de S. Otton, Apôtre de Poméranie, de quelle manière ce Saint donnoit le *Baptême* par immersion, & l'on ne doit point douter que dans les autres Églises on ne prît des précautions semblables, pour empêcher que la pudeur ne fût blessée dans une si sainte cérémonie. Ce Saint avoit fait enfoncer dans la tèrre des cuves ou des tonneaux, qui ne s'élévoient de tèrre que jusqu'à la hauteur du genou : il y en avoit pour les femmes au côté gauche du Baptistère, & du côté droit pour les hommes. Ces tonneaux étoient entourez de rideaux, qui en formoient autant de loges différentes. Lorsque le Cathécumène étoit descendu dans le tonneau, qui étoit plein d'eau, le Prêtre levant doucement le rideau lui plongeoit trois fois la tête dans l'eau, que l'on tenoit chaude en hyver. MARTÈNE.

Quelques-uns ont cru que le *Baptême* par infusion avoit commencé à s'introduire par les païs froids. Il paroit qu'en Anglètèrre le *Baptême* par infusion s'introduisoit fort au commencement du IX[e] siécle. Car le Concile de Calchyt, ou Calchut, en 816. ordonne dans son II[e] Canon que les Prêtres en baptisant ne répandront pas seulement l'eau Sainte sur la tête des enfans, mais les plongeront toujours dans le bassin.

On trouve dans les Auteurs Ecclésiastiques beaucoup de cérémonies qui ne sont plus en usage, comme de donner à ceux qui étoient baptisez du lait & du miel, ce qui se faisoit en Orient ; ou du vin & du lait, comme en Occident ; de leur laver les pieds, de leur donner la sainte Eucharistie. Voyez Durand. On donnoit, dit Tertullien, du lait & du miel au *Baptême*, pour apprendre aux Néophites que le Christianisme étoit une loi de douceur & de concorde.

Quelques Auteurs ont cru que dans les prémiers tems on ne baptisoit que les seuls adultes. Walafride Strabon, dans son livre *de rebus Ecclesiasticis* ch. 26. a prétendu que c'étoit l'usage de la primitive Église. Loüis Vivès, dans ses notes sur le 1[r] liv. de la Cité de Dieu de S. Augustin, appuye ce sentiment. Mais le *Baptême* des enfans est autorisé par toute l'ancienne tradition de l'Église depuis les Apôtres. Voyez ce que S. Cyprien dit sur cela d'un Concile d'Afrique, dans son épitre *ad Fidum*. Le prémier Concile de Milève Can. 2. le second Can. 3. le Concile d'Auxèrre Can. 18. celui de Girone tenu sous Hormisdas l'année 4[e] du Roi Théodoric ; le Concile général de Vienne sous Clément V. le Concile de Trente Sess. VII. Can. 13. l'Épitre de Siricius *ad Himer. Tarrac.* celle d'Innocent I. au Concile de Milève ; *Clementin. de summa Trinitate, & fide Cath.* Innocent III. *Extra. C. Majores de Baptismo* ; S. Irénée Liv. II. ch. 8. Origène *L. V. in cap. IV. epist. ad Roman.* le Livre *de Cælesti hierarch.* attribué à S. Denys au dernier chapitre ; S. Grégoire de Nazianze *orat. in S. baptisma* ; S. Jean Chrysostôme, *hom. ad Neophyt.* S. Cyprien, *ep. ad Fidum* ; S. Augustin, *ep. 2. ad Hieronymum, serm. 10. de verb. Dom. L. III. de peccatorum meritis c. 1. & 26. L. IV. de bapt. c. 23.* S. Jérôme, *Dialog. III. contra Pelag.* S. Ambroise, *L. de Myst. Pasch. c. 5. L. I. de Vocat. Gent. c. 6.* Saint Grégoire le Grand L. I. ép. 17.

La coutume d'imposer un nom au *Baptême*, & un nom de Saint, est très-ancienne. Grégoire de Tours rapporte que S. Herménégilde fut nommé Jean à son *Baptême*. Voyez Denys d'Aléxandrie L. VIII. c. 20. S. Jean Chrysost. Hom. 12. sur la I. ép. aux Corinth. Vicecomes *de bapt. L. II. c.* 15. De Hauteserre sur Grég. de Tours L. V. p. 201.

Le *Baptême* signifie en un sens figuré de grandes afflictions, comme quand JESUS-CHRIST dit au fils de Zebedée au chap. 10. de S. Marc, v. 38. *Pouvez-vous boire le Calice que je dois boire, ou être baptisé du Baptême dont je dois être baptisé ?* JESUS-CHRIST dit encore au chap. 12. de S. Luc v. 50. *Je dois être baptisé d'un Baptême, & combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ?* il marque par cette expression métaphorique ses souffrances & sa mort. C'est aussi dans ce sens qu'il faut entendre ces paroles du ch. XV. de la I. épitre aux Corinth. *Que feront ceux qui sont baptisez pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ?*

Pour ce qui est de la forme du *Baptême*, ce sont les paroles que l'on prononce en appliquant l'eau au corps du baptisé. J. C. a prescrit cette forme en S. Matth. XXVIII. 19. *Allez, enseignez toutes les nations, & baptisez les au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.* Elle est la même dans toutes les Églises, soit d'Orient, soit d'Occident ; car ces paroles dont on se sert dans l'Eglise Romaine, *Je te baptise au nom du Père, &c.* sont entièrement les mêmes que celles-ci qui sont en usage chez les Grècs. *N. serviteur de Dieu est baptisé au nom du Pere, &c.* Les Grecs se servent de cette expression, par ce qu'ils croyent qu'il est plus modeste de s'éxprimer en troisième personne. Plusieurs Théologiens ont prétendu que les Grècs ne disent pas *baptizatur*, c'est-à-dire, *est baptisé* ; mais *baptizetur*, *soit baptisé*, en quoi ils se sont trompez.

Le Ministre du *Baptême*, c'est celui qui donne, qui confère le *Baptême*, c'est-à-dire, qui fait l'application de l'eau au corps de celui qui est baptisé, en prononçant la forme. Les anciens Canons de l'Église ne donnent le droit de *baptiser* qu'aux Évêques seuls, puis aux Prêtres & aux Diacres par la permission des Évêques. C'est ce que nous apprenons aussi de Tertullien dans son traité du *Baptême*, & de S. Jérôme, qui dans son dialogue contre les Lucifériens dit, que ni les Prêtres, ni les Diacres, n'ont le droit de baptiser que par l'ordre de l'Évêque : *Inde venit ut sine Episcopi jussione neque Presbyter neque Diaconus jus habeant baptizandi.* Le Diacre n'avoit ce pouvoir qu'en l'absence du Prêtre & en cas de nécessité. Les Laïques même pouvoient baptiser dans le cas de nécessité, comme l'assurent Tertullien & S. Jérôme aux mêmes endroits. *Si necessitas cogit, scimus etiam licere Laicis baptizare.* Tertullien ajoute même que le Laïque qui manque d'administrer ce Sacrement dans ce cas est coupable de la perte d'un homme.

Il y a eû autrefois de grandes disputes sur le *Baptême* administré par les Hérétiques, sçavoir, s'il étoit valide. La tradition constante a toûjours été, que le *Baptême* administré par les Hérétiques au nom de la Trinité étoit bon & valide, & cela est de Foi. A plus forte raison le *Baptême* est bon & valide, lorsqu'il est conféré par un Chrétien, quoiqu'il soit en péché mortel & lié par des censures. Les femmes mêmes le peuvent conférer en cas de nécessité ; mais hors le cas de la nécessité ce doit être un Prêtre. On se plaignit au Concile de Limoges en 1031. que l'on *baptisoit* dans le Monastère de S. Martial, à Pâques & à la Pentecôte, ce que les Clercs de la Cathédrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on représenta que c'étoit un ancien privilége de S. Martial, & de quelques autres Monastères ; à la charge que ceux qui auroient été *baptisez*, seroient présentez le même jour devant l'Évêque pour la Confirmation. FLEURY.

Le Concile de Roüen en 1072. ordonne au Prêtre de conférer le *Baptême* à jeun, revêtu d'une aube & d'une étolle, hors les cas de nécessité.

Le *Baptême* a succédé à la Circoncision, en ce que le *Baptême* fait enfans de l'Eglise ceux qui le reçoivent, comme la Circoncision rendoit sujets de la Synagogue ceux qui étoient circoncis ; & le *Baptême* depuis JESUS-CHRIST distingue les Chrétiens des infidelles, comme la Circoncision distinguoit les enfans mâles descendus d'Abraham des autres hommes.

On distingue trois sortes de *Baptême*. Le *Baptême* d'eau, dont nous avons parlé ; le *Baptême* de sang & le *Baptême* de feu. *Baptismus fluminis, Baptismus sanguinis, Baptismus flaminis.*

BAPTÊME DE FEU. C'est un acte de parfait amour de Dieu, lequel joint à un désir véritable de recevoir le *Baptême*, & une résolution de le recevoir en effet quand on le pourra, supplée au Baptême d'eau, & a les mêmes effets. On appelle ces actes *Baptême de feu, Baptismus flaminis*, c'est-à-dire, *Baptême* du S. Esprit, ou *Baptême* de charité, d'amour de Dieu, parce que le feu est le symbole de la charité, & qu'en cas de nécessité cet acte d'amour parfait supplée au *Baptême*, en sorte qu'un infidelle adulte qui étant dans ces dispositions seroit surpris de la mort, sans pouvoir

pouvoir recevoir le *Baptéme*, seroit néanmoins justifié & sauvé. Mais ce qu'a dit Cajetan, qu'un pareil souhait dans les parens; (car on l'appelle aussi *votum Baptismi*, vœu, souhait du *Baptéme*, résolution de le recevoir; que ce vœu, dis-je, avec quelque bénédiction ou oblation de l'enfant à Dieu, jointe à l'invocation de la Sainte Trinité) peut suffire dans le danger pour un enfant encore dans le sein de sa mère, est une erreur réfutée entre autres par Alfonse de Castro *adv. hær. L. III.* au mot *Baptismus, hær.* 9. On appelle aussi ce *Baptéme de feu*, *Baptéme* en désir, *baptismus in voto*, parce que la charité parfaite emporte toujours la résolution de garder tous les Commandemens, & par conséquent celui qui oblige de recevoir le *Baptéme*.

BAPTESME DU MARTYRE, OU LE BAPTESME DE SANG. On appelloit ainsi le martyre des Cathécuménes, qui mouroient pour la cause de l'Évangile avant que d'être baptisez. On croyoit que le martyre leur tenoit lieu de *Baptéme*. Les prémiers Chrétiens faisoient profession de désirer avec ardeur le *Baptéme de sang*. Tenir un enfant sur les fonts de *Baptéme*, c'est être son parrein, ou marreine, ou celui qui lui impose le nom.

Le *Baptéme* est absolument nécessaire pour le salut, & parce qu'on ne peut pas toujours le recevoir, il étoit de la bonté de Dieu de suppléer par quelque chôse à l'impossibilité de recevoir un Sacrement si nécessaire, ce qui se fait par le *Baptéme* de sang, & par le *Baptéme* de feu.

Cette distinction de ces trois *Baptémes*, le *Baptéme* d'eau, le *Baptéme* de feu, & le *Baptéme* de sang, s'est toujours faite dans l'Église. Il y a parmi les ouvrages de S. Cyprien un traité *De Baptismo hæreticorum*, dont nous ne connoissons point l'Auteur; c'est peut-être S. Étienne, ou quelqu'un des Papes suivans. Cet Auteur distingue d'abord le *Baptéme*: le *Baptéme* d'eau & le *Baptéme* du S. Esprit se trouve séparé, dit-il, du *Baptéme* d'eau dans le Centenier Corneille, qui reçut le S. Esprit avant que d'avoir reçu le *Baptéme* d'eau. Le *Baptéme* d'eau, continue-t'il, se trouve séparé dans les Apôtres, qui avoient été baptisez long-tems avant que de recevoir le S. Esprit: ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doive ordinairement être joint; le *Baptéme* d'eau ne serviroit de rien sans celui du S. Esprit. Ensuite il explique le *Baptéme* de sang. Il supplée au *Baptéme* d'eau pour les Cathécuménes, & remplit ce qui manquoit au *Baptéme* des hérétiques convertis, c'est-à dire, la charité, la grâce. Ce ne sont pas, dit-il, deux *Baptémes* différens, mais deux matières, qui concourent à donner le même salut: on peut se passer de l'un des deux. Les Cathécuménes Martyrs se passent d'eau; néanmoins s'ils ont quelque relâche on leur donne le *Baptéme* d'eau. Les fidelles baptisez régulièrement se passent du *Baptéme* de sang, &c. Voilà la Doctrine de l'Église expliquée dès les prémiers siécles, comme on le fait encore aujourd'hui. FLEURY.

Le *Baptéme* confère la grâce, & efface le péché originel, & même les péchez actuels des adultes qui les détestent, & ils leur sont entièrement remis, & quant à la tache, & quant à la peine; outre cela il imprime un caractère, & nous fait enfans de Dieu & membres de l'Église, en nous donnant par les mérites de JESUS-CHRIST droit au Ciel, qui est l'héritage du père céleste. Le caractère qu'il imprime fait qu'il ne peut pas se réitérer, quand il est valide: quand il est douteux on le réitère sous condition.

Le *Baptéme* ne s'administroit autrefois dans l'Église qu'à Pâques & à la Pentecôte, hors les cas de nécessité: d'où vient qu'on ne fait encore la bénédiction solennelle de l'eau qu'en ces deux tems-là, & qu'on parle des nouveaux baptisez dans la prière du Canon de la Messe qui commence par ces paroles, *Hanc igitur oblationem*, propre de ces tems-là. De Launoy a fait une dissertation sur l'ancienne manière de baptiser les Juifs & les infidelles, où il montre que la discipline ancienne n'a pas été sur cela la même dans toutes les Églises. Il en a fait une autre sur les tems de conférer le *Baptéme*, dans laquelle il montre qu'à Rome, & d'abord en Afrique & en Gaules, on ne baptisoit qu'à Pâques & à la Pentecôte. Les Grècs, & dans la suite les Églises d'Afrique & d'Espagne, baptisoient aussi le jour de l'Épiphanie. En Gaules on ajouta aussi le jour de S. Jean Baptiste, excepté en quelques Églises, où l'on ne baptisoit qu'à Pâques. En Angleterre & en Hibernie on le faisoit aussi à Pâques, à la Pentecôte, le jour de Noël, & celui de l'Épiphanie.

Dans l'ancienne Église les Cathécuménes ne s'empressoient point de recevoir le *Baptéme*. S. Ambroise n'étoit pas même encore baptisé lorsqu'il fut élû Évêque de Milan. Les différens motifs étoient pour les consciences tendres, qu'on ne pouvoit employer trop de tems pour s'y préparer: & pour les autres qui ne pouvoient se dégager du monde, ils se flattoient que les eaux salutaires du *Baptéme* effaçoient toutes leurs fautes passées; ainsi ils entassoient tous leurs péchez, dans l'espérance d'en être purgez à l'extrémité de leur vie dans les eaux du *Baptéme*. Les Pères déclamèrent contre cette pieuse finesse, ensorte même qu'on passa dans un autre excès, & par un zéle ridicule, & mal instruit, on administra le *Baptéme* aux morts; quelques-uns recevoient le *Baptéme* pour le mort.

C'est une Coutume en Allemagne de faire des présens d'argent, de vaisselle d'argent, & quelquefois même des fiefs, aux enfans qu'on léve dans le *Baptéme*. Le droit d'Allemagne est qu'on garde ces présens pour les enfans, & que les Pères n'en ont que l'usage, jusqu'à ce que les enfans soient en âge d'en disposer. On a fait un petit traité sur cela, intitulé, *De Pecuniâ lustricâ*.

BAPTESME, se dit aussi d'une cérémonie Ecclésiastique qu'on fait sur les cloches, lorsqu'on leur impôse un nom en les consacrant au service divin. On les lave dehors & dedans avec plusieurs bénédictions & prières. Cette cérémonie est fort ancienne, parce qu'Alcuin Disciple de Bede & Précepteur de Charlemagne, qui vivoit en l'an 770. en parle comme d'une chôse qui étoit en usage il y avoit long-tems. Letaldus, Moine du X[e] siécle, en parle aussi comme d'une coutume ancienne, mais qui n'étoit pas encore universelle.

BAPTESME, en tèrmes de Marine, est une cérémonie profane dont usent tous les matelots envers ceux qui passent la prémière fois sous le Tropique, ou sous la Ligne, ou le Détroit. *Lotio, lavatio.* Il y en a quelques-uns qu'on baigne dans la mèr, d'autres sur le vaisseau, d'autres à qui on fait essuyer quantité de seaux d'eau que jettent sur eux les matelots, quand ils traversent leurs rangs en allant d'un bout du vaisseau à l'autre. On les fait en même tems jurer de faire la même chôse à ceux qui viendront après eux.

BAPTEURE. s. f. Tèrme de Coutume. En Bresse on appelle *bapteures* les droits & les salaires de ceux qui battent le blé. *Merces frumenta terentium*, ou *frumenti tritorum*, ou *debita pro frumenti triturâ merces*. Ces salaires se payent en blé, & se prennent sur le monceau, avant que le Propriétaire & le Granger, ou le Métayer, partagent. Voyez M. De Laurière sur Ragueau.

BAPTISER. v. act. Conférer le Baptême. *Baptisare*, *Sacro Baptismi fonte aliquem tingere.* Nôtre-Seigneur fut *baptisé* par S. Jean avec les eaux du Jourdain. On *baptise* aujourd'hui les enfans dès qu'ils sont nez. On *baptise* au nom du Père, & du Fils, & du S. Esprit.

BAPTISER, se dit aussi de certaines cérémonies Ecclésiastiques qui ne sont que des bénédictions. Ainsi on dit, *Baptiser* des cloches. Un Capitulaire de Charlemagne de l'an 789. défend de *baptiser* les cloches. Cependant on continua encore après de les *baptiser*, & le Roi Robert faisant faire en 1029. la dédicace de l'Église de S. Agnan d'Orleans, avec plusieurs autres présens magnifiques, y donna cinq cloches, qu'il avoit fait *baptiser*, & dont la plus grosse fut nommée Robert comme lui; ce qui montre que le Capitulaire de Charlemagne n'eut pas de suite, & que la bénédiction des cloches s'appelloit Baptême; & le Moine Helgand, qui rapporte ceci, remarque qu'on y employoit l'huile & le chréme.

On dit aussi, *Baptiser* un vaisseau. *Baptiser* un enfant, pour réïtérer les cérémonies du Baptéme d'un enfant, qui l'a dejà reçu en effet, quand il a été ondoyé.

BAPTISER, signifie dans l'Écriture, Affliger, plonger dans la douleur. Les eaux sont dans le langage des Écrivains sacrez le symbole des afflictions, & des peines, & s'employent métaphoriquement en ce sens, à peu près comme orage, tempête, flots, inondation, abîme, dans nôtre langue; témoins ces endroits des Pseaumes, *Assumpsit me de aquis multis; eripuit me de inimicis meis fortissimis*; que M. Coquelin a fort bien traduit, *Il m'a tiré du milieu de tous ces orages, il m'a délivré de mes ennemis, dont la puissance étoit redoutable*; & au Pseaume LXVIII. 1. 2. *Salvum me fac Domine quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam; infixus sum in limo profundi.... Veni in altitudinem maris*, &c. *Sauvez moi, Seigneur, parce que les eaux sont entrées jusqu'à mon ame, je suis plongé dans la vase.... Je suis abimé dans la profondeur d'une vaste mer*; & mille autres pareils. Voyez aussi ce qui a été dit au mot BAPTESME.

BAPTISER, se dit figurément en ces phrâses, *Baptiser* son vin, pour dire, Mettre beaucoup d'eau dedans. *Vinum aqua diluere.* *Baptiser* quelqu'un dans la ruë, se dit en parlant de ceux sur qui on a jetté de l'eau imprudemment par les fenêtres. *Aliquem gelida perfundere.* On dit aussi, qu'on le *baptise*, quand on lui donne quelque sobriquet, quelque nom plaisant, ou injurieux, qui lui demeure toute sa vie. *Ludicrum agnomen indere.* En tous ces sens le mot de *baptiser* est bas & burlesque.

En tèrmes de Palais, on dit *Baptiser* possession contraire; pour dire, Soutenir chacun de son côté qu'on est en possession. On disoit aussi autrefois, *Baptiser* son appel; pour dire, en déclarer les griefs apparens, & pardevant quels Juges on prétendoit les relever. Car autrefois le mot de *Baptiser* ne signifioit autre chôse que

que *Enoncer*, *déclarer*, comme on voit dans Masuer, Joannes Galli, & autres vieux Praticiens.

BAPTISÉ, ÉE. adj. *Sacro Baptismi fonte tinctus*. Celui qui croira, & sera *baptisé*, entrera au Royaume des cieux.

BAPTISMAL, ALE. adj. Prononcez ce mot comme il est écrit. Qui appartient au Baptême. Ce jeune homme est si sage, qu'il a encore l'innocence *baptismale*. *Gratia in Baptismo suscepta*. Les Fonts *baptismaux* sont la marque d'une Église Parrochiale. *Sacer Baptismi fons*.

BAPTISTE. s. m. *Baptista*. Qui baptise. C'est un surnom que l'Évangile donne à S. Jean, fils de Zacharie & d'Élizabeth, & précurseur de J. C. parce qu'il prêchoit le baptême de la pénitence, & baptisoit ceux qui venoient à lui. En ce tems là parut Jean *Baptiste*, qui prêchoit dans le désert de Judée. BOUH. *Matth. III. I.* Souvent on appelle simplement *Baptiste* un enfant qui a reçu au Baptême le nom de S. Jean *Baptiste*, retranchant le nom de S. Jean dans l'usage ordinaire & domestique.

BAPTISTÈRE. adj. & substantif. Regître des Baptêmes. *Eorum qui sacro Baptismi fonte tincti sunt index*. L'Ordonnance de 1667. veut qu'on garde dans les Sacristies, & qu'on porte ensuite dans les Greffes des Justices, les Regitres *baptistères* qui contiennent le nom de ceux qu'on baptise, & le jour qu'on leur a conferé le Baptême. Ils doivent être signez du père, s'il est présent, & du parrein & de la marreine. Les majoritez se prouvent par les extraits *baptisteres*. On appelloit aussi autrefois *Baptistere* le livre où étoit contenu l'ordre & la cérémonie du Baptême, & même le droit que les Prêtres recevoient. Les Romains, pour justifier l'extraction, & conserver la suite des familles, avoient aussi des actes publics, où les pères faisoient enregitrer la naissance de leurs enfans. Servius Tullius institua le prémier cet ordre, & Auguste le renouvella.

BAPTISTÈRE, étoit anciennement une petite Église auprès d'une plus grande, où l'on administroit le Baptême, comme le *Baptistere* de Constantin proche de S. Jean de Latran à Rome. *Baptisterium*. On donnoit le même nom à une Chapelle qui dans une grande Église servoit au même usage. Les *Baptistères* avoient autrefois l'image de S. Jean Baptiste. FLEUR. Le *baptistere* devoit être autrefois de forme ronde. Le *baptistere* de Constantin étoit magnifique. Durand dans son traité des Rits en donne la description qui suit, qu'il a tirée des Auteurs Ecclésiastiques & des Historiens. Ce *baptistere* étoit incrusté de porphire en dedans & en dehors : le bassin étoit d'argent, au milieu du *baptistere* il y avoit une colonne de porphire, sur laquelle étoit une phiole d'or du poids de cinquante livres, pleine de baume. Sur le bord du bassin on voyoit une figure d'agneau d'or, par où on faisoit couler l'eau dans le bassin, à côté de l'agneau il y avoit une figure de J. C. d'argent, du poids de cent soixante & dix livres, & à côté gauche une figure de S. Jean Baptiste aussi d'argent, du poids de cent livres, & tout autour du bassin sept figures de cerfs d'argent, chacune du poids de quatre vingt-livres, qui servoient à fournir de l'eau au bassin. Enfin, c'étoit autrefois la coutume de suspendre au dessus du bassin des figures de colombes d'or, ou d'argent, pour représenter le S. Esprit.

Le *baptistere* a toujours été regardé comme un lieu sacré. On trouve dans l'Ordre Romain les cérémonies de la consécration du *baptistère*. Le *baptistere*, pris pour une Église, ou une Chapelle où étoient les fonts baptismaux, est quelquefois appellé par les anciens Auteurs qui ont écrit sur les Liturgies, *Salle du Baptême, aula Baptismatis* : cette salle, ou cette Chapelle, étoit fermée, durant le Carême, & la porte en étoit scellée du sceau de l'Évêque, & on ne l'ouvroit que le Jeudi Saint. On employoit autrefois le crême pour la bénédiction ou la consécration du *baptistere*, soit qu'on entende par ce mot la Chapelle où étoient les fonts baptismaux, soit qu'on entende le bassin qui étoit dans la Chapelle. Voyez Habert.

Le *baptistere* étoit à l'entrée de l'Église, comme l'a prouvé de Hauteserre dans ses Notes sur Grég. de Tours, p. 69. & sur Anastase p. 27. Dans les *baptistéres* il y avoit aussi des oratoires, c'est-à-dire, des autels, selon la remarque du même Auteur sur Anastase p. 43. Les *baptisteres* n'ont commencé que sous Constantin, lorsque l'on commença à bâtir & à dédier publiquement des Églises. Auparavant on conduisoit les Cathécuménes à la rivière la plus voisine, & on les y baptisoit.

BAPTISTÈRE, S'est pris aussi par les Auteurs payens pour la cuvette dans laquelle on prend le bain. Pline le Jeune l'employe en ce sens Liv. II. ép. 8. & ailleurs.

BAPTISTÈRE, se prend encore en particulier pour les fonts baptismaux, qui étoient autrefois une espèce de piscine où l'on plongeoit le Cathécumène. Martyrius d'Antioche ordonna que la veille de la fête de l'Épiphanie on rempliroit d'eau les *baptisteres*. GODEAU.

BAPTISTÈRE se prend encore quelquefois pour le rituel où les cérémonies du Baptême sont marquées, & pour l'eau dont on se sert pour baptiser. Voyez le Sacramentaire de S. Gregoire, Burchard, &c. Il se prend aussi pour le Baptême même, & pour les offrandes que les fidelles font aux Prêtres qui ont conferé le Baptême.

BAPTISTÈRE, vient du mot Grèc βαπτιστήριον. Il signifie en général le lieu où l'on baptise, en sorte qu'il se prend quelquefois pour les fonts baptismaux. La figure tant du *baptistere*, que des fonts baptismaux, étoit ordinairement d'une forme ronde. M. Du Cange dans son Glossaire a remarqué, que dans Florence vis-à-vis de la grande Église il y a un *baptistere* de forme ronde dédié à S. Jean Baptiste. On trouve dans quelques vieux manuscrits Grècs des figures de fonts baptismaux qui sont aussi d'une figure ronde. Et il y avoit plusieurs fonts baptismaux dans chaque *baptistere*, parce qu'on baptisoit plusieurs personnes à la fois, & meme plusieurs autels, parce qu'on donnoit autrefois la communion immédiatement après le Bapteme. Dans les commencemens les *baptisteres* n'étoient que dans les grandes villes où résidoient les Evêques, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui eussent droit de baptiser. Il n'y en avoit même qu'un qui étoit dans l'Église Cathedrale : néanmoins Joseph Vicecomes prétend qu'il y a eû dès le commencement dans Rome plusieurs *baptisteres*, & que presque chaque Parroille avoit le sien : ce qu'il regarde comme un privilège particulier à cette grande ville. A la campagne les parroisses d'un diocèse étoient divisées en Doyennez, c'étoit ainsi qu'on appelloit un certain nombre de parroisses qui étoient sous la direction d'un Archiprêtre, & il n'y avoit des fonts baptismaux que dans une des Églises de chaque Doyenné. On appelloit en Latin cette Église *Plebs*, & celui qui la desservoit s'appelloit *Doyen de la Chrétienté*, *Decanus Christianitatis*, parceque c'étoit dans son Église que l'on conféroit le Sacrement qui nous fait Chrétiens. Voyez le P. Thomassin. Dans la suite des tems pour administrer plus facilement le Baptême, les Evêques accordèrent aux Parroisses le droit d'avoir des fonts baptismaux. Ce droit étoit réservé aux seules Parroisses, & s'il se trouve des Monastères avec des fonts baptismaux, c'est qu'ils joüissent des Églises baptismales de quelques lieux. Les Évêques accordoient quelquefois aux Moines ces Églises, à condition qu'ils auroient avec eux un Prêtre séculier qui prendroit le soin du peuple. Ils trouvoient ensuite les moyens d'éloigner le Prêtre, & par-là ils étoient les maîtres de l'Église, qui devenoit un Monastère, auquel les fonts baptismaux étoient toûjours attachez. On trouve des exemples de cela dans les Cartulaires.

Le mot de *Baptême* & ses dérivez viennent du Grèc βάπτειν, *immergere*, *plonger dans l'eau*.

BAQ.

BAQUET, BAQUETER, BAQUETURES. Voyez BACQUET, BACQUETER, &c.

BAR.

BAR. s. m. Civière renforcée qu'on porte à deux, à quatre, à six hommes, qui sert dans les atteliers à transporter des pièrres, du moilon, & autres matériaux nécessaires aux ouvriers. *Crates brachiata*. On s'en servoit aussi autrefois sur les ports pour décharger les bateaux de bois, & autres marchandises, d'où vient qu'on appelle aujourd'hui ceux qu'on y employe, des *Débardeurs* ; & on en use aussi dans les bassecours pour transporter du fumier. Quand on se sert d'un *bar* pour porter des pièrres taillées, on met des nattes sur le *bar*, &. alors on dit qu'un *bar* est armé de ses torches de nattes.

Dans la vie de S. Bernardin de Sienne, *Acta SS. Maii T. V. p. 285. A*, on trouve *bara* synonyme de *capsa*, & pour signifier une chaise, ou une espèce de litière dans laquelle un malade est porté par un cheval.

BAR, en tèrmes de Blason, signifie autrement un *Barbeau*, *Barbus*. C'est un poisson qu'on met souvent dans les Armoiries, ordinairement courbé & adossé, comme en celles du Duché de Bar. *Barbi gemini obversis dorsis picti*.

BAR. s. m. Nom propre de plusieurs villes. *Barium*. Il y a *Bar* sur Aube, *Barium ad Albulam*, ville de Champagne en France. *Bar* sur Seine, *Barium ad Sequanam*, petite ville du Duché de Bourgogne. *Bar* le Duc, ville Capitale d'un petit païs entre la Lorraine & la Champagne. Frederic I. Comte & puis Duc de la haute Lorraine, appellée *Mosellane*, fit bâtir *Bar* le Duc en 951. pour arrêter les courses que faisoient les Champenois dans son païs. C'est pour cela qu'il lui donna le nom de *Bar*, qui signifioit, barrière. On l'appelle en Latin *Barro Ducum*, ou *Barium Ducis*.

BAR, selon quelques Auteurs, est un ancien mot Gaulois, qui signifie port. Leur raison est que barbehel, ou barbeau, est appellé en Latin *Portus sacer* ; & il ajoutent que les ports étoient peutêtre ainsi appellez des barres dont on les fermoit.

BARADAS. s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est un œillet d'un beau rouge

rouge brun, dont la fleur est fort large, grosse, & garnie de quantité de feuilles, qui lui font faire un dôme au milieu de sa fleur: ses panaches sont gros, mais non pas fort détachez, son blanc n'est ni carné, ni fin. Il est sujet au blanc. Il ne lui faut laisser que quatre ou cinq boutons.

BARADAT. s. m. Nom propre d'homme. On dit aussi Varadat. Voyez Baillet 22. Févr.

BARAGE. Voyez BARRAGE.

BARAGOUIN. s. m. Langage corrompu, ou inconnu, qu'on n'entend pas; jargon composé de mots barbâres, ou si mal prononcez qu'on ne les entend pas. *Sermo peregrinus ac barbarus.* Je ne puis rien comprendre à ce *baragoüin.* MOL. Le discours de cet homme est un vrai *baragoüin*, tant il parle mal.

Ménage a cru autrefois que *baragoüin* venoit de *bara*, qui signifie *pain* en Bas-Breton, & qui vient de *bar*, Hébreu, qui signifie la même chôse; & de *guin*, qui signifie *vin* aussi en Bas-Breton, & qui apparemment vient de *vinum*, parce que ces mots de *pain* & de *vin* sont les prémiers qu'on apprend des langues étrangères. Le P. Thomassin est aussi de ce sentiment; mais Ménage a changé depuis; il fait descendre *Barragouin de barbarus, barbaracus, baracuinus*, & ainsi par degrez. Quoi qu'il en soit, *baragouin* n'est bon que dans le stile bas & familier. Il n'est pas possible que ce mot vienne de *baracuinus.* Pour le croire, il faudroit que ce fût un mot commun à l'Italien, & à l'Espagnol, qui viennent du Latin; mais puisqu'il est propre à la langue Françoise, on ne peut pas douter qu'il ne vienne du Bas Breton, *bara* & *gouin.* Le P. Pezron vient de l'assurer encore dans son dernier Ouvrage de la langue Celtique.

BARAGOUINER. v. n. Parler un langage étranger & inconnu, ou parler si mal, qu'on ne peut se faire entendre à ceux d'un païs. *Peregrino ac barbaro uti sermone.* Ce mot n'est en usage que dans le stile bas & comique. Je ne me souviens plus comme ils *baragoüinent* ces mots. MOL. Pour dire, comme ils les prononcent.

BARAGOUINEUX. s. m. EUSE. s. f. Celui & celle qui baragouine, qui parle en langage qu'on n'entend pas, qui prononce d'une manière qu'on a de la peine à l'entendre. *Qui peregrinum ac barbarum sermonem adhibet.* Quel baragoüineux est cela? MOL. Deux *baragoüineuses* me sont venu acculer de les avoir épousées toutes deux. ID. Ces mots ne sont d'usage que dans le stile bas & burlesque.

BARALIPTON. Nom que l'on donne dans l'École au prémier mode indirect de la prémière figure. Un syllogisme en *baralipton*, est un syllogisme dont les deux prémières propositions sont universelles, & la troisième particulière, & dont le moyen tèrme est sujet dans la prémière, & attribut dans la seconde. Éxemple,

Tout mal doit être craint.
Toute passion violente est un mal.
Donc quelque chôse qui doit être craint est une passion violente.

BARALOTTE. s. m Nom de secte. *Baralottus.* Les *Baralottes* sont des hérétiques de Boulogne en Italie. Parmi eux tout étoit commun, jusqu'aux femmes & aux enfans. Leur facilité à se laisser aller & à consentir à toutes les débauches les plus affreuses, leur fit aussi donner le nom d'obéïssans, *Obedientes.* Ferdinand de Cordouë en parle dans son Traité *De exig. annonis. C. De Obedientiâ.*

BARANGE. s. m. *Barangus.* C'est le nom d'un Officier chez les Grècs du bas Empire. Cujas les appelle en Latin *Protectores.* D'autres *Securigeri.* L'Office des *Baranges* étoit de garder les clefs des portes de la ville où l'Empereur se trouvoit. Voyez Cantacuzene Liv. I. c. 1. Codinus *De Off. Constant. c.* 5. *n.*45. dit que les *Baranges* sont des officiers qui sont à la porte de la chambre de l'Empereur, & de la salle où il mange. Codinus, Curopalate, Nicétas, disent que ce mot est Anglois; que les *Baranges* étoient Anglois de nation, & qu'ils étoient armez d'une hache. Codinus les fait aussi Anglois, & dit qu'ils parloient Anglois. Anne Comnene dit qu'on les faisoit venir de l'Isle appellée Thule. Le P. Goar doute si le mot Thule n'est point corrompu, ou changé. Jean Scylitzes dit qu'ils étoient Celtes. Nicétas dans Alexis dit qu'ils étoient Allemans. Dès le tems de Michel de Paphlagonie il y avoit des *Baranges*, comme il paroit par Cedrenus; mais ils n'étoient encore que simples soldats, & non Gardes du Corps. Leur Chef s'appelloit Ἀκόλουθος, comme qui diroit celui qui suit toujours l'Empereur. Il étoit aussi Chef des Francs. Vers l'an 1035. un *Barange* ayant voulu faire violence à une femme Thrace, elle lui arracha son coutelas & lui en perça le cœur; tous les *Baranges* la loüerent fort, & lui mirent une couronne sur la tête, & le *Barange* tué fut privé de la sépulture. C'étoit sous l'Empire de Michel IV. *Bar* en Anglois signifie *fermer.* Voyez Codinus *de off. vet. inst.* Cantacuzene Liv. I. hist. c. 41. & les Jurisconf. Grècs *ad l.* 3. §. 5. *D. ad leg. Cor. de sicar.* le Gloss. de Cedrenus au mot βαραγγοι, le P. Goar sur Codinus p. 74. n. 53.

BARAQUE. s. f. Hutte ou petit logement que les soldats font dans un camp pour se loger. *Casula.* Autrefois la hutte étoit pour loger les pietons, & la *baraque* pour les cavaliers: maintenant on les confond, & les deux s'appellent *baraques.* On se sert pour cela de planches, de piéces de bois, de branches d'arbres. Les Soldats font des *baraques*, quand ils sont en campagne pendant l'hiver, durant l'été ils se contentent de leurs tentes.

Ce mot vient de l'Espagnol *barracas*, qui signifie des *cabuettes* que dressent les Pêcheurs au bord de la mèr.

BARAT. s. m. Vieux mot François & hors d'usage qui signifioit, Tromperie, fourbe, mensonge, calomnie. *Dolus, fraus, fallacia.* On juroit autrefois qu'il n'étoit intervenu dans un contrat aucune fraude, *barat*, ni malengin.

C'est aussi un tèrme de Relation, & connu de tous nos Marchands qui négotient dans les échelles du Levant, pour signifier une patente du grand Seigneur. En ce sens c'est un mot Turc.

BARAT. Voyez BARATTERIE; c'est la même chôse.

BARATAS. s. m. Espéce de rat, ou sorte d'animaux tels que les rats. *Mus marinus.* L'on demeura le reste du jour dans un grand calme, & fort incommodez non seulement de la chaleur, mais aussi de l'incroyable quantité de rats & de *baratas.* WICQFORT.

BARATEUR. s. m. Ce mot ne se dit que par le peuple, & signifie, trompeur. *Fallax, fraudator, deceptor.* Ce mot, aussi bien que baraterie, vient de barat. Voyez ci-dessus.

BARATTE. s. f. Vaisseau fait de douves, plus étroit par le haut que par le bas, qui sert à battre le beurre. *Vas, situla agitando lacti ad faciendum butyrum.* Il y a aussi des *barattes* de tèrre cuite. Ce sont de grands pots assez larges par le ventre, & assez étroits par le haut. On couvre les *barattes* d'une espéce d'écuelle de bois percée d'un seul trou, au travers duquel passe un bâton qu'on appelle batte-beurre. On remplit ces *barattes* de crême que l'on bat, jusqu'à ce que le beurre soit fait.

Ce mot vient apparemment de l'Espagnol *barattar*, qui signifie *brouiller*, parce qu'il faut en effet que les parties du lait soient battuës & broüillées pour faire le beurre. D'autres disent qu'il vient du vieux mot François *barate*, qui signifie *bruit*, à cause du bruit qu'on fait en battant le beurre. Les Bas Bretons disent encore *baraz*; pour dire une *baratte.*

BARATTERIE. s. f. Tèrme de Marine. C'est la tromperie du Patron, ou malversation du Maître, ensemble les larcins, altérations, & déguisemens causez par le Maître, ou par l'équipage. *Fraus, dolus, fallacia, barataria.* La peine de la *baratterie* est mentionnée au livre 2[e] de l'Ordonnance de la Marine. Décharger une barque pendant le cours de la navigation, est un crime de *baratterie* qui est punissable. Un Capitaine de vaisseau faisant naufrage volontaire fait un crime de *baratterie.* L'Asseureur court le risque de la *baratterie.* On se sert aussi de ce tèrme en Italien & en Espagnol. Originairement il ne signifioit que *marché*; & parce qu'on y faisoit souvent des fraudes, il a été appliqué aux tromperies du commèrce. On a appellé aussi *Barattiers*, les chicaneurs qui faisoient des surprises en plaidant: & on lit dans Matthieu Paris, que l'Empereur Frédéric fut accusé d'avoir dit, *tres fuisse baratores in mundo, seu tres impostores.*

Ce mot est venu du vieux mot François, *barat*, qui de tout tems a signifié toute sorte de tromperie. On disoit aussi *baratter*, pour dire, *tromper.* Quelques Auteurs appellent *baratteries* les malversations des Magistrats dans leurs charges, & celles de leurs domestiques. Le P. Thomassin dérive *baratterie* de παρατροπία, mot Grèc vulgaire.

BARBACANE. s. f. Tèrme de guèrre. Fente, ou petite ouverture qu'on fait dans les murs des Châteaux & Forteresses pour tirer à couvert sur les ennemis. *Tabulare vallum arcendis telis.* Quelques-uns croyent que c'est un parapet de bois crenelé. D'autres l'ont pris pour toutes sortes de défenses & couvertures contre les ennemis. On a dit aussi autrefois *barbocane* & *barbecane.* Du Cange dit que c'est une défense extérieure de la ville, ou du château, qui sert à en fortifier les portes, & les murs, qu'il appelle en Latin *barbacana*, ou *barbicana, antemurale*, & *promurale.* C'étoit autrefois un Fort qui étoit à l'entrée d'un pont, ou hors la ville, qui avoit un mur double & des tours.

Il y a une semblable *barbacane* à un des bouts du pont de bois de Roüen, où le Château qui est fortifié de cette manière est encore appellé par quelques personnes *barbacane.* On y mettoit autrefois de certains vaisseaux de guèrre, faits en forme de galères, qui servoient à la défense de la ville dans des tems où ces sortes de galères étoient en usage; & l'on trouvera encore aujourd'hui dans les archives de Roüen les noms de ceux qui commandoient ces vaisseaux ou galères. Le mot de *Barbacana* est aussi

aussi en usage dans le même sens chez les Espagnols. Voyez Covarruvias dans son trésor de la langue Castillane. Ceux de la Crusca disent, que c'est la partie de la muraille qui est au bas de l'escarpe pour la seureté de la ville : en ce cas ce seroit la même chôse qu'une fausse-braye.

Ce mot vient de l'Italien *barbacane*, qui est un mot Arabe, selon Spelmannus.

BARBACANE, en têrmes d'Architecture, est une fente ou ouverture étroite & longue en hauteur, qu'on laisse dans les murs pour faire entrer & sortir les eaux, quand ils sont bâtis en un lieu sujet aux inondations, ou pour faire égouter les eaux des terrasses. *Spiramentum.* Mais en ce sens le mot de *barbacane* n'est pas si usité que celui de *ventouse*.

BARACAQUE. s. m. Têrme de Relation. Nom de secte & de Religieux Japonois. Les *Baracaques* s'occupent continuellement à de saintes méditations. AMBASS. *de Holl. au Jap. I. p.* 217.

BARBACINE. s. m. & f. Nom de peuple. C'est la même chôse que Berebere. Voyez ce mot. D'Ablancourt s'est servi de ce mot dans sa traduction de Marmol.

BARBACOLLE. s. Jeu de hazard appellé autrement Hocca, ou Pharaon. Le jeu de Hocca ayant été défendu, pour éluder ces défenses, on le nomma *Barbacolle*. C'est pourquoi le Roi le défendit sous tous ces noms par un Arrêt du 15e Janvier 1691. Le Roi ayant été informé que nonobstant les défenses réïtérées l'on n'a pas laissé de joüer au Hocca & à la Bassette, que l'on a déguisez sous les noms de Pharaon, *Barbacolle*, & de la Bassette, ou Pour & Contre, défend très-expressément à toutes personnes, de quelque séxe & qualité qu'elles soient, de joüer aux dits jeux de Hocca, ou Pharaon, *Barbacolle*, & de la Bassette, ou Pour & Contre, sous quelques noms & formes qu'ils puissent être déguisez &c.

BARBADE. s. f. Quelques-uns écrivent aussi Barboude, mais en François on dit toujours Barbade. *Barbata*, ou *Barbada*. C'est une Isle de l'Amérique, & l'une des Antilles. La *Barbade* a bien 25 lieuës de tour, & est très-fertile en tabac, en coton, en cannes de sucre & en gingembre.

BARBARA. C'est le nom qu'on donne dans l'École au prémier mode d'argument de la prémière figure. Un syllogisme en *barbara* est un syllogisme dont toutes les propositions sont universelles & affirmatives, & dont le moyen têrme est sujet dans la prémière proposition, & attribut dans la seconde. Exemple,

Tous ceux qui laissent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir, sont homicides.
Tous les riches qui ne donnent pas l'aumône laissent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir.
Donc tous les riches qui ne donnent pas l'aumône sont homicides.

C'est l'argument de S. Jean Chrysostôme contre les riches, *Non pavisti, occidisti.* Le syllogisme en *barbara* est le prémier des quatre directs de la prémière figure, *barbara* est le prémier mode direct de la prémière figure.

BARBARE. adj. & s. m. & f. Étranger qui est d'un païs fort éloigné, sauvage, mal poli, cruel, & qui a des mœurs fort différentes des nôtres. *Barbarus.* Rome a été plusieurs fois pillée par les *Barbâres*. On n'est plus si sujet aux incursions des *Barbares*. Les Sauvages de l'Amérique sont fort *barbares*. Arioviste étoit un *barbare* furieux & téméraire. ABLANC.

Est-il chez les humains un peuple si barbâre,
Qui n'estime le prix d'une amitié si râre? VILL.

Les Grècs appelloient *Barbâres*, tous ceux qui n'étoient pas de leur païs ; & ce mot ne signifie en leur langue qu'*étranger*. *Peregrinus.* Il en étoit à-peu-près de même des Romains. Ils appelloient *Barbâres* généralement tous les peuples, hormis les Grècs, & ceux qui vivoient selon leurs loix ; & ce n'étoit point parmi eux un têrme de mépris, comme parmi nous. Ils donnoient des ôtages à des *Barbâres* dans l'état le plus florissant de la République. ABLANC. Les Bourguignons & les Francs qui s'établirent dans les Gaules étoient appellez *barbâres*. Les Goths d'Italie furent aussi appellez *barbâres*. Il semble que ce mot ne vouloit dire qu'étranger, & que depuis longtems on lui eût attaché cette signification ; car Ovide, qui étoit si poli à Rome, avouë qu'il étoit *barbâre* parmi les Getes.

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli,
Et rident stolidi verba Latina Getæ.

Nos Gaulois qui étoient soumis aux Romains appelloient *barbâres* les nations Germaniques qui habitoient au delà du Rhin. On appelloit dans les Gaules la langue Teutone, langue *barbare*. Enfin, les ennemis de l'État, & ceux qui n'étoient pas Catholiques, étoient appellez *barbares*. Ce que l'on appelloit *barbâres* dans les Gaules, sous les Empereurs Romains n'étoit point les Gaulois originaires du païs ; mais des peuples de Germanie que les Empereurs y avoient fait passer pour cultiver les têrres. *Chifflet Gloss. Sal.* au mot *barbarus*. De Hautesêrre, dans ses notes sur Grégoire de Tours p. 99. a remarqué que cet Auteur prend souvent *barbare* pour payen.

BARBARE, signifie aussi souvent, Cruel, impitoyable, qui n'écoute point la pitié, ni la raison. *Crudelis, sævus, immanis.* Un père est *barbare*, quand il n'a point de tendresse pour ses enfans. Un Prince *barbare*, qui tyrannise ses sujets. Médée faisoit des actions *barbares*. La coutume d'immoler des hommes, étoit bien *barbare*. Les Septentrionaux sont les plus *barbâres* de tous les peuples.

Que je plains le sort des avâres,
A qui l'avide soif des biens
Fournit pour s'enrichir mille nouveaux moyens,
Toujours injustes & barbâres ! L'ABBÉ TETU.

On appelle souvent *barbâres*, les idolâtres, les infidelles, les Mahométans, comme les Tartares, les Turcs &c.

BARBARE, se prend aussi quelquefois simplement pour mal poli, grossier, ignorant. *Impolitus, incultus, agrestis.* Cet homme a quelque chôse de bien sauvage & de bien *barbâre* dans toutes ses manières. Souvent le plus *barbâre* est sujet à l'amour. THÉOPH.

BARBARE, en têrmes de Grammaire, se dit du langage, ou des têrmes impurs, ou inconnus, qui sont durs à l'oreille, ou difficiles à entendre.

D'un seul nom quelquefois le son dur, ou bizarre,
Rend un poëme entier ou burlesque, ou barbâre. BOIL.

Ce mot βάρβαρος, selon Strabon, est dit par imitation. Les étrangers, quand ils venoient en Grèce, ἐβαρβάριζον, *id est, balbutiebant, ineptè loquebantur*, parloient grossièrement. Cependant on peut dire qu'ils appelloient *barbares*, ceux dont ils n'entendoient pas le langage, tels qu'étoient les Persans, les Scythes, les Égyptiens. Scaliger tient que ce mot de *barbâre* vient de l'Arabe *bar*, qui signifie *desert*. *Barbâre*, selon son sentiment, est un *Sauvage*, un homme vivant dans les solitudes. Ravanelle dérive comme les autres le mot *barbare* du Grèc βάρβαρος, d'où l'on a fait *barbarus* ; mais il ajoute que βάρβαρος vient de l'Arabe *barbar*, auquel on a ajouté la têrminaison Grècque ; *barbar* signifie *bruit*, & *désert*. Mais Ravanelle se trompe, on ne dit point *barbar* en Arabe pour signifier désert, mais seulement *bar*. D'autres prétendent, comme Picard dans sa Celtopédie, qu'il vient de βὰρ βὰρ, mot qui ne signifie rien, & que certains étrangers venus à Athènes avoient sans cesse à la bouche ; ce qui fit qu'on les appella βάρβαροι, Barbâres. Vossius *L.* 1. *De vitiis Sermon. Cap.* 1. croit que ce mot vient de ברא, advèrbe Chaldéen qui signifie, *Extra, foris*, hors ; & qui se trouve dans le Thalmud pour le בר des Hébreux. Ainsi un *Barbâre*, dans sa signification primitive, & selon Vossius un homme de dehors, qui est hors du païs de ceux qui l'appellent ainsi ; en un mot, un étranger ; & Scaliger au commencement de sa 51e Éxercitation montre que ברברי, *barbari*, est un mot venu d'Orient, qui signifie *étranger*. Le Concile de Chalcedoine Can. 28. appelle les Évêques qui sont hors des têrres de l'Empire Romain Ἐπισκόπους τοὺς ἐν βαρβαρικοῖς, comme s'il disoit, *qui sont dans les païs étrangers*. Et le 52e des Canons de l'Église d'Afrique oppose la Mauritanie Province de l'Empire, τοῖς βαρβαρικοῖς, au païs d'Afrique qui n'en étoit pas, & qu'il appelle pour cela Barbarique, c'est-à-dire, hors de l'Empire, étranger à l'Empire.

BARBARE, RESQUE. s. m. & f. *Barbarus, a.* Nom de peuple qui habite la Barbarie, païs d'Afrique le long des côtes septentrionales, ou de la Méditerranée, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'en Égypte. Les *Barbâres* de la campagne sont laborieux, doux, libéraux. Ceux des villes sont fiers, avâres, vindicatifs, & de mauvaise foi. Les Barbaresques, tant les femmes que les filles, sont toujours couvertes d'un voile devant les hommes.

BARBARE. Monnoye. *Barbarus.* Voyez BARBARIN.

BARBAREMENT. adv. D'une manière barbâre, ou cruelle. *Barbare.* On a traité ce misérable trop *barbârement*. Le peuple de cette contrée parle *barbârement*.

BARBARICAIRE, & dans la suite par corruption BRAMBARICAIRE. s. m. *Barbaricarius, Brambaricarius.* Ce nom a deux sens. 1°, Il signifie Brodeur, ou bien un Ouvrier qui fait des figures d'hommes, d'animaux &c. avec du fil d'or & des soyes de différentes couleurs ; comme nos Brodeurs, ou nos Tapissiers de haute lice. 2°, Les *Barbaricaires* étoient des soldats ou Officiers qui portoient des casques, & des visières ornées d'or & d'argent. Voyez Pancirole *Notitia Dignit. Imper. Occid. Cap.* 39. & 72. Bulenger *de Imp. Rom. VI.* 67.

BARBARICIN, INE. s. m. & f. *Barbariccinus.* Les *Barbaricins* sont les peuples qui habitent les montagnes de Sardaigne, principalement

cipalement dans la Province de Cagliari. S. Grégoire le Grand Liv. III. ép. 14. & Procope Liv. II. de la guèrre des Vandales ch. 13. parlent des *Barbaricins*. Ce sont originairement des Maures d'Afrique, que les Vandales après qu'ils eurent fait la conquête d'Afrique transportèrent en Sardaigne avec leurs femmes & leurs enfans, afin qu'ils ne les troublassent point. S. Grégoire leur envoya l'Évêque Cyriaque pour les convertir. C'est apparemment de ces *Barbaricins* que Dante a voulu parler dans son Purgat. Chant 23. quand il dit *la Bargagia di Sardigna*, la Barbarie de Sardaigne. S. Grégoire en 594. travailla à la conversion des *Barbaricins*.

BARBARIE. s. f. Cruauté, action faite contre la raison, l'humanité. *Crudelitas, sævitia, ferocitas*. Les Tyrans ont persécuté les Chrétiens avec une grande *barbarie*.

BARBARIE, signifie aussi, Ignorance, grossièreté. *Barbaria*. La Gréce où régnoient autrefois la science & la politesse, est présentement plongée dans une affreuse *barbarie*. La France a été longtems un païs de *barbarie*. Et en ce sens il se dit tant des mœurs que du langage.

BARBARIE, en tèrmes de Mèr, se dit des chôses & marchandises étrangères d'une autre nation & païs. *Res peregrina*.

BARBARIE. s. f. Partie d'Afrique, au nord, sur les côtes de la Méditèrranée. *Barbaria*. La *Barbarie* a l'Égypte à l'Orient, le Bildulgérid & le mont Atlas au midi, l'Océan ou mèr Atlantique au couchant, & la Méditèrranée au septentrion. La *Barbarie* est habitée par trois nations differentes; les Barbâres, ou Africains naturels, & originaires du païs; les Arabes, & les Turcs. Les Naturels du païs sont de deux sortes; les blancs, qui sont ceux des côtes qui habitent dans les villes; & les noirs, qui sont plus au midi. La *Barbarie* est un païs très-riche. Elle est en partie gouvernée par des Rois Arabes, ou Africains, comme Fez, Maroc, &c. & en partie sujette au Turc, qui y envoye des Bachas, comme à Alger, à Tunis, & à Tripoli. Les Païsans de *Barbarie*, qui errent dans les campagnes à la suite de leurs troupeaux, n'ont presque point de Religion. Les autres sont, ou Mahométans, ou Chrétiens, ou Juifs.

Ce nom est très-ancien à ce païs. Il ne semble pas néanmoins qu'originairement il ait été donné à tout ce païs. Il n'y eut d'abord que la partie qui n'étoit point soumise à l'Empire Romain que l'on appella Barbarique, comme il paroit par le 52e des Canons de l'Église d'Afrique; & il semble que ce nom ne signifioit rien autre chôse, sinon qui est hors de l'Empire, qui n'est point de l'Empire; voyez les etymologies du mot *Barbâre* adject. Les Arabes prononcent *Barberie*. Voyez Dapper Descript. de l'Afriq. p. 116. & suiv. & Marmol. T. I. p. 8. 9. & suiv. & Diego de Torres hist. des Cherifs p. 2. & suiv. Le Père Dan, Religieux Trinitaire, a fait une histoire de *Barbarie*, où il dit Liv. I. ch. I. que la plûpart tirent ce nom du mot *Barbar*, qui signifie *murmure*; qu'au tems que les Arabes commencèrent d'habiter ce païs-là, ils appellèrent ainsi les Africains de Numidie, ou de la petite Afrique, où étoit autrefois Carthage, & où se voit aujourd'hui Tunis; & qu'ils donnèrent encore ce nom à l'une & à l'autre Mauritanie.

BARBARIN. s. m. *Barbarinus*. Nom d'une monnoye que les Vicomtes de Limoges firent battre dans le treizième siécle: il en est parlé dans la chronique de S. Martial de Limoge à l'an 1211. celle de S. Étienne de Limoge à l'an 1263. & les lettres d'Eustorge Évêque de Limoge de l'an 1117. Le P. Sirmond & Mr De Hauteserre prétendent que les *Barbarins* étoient originairement une monnoye Arabesque, qui après l'établissement des Arabes en Espagne passa en France sous les Carlovingiens, c'est-à-dire, sous la seconde race de nos Rois, & que le commèrce lui donna cours en ce Royaume, & que c'est pour cela qu'on les appella *Barbâres*, ou *Barbarins*, c'est-à-dire, Arabes ou Arabesques. Les Macri prétendent que c'étoit une monnoye fort commune en Sicile & en Sardaigne.

BARBARISME. s. m. Tèrme de Grammaire. Éxpression dure, ou qui n'est pas du bel usage; faute dans le langage qui tient le milieu entre le solécisme, & l'impropriété. *Barbarismus*. Il se commet, quand on se sert de quelque mot, ou phrâse étrangère, & qui n'est pas naturelle à la langue, ou en oubliant des particules, des pronoms, & des prépositions dans les endroits où elles sont necessaires. VAUG. *Rem.* On peut commettre un *barbarisme*, c'est-à-dire, parler barbârement, & hors des bons tèrmes d'une langue, ou en une seule parole, ou en une phrâse entière. Les *barbarismes* d'un seul mot sont aisez à éviter; mais pour les *barbarismes* de la phrâse, il est facile d'y tomber, parce que tous les mots dont la phrâse est composée sont François, & ainsi l'on ne s'apperçoit point de la faute: au lieu qu'au *barbarisme* du mot, l'oreille qui n'y est pas accoûtumée le rebute, & ne s'y laisse pas surprendre. Mais au *barbarisme* de la phrâse, l'oreille étant comme trahie par les mots qu'elle connoit, lui ouvre la porte, & le laisse passer dans l'esprit. VAUG. Mon esprit n'admet point un pompeux *barbarisme*. BOIL. *Barbarisme*, selon Hesychius, Eustathius & Suidas, ne se trouve que dans un seul mot, & non pas dans les phrâses: lorsqu'on donne à un mot une tèrminaison, un accent, une mesure de quantité, ou une prononciation qu'il n'a pas, on fait, selon ces Auteurs, un *barbarisme*. On a pû étendre cette signification, & l'appliquer aux phrâses entières, suivant la remarque de M. de Vaugelas.

BARBARISME, est aussi une des quatre espèces de sectes, ou d'hérésies, d'où les autres se sont formées. Le *Barbarisme* ne s'est trouvé que parmi les hommes qui ont vécu sans société, sans composer une Église, ni un corps politique. Voyez S. Jean Damascène, qui dit, que le *Barbarisme* a duré depuis Adam jusqu'à Noé, qui est le tems où les hommes ont vécu dans une entière indépendance & dans une pleine liberté; c'est cet état d'indépendance & de liberté qui est marqué par le nom de *Barbarisme*, soit que ceux qui vivoient ainsi dans les prémiers tems, & avant Noé, reconnûssent & adorassent le vrai Dieu, soit qu'ils fussent idolâtres. D'autres disent que le *barbarisme*, qu'ils appellent aussi Scythisme, est l'athéisme, ou l'erreur de ceux qui selon le Psalmiste disent dans leur cœur, il n'y a point de Dieu. Quelques anciens, selon S. Épiphane, disoient que le *Barbarisme* avoit précédé le déluge, & que le Scythisme avoit régné depuis le déluge jusqu'à Sarug, où l'Hellénisme avoit commencé. Mais 1°, S. Épiphane ne dit point que ces Barbâres avant le déluge, & ces Scythes d'avant Sarug, n'eussent point de connoissance de Dieu. 2°, Toute la distinction de ces sectes est vaine. Elle n'a d'autre fondement que l'onzième verset du chap. III. de l'Épitre aux Colossiens, où S. Paul dit, où il n'y a point de Gentil & de Juif, de circoncis & d'incirconcis, de barbâre & de Scythe, d'esclave & de libre. Mais S. Paul ne prétend point par ces mots marquer différentes sectes, ou opinions de Dieu; mais seulement nous apprendre que tout homme étoit également appellé & reçu, s'il vouloit, au Christianisme, sans distinction de nation ou de condition, & que les Juifs n'avoient point de privilége en cela plus que le Gentil, le barbâre, le Scythe & le Grèc, le libre plus que l'esclave.

BARBE. s. f. Poil qui vient au menton des hommes, à l'âge de 15, 18, ou 20 ans. *Barba*. Une longue *barbe* rend vénérable un vieillard, un Magistrat, un Capucin. C'est un affront & une marque d'un mépris insigne, & d'ignominie, d'arracher ou de faire arracher la *barbe* à un homme. David déclara la guèrre au Roi des Ammonites, pour venger l'affront qu'il avoit fait à ses Envoyez, de leur faire couper la moitié de la *barbe*. Faire une *barbe*, c'est la raser. *Barbam radere*. La plûpart des peuples sont différens en la manière de porter, de faire leur *barbe*. Les Americains furent fort surpris de voir les Espagnols qui avoient de la *barbe*. Une *barbe* à l'Espagnole, à la Turque, c'est une *barbe* dont le poil de dessus les levres est retroussé en crocs, ou en garde de poignard. C'est une marque de deuil chez la plûpart des peuples, de laisser croître sa *barbe*, quoi qu'autrefois chez plusieurs nations ce fit une marque de tristesse de la couper. Plutarque dans Thésée rapporte qu'Aléxandre commanda à tous ses Capitaines de faire raser les *barbes* aux Macédoniens, de crainte de donner prise aux ennemis par leurs longues *barbes*. Jean Kinson dit que les Tartâres sont en guèrre avec les Persans, à cause qu'ils ne veulent pas couper les moustaches de leur *barbe* comme font les Tartâres; & pour cela ils les appellent *Infidelles*, quoi qu'ils s'accordent avec eux dans plusieurs points de la Religion Mahométane. Comme les Chinois affectent en tout un air de gravité, qui attire le respect, ils se sont imaginé qu'une longue *barbe* y pouvoit contribuer: ils la laissent croître, & s'ils n'en ont pas beaucoup, ce n'est pas faute de la cultiver; mais la nature en ce point les a très-mal partagez, & il n'y en a aucun qui ne porte envie aux Européens, qu'ils regardent en cette matière comme les plus grands hommes du monde. P. LE COMTE.

Les Grècs laissoient croître leur *barbe*. Athénée remarque que ce ne fut que du tems d'Aléxandre que l'on commença à se raser la *barbe* en Gréce, & que celui qui le prémier se la fit couper à Athènes fut appellé Κόρσης, *tondu*. Il y a néanmoins apparence qu'Athénée, ou plûtôt Crysippe, de qui Athénée avoit pris ce qu'il dit à ce sujet dans son XIIIe Livre, que Chrysippe, dis-je, ne parle que du peuple & d'un usage général, ou en particulier d'Athènes; car non seulement Aléxandre, mais Philippe son père, Amyntas, & Archelaus, Rois de Macédoine, longtems avant lui sont représentez sans *barbe* sur leurs médailles. Les Romains furent aussi longtems sans se raser. Pline remarque que l'on ne commença que l'an 454. de Rome; que cette année là P. Ticinius Mena amena des Barbiers de Sicile, & que Scipion l'Africain fut le prémier qui introduisit la mode de se faire raser tous les jours.

Chez

Chez les Romains on faisoit une visite de cérémonie à ceux à qui on faisoit la *barbe* pour la prémière fois, ou qui prenoient la Robbe virile. C'étoit une marque de tristesse & de deüil que de laisser croître sa *barbe*. M. Livius ayant été condamné par le peuple en sortant du Consulat, en eut tant de chagrin qu'il se retira à la campagne, & laissa croître sa *barbe* & ses cheveux. Les Censeurs voulant le ramener au Sénat l'obligèrent de se faire couper la *barbe*. Les prémiers Philosophes laissoient croître leur *barbe*, plûtôt par mépris des ajustemens du corps, & par nonchalance, que par affectation. Dans la suite ils la nourrîrent avec grand soin, comme une marque & un caractère de sagesse. Une longue *barbe* devint une bienséance essentielle à la gravité philosophique. S. Chrysostôme dit, que les Rois de Perse se faisoient faire un tissu de leur *barbe* avec des fils d'or, & tiroient vanité de paroître en cette figure monstrueuse. TILLEM. Le Continuateur de Monstrelet dit que le Duc de Lorraine, vétu de deüil ayant une grande *barbe* d'or venant jusqu'à la ceinture, à la façon des anciens preux, & pour signe de la victoire qu'il avoit obtenuë, vint donner de l'eau bénite à Charles dernier Duc de Bourgogne. C'étoit aussi une ancienne coutume des Gentils de donner une *barbe* d'or à leurs Dieux en signe de magnificence. FAVYN. hist. de Nav. Liv. X. p. 557. qui croit que c'est de là que cette coutume passa aux Princes & Seigneurs.

Autrefois on faisoit une cérémonie de bénir la *barbe*, & de la consacrer à Dieu, quand on la rasoit aux Ecclésiastiques. Warnefridus dit, que le nom des *Lombards* vient de ce qu'ils portoient une longue *barbe*. Clodion commanda aux François de porter de grands cheveux, & de laisser croître leur *barbe*, pour les distinguer des Romains. Cette coûtume a duré jusqu'au Roi Loüis le Jeune, qui fit raser la sienne sur certaine remontrance que lui fit Pièrre Lombard Évêque de Paris. Nos Rois de la prémière race portoient les cheveux longs tressez & cordonnez de cordons & rubans de soye, & leur *barbe* noüée & boutonnée d'or, ainsi que le remarquent nos anciens Annalistes. FAVYN. Sous le régne de Philippe de Valois la mode vint de porter une longue *barbe*, & des habits fort courts. P. DAN. *Tom. II. p.* 531. Pasquier remarque que pendant les prémières années du régne de François I. l'on suivoit l'ancienne coûtume, de porter longue chevelure, & *barbe* rase. Mais ce Prince ayant été blessé à la tête, & obligé à se faire couper les cheveux, tout le monde fit de méme, & on porta longue *barbe*.

Les 14 prémiers Empereurs Romains portèrent *barbe* rase, comme on le voit par leurs éffigies, jusqu'à l'Empereur Adrien, qui enseigna à ses successeurs à nourrir leurs *barbes*. Plutarque dit que cet Empereur ne laissa croître sa *barbe* que pour cacher des balafres qu'il avoit au visage.

Diodore de Sicile & Tacite assurent, que les Germains se faisoient raser la *barbe*. Les Goths & les Francs ne portoient qu'une moustache, qu'on appelloit *crista*. Othon I. introduisit la coûtume de laisser croître la *barbe* : mais Fréderic I. ramena la mode ancienne, & il n'y eut plus que les Païsans, ou les Moines, ou ceux qui vouloient porter une marque qu'ils avoient fait le voyage de la Tèrre-Sainte, qui se fissent honneur d'avoir une longue *barbe*.

Les personnes de qualité faisoient autrefois couper la *barbe* à leurs enfans pour la prémière fois par d'autres personnes qualifiées; & l'on devenoit Parrein, ou Père spirituel d'une personne, en lui faisant la *barbe*, ou les cheveux. C'est ce que l'on apprend de Paul Diacre *De Gest. Longob. L. IV. C.* 40. *& L. VI. C.* 53. Voyez le P. Mabillon, *Acta sanct. Ord. Bened. sæc.* 111. *præf.* 1. Auparavant c'étoit en touchant seulement la *barbe* d'une personne qu'on devenoit son Parrein. Une des conditions du Traité entre Alaric & Clovis, fut qu'Alaric toucheroit la *barbe* de Clovis, pour devenir son Parrein, ainsi que Frédegaire le rapporte, après Idatius.

Ce fut il y a quelques siécles la coutume de porter de fausses *barbes*, comme on porte de faux cheveux, & des perruques au menton, comme on en porte aujourd'hui sur la tête. Car nous trouvons dans lès États Cortes, ou de Catalogne, tenus en 1351. sous D. Pedre Roi d'Arragon, nous trouvons, dis-je, une défense de porter de fausses *barbes*.

A l'égard des Ecclésiastiques, la discipline a été fort diverse sur l'article des *barbes*. Tantôt on a trouvé qu'il y avoit de la mollesse à se faire raser, & que les longues *barbes* convenoient mieux à la gravité Sacerdotale; & tantôt qu'il y avoit trop de faste à porter une *barbe* vénérable. Le P. Du Moulinet, dans son histoire des Souverains Pontifes, remarque sur les médailles de Clement VII. qu'il fut le prémier des Papes, dont on a connoissance, qui porta de la *barbe*; parce qu'ayant négligé de se faire raser durant sa prison, qui dura cinq mois, & en étant sorti avec une longue *barbe*, il la porta toujours depuis, ce que ses successeurs ont retenu jusqu'à présent. Mais les PP. Henschenius & Papebrock parlent bien plus éxactement dans le *Propylæum* du mois de Mai p. 209. Ils remarquent qu'Anastase IV. fut le prémier de son siécle qui fit raser sa *barbe*; que plusieurs de ses successeurs l'imitèrent jusqu'à Jules II. qui la laissa croître; qu'Anastase n'est pourtant pas le prémier Pape qui se soit fait raser; que dès l'an 797. ils trouvent que Léon III. portoit la *barbe* rasée; qu'alors les Empereurs Grècs ne possédant plus rien en Italie, il paroit que ce Pontife préféra cet usage à celui des Grècs, chez qui encore aujourd'hui les Évêques & les Moines conservent leur *barbe* avec grand soin; qu'ensuite l'an 960. Jean XII. reparoit avec une longue *barbe*; que ce fut en ce tems que Rome commença à avoir de grands égards pour les Empereurs d'Allemagne; que c'est peutêtre ce qui donna occasion à ce changement, la Nation Allemande ayant toujours été beaucoup plus curieuse d'entretenir sa *barbe* longue, que les François. En 1556. lorsque le Cardinal d'Angennes voulut prendre possession de son Evêché du Mans, il fallut des Lettres de Jussion du Roi Henri II. pour le faire admettre avec sa longue *barbe*; parce qu'il ne pouvoit se résoudre à la faire couper.

Il semble que depuis le schisme des Grècs les Latins pour se distinguer d'eux ayent affecté de couper leurs *barbes*. Il y a même des constitutions *de radendis barbis*, & l'on a crû se conformer en cela aux tems Apostoliques. Les Grècs au contraire ont soutenu avec chaleur le parti des grandes *barbes*; ils ne peuvent souffrir dans nos Églises les Images des Saints qui n'ont point de *barbe*. Saint Épiphane reprend fortement les hérétiques Massaliens de ce qu'ils rasoient leurs *barbes*. Il leur oppose la parole de Dieu dans les Constitutions des Apôtres, où il est déffendu expressément de raser la *barbe*. Nous apprenons des Statuts & des Coutumiers de differens Monastères que les Moines Clercs se faisoient couper la *barbe*, & que les Moines laïcs la laissoient croître, & qu'on bénissoit avec cérémonie la *barbe* de ceux qu'on recevoit dans les Monastères. MARTENE. On trouve dans le Pontifical de Salisbery, & dans un autre que l'on garde au Monastère du Bec en Normandie des prières que l'on récitoit lorsqu'on coupoit la *barbe* de ceux que l'on tonsuroit, & même des Évêques lors qu'ils étoient sacrez. ID.

Ce mot vient du Latin *barba*, que Guichard prétend s'être formé de l'Hébreu אבב, *abab*, d'où vient אביב, qui est interprété, *prima fœcunditas, germinatio, seu proventus frugum, & fructuum*; que de אבב, *abab*, s'est fait *baba*, & en ajoutant une *r*, *barba*. Mais c'est là une de ces étymologies qui quand elles seroient vrayes sont sans preuves. Le mot *barbe* est pris des Celtes, qui disent *Barr*, & *barf*, pour marquer la *barbe*. PEZR. Antoine Hotman a fait un dialogue Latin sur la *barbe*, intitulé Πωγωνίας, qui fut imprimé en 1586. chez Plantin, dans lequel il rapporte tout ce que les Anciens ont dit de la *barbe*.

BARBE, se dit provèrbialement en ces phrâses. *Barbe* bien étuvée est à demi rasée. On dit aussi, Faire une chôse à la *barbe* de quelqu'un; pour dire, la faire hardiment, malgré lui, & en sa présence. On dit aussi, qu'il faut qu'un homme s'en torche la *barbe*, ou les *barbes*; pour dire, qu'il n'aura point de part à une affaire où il désiroit d'entrer. On dit, qu'on doit être sage, quand on a la *barbe* au menton. On dit aussi, Rire sous *barbe*, ou rire sous cap, quand on entend quelque discours avec plaisir, sans en rien témoigner à l'extérieur. On dit aussi abusivement, Faire *barbe* de foarre à Dieu, au lieu de dire *gerbe* de foarre; pour dire, lui faire une méchante offrande, lui donner le pire de ce qu'on a. Ce provèrbe est tiré de la Bible, & se dit de ceux qui offroient seulement à Dieu des gèrbes de pailles, feignant offrir des gèrbes de blé. PASQUIER, *Rech. L. VIII. c.* 62. On dit aussi par mépris aux jeunes gens qui se mêlent de donner conseil, Vous avez la *barbe* trop jeune, vous êtes une jeune *barbe*, pour dire, vous n'avez point d'éxperience dans les affaires du monde. On dit encore, mais bassement, Faire danser *Sainte Barbe*, pour dire, qu'il faut traiter, saouler les gens, des suffrages desquels on a besoin. On dit aussi, Faire la *barbe* à quelqu'un; pour dire, lui faire affront, parce que c'étoit autrefois une peine fort ignominieuse de raser la *barbe* à quelqu'un, non seulement en France, mais même chez les Grècs, & chez plusieurs autres nations : d'où sont venuës ces trois façons de parler, *Je veux qu'on me tonde : Je lui aurai le poil : & Je lui ferai la barbe.* Voyez les recherches de Pasquier, Liv. VIII. ch. 10.

BARBE, se dit quelquefois dans un sens un peu figuré, pour la personne même qui la porte. Ces vilaines *barbes* de bouc sont toûjours en querelle. ABLANC.

BARBE, se dit encore pour signifier présence. Il vient par le coche vous enlever à nôtre *barbe*. MOL.

BARBE, se dit aussi des poils qu'ont les autres animaux au menton, ou aux environs de la gueule. Les boucs & les chévres ont de la *barbe* sous le menton. Un lièvre, un lapin, un chat, un rat, ont des *barbes*.

BARBE, se dit aussi des Cométes, & signifie les rayons que la Cométe darde vers l'endroit du ciel où son propre mouvement la semble porter. Et c'est en cela que l'on distingue la *barbe* d'avec la queuë de la Cométe, laquelle se dit des rayons qui s'étendent vers la partie du ciel d'où la Cométe semble s'éloigner par son propre mouvement. ROHAUT.

BARBE, se dit aussi des petites arêtes ou cartilages qu'ont les poissons plats, qui leur servent de nageoires, comme les turbots, les barbuës, les solles, les carrelets. *Spina.* Les *barbes* de la baleine sont celles qui lui tombent sur les mâchoires, qui sont des bandes plattes & pliantes qui servent à mettre dans des corps de juppes de femmes pour les rendre fermes. On les appelle autrement *fanons.*

BARBE, se dit aussi des petites branches que les plumes jettent à droite & à gauche, & dont elles sont composées.

BARBE, se dit aussi des longs poils qui sont au bout des épics. *Arista.* L'orge & le seigle ont des *barbes* bien plus longues que le froment. Il se dit aussi des plumes, & autres chôses semblables.

BARBE, se dit aussi des poils qui passent dans des étoffes effilées par l'usure. *Villus.* Il faut faire la *barbe* à cette garniture, à ce manteau.

BARBE, se dit encore de ces excrescences & menus poils qui forment la chancissure des chôses qui se corrompent. *Mucor.* Ces confitures sont gâtées, chancies; elles ont de la *barbe.*

On appelle aussi *barbes* dans les monnoyes, les petites pointes ou filets qui y paroissent avant qu'elles ayent été frottées ou polies. *Ramenta.*

BARBE, se dit aussi de cette chair rouge qui pend au coq au dessous du bec. *Palea.*

BARBE, ou SOUS-BARBE, est la partie de la tête du cheval qui porte la gourmette; & c'est le dehors de la mâchoire inférieure au dessus du menton. *Maxilla inferior.*

BARBES, en tèrmes de Manége, sont des superfluitez de chair qui viennent dans le canal de la bouche du cheval, dans cet intervalle qui sépare les barres, & qui est sous la langue. On les appelle aussi *barbillons. Rana equina.* On le dit aussi des bœufs.

BARBES, se dit aussi de ces petites piéces élevées, ou avancées, qui sont à un des côtez du pêne d'une serrure, qui donnent prise à la clef pour la faire ouvrir, ou fermer.

En tèrmes de Marine on appelle *barbes*, les parties du bordage de l'avant du vaisseau, à l'endroit où l'estrave s'assemble avec la quille, & quand on parle d'un bateau, la barbe est une petite piéce de bois jointe au bout du chef, & posée sur le four; elle est longue de deux pieds dans les grands bateaux, sur douze pouces de grosseur. CARON.

On dit en tèrmes de Guerre, Tirer le canon en *barbe*; pour dire, le tirer par dessus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embrasures.

BARBE. s. m. Est un cheval de Barbarie qui a une taille menuë, & les jambes déchargées. *Equus Punicus.* On dit que les *Barbes* meurent, mais qu'ils ne vieillissent jamais, parce qu'ils conservent leur vigueur jusqu'à la fin: c'est pourquoi on en fait des étalons. Et on appelle un *eschapé de Barbe*, un poulain engendré d'un *Barbe*. Les *Barbes* ont la corne du pied très-forte, & passent tous les autres à la course. On dit que ces chevaux étoient autrefois sauvages, & qu'ils couroient çà & là dans les forêts de l'Arabie, mais que les Arabes au tems du Cheque Ismaël, commencèrent à en domter bon nombre, & à en faire des haras, qui se multipliérent & se repandirent par toute l'Afrique. Ce sentiment, ajoute Jean de Léon, est assez vraisemblable, puisqu'encore aujourd'hui on trouve des chevaux sauvages dans les forêts de l'Afrique & de l'Arabie, & qu'il a vû dans les déserts de Numidie un poulain sauvage tout blanc avec du crin long & frisé. DAPPER.

Il y a des *Barbes* en Afrique qui attrapent les Autruches à la course, qu'on vend ordinairement dix mille livres, ou comme dit Dapper, mille ducats, ou cent Chameaux. On les entretient toûjours maigres, & on les nourrit fort peu avec quelques grains & de la pâte, ou comme dit Dapper, de lait de Chameau qu'on leur donne deux fois par jour, le soir & le matin. Marmol ajoute des dattes. Dapper dit qu'on les envoye en pâture quand il y a de l'herbe. Ils ne sont point ferrez, & ont de petites selles rases, des brides & étriers légers, & courent avec autant de liberté comme s'ils n'étoient point montez. On prétend qu'en Barbarie on conserve la généalogie des chevaux *Barbes* avec le même soin qu'on fait en Europe celle des grandes familles. Pour vendre un cheval on produit ses titres de noblesse. Il y en a qu'on fait descendre en droite ligne de l'illustre cheval du grand Valid.

Dix pas devant leur rang Ormagor avancé
Sur un Barbe *de pourpre & de clinquant houssé*
Fait montre en voltigeant d'adresse & de vaillance,
Et provoque nos Chefs à courir une lance. P. LE. M.

Le *Barbe* est de tous les Chevaux celui qui approche le plus du Cheval d'Espagne, duquel il ne possède pas entièrement toutes les bonnes qualitez, ce qui le rend plus aisé à dresser. Il est de fort bon naturel, docile, nerveux & léger. C'est un aussi joli cheval qu'il s'en puisse voir; mais il est un peu trop menu, & si paresseux & négligent en son marcher, qu'il broncheroit en un jeu de boules. Il trotte comme une vache, galoppe fort bas, & n'a en ces deux actions aucune vivacité: il est ordinairement nerveux, a bonne force, & l'haleine admirable, ce qui le rend capable de grandes corvées, & de souffrir un grand voyage; il apprend tout ce qu'on lui veut enseigner, & est fort aisé à dresser, ayant la disposition bonne, le jugement, la conception, & la mémoire excellentes; & quand il est une fois soumis il n'y a point de cheval qui aille mieux au manége en toutes sortes d'airs, & va très-bien sur le tèrrein, de quelque manière que ce soit. On dit que les *Barbes* des montagnes sont les meilleurs; je crois que ce sont les plus larges; mais j'aime mieux un cheval moyen, ou même moindre; & ceux-là sont à assez bon marché en Barbarie. J'ai oüi dire que ceux des environs de Marseille mélent de leurs poulains parmi les *barbes*, & les vendent comme s'ils étoient venus de Barbarie.

Le *Barbe* n'est pas si propre à être étalon pour avoir des chevaux de manége, que pour des coureurs; car il engendre des chevaux longs & lâches; c'est pourquoi il ne faut point avoir de sa race pour le manége, s'il n'est court de la tête à la croupe, fort & raccourci, & d'une grande vivacité, ce qui se trouve en fort peu de *Barbes*. NEWC.

BARBÉ. adj. Tèrme de Blason qui se dit principalement du coq, comme s'il étoit barbu. *Barbatus.* Il portoit de gueules au coq d'argent *barbé*, crêté, becqué, & membré d'or. On dit aussi *barbelé*. On le dit aussi du dauphin; & il faut que leur *barbe* soit d'un autre émail.

BARBE. s. f. Nom propre de femme. *Barbara.* La Chronique Orientale dit que sainte *Barbe* soufrit du tems de l'Évêque Héraclée disciple d'Origéne, qui gouverna l'Église d'Aléxandrie jusqu'en 248. *Barbe* s'est fait par apocope de *Barbara*, Barbâre.

En tèrmes de Marine, on appelle *Sainte Barbe*, *Cubiculum sanctæ Barbaræ*, la chambre des Canoniers, qui est au bas du château de pouppe, au dessus de celle où on met le biscuit, & au dessous de la chambre du Capitaine; parce que les Canoniers ont choisi Sainte *Barbe* pour Patrone. On l'appelle autrement *Gardiennerie*: les vaisseaux de guèrre y ont deux sabords.

BARBE DE BOUC. *Tragopogon.* Plante qui vient communément dans les prez, sa racine est semblable à celle de la scorsonère, mais plus mince: elle donne des feüilles longues, étroites, & pliées en gouttière, & pointuës par leurs bouts; sa tige s'éléve d'un ou deux pieds de haut, garnie de feüilles alternes, & terminée par une fleur jaune, qui est composée de plusieurs demi fleurons, renfermez dans un calice simple découpé en plusieurs piéces. Chaque demi fleuron porte sur un embrion qui devient, après que le demi fleuron est flétri, une semence oblongue, étroite, canelée, faite en forme de fuseau, & terminée par une aigrette ouvragée en manière de gase ou de toile d'araignée. Comme cette aigrette sortant de son calice représente une brosse, on l'a apparemment comparée à la barbe d'un bouc. On mange les jeunes pousses de la *barbe de bouc* cuites en guise d'asperge, ou de houblon, tant à la sausse blanche qu'à la vinaigrette, & on les nomme Pentecôte, parce que c'est dans ce tems qu'on use de ce mets. Dans le nombre des espéces de *Barbe de Bouc* est comprise celle que les Italiens nomment *Artisi Tragopogon porrifolium*, *quod artisi vulgò*, & que le vulgaire appelle improprement cersifi. Ses fleurs sont pourpres, ces racines brunes extérieurement. On les mange à la sausse blanche, ou mises en pâte, & frittes.

BARBE DE CHÉVRE. *Barba capra.* Plante dont les racines sont assez grosses, ligneuses, moëlleuses dans leur centre, fibreuses & roussâtres; d'où partent plusieurs feüilles oblongues, pointuës par leur extrémité, dentelées sur leurs bords, & rangées sur une côte branchuë. Ses tiges sont hautes de quatre pieds, plates, canelées, moëlleuses, creuses, branchuës, & terminées par de longues grappes de fleurs longues de plus d'un pied. Chaque fleur est à cinq petites pétales blanches; le calice est d'une seule piéce, découpé en cinq pointes. De son milieu s'éléve le pistile qui devient un fruit composé de quelques graines longues d'une ligne & demi, chacune renferme une semence oblongue; l'arrangement de ces fleurs lui a fait donner ce nom. Elle croît dans les Alpes.

BARBE DE JUPITER. *Barba Jovis. Arbor pulchre lucens, J. B.* Arbrisseau qui s'éléve à la hauteur de quatre à cinq pieds, il est branchu, & garni de feüilles petites, ovales, argentées ou soyeuses, rangées par paire sur une côte longue de deux pouces au plus. Ses fleurs naissent par bouquets à l'extrémité des branches, & même des aisselles des feüilles qui terminent les branches. Elles sont legumineuses, d'un pâle tirant sur le jaune, petites pour la grandeur de la plante. A ces fleurs succédent des gousses très-courtes, veluës, composées de deux cases qui ne renferment

ferment qu'une semence oblongue. On range sous ce genre d'autres plantes différentes de celle-ci par leurs feüilles, leurs fleurs &c. L'Ébéne de Candie, *Ebenus Cretica*, est suivant M. Tournefort une espéce de *Barba Jovis*. Le *sempervivum*, en François, *joubarbe*, est appellé de ce même nom. *Jovis barba*.

BARBEAU. s. m. Poisson d'eau douce qui est de la figure des carpes; mais mollasse & peu estimé. *Barbus*. Quelques-uns l'appellent aussi *mullus*, & veulent que ce soit le *mullus* des Anciens. Les œufs de *barbeau* sont vénimeux & dangereux, à ce que dit Matthiole: & en effet ils dévoyent l'estomac par haut & par bas. Sa chair est blanche, molle, & flegmatique, & il n'est bon que quand il est vieux. On l'appelloit autrefois *bar*: d'où vient que les armes de Bar se blasonnent encore par deux *bars* adossez, qui sont des *barbeaux*. Il est ainsi nommé à cause de ses barbes. A Bordeaux on l'appelle *surmulet*.

Barbeau, est aussi une petite fleur bleuë qui croît dans les blez, dont les enfans se font des couronnes & des écharpes par le moyen de leurs queuës, qu'ils entrelacent. On l'appelle aussi *bluet*. *Cyanus*. Voyez Bluet.

BARBÉCIAN, ane. subst. m. & f. Nom de peuple. Je trouve dans quelques Auteurs ce nom donné aux Negres d'Afrique; mais il est peu dans l'usage.

BARBELÉ, ée. adj. qui se dit des traits ou fléches qui ont des dents ou des pointes dans leur ferrure. *Barbatus*. Une fléche *barbelée* est plus dangereuse qu'une autre.

BARBE RENARD. *Tragacantha*. s. f. Plante vivace dont la racine est longue, branchuë, filasseuse, grosse comme le doigt, blanchâtre, & qui se plonge fort avant dans tèrre. Elle donne plusieurs tiges ligneuses, grosses comme des tuyaux de plumes à écrire, longues d'un pied, quelquefois branchuës, & toujours garnies d'un grand nombre de feüilles, petites, blanchâtres, rangées par paires sur une côte terminée par un aiguillon assez piquant, ce qui rend cette plante épineuse. Ses fleurs sont légumineuses, blanchâtres, & naissent à l'extrémité des tiges & d'entre les aisselles des feüilles. Ses gousses sont courtes, divisées selon leur longueur en deux loges, qui renferment des semences blanchâtres, petites, & taillées en forme de rein. Cette plante vient au bord de la mèr auprès de Marseille. Il en vient une autre espéce dans les Alpes, elle se distingue de celle de Marseille par ses fleurs, qui sont purpurines & rayées de veines plus foncées; les feüilles outre cela ne sont pas si blanches. M. de Tournefort en a remarqué plusieurs espéces dans le Levant. Des tiges de ce genre de plante découle une gomme qu'on nomme improprement Adragan, & qu'on doit appeller Tragacan, du nom de la plante. Cette gomme se résout dans l'eau en un mucilage épais qui sert aux Peintres dans les colles, & qui entre en médecine dans la préparation de plusieurs compositions. On recommande cette gomme pour la toux & pour les fluxions. Elle nous est apportée du Levant, la meilleure est en petits brins longs, blancs & vermiculez, la seconde est d'un blanc gris, la troisiéme est rougeâtre, ou noirâtre, & remplie d'ordures. Cette plante est nommée par quelques Botanistes Ranebouc, & Epinebouc, *spina hirci*. *Tragacantha* en Grèc signifie la même chôse.

BARBÉLIOTE. s. m. *Barbeliota*. C'est le nom qu'on donne à une secte de Gnostiques dont parle Théodoret. S. Épiphane dit que c'est un des noms qu'on donnoit aux Gnostiques. Les *Barbéliotes* disoient qu'un des *Æons* qui étoit éxemt de la mort avoit eû commèrce avec un esprit vierge appellé *Berbéloth*; que cette *Barbéloth* lui avoit demandé la presçience, puis l'incorruptibilité, & enfin la vie éternelle, qu'elle avoit eûës successivement, à mesure qu'elle les avoit demandées; que Barbéloth étant un jour plus gaye qu'à l'ordinaire, avoit conçu, & ensuite enfanté la lumière, laquelle étant perfectionnée par l'onction de l'esprit, fut appellée Christ. Christ témoigna qu'il vouloit avoir l'intelligence (*νοῦν*) & il l'obtint. Ensuite l'intelligence, la raison, l'incorruptibilité & le Christ s'unirent: puis de l'union de l'intelligence & de la raison naquit Autogéne (*Αὐτογένης*.) A ces fables ils en ajoutoient cent autres aussi impies & aussi ridicules. Autogéne produisit l'homme parfait, qu'ils appellent Adamas, & sa femme la connoissance parfaite, qui produisirent le Bois (*ξύλον*) qu'on appelle aussi connoissance. Le prémier Ange produisit le S. Esprit, qu'ils appellent sagesse & *Prunic*. (*σοφία καὶ προύνικος*) La sagesse ayant désiré la compagnie d'un mari, elle fit un ouvrage appellé Protarchonte, (prémier Prince) en qui il se trouva de l'ignorance & de l'arrogance. Protarchonte est l'auteur des créatures, & c'est de son union avec l'arrogance qu'est né le vice avec ses parties, ou ses branches. Les *Barbéliotes* en éxpliquant leurs dogmes employent des mots Hébreux, afin d'étonner les simples. Pour ce qui est de leurs cérémonies, elles sont remplies de tant d'abominations que cela passe tout ce qu'on en peut imaginer; & elles leur ont fait donner le nom de Barboriens. Voyez Theodoret.

BARBEROT. s. m. Mot burlesque & satirique, pour signifier un méchant petit Barbier, qui ne sçait nullement son métier. *Tonsor rudis & imperitus*. Il n'y a guères de villes où il n'y ait quelque *Barberot*. Malheur à l'honnête homme qui tombe entre les mains d'un *Barberot*.

BARBET. s. m. Chien à gros poil & frisé qui va à l'eau, & qu'on dresse à la chasse des canards: ce qui fait qu'on l'appelle aussi canard, & sa femelle canne. *Longioris atque crispi villi canis, cirratus canis*. On tond les *barbets*, & de leur poil on fait des chapeaux. Voyez Chien.

On appelle aussi *Barbets*, les Vaudois des montagnes de Piémont, à cause qu'ils sont gouvernez par des Ministres qu'ils appellent *Barbes*, c'est-à-dire, anciens.

On dit provèrbialement d'un homme qui en suit toûjours un autre, qu'il le suit comme un *barbet*: & on dit d'un homme fort crotté, qu'il est crotté comme un *barbet*, parce que la crotte s'attache aisément au long poil des *barbets*.

BARBETTE. s. f. Sorte de guimpe dont les Religieuses se couvrent le sein. *Fascia pectoralis, mamillare linteum*.

BARBEYER. v. n. Tèrme de Marine, qui se dit lorsque le vent au lieu de donner dans la voile, & de la remplir, ne fait que la raser en passant à côté: ce qui arrive, lorsqu'elle est presque parallèle au vent. *Perstringere*. Cela s'appelle autrement *Friser*, *barboter*.

BARBIER. s. m. Celui qui fait la barbe. *Tonsor*. Il y a des Chirurgiens *Barbiers*, d'autres Étuvistes, d'autres Perruquiers. Eutrapel *Barbier* chez Martial étoit si lent, que durant qu'il faisoit la barbe d'un côté, elle revenoit de l'autre.

Les Romains se passèrent de *Barbiers* pendant 454 ans. Ce fut Ticinius Ménas, au rapport de Varron, qui en amena le prémier dans la ville à son retour de Sicile. Julien l'Apostat chassa les *Barbiers* de sa Cour.

Les *Barbiers* n'éxerçoient point leur métier dans des boutiques, mais au coin des ruës, & par tout indifféremment où ils se trouvoient.

Les *Barbiers* furent érigez en corps en 1674. & payèrent pour cela chacun 1500 livres au Roi. Ils sont au nombre de 200 à Paris. Il n'est pas permis aux *Barbiers* d'exercer la Chirurgie, & les Chirurgiens ont droit de visiter chez les *Barbiers*. Voyez dans les Recherches de Pasquier Liv. IX. ch. 32. plusieurs chôses curieuses sur les Chirurgiens & *Barbiers*.

Aux Indes les *Barbiers* vont par les ruës avec un instrument de cordes nouées, qui s'entrechoquant font du bruit, pour avertir ceux qui veulent se faire raser. Letr. Éd.

On dit provèrbialement, Glorieux comme un *Barbier*. On dit aussi, qu'un *Barbier rait* l'autre; pour dire, que chacun dans sa profession se rend des offices réciproques.

On trouve dans les siécles de la basse Latinité *barberius*, pour signifier Chirurgien, parce que ces deux professions n'étoient point distinguées. Voyez les *Acta Sanct. Febr. T. II. p. 634. E. & 6. 35. E. Jun. T. II. p. 386. A.* On trouve aussi *barbarius*, *Ib. p. 382. E.* & il se dit non seulement de celui qui fait la barbe, mais d'un Chirurgien, ou comme parlent les Bollandistes en cet endroit, d'un Médecin qui fait des cures en travaillant de la main. *Barbier* s'est aussi appellé dans la basse Latinité *barbator*.

BARBILLON. s. masc. Petit poisson d'eau douce, diminutif de *barbeau*. Voyez Barbeau.

Barbillon, est aussi ce qui pend en forme de moustache, ou de barbe, au bout & aux côtez de la bouche du barbeau, & de quelqu'autre poisson. *Barbula*.

Barbillon, est aussi une maladie de cheval, & est la même chôse que *barbes*. Voyez Barbes.

Barbillon, en Fauconnerie, est aussi une maladie de la langue de l'oiseau, qui vient de rhûme chaud qui tombe sur des glandes qu'il fait enfler. Les *Barbillons* sont une espéce de pépie.

BARBON, onne. adj. & s. Vieillard qui est revenu de tous les plaisirs de la jeunesse, qui les condamne, & qui les empêche autant qu'il peut. *Senex severior, austerior*. Moquez-vous des Sermons d'un vieux *barbon* de père. Mol.

Barbon, se dit aussi de ceux qui sont pédans, mal propres, & bourrus. *Morosus, tetricus*. Cet homme n'a que vingt-cinq ans, & est déja *barbon*. Balsac en a fait une raillerie très-agréable, dans un Traité qu'il a intitulé le *Barbon*.

BARBOTE. s. f. Poisson de lac & de rivière, qui a le bec & la queuë pointus, avec un barbillon qui pend de la machoire basse. Auprès du trou, par où sortent les excrémens, la *barbote* a une aile qui continuë jusqu'à la queuë.

BARBOTER. v. n. Terme de Chasse, qui se dit des cannes & des canards, & autres oiseaux aquatiques, lorsqu'ils boivent, ou foüillent dans la bourbe, & qu'ils font un certain bruit en remuant le bec. *Cœnum agitare*.

Barboter, se dit aussi d'un homme qu'on plonge dans l'eau, &

& qu'on fait boire malgré lui. *In aquam mergi.*

BARBOTER, se dit encore de ceux qui parlent entre leurs dents, & qui font un certain bruit pareil à celui des canards, sans qu'on puisse entendre ce qu'ils disent. *Mussare, mussitare.* Mais cela n'est bon que dans le stile bas & comique. Il *barbote* je ne sçai quoi entre ses dents. MOL. *Barbotons* les paroles que la Magie enseigne. S. AMANT.

BARBOTEUR. s. m. Un canard privé, nourri près d'un moulin, ou dans une bassecour, qui est peu estimé en comparaison des canards sauvages. *Anas.*

BARBOTINE. s. f. Semence qu'on réduit en poudre, & qu'on donne aux enfans pour tuer les vers qu'ils ont dans le corps : elle est petite, de couleur brune ou jaune, de figure oblongue, d'un goût amer & d'une odeur forte. On ne convient pas quelle est la plante qui la produit. Les uns veulent que ce soit l'espèce d'absynthe qu'on appelle *santonicum* ; ou *marinum absinthyum*, les autres la *tanesie*, ou *tanacetum*. Mais il y a plus d'apparence que c'est une espéce d'*Aurone*, ou *Abrotonum*. Quelques-uns l'appellent *Semen sanctum*, ou *Semen contra vermes*. *Semen santonicum*, *sementina*. A Paris on dit de la poudre aux vers. M. Lippi, Médecin de Paris, qui fut tué avec M. le Comte du Roule Ambassadeur du Roi en Éthiopie, avoit observé auprès du Caire une espéce d'absynte qui avoit tout-à-fait l'odeur de la *barbotine* ; M. de Tournefort en a trouvé une autre espéce en Espagne qui en approchoit par son odeur.

Les Botanistes ont été fort en dispute au sujet de la plante qui donne cette semence. J. Bauhin en a donné une grande dissertation. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne connoissons pas cette plante. Rauvolfe nous parle d'une espéce d'absynte qui a plus de rapport avec la véritable plante de la *Barbotine* qu'aucune autre ; car la figure de Mathiole ne paroît pas éxacte. Rauvolfe l'a observée aux environs de Bethléem. Ses feuilles sont découpées, menuës, cendrées ; ses tiges sont fort branchuës à leurs éxtrémitez, & portent beaucoup de semences âcres, salées, amères, & qui sentent si mauvais qu'elles font naître des envies de vomir. Les Arabes appellent cette plante *Scheba*, & sa semence qui est menuë *Zina*. Elle est souveraine pour tuer les vers. Les marchands des Caravanes l'achetent pour la vendre sous le nom de graine pour les vers. On doit choisir la *Barbotine* nouvelle, verdâtre, d'un goût âcre, amer, & aromatique, cependant désagréable. On la fait prendre en dragées, ou en opiats, pour tuer les vers.

On dit d'un homme qui fait des vers à l'impromptu, il a pris de la *Barbotine*.

Les Apoticaires & les Droguistes donnent encore d'autres noms à cette plante. Ils l'appellent *Santoline*, ou *Xentoline*, Semencine. Voici ce qu'en dit M. Tavernier, dans le second tome de ses voyages. On ne peut recueillir la Semencine, ou poudre à vers, comme on fait les autres graines ; c'est une herbe qui croît dans les prez, & qu'il faut laisser murir, & le mal est que lorsqu'elle approche de sa maturité le vent en fait tomber une grande partie entre les herbes, où elle se perd, & c'est ce qui la rend chère. Comme on n'ose la toucher de la main, parce qu'elle seroit plûtôt gâtée, & que même quand on en fait la montre on la prend dans une écuelle, lorsqu'on veut recueillir ce qui est demeuré de reste dans l'épi, voici de quelle adresse on se sert : ils ont deux paniers à anses, & en marchant dans ces prez ils font aller ces paniers l'un de la droite à la gauche, & l'autre de la gauche à la droite, comme s'ils fauchoient l'herbe, laquelle toutefois ils ne prennent que par le haut, c'est-à-dire, par l'épi, & toute la graine tombe ainsi dans ces paniers. *Barbotine* est le nom de la graine dont nous parlons, Semencine est le nom de la plante qui porte la *Barbotine*, ces deux noms se confondent quelquefois dans l'usage. On couvre la *Barbotine* de sucre, & on en fait des dragées, à cause de son amèrtume.

BARBOUILLAGE. subst. masc. Action de barboüiller, d'enduire d'une couleur. *Tinctura.* Le *barboüillage* de ce tripot a tant coûté.

BARBOUILLAGE, se dit aussi par mépris d'une méchante peinture. *Pictura rudior.*

BARBOUILLER. v. act. Peindre grossièrement avec une brosse, enduire d'une couleur. *Colorem inducere.* L'ocre sert à *barboüiller* les planchers, le noir à noircir à *barboüiller* les jeux de paume.

BARBOUILLER, se dit aussi pour Ébaucher. *Rudiori penicillo pingere.* Ce dessein n'est encore que *barboüillé*.

Ménage dérive ce mot de *barbulare*, qu'on a fait de *barbula*, diminutif de *barba*, d'où on a fait aussi *barbuleius*, qui signifie un *bouffon enfariné*. Guichard le tire de חבר, *conjunxit*, d'où se fait חבורה, *plaga*, *vibex*, *livor*, *tumor* : & de là הברבורה, *abarboura*, *macula livoris*, *macula livens*, une tache livide ; d'*abarboura* s'est formé en François, selon lui, *barbouiller*. Cela est tiré de bien loin.

BARBOUILLER, signifie aussi, Sâlir, gâter quelque partie d'une chôse. *Maculare, inquinare.* Les masques, les bouffons, se *barboüillent* le visage.

> *Thespis fut le prémier qui* barboüillé *de lie,*
> *Et d'Acteurs mal ornez chargeant un tombereau,*
> *Amusa les passans d'un spectacle nouveau.* BOIL.

BARBOUILLER, se dit figurément en Morale des compositions d'esprit. *Inconditè, inconcinnè scribere.* Cet Auteur a bien *barboüillé* du papier, il a écrit bien des chôses qui ne valent rien.

On dit aussi *barboüiller*, pour dire, gâter sa reputation. *Famam obscurare.* Cet homme s'est bien *barboüillé* dans le monde, on n'en fait guère d'état.

BARBOUILLER, signifie encore figurément embroüiller. *Implicare, impedire.* Il a tellement *barboüillé* & embroüillé cette affaire, qu'on n'y connoît plus rien.

On dit se *barboüiller* l'esprit de Grèc, de Latin, pour signifier un amas confus de Grèc & de Latin. *Indigestam Græci Latinique sermonis comparare farraginem.*

On dit aussi, qu'un Orateur, un Avocat se *barboüille*, lorsque la mémoire lui manque, qu'il parle en galimathias. *Cespitare, alienum à re proposita dicere.* On dit la même chôse d'un homme, qui s'enyvre, lorsqu'il ne sçait plus ce qu'il dit.

BARBOUILLER. v. n. est un tèrme d'Imprimeur, qui signifie être trop noir aux marges & au fond. *Atramento inficere.* Cette feüille *barboüille*.

BARBOUILLÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en François & en Latin.

On dit provèrbialement, Se mocquer de la *barboüillée* ; pour dire, Faire des propositions éxtravagantes & ridicules.

BARBOUILLEUR, EUSE. s. m. & f. Qui peint grossièrement avec la brosse, qui enduit d'une couleur une muraille, un plancher. *Infector.* On l'appelle en raillerie un *Enlumineur de jeu de paume.* Va, va, petit Grimaut, *barboüilleur* de papier. MOL.

On dit aussi des mauvais Peintres, & des mauvais Auteurs, qui gâtent de la toile, ou du papier, que ce sont des *barboüilleurs*.

BARBU, UË. adj. Qui a de la barbe, du poil. *Barbatus.* On a vû à Paris une femme *barbuë* avec une longue barbe au menton, & par tout le corps.

BARBU. *Barbatus.* Est aussi un Frère Convers de l'Ordre de Grammont. Les *Barbus* dans l'Ordre de Grammont avoient le maniement de l'administration du temporel. Ils voulurent aussi usurper le Gouvernement de l'Ordre, & réduire les Prêtres sous leur obéïssance ; mais ils perdîrent leur cause. Voyez Mezerai dans Philippe Auguste. On a aussi appellé *Barbus* les Frères Convers dans l'Ordre de Cisteaux, ainsi qu'il paroît par l'histoire de cet Ordre, & dans d'autres encore, comme on le peut voir dans la vie de Sainte Erminolde. On trouve même un Ordre entier appellé les Frères *Barbus*, ou l'Ordre des Frères *Barbus*, dans Alberic, à l'an 1113. & 1140.

BARBUË, se dit aussi d'une Comète, lorsque la lueur blanche qui en fait ordinairement la queuë, paroît en sa partie antérieure entre son corps & celui du soleil comme si c'étoit une barbe.

BARBUË. s. f. Poisson de mèr qui est plat & bon à manger, du genre de ceux qu'on appelle *rhombes*, ou *turbots* ; mais celui-ci a la chair plus molle. *Rhombus levis.*

BARBUË, Marcote. Sarment avec sa racine, & toutes autres sortes de plantes qu'on tire avec leurs racines, ou chevelures, pour les transplanter. *Viviradix.*

BARBUQUET. s. m. Écorchure, ou petite gale sur le bord des lèvres. *Pustula.*

BARCALON. s. m. Tèrme de relation. C'est ainsi qu'on nomme le prémier Ministre du Roi de Siam. *Regni Siamensis supremus administer.* Le *Barcalon* a le département de tout le commèrce qui se fait, soit dedans, soit dehors le Royaume. Il est le Sur-Intendant des Magazins du Roi, & le Ministre de toutes les affaires étrangères. Le *Barcalon* reçoit aussi les revenus des villes.

BARCEL. s. f. Espéce de canons semblables aux faucons & fauconneaux, mais plus courts, plus renforcez de métal, & de plus grand calibre. Ils étoient autrefois fort communs sur la mèr ; maintenant ils sont de peu d'usage.

BARCELONE. s. f. *Barcino.* Ville Episcopale d'Espagne, dans la Catalogne, dont elle est Capitale. Antoine Augustin croit que c'est l'ancienne *Faventia*, & il y applique une ancienne inscription, qui porte COL. F. I. A. BARC. qu'il explique, *Colonia, Faventia Julia, Augusta Barcino.* Elle fut bâtie par Hamilcar 300 ans environ avant J. C. Ce Général surnommé *Barcha* lui donna son nom ; c'est pour cela que Tite-Live l'appelle *Barchino* ; Mela, Pline, &c. *Barcino.* S. Paulin l'appelle *Barcinus*,

Jornandez *Barcinona*; d'autres *Barcelona*. *Barcelone* est un port de mèr sur la Méditèrranée. *Barcelone* a été soumise successivement aux Romains, aux Visigoths, aux Sarasins, & aux François sous Charlemagne. Le siège de *Barcelone* par le feu Duc de Vendôme en 1697. est un des plus beaux que l'on ait vûs depuis long-tems. Louis, fils de Charlemagne, ayant pris *Barcelone* du vivant de son père, Charlemagne en donna le Gouvernement à Bera, ou Bernard, à titre de Comté, & depuis ce tems-là *Barcelone* a conservé ce titre. *Comitatus Barcinonensis*. Sa hauteur est 41^d, 26′. Sa longitude 18, 55. Il y a bien des chôses concernant *Barcelone* dans le *Marca Hispanica* imprimé par les soins de M. Baluze.

BARCELONOIS, OISE. s. masc. & f. & adj. Qui est de Barcelone, ou qui appartient à Barcelone. *Barcinonensis*. Les *Barcelonois* sont légers, inquiets, remuants, & toujours ennemis du Gouvernement auquel ils sont soumis.

BARCO-LONGO, c'est-à-dire, *Barque-longue*. Tèrme de Marine. C'est un petit bâtiment, bas, long, pointu, qui n'a point de pont, & qui va à rames & à voiles. Il est fort en usage en Espagne. HARRIS. Ce nom est Espagnol.

BARDACHE, de l'Italien BARDASSO. s. m. Beau garçon dont les débauchez abusent. *Acersecomes, catamitus, cinædus*. On a accusé César d'avoir été le *bardache* de Nicoméde.

BARDANE. s. f. ou grand Glouteron. *Glitteron, Lappa*, ou *Bardana, Personata*. Plante bisannuelle, qui a ses racines plongées fort avant dans tèrre, grosses, noirâtres en dehors & blanches en dedans. Elles donnent des grandes feüilles, veluës, arrondies, tèrminées en pointe, vèrtes en dessus, blanchâtres en dessous, finement dentelées sur leurs bords, & attachées à une queuë assez longue. Sa tige est haute de trois à quatre pieds, quelquefois plus branchuë, épaisse, moëlleuse, veluë, lavée d'un peu de pourpre, & garnie par intervalle de feüilles semblables à celles du bas, mais beaucoup plus petites. Les extrémitez des tiges & des branches sont tèrminées par des têtes écailleuses, dont chaque écaille est courbée en crochet; elles renferment des fleurons couleur de pourpre, soutenus par des embryons qui deviennent des semences brunes, oblongues, garnies d'une aigrette qui tombe aisément. Les têtes sont fort grosses dans quelques espéces, dans d'autres plus menuës, & dans une troisième les écailles des têtes sont entrelassées d'un coton blanchâtre. On appelle petit *Glouteron*, *Xanthium*, une plante qui diffère du grand *Glouteron* par ses fleurs & par ses fruits. La *Bardane* croît communément le long des chemins, & ses têtes s'accrochent aisément aux habits, & c'est d'où lui vient le nom de *Lappa*, du Grèc λαβεῖν, *prendre*. Celui de *Personata* lui a été donné, parcequ'on se couvroit autrefois le visage avec ses feüilles lors qu'on montoit sur le Théâtre, & qu'on ne vouloit point être connu. Sa racine est d'usage en médecine. Elle est sudorifique, diurétique, bonne pour les maladies de la poitrine. Sa semence est recommandée pour la Néphretique. Henri III. Roi de France fut guéri d'une fiévre quarte avec la décoction de *Bardane*. Son eau distillée entre dans les potions sudorifiques.

BARDARIOTE. s. m. *Bardariota*. Les *Bardariotes* étoient des soldats de la garde de l'Empereur de Constantinople; ils étoient armez de bâtons & de baguettes, pour écarter le peuple quand l'Empereur passoit. Ils portoient à leur ceinture des foiets pour punir ceux qui y étoient condamnez. Ils étoient Gardes des portes du Palais. Dans les Cavalcades que faisoit l'Empereur, ils marchoient devant lui, le bâton haut, pour faire ranger le peuple & le tenir dans l'ordre. Ils étoient originairement Persans. Un Empereur que Codin ne nomme point, les avoit transportez de Perse sur le fleuve Bardarius, d'où ils avoient pris leur nom de *Bardariotes*. Nicétas les nomme aussi ῥαβδοῦχοι, *Portevèrges*, ou *Portebâtons*, & Μανκλαβῖται, *Manclavites*, du nom Grèc de leurs vèrges ou bâtons, μανκλάβια. A l'armée ils avoient leur poste au septentrion de la tente Impériale, auprès de laquelle ils faisoient garde. Je ne sçai où un Auteur moderne a pris ce qu'il dit, que leur Commandant s'appelloit *Primivergius*. Codin dit seulement qu'ils ont un *Primicerius*; qu'ils obéïssent au *Primicerius* de la Cour. Cedrenus l'appelle κόμης Κόρτης, *le Comite de la Cour*; & Μανκλαβίτην, *Manclabite*. Je ne lui trouve point jusqu'ici d'autre nom. Il n'est pas même seur que ce soit lui que Cedrenus désigne par le prémier, quoique le P. Goar le croye. Les *Bardariotes* étoient vêtus de rouge, & portoient un bonnet à la Persanne, nommé Augurot, qui au lieu de rebord, ou du retroussé, étoit bordé d'un drap de couleur de citron. Voyez Codinus *de Off. Const. C. 5. n.* 51. 53. 54. & Boulenger. Charles Macri croit que les *Bardariotes* sont les mêmes que les Barbutes.

BARDE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois l'armure d'un cheval de gens d'armes, ou armez de toutes piéces. *Laterarium ac pectorale equi tegmen, equi armatura*. Il n'est plus en usage. La Crusca dit que *barda è armatura di cuoio cotto, ò di ferro, con la quale s'armava la groppa, il collo, el petto di cavalli.*

BARDE, est aussi une longue selle qui n'a ni fèr, ni bois, ni arçons, qui est faite de grosse toile piquée, & de bourre. *Ephippium*. On l'appelle en quelques endroits *panneau*.

BARDE, se dit aussi d'une grande tranche de lard qu'on met sur les volailles, au lieu de les larder pour les rôtir. *Lardum in ofellas sectum*.

BARDES, parmi les anciens Gaulois, étoient les Chantres & Poëtes, ou faiseurs de Romans, qui chantoient les loüanges des Héros. *Bardi*. Leurs poësies servoient, ou à enseigner la vèrtu, ou quelquefois à encourager, & quelquefois aussi à tèrminer le differend des armées au moment qu'elles alloient combattre. *Barde*, selon Festus, Hesychius & Strabon, est un Chanteur en Gaulois. Ils chantoient, dit Festus, les loüanges des grands hommes. M. Le Gendre ajoute qu'ils les chantoient au son des musettes; Strabon qu'ils étoient aussi Poëtes, Βάρδοι μὲν ὑμνηταὶ καὶ ποιηταί; & Lucain dit que leurs vèrs transmettent la mémoire des grands hommes à la postérité.

> *Ces divins enchanteurs, de qui les puissans charmes*
> *Font revivre un Héros abbatu sous les armes;*
> *Qui transmettent sa gloire à la postérité,*
> *Et trouvent dans sa mort son immortalité:*
> *Les* Bardes *entonnant leurs cantiques célébres,*
> *Rappellent leurs guerriers du milieu des ténébres.* BRÉB.

C'est de là, dit M. Le Gendre, dans les Mœurs & Cout. des Fr. p. 261. que venoit la Coutume, qui étoit encore en usage au commencement de la troisième race, de ne point donner de combat que dix ou douze grosses voix n'eussent chanté de toutes leurs forces la chanson dite de Rolland, afin d'animer les troupes par le récit des hauts faits d'armes de ce Héros. Chorier prétend que c'est la tèrre des Allobroges qui leur a été ouvèrte presque la prémière, que c'est là où ils ont commencé à s'établir & à paroître, & d'où enfin ils se sont répandus dans toutes les Gaules. Il le prouve parce qu'encore aujourd'hui les peuples qui habitent à l'Occident du Rhône nomment *Bardouz* ceux qui habitent au deçà, le long de son rivage oriental qui leur est opposé. C'est croire bien légèrement, que de se rendre à cette preuve. *Bardouz* n'auroit-il point une autre origine moins avantageuse? Il y avoit aussi des *Bardes* dans l'Isle de la Grande Bretagne. Ils étoient, à ce que prétend Larrey, ce qu'étoient les Druïdes dans les Gaules, c'est-à-dire, les Prêtres & les Docteurs des Celtes qui s'y établirent. Bodin dans sa Méthode p. 365. remarque aussi qu'ils étoient Prêtres dans les Gaules; sa raison est qu'en Alleman *Barde* signifie Prêtre. Cependant les *Bardes* paroissent fort differens des Druïdes. Ceux-ci étoient les Prêtres & les Docteurs de la nation, & ceux-là en étoient seulement les Prêtres & les Écrivains. Jamais les Anciens, qui en ont parlé, ne leur donnent d'autre qualité. On peut voir Posidonius dans Athénée Liv. VI. Strabon Liv. IV. Diodore de Sicile Liv. V. Ammien Marcellin Liv. XV. ch. 9. Festus & Hésychius sur ce mot. La raison de Bodin est très-foible; car sans que les *Bardes* fûssent Prêtres, on a pu dans la suite donner leur nom aux Prêtres, parce que sans être Sacrificateurs, ils étoient cependant Ministres de la Religion. Larrey ajoute en copiant à son ordinaire les histoires fabuleuses, que les *Bardes* étoient, comme les Druïdes, la postérité de Samothes fils de Japheth. D'autres les font venir de *Bardus*, Druïde, V^e Roi des Celtes, que quelques-uns font fils de Dryis, & non pas Denys, comme a mis Larrey. Voyez Picard dans sa Celtopédie p. 72. 73. où il dit que ce *Barde* l'ancien (car il y en eut un autre qui ne fut que le VII^e Roi des Gaulois) institua une Académie de Poëtes, de Musiciens & de Rétheurs. On prétend avec plus de fondement que Larrey, que Druïde étoit un nom général, qui comprenoit les Vaceres, ou Prêtres, les Eubages ou Augures, les Sarronides, qui étoient les Juges du peuple, & les instructeurs de la jeunesse; & les *Bardes* ou Poëtes. On croit que les *Bardes* demeuroient sur une montagne de l'Aunois en Bourgogne appellée Mont-Bart, ou Montbarri, & que c'est d'eux qu'elle a pris ce nom.

Pasquier, qui écrit *Bardées*, sans qu'on en voye la raison, dit que des *Bardées* & des Druïdes, qui manioient & la Théologie & la Philosophie des Gaulois, la Philosophie avoit pris sa prémière source & origine; & les autres, que les Grècs même avoient emprunté d'eux leurs caractères. Il ajoute qu'une chôse lui déplait en eux, c'est qu'ils n'ayent rien écrit, donnant leurs secrets de main en main seulement, dont, dit-il, les Grècs & puis les Romains sçûrent fort bien faire leur profit à nos dépens.

Cluvier, *Germ. Ant. Lib. I. p.* 199. donne encore aux *Bardes* le titre d'Orateurs, & il prétend que les anciens Germains avoient aussi

si leurs Druïdes & leurs *Bardes*, quoique les anciens n'en disent rien. Il se fonde sur ce que Tacite *De Morib. Germ.* & *Annal. II.* parle de leur poësie, & des chansons qui contenoient leurs histoires.

Bochart dit que ce mot vient de l'Hébreu *parat*, qui signifie *chanter*. Chorier souscrit à cette étymologie de Bochart. Cambden dit en son *Britannia p.* 14. que *Barde* signifie *Chantre*, comme nous l'apprend Festus, & que c'est un ancien mot Breton tout pur. Picard dans sa Celtopédie p. 72. 73. prétend que cette étymologie est suspecte à quelques gens, qui croyent que ce mot est Grèc; qu'il est certain dans César que les Gaulois ont parlé Grèc, que βραδὺς, & par métathèse βαρδὺς, signifioit originairement un homme ingénieux, un sage; & que c'est de là que s'est formé *Bardus*; qu'à la vérité ce mot dans la suite a pris une signification toute contraire, & s'est dit pour *pesant*, *stupide*; mais que c'est un changement qui est arrivé à bien d'autres mots, & qui ne prouve pas que la prémière signification de ce mot n'a point été celle que ces Auteurs soutiennent. Mais il paroit qu'il vaut mieux s'en tenir à ce que disent Festus, Strabon & Hésychius. Il conjecture encore p. 169. que l'habit des *Bardes* étoit le *Bardocucullus*, que tout le monde convient être un mot Gaulois, & que quelques-uns disent avoir été un habillement de tête, qui avoit beaucoup de poil, & d'autres une robbe ou habit dont les soldats & les gens de la campagne se servoient pendant la pluye.

Les chansons de ces Poëtes avoient aussi le nom de *Bardes*, comme les Poëtes mêmes, au rapport d'Athénée. CHORIER. Selon le P. Pezron *Barde* est un mot pris des Celtes, qui disent *bardd*, pour signifier un Poëte, il veut dire aussi un Devin. *Barddoueg* est chez eux la même chose que *poesis*, *carmen*, poësie, poëme.

BARDES. S'est dit aussi d'une Compagnie de Banquiers Florentins établis autrefois en Dauphiné, sous le nom de la Compagnie des Bardes. CHORIER, *p.* 815.

BARDEAU. s. m. Petit ais dont on se sert au lieu de tuiles pour couvrir les maisons. *Scandula*. On en fait souvent des douves, ou d'autres ais aussi minces. On les appelle autrement *aissis* en plusieurs endroits, comme qui diroit des *ais sciez*. Les Romains pendant 470 ans n'eurent leurs maisons couvertes que de chaume, ou *bardeau*. VIGEN.

BARDELLE. s. f. Selle en forme de selle à piquer. *Ephippium*. Elle n'est faite que de toile, & de paille; & il n'y entre ni cuir, ni fer, ni bois. Le vieux Grison, & plusieurs Auteurs Italiens, veulent qu'au manége on se serve pour les poulains d'une *bardelle*, qui est une selle de paille à mettre sur leur dos, & d'un cavesson de corde sur leur nez, qui est une invention qui ne sert de rien qu'à perdre le tems. NEWC.

BARDER. v. act. Mettre une barde à un cheval. *Equum tegere*, *armare*, *munire*. Dans les Carrousels on voit des chevaux *bardez* & caparassonnez.

Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *varare*.

BARDER, signifie aussi, Mettre une barde, ou une grande tranche de lard sur un chapon, ou autre volaille. *Lardo in ofellas secto altilia tunicare*. Il y a des gens qui aiment mieux les viandes *bardées* que lardées.

BARDÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Equus tectus*, *munitus*, *armatus*.

Dix pages les suivoient sur des chevaux bardez. P. LE M.

On appelle en tèrmes de Blason, un cheval *bardé*, lorsqu'il est paré.

BARDESANITE, ou BARDESANISTE. s. m. Nom de Secte. *Bardesanista*, *Bardisianista*. C'est le nom qu'on donne aux hérétiques sectateurs de Bardésanes. Cet hérétique étoit de Mésopotamie, d'abord il fut Chrétien, & il se distingua par la connoissance qu'il avoit de la Philosophie, ensuite il renonça à la Religion Catholique pour suivre les erreurs de Valentin, auxquelles il en ajouta quelques autres, comme de dire que les actions des hommes dépendent du destin. Voyez Saint Augustin & S. Jean Damascène. Bardésanes laissa des Sectateurs qui s'appellèrent *Bardesanistes*, qui inventèrent de nouvelles rêveries. GOD.

BARDEUR. s. m. Homme de journée qui sert dans les atteliers à porter le bat, ou la civière. *Cratis bracchiata bajulus*. Il faut dans un tel attelier tant de *Bardeurs*, & tant de Halebardiers.

BARDIN. Pomme de *Bardin*; c'est celle qu'on nomme autrement Courpendu. Voyez ce mot.

BARDIS. s. m. Tèrme de Marine. Batardeau fait de planches qu'on éléve sur le bord du vaisseau, pour empêcher que l'eau n'entre sur le pont, lorsqu'on couche le vaisseau sur le côté pour carenner.

BARDIT. s. m. Chant des anciens Germains en allant au combat; récit de certains vers. *Barditus*. Ils chantent en allant au combat. Ils ont encore parmi eux certains vers par le récit desquels (nommé *bardit* en leur langue) ils s'échauffent le courage, & de leur propre chant ils tirent un augure du succès du combat avenir. HARLAY, *dans Tacite*, *sur les mœurs des Germ. c.* 3.

Il ne faut point douter que ce mot ne vienne de ce que ces vers étoient composez par les Bardes.

BARDOT. s. m. Petit mulet. *Mulus pusillus*. On dit, *passer pour bardot*; c'est-à-dire, passer franc, & sans payer; parce que le Muletier ne paye rien pour le *bardot* qui le porte.

BARDOT, se dit en tèrme de Librairie des Éxemplaires d'un Livre qui restent incomplets, & auxquels on a recours pour changer ou prendre les feuilles dont on a besoin pour parfaire d'autres Éxemplaires moins défectueux. Il manque une feuille à ce livre, il faut voir si elle est dans les *Bardots*, ou dans les Deffets. Voyez DEFFETS.

BAREDGE. La vallée de Baredge, *Baredgina vallis*. Vallée de Gascogne dans les Pyrénées à la source de l'Adour. *Baredge*, Bourg dans cette vallée, célèbre par ses bains, & ses eaux minérales.

BARER. Tèrme de Chasse, qui se dit quand un chien balance sur les voyes. *Harere*.

BARET. subst. masc. Est le cri d'un éléphant, ou d'un rhinoceros. *Clamor*.

BARGACHE. s. m. Espéce de moucheron. *Culex*. Une nuée de certains petits moucherons noirs, nommez, *bargaches*, parurent sur le champ, où six cens pavillons d'Arabes s'étoient retirez, auxquels ils firent une telle guèrre, qu'ils pensèrent tous étoufer avec leur bétail; car lorqu'ils vouloient respirer, ces animaux entrant par la bouche & les narines, leur ôtoient la liberté de prendre leur haleine. Pour s'en garentir ils mirent le feu aux herbes, afin que la fumée étouffât ces moucherons ou les contraignît de passer ailleurs. P. ROGER.

BARGE. s. f. C'est le nom d'un oiseau qu'on appelle en Latin *Limosa*. Son bec est noirâtre de tous côtez. Le dedans de ses ailes est diversifié de taches de plusieurs couleurs; le reste de la partie de dessus est blanchâtre. Elle a des taches au cou. Les dernières pannes des ailes qui sont jointes aux côtez sont aussi longues que l'extrémité de la queuë; ses pieds sont plus longs que ceux du Corlieu: ils sont de couleur d'eau, ou d'un cendré verdâtre. Son cou est long d'une palme; son bec semblablement. La *Berge* est moins grosse que le Corlieu, & quasi de même couleur, son bec n'est pas si long ni si vouté, mais il est quelque peu crochu par en haut. L'on fait cas de cet oiseau dans les festins. Il est beaucoup plus fréquent dans les païs maritimes.

BARGE, s. f. Poisson qui ressemble fort au Corlia, hormis qu'il n'a pas le bec si long.

BARGE, ou BERGE. s. f. Petit bateau, petite barque, espéce de Gondole. *Cymba*. Anne de Boulen fut arrêtée au sortir de sa *barge*, comme elle revenoit de Gréenwich. LARREY.

BARGELACH. s. m. Oiseau de Tartarie, qui se trouve dans des lieux déserts, où il est la nourriture des faucons. Il est de la grosseur d'une perdrix, il a la queuë comme l'hirondelle, & les piéds semblables à ceux du Papeguay. Il vole très-rapidement. RAMUZIO, *T. II. p.* 15.

BARGUIGNER. v. neut. Marchander sou à sou quelque chôse. *In licitando cunctari*. Les Marchands n'aiment pas à vendre à des bourgeoises, parce qu'elles *barguignent* trop. Les Italiens se servent de ce mot pour dire, Vendre à crédit & à terme.

Ce mot est très-ancien, & il est encore en usage dans le discours familier. Vaugelas dit qu'il est de la lie du peuple, & qu'il est si bas, & si abjet, qu'il feroit difficulté de s'en servir en écrivant à son Fèrmier. Il veut qu'on dise, sans tant marchander, sans hésiter; au lieu de dire sans *barguigner*. Mais tout ce que M. de Vaugelas veut substituer en la place de *barguigner*, n'en exprime point tout le sens, & il faut le retenir pour la convèrsation. MÉNAG.

Ménage le dérive de *barcaniare*, qui se trouve dans les Capitulaires de Charles le Chauve dans la même signification; & Scaliger, d'un vieux mot Latin *bargenna*. On disoit autrefois *bargagner*, pour signifier *marchander*. En Anglois on appelle *bargain*, un marché, une convention: Et la *bargain* marchander. Froissart dit que les Gascons voulant surprendre la ville de Montferrant, dirent entr'eux, Maintenant nous la *bargagnons*, une autrefois nous l'acheterons. Le mot *barguigner* n'est pas nouveau dans nôtre langue, on le trouve dans les libertez de la ville de la Pérouse, *si hom estranges* bargine *aver à la Parrose*. Et dans le Roman d'Aubery nous lisons ces vers,

Je suis pucelle, jonette & eschavie,
Si dois bien i estre des homes bargingnie.

Les Statuts des Mégissiers de Paris portent, *nul ne puisse* berguigner *peaux de boucherie au Dimanche*, *ne aux Festes Solennelles*,

nelles, &c. On trouve ce mot écrit comme aujourd'hui, dans Joinville, & dans Huon de Mery, en son Tournoy de l'Antechrist. Quelques Auteurs Latins ont dit *barguignare* dans le même sens que nous disons *barguigner*, & l'on n'a fait que donner la terminaison Françoise au mot Latin.

BARGUIGNER, se dit figurément en chôses spirituelles, des irrésolutions d'esprit, quand un homme a de la peine à se résoudre, à donner quelque parole, à conclure une affaire, à se défaire de quelque engagement. *Cunctari, hesitare.* Il ne faut point *barguigner* à quitter ses folles amours, & les engagemens dans le vice.

BARGUIGNEUR, EUSE. s. m. & f. *Cunctator.* Qui barguigne, qui marchande trop, qui est irrésolu & indéterminé. Tous ces mots sont du stile bas & familier.

BARI. s. m. *Barium, Barum, Bario, Baretum.* Ville Archiépiscopale d'Italie dans le Royaume de Naples, au 41ᵈ, 12' de longitude & 41ᵈ, 5' de latitude. *Bari* est Capitale d'une petite Province qu'on apppelle, *La Terre de Bari*, qui est une partie de la Pouille. Elle est sur le Golfe de Vénise. C'est à *Bari* que les Rois de Naples avoient coutume de se faire couronner. Il y a une histoire de *Bari* en Italien par un Jésuite nommé Barele, *in* 4°, à Naples en 1637.

BARICAVE. s. f. Vieux mot qui signifie une *fondrière*, précipice au piéd des montagnes. *Alta fovea, præcipitiorum horrendæ proclivitates.* Mézerai s'en est servi.

BARIL. s. m. Petit vaisseau de bois rond en forme de tonneau. *Cadus.* On met le vinaigre, le verjus, dans des *barils*.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *barigle*, qui a été fait du Latin *varra*, à cause des petites barres qui sont aux *barils*. Du Cange le dérive de l'Anglois *baril*. On a dit aussi *barile* & *barillus* dans la basse Latinité. Bollandus, *Act. Sanct. Janv. T. II. p.* 1068. ne prend point *barile* pour un mot Latin, mais pour un mot Italien. Il vient de l'Espagnol *barril*, qui signifie proprement un vaisseau de terre qui a un grand ventre & un cou etroit. On trouve *βαρίλ* dans le Glossaire de M. Du Cange dans la même signification.

Un *baril* de Tamaris, est un *baril* fait de bois de Tamaris, dans lequel on met de bon vin dont on fait sa boisson ordinaire quand on est sujet au mal de rate. POMEY. Il y a au Tunkin des roseaux si gros que de l'espace qui est entre chaque nœud on en fait un *baril*. KIRKER, *Chin. illustr. p.* 185.

Le *Baril* de Rome, selon Vigenère, *Annot. sur Tit. T. I. p.* 1533. tient quatre congies, pese 170 livres, 10 onces Ital. des nôtres 128. & tient 76 pintes.

BARIL, se dit aussi de plusieurs chôses contenuës dans un *baril*. Un *baril* de poudre à canon. Un *baril* de moutarde de Dijon. Un *baril* d'olives.

BARIL A BOURSE, est un *baril* couvert de cuir, & qui se ferme comme une bourse, & où le Canonnier met de la poudre fine.

BARIL DU QUART, est un *baril* de galère que l'on donne le soir rempli d'eau à ceux qui font le quart de la nuit.

BARILLAGE. s. m. Tèrme de Finances. Le *barillage* est défendu par l'Ordonnance des Aides, c'est-à-dire, de faire arriver du vin en bouteilles, cruches, barils, ni vaisseaux moindres que d'un huitième du muid, à la réserve des vins de liqueur venant en caisse.

BARILLAR. s. m. Officier qui a soin du vin & de l'eau sur les vaisseaux. *Vini & aquæ Præfectus. Barillar*, étoit aussi autrefois un Officier dans la maison de nos Rois appellé en Latin *Barillarius*. C'étoit lui qui avoit soin des caves, ou des tonneaux, ou *barils* de vin qui étoient pour la bouche du Prince. C'est de ce dernier nom qu'il avoit pris le sien. Il est parlé du *Barillar* dans une Ordonnance de S. Loüis de l'an 1261. On a dit aussi *Barillier*.

BARILLET. s. m. Petit baril d'argent, d'yvoire, pour mettre des parfums, ou autres chôses précieuses. *Doliolum, barillatum, bariola.* Il est hors d'usage en ce sens.

BARILLET, se dit aussi de la partie de la montre où est enfermé le ressort.

On appelle aussi *Barillet*, un tambour qui sert à faire joüer une orgue toute seule, ou un clavessin par le moyen de plusieurs pointes ou crochets arrangez sur sa surface avec un ordre convenable, qui accroche les touches, & qui se meut par le moyen d'un ressort, ou d'une manivelle.

BARILLET, en tèrmes d'Hydraulique, est le tuyau où le piston agit, en haussant & baissant.

BARILLIER. s. m. *Barillarius.* C'est le nom de certains Officiers de l'Echansonnerie du Roi & des Princes, qui avoient soin du vin. Dans l'État des Officiers de l'Echansonnerie du tems de S. Loüis en 1261. il en est parlé. Dans un autre Statut du siécle suivant il est dit, *Il y aura devers la bouche* 3 barilliers, *& mangeront à Cour.* Dans un autre Statut du même tems on lit, *Deux* barilliers, *qui metront les deux sommiers de l'Echansonnerie.*

BARIOLAGE. s. m. Assemblage de diverses couleurs mises sans régles. *Confusa colorum varietas.* Voilà un étrange *bariolage*.

BARIOLER. v. act. Diversifier de couleurs rudes, & trenchantes, qui n'ont pas de nuance convenable. Les habits des bouffons, des extravagans; sont *bariolez*, chargez de bandes, ou de barres de diverses couleurs. *Inepta & confusa colorum varietate rem aliquam inficere.* Autrefois on faisoit des chandelles des Rois fort *bariolées*.

Ce mot vient de *varius*.

BARIOLÉ, ÉE, part. *Variis coloribus infectus.* Marqué de diverses couleurs. Cruche *bariolée*, féve *bariolée*.

BARIQUE. s. f. Tonneau & futaille. *Cadus, dolium.* Une *barique* de vin. Il faut quatre *bariques* pour faire le tonneau de vin à Bordeaux, ou trois muids de Paris. On se retranche avec des *bariques* vuides.

BARIQUE FOUDROYANTE, ou *Baril à feu.* C'est ainsi que l'on appelle des futailles de diverse capacité, où l'on met des pots à feu parmi quantité de filasse arrosée d'huile de petrole & trempée dans de la poix noire & de la poix Grecque. *Igneæ munitionis cadi, dolia.* Cela sert à défendre les breches.

BARLONG. s. m. Tèrme de Géométrie. Quarré long, rectangle, ou figure parallélogramme à quatre angles droits, & à quatre côtez, dont il y en a deux plus longs que les autres. *Quadratum longius quàm latius.* Quelques-uns disent *berlong*; mais *barlong* est plus usité.

BARLONG, BARLONGUE, adj. En langage ordinaire se dit seulement des habits qui au lieu d'être également ronds, ont plus de longueur d'un côté que d'autre. *Longior quàm latior.* Ce manteau est *barlong*. Cette juppe est *barlongue*.

BARNABÉ. s. m. Nom propre d'homme, c'est le nom d'un Apôtre qui accompagna quelque tems S. Paul dans ses voyages. *Barnabas.* Ce mot, suivant son origine, veut dire fils de Prophéte, venant de בר, *bar*, fils, & נביא, *nabi*, Prophéte. *Barnabé*, Cyprien de nation, quitta un héritage très considérable. Gamaliel l'avoit instruit dans la Loi avec Étienne & Saul. GOD. L'Évangile de S. Matthieu fut si estimé dès le tems de sa publication, que S. *Barnabé* en portoit un exemplaire dans tous ses voyages. ID. La Tradition la plus assurée est que S. *Barnabé* a fondé l'Église de Milan. Il fut martyrisé en Chypre sous l'Empire de Néron. Voyez M. Godeau, hist. de l'Église, Liv. I. p. 64. & suiv. & 70. 45.

BARNABITES. s. m. Sorte de Religieux, qu'on nomme Clères Réguliers de la Congrégation de S. Paul. *Barnabitæ.* Ils sont vétus de noir, & ont retenu les habits que les Prêtres portoient du tems de leur établissement. Ce fut en 1533. qu'ils furent établis par Bulles expresses du Pape Clément VII. Leur occupation est d'instruire, de catéchiser & de servir dans les Missions. Ils ont pour Fondateur Antoine Marie Zacarie. On les appelle *Barnabites* à cause de l'Église de S. Barnabé de Milan. Le peuple de Paris dit *Bernabites*, mais mal. Le P. Bouhours dit dans sa vie de Saint Ignace, que l'Archevêque de Gennes souhaita fort d'unir la Congrégation des *Barnabites* de Milan à la Compagnie de JESUS.

BARNACLE, ou BARNAQUE. s. f. Espéce d'huitre, ou de moule, qui se produit des bois, surtout du sapin & du hêtre qui a été dans la mèr, principalement dans les Isles qui sont à l'Occident d'Écosse. Voyez les Transactions Philos. T. II. p. 850. & 851. C'est aussi l'animal de mèr qu'on appelle en François macreuse; là même pag. 851. ou l'Oye d'Écosse, ainsi que Boyer l'appelle.

BARNAGE. s. m. Vieux mot François, qui signifie les Grands, les Seigneurs, les Gentils-hommes, qui composent la Cour du Prince. *Aulici, Palatini, Proceres, Nobiles.*

> *Sans soi repentir de l'outrage,*
> *Pourquoi le Roy & son* Barnage,
> *Lui present qui por ce manderent,*
> *D'accord commun le commandérent.*
>
> GUILLAUME GUIARD.
>
> *Li Cuens Rolland & ses* Barnages. PHILIPPES MOUSK.

Ce mot se trouve souvent dans nos anciennes Histoires & dans nos vieux Romanciers.

BARNAGE, est aussi un droit qui se payoit au Roi, & aux Seigneurs, à raison des feux dont les Nobles & les Ecclésiastiques étoient exempts. *Barnagium.* Voyez De Laurière, Ragueau, &c.

BARNART. subst. m. Nom propre d'homme. *Bern-ardus.* Bernard, ou Bern-hatt, vulgairement dit *Barnard*, issu d'une des bonnes Noblesses du Lyonnois, fut fait en 810. Évêque de Vienne. BAILLET.

BARNE. f. f. Tèrme des Salines de Salins, qui signifie le lieu où la muire est conduite pour faire le sel, où la chaudière pour cuire est dressée, le fourneau pour la cuitte façonné, & où les bois nécessaires sont conduits pour cuire les muires. *Officina Salaria.* Voyez Gollut. Mém. des Bourguignons, Liv. II. ch. 26. Il y avoit de son tems huit *barnes* dans la grande Saulnerie de Salins.

BARÔCO. Nom qu'on donne dans l'École au quatriéme mode de syllogisme de la seconde figure. Un syllogisme en *barôco*, doit avoir la prémière proposition universelle & affirmative, la seconde & la troisième particulières & négatives, & son moyen tèrme est attribut dans les deux prémières propositions, &c. Exemple,

Toute vertu est accompagnée de discrétion.
Quelques zeles ne sont pas accompagnez de discrétion.
Donc quelques zeles ne sont pas vertus.

BAROIS. Voyez BARROIS.

BAROMÉTRE. f. m. ou BAROSCOPE. Instrument de Méchanique & de Physique, qui sert à connoître & à mesurer la pesanteur ou la légèreté de l'air. *Barometrum.* Le *Barométre* simple est composé d'un tuyau de vèrre ayant environ 4 pieds de long, & la quatriéme partie d'un pouce de diamètre dans sa cavité. Il est scéllé hèrmétiquement par le bout d'enhaut, & par celui d'enbas, qui est recourbé & percé, on l'emplit de vif-argent. Après en avoir chassé tout l'air grossier, l'on plonge le bout percé dans d'autre mèrcure exposé à l'air; & le mèrcure qui tâche à s'échapper du tuyau, y demeure suspendu à la hauteur d'environ 28 pouces, plus ou moins, selon que l'air, qui appuye sur le mèrcure exposé à l'air extérieur, est plus léger ou plus pesant, laissant la partie supérieure du tuyau vuide. On voit les dégrez de cette élévation marquez sur une platine de cuivre clouée sur le bois qui sert à le soutenir. Depuis on a trouvé l'invention de faire le bout d'enbas en forme de phiole, qui tient lieu de cet autre vaisseau de mèrcure exposé à l'air dont on s'étoit servi dans les prémières expériences: & enfin l'on a fait le *Barométre* double par le moyen d'un autre tuyau fort menu qu'on a ajoûté à cette phiole ou bouteille. L'une des branches de ce nouveau *Barométre* est fermée hèrmétiquement par l'une de ses extrémitez. L'autre est ouvèrte par enhaut, & pleine d'eau seconde & colorée, ou de quelque liqueur qui ne géle point en hiver. A côté de ce tuyau, on marque les divisions de la platine, qui marquent la pesanteur & la légèreté de l'air. Or comme le mouvement de la liqueur qui est dans ce second canal ouvert est comme de 14 à un, à l'égard du vif-argent, il s'ensuit que les changemens de l'air sont beaucoup plus sensibles dans cette espéce de *Barométre*, que dans ceux où il n'y a que du mercure, dont les mouvemens ne sont pas si pèrceptibles. Ce *Barométre* est d'autant plus commode qu'il se peut transporter facilement. C'est M. Huygens qui l'a inventé. Cette suspension du mèrcure a été inventée en Italie par Galilée & Torricelli, d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Experimentum Torricellianum.* Mais la prémière idée en est dûë sur tout à Torricelli, Mathématicien du Duc de Florence. Il remplit de vif-argent un tuyau de 4 pieds, & remarqua que le vif-argent ne demeuroit suspendu qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces. D'où l'on conclut qu'une colonne d'air de la grosseur du tuyau, & de toute la hauteur de l'air, pese 27 à 28 pouces de vif-argent. On en fit l'expérience en France pour la première fois en 1646. Elle a été beaucoup perféctionnée depuis par les Sieurs Petit, & Pascal, par le Père Mersenne, & par M. Huygens. Le *Barométre* nous a fait découvrir que la colonne d'air pese 28 pouces de mèrcure, & 32 pieds d'eau. On a fait à l'Observatoire de Paris un *Barométre* d'eau.

Les Transactions Philosophiques, n. 236. p. 3. au T. II. p. 10. & M. Harris dans son second tome au mot *Barométre*, donnent la description d'un *barométre* portatif, ou la manière de rendre un *Barométre* portatif sans qu'il y ait danger de répandre le mèrcure de la phiole, ou de laisser entrer l'air au fond du tube, ou du mèrcure enfermé dans le tube, en rompant l'extrémité du tube par le mouvement que le transport doit causer au dedans au mèrcure. Pour prévenir les deux prémiers inconvéniens, il faut que le tube ait au dessus de la phiole un cou, ou un creux rond tout autour, par le moyen duquel on puisse y attacher bien fèrme un morceau de cuir mouillé, pour le boucher. On remédie au dernier en deux manières, 1°, en pressant le mèrcure jusqu'au haut du tube, ensorte que dans le transport étant toujours plein le mèrcure ne puisse s'agiter. La 2e manière est que le tube par enhaut à un doigt de l'extrémité aille en retrécissant, de sorte qu'il se termine en cône, ou par un canal fort étroit, & moins large qu'une paille; on amortit par là la force du mèrcure, qui frape contre le haut du tube. Au même endroit des Transactions Philosophiques & pp. suiv. on trouvera beaucoup d'observations curieuses sur le *barométre*. Le Docteur Piacentini a fait deux dissertations sur le *Barométre*. Les Anglois appellent le *Barométre*, Balance de l'air. HARRIS.

Barométre à rouë, est un instrument qui se fait par l'application d'un Index au baroscope commun. C'est une invention de M. Hook Anglois. M. Harris le décrit fort exactement.

Barométre marin, est un instrument de l'invention de M. Hook décrit fort au long par le même M. Harris.

BARON, BARONNE. f. m. & f. Degré de Noblesse qui est au dessus des simples Gentils-hommes & des Châtelains. *Baro.* Il y a un très-grand nombre de *Barons* en Allemagne. On croyoit à la Cour les *Barons* trépassez, dit le *Baron* de la Crasse. Le mot & la dignité de *Baron* est fort ancien parmi les Bourguignons, & se trouve dans Grégoire de Tours environ l'an 580. de J. C. Il ne paroit pas sitôt en Anglетèrre, ni dans les loix des Anglo-saxons; la première fois qu'il se trouve, c'est dans un fragment des loix de Canut, Roi des Anglois & des Danois; mais ce titre n'a point été établi en Anglетèrre avant les loix de Guillaume le Conquérant; c'est l'opinion de Cambden pag. 121. Bientôt après la Conquête tous les *Barons* vinrent au Parlement, & eurent séance dans la Chambre Haute comme les Pairs, mais comme ils étoient alors en très-grand nombre, il fut réglé qu'aucun *Baron* n'auroit droit d'y venir, si le Roi ne l'y appelloit par écrit, & cet écrit n'avoit force que pour cette fois là. Dans la suite ils obtinrent du Roi des Patentes, & on les appella *Barons* par Patentes, ou par création, par érection. Les Grands Vassaux de la Couronne, fussent-ils Ducs, Comtes, ou Vicomtes, étoient autrefois indifféremment appellez, Pairs, Princes, & *Barons*. Pairs, comme égaux entre eux; Princes, comme Seigneurs des lieux de leur dépendance; & *Barons*, comme les prémiers & les plus puissans du Royaume. Cette dernière qualité passoit au XII[e] siécle, & bien avant dans le XIII[e], pour si noble & si relevée, qu'on quittoit le titre de Prince pour prendre celui de *Baron*. C'est ce que fit le Sire de Bourbon environ l'an 1200. quoique ses ancêtres eussent porté pendant plus de 300 ans le nom de Comtes & de Princes. C'est en imitant cet ancien usage qu'une illustre Princesse prend dans ses ingénieux divertissemens le titre de *Baronne* de Sceaux.

Baron, étoit autrefois un nom général, que l'on donnoit à tous les gens illustres, tant dans l'Église que dans l'État, comme aujourd'hui celui de Seigneur. De là vient qu'une ancienne traduction Françoise des Histoires de Guil. de Tyr dit, Venu étoit li mois de Mars, quand li *Barons* & hauts Homs, &c. Frédegaire dit, *Burgundia Barones, tam Episcopi, quam cœteri leudes*, & Orderic. *L. II. Hist. A.C.* 1109. *Pro tantorum itaque transitu Baronum videtur ipse mundus lugere.* Il parle de S. Anselme Archev. de Cantorberi, & de Guillaume Archevéque de Roüen. Froissard a donné ce titre à S. Jacques vol. 3. ch. 30. 33. Or eurent-ils affection d'aller en pélerinage au *Baron* S. Jacques. Et encore, Et fit ses vœux devant le benoist corps Saint, & *Baron* S. Jacques. C'est ainsi que le peuple a dit, & dit encore quelquefois, Monsieur S. Jacques. Mais proprement les *Barons* étoient des Gentils-hommes qui tenoient leurs Fiefs immédiatement du Roi. Voyez Hauteserre, *De Duc. & Comitib. c.* 5. Voyez aussi les Notes du même Auteur sur Grégoire de Tours, p. 383. & Du Tillet, Recueil des rangs, p. 11.

En Bretagne il semble que pour être créé *Baron* il falloit être parent du Duc. Voyez les titres rapportez dans l'Hist. de Bret. Tom. II. p. 1145. 1146. 1147. Il est dit dans les mêmes Actes qui sont des Créations de *Barons* faites par le Duc Pierre en 1451. que les Anciens *Barons* de Bretagne n'étoient que neuf. D'Argentré conclut d'une lettre patente d'Alain le Long, de l'an 689. qu'en ce tems la dignité de *Baron* n'étoit point encore en usage dans la Bretagne, parce que nul de ceux qui y ont souscrit n'ont pris ce titre.

Ménage dérive ce mot de *Baro*, qui signifioit parmi les Romains un homme fort & vaillant, & aussi un brutal & féroce: & parce que les Rois avoient auprès d'eux les hommes les plus vaillans & les plus forts, & qu'ils les récompensoient de plusieurs Fiefs & Seigneuries, on a depuis appellé *Barons*, ces Nobles qui les avoient obtenus. De sorte que ce n'est pas merveille, si dès le tems même de S. Augustin on a appellé *Barons*, les gens les plus considérables de la Cour & de l'armée. Hirtius même dans l'Histoire de la Guèrre d'Aléxandrie en fait mention.

Quelques autres dérivent *Baron* de l'Allemand *bavver*, qui se dit en un contre-sens, & signifie *paisan*. Dans la basse Latinité on a appellé *Barons*, des gens de journée, de peine & de travail, parce qu'ils doivent être forts & robustes, comme on voit dans Isidore, qui dit que ce mot vient du Grèc βαρὺς, qui signifie *gras*, & *fort*. Papias est aussi de ce sentiment, aussi bien que le Port-Royal, qui dit que *Baro* parmi les Latins signifioit un homme vaillant, ou même un homme féroce ou brutal. Cambden entend par ce mot des *soldats mercénaires*, p. 121. C'est d'Isidore qu'il

qu'il a pris cette interprétation. C'étoient, dit Chifflet, de braves soldats à qui l'on donnoit la paye. Ainsi nos *Barons* ont pris leur nom d'une dignité militaire. Si l'on en croit encore le Port-Royal ce mot vient de βαρ©, qui se prend pour autorité, puissance. En ancien Gaulois on appelloit *Varons*, les valets des soldats, qui étoient extrémement lourds & stupides, & qui d'ailleurs résistoient à la fatigue. Et comme cette espéce de gens étoient fort brutaux & fort méchans, on donnoit le nom de *Baron* au Diable, & aux Lutins. Cicéron, pour signifier un homme lourd & stupide, se sert du mot de *Baro*. Dans les anciennes Loix d'Allemagne on dit, Souffleter un *Baron*; pour dire, Donner un soufflet à un vilain. On appelle aussi en Italien un gueux *Barone*; & on dit *baronare*; pour dire, *gueuser*.

Chorier prétend que le mauvais sens que les Latins donnent au mot *baron*, qu'il croit être un mot Gaulois, n'est point sa véritable signification, qu'il y a apparence que chez les Gaulois il signifioit un jeune homme seulement, & que celui de garçon en est venu; qu'on sçait que les Barbâres, qui ont inondé si souvent la France, y ont introduit avec eux la coutume de prononcer l'V comme le G, & le G comme l'V. D'autres dérivent le mot de *Baron* d'un vieux mot Gaulois *Ber*, ou *Bers*, qui signifioit *Haut Seigneur*, d'où on a fait le Fief de *Haut-ber*. Bouteiller en sa somme rurale, & De S. Julien en ses Antiq. des Bourg. ch. 34. disent que *Ber* & *Baron* sont synonymes. Et E. Guichard dérive *bar* de l'Hébreu גבר, *gever*, ou *geber*, qui signifie *homme*, *Seigneur*, *Prince*; en retranchant le ג, ou *g* Hébreu.

Quelques-uns l'ont fait venir de *Barrus*, qui signifie *Elephant*, à cause que les *Barons* sont ceux qui ont le plus de pouvoir.

Mais la plus vraisemblable opinion est qu'il vient de l'Espagnol *varo*, qui signifie un *homme vigoureux*, *vaillant*, & *noble*. D'où vient que quelques Coutumes ont appellé un mari *Baron*, ce que les femmes appellent leurs *hommes*. Une femme ne peut contracter, ni appeller sans l'autorité de son *Baron*. D'où vient que les Princes ont appellé *Barons*, leurs vassaux, qu'on appelle encore aujourd'hui leurs *Hommes* & *Féudataires*. Et dans les Loix Saliques & *Ripuaires*, le mot de *Baron* signifie généralement un *homme*. Le vieux Glossaire Grèc & Latin de Philonene traduit *Baro* par ἀνήρ. Dans les Loix des Lombards *Baro* est pris par tout pour *Vir*. De même dans les Loix Saliques; voyez tit. 34. & elles l'opposent à *mulier ingenua*, comme si *Baro* étoit *vir ingenuus*. Encore à présent, dit Chifflet, dans son Gloss. Saliq. au mot *Baro*, les Walones appellent leur mari *mon Baron*. Dans les Loix Allémaniques & Ripuaires *Baro* est aussi opposé à *fœmina*; il en est de même dans les Loix d'Anglètèrre, dit M. Harris; & les Espagnols disent encore *Varon* pour homme. Ainsi M. de Marca, *Marca Hisp. L. III. cap.* 8. §. 6. croit que ceux qui tirent ce mot du Latin se trompent, puisqu'il y a un sens fort différent; mais qu'il vient de l'Alleman *bar*, un homme. Cependant Lymnæus *Jur. Imp. L. IV. cap.* 5. conclut des loix que nous venons de citer que *Baron* ne signifioit qu'un valet comme en Latin, parceque dans les loix des Allemans il n'y a que la même peine pour donner un soufflet à un *Baron*, ou le donner à une servante. Il ajoute que dans les loix Ripuaires *Baron* est pris pour un Commis qui lève les droits ou tributs. Voyez cet Auteur, qui a ramassé plusieurs chôses sur les *Barons*.

D'autres disent que c'est un mot François, & la même chôse que *Par-hommes*, c'est-à-dire, hommes égaux en dignité. Quelques Jurisconsultes Anglois veulent qu'il signifie *Robora belli*, dans Cambden p. 121. Quelques Allemans le tirent de *Banner-haires*, c'est-à-dire, *Enseigne*, *Porte-enseigne*. Alciat prétend qu'il vient d'une ancienne nation d'Espagne, qui s'appelloit *Bérons*. Cambden préfère p. 121. l'opinion qui le fait venir de *Bar*, qui en Alleman signifie un homme libre, & indépendant.

Wasærus le dérive de l'Hébreu *bar*, *pur*, *net*, pour montrer la pureté & la noblesse de l'origine des *Barons*; Martinius du mot Allemand *bar*, *prompt*, qui est *présent*, qui *paroît*, parceque les *Barons* étoient toujours auprès de la tente du Roi, pour le garder & le défendre. Ebrard de Bethune en donne ces étymologies, qui sont sans fondement,

Est Bares fortis, Baroque monstrat idem

Et en un autre endroit,

A gravitate Baro fertur, quod monstrat imago
Ejus; nam Græcè Bares id quod grave signat.

En Grèc Βαρὺς, *gravis*.

Jean de Garlande dit quelque chôse de semblable dans ce vers,

Baro, Baronis, gravis aut authenticus est vir.

Icquez dit que *bar* dans la langue des Francs, & *vair* dans la langue Gothique, veulent dire *homme*, celui qui a quelque chôse de mâle, & que c'est de là qu'est venu le mot de *Baron*: & *Baron*, selon cet Auteur, veut dire l'*homme du Roi*, qui est obligé de le défendre, de le servir à la guèrre, de garder ses châteaux. Parce qu'on trouve *farro*, ou *faro*, ou *pharro* dans Grégoire de Tours *hist. Franc. Lib. II. cap.* 42. & *Burgundiæ farones* dans la Chronique de Frédegaire n. 41. où un manuscrit de la Bibliothéque de M. Colbert & quelques éditions mettent *Barons*. Dom Ruinart dérive le nom de *Baro* de *faro*, & *faro* de *fara*, qui signifie, dit-il, génération, branche, ligne de famille, comme il paroît par les loix des Lombards Liv. III. tit. 14. & Paul Diacre hist. des Lombards Liv. II. ch. 9. On pourroit ajouter que *fara* vient de l'Hébreu פרה, *phara*, qui signifie porter du fruit, & engendrer des enfans, produire, laisser lignée. Dieu s'en sert Gen. I. 28. & IX. 1. quand il ordonne aux hommes de produire & de multiplier. Mais il n'y a pas de nécessité de le tirer de si loin.

On a appellé *Barons Châtelains*, ceux qui avoient des Châteaux. On appelle aussi *Barons* en France, ceux qui étoient les Pairs dans les Justices. On appelle *Barons* en Arragon, ceux qui ont plusieurs vassaux, qu'on nomme autrement *Ricos hombres*. En Anglètèrre on distingue aussi des *Barons* par écrit, ou par Brevet, & des *Barons* par Patentes, ou par création, par érection. Cambden rapporte l'origine de ces *Barons* par Brevet à Henri III. Les *Barons* par Patentes commencèrent au tems de Richard II. Quelques-uns ajoutent une troisiéme espéce de *Barons*, qu'ils appellent *Baron bytenure*. Ce sont les Evêques, qui tiennent à titre de Baronie quelques tèrres annéxées à leur Evêché, & qui leur donne séance dans la Chambre haute. Ils sont appellez les Lords spirituels. Harris, *T. II.*

On a appellé aussi *Barons*, les prémiers Bourgeois de la ville de Londres.

Barons d'un Comté, *Barones Comitatus*, en Anglètèrre sont les prémiers Vassaux d'un Comté. Les *Barons Aumôniers*, *Barones Eleemosynarii*, sont encore en Anglètèrre les Ecclésiastiques, comme Archevêques, Évêques, Abbez ou Prieurs, qui tiennent du Roi des biens d'Églîse à titre de Baronie. Les *Barons* des cinq Ports dans la même Isle sont les cinq *Barons* qui demeurent dans les cinq principaux Ports d'Anglètèrre, du côté de France; qui sont Hasting, Dover, Hih, Rumnen & Sanduic; & dans les bourgs adjacents, surtout à Rye, & à Winchelsey. Les *Barons du Roi* sont les Seigneurs de la Cour, ou ceux qui tiennent des tèrres immédiatement du Roi. Les *Barons de l'Echiquier*, sont les Juges de l'Échiquier, dont le principal est appellé le *Lord Chef Baron*, & les trois autres ses Assistans. Les *Barons* Terriers, *Barones Terrarii*, dans Guill. de Puits-Laurent sont tous ceux qui ont de grandes tèrres & beaucoup de fiefs. Quelques anciennes Notices les appellent *Barons* des Châteaux, *Barones Castellorum*, ou *Castellenses*. *Barons* du Parlement, sont les Lords du Parlement, qui ont droit d'y assister.

On a appellé *Hauts Barons*, ceux qui tenoient une des quatre notables Baronies de France, qui sont Coucy, Craon, Sully & Beaujeu. Les *Hauts Barons* de France tenoient leurs tèrres en la même franchise que font présentement les leurs les Princes de l'Empire. Ils avoient droit de battre monnoye, & dans les prémiers tems c'étoit toujours un *Haut-Baron* qui présidoit au Parlement. Le Gendre. Mais il n'entend pas par *Hauts-Barons* seulement les quatre qu'on vient de nommer, mais les Ducs, les Comtes, & même quelques Vicomtes privilégiez.

Du Chesne dit que les *Seigneurs* de Montmorency ont été appellez les prémiers *Barons* de France.

Baron, se disoit autrefois des Grands du Royaume de France. Quand le Roi tenoit les États, ou des conseils d'importance, il assembloit ses *Barons*, qui ont changé souvent de degrez & de qualitez selon le tems & les lieux. Il falloit autrefois pour être *Baron* avoir sous soi trois ou quatre Châtellenies, & trois Maladeries. La coutume de Tours dit en l'article 71. *Avant qu'aucun se puisse dire Seigneur* Baron, *il convient qu'il ait sous lui plusieurs Châtellenies, ou deux pour le moins.* Henri III. par son Ordonnance de 1579. veut *que la Baronnie soit composée de trois Châtellenies pour le moins, qui seront unies & incorporées ensemble, pour être tenues à un seul hommage du Roi.* On disoit autrefois par manière de provèrbe, nul ne doit seoir à la table du *Baron*, s'il n'est Chevalier. Cela fait connoître combien les *Barons* étoient distinguez. Voyez De S. Julien, Antiq. des Bourguign. ch. 34. la Somme rurale de Bouteillier.

On appelle communément en Espagne *Baron*, un homme illustre, mâle, ou vigoureux; & quelquefois c'est un nom qu'on donne à un mari.

BARONAGE. s. m. État, qualité de Baron. *Baronis conditio*, *dignitas*. Ce mot ne se diroit que dans le style familier, burlesque, ou comique, & marque du mépris. Que veut ce fanfaron, avec son *baronage*? En parlant d'un homme qui diroit qu'il est Baron & qui prendroit des airs de qualité. Le *Baronage* d'Anglètèrre, est

eſt une hiſtoire de la Nobleſſe d'Anglet̀erre écrite en Anglois par Guill. Dugdale.

BARONET. ſ. m. diminutif de Baron. *Baronettus.* On appelle en Anglet̀erre *Baronet* celui que nous nommons en France Banneret. On lit dans un ſtatut de Richard II. Roi d'Anglet̀erre, *ſoit il Erchevéſque, Evéſque, Abbé, Prior, Duc, Counte, Baron,* Baronet, *Chivaler de Countée, Cittizen de Citté, &c.*

Chevaliers Baronets. C'eſt une Claſſe de Nobles entre les Barons & les ſimples Chevaliers. Jacques I. Roi d'Anglet̀erre inſtitua l'Ordre des Chevaliers *Baronets* en 1611. & les ſubſtitua aux anciens Valvaſſeurs, les plaçant entre les Chevaliers & les Barons. Il ordonna qu'ils précéderoient tous les Chevaliers, excepté ceux de la Jarretière, & qu'ils auroient le privilége de charger leurs écus ſous des armes d'Ulſter, qui ſont d'argent à une main de gueules, à condition qu'ils défendroient la province d'Ulſter en Irlande, l'une des plus expoſées aux rebelles, & d'entretenir pour cela trente ſoldats trois ans durant. Leur nombre fut réglé d'abord à deux cens, mais dans la ſuite il augmenta. LARREY, *T. II. p. 696.* Il paroit par le ſtatut de Richard II. que les *Baronets* ſont plus anciens en Anglet̀erre que Jacques I.

D'Argentré blâme ceux qui diſent *Baronets*, il prétend qu'il faut dire *Bannerets*, cela eſt bon pour la France, mais non pas pour l'Anglet̀erre.

BARONNIE. ſ. f. T̀erre qui donne la qualité de Baron à celui qui la poſſède. *Baronatus, Baronia.* La *Baronnie* de Beaujollois a quatre villes, & 80 villages. La *Baronnie* de Gentilly n'eſt que d'un ſeul village.

BARONNIE, a ſignifié quelquefois la prémière Seigneurie après la ſouveraine, ayant toute Juſtice, & droits mouvans de la Couronne: ce qu'on appelloit *Fieſchevet*, ou tenu à chef. Voyez Du Tillet. Aujourd'hui c'eſt une dignité moindre que celle de Comte, & plus grande que celle du Seigneur Châtelain. Suivant l'ancienne définition *Baronie* eſt une t̀erre *où il y a toute juſtice, marché, Châtellenie, péage, & lige oſtage, meurtre, rapt, & encis.* Voyez les établiſſemens de France Liv. I. Pour ce qui eſt du droit de tenir *Baronie*, le même Auteur dit, *nus ne tient de* Baronie, *ſe il ne part de* Baronie *par partie ou par frerage, ou ſe il n'a le don dou Roi ſans rien retenir que fors le reſſort & qui a marché* &c.

En Anglet̀erre une *Baronnie* doit comprendre treize fiefs & un tiers de fief d'un Gentilhomme. Par le Regiſtre de Philippe Auguſte publié par M. d'Hérouval il ſemble qu'en Normandie il ſuffiſoit de cinq fiefs pour une *Baronnie*. On a auſſi donné ce nom à des t̀erres que des Prélats tenoient du Roi. C'eſt à ce titre que les Évêques en Anglet̀erre ont ſéance au Parlement. On trouve auſſi que ſous Edouard I. les maiſons qu'occupoient les principaux Bourgeois de Londres ſont appellées *Baronnies.*

Le P. Ménestrier hiſt. de Lyon p. 284. prétend que *Baronnie* eſt auſſi un t̀erme général pour toute ſorte de dignité, Duché, Marquiſat, Comté, Vicomté, &c. & il s'étonne que les Avocats qui ont fait des factums contre le Chapitre de Lyon ayent voulu lui diſputer le titre de Comté, ſous prétexte que dans les Traitez de Philippe le Bel le Comté de Lyon eſt ſouvent appellé *Baronnie.*

L'Auteur du Grand Coûtumier écrit qu'au Royaume de France il n'y avoit autrefois que trois *Baronnies*, Bourbon, Coucy, & Beaujeu.

BAROQUE. T̀erme de Joüallier, qui ne ſe dit que des p̀erles qui ne ſont pas parfaitement rondes. *Gemma rudes & impolita.*

BAROSCOPE. ſ. m. C'eſt la même chôſe que Barométre. C'eſt M. Bayle & les Journaux des Sçavans d'Anglet̀erre, qui l'ont appellé *Baroſcope*, qui ſignifie un inſtrument propre à faire voir ou connoitre la peſanteur de l'air; de βάρος, *pondus*, ou *poids*, & σκοπέω, *video, conſidero*, je vois, je conſidère. En France le mot de *Baroſcope* n'a pas fait fortune, quoi qu'on l'ait employé dans quelques livres; Baromètre a pris le deſſus. Voyez ce mot.

Baroſcope Statique, eſt un inſtrument inventé par M. Boyle pour juger des variations de la gravité de l'air. M. Harris la décrit dans ſon Dictionnaire des Arts.

BAROT. ſ. m. T̀erme de Marine & de Charpenterie. On appelle *barots*, ou baux, les piéces de bois qui trav̀erſent d'un bord à l'autre du navire dans l'épaiſſeur des membres, & ſervent à porter les planchers que l'on nomme ponts. *Tignum navis*, ou *navale tranſverſum*. CARON.

BAROTÉ. adj. Un vaiſſeau *baroté*, eſt un vaiſſeau dont le fonds de cale eſt rempli juſqu'aux barots.

BAROTIN. ſ. m. Diminutif de barot. On appelle quelquefois les *barotins* demi-barots: ce ſont des piéces de bois de moindre groſſeur que les *barots* qui trav̀erſent la largeur des ponts; ils ſont de deux piéces, & ſont ſoutenus par des arboutans ou traverſins, à cauſe des ouvertures d'écoutilles, caillebotis, paſſage des mats, & autres bayes ſervant pour l'utilité du vaiſſeau. *Tigillum tranſverſum navis.* CARON.

BARQUE. ſ. f. Bâtiment de mer qui n'a que des voiles Latines, au nombre de deux ou trois pour le plus. *Navicula.* La voile d'avant ou de prouë ſe nomme le *trinquet*; celle du milieu *la maîtreſſe*; celle de pouppe, la *voile d'artimon*, ou la *meiane*. Il y en a qu'on nomme les *barques de rous*, & en Grèc μονόξυλα, qui ne ſont faites que d'un arbre creuſé, auquel on ajoûte quelques piéces de côté & d'autre, & qui ſont néanmoins capables de 50 rames.

Ménage dérive ce mot de *barca*, Latin; le Père Fournier, de *Barcé* ville d'Afrique; & Rodéricus Tolétanus, de *Barcelonne*; d'autres, entre leſquels eſt Saumaiſe, de βάρις, mot Grèc, qui ſignifie un *édifice fait en rond*, qu'on a étendu aux *barques*, à cauſe qu'elles ſont courbées. Jules Scaliger le dérive de βάρος, *ab oneribus gerendis.* Il vient plus vraiſemblablement de *barga*, ou *barca*; t̀erme fréquent dans les loix Saliques, pour dire un batteau. DE LAURIÈRE. *Barca* ſe trouve en effet non ſeulement dans les Auteurs de la baſſe Latinité, mais auſſi dans S. Paulin, poëme 13. *ad Cytherium.* Iſidore *Orig. L. XIX. C. I.* dit que c'eſt la *barque* qui porte à t̀erre les marchandiſes d'un vaiſſeau, & qu'en plaine m̀er la *barque* ſe met dans le vaiſſeau, ne pouvant ſoutenir les flots. C'étoit donc ce que nous appellons aujourd'hui chaloupe. Matthieu Paris, Abbon, & pluſieurs autres, & entre les Récens Voſſius *L. II. de vitiis ſerm. C. 3.* & les Bollandiſtes en pluſieurs endroits, comme *Jan. Tom. II. p. 830. Febr. Tom. II. p. 731. A.*

BARQUE, ſe dit auſſi d'un fort petit bâtiment de m̀er, ou navire ſans hune, qui ſert à porter des munitions, à charger, ou à décharger les navires qui ſont à la rade dans les lieux où les grands vaiſſeaux ne peuvent pas aborder, & à pluſieurs autres uſages. *Cymba.* Une *barque d'avis*, eſt celle qu'on envoye porter quelques nouvelles, ſoit d'un vaiſſeau à un autre, ſoit dans un lieu éloigné.

On appelle auſſi *barque longue*, ou *double chaloupe*, les bâtimens qui ſont de bas-bord, & ne ſont pas pontez. Quelques-uns appellent *barques*, tous les vaiſſeaux qui n'ont point de hune.

Une *barque en fagot*, c'eſt tout le bois taillé pour faire une *barque*; qu'on porte dans un vaiſſeau pour l'aſſembler quand on eſt parvenu aux lieux où on en a beſoin, & pour remonter dans les rivières.

BARQUE, ſe dit auſſi d'un petit batteau qui ſert à paſſer une rivière, ou à y voiturer des marchandiſes en petite quantité. Il eſt arrivé une *barque* d'huîtres à l'écaille. Une *barque* de Pêcheur.

Droit de barque, barganaticum, eſt une remiſe de tous tributs & péages à cauſe de ce qui ſera conduit par eau ou par t̀erre. Ce droit fut accordé par Charles le Chauve à l'Abbé & aux Religieux de S. Denys en France, pour les chôſes qui leur appartenoient. Voyez De Laurière ſur Ragueau.

BARQUE DROITE, en t̀ermes de Marine, eſt un avertiſſement à ceux qui ſont dans la chaloupe de ſe placer également afin qu'elle ſoit droite ſur l'eau.

On appelle la *barque de Caron*, le vaiſſeau dans lequel les Poëtes ont feint que les âmes paſſoient aux Enfers. *Cymba Charontis.* Et on dit poëtiquement, Avoir paſſé la *barque*; pour dire, être mort.

> *Cependant Eurydice au pouvoir de la Parque,*
> *Déja froide paſſoit dans la mortelle* barque. SARAZ.

> *Le nocher de la Parque*
> *Dans une même* barque
> *Paſſe indifféremment le vice & la vertu.* MAUCR.

La *barque* de Caron, la *barque* fatale, ſe prend figurément pour la mort. Malh̀erbe même a mis la *barque* ſimplement pour la mort.

> *Toutes les autres morts n'ont mérite ni marque,*
> *Celle-ci porte ſeule un éclat radieux,*
> *Qui fait revivre l'homme, & le met de la* barque.
> *A la table des Dieux.* MALHERBE.

BARQUE, ſe dit figurément de la *barque* de S. Pìerre; pour dire, l'Égliſe. Être hors la *barque*, c'eſt, Être Hérétique, ou Schiſmatique.

On le dit encore pour conduite, événemens bons ou mauvais &c. Il faut vouloir ce que Dieu veut, & tous nos efforts & nos inquiétudes ne nous tireront point de la tempête, tant qu'il lui plaira que nous y demeurions; abandonnons lui le ſoin & le gouvernement de nôtre *barque* avec aſſurance. ABB. D. L. TR.

On dit prov̀erbialement, qu'un homme conduit bien ſa *barque*, quand il ſçait ménager ſagement ſa fortune. On dit auſſi, qu'il conduit la *barque*, qu'il tient le timon de la *barque*; pour dire, que c'eſt lui qui eſt le chef, le maître d'une affaire, d'un deſſein entrepris.

Une *barque* qui range la tèrre, avec ce mot de Virgile, *Altum alii teneant*, marque la modération dans une fortune médiocre ; & l'inconstance, la légèreté, avec un mot Italien, *Ad ogni vento.*

BARQUEROLE. f. f. diminutif de *Barque. Cymbula.*

BARQUEROLE, Est aussi un f. m. Celui qui conduit une barque. Il vient de l'Italien *Barcaruolo*, qui signifie la même chôse.

BARQUETTE. f. f. Sorte de pâtisserie venuë de Languedoc. Elle s'appelle *barquette*, parce qu'elle est faite en forme de petite barque. Elle est faite de fine fleur de farine, de sucre, &c. On la vend chez les Limonadiers de Paris.

BARRACAN. Voyez BOURACAN.

BARRAGE. f. m. Droit établi pour la refection des ponts & passages, & principalement du pavé. *Jus exigendi vectigalis pro transitu.* Il a été originairement de cinq deniers pour charrette, huit deniers pour chariot, & pour chaque charge de mulet à proportion. C'étoit une Fèrme particulière qui est maintenant comprise dans le Bail général des Aides. On a nommé ce droit *Barrage*, à cause de la barre qui traversoit le chemin pour empêcher le passage jusqu'à ce qu'on l'eût payé. On entend encore par ce mot un droit Seigneurial, par lequel il est permis à quelques Seigneurs de lever certaine somme de deniers sur les marchandises qui passent dans leur détroit. *Portorium.*

BARRAGER. f. m. Fèrmier qui reçoit le droit de barrage. *Vectigalium conductor pro transitu.* Les *Barragers* ont certain droit pour assister à des cérémonies publiques, comme à la Procession de S. Vincent à S. Germain des Prez, &c.

BARRAQUE. Voyez BARAQUE.

BARRAS. f. m. *Chrysocolla.* On l'appelle aussi borax. C'est un minéral qui se trouve dans les mines d'or & d'argent, de cuivre ou de plomb. Il est ordinairement blanchâtre, jaune verd, noirâtre. Il est appellé *chrysocolle*, à cause qu'il sert à souder l'or, & même l'argent & le cuivre. On en fait d'artificiel avec de l'alun & du salpêtre. PERRAULT.

BARRAS, est aussi une espéce d'encens, on en distingue de deux sortes, l'un qu'on appelle galipot, ou encens blanc, & l'autre qu'on appelle encens marbré. POMET.

BARRAULT. f. m. Nom d'une mesure de chôses liquides. *Cadus.* Le *barrault* est de divers calibres, mais communément de 36 pintes, autant qu'il y a de septiers au muid. VIGEN.

BARRE. Dans la prononciation de ce nom faites l'*a* long, & ne prononcez qu'une *r*. f. f. Menuë & longue piéce de bois, ou de métal, qui sert à assembler, ou à fèrmer quelque chôse. *Vectis.* Cette porte est composée de trois ais cloüez sur deux ou trois *barres*. Ces fenêtres fèrment bien, il y a des *barres* de fer partout.

Ce mot vient du Latin *vara*, qui signifie un *pieu*, une *perche*, d'où l'on a fait aussi *barreau*. MÉNAG. Nicod & Guichard le dérivent de בריח, *beria*, mot Hébreu, qui signifie *levier*, ou *barre*. Le P. Pezron prétend qu'il vient de *baar*, mot Celtique, qui signifie la même chôse.

BARRE DE TRÉMIE, est une barre de fèr platte, & qui sert à soûtenir une âtre, ou la hotte d'une cheminée de cuisine. *Barre d'appui*, est dans une rampe d'escalier, ou dans un balcon de fèr, la barre de fèr applati sur laquelle on s'appuye, & dont les arêtes doivent être abatuës. *Barre de croisée*, se dit de toutes les barres de fèr, ou de bois, qu'on met aux volets, ou contrevents de croisées.

BARRE D'ARCASSE, autrement, *Lisse de hourdi*, est la piéce que l'on place de travers sur l'étambot, & qui fait la largeur de la poupe à la hauteur du prémier pont, ou franc tillac, qui est environ des deux tiers du maître bau. Il y a d'autres *barres* qui sont parallèles, & posées au dessous, nommées *sous-barres d'arcasse*; mais qui sont moindres en longueur, à cause de la diminution de la largeur du vaisseau.

BARRE DE PONT, est une autre barre d'arcasse, presque pareille à la lisse de hourdy, & qui lui est parallèle, sur laquelle on pose le bout du pont du vaisseau.

BARRES D'ÉCOUTILLES, sont les barres avec lesquelles on fèrme les écoutilles du vaisseau.

BARRES DE CABESTAN, sont les barres qui servent à faire tourner & virer le cabestan. Il y a des demies barres à l'Angloise, qui n'entrent qu'à moitié dans le cabestan.

BARRES ou *traversins de Cuisine*, sont les barres de fèr mises de travers ou de long dans les cuisines, pour soutenir les chaudières sur le feu.

BARRES DE HUNE, ce sont des piéces des bois mises en saillie, & enclavées au haut des mâts, qui supportent les hunes. On les appelle aussi *barreaux*, & *tasseaux*. On les appelle sur la Méditèrranée *ganterias*.

BARRE, se dit aussi des lingots ou piéces de métal étenduës en longueur. On a apporté à la Monnoye 2000 *barres* d'argent. Le fèr se met en *barre* à la fonderie. On purifie l'argent tiré des mines & on l'affine, puis on le jette en *barres*. Il y a ordinairement quatre marques sur chaque *barre*, celle du poids, celle du titre, celle du millésime, & celle de la Doüane où les droits ont été acquitez. BOIZARD. On dit d'une chôse précieuse & de bon débit, que c'est de l'or en *barre*.

On appelle aussi *Barre*, une traverse à fèrmer un passage d'un pont, d'une avenuë, &c. d'où sont venus les mots de *Barriere*, *Barrage*, & autres. *Prothyrum.*

D'autres croyent que *Barre* signifioit autrefois toute sorte de tributs, principalement ceux qui se payoient aux *barres* & portes des villes & des bourgs. *Vectigal ad portas urbis pendi solitum.*

BARRE, est aussi une longue piéce de bois, qui par un des bouts entre dans la tête du gouvernail, pour le faire mouvoir, & tout le reste entre dans le navire au dessous du deuxième pont. *Clavus.* Ce timonier tient la *barre* à la main devant l'habitacle. Elle est supportée par un traversin qui travèrse le vaisseau. On l'appelle aussi *timon du gouvernail*. Pousser *la barre du gouvernail* tout à bord, c'est la pousser aussi loin qu'elle peut aller vers l'un des côtez du vaisseau.

BARRE, est aussi une ligne qu'on tire avec la plume. *Linea.* On s'en sert pour marquer la fin d'un article, d'un chapitre, d'un traité, & pour les distinguer les uns des autres. On s'en sert aussi pour rayer quelques parties d'un acte, en passant la *barre* ou la plume par dessus ou de travers. Quand en écrivant on fait une *barre* sous quelques lignes, ou quelques paroles, cela signifie ordinairement que ce qui est ainsi marqué d'une *barre* est cité ; & cela avertit les Imprimeurs qu'il faut imprimer ces chôses là d'un caractère différent de celui qu'on employe pour le reste.

BARRE. Tèrme de Ceinturier. Bande de cuir qui sert aux sangles & aux ceinturons. *Cingulum.*

BARRE DE PANIER. Tèrme de Vanier. Bâton ou cerceau sous le fond du panier.

BARRE, se dit aussi en tèrmes d'Agriculture. Planter une vigne à la *barre*, ou à la fiche ; c'est la planter en fichant le sarment dans un trou. *Pali in morem.*

BARRE. Tèrme de Faiseur de Clavessins. C'est un morceau de bois blanc de la longueur de l'épinette & du clavessin, raboté, drapé, & enjolivé d'ordinaire de petites fleurs, posé au dessus des sautereaux, & attaché à l'assemblage de l'épinette ou du clavessin, pour empêcher que les sautereaux ne sortent de leurs mortaises. *Asserculus.* Poser la *barre*, lever ou ôter la *barre* de l'épinette.

BARRE, se dit aussi parmi les Cochers & les Postillons, pour signifier la perche qu'on attache d'espace en espace aux piliers des écuries, pour empêcher que les chevaux ne s'approchent & ne se battent.

BARRE, se dit aussi de la piéce d'un tonneau qui traverse le fond par le milieu. *Asserculus transversum dolii fundum dividens.*

BARRE, en tèrme de Blason, est une des piéces honorables de l'Écu, qui divise l'Écu en deux parties d'angle en angle, à commencer par le côté gauche d'enhaut en tirant du côté droit. *Tænia diagonalis à sinistra ad dextram ducta & tertiam scuti partem occupans.* Elle sert communément pour les bâtards, aussi bien que le bâton ou filet mis en contrebande. De là vient qu'on dit en provèrbe, quand on veut taxer quelqu'un de bâtardise, qu'il est du côté gauche, ou de contrebande. On dit aussi, *Barré* d'or ou de gueules à cinq, ou huit piéces, &c. quand l'Écu, ou les piéces, sont couvertes de *barres* qui traversent l'Écu diagonalement de gauche à droite.

On appelle la *barre* de la Cour, le lieu où se placent quelques Conseillers commis pour faire quelques instructions de procès, & les adjudications par decret. *Curia repagula.* Il y avoit autrefois une grande *barre* de fèr à la porte de la grand'Chambre, sur laquelle se venoient appuyer les Conseillers pour recevoir les requêtes des parties : ce qu'on a appellé depuis *Instructions & instances à la barre*. Voyez Imbert en sa pratique. On appelloit autrefois *Barres*, les exceptions & fins de non recevoir, que les défendeurs proposoient dès le commencement de l'instance : ce que Du Cange prouve par de vieux titres, & dit qu'on les appelloit ainsi, parce qu'elles étoient comme des *barres* pour empêcher les plaideurs d'aller plus avant. L'Ordonnance de 1667. a abrogé les procédures qui se faisoient à la *Barre*, qui s'appelloient *Défauts aux Ordonnances.*

On distingue trois sortes de *barres*. 1°. Les fins déclinatoires, qui sont proposées par le défendeur à l'effet de décliner la justice, & d'être renvoyé devant son juge naturel. 2°. Les fins dilatoires ; qui sont les fins de non recevoir résultantes de la préscription, ou autre cause. 3°. Les fins péremptoires, qui sont mises en avant par le défendeur, à l'effet de montrer au fonds que le demandeur est mal fondé en son action. CHALINE. Qui de *barres* se veut aider, doit commencer aux déclinatoires, pour venir aux dilatoires, & finalement aux péremptoires : & si la dernière met devant, ne s'aidera des prémières. LOISEL. Ces Auteurs

teurs ont écrit avant l'Ordonnance de 1667. & peuvent servir à entendre l'ancienne jurisprudence.

On fait l'adjudication des Offices à la *Barre* de la Cour. Elle se tient à Paris à la porte de la Grand'Chambre. Autrefois c'étoit au barreau qui ferme le parquet, d'où elle a pris son nom. La *Barre* des Requêtes du Palais s'appelle encore aujourd'hui leur *Parquet*, & c'est là où se font les instructions des affaires.

BARRE, se dit encore de quelques Jurisdictions subalternes. *Jurisdictio civilis.* La *Barre* du Chapitre Nôtre Dame, c'est la Jurisdiction temporelle du Chapitre de Paris. On appelle aussi la *Barre* & Siége de Nantes.

BARRE, Tèrme d'Escrime. On appelle dans les salles d'armes un fleuret qui a été rompu par le bout, & auquel on a fait remettre un bouton, une *barre*, parce qu'elle est plus roide qu'un fleuret qui a toute sa longueur. *Gladius præpilatus, decurtatus.*

BARRE, en tèrmes de Marine, est un port où on n'entre que quand la mèr est haute, parceque les bancs ou les rochers en défendent l'entrée. *Portus nisi alto mari invius.* Goa est un port de *barre* où on n'entre pas en tous tems. On appelle une des portes de Diéppe la porte de la *barre*, parceque ce lieu là étoit autrefois l'entrée du port qui a changé de situation.

On appelle sur la Seine la *Barre*, un certain flot particulier à cette rivière, qui est environ de deux pieds de haut, qui vient fort impétueusement avec le flux de la mèr, & qui est fort dangereux pour les bateaux. *Fluctus decumanus.* On peut l'appeller de cette manière par analogie à ce dixième flot de la mèr si formidable chez les Poëtes, & qui n'étoit à craindre que par sa grandeur. Il y en a un pareil sur la Dordogne, qu'on appelle le *Masquaret.* C'est le même flux de la mèr, que ceux du païs nomment la *Barre*; parcequ'il s'éleve sur la surface de la Seine en forme de *barre*, qu'on voit bien sensiblement passer à Quilbeuf, à Villequiers, à Caudebec, à la Meilleraye, & à Jumiege, & qui en remontant fait aussi remonter les eaux de la Seine environ quarante lieuës, deux fois le jour, depuis le Havre de Grace jusqu'au pont de l'Arche, quoi qu'il n'y ait guères plus de vingt lieuë de trajet par tèrre. CORN.

BARRE, ou *Barre sacrée*, étoit chez les Égyptiens un instrument de bois en forme de cassette partagée par deux sceptres posez en sautoir. Ils s'en servoient pour leurs sacrifices, & pour leurs divinations, *Kirker Obelisc. Pamph. & Oedip. Ægypt. T. III. p.* 358.

BARRE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Tulippe, qui est rouge, colombin clair & blanc.

BARRES, au plur. Se dit d'un jeu ou course, où les deux partis se placent toûjours en des lieux opposez. *Decursio palæstrica.* Il y avoit aussi autrefois un exèrcice militaire, qui étoit de lancer la *barre*, où celui-là montroit plus de force, qui la jettoit le plus loin. Les enfans joüent aux *barres*, pour s'échauffer.

BARRES, en tèrmes de Manége, sont les parties de la gencive du cheval où il n'y a point de dents, située entre les dents mâchelières & les crochets : c'est où se fait l'appui du mors. *Gengiva pars genuinos inter & caninos dentes media.* C'est un defaut à un cheval que d'avoir les *barres* rondes & peu sensibles.

On appelle en tèrmes de Chasse, Armes de la *barre*, les défenses d'un sanglier. *Dentes falcarii.*

On appelle en Fauconnerie, *Barres* de la queuë de l'éprevier, certaines bandes noires qui traversent sa queuë. *Pullæ tæniæ caudam intersecantes.*

On dit provèrbialement, qu'on donnera cent coups de *barre* à quelqu'un, quand on le veut menacer de le bien battre. On dit, Avoir *barre* sur quelqu'un; pour dire, Avoir avantage sur lui. On dit, qu'on joüe aux *barres*, lorsqu'on se va chercher reciproquement en même tems, & qu'on ne se trouve point. On dit encore, Roide comme la *barre* d'un huis; pour dire, Fortement & prestement. On dit aussi des personnes peu sociables, qui se querellent souvent, qu'il faut mettre une *barre* entredeux, comme on fait aux chevaux dans les écuries. On dit aussi que des rats joüent aux *barres*, quand on veut dire qu'ils font un grand bruit.

BARREAU. s. m. En prononçant ce mot faites, comme dans barre, l'*a* long, & ne prononcez qu'une *r*. Barre de bois, ou de fèr, qui fèrme à jour quelque passage, quelque porte, quelque fenêtre, comme une espèce de grille ou de balustrade. Les fenêtres des prisons sont fèrmées avec de gros *barreaux* de fèr. *Clathri.* Le Chœur de cette Église est fèrmé de *barreaux* de bois. On met des *barreaux* de fèr au bout des allées pour en continuer la vûë dans la campagne.

BARREAU, en tèrmes d'Imprimerie, est la piéce de fèr en forme de manche qui sert à faire tourner la vis de la presse pour imprimer. *Manubrium.*

BARREAU, au Palais, se dit des bancs où se mettent les Avocats dans les chambres d'audience, & qui entourent le parquet, lequel se fèrme avec un *barreau* de fèr, d'où il a tiré son nom. *Curiæ claustra.* Tous les *barreaux* étoient pleins pour voir cette cérémonie. On obligeoit autrefois les Avocats Généraux à passer le *barreau*, quand ils plaidoient seulement pour l'interêt du Roi.

BARREAU signifie aussi le lieu où l'on plaide. *Forum.* Cicéron après avoir hautement blâmé la conduite de ceux qui attaquent les personnes, au lieu de n'attaquer que les raisons, soüilla pourtant lui-même le *Barreau* par des injures. BAIL. Le P. Rapin a fait un Traité de l'éloquence de la Chaire, & du *Barreau.*

BARREAU, se dit figurément des Avocats. Cet Avocat est l'honneur du *Barreau.* On a consulté tout le *Barreau* sur cette question. Ce jeune homme suit le *Barreau*; pour dire, fait la profession d'Avocat.

BARREAU se dit aussi de la discipline du Palais, & des réglemens que doivent observer les Avocats. Toute la forme du *Barreau* est changée depuis quelque tems. C'est la régle, c'est l'usage du *Barreau.*

BARREMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Mézerai pour cassation de gages. *Abrogatio.* Dans ce mot, comme dans les précedens, & dans le suivant, l'*a* est long, & l'on ne prononce qu'une *r*.

BARRER. v. act. Mettre une ou plusieurs barres. *Barrer* des fenêtres, des portes. *Obductis obicibus fores, fenestras occludere.*

BARRER, signifie aussi, Fèrmer; & se dit des ports & des passages. Un port est *barré*, quand on en empêche l'entrée, soit par des défenses publiques, soit en le bouchant avec des pieux, des navires ou du canon, soit enfin quand on l'assiége avec une armée navale. On *barre* les passages lorsqu'on les garde, & qu'on s'y retranche.

BARRER, se dit encore des lignes & ratures qu'on fait sur un acte pour en annuller les clauses, ou même toute la substance, quand on *barre* les signatures. *Scripturam expungere.*

BARRER les veines d'un cheval, est une operation qu'on fait sur ses veines pour arrêter le cours des mauvaises humeurs qui s'y jettent. *Venam intercidere.* On ouvre le cuir, on degage la veine, on la lie dessus & dessous, & on la coupe entre les deux ligatures.

BARRÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son vèrbe.

On appelle en Médecine l'Os *barré*, l'os pubis, ou du penil, qui s'ouvre, selon quelques-uns, lorsque les femmes accouchent.

On appelloit autrefois les Carmes, les Frères *Barrez*, & dans les vieux titres *birrati, radiati, & stragulati*, à cause qu'ils portoient des habits *barrez* de diverses couleurs, en ce que ces habits étoient divisez par quartiers blancs & noirs, selon que s'en éxprime le Père Louïs Beurrier dans les Antiquitez des Célestins de Paris, & le P. Papebrok *Act. SS. April. T. I. p.* 795. & suiv. Ils portoient d'abord des habits blancs, mais les Sarasins, chez qui le blanc est la marque de la Noblesse, & une distinction, quand ils eurent conquis la Tèrre sainte les obligèrent à quitter le blanc. Ainsi ils furent contraints de s'habiller à la mode des Orientaux, d'habits rayez. Ils les avoient quand ils passèrent en Occident, & c'est ce qui les fit appeller les Frères *Barrez.* En l'an 1279. le Pape Martin changea leur nom & leur habit, les appella *Carmes*, & leur donna des manteaux blancs. Voyez Trithème, *De Laud. Carmelitar. Lib. VI.* Le Concile de Vienne a défendu aux Ecclésiastiques des habits *barrez*, *virgatas vestes.*

BARRETTE. s. f. Bonnet dont on use en Italie. *Birretum.* En ce mot l'*a* est bref, & l'on ne prononce qu'une *r*. A Vénise les Nobles portent la *barrette* aux Cardinaux. Le Roi a accoutumé de donner lui-même la *barrette* à ceux qui ont été faits à sa nomination. C'est le bonnet qu'on donne aux Docteurs. Sur le déclin de l'Empire la vanité des Romains croissant à mesure que leur pouvoir diminuoit, ils ordonnèrent que les seuls Patrices portassent les cheveux longs, & eussent la tête découverte, bien qu'autrement la *barrete*, chez eux appellée *pileum*, fût la marque de la liberté. MEZER. En effet, sur les médailles la liberte tient de la main gauche une pique, & de la droite une *barrete*, ou bonnet qui a la figure d'un cône.

Ménage dit que tous ces mots viennent de *birreta*, diminutif de *birrus*, dont les Latins ont usé pour une espéce de chapeau. D'autres disent qu'il signifie simplement un *bonnet d'enfant*, ainsi nommé, à cause qu'il est barré de passemens. C'étoit autrefois une coëffure fort sèrrée sur la tête, faite de toile fort fine, qui n'étoit d'abord portée que par les Papes. Depuis on donna ce nom au bonnet des Docteurs, & ensuite à diverses autres coëffures qui ont été en usage en Italie, qui étoient différentes du chapeau, comme témoigne la Crusca. C'est un diminutif de *birrus*, qui signifioit autrefois un habillement qui couvroit tout le corps, & non pas simplement un chapeau, comme dit Ménage. Voyez BIRETTE.

On dit provèrbialement & bassement, Parler à la *barrette* de quelqu'un, pour dire, le quereller, lui faire quelque reproche, quelque reprimande. Il signifie même Battre, froter les oreilles. Et moi je pourrois bien parler à ta *barrette*. Mol.

BARREUR. Tèrme de Vénérie. On dit un chien *barreur*; c'est le meilleur pour le chevreüil. Voyez Chien. Dans ce mot, & dans les suivans, l'*a* est long, & l'on ne prononce qu'une *r*.

BARRI. f. m. C'est le nom qu'on donne au cri de l'éléphant & du rhinoceros. *Clamor*. Quelques Auteurs Latins ont appellé un éléphant *barrus*, & entre autres Festus & Pièrre Damien.

Barri. f. m. Ce mot en langage Toulousain signifie fauxbourg; & en langage Provençal, muraille d'une ville, que Du Bartas appelle *barrailles* en ses Poëmes Gascons. Les anciens actes Latins faits dans ces Païs appellent un fauxbourg *barrium*, & un acte fait en Espagne *Varrium*. Le bourg est distingué des *Barris*, ou fauxbourgs, dans un acte de l'an 1210. *Catel. hist. de Langued. L. II. p.* 130.

Ce mot vient apparemment de celui de barre, parceque les fauxbourgs sont aux barres ou portes des villes.

BARRICADE. f. f. Défense & fortification, ou retranchement qu'on fait à la hâte avec des chaînes, des barriques, des charrettes, poutres ou arbres abatus, pour garder quelque passage, & arrêter l'ennemi. *Munitio e doliis in aditu viarum*. Aussi-tôt les *barricades* se firent dans la ville, & on courut aux armes. On en fait aussi derrière la porte d'une chambre en la fermant avec des verrous, des barres, des cofres, &c. Les *Barricades* de la Ligue; celles de la guèrre de la Fronde faites à Paris au mois d'Août 1648.

BARRICADER. v. act. Fèrmer les avenuës, les passages avec des barricades. *Viæ alicujus fauces obductis doliis occludere*. On sonna l'allarme, & on *barricada* toutes les ruës.

Barricader, se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, & signifie, Se fortifier dans un lieu, & empêcher les gens d'y entrer, en opposant quelque chôse qui retienne ceux qui nous y veulent forcer. *Objectis obicibus munire se*. En un mot, *se barricader* se dit de tous les efforts que l'on peut faire, pour n'être point pris dans le lieu où l'on s'est retiré. Ils s'étoient bien *barricadez* par dedans. Nous nous *barricadames* dans le poste que nous venions de prendre, de crainte que l'ennemi ne nous vint attaquer. On dit aussi, *se barricader* dans une maison. Mol.

BARRIER. f. m. Prononcez *Bárier*, tèrme de monnoye. C'est l'ouvrier qui tourne la barre d'un balancier, qui sert à monnoyer les flans d'or & d'argent. Il y a plusieurs *Barriers* qui font tourner le balancier. On dit aussi tireur de barre. *Libramenti motor*. Boizard.

BARRIÈRE. f. f. l'*a* est long. Sorte de Fortification qui se fait à un passage, à un retranchement, à une porte, pour en défendre l'entrée. *Obex, repagulum, porta cataracta*. Elle est faite de plusieurs grosses piéces de bois fichées en tèrre à hauteur d'homme, à travers desquelles passent des solives; & au milieu il y a une barre de bois qui est mobile, qui s'ouvre & qui se fèrme quand on veut.

Ce mot vient de *barreria*, ou *barrera*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. On en met aussi dans les cours des grandes maisons, pour empêcher que les carrosses n'approchent trop près des murs, & ne les gâtent, & en tous les lieux où on veut empêcher le passage aux chevaux & aux carrosses.

Barrière, est aussi, dans les lieux où l'on paye les entrées, une grosse piéce de bois posée de long sur deux poteaux. *Vectis*.

Barrière, est aussi un petit parc fermé de semblable façon, où on fait des combats de taureaux, & où on faisoit des joûtes, des tournois, des courses de bague. *Carceres*. Les Anciens Chevaliers faisoient autrefois plusieurs combats de *barriere*. Si-tôt qu'un cheval de bague a franchi la *barriere*, il court de toute sa force.

Barrière des Sergens, est un pavillon ou une espéce de boutique où se tiennent les Sergens pour attendre la pratique. *Apparitorum officina*. Autrefois ils se tenoient sur la *barriere* qui étoit à la porte de l'Hôtel Seigneurial où l'on rendoit la justice, & ils en étoient comme les gardes. Depuis on leur a permis de bâtir un petit logement un peu plus loin, pour y écrire plus commodément leurs exploits, qui a retenu le nom de *barriere*.

Les Romains établissoient en certains lieux de leurs villes des corps de garde d'Huissiers, ou Sergens, qu'ils nommoient *Stationarii*, parcequ'ils étoient obligez de demeurer continuellement un certain nombre dans ces postes, pour être toujours prêts d'appaiser les querelles, ou émotions populaires, d'arrêter les coupables, & de se rendre aux mandemens des Magistrats & Officiers de police. Nos Ancêtres prîrent cet usage des Romains. Ce sont aujourd'hui nos *barrières* des Sergens, dont le nombre a été augmenté à Paris en differens tems, jusqu'à quatorze, à proportion de l'accroissement de la ville. Il n'y a aucune de ces *Barrières* dont l'établissement ne soit connu, ou par des lettres patentes, ou par des Arrêts du Parlement, excepté trois établies aux deux Portes de la Cité, aujourd'hui le grand & le petit Châtelet, & à la Porte Baudets. D'où l'on conclut que ces trois Corps de Garde avoient été établis dès le tems des Romains, aux trois principales portes de la ville, & que la Garde leur en étoit commise. Nous les avons nommez *Barrieres*, du mot *Barra* de la basse latinité, parceque ces prémières furent établies proche des portes de la ville, où il y avoit des barrières pour arrêter ceux qui auroient entrepris de troubler la tranquillité publique. Du Cange au mot *Barra*. *Barræ dicuntur præsertim repagula ac septa, quæ ad munimenta oppidorum & Castrorum vel ad eorum introitus ac portas ponuntur, ne inconsultis custodibus in eas aditus quibusvis pateat. Guilel. Brito. l.* 3. *Philip*. Et une Charte de Philippe Auguste de l'an 1195. nous apprend que c'étoit l'usage d'y établir un certain nombre de Sergens pour y veiller. Du Cange au même endroit. *Servientes villæ, & ii qui Barras & portas villæ servant*, &c. De la Marre. *Tr. de Pol. L. I. T. VI. c.* 3. *& T. XI. c.* 7.

Barrière, se dit figurément en Morale d'un obstacle, d'un passage difficile qu'on trouve en voulant passer d'un païs à un autre, comme la mer, les grandes rivières, les montagnes. *Obex, obstaculum*. La nature a eû beau mettre des *barrieres* entre l'ancien & le nouveau monde, elle n'en a pas pû empêcher l'entrée à l'avarice des hommes. Le Rhin n'étoit pas une assez forte *barriere* à leur courage. Ablanc. Je prévois trois ou quatre inconvéniens & de puissantes *barrieres* qui s'opposeront à vôtre course. Pasc. L'étude de la Philosophie est une bonne *barriere* pour opposer à l'ambition, à l'avarice, &c. La rigueur des supplices n'est pas une assez forte *barriere* pour arrêter la méchanceté des hommes. Les Favoris veulent que les grâces se distribuënt par leurs mains, & ils s'offensent quand on force la *barrière* pour s'adresser directement au Prince. Cail. Les préjugez sont autant de *barrieres* qui arrêtent d'abord les esprits paresseux & superficiels. Nicol.

BARROIS. f. m. En ce mot l'*a* est bref, & l'on ne prononce qu'une *r*. Païs entre la Champagne & la Lorraine. Le Barrois a titre de Duché, & c'est un fief dépendant de la Couronne de France. Il se divise en *Barrois Royal*, qui est à l'occident de la Meuse, & dans lequel est Bar le Duc Capitale du *Barrois*, & le *Barrois Ducal* qui est à l'orient de la même rivière. Dans l'ordinaire on dit plus le Duché de *Bar*, que le *Barrois*. *Bariensis Ducatus*.

BARROIS, oise. f. m. & fém. Qui est de *Bar*, ou du *Barrois*. *Bariensis*.

BARROT Voyez BAROT.

BARROTIN. Voyez BAROTIN.

BARROYER. v. n. l'*a* est long comme dans Barreau. Hanter le Barreau. *Forum frequentare*. Ce Tèrme est vieux & burlesque, & ne se dit que par mépris des jeunes Avocats qui plaident tellement quellement. Mais dans l'ancienne Pratique ce mot signifioit, Faire des procédures, & instruire des procès dans certains délais; ce qui se faisoit à la Barre de la Cour: & alors on appelloit *Barres*, les défenses & exceptions qu'on y proposoit les unes après les autres. Voyez Ragueau.

BARRURE. f. f. l'*a* est long. Tèrme de Luthier. Barre du corps du Luth.

BARSANIENS. *Barsaniani*. Nom de certains hérétiques qui soutenoient toutes les erreurs des Caïanens & des Théodosiens. Ils faisoient leur sacrifice & leur communion en mettant une certaine pâte sur le bout de leur doigt, puis ils en mangeoient une petite partie, & ils en ajoutoient ensuite autant qu'ils en avoient consumé. Voyez S. Jean Damascene. La division se mit parmi les hérétiques, qui rejettoient le Concile de Chalcédoine, & étoient Eutychiens. Sévère donna à ses disciples le nom de Sévériens; Gajan aux siens celui de Gaïanites; Théodose & Themistius celui de Théodosiens & de Thémistiens à leurs Sectateurs; & d'eux naquîrent quelque tems après les Jacobites & les *Barsaniens*. God.

BARSANUPHIEN, enne. f. m. & f. Nom de secte hérétique. *Barsanuphianus*. C'est la même chôse que Barsanien. Du tems de Marc Patriarche Jacobite d'Aléxandrie, qui fut ordonné l'an 193. de l'hégire, c'est à dire, 815. de J. C. & qui tint le siége 10 ans & 70 jours selon Elmacin, 20 ans selon l'histoire des Patriarches Coptes imprimée par Echellensis, & au vrai 20 ans 81 jour, comme le P. Du Solier Jésuite l'a montré dans son hist. Chronol. des Patriarch. d'Alexandrie p. 81. de son tems, dis-je, les *Barsanuphiens* séparez des Jacobites dès le tems de l'Empereur Zénon, se réunirent à eux. Fleur. Au reste, on ne voit pas pourquoi M. l'Ab. Fleuri dit *Barsanuphiens*. Je trouve par tout Barsaniens, & jamais *Barsanuphiens*. Cela pourroit même causer une erreur, & faire croire que *Barsanuphius*, ce Moine d'Égypte si Saint dont l'histoire Ecclésiastique parle au quatrième siécle, seroit Auteur de quelque secte hérétique, ce qui

qui n'est pas. Il faut donc dire Barsanien, & non pas *Barsanuphiens.*

BAR-SUR-AUBE. s. m. Espéce de raisin appellé autrement Chasselas. Voyez CHASSELAS.

BARTHELEMI. s. m. *Bartholomaus.* Nom d'homme. C'est le nom d'un des Apôtres de JESUS-CHRIST. Quelques-uns croyent que ce mot vient de *bar*, & de *tholmai*; & qu'ainsi il veut dire *fils de Tholmai*; ils ajoutent que *Tholmai* est le même mot en Hébreu, & en Syriaque, que Πτολεμαῖος en Grèc, Ptolémée. Voyez Drusius & Vossius, dont Ravanelle ne croit pas qu'on doive suivre le sentiment. Hésychius l'interpréte, Τὸς κρεμαστοῦ ὕδατα, ce qui signifie non pas fils de celui qui tire de l'eau, *filius haurientis aquas*, comme a dit Hoffman, mais *filius suspendentis aquas.* Car outre que c'est le sens de κρεμαστοῦ, c'est qu'Hésychius n'a pû tirer cette étymologie & ce sens que de כר: *bar*, fils, תולה, *thole*, suspendant, qui suspend, & מים, *maim*, les eaux. Or חלה ne signifie point puiser, tirer de l'eau, c'est דלה. ou שאב, pour תלה, il ne signifie que *suspendre*. Cette étymologie d'Hésychius est fausse. On pourroit peutêtre absolument la tirer de דלה, en changeant le ד, ou *d*, en ת, ou *t*; mais c'est à celle de Drusius, de Vossius & de Lighfoot, rapportée ci-dessus, qu'il s'en faut tenir. Depuis la conquête des Grècs les noms Grècs ou demi Grècs étoient très-communs dans la Syrie & la Palestine, même parmi les Juifs, comme on le voit dans Joseph, & *Tholemaus* en particulier est un nom de Juif qui se trouve dans cet Auteur Antiq. Liv. XX. ch. 1. Les uns prononcent *Barthelémi*, les autres *Barthélemi*, ou Barthelmi. Le prémier est le meilleur; l'autre est du peuple.

S. BARTHELÉMI travailla dans l'Arménie majeure, & convertit les peuples de Lycaonie. Il prêcha aussi en Albanie, & dans l'Inde citérieure. Le frère d'un Prince, qu'il avoit converti, le fit écorcher tout vif. GOD. Eusebe hist. Liv. III. ch. X. dit que *S. Barthelémi* prêcha dans les Indes. On tient qu'il fut écorché vif dans la ville d'Albe en Arménie par l'ordre du Roi, nommé Astyage. Quelques-uns croyent que *S. Barthelémi* est le Nathanaël que S. Philippe amena à J. C. Grégoire de Tours & Anastase le Bibliothécaire disent que son tombeau étoit à Lipari, petite Isle voisine de Sicile, soit qu'il y soit effectivement mort, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'on y eût apporté son Saint corps.

BARTOLE. s. m. Nom propre d'homme. *Bartolus.* *Bartole* est un Grand Jurisconsulte moderne, qui naquit en 1309. & eut pour Précepteur Pièrre des Assises, ou Pièrre de la Piété. *Bartole* est, ou a passé pour être fort décisif, comme le dit Alciat dans une épigramme.

In jure primas comparatus cœteris
Partes habebit Bartolus
Decisiones ob frequentes.

De là, c'est à dire, de ses fréquentes décisions ou résolutions, est venu le Provèrbe, Résolu comme *Bartole*, ou plus résolu que *Bartole*, qui consiste en une équivoque du mot résolu. Voyez Pasquier, Rech. Liv. VIII ch. XIV.

BARULE. s. masc. Nom de Secte. *Barulus.* Les *Barules* renouvelloient les erreurs d'Origène touchant la création & le péché des âmes, disant qu'elles avoient été créées toutes ensemble avant la création du monde, & qu'elles avoient péché dèslors. Ils attribuoient aussi un corps fantastique à J. C. comme font les Anabaptistes. C'est ce qu'en rapporte Sanderus *de her.* 149.

BARWICK. Ville du Comté de Northumberland dans l'Anglètèrre septentrionale, à l'embouchure de la Twede, & aux confins de l'Écosse. *Bervicum*, *Borcovicum*. *Barvvick* a titre de Duché. C'est l'ancienne *Tuesis* des Ottadiniens.

BAS.

BAS. s. m. Ce qui est au dessous d'une autre chôse à laquelle il a relation. *Inferior pars.* Cette femme a le *bas* du visage fort beau. Le *bas* d'une maison est mal sain pour y habiter. Cette maison est bâtie dans le *bas* de la montagne. Le *bas* du pavé, c'est le côté du ruisseau. Dans ce païs il y a du haut & du *bas*. Il y avoit au *bas* de vôtre lettre trois écritures différentes. VOIT. Il y a un écriteau au *bas* de la statuë. Il l'accompagna jusqu'au *bas* de l'escalier. On dit figurément la même chose d'un stile, d'un Ouvrage de Poësie ou d'Éloquence, qui a de grandes inégalitez.

BAS se prend quelquefois dans un sens figuré, & on l'oppose au sublime: Vouloir unir les extrèmes, le comique au sérieux, le *bas* au sublime... Ne confondez point le *bas* avec le comique. AMUSEMENS SÉRIEUX ET COMIQ.

Ce mot vient de *bassus*, qui selon Isidore & Papias a signifié un homme gros & gras, court & de petite taille. Nicod dérive ce mot du Grèc βάσις, qui signifie *base*, & *soutenement*.

On appelle sur la mèr les *bas*, les parties du vaisseau qui sont au dessous.

BAS, se dit en Botanique. Les feüilles du *bas* d'une plante, c'est à dire, les prémières feuilles.

BAS, se dit aussi de la partie inférieure des habillemens. Un *bas* de robbe, c'est la partie de la robbe d'une femme qui est depuis la ceinture. On baise aux Princesses le *bas* de la robbe.

BAS. s. m. Chausse. Est ce qui sert à couvrir le pied & la jambe, & qu'on appelle absolument un *bas*. *Tibiale.* On fait des *bas* de laine & de soye à l'aiguille, *Tibialia serica, tenui flamine contexta*, ce qu'on appelle *tricoter*; & des *bas* au métier, par une très-belle machine qu'on a apportée depuis peu d'Anglètèrre. *Bas à étrier*, sont des *bas* couppez par le pied, qui ne servent qu'à couvrir la jambe, & non pas le pied. *Bas d'attache*, sont ceux qu'on attache au haut-de-chausses avec des rubans, ou des aiguillettes. Henri II. commença le prémier de son Royaume à porter le *bas* de soye. MASCUR.

En tèrmes de Marine, on dit, Donner un *bas* de soye, quand on met quelqu'un qui a failli dans des ceps ou menottes, qui sont attachées à une barre de fèr destinée à cet effet. *Manica.*

Les Cuisiniers appellent aussi les pieds de cochon qu'ils mettent en ragoût, des *bas de soye.*

On dit en Astrologie, le *bas* du ciel, *imum cœli*; pour dire, la troisiéme ou quatriéme maison d'un horoscope, où est le nadir, ou la partie du ciel la plus basse à nôtre égard.

BAS, BASSE. adj. Tèrme relatif. *Humilis, infimus, imus.* Qui a moins de hauteur qu'un autre corps auquel on le compare. Le centre de la tèrre est le lieu le plus *bas* du monde à nôtre égard. Ce plancher est trop *bas*, n'est pas assez élevé. Les *bas* côtez d'une Église. Des souliers *bas*, qui n'ont pas le talon fort haut.

En Botanique, une plante qui est *basse* veut dire une plante qui ne s'éléve guères haut.

BAS, se dit aussi de ce qui est au rez de chaussée, ou au dessous. Une salle *basse*. Un appartement *bas*. La Chapelle *basse* d'une Église. La *basse* fosse d'une prison. Les *basses* offices.

BAS, se prend aussi quelquefois pour Profond. *Altus, profundus.* Un fossé *bas*, un puits *bas*, une cave *basse*.

BAS, se dit aussi des païs qui approchent près de la mer à comparaison de ceux qui sont vers les montagnes, ou vers la source des rivières. *Inferior.* Le *bas* Languedoc. La *basse* Bretagne. La *basse* Normandie. La *basse* Saxe. Le *bas* Palatinat. On nomme la Flandre absolument le *Païs-Bas*. Il est vrai que dans les païs qui sont près de la mèr on appelle souvent *bas* ce qui est plus près de la mèr, & *haut* ce qui en est plus éloigné, comme la haute & la *basse*-Bretagne, la haute & la *basse*-Normandie, la haute & la *basse*-Provence, le haut & le *bas*-Languedoc, le haut & le *bas*-Poitou, la haute & la *basse*-Picardie &c. Il est vrai aussi que dans les païs éloignez de la mèr on se régle souvent sur le cours des rivières qui les traversent, & qu'on appelle *haut*, ce qui approche le plus de la source de la rivière, & *bas* ce qui est le plus près de l'embouchure: c'est ainsi qu'on a distingué le haut & le *bas*-Maine, la haute & la *basse*-Alsace, la haute & la *basse* Autriche. Enfin, il est vrai qu'on se régle aussi souvent sur la situation du païs par rapport aux montagnes, & qu'on appelle païs haut celui qui est dans les montagnes, & païs *bas* celui qui est dans les plaines. Ainsi on a dit la haute & la *basse*-Auvergne &c. Mais avec tout cela il est aussi certain que sans aucune autre raison apparente le seul usage a fait donner ces noms à differens païs pour les distinguer, & c'est ainsi qu'on appelle haute-Champagne le païs qui est vers Rheims, & *basse* Champagne le païs qui est vers Troyes & Langres. Bien plus, on appelle haute Gascogne, la partie de la Gascogne qui approche le plus de la mèr, & *basse*-Gascogne, la partie qui est la plus éloignée de la mèr, ce qui est contre toutes les régles ordinaires.

On dit, la *basse* région de l'air; pour dire, la partie de l'air où sont les nuées, & où se forment les foudres & les tempêtes. On appelle aussi un tems *bas*, lorsque l'air est obscur, chargé de nuées. & lorsqu'elles semblent plus près de la tèrre. On dit aussi la *basse* région de l'âme, pour dire, celle où se forment les violentes passions & les désirs déréglez.

BAS, se dit aussi de ce qui est au dessous des autres dans les emplois, dans les conditions des hommes. Les *bas* Officiers sont les subalternes, qui en ont d'autres qui les commandent. Le *bas* Chœur d'un Chapitre, ce sont les Chantres & les Chapelains. Les *basses* classes, sont celles qui sont au dessous de la Rhétorique & de la Philosophie.

BAS, se dit aussi de ce qui est moins estimé en quelque chôse. On l'a mis au *bas* bout de la table; c'est-à-dire, au lieu le plus éloigné des personnes de condition. Les *basses* cartes, ce sont les moindres du jeu. Ce vin est *bas*, & sent la lie.

En tèrmes de Jurisprudence, on appelle *basse* Justice, celle qui connoit des droits dûs au Seigneur, cens & rentes, exhibitions de

de contrats, de la Police, d'un dégat de bêtes, d'injures légères dont l'amande ne peut excéder sept sols six deniers; & cela par opposition à la *Moyenne*, & à la *Haute* Justice.

Bas, se dit encore de la mèr, des lacs, des étangs, des rivières; & signifie qui a peu d'eau. *Depressus*. Ces étangs sont bien *bas*. Les rivières sont bien *basses*.

Bas, se dit du tems aussi bien que du lieu. Les médailles du *bas* Empire, ce sont celles des Empereurs qui ont vécu depuis la décadence de l'Empire, depuis Constantin le Grand jusqu'au dernier Empereur du même nom. *Recentior*. La *basse* Latinité, c'est la corruption de la langue Latine. *Corruptus*. Le Carême est *bas*, c'est-à-dire, il commence de bonne heure, dès le mois de Février. *Proximus*.

Bas, se dit figurément en chóses morales. *Abjectus*, *humilis*; *demissus*. Une âme *basse*, un esprit *bas*, qui n'ont rien d'élevé. Un cœur bas, qui est lâche. Une mine *basse*, qui ne témoigne aucune grandeur d'âme. Il y a des esprits élevez qui ont l'âme *basse*. Le P. Bourd. Un esprit né sans fard, sans *basse* complaisance, fuit ce ton radouci. Boil. On dit encore un stile *bas*, qui est rampant, qui n'a rien de noble, qui est sans figure. Un mot *bas*, qui ne se dit que par le peuple.

Le seul mépris d'un choix si bas *& si honteux*,
Devoit bien soutenir l'intérêt de mes feux. Mol.

C'est ici le lieu d'expliquer nettement & au juste ce que c'est qu'un tèrme *bas*, une éxpression *basse*, & avec quel soin on doit éviter ces sortes de fautes dans le discours, sur tout s'il est grave & sérieux. Nous avons là-dessus d'éxcellentes remarques dans la dernière Édition des Œuvres de M. Despreaux. Voyez la neuvième de ses réflèxions critiques sur quelques passages de Longin, rien n'est de mieux écrit ni de mieux sensé. En voici le précis. Longin dit, chap. 34, que les mots *bas* sont comme autant de marques honteuses qui flétrissent l'éxpression. Là dessus M. Despreaux remarque que cela est vrai dans toutes les langues, qu'on souffrira plûtôt, généralement parlant, une pensée *basse* éxprimée en tèrmes nobles, que la pensée la plus noble éxprimée en tèrmes *bas*. La raison qu'il en apporte, est que tout le monde ne peut pas juger de la justesse & de la force d'une pensée, mais qu'il n'y a presque personne, sur tout dans les langues vivantes, qui ne sente la bassesse des mots. Il ajoûte que les mots des langues ne répondent pas toûjours juste les uns aux autres, & qu'un tèrme Grèc très-noble ne peut souvent être éxprimé en François que par un tèrme très-*bas*. Cela se voit par les mots d'*asinus* en Latin, & d'*âne* en François, qui sont de la dernière bassesse dans l'une & dans l'autre de ces langues, quoique le mot qui signifie cet animal, n'ait rien de *bas* en Grèc ni en Hébreu, on le voit employé dans les endroits même les plus magnifiques. Il en est de même du mot de *mulet* & de plusieurs autres. Enfin, ce qui est encore plus propre de ce Dictionnaire, il remarque fort judicieusement que les langues ont chacune leur bizarrerie, mais que la Françoise est principalement capricieuse sur les mots, & que bien qu'elle soit riche en beaux tèrmes sur de certains sujets, il y en a beaucoup où elle est fort pauvre, & qu'il y a un très-grand nombre de petites chóses qu'elle ne sçauroit dire noblement. Ainsi, par éxemple, quoique dans les endroits les plus sublimes elle nomme sans s'avilir, *un mouton*, *une chévre*, *une brebis*, elle ne sçauroit sans se diffamer, dans un stile un peu élevé, nommer *un veau*, *une truye*, *un cochon*. Le mot de *genisse* en François est fort beau, sur tout dans une Éclogue: *vache* ne s'y peut pas souffrir: *Pasteur* & *Berger* y sont de plus bel usage; *gardeur de pourceaux*, ou *gardeur de bœufs*, y seroient horribles. Cependant il n'y a peutêtre pas dans le Grèc deux plus beaux mots que συβώτης & βουκόλος, qui répondent à ces deux mots François, & c'est pourquoi Virgile a intitulé ses Églogues de ce doux nom de *Bucoliques*, qui veut pourtant dire en nôtre langue à la lettre, les Entretiens des bouviers, ou des gardeurs de bœufs.

On peut ajouter que la langue Françoise est celle qui souffre moins les tèrmes *bas*, non seulement dans le stile élevé, mais dans les conversations ordinaires des honnêtes gens, où les tèrmes *bas* ne s'employent point, à moins qu'on ne parle de certaines chóses qui font tout le sujet du discours, comme d'agriculture, d'anatomie &c. car ailleurs le bel usage veut qu'on substituë d'autres tèrmes à la place de ceux qui sont communs, quoique François d'ailleurs. On a des éxemples de cela au Palais; il y a même quelques personnes qui croyent qu'en parlant de guèrre on dit *tranchée* & *fascine*, au lieu de *fossé* & de *fagot*, pour éviter des éxpressions communes & basses; en effet, on seroit surpris de lire dans une gazette qu'un Lieutenant général portoit des *fagots*. Quoi qu'il en soit de cette remarque, qui n'est peut-être ni tout-à-fait vraye, ni tout-à fait fausse, il est seur que la langue Françoise est aussi réservée dans l'usage des éxpressions *basses*, que d'autres langues sont libres & hardies; on en peut juger par la manière dont on s'exprime en parlant de certaines actions naturelles.

Bas, en tèrmes de Médecine, se dit du *bas* ventre: ce qui fait la troisième partie de la division du corps humain en trois ventres, dont le prémier est la tête, le second la poitrine, avec ce qui est au dessus du diaphragme, & le troisième ce qui est au dessous jusqu'aux cuisses, que le peuple appelle absolument le *ventre*. *Alvus*. Et à l'égard des autres organes des sens, on dit qu'un homme a la vûë *basse*, *Myops*, pour dire, qu'il a la vûë courte, & la voix *basse*. *Submissus*, *depressus*, *debilis*, pour dire; qu'il l'a foible.

En tèrmes d'Orfévre, on appelle de l'or *bas*, de l'argent *bas*, ou de *bas* alloy, celui qui est foible, où il y a de l'alliage, qui n'est pas au titre du poinçon de Paris, ou de celui auquel on bat les monnoyes. *Vilis*. L'argent d'Allemagne est fort *bas*. On appelle *bas* billon d'argent, celui qui est au dessous de cinq deniers; & *haut* billon, celui qui est au dessus jusqu'à dix.

En tèrme de Sculpture, on appelle *bas* relief, ou *basse* taille, ce qui est opposé à *plein relief*, ou *ronde basse*, une sculpture relevée en demie bosse, qui est attachée à un fond, d'où elle ne sort qu'en partie. *Minora sigilla*. Monsieur Félibien distingue trois sortes de *bas*-reliefs; dans les uns les figures qui sont sur le devant paroissent presque de relief, dans les autres elles ne sont qu'en demie-bosse, & d'un relief beaucoup moindre; & dans la dernière espèce elles sont encore moins élevées, & ont peu de relief à la manière des vases, des camaieus, des médailles, & des monnoyes.

On dit en tapisserie, Haute & *basse* lisse, ou *basse* marche, selon la manière du travail. *Supremi & infimi licii aulaum*.

En tèrmes de guèrre, on appelle *basse* enceinte, la faussebraye; & Place *basse*, la casemate, & le flanc retiré, qui sert à défendre le fossé. *Depressus*. Et on dit, Faire main *basse*, quand on ne donne point de quartier.

En tèrmes de Marine, on appelle aussi *Bas* bord, le côté gauche du navire, opposé à *stribord*, qui est le côté droit, eû égard à celui qui étant à la pouppe, regarde la prouë. *Latus sinistrum*. Les Levantins disent *orse*. Faire feu de *bas bord*. On appelle aussi un vaisseau de *bas bord*, une Galère ou autre bâtiment qui n'a qu'un pont; par opposition aux grands vaisseaux qu'on appelle de *haut bord*. Les Brigantins qui ne portent point de couverte, sont des vaisseaux de *bas bord*. *Bas bord tout*, est le commandement que l'on fait au timonier de pousser la barre du gouvernail tout-à-fait à gauche. On appelle *bas bordes*, la partie de l'équipage qui doit servir *à bas-bord*.

Bas-fond, est un fond où il y a peu d'eau, qui est dangereux, où il est aisé d'échoüer, & où il faut être guidé par des Pilotes côtiers. *Locus aqua depressior*. On l'appelle autrement *Pais-somme*.

Bas-Justicier. Voyez plus bas en son rang.

Basse-cour. s. f. Cour de derrière dans un hôtel, où on loge les valets, & où sont les écuries, les remises de carrosse. Le mot de *basse cour* dans cette signification est tout-à-fait impropre, on dit seulement cour de derrière. *Area postica*.

On appelle aussi à la campagne une *basse cour*, la cour où l'on met tout l'attirail d'une maison de campagne: comme sont les charruës, les bestiaux, les volailles, le fumier, les cuves, pressoirs; &c. *Chors*, *cors*. Un Gentilhomme vit honnêtement à la campagne des fruits de sa *basse cour*.

On appelle des nouvelles de la *basse cour*, celles qui sont fausses, & qui viennent de gens mal informez.

Basses voiles, sont les grandes voiles d'en bas: ce qui se dit sur tout de celles du grand mât, & du mât de misaine, par opposition à celles de hune, & de perroquet. *Velum summi mali maximum*, *infimum*.

En tèrmes de Fauconnerie, on appelle un oiseau *bas*, quand il est maigre & décharné. *Macer*, *macilentus*.

Bas-voler. s. m. Tèrme de Chasse, qui se dit des perdrix, des cailles, & autres oiseaux qui ont le vol peu élevé. *Volatus demissior*.

En l'Église on appelle une Messe *basse*, *Missa sine cantu*, celle qui est dite sans être chantée par le Chœur, & sans assistance de Diacre & de Soûdiacre.

En Musique, on dit qu'une corde est trop *basse*, qu'un luth est monté trop *bas*, lorsqu'elle ne s'accorde pas avec les autres cordes, ou qu'un instrument ne s'accorde pas avec les autres. *Demissus*, *suppressus*.

BAS. adv. Il a acheté cette charge dix mille écus argent *bas*; pour dire, argent comptant. *Præsente*, *numerata pecunia*. Quand on demande la vie, il faut mettre *bas* les armes, pour dire, il les faut quitter. *Arma ponere*, *deponere*. Il faut parler tout *bas* dans la chambre d'un malade, c'est-à-dire, doucement. Parlons

bas,

bas, & d'une manière qu'on ne soit pas entendu des autres. *Submissè.*

En même tems que sa bouche
Me disoit je ne veux pas,
Ses yeux me disoient tout bas,
Je ne suis pas si farouche. La Sabl.

On dit aussi, Cet homme, ce malade est bien *bas*; pour dire, que sa maladie, ou sa pauvreté sont extrêmes. *Inclinata salus, fortuna.*

Bas, signifie encore, Dans un état bas & obscur, dans une condition basse & méprisable. *Humiliter, abjectè.* La fortune est accoutumée à prendre bien *bas* ceux qu'elle veut mettre bien haut, & elle se plaît à former ses créatures de rien. Voit.

Bas, se dit aussi pour marquer les parties basses d'une chôse par opposition aux hautes. *Inferiora.* Il a fait reparer, reblanchir sa maison de haut en *bas*.

On dit figurément, Traiter un homme de haut en *bas*; pour dire, lui parler avec orgueïl, le traiter avec mépris. *Superbè, arroganter.* On croit se donner un air de distinction, & d'autorité, en traitant les autres de haut en *bas*. Bell. On dit aussi absolument, Le tenir *bas*; pour dire, le tenir sujet, & dans la soumission. On dit encore quand on a un dégorgement de bile, qu'on va par haut & par *bas*; pour dire, qu'on vomit, & qu'on a le cours de ventre.

Mettre *bas*, signifie encore se dépoüiller de quelque chôse, la quitter, s'en défaire. Mettez *bas* vôtre manteau, c'est-à-dire, Quittez vôtre manteau. Mettez *bas* ce pesant fardeau, c'est-à-dire, déchargez-vous de ce fardeau. Et figurément on le dit en chôses spirituelles & morales, Mettez *bas* tous ces soins, toutes ces inquiétudes sur l'avenir; Dieu y pourvoira. Il a mis *bas* toutes ses défiances, tous ses soupçons.

Et si de nos sçavans la troupe chicaneuse,
Eut mis bas, *comme lui, toute humeur quereleuse*
Nous aurions la paix aujourd'hui.

On dit en tèrmes de Marine, qu'on met *bas* le pavillon, quand on l'abaisse pour saluer un vaisseau plus puissant, ou pour se rendre. *Vexillum demittere.* Et figurément on dit, Mettre pavillon *bas*; pour dire, Ôter son chapeau, ainsi qu'on fait quand on boit les santez des personnes qu'on honore : cela ne se dit qu'en ces sortes d'occasions. *Caput aperire.*

On dit qu'on a mis *bas*, dans une Imprimerie, dans un attelier, pour dire, qu'on n'y travaille plus, & qu'on a été contraint de cesser le travail pour le trop grand froid, ou par quelque autre obstacle. Les Imprimeurs appellent aussi le *bas*, la partie de leur presse où est enclavé le marbre.

On dit en tèrmes de Chasse, que les cerfs ont mis *bas*; pour dire, que leur bois est tombé : ce qui arrive ordinairement en Avril. *Deponere.* Les vieux cerfs mettent *bas* devant les jeunes.

On dit en tèrmes de Manége, qu'une cavale a mis *bas*; pour dire, qu'elle a pouliné. *Fœtum edere.*

On dit aussi d'une chienne, qu'elle a mis *bas*; pour dire, qu'elle a fait ses petits. Il y a des Provinces où le peuple dit chioler.

Bas, se conjoint aussi advèrbialement avec plusieurs particules, comme, Mettre à *bas*, c'est, Jetter à tèrre un Cavalier, démolir un bâtiment, éteindre une maison, une famille. *Dejicere, deturbare.* Il y avoit déja deux tours *à bas*. Mol.

Vain fantôme d'honneur, c'est pour toy que l'épée,
Sans cesse au massacre occupée,
A mis tant de guerriers à bas. Mau.

En *bas*, & là *bas*, se disent d'un lieu *bas* à l'égard du lieu où nous sommes. *Infrà, deorsùm.* Allez là *bas*; descendez en *bas*. On le dit aussi de l'Enfer, que S. Augustin croit être au centre de la tèrre.

Et si l'ai fait encor, posez le cas;
Gardez-vous bien que rancune vous tienne,
Les Rancuniers sont mal menez là bas.

On dit encore dans les Tribunaux de Justice, qu'on envoyera une partie *là bas*; pour dire, en prison, qu'on la fera descendre en *bas*.

On dit encore à la table, Je ne payerai rien, je suis des *bas* assis. Il faut prendre vôtre chemin par *bas*. Plusieurs veulent loger en *bas*. Ici *bas*, signifie non seulement le lieu où nous sommes, à comparaison d'un lieu plus haut, mais aussi tout ce *bas* monde opposé à la gloire éternelle. C'est se tromper que de compter sur les chôses d'*ici bas*, quelque éclat qu'elles puissent avoir. Abb. d. l. Tr.

Ecoutez ma juste prière,
*Elle n'aspire point aux grandeurs d'*ici bas. L'Ab. Tetu.

*Pour moi, sur cette mèr qu'*ici bas *nous courons,*
Je songe à me pourvoir d'esquifs & d'avirons. Boil.

En tèrmes de Fauconnerie, on dit *bas* voler, ou *bavoler* à tire d'aile, en parlant de la perdrix, & d'autres oiseaux qui n'ont pas le vol hautain. *Terram radere.*

On dit provèrbialement, qu'un homme a le cœur haut, & la fortune *basse*; pour dire, qu'il n'a pas le moyen de faire voir toute sa générosité. On dit aussi d'un homme qui n'a guère d'argent, que les eaux sont *basses* chez lui. On dit aussi, Parler d'un ton plus *bas*, quand on s'adoucit après avoir bien menacé & querellé. On dit aussi, qu'un homme est *bas* percé, quand il n'a pas de quoi vivre. On dit aussi, A *bas* couvreur, la tuile est cassée; quand on veut faire descendre quelqu'un d'un lieu élevé où il est. On dit aussi d'un discours ou d'une langue qu'on n'entend point, c'est du *Bas*-Breton pour moi.

BASSE. s. f. Tèrme de Manége. *Declivis.* C'est une pente douce d'une colline, sur laquelle on accoutume le cheval à courir au galop, pour lui apprendre à plier les jambes. On l'appelle autrement *calade*.

Basse, en tèrmes de Musique, est la partie de la Musique qui fait les sons les plus graves & les plus sourds. *Gravior, imus sonus.* Les plus gros tuyaux de l'orgue font la *basse*. Les plus grosses cordes d'un luth sont les *basses*. Les Musiciens tiennent que la *basse* est la principale partie des concerts, & le fondement de la composition. D'autres veulent que la principale partie soit le dessus, comme étant le principal ornement de la Musique. On dit encore *basse* récitante, ou *basse* du petit chœur; *basse* continuë, *basse* chantante, *basse* double, *basse* de haut-bois, petite *basse*, prèmière *basse*, *basse* de chromorne.

Basse, se dit aussi de celui qui chante cette partie. Il faut avoir un grand creux de voix pour être une bonne *basse*.

Basse, est aussi l'instrument sur lequel on joüe cette partie, qui est le plus gros & le plus long de ceux qui forment le concert. *Soni gravis musicum organum.* Une *basse* de viole. *Soni gravis barbites.* Une *basse* de hautbois, le theorbe est propre pour la *basse*.

Basse continuë, Est l'harmonie que font des theorbes, ou des *basses* de violes qui joüent continuellement tandis que les voix chantent, ou que d'autres instrumens joüent leurs parties, ou que quelques-uns s'arrêtent. *Sonus gravior tota musica continuatus.* Selon M. Brossard la *basse continuë* est une partie de la Musique moderne inventée & mise en usage vers 1600. par un Italien, nommé Ludovico Viadana, qui le prémier en a donné un Traité. On la joüe avec les chiffres marquez au dessus des notes sur l'orgue, l'épinette, le clavessin, le theorbe, la harpe &c. & souvent simplement & sans chiffres sur la *basse* de viole, ou de violon, avec le basson, le serpent, &c.

Basse-taille, Est le Musicien, ou Joüeur d'instrumens qui tient une seconde partie de la taille en un concert où il y a plus de quatre voix, ou instrumens. *Voce subgravi canere*, ou *soni subgravis instrumentum pulsare.*

Basse-taille, se prend aussi pour une voix d'un certain caractère, on l'appelle quelquefois concordant. La *Basse-taille* est une voix qui va de haut en bas. Ceux qui peuvent chanter cette partie peuvent servir de taille & de *basse* en un besoin. Brossart. Petite *basse*. C'est comme nos quintes & nos *basses* de violon. Id. *Basse-contre*. On appelle ainsi ceux qui chantent la plus basse partie de la Musique. Id.

Basse-contre, Est le Musicien, ou Joüeur d'instrumens qui tient une seconde *basse* dans les mêmes concerts. *Gravium partium cantor.* Il y a quelques gens qui distinguent ici entre cette partie de la Musique, & le Musicien qui la joüe. Quand il est question de la Musique, ils veulent bien qu'on dise *basse-contre*, comme on dit *haute-contre*. Mais quand il est question du Musicien, ils veulent que l'on dise *basse-conte* & *haute-conte*. Cependant M^rs de l'Académie, Richelet, & beaucoup d'autres, ne s'arrêtent point à cette distinction. Ils disent *basse-contre* & *haute-contre*; & cet usage s'accorde à l'étymologie. Ménage le décidoit aussi de même autrefois, parceque la *basse-contre* est la partie de Musique qui est contre la taille, comme la *haute-contre* est celle qui est contre le dessus : cependant il a changé d'avis, & prétend que l'usage le plus général est pour *basse-conte*. *Soni gravis organum pulsare.*

BASALTES. s. m. *Basaltes.* Nom d'une espéce de pièrre, ou de marbre, dont parlent Pline Liv. XXXVI. ch. 7. Strabon Liv. XVII. & Ptolémée en parlant de la côte Arabique de l'Égypte. Elle avoit la couleur & la dureté du fèr. Le plus gros bloc qu'on en ait jamais vû, selon Pline, fut mis par Vespasien dans le temple de la paix; on y avoit represente seize jeunes enfans jouants sur

sur le bord du Nil. Daléchamp dit que l'on trouve proche de Gaillon en Normandie de petites pièrres de cette espéce. Pline rapporte encore que la statuë de Memnon, qui resonnoit au lever du soleil, étoit d'une pièrre égale à celle du temple de la paix; cette statuë se voyoit dans le temple de Sérapis à Thebes. C'est apparemment de cette pièrre que sont les figures Égyptiennes qui nous restent de l'antiquité, & qui sont d'une pièrre noire; car le *basalte* est une pièrre noire, ou de touche, résistant à la lime, pesante, unie, douce au toucher. Elle vient d'Éthiopie & d'Allemagne. Elle sert à examiner l'or & l'argent. Son nom vient de *basal*, qui signifie *du fer*, ou de βασανίζω, *diligenter examino*. On la nomme aussi pièrre de Lydie, & en Latin *lapis Lydius*. Voyez Pline Liv. XXXVI. ch. 7. & Saumaise sur Solin pag. 558. Strabon a donné aussi une description des *basaltes* Liv. XVII.

BASAN. Région & Royaume situé à l'Orient du Jourdain. C'étoit un Royaume d'Amorrhéens, dont le dernier, nommé Og, géant d'une grandeur prodigieuse, fut vaincu par Moyse, & ses tèrres données à la moitié de la Tribu de Manassé. Il avoit à l'Orient les Montagnes de l'Arabie Pétrée, ou de Galaad, à l'Occident le Jourdain, & s'étendoit depuis le torrent de Jaboc au midi jusque vers l'Antiliban, ou les montagnes appellées Hermon dans l'Écriture.

BASANE. s. f. Peau de veau ou de mouton passée par le tan, qui n'est point courroyée, qui sert sans autre préparation à couvrir des livres, des pantoufles, &c. *Aluta*.

Du Cange dérive ce mot de *basan*, qu'on a dit dans la même signification.

BASANÉ, ÉE. Hâlé, brûlé; qui a le teint olivâtre, & tirant sur le noir. *Fuscus, subniger, aquilus*. Les Espagnols sont *basanez*; & c'est pour cela qu'on dit burlesquement, Les troupes *basanées*; pour dire les troupes Espagnoles. Un voyageur revient ordinairement tout *basané*, tout hâle du soleil. Les païsans sont ordinairement hâlez & *basanez*.

Ce mot vient du Grèc βάσανος, qui signifie proprement *Lapis Lydius*, ou *Herculeus*, la *pierre de touche*, qui est noire, ou d'une couleur noirâtre, dont la *basane* peut aussi avoir pris son nom, parce que les prémières basanes étoient des cuirs qu'on préparoit avec peu de soin, & qu'on teignoit d'un mauvais noir. Il est plus vraisemblable que c'est un ancien mot François ou Gaulois, qui reste encore en Espagnol, où *baça* signifie couleur noire, ou brune, *color fuscus*, dit l'Auteur de la Notice de Gascogne.

Chez les Romains le visage *basané* étoit une marque de vertu; la pâleur étoit une marque de mollesse, & de volupté; & au contraire un visage noir & brûlé étoit regardé comme un signe de courage, & de valeur. LE CL.

BASCONGADE. s. f. C'est le nom que l'on donne en quelques endroits à la langue des Biscayens, que les Espagnols appellent Vascaence, ou Vilcaina, & nous langue Basque. T. CORN. *Cantabrica lingua*.

BASCULE. s. f. Quelques gens disent *bacule*; mais *bascule* est le plus usité. Contrepoids qui sert à lever le pont-levis d'une ville, d'un château. *Cratitia porta quæ suspensa tollenonis in morem modò sublevatur, modò deorsùm agitur*. Ce sont de grosses piéces de charpente dont une partie s'avance en dehors de la porte, & soutient des chaines attachées au pont-levis; & l'autre est en dedans la porte qui en fait le contrepoids. Elles se meuvent en équilibre sur deux forts pivots attachez aux jambages de la porte, ensorte qu'en appuyant sur l'un des bouts, l'autre hausse. Il se fait encore plusieurs machines à *bascule*, tant pour élever les eaux, que pour d'autres ouvrages. *Tolleno*. Une *bascule* de moulin à vent, c'est une piéce de bois qui abbat le frein du moulin, & qui sert à l'arrêter. *Tolleno pistrinensis*, ou, *molendinarius*. La *bascule* de frain d'un moulin est d'environ douze pieds de long. Une *bascule* de comptoir, c'est une petite plaque de fer qui baisse par un bout, & hausse par l'autre sur les comptoirs des Marchands, & par où l'on jette dans le comptoir l'argent que l'on reçoit. *Lamina Tollenonis instar suspensa*. On dit une *bascule* ou trappe d'un piége, d'une ratière. Il y a aussi une sorte de machine à jetter des grenades, qui s'appelle *bascule*. Niçod dérive ce mot de *basculus*, ou bien *à battuendo culo*.

On appelle aussi *bascule*, une piéce de bois, soit planche, ou solive, qu'on met sur une autre en travers, qui est un peu élevée, sur laquelle les enfans se joüent, & se brandillent.

BASCULE. s. f. Tèrme de fortification. Porte appuyée sur deux paux, qui s'ouvre & se ferme en manière de trebuchet.

BASCULE se dit encore d'une espéce de serrure ainsi nommée parce qu'elle se hausse & se baisse.

LES BASCULES les plus simples sont celles qui ne consistent qu'en une piéce de bois soutenuë d'une autre par le milieu ou autrement, comme d'un essieu pour être plus ou moins en équilibre. Lorsqu'on pése sur un des bouts l'autre hausse. Ces sortes de *bascules* sont les plus communes, on s'en sert pour élever des eaux.

BASE. s. f. Appui, soûtien; terrain sur lequel on fonde, on éleve quelque construction. *Fulmentum, fundamentum*. Il faut qu'un bastion de tèrre ait en sa *bâse* le double de la largeur qu'il a en sa plus haute superficie.

BASE, est aussi la partie qui est audessous du fût d'une colonne, & qui pose sur le piédestal, lorsqu'il y en a. *Basis*. La *bâse* a ses ornemens, qui sont des astragales, des thôres, &c. On nomme aussi *spire*, la *bâse* d'une colonne, du Latin *spira*, qui signifie les tours d'un serpent couché, qui fait à peu près la même figure. La *bâse Toscane* est la plus simple de celles des cinq ordres laquelle n'a qu'un tôre. La *bâse Dorique* a une astragale plus que la Toscane. La *bâse Ionique* a un gros tôre, sur deux foibles scoties séparées par deux astragales. La *bâse Corinthienne* a deux thôres, deux scoties & deux astragales. La *bâse Composite* a une astragale moins que la Corinthienne. La *bâse Attique* a deux thôres, & une scotie. On appelle *bâse rudentée*, celle dont les thôres sont taillez en manière de câbles. *Bâse mutilée*, celle qui n'est profilée que par les côtez d'un pilastre. *Bâse* se dit aussi de tout ce qui sert comme de prémier fondement hors le rez de chaussée, pour soutenir toute sorte de corps ou d'édifice.

En tèrmes d'Arpentage on appelle *bâse*, la ligne sur laquelle on établit des mesures certaines. On prend d'ordinaire pour *bâse*, quelque muraille, ou le plus grand côté de la superficie qu'on veut mesurer.

BASE, en tèrmes de Géométrie, est le côté du triangle opposé à l'angle que forment ses deux autres côtez; ainsi en tout triangle chaque côté peut être considéré comme la *bâse*. *Basis trianguli*. Mais dans un triangle rectangle, la *bâse* est le côté opposé à l'angle droit. On l'appelle autrement *subtendante*, & *hypothenuse*. On dit aussi la *bâse* d'un cube, c'est le quarré sur lequel il est posé. La *bâse* d'un hémisphère, est un plan, ou un cercle, dont le diamétre est égal à celui de la sphère, & dont le centre est le même que celui de cette même sphère.

BASE, en tèrme de fortification, est le côté extérieur d'un poligone, ou bien une ligne qu'on imagine tirée d'un angle du flanc d'un bastion à celui qui lui est opposé.

BASE, se dit figurément des chôses qui servent d'appui & de fondement à quelque chôse. *Fundamenta, columina*. La foi est la *bâse* sur laquelle roule toute la Religion. Cette vérité est la *bâse* de tout mon discours. Il faut poser ce principe pour *base* de cette doctrine. La Logique est la *bâse* de la Philosophie. La justice est la *bâse* & le fondement de l'autorité Royale. La Religion & la piété sont la *bâse* la plus solide de l'honnêteté. S. ÉVR.

Lui seul de la nature est la bâse *& l'appui*. BOIL.

BASE, en tèrmes de Botanique, est le bas des feüilles ou des tiges. On l'appelle autrement la naissance des feüilles. Ainsi on dit, ces feüilles sont arrondies à leur *bâse*, ou à leur naissance; les feüilles entourent la tige par leurs *bâses*.

BASE, se dit aussi du principal ingrédient qui entre dans quelque corps artificiel, ou composition. *Pars præcipua*. Le citron est la *bâse* du sorbet. Le cacao est la *bâse* du chocolat.

BASE, En tèrmes d'Anatomie, se dit de la partie supérieure du cœur qui est la plus large, & opposée à sa pointe. Il se dit encore du fondement de l'os hyoïdes. La *bâse* du cœur est sa partie supérieure, & la plus large opposée à la pointe. De même on dit la *bâse* de l'omoplate, qui est sa partie postérieure & la plus prochaine des vertébres du dos.

BASE, en tèrme de Musique, c'est la plus basse partie de la Musique, qui sert de fondement aux autres.

BASIGLOSSE. Tèrme d'Anatomie. *Basioglossum*. C'est un des muscles de la langue qui prend son origine de la bâse de l'os hyoïde, & s'insère à la racine de la langue. Il la tire vers le fond de la bouche. Il y a deux *basiglosses*. M. Bourdon écrit *basioglosses*, aussi bien que M. Harris, qui dit aussi que c'est une paire de muscles, & qu'elle éleve aussi la chair de la bâse de l'os hyoïdes. M. Dionis écrit *basiglosses*.

BASILAIRE. adj. C'est un nom que les Médecins donnent à un des os de la tête qui est au haut de la bouche, & qu'on appelle aussi l'os du Palais. Il est couvert d'une tunique glanduleuse, dans laquelle se sépare une sérosité, qui se décharge dans la bouche par une infinité de petits tuyaux.

BASILE. s. m. *Basilius*. Nom propre d'homme, formé du Grèc βασίλειος, qui signifie *Royal*, de βασιλεὺς, *Roi*. S. *Basile* le Grand est un Père Grèc, Évêque de Césarée en Cappadoce, & l'un des plus sçavants & des plus éloquents hommes que l'Orient ait portez. *Basile* le Macédonien est un Empereur de Constantinople, qui de simple Écuyer qu'il étoit fut associé à l'Empire par Michel III. *Basile* le Jeune, aussi Empereur de Constantinople, succéda à Jean Zimisces l'an 975.

Ordre de S. *Basile*, Ordre Religieux le plus ancien de tous, ainsi nommé de S. *Basile* Évêque de Césarée en Cappadoce, qui fut Auteur

Auteur de la Régle que cet Ordre suivit. Il la composa dans la Province du Pont, où il se retira parmi les solitaires depuis 357. jusqu'en 362. L'Ordre de S. Basile a été très-fameux en Orient. Cette Régle n'a été suivie en Occident que dans l'onzième siécle. Grégoire XIII[e] réforma cet Ordre en 1579.

BASILÉOPATOR. Voyez Père.

BASILIA, ou BASILÉE. *Basilia.* Tèrme de Mythologie. C'étoit une Déesse des peuples de l'Atlantide, qui selon Selden étoit la même que l'Amilca, & la Déesse Céleste des Carthaginois. Voyez cet Auteur *De Diis Syr. Synt.* 1. *C.* 6. *p.* 182.

BASILIC. s. m. Serpent qu'on dit tuer par ses regards, & être le Roi des serpens. *Basiliscus.* Galien dit que le *basilic* est un serpent jaunâtre, ayant la tête munie de trois petites éminences, marquetée de taches blanchâtres en forme de couronne; ce qui l'a fait nommer *Roi des serpens.* Sa morsure, son sifflement, & son toucher, font mourir tous les autres animaux. Pas une bête n'ose manger de sa charogne quand il est mort. On meurt subitement pour en avoir mangé, ou même pour avoir mangé des bêtes mortes par sa morsure. Elien dit qu'il n'a pas plus d'un palme, & que son venin est si pénétrant, qu'il fait mourir les plus grands serpens par sa seule vapeur, & qu'il tuë soudain ceux qui l'ont touché de loin avec une pèrche, ou autre arme d'hast; qu'il fait mourir toutes les plantes par où il passe; qu'il brûle les hèrbes, & rompt les pièrres, tant sa vapeur est venimeuse. Pline dit que dans la région Cyrénaïque en Ethiopie autour de la fontaine Nigris, qu'il croit être la source du Nil, il y a un serpent qu'il nomme *Catoblepas*, qui est petit, & incommodé de ses membres, qui a la tête si pesante, qu'il ne la peut soutenir, c'est pourquoi il la porte toûjours inclinée vers la tèrre; qui est si venimeux, qu'il tuë tous ceux qui l'ont seulement regardé; (il entend parler du *basilic*) & que la belette est son ennemie, & que si on en fait jetter une dans sa tanière, elle tuë & étouffe le *basilic* par son haleine & son odeur. Et Solin dit que ceux de Pergame achetèrent chèrement un corps mort de *basilic*, pour empêcher les araignées de faire leurs toiles dans le Temple d'Apollon.

Le P. Roger Récolet, dans sa Tèrre Sainte, Liv. 1. ch. 12. dit qu'il en a vu un mort, & le décrit ainsi: C'est une espéce de lézard d'environ un pied & demi de long, de couleur grise, tirant sur le roux, la peau rude, la tête assez longue, sur laquelle il y avoit six petites marques blanches un peu élevées, qui représentoient la forme d'une couronne; son regard est audacieux comme celui d'un coq. Il ajoute qu'un Marchand Lyonnois, nommé Mertier en avoit eû un petit vif, qu'il envoya mort au Cardinal de Richelieu; qu'il faut être à une certaine distance; qu'il tuë de son regard; car, dit-il, s'il voit un homme ou un animal par les pieds, ou par le côté, ou pas le dos, ou bien que l'on ne s'arrête pas un peu à lui regarder les yeux, il ne pourra pas lancer son venin, encore moins par les mains, ni par la face, ni par aucune autre partie que par les yeux; que Dieu a donné à cet animal un instinct, qui fait que toutes les fois qu'il sort de sa caverne, il crie deux ou trois fois d'une voix lamentable, qui donne l'effroi, & qui avertit les autres animaux de se retirer; que sous Léon IV. on trouva à Rome un *basilic* lequel de son regard fit mourir plusieurs personnes.

Nonobstant cela le *basilic* passe chez les Modernes pour un serpent fabuleux, d'autant plus qu'on dit qu'il naît de l'œuf d'un vieux coq. Les Auteurs en font cent contes ridicules. Ils disent que s'il regarde le prémier quelqu'un, il le tuë; mais que s'il en est regardé le prémier, il meurt lui-même; que l'homme qui crache sur lui à jeun le fait mourir, ou quand il a communié, & mille autres chôses si particulières, que tous les gens de bon sens avec Matthiole s'étonnent des relations qu'ils en font, qui ne peuvent être vraisemblables, à moins qu'ils n'en ayent nourri quelques-uns.

Ce mot vient du Grèc βασιλίσκος.

Fiers dragons, Basilics *brulans*,
Qui dans vos yeux étincelans,
Portez un venin redoutable. GOD.

Un *Basilic*, avec ce mot, *Aut perit, aut perimit*, peut faire une devise assez juste, pour bien des chôses. Un Italien a marqué par là qu'il faut étouffer une passion naissante, ou qu'elle donnera la mort.

BASILIC, en tèrmes de Philosophie hermétique, c'est la pièrre au blanc ou au rouge parfait qui tuë le mèrcure, c'est-à-dire, qui le fixe, comme le basilic tuë de sa vûë, & rend immobiles ceux qu'il regarde.

BASILIC, en tèrmes de Guèrre, est le plus gros des canons, qui porte jusqu'à 160 livres de balle; mais il n'est plus de service. Hanzelet l'appelle *double coulevrine*, & lui donne 26 calibres de long, & 28 livres de balle.

BASILIC. s. m. Tèrme d'Astronomie. *Basilicus.* Autrement cœur du Lion, *Cor Leonis.* C'est une étoile fixe de la prémière grandeur dans la Constellation du Lion. Sa longitude est 145[d], 21' & sa latitude 0[d], 26. Son ascension droite 147[d], 47'. HARRIS.

BASILIC. Tèrme de Botanique. s. m. *Ocimum Basilicum.* Plante annuelle qu'on séme dans les jardins, & qu'on a nommée ainsi ou parce que son odeur la rendoit digne d'être présentée aux Rois, ou parce qu'on prétendoit qu'elle engendroit les Basilics, les scorpions, & autres insèctes venimeux. On a cru qu'*Ocimum* venoit du mot Grèc ὠκὺς, *celer*, *velox*; c'est à-dire, *vite*, *prompt*, à cause que sa semence ne demeure pas longtemps en tèrre, & qu'elle leve assez vite. Il y a plusieurs espéces de *Basilic.* On les distingue ordinairement en grands, *Ocimum majus*; en moyens, *Ocimum medium*; en petits, *Ocimum minus*; & en très-petits, *Ocimum minimum.* Le grand *Basilic* s'éléve environ à la hauteur d'un demi pied, & est branchu, garni de grandes feüilles, & pareilles à peu-près à celles du Citronier, *Ocimum majus Citrii folio*: elles sont quelquefois boissélées & gaudronnées, *Ocimum majus bullatum*, d'autrefois dentelées profondément, & on le nomme pour lors *Basilic* à feüilles de chêne. Ces grandes espéces sont vèrtes le plus souvent, teintes quelquefois d'un pourpre noirâtre, ou d'un violet. Leurs épis sont longs dans certaines espéces, courts & ramassez dans d'autres. Leur odeur varie, les uns sentent très-fort le clou de Gérofle, les autres ont quelque chôse d'approchant du storax liquide, & quelques-uns une odeur mêlée & désagréable.

Le moyen *Basilic* est plus petit dans toutes ses parties que le précédent, ses feüilles sont beaucoup moins grandes, elles sont arrondies, veluës ou glabres, vèrtes, ou entièrement teintes de pourpre, ou mêlées de pourpre, de jaune & de vèrd, ce qui forme le *Basilic* tricolor.

Le petit *Basilic* approche du moyen, il en diffère néanmoins par sa petitesse, & parce qu'il est plus branchuë: ses feüilles ressemblent à celles de la marjolaine, c'est cette espéce qu'on met sur les fenêtres, & qui s'arrondit si-bien. La plus petite espéce est plus basse & plus menuë, & ses feüilles se peuvent comparer à celles du serpolet.

Toutes ces espéces ont leurs fleurs en gueule, blanches, ou purpurines, suivant que leurs tiges & leurs feüilles sont teintes. Chaque fleur est un tuyau découpé par le haut en deux lèvres, dont la supérieure est arrondie, relevée, crenelée, & plus grande que l'inférieure, qui est ordinairement frisée, ou légèrement crenelée. Son pistile est composé à sa bâse de quatre embryons qui deviennent ensuite autant de semences oblongues, menuës & brunes, ou noirâtres, enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Cette capsule est découpée en deux lévres, dont la supérieure est relevée & échancrée, l'inférieure est dentelée. Le *Basilic* a une odeur aromatique, très-forte, & qui entête lorsqu'on le sent trop longtems ou de trop près, ou qu'il est vèrd. Le *Basilic* aime l'humide, & une tèrre un peu légère, ce qui convient assez aux scorpions, c'est pourquoi il n'est pas étonnant de voir sous des pots de *Basilic* de ces insèctes. Les histoires qu'on rapporte de quelques personnes qui avoient fait usage du *Basilic* en poudre en guise de tabac, & dans le cerveau desquels on a trouvé des scorpions, doivent être regardées comme fausses, quoiqu'en disent ceux qui croyent que les scorpions aiment l'odeur de cette plante, & s'en approchent, font leurs œufs sur ses feüilles, qui dans la suite viennent à éclorre dans les endroits où ils ont pû pénétrer. Le *Basilic* sec sert aux cuisiniers, qui le mêlent dans les sausses avec les autres aromats pour donner bon goût aux viandes. La semence du *Basilic* entre dans quelques compositions de Pharmacie. Le *Basilic* est du nombre des plantes aromatiques.

Le *Basilic*, tant celui de la grande espéce que celui de la petite, ne se multiplie que de graine, qui est d'un minime noirâtre, & fort menuë, un peu ovale & lice. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. On n'en seme guère que sur des couches, & cela en plein champ, comme le pourpier & les laituës. On commence de semer ainsi dès le mois de Février, & on peut continuer toute l'année. Ses feüilles tendres se mettent en petite quantité parmi les fournitures de salade, & y font un agréable parfum; on en met même dans les ragoûts, & surtout de séches, que l'on garde pour l'hyver. On recueille sa graine dans le mois d'Août, & d'ordinaire pour le faire grainer, on en replante au mois de Mai, soit en pot, soit en planche. LA QUINT. *p.* 373.

BASILICAIRE. s. m. *Basilicarius.* Nom d'un officier Écclésiastique. On appelloit autrefois certains Clèrcs du nom de *Basilicaires*, parcequ'ils assistoient le Pape, l'Évêque, ou le Prêtre, lorsqu'ils disoient la Messe.

BASILICATE. s. f. *Basilicata.* Province du Royaume de Naples, qui a au nord une partie de la Capitanate, la Tèrre de Barri, & une partie de la tèrre d'Otrante; au midi la Calabre citérieure;

au couchant la Principauté citérieure, & au levant le Golfe de Tarente.

BASILICON. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est un certain onguent qu'on appelle *basilicon*, c'est à-dire, Royal, à cause de ses vertus & de ses fréquens usages. On l'appelle aussi *Tetrapharmacum*, parce qu'il est composé de quatre medicamens, qui sont la poix, la résine, la cire & l'huile. Les Chirurgiens l'appellent ordinairement *suppuratif*, parce qu'ils s'en servent à faire suppurer les playes.

BASILIDIENS. Nom d'anciens Hérétiques Sectateurs de Basilide, qui vivoit prèsque dès le commencement du deuxième siécle. Ce Basilide étoit sorti de l'École des Gnostiques, dont le Chef étoit Simon le Magicien. Il croyoit avec lui que J. C. n'avoit été Homme qu'en apparence, & que son corps n'étoit qu'un fantôme; qu'il avoit donné sa figure à Simon le Cyrénéen, qui avoit été crucifié en sa place. Il permettoit à ses disciples de renoncer la Foi pour éviter le martyre, parce que J. C, disoit-il, n'avoit souffert la mort que par feinte. Il avoit plusieurs opinions qui lui étoient communes avec les autres sectaires Gnostiques, touchant le Père, qui seul étoit Dieu, touchant le νοῦς, ou *entendement*, le λόγος, ou *verbe*, & les autres émanations. Le prémier des Dieux, ou des vertus & des intelligences que *Basilide* admettoit, il l'appelloit *Abraxas*, ou *Abrasax*, parce qu'il renfermoit la force & la puissance des trois cens soixante & cinq intelligences, dont le nombre est exprimé par les lettres Grécques du mot Αβραξας, ou Αβραςαξ; car les lettres, comme l'on sçait, servent de chiffres en Grèc, en voici la valeur dans le mot dont il s'agit.

A.	B.	P.	A.	Ξ.	A.	Σ.
1.	2.	100.	1.	60.	1.	200.

en joignant ensemble tous les chiffres, qui répondent à chaque lettre, & qui sont séparez d'un point, on trouve 365.

Ces *Basilidiens* prétendoient trouver plusieurs sécrets ou mystères dans les lettres du nom de Dieu, & par ces sortes de superstitions qui ont été adoptées par les Juifs Cabbalistes, ils imposoient au simple peuple. Ils avoient inventé de certains amulétes ou phylactères auxquels ils attribuoient de grandes vertus. Consultez S. Irenée & S. Épiphane, S. Philastrius, S. Augustin, S. Jean Damascéne, qui ont parlé au long de Basilide, comme d'un Magicien & d'un Enchanteur, & des *Basilidiens*. Nous apprenons d'Eusebe Liv. IV. de son hist. Ecclesf. ch. 7. que cet imposteur avoit écrit 24 Livres sur les Évangiles, & qu'il avoit feint je ne sçai quels Prophétes, à deux desquels il avoit donné les noms de *Barcaba* & de *Barcoph*. Les Gnostiques se plaisoient à inventer des noms inconnus, pour imposer plus facilement à leurs sectateurs, & ils attachoient à ces noms supposez des vertus particulières, croyant avec Pythagore & avec Platon que les noms n'avoient pas été inventez par hazard, mais qu'ils signifioient tous quelque chôse de leur nature. Basilide, pour imiter Pythagore son Patriarche, vouloit que ses disciples fussent dans le silence pendant l'espace de cinq ans. Eusebe avoit appris toutes ces particularitez d'un célébre Écrivain, nommé Agrippa Castor, contemporain de Basilide, qu'il avoit réfuté doctement en mettant au jour toutes les impostures de cet Hérétique. Origéne, dans la Préface de son Commentaire sur S. Luc, met au nombre des faux Évangiles celui qui avoit été composé par Basilide. Voyez *Gnostiques*.

BASILIEN. s. m. *Basilianus*. Religieux de l'Ordre de S. *Basile*, suivant la régle de S. *Basile*. Il y a des Religieux *Basiliens* en Italie, en Espagne, en Sicile, &c. La plûpart des Religieux Grècs sont *Basiliens*.

BASILINDE. s. f. *Basilenda*. Espéce de Fête que l'on célébroit à l'honneur de Vénus à Tarente. Pollux Liv. IX. dit que c'étoit un jeu des Grècs, où celui que le sort avoit fait Roi, commandoit quelque chôse aux autres. Voyez le *Lexic. Juridic. Calvini*.

BASILIQUE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Palais du Prince; ou seulement, une grande salle, ou un lieu public avec portiques, ailes, tribunes, & tribunal, où les Rois rendoient eux-mêmes la justice; depuis il a signifié une grande Église. *Basilica*. Ce nom de *basilique*, qui signifioit dans les commencemens une grande salle où le Roi rendoit la justice à son peuple, fut attribué dans la suite aux lieux où les Juges la rendoient, & où les Marchands s'assembloient. PERRAULT.

Azor prétend qu'on appelloit autrefois *basiliques* les Églises qui n'étoient pas encore consacrées; il paroit plus vrai de dire, avec le Cardinal Baronius, qu'on appelloit ainsi les Églises les plus magnifiques, lorsque par leur magnificence elles surpassoient autant les autres Églises, que les palais des Princes surpassent les maisons des particuliers. On appelle encore en Italie la *Basilique de S. Pierre*; pour dire, la grande Église de S. Pierre, & *Basilique d'or*, l'Église de S. Sauveur, ou de Latran, à cause de son éxcellente structure, & de ses riches ornemens. M. Perrault a observé que les *Basiliques* étoient différentes des temples, en ce que les colonnes des temples étoient en dehors, & celles des *Basiliques* en dedans. Il y avoit autrefois à Rome de quatre sortes d'Églises; les Patriarchales, les Titulaires, les Diaconies, & les Oratoires. Les Patriarchales étoient celles que l'on nommoit particulièrement *Basiliques*; elles appartenoient proprement au Pape, comme S. Jean de Latran, S. Pièrre au Vatican, Sainte Marie Majeure, S. Laurent hors des murs, & Sainte Croix de Jérusalem. Elles avoient des Mansionnaires, ou Gardiens, chargez de les tenir propres & de les orner. Hadrien Valois a fait un Traité des *Basiliques* bâties par nos prémiers Rois, & Launoy en a fait la Critique.

BASILIQUE. s. m. *Basilicus*. Les *Basiliques* étoient dans l'Empire Grèc des Officiers qui portoient les ordres de l'Empereur. Ce mot vient de βασιλικὸς.

BASILIQUE, en tèrmes de Médecine, est une veine qui naît du rameau axillaire, qu'on nomme aussi *hépatique* ou *jécoraire*, c'est-à-dire, du foye, qui va tout le long du bras, & qui a deux rameaux, dont l'un descend le long du grand focile, & l'autre le long du petit focile, & dont les petites branches s'étendent jusqu'aux doigts de la main. Il y en a deux, dont l'une s'appelle *la superficielle*, ou *sous cuir*, l'autre *la profonde*.

BASILIQUES, chez les Jurisconsultes, c'est une collection des loix Romaines traduites en Grèc. On y a compris les Instituts, le Digeste, le Code, & les Novelles de Justinien, quelques Édits de Justinien, de Justin le Jeune, de Tibère de Thrace, de Zenon, de Basile le Macédonien, & de quelques autres Empereurs. Cette compilation est divisée en 60 livres; c'est pourquoi elle a été appellée Εξηκονταβιβλος. On croit que ce recueil est l'ouvrage de l'Empereur Léon le Philosophe, & que par honneur il attribua les *Basiliques* à Basile le Macédonien son père, parce qu'il avoit commencé à faire travailler à la version Grécque des loix Romaines. Quelques-uns ont crû que Constantin Porphyrogénéte y avoit autant de part que Basile, & Léon, son ayeul, & son père. Cependant on ne lui peut attribuer que l'ανακάθαρσις; c'est-à-dire, la revision, ou répurgation. Des 60 livres des *Basiliques* il ne nous en reste que 41. M. Fabrot les a traduits en Latin, & en a donné en 1644. une édition Grécque, & Latine, en 7 vol. *in folio*. Il est vrai que M. Fabrot a rétabli les 19 livres qui étoient péris, en les ramassant, *ex Synopsi Basilicon* traduite par Leunclavius, & des autres lieux où il en a pû retrouver quelques débris. Ce mot vient, ou de l'Empereur Basile qui en avoit formé le prémier projet; ou du mot Grèc *Basilicos*, qui signifie Royal, ou Impérial.

BASILISSE. s. f. Nom propre de femme. *Basilissa*. Ce mot vient du Grèc *βασίλισσα, Reine*.

BASIN. s. m. Espéce de futaine fort fine & à poil, faite de cotton, & où il entre fort peu de fil. C'est une étoffe croisée. *Tela è filo xylino texta*.

BAS-JUSTICIER. s. m. *Infimæ jurisdictionis Dominus, is cui jus infligendæ levioris mulctæ competit*. On appelle *bas-justiciers*, les Seigneurs qui ont droit de justice, & dont les Juges qu'ils commettent n'ont pouvoir de juger entre les sujets de la justice, que les causes personelles qui n'éxcédent pas trois livres quinze sols, & de condamner pour délits a l'amande de sept sols six deniers.

BASLE. s. f. Ville de Suisse sur le Rhin, Capitale d'un des 13 Cantons, qui a une Université. *Basilea*, & selon Cluvier *Arialbinum*. Ce nom s'est fait du nom Latin *Basilea*, d'où s'est fait *Basula*, qui se trouve dans la division du Royaume de Lothaire & dans le II[e] Livre des Miracles de S. Omer, ou *Basala*, dans les Annales de Mets, & *Basla*, dans les deux vies anciennes de Charlemagne. Quelques Auteurs veulent que son nom lui vienne de Basiline mère de l'Empereur Julien. Cluvier, Liv. II. ch. 5. de la Germanie, prétend qu'il vient d'un vieux chêne qu'il y avoit là dédié au Dieu Basil; Beatus Rhenanus, dit que c'est une corruption de *Passilea*, qui signifioit passage, & qu'on lui donna ce nom parce que c'étoit un passage du Rhin. D'autres le dérivent d'un Basilic qui s'y trouva; d'autres de *T. Minutius Basillus*; d'autres enfin soutiennent que ce nom est Grèc, & que comme on a appellé plusieurs villes Auguste, *Augusta*, on a nommé celle-ci *βασιλεία*, c'est à-dire, Royale. C'est le sentiment qui a le plus d'apparence. Stumpf a écrit l'Histoire de *Basle* dans sa Chronique L. XII. c. 22. Æneas Sylvius a fait la description de *Basle* Chrétienne; Ramus a fait l'éloge de la ville de *Basle*; voyez encore Cluvier dans son *Germania*; Rhenanus, *Rerum Germ. Nov. Ant. L. III.* avec les Notes du Jurisconsulte Otton; & l'*Epitome Historiæ Basiliensis Auctore Christ. Urstisio*. La longitude de *Basle* est 25^{d}, 45'. Sa latitude de 45, 40.

Le Canton de *Basle*, *Basileensis pagus*. Petit païs de Suisse, dont *Basle*

Basle est Capitale. Il est en deçà du Rhin, & le 9e des Cantons, auxquels il se joignit en 1501.

L'Évêché de *Basle* est une Province d'Allemagne du cercle du haut Rhin. L'Évêque fait sa résidence à Porentru, depuis que *Basle* est hérétique. *Episcopatus Basileensis*. Voyez Imhoff, *Notit. Imp. L. III. c.* 18.

BASLE. s. m. Nom propre d'homme. *Basolus*. S. *Bâle* nâquit au sixième siécle, dans le Limousin, de parens qui voyoient dans leur famille de grandes richesses jointes à la noblesse d'une extraction illustre.

BASMOTHÉEN, ENNE. s. m. & f. *Basmotheus*. C'est le nom de certains hérétiques qui gardoient le Sabat. Voyez S. Clément d'Aléxandrie, & les Constitutions des Apôtres.

BASMULE. *Basmulus*. On appelloit *Basmule* dans l'Empire Grèc ceux qui venoient d'un pére François & d'une mère Grécque. On croit que ce nom vient du mot Latin *mulus*, un mulet, parce que cet animal vient de deux animaux de différente espéce, ou de l'Italien *mulo*, qui veut dire quelquefois bâtard. Du CANGE. Dans la suite on a appellé dans l'Empire Grèc *Basmules*, les cavaliers armez à la légère. ID.

BASOCHE. Quelques uns écrivent BAZOCHE. s. f. Communauté des Clércs du Parlement de Paris. C'est un ancien établissement qui a plusieurs droits & priviléges, entre autres de tenir une Jurisdiction pour vuider tous les différens qui naissent entre les Clèrcs, & régler leur discipline. *Scribarum collegium*. Il y a un Chancelier & un Trésorier de la *Basoche*. Les différens qui surviennent entre les Officiers de la *Bazoche* sont réglez par l'ancien Conseil, c'est-à-dire, par les anciens Procureurs de communauté. Les Armes de la *Basoche* sont trois écritoires d'or en champ d'azur. Rageau remarque qu'on est venu demander autrefois à la Grand'Chambre le renvoi d'une cause grasse qui y étoit pendante, pour la faire juger à la *Basoche*. On a dit autrefois en provèrbe, Monnoye de *Basoche*; pour dire, Mauvais payement fait d'une chôse vile au lieu d'argent. Il y a un recueïl de statuts, ordonnances, réglemens, antiquitez, & prérogatives du Royaume de la *Bazoche*, imprimé à Paris en 1654. *in* 8°.

Le Roi de la *Bazoche* est le Chèf des Clercs du Parlement, anciennement aucun n'étoit reçu Clèrc, ni Praticien, qu'il n'eut pris lettres du Roi de la *Bazoche*; la taxe étoit d'un écu.

BAZOCHIEN. s. m. Qui est de la Basoche, Officier de la Bazoche. Ce sont les *Bazochiens*, ou Officiers de la Basoche, qui ont soin de planter le Mai du Palais.

Ces mots viennent de *basilica*, & de *basilicani*. Voyez MÉNAGE.

BASQUE. s. f. Petite piéce d'étoffe qui fait la partie d'en bas d'un pourpoint, qui a la figure d'un trapèse. Les *basques* sont faites pour couvrir l'ouverture qui est entre le pourpoint, & le haut-de-chausses. *Thoracis scutula*. M. Huët Évêque d'Avranches croit qu'on a dit *basques* de pourpoint, parce que la mode des pourpoints à *basques* est venuë de Biscaye. Selon le même Auteur ce mot pourroit bien venir de *tasque*, qui signifie *bourse*, les *basques* ayant été prémièrement des bourses qui s'attachoient aux pourpoints.

BASQUE, en Architecture, se dit des piéces de plomb qui sont sur les couvèrtures taillées en forme de *basque* vers les arestiers. *Tectorum scutula*.

BASQUE. s. m. & f. Nom de peuples. *Vascitania*, *Vascorum regio*. Les *Basques* sont un peuple de Gascogne en France, qui occupent un païs borné au couchant par la mèr de Biscaye, au nord par les Landes & le Bearn, qui le confine aussi du côté du levant. Il a au midi les monts Pyrénées, qui le séparent de la haute Navarre, & la rivière de Bidasse, qui le sépare de la Biscaye. Ce païs s'appelle du nom du peuple, Les *Basques*, ou le païs des *Basques*; quelques-uns l'appellent la Biscaye Françoise. Il comprend la tèrre de Labour, la basse Navarre, & le païs de Soule. Bayone est la Capitale. Les *Basques* passent pour adroits, intelligens dans le commèrce, & fidelles. Ils ont une langue qui n'est connuë que dans leur païs & dans la Biscaye. M. de Marca, dans son histoire de Bearn L. I. c. 29. les distingue des Vascons Espagnols & des Vascons du païs de Soule, de Navarre, & Labour. Il dit que les uns & les autres sont Vascons, & prennent leur nom du Latin *Vasco*, que néanmoins dans la prononciation vulgaire il y a quelque différence, quoique l'un & l'autre des tèrmes qui signifient ces peuples consèrvent leur rapport à la racine commune, qui est *Vascones*; car les Vascons originaires qui restèrent avec leur ancienne langue dans le païs de Soule, Navarre, & Labour, après l'invasion que firent dans ce quartier les Vascons Espagnols, sont nommez communément *Bascos* avec l'accent sur la prémière syllabe. Les Anciens Novempopulains qui voulurent accroître par leur jonction le Duché des Vascons du tems d'Ebroin Maire du Palais, sont désignez par le tèrme de Gascoôs avec un accent circonfléxe sur la dernière syllabe. Il y a plus de 500 ans que l'on gardoit la même différence pour distinguer ces Nations, comme il paroît par Guibert Abbé de Nogent, dans son Histoire de Jérusalem.

Dans la suite on ajouta un *b* à l'un de ces mots, & l'un de ces païs fut appellé *Gasconia*, l'autre *Glasconia*, comme dans la Chronique de Hugues Moine de Vézelai. Le Synode de Latran, tenu en 1179. sous Aléxandre III. nomme ces peuples *Basculos*, que l'on trouve même dans Varron, *De re rust. L. II. c.* 9. & le Pape Lucius III. en ses Épitres, & Roger de Hoveden en ses Annales, *Basclos*. Quelques Auteurs les nomment *Frontalliers*, à cause qu'ils sont sur la frontière.

Tambour de *Basque*, certain petit tambour dont on doit l'invention aux *Basques*. C'est un cèrcle de bois large de trois doigts, sur lequel est tendu un parchemin, & auquel sont attachées des sonettes, ou grelots, & quelques petites lames de cuivre propre à faire du bruit quand on le remuë, ou qu'on le frape. *Vasconium tympanum*.

BASQUE. adj. m. & f. *Vasconicus*. La langue *Basque*. Nous appellons langue *Basque* non seulement celle des *Basques*, mais encore celle des Biscayens, que les Espagnols appellent *Vascuence*, ou *Viscayna*, & d'autres *Bascongade*.

Ce nom vient de *Basculus* & *Basclus*, dont on a parlé dans l'article précédent. Voyez de Hauteserre, *Not. in Greg. Tur. L. XI. p.* 381. & *Arnaldi Oihenarti Notitia utriusque Vasconiæ*. Quelques Auteurs prétendent que les *Basques* descendent des Alains.

On dit provèrbialement, Courir comme un *Basque*; pour dire, Marcher vite & long-tems; parce que ceux de Biscaye sont en réputation pour cela.

BASSEMENT. adv. D'une manière basse. *Humiliter*, *demissè*. Il ne se dit qu'au figuré. Il a été nourri & élevé *bassement*. Tout ce que fait un avàre, c'est *bassement*.

BASSEMENT, se dit aussi du stile, & signifie d'une manière rampante, qui n'a rien d'élevé, rien de noble. Il parle *bassement*. Il écrit *bassement*.

BASSES, en tèrmes de Marine, ce sont des lieux sur la mèr où il n'y a pas assez d'eau pour naviger, qui sont pleins de bancs ou de rochers. *Locus aquæ depressioris*. L'entrée du port étoit étroite & dangereuse, à cause des bancs & des *basses* qui s'y rencontrent. SAR. On les appelle aussi *battures*, ou *brisans*. On appelle aussi *basse marée*, le tems du reflux, où l'eau d'un port ou d'un havre de rivière est basse.

BASSESSE. s. f. Il n'est en usage qu'au figuré. Petitesse, foiblesse. *Humilitas*, *vilitas*. L'homme qui considère sa *bassesse*, se doit humilier devant la hauteur de la Majesté Divine.

BASSESSE, se dit aussi pour état bas & obscur. *Ignobilitas*; *obscuritas*. Ils ne cessoient de ravaler ce Prince à cause de sa *bassesse* & de sa pauvreté. VAUG. Il lui reprocha la *bassesse* de sa condition. J'ai trop de sincérité pour nier la *bassesse* de ma naissance. SCAR.

BASSESSE, se prend encore pour lâcheté; pour tout ce que l'on fait de bas, de lâche & d'indigne pour parvenir à quelque but. *Ignavia*, *dedecus*. On peut quelquefois s'abaisser sans *bassesse*. S. ÉVR. Vous ne voyez que *bassesses* dans ses actions, dans sa conduite. Quelquefois pour un servile attachement à sa famille, un cœur noble est entraîné dans les *bassesses*, & dans les importunitez des âmes intéressées. P. GAIL. Un Favori qui a de l'élévation se trouve souvent confus, & déconcerté par les *bassesses* & la flatterie de ceux qui s'attachent à lui. LA BRUY.

Mais enfin l'indigence amenant la bassesse,
Le Parnasse oublia sa prémiere noblesse. BOIL.

BASSESSE, se prend aussi pour tout ce qui est opposé à grandeur, à élevation. *Bassesse* de courage. *Bassesse* d'âme. *Abjectio animi*. Le vers se sent toûjours des *bassesses* d'un cœur. BOIL.

BASSESSE, se dit encore du langage, & signifie, qui n'a nulle beauté, nulle noblesse. Manière de s'éxprimer basse & rampante. *Stilus demissus*, *humilis oratio*. Quoique vous écriviez, évitez la *bassesse*. BOIL.

BASSET, ETTE. adj. Qui est de taille médiocre. *Homo statura brevioris*. Cet homme a bonne mine; mais il est un peu *basset*.

BASSET. s. m. Tèrme de Chasse. C'est un nom qu'on donne à des chiens de petite taille, qu'on nomme autrement *Chiens de terre*. *Canis brevioribus tibiis animalium subterraneorum indagator*. *Bassets*, ce sont chiens pour aller en tèrre. SALNOVE. Voyez CHIEN.

BASSETTE. s. f. Jeu de cartes qui a été fort commun ces dernières années. Voici comment il se joué. Celui qui taille, qu'on nomme *Banquier*, ou *Tailleur*, a un jeu entier de 52 cartes, & ceux qui jouënt contre lui ont en main chacun treize cartes d'une couleur. On les appelle le livre. Après que le Tailleur a battu ses cartes, les Joueurs découvrent devant eux telles cartes de leur livre qu'ils veulent, sur lesquelles ils couchent de l'argent à discrétion; ensuite le Tailleur tourne son jeu de cartes, ensorte qu'il

qu'il voit la prémière, qui étoit dessous. Après cela il tire ses cartes deux à deux jusqu'à la fin du jeu; la prémière de chaque couple ou main est toujours pour lui, & la seconde ordinairement pour le joueur, de sorte que si la prémière est, par exemple, un Roi, le Banquier gagne tout ce qui a été couché sur les Rois; mais si la seconde est un Roi, le Banquier donne aux joueurs autant qu'ils ont couché sur les Rois. Si les deux cartes d'une main sont s[illegible]blables, par exemple, deux Rois, ce qu'on appelle *doublets*, le Banquier gagne encore ce qui a été couché sur les Rois. Chaque joueur a la liberté de coucher de l'argent sur telle carte qu'il veut lorsque le jeu est commencé; mais le couple, ou la main, dont il voit la prémière ou la seconde carte, lorsqu'il couche, est nulle à l'égard de la carte sur laquelle il vient de coucher; & si la carte sur laquelle on a couché se rencontre dans la seconde de la main qui est nulle, le jeu est fini pour cette carte, c'est pourquoi il faut coucher de nouveau, mais si elle ne s'y rencontre point, le Banquier face dans la prémière de la main suivante lorsqu'il gagne, c'est-à dire, qu'il ne prend que les deux tiers de ce qui est couché sur la carte. Lorsqu'il ne reste plus qu'une carte semblable à celle sur laquelle on a couché, la dernière carte est nulle. Lorsque le Banquier gagne à la prémière main, dans laquelle il peut gagner une carte découverte, il face pour l[illegible]s. Quand on couche sur une carte lorsqu'on ne voit que la prémière d'une main, on dit que la seconde de cette main est trop jeune, c'est-à-dire, qu'elle est nulle. Ces régles ont été inventées pour balancer les avantages & les désavantages du Tailleur & des Joueurs. Quelques années après que ce funeste jeu eut été introduit en France, M. Sauveur fit par les régles d'Algebre une supputation & une table où il montre, non pas comme quelques-uns le crûrent, qu'il y a des coups seurs pour les joueurs, mais seulement qu'il y a des coups moins désavantageux les uns que les autres pour les joueurs. Voyez les Ordonnances de Police, & les Arrêts qui défendent la *Bassette*, dans le Tr. de Police de M. De la Marre, L. III. T. IV. c. 6. Pour éluder ces défenses on déguisa la *Bassette* sous le nom de *Pour & Contre*; ce qui attira de nouveaux Arrêts du Conseil rapportez par le même Auteur. Ibid. & ci-dessus au mot BARBACOLE.

On prétend que c'est un Noble Vénitien qui a inventé ce jeu, & qui pour cela a été banni de Vénise. Il a été introduit en France par M. Justiniani Ambassadeur de la République l'an 1674. ou 1675. Cette maudite *bassette* est venuë pour dépeupler l'empire d'Amour, & c'est le plus grand fleau que la colère du Ciel lui pût envoyer. On peut appeller ce jeu-là, l'Art de vieillir en peu de tems. Du moins la *bassette* enlaidit furieusement les femmes. Vous les voyez là avec un visage enflammé, & des yeux ardens.

BASSI. s. m. Arbre d'Afrique de deux ou trois brasses d'épaisseur, d'une hauteur proportionnée, & dont l'écorce est roussâtre. Dapper.

BASSIÈRE. s. f. Vin au bas, qui est près de la lie. Il faut percer un autre tonneau pour le maître, & laisser la *bassiere* pour les gens. *Baissière*, ou *Bessière*, qui est beaucoup plus doux, est aussi beaucoup plus usité. Voyez Bessière.

BASSIGNI. Nom de païs & s. m. *Bassiniacum*. Le *Bassigni* est un païs de France en Champagne, aux environs des sources de la Marne & de la Meuse, du côté de la Lorraine & du Barrois. Quelques Auteurs disent qu'il est ainsi nommé, parce que c'est la partie de Champagne la plus basse. D'autres soutiennent qu'il a pris son nom d'un Bourg du Diocèse de Langres nommé *Vassy*, en Latin *Baseium*, ou *Vasseium*. Miræus croit que le *Basiniacum*, qui se trouve dans la division du Royaume de Lothaire, est le *Bassigni*, mais M. De Valois n'est pas de ce sentiment dans sa *Notice des Gaules*.

BASSILLE. s. f. Hèrbe dont parle Dioscoride. Elle est haute d'une coudée, branchuë, chargée de feuilles de tous côtez, & qui ressemblent à celles du pourpier. Sa fleur est blanche. On l'appelle autrement *crête marine*.

BASSIN. s. m. Vaisseau plat qu'on met sur un buffet, qui sert ordinairement à laver les mains. *Pelvis*. On trouve *bacinus*, pour dire un *bassin*, dans quelques Auteurs Ecclésiastiques, comme dans l'Auteur de la vie de Robert Évêque de Chartres. Un *bassin* d'argent. Il y a aussi plusieurs *bassins* qui servent seulement de parade. Thierry affecta de marquer à Clotaire plus de cordialité que jamais, & lui fit présent d'un fort beau *bassin* d'argent, qui étoit apparemment quelque piéce du trésor du Roi de Turinge. P. Dan. Cette espéce de présent étoit alors à la mode, comme on le voit par quelques passages de Grégoire de Tours, & entre autres par celui du L. III. c. 14. où parmi les présens que Childebert fit à son neveu Théodebert, après que ce jeune Prince eût été élevé sur le thrône d'Austrasie, il y avoit une demi douzaine de ces sortes de *bassins*; au L. VI. c. 2. parmi les présens que Chilpéric envoya à Tibère Constantin, Empereur de Constantinople, il y avoit un *bassin* d'or enrichi de pièrreries qui pesoit 50 livres. L'Historien même appelle ce *bassin* du nom *Missorium*, qui signifie un présent que l'on envoye. Sisenandes Roi des Visigots en Espagne, fit présent à Dagobert I. d'un *bassin*, qu'Aetius avoit autrefois donné à Torismond: & dans la vie de St. Martin il est dit que le Tyran Maxime lui fit présent d'un *bassin* de porphyre. P. Dan.

Borel dérive ce mot du vieux mot François *bachinon*, qui signifie une *tasse de bois*. Du Cange le dérive de *baccinus*, qu'on trouve dans Grégoire de Tours en la même signification. Il ajoûte qu'on a dit aussi *bacinus*, *baccinum*, & *baccinium* dans la basse Latinité, & que *becbin* est aussi un mot Allemand, qui signifie *bassin*. Voyez la vie de sainte Hildeburge, tirée d'un vieux Cartulaire du Monastère de Pontoise, par le P. d'Achery, *Spicileg. T. II.* & les *Acta SS. Junii T. I. p. 363. A.* & en plusieurs autres endroits dans la vie de S. Austreberte écrite au VIII[e] siécle en France *Act. SS. Bened. sæc. III. P. I. p. 44.* on trouve *Bachinus urceus ex ære*; ce qui montre que ce mot étoit aussi François. Il y a bien de l'apparence qu'il s'est formé du Latin *Vas*, vâse. É. Guichard le tire de l'Hébreu; car il prétend que de כבס, *cabas*, c'est à dire, *lavare*, en retranchant la prémière radicale, s'est fait בס, *bas*, que de là sera dérivé *Weschen* en Allemand pour signifier *lavare, quasi vasen*; & que de même de בס, *bas*, *bassin* peut être fait en François.

Bassin, se dit aussi des grands plats à mettre sur la table pour y servir des viandes, ou des fruits en pyramide, & plusieurs assiettes de divers mets. *Lanx*, *Catinus*. On a servi tant de *bassins* de confitures.

Bassin, se dit aussi de ces plats qui servent dans les Églises pour recevoir les offrandes, soit à la Messe, soit auprès des Reliques. Les Payens dans leurs sacrifices se servoient d'un *bassin* pour recevoir les entrailles de la bête, & les chairs qui devoient être offertes.

Bassins de Rotisseur, sont de grands vaisseaux de cuivre fort plats, qui servent à porter leurs volailles lardées.

On nomme aussi *bassin*, le moule sur lequel on use & on polit les vèrres pour faire des lunettes.

Bassin de Barbier, est un *bassin* à bord large & échancré, qui lui sert à faire la barbe, & à mettre à ses enseignes. *Pelvis tonsoria*.

On appelle aussi *Bassin* de chambre, un *bassin* creux propre à recevoir les éxcremens, particulièrement des malades, *Lasanum*, *scaphium*; & l'on dit qu'il faut garder leurs *bassins*; pour dire, qu'il faut faire voir leurs selles aux Médecins. On dit aussi, Aller au *bassin*; pour dire, Aller à ses nécessitez.

Bassin. Tèrme de Botanique. On s'en sert dans la déscription de certaines fleurs, qui approchent de la figure d'un *bassin*.

Bassin s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est une fleur ainsi nommée à cause de sa ressemblance à un bassin. Il y a des *bassins* blancs, de jaunes, de pâles, de simples, de doubles, de grands, de communs, de hâtifs & des tardifs. Les grands *Bassins* sont de deux façons; les uns unis, & les autres séparez. Les unis jettent six feuilles blanches & larges, qui portent l'une sur l'autre, avec le godet au milieu de la même couleur. Les séparez ont pareillement six feüilles blanches, avec un petit godet de même couleur; mais elles sont bien plus étroites & plus séparées, & ne s'étendent pas si bien que les prémières. Les petits ne diffèrent des grands que par la petitesse de leurs fleurs. Le pâle a les fleurs grandes & bien unies, avec un godet couleur de citron. Le jaune fait une fleur un peu plus petite, & a le godet un peu plus couvert en couleur. Le double est le plus estimé, tant à cause de l'abondance de ses feüilles, que parcequ'il est plus agréable à la vûë; il est rare, & manque bien souvent à fleurir. Les *Bassins* veulent avoir du soleil & de la tèrre comme les Potagers; il faut leur en donner de la profondeur de six doigts, de la distance d'un demi pied. Au bout de trois ans il faut les lever pour en ôter le peuple.

Bassin, en tèrme d'Anatomie, est une cavité ronde en forme d'entonnoir, située au milieu des ventricules antérieurs du cerveau, qui descend à sa bâse, en se tèrminant en pointe, & qui va finir sur la glande pituitaire, qui est dans la selle de l'os sphenoïde. *Infundibulum*. Elle est formée de la pie mère, & reçoit les sérositez, qui viennent du cerveau, qui passent dans la glande pituitaire, & de là dans les veines, qui raportent le sang. On appelle aussi *Bassin*, cette capacité qui est formée par les os des hanches & l'os sacré, qui contient la vessie, la matrice & les intestins. Les femmes ont le bassin plus grand que les hommes, à cause de la matrice, qui y est contenuë, & qui a besoin d'un plus grand espace, surtout dans la grossesse. On le dit aussi d'une seconde cavité qui est dans l'oreille derrière la membrane, nommée *le tambour*, ou plutôt la membrane du tambour. Cette cavité est appellée ordinairement la caisse du tambour.

On dit aussi, que les Chapeliers mettent un chapeau sur le *bassin*, lorsqu'ils le fabriquent, ou qu'ils le remettent en forme.

Bassin, se dit aussi des lieux préparez dans les jardins pour recevoir

voir les eaux des sources & des fontaines jaillissantes. *Crater*, *labrum*. C'est un espace creux en tèrre, de figure ronde, ou ovale, & revêtu de piérre & bordé de gazon. Il y a des *bassins* de décharge ; ce sont ceux où les eaux s'écoulent, & se déchargent à mesure que les fontaines joüent.

BASSIN, se dit dans les atteliers, des lieux qu'on prépare pour y éteindre la chaux, pour y faire du mortier. *Mortarium*.

BASSIN, est aussi un grand réservoir d'eaux qu'on amasse pour nourrir des écluses & des canaux. *Piscina*. Le *Bassin* de Nourousse recueille les eaux dont se fait le canal pour la communication des mèrs.

BASSIN, se dit aussi du lieu où sont les vaisseaux dans les ports de mèr, ou d'un petit espace de mèr renfermé, pour y tenir les vaisseaux à flot. *Alveus*. Le port de Dieppe n'est pas considérable, parce que son *bassin* est trop petit.

BASSIN, est aussi un petit port particulier pratiqué dans un plus grand, où on radoube les vaisseaux. On l'appelle autrement *Chambre*, ou *Darsine*.

BASSIN. Ce mot se dit aussi d'une petite tasse ronde & creuse, où les aveugles des Quinze-vingts reçoivent les aumônes qu'on leur donne. *Crater*.

BASSIN, se dit encore d'une balance ; & c'est la piece de cuivre ou de laiton faite en forme de petit plat creux sans bords, attaché avec des cordes, & où l'on met, ou les poids, ou les chôses que l'on veut peser. *Lanx*.

BASSIN, se prend encore pour la cuve où l'on se baigne. *Labrum*.

On dit provèrbialement, qu'on a fait cracher quelqu'un au *bassin* ; pour dire, qu'on l'a obligé à faire quelque don, ou contribution en quelque rencontre, ou affaire.

BASSINE. s. f. Est un grand bassin de cuivre un peu plat, qui sert aux Confiseurs & Apoticaires pour faire des confitures, & à quelques autres opérations. *Pelvis*.

BASSINER. v. act. Étuver une playe, une tumeur avec de l'eau, du vin, ou autre liqueur préparée, pour l'amollir, ou pour la rafraichir, ou la déterger. *Abluere*. Les Médecins disent *fomenter*.

BASSINER, signifie aussi, Chauffer un lit avec une bassinoire. *Lectum tepefacere*.

BASSINER. Tèrme de Jardinier. Arroser légèrement. *Leviter aliquantulùm, tantisper irrigare, humectare*. *Bassiner* une couche de melons. LA QUINT. Cette planche n'en vaudroit pas pire, quand elle seroit *bassinée*. LIGER.

BASSINET. s. m. Petite fleur jaune qui croît en abondance dans les prez. *Ranunculus*. C'est une espéce de renoncule, qu'on appelle *bassinet*, parce que sa fleur est jaune comme le dedans d'un bassin, ou parce qu'elle a la figure d'un bassin.

BASSINET, est aussi la partie du mousquet, du pistolet, ou fusil, proche de la lumière, où on met l'amorce pour y mettre le feu. *Sclopi alveolus*. Ouvrir le *bassinet*, est un des commandemens de l'èxercice militaire.

On appelle aussi *Bassinet*, la partie supérieure d'un chandelier, d'une plaque, qui sert à recevoir le suif ou la cire.

BASSINET, s'est dit autrefois de l'habillement de tête fait en forme de chapeau de fèr que portoient les hommes d'armes. *Cassis*, *Galea*. Et on disoit, Il y a deux mille *bassinets* en cette armée ; pour dire, deux mille gens d'armes. On trouve *bacinetum* & *basinetum* dans ce sens dans la basse Latinité.

Panonceaux & banières bruire,
Li jaumes, & bacinez reluire. GUIART.
Et clers bacinez *à visières.* ID.

On appelle aussi en Médecine *Bassinet*, une petite cavité qui est au milieu du rein, & qui a la figure d'un entonnoir. Il reçoit l'urine, qui se sépare dans le rein, & forme en s'étrecissant l'urétère, qui va aboutir à la vessie.

BASSINOIRE. subst. fém. Utencile de chambre fait de cuivre, ou d'argent, qui sert à chauffer un lit, qui est une espéce de poèle, où on met du feu, qui a un couvèrcle à jour. *Vas excalfactorium*.

BASSON. s. m. L'*a* est long dans la prononciation. Instrument de Musique à vent & à anche, qui sert de Basse aux concerts de Musique & de hautbois. *Gravioris soni tibia*. Il se brise en deux parties pour être porté plus commodément, & alors on l'appelle *fagot*, parce qu'il ressemble à deux morceaux de bois liez & fagottez ensemble. Sa patte a presque neuf pouces de diamètre, & on bouche ses trous avec des boëtes & des clefs, comme aux autres grandes flûtes. Quelques-uns appellent cet instrument *tarot*.

BASSORA. Voyez BALSORA. Remarquez seulement ici que *Bassora* est autant ou plus d'usage, au moins pour la prononciation & dans le discours ordinaire, que *Balsora* ; la lettre *l* devant *s* se changeant aisément en *s*.

BAST, en prononçant l'*a* long & ouvert. Selle grossière qu'on met sur le dos des bêtes de somme. *Clitella*. C'est une manière de harnois qui est composé d'un bois, qu'on appelle fût, d'un panneau & de deux crochets. Le *bât* d'un âne ; un cheval de *bât*. *Jumentum clitellarum*. Que mes chevaux de *bât* suivissent l'armée, chargez de ma vaisselle d'argent. BUSSY.

Ce mot vient du Latin *bastum*, signifiant la même chôse, qui est dérivé du Grèc βάκτρον, signifiant un *bâton* avec lequel on porte des fardeaux. MÉN. & DU CANGE, que le Port-Royal a copiez dans ses Racines Grécques. Nicod le dérive du Grèc βαστάζω, c'est à dire, *bajulo*, *je porte*. D'autres le dérivent par méthathèse de l'Hébreu *tsab*, qui signifie, *tumidum*, *cameratum*. É. Guichard du même mot Hébreu צב, *tsab*, dans le sens de couvèrture d'un char, ou d'une litière, d'où il prétend que s'est fait *bât*, parceque c'est la couvèrture d'une *bête de somme*, *stramentum*, *stratorium*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient du vieux mot Celtique *bast*, qu'on dit encore en Basse Bretagne dans la même signification. Dans les loix Palatines de Jacques I. Roi de Majorque, au titre *De falliis*, on trouve le mot *bât*. *Cum animali sive de Sellâ, sive de bast fuerit*. Sur quoi le Père Papebrock, *Acta SS. Jun. T. III. p. LXXXII.* dit que ce mot *bât*, vient de l'Allemand *bast*, qui signifie une corde, parce que le *bât* s'attache avec des cordes, & non pas avec des courroyes, comme la selle. Dans les *Acta Sanct. Bened. sec. III. P. I. p.* 581. on trouve *basta* qui se dit du harnois d'un âne, & que le P. Mabillon prend pour les panniers ou manequins qui se mettent sur le *bast*, & qui s'appellent, dit-il, dans ce païs là, c'est à dire, proche de Sarlate, *Bastes*. On paroit en effet distinguer cela du *bât* ; car il y a, *Stravit Asinum, &c. ut rusticè loquar, super imposuit bastas, in quarum una &c.* Ce nom vient de ce qu'elles s'attachoient au *bât*.

On dit provèrbialement d'un homme qui est trop vétu, qu'il est rembourré comme le *bât* d'un mulet. On dit de celui qui a quelque affaire domestique fâcheuse, & qu'il cache, qu'on ne sçait pas où le *bât* le blesse. On dit aussi d'un homme fort stupide, que c'est un cheval de *bât*.

BASTAGAIRE. *Bastagarius*. Nom de certains Officiers des Empereurs Grècs. Les *Bastagaires* avoient soin des bagages de l'Empereur. Voyez la Notice de l'Emp. Boulenger, &c.

BASTAGAIRE, est encore le nom d'un Officier dans l'Église Grècque. Dans le catalogue des Officiers de l'Église de Constantinople il est dit que l'emploi du *Bastagaire* est de porter les jours de fêtes solennelles & aux processions l'image du Saint de l'Église. C'est ce que font chez nous ceux qui portent la bannière des Églises, ou le bâton des confrairies. *Bajulus*. Voyez Allatius, le P. Goar, l'Euchologe des Grècs &c.

BASTAGE. s. m. Droit que lévent quelques Seigneurs sur les chevaux de bât. *Vectigal jumentorum clitellariorum*. Ce droit se prend pour tous les chevaux bâtez, chargez ou non chargez, pour raison du *bât*, outre le péage, pour raison de la marchandise. M. DE LAURIÈRE, *sur Ragueau*.

BASTANT, ANTE. adj. Qui suffit, qui convient, qui contente. *Quod sufficit*, *quod satis est*. Ces vivres ne sont pas *bastans* pour me nourrir. Ces raisons ne sont pas *bastantes* pour me persuader. Cette caution n'est pas *bastante* pour me contenter. Cela ne se dit guère que dans le stile comique & familier.

BASTARD, ARDE. adj. & s. Dans le genre, c'est un enfant naturel, qui n'est pas provenu d'un légitime mariage dans l'espéce, en ce qu'il diffère de l'adulterin & de l'incestueux, c'est celui qui est né de la conjonction illicite de deux personnes libres. *Nothus filius*. Les *bâtards* des Rois lorsqu'ils sont reconnus, sont Princes ; ceux des Princes & des Grands Seigneurs sont Gentilshommes : & ceux des simples Gentilshommes ne sont que roturiers, & payent la taille. Les *batards* sont quelquefois légitimez.

Les *bâtards* non légitimez ne succédent point, & on ne leur succéde point, excepté leurs propres enfans sortis d'un mariage légitime. Autrement leur succession appartient au Roi. Par la Coutume d'Auvergne & de S. Omer les *bâtards* succédent. Par le Droit Romain la mère succédoit à son fils *bâtard*, & le fils *bâtard* à sa mère. Cependant il y avoit une grande différence entre les enfans naturels, & les *bâtards*, qu'on appelloit *spurios*. La Loi ne reconnoissoit point les derniers, & leur refusoit même les alimens, comme étant sortis d'une prostitution vague & incertaine : *Is non habet patrem, cui pater est populus*. Pour les autres qui étoient nez d'une concubine, & d'un commèrce qui imitoit le mariage, ils succédoient à leur mère, & avoient droit de demander les alimens à leur père naturel. On les regardoit comme des créanciers domestiques, qu'il faut traiter d'autant plus favorablement, qu'ils sont les fruits innocens du crime de leurs pères ; & que c'est assez qu'ils portent sur le front les marques du vice, dont ils sont la production, sans qu'on leur refuse encore les secours de l'humanité.

Solon vouloit que les pères fussent privez de l'autorité paternelle sur les *bâtards*, parce que n'étant devenus pères que par volupté, le plaisir devoit être leur unique recompense. Aristophane fait mention de cette Loi de Solon dans sa Comédie intitulée des *oiseaux*. Démosthéne en parle aussi dans son Oraison pour Macartatus, & après lui Harpocration & Pollux Suidas ajoutent que le père ne pouvoit laisser à son *bâtard* plus de cinq mines, qui selon la supputation de Budé font cinquante Écus. Anciennement à Rome les enfans naturels étoient entièrement éxclus de la succession de leur père *ab intestat*. Mais ils pouvoient être instituez héritiers universels. Les Empereurs Arcadius & Honorius y apportèrent cette restriction : c'est que s'il y avoit des enfans légitimes, les *bâtards* ne pouvoient être instituez que pour un douzième qu'ils partageoient avec leur mère. Justinien ordonna depuis qu'ils pourroient être instituez pour la moitié, & succéder *ab intestat* pour un sixième, quand il y avoit des enfans légitimes. *Novelle quatre-vingt*. Les *bâtards* pouvoient être légitimez par le mariage subséquent, ou par les lettres du Prince. C'est le Roi seul en France qui peut leur donner le droit de légitimation, & les rendre capables de succéder. L'Empereur Anastase avoit permis aux pères de légitimer leurs *bâtards* par la seule adoption. Justin, & Justinien, Novelle 74. abolirent cette légitimation, pour ne pas autoriser le concubinage par cette indulgence, & cette facilité. Le Pape a quelquefois légitimé des *bâtards*. Philippe Auguste, craignant que l'état des deux enfans qu'il avoit eû d'Agnès de Méranie ne fût contesté, s'adressa à Innocent III. pour les faire légitimer, ce que le Pape lui accorda par une Bulle du deuxième Novembre 1201. où il dit : Le S. Siége a quelquefois dispensé des enfans illégitimes, même adulterins, quant aux effets spirituels, en permettant leur promotion même à l'Épiscopat. Donc, comme il faut une plus grande capacité pour le spirituel que pour le temporel, on ne doit pas douter que le Saint Siége ne puisse légitimer pour les effets civils; principalement à la prière de ceux qui ne reconnoissent point entre les hommes d'autres Supérieurs que le Pape.

Les *bâtards* non légitimez peuvent disposer de leurs biens par donation entre vifs, ou par testament. Mais leurs parens ne leur succédent point, & ils ne succédent point à leurs parens *ab intestat*. Les *bâtards* légitimez par mariage subséquent, sont de même condition, & entrent dans les mêmes droits que ceux qui sont nez pendant le mariage. Mais pour ceux qui sont légitimez par Lettres du Roi, ils ne sont réputez légitimes, & habiles à succéder, qu'à l'égard de ceux de leurs parens qui ont consenti à leur légitimation. Le Pape Clément VII. par sa Bulle de l'an 1533. défend qu'un Prêtre puisse résigner son Bénéfice à son *bâtard*.

Les armes des *bâtards* doivent être traversées d'une barre, filet ou traverse de la gauche à la droite. Du Tillet en ses Mémoires p. 322. dit que les *bâtards* ne portoient point autrefois les armes de celui qui étoit cru leur père; ils s'en forgeoient à leur mode, & cela s'observoit même parmi les *bâtards* des Rois. ROCHEF. Je ne trouve point cela dans les Memoires de Du Tillet; l'édition que j'ai de Roüen 1578. n'a pas même 300 pages. A la page 184. il dit, la maison de France rejettant les *bâtards* ne leur enduroit son armoirie tant fut elle barrée. Cependant à la p. 165. il dit que Charles VII. permit à Mademoiselle de Valois sa fille naturelle, & à ses successeurs, de porter les armes de France à la différence de la bande, que les enfans naturels ont accoutumé de porter.

Les *bâtards* ne peuvent être admis aux Bénéfices simples, & aux moindres Ordres, sans dispense de l'Évêque, ou du Pape, pour les Ordres sacrez & pour les Bénéfices qui ne sont pas simples; ni aux charges sans lettres du Prince. Ils prennent des lettres de légitimation *quoad honores*. Ç'a été par *des bâtards* que la France s'est sauvée des plus visibles dangers, comme si pour des nécessitez trop pressantes il ne falloit que des hommes éxtraordinaires. MEZER.

Ménage & de Hauteserre *De Ducib. & Comit. Prov. C.* 9. dérivent ce mot de l'Allemand *bastard*, qui signifie la même chôse, qui est composé de *boes*, & de *bard*, qui signifie *mauvaise naissance*. Mais il est certain que c'est un vieux mot Celtique, qu'on dit encore en Basse Bretagne sans aucune altération. Le P. Pezron croit que c'est un mot Celtique *Bas-tard*, comme si l'on disoit d'une *origine basse*, & méprisable. Du Cange, après Boxhornius, dit aussi que c'est un vieux mot François & Breton, & qu'on appelloit un fils illégitime *bastard*, du mot composé de *bas*, & de *tardol*, qui signifioit *germer* & *sortir* : d'où vient que quelques Auteurs les ont appellez *fils de bas*, comme qui diroit, *sortis de femmes publiques & de basse condition*. Selon Port Royal ce mot vient de *βαστάρα*, une prostituée, une perduë.

Le Cardinal Gabriel Paleota a fait un sçavant livre touchant les *bâtards*, *De liberis Spuriis ac Nothis*, que Pontus Heuterus a compilé dans son Traité sur le même sujet, intitulé, *Tractatus de libera hominis nativitate, seu de liberis naturalibus*, dans lequel il a prétendu ramasser tout ce que les Jurisconsultes ont dit avant lui sur ce sujet, mais qu'il établit sur des principes bien mauvais & bien contraires à l'Évangile, à la raison, & au sentiment de tous les Docteurs.

BASTARD. Ce mot se dit d'une espéce de faction, ou de bande de brigands qui s'éleva en Guyenne vers le commencement du XIV[e] siécle sous Charles le Bel. Certaines troupes de Gascons, que nos annales nomment *Bâtards*, je ne sçai pourquoi se mirent à courir cette Province, & mêlant avec eux des compagnies Angloises allèrent brûler la Ville de Xaintes. MEZER. Ces *Bâtards* à mon avis, devoient être ceux des Seigneurs de Guyenne; car j'ai remarqué que les *Bâtards* depuis qu'on les eut éxclus de la succession de leurs pères, afin de maintenir l'état de leur naissance, aussi bien que les légitimes, se faisoient chefs de routiers, brigands, & troupes de pillards, & s'entretenoient de vols & de ravages. ID.

BASTARD, se dit en tèrmes de Médécine, pour signifier qui n'est pas vrai. C'est une pleuresie *bâtarde*, c'est-à-dire, fausse pleuresie.

BASTARD, se dit encore en tèrmes de Jardinier, pour signifier Sauvage; qui n'est pas franc, qui n'est pas cultivé. *Adulterinus*. Arbres *bâtards*. Plantes *bâtardes*. *Silvestris planta*.

BASTARD, en tèrmes de Fauconnerie, se dit de l'oiseau qui tient de deux espéces, comme de sacre & de lanier.

BASTARD, se dit aussi de ce qui n'a point de nom certain, qui participe de deux natures differentes. *Bâtard* de dogue, chien né d'un dogue d'Anglelèrre, & d'une chienne d'un autre païs. Levrier *bâtard*, chien né d'un levrier & d'une chienne d'une autre espéce. Une piéce de canon *bâtarde*, de moyenne grandeur. Une porte *bâtarde*, est une moyenne porte entre la porte cochère & la bourgeoise. Une écriture *bâtarde*, est celle qui est moyenne entre la Françoise & l'Italienne. Un fruit *bâtard*, qui n'est point franc, qui participe d'une autre nature que celle dont il porte le nom.

BASTARD, en tèrmes de Marine, est le nom d'une corde qui assemble les racages, & qui les amarre sur le mât proche la vèrgue.

BASTARD, en Musique, se dit de deux modes de la Musique: l'un est l'Hyper-Eolien; il a sa finale en *B*, & conséquemment la 5[e] au dessus fausse, ou diminuée diatoniquement, & par cette raison rejetté du nombre des modes authentiques. L'autre est l'Hyper-Phrygien, il a sa finale en *F ut fa*, & la 4[e] au dessus superfluë, & pour cela rejetté du nombre des modes plagaux. BROSSART.

On dit provèrbialement que l'hiver n'est pas *bâtard*, & qu'il vient tôt ou tard.

On dit aussi en quelques endroits de Normandie *bâtard de Caux*, pour dire un pauvre cadet qui n'a point de bien. Avant que la coutume de Normandie fût réformée, les cadets du païs de Caux n'entroient point en partage avec leurs aînez, on leur donnoit seulement quelque chôse en argent, comme on fait encore presentement en Anglelèrre. Aujourd'hui même les cadets de Caux parmi les roturiers n'ont tous ensemble que le tiers du bien; l'aîné a les deux tiers avec le préciput dans les biens situez à la campagne, & c'est ce qui fait qu'on nomme les cadets de ce païs-là *bâtards de Caux*.

BASTARDE, est la plus grande des voiles d'une Galère, qui se porte quand il y a peu de vent. *Area*.

BASTARDEAU. s. m. Construction qu'on fait dans des eaux ou des rivières pour détourner le cours de l'eau, ou y fonder quelques bâtimens. *Pulvinus*. On le fait avec deux rangs de pieux qui soutiennent deux cloisons de planches, entre lesquelles il y a un massif de tèrre glaise bien paitrie. On fait des *bâtardeaux* pour fonder les piles d'un pont, les quais, les éclusés, &c.

Le P. Thomassin dérive le nom de *bâtardeau* de *batar*, mot Hébreu, qui veut dire *dissecuit*, *couper*, *séparer*, parce qu'un *bâtardeau* fait une séparation dans l'eau.

BASTARDIE. s. f. Voyez BASTARDISE. C'est la même chôse, & *bastardise* est plus en usage.

BASTARDIÈRE. s. f. Tèrme d'Agriculture. *Plantarium*. Plant d'arbres greffez, qu'on éleve dans des vèrgers ou pepinières, jusqu'à ce qu'on les déplante pour en faire des buissons ou des espaliers, & contre-espaliers. Je ne sçai si *bâtardière* se dit du plant d'arbres; mais Liger dans son Diction. d'Agricult. le dit seulement du lieu, & le définit, Lieu destiné pour y planter des arbres au sortir de la pepinière, & où ils sont comme dans un magazin, pour s'en servir lorsqu'on en a besoin.

Ce mot, ajoute-t'il, est bien trouvé, puisqu'il est vrai de dire que la *bâtardière* devient la mère, & nourrit des enfans qui ne sont pas

pas à elle, mais qu'elle adopte : ce qui montre l'étymologie de ce mot. Lig. Chomel dans son Diction. Œcon. ne le dit aussi que du lieu, & non pas du plant, & le définit de même que Liger. Vous ferez des trous tirez au cordeau de deux pieds de large en tout sens, & de deux autres bons pieds de profondeur, distans de quatre pieds l'un de l'autre, & les rangs aussi éloignez de quatre bons piéds. Vous prendrez des arbres greffez dans vôtre pepinière, & les transplanterez dans vôtre *batardiere* ; & pour les planter vous observerez ponctuellement de méler du petit fumier de vieille couche avec la bonne tèrre, & faisant une petite butte au milieu du trou y poser l'arbre, étendant les racines de tous côtez, toujours tirant en bas, puis après remplir le trou jusqu'à la greffe, qui doit toujours être jusqu'à l'affleurement de la tèrre ; ensuite il faut marcher la tèrre pour assurer l'arbre. Chom. La *bâtardière* est nécessaire, 1°. Pour avoir des arbres de provision, propres à remettre à la place de ceux qui meurent, ou ne profitent pas. 2°. Pour dégager la confusion qui pourroit être dans vôtre pepinière, à cause de la trop grande quantité d'arbres. 3°. Pour en avoir à vendre en récompense de la prémière dépense que vous aurez faite à planter vôtre jardin. Ils pourront aussi vous rapporter en ce lieu-là. Outre cela un arbre replanté plusieurs fois est beaucoup plus franc que si directement tiré de la pepinière il étoit placé en lieu à demeurer. Il est aussi besoin d'avoir une *bâtardiere* pour les arbres greffez sur franc que l'on veut faire monter en grands arbres de six pieds de tige. Id.

BASTARDISE. s. f. Naissance ou qualité de bâtard. *Nothorum genus*. Il signifie aussi le droit par lequel le Roi de France succéde aux bâtards. Droit de *bâtardise*. Bacquet a fait un beau traité de la *bâtardise*. On dit aussi *bâtardie* en ce sens. Le droit de *bâtardise* est un droit en vertu duquel les biens délaissez par les bâtards intestats appartiennent au Roi, ou aux Seigneurs hauts-justiciers, & en quelques lieux aux Seigneurs bas-justiciers, & même aux féodaux, lorsque les biens délaissez sont situez dans leurs justices & sur leurs tèrres, & que les bâtards y sont nez & décedez ; ce qui a été dans son principe une usurpation de l'autorité souveraine. Voyez les Coutumes d'Anjou, du Maine & de Normandie.

BASTE. s. f. Panier, ou manequin qui s'attache au bas d'une bête de somme pour mettre dedans ce que l'on veut porter. *Benna dossuaria*, *Cista vectaria* ; dans la basse Latinité *Basta*. Le P. Mabillon, *Acta SS. Bened. Sac. III. P. I. p.* 581. dit que ce nom *Baste* se dit dans le Périgord.

BASTELAGE. s. m. Métier, action de Bâteleur & de Charlatan. *Ludus mimicus*, *ludionum prestigia*. Ils amassèrent beaucoup d'argent par ce *bâtelage*.

BASTELÉE. s. f. Tèrme d'ancienne Poësie Françoise. Nos vieux Poëtes François affectoient de faire rimer le milieu du vers, ou le prémier hémistiche, avec la fin du vers précédent, & c'est de ces sortes de rimes qu'ils faisoient leurs *bâtelées*, mais il y a long-tems que la mode des *bâtelées* est passée. M. Mourgues. Jean Moline est l'inventeur de ces sortes de vers. Il semble qu'il vaut mieux écrire *bastelée* que *batelée*, en prenant ce mot dans la signification dont il s'agit ici.

BASTELEUR, euse. s. m. & f. Charlatan, Danseur de corde, Bouffon. *Histrio*, *mimus*, *ludio*, *ludius*. Il se dit de toute autre sorte de gens qui amassent le peuple pour le divertir, en faisant des sauts, des danses, & des tours de passe-passe. Les *Bâteleurs* & Comédiens ne pouvoient être enrôllez dans les armées Romaines. Vigen.

On te siffle par tout, on connoit tes finesses,
On se mocque de tes souplesses,
On rit de ton stile trompeur ;
Et de ton air de Bâteleur.

Un de nos Écrivains a appellé les Romans des *Bâteleurs* en papier. Outre que ces sortes de pensées sont basses, & un peu burlesques, elles tiennent fort de l'énigme. Bouh.

Ce mot, selon Saumaise, vient de *batalator*, qui signifie, Celui qui en public fait plusieurs tours surprenans avec les armes. Guyet le dérive de *bastel*, qui a été dit de *bastum*, pour un *échafaut de bois* ; comme qui diroit, *Qui monte sur le théâtre*. D'autres le dérivent de *baste*, vieux mot Gaulois, signifiant *tromperie*. Nicod le dérive du Grec βαττολογος, qui signifie *hableur*, qui dit des chôses vaines & frivoles. On le peut faire venir de *balatro*.

BASTER. v. act. Mettre un *bât* sur une bête de somme. *Clitellas imponere*.

BASTÉ, ée. part. pass. & adj. *Clitellatus*. C'est un âne *bâté*.

A le voir on l'eût pris pour un homme parfait
Tout âne bâté *qu'il étoit.*

On dit provèrbialement, que l'âne du commun est toujours le plus mal *bâté* ; pour dire, qu'on a moins de soin du public que de son intérêt particulier. On dit aussi, Qui *bâte* la bête, la monte ; pour dire, que celui qui habille quelque femme, en a les dernières faveurs.

BASTE. s. m. Tèrme du jeu de l'Ombre, qui signifie l'as de tresle. Le *baste* me vient souvent, mais c'est un fourbe qui m'engage mal-à-propos, & qui me fait faire la bête. S. Évr.

BASTER. v. n. Être en bon état ; réüssir. *Benè stare*, *procedere feliciter*. Il ne se dit guères que des affaires. Son procès est sur le bureau, mais il *baste* mal pour lui, il y a apparence qu'il le perdra. Lambris qui voit des siens *baster* mal les affaires. Sarr.

Du Cange dérive ce mot de *bene stare*.

Baster, signifioit autrefois Suffire ; *Sufficere*, *satis esse*. Et se dit encore en cette phrâse provèrbiale ; *Baste* pour cela, ou absolument, *Baste* ; pour dire, *Passe*, j'en suis content.

Ce mot n'est venu en usage qu'au tems de la Reine Catherine de Medicis, comme remarque Borel. Les Italiens disent *bastare* dans ce sens.

BASTERNE. s. f. *Basterna*. Espéce de voiture dont les Dames Romaines se servoient autrefois. Saumaise sur le L. de Tertullien *De Pallio* dit que la *Basterne* avoit succédé à la litière, & qu'elle en différoit peu ; que la litière étoit portée sur les épaules des esclaves, au lieu que la *basterne* l'étoit par des bêtes. Casaubon sur Lampridius dans la vie d'Élagabale C. 4. dit que les *basternes* avoient succédé à la voiture qu'on appelloit *carpentus*, & qui étoit, après celle qu'on nommoit *pilentum*, la plus honorable des voitures dont les Dames Romaines usoient ; qu'elle étoit portée par des mulets, des bidets, ou des mules. Il soutient qu'elles étoient toutes semblables à nos litières ; qu'en effet les *Glosses legales* donnent λεκτικιον βαστερνα pour synonymes ; qu'enfin la description qu'en fait une vieille épigramme, qui se trouve dans la collection de M. Pithou, le démontre. La voici.

Aurea Matronas claudit basterna pudicas
Quæ radians patulum gestat utrumque latus.
Hanc geminus portat duplici sub robore burdo,
Provehit & modicè pendula septa gradu.

Isidore, Orig. L. XX. C. 12. en fait la même description. Servius en parle aussi sur le 666[e] vers du VIII[e] Livre de l'Énéide. Le P. Daniel, dans son histoire de France T. I. p. 13. dit que c'étoit une espéce de chariot, & que cette voiture étoit tirée par des bœufs pour aller plus doucement. Et certainement Grégoire de Tours L. III. de l'hist. des Franc. C. 24. dit que Deuterie femme de Théodebert I. Roi de Mets voyant sa fille nubile, & craignant que le Roi n'en devînt amoureux & ne l'enlevât, la mit dans une *basterne*, fit atteler deux taureaux indomptez, qui la précipitèrent du haut du pont de Verdun ; mais après tout il ne paroît pas par cet endroit de Grégoire, que les bœufs fussent l'attellage ordinaire de la *basterne*, on n'y mit des taureaux indomptez cette fois là que pour précipiter la jeune Princesse, & l'Auteur de l'épigramme que j'ai raportée, aussi bien qu'Isidore, ne parlent que de mulets, de mules, & de bidets, ou chevaux Gaulois, *Bardones*, *mulæ*, *manni* : & dans les Glosses d'Isidore & ailleurs elle est appellée *Lectica mannalis* ; car il faut lire *mannalis*, & non pas *manualis* : ce qui montre que les chevaux appellez *manni* en étoient l'attelage ordinaire. Au reste, c'est peut-être le P. Mabillon qui a trompé les autres, après s'être trompé lui même ; car dans les *Acta SS. Bened. sec. V. p.* 430. il pretend prouver par cet endroit de Grégoire de Tours que les bœufs étoient l'attelage ordinaire des chariots des Grands & des Princes. Quoiqu'il en soit de ce fait, ce n'étoit pas celui de la *basterne*. Le dedans de cette voiture s'appelloit *Cavea*, c'est-à-dire, *Cage*, &c. *Acta S. Claudii C. 2. Acta Sanct. Febr. T. III. p.* 62. Elle étoit garnie de coussins fort mols qu'on appelloit *Lecti*, les licts de la *basterne*. Les deux côtez étoient ornez de glaces, qui se faisoient d'une espéce de pièrre transparente, comme on l'apprend de Pline L. XXXVI. C. 22. & de Sénéque dans son ép. 90. & dans son Livre de la Providence. C'est pour cela que le Poëte dont j'ai rapporté l'épigramme leur donne l'épithéte de *radians*,

Quæ radians patulum gestat utrumque latus.

Ainsi ces ouvertures qu'on appelloit *specularia*, Juven. IV. 21. Martial, VIII. 14. n'étoient point bouchées d'une étoffe transparente, comme l'a traduit l'Abbé de Villeloin à l'endroit de Juvenal que je viens de citer.

La mode des *basternes* passa d'Italie dans les Gaules, comme il paroît par l'endroit de Grégoire de Tours que j'ai cité, & par les circonstances du mariage de Clotilde avec Clovis. Gondebaud la fit partir dans une espéce de chariot qu'on appelloit *basterne*, escortée de quantité de François qui se trouvèrent alors à la Cour de Bourgogne. P. Dan. Les mieux montez allèrent assez vite pour atteindre la *basterne*, qu'ils investirent ; mais ils n'y trouvèrent

vèrent plus Clotilde, & ils apprirent qu'elle étoit déja en lieu d'assurance. Ils ne laissèrent pas de se saisir de la *basterne*, &c. P. Dan.

Papias dit que *Basterna* se dit pour *Vesterna*, le P. Rosweid croit qu'il faut lire *vix sterna*, & qu'il a appris ceci d'Isidore, qui dit *Basterna, quasi via sterna*. Le mot *Basterne* vient de Βάζω, ou Βαστάζω, je porte, d'où se forme Βαστω, qui signifie tout ce qui est propre à porter quelque chôse. Juret sur Symmaque Liv. VI. ép. 15. M. du Chesne dans son Glossaire, Saumaise sur Lampridius C. 4. de la vie d'Élogabale *hist. Aug.* p. 189. & 190. le P. Rosweid Jés. dans les vies des Pères p. 1015, 1016, où il remarque encore que dans les Jurisconsultes Grècs *Basterna* est pris pour *transenna*, & pour *tecta*, *Acta Sanct.* de Fév. T. II. p. 775. É. Guichard prétend que ce mot vient de l'Hébreu צב, *tsab*, pris à rebours, ou lû de gauche à droite, au contraire des Hébreux qui lisent de droite à gauche.

Je ne sçai pourquoi nous appellons nos carosses en Latin *currus*, & non pas *basterna*; ils n'ont aucun rapport à ce qu'on appelloit *currus*, & ressemblent entièrement aux *basternes*, ou plûtôt ce sont de vrayes *basternes* perfectionnées. Vigénère dit que le *pilentum* & la *basterne* sont la même chôse, *Annot. sur Tite-Live. Tom. I. p.* 1670.

BASTERNE, est aussi un nom de peuple de la Thrace, ou de la Sarmatie d'Europe. Les Grècs les appellent *Basternes*, & les Latins *Basternæ*, de même qu'ils disent *Alemanni*, & les Grècs Ἀλαμανοι. Voyez Pline L. IV. C. 12. & 14. Ovid. 11. Trist. v. 179. Vopiscus dans Probus, & Saumaise hist. Aug. p. 434. Denis le Géogr. Strabon L. VII. Étienne de Byzance, Claudien sur le 4. Consf. d'Honorius v. 450. & sur le prémier de Stilicon L. 1. v. 95. & Cluvier, *Germ. ant. L. III. C.* 43. Val. Flaccus a dit L. VI. v. 95. *Baternas*, par licence poëtique, pour *Basternas*. Voyez M. Du Cange. M. de Harlay dans son Traité, M. de Tillemont, & quelques autres de nos Auteurs, écrivent *Bastarnes*, imitant les Grècs plûtôt que les Latins; mais M. de Tillemont au IV^e^ Tome de l'Hist. des Emp. p. 41. revient aux Latins, & écrit *Basternes*, & au V^e^ T. *Bastarnes*, ou *Basternes*.

BASTIDE. Vieux tèrme, qui signifioit autrefois une *maison*. *Domus*, *villa*. Il est encore en usage en Provence, & aux païs voisins. Tout le chemin qui conduit d'Aix à Marseille est plein de *bastides*, ou de maisons de plaisance. La Faille dans ses Annales de Toulouse p. 86. dit que c'étoient des forts, & non pas simplement des maisons. Anciennement, dit-il, les Sénéchaux & les Gouverneurs de Province avoient accoûtumé de bâtir des forts à la campagne, & autour des villes, pour les tenir en sujettion. Ces forts s'appelloient *bastides*, ou *bastilles*. Elles sont aussi appellées *Populationes*, du mot Latin, *Populatio*, ou *Populatus*, qui veut dire tout le contraire de ce qu'on prétendoit lui faire signifier. Comme les Sénéchaux & les Gouverneurs de ce tems là étendoient fort leur pouvoir, ils donnoient aux habitans de ces nouveaux lieux de grands avantages, pour porter les sujets du Roi à s'y aller habituer. Mais aujourd'hui on n'entend par ce mot que des maisons de campagne, ou comme dit Nostradame, dans son histoire de Provence, de champêtres métairies, dont ce tèrritoire (de Marseille) est merveilleusement populeux & fertile, n'étant réputé homme de bien, celui qui n'y possède une canne de bâtiment, sur l'étendue d'un méchant arpent de vigne.

Ce mot vient de *bâtir*, ou de *bastilles*.

BASTIER. s. m. Ouvrier qui fait & qui vend des bâts de mulets, & d'autres bêtes de somme. *Clitellarum opifex*.

Bastier, est aussi une épithète qu'on donne à celui qu'on veut taxer de bêtise. *Stolidus*, *plumbeus*. Cet homme est un sot *bâtier*.

BASTILLE. s. f. Petit Château fortifié à l'antique avec des tours, & qui sert maintenant à mettre des prisonniers, comme celle de Paris, que Hugues Aubriot, ou Ambriot, natif de Bourgogne, fit bâtir par ordre de Charles V. l'an 1369. ou comme dit M. de la Marre en 1371. & ne fut achevée, que sous le Régne de Charles VI. en 1383. *Bastrum*, *Castellum*. La *Bastille* de Paris est le seul Château que l'on sçache qui ait retenu ce nom. C'est au moins celui que l'on entend communément quand on dit Mettre à la *Bastille*, être à la *Bastille*. &c. Ce mot signifioit originairement des redoutes qu'on faisoit devant les places assiégées. Dans Froissard il signifie simplement un fort, ou un château.

Ce mot vient de *batir*. Ménag. D'autres le dérivent de *balista* & *balistella*, parce qu'on tiroit les grosses arbalêtes de ces redoutes. Ce mot vient de βάκλε, un bâton à porter des fardeaux, ou de βάκτρον, *baculus*. Port-R. Borel dérive les mots de *bastion* & *bastille*, de *bailles*, qui signifioit autrefois *parapet*; ou du Latin *bastia*, qui étoit une espéce de tours qui servoient pour la défense. Du Cange le dérive de *bastia*, *bastita*, *bastile*, d'où on a fait *bastille*, *bastie*, & *bastide*, selon les lieux; ce qui se disoit autrefois de tout ce qui étoit remparé de fossez, de bois, de tèrre, & de toutes sortes d'autres défenses. On appelle *Bastille de Meremio*, une forteresse de bois.

On dit provèrbialement, d'un homme qui ne bouge quand on lui commande quelque chôse, qu'il branle comme la *bastille*. On le dit aussi des autres chôses qui sont fèrmes & inébranlables.

On dit aussi de celui qui fait quelque chôse contre le Roi, ou l'État, que cela sent la *bastille*, il y va de la *bastille*; pour dire, qu'on le mettra prisonnier à la *bastille*.

Bastillé. adj. Tèrme de Blason, qui signifie, Garni de tours, ou forteresses. *Turriculis fastigiatus*. On dit aussi *Bastille aux créneaux renversez*, d'un chef, d'une fasce, d'une bande & dont les créneaux sont du côté d'en bas. *Pinnis deorsùm spectantibus, versis*.

BASTIMENT. s. m. Ouvrage fait par des Architectes & des Maçons. *Ædificium*. Il se dit non seulement des maisons & palais, mais aussi des Églises, des ponts, aquéducs, & autres édifices publics, ou particuliers; en un mot, de tout ce qui sert ou à la Religion, ou à la sureté, ou à l'utilité, ou à la magnificence. Un *batiment régulier*, est celui dont le plan est d'équèrre, qui a ses côtez opposez, égaux, & dont les parties sont disposées avec symmetrie. Un *batiment Isolé*, est celui qui n'est lié, ni attaché à aucun autre. On appelle *bâtiment entèrré*, un *bâtiment* dont l'aire est au dessous du rez-de-chaussée: *Bâtiment déchiré*, une maison ouverte, & dont on rebâtit les murs. Il y a en France des Intendans, des Contrôlleurs, & des Trésoriers des *Bâtimens* du Roi. Les *Bâtimens* modèrnes sont plus beaux & plus commodes que les anciens. La 90^e^ épitre de Sénéque contient une ingénieuse invective contre la magnificence des *bâtimens*.

> *Tantôt je chanterai tes pompeux* bâtimens,
> *Du loisir d'un Héros nobles amusemens*. Boil.

Bastiment, se dit aussi en fait de Charpenterie, de ce qui regarde en général les vaisseaux, tant de mèr que des rivières. *Navis*, *navigium*. L'armée du Roi est composée de tant de grands *bâtimens*, & de tant de petits. On le dit plus ordinairement des vaisseaux marchands. Un *bâtiment* ras, est un vaisseau qui n'est pas ponté.

BASTINGUE, ou BASTINGURE. Tèrme de Marine, est une bande d'étoffe ou de toile qu'on tend le long du platbord des vaisseaux pendant le combat, afin de couvrir les soldats & les matelots. On l'appelle autrement *pavois*, ou *pavesade*.

BASTION. s. m. Boulevart, grosse masse de tèrre qui est souvent revêtuë de brique, & quelquefois de pièrre, qui s'avance en dehors de la place, pour la fortifier à la modèrne. *Saxeus vel terreus agger in aciem præminens*, *Propugnaculum*. Il est composé de deux faces, ou pans de muraille, qui font un angle saillant; & de deux flancs qui l'attachent aux courtines, avec une gorge par où on y entre. L'union des deux faces fait l'angle saillant, que l'on appelle simplement l'angle du *bastion*. L'union des deux faces aux deux flancs fait les angles des côtez, qu'on appelle autrement épaules; & l'union de l'autre extrémité des flancs avec les courtines forme les angles des flancs.

Ce mot peut venir de baston. Port-R. Voyez Bastir.

Il y a des *bastions* qui sont pleins, & d'autres qui sont vuides. Un *bastion creux*, ou *vuide*, est celui qui n'est qu'une simple enceinte d'un rempart, ou d'une muraille avec leurs parapets. Le *bastion plein*, ou *solide*, est celui qui est tout rempli de tèrre, sur lequel on peut combattre & se retrancher.

Bastion double, se dit lorsqu'il y en a deux ou trois l'un sur l'autre, tels que ceux qui sont bâtis sur des collines, comme à Besançon, à Namur.

Bastion plat, est un *bastion* posé au milieu d'une courtine, quand elle est trop longue pour être défenduë par les *bastions* qui sont à son extrémité; au lieu qu'on les met ordinairement sur les angles de la place, quand elle est régulière. M. Harris le définit un *bastion* construit sur une ligne droite.

Bastion composé, c'est celui dans lequel les deux côtez du poligone intérieur sont fort inégaux, ce qui fait aussi des gorges inégales.

Bastion irrégulier, ou difforme, comme parle M. Harris, est celui qui n'a point une de ses demi gorges, parce qu'un de ses flancs est trop court.

Bastion régulier, est celui dont les faces, les flancs & les gorges, ont la proportion requise.

On appelle un *Pentagone*, un *Héxagone*, une place à cinq, à six *bastions*, &c.

Bastion couppé, est celui qui a un angle rentrant à la pointe, fait en tenaille, lorsque sans ce remède il auroit été trop aigu.

On appelle aussi un *Bastion coupé*, Celui qui est retranché de la place par quelque fossé, quelques Ingénieurs ayant enseigné la façon

çon de fortifier par des piéces détachées. En ce cas on les appelle *Ravelins*.

On dit pendant un siége, Attacher un Mineur au *bastion*. Sapper, miner un *bastion*. Se loger sur le *bastion*.

On appelle le *Bastion de France*, une petite place qui est sur la côte de Barbarie entre Thunis & Alger, quoique ce ne soit qu'une Tour & un Donjon où des Marchands entretiennent une garnison de 50 hommes pour favoriser la pêche du corail, qu'ils font à huit mille de-là. On donne des noms aux *bastions* pour la commodité du service. *Bastion* du Roi, *bastion* de la Reine, &c.

DEMI-BASTION, est une piéce de Fortification qui n'a qu'une face & un flanc. Pour fortifier un angle trop aigu d'une place, on en couppe la pointe, & on y met deux *demi-bastions* qui font une tenaille, ou un angle rentrant. Leur plus grand usage c'est d'être à la tête des ouvrages à cornes ou à couronnes.

BASTIR. v. act. Construire, faire quelque édifice. Il se dit tant de celui qui fait la dépense d'un bâtiment, que du Maçon qui l'éléve, & de l'Architecte qui en a donné & conduit le dessein. *Ædificare*. Le Bramante a *bâti* S. Pierre de Rome. Salomon de Brosses a *bâti* le palais appellé Luxembourg. Noé *bâtit* son Arche par l'ordre de Dieu. Ce Prince *bâtit* beaucoup, fait grande dépense en bâtimens. On dit qu'un Entrepreneur *bâtit* bien, quand ses bâtimens sont bien construits, avec choix de bons matériaux, & avec le soin & la propreté que l'art demande. Pour bien *batir*, il faut *bâtir* solidement, agréablement, & commodément. ABR. DE VITR.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'Hébreu *bitser*, qui signifie *extruxit*. Du Cange le dérive de *bastire*, mot de la basse Latinité, qu'il dit signifier proprement *bastias*, *aut bastitas exstruere*. De bâton peut venir bastion & *bâtir*, parce que les anciens bâtimens n'étoient faits que de pèrches & de longs bâtons. PORT-R.

BASTIR, se dit aussi en parlant de l'ordonnance d'un bâtiment. *Bâtir* à la Grècque, à la Romaine, à la Gothique, à la Modèrne. *Græco*, *Romano*, *Gothico*, *recenti more ædificare*. *Bâtir* avec symmétrie.

On dit aussi, que Dieu a *bâti* l'Univers de ses propres mains; pour dire, qu'il la créé & mis en l'état où nous le voyons.

BASTIR, se dit aussi des petites constructions, & passagères. *Extruere*, *erigere*. Abraham *bâtit* un autel à Dieu. Et figurément on dit, *Bâtir* des autels en son cœur; pour dire, Adorer secrettement quelque Divinité.

BASTIR, signifie quelquefois, Fonder, établir. *Fundare*, *condere*. C'est Romulus qui a *bâti* Rome. Didon a *bâti* Carthage. Saint Loüis a *bâti* beaucoup de Monastères. Saint Bernard a *bati* Clervaux. Le Cardinal de Richelieu a *bâti* la Sorbonne.

BASTIR, se dit figurément en chôses spirituelles. *Construere*, *extruere*. Celui qui ne fait point son salut, *batit* sur l'aréne, dit JESUS-CHRIST en S. Matthieu. Cet homme se flatte de belles espérances, mais il *bâtit* en l'air. On dit en ce sens, Vous *bâtissez* sur un faux principe, sur un mauvais fondement. Toute la Religion des Payens étoit *bâtie* sur des fables. J. C. dit à S. Pièrre, que ce seroit sur lui qu'il *bâtiroit* son Église. Si le bien que l'on fait n'est appuyé sur une humilité véritable & sincère, on *bâtit* sur le sable. ABB. D. L. TR.

Le bien de la fortune est un bien périssable,
Quand on bâtit *sur elle, on* bâtit *sur le sable*. RACIN.

BASTIR, signifie aussi, Mettre en ordre, disposer, régler; & ne se dit guères qu'avec la négative, ou iironiquement. *Disponere*, *ordinare*. Tout ce livre, ce discours, est mal *bâti*, il n'y a point d'ordre. Cette ville est mal *bâtie*, tant pour ses bâtimens, que pour sa police.

On dit dans ce même sens, qu'un homme est tout mal *bâti*, lorsqu'il est indisposé, qu'il est prêt à tomber malade; qu'il est mal *bâti*, quand il est laid, mal fait, ou mal vêtu. *Male affectus*. Et qu'il est ainsi *bâti*; pour dire, qu'il est fait ainsi, & que telle est son humeur. Mais tout cela n'est bon que dans le stile familier & burlesque.

On dit aussi, qu'un homme s'est *bâti* une petite fortune, une petite retraite, un asyle, lorsqu'il s'est assuré quelque revenu, qu'il a acquis une maison pour se retirer. Colletet a dit agréablement,

Viens me voir en mon fauxbourg,
Où vrai Patriarche,
Contre les flots de la Cour,
J'ay bâti *mon arche.*

BASTIR, se dit aussi chez les Tailleurs, de l'assemblage qu'ils font des piéces d'un habit qu'ils ont taillé, quand ils joignent l'étoffe avec la doublure, en ne les cousant qu'à grands points, afin d'avoir le moyen de les essayer & d'en reformer les malefaçons. *Componere*, *copulare*, *jungere*. Un Tailleur de femme n'a jamais *bâti* d'habit qu'il n'ait eû quelque chôse à raccommoder.

BASTIR, en tèrme de Chapelier, signifie former un chapeau avec des capades.

On dit provèrbialement qu'un homme *bâtit* des Châteaux en Espagne; pour dire, qu'il emplit son esprit de chimères, de chôses qui ne sont point effectives, parce qu'en Espagne les Nobles habitent dans les villes. On dit que les Communautez commencent par *batir* la cuisine; pour dire, qu'elles se font du revenu pour subsister, avant que *bâtir* leur Église. On dit, *Bâtir* de boüe & de crachat, quand on ne *bâtit* pas solidement & avec de bons matériaux. On dit d'un homme qui devient gras èxtraordinairement, & qui a un gros ventre, qu'il *bâtit* sur le devant. On dit aussi, Qui *batit* ment, par une méchante allusion; pour dire, qu'un homme qui *bâtit* fait toûjours plus de dépense qu'il ne s'étoit proposé de faire. On dit aussi, qu'une affaire, qu'un Traité, est *bâti* à chaux & à ciment; pour dire, qu'il est bien fait; qu'il doit durer, qu'il sera inébranlable.

BASTI, IE. part. & adj. *Ædificatus*, *extructus*. Il a toutes les significations de son vèrbe.

BASTI. s. m. se dit aussi en Menuiserie de l'assemblage des montans & traversans qui renferment un ou plusieurs panneaux. *Compages*, *coagmentum*.

BASTISSE. s. f. L'action de bâtir, ou l'entreprise d'un bâtiment. *Ædificatio*.

BASTISSEUR. s. m. Celui qui se plaît à faire faire des bâtimens. *Ædificator*. Le Roi François I. étoit un grand *Bâtisseur*, il a fait *bâtir* S. Germain, Chambor, &c. Le mot de *Bâtisseur* ne se dit ni du Maçon, ni de l'Architecte. M. Godeau l'a pourtant employé en ce sens; mais on ne croit pas qu'il le faille imiter; & même *Bâtisseur* ne se dit guères qu'en riant, pour marquer un homme qui ne fait que bâtir.

BASTON. s. m. Morceau de bois rond, long & menu, qui sert ordinairement pour s'appuyer en marchant. *Baculum*, *bacillum*, *baculus*, *scipio*. Les vieilles gens, les estropiez, se soutiennent sur un *bâton*, marchent avec un *bâton*, sont réduits au *baton*. Le Cardinal Bona remarque, dans son traité des Liturgies, qu'autrefois ceux qui avoient un *bâton* dans l'Église pour se soutenir, étoient obligez de le quitter, & de se tenir debout, droits & fèrmes, lorsqu'on lisoit l'Évangile, pour montrer leur respect par leur posture, & faire connoitre qu'ils étoient prêts à obeïr à J. C. & à aller où il leur commanderoit. Les Philosophes autrefois avoient un *bâton* & une besace, ce qui leur fit donner le nom de Bactropérates. Voyez ce mot.

Ménage dérive ce mot de *bastone*, qui a été fait de *bastum*, qui s'est pris pour un *baton* avec lequel on porte des fardeaux. C'est de là qu'il fait aussi venir *bastion* & *bastille*, *bast* & *bastir*. Nicod le dérive du Grèc *βακτηρ*, ou du Latin *batuo*, *batuis*, qui signifie *battre*. Le P. Pezron, qui tire tout du Celtique, le dérive de *bach*, & *bagl*, mot Celtique, qui a la même signification.

BASTON, est aussi une arme naturelle offensive & défensive, quand on se bat seulement à coups de main. *Fustis*. Ces Païsans se sont battus à coups de *bâton*. C'est un affront irréparable à un Gentilhomme de recevoir des coups de *bâton*. Ils étoient armez de piques & de *bâtons* durcis au feu. VAUG. Les Lacédémoniens ne portoient point d'épée pendant la paix, & se contentoient d'un gros *bâton* courbé, qui leur étoit particulier. La correction par les coups de *bâton* étoit la moins sévère que les Romains exèrçassent sur leurs esclaves; parce qu'ils les recevoient sur les habits. S. ÉVR. C'est un plus grand affront d'être battu à coups de *bâton*, qu'à coups d'épée; l'épée est l'instrument de la guèrre, & par conséquent il est honnête: le *bâton* est l'instrument des outrages, & par conséquent il est infame. LE MAIT.

Par le dixième article du Réglement de Messieurs les Maréchaux de France sur diverses satisfactions & réparations d'honneur du 22. Août 1653. il est dit: *Pour les coups de* bâton, *ou autres pareils outrages, l'offensant tiendra prison un an entier, & ce tems ne pourra être modéré, sinon de six mois, en payant trois mille livres, applicables à l'Hôpital le plus proche du lieu de la demeure de l'offensé*; outre cela l'offensant est obligé de demander pardon à genoux à l'offensé, & à être prêt à recevoir pareils coups de *bâton*, qu'on pourra en certaines occasions obliger l'offensé de lui donner, quand il auroit la générosité de ne le pas faire. Par le réglement des Maréchaux de France du 22. Juin 1679. celui qui donne des coups de *bâton* après avoir reçu un soufflet, ou des coups de main dans la chaleur d'un démêlé, est condamné à deux ans de prison; & à quatre, s'il n'a point été frapé le prémier de la main. Par un Édit du Roi de 1666. les épées en *bâtons*, & *bâtons* à fèrremens, sont défendus. Le Duc Loüis d'Orleans, ennemi du Duc Jean de Bourgogne, portoit pour dévise dans ses banderolles un *bâton* épineux & noüeux, avec ce mot, *Je l'envie*, par lequel il vouloit dire que où il frapperoit, la bugne y leveroit. Le Duc de

Bourgogne, pour y répondre, faisoit peindre un rabot dans ses bannières, voulant dire qu'il raboteroit & applaniroit le *bâton* noüeux du Duc d'Orléans. Parad.

Parbleu je le ferois mourir sous le bâton.
S'il m'avoit soutenu des faussetez pareilles. Mol.

Baston, se dit aussi des véritables armes montées sur un fût ou hampe. *Hastile ferrea cuspide utrinque præfixum.* C'est une bonne arme qu'un *bâton* à deux bouts. Les mousquets, les fusils, les arquebuses, sont appellez des *bâtons* à feu.

Baston, se dit aussi de toutes sortes de bois menu qui sert à bruler. *Ligna, virgulta.* Un *bâton* de fagot, de coteret. Un *bâton* de gros bois : c'est autrement un *rondin* ; car quand le bois est fendu par quartier, on l'appelle *bûche.*

Baston de chaise. Morceau de bois épais de deux ou trois pouces, & long de six ou sept pieds, qu'on met dans les portans de la chaise, pour la soulever & la porter par la ville. *Vectis.*

Baston a gans. Manière de grand fuseau dont le Gantier se sert pour donner plus de forme aux gans, quand ils sont faits. *Bacillum.*

Baston de cage. C'est un petit morceau de bois que l'on passe en travers dans une cage, pour que l'oiseau puisse s'y percher. Il est d'une grande importance que les *bâtons* de la cabane (des Serins) soient bien stables, afin qu'ils ne puissent tomber, sur tout lors que le mâle va après sa femelle ; ce qui feroit faire une quantité d'œufs clairs à la femelle. Hervieux.

Baston de chasse. Il se dit de ceux que l'on porte quand on va courre. Salnove.

Baston, se dit encore des chôses qui ressemblent au *bâton*, quoi qu'en très-petit volume. Un *bâton* de casse, un *bâton* de cire d'Espagne. Le petit *bâton* d'un Charlatan.

Bastons rompus, est une manière de tapisserie qui représente plusieurs *batons* qui sont rompus & entremêlez l'un dans l'autre. On en fait aussi des ornemens d'Architecture & de Menuiserie, des dispositions de panneaux de vitres en façon de *bâtons rompus.*

Baston, est quelquefois une marque de commandement. Le *bâton* de Maréchal de France, est un *bâton* fleurdelisé que le Roi envoye à celui qu'il fait Maréchal : & on dit absolument, il aspire au *bâton* ; il a eû le *bâton* ; pour dire, qu'un homme aspire ou a eû cette Charge. *Bacillum Marescalli.*

Il y a aussi des *bâtons* de Maîtres d'Hôtel, de Capitaines des Gardes, d'Éxempts, qui sont faits divèrsement, & qu'un homme met en sautoir sous l'Écu de ses Armes, pour marque qu'il est revêtu de ces charges. *Bacillus, radius.*

Autrefois ceux qui enseignoient Homère, & qu'on nommoit Ῥαψῳδοὶ, avoient un *bâton* rouge, quand ils éxpliquoient l'Iliade, & un *bâton* jaune, quand c'étoit l'Odissée.

Baston augural. C'étoit un *bâton* tourné par le haut en forme de crosse, que portoient les Augures. *Lituus auguralis.* Ils s'en servoient pour partager le ciel, afin de faire leurs observations. On en voit sur des médailles.

Baston pastoral, Est la crosse d'un Évêque qu'il prend en main quand il donne la bénédiction au peuple solennellement. *Pedum pastorale.* Les Auteurs de la vie de S. Césaire disent qu'il y avoit un Clèrc chargé de porter le *bâton pastoral* de l'Évêque, & que cette fonction appartenoit aux Notaires. Un Évêque après avoir rappellé les brebis égarées avec la voix du Pasteur, les peut fraper du *bâton pastoral*, quand elles ne veulent pas se rendre à cette voix. P. Gail. Les Chantres ont aussi des *bâtons* de cérémonie, qu'ils portent en officiant. Les *bâtons* de Chantre sont la représentation des *bâtons* que portoient autrefois les Hébreux quand ils mangeoient l'Agneau Pascal. Sur quoi Honorius d'Autun remarque que les Chantres qui tenoient leur *bâton* de la main pendant la Messe, le quittoient lors qu'on lisoit l'Évangile, parceque la publication de l'Évangile a fait cesser les cérémonies des Juifs. Les crosses & *bâtons* d'argent doivent être contremarquez aux vâses, fonds de lanterne, dômes, doüilles & croisillons.

Baston de la Croix, Est un *bâton* qui sert à porter la Croix dans les Processions. *Baculus.*

Baston de Confrairie, c'est un semblable *bâton*, qui sert à porter aux Processions l'image de quelque Saint, ou la représentation de quelque Mystère pour le faire voir au Peuple : & l'on appelle une Fête à *bâtons*, celle où on célébre la Fête du Saint qui est au bout de ces *bâtons.*

En tèrmes de Géométrie, on appelle *Bâton de Jacob*, un instrument qui sert à prendre les hauteurs, ou les distances, par les angles. *Radius astronomicus.* Il est composé de deux régles divisées en plusieurs parties égales qui se coupent à angles droits, & qui sont mobiles dans une boête ou charnière qui les tient fermes. Aux extrémitez il y a des pinnules pour faire des observations justes. C'est la même chôse que l'arbalête dont on se sert sur la mèr. Il est apparemment ainsi appellé, parce que les divisions du montant ne ressemblent pas mal aux degrez d'une échelle pareille à celle que Jacob eut en vision, qui alloit jusqu'au Ciel. On le nomme aussi sur la mèr *Verge d'Or*, *Radiometre*, & *Rayon astronomique.* Son traversier s'appelle *marteau.* On peint les anciens Astronomes avec un *bâton de Jacob* à la main.

En tèrmes de Joüeurs de Marionnettes & de Gobelets, on appelle aussi *bâton de Jacob*, le petit *bâton* dont ces sortes de gens se servent pour faire leur tour de passe-passe.

Baston, en tèrmes d'Architecture, se dit d'un gros anneau ou moulure en saillie qui est un ornement de la bâse des colonnes, qu'on appelle autrement *tore*, ou *bosel. Torus.*

Baston, en tèrme de Marine, s'applique à diverses chôses. *Bâton* de pavillon, ou d'enseigne, est un petit mât qui sert à arborer le pavillon. On met aussi ces *bâtons* sur la poupe du vaisseau. *Bâton* de giroüette, est un petit mât, où la vèrge de fèr qui tient la giroüette est plantée. *Bâton* de flamme, le *bâton* où la flamme est attachée au haut du mât.

Baston, en tèrmes de Blason, se dit d'une espéce de bande qui n'a que le tiers de sa largeur ordinaire, ou la moitié d'un cotice, qu'on appelle *brochant sur le tout*, quand il tire d'une extrémité de l'Écu à l'autre, *Scutarius radius longior* ; & quand il est raccourci & vrayment alaisé, on l'appelle *peri en bande*, ou absolument *peri. Accisus.*

Baston, dans la Coutume de Troyes, se prend pour le bèrger qui garde un troupeau, ou pour la garde d'un troupeau ; de sorte qu'un troupeau est sous un seul *bâton*, quand il est conduit par un seul pasteur.

Baston, se dit figurément en ces phrâses : *Bâton* de vieillesse, est le jeune parent, ou ami, dont le vieillard espère du secours & de l'assistance sur ses vieux jours. *Præsidium, columen.* On dit aussi, qu'un homme en méne un autre le *bâton* haut, le *bâton* à la main ; pour dire, qu'il lui commande avec autorité & vigueur, ou qu'il lui fait faire quelque chôse par force.

Baston, se dit provèrbialement en ces phrâses : Il a été réduit au *bâton* blanc ; pour dire, il a été absolument ruiné, & contraint de sortir de sa maison avec un *bâton* à la main. On dit aussi, Il crie comme un aveugle qui a perdu son *bâton* ; pour dire, qu'il crie comme s'il avoit perdu une chôse dont il avoit grand besoin. On dit aussi de celui qui n'a pas les chôses les plus nécessaires à sa profession, comme un Apoticaire sans sucre, que c'est un aveugle sans *bâton.*

On dit encore qu'un homme est bien assuré de son *bâton*, lorsqu'il a de bons garants de ce qu'il dit, ou de ce qu'il fait, & lorsqu'il est seur du succès de quelque entreprise. On dit aussi, Tirer au *bâton* avec quelqu'un ; pour dire, contester quelque chôse avec lui, comme d'égal à égal. On dit aussi, faire une chôse à *bâtons* rompus ; pour dire, après plusieurs reprises & interruptions, par une métaphôre tirée des desseins semblables de tapisserie. On dit aussi d'un homme sans défense, qu'il n'a ni vèrge ni *bâton.* On appelle le tour du *bâton*, les profits illicites qu'on fait secrettement & avec adresse dans une charge, dans une commission, dans un maniment, par une métaphôre apparemment tirée des Charlatans, qui font mille subtilitez qu'ils attribuënt à la vèrtu de leur petit *bâton* : mais Bélinghin estime que ce provèrbe vient de ce qu'on parle à l'oreille & d'un *bas ton*, lorsqu'on fait des offres à quelque domestique pour le corrompre, & lui faire faire quelque chôse qui nuise à son Maître. D'autres disent qu'il vient des Maîtres d'Hôtel, qui portent un *bâton* pour marque de leur charge, parce qu'ils sont sujets à fèrrer la mule. On dit aussi, Faire sauter le *bâton* à quelqu'un ; pour dire, l'obliger à faire quelque chôse contre sa volonté, par une métaphôre tirée aussi des Charlatans, qui font sauter un *bâton* à des singes & à des chiens qu'ils ont dressez à cela, en les menaçant du *baton.* On dit aussi, Martin *bâton*, en parlant d'un *bâton* dont on frappe les ânes qu'on appelle *Martin*, comme si on disoit le *bâton à Martin.* Autrefois on disoit *bâton* porte paix quant & soi,

Fert secum placita baculus pia fœdera pacis.

Pour marquer qu'on n'attaque point ceux qui sont en état de se défendre.

BASTONNABLE. adj. Mot burlesque, pour dire, qui mérite des coups de bâton. *Dignus fustibus.* Le Héros de son Roman est très *bastonnable.* Scar.

BASTONNADE. s. f. Action par laquelle on donne des coups de bâtons. *Fustis ictus, fustuarium.* Les satyriques médisans sont sujets aux *bastonnades.*

BASTONNER. v. act. Donner des coups de bâtons à quelqu'un. *Fustibus cædere.* Sa bosse est souvent *bâtonnée.* Main.

Bastonner, en tèrme de Palais, signifie, Tirer des rayes entre des lignes d'un acte ou d'une piéce, pour avertir de lire cet endroit,

droit, qui contient quelque clause décisive, une datte, ou quelque chôse de remarquable & de nécessaire. *Lineis distinguere.* Un Juge saute par dessus une clause essentielle, quand on n'a pas eû le soin de la *bâtonner.*

BASTONNÉ, ÉE. part. & adj. *Fustibus cæsus.*

BASTONNÉE. s. f. Tèrme de Méchanique. C'est la quantité d'eau qu'on puise à la pompe à chaque fois que la brimbale joue.

BASTONNET. s. m. *Bacilli ludus.* Jeu de petits enfans, qu'ils font avec un petit bâton. C'est aussi & prémièrement le nom de l'instrument avec lequel ils joüent. C'est un petit bâton long d'un demi pied environ, & gros comme le doigt, ou un peu plus. Il est amenuisé par les deux bouts. On frape sur l'un des bouts pour le faire sauter en l'air & le chasser loin de soi, &c. C'est ce qui s'appelle à Paris joüer au *bâtonnet.* En Berry on l'appell Bicarrelle, ou bigarrelle, en Touraine Pic, & Bele en Dauphiné.

BASTONNIER, IERE. s. m. & f. Celui ou celle qui ont en garde pendant un tems le Bâton d'une Confrairie, & qui le portent ou le suivent aux processions.

BASTONNIER, en tèrmes de Palais, est un ancien Avocat qu'on choisit tous les ans selon l'ordre du tableau, pour être le Chef de la Communauté des Avocats & Procureurs, pour être Maître de leur Chapelle & de leur Confrairie, & présider au Siége qu'ils tiennent pour l'entreténement de la discipline du Palais & des réglemens. C'est à lui aussi qu'appartient la commission des charges des Juges inférieurs pendant leur interdiction. Quelques Auteurs ont donné le nom de *Bastonerius* à de simples Sergens ou Bedeaux, & Appariteurs. Il se trouve dans ce sens dans la Charte de Pièrre II. Roi d'Arragon, pour la confirmation des libertez & Coutumes de Catalogne. Voyez Du Cange au mot *Bastonerius.*

BASTUDE. s. f. Tèrme de Marine. C'est une espéce de filet, duquel on se sert pour pêcher dans les étangs salez, dont il est fait mention dans l'Ordonnance.

BAT.

BAT. s. m. Vieux mot qui n'est plus en usage qu'en la cuisine du Roi, en cette phrâse : On estime les poissons selon la quantité des pouces qu'ils ont entre œil & *bat* ; c'est-à-dire, entre la tête & la queuë. *Cauda.*

BAT. Voyez BATH.

BATAIL. subst. m. Espéce de marteau fait en forme de massuë ; ou morceau de fèr long & rond, & beaucoup plus gros par le bout d'enbas, que par le bout d'enhaut, qui pend au milieu de la cloche étant attaché à la belière, & qui frappant à droite & à gauche sur ses bords la fait sonner. *Clava, tudicula.* Le poids du *batail* doit être proportionné au poids de la cloche. L'art de le fondre & de le proportionner est écrit au sixiême livre de la Pyrotéchnie de Biringuccio.

Du Cange dérive ce mot de *Batallum*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier un *batail*, ou *battant de cloche.* Voyez BATTANT.

BATAILLÉ. adj. Tèrme de Blason, qui se dit d'une cloche de métal avec son batail d'une autre couleur. *Clavatus, tudicula instructus.* De Bellegarde porte d'azur à une cloche *bataillée* de sable. On dit quelquefois *batelée.*

BATAILLE. s. f. Combat, choc de deux armées ennemies. *Prælium, certamen. Bataille rangée*, est celle où on a le loisir de ranger ses troupes en bon ordre des deux côtez, & où aucune des deux armées n'est enfermée dans des retranchemens. *Acies instructa. Bataille navale*, est le choc de deux armées de mèr rangées en diverses escadres. *Pugna navalis.* Livrer, donner, présenter, gagner la *bataille.* La journée ou la *bataille* de Cannes, d'Arbelles. *Pugna ad Cannas, ad Arbela.* Les François couroient cent lieuës chercher une *bataille*, & n'en voudroient pas attendre l'occasion huit jours.

CORPS DE BATAILLE, ou *Bataille* absolument, est la seconde ligne, ou le second rang d'escadrons, ou de bataillons qui soutiennent l'avant-garde ou la prémière ligne, & où le Général a accoûtumé de combattre. *Acies.* Un tel commandoit la *bataille* ; le corps de *bataille.* La *bataille* des Indiens fut rompuë. ABLANC.

BATAILLE, se dit aussi d'une armée prête à combattre, de troupes rangées en état de combat, & toutes disposées à donner & à recevoir le choc. *Acies ad pugnam instructa, comparata.* La *bataille* étant trop étenduë, ils ne pouvoient donner ordre à tout, ni voir ce qui manquoit en chaque lieu. Il marchoit en *bataille* avec le bagage au milieu. ABLANC. Il marchoit en *bataille* sur quatre fronts. ID. Il donna beaucoup de hauteur à sa *bataille*, ID.

Le *Champ de bataille*, est le terrain où l'on combat ; & l'on dit que le *champ de bataille* est demeuré à un parti, quand il a obligé l'ennemi à s'en retirer. *Locus prælii, pugnæ.* On le dit aussi figurément dans une dispute, quand on a eû avantage sur son adversaire, & qu'on l'a réduit à céder, ou à acquiescer.

MARÉCHAL DE BATAILLE, étoit autrefois un grand Officier qui avoit soin de ranger l'armée en *bataille* ; mais dont la charge est maintenant éxèrcée par les Maréchaux de camp. *Castrorum præfectus.*

Marcher en *bataille*, c'est marcher en bataillons & escadrons, dans le même ordre que si on avoit à donner *bataille*, quand le terrain le permet : ce qu'on fait toûjours quand on est près des ennemis. *Procedere in acie.*

Cheval de *bataille*, est un cheval fort & adroit, que les Officiers réservent pour les occasions où il faut combattre. *Equus bellator.*

On dit figurément de celui qui a une bonne raison, un argument bien pressant en quelque dispute, que c'est son cheval de *bataille.*

On dit aussi figurément, qu'il faut qu'une personne livre des *batailles*, quand elle rencontre des difficultez pour obtenir d'un supérieur ce qu'elle lui demande. Ainsi le mot de *bataille* au figuré, se prend pour toutes sortes de combats, & d'assauts, ou d'entreprises en général. Et en particulier pour les combats & les assauts que la beauté des femmes livre au cœur des hommes ; mais en ce sens il ne doit être employé que dans le stile bas & comique. Ses charmes ont livré à mon cœur une horrible *bataille.* DÉMARAIS.

On dit provèrbialement, Voilà ce que j'ai sauvé de la *bataille* ; pour dire, ce qui m'est resté de mes pèrtes, de mes procès, des contestations que j'ai essuyées. On le dit aussi de ceux qui peuvent retirer & arracher quelque chôse des mains des personnes qui se battent.

Ce mot vient de *battualia*, qui signifie proprement le lieu où deux hommes s'éxèrçoient au combat ; ou de *batalia*, qui signifie l'*éxèrcice* ou l'apprentissage des gens de guèrre ; de là on a aussi dérivé le mot de *battere*, dont on a fait *battre.* MENA. On trouve aussi *batallum* dans la basse Latinité, pour *duellum. Mabillon Annal. Bened. L. XLIV. p.* 478.

BATAILLER. v. act. qui ne se dit qu'en cette phrâse figurée & basse : Il m'a bien fallu *batailler* avant que d'obtenir telle chôse ; c'est-à-dire, avoir bien des contestations. *Pugnare, certare.* Un vieux Historien a dit que les Flamands avoient *bataillé* une Église ; pour dire, qu'ils l'avoient attaquée. On a dit dans la basse Latinité *batalare* ; pour dire, *manier les armes* : & *batalia*, pour dire, un *combat.*

BATAILLON. s. m. Petit corps d'Infanterie rangé en bataille ; certain nombre de fantassins, ou de gens de pieds, rangez en ordre & prêts à combattre. *Agmen.* Cette armée est composée de tant de *bataillons* & d'escadrons. Un *bataillon* est d'ordinaire composé de 500 ou de 800 hommes. Chaque *bataillon* a cinq ou six hommes de hauteur. Le prémier, le second *bataillon* des Gardes. Les piquiers sont au milieu d'un *bataillon*, les mousquetaires sur les ailes. *Bataillon* quarré. *Agmen quadratum. Bataillon* dressé en triangle, ou en pointe, ou en forme de coin. *Cuneus. Bataillon* épais. *Bataillon* sèrré. *Phalanx.* Former un *bataillon.* Sèrrer un *bataillon.* Étendre un *bataillon.* Enfoncer, ouvrir, pèrcer, rompre, renvèrser un *bataillon.*

Rompre un *bataillon* ; c'est aussi en tèrmes d'Évolution, Remettre un *bataillon* par Compagnie, pour le faire défiler.

BATATAFE. s. f. *Rapa Africana, Rapum Æthiopicum.* Les *Batatafes* sont des racines qui croissent sous tèrre dans le païs des Négres ; elles ont à peu près le même goût que nos raves, & sont séches & douces au goût. DAPPER.

BATATE, ou PATATE. s. f. Racine qui est fort commune aux Isles Antilles. Voyez PATATE. Il y en a dans l'Isle de S. Thomé, les habitans les nomment Ignames ; ils en font leur nourriture ordinaire & en mangent au lieu de pain. Il y en a de quatre sortes. La prémière s'appelle Bénin ; la 2e Achorère ; la 3e Manicongе ; & la 4e Saffranée ; qui prennent toutes leurs noms des lieux d'où on les apporte à cette Isle. Les deux prémières sont les meilleures, l'une à cause de sa douceur, & l'autre parce qu'elle se peut garder longtems. DAPPER.

BATAVE. s. m. & f. Peuple ancien de la Germanie inférieure, que nous appellons aujourd'hui les Païs-Bas. Les anciens *Bataves* occupoient l'Isle que font le Vahal & le Rhin, ainsi qu'il paroit par César Liv. IV. ch. 10. & par Pline Liv. IV. ch. 15. Ils ne l'occupoient pas même seuls ; car Pline & Tacite Liv. IV. Hist. ch. 15. y placent encore les *Canénéfates*, ou *Capunefates.* Quelques-uns prétendent qu'ils s'étendoient au delà du Vahal jusques à la Meuse, dans le païs qu'on nomme aujourd'hui *Riik Nimmeguen*, c'est-à-dire, Royaume de Nimégue, & dans celui qu'on nomme *Maes Wael.* Leur raison est qu'on voit dans ce païs des restes du nom des anciens *Bataves*, dans la ville appellée

pellée Batenbourg, qui est un abrégé de Batavenbourg, & qui signifie le bourg des *Bataves*. Mais tous les anciens renferment les *Bataves*, comme je l'ai dit, entre le Vahal, & le Rhin. Un seul Bourg ne prouve pas qu'ils se soient étendus au delà. Il n'est pas clair que le nom de Battenbourg soit le même que Batavenbourg. Quoi qu'il en soit, si les *Bataves* ont occupé ce tèrrain, ce n'est que dans la suite des tems. Ils y vont tenir les *Bataves* dans l'obéïssance & le respect. P. Tart. Voyez sur les anciens *Bataves* Cluvier. *German. Antiq. L. I. p. 165. 317. L. II. 139. & suiv.*

Aujourd'hui on appelle *Bataves*, ou les Provinces unies des Païs-Bas en général, ou en particulier, les Hollandois; mais ce n'est qu'en vèrs qu'on employe ce mot dans ces deux sens.

Le Batave, & l'Anglois frémissent,
Sous les coups de Loüis ils tombent, ils périssent,
Ces fiers tyrans des mèrs.

BATAVIA. s. f. Nom de ville. *Batavia.* C'est une ville des Indes Orientales située sur la côte septentrionale de l'Isle de Java à 18 lieuës de la ville de Rantam. *Batavia* a été bâtie par les Hollandois sur les ruines de Jacatra, dont elle porte encore le nom. Ils lui ont donné celui de *Batavia*, du nom de leur païs, qu'on appelle aujourd'hui *Batavia* en Latin, quoique ce ne soit pas l'ancien païs des Bataves, qui ne comprenoit que l'Isle qui est entre le Vahal & le Rhin. *Batavia* est un très-bon port de mèr, & une ville très-peuplée de Chinois, de Maures, de Malayes, & d'Européans. Le Général de la Compagnie des Indes y fait sa résidence. Maty. Voyez l'Ambassade des Holl. au Japon I. p. 25. Cette ville passe pour une des merveilles du païs, parce qu'elle est construite à la manière de celles d'Europe, au lieu que les maisons des autres villes ne sont que de méchantes cabanes de bois couvertes de chaume, de ris, & de feüilles de palmier. Larrey. C'est l'an 1619. que les Hollandois s'y établirent, & lui donnèrent le nom de *Batavia*. Elle s'appelloit au commencement Kalappa, & ensuite Jacatra. Nous disons *Batavia* en François, & non point *Batavie*. Les Hollandois ont encore donné le même nom à une rivière qu'ils ont découverte dans le païs de Carpentaria, dans les tèrres Australes.

Plusieurs Auteurs récens donnent aussi ce nom à l'ancien païs des Bataves, c'est-à-dire, à l'isle que forment le Vahal & le Rhin; mais l'Antiquité ne l'a point appellé *Batavia*, mais Isle des Bataves.

Batavie. s. f. Tèrme de Fleuriste. Œillet rouge fort clair, qui prend un peu de couleur de rôse. Il est fort large sur un blanc qui n'est point fin. Il casse facilement, si on ne lui laisse au moins six boutons. La beauté de sa fleur est sa grosseur. Il a porté 14 pouces de tour. Sa plante est néanmoins foible, & sujette au blanc, ne portant facilement ni marcottes, ni graine. Il vient de Noyon. Cult. des Fl.

BATAYOLES. s. f. plurier. Tèrme de Marine. Piéces de bois quarrées, hautes de trois piéds, que l'on attache à plomb en dedans aux bacalas que l'on cloüe sur la couvèrture de la poupe du vaisseau.

BATEAU. s. m. Vaisseau qui sert à naviger sur les rivières, les lacs, les étangs. *Navicula, parvum navigium. Bateau* de Marne, sont des *bateaux* de voiture petits & plats, qu'on nomme *Marnois. Bateaux* de Seine, sont de grands *bateaux* forts & longs qui viennent de Roüen, & de la rivière d'Oise, qu'on appelle autrement *Foncets*. Les *bateaux* qui viennent de la Loire s'appellent *Chalands. Bateaux* de voiture, qu'on appelle autrement *Coche d'eau*, sont des *bateaux* qui portent des gens, & des marchandises. *Navicula oneraria*. Un *bateau* couvert.

Le P. De Challes, dans son Traité de la navigation, propose un problème de la construction d'un *bateau*, qui quelque chargé qu'il soit, non seulement monte sans voiles & sans rames contre le courant d'une rivière, mais qui monte d'autant plus vite que la rapidité de l'eau est plus grande. Ce *bateau* n'est pas diffèrent des autres; il y a seulement à côté une roüe qui produit cet effet, avec une corde qui s'entortille à une espèce de treuil à mesure que la roüe tourne.

Ce mot, selon Cambden, vient de l'Anglois; & selon Spelman, de *bat*, mot Saxon, ou Anglois, qui signifie une *barque*. Icquez le dérive du même mot *bat*, qui dans la langue des Francs signifie *bateau*; selon Ménage, de *bastum*, à cause qu'il est fait de plusieurs piéces de bois; & selon Nicod, *à batuendâ aquâ*: selon d'autres, de l'Hébreu *budal*, qui signifie *separavit*, parceque le *bateau* sépare les eaux, comme le soc de la charruë la tèrre. Du Cange le dérive de *batalaria*, mot de la basse Latinité, qui a signifié un *vaisseau* qui bat l'eau avec ses rames & avirons, ou de *batu, battus, batellus*, & *batella*. Il peut encore venir de *vas*; & est dit *bateau*, comme *vaseau, petit vaisseau*. Selon le P. Papébrock, *Act. SS. Jun. Tom. II. p. 145. bateau* vient de *batellus*, diminutif de *batus*; les Anglois disent *boate*, & les Flamands *baot*; & T. IV. p. 838. E. il interprète *batus, cymba, scapha*; & *batellus, cymbula, scaphula*.

On appelle *bateau* de bois, *bateau* de charbon, *bateau* de fagots, *bateau* de blé, &c. les *bateaux* qui sont chargez de ces marchandises. On appelle *bateau* des selles, un *bateau* où il y a plusieurs rangs de planches où on lave la lescive. Il y a des *bateaux* de poste sur le Rhône, qui sont longs & étroits, qui font grande diligence, & qui vont de Lyon à Avignon en 24 heures.

Bateau-maire, est le principal *bateau* d'une conduite de sel. *Navicula primaria*. L'Ordonnance des Gabelles veut que le péage du sel soit levé sur le *bateau-maire* seulement, & non sur les alléches, tirots, & soûtirots.

Ais de *bateau*, sont de gros ais provenans de la démolition des *bateaux*, qui servent à faire des clôtures, des échafaudages, &c.

Bateau de cuivre, ou Ponton, est une nouvelle invention de *bateaux* faits de lames d'airain avec une bordure de bois. *Ponto*. Ils sont de grand usage à l'armée pour faire des ponts de *bateaux*.

Bateau, est aussi le bois de menuiserie assemblé pour faire le corps d'un carrosse, sur lequel on met les garnitures de cuir & d'étoffes par dehors & par dedans.

On dit provèrbialement, qu'un homme est tout étourdi du *bateau*, quand il lui est arrivé depuis peu quelque infortune qui lui a causé quelque trouble d'esprit. On dit ironiquement à ceux qui vantent trop quelque personne, il n'en vient que deux en trois *bateaux*.

Un *bateau*, avec ce mot, *Quò me cumque trahes*, ou *trahet*, ou *trahent*, est une dévise naturelle de la dépendance dans laquelle on veut être de quelqu'un, de l'obéïssance qu'on lui voüe &c.

BATELÉ, ée. adj. Tèrme de Blason, qui se dit d'un timbre ou d'une cloche garnis de leur batail. *Clavatus*.

BATELÉE. s. f. Charge d'un bateau, qui se dit plus particulièrement des personnes, que des marchandises. *Navigii vectura*.

On dit provèrbialement & bassement, une *battelée* de gens; pour dire, une quantité de gens ramassez, & inconnus, qui s'incommodent les uns les autres.

On appelle aussi *Batelée*, une sorte de Poësie ancienne dont Jean Moline étoit inventeur, qui n'est plus en usage.

Bateler. Tèrme de Marine. On dit, *Bateler* du *maquereau*, *bateler* du harenc. C'est aller prendre avec des chaloupes le harenc & le maquereau des autres bateaux qui l'ont pêché.

BATELET. s. m. Grand bachot. Sorte de petit bateau. *Cymba*.

BATELIER, ière. s. masc. & f. Celui qui conduit un bateau. *Navicularius, Naviculator, Nauta*. Il se dit plus particulièrement de ceux qui menent des bateaux pour passer les rivières: les autres s'appellent *Mariniers*. A Lyon ce sont des femmes qui sont *Batelieres*. Comme il y avoit un corps de Pilotes pour la mèr, il y avoit aussi à Rome une Communauté de *Bateliers* pour la navigation du Tibre. L'on appelloit ceux-là *Naucleri*, du Grèc Ναυκλῆροι, & plus communément *Navicularii*, de *Navis*, navire, ou vaisseau de mèr; & l'on nommoit ceux-ci *Caudicarii*, Conducteurs de bateaux, ou nasselles; ces petits vaisseaux des rivières ayant été ainsi nommez de *Caudices*, assemblages de plusieurs planches de bois. Voyez Varron dans Nonnius au mot *Caudicularii*. On les nomma aussi *Nautæ Tiberis*. De la Mare. Il y en avoit aussi à Paris sur la Seine, & sur un des monumens trouvez en creusant les fondemens de l'Autel magnifique que le Roi vient d'ériger dans N. Dame de Paris, les Bateliers de la Seine sont appellez *Nautæ Parisiaci*. Ce monument est du tems de l'Empereur Tibère.

BATEUIL. s. m. Partie du harnois des ânes & des mulets, ou autres bêtes à somme, qui leur bat sur la croupe.

BATH. s. m. Nom de mesure des chôses liquides chez les Hébreux, c'étoit la dixième partie du chomer. Le *bath* étoit pour les liquides une mesure égale à l'ép[illegible]a pour les chôses arides; R. David. Menochius dit que le *bath* étoit égal à la *métréte*, & à l'*amphore Romaine*. Leusden croit qu'il y avoit deux *baths*; l'un plus grand d'un tiers que l'autre; que le plus grand étoit à l'usage des Prêtres & pour le temple, & le plus petit à l'usage commun de tout le monde. M. De Camberland a prouvé que le cube du Derac, ou coudée du Caire, contenoit précisément six *baths*. Pelet. Vign. Mar.

Le *Bath* étoit aussi une mesure d'Égypte que les Auteurs Coptes appellent *Pibatos*. Les Arabes disent qu'elle contenoit 60 Kost. & que le Kost étoit, c'est-à-dire, contenoit, pesoit une livre Romaine plus les deux tiers, c'est-à-dire, 20 onces Romaines. Kirker. *Oedip. Æg. T. II. p. 286.*

BATHILDE. s. f. Nom de femme. *Bathildis*, ou *Baldechildis*. Sainte *Bathilde*, ou Baldechilde, Reine de France, eut trois fils de Clovis II. qui régnèrent tous trois successivement; elle acheva le Monastère de Chelles commencé par Sainte Clotilde, & s'y

s'y retira. Voyez Baillet, 30. de Février. Les Anciens Historiens François la nomment sainte *Badour*, & le peuple de Chelles sainte *Bateur*. Chast.

BATIFOLER. v. n. Tèrme populaire, qui se dit de ceux qui s'amusent à se joüer, & à badiner les uns avec les autres, particulièrement des païsans & païsanes. *Nugari*, *ludere*, *jocari*. Cela vient des Italiens, qui ont appellé *batifolle*, certaines tours de bois qui sont sur les remparts & les beffrois, où les jeunes gens alloient joüer & badiner.

Quant à Monsieur Rhinocerot,
Dont la Muse agréable & fole
Par fois plaisante & batifole,
Et quand il lui plait nous console,
De la mort de Clément Marot. L'Ab. Genest.

BATILLÉ. Tèrme de Blason. Se dit des piéces qui ont des creneaux renversez, qui regardent la pointe de l'Écu. *Pinnis deorsum spectantibus instructus.*

BATITURE D'AIRAIN. s. f. C'est l'écaille qui se sépare de l'airain, après qu'il a été au feu, en frappant dessus avec le marteau. *Æris putamina.*

BATONNÉ, ée. adj. On dit, une serviette *batonnée*, c'est une serviette proprement pliée à gaudrons & à petits carreaux. État de France. *Mantile in speciem operis vermiculati complicatum*, ou *specimen operis vermiculati vario sinu referens.*

BATRACHITE. s. f. est une pièrre qui se trouve dans les grenoüilles, à laquelle les Médecins attribuënt la vertu de résister au venin. *Batrachites.*

Ce mot vient du Grèc βάτραχος, *rana*, *grenoüille*.

BATRACHOMYOMACHIE. s. f. Guèrre des grenoüilles & des rats. *Batrachomyomachia*, *bellum ranarum cum muribus.* C'est un Poëme burlesque d'Homère, ou du moins qui lui est attribué, & qui est fort agréable. Perraule a traduit la *Batrachomyomachie* d'Homère en vers François. Le sujet de la guèrre est la mort de Psycharpax, rat, fils de Toxartes, qui étant monté sur le dos du Physignate, grenoüille, pour aller dans son palais, où elle l'invitoit, fut saisi d'une si grande peur, quand il se vit au milieu du marais, qu'il tomba dans l'eau & se noya. Physignate fut soupçonnée de l'avoir secoué par malice. Les rats déclarèrent la guèrre aux grenoüilles pour en tirer raison. Henri Étienne, *Schediasmat. Lib. VI. cap. 22.* Pièrre Nuñes, *Comment. ad Phrynichi dictiones Attic.* & d'autres, ont cru que ce Poëme n'étoit point d'Homère. Il y a cependant longtems qu'on le lui attribuë, & Stace, qui vivoit & qui écrivoit sous Domitien, semble n'en pas douter. Il le donne au moins à un illustre Poëte qu'il égale à l'Auteur du *Culex*, c'est-à-dire, à Virgile.

BAtTAGE. s. f. Tèrme d'Agriculture. L'action ou le travail de battre le blé. *Tritura*, *trituratio*. Les Laboureurs disent, le bon *battage* des blez est lorsqu'ils ont sué dans le tas. Liger. Le *battage* des blez se fait en deux manières, ou plûtôt il y a deux manières de les tirer de leurs épics. L'une est de fraper dessus à grands coups de fleau; c'est là proprement ce que nous nommons *battage*. Quelques-uns ne veulent point qu'on appelle cela en Latin *tritura*, ou *trituratio*, mais *flagellatio*, de *flagellum*, un *fleau*; mais *tritura* peut aussi convenir à cette manière. L'autre est, comme on fait en bien des païs, à ce que dit Liger, de faire courir dessus en tournant des mulets, ou des chevaux accoutumez à cette sorte de manœuvre. C'est ce que les Anciens appelloient *tritura*, & *trituratio*. Ils se servoient aussi de bœuf, comme les Hébreux, qui en accouploient quelquefois quatre ensemble; ou bien ils les attachoient à un pieu posé dans la grange, & les faisoient trépigner le blé. Ils avoient encore un assemblage de planches qu'ils chargeoient de pièrre, ou de fèr, & qu'un homme monté dessus faisoit traîner sur le blé par des chevaux. Cet instrument s'appelloit *Traha*, ou *Tribulus*.

BAtTAISON. s. f. Ce mot n'est pas en usage aujourd'hui. M. de Cambray s'en est servi dans son parallele de l'Architecture ancienne avec la modèrne, où en parlant du théâtre avec Marcellus, il dit que les goutes tombent en *battaison* sur les triglyphes, c'est-à-dire, qu'elles inclinent en devant.

BAtTANT. s. m. L'un des côtez d'une porte qui s'ouvre en deux. *Foris*. Il faut ouvrir les deux *battans* de la porte cochère. Dans l'Église de Tyr, que Paulin Évêque de cette ville fit rebâtir lorsque Constantin eut donné la paix à l'Église, les *battans* étoient de cuivre, avec des liaisons de fèr, ornées de sculptures agréables. Fleury. On le dit aussi des volets des fenêtres, des armoires, &c.

Battant, est aussi le volet d'un comptoir de Marchand, ou de Banquier, qui se léve, & se baisse. *Foricula*. Corneille a dit dans la Galerie du Palais en faisant parler une Marchande, aussi vôtre tapis est tout sur mon *battant*.

Battant, en tèrmes de Marine, est la longueur du pavillon qui voltige en l'air. Sa hauteur qui régne le long du bâton s'appelle *le guindant*.

Battant, en tèrmes de Menuisèrie, se dit des pièces de bois de sciage qui servent à faire des portes, & qui sont les principales piéces en hauteur, où s'assemblent les *traverses*. *Postis*. Elles se débitent ordinairement de quatre pouces sur huit d'épaisseur, ou de cinq pouces sur douze. On appelle aussi *battans* les ventaux des portes.

Battant, se dit aussi du fèr d'un loquet qui se léve, & qui s'abaisse pour fèrmer une porte. *Pessulus*.

Battant, est aussi une piéce de fèr qui est suspenduë au milieu d'une cloche, qui sert à la battre & à la faire sonner. *Clava*, *Tudicula*, *Tintinnabulum*. Le *battant* de la grosse cloche de Paris pese 1500 livres. Quelques-uns disent *batail*. Voyez Batail.

Battant, Gérondif du vèrbe *battre*. *Plagosus*.

Je ne suis point battant *de peur d'être battu,*
Et l'humeur débonnaire est ma grande vertu. Mol.

Dans une Chanson sur la bataille de Fleurus on fait dire au Général Valdek,

Sus Hollandois, faites merveilles;
Courage, fameux combattans;
Tous les François baissent l'oreille,
Et nous les menerons battant.

Le mot de *battant* se dit aussi en ces phrâses provèrbiales, Faire une chôse tambour *battant*; c'est-à-dire, de hauteur, au vû & sçû de tout le monde, sans craindre que personne l'empeche. On dit aussi des gens qu'on a mis en fuite, qu'on les a menez *battant*, soit à l'armée, soit dans les combats particuliers; & figurément de ceux sur qui on a eû de continuels avantages, soit en dispute, soit en procès, soit au jeu. On dit aussi d'un habit, d'un meuble, qu'il est tout *battant* neuf; pour dire, qu'il a tout son éclat, qu'il n'a point du tout servi. Mais cette dernière façon de parler est tout-à-fait basse & populaire. Je crois que cette expression vient de ce que d'abord on a dit *bastant* neuf, c'est-à-dire, valant un neuf, équivalant à un neuf, ce qui d'abord se disoit non pas des chôses toutes neuves, mais si bonnes encore & si peu usées qu'elles valoient autant que si elles avoient été neuves; ensuite on a prononcé *batant*, en ôtant l'*s*, & ce mot ainsi changé ne présentant plus la prémière idée de *bastant*, *valant*, & ne signifiant plus rien, on l'a attribué aux chôses toutes neuves.

Battant. Tèrme de Rubanier. Partie du métier d'un Rubanier, où il y a des dents d'acier, avec quoi on travaille & on bat le velouté.

BAtTE. s. f. Tèrme d'Artisans, qui se dit de gros maillets plats & fèrrez qui servent à battre & applanir des granges, à battre du ciment, du plâtre, des gravois, &c. *Malleus biceps*. Les Jardiniers s'en servent aussi pour battre les allées des jardins. Il est impossible d'applanir ces allées sans employer la *batte*. Lig.

On le dit aussi des outils des Tapissiers pour battre la bourre & la laine; des Vaniers pour battre leurs ouvrages d'osier, &c. D'un bâton gros & court avec quoi les Bouchers battent les bœufs & les veaux, quand ils sont tuez.

Batte, Tèrme de Manége. Les battes sont des parties élevées d'une selle à piquer. Elles sont élevées sur les arçons, tant par devant que par derrière, pour tenir les cuisses du Cavalier, & le rendre plus fèrme, & afin que les secousses du cheval ne l'ébranlent point.

Batte, est aussi un tèrme de Blanchisseuses. C'est un petit banc à quatre piéds au bord de la rivière de Seine, sur quoi les Blanchisseuses de Paris savonnent & battent le linge qu'elles blanchissent.

Batte, est encore la partie du batoir qui frape & qui reçoit la balle.

Batte a beurre. C'est un bâton rond, d'environ deux piéds & demi de long, enchassé par le bout à une espéce de tranchoir, avec quoi on bat la crême, jusqu'à ce qu'elle se forme en beurre. *Butyraria pavicula*.

BAtTÉE. s. f. Tèrme de Relieur & de Marchand Papetier. C'est ce qu'on bat à la fois de papier, ou d'un livre en blanc, sur la pièrre à battre.

BAtTELEMENT. s. m. Tèrme de Maçonnerie. C'est l'extrémité d'une couvèrture, l'endroit par où l'eau tombe dans les gouttières.

BAtTEMENT. s. m. Tèrme de Médecine. Agitation de pous, du cœur, palpitation. *Cordis*, *arteriæ palpitatio*. Il y a des Médecins qui distinguent jusqu'à 81. sortes de *battemens* de pous simples, & 15 de composez. On compte environ 60 *battemens* de pous à un homme temperé dans une minute, ce qui fait 3600 *battemens* dans une heure. Il y a des personnes à qui on en compte

te 4000 & 4590. On ne sçauroit entendre parler de ce qu'on aime, sans quelque *battement* de cœur. Quand on s'est longtems appliqué à écouter la voix de la nature qui s'éxplique par les *battemens* du pous, on sent parfaitement les différences des maladies. P. Le Comte.

Battement, en tèrmes de Menuiserie, est une tringle de bois, ou une barre de fèr plat, qui cache l'endroit où les ventaux d'une porte se joignent.

Battement, en Musique, est ce qu'on appelle aussi tour de gosier, ou double cadence. C'est un des agrémens du chant qui procéde de plusieurs *battemens* du gosier qui se font d'une note à la note qui est immédiatement au dessus.

Battement de mains, se dit en Morale des applaudissemens qu'on donne en battant éffectivement des mains. *Plausus.*

A la guèrre on fait plusieurs sortes de *battemens* de tambour. *Pulsus tympani.* Le *battement* du bâton rond se fait, lorsque les deux bâtons frappent l'un après l'autre : celui du bâton rompu, lorsque chaque main frappe deux coups de suite : & celui du bâton mêlé, lorsque chaque main bat tantôt une fois, & tantôt deux. A la retraite les deux bâtons battent ensemble.

En tèrmes d'Escrime, on appelle le *battement* de l'épée, un simple attouchement du foible de l'épée d'un assaillant au foible de l'épée de l'ennemi, pour l'obliger à quitter la ligne, lequel se doit éxécuter hors la mesure ; & c'est une espéce de feinte ou d'appel : mais le *battement* qui se fait en poussant de piéd ferme, en passant, ou en quartant, se doit commencer du demi-fort au foible. *Conflictus.*

BATTERIE. s. f. Querelle, action de ceux qui se battent. *Rixa, pugna.* Il se dit seulement de ceux qui se battent à coups de poing, de bâton, ou tumultuairement, & non point des combats réglez. Il y a une *batterie* dans cette ruë, dans cette maison. La *batterie* a duré longtems.

Batterie, en tèrmes de Guèrre, est le lieu où l'on place les canons pour tirer. *Majorum tormentorum sedes, suggestus.* On les met sur une plateforme de planches, ou madriers appellez *tablouins*, pour empêcher que la pesanteur des canons ne fasse entrer les rouës dans la tèrre ; ces planches sont élevées par derrière, pour diminuër ou pour empêcher le recul : elles sont couvèrtes par un parapet, où sont les embrasures, qui sont défenduës par un fossé & deux rédoutes.

Batterie, se prend aussi pour les canons mêmes mis en *batterie. Tormenta bellica in suggestu disposita, collocata.* Et c'est en ce sens qu'on dit, La *batterie* a été bien servie ; la *batterie* a fait beaucoup d'effet.

Batterie enterrée, ou ruinante, est celle dont la plateforme est au dessous du rez de chaussée, ou du niveau de la campagne, qu'on a creusé éxprès, & où on a fait des ouvèrtures dans la tèrre pour servir d'embrasures. *Tormenta terras inter explosa.*

Batterie croisée, est celle qui se fait de deux *batteries* assez éloignées l'une de l'autre, & qui tirent en un même endroit, en sorte que les coups se rencontrent à angles droits, & le coup de la seconde achéve d'abattre ce que le coup de la prémière a ébranlé. *Tormenta eundem in locum transverse concurrentia.*

Batterie d'enfilade, est celle qui tire en ligne droite, & qui enfile une ligne, une ruë, &c. *Tormenta rectà explosa.*

Batterie en écharpe, est celle qui bat par bricolles & de côté, ou par un coup oblique. *Tormenta oblique explosa.*

Batterie en rouage, est celle dont on se sert pour démonter les piéces de l'ennemi. *Tormenta dissolvendis hostilibus tormentis explosa.*

Batterie de revers, ou meurtrière, est celle qui bat à dos, & qui voit dans la place : ce qui arrive quand la *batterie* est sur quelque éminence plus haute que la place. *Tormenta ab editiore loco & aversis ictibus emissa.*

Batteries par camarade, sont celles dont les piéces tirent toutes ensemble sur une même ligne, & au même endroit. *Tormenta simultaneis & directis ictibus eundem in locum vibrata.*

Il y a encore des *batteries à ricochet. Tormenta subsultim cadentia & ferientia.* C'est lorsqu'ayant fait des *batteries* à la droite & à la gauche des attaques, qui enfilent & battent des revers les chemins couverts & autres ouvrages, l'on charge les piéces d'une petite quantité de poudre, suffisante néanmoins pour porter leurs boulets à toute volée dans les ouvrages qu'elles enfilent, & dans lesquels ils font plusieurs bonds & ricochets, après leur chûte, qui incommodent de manière ceux qui les défendent, qu'ils sont forcez de les abandonner pendant le jour. Surirey. Les étrangers nomment l'effet de ces boulets, des boulets sourds, à cause qu'ils sont chassez avec si peu de bruit, qu'il est presque impossible de s'en garentir. Id.

On dit, Ruiner une *batterie*, lorsqu'on démonte le canon de l'ennemi, ou qu'on en abat les défenses. *Demoliri, dissolvere.*

Batterie. Tèrme d'Arquebusier. C'est la piéce ou le morceau de fèr qui couvre le bassinet, & contre le haut duquel bat le chien de l'arme à feu. *Lamina ferrea cui allisus catapultæ canis ignem excitat.*

Batterie, en tèrmes de Marine, se dit des canons qui sont rangez sur les ponts du vaisseau, & qui tirent par les sabords. La prémière *batterie* est celle qui est au prémier pont, & le plus près de l'eau : de même la 2e & la 3e est ou au 1r ou au 2e pont. Mettre la *batterie* dedans, c'est remettre le canon dans le vaisseau en fermant les sabords. Mettre la *batterie* dehors ; c'est mettre le canon aux sabords.

Batterie, se dit figurément des contestations qui se font dans les élections, ou dans les jugemens, pour lesquels on fait des brigues, des sollicitations, des importunitez. *Ambitus, sollicitatio, prensatio.* Un tel a trois Juges pour lui dans cette Chambre, il a une forte *batterie*. Il avoit employé plusieurs amis pour obtenir cette charge, qu'il n'a pû avoir ; mais il a encore une autre *batterie* à faire joüer. Le mot de *batterie* en ce sens est du stile familier, & comique ; & se prend en général pour toutes sortes de moyens & d'inventions que l'on employe pour réüssir dans ses entreprises. Nous avons préparé une bonne *batterie* pour renverser ce dessein ridicule. Mol. Je vais dresser une autre *batterie*. Id.

On dit aussi, Redoubler la *batterie*, lorsqu'on fait de nouvelles sollicitations, de nouvelles brigues, qu'on intéresse quelque Puissance en une affaire.

Batterie, se dit aussi de la manière de battre le tambour suivant les occasions, ou pour la marche, ou pour l'assemblée, ou pour la charge, &c. Voyez Tambour.

Batterie, se dit encore du jeu de plusieurs instrumens, comme de la guittarre, où l'on bat des doigts de la main droite plusieurs cordes ensemble en les raclant, plûtôt qu'en les pinçant. *Pulsus.*

Batterie de cuisine. *Vasa coquinaria.* Tèrme collectif, qui se dit de tous les utenciles servant à la Cuisine, qui sont de cuivre, ou de fèr, comme les marmites, chauderons, tourtières, &c.

Batteries, dans les atteliers, se dit aussi des hies, ou sonnettes qui servent à enfoncer des pieux. *Fistula.* Il y a dans cet attelier tant de *batteries* ; pour dire, tant de ces machines.

On dit provèrbialement & figurément, qu'il faut changer de *batterie*, lorsqu'on se sert de nouveaux moyens, qu'on prend de nouvelles voyes pour faire réüssir une affaire, les prémières n'ayant pas succédé.

BATTEUR. s. m. Ce mot ne se dit presque jamais seul. Il signifie celui qui bat. *Percussor.* Les *batteurs* de gens trouvent souvent de plus méchans qu'eux, qui les battent.

Batteurs, se dit aussi de ceux qui battent du blé en grange. *Tritor frumentarius.* Un vieux Poëte, nommé Pelletier, dans une déscription de l'hiver, représente quatre *batteurs en grange*, qui

Conséquemment vont le bléd battre
Avec mesure & compas ;
Coup apres coup, & quatre à quatre,
Sans se devancer d'un seul pas.

Batteurs, se dit tout de même de ceux qui battent l'or. *Malleator.* Les *Batteurs* d'or sont de deux sortes. Il y en a qui ne font autre chôse que faire passer le trait d'or ou d'argent sur le moulin pour le rendre plat. Mais il y en a d'autres qui à force de battre l'or à coups de marteau, le font devenir en feüilles, & le distribuënt aux Peintres & aux diverses sortes de Doreurs.

Batteurs, se dit aussi de ceux qui battent & pilent la soute dans un gros & grand mortier de métal. Ces sortes d'Ouvriers travaillent dans les boutiques des Épiciers de Paris. Il faut avoir de bons bras pour être *Batteur* de soute.

On appelle à la Guèrre, des *batteurs* d'estrade, des Cavaliers détachez de l'armée, qui vont reconnoître l'ennemi, ou découvrir le terrain, pour en donner avis aux Officiers Généraux. *Concursator, excursor.*

On appelle provèrbialement des filous & des faineans, *batteurs* de chemin, *batteurs* de pavé. *Otiosus ambulator, qui furandi animo, ou causâ, vicos obambulat.*

BATTOIR. s. m. Instrument fait de bois, plat & large, qui a un manche, qui sert à battre. *Palmula.* Il y a des *battoirs* pour battre la lescive. Il y en a d'autres propres pour joüer à la longue paume, dont le manche est fort long ; d'autres pour la courte paume, dont le manche est plus court.

BATTOLOGIE. s. f. Tèrme de Grammaire. Multiplicité de paroles, affluence d'expressions supèrfluës ; vice du discours, qui arrive lorsqu'on répéte plusieurs fois la même chôse, ou qu'on dit plusieurs chôses vaines, frivoles, & inutiles au sujet. *Battologia*

Battologia, *inanis repetitio*. Ce mot vient de Battus, Poëte ennuyeux, lequel par ses longueurs & ses répétitions fit inventer cette expression, laquelle a transmis le chagrin de ses auditeurs. Ovide raconte que Mèrcure ayant volé les bœufs du Roi Admete gardez par Apollon, donna à Battus une vache pour l'engager dans le secret. Mèrcure se déguisa pour l'éprouver, & lui promit une double recompense; aussitôt le babillard Battus lui révèla tout, & répeta même deux fois le lieu où Mèrcure avoit caché son vol. De là est venu le mot de *battologie*.

Au chap. 6. de S. Matth. v. 7. où nous lisons dans nôtre Vulgate, *Orantes nolite multùm loqui*, il y a dans le Grèc un mot qui signifie, Ne tombez point dans la *battologie*, Mrs de Port Royal ont traduit : *Ne soyez pas grands parleurs dans vos prières*. Les Jésuites de Paris ont mis dans leur version : *En priant ne faites pas de longs discours*. Le P. Amelote a traduit plus à la lettre par rapport à l'original, *N'usez pas dans vos prières de grandes répétitions de paroles*. En effet la *battologie* des payens dans leurs prières ne consistoit pas tant en de longs discours, que dans une longue répétition des mêmes mots.

BATTRE. v. act. & n. *Je bas*. *J'ai battu*. *Je battis*. *Je battrai*. *Que je batisse*. *Ferire*, *cadere*, *percutere*, *pulsare*, *verberare*. Ce mot est de grand usage, & a plusieurs significations, selon les chôses à quoi on l'applique : & prémièrement il signifie, Frapper, outrager, blesser quelqu'un. C'est un méchant valet, il le faut *battre* pour le faire obéïr. Je te *battrois*, si je n'étois pas en colère, disoit un jour Platon à son valet.

Ce mot vient du Latin *batuo*, *batuis*, selon Nicod, Ménage & Du Cange. On a dit *battidere* pour *batuere*; il se trouve dans les loix Saliques tit. 38. & *battere*. Le prémier, dit Chifflet, étoit un tèrme militaire, & l'autre Romain, ou venu du Romain, *Romanicum*. C'est de ces mots que s'est formé *battre*. Mais selon Guichard *batuo*, & battre, viennent de l'Hébreu חבט, *abat*, qui signifie *excutere fructus ex arbore*, *vel frumenta aut legumina ex folliculis*, c'est-à-dire, *battre* un arbre pour en faire tomber les fruits, ou le blé, ou des légumes, pour faire tomber les grains de leurs gousses.

BATTRE, signifie aussi, Défaire des troupes assemblées en un corps. *Fundere*, *cadere*, *profligare*. Les petites armées *battent* bien souvent les grandes. Samson *battit* les Philistins avec une machoire d'âne.

BATTRE, signifie aussi, Tourmenter, agiter, secoüer. *Agitare*, *pulsare*, *concutere*, *jactare*. Ce navire a été *battu* de la tempête. Ces fruits on été *battus* du mauvais vent. Toute cette côte a été *battue* de l'orage.

On le dit à peu près en ce sens, en tèrmes d'Agriculture & de Jardinage, même des pluyes, des grands agrastes d'eau, & des arrosemens abondans, qui foulent les tèrres, & les rendent plus dures. Voilà des tèrres qui ont été bien *battues* des pluyes. Les grandes eaux ont *battu* ces tèrres de telle manière qu'on diroit que le dessus n'est qu'une croûte. LIGER.

On *bat* les noyers avec la gaule pour en recueillir les noix. On le dit aussi des plus légères agitations.

Phaëton aussitôt prend les rênes en main;
De ses chevaux ailez il bat *les flancs agiles*. BOIL.

BATTRE, est neutre quelquefois, comme dans ces exemples. Ce malade est bien bas, son pous ne *bat* plus. *Arteria non micat*. Quelquefois l'artère ne *battra* pas de coup, mais s'enflera peu à peu. P. LE COMTE. Le cœur *bat* étant hors du corps de l'animal. *Cor palpitat*. On dit même dans un sens figuré, que le cœur *bat*; pour dire, qu'on tremble de peur.

Monseigneur en ce triste état,
Confessez que le cœur vous bat. VOIT.

On dit aussi qu'un cheval *bat* du flanc, quand il est poussif. *Ducere*, *trahere ilia*. Qu'une montre *bat* encore, lorsque la fusée n'est pas encore à bout.

BATTRE, se dit encore pour, Donner sur quelque chôse. *Imminere*. Le soleil *bat* à plomb dans la zône torride. Le soleil *battoit* à plomb sur la tèrre. ABLANC.

BATTRE, signifie encore, Forger, ou frapper avec le marteau. *Tundere*, *fabricare*. *Battre* du fèr à la forge. *Battre* à chaud. *Battre* à froid. *Battre* de l'or ou de l'argent, c'est l'étendre en feüilles. *In laminas ducere*. On *bat* ces métaux sur une pièrre de marbre noir d'un piéd en quarré, élevée de trois piéds de tèrre. On se sert de trois marteaux en manière de maillets de fèr, dont l'un est de 3 à 4 livres pour chasser; l'autre de 11 à 12 livres pour fermer, & le 3e de 14 à 15 livres pour étendre & achever. On se sert aussi de quatre moules de différentes grandeurs, dont nous parlerons au mot MOULE. *Battre*, ou frapper carreaux, est la seconde de huit façons qu'on donne aux carreaux des monnoyes, ce qui se fait par un habile ouvrier sur une enclume oblongue, qui est sur son banc dans sa fournaise.

Battre la chaude, c'est étendre sur l'enclume les lames d'or & d'argent après qu'on les a fait recuire. BOIZARD.

Battre monnoye, c'est Faire & marquer de la monnoye. *Cudere*. Ce qui se dit non seulement des ouvriers qui la *battent*, mais aussi de ceux qui ont droit de la faire *battre*. *Battuere*. Le Prince de Monaco *bat* monnoye.

BATTRE le fèr, signifie, S'éxercer à tirer des armes chez des Maîtres d'Escrime. *Exercere se*. En ce sens on dit figurément, qu'un homme a long-tems *battu* le fèr, quand il s'est long-tems éxèrcé en quelque art ou profession que ce soit.

BATTRE, se dit aussi de divèrses préparations qui se font en plusieurs sortes de chôses, ou de marchandises : c'est les piler & les réduire en poudre. *Battre* de la poudre à canon, du poivre, du tan, du ciment, du plâtre. *Pinsere*. *Battre* des livres, c'est en presser les feüilles avec le marteau pour en rendre la relieure plus belle. *Tundere*, *contundere*. *Battre* des siéges, des tapisseries, c'est en faire sortir la poudre en les frappant avec des baguettes. *Excutere*.

BATTRE le blé, battre la grange, ou *battre* en grange &c. C'est Faire sortir le grain des épics de blé en les frappant avec un fleau. *Terere*. Au reste, *battre* la grange se dit en plusieurs lieux, mais je ne sçai s'il se dit par tout. De plus, *battre* la grange & *battre* en grange signifient quelque chôse de plus que *battre* le blé simplement; car on le *bat* en plusieurs endroits dans une aire, & alors c'est *battre* le blé, & non point *battre* la grange, ou *battre* en grange, qui ne se disent que lors qu'on le bat dans une grange. Voyez les différentes manières de *battre* le blé au mot BATTAGE.

Battre le fusil, c'est en tirer du feu en le frappant avec une pièrre. *Ex pyrite ignem excutere*. *Battre* des pieux, C'est, Enfoncer des pieux avec un mouton. *Defigere*, *deprimere*, *adigere*. *Battre* la tèrre, *battre* une allée de jardin; c'est la rendre fèrme, & plus unie, avec des maillets. *Tundere malleis*, *ac complanare*. Il est nécessaire de *battre* les allées de ce jardin, si on veut les rendre unies comme il faut. *Battez* bien cette allée. LIGER.

BATTRE, signifie quelquefois, Mêler, broüiller. *Miscere*, *subigere*. *Battre* des œufs pour faire une omelette. *Battre* les cartes dont on jouë pour les bien mêler. *Battre* le beurre, c'est agiter & broüiller tellement les parties de la crême, qu'elles s'épaississent en beurre. *Agitare*.

BATTRE, signifie aussi, Fouler en marchant. *Terere*. Ainsi on dit, *Battre* la semelle, *battre* la calabre; pour dire, Voyager à piéd. Voyez au mot CALABRE. *Battre* le pavé, Marcher sans cesse dans une ville où on est sans occupation. *Concursare*. Le chemin est *battu*, c'est-à-dire, frayé, foulé.

BATTRE, signifie aussi, Approcher de près, toucher légèrement. *Perstringere*, *alluere*. Cette rivière *bat* au pied de la montagne, *bat* les murs de cette ville; pour dire, qu'elle en est proche.

BATTRE des mains, applaudir : ce qui se dit non seulement du battement effectif des mains, qui est un témoignage de joye, ou d'approbation publique que donne le peuple, mais encore de tous les applaudissemens que les honnêtes gens donnent à quelque action, ou à quelque ouvrage public. *Plaudere*.

BATTRE les oreilles à quelqu'un de quelque chôse; c'est la lui répéter souvent, l'en importuner à force de la redire inutilement. *Verberare*, *obtundere*.

BATTRE, avec le pronom personel, se dit des combats singuliers. *Pugnare*, *decertare*, *dimicare*. Il est défendu sévèrement de se *battre* en duël. Cet homme est un brave qui se *bat* avec honneur. Se *battre* à l'épée, au poignard, à coups de pistolet. Ce bataillon s'est bien *battu*, il a soutenu tout l'effort du combat.

Se *battre*, signifie aussi, s'empresser fort pour avoir une chôse. *Ambire*, *concurrere*. On se *bat* pour avoir du pain. Il y a une si grande foule d'acheteurs à cette vente, qu'on s'y *bat*.

BATTRE, en tèrme de Guèrre, se dit en parlant du tambour. *Battre* la caisse. *Tympanum tundere*, c'est-à-dire, Assembler des soldats, ou les enrôller. *Battre* aux champs, c'est lorsque l'armée est en marche : on *bat* aussi aux champs pour faire honneur aux Généraux. *Battre* l'assemblée, ou la générale; la diane, ou le reveil; la marche; la chamade; pour donner le signal de tous les mouvemens militaires.

On dit aussi, *Battre* l'estrade; pour dire, Envoyer des Cavaliers par la campagne pour aller aux avis, & découvrir les ennemis. *Excurrere*, *concursare*. *Battre* la campagne, c'est faire des courses sur les tèrres des ennemis, & les ravager.

BATTRE, se dit aussi des attaques qui se font avec des machines & de l'artillerie. *Quatere*, *verberare*. Une armée que le canon *bat* en flanc est bientôt défaite. On a *battu* Rhodes avec cent pièces de canon. *Battre en brêche*, c'est vouloir faire tomber une muraille, ou la chemise d'un bastion, ou de quelque autre ouvrage, pour y donner l'assaut. SURIREY. *Battre par camarade*, est quand plusieurs pièces de canon tirent tout à la fois sur un

un même corps, soit d'une même batterie, soit de différentes. On appelle *Battre* en ruine une ville, quand on en détruit tous les édifices avec le canon & les bombes. En ce sens on le dit figurément des personnes qu'on poursuit jusqu'à l'extrémité, & des disputes où on apporte de si fortes raisons, qu'elles détruisent absolument le parti contraire.

BATTRE, se dit aussi de cette guèrre perpétuelle que se font les élémens, & les animaux, par leurs qualitez contraires. *Pugnare, adversari.* Les vents contraires se *battent* sur la mèr. Le froid se *bat* contre le chaud. Les taureaux sont furieux quand ils se *battent.*

BATTRE, en tèrme de Chasse, signifie, Étendre ses Veneurs par la campagne pour faire lever & sortir le gibier. *Excurrere, concursare. Battre* le bois, la plaine, les buissons. On dit aussi, *Battre* à route, faire la battuë; pour dire, *Battre* les buissons avec la houssine pour lancer la bete.

On dit figurément en ce sens d'un Orateur, d'un Écrivain, qu'il *bat* la campagne, qu'il *bat* bien du païs; pour dire, qu'il s'égare, qu'il s'éloigne de son sujet, qu'il dit bien des chôses inutiles. *Vagari, deflectere à proposito.*

On dit aussi, qu'un oiseau *bat* de l'aîle, lorsqu'il agite fortement ses aîles pour se soutenir en l'air en se *battant. Agitare.* Et en ce sens on dit figurément & dans le stile familier, qu'un homme ne *bat* plus que d'une aile, lorsque sa fortune, ou sa santé, ont beaucoup diminué, & qu'il a peine à subsister.

On dit en tèrmes de Chasse, *Battre* le ruisseau; pour dire, Nager, quand la bête qu'on poursuit se sauve par les eaux. *Aquas findere.* Et de même *Battre* l'eau, c'est quand une bête est dans l'eau, alors on doit dire aux Chiens, Il *bat* l'eau. SALNOVE.

Se faire *battre*, se dit de ceux qui s'attirent des coups mal à propos, sans nécessité, & lorsqu'il leur auroit été facile de les éviter. *Ictus, plagas accersere.* Ainsi on dit d'un Général, qu'*il se fit battre*; pour dire, qu'il s'engagea imprudemment dans un combat inégal, de quelque côté que l'inégalité vint.

Se faire *battre*, se dit aussi, en tèrme de Chasse, des bêtes qui se font chasser long-tems dans un certain canton de Païs. SALNOVE. *Venatores longiùs morari.*

> *Une heure là dedans nôtre Cerf* se fait battre:
> *J'appuye alors mes chiens & fais le Diable à quatre.* MOL.

En tèrmes de Manége, on dit qu'un cheval *bat* à la main, ou begaye; quand un cheval n'a pas la tête fèrme, & léve le nez, branle & secouë la tête à tout moment en secouant sa bride. *Agitare, movere, succutere.* Les Chevaux Turcs & Cravates sont sujets à *battre* la main, & il faut leur mettre une martingale.

On dit aussi, qu'un cheval *bat* la poudre ou poussière, lorsqu'il trepigne, qu'il fait un pas trop court, & qu'il avance peu. *Terram quatere, tundere.* On dit aussi, qu'un cheval *bat* du flanc, quand il commence à être poussif. *Ilia ducere.*

En tèrmes de Musique, on appelle *battre* la mesure, Donner un signal aux Musiciens en haussant & baissant la main, du tems qu'ils doivent employer à chaque cadence pour chanter & jouer tous ensemble. *Musicum concentum moderari certâ quâdam manûs agitatione.*

BATTRE. Tèrme de Trictrac, se dit lorsque les points des dez vous conduisent sur une dame découverte. Une dame peut être *battue* d'un seul coup, ou par un dé, ou par l'autre, ou par tous les deux séparément, ou par tous les deux joints ensemble, & quand les deux dez sont semblables; par exemple, deux quines, deux sonnets, deux carmes &c. Cela s'appelle *battre* par doublet, & chaque dame que l'on *bat* vaut six points au lieu de quatre.

BATTRE, s'employe aussi figurément en ces autres phrâses, *Battre* froid à quelqu'un, c'est lui faire mauvais accueil, lui témoigner qu'on est mal satisfait de sa visite, de ses discours. *Frigide aliquem excipere.* On dit aussi, Il l'a *battu* de cette raison, de cet argument; pour dire, Il lui a fait une telle objection, il l'a convaincu par cette raison. *Oppugnare.* On dit aussi qu'un homme se *bat* en retraite; pour dire qu'il se retire des affaires, du commèrce du monde. *Cedere, recedere, valedicere.*

BATTRE, s'employe provèrbialement en ces phrâses: Ils se *battent* comme chiens & chats. Cet homme a été *battu* comme un chien, a été *battu* comme plâtre, a été *battu* dos & ventre. On dit, qu'il fait bon *battre* orgueilleux, il ne s'en vante pas. On dit qu'il vaudroit autant *battre* sa tête contre un mur; pour dire, que toute la peine qu'on prendroit à faire quelque chôse seroit inutile. On dit aussi en même sens, que c'est *battre* l'eau, quand on s'amuse à quelque travail où il n'y a rien à profiter. On dit, qu'il faut *battre* le fèr tandis qu'il est chaud; pour dire, qu'il ne faut pas perdre l'occasion de faire réüssir une affaire, quand on la trouve. On dit aussi, nous avons *battu* les buissons, un autre a pris les oiseaux; pour dire, qu'un autre a profité de nôtre travail. On dit aussi, A *battre* faut l'amour: pour dire, qu'on n'aime jamais les gens qui nous ont *battu.* On dit aussi, *Battre* le chien devant le Lion, ou devant le Loup; pour dire, Corriger un Grand, en châtiant un petit devant lui. On dit aussi, c'est la coûtume de Lorris, où le *battu* paye l'amende, quand un homme qui a reçû quelque injure ou dommage d'un autre, est encore reprimendé ou condamné par ses supérieurs. Voyez l'origine de ce provèrbe à COUTUME. On dit aussi ironiquement à ceux qui disent qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils aillent *battre* le Prévôt, qu'ils gagneront double amende. On dit qu'un homme se *bat* de l'épée qui est chez le Fourbisseur; pour dire, qu'il se met en peine d'une chôse qui ne le regarde point. On dit aussi, qu'un homme est *battu* de l'oiseau; pour dire, qu'il est rebuté des traverses, des persécutions qu'on lui a faites en une affaire. On dit aussi, Se *battre* à la pèrche; pour dire, qu'un homme se met fort en peine d'une chôse dont il ne lui revient aucun profit.

BATTU, UË. part. & adj. Il a presque toutes les significations de son vèrbe *Battre*, en François & en Latin. Ainsi *battu* signifie ordinairement, frappé, maltraité, outragé, terrassé, défait, vaincu, mis en déroute. Quelquefois aussi frayé: Un chemin *battu.* Quelquefois baigné: Une ville *battue* des flots de la mèr. VAUG. Quelquefois secoüé, agité,

> *De cet arbre* battu *des vents & de l'orage,*
> *Vois le sommet penchant d'un & d'autre côté.* L'AB. TETU.

Mais outre tout cela, on dit encore, qu'une femme a les yeux *battus*, quand ils n'ont plus ni éclat, ni vivacité, *Liventes, lividi*; qu'un homme a eû long-tems les oreilles *battues* d'un tel discours; pour dire, qu'il a été souvent importuné du même récit.

BATTU, en tèrmes de Science hermétique, se dit des esprits, & signifie élevé, fortement poussé par le feu: en ce sens on dit que des esprits *battus* s'évanoüissent facilement.

BATTU, est aussi un tèrme de danse: Pas *battu* dessus & dessous. Voyez PAS.

BATTU, se dit aussi des draps, des tapisseries où il y a beaucoup d'or mêlé, & qui sont *battuës* d'or & d'argent. *Intextus auro.*

On dit provèrbialement, Autant vaut bien *battu* que mal *battu*; pour dire, que souvent on n'est pas plus puni en Justice, pour avoir donné plusieurs coups, que pour en avoir donné un seul.

BATTUË. s. f. Tèrme de Chasse, quand on bat les buissons avec la houssine pour en faire sortir le gibier; on appelle cela, Faire la *battuë*; Battre à routes. *Prædam diverberandis dumis per strepitum elicere, exigere.*

BATTURE. s. f. L'action de battre le blé dans l'aire. *Tritura.* M. Bossuet Év. de Meaux, dans son Livre de la Politique tirée de l'Écriture, dit, en parlant de Joachaz: Dieu l'abandonna. Or le Roi de Syrie fit de lui, & de son peuple, comme on fait de la poudre que l'on secouë dans la *batture.* On doute que ce mot soit en usage.

BATTURES. s. f. & plur. Tèrme de Marine. Ce sont les plages de la mèr où il n'y a pas assez d'eau pour mettre les vaisseaux à flot. On les appelle autrement *basses*, ou *brisans.* Ces deux rivières ne sont séparées l'une de l'autre que par une langue de tèrre fort basse, qui produit dans l'une & dans l'autre de très-grandes *battures.* LET. ÉD.

BATTUS. s. m. On appelle ainsi certains Pénitens qu'on voit en Italie, en Avignon, & même en Provence, qui ont la dévotion de se donner rudement la discipline, tant en public, qu'en particulier.

BAU.

BAU. s. m. Voyez BAUX.

BAU. Tèrme de la Mythologie Phénicienne, pris selon plusieurs Sçavans du 2[e] verset du Ch. I. de la Genèse, où il est dit, que dans le commencement la tèrre étoit toute nuë, vuide & sans forme; en Hébreu תהו ובהו, *Tohu Vabohu.* De ces deux mots *Tohu*, & *Bohu*, les Phéniciens ont pris *Thot* & *Bau.*

BAVARD, ARDE. adj. Indiscret, impertinent en ses discours, qui parle trop, qui dit tout ce qu'il sçait. *Loquax ineptè, insulsè.*

Ce mot est bas, & est dérivé par Nicod du Grèc βαβάξ, qui signifie, *causeur.* Un Poëte, en envoyant un Pigeon à un de ses amis, lui a fait dire,

> *De vous dire bonjour ce n'est pas grand merveille;*
> *Un Perroquet vous en diroit autant*
> *Et ces bavards parlent à tous venants*
> *Je suis plus reservé, je parle rarement.*

BAVARDER. v. act. Parler trop, faire des indiscrétions, dire des vanitez. *Ineptè, insulsè loqui, garrire.* Ce mot est bas.

BAVARDERIE, ou BAVARDISE. s. m. Mots bas & populaires, qui signifient Indiscrétion, impertinence dans les discours, sotte vanterie. *Stulta loquacitas, insulsa garrulitas.* Ils ne se trouvent que dans Pomey. Ils dégoisoient toutes ces *bavarderies.*

BAVAROIS, OISE. s. m. & fem. & adj. Qui est de Bavière, ou qui appartient à la Bavière. *Boius, Bavarus.* Quelques-uns veulent

lent que les *Bavarois* soient originairement des *Avares*, lesquels étoient des Huns, qui chassez du Norique s'arrêtèrent dans le païs des Boïens & s'y établirent; & que de leur nom *Avarus* s'est formé celui de *Bavarois*, en ajoutant un *B* au commencement. D'autres tirent ce nom de Bavaric Roi de Toscane. Les *Bavarois* portèrent autrefois leurs armes dans l'Italie, dans la Gréce, & jusques au delà de l'Hellespont. Les *Bavarois* sont les prémiers des Germains qui ayent arboré leurs étendarts sur les bords du Tibre & du Thermodoon.

BAUBI. s. m. Espéce de chien Anglois qui sert à courir les liévres, les renards & sangliers. Voyez CHIEN.

BAUCAL. s. m. Vâse qui a le goulot long & étroit. *Baucalis*. Il vient de βαύζω, *aboyer*, parce que l'eau y tombant fait un bruit sourd. PORT-R. D'autres le dérivent de l'Arabe *baucal*, & d'autres de *bauca*, qui a été dit pour *bucca*, bouche, parce que ce vâse à le goulot long & étroit. ID.

BAUCHE. Voyez BAUGE.

BAUD. s. m. Tèrme de Chasse. Espéce de chien courant, qui a eû ce nom à cause de sa race, qui vient de Barbarie, d'une chienne nommée *Baude*. *Secutor canis*. Ces chiens sont blancs la plûpart, & tout d'une piéce, c'est-à-dire, tout d'une couleur. Ils sont aussi appellez *chiens-cerfs*, parce qu'ils courent particuliérement le cerf. On les appelle aussi *chiens muets*, d'autant que venant le cerf au change, ils ne disent mot jusqu'à ce qu'il en soit hors. Ils sont bons chasseurs, requerans, forcenans, & de haut nez, & de meilleure créance que les autres. On les surnomme aussi *Greffiers*.

BAUDELS. s. m. Nom propre d'homme, qui se dit en quelques lieux pour Baudille. *Baudelius*. Voyez BAUDILLE.

BAUDEQUIN. s. m. Petite monnoye qui avoit cours en France au commencement du XIV[e] siécle. Un *baudequin* valoit six deniers. Les Monétaires demandèrent le décri des *baudequins* en 1308. comme il paroit par un vieux titre de la Chambre des Comptes. *Item que l'on fasse faire la défense des* baudequins, *qui courent communément pour six deniers*.

Quelques-uns conjecturent que ce mot étant le même que *baldaquin*, cette monnoye fut peut-être ainsi appellée parce que le Roi y étoit représenté assis sous un dais, ou baldaquin.

BAUDES. s. f. plur. Tèrme de Marine. C'est ainsi qu'on nomme les pièrres attachées aux filets des madragues.

BAUDET. s. m. Vieux mot, qui signifie un *âne*. *Asinus*. On le dit aussi d'un homme fort ignorant, ou fort bête.

Borel après Vigenère dérive ce ce mot de l'Hébreu *badel*, qui signifie *stupide*.

> *Le* baudet *tout surpris de ces râres merveilles,*
> *En demeura tout stupéfait,*
> *Sans y penser il léve les oreilles.*

BAUDET, se dit aussi des treteaux sur lesquels les Scieurs de long posent leur bois pour le scier. *Tigna*. On appelle aussi de ce nom un lit de sangle.

BAUDILLE. s. m. Nom propre d'homme. *Baudelius*. S. *Baudille* souffrit le martyre à Nimes au III[e] siécle sous Maximien, ou au IV[e] sous Julien l'Apostat. Son nom est encore fort célébre dans plusieurs Églises de France, & dans quelques-unes d'Espagne. Mais il y est défiguré en bien des manières, selon les inflexions différentes du langage vulgaire des peuples, qui ont dressé leurs temples à Dieu en son honneur. Car selon la remarque de M. l'Abbé Chastelain, c'est le même que l'on appelle S. *Bauzille* en Languedoc, S. *Boile*, ou S. *Boy*, en Catalogne, S. *Baudille* en Lyonnois, S. *Bauzire* en Auvergne, S. *Bauzely* en Roüergue, S. *Baudt* en Flandres. On dit aussi S. *Baudels* en quelques Parroisses du Diocèse de Paris, quoique dans les autres l'on dise S. *Baudille*, comme dans presque tout le reste du Royaume. BAIL. Il faut encore ajouter *Baudele*, qui est de la façon de M. Baillet, mais qu'on ne dit nulle part, & que par conséquent il ne faut pas dire.

BAUDIR. v. act. Vieux mot, qui signifioit autrefois, *Se réjoüir*, qui n'est en usage que dans son composé *Ebaudir*. *Gaudere*, *letari*.

BAUDIR, en tèrme de Chasse, se dit lorsqu'on parle aux chiens, ou qu'on les éxcite à la course. *Excitare*, *stimulare*, *incendere*. Il faut qu'un chasseur sçache *baudir* & *rebaudir* les chiens à propos. *Baudir* un faucon après un héron; pour dire, l'éxciter & l'encourager au combat.

BAUDOUIN. s. m. Nom propre d'homme. *Balduinus*. Il s'est formé du Latin. On a dit *Baldevvinus*, puis *Baldvvinus*, & enfin *Balduinus*.

BAUDOUINER. v. act. Qui se dit des baudets qui travaillent à la conservation de l'espéce. *Asinum gignere*, *edere*. Rabelais fait dire à un Baudet, quand nous sommes en foire, nous *baudoüinons* à gogo.

BAUDOUR. s. f. Nom propre de femme. *Bathildis*, *Baldechildis*. Sainte Bathilde, ou Baldechilde, que les peuples ont appellée par corruption sainte Bauteur, & sainte *Baudour*, étoit issuë de l'ancienne maison de Saxe en Allemagne, d'où les prémiers Rois de France avoient tiré leur origine. BAILLET. Sainte *Baudour* fut Reine de France, femme de Clovis II. Régente du Royaume, puis Religieuse à Chelles, où elle mourut. Voyez *Baillet* 30 *Janv*. Jumieges, jadis monastère de S. Pièrre, fondé par sainte *Baudour*, femme de Clovis II. G. DU MOULIN, *Hist. de Norm. p.* 7. Paradin n'est pas le seul qui ait mis des impostures sur la bonne Reine sainte *Baudour*. DE RUBIS. Du Tillet Rec. des Rois de France, p. 28. dit qu'elle est vulgairement appellée Sainte *Bauteur*, l'écrivant par un *t*, qui dans la suite s'est changé en *d*.

BAUDRIER. s. m. Écharpe de cuir qu'on porte sur l'épaule droite, & qui descend sur le côté gauche, qui sert à tenir l'épée. *Balteus*, *balteum*. Un *baudrier* à frange. Il reprit les ornemens Impériaux, le *baudrier* militaire, & l'épée, marques de noblesse & de commandement, dont il avoit été dégradé. MEZER.

BAUDRIER, est aussi une valise faite de drap, pour porter ce que l'on veut allant en campagne. *Hippopera pannea*.

On se sert aussi de ce mot dans les tèrmes d'Astrologie: Une des plus belles étoiles est celle qui est au milieu du *baudrier* d'Orion.

Ce mot vient de *Baudroyeur*, qui est un homme qui endurcit le cuir en le maniant: d'où vient que les Courroyeurs prennent encore dans leurs Lettres le titre de *Baudroyeurs*, quoiqu'ils ne fassent plus de *baudriers*. Du Cange le dérive de *baldrellus*, mot de la basse Latinité signifiant la même chôse; & M. Huet de *balteurius*.

BAUDROYER. v. act. Vieux mot qui signifie *Courroyer*, préparer les cuirs tannez à recevoir la couleur. *Coria perficere*, *concinnare*.

BAUDROYEUR. s. m. C'est une qualité que prennent les Courroyeurs qui préparent le cuir, & qui faisoient autrefois des baudriers. *Coriarius*, *alutarius*.

BAUDRUCHE. s. m. Certain boyau de bœuf bien dégraissé & préparé, dont les Batteurs d'or se servent pour faire leurs deux plus grands moules. BOIZ. Voyez MOULE.

BAUDT. s. m. Voyez BAUDILLE.

BAUDUFFLE. s. f. Toupie. *Turbo*. Ce mot n'est en usage qu'en Provence & en Languedoc.

BAVE. s. f. Écume qui sort de la bouche ou de la gueule. *Saliva ex ore fluens*. La *bave* d'une bête enragée donne la rage.

Ce mot vient de l'Italien *Bava*.

On appelle *bave* d'un limaçon, cette humeur visqueuse & gluante qu'il jette, avec laquelle il s'attache aux arbres, aux parois. *Salivosus humor*, *salivarius lentor*.

On appelle aussi *bave*, le venin que jette la salamandre.

On dit aussi populairement, qu'un homme n'a que de la *bave*; pour dire, du babil.

BAVER. v. neut. Jetter de la bave ou de la salive, soit naturellement, comme font les enfans, soit par la vertu & la violence des remédes. *Salivam ex ore emittere*.

BAVER, se dit aussi en tèrmes de Plombier, des tuyaux qui ne jettent pas l'eau droit; & il signifie, ne pas couler droit. *Diffluere*. Ce tuyau *bave*, il le faut rajuster.

BAVETTE. s. f. Linge qu'on met aux petits enfans au devant de l'estomac, de peur qu'ils ne salissent leurs robes avec leur bave. *Linteum pectorale*. Cette fille est jeune, il n'y a pas long-tems qu'elle étoit encore à la *bavette*.

> *Le bon Roi Priam en mangeant,*
> *Avoit attaché en* bavette,
> *Dessous le menton sa serviette.* SCAR.

On dit dans le stile populaire, bas & familier, à la *bavette*, pour dire, dans l'enfance; dès la *bavette*, pour dès l'enfance. Pour le Cardinal j'ai sçu d'un homme de Chambre, qui en pouvoit parler assurément, puisqu'il l'avoit connu dès la *bavette*, qu'il étoit né à Rome. MASCUR.

BAVETTE, en Architecture, se dit d'une bande de plomb blanchi qui couvre les bois, & les devans des chênaux sur les logis couverts d'ardoises.

On dit provèrbialement & bassement, que des femmes vont tailler des *bavettes*, quand elles s'assemblent pour caqueter.

BAVEUR, EUSE. adj. Qui jette de la bave. *Saliva fluens*. On le dit d'un enfant, d'un verolé, d'un limaçon. On appelle aussi une omelete *baveuse*, celle qui n'est pas tout-à-fait cuite.

BAVEUSE. s. f. Poisson de mèr, brun sur le dos & moucheté. *Salivaria*. Il est appellé *baveuse*, parce qu'il se couvre de la bave qu'il jette.

BAUFRER. v. neut. Manger avidement. *Helluari*. Ce mot est bas. Il vient *à bis faucibus*, comme qui diroit, *avoir deux bouches*. D'autres le dérivent de *Vorare*, ou *valivorare*.

BAUFREUR. s. m. Grand mangeur. *Helluo*.

BAUGE. s. f. Tèrme de Chasse, Lieu où repose le sanglier, ou autres bêtes noires & mordantes, qui est d'ordinaire sâle & bourbeux. *Apri volutabrum.* Le sanglier fait sa *bauge* dans des lieux fourrez & des épiniers.

BAUGE, se dit aussi des murs qui ne sont bâtis que de cailloux, dont la liaison est faite de tèrre grasse humectée, & mélée avec de la paille & du foin. Presque toutes les cabanes des païsans n'ont que des murs de *bauge*. On dit quelquefois *bauche*. *Lutamentum, lutum palearum.*

BAUGE, est aussi l'enduit qu'on met sur les murs de tèrre pour les conserver; cet enduit est de tèrre & de paille. *Incrustamentum ex sectis paleis & dilutâ terrâ.* On écrit & on prononce quelquefois *bauche.*

BAUGE, se dit provèrbialement en cette phrâse. Avoir tout à *bauge*, pour signifier avoir en abondance; & se dit particulièrement des valets à la discretion desquels on a abandonné les provisions d'une maison.

BAVIÈRE. s. f. Païs d'Allemagne. *Boiaria, Bavaria.* La *Bavière* a été anciennement appellée Norique. *Noricum.* Des Boïens, peuple de la Gaule, qui habitoient ce que nous appellons aujourd'hui le Bourbonnois, s'y établirent, ainsi que dit César, L.I. de la guèrre des Gaules, c. 5. & l'on appella ce païs qu'ils occupèrent le païs des Boïens; & parce que dans la suite ils furent appellez *Bojarii*, on forma de là le nom *Bajoria*, qui fut donné à ce païs, & d'où s'est formé *Beyeru*, qui est son nom Allemand, & peut-être le mot Latin *Bavaria*, d'où nous avons fait *Baviere*. Voyez d'autres étymologies au nom BAVAROIS. La *Baviere* a eû titre de Royaume, & quelques-uns prétendent qu'elle a eû ses Rois particuliers jusqu'au tems de l'Empereur Arnulphe. C'est pour cela que Loüis le Debonnaire déclara son fils Loüis Roi de *Baviere*. Dans la suite la *Baviere* n'a eû que le titre de Duché, qu'elle conserve encore. Le prémier Duc de *Baviere* est Arnulphe, qui fut tué par les Normands en 891. Ce nom *Baviere* se donne aujourd'hui à un des Cercles de l'Empire, à un Duché qui est aussi Électorat, & à un Palatinat.

Le Cercle de *Bavière*, est un des neuf grandes Provinces qui composent l'Empire d'Allemagne, sous le nom de Cercles, & tient le second rang parmi ces Cercles. Il a au couchant les Cercles de Suabe & de Franconie; au midi le Tirol, & la Carinthie; & au levant une petite partie de la Stirie, l'Archiduché d'Autriche, & le Royaume de Bohême. Les Directeurs du Cercle de *Baviere* sont l'Électeur de *Baviere* & l'Archevéque de Saltzbourg.

Le Duché de *Bavière*, ou l'Électorat de *Bavière*, est la plus grande & la plus considérable partie du Cercle de *Baviere*. Il est borné au nord par le Palatinat de *Baviere*, la Bohême & le Duché de Neubourg; au couchant par le même Duché & la Suabe; au midi par le Tirol, l'Archevêché de Saltzbourg, avec l'Évêché de Passau; & par l'Autriche au Levant. Ce Duché n'a la dignité Électorale que depuis le 5. Mars 1623. que Ferdinand II. en dépouilla Frédéric V. Électeur Palatin élû Roi de Bohême, pour en revêtir Maximilien I. Duc de *Baviere*, ce qui fut confirmé par la paix de Westphalie. On divise le Duché de *Baviere* en haute & basse *Baviere*. La haute *Baviere* est la partie Occidentale de ce Duché, & la basse *Bavière* en est la partie Orientale. Consultez Imhoff, *Not. Imp. Proc. L. II. c. 6.*

On a sur l'Histoire de *Baviere*, *Joannes Aventinus, Annales Boiorum, L. VII.* imprimé à Ingolstad en 1554. *in fol.* & à Lipsic en 1710. Marc. Velserus, *De Rebus Boicis in* 4°, à Ausbourg en 1602. *Joannes Aldzreitter*, *Annales Boiæ Gentis*, & *Annales Boici*, du P. And. Brunner Jés. Joachin Meïer *De Boiorum Migrationibus*, *in* 4°, à Gottinga en 1702.

BAUME. s. m. Plante médecinale étrangère. Cette plante se nomme en Latin *balsamum*; son bois, *xylobalsamum*; sa liqueur, *opobalsamum*; son fruit, *carpobalsamum*. Le *baume* est un arbrisseau qui croît en Arabie, & qui ne s'éléve guère plus haut que nos grenadiers, quelques-uns lui donnent la hauteur du violier blanc. Dapper dit qu'il est de la forme de l'agnus castus, & de la hauteur du troëfne; qu'il a peu de feüilles. Il jette beaucoup de branches garnies de petites feüilles arrondies, que Prosper Alpin compare à celles de ruë, mais elles ne sont pas si blanches, & elles sont toûjours vèrtes. Son bois est gommeux, & de couleur rougeâtre. Ses branches sont de la même couleur, longues, minces, & garnies de peu de feüilles. Ses fleurs sont petites, blanches & fort odoriférantes. Son fruit est un noyau couvert d'une peau sèche brune, il renferme quelquefois une petite amande, d'autrefois la semence étant avortée, la cavité de ce fruit est remplie d'une liqueur jaune, semblable à du miel, d'un goût amer, & qui pique la langue. Marmol, qui le décrit dans son XIe Livre c. 12. dit que c'est un arbrisseau de trois pieds de haut, dont les branches sont comme le sarment de la vigne, & de même couleur; & que la graine en est rouge.

On en tire une liqueur pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août, par le moyen des incisions qu'on fait à l'écorce: il en sort aussi naturellement. Théophraste veut que ces incisions se fassent avec des griffes de fèr, & Pline avec du vèrre, ou de la pièrre, parce, dit-il, que le fèr le feroit mourir, ce qu'on ne remarque pourtant pas. Tacite dit, hist. L. V. c. 6. que quand la sève fait enfler les branches du *baume*, il semble que ses veines appréhendent le fèr, & s'arrétent quand on y fait incision avec ce métal; mais qu'on les ouvre avec quelque morceau de pièrre, ou de pot cassé. Marmol dit qu'on le fait avec un couteau d'yvoire, ou de vèrre, parce que le fèr feroit sécher les branches. Ce suc est blanc au commencement, peu après il devient verd, ensuite de couleur d'or, & enfin, quand il vieillit, il est de couleur de miel; il est trouble d'abord, après il s'éclaircit, & a la consistence de la térébenthine. Son odeur est agréable, & fort pénétrante, son goût amèr, âcre & astringent. Il est fort léger, quand il est nouveau; si on en verse dans l'eau, il ne va pas fort avant, mais s'élevant tout aussi-tôt, il se répand sur toute la surface de l'eau, & se mêle avec elle, & s'y dissout promptement; mais peu après il se coagule, & devient blanc comme du lait; & c'est alors qu'on le tire de l'eau.

On a cru que le *Baume* croissoit en Égypte & en Judée; cependant Dapper dans sa Déscript. d'Égypte pag. 62. dit que le *baume* n'est point originaire d'Égypte, ou de Syrie, comme l'ont cru Théophraste, Dioscoride, Pline, Justin, Strabon, & plusieurs autres Anciens; que bien loin qu'il croisse de lui même en Égypte, on n'en trouve que dans le seul jardin d'Elmatharea, où les Pélerins de la Mecque l'apportent; que tous les Pélerins conviennent unanimement qu'auprès de la Mecque & de Médine, sur la montagne & dans la plaine, dans les tèrres cultivées & les incultes, & même sur les sablons, il y croît une infinité d'arbres de *baume*; mais ceux qui croissent dans ces lieux stériles ne rendent que fort peu de gomme; ils portent beaucoup de graine, qu'on envoye vendre en Europe. Les habitans, pour tirer plus de profit de ces arbres, les transplantent de ces lieux arides en des tèrres grasses. De plus tous les anciens Arabes témoignent, selon le récit des mêmes Pélerins, que de tout tems il a crû en plusieurs endroits de l'Arabie heureuse une infinité d'arbres de *baume*, & que ces quartiers n'en ont jamais été dénuez. Joseph est duméme sentiment, *Antiq. Jud. Lib. VIII.* DAPPER. M. d'Herbelot assure aussi qu'il n'en croît plus maintenant qu'en Arabie. Pline dit que de son tems ce n'étoit qu'en deux jardins appartenans au Prince, qui contenoient environ vingt journaux. Mais les Romains le firent multiplier en la vallée de Jéricho, comme témoigne Justin. La Reine de Saba en apporta une plante à Salomon; & Joseph dit qu'on lui a l'obligation de ce que la Judée a été depuis fertile en *baume*. On éléve presentement en Arabie une infinité de ces arbres, dont les Arabes tirent beaucoup de profit. Il n'y a pas long tems qu'on s'est apperçu du gain qu'il y avoit à faire. Mais depuis qu'on y a pris garde il y en a des vèrgers tous pleins. Cependant on a fait une loi qui défend de semer ou de planter cet arbre sans la permission du Souverain. DAPPER. Voyez cet Auteur p. 62. 63. il y a plusieurs chôses curieuses touchant le *baume*. Tandis que le *baume* découle des arbres qui sont dans le jardin du Grand Seigneur au Grand Caire, il y a des Janissaires qui gardent ce *baume*.

Le *baume* qu'on apporte d'Arabie au Caire, encore qu'il soit de bonne odeur, n'est pas tout véritable gomme, ni des larmes de l'écorce, car il en tombe fort peu, la plûpart du *baume* est fait du bois & des branches vèrtes de l'arbre distillées au feu; encore n'est-il pas tout pur, on le falsifie en y mélant de la térébinthe de Cypre. De plus, on extrait de la graine une liqueur qu'on fait passer pour du véritable *baume*, quoiqu'il n'ait pas l'odeur si forte, & qu'il soit plus amèr au goût. DAPPER. Le Moine qui a composé dans l'onzième siécle la vie de S. Bononius parle d'un Jardin qu'avoit le Roi de Babylone en Égypte, tout planté d'arbres de *baume*. Marmol écrit aussi, L. XI. que l'on dit qu'il ne croît que dans un jardin du Grand Seigneur proche du Caire.

Outre ce *baume* d'Orient, il nous en vient de plusieurs sortes de l'Amérique. Les plus considérables sont ceux du Pérou, de Tolu, & de Capaiba. Le *Baume* du Pérou est un suc tiré d'un arbre qui est de la grandeur du Grenadier, ayant ses feüilles semblables à l'ortie. Quand on fait une incision à son écorce, il en sort une liqueur blanchâtre & gluante qu'on a appellée *baume*, parce qu'on y a remarqué les vertus de l'ancien *baume* de Judée: mais les Indiens gardent le naturel pour eux, & nous envoyent de l'artificiel, qu'ils font en faisant boüillir le tronc & les branches hachées de cet arbre, & en amassant avec une coquille l'huile qui nage au dessus de cette décoction, & qui est de couleur noire, rougeâtre & fort odoriférante, & c'est ce qu'on appelle *baume* noir, ou *baume* de lotion: on appelle encore *baume* noir le *Labdanum*.

BAUME. s. m. Signifie aussi, comme on voit par ce qui a été dit, la

la liqueur qui découle de l'arbre appellé *Baume*, *opobalsamum*. Le *baume* de Tolu est tiré par l'incision de l'écorce d'un arbre qui ressemble à un petit pin. Il est rouge tirant sur le doré, de consistence moyenne, fort gluant & adhérant, de saveur douce & agréable, d'une odeur excellente, qui approche de celle du Limon. Il a les mêmes vertus de celui du Pérou. On l'apporte d'une Province de l'Amérique, que les Indiens appellent Tolu, située entre les villes de *Carthagene*, & de *Nombre de Dios*.

Le *baume* de *Copaiba*, que nous nommons *baume* de Copau, & quelquefois *baume* de Copahu, est tiré de même par l'incision d'un arbre qui croît en abondance dans l'Isle de *Maranhon*. Cet arbre est assez grand, & son bois fort rouge & dur, dont on fait des planches larges pour divers usages. Ses feüilles sont ovales, longues de quatre ou cinq doigts, & larges de deux, ou de deux & demi. Ce *baume* est fort clair, de la consistence & de l'odeur de l'huile de Térébenthine distillée; on en tire quelquefois jusqu'à douze livres dans l'espace de trois heures. Il est admirable pour les playes, comme les autres *baumes*. Les Juifs s'en servent, après la circoncision, pour arrêter le sang qui coule de la playe.

Le *baume* de la Mécque a pris son nom du lieu d'où il vient, comme les autres *baumes* dont on vient de parler; il est sec & blanc, semblable en figure à la couperôse blanche calcinée, sur tout quand il est suranné. POMET. Il y a aussi un *baume* de vanille dont nous n'avons guère connoissance, on le fait, ou on le tire au Méxique; mais les Espagnols le gardent pour eux, & ils n'en font point commerce.

BAUME *de liquid-am bar*, est une huile qui a la consistence de la térébenthine, & qui ressemble à une résine claire & rougeâtre: elle découle du tronc de certains arbres fort gros & fort grands, dont les feüilles sont semblables à celles du lierre, ces arbres croissent en quantité dans la nouvelle Espagne.

Il y a encore un *baume* qu'on appelle nouveau, qui vient de l'Isle Espagnole. L'arbre qui le produit est de la hauteur de deux hommes: on en prend les sommitez, & les fruits, qui ressemblent à des raisins; on en tire le suc, & on le fait cuire jusques à ce qu'il ait aquis la consistence du miel. Prosper Alpin, Marcgrave, Hernandes, Jean de Laët, ont parlé de ces differens *baumes*.

Le *baume* a servi de corps à d'assez belles dévises, avec ces âmes. *Vulnere sano*, ou *Vulnus opem*, ou *In pretio lacryma*, on l'a appliqué à des personnes pénitentes. Avec ce mot, *Sponte fluunt melius*, il marque très-bien que les bienfaits doivent n'être point forcez.

Le *baume* artificiel est un reméde qu'on employe le plus souvent à l'extérieur. On le fait d'une consistence un peu plus solide que celle de l'onguent ordinaire. Il est préparé pour récréer & fortifier les parties nobles par la bonne odeur. Il s'en fait aussi d'une consistence liquide entre celles des huiles & des linimens, dont le principal usage est pour les playes. Il s'en fait de plusieurs façons, de divers aromats & huiles distillées. L'huile de noix muscade est la bâse ordinaire des *baumes*, ou la cire blanche. On y mêle la graisse d'agneau, la moële de cerf ou de veau, ou la manne en larmes, &c. On luì donne les noms d'*apoplectique*, *stomachique*, *bésoardique*, *hystérique*, *vulnéraire*, &c.

Le *Baume Apoplectique* réjoüit le cœur, & reveille les esprits suffoquez dans l'apopléxie, & donne le tems de préparer d'autres reméde plus éfficaces. Alors il en faut froter les tempes, les sutures, & la fontenelle, & en faire avaler quelques grains dissouts dans de l'eau de la Reine d'Hongrie, ou dans de l'eau de canelle.

On appelle aussi le *baume* du Samaritain, de l'huile commune mêlée & cuite avec du vin, parce qu'on croit que le charitable de l'Évangile qui le guérit se servit de ce reméde.

BAUME, ou huile de poix, est une huile rougeâtre qu'on tire de la poix par le moyen d'une cornuë: on lui a donné le nom de *baume*, à cause de ses grandes propriétez. Le *baume* de poix est un très-bon *baume*, & l'on prétend que ses qualitez approchent de celles du *baume* naturel.

BAUME ARDENT. C'est une composition qui est un reméde pour les playes, les meurtrissures & les humeurs froides. Ce reméde se fait d'une teinture jaune de Karabé broyé qu'on tire par le moyen de l'esprit de vin, dans laquelle on fait dissoudre du camphre rafiné.

BAUME DE SATURNE. C'est un sel de Saturne. M. Harris dit sucre de Saturne, dissout dans l'huile ou l'esprit de térébenthine, & digéré, dit M. Harris, jusqu'à ce que la matière ait pris une teinture rouge. Ce *baume* résiste à la putréfaction des humeurs, & est fort propre à nettoyer & cicatriser les ulcères.

BAUME DE SOUFFRE. Il y en a de deux sortes. Le *baume de souffre* commun, & le *baume de souffre* anisé. Le *baume de souffre commun*, est un *baume* tiré par le moyen du feu d'une composition faite d'huile de noix tirée sans feu, de fleur de souffre, de sel de tartre, & de vin blanc mêlez ensemble. Le *baume de souffre* commun est bon pour digérer, pour résoudre les matières cruës découlées & amassées en quelque partie du corps, on l'employe en onction extérieure, il sert de bâse à l'emplâtre de souffre. Le *baume de souffre* anisé est tiré de l'huile d'anis vêrd, & de véritable fleur de souffre qu'on a fait dissoudre ensemble.

On appelle des Charlatans, Vendeurs de *baume*, qui vendent des onguens ou des huiles pour les playes, qu'ils nomment abusivement de ce nom. Ils vendent aussi une certaine liqueur pour le fard, qu'ils appellent du *baume blanc*.

BAUME, suivant quelques Chymistes, n'est autre chôse que l'âme du sel commun extraite par l'art. Ils le font dissoudre à l'humide, & ils mettent sa résolution bien clarifiée dans du fumier de cheval pour la putréfier pendant deux ou trois mois, & ensuite ils la font distiller fortement avec feu de sable; il en monte une onctuosité précieuse, dans laquelle mettant tremper les chôses les plus corruptibles, elles demeureront éternellement entières. Ils disent que c'est par ce moyen que les Anciens les plus curieux ont conservé des corps entiers sans les réduire en mommies, & que c'est ainsi que fut conservé le corps d'une femme dont parle Volaterran, qui fut trouvé dans un Mausolée près d'Albane du tems d'Aléxandre VI. lequel par son ordre fut jetté secrettement dans le Tybre pour éviter l'idolatrie; car il paroissoit vivant & très-beau, quoiqu'il fût mort il y avoit treize siécles.

BAUME UNIVERSEL, en têrmes de Philosophie hermétique, c'est l'élixir parfait, un reméde râre & universel, qui produit des chôses étonnantes dans la nature.

BAUME, se dit aussi d'une certaine composition noirâtre de bonne odeur, que l'on porte dans de petites boëtes. La bâse en est l'huile de muscade, à laquelle on ajoûte le storax, & autres chôses semblables, suivant l'odeur qu'on veut lui donner.

BAUME enfin se dit de toute sorte de chôse odoriférante, de toute substance spiritueuse & pénétrante, qui a de la consistence. C'est dans ce sens que l'on dit *baume apoplectique*, *baume de rôse*, &c. 2°, de toute liqueur faite, ou extraite de la substance de quelque gomme, ou résine, avec de l'esprit de vin. 3°, de quelques préparations de médecine, comme du baume de souffre, &c. HARRIS.

BAUME, est aussi une petite hèrbe qu'on met dans les fournitures de la salade. Elle est odoriférante. C'est une espéce de menthe.

BAUME, se dit figurément de ce qui est de bonne odeur, ou qui cause la guérison. A l'ouverture des Reliques de ce Saint, il en sortit un *baume* précieux qui parfuma tout l'air d'alentour. La grâce que les Sacremens confèrent est un *baume* qui guérit toutes les playes de nos âmes. Le *baume* que l'on mêle avec l'huile pour faire les onctions dans les Sacremens & les cérémonies Écclésiastiques, signifie, selon Amalarius Fortunatus, la bonne odeur des vêrtus que doit répandre celui à qui on l'applique. L'Auteur Arabe du Giavaheral Bokhur, Histoire abregée de l'Égypte, écrit que le *Baume* de Matharée auprès du Caire en Égypte étoit fort recherché des Chrétiens, à cause de la foi qu'ils y avoient. Il veut dire que les Chrétiens se servoient de ce *baume* pour faire le chrême de la Confirmation. D'HERB. C'est une preuve de la créance de l'Église Catholique sur ce Sacrement.

On dit provêrbialement d'une chôse agréable, comme de l'argent comptant, que cela flaire comme *baume*. On le dit quelquefois en contresens & ironiquement de ce qui est très-puant.

BAUME, signifie en Provence & en Dauphiné une Caverne. On y appelle la *sainte Baume*, la Caverne que l'on prétend avoir été habitée par sainte Magdelaine. Chorier dit qu'il signifie tantôt une Grotte, & tantôt un Têrritoire couppé de valons, & couvert de bois, & que c'est ce que signifie Αλμα en Grèc, d'où il le dérive. Mr Ménage croit que ce mot a été pris du Latin barbâre *balsima*, qui se trouve en cette signification dans les Capitulaires de Charles le Chauve. Le P. Mabillon, *Annal. Bened. Lib. I. p.* 24. prétend que *balma* est un ancien nom Gaulois, qui signifioit un rocher, *rupes*. M. de Vallois dit, *Notit. Gall. p.* 74. que *balma* en Italie signifie un antre; qu'en Gaulois il croit que *baume* signifie un antre, ou une caverne, sur tout si elle est sur une montagne, ou sur un lieu élevé.

BAUMIER. sub. m. Arbre de baume, ou qui porte le baume. *Balsamum*. Le Traducteur de Dapper s'est servi de ce mot p. 62. Il n'y a pas long-tems, dit-il, qu'on s'est apperçu du gain qu'il y avoit à faire, & qu'il est devenu si précieux & si cher en Orient. (le baume) Dès que les Arabes y eurent pris garde, ils s'empressèrent à transplanter les jeunes *Baumiers* des têrres montueuses & arides dans des jardins fêrtiles & cultivez; de sorte qu'il y en a maintenant des vêrgers tout pleins. Mais ce mot n'est plus François; la gomme, & la plante qui la produit, s'appellent également *Baume*.

BAVOCHÉ. adj. m. Tèrme de Peinture. Il se dit d'un contour qui n'est pas couché nettement.

BAVOLET. s. m. Coëffure de jeunes païsannes auprès de Paris, qui se fait de linge délié & empezé, & qui a une longue queuë pendante sur les épaules. On pourroit l'appeller en Latin *Capital*, par analogie au linge dont les femmes avoient la tète couverte dans les sacrifices, & qui portoit ce nom, au rapport de Festus. Les païsannes craignent fort qu'on ne chiffonne leur *bavolet*. Vous voulez faire voir dans vos trophées amoureux, des calles, & des *bavolets*. SCAR.

On dit figurément d'une jeune païsanne, que c'est une jolie *Bavolette*, ou que c'est un joli *Bavolet*.

Loin de la Cour, je me contente
D'aimer un petit bavolet. BOIS-R.

Ce mot est formé de *bas-volet*. *Volet* se disoit autrefois pour *voilet*, & *voilet* est un diminutif de *voile*, de là on a appellé *bavolettes* les jeunes païsannes qui portoient ces sortes de coëffures. HUET. De *bavolette* on dit en Normandie *filer bavol*, pour dire, filer inégalement, faire du fil qui n'est pas égal, parceque les jeunes *bavolettes*, peu sçavantes en l'art de filer, filent ainsi. ID.

BAVOUER, ou BAVOIS. s. m. Tèrme de Monnoyes. C'est le tableau ou feüille de compte qui contient le fondement de l'évaluation des droits de seigneuriage, foiblage, écharceté & brassage, selon le prix qui court, & qui est attribué par l'Ordonnance du Roi à l'or, argent & billon, tant en œuvre que hors œuvre.

BAVON. s. m. Nom propre d'homme. *Bavo*. S. *Bavon*, en Flamand Saint Baef, qui avoit été nommé Allowin sur les fonts du Baptème, d'une très noble famille du païs de Hasbain, ou Haspengaw dans le Brabant Liégeois, vint au monde vers l'an 589. BAIL. Cet Auteur prétend que *Bavon* etoit un sobriquet, ou nom de guèrre. L'Auteur de sa vie dit seulement que le peuple l'appelle *Bavon*. Saint Baef est patron de Gand, d'Harlem &c. Voyez le P. Mabillon *Sec. II. Bened. p.* 394.

BAUQUE. s. f. On appelle ainsi l'algue à feüilles étroites qui vient dans les étangs salez près de Montpelier. Elle y est si commune qu'on en fume les champs. Les Parfumeurs & les Vitriers en emballent leurs caisses.

BAUTEUR. s. f. Nom propre de femme. Voyez BAUDOUR.

BAUX, ou BARROTS. Tèrme de Marine. Ce sont des pièces de bois ou poutres qui traversent en largeur d'un bout à l'autre du navire, & servent à porter les planchers que l'on nomme *ponts*, ou *tillacs*. A chaque bout des *baux* il y a une courbe triangulaire nommée *courbaton*, qui en fait la liaison avec le corps du bâtiment. Elle est d'un bout attachée aux *baux*, & de l'autre contre les vaigres, ou contre les planches qui font le revêtement intérieur du vaisseau. On appelle *Maître bau*, celui qui est à la plus grande ouvèrture du navire, & qui joint l'extrémité supérieure d'un genoüil à l'autre. Il peut avoir près du quart de la quille, & le creux du vaisseau peut être égal à la moitie du *bau*. Celui qui est le dernier vers l'avant sur l'extrémité, se nomme *bau de lof*, & à Marseille *madier dernier*. Celui qui est le dernier vers l'arrière s'appelle *bau de dalle*. On dit, qu'un navire a tant de piéds de quille, & tant de piéds de *baux*; pour dire, qu'il a tant de piéds de long, & tant de large. Il y a aussi des *baux* qui servent à fortifier les vaisseaux. Ces mémes pièces de bois dans les bateaux foncets, & autres bâtimens sur les rivières, s'appellent *matières*.

BAUZELY. s. m. Nom propre d'homme usité en Roüergue. } Voyez BAUDILLE. C'est le méme.
BAUZILLE. Le méme selon l'usage de Languedoc. } Voyez BAUDILLE. C'est le méme.
BAUZIRE. Le méme en Auvergne. } Voyez BAUDILLE. C'est le méme.

BAY.

BAY. adj. Prononcez BÉ. Tèrme de Manége. Couleur du poil d'un cheval que le vulgaire appelle *rouge*, & qui tient de la couleur de châtaigne. *Badius*, *Phœniceus*, *spadix*. *Bay* brun. *Bay* clair. *Bay* miroüetté, qui a quelques marques d'un *bay* plus obscur. Les chevaux *bais* ont ordinairement le crin noir.

Ménage dérive ce mot de *baiu*, Latin, qu'il fait venir du Grèc *βαΐς*, qui signifie un *rameau de palme*, qui est en sa couleur *bay*; ou du Grèc *βαιὸς*. Du Cange cite Ugution, qui dit que les Anciens appelloient un tel cheval *vadium*, de *vado*, à cause qu'il alloit plus vite que les autres.

BAYE. s. f. Petit golphe, ou bras de mèr qui s'ouvre entre deux tèrres, où les vaisseaux sont en sureté, & qui est beaucoup plus large par le dedans, que par l'entrée; à la différence des Anses de mèr, qui sont plus larges par l'entrée que par le dedans. *Sinus*. La *Baye* de Cadis. La *Baye* de Gibraltar. La *Baye* de tous les Saints au Bresil. On l'appelle aussi *Sein* & *Anse*.

BAYE, se dit aussi en Maçonnerie de toutes sortes d'ouvertures qu'on laisse dans les murs qu'on éléve, pour en faire des portes, & des fenêtres. On appelle aussi sur mèr, les *bayes* d'un vaisseau, les ouvèrtures qui sont en sa charpente, comme celles des écoutilles, les trous par où passent les mâts.

BAYE, en tèrmes de Botanique, est un fruit mou, charnu, succulent, & qui renfèrme des pepins ou des noyaux. *Bacca*. On se sert proprement de ce mot pour éxprimer les fruits clair semez, comme le fruit du génévrier, du laurier, & semblables : mais lorsque les fruits sont ramassez en grape, ou en bouquet, on les appelle des grains; ainsi on dit un grain de raisin, & un grain de sureau. Selon Saumaise *Bacca*, *baye*, se dit de tout fruit plus petit que la pomme, tels que sont les cerises, les olives, &c. Voyez cet Auteur sur Solin, p. 531, 598, 609, & suiv.

BAYE. Tromperie qu'on fait pour se divertir; bourde, mensonge; plaisanterie qu'on fait aux dépens de quelqu'un, à qui on donne de grandes espérances, ou à qui on fait peur de quelque chôse qui n'est pas vraye. *Mendacium*, *fraus*. Donner une *baye* à quelqu'un, payer d'une *baye*, *verba dare*. Le P. Thomassin remarque que les Italiens disent *baia* dans le méme sens, & il croit que ces mots viennent du Grèc *βαιὸς*, *parvus*, *modicus*, *petit*, *modique* : il dérive méme *βαιὸς* de *bohou*, mot Hebreu, qui signifie *inanis*, *inane*, *inanitas*, *res inanis*.

On dit provèrbialement d'un grand hâbleur, que c'est un donneur de *bayes*, qu'il repait de *bayes*, lorsqu'il promet beaucoup, & qu'il ne tient rien. L'origine de ce provèrbe, selon Pasquier, se rapporte à un bèrger, qui dans la Farce de Pathelin étant cité en Justice, répondit toûjours comme les moutons *baye*, à toutes les accusations de son maître, & aux intèrrogatoires du Juge : depuis lequel tems on a dit, Repaître ou payer de *bayes*, en parlant de ceux qui payent de vaines promesses, ou qui ont des entretiens ridicules. Ménage au contraire veut que ce mot vienne de l'Italien *baia*.

BAYER. v. n. Tenir la bouche ouverte en regardant long-tems quelque chôse. *Ore aperto & hiante aliquid aspicere*. Il tire son étymologie de l'Italien *badare*, qui est aussi Latin, selon les Glosses attribuées à Isidore. Ce mot est vieux & si fort hors d'usage, qu'on ne s'en peut plus servir qu'en cette phrâse figurée & provèrbiale, *bayer aux Corneilles*, pour éxprimer un homme oisif, & qui s'amuse à regarder niaisement toutes chôses.

Allons vous : vous rêvez, & bayez aux Corneilles,
Jour de Dieu, je sçaurai vous frotter les oreilles. MOL.

Il y en a d'autres qui disent *béer aux Corneilles*. Voyez BÉER.

BAYETTE. s. f. Espèce d'étoffe qui est une revêche de Flandres, ou d'Anglètèrre.

BAYEUX. s. m. Prononcez *Ba-yeux*, ou bien *Baieux*. Ville Épiscopale de France en Basse Normandie, sur la rivière d'Aure. *Bajoca*, *Bajocum*, *Bajocassium Civitas*. César Liv. VIII. chap. 7. l'appelle *Belocasses*, ou *Velocasses*, comme Pline Liv. IV. ch. 18. *Bayeux* a titre de Vicomté & est Capitale du Bessin. Il parut il y a quelques années en 1705. à Caen une prémière partie de l'histoire du Diocèse de *Bayeux* par M. Hermant. *Bayeux* est au 19 d. 45′ de longitude, & 49, 20 de latitude. Les Auteurs du Moreri & Maty écrivent *Baieux*. Mais Du Moulin dans son histoire générale de Normandie, Hermant dans son histoire du Diocèse de *Bayeux*, Mezeray, & M. Huet dans ses Origines de Caen, écrivent *Bayeux*. Nous les suivons; c'est l'ancien usage.

BAYLE. Voyez BAILE.

BAYONE, ou BAIONE, ou BAIONNE. Prononcez *Baione*. *Lapurdum*, *Baiona*. Ville de France en Gascogne, dans la Tèrre de Labour dont elle est Capitale. Elle est située à la jonction des rivières de l'Adour & de la Nive, qui font *Bayone* une ville de fort grand trafic, & un port de mèr fameux. CORN. Quelques-uns croyent que c'est les *Aquæ Tarbellicæ* des Anciens. Scaliger & Vinet estiment que les Boiates ou Boiens, dont la Cité appellée dans les Notices la Cité des Boiates, autrement Boiens, étoit l'une des douze Citez de la Novempopulanie, & qui est le bourg de Buchs; ils estiment, dis-je, que les Boiens avoient leur étenduë depuis le païs de Buchs jusqu'à *Bayone*, & que cette ville étoit leur cité. Mais le païs de la cité d'Acqs s'oppose à cette conjecture; car cette partie de ce païs est située entre *Bayone* & le païs de Buchs, & empêche toute sorte de communication entre *Bayone* & Buchs. La dénomination de cette Ville, qui sert de fondement à cette opinion, ne doit point étre considérée; car outre qu'elle est nommée constamment *Bayone* dans tous les titres, aussi bien que par le vulgaire, & non pas *Boione*, comme nous voudroit persuader Vinet, il ne faut pas douter que cette diction ne soit récente. & qu'elle ne prenne son origine de la langue Basque, signifiant Bonne Baye, ou bon port, *Bayaona*, *Baia*, c'est-à-dire, port, en langage de Marine, & *ona*, bon.

De Marca. Je dis que le nom de *Bayone* est récent, étant certain que cette ville & son Évêché sont appellez dans les vieux titres *Lapurdensis*, & non pas *Baionensis*. Id. *Bayone* n'est donc pas la cité des Boiates. C'est une cité érigée par quelque Sinode provincial, pour la substituer après la ruine de Buchs, à la place de la douzième cité qui avoit été distraite de l'Aquitaine III^e^, en faveur de l'Aquitaine II^e^, & de l'Archevêché de Bordeaux, auquel le tèrroir de la cité de Buchs avoit été incorporé. Cela se fit avant la venuë des Normands de l'an 845. attendu qu'une Charte de Lascar témoigne qu'ils la ruinèrent avec les autres citez de Gascogne, & que l'Évêque Arsius témoigne en 980. que cette ville étoit en possession de toute ancienneté de certaines vallées. La longitude de *Bayone* est 16^d^, 11'; & sa latitude 43, 30.

L'Évêché de *Bayone*, autrefois de Labour, *Episcopatus Lapurdensis*, *Baionensis*. L'Évêché de *Bayone*, qui a seulement 60 Paroisses, étoit autrefois d'une plus grande étenduë, comme on le peut voir dans l'hist. de Bearn de M. De Marca Liv. I. Ch. 4. n. 5. Il est remarqué en la Session XXXI^e^, du Concile de Constance que cet Évêché avoit son étenduë en trois Royaumes; à sçavoir, de France, de Navarre & de Castille. Ils y ont continué leur jurisdiction jusqu'à ce que le Pape à l'instance de Philippe II. Roi d'Espagne y ordonna par provision un Vicaire Général, tandis qu'il y auroit hérésie aux païs voisins de France, quoique l'Évêque ni le Chapitre de *Bayone* n'ayent point été troublez en la joüissance des revenus qu'ils possèdent en ce quartier. De Marca.

Bayone a eû des Vicomtes, & il y a des monumens qui en marquent jusqu'à 1205, où ils ont manqué. Cette Vicomté a été depuis confonduë avec le Duché de Guyenne, & Charles VII. la réunit à la Couronne en 1451.

Le Golfe de *Bayone*, *Baiona sinus*, *Tarbellicus*, ou *Lapurdensis sinus*. Petite partie de la mèr de Gascogne, vers les frontières de la tèrre de Labour; & de la Biscaye. On l'appelle aussi *mer des Basques*. Maty.

Il y a encore *Bayone*, ville dans la nouvelle Castille, & *Bayone* port de mèr en Galice, à la hauteur duquel sont les Isles de *Bayone*. *Bayona*.

BAYONOIS, oise. s. m. & f. Qui est de Bayone. *Baionensis*. Les *Bayonois* font tort à l'antiquité de leur Évêché, lorsqu'ils estiment que S. Léon, qui vivoit environ l'an 900, du tems du Roi Charles le Simple, fut le prémier Évêque de cette Ville; puisqu'il y avoit eû des Évêques avant la prémière descente des Normands en Guyenne. Mais il fut le premier Évêque après la ruine de cet Évêché, qui lui fut commune avec tous les autres de Gascogne. De Marca.

Voyez sur *Bayone*, & sur les *Bayonois*, outre M. De Marca dans son hist. de Bearn, *Noti ia utriusque Vasconiæ Auct. Arn. Oihenarto*, le *Marca Hispanica* de M. De Marca Liv. I. ch. 14. §. 5.

BAYOnNETTE. s. f. Dague, couteau pointu; sorte de petite épée longue d'un pied & demi, ou environ, qui n'a point de poignée, mais seulement un manche de bois de 8 à 10 pouces, ou de fèr, & qui n'a que deux petits boutons pour garde. *Sica*. Le manche de fèr est creux pour s'enclaver dans le bout du canon des fusils sans empêcher qu'on ne les charge & qu'on ne tire, quoique la *bayonnette* soit au bout. Pour tenir la *bayonnette* fèrme au bout du fusil, son manche de fèr a une petite ouvèrture longue en forme d'équèrre, où l'on l'engage à un petit bouton de fèr qui est au bout du fusil, ce bouton la tient sujette, & sert à la retirer avec le fusil quand on a porté le coup. Quand le manche est de bois, on le fait entrer dans le canon du fusil, & alors on ne peut plus tirer. La lame de la *bayonnette* est faite en forme de lancette, large d'un pouce ou deux, longue d'un pied, & fort pointuë. Aujourd'hui la lame de celles que l'on donne aux soldats est plus quarrée que large, & les playes qu'elle fait étant fort profondes & peu larges, en sont plus dangereuses. Toutes les troupes d'Infanterie qui servent en campagne en France ont maintenant des *bayonnettes*. Les soldats appellent doüille le manche de la *bayonnette*. La *bayonnette* est d'un grand service aux Dragons & Fusiliers; parce que quand ils ont fait leurs décharges, & qu'ils se trouvent sans poudre & sans plomb, ils peuvent mettre la *bayonnette* au bout du fusil, & s'en servir comme d'une pertuisane. Elle est, par la même raison, fort utile aussi aux Chasseurs qui vont à la chasse de l'ours & du sanglier, & de toutes les autres bêtes qui viennent au feu: aussi leurs *bayonnettes* sont-elles plus larges que celles des Dragons, afin qu'elles fassent de larges playes. Toute fabrique, débit, port & usage des *bayonnettes*, est défendu par un Édit du Roi de 1666. excepté les *bayonnettes* à ressort, qui se mettent au bout des armes à feu pour l'usage de la guèrre, lesquelles toutesfois ne peuvent être fabriquées, ni débitées, que par les Ouvriers commis par le Roi à cet effet.

Ce mot est venu originairement de *Bayonne*.

BAYONNIER. s. m. On appelloit autrefois *Bayonniers*, les Arbalétriers; à cause qu'à *Bayonne* on faisoit les meilleures arbalètes; de même que les pistolets ont pris leur nom de *Pistoye*.

B A Z.

BAZADOIS, oise. s. m. & f. Qui est de Bazas, ou du païs appellé *Bazadois*. *Vasas*, ou *Vasatensis*. Les *Bazodois* sont les peuples que les Anciens appelloient *Vasates*, & peut être les *Cocosates*.

Bazadois. s. m. *Vasatensis ager*, *Vasatum Regio*. Petit païs de France en Guyenne, dont Bazas est la Capitale.

BAZAR, ou BAZARI. s. m. Tèrme de Relation. C'est une espéce de ruë longue, large, & voutée, à la hauteur de 40 ou 50 pieds, destinée au commèrce. Ce tèrme est usité parmi les Orientaux, principalement dans la Pèrse. Il est purement Turc, & non point Arabe, & signifie, Achat, & échange de marchandises; & se dit par extension des lieux où se fait le trafic.

BAZAS. s. m. Ville Épiscopale de France, en Guyenne, sur un rocher dont le pied est baigné par la petite rivière de Lavasane, ou de Beuve. *Vasates*, *Vasatum*. Vinet & quelques autres prétendent que c'est l'ancien *Cossium* d'Ausone & de Prolemée. L'Évêque de *Bazas* est suffragant de l'Archevêque de Bourdeaux.

B D E.

BDELLIUM. subst. m. Est la gomme résine d'un arbre qui vient dans la Bactriane, dans l'Arabie, & aux Indes. Cet arbre est épineux, noir, & ressemble à l'olivier quant à sa grosseur. Ses feuilles sont semblables à celles du chêne, & son fruit à celui du figuier sauvage. Cette gomme doit être amère, transparente, grasse, odoriférante, semblable à la cire ou à la colle de taureau, molle & facile à fondre. Moïse dit que la manne des Hébreux ressembloit à cette drogue quant à la forme; & quant à la grosseur, qu'elle étoit comme la graine de coriandre, & qu'elle avoit le goût de miel.

Du Cange après Isidore appelle *bdellium*, une eau faite avec des vessies d'orme, qui est bonne pour les playes; & croit que c'est la même chôse que le *bdellium* des Grècs & des Latins. Scaliger dit qu'on ne sçait pas au vrai ce que c'est que le *bdellium* dont il est parlé dans la Genèse, & qu'on n'en parle que par conjecture. Voyez dans la Bibliotéque sacrée de Ravanelle, & dans les Interpretes de la sainte Ecriture, les différentes opinions des Sçavans sur le *bdellium*.

B E.

BÊ. Tèrme indéclinable, qui marque le cri des moutons. Les Grècs prononcent leur *ita* comme un *ê*: témoin le Poëte Cratinus: *Sicut ovis* bê bê *dicens*.

B E A.

BÉANT, ante. adj. Qui montre une grande ouvèrture. *Hians*. On dépeint les dragons avec une gueule *béante*; l'Enfer comme un gouffre *béant*. Ils reçoivent l'eau à bouche *béante*. Vaug.

On le dit figurément de ce qui est vuide, & ouvert.

*Troupe humide à N** dès long-tems obligée,*
Ecoutez le son creux de ses béants *tonneaux,*
Et souffrez qu'à pleine gorgée
Pour la prémiere fois il boive de vos eaux.

BEARN. s. m. Nom d'une Province de France qui a titre de Principauté. *Benearnia*. Le *Bearn* est au pied des monts Pyrénées, entre le Comté de Bigorre à l'orient, la Prévôté d'Acqs, la basse Navarre, & une partie du païs de Soule au couchant, les Pyrénées au midi, & la Gascogne au Septentrion. La Capitale de *Bearn* est Pau. Loüis le Débonnaire après avoir condamné Loup Centule Duc de Gascogne au commencement du IX^e^ siécle, établit des Vicomtes dans le *Bearn*; & depuis ce tems-là jusqu'à Henri IV. cette Province a toûjours eû ses Princes particuliers. Par l'avénement de ce Prince à la Couronne le *Bearn* y fut réüni. M. de Marca étant encore Président au Parlement de Navarre fit l'histoire de *Bearn* que nous avons.

Ce mot s'est fait du mot Latin *Benearni*, qui se trouve dans les anciens Itinéraires, & dans les Notices de l'Empire, où il est parlé de la Cité des Bénearniens. De là on a fait *Bearniens*, & enfin *Bearn*.

Bearn. Ville ancienne des Bearnois. La Cité des Bearnois étoit nommée *Beneharnus*, comme on voit dans l'Itinéraire d'Antonin, ou *Benarnus*, comme le répresentent la Notice des Provinces, le Concile d'Agde & Grégoire de Tours, Marca.

Bearnois, oise. s. m. & f. & adj. Qui est de Bearn, ou qui appartient au Bearn. *Bearnensis*, *Benearniensis*. Ortelius estime que les *Preciani* de César sont les *Béarnois*. Vigenère croit que ce sont les *Crosates*. Villeneuve & Bergier prennent les *Cucueni* de

Ptolémée pour ceux d'Oleron. Le P. Monet prétend que les *Béarnois* sont une portion des Bigordans, qu'il nomme Bigordans occidentaux, & les vrais peuples de Bigorre Bigordans orientaux. M. de Marca hist. de Bearn. Liv. I. ch. II. croit que les *Venami* de Pline sont les *Béarnois*, pourveu que le texte soit remis avec une correction fort aisée, & très-recevable, lisant *Venarni*, au lieu de *Venami*; il ne faut que séparer la prémiére jambe de l'*m* pour faire deux lettres d'une; sçavoir de l'*m* une *r* & une *n*. Dans les éxemplaires de Pline imprimez à Paris en 1516. on y reconnoit la leçon de *Venani*, au lieu de *Venami*.

On lit dans l'histoire de la Ligue *Le Bearnois*; c'est Henri IV. que les Ligueurs appelloient ainsi, parce qu'ils s'obstinoient à ne le point reconnoitre pour Roi de France, mais seulement pour Prince de Bearn; ne lui donnant pas même la qualité de Roi de Navarre, parce qu'il n'étoit point en possession de ce Royaume, quoiqu'il en fût l'héritier & le maitre légitime.

Le Gave *Bearnois*, est une riviére qui a sa source dans les montagnes de Bareige en Bigorre.

BÉAT, ATE. adj. Qu'on estime saint, qui est mort en réputation de sainteté. *Beatus.* Ce défunt n'est pas encore canonisé, mais il est déclaré *Béat*.

BÉAT, se dit aussi de celui qui affecte de paroitre dévot & modeste, soit en ses actions, soit en ses paroles & en ses habits. *Probitatis, ac pietatis simulator.* Cet homme est un *Béat*. Un *Béat* pourroit-il s'éxprimer plus heureusement? BOIL. Ce mot de *Béat* ne se dit ordinairement qu'en riant & dans le stile comique & burlesque. Mon Révérend, dit-elle au *béat* homme, je viens vous voir. LA FONT. Cette coquette est maintenant une Sœur *Béate*.

BÉAT. s. m. Tèrme de joueurs. C'est celui qui ne joüe point, & cependant qui a sa part de ce que l'on joüe. Quand ceux qui veulent joüer une collation, ou un souper, sont en nombre impair, on tire, & l'on fait un *béat*.

On dit à l'Église, en tèrmes de Rubriques, une Messe *de Beata*; pour dire, une Messe en l'honneur de la sainte Vierge.

On dit provèrbialement & populairement, *Beati garniti vaut mieux que beati quorum*, pour enseigner qu'il faut tâcher d'avoir toûjours la main garnie, quand on a à contester quelque chôse.

BÉATIFICATION. s. f. Acte par lequel le Pape déclare qu'une persʃonne est bienheureuse après sa mort. *Alicujus in beatos relatio, in beatorum numerum adscriptio.* La *béatification* diffère de la canonization en ce que dans la *béatification* le Pape n'agit pas en juge qui décide sur l'état de celui qui est béatifié, mais il accorde seulement à certaines personnes le privilége d'honorer d'un certain culte religieux celui qui est béatifié, sans encourir les peines portées contre ceux qui rendent un culte superstitieux. Dans la canonization il parle en juge, & comme l'on dit, il prononce *ex cathedra*, sur l'état de celui qu'il canonize. Voyez Castellinus, Galesinus, Cantelarius, Lezana, Silveira, Scacchi, &c. La *béatification* a été introduite depuis qu'on a jugé à propos de ne plus traiter la canonization des Saints que par de longs délais, pour s'assurer davantage de la vérité dans les voyes des procédures les plus sévères. BAIL.

BÉATIFIER. v. act. Mettre quelqu'un au catalogue des bienheureux. *Aliquem inter beatos referre, adscribere.* Les saints qui sont seulement *béatifiez*, & qui ne sont point encore canonisez, sont honorez d'un culte moins solemnel que ceux qui sont canonisez. Suivant le droit commun, & sans une concession particuliére, on ne peut prendre pour patrons les Saints qui ne sont que *béatifiez*. Leur office n'a point d'octave, le jour qu'on en fait l'office ne peut être une Fête de commandement; on n'en peut dire une Messe votive. Voyez Durant sur les Rits.

BÉATIFIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Inter beatos relatus, adscriptus.*

BÉATIFIQUE. adj. Tèrme de Théologie, qui se dit de la joüissance de la présence de Dieu dans le Paradis, qui fait les bienheureux. *Qui beatos efficit.* La vision *béatifique* est celle que Dieu promet dans la gloire éternelle. On se sert ironiquement de ce tèrme, & on dit qu'une personne a des visions *béatifiques*, lorsqu'elle a des imaginations creuses, qu'elle croit avoir des révélations, & goûter les félicitez du Paradis.

BÉATILLES. s. f. plur. Petites viandes délicates dont on compose des pâtez, des tourtes, des potages, des ragoûts, comme ris de veau, palais de bœuf, crêtes de coq, truffes, artichaux, pistaches, &c. *Fartile.*

BÉATITUDE. s. f. Le souverain bien; la félicité éternelle. *Beatitudo, Beatitas.* Dieu a promis à ses Saints la *béatitude*, le Paradis. Il y a des Pères de l'Église qui ont crû que les ames ne joüiroient de la *béatitude* qu'après la résurrection, DU PIN. La *béatitude* de l'homme, selon Épicure, consiste dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit. Le mot *béatitude*, en tant qu'il signifie la félicité éternelle, se prend en trois maniéres différentes. 1°, Pour l'objet dont la possession doit nous rendre heureux: c'est Dieu qui est le souverain bien, la *béatitude* objective. 2°, Pour les actes de l'âme par lesquels elle posséde le souverain bien, & elle en joüit: c'est ce qu'on appelle *béatitude* formelle. 3°, Pour l'état où la possession de Dieu met une âme, & en ce sens la *béatitude* renferme, ou suppose, la *béatitude* objective & la *béatitude* formelle.

BÉATITUDE, se dit aussi du contentement d'esprit, de ce qui rend bienheureux. Les *béatitudes* de ce monde sont annoncées par J.C. au nombre de huit dans le Chapitre V. de Saint Matthieu.

Cebès représente la *béatitude* arrêtée sur un cippe, ou sur une piérre quarrée; pour marquer qu'elle doit être inébranlable, tranquille, éternelle.

BÉATITUDE, est aussi un titre d'honneur qu'on donne maintenant au Pape. Autrefois il se donnoit à tous les Évêques, & même dans les lettres de saint Anselme il est donné à quelques Laïques.

Béatitude s'est formé du Latin *beatitudo*, & à proportion *béat*, *béatification*, *béatifier*, *béatifique*, de *beatus*, *beatificatio*, *beatificare*, *beatificus*, qui se sont dit dans la basse Latinité. Isidore, mauvais Étymologiste, dit que *beatus* s'est dit *quasi bene auctus*, parce qu'on a appellé *beatus*, heureux, celui qui a ce qu'il veut, & qui ne souffre point ce qu'il ne veut point; mais *beatus*, selon la remarque de Vossius, vient de *beo*, comme *legatus* vient de *lego*; & *beo*, selon le même Auteur, vient de βίος, qui se prend non seulement pour vie, mais encore pour biens, richesses, qui sont les chôses en quoi le vulgaire fait consister la *béatitude* en cette vie. On pourroit encore tirer *beo* de l'ancien *benus*, de sorte qu'on en eût fait *beneo*, & par syncope *beo*; mais il est plus vraisemblable, dit Vossius, que *benus* s'est fait de *beo*, comme *fenus* de l'ancien *feo*. On peut encore dériver *beo*, de βίω, ou βάω, je *vais*, je *marche*, j'*avance*, qu'Hésychius interprete aussi je *vis*: c'est le sentiment de Martinius. Ainsi *beo* signifie, *facio ut res eat, sive procedat*, dit Vossius, qui remarque que les mots qui signifient *aller & avancer*, s'employent dans presque toutes les langues pour éxprimer le bon état des chôses. Ainsi l'on dit en François, cela va bien, cela va son train, en Allemand *es gehet*, & en Flamand *'t gabet*. Dans ce sentiment il faut encore remonter plus haut, & tirer βίω, & βάω, de l'Hébreu בא, ou בוא, *aller*.

BÉATRIX. s. f. Nom propre de femme. *Beatrix.* Quoique nous ayons coutume de changer en *ice* les noms féminins qui se tèrminent en *ix*, comme *motrix*, motrice, *protectrix*, protectrice, nous en conservons cependant quelques-uns dans leur forme Latine; tel est celui de *Béatrix*. Ainsi il faut dire sainte *Béatrix*, Martyre sous Dioclétien; *Béatrix* de Savoye, Comtesse de Provence; *Béatrix* de Portugal, Duchesse de Savoye, &c. & non point *Béatrice*.

Ce mot signifie celle qui rend ou qui peut rendre heureux, de *beare*, *beo*, je rends heureux.

BEAU, ou BEL, BELLE. adj. Qui a de la beauté, qui plaît à la vuë, par l'agréable & charmante proportion qui se trouve entre les parties d'un tout. *Pulcher, formosus, venustus, decorus.* Cet adjectif fait *beau* & *bel* au masculin, & *belle* au féminin. On se sert de *bel* au masculin, devant un substantif qui commence par une voyelle: un *bel* homme, un *bel* enfant. On s'en sert aussi dans de certaines phrâses consacrées, comme quand on dit Charles le *Bel*, Philippe le *Bel*. Hors ces deux cas, il faut toûjours dire *beau*, même devant une voyelle. Par éxemple, il faut dire cet enfant est *beau* en tout tems, & non pas est *bel* en tout tems; parceque le mot de *beau* n'est pas là devant un substantif auquel il soit joint. VAUG. *Rem.* Un *beau* visage, une *belle* femme. Un *beau* garçon. Une *belle* taille. Une *belle* vuë. Une *belle* maison. De *beaux* meubles.

> *Que le grand Artamene aille insulter vingt Rois,*
> *Pour plaire au* bel *objet qu'il n'a vû qu'une fois.* VILL.

Ne soyez point si fière de vôtre beauté: on a peu de tems à être *belle*, & long-tems à ne l'être plus. DES-HOUL. Le prémier mérite d'une femme c'est d'être *belle*. FONT. Les soins d'être *belles* ne se prennent guères pour les maris. MOL.

> *Pourquoi me fuyez-vous cruelle?*
> *Endurez seulement que je vous trouve* belle,
> *C'est tout ce que je veux de vous.* LA SABL.

On le dit aussi de ce qui touche agréablement l'oreille, ou le toucher. *Egregius, jucundus.* Une *belle* voix. Un *beau* poli. *Egregiè politus.* Un *beau* tems. La *belle* saison où l'air est serein. *Sudus, serenus.*

Ce mot vient du Latin *bellus*. NICOD.

On le dit aussi de ce qui est de prix, ou éxcellent en son genre. *Eximius, egregius.* Voilà de *belles* piérreries; un *beau* tableau; le dessein, le coloris en est *beau*. Voilà un *beau* livre. Il seroit à souhaiter

haiter que ceux qui parlent, ou qui écrivent, fussent bien persuadez de cette régle, *qu'il n'y a rien de* beau, *que ce qui est vrai*; cela retrancheroit des discours une infinité de vains ornemens, & de fausses pensées. Port-R.

Beau, dans l'Écriture, & dans tous les Auteurs Grècs, se prend pour bon, convenable, utile. *Gen* 1. 4. Dieu vit que la lumière étoit *bonne*. Les Interprétes Grècs ont traduit là & dans les endroits suivans, que la lumière étoit belle, ὅτι καλόν.

Beau, se dit aussi pour Heureux, glorieux. *Felix*, *decorus*. Voilà un *beau* commencement. Pasc. Il est *beau* de mourir maître de l'Univers. Corn.

Beau, se dit aussi de ce qui est grand, éxcessif. *Ingens*. On a fait *beau* feu toute la nuit de la courtine. Cet homme est un *beau* dîneur.

On le dit aussi des manières d'agir. *Decorus*. Il ne hante que des gens du *bel* air. Il n'est ni *beau*, ni honnête, de jurer, de s'enyvrer.

Beau, signifie quelquefois, Certain. *Certus quidam*. Il arriva un *beau* jour, c'est-à-dire, un certain jour. Il vint un *beau* matin me faire défi.

Beau, se dit figurément des chôses spirituelles & morales. C'est un *bel* esprit que Virgile. *Præstans*, *excellens*, *præclarus*. Simonide avoit une *belle* mémoire. Michel Ange avoit une *belle* imagination. Socrate avoit une *belle* âme. L'Iliade est un *beau* Poëme. Cet homme a manqué une *belle* occasion de faire sa fortune. Il auroit fait un *beau* coup, s'il eût pû entrer dans cette charge. Il a eû une *belle* peur.

Beau, se dit aussi par éxagération. Cela est *beau* à peindre. Les Poëtes se déchirent à *belles* dents. *Mordicùs*. Il viendra me redemander mon amitié à *belles* baisemains.

Beau, se dit ironiquement. *Lepidus*. Vous êtes un *bel* homme, un *beau* discoureur; pour dire, Vous ne dites rien qui vaille. C'est un *beau* maraut, un *beau* coquin.

On appelle ainsi le *beau* monde, les gens qui ont de la qualité, de l'esprit, de la politesse, qu'on appelle aussi *le grand monde*. *Politus*, *elegans*, *ingeniosus*.

On appelle de *belles* eaux, non seulement celles qui sont claires & nettes, mais celles que l'art a embellies par des jets, des cascades dans des grottes; des fontaines, &c. *Egregius*, *admirabilis*.

Bel Age, se dit non seulement du grand âge, & de la vieillesse; mais aussi de la jeunesse, & de la fleur de l'âge. *Gratus*, *acceptus*, *jucundus*.

Beau Chasseur. Tèrme de Chasse. C'est un chien qui crie bien dans la voye, & retourne volontiers toujours la queuë sur les reins. Saln.

Un *beau* joüeur est non seulement celui qui joüe *beau* jeu grand jeu; mais aussi celui qui joüe & qui perd paisiblement. *Pacificus*, *liberalis*.

Beau, se dit aussi substantivement. *Pulchrum*, *eximium*. Il y a du *beau*, du grand dans cet ouvrage. Une femme emporte le plus *beau* & le meilleur de la succession de son mari. Joindre ensemble le *beau* & l'effroyable. Voit. Le *beau* des images est de représenter la chôse comme elle est. Boil. Le *beau* n'est point à souhaiter pour le sage. C'est une maxime de Confucius. P. le Comte.

Que le bon soit toûjours camarade du beau,
Dès demain j'épouserai femme. La Font.

Nous faisons cas du beau: *nous méprisons l'utile*. Id.

Le nom de *belle* pensée, si on prend le nom de *beau* dans sa propre signification, emporte grandeur selon Aristote, qui a décidé que les petits hommes n'étoient point beaux, quelques bienfaits qu'ils fussent, & qu'ils étoient seulement jolis. Nous appellons cependant quelquefois *belle* pensée ce qui n'est que joli, & alors nous confondons le *beau* avec ce qui plaît, à l'exemple de Démétrius, qui donne le nom de beauté aux chôses qui flatent les sens, ou touchent le cœur. Bouh. J. P. Crousaz, Professeur en Philosophie & en Mathématique dans l'Académie de Lausanne, a fait un Traité du *Beau*. Il y dit que lorsqu'on dit, cela est *beau*, on éxprime par ce tèrme un certain rapport d'un objet, ou avec des sentimens agréables, ou avec des idées d'approbation, & que dire cela est *beau*, c'est-à-dire, j'aperçois quelque chôse que j'approuve, ou quelque chôse qui me fait plaisir; par où, continuë-t'il, on voit que l'idée que l'on donne au mot de *beau* est double, ce qui la rend équivoque, & c'est la principale cause des contestations sur le *beau*. Il distingue donc, comme en effet il faut les distinguer, les idées & les sentimens. Les idées occupent l'esprit, les sentimens intéressent le cœur. Quoiqu'on ne trouve rien dans un objet qui intéresse, on peut cependant découvrir dans l'idée qu'on en a quelque chôse qui mérite nôtre approbation. Un tel objet plaît donc & ne plaît pas; il plaît à l'idée, & ne plaît pas au sentiment. Au contraire il y a des objets dont l'idée n'offre rien de louable, lesquels ne laissent pas d'éxciter des sentimens agréables. Il y a donc beauté & beauté; il y a plaisir & plaisir. Après avoir démêlé ce qui plaît à l'esprit d'avec ce qui plaît au cœur, il vient aux caractères réels & naturels du *beau*, & il montre que l'unité & la variété en sont l'essentiel.

Bel-Esprit. Voyez Esprit.

Belle, se dit aussi absolument des Dames bien faites. *Elegans*, *formosa*. Ce galant court de *belle* en *belle*. Il faut avoir toûjours du respect pour les *belles*. Mais c'est particulièrement en Poësie qu'on s'en sert.

Une belle, *lorsqu'elle est en pleurs*,
En est plus belle de moitié. La Font.

Bien que de s'emporter on ait de justes causes,
Une belle *d'un mot rajuste bien des chôses*. Mol.

Dans l'équipage d'une belle
Il faut bien par bonheur un Amant maltraité. La Sabl.

Je ne suis point d'humeur
A pouvoir d'une belle *essuyer la froideur*. Mol.

Beau, se dit aussi advèrbialement. Il fait *beau*, absolument; ou, Il fait *beau* chasser, se promener. *Aptum tempus*, *sudum*, *commodum ad*, *&c.*

Beau. Quand ce mot est joint avec le vèrbe avoir, il signifie, Quoique, encore que. *Etsi*, *quanquam*. Vous avez *beau* parler, & me promettre, je n'en ferai rien. Vous avez *beau* faire, vous n'en viendrez pas à bout.

Nous avons beau *nous ménager*,
La mort n'est pas un mal que le prudent évite. Main.

Sa bouche a beau *cent fois en faire le serment*,
Il n'est point vôtre ami, tant qu'il est vôtre amant. Vill.

Ils ont beau *vers le ciel leurs murailles accroître*. Malh.

J'ai beau *voir ses défauts, & j'ai* beau *l'en blâmer*,
En dépit qu'on en ait, elle se fait aimer. Mol.

Tout beau. Sorte d'interjection, qui signifie, Doucement; modérément. *Bona verba*, *quæso*. *Tout beau*, n'allez pas si vîte. *Tout beau*, ne vous fâchez pas. *Tout beau*, ne parlez pas si haut. On le dit aussi aux chiens couchans, quand on les veut dresser, ou quand on a peur qu'ils poussent les perdris qu'ils ont arrêtées. *Tout beau*, *tout beau*, crie-t'on de loin.

On dit aussi, qu'un Peintre fait ressèmbler en *beau*, pour dire, qu'il farde ses portraits, qu'il leur donne un agrément particulier.

On dit d'un Général, & de tout autre Officier d'armée, qu'il a le commandement *beau*; pour dire, qu'il commande de bonne grâce.

On dit aussi, Avoir les armes *belles*; pour dire, Faire bien des armes.

On dit en tèrmes de Manége, qu'un cheval a un *beau partir de la main*, quand on veut éxprimer la vigueur avec laquelle un cheval part de la main sur une ligne droite, sans s'en écarter depuis son partir jusqu'à son arrêt. On dit encore d'un cheval, qu'il porte en *beau lieu*; pour dire, qu'il porte bien sa tête.

On dit en tèrmes de jeu de Paume, ou de jeu du Volant, *Donner beau*; pour dire, Joüer un coup facile à prendre. Et figurément, *le donner beau* à quelqu'un, c'est lui procurer une occasion favorable de dire, ou de faire ce qu'il désiroit. Ainsi on dit, Vous l'*avez beau*.

Beau, & Belle, en tèrme de Fleuriste, entre dans les noms de beaucoup de fleurs. Ainsi le *Beau* de nos jours, le *Beau* roturier, la *Belle* Déesse, la *Belle* de jour, la *Belle* Hortense, la *Belle* Iris, sont des noms d'œillets violets. La *Belle* Agnès est un ancien œillet marqué de peu de violet sur un blanc passable. Le *Beau* roturier, est un violet sur un fin blanc, qui vient d'Amiens; sa fleur est large & ses feüilles bien rangées. Sa plante est fort délicate, mais fort hâtive à porter fleur. Il est sujet au blanc & à la pourriture. Le *Beau* cramoisi est un œillet cramoisi dont le blanc le pourroit disputer avec la neige. Ses panaches sont emportez, & extrêmement détachez, sans mouchetures, sa fleur très large, garnie de très grande quantité de feüilles. Sa plante est vigoureuse & d'un beau vèrd. Il vient de Lille. Il ne lui faut laisser que six boutons. Il ne graine point, sa fleur n'est pas hâtive. Le *Bel* inconnu, est un œillet rouge clair sur un beau blanc, sa plante est délicate, sujette aux taches grisâtres, & prend difficilement racine. Trois boutons suffisent pour son maître dard. Le *Beau* Thrésor, est un beau rouge sur un grand blanc, sa fleur est ronde & large, ses panaches détachez. Il graine, ne crève point, se trouve à Lille, est hâtif, abondant en marcottes, sujet

jet à dégénérer, & au blanc : quatre boutons lui suffisent. Il s'appelle autrement la *Belle* Écossoise. Le *Beau* Daumont, autrement l'Incarnat Laubinoy, ou l'Épicier, est un très-bel oeillet élevé à Paris, sa couleur est de feu assez vif, son blanc n'est pas des plus fins, mais un peu carné, sa fleur est large, quoique plate ; il graine facilement, il a de gros panaches d'une couleur fort recherchée ; sa plante est délicate, sujette au blanc, & même à la pourriture ; quoiqu'il ne créve point d'ordinaire, il ne faut lui laisser que cinq boutons. La *Belle Douce*, est un oeillet blanc dont la fleur est grosse & large, garnie de beaucoup de feüilles, la plante forte & vigoureuse, & qui avec cinq ou six boutons ne créve point. Le *Beau* piqueté, est piqueté de pourpre clair, fort gros & large, mais sujet à créver, si on ne lui laisse six ou sept boutons. Tout de même parmi les Tulippes ils appellent la *Belle* d'Anvers, une tulippe qui est gris de lin, pourpre & blanc. La *Belle* Heléne, rouge enfoncé, ou sang de boeuf, & blanc d'entrée. La *Belle* Morine, rouge cramoisi & beaucoup de blanc d'entrée. La *Belle* la Barre, pourpre, rouge, & blanc. La *Belle* Perlée, incarnadin, éclatant, & beaucoup de blanc d'entrée. Le *Beau* Courroy est pourpre obscur, violet clair, & blanc têrni. Le *Beaupré* rouge & blanc. Il y a encore la *Belle* mignone, la *Belle* Callite, la *Belle* Tragéde, la *Belle* marinière. Cult. des Fl.

Belle de nuit. s. f. ou Jalap. *Mirabilis Peruviana*, ou *Jalapa*. Plante étrangère, à présent fort connuë, & qu'on éléve dans les jardins à cause de ses fleurs. Sa racine est grosse, épaisse, branchuë, quelquefois longue & pointuë en manière de navet, chargée de quelques fibres, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans d'abord fade au goût, mais ensuite âcre & piquante. De son collet part une tige haute de deux piéds, quelquefois plus, grosse comme le pouce, charnuë, ferme, d'un jaune tirant sur le vêrd, noüeuse, branchuë ; à chaque noeud de ses branches naissent deux feüilles opposées, vêrtes, charnuës, succulentes, amples vers leur pédicule, pointuës à leur extrémité, & qui étant froissées ont une odeur forte, & qui sont désagréables au goût. Sa fleur est un tuyau évasé en entonnoir à pavillon de trompette crénelé. Du fond d'un calice membraneux, vêrd, à cinq pointes, s'éléve un embrion qui supporte la fleur, & qui devient après qu'elle est passée un fruit arrondi, brun en dehors, gros comme un pois, & qui contient une semence blanche prèsque ronde, & qui étant froissée, se réduit en une poudre blanche. La *Belle de nuit* varie beaucoup par ses fleurs, qui sont cramoisies ; il y en a de jaunes, de rougeâtres, de panachées de jaune & de purpurin, de rouge, de jaune & de blanc ; il s'en trouve de mi-parties de blanc & de purpurin, ou marbrées & panachées de purpurin ; d'autres les ont blanches foüettées de jaune. On en remarque des pieds qui ont leurs fleurs plus petites ; & une espéce entre autres a ses semences toutes raboteuses, & c'est cette dernière espéce qu'on a envoyée d'Amérique pour le véritable *Jalap*. Raï, & plusieurs autres Botanistes, ont cru que le *Jalap* étoit une espéce de Lizeron, & Herman prétendoit que la Scammonée, le Turbith, le Méchoacan & le *Jalap*, étoient des Plantes congenères. Tout ce qu'on en peut dire pour le présent, c'est que dans nos isles d'Amerique on se sert de cette racine en guise de *Jalap*.

Beau, se dit provêrbialement en ces phrâses. Il lui fait *beau beau* ; pour dire, Il fait semblant de l'aimer. La *belle* plume fait le *bel* oiseau ; pour dire, que les *beaux* habits augmentent la beauté. On dit aussi qu'un homme passe pour *beau*, quand il ne paye point dans les parties de divertissement. On dit aussi. Il fera *beau* tems quand je l'irai voir ; pour dire, Je n'y veux jamais aller. On dit aussi ironiquement, Il vous fait *beau* voir ; pour dire, Vous avez mauvaise grâce de faire telle chôse. On dit aussi, Il est rentré de plus *belle* ; pour dire, Il a recommencé à parler de la même matière qu'il avoit quittée. On dit encore, Il nous la baille *belle* ; pour dire, Il nous en fait bien accroire. On dit voilà une *belle* équipée, lorsqu'on n'a pas réüssi dans quelque entreprise. On dit encore des chôses qu'on méprise, C'est un *beau* venez-y voir. On dit aussi, A *beau* jeu *beau* retour, pour dire, que chacun à son tour trouve occasion de se venger. On dit aussi d'un débauché, qu'il se fait *beau* garçon, quand il ruine sa santé, ou sa fortune. On dit encore, qu'on donne *beau* jeu à quelqu'un, quand on lui donne quelque occasion de faire ce qu'il souhaite, soit en bien, soit en mal. On dit aussi quand on refuse d'admettre quelques raisons, Tout cela est *bel* & bon, mais je n'en veux rien faire. On dit encore, Il a mis cela en *beau* jour, en *beau* début ; pour dire, il l'a bien expliqué, ou il a fait voir une chôse par son plus bel endroit. On dit, Il n'y a point de *belle* prison, ni de laides amours. Il l'a mis en *beaux* draps blancs ; pour dire, Il en a parlé fort désavantageusement. On dit aussi, qu'on l'a échappé *belle* ; pour dire, qu'on a couru un grand danger. On le dit aussi d'un homme qui a épousé une laide femme. On dit aussi, Il n'est ni *beau* ni bon ; il n'est point fardé.

BEAUCAIRE. s. m. Ville de France située dans le bas Languedoc sur le Rhône. *Belloquadrum*. Quelques Géographes la prennent pour l'ancien *Uggernum*. Maty. *Beaucaire* est célèbre pour la foire qui s'y tient toutes les années le 22[e] de Juillet, où il y a un grand concours de Marchands de toute l'Europe, & même d'Afrique & d'Asie. On dit qu'il y a de *Beaucaire* à Tarascon un chemin souterrain qui passe sous le Rhône. Voyez Catel hist. de Lang. p. 343.

BEAUCE, ou BEAUSSE. s. f. Province de France, que les Modèrnes appellent *Belsia*, & les Auteurs plus anciens *Belsa*. L'ancienne *Beauce* n'avoit pas les mêmes limites que la *Beauce* a présentement. Quelques-uns la resserrent entre Estampes & l'Orléanois. D'autres la divisent en trois parties ; la *Beauce* Chartraine, *Belsia Carnutensis* ; la *Beauce* Dunoise, *Belsia Dunensis* ; la *Beauce* de Pluviers, ou Pithiviers, *Belsia Pitivarensis*. D'autres y comprennent le païs Chartrain, l'Orléanois, l'Anjou, le Maine, & la Touraine ; c'est-à-dire, tout ce qui est entre l'Isle de France, la Normandie, la Bretagne, & la rivière de Loire. Mérula la divise en trois. 1°, La *Beauce* supérieure, qui commence au bourg d'Ablys, & s'étend vers Chartres & au delà. 2°, La *Beauce* moyenne s'étend à droite & à gauche de la Loire, depuis Remorentin jusqu'à Vendôme, & depuis Chateaudun jusqu'à la Touraine. 3°, La *Beauce* inférieure, qui n'est qu'une grande & vaste plaine, occupe la partie orientale depuis Estampes jusqu'aux Sénonois du côté de l'orient, & du côté du midi jusqu'à Orleans. Aujourd'hui la *Beauce*, en la prenant en général, comprend le Païs Chartrain, le Dunois, le Vandômois, & la partie de l'Orléanois qui est au nord de la Loire. Dans un sens plus particulier elle ne comprend que le Païs Chartrain. Maty. La *Beauce* dans les Cartes de l'Académie des Sciences, a la figure d'un triangle, dont la bâse appuye sur la Loire, & dont la pointe aboutit entre le Perche & l'Isle de France, ayant le Gâtinois au levant, la Sologne au midi, une partie de Touraine & du Maine avec le Perche au couchant. La *Beauce* propre, ou particulière, est une petite Province dépendante du Gouvernement Général d'Orleans ; elle est renfermée entre l'Orléanois propre, le Blaisois, le Perche & l'Isle de France. Maty. Chartres en est la Capitale. Quelques-uns y mettent même Étampes, & ils la confondent avec le Païs Chartrain. Id. Ce mot est venu en usage dans la langue en ces provèrbes. C'est un Gentilhomme de *Beauce*, qui se tient au lit quand on refait ses chausses ; pour marquer que la Noblesse de ce païs est fort pauvre. Des plaines de *Beauce* ; pour dire, fort étenduës, à cause que ce païs est fort uni & sans arbres.

BEAUCOUP. Advèrbe de quantité, qui marque l'abondance, l'excès. *Multùm*, *valdè*. Ce Docteur est *beaucoup* plus habile que ses Confrères : ils n'en sçavent pas tant à *beaucoup* près. Il y avoit *beaucoup* de gens à cette assemblée.

Ménage dérive ce mot de *beau* & *coup*. D'autres le dérivent de *bella copia*.

Lorsque *beaucoup* est employé pour signifier *plusieurs*, il y faut d'ordinaire ajoûter, *gens*, ou *personnes* : car quoiqu'on puisse dire, *beaucoup* s'imaginent, il seroit encore mieux d'ajoûter, beaucoup de *gens* s'imaginent &c. *Multi*, *plurimi*. Cependant si l'on disoit, nous sommes *plusieurs*, au lieu de nous sommes *beaucoup*, sans que rien suivît, on ne diroit pas la même chôse. Nous sommes *plusieurs*, ne fait pas entendre un si grand nombre, que nous sommes *beaucoup*. Vau. Corn.

Beaucoup. Quand ce mot est mis après un adjectif, il veut être immédiatement précédé de la particule *de*. Exemple. L'esprit de qui la promptitude est plus diligente *de beaucoup* que celle des astres. Vaug. *Rem.* Mais quand *beaucoup* est devant l'adjectif, il est mieux de ne lui pas donner un *de*. Exemple. Gassendi & Descartes sont *beaucoup* plus éclairez que les autres Philosophes.

BEAU-FILS. s. m. Gendre, qui a épousé la fille d'un autre. *Gener*. Les *beaux-fils* & les *belles-filles* ne s'accordent pas long-tems avec les beaux-pères, & les belles-mères. Un *beau-fils* est considéré comme propre fils de celui dont il a épousé la fille, c'est pour cela que les Loix l'ont obligé de nourrir son beau-père en cas de nécessité : *Quia sunt loco parentum*. *Louet*, *Arrest* 29. *Lettre F.* Rochef.

On appelle aussi *Beau-fils*, & *Belle-fille*, des enfans qui sont nez d'un prémier mariage à l'égard des mariez en secondes noces. *Privignus*. Les enfans du mari sont *beau-fils*, & *belles-filles* à l'égard de la seconde femme, & les enfans de la femme sont la même chôse à l'égard du second mari.

On appelle aussi ironiquement *Beau-fils*, un jeune homme qu'on veut faire venir à soi.

On dit aussi, en tèrmes burlesques & comiques, qu'un garçon fait le *beau-fils* ; pour dire, qu'il se pare, qu'il fait l'agréable, qu'il hante les Grands, & fait de la dépense comme eux. *Politus*, *ad unguem factus*.

Un de ce dernier ordre
Passoit dans la maison pour être des amis;
Propre, toûjours rusé, bien-disant, & beau-fils. La Font.

Pasquier Rech. Liv. VIII ch. 50. croit que les mots de belle-mère, *beau-fils*, *belle-fille*, sont venus par erreur de ce que l'on disoit *Beau-père*, pour Béat père.

BEAUFORT. s. m. Nom de lieu. *Belloforda*, ou *Befordia*. Il y a *Beauford*, petite ville d'Anjou. *Beaufort*, village & Château en Champagne, qui a titre de Duché. *Beaufort*, petite ville, ou bourg du Duché de Savoye.

BEAU-FRÈRE. s. m. Tèrme relatif entre deux personnes qui ont épousé le frère, ou la sœur l'une de l'autre. *Mariti vel uxoris frater.* Les nations étrangères établissent une grande alliance entre les *beaux-fréres*; les Espagnols les appellent Cuñados, les Italiens *Cognati*, les Gascons & les Languedociens *Cognados*, qui sont des mots qui équivalent aux prémiers degrez de consanguinité. Rochef.

BEAUJEU. s. m. *Bellojovium*, *Bellijovium*. Petite ville de France, à huit lieuës au nord de Lyon. *Beaujeu* est situé sur l'Ardière, & fut autrefois Capitale du Beaujolois. Pièrre Maurice dans une lettre l'appelle *Bellusjocus*, & quelques Modèrnes *Baujovium*.

BEAUJOLOIS. s. m. *Bellojoviensis*, ou *Bellojocensis ager*. Quelques-uns disent aussi *Baujoviensis*, mais il n'est pas si bien. Le *Beaujolois* est une contrée de France comprise dans le Gouvernement Général de Lyon. Le *Beaujolois* est borné au midi par le Lyonnois propre; au couchant par le Forest, au nord par la Bourgogne, & au levant par la Principauté de Dombes. Il ne faut ni prononcer ni écrire *Beaujeulois*, comme quelques Auteurs, mais *Beaujolois*.

BEAULIEU. s. m. Nom de plusieurs lieux en France, ainsi nommez à cause de la beauté du païs dans lequel ils sont situez. *Bellus locus.* Il y a *Beaulieu* en Berry proche de la Loire; *Beaulieu* Abbaye en Champagne, près du Duché de Bar, &c.

BEAUMONT. s. m. Nom de plusieurs lieux differens, ainsi nommez apparemment ou parce qu'ils sont situez sur de belles montagnes, ou parce qu'ils en sont proche. *Bello-montium*, *Bellusmons*. *Beaumont*, village du païs de Vaud en Suisse. *Beaumont* en Argone, petite ville de France dans le petit païs d'Argone en Champagne; *Beaumont*, petite ville de France, dans le Cotentin; *Beaumont le Roger*, *Bellomontium Rogerii*, dans le Diocèse d'Evreux en Normandie. C'est un Comté qui a pris son nom de quelqu'un de ses Comtes nommé Roger, qui a fondé ou aggrandi cette petite ville; *Beaumont* sur Oyse dans l'Isle de France; *Beaumont le Vicomte*, petite ville dans le Maine, avec titre de Duché; *Beaumont ville*, bourg de Normandie proche de *Beaumont le Roger*.

BEAUNE. s. f. Ville de France dans la Bourgogne, sur une petite rivière nommée la Bourgeoise. *Castrum Belnum*, *Belni*, ou *Belna*, mais plus rârement *Baelna* aussi, d'où s'est formé *Beaune*. *Beaune* est fort connuë par les bons vins que produit son tèrroir. Qui est de *Beaune*, *Belnicus*. Le vin de *Beaune*, *vinum Belnicum*, *vina Belnica*.

Il y a encore dans le Gatinois un bourg nommé *Beaune*, *Belna*, à cinq lieuës de Montargis au couchant.

BEAU-PÈRE. s. m. Tèrme relatif à l'égard des enfans d'un prémier lit. Il se dit du mari qui a épousé leur mère en secondes noces. *Vitricus.* Et *belle-mère* est la femme que leur père a épousée de la même manière. Comme un *beau-pere* n'est que l'ombre d'un vrai père, de même son affection n'est que l'ombre de la paternelle. Le Mait. Un *beau-pére* est un faux père. Id.

Beau-père, se dit aussi pour le père du mari d'une femme, & pour le père de la femme d'un mari. *Socer.* C'est mon *beau-pére*; pour dire, c'est le père de ma femme, ou de mon mari. Porphyrion sur l'Art Poëtique d'Horace au vers *Perfidus Ixion*, dit qu'anciennement la coutume étoit que les gendres donnassent une dote à leur *beau-pere*, ce qu'il appelle *dotem*, ou *nuptialia munera*, c'est-à-dire, qu'on achetoit les femmes, comme on fait encore en quelques endroits des Indes.

Beau-père, est un titre que l'on donnoit autrefois aux Religieux; & qui se disoit encore du tems de Pasquier.

Mes Beaux Pères Religieux,
Vous dinez pour un grand merci:
O gens heureux! ô Demi Dieux!
Plut-à-Dieu que je fusse ainsi.

Disoit Victor de Brodeau en ce huictain qui fut tant solennisé sous le régne de François I. Pasq. *Rech. VIII.* 50.

Ce mot, selon Pasquier, vient de *Beat Pere*, qu'on donnoit aux Religieux, parcequ'ils ont épousé une vie Sainte; & aux pères, parce qu'en mariant leurs enfans ils semblent se procurer une vie immortelle. Rabelais en son troisième Livre de Pentagruel appelle *Beats Peres* les Moines que nous appellons *Beaux Peres*. Pasq. Mais Ménage prétend qu'on a dit *beau-pere*, comme on a dit *Beau Sire*, par une épithete d'honneur. Mais toutes ces qualitez avoient autrefois leurs noms propres, & on appelloit *parâtre*, *marâtre*, *filiatre*, les *beau-pere*, *belle-mere*, & beau-fils; & *serourge*, ou *sereur*, celui qui avoit épousé nôtre sœur, dont les exemples sont fréquens dans les Coutumes, & dans Boutilier.

BEAUPRÉ. s. m. Tèrme de Marine. C'est le mât d'un vaisseau le plus avancé qui est sur la prouë, incliné ou couché sur la poulaine. Sa voile s'appelle *sivadiere*. Le mât qu'on ente au dessus s'appelle le *tourmentin*, ou le *petit beaupré*. On dit qu'un vaisseau est *beaupré* sur pouppe; pour dire, qu'il suit le plus près qu'il peut un autre vaisseau. Quand le mât de *beaupré* a douze toises cinq pieds de long, sa vèrgue a huit toises deux pieds de long, & le mât de perroquet de *beaupré* a trois toises un pied de long. Le mât de *beaupré* est enchassé par le bout d'enbas sur le prémier pont dans le mât d'avant, ou de misaine, & passe directement au dessus de l'epéron, il est garni d'une hune, d'un mât de pèrroquet & de deux vèrgues, comme aussi de deux chouquets, qui servent à tenir ledit mât de pèrroquet & le bâton du pavillon. Le mât de *beaupré* doit avoir les deux tiers du grand mât, & sa grosseur doit être égale à celle du mât de misaine par le plus gros, & la moitié du diamétre par le bout. Caron.

BEAU-REVOIR. s. m. Tèrme de Chasse, qui se dit quand le limier bande fort sur la botte, & sur le trait, étant sur les voyes.

BEAUTÉ. s. f. Ce qui plait, ce qui agrée à nos sens, & sur tout à la vuë, en conséquence d'une certaine proportion agréable qui se trouve entre les parties de quelque tout. *Pulchritudo*, *species*, *decor*, *venustas*, *formositas*. Socrate définissoit la *beauté*, une tyrannie de peu de tems; Platon l'appelloit une Principauté établie par la nature; Carneader un régne solitaire, d'autres un Royaume sans armes & sans gardes. Quelqu'un a dit que la *beauté* est le plus puissant & le plus foible ennemi de l'homme; qu'il ne lui faut qu'un regard pour vaincre; qu'il ne faut que ne la pas regarder pour triompher d'elle. Selon le P. Bouhours c'est là sophistiquer ses pensées. La *beauté* du corps donne plus d'agrément à la vèrtu. Bouh. Il se dit principalement de l'agrément des femmes, soit dans le visage, soit dans la taille, soit dans leurs autres qualitez naturelles. La *beauté* est plus en imagination qu'en réalité; elle est dépendante des goûts. Il y a des *beautez* Grécques, & des *beautez* Romaines. On appelle une *beauté* Romaine, celle dont l'air est grâve & majestueux, & qui a de grands traits, un grand front, le nez un peu grand, la bouche médiocrement ouvèrte, & les lévres bien rebordées. Au contraire, on appelle, *beauté* Grécque, une personne qui a tous les traits petits & mignons, le nez un peu retroussé, & l'air badin, vif, & enjoüé. La *beauté* des femmes Tartares, c'est de n'avoir point de nez; celle des Indiennes, d'avoir de longues mammelles & de longues oreilles; celle des Mores, d'être noires & camuses. La *beauté* a un droit naturel de commander aux hommes; & la valeur n'a qu'un droit acquis par la force. Fonten. La jalousie de la beauté n'est pas moins violente que celle des Amans. S. Evr. Sa *beauté* lui donne l'empire de tous les cœurs. Mol. La *beauté* la plus râre est fragile, & mortelle. Vill. Un peu de fièrté sied bien à une femme qui est jeune, & belle; la jeunesse & la *beauté* donnent de grands privileges. Bell. Lorsque l'âge ou quelque accident imprévû effacera vôtre *beauté*, dont vous êtes idolâtre, vous avouërez que ce n'étoit que vanité. Flechier. Chez les Poëtes, Minerve est la prudence, Venus est la *beauté*. Boil. La plus grande partie des femmes doivent leur *beauté* à leurs ornemens. Rochef. La *beauté* est differente à raison des âges differens. La *beauté* d'un jeune homme est d'avoir le corps propre à toutes sortes d'exèrcices. Il faut encore qu'il soit agréable à voir. La *beauté* d'un homme fait & qui est dans l'âge de vigueur, est de pouvoir supporter toutes les fatigues de la guèrre, & d'avoir je ne sçai quoi dans le visage qui le rende agréable à voir & redoutable tout ensemble. Enfin, celle d'un vieillard consiste à pouvoir faire toutes les fonctions nécessaires, & cela sans se plaindre, comme ne sentant aucune des incommoditez qui affligent d'ordinaire la vieillesse. Cas. *Traduct. de la Rhet. d'Arist.*

Helas! j'ai bien appris en vous voyant Belise,
Qu'il n'est point de bon sens contre tant de beauté. La Sabl.

Cette Reine des cœurs qu'on nomme la beauté,
Aux plus libres esprits fait aimer son empire. God.

Beauté, se dit aussi de l'air & de la manière de marcher, de vivre, & de tout ce qui peut agréer en quelque personne. *Venustas*,

nustas, forma dignitas. On dit aussi, la *beauté* de la voix. *Vocis suavitas, elegantia, suavitudo.*

On appelle aussi absolument *Beauté*, la personne qui est belle. *Veneres, venustates.* C'est la seule manière de rendre en Latin le mot de *beauté* quand il signifie la personne même; encore seroit-il difficile de s'en servir par tout en ce sens. C'est un Cavalier qui court après toutes les *Beautez*. On s'en sert plus fréquemment en Poësie qu'en Prôse.

Il ne faut point qu'une râre Beauté
Ait trop d'amour, ou trop de cruauté;
L'une dégoûte, & l'autre désespère. Main.

C'est aux gens mal tournez, c'est aux Amans vulgaires,
A brûler constamment pour des Beautez *sévères.* Mol.

Un Amant plus à lui qu'à la Beauté *qu'il aime,*
Toûjours dans son amour se recherche lui-même. Vill.

En Poësie on personnifie quelquefois la *Beauté*. Anacréon a feint que les Grâces avoient lié l'amour avec des chaines de rôses, & l'avoient vendu pour esclave à la *Beauté*. M. Scud.

Beauté, se dit figurément des chôses spirituelles & morales, & même de toutes les chôses qui nous donnent du plaisir à voir & à oüir. La *beauté* de l'esprit, des sentimens, est plus estimable que celle du corps. *Ingenii præstantia, vis.* La véritable *beauté* de l'esprit est une *beauté* mâle, qui n'a rien de mol ni d'efféminé. Bouh. Le Marquis Pignatelli a fait un traité pour montrer que la *beauté* de l'esprit a beaucoup plus de force & de charmes que celle du corps. *Quanto più alletti la bellezza dell'animo, che la bellezza del corpo.* Il a été traduit en François sous ce titre, *De la* beauté *de l'esprit comparée à celle du corps.* La *beauté* de l'éloquence consiste quelquefois autant dans un certain air facile & naturel, que dans la grandeur des pensées. Nicod. La *beauté* de l'âme. *Pulchritudo.* La *beauté* des pensées. *Elegantia.* La *beauté* de la vèrtu, & la laideur du vice. La *beauté* du tems, la *beauté* de la campagne invite à la promenade. La *beauté* du ciel & de la tèrre. La *beauté* des fleurs. La *beauté* des eaux. La *beauté* des arbres. La *beauté* de tant d'animaux différens. *Amœnitas.*

Imitateur nouveau des beautez *d'Euripide,*
Je t'ai souvent promis des vers dont la grandeur
Peutêtre inspirera la crainte & la terreur,
Punissant sur la Scéne un cruel parricide.

Tant de râres beautez, *tant d'ouvrages divers*
Te parlent de l'Auteur de ce grand Univers,
Et tu n'entens point leurs paroles! L'Abbé Tetu.

Si ma Muse s'est occupée,
A chanter dans mes jeunes ans
Des beautez *sujettes au tems;*
C'est que mon âme s'est trompée. Id.

Beauté, se dit quelquefois en convèrsation, ou en stile plaisant, pour singularité, & pour éxprimer quelque chôse de surprenant, ou d'extraordinaire. *Novitas.*

Je voudrois, m'en coûtat-il grand chôse,
Pour la beauté *du fait avoir perdu ma cause.* Mol.

Pro rei novitate.

Beauté triomphante. Tèrme de Fleuriste. C'est un œillet d'un rouge de sang sur un blanc de lait, ses panaches sont petits, aussi bien que sa fleur. Il est fin & sa plante vigoureuse. Il ne lui faut laisser que trois ou quatre boutons, il se trouve à Lille. Cult. d. Fleurs. La *Beauté* de Chartres est le nom d'une tulippe. Id.

BEAUVAIS. s. m. Ville Épiscopale de France, Capitale du Beauvoisis. *Bellovacum, Bellovaci, Cæsaromagus.* L'Évêque de *Beauvais* tient le prémier rang entre les Comtes Ecclésiastiques Pairs de France. Quelques Géographes croyent que *Beauvais* est la ville que les Anciens nommoient *Bratuspantium*, que d'autres placent à Gratepance, & d'autres à Granville, villages du Beauvaisis. Jean de Paris l'appelle *Belvacum*, d'où a pu se former *Beauvais*. La longitude de *Beauvais* est selon l'Académie des Sciences 19^{d}. 45'. & sa latitude 49, 26. Louvet a fait les Antiquitez de *Beauvais* en deux vol. *in* 12. 1635. à *Beauvais*.

BEAUVAISIN, ine. s. m. & f. Qui est de Beauvais, ou plûtôt du Beauvaisis. *Bellovacus.* Voyez M. De Valois, *Notit. Gallor. p.* 79. Il dit que *Beauvaisin* vient du Latin, comme si on disoit *Bellovacinus*, ou *Bellovacensis*. Les *Beauvaisins*, très-puissans parmi les Belges, pouvoient armer jusqu'à cent mille hommes. T. Cor. Les *Beauvaisins*, les meilleurs guèrriers de tous les Gaulois & Belges, levoient des troupes sous la conduite de Corbeus, & de Comius. Id. Nous avons déja remarqué que plusieurs de nos bons Auteurs ne se servent point des noms récens & en usage aujourd'hui, quand ils parlent des peuples anciens qui habitoient le même païs; mais qu'ils donnent une forme Françoise à l'ancien nom Latin. Ainsi dans les éxemples que nous venons de citer, j'aurois mieux aimé dire les Bellovaces ou Bellovaciens, comme Cordemoi, que les *Beauvaisins*.

BEAUVAISIS. s. m. *Bellovacensis ager.* Contrée de France, qui faisoit autrefois partie de la Picardie, & qui est aujourd'hui de l'Isle de France. Elle a pris son nom de Beauvais sa Capitale. Le *Beauvaisis* est borné au couchant par les Élections de Compiegne & de Senlis, au midi par le Vexin François, au couchant par la Normandie, & au Nord par la Picardie. Maty. Le *Beauvaisis*, autrefois Comté, fit partie de celui de Vermandois. Il passa aux Comtes de Troyes issus des Comtes de Blois, Eudes II. Comte de Troyes l'échangea en 996. pour Sancèrre en Berry, avec son frère Roger Évêque de Beauvais, qui donna ce Comté à son Église en 1016. du consentement du Roi Robert. Voyez Du Chesne. P. Louvet a donné l'histoire & les Antiquitez de *Beauvaisis*, à Beauvais *in* 4°. en 1631. & D. Simon un supplément à l'histoire de *Beauvaisis in* 4°. à Paris en 1704.

B E C.

BÉC. s. m. La partie dure & pointuë de l'oiseau, qui lui sert à manger, & d'armes pour se défendre. *Rostrum.* Les oiseaux de proye aiguisent leur *béc* contre les rochers & les pièrres. La colombe revint dans l'Arche avec une branche d'olive en son *béc*. C'est par le *béc* que l'oiseau commence sa muë au renouveau. On dit en Fauconnerie, un *béc* droit. *Rectum.* Crochu. *Aduncum.* Affilé. *Acutum.* Rond. *Rotundum.* Plat. *Depressum.* Aquilin. *Aquilinum.* Fendu. *Fissum.* Emoussé. *Obtusum.* Epointé. *Cassum acumine.* Endenté, ou en forme de scie. *Serratum.*

Ce mot est ancien dans la langue, & on le dit encore dans le même sens & sans aucun changement parmi les Bas-Bretons, qu'on tient parler la langue Celtique. Suétone dit à la fin de la vie de Vitellius qu'Antoine surnommé Primus, né à Toulouze, & qu'il appelle *homo Gallicanus*, avoit porté dans son enfance le surnom de *Beccus*, qui signifie, ajoute-t'il, le *béc* d'un Coq; par où il est évident que c'est un nom Celtique. C'est de-là qu'on a fait *becasse, bechée, bequeter*, & que les Flamans disent *béc* dans le même sens que nous; que les Italiens disent *becco*, & *beccare*, pour *béc* & *bécqueter*. Les Allemans & les Suisses *becken*; les peuples du païs de Galles en Anglètèrre *pic*, les Espagnols *pico*, & *picar*, bécqueter, & plusieurs Allemans *picken*, & *pecken*, dans la même signification, selon la remarque de Cluvier, *Germ. Ant. L. I. p.* 71.

Béc, se dit quelquefois de la bouche & de la langue d'un homme. *Os.* Il ne faut pas s'aller coucher le morceau au *béc*, c'est-à-dire, au sortir de table. Voilà bien du gibier, mais cela nous passera bien loin du *béc*. Il fit sortir de son divin *béc* telles & semblables paroles. Scar. Quand ma Muse est échauffée, elle n'a pas tant mauvais *béc*. S. Amand. Tout cela n'est bon que dans le stile burlesque.

Béc. On se sert quelquefois de ce mot en tèrmes de caresse, & en parlant à un enfant, à une Maitresse. *Suavium, suaviolum.* Mon pauvre petit *béc*, tu le peux si tu veux. Mol.

On dit d'un sot, que c'est un *béc-cornu*. *Ineptus, stolidus.* Que maudit soit le *béc-cornu* de Notaire. Mol. C'est un Cornart, de l'Italien, *Becco cornuto*, qui signifie la même chôse. Mais *Becco* en Italien, est proprement *un bouc*. En François on ne prononce pas le *c* de *béc*, & l'on dit *bé-cornu*.

On dit de ceux qui parlent tête à tête, ayant le visage près l'un de l'autre; qu'ils causent *béc à béc*. *Os ad os.* Et d'une femme qui fait la petite bouche, qu'elle fait le petit *béc*.

Tour de béc; pour dire un Baiser. *Osculum.* Il la rencontra par hasard, & lui donna en passant un petit tour de *béc*. Toutes ces façons de parler sont basses & comiques.

On dit provèrbialement, Donner un coup de *béc*; pour dire, Donner en passant quelque trait satyrique à quelqu'un. On dit, Prendre une personne par le *béc*; pour dire le confondre par sa propre confession. On dit aussi, lui passer la plume par le *béc*; pour dire, la frustrer de quelque avantage qu'elle avoit prétendu. Quelques-uns croyent que ce provèrbe vient des Clèrcs, & des écoliers niais, à qui leurs compagnons tirent une plume pleine d'encre qu'ils leur voyent tenir à la bouche, afin de les barboüiller. Voyez Oison.

On dit aussi, Avoir *béc* & ongles; pour dire, qu'on se sçait bien défendre. Ce provèrbe est expliqué autrement dans les Amusemens sérieux & comiques, où il est dit, Tel Auteur en son vivant eut *béc* & ongles, c'est-à-dire, sçut mordre & piller à toutes mains. L'autre sens est celui qu'on lui donne ordinairement. Celui-ci n'est point de l'usage. On dit aussi qu'on a bon *béc*; pour dire, qu'on parle bien & beaucoup. On appelle dans les Concièrgeries, la porte de *bon béc*, celle par où on mene les prisonniers

niers à la question. On dit aussi d'une grande causeuse, qu'elle a le *béc* bien affilé; & d'une personne interdite & qui ne dit mot, qu'elle a le *béc* gelé. Et on dit encore, Faire le *béc* à quelqu'un; pour dire, lui donner des instructions de ce qu'il doit répondre aux demandes qu'on lui fera. On dit aussi, Tenir le *béc* en l'eau; pour dire, Amuser quelqu'un de belles paroles, sans vouloir rien conclurre. On dit encore, qu'on lui fera voir son *béc jaune*, pour dire, qu'on lui fera voir qu'il s'est trompé. Voyez Béjaune. On dit aussi, qu'il n'y a plus que le *béc* à ourler pour faire une canne, quand on se veut moquer de ceux qui ont de l'impatience de voir la fin de quelque ouvrage.

Béc, se dit aussi de certains poissons, & signifie la partie qui se tèrmine en pointe, & fait l'entrée de la bouche du poisson. Les saumons ont le *béc* plus pointu que les truites. Rond.

Béc, se dit aussi de plusieurs chôses pointuës. Le *béc* d'un alembic, d'une plume, d'une aiguière. Une lampe à trois *bécs*.

Béc, se dit aussi des pointes de tèrre qui se rencontrent aux lieux où les rivières s'assemblent. *Lingula*. Il y en a deux célèbres en France; le *Béc* d'Ambez, où la Garonne se joint à la Dordogne; le *Béc* d'Allier, où l'Allier se joint à la Loire vers Moulins, & qui se prononce *Bé d'Allier*.

Béc, se dit aussi sur la mèr, des tèrres qui se jettent & avancent en la mèr, qui sont divèrsement nommées suivant les figures qu'elles representent, *bécs*, *pointes*, *langues*, *encolures de terre*.

On appelle aussi en Architecture *bécs*, ces masses de pièrre de taille disposées en angles saillans qui couvrent les piles d'un pont de pièrre. On appelle *avant-bécs*, ceux qui sont opposez au fil de l'eau; & *arrière-bécs*, ceux qui sont de l'autre côté.

Béc, en tèrmes de Blason, se dit des pendans du lambel qui étoient faits autrefois en pointes ou rateaux, & ont maintenant la figure des goutes qui sont au dessous des triglyphes en Architecture.

Béc d'ane. Instrument de Menuisier. C'est une des espéces de ciseaux dont les Menuisiers se sèrvent.

Béc de canne, Instrument de Chirurgie fait en forme de pincettes pour tirer des balles de dedans les playes. Le *béc de canne* a son extrémité large, ronde & dentelée, pour mieux prendre la balle.

Les Serruriers ont aussi des crochets qu'ils appellent *Béc de canne*.

Béc de cigne, est un instrument de Chirurgie, qui s'ouvre à vis, pour faire la dilatation de la playe, tandis qu'on en tire quelques corps étrangers avec le *béc de grue*.

Béc de corbin, est le nom d'une Compagnie de cent Gentilshommes de la Maison du Roi, qui portoient autrefois une arme appellée du même nom, qui ressembloit à une halebarde. Ils ne sèrvent que dans les grandes cérémonies. Alors ils marchent deux à deux devant le Roi portant le *béc de corbin*, ou faucon à la main. On a ajouté cent hommes, outre les cent de la prémière institution.

Les Maréchaux appellent aussi *Béc de corbin*, une petite piéce de fèr soudée en saillie à la pince d'un fèr de cheval, qui l'oblige à marcher sur le talon, & empèche qu'il n'appuye sur la pince, quand il est boiteux.

Béc de corbin, en tèrmes de Marine, est un instrument de fèr avec lequel un Calfat tire la vieille étoupe d'une couture.

Béc de corbin, est aussi un instrument de Chirurgie fait en forme de pincettes, ou tenailles, qui sèrvent à tirer des playes les corps étrangers & nuisibles. Ils ont un long *béc* recourbé & arrondi en pointes pareilles à celles du *béc* des corbeaux, & ils sont plus ou moins larges, pour s'en servir selon l'ouvèrture des playes.

Béc courbé. s. m. C'est un oiseau qui n'est point connu en France, & ne se voit qu'en Italie, que je sçache, sur tout aux environs de Ferrare, & particulièrement vers le lac de Verbanne. Les Italiens l'appellent *Arrosetta*, ou *Becco storto*. Il est aquatique & a les piéds plats. Ses piéds sont d'une couleur bluâtre, fort claire & lavée, aussi bien que ses jambes, qui sont hautes. Ses doigts sont joints par des membranes. Tout le dessous du corps est blanc, son *béc* est noir & élevé en haut, aigu à l'extrémité, & long de cinq doigts. Le devant de son corps est altèrnativement partagé de blanc & de noir. Sa tête est d'un brun tirant sur le noir. Il a une ligne blanche, qui travèrse ses aîles, qui sont pareillement brunes. Tout son corps est à peu près de la grandeur d'une colombe, éxcepté qu'il est plus menu.

Béc de gruë, ou de cigogne, *Geranium*, de γέρανος, mot Grèc, qui signifie *Gruë*. Plante ainsi appellée à cause que ses fruits ont quelque ressemblance avec le *béc* d'une Gruë. Ce genre de plante a un très grand nombre d'espéces différentes, & l'Afrique paroît être plus féconde en *Geranium* que toutes les autres parties du monde. On en a apporté de ses côtes plusieurs belles espéces dont quelques-unes croissent en manière d'arbrisseau. Parmi celles d'Europe il y en a certaines dont les feüilles ont une odeur de musc, & dans le nombre de celles des Indes il s'en trouve certaines dont les fleurs ne sentent presque rien dans la journée, & répandent cependant le soir & dans la nuit une odeur très-douce & très-suave. Plusieurs des unes & des autres ont leurs feüilles arrondies & déchiquetées, le nombre de celles qui ont leurs feüilles entières est très-petit. A l'égard de leurs fleurs elles sont constamment composées de plusieurs pétales disposées en rôses autour du pistile, qui devient un fruit en aiguille, dont le noyau est à cinq rénures dans sa longueur, dans chacune desquelles est assemblée une capsule oblongue, tèrminée par une longue queuë, renfermant une semence, rarement deux. Ces capsules se détachent ordinairement de la bâse du fruit vers la pointe, & se roulent en demi cèrcle; la queuë dans quelques espéces se tortille en tirebourre, dans d'autres cette même queuë est veluë comme la barbe d'une plume.

Ce que nous nommons hèrbe à Robert, *herba Roberti*, *Geranium Robertianum*, est une espéce de *Béc de Grue* fort commune à la campagne; elle naît auprès des masures & dans les bois. Sa racine est menuë, de couleur de buis, & donne quelques feüilles approchantes en quelque façon à celles de la matricaire, mais plus veluës, plus menuës, plus petites, & d'une odeur de panais, & portées sur des queuës assez longues. D'entre ces feuilles s'éleve une tige noüeuse, veluë, branchuë, haute d'un piéd ou d'un piéd & demi, & garnie de feüilles pareilles aux prémières. Ses fleurs sont à cinq pétales purpurines, rayées, petites, soutenuës par un calice à cinq découpures. Les sommets des étamines de ses fleurs sont jaunes de saffran. Ses fleurs sont portées sur des pédicules longs de plus d'un pouce. Le fruit est en aiguille, tout de même que dans les autres espéces. L'hèrbe à Robert est quelquefois toute vèrte, d'autres fois entièrement lavée de pourpre. Elle est vulnéraire, un peu astringente. Elle arrête les flux de sang, elle soulage les goutteux; appliquée éxtérieurement elle est recommandée pour les Cancers & pour les autres maladies des mammelles. On en fait cas pour les écrouelles.

Le béc de Grue ordinaire, *Geranium folio Malvæ rotundo C.B.* est une plante assez basse, dont les racines sont menuës, blanchâtres, & qui donne des feüilles veluës, arrondies, semblables à celles de la mauve, plus petites & découpées en plusieurs lobes. Ses tiges sont branchuës, & poussent quelques pédicules qui soutiennent des petites fleurs purpurines, au nombre de deux sur le même pédicule, & auxquelles succédent des petits fruits oblongs, en manière de *béc* de Gruë.

Béc de gruë coudé, est aussi un instrument de Chirurgie fait en forme de pincettes courbées, & dentelées par le bout, pour tirer des esquilles d'os fracturez; des balles, dragées, &c.

Béc de lézard, est aussi une espéce de tire-balles, qui sont des pincettes applaties.

Béc de liévre. s. m. Tèrme de Chirurgie. On appelle *Béc de liévre* une difformité, ou une playe, où la lévre supérieure est fenduë comme celle des liévres. Le *béc de liévre* vient ou naturellement, lorsqu'on apporte cette difformité en naissant, ou par accident, comme par un coup, par une cheute. On ne guérit les playes aux lévres, qu'on appelle *béc de liévre*, que par la suture, à cause du mouvement que les lévres ne peuvent pas s'empêcher de faire, en parlant, ou en prenant de la nourriture. Dionis.

Béc de perroquet, est aussi une tenaille, qui ressemble au *béc d'un perroquet*, dont on se sert dans les fractures du crâne pour tirer quelque piéce d'os, qui presse ou qui pique les membranes du cerveau.

Toutes ces expressions, qui sont fondées sur le rapport & la ressemblance qu'ont les differens instrumens dont nous avons parlé avec le béc d'un oiseau, & doivent se rendre en Latin par l'adjectif *Rostratus*, qu'il faut joindre avec les substantifs auxquels ils se rapportent.

Quelques lieux particuliers ont pris le nom de *béc*, comme *Caudebéc*, *Bolbéc* dans le païs de Caux. Et ordinairement en ces lieux-là, il y a une jonction de deux rivières ou ruisseaux; ce qu'on appelle confluant, ou du moins quelque ruisseau, ou torrent. C'est de là que sont venus les noms de l'Abbaye du *Béc*, de *Caudebéc*, d'*Orbéc*, de *Robéc*, selon Icquez, qui remarque que les Normans, ou peuples du Nord, ont porté en Neustrie chez les François leur mot *bek*, qui veut dire *ruisseau*, *torrent*. Les Islandois & les Norvégiens ont le même mot, auquel ils ajoutent la tèrminaison propre de leur langue *beckur*, qui veut dire la même chôse que *beck*.

GROS BÉC D'INDE HUPÉ. *Coccotraustes Indicus cristatus*. Cet oiseau imite parfaitement bien la voix des autres oiseaux, principa-

principalement du Rossignol. Il mange du millet, du pignon, & d'autres espèces de fruits semblables. Lorsqu'il se voit dans un miroir il semble par les mouvemens qu'il se donne & les cris qu'il fait, qu'il se désespère, abattant sa crête, dressant sa queuë, comme les paons, battant des ailes & donnant de grands coups de béc contre le miroir. Il est d'un tempérament très-chaud, ce qui se connoit facilement, en ce qu'il aime extrêmement à se baigner. Quant à sa forme il a en tete une huppe, qui est de figure triangulaire, & de couleur d'écarlate. Son cou, sa poitrine, & son ventre, sont éclatans: les extremitez de ses ailes ne sont pas d'une couleur de pourpre si éclatante, non plus que sa queuë, qui est fort longue à proportion du corps; sçavoir, d'une paume, elle est un peu élevée de la largeur du petit doigt. Ses jambes sont courtes & blanchâtres; ses ongles robustes & un peu courbez. La longueur de tout l'oiseau est de deux paumes.

BECABUNGA. s. m. Plante aquatique qu'on met au nombre des espéces de Véronique, à cause de sa fleur & de ses fruits. *Veronica aquatica.* Voyez VÉRONIQUE.

BÉcCAFIGUE. s. m. Becfigue est plus doux & plus usité. On dit aussi *Beccafi* par apocope, ou abbréviation; & au pluriel *Beccafis*. Petit oiseau très délicat, & commun en Provence & en Syrie. *Ficedula.* Il se nourrit de figues & de raisins, ce qui a donné lieu à cette jolie plainte que Martial lui fait faire,

Quùm me ficus alat, & pascar dulcibus uvis,
Cur potiùs nomen non dedit uva mihi?

Il est fort gras, & sa graisse est dedans, dehors, & dans la substance même de sa chair. Il est d'une seule couleur, gris-clair. Il vit neuf à dix ans. On l'appelle à Marseille tête noire. Ils viennent en Septembre dans les lieux où il y a des figues & des raisins; & s'en vont en Novembre, tant en Syrie, qu'en Provenvence, où il sont très-communs. Il y en a une si grande quantité dans l'Isle de Chypres, qu'on les marine au vinaigre, dans des barils, & l'on en fait commerce. Il s'en débite beaucoup à Vénise. C'est là le *Beccafi* commun.

Il y a encore un autre *Beccafi*, ou *Beccafigue*, qui est un oiseau parfait, râre, & peu connu en France. *Boccaticus canepinus*, ou *Ficedula canepina.* Il siffle fort bien, & contrefait le chant de plusieurs oiseaux, & entre autres de la Fauvette & du Rossignol. Il y en a par tout païs, bien que nous n'en nourrissions point en France. Mais en Lombardie on a trouvé l'usage d'en élever & d'en tenir en cage, & l'on en fait grande estime. Son pennage est un peu plus rougeâtre que celui du *Beccafi* commun. Il fait son nid dans les buissons, ou arbrisseaux, ou bien dans quelque épine bien épaisse & feüilluë, avec des écorces de vigne & des racines d'herbes. Il fait jusqu'à cinq petits, mais communément quatre. Lorsqu'on le veut lever du nid, il faut qu'il ait les plumes toutes poussées, & il faut lui donner du cœur pendant huit ou dix jours au bout d'un bâton, jusqu'à ce qu'il commence à bècqueter de lui même. Sa mangeaille est conforme à celle du Rossignol. Si on le gouvèrne soigneusement, il vivra jusqu'à dix ans. Cet oiseau est semblable par tout le corps aux fauvettes. Il est prèsque partout d'une couleur cendrée, tirant sur le brun, principalement par le dos, & les parties de dessus. Sa poitrine est jaunâtre, & ses piéds noirs. Voyez Olina dans son Traité des oiseaux qui chantent.

D'autres croyent avec Aristote, Hist. des Anim. L. IX. c. 49. que c'est le même oiseau qui change de chant & de nom, & même, selon Pline, de forme & de plumage deux fois l'année, qu'en automne, au tems des figues, les Grècs le nommoient Συκαλὶς, & les Latins *Ficedula*; qu'après l'automne son plumage change, & brunit sur la tête; les Grècs le nommoient Μελαγκόρυφος, & les Romains *Atricapilla*. Cet oiseau a aussi deux noms en France. On le nomme en automne *Becquefigues*; dans les autres saisons Pivoines: les Italiens de même les nomment *Beccafico* en automne, quand les figues sont meures & qu'ils en mangent; & le reste de l'année *Caponero*. D'autres en mettent encore une troisième espéce qui a le dessus de la tête roux obscur, & qu'on appelle Tête-rousse.

Les Anciens faisoient grand cas des *Becfigues*, comme on le peut voir dans Athénée L. II. & L. IV. & dans Aulu-Gelle, L. XV. c. 8. Voyez encore Pline, L. X. c. 29. Bruyerin. Campeg. L. IX. c. 44. Aldrov. L. XXVII. c. 36. Voss. *De Idolol. L. III. c. 92.* Bochart Hieroz. P. II. L. I. c. 16. Saumaise sur Solin, p. 238.

Tournerus rapporte qu'en Anglètèrre il n'y a point de *Beccafis*. Aristote dit que le *Beccafi* fait son nid dans les arbres, & il ajoute aussi bien que Pline, que cet oiseau est extrêmement fécond, & qu'il fait plus de vingt œufs. Ils entendent parler du *Beccafi* commun. Voyez encore au mot PIVOINE quelques autres espéces de *Beccafigues*.

BEcCARD. s. m. Quelques-uns disent que c'est la femelle du saumon, qui a la béc plus crochu que le mâle. *Salmo fœmina.* D'autres disent que ce sont les saumons du printems, qui deviennent *beccards* au mois d'Août & de Septembre, auquel tems ils sont les moins bons de l'année.

BÉcCASSE. s. f. Oiseau de passage, qui est très-bon à manger. *Scolopax*, *Gallinago.* La *Béccasse* est environ de la grosseur de la Perdrix. Elle est diversifiée de couleurs & de taches; sçavoir, de roux, ou de couleur de tèrre cuite, de couleur blanchâtre, de noirâtre, & de quelques autres couleurs. Son béc est long de six doigts, ou environ, un peu noirâtre par le bout, rude, & foible; la partie de dessus passe celle de dessous; sa langue est menuë, longue & nèrveuse, ses jambes tirent sur la couleur de rôse. L'on voit des *Béccasses* en toutes sortes de païs, particulièrement en hiver; car cet oiseau change de païs suivant les saisons; elles se tiennent en été dans les hautes montagnes des Alpes, des Pyrénées, de Suisse, de Savoye, & d'Auvergne. Elles viennent en France à la fin du mois d'Octobre, & chèrchent les lieux où il y a des taillis, & les fontaines chaudes, autour desquelles elles tirent les vers, & pour le faire elles volent le soir & le matin, & c'est pendant ce tems qu'on les prend à la passée. Elles vont seules, ou deux ensemble pour le plus. Elles font leurs nids à la montagne.

La *Béccasse* est pesante, & vole difficilement; mais elle court fort vîte. L'on prétend que c'est le Σκολόπαξ d'Aristote, à cause de son béc qui ressemble à un pieu, qui s'appelle en Grèc σκόλοψ, & le *Rusticula*, ou *Gallinago*, ou *Perdix Rustica* des Latins, dont Martial a parlé, L. XIII. ép. 75. mais que d'autres prennent pour la Perdrix grise.

Aldrovand parle d'une espéce de *Béccasse*, qu'il nomme *Béccasse* de bois, & en Latin *Rusticula.* Il dit qu'elle est plus grande que celle dont nous venons de parler, & qu'elle est de même couleur, hormis qu'elle est plus couvèrte & plus semée, que ses jambes sont cendrées, son ventre blanchâtre, & son béc un peu plus court. Je crois que toute la différence qu'il y a n'est que du séxe; parce que nous voyons qu'en tous les oiseaux, les mâles ont leurs couleurs plus vives ou plus couvèrtes que les femelles; & d'ailleurs tous les Auteurs ne parlent que d'une espéce de *Béccasse*; car la Béccassine est toute autre chôse.

Pour ce qui est de la chasse, comme la grosse *Béccasse* fait pour l'ordinaire sa demeure dans les bois taillis, lorsqu'on reconnoit particulièrement le lieu qu'elles fréquentent, il faut leur tendre des collets, ainsi qu'à la perdrix & au faisan, & les proportionner à la hauteur de la *Béccasse*. La façon la meilleure & la plus usitée est d'avoir un filet que l'on appelle passée, ou *grand rets*, que l'on tend dans les lieux où l'on a découvert qu'elles vont & viennent le soir & le matin. Le rets doit être de grande étenduë; on le tend entre deux grands arbres, les plus hauts que l'on peut rencontrer sont les meilleurs. Quand ils ne sont pas assez hauts l'on y met des pèrches, & à l'un des arbres on met une poulie; c'est à celui du côté duquel on veut lâcher le rets. La principale adresse est de le lâcher bien à propos, lorsque l'on voit que la *Béccasse* donne dedans; & afin de faire descendre le rets avec plus de rapidité, il faut mettre aux deux bouts d'enhaut du filet du plomb, ou quelque pièrre. Cette chasse ne se fait que le soir après le soleil couché, & le matin à la pointe du jour. Il y a bien des païs où elle est en usage.

La *Béccasse* a un goût different de la Perdrix, mais elle n'est pas moins bonne, sur tout pour les personnes qui ne haïssent pas le petit goût de sauvagine qu'elle a. La chair de *Béccasse* est noire, & sent un peu le marécage; elle fortifie, elle restaure & nourrit beaucoup; mais il faut les choisir jeunes & grasses, autrement leur chair est dure, & difficile à digérer. Elles n'ont point de fiel, tout en est bon. On les fait rotir sans les vuider. DE LA MARE. Voyez *Arist. hist. des An. L. IX. c. 26. Belon L. IX. c. 26. Bruyerin Campeg. L. IX. c. 36. Aldrovand. L. XX. c. 51. Non. De re Cibaria, L. II. c. 28.*

Les *Béccasses* se prennent à la passée vers la saint Remi. On grille les têtes de *béccasse* à la chandelle pour les manger. On mange la mèrde de *béccasse*, ou plûtôt ce qu'elle a dans le corps. Les Normands l'appellent *vit de coq*, par corruption du mot Anglois *Witcor*, qui signifie *coq de bois.* Autrefois on l'appelloit *acée*, du mot Latin *acceia*, qui étoit formé de *acus*, *aiguille*, à cause de son long béc.

On dit provèrbialement, Aisle de perdrix, & cuisse de *Béccasse*; pour dire, que ce sont les meilleurs endroits de ces oiseaux. On dit aussi, Brider la *Béccasse*; pour dire, Tromper, surprendre, attaquer quelqu'un: ce qui se dit figurément, à cause d'une chasse que les paisans font aux *Béccasses* avec des lacets & collets qu'ils tendent, où elles se brident elles-mêmes. Ma foi, Monsieur, la *Béccasse est bridée.* MOL.

Il y a aussi une *Béccasse* de mèr, qui est un oiseau plus gros qu'un canard.

canard. Elle a le béc long de quatre doigts, la tête, le cou, le dessus de l'estomac & le bout de la queuë, noirs; le dessus du corps & des ailes, de couleur de fumée; & les côtez avec le milieu des ailes & de la queuë, blancs; les jambes grosses & rougeâtres, & trois doigts à chaque pied. Voyez Pie de mèr.

Il y a aussi un poisson de mèr qui s'appelle *Béccasse*. Il a le béc pointu & fait en aiguille; & sans avoir de dents, il a des machoires qui coupent comme une scie. Rondelet. C'est une sorte de Bécunes que nos François des Isles de l'Amérique ont nommée *Béccasse de mer*, à cause de la figure de son béc, qui est presque pareille à celui d'une *Béccasse*, excepté que la partie d'enhaut est plus longue de beaucoup que celle d'en bas, & que ce poisson remuë l'une & l'autre machoire avec une égale facilité. On en voit qui ont quatre bons pieds entre queuë & tête, & 12 pouces de largeur. Sa tête a presque la forme de celle d'un pourceau, mais elle est éclairée de deux gros yeux qui sont extrêmement luisans. Il a la queuë divisée en deux, & des nageoires aux côtez & au dessous du ventre, & une empennure haute & relevée par degrez comme une crête qui commence au sommet de la tête, & s'étend tout le long du dos jusques près de la queuë. Outre le béc, dont nous avons parlé, il a encore deux espéces de cornes dures, noires, & longues d'un pied & demi, qui pendent au dessous de son gosier; il les peut cacher aisément dans une enfonceure qui est sous son ventre, & qui leur sert de gaine. Il n'a point d'écailles; mais il est couvert d'une peau rude, noirâtre sur le dos, grise aux côtez, & blanche sous le ventre. On en peut manger sans péril, encore que sa chair ne soit pas si délicate que celle de plusieurs autres poissons. Lonvill. *Hist. nat. des Ant. L. I. c. 17. art. 9.*

Béccasse, est aussi un tèrme de Vanier. C'est un outil de fer en forme de cou & de béc de *Béccasse*, duquel on se sert pour enverger les hottes & les vans.

BÉcCASSEAU. s. masc. C'est le petit de la Béccassine. *Rusticula minor.* C'est aussi une des trois espéces de Béccassines. Voyez ce mot.

BÉcCASSINE. s. f. Autre oiseau plus petit que la Bécasse, & qui a le béc long & noir au bout. On compte ordinairement trois espéces de *Béccassines*, qui sont differentes pour le goût. La prémiére, que l'on nomme aussi Becasseau, a son plumage du dos à peu près semblable à la Caille; les ailes plus noires, & le ventre plus blanc. Elle a une tache blanche à l'extrémité de l'aile, son bec a quatre doigts de long, le bout en est noir & cannelé, taché de differentes couleurs, & gros à l'extrémité. Elles se tiennent dans les prairies & les lieux découverts, sont fréquentes en hyver, & se retirent au printems comme les béccasses. Les Beccasses de la seconde espéce sont de même grosseur que celles de la prémière. Leur bec est plus pointu, & uni & tout noir. Leur plumage à la tête & sur le dos est brun, ou cendré obscur; le dessous de la gorge & la poitrine moucheté de blanc. Le ventre, les cuisses & le dessous de la queuë d'un très-beau blanc; les grosses plumes de la queuë mouchetées de noir. Elles aiment les lieux aquatiques. On ne sçait si les Anciens ont connu cet oiseau. Belon L. IV. c. 2. croit que c'est celui qu'Aristote nomme Cinclus, Κίγκλος. Les *Béccassines* de la troisiéme espéce sont plus petites que les autres, & plus semblables à la prémière espéce qu'à la troisiéme. Seulement leurs plumes sur le dos sont de couleurs changeantes, à peu près comme celles de l'Étourneau. Les *Béccassines* au reste, de quelque espéce qu'elles soient, sont plus tendres & plus délicates que les Béccasses. C'est un des plus excellents mèts, & l'aliment le plus capable d'exciter & de réveiller l'appétit. La seconde espéce est pourtant plus estimée.

Il y a encore une quatriéme espéce de *Béccassine*, appellée en Latin *Tringa*. Cet oiseau est de la grandeur d'une grive; son béc est noir & long de deux doigts, un peu courbé à l'extrémité, dans lequel est une langue bien aiguë, qui est de la longueur de celle de la Mésange, & qui se cache de même. Le haut de sa tête, de son cou, & de son dos & de ses ailes, est brun, tirant un peu sur le châtin; mais en toutes ses parties, & principalement aux ailes, on voit quelque blancheur aux plumes, autour des yeux, au menton, à la poitrine, au ventre & au croupion, elles sont pareillement blanchâtres. Les douze plumes dont sa queuë est composée sont travèrsées de lignes blanches & noires. Ses jambes sont longues de cinq doigts, & sont d'une couleur composée de brun & de vèrd. Ses trois doigts de devant s'étendent quasi d'une demi paume; celui de derrière est très-court.

BECHE. Voyez Besche.

BÉCHÉE, ou BÉQUÉE. s. f. Ce qu'on donne à un petit oiseau pour le nourrir; ou ce qu'un grand oiseau porte à ses petits, & qu'il tient au béc. *Esca.* A Paris on dit *béquée*.

BECHET. s. m. C'est le nom qu'on donne à une espéce de chameaux, ils ont deux bosses sur le dos, & sont plus propres à monter que les autres.

BÉCHIQUE. adj. C'est un remède propre pour les incommoditez du poumon & de la poitrine. On l'appelle aussi pectoral. *Bechique* est aussi un tèrme de Médecine, qui signifie ce qui a rapport à la toux. Un remède *bechique* est un remede bon pour guérir de la toux. On appelle simplement des *béchiques*, des tablettes qu'on fait pour guérir de la toux.

Ce mot est Grèc, & vient de *βὴξ*, *βηχὸς*, *tussis*, la *toux*.

BÉCHU, ou BÉcCU. adj. qui se dit des oiseaux qui ont le béc de differentes figures. On appelle aussi un cheval *beccu*, ou *begu*, un cheval qui marque toûjours.

BEcQUER, BEcQUETER, ou BECHER. v. act. qui se dit en Fauconnerie d'un oiseau qui prend la béquée tant qu'il en peut attraper d'un coup de béc; & signifie aussi, le coup ou la playe que fait un oiseau de son béc en déchirant ce qu'il trouve. *Rostro appetere.*

Béqué, en tèrmes de Blason, se dit des oiseaux qui ont le béc d'un autre émail que leur corps. *Rostratus, rostro instructus aureo, argenteo, &c.*

BECTASCHITE. s. m. Espéce de Religieux Turc. Les *Bectaschites* sont ainsi nommez du nom de Bectasch leur Instituteur.

BÉCUNE. s. f. Poisson qui se pèche sur les côtes de l'Amérique. Il ressemble à un brochet par sa figure, & par le goût. On en prend qui ont huit pieds de longueur. Il y a une sorte de *bécune* que les François appellent en ce païs-là *Bécasse de mèr*, parce qu'elle a un béc assez pareil à celui de la Bécasse. Ce poisson est gourmand, carnassier, hardi, & autant ou plus dangereux que le Requiem; car outre qu'il mord plus facilement, il ne s'étonne nullement du bruit, ni des mouvemens qu'on peut faire dans l'eau; au contraire, c'est alors qu'il se lance sur les personnes pour les dévorer. Sa chair a le même goût que celle du brochet, & s'il a les dents bien blanches & le foye doux, on en peut manger; mais s'il les a tant soit peu noircies & le foye amèr, ou âcre, sa chair est un poison aussi dangereux que l'arsenic. On dit dans les Isles que cela vient de ce que ce poisson mange de la maucenille, qui tombe des arbres dans la mèr. P. du Tert. *Hist. des Ant. Tr. IV. c. 1. §. 5.* Voyez aussi Lonvill. *Hist. nat. des Ant. p. 181.* ou *L. I. c. 17. Art. 8.*

BED.

BEDAINE. s. f. Tèrme populaire, qui signifie un gros ventre, la panse d'un goinfre. *Abdomen.* S. Amant a dit du Tibre,

> *Qu'avec ma* bedaine
> *A cloche-pied je sauterois.*

Et Molière fait dire au Cocu imaginaire,

> *Quand j'aurai fait le brave, & qu'un fèr pour ma peine*
> *M'aura d'un vilain coup transpercé la* bedaine,
> *Dites-moi, mon bonheur en serez-vous plus gras?*

Ce mot vient de *bis*, & *dondaine*. Or *dondaine* étoit un certain instrument de guèrre à jetter des pièrres, qui étoit gros & court, qui a fait qu'on a appellé de gros ventres, des *dondaines*, & ensuite *bedaines*; & grosse *dondon*, une femme courte & grosse. Ménage. D'autres le dérivent de l'Hebreu בטן. Cette étymologie a plus d'apparence. Elle est de Guichard.

BEDATS. s. m. & plur. Tèrme de Coutume. Ce sont des garennes & des bois prohibez, ou défendus. Ce mot vient de *vetare*, défendre. On dit aussi bois *vétez*, du même mot *vetare*. Voyez De Laurière sur Ragueau.

BEDEAU. s. m. C'étoit autrefois un Sèrgent dans les Justices subaltèrnes; & les Sèrgens Royaux, quand ils plaident contre eux, les qualifient encore de ce nom. *Accensus, Apparitor.* En effet, ils sèrvent de Porte-vèrges dans les Églises des Juridictions Ecclésiastiques, comme on voit encore à S. Germain des Prez. On les appelle en Latin *Bidelli*, qu'on croit avoir été fait par corruption de *pedellus*, comme servans à pied. Fauchet dit qu'on les appelloit autrefois *Bidaux*, & que c'étoient des soldats Païsans.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de l'Hébreu בדל, *badal*, *ordinare*, *arranger*, ce qui regarde la fonction des *Bédeaux*. D'autres le tirent de *pedo*, *seu baculo*, *quia virga utebantur*. On a dit *Pedellus* de *pedum*, qui est cette sorte de vèrge, ou bâton, dont les Huissiers se servent; & de *Pedellus* on a fait *Bidellus*. Cela paroit plus vrai-semblable. L'Hébreu בדל, signifie *dividere*, diviser, séparer, plûtôt qu'ordonner.

Spelmannus, Vossius, & Somnerus, le dérivent du mot Saxon *bidel*, qui signifie Crieur public, Sèrgent ou Hèraut. C'est ainsi que dans les vieux manuscrits Saxons les Évêques sont appellez *Dei Bedelli*, les *Bedeaux* de Dieux, c'est-à-dire, *Pracones*, les Hèrauts de Dieu; & dans Ingulfe, *Hist. Croyl.* Edgar Roi d'Anglèterre défend à tous ses ministres, *Bedeaux*, & Baillifs, &c. Ce mot Saxon, *Bidel*, ou *bydel*, vient du verbe Saxon *bydde*, qui signi-

fie *demander*, *prier*. L'Interprète Saxon du Nouveau Testament en S. Luc XII. 58. traduit *Exactor* par *bydele*; dans les loix d'Écosse *bedellus* est pris au même sens C. 112. Quelquefois au lieu de *Bedellus* on trouve *Pedellus*, d'où vient que Skenæus a dit qu'il ne pouvoit venir de *bydel*, mais de *pedum*. Dans les loix d'Anglerèrre *Beadle*, c'est-à-dire, *Bedeau*, est un Huissier de la Cour, qui cite les personnes que la Cour appelle pour y comparoître, & pour y répondre. Harris. Dans le vieux Coutumier de Normandie on fait différence entre les Sergens à l'épée, & les *Bedeaux*; ceux-ci étoient destinez aux moindres services: Li *bedél*, dit-il, sont li mineur Sergeant, qui doivent faire les meneures semonces. Voyez Spelman, *Glossar. Archaol.* & les Macri dans leur *Hierolexicon*.

Bedeaux, se dit aussi de ceux qui servent d'Huissiers & de Porte-masses dans les Universitez, qui marchent devant le Recteur, & les Facultez. Il y a dans l'Université de Paris quatorze *Bedeaux*, deux en chaque Nation, & deux en chaque Faculté. On divise les *Bedeaux* en grands & petits *Bedeaux*. Les grands ont le double de gages des petits; & les petits, qu'on nomme sous-*Bedeaux*, sont comme les serviteurs des grands. Entre ces *Bedeaux* il y en a un qu'on appelle le grand *Bedeau* de France, qui est le prémier *Bedeau* de la Nation de France. On ne sçait positivement le tems de l'institution des *Bedeaux*, mais il est constant que l'Université n'a jamais fait corps qu'elle n'ait eû des *Bedeaux* pour porter ses ordres. Les *Bedeaux* des Nations sont plus anciens que les *Bedeaux* des Facultez, lesquels n'ont commencé que lorsque les Nations ont commencé à faire corps. Les *Bedeaux* de la Faculté des Arts s'élisent par les Nations. Les *Bedeaux* à leur réception prêtent serment, & lorsqu'ils ont bien servi, on leur permet de résigner leur Office. Les grands *Bedeaux* ont quatre livres pour chaque Écolier qu'on reçoit *Maitre ès Arts*, & les petits *Bedeaux* ont quatre sols.

Bedeau, est aussi un Porte vèrge, qui sert à l'Église & aux Confrairies pour les quêtes, pour la conduite des personnes de qualité aux offrandes, aux Processions, &c. Voyez les rechèrches de Pasquier, Liv. IV. ch. 30. où il traite des Sergens & *Bedeaux*.

Naudé dans son Mascurat a dit *Bedeau* en parlant des Académies d'Italie. Tu peux facilement t'imaginer, ensuite de ce que M. Gassendi a déja remarqué des Humoristes, que ces Assemblées se font à jour nommé & intimé par le *Bedeau* à tous les Académistes. Masc. En France nos Académies n'ont point de *Bedeau*.

BÉDÉGAR. s. m. Plante. C'est la même chôse que l'épine sauvage. Gaspar Bauhin dit que c'est le faux *Bedegar* que le rosier sauvage. Ce rosier est l'Églantier, dont la tisanne sert pour dégager les sables des reins.

Bédégar. s. m. Éponge qui se forme sur l'Églantier à l'occasion des piqueures d'insectes. Voyez Rosier.

BEDON. s. m. Homme gras, replet. *Obesus*, *pinguis*. Il n'est en usage qu'en ces phrâses populaires. Mon gros *bedon*. Mon petit *bedon*.

Bedon, signifioit aussi autrefois un *tambour*. *Exiguum tympanum*. La punition des ribaudes à Paris étoit de les mener publiquement avec la flûte & le *bedon* jusqu'à leur asyle du Heuleu avec un chapeau de paille, montées sur un âne, le visage tourné vers la queuë, qu'elles tenoient en main en guise de bride. Cette coutume a lieu encore à Bruxelles.

BEDOUINS, ou BEDUINS. s. m. pl. C'est ainsi qu'on appelle des troupes d'Arabes, ou de pastres qui vivent comme les Arabes. Il s'en trouve dans le Diarbek, qui est la Mésopotamie des Anciens, & au long de l'Euphrate; ils se retirent dans les rochers, volent les voyageurs, & les marchands, lors même qu'ils sont en caravanne, sur tout la nuit, s'ils ne font une garde éxacte. Tavernier. Le Roman d'Aubery parle des *Beduins*.

Auque payen ne Turc ne Beduin,
Ne me forfirent vaillant un Angevin.

Quelques Auteurs croyent que ce sont les *Arabes*, *Scenitæ*, des Anciens, ils n'habitent en effet que sous des tentes qu'ils transportent d'un lieu à l'autre, selon la commodité des pâturages. L'Auteur de l'histoire de l'expédition de Fréderic I. les nomme *Bedevvini*. Tous les Arabes qui habitent sous des tentes ne sont pas *Bedouins*; mais ceux qu'on appelle proprement *Beduins*, se tiennent dans les montagnes qui sont à l'Orient de la Mécque & de Médine. Quelques-uns disent qu'ils habitent sous des tentes, & Abraham Échellensis, dans l'histoire des Arabes, C. 1. prétend que ce sont eux que Strabon appelle Scenites, de leurs tentes. Volaterran dit qu'ils combattoient sans armes, disant qu'ils ne mourroient point, ou qu'ils ne pourroient éviter de mourir, selon que leur destinée étoit réglée; qu'ils rapportoient tout au destin, & qu'ils adoroient le Soleil couverts de bouë. Joinville, Pasquier, & Mezerai, les confondent avec les Assassins. Voyez les Notes de Du Cange sur Joinville. Ils étoient en une extrême perplexité si un *Beduin* ne leur eût promis de leur montrer un gué. Mezer. Ces *Beduins* sont Arabes de nation, & hérétiques dans le Mahométisme, qui se vantent d'être de la race d'Heli oncle de Mahomet; mais au reste sont diffamez par leurs trahisons, & prêts à toute heure de vendre les Mahométans, aussi bien que les Chrétiens. Id. Voyez Pasquier Rech. L. VIII. c. 21. On trouve aussi *Baduinus*, *Badain*, & selon Abraham Échellensis il vient du nom du désert *Badia*, où ils habitent.

B É E.

BÉE. adj. f. Qui se dit proprement avec le mot de *gueule*, pour signifier une futaille ouvèrte, ou défoncée par un bout. *Hians*, *apertus*. On dit aussi, qu'une porte, qu'une fenêtre est ouvèrte à gueule *bée*, pour dire qu'elle est tout-à-fait ouvèrte.

On appelle *Vûes bées*, celles qui regardent de côté sur le voisin. L'article 202. de la Coutume de Paris veut que personne ne puisse avoir de vûës droites sur son voisin, s'il n'y a six pieds de distance; & des vûës *bées* & de côté, s'il n'y a deux pieds.

Bée, se dit aussi pour fenêtre, ou ouvèrture. Quand on toise un pan de bois, on rabat toutes les *bées*, & portes. On dit aussi *bayes*.

BÉELLER. Voyez Besler.

BÉELPHÉGOR. s. m. Nom d'une Idôle des Moabites & Madianites. Isidore dans ses origines en parle ainsi: *Béelphégor* signifie *idôle d'ignominie*, c'étoit l'idôle que les Moabites adoroient sur le mont Fégor. Les Latins l'appellent Priape. S. Jérôme dit que cette idôle avoit une figure bizarre & obscéne. Les Rabbins disent qu'on l'honoroit par des actions qui blessent la modestie & la pudeur. La vérité est qu'on ne sçait guère ce que c'étoit que ce faux Dieu. Origéne, dans son Hom. 20e, sur le Livre des Nombres dit, qu'il n'a rien trouvé dans les interprétations des noms des Hébreux touchant cette idôle impure, sinon que c'étoit une représentation d'impureté. Il ajoute qu'elle étoit adorée dans le Païs de Madian, principalement par les femmes. Au livre des Nombres XXV. 3. Moyse dit que les Israëlites l'adorèrent: Et Israël se consacra au culte de *Béelphégor*. Saci.

Selden, *De Diis Syr. Synt. I. c. 5.* croit que *Béelphégor* est le même qui est appellé simplement *Phégor*, ou *Phogor*, dans l'Hébreu au ch. XXII. de Josué v. 17. & Nomb. XXXI. 16. L'Auteur de la Vulgate étoit de ce sentiment; car Jos. XXII. 17. il traduit *Béelphégor*, quoiqu'il n'y ait dans l'Hébreu que פעור. *Phégor*; mais il le prend pour un nom de lieu. Origéne ajoute à ce que j'ai deja rapporté de lui que l'Auteur des interprétations des noms Hébreux, qu'il avoit consultées, n'avoit point expliqué quelle sorte d'impureté cette idôle représentoit, ou signifioit; apparemment, dit-il, pour ménager la pudeur. R. Salomon Jarkhi sur les Nombres XXV. 3. l'a prétendu faire, & il dit que cette idôle étoit ainsi nommée, parce que ses adorateurs faisoient leurs ordures devant cette idôle, & les lui offroient. Car פער, selon lui, d'où vient פעור, *pheor*, signifie *aperire & distendere foramen podicis*. Maïemonides insinuë la même opinion dans son *Moreh Nebuhbim*, P. III. c. 46. & il prétend que c'étoit afin que les Prêtres du vrai Dieu s'éloignassent le plus qu'il étoit possible d'un culte si absurde & si abominable, que les préceptes de l'Éxode XXVIII. 42. & XX. 26. avoient été portez. D'autres disent que cette idôle avoit la bouche béante, que c'est de là que lui vient son nom. Car פער signifie en effet *aperuit*, *distendit*, & ne se dit jamais dans l'Écriture que de la bouche. Ainswort croit qu'il est ainsi nommé, parce qu'il ouvroit la bouche pour prophétiser, de même que le Dieu Nebot tiroit son nom de *Nabi*, Prophéte. Philon dans son Livre du Changement des noms, l'interpréte *Ospellis*, comme s'il étoit composé de פי, *os*, & de עור, *pellis*. S. Jerôme sur le Ch. IX. d'Osée, semble dire que c'est le Priape des Latins, & fait connoître que sa figure n'étoit pas moins obscéne. Il dit encore la même chose Liv. I. contre Jovinien ch. 12. Ruffin Liv. III. sur Osée, & Isidore dans ses *Origines*, disent aussi que *Béelphégor* & Priape sont la même chôse. Le P. Kirker, Masius, Bochart, & plusieurs autres, sont du sentiment de S. Jérôme, & le prémier croit que cette infame idolatrie étoit venuë d'Égypte, & des cérémonies abominables d'Osiris. Martin Bucer s'est imaginé dans son Commentaire sur le Pseaume CVI. v. 29. que c'est l'Écriture qui a donné ce vilain nom à ce Dieu, & que c'est sa coutume de donner de semblables noms aux faux Dieux par dérision, que c'est ainsi qu'elle appelle Béelzebub, Dieu des mouches, le Dieu d'Accaron. Joseph Scaliger, qui est de même sentiment, ajoute que le nom véritable de ce Dieu étoit *Baal reem*, Dieu du tonnère, & que les Israëlites pour le tourner en ridicule lui avoient donné celui de *Baal Phegor*, qui veut dire, selon lui, *Dieu du pet*, parce qu'il n'y a rien qui marque plus de mépris que cette comparaison

ſon du prétendu tonnèrre de ce Dieu. Voſſius Liv. II. de l'idolatrie ch. 7. croit que le 28^e^ verſet du Pſ. CVI. peut faire juger que *Béelphégor* étoit le Moth des Phéniciens, c'eſt-à-dire, le Pluton des Grècs & des Latins. Appollinaire dans ſa Paraphraſe des Pſeaumes, S. Auguſtin ſur cet endroit, Caſſiodore, & Remi d'Autun dans ſon Comment. ſur les Pſeaumes, ſemblent être de cet avis. Apollinaire dans la Chaiſne Grècque, ſur le Pſ. CVI. 28. dit que *Béelphégor* eſt Saturne. S. Chryſoſtôme & Théodoret ſuivent auſſi ce ſentiment. Voſſius au II^e^ Liv. de l'Idolatrie ch. 7. ſoutient que c'eſt le Soleil, & prétend par là réünir tous les ſentimens des Anciens; que Saturne, Priape, & le Soleil, ou le Ciel, *Uranus*, ſont la même Divinité, c'eſt-à-dire, le maitre de la nature, de la génération & de toutes les productions qui ſe font dans le monde; que Priape, ſelon Suidas, eſt l'Orus des Égyptiens, & qu'Orus eſt le Soleil; que les figures que l'on donnoit à ce Dieu, & les ânes qu'on lui ſacrifioit, ne ſont que des ſymboles de la vèrtu de produire qu'a le Soleil, ou du Ciel, qui n'eſt autre que Jupiter; que le nom de Priape vient de celui de *Peor*, ou *Pegor*, que ce Dieu porte quelquefois, ſelon lui, ſans *Baal*, comme Deut. XXXIV. 5. 6. & Joſ. XXII. 17. que la première partie du mot *Priapus* eſt פער, *peor*, & la 2^e^. אב, *ab*, ou *ap*, père; de ſorte que *Priapus* n'eſt autre chôſe que *Peor Pater*; comme *Jovis Pater*, *Marſpiter*, *Saturnuſpater*, *Januſpater*, *Dieſpiter*, &c. qu'on peut dire auſſi qu'il vient de פרה, *fructifier*, & de אב, père, & qu'il ſignifie *fructificationis pater*; qu'il étoit appellé *peor* de פער, *aperire*, parce qu'on le repréſentoit tout nud; ou bien parce que le Soleil produit tout, met tout au jour, qu'enfin ceux qui diſent que Priape eſt Bacchus ne ſont point contraires à ſon ſentiment, parce que Bacchus eſt le même que le Soleil. Tel eſt à peu près le ſentiment de Voſſius.

Un Auteur récent conjecture, dit-on, que c'eſt Orus, que c'eſt Adonis, ou Oſiris. Pour Orus, la conjecture n'eſt point de lui, mais de Voſſius. Pour Adonis, rien n'eſt moins vrai-ſemblable, ni plus mal trouvé. Sa raiſon eſt que David dit, Pſ. CV. 28. Ils furent initiez à *Béelphégor*, & ils mangèrent les ſacrifices des morts. Par ces ſacrifices des morts il entend les cérémonies des fêtes Adoniennes, qui étoient celles des funérailles. Mais 1°, l'Écriture ne diroit pas *les ſacrifices des morts*, mais du mort. 2°, Elle ne diroit point *les ſacrifices*; car ces cérémonies n'étoient point des ſacrifices. 3°, On n'y mangeoit point au moins dans la partie qui repréſentoit les funérailles d'Adonis. Ces ſacrifices des morts ne ſont donc autre chôſe que les ſacrifices des faux Dieux, qui ne ſont que des hommes morts. Comme le vrai Dieu eſt appellé par l'Écriture Dieu vivant, les faux Dieux ſont appellez morts. 4°, Il n'y a nulle affinité dans les noms. Certainement S. Jérôme n'a pas cru que les Hébreux appellaſſent Adonis *Béelphégor*, mais Thammuz, qu'il rend par *Adonidem*, Ézech. VIII. 14.

Selden, *de Diis Syriis Synt. I. C.* 5. ne peut ſouffrir qu'on diſe que *Béelphégor* ſoit Priape. Il eſt bien vrai que les Iſraëlites qui l'adorèrent commirent des crimes abominables; mais il ne s'enſuit pas que ces abominations fuſſent les cérémonies du culte de *Béelphégor*, non plus que les crimes que commit Salomon avec les femmes Sidoniennes n'étoient point une partie du culte des Dieux de Sidon qu'il adora avec elles. L'Écriture ne donne pas plus lieu de croire l'un que l'autre. Ainſi cet Auteur croit que ce Dieu eſt le Baal, ou Belus, ou Jupiter des Chaldéens, ſi connu; & que le ſurnom de Phégor eſt ou le nom de quelque Prince déïfié qu'on lui a donné, ou celui du lieu où il avoit un temple, & où il étoit honoré. Ce dernier ſentiment eſt ſans comparaiſon le plus probable. En effet, Phegor eſt une montagne au Liv. des Nomb. XXIII. 28. & une ville dans Joſué XIII. 19. *Bethphegor*, Deut. XXXIV. eſt le temple que ce Dieu avoit en ce lieu. On pourroit ajouter que cette montagne s'appelloit פעור, *peor*, ouvert, parce qu'elle s'ouvroit en effet & laiſſoit un paſſage, parcequ'il y avoit là un col, une ouvèrture dans les montagnes par où l'on paſſoit. Et de vrai c'eſt là que le peuple d'Iſraël paſſa.

Quelques-uns écrivent *Belſegor*. Le Mariage de *Belſegor*. C'eſt un petit ouvrage de Machiavel, dont la moralité eſt de faire voir qu'il ſe trouve quelquefois des femmes qui ſont plus méchantes que le Diable. Il a été traduit par M. Le Fevre, & imprimé à Saumur avec ſes vies des Poëtes Grècs.

BÉELTSÉPHON. ſ. m. *Beeltſephon*. C'eſt-à-dire, Dieu ou Seigneur caché, de בעל, *baal*, & צפון, *caché*, participe paſſif de צפה, *cacher*. Ou bien Dieu du Septentrion; car צפון, *tſaphon*, ſignifie auſſi en Hébreu Septentrion. C'eſt le nom d'un lieu ſitué proche de la mèr rouge, & de l'endroit où les Iſraëlites paſſèrent cette mèr à ſec. Quelques Auteurs veulent que ce fût une ville, & d'autres ſeulement un lieu, ou un rocher qui étoit dans le déſert. Les Rabbins diſent que c'étoit une idôle de Baal, qui avoit été placée là par les Égyptiens pour obſerver les Iſraëlites, & les empêcher de ſortir d'Égypte. צפה, d'où ils tirent צפון, ſignifie *ſpeculer*, *obſerver*; de ſorte que le nom de צפון, *ſpeculator*, auroit été donné à Baal comme celui de *Stator* à Jupiter, pour avoir arrêté une armée qui fuyoit. C'eſt une fable. Ce n'étoit pas là la route qu'il falloit tenir naturellement pour ſortir d'Égypte. Le P. Kirker croit que ç'a pû être le nom d'un lieu, comme les Commentateurs de l'Écriture le diſent ordinairement; mais il juge que ce lieu n'a été ainſi appellé que parce qu'il y avoit une idôle de ce nom, qui y étoit adorée; que cette idôle étoit placée là comme le Gardien de l'Égypte, *Cuſtos Ægypti*, que le lieu où elle étoit placée le marque; que toute la côte de la mèr rouge étant pleine de montagnes, ou de baſſes, ou de lieux marécageux, à cet endroit ſeul il y avoit un port par où l'on pouvoit entrer en Égypte, ou en ſortir; que c'eſt pour cela que ce *Béeltſéphon*, c'eſt-à-dire, Bel Gardien, y avoit été placé. Il n'eſt point du ſentiment de ceux qui croyent que *Béeltſéphon* avoit la figure d'un chien. Cependant parce que les Égyptiens avoient la coutume de mettre Mèrcure ſur les chemins, comme le Gardien des chemins, il ſoupçonne que *Béeltſéphon* pourroit bien être ce Mèrcure, & ſi ceux qui lui donnent la figure de chien entendent par là Hermanubis, il eſt aſſez de leur ſentiment, il ne le croit pas néanmoins tout-à-fait certain. Quelques-uns écrivent *Béelzéphon*, & d'autres *Béelſéphon*; c'eſt un *tſade* en Hébreu, *Béeltſéphon*. Voyez ſur ſur ce Dieu Fagius ſur l'Éxode ch. 14. v. 1. Godwin *Moſes and Aaron* Liv. IV. ch. 3. & ſur tout le P. Kirker *Oedip. Æg. T.* 1. *Synt. IV. C.* 7.

BÉEL-ZÉBUT. ſ. m. Nom d'une idôle des Philiſtins. *Béelzebub*. Il faut écrire & prononcer *Béelzébut* en François, ou *Belzebut*. C'eſt l'uſage. Quelques-uns écrivent *Bélzébut*. M. Collier dans ſa Critique du Théâtre Anglois appelle les impiétez & les blaſphêmes que les Poëtes Anglois font vomir à leurs Acteurs ſur le théâtre, des exhalaiſons échapées du cachot ténébreux d'Aſmodée & de *Bélzébut*. Ochoſias étant tombé d'une fenêtre de ſon Palais, envoya conſulter *Belzébut* dans Accaron. GOD. Aujourd'hui on met deux *ee*. Or ſi c'eſt par le moyen de *Béelzebut* que je chaſſe les Démons, par le moyen de qui vos enfans les chaſſent-ils? BOUH. Et s'ils ont appellé le Père de famille *Béelzebut*, ne feront-ils pas encore plûtôt le même traitement à ſes domeſtiques? PORT-R. Il ne chaſſe les Démons qu'au nom de *Béelzebut*, Prince des Démons. Et ſi je chaſſe les Démons par *Béelzebut*, vos enfans par qui les chaſſent-ils? SIMON. Ainſi il ne faut point imiter les Traducteurs de Genéve & ceux de Louvain, qui diſent *Béelzebub*, ſuivant en cela les Traducteurs Latins, & l'Hébreu; car le texte Hébreu, 4^e^ Liv. des Rois 1. 2. 3. 6. 16. dit toujours בעל זבוב, *Baal-Zebub*, qui ſignifie le *Dieu de la mouche*, ou le *Dieu des mouches*, en prenant ce ſingulier pour ſignifier l'eſpéce, comme ont traduit les Septante à l'endroit des Rois que j'ai cité, & quelques éxemplaires dans le Nouveau Teſtament. D'autres éxemplaires manuſcrits, les éditions du N. T. Aquila à l'endroit des Rois que j'ai cité, & en général tous les Grècs ſelon Capperonnier ſur Nicéphore p. 707. mettent *Béelzébul*, auſſi bien que les vèrſions Arabes, Coptes, & Éthiopiennes du N. T. que quelques Auteurs entreprennent de juſtifier. Le P. Kirker & Godwin diſent que ce ſont les Traducteurs qui l'ont mis éxprès, & pour donner à cette idôle un nom mépriſable; que *Baal-Zebul* veut dire Dieu du fumier, parce qu'en Chaldéen c'eſt la ſignification de *Zebul*, זבול. J'aimerois autant dire, que les Philiſtins eux mêmes l'appelloient le Dieu de l'habitation, ou le Dieu du Ciel; car זבול en Hébreu ſignifie habitation, & il ſe dit par éxcellence du Ciel, qui eſt l'habitation de Dieu. Mais au vrai ni l'un ni l'autre ne ſont bien; parce que *Béelzebul* eſt une corruption ou changement que les Copiſtes on que l'uſage a fait en Grèc dans ce nom, qui ſe dit dans la langue originale *Béelzebub*. Druſius & Capperonnier ne croyent pas qu'il faille reformer ce mot en Grèc, à moins qu'on ne prouve que c'eſt une faute de Copiſte, & non pas l'uſage qui l'a introduit. Il y a auſſi des gens qui prétendent que l'on a dit *Béelzebut* en Hébreu; que l'on a dit בעל זבבות, *Baal zebuboth*, au plurier, Dieu des mouches, qu'enſuite de *zebuboth* on a fait *zebboth*, & de *zebboth*, *zebot*, ou *zebut*. Mais on ne trouve que בעלזבות, *Beelzebut*, au ſingulier, & jamais *Beelzebuboth* au plurier. Ainſi il eſt clair que c'eſt un changement que nous avons fait dans nôtre langue du *b* en *t*; car nous ne mettons jamais le *b* à la fin des mots. Il n'y en a qu'un ſeul où il ſe trouve, qui eſt plomb, mais nous ne l'y prononçons pas. Il n'eſt donc point étonnant que nous l'ayons changé en *t* dans *Béelzebut*. *Béelzébut* étoit le Dieu d'Accaron, & on alloit l'y conſulter comme un Oracle, 4^e^ Liv. des R. Ch. I. v. 2. 3. 6. 16. On ne ſçait pas trop pourquoi on l'appelloit Dieu de la mouche, ou Dieu mouche; ni qui lui donna ce nom, ſi ce furent les Accaronites, ou les Juifs par mépris. Quelques-uns diſent qu'il fut ainſi appellé à cauſe des mouches, qui ſe mettent ordinairement ſur les victimes; d'autres parce que ſon idôle toute graſſe de la fumée

fumée des victimes qu'on lui sacrifioit, étoit toujours couverte de mouches. Le P. Kirker croit avec raison que ce nom lui fut donné par les Accaronites, & non point par mépris; car, dit-il, Ochosias ne prétendoit point lui donner un nom méprisable, 4e des Rois Ch. I. v. 2. lorsqu'il l'envoyoit consulter; & que c'est le même Dieu que les Grècs adoroient sous le nom de Myagre, & dont parlent Pausanias & Solin, & Pline dit qu'à Cyrene on invoquoit le Dieu Achor contre la multitude des mouches, qui engendroient la peste. Il a voulu dire le Dieu d'Accaron; *Béelzebub*, ou Myagre, est donc le Dieu qu'on invoquoit contre les mouches. Les Grècs ont encore honoré une pareille Divinité sous le nom de Ζεὺς ἀπόμυιος, *Jupiter Chassemouche*. Voyez Godwin, *Moses and Aaron Lib. IV. cap.* 3. Selden *De Diis Syriis Synt. II. cap.* 6. & sur tout le P. Kirker *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. IV. cap.* 6. Capperonnier croit que c'est par mépris pour ce Dieu que les Juifs dans la suite donnèrent son nom au Prince des Démons Matth. X. & XII. Voss. *de Idol. Lib. II. cap.* 4. croit que c'est le même que Béelsamen, ou le Soleil.

BÉER. v. neut. Ouvrir la bouche d'une façon niaise & admirative. *Ore hiante & patulo esse.* Le badaut s'amuse à *béer* dès qu'il voit quelque chôse d'extraordinaire.

Béer, se dit aussi des écoliers ou des gens de journée qui se détournent de leur travail, & qui pèrdent leur tems. Travaillez, & ne vous amusez point à *béer*. On le dit aussi de ceux qui chèrchent quelque chôse des yeux, & avec attention. Il *bée* de tous côtez pour voir s'il ne trouvera point un homme à qui il a à faire. *Curiosiùs circumspicere.*

Béer, se dit figurément de ceux qui désirent quelque chôse ardemment, & qui attendent. *Inhiare, avidiùs appetere.* Il y a longtems qu'il *bée* après cette charge.

On dit provèrbialement, *béer* aux corneilles; pour dire, être oisif, s'ennuyer, ne rien faire. Il y a bien des Courtisans qui *béent* aux corneilles, qui sont long-tems à la Cour sans rien attraper. Il y a des Auteurs qui disent *bayer*. Voyez ce mot.

B E F.

BEFFLER. v. act. Mener un homme par le nez comme un buffle; le tourner en ridicule, se moquer de lui, le tromper. *Illudere, os alicui sublinere.* Quand on vient dans le monde, il ne faut pas se laisser *beffler*, on n'en revient point. Ce mari a été toûjours *beffle* par sa femme, & par tout le monde. Ce mot est vieux, & ne peut plus entrer que dans le comique & burlesque.

Befflé, ée. part. pass. & adj. *Illusus, irrisus.*

BEFFROY. s. m. Tour, clocher; lieu élevé où il y a une cloche dans une place frontière, où on fait le guet, & d'où on sonne l'alarme, quand les ennemis paroissent. *Specula.* Du Cange dérive ce mot du Saxon ou Allemand *bell*, qui signifie *cloche*, & *freid*, qui signifie *paix*. On l'appelle divèrsement dans la basse Latinité, *belfredus, berfredus, berefridus, verfredus, bilfredus, balfredus, belfreit, belfragium, beaufroy* & *belfroy*. Nicod dérive ce mot de *bée*, & de *effroi*, parce qu'il est fait pour béer & regarder; & ensuite donner l'effroy. Pasquier croit que c'est un mot corrompu, qu'il est dit simplement pour *effroy*, & que sonner le *beffroy* n'est autre chôse que sonner l'effroy, *Rech. Liv. VIII. chap.* 62.

Beffroy dans les coutumes d'Amiens & d'Artois est une tour où l'on met la ban-cloque, *Campana bannalis*, c'est-à-dire, la cloche à ban, ou la cloche destinée à convoquer les habitans d'une ville. La Chartre de l'affranchissement de S. Vallery accordée en 1376. par Jean Comte d'Artois porte ceci: Item nous avons donné & accordé Échevinage, ban-cloque, grande & petite; pilori, seel, & Banlieuë aux Maires, Échevins & Commune de S. Vallery. De Laurière *sur Ragueau.* Ainsi le droit de *beffroy* étoit un privilége, & Charles le Bel en 1322. l'ôta à la ville de Laon avec plusieurs autres, pour la punir d'un sacrilége que les habitans commîrent dans l'Église.

Beffroy, est aussi la charpenterie qui soutient les cloches dans un clocher. *Canterij.*

On appelloit autrefois *Beffroy*, ces tours ou machines de charpente montées sur des rouës, qui égaloient en hauteur les murs des villes qu'on attaquoit, sur lesquelles on mettoit des soldats pour y jetter des traits, auparavant l'invention de l'artillerie. *Turris lignea supposita rotis.* Le Roman de Garin décrit ainsi un *béffroy*:

> *Un engin fet, de tel parler n'oi,*
> *Qui ot de haut cent piez tos enterins.*
> *Prés de la porte fit venir tel engin,*
> *A sept estages tot droit de fust chesnin,*
> *Arbalestriers i a mis jusqu'à vint,*
> *Bien fu cloez, couvert de cuir boli.*

Quelquefois on trouve écrit *belfroit*, & *belfroy*, du Latin *belfridus.* On trouvera encore la description d'un *beffroy* dans l'Empereur Léon *de Tacticis c.* 15. *n.* 30. dans Sanut. Liv. II. p. 4. c. 22. dans Juste Lipse *Polior. L. II. dial.* 4.

Beffroy, se dit aussi de certaines cloches qui sont dans des lieux publics, qu'on ne sonne qu'en certaines occasions, comme de réjoüissances, d'alarmes, ou d'incendie. *Maximum cymbalum.* Selon Pasquier sonner le *beffroy*, n'est autre chôse qu'une corruption du langage; pour dire, sonner l'*effroy*. Il y a trois *beffrois* à Paris, celui de l'Hôtel de Ville, du Palais, & de la Samaritaine. Quand il nait un fils de France, on donne ordre de tinter le *beffroy* pendant vingt-quatre heures.

Beffroy, en tèrmes de Blason, est un nom que les Rois d'armes & Hérauts ont donné à un Écu vairé, ou composé de trois tires de vair, parce qu'il est fait en forme de cloches qui servent à sonner l'effroy; & quand on dit simplement *beffroy*, on doit entendre qu'il est composé d'argent & d'azur. *Laterculis argenteis ac caeruleis instructus.*

B E G.

BÉGAYEMENT. s. m. Prononciation imparfaite & difficile à entendre, causée par la difficulté que l'on a de prononcer certaines lettres de l'alphabet, telles que sont le B, l'R & le T. *Linguae hæsitantia.*

BÉGAYER. v. neut. & act. Prononcer mal, ou avec difficulté; répéter plusieurs fois les mots, & les syllabes. *Balbutire.* Les enfans *bégayent* en apprenant à parler. Ceux qui ont la langue grasse *bégayent* toute leur vie. Quand un homme a bû beaucoup, il commence à *bégayer.*

> *Tout charme en un enfant, dont la langue sans fard,*
> *Sçait d'un air innocent* bégayer *sa pensée.* Boil.

Bégayer, se dit figurément des chôses qu'on a peine d'expliquer, ou de faire entendre. Ce Commentateur n'a fait que *bégayer* en voulant expliquer l'Apocalypse. Pardonnez, Seigneur, à vos enfans, s'ils *bégayent* sur vôtre grandeur, pour tâcher de vous donner d'autres enfans. Peliss. Le sourd *bégayant* gueri en prononçant *Epphatha.* Id.

Bégayer. Tèrme de Manége, qui se dit d'un cheval qui bat à la main, qui léve le nez, qui branle la tête, & qui secouë la bride. *Succutere.*

Ce mot vient de *bigare*, répéter: de *bis* on a formé *biga*, & *bigare*, comme de *ter* & de *quater*, *triga* & *quadriga.* Huet.

BEGHILER-BEGHI ou BEGLER-BEG, ou BEGLER-BEY, ou enfin, comme on prononce souvent même en Turquie, BEYLER-BEY. sub. m. &c. La Boullaye écrit *Beglerbeg.* C'est chez les Turcs un Gouverneur de Province. Un *Béglerbey* a sous lui plusieurs Sangiacs, ou Gouverneurs particuliers. On compte vingt-huit *Béglerbeys* dans tout l'Empire Ottoman. Les Turcs appellent *Dins-Béglerbey* le Bacha de la mèr, ou l'Amiral de Turquie. *Deniz Beglerbeghi.* Beg, chez le Turcs signifie *Seigneur*, & Beglerbeg, ou *Beglerbeghi*, *Seigneurs des Seigneurs.* Voyez au mot BEY.

BÉGLIER-BEGLIC, ou BÉGLIERBELIC. s. m. Nom de l'Office ou dignité de Beglerbey chez les Turcs. Il se dit aussi du païs soumis au Beglerbey. *Praefectura.* C'est un Gouvernement Général, dans lequel sont d'autres Gouvernemens particuliers, nommez Sangiacats. Il y a 22 *Beglier-betics* dans l'Empire du Turc. Le *Beglier-belic* de la Natolie renferme quatorze Sangiacats. Voyez les voyages de La Boulaye p. 534.

BÉGU, ou BAIGU, UË. adj. Ce mot ne se dit que des chevaux. Un cheval *bégu* est celui qui depuis cinq ans jusqu'à sa vieillesse marque naturellement, & sans artifice, à toutes les dents de devant, & y consèrve un petit creux & une marque noire, qu'on appelle gèrme de feve. *Equus cujus in dentibus semper ætatis indicium remanet.* Les chevaux *bégus* ont les dents plus dures que les autres chevaux, ce qui fait que quand ils ont une fois marqué, ils marquent toûjours. Les cavales sont plus sujettes à êtres *bégues* que les chevaux.

BEGUARD. subst. m. Nom de Secte. *Beguardus.* Les *Beguards*, ou comme quelques-uns écrivent, *Begguards*, ou *Begghars*, sont des hérétiques qui s'élevèrent en Allemagne vèrs la fin du XIIIe siécle. Le Chèf de cette Secte fut un certain Dulcinus. Leurs principales èrreurs étoient que l'homme en cette vie pouvoit être impeccable, & acquérir un degré de perfection si élevé, qu'il ne pourroit plus croître; qu'en cet état il n'étoit plus obligé ni aux jeûnes de l'Église, ni à obéir aux supérieurs; qu'il étoit heureux comme dans le Ciel; que toute créature intellectuelle est de soi heureuse; qu'elle n'a que faire de la lumière de gloire pour l'élever à la vision & à la possession de Dieu; qu'il n'y avoit que les imparfaits qui s'éxèrçassent à pratiquer des actes de vèrtu; qu'on ne devoit point adorer Jesus-Christ quand on élevoit l'hostie, ni s'occuper des mystères de son humanité sainte. Ils blamoient les bonnes œuvres, &

& débitoient des maximes d'impureté. Ces fanatiques, qui portoient l'habit monastique sans garder aucune régle, & sans observer le célibat, furent condamnez sous Clément V. au Concile de Vienne l'an 1311. Pratéole, Sanderus, *heref.* 160. & 161. S. Antonin *Chron.* P. 111. T. 21. c. 3. §. 2. *Turre-Crem. Summ. de Eccles.* P. 11. L. 14. c. 36. Sponde, Bzovius, & Rainaldi à l'an 1310. & 1311. ont parlé des *Begguars*. Piérre Coëns en a fait l'histoire, intitulée, *De origine Beguardorum*. Alex. Rossæus *in Πανσεβεία*, Christ. Vrstisius, dans son histoire de Bâle, d'où ils furent chassez en 1411. & Phil. de Limborch, en ont aussi parlé. Voyez Beguin.

BEGGUARS, ou BEGGHARS. On appelle de ce nom dans les Païs-Bas les Religieux du Tiers Ordre de S. François. Ce nom fit croire au peuple dans le XIVe siécle que les hérétiques dont nous venons de parler étoient de l'Ordre de S. François, c'est ce qui fit que Jean XXII. déclare qu'ils n'en sont nullement, en les condamnant de rechef par une Décrétale de l'an 1322.

BÉGUE. adj. m. & f. Celui qui a difficulté de parler, qui ne peut achever de dire un mot sans en répéter une partie plusieurs fois. *Balbus, lingua hæsitans*.

Ménage dérive ce mot de *balbus*, qui signifie *begue*. Borel le dérive de *beccus*, qui est un vieux mot Gaulois qui signifioit *béc*.

BÉGUEULE. s. f. Injure populaire qu'on dit aux femmes de basse condition qu'on taxe de niaiserie, & d'avoir toûjours la gueule *bée*, ou ouvérte. *Fatua*, *insulsa*.

BÉGUIN. s. m. Coëffe de linge qu'on met aux enfans sous leur bonnet, & qu'on leur attache par dessous le menton. *Linea puerorum calantica*.

Ce mot vient de *bégue*, parceque tous les enfans sont *bégues* quand ils commencent à parler.

On dit provérbialement que les ânes ont les oreilles bien longues, parce que leurs mères ne leur ont point mis de *beguin*.

BEGUIN. s. m. Nom de Secte. *Beguinus*. C'est un nom que l'on donna au XIVe siécle, à des hérétiques, nommez autrement *Beguards*. Voyez ce nom. Ils se disoient Pauvres Frères du Tiers Ordre de Saint François, & furent aussi nommez Fratricellis, ils régnoient particuliérement en Provence, dit l'Historien de cette Province. Ils disoient qu'il n'étoit point permis non seulement aux particuliers, mais même aux Communautez, de posséder des fonds ni rien en propriété, & ils traitoient le Pape d'Antechrist, parce qu'il le permettoit à l'Ordre de S. François.

Quelques Sçavans dérivent les noms de cette secte du mot Saxon, ou Anglo-Saxon, *beggen*, *mendicare*, *mandier*.

BEGUINAGE. s. m. Maison de filles nommées Beguines; Couvent ou Communauté de Beguines, lieu où elles demeurent. *Beguinarum domus*. Ce mot se dit en Flandre & en Picardie. Messieurs de ville jouïssent de la dépouille des Beguines d'Amiens, que l'on nomme encore aujourd'hui Le *Beguinage*. D. I. Morliere, *Antiq. d'Amiens*. p. 102. Le *Beguinage* de Malines est le plus beau de toute la Flandre. Il est grand comme une petite ville, & l'on dit qu'il y a dans ce *Beguinage* quinze ou seize cens Beguines, sans comprendre les Pensionnaires, dont le nombre est trois fois plus grand. Il y en a eû en France, & au rapport de Thomas de Chantpré, Philippe de Montmiral en assembla cinq cens en plusieurs *Beguinages*. S. Louïs établit des Beguines à Paris, & leur *Beguinage*, ou principale demeure, étoit où est présentement le Monastère de l'*Ave Maria*.

BEGUINES. s. f. Ce sont des Sociétez de filles dévotes établies en plusieurs lieux de la Flandre, de Picardie & de Lorraine. *Beguina*. Il en est parlé dans l'Extravagante de Jean XXII. *Ratio recta*. Elles vivent du travail de leurs mains, & ont un genre de vie qui tient le milieu entre le laïque & le réligieux, & ne font point de vœux. Il y en avoit autrefois plusieurs en France, dont les Maisons ont été données à des Sœurs du tiers Ordre de Saint François, comme sont à Paris les Filles de l'*Ave Maria*. Les Sociétez de *Beguines* commencèrent à Nivelle en Flandres l'an 1226 & en peu de tems elles se répandirent dans toute la Flandre, & même en France. Elles ne faisoient point vœu de pauvreté, ni d'obéïssance, mais elles avoient un habit particulier & fort modeste: elle vivoient en commun & étoient gouvernées par des hommes d'une grande piété. Quelques-unes de ces *Beguines* ayant donné dans des érreurs pleines d'absurdité, le Concile de Vienne, tenu sous le Pontificat de Clément V. abolit leur institut, & bientôt après il n'y en eut plus en France; elles se maintinrent ailleurs, & Jean XXII. successeur de Clément V. expliqua le decret de son prédécesseur, & déclara qu'il n'y avoit de sociétez éteintes que celles dont les *Beguines* étoient tombées dans l'hérésie. Thomassin. La porte des *Beguines* étoit une porte de la ville de Paris, ainsi nommée, parceque la demeure des *Beguines* en étoit proche. C'étoit le Monastère de l'*Ave Maria*.

Le nom de *Beguines* est venu à ces Communautez de filles, selon quelques-uns, de Lambert le Bégue, Prêtre, & Religieux, qui en fit l'institution: Borel le dérive de Louïs le Bégue Roi de France; ou plûtôt de beguin, qui est leur coëffure. Mais d'autres prétendent que cette coëffure a pris leur nom d'elles, & non pas les *Beguines* de cette coëffure. Joach. Hopperus tire ce nom du vèrbe Allemand *beginnen*, qui signifie *commencer*, parceque c'est un commencement de l'Ordre monastique; *Quod initium*, dit-il, *rei monasticæ ponant*. En Flandres, où les *Beguines* sont en grand nombre, l'opinion constante est que leur nom vient de Begga, ou Bégge, leur Institutrice, fille de Pepin de Landen, qui étoit fils du Duc Carloman, & petit-fils de Charles Comte de Hesbaye dans le païs de Liége. Cette Bégge étoit sœur de Sainte Gértrude, Abbesse, & conjointement avec sa mère Ite, ou Juberge, femme de Pepin de Landen, fondatrice du célébre monastère de Nivelle. Car il ne faut pas distinguer Bégge sœur de Sainte Gértrude, de Bégue fils de Pepin, comme on a fait dans la prémière édition de ce livre; ni prendre ce Pepin pour un de nos Rois de France. Celui-ci fut seulement Maire du Palais sous Sigebert. Cette dernière étymologie paroit la plus vraye.

Beguine. s. f. Est aujourd'hui en France parmi le peuple, au moins en plusieurs endroits, un tèrme méprisant, & signifie sotte, imbecille, badine, qui n'a pas beaucoup d'esprit, chipotière. C'est une *beguine*. Taisez-vous *beguine*. C'est encore une vieille fille qu'on veut taxer de bigoterie.

On appelle aussi quelquefois en général *Beguine*, toute religieuse ou fille de Communauté, de quelque Ordre ou Congrégation qu'elle soit; & il a encore en ce sens quelque chôse de méprisant. Ce sont des *beguines*, disent les gens du monde en parlant des Religieuses, qui paroissent s'attacher à des chôses qui leur semblent petites & légéres, qui sont des vetilles à leurs yeux.

Beguine. s. f. Femme de la Secte des Beguins, ou Beguards. *Beguina*. Quelques-uns écrivent aussi Begghines, mais cela n'est bon qu'en Flamand, ou en Allemand; en François il faut écrire *Beguin* ou *Beguines*. Voyez Beguard, & Beguin. Quelques-uns écrivent Bequins & Bequines; mais il est mal.

B É H.

BÉHÉMOTH. s. m. Nom Hébreu, que l'on a retenu dans des vèrsions Françoises de la sainte Écriture. Il est parlé de *Béhémoth* dans le livre de Job, & ce mot a éxercé les Interprétes anciens & modèrnes, & les Critiques. Les uns croyent que *Béhémoth* est l'éléphant, ils se fondent sur ce que dans l'endroit de la sainte Écriture où il est parlé de *Béhémoth*, il s'agit de donner une grande idée de la puissance de Dieu, ce qui se fait en parlant des deux plus grands animaux que Dieu ait créez, Leviathan & *Béhémoth*, la baleine entre les poissons, & l'éléphant entre les animaux tèrrestres. D'autres pensent que *Béhémoth* signifie en général toute sorte de bête d'une grandeur énorme. Il y en a qui prétendent que par *Béhémoth* on doit entendre le Diable, S. Grégoire de Nysse est de ce sentiment. Voyez les Interprétes de la sainte Écriture, sur Job XL. 10. & Vossius, *De Idol. L. III. cap.* 50.

BEHEN, ou BEN. Voyez BEN.

BEHIMA. C'est le nom d'une hèrbe qui croît dans la Province de Temécen en Afrique. Elle engraisse les chevaux & le bétail en moins de douze ou quinze jours, mais quand elle jette un petit épi barbu, on les empêche d'en manger, parce qu'elle les étrangle & les tuë. Marm. d'Ablanc.

BÉHOURD. s. m. Vieux mot, qui signifioit une *joûte*, un choc de lances; combat que l'on faisoit à cheval, la lance à la main; course de lances. *Lancearum exercitatio palestrica*, *hastiludium*. Les anciens Romans font souvent mention de *béhourds* & tournois. En la basse Latinité on l'a appellé *behordium*.

BÉHOURDER, ou BÉHORDER, & BORDER. v. n. Vieux mot François dont on s'est servi en parlant de ces éxércices de jeunes gens où ils combattoient avec des lances & des boucliers. Les Espagnols ont encore retenu quelque espéce de ce jeu qu'ils appellent *cannas*. En France les gens de la campagne & la bourgeoisie des petites villes ont eû aussi semblable éxércice. A certain jour assigné, qu'on appelloit le jour de *Bouhordeis*, ils s'assembloient & joûtoient ensemble avec des bâtons & des cannes. Cela se pratique encore en Anglètèrre en certains tems de l'année. Nicod & le P. Monet, au mot *Bouhordi*, disent que ce mot signifie le prémier & second Dimanche de Carême, ainsi c'étoit ces deux jours que l'on faisoit en France cet éxércice. Les Italiens disent *Bagordare* pour signifier le même éxércice, & les Académiciens della Cruzca l'expliquent par *Festeggiare*, *armeggiando*, *& giostrando*; c'est-à-dire, faire ou célébrer une fête par des éxércices d'armes & des joûtes. Il paroit en effet par les éxemples qu'ils citent que c'étoit une espéce de fêtes, ou Jeux solennels,

solemnels, dans lesquels les combattans se couronnoient de différentes branches d'arbres. Ils appellent aussi bagordo l'arme offensive dont on se servoit dans ces combats, & le combat même.

B É J.

BÉJAUNE. s. m. Tèrme de Fauconnerie, qui se dit des oiseaux niais, & tout jeunes, qui ne sçavent encore rien faire. *Pullus recentior.*

BÉJAUNE, signifie figurément, Ignorance, bévûë. *Ignorantia, stupor.* Il se dit en cette phrâse provèrbiale : On lui a fait voir son *béjaune* ; pour dire, son ignorance & sa méprise.

Ce mot a été dit par corruption de *béc jaune*, par métaphore des oisons & autres oiseaux niais qui ont le béc jaune ; ce qu'on a appliqué aux Apprentis en tous les arts & sciences. *Rudis, Tiro, imperitus.* Et ainsi on faisoit payer autrefois aux écoliers de Droit leur *béjaune* ; pour dire, leur *bien-venuë* : & les Clercs de la Basoche de Paris appellent encore les Lettres de *béjaune*, celles qu'on leur donne pour attestation du service qu'ils ont fait chez les Procureurs, quand ils veulent étre reçus à une telle charge.

On a appellé aussi *béjaune*, le festin que faisoient les Clercs, ou les Apprentis, lorsqu'ils étoient reçus en charge, ou passez Maîtres. *Tironis epulum Tirocinio excedentis.* Du Cange dit qu'en la basse Latinité on a appellé *bejaunus* un jeune écolier de l'Université, & *bejaunium* le festin qu'il faisoit pour sa bienvenuë.

BEID. s. m. Plante d'Égypte. Ses feüilles sont deux à deux, larges, & fort épaisses, d'où il écoule une liqueur blanche. Ses fleurs sont de couleur de safran, tirant sur le rouge.

BEIRA. s. f. Province du Royaume de Portugal, bornée au nord par celle de Tra-los-Montus, & d'Entre-Douro & Minho ; au midi par l'Estramadoure de Portugal, au levant par l'Estramadoure d'Espagne, & au couchant par l'Océan Atlantique. *Beira.* On prétend que c'est le païs des anciens Transcadani. Conimbre est Capitale de la Province de *Beira*.

BEIRAM. s. m. Tèrme de Relation. Mot Turc, qui signifie Fête solennelle. *Festum, dies festus, dies solemnis.* Les Musulmans n'ont que deux *Beirams*. Le prémier tombe au 10[e] jour du dernier mois de l'année Arabique, & s'appelle *Beiram Buink*, Grand *Beiram*. Le second finit le jeûne du mois Ramazan, & tombe au prémier jour du mois de Scheval ; on le nomme *Beiram Kutschuk*, ou *Kitchi-Beiram*, petit *Beiram*. On l'appelle communément la Pâque des Turcs, & dans l'opinion du vulgaire elle passe pour leur plus grande Fête, & pour le Grand *Beiram*. D'HERB. Le P. Roger écrit *Bebiram* ; mais mal.

B E L.

BEL. Voyez BEAU.

BEL. s. m. *Belus.* C'est le nom d'un Dieu, ou d'une idôle des Babyloniens. Il est parlé de *Bel* dans la prophétie de Daniel. Aléxandre étant à Babylone fit réparer le temple de *Bel*. *Bel*, ou *Belus*, fut un Roi de Babylone, le prémier du monde à qui l'on décerna les honneurs divins, à ce que l'on croit, ce qui fut le commencement & l'origine de l'idolatrie. On ne convient point quel fut ce *Bel*. Xénophon, ou l'Auteur du *livre De Æquivocis*, qu'on lui attribuë, dit qu'on appelle Saturne tous les Princes qui avoient autrefois fondé quelque ville célébre ; & leurs fils Jupiter ; & il ajoute que Nembrod est Saturne, & que *Belus* son fils est le Jupiter Babylonien. Le P. Kirker *Oedip. Æg. T. I. p.* 263. croit que *Baal*, ou *Bel*, est Nembrod. Plusieurs autres sont du même sentiment. D'autres disent que c'est Cham fils de Noé, ou Menes. C'est le sentiment du Chevalier Marsham, qui prétend que Belus, Menes, Hammon, Osiris & Adonis, sont le même. Il fut, dit-on, père de Ninus, qui lui fit ériger une statuë. Il avoit un temple magnifique à Babylone, qu'Hérodote a décrit dans son premier livre. Si c'est Nembrod il fut le fondateur de Babylone. On dit qu'il fut grand Astronome, cela s'entend, pour son tems, & que c'est pour cela qu'on l'appella *Baalsemen*, Seigneur du Ciel. Quelques-uns prétendent qu'il ne fut point l'auteur de l'idolatrie, mais que ce fut Sarug. Voyez Eusébe dans sa Chronique, & dans la Préparation Évangelique, L. IX. c. 4. S. Augustin, de la Cité de Dieu L. XVIII. c. 2. 17. 21. Bede, *De 6. ætat.* S. Jérôme sur Osée dit que ce fut Sémiramis qui enflée de la victoire qu'elle remporta sur Zoroastre Roi des Bactriens, donna commencement à l'idolatrie en faisant un Dieu de Ninus son mari fils de *Belus*. Servius prétend que *Belus* est le Soleil, que c'est de ce nom que les Grècs ont formé le nom Grèc Ἥλιος, changeant le *B* en aspiration ; que c'est de là aussi que vient le nom Punique, ou Carthaginois, *bal*, qui signifioit Dieu. Mais comme le P. Kirker l'a remarqué, *Oedip. Ægyp. T. I. p.* 264. *Synt. IV. c.* 4. Servius s'est trompé, il ne faut que sçavoir un peu d'Hébreu pour en être convaincu. Ce nom vient de אל, qui signifie, Dieu.

Il y a eû plusieurs *Bels*, ou *Baals*. Le *Bel* Égyptien ; qui selon le P. Kirker est Mitsraim. Le *Bel* Babylonien, qui est son petit fils Nimrod, qu'on appelle aussi Jupiter Babylonien, & que Sanchoniathon & Eusébe disent avoir été fils de Saturne. Il y a un *Belus* petit fils de Jupiter, fils d'Épaphus Roi d'Égypte, qui a encore eû pour fils un autre *Bel*, ou *Belus*. Le *Bel* Tyrien, ou des Phéniciens, qui l'appelloient Baal, & qui en distinguoient plusieurs, Baalberith, Baalgad, Baalsenon, Baalsephon, &c. Voyez BAAL, & BEEL, & tous ces mots en leur place. Voyez aussi Vossius, *de Idol. L. I. c.* 16. & 24. *L. II. c.* 6. & 15.

BELANDRE, ou BELANDE. s. f. *Belandre* se trouve dans l'Hydrographie de Fournier, & *Belande* dans l'Histoire du siége de Dunkerque par M. Sarazin. D'où l'on peut conclurre que l'un & l'autre sont bons ; si ce n'est que *Belande* est un peu plus doux que *Belandre*, ce qui suffit pour le faire préférer. Quoi qu'il en soit, c'est un tèrme de Marine, qui signifie un petit bâtiment de mèr qui est fort plat de varangue, qui a son appareil de mats & de voiles semblable à celui d'un heu, & dont la couvèrte, ou le tillac, s'éleve de proüe à pouppe d'un demi-pied plus que le platbord. Ainsi entre le platbord & le tillac, il y a un espace d'environ un pied & demi qui régne en bas, tant à stribord qu'à basbord. Les *Belandes* servent au transport des marchandises ; & les plus grandes, qui sont de 80 tonneaux, se peuvent conduire par trois ou quatre personnes. Elles vont à la bouline, comme le heu, & ont des semelles pour cela. On s'en sert principalement dans la basse Flandre, étant fort propre pour aller sur les canaux, & sur les rivières. Le Maître y loge ordinairement avec toute sa famille, n'ayant point d'autre maison que sa *Belande*.

BELAMIE. s. f. *Belamia.* Espéce de vétement, ou tunique, dont il est parlé au C. II. de la Régle de Fontevrault, faite par Robert d'Arbrissel. *Ut non habeant vestimenta fimbriata, neque in lecto præter belamiam.*

BELATUCADRE. s. m. Nom propre d'un faux Dieu adoré autrefois en Anglètèrre. *Belatucadrus.* On ne le connoît que par trois inscriptions qui sont dans le Comté de Cumberland.

La prémière est,

DEO
SANCTO BELA
TVCADRO
AVRELIVS
DIATOVA ARA E
X VOTO POSVIT
LL MM.

La seconde,

DEO BELATVCAD
RO LIB. VOTV
M FECIT
IOLVS

Et la troisiême,

BELATVCADRO
IVL. CIVILIS OPT
V. S. L. M.

Selden, dans son Traité *De Diis Syriis Synt. II. c.* 1. prétend que ce *Belatucadre* est le même Dieu que Belenus, & Abellion, qui étoient honorez par les Gaulois & par les Noriques, comme il paroit par Tertullien. Julius Capitolinus dit le même des habitans d'Aquilée. Il veut encore que tous ces noms soient tirez de celui de *Bel*, ou *Baal*, & que ce soit la même chôse ; enfin, il soutient, avec Vossius, *de Idol. L. II. c.* 17. que tous ces noms sont des noms differens du même Dieu, qui est le Soleil. La dernière de ces trois inscriptions est, selon lui, du tems de l'Empereur Commode, environ 200 ans après la naissance de JESUS-CHRIST.

BELAY. Voyez BELLEY.

BELEN, ou BELIN. s. m. Nom propre d'un faux Dieu des Anciens Gaulois. On trouve en Latin, *Belenus*, *Belinus*, & *Bellenus*. On lit dans Hérodien, L. VIII. c. 3. Βῆλιν, mais Saumaise soutient dans ses Notes sur Capitolin que c'est une faute, & qu'il faut lire Βέλιν. Il étoit honoré sur tout à Aquilée en Italie, dans la Gaule Cisalpine, dont il étoit protecteur, & où il avoit des Aruspices par lesquels il rendoit des oracles, comme il paroit par Jule Capitolin, dans la vie de Maximin, c. 22. Hérodien dit aussi dans l'endroit que nous venons de citer, qu'il avoit un Oracle qu'il appelle l'Oracle du Dieu de la patrie, Θεὸς ἐπιχώριος. Jule Capitolin dans les deux Maximins, p. 146. de l'hist. August. l'appelle d'abord *Belenus*, & ensuite *Apollo* ; en effet, *Belenus* étoit la même chôse que le Soleil & Apollon, & les anciennes inscriptions à l'honneur de ce Dieu, qu'on a trouvées à Aquilée, l'appellent Apollon *Belenus*, C. APOLLINI BELENO AVG. IN HONOREM C. PETTI. Et une autre, APOLLINI BELENO C. AQVILEIENS. FELIX. Quelques-uns, dit Saumaise dans ses Notes sur Capitolin, p. 253. lui donnent aussi le titre d'Aquiléien. APOLLO BELENUS AQUILEIENSIS. Au reste, ce n'étoit pas seulement un Dieu de la Gaule Cisalpine ; il étoit aussi honoré dans la Transalpine, comme il paroit par Ausone dans les Professeurs de Bourdeaux, où il dit à l'éloge de Patera, qu'il étoit de Bayeux, de race

race de Druïde, & de ceux qui servoient le Dieu *Belenus* dans son temple. Il parle encore dans la 10ᵉ piéce de ce même livre d'un nommé Phœbicius de race de Druïdes, qui étoit Sacristain de *Belenus*, ce qui montre que ce Dieu étoit honoré des Gaulois. Cependant Tertullien, c. 24. dit que *Belenus* est Dieu des Noriques, ce que Saumaise dans ses Notes sur Vopiscus, p. 382. étend à toute l'Illyrie ; & parce qu'il paroit par Vopisque au commencement de son Aurélien que la forme & les ornemens que les Illyriens donnoient à *Belenus* étoient les mêmes que ceux de Mithra chez les Pèrses, il en conclut que le *Belenus* de l'Occident étoit le Mithra de ces Orientaux. Joseph Scaliger, *Auson. Lect. L. I. c. 9.* qui croit comme Herodien, Vopisque, Saumaise, Elias Vinet, Selden, Vossius, que *Belenus* étoit le même qu'Apollon, dit que c'est de là que les Gaulois appelloient *Belenium*, l'hèrbe dont ils frotoient leurs fléches. Voyez encore Cambden, *Britan. p.* 70. 71. Apollon a été adoré d'un culte particulier dans Vienne, & le Soleil de même, sous le nom de *Belenus* & de *Belinus*. CHORIER. Voyez encore Vossius, *de Idol. L. I. c. 35. L. II. c. 17.*

Quelques-uns croyent que ce mot, *Belenus* ; car c'est ainsi qu'il faut lire, & non pas *Bellenus*, comme Vinet le conclut de la 10ᵉ piéce d'Ausone sur les Professeurs de Bourdeaux, où ce nom a les deux prémières bréves; quelques-uns, dis-je, croyent que ce nom vient de Béel, & Énos, qui signifie l'ancien Énos, que les Esséens & les Machabées reconnoissoient pour leur Chef; ils ajoutent que les Druïdes tenoient quelque chose des Esséens & des Machabées, qu'ainsi il n'est pas surprenant qu'ils honorassent le Soleil sous ce nom; opinion sans fondement, & hors de toute vraisemblance. Selden & d'autres le font venir de בעל, *Baal*, ou *Belus*. Elias Schedius, persuadé comme les autres que *Belenus* est le Soleil, a cru que ce nom n'étoit qu'un assemblage de lettres, qui prises ensemble font en chifre le nombre de jours que le Soleil est à faire sa révolution. Car,

Β Η Λ Ε Ν Ο Σ
2, 8, 30, 5, 50, 70, 200

font 365 ; mais est-il seur que ΟΣ, ou US, soit du nom Gaulois, & que ce ne soit pas une tèrminaison Grécque, ou Latine, ajoutée au mot Gaulois, Illyrien, ou Phénicien ? Elias Schedius, *de Diis Germanis*, Elias Vinet dans son Commentaire sur Ausone, & les autres Auteurs que j'ai citez, parlent de ce Dieu.

BELE. s. f. Les enfans nomment ainsi un petit bâton aigu des deux côtez; ils frappent d'un autre plus grand une des deux pointes, & le font sauter en l'air. C'est un de leurs passetems. Chez les Grècs, βέλα & βέλος, est un trait, ou un dard. CHORIER. C'est en Dauphiné qu'on l'appelle ainsi. A Paris les enfans le nomment bâtonnet, en Berry *bicarelle*, ou *bigarrelle*, en Touraine *pic*.

BELETTE. s. f. Petit animal sauvage qui fait la guèrre aux pigeons, qui a le gosier blanc, le dos rouge, & le museau étroit. *Mustella.* Il y en a de deux espéces : l'une qui est sauvage, qu'on appelle proprement *moustelle*, qui vit à la campagne : l'autre domestique, qui se cache dans les greniers, qu'on appelle *fouïne*. Cet animal est petit, mais cruel & hardi. Ovide a dit que la *belette* faisoit ses petits par la bouche : mais c'est à cause qu'l'amour qu'elle a pour ses petits, fait qu'elle les transporte souvent d'un lieu en un autre. Plutarque dit qu'il y en a qui croyent que la *belette* s'accompagne avec son mâle, & qu'elle fait ses petits par la bouche, & que les Thessaliens honoroient les *belettes*. On dit que la *belette* combat le serpent ayant auparavant mangé de la ruë ; Plutarque dit au contraire que quand les *belettes* ont mangé un serpent, elles prennent de la ruë pour se purger. Elle fait mourir le basilic, selon Pline ; & elle recouvre la vuë comme le lezard, si par accident elle a un œil crevé, ou poché. Les fumées de fouïnes, martes & *belettes*, sentent le musc. La cendre de la *belette* incorporée dans de l'eau, & appliquée sur le front, ôte les douleurs de tête ; & si on la jette dans les yeux, elle guérit les cataractes. Les Naturalistes mettent au rang des *belettes* les martes, les furets & les écurieux. Les Espagnols appellent ce petit animal *comadreja*, & les Italiens *donnola*.

BELGE. s. m. & f. *Belga*. Nom de peuple. Les *Belges* sont des anciens peuples des Gaules. Ils habitoient au nord des Celtes, desquels ils étoient séparez par la Marne & la Seine, comme dit César au commencement de ses Commentaires. Il ajoute que les *Belges* étoient les plus braves des trois nations qui occupoient la Gaule. Les *Belges* étoient les inventeurs du Char, nommé *Essedum*, à moins que Virgile dans ce vers L. III. Georg. vers. 204.

Belgica vel molli melius feret esseda collo,

n'ait mis *Belgica* pour *Gallica*, comme Servius l'interprète.

Quelques Auteurs, au rapport d'Hoffman, font venir ce nom du mot Alleman *Wahlen*, ou *Walgen*, qui est le nom que les Allemands donnent aux François & au Italiens ; mais ce mot ne paroit pas si ancien que celui de *Belga*, & est formé sur lui, ou sur celui de Gallus. La partie de l'Italie qui touche l'Allemagne étoit la Gaule Cisalpine. D'autres font venir ce nom du mot *Balgen*, qui selon Junius signifie *combattre*, & venir aux mains, & ils disent qu'il fut donné aux *Belges*, à cause de leur férocité naturelle dans les combats, ou de leur humeur guèrrière. Je crois qu'on peut dire aussi vraisemblablement que ce nom est un mot Celtique, que dans cette langue qui venoit de l'Hébreu on disoit, comme en Hébreu, בלג, *balag*, que Buxtorf traduit *confortare se*; que de là se forma le mot *Belga*, qui fut donné à ces peuples, parce que, comme dit César, *horum omnium* (*Celtarum & Aquitanorum*) *fortissimi sunt Belgæ*. Comm. L. I. c. 1. Guillaume Breton, Auteur de la Philippide, le tire de Berg S. Vinoch, comme si le mot *Belga* n'étoit pas plus ancien que celui de ce Fort. Le Moine Robert, dans sa Chronique à l'an 1210. dit qu'il vient de *Belgis*, ancien nom de la ville de Treves. D'autres le dérivent aussi d'une ville nommée *Belgis*, mais ils la placent en Bourgogne, & disent que c'est Baugey proche de Mâcon, mais les *Belges* n'habitoient point là.

On appelle aujourd'hui *Belges* en Poësie Françoise, & en Latin, tant en prôse qu'en vers, les habitans des XVII. Provinces des Païs-Bas.

> *Pourriez vous en vouloir une plus seure marque*,
> Belges ? *Vous le voyez, cet illustre Monarque*,
> *A vos temples ouverts conduire ses vainqueurs*,
> *Pour y bénir le Ciel de vos propres bonheurs.* CORN.

BELGIQUE. adj. m. & f. Qui appartient aux Belges, qui concèrne les Belges. *Belgicus*. Ce mot se disoit autrefois par rapport au peuple Gaulois, qu'on appelloit *Belges*. Aujourd'hui il est fort bien reçu dans nôtre Poësie, & pourroit même trouver place dans la prôse, pourveu qu'on en usât sobrement, pour signifier ce qui concèrne les Peuples des Païs-Bas. Ainsi nous disons, Nos bataillons, nos armées, ont inondé les plaines *Belgiques*, &c.

> *Déja plus favorable à tes exploits nouveaux*,
> *La victoire revient embrasser tes drapeaux :*
> *Dans les* Belgiques *champs, sur un tas de victimes*,
> *Tu l'as vue expier son erreur & ses crimes.*

Le Lion *Belgique*, c'est-à-dire, les Belges, parce que les armes des Provinces unies sont un Lion.

La Gaule *Belgique*, est le païs qu'habitoient les anciens Belges. *Belgium*. Nous sçavons ses bornes du côté du midi & de l'Orient, & de l'Occident ; car César dit qu'ils étoient séparez des Celtes par la Marne & la Seine, & qu'ils étoient voisins des Gèrmains qui habitoient de l'autre côté du Rhin, ainsi ils s'étendoient jusqu'à ce fleuve, qui les séparoit des Germains, ou Allemands; mais on ne sçait pas si bien jusqu'où ils s'étendoient du côté du nord. Cluvier prétend que la Gaule *Belgique* étoit le païs des *Bellovaces*, aujourd'hui le Beauvaisis. Samson y ajoute l'Amienois, l'Artois, & peut-être même le Vèrmandois, & les Sylvanectes, ou le païs de Senlis. César L. V. C. 24. distingue le païs des Belges de celui de Rheims, des Morins, des Nerviens, & des Eburons, mais Hertius y comprend le païs des Atrébates, ou l'Artois. Ainsi il semble que les Belges ne s'avançoient point du côté de l'Occident jusqu'à l'Ocean Britannique, & que du côté du Septentrion il ne passoit pas les Atrébates.

Aujourd'hui par la *Belgique*, ou le païs des Belges, *Belgium*, nous entendons les XVII Provinces des Païs-Bas, c'est-à-dire, que nous le commençons où il finissoit autrefois; mais, comme je l'ai dit, cela n'est presqu'en usage qu'en poësie. En Latin on se sert de ce nom en prôse comme en vers dans ce sens. Wassebourg Archidiacre de Verdun a fait les antiquitez de la Gaule *Belgique* en deux vol. *in fol.* 1549. Petrus Divæus a écrit *De Belgio veteri*, du païs des Belges sous les Romains. Il avoit aussi traité de l'État du même païs sous les Francs ; mais cette partie n'a point été imprimée, dit Mirœus, qui l'avoit manuscrite.

BELGIQUE. s. f. usité dans l'histoire Ecclésiastique. *Belgica*. C'est le nom qu'on a donné à deux Provinces Ecclésiastiques des Gaules. La prémière *Belgique*, *Prima Belgica*, c'est la Province dont Trèves étoit la métropole. Elle comprenoit l'Archevêché de Trèves, & les Évêchez de ses suffragants ; qui sont Metz, Toul & Verdun. La seconde *Belgique*, *Secunda Belgica*, c'est la Province de Rheims, qui comprenoit les Diocéses de Rheims, de Soissons, de Châlons sur Marne, de Laon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, de Boulogne, de Cambray, d'Arras, de Tournay & de Térouenne. Voyez la Notice des Évêchez de Papirius Masson.

BELGRADE, s. f. ville de Turquie en Europe, dans la Servie, proche du Danube, un peu au dessous du confluent de la Sare. *Alba Græca*, *Alba Bulgarica*, *Belgrada*. *Belgrade* s'appelle autrement

ment Albe Grécque, & en Allemand Griechish Wissenbourg. Les Hongrois la nomment *Nandor Alba. Belgrade* fut venduë par le Despote de Sèrvie au Roi de Hongrie, auquel elle fut soumise jusqu'en 1521. que Soliman II. s'en rendit maitre. Les Impériaux la prîrent en 1688 sous la conduite du Duc de Bavière, & la perdirent en 1690. Loyd croit que ceux qui la prennent pour l'ancien *Taurunum* sont mal fondez, & que *Belgrade* seulement s'est accruë des ruines de cette ville. Voyez Hoffman, Maty, Corneille.

Il y a encore une autre *Belgrade* en Turquie sur la mèr Noire, à six ou sept lieuës de Galata au Septentrion, qu'on a ainsi appellée à cause de sa beauté. T. Corn. *d'apres Wheler, Voyage du Levant.*

BELIAL. s. m. C'est le nom qu'on donne au Démon, & qui signifie en général quelque chôse de fort mauvais, fort malin; celui qui ne sçauroit souffrir le joug: ce qui convient très-bien au Démon, aux libertins, & aux grands pécheurs. S. Paul. 1 Cor. VI. 15. donne ce nom au Démon, & l'opposé à J. C. Quel accord entre J. C. & *Belial*? Port-R. Et quelques-uns croyent en effet que c'est un nom du Démon; Aquila le rend par Apostat, Ἀποστάτης, & Suidas au mot Βελίαρ, où il faut lire Βελίαλ, comme a remarqué Hoffman, & comme M. Kuster a corrigé, Suidas dit que c'est là sa signification en Hébreu. La Paraphrâse Chaldaïque l'interpréte רשעא, *impieté, méchanceté*; mais je ne sçai où un Auteur modèrne a pris que *Belial* est le nom d'une idôle des Sidoniens: ce Dieu de Syrie a échappé, si je ne me trompe, à Seldenus.

L'Écriture fait entrer ce nom dans plusieurs phrâses que nôtre langue a consacrées; ainsi l'on dit, *Enfans de Belial, Deut.* XIII. 13. Des enfans de *Belial* sont sortis de vous, qui ont détourné du Seigneur les habitans de leur ville. Sacy. Fille de *Belial*, 1. des Rois I. 16. Anne répond au grand Prêtre Héli, qui l'accusoit d'être yvre, Ne croyez pas que vôtre servante soit comme l'une des filles de *Belial*, Sacy. Et Seméi dit à David, II. des Rois XVI. 7. Sors homme de sang, & homme de *Belial*. Id. David dit au même livre XXII. 5. Les douleurs de la mort m'ont assiégé, les torrens de *Bélial* m'ont épouvanté. Id. Nahum I. 15. promet à Juda que *Belial* ne passera plus au milieu de lui; parcequ'il est entièrement détruit. R. David Kimhhi, dans son Commentaire, dit que *Belial*, signifie Sennacherib, qui étoit mort.

Ce mot est Hébreu, mais il n'est pas aisé d'en déterminer l'étymologie. Quelques-uns prétendent qu'il est formé de la négation בל, ou בלי, & de עול, *joug*; & qu'il signifie un homme qui n'a point de joug, & qui ne le peut souffrir, qui secouë le joug de Dieu, de la loi, de sa conscience; un impie, un scélérat. Il semble que ç'ait été là le sentiment des Septante, qui traduisent בני בליעל, *Enfans de Belial*, παράνομοι. Ils le traduisent encore en d'autres endroits λοιμὸς, ἀσεβὴς, ἄφρων, ἀνόμημα, ἀνομία, παλαιότης. Peut-être aussi étoit-ce le sentiment d'Aquila, qui le rend par Ἀποστάτης, *Apostat*. C'est celui de S. Jérôme, de plusieurs récens, aussi bien que des Thalmudistes au Traité Sanhédrin, & de R. Schélomoh, *Deuter.* XIII. 13. D'autres en y donnant le même sens le tirent de בלי, *non*, & על, *sur, au dessus*, comme si l'on avoit voulu dire que c'est un homme qui ne peut souffrir personne au dessus de lui, ni maitre, ni supérieur, &c. Ceux qui croyent que c'est un nom du Diable, le dérivent de la même négation בלי, *sans*: & de על, qui signifie le *Très-Haut*, pour dire, celui qui est séparé du *Très-Haut*. Arias Montanus le compose de בלי, *non*, & עלה, *monter*, de sorte que *Belial*, selon lui, est la même chôse que celui qui ne monte point, qui n'avance, qui ne profite point, *absque profectu, homo frugis, profectûs & emendationis expers*. Il a pris cette interprétation de R. D. Kimhhi, qui éxplique ce mot בלי יעלה ויעליח, *qui ne monte & ne prospere pas*. D'autres après les Rabbins le dérivent de בלי, & de יעל, *profuit*, & le prennent pour inutile, qui n'est bon à rien, un vaurien, méchant, mauvais. Grégorius Grégori, dans son *Lexicon Sanctum* C. 618. croit qu'on peut encore le tirer de la négation בלי, & de עלל, *faire*, & l'expliquer, un paresseux, un fainéant.

BÉLIC, ou BELIF. Tèrme de Blason, dont on se sert quelquefois pour signifier *gueules*, ou couleur rouge. *Coccineus*.

BÉLIDE. s. c. Nom patronymique, qui signifie, Qui est de la race de Belus. Ainsi Virgile Æneïd. L. II. v. 81. appelle Palamede *Bélide*, & les Danaïdes sont aussi appellées *Bélides*, parcequ'elles étoient petites filles de Bel surnommé l'ancien, père de Danaus Roi d'Argos, dont elles étoient filles.

BELIER. s. m. C'est le mâle de la brebis qui engendre les agneaux; qui a une toison de laine, & des cornes en forme de volute. *Aries*. Le *belier* Colonel de la laineuse troupe. Ronsard. Les *beliers* doguent les uns contre les autres, c'est-à-dire, se battent entre eux en se présentant la tête. Un divertissement des Rois de Pèrse est de faire choquer des *beliers* pour qui l'on parie de tous côtez, pendant que les maitres & les intéressez de part & d'autre les animent au combat. Wicqfort. Il ne faut qu'un bon *belier* pour tout un troupeau de brebis. Quand les Romains déclaroient la guèrre à quelqu'un de leurs voisins, le Héraut appellé *Fœcialis* prenoit un *belier*, le conduisoit sur les tèrres de l'ennemi, & l'y abandonnoit, pour marquer que ces tèrres seroient bientôt des paturages du peuple Romain.

Ménage dérive ce mot de *vellarius*, qui a été fait de *vellus, toison*. D'autres de *balarius*, ou de *balare*; Borel de *belin*, vieux mot François, qui signifioit *sot & mouton*; le Père Thomassin de l'Hébreu *Bahal, dominus*, maitre, parce que le *belier* est le maitre du troupeau, il y domine; mais cette étymologie est tirée de bien loin; Guichard de יובל *Jobel*, mot Hébreu, qui se donne au même animal.

Belier, est aussi une grosse poutre de bois fèrrée par le bout, & qui a quelquefois des pointes en forme de cornes de *belier*. *Aries, arietaria machina*. Les Anciens s'en servoient avant l'invention du canon pour battre les murailles d'une ville. Il y a plusieurs sortes de *beliers* décrits dans Juste Lipse, Vegece, & autres. M. Félibien dit qu'il y avoit trois sortes de *beliers*; les uns qu'on suspendoit à des cordes; les autres qui couloient sur des rouleaux; & les autres que soutenoient sur leurs bras ceux qui les faisoient agir contre la muraille qu'on vouloit battre. Vitruve assure que ce furent les Carthaginois qui inventèrent le *belier* pendant qu'ils assiégeoient Cadis. Ils se servîrent d'abord d'une grosse piéce de bois que plusieurs hommes tenoient entre leurs bras, & dont ils donnoient de grands coups contre la muraille. Péphasmenos Tyrien trouva le moyen de suspendre cette grosse piéce de bois à une autre. D'autres partagent entre Geras & Péphasmene la gloire d'avoir trouvé le moyen de suspendre le *belier*. La machine qu'on opposoit au *belier* pour en arrêter la force s'appella Loup. Joseph de la Guèrre des Juifs L. III. C. 15. remarque que ce qui fit donner à cette machine le nom de *Belier*, c'est qu'elle étoit armée au bout d'un gros fèr qui avoit la forme de tête de *belier*, & apparemment on lui donna ce nom & cette forme, parce qu'elle doguoit les murailles à peu près comme les *beliers* doguent les uns contre les autres, c'est-à-dire, parcequ'elle frapoit les murailles à peu-près de même qu'un *belier* heurte son adversaire. Enfin, Polydus Thessalien donna sa perfection à cette machine, pendant le siege que Philippe Roi de Macedoine, & fils d'Amintas, mit devant Bisance, qui est aujourd'hui Constantinople. Il y a pourtant quelques Critiques qui prétendent que les Grècs menèrent Épeus au siege de Troye, & que ce fut lui qui inventa le *belier* pour abbatre les murs de la ville. Felib. Les François se servoient comme les Romains de Tortuës, ou de galeries couvèrtes, pour faire joüer contre les murailles cette longue & grosse poutre fèrrée par le bout, à qui on avoit donné le nom de *belier*, & qui par le moyen des câbles où elle étoit suspenduë, étoit poussée contre la muraille, pour la rompre & l'abbatre. P. Dan.

Belier, autrement *Aries*. Tèrme d'Astronomie. Le prémier des douze signes du Zodiaque où le soleil entre au mois de Mars: c'est le point d'où on commence à compter les degrez du Zodiaque suivant l'ordre & la succession des signes. Cette Constellation est composée de treize étoiles, selon Ptolomée: c'est le domicile de Mars, & l'éxaltation du soleil, & fait avec le Lion & le Sagittaire le trigone de feu. Les Poëtes ont feint que c'est le *belier* qui portoit la toison d'or, & sur lequel Phrixus se sauva avec sa sœur Hellé, en fuyant la persécution d'Ino femme d'Athamas Roi de Thébes. En traversant l'Hellespont sur ce *belier*, Hellé éffrayée se jetta dans la mèr, & donna le nom à l'Hellespont. Phrixus passa dans la Colchide, où il sacrifia son *belier* à Jupiter: & ce *belier* fut placé au ciel. Poëtiquement le *belier* signifie le printems: On ne voit point la fourmi,

Affronter en plein champ les fureurs de Janvier
Ou demeurer oisive au retour du Belier.

D'autres disent que c'est celui qui montra une fontaine à Bacchus errant dans les déserts de Lybie, & pressé de la soif. On dit que ce sont les Égyptiens qui ont donné le nom de *belier* au prémier signe du Zodiaque, & cela à l'honneur de Cham, ou de Jupiter Ammon, que l'on représentoit avec des cornes de *belier* pour marque de sa puissance. Cependant cette constellation n'a pas seulement passé pour le signe de Jupiter Ammon, mais encore pour celui de Minèrve, & c'est ainsi que Virgile l'appelle, Æneïd. L. XI. v. 258. & c'est parce qu'il est le prémier des signes, & qu'il conduit pour ainsi dire les autres, qu'on en a fait le signe de Minèrve, Déesse de la prudence & de la conduite, & ce qui a fait dire à Manlius L. II.

Consilium ipse suum est Aries, ut Principe dignum est.

Sa figure en Astronomie est ♈ dans les ouvrages des Grècs ses cornes sont plus tortillées en forme de volute. On peut voir sur tout ceci

ceci le *Cælum Astronomicum* de Cæsius, p. 21. Saumaise sur Solin p. 1216. & Vossius *de Idolol. L. II. C. 36.*

BELIÈRE. s. f. Anneau qui suspend le battant d'une cloche. *Annulus.* C'est aussi l'anneau qui est au dedans du dessus d'une lampe d'Église.

BELISAME. s. f. Tèrme de Mythologie. *Belisama.* C'est la même chôse en Europe que Béel-samin (Seigneur du Ciel) en Orient Les Européans avoient emprunté ce tèrme des Orientaux. C'étoit une épithéte que l'on donnoit à Minèrve, à Junon, à Vénus & à la Lune. Une inscription antique trouvée à Conserans porte,

MINERVÆ

BELISAMÆ

Q. VALERIVS

MONVM......

BELIN. s. m. Tèrme de Fleuriste. Nom de tulippe. Le *Belin ordinaire* est rouge, colombin, blanc. Le *Belin Trelon* violet, peu de rouge & blanc. Cult. des Fleurs.

BELISTRE. s. m. Gueux qui mandie par faineantise, & qui pourroit bien gagner sa vie. Il se dit quelquefois par extension, des coquins qui n'ont ni bien, ni honneur. *Mendicus, vilis homuncio, homo tressis; trioboli.* Ménage dérive ce mot de l'Allemand *betler*, qui signifie *gueux, mendiant*; Scaliger du Latin *balatro*; d'autres *à balistâ*, parce que souvent les Archers & Arbalètriers ont tenu la campagne, & pillé le Païsan. Erasme le dérive du Grèc βλίτοι, en Latin *blitum*, espéce d'hèrbe fort inutile qui n'a aucune saveur, d'où la métaphore a été tirée à un stupide, & à un lourdaut, à un *belitre*, qu'on appelle aussi un *vaut-rien*. D'autres disent qu'il vient de *Velitrensis.*

Ce mot vient du Grèc βλίτυρι qui signifie *un rien*. De là est venu le mot *Blitri*, dont on se sert dans l'École pour désigner un homme sans nom. Nous disons en François un *quidam*. Huet. Cet Auteur écrit *blitre*, au lieu de *belistre*.

BELISTRAILLE. s. f. Troupe de belitres. *Mendiculorum grex.* Ce mot ne se trouve que dans Pomey.

BELISTRERIE. s. f. Gueuserie. *Mendicitas.* Métier de belitre & de faineant.

BELLAGINES, ou BILAGINES. s. f. & pl. *Bellagines.* Loix municipales des Goths recueillies par Diceneus, qui leur donna ce nom, comme le rapporte Jornandez, *De Reb. Goth. L. I. C. 11.* Spelman éxplique fort au long ce mot dans son *Glossar. Archæol.* C'est un nom Saxon. *By* en Saxon signifie, une habitation, un bourg, une ville, chez les Goths, & *Lagen* veut dire une loi. Encore aujourd'hui en Angletèrre *Bilavva* signifie les loix que les bourgs se sont faites. En Écosse on dit *Birlavva*, & *Burlavvs.* En Allemand *Baur* signifie un Païsan, & *lavv* une loi, d'où il s'ensuit qu'on a peutêtre dit *Bellagines*, ou *Bilagines*, pour Birlagines.

BELLANDE. s. f. Nom propre de femme. *Berelendis.* Il y a un Prieuré de sainte *Bellande* en Rételois. Voyez sur cette Sainte Bollandus, & M. Chastelain au troisiéme de Févr. & D. Mabillon au troisième siécle de ses *Acta SS. Ben. P. I. p. 16.*

BELLE, BELLE-FILLE, BELLE-MERE. Voyez Beau.

BELLE, en tèrmes de Marine, est la partie du pont d'enhaut qui régne entre les hautbans de misaine, & les hauts bans d'artimon. Cet endroit du pont est prèsque à découvert par les flancs, à cause que son platbord est moins élevé que le reste: aussi c'est ordinairement par la *belle* qu'on vient à l'abordage.

BELLE CHEVREUSE. s. f. Espèce de pêche, que l'on nomme aussi simplement *Chevreuse*. La *Belle Chevreuse* succéde à la Mignone, & devance un peu la Violette. La Quint. *P. III. C. 14. p. 435.* La *Chevreuse* a de très-grands avantages; prémièrement elle ne céde guère à aucune autre en grosseur, en beauté de coloris, en belle figure, qui est un tant soit peu longuette, en chair fine & fondante, en abondance d'eau sucrée & de bon goût, & par dessus cela elle excelle par la fécondité de son rapport. Elle n'a d'autre défaut que celui d'être quelquefois pâteuse; mais elle ne l'a que quand on la laisse trop meurir, ou qu'elle a été nourrie dans un fonds froid & humide, ou qu'elle a rencontré un été peu chaud & peu sec. Elle demande sur tout place au levant ou au midi; dans les fonds médiocrement humides elle ne s'accomode pas mal du couchant. C'est une très-bonne espéce de Pêche, & la plus commune parmi les gens qui en élevent pour en vendre. Id.

BELLE ET BONNE. s. f. Nom d'une espéce de poire, que la Quintinie T. I. p. 385. met parmi les mauvaises. Elle est du 10. d'Octobre. Id.

BELLEGARDE. s. f. Espéce de Pêche qui meurit en Septembre. Quint. Elle est des petites. Id. *P. III. C. 5. p. 422.* Elle ne réussit pas au couchant Id. La *Bellegarde* est une très-belle pêche du commencement de Septembre, un peu hâtive, un peu moins colorée dehors & dedans que l'Admirable, & a même la chair un peu plus jaunâtre, & peut-être le goût un peu moins relevé. A cela près on la pourroit prendre pour l'Admirable, à voir sa grosseur & sa figure; mais elle ne fait pas un si bel arbre. Id. *P. III. C. 14. p. 450.*

Bellegarde s. f. Est aussi une sorte de laituë pommée. *Lactucæ species.* La Bellegarde ne diffère de la Royale qu'en ce que celle-ci est plus crépée. Chomel.

BELLEMENT. adv. D'une manière lente & sans bruit. *Lentè, placidè, leniter.* Il faut marcher tout *bellement* dans la chambre d'un malade. Ce mot est bas & populaire.

BELLEVERGE. s. f. Espéce de mauvaise poire, qui se mange au mois d'Août. La Quint.

BELLEY. s. m. qu'on dit aussi avec l'article, Le *Belley*, du *Belley*, au *Belley*. Ville Épiscopale de France, située près du Rhône, & du Foran, dans le Bugey, dont elle est Capitale. Maty. *Bellica, Belliga, Belisma, Belisama; Belicensium*, ou *Bellicensis Civitas.* Voyez de Vallois, *Not. Gall. p. 78.* L'Évêque du *Belley* est Seigneur temporel de l'Empire, & se dit Prince de l'Empire. Audax, le prémier Évêque du *Belley* dont nous ayons connoissance, vivoit l'an 412. On écrit aussi *Beley*, ou *Belay*, ou *Bellay*, selon M. de Valois. Jamais les divèrsitez de M. Du *Bellay* n'y firent œuvre. Masc. C'est une espéce de provèrbe qui se dit d'un homme qui parle, ou d'un Auteur qui écrit de différentes espéces de chôses dans un même discours, ou dans un même Livre. Ces divèrsitez de M. Du Belley sont un Poéme de la nature & de la divèrsité des Pièrres précieuses fait par Remi du *Bellay*, & qui est son meilleur ouvrage. Guichenon a donné en Latin une suite Chronologique des Évêques du *Belley*.

BELLINCOURT. Tèrme de Fleuriste. Tulippe de couleur de feu & blanc de lait. Cult. des Fl.

BELLIQUEUX, euse. adj. Qui aime la guèrre. *Bellicosus.* Les François sont des peuples *belliqueux*. Les chevaux sont des animaux *belliqueux*. Aléxandre, César, avoient l'humeur *belliqueuse*. Ceux qui ont bien connu l'Égypte, ont reconnu qu'elle n'étoit pas *belliqueuse*. Boss.

BELLISSIME. adj. supèrlatif. Très-beau. *Bellissimus.* Il n'est en usage que dans la convèrsation, ou dans une lettre. Bouh.

Bellissime. s. f. Sorte de poire, du mois d'Août, & qui est mauvaise. La Quint. *T. I. p. 386.*

Les Fleuristes donnent aussi ce nom à une tulippe couleur de pêcher, fleur de lin & blanc d'entrée. Cult. des Fl.

BELLONAIRE. s. m. *Bellonarius.* Prêtre de Bellone. C'est du Grammairien Acron que nous apprenons ce nom, & l'ancien Scholiaste de Juvenal s'en sert aussi. Les *Bellonaires*, au rapport de Tertullien & de Lactance, se déchiroient le corps dans les sacrifices de Bellone, & lui offroient leur sang. Il semble que dans la suite ils se contentèrent de faire semblant de se déchirer; car Lampridius dans Commode C. 9. dit que cet Empereur par un esprit de cruauté les obligea de se déchirer effectivement les bras; preuve que d'ordinaire ils ne le faisoient pas véritablement. On peut voir ce que disent des *Bellonaires* Tertullien Apolog. C. 9. Lactance L. I. C. 1. le Scholiaste de Juvénal sur la Satire VI. v. 105. Jacob. Ouzelius sur Minucius Felix p. 196.

BELLONE, ou BELLONE. s. f. *Bellona.* Déesse de la Guèrre, sœur, ou compagne de Mars. Si l'on en croit Varron elle se nomma d'abord Duellone, *Duellona*, d'où se forma *Bellone*. Hygyn, Fab. 274. dit qu'elle fut l'inventrice de l'aiguille, qui en Grèc s'appelle βελόνη, & que c'est de là que lui vint son nom. On la dépeint les cheveux épars, couvèrte de sang, une pique ou une faux d'une main & une torche ardente, ou quelquefois un bouclier, ou un foüet de l'autre, & vétuë d'un casque & d'une cuirasse. *Bellone* avoit un temple à Rome dans lequel le Sénat donnoit audiance aux Ambassadeurs étrangers, & aux Généraux qui revenoient de commander les armées. La Divinité contraire à *Bellone* étoit le Dieu Pause, *Pausus*, c'est-à-dire, *repos*, comme l'a remarqué Turnébe *Adv. L. XV. C. 21.* Rosin *Antiq. Rom. L. IV. C. 10.* Casaubon sur Lampridius C. 9. de la vie de Commode, Tertullien *Apolog. c. 9. de Pallio c. 4.* & Lactance *Instit. L. I. c. 21.* parlent de *Bellone*. Veïenton ne se récria pas moins que lui sur la beauté du turbot; mais en homme que *Bellone* inspiroit, il prononce cet oracle. P. Tarter.

Bientôt avec Grammont courent Mars & Bellone,
Le Rhin à leur aspect d'épouvante frissonne. Boil.

Loin des horreurs de Bellone
Rendant ses peuples heureux &c.

BELOMANCE, ou BELOMANTIE. s. f. *Belomantia.* Ce mot est Grèc, composé de βέλος, *flèche*, & μαντεία, *divination*, & il signifie, Divination qui se fait par les flèches. La *Belomance* étoit

en uſage parmi les Orientaux, mais ſur tout chez les Arabes. Elle ſe faiſoit en pluſieurs manières. La première étoit de marquer des flèches, & de les mettre dans un ſac au nombre d'onze, ou davantage; enſuite on les tiroit, & ſelon qu'elles étoient marquées ou non, on en tiroit des conſéquences pour l'avenir. Une autre manière étoit d'avoir ſeulement trois flèches, ſur l'une deſquelles on écrivoit, Dieu me l'ordonne; ſur une autre Dieu me le défend; & ſur la troiſiéme on n'écrivoit rien. On les enfermoit dans un carquois, enſuite on en tiroit une des trois au hazard: ſi c'étoit celle ſur laquelle on avoit écrit Dieu me l'ordonne, on faiſoit la chôſe pour laquelle on conſultoit le ſort: ſi celle où il y avoit Dieu me le défend venoit la première, on ne faiſoit point la chôſe dont il étoit queſtion; & ſi c'étoit la troiſiéme, ſur laquelle il n'y avoit rien d'écrit, on recommençoit tout de nouveau. Les Arabes appellent cette divination *Alazlam.* Elle paroit fort ancienne, & il ſemble qu'Ézéchiel en ait parlé XXI. 21. Saint Jérôme l'entend ainſi, & il dit que cette ſuperſtition étoit en uſage chez les Aſſyriens, ou Babyloniens. Il en parle encore ſur le chap. IV. d'Oſée, à cela près qu'au lieu de flèches il dit que c'étoient des baguettes. Les Septante traduiſent auſſi ῥάβδους, des baguettes; ce qui ſeroit plûtôt *Rabdomance* que *Belomance*: mais dans Ézéchiel, que S. Jérôme cite, il y a flèches, & non pas baguettes. D'autres interprétent le mot d'Ézéchiel קלקל, non pas par *commiſcens ſagittas*, comme S. Jérôme, ce qui marqueroit qu'on mêloit, qu'on battoit, ou qu'on remuoit les flèches dans le carquois, mais par *terſit*; & prétendent que cette ſuperſtition conſiſtoit à fourbir ou polir le fèr des flèches, pour y conſidérer comme dans un miroir ce qu'on vouloit ſçavoir, de même qu'on le regarde dans l'ongle ou pouce, après qu'on l'a frotée & renduë luiſante. C'eſt le ſentiment de Vatable & de Munſter. Enfin, d'autres rendent קלקל par *jecit*, & diſent qu'on lançoit des flèches en l'air, & qu'on obſervoit où elles tomboient, c'eſt l'interprétation du Paraphraſte Chaldéen & de Kimhhi. Pocock traite de la *Belomance* dans ſon *ſpecimen hiſtoriæ Arab.* S. Jérôme ſur l'endroit d'Ézéchiel que j'ai cité, & Grotius au même endroit, confondent la *Belomance* & la Rabdomance, comme une même divination, & Grotius montre que cette ſupèrſtition étoit en uſage chez les Mages, c'eſt-à-dire, les Chaldéens, & chez les Scythes. C'eſt le Scholiaſte de Nicandre qui le dit d'après Dion; que les Alains, nation Scythe, en uſoient auſſi au rapport d'Ammien Liv. XXXI. que des Scythes elle avoit paſſé aux Sclavons leurs voiſins, chez leſquels on la pratiquoit, ſi l'on en croit Rabbi Moyſe de Korſi dans l'hiſt. du 52e Jubilé, & Adam de Brémen *Narrationis Eccleſiaſt. c. 6.* que les Germains la prirent des Sclaves, puiſque Tacite nous apprend qu'ils en uſoient. *Tacit. De Mor. Germ. C. 11.* ou *n. 10.* Paulus Venetus, en parlant des Tartares, Liv. I. ch. 53. explique encore une autre manière de *Belomance*, à ce que dit Grotius, mais il ſe trompe, ce n'eſt ni *Belomance*, ni une coutume de ces peuples; c'eſt une divination arbitraire que leurs Prêtres pratiquèrent en une occaſion particulière, non pas avec des flèches, mais avec un roſeau fendu en deux.

BELLOT, OTTE. adj. Qui a quelque beauté. *Bellulus.* Il ſe dit particulièrement de la beauté des petits enfans.

BELLOVACE. ſ. m. & f. ou BELLOVACIEN, ENNE. Ancien peuple de Gaule qui habitoit ce que nous appellons aujourd'hui le Beauvaiſis, &c. Voyez BEAUVAIS, BEAUVAISIN, BEAUVAISIS. Des Auteurs modèrnes prétendent que les vallées d'Andegouſte, & de Volvacene, ont été habitées par les Andes, & les *Bellovaciens.* CORN.

BELLUNE. ſ. f. Ville Épiſcopale d'Italie dans l'État des Vénitiens, ſituée ſur la rivière de Piave, dans les Alpes. *Bellunum.*

BELLUNOIS, OISE. ſ. m. & f. Qui eſt de Bellune. *Bellunenſis.* Georgio Piloni, Docteur *Bellunois*, a fait l'hiſtoire de ſa patrie, à Véniſe 1607. *in 4°.*

BELLUNOIS. ſ. m. Petit païs de l'État de Véniſe en Italie, qui prend ſon nom de Bellune ſa Capitale. *Ager Bellunenſis.* Le *Bellunois* eſt dans la Marche Tréviſanne, & il y a de fort bonnes mines de fèr. MATY.

BELOUSE, BELOUSER. Voyez BLOUSE, BLOUSER.

BELTIS. Voyez BAALTIS.

BELVEDÈRE. ſ. f. *Chenopodium linifolio villoſo.* Plante annuelle, qu'on ſéme dans les Jardins: elle donne des racines noires, cheveluës, d'où part une tige canelée haute d'un pied & demi, quelquefois plus, droite, caſſante, & qui pouſſe une infinité de branches dans toute ſa longueur, diſpoſées de manière qu'elles forment une pyramide agréable. Sa tige & ſes branches ſont garnies de feüilles altèrnes, ſemblables à celles de la linaire, mais veluës. De leurs aiſſelles à l'extrémité des branches naiſſent des fleurs qui ſont à cinq étamines, ſoutenuës par un calice verdâtre diviſé en cinq quartiers, du fond duquel s'éléve un piſtile qui devient enſuite une petite ſemence arrondie, applatie, un peu brune, enveloppée du calice de la fleur.

Belvedere, eſt un nom Italien, qui ſignifie en François, *plante belle à voir*, à cauſe que ſes branches ſont bien rangées contre la tige, & qu'elles ne s'écartent point d'aucun côté. On a adopté en France ce tèrme, & cette plante eſt connuë ſous ce nom chez les Fleuriſtes & les Jardiniers.

BELVEDÈRE, ſignifie auſſi un lieu dont la vûë n'eſt point bornée, ſoit en raſe campagne, ſoit en lieu élevé & éminent, qui découvre un païſage agréable. *Locus editus præclaro aſpectu.* Ce mot eſt purement Italien.

BELVEDÈRE, eſt une des quatre grandes Provinces de la Morée. Sa Capitale porte auſſi le nom de *Belvedère. Belvedera, Elis.* C'eſt l'ancienne Elis Capitale de l'Élide, ſur le Penée. *Belvedere* eſt encore un bourg du Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, près de la mèr de Toſcane. *Belvedère* eſt la même chôſe en Italien que Beauvoir & Beauregard en François, nom que nous avons auſſi donné à pluſieurs lieux.

B E M.

BÊME. ſ. m. *Bema.* C'eſt le nom de l'autel des Manichéens; ils le dreſſoient dans un lieu différent & éloigné de celui où les Catholiques diſoient la Meſſe. Anſelme d'Havelberg parle dans ſes dialogues du *bêma* des Manichéens. Le mot de *bême* vient du Grèc Βῆμα, *tribunal, degré.* On appélle auſſi *bême* parmi les Manichéens le jour de la mort de Manès. Le *Bême* eſt un grand jour chez les Manichéens, c'eſt un jour de fête; ils appelloient *bême* le jour que Manès fut tué, parcequ'ils le célébroient en ornant magnifiquement leur *bême*, ou leur autel. En général les Grècs appellent *bême* ce que nous appellons ſanctuaire. De tous les laïques il n'y avoit que l'Empereur qui pût entrer dans le *bême*.

BEMBEL. ſ. m. Tèrme de Philoſophie hèrmétique, qui ſignifie, ou le mèrcure, ou la pièrre philoſophale.

BÉMOL, BÉQUARRE. Tèrmes de Muſique. Saint Grégoire s'eſt ſervi des ſept premières lettres de l'Alphabet, pour diſtinguer les ſept tons de la voix. Or quelquefois l'eſpace entre *A* & *B* eſt d'un ton entier, qui étant plus haut eſt un peu plus dur, & on le marque d'une figure quarrée, ce qui l'a fait appeller *béquarre.* Mais quand le *B* eſt plus bas d'un demi ton, il eſt plus doux, & plus mol, & c'eſt pourquoi on l'appelle *bémol.* Voyez B.

BÉMUS. ſ. m. Tèrme mépriſant & bas, qui ſignifie un homme qui ne ſçauroit dire un mot; un ſot, un lourdaut. Pourquoi donc en parler comme d'un Clerc-d'armes, ou comme d'un Novice de Couvent, & enfin d'un *bémus*, d'un lourdaut, d'un ignorant? MASCUR. De qui me parlez vous là? C'eſt un vrai *bémus.* C'eſt-à-dire, un innocent. Vous faites le *bémus*, le bon *bémus.*

B E N.

BEN, ou BEHEN. ſ. m. ſe prend pour un arbre qui croît en Arabie, & qui s'éléve prèſque auſſi haut que le Bouleau. Ses feüilles ſont arrondies, aſſez petites pour la grandeur de l'arbre, rangées par paire ſur une côte branchuë, & ſont même clair-ſemées. Son fruit eſt une gouſſe longue de cinq pouces environ, compoſées de deux coſſes canelées, coriaces, d'un goût plus inſipide qu'aſtringent, & renfermant comme dans des cellules des noyaux blancs, triangulaires, gros comme des petites noiſettes, qui contiennent ſous leurs coques minces une ſemence amère, huileuſe, ſemblable à celle de la noiſette, mais plus blanche.

BEN, ſe prend quelquefois pour le noyau ſeul, qu'on caſſe, pour en avoir la ſemence, dont on tire une huile employée par les Parfumeurs, parce qu'elle n'a point d'odeur de ſoi-même; mais qu'elle eſt très-propre à recevoir facilement les impreſſions des odeurs dont on veut la charger: elle a auſſi cela de particulier, qu'elle ne rancit pas comme les autres huiles exprimées, & qu'elle peut être conſervée en bon état pendant longtems. Ce fruit, que les Arabes appellent *Ben*, eſt nommé des Grècs *Balanus Myrepſica*, & des Latins *Glans unguentaria.* L'huile ſert auſſi à effacer les taches, & les lentilles du viſage, appliquée ſeule, ou mêlée dans des pommades. Les meilleures noix de *ben* ſont pleines, fraîches, blanches, & fort aiſées à péler. Elles ſervoient aux Parfumeurs dès le tems de Pline, qui en donne un témoignage. On dit la noix de *ben*, l'huile de *ben*.

On donne ce nom de *Beben* à deux autres plantes bien differentes, l'une eſt appellée *Beben blanc*, & l'autre *Beben rouge.* Le premier eſt une eſpéce de *Lychnis* ſauvage, qu'on appelle auſſi *Papaver ſpumeum*; & l'autre, ſçavoir, le rouge, eſt une Plante maritime qui croît dans les marais ſalez, & qui eſt une eſpéce de *limonium.*

BENAIS, ou plûtôt BENEST. adj. m. & ſubſt. Idiot, niais, nigaut, qui n'a point vû le monde. *Inſulſus, ſtolidus.* Molière a dit, un grand *benais* de fils auſſi ſot que ſon père.

Du

prend avec des filets au tems
nourris en cage deviennent si
ent tous morts dans une peti-
e de Toulouse à Paris, pour la
prend quantité dans les plai-
s sont très-râres & très chèrs,
rt d'écu la piéce. Comme les
tes en Lauraguois qu'en Italie,
de même les Ortolans ou *Be*
ont meilleur goût à Toulouse
angued. L. I. p. 46.
a que les Thraces, dit Hésy-
hatus C. 32. & Suidas, disent
evient au même, comme l'on
ées par les Athéniens Βενδίδεια,
ans le Pirée le 21[e] du mois Tar-
Bacchanales. C'est ce que nous
vième Livre, & Proclus dans
de Platon. Vossius parle de la
. 57.
l'homme. *Benedictus.* S. *Bénédet*
gne. Malabayle Feüillant a écrit
ns mémoires. CHASTEL. 12.

i se fait avant le repas pour bénir
ble. *Mensæ consecratio.* Un bon
grâces. Le *Bénédicité* de Godeau
que des trois Enfans dans la four-

a quatorzième *Bénédicité*, à ceux
le quatorzième verset du Canti-
fournaise porte, *Benedicite omnes*

e Pharmacie, est un électuaire la-
Il est composé de 24 ingrédiens,
On l'appelle ordinairement la *béné-*
du nom de son inventeur.
ceux qui a fait la profession de vivre
rdinis sancti Benedicti Monachus. Les
lusieurs Congrégations, de Cluni,
us d'un ample froc noir, à grandes
capuchon qui leur couvre la tête,
nd sur le dèrrière du froc.
ans tout le Droit Canon *Monachi ni-*
s, en sorte qu'ils y sont plutôt distin-
leur habit, que par le nom de leur
voit avant les *Bénédictins* un grand
dans l'Occident. S. Ambroise, S. Jé-
mention des Moines qui étoient en
dans plusieurs autres endroits de l'Eu-
ence entre les anciens Moines, & les
rs étoient simplement Moines, sans
e particulier. C'étoit assez d'être Moi-
e qualité dans tous les Monastères,
on ne parloit point alors des régles
Baronius, Gallon Prêtre de l'Oratoi-
nte Prêtre de l'Oratoire de France, ont
oir mis parmi les Moines de leur Or-
es qui n'en ont point été. Consultez le
nales Ecclésiastiques de France. Voyez
me des *Acta SS. Ben.* le Catalogue des
billon convient que dans le Kalendrier
Saints qui n'ont point été *Bénédictins*,
t la coutume de mettre dans ces Kalen-
nfacteurs morts; on les a pris ensuite
Bastide a cependant répondu au P. Le
t. III, P. II. à la fin. On trouve plusieurs
re des *Bénédictins*, & leurs divers établis-
es de tous les tômes de ces *Acta SS.* Enfin,
les Annales de l'Ordre de S. Benoît.
f. Religieuses habillées de noir, qui sui-

dit autrefois par abrégé, *Benisson.* Il y a une Abbaye qu'on appelle *La Benisson Dieu.* On le dit des prières qu'on fait pour les Princes, pour les bienfaiteurs, & des souhaits qu'on fait pour leur prospérité. Ce Prince attire par ses bienfaits les *bénédictions* de ses peuples.

BÉNÉDICTION, se dit aussi des prières & des souhaits que fait un père en faveur de ses enfans, & particulièrement à sa mort. *Fausta precatio.* Jacob reçut la *bénédiction* de son père au lieu d'Ésaü. On dit aussi qu'un nom est en *bénédiction* à tout le monde. PAT. pour dire, que c'est un nom pour lequel tout le monde fait des vœux.

BÉNÉDICTIONS, signifie aussi, les faveurs, les grâces que le Ciel nous accorde. *Divinum beneficium, cæleste munus, donum.* Job après avoir été éprouvé, reçut mille *bénédictions* de Dieu. L'abondance des fruits est une *bénédiction* céleste. Dieu vèrsera sur vous à pleines mains, pour recompense de vos vèrtus, les *bénédictions* que je vous souhaite. VOIT.

BÉNÉDICTION, est aussi une cérémonie Ecclésiastique qui se fait pour rendre une chôse sacrée, ou vénérable. *Consecratio.* La *bénédiction* d'une Abbesse, d'une cloche, des Fonts de Baptême. La *bénédiction* nuptiale. La *bénédiction* du lit, du pain bénit, de l'eau bénite, des cièrges, des drapeaux. La communauté commence, & le doüaire est dû du jour de la *bénédiction* nuptiale.

L'esprit de piété a introduit dans l'Église Catholique des *bénédictions* pour prèsque toutes sortes de chôses. On trouve ces *bénédictions* dans le Pontifical Romain, dans le Missel Romain, dans le livre des cérémonies Ecclésiastiques imprimé du tems de Léon X. & dans les Rituels & les Cérémoniaux de différentes Églises, que l'on trouve ramassez dans l'ouvrage du P. Martène sur les rits & la discipline de l'Église. Il y en a pour les cièrges, pour les rameaux, pour les cendres, pour les vâses & les ornemens sacrez, pour les drapeaux, pour les armes, pour l'agneau pascal, pour les fruits & les biens de la tèrre, pour une maison, pour un navire, pour les œufs, à la fête de Pâques, pour le cilice de ceux qui font la pénitence publique, pour un cimetière, &c. Autrefois on faisoit la *bénédiction* des fruits nouveaux durant la Messe après la consécration, & après cette *bénédiction* qui finissoit par les paroles ordinaires *per Christum Dominum nostrum*, on ajoutoit la prière qui commence par ces paroles, *Per quem hæc omnia Domine semper bona creas &c.* Voyez le Cardinal Bona & Dom Luc d'Acheri, le Glossaire de M. Du Cange, où l'on trouve toutes les espéces de *Bénédictions* qui ont été en usage, & celui des Macri.

En général ces *bénédictions* se font par des aspèrsions d'eau bénite, des signes de Croix, & des prières conformes au sujet de la cérémonie. Quand il y a onction, cela s'appelle consécration: ainsi on consacre le calice, & on bénit le ciboire, parce qu'on employe l'onction pour le calice: dans l'usage ces mots se confondent quelquefois. M. Fléchier, Évêque de Nismes, en faisant la *bénédiction* des drapeaux d'un Régiment Suisse, prononça un fort beau discours par rapport à cet usage de l'Église, & à la destination de ce Régiment, que le Roi envoyoit combattre les Fanatiques des Cevènes.

BÉNÉDICTION, se dit plus particulièrement du signe de la Croix que font les Prélats & autres Supérieurs en plusieurs occasions. *Sublata manu figuras Crucis exprimere, & bene precari.* Les Evêques en passant dans les ruës, dans l'Église, donnent leur *bénédiction* au peuple. Autrefois quand les Évêques alloient par la ville, & lorsqu'ils passoient par les bourgs & les villages, on sonnoit une petite cloche pour avertir le peuple de venir recevoir leur *bénédiction.* Quand ils alloient à la Cour ils ne s'en retournoient point qu'ils n'eussent donné la *bénédiction* au Roi. Voyez le P. Thomassin, Discipl. de l'Égl. Il est fait mention de cette *bénédiction* des Évêques dans Theodoret, Hist. Eccl. L. IV. C. 5. & dans Évagrius L. IV. C. 34. comme M. de Valois l'a montré. On donne la *bénédiction* à la fin de la Messe. La *bénédiction* du S. Sacrement se donne au Salut quand on le resserre. *Ipso Christi corpore figuram Crucis effingere.*

L'usage de donner la *bénédiction* au peuple en étendant les mains, & en prononçant des paroles qui éxpriment les souhaits que l'on fait, est très ancien. Il en est parlé dans S. Ambroise *de Pænit. L. I.* C.

C. 7. & S. Jérôme *Ep. ad Eust.* dans les anciennes liturgies Grécques, dans les Conciles d'Agde, d'Orleans, dans le quatrième de Tolède. Walfridus, Bernon, Burchard, en font mention. Jean Bap. Scortia Jésuite, croit avec S. Isidore, Jansénius de Gand, & plusieurs sçavans Interprétes de l'Écriture, que cette coutume est venuë des Juifs. Jansénius dit, dans son commentaire sur l'Ecclésiastique, que les Prêtres chez les Juifs donnoient la *bénédiction* en élevant les mains, & en les portant en forme de Croix vèrs les quatre parties du monde; & Galatinus prétend que la *bénédiction* se faisoit avec le nom inéffable יהוה, *Jehova*, à quoi répond dans la religion Catholique l'invocation d'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils, & le saint Esprit. On peut voir Levit. IX. 22. au Livre des Nomb. VI. 23. 24. 25. 26. Exod. VIII. 9. Luc. XXIV. 50.

La *bénédiction* de la table, des viandes, & des chôses que l'on boit, en faisant le signe de la Croix dessus, est une très-ancienne coutume, comme il paroit par S. Grégoire, dans la vie de S. Benoît au L. II. de ses Dialogues. Le prémier Traité du Prémier Ordre du Thalmud des Juifs est intitulé ברכות, *les bénédictions*, & l'on y traite des prières que les Juifs font en différentes occasions, le matin en se levant, le soir avant que de se coucher, avant, après, & pendant le repas, &c. C'est-là ce qu'ils appellent *bénédictions*.

Bénédiction Apostolique, est le salut que donne le Pape au commencement de toutes ses Bulles, en ces tèrmes: *Salutem, & Apostolicam benedictionem.*

Bénédiction, est aussi une Rubrique du Breviaire, où il y a un titre des *bénédictions* & absolutions. Elle se fait au commencement des Leçons de Matines, en ces tèrmes: *Jube, Domine, benedicere.*

On dit provèrbialement; Donner sa *bénédiction*; pour dire, Congédier, éconduire quelqu'un. On appelle un païs, une maison de *bénédiction*, un lieu où toute richesse & prospérité abonde, une maison de bonne chère. Donner à quelqu'un des *bénédictions* de S. Roch, c'est donner des malédictions, dans Mascurat.

BÉNÉFICE. s. m. Église dotée de quelque revenu pour y faire le sèrvice divin, & se dit non seulement de la fonction, mais aussi du revenu qui y est affecté. *Beneficium Ecclesiasticum.* Un *bénéfice* est une cèrtaine portion du bien de l'Église assignée à une personne Ecclésiastique pour en jouïr pendant toute sa vie, pour rétribution du sèrvice qu'il rend, ou qu'il doit rendre à l'Église. Pour être pourvû d'un *bénéfice* il suffit d'être tonsuré; à moins que le *bénéfice* ne fût sacerdotal par sa fondation. A l'égard de l'âge, il se régle selon la différence des *bénéfices*. Pour les simples Chapelles il faut avoir sept ans. Pour les Prébendes des Églises Collégiales, dix. Pour les Prébendes des Églises Cathédrales, quatorze. Pour les dignitez qui n'ont point charge d'âme, vingt. Pour les Abbayes, & Prieurez Conventuels, vingt-trois. Pour les Cures & les dignitez à charge d'ames, vingt-cinq commencez. Pour les Évêchez & Archevêchez vingt-sept.

Les *bénéfices* peuvent vaquer en trois manières, ou de droit, & de fait, ou par Sentence du Juge. Un *bénéfice* vaque de droit lorsque le droit prive celui qui en est pourvû pour des crimes éxprimez dans le Droit, comme l'hérésie, la simonie réelle, la confidence, la falsification des lettres Apostoliques, la protection qu'on donne à ceux qui font profession d'hérésie, le meurtre d'un Clerc, battre un Cardinal, le crime de Léze-Majesté humaine, de fausse monnoye, la sodomie dont on est atteint & convaincu, emprisonner un bénéficier, afin de le contraindre à résigner son *bénéfice*, les violences que l'on fait à son Évêque, &c. Ces crimes font vaquer un *bénéfice* dès qu'on les a commis, ensorte qu'un Bénéficier est incapable de le posséder, & même de le résigner, & qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il en soit déposé par la justice, pour s'en faire pourvoir. Un *bénéfice* vaque de droit & de fait, par la mort naturelle du titulaire, & par le renoncement exprès ou tacite. Il y renonce expressément par la démission qu'il en fait entre les mains du Collateur, & que le Collateur admet, lorsqu'ensuite il en abandonne la possession. Il y renonce tacitement, lorsqu'il s'engage dans un état, ou dans un *bénéfice* qui est incompatible avec celui dont il est pourvu, & qu'il ne se dépoüille pas de l'un de ces deux *bénéfices* dans le tems prescrit. Ainsi dès qu'on contracte mariage par paroles de présent, qu'on fait profession dans un Ordre Religieux, dès qu'on est sacré Évêque, & qu'on prend possession de son Évêché, on renonce tacitement à tous les *bénéfices* qu'on possédoit. Un *bénéfice* vaque par Sentence d'un Juge, en punition de certains crimes qui obligent un Juge à déposer un Clerc de son *bénéfice*. Tels sont le concubinage, si après en avoir été averti par son Supérieur on ne se corrige point, comme il est dit dans le Concordat, & au titre *De concubinariis.* L'ingratitude envers son résignant, qu'on traite injurieusement, & qu'on refuse de secourir dans ses besoins, ou à l'égard du Collateur, de qui on a reçû le *bénéfice*, en s'éfforçant de lui faire perdre le droit qu'il a de le conférer, ou en attaquant sa Jurisdiction. La non-résidence dans un *bénéfice* qui demande un service personnel, nonobstant les monitions canoniques qui ont été faites pour ce sujet. Le parjure, le sortilége, toute sorte d'irrégularité où l'on tombe par quelque crime. Le mépris que font les Bénéficiers de l'état Ecclésiastique, étant d'ordinaire vêtus comme des laïques. *Clem. I. De vita & honest. Cleric.* Ducasse. Auboux.

S. Vincent Ferrier, cité par M. Auboux Official de Cahors, dans la véritable pratique civile & criminelle des Cours Ecclésiastiques, disoit que de son tems on parvenoit aux dignitez & aux *bénéfices* par cinq cas. Par le nominatif, ainsi qu'il appert par la rubrique de la nomination royale aux prélatures dans le Concordat; & par le droit de régale que le Roi a dans son Royaume. Par le génitif, lorsque les Princes & les grands Seigneurs pourvoyent ou font pourvoir aux *bénéfices* leurs enfans, ou les enfans de leurs domestiques & sèrviteurs. Par le datif, lorsqu'on dit, quand il est question d'avoir un *bénéfice*, *date, & dabitur vobis.* Par l'accusatif, lorsque par une accusation fausse, ou véritable, on veut déposséder d'un *bénéfice* celui qui en est bien pourvu. Par l'ablatif, lorsqu'on ravit les *bénéfices* par sa puissance & son autorité aux pauvres & aux foibles qui les possédent. Le vocatif, qui est le cas le plus juste & le plus légitime, est aujourd'hui fort peu en usage, c'est pourquoi il a été omis; car le corbeau de la brigue, ou simonie, a suffoqué la colombe, qui est le symbole du S. Esprit. De sorte que le nominatif est pour le Roi; le génitif pour les grands & les puissans; le datif pour les riches & les simoniaques; l'accusatif pour les ambitieux; l'ablatif pour les méchans & les chicaneurs; mais le vocatif est réservé au S. Esprit seul, qui ouvre la vraye porte pour y entrer.

En général il n'y a que deux sortes de *bénéfices:* car tout *bénéfice* est ou séculier, ou régulier. Les différentes espéces de *bénéfices* sont *bénéfices* à charge d'âmes, ou simples, électifs, collatifs, ou mixtes, en titre, ou en commande. Les Évêchez, Abbayes, Cures, Chanoinies, Chapelles, Prieurez, sont encore sous ces espéces générales des espéces particulières de *bénéfices*. Deux *bénéfices* sous un même toit, ou dans une même Église, sont incompatibles: on prétend que c'est épouser la mère & la fille. *Bénéfice* vacant, en dépôt, rempli de fait & de droit. Les *bénéfices* qui ne sont conférez que par élection ne sont point affectez aux Graduez. Auboux.

Il y a de Pastor un Traité *De Beneficiis, & censuris Ecclesiasticis, & de bonis temporalibus*, qu'on réimprima à Toulouse en 1711, ou 1712, avec des notes de M. Solier, sçavant Canoniste.

Bénéfice Consistorial, est celui qui étant à la nomination du Roi, doit être proposé dans le Consistoire de Rome, c'est-à-dire, la Congrégation des Cardinaux où préside le Pape; comme les Archevêchez, Évêchez & Abbayes. *Beneficium in sacro Pontificis consilio proponendum.* Ces sortes de *bénéfices* étoient autrefois électifs: mais par le Concordat qui a aboli les élections, ils sont conférez par le Pape sur la nomination du Roi. Les provisions des autres *bénéfices* s'expédient à la Chancellerie. Pour les *bénéfices Consistoriaux*, il faut payer l'annate, & obtenir des Bulles.

Le *bénéfice non Consistorial*, est ou électif ou collatif. Les collatifs sont en la libre disposition du Collateur ordinaire, ou en patronage. Les *bénéfices* collatifs dépendent d'un seul Collateur, qui les confère à qui bon lui semble, sans avoir besoin de confirmation, pourvû que ce soit à une personne qui ait les capacitez requises. Les *bénéfices* en patronage sont ceux qui ne peuvent être conférez par les Collateurs ordinaires; le Collateur est obligé de les conférer à ceux qui sont présentez par le Patron. Les *bénéfices* électifs sont ceux qui sont remplis par élection, seulement l'élection doit être confirmée par le Supérieur. Présentement il y a peu de ces *bénéfices* en France.

Bénéfice simple, est celui qui peut être possédé à sept ans par un Clère tonsuré, qui n'a autre obligation que de dire son Breviaire. *Simplex.* On l'obtient sur une simple signature de Rome. Il y a des *bénéfices* simples qui ont prééminence & dignité, & d'autres qui n'en ont point.

Bénéfice Sacerdotal a charge d'ames, est celui qui oblige à être Prêtre, & qui est chargé de la direction des âmes soumises à sa conduite, & sur lesquelles il a jurisdiction pour le for intérieur, & la conscience. *Sacerdotale.* Les Évêchez, les Cures, les Abbayes Régulières, les Prieurez Conventuels, les prémières dignitez des Chapitres, sont des *bénéfices à charge d'ames.* Ceux qui sont pourvûs de *bénéfices* sans charge d'âmes, ne sont obligez qu'à prier Dieu; comme les Chanoines, les Chapelains.

Bénéfice en titre, ou en Régle, ou Régulier, est celui qui est possédé par un Religieux, ou un Régulier, lequel

a fait profession dans quelque Ordre Religieux ; comme les Abbayes, les Prieurez Conventuels, &c. *Regulare*. On a appellé un *bénéfice régulier*, celui qui ne doit être conferé qu'à des Religieux, soit par sa fondation, soit par l'institution du Supérieur, soit par préscription ; car c'est à celui qui prétend qu'un *bénéfice* est régulier à le prouver : autrement il est censé séculier. Un *bénéfice* est réputé régulier quand il a été possédé pendant 40 ans par un régulier sans dispense.

Bénéfice en commende. C'est en Droit Canon celui dont on a donné pour six mois la régie ou l'œconomat à un Ecclésiastique. Mais en France c'est un vrai titre, & perpétuel, qu'on donne à un séculier Ecclésiastique, avec faculté de disposer de tout le revenu à son profit, & sans en rendre compte. *Beneficii fiducia autoritate Pontificis concessa*. Le Pape seul peut donner des provisions en Commende, & dispenser de la régle, *regularia regularibus*. Mais le *bénéfice en Commende* demeure toûjours en régle, & ne change point de nature.

Bénéfice séculier, est celui qu'on doit donner aux séculiers, comme sont prèsque toutes les Cures. *Sæculare*. Tous *bénéfices* sont présumez séculiers, s'il n'est justifié du contraire. On appelle un *Bénéfice séculier*, parce qu'il est affecté aux Prêtres séculiers : c'est-à-dire, à ceux qui vivent dans le monde, ou dans le siécle, & qui ne sont engagez dans aucun Ordre Monastique.

Bénéfice sécularisé, est un *bénéfice* qui étant régulier de sa nature, & n'étant auparavant possédé que par des Réguliers, devient Séculier pour toûjours, par une Bulle du Pape qui éteint la régle, & en change l'état ; en sorte qu'il n'est possédé à l'avenir que par des séculiers ; comme le Chapitre de Vélelay, de Tulles, de Clérac, &c. *Beneficium à religioso statu ad sæcularem auctoritate Pontificis traductum*.

Bénéfice manuel, est un *bénéfice* dépendant d'une Abbaye, qu'on envoye déservir par un Religieux, qui est amovible, & qu'on change quand il plaît au Supérieur. *Manuale*.

Au reste, le tèrme de *bénéfice* est venu des Romains. Ils avoient accoutumé de distribuer aux gens de guèrre sur les frontières de l'Empire une partie des tèrres qu'ils avoient conquises, & ces gens d'armes qui joüissoient de ces sortes de recompenses s'appelloient *Bénéficiers, Beneficiarii*, & la tèrre qu'on leur donnoit *bénéfice*, *beneficium*, & on l'appella ainsi, parceque c'étoit un pur bienfait & une libéralité du Prince. Voyez Bollandus, *Act. sanct. Janu. T. II. p.* 341. Les François qui passèrent dans les Gaules firent les mêmes libéralitez aux soldats, & en conservant le nom aussi bien que la chôse, ils appellèrent *bénéfices*, les tèrres qu'on leur assigna. Ainsi dans l'origine, *bénéfice* signifie ce que nous appellons Fief ; & en effet ceux qui ont écrit des fiefs en Latin se servent du mot *beneficium*. Ces *bénéfices* se donnoient à vie seulement, & par privilége à ceux qui faisoient profession des armes. Depuis, c'est-à-dire, sous Loüis le Débonnaire, & Charles le Chauve, ces *bénéfices* sont devenus héréditaires & patrimoniaux. Cependant sous ces Princes on demandoit encore leur consentement pour faire passer les *bénéfices* aux enfans ; mais dans la décadence de la seconde race on ne le demanda plus, & ils passèrent comme de plein droit aux héritiers de ceux qui les possédoient. Voyez De Hauteserre, *Orig. Feudor. c.* 2. C'est sans doute de là qu'est venu le nom de *bénéfices*, qui a été donné aux biens de l'Église ; car outre que les Ecclésiastiques les possèdent à vie, à l'éxemple des gens de guèrre, à qui cet usufruit tenoit lieu de récompense pour leurs services, les richesses de l'Église proviennent de la libéralité & des bienfaits des Princes, ou des particuliers. Avant que le mot de *fief* fût en usage, on se servoit de celui de *bénéfice*, qui signifioit la même chôse. Les *bénéfices*, ou fiefs, ne changèrent de nature que par la décadence de la seconde race des Rois : alors chacun s'attribua la propriété de son *bénéfice*, pour le transmettre à sa postérité.

A l'égard des *bénéfices* Ecclésiastiques, on ne sçait pas fort éxactement en quel tems s'est fait ce partage des biens de l'Église ; il est certain qu'avant le quatriéme siécle tous les revenus étoient entre les mains de l'Évêque, qui en faisoit la distribution par des Œconomes. Ces biens ne consistoient qu'en aumônes, & en collectes. Quand l'Église eut aquis des héritages les Évêques en assignoient une portion pour la subsistance des Clèrcs : & c'est ce qu'on appella *bénéfice*. Dès le commencement du VI^e^ siécle on trouve des traces de cet usage ; car dans le Concile de Rome convoqué par le Pape Symmaque, dans son épitre à Cæsarius, l'an 502. on défend d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagne, ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux Clèrcs qui l'auront mérité, aux captifs, & aux étrangers, ou en faveur de quelques Monastères, ou des Hôpitaux, & cela pour la vie seulement de ceux qui l'auront mérité. Voyez le prémier tome des Conciles de France, ann. 513. Les paroles de Symmaque ont aussi été insérées dans le decret de Gratien, *caus.* 16. *qu.* 1. *c.* 61. On connoit par là qu'il y avoit dès ces anciens tems quelque espéce de *bénéfice*, quoique la portion des biens ne fût pas encore faite aux Ecclésiastiques en particulier ; mais cela étoit alors fort râre, & ne s'accordoit que pour des causes extraordinaires. Il y a de plus quelques vestiges de fondations de *bénéfices* & du droit de patronage dans le canon 10. du prémier Concile d'Orange ; mais l'usage de ces tems-là est bien éloigné de celui des derniers siécles. On donnoit donc dès lors du bien de l'Église aux Clèrcs en usufruit. En 506. le Concile d'Agde permet aussi aux Clèrcs de retenir les biens de l'Église, suivant la permission de l'Évêque, sauf le droit de l'Église, & sans pouvoir les vendre, ou les donner sous peine d'indemniser l'Église de leur bien propre, & d'être privez de la communion. Le III^e^ Concile d'Orleans en 538. indique encore la même chôse dans son 17^e^ Canon. Telle fut donc l'origine des *bénéfices*, qui commencèrent par conséquent avec le VI^e^ siécle, ou même dès le V^e^. Car en tous ces Canons on en parle comme d'une chôse déja établie & en usage, au moins pour quelques cas particuliers. Car le plus souvent les offrandes & les revenus se partageoient par l'avis du Clèrgé, selon le mérite de chaque Prêtre ; & cela se pratiquoit encore au VIII^e^ & IX^e^ siécle ; à la fin duquel le P. Thomassin remarque néanmoins que le nom de *bénéfice* étoit déja en usage dans l'Église. Dans le XII^e^ siécle on partagea les revenus, & on fixa à chacun une portion & une subsistance certaines : de-là sont venuës tant de loix qui composent la Jurisprudence Canonique. Chacun se contenta d'abord d'un seul *bénéfice* ; mais la pluralité s'introduisit dans la suite sous prétexte d'équité, parce qu'un Prêtre n'avoit pas assez d'un *bénéfice* pour subsister, on lui permit d'en posséder deux, & enfin plusieurs, jusqu'à ce qu'il fût rempli du nécessaire. Mais on étendit si loin ce nécessaire, qu'il n'y eut plus de régle fixe. On regarda la personne autant que la qualité, en sorte que les Cardinaux, qui prétendent s'égaler aux Princes, prétendent aussi avoir un revenu conforme à leur condition. On peut ajouter ici le mot de la Bruyère : Que tel homme monte en chaire, sans autre talent, ni vocation, que le besoin d'un *bénéfice*.

Le ministère, ou *bénéfice*, n'étoit point autrefois distingué de l'ordination, c'est pourquoi lorsque par l'introduction du droit nouveau ils ont été séparez, on a toûjours gardé l'ancienne maxime ; sçavoir, que celui qui ordonne confère aussi le *bénéfice*, & que celui qui ne peut point ordonner, ne peut conférer aucun *bénéfice*. Mais peu à peu les Papes ont dérogé par leurs priviléges & leurs éxemptions au droit commun, qui étoit fondé sur le droit ancien. Nous voyons présentement que les Abbez éxempts de la jurisdiction des Ordinaires confèrent de plein droit des Cures & d'autres *bénéfices*.

Bénéfices vacans in curia. Ce sont les *bénéfices* dont les Titulaires meurent en Cour, c'est-à-dire, dans les dix lieuës autour de Rome. Le Pape a droit de les conférer, & ce droit est une espéce de réserve dont le Pape Clément IV. est Auteur. On trouve la Constitution de cette réserve dans le *Sexte* au chap. *Licet* ; & comme il n'y est point parlé des Évêchez & des Abbayes ; quelques-uns ont prétendu qu'ils n'étoient point du nombre des *bénéfices* vacans *in Curia* ; mais le Concordat, qui nous sèrt de régle, les y comprend. C'est pourquoi Charles Du Moulin a été obligé de dire qu'il y avoit eû en cela de la surprise, les Commissaires du Roi pour le Concordat ayant laissé passer cet article.

Le Roi reconnoît cette réserve des *bénéfices* vacans *in Curia*, par les Brévets qu'il accorde aux Bénéficiers qui ne sont point du Royaume, & qui pourroient mourir *en Cour*. Il ne leur donne leurs *bénéfices* qu'à condition qu'ils obtiendront du Pape un Bref *de non vacando in Curia*. Après cela, soit qu'ils obtiennent ce Bref, ou qu'ils ne l'obtiennent point, les *bénéfices* dont ils sont pourvûs ne peuvent plus vaquer *in Curia*. M. Doujat a fait imprimer en 1667. le Bref *de non vacando in Curia*, que le Pape Clement IX. accorda au Cardinal Mancini, pour les Abbayes que ce Cardinal possédoit en France. Il est adressé au Roi sur sa supplique en ces termes : *Nos ne prædicto Cardinale forte apud sedem Apostolicam decedente, majestas tua impediatur, quominus ad monasteria hujus moderatione dictorum concordatorum aut specialis indulti Apostolici nominare possit opportune providere volentes, supplicationibus ejusdem majestatis tuæ nomine nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, eidem majestati tuæ &c.* On voit que le Pape prétend que tous les *bénéfices* vacans *in Curia* lui sont réservez par les articles du Concordat, & que le Roi reconnoît cette réserve du Pape. Les Papes accordent assez rârement ces sortes de Brefs. Monsieur le Prince de Neubourg en obtint un pour son Abbaye de Fescamp en 1673. qui est semblablement adressé au Roi.

On a beaucoup écrit contre la pluralité des *bénéfices*. La Place, Recteur de l'Université de Paris, a fait un Traité qui a pour titre, *De singularitate beneficiorum*. Le S^r^ De la Roque, Ministre Calviniste, écrivit aussi en 1688. contre la pluralité des *bénéfices*. Et jusqu'ici personne n'avoit ôsé se déclarer publiquement, ni écri-

re en faveur de cet abus, qu'un Auteur Anonyme, qui sous le nom d'Abbé de Sidichembech fit paroître il y a quatre ou cinq ans un ouvrage intitulé, *De Re Beneficiaria Liber singularis, sive Quæstionis celebris ac difficilis &c.* Il fut aussi-tôt solidement réfuté par plusieurs écrits. Le III^e & le IV^e Concile de Latran ont condamné la pluralité des *bénéfices*.

Contentez vous d'un bénéfice ;
Ce point n'est pas indifférent :
En avoir dix c'est avarice ;
S. Augustin n'en veut pas tant.

Ce mot se trouve aussi dans le Catholicon d'Espagne en une autre acception :

A chacun le sien, c'est justice :
A Paris seize quarteniers.
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chacun son bénéfice,

c'est-à-dire, ce qu'il mérite.

Bénéfice, signifie aussi, Gain, profit, avantage. *Lucrum, commodum, fructus, utilitas.* Les Banquiers de Lyon font souvent tenir de l'argent à Paris avec *bénéfice*; c'est-à-dire, qu'au lieu de demander des remises pour le change, ils donnent du profit. Les Changeurs donnent du *bénéfice* en leur portant à changer des louïs d'or. On dit aussi, qu'un Traitant a eû du *bénéfice* en une affaire, quand il a profité; qu'une telle somme a tourné à son *bénéfice*. En matière de Lotterie; on appelle Avoir un *bénéfice*; pour dire, Avoir un billet marqué, avoir un bon lot.

En têrmes de Médecine, on appelle *Bénéfice de ventre*, un devoyement naturel & spontanée qui arrive sans aucune médecine. *Alvi profluvium.*

En têrmes de Jurisprudence, il signifie, Grâce, concession gratuite du Prince. On dit qu'on est reçu au *bénéfice* de cession, quand on reçoit un homme à abandonner ses biens à ses créanciers; moyennant quoi il est élargi des prisons, excepté pour les cas réservez par les Ordonnances.

En têrmes de Chancelerie, on appelle des Lettres de *bénéfice* d'âge, celles que les mineurs obtiennent pour être émancipez, & avoir la faculté de gouvèrner leur revenu depuis dix-huit ans jusqu'à la pleine majorité; mais ils ne peuvent vendre ni aliener, ni hypotéquer leurs immeubles, qu'ils n'ayent atteint l'âge de majorité. Les causes des lettres de *bénéfice* d'âge sont que les parens patèrnels & matèrnels seront appellez, qu'ils donneront leur consentement, & que le mineur est capable d'administrer ses biens & de joüir de ses revenus. *Litteræ Principis quibus administrare bona minoribus conceditur.*

Il y a aussi des Lettres de *bénéfice* d'inventaire, qu'on obtient pour être héritier d'un homme sans être obligé de payer ses dettes au delà des forces de sa succession, de laquelle à cet effet on fait inventaire, pour en rendre compte, s'il est besoin. *Litteræ Principis quibus hæreditatem adeunti conceditur, tantùm teneri, quantùm valere bona hæreditatis contingit.* C'est Justinien qui a mis dans l'usage commun le *bénéfice d'inventaire*, par lequel l'héritier n'est responsable ni envers les créanciers, ni envers les légataires, que jusqu'à la concurrence des biens. C'est une grâce du Prince qui fut d'abord introduite par l'Empereur Gordien en faveur des gens de guèrre. L'Empereur Justinien l'étendit ensuite à tous ses sujets, ce qui étoit nécessaire dans un tems où les successions étoient tellement obérées, à cause des grandes guèrres que l'Empire avoit soutenuës, que personne n'ôsoit se déclarer héritier. L'héritier présomptif, qui n'accepte la succession que sous *bénéfice d'inventaire*, ne peut être exclus par un parent plus éloigné qui se déclare héritier pur & simple. Les Lettres de *bénéfice* d'inventaire s'adressent au Juge de l'impétrant, s'il est royal, sinon mandement est fait au premier Huissier, ou Sergent Royal, de faire commandement au Juge du Seigneur haut Justicier de procéder à l'entérinement. Les conditions des *Lettres de bénéfice d'inventaire* sont de faire l'inventaire des biens, de n'avoir fait aucun acte d'héritier, & de payer les dettes jusqu'à concurrence d'inventaire. Il faut que l'impétrant donne caution du contenu en l'inventaire. Les Lettres de *bénéfice* d'inventaire ne sèrvent de rien à l'égard du Roi aux héritiers de ceux qui sont comptables des deniers du Roi, parce qu'il ne donne rien, ni aucun privilège contre ses droits. Nul n'est admis à joüir du *bénéfice* d'âge, ou du *bénéfice* d'inventaire, sans Lettres Scellées des Chancelleries. Voyez plusieurs Arrêts sur cela dans *l'hist. de la Chancel. T. II.* Le Roi en a cependant exempté les Provinces régies par le Droit écrit, par un Arrêt du 7. Janv. 1684. *Ibid. p.* 121.

Bénéfice, se dit aussi en parlant du tems, & veut dire, Grâce, faveur, dont le tems est souvent la seule cause. Il faut attendre le *bénéfice* du tems. La Rochef.

Bénéfice, se dit aussi en ces phrâses provèrbiales. Il faut prendre le *Bénéfice* avec ses charges : ce qui se dit tant au propre des charges d'un vrai *bénéfice*, qu'au figuré de toute autre chôse qui a des avantages, & des inconvéniens. On dit aussi que les chevaux courent les *bénéfices*, & que les ânes les attrapent. On dit encore, d'un homme qui n'a point de revenu, qu'il n'a Office, ni *Bénéfice*; qu'il est obligé de vivre du travail de ses mains. On dit d'un homme qui n'a point de Religion, qu'il croit en Dieu par *bénéfice* d'inventaire, c'est-à-dire, qu'il fait profession de la Religion autant qu'il y trouve son profit & son intérêt.

Qui sentoit quelque peu le fagot,
Et qui croyoit en Dieu, pour user de ce mot,
Par bénéfice *d'inventaire.* La Fontaine.

BÉNÉFICENCE. s. f. Bonté particulière; grâce extraordinaire. *Beneficentia.* Ce mot de *bénéficence*, quelque doux qu'il soit, n'est pas assez heureux pour plaire à tout le monde; au contraire le nombre de ceux à qui il déplait, est bien plus grand que le nombre de ceux à qui il plaît. M. de la Mothe, de l'ancienne Académie Françoise, a dit que les peuples avoient adoré le soleil à cause de sa *bénéficence*. *Bénéficence* s'est beaucoup établi dans les païs étrangers. On le trouve dans l'Oraison funèbre de la Princesse d'Orange par Labadie, & dans plusieurs autres écrits de gens qui se piquent de parler bien le François. Mais ce mot n'est pas reçû en France, & par conséquent ne doit point être mis parmi les mots François que l'usage autorise. Et généralement parlant de ces Auteurs étrangers, ou réfugiez, sont de très-mauvais garants de l'usage, & le plus souvent de médiocres Auteurs.

BÉNÉFICIAIRE. adj. m. & f. Héritier qui a obtenu Lettres de bénéfice d'inventaire. *Beneficiarius.* Un héritier pur & simple n'exclut point le *bénéficiaire* en ligne direćte.

BÉNÉFICIALE. adj. f. Qui ne se dit qu'en ces phrâses. *Quod ad beneficia pertinet.* Rebuffe a écrit six volumes des matières *bénéficiales*. Une pratique *bénéficiale*. Tournet a recueilli tous les Arrêts rendus sur des causes *bénéficiales*.

BÉNÉFICIER. s. m. Celui qui possède un ou plusieurs Bénéfices. *Beneficio Ecclesiastico præditus.* On distingue les *Bénéficiers* du Royaume payans décimes, d'avec ceux qui n'en payent point, qui n'ont que de simples administrations. Le *Bénéficier* n'est pas propriétaire des biens de l'Église, il n'en a que l'administration, dont néanmoins il ne rend compte qu'à Dieu. Cependant à l'égard des hommes il est tenu des réparations, des décimes, & des droits attribuez aux Évêques. Fleur. Un *Bénéficier* qui a assisté à un jugement de mort devient irrégulier, & privable de son bénéfice. De Lange. Le *Bénéficier* condamné à mort ne peut résigner pendant l'appel; son bénéfice est vacant de plein droit. Id. Par l'art. 14. de l'Ordon. de 1667. les *Bénéficiers* mineurs de 25 ans peuvent agir, & sont réputez majeurs, pour ce qui concèrne les bénéfices dont ils sont pourvûs.

BÉNÉFIQUE. adj. m. & f. Tèrme d'Astrologie, qui se dit des astres à qui on attribuë des influences favorables. *Beneficus.* Jupiter & Vénus sont des Planètes *bénéfiques*, c'est-à-dire, bienfaisantes.

BENEST. Voyez Benais.

BÉNÊTIER, ou BÉNITIER. s. m. Le dernier est le meilleur. M. Ménage est pour *bénêtier*, mais il avouë que l'usage est pour *bénitier*. On disoit autrefois *benoistier*, & on prononçoit *bénaũer*. Tous les Auteurs au dessus de 60 ans écrivent *benoistier*.

Le Benoistier *fut fait en un grand plain,*
D'un lac fort loin d'herbes, plantes & fleurs ;
Pour eau benîste étoit de larmes plein,
Dont fut nommé le piteux lac de pleurs. Marot.

Un *bénitier* est un vaisseau où l'on met de l'eau bénite, & qui est attaché à l'entrée des Églises, ou auprès d'un lit, & qui est souvent portatif. *Aquæ sacræ vas.*

Mais la fiévre demain se rendant la plus forte,
Un Bénitier *aux pieds va l'étendre à la porte.* Boil.

Par rapport à l'Architećture, *bénitier*, est un vâse rond, & isolé, ordinairement de marbre, & taillé en coquille.

BÉNEVENT. s. m. Ville Archiépiscopale du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, au confluent du Sabato, & du Calore. *Bénevent* a titre de Duché. *Bénevent* fut nommé d'abord *Maleventum*, si l'on en croit Pline, Lv. III. ch. 11. & si l'on en croit Procope, ce fut à cause des vents malins qui y soufflent. D'autres le tirent de *malus eventus*, mauvais événement, & disent qu'il lui fut donné à cause de la défaite des Samnites, qui pérdirent là auprès plus de 30000 hommes. Mais Vigenère Annot. sur Tite-Live, T. I. p. 1757. remarque fort bien que Tite-Live dit qu'elle s'appelloit dès auparavant *Male-vent*; & il ajoute que plûtôt les Romains à raison de leur heureux succès lui auroient donné le nom de *Bénevent*. Quoi qu'il en soit, elle changea dans

dans la suite ce nom de Malevent en celui de *Bénevent*. *Beneventum*. Festus dit que ce fut lorsqu'on y conduisit une Colonie, afin que ce nom fût d'un meilleur augure que celui qu'elle avoit, parce qu'auparavant les Grecs, qui l'habitoient, l'appelloient Μαλόεντον, apparemment de μαλὸς, qui signifie, *pernicieux*. Ces mots de Festus confirment l'étymologie de *Bonus eventus*, ou *Bene eveniat*, ou *Bene ventum*, qui est pour marquer l'heureuse arrivée de la Colonie. La prémière Colonie Romaine fut ménée à *Bénevent* l'an de Rome 485. *Paterc. L. I.* Elle fut ensuite renouvellée par Auguste, & encore depuis par Neron, & appellée Concorde, & son Tèrritoire fut assigné aux Vétérans avec celui de *Claudium*. FRONTIN. Une ancienne inscription porte, IMP. CAESARI AUGUSTO ET COLONIAI BENEVENTANAI. Voyez Pline L. III. c. 11. Strabon, Étienne de Byzance, & Vigenère cité.

Quelques-uns disent que c'étoit une ville des Samnites, & d'autres des Hirpiniens. Solin veut que *Bénevent* ait été bâti par Diomède; & Pline que ce fut par les Hirpiniens, d'autres par les Sabelliens, & qu'il fut seulement réparé par Diomède. Voyez sur cette ville le P. Cantel hist. des Métrop. pag. 409. Il y a une Chronologie des Évêques & Archevêques, & du Chapitre de *Bénevent*, par Mario de Vipera, en Latin, à Naples 1636. *in* 4°.

BÉNEVENTAIN, AINE, ou BÉNEVENTIN, INE. s. m. & f. Qui est de la ville ou du Duché de Bénevent. *Beneventanus*. Pièrre *Béneventain*, ou Bénevent, Sécretaire ou Notaire d'Innocent III. est un des Collecteurs des Décrétales. Les deux Orbilius éxcellens Grammairiens, & Odofredus Denarius Professeur du Droit à Boulogne vèrs l'an 1200, étoient *Béneventins*.

BÉNÉVISER. v. act. Vieux tèrme de coutume. Il signifie fixer, abonner, & dans le Lyonnois une dixme *abénévisée*, un service *abénévisé*, ne sont autre chôse qu'une dixme & un service abournez, ou abonnez. *Clientelaria jura certo pretio vendere*, ou *mancipare*. On dit aussi *abénéviser* dans le même sens. DE LAURIÈRE.

BÉNÉZET. s. m. Nom propre d'homme. *Benedictus*. S. *Bénézet* étoit un simple pasteur, qui fut envoyé de Dieu pour bâtir un pont sur le Rhône à Avignon, & fut Fondateur des Religieux Pontifes, ou faiseurs de Pont. Il commença ce pont en 1176. & fut douze ans à le bâtir. Il a 18 arches. Sa vie a été écrite par Magne Agricole, & imprimée à Aix en 1708. Voyez encore Bouche, hist. de Prov. T. II. p. 162. Ce nom s'est formé de *Benedictus*; on a fait d'abord *Bénédet*, les Italiens & nos Provinces voisines d'Italie disent *Benedetto*, puis on a changé le *d* en *z*, ce qui est fort ordinaire, sur tout dans les Provinces d'où étoit S. *Bénézet*, où il est plus connu, & d'où nous vient ce nom. C'est ainsi que de *Baudelius*, on a fait en Languedoc *Bauzille*, en Auvergne *Bauzire*, en Rouërgue *Bauzely*; de *Beniti*, Benizzi, & de *Quinidius* Quiniz, &c. M. Baillet prétend néanmoins que *Bénézet* est un diminutif, comme qui auroit dit Petit Benoist, à cause de son âge & de sa taille. Quoi qu'il en soit, puisque l'usage l'a voulu, il faut dire *Bénézet*, & non pas *Bénédict*, ni *Bénédet*, comme M. Baillet a fait d'abord. *Benedict* n'est pas François, & *Bénédet* est appliqué par l'usage à un autre Saint.

BENGALE. s. f. La ville de *Bengale*, *Bengala*, est dans l'Inde sur la rivière de Cosmin, selon quelques Géographes, ou sur celle de Caor, selon d'autres, vis-à-vis de Chatigan. La plûpart des Géographes modèrnes prétendent que *Bengale* n'est autre chôse que Chatigan, à laquelle on a mal à propos donné le nom du Royaume dans lequel elle est; mais les cartes marines des Hollandois, qui fréquentent beaucoup ce païs là, distinguent Chatigan & *Bengale*. MATY. La longitude de *Bengale* est environ de 23 degrez, & sa latitude de 137.

Le Royaume de *Bengale*, en Latin, *Bengala regnum*, est un Grand païs d'Asie, qui a eû autrefois ses Rois particuliers, mais qui dépend aujourd'hui du Mogol. Le Gange le coupe prèsque par le milieu.

Le Golfe de *Bengale*, en Latin, *Bengala sinus*, *sinus Gangeticus*, c'est la partie de l'Océan Indien, qui est entre les deux presqu'Isles de l'Inde, & s'étend jusqu'aux Isles de Sumatra & de Ceïlan au midi. MATY.

BENGE, ou BENGHE. Voyez BANGUE.

BENJAMIN. s. m. Nom propre d'homme. *Benjaminus*. Le prémier qui a porté ce nom est *Benjamin* fils de Jacob & de Rachel. Sa mère l'avoit appellé Benoni, mais son père lui donna le nom de *Benjamin*. Ce mot, suivant l'étymologie, veut dire *enfant de la droite*, c'est-à-dire, enfant très-cher. D'autres veulent qu'il signifie *Enfant du midi*, parce que *Benjamin* naquit dans un païs qui est plus au midi que celui où ses frères étoient nez. D'autres enfin prétendent que ce mot veut dire *Enfant des jours*, c'est-à-dire, enfant né durant la vieillesse de son père, ou lorsque son père étoit déja avancé en âge. Ceux qui sont pour cette dernière étymologie avoüent qu'elle n'est point Hébraïque, mais Chaldaïque, & ils disent que Jacob, qui avoit parlé long-tems la langue Chaldaïque en Mésopotamie, donna à son fils *Benjamin* un nom en cette langue. La peine que Jacob eut à souffrir que *Benjamin* s'éloignât de lui, & qu'il allât en Égypte avec ses frères, marque que ce Patriarche aimoit plus *Benjamin* que ses autres enfans. C'est par allusion à cet amour particulier qu'il lui portoit que nous appellons *Benjamin* un fils que son père ou sa mère aiment plus que leurs autres enfans. Celui-là est le *Benjamin* du père, & celui-ci est le *Benjamin* de la mère. Philippe Auguste fut bien aise de donner à Henri II. Roi d'Anglèterre la mortification de voir à la tête des Conjurez son fils Jean, dont il faisoit son *Benjamin*. LARREY.

BENJAMIN. Nom d'une des douze Tribus d'Israël composée des descendans de *Benjamin*, le dèrnier des enfans de Jacob. *Benjamini Tribus*, ou *Benjaminia*, *Benjaminitica Tribus*. La Tribu de *Benjamin* étoit entre celle de Juda au midi, celle d'Éphraïm au septentrion, & le Jourdain au levant. Voyez le livre de Josué C. XVIII. v. 11. & suivans.

Les enfans de *Benjamin*, en stile de l'Écriture, sont aussi la Tribu ou les descendans de *Benjamin*. Les enfans de *Benjamin* se ralliè-rent auprès d'Abner, & ayant fait un gros demeurèrent sur le sommet d'un coteau. SACY. 2. *des Rois C. II. v.* 25.

BENJAMIN. Tèrme de Fleuriste. C'est un œillet incarnat clair sur un fin blanc, mais dont les panaches sont confus. Sa plante est assez robuste, mais tardive à porter fleur. Le *Benjamin* ne casse pas, si on lui laisse quatre à cinq boutons. CULT. DES FLEURS.

BÉNIBEL. s. m. Tèrme de Philosophie hèrmétique, qui signifie le mèrcure hèrmétique.

BÉNIN, BÉGNIGNE. adj. Qui ne se dit guères que des remédes, & des influences célestes. *Benignus*, *humanus*, *lenis*. Un remède *bénin*, est celui qui purge doucement, & sans de grandes évacuations, ni tranchées. Les Cieux *bénins*, les astres *bénins* ont favorisé son voyage. Hors de là *bénin* ne se dit guères qu'en riant. Molière dit en parlant des maris de Paris: Les maris sont ici les plus *bénins* du monde.

BÉNIGNE. s. m. *Benignus*. Nom propre d'homme. S. *Bénigne* Apôtre de Bourgogne, & Martyr, y fut envoyé, selon la tradition du païs, par S. Polycarpe. *Bénigne* établi à la Cour dégénéra-t'il de lui même? Ignora-t'il ses amis? P. DE LA RUË, *dans l'Oraison Funèbre de M. Jacques* Bénigne *Bossuet*.

BÉNIGNEMENT. adv. D'une manière bénigne, douce, humaine. *Benigne*; *humaniter*. Il a été reçu *bénignement* de son Prince. Rien n'est plus méprisable que la sotte patience d'un mari qui souffre *bénignement* les infidélitez de sa femme. S. ÉVR.

BÉNIGNITÉ. s. f. Humanité, douceur, indulgence. *Benignitas*, *lenitas*, *humanitas*. Aléxandre reçut avec grande *bénignité* les femmes de Darius. Jupiter & Vénus sont les planètes qui ont le plus de *bénignité*. C'est là où vous vèrrez la dernière *bénignité* de la conduite de nos pères. PASC. Heureux celui, qui dans son affabilité naturelle, trouve des dispositions favorables à la *bénignité* Chrétienne. P. GAIL.

BENJOIN. s. m. C'est une sorte de résine très-éxcellente qu'on apporte du Royaume de Lao, & d'autres païs des Indes Orientales. *Benzuinum*. On la tire par incision d'un arbre qui est beau & très-grand, dont les feüilles ressemblent à celles de citronnier, & qui selon Dapper s'appelle Fatra. Elle est de couleur jaune, d'une odeur fort-agréable & facile à fondre. Il y en a de trois sortes. La prémière s'appelle *Amygdaloïdes*, parce qu'elle est tachetée de plusieurs marques blanches qui ressemblent à des amandes rompuës: elle vient de Siam. La seconde est noire & fort odoriférante, & coule des jeunes arbres, elle nous vient de Sumatra. On l'appelle *Benjoin de Boninas*. La troisième est aussi noire, mais de moindre odeur. On la cueille dans les Isles de Java & de Sumatra. Le *Benjoin* est différent de la gomme de *Laser*, ou *Assa fœtida*. Il l'est aussi de la mirrhe.

M. d'Herbelot, au mot *Ban*, rapporte que quelques-uns disent que le *Benjoin*, que les Pèrsans nomment *Bassam pieh*, huile, ou graisse de baume, se tire du fruit d'un arbre appellé *Ban*, semblable au Tamarix, & qui croît en abondance dans l'Iémen, ou Arabie heureuse, & particulièrement au tèrroir de Mahara; & il dit au mot *Hassalban*, que les Turcs appellent le *Benjoin*, *Hassalban*, mot dérivé ou corrompu de celui de ban. Chorier dit dans son Hist. de Dauphiné, *p.* 58. que les Melèzes, qui sont fréquens dans les Alpes aux environs de Briançon, produisent une espéce si éxcellente de résine, qu'on ne lui refuse pas communément le nom de térébenthine & de *benjoin*.

BÉNIR. v. act. Loüer Dieu, le glorifier, le remèrcier de ses grâces. *Deum laudare*, *benedicere*. Les trois enfans *bénissoient* Dieu dans la fournaise. Job dans toutes ses afflictions disoit seulement, Dieu soit *béni*. Il faut *bénir* Dieu des grâces qu'il nous fait à tous momens. Que la tèrre *bénisse* le Seigneur, & qu'elle célé-

bre éternellement ses loüanges. Port-R. Il est aisé de loüer Dieu, & de le *bénir* quand il nous fait riches, & qu'il ne nous laisse manquer de rien. Fléch.

Bénir, qui est si souvent dans le nouveau Testament, signifioit chez les Juifs prononcer une certaine formule de prière sur quelque chôse. Ils ont dans leurs rituels un grand nombre de ces sortes de prières ou bénédictions. Ils en ont de differentes pour diverses chôses, croyant que c'est un peché d'ingratitude de joüir ou de se servir de quoi que ce soit au monde, sans prémièrement reconnoitre par quelques paroles de loüanges ou bénédiction, qu'on le tient de Dieu, qui est le Maitre de tout. Ils sont obligez de dire au moins cent bénédictions par jour, & la plûpart les récitent le matin. Consultez Léon de Modéne dans son traité des cérémonies des Juifs part. 1. ch. 9.

Bénir, est quelquefois dans le nouveau Testament la même chôse que *faire des actions de grâces*, en sorte que ces deux mots s'y prennent l'un pour l'autre, au ch. 26. de S. Matthieu v. 26. où il est dit, que Jesus-Christ *prit le pain & le bénit*, on lit dans plusieurs éxemplaires Grècs, *fit des actions de grâces*, & c'est la même chôse quant au sens; parce que la prière de *bénédiction*, ou *consécration*, s'appelle aussi *action de grâces*. C'est en ce sens là que S. Paul dans sa prémière Épitre aux Corinthiens ch. 10. où il parle de la libèrté que les Chrétiens avoient de manger de tout, dit au v. 30. *Si je mange avec action de grâces, pourquoi serai-je accusé d'impiété pour une chôse dont je fais des actions de grâces?* Les Chrétiens, aussi bien que les Juifs, ne buvoient ni ne mangeoient jamais sans faire la prière qui s'appelloit *action de grâces*, ou *bénédiction*. Jesus-Christ a fait éxactement cette bénédiction, comme quand il *bénit* les cinq pains dans le désert, *Benedixit illis*.

Bénir, selon plusieurs Interprétes, se prend dans l'Écriture pour maudire, ou pour injurier, calomnier, parler mal de quelqu'un. Il y a trois endroits dans lesquels ils y donnent ce sens. Job. I. 5. 11. & 3. Liv. des Rois XXI. 10. Quelques-uns disent que c'est une ironie, d'autres une antiphrâse. Ce n'est pas le seul vèrbe qui ait à la troisième conjugaison un sens contraire à celui des précedentes, comme l'a remarqué Codure sur Job. I. 5. & Hottinger dans son Héxaéméron, & Drusius Observ. XVI. 7. D'autres disent que les Hébreux avoient tant d'horreur du blasphême, (car c'est toûjours de Dieu que *bénir* se prend en ce sens.) qu'ils ne l'appelloient point par son nom, mais d'un nom tout contraire. Mercerus, Casaubon, & Cocq, trouvent des vestiges du même usage dans les autres langues. Les Latins disoient *Recte* pour *nihil*, *Bona fortuna* pour *Nemo*, *Sacrum* pour éxécrable. D'autres croyent que *bénir* en ces endroits signifie *dire adieu*, parce qu'en prenant congé de quelqu'un on le bénissoit, & de même que nous avons transporté le tèrme de *dire adieu* à la signification de quitter, abandonner, renoncer, parce qu'on dit adieu en quittant les gens; les Hébreux l'avoient fait de ברך *bénir*. Ce sont les deux interprétations les plus raisonnables.

Celui qui *bénit* parmi les Juifs le pain & le vin, est ordinairement la personne la plus qualifiée de la compagnie. Nôtre-Seigneur fit la cérémonie de la Pâque avec ses Disciples en qualité de Maitre & de Docteur. S. Luc, qui a rapporté cette histoire avec plus d'exactitude que S. Matthieu & S. Marc, fait mention de deux coupes sur lesquelles J. C. prononça la *bénédiction*. En effet, quand les Juifs font encore aujourd'hui une espéce de Pâque, ils commencent d'abord par *bénir* la coupe qu'ils remplissent de vin, & ils appellent cette prémière bénédiction, *la bénédiction de la coupe du manger*. Ils prennent quatre coupes durant tout ce repas, mais ils ne *bénissent* que la prémière & la dernière, au moins est-ce l'usage de prêsque tous les Juifs, à la réserve des Tudesques, qui *bénissoient* toutes les coupes. Consultez les rituels des Juifs.

Bénir, se dit aussi des puissances temporelles qu'on loüe, ou pour qui on fait des souhaits, & même des chôses inanimées. *Benè precari*. Les Princes bienfaisans sont *bénis* de leurs peuples. *Bénissons* le jour que nous commençâmes à nous connoitre.

Bénir, se dit aussi activement à l'égard de Dieu, & passivement à l'égard des hommes. *Fortunare, fœcundare, cumulare beneficiis*. Dieu *bénit* le travail des gens de bien. Dieu a *béni* son lit, & lui a donné lignée. Dieu a *béni* les armes du Roi, & lui a fait obtenir la victoire.

Bénir, se dit aussi des cérémonies Écclésiastiques, & des prières que font les Prélats, & les Prêtres, sur les chôses qu'ils consacrent au sèrvice & au culte de Dieu. Ainsi on dit, *Bénir* une Église, des fonts, une pièrre d'autel, un calice, un amict, une cloche. *Consecrare*. On dit aussi, *Bénir* un cièrge, des drapeaux. *Bénir* un Abbé Régulier, une Abbesse. *Bénir* le lit des nouveaux mariez.

> *Je vous ai vû cent fois sous sa main* bénissante,
> *Courber servilement une épaule tremblante.* Boil.

On appelle aussi, *Bénir* la table, Faire une prière avant le repas, qu'on appelle, *Bénédicité*, avec un signe de croix sur les viandes. *Mensam consecrare, consuetas ante cibum preces recitare*.

Bénir, se dit aussi des pères à l'égard de leurs enfans. *Fausta precari*. Jacob *bénit* Isaac au lieu de son frère Esaü. Noé *bénit* Sem & Japhet, & maudit Cham.

Bénir, se dit aussi en ces phrâses provèrbiales. Dieu vous *bénisse*, *Adsit tibi Deus*: ce qui se dit tant à ceux qui éternuënt, qu'aux pauvres qu'on éconduit, & aussi à ceux d'avec qui on sort mal content. On dit aussi, Dieu *bénisse* Chrétienté, Dieu *bénisse* qui a été cause de ce procès; pour faire une honnête imprécation. Dieu soit *béni*.

Béni, ie. part. & adj. Dieu a *béni* vos soins. Cette pieuse famille est *bénie* de Dieu. *Fortunatus, beneficiis cumulatus*. Autrefois on disoit toûjours *bénit*, depuis l'usage a adouci ce participe pour les chôses ordinaires; mais il est demeuré dans les chôses de la Religion, pour consèrver tous les tèrmes consacrez & accoûtumez. Ainsi on dit à la Sainte Vièrge, Tu es *bénite* entre toutes les femmes. Vaug. Chap.

Bénit, ite. adj. Qui a été *béni*, consacré à Dieu. Une Abbesse *bénite*, de l'eau *bénite*, un pain *bénit*, des grains *bénits*. On prononce aussi *benit*, *benite*, faisant l'*e* de la prémière syllabe muette, sur tout en certaines phrâses. Du pain *benit*, de l'eau *benite*. Mais cela ne se pratique que pour *benit*, participe, ou adj.

Bénit, se dit encore en ces phrâses provèrbiales. Eau *bénite* de Cour, ce sont de grandes caresses, de belles protestations d'amitié des gens de Cour, qui sont simulées, & qui n'ont aucun effet. On dit que c'est pain *bénit*, que d'attraper un homme qui fait le fin, ou quand il arrive quelque infortune à un homme qui l'a bien mérité. C'est pain *benit* de vous montrer à tous tant que vous êtes de pedans, l'impertinence de vos citations, puisque vous en voulez tant faire. Mascur. C'est-à-dire, c'est un avantage, un plaisir, une joye. On dit autrement, C'est bien employé. On appelle aussi les Bedeaux des Paroisses, Ventres *bénits*, parce qu'ils vivent le plus souvent de pain *bénit*. On dit qu'un homme est réduit à la chandelle *bénite*, lorsqu'il est en extrémité de maladie, qu'il a reçû l'Étrême-onction. On dit aussi d'un homme qui ne vient point après avoir été plusieurs fois prié de venir, qu'il faut avoir la croix & l'eau *bénite* pour l'avoir. On dit aussi, Changement de corbillon, appétit de pain *bénit*; pour dire, que la divèrsité plaît en toutes chôses.

BENNE. s. f. Petit vaisseau qui sert à charger les bêtes de somme pour transporter des grains, de la chaux, de la vendange, & autres chôses. Il sert aussi de mesure dans la plûpart des Provinces, & tient environ deux minots de Paris.

Ce mot vient de *benna*, qui étoit une espéce de chariot ou de tombereau des anciens Gaulois, dont parle Festus, qu'on nommoit aussi *benel*, ou *venel*, dont Monstrelet fait aussi mention. Goropius dérive ce mot de *benne*, qui a signifié chez les Allemands un *panier plat*, ou une *corbeille*. Et même Cluvier *Germ. ant. Lib. I. p. 70.* remarque qu'encore à présent on appelle en Allemagne *benne*, une charette à deux roues. Chorier dit qu'en Dauphiné on dit *benna*, parmi le bas peuple, & *bannate* parmi ceux qui parlent plus purement, & prétend que c'est un ancien mot Allebrogique. Voyez Banne.

BENNON. sub. m. Nom propre d'homme. *Benedictus*. *Bennon*, que nous appellerions Benoist en nôtre langue, si l'on en croit les Allemans, étoit fils d'un Gentilhomme de Saxe. Il vint au monde près de Goslar l'an 1010. Bail.

BENOIST, oîte. adj. Vieux mot, qui signifioit autrefois *beni*. *Sacer*. *Benoit* soit Dieu. Le *benoit* S. Esprit. L'eau *benoite*. La *benoite* Vierge Marie, & tous les *benoits* Saints & Saintes de Paradis. Il n'est plus en usage, à moins qu'on ne l'employe en riant, comme dans cet éxemple.

> *Caillou noble sans doute, & de racine ancienne,*
> *Descendant du caillou du* Benoit Saint Etienne. Sar.

BENOIST, est aussi un nom propre d'homme. *Benedictus*. S. *Benoist* est le Fondateur de l'Ordre des Bénédictins. Les Celestins sont de l'Ordre de S. *Benoist*. Beurrier. Un nourrisson du grand S. *Benoist*. Patru. Pourveu que j'entre dans le sentiment de S. *Benoist*, cela me suffit. De Rancé. Dix Papes & deux Antipapes ont porté le nom de *Benoist*.

BENOISTE. s. f. Nom propre de femme. *Benedicta*. On fait la fête de S[te] *Benoiste* d'Origny Martyre le 8[e] Octobre. Aux Hospitalières de S. Joseph de Moulins on honore sous le nom de S[te] *Benoiste* un corps Saint apporté des Cimetières de Rome, où on l'avoit nommé Euphémie; mais parce qu'il y avoit déja dans la même ville un corps Saint honoré sous ce nom, on a changé celui d'Euphémie en *Benoiste*, qui est la même chôse. Chast.

BENOISTE, ou BENOITE. subst. fém. ou GALLIOTE. *Caryophyllata*. Plante vivace, ainsi appellée à cause de ses racines

cines qui ont une odeur & un goût qui approche du clou de Gérofle. On croit que le nom de *Benoite* lui a été donné par rapport à ses vèrtus, *Quasi herba benedicta*; d'autres disent *Sanamunda*. Sa racine est composée d'un paquet de fibres longues & chevelues à leurs extrémitez, d'un goût & d'une odeur aromatique, & qui approche du Gérofle, sur tout dans le printems avant qu'elle pousse sa tige. Du collet de sa racine sortent quelques feüilles tapées contre terre, velues, & découpées profondément jusqu'à leurs côtez en plusieurs segmens dentelez, dont celui qui termine chaque côté est plus ample, plus arrondi, crenelé sur ses bords, & souvent échancré légèrement en trois quartiers. D'entre ces feüilles s'élèvent quelques tiges menuës, velues, remplies d'une moëlle blanche, hautes d'un pièd & demi, branchuës à leurs extrémitez, garnies par intervalle de feüilles altèrnes; chaque branche est soutenuë par une petite feüille en manière d'aileron, & est tèrminée par des fleurs jaunes à cinq petales, dont le calice est découpé en dix parties, cinq grandes, & cinq plus petites, vèrtes. Plusieurs étamines occupent le milieu de la fleur, dont le pistile fait le centre, & devient un fruit arrondi, composé de plusieurs semences ramassées en tête, & tèrminées par une barbe crochuë avec laquelle elles s'attachent aux habits des passans. Outre ces fleurs, qui tèrminent les tiges & les branches, il y en a d'autres qui prennent naissance du côté opposé des feüilles, & qui sont portées sur des pédicules assez longs. La *Benoite* croît communément le long des chemins dans les bois. On se sert de ses racines pour arrêter des pèrtes & pour guérir les fievres. On met ses feüilles tremper dans le vin pour les obstructions.

LA BENOISTE, Tèrme de Chymie. C'est l'épithète que donnent encore à présent tous les Chymistes à la Pièrre Philosophale, qu'ils font tantôt adjectif, tantôt substantif, en la nommant absolument la *Benoite*.

BENS, ou Bouge, ou la Poire du Légat. Espéce de méchante poire qui se mange au mois d'Août. LA QUINT.

BEO.

BEORI. s. m. Animal des Indes Occidentales. Il ressemble à un veau. Sa peau est extrêmement dure, & épaisse. Il vit d'hèrbes sauvages.

BÉOTARQUE. s. m. Chèf des Béotiens, prémier Magistrat des Béotiens. *Baotarcha*. Les *Béotarques* étoient chez les Béotiens ce que les Archontes étoient chez les Athéniens. Voyez Tite-Live Liv. XLII. Ch. 43.

Ce mot est formé de *Βοιωτος*, *Béotiens*, & *ἀρχὴ*, *Commandement*, *Empire*.

BÉOTIE. sub. f. *Baotia*. C'étoit anciennement une Contrée de la Gréce, qui avoit porté auparavant les noms d'Aonie, d'Ogigie, d'Hyantide, de Messapie, de Cadmeide. Diodore l'appelle Arné. La *Béotie*, dit Étienne le Géographe, touchoit trois mèrs; celle du Péloponèse, la mèr de Sicile, & la mèr Adriatique. Elle s'étendoit depuis le Golfe de Zeiton, & le détroit de Négrepont, jusqu'au Golfe de Lépante. Elle avoit la Mégaride vers le midi, l'Attique au levant, la Phocide avec les Locres, ou Locriens Épinemidiens, au couchant. On divisoit la *Béotie* en haute & basse. La haute étoit au midi, & la basse au septentrion. Aujourd'hui ce païs porte le nom de Stramulipa, & fait une partie de la Livadie. La Capitale de *Béotie* étoit Thébes, bâtie par Cadmus.

Le Géographe Étienne rapporte plusieurs étymologies de ce nom. Quelques-uns le tiroient de Béotas, que les uns font fils d'Itonus, fils d'Amphictyon, le plus jeune des enfans de Deucalion & de Pyrrha, & d'autres fils de Neptune & d'Arne. C'est peut-être par allusion à cette fable, ou à cause de la multitude de leurs côtes & de leurs ports de mèr, que l'on voit quelquefois sur leurs médailles un Neptune. Quoi qu'il en soit, les Auteurs dont je parle prétendent qu'il fut ainsi nommé de *βοῦς*, bœuf, parce que sa mère le cacha dans un fumier de bœufs quand il fut né, pour en dérober la connoissance à son père. Une seconde étymologie dérive ce nom de *βοῦς*, bœuf, parce que Cadmus trouva un bœuf qui le conduisit dans l'endroit, où ensuite il bâtit Thébes. D'autres veulent qu'il ait été donné aux Béotiens à cause de leur esprit pesant.

BÉOTIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de peuple, & adjectif, qui se dit de ce qui appartient à ce peuple. *Baotus*, *Baotius*. Les *Béotiens* passoient pour avoir l'humeur sauvage, de sorte que pour l'adoucir on eut besoin de joüeurs de flutes, ce qui les rendit depuis affectionnez à cet instrument. T. CORN. Les *Béotiens* furent d'abord sujets à des Rois. Ils établirent ensuite une sorte de République, dont les Thébains furent ordinairement les Chefs. ID. Étienne dit que les *Béotiens* l'emportoient sur les autres peuples de Gréce dans les exèrcices du corps, ou de la Gymnastique. C'est peut-être ce que marquent sur leurs médailles le bouclier & la massuë qu'on y voit souvent, aussi bien qu'une figure d'homme armé qui tient une pique. On disoit d'étranges chôses de la stupidite des *Boeotiens*, témoin les proverbes; un cochon, un esprit, une oreille de *Boeotie*; pour signifier un sot, & un hebeté. Homère traite les *Boeotiens* d'hommes fort épais, & fort stupides. Pindare & Plutarque, deux *Boeotiens*, qui ne sentent guère le tèrroir, & qui prouvent bien que l'esprit est de tout pais & de tout sexe, passent condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes. Lucien, dans ses Dialogues, fait répondre par un interlocuteur: Ce que vous dites-là est bien sauvage, & diablement *Boeotien*. Horace dit qu'à juger d'Aléxandre par son mauvais goût sur la poësie, on jureroit que c'est un franc *Boeotien*. TOURR.

M. Tourreil, comme on le voit, écrit toûjours *Boeotie*, & *Boeotien*; & M. Th. Corneille écrit quelquefois *Béotie*, & *Béotien*, & quelquefois *Boeotie*, *Boeotien*. Il est certain que selon l'étymologie Grécque, il faut l'écrire par un *oe*, comme il paroit par les Auteurs Grècs, sur tout par Étienne de Byzance, Hésychius, & l'Étymologiste, & par l'inscription des médailles des *Boeotiens*, ΒΟΙΩΤΩΝ; mais il faut prononcer *Béotie*, & *Béotien*.

BEQ.

BÉQUÉ, ÉE. adj. Tèrme de Blason, qui se dit d'un oiseau qui a le béc d'un autre émail que le reste du corps. *Rostratus*, *rostro instructus*. Un aigle de sable *béqué* & membré de gueules.

BÉQUÉE, Voyez BÉCHÉE, c'est la même chôse.

BEQUESNE. s. f. Sorte de mauvaise poire. QUINT. Quelquefois il dit, le *Béquesne*, de masculin: c'est en parlant de toute l'espéce de ce fruit en général.

BÉQUETER. v. act. Donner des coups de béc. *Rostro appetere*, *impetere*. Les poires deviennent pièrreuses aux endroits où les oiseaux les ont *béquetées*. Un Peintre ayant si bien peint un raisin, que les oiseaux le venoient *béqueter*, son camarade s'avisa de peindre un rideau avec tant d'artifice, que l'autre ordonna de le tirer pour voir ce qu'il cachoit. ABLANC.

BEQUILLARD. s. m. Mot comique & plaisant, pour signifier un homme qui va avec une bequille. *Qui baculo superne rostrato utitur*.

> *Alors sortit avec grand bruit*
> *Un* bequillard *de la portiere.*

BEQUILLE. s. f. Bâton propre pour s'appuyer en marchant. *Baculum superne rostratum*. Les vieillards, les convalescens, sont réduits à se sèrvir de *bequilles*. On le dit par éxtension des potences ou bâtons qu'on met sous les aisselles pour soutenir ceux qui sont entrepris des jambes.

BEQUILLER. v. neut. Ce mot est comique, & signifie aller avec une bequille. *Uti baculo superne rostrato*.

> *Un bequillard sec & tout gris*
> Bequilloit *de même maniere,*
> *Que Boyer* bequille *à Paris.*

BEQUILLER. v. act. Tèrme de Jardinage. Bêchoter; faire un petit labour avec la houllette, ou avec la cerfoüette. *Terram pede vertere*. Par éxemple, dans une planche de laituës, ou dans une caisse d'arbrisseaux, pour remuer la tèrre, qui paroît battuë, en sorte que l'eau dont on les arrose puisse pénétrer dans le fond, & aller servir de nourriture aux racines. *Bequillez* moi ces laituës. Il faut *bequiller* ces Orangers. Il est plus d'usage que bêchoter, en sorte que Liger n'a pas même mis celui-ci, comme si il ne se disoit point, & la Quintinie ne le met que dans *bequiller*.

BEQUILLON. s. m. Tèrme de Fauconnerie, qui se dit du béc des menus oiseaux.

BEQUILLON, se dit aussi en tèrmes de Fleuriste, de petites feüilles qui ont peu de largeur, & qui finissent en pointe. La peluche de l'anémonne doit faire le dôme, & être garnie de *bequillons*.

BEQUIN, INE. Voyez BEGUIN & BEGUINES.

BER.

BÈR. *Ber*, *Acosta*. C'est une espéce de pommier ou grand arbre des Indes, chargé de beaucoup de feüilles, fleurs, & fruits. Ses feüilles ressemblent à celles de pommier, de couleur vèrte, obscure, blanchâtre par le bas, velues comme celles de la sauge, d'un goût astringent. Ses fleurs sont petites & blanches, garnies de cinq feüilles sans odeur, ses fruits sont semblables aux jujubes, plus agréables au goût. Cet arbre croît en Malaca, & Malabar. On le nomme Malaio. On le voit souvent en été chargé de fourmis ailez, qui font la gomme lacque. Ses feüilles arrêtent le cours de ventre.

BER. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage, & qui étoit la même chôſe que *Baron*; de là eſt venu le Fief de *Hauber*, qui eſt cependant moins que *Baronnie*. Voyez Bouteillier en ſa Somme Rurale, & de S. Julien Antiq. des Bourg. Ch. 24. & p. 410.

BÈRCAIL. ſub. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois *bèrgerie*. *Ovile*. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe figurée : Ramener une brebis égarée au *bercail* de l'Égliſe ; pour dire, convèrtir quelqu'un qui s'étoit pervèrti. Combien de brebis èrrantes & diſpèrſées, qu'un Paſteur vigilant peut faire rentrer dans le *bercail*, ou par une douceur ſalutaire, ou par une diſcrette ſévérité. FLECH.

BÈRCE. ſ. f. *Sphondylium*. Sa racine eſt un pivot, long, blanchâtre, dont l'écorce eſt douçâtre, & a quelque acrimonie. De ſon collet naiſſent quelques feüilles d'un vèrd foncé, amples, veluës, découpées profondément en pluſieurs ſegmens étroits & refendus, & plus ſouvent crenelez ſur leurs bords. Le ſegment qui tèrmine ſa feüille eſt ordinairement diviſé en trois parties. La tige eſt environnée dans ſa naiſſance par les queües des feüilles du bas ; elle eſt haute de trois pieds, veluë, canelée, creuſe, branchuë au ſortir de tèrre, & garnie de quelques feüilles moindres que celles qui partent immédiatement de ſa racine. L'extrémité de ſa tige & de ſes branches eſt couronnée par des umbelles de fleurs blanches fleurdeliſées, c'eſt-à-dire, compoſées de cinq petales inégales, échancrées ordinairement & diſpoſées en fleur de Lis de France, ſur l'extrémité d'un embrion qui devient un fruit à deux ſemences applaties, ovales, échancrées par le haut, rayées ſur le dos, & que l'on dépoüille aiſément de leur enveloppe. Le nom de *ſphondylium* a été donné à cette plante à cauſe de ſes ſemences, qu'on prétend avoir l'odeur ou la figure d'un inſecte appellé ſphondyle. Quelques Auteurs ont recours à d'autres reſſemblances.

Les Médecins Allemands employent les feüilles de *Bèrce* au lieu de celles d'Acante, & c'eſt pourquoi ils l'ont nommée *Acanthus*, ou *Branca urſina Germanica*. On fait en Pologne & en Lithuanie une eſpéce de Bière avec la ſemence de *Berce*. Cette ſorte de boiſſon ſe nomme *Parſt*, & il n'y a, dit-on, que les pauvres gens qui en uſent. Les ſemences de *Berce* ſont recommandées pour les vapeurs.

Il y a pluſieurs eſpéces de *Bèrce*, & dans ce nombre il y en a une qui donne des feüilles plus larges, moins découpées que l'ordinaire qu'on vient de décrire ; la tige de celle-ci eſt plus haute, ſes fleurs plus grandes, auſſi bien que ſes ſemences. Cette eſpéce eſt étrangère, & eſt nommée par les Botaniſtes *ſphondylium majus, ſive panax heraclium*. On prétend qu'il ſort de la racine de cette plante une gomme rouſſe d'une odeur forte, & d'un goût amèr & âcre. Cette gomme ſe nomme communément *Opopanax*, & par corruption *Opoponax*.

BÈRCE. ſ. m. Petit oiſeau. Il a un béc fort pointu, & ſon plumage eſt de couleur de cendre tirant ſur le jaune. *Erithacus*. Il vit ſeul dans le bois : c'eſt pourquoi Phavorin l'a nommé l'oiſeau ſolitaire.

BÈRCEAU. ſ. m. Lit de jeune enfant qui eſt mobile & branlant, afin de l'endormir. *Cuna, cunabula*. Le Comte Loüis de Flandres avoit eû un *bèrceau* d'argent. PARAD.

Ce mot vient de *verſus* & *verſullus*, à *vertendo*, ſelon Ménage. C'eſt pourquoi il ſoutient qu'on doit écrire *berſeau* avec une *ſ*. On diſoit autrefois *bers* au lieu de *berceau* ; & on dit encore le *bers* d'une charrette, pour ſignifier les *ridelles*. Si l'on a dit *bers* pour *berceau*, il y a long-tems, dès le VIII[e] ſiécle on diſoit *bercean, berciolus*, ou *barciolus*, comme il paroît par la vie de S. Pardulfe Ch. 18. *Acta SS. Bened. Sæc. III. P. I. p. 379. 380. Et in agitario quod vulgò berciolum vocant, pannis conſtrictum impoſuit .... per ſe agitari cœpit berciolus*. Dans un autre manuſcrit *barciolus*. Ainſi de *verſus* s'eſt fait *verſiolus*, ou *berſiolus*, & non pas *verſellus*, & de là *bèrceau*. D'autres le dérivent de ſon primitif *bers*, qui eſt un diminutif de l'Hébreu *rebez*, qui ſignifie *cubile*.

On dit figurément qu'on a pris quelqu'un au *berceau*, ou dès le *berceau* ; pour dire dès ſa plus tendre jeuneſſe. *A cunabulis*.

> *Les puiſſantes faveurs dont Parnaſſe m'honore,*
> *Non loin de mon* bèrceau *commencèrent leur cours,*
> *Je les poſſédai jeune, & les poſſéde encore*
> *A la fin de mes jours.* MALHÈRBE.

On employe auſſi ce mot pour ſignifier le moment auquel une chôſe naît, ou paroît. Étouffer l'héréſie dans ſon *bèrceau*. PATR. On le dit des foibles commencemens d'un art, ou d'une ſcience. Il eût fallu marquer le tems où nôtre langue a commencé à ſortir comme d'un cahos, & la repréſenter comme en ſon *bèrceau*, ne faiſant encore que bégayer. ABLANC. On eût dit que cette Province, qui avoit été comme le *bèrceau* du Calviniſme, en devoit être le dernier refuge. FLECH.

BÈRCEAU, en tèrmes d'Imprimerie, ſe dit de la partie de la preſſe qui roule ſur les bras, où eſt enclavé le marbre.

BÈRCEAU ; en Treillage, & en tèrme de Jardinage, eſt une allée couvèrte en ceintre, faite de pèrches, de charpente, ou de fèr, qui eſt couvèrte de pampres, de vignes, de vèrjus, de chevrefeüille, de coulevrées, & autres plantes qui s'étendent. *Vinea arcuata, camerata*. Voilà un beau *bèrceau* de vigne. Ce *bèrceau* de chevrefeüille eſt enchanté. LIGER. Cette eſpéce de treillage eſt ainſi nommée à cauſe de ſa figure, qui repréſente un *berceau* renvèrſé. ID.

BÈRCEAU, en tèrme d'Architecture, ſe dit d'une voute ronde, & en plein cintre. *Arcus, apſis*. On appelle *bèrceau ſurbaiſſé*, une voute plus baſſe qu'un demi-cèrcle ; & *bèrceau ſurhauſſé*, une voute qui excéde en hauteur un demi-cèrcle. La grande Sale du Palais a deux beaux *bèrceaux*.

On dit auſſi, un *bèrceau* d'eau, quand il y a ſur deux lignes pluſieurs rangs de jets d'eau qui s'inclinent les uns vèrs les autres, & qui par leurs courbures forment des arcades, & repréſentent un *berceau*. *Arcus aqueus*.

BÈRCELLES. ſ. f. Petit inſtrument d'Orfévres, fait de laiton, qui aboutit d'un côté en petites pincettes, & de l'autre en une petite pêlle qui ſert à travailler en diamans, & en d'autres menus ouvrages.

BÈRCER. v. act. Agiter deçà & delà le bèrceau d'un enfant pour l'endormir. *Infantis cunas agitare*.

> *Les Grâces prenoient ſoin de ſa prémière enfance,*
> *Un eſſain voltigeant, de miel la nourriſſoit,*
> *Des cignes l'endormoient, un Amour la* bèrçoit.
> P. LE MOINE.

BÈRCER, ſe dit figurément des belles promeſſes, & des belles paroles dont on endort, dont on amuſe les gens, ſans en éxécuter aucunes. *Lactare*. Il y a long-tems qu'on me *berce* de l'eſpérance de me payer. De plaiſir mon âme eſt *bèrcée*. VOIT. Je ſçai bien les diſcours dont il le faut *bèrcer*. MOL. Il ſe *berce* de ſes propres chimères. BOIL.

On dit provèrbialement, J'ai été *bèrcé* de tels contes ; pour dire, il y a long-tems que je ſçai cela, je l'ai appris de ma nourrice en me *bèrçant*.

BÈRCHE. ſ. f. Tèrme de Marine. Ce ſont de petites piéces de canon de fonte vèrte qu'on nomme auſſi *eſpoir de fonte*. Il y en a auſſi de fèr fondu qu'on nomme *barces*. *Navale tormentum minus*. Elles ne ſont plus guères en uſage. Borel dit que *Bèrche* eſt une ſorte d'Artillerie ancienne, & que l'on s'en ſert encore dans les navires.

BÈRE. ſ. m. C'eſt un mot Normand, qui ſignifie la même chôſe que cidre ou boiſſon. On dit communément en Normandie, *du bon bère* ; pour dire, *du bon cidre*. C'eſt une corruption du François *boire*, qui ſe dit ſubſtantivement pour *boiſſon*. Par éxemple, le boire, & le manger.

BÉRÉBÈRE. ſ. m. & f. Nom de Peuple. *Bereberus, a*. Les *Bérébères* ſont un peuple de la Barbarie en Afrique, diſtingué des Africains naturels, & des Arabes, qui étant entrez dans l'Afrique longtems après les *Bérébères*, y ont conſervé leur ancien nom. On dit que les *Bérébères* ſont originaires de l'Arabie heureuſe, & qu'ils paſſèrent en Afrique avec Melech-Iſiriqui Roi de l'Arabie heureuſe, que dans le commencement ils peuplèrent la partie orientale de l'Arabie, s'étendirent enſuite, & ſe rendirent maîtres de la plus grande partie de l'Afrique. Ils étoient diviſez en cinq Tribus. Les Muçamadins, les Zénètes, les Haoares, les Zinhagiens, & les Gomères. C'eſt de ces Tribus de *Bérébères* que deſcendoient les Rois qui ont régné à Tunis, à Trémecen, & à Alger, juſqu'à l'invaſion des Turcs. Aujourd'hui ils ſont ſujets des Rois de Fez, ou de Maroc, des Algériens, des Tunétans ou des Turcs ; à la réſerve de quelques familles qui ont conſèrvé leur liberté dans les montagnes. Voyez Dapper p. 20, 203, 205, 215. Marmol T. II. pag. 24, & ſuiv. & p. 183, Tom. III. p. 2, & ſuivantes.

BÉRÉCYNTHIE. ſ. f. Nom ou plûtôt ſurnom de Cybele, qui lui avoit été donné de Bérécynthe, montagne de Phrygie, où elle étoit adorée. Ce nom avoit pénétré dans les Gaules, & la mère des Dieux y étoit auſſi honorée ſous ce nom. L'Évêque Simplicius détruiſit la plus grande idolatrie qui fut en Autunois de ſon tems ; car lors les Payens, dont encore la plûpart du païs étoit rempli, avoient pour cérémonie, de charier par les champs une idôle qu'ils nommoient *Berecynthia*, avec cantiques, par leſquels ils prioient cette idôle de conſerver les fruits de la tèrre. PARAD. *Annal. de Bourg*.

BÉRÉCYNTHIEN, ENNE. adj. m. & f. *Berecynthius*. Qui appartient à Bérécynthe. Héſychius parle d'une flûte *Bérécynthienne*, & Horace Liv. I. ad. XVIII. d'une trompette ou d'un cors *Bérécynthien*, ainſi nommez, parcequ'ils étoient en uſage dans

dans les fêtes de Bérécynthe. L'Abbé de Marolle a dit *Bérécynthe* en vers au lieu de *Bérécynthien*. C'est dans sa traduction de la prémière Satyre de Pèrse v. 93.

Le Bérécynthe *Atys*,
Le Dauphin qui fendoit le dos bleu de Nérée.

Et le P. Tarteron l'a copié.

BÉRENGARIEN, ENNE. s. m. & f. & adj. *Berengarianus*. Nom de Secte. Hérétique qui soutient les erreurs de Bérenger Archidiacre d'Angers. C'étoit un esprit fort médiocre, qui ne pouvant se faire de nom par la voye des sciences, dans lesquelles il ne brilloit pas, chèrcha à suppléer au défaut de ses talens par la nouveauté de ses opinions, ainsi que le décrit Guimond, Moine de la Croix S. Leufroy & depuis Archev. d'Averse, qui a écrit contre lui. D'abord il combatit le mariage, soutenant que l'on pouvoit user de toutes sortes de femmes; il soutint ensuite que le Baptême des enfans étoit nul; enfin, il attaqua le Sacrement de l'Eucharistie, & voyant que les plus déreglez même rejettoient les deux prémières èrreurs, il se borna tout entier à la dèrnière, & nia que JESUS-CHRIST fût véritablement & réellement présent dans l'Eucharistie. Il eut peu de disciples, qui en quelque petit nombre qu'ils fûssent ne s'accordèrent pas dans leurs èrreurs. Tous disoient que le pain & le vin ne sont pas changez essentiellement; mais les uns soutenoient qu'il n'y a rien absolument du corps & du sang de N.S. dans le Sacrement, & que ce n'est qu'une ombre & une figure; d'autres cédant aux raisons de l'Église sans quitter leur èrreur, disoient que le corps & le sang de N.S. y sont en effet contenus, mais cachez par une espèce d'impanation, affin que nous puissions les recevoir. C'étoit là, selon les *Bérengariens*, l'opinion la plus subtile de leur maître. D'autres opposez à Berenger, mais touchez de ses raisons, croyoient que le pain & le vin sont changez en partie; d'autres qu'ils sont entièrement changez; mais que quand on se présente à la communion sans en être digne, la chair & le sang de JESUS-CHRIST redeviennent tout à coup du pain & du vin. C'est ce Guymond, dont j'ai parlé, qui nous rapporte ces différens tours que les *Bérengariens* donnoient à l'hérésie de leur Chèf. Voyez Biblioth. des PP. T. XVIII. de l'édit. de Lyon p. 440, 441.

BÈRG. Le Duché de *Berg*. *Bergarum*, ou *Montium Ducatus*. Province du Cèrcle de Westphalie en Allemagne, entre le Duché de Cléves au Nord, le Comté de la Marque, & le Duché de Westphalie au levant, la Wétéravie au midi, & le diocèse de Cologne au couchant. Il est aujourd'hui à l'Électeur Palatin. Voyez Imhoff. *Notit. Imp. Proc. L. IX. C.* 4.

BÈRGAMASQUE. Quelques-uns écrivent BÈRGAMASC. s. m. Païs d'Italie, dans l'État de Vénise. *Bergomensis ager*, *Bergomates*. Il est borné à l'orient par le Bressan, au Nord par la Walteline, au couchant & au midi par le Milanois. Il n'y a point de ville dans le *Bèrgamasque* que Bèrgame, qui lui donne son nom. Le langage du *Bergamasque* est le plus grossier de toute l'Italie.

BÈRGAMASQUE. adj. m. & f. Qui est du Bèrgamasque, ou qui appartient au Bèrgamasque. *Bergomensis*. Nous avons les Métamorphôses d'Ovide tournées en langue *Bèrgamasque*, par un qui n'a point d'autre nom que Baricocol Dottor di val Bambrena. MASCUR.

BÈRGAME. subst. f. *Bergomum*. Les Modèrnes disent *Bergamum*, mais Pline Liv. III. c. 17. dit *Bergomum*. Ville d'Italie dans le Bèrgamasc, Province de l'État de Vénise. *Bergame* est le siége d'un Évêché suffragant de Milan. *Bèrgame* a été bâtie par les Gaulois Cenomanois. L'origine de son nom le peut confirmer; car Cluvier, *Ital. Ant. L. I. c.* 25. prétend avec assez de vraisemblance qu'il est composé de *Berg*, qui en langage Celtique signifie *Montagne*, & de *home*, qui signifie demeure, domicile, comme on le voit encore dans l'Anglois, de sorte que *Bergomum* n'est autre chôse que *Demeure de la montagne*, & Pline à l'endroit que j'ai cité rapporte en effet, que Cornelius Alexander disoit que ce nom signifioit des gens qui habitent sur les montagnes; mais cet ancien Auteur tiroit ce sens & cette étymologie de la langue Grècque, parce qu'il ignoroit la langue Celtique d'où elle vient. Le P. Célestin Capucin a fait en Italien l'histoire de *Bergame*. *Historia quadripartita di Bergamo*, in 4°. à Bergame 1617.

BÈRGAME. s. f. Tapisserie grossière faite d'un tissu de laine, de fil, ou de cotton, sur le métier, sans représenter aucunes figures. *Auleum levidense*. On les appelle maintenant, *tapisseries de Roüen*. Il y a apparence que la prémière fabrique vient de la ville de Bèrgame.

BÈRGAMOIS, OISE. s. m. & f. Qui est de Bèrgame. *Bergomas*. Après la mort de Philippe Duc de Milan les *Bergamois* se soumirent aux Vénitiens, qui ayant perdu Bèrgame dans le tems de la célèbre bataille d'Aignadel que Loüis XII. leur donna le 14. Mai 1509. la reprirent vèrs l'an 1516, & l'ont toujours gardée depuis ce tems-là. Sur *Bergame* & les *Bèrgamois*; voyez l'ancienne Italie de Cluvier Liv. I. c. 25. & la Descript. d'Ital. de Léandre.

BÈRGAMOTTE. s. f. Sorte de poire vèrte & ronde. *Pirum bergomium*. *Bergamotte* de Bugey, *Bergamotte* d'été, d'hyver. Quelques-uns croyent que cette poire a été ainsi nommée de *Bèrgame* ville d'Italie. Mais Ménage prétend que ce mot vient du Turc *Begarmout*, c'est à-dire, *poire du Seigneur*; *Beg* signifiant *Seigneur*, & *armout*, *poire*. Bauhin en fait une description particulière, & l'appelle *poire Royale*. En fait de poires cruës j'aime en prémier lieu celles qui ont la chair beurrée, ou tout au moins tendre & délicate, avec une eau douce, sucrée & de bon goût, & sur tout quand il s'y rencontre un peu de parfum. Telles sont les poires de *Bergamotte* &c. LA QUINT.

Il y a une *Bergamotte* d'Été & une *Bergamotte* d'Automne. Mais il n'y a point de *Bèrgamotte* tardive, ou *Bergamotte* de Carême, comme quelques-uns l'ont voulu. C'est la *Bergamotte* d'Automne qui quelquefois se consèrve jusqu'à la fin de Mars; & qu'en quelques années assez pluvieuses, ou de quelques fonds plus gras & plus humides, ou de quelque éxposition moins bonne, ou de quelque arbre plus vigoureux &c. on en consèrve assez souvent quelques-unes jusqu'en Carême. LA QUINT. *P. III. c.* 2.

La *Bèrgamotte* d'Été s'appelle autrement la Milan de la Beurrière, ou poire de Milan, ou de la Beurrière. La Quintinie dit que c'est une poire du dixiéme Août, & la met parmi les poires médiocres.

La *Bergamotte* d'Automne a sa chair tendre & fondante, son eau douce & sucrée, & un petit parfum. LA QUINT. Il y a une *Bergamotte* d'Automne qui est grise, verdâtre, & c'est celle là qu'on nomme simplement *Bergamotte*, ou *Bergamotte commune*, ou de la Hilière, ou du Recous, &c. tout cela n'étant qu'une même chôse. Il y en a une autre qui est rayée, c'est-à-dire, marquée par bandes jaunes & vèrtes, & c'est ce qui la fait nommer la *Bergamotte Suisse*, cette bigarrure se trouvant en même tems dans le bois & dans le fruit; mais à l'égard du mérite intérieur il me paroit égal dans l'une & dans l'autre. QUINT. Le bois du poirier de *Bergamotte* est fort délicat de son tempéramment, & sujet à la gale aussi bien que le fruit. ID. La *Bergamotte* est une poire de la mi-Septembre & du commencement d'Octobre. ID.

BÈRGAMOTTE-CRASANE. Autre espèce de poire nommée communément *Crasane*, & par d'autres *Bergamotte Crasane*, *Bèrgamotte* à cause de sa chair, & *Crasane* à cause de sa figure, qui paroit comme écrasée. LA QUINT.

BÈRGAMOTTE, se dit aussi d'une essence, qu'on appelle essence de Cedra, ou de *Bergamotte*. *Succus subtilissimus ex piro Bergomio expressus*. Elle se tire d'un citron produit par une branche de citronnier, qui est enté sur le tronc d'un poirier de *Bergamotte*; desorte que le citron qui en provient tient des deux qualitez. Pour en tirer l'essence on coupe de petits morceaux d'écorce de ces citrons que l'on presse avec les doigts dans un vaisseau, comme on presse un zest d'orange dans un vèrre de vin. Ainsi par la quantité l'on a de l'essence.

BÈRGAMOTTE, se dit encore d'un Tabac, qu'on appelle Tabac de Cedra ou de *Bèrgamotte*. *Tabacum Bergomio succo conditum*, *perfusum*. Ce n'est que le tabac purgé, sur lequel on vèrse quelques gouttes d'essence de *Bèrgamotte*, & on les mêle bien.

BÈRGE. s. f. Bord d'une rivière élevé ou escarpé. *Moles*, *agger*. Le rivage, c'est le bord où l'eau arrive; mais la *bèrge* est la tèrre qui est élevée auprès, qui garentit la campagne des inondations. Une armée a de la peine à passer une rivière quand la *bèrge* est escarpée, il faut auparavant abatre la *bèrge*, y faire une pente.

On appelle aussi en tèrme de Mèr, *bèrges*, ou *barges*, les grands rochers âpres & relevez à pic, c'est-à-dire, droitement & à plomb, comme les *bèrges* ou *barges* d'Olone: tels sont *Scylla* & *Carybde* vèrs Messine.

BÈRGE, est aussi une sorte de petit bateau fait à peu près comme une barque. *Cymba*.

BÈRGER, ÈRE. s. m. & f. Qui garde les moutons. *Pastor gregis*, *ovium custos*. Les Poëtes, & les Faiseurs de Romans, traitent l'amour sous des personnages de *bèrgers* & de *bèrgères*. On dit aussi, que chaque *bèrger* menoit sa *bèrgère*; pour dire, que chaque Amant menoit sa Maîtresse. La Poësie pastorale est apparemment la plus ancienne, parceque la condition de *bèrger* est la plus ancienne des conditions. Comme les prémiers *bèrgers* n'avoient personne au dessus de leur tête, & qu'ils étoient les Rois de leurs troupeaux, il est vraisemblable qu'une certaine joye, qui suit l'abondance, & la liberté, les porta à chanter leurs plaisirs, & leurs amours. FONTEN. C'est pourquoi il est impossible

possible que la vie des *bergers*, qui est très-grossière, ne leur abaisse l'esprit, & ne les empêche d'être aussi galans, & aussi spirituels qu'on nous les représente dans les Églogues. L'Astrée n'est peut-être pas moins fabuleuse par les agrémens que d'Urfé y donne à ses *bergers*, qu'Amadis par ses enchantemens. Les viles occupations des *bèrgers* ne font envie à personne : mais on a regardé la vie pastorale comme la plus propre à faire naître l'amour, & à le favoriser :

Peignez donc j'y consens des Héros amoureux ;
Mais ne m'en formez pas des bèrgers *doucereux.* Boil.

Telle qu'une bèrgère *au plus beau jour de fête ,*
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornemens. Id.

Quelques-uns dérivent ce mot du Celtique & de l'Allemand *berg*, qui signifie *montagne*, à cause que les *bergers* menent paître leurs troupeaux sur les montagnes. Mais Ménage prétend qu'il vient de *berbicarius*, dont a été fait aussi *brebis*. Nicod le dérive de *vervex*.

On dit provèrbialement, l'Heure du *berger* ; pour dire, l'heure favorable à un Amant pour gagner sa Maitresse ; figurément on le dit de toutes les occasions propres pour faire réüssir une affaire. Le matin est un tems si favorable aux Muses, que s'il étoit permis de prétendre à la galanterie de ces farouches pucelles, la naissance de l'Aurore seroit pour elles *l'heure du Berger*. Saraz.

Il est aisé quand on a tant de charmes
De trouver l'heure du bèrger.

BÈRGERAC. s. masc. *Bergeracum.* Ville de France dans le haut Perigord.

BÈRGERIE. s. f. Étable qui est dans une bassecour où on retire les moutons. *Ovile.* Voilà une *bergerie* capable de tenir deux cens moutons.

Bèrgerie, se dit figurément en matière spirituelle du lieu où se retirent les Fidelles qui sont sous la conduite d'un Pasteur. Il faut que le vrai Pasteur entre dans la *bergerie* par la porte, dit Saint Jean. Il se dit aussi de toute maison qui est sous la conduite de quelqu'un, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Elle voit le feu dans sa *bèrgerie*. Patr. Les mauvais Pasteurs font périr malheureusement la *bergerie* du souverain Pasteur, au lieu de la conserver. Abb. d. l. Tr. La *bergerie* sacrée de Jesus-Christ. Id.

Bèrgeries, sont aussi des Pastorales, ou Histoires amoureuses décrites sous le nom de bèrgers. *Pastorale carmen.* Les *Bergeries* de Racan sont une très-belle Pastorale. L'illusion, & en même tems l'agrément des *Bergeries*, consiste à n'offrir aux yeux que la tranquillité de la vie pastorale, à en dissimuler la bassesse, & la misère, & à n'en laisser voir que la simplicité. Fonten.

Avec quelques moutons à peine ramassez,
Rétablissons la Bèrgerie ,
Dans l'éclat des siécles passez. Id.

On dit provèrbialement, Enfèrmer le loup dans la *bèrgerie*, quand il se forme un sac dans quelque playe qu'on ne laisse pas entièrement supurer, & où il reste du pus qui le corrompt, & qui oblige à la r'ouvrir.

BÈRGERONNETTE, BÈRGERETTE. s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois *petite bergere*. *Puella gregis custos.*

Bèrgeronnette, est aussi un petit oiseau qu'on appelle autrement *bochequeue*, *vattemare*, *lavandiere*, qui est noir & blanc, & qui fréquente les rivières. *Cinclus. Motacilla.*

Bèrgeronnette Jaune. *Motacilla Flava.* Elle est de la grandeur de la grande Mésange, elle remuë incessamment la queuë, qui est fourchuë, & beaucoup plus longue que le reste du corps ; elle est composée de huit plumes, desquelles les deux qui sont à l'extrémité de part & d'autre, sont de trois couleurs ; sçavoir, beaucoup de blanc, un peu moins de noir, & très-peu de jaune. Les intérieures, sçavoir, les deux du milieu, sont noirâtres avec un peu de jaune, & sont un peu plus courtes que les autres. Elle a le bec long, droit, grêle, & noirâtre ; le crâne & la tête fort délicate. Son ventre est blanchâtre, avec quelque peu de jaune. Cette couleur paroit au commencement de sa queuë, à l'extrémité elle est d'un jaune plus couvert ; proche du croupion ses plumes sont mélangées de jaune & de vèrd. Sa tête & son dos sont bruns. Les pannes de ses ailes sont noirâtres, & au milieu par le travèrs blanchâtres, hormis les dernières, qui sont entièrement noires. Ses ailes sont courtes ; sa tête est petite à proportion de son corps ; & ses jambes menuës & brunes. On distingue le mâle de la femelle, en ce qu'il est tellement jaune par dessous le ventre, qu'il n'y a pas un oiseau qui le soit davantage. Il a aussi des lignes jaune-paille, qui lui prennent depuis le bec jusqu'aux sourcils, & descendent vers le cou. Sa poitrine est orangée. Mais la femelle est cendrée dessus la tête, & le cou ; au lieu que le mâle a les sourcils orangez, elle les a blancs. Ils ont l'un & l'autre une plume blanche à chaque côté de la queuë. La *Bergeronnette* jaune fait sa demeure aux mêmes endroits que la *Bergeronnette* blanche, qui s'en va & nous quitte en certain tems de l'année, mais celle-ci demeure toujours avec nous, elle suit les troupeaux, ainsi que l'autre, à cause des mouches qu'elle y rencontre ; elle ne vit point en cage. Lorsqu'elle a été poursuivie de l'éprevier & qu'elle en est échapée, elle chante incontinent, en signe de réjoüissance : elle est très-bonne pour les Faucons, & les autres oiseaux de proye qui sont à la muë.

Il y a une autre éspèce de *Bérgeronnettes jaunes*. Celle-ci est depuis le gosier jusques audessous du commencement de la queuë d'un jaune plus couvert que la précédente. Sa tête & son dos sont prèsque de couleur de roüille, laquelle régne au commencement du gosier, & forme comme une espèce de collier, bien qu'elle soit plus claire en cet endroit. La partie qui est jointe au dessous du béc est garnie d'une tache blanche qui l'environne. Ses ailes à l'endroit qu'elles touchent le dos sont pareillement de couleur de roüille, ainsi que ses côtez. Son béc est grêle, noir, longuet, & un peu courbé à l'extrémité. Les plumes de sa queuë sont noires, bordées d'un peu de blanc. Son croupion est jaune ; ses pieds bruns ; ses ongles longs & assez crochus.

BERGOPSOM. On dit en Flamand BERG-OP-SOOM, ou ZOOM, c'est-à-dire, Berg, ou Montagne sur la rivière de Zoom. s. m. Ville des Provinces unies dans le Brabant Hollandois. *Bergopsom* est située sur une petite colline, & s'étend jusqu'à la rivière de Zoom. Elle a titre de Marquizat. *Berga ad Zoomam.*

BERICHOT. s. m. Oiseau appellé autrement Bœuf de Dieu, & Passereau Troglodite, & en Normandie Rebetrer. Voyez Passereau Troglodyte. Le Poëte sans fard appelle le *Berichot* Roitelet, comme il paroit par les vèrs suivans.

Quant au Bérichot, *plus pour rire ,*
Que pour l'honorer en effet ,
Par un plaisant trait de satire
Chacun le nomma Roitelet.

BÉRIL. s. m. Pièrre précieuse que les Italiens appellent *eau marine*, à cause de sa couleur, qui est d'un vèrd pâle, en quoi elle diffère de la couleur de l'émeraude, qui est aussi vèrte, mais plus chargée. *Beryllus.* Il s'en trouve quelquefois de si grosses pièces, qu'elles peuvent servir à faire de fort beaux vâses. M. Félibien dit qu'il y en a beaucoup à Cambaya, à Martaban, au Pegu, & dans l'Isle de Ceilan. Plus le *beril* approche du vèrd de mèr, & plus il est estimé. Solin C. 52. & Pline L. XXXVII. V. distinguent plusieurs espèces de *Bérilles*. Saumaise sur Solin p. 567. & 115. dit bien des chôses du *béril*. Il croit que le *béril* est la pièrre prétieuse que nous nommons *œil de chat*. L'Anneau du Roi Porsena étoit un *béril*. Le *béril* est la huitiéme des pièrres qui composent les fondemens de la nouvelle Jérusalem. Apoc. XXI. 20. Le huitiéme (fondement) de *béril*. Port-Royal.

BÈRLAN, ou BRELAN. s. m. Ce dernier est le meilleur ; mais il faut écrire *Breland*. *Ludus aleatorius quo ternis lusoriis foliis luditur.* Jeu de cartes qu'on jouë à trois, quatre & cinq pèrsonnes. On y donne trois cartes à chacun, après en avoir ôté les plus petites jusqu'au sept inclusivement. On y fait plusieurs enchères à l'envi les uns des autres.

Bèrlan, se dit aussi quand on a ces trois cartes de même façon, comme trois Rois, trois as, qui sont les jeux les plus beaux du *berlan*. On appelle aussi cela *tricon*, & *fredon*.

D'Ecoliers libertins une troupe indocile ,
Va tenir quelquefois un brelan *défendu.* Boil.

Bèrlan, se dit aussi d'une Académie ou maison où on donne publiquement à joüer aux dez, ou aux cartes. *Ludus aleatorius, forum aleatorium.* Les *Berlans* sont défendus par la Police. L'un en titre d'Office exèrçoit un *Berlan*. Regnier.

Bèrlan, se dit aussi fort souvent par mépris, des maisons des particuliers où l'on jouë trop souvent. *Domus aleatoribus referta.* Sa maison est un vrai *berlan*.

BÈRLANDER, ou BRELANDER. v. neut. Joüer aux dez ou aux cartes avec assiduité ; ne bouger des Académies de bèrlan. *Aleam exercere, perpetuo in alea versari.*

BÈRLANDIER, ou BRELANDIER. s. m. Joüeur de profession qui fréquente les bèrlans. *Aleator.* Ce mot emporte aussi quelque sorte de mépris ; & on ne l'employe guères que lorsque l'on veut blâmer quelqu'un de ce qu'il est trop adonné au jeu. Cet homme n'est qu'un *berlandier*.

BÈRLE. s. f. *Sium.* s. n. ou *Berula.* s. f. Plante umbellifère dont les feuilles sont rangées par paires sur une côte tèrminée par une seule feüille. La *berle* ordinaire vient dans l'eau & s'y étend beaucoup, au lieu que hors de l'eau elle devient plus maigre, plus petite

petite & plus ramassée. Ses racines sont blanches & chevelues, elles poussent une tige ronde, creuse, noueuse, couchée, & qui donne plusieurs racines de chacun de ses nœuds; de cette manière toute la plante s'étend & se multiplie. De chacun de ces nœuds naît une côte qui enveloppe & embrasse étroitement par sa base la tige; cette côte sert de queuë à quatre à cinq paires de feuilles qui sont rangées, crenelées dans leur contour, & d'une odeur de Chervi. Il sort encore de chacun de ces nœuds ou une branche, ou un pédicule, qui soutient une umbelle de fleurs blanchâtres, petites, auxquelles succèdent des graines menuës, canelées sur leurs dos, âcres & piquantes au goût. Celle-ci est le *Sium umbellatum, repens*, espèce plus commune que celle qui est nommée *Sium, sive apium palustre foliis oblongis*, dont les feuilles sont plus étroites & dentelées plus profondement. Il y a une troisième espèce de *berle* qu'on nomme la grande *berle*, & dont les feuilles ont à peu près le volume de celles du panais. La *berle* est antiscorbutique, apéritive & diurétique.

Le nom de *berle* étoit appliqué autrefois indifféremment à plusieurs plantes de differens genres, telles que le *becabunga*, qui est une espece de Véronique, & à l'*Oenanthe*. Plusieurs Auteurs ont fait mention d'une plante umbellifère & aquatique nommée *Sium Erucæ foliis*, & qu'on croit être très venimeuse. Vepferus a cru que cette dernière plante étoit la Ciguë aquatique des anciens. Daléchamp fait venir l'étymologie de *Sium* du Grèc ἀπὸ τοῦ σείειν, à cause que cette plante est continuellement agitée par l'eau courante dans laquelle elle croît.

BÈRLIN. s. m. *Berolinum*, *Berlinum*. Ville du Cèrcle de la haute Saxe en Allemagne, dans la Moyenne Marche de Brandebourg sur la rivière de Sprehe, capitale des États de Brandebourg, & la résidence ordinaire des Électeurs de ce nom. *Berlin* a été fondé par Albert l'Ours en 1162. Maty. Corn. Il y a dans la Suisse une ville de ce même nom.

BÈRLINE. s. f. Espéce de Carrosse venuë de Bèrlin ville d'Allemagne, dont nous venons de parler. *Currus Berolinensis*. C'est de là que ces Carrosses ont pris leur nom. Quelques-uns néanmoins en donnent l'invention aux Italiens. Il y a des ordonnances du Roi pour les postes, qui défendent aux Officiers de courir la poste en *berline*. Dans les commencemens qu'on en vit à Paris il y a peu d'années, quelques personnes disoient *Brelingue*, ou brelinde, mais mal; on dit *Berline*, & l'étymologie montre qu'il le faut dire.

La *Berline est une voiture* commode pour aller en campagne, parce qu'elle est plus légère, & moins sujette à verser qu'un Carrosse. C'est une machine posée sur deux brancards soutenuë par des soupentes. On y entre par des étriers ou marchepieds. Les *Berlines* sont fort à la mode depuis quelque tems. On s'en sert même à la ville autant qu'en campagne. On y met des mantelets qu'on baisse dans le mauvais tems, & qu'on léve quand il fait beau, au lieu de glaces aux côtez. Il y a des *Berlines* à ressorts. Une *Berline* a beaucoup de commoditez, des poches, des accoudoirs &c. une *Berline* douce.

BÈRLU, ou BRELU. Tèrme bas & populaire. On dit d'un homme léger, inconsideré, qui agit avec précipitation & sans attention, que c'est un *berlu berlu*, ou un *brelu brelu*; car on ne dit jamais ce mot seul, on le répéte toujours deux fois. Je crois qu'on le dit aussi au féminin d'une femme, ou d'une fille. C'est une *brelu brelu*.

BÈRLUË. s. f. Eblouïssement de la vûë par une trop grande lumière, qui fait voir long-tems après les objets d'une autre couleur qu'ils ne sont. *Oculorum caligatio*. Donner la *berlue*, c'est éblouir, obscurcir la vûe.

L'autre jour à l'Observatoire
Les ennemis du tranquille sommeil,
Voulurent par malice noire
Me faire voir des taches au soleil;
Leurs long tuyaux au lieu d'aider ma vûë
Me donnoient la bèrluë.

Avoir la *bèrluë*, se dit figurément en chôses spirituelles des conceptions de l'esprit. *Caligare*. Quand vous avez avancé une telle proposition, vous aviez la *berlue* sans doute.

BÈRME. s. f. Tèrme de Fortification. Relais. C'est un petit espace de trois ou quatre piéds entre le rempart ou la fausse-braye, & le fossé qui sert à recevoir les tèrres qui s'éboulent par le canon, afin que le fossé n'en soit pas comblé. C'est pour cela qu'on a coutume de palissader les *bermes*, ou de les défendre par une haye vive. On l'appelle aussi *retraite*, *lisiere*, *le pas de la souris*.

BÈRMUDES. s. f. & plur. Les Isles *Bermudes*, *Bermude*, *Æstivæ Insulæ*. Isles de l'Amérique Septentrionale, ainsi appellées du nom de Jean Bèrmudo, qui les découvrit. Hèrrera les met au 33ᵉ dégré de latitude septentrionale; mais les Anglois, qui les ont observées plus éxactement, les placent au 32ᵈ, 30ᵉ. au levant de la Virginie & de la Caroline. Les *Bèrmudes* sont fort petites. Corn. Maty. Les Anglois les nomment aussi les Isles de Sommer, *Sommeria*, du nom de George Sommer Anglois, qui y fut poussé par la violence des vents en *1609*. Le Grand Atlas, & M. Corneille qui l'a copié, ne parlent que d'une *Bermude*, mais il y en a cependant plusieurs, comme il paroît par la carte même de l'Atlas. Maty s'est trompé quand il a dit que la plus grande des *Bermudes*, porte le nom de S. George; elle s'appelle la Grande Isle, & celle de S. George est beaucoup plus petite. Voyez le Grand Atlas.

BÈRNABITE. s. masc. Quelques-uns disent *Barnabite*, & c'est ainsi qu'il faut dire. Voyez Barnabite. Nom d'un certain Ordre de Religieux vêtus de noir en manteaux & soutanes, qui ont été ainsi nommez de l'Église de S. Bèrnabé de Milan, où ils ont été prémièrement établis.

BÈRNAGE. s. m. Vieux mot. Le train, le bagage, l'équipage d'un grand Seigneur. *Comitatus*, *sarcina*, *impedimenta*. Il signifie aussi la maison du Roi, & toute sa suite. On trouve dans un ancien Auteur, le Roi tint Cour plénière, & en icelle manda tout son *bernage*: c'est pourquoi M. Ménage le fait venir de *Baronagium*, c'est-à-dire, l'assemblée des Barons. On a dit Bèr pour Baron. Voyez Ber.

Parmi les Laboureurs *bèrnage* signifioit un mélange de divèrses espéces de grains; comme froment, seigle, orge, &c. En ce sens le P. Labbé le fait venir d'*hybernagium*. Voyez Du Cange sur le mot Hybernagium.

BÈRNARD. s. m. *Bernardus*. Nom d'homme. Selon quelques-uns il vient de l'Allemand, & signifie qui a un esprit d'Ours: *art* en Allemand veut dire esprit naturel, & *ber*, ou *beer*, ou *bar*, ours. D'autres prétendent qu'il signifie *filialis indoles*. On le trouve écrit avec aspiration Bèrnhard; & parcequ'on change souvent l'aspiration *V* en *W*, on appelle aussi S. Bèrnard Évêque de Hildesheim. Mais c'est toujours le même mot. L'Auteur de la vie de S. Barnard, ou *Bèrnard*, Evêque de Vienne, dit que ce nom signifie *fils de bonne odeur*; c'est-à dire, qu'il le dérive du Syriaque, ou Chaldéen בר, *filius*, & de l'Hèbreu נרד *Nered*, en Chaldéen, נרדא, *nardus*. Il ne faut point chèrcher si loin l'étymologie de ce nom. *Bern* est un ancien nom des peuples du Nord. Il est parlé d'un Roi *Bern*, ou *Born*, qui régnoit vèrs la mèr Balthique. Il y a de l'apparence que ce sont les Bourguignons ou les François qui ont apporté ce nom dans les Gaules.

S. *Bernard* a écrit autrefois à un grand Prélat touchant les dépenses inutiles & superfluës. De Rancé. S. *Bernard*, l'un des plus grands ornemens de l'Église de France, naquit l'an 1091. au village de Fontaines en Bourgogne à trois quarts de lieuë de Dijon. Son Père Tècelin, surnommé Sorus, ou Roussæau, Seigneur du lieu, étoit de l'une des plus anciennes noblesses de la Province, & sa mère la B. Alette, ou Alix, étoit fille de Bertrand Seigneur de Mombard, qui étoit parent aux Ducs de Bourgogne. Baillet. Voyez aussi BARNART.

BÈRNARDIÈRE. s. f. Espéce de poire dont parle La Quintinie P. III. T. III. p. 322. C'est une mauvaise poire du mois d'Avril & de Mai. Id. p. 386.

BÈRNARDINE. s. f. Religieuse qui suivent la Régle de S. Benoît. *Moniales sancti Bernardi*. Elles sont habillées comme les Bèrnardins, & elles ont de bonnes Abbayes, auxquelles le Roi nomme.

BÈRNARDIN. s. m. Nom de Religieux, dont l'Ordre est fort étendu dans l'Europe. C'est une Réforme de l'Ordre de S. Benoît faite par Robert Abbé de Molême, & depuis par S. Bèrnard Abbé de Clèrvaux. *Monachi Ordinis sancti Bernardi*. Leur habit est une robbe blanche, avec un scapulaire noir; & lorsqu'ils officient, ils sont vêtus d'une coule ample & large qui est toute blanche, & qui a de grandes manches, avec un chaperon de la même couleur. Il y a cinq Abbayes Chèfs d'Ordre de S. Bèrnard en France; Cisteaux, Clèrvaux, Pontigny, La Fèrté, & Morimont. Les Ordres de Calatrava & d'Alcantara en Espagne sont sous la Régle de S. Bèrnard.

BÈRNE. s. f. *Berna*. Ville de Suisse Capitale d'un Canton, sur une colline entourée de trois côtez de la rivière d'Aar. Le nom de *Berne* signifie Ours. Cette ville en a un dans ses armes, & en entretient plusieurs dans une fosse fort propre. M. Corneille dit qu'elle fut nommé *Bèrne*, ours, parce qu'on trouva un ours dans ses fondemens. Hoffman dit que *Berne* fut commencée par Berthole IV. Duc de Zaringhen, & achevée par son fils Bèrthold V. qui lui donna le nom de *Berne*, ours, de la prémière chôse qu'il rencontra dans la ville, en 1191. De là vient que quelques-uns la nomment en Latin *Arctopolis*. A *Bèrne* l'adultère & la prostitution sont des crimes punis de mort, & la simple fornication rend un homme incapable d'aucune charge pour toute sa vie. Maty.

Le Canton de *Berne* est le plus puissant des XIII. qui composent la

République des Suisses. Il occupe seul plus d'un tiers de tout le païs. *Bernensis Pagus.* Il se divise en deux parties, le Païs Allemand & le Païs Roman. Voyez Simler *De Rep. Helvet.* & Burnet, voyage de Suisse.

BÈRNE. s. f. Saut en l'air qu'on fait faire à quelqu'un, soit par divèrtissement, soit par malice, en le secouant dans un drap, ou dans une couvèrture. *Ludicra alicujus è sago linteo in altum jactatio; ludicrum sagi supplicium.*

Jamais sot ne mérita mieux
D'etre poussé d'un coup de bèrne,
Jusqu'à moitié chemin des cieux. MAIN.

BÈRNE, se dit figurément de ceux qu'on raille, qu'on balotte dans une compagnie. Une proposition si déraisonnable mérite la *berne*.

On dit en tèrmes de Marine, Mettre le pavillon en *bèrne*; pour dire, le tenir ferlé le long de son bâton : c'est un signal que donnent les vaisseaux pavillons ou vaisseaux inférieurs pour les avertir de venir à bord.

BÈRNEMENT. s. m. Action de bèrner; manière dont une persònne est bèrnée. *In sublime jactatio.* L'histoire du *bernement* du Cavalier nous donne de quoi rire. D. QUICH.

BÈRNER. v. act. Faire sauter quelqu'un en l'air dans une couvèrture, par jeu, ou par dérision. *Aliquem è linteo in altum jactare.* Sancho Pança, valet de Dom Quichotte, fut violemment *berné* dans la tavèrne. Suétone rapporte que c'étoit un des plaisirs de l'Empereur Othon de se faire *berner*.

Ménage & Borel prétendent que ce mot vient de *bèrne*, qui est comme dit Cujas, un ancien mot François, qui signifie un certain habillement que les Latins ont appellé *sagum*, avec lequel on *bernoit*; & Nicod dit qu'il vient de *Hibernia*, où il prétend qu'on porte encore de semblables vêtemens faits d'un drap grossier & velu, qu'on appelle *bernée*. Covarruvias appelle aussi *bernia*, un manteau fort large fait d'un gros drap.

BÈRNER, se dit aussi figurément pour balotter, railler quelqu'un; le faire servir de jouet à une compagnie. *Ludere, illudere, irridere.* Cet homme est un ridicule, qui se fait *berner* par tout où il se rencontre.

Puis un chacun contre moi déchainé,
Je fus honny, reprimandé, bèrné;
Des malheureux c'est assez le partage.

Je leur découvre (aux Grands) les horribles flateries dont on les *berne* continuellement. MASCUR.

Originairement ce mot ne signifioit autre chôse que *vanner*, ou *jetter en haut avec le van.*

BÈRNÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Jactatus in altum, irrisus, illisus.* Les cris affreux que faisoit le misérable *berné*, allèrent jusqu'aux oreilles de son maitre. D. QUICH.

BÈRNEUR. s. m. Celui qui bèrne. *Jactator, illusor.* Il n'y a ici ni bèrne, ni *berneur*. D. QUICH.

BÈRNIQUET. s. m. Qui ne se dit qu'en ces phrâses provèrbiales, Envoyer quelqu'un au *berniquet*. Il est allé au *berniquet*; pour dire, qu'il est ruiné, qu'il a mal fait ses affaires.

BÈRNOIS, OISE. s. m. & f. Qui est de Bèrne. *Bernensis Arctopolita.* En 1353. les *Bernois* firent alliance avec les autres Cantons.

BÈRRI, ou BÈRRY. s. m. *Bituriges Cubi*, *Bituricensis Provincia*, ou *Ducatus*. Province de France qui a titre de Duché. Elle a la Sologne au Nord, le Nivèrnois & le Bourbonnois à l'Orient, la Marche au midi, le Poitou & la Touraine au couchant. Le Chèr divise cette Province en haut & bas *Berry*. La Capitale du *Berry* est Bourges. Le *Berry* fut érigé en Duché & Pairie par le Roi Jean, & donné à Jean son fils en Octobre 1360. DU TILLET. Les laines du *Berry* sont admirables. Le *Berry* est fèrtile en bléd, en vins, en pâturages & en bétail. Les habitans de *Bèrry* s'appelloient autrefois Bituriges, & s'appellent aujourd'hui Bèrruyers. Voyez ces mots. L'histoire de *Berry* a été écrite par Chaumeau & par la Chaumassière, qui a fait aussi un Commentaire sur la Coutume de *Berry*.

M. Catherinot a fait aussi beaucoup de petits ouvrages sur l'histoire & les antiquitez de *Bèrry*. Les fondateurs de *Berry*, les Ducs & Duchesses de *Berry*, la Chronographie de *Berry*, le Bullaire de *Berry*, le Diplomatàire de *Berry*, les Dominateurs de *Berry*, le Calvinisme de *Berry*, les Alliances de *Berry*, les Philippes de *Berry*, les Annales Ecclésiastiques de *Berry*, les Annales Thémistiques de *Berry*, le Sanctuaire de *Berry*, les Antiquitez Romaines de *Berry*, les Illustres de *Berry*, le Droit de *Berry*, le Nobiliaire de *Berry*, les Patronages de *Berry*, les Rechèrches de *Berry*, le Necrologe de *Berry*. Tout cela est plein d'Antiquitez & de remarques curieuses. Voyez encore Mezerai dans Philippe I. Tom. I. p. 409. & 410.

Ce mot s'est formé du Latin *Bituriges*, *Beturiges*, *Betri*, *Berri*. Mézerai croit que la dérivation du nom de *Berry* n'a rien de certain; mais il a tort. De Biturige s'est fait Beturige, Betrige, Betri, *Berri*, ou *Berry*.

On dit provèrbialement, C'est un mouton de *Bèrry*, ou bien, Il est doux comme un mouton de *Berry*; pour marquer l'humeur douce de ceux de cette Province, par allusion aux èxcellens moutons qu'elle produit en abondance. On dit aussi d'une persònne qui a quelque tache au visage, Il est marqué, ou elle est marquée sur le nez comme les moutons de *Berry*, parce qu'on marque les moutons de chaque troupeau pour les reconnoître, quand ils s'égarent ou se mêlent, quoique ce ne soit pas souvent sur le nez qu'on les marque.

BÈRRICHON, ONE. s. m. & f. Qui est de Bèrry. *Bituricus*, *Bituricensis*. Le Peuple dit, C'est un *Berrichon*, une *Berrichone*; pour dire, un homme ou une femme de *Berry*; mais il n'y a que le peuple qui parle ainsi, & c'est très-mal parler. Il faut dire un *Berruyer*, une *Berruyere*. Si les honnêtes gens disent quelquefois *Berrichon*, ils n'en usent que comme d'un tèrme populaire, ou d'un diminutif en badinant; mais sur tout il ne faut jamais l'écrire, à moins que ce ne fût en stile burlesque, ou comique, & en imitant le peuple.

BÈRRIE. s. f. C'est une plaine, une campagne, un désert, un lieu uni, tel que les déserts où habitent les Bédouins ou Arabes du désert. Et disoient qu'ils étoient venus, nez & concréez d'une grande *Berrie* de sablon, là où il ne croissoit nul bien. JOINVILLE. *Beria, locus, planus, campestris.*

BÈRRIOIS, ou BÈRRYOIS, OISE. s. m. & f. De Vigenère appelle ainsi les habitans de *Berry*; mais ce mot ne se dit point. Il faut dire *Berruyer*.

BÈRRUYER, ou BÈRRUIER, ÈRE. s. m. & f. *Biturix*, *Bituricus*. Qui est de Bèrry, originaire, natif de Bèrry. Il ne se dit que des persònnes. Il n'y a point d'adjectif pour èxprimer les chôses qui sont de Bèrry. Ainsi il faut dire, Des moutons de Bèrry, les laines de Bèrry, les draps de Bèrry, &c. *Berruyers* sont ceux de Bèrry. MÉNAGE. Le P. Labbe, Catherinot, le P. de Champs, de la Thaumassière, le P. Bourdalouë, étoient *Berruyers*. Quelques-uns pensèrent qu'ils n'étoient pas tant coupables de ce crime, comme d'avoir été l'un des principaux ministres de la tyrannie du *Berruyer*. MEZER. C'est-à-dire, du Duc de Bèrry.

Quelques-uns disent aussi *Bèrruyers*, pour signifier les anciens peuples du Bèrry. Les *Berruyers*, peuples anciens, qui ont possédé la Gaule Celtique, & qui formoient une Monarchie très-puissante dans les Gaules. T. CORN. J'aimerois mieux imiter M. de Cordemoy, & d'autres, & me servir du mot *Bituriges* en parlant de ces anciens habitans de Bèrry. Voyez BITURIGE, & BÈRRICHON.

BERS. s. m. Bèrceau. Vieux mot. On ne s'en sert plus que dans quelques Provinces. *Cuna*.

On a dit *ber* par abréviation.

Ce qu'on apprend au bèr,
On le retient jusqu'au ver.

Ce provèrbe signifie, qu'on consèrve toûjours les impressions & les habitudes de l'enfance, & qu'on les porte jusqu'au tombeau.

BÈRSABÉE. s. f. *Bersabee*. Ville de la Palestine dans la Tribu de Siméon, aux èxtrémitez de la Tèrre Sainte du côté du midi. Ce nom est composé de deux mots Hébreux, באר, *Beer*, un puits, & שבע, *seba*, ou *saber*, *sabee*, c'est-à-dire, jurement, & signifie, *Le Puits du Jurement*. Il fut donné à ce lieu par Abraham, parce que ce fut là que ce Patriarche & Abimélech Roi de Gérar jurèrent une alliance ensemble. Abraham y avoit fait creuser un puits, & le Patriarche aussi bien que son fils Isaac y demeurèrent long-tems, à cause de la commodité de cette eau. Que le thrône de David soit élevé sur Israël, & sur Juda, depuis Dan jusqu'à *Bersabée*. SACY. C'est une expression fort ordinaire aux Écrivains sacrez, pour marquer les deux èxtrémitez de la Tèrre Sainte, & tout le Peuple de Dieu, toute la Tèrre Sainte, d'un bout à l'autre.

BÈRSARIEN. s. m. *Bersarius*. Nom de certains bas Officiers de la Cour de Charlemagne, qu'on appelle aussi Bévérariens, *Beverarii*, & dont Hincmare parle épître 3. c. 13. Quelques-uns croyent que les *Bersariens* étoient les Gladiateurs qui combattoient avec les bêtes, & qu'on nommoit pour cela *Bestiarii*; mais Spelman tient que les *Bersariens* étoient les Officiers des Chasses, sur tout de celle du loup; & par les Bévérariens il entend les Chasseurs du Castor, parce que cet animal est appellé prèsque par tout *Bever*, ou *Beber*, comme écrit le Scholiaste de Juvénal.

BÈRTAUDER, ou BRETAUDER. Quelques-uns même disent BÈRTOUDER. Vieux mot, qui signifioit autrefois,

Tondre

Tondre inégalement, *Inequaliter tondere*, & qui a depuis signifié, Couper les oreilles à un cheval. *Aures equi mutilare.* Et ensuite, Châtrer, dont on se sert encore dans le burlesque *Castrare, evirare.*

BÈRTE, ou BÈRTHE. s. f. Nom propre de femme. *Berta, Bertha.* Berth, ou Bert en Lombard signifie Prince, selon les Jésuites d'Anvers, *Acta Sanct. Mart. T. II. p.* 54. & en Allemand éclatant, brillant, selon la remarque du P. Mabillon, *Acta Sanct. B. Sac. II. p.* 816. Le même Auteur a fait une dissertation sur le tems auquel le Roi Robert répudia *Berte* pour épouser Constance, *Act. Sanct. Bened. Sac. VI. P. I. praef.* §. 7. *p. XXIX.* On appelle une Dévote, une *Berte*; mais ce tèrme a quelque chôse de méprisant.

BÈRTHAIRE. s. m. *Bertharius.* Ancien nom propre d'homme, dont on a fait *Berthier.* On trouve *Berthierus*, & *Bercharius*, pour *Bertharius. Berthaire*, ou *Berthier*, étoit Maire du Palais sous Thièrry.

BÈRTHIER. s. m. *Berthierus.* Voyez BÈRTHAIRE.

BÈRTOU, ou BÈRTOUL. s. m. *Bertholphus.* Nom propre d'homme, qui s'est formé de *Bertulphus.* On a dit d'abord Bèrthulphe, prononçant l'*u* comme nôtre *ou*, & ensuite *Bertboul*, puis *Bèrtou.* S. *Bèrtoul* naquit en Allemagne, sous le régne de S. Sigebert en Austrasie au 7ᵉ siécle. BAILL. 5ᵉ *Févr.* Voyez les Notes de M. Chastelain le même jour p. 542.

BÈRTRAN. s. m. Nom propre d'homme différent de Bèrtrand. *Berti-Chrammus*, *Bertramus*, & non pas *Bertrandus.* Ce nom s'est formé du Latin *Bert-Chram*; *Bert-ran*, *Bertran. Bèrtran*, né de famille noble dans le Poitou, se consacra à Dieu dans la ville de Tours, où il reçut la tonsure Cléricale, & fut ensuite Évêque du Mans. Voyez Baillet, au 3ᵉ Juillet.

BÈRTRAND. s. m. Nom propre qui est venu en usage dans cette phrâse provèrbiale tirée de l'Italien. Qui aime *Bertrand*, aime son chien. *Bertrandus. Bertrand.* C'est aussi un nom que l'on donne aux singes. MÉN.

BÉRYTE. s. f. *Berytus.* Ancienne ville d'Asie dans la Phénicie, entre la ville de Tripoli & de Sidon. *Béryte* étoit autrefois considérable, & avoit un Archevêque dépendant du Patriarche d'Antioche. On dit qu'elle fut bâtie par Gergesée, cinquiéme fils de Chanaan, qui la nomma *Geris.* Les Phéniciens lui donnèrent dans la suite le nom de *Béryte.*

Ce nom, *Béryte*, semble venir de באר, *beer*, & au plur. בארות, *beerot*, des puits. Il a été donné à cette ville à cause des sources d'eau, ou de quelque source d'eau qu'il y avoit en cet endroit. D'autres prétendent que *Beryth* s'est dit pour *Abyrith*, & qu'il vient de אבירות, *force*, *puissance*, de אביר, mot Hébreu & Phénicien, qui signifie, *fort*, *puissant.* La prémière étymologie est d'Étienne de Byzance, qui avec raison la préfère à la seconde, qui est d'Istiæus, au rapport du même Étienne.

Auguste accorda à *Beryte* de grands privilèges, & la nomma *Julia Felix.* Aujourd'hui c'est *Barut*, & *Bayrut*, selon Maty, & *Béroot* selon M. Corneille; mais probablement il a pris ce dernier nom dans quelque Voyageur Anglois. Les Anglois prononcent *oo* comme nous prononçons *ou.*

BES.

BESA. s. m. Nom d'un faux Dieu adoré à Abyde dans la Thébaïde. *Besa.* Constance envoya cette année (359) le Sécretaire Paul célèbre par ses cruautez, pour poursuivre divèrses personnes accusées d'avoir consulté l'oracle de l'idôle appellée *Besa* qui étoit à Abyde, à l'extrémité de la Thébaïde. TILLEM. La manière de consulter cet oracle étoit de donner des billets cachetez aux Prêtres, qui les portoient dans le Sanctuaire du temple & en rapportoient les réponses.

Il y avoit aussi une ville dans la Thébaïde, qui portoit le nom de ce Dieu, & qu'Hadrien appella ensuite Antinous, ou Antinople, *Antinopolis*, & que les habitans nommèrent Besantinous. Voyez sur ce Dieu Ammien Marc. Liv. XIX. pag. 150. 151. Saumaise dans ses Notes sur Spartien, Hadrian. c. 14. & sur Solin p. 71.

BESACE. s. f. Bissac; longue piéce de toile cousuë en forme de sac, qui est ouvèrte par le milieu, qu'on porte sur une épaule, dont l'un des bouts pend par devant, & l'autre par dèrrière. *Pera, mantica.* Les païsans portent des *besaces* au marché. Les mendians demandent l'aumône avec la *besace.* On dit, réduire quelqu'un à la *besace*; c'est-à-dire, à l'aumône, & à la dèrnière misère. Porter la *besace*, c'est être gueux, & misérable:

Etre né Gentilhomme, & porter la besace,
Il n'est rien de plus douloureux. S. ÉVR.

Ce mot vient de *bis sacca*, qu'on a dit pour *bis saccus.* MÉN. & NICOD. On trouve le mot de *bisacium* dans Pétrone. Icquez dérive le mot *besace* de *bedelsac*, ou *betelsac*, mot de la langue des Francs, qui signifie la même chôse.

On dit provèrbialement, qu'une *besace* bien promenée nourrit son maître. On dit d'un homme qui fait épier les actions de sa femme, qu'il en est jaloux comme un gueux de sa *besace.*

BESACIER. s. m. Qui porte une besace. *Mendicus.*

Le fabriquateur souverain,
Nous crea besaciers *tous de même manière:*
Il fit pour nos défauts la poche de derrière,
Et celle de devant pour les défauts d'autrui. LA FONT.

BESAIGUE, ou BESIGUE. s. f. Outil de fèr servant aux Charpentiers pour unir & tailler le bois. *Bipennis.* C'est une barre de fèr acérée par les deux bouts en forme de ciseau, ayant un manche de fèr au milieu, qui sert particulièrement à faire des mortaises & des tenons.

Ce mot vient de *bis acuta*, à cause de ses deux taillans. NICOD. de *bis acutus*; car l'on trouve l'un & l'autre dans la basse Latinité, pour signifier un instrument qui a deux taillans. Un Glossaire manuscrit de l'Abbaye de sainte Marie de Cambron, cité par le sçavant Rosweid, le définit ainsi, *Bis acuta, ferramentum quoddam utrimque incidens.* Dans la vie de S. Antoine, & dans celle de Frontonius, on lit *bis acutum*, & *bisacutos.* Voyez Rosweid, p. 1018. Bollandus, *Act. Sanct. Janu. T. II. p.* 131. dans la vie de S. Antoine le Grèc, met *πίκκιον.*

BESAIGUE, on appelle encore de ce nom un marteau dont les Vitriers se servent.

BESANÇON. Prononcez *Bezanson.* s. masc. Ville Capitale du Comté de Bourgogne, l'une des plus anciennes de l'Europe, avec Université, Parlement, & Archevêché, sur le Doux. *Vesuntio*, ou *Besuntio*, *Vesuntium*, ou *Bisuntium*, *Vesunticum*, *Chrysopolis.* César *L. I. c.* 9. *de Bell. Gall.* dit que *Besançon* étoit la plus grande & la plus forte ville des Séquaniens. *Besançon* étoit ville libre & Impériale, mais l'an 1651. elle fut cédée aux Espagnols par l'Empereur. *Besançon* est à la France depuis 1674. qu'il fut pris par le Roi. Il y a plusieurs restes d'antiquitez dans *Besançon*; entre autres un arc de triomphe élevé en l'honneur de l'Empereur Aurélien. La longit. de *Besançon*, selon l'Académie, est de 24ᵈ. Sa latitude de 47, 20. *Besançon* porte de gueule à l'aigle d'or. Jean Jacq. Chifflet a fait une histoire Latine de *Besançon*, imprimée en 1618 à Lyon in 4°.

Ce nom, selon Cluvier, *Germ. Ant. L. I. p.* 67. 68. vient d'un ancien nom Celtique, Wesont, ou Wesant, qui se dit encore aujourd'hui en Allemagne, & qui est le nom d'un animal que les Romains appelloient aussi *bisontem*, du nom Celtique qu'ils avoient adopté.

BESANÇON. s. m. Tèrme de Fleuriste. Le *Besançon* est une renoncule simple de double couleur, d'un jaune pâle marqueté de rouge, sur un fond jaune. CULT. DES FL.

BESANT. s. m. Nom d'une espèce de monnoye qui a été battuë d'abord à Constantinople du tems des Empereurs, qu'on appelloit autrefois *Bisance*, qui étoit d'or pur, ou de 24 carats. On en présente treize à la Messe au Sacre des Rois, & Henri II. en fit battre treize expressément pour cela, qui furent nommez *Bisantins.* Ceux-là valoient un double ducat la piéce. On ne sçait pourquoi nos Princes se servent d'une monnoye étrangère dans leur Sacre. Quelques-uns ont cru que c'est parce qu'ils n'en faisoient point fraper d'or, mais on en a plusieurs d'or de Hugues Capet & de Robert, &c. Le Blanc conjecture qu'en ce tems-là on donnoit le nom de *besant* à toute monnoye d'or, quoiqu'elle ne fût pas frapée à Constantinople, comme dans la suite on donna le nom de Florin généralement à toutes les espèces d'or, quoiqu'elles ne fûssent pas de Florence, où l'on prétendoit que le Florin avoit pris son origine. Et ce qui pourroit appuyer cette conjecture, c'est que les Sarazins appelloient leur monnoye d'or *besant*, bien qu'elle ne fût pas fabriquée à Constantinople. Quoi qu'il en soit, les *besans* ont eû long-tems cours en France, & il en est parlé dans plusieurs anciens titres depuis 1148 jusqu'à 1297. Le Blanc les a citez p. 170. Le Roman de la Rose en parle plus d'une fois, & de manière à faire voir que c'étoit la monnoye d'or la plus usitée en France. Cependant comme il n'en est fait mention dans aucune des Ordonnances de Philippe le Bel, le Blanc conjecture encore que *besant* étoit un tèrme général que le peuple donnoit à toutes les monnoyes d'or.

On est en doute de la valeur du *besant* ancien. Ragueau & Baquet l'évaluënt à 50 livres. Le Sire de Joinville dit qu'on demanda deux cens mille *besans* d'or pour la rançon de S. Loüis, qui valoient cinq cens mille livres: c'est à raison de 50 sols pour chacun. Dans plusieurs titres d'abonnemens de Fiefs le *besant* n'est apprécié qu'à 10 sols. Dans un compte des Baillifs de France de l'an 1297. le *besant* est évalué à 9 sols. Le denier tournois étoit alors à 1 denier 6 grains de loi, à la taille de 200 au marc; ainsi il valloit de nôtre monnoye courante 4 deniers & ½ de denier,

& par conséquent le *besant* vaudroit 21 sols 3 deniers de la monnoye d'aujourd'hui. Le Blanc.

Dans un vieux titre du commencement du XIII^e siécle cité dans les *Act. Sanct. Maii T. I. p.* 64. par le P. Papebrock, on lit *besond* au lieu de *besant*. *Et promittuntur pro pretio viginti tria scuta in saluts, tastarts, & besonds solvenda.* Et dans l'*Index Onomasticus*, on dit que c'est la même chôse que *besant*, *besond*, *byzantinus genus pecuniæ*; mais à la p. 65. de l'ouvrage le P. Papebrock prétend que *besons* signifie Jumeaux, *Gemelli*, & que cette monnoye fut ainsi appellée, parce qu'il y avoit deux têtes, de même, dit-il, que l'on appelle *Baisoir* la monnoye d'or de l'Archiduc Albert & d'Isabelle, parce que leurs têtes y sont, & qu'elles semblent se baiser.

BESANT. f. m. Tèrme de Blason. C'est une piéce de métal ronde & pleine, dont on charge l'Écu, à la différence des tourteaux qui sont de couleur, & des cèrcles & anneaux qui sont à jour. *Byzantii nummi.* Messieurs Du Puy portent d'or à la bande d'azur chargée de trois *besans* d'or. Les Paladins François mîrent sur leurs Écus de ces sortes de *besans*, pour faire voir qu'ils avoient fait le voyage de la Tèrre Sainte.

On appelle *besant-tourteau*, celui qui est parti moitié de métal & moitié de couleur.

Les Espagnols confondent les *besans* & les tourteaux, & les appellent indifféremment *roeles*. Plusieurs appellent les *besans* d'argent *plates*, ce qui vient du mot Espagnol *plata*, qui signifie *argent*. Upton nomme les *besans* d'or *talens*, & ceux d'argent *paletz*. Il y a aussi des *besans Saraceniques*.

Besanté, ée. adj. Qui se dit d'un Écu orné, ou chargé de besans. *Bysantiis nummis instructus.* Une bordure *besantée*, chargée de tant de besans.

BESAS. f. m. Tèrme du jeu de dez, qui signifie, Deux as. Pasq. *Rech. L. VIII. c.* 30. On s'en sert aussi au jeu de Trictrac.

BESCHE. f. f. Tèrme d'Agriculture, & plus particulièrement de Jardinage. *Ligo, marra.* C'est un outil de fèr, qui est plat, large à peu près de 8 à 9 pouces, & long d'environ un piéd, assez mince par enbas, & un peu plus épais en haut, surtout au milieu, où le fèr est tourné en manche rond d'environ trois pouces, & long de trois à quatre, par lequel ce fèr est encore emmanché d'un manche de bois de près de trois pouces de tour, & de trois piéds de long. On se sert de cet instrument ainsi emmanché pour couper la tèrre, la remuer, labourer un jardin, ce qui se fait en tenant le manche des deux mains, & enfonçant le fèr de sa hauteur, c'est-à-dire, d'environ un pied dans la tèrre, & pour cela foulant, s'il est besoin, du pied sur ce fèr, pour couper ainsi la tèrre, la renverser sans dessus dessous, & par ce moyen déraciner & faire mourir les méchantes hèrbes, & la disposer à recevoir une nouvelle semence, ou un nouveau plant. La Quint. & Lig. Il n'est rien tel que la *bêche* pour remuer la tèrre d'un jardin. Lig.

Nicod dérive ce mot de *bec*. D'autres le dérivent par métathèse de l'Hébreu *scheber*, qui signifie *fraction*, parce qu'elle sert à couper la tèrre. D'autres le dérivent de *becca*, *besca*, & *bessa*, mots de la basse Latinité signifians la même chôse, *eò quod becci seu rostri formam referat.* Du Cange le dérive de *vanga*, mot de la basse Latinité dont se sèrvent aussi les Italiens en la même signification.

BESCHER. v. act. Labourer la tèrre avec une bêche. *Ligone, marra terram fodere.* *Bêchez* moi bien cette planche. Cette platebande est mal *bêchée*. Lig.

On dit provèrbialement de celui qu'on occupe à un travail trop pénible, qu'il aimeroit mieux *bêcher* la tèrre.

BESCHOTER. v. act. Tèrme de Jardinier. Voyez Bequiller. C'est la même chôse, & celui-ci se dit plus ordinairement.

BESICLES. f. f. plur. *Conspicillum.* On ne se sert de ce mot que dans le stile burlesque. Il signifie des lunettes appliquées aux deux yeux. *Vitrum ocularium.* Voyez *Lunettes*, où on a parlé de l'invention des *besicles*.

Besicles, est aussi un tèrme de Lunetier; pour dire, une sorte de masque où il y a deux yeux de vèrre, & qui sert à ceux qui vont à la campagne, pour empêcher que le vent ou la poussière ne leur fasse mal aux yeux. Il se sert de *besicles* toutes les fois qu'il monte à cheval.

On dit provèrbialement, qu'un homme n'a pas mis ses *besicles*, quand il se trompe au jugement de quelque chôse, soit corporellement, soit spirituellement.

Ce mot vient *à duobus circulis*, ou *cyclis*, qui composent des lunettes; ou selon Pasquier, de *bis oculi*, doubles yeux.

BESI DE CAISSOY. f. m. Sorte de poire, qui s'appelle autrement *Roussette d'Anjou*. C'est une petite poire de Décembre & Janvier, de la grosseur à peu près d'un blanquet: le fond du coloris est jaunâtre, chargé partout de roussеurs, la peau peu unie, la chair tendre, mais pâteuse, beaucoup de pièrre & de marc, l'eau peu agréable, tirant au goût de cormes. Quelquefois néanmoins on en voit d'assez bonnes. La Quint. *T. I. P. III. p.* 369.

Ce mot vient de *Besi*, qui en Breton signifie Poire, & de *Caissoy*, nom du lieu d'où apparemment elle est venuë, comme dans les suivantes. Le *Besi de Caissoy* est une poire de Decembre & de Janvier. La Quint.

BESI-D'HERI. f. m. Espéce de poire qui a été ainsi appellée du mot *besi*, qui en langage Breton signifie *poire*, & de *Heri*, qui est une forêt de la Bretagne, où cette sorte de poire a été trouvée. Le *besi-d'heri* est une poire très-ronde, de la grosseur à peu près d'une grosse balle de jeu de paume; le coloris jaune, & d'un vèrd blanchâtre, la queuë assez droite & longue; & meurissant en Octobre & Novembre. La Quint. Le *besi-d'heri* se consèrve pendant l'hyver.

On devroit écrire *besi de heri*; mais l'usage, qui se met peu en peine de la raison, fait écrire *besi-d'heri*. La Quintinie écrit quelquefois *Besideri*.

Besi d'Heri-Landry. Espéce de poire que l'on nomme plus communément Poire de Leschasserie; & quelques-uns, vèrte longue d'hyver. Voyez Leschasserie.

Besi de la Motte. Autre espéce de poire qui se mange en Octobre. La Quint. *P. III. c.* 2. C'est une poire de la fin d'Octobre. Id.

Besi de Mapan. Espéce de poire qui se mange au mois d'Août, & que la Quintinie estime peu.

Besi des Essars. Autre espéce de poire, dont la Quintinie ne fait pas grand cas.

BESIERS. Voyez BEZIERS.

BESLANT. adj. Qui bêle. *Balans.* On dit provèrbialement, Bœuf saignant, mouton *bêlant*, porc pourri; tout n'en vaut rien, s'il n'est bien cuit.

BESLEMENT. f. m. Cri des moutons & des agneaux. *Balatus.* La brebis entend le *bêlement* de son agneau.

BESLER. v. n. Faire des bêlemens. *Balare.* Les moutons *bêlent*, quand ils apperçoivent de l'eau.

Ce mot est fait par onomatopée; c'est-à-dire, du son que fait l'animal en criant, & selon Pasquier il est plus naturel que le *balare* des Latins.

Telle à l'aspect du loup,
Fuit d'agneaux effrayez une troupe bêlante. Boil.

Besler, se dit figurément, mais dans le stile bas, des cris des petits enfans qui souffrent quelque douleur, ou qui veulent avoir quelque chôse. Il ne faut pas laisser accoûtumer les enfans à *bêler*.

On dit provèrbialement que la brebis *bêle* toûjours d'une même sorte; pour dire, qu'on ne change guères les manières qui nous viennent de la nature.

BESNARDE. f. f. Tèrme de Sèrrurier, est le nom qu'on donne aux fèrrures qui s'ouvrent de deux côtez.

BESOARD. Voyez Bezoard.

BESOCHE. f. f. Tèrme d'Agriculture & de Jardinage. Instrument de fèr avec lequel on fait les labours dans les tèrres pièrreuses. C'est la même chôse qu'un hoyau, qui selon Nicod en quelques païs s'appelle *Besoche*. *Ligo.* Il se fait des labours de plusieurs façons; prémièrement à la bêche & la houë, & cela dans les tèrres aisées. En second lieu il s'en fait à la fourche, & à la *besoche*, & cela dans le tèrres pièrreuses. Quint. Prononcez *bezoche*, comme écrit quelquefois Nicod.

BESOGNE. f. f. Travail, occupation à quoi que ce soit qui est utile. *Opus, opera, labor.* Quand on se retranche contre les ennemis, il faut qu'un chacun mette la main à la *besogne*. L'Avocat a sa *besogne*, aussi bien que l'Artisan. Le Potier & l'Orfèvre travaillent en *besogne* platte, & en *besogne* ronde, &c.

Besogne, se dit aussi figurément, dans le stile simple & familier, de tout Ouvrage d'esprit.

Muse, on admire vôtre besogne,
Mais vous n'avez ni feu ni lieu. Main.

Besogne, dans le même sens, se dit encore de toute affaire importante & embarrassante.

Le séjour de Catalogne,
Vous peut tailler de la besogne. Voit.

Besognes, f. f. plur. Hardes qu'on porte avec soi, dont on a ordinairement besoin; & se dit particulièrement des hardes, ou *besognes* de nuit. *Sarcina, sarcinula.*

Besogne, se dit quelquefois en stile vieux & badin pour chôse.

Enfin c'est bien pauvre besogne,
Que de belle eau claire entre nous,
A tout hazard garnissez vous
De quelque baril de Bourgogne.

C'est

C'est-à-dire, c'est bien pauvre chôse, c'est bien peu de chôse.

BESOGNE, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il ressemble au Bahutier, il fait plus de bruit que de *besogne*. Vous nous faites de belle *besogne*; pour dire, vous ne faites rien qui vaille. On dit aussi, Tailler de la *besogne* à quelqu'un; pour dire, non seulement au propre, lui préparer de la *besogne* pour travailler, mais aussi au figuré, lui susciter bien des affaires. On dit aussi d'un fainéant, d'un méchant valet, qu'il aime *besogne* faite.

BESOGNER. v. act. Travailler, faire sa besogne. *Opus facere, exercere; labori incumbere.*

Ce mot est vieux; il a été employé par Amyot Évêque d'Auxèrre dans ses Vies de Plutarque en un sens qui passe maintenant pour obscène. *Besogne* bien ta jeune Chélidonide, & engendre de beaux enfans à Sparte. On ne le dit plus que dans le stile burlesque, mais au prémier sens que nous avons dit.

Peine ni soins, rien ne fut épargné,
Et me sembloit regardant mon ouvrage,
Des Connoisseurs mériter le suffrage,
Et que le tout étoit bien besogné.

C'est-à-dire, bien fait, bien travaillé.

BESOIN. s. masc. Nécessité, disette, manque de quelque chôse. *Vitæ necessitates, rerum penuria.* Par le mot de nécessité, ou de *besoin*, on doit entendre tous les désirs de l'appetit sensuel; mais principalement ceux qui donnent de l'impatience, & qui fâchent toujours lorsqu'on n'a pas la chôse qu'on voudroit avoir. CASSANDRE, *Trad. de la Rhét. d'Arist.* Dans nôtre langue il a plus d'étenduë. Il faut avoir recours à Dieu dans ses *besoins*. Trouve-t'on dans le monde des gens qui entrent de bonne foi dans nos *besoins*? NIC. Si vous réglez vos *besoins* sur la nature, vous ne serez jamais pauvre; & si vous les réglez sur l'opinion, vous ne serez jamais riche. BOUH. Les *besoins* de la vie, & la loi de la nécessité, forcent la nature, & y apportent de grands changemens. LA BRUY. N'attendez pas que vos amis vous éxpliquent leurs *besoins*; prévenez-les. Il faut que nos soins s'étendent, & que les espaces de nôtre cœur se débattent, à mesure que les *besoins* du prochain augmentent. FLECH.

Le mot de *besoin* marque quelque fois la nécessité qu'on a de faire quelque chôse. *Opus est.* On a *besoin* d'argent pour faire la guèrre. Le *besoin* d'aimer Dieu est indispensable. Les hommes sont liez par une chaine; c'est le *besoin* qu'ils ont les uns des autres. Dès que l'un des membres est en péril, tous les autres concourent à sa consèrvation, sans avoir *besoin* des ordres de la raison, & de la volonté. P. DAN.

En lui de l'amitié le soin se reveilla,
Il en vit le besoin *ignoré jusques là.* VILL.

On dit provèrbialement; *besoin* fait vieille troter.

Sæpè necesse gravem currere cogit anum.

BESSARABIE. s. f. *Bessarabia.* Province de la Turquie en Europe, bornée au nord par la Podolie, au couchant par la Moldavie, au midi par le Danube, qui la séparent de la Bulgarie, & au levant par la mèr noire. La Bulgarie fut anciennement une partie de la Dace, & la demeure des Arpiens, des Tyrangites, & des Britolages. CORN. & MATY.

BESSIÈRE, ou BASSIÈRE. L'un & l'autre se dit; mais *bessiere* est plus doux & plus usité. Il signifie du vin qui est au bas, où il n'y a prêsque plus que la lie. *Vinum feculentum.* Les *bessières* font mal à la tête. Il semble qu'il faut écrire & prononcer *baissiere* par un *ai*, comme on dit baisser & abaisser, de bas; & non pas besser, & abesser.

BESSIN. s. m. Nom d'un petit païs de France dans la Basse Normandie. Il a le Lieuvin à l'Orient, l'Avranchin au midi, le Cotentin au couchant, & la mèr de Bretagne au septentrion. Il y a le haut & le bas *Bessin*; le prémier au levant, & l'autre au couchant. Bayeux, Capitale du *Bessin*, est dans le bas *Bessin*. Voyez Du Moulin, Discours sur la Normand.

M^r Corneille semble dire que ce nom est venu de *Bajocasses*, ou *Biducasses*, noms des anciens peuples qui habitoient ce païs. Je crois qu'il vient de Bayeux. On a dit Bayossin, Bayeussin, Bayessin, Bayssin, & enfin *Bessin*. *Bajocensis ager*, ou *D.œcesis*. M. Huet dit qu'on l'appelle *Bagirinum* dans les Ordonnances de Charles le Chauve. Encore que l'Évêché de Bayeux s'étende depuis la rivière de Vire, jusqu'à la rivière de Dive, il ne faut pas s'imaginer que le nom de *Bessin* ait toujours marqué cette même étenduë. Cénales ne fait commencer le *Bessin* qu'à Estreham, qui est à l'embouchure de la rivière d'Orne. HUET, *Ant. de Caen.*

BESSIN, INE. s. m. & fém. Habitant du Bessin, païs de Normandie. *Bajocensis.* Les *Bessins*, qui sont fins & rusez, s'adonnent au labeur & à la draperie, voire se plaisent assez à trafiquer. G. DU MOULIN.

BESSON, ONNE. adj. Vieux mot, qui se disoit autrefois de deux enfans d'une même ventrée. *Geminus, gemellus.* Jacob & Esaü étoient deux enfans *bessons*.

Ce mot vient, selon Ménage, de *bis* simplement. Pasquier avec plus d'apparence le dérive de *bis homines*, parce qu'on disoit autrefois *homs* pour *hommes*: c'est comme si on disoit *beshoms*.

En Astrologie on appelle le signe des *Bessons*, celui qu'on nomme autrement des *Gemeaux*. *Gemini.*

BESTAIL. s. m. Tèrme collectif, qui signifie des bêtes à quatre pieds qui servent au labourage, ou à la nourriture de l'homme. Il ne se dit guère que des bœufs, des moutons, *Pecus.* On dit, Riche en gros & en menu *bétail*, & non en gros & menu *bêtail*. Il y a eû cette année grande mortalité sur le *bétail*. Il se consomme bien du *bétail* à Paris. Henri IV. créa en 1605. des Jurez-Vendeurs de *bétail*. LA MARRE, *Tr. de la Police. Liv. V. T. XVIII.* où il rapporte tous les Réglemens faits pour la vente du *bétail*.

Il fait au pluriel *bestiaux*, en prononçant l'*s*, quoiqu'on ne dise point *bestial* au singulier. Cette remarque de Furetière est fausse; *bestial* se dit au singulier, voyez ce mot ci-après, & *bestiaux* n'est point le pluriel de *bétail*, mais de *bestial*; *bétail* n'en a point.

BESTE. s. f. Animal privé de raison. Ce mot signifie la même chôse que celui d'animal; excepté que les hommes n'y sont pas compris. Il signifie seulement les animaux, entant qu'ils sont différens des hommes. *Bestia, bellua, pecus.* La plûpart des Philosophes de l'Antiquité ont crû que les bêtes raisonnoient. Plutarque a fait un discours assez grave pour prouver que *les bêtes ont de la raison*. Toute la secte des Pythagoriciens devoit être dans le même sentiment, parce que la Métempsycôse emporte, que les âmes humaines passent dans le corps des animaux, & Platon dans son Dialogue ne nie point, que sous le régne de Saturne les *bêtes* étoient en commèrce de convèrsation avec les hommes. On a prétendu même qu'elles ont un jargon intelligible entr'elles; & Porphyre rapporte que Thrésias & Apollone de Tyane entendoient leur langage. Basile lui-même à compté parmi les beautez du Paradis tèrrestre, que les *betes* y parloient. Mais plusieurs entre les Modèrnes ont prétendu prouver que les *betes* n'ont point de sentiment, & que ce sont seulement des machines. C'est une opinion qui à été renouvellée par M. Descartes. Un Médecin Espagnol, nommé *Gomesius Pereira*, avança le prémier ce paradoxe inoui; car tout le monde étoit réüni à croire que les *betes* ont du sentiment. Il fut 30 ans à en composer un Traité, qu'il a intitulé *Antoniana Margarita*, du nom de son père & de sa mère. Il le publia en 1554. On ne lui fit pas l'honneur de réfuter son opinion, & elle s'éteignit avec lui. Ainsi jusqu'à Descartes l'on a crû sans contestation que les *bêtes* connoissoient. On disputoit seulement entre les Philosophes, si les *bêtes* ont la faculté de raisonner en vèrtu de leur principe de connoissance. Mais le dogme des automates fit en peu de tems beaucoup de progrès. Il y a bien de l'apparence que M. Descartes a été poussé par sa doctrine à soûtenir que les *bêtes* ne sentent point: car en considérant les suites de son principe touchant la substance étenduë, & la substance qui pense, il s'apperçut que la connoissance des *bêtes* renvèrsoit toute l'œconomie de son systême. Le Père Pardies a fait un Livre de la connoissance des *bêtes*, pour montrer qu'elles ne sont destituées ni d'intelligence, ni de sentiment, & qu'il est impossible d'éxpliquer tous leurs mouvemens, & toutes leurs actions, par les seuls ressorts d'une machine qui se meut sans connoissance. Thomas Willis a fait aussi un Traîté de l'âme des brutes. Il y a aussi un Traité du sieur Le Grand sur le même sujet, & un Livre de l'âme des *bêtes* imprimé à Lyon en 1676. composé par Antoine d'Illy Prêtre d'Ambrun.

Dans le Journal de Hollande 1684. il est dit que cette opinion est ancienne, & qu'on en a disputé dès le tems de S. Augustin. Il est vrai que S. Augustin faisoit ce raisonnement: Que la misère étant une suite du péché, il en résulte que les *bêtes* qui n'ont point péché ne doivent point être sujettes à la misère. Or elles y seroient sujettes, si elles avoient du sentiment. Donc elles n'ont point de sentiment. Si les *bêtes* avoient une âme, Dieu n'auroit point donné à l'homme pécheur un pouvoir absolu sur elles, & le pouvoir de les égorger pour se nourrir. Le Sr. Du Rondel, Professeur à Mastricht, a prouvé que plus de 390 ans avant les Stoïciens de Rome, un Cynique avoit soutenu que les *bêtes* n'avoient ni sentiment, ni connoissance, & étoient de pures machines. Ainsi on a eû tort d'accuser Péreira d'avoir débité une nouveauté. Le P. Daniel, dans ses *Nouvelles difficultez* en 1693. a bien pressé M. Descartes, en soutenant qu'il y a dans les *bêtes* un principe de connoissance, & d'intelligence. Un Médecin Épicurien, nommé Lami, a soutenu que l'homme n'a d'autre empire sur les *bêtes* que celui de la force & de l'adresse. Boileau fait dire à l'âne,

Ma foi, non plus que nous l'homme n'est qu'une bête.

Quoique les *bêtes* soient privées de raison & de liberté, on ne laisse pas de les punir quelquefois comme si elles en avoient. Guy Pape rapporte que passant auprès de Châlons il vit un cochon attaché aux fourches patibulaires de cette ville, & qu'en ayant demandé la raison, on lui répondit, qu'on l'avoit fait parce que ce cochon avoit tué un enfant.

Au tems jadis les bêtes *parloient aussi;*
Sans remonter jusques aux tems d'Esope
Bêtes *encore parlent en celui-ci.*

BESTE, se dit particulièrement des animaux à quatre piéds qui servent à voiturer. Une *bete* de somme, de charge. Une rosse est une méchante *bête* pour faire un long voyage.

On dit au Palais, une *bete asine*, pour parler plus honnêtement d'un âne.

BESTE, se dit aussi de la vèrmine. *Vermis.* J'avois cette année de beaux fruits, mais les *bêtes* les ont mangez, le tigres, les vèrs, les chenilles.

BESTE, en tèrmes de Chasse, se dit absolument du gros gibier. *Fera.* Lancer la *bête. Bêtes noires*, ce sont les sangliers. *Betes fauves*, ce sont les cèrfs. On les distingue aussi par le nom des *bêtes de brout*, comme les cèrfs, chevreuils, &c. & *bêtes mordantes*, comme le sanglier, le blèreau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, &c.

BESTE, se dit figurément en Morale d'un homme qui ne chèrche que ses plaisirs sensuels, qui n'a point de goût pour les chôses célestes. *Bellua, pecus.* C'est une *bete* brute. Il a vécu, il est mort en *bête*.

On dit de celui qui est trop particulier, que c'est une *bête* farouche; de celui qui est trop colère, que c'est une *bête* féroce.

BESTE, se dit aussi d'une personne sans esprit, qui est stupide, lorsqu'elle ne peut rien comprendre, ni retenir. *Stolidus, vecors, bellua.*

Outre qu'il est assez ennuyeux, que je crois,
D'avoir toute sa vie une bête *avec soi;*
Comment prétendez-vous apres tout qu'une bête
Puisse jamais sçavoir ce que c'est qu'etre honnête? MOL.

BESTE, se dit quelquefois en riant, comme dans cet exemple: La bonne *bete* a ses raisons. *Vulpecula.*

BESTE, se dit encore dans le stile burlesque, pour quelque chôse que ce puisse être. Par ma foi, je ne sçai pas quelle *bete* c'est-là. MOL. Pour dire, je ne sçai pas quelle chôse c'est-là.

BESTE, se dit aussi au jeu de cartes; quand celui qui fait joüer ne gagne pas, il paye autant que ce qu'il y a au jeu, & on dit qu'il a fait la *bête. Multam committere: quod fit, cum quis ab iis vincitur quos subire ludi aleam coegit.* On l'appelle autrement le *jeu de l'homme*. On dit aussi au jeu de l'ombre, de celui qui fait jouer, & qui ne gagne pas, qu'il fait la *bête*.

On appelle populairement *la bete*, ce qui fait peur. Une nourrice dit à son enfant qui crie, Je ferai venir *la bête*. On le dit aussi d'un homme chagrin, & qui a de l'autorité, qui vient troubler la joye des autres. Voici la grande *bête* qui vient. Les Artisans qui voyent un Commissaire qui va en Police, l'appellent *la bête noire*. L'Antechrist est aussi appellé la *grande bête* dans l'Apocalypse. On le dit aussi de deux ennemis. M. Viette étoit la *bete* de Scaliger; il l'attaquoit toûjours, & il avoit peur de lui.

On dit provèrbialement, Remonter sur sa *bête*, non seulement dans le jeu, quand on gagne le coup suivant, après celui où on a fait la *bête*, ce qu'on avoit perdu, mais aussi quand on a rétabli sa fortune ruinée, réparé une pèrte qu'on avoit faite. On appelle aussi deux personnes qu'on voit toujours ensemble, des *betes* de compagnie. On dit aussi, Prendre du poil de la *bête*; pour dire, Boire le matin, quand on a été incommodé d'avoir trop bû le soir; ou, Se guérir par les mêmes chôses qui ont causé le mal. On dit aussi, qu'un homme a fait la *bête*, quand il a fait quelque méchante affaire de sa tête, & malgré les conseils de ses amis. On dit ironiquement, qu'un homme est une bonne *bête*, une fausse *bête*; pour dire, qu'il est dangereux de s'attaquer à lui, qu'il est plus à craindre qu'on ne pense.

On dit aussi, Morte la *bête*, mort le venin; pour dire, que ceux qui sont morts ne font plus de mal, ou qu'on ne garde point sa colère contre les morts. On dit aussi dans une grande solitude, ou obscurité, On n'y voyoit ni *betes*, ni gens. On dit en Normandie, Haro sur toi & sur ta *bête*, pour une formule dont on se sert pour arrêter quelqu'un prisonnier. On dit aussi, que quand Jean *bête* est mort il a bien laissé des héritiers; pour dire, qu'il y a encore bien des sots au monde. On dit d'un logis où il y a plusieurs locataires, que c'est l'Arche de Noé, il y a toutes sortes de *bêtes*. On appelle *bête épaulée*, une fille qu'on marie qui n'a pas bien conservé son honneur.

BESTE VENIMEUSE DES SAGES, en tèrmes du grand Art, signifie la pièrre Philosophale, lorsqu'elle est sublimée. On l'appelle aussi *serpent*.

BESTIA MAGNA. C'est la même chose qu'Élant. Voyez donc ÉLANT.

BESTIAIRE. s. m. Celui qui combat contre les bêtes, ou qui y est exposé. *Bestiarius.* On distingue communément deux sortes de *bestiaires*. Les prémiers sont ceux qui étoient condamnez aux bêtes, ou parce qu'ils avoient été pris en guèrre & qu'on vouloit les traiter inhumainement; ou pour quelques crimes; ou parce que c'étoient des esclaves, qui avoient commis quelque faute considérable. Tous ces *bestiaires* étoient exposez aux bêtes sans armes & sans défenses. Il ne leur servoit de rien de vaincre la bête & de la tuer, on en lâchoit toujours de nouvelles contre eux, jusqu'à ce qu'ils eussent été mis à mort; mais il étoit râre qu'il fallût en lâcher deux contre un même homme; il étoit bien plus ordinaire qu'une seule bête défit plusieurs hommes. Cicéron dans l'Oraison pour Sestius parle d'un Lion qui seul avoit suffi contre 200 *bestiaires*. Ceux qui succédoient aux prémiers s'appelloient en Grèc ἐφεδροι, & les derniers ἐσχατοι; & chez les Romains *meridiani*, ceux qui, le combat ayant commencé le matin, n'étoient exposez que l'après midi. Voyez Suétone dans Claude Ch. 34. & ceux-ci étoient armez d'une épée. Les Chrétiens étoient *bestiaires* de cette prémière espéce; c est à-dire, qu'on les condamnoit aux bêtes, même ceux qui étoient Citoyens Romains, quoique ce fût un droit des Citoyens Romains de n'y être point condamnez. Voyez Clem. Alex. *de Constit. Apost. c.* 1. S. Irénée Liv. V. ch. 28. Eusèbe hist. Ecclef. Liv. III. ch. 33.

La seconde espéce de *bestiaires* étoient, dit Sénéque ép. 70. de jeunes gens qui pour s'éxèrcer à bien manier les armes combattoient tantôt entre-eux, & tantôt contre des bêtes, ou de quelques braves qui par ostentation, & pour faire montre de leur assurance & de leur adresse, s'exposoient à ce dangereux combat. Auguste y produisit quelquefois de jeunes gens de la prémière noblesse, *Sueton. in Aug.* 43. Neron s'y exposa lui même. *Id. in Nerone* 53. Et c'est pour avoir tué des bêtes dans l'amphithéâtre que Commode fut appellé l'Hèrcule Romain, ainsi que Lampridius nous l'apprend. Vigenère, dans ses Annot. sur Tite-Live Tom. I. p. 1434. & suiv. ajoute encore trois espéces de *bestiaires*. L'une est de ceux qui faisoient ce métier pour de l'argent. Une autre sorte de combats étoit quand on mettoit plusieurs gens armez tout à la fois contre plusieurs bêtes; voyez Suétone dans Claude n. 21. Enfin la dernière de ces sortes de chasses étoit quand on abandonnoit à tout le peuple confusément & en foule un grand nombre de bêtes sauvages, pour courir après & les tuer. Mais ceux qui combattoient dans les dernières manières de combattre n'étoient pas proprement *bestiaires*. Nous n'avons pas même d'éxemple de la dèrnière.

BESTIAL, ALE. adj. Qui tient de la nature de la bête. *Belluinus, ferinus.* Une âme *bestiale*. Une fureur *bestiale*. Boucicault, vanté par nôtre histoire comme l'honneur de la France, est décrit pour un *bestial* & stupide par Cortésius. MASCUR.

Il est aussi substantif, & se prend pour bétail. Voilà bien du *bestial*. Ce *bestial* est bien mal gouverné & bien mal soigné; vos gens ne font pas leur devoir. Au reste, il ne se dit guère ainsi que par les gens qui se mêlent du *bestial*. Tous les autres disent plus communément bétail. Cependant une Ordonnance de Police faite le 5e Sept. 1635. dit, qu'à cause des regratteries & intelligences qu'il y a au fait de la marchandise de *bestial*, qui se vend en débit, la viande de boucherie en est plus chère. Et Naudé dit dans le Mascurat, Certains Païsans du tems de Charlemagne confessoient avoir semé des poudres par les campagnes afin de faire mourir le *bestial*. Tout ceci montre que la remarque de Furetière au mot *bestail* est fausse, que l'on dit *bestial* au singulier dans le même sens que bétail, & que *bestiaux* n'est point le pluriel de *bétail*, mais de *bestial*.

Dans *bestial* il faut prononcer l'*s*, tant au singulier qu'au pluriel; & au pluriel il fait *bestiaux*, qui lui est commun avec bétail, qui a pris ou retenu ce pluriel de *bestial*. On dit en François, Une grande nourriture de *bestiaux*. Il y a des charges de vendeurs de *bestiaux*.

BESTIALEMENT. adv. D'une manière brutale, & en bête. *Belluino, ferino more, pecudis ritu.* Les yvrognes vivent *bestialement*.

BESTIALITÉ. s. f. Brutalité. *Stupiditas, stupor.* La stupidité de cet homme a quelque chôse de la *bestialité*.

BESTIALITÉ, se dit aussi du péché contre nature qui se commet avec des bêtes, & qu'on punit du feu. *Coitio cum bellua.* On punit la bête même qui a été l'instrument du crime.

BESTIOLE. s. f. Petite bête. *Bestiola.* Il se dit particulièrement des insèctes & de la vèrmine, comme fourmis, tigres, punaises, cloportes, &c.

BESTION

BESTION. f. m. Tèrme de Marine. C'est le béc ou la pointe de l'éperon, ou la partie du vaisseau qui est le plus en saillie. *Rostrum*. Il porte ordinairement la figure de quelque bête, (ce qui l'a fait appeller *bestion*) & sur tout celle d'un lion : ce qui fait que quelques-uns lui donnent aussi ce nom.

BÉTISE. f. f. Sotise, stupidité. *Stoliditas*, *stupor*. La *bêtise* de ce valet n'est pas concevable. Cet homme a fait une grande *bêtise* de se marier à une femme publique. Le silence est quelquefois un signe de jugement, & quelquefois de *bêtise*. S. ÉVR. Être toûjours dans l'admiration, est une marque de *bêtise*, ou d'une affectation qui approche de la flatterie. BELL. C'est fièrté ou *bêtise* que de ne point approuver ce qui mérite de l'approbation. ID. La bonne foi n'est plus que foiblesse, ou *bêtise*. S. ÉVR.

BESTORS, ORTE. adj. Vieux mot, qui signifioit Travèrsé, oblique. *Obliquus*. Et tant fit les chemins *bestors*.

BESTOURNER. v. act. *Invertere*. Vieux mot qui signifie, Renvèrser, d'où a été fait Bistourner.

Mes or vendent les jugemens,
Et Bestournent *les erremens*.

BESTOURNER. Ce mot a été aussi employé pour, Tourmenter l'esprit, & le mettre hors de son assiette. *Turbare*, *perturbare*. On le trouve en ce sens dans Alain Chartier, où on lit ce qui suit : Par leurs paroles épouvantables & très-perceans le cœur & la pensée, m'avoit jà ces trois derroyées & seditieuses de caresses, *bestourné* le sens, & aveuglé la raison.

BET

BÊTE-BIR. Sorte de mauvaise poire, qui se mange au mois de Mars. LA QUINT.

BÉTEL, ou BETLE. f. m. Dans l'Ambassade des Hollandois à la Chine P. II. Ch. XIII. p. 85. on l'appelle *Betelle*, ou *Betre*, & l'on dit que quelques-uns soutiennent que c'est le *Malabathrum* des Indes, nommé par d'autres *Siry-boa*, & *Tembal*, & *Pam*. Le Traducteur de la Relation du Tunquin du P. Marini l'appelle *Betlé*, & en Tunkin *Blaü*. Voyez ce qu'il en dit p. 92.

C'est une plante qui s'attache aux arbres & qui y monte, comme le lièrre : ses feüilles sont semblables à celles du citronier, & d'un goût amèr ; elles ont des nèrfs suivant leur longueur, de même que le plantain. Lorsqu'elles sont meures, elles doivent être de couleur rouge pour être bonnes. Le *bétel* porte dans les Isles Moluques un fruit entortillé, qui ressemble à la queuë d'un lezard ou d'un rat, que les Indiens appellent, *Siru boa* ; ils l'estiment beaucoup plus que la feüille, parce qu'il est plus râre. Il croit dans tous les lieux maritimes de l'Inde. Il croit fort bien aussi aux parties méridonales de la Chine, mais cependant moins bien qu'au païs de Decan, de Guzarate, de Canam, de Bisnaga, & autres des Indes plus tempérez ; car elle ne se plait pas dans les païs trop froids, comme dans la Chine septentrionale, ni dans les païs trop chauds, comme le Mozambique & Sofala. *Ambass. de Holl. à la Chine*. Voyez là même sa description &c. *P. II. p. 86*. Voyez aussi l'Ambass. du Japon I. p. 29. Il est bien différent du *Malabathrum*, ou feüille d'Inde, avec laquelle les anciens Botanistes l'ont confondu.

Les Indiens mangent du *bétel*, le matin, l'après-midi, le soir, & même la nuit ; & ils en portent toûjours entre leurs mains ; mais comme il est amer, ils le mêlent avec l'*Aréca* & un peu de chaux, pour diminuer cette amèrtume, & de cette manière ils le trouvent d'un goût très-agréable ; il y en a qui y ajoûtent du bois d'Aloës, de l'ambre & du musc. Le *bétel* est bon pour affermir les gencives, pour fortifier le cœur & l'estomac, pour dissiper les vents, & sur tout pour empêcher la puanteur de la bouche, à quoi les Indiens sont fort sujets. C'est pourquoi ils en portent toujours avec eux, & se le présentent par cérémonie. Cependant il noircit les dents, & si on en abuse il les ronge, & les fait tomber.

BÉTH. f. m. Tèrme de Grammaire Hébraïque. *Beth*, ou *betha*. C'est le nom de la seconde lettre de l'alphabeth Hébraïque, qui est la même que le Βῆτα des Grècs, & nôtre *B*. La forme de cette lettre dans l'Hébreu quarré est ב. Le *béth*, est une lettre sèrvile, ou une préposition qui répond à l'*in* des Latins. Ce que dit Zuingle sur cette lettre est singulier ; car si nous l'en croyons, ce n'est point ici (Exod. VI. 3.) une préposition, c'est un article. Un ב, *béth*, article, n'est pas l'invention d'une érudition bien profonde, & quiconque entend ainsi l'Hébreu, peut sans doute voir dans le texte original de la parole de Dieu bien des chôses qui n'y furent jamais. P. SOUC. *Dissert. p. 303*. Le *béth* est aussi en Hébreu une lettre numérale, qui signifie deux ; & deux mille, quand il est devant un nombre de cene.

Ce nom vient du mot Hébreu בית, *baith*, qui signifie *maison*, parce que cette lettre, dit-on, en a la forme. Il faudroit donc prononcer *baith*, qui est la forme absoluë de ce nom, & non pas *béth*, qui est la forme construite ; mais l'usage en a autrement décidé, & l'on dit toujours *béth*. De ce mot s'est formé en Grèc le nom du βῆτα, *betha*, ou *vita*. C'est la forme Syriaque & Chaldaïque du nom de cette lettre.

BÉTHA. f. m. C'est le nom de la seconde lettre des Grècs, que quelques-uns prononcent *Vita*, comme font les Grècs depuis plusieurs siécles. Voyez BETH.

BÉTHANIE. f. f. *Bethania*. Bourg & Château de la Tribu de *Benjamin*, aux environs de Jérusalem au levant, au pied du mont des Olives. C'est à *Béthanie* que J. C. réssuscita le Lazare. Or *Béthanie* étoit environ à 15 Stades de Jérusalem. BOUH. *Jean* XI. 18. selon M. Dacier c'est à trois quarts de lieuës. Selon la Guilletière ce n'est qu'un peu plus d'une demi lieuë. Il y avoit encore une *Béthanie* au delà du Jourdain. On l'appelloit autrement Bétharaba, Beze, Drusius, Casaubon, Scultet, Light-foot, & Grotius, veulent même qu'il y ait une faute dans la vulgate, & qu'on lise *Bethabara*, au lieu de *Bethania*. Mais tous les anciens manuscrits, la vèrsion Syriaque, & l'Arabe, S. Épiphane, ont dit *Béthanie*, & non pas Bétharaba, & il n'est pas râre de trouver dans l'Écriture deux lieux de même nom. Ces chôses se passèrent à *Béthanie*, au delà du Jourdain, où Jean baptisoit. BOUHOURS, *Jean* 1. 28.

BÉTHEL. f. m. *Bethel*, *Luza*. C'étoit anciennement une ville de la Tèrre Sainte dans la Tribu de Benjamin, environ à six lieuës de Jérusalem vers l'orient septentrional. Son prémier nom étoit Luz. La vision que le Patriarche Jacob eut auprès de cette Ville, d'une échelle qui touchoit au Ciel &c. la lui fit appeller *Béthel* ; c'est-à-dire, *Maison de Dieu*, de בית, *Beth*, *maison*, & אל, *El*, *Dieu*, Suidas ne traduit pas assez bien quand il traduit Temple divin, θεῖος ναὸς. Hésychius a mieux dit οἶκος θεοῦ. Depuis que Jeroboam y eut élevé un taureau d'or, elle fut appellée Bethaven, c'est-à-dire, *Maison d'iniquité*.

BÉTHLÉEM. *Betlehem*. Petite ville de la Tèrre Sainte dans la Tribu de Juda, à deux lieuës de Jérusalem au sud-est, célèbre par la naissance du Fils de Dieu, ainsi qu'il avoit été promis dans le Prophéte Michée Ch. V. v. 2. Les anciens Traducteurs de l'Écriture, comme ceux de Genève & de Louvain, écrivoient *Béthléhem*, ce qui est plus conforme à l'étymologie de ce nom, qui a une aspiration très-forte à la troisième syllabe, בית, *bait*, maison, & de לחם, *lehhem*, pain ; mais nos Traducteurs récens, & prèsque tous nos Auteurs aujourd'hui, ôtent l'*h*, & écrivent *Béthléem* comme on prononce. Jesus étant donc né à *Béthléem* de Juda. BOUH. Et vous *Béthléem* tèrre de Juda, vous n'êtes pas la dèrnière parmi les principales villes de Juda. PORT-R. On croit que cette ville fut ainsi nommée parce qu'elle étoit dans un païs fèrtile en blé. *Béthléem* fut érigée en Évêché en 1110.

Il y avoit encore une autre *Bethléem* au Nord de la Tèrre Sainte, que le P. Lubin croit être Béthulie, & que Josué XIX. 15. place dans la Tribu de Zabulon. C'est pour distinguer de celle-ci celle dont nous avons parlé d'abord, que l'Écriture l'appelle *Bethléem de Juda*.

BÉTHLÉÉMITE, ou BÉTHLÉHÉMITE. f. m. Qui est de Bethléem. *Bethlehemites*. Les anciens Traducteurs ne font point difficulté de se servir de ce mot. Emplis ton cornet d'huile, & viens que je t'envoye à Isay *Béthléhémite*. LOUV. Ainsi en ont usé Olivétan, & les autres Traducteurs de Genève, Chasteillon &c. Mais Jacques le Févre d'Étaples, & tout récemment M. De Saci, ont evité ce mot ; ils disent toujours l'un & l'autre, Qui est de Bethléem, ou de Béthléhem.

BETHLÉMITES. f. m. Sorte de Moines qui se sont établis d'abord à Cambrige, ville d'Anglètèrre, en 1257. *Bethlemita*. Ils étoient vêtus comme les Dominicains, & portoient une étoile rouge sur leur poitrine, de la figure d'une Comète, en mémoire de l'étoile qui parut à la naissance de JESUS-CHRIST.

BETHPHAGÉ. f. *Bethphage*. Bourgade de la Tèrre Sainte assez près de Jérusalem à côté du mont Olivet. Ce fut là que le fils de Dieu commença son entrée triomphante à Jérusalem six jours avant sa passion. Étant près de *Bethphagé* & de Béthanie vèrs la montagne qu'on nomme des Oliviers. BOUH.

BETHPHÉGOR. f. m. Nom de lieu, qui signifie en Hébreu, maison, c'est-à-dire, temple de Phégor. Voyez BÉELPHÉGOR ; & si vous voulez *Voss. De Idol. L. II. c.* 7.

BÉTHSAIDE. f. f. *Bethsaida*. Ville de Galilée dans la Décapole, sur le bord de la mèr de Tibériade, dans la Tribu de Zabulon. Philippe étoit de la ville de *Béthsaide*, d'où étoient aussi André & Pièrre. BOUH. *Jean* I. 44. Dans la suite elle fut appellée Juliade, *Julias*. LE P. LUBIN. *Béthsaide* signifie maison de Chasse, ou maison de victuailles, d'alimens. Il est formé de בית, *bait*, maison ; & צידה, *tsaida*, chasse, ou généralement chôse bonne à manger, aliment.

BETHSAMES. f. f. *Bethsames*. C'est un nom Hébreu, qui signi-fie

fie maison du Ministère, ou maison du soleil. Il est composé de בית, *maison*, & שמש, *soleil*. La prononciation Hébraïque, que les Protestans consèrvent dans leurs Versions malgré l'usage, est *Bethschemesch*. *Bethsemes*, ou *Bethsemes*. C'étoit une ville Sacerdotale de la Tribu de Juda, Jos. XV. 10. & ensuite ville Lévitique Jos. XXI. 16. C'est à *Bethsames* que les vaches des Philistins ramenèrent l'Arche. I. Liv. des Rois VI. 12. Les vaches ayant commencé d'aller, marchèrent tout droit par le chemin qui mene à *Bethsames*, & avançoient toujours d'un même pas en meuglant, sans se détourner ni à droit, ni à gauche. SACI.

Il y avoit encore deux autres *Bethsames*. L'une dans la Tribu de Nephtali, Jos. XIX. 38. & l'autre dans la Tribu d'Issachar au pied du mont Carmel.

Il est évident que c'étoient les Phéniciens qui avoient donné ce nom à ces villes, puisque la seconde dont nous avons parlé n'étoit point aux Israëlites, qui n'avoient pû la prendre. Liv. des Jug. I. 33. De là il s'ensuit bien clairement, 1°, que la langue Phenicienne étoit la même que la langue Hebraïque; 2°, qu'apparemment ils nommèrent ainsi ces villes, parce qu'ils y adoroient le soleil.

Quelques-uns appellent aussi *Bethsames*, ou *Bethsemes*, l'Héliopolis d'Égypte. Voyez Mary. Il est vrai que *Bethsemes* en Hébreu & *Heliopolis* en Grèc signifient la même chôse, *ville du Soleil*; mais l'usage n'est point de dire en François *Bethsames* pour Heliopolis, ni Heliopolis pour *Bethsames*. Le dernier se pourroit souffrir en Latin.

BÉTHSAMITE. s. m. & f. *Bethsamites*, *Bethsamita*. Habitant de Bethsames, qui est de Bethsames. Les *Bethsamites* scioient alors leur blé dans une vallée. Le Chariot vint se rendre dans le Champ de Josüé *Bethsamithe*, & s'arrêta là. SACI. Cinquante mille *Bethsamites* d'entre le peuple, & septante de leurs Chêfs moururent subitement, pour avoir regardé l'Arche à découvert avec une curiosité peu respectueuse. GOD.

Il y a plusieurs Interprétes qui prétendent que Dieu n'en fit mourir que soixante & dix. C'est un sentiment commun parmi les Rabbins, qui expliquent différemment cet endroit de l'Écriture. Le Targum ou Paraphraste Chaldaïque de Jonathan dit que Dieu frappa septante *Bethsamites*, & 50000 hommes de tout le peuple, qui s'étoit assemblé là. D'autres anciens Rabbins disent que Dieu ne fit mourir que 70 hommes, mais qui en valoient 50000, parceque c'étoient les principaux du peuple; ou bien qu'il fit mourir 50000 hommes, dont chacun en valoit 70, ou valoit autant que les septante Conseillers du Sanedrin. Abarbanel trouve ces éxplications trop tirées, il croit que ces 50070 sont tous ceux qui moururent à cause de l'Arche, tant Philistins, que *Bethsamites*, & qu'il n'y en eut que septante de ces dèrniers, de sorte que c'est comme si l'Écriture disoit, Dieu fit mourir septante *Bethsamites*, ce qui joint aux Philistins, qui étoient aussi morts à cause de l'Arche, fait en tout 50070. Cette interprétation est ingénieuse, & vient bien au texte Hébreu, & même aux anciennes Versions.

Des Auteurs Chrétiens l'éxpliquent encore autrement. Quelques-uns disent que le sens est de 50000 qui étoient là assemblez, ou de 50000 habitans de *Bethsames*, Dieu en frappa de mort septante. Tirin, Sanctius, Serrarius, Mariana, Mendoza, croyent qu'on peut l'entendre en cette manière. Bochard veut qu'on le prenne ainsi: Dieu fit mourir septante *Bethsamites*, cinquante de mille, c'est-à-dire, la vingtiéme partie des coupables. De toutes ces éxplications c'est la moins bonne. Au reste, un grand nombre d'autres Auteurs veulent qu'il y eût éffectivement cinquante mille septante *Bethsamites*, à qui leur curiosité coûta la vie. Tel est le sentiment entre autres de Saint Grégoire, de Théodoret, de Denys le Chartreux, Mendoza, de Calvin, Junius, Corn. à Lapide, de Serarius.

BÉTHULIE. s. f. *Bethulia*. Ville de la Tèrre sainte dans la Tribu de Zabulon, & non pas dans celle de Simeon, comme quelques-uns l'ont cru. Elle étoit sur une montagne, & elle est fameuse par l'action hardie de Judith, la mort d'Holofèrne & la défaite des Assyriens qui assiégeoient cette ville.

Il y a eû aussi la *Béthulie* des Francs, qui étoit une forteresse que les Chrétiens firent bâtir sur le sommet d'une montagne, ou plûtôt d'un rocher, & que les Arabes appellent *Bethliel Franki*.

BÉTHUNE, ou BÈTUNE. subst. f. *Bethunia*. Ville des Païs-Bas dans l'Artois sur la Biette. C'est aussi le nom d'une rivière de Normandie dans le Païs de Caux. *Bethunia*.

BÉTILLE. s. f. Sorte de toile. C'est une espéce de moussseline. *Lineæ telæ genus*.

BETON. s. m. Sorte de mortier qu'on jette dans les fondemens, & qui se durcit extrêmement. *Signini operis structura*. Le *beton* se pètrifie dans la tèrre, & devient dur comme un roc. POMEY.

BÉTOINE. s. f. *Betonica*. Plante vivace à fleurs en gueule. Sa racine est grosse comme le doigt, & garnie de plusieurs fibres longues & chevelués. Les feüilles qui en partent sont oblongues, bosselées, velués, & portées sur des queuës longues d'un pouce ou deux. Ses tiges sont quarrées, rarement branchuës, hautes d'un piéd & demi, chargées par intervalle de quelques feüilles opposées, plus allongées que celles du bas, & plus étroites. Ces tiges se tèrminent par un épi de fleurs purpurines assez pressées, dont chacune est un tuyau découpé par devant en deux lèvres. La supérieure est relevée, pliée en gouttière, & échancrée; & l'inférieure est divisée en trois parties, le calice est un cornet verdâtre, au fond duquel sont contenuës quatre petites semences oblongues. La *Bétoine* est céphalique. Antonius Musa, Médecin de l'Empereur Auguste, en a recueilli les vèrtus dans un traité particulier qu'il nous en a laissé. On a tant attribué de bonnes qualitez à la *Bétoine*, que les Italiens disent en provèrbe d'une personne qu'on veut loüer beaucoup, qu'il a autant & plus de mérite que la *Betoine*. *Tu hai piu virtu che non hà la Betonica*. *Betonica* vient de *Vetones* peuples d'Espagne, qui ont les prémiers employé cette plante; on croit que ce sont les Béarnois. Pline dit que cette hèrbe s'appelloit *Vettonica* dans la Gaule, & en Italie, *Serratula*; & en Gréce *Castron* & *Psycotrophon*, & que les Gaulois l'avoient appellée *Vettonica à Vetonibus*.

On prend la poudre de *Betoine* en guise de tabac. Elle est âcre & amère, elle attenuë, elle ouvre, elle abstèrge. Sur tout on l'estime dans les maladies du cerveau, du fôye, de la rate, &c. Elle est aussi diurétique & vulnéraire. Il y a des Médecins qui s'en sèrvent avec succès dans la goute.

BETRE. subst. f. Tèrme de Botanique. Quelques-uns donnent ce nom au bétel, dont il est parlé ci-devant: d'autres le donnent à une autre plante, qu'ils appellent poivre long du Brésil. C'est un arbrisseau haut de quatre ou cinq piéds, sa tige est droite, noüeuse, de la grosseur du doigt, d'un vèrd-pâle, & marquetée de petits points blancs. Dans sa partie supérieure à l'endroit de quelques nœuds elle jette des branches, qui sont aussi noueuses & de la même couleur. Il sort à chacun de ses nœuds une feüille longue de cinq ou six travers de doigt, de la figure de la langue, d'un vèrd-pâle, tirant sur le jaune, & de l'épaisseur des feuilles de laurier. Il y a aussi à chacun de ces nœuds un chaton long d'un ou deux doigts, & gros comme une plume de cygne. Sa semence est oblongue, noirâtre, & d'une odeur forte comme le gingembre, mais insipide, & de nul usage: elle a la forme du poivre long. Le bois de la tige est spongieux. Sa racine a quelque chôse d'aromatique: elle a le goût, la couleur & l'odeur du gingembre, sur tout quand elle est récente. On s'en sert pour appaiser les douleurs, pour dissiper les vents, & les tumeurs des piéds, qui viennent par froid. Voyez Marcgrave, de qui tout ceci est tiré.

BETTE, ou POIRÉE. s. f. Est une plante fort commune. *Beta*. Il y en a de blanche, de rouge, de jaune, & de plusieurs autres sortes. La blanche a ses feüilles, qui sont d'un vèrd pâle. La rouge a ses feüilles fort rouges, tantôt plus, & tantôt moins. Et la jaune les a d'un vèrd-jaune. Pour les plantes à longues racines, sçavoir, les artichaux, betteraves, scorsonnères, panais, &c. il faut qu'au dessous de la supèrficie de la tèrre, qui paroit bonne, il y ait trois piéds de tèrre semblable à celle de dessus. LA QUINT. Voyez POIRÉE.

BETTERAVE. subst. f. Est une espéce de bette, ou de *poirée*, ainsi appellée, parceque sa racine est fort grosse, & qu'elle ressemble à celle de la rave. Elle est de couleur de sang par dehors & par dedans. *Betarubra*, on la fait cuire, on la coupe par tranches, & on en mange dans la salade pendant l'hiver. Les Cuisiniers les coupent divèrsement, & les mettent autour des plats pour orner leurs mèts. Les *betteraves* sont plantes annuelles qui ne viennent que de graines; on les seme au mois de Mars, soit en plein champ, soit en bordures, & il les faut semer claires, au moins si elles ont levé trop druës il les faut éclaircir beaucoup, autrement elles ne viennent pas belles. Les meilleures *betteraves* sont celles qui ont la chair la plus rouge; leur fane est pareillement fort rouge: elles ne sont bonnes à prendre qu'à la fin d'automne, & tout l'hyver. Pour en avoir de la graine on en replante au mois de Mars quelques unes de celles de l'année précédente, qu'on avoit gardées de la gelée. La graine s'en recueille aux mois d'Août & de Septembre. LA QUINT. *P. VI. p.* 373. Ces graines sont grosses comme des poids médiocres, rondes, mais toutes graveleuses dans leur rondeur, jaunâtres, & si semblables à celles de la porrée, qu'on ne les sçauroit guères distinguer les unes d'avec les autres. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. Voyez POIRÉE.

Un nez de betterave, se dit figurément & dans le stile burlesque pour un nez rouge, dont la rougeur est dans celui qui le porte, la marque d'un biberon, d'un homme qui aime le vin. *Rubicundus*.

BETTERAVE. Sorte de mauvaise poire, qui est du mois d'Août. LA QUINT.

Il y a aussi une espéce de Pêche qu'on nomme *Betterave*, ou *Pêche-betterave*. Les *Pêches betteraves* ont la chair grossiére. LA QUINT. *P. III. c.* 12. Je condamne la *betterave*, à moins qu'on ne veüille quelques-unes des *betteraves* pour la compôte, à quoi elles sont admirables. ID. *c.* 13. *p.* 424.

BEV.

BEVEAU. s. m. Instrument de Géométrie. Espéce de sauterelle, dont les deux régles, ou seulement une, est courbe en dehors, ou en dedans, & dont on se sert pour transporter un angle mixtiligne d'un lieu dans un autre.

BÉVÉRARIEN. s. m. *Beverarius.* Voyez BERSARIEN.

BEUF. Voyez BOEUF.

BEUGLEMENT. s. m. Mugissement, cri du taureau, du bœuf, de la vache. *Boatus.*

BEUGLER. v. neut. Mugir. *Boare.* Ménage dérive ce mot de *buculare*, qui a été formé de *bucula*, quoique Pasquier croye qu'il a été fait par onomatopée.

On dit figurément d'un homme qui a la voix forte, rude & dissonante, qu'il beugle au lieu de chanter.

BEURRE. s. m. Substance grasse & onctueuse, qui se fait du lait épaissi en le battant. *Butyrum.* Le lait a trois substances, le fromage, le *beurre*, & le lait clair. On ne fait du *beurre* que du lait de vache, d'où il a pris son nom qui vient du Grec βούτυρον. Les Grecs n'ont presque point connu le *beurre*, ou ne l'ont connu que fort tard. Homère, Théocrite, Euripide, & tous les autres Poëtes, parlent souvent de lait & de fromage, jamais de *beurre*. Aristote a ramassé plusieurs chôses remarquables touchant le lait & le fromage, dans son Hist. des Animaux Liv. III. c. 20. & 21. Il n'a pas dit un mot du *beurre*. Pline dit Liv. XVIII. c. 9. que le *beurre* étoit un mèts délicieux chez les nations barbâres, & qui distinguoit les riches d'avec les pauvres.

Martin Schookius a fait un Traité du *beurre* si éxact, qu'il n'y a aucune question qu'on puisse faire sur cette matière qui n'y soit décidée. *Schookius de Butyro & aversione casei.* Il commence par proposer tous les différens noms Hébreux, Grècs, Latins, & Allemans, qu'on a donnez au *beurre*, & il en rechèrche les étymologies avec beaucoup de soin. Il éxamine si le *beurre* étoit déja connu du tems d'Abraham, & si ce fut de ce mèts qu'il régala les trois pelerins qu'il retira chez lui. De là il vient aux Scythes, & rechèrche de quelle manière ils faisoient le *beurre*. Il parle des divèrses couleurs qu'on donne au *beurre*, & de celles qu'il prend de lui même. Il enseigne comment on peut lui rendre sa couleur naturelle, comment il faut le battre, & le saler, & donne des préceptes pour corriger tous les accidens qui y peuvent survenir. Il dit que sans l'industrie des Hollandois il n'y auroit point de *beurre* dans les Indes; qu'en Espagne le *beurre* n'y est en usage que pour les ulcères, & que le meilleur opiate pour avoir les dents belles, c'est de les frotter avec du *beurre*.

On appelle par tout le monde les Hollandois *Botorboeren*, c'est-à-dire, *Païsan à beurre*. En France on dit *Mangeurs de beurre*.

On trouve les Réglemens de Police sur les *beurres* dans le Traité de Police de M. De la Marre T. I. p. 124. & Liv. IV. T. VII. p. 576. Dans l'Inde le *beurre* se fait dans le prémier pot qui tombe sous la main. On fend un bâton en quatre, & on l'étend à proportion du pot où est le lait : ensuite on tourne en divers sens ce bâton par le moyen d'une corde, qui y est attachée, & au bout de quelque tems le *beurre* se trouve fait. LET R. ÉD.

On a fait du *beurre* non seulement de lait de vache, mais encore de lait de brebis & de chévre; & même de lait de cavalle, & d'ânesse. Voyez Bochart, Hieroz. P. I. Liv. II. c. 45. & Vossius *De Orig. & progr. Idolol. L. III. c.* 64.

Les anciens Chrétiens d'Egypte, dit Clement Alex. *Pedag. Lib. I. c.* 6. brûloient du *beurre* dans leurs lampes au lieu d'huile. Les Abyssins retiennent encore quelque chôse de semblable au rapport de *Nicol. Godignus De Abassin. reb. Lib. I. c.* 23. Car il dit qu'au lieu d'huile ils mettent de la graisse dans les lampes, qui brûlent devant l'Autel. Clement Alex. y trouve du mystère. Vossius qui parle du *beurre* & de ses bonnes & mauvaises qualitez, *De Idol. Lib. III. C.* 64. sur la fin remarque que les Romains ne s'en servoient qu'en remède, & n'en faisoient point un mèts. En effet, Pline Liv. XXVIII. Ch. 9. l'appelle un manger des nations barbâres, dont les seuls riches se régaloient.

BEURRE FRAIS. *Recens coactum.* Est celui qui est battu depuis peu. *Beurre salé. Salsum.* Celui qu'on garde par le moyen du sel. *Beurre fort. Acre.* Celui qui est gâté, & qui prend au gosier. *Beurre refait. Denuò subactum.* Celui qui est relavé, & repaitri de nouveau. *Beurre noir*, c'est du *beurre* fondu qui a quelque-tems boüilli dans la poêle.

POT A BEURRE, Un pot de grès rond & haut, où on met du *beurre salé* pour le conserver : & on dit des formes de chapeau, quand elle sont trop hautes, que ce sont des *pots à beurre*.

Il y avoit aussi ci-devant dans les Eglises un tronc pour le *beurre*, pour la permission qu'on donnoit d'en manger le Carême. A Nôtre-Dame il y a la tour de *beurre*. Il y a aussi à la Cathédrale de Roüen une tour appellée la Tour de *beurre*, parceque Georges d'Amboise Archevêque de Roüen en 1500. voyant que l'huile manquoit dans son diocèse pendant le Carême, permit l'usage du *beurre*, à condition que chaque diocesain payeroit six deniers tournois, & de la somme qu'on amassa, on en bâtit cette tour. Il y en a encore une fort belle à la Cathédrale de Bourges qui porte le même nom. Il me semble que M. Catherinot dit quelque part que c'est parce que pour la bâtir on mit un droit sur tout le *beurre* qui entroit dans la ville.

BEURRE, se dit de plusieurs préparations de Chymie. Il y a *beurre* d'antimoine, *beurre* d'arsenic, *beurre* de cire, *beurre* de saturne &c.

On dit provèrbialement, Promettre plus de *beurre* que de pain; pour dire, Amuser une personne par plusieurs belles promesses. On dit aussi en voyant des contusions qui rendent les parties proches des yeux, livides, que ce sont des yeux pochez au *beurre* noir. On dit aussi d'une pèrsonne, qu'on lui a ôté son bon *beurre*, quand on lui a ôté quelque chôse, quelque liqueur qu'elle estimoit beaucoup.

BEURRÉ ÉE. adj. Qui ressemble en quelque sorte à du beurre. *Pinguis.* Il se dit de la chair de quelques fruits. En fait de poires cruës, j'aime en prémier lieu celles qui ont la chair *beurrée*. LA QUINTINIE. La poire de bon Chrétien d'hyver n'est pas *beurrée*. ID. La maturité de la plûpart des fruits *beurrez* passe comme des éclairs, elle n'est pas sitôt arrivée qu'elle mollit, & dégénère en pourriture. ID.

BEURRÉ. s. m. Sorte de poire qui meurit en Septembre & en Octobre. *Pirum butyraceum.* On l'appelle aussi poire de *beurrée*. En fait de poires cruës, j'aime celles qui ont la chair *beurrée*, ou tout au moins tendre & délicate, avec une eau douce, sucrée & de bon goût, & sur tout quand il s'y rencontre un peu de parfum; telles sont les poires de Bergamottes, de Vertelongue, de *Beurré*, &c. QUINT. Ainsi écrit La Quintinie; mais on dit communément poires de *beurrée*. Car quand on met le mot *Poire* devant, on dit toujours *beurrée*, & non pas *beurré*; mais quand on ne met point le mot *poire* devant, on dit *beurré*. Le *beurré*, de bon *beurré*. Du *beurré* gris. Et l'on dit *beurré*, même au pluriel, & non pas *beurrez*. Au mois d'Octobre il y a abondance de poires très exquises, les *Beurré gris*, les Bergamottes, &c. QUINT.

Tant le *beurré* rouge, autrement l'Angloise, ou l'Isambert des Normands, que le *beurré* gris, & le *beurré* vèrd, ne sont qu'une même chôse, si bien que souvent il s'en trouve de toutes ces façons sur un même arbre; ces différences n'ont autre fondement que la différence de l'éxposition, ou de la vigueur de l'arbre, ou de la branche sur laquelle le fruit est venu. LA QUINT. Aucune poire ne dispute au *beurré* en abondance d'eau, ni même en chair fine & délicate, & en goût relevé. Elle est grosse, d'une belle figure, d'un beau coloris, tous les ans & en toute sorte de terreins elle charge à rompre, elle réüssit également sur le franc & sur le coignassier. Elle est un peu sujette à être pâteuse, insipide & farineuse. ID. Le *beurré* a un peu d'âcre dans son eau. ID. C'est une poire de la mi-Septembre & du commencement d'Octobre.

Il y a *beurré* blanc qui s'appelle *beurré blanc d'Automne*; Un *beurré* doré; un *beurré d'Angletèrre*, autrement poire d'Angleterre, qui est plus longue que ronde, ressemblant par sa figure & sa grosseur à une belle vèrtelongue, mais non pas par son coloris; la peau en est unie, grise, verdâtre, chargée de piqueures rousses, la chair fort tendre & beurrée, & bien de l'eau qui est agréable. Sa chair est d'ordinaire farineuse, elle mollit aisément, & même sur l'arbre. Elle vient en Été. LA QUINT.

Ce nom a été donné à ces poires à cause qu'elles fondent dans la bouche comme du *beurre*.

BEURRÉE. s. f. Enduit, ou couche de *beurre* sur du pain. *Panis butyro illitus.*

BEURRER. v. act. C'est étendre du beurre sur quelque chôse. *Butyro illinere. Beurrer* du pain. Le pain est suffisamment *beurré*.

BEURRER, en tèrmes de Pâtissier, c'est faire tremper dans du beurre. *Butyro condire. Beurrer* des choux. *Beurrer* un poupelin.

BEURRIER, IÈRE. s. m. & f. Marchand & marchande de beurre, qui se dit particuliètement d'une femme qui vend le beurre en détail. *Qui, Quæ Butyrum vendit.* Et l'on dit des méchans livres, qu'ils vont à la *Beurriere*, parce qu'elles ont besoin de méchant papier pour envelopper leur beurre. Les Réglemens de Police pour les *Beurriers & Beurrieres* sont rapportez par M. De la Marre, *Traité de Police Liv. I. T. VIII. Ch.* 3.

POIRE DE LA BEURRIÈRE. Voyez BERGAMOTTE D'ÉTÉ.

BEUVANT, ou BUVANT, ANTE. part. Qui boit, ou qui est en état de boire. *Bibens.* Cet homme a sept enfans, tous bien *buvans* & bien mangeans, qui se portent bien.

BEUVE. s. f. Nom propre de femme. *Bova.* sainte *Beuve*, ou S^te *Bove*, que

que plusieurs étrangers appellent saine Bonne par corruption, tiroit son origine d'une race si illustre qu'on la croyoit du sang royal, & parente de Dagobert. BAILLET. Elle fut élûe en 639. première Abbesse du Monastère de S. Pierre bâti par Baudry son frère. Au reste, il faut dire *Beuve*, & non pas *Bove*, avec M. Baillet; c'est l'usage. Il y a des familles de ce nom, & l'on ne dit pas M. de sainte *Bove* a fait un Traité de la Confirmation & un de l'Extrême-Onction, ni M. de sainte *Bove* étoit un habile Casuiste; mais M. de sainte *Beuve*.

BÉVUË. s. f. Faute qu'on commet pour ne sçavoir pas bien les chôses, & quand on prend l'une pour l'autre. *Error*, *Erratum.* Ce Sèrgent a fait une *bévue*, il a emprisonné une pèrsonne pour une autre. Cet Auteur a fait une *bévue* en une telle citation, elle n'est pas de celui auquel il l'attribuë. Les Clèrcs, les novices, dans les affaires sont sujets à se tromper & à faire des *bévues*.

Ménage dérive ce mot de *bis veduta*, parce que les objets qu'on voit doubles sont connus imparfaitement.

BÉVUË, se dit particulièrement au jeu des Échècs, quand on fait une faute grossière manque d'attention, ou quand on touche une piéce pour l'autre. Ce joüeur est fort rigoureux, il ne pardonne aucune *bévue*.

En tèrmes d'Imprimerie, on appelle *bévuë*, la faute qu'on fait quand on tire des formes de divèrse signature l'une sur l'autre.

BEUVETTE. s. f. Lieu établi dans toutes les Cours & Jurisdictions, où les Conseillers vont prendre un doigt de vin quand ils sont trop longtems en l'exèrcice de leurs charges, & où ils parlent aussi de leurs affaires communes. *Locus potioni destinatus.*

Themis inspire à la Beuvette
Aux Magistrats la plus droite équité;
A l'Audiance on vous répéte
Plus d'un Arrêt que Bacchus a dicté.

BEUVETTE. Ce mot signifie aussi un régal qu'on fait dans les cabarets, ou autres lieux, entre amis qui se veulent réjouir. *Compotatio.* Mais en ce sens il n'est presque usité qu'au plurier, & seulement dans le stile simple & familier. Il est défendu par les statuts des Métiers de Paris, de faire des *beuvettes* pour la réception d'un apprentif.

BEUVETIER. s. m. Celui qui tient la beuvette en plusieurs Jurisdictions, & qui est comme le sèrviteur des Compagnies, qui reçoit les consignations des Commissaires, &c. *Qui potum præbet.*

Elle eût du Buvetier *emporté les serviettes,*
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes. RACIN.

BEUVEUR. s. m. Celui qui boit, ou qui est accoutumé à boire. *Potator*, *Potor.* Les *buveurs* d'eau, ou hydropotes, se portent mieux que les autres. Tous les peuples du Septentrion sont de grands *buveurs*, de grands yvrognes. Bacchus étoit le Dieu des *buveurs* chez les Payens. Horace a dit, que les *buveurs* d'eau ne font jamais que de méchans vers. S. ÉVR. On appelle provèrbialement un homme sans force, & sans vigueur, un *buveur* d'eau.

Les Médecins appellent aussi *Buveur*, le troisième muscle de l'œil qui sert à le faire mouvoir du côté du nez, parce que c'est un mouvement qui se fait d'ordinaire quand on boit. M. Dionis le nomme aussi *adducteur*, & *liseur*.

BEUVON. s. m. Nom propre d'homme. *Bobo.* S. Bobon, que nous appellons communément Saint *Beuvon*, & les Italiens *San-Bovo*, naquit en Provence dans le Château de Noguiers vèrs les commencemens du régne de l'Empereur Othon I. & du Roi Louis d'Outremer.

BEUVOTER, ou BUVOTER. v. n. Boire à petits coups réïtérez. *Sorbillare*, *Pitissare.* Ces goinfres passent ensemble des journées entières à *buvoter*.

BEUVRIÈRE. Voyez MILAN DE LA BEUVRIÈRE. C'est une sorte de poires.

BEX.

BEXUGO, *Clusii.* C'est une racine du Pérou, sarmenteuse prèsque par tout, aussi grosse que le doigt; les endroits les plus déliez ressemblent à la viorne. Elle purge à la dôse d'une dragme. Les Indiens la préfèrent au Mechoacan.

BEY.

BEY. s. m. Tèrme de Relation. Gouvèrneur des païs ou villes maritimes dans l'Empire Turc. Le *Bey* de Misitra. On appelle *Beylière*, le vaisseau, ou la galère que monte le *Bey*.

Ce nom, que les Turcs écrivent *Begh*, ou *Bek*, ou *Beg*, comme écrit La Boullaye, & qu'ils prononcent souvent *Bey*, d'où le mot François est venu, ce nom, dis-je, est un mot Turc qui signifie proprement Seigneur; mais on l'applique en particulier à un Seigneur de bannière, que l'on appelle aussi dans la même langue Sangiakbeghi, ou *Bey*. Sangiak, qui signifie bannière, ou étendart chez les Turcs, est la marque de celui qui commande dans un lieu considérable de quelque Province. Il est le Chef d'un certain nombre de Spahis ou Cavaliers entretenus d'une Province. Toutes les Provinces de l'Empire Turc sont divisées en plusieurs de ces Sangiaks, ou bannières, & chacun de ceux qui en sont pourvus se qualifie de *Bey*, ou *Sangiak beghi*; & le Gouvèrneur Général auquel ils obéïssent en chaque Province porte le titre de Beghiler-Beghi, & Beyler-bey, qui signifie *Seigneur des Seigneurs*, ou des *Beys* de toute la Province. Ces *Beys* sont à peu près ce qu'étoient autrefois en France les Chevaliers Bannerets. D'HERB. Voyez les voyages de La Boulaye p. 534.

BEYUPURA. s. m. Poisson de la mèr du Brésil, qui est fort gras, d'un bon goût, & sain. Il est long de six ou sept paumes. Il a le dos noir & le ventre blanc, & approche fort de l'esturgeon de Portugal. On le prend avec l'hameçon dans la pleine mèr.

BEZ.

BEZANT. Voyez BESANT.

BEZET. s. m. Tèrme de Triquetrac, qui signifie deux as en dez. *Lusoria tessera monas gemina.*

Ce mot vient de *bis*, & *as*. On dit dans le même sens *ambesas*.

BEZI. Voyez BESI.

BEZIERS. s. m. Ville Épiscopale de France dans le Languedoc, sur une colline, autour de laquelle passe la rivière d'Orbe. Pline l'appelle *Bliterra Septimanorum.* Ptolemée l'appelle *Baιτiραι*, *Betira.* Casaubon a cru que c'étoit une faute, & qu'il falloit une L, *Bλιτiραι*; mais il s'est trompé. Julien de Tolède, Grégoire de Tours, l'Appendix de Frédégaire, la table de Peutinge & Æthius disent *Beterras.* Holstenius dit que M. Peyresc lui avoit fait présent d'une médaille sur laquelle on lisoit *Bαιτiρρaιων*, qu'ainsi il faut dire *Baterra*, *Bαιτiρρα*, & que par tout où il y a *Bliterra*, ou *Bliterra*, c'est une faute, qui consiste en ce qu'on a pris un A pour un Λ, & qu'au lieu de BAITEPPA on a lû BΛITEPPA. D'autres soutiennent qu'on a dit l'un ou l'autre, *Bliterra*, ou *Biterra*, ou *Beterre.* Le plus ancien Evêque de *Beziers* que l'on connoisse est S. Aphrodise, que l'on prétend avoir été disciple des Apôtres. *Beziers* a eû des Vicomtes. T. CORN. MATY. Hoffman donne à *Beziers* 23°. 50'. de longit. & 42. 42. de latitude. Voyez sur *Beziers* Catel hist. de Lang. Liv. II. Ch. 3. p. 273. & Liv. IV. p. 644. 645. Andoque, hist. de Lang. p. 15. 36. 51.

BÉZOARD. s. m. Plusieurs écrivent *Bézoar*, & *Bézoars*, sans *d*. Pierre medécinale, qui est un èxcellent contrepoison. *Lapis Bezahar.* Elle se trouve dans le ventre d'un animal nommé *pazan*. C'est une espéce de bouc, ou de chevreuil qui a le poil court, & un bois prèsque semblable à celui du cèrf. Du Renou dit que cet animal est très-agile, & fort cruel, qu'il tuë souvent les chasseurs qui le pressent trop; qu'il a la corne des pieds fenduë en deux comme le bouc, que ses jambes sont assez grosses, sa queuë courte & retroussée, son corps velu comme celui d'un bouc, mais couvert d'un poil beaucoup plus court, qui est de couleur cendrée tirant sur le roux; sa tête est comme celle d'un bouc, armée de deux cornes fort noires, creuses en la partie inférieure, & renvèrsées, & prèsque comme couchées sur le dos, sur lequel elles font un angle obtus en se réünissant. M. Pomet confirme ceci, & dit qu'il a vû à Coubert, Château du Maréchal de Vitri, deux cornes de cet animal tout à fait semblables à celles que Du Renou a décrites.

Le *Bézoard* Oriental, qui est le plus estimé, vient de l'Inde, & sur tout dans le Royaume de Golconda, & de Cananor. Quelques-uns disent dans une Province du Royaume de Golconde tirant au nord-est. Dans la Pèrse & dans les Indes, il est fort ordinaire de trouver le *bézoard* dans l'estomac des chévres qu'on nourrit en certains pâturages. On ne convient pas néanmoins en quelle partie de l'animal il se forme. Quelques-uns veulent que ce soit dans le coin des yeux, d'autres dans le ventricule; quelques autres dans les reins; il y en a qui soutiennent que c'est dans la vésicule du fiel, quelques-uns près du foye, & enfin les derniers auprès du cœur. Ce que nous avons dit, & ce que nous dirons encore, montre que c'est dans le ventricule, ou estomac.

La figure de ces pièrres de *bézoard* est différente; les unes sont rondes, les autres oblongues, & les autres semblables à un œuf de pigeon, à un rein, ou à une chataigne. Leur couleur est différente aussi, tantôt noire, & tantôt cendrée, quelquefois tirant sur le jaune, & quelquefois verdâtre; mais pour l'ordinaire d'un gris obscur, ou d'un vèrd noirâtre. Elles sont composées de plusieurs couches ou envelôppes, comme les oignons, qui sont les unes sur les autres, polies & luisantes, la seconde plus que la premiére, & ainsi des autres. Au centre de ces pièrres il y a une petite cavité dans laquelle on trouve un peu de poudre, qui est de la même nature que la pièrre, ou bien quelque paille, ou quelque brin d'hèrbe, quelques fruits, des féves, des morceaux de bois, ou un petit caillou qui sert d'âme au *bézoard*, c'est-à-dire, qui

qui a donné lieu à la production de la pièrre, & qui en a été la bâse. Leur grosseur est aussi divèrse; il y en a qui ne pesent qu'une dragme, & d'autres qui en pesent douze & quinze, & même davantage.

Pour les éprouver, on les frotte avec de la chaux détrempée dans l'eau, si elles sont bonnes, elles doivent devenir jaunâtres; on les éprouve en frottant du papier avec de la craye blanche, & en frottant ce même papier avec quelqu'une de ces pièrres, si elles sont bonnes, les marques qu'elles y laisseront seront vèrtes. On l'éprouve encore en le mettant sur un fèr chaud; s'il est bon, il ne souffrira rien; s'il n'est pas bon le fèr le fait rissoler; ou bien en le mettant dans de l'eau après l'avoir pesé,& si après l'avoir laissé tremper deux heures il ne pèrd rien de son poids, c'est une marque assurée qu'il est bon & véritable. Il se fait un grand débit de *bézoard* à la côte de Coromandel.

Il y a des *Bézoards* de chévre, de vache, qui ne sont formez que par un amas du poil de l'animal, qui en se lechant les a enlevez avec sa langue; sa salive se trouvant pour lors visqueuse, colle ces poils les uns aux autres, lesquels forment en roulant dans l'estomac une boule de différente figure, & qu'on nomme Égagropile, *Agagropila*. Velschius a fait un traite sur cette matière.

Il y a encore des *Bézoards* qu'on nomme fossiles, à cause qu'on les trouve dans la tèrre, & qu'ils ne sont point produits par aucun animal. Ces pièrres sont rondes ordinairement, ou arrondies; il s'en voit qui ont d'autres figures. Elles sont toutes composées de plusieurs couches appliquées les unes sur les autres. Boccone en a trouvé en Sicile, & il en parle dans ses observations, & dans son *Musaum*. On en a obsèrvé à Boutonet près de Montpélier; elles sont là plus petites qu'en Sicile.

Ce qu'on nomme *Bézoard* de Goa est une composition dont la bâse, à ce qu'on prétend, est le *Bézoard*. Cette pièrre n'est point par couche, elle est sudorifique, on la rappe dans les boüillons pour cet effet.

Dapper rapporte p. 346. que l'on dit que dans la basse Éthiopie au Royaume de Congo, dans la tête de certains Éléphans, on trouve une espéce de pièrre de *bézoard* de couleur de pourpre, qu'elle n'est pas trop dure, & qu'elle sert à teindre en pourpre, & à des remédes.

Le *bézoard* occidental, ou celui du Pérou, est tout-à-fait différent, & se trouve dans plusieurs animaux qui sont particuliers à ce païs-là. Dans les uns le *bézoard* est de la grosseur d'une noisette; dans les autres gros comme une noix; dans d'autres de la grosseur d'un œuf de poule. Quelquefois on en trouve trois ou quatre dans le même animal tout à la fois. On en trouve de figure ovale, d'autres qui sont ronds, d'autres qui sont prèsque plats; les uns de couleur cendrée, d'autres de couleur fort obscure. Les animaux dans lesquels on trouve cette pièrre dans le Pérou sont ceux qu'on appelle *Guanacos*, *Jachos*, *Vicunnas*, *Taraguas*. Les Taraguas portent les meilleurs. Le P. d'Ouaglie dit qu'on en trouve aussi dans le Chili.

Quelques-uns disent qu'il y a un *bézoard* de Pèrse qui se trouve dans le corps des singes. Celui-ci est si fort, que deux de ses grains font autant d'effet que la dôse ordinaire de celui des chévres; mais il est fort râre, & ces sortes de singes se trouvent particulièrement dans l'Isle de Macassar.

Il y aussi un *bézoard* qu'on appelle d'Allemagne, qui est une pièrre qui se trouve dans le ventricule des chamois. Pline dit qu'on en trouve aussi dans les jeunes vaches, que Cardan appelle *œufs* de vaches. Il est certain qu'on trouve également dans l'Orient & dans l'Occident quantité de *bézoards* qui viennent des vaches. Il y en a qui pese jusqu'à 18 onces; mais il est peu estimé, & six grains de l'ordinaire font plus d'effet que trente de celui-ci.

Bartholin dit qu'en Danemarc on en trouve souvent dans le ventre des moutons, & d'autres pièrres qui se forment dans le ventricule ou dans les intestins des chevaux, qui chassent le venin des corps pestiferez, qu'on préfère & compare au *bézoard* occidental. Celles-ci sont comme des pelottes de poil, qu'on croit être faites des restes des hèrbes qui n'ont pû être digerées. Le Sieur de Choisi dans sa Relation de Siam dit que le *bézoard* vient dans le ventre du hérisson, du singe, de la chévre, & quelquefois de la vache, & dit que celui du hérisson est le meilleur.

La râreté du *bézoard* est dans sa grosseur, quoique le menu n'ait pas moins de vèrtu que le plus gros. Il y a des personnes qui sçavent grossir le *bézoard* avec une certaine pâte composée de gomme, & d'une autre matière de couleur de *bézoard*. Ils lui sçavent même donner autant d'enveloppes, que le naturel en doit avoir. La plûpart des *bézoards* qu'on trouve en si grand nombre ne sont que des compositions faites avec des magistères, de la ruë, du scordium, & d'autres semblables plantes qu'on sçait être très-propres pour faire suer.

La véritable valeur du *bézoard* oriental ne consiste que dans sa vèrtu médecinale. Pour cette raison il est estimé au poids de l'or, c'est-à-dire, à raison de 40 à 45 livres l'once; & pour l'occidental il n'excéde pas 10 à 12 livres l'once, si ce n'est qu'il fût d'une extraordinaire grosseur; auquel cas, pour la curiosité plûtôt que pour l'utilité, il seroit vendu jusqu'à 20 livres l'once. De Rosnel.

Ménage tient qu'on a dit ce mot par corruption pour *pazar*, & qu'il vient de *pazan*, qui est le nom de l'animal qui le porte. Vossius *de Idol. L. III. c.* 68. *p.* 542. est de même sentiment. Il dit que les Arabes l'appellent *bager bezahar*; que quelques-uns croyent avec plus de raison qu'il faut dire *bezoar* au lieu de *bezahar*; ou plutôt encore *belpazar*, formé de *bel*, Seigneur, & *pazan*, qui est le nom que les Arabes & les Pèrses donnent à l'espéce des chévres qui le produisent. Bochart croit qu'il vient du Pèrsan *bedzahar*, qui signifie *antidote contre les poisons*, composé de *bed*, *reméde*, & de *zahar*, *poison*. D'autres disent que *bezahard* est un mot Arabe qui signifie *conservateur de la vie*. D'autres disent que cette pièrre est appellée des Hébreux *bazarzehar*, c'est-à-dire, *victorieuse du venin*, ou *belzahar*, maitre du venin. De là vient qu'on appelle *bézoardiques*, tous les antidotes & contre-poisons. Cluzius croit que *bézoard* vient du mot Indien *bazar*, *marché*, *forum*, d'où l'on a fait bezard, & enfin *bézoard*. Voyez Garcias ab Horto, qui en a fait une particulière description. Et Anselinus Boethius, *Histor. Gemmar. & lapid. L. II. c.* 191. avec les Notes que Tollius y a faites. Bien des Auteurs ont parlé des pièrres de *Bézoard*, entre autres Camil. Leonard. *Spec. Lap.* Garcias, L. I. *De Aromat. Histor. apud Indos*, Christoph. Acosta *Lib. Arom. & Med. in Ind. Orient.* Chapuzeau histoire des Joyaux, Vossius *De Idolol. L. III. c.* 68.

Bézoard, en tèrmes de Chymie, se dit d'une poudre émetique corrigée avec l'esprit de nitre, & parfaitement adoucie par plusieurs lotions qui ôtent la vèrtu purgative de l'antimoine, & la convèrtissent en diaphorétique. On la nomme *bézoard minéral*, à cause qu'elle a des qualitez *bézoardiques*; c'est-à-dire, qu'elle fait süer comme la pièrre de *bézoard*.

On appelle aussi *bézoard Jovial*, une préparation qu'on fait de l'étaim. Voyez Estaim.

Bézoard animal, est une poudre composée du cœur & du foye des vipères, pulvérisez ensemble.

BÉZOARDIQUE. adj. m. & f. Qui appartient au bézoard, qui est du bézoard. *Bezahardicus*, *bézoardicus*, *pazaricus*, *bedzabaricus*. M. Boyle appelle le bézoard minéral, minéral *bézoardique*. Il a des qualitez *bézoardiques*. Les remédes *bézoardiques* sont ceux qui ont la vèrtu de résister à la malignité du poison, & de le chasser. Il y a différentes préparations *bézoardiques* en Chymie.

Bézoardique. s. m. Tèrme de Chymie. *Bézoardicum*. On donne ce nom à trois différentes préparations de Chymie, que M. Harris explique. Il appelle l'une *Bezoardicum Joviale*, l'autre *Bezoardicum Lunale*, & la troisième *Bezoardicum Martiale*; c'est-à-dire, *Bézoardique* de Jupiter, *Bézoardique* de la Lune, *Bézoardique* de Mars.

Le *Bézoardique* de Jupiter est un régule qui se fait en fondant trois onces de régule d'antimoine avec deux onces d'étain noir, lequel étant pulvérisé se mêle avec six onces de sublimé corrosif; après quoi il se résout dans une espéce de beurre, lequel ensuite on dissout dans le poids de trois fois autant d'esprit de nitre; puis on distille trois fois cette dissolution. Le bézoard demeure au fond du vâse; on le pulvérise, on le lave, & alors on le mêle dans de l'esprit de vin, dans lequel on le laisse se digérer, ou s'infuser jusqu'à ce qu'il devienne insipide. Harris.

Le *Bézoardique* de la Lune se fait en mêlant 8 onces de beurre rectifié d'antimoine avec une once d'argent fin. On le dissout dans de l'esprit de nitre, qu'il faut vèrser dessus tout doucement, & continuellement, jusqu'à ce que tous les bouillonnemens soient passez. Ensuite de cette matière on en tire l'esprit à une chaleur modérée & par trois rectifications. Après quoi le bézoard se fait comme le précédent. Id.

Le *Bézoardique* de Mars est une dissolution du *Crocus Martis*, dans du beurre d'antimoine, faite, au moins autant qu'on le peut, par révèrbération. Puis on vèrse dessus de l'esprit de nitre, & l'on y procéde pour le reste comme aux autres préparations *bézoardiques*.

B H A.

BHAVANI. s. f. Déesse des Indiens. Ils disent que c'est *Xatta*, ou la *Puissance*. Ils appellent son mari *Xatteunt*, c'est-à-dire, le Puissant. Tout ce qu'ils racontent de cette Déesse & de son mari est mystérieux, & signifie la matière & les causes des chôses. Kirker, *Chin. ill. p.* 161. d'après le P. Roth Missionnaire très-habile dans la langue des Brachmanes.

B I A.

BIAIN. s. m. On dit aussi Bian. Tèrme de Coutume. Ce sont des

des corvées, tant d'hommes que de bêtes. *Operarum prabitio.* M. De Laurière croit que le mot *biens*, ou *biains*, vient de ce que ces corvées se bannissoient, c'est-à-dire, se proclamoient. M. Hevin le dérive du mot biens, parce que ces corvées étoient dûës pour la recolte des biens de la tèrre. Il en est parlé dans l'histoire de Bretagne.

BIAIS. s. masc. Tèrme d'Arpentage. Qui est oblique, de travers; qui n'est pas taillé, coupé à angle droit. *Obliquitas.* Le *biais* d'une maison en gâte toute la symmétrie. Une étoffe coupée de *biais* ne fait point de profit, il faut la couper de droit fil. Les Maçons appellent *biais gras* & *biais maigre*, ce que les Géométres appellent *angle obtus*, & *angle aigu*. Ils se servent aussi de *biais par tête*, de *biais par dérobement*, de *biais par équarrissement*, pour marquer la couppe de quelques pièrres. On dit *biais passé*, lorsque dans les bâtimens certaines sujettions obligent à faire des portes, ou des fenêtres de *biais*, & cela s'appelle ainsi à cause du trait Géométrique, dont le trait se fait ou par équarrissement, ou par panneaux. On dit *corne de bœuf*, ou *corne de vache*, quand les ouvèrtures, ou les passages, que l'on fait de cette sorte, sont seulement de *biais* d'un côté.

Ce mot vient de l'ancien Gaulois *bibay*, c'est-à-dire, *de travers*.

BIAIS. Sorte de Linge, morceau de toile taillé de *biais*, que les femmes mettent sur leur gorge. *Linteum obliquè sectum.* Il y a déja quelque tems que les femmes ne portent plus de *biais*.

BIAIS, se dit en Morale, & figurément, des divèrses faces dont on peut envisager une chôse; des divers moyens, des divers éxpédiens dont on se peut servir pour y réüssir; des divèrses manières de tourner, de regarder une affaire, une entreprise. *Ratio, modus.* Ce Rapporteur a tourné cette affaire de tous les *biais* pour la faire réüssir. Vous avez pris le bon *biais* pour toucher son cœur. MOL. Ils l'éxclurent par des *biais* dont on étoit convenu. ROCHEF. Si vous ne prenez cette affaire d'un autre *biais*, vous ne réüssirez pas. Je ne sçai que ce *biais* là pour vous tirer d'affaire. Il suffit qu'il soit illustre par quelque *biais* que ce soit. ABLANC.

DE BIAIS, sorte d'adv. Qui signifie de travers, de mauvais sens. *Obliquè.* Il se remuë *de biais*. Ce morceau d'étofe est coupé *de biais*. Pique *de biais*. Mettre une chôse *de biais*.

On dit en tèrmes de Manége, Aller en *biais*, c'est-à-dire, les épaules avant la croupe. Faire aller un cheval en *biais*. La leçon du *biais* au passager. Si les épaules vont avant la croupe, le cheval est en *biais*, & il a la croupe un peu en dehors. NEWC. Mettre le cheval en *biais*, tantôt à une main, & puis le pousser en avant; tantôt à l'autre, & puis le pousser de même en avant; & réitérer cela de main en main & en avant, lui fait obéïr la main & le talon, & est une éxcellente leçon; mais d'autant qu'il est mis en *biais*, il faut que les parties de devant aillent toujours avant celles de dèrrière. ID. Voyez dans le même Auteur p. 257. & 258. la manière de faire aller un cheval en *biais*; faire faire au cheval des courbettes en *biais*, le mettre au pas en *biais*, & en courbettes en *biais*. ID. Pour aller en *biais*, il faut à toutes mains aider aussi le cheval de la rêne de dehors, & soutenir; c'est-à-dire, le tenir fèrme, sans lui donner aucun tems; car le cheval le prend mieux que vous ne lui pouvez donner, & il faut l'aider de la jambe de dehors, c'est-à-dire, qu'il faut que la rêne & la jambe soient d'un même côté, & toûjours en dehors. ID.

BIAISEMENT. s. m. Manière d'aller en biaisant. *Obliquè.* Le vent de bouline fait par son *biaisement* pancher le vaisseau. GUILLET, *Art de nav.*

BIAISEMENT, se dit aussi au figuré, & signifie, Détour qu'on fait pour tromper quelqu'un, ou pour éluder ses poursuites. *Simulatio.* Les honnêtes gens ne veulent point voir de *biaisement* dans les affaires; ils veulent qu'on marche droit.

BIAISER. v. neut. N'être pas droit, être posé obliquement. *Obliquare.* L'aile de ce bâtiment *biaise* du côté gauche. J'ai paré le coup en *biaisant* un peu. Il ne marchoit pas droit; mais en *biaisant*, & en suivant le fleuve. ABLANC. Remarquez le pôle d'une pièrre d'aiman, qui *biaise* d'un degré vers le couchant. ROH.

BIAISER, se dit figurément de ceux qui n'agissent pas sincèrement, qui chèrchent des biais, des détours, de mauvaises finesses, des échappatoires pour sortir d'une méchante affaire, ou pour surprendre quelqu'un. *Simulare, parùm sincerè agere, vel loqui.* C'est un homme qui *biaise*, qui n'agit pas rondement. Conte lui l'affaire d'un bout à l'autre sans *biaiser*. Il voulut *biaiser* pour se tirer de ce mauvais pas. Si l'on m'interroge, je *biaiserai*.

On le dit quelquefois en bonne part des négociations importantes, quand on y chèrche des tempéramens, & un milieu, pour contenter les deux parties. *Dissimulare.* Il n'y a guères d'arbitres qui ne *biaisent* un peu pour juger entre leurs amis. Quand on se trouve entre deux éxtrémitez fâcheuses, il est de l'adresse d'un homme de sçavoir *biaiser*. Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en *biaisant*. MOL. Après tout *biaiser* se dit en bonne part beaucoup moins ordinairement que biais.

BIAISER, est aussi quelquefois actif, & signifie, Détourner un peu. *Detorquere.* J'ai un peu *biaisé* la pensée de l'Auteur pour l'ajuster à nôtre langue. Il faut *biaiser* en traduisant, pour trouver les grâces de la langue en laquelle on traduit. Le mot de *biaiser* ne se trouve en ce sens que dans Danet.

BIARQUE. s. m. Nom d'un Officier des Empereurs de Constantinople. *Biarchus.* Le *Biarque* étoit un Intendant des vivres, comme le nom même le marque; car il est composé de βίος, *vie*, *vivre*, & ἀρχὴ, *Chef*; & signifie, celui qui a l'administration des vivres en chêf. Les Latins l'appelloient *Præfectus annonæ.* S. Jérôme parle de cet Officier dans sa lettre à Pammachius. La Charge de cet Officier se nommoit *Biarchie*, *Biarchia.* Voyez sur ces mots le Dictionnaire de Droit de Calvin, & dans M. Du Cange, les Constitutions de l'Empereur Léon L. III. C. *De Agent. in reb.* & dans le Code la dernière loi du titre *De Offic. Praf. Prætor. African.*

BIB.

BIBERON, ONNE. s. m. & f. Yvrogne qui boit avec éxcès. *Potor acer, bibax.* Les Allemands sont de grands *biberons*. Ce mot est bas & populaire.

BIBERON, est aussi un vâse qui a un tuyau éxtérieur qui sèrt à vèrser la liqueur qui y est contenuë, & par où on peut boire avec aspiration. *Guttus, Guttulus.* Les vinaigriers & les vaisseaux où on met l'huile ont un *biberon*.

BIBERON. Ce mot se trouve dans Pomey pour Papier qui boit. *Charta bibula.*

BIBÉSIE, ou BIBÉSIA. s. f. *Bibesia.* C'est le nom de l'une des Déesses des banquets, l'autre étoit Édésie. *Bibésie* présidoit aux mesures & aux vâses dans lesquels on mettoit le vin & les liqueurs que l'on servoit dans un festin, & c'est de là que lui venoit son nom, qui est dérivé de *bibo*, je bois. Voyez Saumaise sur Spartien, p. 146. de l'hist. Aug.

BIBIANE. s. f. *Bibiana.* Nom propre de femme, dont nous avons fait Vivienne. Sainte *Bibiane*, ou Vivienne, Vierge & Martyre, souffrit la mort sous Julien, & est honorée le deuxième Décembre.

BIBLE. subst. fém. Livre par éxcellence qui contient la Sainte Écriture, le Vieux & le Nouveau Testament. *Biblia.* La *Bible* est le principal fondement de l'Église Catholique, qui a pris des Juifs l'ancien Testament. Les Évangelistes & les Apôtres ont écrit le nouveau. L'original de l'ancien est en Hébreu, à la résèrve de quelques Livres qu'on n'a qu'en Grèc. L'Index, ou Table des livres que contient la *Bible*, s'appelle Canon. Le Concile de Trente l'a donné dans la Session IV. Tout ce qu'on y ajoute par une ancienne coutume, comme l'oraison de Manassès, le 4e & le cinquième Livre d'Esdras, ne sont point de la *Bible*. Voyez CANON.

Les *Bibles* Hébraïques sont, ou manuscrites, ou imprimées. Les meilleurs éxemplaires manuscrits de la *Bible* en Hébreu sont ceux qui ont été copiez par les Juifs du Rit Espagnol. Il y en a plusieurs de cette sorte dans la Bibliothéque du Roi. On en trouve aussi quelques-unes dans la Bibliothéque des Pères de l'Oratoire de Paris. Les *Bibles* Hébraïques manuscrites, qui ont été écrites par des Juifs du Rit Allemand, ne sont point éxactes. La plûpart de celles qui se trouvent en manuscrit dans la Bibliothéque de Sorbonne & dans celle de M. Colbert sont Allemandes. On distingue facilement les unes d'avec les autres par les caractères. Les Espagnoles sont écrites en beaux caractères, tels que sont ceux des *Bibles* Hébraïques de Bombèrgue, d'Estienne, & de Plantin. Les Allemandes sont dans ces caractères que nous voyons dans la *Bible* Hébraïque de Munster, dans les éditions de Griphe, & dans les prémiers Livres que les Allemans ont publiez en Hébreu. M. Simon a prétendu que les plus anciennes *Bibles* Hébraïques manuscrites ne passoient point six ou sept cens ans; & en effet R. Ménahem de Lonzano, qui en a cité un assez grand nombre, ne donne point plus de 600 ans aux plus anciennes.

Les plus anciennes *Bibles* Hébraïques ont été imprimées par les Juifs d'Italie, principalement à Pésaro & à Bresce. Les Juifs de Portugal ont aussi imprimé quelques parties de la *Bible* Hébraïque à Lisbonne avant qu'ils en fussent chassez. On en trouve un éxemplaire dans la Bibliothéque du Roi. On remarquera en général que les meilleures *Bibles* Hébraïques imprimées sont celles dont les Juifs ont pris le soin; car il y a tant de minuties à observer dans l'impression de ces *Bibles*, qu'il est difficile que des Chrétiens y réüssissent, & toute sorte de Juifs même n'y sont pas propres. Il faut qu'ils ayent une connoissance éxacte de la Massôre, qui est une espèce de critique du texte Hébreu de la *Bible*.

Daniel

Daniel Bombèrgue a imprimé à Venise au commencement du seizième siécle plusieurs *Bibles* Hébraïques *in quarto* & *in folio*, qui la plûpart ont été estimées par les Juifs & par les Chrétiens. La meilleure est celle qu'il publia *in folio* en 1526. avec la Massôre & avec les Commentaires de plusieurs Rabbins. Il y a à la tête de cette édition une Préface en Hébreu de R. Jacob Benchajim, on la nomme ordinairement la seconde édition, pour la distinguer d'une autre édition *in folio* peu éxacte, que le même Bombèrgue avoit publiée en 1517. avec les Commentaires des Rabbins. Elle s'appelle communément la *Bible* de Felix Pratensis, du nom de celui qui en a pris le soin, & de qui Bombèrgue avoit appris la langue Hébraïque. Elias Lévita & les autres Juifs n'estiment point cette édition.

Le même Bombèrgue publia en 1548. une seconde édition de la *Bible* Hébraïque *in folio* de R. Jacob Benchajim, qui est la plus parfaite & la plus éxacte de toutes. On la distingue de la prémière du même Rabbin par le Commentaire de R. David Kimchi sur les Paralipoménes, qui n'est point dans les éditions précédentes. Cette édition est la troisième de celles de Bombèrgue *in folio*; & on la nomme néanmoins quelquefois *la seconde*, par rapport à la prémière de R. Jacob Benchajim.

C'est sur cette édition que Buxtorf le père a fait imprimer sa *Bible* Hébraïque des Rabbins à Basle en 1618. mais il s'y rencontre plusieurs fautes, principalement dans les commentaires des Rabbins, où ce Sçavant homme a corrigé quelques endroits qui étoient contre les Chrétiens. Il parut en la même année à Venise une nouvelle édition de la *Bible* des Rabbins, dont l'Auteur est Léon de Modéne, Rabbin de la même Ville, qui prétend avoir corrigé un grand nombre de fautes qui étoient dans les éditions précédentes; mais outre qu'elle est fort inférieure aux autres *Bibles* Hébraïques de Vénise *in folio*, pour ce qui est des caractères & du papier, elle a passé par les mains des Inquisiteurs, qui ont fait retoucher en quelques endroits les Commentaires des Rabbins.

Pour ce qui est des *Bibles* Hébraïques *in quarto*, on estime celle de Robert Estienne, à cause de la beauté des caractères; mais elle n'est pas éxacte. Plantin a aussi imprimé plusieurs *Bibles* Hébraïques à Anvers en fort beaux caractères, semblables à ceux de Bombèrgue. La meilleure de ses éditions est celle *in quarto* de 1566. Menasse Ben Israël, sçavant Juif Portugais, a publié deux éditions de la *Bible* Hébraïque à Amsterdam, une *in quarto*, & l'autre *in octavo*. La prémière, qui est de 1635. est la meilleure; elle est à deux colonnes, & par conséquent commode pour la lecture.

R. Jacob Lombroso a publié une nouvelle édition de la *Bible in quarto* à Venise en 1634. avec de petites notes litterales au bas de chaque page. Il y explique les mots Hébreux difficiles par d'autres mots Espagnols. Cette *Bible* est fort estimée par les Juifs du Rit Espagnol qui sont à Constantinople. On y a marqué d'une petite étoile dans le texte les endroits où il faut lire le point *Camés* par un *Cames hatouph*, c'est-à-dire, par un *o* & non par un *a*.

De toutes les éditions de la *Bible* Hébraïque *in octavo* les plus belles & les plus éxactes sont les deux de Joseph Athia, Juif d'Amsterdam. La prémière, qui est de meilleur papier & de 1661. est moins éxacte que la seconde qui est de 1667. & que l'on préfère à l'autre. Mais celle qui en a été faite à Amsterdam en 1705. par les soins de Vander Hooght vaut encore mieux. Il y a une préface de l'Éditeur qui est utile.

Depuis Athia trois Hébraïsans Protestans ont travaillé à la révision & à l'édition de la *Bible* Hébraïque, Clodius Jablonski, & Opitius. L'édition de Clodius faite à Francfort en 1677. *in* 4°, contient au bas des pages des variantes tirées des éditions précédentes. L'Auteur ne sçavoit point assez l'art des accens, sur tout dans les livres poëtiques. D'ailleurs, comme l'édition ne s'est point faite sous ses yeux, il s'y est glissé beaucoup de fautes d'impression.

Celle de Jablonski à Berlin en 1699. *in* 4°, est fort belle, pour le caractère Hébreu & le papier; mais quoi qu'il dise qu'il a profité de celles d'Athia & de Clodius, quelques Critiques trouvent qu'elle n'est présque point différente de celle de Bombèrgue *in quarto*. Jablonski y a joint une préface utile & sçavante en son genre.

Celle d'Opitius est aussi *in quarto*, à Kiel en 1709. le caractère est gros & assez bon, mais le papier mauvais. Elle est faite avec beaucoup de soin, mais on n'a consulté que les manuscrits des Bibliothèques d'Allemagne. Ceux de France fourniroient de meilleurs secours, & en plus grande abondance; mais aucune de ces éditions ne les a eûs.

Au reste, elles ont cela de commode, qu'avec les divisions des Juifs, tant générales que particulières, en parasches & en pesuchim, on y a joint celles des Chrétiens, ou des Bibles Latines, en Chapitres & en Versets; des Sommaires Latins aux marges, les *Keri-ketib*, ou variantes Hébraïques, &c. Ce qui est d'une très-grande utilité par rapport à nos éditions Latines, & aux Concordances de la *Bible*.

On estime beaucoup la petite *Bible* Hébraïque de Robert Estienne *in seize*, à cause de la beauté des caractères. Il faut néanmoins prendre garde qu'il y en a une édition tout à fait semblable qui est de Génève; mais qui est fort inférieure, soit pour l'impression, soit pour la correction du texte.

Outre toutes ces *Bibles* Hébraïques, il y en a quelques éditions sans points voyelles *in octavo* & *in vingt-quarte*. Ces éditions sont recherchées par les Juifs; ce n'est pas qu'ils les croyent plus éxactes que les autres, mais parce qu'elles sont plus commodes, & qu'ils s'en servent dans les Synagogues & dans les Écôles. Il y en a deux éditions fort belles de Plantin, dont l'une est *in octavo* à deux colonnes, & l'autre *in* 24, que Raphélengue a réimprimée à Leyde en 1610. Il y en a aussi une édition de Henri Laurens à Amsterdam en 1631. qui est *in octavo*, & en plus gros caractères. On a fait une nouvelle édition *in* 12. à Francfort en 1694. de ces *Bibles* Hébraïques sans points voyelles. Cette dernière édition, où l'on a mis à la tête une Préface de M. Leusden, est remplie de fautes.

BIBLES GRÉCQUES. Il y a un grand nombre d'éditions de la *Bible* en Grèc; mais elles peuvent être toutes réduites à trois ou quatre principales: sçavoir, à celle de Complute ou d'Alcala de Henarés, à celle de Vénise, & celle de Rome. La prémière fut publiée en 1515. par le Cardinal Ximenés, & insérée dans sa *Bible* Polyglotte, qu'on nomme ordinairement la *Bible* de Complute. Quoique cet illustre Cardinal eût de bons manuscrits Grècs de la *Bible*, & qu'il ait employé à ce travail des personnes sçavantes dans la langue Grécque & dans la Critique, son édition n'est point fidelle, parce que le Grèc des Septante a été retouché en plusieurs endroits sur le texte Hébreu. Cette édition a été réimprimée dans la *Bible* Polyglotte d'Anvers, dans les Polyglottes de Paris, & dans la *Bible* à 4. col. qu'on appelle communément la *Bible* de Vatable.

La seconde édition de la *Bible* Grécque est celle de Vénise en 1518. On y a imprimé le texte Grèc des Septante, tel qu'il a été trouvé dans le manuscrit, c'est pourquoi elle est pleine de fautes de Copistes; mais il est aisé de les redresser. Cette édition a été réimprimée à Strasbourg, à Basle, à Francfort, & en plusieurs autres endroits, avec quelques changemens, parce qu'on l'a voulu faire approcher davantage de l'Hébreu. La plus commode de toutes est celle de Francfort, parce qu'on y a joint des petites Scholies, où sont marquées les diverses interprétations des anciens Traducteurs Grècs. L'Auteur de ce recueïl n'y a point mis son nom; mais on croit communément qu'il est de Junius.

La troisième édition de la *Bible* Grécque est celle de Rome en 1587. avec des Scholies Grécques, qui ont été recueïllies de divers manuscrits des Bibliothéques de Rome par Pièrre Morin. Le Père Jean Morin de l'Oratoire a fait réimprimer à Paris en 1628. cette belle édition Grécque, en y joignant la traduction Latine qui avoit été aussi imprimée à Rome separément avec des Scholies. On a inséré dans la *Bible* Polyglotte de Londres l'édition Grécque de Rome, ajoutant au bas les variantes du manuscrit Aléxandrin. Les Anglois l'ont aussi fait imprimer *in quarto* & *in douze*, en y réformant néanmoins quelque chôse. Un Protestant, nommé Boz, l'a fait aussi imprimer *in quarto*, à Francker 1709 avec toutes les variantes qu'il a pû trouver, & une préface, où il y a de bonnes chôses. Pour avoir une bonne *Bible* Grécque, on doit recourir à l'édition de Rome, ou à celle de Paris qui a été faite éxactement sur celle-là; mais il faudroit y ajouter les variantes du manuscrit Aléxandrin, & celles du manuscrit de M. Seguier, que le P. Montfaucon a données dans ses Héxaples d'Origène.

La quatrième édition est celle qui a été faite sur le manuscrit Aléxandrin, & commencée à Oxford par M. Grabe en 1707. Il y a un défaut qui paroit essentiel. C'est qu'on n'a point imprimé le manuscrit Aléxandrin tel qu'il est, mais tel qu'on a cru qu'il devoit être; c'est-à-dire, qu'on l'a changé dans tous les endroits où l'on a cru qu'il y avoit une faute de Copistes, & dans tous ceux où l'on a cru que le mot avoit été mis par un dialecte particulier. Il falloit donner le manuscrit absolument & éxactement tel qu'il est, & rejetter les conjectures sur les leçons qui s'y trouvent dans de courtes Scholies au bas des pages.

BIBLES LATINES. On peut réduire à trois Classes toutes les différentes éditions des *Bibles* Latines; sçavoir, à l'ancienne Vulgate qui a été faite sur le Grèc des Septante, à la Vulgate d'aujourd'hui, dont la meilleure partie a été faite sur le texte Hébreu, & aux nouvelles traductions Latines, qui ont été aussi faites sur l'Hébreu dans le seizième siecle. Il ne nous reste plus rien de l'ancienne vulgate qui a été en usage dans les Églises d'Occident dès les prémiers siécles, que les Pseaumes, la Sagesse & l'Ecclésiastique.

cléfiastique. Nobilius a tâché de la rétablir sur les Ouvrages des anciens Pères Latins, mais son recueil ne pouvoit être exact, parce que la plûpart des Pères ne l'ont pas suivie fidellement dans leurs citations.

Pour ce qui est de la Vulgate d'aujourd'hui, il y en a un très-grand nombre d'éditions qui sont assez différentes les unes des autres. Le Cardinal Ximenez en a inséré dans la Bible d'Alcala une édition corrigée & retouchée en beaucoup d'endroits. Robert Estienne, & après lui les Docteurs de Louvain, se sont appliquez à cette correction avec un très-grand soin. La meilleure édition des Bibles Latines de Robert Estienne est celle de 1540. qui a été réimprimée en 1545. il y marque aux marges les diverses leçons de plusieurs exemplaires Latins qu'il avoit consultez. Les Docteurs de Louvain ont revû après Robert Estienne l'édition Vulgate sur plusieurs manuscrits Latins, dont ils ont aussi marqué les variétez aux marges de leurs éditions. Les meilleures sont celles à la fin desquelles on a ajoûté les notes critiques de François Luc de Bruge. Pour suppléer aux éditions des *Bibles* de Louvain où ne sont point ces notes critiques, on y joindra un volume *in quarto*, où se trouvent ces mêmes notes imprimées séparément à Anvers en 1580.

Toutes ces réformations de la *Bible* Latine se sont faites avant les corrections de Sixte V. & de Clément VIII. depuis ce tems-là on n'a plus osé prendre cette liberté, si ce n'est dans des commentaires & dans des notes séparées. La correction de Clément VIII. qui est de 1592. sert aujourd'hui de loi dans toute l'Église Latine. Cette édition est la prémière correction de Clément VIII. & quant à l'impression c'est la plus correcte. Les *Bibles* de Plantin ont été faites sur celles-là, & ensuite sur celles de Plantin toutes les autres. Ainsi nous n'avons point dans nos *Bibles* ordinaires les corrections suivantes de Clément VIII. Bien plus les *Bibles* de Plantin, ni par conséquent toutes les autres, ne sont pas parfaitement conformes à cette édition Romaine de 1592. Voyez Vulgate. Au reste, ces corrections de la *Bible* n'ont point été faites d'une manière arbitraire, & sans raison, pour y mettre des passages qui prouvent les dogmes Catholiques, ils y étoient avant la correction, du moins quant au sens, comme ils y sont aujourd'hui. Par exemple, le célébre passage de S. Jean, *Tres sunt &c.* se trouve dans la *Bible* de Théodulphe Evêque d'Orleans, qui mourut au commencement du neuvième siécle; il n'y a qu'un mot de différence qui ne change rien au sens. Ce rare manuscrit est dans la bibliothéque de M. De Mesmes, aujourd'hui prémier Président du Parlement de Paris.

Il y a un grand nombre de *Bibles* Latines de la troisième Classe qui comprend les vèrsions faites depuis près de deux cens ans sur les originaux des livres sacrez. Comme elles n'ont aucune autorité publique dans l'Église, on se contente de les consulter, & elles ont toutes leur utilité pour éclaircir quelques endroits de la Vulgate. Mr. Simon en a traité à fond dans ses Histoires critiques du vieux & du nouveau Testament. La prémière de toutes est la vèrsion de Pagnin, Religieux Dominicain, imprimée à Lyon *in quarto* en 1528. qui a été fort estimée des Juifs. L'Auteur l'a retouchée dans une seconde édition. Il y en a une belle édition *in folio* à Lyon en 1542. avec des scholies, on a mis à la tête de cette édition une préface sous le nom de *Michael Villanovanus*, qui est Michel Servet, Auteur des scholies. Ceux de Zurich ont aussi publié une nouvelle édition *in quarto* de la *Bible* de Pagnin. De plus, Robert Estienne a imprimé cette même *Bible in folio* avec la Vulgate en 1557. prétendant la donner plus exacte qu'elle n'étoit dans les éditions précédentes. Elle est aussi dans une autre édition à quatre colonnes qui porte le nom de Vatable, & qui est de l'an 1586. Cette même *Bible* se trouve dans une édition de Hambourg qui est en quatre langues.

On met communément au nombre des *Bibles* Latines la vèrsion du même Pagnin corrigée, ou plûtôt renduë literale par Arias Montanus. Cette correction, qui fut approuvée par les Docteurs de Louvain & par quelques sçavans de Paris, a été inserée dans la *Bible* Polyglotte de Philippe II. & depuis dans celle d'Anglетèrre. On en a fait diverses éditions *in folio*, *in quarto*, *in octavo*, auxquelles on a joint le texte Hébreu de l'ancien Testament & le Grec du nouveau. La meilleure de toutes est la prémière, qui est *in folio* de l'an 1571. Elle est utile pour ceux qui commencent à apprendre l'Hébreu.

Les Protestans ont aussi publié plusieurs vèrsions Latines de la *Bible* sur les originaux. Les plus estimées sont celles de Munster, de Léon de Juda Zuinglien, de Castalio, ou Chastillon; & de Trémellius. Ces trois dernières ont été réimprimées plusieurs fois. Le beau Latin de Castalio a plû à bien des gens, mais les plus sages ont trouvé son Latin trop affecté; la meilleure de ses éditions est celle de 1573. Le nom de Léon de Juda, qui avoit été odieux aux Théologiens de Paris, ne déplut point à ceux de Salamanque; ils retouchèrent sa vèrsion en un petit nombre d'endroits; ils la joignirent à l'ancienne édition Latine, telle que Robert Estienne l'avoit donnée avec des notes sous le nom de Vatable. Pour ce qui est de la *Bible* de Trémellius & de Junius, elle a été du goût des Calvinistes, qui en ont publié diverses éditions.

On pourroit faire une quatrième Classe des *Bibles* Latines, qui comprendroit l'édition Vulgate retouchée sur les originaux. La *Bible* d'Isidorus Clarius est de ce nombre. Cet Auteur ne s'est pas contenté de reformer l'ancien éxemplaire Latin, il a corrigé l'Interpréte en un grand nombre d'endroits qu'il a crû mal traduits; quelques Protestans ont suivi cette même méthode, & entr'autres André & Luc Osiander, qui ont chacun publié une nouvelle édition de la Vulgate avec quelques corrections sur les originaux.

BIBLES ORIENTALES. On doit mettre à la tête des vèrsions Orientales de la *Bible*, celle des Samaritains, comme la plus ancienne de toutes, ne recevant pour toute Écriture Sainte que les cinq livres de Moïse, ils n'ont aussi traduit en leur langue Samaritaine que le Pentateuque; ils ont fait leur traduction sur leur texte Hébreu Samaritain, qui est un peu différent du texte Hébreu des Juifs. Cette vèrsion Samaritaine n'a point été imprimée séparément. Elle ne se trouve que dans les Polyglottes de Paris & de Londres.

Bibles Caldaïques. Ces *Bibles* ne sont autre chôse que les glôses qui ont été faites par les Juifs dans le tems qu'ils parloient la langue Caldaïque. Ils leur ont donné le nom de *Targumim*, ou *paraphrases*, parceque ce ne sont point de simples vèrsions de l'Écriture. Elles ont été insérées entières dans les grandes *Bibles* Hébraïques de Vénise & de Basle; mais on les peut lire plus commodément dans les polyglottes, parce qu'elles y sont avec une traduction Latine.

Bibles Syriaques. Dès l'année 1562. Widmanstadius fit imprimer en Syriaque tout le nouveau Testament à Vienne en fort beaux caractères. Depuis ce tems-là il y en a eû plusieurs autres éditions, & il a été inséré dans la *Bible* de Philippe II. avec une vèrsion Latine. Gabriël Sionita a aussi donné une belle édition Syriaque des Pseaumes à Paris en 1525. avec une interprétation Latine. On a imprimé toute la *Bible* en Syriaque dans les polyglottes de Paris & d'Anglетèrre.

Bibles Arabes. Dès l'année 1516. Augustin Justinian, Evêque de Nébio, avoit fait imprimer à Gennes une vèrsion Arabe du Pseautier, avec le texte Hébreu & la paraphrâse Caldaïque, & il y a joint des interprétations Latines. On trouve des vèrsions Arabes sur toute l'Écriture dans les polyglottes de Paris & de Londres, & une entière de tout l'ancien Testament qui a été imprimée à Rome en 1671. par ordre de la Congrégation de la propagation de la foi; mais elle n'a point été estimée, parce qu'on l'a retouchée sur nôtre édition vulgate. Les *Bibles* Arabes que nous avons ici ne sont point celles dont les Chrétiens se servent dans l'Orient. Quelques Sçavans croyent que la vèrsion Arabe de l'ancien Testament, qui a été imprimée dans les Polyglottes de Paris & de Londres, est celle de Saadias, au moins pour le fonds. Leur raison est qu'Aben-Ezra, grand Antagoniste de Saadias, rapporte des endroits de la vèrsion, qui sont les mêmes que dans la vèrsion Arabe de ces deux Polyglottes. Cependant d'autres gens très-habiles ne croyent point que nous ayons la vèrsion de Saadias. Erpénius fit imprimer en 1622 un Pentatéuque Arabe, qu'on appelle communément le Pentatéuque d'Erpénius, ou de Mauritanie, parce que cette vèrsion est faite par les Juifs de Mauritanie, & à leur usage. Cette vèrsion est excellente, non seulement, comme l'a remarqué Erpénius, parcequ'elle est très-literale & très-exacte; mais encore parceque l'Auteur paroit avoir été très-habile dans l'Hébreu, & dans l'intelligence de l'Écriture, & qu'il donne aux mots Hébreux des interprétations qui outre une grande exactitude marquent encore beaucoup de capacité.

On a publié aussi à Rome en 1591. *in folio* les quatre Évangiles en Arabe avec une vèrsion Latine qui y est jointe, & il se trouve des éxemplaires de cette édition de Rome, où il n'y a que le texte Arabe. Gabriël Sionita a depuis fait réimprimer dans la *Bible* polyglotte de Paris ces quatre Évangiles Arabes, les ayant seulement retouchez en quelques endroits. Les Anglois ont mis dans leur Polyglotte ces mêmes Évangiles Arabes de Gabriël Sionite. Erpénius a donné au public un nouveau Testament Arabe entier, tel qu'il étoit dans son éxemplaire manuscrit; il a été imprimé à Leyde en 1616.

Bibles Cophtes, ou Coptes. Nous n'avons rien de la *Bible* imprimé en Copte, mais on en trouve plusieurs éxemplaires manuscrits dans les bonnes bibliothéques, & principalement dans celle du Roi. Consultez l'Histoire critique du nouveau Testament chap. 16.

Bibles Éthiopiennes. Les Éthiopiens ont aussi toute la *Bible*

Bible traduite en leur langue. On en a imprimé séparément les Pseaumes, le Cantique des Cantiques, quelques chapitres de la Genèse, Ruth, Joël, Jonas, Sophonias, Malachie, & le Nouveau Testament; tous ces livres ont été depuis réimprimez dans la *Bible* polyglotte d'Anglétèrre. Pour ce qui est du nouveau Testament Éthiopien qui a été d'abord imprimé à Rome en 1548. c'est une piéce peu exacte. Les Anglois l'ont inseré avec les mèmes fautes dans leur Polyglotte. On pourroit donner une *Bible* Éthiopienne entière sur les manuscrits qui se trouvent dans la bibliothéque de Mr. le Chancelier Seguier, & dans celle des Religieux Dominicains de la ruë Saint Honoré.

Bibles Arméniennes. Il y a une vèrsion assez ancienne de toute la *Bible* en langue Arménienne. Elle a été faite sur le texte Grèc des Septante par quelques-uns de leurs Docteurs qui vivoient vers le tems de Saint Jean Chrysostôme. Comme elle ne se trouvoit qu'en manuscrit, à la réserve de quelques petites parties qui avoient été imprimées séparément, un de leurs Évêques la fit imprimer entière en beaux caractères Arméniens *in quarto* à Amsterdam en 1664. avec le nouveau Testament *in octavo*. Consultez l'Histoire Critique du vieux Testament liv. 2. chapitre 16.

Bibles Pèrsiennes. Quelques Pères semblent affirmer que toute l'Écriture a été autrefois traduite dans la langue des Pèrsans. Mais il ne nous reste rien aujourd'hui de cette ancienne vèrsion, qui avoit été faite sans doute sur le Grèc des Septante. Le Pentateuque Pèrsan qu'on a imprimé dans la Polyglotte d'Anglétèrre est de la façon d'un Juif. On trouve dans la même Polyglotte les quatre Évangiles en Pèrsan avec une traduction Latine; mais cette vèrsion Pèrsienne, qui est assez nouvelle & peu exacte, ne peut pas être d'une grande utilité. Dans le Moréri l'on a dit *Bibles Persannes*, qui en effet paroit mieux que *Persiennes*; car on dit la langue *Persanne*, un manuscrit *Persan*, un livre *Persan*. On pourroit dire aussi *Bibles Persiques*; mais *Persannes* paroit meilleur. R. Jacob fils de Joseph est un Juif Pèrsan, né dans la ville de Tusi, de la province de Coraßan; il est Auteur de la vèrsion Pèrsanne du Pentateuque. P. Le Long. Et ici même l'on vient de dire, le Pentateuque *Persan* & non pas *Persien*.

Bibles Gothes. On croit communément que Wlphilas, Evèque Goth qui vivoit dans le quatrième siécle, a fait une vèrsion entière de la *Bible* pour ceux de sa nation, à la réserve des livres des Rois qu'il ne traduisit point à cause des guèrres fréquentes dont il est parlé: il craignoit d'inspirer à sa nation déja trop guèrrière l'amour de la guèrre, en lui proposant l'éxemple de tant de Rois. Il ne nous reste de cette vèrsion écrite en l'ancienne langue des Goths que les quatre Évangiles qui ont été imprimez *in* 4°. à Dordrecht en 1665. sur un très ancien manuscrit.

Bibles Moscovites. On a imprimé à Ostrovie dans la Volindie en 1581. une *Bible* entière en langue Esclavone. C'est ce qu'on appelle communément la *Bible* Moscovite. Constantin Basile Duc d'Ostrovie a fait imprimer cette vèrsion pour l'usage de tous les Chrétiens qui parlent la langue Esclavone, dont la Moscovite est un dialecte.

Bibles en langues vulgaires. L'usage des vèrsions en langues vulgaires ne vient point des Protestans; car avant que le nom des Protestans fût connu dans le monde, il y avoit des traductions de l'Écriture en François, en Espagnol, en Allemand, en Italien, & même long-tems auparavant en vieux François qui étoit la langue Allemande, & en vieux Saxon. On trouve dans la bibliothéque du Roi un grand nombre de *Bibles* Françoises manuscrites qui ont appartenu à nos Rois & aux plus grands Seigneurs de leur Cour. On y voit un éxemplaire Latin & François de toute la *Bible* qui a été écrit par un Duc de Bourgogne. Il y a dans cette même bibliothéque une *Bible* entière manuscrite en langue Catalane. Consultez l'Histoire critique des vèrsions, tant du nouveau, que de l'ancien Testament; il y est parlé en détail des traductions de l'Écriture en langues vulgaires. Voyez Polyglotte. Voyez aussi le P. Le Long de l'Oratoire, dans sa Bibliothéque sacrée, où il indique toutes les *Bibles* que l'on peut connoitre en quelques langues que ce soit, & toutes leurs éditions.

Guillaume Breton, Cordelier, a fait un Opuscule des mots les plus difficiles dans la *Bible*.

Après cela Docteur, vas pâlir sur la Bible;
Vas marquer les écueils de cette mèr térrible;
Perce la sainte horreur de ce livre divin. Boil.

Ce mot vient du Grèc βίβλια, & βίβλος.

On dit aussi, la Grand'*Bible* des Noëls vieux & nouveaux; pour dire, les livres où sont contenuës les Chansons de Noël. On appelle aussi *Bible Guyot*, une Satyre universelle faite par un vieux Poëte François, nommé Hugues de Bercy Religieux de Cluny, qu'on nomma d'abord *Bible Huguyot*.

BIBLIOGRAPHIE. s. f. Ce mot vient du Grèc, & signifie la connoissance & le dechiffrement des anciens manuscrits sur l'écorce des arbres, sur le papier & sur le parchemin. *Bibliographia*. Scaliger, Saumaise, Casaubon, Sirmond, Petau & Mabillon, étoient habiles dans la *Bibliographie*. Spon. Le R. P. Loüis Jacob nous donne tous les ans la *Bibliographie* Parisienne. Mascur. Les Journaux rendent maintenant une *Bibliographie* pareille inutile.

BIBLIOMANIE. s. f. Passion, fureur d'avoir des livres. *Bibliomania*. La *Bibliomanie*, disoit M. Patin, est une des maladies de ce siécle.

BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. Celui qui est préposé pour garder, ou pour avoir soin d'une Bibliotheque. *Bibliotheca custos, præfectus*. Fabian étoit *Bibliothécaire* du Vatican, dont il a fait un Index, ou un Catalogue, qui compose un volume *in folio*. C'est présentement (1698.) le Cardinal Noris, qui est *Bibliothécaire* du Vatican. On a dit d'un *Bibliothécaire* ignorant, que c'étoit un Eunuque à qui l'on avoit donné à garder le Serail. Un *Bibliothécaire* de cette espéce faisant le catalogue de la bibliothéque, dont il avoit soin, trouva un livre Hébreu qu'il marqua en ces tèrmes sur son catalogue: Item un livre dont le commencement est à la fin.

L'emploi de *Bibliothécaire* étoit autrefois dans les monastères un office claustral, & celui qui l'éxèrçoit étoit regardé comme administrant une partie du temporel du Monastère. Voyez le P. Thomassin. Un des offices de l'Église Romaine étoit celui de *Bibliothécaire*. *Anastase dans Grégoire II.* M. De Bautru étant en Espagne alla voir la bibliothéque du fameux Monastère de l'Escurial, & ayant trouvé le *Bibliothécaire* si ignorant qu'il ne sçavoit pas le nom de la plûpart des livres, il dit au Roi d'Espagne qu'il devoit donner l'administration de ses finances au *Bibliothécaire* de l'Escurial. Pourquoi? dit le Roi d'Espagne. C'est, lui repliqua M. de Bautru, parcequ'il n'a jamais touché à ce que vôtre Majesté lui a confié.

Bibliothécaire, se dit aussi des Auteurs qui ont écrit des Catalogues des livres, tels que ceux qui sont nommez dans le livre du Père Labbe, qui en a fait une Compilation. *Qui scribendis librorum Catalogis operam dederunt.*

BIBLIOTHÉQUE. s. f. Appartement ou lieu destiné pour y mettre des livres; galerie, batiment plein de livres. *Bibliotheca*. On le dit aussi des livres en général qui sont rangez dans ce vaisseau.

Quelques Auteurs rapportent l'origine de *Bibliothéques* aux Hébreux, & ils disent que le soin qu'ils eurent de consèrver les livres divins, & les mémoires qui concèrnoient les actions de leurs ancêtres, fut un éxemple pour les autres nations, & principalement pour les Égyptiens. Osymandrias, Roi d'Égypte, voulut qu'il y eût une *Bibliothéque* dans son palais, & que l'on mît sur la porte Ψυχῆς ἰατρεῖον. Les Ptolémées, qui régnèrent dans le même païs, furent aussi curieux & magnifiques en livres. L'Écriture Sainte parle d'une *Bibliothéque* des Rois de Pèrse. 1. Esdr. V. 15. VI. 1. Quelques-uns veulent qu'elle fut composée principalement des Historiens de la nation, & des mémoires qui regardoient les affaires, mais il semble que c'étoit plûtôt un trésor des titres, ou des chartres & Ordonnances des Rois, qu'une *Bibliothéque*. Le texte Hébreu l'appelle d'abord seulement la maison des trésors, & ensuite la maison des livres des trésors. On pourroit plus justement appeller *Bibliothéque*, celle que l'Auteur du second Livre d'Esdras dit que Néhémie construisit, & dans lesquelles il rassembla les livres des Prophétes & de David, & les lettres des Rois.

Le prémier qui en dressa une à Athènes fut le Tyran Pisistrate. A la vérité Strabon dans le 17[e] livre de sa Géog. assure qu'Aristote fut le prémier d'entre les Grècs qui se mit en peine d'amasser plusieurs livres, & de dresser une *Bibliothéque*; mais il est constant que long-tems avant Aristote, Pisistrate en avoit fait une à Athènes, que Xerxès transporta en Pèrse, & que Séleucus Nicanor fit reporter à Athènes. Voyez Aulu-Gelle Liv. VI. ch. 17. Dans la suite Sylla la pilla; Hadrien la rétablit. Voyez sur cette *Bibliothéque* & ses ornemens Meursius, *Athen. Att. L. III. C. 5.*

Plutarque dit que sous Euménes les *Bibliothéques* de Pèrgame contenoient 200000 volumes. Tarannion, Grammairien célèbre contemporain de Pompée, avoit une *Bibliothéque* de 3000 volumes. Celle de Ptolémée Philadelphe en contenoit, au rapport d'Ammien Marcellin, 70000. Ces volumes étoient des cahiers en rouleaux. Elle fut presqu'entièrement brûlée par les gens de César.

Constantin & ses successeurs érigèrent à Constantinople une magnifique *Bibliothéque*. Julien fit transporter à Antioche la riche *Bibliothéque* de Georges, faux Patriarche d'Aléxandrie. Valens & Théodose le Jeune entre les autres prirent à cœur d'accroitre la *Bibliothéque* de Constantinople, ensorte qu'au VIII[e] siécle lorsque

que Léon l'Isaurique la fit brûler il y avoit 300000 volumes, & un entr'autres, où l'Iliade & l'Odyssée d'Homère étoient écrites en lettres d'or sur les boyaux d'un serpent.

Les plus fameuses *Bibliothéques* de l'ancienne Rome étoient l'Ulpienne, & la Palatine. On vante aussi celle de Paul Émile, qui vainquit Persée, de Lucilius Lucullus, d'Asinius Pollio, de Julius Sévérus, de Domitien, de Séranus, de Pamphile Martyr, & de l'Empereur Gordien. Voyez Picard Celtoped. Liv. V. p. 217. 218. César en avoit plusieurs très-bien fournies; Cicéron avoit aussi fait beaucoup de dépense à la sienne, comme il paroit par sa lettre 77^e du L. XIII^e Il disoit qu'il préféroit la *Bibliothéque* de P. Atticus à toutes les richesses de Crassus. La *Bibliothéque* de Trajan, dressée par les soins de Pline le Jeune, étoit aussi fort ample, & fort belle. Sénéque *De Tranquil. cap. 9.* parle de *Bibliothéques* qui contenoient des livres sans nombre, & dont le maître n'avoit pas seulement lû le catalogue en sa vie. La première *Bibliothéque* publique qui ait été à Rome fut l'ouvrage d'Asinius Pollion.

Autrefois les grandes Églises avoient des *Bibliothéques*. S. Jérôme contre Jovinien fait mention des *Bibliothéques* des Églises. Eusèbe Liv. V. ch. 4. parle de celle de Jérusalem, faite par l'Évêque Aléxandre; S. Jérôme sur l'épitre à Tite & dans son 3^e Livre contre les Pélagiens de celle de Césarée; Anastâse dans la vie de Gelase de celle de Rome. Et dans la vie d'Hilarus il dit qu'il fit deux *Bibliothéques* dans le Baptistère de Latran. Le Pape Nicolas V. a été très-curieux d'amasser des livres; c'est lui qui a jetté les fondemens de la *Bibliothéque* du Vatican en 1450. Elle fut ruinée par le Connétable de Bourbon au sac de Rome, & rétablie dans la suite par Sixte V. Elle s'est fort enrichie des débris de celle de Heidelberg, qui fut pillée par le Comte de Tilly en 1622.

Une des plus accomplies *Bibliothéques* de l'Europe a été celle qui fut dressée à Florence par Cosme de Médicis, le Patron des Muses. Les Ducs de Florence ont fait graver sur la porte de leur *Bibliothéque*, *Labor ab que Labore.* François I. qui avoit une passion extraordinaire pour les sciences, chargea le sçavant Budée du soin d'ériger une *Bibliothéque*; elle a été fort augmentée par le Cardinal de Richelieu, & elle doit le comble de sa gloire à Mr. Colbert; ensorte que la *Bibliothéque* du Roi est peut-être la plus riche, la plus nombreuse & la plus curieuse de l'Europe. La *Bibliothéque* de l'Empereur est composée de 80000 volumes, & de 15940 médailles curieuses, comme témoigne Lambécius.

M. De Galois a publié en 1680. un Traité des *Bibliothéques*. Conringius en a fait un de la composition d'une *Bibliothéque* par rapport à celle de Wolfenbutel, qui est fort ample, & fort curieuse. Il n'y a peut-être point de meilleur Traité des *Bibliothéques* anciennes & modèrnes que celui de Lomeyer imprimé à Zutphen en 1669.

On dit figurément d'un homme sçavant, que c'est une *Bibliothéque* vivante. Béroalde a été appellé une *Bibliothéque vivante* par Pic de la Mirandole, & Longin par Wormius.

Vingt muids rangez chez moi sont ma Bibliothéque. Boil.

Durandus témoigne qu'on a appellé *Bibliothéques* les livres du vieux & du nouveau Testament: c'est un nom qu'on leur a donné par excellence.

Les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur ont fait imprimer à Paris en 1693. sous le titre de *Bibliothéque divine de S. Jérome*, la vèrsion Latine que ce Père a faite de l'Écriture sur le Texte Hébreu, & qu'il a appellée lui-même le *Canon Hébreu*. Mais il y a de grandes raisons de douter que cette *Bibliothéque divine* soit le pur Canon Hébreu de S. Jérôme.

Ce mot vient du Grèc βίβλος, & θήκη, comme *librorum repositorium.*

Bibliothéque, est aussi un Recueïl, une Compilation de plusieurs ouvrages de même nature, ou d'Auteurs qui ont compilé tout ce qui se peut dire sur un même sujet. *Collectanea*, *excerptiones*, *excerpta.* Apollodore d'Athènes, qui vivoit du tems de Ptolémée Évergete Rois d'Égypte, environ 240 ans avant Jesus-Christ a donné le prémier l'idée de ces sortes d'ouvrages. La *Bibliothéque* de l'origine des Dieux que ce célèbre Grammairien composa a trouvé des imitateurs en chaque genre de littérature, comme on le va voir. La *Bibliothéque historique* de Diodore de Sicile est une histoire générale de tous les tems, ou un Recueïl de plusieurs points historiques de tous les tems. La *Bibliothéque* des Pères; c'est un recueïl des Ouvrages de divers Pères. Il fut commencé par Marguarin de la Bigue, Docteur de Sorbonne, sur la fin du XVI^e siécle. Il y en a depuis cinq éditions, dans chacune desquelles cet ouvrage a toujours grossi. Les deux plus amples sont celle de Cologne qui est de XV. volumes, & celle de Lyon faite en 1678. qui est de XXVII. Mais il y a un grand défaut; c'est que les ouvrages des Pères Grècs n'y sont qu'en Latin dans des traductions. La *Bibliothéque* du Droit François par Laurent Bouchel. Pierre d'Alva a fait la *Bibliothéque* de la conception de la Vièrge en VI. volumes. Enfin, on appelle *Bibliothéque* un livre qui parle indifféremment de toutes sortes d'Auteurs & d'écrits sur différentes matières. Photius parmi les Grècs nous a laissé une *Bibliothéque*, où il a donné l'abregé de près de 300 volumes de différens Auteurs, & porté son jugement sur chacun.

On a appellé *Bibliothéque volante*, des Recueils de divèrses piéces qui n'excédent pas six feüilles. M. Bayle a nommé ces sortes de piéces, des *piéces fugitives*, parce qu'elles se pèrdent, & qu'on les néglige à cause de leur petitesse; comme des Panégyriques, Harangues, Descriptions de fêtes, &c. telle qu'est celle de Jean Cinelli, Italien, Académicien de Florence, qu'il appelle *Bibliothéque* volante, *Bibliotheca volante*, imprimée en 1677. La *Bibliothéque* des Philosophes Chymiques, contenant plusieurs Traitez & Dialogues d'Hermes, de Marie, de Calid, de Morien, d'Artéphius, de Géber, &c. Il y a une *Bibliothéque* Anatomique faite par Le Clerc & Manget Medecins de Genève, qui ont rassemblé en un corps un grand nombre de Traitez singuliers d'Anatomie.

On appelle aussi *Bibliothéque*, les livres qui contiennent les Catalogues des livres qui composent les *Bibliothéques. Librorum Catalogi*, *indices.* Gesner, Possevin, Photius ont fait des *Bibliothéques*. La *Bibliothéque* de M. de Cordes, de M. de Thou par Bouilland. Le Père Labbe Jésuite a fait la *Bibliothéque* des *Bibliothéques*; c'est un livre *in* 8. qui contient seulement le Catalogue des noms de ceux qui ont écrit des *Bibliothéques*. On y trouve un Recueïl de tous les Catalogues des livres qui ont été faits jusqu'à présent par les Auteurs de toute sorte de nations; les Élogistes des hommes illustres; les plus fameux Imprimeurs & Libraires de l'Europe; & tous ceux qui ont écrit des cabinets célébres, des monnoyes, des poids & des mesures, des inscriptions & monumens de l'antiquité.

Martin Lippenius, Allemand, a fait une *Bibliothéque* réelle de Philosophie, Médecine, Jurisprudence, & Théologie, en IV. volumes *in fol.* qui contient les noms des Auteurs qui ont écrit de ces sciences. Il l'appelle *réelle*, parce qu'il suit l'ordre des matières. Michel Hertzius a fait la *Bibliothéque* d'Allemagne, ou le Recueïl des Auteurs qui ont écrit des affaires de ce païs-là.

En France on n'a point encore une *Bibliothéque* générale de tous les Auteurs. Il y en a de particulières du Sieur La Croix du Maine, Manceau, & d'Antoine du Verdier. La *Bibliothéque* Françoise de Sorel est un livre où l'on a prétendu dresser une *Bibliothéque* qui ne soit composée que de livres François, & qui soit néanmoins suffisante pour parvenir à l'Encyclopédie. L'Espagne en a une par Nicolas Antonio. Il y a aussi une *Bibliothéque* d'Espagne de Peregrinus, ou d'André Schot, des Écrivains Espagnols en 1608. La *Bibliothéque* Sainte de Sixte.

Bibliothéque Rabbinique. C'est un livre qui contient une liste des Rabbins qui ont écrit, de leurs ouvrages, des éditions de ces ouvrages, du tems qu'ont vécu les Auteurs, des lieux & des années auxquelles leurs ouvrages ont été imprimez. Il y a plusieurs *Bibliothéques Rabbiniques.* Manasse Ben Israël, R. Jean Baptiste Jonas, Juif convèrti au Christianisme, en ont commencé deux que la mort les empêcha de finir. R. Schabtai Ben Joseph en a donné une, intitulée, *Siphte Jeschenim*, c'est-à-dire, *Les lèvres des dormans.* Nous en avons aussi une de Julius Conradus Ottho, Juif convèrti, sous le titre de *Gali Razia*, *l'Explication des chôses cachées.* Entre les Chrétiens Gesner, Sixte de Sienne, Molderus, Théodore Ebert, Possevin, Besodneus, Plantaritz de la Pause, Hottinger, Cœlestin du Mont Marsan, Nicolaus Antonius Heddeger, Buxtorf, & M. Simon, nous ont donné de ces Notices des ouvrages Rabbiniques. Mais la plus ample, & qui mérite le mieux de porter le nom de *Bibliothéque Rabbinique*, est celle de Bartolocci, Abbé de l'Ordre de S. Bernard, continuée par Imbonali en cinq volumes imprimez à Rome.

La *Bibliothéque* Chymique de Borelli. Le Royaume de Naples en a une faite par Nicolas Toppy, commentée par Leonard Nicodéme.

Il y a des *Bibliothéques* des Bénédictins par Trithème; de ceux de Cisteaux par Charles de Visch; des Chanoines Réguliers par Gabriël Pennot; des Augustins par Herrera & Elsius. La *Bibliothéque* des Prémontrez par Jean le Page; des Dominicains par Leander Alberti, Antoine de Sienne, & par Ambroise d'Alta Mura; des Franciscains par Luc de Wading Cordelier Hybernois; des Jésuites par Philippes Alegambe, Pièrre Ribadeneïra, & Natanaël Sotuel.

La *Bibliothéque* Orientale des livres Hébraïques, Syriaques, Arabiques, Égyptiaques, Éthiopiques, &c. de Henry Hottinger Suisse en 1667. La *Bibliothéque* Orientale de M. d'Herbelot. Elle ne contient pas seulement le Catalogue des Livres Arabes, Pèrsiens & Turcs; c'est aussi un Dictionnaire Historique, Géographique

graphique &c. des Orientaux, c'est-à-dire, des Arabes, des Persans, & des Turcs.

Il y a une nouvelle *Bibliothéque* des Auteurs Ecclésiastiques de M. Du Pin, Docteur de Paris, contenant l'Histoire de leur vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages, le sommaire, le jugement de leur stile & de leurs différentes éditions.

La *Bibliothéque* Historique de Paul Bolduanus, qui a fait un Recueil des Historiens & des Géographes.

La *Bibliothéque* choisie de Paul Colomiés imprimée en 1682.

La *Bibliothéque* curieuse de Jean Hallervord de Konisberg, imprimée en 1670.

Gabriël Naudé a fait un Avis pour dresser une *Bibliothéque*, publié en 1627.

La *Bibliothéque* Universelle, est un Journal des Sçavans composé par M. Le Clerc. Il commence à l'année 1686. & finit en 1693. en 25 vol. *in* 12. Il a donné depuis à ses Compilations le titre de *Bibliothéque* Choisie, & depuis deux ou trois ans celui de *Bibliothéque* ancienne & moderne.

Bibliothéque, s'est pris autrefois très-souvent pour la Bible. On en trouve plusieurs éxemples dans les Auteurs Ecclésiastiques. L'Auteur de la vie de Guillaume Évêque du Mans, dit qu'entre les presens qu'il fit en mourant à son Église, il y avoit une *Bibliothéque* en deux volumes, c'est-à-dire, une Bible.

BIBLISTE. subst. m. & f. *Biblista. Hereticus solis Bibliis inhærens.* C'est le nom que quelques Auteurs, comme Sanderus, ont donné aux hérétiques qui ne reçoivent pour régle de leur foi que l'Écriture Sainte, sans reconnoître ni les Traditions, ni de Juge des controverses, ni d'Interprète infaillible de l'Écriture. Ce mot, quant à sa signification, revient à ce que les Juifs appellent Caraïtes, mais d'ailleurs les Caraïtes diffèrent fort des *Biblistes*; car les Caraïtes reconnoissent l'autorité qu'avoient l'Église & le Grand Prêtre, & ne rejettent que les Traditions, au lieu que les *Biblistes*, contre le précepte de l'Écriture, rejettent les Traditions divines & Apostoliques, ne reconnoissant point de Juge en matière de dogme, & font profession de s'en tenir à l'Écriture malgré l'Écriture même, qui recommande les Traditions, & qui enseigne clairement l'infaillibilité de l'Église dans ses décisions. Encore les Caraïtes sont-ils regardez par les Juifs comme des hérétiques. Que penser donc des *Biblistes*?

BIBRACTE. s. f. *Bibracte.* Ancienne ville des Éduens dans la Gaule. Voyez Autun, & de S. Julien, Antiq. des Bourg. p. 199.

BIBUS. Tèrme indéclinable & ironique, qui se dit des chôses qu'on veut mépriser. *Nullius nominis, ponderis.* Un Avocat, un Poëte de *bibus*, est un méchant Avocat, un mauvais Poëte. Des raisons de *bibus*, ce sont des raisons vaines & peu solides. C'est une affaire de *bibus*; c'est-à-dire, de nulle importance.

Je n'ai chez moi qu'Ecrivains de bibus;
Les employer ce seroit grand abus.

BIC.

BICA. s. f. Poisson qui se pêche sur la côte de Biscaye. L'on pêchoit une espéce de poisson ressemblant en grandeur, couleur & goût, aux *Vesugos de S. Ander*, en Biscaye, que les Mariniers appellent *Bicas.* Wicqfort.

BICARREILE, ou BIGARREILE. s. f. C'est le nom que les enfans donnent en Berry à l'instrument & au jeu qu'ils appellent Bastonnet à Paris. Joüer à la *bicarrelle*, une partie de *bicarrelle.* La *bicarrelle* est trop grosse. Voyez Bastonnet.

BICESTRE. s. m. Château proche de Paris au dessus du village de Gentilly. Une Charte de l'an 1290. fait connoître que cette maison appartenoit en ce tems-là à l'Évêque de Paris, & qu'elle étoit appellée la Grange aux gueux. Ce Château ayant été possédé ensuite par Jean Évêque de Wincestre en Anglèterre, il fut appellé le Château de *Wincestre*, d'où l'on a fait par corruption *Bicêtre*; nom qu'il a toujours conservé, quoique dans la suite des tems il ait été démoli & bâti bien des fois. C'est aujourd'hui un Hôpital, & une espéce de prison où l'on enferme les gueux, les vagabons, les coureurs, & les jeunes garçons dont les parens sont mal contens.

Bicestre. s. m. C'est un nom populaire & bas, que l'on donne à des enfans crieurs, opiniâtres, malins, fripons, *adolescens nequam, nebulo*; en un mot, semblable à ceux qu'on enferme à *bicêtre*; car c'est de là qu'est venu ce mot. C'est un *bicêtre*, qui me fait enrager. Petit *bicêtre*, si je vais à toi. Ah les *bicêtres*, je crois qu'ils me feront déséspérer! Tout cela ne se dit que par le peuple, & en colère. Cependant quelquefois on dit en riant d'un enfant remuant & vif, C'est un petit *bicêtre*. Ce mot a pénétré aussi dans les Provinces, où ceux qui le disent ne sçavent souvent guère ce que c'est que le Château de *Bicêtre*.

BICEPS. s. m. C'est un des muscles de l'os du coude qui sert à le fléchir. Il est ainsi appellé, parce qu'il a deux têtes.

Biceps, se dit aussi par la même raison d'un des muscles fléchisseurs de la jambe. On l'appelle quelquefois *biceps femoris*, pour le distinguer de l'autre, qui est le *biceps cubiti*, ou du coude.

BICHE. s. f. Fémelle du cèrf. *Cerva.* Elle n'a point de bois sur la tête. Elle est d'une couleur tirant sur le bai-rouge. Elle court d'une très grande vitesse, & a la vuë fort bonne. Un fan de *biche.* La *biche* entre en rut au mois d'Août, & de Septembre. Elle porte son petit huit mois, & n'en fait qu'un à la fois. Callimaque donne des cornes aux *biches* comme aux cèrfs. Voyez le Callimaque de Mademoiselle le Fèvre, aujourd'hui Madame Dacier. Plutarque dit que les *biches* font ordinairement leur faons le long des grands chemins, parceque les bêtes qui vivent de proye n'y hantent pas ordinairement.

Jamais la biche *en rut n'a pour fait d'impuissance,*
Trainé du fond des bois un cèrf à l'audience. Boil.

On dit qu'une *biche* montra un gué à Clovis, qui y fit passer la Vienne à son armée. Ce gué se nomme encore le pas de la *biche.* Le P. Jourdan.

Saumaise dérive ce mot de *bicula*; Ménage de *bicca*, féminin de *biccus*, *bouc.* Guichard de צבי, *tsebi*, *Caprea*, chévre, dont se faie צביה, *tsebija*, qui signifie la même chôse, & selon lui *cerva*, *bije*, d'où *biche* s'est formé.

On dit provèrbialement, Il s'enfuit comme une *biche*; pour dire, avec poltronnerie & légèreté.

BICHENAGE. s. m. *Vectigal ex frumento, nucibus, &c.* C'est un tèrme de Coutume. On connoit ce que c'est que le *bichenage*, par un extrait du dénombrement fait au Roi l'an 1522. par le Châtelain de la Tèrre & Seigneurie de Bussi en Bourgogne. Le droit de *bichenage* de tous grains, & de toutes autres chôses qui se vendent au boesseault au marché dudit lieu, & non à autre jour est tel. C'est à sçavoir que d'un boesseault l'on ne doit rien: de deux boesseaults l'on doit pour le *bichenage* une écuelle, de trois boesseaults l'on ne paye qu'une éculée; de quatre boesseaults, deux éculées; de cinq boesseaults, l'on ne paye que deux éculées; de six boesseaults l'on paye trois éculées, & ainsi de plus le plus, & du moins le moins, sans rien payer du non pair..... *Item* est à sçavoir que le dit *bichenage* se prend & leve audit marchef des noix, des oignons; & de toutes autres choses qui se mesurent au boesseault en la forme & manière que dessus.... *Item* est encore à sçavoir que ceux qui payent ledit *bichenage* ne doivent rien de vente ni de peage, à cause de ce dont ils auront payé le *bichenage.* M. Galland.

BICHET. s. m. Mesure de grains qui contient environ un minot de Paris. On le dit tant de la mesure que du blé qui y est mesuré. Le *bichet* est particulièrement en usage en Bourgogne & en Lyonnois. Dans les anciens titres on trouve qu'il en falloit deux pour faire une hémine, ou deux quartaux; en d'autres qu'il contenoit deux quartes, que chaque quarte contenoit deux boisseaux, & le boisseau vingt écuelles. *Bichetus.*

Le *Bichet* est encore en usage à Montreau, à Moret, à Sens, à Meaux. A Montreau le *bichet* de froment pese 40 livres; celui de méteil 38 livres, de seigle 36 livres; d'orge 32 livres, de champart 32 livres; huit *bichets* font un septier du païs, qui est de seize boisseaux de Paris. Ainsi le *bichet* est égal à deux boisseaux de Paris. Le muid est de douze septiers, mais on y ajoute toujours quatre *bichets* pour faire le compte rond de 100 *bichets* pour un muid. Le *bichet* de Moret est un peu plus petit que celui de Montreau. A Sens il y a huit *bichets* au septier du païs, & il en faut sept pour faire le septier de Paris. Ainsi il est plus petit d'une sixième que celui de Montreau: car le septier de Paris est de douze boisseaux. A Meaux le septier contient quatre minots, ou *bichets*, & pese 200 livres; par conséquent le *bichet* pese 50 livres, & est de dix livres plus pesant & plus grand que celui de Montreau.

On dit aussi un *bichet* de tèrre, en parlant de la mesure d'une tèrre qui a besoin d'un *bichet* de blé pour être semée.

BICHON. s. m. Petit chien qui a le nez court, & le poil long, blanc, & fort délié. *Catellus.* Les *bichons* ont été long-tems à la mode chez les Dames: ce sont des chiens de manchon. On dit *bichonne* quand on veut parler de la fémelle, & alors il est féminin.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *barbet*, & qu'on a dit *barbiche*, *barbichon*, puis *babiche*, & *babichon*, & enfin par abregé *biche* & *bichon*, comme si c'étoit un petit *barbet*.

BICHOT. subst. m. Mesure de grains en usage à Dijon, qui est la charge d'un cheval, & pese 336 livres. *Mensura aridorum pondo 336 librarum.* A Dijon l'on y compte par quatranches, quartaux, *bichets*, & hémines. Le quatranche de froment tient 13 pintes & demi de la grande mesure, il pese 42 livres, & cri-

blé 41 livres, le quartau tient quatre quatranches; le *bichot* deux quartaux; & l'hémine, qui est la charge de deux chevaux, tient deux *bichots*. De la Mare, *Traité de Pol. L. V. T. VIII. c. 3.*

BICIA. s. f. Plante qui croît de soi-même aux Indes occidentales. Elle est haute de la moitié plus qu'un homme, elle a les branches comme l'arbre du coton, ses fruits sont enfermez dans des gousses semblables aussi à celles du coton, excepté qu'en dehors elles sont revêtuës d'une petite toile un peu grosse en cèrtaines veines, qui marquent par dehors les compartimens qui se voyent au dedans de la gousse, dans laquelle sont renfermez de petits grains rouges, qui s'attachent comme de la cire, & sont encore plus visqueux. Les sauvages font de ces grains de petites boules, auxquelles ils mêlent de la gomme, & dont ils se peignent le visage.

BICOQ, ou PIÉD DE CHEVRE. s. m. Tèrme de Méchanique. C'est le troisième piéd qu'on ajoute à la chévre, ou machine qui sert à élever des poutres, ou autres gros fardeaux, quand on n'a point de murailles contre lesquelles on la puisse appuyer.

BICOQUE. s. f. Place peu fortifiée & sans défense. *Vile oppidulum.* On pend les Gouverneurs qui osent attendre le canon d'une armée royale dans une *bicoque*.

Ce mot vient d'une place sur le chemin de Lodi à Milan, qui étoit une simple maison de Gentilhomme entourée de fossez, dans laquelle les Impériaux s'étant postez en l'année 1522. soutinrent l'assaut de l'armée Françoise conduite par le Sieur de Lautrec du tems de François I. & cette bataille s'appella *la journée de la Bicoque*.

BICQUETER. v. n. Ce mot se dit des chévres, & signifie, faire un petit chévreau. *Hædulum parere.* Nôtre chévre a bicqueté.

Le P. Pezron dit que *bicq* est un mot Celtique, qui signifioit chévre, & qu'en plusieurs endroits on dit encore une *bique*. Il dérive même de là le Grèc βίκη, *chévre*.

BICORNIS. s. m. Tèrme d'Anatomie. Plusieurs ne font qu'un muscle de deux des extenseurs du bras, le long & le court, & ils les appellent radial éxtrème, & d'autres *bicornis*. Dionis.

BID.

BIDAUS, ou BIDEAUX. s. m. plur. Vieux mot François, qui signifioit autrefois des gens de guèrre à piéd, qu'on a appellez autrement *Pitauts*.

BIDENTALE. s. m. Prêtre chez les anciens Romains. *Bidentalis.* Les *Bidentales* étoient des Prêtres instituez pour faire certaines cérémonies lorsque la foudre étoit tombée quelque part, & les éxpiations préscriptes. La prémière & la principale étoit un sacrifice d'une brebis de deux ans, qui en Latin s'appelle *bidens*. De là le lieu frapé de la foudre s'appelloit *bidental*; il n'étoit point permis d'y marcher, on l'entouroit de muraille, ou de palissade, on y dressoit un autel; & les Prêtres qui faisoient ces cérémonies, du même mot *bidens* étoient nommez *Bidentales*. Ce nom se trouve dans les inscriptions Antiques. Par éxemple, SEMONI SANCTO DEO FIDIO SACRUM SEX. POMPEIUS SP. F. COL. MUSSIANUS QUINQUINNALIS DECUR. BIDENTALIS DONUM DEDIT.

BIDET. s. m. Cheval de petite taille. *Mannus.* Les meilleurs *bidets* viennent en France. Pégase fut un bon *bidet*. Voit. Poussez vôtre *bidet*. Mol. c'est-à-dire, figurément, poussez vôtre fortune; perseverez. Ce mot a aussi signifié, *un petit pistolet de poche*.

On appelle *double bidet*, un cheval de taille médiocre au dessus de celle du *bidet*.

BIDON. s. m. Tèrme de Marine. C'est un vaisseau de bois, dont on se sert sur mèr pour mettre la boisson de chaque plat de l'équipage. Il contient sept chopines pour sept personnes. On l'appelle autrement *canette*. Ceux qui sont d'étain, ou de tèrre cuitte, s'appellent *frisons*.

BIE.

BIELLE. s. f. Petite ville de Piédmont en Italie. *Bugella, Gaumellum, Laumellum.*

BIELLOIS. s. m. *Bugellensis ager.* Petit païs de Piédmont, qui tîre son nom de la ville de Bielle, qui en est Capitale. Les Italiens l'appellent *Bielese*.

BIEN. s. m. Tèrme de Théologie. C'est en sa prémière signification le synonyme de *bon*. *Bonum.* Le *bien* de chaque chôse, est ce qui convient à sa nature. Les Philosophes Payens n'ont point connu le souverain *bien*. La Théologie Chrètienne nous apprend que Dieu est le souverain *bien*: c'est celui à qui on doit rapporter toutes chôses: c'est ce que tous les êtres souhaitent. Sur la nature du *bien*, sur ses différences & ses espéces, voyez la Rhétorique d'Aristote, Liv. I. c. 6.

Le fameux souverain bien
Dans ce séjour de misère,
N'est qu'un pompeux entretien,
Et qu'une noble chimère. Charleu.

Tout ce qui est propre à causer, ou à augmenter le plaisir en nous, se nomme *bien*, & le contraire *mal*. C'est sur ce *bien*, & sur ce mal, que roulent toutes nos passions.

Un avâre idolâtre, & fou de son argent,
Mettra toute sa gloire, & son souverain bien,
A grossir un trésor qui ne lui sert de rien. Boil.

Pour mieux les supporter (les maux) *il est un sûr moyen,*
C'est qu'entre plusieurs maux que l'on avoit à craindre
Du moindre mal il faut se faire un bien.

On dit aussi en Théologie, l'arbre de la science du *bien* & du mal.

Bien, en tèrmes de Jurisprudence, signifie, Toutes sortes de possessions & de richesses. *Bona, divitiæ, fortuna, opes.* Il y a deux sortes de *biens*; les meubles, *Res moventes, mobiles*; & les immeubles; *Res non moventes, immobiles.* On ne doit pas quitter les *biens* éternels pour les *biens* temporels. Malheur à celui qui usurpe le *bien* d'autrui. Qui confisque le corps, confisque les *biens*; pour dire, que tous les *biens* des condamnez au supplice, ou au bannissement perpétuel, appartiennent au Fisc. On dit qu'un homme s'oblige corps & *biens*; pour dire, qu'outre ses *biens* qu'il hypothéque, il s'oblige personnellement, & se soumet encore à demeurer en prison, faute d'éxécuter ce qu'il promet. On dit aussi, Séparer de corps & de *biens*; pour dire, Faire joüir une femme de son *bien* propre, & la séparer de son mari tant à l'égard du lit que des *biens*, & la dispenser de l'obéïssance conjugale.

On appelle un Curateur aux *biens* vaquans, Celui qu'on nomme pour défendre une succession abandonnée, où il n'y a point d'héritiers.

On appelle Cession de *biens*, une renonciation qu'un débiteur fait en Justice à tous ses *biens*, qui est pour cela obligé de porter un bonnet vèrd. Il faut qu'une caution donne un état de ses *biens* & facultez. Thémistocle disoit, j'aime mieux pour ma fille un homme qui ait besoin de *bien*, que du *bien* qui ait besoin d'un homme. Ablanc. Il faut sçavoir mépriser les richesses, les honneurs, & tous ces autres *biens* en apparence, qui ne passeront jamais pour de véritables *biens* dans l'esprit du Sage. Boil. Le *bien* contribuë beaucoup à affermir les hommes dans la vèrtu; au lieu que la pauvreté est une tentation continuelle. Le Mait. Sans le *bien* la grandeur des Grands n'est que *bassesse*, & c'est l'instrument le plus nécessaire à leur fortune. Id. On dit par manière de provèrbe, Tous *biens* sont communs, & n'y a moyens que de les avoir, mais il faut qu'ils soient légitimes. Loisel.

Etant nez pour joüir d'une gloire infinie,
Lui preferer des biens *qui durent un moment,*
C'est une espéce de manie,
Qui va jusqu'à l'enchantement. L'Ab. Tetu.

Les *biens* se divisent en meubles *mobilia*; & en immeubles, *immobilia*. 2°, En propres, *avita, paterna, hæreditaria*; en acquêts, *alio quàm hæreditatis jure acquisita, adepta*; & en conquêts, *à viro & uxore stante societate acquisita*. 3°, En droits réels, *jura realia*, & en droits personnels, *jura personalia, quæ personas afficiunt*. 4°, En nobles, *nobilia, immunia*; & en roturiers, *non immunia*.

Les *biens* du domaine de la Couronne, *ad fiscum spectantia*, ne peuvent être aliénez à perpétuité, si ce n'est par échange; ils peuvent être vendus à la faculté de rachat perpétuel.

Les *biens* dotaux, *dotalia*, sont ceux qui procédent de la dot, & dont l'aliénation n'est pas permise au mari.

Les *biens* vacans, *vacantia*, sont ceux qui se trouvent abandonnez, soit parceque les héritiers renoncent, soit parceque le défunt n'a point d'héritiers.

Les *biens* paraphèrnaux, *paraphernalia*, sont ceux desquels la femme donne la joüissance à son mari, à condition de les retirer quand il lui plait.

Les *biens* aventices, *adventitia*, sont ceux qui procédent d'ailleurs que de succession de père ou de mère, d'ayeul ou d'ayeule.

Les *biens* profectifs, *profectitia*, sont ceux qui viennent de la succession directe.

Les *biens* réceptices, *receptitia*, étoient ceux que les femmes pouvoient retenir en pleine propriété, pour en joüir à part, à la différence des paraphèrnaux, & des dotaux.

Bien, se dit aussi pour signifier un héritage particulier. *Fundi.* Ce Gentilhomme a un beau *bien* dans telle Parroisse; pour dire, un beau domaine, un grand tèrritoire, un bon revenu.

Bien, se dit aussi des fruits des héritages. *Fructus, fruges.* La gelée est bonne pour les *biens* de la tèrre, & fait mourir la vèrmine.

ne. Les Rogations sont instituées pour prier Dieu pour les *biens* de la tèrre.

Bien, en Physique & en Morale, se dit encore de tout ce qui accommode nos affaires, de tout ce qui nous est utile, de tout ce qui nous peut procurer quelque avancement, de tout ce qui regarde nôtre intérêt, & nôtre profit, ou qui consèrve ou rétablit nôtre santé. *Bonum, commodum, utilitas.* Cet homme étoit ruiné, la succession de son oncle lui a fait tous les *biens* du monde. Ce Seigneur fait du *bien* à ses domestiques. Les avis de ce Magistrat vont toûjours au *bien* public. Caton alloit droit au *bien* public, mais d'un air farouche. S. Év r. Un ambitieux ne voulant du *bien* qu'à lui seul, tâche de persuader qu'il en veut à tous, afin que tous lui en fassent. La B r. Les gens vains regardent ceux à qui ils ont fait du *bien* comme leurs débiteurs, & comme leurs inférieurs. S. Év r. En amour, un peu d'absence fait grand *bien*. Rab. Un reméde pris à propos fait grand *bien*.

Bien, se prend aussi pour, Plaisir, joye. *Gaudium, voluptas, lætitia.* Nul *bien* sans peine. Voit. Tous les maux que j'ai soufferts n'égalent pas le *bien* de l'avoir vûë. Id. Je n'aurai ni *bien* ni repos, que cela ne soit fait. C'est la condition humaine d'être assujettie à des revolutions du *bien* au mal, & du mal au *bien*. Flech.

Bien, se dit aussi pour, Faveur, grâce, bienfait, bon office. *Beneficium, favor, gratia.* Ton amour est un *bien* qui m'est justement dû. Main. Vôtre Majesté ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu de *bien*. Scar. Je lui ferai tant de *bien*, disoit Henri IV. en parlant d'un homme qui ne l'aimoit pas, que je l'obligerai à m'aimer. Vous m'avez fait un grand *bien* par vos avis.

Bien, se prend encore pour Loüange. *Laus.* Cet homme est obligeant, il dit du *bien* de tout le monde. Chacun dit du *bien* de son cœur, & personne n'en ôse dire de son esprit. Rochef. Ne parler de personne ni en *bien*, ni en mal. Voit.

Bien, se dit aussi de ce qui regarde la vèrtu, l'honnêteté, la valeur. *Probitas, virtus.* On dit, les gens de *bien*, des gens de *bien*; pour dire, des gens vertueux, bons Chrétiens. Ce Prélat étoit un grand homme de *bien*. On éxhorte les autres à faire le *bien*, il suffisoit de le proposer à cette Princesse. Flech. Nul ne fait le *bien* pour le *bien*: tous les hommes ont leurs vûës. Gom. Nous sommes portez au *bien* ou au mal, selon les prémières impressions que nous recevons. S. Év r.

Je souffrirois plûtôt l'affront du cocuage,
Que d'être le mari de ces femmes de bien,
Dont la mauvaise humeur fait un procés sur rien. Mol.

Cet étranger a bonne mine, il sent son *bien*. Corneille a dit d'un homme brave, Tu n'as fait le devoir que d'un homme de *bien*; pour dire, d'un homme généreux.

Bien, se dit aussi figurément pour science, lumière, connoissance, & généralement pour tous les avantages de l'esprit. *Dotes ingenii, animi bona.* Ce Philosophe égaloit les richesses des Rois, par les *biens* de l'esprit. S. Év r.

En tèrmes de Rhetorique, on dit que c'est l'art de *bien* dire. *Ars bene dicendi.* Il s'est mis sur son *bien* dire. Il parle éloquemment.

Bien, se dit aussi en plusieurs phrâses advèrbiales, & alors il se prend pour *beaucoup*, ou pour *sagement*, ou pour *commodément*, ou pour *justement*. *Multùm, prudenter, commodè, rectè.* Ainsi on doit rapporter à l'une ou à l'autre de ces quatre significations les éxemples qui suivent, comme, Il y a *bien* à profiter auprès de vos Docteurs. Pasc. Il feroit fort *bien* de se taire. Voit. Quand on est *bien*, il s'y faut tenir. Elle mérite *bien* cela. Mol. *Bien* marque aussi quelquefois la capacité, le pouvoir de faire une chôse, comme quand on dit, Ferez-vous *bien* cela? Je le ferai *bien*. Je m'acquitterai *bien* de cette commission. *Bien* se dit aussi pour, Véritablement, à la vérité: Il est *bien* en chemin, mais il n'est pas encore arrivé. Il est *bien* embarqué, mais il n'a pas encore desancré. *Bien* a encore plusieurs autres significations qu'on peut voir dans les éxemples suivans, & qui se rapportent plus ou moins à ce qu'on en a déja dit. Cela va de *bien* en mieux. Cet homme est fort *bien* dans ses affaires. On dit, qu'un portrait ressemble en *bien*; pour dire, qu'il est un peu flatté. On dit qu'un homme est *bien* mal; pour dire, qu'il est dangereusement malade. Sa maladie se tourne en *bien*. Il boit & mange *bien*. Il est *bien* buvant & *bien* mangeant. On lui a donné des remédes *bien* à propos. Cela n'est pas venu à *bien*, n'a pas profité. Il y avoit *bien* du monde à ce sermon. Cette affaire ira *bien* autrement qu'on ne pense. Cet homme fait bien tout ce qu'il fait, il dit *bien*. Ces vers sont *bien* tournez. Il a fait cela tant mal que *bien*. On dit, qu'un homme voit *bien* clair; pour dire, qu'il est *bien* intelligent. Il n'en faut parler ni en *bien*, ni en mal. Vous en parlez *bien* à vôtre aise. C'est *bien* dit. *Bien* loin que cela lui sèrve, il lui pourra nuire. Ce Critique ne trouve rien de *bien*. On dit ironiquement qu'un homme se porte *bien*; pour dire qu'il est *bien* saoul. On dit aussi un homme *bien* fait, une femme *bien* faite; pour dire, belle & de bonne mine. On dit aussi par interjection, He *bien* qu'est-ce? he *bien* achevez. On dit aussi, *bien bien*, quand on veut témoigner quelque approbation, ou faire quelque menace.

On dit provèrbialement, *bien* attaqué, *bien* défendu. Autant vaut *bien* battu, que mal battu. Un fou advise *bien* un sage. On dit aussi nul *bien* sans peine. A mal exploiter *bien* écrire. *Bien* a en sa maison qui de ses voisins est aimé,

Vicinis gratus, sibimet solet esse beatus.

Bien-dire. v. n. Dire du bien de quelqu'un, parler avantageusement de lui. *Bene, bellè.* Mais ce vèrbe *bien-dire* n'est pas fort usité en ce sens, & on dit plûtôt *dire du bien* de tout le monde, que *bien-dire* de tout le monde.

Bien-dire. v. act. Dire de bonne grâce, bien réciter, bien prononcer. *Belle, eleganter.* Il a *bien dit* son compliment.

Bien-dire. s. m. Langage poli & éloquent; manière de s'éxprimer agréable & engageante. *Diserte.* Ils sont les Arbitres souverains du *bien-dire*. Se mettre sur son *bien-dire*. Mais cette phrâse est un peu provèrbiale.

BIEN-DISANT, ante. adj. Orateur disert, qui parle avec élégance, & avec politesse. *Disertus, elegans, politus.* Les gens de Cour se piquent d'être *bien-disans*. Cependant ce mot ayant quelque chôse de comique, ne se doit guères employer que dans le stile simple & familier. C'est un Amant *bien-disant* & matois. Voit.

Un de ce dernier ordre,
Propre, toûjours rasé, bien-disant *& beau fils.* La Font.

BIENFACTEUR, ou BIENFAICTEUR, ou BIENFAITEUR. s. m. BIENFACTRICE, ou BIENFAICTRICE, ou BIENFAITRICE. s. f. Celui ou celle qui a donné, qui a fait du bien à quelqu'un. *De aliquo bene meritus*, ou *bene merita.* On ne peut parler contre son *bienfaiteur* sans ingratitude.

Il n'y a point de mot dans la langue Françoise sur lequel les opinions soient plus partagées, que sur celui de *Bienfacteur*, de *Bienfaiteur*, ou de *Bienfaicteur*. Je dirois *Bienfaicteur* avec Mrs de Voit. Pel. & Corneil. Celui qui fait du bien pour en tirer du profit, ne mérite point d'être appellé un *Bienfaicteur*; son action est un commèrce, & une négociation. L'Antiquité a fait ses Idôles de ses *Bienfaicteurs*, & n'a pris pour objets de ses adorations religieuses, que ceux qui le devoient être de la reconnoissance publique. Le Mait. Un homme enyvré de la félicité du siécle joüit des bienfaits, sans regarder le *Bienfaiteur*. Flech.

On appelle dans les Couvents *Bienfacteurs* & *Bienfactrices*, ceux qui ont fait les fondations, ou qui y ont apporté de grands biens en y entrant, ou qui en ont fait sans y entrer. Autrefois les noms des *Bienfacteurs* s'écrivoient dans le Missel. On les mettoit aussi dans le Calendrier des Moines morts.

BIENFAIRE. v. act. S'acquiter comme il faut de son devoir. *Officio rectè fungi, partes implere. Je fais bien, j'ai bien fait, je fis bien, je ferai bien.* Il faut tâcher de *bien faire* ce que l'on nous ordonne. Il a très-*bien fait* sa commission.

Bien faire. v. n. Obliger quelqu'un par quelque libéralité, par quelque service. *Benè mereri de aliquo, præstare officium alicui.* On dit plus ordinairement *faire du bien*.

BIENFAISANT, ante. adj. *Beneficus.* Qui a l'inclination à obliger, à faire du bien aux autres. Il faut qu'un Seigneur soit *bienfaisant*, s'il veut gagner l'amitié du peuple.

Il a un comparatif: N'avois-je pas raison de trouver étrange, que vous, le meilleur & le *mieux faisant* de tous les hommes, me refusassiez cinq ou six lignes? Voit.

BIENFAIT, aite. adj. Qui a de la beauté, de l'agrément, de la grâce; qui est bien tourné, bien placé. *Egregius, elegans, venustus, ad unguem factus.* Voilà un ouvrage *bien fait*, une commission *bien faite*. Cet homme est très-*bien fait*. C'est un esprit *bien fait*, un cœur *bien fait*. Il a aussi un comparatif. C'est l'homme le *mieux fait* que j'aye vû. C'est la fille la *mieux faite* de France.

Bienfait. s. m. Don, faveur, grâce, bon office; bien, plaisir que l'on fait à quelqu'un. *Beneficium, munus, donum, gratia.* Les *bienfaits* s'oublient plus aisément que les injures. Sénéque a écrit un beau Traité des *Bienfaits*, qui a été traduit par Malhèrbe. Pour consèrver de la reconnoissance il faut s'arrêter au *bienfait*, sans en rechèrcher la source, qui est d'ordinaire fort corrompuë. Nicol. Ceux que la fortune aveugle, & sans choix, a comme accablez de ses *bienfaits*, en joüissent avec orgueil, & sans modération. La Bruy. Les *bienfaits* même veulent être assaisonnez de manières obligeantes. Bell. Un *bienfait* reproché

ché tient toûjours lieu d'offense. Racin. C'est un crime, dit Sénéque, que de rendre le *bienfait* aussitôt qu'il est reçû ; & d'obliger celui qui le fait à le reprendre. Rochef.

Un bienfait *perd sa grâce à le trop publier,*
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier. Corn.

Pour tant d'heureux bienfaits *les Muses revérées,*
Furent d'un juste encens dans la Gréce honorées. Boil.

Bienfait, en tèrmes de Coutumes, se dit aussi de la troisiéme partie des biens successifs du père & de la mère, dont la joüissance par usufruit étoit donnée aux puînez, & entre autres en la Coutume d'Anjou.

On dit provèrbialement, *bienfait* n'est jamais perdu,

Quæ rectè fiunt numquam benè facta peribunt.

Bienfait. Divinité payenne. *Beneficium.* C'est Démocrite qui fit un Dieu du *Bienfait.* Voyez Pline Liv. XI. ch. 7. Budé sur les Pandectes p. 46. & Gyraldus *Synt. Deor.* p. 53. Démocrite ne reconnoissoit que deux Divinitez, la Peine, & le *Bienfait.*

BIENHEUREUX, euse. adj. & f. Celui qui joüit de la béatitude. *Beatus. Beati cœli cives, cœlites.* Le Paradis est le séjour des *Bienheureux.* La *Bienheureuse* Vierge Marie. Les *Bienheureux* Apôtres.

Bienheureux, se dit aussi de ceux qui sont morts en odeur de sainteté, & que l'Église a destinez pour être canonisez, dont elle a approuvé cependant la vénération. *Beati.* Le titre de *Bienheureux* ne peut être donné que par l'Église ; quand ce titre est donné à quelqu'un par ceux qui en écrivent la vie, ou qui en parlent, ce n'est qu'un témoignage de l'opinion qu'ils font de sa sainteté, qui n'a nulle autorité ; un Évêque particulier ne peut pas même donner le titre de *Bienheureux.* Aussi quand l'Église le donne, elle fait faire un procès, qui prouve les vèrtus héroïques & les miracles de celui à qui elle le donne ; c'est toûjours en vûë de la canonization qu'elle le donne, mais le culte qu'elle permet de rendre à un *Bienheureux* est différent de celui qu'elle fait rendre à un Saint canonizé. Voyez Scacchi.

Bienheureux, en tèrmes de l'Écriture, se dit de ceux qui ont les qualitez comprises dans les huit Béatitudes mentionnées dans l'Évangile. *Bienheureux* sont les pauvres d'esprits, les pacifiques, les affligez, &c.

Bienheureux, se dit en Morale de ceux qui ont quelque bien, quelque avantage. *Felix, fortunatus. Bienheureux* qui vous possède, qui vous peut gouvèrner. *Bienheureux* ceux qui sont morts avant que de voir la ruine de leur patrie. Voici le *bienheureux* séjour, &c.

BIEN-LOIN. Conjonctive qui signifie, Au lieu, & qui veut un infinitif avec la particule *de. Tantùm abest ut, &c. adeò non, ut &c. Bien loin* de se repentir, il s'obstine dans son crime. *Bien loin* d'être nôtre ami, il est au contraire nôtre plus dangereux ennemi. *Bien loin* de lui envoyer des Députez, ils vinrent escarmoucher. Ablanc. Il y en a qui construisent aussi *bien loin* avec le subjonctif du vèrbe, précédé de la particule *que. Bien loin* qu'il soit homme à vous faire satisfaction, il est homme à vous quereller. *Bien loin* que le discours soit affoibli par l'arrangement des mots, il ne peut sans cela avoir aucune force.

BIEN QUE. Conjonctive qui régit le subjonctif, & qui signifie, quoi que, encore que. *Etiamsi, quamvis, etsi. Bien que* la beauté & la force du corps vous donnent de l'avantage par dessus les autres. *Bien que* ce qu'il y a de plus tèrrible semble devoir tomber sur moi. *Bien qu'*il n'y ait aucun danger pour vous. Mais il faut remarquer sur cette conjonctive *bien que*, lorsque la période a plusieurs membres, que le môt *bien* ne veut pas être répeté, sur tout dans le stile simple & historique. Exemple, *Bien que* l'expérience nous fasse voir, qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve de la calomnie, & que les plus gens de bien soient exposez à persécution. C'est ainsi qu'il faut écrire, au lieu de répéter *bien que* dans le second membre de cette période, en disant & *bien que* les plus gens de bien, &c.

BIENSÉANCE. f. f. Ce qui convient à une chôse ; qui lui donne de la grâce, & de l'agrément, ou si l'on veut, action qui quadre aux tems, aux lieux, & aux pèrsonnes ; égard que l'on a pour toutes ces sortes de circonstances. *Decorum, decentia, condecentia.* Un Auteur qui a fait un discours sur la *bienséance*, la fait consister en des actions & des manières où l'on ne remarque rien qui ne réponde précisément à ce que l'on est. Les *bienséances* sont d'une étenduë infinie, le sexe, l'âge, le caractère, imposent des devoirs différens ; & si l'on n'obsèrve pas toutes ces différences, qui font la *bienséance*, l'on passe pour un homme impoli. Bell. Il est de la *bienséance* de se tenir dans une posture honnête devant les Dames. La *bienséance* éxige de nous plusieurs devoirs & des civilitez. Il faut en toutes chôses garder les *bienséances.* Combien de gens font des crimes de tous leurs soupçons, & décrient la vèrtu même, quand elle ne garde pas à leur gré toutes leurs rigoureuses *bienséances.* Flech. La *bienséance* est la moindre de toutes les Loix, & la plus suivie. Rochef. Les femmes choisissent bien souvent la dévotion, comme une *bienséance* de l'âge. La Bruy. Le Tasse ne garde pas aussi éxactement que Virgile toutes les *bienséances* des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste. Bouh. L'étroite *bienséance* doit être gardée jusqu'à la scéne. Boil. Il y a des chôses qu'on peut faire impunément, & que la *bienséance* ne permet pas. S. Évr. Rien n'est plus contraire à la *bienséance*, que d'en observer avec trop d'affectation toutes les régles & toutes les loix. Bell.

De la pudeur sauvez les apparences,
C'est satisfaire aux loix de son devoir,
Que d'en garder toutes les bienséances. Montreuil.

Abaissons-nous, ma sœur, ajustons-nous au tems,
Et ne ménageons plus ces tristes bienséances,
Qui nous ôtent le fruit du plus beau de nos ans. Mol.

Bienséance, se dit aussi de ce qui est commode, utile, & avantageux. *Commodum, utilitas, convenientia.* Il a acheté cette maison, cette tèrre, parce qu'elle étoit à sa *bienséance*, dans son voisinage. On a dans ce quartier toutes chôses à sa *bienséance*, l'Église, le marché, la rivière, &c. Les Princes occupent souvent des places par droit de *bienséance*, parce qu'elles sont à leur *bienséance*, qu'elles assurent, & arrondissent leurs frontières. Rien n'est plus à la *bienséance* du Roi que cette ville. Ablanc.

BIENSÉANT, ante. adj. Qui sied bien à quelque chôse. *Decorus, decens.* Cela n'est pas *bienséant* à un homme de vôtre rang. Il est *bienséant* à une fille d'être modeste, de rougir.

BIENTENANT, ante. adj. Tèrme de Palais. Qui possède les biens, & les héritages qui ont appartenu à un autre. On assigne les tiers acquéreurs en déclaration d'hypothéque comme *bientenans.* On recherche les malvèrsations des Financiers contre leurs héritiers, & *bientenans.*

BIENVEIGNER. v. act. Vieux mot qui se trouve dans Nicod, & qui signifie saluer quelqu'un, le féliciter sur quelque bonheur qui lui est arrivé, le recevoir avec bienveillance & affection. *Salutare aliquem, alicui gratulari.*

BIENVEILLANCE. f. f. Affection, inclination qu'on a pour quelqu'un, disposition à lui vouloir du bien. *Benevolentia.* L'Orateur dans son éxorde doit gagner la *bienveillance* de ses auditeurs. Un sèrviteur qui a la *bienveillance* de son maître. Je vous demande, Monsieur, l'honneur de vôtre protection & de vôtre *bienveillance.* Voit.

L'impôt de la *bienveillance* inventé en Anglètèrre par Edoüard IV. supprimé par Richard III. & rétabli par le Parlement sous Henri VIII. étoit une taxe à laquelle chacun se cottisoit à proportion de son revenu. Larrey. C'est ce que nous pourrions appeller en France Don Gratuit, si ce tèrme n'étoit pas affecté par l'usage aux contributions que le Clèrgé s'impose.

BIENVEILLANT, ante. adj. Qui veut du bien à quelqu'un, qui a de la bienveillance pour lui. *Benevolus.* Ce mot n'est pas fort en usage.

BIENVENU, uë. adj. Qui se dit de ceux dont l'arrivée est souhaitée en quelque endroit, qui sont bien reçus & regardez de bon œil. *Qui feliciter & optatò advenit.* Les honnêtes gens sont toûjours *bienvenus* par tout. Quand vous voudrez venir chez moi, vous serez le *bienvenu*, la *bienvenue.*

On dit provèrbialement, Vous soyez le *bienvenu* comme en vôtre maison de l'Isle Bouchart. On dit aussi, Vous serez le *bienvenu*, & le mal reçu, à ceux dont on n'agrée pas les visites. On dit encore, On est toûjours *bienvenu* quand on apporte.

BIENVENUË. f. f. Bonne arrivée ; heureuse arrivée. Célébrer la *bienvenue.* Ce tèrme n'est que du stile enjoüé, ou familier, & populaire. Une Ballade élégante présentée à feu Monseigneur à son retour du Camp de Compiegne commence ainsi,

Je viens, Monseigneur, hardiment
Célébrer vôtre bienvenuë,
Et le guèrrier amusement
Où les Princes si galamment
Passerent Bellone en revûe.

Bienvenuë est en stile familier ce que les Romains appellent sur leurs médailles Felix adventus, comme dans Dioclétien, Constantin le Grand, Valentinien, Galère Maximin, &c. ou simplement Adventus. Comme dans Neron, dans Vitellius, dans Trajan, dans Hadrien ; dans Pescennius Niger, dans Caracalle, dans Geta, dans Sevère, &c.

BIENVENUË. Est aussi le repas qu'on donne à ceux avec qui on entre en quelque espèce de Communauté. *Festum epulum amicis adventum gratulantibus datum.* Les prisonniers font payer la *bienvenuë* à tous ceux qui entrent dans la prison ; les écoliers à ceux qui entrent dans un Collége. Le Roi par son Ordonnance de 1670. pour les matières criminelles défend, à peine de punition éxemplaire, aux Geoliers, Gréffiers, Guichetiers, & à l'ancien des prisonniers, sous prétexte de *bienvenuë*, de rien prendre des prisonniers en argent ou vivres, quand même il leur seroit volontairement offert.

BIENVOULU, UË. adj. Qui est aimé, pour qui on a de l'estime & de la vénération. *Gratus, acceptus, verendus.* Ce Prince a été si doux & si juste, qu'il a été toûjours *bienvoulu* de son peuple. Ce mot ne se dit prèsque plus.

BIÈRE. sub. f. Cercueil de bois pour mettre un mort. *Feretrum, sandapila, capulus.* La *biere* est un séjour par trop mélancolique. MOLIÈRE.

Ce mot vient de l'Allemand *baer*, ou *baar*, signifiant la même chôse, d'où les Italiens ont fait *bara*, & les Anglois *beer*. MÉNAGE.

BIÈRE. s. f. Signifie une boisson faite d'orge, de froment, & d'avoine, ou d'une autre sorte de blé. *Cervisia.* On y ajoute du houblon pour lui donner le goût du vin. On les brasse longtems, & on les fait cuire dans des chaudières ; cette boisson enyvre comme le vin, & cette yvresse dure même plus longtems, à cause que la *bière* étant plus matérielle, est plus difficile à digérer que le vin. La *biere* de Mars se garde toute l'année. Matthiole croit que le *Zythum* & le *Curmi* des Anciens n'étoient autre chôse que la *bière* dont on use en Allemagne, en Flandre, en France, & en plusieurs autres Régions de l'Europe ; & qu'il n'y avoit pas plus de différence entre le *Zythum* & le *Curmi*, qu'entre la manière de la faire, qui augmentoit ou diminuoit la propriété de ces breuvages. En effet, ajoûte-t'il, quoique toutes les *bieres* se fassent d'orge, ou de froment, ou d'avoine, elles ont pourtant différens goûts, selon qu'elles sont brassées. Les unes sont douces & agréables à boire, & il y en a d'autres qui sont âpres & amères. Les unes sont troubles, & les autres claires. Pour faire la *bière*, il faut que les Brasseurs donnent au grain un commencement de gèrmination, & qu'ils concentrent ensuite dans le même grain la disposition qu'il avoit à gèrmer, en le séchant. On y ajoûte trois fois autant d'autre grain non gèrmé, qui sont ensemble moulus grossièrement. On jette sur le tout de l'eau à demi boüillante, & ensuite de froide, & après avoir agité le tout, on le laisse quatre ou cinq jours dans un vaisseau couvert jusqu'à une parfaite fèrmentation. Quelques-uns y ajoûtent de l'yvroye pour irriter davantage le goût. Il faut que la *bière* soit bien cuite, bien épurée, & qu'elle ne soit point récente & nouvelle lorsqu'on la boit ; autrement elle fèrmente dans l'estomac, & elle éxcite des bouillonnemens dans le corps qui nuisent à la santé. Les Anglois pour la faire plus agréable, jettent dans les tonneaux après qu'elle est brassée du sucre, de la canelle, & des clous de gérofle ; les Flamands du miel & des épices. Dioscoride dit que la vieille *bière* engendre enfin la lépre. On sophistique la *biere* en y jettant de la chaux, pour lui donner plus de force, & en y mêlant de la suye au lieu de houblon.

Les anciens Statuts des Brasseurs de Paris de l'an 1292. l'appellent cèrvoise, & portent que nul n'en peut faire sinon d'eau, & de grain, c'est à sçavoir d'orge, de méteil, ou de dragée, c'est-à-dire de seigle & d'avoine mêlez ensemble ; & non point de baye, pyment, ou poix resine ; que tels chôses ne sont mie bonnes ne loyaux à mettre en cèrvoise ; car elles sont mauvaises au chief & au corps, aux malades & aux sains. Ils défendent encor de vendre de la *bière* aigre ou tournée. Les réglemens de 1630. défendent d'y mettre yvroye, sarasin, ni autres mauvaises matières ; les houblons ne doivent point être mouillez, échauffez, moisis, ni gâtez.

Levûre de *biere*, est l'écume de la *bière* qui sort par le bondon. Dans une grande dispute qu'il y eut à Paris en 1668. sur la levûre de *biere* dont se sèrvoient les Boulangers pour levain, M^rs^ Pasin, Brayer, Blondel, & Courtois, parlent ainsi de la *bière*. La *bière*, dit Cornelius Tacitus *de Morib. Germ.* cette triste boisson faite de houblon, d'orge, ou de froment corrompu, & d'eau gâtée, souvent même tirée des marres, n'a pas été plûtôt inventée, qu'elle a été condamnée par Dioscoride, Galien, & les autres Médecins, & par les hommes les plus éclairez. Tous l'accusent de nuire à la tête, aux nerfs, & aux parties membraneuses, d'engendrer un très-mauvais suc, de causer une yvresse plus longue & plus fâcheuse que celle du vin, & tantôt la difficulté, tantôt la suppression d'urine, quelquefois aussi la ladrerie. D'autres Médecins la défendirent, & entre autres M^rs^ Perrault & Rainssant, qui disent entre autres chôses dans leurs avis : Le bruit que la *biere* a d'être faite avec de l'arsénic, n'est fondé que sur une équivoque de la langue Flamande, dans laquelle *Batten Bruick* signifie tout ensemble la nourriture & le poison des rats ; c'est-à-dire, le grain dont on fait la *biere*, que les rats aiment, & l'arsénic qui les tuë. Le houblon aussi n'est point une plante malfaisante, au contraire, tous les Médecins le loüent de la vèrtu qu'il a de purifier le sang, & d'ôter les obstructions : c'est pourquoi il a été ajoûté à la *biere*, pour corriger les vices dont on accusoit celle des Anciens, qui étoit différente de la nôtre, parce qu'elle étoit sans houblon.

Dans les Coutumes de Flandre on appelle *Ban de biere*, un impôt qu'on leve sur la *biere*, ou *bierbank*, qui signifie aussi une *taverne*.

On dit provèrbialement d'un portrait mal fait, ou ridicule, que c'est une enseigne à *biere*. Les yvrognes disent aussi, qu'ils ne veulent point mettre leur corps en *biere* ; pour dire, boire de la *biere* au lieu de vin.

Ce mot vient de l'Allemand *bier*, signifiant la même chôse, que Vossius dérive du Latin *bibere*. Plusieurs autres le dérivent de l'Hébreu *bar*, qui signifie le *blé* dont on le fait ; d'autres de *biou*, dont Pline fait mention en parlant de breuvage. Le P. Pezron dit que *biere* est un mot Celtique, dont vient l'Allemand *berie*, ou *berrie*, & non pas *bier*.

BIÉVRE. s. m. Espéce de loutre, ou de castor, qui vit dans l'eau & sur tèrre. *Castor, Fiber.* Cet animal est couvert d'une peau pleine de poils mous & drus. Il a la tête semblable à un rat. Ses yeux, sa langue & ses dents ressemblent aux yeux, à la langue & aux dents d'un cochon. Son museau ressemble à celui d'un barbet. Ses pieds de devant sont semblables à ceux d'un singe, & ses pieds de dèrrière à ceux d'une oye. Le *biévre* a au deçà & au delà de ses parties naturelles deux tumeurs, de la liqueur desquelles on se sert en Médecine. On prend des *biévres* dans la Province de Batta dans la Basse Éthiopie, & leur peau est si chère, qu'elle est du prix d'un Esclave. C'est pourquoi personne n'en porte que par la permission du Roi. DAPPER.

BIÉVRE, Est aussi un Oiseau de rivière, gros comme une moyenne oye sauvage. Il a le béc long, menu, dentelé, crochu par le bout, & semblable à celui de la Piette de mèr. Il a une crête sur le cou, la tête grosse & de couleur fauve, & le dessus du dos cendré, tirant sur la couleur plombée. Son ventre est presque blanc, & les pieds rougeâtres. Ses yeux ne sont pas grands, ses ailes petites, eû égard à la grosseur de son corps, elles ont une ligne blanche, qui les travèrse, son béc est long de trois doigts, rouge par dessous & brun par dessus. L'on y voit deux trous qui sèrvent à la respiration. Sa queuë est ronde comme celle des oiseaux de rivière. Il fait son nid dessus les arbres & parmi les rochers. Il a une cavité ou bourse dans le corps composée de membranes. Elle sert à consèrver l'air ; c'est une partie qui est particulière aux oiseaux qui plongent. L'on ne fait pas grand cas de la bonté & de la délicatesse de sa chair. On le nomme en Latin *Mergorum maxima.* On le nomme *biévre* en François, parce qu'il est du naturel de l'animal amphibie nommé *biévre*, qui fait grand dégât de poisson.

Ménage dérive ce mot de *bebrus*, que les Latins du bas siécle ont dit pour *fiber*, aussi bien que *baver* & *beveron*. Les Anglois & les Allemands l'appellent *bever*, les Anglo-Saxons *befer*. Voyez CASTOR.

BIÉVRE. s. f. *Bivara.* Petite rivière qui passe à Paris, & qui y sert aux belles teintures de la manufacture des Gobelins. Les eaux de la *Biévre* ont des qualitez singulières pour les teintures, sur tout pour celle d'écarlate. Cette rivière a été nommée Gobelin, d'un Jean Gobelin, qui demeuroit sur ses bords. T. CORN. On la nomme aujourd'hui communément la rivière des Gobelins.

BIEZ. s. f. Canal qui renfèrme & conduit des eaux dans quelque élévation pour les faire tomber sur la roue d'un moulin ; & les *arrierebiez* sont les *biez* qui sont au delà en remontant. On disoit autrefois *bier* : ce qui a fait croire à quelques-uns que ce mot venoit de *biere*, parce que le *biez* en a la figure.

Du Cange dérive ce nom de *bedale*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. Je crois qu'il vient de *via aqua*, comme étant un conduit d'eau, en lui donnant la prononciation Gasconne.

BIF.

BIFFAGE. s. m. Vieux mot, qui veut dire éxamen ; il se dit des comptes. *Biffage* de comptes. *Examen rationum.*

BIFFER. v. act. Pocher une écriture, la rayer & effacer en telle sorte qu'on ne la puisse plus lire. *Delere.* Le Cardinal Baronius a *biffé* deux Consuls des Fastes Romains. Quand les emprisonnemens sont déclarez injurieux, on ordonne que l'écrou sera rayé & *biffé*.

BIFFER, signifie aussi, éxaminer des comptes. *Examinare, excutere,*

tere, dispungere rationes. On le dit aussi métaphoriquement de quelque ouvrage que l'on défait, que l'on rompt, que l'on déchire. Ainsi un Poëte a dit d'un ouvrage de tapisserie, ou broderie.

Coups de cizeaux au travers de l'ouvrage
De mon labeur effacèrent les traits;
Point n'y resta, qui ne reçût outrage;
Tout fut biffé. *Jugez de mes regrets.* NOUV. CHOIX D.P.D.P.

BIFFÉ, ÉE. part. & adj. Écriture *biffée*, écrou rayé & *biffé*. *Deletus.*

BIG.

BIGAME. adj. & f. m. Qui a deux femmes en même tems, épousées en face de l'Église. *Digamus.* A Rome celui qui avoit contracté deux mariages en même tems, étoit noté d'infamie par l'Édit du Préteur. On punissoit ci-devant les *bigames* de mort, mais par erreur; car il n'y a pas d'Ordonnance qui les condamne à ce supplice; maintenant on leur impose d'autres punitions.

BIGAME, en Droit Canonique, se dit de celui qui a épousé deux femmes successivement, ou qui ne s'étant marié qu'une fois, a épousé une veuve. En l'un & l'autre cas on ne peut tenir un Évêché sans dispense. Ce point de discipline est fondé sur ce que S. Paul dit dans son épit. à Tite chap. 1. *Mari d'une seule femme.* C'est pourquoi les *bigames* n'étoient point admis aux Ordres sacrez; soit que la bigamie fût réelle pour avoir épousé deux femmes, soit qu'elle fût interprétative, pour avoir épousé une veuve, ou une fille qui avoit été corrompuë avant son mariage. Ceux-là même passoient pour *bigames* qui avoient fait vœu de virginité avant leur mariage; & l'Église observoit une si grande rigueur à l'égard des *bigames*, que le Pape Léon I. ne voulut jamais permettre à un Évêque de Mauritanie de les ordonner. Le P. Doucin, dans son Histoire du Nestorianisme, dit qu'Irénée étant *bigame* en ce qu'il avoit été marié deux fois, avoit été élû Evêque de Tyr contre les Canons. S. Jerôme, Gennadius, & les Grècs, ne regardoient comme *bigames* que ceux qui auroient épousé deux femmes successivement, depuis qu'ils avoient reçu le batême; mais S. Ambroise, S. Innocent & S. Augustin, ont regardé avec l'Église Latine comme *bigames* ceux qui avoient épousé deux femmes, quand même ils auroient épousé la prémière devant que d'être baptisez. Voyez le P. Thomassin. S. Épiphane dit *har. 59. n. 4.* que l'Église obsèrve exactement de ne point ordonner les *bigames*, quoiqu'ils n'ayent épousé la seconde femme qu'après la mort de la prémière. Dans le 6. 7. & 8e siécles les *bigames* n'étoient éxclus, tant en Orient qu'en Occident, que de l'Épiscopat, la Prêtrise & le Diaconat; ils pouvoient recevoir les Ordres inférieurs avec dispense de leur Évêque, selon plusieurs Théologiens & plusieurs Canonistes, qui citent pour eux S. Thomas, mais le P. Thomassin dit que les Cardinaux interprétes du Concile de Trente & Sixte IV. ont declaré qu'il falloit même en ce cas avoir recours au Pape.

BIGAMIE. f. f. Action criminelle provenant d'un mariage contracté avec deux femmes en même tems. *Digamia.*

Ce mot vient du Grèc διγαμία, qui signifie un double mariage.

BIGAMIE, est aussi une qualité contractée par le mariage de deux femmes qu'on epouse successivement, ou par un mariage avec une veuve, ou avec une femme débauchée; la prémière espéce de *bigamie* s'appelle réelle, & la seconde interprétative. La *bigamie* n'emporte point d'irrégularité pour les Ordres mineurs; mais seulement pour les Ordres majeurs, & il n'y a que le Pape qui en puisse dispenser. Le Pape Innocent I. dans sa Décrétale à Victrice Évêque de Roüen déclare, qu'il y a *bigamie*, & par conséquent irrégularité, quand même le prémier mariage eut été contracté avant le baptême, parce que le mariage n'est pas comme les péchez, qui sont effacez par le baptême.

Il y a une troisiéme espéce de *bigamie*, qu'on appelle par ressemblance, elle est encouruë par le mariage qu'un homme engagé dans les Ordres sacrez, ou qui a fait profession dans quelque Ordre religieux, contracte avec une fille: l'Évêque peut dispenser, au moins en cèrtaines occasions, de l'irrégularité qu'elle produit. DUCASSE.

BIGAMIE, se dit aussi dans les chôses spirituelles. Quand on possède deux Bénéfices incompatibles, de même nature, comme deux Evêchez, deux Cures, deux Chanoinies *sub eodem tecto*, &c. on commet une *bigamie* spirituelle. Voyez la déclaration du Roi du 12. de Février 1681. sur l'incompatibilité des Bénéfices.

BIGARRADE. f. f. Sorte d'orange qui a sur la peau plusieurs pointes & excrèscences. *Malum aureum.* Un jus de *bigarrades*. Dans la classe des oranges aigres les *bigarrades* sont les meilleures, les plus belles & les plus considérables. LA QUINT. *Tr. des Or. c. 12.*

La divèrsité de sa couleur & l'inégalité de sa figure lui ont fait donner le nom de *bigarrade* en Provence.

BIGARRADE. f. f. C'est aussi une espéce de poire grosse, plate, d'un gris jaunâtre, & qui a la chair cassante; elle se nomme autrement Tulipée, ou la Vilaine d'Anjou. LA QUINT.

BIGARRAT. subst. m. Pendant la ligue tous ceux qui tenoient le Parti du Roi furent appellez *Bigarrats*, BOUCHE, *hist. de Prov. T. II. p. 704.* & DE RUFFI, *Hist. de Marseille L. VIII. p. 371. & suivantes.* Celui-ci écrit *Bigarras*.

BIGARREAU. f. m. Fruit rouge, blanc & doucereux, qui vient au tems des cerises, qui a la chair plus fèrme, & une figure moins ronde que les cerises, & approchante de celle d'un cœur; qui ressemble à une guigne, & qui a été ainsi appellé, à cause qu'il est bigarré de rouge, de blanc, & de noir. *Cerusa duracina.* Le *Bigarreau* est un très-bon fruit en arbre de tige. LA QUINT. Il y a aussi un *bigarreau* qu'on appelle *cœur*. Voyez CERISE.

BIGARREAU. f. m. Se dit aussi pour l'arbre même, qui se nomme Bigarrotier. Le *Bigarreau* a son fruit fèrme, & croquant, longuet, & quasi quarré, mais toûjours fort doux & fort agréable. Le bois en est fort gros, assez badinant, & la feüille longuette. LA QUINT. *P. III. Ch. 15. p. 493.*

BIGARREAUTIER. f. m. Arbre qui porte des bigarreaux. *Cerasus duracina.* La Quintinie écrit *Bigarrotier*.

BIGARRER. v. act. Mettre sur un habit divèrses couleurs mal assorties, & qui choquent la vûë. *Variare, vario colore distinguere.* Les masques, les bouffons, portent des habits *bigarrez*. Les Sèrgens en faisant leurs exploits portoient autrefois des manteaux *bigarrez*, comme on voit dans la Farce de Patelin.

Ménage dérive ce mot de *bivariare*, qu'on a dit *bisvarare*, d'où il dérive aussi *bigarreau* & *bigearre*; Pasquier de *virgatus*, *& diversis coloribus partitus.*

BIGARRÉ, ÉE. part. & adj. Qui est couvert, qui est orné de divèrses couleurs. *Varius, discolor, versicolor, diversus.* Il avoit un habit *bigarré*. Ils reluisoient, non pas d'or, ni de parures *bigarrées*; mais d'acier bien poli. VAUG.

BIGARRÉ, ÉE. part. & adj. Une compagnie *bigarrée*, est une troupe de gens ramassez par hasard, qui n'ont ni le même génie, ni les mêmes inclinations. Un discours *bigarré* de phrâses rechèrchées, & de paroles étudiées, donne dans la vûë des personnes peu intelligentes; mais il paroit ridicule aux gens de bon goût. PORT-ROYAL.

En tèrmes de Blâson, *bigarré* se dit du papillon, & de tout ce qui a divèrses couleurs. De gueules à un papillon d'argent miraillé & *bigarré* de sable.

BIGARROTIER. Voyez BIGARREAUTIER, & CERISIER.

BIGARRURE. f. f. Mauvais assortiment de couleurs ou d'ornemens sur un habit, sur des meubles, &c. *Insulsa, inepta varietas.*

BIGARRURE, se dit aussi des ouvrages d'esprit composez de plusieurs chôses qui n'ont aucune liaison ni relation ensemble. *Mala congeries, Farrago.* Les *bigarrures* du Sr Des Accords, c'est un livre d'une façon extraordinaire, fait de plusieurs piéces ramassées. Pasquier Liv. VIII. de ses lettres f. 245. loüe aussi les *bigarrures* de Tabourot, comme pleines de gentillesse & naïveté d'esprit, & bigarrées & divèrsifiées d'une infinité de beaux traits. La *bigarrure* de ce chapitre vous plaira. BALZAC. N'est-ce pas profaner le sérieux, que de le mêler avec du comique? Quelle *bigarrure*! AMUSEM. SERIEUX ET COMIQ.

BIGARRURE, en tèrme de Fauconnerie, se dit des taches rousses ou noires, ou divèrsitez de couleurs qui rendent le pennage d'un oiseau bigarré. *Versicolor.*

BIGAT. f. m. *Bigatus.* C'est le nom d'une ancienne monnoye des Romains qui étoit d'argent, & sur laquelle étoit d'un côté un char tiré par deux chevaux, en Latin *biga*. C'est de là qu'elle avoit pris son nom. PLINE Liv. XXXIII. Ch. 3. C'étoit le denier, dont la marque fut au tems de la République un char conduit par une victoire, & tiré ou par deux chevaux ou par quatre, d'où ils furent appellez ou *bigats*, on quadrigats; *quadrigati.* Quelquefois sur le *bigat* au lieu de deux chevaux le char est tiré par deux cerfs, comme sur les médailles de la famille AXSIA, & dans la famille CREPEREIA deux hippopotames portent un Neptune sur leurs queuës. Plusieurs des médailles que nous appellons Consulaires sont des *bigats*.

BIGE. f. f. Chariot à deux chevaux, tiré par deux chevaux, attelé de deux chevaux. *Biga.* Quoique ces sortes de mots ne soient pas dans l'usage, & qu'il n'y ait que quelques sçavans qui s'en servent en certaines rencontres, cependant ils sont très-utiles, & épargnent des périphrases. On s'est servi de celui-ci dans ce Dictionaire-ci, même au mot *Carriere*. Les *biges* & les quadriges étoient les chariots qui couroient dans la lice. Dans des tems plus anciens les *biges* étoient aussi d'un usage fort commun à la guèrre & dans les combats. Dans Homère, dans Hésiode, dans Virgile, tous les Héros combattent en *bige*, c'est à dire, dans un char traîné par deux chevaux. Il y a des *biges* sur plusieurs médailles, sur

sur tout de celles qu'on nomme Consulaires, sur celles de Syracuse, &c.

Ce mot est formé du Latin *biga*, qui se dit comme pour *bijuga*, & signifie, un Char qui a deux chevaux, ou autres animaux attachez à son joug, ou qui a un joug de deux animaux, de *bis*, & *jugum*, ou qui a un double joug, & probablement ce mot a passé par métaphore des voitures tirées par des bœufs, à celles qui étoient attelées de chevaux; ou bien les chevaux même dans les commencemens étoient enharnachez d'une espéce de joug, qui leur portoit sur le garot, ou sur le cou.

BIGEARE. Voyez BIZARE.

BIGÉRRIEN, ENNE. s. m. & f. *Bigerro*, *Bigerrus*. Ancien nom des habitans du païs de Bigorre, dont M. de Marca s'est servi quelquefois; Bigordan, est celui qu'on donne aujourd'hui aux habitans de la même contrée.

BIGÉRIQUE, ou BIGÈRRIQUE. adj. m. & f. *Bigèrricus*. Les robes & les manteaux rudes & velus fabriquez d'une laine grossière portoient anciennement le nom de *Bigerriques*, en considération du païs de Bigorre où se travailloit cette manufacture, comme l'on peut voir dans Sévère Sulpice, & dans Fortunat, qui témoignent que S. Martin acheta pour son usage une cape *Bigèrrique*; car c'est ainsi que je veux la nommer, estimant que ces habillemens *Bigèrriques* pouvoient être semblables aux capes qui se fabriquent maintenant en Béarn d'une laine grossière, pour défendre les pauvres gens contre le froid & les pluyes. DE MARCA. Paulin les appelle en Latin *Pellita Bigerra*; Sulpice Sevère, *Bigerrica vestis brevis atque hispida*, *Bigerrica palla*; d'autres *Bigerra*.

BIGLE. adj. & subst. mas. & fém. Qui a les yeux tournez, qui ne peut regarder droit & fixement, qui est louche. *Strabo*, *distortis oculis*.

Ce mot vient de *obliquulus*, diminutif de *obliquus*. MÉN. D'autres le font venir de *binus oculus*, c'est-à-dire, œil double & qui regarde en deux endroits. COS.

BIGLE, est aussi une espéce de chien de chasse qui vient d'Anglétèrre, qui sert pour les liévres & lapins.

BIGLER. v. n. Regarder en bigle, en louche. *Distortis oculis intueri*, *aspicere*.

BIGNE. s. f. Tumeur, bosse au front, qui vient par quelque coup reçu, ou par quelque chûte. *Tuber*, *tuberculum*. Il n'est pas du bel usage.

BIGNET. s. m. Certaine pâtisserie qui se fait au Carnaval avec de la farine, des œufs, & des pommes, le tout cuit avec du sain doux. *Artolaganus*. Quelques-uns dérivent ce mot par metathèse de l'Hébreu *pinneq*, qui signifie *faire bonne chère à quelqu'un*. D'autres le font venir du vieux mot *bigne*, qui signifie enflûre ou tumeur, parce que les *bignets* sont enflez.

On dit aussi, Faire les *bignets*, quand on fait une cèrtaine collation en ce tems-là, où on sert des *bignets*.

BIGORDAN, ou BIGOURDAN, ANE. s. m. & f. Qui est du païs de Bigorre. *Bigerrio* dans César, *Bigerrus* dans Pline, & dans Paulin. Paulin écrivant à son Ausone parle avec mépris des habits des *Bigordans*, qu'il insinuë avoir été faits de peaux de bêtes. DE MARCA. Le P. Monet prétend que les Béarnois sont une portion des *Bigordans*, qu'il nomme *Bigordans* occidentaux, & les vrais peuples de Bigorre, *Bigordans* orientaux. ID. M. de Marca n'est pas de ce sentiment, non plus que Favyn. Vigénère corrigeant sa prémière vèrsion, met en sa table les Bigèrriones pour les Béarnois, à quoi il y auroit plus d'apparence, qu'à les prendre pour Bayone. Néanmoins ces Bigèrriones de César sont les *Bigourdans*. FAVYN, *hist. de Nav. p. 62. & 64.*

Bigourdan paroit meilleur que *Bigordan*; il est plus doux, & plus selon l'usage de nôtre langue, qui change volontiers l'*o* en *ou*. Toulouse, Bourdeaux, Bourdelois, Périgourdain, &c. & non pas Tholose, Bordeaux, Périgordain. Quelques-uns écrivent *Vigordan* parce que dans ces contrées voisines d'Espagne, comme en Espagne, on ne met point de diffèrence entre le *B* & l'*V* consones. Mais il faut laisser cette prononciation aux *Bigourdans* & aux Gascons. On prononce & on écrit en François *Bigordan*.

LE BIGORDAN. s. m. C'est la langue que parlent les peuples du Bigorre.

BIGORNE. s. f. Espéce d'enclume qui aboutit en pointe, sur laquelle on bat le fèr qu'on veut arrondir. *Incus bicornis*.

BIGORNEAU. s. m. Est une petite bigorne dont on se sert sur l'établi, elle a un bout rond & l'autre quarré.

BIGORNER. v. act. Forger le fèr en rond sur la bigorne. *Ferrum rotundare*.

BIGORRE. s. m. Prononcez Bigôre. Païs de France en Gascogne, avec titre de Comté. *Bigerrones*, *Bigerri*; Ausone dit *Bigeritani*. Nos livres récens disent *Bigorrensis*, ou *Bigerrensis Comitatus*. J'aimerois beaucoup mieux dire *Bigeritanus*, ou *Bigorritanus Comitatus*; puisque ces mots se trouvent dans l'antiquité, & que *Bigorrensis*, ni *Bigerrensis*, ne s'y trouvent point. Le *Bigorre* est prèsque tout dans les Pyrénées, qui le séparent de l'Arragon du côté du midi; il a le Béarn au couchant, l'Armagnac propre & l'Esterac au nord, & les montagnes de l'Armagnac au couchant. Ce païs a la forme d'une courge de vin, dont la longueur qui est de 18 lieuës s'étend du midi au nord; la largeur est de 8 ou 10 lieuës. Le nom de la cité des peuples de *Bigorre* étoit tellement altéré dans les éxemplaires des Notices par quantité de divèrses leçons corrompuës, que les Doctes ont eû de la peine à le remettre en sa pureté, étant tantôt nommé *Tursambica Tralugerra*, & quelquefois Tursa. Mais les manuscrits plus corrects, & de meilleure foi, lui baillent le nom de *Turba*, ou de *Tarba*; *Tarba ubi Castrum Bigorra*. Dans cette ville il y avoit un Château appellé *Bigorre*, comme les Notices l'assurent, qui a donné enfin le nom à toute la Cité; de sorte qu'elle est nommée *Bigorre*, & non pas Tarbe, en l'accord des Rois Gontran & Chilperic chez Grégoire de Tours; & les Évêques Aper & Julien ont souscrit au Concile d'Agde, & d'Orléans quatrième, en qualité d'Évêques de la Cité de *Bigorre*, & Amelius au second de Mâcon comme Évêque de *Bigorre*, qui est la qualité que Grégoire de Tours lui donne. Le Tèrritoire ancien de la Cité avoit les mêmes limites que celui de l'Évêché, & n'étoit pas si étroit & ressèrré, comme celui qui porte aujourd'hui le tittre de Comté de *Bigorre*, qui a été diminué de la rivière Basse, de la Viguerie, du Mauvaisin, & de la ville de S. Séver, de Rustan, & d'autres piéces qui en ont été détachées en divers tems. Voyez *Notitia utriusque Vasconiæ Auct. Arn. Oihenarto.*

Maty a fait *Bigorre* féminin. La *Bigorre*, dit-il, a été le païs des Anciens Bigerrons. Maty est un étranger, ou pour le moins un homme qui écrit en païs étranger, son autorité n'est pas d'un grand poids; mais M. de Marca en use de même dans son hist. de Béarn. Si de ce côté là, dit-il, la *Bigorre* a été éxposée à la raillerie, elle a un grand sujet de gloire d'avoir nourri cet éxcellent Orateur & Poëte, Paulus Aetius, dont Ausone fait un état singulier. Il faut dire à cela que du tems de M. de Marca, & peut-être en Béarn, *Bigorre* étoit féminin, mais aujourd'hui il est masculin, & M. T. Corneille a dit, Tarbe est la Capitale du *Bigorre*, qui a eû des Comtes dès le VII[e] siécle. Il faut s'en tenir au sentiment de cet Académicien, qui est en effet conforme à l'usage.

BIGOT, OTE. adj. & s. Qui contrefait le dévot; qui prie Dieu par hypocrisie. *Simulator pietatis*. La cabale des *bigots* est fort dangereuse.

> *Un bigot orgueilleux, qui dans sa vanité*
> *Croit duper jusqu'à Dieu par son zèle affecté,*
> *Couvrant tous ses défauts d'une sainte apparence,*
> *Damne tous les humains de sa pleine puissance.* BOIL.

Ce mot vient de l'Allemand *bey* & *Gott*, ou de l'Anglois *by God*, qui signifie *de par Dieu*. Cambden rapporte en sa Bretagne, que les Normands ont été appellez *Bigots*, à cause que le Roi Charles donnant la Normandie avec sa fille Gissa à Rollon, les Courtisans ayant avèrti ce Duc qu'il falloit qu'il baisât les pieds de Charles en reconnoissance d'un si grand bienfait, il répondit en Anglois, *No so by God*, c'est-à-dire, *Non par Dieu*. Aussi-tôt le Roi & les siens en se moquant l'appellèrent *Bigot*: ce qui a passé aux autres Normands. Plusieurs autres Histoires & Chroniques rapportent la même chôse. Voyez Pasquier. Originairement ce mot n'étoit pas odieux, & signifioit seulement, *de par Dieu*. Dans le procès de la Canonization de Saint Wernher, *Act. SS. April. T. I. p. 722.* on trouve *begutta* pour des filles dévotes. Il est du commencement du XV[e] siécle. Guillaume de Nangis récite que les Normands désirant de se faire Chrétiens, s'écrièrent *Bigot*, *Bigot*. Le Père Thomassin, outre l'étymologie que nous venons de rapporter, donne celle que l'on trouve dans Étienne Guichard, qui dérive *bigot*, quand il se prend pour hypocrite, de l'Hébreu *bagad*, *transgredi*, *prævaricari*, *transgresser*, *prévariquer*.

BIGOT, se dit aussi de ceux qui ont une supèrstition & une dévotion outrée. *Superstitiosus*. Les gens du menu peuple sont fort *bigots*, ce sont des esprits foibles qui se font de vains scrupules sur toutes chôses.

BIGOT, en tèrmes de Marine, est une petite piéce de bois de diffèrentes longueurs, percée de deux ou trois trous par où l'on passe le bâtard pour la composition du racage.

BIGOTÈRE. Quelques-uns disent BIGOTELLE. s. f. Brosse de poche enfèrmée dans un petit étui, qui sert à retrousser la moustache de la barbe. *Scopula*. On en fait aussi d'une piéce de cuir, dont on se bride la nuit pour tenir en état une barbe retroussée. La *bigotère* est fort peu en usage présentement; parce qu'il y a peu de personnes qui laissent aujourd'hui croître leur barbe. Les Amours tenoient, l'un la *bigotere*, l'autre le miroir, &

& les autres les peignes d'écaille, à la pompe funébre de Voiture. SARAZ.

Ce mot vient de l'Espagnol *bigotera*, & de *vigotes*, qui signifie de *grands crocs de barbe* retroussez en garde de poignard, comme on la porte en Espagne.

BIGOTERIE. s. f. Dévotion d'un bigot, qui est fausse, outrée ou supèrstitieuse. *Simulatio pietatis*, ou *superstitio*. Il y a des Sçavans qui vont jusqu'à l'idolatrie, & jusqu'à la *bigoterie*, pour l'antiquité, & qui chicanent l'honneur de toutes chôses aux Modèrnes. S. ÉVR.

BIGOTISME. s. m. Profession que l'on fait de la bigoterie.

BIGUER. v. act. Changer de main à la main, troquer but à but. *Permutare*. *Biguer* un cheval. *Biguer* une carte au jeu de hère.

BIGUES. s. f. Tèrme de Marine. Grosses & longues piéces de bois qu'on passe dans les sabords, soit pour soulever, soit pour coucher le vaisseau.

BIGUES. On appelle aussi de ce nom les mâts qui soutiennent celui d'une machine à mâter.

B I H.

BIHAI. s. m. Plante de l'Amérique, qui produit des branches assez semblables au plane. Elle jette des vèrges, ou jets, au milieu & autour desquels sont les feüilles, qui sont assez grandes & assez larges, & dont les Indiens couvrent leurs maisons. Ils s'en couvrent aussi la tête quand il pleut, & des branches ils en font des corbeilles, ou paniers, mettant entre deux des feüilles de la plante, de sorte qu'ils ne prennent point l'eau quand ils les y plongent. Ils appellent ces corbeilles, havas. Dans le besoin ils mangent aussi les racines des *bihais* les plus tendres; elles sont blanches, tendres, & n'ont pas un mauvais goût. Elles ressemblent assez à la partie tendre du jonc qui est dans la tèrre, mais elles sont meilleures. RAMUZ. *T.III.p.*112.

BIHOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I J.

BIJON. s. m. Tèrme de Pharmacie. Les Païsans donnent ce nom à la térébenthine, dont on se sèrt communément, & qu'on tire par incision des sapins, des pins, & des melèses en Dauphiné. *Terebinthina resina*. Cependant ce nom convient proprement à la térébenthine qui découle en été sans incision des mêmes arbres. M. Pomet dit que le mot de *bijon* n'est en usage que parmi les Lyonnois, qui vendent le *bijon* pour le baume blanc du Pérou, en quoi cependant il avoüe qu'ils ne font point tort au public, parce que le *bijon*, qui est découlé sans aucune incision durant les grandes chaleurs, a autant de vèrtu que le véritable baume blanc du Pérou.

BIJOU. Quelques-uns disent BIGEOU. s. m. Ce qu'on donne ordinairement aux femmes, ou aux enfans, pour les divèrtir, ou pour les parer. *Gemma, lapilli, monilia, & alia id genus pretiosa ornamenta*. Cette femme a des *bijoux* de prix, garnis de diamans, des ouvrages de filigrane.

Borel dérive ce mot de *bis* & de *joye*; Ménage de *bis joculum*.

BIJOU, se dit aussi de toutes les petites curiositez qui ornent une chambre, ou un cabinet.

On dit aussi d'une femme jeune & belle, que c'est un joli *bijou*.

BIJOUTERIE. s. f. C'est la profession de ceux qui font commèrce de bijoux & de pièrres précieuses. *Pretiosæ cujuscumque supellectilis commercium*. Mais en ce sens *bijouterie* n'est pas en usage: il faut dire *joüaillerie*. VAUG. *Rem. Nov. Bijouterie* ne peut donc passer qu'en lui donnant un sens plus général & plus étendu qu'à *joüaillerie*. Ainsi *bijouterie* sera le commèrce de toutes sortes de petites curiositez propres à orner ou les personnes, ou les cabinets.

BIJOUTIER. s. m. Celui qui fait trafic de toutes sortes de bijoux, & de curiositez. *Qui gemmas, monilia, pretiosa vasa & alia id genus vendit*. Les *Bijoutiers* prennent la S. Loüis pour le jour de leur fête, & ne font qu'un corps avec les Orfévres. On est reçû *Joüaillier-bijoutier* au Châtelet devant le Procureur du Roi, & cela après avoir fait trois ans d'apprentissage.

BIJOUTIER, se dit aussi d'un Curieux qui n'a dans son cabinet que de petites piéces, ou d'un prix médiocre. *Supellectilis pretii alicujus dominus*. Cet homme n'a ni Rubens, ni Poussins, ni grands tableaux, ce n'est qu'un *Bijoutier*.

B I L.

BIL. s. m. C'est un mot Anglois qui est devenu François par l'usage que le Gazetier en fit pour la prémière fois, dans la Gazette du mois de Juin de l'année 1685. Il signifie un papier contenant les propositions qu'on veut faire passer par les Chambres du Parlement d'Anglètèrre, pour les représenter au Roi, & en faire un Acte, c'est-à-dire, un Réglement ou une Loi. *Rerum edicto vel lege sanciendarum libellus*. Dresser un *Bil*.

Ce mot en Anglois s'écrit par deux *ll*. *Bill*. De là vient qu'en France on le moüille. Il a encore d'autres significations dans cette langue, comme celle d'obligation, cédule, & comme nous disons, billet, celle d'Ecriteau, celle de Lettres du Prince accordées pour differens effets, &c. mais nous n'avons reçu que celle qu'on vient d'expliquer.

BILAN. s. m. Tèrme de Banque. C'est un petit livre que les Marchands ou Banquiers portent sur eux, où d'un côté ils écrivent leurs dettes actives, & de l'autre leurs dettes passives. *Peculiaris ac privatus codex nominum*. *Bilan*, selon M. Bornier dans ses Notes sur l'Ordonnance de 1673. est en usage seulement à Lyon, à cause des foires, & il est le même en abrégé que le grand livre qui doit, suivant l'Ordonnance, contenir tout le négoce des Marchands, leurs lettres de change, leurs dettes actives & passives, & les deniers employez à la dépense de leur maison.

Ce mot vient du Latin *bilanx*, parce que ce livre leur sert à *balancer* leurs gains & leurs pèrtes. Il leur sert aussi au virement des parties. Les Marchands de Lyon appelloient ci-devant *Bilan des acceptations*, un petit livre qu'ils portoient sur la place, où ils écrivoient toutes les lettres de change tirées sur eux; & leur acceptation n'étoit autre chôse que de mettre à côté de la lettre qu'ils avoient enregîtrée dans leur *bilan* une croix, qui signifioit *acceptée*. S'ils vouloient délibérer sur l'acceptation, ils mettoient un *V*, qui signifioit *vue*. Et s'ils ne le vouloient point accepter, ils mettoient *S. P.* qui signifioit *sous protest*. Mais depuis l'Ordonnance de 1667. il ne se fait plus d'acceptation que par écrit.

On appelle l'entrée & l'ouvèrture du *bilan*, le sixiéme jour du mois des payemens, jusqu'à la fin duquel on fait le virement des parties, où les Marchands écrivent chacun de leur côté les parties virées.

On appelle aussi *bilan* ou *balance*, l'arrêté ou la clôture de l'inventaire d'un Marchand, où on a écrit vis-à-vis tout ce qu'il doit, & ce qui lui est dû. Un Marchand après la faillite, pour s'accommoder avec ses créanciers, leur doit présenter un *bilan*, qui contienne l'état au vrai de ses affaires. Si un Négociant qui a accoutumé de porter *bilan* sur la place, ou autre pour lui, ne s'y rencontre pendant le tems du payement, il est réputé avoir fait faillite.

BILBAO. s. m. Ville d'Espagne dans la Biscaye, dont elle est Capitale. *Bilbaum*. Quelques-uns la prennent pour la *Flaviobriga* de Ptolémée. D'autres disent qu'elle ne fut fondée qu'en 1300 par Dom Diégo Lopes de Haro. Elle est à l'embouchure de la rivière de Nerlo, ou d'Ibaycaval, & son port, qui est un des meilleurs d'Espagne, est celui que les Anciens appelloient *Amanus portus*.

BILBILIS. subst. fém. *Bilbilis*. Ancienne ville des Celtibères dans l'Espagne Tarragonoise sur le Xalon. C'est Calatayud selon Villeneuve; Xiloa, selon Varrius, & Baubula à demi lieuë au dessous de Calatayud, selon Maty. *Bilbilis* a été la Patrie de Martial.

BILBOQUET. s. m. Jeu d'enfans fait d'un bâton creusé en rond par les deux bouts, au milieu duquel est une corde, où une balle de plomb est attachée. Ils la jettent en l'air, & la reçoivent altèrnativement dans ces deux concavitez. *Crepundia*. Le journal de Henri III. nous apprend que ce Prince portoit quelquefois un *bilboquet* à la main, dont il se joüoit. On a appellé ironiquement un nombril, un *bilboquet*. Guy Patin appelloit des gens que la fortune avoit fort élevez, Les *bilboquets* de la fortune. VIGN. DE MAR.

BILBOQUET, est aussi un tèrme de Doreur, & signifie un petit morceau de bois quarré où est attaché un morceau d'étofe fine, pour prendre l'or & le mettre dans les endroits les plus difficiles, comme dans les filets quarrez; dans les gorges, & dans les autres endroits creux.

Les Ouvriers appellent en tèrmes de Maçonnerie, *bilboquet*, tout petit quartier de pièrre, detaché d'un plus gros morceau.

BILE. s. f. Humeur jaune & âcre, qui est dans le corps des animaux. *bilis*. Le réceptacle de la *bile* est une petite vessie, située au dessous du foye. Un dégorgement de *bile*, quand il n'est pas trop violent, est fort bon pour la santé. La meilleure partie de l'esprit de cet homme est dans sa *bile*, puisqu'en remuant cette humeur, on éveille sa vivacité. COS. Il y a deux sortes de *bile*, la *bile jaune*. *Bilis lurida, flava*. Et la *bile noire*, qu'on nomme autrement *melancolie*. *Atra bilis*. On appelle *Bile* porracée, celle qui est verdâtre & de couleur de porreau, *porracea bilis*.

On distingue encore deux sortes de *bile*; l'une subtile, qui est portée par les conduits biliaires dans la vésicule, qui la dégorge ensuite dans les intestins; & l'autre qui est grossière, laquelle ayant été séparée par les glandes du foye qui sont aux extrémitez des rameaux de la veine porte, est portée par de petits canaux dans le cholidoque,

cholidoque, & de là dans le canal commun, où l'une & l'autre se rencontrent, & vont de compagnie se rendre dans les boyaux. Il y a des Modèrnes qui prétendent que la *bile* subtile est apportée dans le fond de la vésicule par trois endroits différens, & que même elle est composée du mélange de trois *biles* différentes. La prémière est celle qui y est apportée par les conduits biliaires, c'est celle dont nous venons de parler. La 2^e^ est celle qui y est portée par un conduit que Blasius appelle singulier, & qu'il dit se glisser entre deux tuniques pour s'insérer dans le fond de la vésicule. Il assure qu'il a une valvule qui permet à la *bile* d'en sortir, & qui empêche qu'elle ne regorge dans le même conduit. Et la 3^e^ suivant Malpighi est celle qui est filtrée & séparée par les glandules qui sont entre les deux tuniques de la vésicule. DIONIS. La *bile* étant un dissolvant très-puissant, elle achève de briser dans les prémiers intestins les parties de l'aliment, qui ne l'avoient pas été suffisamment dans l'estomac. ID. Quand la veine porte a reçu le sang qui a été poussé par les artères dans la rate, l'épiploon, le mésentère, & les intestins, elle se divise en plusieurs rameaux dans le foye, où le sang laisse un suc âcre qu'on nomme *bile*. TAUVRY. *P. I. C. 9.* où il décrit la situation de la *bile* dans le foye. Voyez FOYE.

Borelli, Médecin Néapolitain, dans un ouvrage intitulé *De motu Animalium*, prétend qu'une partie de la *bile* qui est épanchée dans les intestins rentre dans les veines mésaraïques, & se mêle avec le sang de la veine porte, pour se cribler de nouveau dans le foye. Voilà une circulation particulière qu'il donne à la *bile* dans le bas ventre. Si la *bile* n'étoit qu'un excrément, & qu'elle n'eût son conduit dans les intestins que pour être évacuée avec les impuretez du bas ventre, la nature auroit dû mettre ce conduit dans les gros boyaux, & non pas au commencement des grêles, où la plus grande partie se mêlant avec le chile, est portée dans le sang. DIONIS. Le canal commun de la *bile* est formé par la jonction du cholidoque & du pore biliaire. ID. Tous les animaux ont de la *bile*. Les pigeons & beaucoup d'autres animaux qui n'ont point de vésicule du fiel, ne laissent pas d'avoir de la *bile*, leur foye se trouvant amer. ID. La *bile*, qui est peut-être une des principales causes de la soif, quand elle se mêle au suc salivaire, est extrêmement amortie par tous les aigres. TAUVRY.

Ce mot vient du Latin *bilis*, que quelques-uns font venir du Grèc *βία*, *violence*; parce que les bilieux sont sujets à la colère. Les autres font venir ce mot de *bullire*, *bouillir*.

BILE, signifie figurément, La colère. Un Satirique décharge sa *bile* sur le papier. Il est aisé d'émouvoir la *bile* des Poëtes, & des Auteurs.

Nôtre Muse souvent paresseuse, & stérile,
A besoin pour marcher de colere, & de bile. BOIL.

BILEDULGÉRID. s. m. Grand païs d'Afrique, qui s'étend depuis l'Égypte jusqu'à l'Océan Atlantique. Il a la Barbarie au nord, & le Saara au midi. *Biledulgeridia*. Le *Biledulgérid* est enfermé entre le 22^e^ & 32^e^ degré de latitude, & entre le 5 & 60 de longitude. Ce païs étoit autrefois la demeure des Gétules, & en partie des Garamantes. La partie du *Biledulgérid* qui s'étend depuis la frontière de Biscara jusqu'à l'Isle des Gelves porte particulièrement le nom de *Biledulgérid*.

Ce mot, *Biledulgérid*, vient du nom que lui donnent les Arabes, *Beled-Algerid*, qui signifie *Contrée infructueuse, stérile*, telle qu'est en effet le *Biledulgérid*, ou bien *Contrée des Basilics*; & en effet Maty remarque qu'il est plein de serpens & de scorpions très-vénimeux. Marmol dit au contraire que ce nom signifie païs des dattes. La plus grande partie du *Biledulgérid* portoit autrefois le nom de Numidie. Voyez Marmol. L. VII. c. 1. & c. 53.

BILHOM, ou BILHON. s. m. *Bilhomum*. Ville de France dans la basse Auvèrgne.

BILIAIRE. adj. m. & f. Qui sert ou qui a rapport à la bile. *Biliarius, a*. Tèrme de Médecine & d'Anatomie, qui se dit sur tout des vaisseaux destinez à contenir, ou à porter, ou à faire passer la bile, que l'on appelle vaisseaux *biliaires*. Des observations anatomiques touchant la structure des vaisseaux *biliaires* ont découvert, qu'outre le rameau que Glisson, les Anatomistes du Collége d'Amsterdam, Blasius &c. ont remarqué dans le col de la vésicule du fiel, il en sort encore de ce même endroit d'autres plus considérables qui viennent de la substance du foye, ou du moins qui s'y répandent, & que même quelques-uns de ces rameaux ont communication avec le conduit hépatique.

On a trouvé dans un bœuf, dans un homme & dans un chien, les mêmes trous que les Anatomistes d'Amsterdam n'ont observez que dans un bœuf tout proche du foye. Ces trous sembloient être autant d'embouchures de vaisseaux *biliaires*. On en a remarqué trois dans un chien, cinq dans un homme, & douze dans un bœuf, mais on n'en a aussi quelquefois trouvé que huit.

Dans un foye de bœuf où les parties se découvrent mieux que dans les petits sujets, outre les autres conduits du canal de la vésicule du fiel qui se répandent dans la substance du foye, on a remarqué deux vaisseaux dont l'ouvèrture est plus grande, qui s'insèrent au moins légèrement dans sa substance. Ils panchent vèrs le conduit hépatique, & d'autres encore qui communiquent les uns dans les autres, & avec le conduit de la vésicule & celui du foye, & qui ont beaucoup de petites branches. Il y a dans les Journaux de Lipsik 1682. p. 20 & suiv. des Observations anatomiques sur la structure des vaisseaux *biliaires*, & sur le mouvement de la bile.

BILIEUX, EUSE. adj. Qui est plein de bile. *Biliosus*. Les gens d'une humeur *bilieuse*, d'un tempérament *bilieux*, sont plus propres pour la guèrre que pour l'étude. Les gens *bilieux sont* colériques.

Toutes fois si jamais quelque ardeur bilieuse,
Allumoit dans ton cœur l'humeur litigieuse. BOIL.

BILLARD. s. m. Moüillez les deux *ll* dans ce mot & dans les suivans. Jeu honnête, & d'adresse; on le jouë sur une grande table, où on pousse des boules dans des blouses, avec des bâtons faits exprès, & selon certaines loix, & conditions du jeu. *Ludus in quo super oblongam mensam globulos incurvis clavis impellimus*.

BILLARD, est aussi la grande table couvèrte d'étoffe, sur laquelle on jouë & on pousse les billes dans les blouses qui sont sur les coins & sur les bords. *Mensa viridi instrata panno*. On fait aussi des *billards* dans des places qu'on prépare exprès dans des jardins.

BILLARD, est aussi le bâton recourbé avec lequel on pousse les boules. *Clava incurva*.

BILLARDER. v. n. C'est toucher sa bille deux fois en joüant, ce qui fait un coup pèrdu. *Ictu gemino globulum trudere, ictum iterare*. Il a *billardé*, le coup ne vaut rien. *Billarder* se dit encore, lorsqu'on touche les deux billes avec le billard, *utrumque globulum clavâ percutere*.

BILLE. s. f. Est une boule d'yvoire, ou de bois, avec laquelle on jouë au billard. *Globus eburneus vel buxeus*. On dit, *faire une bille*; pour dire, la mettre dans une des blouses qui sont autour de la table. *Globulum in fundulum trudere*. On dit *doubler une bille*; pour dire, la prendre de plein, & la pousser de toutes ses forces. *Globulum loco trudere*.

Ce mot vient du Latin *pila*.

On dit provèrbialement, que deux hommes sont *billes pareilles*, qu'ils sont sortis d'une affaire *billes pareilles*; quand ils n'ont point remporté d'avantage l'un sur l'autre.

BILLE, est aussi un bâton pointu qui sert aux Emballeurs pour sérrer les cordes de leurs ballots, & à sérrer les charges des mulets. *Sarcinatoris clava*.

Autrefois le mot de bille ne signifioit qu'un *bâton*: ce que témoignent les mots de *biller*, & de *débiller*, dont on use encore sur les rivières; pour dire, Attacher la corde du bateau aux *billes*, ou bâtons qui sont au bout des traits des chevaux qui tirent.

Ce mot vient de *billus*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier un *gros bâton*, ou une *petite massue*. Cependant Borel veut que *bille* signifiant un bâton, vienne de *vilis*, c'est-à-dire, chôse vile.

BILLE, se dit aussi d'une piéce d'étoffe qui lie les deux bouts d'une chappe d'Église sur le devant.

BILLE D'ACIER, est un morceau quarré & marqué d'un fèr doux & écumé, qu'on prépare en sorte qu'il lui reste un grain menu. Il vient de l'acier en *bille*, d'autre en pain.

BILLE, Tèrme de Marine. Il se dit d'un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud. Son usage est de tenir le grand écoüet aux prémiers des grands haubans, lorsqu'il ne sert pas.

BILLE, Branche d'arbre, ou plutôt vèrge coupée par les deux bouts pour planter. *Talea, clavola, clavula*.

BILLEBARRER. v. act. Mettre plusieurs couleurs différentes & peu convenantes sur un habit, sur des meubles. *Variare*. Le vèrd & le bleu sont des couleurs qui *billebarrent* un habit. Cela s'est dit originairement des habits des bouffons, & des masques, qui les rendoient éxtravagans par plusieurs bandes ou barres de couleurs qui choquent la vûë. Les anciens Chevaliers mettoient aussi de ces piéces sur leurs habits, pour leur sèrvir d'ornement; & c'est de là que sont venuës les *billettes* du Blâson.

BILLEBARRÉ, ÉE. part. & adj. *Variatus*.

BILLEGOH. s. m. Arbre de la basse Éthiopie, haut & épais, & dont les Médecins du païs se sèrvent. DAPPER.

BILLER. v. act. Tèrme de Navigation. C'est, Attacher à une courbe de chevaux la corde qui sert à tirer les batteaux sur les rivières. *Alligare*. Le contraire est *débiller*, quand on la détache. Au passage des ponts & des pertuis il faut *biller* & *débiller*.

Biller, est aussi un tèrme d'Embaleur, qui signifie, Sèrrer avec la bille. *Stringere. Biller* un balot.

BILLET. f. m. Petit écrit, petite lettre qu'on envoye pour apprendre ou négotier quelque chôse. *Schedula*. La mode est venuë d'écrire par *billets* sans signature ni souscription, au lieu des lettres de cérémonie.

Ce mot vient de *billetus* diminutif de *billus*, qui a été fait de l'Allemand & de l'Anglois *bill*, qui signifie la même chôse. Ménage. D'autres le dérivent de *libellus*. Dans la basse Latinité on a dit aussi *billa*. Du Cange le dérive de *pittacium*, qui étoit chez les Anciens une *tablette* préparée avec de la poix, que les Grècs appellent *πίττα*, qui servoit à écrire des cédules ou *billets*, qu'on a appellez au commencement *pillets*. Il peut venir du Grèc *βιβλίδιον*.

Billet, se dit aussi des poulets qu'on envoye à des maitresses. *Schedula amatoria. Billet* doux. *Billet* galant. *Billet* tendre.

Billets d'entèrremens. *Scheda funebris. Billets* de Charlatan, sont des imprimez qu'on donne pour semondre des entèrremens, ou pour annoncer le logis & la science d'un Opérateur: ce qui se dit aussi de ces petits écrits circulaires par lesquels on fait assembler les gens d'un même corps, ou qui sont intéressez en une même affaire; ce qui s'appelle *faire courir le billet*.

Billet, se dit aussi de toute écriture privée par laquelle on s'oblige à quelque payement, ou on fait la reconnoissance de quelque chôse. *Chirographi cautio, syngrapha*. D'ordinaire tous les biens, les effets des Marchands, consistent en *billets*, ils n'ont point d'immeubles, ni de rentes. Toutes les Négociations de la Place du Change se font par *billets*, par lettres de change & rescriptions. Il ne peut pas nier que je ne lui aye donné ce dépôt, j'en ai son *billet*. Voyez Change. Par l'Ordonnance de 1629. toutes promesses, le nom du créancier en blanc, ou rempli depuis qu'elles ont été faites, sont déclarées nulles.

Billet de change. On connoit ce que c'est qu'un *billet de change*, par l'article XXVII. de l'Ordonnance de 1673. qui porte qu'aucun billet ne sera réputé *billet de change*, si ce n'est pour lettres de change qui auront été fournies, ou qui le devront être. Il n'y a que deux sortes de *billets* qu'on appelle *billets de change*: la premiére, quand il porte valeur reçûë en lettre de change, c'est-à-dire, lorsque les banquiers & négocians fournissent à un autre négociant des lettres de change pour les lieux dans lesquels il a besoin d'argent, & que pour la valeur de ces lettres il donne son *billet* de payer pareille somme au tireur. La deuxième est quand les *billets* portent, *Pour laquelle somme je promets fournir lettres de change sur telle ville*. Ces *billets* ont le même privilége que les lettres de change, & les *billets* pour lettres de change fournies; celui au profit de qui sont faits ces sortes de *billets* de lettres de change à fournir, ou ceux au profit de qui les ordres seront passez, peuvent contraindre le débiteur à les lui fournir, & au refus lui faire rendre l'argent qu'il a reçu, & lui faire payer ce qu'il coûteroit pour avoir leur argent par lettres de change dans les lieux désignez par leurs *billets*. Bornier, *dans ses notes sur l'Ordonnance de 1673*.

Billet pour lettres de change fournies, doit faire mention de celui sur qui elles ont été tirées, qui en aura payé la valeur, & si le payement a été fait en deniers, marchandises, ou autres effets, à peine de nullité. Ordon. *de 1673*.

Billet pour lettres de change a fournir, doit faire mention du lieu où elles seront tirées, & si la valeur en a été reçûë, & de quelles personnes, à peine de nullité. Ordon. *de 1673*. Le formulaire d'un *billet de change pour une lettre à fournir* se conçoit en ces tèrmes: *J'ay reçû comptant de tel la somme de tant, pour laquelle je promets lui fournir lettre de change payable à lui, ou à son ordre, en telle ville, en ces prochains payemens de tel mois. Fait, &c.* Bornier, *dans ses notes sur l'Ordonnance de 1673*. Les *billets* de monnoye ont commencé à avoir cours en 1704. on jugeoit alors qu'ils tenoient lieu de deniers comptans.

Billets de l'Épargne, sont des ordonnances, mandemens, ou rescriptions données à recevoir sur les Trésoriers de l'Épargne, qui n'ont point été acquittées & qui sont surannées. *Rescriptum ad quaestores aerarii*.

En ce dernier sens on dit, faire courir le *billet*; pour dire, Négocier un *billet*, ou chercher de l'argent à emprunter par le moyen des Notaires, Courtiers de change, ou autres personnes.

Billet, se dit aussi de certains petits bulletins ou papiers roulez qui servent pour donner des suffrages dans une élection. *Suffragium*. Il a donné son *billet* en faveur d'un tel aspirant à cette charge. On le dit aussi en tèrmes de Blanque, ou de Lotterie. Il a eû un bon billet à cette blanque, à cette lotterie, un *billet* noir où il y avoit un bénéfice.

En ce sens on dit que des soldats tirent au *billet*, *Sorte ducere*, quand de plusieurs soldats qui sont coupables d'une même faute on n'en veut punir qu'un pour donner l'exemple; & pour cela on les fait tirer au sort, & on punit celui qui a tiré le *billet* noir.

Billet, se dit aussi des marques & passeports qui se donnent pour avoir la liberté de passer ou d'entrer en quelque lieu. *Commeatus*. En tems de peste il faut prendre un *billet* de santé au lieu d'où on sort. Le Magistrat, ou le Conseil de santé des lieux sains éloignez de dix ou douze lieuës du lieu pestiféré, ou plus loin, selon la grandeur du mal, donnera des *billets* de santé à ceux qui en partiront pour aller ailleurs. De la Mare. Celui qui aura un *billet* de santé prendra un certificat au bas de tous les lieux où il aura diné, ou couché, & la même chôse sera observée à son retour. Id. On prend les *billets* aux portes pour faire passer du bétail debout à travers la ville. On n'entrera à cette cérémonie que par *billets*. On obtient des *billets* pour entrer aux Ballets du Roi, aux Comédies. Les Officiers de ville donnent des *billets* aux soldats pour leur assigner leur logement.

BILLETTE. f. f. Petite enseigne en forme de baril'et, qu'on met aux lieux où on doit péage, pour apprendre aux voituriers qu'il ne faut pas passer sans payer le droit, soit au Roi, soit aux Seigneurs qui sont chargez d'entretenir les chemins.

Billette, en tèrmes de Blason, est une piéce solide dont on charge l'Écu, qui est faite en forme de quarré long. *Scheda*. Il y a des *billettes* de métal, & d'autres de couleur. Lavardin porte d'or à onze *billettes* d'azur, 4. 3. 4. On appelle *Billettes couchées*, ou *renversées*, quand leur plus long côté est couché par tèrre sur l'Écu, & le plus petit à plomb. C'étoient anciennement des piéces d'étoffe d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qui se cousoient par intervalle sur les habits pour leur servir d'ornemens, qu'on a transportées depuis sur les Écus. Les *billettes* sont aussi des marques de franchise qu'on mettoit autrefois aux bornes des tèrres.

Billetté, adj. m. Tèrme de Blason. On appelle un Écu *billetté*, celui qui est chargé de billettes. *Scuti area schedis inspersa*.

Billeté, ée. en tèrmes de Négoce, c'est une épithéte qu'on donne aux marchandises, sur lesquelles on a mis des billets, ou des étiquéttes qui contiennent un numero, qui est relatif à ceux des livres, ou de l'inventaire du Marchand. *Inscriptus*.

BILLEVESÉE. f. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois une *balle soufflée, pleine de vent. Folliculus*.

Billevesée, se dit figurément des paroles ou des chôses vaines, qui n'ont aucune apparence ni solidité. *Nugae, somnia, fabula*. C'est un donneur, un compteur de *billevesées*. Cela ne se dit que dans le stile bas & populaire. Sottes *bilevesées*, pernicieux amusemens, Romans, puissiez-vous être à tous les Diables. Mol. Chacun sçait que c'est pure *billevesée*. Sar.

BILLON. f. m. C'est un tèrme particuliérement affecté aux monnoyes. *Nummi forsice imisi, & iterùm conflandi*. Il signifie, Toute matiére d'or, ou d'argent, qui est alliée, c'est-à-dire, mêlée au dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoyes; comme maintenant que la fabrication des loüis d'or est fixée à 22 carats, & des louis d'argent à 11. deniers, le *billon d'or* est celui qui est à 21 carats; & le *billon d'argent*, celui qui est au dessous de dix deniers. Il y a deux sortes de *billon d'argent*, l'un nommé *haut billon*, qui est à dix deniers, & au dessous jusqu'à cinq; & l'autre *bas billon*, qui est au dessous de cinq deniers. Voyez Bouteroüe, *Rech. Cur. des Monn. de Fr. p. 144.* & Boizard, *Tr. des Monn. P. 1. C. 3.*

Il est défendu à tous Mèrciers, Billonneurs, & autres personnes qui ne sont point Orfévres, de vendre ni acheter aucun or, ni argent, si ce n'est par *billon*.

Billon, signifie aussi toute sorte de monnoye qui est décriée à quelque titre, & de quelque alloi qu'elle puisse être. *Nummi exauktorati*. En ce sens on dit, qu'il faut envoyer la monnoye au *billon*; c'est-à-dire, qu'elle sera fonduë & remise sous les coins. Ordonner qu'elle sera mise au feu pour *billon*.

Billon, se dit aussi de la menuë monnoye de cuivre, comme sont liards, doubles, &c. *Nummi aerei*.

Billon, signifie aussi, le lieu où l'on porte la monnoye décriée, légère ou défectueuse, pour la refondre, & en recevoir la juste valeur, comme sont les Bureaux du Change, ou de la Monnoye. *Officina liquandis ac reficiendis nummis*. Porter au *billon*. Envoyer au *billon*.

Billon, est aussi du bas argent qu'on affine avec la casse d'Orfévre comme l'autre argent, mais sans eau forte.

Ménage dérive ce mot de *binio*, qui signifie un *denier*. Covarruvias, de *vellus*, à cause que les Romains marquoient leurs monnoyes de cuivre de la figure d'une brebis. Nebrissensis le dérive de *vili*. Borel de *villon*, ou de *guillon*, qui signifioit autrefois *tromperie*; d'où vient qu'on donna ce nom à un vieux Poëte nommé François Corbeüil, à cause de ses friponneries. Mais Bouteroüe le dérive du Latin *bulla*, qui a signifié autrefois des *sceaux*, & des *matrices* qui servoient à former les coins des monnoyes; & c'est ainsi que les appelle Harménopule. Du Cange croit qu'on l'a ain-

si nommé, à cause que c'est *aurum aut argentum in massam seu billam, i. baculum, conflatum, nec dum purgatum.*

BILLON, se dit figurément & dans le stile comique, de tout ce que l'on n'estime point, de tout ce que l'on rejette. *Res vilioris pretii.* Hors de Paris, je mets tout au *billon*; pour dire, de toutes les villes de France, je n'estime que Paris. Lorsque l'on fit rechèrche de la noblesse, & que l'on examina les titres de ceux qui se disoient Gentilshommes, on dit que la noblesse avoit été mise au *billon.*

BILLON, tèrme de Vigneron. C'est une vèrge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts seulement. *Palmes brevior.* Ne laissez qu'un *billon* sur ce sep. Cela se pratique sur tout à l'égard du raisin blanc, tel qu'est le meûnier, & autres, qui maillent toujours plus près que le raisin noir. LIGER. On ne croit pas que ce tèrme soit en usage, ou du moins fort commun, ailleurs qu'en Bourgogne, d'où étoit Liger; il y a de fort grands vignobles où on ne l'a jamais entendu dire.

On ne voit pas d'où ce nom est venu en ce sens, si ce n'est peut-être que les vignerons ayent dit *billon* pour un diminutif de Bille, qui signifioit autrefois bâton. *Billon* est un petit bâton, un bois court.

BILLONNAGE. Trafic illicite de celui qui billonne. *Nummorum exauctoratorum commercium.* Le *billonnage* est un crime qu'on rechèrche, & qu'on punit, comme celui de fausse monnoye.

BILLONNEMENT. s. m. Action de billonner. *Monetæ incisio & conflatura.* POMEY.

BILLONNER. v. n. qui est pris en bonne & mauvaise part. Il signifie proprement, Recueillir les espéces décriées & envoyées au billon; ce qui étoit autrefois permis à certaines personnes préposées pour cet effet. *Obnoxiam forfici monetam conflaturæ gratiâ conquirere.* Mais il se prend ordinairement en mauvaise part, & signifie, Trafiquer de monnoye de billon; substituer des espéces défectueuses en la place des bonnes. Profiter induëment sur les espéces au préjudice des Ordonnances. BOIZ. *Obnoxiam forfici monetam commercii gratiâ colligere.* L'Ordonnance en a fait un crime, qui peut être commis en plusieurs façons. 1°, Lorsqu'on achete, ou qu'on change la monnoye pour moins qu'elle ne vaut, pour la remettre à plus haut prix, soit dans le même lieu, soit dans une autre Province. 2°, Quand les Receveurs payent en des espéces moindres, ou plus légères qu'ils ne les ont reçûës, ou quand ils payent en espéces qu'ils font valoir à plus haut prix que celui de l'Ordonnance. 3°, Quand les Changeurs remettent dans le commèrce des espéces défectueuses, étrangères, & décriées. 4°, Quand on choisit les espéces plus pesantes pour les vendre aux Orfévres ou Changeurs qui les fondent. 5°, Et généralement quand on profite sur le prix de la monnoye. Boizard rapporte neuf différentes manières de *billonner*, à prendre ce mot en mauvaise part. Voyez Tr. des Mon. P. II. c. 5.

BILLONNER. v. act. Tèrme d'Agriculture, & de Vigneron. C'est ne laisser que des *billons.* Couper les vèrges de la vigne courts, & ne leur laisser que trois ou quatre doigts de long. *Palmites brevissimos amputando facere, breviores amputare; plurimùm decurtare.* Taillons cette vigne, & ne faisons que la *billonner.* LIGER. On le dit quelquefois absolument comme s'il étoit neutre. On a toujours coutume de *billonner* dans la vallée d'Aillan. LIG.

BILLONNEUR. s. m. Celui qui se mêle de billonner. *Monetæ forfici obnoxiæ conquisitor.* Les *Billonneurs* étoient autrefois des personnes préposées par le Roi pour recueillir les espéces décriées, & mises au billon. Du tems de Charles VI. en 1385. ces *billonneurs* tenoient leur boutique dans la ruë aux Feurres le long du Cimetière S. Innocent; & cette place s'appelloit le *Billon.* Maintenant on appelle *Billonneurs*, ceux qui font un trafic illicite d'argent, en profitant sur la valeur des espéces. On les punit comme une espéce de faux monnoyeurs.

BILLOS. s. m. Ce sont des droits & impositions qu'on léve sur le vin en Bretagne, comme les vingtiéme, onziéme, quatriême, &c. soit que le Roi les léve, soit quelques Seigneurs, ou Villes par octroi & concession.

BILLOT. s. m. Grosse piéce de bois d'un ou de deux piéds de haut, & plus longue que large, difficile à remuer, sur laquelle on coupe quelque chôse, ou on l'y attache. *Brevior ligni truncus.* Ainsi la piéce de bois, sur laquelle les Boissclliers & les Tourneurs travaillent, s'appelle un *billot.* Celle sur laquelle on pose une enclume, s'appelle encore un *billot.* Celle que l'on met sous les pinces ou leviers pour mouvoir quelque fardeau, s'appelle aussi un *billot.* Celle sur laquelle on coupe en plusieurs lieux la tête aux criminels, s'appelle encore un *billot.* Enfin, on appelle un *billot* ce qui sèrt aux Sèrruriers pour tourner les rouleaux.

Ces mots de *bille*, *billard*, & *billot*, viennent du Latin *billus*, qui signifie un *bâton.*

BILLOT, est aussi un bâton que l'on met le long des flancs des chevaux neufs, qu'on améne d'Allemagne, & qui sert à les conduire à la file les uns des autres.

BILLOT, on appelle aussi de ce nom, une sorte de souricière, qui est en effet comme un petit *billot*, où il y a des trous; & du fil d'archal, pour attraper les rats, & les souris.

BILLOTS, en tèrmes de Mèr, sont des piéces de bois courtes qu'on met entre les fourcats des vaisseaux pour les garnir en les construisant.

On dit provèrbialement, J'en mettrois ma tête sur le *billot*; pour dire, j'en suis bien assuré; j'en gagerois ma tête à couper.

BIM.

BIMAUVE. s. f. Tèrme de Botanique. C'est une espéce d'Althée. *Althea, Hibiscus.* Quelques-uns donnent ce nom de *Bimauve* à la guimauve. Voyez ce mot.

BIMBELOT. s. m. Petit joüet d'enfant, comme poupée, moulinet, carosse, ou autre petite machine de carte ou de bois qui est propre à réjoüir les enfans. *Crepundia.*

BIMBELOTIER. Quelques-uns disent BIMBLOQUIER. s. m. Marchand ou Artisan qui vend, ou qui fait des *bimbelots.* *Crepundiorum opifex.* Il y a à Paris de riches Marchands *Bimbelotiers.*

BIN.

BINAIRE. adj. m. & f. *Binarius.* Le nombre *binaire* est composé de deux unitez. En Musique, la mesure *binaire* est celle qu'on bat également dans le lever & dans le baisser de la main.

BINARD. s. m. Chariot ayant quatre grosses roues d'égale hauteur, avec un plancher de grosses piéces de bois, sur lesquelles on transporte des colonnes ou des pièrres d'une grosseur extraordinaire. *Carrus.*

BINDELLES (on dit aussi BIDELLE) s. f. Vieux mot qui s'est dit d'une sorte de manches anciennes. Cousant mes manches à *bindelles.*

BÎNEMENT. s. m. Action de Bîner. Seconde façon que l'on donne à la vigne. *Vineæ repastinatio.*

BÎNER. v. act. Tèrme d'Agriculture. Donner un second labour, une seconde façon aux tèrres, aux vignes, qu'on appelle *Binement.* *Vineam repastinare.* Les anciens appelloient ces secondes façons *binalia*, & on dit *Iterare agrum* dans le même sens. Je *binerai* demain cette tèrre. Il est tems de *biner* les vignes. LIG.

BÎNER. Tèrme de Jardinage, est la même chôse que béquiller. C'est quand avec un outil de fèr emmanché, & ayant deux dents renversées, on serfoüit ou serfoüette les pois, les féves, les laitues, les chicorées, &c. c'est-à-dire, qu'on y fait une manière de petit labour, qui ne fait qu'ameublir la tèrre autour de chaque pied, sans l'arracher, ou le blesser. LA QUINT. C'est une seconde façon qu'on donne à ces légumes.

BÎNER. v. n. Tèrme d'Église, qui se dit quand un Prêtre a la permission de dire deux Messes en un jour. *Eodem die binas Missas dicere.* Son Évêque lui a permis de *biner.*

BINET. s. m. Bout de chandelle qu'on léve sur le haut du chandelier, afin qu'il se consume tout à fait. *Candelæ ima pars.* C'est un avàre qui a donné le bal, où les bougies étoient si courtes, qu'il a fallu faire *binet.*

BINET, se dit aussi d'un petit morceau de laiton plat, délié, & large comme un écu blanc, avec une queuë que l'on met dans la bobéche du chandelier. Au milieu de ce petit morceau de laiton, il y a une pointe de fèr, où l'on fiche le bout de la chandelle qui reste à brûler, afin que rien ne se pèrde; & c'est ce qu'on appelle *faire binet.* On fait aussi des *binets* de fèr blanc. Un Auteur, qui a critiqué Messieurs de l'Académie Françoise, prétend que le mot de *binet* ne se dit qu'en ce dèrnier sens, & nullement pour signifier le bout de chandelle que l'on met sur le haut du chandelier pour le faire consumer tout-à-fait: cependant l'invention de *faire binet*, pour épargner les bouts de chandelle qui restent à brûler, a été mise en usage fort longtems avant qu'on eût imaginé la petite machine dont on vient de donner la description. Si donc Messieurs de l'Académie ont fait en cela quelque faute, c'est seulement en ce qu'ils ont oublié cette seconde signification du mot de *binet.*

BINI. s. m. Tèrme de Cloître, qui se dit d'un Moine qu'un Supérieur donne à celui qui veut sortir pour l'accompagner, & n'aller pas seul. On applique ce vèrs à ces deux compagnons.

Hos brevitas sensus fecit conjungere binos.

BINOCLE. s. m. Tèrme d'Optique. C'est une lunette à longue vûë qui est double; c'est-à-dire, deux tuyaux joints ensemble, par lesquels on peut obsèrver un objet éloigné par les deux yeux en même tems. Il a été inventé par le Père Rheita Capucin d'Orléans qui en a écrit dans son livre intitulé *Oculus Henoc & Eliæ*; & depuis a été renouvellé par le Père Chérubin Capucin, qui en a écrit un grand volume en l'année 1678.

BINOCULAIRE. adj. Qui sert aux deux yeux. Le P. Chéru-

bin s'est servi de ce tèrme dans son traité de la vision parfaite. Astrocope *binoculaire*.

BINOME. s. m. Tèrme d'Algébre. C'est un nombre produit de l'addition de deux nombres, ou grandeurs incommensurables. *Binomius*. Quand il y en a trois, on l'appelle *trinome*: quand il y en a quatre, *quatrinome*; quand il y en a plusieurs, *multinome*. Cela vient de ce que ces grandeurs doivent se nommer de noms differens. Il faut observer que quand on ajoûte des nombres ou grandeurs commensurables parmi des incommensurables, on ne les compte point pour leur faire changer le nom de *binome* ou *trinome*, &c. L'*apotome* est la différence qu'il y a entre ces sommes ajoûtées. Euclide en traite dans son dixiéme livre des Élémens, & ensuite tous les Algébristes. Chez les anciens on appelloit *binomes*, ceux qui avoient deux noms. Voyez les nouveaux Elémens des Mathématiques par M. Prester.

B I O.

BIOCOLYTE. *Byocolita*, *æ*. On appelloit *Biocolytes* dans l'Empire Grèc certains officiers, ou soldats, qui étoient obligez d'empêcher les violences qui se commettoient dans l'Empire. Les *Biocolytes* étoient autrefois à peu près ce que sont aujourd'hui les Archers de nos Maréchaussées. Le nom de *Biocolyte* vient de deux mots Grècs, Βία, *vis*, violence, & κωλύω, *impedio*, *j'empêche*. L'Empereur Justinien supprima les *Biocolytes*. Voyez Boulenger.

BIOGRAPHE. s. m. Auteur qui écrit des vies, ou de Saints, ou d'autres. M. l'Abbé Chastelain s'est servi de ce mot pour éviter d'user si souvent d'une périphrase, mais il n'est point en usage. Il vient du Grèc βίος, *vita*, & γράφω, *scribo*; mot à mot *vitæ* ou *vitarum scriptor*.

BIOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I P.

BIPENNE. s. f. *Bipennis*. M. Moreau de Mautour a employé ce tèrme dans son discours préliminaire sur les Amazônes, pour signifier la double hache qui étoit l'arme ordinaire dont usoient ces femmes guèrrières. Ce n'est autre chôse que le mot Latin, auquel il a donné une tèrminaison Françoise. Je ne crois pas qu'on trouvât ce tèrme dans aucun autre Auteur; mais ce sont de ces libertez que l'on se permet quelquefois dans des discours d'érudition, & que l'on ne doit point se donner ailleurs. Ainsi dans une dissertation sur les médailles de l'Isle de Ténédos, on pourroit peut-être dire à l'éxemple de M. Mautour, qu'elles ont au revers une *bipenne* avec ce mot, ΤΕΝΕΔΙΩΝ &c. Mais après tout je crois que les Vaugelas, les Patru, les Regnier, Des Marais, les Fénelons, les Bouhours, diroient plutôt une double hache, qu'une *bipenne*.

B I Q.

BIQUE. s. fém. *Capra*. Ce mot se dit dans quelques Provinces de France, & principalement en Champagne, pour marquer la fémelle du bouc; mais à Paris ce mot est inconnu, & on dit une chévre.

Le Pére Thomassin dérive le mot *bique*, & bouc, de βίκη, qu'on trouve dans Hésychius, pour signifier une chévre.

BIQUELAR. s. m. Tèrme de Relation. Cuisinier du Divan d'Alger. *Coquus*. Les Janissaires, que les Algériens appellent Oldachis, après avoir été quelque tems simples soldats, sont faits *Biquelars*, autrement Cuisiniers du Divan, qui est le prémier degré pour monter aux grands offices suivans. Ces *Biquelars* sont ceux qui dans les Casseries, aux Garnisons, aux camps, & aux armées, ont soin d'apprêter à boire & à manger aux Officiers & aux Chefs principaux de la Milice d'Alger. De *Biquelars* ils deviennent Odabachis, c'est à dire, Caporaux des Compagnies, ou Chefs de quelque escadre de soldats. DAN. *hist. de Barb.*

BIQUET. s. m. Tèrme de Monnoye. C'est une sorte de Trébuchet, dont on se sert pour peser. *Nummaria trutina*.

BIQUER. s. m. Chevreau. Le petit d'une chévre.

BIQUETER. v. act. C'est se servir du Biquet pour peser. *Appendere*.

BIQUETER. Ce mot se dit des chévres. Voyez BICQUETER.

B I R.

BIRAMBROT. s. m. Mot corrompu du Hollandois. Il ne se dit qu'en riant, à l'éxemple de Scarron, qui a dit: Adieu mon cher mangeur de *Birambrot* & de tartines, revenez vous mettre au beurre de Vanvre. Le *Birambrot* est une sorte de soupe qu'on fait avec de la bière, du sucre, de la muscade, & quelquefois avec du beurre & du pain.

Ce mot est composé de *bier*, *bière*, & *broot*, *pain*.

BIRE. Tèrme de pêche. Engin ou instrument d'Osier pour prendre des poissons. Il est défendu dans le tems de fraye par le VIII[e] Article de l'Ordonance des eaux & forêts.

BIRETTE. s. f. Sorte de bonnet que portent les Novices chez les Jésuites, pendant leur Noviciat. *Biretum*. Ce bonnet vient d'Italie, aussi bien que le nom, qui cependant vient encore de plus loin, & qui se trouve dans la vie de S. Henri Évêque d'Upsal & Martyr, *Act. Sanct. Jan. T. II. p.* 250. Les Bollandistes remontent même encore plus haut dans le II[e] T. du mois de Mars p. 241. & il leur paroit que *birettum* est un diminutif de *birrhum*, que l'on trouve parmi les noms des habits Saints, ou Sacerdotaux, dès le tems de S. Cyprien. Ils ajoutent que ce nom vient de la couleur rouge foncé que cet habit avoit, & qu'en Grèc il se nommoit πυῤ-ῥὸν, dont les Latins firent *birrum*, en changeant le π en *b*. Dans le même ouvrage Tome I. de Mai p. 340. F. *biretum* est distingué de *galerus*, & les Bollandistes disent que *biretum* est un bonnet quarré. Aujourd'hui ce qu'on appelle *birette* est rond. C'est l'ornement de tête que les hommes portoient en France il y a 200 ou 502 ans, comme il paroit par les anciens tableaux & nos anciennes tapisseries.

Quoique le *birrus*, ou *birrum*, fût un habit du corps, & non pas un habillement de tête, son diminutif *birette* a pû se donner à un ornement ou habillement de tête, parce qu'autrefois il étoit joint à l'habit & en faisoit partie, que le *byrrus*, ou *byrrum* étoit un habillement qui couvroit non seulement la tête, mais aussi les épaules, d'où vient que quand on en retrancha la partie d'en bas qui couvroit les épaules, gardant seulement la partie d'en haut qui couvroit la tête, comme il étoit appetissé, on ne lui donna plus pour nom que le diminutif de *birrus*, ou *birrum*, & on l'appella *birette*, ou *barette*; car on dit aussi *barette*, mais aujourd'hui il signifie autre chôse, comme on le peut voir à sa place.

BIRGITTE. Voyez BRIGIDE.

BIRON. s. m. *Biranium*. Ville de France dans le Périgord, qui a donné son nom à la Maison de *Biron*.

BIS. adj. Ce mot est purement Latin, & signifie, Deux fois, en François. On s'en sert en Musique pour marquer la répétition d'un couplet, ou d'un vers, d'une chanson, qu'il faut faire par deux fois.

BIS, se dit en tèrmes de Pratique, lorsqu'on paraphe des piéces, ou des feüillets d'un Régistre, & qu'on en cotte deux de même nombre, on met à tous les deux *bis*.

BIS, se dit aussi à la Chambre des Comptes, lorsqu'il y a un double emploi, ou qu'il y a deux quittances rapportées pour une même partie qui ne valent que pour une; on met sur l'une & l'autre *bis*; & quelquefois un *bis capit*, quand on est payé deux fois d'une même partie.

On appelle aussi en tèrmes Ecclésiastiques un *Biscantando*, une pèrmission qu'on donne à certains Curez de dire deux Messes, pour désservir deux Cures en des lieux ruinez où il n'y a pas moyen d'entretenir deux Prêtres.

BIS, ISE. adj. Qui est entre le blanc & le noir. *Cibarius, secundarius panis*. Les liévres qu'on veut transporter se consèrvent mieux en pâte *bise*. Ce blé est trop *bis*. Cette farine est trop *bise*. Les pauvres, & ceux qui vivent dans l'austérité, ne mangent que du pain *bis*.

On appelle du pain *bis-blanc*, celui qui est mitoyen entre le pain de fine farine de froment, & le pain *bis* où il y a du son & du seigle.

On dit aussi d'une personne, qu'elle a le teint *bis*, qu'elle est *bise*, pour dire, qu'elle n'a pas ce grand éclat, cette vivacité de blancheur qui seroit à désirer. Mais cela ne se dit qu'en riant, & dans le stile comique.

BISACRAMENTAUX. s. m. & pl. Hérétiques qui ne reconnoissent que deux Sacremens, le Baptême & la Céne, ou l'Eucharistie. Ce mot est composé de *bis*, qui dans la composition signifie deux, & de *Sacramentum*. Pratéole a forgé ce mot, & quelques Auteurs François s'ent sont servis, mais l'usage ne l'a point reçu.

BISANCE, ou plûtôt BYZANCE. s. m. *Bysantium*. Voyez BYZANCE, car c'est ainsi qu'il faut écrire, & M. Corneille lui-même, qui écrit *Bisance*, a cependant écrit dans le même article *Byzas*, & *Bizantius*; ce qui est d'autant mieux, qu'il faut distinguer cette ville d'une autre ville de Thrace, selon Ptolémée, ou de Macédoine, selon Étienne de Byzance, & dont j'ai vû une médaille, avec cette inscription, ΒΙΖΑΝΘΗΝΩΝ.

BISAYEUL, EULE. s. m. & f. Tèrme relatif. Qui est pére ou mére d'un grand-pére, ou d'une grand-mére, ou d'un ayeul ou ayeule. C'est le troisiéme degré de parenté dans la ligne ascendante avec les petits-fils. *Proavus*. Chacun de nous en particulier ne peut douter que son pére, son ayeul, son *bisayeul*, ne crûssent comme croyent les Catholiques. Ce *Bisayeul* étoit très-certain que son *bisayeul* avoit cru de même. PELISS. La Cérémonie de la béatification de S. François de Borgia, faite à Madrid, fut particuliérement remarquable, en ce que le corps du Saint fut suivi dans toutes les différentes

différentes processions par quarante six Seigneurs, qui le reconnoissoient pour leur ayeul, pour leur *bisayeul*, ou pour leur trisayeul, dont il y en avoit quatorze Grands d'Espagne P. Verj.

BISCACHO. s. m. Sorte d'animal du Pérou, dont la chair est semblable à celle de nos lapins, & qui a la queuë longue comme celle d'un écureüil.

BISCAPIT. s. m. Mot Latin, devenu François seulement dans le stile de la Chambre des Comptes. C'est l'action de celui qui prend deux fois ce qu'il ne devoit recevoir qu'une. La peine du *biscapit* est la restitution du quadruple.

BISCAYE. s. f. *Biscaia*, *Viscaia*, *Cantabria*. Province d'Espagne bornée au nord par la mèr de *Biscaye*, au couchant par les Asturies; par la vieille Castille au midi, & par le païs de Guipuscoa au levant. Bilbao est Capitale de la *Biscaye*. La *Biscaye* a été anciennement la demeure des Cantabres, selon quelques-uns; selon d'autres la *Biscaye* a été habitée anciennement par les Antrigons, vers le levant; & par une partie des Cantabres propres vers le couchant. La *Biscaye* est abondante en bois, en fruits sauvages, & en pommes, dont ils font de la *Sidra*, ou du cidre; en vin, en millet, en noix, en chataignes, en raisins, en mines de fèr, d'acier, de plomb. La mèr de *Biscaye*, *mare Cantabricum*, est la partie de l'Océan Atlantique qui baigne la côte Septentrionale de l'Espagne. La *Biscaye* Françoise, *Biscaia*, ou *Cantabria Gallica*, c'est le païs des Basques. Nous avons en Espagnol un *Epitome* des Seigneurs de Biscaye par Antonio Navarre. La Nouvelle *Biscaye*, c'est une Province de l'Audiance de Guadalajara, dans le Méxique. Voyez *Arn. Oihonarti Notitia utriusque Vasconia*.

BISCAYEN, enne. s. m. & f. Qui est de Biscaye, natif originaire de Biscaye. *Cantaber*. Catel dans son hist. de Languedoc écrit *Biscoyn*. Larrey dans son histoire d'Angleterre T. II. p. 373. a écrit *Biscain* avec quelques anciens, & Maty dit *Biscain*, les *Biscains*. L'un & l'autre est mal. Il faut dire avec M. Corneille *Biscayen*, qui se prononce *Biscaien*. Les *Biscayens* sont affables, agiles, vifs, courageux; mais sujets à la colère. T. Corn. Les filles *Biscayennes* vont tête nuë, & se coupent les cheveux, parce que selon la coutume du païs les vièrges ne doivent pas les porter longs, ni être voilées. Quand elles sont mariées elles se couvrent la tête d'une toile jaune, qui fait au dessus du front une espéce de corne, qui s'éléve en pointe. Cet habillement de tête semble approcher de celui de quelques anciens Espagnols & montagnards. Id. Les *Biscayens* ont eû des Comtes, ou Gouverneurs, envoyez par les Rois d'Oviedo & de Léon jusqu'en 859. Les *Biscayens*, au rapport de Botero, prétendent que le Roi, qui se nomme seulement Seigneur de Biscaye, doit entrer dans leur païs avec un piéd déchaussé. Id. M. De Tillemont semble éviter ce mot. Il dit toujours, les peuples de Biscaye. Il est cependant François & en usage.

BISCOTIN. s. m. Pâte cuite avec du sucre, qu'on met sur table au dessert. *Placenta*. Pour faire des *biscotins* il faut prendre une demi-livre, ou une livre de sucre, suivant la quantité que vous en voulez faire, le faire cuire à la plume, prendre une demi livre ou trois quarterons de farine, la jetter dans le sucre cuit, la remuer proprement pour la mettre en pâte; mais il ne faut plus la mettre sur le feu, il faut la dresser sur une table, ou sur une planche avec un peu de sucre, la pétrir proprement, puis la piler dans le mortier avec un blanc d'œuf, un peu d'eau de fleur d'orange, un peu de musc & d'ambre, si l'on y en veut; la bien piler, & le tout incorporer, & la bien pétrifier comme de la pâte fèrme. Ensuite on la met par petites boules, comme les petits pains de citrons. Après l'on a une poëlée d'eau boüillante sur le feu, on les jette dedans; ils vont d'abord au fond; & quand ils viennent dessus il faut les lever avec une écumoire, & les faire égouter, les dresser, si faire se peut, sur des feüilles de fèr blanc, sinon sur du papier, & les mettre dans le four pour les faire cuire, & leur faire prendre une belle couleur. Chomel.

BISCUIT. s. m. Pain fort desséché par une double cuisson, d'où il est appellé *biscuit*, pour le garder long-tems, & particulièrement sur la mèr. *Panis nauticus*, *buccellatum*, *buccellum*. Le *biscuit* est bon à tremper dans le vin d'Espagne. La soute est le lieu où on garde le *biscuit* dans les vaisseaux. Le *biscuit* pour les voyages de long cours se cuit quatre fois, & on le fait six mois avant l'embarquement. Le *biscuit* qu'on charge sur les vaisseaux du Roi, est de farine de froment épurée de son, & de pâte bien levée. On appelle faire du *biscuit*, lorsqu'on va faire sa provision de *biscuit*, comme on dit, Faire de l'eau, & Faire du bois.

Biscuit, se dit aussi en tèrmes de Teinture. Il est défendu aux Teinturiers de faire aucun *biscuit*, ni faux noir, c'est-à-dire, entre deux galles, vieille & neuve.

Biscuit, Est aussi une pâtisserie friande faite avec de la plus fine farine, des œufs & du sucre; on y met aussi de l'anis & de l'écorce de citron. *Copta dulciaria*. On les fait cuire au four dans des moules de fèr blanc, ou de papier. Il y a aussi des *biscuits* de Carême faits sans œufs avec de la pâte d'amandes; des *biscuits* de consèrve de rôses, de citron, de grenade, &c.

Les Maçons appellent *biscuits* les pièrres de chaux qui restent dans le bassin, après que la chaux est détrempée.

On dit provèrbialement, qu'il ne faut pas s'embarquer sans *biscuit*; pour dire, entreprendre une affaire sans avoir les moyens, ou les provisions nécessaires, & convenables.

BÎSE. s. f. L'un des vents cardinaux. Il est froid & séc. Il régne dans le fort de l'hyver, & soufle entre l'Est & le Septentrion. *Aquilo*, *Boreas*. La *bise* est un vent très-dangereux sur la Méditerranée. Il s'appelle *Nord* sur l'Océan, & *Tramontana* en Italien, chez les Anciens *Boreas*, *Aparctias*. C'est un air froid qui gêle les vignes, qui séche les fleurs. Comme tombe une fleur que la *bise* a séchée, dit Malherbe.

Lipse dérive ce mot de l'Allemand *bisa*, qui signifie *tourbillon de vent*; & dit que *biesen*, & *biisen* signifient en Flamand, *être fort agité*. Le P. Pezron le tire du Celtique *bis*.

Bîse, Est aussi une petite miche de pain bis blanc qu'on donne aux écoliers. *Bise* est aussi le nom d'un certain poisson qui approche fort du ton. *Amia*. Rond.

On dit provèrbialement qu'un homme a été frappé du vent de *bise*, pour dire qu'il est ruiné, qu'il lui est arrivé quelque mauvaise fortune.

BISEAU. s. m. Endroit du pain où il n'y a pas de croûte, ce qui arrive lorsque les pains se touchent dans le four en cuisant. *Panis pars mollior*, & dans la basse Latinité, *bisellus*. Ceux qui ont de mauvaises dents demandent du *biseau*.

Quelques-uns le dérivent de *baiseau*, c'est-à dire, le lieu par où les pains se baisent. Mais Ménage le dérive de *bis*, dont il fait *bisus* & *bisellus*.

Biseau, se dit aussi en parlant de la taille des vèrres, des diamans, des pièrres précieuses, des glaces de miroir, lunettes à facettes: c'est l'angle formé de leurs supèrficies qui se joignent. *Lingula angulata*. On voit les objets doubles, quand on les expôse au *biseau* des deux côtez.

On dit aussi, qu'un ciseau, ou qu'un fermoir de Menuiserie est à deux *biseaux*, lorsque le taillant est en forme de coin, & qu'il a un angle ou *biseau* des deux côtez. *Obliquè angulata ferri acies*. Ce qui est coupé en talus sur le dos d'un couteau, ou d'un rasoir, s'appelle aussi *biseau*.

Biseau, Est aussi un tèrme d'Orfévre & de Metteur en œuvre, & c'est ce qui tient & arrête la pièrre de la bague dans le chaton.

Biseau, Parmi les Organistes, signifie un petit morceau d'étain, ou de plomb, qui couvre le tuyau, & qui aide au resonnement de l'orgue.

Biseau, ou *chamfrain*. C'est aussi une surface inclinée, ou platebande, faite par l'arête rabatuë d'une piéce de bois équarrie. On dit taillé en chamfrain, ou en *biseau*. On se sert aussi de ce tèrme dans la description de certains fruits.

En tèrmes d'Imprimerie, on appelle *biseau*, les morceaux de bois qui sont en glacis qui sèrvent à entourer les pages.

BISELLIAIRE. s. m. *Biselliarius*. Ce nom se trouve dans une inscription rapportée par Gruter p. MXCIX. n. 2. Cn. Plaetorio. Viviro. Augustali. Biselliario. &c. Ce mot vient de *bisellium*, qui selon quelques-uns est la même chôse que le Siége Curule, *Sella curulis*; & selon d'autres un siége plus grand, plus commode, plus honorable, qui se donnoit à certaines personnes aux spectacles, aux théâtres, & dans de semblables assemblées. Le droit d'avoir ce siége s'appelle sur deux inscriptions trouvées en Italie Honor Bisellii, & par la dèrnière trouvée depuis quelques années, il paroit qu'au moins quelquefois on achetoit ce droit. L'*honor bisellii* étoit donc à peu près comme nous dirions en France *droit de fauteüil*; & les *Biselliaires* seroient parmi nous ceux qui dans les assemblées auroient droit de fauteüil, tandis que les autres seroient debouts ou assis sur des bancs, des tabourets, des pliants, ou de simples chaises. Ce que nous venons de dire, montre que Scaliger s'est trompé dans les Tables des Inscriptions de Gruter, quand il met les *Biselliaires* parmi les Artisans, comme si c'étoient ceux qui faisoient les siéges appellez *bisellia*, & non pas ceux qui, comme on l'a dit, avoient droit d'en avoir aux assemblées. C'est une remarque de Pitiscus. Au reste, ces grands siéges appellez *Bisellia*, étoient anciens. Varron en parle *De Ling. Lat. L. IV.* & dit que c'étoient des siéges une fois plus grands que les chaises ordinaires, ou bien deux siéges où deux personnes pouvoient tenir. C'est pour cela qu'ils étoient appellez *Bisellia*, comme qui diroit *double siége*.

BÎSER. v. n. Tèrme d'Agriculture. Devenir bis. *Nigrescere*, *nigricare*. C'est une maxime chez les Laboureurs, que les blez *bisent* toûjours, & que quand on ne semeroit que du pur froment, il deviendra du méteil dans quelque tems.

BISET. s. m. Pigeon sauvage plus petit que le ramier, qui a les piéds & le béc rouges. *Palumbus.* On fait de bonne souppe aux choux avec des *bisets.*

Belon & Jules Scaliger disent qu'il a été ainsi nommé, à cause de sa couleur noire ou *bise.*

Quelques-uns l'appellent le *grand Biset.* Il est un peu plus petit que les pigeons domestiques. Son pennage est de couleur de roüille, enfermé, approchant de la couleur des raisins noirs. Ses plumes sont si livides qu'elles en paroissent noires. On voit plus cet oiseau en automne qu'en aucune autre saison. Le *Biset* ne fait des petits qu'une fois l'an. Il a le béc entièrement rouge, long environ comme celui du pigeon privé, & pointu par le bout. Il a toute la tête, le ventre & les ailes cendrées, excepté les grandes pannes, qui sont plus noirâtres, son vol est très-long & bien affilé, ce qui est cause qu'il fend l'air d'une grande vîtesse. Il a le sommet de la tête verdâtre, & mélangé de plumes noires. Sa queuë en approchant du croupion est cendrée, & noire dans le reste. Ses pieds sont rouges, raboteux, & munis d'ongles noires. La fémelle a le béc & les pieds d'un rouge moins éclatant. L'on fait cas de la chair du *biset*, & elle est plus délicate & plus serrée que celle du pigeon.

BISET, Est aussi un pain bis-blanc qu'on donne aux écoliers pour leur déjeûner. Ils l'appellent aussi une *bise.* On dit aussi un caillou *biset* en parlant d'un caillou noirâtre.

BISETTE. s. f. Petite dentelle que font les Païsannes pour leur usage, & qui est de peu de valeur.

BISLINGUA. s. fém. Tèrme de Botanique. C'est une espéce de *Ruscus*, ou de Houx-frélon. Elle est ainsi appellée, parce que du milieu de chacune de ses feüilles il en sort une autre plus petite, & qui a la même forme. On l'appelle autrement *Hyppoglossum.* Mais ces mots *bislingua*, & *Hyppoglossum*, ne sont point François. Voyez LAURIER ALEXANDRIN, qui est le nom François de cette plante, & sous lequel on en parlera.

BISMUTH. s. m. C'est un corps minéral à demi métallique, composé de la prémière matière de l'étain qui est encore imparfait. On le trouve dans les mines de ce métal. Sa substance est fort dure, pesante, aigre & cassante, & d'un grain gros, poli, blanc & éclatant. On l'appelle autrement *étain de glace*, parce qu'étant brisé, il fait voir plusieurs petites substances polies comme une glace, & qu'il tient beaucoup de l'étain. On l'appelle aussi *marchasite* par éxcellence, à cause qu'il surpasse les autres en blancheur & en beauté. Il contient un sel arsénical qui est dangereux à le prendre intérieurement. Son précipité est un magistère fort blanc, qu'on méle avec des eaux & des pommades pour en faire un fard qui embellit le teint des Dames, & qui guérit les altérations de la peau. On en tire aussi des fleurs qui effacent les taches du visage: ce qui fait qu'on l'appelle autrement *blanc de perle.* Voyez la façon de le faire dans Charras. Voyez encore la métallographie de Webster.

Alonso Barba dit qu'on en a trouvé depuis peu une mine en Bohême, & il le met au rang des métaux. Mais le *bismuth* est proprement le régule de la pièrre appellée Cobalt, *Cobaltum*; pièrre d'où l'on tire l'arsénic, l'azur, le caffre & le *bismuth.* M. Stalh, Médecin Allemand, a donné sa préparation; il faut le consulter pour être parfaitement instruit de cette matière.

On fait du *bismuth* artificiel, en réduisant l'étain en petites lames & petits morceaux, & en les cimentant par une mixtion de tartre blanc, de salpêtre, & d'arsénic stratifié dans un creuset à feu nud. On fait la même chôse du zinch, ou zain, en mettant du plomb au lieu de l'étain, & un peu de calamine.

BISNAGUE. s. m. On dit aussi Visnague. Les *bisnagues* sont les mouchets d'une plante qui croît en Turquie; il s'en trouve en plusieurs endroits de France, & principalement au Jardin du Roi à Paris. Les persônnes de qualité se sérvent de *bisnagues*, comme les Turcs, pour faire des cure-dents. POMET.

BISNOW. Nom de Secte parmi les Banianes des Indes, qui sont la Caste des Marchands, dans laquelle il y a deux Sectes. Celle de *Bisnou*, & celle de Samarath. Ils reconnoissent un Dieu seul, qu'ils appellent *Ram Ram.* Ce nom pourroit venir de l'Hébreu רם, *Ram*, & signifie par conséquent *haut haut*, c'est-à-dire, en style de langues Orientales, *Très-haut.* Ils ne donnent point de Lieutenans à ce Dieu, comme fait la Secte de Samarath. Il fait tout par lui même, c'est-à-dire, qu'ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu. Ils lui donnent cependant une femme. Ils parent leurs idôles de chaînes d'or, de colliers de pèrles, & de pièrreries. Ils chantent dans leurs temples des hymnes à l'honneur de ces idôles, & dansent au son des flageolets, des tambours, des bassins de cuivre, &c. Les femmes de la Secte de *Bisnou* ne se brûlent point après la mort de leur mari, comme celles de la Secte de Samarath. Elles se contentent de ne se plus remarier. Peut-être que *Bisnou*, est la même chôse que le Dieu Visnou, dont nous avons parlé au mot Brama, & dont nous parlerons encore en son lieu.

BISON. En tèrmes de Blâson, est la même chôse que *busle. Bos ferus.* Une tête de *bison* couronnée.

BISQUE. s. f. Potage éxquis fait de plusieurs pigeons, poulets, béatilles, jus de mouton, & autres bons ingrédiens. *Catinus jurulento pane, pullis, & exquisitis fartilibus refertus.*

Ce mot en ce sens vient de *bis cocta*; parce que la *bisque* se faisant de plusieurs béatilles, il en faut faire plusieurs cuissons séparées & réïtérées, avant que de lui donner la dernière perfection. Vive la France pour les ragoûts & pour les *bisques.* MAIN. Rien ne charme tant leur esprit, que la *bisque* & la fricassée. GOMB.

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Sembloit d'ortolans seuls & de bisques *nourrie?* BOIL.

On appelle *demie-bisque*, celle qui se fait à moindres frais, & où on ne met que la moitié des ingrédiens de la précedente.

On appelle *bisque de poisson*, celle qui se fait avec des hachis de carpes, leurs œufs & leurs laites, & avec des écrevisses.

BISQUE. Tèrme de jeu de Paume, est un coup que l'on donne gagné au joüeur qui est plus foible pour égaler la partie par cet avantage, & qu'il prend quand il veut une fois en chaque partie. *Quadrans pilarii quindenarii.*

Quelques-uns en ce sens dérivent ce mot de *bis capit*, parceque d'ordinaire on la prend après un avantage qu'on vient de gagner, & ainsi on prend deux coups en même tems.

On dit aussi dans ce sens demi-*bisque*, pour un semblable avantage qu'on ne prend qu'une fois en deux parties ou en deux jeux.

On dit provèrbialement à un homme sur qui on se vante d'avoir de l'avantage en quelque chôse que ce soit, qu'on lui donneroit quinze & *bisque.* On dit aussi, qu'un homme prend sa *bisque*, quand il quitte son travail ordinaire pour se promener, pour se divèrtir, & sur tout quand il le fait rárement, & sans rien risquer pour les affaires.

BISSAC. s. m. Sac double & tout d'une piéce qui a une ouvèrture par le milieu, & deux poches qu'on emplit des deux côtez. *Mantica.* Les *bissacs* se peuvent mettre à l'arçon de la selle. Les Païsans portent sur l'épaule un *bissac* pour les nécessitez de leur voyage. Il ne diffère de la *besace*, qu'en ce qu'il est plus petit, & est fait ordinairement de cuir. On dit d'un homme ruiné, qu'il est au *bissac.*

Ménage dérive ce mot du Latin *bisaccium*, qui se trouve dans Pétrone en la même signification. Nicod le dérive de *bis*, & de *saccus*, aussi bien que besace, c'est-à-dire, double sac, ou deux sacs s'entretenans, & le P. Monet l'appelle sac à double fond. Les Bollandistes, *Act. Sanct. Mart. T. II. p. 756.* croyent qu'il seroit peut-être mieux de le tirer d'un ancien mot François, ou Teutonique, & de dire que *bissac* signifie un sac à mettre le manger, ou bid-sac, *saccus mendicatorius*, sac propre à mandier; car il n'y a, disent-ils, que les pauvres, ou ceux qui vivent d'aumône, qui se sérvent de *bissac*; cependant la prémière étymologie paroit sans comparaison meilleure.

BISSE. s. f. Tèrme de blâson, qui signifie un *serpent*, qui est la même chôse que *guivre*, ou *vivre. Anguis.*

Ce mot vient de l'Italien *biscia*, signifiant la même chôse. Quelques-uns disent que c'est à cause de son sifflement, qu'on lui a donné ce nom. D'autres croyent qu'il peut venir du François *bis*, qui signifie *couleur cendrée* & *grise*, comme on dit du blé *bis*, de la pâte *bise*, & pain *bis*-blanc; parce que ces serpens sont cendrez ordinairement.

BISSE. Voyez BYSSE.

BISSETRE. s. m. Malheur; accident causé par l'imprudence de quelqu'un. *Calamitas.* Si vous laissez entrer cet étourdi, il fera quelque *bissètre* en la maison.

Ce tèrme est populaire, & est venu par corruption de *bissexte*, parce que les supèrstitieux ont crû que c'étoit une année malheureuse. On ne s'en doit donc sérvir que dans le stile bas & comique, à l'éxemple de Molière, qui fait dire à un valet:

Hé bien ne voilà pas ton enragé de maître,
Il nous va faire encor quelque nouveau bissètre.

Voyez BICESTRE.

BISSEXTE. s. m. Tèrme de Chronologie. Année de 366. jours, qui arrive de quatre ans en quatre ans, à cause de l'addition qu'on y fait d'un jour qu'on insère dans le mois de Février; pour remplacer les six heures que le Soleil employe à faire son cours chàque année au delà de 365 jours. On appella ce jour-là *bissexte*; parceque César ordonna qu'il fût intercalé après le 25 de Février, qui étoit le 6 des Calendes de Mars; ainsi parce que l'on comptoit cette année-là deux fois le 6 des Calendes de Mars *bissexto calendas*, on nomma *bissexte* le jour qui étoit intercalé; & *année bissextile*, l'année où cela arrivoit. *Intercalaris dies*, *Annus intercalaris*,

calaris. Les Grècs modèrnes ont aussi adopté ce mot *βίσεξτος*, & *βίσεξτον*, qui se trouve dans Anastase d'Antioche, & dans un Glossaire manuscrit de la Bibliothéque du Chancelier Seguier.

Cependant les Astronomes, qui travaillèrent à la réformation du calendrier par les ordres du Pape Grégoire XIII. ayant observé que le *bissexte* ajoûtoit en 4 ans 40 minutes plus que le soleil n'employe à retourner au même point du Zodiaque, ils supputèrent que ces minutes rassemblées composoient un jour en 133 ans. Ainsi pour prévenir que cela ne changeât insensiblement l'ordre des saisons, il fut arrêté que dans le cours de 400 ans l'on retrancheroit trois *bissextes*. L'année 1700 n'a point été *bissextile* par cette raison. Ammian Marcellin rapporte que l'Empereur Valentinien ne vouloit point sortir le jour du *bissexte* de Février, comme le croyant malencontreux. Voyez le mot AN. Le P. Noris se sert pour rectifier la chronologie de deux *bissextes* qui sont fixes, l'un en 221 par le cycle pascal de S. Hippolyte, & l'autre en 364 par Ammien. TILLEM.

BISSEXTIL, ILE. adj. Épithète de l'année où se rencontre le bissexte. *Intercalaris, intercalarius.*

Ce mot vient de ce que les Romains comptoient deux fois le même jour de Février où l'on mettoit le bissexte, *bis sexto Calendas Martias*, six jours devant Mars.

BISTONIE. sub. f. *Bistonia.* Ancienne ville de Thrace, bâtie par Biston fils de Mars & de Callirhoé, duquel elle prit son nom. De là la Thrace fut ainsi appellée *Bistonie*, en Grèc & en Latin *Bistonis*, & les Thraces si souvent dans les Poëtes *Bistoniens*, *Bistones*, *Bistonii.*

BISTOQUET. s. m. Instrument de billard avec lequel on jouë à coup sec, quand on craint de billarder. Le dessus de la masse est prèsque rond, & la queuë fort relevée, *clava lusoria superne rotunda.* On l'appelle *bistoquet* par ironie, puisqu'on s'en sert pour ne pas toquer ou toucher deux fois la bille.

BISTORTE. s. f. Nom de Plante. *Bistorta.* Ses racines sont rougeâtres, charnuës, grosses comme le pouce, tortuës, repliées ordinairement les unes sur les autres & garnies de chevelu. Elles jettent des feüilles longues, ressemblantes à celles de la Patience, mais plus petites & vèrtes en dessus, blanches en dessous. Leur tige est haute d'un pied environ, lisses, arrondies, noüeuses par intervalle, & garnies de quelques feüilles beaucoup plus petites que celles du bas de la plante. Chaque tige est surmontée d'un épi de fleurs purpurines, long d'un ou deux pouces, & fort sèrré. Chaque fleur est composée de cinq étamines, soutenues par un calice fendu jusqu'à sa base en cinq quartiers purpurins. Le pistile qui occupe le fond du calice, devient après que la fleur est passée, une graine à trois coins, brune, & renfermée dans une enveloppe fermée par le calice de la fleur. Son nom de *bistorte* vient de deux mots, *bis torta*, deux fois tort. La racine de *bistorte* est fort astringente, bonne pour les flux de sang, pour les pèrtes, pour empêcher l'avortement, & on la recommande dans les fiévres malignes causées par une dissolution de la masse du sang.

BISTORTIER. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est un instrument de bois, de figure cilindrique. Il y en a de différente longueur & grosseur. On s'en sert pour le mélange de plusieurs compositions.

BISTOURI. s. m. Instrument de Chirurgie qui est en forme de petit rasoir, qui sert à couper, à faire des incisions dans les chairs. *Novacula incurva.* On l'appelle *bistouri*, parce qu'il est retourné. M. Huet croit que ce nom est formé de Pistoie, ville autrefois renommée pour ses ouvrages de fèr. *Pistoriensis gladius*, ou *novacula.*

BISTOURNER. v. n. Qui se dit des chevaux, ou autres animaux à qui on tourne deux fois les testicules, pour les rendre inhabiles à la génération. Autrefois on disoit *bestourner*, qui signifioit *renverser*, *tourmenter*, *mettre en désordre.* Voyez BESTOURNER.

BISTRE. s. f. Tèrme de Dessinateur. C'est ainsi que les Peintres & Dessinateurs appellent de la suye cuite, & ensuite détrempée, qui leur sert à laver leurs desseins. *Fuligo cocta ac diluta.* On s'en sert aussi en mignature. Il y a des Peintres qui au lieu de *Bistre*, employent avec les traits de la plume, un peu de lavis fait avec de l'ancre de la Chine, d'autres de la sanguine, & d'autres de la pièrre noire.

BIT.

BITHYNIARCHIE. s. f. *Bithyniarchia.* Nom du Sacerdoce de Bithynie, qui étoit peut être aussi la prémière Magistrature de cette Province. La *Bithyniarchie* exemptoit de tutelle pendant qu'on étoit en charge.

BITHYNIARQUE. subst. m. *Bithyniarcha.* Prémier Prêtre, ou prémier Magistrat de Bithynie. C'est ainsi qu'on disoit Asiarque, Boeotarque &c. Voyez Guther, *De Vet. jur. Pontif. l.* 28.

Ces deux mots sont composez de *Βιθυνία*, *Bithynie*, & *ἀρχὴ*, commandement, magistrature, principauté.

BITHYNIE. subst. f. Grande Contrée ou Royaume de l'Asie mineure proche du Pont d'un côté, & de la Troade de l'autre, vis-à-vis la Thrace. *Bithynia.* La *Bithynie* s'appella d'abord Bébrycie, *Bebrycia*; puis *Migdonie*, *Migdonia* : enfin, elle prit le nom de Bithynus, un de ses Rois. Claudien Liv. I. contre Eutrope v. 246. & d'autres encore, disent que les Thynes, *Thyni*, peuples de Thrace, étant venu s'établir dans ce païs, il fut nommé *Bithynie.* Bochart, Chanaan Liv. I. ch. 10. tire ce nom de l'Hébreu בטן, *ventre*, d'où les Arabes ont fait בטאן, pour signifier ce qui est intérieur, & il prétend que les Bithyniens furent ainsi appellez parce qu'ils occupèrent l'intérieur des tèrres, comme disent Mela Liv. I. ch. 19. & Pline Liv. VI. ch. 32. Il prétend aussi que les Bithyniens sont une Colonie de Phéniciens, amenez là par Phœnix frère de Cadmus. D'autres disent qu'ils ont pris leur nom de Bithynes, fils de Jupiter, & de Thrace fille de Titan, & qu'ils passèrent de Thrace en Asie. Voyez Strabon Liv. VII. & X. Nicée fut capitale de *Bithynie.* Nous ne connoissons que trois Rois de *Bithynie*, Prusias, dont il y a quelques médailles, & deux Nicomédes. J'ai vû quelques médailles dont l'inscription est ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ. Les Turcs appellent aujourd'hui la *Bithynie*, Bursie, & Besangial, selon quelques-uns. CORN. ou selon Maty Becsangil. Arrien avoit fait l'histoire de *Bithynie* sa patrie. Photius la cite ch. 58. p. 52.

BITHYNIEN, ENNE. s. m. & f. *Bithynus.* Qui est de Bithynie. Les *Bithyniens* étoient si riches que Pithyus Roi de ce païs fit présent à Darius Roi de Pèrse d'une plane d'or & d'une Vigne aussi d'or. T. CORN.

BITORD. s. m. Tèrme de Marine. Menuë corde à deux fils, dont on se sert pour faire des enflechures, pour amarrer, pour renforcer les manœuvres. *Funiculus.*

BITTES. s. m. Tèrme de Marine. Ce sont deux piéces de bois élevées debout depuis le bas du fond de câle jusques à quatre pieds & demi au dessus du prémier pont. C'est autour de ces piéces que l'on met & qu'on attache le câble, quand on a moüillé l'ancre. Elles sont à côté du mât de misaine, & entretenuës par un travèrsin ou grosse piéce de bois travée contre, & sont appuyées par des courbes, ou arcboutans qui sont sur les ponts, qu'on appelle *contre-bittes.*

Les *bittes* d'écoutes d'huniers, ou petites *bittes*, sont placées au devant du grand mât, & du mât de misaine, sur le second pont, au travers desquelles il y a des ruaux ou rouëts de cuivre par où passent les écoutes de hunes qui servent à faire bander les écoutes de huniers.

BITTER le câble, c'est le rouler & arrêter autour des bittes. *Circumducere.*

BITTON. s. m. Piéce de bois ronde & haute de deux pieds & demi, par où l'on attache une Galère en tèrre. On appelle aussi *bittons* de petites bittes qu'on met proche des mâts d'un vaisseau, pour lancer ou amarrer quelques manœuvres.

BITTONNIÈRES. s. f. Ce sont des canaux ou égouts qui régnent à fond de câle, à côté de la carlingue, par où s'écoulent les eaux d'un vaisseau, & viennent à la pompe. Voyez VITONNIÈRES.

BITUME. s. m. C'est une espèce de graisse épaissie & onctueuse en forme de bourbe, qui se trouve dans le lac Asphaltite, & en d'autres lieux, qui est d'une nature fort inflammable, comme du soufre. *Bitumen.* Il y a du *bitume* dur & fossile, qu'on tire de la tèrre en guise de tourbes & de mottes, qui sert à des forges. Il y a du *bitume* qui sert de chaux, & est propre à lier les pièrres des bâtimens, tel que celui dont on dit qu'ont été bâtis les murs de Babylone. Il y a enfin du *bitume* liquide, qu'on brûle dans les lampes & dans les lantèrnes, comme de l'huile, comme on fait entre autres en Sicile. Les Juifs, au rapport de Strabon, se sèrvoient de *bitume* pour embaumer leurs corps morts.

Le plus excellent *bitume* s'apporte de Judée, & est resplendissant, de couleur de pourpre, fort pesant, & d'une odeur forte. Le noir ne vaut rien. Les Médecins l'appellent *Asphaltus.* On n'apporte plus de *bitume* de Judée, mais les Apoticaires le composent de poix & de l'huile de pétreol, &c. Il faut dire la même chôse des Égyptiens; car les Momies sont toutes pleines d'un *bitume* semblable à celui de Judée. Le P. Kirker a fait cette remarque dans son *Oed. Æg. T. III. p.* 394. & je l'ai remarqué en effet dans des Momies, & principalement dans celles des Augustins déchaussez de Paris. Martinius dérive le mot *bitumen*, d'où *bitume* a été formé, de *πίττα*, *pix*, *poix.*

BITUMINEUX, EUSE. adj. Qui tient du bitume. *Bituminosus.* Il y a plusieurs tèrres & minéraux qui sont de nature *bitumineuse* & sulphurée.

BITURIGE. s. m. & f. *Biturix.* Nom d'un ancien peuple de Gaule, qui occupoit ce qu'on appelle aujourd'hui le Diocèse de Bourges, c'est à-dire, le Bèrry & une partie du Bourbonnois, & dont Bourges étoit la ville Capitale. César & Tite-Live, Pline, Lucain, Florus, &c. disent toujours *Biturix*, & *Bituriges*. La Table de Peutinger dit *Beturiges*; d'autres disent *Beterici*, & *Bitorices*, Grégoire de Tours *Biturici*.

Entre tous les peuples de la Gaule, ceux qui portoient particulièrement le nom de Celtes, ont été les prémiers connus parmi les Nations étrangères, & depuis que les *Bituriges* se fûrent mis en possession de lui donner des Rois, elle fut si heureusement gouvèrnée, qu'elle devint bientôt la plus florissante. CORDEM. Lorsque le prémier Tarquin étoit Roi de Rome, Ambigat, l'un des *Bituriges*, étoit Roi des Celtes. ID. Et comme dit Tite-Live, les *Bituriges* étoient en possession de l'Empire des Celtes. Ce Prince, pour décharger le païs, qui étoit trop peuplé, envoya un très-grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans, sous la conduite de Sigovèse & de Bellovèse, enfans de sa sœur. Le sort donna à Sigovèse la forêt Hercynie, dont une partie a été appellée depuis la forêt noire. Plusieurs croyent qu'entre les peuples qui suivirent Sigovèse, il y eut des *Bituriges*, des Volsces Tectosages, des Boiens, des Sénonois, des Andes, & des Bellovaciens. Ce qui le fait croire, c'est qu'on a trouvé dans la Gèrmanie des nations & des païs qui portoient le nom de ces peuples; & suivant cette conjecture les *Bituriges* auroient occupé ce qui est entre la Frise & le Wezer; on dit même que ce fleuve fut nommé *Viturgis*, ou *Biturgis*, du nom de ce peuple. ID. La Colonie de Bellovèse composée de *Bituriges*, d'Arvèrnes, de Sénonois, d'Éduens, d'Ambarres, de Carnutes, & d'Aulerques-Cénomans, se partagea en deux bandes; l'une tourna vers les Pyrénées, & l'autre avec Bellovèse passa les Alpes; tous les peuples voisins s'enfuirent devant eux. Quelque-tems après les Toscans voulûrent s'opposer à ces Gaulois, ils fûrent défaits, & les vainqueurs se rendirent maîtres de toute la partie occidentale de l'Italie, qu'on a depuis nommée Gaule Cisalpine. Au tems de César les *Bituriges* étoient sous la protection des Héduens.

Les *Bituriges Cubes* sont ceux qui occupoient le Bèrry & une partie du Bourbonnois, ainsi appellez *Bituriges Cubi*, pour les distinguer des autres *Bituriges* dont nous parlerons tout à l'heure. Ils avoient un grand nombre de villes, & César rapporte que Vercengentorix en fit bruler plus de vingt en un seul jour. Leur capitale étoit Bourges, comme elle l'est encore du Berry. Quelques Auteurs les appellent Berruyers, comme on fait maintenant; mais il vaut mieux dire *Bituriges* en parlant de ces anciens tems, comme a fait M. De Cordemoy en l'expliquant ensuite. Mais il ne faut pas dire *Biturigeois*, comme Chaumeau dans son hist. de Berry, ni recevoir les étymologies qu'il donne de ce nom, & les histoires fabuleuses qu'il rapporte de l'origine des *Bituriges*, fondées sur le faux Bérose & sur les contes d'Annius de Vitèrbe; & la Thaumassière a raison de les rejetter comme fausses & romanesques. Liv. I. ch. 2.

Les *Bituriges Vibisques* sont un peuple de Gaule, entre le Santonois, & les Aquitains. Strabon dit qu'ils étoient les seuls de l'Aquitaine, qui fussent ἀλλόφυλοι, c'est-à-dire, comme plusieurs l'interprétent, venus d'ailleurs; éxpression par laquelle ils croyent avec raison que ce Géographe a voulu marquer que c'étoit une Colonie des prémiers *Bituriges*. Il est certain que César n'a jamais parlé que des *Bituriges Cubes*, & que de son tems il n'y avoit point encore de *Bituriges Vibisques*. M. de Marca prétend que Strabon par le tèrme ἀλλόφυλος, ou ἀλλοεθνὴς, comme il parle ailleurs, n'a point entendu une nation étrangère, mais une nation distincte & séparée de l'Aquitanique, & que par cette véritable, quoique nouvelle éxplication, l'on détruit la prétenduë Colonie du peuple de Bèrry. Mais pour peu qu'on ait d'usage de la langue Grécque on sçait qu'ἀλλόφυλος n'a point ce sens, non plus qu'ἀλλοεθνὴς, & qu'ils ne signifient autre chôse qu'un étranger, un homme venu d'ailleurs. Et s'ils sont originaires du païs, comme les Santonois & les Aquitains, pourquoi César n'en parle-t'il jamais?

BIV.

BIVENTER. s. m. Tèrme d'Anatomie. C'est le sixième muscle de la mâchoire, & le dèrnier des ouvreurs, nommé *diagastoique*, ou *biventeo*, parce qu'il a deux ventres à ses deux éxtrémitez, & un tendon dans son milieu. Il prend son origine d'une scissure qui est entre l'os occipital, & l'apophise mastoïde, & passant son tendon par un trou, qui est au muscle stiloïdien, il va s'insérer à la partie inférieure & intèrne du menton. DIONIS.

BIVIAIRE. adj. Place où deux chemins aboutissent. *Bivium.* L'Ordonnance des Eaux & Forêts veut que dans les angles des places croisées *biviaires* ou triviaires des grandes routes ou chemins Royaux des forêts, on plante des croix, poteaux, ou pyramides, avec une inscription qui enseigne le lieu où ils conduisent.

BIVOUAC, ou BIOUAC, ou BIHOUAC. s. m. Tèrme de Guèrre. C'est une garde qu'on fait de nuit pour la seureté d'un camp qui est proche de l'ennemi. *Vigilia.* Cette garde se fait par toute l'armée, ou la meilleure partie, qui sort de ses lignes en escadrons & bataillons pour passer la nuit sous les armes à la tête du camp. Cet avis l'obligea de redoubler la garde des lignes, & même de faire le *bivouac* toutes les nuits. DE LA CHAP. Être au *bivouac*, se trouver au *bivouac*. Monter à cheval pour le *bivouac*. Passer la nuit au *bivouac*. GUILLET. Faire coucher les Troupes au *bivouac*. Lever le *bivouac*, c'est renvoyer l'armée dans ses tentes, dans ses barraques, quelque tems après la pointe du jour. ID. On fait aussi le *bivouac*, lors qu'on assiége une place, pour empêcher les ennemis de faire entrer quelque chôse dans la ville, ou pour prévenir les surprises & les attaques du camp.

Ce mot est nouveau, & vient de l'Allemand *vvey-vvach*, qui signifie *double garde*. D'autres le dérivent de *bivoye*.

BIVOYE. s. m. Qui se dit d'un chemin fourchu qui tend vers deux lieux différens. *Bivium.* Il y a plusieurs lieux en France qu'on appelle *la Bivoye*. Ce mot signifioit aussi autrefois la garde éxtraordinaire d'un camp, d'où les Flamands ont fait *bivouac*, qui est maintenant en usage.

BIZ.

BIZACÈNE. s. f. Voyez BYZACÈNE.

BIZARRE, il y a encore quelques gens qui disent *bigearre*, mais mal. adj. m. & f. Fantasque, qui a des mœurs inégales, des opinions éxtraordinaires & particulières. *Morosus, tetricus, varius.* C'est un homme *bizarre*, avec lequel on ne peut vivre. Les gens *bizarres* ne sont pas un moment dans la même situation d'esprit. Ils passent d'une extrémité à l'autre; de la plus belle humeur ils passent tout d'un coup à un sérieux & à un silence morne & mélancolique. Ils n'ont point de sentimens fixes, & leur humeur chagrine s'oppose à tout ce que les autres souhaitent. On ne peut compter sur leur bienveillance, qui varie comme leur humeur. Voilà le caractère ou la définition des personnes *bizarres*. BELL. Il y a des gens capricieux que les plus grands plaisirs ne touchent point, à moins qu'ils ne soient *bizarres* & éxtravagans. ID. C'est beaucoup que ce *bizarre* sorte quelquefois de sa taciturnité pour contredire, & qu'il daigne une fois le jour avoir de l'esprit. LA BRUY.

> *Une humeur un peu* bizarre,
> *Sert de ragout en amour.* LA SABL.

BIZARRE, est aussi un substantif. C'est un vrai *bizarre*.

BIZARRE DU CADET. Tèrme de Fleuriste. Tulippe feüille morte, rouge brûlé & jaune enfumé. CULT. DES FL.

BIZARREMENT. adv. D'une manière bizarre & capricieuse. *Morose.* La fortune dispôse bien *bizarrement* de moi. VOIT.

En musique chanter *bizarrement*, c'est chanter tantôt vîte, tantôt lentement, tantôt fort, tantôt doucement, selon la fantaisie du compositeur, ou plutôt selon les divèrses éxpressions que demande le sens des paroles. BROSSARD.

BIZARRERIE. s. f. Humeur bizarre; caprice, éxtravagance. *Morositas.* Cet homme est bourru, & sujet à de grandes *bizarreries*. La *bizarrerie* de vôtre cœur vous fit revenir à moi, à mesure que vous voyiez que je m'éloignois de vous. P. DE CL.

Ces mots viennent apparemment de l'Espagnol *bizarro*, qui signifie *beau*, *agréable*, parce que la divèrsité des couleurs a quelque agrément, sur tout quand elles sont bien ménagées. C'est pour cela que le mot de *bizarrerie* se prend aussi quelquefois pour une variété bizarre agréable.

> *La Satire est comme une prairie,*
> *Qui n'est belle, sinon en sa* bizarrerie. REGNIER.

Quelquefois le mot de *bizarrerie* ne signifie autre chôse que variété. Il y a de la *bizarrerie* dans beaucoup d'ouvrages de la nature, dans la variété des coquilles, des pièrres, des animaux.

BIZERT. s. m. Oiseau de passage, appellé en Languedoc Pérengue. Il passe les monts Pyrénées près Baignières au mois d'Octobre, & vient en très-grande quantité. CATEL. *Hist. de Lang. L. I. c. 5. p. 46.*

BIZET. Voyez BISET.

BLA.

BLACHE. s. f. *Blachia.* Ce mot est en usage en Dauphiné, il signifie en cette province une tèrre plantée de chênes, ou chataigniers, si distans les uns des autres qu'ils n'empêchent pas qu'on n'y laboure. *Ager raris arboribus consitus.* RAGUEAU.

BLADAGE. s. m. Tèrme en usage dans l'Albigeois; il signifie un

un droit qui s'éxige en forme de censive, & par dessus la censive, lorsqu'il est établi par titre. Ce droit consiste en certaine quantité de grains que l'emphytéote paye pour chaque bête de labourage qui travaille le fonds inféodé. Ce mot *bladage* vient de ce que ce droit se paye en grains. *Jus annui frumentarii reditus.*

BLAFARD, ARDE. adj. Couleur effacée qui tire sur le blanc, étoffe mal teinte, ou décolorée. *Pallidus, pallens.* L'eau de vie allumée fait une lueur *blafarde.* L'or qui sort des mines est mol & *blafard.* Cette couleur est trop *blafarde*, elle n'a pas assez d'éclat & de vivacité.

Toujours ces sages hagards,
Maigres, hideux, & blafards,
Sont souillez de quelque opprobre.

BLAIREAU. s. m. Petit animal qui vit de fruits & de charogne, qu'on appelle autrement *taisson. Males; taxus.* Il tient du porc, du chien, & du renard. Il est plus grand que le renard. Il se cache sous tèrre. Il est puant comme un *blaireau.* Il y a deux espéces de *blaireaux.* Les uns s'appellent Porchins, parce qu'ils ont le nez fait comme celui d'un porc: ce sont les plus gros. Les autres se nomment Chenins, parce qu'ils ont le nez fait comme un chien: ceux-ci sont plus petits que les autres. CHOM. Cet Auteur écrit *Blereau.*

Ce mot, selon Saumaise, vient de *glirellus*, parce que c'est une espéce de loir, qui lui ressemble, en ce qu'il s'engraisse en dormant, quoiqu'il diffère en autre chôse. On connoît l'âge des *blaireaux* à la quantité des trous qu'ils ont sous la queuë; car ils augmentent d'un tous les ans.

BLAIRIE. s. f. Tèrme de Coutumes. C'est un droit qui appartient au Seigneur Haut-Justicier pour la pèrmission qu'il donne aux habitans de pâture pour leurs bestiaux sur les tèrres & prez dépouillez, ou dans les bois & héritages non clos & fermez. Ce droit se léve tant sur les nobles que sur les roturiers, à proportion des héritages qu'ils possédent, & des bestiaux qu'ils ont. On appelle aussi Seigneur *Blayer*, celui qui a ce droit.

BLAISE. s. m. Nom propre d'homme. *Blasius.* S. *Blaise* fut fait Évêque de Sébaste en Arménie du tems de l'Empereur Dioclétien. BAILL.

BLAISE. s. m. *Ordre de Saint Blaise.* C'est un Ordre militaire, que les Rois d'Arménie établirent à l'honneur de ce Saint, comme étant le Patron de leur Royaume. *Ordo militaris sancti Blasii.* L'habit des Chevaliers étoit bleu, & ils portoient une croix d'or, qui servoit de brisure au Lion d'Arménie. Justiniani T. I. c. 24. traite de cet Ordre, qu'il appelle Ordre, ou Chevalier de S. *Blaise* & de Sainte Marie, & non pas de S. *Blaise* seulement. Il le place non pas en Arménie, mais en Palestine. Il dit qu'on ne trouve point l'année de son institution, mais seulement qu'elle se fit à peu près en même tems que celle des Templiers, & des Hospitaliers; que les armes qu'ils portoient dans leur bannière étoit une croix de gueules toute unie, au centre de laquelle étoit un S. *Blaise*; que leurs réguliers étoient les mêmes que ceux des Templiers; que les Profès faisoient un vœu particulier de défendre la Religion Catholique & l'Église Romaine; & qu'ils avoient la Régle de S. Basile.

BLAISCHE. adj. m. & f. Mol, paresseux. *Mollis, ignavus.* On le dit principalement d'un homme sans vigueur, & qui soutient mal son sentiment. Ce mot n'est pas du beau stile. Il ne faut point compter sur lui; c'est un *blaische* qui mollira d'abord.

BLAISOIS. s. m. Païs de France qui confine avec la Beauce vers le septentrion, avec l'Orléanois à l'orient, avec le Bèrry au midi, & la Touraine au couchant. *Blesensis ager*, ou *pagus.* Selon le P. Monet le *Blaisois* a été la demeure des Corbiloniens. Le *Blaisois* a titre de Comté. Il se divise en supérieur & en inférieur. Le supérieur étoit autrefois compris dans la Beauce, l'inférieur est dans la Sologne. Il a pris son nom de Blois sa Capitale. Prononcez comme s'il étoit écrit *Bléśois.*

BLAISOIS, OISE. s. m. & f. Qui est de Blois. *Blesensis.* Les *Blaisois* passent pour prononcer fort bien le François.

BLANC, BLANCHE. adj. Ce qui renvoye, & reflechit la lumière en toutes ses parties; ce qui est le plus éclairé, le plus aisé à appèrcevoir. *Albus, candidus.* Entre toutes les chôses *blanches*, quand on en veut exaggérer la blancheur, on se sert de ces comparaisons. *Blanc* comme un satin, parlant de la peau. *Blanc* comme un cigne, en parlant du poil. *Blanc* comme yvoire, en parlant des dents. *Blanc* comme neige, en parlant du linge. *Blanc* comme albâtre, en parlant d'un beau sein. Il crache *blanc* comme coton, en parlant de la salive. Ceux qui briguoient les Magistratures à Rome étoient habillez de *blanc*: c'est pourquoi on les appelloit *Candidats.* On appelle papier *blanc*, celui où il n'y a rien d'écrit. Hévélius dit qu'il est très-certain que les animaux deviennent *blancs* en hiver dans les païs septentrionaux, comme les liévres, les rénards & les ours; & que l'été ils reprennent leur couleur naturelle. En Éthiopie on a du *blanc* l'idée que nous avons du noir. On y peint le Diâble *blanc*, si l'on en croit Ludolphe.

Ce mot, selon Covarruvias, est Goth. Ménage, après Guyet, dit qu'il vient de *albicus*, d'où les Italiens ont fait *bianco*, & les Espagnols *blanco.* Il en dérive aussi le mot de *blond.*

BLANC, se dit aussi de ce qui est pur & net, qui n'est ni sâle, ni gâté. *Nitidus, purus.* Du linge *blanc.* Une assiette *blanche.* En ce sens on dit au figuré, Ce criminel a gagné le Juge, il l'a fait sortir tout *blanc* de cette affaire. Ce mot pris ainsi dans un sens figuré a divèrses autres significations. Par exemple, Ils sont tout *blancs* au dehors & tout noirs au dedans; c'est-à-dire, qu'ils sont vèrtueux en apparence, mais qu'au fond ce sont des méchans.

Quand je veux dire blanc, *la quinteuse dit noir.* BOIL.

C'est-à-dire, quand je veux dire d'une façon, elle dit d'une autre.

L'homme va du blanc *au noir,*
Il condamne au matin ses sentimens du soir. ID.

C'est-à-dire, que l'homme est volage & inconstant dans toutes ses résolutions. M. Claude a dit que S. Augustin avoit passé du *blanc* au noir, sur le sujet de la tolerance pour les Hérétiques; pour dire, que ses prémiers sentimens sur cet article étoient fort différens de ceux qu'il embrassa dans la suite.

BLANC, se marie avec plusieurs substantifs, qui changent sa signification en y ajoûtant quelque chôse.

ARGENT BLANC, c'est toute la monnoye d'argent. *Nummi argentei.* Et il est opposé à *l'or* & au *billon.*

ARMES BLANCHES, c'étoit jadis les Armes d'un jeune Chevalier, dont l'Écu n'étoit chargé d'aucunes Armoiries. *Parma alba.*

BIÈRE BLANCHE. Petite bière. *Cervisia albida.*

BLANC RACINE. s. m. Tèrme de Fleuriste. Œillet blanc, qui a une grosse & large fleur. Mr Racine a fait la conquête de cet œillet. CULT. DES FL. C'est de là que lui vient ce nom.

BLANC DE PARIS. s. m. Autre œillet commun à Paris. IB.

BOIS BLANC, est du bois de bouleau, peuplier, tremble, &c. *Populus.*

BOUDIN BLANC, est un boudin fait avec du lait & du *blanc* de chapon. *Botulus lacte & alba caponum carne fartus.*

CARTE BLANCHE, est une carte où il n'y a point de peintures de Roi, de Dame, ni de Valet. *Charta alba.* On dit, Donner la *carte blanche* à quelqu'un; pour dire, Offrir de faire quelque chôse à telles conditions qu'il lui plaira.

CHEVEUX BLANCS, des cheveux de vieillard blanchis avec l'âge. *Cani.* Ainsi on dit, il est tout *blanc* de vieillesse. Par la même raison, le mot de *blanc* se prend encore quelquefois pour la blancheur même des cheveux, ou pour la maladie qui les fait devenir *blancs.*

Ils n'arrêteront pas le tems qui toûjours vole,
Et qui d'un triste blanc *va peindre tes cheveux.* MAIN.

CIRE BLANCHE, est de la cire qui étant jaune naturellement, a été blanchie à la rosée.

DRAPEAU BLANC, est en France l'Enseigne de la Colonelle.

EAU BLANCHE, c'est de l'eau où on a mis du son pour faire boire aux chevaux malades.

ESCHARPE BLANCHE, Signal de ceux qui suivent le parti de France.

ESPÉE BLANCHE, est l'épée nuë. *Nudus ensis.* Il s'est battu à *l'épée blanche.*

FÈR BLANC, est du fèr battu en lames, & blanchi avec l'étain. *Ferrum stanno illitum.* On appelle Taillandiers en *fer blanc*, ceux qui font des entonnoirs, des lantèrnes, &c.

GELÉE BLANCHE, c'est la prémière gelée qui se fait de la rosée, ou du broüillard congelé. *Pruina.*

GRIS BLANC, c'est du gris pâle tirant sur le *blanc. Albidus.*

BLANC MANGER, est un mèts délicat fait en forme de gelée. *Jus è carnibus elixis concretum, & albidum colorem referens.* Il y a un fruit à Mèxique qu'on appelle *blanc manger*, qui en effet en a prèsque le goût. Il fond dans la bouche comme la neige, & l'emplit d'une eau sucrée. Il est gros comme une poire, & est plein au dedans de plusieurs noyaux ou petites pièrres noires.

MAGIE BLANCHE, est un art innocent de faire des chôses èxtraordinaires par la connoissance des secrets de la nature, que le peuple croit ne se pouvoir faire que par le pouvoir des Démons. *Ars innocens & ingeniosa stupenda patrandi.*

MÈR BLANCHE, c'est la Mèr Glaciale, ou Hypèrborée. *Mare Glaciale, Hyperboreum.* On appelle aussi *Mer blanche*, la Mèr Egée; parce qu'on tient que c'est une mèr fort sûre.

MEURIER BLANC. Espéce de meurier qui sèrt à nourrir les vèrs à soye.

MOINE BLANC, eſt un Religieux de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, ou de Prémontré, ou des Feüillans. *Monachus alba veſte indutus.* On appelle, Voüer au *blanc* un enfant, quand on l'habille de *blanc* juſqu'à un certain âge en l honneur de quelque Saint Fondateur d'un Ordre qui porte le *blanc.* Il y a eû auſſi à Paris des *Blancs-Manteaux*, appellez autrefois des *Guillemins*, dont la Maiſon eſt maintenant remplie de Benédictins. Ce nom de *Blancs-Manteaux* a été auſſi donné aux Religieux de la Congrégation des Sèrfs de Sainte Marie Mère de JESUS-CHRIST. Elle fut inſtituée à Marſeille dans le Monaſtère de Sainte Marie des Arénes, & le Pape Aléxandre IV. la confirma en 1225.

NOTTE BLANCHE, eſt une notte de Muſique dont la tête eſt *blanche*, c'eſt-à-dire, vuide dans le milieu.

PAIN BIS-BLANC, qui eſt mèlé de ſon, ou de ſeigle.

PAVILLON BLANC, eſt le pavillon de l'Amiral de France.

POIVRE BLANC, eſt un poivre dépoüillé de ſon écorce. Voyez POIVRE.

POUDRE BLANCHE, eſt de la poudre à canon qui tire ſans faire du bruit.

REINE BLANCHE, Voyez REINE.

RÔSE BLANCHE. Tèrme de Fleuriſte. Œillet, ainſi appellé, parce qu'il n'eſt ni plus large, ni plus feüillu, que la rôſe blanche; ſa plante eſt foible, mais ſa fleur ne câſſe point en lui laiſſant cinq boutons. CULT. DES FL. La *Blanche* printanière, la *blanche* tardive, ſont des noms de Tulippes. ID.

BLANCHE D'ANDILLY. Eſpéce de pêche qui meurit dans le mois de Septembre. QUINT. *T. I. p.* 267. Il ne les eſtime pas. Voyez *P. III. ch.* 5. 418. *du I T.* Elles ſont ſujettes à avoir la chair molle & préſqu'en boüillie. ID. *C.* 12. *p.* 422. La *Blanche d'Andilly* eſt une pèche de grand rapport, belle à voir, groſſe, ronde, platte; elle colôre fort vif au ſoleil, n'a nul rouge au dedans. Si on la laiſſe trop meurir elle devient pâteuſe. ID. *C.* 14. *p.* 457.

SAUSSE BLANCHE, eſt une ſauſſe faite avec du beurre fondu, & qui n'eſt pas noirci à la poêle.

SEL BLANC, eſt du ſel décrépité, ou ſeché au feu. *Excoctus igne ſal.*

VÈRRE BLANC, c'eſt du vèrre pur, & bien plus clair & diaphane que le vèrre commun. *Chryſtallus.*

BLANC, ſe dit ſubſtantivement. *Fucus, pigmentum, ceruſſa.* Mettre du *blanc*, pour dire, du fard.

BLANC DE PLOMB. C'eſt la roüillure du plomb, qui eſt ainſi appellée à cauſe de ſa blancheur. *Ceruſſa, pſimmythium.* Elle ſe fait à la vapeur du vinaigre: on l'appelle autrement Céruſe. On met du plomb dans des pots, au fond deſquels il y a du vinaigre. On bouche ces pots de telle manière que l'air n'y puiſſe entrer, enſuite on les entèrre dans du fumier, où on les laiſſe trente jours: au bout de ce tems on les déboûche, & on trouve le plomb devenu blanc & caſſant, on rompt le plomb en morceaux, on le fait ſécher à l'air, & on le broye pour les Peintres qui s'en ſèrvent: c'eſt le plus beau *blanc* que nous ayions.

BLANC. ſ. m. Tèrme de Fleuriſte qui ſe dit des œillets. C'eſt une maladie qui ſurvient à cette fleur, & qui eſt la même chôſe que la Nuile, ou Nielle. C'eſt une roüille qui eſt jaune, & quelquefois blanche, qui ſe met ſur le pied & ſur les feüilles des plantes, & les fait mourir. *Tabes, marcor.* C'eſt une eſpéce de tache blanche, qui s'attache aux fanes de l'œillet, & qui peu à peu comme une peſte gagne le cœur. Le *blanc* eſt une maladie incurable de l'œillet. Pour le préſerver pourtant des accidens que cauſe cette maladie, il faut le garantir des nuits froides & des broüillards, l'expoſer en grand air, & l'arroſer ſouvent. Voyez le *Traité de la Cult. des fleurs.* c. 18. J'ai un œillet qui a le *blanc.* LIGER. Mes œillets périſſent par le *blanc.* LA QUINT.

C'eſt auſſi un tèrme de Jardinier, qui ſe dit des concombres & des melons. Mes concombres, ou mes melons, ont le *blanc.* LIG. Ce mal, qui eſt mortel pour ces plantes, n'eſt autre chôſe qu'une altération dans les fibres de leurs fanes, ou de leurs bras, qui n'étant plus capables de recevoir le ſuc qui les nourrit, périſſent. ID.

BLANC D'ESPAGNE. Eſpéce de fard qui ſert à blanchir le viſage. *Fucus, pigmentum.* C'eſt l'étain de glace diſſout dans l'eſprit de nitre, & précipité en une poudre *tres-blanche* par le moyen de l'eau ſalée.

BLANC RHASIS, que le vulgaire appelle *Blanc Raiſin*, eſt un onguent qui eſt ainſi appellé de ſa couleur *blanche*, & du nom de ſon inventeur, qui eſt Rhaſis, Médecin. Il eſt compoſé d'huile roſat, de cire, de céruſe & de camphre. On l'employe dans les brûlures, les gratéles, & pluſieurs autres maladies de la peau.

BLANC D'EAU. Plante qu'on appelle autrement *Nénuphar. Nymphaa.* Voyez NÉNUPHAR.

Le *Blanc de Meſué*, eſt un emplâtre qu'on nomme autrement *diachylon.*

BLANC DE CHAPON, c'eſt la chair de chapon cuit, ſur tout celle des ailes & de la poitrine.

BLANC D'OEUF, eſt la glaire de l'œuf où eſt le gèrme. *Albumen.*

BLANC DE BALEINE. C'eſt la cervelle d'une eſpéce de baleine que les Baſques appellent Byaris, & ceux de S. Jean de Luz Cachalot. C'eſt ſelon quelques-uns la baleine mâle. On prend la cèrvelle de cet animal, on la fait fondre ſur un petit feu, enſuite on la met dans des moules ſemblables à ceux où l'on jette le ſucre; après qu'elle eſt refroidie & égoutée de ſon huile, on la fait refondre comme la prémière fois, & ainſi pluſieurs fois de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien purifiée & bien blanche: alors on la coupe en écailles avec un couteau fait éxprès. Le *blanc de baleine* veut être conſèrvé dans des vaiſſeaux bien bouchez, car il n'y a guères de chôſe qui ſe gâte plus aiſément à l'air. POMET.

BLANC DE PÈRLE. Voyez BISMUTH.

BLANC, eſt auſſi une marque blanche, ou noire, qu'on met à un but pour tirer de l'arc, ou du fuſil.

En tèrmes de Médecine, on dit le *blanc* de l'œil. *Oculi album, oculorum albor.* C'eſt la prémière tunique, ou peau de l'œil, qu'on appelle auſſi *conjonctive*, parce qu'elle ſèrt à joindre & à ſoutenir les autres. Elle ne va que juſqu'au cèrcle qu'on nomme *iris.*

BLANC. Monnoye ancienne de billon qui valoit communément dix deniers tournois, quelquefois plus, quelquefois moins. *Quincunx Francicus.* On appelloit *grand blanc*, ou gros deniers *blancs*, ceux qui valoient dix deniers tournois; & petits *blancs*, ou demi *blancs*, ceux qui n'en valoient que cinq. Les *blancs* dans leur origine, c'eſt-à-dire, ſous Philippe de Valois & au commencement du régne du Roi Jean, étoient auſſi quelquefois appellez *Gros tournois*, parce qu'ils tenoient la place des gros tournois qu'on ne fabriquoit plus. LE BLANC. Lès droits Curiaux ſont taxez pour chaque Parroiſſien à Pâques à un *blanc.* Pendant les guèrres contre les Anglois les *blancs* à la couronne valoient 12 deniers: cela varioit ſelon la différence des monnoyes.

On fabriqua auſſi ſous Charles VI. des *blancs* & des *demi-blancs* à l'écu. On a appellé des grands *blancs* au ſoleil de Louis XI. & Charles VIII. des ſous qui valoient treize deniers, qu'on a auſſi nommez *trézains.* Sous Charles VIII. les *blancs* furent nommez Carolus. *Carolus Francicus.* Et *Ludovicus* ſous Louis XII. Sous François I. on les nommoit *Franciſcus*, ou *douzains*, à cauſe qu'ils valoient 12 deniers. *Decunx Francicus.* Il y a eû auſſi des pieces de ſix *blancs* appellées *Néeles*, parce qu'elles avoient été faites en la tour de Néele à Paris. On a appellé cette monnoye *ſous*, ou *livres blancs*, à cauſe qu'elle étoit blanchie, à la différence d'une autre monnoye noire, qui étoit de moindre valeur, qu'on appelloit *ſous nerêts.* Le Blanc dit que ce fut pour la diſtinguer des doubles & des deniers qu'on appelloit communément *monnoye noire*, à cauſe de leur couleur qui tiroit ſur le cuivre. En 1358 on fabriqua de gros deniers *blancs* à la couronne. LE BLANC.

BLANCHE. ſ. f. Nom propre de femme. *Blanca.* *Blanche* de Caſtille fille d'Alphonſe IX^e, & femme de Loüis VIII. Roi de France, diſoit ſouvent à S. Loüis ſon fils, qu'elle eut mieux aimé le voir mort, que ſoüillé d'un ſeul péché mortel.

BLANCHE. *Reine Blanche.* Nom que l'on a donné aux veuves de nos Rois. Le P. Méneſtrier prétend que ce nom leur fut donné à cauſe de la coêffure qu'elles portoient, faite d'une guimpe & d'un voile blanc, comme le portent aujourd'hui les novices chez les Religieuſes; & il donne pour garant de ce ſentiment un ancien tableau où Iſabeau de Valois, veuve de Loüis I. Duc de Bourbon, eſt ainſi répréſentée.

BLANCHE VULGAIRE. ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une Anémone à peluche, toute blanche, & dont les fleurs ſont petites.

BLANCHES. Tèrme de jeu de cartes. C'eſt douze cartes qu'on a en main ſans peintures, ſans Roi, Reine, Valet. *Alba folia.* C'eſt un avantage au Piquet & au Hoc. Il vaut dix au Piquet commun, cinq marques aux petites parties, & en quelques endroits cent points au Piquet écrit: à l'Impériale il en vaut deux.

BLANC SIGNÉ, les Provinciaux diſent *Blanc ſeing*, eſt un papier que l'on donne à des amis, ou à des arbitres en qui l'on ſe confie, pour le remplir de ce qu'ils jugeront raiſonnable pour tèrminer un procès. *Poteſtas rei gerenda ad arbitrium.* On le dit auſſi de tout acte où on laiſſe quelques lignes en *blanc*, que l'on confie à la diſcrétion de quelqu'un pour le remplir, ſoit d'une quittance, ſoit d'une réſcription, ſoit de quelque autre chôſe.

EN BLANC. adv. Se dit en ces phrâſes. Procuration, quittance *en blanc*, où on laiſſe le nom *en blanc* de celui qui doit agir, ou recevoir. *Pura tabula cum Chirographo.* Ce mot eſt *en blanc*, c'eſt-à-dire, il y a de l'eſpace pour le mettre, lorſqu'il n'a pas été rempli. On le dit auſſi de ce qui a été obmis.

Un livre *en blanc*, eſt un livre en feüille ſans relieure. *Folia diſſoluta.* *Rôtiſſeur en blanc*, Celui qui vend les viandes lardées, &

non

non rôties. On dit aussi, que des étoffes, des chapeaux, sont *en blanc*, lorsqu'ils n'ont point passé par la teinture.

BLANC. s. m. Signifie encore le *blanc* de la bute où l'on tire. *Signum*. Tirer au *blanc*, donner dans *le blanc*.

LES BLANCS. s. m. & pluriel. Nom d'une faction qui se forma dans la ville de Pistoie en Italie, l'an 1300. Ceux de la faction contraire furent appellez les *Noirs*. Le Poète Dante étoit de la faction des *Blancs*; & parceque Charles de Valois frère de Philipe le Bel, & Vicaire de l'Empire dans la Toscane, chassa les *Blancs* de Florence, dont ils s'étoient emparez, Dante qui fut chassé avec eux se déchaina contre les François. C'est la cause de ses invectives, & des contes injurieux & faux qu'il a feints contre eux.

On distingue encore dans plusieurs païs des Indes les *Blancs* & les *Noirs*. On appelle *Blancs* les Européans, ou d'autres peuples moins bazanez que les naturels du païs. Ainsi dans l'Inde les *Blancs* sont les Mogols, & les Noirs sont les Indiens. Les *Blancs* dans l'Isle de Madagascar sont les Zafferamini, & les Casimambous qui y sont venus d'Arabie, & les Noirs sont les naturels de l'Isle.

BLANCS-MANTEAUX. s. m. pl. Nom que l'on donna aux Sèrvites, ou Sèrviteurs de la Sainte Vièrge. Depuis on a toujours consèrvé ce nom aux differens Religieux qui ont occupé la maison qu'avoient les Sèrvites à Paris, quoique depuis plus de 400 ans il soit à des Religieux qui ont des manteaux noirs. Car en 1298. il fut donné aux Guillemites, qui le cedèrent en 1618. aux Bénédictins de Cluni, qui l'ont cedé à leur tour aux Benédictins de S. Maur qui l'ont aujourd'hui. Je viens des *Blancs-Manteaux*. Je vais à vêpres aux *Blancs-Manteaux*.

On dit provèrbialement d'un homme qui est entre deux vins, qu'il est entre le *blanc* & le clairet. On dit, qu'un homme a mangé son pain *blanc* le prémier, pour dire, qu'il a été nourri délicatement en sa jeunesse, & qu'il aura bien des maux, des fatigues à essuyer dans la suite. On dit, qu'un homme se fait tout *blanc* de son épée, pour dire, qu'il se promet de faire bien des chôses, où souvent il ne peut pas réüssir. On dit aussi, que des personnes se mangent le *blanc* des yeux, pour dire, qu'elles sont extrémement ennemies. On dit aussi, qu'on a mis un homme en beaux draps *blancs*, quand on a mal parlé de lui en quelque compagnie. On dit aussi, qu'un homme est réduit au bâton *blanc*, ou absolument, réduit au *blanc*, quand il est devenu éxtrèmement pauvre & misérable. On dit aussi, qu'un homme passe du *blanc* au noir, pour dire, qu'il passe d'une extrémité à l'autre, soit en ses discours, soit en ses manières de vivre. On dit aussi, qu'il faut faire une telle chôse à bis ou à *blanc*, pour dire, qu'il la faut faire absolument de gré ou de force. On dit aussi, Dire une chôse de butte en *blanc* à quelqu'un, la faire hardiment, sans façon, sans considérer s'il l'aura agréable ou non. On dit aussi, à celui qui promet de faire une chôse impossible, qu'en ce cas on lui donnera un mèrle *blanc*. Les voyageurs disent aussi, Rouge au soir, *blanc* au matin, c'est la journée du Pélerin. Les joüeurs d'échecs disent, Dame *blanche* a le cul noir, pour dire, que le Roi *blanc* doit être posé d'abord sur une case noire. On dit aussi, pour marquer l'égalité de deux chôses, que c'est bonnet *blanc*, & *blanc* bonnet.

BLANCHAILLE. s. f. Ce mot n'a point de plurier, il signifie fretin, menu poisson. *Viles pisciculi*. La pêche de nos étangs n'a pas été bonne cette année, on n'y a trouvé que de la *blanchaille*.

BLANCHEASTRE. adj. m. & f. Couleur pâle, qui approche du blanc, & qui n'est point foncée. *Albicans*.

BLANCHEMENT. adv. D'une manière blanche & propre. *Purè, nitidè*. Il faut tenir les enfans *blanchement*, pour les garentir de la vèrmine.

BLANCHERIE. s. f. Lieu destiné à blanchir des toiles. *Officina albaria*. Il y a plusieurs *blancheries* en Hollande, & dans les lieux où on trafique de toiles. On le dit aussi des lieux où on blanchit de la cire.

BLANCHET. s. m. Sorte de camisole que les Païsans appellent *blanchet*, parce qu'elle est d'ordinaire d'étoffe blanche. *Lanea vestis alba*.

BLANCHETS. Tèrme d'Imprimerie. Ce sont les langes que l'on met entre les deux timpans.

BLANCHEUR. s. f. Qualité qui résulte de la couleur blanche qui est sur les corps, ou plûtôt de la lumière qu'ils réfléchissent. *Albor, albitudo*. La *blancheur* du teint, de l'albastre.

BLANCHEUR, Quand elle paroit dans les opérations du grand art, c'est signe qu'en ce moment l'union se fait du soufre & du mèrcure, du mâle & de la femelle, du fixe au volatil. En tèrmes du même art on appelle *blancheur capillaire*, de petits filamens blancs, comme des cheveux, qui paroissent lorsque le régime de Jupiter est achevé.

BLANCHÎMENT. subst. masc. Ce qui blanchit, & l'art de blanchir. *Alboris inductio*. Les Chymistes chèrchent le *blanchiment* des métaux pour faire de l'argent. Le *blanchiment* du fèr blanc se fait avec de l'étain. Les plus éxcellens *blanchimens* de toile se font en Hollande.

BLANCHÎMENT. Tèrme d'Orfévre. C'est une sorte de baquet, où par le moyen de l'eau forte & de l'eau commune, on met blanchir la vaisselle. Mettre la besogne dans le *blanchiment*.

BLANCHIMENT, en tèrmes de Monnoye, est une façon qu'on donne aux flancs avant que de les marquer, en les faisant boüillir dans de l'eau commune avec le sel, le tartre ou gravelée; après quoi on les lave, on les séche, & on les essuye.

BLANCHÎMENT, est aussi le lieu où l'on donne cette façon aux flans d'or & d'argent. On porte les flans qui ont été ajustez dans un lieu appellé le *Blanchiment*, pour donner la couleur aux flans d'or & blanchir les flans d'argent. BOIZARD.

BLANCHIR. v. act. & neut. Rendre blanc. *Candefacere*. *Blanchir* du linge à la lescive. *Lixivio imbuta lintea purgare*. *Blanchir* une muraille avec de la chaux. *Dealbare*. De la pâte à *blanchir* les mains. *Blanchir* de l'argent sur le feu. *Blanchir* de la cire à la rosée. *Candorem inducere*.

BLANCHÎR, se dit aussi de la neuvième façon qu'on donne aux flans des monnoyes, lorsqu'on leur donne la couleur naturelle de leur métal. Ce blanchîment se fait par le Maître, ou Fèrmier, qui met ses espéces d'or, d'argent, de billon, & de cuivre, boüillir dans un pot, où il y a de l'eau forte mêlée avec de l'eau commune, & les jette ensuite dans de l'eau fraîche, après quoi on les sablonne, & on les met dans un crible de fèr, pour en ôter les barbes.

BLANCHIR DES AIS, en tèrmes de Menuiserie, c'est les unir & raboter de leur longueur pour faire des cloisons; & en tèrmes de Sèrrurier, c'est, Limer & polir le fèr. En tèrmes de Chaudronnier, c'est mettre la besogne sur le tour, & en ôter avec la paroire la supèrficie qui est sâle & crasseuse. *Dolare, perpolire, purgare*. *Blanchir* un chauderon. On dit aussi parer un chauderon: mais il n'est pas si usité que *blanchir*.

BLANCHIR, se dit aussi par les Rotisseurs, pour Faire revenir la viande sur les charbons. Quelques-un disent aussi Refaire. Il faut *blanchir* ou refaire ce chapon, & le mettre à la broche.

BLANCHIR, se dit aussi des coups de canon qui ne font qu'effleurer une muraille, & y laissent une marque blanche. *Leviter perstringere*. En ce sens on dit au figuré de ceux qui entreprennent d'attaquer, ou de persuader quelqu'un, dont tous les efforts sont inutiles, que tout ce qu'ils ont dit n'a fait que *blanchir* devant cet homme fèrme & opiniâtre.

BLANCHIR, se dit aussi des vieillards qui deviennent blancs. *Canescere*. Il a *blanchi* sous le harnois, c'est-à-dire, Il a passé toute sa vie dans les armées. Ces saintes filles ont *blanchi* dans la pratique laborieuse de la miséricorde Chrétienne. FLECH.

Il faut, si nous suivons la chaleur qui t'anime,
Vieillir dans les forfaits, & blanchir dans le crime. BREB.

BLANCHIR, se dit dans un sens figuré, pour Couvrir de neige. *Candefacere, operire nivibus*. Quand la vieillesse de l'année *blanchit* la tèrre ailleurs, elle est toûjours vèrte ici. VOIT.

BLANCHIR, se dit aussi de la mèr agitée par les rames, ou par les flots. *Albescere, inalbescere*. La mèr *blanchissoit* sous les Galères de cette armée. La tempête faisoit *blanchir* la mèr.

Il se dit aussi de la lumière.

A peine le rayon qui rallume les jours,
Eut blanchi de Memphis les Croissans & les Tours. P. LE M.

BLANCHIR. Dans la Philosophie hermétique ce mot signifie, Cuire la nature jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

BLANCHI, IE. part. & adj. *Dealbatus*. JESUS-CHRIST appelle des sépulchres *blanchis*, les Pharisiens, les hypocrites, beaux au dehors, & sâles au dedans.

BLANCHISSAGE. s. m. Action, ou salaire de celui qui blanchit. *Ablutio, purgatio*; ou dans un autre sens, *dealbatio*. Il dépense tant en *blanchissage*. L'eau de la mèr ne vaut rien pour le *blanchissage*.

BLANCHISSANT, ANTE. adj. Qui devient blanc. *Canescens, albescens*. Il se dit en ces phrâses: Des flots écumeux & *blanchissans*. Des cheveux gris & *blanchissans*. Voyez tout l'Hellespont *blanchissant* sous nos râmes. RAC.

BLANCHISSERIE. s. f. Lieu destiné à blanchir des toiles. *Officina albaria*. On a établi des *blanchisseries* en plusieurs endroits du Royaume. Il y en a qui prétendent que le mot de *blanchisserie* se dit particulièrement des lieux où l'on blanchit les habits & le linge dans les Monastères.

BLANCHISSEUR, EUSE. s. m. ou f. Celui ou celle qui blanchit le linge. *Qui*, ou *quæ linteas vestes purgat*. Il est défendu aux *Blanchisseuses* & Lavandières de laver leur linge en certains endroits à Paris, & aux Porteurs d'eau de puiser leur eau auprès des

des bateaux des *Blanchisseuses* & Lavandières. Voyez le Traité de Police de M. de la Marre, T. 1. p. 557. 558.

On dit provèrbialement d'un homme qui a du linge sâle, qu'il porte le deüil de sa *Blanchisseuse*.

BLANDICES. s. f. plur. Tèrme du Palais. Cageolleries, flatteries pour tromper quelqu'un. *Blanditiæ, illecebra, adulatio.* Il a extorqué cette donation, ce testament, par *blandices*, & mauvais moyens. Ce mot vient du Latin *blanditiæ*, de *blandus*. Il est vieux.

BLANDILALIE. s. f. Espèce de pomme, autrement appellée la *haute bonté*. C'est en Poitou qu'on la nomme *Blandilalie*. Voyez HAUTE-BONTÉ.

BLANDIR. Vieux mot, qui signifie Amadoüer, flatter, caresser. *Blandiri, adulari, permulcere, palpari.* On dit aussi blandissant; pour dire, qui flatte, qui caresse.

Veuilles, Seigneur, ces lévres blandissantes
Tout au travers pour jamais inciser. MAROT.

BLANQUE. s. f. Espèce de lotterie, ou jeu de hasard où l'on achète certain nombre de biliets, dans lesquels s'il y en a quelqu'un noir, ou marqué de quelque meuble qui est à l'étalage, on en profite. *Ludicræ sortes, Ludicra sortitio.* S'il n'y en a point on pèrd son argent; & alors on dit qu'on a trouvé *blanque*, d'où ce jeu a tîré ce nom. Il vient de l'Italien *bianca*. Ce jeu, selon Pasquier, Rech. Liv. VIII. 49. a été introduit en France par les Italiens. Voyez dans cet Auteur comment il se pratiquoit d'abord.

On dit figurément, qu'on a trouvé *blanque* en quelque lieu, quand on n'y trouve pas ce qu'on y chèrchoit. J'ai foüillé dans ma poche pour tirer ma montre, mais j'y ai trouvé *blanque*, on me l'avoit prise.

On dit provèrbialement, Hasard à la *blanque*; pour dire, Entreprendre quelque chôse dont le succès est incertain.

BLANQUET. subst. m. Espèce de poires ainsi nommées parce qu'elles ont la peau assez blanche. *Pirum lacteum.* Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *blanquet*.

La poire de gros *Blanquet* est le véritable *Blanquet* musqué. LA QUINT. La poire de gros *Blanquet* est fort différente de celle qu'on appelle simplement *Blanquet*, ou petit *Blanquet*. Elle est plus hâtive de quinze jours, plus grosse, moins bien faite en poire que le petit *blanquet*; elle colôre un peu même en buisson, & a la queuë fort courte, fort grosse, & un peu enfoncée; son bois qui est menu & sa feüille approchent assez du bois & de la feüille de la Cuisse-Madame, au lieu que le bois du petit *blanquet* est d'ordinaire fort gros & assez court. Le gros *Blanquet* est aussi fort différent de la Blanquette à longue queuë. Il réüssit fort bien, soit en buisson, soit en arbre de tige. ID. Le gros *Blanquet* est une poire de l'entrée de Juillet; & le petit *blanquet* de la fin de Juillet. ID.

Il l'appelle aussi quelquefois au féminin *Blanquette*. Le *Blanquet* musqué, ou la *Blanquette* musquée, est une poire du commencement de Juillet ressemblant assez par sa grosseur & par sa figure à un Muscat-Robert: elle a la peau fine, le coloris d'un jaune blanc, qui se teint un peu à l'aspect du soleil; sa chair est un peu fèrme, si bien qu'elle n'est pas sans marc & sans piêrre; mais l'eau en est fort douce & fort sucrée. ID.

BLANQUETTE. s. f. Sorte de vin blanc qui vient de Gascogne, & qui a un goût assez délicat. *Vinum album.* On le dit aussi d'une espèce de bière blanche.

BLANQUETTE *à la longue queuë*. s. f. Espèce de poire. La *blanquette à la queuë longue*, est une poire bien faite, dont l'œil est assez grand & en dehors, le ventre rond, assez allongé vers la queuë, qui est un peu charnuë, assez longue & un peu courbée, la peau fort lice, blanche, & quelquefois tant soit peu colorée à l'aspect du soleil, la chair en est entre-cassante & tendre, fort fine, ayant beaucoup d'eau, fort sucrée & fort agréable. Elle a les défauts de la plûpart des poires d'été, qui sont d'avoir un peu de marc, & de devenir pâteuses, quand on les laisse trop meurir. Elle réüssit bien, soit en buisson, soit en arbre de tige. LA QUINT. Cet Auteur écrit quelquefois *Blanquet à la longue queue*, & le fait masculin; de même qu'il appelle aussi le *Blanquet*, *Blanquette* au féminin. Voyez BLANQUET. C'est une poire du mois de Juillet. LA QUINT.

BLAQUE. s. f. Vessie où l'on met le tabac pour le tenir frais.

BLAQUÈRNES. s. f. & plur. *Blaquernæ.* Lieu voisin de Constantinople, où l'on bâtit un faux-bourg, dans lequel entre autres édifices somptueux étoit le Palais des *Blaquèrnes*, qu'on appella Pentapygrion, c'est-à-dire, le Château des cinq tours. Héraclius voulant mettre ce fauxbourg à couvert des insultes des Barbâres, le fit enfèrmer dans la ville. Les *Blaquernes* étoient vers le fond du port de Constantinople du côté de l'occident, ou comme dit Lambécius dans ses notes sur Codinus n. 101. vèrs l'entrée du Pont Euxin.

On prétend que ce nom vient d'un Prince Barbâre qui régnoit autrefois dans cette partie de la Thrace, & qui avoit son palais en ce lieu-là. Codinus rapporte cette étymologie; Gretser l'approuve, Gillius la suit, & l'attribuë à Denys de Byzance; ce qui n'empeche pas Lambécius de la rejetter. D'autres le dérivent du Grèc *βλαχνον*, qui signifie *fougère*, & disent que ce lieu fut ainsi appellé, parcequ'il étoit tout plein de fougère, desorte que selon Codinus *βλαχέρνα* se dit pour *βλαχνέρνα*. Le même Auteur dit encore que *βλαχέρνα* est dit pour *λακκέρνα*, qui est la même chôse que *λακκώδης*, plein de lacunes, marécageux; & quoique Lambécius croye ces deux étymologies fausses, il dit qu'elles sont probables à cause de la situation de ce lieu. Codinus en rapporte encore une assez obscurément, *ὅτι Βλάχυ τινὸς κέρμα ἐν ἐκαῖον*. Lambécius croit que cela veut dire, *parce qu'un Valaque avoit été tué là.* Junius tîre ce nom de la langue Arabe. Gretser rejette cette étymologie de Junius sans la rapporter.

BLAÎMABLE. adj. m. & f. Ce qui mérite qu'on le blâme, qu'on le corrige, qu'on le réprimende. *Vituperabilis, reprehensione dignus.* Cet homme est fort *blâmable*. Sa conduite n'a rien que de *blamable*.

BLASME. s. m. Répréhension faite ou reçuë pour quelque action honteuse, ou criminelle. *Vituperatio, reprehensio.* Ce mot a plus communément une signification passive. Le vice mérite autant de *blame*, que la vèrtu mérite de loüange. Cet homme étoit l'aggresseur, tout le monde lui donne le *blâme*. Je mets hors de *blâme*. Tout le *blame* de cette action retombera sur vous. J'en rejetterai tout le *blame* sur lui. Peu de gens sont assez sages, pour préférer le *blame* qui leur est utile, à la loüange qui les trahit. ROCHEF. Nous n'entrons en part de la gloire, ou du *blame* du bien, ou du mal, que du jour que nous commençons à agir par raison. M. SCUD.

Mais puisque le péché point de blâme *n'apporte*
Quand on le cache bien;
Je voudrois seulement que vous fissiez en sorte
Que je n'en sçache rien.

BLASME, en tèrmes du Palais, est le contredit que donne un cohéritier contre les lots qui lui sont présentez par son cohéritier; ou un Seigneur contre l'aveu ou le dénombrement que lui donne son vassal quand il est défectueux. La Coutume donne quarante jours au Seigneur pour fournir ses *blâmes*.

BLASME signifie aussi la réprimende qui est faite par un Juge pour raison d'un crime, c'est une peine qui emporte infamie.

BLASMER. v. act. Reprendre, condamner quelque mauvaise action; témoigner par des paroles, qu'on désaprouve quelque chôse. *Vituperare, reprehendere, culpare.* Je l'ai fort *blâmé* de son emportement. Tout le monde *blâme* sa conduite. Je vous *blâme* d'avoir attendu si tard à me découvrir vos peines & vos ennuis. J'ai *blâmé* la patience de Bibulus. Il me *blâme* de mon éloquence, comme si c'étoit un vice que d'être éloquent. Souvent ceux qui *blâment* les autres tombent dans les mêmes défauts.

Mais pour Cotin & moi qui rimons au hazard;
Que l'amour de blâmer *fit Poetes par art.* BOIL.

Tu n'écoutes jamais la voix de la douceur,
Et blâmes *sans raison, ce qu'approuve l'Eglise.*
L'ABBÉ TETU.

BLASMER, se dit aussi d'une peine infamante ordonnée en Justice pour quelque action dont on fait faire réparation d'honneur en présence des Juges, ou de quelques témoins mandez exprès: ce qu'on éxprime par cette formule, Il sera *blâmé* & réprimendé en l'Audience en présence de six personnes, telles que la partie voudra choisir. *Aliquem infamiâ notare.*

Nicod prétend que ce mot vient de *blasphemare*, ou du Grèc *βλάπτειν*, qui signifie, *famam lædere, médire.* D'autres croyent au contraire que le mot de *blasphémer* vient du mot de *blâmer*, qui ne signifie autre chôse que *reprendre, condamner, diffamer.* On trouve *blasphemium* dans le sens de *blasme* dans la vie de S. Gunthram Roi de France P. IV. n. 24. tirée de Grégoire de Tours Liv. VIII. Hist. Eccl. C. 28.

BLASMER signifie aussi, Contredire, ou débattre l'aveu & dénombrement qui est donné à un Seigneur par ses vassaux. *Repugnare, contradicere, refragari, adversari.* A faute de *blâmer* par le Seigneur dans le tems de la Coutume, l'aveu est reçu. Par la coutume de Paris un aveu & dénombrement doit être blâmé dans les 40 jours après qu'il est donné, autrement il est reçu. Dans celle de Normandie il peut être blâmé dans les 40 ans.

BLASMÉ, ÉE. part. & adj. *Vituperatus, reprehensus, culpatus.*

BLASON. s. m. Dévise & Armes qui sont dépeintes sur un Écu, telles que les portoient les anciens Chevaliers; ou, selon quelques autres, l'Assemblage de tout ce qui compose l'Écu armorial.

rial. *Scutum gentilitium*. Voilà le *Blâson* d'une telle maison. On reconnut ce Chevalier à son *Blâson*.

Ménage dérive ce mot de *latio*, à cause que le *Blâson* étoit porté par les Chevaliers sur leurs Écus. D'autres le dérivent par métharése de l'Hébreu *sobal*, qui signifie *tulit*, *portavit*. Borel le fait venir du mot Latin *laus*, qui signifie loüange, & de celui de *sonare*, qui signifie Résonner, en mettant un *B* devant le mot entier. Mais la plus commune opinion est que le mot *Blâson* est venu de l'Allemand *blasen*, qui signifie *sonner du cor*, parceque ceux qui se présentoient aux lices des anciens Tournois sonnoient du cor pour faire sçavoir leur venuë. Les Hérauts après sonnoient de leurs trompettes, & puis blasonnoient les Armoiries de ceux qui se présentoient, & les décrivoient à haute voix, & quelquefois s'étendoient sur les loüanges & les exploits de leurs maîtres.

Blason. Ce mot a été pris aussi quelquefois pour l'Écu même où sont les Armoiries : ce qui a fait dire à Perceval, Et se couvrent de leurs *blasons*.

Blason, se dit aussi de la science particulière qui apprend à déchiffrer les Armes, ou Armoiries des Maisons nobles, & à en nommer toutes les parties dans leurs tèrmes propres, & particuliers. *Earum, quæ in scuto expressa sunt, figurarum interpretatio*, ou *interpretandi ars, scientia; ars*, ou *scientia heraldica*. Le *Blâson* étoit la science des Hérauts d'armes. Les François sont les prémiers qui ont réduit le *Blâson* en art, & ce sont eux qui ont les Armes les plus régulières. Il y a cette différence entre *Armes* ou *Armoiries*, & *Blâson*, qu'*Armoiries* se dit de la dévise, ou des figures qu'on porte sur le bouclier, ou sur la cotte d'armes ; au lieu que *Blâson* en est le déchiffrement, ou la déscription. Tous les tèrmes & jargon du *Blâson* étoient de l'usage ordinaire de la Langue dans l'onzième siécle, où le *Blâson* commença à se mettre en vogue ; car alors les sautoirs, les fusées, les girons, & les rustres, &c. étoient des piéces du harnois des Chevaliers.

Aussitôt maint ésprit fécond en rêveries,
Inventa le blâson, *avec les armoiries.*

Le *Blâson* représente en images la naissance, la noblesse, les alliances, les emplois, & les belles actions des hommes illustres. Barthole a écrit du *Blâson* & des Armoiries en Jurisconsulte, & le Président Chasseneu, dans son Catalogue de la gloire du monde. Plusieurs en ont écrit en Curieux & en Historiens, comme André Favin, Spelman, la Colombière, Bara, Segoin, Geliot, les Pères de Varenne & Ménestrier Jésuites ; Philippe Moreau, Avocat Bourdelois, & Scohier Chanoine de Berghes en Hainaut, qui dit que l'étude du *Blâson* est un abîme, & que celui qui s'y est appliqué 30 ou 40 ans y trouve toujours matière d'apprendre. Le Père Menestrier à fait une Bibliothéque de tous les Auteurs qui ont écrit du *Blâson*, des Armoiries & des Généalogies, & en a fait un dénombrement de près de 500 Auteurs qui en ont écrit en divèrses langues. On ne voit point avant l'an 1150 d'Auteur qui parle du *Blâson*, selon les gens qui ont remonté jusqu'aux sources de cet art ; il n'y a point eû avant ce tems de véritables armoiries. Le Gendre.

Blason, signifie aussi un grand nombre d'Armoiries qu'on met en certaines cérémonies, particulièrement aux entèrremens, sur les tentures, litres ou ceintures funèbres, ou aux cièrges & aux torches. On a dépensé une grosse somme pour payer le *Blâson* d'une telle pompe funèbre. *Insignia gentilitia*.

On dit aussi, le *Blâson* des couleurs, pour éxpliquer ce qu'elles signifient, comme l'Or qui est le jaune, signifie, Richesse, force, foi, constance ; l'Argent qui est le blanc, Espérance, pureté, innocence, humilité ; l'Azur, Justice, loyauté, beauté, réputation, &c. Le Père Monet a traité au long du *Blâson* des couleurs dans son livre du *Blâson* qu'il a fait en François, & en Latin.

Blason, se disoit autrefois des loüanges, des éloges qu'on donnoit à quelque chôse. *Laudatio*. Il y a eû des Poëtes qui ont fait le *Blâson* ou l'éloge de la rôse. Amyot a aussi appellé une épitaphe, *Blâson funéral*.

BLASONNEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, & signifie l'action de blâsonner, de déchiffrer les armes d'un Écu. *Interpretatio*.

BLASONNER. v. act. Peindre des armoiries avec les métaux & les couleurs qui leur appartiennent. *Figuras in scuto gentilitio pingere, adumbrare*. Le Peintre n'a pas bien *blasonné* ces Armoiries.

Blasonner, se dit aussi par les Graveurs, quand il s'agit de faire certaines marques, pour représenter les métaux & les couleurs dont les Peintres *blâsonnent* les armoiries. *Incidere in æs, in aurum, in argentum*. Le Graveur a fort bien réüssi en *blâsonnant* ma vaisselle.

Blasonner, se dit aussi pour éxpliquer le Blâson, ou les parties des Armes d'une Maison ou Province en tèrmes propres & convenables à l'art. *Figuras scuti gentilitii conceptis verbis & ordine recensere, edisserere*. Les Armes de France se *blasonnent* ainsi, Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chêf, & une en pointe. Pour bien *blâsonner* un Écu, on commence toûjours par le champ, & puis on spécifie les figures ou piéces honorables ; & quand il y en a plusieurs, le chêf & la bordure sont nommées les dèrnières.

Blasonner, signifioit aussi, Éxpliquer les symboles, les mystères de l'émail, & des figures du Blâson. *Scuti aream, typos & iis subjectam vim interpretari*.

Blasonner, se disoit autrefois pour signifier, parler de quelqu'un, le décrire avec ses bonnes ou mauvaises qualitez, & particulièrement pour *médire*. *Maledicere*. En donnant l'ordre de l'Écu aux Chevaliers, on leur commandoit de ne pas ouïr *blâsonner* ni médire des Dames, & de ne le pas souffrir.

Blasonné, ée. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe.

BLASONNEUR. s. m. Celui qui blâsonne. *Interpres, enunciator scuti gentilitii*. Il est peu en usage ; si ce n'est qu'on dit encore les anciens *Blasonneurs*, en parlant des vieux Auteurs qui ont écrit du Blâson assez diffèremment des Modèrnes.

BLASPHÉMATEUR. s. m. Celui qui blasphême, qui prononce des paroles outrageuses, & impies contre Dieu, & injurieuses à sa gloire. *Divini numinis obtrectator*. On peut être *blasphémateur* en deux manières, ou en attribuant à Dieu des chôses qui ne lui peuvent convenir, & qui détruisent sa nature ; ou en refusant de reconnoître en lui des attributs qui lui sont essentiels & sans lesquels il ne seroit point Dieu : tels que sont ceux qui font Dieu injuste, ou qui nient sa toute-puissance, & sa providence. Cependant il faut remarquer, qu'à la rigueur ce n'est point assez d'attaquer la gloire de Dieu, & de dire des chôses contraires à sa nature, pour être un vrai *blasphémateur*, un *blasphémateur* proprement ainsi nommé, & qui par conséquent mérite d'etre puni par le Magistrat. Il faut outre cela que le *blasphémateur*, lorsqu'il prononce ses blasphêmes, ait intention de blasphèmer, ou du moins qu'il sçache que les chôses qu'il dit sont effectivement des blasphêmes : tel que seroit un Chrétien qui par un brutal emportement vômiroit quelque chôse d'injurieux contre Jesus-Christ. Mais on ne doit pas faire le même jugement de ceux qui parlent par le principe d'une fausse Religion. Par éxemple, des Juifs qui par une malheureuse suite des erreurs dont ils sont prévenus, regardent J.C. comme un imposteur. Il est bien vrai que ces sortes de *blasphémateurs* ne laissent pas d'être coupables devant Dieu d'un si horrible blasphême ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient censez tels à la rigueur, attendu qu'ils ne croyent nullemeut blasphémer, & qu'ils ne sont point *blasphémateurs* d'esprit, & d'intention. Mais dans le langage ordinaire, on appelle indifféremment *blasphémateurs*, tous ceux dont la doctrine renfèrme quelque chôse d'impie, & d'injurieux à la gloire de Dieu.

Blasphémateur, se prend aussi pour celui qui attribuë à la créature des honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu. *Qui debitum soli Deo honorem creaturæ impertit*. Ainsi les Juifs traitoient J.C. de *blasphémateur*, parcequ'il se disoit égal à Dieu.

BLASPHÉMATOIRE. adj. m. & f. Qui contient un blasphême. *Contumeliosus in Deum, blasphemus*. Les dogmes des Hérétiques sont la plûpart *blasphématoires*. Il ne faut entendre qu'avec horreur les paroles *blasphématoires*. Cette proposition est impie & *blasphématoire*.

BLASPHÊME. s. m. Crime énorme qui se commet contre la divinité, par des paroles, ou des sentimens qui choquent sa Majesté, ou les mystères de la vraye Religion. C'est proprement une injure que l'on fait à Dieu en lui attribuant ce qui ne lui convient point, ou en lui ôtant ce qui lui convient, comme sa sagesse, sa bonté, sa puissance, &c. C'est un *blasphême* de dire que Dieu commande des chôses impossibles. *Vox in Deum contumeliosa, verborum impietas, blasphemia*. *Blasphême* horrible, éxécrable, détestable. Le *blasphême* est un crime qu'on punit de mort, pour lequel on pèrce, on arrache la langue. Il n'y a rien que Dieu haïsse plus que le *blasphême*. Maucroix. Une traduction d'une épitaphe de l'Aretin dit,

Son encre noircit la mémoire
Des Monarques de qui la gloire
Est vivante après le trépas ;
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vômi quelque horrible blasphême
C'est qu'il ne le connoissoit pas.

L'Italien est plus sèrré ; & d'un satyrique plus badin, & plus enjoüé,

Qui giace l' Aretin Poeta Tosco,
Che d'ognun disse male, fuor che di Dio
Scusando si col dir' io n'ol conosco.

Blasphême se dit aussi des paroles impies & injurieuses que l'on dit des Saints, des chôses saintes, des mystères de la religion. Voyez S. Augustin, S. Thomas, les Théologiens Scholastiques & les Casuistes. Voyez sur les *Blasphémes* & les blasphemateurs le VI. titre du L. III. du Traité de la Police de M. De la Mare. *Blasphême* se prend quelquefois en stile bas & burlesque pour un adjectif, & signifie blême, pâle.

Voyant Damon blême
Je dis à l'instant,
Tu change bien promptement
En ta mine blasphême
Ton teint de safran.

BLASPHÉMER. v. act. Parler contre Dieu & la Religion. *Atroces in Deum voces jactare, impia in Deum verba profundere.* Il est défendu de jurer & de *blasphémer* le saint nom de Dieu. C'est le propre des Diables & des damnez de *blasphémer* contre Dieu.

Nicod dérive ce mot du Grec βλάπτειν φήμην, c'est-à-dire, *blesser l'honneur & la réputation.* Eustathius le dérive de βάλλειν ταῖς φήμαις, *attaquer par ses discours.*

BLATIER. s. f. Marchand qui va acheter du blé dans les greniers de la campagne, pour le transporter & le revendre dans les marchez des villes & gros bourgs. *Frumentarius.* Il y avoit à Paris au tems de S. Loüis une Communauté de *Blâtiers*, & ce Prince leur donna des Statuts, comme à tous les autres corps des Marchands & Artisans. M. de la Mare les rapporte dans son Traité de la Police *L. V. T. II. C.* 2. Il y a plus de trois siecles que ceux qui composent cette ancienne Communauté à Paris ont été réduits à ne vendre des grains qu'à petite mesure; qu'ils se trouvent nommez dans les Réglemens Revendeurs de grains, Regratiers, ou Grainiers, & que ceux qui font le grand commèrce ont pris le nom de Marchands de grains. Ainsi le nom de *Blâtiers* est demeuré à certains petits Marchands forains, qui vont avec des chevaux ou des ânes chèrcher du blé dans les campagnes éloignées des grandes villes, & des rivières, & l'aménent à somme dans les marchez de proche en proche, jusqu'à ce qu'il soit arrivé aux lieux où il s'en fait une plus grande consommation, ou bien proche des rivières, où ils le vendent aux Marchands qui chargent pour les provisions des grandes villes. De la Mare, *Tr. de Pol. L. V. T. VI.* L'on a autrefois agité la question sur ce commèrce des *Blatiers*, s'il étoit plus utile que dangereux au public. Id. *ib.* où il rapporte le pour & le contre.

Ce mot s'est fait de *bladum*, *blé*; d'abord on a dit Bladier, & puis par le changement du *d* en *t*, qui arrive souvent *Blatier*, & pour rendre l'*a* long *Blâtier.*

BLATTA *bizantia.* Tèrme de Pharmacie, ou *unguis odoratus.* C'est un coquillage long comme la moitié du petit doigt; mince, & de couleur de chataigne. Il renfèrme un petit poisson longuet, rouge, odorant, qui se trouve dans les lacs des Indes Orientales, & qui a l'odeur du Nard, les coquilles n'ont point d'odeur lorsqu'elles n'ont plus le poisson. On a trouvé que ce coquillage venoit de Constantinople, autrefois Byzance, à cause de sa ressemblance à l'ongle. Et c'est ce qui lui a fait donner le nom de *blatta bizantia*, comme on l'appelle *unguis.*

BLAVET. Voyez Bluet.

BLAYER. Voyez BLADAGE.

BLE.

BLÉ, ou BLÉD. s. m. Plante qui produit dans son épi une graine, dont on fait le pain, qui est la principale nourriture de l'homme. *Frumentum.* Joseph enrichit les Rois d'Égypte, en leur faisant faire des magasins de *blé* durant les années fèrtiles. Des tèrres à *blé. Frumenti solum*, ou *frumenti ferax ager. Blé* mêlé. *Miscellum frumentum.* Battre le *blé. Terere.* Scier les *blez. Metere.* On a vû dans la Suisse garder des *blez* jusqu'à cent ans en les laissant dans l'épi. Quelques Naturalistes ont compté jusqu'à cent maladies auxquelles les *blez* sont sujets.

Ce mot vient de *bladus*, ou *bladum*, qui signifie *fruit*, ou *semence*, d'où est venu *imbladare*; pour dire, *ensemencer*, ou *emblaver.* Vossius & Somnerus le dérivent du Saxon *blad*, ou *blada*, signifiant la même chôse; ou du Grec βλαστὸς, qui signifie, *germe.* Les Italiens appellent encore *biade*, tous les légumes, fruits & moissons, excepté le froment. Selon les prémières étymologies, qui sont les véritables, il faut écrire *bled*, comme on faisoit il y a déja quelques années, & comme font encore quelques Auteurs. Cependant l'usage contraire semble avoir prévalu, & l'on n'écrit plus guères le *d*, comme on ne le prononce point, quand même on l'écriroit, pas même devant une voyelle; ainsi il faut dire du *blé* & du vin, acheter du *blé* en épis, & non pas du *blé-t-*& du vin, du *blé-t-*en épis.

On appelle par excellence *blé*, celui qui est de pur froment. *Frumentum triticum. Blé méteil*, celui qui est mêlé de seigle. *Miscellum. Petit blé*, ou *blé maigre*, c'est du seigle, ou du *blé* où il n'y a guères de froment, ou dont le grain est mal nourri; en un mot le *blé* du moindre prix. *Triuca, olyra.*

On appelle aussi *petits blez*, les autres grains que l'on séme au mois de Mars, comme l'orge, l'avoine, les pois, les vesses; ce qu'on appelle aussi en général *les Mars*, & en quelques lieux *tremois*, de *trimestris. Miscellum.*

Chomel dans son Diction. Œconomique, au mot *abondance*, p. 6. & suiv. donne plusieurs secrets pour la multiplication des *blez.*

Blé Cornu. Tèrme de Laboureur. Ce sont cèrtains grains qui viennent quelquefois dans les épis du seigle, & qui sont noirs & plus longs que les autres, sortant de l'épi comme une espéce de corne noire; ce qui fait qu'on les appelle en Gâtinois *Blé Cornu*, & en Sologne aussi-bien que dans le Bèrry des *Ergots.* Le *blé cornu* cause de fâcheuses maladies à ceux qui en mangent. Quelques-uns disent que cela vient du tèrroir, mais ce sentiment est peu probable, parce que cela n'arrive qu'en cèrtaines années, & dans les meilleures tèrres comme dans les plus mauvaises. D'autres prétendent que cela vient des chaleurs & des humiditez de l'air. D'autres, comme M. Bèrnier dans son hist. de Blois, disent que la cause de cette malignité sont cèrtaines bruïnes qui tombent en quelques années vèrs le mois de Mai. Il semble que l'expérience montre qu'il faut qu'elles soyent accompagnées ou suivies de rayes de soleil chaudes.

Blé Blanc, espéce de froment commune en Dauphiné. Chorier prétend que c'est celle que Pline appelle Brance; *Brance* en Gaulois, *Sandelum* en Latin. Pline fait mention de deux espéces de froment, de l'Arinque & du Brance. Il dit que l'Arinque est commun à la Gaule & à l'Italie: & le Brance propre à la Gaule seulement. Le Dauphiné les consèrve encore toutes deux avec leurs prémiers noms, corrompus néanmoins en ceux de riguet, & de *blé blanc.* Chorier.

Blé de Turquie, qu'on appelle autrement *Mays*, ou *blé d'Inde. Triticum Indicum, frumentum Indicum, tragus, tragum.* Ses racines sont chevelues, longues, nombreuses, blanches, & elles donnent une tige branchuë dès le bas, haute de cinq pieds, ronde, épaisse d'un pouce, droite, noüeuse par intèrvalle, remplie d'une moële blanche, douce & sucrée. Plusieurs feüilles qui partent de ces nœuds l'enveloppent & s'étendent ensuite de la longueur d'un pied environ, sur deux à trois pouces de largeur, pointuës à leur extrémité, rudes sur leurs bords, & relevées de plusieurs nèrvures droites qui parcourent toute leur longueur en manière de plis. L'extrémité de la tige est tèrminée par une panicule ou amas d'épis composez de plusieurs fleurs à étamines & stériles. Les fruits naissent dans des endroits séparez, & audessous de ces panicules, ce sont autant d'épis enveloppez de feüilles roulées en graine d'où s'échapent plusieurs longs filets. Chaque filet aboutit à un embrion qui devient une graine presque ronde, grosse comme un pois, mais ordinairement anguleuse & un peu platte d'un côté par où elle tient à l'épi, couvèrte d'une peau ou écorce fèrme, le plus souvent rousse ou jaunâtre, quelquefois grise, rouge, brune, qui renfèrme une substance farineuse. L'âme de cet épi à fruit est un poinçon tout couvert de pareils grains, ou semences enchassées chacunes dans une espéce de chaton.

Le Mays sert de nourriture à une grande partie de l'Amérique, de l'Asie & de l'Afrique. On en fait moins d'usage en Europe, à cause qu'on en trouve la farine trop douce, & on n'a recours à cette sorte de grain que dans les disettes de froment. On le cultive en plusieurs endroits du Royaume pour engraisser les volailles. Les Sauvages du Canada ne connoissoient pas d'autre farine auparavant l'établissement des François dans ce vaste païs: ces sauvages ne font dans leurs courses qu'une simple boüillie de la farine de mays avec l'eau pour se nourrir. On a vu que lorsque les soldats François étoient obligez de vivre de cette boüillie dans le tems des guèrres, leurs blessures étoient plutôt consolidées. On appelle le mays *Blé d'Inde* & *Blé de Turquie*, à cause qu'il a été apporté de ces endroits-là, où il est nommé vulgairement *maya*, ou *mayza.*

Le *blé de Turquie* étoit fort connu en Italie dès le tems de Pline. Les Grècs le nommoient ἐρύσιμον, & les Latins *Irio*, comme on le peut voir dans Pline L. XVIII. C. 7. & 10. Si cependant l'Irio de Pline est le *blé de Turquie.* Le pain de *blé de Turquie* est séc, friable, pesant sur l'estomac, & difficile à digérer. L'on en voit peu en France, si ce n'est en Dauphiné, en quelques lieux de Languedoc, de la Guyenne, du Bearn & de la Navarre. On le nomme dans la plûpart de ces lieux du gros Millet, ou du Millois. Hors les tems de disette, dans lesquels on en mêle avec d'autre blé, il

il ne sert qu'à nourrir des volailles, qu'il engraisse beaucoup. Dans les autres Provinces on n'en voit guères que quelques plantes dans les jardins par curiosité. Voyez Gal. *De Alim. facult. L. I.* Bruyerin Campege *De re cibaria L. V. C.* 23.

Blé noir, ou blé Sarrasin. *Frumentum Sarracenicum*, ou *Fagopirum*, *Fegopyron*, ou *Fago triticum*. On le nomme *Blé noir* par rapport à la couleur noire de l'écorce de son grain; & *blé sarrasin*, parce qu'il a été d'abord apporté d'Afrique. Il se nomme en Latin *Fago triticum*, & *Fagopyrum*, à cause qu'il ressemble au fruit du hêtre. Cette plante ne ressemble point au *blé*, quoiqu'on lui en donne le nom: sa racine est fibrée, cheveluë, & pousse une tige haute de deux pieds, mince, lisse, vèrte & quelquefois rougeâtre, branchuë, chaque branche sortant altèrnativement des aissèlles des feuilles. Elles sont taillées comme un cœur, soutenuës par des queuës qui ont jusqu'à deux pouces de long, sur tout dans les feuilles du bas de la tige qui sont plus amples, vèrtes, lisses, altèrnes, & d'un goût fade; leur grandeur domine à mesure qu'elles approchent de l'extrémité des branches, & en cet endroit & des aissèlles de ses feuilles naissent des brins minces & longs d'un pouce environ, qui portent des bouquets de fleurs purpurines; chaque fleur est composée de cinq étamines soutenuës par un calice blanc & lavé de pourpre, divisé en cinq parties jusqu'à sa bâse. Le pistile qui se trouve au milieu de ces étamines devient une graine relevée le plus souvent de trois coins, enfèrmée dans l'enveloppe qui a sèrvi de calice à la fleur. Le *blé noir* est une manne pour le païsan qui n'a pas eû une bonne recolte en seigle & en froment. Dans les tems de disette on sème beaucoup de champs de *blé noir*, parce qu'il vient bien par tout & qu'il est bientôt meur. On fait avec la farine de ses semences des gâteaux, de la bouïllie, & du pain, à faute d'autre grain. On en engraisse aussi la volaille.

Blé, se dit aussi particulièrement du grain qui sort de l'épi quand il est battu. *Granum.* L'opinion commune est que dans les prémiers siécles du monde on ne vivoit que des fruits de la tèrre, & de gland; quelques-uns ajoutent cette espéce de noisette que produit le hètre, qu'ils prétendent avoir été appellé pour cela *fagus* en Latin, du mot Grèc φαγεῖν, je mange. Ils disent qu'on n'avoit point l'usage du *blé*, ni l'art de le preparer & de le rendre mangeable; & que dans les histoires de ces prémiers siécles il n'y a nulle mention de *blé*. D'autres soutiennent que cela est contraire à l'Écriture, qui dit que Dieu commanda à Adam & devant & après son péché de cultiver la tèrre, & que Caïn fut Laboureur. Mais le mot de l'Écriture עובר אדמה n'est pas détèrminé, comme celui de Laboureur, ou d'*Agricola* en Latin; il signifie seulement, qui travaille à la tèrre, qui la cultive; ce qui convient à la culture des arbres, des hèrbes & des légumes, & a pû se dire de ces chôses seules, quand on n'auroit point eû alors de connoissance du *blé*.

On dit que c'est Cérès qui fit connoître le *blé* aux hommes; c'est pour cela qu'on la mit au nombre des Dieux. D'autres disent que ce fut Triptolème, fils de Celeus Roi d'Éleusis, *ville de l'Attique*. D'autres veulent que Cérès ait trouvé les *blez*, & que Triptolème ait inventé l'art de les semer & de les cultiver; ou Cérès dans ses courses fut reçûë par Céléus père de Triptolème, & lui apprit à connoître le *blé*; celui-ci l'enseigna aux hommes. Diodore de Sicile dit que ce fut Isis, en quoi Polydore dit qu'il ne diffère point des autres, parce qu'Isis & Cérès sont la même.

Les Athéniens prétendoient que c'étoit chez eux que cet art commença. Les Crétois ou Candiots, & les Siciliens, aspiroient à la même gloire, aussi bien que les Égyptiens. Quelques-uns croyent que les Siciliens sont mieux fondez, parce que c'étoit la patrie de Cérès, puisque ce fut en cette Isle qu'elle fut enlevée; & Polydore Virgile dit d'après Diodore L. VI. que Cérès n'enseigna ce secret aux Athéniens qu'après l'avoir appris aux Siciliens. D'autres prétendent que Cérès passa d'abord dans l'Attique, de là en Créte, & ne vint qu'ensuite en Sicile. Il est cependant des sçavans qui soutiennent que c'est en Egypte que l'art de cultiver les *blez* a commencé, & cèrtainement il y avoit des *blez* en Egypte & dans l'Orient longtemps avant tous ces tems là, comme il paroit par l'histoire de Joseph Gen. C. XLI. & suiv. & même par celle d'Abraham Gen. XII. 11. qui passa en Égypte pour éviter la disette qui désoloit la tèrre de Chanaan, ou pour le moins par celle d'Isaac, qui, Gen. XXVI. 21, sema dans la tèrre de Gérar en Palestine après une grande famine, & recüeillit le centuple l'année même, ce qui ne se peut entendre que du *blé*. Joint qu'il est parlé de farine & de pains faits de farine. Gen. XVIII. 6. dans le repas qu'Abraham donna aux trois Anges qui lui apparurent. Voyez encore Vossius *De Idol. Lib. I. Cap.* 17. & Polyd. Virg. *De inv. Rer. Lib. III. Cap.* 2. Plin. *Proœm.* Liv. XIV. 17. Selon Servius & Macrobe, c'est Saturne qui apprit la même chôse dans le *Latium*.

Le Livre V. du Traité de la Police de M. De la Mare comprend entre autres chôses ce qui concerne les *blez*. Le 2[e], titre traite du *blé* & des autres grains. Le 3[e]. du Commèrce des grains en général. Le 4[e], de la Police des Romains sur cela. Le 5[e], de la Police de France. Le 6[e], des Blâtiers. Le 7[e], des Cribleurs. Le 8[e], du Mesurage des grains; & le 9[e], de la conversion du *blé* en farine. Les Romains faisoient état que chaque homme consommoit par an 60 boisseaux de *blé*. De la Marre.

Le commèrce des *blez* par eau n'a commencé à Paris que depuis Philippe Auguste. Les anciens statuts qui furent donnez aux Jurez Mesureurs par S. Loüis, & qui font mention pour la prémière fois de ce commèrce de grains par eau, n'en disent qu'un seul mot, au lieu que celui qui se fait par tèrre y est expliqué fort au long. Le déchet des *blez* au moulin ne doit être que de deux livres, selon les Ordonnances de Police.

Le *blé* pour être bon doit être sec, & non pas aride, mais consèrvant une espéce de fraîcheur, que les Marchands appellent, *avoir de l'amitié*, ou *de la main*. Il doit être pesant & bien nourri, l'écorce fine, & d'une couleur nette & claire. Les années trop séches, ou trop humides, lui sont contraires. Les unes le dessèchent trop, le rendent maigre, coti, ou glacé. Les autres le font à la vérité grossir, & lui donnent du poids, mais l'eau qui s'introduit dans ses pôres en détrempe les sels, lui ôte une partie de sa force, & souvent lui cause en peu de tems une assez grande fèrmentation pour le faire gèrmer. Ainsi l'année séche diminuë la quantité, l'année trop humide est préjudiciable à la qualité. Cette difference des *blez* nourris de secheresse ou d'humidité se reconnoit à leurs farines, par le plus ou le moins d'eau qu'elles prennent en les paitrissant. Pline, qui a fait cette remarque Liv. XVIII. ch. 7. dit que la farine du plus excellent *blé* moissonné dans les meilleures années, prend ordinairement un conge d'eau pour chaque boisseau. Le conge d'eau étoit du poids de dix livres, & le boisseau de vingt livres de farine.

On reconnoit encore la bonté des *blez* par le nombre de pains qu'ils rendent. Quoiqu'il soit difficile de rien déterminer de certain sur le poids du pain que le *blé* doit rendre, parce que cela dépend du tèrroir, de la disposition des saisons, du soin des Laboureurs à préparer la tèrre, des tems favorables ou non de la recolte, de la consèrvation du *blé*, Pline a cependant remarqué que le meilleur de tous les *blez* doit rendre un tiers pesant de pain plus que le poids du *blé*, & que l'expérience l'avoit fait connoître. Voyez M. de la Marre, *Traité de la Police Liv. V. Tr. X.*

Pour consèrver le *blé* il faut le bien sécher, & le tenir net. Le grenier doit avoir ses ouvèrtures au septentrion, ou à l'orient, il doit y avoir au haut des soupiraux, & il faut bien se donner de garde de les lambrisser; il faut faire une clôture aux fenêtres, pour garentir le *blé* des chats, des foüines, des oiseaux &c. Il faut avoir soin de le travailler de 15 en 15 jours, tout au moins les 6 prémiers mois: dans la suite il suffit de le cribler tous les mois; après deux années il ne s'échaufe plus, & il n'y a plus rien à craindre que de l'air & de l'humidité étrangère. Peu de tems après le siége que souffrit Mets sous Henri II. la citadelle fut bâtie sous Henri III. Le Duc d'Épernon y fit faire de grands amas de grains, qui se sont consèrvez jusqu'en 1707. Il y en avoit un tas dans le Magasin qui avoit dix toises dans un sens, sur cinq à six de l'autre, & environ deux pieds de hauteur; on n'y avoit point touché depuis. La datte de l'année qu'on le sèrra étoit encore gravée dessus. Le Roi, M. le Dauphin, & les Seigneurs qui ont passé par Mets, ont mangé du pain fait de ce *blé*. Une des chôses qui contribuë le plus à la consèrvation du *blé*, c'est la croûte qui se forme sur toute la supèrficie, de l'épaisseur d'un doigt & demi. On se promenoit sur celui de Mets sans que cette croûte obéît. On a vû à Sedan un Magasin taillé dans le roc & assez humide, dans lequel il y avoit un tas de *blé* très-considérable depuis 110 ans. Il étoit revêtu d'une forte croûte, dure, épaisse d'un pied, formée de la gèrmination des grains extérieurs de la supèrficie. Sous cette croûte se trouva un *blé* d'un grain assès gros, beau & bon, & l'on en fit du pain qui se trouva excellent.

A Châlons il y a des greniers où l'on consèrve le *blé* 30 ou 40 ans. On choisit le plus beau *blé*, & du meilleur cru qu'il est possible. Après l'avoir travaillé on en fait un tas aussi gros que le plancher le peut porter. On met ensuite trois pouces de haut de chaux vive en poudre très-fine sur tout le tas également; puis avec des arroisoirs on humecte cette chaux, qui forme avec le *blé* une croûte: les grains de la supèrficie gèrment, & poussent une tige d'environ un pied & demi de haut; l'hyver la fait périr, & l'on n'y touche point que quand la nécessité y oblige; alors on trouve le *blé* aussi beau que s'il n'avoit que deux ans. Voyez l'hist. de l'Acad. des Scienc. de 1708.

Marmol. Liv. III. ch. 60. dit que dans la ville Miathir en Affrique, c'est-à-dire, cent puits, il y a plusieurs puits taillez dans le roc, où les habitans sèrrent leur *blé*, qu'il s'y consèrve plusieurs années

nées sans se gâter ; qu'on en a trouvé de 80 ans, qui étoit aussi sec & aussi bon que si on n'eût fait que de l'y mettre.

Les mesures dont on se sert communément en France pour mesurer le *blé* sont, le muid, le septier, le minot, le boisseau, le demi boisseau, le quart, & le demi quart de boisseau, le litron, & le demi litron. Toutes celles qui sont au dessous du boisseau ne servent guères pour le *blé*. On mesure en quelques endroits par bichets au lieu de boisseaux, au Mans par charges, qui sont de 12 boisseaux ; à Sedan par quartels ; à Dijon par quatranches, quartaux, bichots & hémines ; à Mets par quarts ; à Rennes par mines ; à Aix par charges ; à Avignon par hémine ; à la Fére par mancots. On divise aussi quelquefois les mesures des arides en pintes. Voyez le Traité de Police de M. De la Marre Liv. V. Tr. VIII. ch. 2. L'explication de toutes ces mesures se trouvera dans ce Dictionnaire chacune à sa place.

Par des essais faits à Paris en differens tems par les Magistrats, & avec beaucoup d'exactitude, on a trouvé en 1432. que,

La mine de *blé* froment François pesoit	113 livr. 2 onces.
La mine de *blé* froment de Neubourg	110 l.
Le septier de *blé* méteil	220 l. 3 quarterons.
Après la mouture la farine	
Des deux mines de *blé* froment pesa	221 l. 2 onces.
Du septier de méteil	216 l. 3 quarterons.
Étant mesurez la farine	
Du septier du *blé* froment donna	16 boisseaux combles.
Du septier de méteil	16 boiss. combles & un ras.
En 1466. on trouva que la mine	
Du meilleur *blé* froment pesoit	108 livres.
Du moyen	105 l.
Le minot de seigle	55 l.
Étant moulué, la farine	
De la mine du meilleur *blé* froment pesa	102 l.
Du moyen	99 l. 6 onces.
Du minot de seigle	49 l. 3 quarterons.
Et donnèrent de farine	
La mine du meilleur à tout le son	8 boisseaux.
Du moyen à tout le son	8 boisseaux.
Le minot de seigle	8 boiss. demi quart.
La mine du meilleur blutée au bluteau à blanc est revenuë nette à	8 boisseaux.
La mine du moyen par le bluteau à fenêtre est revenuë nette à	5 boisseaux.
Le minot de seigle par un bluteau à bis est revenu à	2 boiss. quart & demi.
Le son des mines de froment riflez & recopez revenus nets en gruaux mis avec la farine de seigle à	1 boisseau & demi.
Étans pétris & boulangez ont fait	

La mine du meilleur 7 douzaines de petits pains blancs de 15 onces en pâte, pour revenir à 12 onces cuits.

La mine de moyen 2 douzaine de petits pains bourgeois de 19 onces en pâte, pour revenir à 16 onces cuits, & 22 grands pains bourgeois de 37 onces en pâte, pour revenir à 32 onces cuits.

Le minot de seigle & gruaux 22 grands pains bis, appellez brode de 4 l. & demie en pâte, pour revenir à 3 l. cuits.

On fit en 1477. un pareil essai, où tout revint à peu près au même.

Au dèrnier qui fut fait en 1700. la mine du plus beau *blé* froment fut trouvée peser 118 livres. Étant moulué elle produisit 8 boisseaux & demi de farine, pesant ensemble 116 l. La farine ayant été blutée rendit 3 boisseaux & 1 quart de fleur pour le pain le plus blanc. De la seconde farine 2 boisseaux & 1 quart ; & il resta de son 4 boisseaux 3 quarts. Ce qui fait en tout 10 boisseaux & 1 quart. Ayant été pétrie, & le poids du levain qui y avoit été ajouté ayant été ôté, on en fit,

Pain molet, 40, pesant en pâte chacun 5 onces & demi, & ensemble 220 onces.

Pain à la Reine, 6, pesant en pâte chacun 5 onces & demi, & ensemble 33 onces.

Pain à la Segovie, 7, pesant en pâte chacun 5 onces & demi.

Pain de Chapitre, 26, pesant en pâte chacun 6 onces & demi, & ensemble 169 onces.

Pain façon de Gonesse, 48, pesant en pâte chacun 6 onces & demi, ensemble 312 onces.

Pain bis blanc, 67, pesant en pâte chacun 10 onces, & ensemble 670 onces.

Poids total 1442 onces & demi, ou 90 livres 2 onces & demi.

Après la cuisson

Le pain molet pesa chacun	4 onces.
Le pain à la Reine chacun	4 onces.
Le pain à la Segovie chacun	4 onces.
Le pain de Chapitre chacun	5 onces.
Le pain façon de Gonesse chacun	5 onces.
Le pain bis-blanc chacun	8 onces.

Poids total 1158 onces, ou 69 livres 14 onces.

Voyez le Traité de Police de Mr de la Marre Commissaire qui présidoit à cet essai, Liv. V. Tr. XIV. 18.

Il y a plusieurs Isles de l'Amérique où il ne vient point de *blé*. En France le *blé* doit être semé avant l'hyver, c'est-à-dire, le froment & le seigle. Si on le seme après l'hyver, il pousse à l'ordinaire, mais les épis n'ont point de grain, & sont vuides. Mais si on fauche cette herbe, & qu'on fasse paître les bestiaux comme dans un pré, qu'ensuite on laisse passer l'hyver dessus, l'année suivante elle portera abondamment, & comme si on l'avoit semée tout de nouveau. Cela arriva ainsi en 1709. & 1710. aux portes de Bourges & en d'autres endroits de Bèrry, & ailleurs encore, où l'on sema des *blez* au printems qui suivit l'hyver de 1709, dont le froid extraordinaire fit périr les *blez*.

On dit provèrbialement, Crier famine sur un tas de *blé*, quand un avàre se plaint de la misère du tems, quoiqu'il ait de quoi vivre dans l'abondance. On dit d'une marchandise d'un seur & prompt débit, que c'est du *blé* en grenier. On dit aussi, Être pris comme dans un *blé* ; pour dire, Être surpris sans défense & sans armes. On dit aussi, Manger son *blé* en vèrd ; pour dire, Manger son revenu avant que les tèrmes en soient échus, & être mauvais ménager.

BLEIME. s. f. Tèrme de Manége. Maladie du cheval, ou inflammation de la partie intérieure du sabot vers le talon entre la sole & le petit pied.

BLEMYES, ou BLEMMYES. s. m. & pl. *Blemyes*, *Blemyæ*, *Blenæ*, *Blepta*. Peuple de l'Éthiopie que l'on a cru être sans tête, & avoir les yeux & la bouche à la poitrine. Ils furent ainsi nommez du nom d'un Roi d'Éthiopie appellé *Blemys*. Quelques Auteurs disent que l'origine de la fable vint de ce qu'ils s'enfonçoient la tête entre les épaules, qu'ils élevoient beaucoup. Bochart dans son Phaleg Liv. IV. ch. 29. en apporte une autre raison. Il dit que *Blemyes* vient de בלי, qui en Hebreu signifie négation, privation, & de מוח, qu'il intèrprète *cerveau*, quoiqu'il n'y ait que les Rabbins qui y donnent ce sens, & que dans l'Écriture il signifie moëlle : de sorte que selon lui *Blemyes* a été pris pour sans cerveau, sans tête, & c'est ce qui a donné lieu à la fable. Florus Lieutenant de l'Empereur Marcien dompta les *Blemyes* l'an de J. C. 450.

M. Godeau hist. de l'Égl. T. III. p. 240. & M. l'Abbé Fleury Liv. XXXII. p. 324. les appellent *Blemmiens*. En Ethiopie sur la frontière d'Égypte les *Blemyens* & les Nobates tributaires des Romains adoroient entre autres Dieux, Isis, Osiris, & Priape, & les *Blemmyens* sacrifioient des hommes au Soleil. FLEUR. Le prémier se trompe quand il dit que ce sont des peuples d'Égypte.

BLEREAU. Voyez BLAIREAU.

BLÉREUX. s. m. Animal sauvage. *Mœles*, *melis*.

BLESCHE. On appelle ainsi en Normandie un homme de mauvaise foi. On dit *bléche* pour *blacque* ; c'est ainsi qu'on appelloit autrefois les Valaques. Froissard dit que les Valaques sont de fort mauvaises gens. HUET.

BLESME. adj. masc. & f. Décoloré, pâle. *Pallidus*, *pallens*. Il ne se dit que du visage. Quand on lui fit ce reproche, il devint *blême*.

Plus défait & plus blême,
Que n'est un Pénitent sur la fin du Carême. BOIL.

La disette au teint blême, *& la triste famine.* ID.

BLESMIR. v. n. Pâlir, changer de visage par l'émotion de quelque passion violente, de colère, de honte, de douleur. *Pallescere*, *exalbescere*. Quand on a annoncé à cette veuve la mort de son fils, elle a *blémi*, & s'est pâmée. Il *blémit* à la vûë du moindre péril. C'est un fort bon Acteur, il *blémit*, il rougit quand il veut. Je *blémis* toûjours en commençant mes harangues.

BLESMISSEMENT. s. m. Pâleur. *Pallor*.

BLESSER. v. act. Frapper, ou sèrrer violemment quelque partie d'un corps sensitif. *Ferire*, *vulnerare*, *sauciare*. Les coups orbes *blessent* en faisant des contusions. Les instrumens tranchans *blessent* en faisant des playes. Les souliers trop serrez *blessent* les pieds. Une selle dure *blesse* un cheval. *Urere*.

Ménage dérive ce mot de *læsare* Latin, en y ajoûtant un *b*.

BLESSER, se dit aussi en parlant de navire & de galère, & signifie Endommager. *Detrimentum afferre*. La Réale rencontra l'éperon d'une des galères, dont elle fut *blessée*. VAUG.

BLESSER, se dit avec le pronom personnel, quand on se fait mal, soit en tombant, soit par mégarde, soit volontairement. *Offendere partem corporis aliquam*. Je me suis *blessé* par mégarde. On dit aussi d'une femme grosse, qu'elle s'est *blessée* ; pour dire, que

que quelque chûte, ou quelque autre accident, l'a fait accoucher avant tèrme. *Abortum facere.*

Blesser, signifie aussi, Choquer, toucher trop fortement ce qui est délicat. *Offendere.* Les couleurs trop vives *blessent* la vûë. Une dissonance *blesse* l'oreille.

Blesser, se dit figurément des chôses spirituelles. Une chôse monstrueuse *blesse* l'imagination. Un éxtravagant a l'esprit *blessé*, est *blessé* au cèrveau. Il ne faut rien dire devant les femmes qui *blesse* la pudeur, qui *blesse* les oreilles chastes. Trois chôses, ou plûtôt trois imaginations, *blessent* principalement l'esprit de nos frères. Pelliss.

Blesser, se dit figurément en matière d'amour. Cet amant a le cœur *blessé*; les beaux yeux de cette Dame l'ont *blessé*.

Blesser, signifie encore au figuré, Nuire à quelque chôse, y donner atteinte, y faire brèche : choquer quelqu'un, l'offenser par quelque discours. Ces faits que vous avez avoüez *blessent* vôtre cause, donnent atteinte à vôtre droit. Il ne faut point faire de médisances qui *blessent* la réputation du prochain, qui lui nuisent. Les railleries trop fortes *blessent* l'amitié : il y en a d'innocentes qui ne *blessent* personne.

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse.
A moi, Monsieur? A vous, trouvez-vous qu'il vous blesse?
Moliere.

Blesser, signifie encore, Porter dommage. *Detrimentum afferre, inferre.* Cette Sentence me *blesse* en ce chef; elle me fait un grief, un préjudice notable.

On dit provèrbialement, qu'on ne sçait pas où le soulier nous *blesse*, où le bât nous *blesse*, quand on ne sçait pas le déplaisir secret que nous avons dans l'âme. On dit aussi, Autant de morts que de *blessez*, il n'y eut qu'un chapeau perdu : pour dire, il n'y arriva pas grand mal.

Blessé, ée. participe & adject. *Vulneratus, sauciatus.* Il est *blessé* à mort.

Faut-il que nous vivions & qu'Erixane meure?
Blessé *comme je suis, la puis-je secourir!*
L'aimant comme je fais, la puis-je voir mourir? Lem.

Blessé, se dit aussi substantivement. Il faut avoir soin des malades & des *blessez*.

BLESSURE. s. f. Playe, contusion. *Vulnus, plaga.* Ce brave est mort de ses *blessures*. Ce Capitaine prouve sa valeur par les marques des *blessures* qu'il a reçûës. Ses *blessures* sont larges & profondes, mais elles ne sont pas mortelles. Il s'est chargé de *blessures* pour vous gagner des batailles. Vaug. Il étoit éxtrémement affoibli de la *blessure* qu'il avoit reçûë. Id.

Blessure, se dit aussi figurément des chôses morales & spirituelles. Je suis assez embarrassé à guérir les *blessures* de la République. Si vous méprisez cet outrage, il ne va pas jusqu'à vous; & cette langue pleine de venin ne vous a point fait de *blessures*. Mauc. Vos corrections devoient être des *blessures* de charité, & non pas de haine. Nicol. Si vous voyez cette femme, vos *blessures* ne manqueront pas de se r'ouvrir. S. Évr.

Morbleu, ce sont pour moi de mortelles blessures,
De voir qu'avec le vice on garde des mesures. Mol.

Une action lâche est une *blessure* à l'honneur. L'amour fait souvent de grandes *blessures* dans le cœur. J'ai montré mes *blessures* aux deux mèrs d'Italie. Main.

BLET, ette. adj. m. & f. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier qui est trop meur, qui est à demi pourri. Des fruits *blets. Fracidus.*

BLETTE. s. f. Tèrme de Botanique. *Blitum. s. n.* Plante qu'on appelle ainsi du mot Grèc βλίτον, qui signifie une chôse vile, à cause que quelques-unes de ses espéces sont communes, & viles par conséquent. L'espéce qui nous est la plus familière, *Blitum spicatum*, vient ordinairement dans les coins, le long des chemins, & dans des jardins où elle s'y séme d'elle-même. Sa racine est blanchâtre, longue d'environ quatre à cinq pouces, épaisse à son collet de quelques lignes, & divisée en fibres chevelues. Les tiges qui en partent sont en partie couchées sur tèrre & en partie droites, branchuës, longues d'environ un pied, canelées, rougeâtres le plus souvent, pleines de suc, garnies de feüilles altèrnes, semblables à peu près à celles de la Pariétaire, mais moins longues, lisses & relevées d'une nervure qui parcourt toute leur longueur, & qui donne des branches latérales, qui vont se tèrminer à son contour. Les tiges & branches portent des épis de fleurs assez sérrez. Chaque fleur est composée de trois petites étamines, soutenuës par un calice vèrdâtre, quelquefois lavé en dehors d'un purpurin sâle, découpé profondément en trois parties, qui sont comme pliées en goutière. Du milieu du calice & de ces trois étamines s'éleve un pistile qui devient un fruit enveloppé d'une vessie membraneuse qui servoit de calice à la fleur. Cette vessie en se crevant laisse échaper une semence menuë, noire, polie, & luisante comme celle de l'Amarante. La *Blette* est du nombre des plantes émollientes.

Il y en a de rouge & de blanche. L'une & l'autre se divise en grande & petite. La *blette* rouge, grande, croît facilement. Sa racine est de la grosseur du pouce, & d'un goût insipide, de même que toute la plante. Sa tige est fistuleuse, rouge par dedans & par dehors comme du sang. On en tire un suc qui est de la même couleur. Ses feüilles sont aussi rouges, plus petites que celles de la poirée, mais plus ridées. Ses fleurs sont composées de quelques filets chargez de sommets de couleur pâle. La *blette* blanche, grande, est fort semblable à la précédente, & n'en diffère que par la couleur.

BLEU, Bleuë. adj. & s. Qui est de couleur d'azur. *Caruleus, cærulus, cyaneus.* La belle couleur *bleue* qui est naturelle, est faite de *lapis azuli.* On se sert en peinture d'un *bleu* artificiel qui est fait de sable, de sel, de nitre & de limaille de cuivre. Les Peintres employent encore une autre couleur *bleue*, que l'on fait en Flandre; mais comme elle vèrdit aisément, ils ne s'en sèrvent que dans les païsages. On l'appelle *cendre verte.* Il y a aussi un autre *bleu* dont on se sert dans les grottes, c'est-à-dire, pour la fabrique du dedans des grottes, & on l'appelle *bleu* de forges. Le *bleu* des Teinturiers est une couleur qui se fait avec le pastel, qui croît dans le haut Languedoc; ou avec la voüede, ou petit pastel qui croît en Normandie; ou avec de l'indigo qui vient des Indes. Les nuances du *bleu* sont le *bleu blanc*, le *bleu naissant*, le *bleu pâle*, le *bleu mourant*, *bleu mignon*, *bleu céleste*, il tient le milieu de la nuance; *bleu reine*, *bleu turquin*, c'est un *bleu* bien foncé; *bleu de Roi*, fleur de guède, *bleu pèrs*, Aldego, & *bleu d'enfer.* Du *bleu* & du jaûne se compose le vèrd. Du *bleu* & du rouge d'écarlate de France se fait la couleur de Roi, l'amaranthe, la couleur de pensée, le violet. Du *bleu* & du rouge cramoisi se compose le colombin, le pourpre, le gris de lin, & autres gris, suivant qu'ils sont plus ou moins boüillis. Les *bleus pâles* ou *bleus beaux* sont teints de pure cuve d'Inde. Les *bleus célestes* ou *complets* doivent avoir un pied d'orseille de Lyon, puis être passez sur une cuve d'Inde. C'est une condition nécessaire à la lumière pour paroître *bleue*, d'être discontinuée : telle est celle de la flamme du soufre, de l'esprit de vin, du bois pourri, des vèrs luisans, des écailles de quelques poissons, &c. Les sucs des fleurs *bleues* & violettes deviennent vèrds par les alkalis, & prennent un beau rouge par les acides. Il paroît du *bleu* dans l'eau où on a mis tremper du bois néphretique. Le *bleu* des Teinturiers ne reçoit point de changemens par les acides, ni par les alkalis, c'est pourquoi on se sert de pastel avant que de donner une autre couleur, quand on veut donner le bon teint à quelque étoffe. C'est le très-grand éloignement qui nous fait croire que les Cieux sont *bleus.* Les étoiles paroissoient toutes d'un or pur, & éclatant; & qui étoit encore relevé par le fond *bleu* où elles sont attachées. Fonten. Une mèr très-éloignée paroît *bleue.* Anciennement le *bleu* étoit le symbole de la mèr. C'est pourquoi aux jeux Circenses les combattans qui représentoient la mèr étoient habillez de *bleu.* A Rome celui qui devoit commander la cavalerie prenoit un étendart *bleu*, parce que Neptune, qui est le Dieu de la mèr, a produit le cheval : & ceux qui avoient fait une belle action sur mèr, étoient honorez d'une enseigne de couleur *bleue.*

Ce mot vient de l'Allemand *blevv*, ou *blauve*, ainsi qu'écrivent les Bollandistes, Mart. T. III. p. 516. C. signifiant la même chôse. Saumaise lui donne une origine Latine, & croit qu'on a dit *blutum*, quasi *ablutum* aut *dilutum*, parce que c'est une espéce de couleur de pourpre bien lavée : d'où vient aussi qu'on appelle ces fleurs *bleuës* qui viennent dans les blez, *blaveoli.* On trouve *blavius* pour signifier *bleu*, livide, dans la vie de sainte Catherine de Suéde composée en 1471. mais c'est un mot barbâre, forgé de l'Alleman *blauve.*

En peinture on dit que le *bleu* est la couleur la plus fuyante, dont on peint le Ciel & les lointains.

On dit figurément qu'un homme devient tout *bleu*, quand il lui survient quelque violente douleur dans l'âme, comme lorsqu'on lui apporte quelque fâcheuse nouvelle, qu'on lui fait quelque reproche dont il se sent coupable, parce qu'alors il devient en effet pâle & livide.

On appelle un Cordon *bleu*, un Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, parce que la marque de cet Ordre est une Croix attachée à un Cordon *bleu. Vitta carulea.*

L'argent d'un Cordon bleu *n'est pas d'autre façon,*
Que celui d'un Frippier, ou d'un Aide à Maçon.
Regnier.

On le dit figurément d'un homme considérable dans son corps. C'est un *Cordon bleu*. Mais cela n'est bon que dans le stile familier.

Bleu, Est aussi un tèrme de guèrre. On appelle un parti *bleu*, une troupe de Soldats qui vont butiner sans commandement, ni permission, *grassatorum*, ou *prædatorum militum manus*. Aller en parti *bleu*. Les Passeports ne servent de rien contre les partis *bleus*.

Officier *bleu*, en tèrme de Marine, est un Officier qu'un Capitaine de vaisseau créé dans son bord.

Bleu. s. m. On appelle ainsi les pauvres de l'Hôpital général à Paris. Tous les *bleus* étoient à cet entèrrement.

Bleuës. *Filles Bleuës*. Ce sont des filles de l'Annonciade que l'on nomme ainsi. Voyez Annonciade.

On dit provèrbialement, Faire des coups *bleus*; pour dire, faire des efforts inutiles, des tentatives qui ne réüssissent point.

BLEUASTRE. adj. m. & f. Couleur qui approche du bleu, qui est entre le blanc & le bleu. *Subcæruleus*.

Bleuë, ou quasi Bleuë. s. f. Tèrme de Fleuriste. C'est une Anémone à peluche, dont la fleur en son entrée approche du bleu, ensuite elle s'éclaircit, & enfin elle devient gris de lin.

BLEUET. Voyez Bluet.

BLEUIR. v. act. Tèrme de Chymiste & d'Artisan. Quand on veut *bleuir* du fèr, il faut lui donner un cèrtain degré de feu. Le mèrcure & le souffre mis sur le feu commencent bientôt à *bleuir*.

BLI.

BLIDOU. s. m. Nom propre d'homme. *Blidulfus*. Le Prêtre *Blidou*, Moine de S. Colomban, étant à Pavie où il avoit été envoyé par S. Attale, y reprocha au Roi des Lombards Ariovald, Arien, son hérétie. Chast.

Ce mot s'est formé du Latin. Les Italiens le nomment *Bidolfo*, les Allemans Plidorf. Il y a des manuscrits où il est nommé *Baldulfus*, & pour cela Théophile Raynaud avèrtit de ne le pas confondre avec S. Badon Abbé d'Ainay à Lyon. Maynard le nomme *Bladulfus*; peut être pour avoir mal lû son nom, ou pour avoir eû quelque manuscrit fautif. Jonas de Bobio, contemporain de ce Saint, met *Blidulfus*. C'est au Chap. XIII[e] des Merveilles de Farmoutier qu'il parle de ce Saint. Id.

BLIDRAN. s. m. Nom propre d'homme. *Blidrannius*. L'Église de Vienne fait mémoire de S. *Blidran* le 22[e] Janvier. Du Saussay l'a mal nommé *Blidien*.

BLIER. s. m. Nom propre d'homme. *Blitharius*. C'est de ce nom Latin que le François s'est fait. S. *Blier* étoit un Prêtre Irlandois qui se retira à Broyes en Champagne proche de Troyes, & y mena une vie solitaire.

BLIMOND. s. m. Nom propre d'homme. *Blitmundus*. S. *Blimond* avoit été Moine à Bobio en Italie sous S. Attale. Hugues Ménard Liv. I. de ses Obsèrv. & D. Mabillon Siéc. II. le font natif de Dauphiné, sur ce que l'Auteur de la vie de S. Valery parlant de lui, dit, *ergo Isara alveum*, (Menard dit *Isaram*) *oriundus*: mais on ne peut douter que cet Auteur, qui écrivoit en Picardie, n'entendit parler là de la rivière d'Oise, & non de celle d'Isère, qu'il ne connoissoit peut-être point du tout; & qu'en tout cas, si elle eut été la véritable patrie de S. *Blimond*, il l'auroit désignée d'une manière moins simple, crainte que dans le Vimeu on ne la prît pour la rivière d'Oise. Chast.

BLIN. s. m. Tèrme de Marine. Pièce de bois quarré, où il y a plusieurs barres clouées de travèrs à angles droits; elle sèrt à pousser des coins de bois sous la quille du vaisseau, lorsqu'on le veut mettre à l'eau. Il y a aussi des *blins* avec des cordes au lieu de barres, pour enfoncer des coins sous le vaisseau, en élançant les *blins* de loin, ce qu'on ne pourroit faire avec les barres.

BLINDER. v. act. C'est en tèrmes de Guèrre, se couvrir de blindes, s'assûrer par des blindes. *Blinder* une trenchée. Guillet. C'est la couvrir de blindes.

BLINDES. s. m. pl. Tèrme de Guèrre. Défenses faites de bois, ou de branches entrelassées, qu'on enfèrme entre deux rangs de pieux debout, ou de clayes. Les pieux sont de la hauteur d'un homme, & distans de quatre ou cinq piéds. On s'en sèrt particulièrement à la tête des trenchées, quand on les pousse de front vers les glacis, ou lorsqu'elles sont enfilées pour mettre à couvert les travailleurs.

Blindes est un nom Flamand qui signifie *chandelier*. D'autres disent qu'il vient de l'Alleman, ou Hollandois, *blind*, qui signifie *aveugle*; d'autres de l'Anglois *blif*, qui est une espéce de machine de guèrre qu'on a appellé dans la basse Latinité *blida*.

BLO.

BLOC. s. m. Pièce de marbre, telle qu'on la tire de la carrière, & qui n'a encore aucune forme de la main de l'ouvrier. *Massa*. Il y a tant de *blocs* de marbre dans ce bateau.

Bloc, se prend aussi collectivement de plusieurs piéces ou marchandises qui sont considérées toutes ensemble. *Summatim, simul, acervatim*. Il a acheté toute cette boutique en *bloc*.

Quelques-uns disent que ce mot vient du Latin *globus*. D'autres le dérivent de *volutum*, ou *involutum*, parce qu'on achéte souvent des marchandises emballées ou enveloppées, ce qu'on dit, *acheter en tâche & en bloc*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *bloc'h*, mot Celtique ou Bas-Breton, qui signifie, *tout*.

On dit aussi, Faire un marché en *bloc* & en *tache*, particulièrement des bâtimens; pour dire, fournir moyennant certain prix tous les matériaux & les peines des ouvriers, sans compter en détail ces fournitures, ni les journées des ouvriers qui pourront travailler à leur *tâche*. On le dit aussi par extension des marchez où il n'entre point de *tâche* ou de journées. Il faut pourtant ajouter qu'en *bloc* & en *tâche*, n'est en usage que parmi le peuple de Paris, & qu'il est mieux de dire en *bloc & en tas*.

Bloc de plomb, C'est parmi les Graveurs une sorte de billot tout rond de cinq à six pouces de diamétre, & de trois pouces de haut, sur lequel on pose l'ouvrage.

Bloc, en tèrmes de Marine, se dit des gros billots de bois d'ormes quarrez & percez en mortoises, comme ceux qui embrassent les tenons des mâts, le bâton du pavillon qu'on appelle *chouquets*, ou *tête de More*: ou ceux qui enfèrment des poulies pour élever les vèrgues, qu'on appelle *bloc d'issas*, ou *sep de drisse*.

Bloc, en tèrmes de Fauconnerie, se dit de la pèrche sur laquelle on met l'oiseau de proye. Le *bloc* doit être garni de drap.

BLOCAGE, ou BLOCAILLE. s. m. Menu moilon ou pièrres qui servent à remplir & à garentir les vuides qui sont dans les murs entre de plus grosses pièrres, ou les paremens. *Camentum, camentum lapideum, saxeum*.

BLOCHET. s. m. Tèrme de Charpenterie. C'est une piéce de bois pôsée sur les sabliers de croupes, qui porte & entretient les chevrons des couvèrtures. On appelle *blochets d'arêtier*, celui qui étant pôsé à l'encognûre d'une croupe, reçoit le tenon du pied de l'arêtier dans sa mortoise. On doit établir & traîner les *blochets*; pour dire, établir les entraits dessus. Il y a des *blochets* mordans, & à queuë d'aronde.

Le *blochet* est aussi une piéce de bois qui se met sous la panne au dessus du gousset, qui tient à tenon & à mortoises.

BLOCUS. s. m. Siége d'une ville qu'on veut prendre par famine, en occupant tous les passages par où les vivres & les autres nécessitez de la vie lui peuvent arriver. *Omnium ad urbem aditum interclusio*. Les *blocus* se forment par la Cavalerie.

On le dit aussi du commencement d'un siege, quand on envoye des troupes se saisir des principales avenuës où l'on veut établir ces quartiers.

Ce mot vient de l'Allemand *blochus*, qui signifie un *boulevart*, ou *maison de bois*. Ménage.

BLOIS. s. m. *Blesa*, *Blesense Castrum*. Ville de France, Capitale du Blaisois, avec le titre de Comté. Elle est sur le bord septentrional de la Loire. *Blois* étoit du Diocèse de Chartres; mais le Pape Innocent XII. l'érigea en Évêché l'an 1694. à la sollicitation de Loüis le Grand. *Blois* a été nommée la ville des Rois, parce que comme l'air en est fort pur, on l'a souvent choisie pour y élever les enfans de France. On dit les États de *Blois*, l'Ordonnance de *Blois*. Les États ont été assemblez deux fois à *Blois* par Henri III. en 1577. & en 1588. Jean Bernier imprima en 1656. à Paris une histoire de *Blois in quarto*. Voyez encore Blaisois.

Blois. De Blois. s. m. Nom propre d'homme. *Blosius*. Loüis *de Blois*, qu'on appelle plus communément Blosius, Abbé de Lessies, tiroit son origine des anciens Comtes de *Blois* du côté de son Père, & des Seigneurs de Barbançon du côté de sa mère. Nous avons de Blosius d'excellens traitez de dévotion.

BLOND, onde. adj. & s. Couleur du poil de l'homme qui est entre le blanc & le roux. *Flavus*. Les Italiens aiment le *blond* doré, le *blond* un peu ardent. Les gens du Nord ont souvent un *blond* fade, un *blond* de filasse. Les beautez *blondes* durent moins que les beautez brunes: elles sont moins vives, & moins animées. Le *blond* cendré ou mêlé de gris, est plus agréable.

Vous êtes-vous renduë, avec tout le beau monde,
Au mérite éclatant de sa perruque blonde? Mol.

On dit figurément & poëtiquement la *blonde* Cérès, à cause de ses épis jaunissans; & le *blond* Phœbus, à cause qu'on le dépeint avec une chevelure *blonde*.

Du Cange dérive ce mot du Saxon *blond*, qui signifie *mêlé*, ou de *blondel*, qui signifie *teint coloré par art*, d'où on a dit dans la basse Latinité *blundus*, ou *blondus*.

On

On dit provèrbialement qu'un homme est délicat & *blond*, quand il fait trop le beau, ou le difficile : qu'il est *blond* comme un bassin ; pour dire, que ses cheveux ont de l'éclat. On dit aussi ironiquement, un *blond* d'Égypte, en parlant d'un homme fort noir.

BLONDIN, INE. Qui a les cheveux blonds, ou une pèrruque blonde. Les coquettes aiment fort les *blondins* ; ce sont de vrais séducteurs de femmes. MOL.

De tous ces beaux blondins *écouter les fornettes,*
Est un peché mortel des plus gros que vous faites. MOL.

M^lle De la Vigne le prend pour un jeune homme, en disant que dans les Champs Élisées

Chaque blondin *vaut un barbon,*
Et la plus jeune Demoiselle
Y paroit cent ans ce dit-on.

BLONDIR. v. n. Devenir blond. *Flavescere.* Il n'est guères en usage au propre, à cause qu'il n'est pas naturel au poil de changer en blond, mais on le dit figurément & poëtiquement des épis, quand ils deviennent jaunes vèrs le tems de la moisson.

BLONDISSANT, ANTE. part. Qui blondit. *Flavescens.* Il n'a d'usage que comme son vèrbe *Blondir.*

BLOQUER. v. act. Occuper les passages par où on amene les vivres, & les autres nécessitez dans une place. *Urbem circumjectis undiquàque præsidiis claudere.* C'est aussi en commencer le siége, en occupant les postes où doivent être les principaux quartiers.

Ce mot vient du vieux Gaulois *blocal*, ou *bloquil*, c'est-à-dire, *barricade.* BOREL. Quelques-uns le dérivent du Latin *buculare*, d'où on a fait aussi *boucler*, qui signifie *fermer le passage.* Icquez de *belocan*, ancien mot Alleman, formé de *be*, & de *loc*, qui veut dire sèrrure ; clôture.

BLOQUER, En tèrmes de Maçonnerie, c'est élever des murs de moilon d'une grande épaisseur, le long des tranchées, sans les aligner au cordeau, comme on fait les murs de pièrres séches. C'est aussi remplir les vuides de moilon & de mortier, sans ordre, comme on fait pour les ouvrages fondez dans l'eau.

BLOQUER, En tèrmes de Marine, c'est mettre de la bourre sur du goudran entre deux bordages.

BLOQUER, En tèrmes d'Imprimerie, est, Mettre dans la forme en la composant une lettre renvèrsée pour tenir la place d'une autre qui manque.

BLOQUER, En tèrmes de Fauconnerie, se dit lorsque l'oiseau a remis la perdrix, & qu'il la tient à son avantage, gagnant le haut ou quelque arbre prochain ; & il ne faut pas dire en ce cas qu'il l'arrête. On dit aussi, que l'oiseau se *bloque* ; pour dire, qu'il pend en l'air, & s'y soutient sans battre de l'aile.

BLOQUER. Tèrme de Billard. v. act. & neut. Se dit lorsqu'on force une bille comme si on la vouloit faire sauter, & qu'on la *bloque* dans une belouse du coin. *Globulum vi magna in cavum detrudere.* On dit encore, Cette belouse *bloque* ; celle-ci ne *bloque* pas. *Globulum recipere, admittere.*

BLOSIUS. Voyez BLOIS. On dit cependant toujours *Blosius* dans l'usage. Le Miroir des Religieux de *Blosius.*

BLOT. s. m. Est le petit chevalet de bois où se repose l'oiseau.

BLOTTIR. v. neut. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Se tapir, se cacher en quelque lieu étroit ; se mettre, se ramasser en petit volume. *Abscondere se, delitescere.* On a trouvé ce criminel qui s'étoit *blotti* dans le trou d'une fenêtre.

BLOTTIR, se dit principalement des pèrdrix, lorsque pour se cacher, elles s'abaissent & se ramassent le plus qu'elles peuvent. Voilà l'endroit où cette perdrix s'étoit *blottie.*

BLOUSE. ou BELOUSE. s. f. Trou d'un billard, ou d'un tripot, où on jette les billes, ou les balles. *Fundula, cavum foramen.* La grande adresse du billard, c'est de pousser la bille de son advèrsaire dans la *blouse.* Cette balle de tripot est entrée dans la gallerie & dans la *blouse. Blouse* volante.

Ce mot en vieux François signifie des *terres grasses à blé*, qui sont molles ou marécageuses, qui ont tiré leur nom du *blé* qu'on y semoit.

On dit aussi provèrbialement, qu'on a mis quelqu'un dans la *blouse*, quand on l'a mis en prison.

BLOUSER, ou BELOUSER. v. act. Pousser une bille dans la blouse. *In fundulam trudere.* On dit en Saxon *blosan*, qui signifie *périr, être submergé*, & c'est de ce mot que le P. Thomassin dérive nôtre vèrbe *blouser.*

BLOUSER, avec le pronom personnel, signifie figurément, Se tromper, échoüer, prendre mal ses mesures dans ses affaires, ou dans ses marchez ; n'y reüssir pas, se tromper en parlant, ou discourant. *Falli, decipi, hallucinari.* Mais ce tèrme est populaire. Voilà mon homme qui se *blouse.* Il s'est *blousé* là.

BLU.

BLUET, ou BLEUET, ou BLAVET. s. m. Tèrme de Botanique. *Cyanus, Cyanus segetum. s. m.* Noms qu'on a donnez à une plante qui est très-commune dans les blez. La couleur de ses fleurs lui a fait attribuer le nom de *Bluet*, & de *Cyanus*, comme qui diroit bleuâtre, bleu du ciel. Sa racine est fibreuse, ligneuse & annuelle ; elle jette de son collet, qui est épais de quelques lignes, plusieurs feüilles blanches semblables en quelque façon par leurs découpures aux feüilles de corne de cerf. Les tiges qui partent d'entre ces feüilles sont branchuës, anguleuses, blanchâtres, & garnies de quelques feüilles altèrnes, plus petites & moins découpées que les inférieures. Chaque branche est tèrminée par une tête écailleuse grosse comme une petite noisette, & qui est couronnée de quelques fleurons qui débordent & qui sont plus grands que ceux du centre. Les fleurons du centre sont encore distinguez de ceux de la circonférence par leur couleur, & ils sont bleus lorsque les autres sont pourpres, & blancs lorsque les autres sont purpurins. Comme ces variétez de couleur plaisent à la vûë, on séme aussi le Barbeau dans les grands jardins, & ils y viennent en plusieurs couleurs, quelquefois même il s'en trouve de doubles. Sa semence est oblongue, pâle, blanchâtre, & chargée d'une aigrette. Le Barbeau est fort recommandé pour les maladies des yeux, cette vèrtu lui a fait prendre le nom de casselunette ; on s'en sert aussi pour les érysipèles & pour les rougeurs du visage.

Il y a encore une autre espéce de *Cyanus* qui vient dans les montagnes du côté de Genève, cette espèce est nommée *Cyanus vel verbasculum Cyanoides*, en François l'Aubefoin. Elle diffère de la précedente par toutes ses parties ; sa racine est vivace, trace beaucoup & donne plusieurs rejettons. Ses feüilles sont longues, entières, blanches, étoffées ; sa tige n'est guère branchuë, & ne s'éléve qu'à un pied de tèrre, elle est garnie de plusieurs feüilles oblongues, & elle est tèrminée par une tête écailleuse aussi grosse qu'une petite noix. On range parmi les *Cyanus* ces plantes qu'on cultive dans les jardins, & qu'on nomme Ambrette, à cause de leur odeur. Voyez AMBRETTE.

BLUETTE. s. f. Petite étincelle de feu. *Scintilla.* Il ne faut qu'une *bluette* de feu pour causer un grand incendie.

Ménage dérive ce mot de *balucetta*, diminutif de *balux*, qui se prend pour ces petits grains luisans qui paroissent dans le sable. M. Huet le dérive de *bleu*, parce que les étincelles qui sortent des fournaises & du fèr rouge quand on le bat, sont ordinairement bleuës.

BLUETTE, se dit figurément en chôses spirituelles. Il n'y a pas une *bluette* de bon sens, une *bluette* d'esprit dans ce discours, dans ce livre ; pour dire, qu'il n'y a rien qui marque que l'Auteur ait du bon sens ou de l'esprit.

BLUTEAU, ou BLUTOIR. s. m. Instrument à séparer le son de la farine. *Pollinarium cribrum.* Il est fait en manière de grand sas, ou tamis long & cylindrique, composé de plusieurs cèrcles qui soutiennent une piéce de toile de soye, ou autre étoffe fort fine, par où la farine passe, quand on le tourne avec une manivelle.

Du Cange dérive ce mot de *bultellus*, qu'on a dit en même sens dans la basse Latinité.

BLUTER. v. act. Séparer la farine d'avec le son en la passant par un bluteau. *Farinam incernere, succernere.*

Ménage dérive ce mot du Latin *volutare*, & de *volutorium*, *blutoir* : mais plusieurs croyent qu'il vient de l'Allemand *beuteln*, signifiant la même chôse.

BLUTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Cribratus, incretus, succretus.*

BLUTERIE. s. f. Tèrme de Boulanger. C'est un lieu qui est d'ordinaire le plus haut de la maison, & où le Boulanger tient son bluteau pour bluter sa farine. *Succretoria cella.* J'ai une *bluterie* fort commode.

BOA.

BOA, Jonston, est un sèrpent aquatique d'une prodigieuse grosseur qui suit les troupeaux de bœufs, d'où vient son nom. Il suce les mammelles des vaches, tant il aime le laict. Duncan dit même qu'il ne sçauroit vivre d'autre chôse. On en trouve quelquefois dans la Calabre. On en tua un sous le régne de l'Empereur Claude, dans lequel on trouva un enfant entier. Quelques Auteurs disent qu'il peut avaller un bœuf ; mais cela paroit faux. Voyez Ludolf, *Hist. Æth. T. II. p. 166.*

BOAGE. s. m. *Pretium locationis boum.* C'est en Bresse le prix dû pour le loüage des bœufs. RAGUEAU.

BOB.

BOBA. s. f. Grimace qui se fait avançant les lévres pour se mocquer de quelqu'un, de βόβη, injure, Mocquerie. CHORIER.

Ce mot est de Dauphiné ; ailleurs on dit mouë, faire la mouë. *Labiorum projectio, porrectio.*

BOBAQUE. f. m. Animal qui se trouve autour du fleuve Niéper, & qui ressemble un peu au lapin. Le *bobaque* a quatre dents, deux en haut & deux en bas, & son poil est de la couleur de celui du bléreau. Le *bobaque* se tèrre comme le lapin, & au mois d'Octobre il se retire dans un trou, & n'en sort qu'à la fin d'Avril ; & alors il court la campagne, & chèrche à faire ses provisions pour l'hyver. Il mange de l'hèrbe séche, il vit avec police, & sa conduite ne céde en rien à celle de la fourmi. Les *bobaques* sont tous hèrmaphrodites. Ils sont faciles à apprivoiser. Ils sont jolis dans la maison, & y donnent autant de plaisir qu'un singe. Ils sont si fins que quand ils sortent pour paître, il y en a un qui fait sentinelle, & qui sifle pour avèrtir les autres de ce qu'il découvre.

BOBÉCHE. f. f. Partie supérieure d'un flambeau, ou d'un chandelier, qui est creuse, où on met la chandelle, ou la bougie.

Bobéche, se dit aussi d'une petite machine de fèr blanc qu'on met dans les flambeaux, quand la chandelle est trop menuë, afin qu'elle ne chancelle pas dans l'embouchure du flambeau.

BOBINE. f. f. Petit morceau de bois tourné en rond, cylindrique, avec des rebords à chaque bout, long d'un demi-piéd tout au plus, pèrcé & mobile sur une vèrge, qui sèrt à filer au roüet, ou à devider du fil, de la laine, de la soye, de l'or, &c. *Fusus.*

Ce mot vient de *bombina*, qu'on a fait de *bombix*. Ménage après Saumaise. É. Guichard le tire de l'Hébreu סבב, *sabab*, en retranchant la prémière syllabe *sa*. *Sabab* en Hébreu signifie entourer, *circuire, circumdare, vallare, gyrare*. Il dérive βόμβυξ, & *bombix*, du même mot.

BOBINER. v. act. Devider du fil, de la laine, de la soye, de l'or, sur la bobine. *Torquere fusum.*

BOBO. f. m. Tèrme enfantin, qui signifie *mal & douleur. Dolor, vulnus.* On s'en est sèrvi agréablement dans une chanson. L'amour est un grand *bobo*.

> MONSIEUR, *aussi par sympathie*
> *Etoit de la belle partie,*
> *Mais un* bobo, *ce m'a-t'on dit,*
> *Retint sa noble épouse au lit.* Loret.

BOBONE. f. f. Voyez BUBONE.

B O C.

BOCAGE. f. m. Petit bois, ou bosquet, ou buisson. *Sylvula, nemus.* Il se dit des bois touffus & agréables, & de petite étenduë.

> *Que deviendrai-je helas! au fond de nos* bocages,
> *Moi qui n'ai pour tous avantages,*
> *Qu'une Musette & mon amour?* Fonten.

Ce mot vient de *bosco*.

C'est aussi le nom d'un petit païs de Basse Normandie, dans le Diocèse de Lisieux. *Nemorensis tractus.* Quoique M. Corneille le fasse singulier, ne seroit-il point mieux de le faire pluriel ? Car on dit Villers aux *Bocages*, & non pas au *Bocage*. Apparemment que ce païs étoit autrefois plein de *bocages*.

BOCAGER, ère. adj. Qui se plaît dans les bocages, ou qui y demeure. *Silvosus.* Il ne se dit que dans les fictions poétiques, des Nymphes *bocageres*.

BOCAL. f. m. Vaisseau où on met de la boisson ; espéce de grosse bouteille ronde qui a le col étroit, qui est ordinairement de vèrre. *Lagena vitrea.*

Ce mot, selon Scaliger, vient de *baucalis* Latin, qui vient de l'Arabe *baucal*, qui signifie une espèce de vâse sans anse. On appelloit aussi en vieux François *baucale*, un vaisseau à rafraichir. Selon Saumaise, il vient de *bauca*, qui se trouve dans la même signification. On trouve aussi *bocularis*, *vulgò bocar*, dit le P. Mabillon, *Acta SS. Ben. Sec. IV. P. I. p.* 116. Peut-être qu'en quelques endroits on dit *bocar*, au lieu de *bocal*, par un changement assez ordinaire de la lettre *l* en *r*.

On appelle des instrumens à *bocal*, ceux qu'on embouche pour éxciter quelque son, & qui n'ont que deux trous, celui par où on pousse le vent, & celui par où il sort, comme les cors des Vachers, des Postillons, faits de cornes de belier ou de bœuf, des trompes & cors de chasse, des trompettes & saquebutes, &c.

Bocal, se dit aussi de la petite partie de l'instrument qui sèrt à l'emboucher, qu'on fait d'argent, de cuivre, d'yvoire, ou de bois. *Lingula.*

BOCANE. f. f. Sorte de dance grâve & figurée. Elle fut appellée *Bocane*, parce qu'elle avoit été inventée par Bocan ; & elle fut long-tems dancée parce que Bocan étoit Maître de Dance de la Reine Anne d'Autriche. Ce fut en 1645. qu'on commença à dancer la *bocane*.

BOCARDO. f. m. Tèrme de Logique. Maniére, ou forme d'un argument. Faire un argument en *bocardo*. Par éxemple,

> *Quelque animal n'est pas homme,*
> *Tout animal a un principe de sentiment,*
> *Donc quelque chôse qui a un principe de sentiment n'est pas homme.*

Bocardo est le cinquième mode d'argument de la troisième figure. Dans un syllogisme en *bocardo*, la prémière proposition est particulière & négative, la seconde est universelle & affirmative, & le moyen tèrme est sujet dans les deux prémières propositions.

BOCCAN. f. m. Tèrme populaire, qui signifie un bordel, un lieu de prostitution. *Lustrum, lupanar.* D'autres écrivent *boucan*.

BOCQUET. f. m. Tèrme de Blâson, qui dans quelques Auteurs signifie un fèr de pique. *Ferrum lancea.*

B O D.

BODENZÉE. f. m. Nom d'un Lac le plus grand de tous ceux de la Suisse, appellé autrement Lac de Constance. *Lacus Bodanicus* ; Pline & Solin l'appellent *Brigantinus*, quelques autres *Acronius* ; mais Cluvier montre qu'il est différent du *Lacus Acronius*.

BODINURE. f. f. Tèrme de Marine. *Funiculus.* Les *bodinures* sont de petites cordelettes tortillées autour de l'arganeau.

BODRUCHE. f. f. Parchemin fort délié, qui se fait de la prémière peau qu'on léve sur les boyaux d'un bœuf. *Membrana tenuis, subtilis.* La *bodruche* sert à faire plusieurs ouvrages délicats. La *bodruche* est transparente, & pourroit servir à faire des chassis. Elle sèrt principalement à battre l'or qu'on réduit en feüille.

B O E.

BOËDROMIES. f. m. & pl. Fêtes qui se célébroient à Athènes. Harpocration dit qu'on célébroit les *Boedromies* en mémoire du secours qu'on donna aux Athéniens contre Eumolpe ; & il ajoute que c'est aussi de là que vient ce nom ; que βοηδρομεῖν, est la même chôse que βοηθεῖν, *secourir*, & qu'il signifie *courir au combat*. En effet, il est composé de βοὴ, *cri*, & de δρομῶ, *je cours*, & signifie mot à mot *courir en criant*, comme l'on faisoit en allant au combat. Plutarque dans la vie de Thésée prétend que cette Fête fut instituée au sujet de la guèrre contre les Amazones, & que son nom lui vint de ce que ce Général les vainquit au mois de Juin, appellé par les Athéniens Boëdromion.

BOESJES. f. f. pl. Coquilles qui sèrvent de monnoyes aux Negres de la basse Éthiopie. Les richesses du Prince consistent en esclaves, en Simbos ou Coquilles de Lovando, en *Boesjes*, ou coquilles des Indes, en petites piéces d'étoffes, & semblables bagatelles, qu'on estime autant en ce païs-là que l'or & l'argent en Europe. Dapper.

BOESTE. f. f. Petit vaisseau qui se fèrme avec un couvèrcle. *Pyxis.* Lorsque la *boëte* est grande, & qu'elle approche d'une cassette, on peut l'appeller *Cassa*. Une *boëte* à portrait. Une *boëte* de diamans. Dans les belles collations on donne des *boëtes* de confitures. Une *boëte* à poudre. Des *boëtes* d'Apothicaire.

Ce mot vient de *buxuletta*, diminutif de *buxula*, qui a été fait de *buxus*, à cause que les *boëtes* se font ordinairement de buis. Ménage. *Buxula, buxtula, buxcula*, se trouvent dans la basse Latinité. Voyez *Act. Sanct. Janu. T. I.* 1056, 1057. *Febr. T. III. p.* 535. C'est ainsi qu'en Grèc de πύξος, ou πύξιον, *buis*, s'est fait πυξὶς, *boëte*. Du Cange le dérive de *buxis, buxida, bossida, & bustula*, qu'on a dit dans le même sens dans la basse Latinité, ou du Grèc πυξίς.

On appelle la *boëte* des pauvres, des prisonniers, celle où on reçoit les charitez. La *boëte* d'une Confrairie, certain petit tronc portatif, & fèrmé à clef, dans lequel on reçoit les aumônes pour les pauvres, pour la Confrairie ; ou les dons qu'on leur fait, quand on va quêter par la ville, & faire payer sa confrairie. Le peuple appelloit par dérision, *Boëte à Perrette, la boëte* des aumônes dans les temples des Réformez.

Boeste, en tèrmes de Monnoyes, se dit des petits cofres où l'on enfèrme les monnoyes qu'on a essayées, pour les envoyer à la Cour des Monnoyes, & en faire un nouvel essai. Les *boëtes* se font par les Gardes des Monnoyes, où ils doivent mettre sans choix de vingt piéces d'or une, & de dix-huit marcs de piéces d'argent une autre, qui sèrvent d'échantillon pour les faire juger.

On appelle aussi *boëte* à la Monnoye, l'endroit où on met le quarré des médailles, quand on les marque. Cette *boëte* est d'acier, & l'on y fait tenir fèrmes les quarrez qu'on met dedans, par le moyen des vis qui les sèrrent.

Boeste. Tèrme d'Imprimeur en Taille douce ; c'est un morceau de bois qui est en forme d'arc, & qui par dedans est garni de fèr blanc pour faire tourner le rouleau.

Boeste de montre. Tèrme de Gaînier. Petite *boëte* de métal où l'on met une montre de poche.

Boeste

Boeste a foret. C'est où les Serruriers & les Couteliers mettent le foret, quand ils veulent pèrcer.

Boeste de navette. Tèrme de Tisserand. C'est la partie de la navette où l'on met la trême.

Boeste a poivre. Tèrme de Taillandier. C'est d'ordinaire une manière de vâse de fèr blanc partagé en petits quarrez, pour mettre le poivre, les cloux de girofle & la muscade. Les Vitriers ont aussi une *boéte* parmi leurs outils, & c'est où ils mettent la poix résine en poudre.

Boeste a savonnette. C'est une *boéte* qui est faite en boule, & qui s'ouvre en travers en deux hémisphères; les Barbiers s'en sèrvent pour porter une savonnette.

On se sèrt de ce tèrme en Botanique, pour éxprimer la figure de plusieurs fruits qui ressemblent assez à une *boéte à savonnette*.

Boeste a moutarde. Vâse de bois, où les Vinaigriers mettent la moutarde.

Boeste, en tèrmes d'Anatomie, est le lieu où les os sont enclavez & emboëtez l'un dans l'autre.

Boeste, est aussi la partie du vilbrequin où on attache sa méche.

En général, chez les Artisans on appelle *boétes*, les ais qui sèrvent à revétir d'autres piéces de bois, comme poutres ou solives; ou les trous où entrent d'autres piéces. *Boéte* de roüe, où entre l'aissieu. Ils appellent aussi en Architecture *boéte* ce qu'on nomme autrement hoches, amarres, & que les Charpentiers de Paris appellent jouiètes. Voyez Amarres.

En tèrmes de Marine, on appelle la *boéte* du gouvernail, la piéce de bois percée, à travers de laquelle passe la barre, ou le timon.

Boeste, en tèrmes d'Artillerie, est un petit mortier de fèr, haut de sept à huit pouces, qu'on charge de poudre jusqu'au haut, & qu'on boûche avec un fort tampon de bois pour le tirer dans des feux & réjouïssances publiques, afin que le bruit s'en fasse oüir de plus loin. *Æneum crepitaculum*. On appelle aussi *boétes*, le bouton qui est au bout de la hampe des écouvillons qui sèrvent à nettoyer & à rafraichir le canon. La tête d'un refouloir s'appelle aussi *boéte*.

Boeste pour allezer le canon. Cette *boéte* est de cuivre, ou de fonte, & armée d'un couteau bien acéré. On suspend la piéce en l'air, ayant la bouche en bas, en sorte que le couteau enchâsse dans la *boéte*, coupe & unit le dedans de l'âme de la piéce, à mesure qu'un cheval tourne une roüe placée horizontalement sous cette machine.

Boeste, est aussi une emboëture de fer, ou de fonte, dans laquelle entre le bout d'un essieu d'affut, ou autre.

Boeste a Pierrier. C'est un corps cylindrique & concave, fait de bronze ou de fèr, rempli de poudre, avec une anse & une lumière qui répond à cette poudre. On met cette *boéte* ainsi chargée dans le pièrrier par la culasse, dèrrière le reste de la charge, qu'elle chasse aussi-tôt qu'elle a pris feu.

On dit provèrbialement, que dans les petites *boétes* sont les bons onguens; pour dire, que les chôses précieuses se mettent en peu de lieu. On dit aussi d'une chambre chaude & bien fèrmée, qu'elle est clôse comme une *boéte*. On dit aussi d'une personne qui est très-propre, qu'il semble toujours qu'elle sorte d'une *boéte*. On dit aussi, mais fort bassement, d'un homme qu'on a mis prisonnier, qu'on l'a mis dans la *boéte* aux cailloux.

BOESTIER. s. m. Boëte de Chirurgien, dans laquelle il porte sur lui plusieurs sortes d'onguens, & pour cet effet elle est divisée en plusieurs petites cellules. *Capsula unguentaria*.

Boestier, se dit aussi d'une certaine boéte de chagrin, ou de marroquin, où les Joüailliers, & même les personnes riches & curieuses, mettent leurs bagues & leurs bijoux. Mon *boétier* est bien garni. Voilà la plus belle pièrre de mon *boétier*.

BoEUF. s. m. Le mâle de la vache, c'est un Taureau qu'on a châtré pour l'engraisser, ou pour le rendre plus doux pour le labourage. *Bos*. Ce mot vient de *bos*, *bovis*, qui a été fait du Grèc Βοῦς, lequel selon le P. Kirker est dérivé de βόω, qui signifie, *je nourris*, parce que le *bœuf* par son travail nous nourrit, en cultivant la tèrre, qui produit le blé. Mais Guichard prétend que to· ces mots, aussi bien qu'*Apis*, *bœuf* adoré en Égypte, vie·· ent de l'Hébreu אבס, *abas*, c'est-à-dire, *engraisser*, d'où se ·ait אבוס, *abus*, participe passif, *engraissé*, d'où s'est form···, *bos*, *bœuf*. Pour le P. Pezron il les tire tous du Celtique ·· qui signifioit la même chôse.

Il est défendu par la Loi de convoiter l· œuf ou l'âne de son prochain. Moïse ne vouloit pas qu'o· accouplât l'âne & le *bœuf* pour labourer. Les Indiens se sèrv··t de *bœufs* pour leurs voitures & pour leurs chariots, qui ·ont 15 ou 20 lieuës par jour, & jusqu'à 60 journées de chem··. Ces *bœufs* sont differens des nôtres, en ce qu'ils ont sur l·· epaules une bosse fort grôsse & fort charnuë. Le Pere Ovalle en son Voyage du Pérou dit qu'il a vû des *bœufs* sentir l'eau de 4 à 5 lieuës, & y courir, quelque force qu'on employât pour les arrêter. Les Athéniens firent marquer un *bœuf* sur leurs monnoyes, d'où est venu le provèrbe Grèc, Le *bœuf* sur la langue, qui se disoit d'un Orateur corrompu par argent. On appelle une paire de *bœufs*, les deux *bœufs* attelez sous un même joug. Crois-tu, Milon, que se vanter de porter un *bœuf*, ce ne soit pas se vanter de lui ressembler beaucoup? Fonten.

> *Le blé, pour se donner, sans peine ouvrant la tèrre,*
> *N'attendoit point qu'un* bœuf *pressé de l'aiguillon,*
> *Traçât à pas tardifs un pénible sillon.* Boil.

Les *bœufs* d'Auvèrgne sont les plus beaux du Royaume, les mieux tenus & les mieux engraissez, & qui sont d'un meilleur goût. Rochef.

Les *bœufs* étoient autrefois l'attelage du Char des Grands Seigneurs François, dit le P. Mabillon, *Act. SS. Ben. Sec. V. p.* 310.

> *Seulement au Printems, quand Flòre dans les plaines,*
> *Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,*
> *Quatre* bœufs *attelez d'un pas tranquille & lent,*
> *Promenoient dans Paris le Monarque indolent.* Boil.

Le Duc de Brunswic se plaisoit à assommer des *bœufs*. *Scalig. verbo Brunsvic*. Rochef. Dans l'Égypte on révéroit le *bœuf* Apis. Voyez APIS. A la Cérémonie du Couronnement de l'Empereur, on dit que l'on rôtit avec une broche de bois un *bœuf* tout entier, rempli de plusieurs animaux, qu'on en sert un plat à l'Empereur, & qu'on abandonne le reste au peuple.

Les *bœufs*, ou Uris d'Italie, haïssent fort le rouge, & se rüent sur ceux qui portent cette couleur; on les appelle Buffali. Rochef.

Il y a un *bœuf* sauvage aux Indes, qui est fort grand; & on dit que quand il se trouve la queuë embarrassée alentour d'un arbre, il y demeure plûtôt que de souffrir la honte de pèrdre quelqu'un de ses poils.

Il y a en Afrique une sorte de *bœufs*, qui sont petits comme des veaux d'un mois, qui travaillent fort bien. *Scalig. in verbo bœuf*. Rochef. Au contraire, ceux d'Éthiopie sont beaucoup plus grands que les nôtres. Elien dit, deux fois plus grands, & dit vrai. Voyez Ludolf, Hist. Ath. L. I. c. 10. & T. II. p. 145. Bien plus Marc Paul L. II. c. 45. dit qu'il y en a dans la Province de Bengale, moins gros à la vérité, mais aussi hauts qu'un éléphant; & L. I. c. 50. il dit qu'il y a dans la Tartarie des *bœufs* de même grandeur, & très-beaux, parce qu'ils sont blancs & noirs. On trouve en Afrique une espéce de *bœufs* sauvages que les originaires du païs appellent *Guabe*, & les Espagnols *Vacas-brevas*, des vaches farouches. Cet animal est aussi léger qu'un cèrf, mais plus petit qu'un petit *bœuf*, sa queuë est d'un brun enfoncé, ses cornes fort aiguës, & sa peau est bonne à faire des souliers, quand elle est corroyée. Dapper.

Il y a dans l'Isle de Madagascar trois sortes de *bœufs*, dont les uns sont cornus, les autres sans cornes, avec des têtes rondes, appellez *Bourry*; & d'autres dont les cornes sont lâches & pendantes, n'étant fèrmement attachées qu'au cuir de la tête. Ils ont tous de grosses nuques élevées comme une bosse pleine de graisse, que les habitans font fondre, & dont ils se sèrvent co· du beurre. Dapper. ··e Roi de

Le *bœuf* a sèrvi de corps à plusieurs dévises. Celle de ·tres ont mis, Sicile étoit un *bœuf*, avec ce mot, *Pas à pas* ·a maturité des réso- *Tarde sed tutò*, pour signifier la pruden·· les qualitez d'un Prince lutions. Henri Farnèse, pour ma··vise un *bœuf* à la charruë, & qui gouvèrne, avoit pris po·· *Arte & viribus*. ··e autre sorte d'animal qui ressemble au

Boeuf marin, est ··rit dans l'eau. *Bos marinus*. On en trouve *bœuf*, & qui se ·· dans le Niger, selon ce que rapporte M. d'Abla·· dans le Nil ·· lon Marmol. Cet animal est de la grandeur d'une gecourt d·· ·e six mois, & a la peau extrèmement dure, mais la chair ni·· ·ort bonne.

Boeuf, se dit aussi des chairs coupées de cet animal, qu'on vend à la boucherie. Ainsi on dit, la piéce de *bœuf* tremblante, est celle qui est la plus proche de la poitrine, parce qu'elle palpite encore long-tems après que le *bœuf* est tué: c'est celle qu'on sert sur les bonnes tables. La piéce de *bœuf* parée, est celle qui se léve à la tête de la surlonge. Le gîte, le trumeau de *bœuf*. Le cimier de *bœuf*, est la partie charnuë de la cuisse: ce qu'on appelle au mouton une *éclanche*. Voyez Cimier. L'ordinaire du bourgeois est le *bœuf* & le mouton.

Aloyau de boeuf, est une piéce qui se coupe le long des vertèbres & des côtes. *Costa bubula*. En parlant on dit simplement un *aloyau*, sans ajoûter de *bœuf*.

Nerf de boeuf, est la partie du *bœuf* destinée à la génération.

Langue de boeuf, est la langue détachée du *bœuf*, qu'on

 salle,

falle, & qu'on fume d'ordinaire pour en faire un ragoût qui éxcite à boire.

BOEUF A LA MODE, est un *bœuf* bien lardé, cuit dans son jus, & assaisonné avec du poivre, & autres chôses de haut goût. On appelle à Paris le simple bourgeois, du *bœuf à la mode*; ce tèrme est bas & populaire. Allons nous promener au Luxembourg. Oh! Non, répondra une prétieuse du bas étage, à l'heure qu'il est il n'y a que du *bœuf à la mode* au Luxembourg.

C'est un symbole très-commun sur le revers des médailles, que deux *bœufs* tirant une charruë, pour marquer une Colonie composée de peuple, & de simples habitans: car on y gravoit des aigles Romaines si elle étoit peuplée de soldats. La raison de ce symbole est, que l'on se servoit de *bœufs* pour tracer l'enceinte de la Colonie; & afin qu'il y eût plus de mystère, l'on joignoit une vache & un *bœuf* sous le même joug, en plaçant la vache vèrs la ville, & le *bœuf* de l'autre côté vers les dehors. C'étoit pour montrer que les femmes doivent se charger du soin du ménage, & se renfermer dans l'intérieur de la maison, & que la culture des champs est le partage des hommes. Les villes municipales avoient pour symbole la tête d'un *bœuf*. VAIL.

Les Égyptiens représentoient le Soleil, ou Osiris, sous la forme d'un *bœuf*. KIRKER, *Oedip. Æg. T. I. p. 30 & 31.* Trois têtes de *bœuf* sur la statuë d'Isis signifioient en Hiéroglyphes les trois tems de l'année propres à la culture des champs. Les Romains mettoient aussi une tête de *bœuf*, ou métope, dans leurs bâtimens, pour symbole du travail, & de la patience dans le travail. ID. p. 192. Souvent on voit sur les médailles Grécques & Romaines un *bœuf* baissant la tête & fléchissant un genoüil. C'est, selon Tristan, la marque de l'établissement & fondation d'une ville. C'est la posture d'un *bœuf* donnant un coup de corne, & si l'on en croit M. Vaillant il désigne des jeux donnez à l'honneur d'un Prince. Quand ses cornes sont ornées de bandelettes, c'est la marque d'un *bœuf* victime, ou d'un sacrifice. Un *bœuf* couronné étoit chez les Assyriens le symbole de la paix, dit Marcellin.

On appelle figurément, un *gros bœuf*, un homme stupide, grossier, tant du corps que de l'esprit.

OEIL DE BOEUF, se dit de ceux qui ont l'œil gros, beau & à fleur de tête. Homère donne souvent pour épithète à ses Déesses, *œil de bœuf*.

On appelle en tèrmes d'Architecture, un *œil de bœuf*, une fenêtre ronde qui se fait au dessus du dernier entablement, ou dans les toits pour les greniers. *Fenestella rotunda.*

On appelle aussi *œil de bœuf*, un petit vaisseau rond de fayence, propre pour mettre des couleurs.

OEIL DE BOEUF, est aussi le nom d'une plante. Voyez OEIL.

On dit provèrbialement, qu'un homme met la charruë devant les *bœufs*, lorsqu'il a mal arrangé son discours, qu'il a mis au commencement ce qui devoit être à la fin; & il se dit non seulement d'un discours, mais de tout ce que l'on fait de travèrs. On dit encore de ce qu'on a accoûtumé de manger à son ordinaire, ou de voir continuellement, que c'est la piéce de *bœuf*. On dit aussi en cuisine, *Bœuf* saignant, mouton bêlant, porc pourri, tout n'en vaut rien, s'il n'est bien cuit: ce qui veut dire, qu'il faut ranger le *bœuf* avec son jus. Il saigne comme un *bœuf*; pour di- Je ne abondance. Je ne lui ai dit ni œuf, ni *bœuf*; pour dire, tits enfans point dit de grosses paroles. Il y a aussi un jeu des pepides, qu'ils som appelle *le pié de bœuf*. On dit des gens fort stu- des grosses bêtes. S. Pie. la Parroisse de S. Pièrre aux *bœufs*, le Patron ce provèrbe n'est que dans aux *bœufs* est une Parroisse de Paris, & ville & parmi le peuple.

BOEUF DE DIEU. Oiseau app. autrement Berichot, ou Passereau Troglodite, & en Normandie bêtre. Voyez PASSEREAU TROGLODITE.

COEUR DE BOEUF. Espéce de prune de co. eur violette tirant au rouge. Elle est de celles qui sont fort grosses. ... A QUINT. *P. III. c. 14.*

OEIL DE BOEUF NOIR. Espéce de prune qui ne quitte pas le noyau & qui est des mauvaises. LA QUINT. *P. III. c. 14.*

BOG.

BOGARMITE. s. m. & f. Nom de Secte. *Bogarmita.* Les *Bogarmites* parûrent à Constantinople sous l'Empire d'Aléxis Comnéne, qu'un certain Basile, qui fut leur Chéf, renouvella les erreurs des Antropomorphites, des Audiens, & des autres qui avoient soutenu que Dieu fût corporel. Basile fut brûlé à Constantinople, & il ne paroit pas que cette secte peu connuë ait eû de suite.

BOGOMILE. *Bogomilus*, ou *Bougomilus*. Nom de certains hérétiques qui parûrent dans le XII[e] siècle. Leur Chéf, appellé Basile, fut pris & brûlé par ordre de l'Empereur Aléxis Comnéne. Les *Bogomiles* étoient une espéce de Manichéens, ou plûtôt une branche des Pauliciens. Ils nioient le mystère de la Sainte Trinité, & disoient que Dieu avoit une forme humaine, que le monde avoit été créé par les mauvais Anges, que l'Archange Michaël s'étoit incarné; ils rejettoient les livres de Moyse, & ne reconnoissoient que sept livres de la sainte Écriture. Le culte des Images leur paroissoit être une idolatrie, ils méprisoient la Croix, parce qu'elle avoit été l'instrument de la mort du Sauveur, ils assuroient que l'Oraison Dominicale étoit l'Eucharistie, que le Baptême de l'Église Catholique étoit celui de S. Jean, & que le leur étoit celui de JESUS-CHRIST, que tous ceux de leur secte concevoient le Vèrbe comme la Sainte Vierge; enfin, qu'il n'y avoit point d'autre résurrection que la pénitence. Voyez Euthymius Zigabène dans sa Panoplie dogmatique, Baronius & Spond à l'an 1118.

Du Cange dit que le nom de *Bogomile* vient de deux mots de la langue des Bulgares, *Bog*, *Deus*, *Dieu*; & *milui*, en Latin *miserere*, *ayez pitié*; ainsi *Bogomile* veut dire celui qui implôre la miséricorde de Dieu.

BOGUE. s. f. Sorte de drogue ou d'arbre. Le feu puisse brûler la *bogue*, le châtaigner, & la châtaigne. Pomey prétend que *bogue* signifie la couvèrture piquante qui enveloppe la châtaigne; & on croit qu'il a raison. *Echinus.*

BOGUE. s. m. Poisson de mèr. *Box.* Rondelet dit qu'on l'appelle en Grèc βῶξ, parce qu'il a de la voix.

BOH.

BOHADE. s. f. C'est en quelques Provinces une corvée que le sujet doit au Seigneur, de deux bœufs, ou d'une chârrette, pour aller pour lui au vin, ou en son vignoble. RAGUEAU.

BOHÊME. s. f. Païs d'Allemagne, qui a pour bornes au nord la Misnie, la Lusace, & une partie de la Silésie, au levant une autre partie de la Silésie & la Moravie, au midi l'Autriche & la Bavière, & au couchant le haut Palatinat. *Bohemia.* La *Boheme* est toute environnée de montagnes. Ceux du païs l'appellent en leur langue *Czezkazeme*, qu'il faut prononcer *Chezkazem*, c'est à-dire, *Terre de Czechi* leur premier Gouvèrneur, & les Allemans *Behaim*, ou *Boehaim*. Froissard la nomme *Béhaigne*. Cosmas dans les Chroniques de *Bohéme* tire ce nom de je ne sçai quel Ancien *Bohemus*, mais ce qu'il dit est un Roman.

Quelques-uns croyent que ce nom, *Bohéme*, est Sclavon, & qu'il signifie *prédiction*, *prophétie*; que les Sclavons s'étant emparé de ce païs le lui donnèrent, parce qu'il y avoit là je ne sçai quelle fameuse Prophéteresse de Lybie. Cela sent encore bien la fable. D'autres prétendent que ce nom s'est fait de celui de Boïens, *Boii*, peuples de l'ancienne Gaule; car les uns disent que les Boïens, ou habitans du Cap de Buchs en Gascogne, ayant suivi Segovèse en Germanie au tems du vieux Tarquin, s'établirent en ce païs, auquel leur nom fut donné. C'est le sentiment de M. De Cordemoy dans son Histoire de France, & celui qui paroit le plus vrai. Les autres ne remontent qu'au tems de César, & disent que ces Boïens sont les anciens habitans de ce que nous appellons aujourd'hui le Bourbonnois, qui chassez par ce Général Romain passèrent le Rhein & s'établirent dans la *Bohéme*, qui fut d'abord appellée *Bojoheme*, en Latin *Bojohemus*, c'est-à-dire, demeure, habitation des Boïens, & que de *Bojohéme* s'est fait *Bohéme*. Je trouve cependant encore entre deux *Bevehem*. Ademare l'appelle ainsi dans sa Chronique. Ce sentiment n'a point d'apparence. César ne chassa point les Boïens du Bourbonnois, il les y plaça à la prière des Æduens. Voyez César *de Bello Gall. Lib. I.* & ci-après au mot BOÏEN, ou au mot BOURBONNOIS.

Les Boïens établis en *Bohéme* par Segovèse en furent chassez dans la suite par les Marcomans, peuple d'Allemagne, & ceux-ci par les Sclavons venus de la Croatie sous la conduite de Zechus, ou Czechus. C'est pour cela que l'on trouve quelquefois la *Bohéme* appellée Esclavonie, *Sclavonia*. Voyez *Acta SS. Bened. Sec. V. p. 873.*

BOHÊME. Royaume, *Bohemia Regnum*. Les Sclavons établis en *Bohéme* vécûrent quelque tems dans l'Anarchie après la mort de leur Chéf; ensuite ils se choisirent des Ducs, & ce ne fut que l'an 1086. que la *Bohéme* fut érigée en Royaume, & que Vratislas I. l'un de ces Ducs reçut de l'Empereur Henri IV. le titre de Roi dans un Concile tenu à Mayence. Ce titre ne passa point à ses successeurs, mais fut redonné à Ladislas II. par l'Empereur Frédéric Barberousse, & enfin Primislas, surnommé Ottocare I. obtint de l'Empereur Philippe que la *Bohéme* auroit le droit de s'élire des Rois. Ils en ont joüi jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, que la Maison d'Autriche s'est attribué ce Royaume, & l'a rendu héréditaire. MATY, & HOFFMAN. C'est depuis 1620. que Ferdinand II. vainquit Fréderic Comte Palatin élû Roi de *Bohéme*.

Le Royaume de *Bohéme* comprend non seulement la *Bohéme* propre, dont nous parlions dans l'article précédent, mais encore la

la Moravie, la Silésie & la Lusace. Il parut il y a quelques années une Dissertation en forme de Lettre, pour montrer que le Royaume de *Bohéme* est électif, ou héréditaire. Goldast a fait un livre éxprès pour prouver non seulement que le Royaume de *Bohéme* est héréditaire, mais successif, mâle & femelle, avec le droit de primogéniture. Plusieurs filles ont porté la Couronne de *Bohéme* dans des maisons étrangères. Elizabeth fille de Sigismond la porta à Albert d'Autriche. Anne fille d'Uladislas l'a portée à Ferdinand. Uladislas avoit des fières, & entre autres Sigismond Roi de Pologne; cependant Anne est préférée à ses oncles, & la Couronne de *Bohéme* passe par son moyen pour la troisième fois dans la Maison d'Autriche. Le Royaume de *Bohéme* est divisé en douze Provinces, qu'on appelle Cèrcles. HOFFMAN. Mary n'attribuë cette division qu'à la *Bohéme* propre, & il a raison. C'est Charles qui fut élû Roi & Empereur en 1346. qui fit cette division. Nous avons l'Histoire de *Bohéme* par Æneas Sylvius, qui fut depuis Pie II. Pape; une autre par Du Bravius Évêque d'Olnutz, imprimée à Basle en 1575. *in fol.* Georg. Pontanus a fait *Bohemia pia.*

BOHÊME. s. m. & f. Nom de peuple. Qui est de Bohême. *Bohemus*, ou *Boemus*. Faut-il dire *Bohéme*, ou Bohémien? Sans parler de Mary, qui dit, les *Bohémiens* passent pour spirituels, robustes, hardis, mais fort dissolus pour la table. Mezeray dit aussi *Bohémiens*. Les Huns jadis si formidables à toute la tèrre, abbatus maintenant par nos forces, étoient tellement méprisables à leurs voisins, que les Sclaves *Bohémiens* appellez lors *Bohemanes* &c. MEZER. Il ne falloit pas laisser sans châtiment l'insolence des *Bohemiens*. ID. L'Auteur de la lettre sur les affaires de *Bohéme*, dont j'ai parlé dans l'article précédent, cet Auteur, dis-je, qui l'a écrite & qui vit à la Cour, dit toujours *Bohémiens*. Albert Duc d'Autriche, qui devint Empereur, Roi de *Boheme*, & de Hongrie, mourut sans être marié. Après sa mort les *Bohémiens* n'eurent aucun égard à ses sœurs. Les *Bohémiens* procédèrent à l'élection d'un Roi. Goldast prétend que l'élection parmi les *Bohémiens*, n'a jamais été qu'une reconnoissance du successeur légitime. Et ainsi dans d'autres endroits de sa lettre dans laquelle il ne dit jamais *Bohémes*. Au contraire M. Corneille de l'Académie Françoise, dans son Dictionnaire Géographique, dit *Boheme*. En 661. les *Bohémes* élûrent Crocus pour leur Juge. T. CORN. Libusse jugea le peuple pendant neuf ans, après quoi les *Bohémes* lui donnèrent douze Conseillers pour assesseurs. ID. Premislas fut créé Roi de *Bohéme* en 1100 par l'Empereur Philippe. Il reçut de lui la Couronne, & obtint ensuite pour les *Bohémes* le pouvoir d'élire des Rois. ID. M. de Cordemoy, autre Académicien, dans son Hist. de France dit *Bohémes* & Bohémien. Il fut averti que les *Bohémes* méditoient une revolte. CORD. Bien que ce Prince eût assez affaire de ses troupes contre les Dalmates, & contre les *Bohémiens*, il ne laissa pas de promettre tout ce qu'on voulut. ID. Tous les Sclaves s'étoient revoltez contre lui, & les *Bohémiens* qui avoient commencé la revolte, s'étoient jetté dans la Bavière. ID. Les deux armées, qu'il avoit envoyées contre les Sclaves de Moravie, & contre les *Bohémiens*, avoient eû des succès bien differens. ID. De tous ces éxemples il faut conclure que l'on peut dire l'un & l'autre: mais je voudrois éviter *Bohémien* & *Bohéme*, quand il pourroit faire une équivoque, & se prendre pour ces Coureurs qui se mêlent de dire la bonne avanture. Le P. Bouhours a même crû que l'on ne disoit *Bohéme* & *Bohémien*, que de ces sortes de gens & pour les habitans de la *Bohéme*, il falloit les appeller Peuples de la *Bohéme*.

Sur la *Bohéme* & sur les *Bohémes*, ou *Bohémiens*, voyez Æneas Sylvius, l'*historia Bohemica* de Le Mire, Cluvier Liv. III. Geogr. c. 13. Cromer Liv. I. *Rerum Polonicarum*. Nous avons une histoire de *Bohéme* par Du Bravius. Nous avons encore en Latin des Mélanges historiques du Royaume de *Bohéme*, *Miscellanea historica* &c. par le Père Bohuslas Balbin Jésuite, imprimez à Prague en 1680, qui contiennent beaucoup de chôses touchant l'histoire naturelle & civile de ce Royaume. Voyez aussi Imhoff, *Notit. Imp. Procer. L. I. c. 6.*

BOHÊMIEN, ENNE. subst. Qui se dit de certains gueux errans, vagabonds & libertins, qui vivent de larcins, d'adresse, & de filouteries; qui sur tout font profession de dire la bonne avanture au peuple crédule, & supèrstitieux. *Bohemus*. Les *Bohémiennes* dansent agréablement des sarabandes. Plusieurs masques se déguisent en *Bohémiens*.

Borel dérive ce mot de *boem*, vieux mot François, qui signifioit *ensorcelez*. *Baume* en Provençal signifie retraite, endroit propre à se cacher. On dit encore en ce païs-là la Sainte *Baume* de l'endroit dans lequel se retira la Magdelaine, selon la tradition du païs. C'est de ce mot de *Baume* que quelques-uns font venir celui de *Bohémiens*, qu'il faudroit écrire *Baumiens*, si cette étymologie étoit véritable. Mais Pasquier Rech. Liv. IV. c. 19. en rapporte l'origine, & dit que le 17. Avril 1427. vinrent à Paris douze Pénanciers, c'est-à-dire, Pénitens, comme ils disoient, un Duc, un Comte, & dix hommes à cheval, qui se qualifioient Chrétiens de la basse Égypte chassez par les Sarrasins, qui étant venus vèrs le Pape confesser leurs péchez, reçurent pour pénitence d'aller sept ans par le monde sans coucher en lit. Leur suite étoit d'environ 120 personnes, tant hommes que femmes & enfans restans de douze cens qu'ils étoient à leur départ. On les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient les oreilles pèrcées, où pendoit une boucle d'argent. Leurs cheveux étoient très-noirs & crêpez, leurs femmes très-laides, sorcières, larronnesses, & diseuses de bonne aventure. L'Évêque les obligea à se retirer, & éxcommunia ceux qui leur avoient montré leurs mains. Par l'Ordonnance des États d'Orleans de l'an 1560. il fut enjoint à tous ces imposteurs sous le nom de *Bohémiens*, ou *Egyptiens*, de vuider du Royaume à peine des galères. Raphaël Volaterran en fait mention, & dit que cette sorte de gens étoit extraite des Euxiens, peuples de la Pèrside qui se mêloient de dire la bonne avanture. Par un Édit de 1666. le Roi ordonne que les nommez vulgairement Égyptiens, ou *Bohémiens*, ou autres de leur bande & suite, soient arrêtez prisonniers, attachez à la chaîne, & conduits aux galères, pour servir comme forçats, sans autre forme ni figure de procès, & à l'égard des femmes & filles qui les accompagnent, qu'elles soient foüettées, flétries, & bannies hors du Royaume. Rochefort dit au mot *Bohemes*, Nous appellons en Bresse les *Bohémes*, Sarrasins, du mot *Sarac*, qui veut dire un larron en Arabe. Voyez *Scaligeriana in verbo Sarrasins*.

On dit *les peuples de Bohéme*, en parlant des habitans de la Bohême. Les noms de *Bohémes* & de *Bohemiens*, sont attachez à ces coureurs de profession. BOUH. Voyez BOHÊME, où l'on éxamine l'usage de ces mots, & où l'on montre par plusieurs éxemples que *Bohéme* & *Bohémien* se dit aussi des peuples de *Bohéme*.

Les Protestans, ou Évangéliques de Bohême, s'appellent les frères *Bohémiens*, ou *Bohémes*, *fratres Bohemici*. Jean Lasicius a écrit *De Gestis fratrum Bohemicorum*; & Camérarius l'histoire des frères *Bohémiens*.

BOI.

BOIARD. s. m. Tèrme de Pêcheur de moruë, civière à bras sur quoi l'on met la moruë pour la porter où il faut. *Brachiata crates*. Visiter les *boiards*, charger la moruë sur les *boiards*. Quand il est question de porter le *boiard* personne n'en est exempt. DENIS.

BOJAR, ou BOIAR. Voyez BOYAR.

BOIAU. Voyez BOYAU.

BOIBI, dont parlent *Pison*, & *Jonston*, est un serpent du Brésil, que les Portugais appellent *cobre verde*. Il est long d'une aune, & gros comme le pouce, de couleur poiracée luisante. Sa gueule est grande, & sa langue noire. Il se tient dans les pièrres & dans les édifices. Il ne fait point de mal si on ne l'irrite; mais alors il se léve droit sur sa queuë, & se jette sur la main plus proche de lui. Sa morsure est très-venimeuse. Les Indiens font avaller la racine de l'hèrbe *caa-pia*; ils l'écrasent bien & la font prendre dans l'eau à ceux qui en ont été mordus. Sa chair a des vertus approchantes de celle de la vipère.

BOICININGA, en Espagnol *cascavel*, est un serpent du Brésil long de quatre ou cinq pieds, gros comme le bras, rougeâtre, tirant sur le jaûne, sa tête est longue & large d'environ un doigt & demi. Ses yeux son petits, sa langue est fourchuë, ses dents sont longues & aiguës. Sa queuë est chargée vèrs son extrémité d'un corps parallelogramme long de deux doigts, large d'un demi doigt. Il court après les passans & marche très-vîte. Il est fort venimeux. Les habitans portent au bout d'un bâton un morceau de la racine dite vipèrine, dont l'odeur l'arrête. Les Méxicains le nomment *tutlato cauhqui*. Sa chair résiste au venin comme celle de vipère.

BOIDELSAR. Espéce d'Apocin qui croît en Égypte, & dont parle Prosper Alpin dans son histoire des Plantes d'Égypte.

BOIEN, ENNE. s. m. & f. Prononcez *Boien*. Anciens peuples de la Gaule Celtique. *Boius*. M. de Marca dans son hist. de Bearn les appelle aussi *Boiates*. On trouve dans César des *Vocates* ou *Voiates* parmi les peuples de l'Aquitaine, ou Gascogne. Les *Boiens* occupoient le païs de Buchs, où est le Bourg appellé vulgairement Tête de Buchs. Ce Bourg de Buchs étoit anciennement l'une des douze Citez de la Novempopulanie appellée dans les Notices la Cité des *Boiates*, autrement des *Boiens*. DE MARCA. Cordemoy suit ce sentiment T. I. p. 9. Voyez encore le *Marca Hispan. L. I. C. 14. §. 3.* Scaliger & Vinet estiment que les *Boiens* avoient leur étenduë depuis le païs de Buchs jusqu'à Boione, & que cette ville étoit leur Cité. Mais le païs de la Cité d'Acqs s'oppose à cette conjecture; car une partie de ce païs

païs est située entre Baïone & le païs de Buchs. De Marca. D'autres prétendent que les *Boïens* habitoient la contrée que l'on appelle à présent Medoc. C'est le sentiment qu'ont embrassé Mary & M. Corneille. Quoi qu'il en soit, une partie de ces *Boïens* se joignirent à Segovèse, passèrent le Rhin sous sa conduite, & s'établirent, partie en Bohême, comme nous avons dit au mot Bohême, & partie en Italie. Dans la suite ceux de Bohême chassez à leur tour par les Marcomans, se retirèrent en Bavière. Ceux d'Italie au commencement du gouvernement de César se joignirent aux Helvétiens, c'est-à-dire, aux Suisses, pour entrer en Gaule. César les défit, obligea les Helvétiens de retourner chez eux. Pour les *Boïens*, les Héduens demandèrent au Général Romain qu'il leur permît de se mettre dans leur voisinage; il y consentit, & leur assigna une partie du Bourbonnois d'aujourdhui, & la partie de l'Auvèrgne qui est entre la Loire & l'Allier. Voyez César, Comment. Liv. I. c. 28. & M. de Valois dans sa Notice des Gaules au mot *Boii*, & p. 326. où il dit qu'on les nomme encore aujourd'hui Buics, & leur païs le païs de Buchs. De Vigenère a dit *Boies* au lieu de *Boïens*. Favin croit au contraire que ce sont les Bourbonnois qui ont peuplé le païs de Buchs, ou Baïone; histoire de Nav. p. 63. mais sans fondement.

BOJITES. s. m. & Plur. *Bojitæ*. Nom propre d'une famille Pèrsanne sortie de Bojas, que l'on disoit descendre de Darius Histaspides & des anciens Rois de Pèrse. Les *Bojites* ont délivré leur patrie de la domination des Caliphes. Alis fils de Bojas fut le prémier *Bojite* qui monta sur le Thrône vèrs l'année 928. de J. C. Melecva fut le dèrnier *Bojite* qui occupa le thrône. Les Selgucides Turcs d'origine leur succédèrent en 1055. Ainsi la domination des *Bojites* dura 127. ans. Voyez *Horn. Orb. Imp.* Joachim Feller, dans ses notes sur Hornius, dit que les *Bojites* s'appellent aussi Pujans, *Pujani*.

BOIRE. v. act. Avaler quelque liqueur pour étancher sa soif, pour se rafraîchir, pour se purger, ou pour le simple plaisir. *Bibere*. Ainsi on dit, *Boire* à sa soif; pour dire, Ne *boire* que pour la nécessité. *Boire* frais, *boire* à la glace, *boire* pour se rafraîchir. *Boire*, avaler une médecine, *Boire* à l'Allemande. *Boire* à tire larigot. Voyez Larigot. *Boire* d'autant. *Boire* tout pur. *Boire* comme un trou. *Boire* à longs traits, des rasades, des rouges bords, pour dire, *boire* en débauché, & pour s'enyvrer. Il y a des animaux qui sont longtems sans *boire*, comme le chameau. L'Auteur de l'Histoire des Antilles assûre que les cochons des Caraïbes *boivent* peu, ou point du tout; que les chévres ne *boivent* qu'une fois la semaine, les civettes qu'une fois le mois; & que les vaches sont six mois sans *boire*. Montagne dit dans ses Essais L. 3. C. 13. qu'un Gentilhomme de sa connoissance avoit fait le trajet de Madrid à Lisbonne en Été sans boire. Les Chinois tiennent pour un grand regal de *boire* chaud; & leur boisson qui est le thé, & le vin de ris, est toûjours sur le feu dans quelque vaisseau proche la table.

On dit absolument dans ce sens, qu'un homme est sujet à *boire*, ou qu'il *boit*; pour dire, qu'il est coutumier de s'enyvrer: & qu'il *boit* bien; pour dire, qu'il porte bien son vin: qu'il *boit* sec, pour dire, qu'il ne paroît pas qu'il soit désaltéré, ou qu'il *boit* jusqu'à la dèrnière goute, & qu'il laisse le vèrre à sec. Charlemagne Liv. 3. chap. 33. de ses Ordonances, fait défense aux soldats de *boire* les uns aux autres, à cause des querelles qui naissent de la débauche. *Boire* à la santé, est une cérémonie de buveurs qui se fait en saluant quelqu'un, lorsqu'on veut *boire* pour lui faire honneur, & porter une santé, inviter un autre d'en faire autant. *Propinare alicui*. On trouve dans une Gazette, Les santez de leurs Majestez furent *bues* & répondues. *Boire* à la ronde, c'est *boire* la santé de toute la compagnie l'un après l'autre. *Boire* les inclinations, c'est recommencer à *boire* es santez des mêmes personnes. Crier le Roi *boit*, c'est une cérémonie qui est en usage dans toute l'Europe, en élisant pour Roi au hasard, & par le moyen d'une féve, quelqu'un de la compagnie le jour des Rois, auquel on est obligé d'applaudir toutes les fois qu'il *boit*.

Boire ensemble, est aussi un témoignage d'amitié, qui se fait en se donnant l'un à l'autre quelque repas. *Compotare*. Il l'est aussi de reconciliation: car quand on veut racommoder des gens broüillez, on dit qu'on les fera *boire* ensemble. On dit même en ce sens au figuré, quand les voix, ou les instrumens de deux Musiciens ne sont pas d'accord, qu'il les faut faire boire ensemble. Dès le dixiéme siécle *boire* ensemble étoit en Bretagne une clause des contrats & des traitez particuliers. Il paroit que les Bretons aimoient le vin dès ce tems là; du moins *boire* ensemble étoit une des conditions essentielles des Traitez entre particuliers. Lobineau.

Boire le vin du marché, est aussi une coutume pratiquée parmi le peuple, & sur tout à la campagne, de ne faire aucun marché sans aller *boire* ensuite en signe de bonne foi & de réjoüissance: & on dit aussi des petits présens qu'on donne aux valets, & aux artisans qui ont rendu quelque service, que c'est pour *boire*, pour se réjoüir. *Boire* bouteille, ou vuider bouteille. Voyez Bouteille.

On dit aussi, principalement en Poësie, Ceux qui *boivent* le Gange, le Thèrmodon; pour dire, les peuples qui habitent sur les rives de ces fleuves.

On dit figurément, que la tèrre *boit*, que le papier *boit*; & de toutes les autres matières séches & spongieuses, qu'elles *boivent*, quand elles sont pénétrées de quelque liqueur. Anacréon dit plaisamment dans sa dix-neuviéme ode, La tèrre *boit*, les plantes *boivent* la tèrre, c'est-à-dire la succent, la mèr *boit* l'air, le soleil *boit* la mèr, la Lune *boit* le soleil; pourquoi compagnons voulez-vous donc m'empêcher de *boire*? On dit en Chymie, que les alkalis *boivent* les acides; pour dire, qu'ils s'en empreignent, qu'ils s'en imbibent, & qu'ils entrent l'un dans l'autre pour faire un corps nouveau, & différent des deux autres.

Boire le calice, se dit aussi figurément; pour dire, Souffrir avec patience quelque infortune qu'on ne peut éviter; faire quelque chôse par une force majeure. *Haurire calicem*. En ce même sens on dit, *Boire* une honte, une injure. Il fallut *boire* la raillerie, de peur de l'accroître en la défendant. Ablanc. Malheureux que je suis, faut-il que je *boive* cet affront? Mol.

On dit en tèrmes de Lingerie & de Couture, Mener *boire* une étoffe, du linge, du passement; pour dire, le coudre lâche, & un peu plissé.

On dit au Manége, *Boire* la bride, quand le mords remonte trop haut, & se déplace de dessus les barres où se fait l'appui.

Boire, est aussi un tèrme de Tanneur, qui signifie, Faire tremper. Faire *boire* une peau 24 heures dans la rivière.

On dit en tèrmes des Eaux & Forêts, qu'une mare, un fossé, ou une chantepleure *boit* en rivière, quand elle a quelque communication avec elle: ce qui est défendu par l'Ordonnance.

Boire, est quelquefois subst. & signifie, Boisson. *Potus*, *potio*. Cet homme est si attaché à son travail, à son amour, qu'il en pèrd le *boire* & le manger.

A Boire, se dit advèrbialement & absolument. Donner *à boire*. Du vin prêt *à boire*. Chansons *à boire*.

Boire, se prend souvent dans un sens moral, surtout en poësie & dans les provèrbes.

O toi qui libre enfin d'une pénible course,
Possédes du vrai bien l'inépuisable source,
Qui dans un saint repos à jamais rétabli
Des peines d'ici bas bois l'éternel oubli.

Tout cela veut dire, Toi qui es maintenant au Ciel, où l'on ne souffre plus rien.

Une Ballade fort galante présentée à feu Monseigneur après le camp de Compiegne a pour refrain, un peu de honte est bientôt *bûe*. En voici un couplet,

De trois héros nouvellement
La gloire a fait une recrue;
Compiegne eut le plaisir charmant
De voir comme si fierement
Le soldat François se remue;
Le vainqueur généreusement
Faisoit quartier criant qu'on tue,
Le vaincu disoit plaisamment
Un peu de honte est bientôt bûe.

On dit poëtiquement, *Boire* le Nectar; pour dire, Être au rang des Dieux, assis à leur table. *Boire* le Stix, le Cocite; pour dire, Être mort.

Boire, se dit provèrbialement en ces phrâses. On ne sçauroit si peu *boire* qu'on ne s'en sente, cela se dit à ceux qui disent ou font quelque extravagance au milieu d'un repas. On dit, A petit manger bien *boire*; pour dire, qu'on se recompense sur le vin, quand on n'a pas beaucoup de mèts. On dit, qu'on commence matines par tousser, & souper par *boire*. On dit, Qui fait la folie la *boit*; pour dire, que chacun doit porter la peine de sa faute. On dit encore, On ne sçauroit faire *boire* un âne s'il n'a soif, pour dire, qu'on ne peut pas obliger un homme à faire une chôse malgré lui. On dit encore, Puis qu'il est tiré, il le faut *boire*; pour dire, qu'il faut poursuivre les affaires où on est engagé. On dit, qu'un homme a bien gagné à *boire*, tant sérieusement qu'ironiquement, quand il a fait quelque action utile, ou dommageable. On dit aussi, *Boire* en âne, lorsqu'on laisse une partie du vin dans le vèrre. On dit encore, *Boire* le petit doigt, le petit coup gaillard; pour dire, Faire une petite débauche entre honnêtes gens. On dit, *Boire* comme un Templier, comme un trou; pour dire, *Boire* par excès. On dit aussi en voyant un homme yvre, Il

a

a plus *bû* que je ne lui en ai vèrsé. On dit encore, Qui bon l'achéte, bon le *bois*.

BEU, BUË. part. pass. & adj. *Potus, haustus, exhaustus.*

On dit provèrbialement, Après grâces Dieu *but*, ce qu'on croit venir d'une Indulgence, qui fut donnée aux Allemands qui *boiroient* un coup après avoir dit grâces, pour les obliger par ce moyen à les dire. On dit aussi, Il a toute honte *bûe*, il a passé par devant l'huis du Pâtissier, en parlant d'un homme sans honneur, qui se moque de tous les reproches qu'on lui peut faire. Ce provèrbe vient de ce que les Pâtissiers tenoient autrefois cabaret sur le dèrrière de leur logis, où ceux qui avoient quelque pudeur entroient par une porte sécrette; & quand un débauché y entroit par la boutique, ou par le devant, on disoit qu'il avoit toute honte *bûe*.

BOICER. v. a. Tèrme de monnoye. C'est la huitième & dernière façon que l'on donne aux carreaux, après lesquelles ils s'appellent flans, ou espéces. Voyez CARREAU.

BOIS. s. m. Substance qui forme le corps des arbres, & qui prend son accroissement du suc de la tèrre. *Lignum.* Il y a des *bois* durs, comme le cormier, le poirier; des *bois* légers, comme le liége, &c. On a peint ce lambris en couleur de *bois*. M^r Grew dans son Anatomie des Plantes a découvert que la partie qu'on appelle proprement le *bois* dans un végétable, n'est autre chôse qu'une infinité de canaux fort petits, ou des fibres creuses, dont les uns s'élévent en haut, & se rangent en forme d'un cèrcle parfait; & les autres qu'il appelle *insertions* vont de la circonférence au centre. Elles se croisent mutuellement, comme les lignes de longitude & de latitude sur un globe, ou les fils des Tisserans étendus en long & en large & entrelacez ensemble.

Ménage dérive ce mot de *boscum*, ou *boscus*, qui signifie *forêt*. Il vient plutôt de l'Allemand *busch*, d'où les Italiens ont fait *bosco*, & les Espagnols *bosque*. En vieux François on disoit *bos*. Du diminutif *bosketus* on a fait *bôquet* & *bouquet*; & de *boscium* on a fait pareillement *buisson*; de *bosca*, *bûche*; & de *boscagium*, *bocage*.

On appelle chez les Chrétiens par excellence, le sacré *bois* de la Croix, le *bois* de la vraye Croix, celui où fut attaché nôtre Sauveur. *Lignum Crucis.*

BOIS, se distingue en plusieurs sortes, tant par sa nature, ses vèrtus, & ses qualitez, que par ses défauts, ses façons, ses voitures, ses mesures, & ses emplois.

BOIS, considéré selon ses divèrses qualitez, utiles, curieuses & médécinales, est prémièrement le bois de charpente ou à bâtir, tels que sont le chêne, le châteignier, le sapin, qu'on scie & qu'on équarrit, &c. qui sert à bâtir les maisons, à faire les planchers & les toits des moulins, des machines, &c. *Materies, materia.*

Les *bois* estimez par curiosité, sont les *bois* de citron, de cédre, d'ébéne, de calemba ou calembouc, de boüis, à cause de leur odeur & de leur dureté, & parce qu'ils reçoivent un beau poli, dont on fait des tables, des buffets, des chapelets, des peignes.

Les *bois* de teinture sont *bois* d'Inde, *bois* de Brésil, *bois* de Campéche, *bois* jaûne, &c.

Les *bois* médécinaux sont le Gayac, que les Espagnols appellent *Ligno sancto*, l'Aloës ou *Agallocum*, le *bois* d'aigle ou *Pao d'aquila*, & d'autres qui seront expliquez à leur ordre.

BOIS, en tèrmes de Forêts, considéré suivant son état, s'appelle *bois en étant*, lors qu'il est debout & sur piéd, vivant & prenant son accroissement sur la tèrre. *Arbor nixa stirpibus.* Cette expression vient de ce que ce mot *étant* étoit autrefois un substantif; & on disoit qu'un homme étoit en son *étant*, pour dire, qu'il étoit debout sur ses piéds, comme on dit encore, qu'il est en son séant, pour dire, qu'il est à demi couché.

BOIS VIF, est celui qui prend nourriture, ou qui porte du fruit, qui pousse des branches & des feüilles. *Lignum vivens.* Caron dans son traité des *bois* oppose *bois* vif à celui qu'on appelle mort *bois*, l'un & l'autre prend nourriture, & porte des feüilles, la différence se prend de l'espéce des arbres; le *bois* vif, ce sont les arbres propres à faire de l'ouvrage, comme chêne, hêtre, chateigner, & autres qui ne sont point compris dans les morts-*bois*. *Lignum fabrile.*

BOIS D'ENTRÉE, est celui qui est entre vèrd & sec, dont les arbres ont les houppiers ou quelques branches séches, & d'autres vèrtes. *Arbor aliquâ sui parte arida.* La coupe en est défenduë aux usagers.

BOIS GISANT, Celui qui est coupé ou abatu & couché sur tèrre. *Arbor jacens humi.*

BOIS MORT, Celui qui est séché sur pied, qui n'a plus de séve. *Lignum aridum.* La Coutume de Nivèrnois dit art. 13. ch. 17. *bois mort*, est *bois* chu, abbatu ou sec, qui ne peut sèrvir qu'à brûler.

MORT-BOIS, est celui qui est expliqué & désigné dans la Charte Normande accordée par Loüis X. en 1315. *Arbor caduci roboris.* Il y en a neuf espéces, *saux*, *marsaux*, *épines*, *puines*, *aunes*, le *seur* ou *sureau*, *genêt*, *geniévre*, & *ronces*. Dans l'Ordonnance de François I. sur le fait des Chasses, Art 55. le Roi déclare que pour ôter toute difficulté sur ce qu'on doit appeller *bois-mort* & *mort bois*, il veut qu'on suive l'interprétation & la restriction qui est contenuë en la Charte aux Normands du Roi Louis X. les Ordonnances postérieures y sont conformes. Ce mot s'est dit, selon quelques-uns, par corruption pour *maubois*, ou *mauvais bois*, qui ont voulu y comprendre tout le *bois en étant* qui n'avoit ni fruit, ni graine, comme on voit dans la Coutume de Nivernois. Cependant il y a bien d'autres arbres qui ont vie, & qui ne portent point de fruit, qui ne sont pas renfermez dans le petit nombre d'espéces que l'Ordonnance met sous ce nom de *mort-bois*, qui n'est en usage que suivant les restrictions qui y sont comprises. Le *mort-bois* n'est point sujet au tiers & danger. Coquille dit que le *mort-bois* est *bois verd* sur pied non portant fruit.

BOIS-BLANC, est le peuplier, le bouleau, le tremble, & autre bois léger & peu solide. Il n'y doit avoir que le tiers au plus de *bois-blanc* dans la voye de *bois* de corde ou à brûler, suivant l'Ordonnnance.

BOIS EN GRUME, est tout le *bois* qu'on améne sans être équarri, qui est avec son écorce, & tel qu'il est sur pied, comme sont les pilotis & plusieurs *bois* de charronage & d'ouvrages. *Lignum scabrum, asperum.* Il y a des régles pour réduire le *bois en grume* au quarré, c'est à-dire, pour sçavoir combien un arbre sur piéd de tant de pourtour donnera de piéds de *bois* équarri.

BOIS CHABLIS, sont des *bois* abatus ou rompus par les vents, soit par le piéd, soit ailleurs, aux corps, ou aux branches, ou déracinez. *Arbor dejecta violentiâ tempestatis.* On l'appelle aussi *caable* ou *bois versé*. Tous les arbres de condamnation pour forfaiture ou délit y sont aussi compris.

BOIS ENCROUÉ, est un arbre qui en l'abatant est tombé sur un autre, & dont les branches sont engagées les unes dans les autres. *Ruinosa arbor, arboris propinquæ ramis implicita.* L'Ordonnance défend d'abatre les *bois* sur lesquels d'autres sont *encroüez*.

BOIS en étant est celui qui est debout. *Arbor radicibus hærens terræ.*

BOIS en récépage, est un bois incendié, ou gâté par délit, ou de jeunes taillis abroutis excessivement par les bestiaux, ou par de fortes gelées, de sorte que le restant des bois ne profitant plus qu'en rabougrissant, l'on est obligé de le récéper par le pied, pour en faire revenir d'autres d'une plus belle venuë. *Silva incendio, belluarum morsu, frigoris asperitate vitiata.* CARON.

Le BOIS considéré selon ses défauts, est prémièrement le *bois roulé*: c'est du *bois* que les vents ont abbatu pendant qu'il étoit en séve; ensorte que les cruës de chaque année n'ont point fait corps ensemble, mais sont demeurées de leur épaisseur sans aucune liaison. Ce *bois* ne peut être débité ni en fente, ni en autre marchandise. Il n'est bon tout au plus que pour les petits ouvrages.

BOIS TRENCHÉ, est celui qui a le fil de travers, qui au lieu de suivre le long de l'arbre, le travèrse d'un côté à l'autre de l'écorce. *Obliquis fibris arbor.* Il ne peut être employé à la fente, & il se casse aisément.

BOIS CHARMEZ, sont des *bois* auxquels on a fait quelque chôse pour les faire mourir ou tomber. *Lignum fascinatum.*

BOIS ARSINS, sont des *bois* où a été le feu, soit qu'on l'y ait mis par malice, soit qu'il y ait pris par accident. *Lignum exustum.*

On appelle *louppes de bois*, des bosses ou gros nœuds qui s'élevent sur l'écorce. *Nodosum.*

BOIS RABOUGRIS, ou *abougris*, *broutez* ou *avortez*, sont les *bois* tortus & malfaits qui ne croissent qu'à la manière des pommiers, qui ne sont pas de belle venuë, & qui doivent être récépez. *Arbor non adepta justam magnitudinem.*

BOIS RUSTIQUE ET NOAILLEUX, est celui qui a cru sur le gravier, & est exposé au soleil du midi, qui ne se peut fendre, si ce n'est un peu vers le tronc. *Arbor nodosa, retorrida, arefacta*, On le dit aussi des racines d'olivier, de noyer, & d'autres *bois* veinez, qui sèrvent aux Ebénistes pour des ouvrages de placage. On l'appelle aussi *bois madré*. *Lignum undatim crispatum, & vermiculatum.*

BOIS MOULINÉ, ou *bois carié*, est du *bois* corrompu, pourri, & où il y a des vèrs & des malandres. *Lignum cariosum, putridum.*

BOIS BOMBÉ, est celui qui est naturellement un peu courbe, & qu'on pose sur son fort, quand on met par dessus sa partie la plus élevée & qui fait la bosse. *Curvatum, incurvum.*

Le BOIS se considère aussi selon sa taille & ses façons.

BOIS d'émail, c'est du bois qui est fendu & scié du centre à la circonférence.

BOIS D'ÉQUARISSAGE, ou *Bois quarré*, est tout le *bois* équarri destiné à bâtir, qui est au dessus de six pouces; & selon qu'il est débité, chaque grosseur porte son nom particulier. *Ligna in quadratum decisa.*

BOIS FLACHEUX, est celui qui n'est pas bien équarri, & à vive arête. *Lignum decisum infabre.* *Bois meplat*, celui qui est beau-

coup plus large qu'épais, comme les membranes pour la menuiserie. *Ligna lata magis quàm profunda. Bois lavé*, dont avec la besaiguë on a ôté tous les traits que la scie y avoit laissez. *Lignum politum. Bois de versé*, ou *gauche*, celui qui n'est pas droit par raport à ses angles & à ses côtez. *Pravatum, contortum. Bois gelif*, celui qui a des fentes qui lui sont venuës par la gelée. *Rimosum.* Et *bois de refend*, celui dont on fait du merrain, des lates, des échalas; il est appellé ainsi à cause qu'il se refend par éclats; *Fissile.*

On appelle *bois d'échantillon*, des piéces de bois de certaines longueurs & grosseurs ordinaires, telles qu'on les trouve dans les chantiers de Marchands. *In tigna varia magnitudinis decisum.* Et *bois apparent*, celui qu'on ne couvre point de plâtre après qu'on l'a mis en œuvre dans les planchers, cloisons, &c.

On appelle aussi *bois qui se tourmente*, le bois qui n'étant pas sec quand on l'employe, ne manque jamais de se déjetter; & on appelle *bois sain & net*, celui qui n'a ni gales, ni fistules, ni nœuds vicieux.

Un *Cent de bois*, chez les Charpentiers, c'est cent fois 72. pouces de *bois* en longueur; ou une piéce qui a douze pieds de long sur six pouces d'épaisseur & de largeur: de sorte qu'une seule poutre est souvent comptée pour quinze ou vingt piéces de *bois*. Tout le *bois* de charpente se réduit à cette mesure, soit pour la vente, soit pour la voiture, soit pour la toise des ouvrages. Il est taillé en longueur depuis six jusqu'à trente piéds en augmentant les piéces toûjours de trois piéds en trois piéds. Celles de menuiserie ne vont guère qu'à quinze pieds avec la même gradation. Ainsi on dit en ce sens, qu'un navire de 1100 tonneaux, comme le Victorieux qui a 120 piéds de quille portant sur greve, est composé de 17465 piéces de *bois* réduits selon l'usage de Paris, & sa mâture de 4000, qui font bien 1800 charretées de *bois*, tant que deux chevaux en peuvent tirer, sans les affuts de canon & les piéces de rechange. Le Caron Arpenteur a fait deux petits volumes de la qualité & du toisé des *bois*, fort utiles pour les Marchands ou bourgeois qui veulent acheter du *bois* à bâtir. Des expériences que M. Perrant rapporte pour faire voir le passage des différens sucs dans les plantes, il en tire un précepte pour les Charpentiers, qui est de mettre les poteaux, & les autres piéces de *bois*, qui doivent être debout, en une situation contraire à celle que les arbres ont naturellement, afin que l'eau qui peut tomber sur les ouvrages découverts ne pénétre pas avec tant de facilité dans les pôres du *bois*.

Bois de charronnage, est celui qui sert à faire des roües de chariots & charretes, comme l'orme & le chêne. *Lignum curribus, carris, ac plaustris fabricandis aptum.*

Bois de sciage, est le *bois* coupé en planches & en solives, qui sert pour les menuiseries: comme aussi tout le *bois* quarré dont l'épaisseur est moindre de six pouces, s'appelle *bois de sciage. In asseres ac tigna decisum.*

Bois d'ouvrage, est celui qu'on travaille dans les forêts, dont on fait des sabots, des pelles, des seaux, des lattes, des cèrcles, des éclisses, &c. *Fabrile.*

On appelle aussi en général du *bois ouvré*, ou *non ouvré*, celui qui est façonné par les mains des Ouvriers, ou celui qui est en état de l'être.

Bois merrein, c'est du *bois* fendu en petits ais, dont on fait les douves des tonneaux, des cuves. *In asserculos decisum.* On l'appelle aussi *bois à baril, bois d'enfonçures, bois à douvin, bois à pipes.* Les Menuisiers en font aussi des panneaux, mais il ne sert point à bâtir, quoiqu'abusivement quelques-uns l'étendent à tout le *bois* de charpente, & plusieurs aux pèrches, échalas, &c. Le mot de *merrein* vient de *materiamen*, qu'on disoit dans la basse Latinité pour *materia*; de *materiamen* on a fait *marrein, merrein*, marrien. De Laurière.

Les Menuisiers appellent aussi du *bois refait*, du *bois* équarri & dressé sur toutes ses faces. Ils appellent *courroyer le bois*, quand ils lui donnent cette façon. Ils disent aussi, que des *bois* sont bien poussez & bien rabotez, quand ils sont bien unis.

Les Charpentiers appellent aussi *bois affoiblis*, les *bois* qu'on a taillez en cintre, qu'on a rendus courbes. Les *bois* affoiblis exprès sont toisez de la grandeur de leur bossage, & les courbes de la grandeur de leur plein cintre: c'est-à-dire, qu'il faut comprendre le plus grand vuide de la courbe avec sa largeur. Ils disent aussi *encliner le bois avec une regle*, pour dire, mettre les piéces sur une même ligne. On dit *mettre les piéces de bois en leur raison*, quand en mettant en chantier les piéces de bois qui doivent servir à un bâtiment, on met chaque morceau en sa place. On dit encore *piquer les bois suivant le devers qui s'y trouve*, ce qui se fait avec le plomb pèrcé en triangle.

Les Imprimeurs appellent *bois de tête*, les petites piéces de *bois* qui se mettent dans le chassis au dessus des pages pour tenir les formes serrées; & *bois de fond*, les *bois* qui se mettent entre les pages.

Bois à brûler, est celui qu'on destine à faire du feu, qui se divise en plusieurs espèces. *Lignum igniarium, focarium.*

Bois flotté, est celui qu'on amene en trains, & lié avec des pèrches & des roüettes sur des rivières. *Lignum fluctibus jactatum.*

Bois perdu, est celui qu'on jette dans les petites rivières qui n'ont pas assez d'eau pour porter des trains ni des bateaux, & qu'on va recueillir & mettre en trains aux lieux où elles commencent à porter. Il est permis aux Marchands de jetter leurs *bois à bois perdu* en avèrtissant les Seigneurs dix jours auparavant, comme aussi de faire des canaux, & de prendre les eaux des étangs pour faire flotter leurs *bois*, en les dédommageant.

Bois volans, sont les *bois* qui viennent par le flot droit au port où on les recueille.

Bois échappez, ceux qui par les inondations s'échappent dans les prez & dans les tèrres.

Bois canars, ceux qui demeurent au fond de l'eau, ou qui s'arrêtent sur les bords des ruisseaux où on a jetté un flot de *bois à bois perdu*. Les Marchands ont quarante jours après que le flot est passé pour faire pêcher leurs *bois canars* sans rien payer.

Bois neuf, est le *bois* qui vient dans des batteaux sans tremper dans l'eau. *Navicularia vectionis lignum*, ou *navibus advectum.*

Bois pelard, est du *bois* menu & rond, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

Bois de moule, ou *de quartier*, est du *bois* qui est mesuré. Il doit avoir au moins 18 pouces de grosseur. *Caudex annularius.* Les Marchands Ventiers doivent fournir aux Bucherons des chaines & mesures de ces longueurs.

Bois de corde, est du *bois* fait ordinairement de branchage, ou de taillis. *Lignum ex consuetâ silvæ cæsura proveniens.* On l'appelle ainsi quand il est au dessous de 17 pouces de grosseur. Il doit être au moins de six, & se vend à la membrure, qui a quatre pieds de haut sur quatre piéds de large. Il est ainsi appellé, à cause qu'on le mesuroit n'aguères à Paris avec des cordes. Tout *bois* à brûler en général doit avoir trois piéds & demi de long compris la taille. La corde de *bois* vaut deux voyes de Paris. La mesure de la corde de *bois*, selon l'Ordonnance, est de huit piéds de long, & de quatre de haut. Du *bois en chantier*, c'est du *bois* en pile & en magasin.

Bois de compte, est celui dont les 62 bûches au plus se trouveront remplir les trois anneaux qui composent la voye de *bois* par les Ordonnances de la ville; & ceux qui sont au dessous de dix-huit pouces de grosseur, doivent être rejettez & renvoyez parmi le *bois* de corde. *Lignorum strues ex stipitibus ac truncis conflata.*

Bois déchiré, c'est le *bois* qui revient de quelque ouvrage qu'on met en piéces; par exemple, un vieux bateau qu'on défait.

Bois fossil. Il y a des endroits où l'on trouve du *bois* dans la tèrre, soit qu'il y ait été entèrré autrefois, & dès le déluge, comme quelques-uns le croyent; soit qu'il s'y forme, comme il arrive à celui des mines d'ambre. Voyez au mot Ambregris, & la Dissèrtation de M. Hartman qui y est citée. Il me souvient que voyageant par l'Italie j'eus la curiosité d'aller voir une mine ou carrière de *bois fossil*, ou estimé tel, qui étoit proche de la ville d'Aquasparta, & de laquelle un des Lyncées, nommé Stelluti, avoit fait un livre. Mascur. On a découvert en 1712 dans les marais de Ceiuk, village à une lieuë de Donay, un gros chéne avec ses principales branches, lequel par le long séjour qu'il a fait dans ces lieux humides, enfoncé 15 ou 20 pieds sous tèrre, a contracté une couleur noire qui fait honte à l'ébéne. Il y a quelque tems qu'on trouva en Anglètèrre à plus de 100 piéds sous tèrre des chênes d'une prodigieuse grosseur avec toutes leurs branches, lesquels avoient aussi contracté une couleur parfaitement noire, jointe à une dureté, qui passoit de beaucoup celle qu'ils avoient lorsqu'ils végétoient. Ces arbres peuvent-ils s'être trouvez là par une autre cause que par le boulevèrsement général du globe tèrrestre pendant le déluge? *Mém. de Trev. 1713. p. 61. 62.*

Mouleur de Bois, est un Officier de ville établi sur les ports pour faire mesurer le *bois* dans les moules ou membrures. *Lignorum mensor.*

On appelle à Paris *bois de gravier*, un *bois* demi flotté, qui vient du Nivernois & de Bourgogne dans des endroits pièrreux.

On appelle du *bois d'Andelle*, un *bois* de deux pieds & demi qui vient par bateaux par la rivière d'Andelle. Il est ordinairement de hètre.

Brin de bois, est un morceau de *bois* de belle venuë, droit & long, qui n'est point scié, si ce n'est pour l'équarrissage, & qui est de toute la grosseur de l'arbre. *Lignaria fabrica materia.* Il est excellent pour faire des planchers.

On appelle aussi un *brin de bois*, un *bois* de pique, un *bois* de lance, ou le *bois* de ces armes avant qu'ils soient fèrrez. *Hastile.*

Les

Les anciens Chevaliers appelloient *bois*, leurs lances. Leurs *bois* volèrent en éclats. Et on disoit qu'ils portoient bien leur *bois*, lorsqu'ils couroient en lice de bonne grâce. C'est de là que figurément on dit qu'une femme porte bien son *bois*; pour dire, qu'elle a bonne mine à marcher.

On dit en tèrmes de Guèrre, quand on fait faire alte à l'Infanterie, Haut le *bois*, à cause qu'on lève alors les piques; & dans la marche, Faire *long bois*, quand on veut augmenter l'intèrvalle qui est entre les rangs.

On appelle en menuisèrie des *meubles de bois*, des tables, des siéges, des *bois* de lit, quand ils n'ont point de garniture d'étoffe ni de tapissèrie.

En tèrmes de Vénerie, on dit un *bois de cerf*; ce qu'on appelle autrement *corne de cerf*. *Ramosa cervi cornua*, & l'on dit qu'un cerf a touché au *bois*, quand il a dépouillé la peau de sa tète en se frottant contre des arbres.

On dit figurément en ce sens, qu'une femme fait porter du *bois* à son mari; pour dire, qu'elle lui fait porter les cornes, qu'elle lui est infidelle.

Il pourroit bien, mettant affront dessus affront,
Charger de bois *mon dos, comme elle a fait mon front.* MOL.

En Agriculture *bois* se dit des menuës branches, sions & rejettons que les arbres poussent chaque année. *Virgulta*. Ainsi on dit, qu'un arbre nain pousse trop de *bois*, qu'une vigne est trop chargée de *bois*; pour dire, qu'il la faut tailler, & qu'il faut émonder ou élaguer les arbres. On appelle aussi la vigne, le *bois tortu*.

Je ne donnerois pas un fêtu
De toute l'Angleterre;
Puisque ce petit bois tortu (La vigne)
N'y sçauroit prendre terre.

BOIS, est aussi un nom collectif, qui signifie les arbres qui sont plantez fort épais & en grand nombre, soit dans un jardin, soit dans la campagne. *Nemus*. Un *bois* épais. Un *bois* dégradé.

BOIS DE HAUTE FUTAYE. Arbre de tige. C'est le *bois* qui est parvenu à plus grande hauteur, qui est réputé immeuble, & qui ne peut ètre abatu par un usufruitier. *Alta, ardua, & procera sylva*. *Bois* est réputé de haute futaye, dit Loisel, quand on a demeuré trente ans sans le couper. C'est aussi la définition qu'en donne la Coutume de Blois. Celle de Sens dit qu'un *bois* est *bois* de haute futaye quand il est planté de tems immémorial, & qu'il est propre à bâtir. Dans celle de Nivèrnois après 20 ans, en le faisant néanmoins notifier, par affiches & cri public, il est permis à ceux qui ont le droit d'usages ou pâcages de mener leurs bestiaux dans les *bois de haute futaye*, en tout tems, excepté la saison de la glandée, ou vive pâture. DE LA MARRE.

On appelle *bois de haut revenu*, celui qui est de demie futaye de 40 ou de 60 ans.

BOIS SUR LE RETOUR, est un *bois* trop vieux, qui commence à diminuer de prix, & à se corrompre, qui a plus de 200 ans à l'égard des chênes. *Sylva vetula*. Il est différent du *bois taillis*, qui renaît sur les vieilles souches de la haute futaye coupées, & qu'on peut couper tous les neuf, douze ou quinze ans, qui tourne au profit de l'usufruitier.

BOIS TAILLIS, est le *bois* qu'on met en coupes ordinaires tous les dix ans au moins, & qui est au dessous de quarante ans; car au delà c'est une *futaye sur taillis*. *Sylva cædua*. C'est dont on fait le charbon & le *bois* à brûler. Les *bois taillis* sont en pâtûres pendant toutes les saisons de l'année que les bestiaux ne peuvent nuire au jeune bois. Les Coutumes de Bèrry, de Bourbonnois & d'Auvèrgne, fixent ce tems à trois ans, & au mois de Mai depuis la dèrnière coupe. Celles de Nivèrnois & de Bourgogne à 4 ans, que l'on peut encore proroger. Celle de Poitou à 4 ans, & pour les chévres 5 ans. Celles de Troyes, de Vitry & de Chaumont, jusqu'à 5 ans, & aux chévres pour toujours. Celles de Sens & d'Auxèrre jusqu'à ce que par jugement le bois ait été déclaré assez fort. DE LA MARRE.

BOIS A FAUCILLON, est un petit taillis qu'on peut couper avec un petit fèrrement.

BOIS EN PUEIL. C'est un *bois* nouvellement coupé, qui n'a pas encore trois ans. Ce mot se trouve en plusieurs Coutumes, & entr'autres en celle d'Auvèrgne.

On appelle un *bois en défends*, quand on a défendu de couper un *bois* qu'on a reconnu de belle venuë dans quelque triage, pour le consèrver & le laisser croitre, jusqu'à ce qu'on en ait besoin: & on dit qu'un *bois* est jugé défensable, quand le Juge a donné pèrmission d'y faire entrer les bestiaux en panage.

BOIS MARMENTEAUX, ou *Bois de touche*, sont des *bois* autour d'une maison, ou d'un partèrre, pour leur servir d'ornement, auxquels on ne touche point. *Nemus domesticum, ædibus adsitum*. Les usufruitiers ne peuvent faire couper les *bois marmenteaux* & *bois de touche*, ni en haute futaye, ni en taillis, quand ils sèrvent à la décoration d'une maison ou d'un Château.

Une coupe de *bois* réglée, est une division qui se fait d'un grand *bois* en cèrtaines portions, afin qu'on en coupe chaque année une cèrtaine quantité sans dégrader le *bois*, ni en diminuer le revenu. *Consueta cæsura saltus*. On appelle l'*âge du bois*, ou l'*essence du bois*, le temps écoulé depuis sa dèrnière coupe. *L'usance du bois* se dit de son exploitation.

GARDE-BOIS, est l'Officier préposé pour empêcher les dégradations des *bois*, & consèrver le gibier. *Silvarum custos*.

En Poësie on appelle les Divinitez des *bois*, les Dryades, Hamadryades, les Faunes, les Satyres, &c. Parmi les Payens il n'y avoit prèsque point de *bois* qui n'eût son Dieu tutélaire, & un Temple consacré au Dieu qui y présidoit. Le silence, & l'horreur qui y régnent, leur paroissoient propres à inspirer du respect, & à imprimer je ne sçai quel sentiment de Religion, ensorte qu'ils se figuroient que la Divinité y habitoit, c'est pourquoi ils étoient sacrez & inviolables; & Cicéron en déclamant contre Clodius, n'exaggère rien tant que la profanation qu'il avoit commise, en portant le fèr & le feu dans ces *bois* défendus par la dévotion des peuples. *Lucus*. Les sombres ombrages des *bois* les rendoient vénérables aux hommes, & les faisoient choisir comme des lieux propres à la célébration des mystères. S. ÉVR. La solitude & les *bois* inspirent je ne sçai quelle tendresse qui enfonce le trait dans le cœur, au lieu de l'en arracher. ID.

Malherbe d'un Héros peut chanter les exploits;
Racan chanter Philis, les bèrgers, & les bois. BOIL.

Vous trouverez un jour que nos prez & nos bois,
Sont un plus doux séjour que le Louvre des Rois. LA SUZE.

En tèrmes de Marine on dit, Faire du *bois*, *Lignari*, pour dire, Déscendre en tèrre pour aller couper des *bois* nécessaires à l'équipage. On dit aussi, qu'un vaisseau a reçu des coups en *bois*; pour dire, dans les bas, dans les œuvres vives.

BOIS DE RAQUETTE. C'est tout le bois qui compose la raquette. *Lignum reticuli*.

BOIS DE TOURNE-BROCHE. C'est la fusée & les poulies du tourne-broche.

BOIS DE LIT. Ce sont les pans, les colonnes, le dossier, les tringles & les gébèrges du lit. *Fulcrum*.

HAUT-BOIS. s. m. Est une flûte qui est de différente grandeur, selon les quatre parties qui sèrvent à en faire un concert. *Major tibia*. Il est devenu depuis un instrument militaire, le Roi en ayant mis dans les compagnies des Mousquetaires.

On dit figurément, qu'un homme jouë du *haut-bois*, quand il fait abatre des *bois* de haute-futaye.

Au Triquetrac on dit, Abatre du *bois*, quand on abat beaucoup de dames de dessus le prémier tas, pour faire plus facilement des cases dans la suite.

On appelle un homme estropié d'une jambe, *Jambe de bois*.

BOIS en Poësie, & en tèrmes de guèrre & de tournois, se dit pour lance.

Il passe, & fait baisser en passant ses bannières,
Et lui même leur fait, de la main qu'il leur tend,
Et de son bois *qu'il baisse, un muet compliment.*
P. LE MOINE.

Tous deux, & la prémière & la seconde fois,
Courûrent de tant d'art qu'ils rompirent leur bois;
Du bois *de l'Angevin les éclats s'envolèrent,*
Et bien haut dans la nuë aux yeux se dérobèrent. ID.

BOIS, se dit aussi en plusieurs phrâses provèrbiales. On dit d'un fanfaron, que c'est un grand abateur de *bois*, qui se vante de faire beaucoup plus de proüesses qu'il n'en fait. On le dit aussi d'un homme qui éxpédie beaucoup de besogne, & même d'un Juge qui rapporte beaucoup de procès. On dit de ceux qui font les chôses avec éclat, violence & impétuosité de naturel, que c'est la force du *bois*, par allusion au *bois* vèrd, qui se tourmente & qui travaille. On dit, Avoir l'œil au *bois*; pour dire, Prendre garde à ses affaires, & ne se laisser point surprendre, par allusion aux embuscades qui se font d'ordinaire dans les *bois* dont on se doit défier toûjours, quand on passe près des *bois*. On dit aussi, Il y a plus de *bois* en l'air qu'en tèrre; pour dire, qu'on a beau dégrader des *bois*, il en revient plus qu'on n'en consume. On dit que le *bois* tortu fait le feu droit. On dit aussi, il n'est tel feu que de gros *bois*, en faisant allusion à un Philosophe qui voyoit constamment brûler sa maison. On dit en menaçant, Il verra de quel *bois* je me chauffe; pour dire, je le bâtonnerai du *bois* que j'ai à mon feu. On dit en ce même sens, charger un homme de *bois*, lui donner sa provision de *bois*; pour dire, lui donner plu-

sieurs coups de bâton. On dit, qu'un homme est du *bois* de quoi on fait les vièles, qu'il est de tous bons accords ; pour dire, qu'il est foible ou complaisant, qu'il n'ose ou ne veut contredire pèrsonne. Être du *bois* dont on fait une chôse, c'est avoir de son côté les qualitez & les dispositions nécessaires pour parvenir à cette chôse-là, y être propre, pouvoir y prétendre ; en voici un éxemple, un Gentilhomme disoit au Maréchal de la Melleraye, si je ne suis pas Maréchal de France, je suis du *bois* de quoi on les fait : vous avez raison, repartit le Maréchal, quand on en fera de *bois* vous y pourrez prétendre. On dit ne sçavoir de quel *bois* faire fléche ; pour dire, être réduit au petit pied ; être si misérable, qu'on ne sçait où, ni comment subsister. On dit d'une chair dure, ou trop cuite, qu'elle est séche, dure comme du *bois*, que c'est du *bois*. On dit bassement d'un visage pâle, défait, d'une mauvaise mine, que c'est un visage de *bois flotté*. Tu mets bien du *bois* au feu tout d'un coup. MASCUR. Pour dire, Tu proposes bien des chôses, bien de la matière tout d'un coup.

On dit dans le Droit, le *bois* acquiert le plain. LOISEL. M. Chaline éxplique ainsi cette espéce d'axiome, la tèrre qui est demeurée sans culture pendant l'espace de trente ans appartient au Seigneur haut justicier, à cause de sa forêt bannale y joignante, s'il n'y a séparation entre la forêt, & le plain, par bornes, murs, fossez, ou autres marques.

BOIS DE CHANDELLE. Les habitans de l'Isle de la Tortuë font des flambeaux de bois de Santal jaûne, qu'ils fendent par éclats. Ce bois rend une flamme fort claire, quoiqu'il soit vèrd. C'est pourquoi ils le nomment *bois de chandelle*. OEXM.

BOIS de délit, dans les Ordonnances, signifie *bois* qu'on vole, qu'on prend en commettant un délit. Il y a confiscation des chevaux, bouriques, qui se trouvent chargez de *bois* de délit. *Lignum furto ablatum*.

BOIS sujet à tiers & danger, est un *bois* dont le possesseur doit au Roi le tiers & le dixième du prix de la vente. *Silva prestationi obnoxia*.

BOIS A ENYVRER. C'est un arbre des Isles de l'Amérique, ainsi nommé parce qu'étant pris, ou son écorce battuë dans un sac, & mise dans de l'eau dormante, il enyvre tous les poissons, de sorte qu'on les prend à la main. Cet arbre croît environ haut comme un poirier, & a les feüilles semblables à un tréfle. OEXM.

Le *bois* de Fustet, ou Fustel, comme on dit ordinairement, est la racine & le tronc d'un arbrisseau qui vient en Provence & en Italie, Pline l'appelle *cotinus*. Il est d'une couleur jaûne, il sert à teindre en couleur de caffé, & de feüille morte ; les Ébénistes s'en servent aussi.

Le *bois* jaûne, ou le *bois* d'Anglétèrre, ainsi appellé parceque nous le tîrons d'Anglétèrre, est un *bois* étranger de couleur qui sert aux Teinturiers & aux Ébénistes.

Le *bois* de sainte Lucie vient de Lorraine : il est d'un gris rougeâtre, dur, & médiocrement pesant : son odeur agréable, qui augmente à mesure qu'il vieillit, le fait rechèrcher pour les ouvrages de marqueterie. Voyez CERISIER.

Le *bois* de Calembouc est verdâtre, il a une très-bonne odeur ; on s'en sert pour plusieurs petits ouvrages, les Barbiers en font boüillir dans l'eau dont ils se servent quand ils font la barbe.

Le *bois* violet ne sert que pour les ouvrages de marqueterie. Il y en a de deux sortes ; celui qu'on connoît sous le nom de *bois* violet, & un autre qui est d'une couleur rougeâtre tirant sur le violet, les Hollandois l'appellent *letterhout*.

Le *bois* d'ébéne, si connu par les ouvrages qu'on en fait, & par quelques remédes qu'on en tire, est de trois sortes ; sçavoir, l'ébéne noire qui est la plus connuë ; l'ébéne rouge ou grenadine, & l'ebéne vèrte.

Le *bois* d'anis, ainsi nommé à cause qu'il a l'odeur d'anis, est d'une couleur grisâtre ; il vient des Indes, & est employé par les Tabletiers & par les Ébénistes.

Le *bois* de chandelle vient d'Amérique : l'usage qu'en font les sauvages lui a fait donner ce nom, car ils le coupent par éclats, & s'en servent pour s'éclairer. On l'appelle aussi *bois* de citron, à cause de son odeur, & *bois* de jassemin, à cause de ses fleurs, qui ressemblent à celles du jassemin.

Le *bois* de corail est d'une couleur rouge vive, semblable à celle du corail. Les Américains en font divèrs ouvrages.

Le *bois* de Santal est en usage dans la Médecine, & chez les Parfumeurs. Voyez SANTAL.

Le *Bois* d'aloès vient des Indes Orientales, de la Chine, de la Cochinchine, du Calécut, De Lao, &c. On en fait des ouvrages dans ces païs-là qui sont fort estimez. Les Ambassadeurs de Siam firent présent au Roi (LOUIS XIV.) de plusieurs ouvrages de *bois* d'aloès, entre autres d'une éguière avec une espéce de sous-coupe ou bassin pour laver les mains : cet ouvrage avoit été fait à Siam, & à la mode du païs : les Ambassadeurs l'estimoient plus que s'il eût été d'or.

Le *bois* de Gayac sert à plusieurs chôses. On en tire du flégme, de l'esprit, de l'huile, de la résine, du sel, on en fait de la poudre, la plûpart de ces chôses sont fort en usage dans la Médecine.

Le *bois* de Gayac de France est le boüis, que quelques-uns appellent Gayac de France, parce qu'ils croyent qu'il a les mémes qualitez que le Gayac, & ils l'employent à peu près aux mémes usages.

Le *bois* de Brésil est fort en usage pour les teintures rouges : le Brésil d'où il vient lui a fait donner son nom, il en croît en diffèrents endroits de l'Amérique ; il en vient aussi du Japon, les Anglois & les Hollandois l'appellent *bois* de Sapan. Voyez BRÉSIL.

Le *bois* d'Inde, ou *bois* de campéche, ou *bois* de la Jamaïque, sert pour les teintures en violet & en noir. Voyez CAMPÉCHE.

BOIS GENTIL. Les Bourguignons ont donné ce nom au Mézéreon, qu'on appelle autrement aureole femelle. C'est une espéce de *Garou*, ou de *Thymelaa*. Voyez MEZEREON.

BOIS PUANT. *Anagyris fœtida*. Arbre d'une moyenne grandeur, & qui donne dès sa racine plusieurs jèts. Son bois est pâle, & son écorce est d'un vèrd brun. Ses branches sont garnies de feuilles qui sont par trois sur une même queüe longue environ d'un pouce. Elles sont oblongues, pointuës, vèrtes par dessus, & blanchâtres par dessous, d'une odeur forte & désagréable, sur tout lorsqu'on les froisse. Les fleurs naissent des aisselles des feüilles & sont légumineuses, allongées, jaûnes, & soutenuës par un calice blanchâtre, comme argenté, & à cinq pointes. A ses fleurs succédent des gousses longues & larges comme le doigt, qui renferment entre leurs cosses des semences taillées en rein, grosses comme des haricots, & qui brunissent en meurissant.

BOIS ÉPINEUX, est un arbre des Antilles. *Lignum spinosum*. Il y en a de 4 sortes. Le plus grand croît & grossit si promptement, qu'en trois ou quatre ans il surpasse la hauteur de nos plus gros chênes. Il est fort chargé de branches & de feuilles, qui font une ombre épaisse. Il porte un fruit qui ressemble à une calebasse ; on y trouve un coton gris brun. On l'appelle *Bois épineux*, à cause de certaines excrescences qui s'élévent sur l'écorce, en forme de pointes. Le *bois épineux* jaûne est plus dur, & bon à bâtir, au lieu que l'autre est trop mol, & trop tendre.

BOIS DE RÔSE est dans la Guadaloupe la même chôse que le *bois* de Cypre dans la Martinique. *Lignum cyprium*. C'est un *bois* qui croît fort haut, & fort droit. Il a plusieurs branches, accompagnées de fleurs molles, veluës d'un côté, & longues à peu près comme celles du Noyer. Dans la saison des pluyes il porte de gros bouquets de fleurs blanches de bonne odeur. Ces fleurs sont suivies d'une petite graine noirâtre & polie. L'écorce de son tronc est d'un gris blanc. Son *bois* est au dedans de couleur de feüille morte, & quand le rabot & le polissoir ont passé par dessus, on y remarque plusieurs veines de diffèrentes couleurs, qui lui donnent un éclat marbré & un lustre merveilleux. La douceur de l'odeur qu'il exhale lorsqu'on le met en œuvre, & qu'on le manie, est ce qui le fait priser davantage, & qui lui donne le beau nom qu'il porte, & celui de *bois* de Cypre qu'on lui donne en quelques-unes des Antilles. LONVILL. *Hist. nat. des Antil. L. I. c. 7. art. 3.* Le *bois* de rôse a l'odeur de rôse ; quelques-uns l'appellent *bois* de Rhode, à cause qu'il en vient de l'Isle de Rhode. On s'en sert pour faire des chapelets, on l'employe aussi dans la Médecine.

BOIS DE COULEUVRE, Plante de la Martinique : on l'appelle ainsi, parce qu'elle s'attache aux arbres en sèrpentant. Son *bois* est tortu, & gros d'un pouce ou deux. On assure qu'il est mortel pour les sèrpens. Le P. Du Tertre qui en parle dans son histoire des Antilles Tr. III. c. 4. §. 9. confirme cela. Selon le P. Plumier c'est l'Arum montant à grandes feüilles percées. Voyez ARUM.

BOIS NÉPHRITIQUE, Arbrisseau de la nouvelle Espagne. Son *bois* teint l'eau en bleu, & cette eau nettoye les reins, & tempère l'acrimonie de l'urine. Cette vèrtu lui a fait donner le nom de *bois néphritique* par les Espagnols. Il produit de petites fleurs jaûnes.

BOIS DE LA CHINE, est un *bois* propre pour faire des ouvrages de Marqueterie, que les Hollandois appellent *Letterhout*, qui ne croît en aucun autre lieu du monde, que dans le Continent de Guyane. *Lignum Sinense*. Le milier pesant ne revient sur les lieux qu'à un écu. On le vend à Paris jusqu'à cent, & jamais moins de cinquante écus.

BOIS LUISANT. *Lignum lucidum*. C'est du bois qui jette de la lumière, qui luit dans les ténébres, comme un vèr luisant. On dit qu'il y a du *bois* pourri qui est luisant. M. Boyle a fait la comparaison du *bois luisant* & du charbon allumé. Elle est dans les Transact. Philos. n. 32. p. 605. & T. III. p. 646.

BOIS VÈRD. C'est pour l'ordinaire un buisson comme les grosses épines blanches ; il est fort chargé de petites feüilles vèrtes & lisses,

lissées, assez semblables à celles du buis, mais un peu plus grandes : son écorce est grosse & polie. On n'en voit guère de plus gros que la cuisse : il a toujours un pouce ou deux d'aubier blanc, & tout le cœur du bois est vèrd fort brun, & même plus noir que vèrd, mêlé de quelques veines jaûnes. Il se polit comme l'ébéne, & noircit si bien avec le tems que les Ébénistes le font souvent passer pour de vraye ébéne. Les Teinturiers s'en servent pour teindre un vèrd naissant. Il y en a grande quantité dans la Guadeloupe. P. du Tert.

Bois a petites feuilles. Il vient dans les lieux humides & dans les tèrres grasses de toutes les Isles de l'Amérique. C'est une sorte d'arbre chargé de petites feüilles assez semblables à celles du buis ; elles sont attachées à de petites queuës si menuës, qu'au moindre vent elles tremblent. L'écorce de l'arbre est jaspée comme celle du bois d'Inde, mais de tems en tems la petite écorce s'éléve, & se roule comme de la canelle, & il ne lui en manque que le goût & l'odeur. P. Du Tert. *Hist. des Ant. T. III. C.4. §. 7.*

Bois de Fèr. Arbre des Isles de l'Amérique, ainsi nommé à cause de sa grande dureté. Il croît jusqu'à une pique & demie de hauteur gros comme le corps d'un homme ; son écorce est prèsque semblable à celle de l'Érable, mais plus dure & un peu plus grise. Il a quantité de petites feüilles, & porte un grand nombre de beaux bouquets de fleurs, semblables à celles du Lilac, & même plus belles, mais en si grande abondance, qu'il semble qu'il n'y ait que des fleurs sur l'arbre. Tout l'aubier est jaûne & fort dur jusque vers le cœur, qu'il a fort petit, & de couleur de fèr roüillé, mais si dur que les haches de la meilleure trempe rebroussent dessus, quand on le frappe. P. Du Tert. *T. III. C. 4. §. 8.* & Lonvill. *hist. nat. des Ant. L. I. C. 7. art. 5.*

Il y a un arbre au Tunquin qui s'appelle *Lim*, & que les Portugais nomment *Palo ferro*, c'est-à-dire, pieu de fèr, soit à cause de sa pesanteur, parceque si on le met dans l'eau il va plûtôt au fond que l'ébéne, soit à cause de sa couleur, qui a du rapport à la roüille, ou de sa dureté, qui est telle que si à coups de marteau on enfonce dedans un clou bien trempé, il n'y a point d'homme quelque robuste qu'il soit qui puisse l'arracher, même avec des tenailles ordinaires : au contraire il semble que ce bois s'aigrisse contre le fèr ; il le corrode & le consume de telle maniére, que dans la structure des galions dont on se sert, il est absolument nécessaire de renouveller les clous dans la partie du dedans du vaisseau dont l'assemblage est fait de ce bois ; autrement les piéces se détachent. *Relat. de Tunq. par le P. Marini.*

Bois d'Inde. C'est une espéce de Laurier qui croît éxcessivement gros quand il est en bonne tèrre & dans des lieux humides. Il a l'écorce jaunâtre, déliée, & si douce, si unie, si polie par tout, qu'il semble que ce soit le bois dépoüillé de son écorce. Sa couleur est d'un gris vif & argenté, & en quelques endroits elle tire sur le jaûne ; ce qui fait remarquer cet arbre entre tous les autres. Elle est fort séche & astringente au goût. Ses feüilles sont prèsque semblables à celles du Laurier, mais un peu plus souples & plus rondes dit, le P. Du Tertre, ou à celles du Goyavier, dit M. Lonvillers ; elles sentent le clou de gérofle, dit celui-là, & quand on les manie, dit celui-ci, elles parfument les mains d'une senteur plus douce que celle du Laurier. Elles ont, ajoute le prémier, un goût de canelle, picquant, astringent, & qui laisse dans la bouche une petite amèrtume qui n'est pas désagréable. Elles donnent, continuë le second, à la viande & aux sauces un goût si relevé, qu'on l'attribueroit plûtôt à une composition de plusieurs sortes d'épiceries, qu'à une simple feüille. Cet arbre fleurit une fois l'an au tems des pluyes, & pour lors il renouvelle une partie de son feüillage. Son bois est le plus dur, le plus plein, le plus massif & le plus pesant de tous les bois des Isles de l'Amérique ; de là vient qu'il coule à fond comme du plomb, qu'il souffre d'être poli comme du marbre & que les sauvages en font leurs massuës. L'Aubier est de couleur de chair, & le cœur de l'arbre est tout violet, & extrêmement dur. La décoction de ses feüilles est fort bonne pour fortifier les nerfs, soulage beaucoup les paralytiques, & fait désenfler les hydropiques, & l'enflure qui reste aux jambes de ceux qui ont eû des fiévres malignes. M. Robin qui en éleva un au Jardin Royal, le nommoit Laurier aromatique ; c'est en effet un véritable Laurier, & toutes ses bayes ou graines, qui sont semblables à celles du Laurier, aussi bien que ses feüilles, en sont une preuve évidente. Lonvill. *hist. nat. des Ant. L. I. C. 7. art. 4.* P. Du Tertre. *Tr. III. C. 4. §. 2.*

Bois rouge. On appelle ainsi dans les Antilles plusieurs autres espéces d'arbres qui ont le *bois* rouge, solide, & pesant, qui résiste aux vèrs, & à la pourriture, & qui sont tous très-propres à bâtir des maisons & à faire de beaux ouvrages de menuiserie. Tels sont l'Acajou, le *bois* de fèr, le Courrouça. Consultez Lonvillers de Poincy, *hist. nat. des Ant. L. I. C. 7. art. 5.* & le Père du Tertre *histoire des Ant. Tr. III. Chapitre 4. §. 8.*

Bois de vie. Tèrme de Philosophie hèrmétique. On l'appelle autrement le grand arbre des Philosophes, ou des Sages ; c'est le mèrcure des Philosophes. Ils lui attribuënt des qualitez admirables, jusqu'à donner la vie aux substances mortes.

BOISER. v. act. Garnir de menuiserie une cheminée, un plafond, une alcove, une chambre. *Tabulis vestire.*

Boisé, ée. part. & adject. *Tabulis vestitus.* On dit qu'une tèrre est bien *boisée*, quand elle a des bois de haute-futaye dans ses jardins, dans un parc, ou dans ses dépendances. *Proceris arduisque sylvis obsitus.*

BOISERIE. s. m. *Tabulatum.* Ouvrage de menuiserie, où l'on employe le bois de chêne, de sapin, ou autre, pour appliquer contre les murs d'une chambre, ou d'un apartement, & les orner. Le Chêne de Danemarck est le plus propre à faire de belles *boiseries*, parce qu'il a moins de nœuds, & moins de défauts que celui des païs plus chauds. Au reste, *boiserie* ne se dit que des ouvrages de menuiserie qui s'appliquent contre les murs, & nullement ou rârement de ceux qui se mettent ou au sol ou au platfond d'une chambre ou d'un appartement. Le prémier s'appelle parquetage, & l'autre lambris, ou platfond.

BOISEUX, euse. adj. Tèrme de Jardinier, qui ne se dit que des plantes qui ont quelque solidité dans leurs racines, troncs, branches & rameaux, qui sont de la nature du bois. Il y a un *Cedon arborescens* qui est une sorte de petit arbre *boiseux*. Corn. *Dict. des Arts.*

BOISSEAU. s. m. Mesure pour du grain, de la farine, du sel, des navets, de la cendre, du charbon, &c. *Modius.* Sous nos prémiers Rois le *boisseau*, & toutes les mesures, étoient égales en France. Charlemagne établit une nouvelle mesure. C'étoit un *boisseau*, qui contenoit le poids de vingt livres de froment. Aujourd'hui & depuis très-longtems, le *boisseau* est très-différent en France, & change prèsque en toutes les Jurisdictions. A Paris il contient quatre quarts, ou huit litrons ; & il faut trois *boisseaux* pour faire un minot, & quatre minots pour faire un septier de blé, & quarante huit minots pour faire un muid. Le blé se mesure à *boisseau* ras, & la farine à *boisseau* comble. Par la dèrnière Ordonnance de 1669. le *boisseau* doit avoir huit pouces, deux lignes & demie de haut, sur dix pouces de large ou de diamètre d'un fût à l'autre, le *demi boisseau* de huit pouces cinq lignes de haut, & huit pouces de diamètre entre les deux fûts. *Semodius.* Cenalis dans son Traité des poids & des mesures prétend que le *boisseau* de Paris est le tiers de l'amphore, qui contenoit dix huit quartaires, dont le *boisseau* de Paris ne contient que six. Le Père Mèrsenne a observé que le *boisseau* de blé de Paris contient 220160 grains, quand il est comble, & 172000 quand il est ras. Les Romains donnoient quatre *boisseaux* de blé à leurs esclaves pour les nourrir, & l'on a supputé que la mesure de ces *boisseaux* revenoit à celle de Paris. Il y avoit douze *boisseaux* au septier. Courtin. En plusieurs lieux, & sur tout à Lyon, on l'appelle *bichet*.

Lorsque Sévère mourut il y avoit à Rome dans les greniers publics du blé pour sept ans, à dépenser par jour septante cinq mille *boisseaux* ; c'est-à-dire, pour nourrir 600 mille hommes, le *boisseau* Romain n'étant que pour huit personnes par jour. Tillem.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *busellus*, ou *bustellus*, ou *bisellus*, diminutif de *buz*, ou de *buza*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. On trouve même *boissellus*, & *boistellus*, mais dans le treiziéme ou XIV[e] siécle. Voyez *Act. Sanct. Maii T. IV. p. 556. B.* On trouve aussi *busulus*, pour une urne où l'on jette les sorts ; mais peutêtre est-il mis pour *buxulus*, boëte de buis. Voyez *Act. Sanct. T. II. Mart. p. 244. C.*

Les divisions ou parties du *boisseau* sont le demi *boisseau*, le quart, & le demi quart, le litron & le demi litron, qui tous deux ne sèrvent guéres qu'à mesurer les mêmes grains, & les légumes séches. Le *boisseau* de Paris de bon blé froment pese vingt livres. Le *boisseau* de Châlon en Champagne est plus petit que celui de Paris d'une 8[e]. puisqu'il en faut treize & demi pour faire le septier de Paris. Le *boisseau* de Vitry est de près d'une 5[e], plus petit que celui de Paris, 14 & demi en font douze, ou le septier de Paris. A Troyes, Mery, Arcis, le *boisseau* comble, qui est la mesure dont on se sert, pese quarante livres. De la Mare. Il est donc double de celui de Paris. A Nogent six *boisseaux* font le septier de Paris, Id. & par conséquent il est double de celui de Paris. A Bray neuf *boisseaux* font le septier de Paris. Id. Le *boisseau* de Bray est donc plus grand d'un quart que celui de Paris. Provins a deux sortes de *boisseaux*, l'un qui sert dans le marché, que l'on nomme le *boisseau* du minage ; il pese vingt-quatre livres ; les dix *boisseaux* font le septier, & les 120 le muid de Paris. L'autre *boisseau* ne sert que dans les maisons des bourgeois ; ils le nomment le *boisseau* de grenier ; il tient trois demi-

septiers moins que celui du minage, qui est environ un seiziême. Id. Ainsi le *boisseau* de minage, est d'un cinquième plus grand que celui de Paris; & le *boisseau* du grenier de près d'une septiéme seulement. A Nangis le *boisseau* tient douze pintes mesure de Paris, il pese quarante livres, les six font le septier de Paris. Id. Il est donc double de celui de Paris. A Melun & à Fontainebleau dix *boisseaux* de blé font le septier de Paris. Id. Par consêquent il est d'un cinquième plus grand que celui de Paris. A Milly le septier contient huit *boisseaux* mesure du païs, & pese 176 livres. Id. Donc chaque *boisseau* pese 22 livres. C'est deux livres plus que celui de Paris, ainsi il est d'une dixiême plus grand. A Bozoy le septier tient huit *boisseaux* du païs, qui font dix *boisseaux* & demi mesure de Paris, il pese 210 livres & consequemment est plus petit que celui de Paris d'un *boisseau* & demi. Id. Ainsi le *boisseau* de Bozoy pese 26 livres & demie, c'est-à-dire, six demi livres plus que celui de Paris, & conséquemment plus grand de plus d'un tiers. A Chaume les huit *boisseaux* du païs font le septier, qui pese 225 livres. Id. D'où il s'ensuit que ce *boisseau* pese 28 liv. & une demie-once, c'est-à-dire, 8 liv. une demie once plus que celui de Paris; & qu'il est plus grand d'une dixiéme, plus d'une 640^{e}. A Brie-Comte Robert le septier est plus petit d'un *boisseau* que celui de Paris, ensorte que onze *boisseaux* de Paris font le septier de Brie. Id. Le *boisseau* de Brie est donc d'une douzième plus petit que celui de Paris. A Tournan le septier est un peu plus petit que celui de Paris; & un peu plus grand à Damp Martin, où le septier pese 242 livres; c'est deux livres plus que celui de Paris, & par conséquent le boisseau 20 livres, & un sixiême de livre; c'est $\frac{1}{6}$ de livre plus que celui de Paris, c'est-à-dire, qu'il n'est plus grand que d'une 120^{e}. A Colommiers & à Farmoutier les huit *boisseaux* font le septier du païs; il pese 200 livres, le blé qui croît en ce païs est fort bon & fort pesant. Id. Ainsi le *boisseau* pese 25 livres, & est d'un quart plus grand, ou du moins plus pesant, que celui de Paris; car le poids du *boisseau* peut venir de la pesanteur du blé. Le *boisseau* du Mans pese 33 liv. Le *boisseau* de Nevers pese 30 livres. Voilà ce que nous avons pû trouver de plus exact sur la grandeur des *boisseaux*. Au reste, tout cela ne se doit pas prendre dans la dernière précision, parceque le blé est plus pesant en un lieu qu'en un autre, une année qu'une autre, selon les saisons &c. Voyez M. De La Marre, *Tr. de Police Liv. V. Titre VIII. C.* 2.

Boisseau de blé, Boisseau d'avoine. C'est un *boisseau* plein de cette sorte de grain. *Frumenti modius.*

En matière de Médailles, le *boisseau* d'où il sort des épis de blé & des pavots, est le symbole de l'abondance. Une médaille singulière de Caracalla qui est à M. de Boze, & n'a point encore été publiée, a d'un côté la tête nuë de cet Empereur, avec ces mots, M. AVR. ANTONINVS PIVS AVG. P.B.G. MAX. & au revers un *boisseau* d'où il sort des épis, avec ces mots, AETERNVM BENEFICIVM...... Elle est de grand bronze.

On dit par un provèrbe sacré, qu'il ne faut pas mettre la lumière sous le *boisseau*; pour dire, qu'il ne faut point cacher les bonnes œuvres qu'on fait; qu'il ne faut point rendre ses talens inutiles, ni s'abstenir de prêcher quand on en a la capacité, parce que cela va a l'édification, ou à l'instruction du prochain. C'étoit un des préceptes mystérieux de Pythagore, qu'il ne faut jamais s'asseoir sur le *boisseau*.

On dit populairement, qu'un homme a de pleins *boisseaux* de pistoles; pour dire, qu'il en a beaucoup. Qu'on donnera un *boisseau* de diamans, pour Faire une promesse hypèrbolique. On dit aussi, que le *boisseau* est plein, lorsque la providence châtie ceux qui ont commis un grand nombre de crimes.

On appelle *boisseau de poterie*, un corps rond & creux de tèrre cuite, & fait en forme de *boisseau* qui n'a point de fond. On forme la chausse d'une aisance, en emboêtant plusieurs de ces *boisseaux* les uns dans les autres.

Les Boutonniers appellent *boisseau*, un gros coussin sur lequel ils font des tresses, du cordon rond, &c.

BOISSELÉE. s. f. Plein un boisseau de grain, ou d'autre chôse qui se mesure au boisseau. *Frumenti modius.*

Boisselée, se dit plus particulièrement d'une certaine mesure de tèrre, dont on use en la plûpart des Provinces de France. C'est autant de tèrre qu'il en faut pour contenir la semence du grain contenu en un boisseau. Cette tèrre contient tant de *boisselées*. Pour faire un arpent de Paris, il faut environ huit *boisselées*.

BOISSELIER, ière. s. m. & f. Artisan qui fait, qui vend des boisseaux, des cribles, des tambours, des éclisses, des salières, des litrons, des seaux, des pelles & autres ouvrages. *Modiorum faber.*

BOISSON. s. m. Ce qui est propre à boire, ce qu'on boit ordinairement. *Potus, potio.* L'eau est la *boisson* ordinaire des animaux. Les Chinois font toûjours chauffer leur *boisson*. Dans les païs différens on a de différentes *boissons*, du vin, de la bière, du cidre, du sorbet, &c.

BOITE. s. f. On dit aussi boitillon. C'est un morceau de bois d'orme qui est emboité dans l'œillet de la meule, il est sèrré avec des coins, & contient environ un piéd en quarré. Caron. *Modiolus molæ pistrinensis.*

BOITTE. s. f. Le point, le tems, la saison où le vin est bon à boire. *Bibendi vini maturitas.* Ce vin est trop vèrd, il ne sera dans sa *boitte* que dans trois mois.

Boitte, est aussi du petit vin qu'on fait à la campagne pour des valèts, en mettant des seaux d'eau sur le marc avant qu'il soit entièrement pressuré. *Famulare vinum.* On a fait trois muids de *boitte* pour les gens.

On appelle aussi *boitte* l'appât qu'un pêcheur à la ligne met à son hameçon pour prendre le poisson.

BOITEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey. Il signifie l'action de celui qui boite, qui marche mal, à cause de quelque mauvaise disposition dans les parties qui sèrvent à marcher. *Claudicatio.*

BOITER. v. neut. Clocher, incliner plus d'un côté que d'un autre en marchant. *Claudicare.* On *boite* du pied, quand l'un est plus court que l'autre. On *boite* aussi de la hanche, quand elle est foible. On *boite* par blessure, on *boite* par douleur, lorsque les jambes, ou les cuisses, ou les piéds sont incommodez, & ne peuvent faire leurs fonctions.

BOITEUX, euse. adj. & s. Celui ou celle qui boite. *Claudus.* Il est prêsque guéri de sa goutte, il n'est plus qu'un peu *boiteux*. Lorsque l'on présenta à un Picard une fille qui demandoit de l'épouser pour le tirer de la potence, s'étant apperçu qu'elle étoit *boiteuse*, il dit au bourreau, fais ton devoir. Mont. Rochef.

Boiteux se dit aussi figurément d'un esprit mal-fait, qui juge de travèrs. *Ingenium distortum.* C'est un esprit *boiteux*. Pasc.

En tèrmes de Manége, on appelle un cheval *boiteux* de l'oreille, ou de la bride, quand par ses mouvemens de tête il marque tous les pas qu'il fait en boitant.

En musique Contrepoint *boiteux*, ou à la *boiteuse*, se dit, parceque comme on est obligé de mettre toujours & dans châque mesure contre le sujet donné une blanche entre deux noires, quand on vient à éxécuter ce contrepoint, il semble que ces frequentes syncopes faisant sautiller la voix, la fassent marcher en chancellant & en boitant. Brossard.

Le *Boiteux*, dans la science hèrmétique, signifie Vulcain, le feu, ou la chaleur de la nature.

On dit provèrbialement en matière de nouvelles, qu'il faut attendre le *boiteux*; pour dire, qu'il en faut attendre la confirmation, avant que de le croire. Cette éxpression, *il faut attendre le boiteux*, vient de ce que le tems semble être *boiteux* & marcher lentement à tous ceux qui sont dans l'attente de quelque chôse. On dit, qu'il ne faut pas clocher devant les *boiteux*; pour dire, qu'il ne faut pas se moquer des défauts naturels de son prochain, & qu'il n'a pas par sa faute. On dit aussi, que les *boiteux* sont de bons mâles, & vigoureux en amour. Ce provèrbe vient d'une réponse que firent les Amazônes pour se moquer des Scythes qui leur vouloient persuader de se rendre à eux, en leur disant qu'elles ne seroient plus caressées par des *boiteux*, comme étoient tous les mâles de ce païs-là, à cause qu'elles leur tordoient les jambes en naissant, afin de demeurer toûjours les maîtresses. Cette réponse passa d'abord en provèrbe chez les Grècs, & chez les autres nations. On dit que les *boiteux* sont marquez au B. Voyez B.

É. Guichard dérive ce mot de l'Hébreu לבט, *labat*, qui signifie selon lui, *perverti*, *impingere*, *offendi*, *ruere*, *cadere*, *festinare*, *accelerare*, *claudicare*, & selon ces significations, dit-il, de *labat*, *labor*, peut être formé en Latin, & omettant la prémière radicale de bat, *boiteux* en François. Il est vrai que R. David Kimhhi dans son Dictionnaire Hébraïque rapporte que son père R. Joseph Kimhhi, dans son Commentaire sur les Provèrbes, l'interprétoit *festinare*, se hâter, & *claudicare*, boiter; interprétations qu'il tiroit de la langue Arabique, où nous trouvons en effet des vestiges de ces deux significations. Ainsi les Maures pourroient nous avoir apporté ce nom; mais cela est bien incertain.

BOITIAPO, *Marcgrave*, *Jonston*, est un sèrpent du Brésil, que les Portugais appellent *cobus*, de *cipo*. Il est long de sept ou huit piéds, gros comme le bras, rond & pointu en forme d'une alêne, vèrs la queuë couvert de belles écailles comme triangulaires, de couleur d'olive & jaunâtre. Il vit de grenoüilles. Sa morsure est dangereuse comme celle des autres sèrpens. Sa chair résiste au venin.

BOITOUT. s. m. Prononcez *Boi-tou*. Ce mot ne se dit guères qu'en riant, & en parlant familièrement. Il signifie un vèrre qui n'a point de pate, un vèrre dont la pate est cassée. On appelle

pelle

pelle ainsi ces vèrres, parce que quand on y a vèrsé à boire, il faut boire, car ils ne peuvent se soutenir, n'ayant point de pates. Donnez-moi ce *boi-tout*, je veux boire dedans. Quand vous n'aurez qu'un *boi-tout*, il faudra bien que vous le vuidiez.

BOITURE. s. f. Vieux mot, qui signifie, Débauche qu'on fait à boire. *Pergræcari.*

Qui boivent pourpoint & bere,
Puisque boiture *est si chere.*

BOL.

BOL, ou BOLUS. s. m. Tèrme de Médecine. C'est un reméde intèrne & d'une consistence molle. *Bolus.* Il a été inventé principalement pour les malades qui ont de la répugnance à boire les rémedes, ou qui n'en peuvent supporter le goût ni l'odeur; on y a recours aussi pour faire mieux avaller certains remédes qui par leur pesanteur resteroient au fond du vètre, s'ils étoient mêlez dans des liqueurs; comme feroient divèrses préparations de mèrcure, d'antimoine, &c. Il y en a de plusieurs sortes. On les fait avec des électuaires, des confections, des consèrves, des pulpes, des poudres, des sels, des huiles, des essences, des extraits, des syrops, & avec une infinité de remédes, dont il faut qu'il y en ait qui ayent assez de solidité, ou assez de séchéresse pour donner de la consistence à ceux qui sont trop liquides, ou trop mols. On les prend à la pointe d'un couteau, mais le plus souvent on les enveloppe de pain à chanter, de sucre en pore, de poudre de réglisse, de fruits cuits ou cruds, ou de quelque confiture ou autre matière, qui puisse empêcher en quelque façon qu'on ne sente l'odeur & le goût des médicamens, dont les *bols* sont composez.

Plus ne m'enquiers de quelle drogue avez
Formé ce bol *par qui seroient bravez*
Bien plus de maux, plus de pestes encore
Que parmi nous n'en apporta Pandore;
Nul mal ne tient contre ce bol divin.

BOL. *Bolus.* s. f. Sorte de tèrre qui est ordinairement en morceaux rougeâtres, quelquefois jaunâtres, ou blanchâtres. Elle est grasse au toucher, onctueuse, stiptique au goût, & astringente. Elle happe la langue lorsqu'on l'en approche, & se fond dans l'eau. Il y a plusieurs espéces de *Bols*. Il s'en trouve du rouge & du jaûne aux environs de Lyon; auprès de Montpellier il y en a de fort rouge; près de Paris, on en trouve d'incarnat, mais moins pur que les précedens. Le *Bol* qui nous est apporté d'Arménie est le plus estimé. Il se fond aisément à la bouche, il est plus fin & plus pur, sur tout lorsqu'il est bien choisi. Les Alchymistes font grand cas de deux autres espéces de *Bols*, qu'ils nomment *Axungia solis*, & *axungia lunæ*. Le prémier vient des mines d'or de Silésie, le second vient apparemment de quelques mines d'argent, ou bien son nom se prend peut-être de sa blancheur. Le *Bol* rouge est astringent, stiptique. On l'applique extérieurement pour arrêter les hémorragies des playes, intérieurement pour les dissenteries, les aigreurs, les cours de ventre & les pèrtes. Il entre dans la composition de quelques emplâtres stiptiques & astringens. Agricola, Vormius, Charleton, ont parlé de ses différences.

Beaucoup de gens confondent le *Bol d'Armenie* avec la tèrre Lemnienne. Les Marchands les falsifient, & les vendent l'un pour l'autre. On le tire en certaines baumes ou cavernes de Cappadoce, & on l'apporte en la ville de Sinope, d'où il a pris son nom. Mathiole dit qu'on le trouve dans les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de fèr. Voyez Fallope, Agricola, Cardan, Scaliger, qui en ont traité amplement. On l'appelle aussi *terra Lemnia*, parceque ce sont les habitans de l'Isle de Lemnos qui en font le trafic.

On trouve dans la Province de Machicore en Afrique une tèrre rouge, qui est aussi bonne, ou qui est la même que celle que les Apoticaires appellent *Bol d'Arménie*; on l'appelle dans la langue du païs *Tanene*. DAPPER.

BOLATHEN. s. m. Tèrme de Mythologie. *Bolathen*, en Grèc Βολάθην. C'est un des noms que les Phéniciens & les Syriens donnoient à Saturne, au rapport de Damascius dans la vie du Philosophe Isidore, dont Photius nous fait l'extrait dans sa Bibliothéque, *Cod.* 242.

BOLDUC. s. m. *Sylva Ducis*, *Boscum Ducis*, *Bolducum*. Ville des Païs-Bas dans le Brabant sur la Duese. Ce nom s'est formé par corruption de *Bois le Duc*. Quelques-uns même, comme Maty, l'écrivent encore ainsi, & semblent préferer *Bois le Duc*, ou Bos le Duc, à *Bolduc*; mais ils se trompent, nous disons & nous écrivons *Bolduc*. *Bolduc* est dans une plaine dans laquelle étoit un bois, où les Ducs de Brabant alloient souvent à la chasse, & qui pour cela étoit appellé Bois le Duc, *Sylva Ducis*. Le Duc Henri voulant s'opposer aux courses que ceux de Gueldres faisoient sur ses tèrres, fit couper ce bois qui les favorisoit vèrs l'an 1172. & l'on y jetta les fondemens d'une ville, que le Duc Geoffroy fit achever en 1184. Le tèrritoire de cette ville s'appelle la Mairie de *Bolduc*.

BOLHUERT. subst. m. Tèrme de Fleuriste. Tulippe incarnat & blanc. MORIN, *Cult. des fleurs.*

BOLLANDISTE. s. m. *Bollandianus*. Les *Bollandistes* sont les Jésuites d'Anvers, qui ont travaillé, & qui travaillent encore à la collection des Actes & des Vies des Saints. Comme nous citons souvent ces sçavans Auteurs, & qu'on leur sera obligé de plusieurs chôses éxcellentes que l'on trouvera dans ce Dictionnaire, que ce nom d'ailleurs s'est établi dans nôtre langue, on fera bien aise de les connoître, & d'apprendre d'où on leur a donné ce nom. Le P. Héribert Rosweide d'Utrecht, Jésuite de la maison Professe d'Anvers, connu par un grand nombre d'excellens ouvrages, fit dessein au commencement du XVII[e] siécle, de recueillir toutes les vies des Saints, & de les donner telles qu'elles ont été écrites par les Auteurs originaux, avec des Notes semblables à celles qu'il a mises à ses vies des Pères, pour éclaircir les chôses obscures, distinguer les vrayes des fausses, &c. Il mourut en 1629. sans avoir pû commencer son ouvrage. Jean Bollandus reprit le même dessein l'année suivante; mais au lieu que Rosweide n'avoit eû dessein de donner que les vies des Saints qui ont été composées, Bollandus se proposa, quand il n'y auroit point de vies d'un Saint, de la tirer lui-même des Auteurs qui en auroient parlé, & de la faire. On lui associa en 1635. le P. Godefroy Henschenius, & en 1641. il donna le mois de Janvier en deux gros volumes *in fol.* En 1658. on leur joignit le P. Daniel Papebroch, qui commença aux Saints du mois de Mars. Henschenius étant tombé en paralysie, on joignit au P. Papebroch le P. Fr. Baert, & le P. Conrad Janning, qui commencèrent à travailler au prémier Tôme du mois de May, au 2[e] & 3[e] de Juin, ils ont eû pour Collégue le P. Nicolas Rayé, & après encore le P. Jean Sollier, qui ne paroît sur les rangs qu'au dèrnier Tôme de Juin. Les PP. Baert, Janning & Sollier, vivent, & travaillent encore à ce grand ouvrage, dont il a paru jusqu'ici, c'est-à-dire, en 80 ans qu'il y a qu'on l'a commencé, 2 volumes du mois de Janvier, 3 de Février, 3 de Mars, 3 d'Avril, 7 du mois de May, & un Propylœum; ce qui fait 8 volumes pour ce seul mois, & 5 pour celui de Juin; c'est 24 volumes pour les 6 prémiers mois, auxquels ils feront encore des additions. Ce grand Ouvrage, & les Dissertations ou Notes sçavantes qu'ils y ajoutent, sèrvent infiniment à éclaircir toute l'histoire, tant Écclésiastique que Civile. C'est du P. Bollandus, ou Bolland, qui commença ce grand Recueïl projetté par Rosweide, qu'on appelle ces Auteurs les *Bollandistes*, c'est-à-dire, ceux qui continuënt l'ouvrage commencé par Bollandus.

BOLUC BASSI. s. m. Tèrme de relation. Officier de la Porte. Les *Bolucs Bassis* sont chefs de bande, ou Capitaines de cent Janissaires, ayant état de 60 aspres par jour, montez de cheval & habillez. NICOLAY.

BOLUS. Voyez BOL.

BOM.

BOMBANCE. s. f. Vieux mot, qui signifioit, Grande dépense faite pour la parade, pour la vanité. *Luxus.* On a vécu toûjours dans cette maison avec grande *bombance*, ce n'est que *bombance* & que festins.

Ménage le dérive de *pompancia*, qui a été fait de *pompa*. Borel le dérive du vieux mot Gaulois *bobance*, & *bobancier*, qui signifient *vanité, superfluité*. Guichard prétend, mais sans apparence, que de אבב, *abab*, la fleur de la jeunesse, & ce qui en est le signe, *pubes*, a été fait en Grèc βούβων, *pubes*, *inflammatio & tumor pubis propriè, deinde alterius etiam partis*, que de βούβων, est dérivé *bowb*, en Allemand, *puer*, & peut-être que de βούβων, *bobans*, a été dit en François *luxus, luxuries, prodigalitas, & affluentia deliciarum, tàm in moribus quàm in cultu*; & bobancier, *luxuriosus, dissolutus, lascivus, prodigus ganeo.*

On se peut encore servir de ce mot pourveu que ce soit en riant, en goguenardant, ou en imitant le langage qu'on parloit il y a cent ans.

BOMBARDE. s. f. Piéce d'Artillerie dont on se sèrvoit autrefois, qui étoit grosse & courte, ayant une ouvèrture fort large. *Æneum tormentum murale.* Quelques-uns l'ont appellée *basilic*, & d'autres *passevolant*. Il y a eû des *bombardes* qui ont porté jusqu'à 300 livres de balle; & pour les tirer on les balançoit sur des cordages soutenus par des chévres ou gruës de charpente, qui ne sont plus en usage que dans l'Histoire. On s'en sèrvoit pour tirer de gros boulets de pièrre, & on leur donnoit une grande charge de poudre. Aussi les *bombardes* étoient-elles en usage devant l'invention des canons. Car Froissart fait mention d'une

bombarde qui avoit 50 pieds de long, & faisoit si grande noise au décliquer, qu'on entendoit le bruit des pièrres qu'elle jettoit de cinq lieuës durant le jour, & de dix lieuës pendant la nuit, & qu'il sembloit que tous les Diables fussent en chemin. Elle ne joüoit qu'avec des cordes & des machines. Il parle aussi d'une *bombarde* portative qu'on tiroit avec la main, & qui lançoit des carreaux de fèr & empennez. Casimir Polonois dans sa Pyrotechnie écrit que les Danois ont été les prémiers qui se sont sèrvis de cette machine.

Quelques-uns dérivent ce mot par corruption de *Lombarde*, croyant qu'elle est venuë de *Lombardie*; & ainsi l'appelloient les Espagnols. Mais Ménage après Vossius & autres le dérivent du Grèc βόμβος, ou du Latin *bombus*, *à bombo*, & *ardeo*, ou à cause du bruit éclatant que font ces tèrribles machines: car *bombus*, selon Laurent Valla, qui donne cette étymologie du mot *bombarde*, se dit non seulement du bruit que font les abeilles, mais aussi des bruits du tonnèrre. D'autres le dérivent de *bomba*, dont quelques Auteurs se sont sèrvis pour parler de cèrtaines coquilles qui sèrvoient de trompettes. Mais il vient de l'Alleman *bomberden*, qui est le plurier de *bomber*, qui signifie *balista*. Les prémiers canons ont été appellez *bombardes*.

BOMBARDEMENT. s. m. Action de bombarder: fracas que l'on fait en jettant des bombes dans une place. *Æni tormenti jactus*.

BOMBARDER. v. act. Jetter plusieurs bombes dans une place, soit qu'on se veüille contenter de la détruire, sans être obligé de l'assieger, soit qu'on en veüille faciliter la prise quand on l'assiége. *Tormento aneo muros quatere*. Le Roi a fait *bombarder* Alger, & l'a obligée à demander la paix.

BOMBARDIER. s. m. Celui qui mire & qui jette les bombes par le moyen des mortiers. Mr Toinard trouvoit qu'il falloit dire *bombier*. *Æni tormenti jaculator*. Il y a 200 ans qu'il signifioit, Celui qui sèrvoit les bombardes, qui étoient les principales piéces d'artillerie de ce tems-là. On appelle aussi *Couleuvrinier*, celui qui sèrvoit les couleuvrines; comme on appelle aussi *Canonnier*, celui qui sert le canon. Les Espagnols & les Italiens appellent encore un Canonnier *Bombardeco*.

BOMBASIN. subst. masc. Futaine à deux envers, doublement croisée, ou double basin qui vient de Lyon. *Bombycinum laná mistum*.

Ce mot vient de *bombasum*, mot Arabe qui signifie *coton*. Mais Ménage le dérive de *bombassinum*, & de *bombyx*, vèr à soye; ou de *bombax*, qui selon Du Cange signifie du *coton*, qu'il dit être quelque chôse de mitoyen entre la laine & le lin.

BOMBE. s. f. Grosse grenade, ou gros boulet de fèr aigre qui est creux & rempli de poudre. *Globus ingens ex ære fusus excavatusque, ingesto intus pulvere refertus*. On le tire dans un mortier monté sur un affût, & le feu se met à la fusée lente qui entre dans sa lumière. Son poids, quand il tombe, & les éclats du fèr quand il se brise, font de grands désordres dans une ville assiégée. On appelle *bombe foudroyante*, celle qui tuë, fracasse, & brise tout; & *bombe flamboyante*, celle qui étant seulement pleine de feux d'artifice ne sèrt qu'à éclairer. Alphonse I. Duc de Ferrare avoit pris pour dévise une *bombe* qui crevoit en l'air, avec ces mots François, *Au lieu & tems*, pour marquer que les grandes affaires veulent être faites dans des conjonctures favorables, & qu'il faut beaucoup de prudence pour les ménager.

Ce mot vient de *bombus*, *crepitus*, *aut sibilus ani*, à cause du bruit que fait la *bombe*. Mr Blondel a fait un livre de l'Art de jetter les *bombes*; & il croit que l'usage des mortiers est aussi vieux que celui du canon. Pour les *bombes*, les prémières selon lui fûrent jettées sur la ville de Wachtendonch en Gueldres l'an 1588. D'autres prétendent qu'un siécle auparavant l'an 1495. on en jetta à Naples sous Charles VIII. & ils tâchent de le prouver par un endroit du Verger d'honneur, composé par Octavien de S. Gelais & par André de la Vigne. On en trouve un éxemple de l'année 1495. Il est parlé aussi de mortiers au siége de Naples sous Charles VIII. On tient que ce fut un habitant de Venlo, qui inventa les *bombes* sur la fin du dèrnier siécle pour les faire sèrvir aux feux d'artifice. Les Hollandois disent qu'un Ingénieur Italien en fit des épreuves à Bergopzoom, avant que l'homme de Venlo y eût songé; que les prémières qu'on ait fait servir à la guèrre, fûrent jettées dans Wachtendonck en Gueldres, lorsque le Comte de Mansfeld l'assiégeoit en 1588. qu'on ne s'en est sèrvi en France qu'au siége de la Mothe en 1634. quoique dise Casimir, que les François en jettèrent dans la Rochelle, que l'Ingénieur qui les jetta étoit un Anglois nommé Maltus; qu'au siége de Torn en Prusse les Polonois se sèrvirent contre les Suédois d'une manière extraordinaire de jetter des pièrres sans mortier, qui pesoient plus de 800 livres. Voyez M. Blondel, l'art de jetter les bombes. D'autres disent qu'on s'en sèrvit au siége de Mezières en 1521.

Un caisson de *bombes*, est un fourneau supèrficiel, un creux où on met cinq ou six *bombes* qu'on couvre d'un peu de tèrre, & qu'on fait tirer quand l'ennemi arrive sur ce terrein.

BOMBÉ, ou courbé, en Géométrie, est une portion circulaire fort plate; comme celle qui se forme sur la base d'un triangle équilatéral, dont l'angle au sommet est le centre. *Curvatus*.

BOMBEMENT. subst. m. Tèrme d'Architecture, qui signifie, Curvité, renflement, convexité. *Arcus*.

BOMBER. v. act. Faire un trait plus ou moins renflé. *Arcum describere*.

En tèrmes de Jardinage *Bomber*, & mettre en dos de bahut, est la même chôse. On *bombe* maintenant toutes les platebandes des jardins.

BOMBÉ. adj. m. Les artisans appellent ainsi le bois renflé qui est creux & courbé en arc. *Curvatus*.

BOMERIE. s. f. Tèrme de Marine. C'est le nom qu'on donne sur les côtes de Normandie à un contrat ou prêt à la grosse avanture, qui est assigné sur la quille du vaisseau. La *bomerie* diffère de l'assurance, en ce qu'il n'est rien dû en vèrtu de ce contrat en cas de naufrage, mais seulement quand le navire arrive à bon port.

Ce mot vient de *bome*, Flamand, qui signifie *quille du vaisseau*; & *bomerie* est une quille équippée, ou vaisseau garni. On a ainsi nommé l'argent prêté à gros intérêt, qui monte quelquefois à 25 pour cent, parce que l'argent n'est prêté que sur la quille du vaisseau.

BOMONIQUE. s. m. *Bomonica*. C'est le nom qu'on donnoit à Lacédémone à de jeunes enfans, qui dans les sacrifices de Diane disputoient à l'envi à qui recevroit le plus de coups de foüets, & qui les souffroient quelquefois pendant tout un jour jusqu'à la mort, ainsi que Plutaque le rapporte dans ses apophtegmes. Souvent leurs mères présentes les voyoient avec joye, & animoient leur constance. Voyez Meursius *Græc. ferial. Lib. II.*

Ce mot vient de βωμὸς, *autel*, & νίκη, *victoire*, & signifie *victor ad aram*, victorieux aux autels; qui a remporté la victoire pendant les sacrifices & aux pieds des autels.

BON.

BON, BONNE. adj. Qui se dit prémièrement, & éminemment de Dieu. *Bonus*. La Nature Divine est *bonne* par sa nature. Il n'y a que Dieu seul qui soit *bon*, dit JESUS-CHRIST en saint Matthieu.

BON, se dit à l'égard des créatures spirituelles, de ce qui pèrfectionne leur nature, & qui leur acquiert l'estime des hommes. En ce sens il est opposé à *méchant*, & à *mauvais*. *Bon* Ange, mauvais Ange. *Bon* Démon, méchant Démon. *Bon* Génie, mauvais Génie.

BON, se dit aussi des êtres corporels, soit hommes, soit animaux, plantes, minéraux, & même de tout ce qui résulte de l'art. *Bon* garçon, *bon* cheval, *bon* oiseau, *bon* or, *bon* bois, *bonne* pièrre; *bon* vin, *bonne* tèrre, *bon* Philosophe. Les personnes éxcessivement *bonnes*, qui approuvent tout, sont un peu ennuyeuses en convèrsation. M. SCUD. Ces personnes *bonnes*, sans esprit, & sans sçavoir, ne sont pas d'un grand usage dans le monde. M. SCUD. Il est dangereux d'être trop *bon*; ceux qui ne se font point apprèhender sont trop éxposez à la médisance. S. ÉVR. La plus belle qualité qui ait été jamais donnée à un Prince, est celle de très-*bon* Prince, qui se voit sur tant de médailles de Trajan, & que le Sénat & le peuple lui déférèrent à l'envi. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.

Généralement parlant ce mot peut sèrvir d'épithète à tous les substantifs de la Langue; & cela fait qu'il a plusieurs sens differens, selon la différente nature des substantifs auxquels il sèrt d'épithète. Ainsi le mot de *bon* signifie quelquefois vaillant, comme quand on dit, c'est un *bon* soldat: quelquefois adroit, comme quand on dit, c'est un *bon* ouvrier: quelquefois éxcellent, comme quand on dit, ces vèrs sont fort *bons*: quelquefois ingénieux, subtil, plaisant, comme quand on dit, il y a de *bonnes* Épigrammes dans Catulle & dans Martial: quelquefois fort, vigoureux, comme quand on dit, une *bonne* preuve, un *bon* coup de poing: quelquefois utile, nécéssaire, comme quand on dit, il n'est *bon* à rien, il étoit *bon* de faire une telle chôse. *Bon* a encore je ne sçai combien d'autres significations dont on va voir quelques éxemples, sans compter qu'il est souvent augmentatif tant en bien qu'en mal. *Bon* Apôtre, *bon* coquin, *bon* drôle, *bon* diable, *bon* enfant, *bon* éveillé, *bon* frère, *bon* fripon, *bonne* piece, *bon* scélérat, *bon* vivant, *bonne* peste, une *bonne* lieuë, une *bonne* heure, un *bon* homme de mèr, un *bon* homme de cheval.

BON, est quelquefois relatif aux chôses à quoi il peut servir, & alors il signifie utile, salutaire, propre, convénable. La diète est *bonne* pour la santé. Le lit est *bon* pour le rhûme. Les artichaux sont *bons* à manger. Cela est *bon* à toutes sauces. Cette quinte n'est

n'est pas *bonne*, j'ai une sixiéme. On dit aussi, Cela est *bon* à quelque chôse, cela n'est *bon* à rien.

Ceci s'adresse à vous, esprit du dernier ordre,
Qui n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre.
LA FONT.

On dit aussi, à quelque chôse malheur est *bon*, & le même M. de la Fontaine s'est heureusement sérvi de ce tour dans le sens d'une de ses fâbles.

Quand le malheur ne seroit bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toûjours seroit-ce à juste cause,
Qu'on le dit bon *à quelque chôse.*

BON, se dit aussi de ce qui est franc & sincère. C'est un homme qui va à la *bonne* foi. C'est un *bon* cœur d'homme. On le dit aussi de l'habileté. C'est une *bonne* tête, *bon* sens, un *bon* esprit.

MON BON, *Ma bonne*, est un tèrme de caresses familières, qui veut dire, *Mon chèr, Ma chère.*

BONNE. f. fém. *Bona.* Nom propre de femme. *Bonne* de Savoye Duchesse de Milan; *Bonne* d'Artois, Comtesse de Nevers, & depuis Duchesse de Bourgogne; *Bonne* de Bourbon Comtesse de Savoye; *Bonne* de Berry Comtesse de Savoye; *Bonne* Sforce Reine de Pologne. *Bonne* femme de Piérre Brunoro, toute païsanne qu'elle avoit été, fut une illustre guèrrière, & une veritable Héroïne au XV^e^ siécle.

BON-BON. f. m. Tèrme enfantin, qui signifie quelque friandise qu'on donne aux enfans. *Crustula; cupedia.* Voilà du *bon-bon.* Au plurier on dit *Bonbons.*

Soyez sage, & demain
Lui disoit-on, vous le verrez; soudain
Il s'appaisoit : une telle promesse
Plus le flatoit que bonbons *& caresse.* P. DU CERC.

On se sért aussi de ce mot dans le stile burlesque pour dire, des rafraîchissemens, des confitures.

Après sur le théâtre même
Nôtre cœur en liesse éxtrême,
Ayant pris la colation
De bonbons *en profusion.* LORET.

Un Poëte l'a dit aussi en parlant d'un petit chien.

Pour rendre encor mon malheur plus complet
Il ne fut pas même jusqu'à Cadet
Qui d'aboyer contre moi ne fit rage
L'ingrat Cadet à qui dans mon manchon
J'avois tant soin de fourrer du bonbon.

BONNE AVANTURE. f. f. Rencontre favorable & avantageuse. *Sors, fortuna.* Par *bonne avanture* j'ai trouvé celui que je chèrchois il y a long-tems. On appelle, Dire la *bonne avanture* à quelqu'un, quand par l'inspection de la main on lui prédit ses bonnes ou mauvaises fortunes. Les Bohêmiens sont des diseurs de *bonne avanture.*

BONNE ANNÉE, est une année fertile. *Annus fertilis.* Il m'en a donné pour la *bonne année* tout mon saoul. On dit aussi, *Bon an, mal an*; pour dire, par années communes, la bonne compensant la mauvaise.

BON AIR, signifie, Bonne grâce, bonne mine, agréable manière d'agir, de s'habiller, &c.

BON BORD. *Courir le bon bord*, c'est, Pirater. *Piraticam exercere.* On le dit aussi des femmes publiques qui fréquentent les mauvais lieux.

BONNE BOUCHE, se dit de la bonté de l'haleine qu'on se consérve en mangeant quelque chôse d'odoriférant après le repas. *Suavis extremi ferculi odor in ore.* Il se dit encore figurément des chôses qu'on fait en dèrnier lieu. Il lui a gardé cette nouvelle pour la *bonne bouche.* Il lui a suscité cette affaire pour la *bonne bouche.*

BONS-CORPS. f. m. & plur. Milice levée par François II. Duc de Bretagne, dans la guèrre qu'il eut en 1468. contre Loüis XI. Le Duc en attendant le secours d'Anglétèrre fit assembler les forces du païs par l'Amiral de Quelence, & mit sur piéd une nouvelle milice composée de gens du commun les plus robustes que l'on pouvoit trouver, qui fut depuis appellée les *Bons corps.* La commission de les lever, & de les armer, fut donnée à Rolland de Brefeillac Maître d'Hôtel, & à Jean de Montbourcher. LOBINEAU. Il donna ordre qu'on levât parmi les roturiers 10000 hommes effectifs de cette nouvelle milice que l'on appelloit les *Bons corps*, gens robustes & de service. ID.

BON CHRÉTIEN, se dit de ceux qui s'acquittent bien des devoirs du Christianisme. C'est un *bon Chrétien*, signifie aussi, C'est un homme simple, ou un homme bon, franc, aisé.

BON-CHRÉTIEN, se dit aussi de cèrtaines poires fort grosses, qu'on appelle en Latin *pyra pancresta*, ou *boni christiani.* Le *bon-chrétien* est admirable cuit, quoique sa compôte péche en couleur. QUINT.

Bien des gens estiment que le *bon-chrétien* ne sçauroit réüssir en buisson, & qu'on n'en peut avoir de beau si on ne le met en espalier; & c'est en effet principalement en espalier qu'il réüssit, sur tout pour acquérir ce vèrmillon qui lui siéd si bien, & que le plein air ne lui peut entiérement donner. On peut cependant dans des Jardins bien éxposez élever en buisson des poires de *bon-chrétien* très-belles, c'est-à-dire, fort grosses, bien faites, avec une peau assez fine, un peu colorée à l'endroit où le soleil donnoit, & d'un vèrd propre à jaûnir en maturité. LA QUINT.

Ce mot, *bon-chrétien*, s'est fait par corruption du Latin, ou plûtôt du Grèc *pancresta*, qui signifie, Tout-à-fait bon, ou tout-à fait utile, & est composé de πᾶς, tout, & χρηστός, bon, utile, de χράομαι, *utor.*

Il y a le *bon-chrétien* d'été, & le *bon-chrétien* d'hyver. Le *bon-chrétien* d'été est un fruit du mois d'Août. Chomel, Dict. Œconom. dit qu'on l'appelle autrement Graccioli. Le *bon-chrétien* d'hyver, est un des fruits dont la réputation soit la plus ancienne. L'ancienne Rome l'a connu & cultivé sous le nom de *Crustumium*, & de *Volemum.* C'est encore un des plus beaux fruits qui se voyent. Sa figure est longue & pyramidale, sa grosseur est surprenante, de trois à quatre pouces dans sa largeur, & de cinq à six dans sa hauteur, si bien qu'on en voit fort communément qui pesent plus d'une livre. Il s'en trouve qui en pesent jusqu'à deux. Son coloris naturel est jaûne, il est relevé par un incarnat, quand il est dans une belle éxposition. Il demeure long-tems sur l'arbre, c'est-à-dire, depuis le mois de Mai jusqu'à la fin d'Octobre, & se consèrve ensuite quatre ou cinq mois dans la sèrre. La poire de *bon-chrétien* d'hyver est très-bonne cuite, quand on la veut manger un peu avant sa maturité, & très-excellente cruë, quand on lui veut donner le tems d'y parvenir. Elle est long-tems sans mollir. A la verité elle n'est pas beurrée, mais elle a la chair cassante, & souvent assez tendre, avec un goût agréable, & une eau douce & sucrée assez abondante, & même un peu parfumée. Son défaut est d'avoir la chair coriasse & piérreuse, ou tout au moins peu fine. En Poitou on l'appelle simplement *Poire de Chrétien.* QUINTIN.

Les Poires de *bon-chrétien* d'hyver en buisson, ou en espalier, ne peuvent que difficilement acquérir sur franc la couleur jaûne & incarnate qu'on y souhaite; il faut de celles-ci sur cognassiers. LA QUINT. Les buissons de *bon-chrétien* sur franc font ordinairement leur fruit tavelé, petit, raboteux, &c. ID.

Le *bon-chrétien* musqué est une des principales poires d'été. LA QUINT. Il l'appelle ailleurs *bon-chrétien d'été musqué.* Le *bon chrétien* d'été musqué ne vient guère bien que sur franc. La poire est éxcellente, & fait un fort bel arbre; elle est bien faite en poire, d'une grosseur raisonnable, & à peu près comme celle des belles Bèrgamottes; son coloris est blanc d'un côté & rouge de l'autre; sa chair est entre cassante & tendre, ayant beaucoup d'eau, accompagnée d'un agréable parfum. Sa maturité vient au mois d'Août. LA QUINT.

Certains curieux distinguent differentes espéces de *bon chrétien*, le long, le rond, le vèrd, le doré, le brun, le satiné, celui d'Auche, celui d'Anglетèrre, celui qui est sans pepin, &c. mais La Quintinie s'en mocque, & dit que tout cela souvent se trouve sur le même arbre, & ne vient que de la différence du fond, des éxpositions, des années, de la vigueur ou de la foiblesse de l'arbre, & qu'au reste la ressemblance non seulement du bois, des feüilles & des fleurs, qui se trouve en tous les Poiriers de ces sortes de *bon-chrétien*, mais sur tout de la figure de la poire, du tems de sa maturité, de sa chair cassante, & de l'eau sucrée &c. montrent visiblement que c'est toûjours la même espéce. Voyez plusieurs chôses curieuses & utiles sur ce fruit dans cet Auteur, T. I. P. III. ch. 1.

Le *bon-chrétien d'Espagne* en Novembre & Décembre n'a-t'il pas, pour ainsi dire, des adorateurs de sa beauté, & même quelques-uns de sa bonté? LA QUINT. C'est une poire grosse, longue, & bien faite en pyramide, ressemblant tout-à-fait par là à un beau *bon-chrétien* d'hyver, d'où lui est venu le nom qu'elle porte : elle a d'un côté un beau rouge éclatant tout piqueté de petits points noirs; & de l'autre côté elle est blanche, jaunâtre, sa chair est la plus cassante de toutes celles que je connois, elle a d'ordinaire une eau douce, sucrée, & assez bonne, quand elle est venuë dans un bon fond, & qu'elle est dans sa parfaite maturité, qui arrive communément depuis la my-Novembre, jusqu'à la my-Décembre, & va quelquefois jusqu'en Janvier; mais

mais elle a la chair rude, grossière & pièrreuse, particulièrement dans les tèrroirs & les années un peu humides. La Quint.

Bonne-dame. Tèrme de Botanique. s. f. Plante que quelques-uns appellent autrement Arroche & Folette. *Atriplex, Blitum.* La *bonne-dame* ne vient que de graines; on la sème des premières du printems; elle est des plus promptes à lever, & des plus promptes aussi à monter en graine dès le mois de Juin; on la sème assez claire, & pour en avoir de belles graines, il est bon d'en replanter quelques piéds à part. La feuille de cette plante est fort bonne en potage, & en farce; on s'en sert prèsque d'abord qu'elle est sortie de tèrre; car elle passe fort promptement. La Quint. Chomel.

Bonne Déesse. s. f. *Bona Dea.* Nom propre d'une Déesse que les anciens ont aussi appellée *Fauna*, & *Fatua*. Elle avoit été si chaste que nul homme ne l'avoit jamais vuë, ni sçû son nom; aussi les hommes ne pouvoient-ils assister à ses sacrifices, qui ne se faisoient que la nuit, & par les seules femmes. *Tibul. L.* 1. *Eleg.* VI. *v.* 22. *Juven. Sat. VI. v.* 314. Quelques-uns croyent que la *Bonne Déesse* étoit Prosèrpine, & que c'est pour cela qu'on lui sacrifioit une truye, parce qu'elle gâte les blez de sa mère Cérès. Les Romains, au rapport de Plutarque dans la vie de César, la prenoient pour une Nymphe Dryade, femme de Faune. Lactance rapporte, d'après Sext. Clodius, que cette Nymphe ayant bû du vin, contre la coutume des femmes en ce tems-là, Faune son mari la fouetta de vèrges de myrte jusqu'à la mort; que dans la suite regrettant son épouse il la plaça entre les Dieux, qu'en mémoire de ces faits la bouteille de vin qui sèrvoit aux libations dans ses sacrifices étoit toujours enveloppée & couvèrte, & ne s'appelloit point bouteille de vin, mais bouteille de miel, & que l'on n'y admettoit point de myrte dans ces cérémonies. D'autres disent que c'est parce que le myrte est consacré à Vénus, & que la *Bonne Déesse* avoit été très-chaste. Les Vestales étoient les principales de ses Prêtresses. Ce sont eux maintenant qui se rendent propice la *Bonne Déesse*, par l'éffusion de leurs grandes coupes de vin, & par le sacrifice de ce qu'il y a de plus tendre & de plus délicat dans les jeunes truyes. P. Tart. *Juven.* Les secrets qui se pratiquent aux cérémonies de la *Bonne Déesse*, sont assez connus, quand la flute incite à danser & que les Ménades de Priape transportées hors d'elles mêmes par le vin & par le bruit du cornet à bouquin, portent leurs cheveux épars & font oüir des hurlemens. Ab. de Marolles, *Juven.*

Les Mythologes prennent la *Bonne Déesse* pour la tèrre. Cette Déesse a eû plusieurs noms, & on l'a confonduë avec d'autres Divinitez; on l'a trouvée nommée Opis, ou Ops, Prosèrpine, l'ancienne Vesta, la Grande Mère, la Grande Mère des Dieux, Mère Idéenne, Déesse Phrygienne, & Palatine, Mère Bérécynthienne.

Les Sacrifices de la *Bonne Déesse* s'apelloient *Mystères*, ou mystères Romains, & se faisoient le 4. de Décembre. Voyez Gronovius *Observ. L. IV. c.* 9. Il s'y passoit bien des infamies affreuses, comme il paroît par les anciens qui en ont parlé. Lucréce L. II. v. 598. nous apprend qu'on la dépeignoit en l'air dans un char trainé par des lions, & portant en tête une couronne murale. C'est en effet ainsi qu'elle est représentée sur des médailles de l'Empereur Philippe. Outre les Auteurs citez, Propèrce L. IV. Eleg. 10. v. 25. Ovide *de arte L. III. v.* 637. & V. fast. v. 148. & 153. & *Joan Rosin. antiq. Rom. L. II. C.* 19. *L. III. C.* 26. & *L. IV. C.* 9. *Struvius Antiq. Rom. Syntagm. p.* 122. *Vossius de Idol. L. I. C.* 12. *L. II. C.* 61. parlent de cette Déesse, ou de ses sacrifices &c. Trois inscriptions dans Gruter p. LXXXI. 11. CCXXVII. 1. CCXXXVIII. 8. l'appellent *Bona Dea*. Une autre p. LXXXII. n. I. lui donne aussi la qualité de sainte.

BONÆ DEÆ

SANCTÆ

SACR. &c.

Bonne Ente. s. f. Sorte de poire. Voyez Doyenné. C'est son nom plus ordinaire.

Bonne espérance. Divinité Payenne. *Bona spes*. Une inscription antique dans Gruter p. MLXXV. n. 1. porte

BONÆ SPEI

AUG. VOT.

PP. TR.

soit que ce fût la même Déesse que l'Espérance, à laquelle ils donnoient quelquefois l'épithète de bonne; ou plûtôt qu'ils distinguassent ces deux Divinitez.

Le Cap de *Bonne Espérance* est à la pointe méridionale de l'Afrique. Il fut découvert en 1498 par Vasquez de Gama Portugais. On le nomma la tête d'Afrique, le Cap des tourmentes, le Lion de la mèr, parce qu'il est le plus dangereux & le plus long que l'on connoisse. Emmanuel Roi de Portugal, lui donna le nom de *Bonne Espérance*, parce qu'après l'avoir doublé, on peut espérer de continuer heureusement sa navigation. Les Hollandois y ont un Fort qu'ils appellent le Fort de *Bonne Espérance*.

Bon événement. Les Anciens en avoient fait un Dieu, à l'honneur duquel il nous reste encore quelques inscriptions dans Gruter p. CL. v. 7. & 8. Euphranor avoit fait une Statuë du *Bon Evénement* que Pline décrit L. XXXIV. C. 8. De la main droite il tenoit une patère, ou coupe, & de la gauche un épi & un pavot. On le voit ainsi gravé sur quelques médailles. Varron *De Re Rust.* L. I. C. 1. met le *Bon Evénement* au nombre des douze Dieux *Consentes*, de la campagne, qui passoient pour les conducteurs & les Patrons des laboureurs. Le *Bon Evénement* est le dèrnier. On l'invoquoit au commencement des entreprises & des actions plus considérables. Voyez Struvius, *Antiq. Rom. Syntagma. C.* 1. *p.* 149.

Bonne fois. Une *bonne fois*, c'est-à-dire, sérieusement, absolument, définitivement, à n'y plus revenir. Il lui a dit une *bonne fois*, c'est-à-dire, définitivement. On dit aussi, une *bonne fois pour toutes*. Je vous prie une *bonne fois pour toutes* ne me parlez plus de cette affaire.

Bonne fortune, se dit non-seulement de l'élevation en biens & en honneurs, mais aussi des accidens ou rencontres favorables & avantageuses qui arrivent dans la vie. *Prospera, secunda fortuna.* On le dit encore des conquêtes amoureuses. C'est un homme à *bonnes-fortunes*.

Bonne foy. *De bonne foy*; en *bonne foy*, sont des phrâses advèrbiales, qui équivalent à des advèrbes affirmatifs; sincèrement, véritablement, en conscience. *Certè, vere, sincere. De bonne foy* le croyez vous? *En bonne foy* lui avez-vous dit cela? *De bonne foy*, ou *en bonne foy*, je l'ai fait, comme j'ai l'honneur de vous le dire.

Bonne grace, se dit de l'agrément d'une personne qui a bonne mine, bonne façon. *Corporis venustas, dignitas.* Et on dit, Se recommander aux *bonnes graces* de quelqu'un; pour dire, lui demander la continuation de son amitié. *Gratia, benevolentia.* On dit aussi, Vous avez *bonne grace* de vous méler de cette affaire, tant en parlant sérieusement, qu'ironiquement.

On appelle aussi *bonne grace*, un petit rideau qui est au chevet d'un lit.

Bon henry. *Bonus henricus. Chenopodium folio triangulo, Inst. R. Herb.* Sa racine est vivace, grosse, épaisse, chargée de quelques fibres, jaunâtre, amère, & âcre au goût. Elle pousse plusieurs feüilles triangulaires assez semblables à celles des Épinars, ou du pied de veau. Elle donne aussi plusieurs tiges hautes d'un pied, en partie droites, en partie couchées sur tèrre, canelées, creuses, succulentes, & garnies de feüilles plus petites que celles du bas, également charnuës, & pareillement triangulaires, vèrtes en dessus, & quelquefois couvèrtes en dessous d'une poussière blanche, & d'un goût nitreux. Ses fleurs naissent en épis à l'extrémité des tiges, comme l'Amarante; chaque fleur est à cinq étamines soutenuës par un calice vèrdâtre découpé en cinq parties; le pistile devient une semence noire, taillée en rein & renfèrmée dans une enveloppe qui a sèrvi de calice à la fleur. On mange les feüilles de *Bon Henri* de même que celles des Épinards, c'est pourquoi on les a pris pour des Épinards sauvages. Il est bien émollient, & par cette raison anodin; on s'en sèrt en cataplâme pour soulager les douleurs de la goutte.

Bon homme, se dit d'un vrai homme de bien, qui ne peut faire de mal. *Vir probus, vir frugi.* D'un homme simple, qui ne songe à aucune malice, qui a peu d'esprit, ou de pénétration, qui n'entend point de finesse, qui croit légèrement. *Vir simplex.* On le dit tout de même d'une femme, ou d'une fille. Que vous êtes *bonne!* est-ce qu'on épouse un homme riche pour l'aimer? On se marie simplement pour se mettre à son aise. Dans ce sens, *plus* peut être joint avec *bon*, pour en faire un comparatif. On pourroit dire en répondant, vous êtes encore *plus bonne*, de vous imaginer que je pense autrement. On dit, Les soldats pillent le *bon homme*; c'est-à-dire, le païsan. On appelle un vieillard, un *bon homme. Senex.* Une vieille femme, une *bonne femme. Vetula.*

On appelle *Bons hommes*, de cèrtains Religieux que le Prince Edmond établit en Anglètèrre en 1259. Ils portoient un habit bleu, & professoient la Régle de S. Augustin. Quelques-uns croyent que leur Institut étoit celui du bien-heureux Jean le Bon, qui vivoit en ce tems-là; & qui les faisoit appeller *Bons hommes*. On appelle aussi de ce même nom un Couvent de Minimes près de Paris, à cause que le Roi Louis XI. appelloit S. François de Paule leur Fondateur le *bon homme*. Il y a aussi des Religieux de l'Ordre de Grammont qu'on appelle *Bons hommes*, qui avoient une maison dans le bois de Vincennes, où les Minimes ont été prémièrement

premièrement introduits. Ménage. Voyez l'hist. de Sablé du même Auteur.

Les herétiques Albigeois se faisoient aussi appeller *Bons hommes*; ou du moins des herétiques qui étoient dans la Province de Toulouse, lesquels furent condamnez par un Concile, ou plûtôt Sentence arbitrale donnée en l'an 1176. entre les Catholiques & les gens de guèrre qui les soutenoient, & qui étoient dans Lombers, ville aujourd'hui détruite, à cause de la rebellion de ses habitans. C'est tout ce qu'en dit Catel, hist. de Langued. L. II. p. 150. Ces prétendus *Bons hommes* intèrrogez par Gaucelin Évêque de Lodève, l'un des juges qui avoient été choisis, répondirent qu'ils ne recevoient point la loi de Moyse, ni les autres livres de l'ancien Testament, mais seulement le Nouveau; qu'ils n'exposeroient point leur foi, s'ils n'y étoient forcez, mais qu'on ne devoit point y être contraint. Ils refusèrent de répondre sur le baptême & sur l'état du mariage des enfans. Ils dirent que tout homme de bien, tant clèrc que laïque, consacroit le corps de N. S. qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils voudroient, que la confession seule suffisoit; que S. Jacques ne parloit que de cela, & nullement de contrition du cœur, ni de satisfaction & d'œuvres de pénitence; qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet Apôtre, ni rien ajouter du leur; qu'on ne doit jamais faire aucun sèrment; que si les Évêques & les Prêtres n'ont les qualitez qu'a marquées S. Paul, leur ordination est nulle, que ce sont des loups ravissans, des hypocrites, des séducteurs, des mercénaires, des Prêtres semblables à ceux qui livrèrent J. C. à la mort, & qu'il ne faut point leur obéir. Tous ces points montrent que c'étoient des Albigeois, c'est-à-dire, de vrais Manichéens.

Bon jour, est une Fête solennelle. *Dies solemnis*. Faire son *bon jour*, c'est, Recevoir le S. Sacrement de l'Eucharistie. *Sacro Christi corpore refici*. Donner le *bon jour*, c'est, Faire un compliment à une personne pour lui souhaiter une heureuse journée. *Salutem dicere*. Et on dit absolument, *Bon jour*; pour dire, Dieu vous garde. On dit aussi, *Bon jour, & bon an*, le prémier jour de l'année. *Faustum diem & annum apprecari*.

Quand on parle de quelque action bonne ou mauvaise, arrivée quelque jour remarquable, on dit, *bon jour, bonne œuvre*.

Bonne main, est une main propre à bien écrire, à bien dessiner, à bien réüssir à toutes sortes d'arts où elle se veut appliquer. *Manus expedita*. On le dit aussi de celui qui a la main forte, qui a bonne sèrre, qui ne rend rien. On le dit aussi de celui qui est en autorité, qui obligera à faire ce qu'il lui plaira. On dit encore, qu'une affaire est en *bonne main*; pour dire, qu'elle est sous la conduite d'un homme qui la sçaura faire réüssir. On dit aussi par civilité, Cela est en *bonne main*, quand on ne veut pas reprendre une chôse qui est tombée entre les mains d'une pèrsonne à qui on en veut faire un présent. On dit aussi en jugeant d'un livre, d'un tableau, ou d'autre chôse fort artiste dont l'Auteur est inconnu, qu'ils viennent d'une *bonne main*, d'un *bon* Auteur, d'un habile homme.

Bonne maison. Famille noble. *Clara, illustris domus*. Ou enrichie. *Lauta*. La grande œconomie fait les *bonnes maisons*. On l'a traité en enfant de *bonne maison*; pour dire, On l'a bien châtié. On dit un *bon logis*, en parlant d'une hôtellerie où on est bien traité.

Bon mot, se dit de quelque trait sententieux, ou plaisant, d'une bonne rencontre. *Acuté, ingeniosè dictum*. Il y a des gens qui se piquent d'être diseurs de *bons mots*. M. Pascal dit que le caractère de diseur de *bons mots* est un mauvais caractère. Un *bon mot*, dit un Auteur récent, est un sentiment vivement & finement exprimé sur les chôses qui se représentent, ou une répartie prompte & ingénieuse sur ce qui a été dit auparavant. Un *bon mot* ne doit point rouler sur un jeu de mots, ou sur une équivoque, il faut qu'un *bon mot* puisse être traduit dans toute sorte de langue sans rien pèrdre de sa justesse. *Bon mot*, selon le P. Bouhours, est ce que les Anciens nommoient apophtègme, ce que les Italiens appellent *motto*, & les Espagnols *agudeza*, c'est un mot spirituel à quoi on ne s'attendoit pas, & qui renfèrme d'ordinaire une raillerie fine; par exemple, une Dame Espagnole se confessant à un Prêtre qui voulut sçavoir qui elle étoit, & qui lui demanda son nom, elle lui répondit, *Padre, mi nombre no es pecado*; c'est-à-dire, *Mon Père, mon nom n'est pas un péché*. L'Auteur du Traité des *bons mots* croit que le *bon mot* est différent de l'apophtègme, parceque l'apophtègme est d'ordinaire grave & instructif, & le propre du *bon mot* est de réjouïr en instruisant, comme ce que dit Vespasien en mourant à ses courtisans, je sens bien que je deviens Dieu.

Et Martial est-il un sot?
Non & ses traits ont de quoi plaire;
Mais il court après un bon mot

Horace attend tout au contraire
Que le bon mot *vienne s'offrir,*
Et sans qu'il s'en fasse une affaire
Il sçait l'attirer sans courir. P. Du Cerc.

Bon succès. Nom d'un faux Dieu. Voyez Bon événement.

Bon visage, signifie non seulement un visage sain; mais aussi un accueil favorable, doux, riant, un témoignage qu'on donne à ses amis, qu'ils sont les bienvenus. *Vultus hilaris, læta frons ac placida*.

On dit advèrbialement, *A la bonne heure*; pour dire, Fort-à-propos. *Commode, opportune*. *A la bonne heure* nous a pris la pluye. Il signifie aussi, Consentir à quelque chôse. On dit aussi, Il est encore *bonne heure*; pour dire, Il n'est pas tard, ou il n'est pas encore tems.

Bon, sèrt quelquefois d'intèrjection, tant pour faire une éxclamation, *Bon Dieu! Bone Deus! Bonne Vierge!* que pour faire une ironie en se moquant d'une proposition. Vous me menacez, *bon*, je ne vous crains pas; ou pour éxciter à poursuivre, *Bon*, courage. *Bon*, suivez. *Euge, fortiter, belle*.

Bon, est quelquefois substantif. Le *bon* de l'affaire, veut dire l'avantage qu'on y trouve. Le *bon* du conte, c'est le trait plaisant, le sel qui s'y rencontre. Le *bon* & le beau sont les objets de nos affections. Dans cet ouvrage il y a du *bon* & du mauvais. On dit aussi, qu'un homme a du bon, du revenant *bon* dans une affaire; pour dire qu'il y a profité, qu'il lui est demeuré une partie de sa recepte entre les mains. On dit aussi, qu'une armée a eû du *bon*, pour dire, qu'elle a eû la victoire, ou quelque avantage sur ses ennemis. On dit aussi, qu'un homme est en ses *bonnes*; pour dire, qu'on l'a trouvé dans une disposition favorable d'accorder une demande. On dit aussi, Il lui a gardé *bonne*; pour dire, Il a consèrvé son ressentiment jusqu'à une occasion de se venger. Et on dit, Du *bon* du cœur; pour dire, Sincèrement & avec affection. Trouver son *bon*, c'est, Trouver un parti plus avantageux que celui qu'on avoit auparavant. On dit aussi, Cela ne présage rien de *bon*; pour dire, C'est l'avantcoureur de quelque mal. On dit encore faire *bon*, pour dire répondre de quelque chôse, assûrer qu'elle est. Vous pourrez demeurer méchant garant de tout le mérite dont vous leur avez fait *bon* en moi. Comtesse de B.

Le bon *est toujours fort aimable;*
Il est l'objet de nôtre cœur;
Rien au monde n'est si flateur;
Sous ce nom tout est désirable.

Bon, se dit quelquefois absolument & advèrbialement. Boire du *bon*, on sous-entend vin. Il fait *bon* vivre en ce païs-là; pour dire, On y vit à *bon* marché. On dit aussi, Il fait *bon* vivre, & ne rien sçavoir, on apprend toûjours. Il fait *bon* battre glorieux, il ne s'en vante pas. Il fait *bon* être en la compagnie des honnêtes gens. Tenir *bon*, c'est, Se défendre avec courage, disputer avec opiniâtreté. Faire *bon*, promettre de payer pour soi, ou pour autrui. A quoi *bon* tant de soins? pour dire, Que sèrt-il? Sentir *bon*; pour dire, Éxhaler, ou ressentir une odeur agréable. Coûter *bon*, ou *bonne*; pour dire, Faire quelque grande pèrte en acquérant quelque chôse peu considérable. On dit aussi, *Tout de bon, à bon escien*, pour dire, Sérieusement, & sans jeu ni fiction. On dit aussi, qu'un homme trouve *bon* quelque chôse, lorsqu'il l'approuve, qu'il la goûte bien, tant au propre qu'au figuré. Et on dit absolument, *Bon bon* cela, quand il en demeure d'accord. On dit aussi, Il y fait *bon*; pour dire, l'occasion est favorable. Il fait *bon* semer, donner bataille, &c. Il fait *bon* avec ce Seigneur; pour dire, On fait fortune avec lui. On dit aussi, Il y fait *bon*; pour dire, Il y fait sûr, ou pour dire, Le tems, l'occasion est favorable pour faire une telle chôse. Il fait *bon* passer la rivière à ce gué. Il fait *bon* se fier aux gens d'honneur. Ce drap est d'un *bon* user. On dit au Palais, Comme il avisera *bon* être, comme *bon* lui semblera.

Bon, se dit provèrbialement en ces phrâses. Les *bons* pâtissent pour les mauvais, quand on fait un mauvais jugement de plusieurs pèrsonnes du même genre, quoiqu'il y en ait parmi de fort innocens. On dit, que les *bons* maîtres font les *bons* valets; pour dire, qu'il faut qu'il y ait de la douceur & de l'amitié réciproque entre les maîtres & les valets. Les *bons* comptes font les *bons* amis. A tout *bon* compte revenir. Recevoir une somme à *bon* compte. On dit aussi, Joüer *bon* jeu, *bon* argent; pour dire, qu'il faut bien payer quand on jouë sérieusement. On dit aussi, *Bonne* mine & mauvais jeu; pour dire, Ne pas faire paroître tous les chagrins qu'on a dans l'âme, ou cacher ses méchantes affaires. Contre fortune *bon* cœur; pour dire, qu'il faut de la constance dans les advèrsitez. On dit aussi, A *bon* entendeur salut, quand on fait quelque reproche ou reprimende à quelqu'un en

en paroles couvertes. On dit, Avoir *bon* pied & *bon* œil ; pour dire, Être alerte, avoir l'esprit present pour ne se pas laisser surprendre, prendre garde à tout. On dit, *Bon* jour, *bonne* œuvre ; pour dire, que les méchans prennent l'occasion des bonnes Fêtes pour faire leurs crimes, lorsqu'on s'en déffie le moins. On dit, A *bon* chat, *bon* rat, de ceux qui se battent avec forces égales. On dit aussi d'un homme doux & simple, que c'est un *bon* Prince. On dit aussi, Mettre quelqu'un sur le *bon* pied, non seulement pour établir sa fortune, & le faire paroitre avec éclat, mais encore pour le mettre en disposition d'obéïr, de ne point contredire. On dit aussi, A quelque chôse malheur est *bon* ; pour dire, qu'un habile homme peut profiter des malheurs qui lui arrivent. On dit aussi à un homme qui fait trop de cérémonie pour se couvrir, Couvrez-vous, la chaleur vous est *bonne*. On dit aussi, qu'un homme n'est *bon* à rien, n'est *bon* qu'à noyer, n'est *bon* ni à rôtir, ni à boüillir, n'est *bon* à aucune sauce ; pour dire, que c'est un homme inutile, qui n'est propre à quoi que ce soit. On dit aussi, qu'on ne seroit pas *bon* à jetter aux chiens, si on avoit fait une telle chôse ; pour dire, qu'on attireroit l'indignation publique sur soi. On dit aussi, que ce qui est *bon* à prendre est *bon* à rendre, de ceux qui s'emparent du bien d'autrui injustement, & par provision. On dit encore, un *bon* averti en vaut deux ; pour dire, Un homme est bien plus fort quand il a pris ses précautions. On dit, qu'un valet est allé à la *bonne* eau, quand il est longtemps à revenir. On dit aussi, qu'un homme ne tirera rien d'un autre que par le *bon* bout, pour dire, qu'il n'en aura rien que par la force, par la voye de la Justice. On dit aussi, Qui *bon* l'achéte, *bon* le boit ; pour dire, qu'on trouve de l'avantage à n'acheter que de *bonnes* denrées. On dit aussi, Tout cela est bel & *bon*, mais l'argent vaut mieux, à ceux qui apportent des raisons & des excuses pour ne point payer. On dit aussi, qu'un homme est un *bon* Gaulois ; pour dire, qu'il est à la vieille mode ; qu'il est *bon* François ; pour dire, fort affectionné à sa patrie ; &, En *bon* François ; pour dire s'expliquer franchement, & sans rien déguiser. Une *bonne* fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. On disoit autrefois, *Bon* prou vous fasse, Je souhaite que cela vous profite.

BON. s. m. Térme de relation. C'est le nom d'une Fête que les Japonois célèbrent tous les ans à l'honneur des morts. Ce jour là on voit à châque porte des chandelles allumées, & châcun courir aux tombeaux chargé de plats pleins de mèts éxquis qu'ils offrent aux morts. *Ambass. des Holl. au Jap. 1. p. 114.*

BONNES. s. f. & plur. Térme des jeux de carte, quoique ce mot vienne de *bon*, on le met ici, & non pas sous bon adj. parce qu'il ne se dit point au singulier. On appelle *bonnes* toutes les fois qu'on a une couleur privilégiée, j'ai quatre *bonnes*, j'ai six *bonnes*.

BONACE. s. f. Calme de la mèr, quand le vent est abbatu, ou a cessé ; quand le ciel est sérein, & la mèr tranquille. *Malacia.* La *bonace* trompe souvent le Pilote. La *bonace* se tourne souvent en orage. Je crains les *bonaces* qui me peuvent retarder le bonheur de vous voir. VOIT. On le dit figurément en Morale. Le Gouvèrnement Politique est aisé pendant la *bonace* & la paix. Tout nous rit, nôtre navire a la *bonace* qu'il désire. MOL. Ménage dérive ce mot de *bonacia*.

BONASSE. adj. m. & f. Qui est bon, simple & facile, qui se laisse conduire par les autres ; & quelquefois qui est imprudent. *Simplex, facilis.* Vous avez affaire à un homme d'un naturel *bonasse*, il entendra volontiers à un accommodement. Ce mot est du stile bas.

BONAVOGLIE. s. m. Térme de Marine. Galérien volontaire ; un homme qui se louë volontairement pour tirer la rame. *Remex voluntarius.* Ménage écrit *Bonne voüille*.

BONBANC. s. m. Sorte de piérre fort blanche qui se tire des carrières qui sont aux environs de Paris. Le *Bonbanc* se mouline & ne résiste pas beaucoup au fardeau, mais il subsiste lorsqu'il n'est ni dehors, ni à l'humidité. Celui qui a un lit coquilleux & quelques molières, est le meilleur. Il a depuis 15 pouces jusqu'à 24 de hauteur, & on s'en sert aux façades de dedans des bâtimens, & pour faire des rampes & des appuis. On en tire aussi des colonnes.

BONCORE. s. m. Térme de Fleuriste. C'est le nom d'un Narcisse, qui produit à l'extrémité de sa tige douze fleurs qui ont les feüilles blanches & épaisses, & au milieu de ces feüilles un godet crépu & pelissé. On lui a donné le nom de *Boncore*, parce que celui qui l'a trouvé le prémier s'appelloit ainsi.

BOND. s. m. Réflexion, rejaillissement que fait un corps dur en tombant à tèrre. *Saltus ex soli repercussu.* Un balon en tombant fait plusieurs *bonds*. Le boulet rejaillit sur lui d'un *bond* qu'il fit. Ils se mirent à rouler des piérres du haut de la montagne, qui faisant plusieurs *bonds*, en tomboient avec plus de violence. VAUG.

Quelques-uns tirent ce mot du Grèc βόμβος, βομβεῖν, *resonare, strepere*, ce qui est le propre des chôses qui bondissent.

BOND, se dit particuliérement dans les jeux de paume, pour marquer le saut que fait la balle en s'élevant en l'air, de dessus le carreau. C'est un coup pèrdu quand on prend la balle du second *bond*.

BON, se dit aussi des sauts fréquens que font les chevaux, les agneaux, les chévres, & autres animaux par gayeté, ou par emportement. *Saltus.* Ce cheval ne va que par sauts & par *bonds*.

La même chôse se dit aussi figurément d'une cèrtaine manière d'écrire fougueuse & impétueuse.

> *Sa Muse déréglée en ses vèrs vagabonds,*
> *Ne s'élève jamais que par sauts & par* bonds. BOIL.

On dit provèrbialement, Faire une chôse du second *bond*, quand on la fait de mauvaise grâce, & lorsqu'on n'en est plus requis. Cette phrâse est tirée du jeu de la paume, à cause que le coup qu'on joué après le second *bond* ne vaut rien. On dit aussi prendre la balle au *bond*, ou entre *bond* & volée ; pour dire, Prendre justement le tems, l'occasion favorable de faire, d'obtenir quelque chôse. On dit aussi, qu'un homme a fait faux *bond*, lorsqu'il a fait banqueroute, ou qu'il a manqué à quelque devoir d'amitié, à quelque chôse qu'il avoit promise. Cette fille a fait faux *bond* à son honneur.

BONDE. s. f. Grande pale ou piéce de bois qui sèrt à boucher la rigole qu'on laisse dans la chaussée d'un étang, pour en faire écouler les eaux quand on le veut pêcher. *Objectaculum ligneum.* Elle se léve avec un vis, ou des leviers.

On dit figurément, Lâcher la *bonde* à ses soupirs, à ses larmes, & à ses passions ; pour dire, les laisser couler, ou agir en pleine libèrté. *Laxare viam, aditum.*

BONDE. s. m. Arbre d'une grandeur prodigieuse qui se trouve au Royaume de Quoya, & qui surpasse en hauteur tous les autres arbres des forêts. Il a plus de six ou sept brasses d'épaisseur, & son écorce toute hérissée d'épines épaisses. Son bois est huileux, & l'on en fait des canots, des cuillières, des plats & des chaises. On fait d'excellent savon avec ses cendres, qu'on passe en léssive, & que l'on mêle avec de vieille huile de dattes. Les planches qu'on tire des racines de cet arbre, qui paroissent cinq ou six pieds au dessus de tèrre, sèrvent à faire des portes & autres chôses semblables. On en coupe des rameaux qu'on plante dans les confins des villages pour les séparer. Les racines prennent fort facilement, & en peu de tems elles deviennent de grands arbres. Voyez Dapper p. 254.

BONDIR. v. n. Faire des bonds. *Salire, resilire, subsilire.* La tête du criminel *bondit* deux ou trois fois sur l'échafaut. Les chévres *bondissent* dans les campagnes. On dit aussi, que le cœur *bondit*, quand l'estomac se souléve par quelque dégoût, ou quand on est prêt de vomir. *Commoveri, nauseam experiri.*

> *Comme un jeune cabri l'on vous voit en cadence*
> Bondir *au bal légèrement ;*
> *Il vous sied encor mieux de marcher posément,*
> *Sous le poids d'un enfant de France.*

Cela est pris d'une piéce sur la grossesse de Madame la Dauphine.

BONDIR. Térme de Vénerie. Faire *bondir*, c'est dire qu'un cèrf, un dain, un chevreüil, fait partie de la reposée d'autres bêtes fauves. SALNOVE.

BONDISSANT, ANTE. adj. Qui bondit. *Saliens, resiliens, subsiliens.* Il ne se dit guères que des animaux, comme chévres, agneaux qui *bondissent* dans les champs.

> *Cent bœufs sur tes guérets tracent mille sillons,*
> *Mille agneaux* bondissans *paissent dans tes vallons.*
> MÉNAGE.

BONDISSEMENT. s. m. Qui ne se dit que du *bondissement* du cœur soulevé par quelque prochain vomissement, ou quelque dégoût. *Nausea.*

BONDON. s. m. Cheville de bois grosse & courte, qui sèrt à boucher un trou qu'on laisse aux tonneaux par dessus pour les emplir. *Dolii obturamentum.*

BONDON, signifie aussi, le trou même qui est bouché. Quand le vin bout, l'écume sort par le *bondon*. *Cadi, dolii umbilicus.*

BONDONNER. v. act. Boucher le bondon d'un tonneau. *Obturare dolium.* Ce vin a assez boüilli dans ces tonneaux, il le faut *bondonner*.

BONDRÉE. s. f. Oiseau de rapine qui a le béc court, la tête plate & grosse, le col fort court garni de beaucoup de plumes. Tout le dessus de cet oiseau est d'une couleur assez obscure. Le ventre est blanc, marqueté de plusieurs taches longues & d'une couleur brune. Sa queuë est fort large. Aldrovandus donne trois testicules à cet oiseau. C'est pour cette raison que les Latins l'appellent *buteo triorchis*. Car τριόρχης est un mot Grèc qui signifie, *qui a trois testicules*. Les Italiens appellent cette espèce d'oiseau *poyano*, les Espagnols & les Portugais, *Gaccia*.

D'autres

D'autres distinguent quatre espéces de Buses, dont deux qu'ils appellent Buses, ou Busards, *Perenopteros*, ou *Oripelargos*, sont des espéces d'aigles, dont nous avons parlé au mot Buse. Pour les deux autres espéces ils les nomment seulement Buse, *Buteo*. La première espéce qu'ils nomment simplement Buse, & en Latin *Buteo*, & *Triorchis*, est celle à laquelle ils attribuënt ce qui vient d'être dit ici. Nous l'avons décrite au mot Buse. La seconde espéce qu'ils appellent Buse de Bellon, est l'oiseau, selon eux, qui est appellé communément *Bondrée*. Voici comme Bellon en parle : Si on la considère, le vol étendu par le dessous, on lui vèrra les éxtrémitez des cinq premières grandes pannes noires, à la partie éloignée du ventre ; car tout le reste qui en approche paroit blanc lorsqu'elle vole ; mais lorsqu'elle est sur la perche, le vol plié, elles paroissent d'un cendré obscur, ou noirâtre, & les cinq premières ont des crans noirs, comme une scie à l'endroit où ils commencent à blanchir ; les pannes qui couvrent le ventre seroient entièrement blanches, si une tache noire ne paroissoit au bout ; elle prend du milieu du tuyau. Les plumes dont les jambes sont revêtuës sont obscures. Ses ongles sont médiocrement crochus, & ne sont pas fort grands. Pour ce qui regarde la divèrsité de sa queüe, elle est comme au Francolin, & travèrsée avec le même ordre. Ses jambes sont courtes, & ne sont pas entièrement rondes. Ses doigts sont couverts de tablettes ou d'anneaux. Le reste est couvert de petites taches, & est jaûne de part & d'autre. Son béc est court & noir à la pointe ; sçavoir, à l'endroit auquel il est crochu. Le tour des nazeaux & l'ouvèrture de son béc sont jaûnâtres. L'âge apporte souvent du changement à la couleur de leur pannache, comme en tous les autres oiseaux de proye. Celui-ci se prend d'une manière assez facile. L'Oiseleur attache une souris contre tèrre, le ventre en haut, & met un cèrcle de bois qui l'environne, & qui sert à mettre des vèrgettes engluées, qui sont dressées tout autour, la *bondrée* voulant prendre le mulot, ou la souris, demeure prise à la glu. Il y a des païs où l'on nomme cet oiseau un Goiran.

BONE. s. f. Port de mèr & ville d'Afrique, autrement appellée la neuve Hippone, ou la nouvelle *Bone*. *Bona Hipponoya*. Ce nom s'est fait par corruption de celui d'Hippone, parceque l'on prétend que c'est l'Hippone de Ptolémée, ou qu'elle a été bâtie des ruines de celle-là. Voyez Marmol. T. II. p. 434. & suiv.

BONET, & vulgairement *Bond*. Nom propre d'homme. *Bonitus*, d'où le nom François s'est formé. *Bonus*, *Bonifacius*. S. *Bonet*, d'une très-bonne famille d'Auvèrgne, naquit vers l'an 623. & fut Grand Échanson de Sigebert Roi d'Austrasie, & ensuite son Référendaire, puis Évêque de Clermont. Voyez Baillet T. I. p. 181. M. Savaron, dans ses notes sur la vie de S. *Bonet*, dit qu'on l'appelle vulgairement *Bon*, & non pas *Bond*, comme M. Baillet. Voyez les notes & rechèrches de Savaron sur la ville de Clèrmont p. 184.

BONGOMILE. s. m. & f. Nom de Secte. Hérétique qui suit les erreurs de Basile, qui sous l'habit de Moine éxèrçoit la Médécine. Il nioit la Trinité, soutenoit que Dieu avoit une forme humaine, que les Anges avoient créé le monde, que l'Archange S. Michel s'étoit incarné. Il ne recevoit que sept livres de l'Écriture ; il blâmoit le culte des images, & outrageoit la sainte Croix. Il tenoit que le Baptême de S. Jean étoit celui de l'Église, &c. Voyez Baronius à l'an 1118. de J. C. N. XII. & Sanderus hér. 138.

BONHEUR. subst. m. Félicité, possession d'un bien. *Felicitas*, *prospera*, *secunda fortuna*. Les hommes ne sçauroient joüir d'un *bonheur* parfait que dans le ciel. Les payens ont estimé que le *bonheur* étoit dans la possession de la vèrtu. Les voluptueux le font consister dans la joüissance de toutes sortes de plaisirs.

> *Ha! qu'un pécheur est misérable,*
> *Quand suivant d'injustes désirs,*
> *Dans la gloire & dans les plaisirs,*
> *Il espère trouver un* bonheur *véritable.* L'Abbé Tetu.

Tout plaisir, ou sentiment agréable, est un *bonheur*, puisqu'il met l'âme dans un état de joye, & de satisfaction. Malb. C'est parler très-improprement que de donner le nom de *bonheur* à l'état où les plaisirs des sens mettent l'âme. S. Augustin, & tous les Philosophes, ont défini *le bonheur, ce qui est désirable pour soi-même*. Port-R.

Ce mot vient d'*heur*, qui signifioit *bonheur*, d'où vient le mot d'*heureux*, peut-être du Latin *hora*.

Ménage a observé qu'on ne s'en sèrt au plurier, que quand il est opposé à *malheurs*. Je ne ferois cependant point de difficulté de dire, il lui est arrivé toutes sortes de *bonheurs*. Corn. Il lui pourroit arriver tous les *bonheurs* & tous les malheurs du monde, qu'il ne se hausseroit, ni se baisseroit. Vaug. *Rem.* Cependant il est cèrtain qu'excepté de cèrtaines phrâses semblables à celles-là, le mot de *bonheur* ne se dit jamais qu'au singulier. Ne parlez point de vôtre *bonheur* devant les misérables ; la comparaison qu'ils font de leur état au vôtre, leur est odieuse. La Bruy.

> *Que vôtre* bonheur *est extrême!*
> *Cruels lions, sauvages ours,*
> *Vous qui n'avez dans vos amours*
> *D'autre régle que l'amour même.* La Suze.

Bonheur, se dit aussi en cette vie, des honneurs, des richesses, des plaisirs, & de tout ce qui contribuë à la rendre agréable. Le *bonheur* de la vie est travèrsé de mille déplaisirs.

Bonheur, se dit encore des rencontres fortuites ; du hasard. Le *bonheur* est nécéssaire aux grands Capitaines, aussi bien qu'aux joüeurs. Cet homme a joüé de grand *bonheur*, d'être échapé des piéges qu'on lui a tendus ; il en a été avèrti par *bonheur*. Dans ce sens on entend par ce mot, un événement favorable à quelqu'un, qui n'est point une suite de ses soins, & de sa prévoyance, & à quoi il n'a point contribué par son adresse. On attache communément une autre idée à ce qu'on appelle *bonheur*. On croit d'ordinaire qu'il y a un certain principe de *bonheur* qui accompagne cèrtaines pèrsonnes, & qui les fait réüssir en des chôses où d'autres échoüeroient, sans que l'on puisse attribuer ce bon succès à leur prudence. Mais à proprement parler le tèrme de *bonheur* ne signifie rien dans la bouche de bien des gens ; ou ils y joignent des idées très-obscures. Car si le *bonheur* est un effet du *hasard* lequel se détèrmine sans régle, & par caprice, l'on ne peut pas dire, que le *bonheur* est attaché & fixé à cèrtaines pèrsonnes : autrement c'est fixer & détèrminer une chôse, qui ne peut être ni fixée, ni détèrminée.

Bonheur, se dit aussi en tèrmes de complimens par éxaggération. Depuis que j'ai eû le *bonheur* de vous écrire, de vous voir, de vous parler.

BONIFACE. s. m. Est un nom propre d'homme, qui se dit aussi en convèrsation de ceux qui sont doux, simples, & incapables de malice. Cet homme est un vrai *Boniface*.

BONIFIER. v. act. Rendre meilleur. *Meliorem reddere*. Ce jus d'esclanche *bonifiera* nôtre sauce. Un zest d'orange *bonifie* le vin. La marne *bonifie* les tèrres labourables.

Bonifier, en tèrmes de Marine, signifie, Dépecer une baleine, en tirer ce qu'il y a de bon, en fondre le lard sur la gréve. On tire quelquefois d'une baleine qu'on *bonifie* jusqu'à 7 ou 800 livres de ses huiles, & de ses barbes.

BONITE. s. m. Poisson qui est fort commun sur la mèr Atlantique, qui est d'un goût, & d'une couleur assez approchante de celle de nos maquereaux, si ce n'est qu'il est bien plus grand. Il se pêche plus fréquemment en haute mèr, que le long des côtes, c'est un des ennemis des poissons volants. Il est gros, rond, & a environ deux piéds en ovale, y compris la tête, auprès de laquelle il a deux grands ailerons pointus comme ceux du marsoüin ; & depuis ces ailerons une ligne d'écaille tirée jusques à la queuë, qui est fourchuë, & deux autres au dessous, une au bas ventre, & une inégalement grande depuis le milieu du dos jusqu'à la queuë. Il est couvert d'un cuir comme le marsoüin : il est demi chair & demi poisson. Ce qui est proche de la grosse arête, qui est la seule qu'il ait, est une chair semblable à celle du marsoüin, mais plus tendre, & d'un goût incomparablement meilleur, & qui approche de celui du canard. Elle est séche, fèrme, & fort nourrissante. Quelquefois la mèr en est prêsque toute couvèrte. On les voit sauter dix ou douze pieds de haut, & alors on les prend avec des foines, des tridents, & des harpons ; on les prend aussi avec des hameçons, gros comme le petit doigt, où l'on met deux plumes de pigeons blancs enveloppées de petits linges, l'on attache la ligne à une vèrgue, en sorte que l'hameçon, qui semble être un petit poisson volant, ne fait que sautiller dans l'eau, & la *bonite* ne manque pas de se jetter dessus, & de se prendre. P. Du Tertre. *hist. des Antil. Tr. IV. ch.* 1. §. 12.

Cet Auteur, comme l'on voit, fait *bonite* féminin, & non pas masculin. Il semble que c'est le mieux. Plusieurs croyent que ce poisson est le même que le Thon. Lonvill. *hist. nat. des Ant. Liv. I. Ch.* 16. *Art.* 4.

BOnNARET, ou BONAREZ. Voyez CONCOMBRE.

BOnNE. Voyez BON.

BOnNE. s. f. Voyez BEUVE.

BOnNE. s. f. *Bonna*. Ville d'Allemagne sur le Rhin à quatre lieuës au dessus de Cologne, capitale de l'Électorat, comme Cologne l'est de l'Archevêché. *Bonne* est ancienne ; on prétend qu'elle a été bâtie au plus tard par Drusus sous l'Empire d'Auguste. *Bonne* s'est appellée anciennement *Colonia Julia*, *Verona*, & *Ara Ubiorum*, à ce que l'on prétend. Hoffman donne à cette ville 28 ^{d}, 48 ' de longitude, & 50 ^{d}, 42 ' de latitude. M. De L'Isle ne la

met qu'à 24 d, 40'. de longitude. Il ne faut point écrire *Bon*, comme a fait Maty, mais écrire & prononcer toûjours *Bonne*; c'est l'usage.

BOnNEAU. s. m. Tèrme de Marine. Morceau de bois, ou de liége, qui flote sur l'eau, & qui marque l'endroit où l'on a moüillé l'ancre. C'est aussi quelquefois un baril relié de fèr. On l'appelle autrement *Gaviteau*, ou *Hoirin*.

BOnNEMENT. adv. D'une manière bonne, sincère, naïve, *Simpliciter*, *bona fide*. Il a confessé sa faute naïvement, *bonnement*, à la bonne foi.

Il marque quelquefois de l'incèrtitude. Je ne sçaurois *bonnement* dire où j'ai appris cette histoire. Je ne sçai pas *bonnement* la date de ce contrat.

BOnNET. s. m. Habillement qui sert à couvrir la tête, & qui en a à peu près la figure. *Pileus*, *Pileum*. *Bonnet* d'enfant. *Bonnet* à l'Angloise. On met les cheveux sous le *bonnet* pour les friser. Il y a des *bonnets* de plumes, des *bonnets* ronds, des *bonnets* de fèr, ou salades. On voit sur divèrses médailles des *bonnets* à la Phrygienne.

C'est dans l'entrée de Charles VII. à Roüen le 10. Novembre 1449. ou du moins sous ce régne, qu'on commença à voir en France l'usage des chapeaux & des *bonnets*, qui s'y introduisit depuis peu-à-peu à la place des chaperons, desquels on s'étoit servi de tout tems. P. DAN. T. II. p. 1204. M. Le Gendre dans les mœurs & cout. des Fr. p. 234. remonte plus haut. On commença, dit-il, sous Charles V. à abattre sur les épaules l'aumusse & le chaperon, & à se couvrir d'un *bonnet*; si ce *bonnet* étoit de velours, on l'appelloit mortier; s'il n'étoit que de laine, on le nommoit simplement *bonnet*. L'un étoit galonné, l'autre n'avoit point d'ornement, que des cornes peu élevées par l'une desquelles on le prenoit. Il n'y avoit que le Roi, les Princes & les Chevaliers, qui se servissent de mortier, le *bonnet* étoit la coëffure du Clèrgé & des Graduez, le mortier fut peu à la mode, les *bonnets* y ont toûjours été, avec cette difference, qu'autrefois ils étoient de laine, & que depuis environ 100 ans on ne les fait plus que de carte, que l'on couvre de drap ou de sèrge.

Ménage dérive ce mot de l'Anglois *bonnet*, ou de l'Allemand *bonnit*. Le P. Pezron prétend que *bonnet* est un mot Celtique. Pasquier dit qu'il est venu par corruption de *bourrelet*, parceque les chaperons, qui étoient autrefois la couvèrture de la tête que les gens de robbe ont quittée les dèrniers, étoient environnez d'un *bourrelet* rond qui couvroit la tête, & le surplus pendoit d'un côté & d'autre; & comme il étoit inutile, on l'a retranché pour en faire des *bonnets ronds*, que depuis on a changé en *bonnets quarrez* de l'invention d'un nommé Patroüillet. Ils furent aussi appellez *bonnets à quatre brayettes*. On appelle aussi *Bifurcati Canonici*, les Chanoines qui portoient des *bonnets quarrez*. Il dit aussi, que quand on a donné le *bonnet* dans les Universitez aux écoliers, c'étoit pour montrer qu'ils avoient aquis toute libèrté, & n'étoient plus sujets à la vèrge des supérieurs, à l'imitation des Romains, qui donnoient un *bonnet* à leurs esclaves, quand ils les vouloient affranchir. C'est aussi pour cela qu'on les appelle *maitres*.

Le *bonnet* sur les médailles est le symbole de la libèrté. Elle le tient de la main droite, par la pointe, & il a la forme de ceux que portent nos matelots. Voyez les Antiq. de Nismes de Paradin p. 177. Les Esclaves à qui l'on donnoit la libèrté prenoient ce *bonnet*; d'où venoit le provèrbe, *vocare servos ad pileum*. Voyez Erasme Adag. Cent. I. n. 27. Aulu-Gelle Liv. VII. ch. 4. & Bude sur la dernière loi *ff. de Origin. Jur.*

Quoiqu'on ait mis dans la définition de *bonnet*, qu'il a à peu près la figure de la tête, cela n'empêche pas qu'on ne donne ce nom à des habillemens de tête qui n'en ont guère la figure. Tel est celui des Chinois. Ils n'ont point l'usage du chapeau, comme nous, mais ils portent un *bonnet*, que la civilité leur défend d'ôter. Ce *bonnet* est différent selon les différentes saisons de l'année; celui dont on use en été, a la forme de cône, c'est-à-dire, qu'il est rond & large par le bas, mais court & étroit par le haut, où il se tèrmine tout-à-fait en pointe. Le dedans est doublé d'un beau satin, & le dessus couvert d'une nate très-fine, & très-estimée dans le païs. Outre cela on y ajoute un gros flocon de soye rouge qui tombe tout à l'entour, & qui se répand jusques sur les bords; de sorte que quand on marche, cette soye flotte irréguliérement de tous côtez, & le mouvement continuel de la tête lui donne un agrément particulier. Quelquefois au lieu de soye on porte une espéce de crin d'un rouge vif & éclatant, que la pluye n'éfface point, & qui est sur tout en usage parmi les Cavaliers. En hyver on porte un *bonnet* de peluche, bordé de zibeline, ou de peau de renard; le reste est d'un beau satin noir, ou violet, couvert d'un gros flocon de soye rouge, comme celui d'été. Il n'y a rien de plus propre que ces *bonnets*; on les vend quelquefois huit & dix écus; mais ils sont si courts que les oreilles paroissent toûjours découvèrtes, ce qui est très-incommode au soleil & dans les voyages. Quand les Mandarins se trouvent en cérémonie le haut du *bonnet* est tèrminé par un diamant, ou par quelque autre pièrre de prix assez mal taillée, mais enchassée dans un bouton d'or très-bien travaillé. Les autres ont un gros bouton d'étoffe, de cristal, d'agathe, ou de quelque autre matière que ce soit. P. LE COMTE.

BONNET, est quelquefois un ornement, ou une marque de quelque caractère. Un *bonnet* rouge, est un chapeau de Cardinal. Un *bonnet* de Docteur, est un *bonnet* qu'on donne à ceux qui reçoivent le Doctorat. Les Docteurs vont toûjours en robbe & en *bonnet* aux cérémonies.

BONNET QUARRÉ, est le *bonnet* que portent les gens d'Église, les gens de Justice, & les gens de College, qui sont Philosophes, ou Graduez. *Pileus quadratus*, ou si l'on veut se servir de l'expression de Wiclef, *Pileus bifurcatus*; car cet Hérésiarque dans son Trialogue art. 10. appelle les Chanoines *bifurcati*, à cause de leurs *bonnets quarrez*. Pasquier & du Vair racontent le changement qui est arrivé dans la forme de ces *bonnets*. Il dit qu'on les appelloit *bonnets ronds* de son tems, quoiqu'ils fussent quarrez. Ils disent qu'à ces *bonnets*, qui étoient ronds, on commença d'y apporter je ne sçai quelle forme de quadrature grossière & lourde, qui fut cause qu'on les appelloit *bonnets* à quatre brayettes; que le prémier qui y donna la façon fut un nommé Patroüillet, lequel se fit fort riche Bonnetier aux dépens de cette nouveauté.

Le P. Lobineau dans l'histoire de Bret. T. I. p. 845. prétend qu'au XIII[e] siécle, & même plus de deux cens ans auparavant, l'usage étoit en Bretagne parmi les Écclésiastiques, sur tout parmi les Chanoines, de porter de cèrtains chapeaux qui étoient comme des *bonnets*, & que c'est de là que sont venus les *bonnets quarrez* des Écclésiastiques, qui, ajoûte-t'il, tout de même que les mîtres ont crû peu-à-peu jusqu'à l'énorme figure qu'on leur donne à present.

BONNET, est quelquefois une marque d'infamie. Le *bonnet jaune* est la marque des Juifs en Italie: à Luques ils le portent orangé. Le *bonnet vèrd* est la marque de ceux qui ont fait cession.

> *Et que d'un* bonnet vèrd *le salutaire affront,*
> *Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.* BOIL.

Autrefois ceux qui avoient fait cession de leurs biens étoient obligez de porter un *bonnet verd*, pour être connus de tout le monde, afin qu'on ne pût être trompé dans le commèrce que l'on avoit avec eux. Il y a un Arrêt du Parlement de Roüen du 15. Mars 1584, & un du Parlement de Paris du 26. Juin 1682, par lesquels il est jugé que ceux qui feroient reçus au bénéfice de cession, après avoir justifié la pèrte de leurs biens sans fraude, feroient tenus de porter le *bonnet vèrd*, & que s'ils étoient trouvez ne l'ayant pas, ils feroient déboutez du bénéfice de la cession, pèrmis à leurs créanciers de les emprisonner, en leur fournissant un *bonnet* par an à leurs dépens. Par arrêt du 10[e] Mai 1622, un Gentilhomme qui fait cession de biens doit porter le *bonnet vèrd*. Par Arrêt du 1. Decembre 1628, un cessionnaire de biens fut condamné à porter le *bonnet verd* continuellement, sans distinction de jours de fêtes; mais aujourd'hui cela n'est pas éxécuté. BRUNEAU. Cet usage du *bonnet vèrd* n'a été introduit en France par aucunes Ordonnances, mais par les Arrêts des Cours Supérieures. RAGUEAU.

E. Guichard dit, que de *bonle*, *colline*, *bonnet* a été formé en François, *pileus nocturnus*; comme aussi, continuë-t'il, Turban a été dit *à turbinis figurâ*, & plusieurs semblables mots, qui retiennent le nom de leur figure.

On dit figurément, qu'une question passe du *bonnet*, qu'on opine du *bonnet*, lorsque tout le monde est de même avis, ou qu'on opine sans raisonner, & selon le sentiment de ceux qui ont déja opiné.

BONNET A LA POLONOISE. C'est un *bonnet* fort long, & prèsque de même largeur depuis l'ouvèrture jusques au bout: ce bout est émoussé & tant soit peu courbé. Quelques Botanistes se sèrvent de ce tèrme pour exprimer la figure de la partie supérieure de la fleur de l'aconit appellé *Tue-loup*.

BONNET A PRÊTRE, en tèrmes de Guèrre, est un dehors ou piéce détachée qui a deux angles rentrans, & trois saillans, qui est prèsque comme une double tenaille; si ce n'est que ses côtez sont en queuë d'aronde, au lieu d'être parallèles, & occupent moins de tèrrain en dedans, c'est-à-dire, vèrs la gorge, qu'ils n'en occupent du côté de la campagne.

BONNET A PRÊTRE, se dit aussi d'une plante, qui porte un petit fruit rouge, quarré, & en forme d'un *bonnet* de Prêtre. On l'appelle autrement *fusain*, ou *fusin*. Voyez l'un ou l'autre de ces mots.

BONNET,

BONNET, est aussi le nom du second ventricule du bœuf, & des autres animaux qui ruminent, qu'on appelle autrement *reseau*. *Reticulum*. C'est où les alimens tombent quand ils ont ruminé, pour y faire une seconde digéstion, & de là passer dans le troisième ventricule, qu'on appelle le *millet*. Il a été nommé *bonnet*, parce qu'il ressemble au *bonnet* de lacis, dans lequel les femmes autrefois enfermoient leurs cheveux.

On dit provèrbialement, Triste comme un *bonnet* de nuit sans coëffe, à cause qu'un *bonnet* en cet état est sans ornement & sans propreté. On dit, Mettre la main au *bonnet*; pour dire, Saluer quelqu'un, à cause que les enfans qui ont leur *bonnet* attaché saluënt ainsi. On dit aussi, de trois personnes liées de grande amitié, & qui sont toûjours de même sentiment, que ce sont trois têtes en un *bonnet*. On dit aussi, que Janvier a trois *bonnets*; pour dire, qu'il se faut bien couvrir la tête durant le froid. On dit, qu'un homme a mis son *bonnet* de travers; pour dire, qu'il est chagrin, & qu'il querelle tout le monde. On dit encore, *Bonnet* blanc, ou blanc *bonnet*; pour dire, que deux chôses sont égales, & qu'on peut prendre indifféremment l'une pour l'autre. On dit, qu'un homme a la tête près du *bonnet*; pour dire, qu'il est aise à mettre en colère, à s'emporter. On dit, J'y mettrois mon *bonnet*; pour dire, Je gagerois ce que j'ai de plus précieux, ce qui m'est le plus nécéssaire.

BONNETADE. s. f. Révérence, compliment, cageollerie qu'on fait à ceux dont on croit avoir besoin. Les plaideurs sont accoûtumez à faire bien des *bonnetades* à leurs Juges. Cela ne se peut dire qu'en riant.

BONNETER. v. act. Solliciter quelqu'un, lui faire la cour, en lui faisant bien des révérences. *Nudato capite frequenter honorem habere cuipiam*. Les Juges sont bien-aises d'être *bonetez* par leurs cliens. Cela est du stile bas & familier.

BONNETERIE. s. f. Corps de Marchands Bonnetiers, qui est le cinquième des six Corps des Marchands de Paris. *Pileorum Opificum Collegium*. Ils vendent toutes sortes de bonnets de drap ou de laine, de bas, & de camisolles tricottées, ou faites à l'aiguille, &c.

BONNETEUR. s. m. Filou, Trompeur, sur tout au jeu. *Fraudator, deceptor, fur*. Je croyois joüer avec d'honnêtes gens; c'étoient des *Bonneteurs*. Les *Bonneteurs* portent toûjours sur eux plusieurs jeux de cartes apprêtées. Les *Bonneteurs* ont des dez chargez, ou garnis de plomb. Un homme qui aime le jeu, doit sacrifier quelques pistoles, pour se faire instruire des différentes manières dont on peut tromper aux cartes & aux dez, afin de reconnoître & d'éviter les *bonneteurs*.

Apparemment qu'on a appellé ainsi ces filous parce qu'ils bonnettent les gens pour les engager au jeu, & les filouter; c'est-à-dire, qu'ils leurs font des civilitez, qu'ils les préviennent d'honnêtetez pour les attirer au jeu.

BONNETIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des bonnets. *Pileorum opifex*. Chardon de *bonnetier*. Voyez CHARDON.

On dit provèrbialement, qu'un homme est comme le *Bonnetier*, qu'il n'en fait qu'à sa tête; pour dire, qu'il ne prend conseil de pèrsonne, qu'il ne suit que son caprice.

BONNETTE, en tèrmes de Fortification, est une espéce de petit ravelin au delà de la contréscarpe pour y mettre un corps de garde avancé. *Munimenti genus quod Bonetam vocant*. Il n'a que deux faces, qui forment un angle saillant. Sa hauteur est de trois piéds, & il est bordé d'une palissade, qui en a encore une autre à la distance de dix ou douze pas. On l'appelle autrement *Fléche*.

BONNETTES. s. f. plur. Tèrme de Marine. Ce sont de petites voiles qu'on attache au bas des grandes voiles, quand il fait beau tems, ou trop peu de vent, pour aller plus vîte. *Artemon*. Ainsi elles sèrvent ou à agrandir celles du vaisseau, ou à en mettre un plus grand nombre. Il y a des *bonnettes maillées*, qui sèrvent à allonger les basses voiles, qui s'attachent à des anneaux, ou à des mailles ou des œillets qui sont en bas. Il y a d'autres *bonnettes en étui*, qu'on appelle autrement *coutelas*, qui s'attachent à chaque extrémité de la grande vèrgue sur des piéces de bois appellées *boute-dehors*, en sorte qu'elles régnent le long des côtez de la grande voile, pour l'élargir & prendre plus de vent. Il y a encore des *bonnettes lardées*; ce sont de petites voiles piquées avec du fil de voile, & lardées d'étoupe, dont on se sert pour boucher une voye d'eau, lorsqu'elle se trouve dans un endroit du vaisseau qu'on ne peut découvrir.

BONOSIAQUE. s. m. & f. Nom de Secte. Les *Bonosiaques* sont des hérétiques du IV^{e} siécle, qui étoient une secte de Photiniens, comme il paroît par le second Concile d'Arles Can. 17. Cependant ils baptisoient au nom de la très-sainte Trinité. De là vient que quoique ce Concile ordonne selon les anciens Canons, Can. 16. de baptiser les Photiniens, ou Pauliniastes, il régle néanmoins qu'on recevra les *Bonosiaques* sans baptême. Voyez BONOSIEN. C'est la même chôse.

BONOSIEN, ENNE. subst. m. & f. *Bonosianus*. Nom de Secte. Bonosus Évêque en Macédoine renouvella au 4^{e} siécle les erreurs de Photin, & enseigna que la sainte Vièrge n'avoit point été vièrge après l'enfantement. Ses disciples furent appellez *Bonosiens*, ou *Bonosiaques*. Le Pape Gélase les condamna avec Photin, &c. Gennadius & le Pape Innocent I. disent qu'ils suivoient les èrreurs de Photin. Voyez cependant la différence au mot BONOSIAQUE. On s'est trompé quand on les a nommez *Bonasiens*.

BONT. s. m. *Bonitus*. Nom propre d'homme, qui s'est formé de Bonet. Voyez BONET. Les Auvèrgnats appellent cet Évêque S. *Bonet*, les Parisiens S. *Bont*, comme on voit par le nom de son Église qui est prèsque au centre de Paris. Il y a aussi des Églises de son nom à Bourges, où l'on dit aussi *Bonnet*, & à Moulins. CHAST.

BONTÉ. s. f. Attribut de la Divinité, quand on la considère souverainement bonne à cause de sa clémence, de sa miséricorde, de ses grâces. *Bonitas*.

> *Rien n'est plus incertain que nôtre dernière heure:*
> *Heureuse incertitude, aimable obscurité,*
> *Par où la divine* bonté
> *A veiller, à prier sans cesse nous convie.* L'ABBÉ TETU.

Il se prend aussi pour les effets de cette bonté, c'est-à-dire, pour les faveurs, pour les bienfaits que Dieu répand sur les hommes par bonté.

BONTÉ, en Physique, est la qualité de ce qui est bon dans chaque corps; ce qui le pèrfectionne. La *bonté* de la tèrre. La *bonté* de l'or. Ce corps a tant de degrez de *bonté*. On ne sçauroit trop loüer la *bonté* de cette étoffe. On admire la *bonté* de son esprit, de sa mémoire. Il se confioit en la *bonté* de la place. VAUG. Les machines ne firent pas grand effet à cause de la *bonté* du mur. ABLANC.

BONTÉ, en Morale Chrétienne, se dit de la vèrtu; & particulièrement de la charité, de la douceur des mœurs, de l'inclination à assister son prochain; de la patience à souffrir les afflictions, les injures. La *bonté* est la source de toutes les vèrtus bienfaisantes, parce qu'elle paroît la plus opposée à l'amour propre, qui rapporte tout à sa propre utilité. M. ESP. Les ambitieux ne pratiquent la *bonté* que par une envie de régner dans tous les cœurs, & dans tous les esprits. ID. Nul ne mérite d'être loüé de *bonté*, s'il n'a pas la force d'être méchant. Toute autre *bonté* n'est le plus souvent qu'une paresse, ou une impuissance de la volonté. LA ROCHEF. Il est malaisé de distinguer la *bonté* générale, & répanduë sur tout le monde, de la grande habileté. ID. La *bonté* n'est pas une qualité fort loüable quand elle n'est pas accompagnée d'esprit & de jugement, sans quoi elle est fade, & ennuyeuse. M. SCUD. Les hommes sont aisément convenus que la *bonté* est une vèrtu, parce qu'il n'y a point de bonne qualité dont ils tirent plus d'avantage que de la *bonté*. M. ESP.

BONTÉ, dans les Princes, se dit particulièrement de leur clémence.

BONTÉ, se dit aussi des actions, & est opposée à *malice*. La *bonté* d'une action dépend souvent de l'intention avec laquelle on la fait. Cet homme est plein de *bonté*, sans malice; c'est la *bonté* même.

Il signifie aussi, Simplicité, facilité, sottise. *Simplicitas*. Cet homme s'est ruiné par sa *bonté*.

BONTÉ, se dit aussi des simples civilitez. Vous aurez la *bonté* de faire tenir ma lettre. Je rends graces à vos *bontez*. Vôtre *bonté* à me favoriser de vôtre attention, m'a fait prendre la libèrté d'étendre mon discours. Ne craignez point que j'abuse de vôtre *bonté*. Ils ne peuvent manquer de *bonté* pour moi, eux qui en ont pour tout le monde. VOIT. La *bonté* est représentée comme une Déesse vêtuë de gaze d'or, couronnée de ruë, avec un Pélican entre ses bras. Sa guirlande marque qu'elle n'a pas moins de force à extèrminer les mauvaises pensées, que la ruë a de vèrtu contre les malins esprits. Le Pélican est le symbole de son ardente charité. Sa robe est d'un métal qui se fait aimer par tout. ROCHEF.

BONZE. subst. m. & f. Tèrme de Relation. C'est le nom qu'on donne aux Prêtres Orientaux; particulièrement à la Chine & au Japon. *Bonzius*. Il y a au Japon un *Bonze* souverain qui décide en dèrnier ressort de tout ce qui regarde le culte des Dieux. Les *Bonzes* ont porté à la Chine la doctrine de la transmigration des âmes. Les *Bonzes* ont plusieurs Univèrsitez au Japon, où ils enseignent les mystères ridicules de leur secte, & vivent en communauté. Il y a aussi des filles & des femmes *Bonzes*, *Bonzia*, qui vivent en communauté dans une espéce de Monastère. Les lettres de S. François Xavier, sur tout la 4^{e} & la 5^{e} du III^{e} Liv. & la 1re du IV^{e} Livre; la vie de ce saint par le P. Bouhours, une lettre du P. Vilelo Jésuite *Lib. III. Epist. Japon.* Maffée

Maffée hist. des Ind. Liv. XII. & XIV. Vossius *de Idololatriâ Lib. I. Cap.* 25. Le Mire *Pol. Eccl. Lib. II. Cap.* 29. & l'histoire de la Comp. de Jésus T. I. Liv. IX. N. 192. & suiv. Liv. XI. N. 105, 125. T. II. Liv. IV. N. 284, instruisent parfaitement de ce que c'est que les *Bonzes* du Japon.

Il y a aussi des *Bonzes* au Tunquin. Voyez la Relat. du Tunq. de Marini, Trad. Franc. p. 71, 167, 232. Quelques vieux Auteurs on dit *Bonzie*, parce qu'ils ont trouvé *Bonzius* en Latin; mais il faut dire *Bonze*, masc. & fém.

B O O.

BOOPE. s. m. Poisson de mèr du Brésil. Il a la figure & la grandeur des thons d'Espagne. On le coupe comme les turbots & on le sale. Sa graisse ressemble au lard, & on en fait une cèrtaine huile. On appelle ces poissons *Boopes*, à cause que leurs yeux sont comme des yeux de bœuf, du Grèc βοῦς, *bœuf*, & de ὤψ, face, aspect.

BOÔTÈS. s. m. *Bootes*, *Arctophylax*. Constellation voisine du pôle arctique. Ce mot est Grèc, de βοῦς, *bœuf*, & signifie proprement *Bouvier*. C'est une étoile proche de la grande Ourse, qui semble suivre le Chariot comme un bouvier. On l'appelle encore *Arctophylax*, c'est-à-dire, *Gardien de l'Ours*, parcequ'il est dèrrière l'Ourse, comme s'il la gardoit. Les Poëtes ont dit que c'étoit Icare Athénien, qui ayant reçu du vin de Bacchus, le mit sur un chariot, & parcourant l'Attique en donna à boire aux païsans, qu'il enyvra. On crut qu'il les avoit empoisonnez, & on le tua; Erigone sa fille se pendit de douleur. Jupiter les plaça dans le Ciel, & fit d'Icare une Constellation, qui fut appellée *Boôtès*, ou *Bouvier*, à cause du chariot qu'il avoit conduit par l'Attique, & qui lui avoit attiré la mort. De sa fille il en fit la Vièrge, & de son chien la Canicule. D'autres croyent que c'est Areas fils de Callisto, fille de Lycaon; & d'autres l'appellent Orion. Cette Constellation est de 34 étoiles, dont l'une qui est sur le bord de sa robe, s'appelle *Arcturus*, & est de la prémière grandeur. Cette troupe de chiens, qui se presse dès le point du jour, & même dans la saison où le *Boôtès* conduit son chariot glacé, pour rendre leur hommage à leurs Patrons. P. T A R T. *Juven.* Il faut en ce mot faire sonner l'*s* final, comme dans les mots Grècs & Latins.

B O R.

BORAMETS. s. m. *Agnus Scythicus*, *Frutex Tartaricus*. Racine d'une espéce de Fougère qu'on taille en manière de mouton, & dont les tiges sèrvent de piéds. Duret, Scaliger, & plusieurs Naturalistes, ont regardé cette plante comme un zoophyte, c'est-à-dire, une plante animale à laquelle on donne la figure d'un agneau, & qui vivoit des plantes voisines. Rien cependant n'est plus faux. La figure qu'en donnent plusieurs Auteurs est faite à plaisir, & il y a plusieurs Fougères en Amérique dont on pourroit faire de pareils *Boramets*. Cette racine est ordinairement couvèrte d'un poil fin, soyeux, court, n'ayant pas plus d'un tiers de pouce de longueur. Ce poil est nommé *Poco sempis*. Il est astringent, & on s'en sèrt pour arrêter le sang dans des playes récentes. On l'appelle encore *Kinkia*. On dit qu'il est en usage dans la Chine sous ce nom-là. Voyez le Commentaire de Moscovie du Baron Sigismond.

BORAX. s. m. Sel minéral qui se tire d'une pièrre qu'on trouve aux Indes orientales dans les tèrres nitreuses, & qu'on fait calciner, lescivet, & cristalliser. On prétend que c'est la prémière préparation du *borax* que nous appellons naturel, qui est ordinairement en cubes allongez, verdâtres, un peu transparens. Ce *borax* est quelquefois enveloppé d'une matière grasse, d'une couleur jaûne tirant sur le vèrd, d'une odeur rance. C'est ce qu'on nomme *borax gras*. On croit qu'à Venise & en Hollande, pour y préparer le *borax* que nous nommons artificiel, on ne fait que faire refondre & cristalliser de nouveau ces prémiers cristaux de *borax*; d'autres ont dit qu'il se faisoit avec l'urine des jeunes gens beuvant du vin, battuë dans un mortier de bronze, & sur laquelle on jettoit de la roüille d'airain & quelquefois du nitre. Mais ce dèrnier sentiment n'est pas probable, puisque plusieurs pèrsonnes qui ont suivi cette manipulation, n'ont jamais pû venir à bout de faire aucun sel qui approchât du *borax*. On ne connoît point positivement la manière dont il se prépare, ni de quoi il est composé. Le *borax* factice, ou artificiel, ressemble à l'alun glacial ou alun de roche d'Anglètèrre; il est pareillement âpre au goût. Les Orfévres & les Ouvriers qui travaillent sur les métaux s'en sèrvent, non seulement pour souder les métaux, mais encore pour avancer leur fonte. Quelques Modèrnes prétendent que le *Chrysocolla* des Anciens, & le *Tincar* des Arabes, n'étoient autre chôse que nôtre *borax*. Le *borax* sèrt pour procurer la sortie du délivre retenu, pour faciliter l'écoulement des mois aux femmes, mais il faut le donner avec prudence.

Pline dit que le *borax* est une humeur qui se congéle l'hyver dans les mines & dans les câves, & que ce limon congelé est dur comme une pièrre ponce. Il s'en trouve dans les mines de plomb, de cuivre, d'or, & d'argent. Dioscoride dit que le *borax* d'Arménie est le meilleur, & est vèrd comme un poireau. On appelle *borax jaûne*, le vèrd de tèrre qui est beaucoup plus dur que l'artificiel, qui se fait en jettant de l'eau sur les veines minérales tout le long de l'hyver jusqu'au mois de Juin, auquel tems on détourne l'eau, & on laisse pendant deux mois sécher la mine, desorte que le *borax* n'est autre chôse qu'une mine pétrifiée. Le *noir* se trouve aux mines de plomb, le *blanc* aux mines d'argent, & le *jaûne* aux mines d'or. Il se trouve encore du *borax* naturel en quelques endroits, & entre autres au fond d'un torrent dans les montagnes de Purbet, dans les tèrres de Radziaribron qui vont jusqu'aux confins de la Tartarie blanche; & il croît en forme de corail. On le ramasse deux fois tous les ans sans autre préparation, comme il est écrit dans les Relations des Hollandois recüeillies par Thévenot. Biringuccio écrit qu'il vient quantité de vrai *borax* d'Allemagne, & que c'est une pièrre luisante & de forme semblable au sucre candi, ou au sel gemme, quoique Pline dise qu'elle soit vèrte, & qu'elle sèrt non seulement à souder l'or, mais aussi à hâter la fonte des métaux, & à peindre. Agricola dit qu'il y a du nitre fossile, dur & épais comme une pièrre, dont on fait le *borax* à Venise; mais la vérité est, comme on l'a dit, qu'on ne sçait ce que c'est que le *borax* artificiel. On dit *borax* sec ou rafiné, *borax* naturel, brute, ou gras. Pline, Dioscoride, Agricola, Thevenot dans son recüeil des voyageurs Hollandois, en ont parlé.

BORBORIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de secte. *Borborianus.* Quelques-uns disent *Borborien*, au lieu de Borborite, dont l'on va parler tout à l'heure. Aëtius s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit *Borboriens*, & qui étoient les plus infâmes des Gnostiques; Aëtius fut entièrement vaincu & en pensa mourir de chagrin. F L E U R Y.

BORBORITE. s. m. Nom de secte de Gnostiques dans le second siécle. *Borboriani*, ou *Borborita*. Ceux qui en étoient, ne se contentoient pas d'admettre seulement toutes les ordures de ces infâmes Herétiques; ils nioient outre cela le jugement dèrnier.

Le nom de *Borborites* vient du Grèc βόρβορος, *cœnum*, *boue*, *ordure*; & ce nom a été donné à ces herétiques, non pas parcequ'ils commettoient les crimes les plus sâles, mais parce qu'ils avoient coutume de se barboüiller le visage & le corps de bouë & d'ordure. Cet usage étoit dans eux non seulement une chôse extravagante, mais aussi une impieté, parce qu'ils prétendoient par là défigurer l'image de Dieu, qui est sujette à commettre tant de crimes, comme si les péchez des hommes ne venoient pas du déréglement de leur volonté. Voyez le traité de Philastrius sur les hérésies.

BORD. s. m. Ce qui tèrmine, ce qui est aux extrémitez de quelque chôse. *Ora.* Le *bord* de la mèr. *Littus.* Le *bord* de l'eau. *Ripa.* Il ne fut pas plûtôt à l'autre *bord* du fleuve, qu'il fut enveloppé par les ennemis. A B L A N C. *Bord* d'une fontaine *Margo. Bord* d'un précipice. *Crepido. Bord* d'un fossé. *Labrum.*

> *On ne repasse point le rivage des morts,*
> *Et l'on ne voit jamais deux fois les sombres* bords. R A C.

On dit aussi le *bord* d'un vèrre, le *bord* d'un plat, le *bord* d'une assiéte, le *bord* d'une juppe, le *bord* d'un manteau. *Ora.*

Ce mot est pur Allemand. Ménage dit que le François & l'Allemand viennent du Latin *Orlum*, qui a été fait de *Ora*, d'où nous avons fait aussi *ourlet*. Du Cange témoigne qu'on a dit *bordus* dans la basse Latinité, en la signification de *bord*.

B O R D, signifie aussi, Un ruban, un galon, une dentelle, qu'on met aux extrémitez d'un chapeau, d'une juppe, & sur des coutures, ou sur les ouvèrtures des habits. *Limbus.*

B O R D, en tèrmes de Marine, signifie un navire. Il est allé au *bord* de l'Amiral. *Navis pratoria.* Il lui a donné à dîner sur son *bord*. Il a obligé ce vaisseau ennemi d'abattre le pavillon, & de venir à son *bord*. Être à *bord*, c'est être sur le vaisseau. Aller à *bord*, pour dire, aller au vaisseau.

On appelle aussi un vaisseau de *haut-bord*, un grand bâtiment à voiles, à la différence des Galères, Pataches, & des petits bâtimens qu'on appelle de *bas-bord*.

On appelle *bas-bord*, le côté gauche du navire, *Latus sinistrum*; & *stribord*, *dextribord*, ou *tienbord*, le côté droit, eû égard à la main du patron qui est à la poupe. *Latus dextrum.*

On dit des vaisseaux Corsaires, qu'ils courent le *bon-bord*; pour dire, qu'ils piratent, & figurément on le dit des femmes impudiques, qui courent dans les mauvais lieux. On dit aussi, Renvèrser le *bord*, ou Changer le *bord*; pour dire, Revirer le navire, & naviger sur une autre aire de vent. Rendre le *bord*, c'est venir ancrer, ou donner fond dans quelque port ou rade. On dit,

Courir

Courir *bord* sur *bord* ; pour dire , Louvier & gouvèrner tantôt à droit , tantôt à gauche. Courir même *bord* que l'ennemi , c'est-à-dire , Faire les mêmes mouvemens , gouvèrner comme lui. On appelle , Faire un *bord* , ou une *bordée* , la route qu'on fait jusqu'à ce qu'on soit obligé de virer & de mettre à l'autre *bord*. On dit aussi , Courir *bord à bord* ; pour dire , Louvier autant sur un côté du vaisseau que sur un autre. On dit un *bord* qui allonge ; pour dire , que la bordée que l'on court , lorsque le vent est contraire , sert à la route. On dit encore que l'on a fait un *bon bord* ; pour dire , que l'on a gagné ou avancé à sa route étant au plus près du vent.

BORD A LA TÈRRE , BORD AU LARGE. Tèrmes qu'on employe , lorsqu'on parle d'un vaisseau qui court la mèr , & recourt à terre.

BORD A BORD. adv. De niveau , proche du *bord*. La rivière est *bord à bord* du quai. Il faut coudre ce ruban *bord à bord* de la juppe. On dit que deux vaisseaux sont *bord à bord* ; pour dire , qu'ils sont près l'un de l'autre de l'avant en arrière.

PLAT-BORD. s. m. Les *plats-bords* d'un bateau , sont les piéces de bois qui sont le dessus du bordage d'un bateau , & qui régnent d'un bout à l'autre. Dans les bateaux foucats le *plat-bord* a environ dix huit toises de chaque côté. *Summa lateris pars ; tignum lateris summum* , ou *superius*. CARON.

On appelle *Bord de bassin* , la tablette de marbre ou de pièrre , ou le cordon de gazon ou de rocaille qui pôse sur le petit mur circulaire , quarré , ou à pans d'un bassin d'eau. *Labrum*.

BORD , a aussi signifié autrefois , un *bâtard* , comme témoigne Du Cange ; d'où Covarruvias a dérivé le mot de *bordel* , & croit que ce mot venoit de *burdo* , qui signifie un *mulet* engendré d'un cheval & d'une ânesse. *Nothus*.

On dit provèrbialement & figurément qu'un homme est sur le *bord* d'un précipice ; pour dire , qu'il est en danger de faire une grande chute : qu'il est sur le *bord* de la fosse ; pour dire qu'il est vieux ; qu'il a la mort sur le *bord* des lévres , pour dire , qu'il est à l'agonie. On dit aussi , qu'on a une chôse sur le *bord* des lévres , quand on a de la peine à nommer une chôse à un certain moment , qu'on nommera facilement quelque tems après. On dit aussi , Boire de rouges *bords* ; pour dire , Boire des vèrres tout pleins de vin.

BORDAGE. s. m. Tèrme de Marine. Ce sont les planches qui couvrent les côtes ou les membres du navire en dehors : celles du dedans s'appellent *serrage* , ou *vaigres*. *Marginum navis constructio*. Les deux planches qui sont des deux côtez de la quille s'appellent particulièrement *gabords*. Les *bordages* sont des planches fort épaisses. *Tabula crassior*.

BORDAGE , en tèrmes de Coutume , est un droit seigneurial dû sur une borde , loge , hôtel , ou maison baillée pour faire les vils sèrvices du Seigneur , laquelle ne peut être venduë , donnée , ni engagée par les Bordiers ou débiteurs de ce droit. *Vectigal clientelaris casa*.

BORDAYER. v. n. Tèrme de Marine. Gouvèrner tantôt d'un côté , tantôt d'un autre , lorsque le vent ne pèrmet pas de porter à route. *Navim dextrorsùm ac sinistrorsùm moderari*. Il signifie aussi faire des bordées. Quelques-uns disent. *Bordeger*.

BORDE. s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois une petite maison de campagne. *Agrestis casa* , *mapale* , *rusticum prædiolum*. *Bord* est un mot Saxon qui signifie *maison* , ou une *petite fèrme de campagne*. De ce mot on a fait aussi autrefois *borderie* , qui signifioit une *petite fèrme* , & *Bordier* , pour signifier le *Fermier* ou le *Metayer*. Quelques-uns le dérivent de *Boaria* , c'est-à-dire , *lieu à tenir des bœufs*. On a dit aussi *Bourde* , & ce mot signifioit une logette , une maisonnette. Ne trouverez meshui ne *bourde* , ne maison.

Dans le Grand Tèrrier d'Anglètèrre on trouve des gens appellez *Bordarii* , que nous pouvons nommer en François *Bordiers*. Ils sont distinguez des Serfs , *Servi* , & des Vilains , *Villani* , & il paroit qu'ils étoient d'une condition inférieure à ceux-là. Ils étoient ainsi appellez du nom *Bord* , qui est le même que François *Borde* , & qui selon M. Harris , signifie non pas maison , mais une petite partie de tèrre , qu'on leur donnoit , à charge & condition de fournir le Maître de volailles & d'œufs. Il est probable que le même nom a été en usage en France , & que c'est de là que vient à plusieurs familles leur nom de *Bordier*.

BORDEAU. s. m. Lieu de débauche où on fait venir des femmes de mauvaise vie pour se prostituer aux hommes , & où se retirent toutes sortes de filous & de coquins. *Lustrum* , *lupanar*. Ainsi Regnier a dit dans ses satyres ,

> *Et le plus saint d'entre eux , sauf le droit de cordeau ,*
> *Vivoit au cabaret pour mourir au* bordeau.

Ce mot est vieux : on dit maintenant *bordel* , & vient de *borde* , parce que les femmes de mauvaise vie étoient logées dans de petites maisons. D'autres croyent que ce mot vient de *bord & eau* , parceque ces maisons étoient autrefois le long de l'eau.

BORDEAUX. Voyez BOURDEAUX.

BORDÉE. s. f. Piéces d'Artillerie qui sont le long des côtez du vaisseau. *Disposita in utroque navigii latere tormenta*. Ce Capitaine lâcha sa *bordée* contre l'ennemi. Donner la *bordée* , c'est tirer tout le canon d'un bord.

BORDÉE , signifie aussi le cours d'un vaisseau depuis un revirement jusqu'à l'autre. La nuit le vent étant à l'est , j'ai continué ma *bordée* tirant à la côte d'Espagne. M. LE COMTE DE TOULOUSE. Ce vaisseau a fait son voyage tout d'une *bordée* sans revirer. Quand on est obligé de louvier , il faut courir plusieurs *bordées* ; revirer souvent. Faire la *grande bordée* ; c'est le tèrme dont on se sert dans une rade , lorsqu'on y veut faire le quart de mèr. Faire la *petite bordée* , c'est lorsqu'on partage le quart en deux portions.

BORDEGER. v. n. Voyez BORDAYER , c'est la même chôse.

BORDEL. s. m. Lieu de débauche où les femmes se prostituënt. *Lustrum* , *lupanar*. Les *bordels* publics ont été abolis du tems de François I. Ils ont subsisté à Madrid jusqu'à l'année 1627. Il y avoit autrefois à Paris plusieurs endroits assignez à la demeure des femmes de débauche , où elles étoient maintenuës par autorité de justice. Ainsi on disoit le *bordel* de Glatigni , du Heuleu , &c. On a appellé à Paris autrefois la *Porte Bordel* , celle qu'on nomme maintenant la *Porte S. Marcel*.

É. Guichard dérive ce mot de l'Hébreu פרד , *parad* , auquel il donne une signification qu'on ne lui trouve nulle part ; car il l'interpréte *scortari ut mulus* , *facere opus muli qui non generat* , *coire eo pacto* ; parceque פרד , *pered* , dérivé de *parad* , signifie un mulet. Il prétend donc que de là s'est fait *bourdeau* en François , que l'on disoit apparemment de son tems , & *burdel* en Espagnol , *bordeal* en Flamand , *bordello* en Italien , le פ ou *p* Hébreu s'étant changé en *b*. Or , continuë-t'il , comme du mot פרד , *pered* , éxposé *mulus* , פרד , *parad* , a été éxposé *scortari* , ainsi on a abusé en François du mot qui se dit des chevaux au sens de *coire* ; en quoi l'on reconnoit la conformité des langues , ès mots dérivez par mêmes similitudes. Ainsi les femmes de mauvaise vie étoient appellées πῶλοι Ἀφροδίτης , *pulli veneris* , & du mot ἵππος , *equus* , a été fait ἱπποπόρνη , *meretrix* , ἱππόθορος , *qui meretricio amore debacchatur* ; & de פרד , *parad* , πόρνη a pris son origine en Grèc , pour πόρδη , ד étant convèrti en ν.

Ce nom est composé selon quelques autres du nom *bord* , & de celui d'eau , à cause que les femmes débauchées étoient autrefois placées proche des fleuves. Selon d'autres , il vient du Saxon *bord* que les François avoient consèrvé , & qui signifioit *loge* , ou *maisonnette* , de même que les Romains nommoient ces lieux *fornices* , petite voûte , parce qu'en effet c'étoit leur véritable forme. DE LA MARRE.

BORDELAGE. s. m. Vieux mot , qui signifie un domaine , un tenement , ou métairie de campagne qui est chargée de quelque redevance , qui étoit tenuë ordinairement par des gens de condition sèrvile , & qui rapportoit quelque revenu. *Villula* , *herediolum* , *prædiolum*. Il est dérivé de *borde*. Voyez BORDE.

BORDELAGE , signifie aussi le droit que les Seigneurs pèrçoivent sur le revenu de cèrtaines fèrmes & de cèrtaines métairies : un Seigneur qui a ce droit s'appelle Seigneur Bordelier.

BORDELIER. s. m. Vilain , débauché , qui hante les femmes de mauvaise vie. *Ganeo* , *scortator*.

BORDELIER , est aussi le nom qu'on donne à un Seigneur à qui on paye le droit de bordelage. Voyez BORDELAGE.

BORDEMENT. s. m. Tèrme de Peinture en émail.

BORDER. v. act. Mettre quelque chôse le long des éxtrémitez d'une autre. *Prætexere* , *cingere* , *circumdare*. Ce Gouverneur avoit *bordé* la courtine de Mousquetaires. Cette rivière est toute *bordée* d'arbres. Les chemins étoient *bordez* de monde. J'ai un éxemplaire des Oeuvres de Desportes , dont toutes les marges sont *bordées* des obsèrvations de Malhèrbe. BALZ.

BORDER , se dit aussi des garnitures qu'on met aux éxtrémitez des habits , des chapeaux. Les juppes des femmes sont *bordées* de franges. Les chapeaux des Cavaliers sont *bordez* d'argent. On appelle aussi , *Border* un lit , quand on engage le bout des draps & de la couvèrture entre le bois de lit , la paillasse , ou le matelas.

On dit en tèrmes de Jardinage , *Border une allée* ; pour dire , planter une bordure de boüis ou de quelque autre chôse de cette nature , dans un partèrre , pour séparer la planche , ou plate-bande des carreaux d'avec l'allée. On dit aussi *border* une planche , *border* une plate-bande. Bordez moi cette plate-bande de cèrfeuil. LIG.

BORDER la haye , se dit en tèrme de Guèrre , d'une certaine manière qu'ont les Mousquetaires de combattre , quand leur bataillon n'est pas soutenu de Piquiers contre la Cavalerie : on fait mettre

mettre ceux du prémier rang un genou à tèrre, le second se courbe, le troisiéme est droit; & ainsi ils tirent tous trois ensemble les uns par dessus les autres sans s'offenser.

En tèrme de Marine, on dit *Border* une voile; pour dire, l'étendre & l'arrêter par en bas, ensorte qu'elle puisse retenir le vent. *Explicare & astringere.* On dit aussi, *Border* un vaisseau ennemi; pour dire, le suivre de côté, afin de l'observer, & de le reconnoître. Il signifie aussi, Venir à l'abordage. Voyez Abordage.

Border un vaisseau, c'est couvrir ses membres de bordages. *Border* une carvelle, c'est *Border* ensorte que les bordages ne se touchent point. *Border* à quin, c'est *border* ensorte que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre. *Border* l'artimon, c'est hâler l'écoute d'artimon pour toucher une poulie qui est mise sur le haut de l'arrière du vaisseau. *Border* une écoute, c'est hâler l'écoute jusqu'à ce que le coin de la voile touche à un cèrtain point. *Border* les écoute-arrières, c'est hâler les deux écoutes de chaque voile pour aller vent en poupe. *Borde* plat, *borde* l'artimon, &c. c'est la manière de faire le commandement pour *border* les écoutes, &c.

Bordé, ée. part. pass. & adj. *Prætextus, cinctus, circumdatus.*

Bordé, en tèrmes de Blâson, se dit des meubles ou piéces dont l'Écu est chargé, lorsqu'il y a autour quelque filet ou bordure d'un métal, ou d'une couleur différente, comme les croix, les bandes, les gonfanons, &c. *Limbo cinctus.*

La *Bordée & rebordée*, en tèrmes de Fleuriste, est le nom d'une Tulippe. Morin, *Cult. des fleurs.*

BORDEREAU. s. m. Tèrme de Finances. *Scheda, nota, adversaria.* C'est un mémoire des diverses espéces dont on fait un gros compte, ou payement, ou des sommes d'un compte qui doivent être tirées en ligne pour en voir plus facilement le total. Tous les comptes qu'on rend à la Chambre doivent avoir leur *bordereau.*

BORDIER. adj. On appelle en tèrmes de Marine, un vaisseau *bordier*, celui qui a un côté plus fort que l'autre.

Bordier, vieux mot qui signifioit autrefois une espéce de fèrmier, ou de métayer. Voyez BORDE, où ce mot est expliqué.

BORDIGUE. s. f. Tèrme de Marine. C'est un espace retranché de roseau, ou de cannes, sur le bord de la mèr, pour prendre du poisson. Les *bordigues* sont ordinairement construites sur les canaux qui communiquent de la mèr aux étangs salez, pour prendre le poisson dans le passage de l'un à l'autre.

BORDOYER. v. act. Tèrme de Peinture en émail. M. Félibien s'est sèrvi de ce mot dans le chapitre où il parle de cet art. Les émaux clairs, dit-il, mis sur un bas or plombent & deviennent louches; c'est-à-dire, qu'il y a un cèrtain noir comme une fumée, qui obscurcit la couleur de l'émail, ôte de sa vivacité, & la *bordoye* se rangeant tout autour, comme si c'étoit un plomb noir.

BORDURE. s. f. Ce qui garnit, ce qui soutient, ce qui tèrmine, ou ce qui orne les bords de quelque chôse. *Margo, ora.* On met des chiffres & des emblêmes dans les *bordures*, qui soutiennent des tapissèries. Les *bordures* des partèrres se font d'ordinaire de boüis. Des *bordures* de lavande, d'appétits. Une *bordure* de gâzon dans un partèrre a quelque chôse de charmant. Liger. La *bordure* d'un chapeau se fait avec un petit galon. La *bordure* d'un seau, d'un minot, est la piéce de bois qui sert à les renforcer par le haut & par le bas.

Ce mot se dit & de la chôse qui borde, & de la chôse qui est bordée. *Bordure* de galon, & *bordure* de chapeau &c.

Bordure, se dit particulièrement du quâdre dans lequel on met un tableau, des miroirs, des estampes. Un tableau paroît beaucoup plus lorsqu'il est bien embordué, qu'il a une belle *bordure.* On fait des miroirs avec de riches *bordures* de bois, ou de cuivre, d'or, d'argent, de cristal, &c.

Bordure de pavé. Les Paveurs appellent ainsi les deux rangs de pièrre dure & rustique, qui font les bords du pavé d'une chaussée.

Bordure. Tèrme de Doreur sur cuir. Il se dit des ornemens qui sont au haut & au bas du livre immédiatement après les filets du prémier & du dèrnier bouquet.

Bordure, en tèrmes de Blâson, est une espéce de brisure faite comme un passement, pôsée de plat au bord de l'Écu, en forme de ceinture qui l'environne tout autour. *Limbus.* La *bordure* doit occuper en largeur la sixiéme partie de l'Écu. La *bordure* simple est toute d'une couleur, ou d'un métal, & est la prémière brisure des puînez. Il y en a de componées, cantonnées, engrêlées, endentées, & chargées de plusieurs piéces qui font des brisures différentes des puinez de puinez.

BORÉAL, ale. adj. Qui est du Septentrion. *Boreus, borealis.* Cette ville est à tant de degrez de latitude *boréale.* Le vent *boréal* est froid & sèc. Les parties *boréales* de la France sont la Normandie, la Bretagne; &c.

BORÉE. s. m. Mot poétique; pour dire, Vent septentrional, Bise, vent du nord. *Boreas.* Ce vent est froid, sèc; il rend l'air pur & serein.

Le mot *borée* vient du mot Latin *boreas*, & celui-ci vient du Grèc *βορέας*, dont on rapporte différentes étymologies. Quelques-uns le font venir de *βοὴ*, *clamor*, *bruit*, à cause du bruit que fait ce vent; d'autres le dérivent de *βορὰ*, *esca*, nourriture, parce que ce vent donne de l'appétit, qui est une envie de prendre de la nourriture; ou parce qu'il est bon pour les biens de la tèrre, qui sont nôtre nourriture. Ces étymologies paroissent forcées, celles que Martinius en rapporte seulement par conjecture, pour être plus sçavantes & plus rechèrchées, ne sont pas plus naturelles. Il dit que ce mot vient peutêtre des mots Hébreux *birjah*, qui signifie *cibus*, nourriture; *beri*, qui veut dire, *serenitas*, sérénité; *bor*, c'est-à dire, *puritas*, pureté; *bar*, qui est la même chôse que *frumentum*, blé.

Les Anciens ne faisoient venir le *borée* que de la Thrace, mais c'étoit une erreur dont Cluvier montre les causes, *Germ. Ant. L. I. p.* 15. Les Athéniens érigèrent un autel à *Borée. Voss. De Idol. L. III. c.* 1. M. Sperlingius a fait un Livre sur le *Borée* & ses loüanges, *Boreas ejusque laudes, Hafniæ* 1707. Quoiqu'il s'étende souvent en général sur le septentrion, son principal sujet est le *Borée*; il y montre qu'on l'a regardé comme un Dieu dans l'antiquité; il parle des sacrifices, des jeux, des festins, des fêtes qu'on faisoit à son honneur. Il dit qu'il purifie l'air & qu'il lui donne la sérénité & la salubrité, qu'il empéche les édifices de se pourrir, qu'il chasse la peste, & les autres maladies, qu'il emporte & jette dans la mèr les sauterelles qui ravagent les campagnes. Il prétend que les Étésies viennent du nord.

On prend communément le *borée*, dit le P. Pezron, pour le vent du septentrion; mais anciennement on le regardoit avec raison comme le vent du nord-est qui vient du solstice d'été, & qui souffle entre l'orient & le septentrion. Il ajoute que ce mot est formé sur le *Bore* des Celtes, qui veut dire le matin; parceque le matin, ou la lumière la plus grande de l'été, venoit d'entre l'orient & le septentrion, d'où ce vent ordinairement souffloit vèrs ce tems-là.

BORGNE. adj. m. & f. Qui n'a qu'un bon œil. *Cocles, unoculus, luscus.* Ménage croit que ce mot vient du Bas Breton *born*, qui signifie la même chôse. Les *Borgnes* passent pour être méchants. On dit populairement Malin *borgne*, & Malin comme un *borgne.* Pièrre Flotte, homme violent & avâre, fit révolter la Flandre par ses concussions sous Philippe le Bel l'an 1302. Mezerai en la vie de ce Monarque dit qu'il ne faut pas s'en étonner, parcequ'il étoit *borgne.* Les *borgnes* sont de ceux qu'on dit être marquez au B. Voyez B.

Borgne, se dit figurément d'un lieu obscur & mal éclairé. *Obscurus, tenebrosus, cæcus.* Un cabaret *borgne*, c'est un méchant cabaret. Une maison *borgne*, est celle dont on a bouché les vûës.

Borgne, en tèrme de Médecine, se dit du prémier des trois gros boyaux ou intestins. On l'appelle aussi *cæcum*, ou *sac*, parce qu'il n'a qu'un trou ou conduit ouvert. Il est situé entre l'ileon & le colon. Les pourceaux & les animaux gloutons ont le *cæcum* grand au double.

On appelle aussi une grenade *borgne*, ou *aveugle*, celle qui n'a pas besoin d'être allumée pour être jettée avec le mortier, mais qui s'allume en tombant. Voyez Grenade.

On dit provèrbialement, Faire des contes *borgnes*; pour dire, Réciter des fâbles, des contes de vieilles. On dit aussi, un compte *borgne*; pour dire, opposé à rond. On m'offre 295. liv. 10. s. de cette dette, c'est un compte *borgne*, j'en veux cent écus, c'est un compte rond. On dit aussi, Changer son cheval *borgne* contre un aveugle; pour dire, Faire un mauvais troc. On appelle aussi un *faux borgne*, un qui fait le niais, qui feint de n'avoir pas bonne vûë, & qui toutefois tâche à tromper. On dit aussi, qu'au Royaume des aveugles les *borgnes* sont Rois. On dit aussi, Voilà bien visé pour un *borgne*, pour se mocquer des tireurs maladroits, parceque, selon les Médecins, on voit mieux, plus droit & plus loin d'un œil, que quand on se sèrt des deux ensemble.

BORGNESSE. s. f. Femme qui n'a qu'un œil. *Lusca, altero oculo capta.* Il ne se dit que par injure & par mépris.

BORGNIBUS. s. m. Tèrme burlesque, qui signifie un grand borgne. Hannibal a été appellé burlesquement, Capitaine *Borgnibus.*

BORGUE, en tèrmes de Marine, est une espéce de panier dont les Pêcheurs bouchent l'ouvèrture qui est au fond d'un bouchot du côté de la mèr.

BORIN. s. m. Oiseau. Voyez Bouvier.

BORISTÈNE, ou BORYSTÈNE, & BORYSTHÈNE. s. m.

f. m. Grande rivière d'Europe. *Boristhenes.* Le *Boristêne* a sa source dans la Moscovie, au midi de celle du Volga, & au couchant de la ville de Moscou. Il travêrse une partie de la Moscovie, & de la Lithuanie, & toute la Basse Volhinie, & se décharge dans la mèr noire, entre la petite Tartarie, & la Bessarabie. Jornandez l'appelle *Danaster*, Ammien Marcellin *Danastus*, Loüis Decius *Dnieper*, Mercator *Niéper*, Leunclavius *Brisna*, Pencer *Beresina*, Cromer *Dnester* & *Nester*. Mais le Niéper est le Neparis d'Hérodote; pour le Nester, c'est le Tyras, qui coule entre le *Boristhène* & le Danube; & la Beresine c'est le *Boristhène*. Voyez Baudrand. Les Géographes conviennent que le Pripéce est le *Boristhène* méridional des anciens, & quelques-uns même pensent que la *Berisina* étoit le *Boristhène* septentrional. De cette sorte le Niéper auquel on donne aujourd'hui le nom de *Boristène* n'auroit été autrefois qu'une des rivières qui se jettoit dans ce fleuve. Le *Boristêne* a treize sauts ou cascades formées par des rochers qui travêrsent son lit, & qui en rendent la navigation impossible.

L'Empereur Hadrien avoit un cheval de chasse qu'il appelloit *Boristhène*, & auquel il érigea un tombeau & des colonnes après sa mort, avec des inscriptions, ou épitaphes. Voyez Scaliger, sur Spartien, dans la vie d'Hadrien.

BORISTÈNE. f. f. Ville ancienne située sur le Borysthène, & habitée par des Grècs, ou plûtôt mêlée de Grècs & de Barbâres, c'est-à-dire, de Scythes ou de Gètes. *Borysthenis*, *Olbia*, *Olbiopolis*. Strabon dit qu'elle fut bâtie par les Milésiens, qui la nommèrent *Olbia*, c'est à-dire l'heureuse, qu'ensuite elle prit le nom du fleuve sur lequel elle étoit située. Le P. Lubin prétend que c'est Oczacow.

BORISTÉNITE. f. m. & f. Habitant de la ville de Boristêne. *Boristenites*. *Olbiopolites*. Plutarque dans la vie de Cléomène parle de Sphoerus le *Boristénite*. Corn.

BORITIS, Dans le grand art, signifie le mèrcure parvenu au noir très-noir, ou le leton qu'il faut blanchir.

BORNAGE. f. m. Tèrme de Palais. *Metatio.* Action de borner, ou de planter des bornes. L'action de *bornage* peut être intentée, ou entre particuliers pour les confins de leurs héritages, quand l'un se plaint que son voisin entreprend sur son héritage; ou entre Curez, & les Décimateurs, pour les limites de leurs Paroisses, ou de leurs dimages; ou entre differens Seigneurs, pour les limites de leur tèrritoire, & de leur Jurisdiction. Voyez le nouveau Praticien François de Pimont.

BORNAGER. v. n. Tèrme des bateliers de la Loire. C'est piquer obliquement le bâton ou rivereau dans le sable, du côté que le bateau est emporté par le cours de l'eau, ensorte que le bateau venant à heurter contre le bout du bâton que le batelier tient, & qu'il dirige contre le rebord d'une planche, ou contre des entailleures faites exprès au bord du bateau pour donner prise au bâton, le bateau soit repoussé de l'autre côté. *Lintrem conto opposito repellere.* On ne *bornage* guères que dans les grands bateaux, comme chalans, sapinières &c. Dans les petits on pousse à l'épaule.

BORNE. f. f. Ce qui sépare un héritage, ou un lieu, d'avec un autre, soit par une marque qui s'y trouve naturellement, soit qu'elle y ait été mise exprès. *Terminus*, *finis*, *meta*. L'infini est sans *bornes*. Cette prairie a pour *bornes* d'un côté la rivière, de l'autre un bois; les Seigneurs qui ont des bois ou des tèrres près des forêts du Roi, ont été obligez d'y faire des fossez pour leur servir de *bornes*, par la dèrnière Ordonnance des eaux & forêts. Une telle croix sèrt de *borne* à ces deux Parroisses. Les Arpenteurs qui plantent des *bornes*, sont tenus d'y laisser des témoins, qui sont des tuilleaux, ou autres marques dont ils chargent leur procès vèrbal. Les Juges souvent ordonnent qu'une pièrre qu'on prétend servir de *borne* sera levée, pour voir si on trouvera des témoins.

La haye visve, buisson, tèrre, ou *borne*, étant entre, pré & tèrre, vigne, ou bois, sont réputez être du pré, & non de la tèrre, vigne, ou bois. Loisel. Nos pensées vont souvent plus loin que les cieux, & pénètrent au delà de ces *bornes* qui environnent, & qui tèrminent toutes chôses. Boil.

Numa Pompilius mit les *bornes* des tèrres au nombre des chôses sacrées; il fit entendre qu'elles étoient sous la protection du Dieu *Terminus*, & défendit de les changer de place, à peine de la vie. De la Mare. Il se trouve quelques Seigneurs qui ont marqué les *bornes* des tèrres, qu'ils ont données, avec la pointe de leur épée: manière qui a quelque chôse de noble, & qui peut marquer en même tems que les pèrsonnes de qualité commençoient à porter toûjours l'épée. Lobineau. Il parle du commencement du XIII[e] siécle. Rindenus a fait une Dissertation sur les pièrres qui sèrvent de *bornes*. *Christoph. Adami Rindeni Dissertatio de Diversitate Lapidum finalium, eorumque jure.* Elle contient tout ce que le Droit, l'histoire ancienne & modèrne peut fournir sur ce sujet, & elle est pleine de critique.

Nicod dérive ce mot du Grèc *βουνός*, qui signifie *tumulus*, *acervus*: car les prémières marques des *bornes* ont été les petites mottes ou élevations de tèrre, que Rigaut dit avoir été appellées *botones* en tèrmes d'Arpentage. Du Cange dit que dans la basse Latinité on appelloit une *borne*, *bonna*, *bunda*, *bodina*, & *bodula*, d'où on a fait les autres mots de *boonne*, pour *borne*, & de *boonner* pour *borner*; d'où on a fait aussi *abonagium* & *esbonagium*, & *esbonare*, pour dire *mesure* & *mesurer*.

Borne, se dit aussi de ce qui sépare les Provinces & les Royaumes. *Limites.* La France a pour *bornes* la Mèr, le Rhin, les Alpes, & les Pyrénées. Les Romains décernoient le triomphe à ceux qui avoient étendu les *bornes* de leur Empire.

Borne, se dit aussi d'une pièrre à hauteur d'appui, ou d'une barrière qui arrête les carrosses & les charrois, & les empèche d'endommager les portes, ou les murailles d'un bâtiment. *Cancelli.* On met des *bornes* aux deux côtez d'une porte cochère, aux parvis des Églises, &c. A chaque coin de ruë il y a des *bornes*.

Borne, se dit aussi chez les Vitriers des losanges, ou quarreaux de vitres disposées en plusieurs façons en manière de *bornes*, de doubles *bornes*: ou des piéces de vèrre héxagones, qui entrent dans les compartimens des vîtres. Quand une place, qui est au devant d'un bâtiment sur une voye publique, est renfèrmée par ces *bornes*, elles font connoître que cette place appartient au particulier par qui elles ont été plantées.

Borne de Cirque. Pièrre en forme de cône qui servoit de marque chez les Grècs pour détèrminer & désigner la longueur d'une stade, & qui régloit chez les Romains la course des chevaux dans les Cirques & les Hippodromes. *Meta.*

Bornes, se dit figurément au plur. seulement des chôses spirituelles & morales. S. Thomas étoit un esprit vaste & sans *bornes*. L'ambition d'Aléxandre n'avoit point de *bornes*. Cet Ambassadeur a été désavoüé, il a passé les *bornes* de son pouvoir. Les Tyrans abusent de leur pouvoir, quand il est sans *bornes*. On dit aussi, qu'un Orateur n'a point passé les *bornes* de son sujet, quand il n'a point trop étendu son discours, ni fait de longues digressions: qu'une piéce de théâtre, un Poëme est renfèrmé dans de justes *bornes*, quand ils ont la juste étenduë qu'ils doivent avoir dans les régles. Les vèrtus ont leurs *bornes*, & ne vont point dans l'éxcès. Un homme sage se tient toûjours dans les *bornes* du devoir. Mettre des *bornes* à ses désirs. Ablanc. Se tenir dans les *bornes* de l'honnête satire. Mol. Mon chagrin n'a plus de *bornes*. Bens. Il n'y a que la Religion qui nous puisse consoler des *bornes* étroites de nôtre vie. Nicol. Quand la complaisance est sans *bornes*, elle devient fade. Bell. Aujourd'hui le luxe, & la vanité n'ont plus de *bornes*. Flech. Le sage passe pour fou, & le juste pour injuste, s'ils poussent la vèrtu au delà de ses justes *bornes*. En vous laissant vôtre libèrté sur vôtre conduite, je vous donne des *bornes* plus étroites que je ne pourrois vous prescrire. P. de Cl. Quand on est un peu raisonnable, on sçait donner des *bornes* à son ambition. S. Évr. La vaillance a ses *bornes* comme toutes les autres vèrtus, & elle doit être accompagnée de prudence. Voit. L'advèrsité est la véritable *borne* de l'ambition. B. Rab. On ne peut imaginer trois pouvoirs & trois êtres infinis, dont l'un seroit par nécessité la *borne* de l'autre. Peliss. Quand il plait à Dieu de franchir les *bornes* de la nature. Id.

BORNER. v. act. Tèrminer un champ, une Province. *Finire*, *terminare*, *circumscribere*. Cette rivière, ce grand chemin, ce fossé, *bornent* cette prairie de trois côtez. La mèr & les Pyrénées *bornent* l'Espagne.

Borner, signifie aussi, Planter des bornes. *Metari.* Les Juges ont ordonné un transport sur cet héritage contentieux, pour le faire mesurer & *borner* par un Arpenteur.

Borner, signifie encore, Finir, achever. *Perficere*, *finire*. Hercule *borna* ses travaux & sa navigation au Détroit de Gibraltar où il posa ses colonnes. S. Loüis *borna* sa vie dans une sainte éxpédition. Qui ne sçait se *borner* ne sçut jamais écrire. Boil.

Borner, se dit aussi figurément des chôses spirituelles & morales. Il faut *borner* ses prétentions, sa fortune, son ambition, son discours. Se *borner* à ses propres affaires. Qui *borne* ses désirs au seul nécessaire, ne court point les mèrs orageuses. S. Évr.

> *Heureux si le destin contraire en apparence,*
> *Favorable en effet*, borne *vôtre abondance.* Vill.

La bonté, la puissance, la grandeur de Dieu, ne sont point *bornées*, ni limitées.

> *Souvent dans sa colère il prolonge nos jours,*
> *Souvent par sa clémence il en* borne *le cours.* L'Ab. Tetu.

Borné, ée, part. & adj. *Finitus*, *terminatus*, *circumscriptus*. On appelle une maison, une vûë *bornée*, une maison qui est de petite étenduë, & sise en un lieu où il est difficile de s'accroître;

une vûë qui est offusquée par des bois, ou par des montagnes. On dit aussi, qu'un esprit est *borné*, lorsqu'il n'est pas de grande étenduë; qu'il a des vûës *bornées*, qu'il n'est pas capable de grands desseins, ni de sciences difficiles. On appelle aussi une fortune médiocre, une fortune *bornée*, qu'on n'a pas dessein de pousser plus avant. Les esprits *bornez* admirent tout. Bell. Ce qui fait qu'on se lasse des objets, & des plaisirs du monde, c'est qu'ils sont *bornez*. Nicol.

BORNEYER. Voyez BORNOYER.

BORNOYER. Vèrbe act. Tèrme d'Architecture & de jardinage. Voir & reconnoitre à l'œil si une chôse est droite. Viser, aligner quelque chôse d'un seul œil, pour voir si une chôse est droite, & la dresser. *Observare, inspicere.* Un Tailleur de pièrre *bornoye* un parement de pièrre pour éxaminer s'il est droit, & bien dégauchi.

La Quintinie & Liger écrivent BORNEYER. C'est apparemment ainsi que les Jardiniers prononcent. Il faut être ou à genou, ou assis, ou debout, pour *borneyer* à son aise. Quint. On met la régle sur deux bâtons, on voit avec l'équèrre si elle est bien justement de niveau, & cela étant on *borneye*. Id.

BORNOYEUR, ou comme écrit La Quintinie BORNEYEUR. s. m. Qui bornoye, qui mire ou vise d'un œil pour voir si une chôse est droite, ou pour la mettre droite & de niveau. Quand on veut mettre un terrein de niveau, il faut hausser ou baisser la pèrche suivant l'ordre du *borneyeur*, jusqu'à ce que l'éxtrémité en ayant été observée par le *borneyeur*, on suppute juste combien de piéds & de toises il y a en ligne droite & à plomb depuis cette éxtrémité qui est au haut de la pèrche ou du jalon, jusqu'à la superficie de la tèrre. Quint.

BORRELISTE. s. m. *Borrelianus*, *Borreli discipulus.* Nom de Secte, qui a pris son nom d'Adam Boreel son Chef, qui étoit Zélandois. Les *Borrelistes* suivent la plus grande partie des èrreurs des Mennonistes, qui sont des Anabaptistes. Ils ne se trouvent pas néanmoins dans leurs assemblées. Ils menent, dit-on, une vie assez sévère; ils font de grandes aumônes; ils blâment & méprisent toutes les fonctions éxtérieures de la Religion, assemblées dans les temples, prières publiques, usage des Sacremens, &c. Ils soutiennent que depuis la mort des Apôtres il n'y a point eû, & qu'il ny a point de vraye Église. Ils veulent qu'on ne lise que la parole de Dieu; sans aucune interprétation. Voyez M. Stoup dans son Traité de la Religion des Hollandois.

BORROW. s. m. Arbre des Indes. Son écorce est couvèrte d'épines crochuës: quand on y fait quelque incision il en sort un suc purgatif. Son bois est si poreux qu'il n'est pas même bon à brûler.

BOS.

BOSAN. s. m. Tèrme de relation. C'est un breuvage de millet boüilli dans l'eau, dont les Turcs boivent beaucoup, & c'est ce qui les rend si robustes & si forts. D. l. Boulaye.

BOSEL. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est un membre rond qui est la bâse des colonnes, qui est comme un gros anneau, ou bourrelet, qu'on nomme aussi *bâton*, *tore*, *spire*, & *astragale*. *Torus.*

BOSNIE. s. f. Province d'Europe qui est une partie de la Sèrvie, qui a été autrefois une des Provinces du Royaume de Hongrie, qui ensuite a eû titre de Royaume, & qui enfin est soumise au Turc depuis Mahomet II. qui la prit en 1463. & fit écorcher vif Étienne, le dèrnier des Rois de *Bosnie*. *Bosnia*, *Bossena*, *Bosna.* On dit qu'elle a pris ce nom d'un fleuve de même nom qui l'arrôse.

BOSPHORE. s. m. Détroit ou canal de mèr si peu large, qu'un bœuf le peut passer à la nage. *Bosphorus*; Properce dit aussi *Bosphorum*, L.III.el.10. On n'a donné ce nom qu'à deux détroits de la mèr méditèrranée; le *Bosphore* de Thrace, & le *Bosphore* Cimmérien. Le *Bosphore* de Thrace est celui que nous appellons aujourd'hui détroit de Constantinople, ou Canal de la mèr noire, par lequel cette mèr, nommée Pont Euxin, communique à la mèr de Marmora. Il sépare la Thrace de l'Asie mineure, & c'est par cette raison qu'on l'a nommé *Bosphore* de Thrace, *Bosphorus Thracius.*

Le *Bosphore* Cimmérien, *Bosphorus Cimmerius*, est ce que nous appellons aujourd'hui détroit de Kapha, ou de Kiderleri, du nom de deux villes qui sont dessus. On le nomma Cimmérien à cause des Cimmériens, peuples qui n'en étoient pas loin, ainsi que l'assûre Denys le Géographe v. 167. & suiv. Il séparoit la Chèrsonèse Taurique du côté d'Europe, de la Sarmatie du côté d'Asie, c'est-à-dire, qu'il étoit entre ce que nous appellons aujourd'hui Tartarie d'un côté & Circassie de l'autre. Il joignoit le Pont Euxin aux Palus Méotides. Voyèz Pompon. Mela L. I. C. 1. Hésychius l'appelle *Bosphore Scythique*. Le *Bosphore* Cimmérien, appellé autrement la Chèrsonèse Taurique, reçut pour Roi de la part d'Auguste Polémon Roi du Pont. Tillem.

Le mot *Bosphore* est Grèc, formé selon quelques uns de βοῦς, *bœuf*, & φέρω, *je porte*, ou selon d'autres de βοῦς, *bœuf*, & πόρος, passage; d'où vient que selon ceux-ci il faudroit dire *Bosphore*. Et il n'est point éxtraordinaire qu'un π se change en φ, c'est-à-dire, un *p*, en *ph*. Si l'on convient de l'étymologie de ce nom, on ne convient pas de la raison pour laquelle il a été donné au *Bosphore* de Thrace. Les uns disent qu'Io fille d'Inachus ayant été changée en vache par Junon passa ce détroit, qui de là fut nommé *Bosphore*. C'est le sentiment d'Apollodore L. II. de l'Interpréte d'Apollonius, de Pline L. II. c. 1. de Denys le Géographe v. 140. d'Eschyle dans son Prométhée, de Valer. Flaccus, L. IV. v. 344. de Nonnus L. III. de Callimaque, de Polybe, de Palæphatus dans Ion, de Tzetzes, Chil. I. hist. 31. d'Amm. Marcellin L. XXII. & de cent autres, sur tout parmi les Poëtes. Arrien dit que les Phrygiens ayant reçu une réponse de l'oracle qui leur ordonnoit de suivre la route que leur marqueroit un bœuf, ils en agitèrent un qui se jetta à la mèr pour éviter leurs poursuites, & passa ce détroit à la nage. Denys de Byzance dit qu'un bœuf tourmenté d'un taon se jetta dans le détroit & le passa. D'autres disent que tout détroit étoit autrefois appellé *Bosphore*. D'autres disent que quand les habitans des côtes vouloient le passer ils joignoient des bateaux ensemble, & y atteloient des bœufs. Nymphius raconte sur le témoignage d'Accarion, que les Phrygiens voulant passer ce détroit construisirent un navire, à la prouë duquel il y avoit une figure de tête de bœuf, & qui apparemment pour cela fut appellée βοῦς, *bœuf*. Jean d'Antioche dit que Byzas, Fondateur de Byzance, jetta un bœuf dans ce détroit, & qu'il le passa à la nage. Éphorus dit que ce nom vient du Taureau que le Roi de Phénicie envoya à Inachus pour Io que les Phéniciens avoient ravie. Quelques-uns même, au rapport de Lloyd & d'Hoffman, ont cru que ce nom venoit du vaisseau qui porta Phrynus dans la Colchide, & qui se nommoit *belier*, & non pas *bœuf*. Pline dit qu'on appelle *Bosphore* cet espace de mèr, parce qu'il est si étroit que des bœufs peuvent aisément le passer; en effet on entend d'un bord de la mèr à l'autre les hommes parler, les oiseaux chanter, les chiens aboyer. P. Gylliùs a composé trois livres du *Bosphore* de Thrace.

Je ne trouve rien sur l'origine du nom de *Bosphore* Cimmérien, peut-être n'a-t'il été ainsi appellé qu'à cause de sa ressemblance au *Bosphore* de Thrace, c'est à dire, parce que c'est un canal fort étroit. De ce *Bosphore* le port de Constantinople fut appellé βοσφόριον, & puis par corruption φωσφόριον & πρωσφόριον. Voyez Lambecius sur Codin. n. 119.

BOSQUET. s. m. Petit bois planté avec symmétrie. *Nemus*, *sylvula*. Il se dit particulièrement de ceux qu'on éléve dans les jardins des maisons de plaisance, ou des cabinets couverts d'arbres fort touffus, pour la décoration.

Bosquet est le diminutif de *bosc*, qui a signifié bois, forêt. On trouve *boscum* dans le même sens dans l'histoire des miracles de S. Benoist par Adrevalde. Et selon Nicod ce nom vient de βόσκω, *pasco*, comme *nemus* vient de νέμω. De *boscum* nos pères ont fait *bosc*, que l'on disoit encore en Flandre du tems de Nicod, & qui reste dans des noms de famille. Les Picards l'ont adouci en disant *bos*, dont les François ont fait *bois*. Il y a apparence que *bosc* est un mot Celtique; car il est dans le Bas-Breton, & signifie la même chôse qu'en François. Les Allemands disent aussi *bosch* pour signifier la même chôse. On trouve le diminutif *boschetum* dans la basse Latinité, *Acta SS. T. IV. Jun. p.* 765. B.

BOSSAGE. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est une pièrre qui a quelque saillie, qu'on laisse sans être taillée dans les bâtimens qu'on éléve, pour y tailler ensuite des chapiteaux, des armes, ou quelques autres ouvrages. *Eminentia*, *anaglyphum*, *anaglyptum*. On appelle aussi, Joindre les pièrres en *bossage*, quand elles avancent au delà des endroits où sont les joints: comme on laisse cèrtaines bosses aux tambours des colonnes de plusieurs piéces, pour consèrver les arêtes de leurs joints de lit, que les cordages pourroient émousser, & pour en faciliter la pose. On appelle encore, *bossages*, cèrtaines pièrres avancées qu'on laisse au dessous des coussinets d'un arc, ou d'une voûte, & qui sèrvent de corbeaux pour porter les cintres.

Bossages, ou Pièrres de refend, ce sont les pièrres qui semblent éxcéder le nœud du mur, à cause que les joints de lit en sont marquez par des enfoncemens, ou canaux quarrez.

Bossage rustique, est celui qui est arrondi, & dont les paremens paroissent brutes, ou pointillez également.

Bossage arrondi, est celui dont les arêtes sont arrondies.

Bossage a anglet, est celui qui étant chanfrainé, & joint à un autre de pareille manière, forme un angle droit.

Bossage en pointe de diamant, est celui dont le parement a quatre glacis qui se tèrminent à un point lorsqu'il est quarré, & à une arête, quand il est barlong.

Bossage en cavet, est celui dont la saillie est tèrminée par un cavet entre deux filets &c.

Bossage,

Bossage, en tèrmes de Charpenterie, est la rondeur en bosse que font les bois courbes, ou cintrez. *Arcus*. On toise les bois affoiblis éxprès de toute la grandeur de leur *bossage*. On appelle aussi *bossage*, les parties éminentes ou les plus grosses qu'on laisse sur les poinçons, ou autres piéces de bois qu'on employe.

BOSSE. s. f. Eminence de chair sur les épaules, ou sur l'estomac, qui gâte la taille ordinaire & naturelle. *Gibbus, gibber*. Un homme qui a une *bosse* ne se peut jamais vanter d'avoir bonne mine. Un chameau a une *bosse* sur le dos, un dromadaire en a deux.

Ménage dérive ce mot de *pusa*, d'où il fait *busa*, & ensuite *bosse*. Il en dérive aussi *busse* & *bussart*, vieux mot François. Il fait aussi venir *boisseau* de son diminutif *bussellum*. De l'Hébreu דבש, *dabas*, qui signifie *miel*, דבשת, *dabbeset*, est exposé *gibbus, seu tuberculum quod est super dorsum camelorum*, la bosse des chameaux. En sorte que selon cette signification de דבש, *debas, tebas, tuber*, pourroit avoir dégénéré, pour signifier la même chôse, *gibbus, tumor*. Et ainsi en François retranchant le ד, ou *d* Hébreu, de בשת, *besset*, *bosse* a été formé. Guichard. Ailleurs il le tire de צבא, *tsaba, tumescere, enfler*, dont en transposant ces radicales il fait בצא, *batsa*, d'où *bosse*, dit-il, a été formé en François. Ni l'une ni l'autre de ces origines n'a guère de vraisemblance.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *bossa*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification.

Bosse, se dit aussi des bignes, ou blessures qui se font à la tête par quelque coup ou quelque contusion, & qui y causent quelque enflure. *Tumor, tuber*. Il avoit des *bosses* au front & au derrière de la tête des coups qu'il avoit reçus. On le dit aussi de quelques autres tumeurs. Une *bosse* chancreuse. La *male-bosse*, est un bubon de peste, qui ne diffère du charbon qu'en ce que la matière de la *bosse* est plus crasse & visqueuse, & celle du charbon est plus âcre, boüillante, furieuse & subtile, faisant escarre au lieu où il vient. *Ulcus pestilens*.

Bosse, se dit aussi des enfonçures qui se font par hasard aux pots, & aux plats, & aux utenciles de ménage d'argent, d'étain, ou de cuivre. *Recessus, lacuna*. Ce flacon, ce chauderon, cette bassinoire, sont pleins de *bosses*. On dit aussi d'un habit mal taillé, qui n'est pas bien uni sur le corps, qu'il fait des *bosses*.

On appelle aussi de la vaisselle en *bosse*, celle qui n'est pas toute unie & toute platte, comme les pots, les pintes, les flacons, qui sont plus larges par le bas que par l'ouvèrture. *Toreuma, anaglyphum*. Des bassins relevez en *bosse*, qui sont ciselez, & où il y a plusieurs figures ou desseins de bas relief.

Les Sèrruriers appellent *Sèrrures à bosse*, celles qui s'attachent par dehors avec des clous, & qui se fèrment avec un moraillon.

Bosse. s. f. Petit bossage laissé dans le parement d'une pièrre par l'ouvrier, pour faire connoître que l'on n'en a pas toisé la taille. *Eminentia*.

Bosse, en tèrmes de Chasse, se dit de la prémière poussée du bois d'un cèrf qui a mis bas; ce qui commence dès le mois de Mars ou d'Avril. *Subula*. Il se dit aussi au chevreüil dans le même sens, & s'appelle encore autrement enflure. Au cèrf il se nomme meule; c'est la *bosse* qui est sur sa tête d'où sort le merrein, la pèrche, ou le fût de son bois.

Bosse, se dit aussi des tèrres qui ont quelque élévation ronde au dessus du rez de chaussée. *Tuber*. Ce tèrrain, ce païs, est inégal & plein de *bosses*, de collines & de montagnes. On dit aussi d'une ruë qui n'est pas en droit allignement, qu'elle fait une *bosse* au milieu. On dit aussi d'un mur qui menace ruine, qu'il fait une *bosse*, ou qu'il fait ventre.

Bosse, en tèrmes de Tripot, est un endroit où la muraille biaise & fait un angle obtus, où quand la balle donne elle est difficile à juger.

Bosse, en tèrmes de Sculpture, signifie, Bas relief, ou plein relief. Cet ouvrage est relevé en *bosse*, en demi *bosse*, c'est un bas relief qui a des parties saillantes, & détachées. *Prostypa*. En ronde *bosse*, c'est un plein relief dont toutes les parties ont leur véritable rondeur, & sont isolées, comme les figures. *Ectypa*. On dit aussi des Médecins, qu'ils relevent en *bosse* les cimetières.

On dit aussi en Peinture, Travailler d'après la *bosse*. *Statua, signum*. Pour dire, Copier ou dessiner une figure de relief.

Bosse, tèrme d'Artillerie. C'est une bouteille de vèrre fort mince, remplie de quatre ou cinq livres de poudre, au cou de laquelle, après qu'on l'a bien bouchée, on met quatre ou cinq méches qui pendent en bas. On lui attache ensuite une corde longue de deux à trois pièds, qui sèrt pour la jetter; & quand la bouteille vient à se briser, elle met le feu à tout ce qu'elle rencontre. On se sèrt de cette machine sur la méditèrranée, & on la jette dans les vaisseaux pour mettre l'équipage en désordre.

Bosses, en tèrmes de Marine, sont des bouts de corde qui ont des nœuds à leurs éxtrémitez, qui sèrvent à rassembler & à rejoindre les manœuvres qui ont été rompuës, ou coupées.

Bosses a aiguillettes, ou *à raban*. Ce sont les bosses qui sont pour le câble; c'est-à-dire, qui ont au bout une petite corde qui sèrt à saisir le câble. Les *bosses à foüet*, sont celles qui étant tressées par le bout, vont jusqu'à la pointe en diminuant; & la *bosse du bossoir*, est la manœuvre qui sèrt à tirer l'ancre hors de l'eau pour l'amener au *bossoir*, lorsqu'elle paroît. On appelle *bosse de chaloupe*, les cordes dont on se sèrt pour amarrer les chaloupes. On dit, *Prendre une bosse*; pour dire, Amarrer une *bosse* à quelque manœuvre.

On dit provèrbialement, que les Chirurgiens ne demandent que playes & *bosses*; pour dire, qu'ils sont bien aises d'avoir de la pratique. On le dit aussi figurément de ces esprits malins qui ne chèrchent qu'à faire naître des querelles.

BOSSELER. v. act. BOSSELÉ. part. adj. C'est la même chôse que *Bossuer* & *bossué*. Voyez ces mots.

Bosselé, ée. adj. Ce tèrme se dit de cèrtaines feüilles des plantes qui sont ciselées naturellement; elles ont des éminences à grandes mailles & creuses en dessous, comme celles des plaques d'argent ciselé. Telles sont les feüilles de chou &c.

BOSSELURE. s. f. Espéce de ciseleure naturelle qui se trouve sur cèrtaines feüilles.

BOSSEMAN, ou BOSSEMENT. s. m. Tèrme de Marine. C'est un Officier de l'équipage qui a soin de l'ancre & des cordages, de lever les ancres, & de bosser les câbles.

BOSSER. Tèrme de Marine. C'est, Mettre l'ancre sur les bosseurs, ou piéces de bois destinées à la recevoir.

BOSSETTE. s. f. Tèrme d'Éperonnier. Ornement d'embouchure qui couvre le banquet. Ainsi c'est un petit rond doré & élevé en bosse, qu'on met aux deux côtez d'un mords de cheval. *Umbo equini lupati*.

Bossette, signifie encore une piéce de cuivre qu'on met sur les yeux d'un mulet. *Paropium, paropis*.

BOSSETIER. s. m. C'est un des noms dont on appelle les Fondeurs; & on les appelle de la sorte, parce qu'ils peuvent faire quantité de petits ouvrages d'airain, de cuivre ou de leton, en bosse, comme des grelots, des bossettes, des clochettes, des sonnettes &c. *Umbonum, paropiorum faber, opifex*. Un tel a été reçu Fondeur, Mouleur en tèrre & en sable, & *Bossetier* de la ville de Paris.

BOSSEURS, ou BOSSOIRS. s. m. Tèrme de Marine. Ce sont des poutres ou piéces de bois qui sont mises en saillie des deux cotez du château d'avant du vaisseau, au dessous de l'éperon, pour soutenir l'ancre quand on l'a levée, & empêcher qu'elle n'offense le franc bordage & les ceintes.

BOSSU, uë. adj. & s. Qui a une bosse. *Gibber, gibbus*. On dit, qu'un homme n'est ni tortu, ni *bossu*, quand on le vante d'être médiocrement bien fait. Patin prétend que les *bossus* ont le poumon mauvais.

On dit aussi figurément, qu'un païs est *bossu*, quand il est inégal & montueux. On dit aussi, que les cimetières sont *bossus*, quand on y a entèrré bien du monde.

BOSSUER. v. act. Faire une bosse à de la vaisselle, à de la batterie de cuisine. *Recessus, lacunas facere*. On dit aussi *Bosseler*, mais il n'est pas si usité.

Bossué, ée. adj. Vaisselle ou batterie de cuisine qui a des bosses. *Lacunatus*. On dit aussi *Bosselé*, mais *Bossué* est plus usité.

BOSSY. s. m. Arbre qui croît au Royaume de Quoja en Afrique. Il a l'écorce séche & le bois gras & huileux, dont on fait des cendres pour le savon. Ses fruits sont des prunes longues & jaûnes, qui sont aigres & bonnes à manger. Dapper.

BOSTANGI. s. m. Tèrme de relation. C'est un mot Turc qui signifie Jardinier. Il vient de *Bostan*, jardin, comme Ekmekgi, qui signifie *boulenger*, vient d'Ekmek, *pain*. D. L. Boulaye.

BOSTANGI-BASCHI. s. m. Officier du Grand Seigneur, qui a soin des jardins, des fontaines, de toutes les maisons de plaisance, & de tous ceux qui y travaillent, Intendant des jardins du Grand Seigneur. *Hortulanorum Præfectus*. Le *Bostangi-Baschi* est tiré des Agiamoglans.

Ce mot est Turc, & vient de בוסתן, *Bustan*, & vulgairement *Bostan*, qui signifie *jardin*, & de באש, qui signifie *Chef*, Commandant, le prémier dans un Corps, comme ראש en Hébreu, & *Chef*, en François.

BOSUEL. C'est ainsi qu'on nomme la seule tulippe qui ait de l'odeur, & dont on ne fait pourtant point de cas. Morin, dans le Traité de la culture des fleurs, dit que le *Bosuel* est une tulippe rouge de sang & jaûne; & rien autre chôse.

C'est aussi le nom d'une Renoncule double à double fleur. Il provient du petit rat orangé vulgaire, qui est rayé de jaûne. Mor. *Cult. des fleurs*.

BOT.

BOT. adj. m. Qui ne se dit que d'un piéd estropié, dont on a coupé le bout, ou qui est mal tourné, dont on a peine à se sèrvir. *Pes in obtusum coactus ac contractus.* C'est un piéd *bot*, un homme estropié d'une jambe.

Borel dit que ce mot est Gaulois, & signifioit autrefois *trou en tèrre*, ou *fossette à joüer aux noix*, dérivé du Latin *buttum*, d'où on a fait aussi *sabot* & *pot*, à cause de leur cavité.

Bot. s. m. signifie aussi un petit vaisseau, dont on se sèrt aux Indes Orientales; il est mâté comme un heu, & n'est point ponté. On appelle encore *Bot* cèrtain gros bateau Flamand; & on prétend que c'est de là qu'est venu le mot de *Paque-bot*, pour signifier le vaisseau qui apporte les lettres de Douvre à Calais.

BOTAL. Tèrme d'Anatomie. Le trou *botal*, ainsi appellé du nom de celui qui l'a découvert le prémier, est une des ouvèrtures par le moyen desquelles le sang circule dans le fœtus sans entrer dans les poumons, ni dans le ventricule gauche du cœur. Dionis.

BOTANIQUE. adj. & s. f. C'est la partie de la Médecine qui traite des Plantes, tant médécinales, que potagères, & autres: ainsi l'Agriculture & le Jardinage sont des parties de la Botanique. *Pars Medecinæ quæ in plantis versatur, occupatur.*

Ce mot vient du Grèc βοτάνη, hèrbe; βοτάνη vient de βοτὸς, mangeaille, & βοτὸς vient de βόω, je nourris: car la plûpart des animaux se nourrissent d'hèrbes. Ce Docteur s'attache à la *Botanique*. Un Professeur de *Botanique*, ou en *Botanique*. Lœselius, Médecin de Konigsberg, imprima en 1705 à Konigsberg un ouvrage sur les plantes de Prusse, intitulé, *Flora Prussica*. Le P. Plumier Minime en a donné un sur celles de l'Amérique, & M. Jussieu vient d'imprimer (en 1714.) celui du P. Barrelier sur les plantes de France, d'Espagne, & d'Italie. Des bons Traitez de *Botanique* sont encore, l'*Historia plantarum*, de Ray. 3. vol. fol. sa *Synopsis Stirpium Anglican.* in 8°. *Basis Botanica* de Welschius, à Lipsic 1697. les *Præludia Botanica* de Morison, à Londr. 1669. l'*Universal herbal*, ou Traité Universel de *Botanique* par le même; la *Phytographia* des Plukenet; l'*Almagestum Botanicum* du même Auteur; la Méthode des Plantes de M. Tournefort 3 vol. *in quarto*, elle est en Latin & en François; *Plantar. Umbelliferarum distributio nova per tabulas cognationis & affinitatis ex Libr. naturæ observata detecta, Auct. R. Morison. Oxonii fol.* 1672. l'Anatomie des Plantes de Grew; celle de Malpighius à Lond. 1679. *Cowlei Angli sex Libri Plantarum Poemate Latino conscripti.* Lond. 8°. *Quadripartitum Botanicum Simonis Pauli, Med. Reg. in Dania. Argentor. in* 4°. *Catalogus Plantarum quæ in Insulâ Jamaicâ sponte proveniunt*, Lond. 1696. 8°. *Icones & Descriptiones Plantar. Siciliæ* &c. *Per Paulum Boccone* 1674. *Leon. Thurneisseri Histor. Plantar. Berlini* 1578. *fol.* L'*Herbal* de Johnson & celui de Parkinson; Rivinus *De Re herbaria* 2. vol. *in fol. Jacobi Breynii Exot. & minus cognitar. Plantar. Centuria.* Fab. Columna *de Stirpium rarior. cognitione.* 2. vol. *in* 4°. *Hortus Indicus Malabaricus*; Boccone, *Icones & Descriptiones Plantar. Italiæ, Galliæ* &c.

BOTANISTE. s. m. Celui qui s'applique à la connoissance des plantes, & qui s'en sèrt pour la guérison des maladies. *Qui in plantis cognoscendis versatur.* Selon La Quintinie, Jardinier est le genre, & *Botaniste* est une espéce; c'est celui qui s'attache aux plantes râres & médecinales. Mais une pèrsonne qui se contente de sçavoir le nom des plantes, n'est *Botaniste* qu'à demi, & celui qui cultive les plantes, sans en connoître les vèrtus, n'est proprement qu'un Jardinier. Le titre de *Botaniste* ne se donne dans l'usage qu'à ceux qui connoissent & expliquent la nature, la forme, les qualitez, & les usages des plantes. Les plus fameux *Botanistes* anciens sont Hippocrate, Théophraste, Dioscoride, Pline, Galien, &c. Dans le seizième siécle ceux qui ont travaillé à rétablir l'ancienne Botanique, qui avoit été extrêmement négligée, sont Leonicenus, Brafavolus, Cordus, Fuchsius, Marthiole, Daléchamp, &c. Dans le même siécle, & au commencement de celui-ci, il s'en est trouvé plusieurs autres qui ont fait de plus grands progrès dans cette science, s'étant appliquez les prémiers à en former un corps. Tels sont Gesner, Dodonée, Cesalpin, Clusius, Lobel, Columna, Prosper Alpin, les deux Bauhins, &c. Ceux qui sont venus ensuite, & qui ont beaucoup contribué à la perfectionner, à quoi quelques-uns s'occupent encore à présent avec succès, sont Morison, Malpighius, Herman, Rayus, Magnol, Tournefort, Sloane, &c.

BOTRUISES. s. f. plur. Vieux mot. Sorte de viande épicée. Boudains, andoüilles & *botrusses*.

BOTTE. s. f. Espéce de fagot de plusieurs chôses de même genre liées ensemble. *Fascis, manipulus, fasciculus.* Une *botte* de lattes, d'échalas, de pèrches, d'osier. Une *botte* d'allumettes.

On le dit aussi de quelques hèrbages ou racines. Une *botte* d'aspèrges, d'oignons, de porreaux. Une *botte* de foin, de paille. Mais il y a cette différence, selon Liger, que quand il se dit des légumes & qu'il est tèrme de jardinage, il ne signifie qu'une grosse poignée, ou plusieurs petites poignées de légumes, de racines, ou d'hèrbages. C'est en ce sens qu'on dit une *botte* d'aspèrges, une *botte* de raves; au lieu que quand il est tèrme d'agriculture on entend par là approchant la charge d'un homme, telle qu'est une *botte* d'échallas, une *botte* de paille.

Ce mot vient du Latin *botulus*, qui se prend pour une espéce de *farce* où il y a beaucoup de différentes chôses ramassées. D'autres vont le chèrcher plus loin. עבת, *abat*, fait עבות, *abot*, qui est exposé *intricatum & instar funis perplexum & complicatum, funis intricatus & perplexus, & plerùmque dicitur de foliis ramisque perplexis & complicatis.* Desquelles significations je forme de עבות, *abot*, *bote* en François, *Fasciculus intricatus & perplexus*, comme nous disons une *botte* de cordes, & une *botte* ou boteau de foin. Guichard.

Botte, en tèrmes de Botanique, se dit d'un amas de fleurs & de fruits dispôsez en gros paquets. Les fleurs du millet naissent par *bottes*. On dit aussi que cèrtaines racines naissent par *bottes*.

En fait de Marchandises, on le dit seulement des soyes non ouvrées. Quinze onces de soye font une *botte*. Un Marchand de soye en *bottes*. On appelle aussi *bottes*, de petits rouleaux de la longueur d'un pied ou environ, que les Mèrciers, & autres Marchands font pendre à leurs boutiques pour leur sèrvir d'étalage.

Botte, en vieux François, signifioit aussi, un *crapaut. Bufo.* On disoit aussi *Botterel*.

Botte, se dit aussi d'un vaisseau à tenir du vin, qui est environ de la grandeur d'un muid. *Dolium, cadus.* On appelle *bottatum vinum*, du vin qui sent le fût. Ce mot est en usage seulement aux Provinces de France qui tirent vèrs le midi, & vèrs l'Italie, où on appelle *Bottaio*, un *Tonnelier*. Vigenère dans ses Annot. sur Tite-Live. T. I. p. 1533. dit que la *botte* de Rome contient 8 barrils, pese 1365 livres, quatre onces d'Italie, & des nôtres 1024, tient environ 600 pintes. Cette mesure est aussi en usage chez les Espagnols, & elle contient 30 arrobes: chaque arrobe pese environ 30 livres.

Botte, se dit aussi figurément & bassement de plusieurs chôses de même nature. *Cumulus, congeries.* Ce Pédant a toûjours une *botte* de livres sur sa table. Demandez à un tel une chanson, il en a des *bottes*.

Botte, en tèrmes d'Escrime, est un coup qu'on porte avec un fleuret, une estocade. *Gladii præpilati ictus.* Il lui a porté une *botte franche* au troisième bouton. En ce sens il vient de l'Italien *botta*. *Botte* marquée, *botte* diguée.

Botte, en ce sens se dit figurément des attaques qu'on fait à quelqu'un dans le discours familier, en lui faisant quelque reproche, ou en lui disant quelque brocard, ou en lui faisant quelque emprunt qui lui donne du chagrin. *Petitio.* Il lui a poussé une tèrrible *botte*. On le dit aussi de celui qui dispute contre un autre dans les Écoles.

Botte, signifie aussi, une chaussure de cuir dont on se sèrt quand on monte à cheval, tant pour y être plus fèrme, que pour se garentir des injures du tems. *Ocrea.* Aller à la *botte*, se dit d'un cheval qui mord lors qu'on est dessus. *Bottes* de Pêcheurs, sont de grosses *bottes* & fortes qu'ont les Pêcheurs quand ils pêchent des étangs. *Bottes* de chasse, ou demi-chasse, sont des *bottes* plus ou moins épaisses, qui sèrvent aux Chasseurs. Les Dragons de l'armée sont des Cavaliers sans *bottes*. La tige, la genoüillère, les tirans d'une *botte*.

Ménage prétend que ce mot a été dit par ressemblance à de grandes bouteilles de cuir plus larges par enhaut que par enbas, dont se sont servis les Anciens, qu'ils ont appellées du même nom. Borel le dérive de *bot*, parce que cette chaussure contrefait la jambe, & rend en quelque façon le pied *bot*. Du Cange le dérive de l'Anglois *botta*. Dans la vie de S. Richard Év. de Chicester écrite au XIII[e] siécle par un Anglois, & rapportée par J. Carpgravius dans la légende Anglicane, on trouve *bota* en Latin en ce sens; aussi bien que dans celle qui a été écrite par Radulphe Dominicain; & dans le Procès des miracles de S. Yves, qui est du même siécle. É. Guichard croit que *botte* a été fait par abbréviation de botine, qu'il tire de βότινα, nom Grèc, d'une espéce de chaussure. Mais il est clair que botine au contraire est un diminutif de *botte*; comme les botines sont de petites *bottes*.

Les *bottes* des Chinois sont de soye, & les bas à *bottes* d'une étoffe picquée doublée de coton, & épaisse d'un bon pouce; la jambe est par là défenduë contre le froid; mais en été dans un païs où les chaleurs sont extrêmes, il n'y a que les Chinois au monde, qui pour consèrver un air de gravité puissent se résoudre d'être ainsi dans une espéce d'étuve depuis le matin jusqu'au soir. Aussi le peuple qui travaille ne s'en sert prèsque point. La

forme de ces *bottes* est un peu différente des nôtres ; car elles n'ont ni talon ni genouillère. Quand on fait un long voyage à cheval elles sont d'un cuir bien passé, ou d'une grosse toile noire de coton piquée ; mais dans la ville on les porte ordinairement de satin, avec un gros bord de velours, ou de panne sur le genou. P. Le Comte. Voyez Botté.

Botte, en tèrmes de Chasse, se dit de la longe ou du collier avec quoi on mène le limier au bois. Salnove.

Botte, se dit aussi du cuir des portières de carrosses à la vieille mode, où on mettoit les deux jambes, dont l'usage s'est conservé seulement aux carrosses des voituriers, & de quelques Princesses.

Botte, se dit encore de la tèrre grasse qui s'attache aux souliers, quand on marche dans des tèrres marécageuses, ou en tems de pluye. On le dit aussi de la neige qui s'attache de la même sorte aux talons des souliers de ceux qui y marchent.

On dit provèrbialement, A propos de *bottes*, quand on prend occasion de parler en entendant quelque chôse de semblable. On le dit aussi quelquefois de toute sorte d'intèrruption. On dit aussi, qu'un homme a laissé les *bottes* en quelque endroit ; pour dire, qu'il y est mort ; & aussi qu'il graisse ses *bottes*, pour dire, qu'il se prépare à un bon voyage, & même à la mort. On dit, Graissez les *bottes* à un vilain, il dira qu'on les lui brûle, pour accuser un homme d'ingratitude. On dit aussi, Accoler la *botte* de quelqu'un ; pour dire, lui faire des révérences, des soumissions. On dit aussi, Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles *bottes*, pour témoigner un grand mépris de quelqu'un. On dit aussi, qu'un homme a bien mis du foin dans ses *bottes*, ou de la paille dans ses souliers ; pour dire, qu'il a bien gâgné du bien.

BOTTELAGE. s. m L'action de celui qui fait des bottes de foin, & la grosseur dont il les fait. *Manipulorum coactio.* Le *bottelage* d'un millier de foin coûte tant. Ce foin coûte moins, mais le *bottelage* en est plus petit.

BOTTELER. Vèrbe actif. Mettre en bottes, ou en gèrbes. *In manipulos colligare.*

BOTTELEUR. s. m. Homme de journée employé à mettre en bottes du foin, &c. *Coactor.* Défenses sont faites aux *Botteleurs* de faire aucuns marchez en bloc pour le bottelage de la Marchandise, ains seulement au cent. La Marre.

BOTTER. v. act. Faire des bottes, chausser des bottes. *Ocreas alicui induere.* Ce Cordonnier nouveau m'a mieux *botté* que celui que j'avois auparavant. Ce valet m'a *botté* de travers.

Se *botter*, prendre botte, ou ses *bottes. Ocreas induere.* Cet homme s'est *botté* à la hâte pour partir.

On dit aussi, qu'on se *botte* dans les tèrres grasses ; pour dire, qu'on emporte à ses pieds beaucoup de tèrre qui s'attache aux souliers. On le dit tout de même de la neige.

Botté, ée. part. & adj. *Ocreatus.* Les Chinois sont toûjours *bottez*, & lorsqu'on leur rend visite, si par quelque accident ils se trouvoient sans bottes, ils font attendre les gens pour les aller prendre. C'est pour eux une assez grande bizarrerie de n'oser aller en ville sans bottes, puisqu'ils se font toûjours porter en chaise. P. Le Comte.

On dit provèrbialement & ironiquement, Je m'y *botte*, quand un homme se moque d'un commandement qu'on lui fait d'aller en quelque endroit. On appelle un vilain *botté*, un homme de ville qui a des bottes, à cause que cela n'appartenoit autrefois qu'aux Nobles qui alloient à la guèrre.

BOTTINE. s. f. Petite botte de cuir délié qu'on met sans éperon, qui s'attache avec des quartiers, & qui n'est prèsque qu'un soulier, qui a une tige de botte. *Levioires ocrea.* Philippe second envoya à Dom Juan des *bottines* parfumées qui lui coûtèrent la vie. On portoit autrefois une espéce de *bottines* qu'on appelloit *Æstivalia*, Heuses, ou Estivaux. Selon Du Cange elles étoient fort en usage parmi les Nobles & les gens de guèrre, qui affectoient d'en porter par ornement & par distinction. Ces *bottines* étoient faites de cuir fort mince & fort uni, teint en pourpre, ou en quelque autre couleur. Valbonnet, p. 218. Nos Pères ont encore vû porter de semblables *bottines*.

Ce mot vient, selon Guichard, de *βύτινα*, nom d'une espéce de chaussure des Grècs.

Bottine, se dit aussi des chaussures de linges ou de peau de chien faites pour couvrir la jambe de ceux qui ont des varices. Ces *bottines* se lacent en dehors de la jambe avec un petit cordon qu'on passe dans des œillets. Sous ces *bottines* il y a une grande compresse trempée dans une eau stiptique, que ces *bottines* tiennent toûjours appliquée sur les varices.

BOU.

BOUAR, ou BOUARD. s. m. Tèrme de Monnoyeur, est un gros marteau qu'on tient à deux mains, du poids de seize livres, qui est fait à la façon du flattoir, sinon qu'il est plus gros & plus racourci ; qui sèrvoit à boüer les monnoyes quand on les travailloit au marteau. *Tudes.*

BOUBIE. s. f. Oiseau aquatique qu'on trouve en plusieurs lieux de l'Amérique. Il est d'un gris clair, & un peu moins gros qu'une poule. Il a le béc fort, plus long & plus gros que les corneilles, & plus large par le bout. Ses pieds sont plats comme ceux des canards, sa chair est noire, & a le goût de poisson. Les Avanturiers en mangent souvent.

BOUC. s. m. Bête à corne, qui est le mâle de la chévre. *Hircus.*

Ce mot vient de l'Allemand *bock*, d'où l'Italien a fait *becco*. Ménage le dérive de *buccus*, qui se trouve dans la Loi Salique, ou plûtôt du Celtique *Bouch*. Id. Icquez de *buk*, mot de la langue des Francs, qui veut dire la même chôse, comme *bocken* chez les Allemands, & chez les Allobroges de qui il nous vient, si l'on en croit Chorier, ou chez les Celtes, comme pense le P. Pezron.

Les *boucs* dessèchent & font mourir toutes les plantes où ils portent la dent. C'est pour cela que les anciens sacrifioient des *boucs* aux Dieux qui présidoient aux plantes, à Bacchus, à Minèrve, &c. C'est pour cela que nos Coutumes défendent qu'on les mène dans les jeunes bois, ou qu'on les laisse aller dans les vignes. Voyez Bois taillis. Il y a même cinq Arrêts du Parlement de Dauphiné, des 14 Août 1543, 4 Nov. 1565, 18 Oct. 1579, 19 Dec. 1605, qui portent défenses de nourrir aucuns *boucs*, ou chévres, dans les lieux où il y a des vignes, des vèrgers, des saussayes, & des bois taillis, mais seulement dans les montagnes & lieux incultes. Les *boucs* & les chévres sont les plus lascifs de tous les animaux, & ceux dont l'odeur est plus forte & plus mauvaise. Les Hébreux donnent au *bouc* l'épithète de צפיר, *matineux*, Dan. VIII. 5, 21, soit parce qu'il l'est en effet, & qu'il conduit les chévres aux pâturages de grand matin, soit parce qu'en cèrtaine saison il se tourne toûjours du côté de l'orient. Dans les jeux du Cirque il paroissoit des enfans à cheval sur des *boucs* sellez & bridez. L'Anthologie en fait mention Liv. I. Ch. XXXIII. Épigr. 28. Un des ouvrages de sculpture que l'antiquité a le plus vanté étoit un *bouc* en plein relief sur une phiole. Il étoit de Myos, ou de Myron. Voyez Chévre.

En tèrmes de l'Ecriture on appelle *Bouc émissaire*, un *bouc* qui étoit envoyé dans le desert. On présentoit deux *boucs* devant l'autel, sur lesquels on jettoit le sort : l'un étoit destiné au sacrifice : l'autre étoit abandonné dans la solitude. Les *boucs* sont dans l'Ecriture les symboles des Rois, des Chefs & Conducteurs des peuples, Isaïe XIV. 9. Dan. VIII. 5. Dans le Nouveau Testament J.C. employe ce mot pour signifier les réprouvez, Matth. XXV. 32. 33. Toutes les nations se rassembleront devant lui, & il séparera les uns d'avec les autres, comme un bèrger sépare les brebis d'avec les *boucs*. Il placera les brebis à sa droite, & les *boucs* à sa gauche. Bouh. Voyez aussi Azazel.

Quand Dieu viendra juger les vivants & les morts,
Et des humbles Agneaux, objets de sa tendresse,
Séparera des boucs *la troupe pécheresse.* Boileau.

Bouc estain. C'est le nom qu'on donne au bouc sauvage. *Hircus silvestris.* Cet animal est peu connu en France, mais il y en a beaucoup en Suisse. Belon parle ainsi des *boucs étains*, du moins de ceux de Candie. Leur grandeur n'excéde point la juste corpulence des chévres ordinaires & privées ; mais ils ont bien autant de chair qu'un grand cèrf ; leur poil est fauve & court ; les mâles ont une grande barbe brune, ce qu'on ne voit point arriver aux animaux qui ont le poil comme le cèrf. Ils deviennent gris en vieillissant, & portent une ligne noire sur le dos. Il y a des *boucs étains* qui ont des cornes hautes de quatre coudées ; les cornes ont autant de rayes en travèrs que l'animal qui les porte a d'années. Le *bouc étain* a l'odorat très-fin, & il sent de fort loin. On se sèrt contre la pièrre de sang de *bouc étain* preparé & desséché.

Chez les Anciens le Poëte qui avoit remporté la victoire avoit pour prix *un bouc*, victime ordinaire de Bacchus qui présidoit à la Tragédie. C'est de là que la Tragédie a tiré son nom : car τράγος en Grèc signifie un *bouc*.

Du plus habile Chantre un bouc *étoit le prix.* Boil.

On appelle aussi *bouc*, ou outre, un vaisseau fait de la peau d'un *bouc*, où l'on met du vin, de l'huile, & autres liqueurs qu'on transporte. *Uter.* On se sèrt aussi de *boucs* pour toutes les navigations qui se font sur les rivières d'Orient, tant pour passer les rivières à la nage, que pour soutenir des radeaux qui transportent les marchandises sur l'Euphrate, & autres rivières qui ont des sauts. On dit aussi que le Diâble se fait adorer au sabat sous la forme d'un *bouc*.

On

On dit provèrbialement, qu'un homme a une barbe de *bouc*, quand il n'a de la barbe que sous le menton. Et c'est pour cela qu'on appelle *Barbe de bouc* ceux qui ont la barbe de cette sorte. Ces vilaines *barbes de bouc* sont des mélancoliques qui sont toûjours en querelle. Ablanc. On dit, Puant comme un *bouc*, à cause que cet animal sent mauvais. Lascif comme un *bouc*.

Boucachard. s. m. Petit Bourg de Normandie à 5 lieuës de Roüen, au couchant, dans lequel il y a une maison de Chanoines réguliers.

Boucachard. s. m. Espéce de Chanoine Régulier réformé. Une réforme de Chanoines réguliers se fit il y a quelques années, & commença dans la maison de Boucachard. C'est de là que ceux de cette réforme s'appellent les *Boucachards*. C'est un *Boucachard*. Quoi que cette réforme soit très-nouvelle & ne soit pas encore approuvée par l'Église, elle a plusieurs maisons, & bien des Évêques l'ont introduite dans les maisons de Chanoines réguliers qui sont dans leurs Diocéses, où on les appelle *Boucachards*, aussi bien qu'en Normandie.

BOUCAGE. s. m. *Tragoselinum*. Plante umbellifère qu'on a ainsi nommée à cause que ses racines & ses semences ont une odeur de bouc très-forte. Par rapport à ses feüilles, qui ressemblent en quelque manière à celles de la Pimprenelle, on l'a appellée *Pimpinella saxefraga*. On trouve en France assez communément trois espéces de *Boucage*, la grande, la moyenne & la petite; & ces différences se tirent de la grandeur de leur tige & de leurs feüilles; car elles ont toutes les trois une racine longue, blanchâtre, un peu fibreuse, fort picquante au goût. Leurs feüilles sont rangées comme par paire sur une côte qui est términée par une seule feüille. Elles ont un goût moins piquant & moins désagréable que leurs racines. Les tiges sont branchuës, hautes d'un pied & demi dans la grande espéce, & garnies de grandes feüilles, au lieu que dans la moyenne & la petite espéce les tiges sont bien moins hautes, moins branchuës, & leurs feüilles sont coupées en des lanières fort étroites. Ses fleurs sont en ombelles, chaque fleur est composée de cinq petales inégales, échancrées & disposées en fleurs de lis de France. Elles sont communément blanchâtres, quelquefois purpurines. Les semences sont arrondies, canelées, menuës comme celle du pèrsil. Les racines de *Boucage* sont fort apéritives, & très-diurétiques; on les prefère à celles du pèrsil ordinaire. Elles sont si piquantes qu'elles pourroient servir de poivre. Aux racines du *Boucage* sont attachées quelquefois des petites vessies rondes, qui teignent en rouge comme le Kermes.

BOUCAL. s. m. Nom d'une mesure d'Italie, qui selon Vigenère tient quatre feüillettes, pese cinq livres quatre onces Ital. des nôtres quatre livres; & tient une quarte trois poissons. Voyez Boucaut.

BOUCAN. s. m. Mot bas & populaire, qui signifie, Bordel, lieu de débauche avec les femmes de mauvaise vie. *Lustrum*, *lupanar*, *Fornix*.

Boucan. Mot Américain. C'est un gril fait de bois de brésil, qu'on éleve au dessus du feu pour y faire griller de la viande. Le mot de *Boucan* se dit aussi d'une loge couvèrte avec des manières de clayes, où les Américains se retirent pour y boucaner leur viande.

En quelques ports de Normandie on dit d'un lieu où il fume beaucoup, C'est un vrai *boucan*. Il y fume comme dans un *boucan*.

BOUCANER. v. act. Faire cuire du poisson, ou de la chair, à la manière des Sauvages, & les faire sécher à la cheminée, ou les faire sorer sans sel. *Fumo siccare pisces vel carnes*. On le desséche aussi sur une espéce de gril fait de bâtons élevez de trois pieds au dessus du feu; & cette sorte de gril s'appelle boucan.

Boucaner, est aussi un vèrbe neutre, qui se dit dans le stile comique & satirique, de ceux qui fréquentent les lieux de prostitution & de débauche. *Scortari*. C'est un infame, qui ne fait que *boucaner*.

Boucané, ée. part. pass. Préparé au boucan, à la fumée & au feu, à la manière des Sauvages. *Fumo siccatus*. La viande *boucanée* a un goût si éxcellent, qu'on la peut manger en sortant du boucan sans la faire cuire. Elle est vermeille comme la rôse, & a une odeur admirable; mais elle ne dure que très-peu dans cet état, & six mois après avoir été *boucanée*, ou fumée, elle n'a plus de goût que de sel. Oexmelin. Il y a des habitans qui envoyent en ces lieux leurs engagez, lorsqu'ils sont malades, afin qu'en mangeant de la viande fraîche, qui est une bonne nourriture, ils se puissent remettre en santé. Id.

BOUCANIER. s. m. Qui fait boucaner les viandes, ou ceux qui vivent de viande, ou de poisson apprêté de la sorte. *Qui fumo pisces, vel carnes exsiccat*. On a appellé ainsi les François de l'Isle S. Dominique, tandis qu'ils y étoient vagabonds & sans maisons.

Voici ce que l'histoire des Flibustiers & *Boucaniers* T. I. P. I. Ch. 8. dit de l'origine de ces mots. Les Caraïbes Indiens naturels des Antilles ont accoutumé de couper en piéces leurs prisonniers de guèrre, & de les mettre sur des manières de clayes, sous lesquelles ils font du feu. Ils nomment ces clayes *Barbacoa*, & le lieu où elles sont *boucan*, & l'action *boucaner*; pour dire, rôtir & fumer tout ensemble. C'est de là que nos *Boucaniers* ont pris leur nom, avec cette différence qu'ils font aux animaux ce que les Indiens font aux hommes. Les prémiers qui ont commencé étoient habitans de ces Isles, & avoient convèrsé avec les Sauvages. Ainsi par habitude lorsqu'ils se sont établis pour chasser, & qu'ils ont fait fumer de la viande, ils ont dit *boucaner* de la viande, & ont nommé le lieu *Boucan*, & les Acteurs *Boucaniers*. Les Espagnols appellent les leurs *Matadores*, de *Tauros*, Tueurs de Taureaux, & le lieu *Materia*, Tuërie. Ils les appellent aussi *Monteros*, Coureurs de bois. Les Anglois nomment les leurs *Coulierdiers*, Tueurs de Vaches.

Les *Boucaniers* ne font point d'autre mêtier que de chasser. Il y en a de deux sortes. Les uns ne chassent qu'aux bœufs, pour en avoir les cuirs; les autres aux sangliers, pour en avoir la viande, qu'ils salent & vendent aux habitans. Tous ont le même équipage & la même manière de vivre. Les *Boucaniers* qui chassent aux bœufs sont ceux qu'on nomme véritablement *Boucaniers*, car ils se distinguent des autres qu'on appelle Chasseurs. Leur équipage est une meute de 25 à 30 chiens, dans laquelle ils en ont un ou deux Venteurs, qui découvrent l'animal. Ils ont avec cette meute de bons fusils, qu'ils font faire en France. Leurs habillemens sont deux chemises, un haut de chausse, une casaque, le tout de grosse toile, & un bonnet d'un cul de chapeau ou de drap, où il y a un bord seulement devant le visage, comme celui d'un Carapoux. Ils font leurs souliers de peau de porc & de bœuf, ou de vache. Ils ont avec cela une petite tente de toile fine, afin qu'ils puissent la tordre facilement, & la porter avec eux en bandolière; car quand ils sont dans les bois ils couchent où ils peuvent, & cette tente les défend des moucherons. Ils se joignent toûjours deux ensemble, & se nomment l'un & l'autre Matelot. Ils mettent en communauté ce qu'ils possèdent, & ont des valets qu'ils font venir de France, dont ils payent le passage, & les obligent de les sèrvir trois ans, ils les nomment *Engagez*.

Les *Boucaniers*, qui ne chassent qu'aux sangliers ont leur équipage comme ceux dont on vient de parler. Lorsqu'ils sont venus le soir de la chasse chacun écorche le sanglier qu'il a apporté, & en ôte les os; il coupe la chair par éguillettes longues d'une brasse, ou plus, selon qu'elle se trouve. Ils la mettent sur des taches, & la soupoudrent de sel fort menu; ils la laissent ainsi jusqu'au lendemain, quelquefois moins, selon qu'elle a tôt pris sel, & qu'elle jette sa saumure. Après ils la mettent au boucan.

Ce boucan est une loge couvèrte de taches qui la ferment tout au tour. Il y a 20 ou 30 bâtons gros comme le poignet, & longs de sept à huit pieds rangez sur des travers environ à demi pied l'un de l'autre. On y met la viande, & on fait force fumée dessous, où les *Boucaniers* brûlent pour cela toutes les peaux des sangliers qu'ils tuënt, avec leurs ossemens, afin de faire une fumée plus épaisse. Cela vaut mieux que du bois seul; car le sel volatil qui est contenu dans la peau & dans les os de ces animaux, s'y vient attacher; aussi cette viande a un goût si éxcellent qu'on la peut manger en sortant de ce boucan sans la faire cuire. Oexmelin. La récompense que les *Boucaniers* donnent à leurs valets, lorsqu'ils ont sèrvi trois ans; c'est un fusil, deux livres de poudre, six livres de plomb, deux chemises, deux caleçons & un bonnet; & après qu'ils ont été leurs valets, ils deviennent leurs camarades, & vont aussi chasser avec eux. Id. Les *Boucaniers* vivent fort librement entre eux, & se gardent une grande fidélité. Id.

Les *Boucaniers*, ou Matadores Espagnols, chassent d'une autre manière que les François. Ils ne se servent point d'armes à feu, mais de lances & de croissans. Ils ont des meutes comme les François. Quand ils chassent, il y a deux ou trois valets, qui suivent & animent les chiens; & quand ils ont trouvé un taureau, ils le poussent dans une prairie, où le *Boucanier* se trouve monté à cheval, qui court lui couper le jarret, & après le tuë avec sa lance. Cette chasse est très-plaisante à voir; car outre que ces gens y sont adroits, ils font autant de cérémonies & de détours que s'ils vouloient courir le Taureau devant le Roi d'Espagne; mais ces animaux étant en fougue crevent des chevaux, blessent & tuënt des hommes. Id. Les *Boucaniers* Espagnols ne se donnent pas tant de peine que les François. Ils font sécher leurs cuirs comme eux, mais ils se sèrvent de chevaux pour les porter. Ils préparent leurs mets avec plus de délicatesse, & ne mangent point leur viande sans pain ou cassave, outre qu'ils ont toûjours avec eux du vin, de l'eau de vie, ou des confitures. Ils sont aussi

aussi dans leurs habits infiniment plus propres, & fort curieux d'avoir du linge blanc. OEXMELIN, *Hist. des Avant. Flibust. & Boucan.*

Fusil de *Boucanier*. C'est le fusil dont se servent les *Boucaniers*, & dont la monture est autrement faite que celle de nos fusils ordinaires. Les meilleurs fusils de *Boucaniers* se font à Dieppe, & à Nantes. Ces fusils sont de quatre pieds & demi de long, pour le canon. Ils sont tous d'un calibre tirant une balle de seize à la livre. Poudre de *Boucanier*, c'est la plus excellente poudre, dont se servent les *Boucaniers*, & qui se fait à Cherbourg en basse Normandie. Ils en portent ordinairement quinze ou vingt livres. Ils la mettent dans des calebasses, bien bouchées avec de la cire, de crainte qu'elle ne soit moüillée. OEXM.

Ces mots viennent de *Boucan*, dont les Caraïbes, peuples des Antilles, se servent pour signifier une *claye*, sous laquelle ils font du feu pour rôtir & fumer les prisonniers qu'ils ont pris, & qu'ils mangent ensuite. Ainsi *boucaner*, c'est proprement, Faire rôtir ou fumer la chair & le poisson : ce que font maintenant les *Boucaniers* qui se sont habituez dans ces Isles. Les Espagnols les appellent *Matadores de toros*; c'est-à-dire, *Tueurs de taureaux*; & le lieu où ils les apprêtent *materia*; les Anglois *Conlierdiers*; c'est-à-dire, *Tueurs de vaches*. Les *Boucaniers* chassent aux bœufs seulement pour en avoir les cuirs. Les autres chassent aux sangliers pour en avoir la chair; qu'ils salent & boucanent; & ils se nomment plûtôt *Chasseurs*.

BOUCASSIN. s. m. Etoffe de coton, ou de lin, qui est entre le treillis & le bougran, qui sert aux doublures, qui est mise en œuvre comme la laine. *Linteum textum, à fullone subactum ac tinctum.*

BOUCASSINÉ, ÉE. adj. Toile *boucassinée*.

BOUCAUT. s. m. Vieux mot, dont le peuple se sert encore en quelques endroits, & qui signifie une sorte de vaisseau ou de tonneau propre à mettre du vin. On a dit aussi *bouchel*, pour dire, un barril à vin. Voyez BOUCAL.

BOUCAUT, est aussi le nom que l'on donne à l'embouchure de quelques rivières, comme celle des Basques & des Landes.

BOUCHAIN. s. m. Ville des Païs-Bas dans le Hainault sur l'Escaut. *Bocanium*. Bouchain fut bâti par Pepin en mémoire de la victoire qu'il remporta en ce lieu sur Théodoric Roi des Goths. Phil. Petit, Dominicain, a fait l'histoire de *Bouchain*, imprimée à Doüay en 1659. *in* 8°.

BOUCHARDE. s. f. Outil de Sculpteur en marbre, qui est une espéce de ciseau taillé en plusieurs pointes de diamant fort acérées. *Scalprum cuspidatim sectum*. On se sert de cet outil quand on veut faire dans le marbre un trou d'égale largeur, à quoi les outils tranchans ne seroient pas propres. On frape sur la *Bouchardе* avec la masse, & ses pointes mettent le marbre en poudre en le meurtrissant. Cette poudre sort par le moyen de l'eau qu'on vèrse de tems en tems par le trou à mesure qu'on le creuse; ce qui empêche le fèr de s'échauffer, & l'outil de perdre sa trempe. Ceux qui travaillent avec la *boucharde*, la passent dans un morceau de cuir pèrcé, afin que l'eau ne leur rejaillisse pas au visage.

BOUCHE. s. f. Ouvèrture qui est dans le visage de l'homme au dessous du nez, & qui sèrt à boire & à manger, à respirer, à parler, à chanter, & à rire. *Os*. Il faut bien examiner les reméмes qui se prennent par la *bouche*. Les morceaux trop hâtez se pressent dans sa *bouche*. BOIL. On dit aussi, Dire de *bouche*, parler de *bouche*, parler *bouche* à *bouche*; pour dire, Parler à la personne même à qui on veut faire sçavoir quelque chôse, sans la lui éxpliquer par message ou par lettres. Il est plus éxpédient de consulter de *bouche* que par écrit. ABLANC. Lorsque nous sommes ensemble, & que nous nous disons tout ce qui nous vient à la *bouche*; pour dire, lorsque nous nous parlons sans contrainte. Vous me l'avez arraché de la *bouche*, malgré la résistance de ma raison. S. ÉVR. Pour dire, vous m'avez forcé de parler, & de vous dire ce que je devois taire. Il m'a mis dans la *bouche* un nouveau cantique. PORT-R. Je n'ai point eû la *bouche* fèrmée, quand il a fallu parler de vos mèrveilles. IDEM.

> *Oüi, malgré les obscuritez*
> *Qui nous cachent tes véritez,*
> *Mon cœur n'en doute point, ma* bouche *les confesse.*
> L'ABBÉ TETU.

> *Fuyez donc ces amis dont la* bouche *timide*
> *N'a pour tous les absens qu'un silence perfide.* VILL.

> *Mais un cœur pour parler n'a-t'il qu'un interprete?*
> *Ne dit-on rien des yeux quand la* bouche *est muette?* RACIN.

> *Un Auteur ne fait pas de faciles conquêtes;*
> *Il trouve à le siffler des* bouches *toujours prêtes.* BOIL.

On dit d'une grande *bouche*, qu'elle est fenduë jusqu'aux oreilles. *Rictum habere diductum vastius*. On dit, Faire la petite *bouche*; pour dire, Affecter de faire paroitre qu'on a la *bouche* petite. *Elegantiorem oris parvi compositionem affectare*. On le dit aussi pour faire paroitre qu'on est petit mangeur, qu'on est délicat au choix des viandes. *Inter vescendum delicias facere; praeferre exigui cibi laudem & gloriam*. On le dit figurément d'un homme qui est sobre en ses paroles, qui ne veut pas dire tout ce qu'il sçait d'une affaire; & au contraire on dit qu'il n'en fait pas la petite *bouche*; pour dire, qu'il déclare franchement tout ce qui en est. Mais tout cela est du stile bas & familier, & ne se peut dire qu'en riant. Le Sr de Choisi dans sa Relation dit que la Reine de Siam fait coudre la *bouche* aux Dames de sa Cour, quand elles parlent trop en sa présence; & qu'elle la leur fait fendre jusqu'aux oreilles, quand elles ne parlent pas assez. Quand on voit un morceau délicat l'eau en vient à la *bouche*. La raison est, que comme les esprits qui sont dans les nerfs du nez & des yeux ne sçauroient être considérablement ébranlez par l'odeur de quelque morceau délicat qui les frape, ou par les espéces de quelque chôse qui a flaté nôtre goût, sans que cet ébranlement passe bientôt à la bouche, il arrive que les conduits salivaires, qui sont alors pressez par la contraction des anneaux nèrveux qui les environnent, font couler la salive, qui est renduë plus liquide par les esprits qui s'y mêlent alors, & qui la font quelquefois petiller. On dit provèrbialement d'une chôse qui se mange, & dont on a envie, que l'eau en vient à la bouche, pour marquer l'envie qu'on en a.

BOUCHE, vient du Latin, *bucca*, que le P. Pezron tire l'un & l'autre du Celtique *boch*.

BOUCHE, se dit aussi des pèrsonnes qu'il faut nourrir. Le train de ce Seigneur est composé de cent *bouches*. *Centena ad mensam capita*. On y comprend les chevaux & les mulets. On a chassé de la ville les *bouches* inutiles; c'est-à-dire, ceux qui étoient incapables de défense. Il y a plus de cent mille *bouches* à l'armée; c'est-à-dire, plus de cent mille créatures qui mangent, soit hommes, soit femmes, soit chevaux.

En ce sens on appelle Dépense de *bouche*, celle qu'on fait seulement pour la nourriture de soi & de sa famille. Nous avons pris sur nôtre *bouche* la dépense de ses funérailles. PATR. Pour dire, nous avons vécu fort petitement, pour fournir aux frais de ses funérailles.

On dit aussi en ce sens, qu'un homme est sujet à sa *bouche*, qu'il est sur sa *bouche*; pour dire, qu'il est goulu, affamé. *Gulae deditus, vorax, gulae parens*. On dit, qu'un homme s'est ôté le morceau de la bouche; pour dire, qu'il s'est privé de ses nécessitez. On dit, qu'une chôse fait bonne *bouche*, quand elle laisse quelque bonne odeur dans la *bouche*. *Edulium palato blandiens*, ou *grati odoris*. On dit aussi, Garder une chôse pour la bonne *bouche*; pour dire, garder la meilleure chôse pour la sèrvir la dernière. On dit aussi, qu'on laisse les gens sur la bonne *bouche*, quand on intèrrompt le discours à l'endroit qui est le meilleur, & qui est le plus attendu.

Flux de *bouche*, *Loquendi profluentia*, se dit non seulement de ceux qui crachent beaucoup, ou de ceux à qui on provoque la salivation par des remédes; mais encore de ceux qui parlent trop, qui ne se peuvent taire, qui disent tout ce qu'ils sçavent. On dit encore, Fèrmer la *bouche* à quelqu'un, lorsqu'on lui défend de parler, ou qu'on lui coupe la parole, ou qu'on le corrompt par l'espérance de quelque récompense; comme quand on dit, On lui a fèrmé la *bouche* avec de l'argent. On le dit aussi, quand on lui apporte des raisons si convaincantes, qu'il ne sçauroit y répondre.

Au contraire, on dit qu'un homme n'ôse ouvrir la *bouche*; pour dire qu'il n'ôse se plaindre des maux qu'il souffre, des violences qu'on lui fait; on le dit aussi pour éxprimer, qu'il est timide & honteux; qu'il n'ôse dire son sentiment dans les compagnies où il se trouve.

La réserve de la *bouche* & de la main dans les anciennes inféodations étoit une clause ou condition qui restreignoit les droits & le pouvoir du Seigneur en faveur de qui se faisoit l'inféodation, & par laquelle il s'obligeoit; 1°, à ne jamais reconnoitre d'autre Seigneur que le Roi, & ne jamais dire un mot qui lui fût préjudiciable; 2°, à ne pouvoir mener les mains, c'est-à-dire, entrer en guèrre contre son gré. D. S. JULIEN. *Antiq. des Bourguign. p.* 306.

BOUCHE, se dit aussi des ouvèrtures par lesquelles les fleuves se déchargent dans la mèr. *Ostium*. Damiette est sur une des *bouches* du Nil. Le Danube se décharge par sept *bouches* dans le Pont Euxin. On le donne aussi à l'entrée des Golfes & des Détroits; Les *Bouches* de Bexinora entre les Isles de Sardaigne & de Corse; La *Bouche* du Golfe de Vénise. T. CORN.

On appelle aussi les Volcans, ou les montagnes qui jettent des flammes, des *bouches* de l'Enfer.

On dit aussi *bouche* d'estomac, *bouche* de matrice, *bouche* de ventricule, *bouche* d'un puits, *bouche* d'un four, *bouche* d'une carrière, &c.

BOUCHE, en tèrmes d'Organiste, se dit de l'ouvèrture d'un tuyau qui donne libre entreé au vent. *Hiatus*. Elle est large de la quatre ou cinquième partie de sa grosseur. On la nomme ainsi, parce qu'on dit que les tuyaux parlent. On l'appelle quelquefois *lumiere*.

BOUCHE, se dit figurément en Morale. Les playes d'un homme assassiné sont autant de bouches muëttes qui demandent vengeance. *Ora*.

> *Sa valeur en cet état réduite,*
> *Me parloit par sa playe, & hâtoit ma poursuite:*
> *Par cette triste* bouche *elle empruntoit ma voix.* CORN.

Les trophées, les grands monumens, sont autant de *bouches* qui annoncent la gloire des Héros. Les charitez que nous faisons aux pauvres sont autant de *bouches* qui prient Dieu pour nous.

BOUCHE, signifie aussi chez le Roi & les Princes, Ce qui regarde leur boire & leur manger. *Quidquid ad quotidianam Principis mensam pertinet*. Les Officiers de la *bouche*. Le vin de la *bouche*. Aller à la *bouche* du Roi; c'est-à-dire, au lieu où on lui prépare son manger. *Bouche* en ces phrâses signifie un des sept offices de chez le Roi, qu'on appelle aussi cuisine-*bouche*, pour le distinguer du gobelet, qui est un autre office: les officiers de ces deux offices ne travaillent que pour la pèrsonne du Roi, & ne sèrvent que sa Majesté. On dit d'un mèts qu'on veut bien priser, Quand ce seroit pour la *bouche* du Roi, je n'en donnerois pas de meilleur. On dit aussi, Avoir *bouche* à Cour; pour dire, être nourri aux tables & aux dépens des Princes & des Grands Seigneurs. *Quotidianæ mensa jus habere apud Principem*.

On dit en Cour de Rome, Ouvrir la *bouche* aux Cardinaux, en parlant d'une cérémonie qui se fait en un Consistoire secret où le Pape fèrme la *bouche* aux Cardinaux qu'il a nouvellement nommez, ensorte qu'ils ne parlent point, quoique le Pape leur parle; & ils sont privez de toute voix active & passive jusqu'à un autre Consistoire, où le Pape leur ouvre la *bouche*, & leur fait une petite harangue; pour leur montrer de quelle manière ils doivent parler, & se comporter dans le Consistoire.

En tèrmes de Palais, on dit Ouïr un homme par sa *bouche*, lorsqu'il comparoit en pèrsonne, & non par Procureur. On dit, qu'un vassal doit à son Seigneur la *bouche* & les mains; pour dire, qu'il lui doit un hommage, aveu & soumission: ce qui se fait non seulement de la *bouche* & par paroles; mais aussi des mains, en mettant ses mains entre les mains de son Seigneur féodal. *Beneficiaria possessionis obligatio. Clientela professio ore facta & manu.*

BOUCHE, en tèrmes de Manége, se dit des chevaux, & de la sensibilité qu'ils ont en cette partie où on leur met le mords. On dit, qu'ils ont la *bouche* fine, tendre, légère, loyale, quand ils s'arrêtent pour peu qu'on lève la main. *Os eruditum ac docile*. Une *bouche fausse*, est celle qui n'a aucune sensibilité. *Sensu carens*. Une *bouche forte, ruinée & desespérée*, se dit des chevaux qui n'obéissent point, qui s'emportent. *Durum atque asperum*. Une *bouche assurée*, c'est celle qui ne bat, qui ne pese jamais à la main. *Tractabile*. On appelle un cheval sans *bouche*, celui qui n'obéit point au Cavalier. *Indocile, intractabile*. *Bouche chatouilleuse*, c'est celle qui craint trop le mords. *Delicatum, tenerum*. *Bouche à pleine main*, est celle qui a l'appuy assûré, & qui souffre qu'on tourne la main sans se câbrer, ni peser sur le mords. *Patiens*. *Bouche au delà de pleine main*, ou *plus qu'à pleine main*, est celle d'un cheval qui a de la peine à obéir. *Durum, difficile, freni impatiens*. Le cavesson doit être fort sèrré, & bien doublé d'un cuir double pour le moins, de peur qu'il ne blesse le cheval; car bien que ce soit un vieux provèrbe, Que nez saigneux fait bonne *bouche*, je suis fort assuré que si on ne lui fait point mal au nez, la *bouche* n'en sera que meilleure. NEWC. Les impèrfections de la *bouche* des chevaux sont 1°, Lorsque le cheval tire en haut & suce la langue. 2°, Quand il la met par dessus le mords. 3°, Lorsqu'il la double autour du mords. 4°, Quand il la laisse pendre hors de la *bouche*, soit tout droit en avant, ou de l'un des deux côtez. Le cheval ne reçoit aucun préjudice de tous ces vices auxquels il n'y a point de remédes. ID. p. 426. & suiv.

En ce ce sens, on dit figurément d'un homme, qu'il n'a ni *bouche*, ni éperon; pour dire, qu'il n'est bon à rien, qu'il ne sçait rien faire, ni même se laisser conduire, & on dit, qu'un homme est fort en *bouche*, non seulement quand il est difficile à conduire, mais aussi quand il est violent en paroles, qu'il parle beaucoup, avec hauteur, ou qu'il s'emporte à dire des injures.

Il y a encore d'autres animaux à l'égard desquels on se sèrt du mot de *bouche*. Rondelet dans son Histoire des poissons, dit *bouche* de saumon, *bouche* de carpe, *bouche* de grenouille.

On dit en tèrmes de Guèrre, la *bouche* d'un canon, la *bouche* d'un pétard, la *bouche* d'un mortier. On dit aussi des munitions de *bouche*; pour dire, Tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une garnison, ou d'un peuple enfèrmé dans une ville assiégée. On dit aussi, qu'une garnison est sortie tambour battant, meche allumée, balle en *bouche*; pour dire qu'elle est sortie avec un mousquet chargé, & une balle dans la *bouche* pour le charger plus promptement une autre fois.

BOUCHE, ou BOSSON. Tèrme de Marine. C'est la rondeur des bancs & tillacs, & c'est proprement tout ce qui est relevé hors d'œuvre, qui n'est pas plat & uni.

BOUCHE, se dit aussi advèrbialement. Cette nouvelle va de *bouche* en *bouche*.

On appelle en Poësie la Rénommée, un monstre à cent *bouches*.

BOUCHE, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il a dit cela de *bouche*, mais le cœur n'y touche, en parlant d'un hypocrite qui ne parle pas selon ses vrais sentimens. On dit, Faire venir l'eau à la *bouche*; pour dire, Exciter l'envie, l'appétit de joüir d'une chôse qu'on décrit agréablement. On dit aussi, qu'on a traité quelqu'un à *bouche* que veux-tu; pour dire, qu'on lui a présenté toute sorte de mèts les plus friands. On dit, Manger une chôse de broc en *bouche*; pour dire, tout chaudement. On dit aussi d'un indiscret qui dit tout ce qu'il sçait, que c'est un S. Jean *bouche* d'or. On dit aussi, *Bouche* cousuë, pour recommander le secret à quelqu'un. On dit, qu'il arrive beaucoup de chôses entre la *bouche* & le vèrre; pour dire, qu'il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par quelque accident imprévu. Cette façon de parler vient de ce qu'un homme portant son vèrre à la *bouche* pour boire, on lui vint dire qu'un sanglier étoit entré dans sa vigne, & qu'il la ravageoit. Aussi-tôt il quitte son vèrre, prend une arme, & va au sanglier qui se jette sur lui & le tuë: ce qui a donné lieu à ce vers Latin.

> *Multa cadunt inter pocula, supremaque labra.*

On dit, qu'un homme a toûjours une parole à la *bouche*, pour dire, qu'il a accoutumé de répéter souvent un même mot, une même sentence.

BOUCHÉE. s. f. Ce qu'on met, ce qu'on mâche à chaque fois dans la bouche. *Buccella, Bolus*. On dit en badinant, Cette femme est si délicate, qu'elle fait deux *bouchées* d'une cerise.

On s'en sèrt aussi quelquefois hypèrboliquement. Ce gueux ne demande qu'une *bouchée* de pain. Ce goulu ne feroit qu'une *bouchée* de tout ce repas; pour dire, qu'il auroit bien-tôt tout dévoré.

BOUCHEL. s. m. *Boccale*. On a dit ce mot pour signifier un baril à vin. Voyez BOUCAUT.

BOUCHER. ERE. s. m. & f. Marchand qui prépare & qui vend de la chair de bœuf, de vache, de veau & de mouton, taillée en piéces. *Lanius*. Il y avoit autrefois à Rome de trois sortes de *Bouchers*. Car 1°, Il y avoit deux corps, ou Colléges compôsez chàcun d'un cèrtain nombre de citoyens chargez de fournir la ville de tous les bestiaux nécessaires, & du soin de les faire préparer, & d'en débiter les chairs. L'une de ces Communautez n'eut d'abord que le soin de l'achat des pores. On la nommoit *Suarii*. L'autre avoit soin de l'achapt des autres bestiaux, & sur tout des bœufs, ce qui les fit nommer *Pecuarii*, ou *Boarii*. 2°, Ils avoient sous eux des gens dont l'emploi étoit de tuer & d'habiller les bestiaux, d'en couper les chairs, & de les mettre en état d'être expôsées en vente. Ceux-là s'appelloient *Lanii*, & quelquefois *Carnifices*, Préparateurs de chairs. Le Prés. Brisson *Select. Ant.* 1. C. 6. & Franc. Modius au V^e Tome du Trésor critique, disent qu'autrefois chez les Romains les *Bouchers* vendoient plaisamment la viande. Celui qui venoit en acheter fèrmoit les yeux: le *Boucher* élevoit & étendoit quelques-uns des doigts de la main, & si l'acheteur pouvoit deviner combien il en avoit élevé, c'étoit lui qui mettoit le prix à la viande; sinon c'étoit le *Boucher*. Apronius Préfet de Rome abolit cette coutume, & ordonna qu'on la vendroit à la livre.

Tous ces usages s'établîrent dans les Gaules avec la domination des Romains. Il y a eû de tems immémorial dans Paris un cèrtain nombre de familles chargées d'acheter les bestiaux, & d'en avoir toujours une provision suffisante pour la subsistance de la Ville, & d'en débiter, ou faire débiter les chairs. Ces familles, comme à Rome, faisoient un corps, élisoient un chèf, qui l'étoit à vie, & n'étoit destituable qu'en cas de prévarication. Il s'appelloit le Maître des *Bouchers*, il avoit jurisdiction sur tous les *Bouchers*, & décidoit toutes les contestations qui naissoient entre eux concèrnant leur profession. Ils demandèrent à Henri II. la confirmation de cet usage, qui la leur accorda par lettres patentes du mois de Juin 1550. regîstrées au Parlement le 20. Novembre de la même année. Nous avons aussi eû en France, comme à Rome, des Tueurs & Écorcheurs de bestiaux, créez par Édit de François I. du mois de Nov. 1543. & c'est encore aujourd'hui l'emploi d'un certain nombre de garçons *Bouchers*, dont les uns abbatent

batent & habillent les bestiaux, & les autres que l'on nomme Étaliers, découpent & préparent les chairs. Les Maîtres *Bouchers* ne se mêlent, non plus que ceux de l'ancienne Rome, que de l'achapt des bestiaux. Aux *Bouchers* appellez anciennement *Suarii*, répondent ceux que nous nommons Charcuitiers. Le nom de *Boucher* ne se donne pas à ceux-ci dans nôtre langue ; mais il convient à tous les autres.

Il y a au Vatican une ancienne inscription qui contient une Ordonnance de Police pour les *Bouchers*, dont les principaux points sont qu'ils vendront la viande au poids, qu'après que l'animal aura été pesé, la tête, les pieds, & le suif, appartiendront au *Boucher* qui l'aura tué, pour son salaire ; & la chair avec la peau & les entrailles appartiendront au Marchand *Boucher*.

Quoique toutes les petites justices qu'avoient les Corps ou Communautez des Arts & Metiers fussent infeodées par nos prémièrs Rois de la troisième race en faveur des Grands Officiers de leur maison, les *Bouchers*, ni les Arts qui concèrnent les bâtimens, ne fûrent compris dans ces inféodations. Les Marchands *Bouchers* sont tenus d'aller prendre, & se faire adjuger leurs étaux à la Police, & là ils s'obligent de les tenir fournis pendant l'année. Étalier *Boucher*, est un compagnon qui vend la chair dans l'étal.

Menage après Turnèbe dérive ce mot de *buccarius*, à été fait de *bucca*, à cause qu'il tranche les viandes pour la bouche. C'est ainsi qu'on le trouve aussi appellé *Beccarius* de *beccus*, le bec ou la bouche, selon la remarque du P. Papebrock, *Acta SS. April. T. III. p.* 609. En Allemand *bek* signifie la bouche, pour laquelle les *bouchers* travaillent, ce qui leur a fait donner ces noms, dit le même Père, *Junii T. III. p.* 917. *D.* M. de Valois l'aîné le dérive de *bouc*, étymologie peu vraisemblable, puisque les *bouchers* ne tuënt & ne vendent point de *bouc*, & qu'on n'en mange point, ou présque point en France. Lancelot le tire du mot *βουθύτης*, *Tueur de bœufs*. Le P. Labbe *à bovinâ, seu bubulâ carne*, de la chair de bœuf, qui fait leur principal commèrce, Guichard de, טבח, *mactare, jugulare, occidere, immolare, sacrificare* ; d'où טבח, *coquus, carnifex*, cuisinier, bourreau ; d'où en retranchant la prémière syllabe reste בח, *bach*, d'où selon lui s'est fait *boucher*. La prémière origine est la véritable.

BOUCHER, se dit odieusement d'un Chirurgien qui taille & coupe rudement & ignoramment les membres qu'on lui donne à panser. On le dit aussi des gens cruels qui se plaisent à vèrser le sang humain.

BOUCHER v. act. Fèrmer tous les passages, fentes & ouvèrtures par où l'air peut entrer en quelque lieu. *Occludere, claudere.* Cette chambre est bien *boûchée* de tous côtez, il y fera bon l'hyver.

BOÛCHER, se dit aussi d'un trou particulier qu'on remplit ; qu'on étouppe. *Obturare.* On condamne à *boûcher* les vûes qu'on a sur le voisin, quand on n'a point de titre pour cela. On dit en ce sens ; *Boûcher* un évier, *boûcher* une bouteille.

BOÛCHER, signifie aussi, Occuper les avenuës, ou les passages, pour empêcher qu'il n'entre rien dans une ville, dans un camp, ou que les ennemis n'entrent dans un païs. *Præcludere.*

BOÛCHER, se dit aussi des fluxions, des obstructions. *Obstruere.* L'apopléxie est mortelle, parcequ'elle *boûche* tous les passages de la réspiration.

On dit encore, Se *boûcher* les yeux ; pour dire, Ne vouloir pas voir, dissimuler quelque chôse ; &, Se *boûcher* les oreilles ; pour dire, Ne vouloir pas écouter les plaintes, les remontrances.

La mort a des rigueurs à nulle autres pareilles ;
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est, se boûche *les oreilles,*
Et nous laisse crier. MALH.

On dit figurément, qu'un homme a *boûché* un trou, quand il a acquitté quelque dette, en attendant qu'il acquitte les autres.

On dit provèrbialement, *Boûcher* la bouteille ; pour dire, Prendre un morceau de pain après avoir bû, de peur de sentir le vin.

BOÛCHER. On dit en tèrmes de dorure, *boûcher d'or moulu* ; pour dire, ramender avec de l'or moulu les petits déffauts que l'on trouve encore à l'or après qu'on l'a bruni. Cet or moulu se met dans une petite coquille avec un peu de gomme Arabique, & il n'y a point de meilleur moyen pour faire quelque chôse de propre, pourvû que l'endroit gâté ne soit pas grand.

BOÛCHÉ ; ÉE. part. & adj. *Clausus, obstructus, obturatus.* On ordonne des lavemens à ceux qui ont le ventre *boûché*.

On dit figurément qu'un homme a l'esprit *boûché*, quand il est peu intelligent, quand il a la conception dure & tardive.

BOUCHERIE. s. f. Lieu où il y a plusieurs étaux de Boûchers, où on vend de la grosse viande pour l'ordinaire, & en détail. *Carnarium, macellum carnarium.* Les quatre anciennes *Boucheries* de Paris sont fondées sur un ancien privilége. Néron bâtit une belle *Boucherie* à Rome. La médaille qu'on lui frappa à ce sujet représente d'un côté la tête de cet Empereur, NERO CLAUDI. AUG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. & de l'autre un bâtiment soutenu de colonnes, & dans lequel on entre par un pèrron de quatre degrez, avec ces mots, MAC. AUG. S. C. C'est-à-dire, *Macellum Augusti Senatus Consulto.*

BOUCHERIE, se dit aussi du lieu où l'on tuë les bêtes. *Laniena.* On appelle viande de *boucherie*, la grosse viande, bœuf, veau & mouton.

BOUCHERIE, se dit figurément d'un grand massacre d'hommes, d'une grande défaite. *Cædes, strages.* Charles Martel fit une sanglante *boucherie* de ses ennemis. Les Turcs en prenant Rodhes passèrent tout au fil de l'épée, & firent une cruelle *boucherie*. Ils enfoncent l'Escadron, & en font une étrange *boucherie*. VAUG. Il y eut une grande *boucherie*, & le sang ruisseloit de tous côtez. ABLANC. Exposer une armée à la *boucherie* ; la mener à la *boucherie*.

On dit aussi quand on mêne quelqu'un à la guèrre en une occasion où il court un peril évident, que c'est le mener à la *boucherie*.

On dit provèrbialement d'un homme qui ne peut rien en quelque affaire, ou assemblée, qu'il y a du crédit comme un chien à la *boucherie*.

On a dit dans la basse Latinité *beccaria* pour signifier *boucherie*, & du mot Latin on a fait le mot François. De La Marre traite au long de tout ce qui regarde les Bouchers & les *Boucheries* dans son Traité de la Police L. V. T. XX.

BOUCHET. s. m. Nom que les Médecins donnent à l'hypocras d'eau, qui est un breuvage fait d'eau aromatisée avec sucre & canelle. *Hydrosaccarum.* On fait boüillir l'eau quelque tems avant que d'y mèttre le sucre, dont on ne doit mèttre que la huitième ou dixième partie ; après quoi on fait cuire le tout ensemble, en l'aromatisant d'un peu de canelle. Ensuite on l'ôte de dessus le feu, & on le passe par la manche. Il est fort salutaire, & on en peut user même dans la fièvre. Il est bon pour l'estomac, car il ne rafroidit pas comme l'eau cruë, ni n'échauffe pas comme l'hypocras de vin.

BOUCHET. *Poire du Bouchet.* Sorte de poire qui est grosse, ronde, & blanche, à peu-près comme un Besidéry, quelques unes du même arbre ressemblent à de médiocres Bèrgamottes, & d'autres à de grosses cassolettes : la chair en est belle & tendre, & l'eau sucrée, le bois semblable à celui de la poire appellée Mon Dieu. Elle meurit à la mi-Août, LA QUINT.

BOUCHETURE. s. f. Qui se dit de tout ce qui sèrt à fèrmer & à boûcher un pré, une tèrre labourable, & autres héritages, pour les consèrver, & empêcher que les bêtes n'y entrent, comme sont les hayes vives, & fagots, palis & échaliers, &c. *Obturamentum.* En païs de pâturages il est déffendu d'ôter les *boûchetures* d'un héritage.

BOUCHIN. s. m. Tèrme de Marine. C'est l'endroit où se mettent les principales côtes d'un navire, & qui fait la plus grande ouvèrture ou largeur, à prendre cette largeur de dehors en dehors. On la mesure vis-à-vis du grand mât de toute la longueur du maître bau vèrs la maîtresse côte. On dit qu'un bâtiment est plus court de varangue, & plus petit de *bouchin* qu'un autre ; pour dire, qu'il est plus rond par la quille, & plus étroit de bordage.

BOUCHOIR. s. m. Tèrme de Boulanger & de Pâtissier. *Operculum.* C'est une grande plaque de fèr, au milieu de laquelle il y a une poignée, & qui sèrt à boucher le four. Mettre le *bouchoir*, ôter, tirer le *bouchoir*.

BOUCHON. s. m. Ce qui sèrt à boûcher quelque chôse. *Obturamentum.* Les *boûchons* de liége d'Angletèrre ou de vèrre, boûchent fort juste, & empêchent que les esprits les plus subtils ne s'exhalent.

BOÛCHON, se dit aussi de plusieurs morceaux de foin ou de paille entortillez, avec quoi on panse un cheval, & on le frotte après l'avoir étrillé. *Stramineus, seu fœneus peniculus.*

BOÛCHON DE TAVÈRNE, est un signe qu'on met à une maison pour montrer qu'on y vend du vin à pot. Il est fait de lièrre, de houx, de cyprès, & quelquefois d'un chou. *Ramus viridis, Hedera suspensa vini venalis index.* Les Tavèrniers payent un droit de *boûchon*.

Ce mot pris figurément signifie le cabaret même, & le lieu où le vin se vend à pot & à pinte. *Taberna.* Ainsi on dit d'un yvrogne, qu'il va de *boûchon* en *boûchon*.

BOÛCHON, en tèrmes de Jardinage, se dit du lieu où se forment les chenilles, & où elles se consèrvent pendant l'hiver. *Erucarum receptaculum.*

BOÛCHON, se dit aussi de ce qui est ramassé, foupi, frippé. *Fasciculus incompositus.* Il a mis tout son linge, ses habits en un *boûchon*. Il s'est mis en un *boûchon* pour se cacher dans ce trou.

BOÛCHON, est aussi un nom de cageollerie qu'on donne aux petits

tits enfans, aux jeunes filles de baſſe condition. Mon petit cœur, mon petit *boûchon*. *Corculum*, *animula*.

On dit provèrbialement, qu'à bon vin il ne faut point de *boûchon*; pour dire, qu'une maiſon où il il y a de bonne marchandiſe eſt bien-tôt achalandée.

BOUCHONNER. v. act. Frotter un cheval avec un boûchon. *Defricare equum.*

Boûchonner, ſignifie auſſi, Mettre du linge, des habits en un boûchon, les ſoupir, les chifonner. *Multa incompoſita congerere.*

Boûchonner, ſe dit auſſi dans le ſtile bas & comique, pour Cageoller, faire des careſſes. *Blandiri*, *procari*.

> *Sans ceſſe nuit & jour je te careſſerai,*
> *Je te* boûchonnerai, *baiſerai*, *mangerai*. Mol.

Boûchonné, ée. part. paſſ. & adj.

BOUCHOTS. ſ. m. Tèrme de Marine. Ce ſont des eſpéces de parcs faits de clayes pour pêcher ſur les côtes de la mèr, pour leſquels il y a des réglemens faits dans le tit. 3. du livre 5. de l'Ordonnance de la Marine. *Septum.*

BOUCIQUANT. adj. Vieux mot, qui ſignifie Mèrcenaire, qui fait tout pour de l'argent. *Mercenarius.*

BOUCLE. ſ. f. Eſpéce d'anneau de métal ſèrvant à divers uſages. *Orbiculus fibula inſtructus*, *fibula*. On met des *boucles* à des jumens pour les empêcher de porter. Des *boucles* d'oreilles ſont de petits ronds d'or ou de cuivre garnis de diamans, que les femmes attachent à leurs oreilles ſans aucuns pendans.

Ce mot vient du Latin *bucula*. Ménage. *Bucula* ſe trouve dans la baſſe Latinité pour la partie du bouclier dans laquelle on paſſoit le bras. De boucle, ou de *bucula*, les Grècs modèrnes ont auſſi fait βουκλα, qui ſignifie la méme chôſe chez eux. É. Guichard tire *boucle* de l'Hébreu כבל, *Kebel*, tranſpoſant les radicales en בכל *Bekel*, d'où *boucle* ſelon lui peut être dérivé en François; mais il y a peu d'apparence.

Boucle, ſe dit auſſi de ces anneaux ronds ou quarrez qui ont un ardillon au milieu, qui ſèrvent à tenir quelque chôſe attachée & ſèrrée. Des *boucles* de ſouliers, de baudrier, d'un ceinturon. Les *boucles* d'une ſangle, d'une étrivière. Les *boucles* ou agraphes du Tabèrnacle de Moïſe étoient d'or.

Boucle, ſe dit auſſi des cheveux friſez en rond & par anneaux, ſoit avec le fèr, ſoit avec les papillotes. *Cincinni*. Les plus belles pèrruques ſont celles qui ſont friſées à groſſes *boucles*.

Boucle, ſe dit auſſi des gros anneaux de fèr qu'on met à des portes, qui ſèrvent à les fèrmer, & à y heurter. *Annulus*. On le dit auſſi de ces petits anneaux de fèr dont on faiſoit autrefois des jaques de maille.

Boucles, en Architecture, ſont des petits ornemens en forme d'anneaux lacez ſur une moulure ronde.

Boucle, en tèrmes de Marine, ſignifie, Mettre ou tenir ſous cléf, ou en priſon. On a mis ce matelot ſous *boucle*. Les Capitaines doivent arrêter & tenir ſous *boucle* les ſoldats & compagnons coupables de crime, pour au retour les livrer à la Juſtice.

BOUCLEMENT. ſ. m. Action de boucler, par laquelle on boucle, pour empêcher la génération. Dionis ſe ſèrt de ce mot.

BOUCLER. v. act. Fèrmer avec une boucle. *Fibulare*, *fibula aſtringere*. On *boucle* les jumens, quand on les veut empêcher de concevoir, en leur fèrmant la nature avec une boucle. Il vient du Latin *buculare*.

Boucler, ſe dit figurément des cheveux, quand on les friſe par anneaux. *Cincinnare*. Les Pèrruquiers font boüillir les cheveux pour les *boucler*. Cette femme eſt une heure à ſa toilètte pour ſe faire friſer & *boucler*.

On dit auſſi, *Boucler une affaire*; pour dire, la finir entièrement. *Perficere*. On dit de méme *Boucler un marché*. On dit encore, *Boucler les ennemis*; pour dire, leur fèrmer le paſſage.

En tèrmes de Maçonnerie, on dit *la muraille boucle*, pour dire, qu'elle fait ventre, qu'elle eſt prête à tomber. *Paries ventrem facit*. Pomey.

Bouclé, ée. part. & adj. *Fibulatus*, *obſtructus*.

On dit auſſi, qu'un port eſt *bouclé*, qu'un paſſage eſt *bouclé*, *Precluſus*; quand l'entrée en eſt défendüe, ſoit pour les ennemis, ſoit pour quelque précaution, à cauſe de la peſte, ou de la diſette.

En tèrmes de Blâſon, on appelle *bouclé*, un collier d'un levrier ou d'un autre chien qui a des boucles. *Fibulatus*. On dit particulièrement des buſles, qu'ils ſont *bouclez*.

BOUCLIER. ſ. m. Arme défenſive dont les Anciens ſe ſèrvoient pour ſe couvrir le corps contre les coups de leurs ennemis. *Clypeus*, *parma*, *ſcutum*. Les *boucliers* d'Achille & d'Enée ſont décrits dans l'Iliade & dans l'Enéide, & celui d'Hèrcule dans Héſiode. Celui d'Ajax étoit couvert de ſept peaux de bœuf. Les Écus ont ſuccedé aux *boucliers*. Les Eſpagnols qui vont la nuit portent encore l'épée & le *bouclier*. On met encore dans des trophées des caſques & des *boucliers*. Les Coninefates & les François éliſoient leurs Rois ou Princes en les élevant ſur un *bouclier*. Voyez Tillemont, Hiſt. des Emp. T. II. p. 12. & du Tillet l. p. 18. & 21. Nos anciens François pour armes défenſives n'avoient que le *bouclier* fait d'un bois léger & poli, & couvert d'un bon cuir boüilli. Le Gendre. Perdre, ou ſe laiſſer ôter en combattant ſon *bouclier*, étoit une grande ignominie aux anciens Gèrmains. Du Tillet.

Ce mot eſt dérivé de *bucularium*, à cauſe des *boucles* dont les *boucliers* des Anciens étoient garnis. Ménage. Il eſt ſouvent parlé dans la baſſe Latinité de *buccula clipei*, la *boucle* du bouclier. Le P. Thomaſſin le dérive de *bucca*, *bouche*, ou gueule, parce qu'on repréſentoit ſur les boucliers des têtes & des gueules.

Le *Bouclier* ſur les médailles ſignifie, ou des vœux publics rendus aux Dieux pour la conſèrvation du Prince; ou qu'on le regarde comme le défenſeur & le protecteur de ſes ſujets. On appelloit ces *boucliers*, *clipei votivi*; & on les pendoit aux autels, & aux colonnes des temples. Philon, *de Legat. ad Caium*, dit que Pilate pour faire ſa cour à Tibère, & plus encore pour faire dépit aux Juifs, voulut ériger dans Jéruſalem des *boucliers* dorez à l'honneur de cet Empereur, mais qu'on s'y oppoſa comme à une chôſe contraire à la loi. On remarque deux *boucliers* ſur une médaille d'Antonin, pour éxprimer que ce bon Prince étoit le maître de la deſtinée de l'Empire. C'étoit par alluſion au *bouclier* fatal deſcendu du ciel ſous le régne de Numa Pompilius, à la conſèrvation duquel étoit attachée la grandeur de Rome.

Bouclier, ſe dit figurément de toute ſorte de défenſe ou de protection. Il y a plyſieurs livres intitulez le *Bouclier de la foi*. Hector fut long-tems le *bouclier* de Troye. Le Seigneur eſt mon *bouclier*. Port-R. Celui qui a été le *bouclier* de la France n'a pû ſe mettre à couvert de leurs coups. Voit.

Bouclier, dans l'Architecture, eſt un ornement qui ſèrt pour les friſes, les trophées &c. *Umbo*. On appelle *bouclier naval*, un ovale qui eſt couché avec deux enroulemens.

Levée de boucliers, c'eſt un tèrme d'Eſcrime, l'eſſai que l'on fait avant que d'eſcrimer tout de bon. *Ludicra proluſio*. Pomey. On appelle auſſi *bouclier*, une ſorte de météore ignée. Id.

On dit provèrbialement, Faire une grande levée de *boucliers*, lors qu'on fait de grands préparatifs pour quelque entrepriſe, qu'on en fait grand bruit, & qu'on ne l'éxécute pas, ou qu'on y réüſſit mal, qu'elle aboutit à rien.

BOUCON. ſ. m. Qui ne ſe dit qu'en ces phrâſes. Donner le *boucon*, avaler le *boucon*; pour dire, Empoiſonner quelqu'un, ſoit en buvant, ſoit en mangeant. *Venenum*, *toxicum*.

Ce mot vient de l'Italien *buccone*, qui a été fait de *bucca*. Ménage. Il eſt du ſtile bas.

Il ſe dit figurément de ceux à qui on fait faire, ou ſouffrir patiemment quelque chôſe, quoiqu'elle donne du chagrin & du dégoût. Cet homme a ſurpris ſa femme en adultère, mais il a fait ſagement d'avaler le *boucon* ſans bruit.

BOUCTEIN. ſ. m. Animal qui ſe trouve dans les montagnes de Dauphiné. *Ibex*. Les *Boucteins*, qui ſont les *Ibices* de Pline ſuivant le ſentiment du ſçavant Préſident de Boiſſieux, quoique Paradin écrive que le Chamois eſt l'*Ibex* de cet Auteur, ſont fréquents dans les Alpes qui ſéparent le Dauphiné d'avec la Savoye. Leur grandeur égale celle des cèrfs, & le nom qu'ils ont leur eſt venu du rapport qu'a leur figure avec celle des *boucs*. Leurs cornes ſont longues & groſſes outre meſure. Elles croiſſent d'un nœud chaque année, de ſorte qu'il s'en trouve qui ont plus de 30 nœuds, & qui peſent plus de 25 livres. Leur couleur eſt griſe. Encore qu'ils ſoient d'une énorme groſſeur, il n'eſt point de rocher ſi rapide (roide) dont ils ne gagnent la cîme facilement. Leur légèreté & leur viteſſe eſt telle qu'ils ſautent de la pointe des rochers les plus élevez à d'autres fort éloignez au travers des précipices & des abîmes de ces montagnes. Paradin remarque qu'il ne leur eſt point difficile de ſauter d'en bas ſur une muraille de la hauteur de 5 ou 6 hommes, pourveu qu'elle ne ſoit point unie, & qu'ils puiſſent mettre leurs pieds en quelqu'endroit qui les arrête. Cet animal s'apprivoiſe rârement, & quand il l'a été, il retourne lorſqu'il devient vieux à ſa première nature. Il n'aime que les rochers les plus hauts & les plus eſcarpez, à cauſe du froid qui y domine, & ſans lequel il pèrd la vûë, & bientôt après la vie. Chorier, *Hiſt. de Dauph. p. 63*.

BOUDEILE. ſ. f. Eſpéce de plume tirée du bout de l'aile des oyes. *Penna*. Du Cange dérive ce mot de *budellus*, qu'on a dit au même ſens dans la baſſe Latinité. C'eſt plutôt un mot corrompu de *bout d'aile*.

BOUDER. v. n. Témoigner par ſon ſilence, ou par ſa mauvaiſe humeur, qu'on eſt fâché de quelque chôſe, ſans ſe plaindre, ni en vouloir dire la cauſe. *Muſſare apud ſe tacitum*. Les eſprits foibles & timides ſont ſujets à *bouder*. Il ne ſort point de la convèrſation familière.

BOUDERIE

BOUDERIE. s. f. Mauvaise humeur, fâcherie cachée. *Morositas.* Il faut laisser passer la *bouderie* de cette pèrsonne, & la prendre en meilleure humeur.

BOUDEUR, EUSE. adj. Celui qui boude. *Morosus, tetricus, iratus.*

BOUDIN. s. m. Boyau de porc empli de son sang & de sa graisse, dont on fait un mèts bon à manger. *Botulus, botellus.* Celui-là s'appelle *boudin noir*; mais le *boudin blanc* est le même boyau rempli de blanc de chapon, de lait, & autres ingrédiens. Par la Novelle 18. de l'Empereur Léon, il est défendu de manger du *boudin*. Benner, Évêque de Londres, étant en prison sous Henri VIII. écrivoit à un de ses amis pour le prier aussi-bien que ses autres amis de lui envoyer des poires, & du *boudin*. LARREY, *d'après les Recueils de Brunet.*

On dit, une demie aune, une aune de *boudin*, & deux aunes de *boudin*, &c.

Pendant que nous avons une si bonne braise
Qu'une aune de boudin *viendroit bien à propos.*
A peine achevoit-il de prononcer ces mots,
Que la femme apperçut grandement étonnée,
Un boudin *fort long qui partant*
D'un des coins de la cheminée,
S'approchoit d'elle en serpentant. PERRAULT.

Peste soit du boudin *& du* boudin *encore;*
Plût à Dieu, maudite pécore,
Qu'il te pendît au bout du nez.
La priere aussitôt du Ciel fut éxaucée
Et dès que le mari la parole lâcha,
Au nez de l'épouse irritée
L'aune de boudin *s'attacha.* ID.

BOUDIN, est un mot dont se servent les Architectes, pour signifier le tore de la colonne. *Torus.* Les Sèrruriers appellent *ressort à boudin*, un ressort délicat qu'ils appliquent dans la serrure pour repousser le demi-tour du pêne. Le *ressort à boudin* est aussi un fil d'archal tourné en helice dans quelque tuyau, qui se lâche avec effort quand il a été pressé.

BOUDIN, en tèrmes de Vèrriers, est aussi ce nœud ou éminence qui se trouve au milieu d'un plat, ou rond de vèrre, dont se servent les Vitriers; c'est l'endroit par où il se finit quand on le fait. Quelques-uns disent *boudine.*

BOUDIN. Les Mineurs appellent aussi *boudin*, une fusée où il entre des étoupes, & autres matières suscéptibles de feu, & dont on se sert dans les mines.

On dit provèrbialement & bassement, qu'une affaire, une entreprise s'en ira en eau de *boudin*; pour dire, qu'elle ne réüssira pas, qu'elle s'en ira à néant. On dit, qu'on envoye de son *boudin* à quelqu'un, quand on a tué son cochon, quand on lui fait présent de quelque plat de son métier. On dit d'un homme qui a un gros visage, que c'est un souffleur de *boudin.*

Faire un *boudin*, est un vieux provèrbe, qui signifie, Marier un Gentilhomme avec une riche roturière, parceque le mari annoblit la femme, & est le soutien de la maison; & la femme qui est riche fournit de la graisse pour l'entretenir. Ce provèrbe a été fait à l'occasion d'un nommé Reynold Comte de Gueldre, qui vivoit il y a 260 ans, lequel rétablit ses affaires ruinées par le mariage qu'il fit avec la fille d'un nommé Bertaut riche marchand, comme témoigne Bellingen en son étymologie des Provèrbes.

BOUDINIÈRE. s. f. Petit entonnoir de fèr blanc qui sèrt à faire du boudin. *Infundibulum farciendo botulo comparatum.*

BOUDINURE. s. f. Tèrme de Marine. C'est une enveloppe de cordage qu'on met au tour de l'arganeau de l'ancre pour consèrver le câble.

BOUË. s. f. Pus, humeur corrompuë qui sort d'une playe, d'un abscès, d'une apostume. *Pus, sanies.*

BOUË, signifie aussi, Crotte, ordure, tèrre détrempée avec de l'eau. *Lutum, cœnum.* On ne sçauroit marcher en hyver dans Paris, qu'on ne soit tout plein de *boue*. Les pourceaux se veautrent dans la *bouë*. Le soleil fond la cire, & sèche la *bouë*. On taxe les bourgeois pour les *boues* & les lantèrnes.

Ménage dérive ce mot du Flamand *brou*, qui signifie la même chôse.

BOUË, signifie figurément, Bassesse. La fortune met aujourd'hui des pèrsonnes sur le trône, & demain dans la *boue*. Ce Prince a tiré ce favori de la *boue.*

Un jour je vous vèrrai sur la mouvante roüe,
Tantôt au firmament, & tantôt dans la bouë. VILL.

L'homme a été fait de *bouë*, ce n'est que *bouë* & pourriture. On dit aussi, Une âme de *boue*; pour dire, une âme vile, bâsse, mèrcenaire, rampante. Tu vas couvrir de *boüe* les beaux titres de ta Maison. MAIN. pour dire, tu vas déshonorer les titres de ta Maison.

On dit provèrbialement, qu'une maison n'est que de *bouë* & de crachat; pour dire, qu'elle n'est pas bâtie solidement. On dit aussi, que le soleil ne sâlit point ses rayons, quoiqu'ils tombent dans la *boue.*

BOUË, dans la Philosophie hèrmétique, est le nom qu'on donne à la matière quand elle ressemble à de la poix fonduë.

BOUË. subst. f. *Cella infima.* C'est le nom qu'on donne en Artois & en Flandre à une seconde cuve qui est au dessous de la premiére, & où on met la bière pour la mieux consèrver, les caves ordinaires ne sont pas assez profondes, elle s'y gâte pendant l'été.

BOUË DE TÈRRE. *Bovata terra.* On appelloit autrefois *bove de terre*, un espace de tèrre tel que deux bœufs peuvent le labourer en un jour. Ce mot vient de *bos bovis.*

BOUÉE. s. f. Tèrme de Marine. C'est un morceau de bois, ou de liége, ou même un baril, qui flotte sur l'eau attaché à quelque pieu, ou rocher. On s'en sèrt ordinairement pour indiquer les ancres moüillez dans les ports, ou laissez dans les rades. Le cordage avec lequel il est attaché s'appelle *boirin*. Quelquefois ce mot se prend pour *balise*; & alors la *bouée* sèrt à marquer les passages dangereux, afin qu'on les évite. On l'appelle aussi quelquefois *bonneau, aloigne.*

BOUËMENT. Voyez ABOÜEMENT.

BOUER. v. act. Qui se dit de la huitième façon qu'on donnoit aux monnoyes qu'on fabriquoit au marteau. *Fluidam æquabilitatem monetariis scutulis inducere.* On frappoit sur un bloc de flans entassé, lequel s'affaissoit tout-à-coup, & faisoit joindre, coupler, & toucher d'assiette les deniers de monnoyage, afin de les faire couler plus aisément au compte & à la main. L'Ordonnance enjoint de repéter cette façon deux fois, & de recuire & rechauffer les flans à chacune de ces façons, & de *boüer* une troisième fois sans recuire; après quoi l'ouvrier met les flans entre les mains du Maître pour les blanchir.

BOUEUX, EUSE. adj. Qui est plein de bouë, de fange. *Lutosus, cœnosus.* Les lieux bas sont sujets à être *boüeux*. Le Parnasse doit être bien *boüeux*, car il en vient beaucoup de Poëtes crottez.

BOUEUR. s. m. Vuidangeur qui enlève les bouës d'une ville. *Purgandæ luto urbis curator.* Les *Boüeurs* sont tenus de nettoyer les ruës toutes les semaines deux fois.

On appelle aussi *Boüeur*, un certain Officier sur les ports de Paris, qui a soin de nettoyer le port, & d'en faire enlever toutes les ordures.

BOUFE. s. f. Enflure de jouës. *Bucca.* Les écoliers menacent leurs compagnons de leur donner sur la *bouffe*. Ce mot est bas. Les Médecins appellent proprement *bouffe*, la partie inférieure de la jouë, qu'on enfle de vent quand on veut. On disoit autrefois *buffe*; pour dire un *soufflet*; & *buffeter*, pour dire *souffleter*: mot qui vient de l'Italien *buffa*, qui signifie cette partie du casque par où on respire. DU CANGE.

BOUFFÉE. s. f. Petite agitation de l'air, & passagère, qui semble venir d'un souffle de bouche, tel que les Peintres & les Poëtes le dépeignent sortant des joües enflées d'un vent. *Venti flatus.* On le dit aussi du feu, de la fumée, & des maladies qui ne durent pas.

BOUFFÉE, se dit aussi des pèrsonnes, mais en mauvaise part. *Halitus.* Il signifie un souffle qui sort de la bouche de quelqu'un. Il sort de la bouche de ces yvrognes de vilaines *bouffées.*

BOUFFER. v. neut. Enfler les jouës. *Buccas inflare.*

BOUFFER, se dit plus ordinairement au figuré. On dit des toiles, des étoffes, des rubans, ou d'une garniture neuve, qu'elles *bouffent*; & du taffetas qui sort par les bandes d'un haut-de-chausse de Suisse, qu'il *bouffe*. *Tumere.*

Les bouchers qui soufflent la viande, nomment cette action *bouffer*, auquel sens il est actif. *Inflare.* *Bouffer* un bœuf. *Bouffer* un veau. *Bouffer* un mouton. *Bouffer* un agneau. Le Peuple le dit aussi en quelques provinces pour soufflet, en quelque matière que ce soit; *bouffer* le feu, *bouffer* la chandelle; mais c'est trés-mal parler.

BOUFFER. v. neut. signifie aussi dans le stile bas & populaire, Être en mauvaise humeur, être dans une colère qui n'éclate pas. *Irasci, stomachari.* Il *bouffe* de colère & de dépit. On dit aussi *bouffer* d'orgueïl & de vanité.

BOUFFETTE. s. f. Touffe de petits rubans, ou de nompareilles que les Dames se mettent aux oreilles. C'est aussi une houpe de laine qui pend sur le nez & à côté de la bride d'un cheval de harnois. *Floccus, flocculus.*

BOUFFIR. v. act. Enfler. *Tumidum facere, inflare.* Il ne se dit guères que du visage. L'hydropisie *bouffit* le visage. Ce convalescent n'est pas gras, c'est son visage qui est *bouffi*. Quand il s'agit du reste du corps, *bouffir* n'est pas si bon qu'*enfler.*

BOUFFIR, est aussi neut. passif. *Tumere, turgere.* Le visage de cet hydropique se *bouffit* tous les jours.

On le dit encore des harengs qu'on fait dessaler, & qu'on laisse *bouffir* à la cheminée.

BOUFFI, IE. part. & adj. *Tumidus, turgidus, tumens.* Visage *bouffi* de fureur. VILL. Hareng *bouffi*. On le dit figurément des chôses spirituelles & morales. C'est un esprit *bouffi* d'orgueïl, & de colère. Cet Orateur a le stile *bouffi*; pour dire, enflé, plein de grands mots, & qui frise le galimathias, & le phœbus.

BOUFFISSURE. subst. f. Enflure de visage, de hareng, de stile, &c. *Tumor.*

BOUFFOIR. s. m. Prononcez BOUFFOI. C'est un tèrme de Rotisseur, qui veut dire un petit instrument de cuivre, qui est grand & gros comme une lardoire, qui est pèrcé par les deux bouts, dont on met l'un dans la partie de l'agneau qu'on veut bouffer, & dont on tient l'autre dans la bouche, afin de pouvoir faire passer son vent jusqu'à l'agneau qu'on bouffe.

BOUFFON. s. m. Comédien, Farceur qui divèrtit le public par ses plaisanteries; qui fait & qui dit mille sottises pour faire rire les gens, & pour attraper de l'argent. *Mimus.* Les Comédiens Italiens sont les meilleurs *Bouffons*. On appelle *Harlequins*, *Trivelins*, les excellens *Bouffons*.

BOUFFON, se dit aussi de ceux qui ne chèrchent qu'à rire, & à divertir les autres par des chôses plaisantes, & folâtres, ou par un emportement de bonne humeur. *Sannio, scurra.* C'est un ennuyeux pèrsonnage, qu'un mauvais plaisant, & un *bouffon* insipide. S. EVR. C'est une qualité qui tient lieu de mérite en beaucoup d'endroits, de sçavoir faire le *bouffon* à propos.

En vain par sa grimace un bouffon *odieux*,
A table nous fait rire, & divertit nos yeux. BOIL.

BOUFFON, se prend quelquefois adjectivement, tant au masculin qu'au féminin. *Scurrilis, Mimicus.* Il a fait un discours, un conte *bouffon*. C'est une humeur *bouffonne*.

Aux accès insolens d'une bouffonne *joye*,
La sagesse, l'esprit, l'honneur, furent en proye. BOIL.

Qu'est devenu cet air, ce langage bouffon
Dont tu charmois nos yeux & nos oreilles?
Auroit-on volé tes bouteilles,
Ou jetté tes muids sur le fond?

Quelques-uns dérivent ce mot d'une Fête qui fut instituée au païs d'Attique par le Roi Eréctée, à l'occasion d'un Sacrificateur nommé *Buphon*, lequel après avoir immolé le prémier bœuf sur l'autel de Jupiter Polien, ou Gardien de la ville, s'enfuit sans sujet si soudainement, qu'on ne le put arrêter, ni le trouver, laissant la hache & les autres utenciles du sacrifice par tèrre. On les mit entre les mains des Juges pour leur faire leur procès, qui jugèrent la hache criminelle, & le reste innocent. Toutes les autres années suivantes on fit le sacrifice de la même sorte. Le Sacrificateur s'enfuyoit comme le prémier, & la hache étoit condamnée par des Juges. Comme cette cérémonie & ce jugement étoient tout-à-fait burlesques, on a appellé depuis *bouffons* & *bouffonneries*, toutes les autres momeries & farces qu'on a trouvées ridicules. Cette histoire est rapportée dans Cœlius Rhodiginus, liv. 7. chap. 6.

Ménage après Saumaise dérive ce mot de *buffo*. On nommoit ainsi en Latin ceux qui paroissoient sur le théâtre avec des joües enflées pour recevoir des soufflets, afin que le coup faisant plus de bruit, fit rire davantage les spectateurs. Vossius est de même avis, & dit que *bouffer* signifioit autrefois *enfler*, & *souffler*: d'où vient qu'on dit *bouffi* d'orgueïl, que les habits *bouffent*, & une *bouffée* de vent. Il tire de la même origine le mot de *soufflet*, qu'on appelle aussi une *buffe*.

BOUFFONNER. v. n. Plaisanter, faire des actions bouffonnes, soit sur le théâtre pour divèrtir le peuple, soit dans les compagnies par enjouëment, & pour plaire. *Scurrari, scurriliter ludere.* Il se prend toûjours en mauvaise part, à moins qu'on n'y ajoûte quelque adoucissement: comme, Il y a du plaisir avec lui, il *bouffonne* agréablement.

BOUFFONNERIE. s. f. Action ou parole pour faire rire; chôse bouffonne; plaisanterie. *Mimicus jocus, scenica dicacitas.* Une méchante *bouffonnerie*. Une agréable *bouffonnerie*. La *bouffonnerie* est un Fourrier de l'Athéïsme qui lui marque le logis. ROCHEF.

BOUFFONESQUE. adj. m. & f. *Lepidus, jocularis, ridiculus.* Naudé s'est sèrvi de ce mot dans son Mascurat, pour dire plaisant, agréable, burlesque; mais Naudé n'est pas un bon Auteur en fait de langue Françoise, & il ne faut point se sèrvir de ce tèrme, si ce n'est comme on fait de cèrtains mots que l'on forge ou que l'on hazarde quelquefois en badinant dans la convèrsation, ou dans le stile comique. Après avoir donné carrière à son humeur plaisante & *bouffonesque*, il se mit tout à fait dans la sérieuse. MASCUR.

BOUGE. s. m. Petite chambre ou garderobbe qui accompagne une plus grande. *Cellula.* Les chambres des maisons garnies sont accompagnées d'un bouge pour coucher un valet. Il signifie aussi une chambre, une maison extrêmement mal propre & toute en désordre. Avez vous vû l'endroit où il loge? C'est un vrai *bouge*.

Du Cange dérive ce mot de *bugia*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour dire une *maison fort petite*.

BOÛGE, en tèrme de Charpenterie, signifie une piéce de bois qui a du bombement, & qui courbe en quelque endroit. *Arcuatio.*

BOÛGE. Tèrme de Potier d'étain. C'est le demi-cèrcle qui est autour du fond de l'assiette.

BOÛGE. Tèrme de Tonnelier. Le milieu de la futaille, & la partie la plus grosse & la plus élevée. *Umbo.*

Villon s'est sèrvi du mot de *boûges* pour signifier l'habillement que nous nommons hautes-chausses & culotte.

Je donne l'envers de mes boûges
Pour tous les matins les torcher.

BOÛGE. s. f. signifie aussi la même chôse que Bougette, & en ce sens Pasquier Rech. Liv. VIII. ch. 2. le dérive de *Bulga*. Nous disons encore qu'un homme qui s'est fait riche, a bien mis dedans ses *bouges*, pour dire dedans sa bourse. PASQ. Ce mot n'est plus en usage.

BOÛGE, sorte de mauvaise poire qui se mange au mois d'Octobre. Elle se nomme autrement Bens, ou la poire de Legat. LA QUINT.

BOUGEOIR. s. m. Petit chandelier qui a un manche pour le porter à la main, & où on met une bougie. *Cerarium.* C'est le plus ancien des Aumôniers d'un Prélat qui porte le *bougeoir* quand il officie. *Bougeoir* est aussi une sorte d'étui, où il tient la bougie. TACH.

BOUGER. v. n. Se remuer, changer de lieu. *Moveri, movere se.* Il ne s'employe guères qu'avec la négative. On dit par civilité à ceux qui se lévent pour vous faire honneur, & pour vous donner leur place. Monsieur, ne *bougez*, ne vous *bougez* pas. On commande à une sentinelle de ne *bouger* pas du poste où on la met. Lorsque les soldats de César virent que les autres ne *bougeoient*, ils s'arrêtèrent d'eux-mêmes. L'armée ennemie s'avançoit au petit pas, & la nôtre ne *bougeoit*. ABLANC. Cette horloge est arrêtée, il y a long-tems que l'aiguille ne *bouge* d'un lieu.

BOÛGER, s'employe avec une négation pour signifier qu'une pèrsonne est fréquemment dans un lieu, qu'elle n'en sort prèsque point. *Consistere.* Ce badaut n'a jamais *boûgé* de Paris. Ce poltron n'a jamais *boûgé* du coin de son feu. Ce débauché ne *boûge* du cabaret. Il ne *boûge* d'auprès du Roi. Il ne *boûge* d'avec les Dames. VOIT.

On dit provèrbialement, Ce sont des commandemens de M. de B.... quand il commande pèrsonne ne *boûge*.

BOUGETTE. s. f. Petit sac ou poche pour les voyageurs, qu'on porte à l'arçon, ou sur la croupe. *Bulga.* Nonius l'appelle *sacculus ad brachium pendens.* Pompeius Festus dit que *bulga* étoit un mot Gaulois, & l'interpréte *Saccus scorteus*. Les Allemans l'appellent encore aujourd'hui *Bulgen*, & les Anglois *bolgan*; & *bougette* s'est formé de bolgette, selon nôtre coûtume de changer la lettre *l* en *u*. Voyez Cluvier *Germ. ant. L.* 1. *p.* 70.

Le mot de *bougette* est un diminutif de *bouge*, qui se disoit autrefois dans le même sens. Henry Estienne *de latinitate falsò suspecta. c.* 8. pag. 355. obsèrve qu'on disoit de son tems, *Il a bien rempli ses boûges*, pour dire, *il a fait un gros gain.* Voyez encore ci-dessus BOÛGE. On prononçoit dans les commencemens *boulge*, de *bulga*, mot fort connu chez les Latins, & dont la signification est si bien éxprimée dans ces quatre vèrs du Poëte Lucilius.

Cui neque jumentum est, nec servus, nec comes ullus,
Bulgam & quicquid habet nummorum secum habet ipse:
Cum bulga cœnat, dormit, lavit: omnis in una
Spes hominis bulga, hac devincta est cætera vita.

BOUGIE. s. f. Chandelle de cire pour éclairer les chambres. *Cereus candidus.* Chez le Roi on ne brûle que de la *bougie*. On donne de la *bougie* en present en plusieurs Communautez.

Ménage croit que ce mot vient de la ville de *Bugie* en Afrique, d'où on apporte beaucoup de cire. Et cela est plus croyable que ce que dit Guichard, que *bougie* vient de אבק, *abac*, *ligo*, d'où se forme אבוקא, *abouca*, qui est éxposé *fascis*, *virga cereata*, c'est à dire, *bougie*, menuë chandelle de cire, *linum cereatum*, comme de *abouga*.

On

On appelle aussi *bougie*, une très-petite chandelle dont les pauvres gens se servent à faire des offrandes. *Filum modicè ceratum*. Une *bougie* d'un double.

On appelle un *pain de bougie*, une menuë chandelle de cire d'une très-grande longueur, & qui est tortillée en façon de pain pour la transporter plus commodément. *Fili incerati massula*.

BOUGIER. v. act. Tèrme de Tailleur d'habits. Mettre de la cire sur les bords d'une étoffe coupée qui est sujette à s'éfiler, en attendant qu'on la couse : ce qui se fait avec une bougie allumée. *Incerare oram vestiariam*, ou *panni*. *Bougier* du tafetas, du damas, de la moire.

BOUGIER, se dit aussi en tèrmes de Chirurgie, de ceux à qui on fait entrer une bougie dans la vèrge, pour les garentir des carnositez qui s'y pourroient former.

BOUGRAN. f. m. Toile forte & gommée qu'on met dans des doublures du corps des habillemens, afin qu'ils se soutiennent, & qu'ils gardent mieux leur forme. *Tela gummi oblita*.

Un Grammairien Allemand dérive ce mot par métathèse de l'Hébreu *gabar*, qui signifie *validus fuit*, à cause que c'est une étoffe forte de gomme. Du Cange prétend qu'on a dit autrefois *bouqueran*, & qu'il vient de *boquerannus*, *bucaranum* & *buchiranum*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification.

BOUGRANIÈRE. adj. qui n'est pourtant usité qu'au féminin. C'est le titre qu'on donne aux Lingères dans leurs Lettres de Maîtrise. On les appelle Maîtresses Lingères, *Bougranieres*, Canevassières.

BOUGRE, ESSE. subst. m. & f. Sodomite ; non-conformiste en amour. *Sodomita*. Quelques-uns prétendent que ce mot vient des Bulgares, qui étoient fort attachez à l'amour des garçons, & que les vieux Auteurs appellent *Bougres*, comme leur païs *Bougrie*, pour Bulgarie. D'autres parcequ'on brûloit les coupables du crime de non-conformité, de même que les Hérétiques qu'on appelloit *Bougres*. On voit à la Chambre des Comptes un don de l'an 1373. fait à un Religieux Inquisiteur des *Bougres* & Albigeois. Les Albigeois furent appellez Bulgares, parceque c'est de Bulgarie que cette erreur se répandit dans ces païs-ci ; & de Bulgare, on fit *bougre*. Rochefort prétend que ce mot vient de Bagoa favori d'Alexandre ; mais il n'y a point de vraisemblance, & l'autre étymologie paroit seure. Voyez M. De Marca hist. de Bearn. Liv. VIII. p. 728.

BOUILLARD. f. m. Quelques-uns nomment ainsi sur la mèr, cèrtain nuage qui donne du vent & de la pluye. *Nubes ventorum ac pluviæ prænuncia*.

BOUILLE. f. f. Tèrme de Pêche, est une longue pèrche grosse par le bout en forme de tabot, qui sert à remuer la vase, & à troubler l'eau pour faire que le poisson entre plus facilement dans les filets.

BOUILLER. v. act. Se servir de la boüille pour pêcher. *Limum agitare*. L'Ordonnance des Eaux & Forêts défend aux Pêcheurs de *boüiller*, de se servir de boüilles & de rabots dans leurs pêches.

BOUILLANT, ANTE. adj. & f. Qui bout. *Fervens*. On faisoit mourir autrefois les faux-monnoyeurs dans de l'huile *boüillante*. Cela se pratique encore en Flandre.

On dit aussi d'un bain, d'un breuvage chaud, ou même tiéde, qu'il est *boüillant*. On boit le caffé tout *boüillant*. Des petits pâtez tout *boüillans* ; pour dire tout chauds.

BOÜILLANT, se dit aussi au figuré, & signifie Chaud, ardent, vif, prompt. *Fervidus*, *fervens*. Sablons *boüillans*. Un esprit *boüillant*. Il faut laisser passer l'ardeur *boüillante* de la jeunesse. Il y a des gens dont l'humeur est chaude & *boüillante*. ABL. Il est tout *boüillant* du désir de la gloire. Il est trop *boüillant* & trop emporté. Tout *boüillant* de vin & de colère. BOIL. Les tempéramens *boüillans* & impétueux rompent toutes les mesures de l'amitié. S. ÉVR.

> *Un jeune homme toûjours* boüillant *dans ses caprices,*
> *Est prompt à recevoir l'impression des vices.* BOIL.
> *Achille déplairoit moins* boüillant *& moins prompt.* ID.
> *Quand le sang* boüillant *dans mes veines,*
> *Me donnoit de jeunes désirs.* MALHÈRBE.

On appelle *S. Martin boüillant*, la Fête de Saint Martin qui vient en été.

BOUILLIR. v. n. *Fervere*, *bullire*. Ce vèrbe se conjugue ainsi. *Je bous*, *tu bous*, *il bout*. *Nous boüillons*, *vous boüillez*, *ils boüillent*. *Je boüillois*. *Je boüillis*. *J'ai boüilli*. *Je boüillirai*. *Que je boüillisse*. *Je boüillirois*. C'est, se renfler, se gonfler, se raréfier, soit par la chaleur naturelle de la fèrmentation, soit par un feu actuel qu'on applique au dessous de quelque liqueur. Le vin, le cidre *boüillent* dans les tonneaux en se fèrmentant. La chaux vive *bout* quand on l'arrose d'eau. L'eau *bout* quand on applique du feu auprès. Il y a des lacs qui *boüillent* quand il doit arriver quelque orage.

BOÜILLIR, se dit du vaisseau dans lequel est la liqueur qui *bout*, & des autres chôses qu'on y met dedans pour les cuire, ou pour les épaissir. La marmite *bout*. Faire *boüillir*. *Fervefacere*. On fait *boüillir* la viande pour faire de la souppe. On fait *boüillir* du miel, du sucre, du sirop, pour lui donner une consistance plus épaisse.

On dit figurément des gens courageux & ardens, que le sens leur *bout* dans les veines. On le dit aussi de ceux qui sont encore dans la vigueur de leur jeunesse, ce qui a fait dire à Malhèrbe ; Quand le sang *boüilloit* dans mes veines, je, &c.

> *Ceux à qui la chaleur ne* bout *plus dans les veines,*
> *En vain dans les combats ont des soins diligens,*
> *Mars est comme l'amour, ses travaux & ses peines,*
> *Veulent de jeunes gens.* MALHÈRBE.

On dit encore de ceux qui sont expôsez à la grande ardeur du soleil, que la tète, que la cèrvelle leur *bout*. On dit encore de celui qui est agité de quelque violente passion d'amour, de colère, & sur tout d'impatience, qu'il *bout* de rage, de vengeance ; & absolument qu'il *bout*.

On dit provèrbialement, Il me semble qu'on me bout du lait ; pour dire, on me donne de vains amusemens qui ne me satisfont pas. L'origine de ce provèrbe est obscène. On dit qu'un homme n'est bon ni à rôtir ni à *boüillir* ; pour dire qu'il n'est propre à rien, que c'est un homme inutile. On dit aussi d'un profit qui vient journellement, que cela fait *boüillir* la marmite. Mainard a dit que le feu des vèrs n'est point propre à la faire *boüillir*, c'est-à-dire, qu'il ne peut fournir à la dépense de la maison. Toutes ces expressions sont basses & burlesques.

BOÜILLI, IE. part. & adj. Ce qui a boüilli. *Decoctus*. L'eau *boüillie* pèrd ses cruditez. *Boüilli*, en parlant des viandes qu'on a fait boüillir dans l'eau. *Elixus*. La viande *boüillie* est plus aisée à digérer. *Boüilli* se prend aussi substantivement pour la viande qui a boüilli dans l'eau. *Elixum*. Dans les bonnes tables on sert toûjours du *boüilli* avant le rôti.

On appelle provèrbialement un visage de cuir *boüilli*, un homme qui a le teint noir, le cuir épais & rude. On dit aussi pour mépriser un mèts mal apprêté, rôti, *boüilli*, traîné par les cendres.

BOUILLIE. f. f. Quelques-uns disent *boulie*, c'est-à-dire, qu'ils ne moüillent point la double *ll*, mais mal. C'est une sorte de mèts préparé pour la nourriture des enfans, qui ne peuvent encore mâcher ni digérer les viandes. *Puls*. Elle se fait avec du lait & de la farine délayée & cuitte. Les gens âgez en usent aussi quelquefois. On dit en riant pour appaiser quelqu'un qui crie, qu'il lui faut donner de la *boüillie*. Valère Maxime dit qu'une marque de la sobriété des prémiers Romains, c'est qu'ils mangeoient beaucoup plus de *boüillie* que de pain. Dans le haut païs d'Auvèrgne les peuples ne mangent aussi que de la *boüillie* faite de farine de blé noir, & boivent du petit lait, & ils ne laissent pas d'être bien sains & bien vigoureux. ROCHEF.

Dans une piéce de vèrs sur la grossesse de Madame la Dauphine, & intitulée les signes au Taureau, le Poëte dit,

> *On ne sçait si ce signe est vache ou taureau,*
> *Je soutiens moi que c'est la vache Io,*
> *Qui passant pour l'Enfant la céleste prairie,*
> *Lui fournira du lait pour sa* boüillie.

BOUILLIE, se dit figurément des chôses qui sont trop cuites dans une liqueur, & qui font une espéce de *boüillie*. Ce chapon est si cuit, que ce n'est plus que de la *boüillie*. On fait *boüillir* les peaux des pieds de bœuf jusqu'à ce qu'ils soient réduits en *boüillie*.

On le dit aussi de ce qui est réduit en une consistence liquide. Pour faire du papier on fait pourrir & hacher le drapeau jusqu'à ce qu'il soit en *boüillie*.

BOUILLITOIRE. f. m. Tèrme de Monnoye. On dit *Donner le boüillitoire* ; pour dire, jetter les flans dans le boüilloir, & les y faire boüillir pour les nettoyer jusqu'à ce qu'ils soient devenus tout-à-fait blancs.

BOUILLOIR. f. m. Tèrme de Monnoye. Vaisseau de cuivre dans lequel il y a de l'eau boüillante avec du sel commun & du tartre de Montpelier, ou gravelée, & où l'on jette les flans que l'on a laissé refroidir dans un crible de cuivre rouge, après qu'ils ont été assez recuits. *Vas monetæ expurgandæ comparatum*. On les fait boüillir dans ce *boüilloir* pour les décrasser, après quoi on les jette dans un autre *boüilloir*, rempli de même que le prémier, où on les fait encore boüillir pour achever de les nettoyer.

BOUILLON. f. m. Bouteille qui vient sur la surface des liqueurs échauffées, soit par la fèrmentation naturelle, soit par le feu. *Unda*. Le pot bout à gros *boüillons*. Il ne faut que deux ou trois *boüillons* pour faire de la ptisane.

BOUILLON, se dit aussi de la liqueur, ou suc des viandes, ou des hèrbes,

hèrbes, dont on fait le potage. Cette soupe est trop épaisse, il y faut mettre encore du *boüillon. Jus, sorbitio.* Les *boüillons* rouges ont été quelque tems en vogue.

On dit aussi, Prendre un *boüillon*; pour dire, Prendre une portion de suc de viandes ou d'hèrbes, qui sért à nourrir les estomacs qui ont de la peine à digérer les gros alimens. Cet homme ne vit que de *boüillons.* On prend aussi des *boüillons* pour se rafraîchir, & consèrver son embonpoint. On donne encore des médecines dans des *boüillons.* On dit aussi, qu'on a donné le *boüillon* à quelqu'un, pour dire, qu'on l'a empoisonné.

BOUILLON, se dit encore d'un jèt d'eau qui est assez gros; mais qui retombe incontinent après qu'il est sorti du tuyau, comme s'il sortoit d'une source. *Undarum erumpentes globi, scatebra.* On se sért de ces jets d'eau pour garnir des cascades, rigoles, gargouilles, &c.

On dit en ce dèrnier sens, que le sang sort à gros *boüillons* d'une playe, pour dire, qu'il sort avec impétuosité, ou en abondance.

> *Sire, mon pére est mort : mes yeux ont vû son sang,*
> *Sortir à gros* boüillons *de son généreux flanc.* CORN.

On dit figurément, Les *boüillons* de l'âge. *Ætatis fervor.* Les *boüillons* de la jeunesse. Il faut arrêter les *boüillons* de sa colère. Modère les *boüillons* de ta mélancolie. BOIL.

On le dit encore des étoffes qui sortent avec une enflure à travèrs les bandes & ouvèrtures d'un habit. *Crispa teniola.* On le dit aussi d'une sorte de canetille, qu'on attache sur des habits en forme de *boüillon* d'écume. *Crispatum segmentum.*

On appelle en tèrmes de Broderie, *boüillon*, Certain cordon d'or ou d'argent tortillé en petites boucles ou anneaux. *Aurei funiculi undans sinus.* On fait aussi sur les habits des *boüillons* avec des rubans ou autres étoffes qu'on coud fort lâches, & en y consèrvant quelque enflure.

> *Deux Licornes de front, blanches & tavelées....*
> *Et sur leur front velu, les cornes arborées,*
> *Sont de gaze à* boüillons *& de rubans parées.* P. LE MOINE.
>
> *Leurs longs sayons de gris & d'orange bandez,*
> *Etoient aux entredeux, de gros* boüillons *ondez.* ID.
>
> *O Dieu! que dans Paris une Cure est commode!*
> *Le Curé n'y va voir que des gens à sa mode :*
> *Sur tout jamais chez lui de femme à vieux haillons,*
> *C'est toujours quelque Dame à carrosse, à* boüillons.
> SANLECQ.

BOUILLON, en tèrmes de Manége, est un éxcrèscence de chair qui vient sur la fourchette du pied du cheval, lequel est gros comme une cerise, & fait boiter le cheval. Les chevaux de Manége qui ne se moüillent pas le piéd, sont plus sujets aux *boüillons* de chair, que les autres. GUILLET.

BOUILLON, est aussi un tèrme de Gabelles, c'est le nom d'une mesure. Voyez l'art. 39. du tit. XIV. de l'Ordonnance pour les Gabelles.

BOUILLON BLANC, ou Méline, s. f. *Verbascum, Tapsus barbatus.* Plante bis-annuelle, ou triennale. Sa racine est ligneuse, blanche, de l'épaisseur d'un porreau, plus branchuë, & chargée de quelques fibres menuës & courtes. Elle jette quelques grandes feüilles de neuf pouces de long sur quatre de largeur, ovales, molles, étoffées, couvèrtes d'un duvet blanc, & crenelées sur leurs bords. La tige qui sort d'entre ces feüilles s'éléve à la hauteur de quatre à cinq piéds, & quelquefois plus, fort veluë, moëlleuse en dedans, garnie de feüilles assez près les unes des autres, pareilles à celles du bas, hormi celles qui embrassent la tige à demi par leur bâse, qui forment des pans sur la tige, ce qui la rend ailée. Ses fleurs sont dispôsées en épi. Chaque fleur est une rosette jaûne, d'une seule piéce, découpée en cinq quartiers arrondis. Elle est soutenuë par un calice à cinq pointes & velu. Ses étamines sont jaûnes & leurs sommets purpurins. Le pistile qui s'emboëte avec la fleur devient un fruit ou une case ovale, tèrminée en pointe, divisée en deux loges par une cloison mitoyenne, & renfèrme des semences menuës, anguleuses & brunes. Il y a plusieurs espéces de *boüillon blanc*, qui diffèrent de celui-ci, ou par la couleur de leur fleur, & par la petitesse des mêmes fleurs, des tiges, feüilles, &c. Le *boüillon blanc* est estimé pour les maladies de la poitrine, pour les maux de ventre, dans les dissenteries, pour les maladies du fondement. C'est une plante fort anodine. On employe ses feüilles & ses fleurs.

Il y a une autre plante que l'on avoit appellée *bouillon noir*, dans la prémière édition de ce livre. *Verbascum nigrum.* Mais ce mot ne se dit point. Cette plante approche de la précédente, mais elle n'a pas tant de feüilles : elles sont d'ailleurs plus petites & dispôsées alternativement, semblables à celles de sauge, mais plus grandes, puantes, vèrtes & moins veluës. Ses fleurs sont aussi semblables, mais plus petites, & d'un jaûne obscur. En un mot, on ne dit point *Bouillon noir* en Botanique.

BOUILLON DE CONSTANTINOPLE. Tèrme de Fleuriste. C'est une fleur qui éléve sa tige à deux pieds de hauteur, ou environ. Elle est entourée de plusieurs talles, qui s'étallant & pullulant, jettent quantité de boutons, qui étant ouverts forment une balle fleurie, & ces fleurs, qui sont pleines de feüillages rouges, ressemblent à des marguerites. Le *Bouillon de Constantinople* fleurit l'été, & dure long-tems en fleur. Il veut être au soleil, mais dans une tèrre grasse & détrempée. Sa racine se taille par morceaux, & au commencement du printems on les met dans des pots à la profondeur de deux doigts, & on l'arrôse bien. En hyver on le retire en un lieu chaud, & l'été, quand il est en fleur on le met à l'ombre, pour faire durer les fleurs plus longtems, & les rendre plus belles.

BOUILLON. s. m. Ville dans le païs de Liége, avec titre de Duché, dont les dépendances sont prèsque enfèrmées dans le Luxembourg. *Bullonium.*

BOUILLONNEMENT. s. m. Fèrmentation d'une liqueur qui sort en boüillons. *Liquoris erumpentes globi.* Le *boüillonnement* du vin rompt les tonneaux. Le *boüillonnement* du sang dans les veines cause la fiévre. Le *boüillonnement* de ce lac a été le préfage d'une tempête. Le *boüillonnement* de l'eau procéde du feu par le moyen de l'éxtrême agitation de ses parties, qui mettent celles de l'eau en mouvement. Quand on met un peu de limure de léton dans une grande bouteille où il y ait un peu d'eau forte, l'on voit tout à coup un si grand *boüillonnement*, que la bouteille paroît toute pleine. ROH. Si l'on mêle ensemble de l'huile de vitriol, & de l'huile de tartre, bien que chacune à part ne soit pas combustible, il arrive cependant qu'elles acquiérent tout-d'un-coup un *boüillonnement* incroyable, & en même-tems un degré de chaleur assez sensible. ID.

BOUILLONNER. v. n. Sortir avec impétuosité. Les sources des eaux minérales *boüillonnent* en sortant de leur source. *Undante scatebra emicare, ebullire.* Le sang *boüillonne* dans les veines des jeunes gens.

> *Tout mon sang que noircit un si honteux outrage,*
> *En frémit de colere, en* boüillonne *de rage.* CORN.

On le dit aussi des étoffes qui sortent en dehors des bandes ou ouvèrtures des habits. Ces manches *bouillonnent* trop.

On dit aussi, selon Liger, le vin *boüillonne*, en parlant de la fèrmentation du vin nouveau, quand on l'a mis de la cuve dans les muids, ou poinçons, mais apparemment c'est dans l'Auxèrrois qu'on parle ainsi; car ailleurs on dit le vin bout, qui est mieux.

BOVINES. s. Ville du Païs-Bas dans le Comté de Namur, sur la Meuse. *Bovine, Boviniacum, Bovinium.* Il y a aussi Pont à *Bovines*, bourg de Flandres, sur la Marne, entre Lille & Tournai. La Bataille de *Bovines* gagnée par Philippe Auguste contre l'Empereur Othon en 1213. ne se donna point à *Bovines*, mais à *Pont à Bovines*, comme le déclare Paul Émile par ces mots; *hac est Bovinensis pugna. Ita pontem vocant ad quem commissa fuit, profligataque.* T. CORN.

BOUIS, ou BUIS. Le prémier est le plus usité. subst. m. Arbre dont le bois est dur, solide, jaunâtre, égal & fort pesant; de sorte qu'étant jetté dans l'eau, il va d'abord au fond, & ne nage jamais. *Buxus.* On a remarqué qu'il ne s'y carioit point. Sa dureté & son amèrtume empêchent que les vèrs ne s'y engendrent. Son écorce est blanche & raboteuse. Il a beaucoup de feüilles qui sont toûjours vèrtes, plus rondes & plus fèrmes que celles de mirte : elles sont d'une odeur désagréable, & d'un goût qui l'est encore davantage. Ses fleurs sont un peu jaûnes & à trois ou quatre étamines : elles ne laissent aucun fruit après elles. Les jeunes fruits viennent sur les mêmes piéds qui portent les fleurs, mais ils sont separez de ces mêmes fleurs. Ils ressemblent assez à une marmite renvèrsée. On fait des palissades de *boüis*, des allées ou des labyrinthes. Il y a du *boüis* nain dont on fait les bordures des partèrres, & qu'on tond tous les ans. On fait du bois de *boüis* des peignes, des boules de mail, des toupies. On s'en sért aussi à l'Eglise le jour des Rameaux pour porter en guise de palme.

Ce mot *boüis*, ou *buis*, vient du Latin *buxus*, d'où s'est fait d'abord *bux*, ensuite *buix*, & enfin *buis*, ou *bouis*, en prononçant l'*u* en *ou*. De *boüis*, ou *buis*, se sont formez les noms de Boucey, Bussy, Poussy, Poissy, Poussey, Possey, la Bussière, Busserole, Fouquesolle, Boussigny. *Buxetum, Buxiacum, Buxaria, Buxariola, Buxaliola, buxiviacum.* HUET. Le P. Pezron prétend que *buis* vient de *beus*, & *box*, mots Celtiques.

Chez les Anciens le *boüis* étoit consacré à Cibèle, parce qu'on en faisoit des flûtes, comme on en fait encore. Stace au L. IX. de sa Thébaïde p. 479 semble aussi à Pitiscus marquer qu'il étoit consacré à Bacchus; mais il se trompe. *Cum Bacchica mugit Buxus*, signifie seulement les flûtes, dont on joüoit aux fêtes de Bacchus, &

& *buxus* est pris là pour flûtes, comme la matière ordinaire dont on les faisoit; & non pour un arbre consacré à Bacchus. Vossius *De Idol. L. V. c.* 48. dit que le *buis* étoit aussi consacré à Cérès chez les Romains.

Bouis, est aussi un instrument de Cordonnier qui est d'un morceau de *boüis*, qui sert à polir les talons des souliers.

On dit figurément en ce sens, Donner le *boüis*; pour dire, Adoucir quelque chôse, & la faire voir du bon côté, comme si on l'avoit polie avec ce morceau de *boüis*.

On appelle aussi un menton large, & qui avance en dehors, un menton de *boüis*, parce qu'en effet il a la figure de ce *boüis* des Cordonniers: mais tout cela est bas & populaire.

BOULDURE. s. f. C'est la fosse qui est sous la roüe, & les bâtimens des moulins à eau. Ragueau. *Fossa moletrina*, ou *pistrino subjecta*.

BOULE. s. f. Globe, corps sphérique qui a un point au milieu, d'où les lignes tirées à la surface sont égales. *Globus*. Les jeux de *boule* sont les jeux d'exèrcice des bourgeois & des petites gens. Le fort de la *boule*, est l'endroit où le bois est plus sèrré, & par conséquent le plus pesant. Cela vient de ce que les arbres étant debout, ont leur bois plus sèrré du côté du nord, que du midi. Aller à l'appui de la *boule*, c'est, Joüer une *boule* qui en aille soutenir une autre sans la débutter. Joüer à la longue, ou à la courte *boule*. Charles V. défendit le jeu de *boule*. Le Gendre. Les Poëtes dépeignent la Fortune avec un piéd sur une *boule*, pour marquer son inconstance.

Ménage dérive ce mot de *bulla*, à cause de la rondeur des *bulles*, ou petites *bouteilles* qui se font sur l'eau; ou plûtôt de *pola*, dont on a fait *pila*, qui signifie la même chôse.

Boule, Tèrme de Tourneur. Il signifie un morceau de bois tourné en forme ronde, qui sert à soutenir quelque ouvrage de Menuiserie, ou de Tourneur. Ainsi on dit *boule* d'armoire, *boule* de cabinet, *boule* de table, *boule* de guéridon, &c.

On appelle aussi *boule* en tèrmes d'Architecture, tout corps sphérique qui tèrmine une décoration, & qui se met à la pointe d'un clocher, ou sur la lantèrne d'un dôme, auquel cette *boule* est proportionnée. On en met aussi au bas des rampes, & sur les piédéstaux dans les jardins. Quand cette *boule* tèrmine quelque ouvrage, on l'appelle *boule d'amortissement*.

On dit provèrbialement, Faire une chôse *à boule vuë*; pour dire, inconsidérément, à l'étourdie, à tout hasard, & d'une manière incèrtaine. Pasquier prétend que ce mot a été dit par corruption au lieu de *bonne vuë*: de sorte que de son tems, *A boule vuë* signifioit, Cèrtainement, assurément. Sur quoi on peut voir les Obsèrvations de Ménage sur la Langue Françoise. Joüer à *boule vuë*.

On dit aussi, qu'un homme tient *pied à boule*; pour dire, qu'il ne quitte point son travail, son occupation. On dit qu'une pèrsonne est ronde comme une *boule*, quand elle est grosse & courte.

BOULEAU. s. m. *Betula*. s. f. Arbre qui ressemble au peuplier noir, mais qui en diffère par son bois & ses fruits. Son écorce change de couleur suivant son âge, car elle est roussâtre dans les jeunes troncs, blanchâtre dans les plus avancez, & gèrsée sur les vieux pieds. Cette écorce se sépare en plusieurs lames plus fines que du papier, transparentes & blanches. L'extérieure est rousse, ou brune, lorsque l'arbre est encore jeune. Ensuite elle blanchit un peu, & on peut en séparer plusieurs peaux déliées: après elle devient plus blanche, & pleine de fentes. Au dessous de cette écorce il y en a une autre qui est fort mince, polie, & transparente. L'écorce des plus grosses branches est aussi blanche, mais celle des plus petites est d'un rouge éclatant. Ses branches sont composées de vèrges fort menuës, longues, pendantes dans quelques individus. Elles sont garnies de feüilles altèrnes, semblables à celles du peuplier noir, plus petites cependant, d'un vèrd plus foncé, visqueuses lorsqu'elles sont jaûnes, amères au goût & un peu odorantes. Ses fleurs sont des chatons qui n'ont pas tout à fait deux pouces de long, ni plus d'une ligne & demi d'épaisseur; ils sont à plusieurs écailles entre lesquelles sont placées des étamines. Les fruits naissent sur le même piéd dans des endroits séparez, ce sont d'abord des petits épis étroits qui n'ont pas demi pouce de longueur, & qui en grossissant deviennent longs de plus d'un pouce sur cinq lignes environ d'épaisseur. Ils sont vèrds, cylindriques, & composez de plusieurs écailles coupées en trefle & attachées à un pivot commun qui occupe le centre du fruit; entre chaque écaille est placée une semence bordée de deux ailes ou feüillets membraneux. Le *Bouleau* donne par incision au printems une eau douce & agréable qu'on recommande pour les goutteux, les graveleux & les phtysiques, pour ôter les taches du visage, pour rendre la peau belle, &c. Le champignon qui vient sur le *bouleau* est mèrveilleux pour les hémorroïdes. Cet arbre est très commun en France. Il croît dans les lieux froids & humides.

On se sèrt des petites branches de *bouleau*, pour faire des vèrges & des balais. En plusieurs endroits on en fait des cèrcles pour relier les tonneaux, & des côtes pour faire des corbeilles. Comme l'écorce est fort résineuse, on en fait des torches pour brûler de nuit. Plusieurs croyent qu'avant l'invention de faire du papier, on se sèrvoit des petites écorces blanches de *bouleau* pour écrire, à quoi elles semblent fort propres. Il y a dans le Château d'Augustbourg appartenant au Duc de Saxe, un *bouleau* si grand, qu'on peut ranger sous ses branches une grande quantité de tables, & autant, dit-on, qu'il y a de jours en l'an. Tavernier *en ses Relations*. Un Professeur de Philosophie de Kiel a fait une Dissertation sçavante sur l'antiquité & l'usage du *bouleau* de la Pentecoste, *De Antiquitate & usu betulæ Pentecostalis*, dans lequel il a ramassé bien des chôses curieuses sur cet arbre, & beaucoup d'autres points d'érudition.

Ce mot vient de *butelellum*, ou *betula*, qui sont deux vieux mots Gaulois qui ont été latinisez, comme Pline le témoigne. Mais Matthiole dit qu'il a été appellé *betula*, à cause du *bitume* dont il est plein.

BOULENGER, ou BOULANGER, ère. s. m. & f. Celui qui fait le pain. *Pistor*. Les *Boulangers* de Gonesse, de gros pain, de petit pain. Un *Boulanger* ne peut acheter à chaque fois plus d'un muid de blé, & un muid de farine, par les Ordonnances de la Ville. Le maitre garçon d'un *Boulenger* s'appelle *mitron*.

Autrefois on disoit & on écrivoit *boulangier*. Les Romains furent plus de 580 ans sans aucuns *boulangiers* publics. Vigen. Pline L. XVIII. c. 11. en met l'époque à la guèrre contre Persée, & dit qu'avant ce tems là c'étoient les femmes qui faisoient le pain, comme ce sont encore elles aujourd'hui parmi le peuple, ou bien le *Boulenger* étoit le Cuisinier. Avant ce tems ceux qu'on appelle *Boulenger* dans l'histoire Romaine, *Pistores*, ce sont ceux qui à la campagne, dans les moulins, broyoient ou mouloient le blé. C'est Varron qui nous l'apprend au I. L. de la vie du Peuple Romain & dans les Ménippiennes; & c'est de là qu'ils furent appellez *Pistores*, de *pinsere*, *pinso*, qui signifie *broyer*, *piler* dans un mortier, parce que dans le commencement on piloit ainsi le blé pour le réduire en farine. La plus grande partie des peuples de l'Amérique ne le broyent point encore autrement, ou avec des pièrres.

Les Orientaux n'avoient point non plus de *Boulengers*. C'étoient les Mères de famille qui faisoient le pain, comme fait Sara dans la Genése C. XVIII. v. 6. & suiv. Le même usage étoit dans les Gaules & dans tout le Nord, comme Olaüs Magn. le montre dans son Hist. des Nations Septentrionales, L. 9. c. 13. & suiv. Aussi ne faisoit-on point alors de pain levé, mais des galettes, que l'on cuisoit au foyer, comme font encore les Arabes. Quoiqu'on ne sçache pas précisément quand les *Boulangers* commencèrent à paroître au monde, il est toûjours cèrtain qu'ils sont fort anciens, & qu'ils ont commencé en Orient. Plusieurs veulent qu'il y en eut en Égypte dès le tems de Joseph, que l'un de ceux dont il expliqua le songe dans la prison, fût le Chef ou Maître des *Boulengers* de Pharaon, & c'est ainsi qu'ils interprètent אופים, avec les Septante & la Vulgate. Il est cèrtain que ces אופים, *Ophim*, ne faisoient pas seulement du pain, mais plusieurs sortes de mèts qui se font avec de la farine: cela paroit par le versèt 17. du même Chapitre. Faisoient-ils même proprement du pain? C'est une question. Les Septante ne les appellent pas ἀρτοποιοὺς, *faiseurs de pain*, mais σιτοποιοὺς, gens qui font des ouvrages de farine. Quoi qu'il en soit, les *Boulengers* passèrent de Gréce en Italie après la guèrre de Macédoine, vèrs l'an 583 de la fondation de Rome, comme on l'a dit. Apparemment ils étoient venus d'Asie en Gréce. Les *Boulengers* Cappadociens étoient les plus estimez, selon Athenée L. III. c. 13. & après eux ceux de Lydie, & de Phénicie. Dans les commencemens lorsque le pain se cuisoit encore au foyer les *Boulengers* n'étoient pas différens des cuisiniers, & peut-être que chez les Égyptiens même les אופים, *Ophim*, étoient l'un & l'autre. Depuis très long-tems ils sont distinguez. Aux *Boulengers* étrangers qui vinrent s'établir à Rome on joignit plusieurs affranchis, & l'on en fit un corps, ou, comme l'on parloit, un Collége, dont ni eux ni leurs enfans ne pouvoient se séparer. Ils avoient des biens en commun, dont ils ne pouvoient disposer. Il y avoit dans chaque boulengerie un Patron qui en avoit l'intendance. Ces Patrons créoient tous les ans un d'entre eux, qui avoit la Surintendance sur tous les autres, & le soin des affaires du Corps. On tiroit quelquefois quelques-uns du Corps des *Boulengers* pour être Sénateurs, mais ils ne pouvoient monter plus haut. Pour consèrver l'honneur & la probité dans le Collége des *Boulengers* il leur étoit défendu de s'allier avec des Comédiens, ou des Gladiateurs. Ils avoient chacun une boutique, ou boulengerie, & étoient distribuez en 14 régions de la ville. Ils étoient déchargez des tutelles, curatelles, & autres charges qui pouvoient les distraire de leur emploi.

ploi. Il y eut dans la suite des *Boulengers* du Palais destinez à faire le pain du Palais de l'Empereur.

En France il y a eû des *Boulengers* dès le commencement de la Monarchie. Il en est parlé dans les Ordonnances de Dagobert II. de l'an 630. *Capit. Reg. Franc. Tom. I. p.* 120. Leur emploi fut d'abord, comme à Rome, de faire moudre le blé aux moulins qu'ils avoient chez eux, qu'ils tournoient à bras, ou qu'ils faisoient tourner à des animaux, ou à quelques moulins bâtis sur de petites rivières. Ils vendoient ensuite la farine à ceux qui vouloient cuire chez eux, & en faisoient du pain pour les autres. C'est pour cela qu'on les trouve appellez jusque sous la troisième race dans quelques titres *Pistores*, ou en François *Pestors*; mais plus souvent neanmoins Panetiers, Talmeliers, & *Boulengers*. Il y a aujourd'hui quatre sortes de *Boulengers*. Ceux des villes, ceux des fauxbourgs & banlieuë, les Privilégiez, & les Forains. Autrefois la Maitrise s'achetoit du Roi, mais pour être reçu Maître *Boulenger*, le prétendant portoit au Maître des *Boulengers*, ou Lieutenant du Grand Pannetier, un pot de terre neuf rempli de noix, & de nieules, fruit que l'on ne connoit plus, & en présence de cet Officier, & des autres Maîtres & Geindres, il cassoit ce pot contre la muraille, & ensuite on beuvoit ensemble. Les Rois ont donné au Grand Pannetier de France la maitrise des *Boulengers* & Talmeliers en la ville & banlieuë de Paris, avec droit de justice sur eux. Ce fut S. Loüis qui donna cette jurisdiction sur eux & sur leurs compagnons à son Maitre Pannetier pour en jouir tant qu'il plairoit au Prince, comme on l'apprend d'un Recueïl des usages de la Police des *Boulengers* fait environ l'an 1264 par E. Boileau Prévôt de Paris. Voyez PANNETIER. Les *Boulengers* privilégiez sont de deux sortes. 1°, Les *Boulengers* suivans la Cour etablis par Henri IV. au nombre de 10, en 1601. & augmentez de deux par Loüis XIII. Ils ont tous demeure à Paris. 2°, Ceux qui demeurent en lieux de franchise. Les *Boulengers* Forains sont ceux qui demeurent hors de la ville & des fauxbourgs.

Il y a des *Boulengers* de petit pain & des *Boulengers* de gros pain. De crainte que sous le titre de Marchands les *Boulengers* ne se rendissent les maîtres de tous les grains, les loix Romaines leurs défendoient d'être Pilotes, ou Mariniers, des vaisseaux qui amenoient des blez à Rome, ou Mesureurs de grains. Voyez *L. I. Navicularios C. th. de Naviculariis. L. 9. Ex Libertinis c. th. de Pistoribus. L. 10. Libertini c. th. eod. titul.* & Godefroy sur ces loix. En France ils ne peuvent être ni Mesureurs de grains, Arr. du Parlem. 4e Mai 1476. Ordon. de Charles VI. Févr. 1415. Edit de Dec. 1672. ni Meusniers, Ordon. de 1415. Arrêt du 13 Juil. 1420. Il y a dans Paris 250 *Boulengers* de petit pain. Il y a dans les fauxbourgs environ 900 *Boulengers* de gros pain. Suivant le compte qui fut fait environ l'an 1686. ils employent tous ensemble environ 6000 muids de blé par semaine. DE LA MARE. Voyez le Traité de Police de cet Auteur. Tout le titre XII. du Ve Liv. traite de la police, tant ancienne que moderne, par rapport aux *Boulengers*.

Ce mot est pur François, & n'est pas bien vieux. On ne le trouve point avant le XIIe siécle. Comme on se servoit du Latin dans les Actes publics, on y trouve *Bolendegarius*, ou *Bolengarius*. Ménage le dérive de *polentarius*. Du Cange croit qu'il vient de ce qu'en pétrissant la farine, on la tourne en *globe*, ou en *boule*, & on l'arrondit en pain. Caseneuve le tire de *buccellarius*; mais il avouë que ce n'est là qu'une simple conjecture qu'il n'avance qu'au hazard. Il se fonde sur ce que Constantin Porphyrog. *De Themat.* Tome 6. dit que celui qui a la garde du pain dans les armées s'appelle Βουκελλάριος, *Buccellaire*; il ajoute que *buccellarius* est formé de *buccellus*, viande de figure ronde; & *Cellarius*, qui garde le pain. D'où il conclut que de même que les Anciens avoient fait de *buccellus*, ou *buccella*, le mot *buccellatum*, pour signifier ce que nous appellons du pain de munition, on aura bien pû du même mot faire *Buccelliger*, Porteur de pain, & de là *Boulenger*; & que *Boulenger* de *buccelliger* n'est pas moins vraisemblable que vèrger de *Viridarium*. Pithou le tire comme Ménage de *Pollix*, *Pollenta*, *Pollentarius*, *Bollentarius*, *Bollengarius*, *Boulenger*. Cette étymologie paroit la meilleure. Celle de M. Du Cange ne laisse pas d'être probable, parce que, comme il l'a remarqué, il y a d'anciens titres où ils sont appellez *Boulens*. Mais celle de Guichard, qui prétend qu'il vient du Chaldéen גבל, *gibbel*, *pinsere*, & גבל, *gebal*, *Pistor*, & en transposant les radicales בלג, *belag*, d'où *Boulenger* a été formé, celle-là, dis-je, est tirée de trop loin.

BOULENGER. v. act. Pètrir la farine, & en faire du pain. *Farinam subigere.*

BOULENGÈRE. f. f. Nom que l'on donne à une Sœur Converse, qui fait le pain d'un Couvent de Religieuses. *Pistoria fœmina.* On appelle aussi *Boulengères* les femmes des Boulengers.

BOULENGERIE. f. f. L'art de faire le pain. *Pistura, pistoria.* Ce garçon entend bien la *boulengerie.*

BOULENGERIE, se dit aussi dans les Couvens du lieu où on fait le pain, & où on garde la farine. *Pistrina.* Et encore dans les arsenaux de Marine, du lieu où l'on fait le biscuit. Autrefois à Rome c'étoit une boutique des Boulengers, l'endroit où ils faisoient le pain. Voyez BOULENGER.

BOULENOIS, OISE. f. m. & f. Qui est de Boulogne en France, & du païs de Boulogne. *Bononiensis.* Les *Boulenois* sont tous aguèrris & bons soldats. Quelques-uns écrivent *Boulonnois.*

> *Avec le Breton le* Boulonnois *chassé*,
> *Rassemblent de leurs corps le débris dispersé.* P. LE MOINE.

BOULENOIS. f. m. *Bononiensis ager*, ou *Comitatus.* Païs de Picardie, aux environs de Boulogne, dont il a pris son nom, parce qu'elle en est la capitale. Quelques-uns écrivent aussi Boulonois, & M. Corneille n'écrit même point autrement. Cependant nos cartes de Géographie mettent communément *Boulenois*, & dans le discours on ne prononce point autrement. Le *Boulenois* est un Comté, & a eû ses Seigneurs particuliers. Le *Boulonois* est assez fèrtile, & a de très bons haras. T. CORN. Peut-être peut-on dire aussi *Boulenois* du païs de Boulogne en Italie, mais je ne l'ai point trouvé. Voyez BOULONOIS. Pour Bolognois, ou Boulognois, il ne vaut rien, & ne se dit point.

BOULE-PONCHE, ou BONNE-PONCHE. f. f. Boisson Angloise. On met une chopine d'eau de vie sur une pinte de limonade avec de la muscade, & un peu de biscuit de mèr grillé & pilé, & l'on bat le tout ensemble jusqu'à ce que les liqueurs soient bien mélées.

Ce mot vient de ces deux mots Anglois *bowl punch*, qui veulent dire une *tasse de ponche.*

BOULER. v. n. Se dit de cèrtains pigeons qui ont une grosse gorge, & signifie, Enfler la gorge. *Intumescere.* Les jeunes pigeons de cette espéce commencent à *bouler* à trois ou quatre mois.

BOULET. f. m. Grosse balle de fèr avec laquelle on charge le canon. *Globulus ferreus.* Un canon de batterie porte depuis 24 jusqu'à 36 & 48 livres de *boulet.* Quelques-uns le font venir de *botellus* Latin, ou du Grèc βάλλειν, qui signifie *jetter.*

BOULET ROUGE, est un *boulet* qu'on fait rougir dans une forge, dont on charge la canon pour mettre le feu aux lieux où il tombe, quand il y trouve des matières combustibles. *Fervens globulus.*

BOULET CREUX, est celui dont le diamétre est proportionné à celui du canon qui le doit chasser. Sa figure est longue & creuse, & il a une lumière à l'une de ses extrémitez. *Cavus globulus.* L'usage de cette lumière est d'y mettre le feu: ce que l'on fait en y passant une méche souffrée, qui s'allume lorsque le *boulet* sort du canon; en sorte que ce *boulet* créve lors qu'il est dans la tèrre, & produit le même effet qu'un petit fourneau.

BOULET A CHAINE, sont deux *boulets* joints ensemble par une chaine, qui a trois à quatre piéds de longueur. *Globuli catenati.* On en charge un canon, & quand on le tire, l'effet de ces deux *boulets* est d'autant plus grand, sur tout dans un combat, que la chaine embrasse & sépare tout ce qu'elle rencontre.

BOULET A BRANCHE, sont deux *boulets* joints ensemble par une barre de fèr longue de cinq à six pouces seulement. *Ramosi globuli.*

BOULET A DEUX TÊTES, qu'on appelle aussi *Ange.* Ce sont deux moitiez de *boulet* jointes par une barre de fèr, ou par une chaine, comme la balle ramée d'un mousquet. *Globuli bicipites.* Ces deux moitiez se séparent si-tôt qu'elles sont hors du canon, & font présque le même effet que les *boulets* à chaine. Ces *boulets* sèrvent sur la mèr pour couper les câbles, les mâts, & les voiles.

BOULET, se dit aussi d'une jointure qui est en la jambe du cheval au dessus du pâturon, qui tient lieu d'un second genou à la jambe de devant, & d'un second jarret à chaque jambe de dèrrière. Les entorses se font au *boulet.* C'est au *boulet* que le cheval se coupe.

BOULETÉ. adj. Qui se dit d'un cheval dont le boulet est hors de sa situation naturelle, & qui s'est jetté trop en avant; ce qui lui arrive par un trop violent travail, ou quand il est court-jointé.

BOULETTE. f. f. Petite boule. *Globulus.* Les enfans joüent à la *boulette*, en poussant une balle dans une petite fosse.

BOULEVART, ou BOULEVARD. f. m. Gros bastion. *Agger.* On ne se sèrt plus de ce mot en tèrmes de guèrre. On dit encore à Paris, Aller sur le *boulevart* de la porte S. Antoine, qui est un des plus gros bastions de France.

Nicod dérive ce mot de *boule*, & *vvaer* Flamand, ou du Picard *vvard*, qui signifie *garder*, comme qui diroit, *défense contre les boulets.* Turnébe croit qu'il vient de *boules vertes.* D'autres le dérivent de l'Italien *balaordo*, ou de l'Espagnol *balvarte*, qu'on a dit aussi dans la basse Latinité. Mais Ménage croit qu'il vient de l'Allemand *bolvverk*, qui signifie *ouvrage de poutres*, *bol* signifiant *poutre*,

poutre, & *vverk*, *ouvrage* : ce qu'il a dit après Hotman. Du Cange le dérive de *burgvvart*, *quod burgum servat & tuetur*. Les Grecs modèrnes ont fait de ce mot leur βόλμεϱ@.

BOULEVART, se dit par extension des places fortes qui couvrent tout un païs, & qui en défendent l'entrée aux ennemis. *Propugnacula*. Rhodes étoit autrefois le *boulevart* de la Chretienté. Il se dit aussi figurément de tout ce qui sért de défense, & qui fait obstacle à l'ennemi. Le Tygre & l'Euphrate sont les deux puissans *boulevarts* de ce Royaume. VAUG.

BOULEVÈRSEMENT. s. m. Grand changement, désordre, renvèrsement. *Eversio*, *disturbatio*. Une mine qui joüe cause le *bouleversement* d'un rempart. Au figuré, Les nouvelles hérésies causent un grand *bouleversement* dans l'ordre, dans la discipline de l'Église.

BOULEVÈRSER. v. act. Renvèrser, mettre en désordre, en confusion. *Evertere*, *demoliri*, *disturbare*, *disjicere*. Au siege de Candie tout le terrain des environs étoit *bouleversé* à force de mines & de fourneaux. Il fait rebâtir une partie de son logis, tout est *boulevèrsé* chez lui.

BOULEVÈRSER, se dit aussi figurément en chôses morales. Les grandes afflictions lui ont *bouleversé* l'esprit. La banqueroute d'un tel a *boulevèrsé* les affaires de tous ses associez. Les guèrres civiles *boulevèrsent* un État.

BOULEVÈRSÉ, ÉE. part. & adj. *Eversus*, *disjectus*.

BOULI. s. m. Sorte de pot où les Siamois préparent leur thé.

BOULIER. s. m. Tèrme de Marine. C'est un filet fait comme une seine, dont les Pêcheurs se sèrvent sur les côtes de la Méditèrranée, & qu'ils tendent aux embouchures des étangs salez. *Rete*.

BOULIMIE. s. f. Tèrme de Médecine. C'est une maladie qui cause un appétit désordonné. Plusieurs furent travaillez de la *boulimie*. ABLANC. Les Transactions Philosophiques N. 264 p. 598. & Tom. III. p. 111. parlent d'un païsan malade d'une *boulimie* furieuse, dont il guérit en rendant plusieurs vèrs de la longueur & de la grosseur d'une pipe à fumer, après quoi sa faim diminua peu à peu, & revint à un appétit ordinaire.

Ce mot vient du Grèc βοῦς, & λιμὸς, qui signifie *bœuf* & *faim*, comme si on vouloit dire, qu'un homme a une faim capable de manger un bœuf.

BOULIN. s. m. Petit trou ou logette qu'on dispôse tout autour d'un colombier pour y nicher des pigeons : c'est l'endroit où ils font leurs œufs. Un colombier à pied a quelquefois mille & douze cens *boulins*.

BOULIN, en tèrmes de Maçonnerie, est le trou qu'on laisse dans le mur qu'on éléve pour s'en servir aux échaffaudages. On appelle aussi *boulins*, les piéces de bois qu'on met dans ces trous pour soutenir les planches nécessaires pour échaffauder.

BOULINE. s. f. Tèrme de Marine. C'est une corde amarrée vèrs le milieu de chaque côté d'une voile, qui la rend dispôsée à prendre le vent de côté, quand on ne l'a pas en poupe ou de quartier. *Velum oblique obtentum*. La *bouline de revers*, est celle qui est larguée & sous le vent. Le vent de *bouline*, est celui qui est éloigné de cinq pointes, ou aires de vent de celui de la route. La *bouline grasse*, est le vent qui s'en éloigne davantage de six à sept pointes. On dit, Aller à la *bouline*, ou tenir le lit du vent, quand on est porté d'un vent de biais, qui semble contraire à la route, en se sèrvant de *boulines* hâlées & roidies. *Obliquo vento navigare* ; *pedem facere*. On le dit aussi figurément, pour signifier, Biaiser, n'aller pas droit dans une affaire : mais cela n'est que du stile familier.

Contre la bouline, c'est un châtiment qui se pratique sur mèr. L'équipage se range en deux hayes de l'avant à l'arrière du vaisseau. Chaque matelot tient une corde, ou garcette à la main. On fait passer le criminel deux ou trois fois entre ces deux hayes de matelots, qui lui donnent chacun un coup.

HALE-BOULINE. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey. C'est un nom de raillerie que l'on donne à un matelot qui n'est point encore expérimenté. Tu n'es qu'un *hâle-bouline*.

BOULINER. v. n. Aller à la bouline, prendre le vent de côté. *Obliquo vento navigare*. On appelle aussi cette manière de naviger, *louvier*.

On commence à dire figurément, *Bouliner* ; pour dire, Biaiser dans les affaires, n'aller pas droit, trouver quelque détour, ou échapatoire. Cela est bas & du stile familier.

BOULINER. v. act. & neut. Tèrme de gens d'armée, qui signifie, Voler dans le camp. *Furari*. Il a pèrdu au jeu tout ce qu'il avoit *bouliné*. Ce soldat se fera pendre, il s'amuse à *bouliner*.

BOULINEUR. s. m. Ce mot se dit des soldats qui volent dans le camp. *Fur*, *latro*. C'est un *boulineur*. On pend tous les *boulineurs*, quand on les attrape.

BOULINGUE, ou *bouringe*. s. f. Tèrme de Marine. *Velum ad ipsa carchesia intentum*. Petite voile au haut du mât.

BOULINGRIN. s. m. Tèrme de Jardinage. C'est un mot purement Anglois, qui signifie *un gazon sur lequel on joüe à la boule*. *Area cespititia*. On l'a dit en France d'un jardin vèrd, & orné de pallissades. On a nommé ainsi le *Boulingrin* de S. Gèrmain. On l'a dit aussi d'un partèrre de piéces de gazon découpées, avec bordure en glacis, qu'on prend soin de tondre souvent, afin d'entretenir l'hèrbe toûjours courte & vèrte. On fait des *boulingrins* de plusieurs manières. Cette espéce d'ornement de jardin vient d'Italie. LIGER.

BOULINIER. s. m. On dit d'un vaisseau, qu'il est bon, ou mauvais *boulinier*, lors qu'il va bien, ou mal à boulines hâlées. *Navis excipiendo obliquè vento apta*.

BOULOGNE. s. f. Ville Archiépiscopale de l'État de l'Église en Italie, sur le Reno. *Bononia*. La situation de cette ville est charmante, & son tèrroir si abondant en toute sorte de biens, qu'elle en a pris le nom de *Boulogne la Grasse*. Il y a à *Boulogne* une Académie très-fameuse pour les études de Droit. Honoré II. Luce II. Grégoire XIII. Innocent IX. & Grégoire XV. étoient de *Boulogne*. La même ville a donné la naissance aux Carraches, au Guide, au Dominicain & au Guèrchin. T. CORN. *Boulogne* est la seconde ville de l'État Écclésiastique. Le Légat de *Boulogne* est un Prélat que le Pape y envoye pour la gouvèrner. *Boulogne* a le privilége d'envoyer au Pape un Ambassadeur pour se maintenir dans sa libèrté & dans ses droits. ID.

Il y a une Histoire de *Boulogne* écrite en Italien par Gaspar Bombaci, qui remarque plusieurs circonstances qui ne se trouvent pas dans les autres histoires de *Boulogne*. Agnechius Archevêque d'Amasie a fait aussi un Traité de la fondation de la ville de *Boulogne*. Cette ville a été long-tems connuë sous le nom de Felsine, soit qu'elle ait reçu ce nom d'un Roi d'Étrurie nommé *Felsinus*, qui, comme l'écrit Dempsterus, la rétablit long-tems après la prémière fondation que le Roi *Celsinus* en fit, dit-on, mille ans avant la fondation de Rome, *sine teste nihil volo tale* ; soit qu'on l'ait ainsi nommée parce qu'elle a été autrefois la forteresse de tout le païs, qui en langue vulgaire & ancienne étoit exprimée par le tèrme de *Felsina*. C'est le sentiment d'Aguechius, qui ne reconnoit parmi les Rois d'Étrurie, ni de *Felsinus*, ni de *Bonus*, à qui quelques-uns ont cru qu'elle devoit le nom de *Boulogne*. Quoi qu'il en soit, c'est pour cela que le Comte Carlo Malvasia a intitulé son Traité des Peintres de *Boulogne*, *Felsine Pittrice*, car cette ville s'est fort distinguée par cet art ; & l'École de *Boulogne* passe sans contredit pour une des plus éxcellentes ; plusieurs disent pour la plus excellente de l'Italie.

Quelques-uns écrivent quelquefois *Bologne* ; mais on écrit plus ordinairement aujourd'hui, & l'on prononce toûjours *Boulogne*. Sa longitude est, selon Hoffman, 33^{d}. 35' ; & sa latitude 43. 52. Falsoni Chanoine Régulier a donné en Italien des Mémoires historiques de l'Église de *Boulogne* & de ses Pasteurs, à *Boulogne* 1649. *in quarto*, & nous avons deux ouvrages de Sigonius sur *Boulogne*, l'un *De Rebus Bononiensibus*, & l'autre *De Episcopis Bononiensibus*. Il y a aussi *Historie Bolognese de Vizani*, & deux volumes d'Alidosi, qui traitent de tous les hommes recommandables de *Boulogne*.

PIÈRRE DE BOULOGNE. C'est une pièrre petite, grise, pesante, tendre, & sulphureuse, de l'épaisseur à peu près d'une noix, & dans laquelle on trouve une espéce de cristal, ou de talc, quand on la rompt. Elle se trouve aux environs de Boulogne en Italie, & c'est de là qu'elle a pris son nom. Il y en a cependant encore en d'autres lieux, comme au piéd du mont de Palerne. C'est là qu'un Cordonnier nommé Vincenzo Casciarolo, ayant ramassé de ces pièrres, & les ayant portées chez lui, & mises au feu dans l'espérance d'en tirer de l'argent ; au lieu de ce qu'il attendoit, il découvrit ce phénomène admirable, & la propriété qu'elles ont, & qui consiste en ce que quand on les a exposées à la lumière, elles la retiennent, & luisent ensuite dans les ténébres. C'est M. Hombert qui a appris la manière de préparer cette pièrre. Il a fait un voyage en Italie pour s'instruire de ce qui regarde la *pierre de Boulogne*, & la manière de la calciner. C'est une espéce de Phosphore, qui a l'apparence d'une pièrre calcinée. Quand on l'a exposée quelque tems au grand jour, & qu'on la porte aussi-tôt dans un lieu obscur, elle éclaire, & luit pendant quelque tems. Quoique plusieurs pèrsonnes ayent prétendu sçavoir la manière de préparer & de calciner la *pierre de Boulogne*, en sorte qu'elle consèrve quelque tems la lumière dont elle aura été une fois imbibée, il n'y a cependant jamais eû qu'un Écclésiastique qui ait eû ce secret, à moins qu'il ne l'ait laissé à quelqu'un en mourant. Malpighius dit qu'un certain Zagonius avoit trouvé l'art de faire avec la *pierre de Boulogne* des statuës & des peintures, qui brilloient dans l'obscurité ; mais il ajoute qu'il étoit mort sans avoir découvert son secret à personne. *Transact. Philos. n. 21. p. 375. n. 134. p. 842. & Tom. III. p. 346.*

BOULOGNE. s. f. Ville Épiscopale de France en Picardie, capitale

tale du Boulenois. *Bononia.* On trouve *Bolonia* dans des siécles postérieurs. On croit que *Boulogne* est le *Gessoriacum Morinorum.* D'autres l'appellent aussi *Morinorum Navale.* M. Bately, Archidiacre de Cantorbery, aprés avoir montré que le Port appellé *Rutupia*, où César débarqua, est le tèrrein qui s'étend entre Richborroug & Recuver, en infère que l'*Iccius Portus*, où il s'embarqua pour passer dans la Grande Bretagne, est *Boulogne*, parce que le bras de mèr qui étoit entre deux n'avoit que 40 mille de largeur selon César. Dans la Carte de France faite par M. de Lisle la longitude de *Boulogne* est environ 15'. & sa latitude 50 degrez environ 40 minutes.

BOULON. s. m. Grosse cheville de fèr qui a une tête ronde, & qui est pèrcée & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. *Clavus trabalis.* Il sèrt à attacher les poutres, des tirans de charpente à un poinçon, à soûtenir le fleau d'une porte cochère, sur lequel il est mobile. Il y a aussi des *boulons* qui ont des têtes rondes à leurs deux éxtrémitez, comme ceux qui attachent les arcsboutans d'un carrosse aux moutons. On appelle aussi *boulon*, la masse, poids ou peson de la balance Romaine.

BOULON, est aussi une piéce ronde de fèr ou de cuivre, qui sèrt de noyau pour faire les tuyaux de plomb sans soudure. Elle est un peu plus longue que le moule, & de la grosseur que doit être le diamètre du dedans du tuyau.

BOULONS, en tèrme d'Artillerie, sont des branches de fèr, c'est-à-dire, les deux plus longues & plus grosses piéces où pose le canon.

BOULONNER. v. n. Arrêter une piéce de charpenterie avec des boulons.

BOULONOIS. Voyez BOULENOIS.

BOULONOIS, OISE. s. m. & f. *Bononiensis.* Qui est de *Boulogne* en Italie, ou du païs dont Boulogne est la Capitale. Les *Boulonois* ont plusieurs privileges, qui leur ont été accordez ou confirmez par nos Rois, depuis que le Comté fut rëüni à la Couronne sous Loüis XI.

BOULONOIS. s. m. *Bononiensis ager.* Petite Province des États de l'Église en Italie, qui a le Fèrrarois au Nord, la Romagne propre à l'Orient, la Toscane au Midi, & le Duché de Modène à l'Occident. Il a pris son nom de Boulogne sa Capitale. Les Italiens l'appellent *Bolognese.* Davity & le Grand Atlas le nomment *Boulognois*, Maty *Boulognois* ou *Boulenois*; M. Corneille *Boulonois* seulement, & de vrai jamais on ne dit *Boulognois.*

BOULONNOISE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémone dont les grandes feüilles sont blanches à fond incarnat, sa peluche entremêlée de blanc, d'incarnat, & de citron: elle demeure long-tems en fleur. Sa peluche est fort bien rangée. *Anemone Bononiensis.* C'est aussi le nom d'une Tulippe rouge pâle & blanc. MORIN, *Cult. des fleurs.*

BOULOUCBACHI. s. m. Tèrme de Relation. Capitaine de Janissaire. *Janissariorum Centurio.* Alloient deux à deux les *Bouloucbachis*, ou les Capitaines des Janissaires, avec leurs grandes plumes sur le turban. P. DAN. *Hist. de Barb.*

BOULU, UË. adj. Ce mot est du petit peuple de Paris, qui dit *chataigne boulue*, pour *chataigne boüillie. Elixus.* En quoi il ne faut pas l'imiter, si ce n'est en de cèrtaines occasions pour rire, à l'éxemple de Sarrazin, qui a dit, dans son Testament de Goulu, deux litrons de chataignes *boulues.*

BOUQUER. v. neut. Baiser par force ce qu'on présente.

BOUQUER, se dit aussi figurément des chôses qu'on est contraint de faire par la violence. *Vi cedere.* On a beau avoir du cœur, on est contraint de *bouquer* quand on a à faire à de plus puissans que soi.

Ménage dérive ce mot de *buccare*, qu'on a fait de *bucca*, qui signifie *joue.*

BOUQUERAN. s. m. Vieux mot, qui signifie une sorte d'étoffe, qu'on croit avoir été faite de poil de chévre, comme le camelot est fait de poil de chameau. La grand putain a pouvoir de soi vêtir de *bouqueran* blanc.

BOUQUET. s. m. Assemblage de fleurs arrangées & liées ensemble. *Florum fasciculus.* Un *bouquet* de fleurs d'orange, de rôses. Un *bouquet* de Confrairie, de pain bénit.

Ce mot vient de *boscetum.* Guichard dit de אבק, *abak*, qui signifie *lier*, d'où en lisant par transposition קבא, s'est fait *bouquet.*

BOUQUET, se dit aussi des fruits, & d'autres chôses liées ensemble. Voilà un beau *bouquet* de poires, un beau *bouquet* de plumes. On dit aussi *bouquet* de diamans, *bouquet* de pièrreries, *bouquet* de pèrles.

On appelle aussi *bouquets*, les répréséntations de ces fleurs liées ensemble, qu'on fait dans des tapisseries, dans des peintures de panneaux de menuiserie, &c.

On appelle aussi *bouquet*, un petit bois qui est dans un jardin d'une maison de plaisance. *Nemus, silvula.* Quand il est à la campagne, on l'appelle *buisson.*

BOUQUET, en tèrmes de Vénerie, signifie le mâle du liévre. Il y a plusieurs liévres qui sont males & femelles. On le dit aussi d'un chevreau, comme diminutif de *bouc.*

BOUQUET. Tèrme de Marine & de Charpenterie. *Tigillum.* Les deux *bouquets* d'un batteau sont deux piéces de bois faisant ensemble cinq pieds de long, sèrvant à lier la matière-feüille avec les deux courbes de devant. CARON.

On appelle une barbe en *bouquets*, lorsqu'elle n'est pas égale, & qu'il y en a des touffes en quelques endroits seulement.

BOUQUET, est aussi un fèr dont se sèrvent les Doreurs ou Relieurs pour appliquer le *bouquet* dont ils ornent le dos d'un livre.

BOUQUET, se dit aussi par les Maquignons, de la paille qu'ils mettent à la queuë & aux crins des chevaux qu'ils veulent vendre.

BOUQUET, se dit figurément en chôses spirituelles. Le *bouquet* sacre.

On dit provèrbialement d'une maison, qu'elle a le *bouquet* sur l'oreille; pour dire, qu'elle est à vendre: & d'une fille, pour dire, qu'elle est à marier. On dit aussi, Donner le *bouquet* à quelqu'un, quand on l'engage à donner un bal ou un repas à une compagnie: & Rendre le *bouquet*, quand il s'acquitte de son devoir. On dit aussi, qu'une femme fait porter le *bouquet* à son mari, quand elle lui est infidelle.

BOUQUETIER. s. m. Tèrme de Fayancier. C'est un vâse de fayance en ovale, où l'on met des fleurs en forme de bouquet.

BOUQUETIÈRE. s. f. Qui fait des bouquets. *Coronaria.* Glycère est une fameuse *Bouquetière* de l'antiquité, souvent citée par les méchans Orateurs.

BOUQUETIÈRE, signifie aussi celle qui a le droit d'éxpôser & de vendre toutes sortes de bouquets, de chapeaux, de guirlandes de fleurs, aux portes des Églises de Paris, ou d'autres villes. Elles sont appellées maîtresses *Bouquetieres*, *Chapellieres en fleurs.* Il leur est défendu de se sèrvir de fleurs d'Acacia; & les autres fleurs qu'elles employent doivent être nouvellement cueillies.

BOUQUETIN. s. m. Bouc sauvage qui se trouve dans les païs de montagnes, qui est une espéce de chamois, mais qui a de plus longues cornes & plus larges. *Ibex.* Il est d'un naturel fort chaud, & se tient prèsque toûjours sur la glace. On en trouve dans les Alpes du Dauphiné & de Savoye, & dans le païs des Grisons. On tient que son sang est extrêmement chaud, & que si on en boit, il a la vèrtu de dissoudre le sang caillé.

BOUQUIN. s. m. Vieux bouc. *Hircus.*

On appelle figurément un vieux *bouquin*, un homme puant & lascif, qui a passé sa vie dans la débauche.

En tèrmes de Poësie, on appelle les Satyres, les Dieux Chèvre-pieds, des *Bouquins*, à cause qu'on les peint avec des pieds de bouc.

CORNET A BOUQUIN. C'étoit autrefois une grande flute de païsan. *Cornu musicum.* Elle sèrt maintenant dans les Chœurs de Musique des Églises.

Ménage dérive ce mot de *buccinum*, qu'on a dit pour *buccina.*

On appelle aussi de vieux livres frippez & peu connus, de vieux *bouquins. Vilis & obsoletus codex.* Ta besace est pleine de bribes & de vieux *bouquins.* ABLANC.

Ce mot vient de l'Allemand *buck*, ou *bouc*, qui signifie un livre; & parce que les prémiers livres imprimez nous sont venus de ce païs-là, on a appellé *bouquins* les vieux livres. Voyez Naudé dans le Mascurat p. 172. Mais Lipse croit que l'Allemand vient du Latin *buxus*, parce que le buis servoit à leur relieure. Le P. Kirker, *Oedyp. Ægyp. T. II. p. 6.* en rapporte une étymologie plus vraisemblable. Il dit qu'on écrivoit autrefois dans le Septentrion sur des tablettes de hêtre, qui dans les langues septentrionales s'appelle *Buech*, *buechbaum*; que c'est de là qu'ils ont aussi appellé un livre *buech*, & *bücher* au pluriel. Car pour l'étymologie de Guichard, qui le tire de l'Hébreu כתב, *Catab*, *Ferire*, d'où en transposant les lettres s'est fait בכת, *bacath*, & de là en Grèc πυκτὶς & πυκτὶς, *libellus*, *tabula*, *epistola*, duquel πυκτὶς a été retenu, en Latin *pyctacium*; & dont s'est formé en Allemand *buch*, *boec* en Anglois, *boeck* en Flamand, *liber*, *quasi scriptum*: pour cette étymologie, dis-je, elle ne paroit pas recevable quant à l'Hébreu; & quant au reste celle du P. Kirker est plus vraisemblable.

Reprenons un stile nouveau,
Laissons la langue Marotique,
Bouquins, *rentrez dans le tombeau.*

On dit provèrbialement, Sentir le *bouquin*; pour dire, Sentir mauvais. Ce mot se dit particuliérement des aisselles, lorsqu'il en sort une odeur forte, comme celle d'un bouc.

BOUQUINER. v. neut. Chèrcher de vieux livres inconnus & frippez chez des Libraires, ou s'amuser à les lire. *Veteres & obsoletos*

foletos libros ac codices scrutari, *vel evolvere*. Il y a force curieux qui ne font toute leur vie que *bouquiner*. Ce mot est bas.

BOUQUINER. Ce mot se dit aussi du liévre, lorsqu'il est en amour, & qu'il tient sa hale. SALNOVE.

BOUQUINERIE. s. f. Tèrme méprisant qui se dit d'un grand ramas de citations & de passages de vieux livres, ou de bouquins. Au nom de Dieu tréve de passages, & puisque tu m'as promis la lecture de ces nouveaux titres que je suis plus envieux de voir que toute ta *bouquinerie*, oblige moi de m'en faire lecture. MASC. On le pourroit dire aussi pour signifier l'action de faire ces ramas; & de l'action de lire & feüilleter de vieux *bouquins*, ou de les chèrcher chez les Libraires. Il a passé tout le jour en *bouquinerie*. Voilà bien de la *bouquinerie*. Je n'en ai point trouvé jusqu'ici d'éxemple en ces sens.

BOUQUINEUR. s. m. Mot qui se trouve dans Pomey, & qui signifie celui qui se plait à bouquiner, à lire les livres vieux & inconnus. *Antiquarius*.

BOURACAN. s. m. On disoit autrefois *Barracan*. Gros camelot, ou étoffe tissuë de poil de chévre, qui sert à faire des manteaux de pluye. *Pannus e caprinis pilis contextus*.

Ce mot vient de l'Italien *baracane*. MÉNAGE. D'autres le dérivent de *varocino*, ou *varonico*, parce que c'étoit une étoffe qui étoit particulièrement propre à vêtir les hommes, que les Espagnols nomment *varones*. Du Cange le dérive de *barres*, parce que leurs fils ou leurs lisses représentent des barres.

BOURASQUE, ou BOURRASQUE. s. f. Tempête soudaine & violente qui s'éléve, soit sur la mèr, soit sur la tèrre. *Tempestas*, *turbo*, *procella*. Nous fimes voile au matin par un doux vent, qui se changea sur le midi en une violente *bourrasque*. ABLANC. La mèr avec ses tempêtes & ses *bourrasques*, est plus agréable qu'une eau tranquille. M. SCUD.

Ce mot vient de l'Italien *burrasca*, signifiant la même chôse. MÉNAGE.

BOURASQUE, se dit aussi d'une émotion populaire qui fait beaucoup de bruit, & qui dure peu. Il ne faut qu'avoir patience, & laisser passer ces *bourrasques*. On le dit aussi de la colère d'un Supérieur qui menace, qui fulmine. Il a quelquefois des *bourrasques* insupportables. Je ne veux point essuyer ses *bourrasques*; c'est-à-dire, ses humeurs bourruës & emportées.

Il se dit aussi d'un malheur, d'un accident fâcheux, des peines qui arrivent dans la vie. Il ne se peut qu'il n'arrive dans nôtre vie des *bourrasques* & des tempêtes, puisque nous faisons tous nôtre navigation sur une mèr orageuse. AB. D. L. TR.

BOURASQUE, se dit aussi du désordre qui arrive dans le corps d'une pèrsonne, par quelque mal, ou quelque remède violent. L'émétique cause quelquefois d'étranges *bourrasques*, & remuë tèrriblement les humeurs. Il se trouva très-foible & très-abbatu par cette *bourrasque*. DOM QUICHOTE.

BOURBE. subst. f. Tèrre molle détrempée d'eau, fange; bouë, comme celle des tèrres grasses; des eaux croupies, & des lieux marécageux. *Cœnum*. Les tanches, les anguilles, sentent ordinairement la *bourbe*, quand elles ne sont point dégorgées. On dit aussi, La *bourbe* d'une playe; pour dire, le pus épais qui en sort.

Nicod dérive ce mot du Grèc βόρβορος, signifiant la même chôse. Et Guichard allant plus loin à son ordinaire prétend que de חברבורה, *abarboura*, qui vient de חבר, *conjunxit*, & signifie *macula sic appellata quod sit livori similis*, & selon les Grammairiens Hébreux, *macula livoris*, une tache livide, *color ex pallido nigrescens*, couleur d'un pâle noirâtre, que de là, dis-je, a été formé en Grèc βόρβορος, & *bourbe* en François, & *borra* en Espagnol.

BOURBE, se dit figurément de la bassesse, & de toute sorte d'ordure. Cet homme croupiroit encore dans la *bourbe*, s'il n'en eût été tiré par un tel favori. Un pécheur est bien malheureux de croupir dans la *bourbe*, & dans l'ordure, sans tâcher de s'en retirer par la pénitence.

On appelle aussi *Bourbes*, cèrtaines eaux minérales qui sont en réputation de guérir quelques maladies de goutteux, ou d'impotens, comme les *Bourbes* de Barrége.

BOURBELIER. s. m. Tèrme de Chasse. C'est la partie du sanglier, qu'aux autres animaux on nomme *poitrine*, & aux cèrfs la *hampe*. *Pectus*.

BOURBEUX, EUSE. adj. Qui est plein de bourbe. *Cœnosus*. Un ruisseau *bourbeux*, un gué *bourbeux*.

Il se prend aussi pour, qui est formé de bourbe & de limon, qui vit dans la bourbe. On lit dans la fable des grenoüilles traduite du Latin du P. Commire,

> *Déja ces insectes* bourbeux
> *Osoient sortir du marécage*,
> *Et paroissant sur le rivage*,
> *Faisoient fuir les troupeaux*, *qui paissoient auprès d'eux*.

On dit figurément d'un Orateur véhément, mais peu poli, que c'est un torrent *bourbeux*.

BOURBIER. subst. m. Lieu plein de bourbe où on enfonce, & dont on a peine à se retirer. *Cœnosa lacuna*. Les chariots pesants demeuroient la plûpart enfoncez dans des *bourbiers*. VAUG.

BOURBIER, se dit figurément des embarras où on se trouve, des affaires fâcheuses dont on a peine à sortir. *Res*, *locus difficilis*, *periculosus*. Il aura bien de la peine à se tirer de ce *bourbier*.

BOURBILLON. s. m. Tèrme de Maréchal. C'est le pus qui sort d'une playe, d'une apostume, d'un javart, quand il est meur & épaissi. *Pus*, *sanies*. Une playe, un bourgeon, se guérissent bientôt, quand le *bourbillon* en est sorti.

BOURBON. s. m. Nom de plusieurs lieux. *Borbonium*.

BOURBON L'ARCHAMBAUT. *Borbonium Archambaldi*. Ville de France dans le Bourbonnois, ainsi appellée d'Archambaud son Seigneur. *Bourbon* n'étoit d'abord qu'une Baronie, qui fut partagée entre deux frères, Archambaud & Anseaume; ils eûrent châcun dans leur partage une ville nommée *Bourbon*, ce qui fit que tous deux prirent le titre de Barons de *Bourbon*. *Bourbon l'Archambaud* passa dans la maison de France par le mariage de Béatrix héritière de *Bourbon* avec Robert Comte de Clèrmont, fils de S. Loüis en 1327. *Bourbon l'Archambaud* fut érigé en Duché par Charles Le Bel en faveur de Loüis de Clèrmont, surnommé le Grand, fils de Robert & de Béatrix.

Bourbon l'Archambaud est fameux par ses bains chauds, qui sont les plus fréquentez qui soient en France. Dans l'usage ordinaire on dit *Bourbon* tout court, sans ajoûter l'Archambaud, quand on parle de cette Ville. Les eaux de *Bourbon*, les bains de *Bourbon*, le voyage de *Bourbon*. Les Médecins m'ordonnent d'aller à *Bourbon*; on conseille à ce malade de prendre les eaux de *Bourbon*. Gruter p. CX. n. 4. rapporte une ancienne inscription qu'il dit être à *Bourbon*, qui montre que la réputation des eaux de *Bourbon* est très-ancienne. Elle porte, BORVONI. TH. MONAE. C. IATINVS. ROMANVS IN G. PRO SALVTE. COCLIAE FIL. C. EX VOTO.

BOURBON LANCY. *Borbonium Anselmi*, ou *antiqui*, *primogeniti*. Petite ville de Bourgogne dans l'Autunois, ainsi appellée par corruption du nom du Seigneur à qui elle fut donnée, comme nous avons dit, & qui s'appelloit Anseaume, de sorte que *Bourbon Lancy* est originairement *Bourbon l'Anseaume*. D'autres disent que c'est *Bourbon* l'ancien, parce que c'étoit la portion de l'ancien, ou de l'aîné de la famille. Mais puisqu'on a dit *Bourbon l'Archambaud* du nom du Seigneur, il est plus vraisemblable que l'on a dit aussi *Bourbon l'Anseaume* du nom du frère d'Archambaud, à qui ce *Bourbon* là échut. On dit qu'on trouve beaucoup d'antiquitez en foüillant aux environs de *Bourbon Lancy*.

BOURBON. s. m. Nom de l'Auguste famille qui régne en France. Robert fils de S. Loüis, & Comte de Clèrmont, épousa Béatrix Dame de *Bourbon* l'Archambaud. De ce mariage sortit Loüis de Clèrmont surnommé le Grand, en faveur duquel Charles le Bel érigea *Bourbon* l'Archambaud en Duché l'an 1327. & qui porta le prémier le nom de Duc de *Bourbon*. De ce Loüis sont descendus de Père en fils Jacques de *Bourbon*, Jean de *Bourbon*, Loüis II. de *Bourbon*, Jean II. de *Bourbon*, François de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, Antoine de *Bourbon* Roi de Navarre, Henri de *Bourbon* Roi de France & de Navarre, Loüis XIII. & Loüis le Grand XIV^e du nom. Le P. Le Moine Liv. VIII^e de son saint Loüis, dans la vûë prophétique que S. Loüis a de sa postérité, dit que Robert

> *Par tout où les grand Lys épandront leur odeur*,
> *Portera des* Bourbons *la gloire & la grandeur*.
> P. LE MOINE.

> *Manes des grands* Bourbons, *brillans foudres de guerre*,
> *Qui fûtes & l'exemple & l'effroi de la terre*. CORN.

> *Tel le grand S. Loüis*, *la tige des* Bourbons,
> *Lui même du Soldan forçoit les bataillons*. ID.

> *Dans les Héros que pour régner fit naître*
> *Des grands* Bourbons *la Royale maison*,
> *Le sang inspire & prévient la raison*;
> *Le noble instinct*, *qui dans le cœur domine*,
> *Rappelle en eux leur auguste origine*,
> *Et de ce sang receu de tant de Rois*
> *La Majesté reclame tous les droits*. P. DU CERC.

ASTRES DE BOURBON. *Astra Borbonia*, ou *Etoiles de Bourbon*. *Stellæ Borboniæ*. Ce sont trente Satellites que l'on a découvert proche du Soleil, & qui font leur révolution autour de cet Astre en quinze jours.

ISLE BOURBON, ou DE BOURBON. Isle d'Afrique à l'Orient de la grande Isle de Madagascar. *Insula Borbonia*. Elle est aux François, qui lui ont donné ce nom. Les Portugais, qui l'ont découvèrte les prémiers, la nommèrent *Mascaregne*.

BOURBONNOIS. s. m. *Borboniensis Provincia*, ou *Ducatus*. Le *Bourbonnois* est un ancien Duché de France, situé entre l'Auvèrgne, le Forêt, la Bourgogne, le Nivèrnois, le Bèrry, & la Marche. Le *Bourbonnois* fut anciennement le Païs des Boies, ou Boïens. Le haut *Bourbonnois* est proprement le Païs de Combrailles. Le reste s'appelle le bas *Bourbonnois*. Le *Bourbonnois* est arrôsé de l'Allier, & divisé en 17 petites Châtellenies. Moulins est la Capitale du *Bourbonnois*.

BOURBONNOIS, OISE. s. m. & f. *Borboniensis*, *Boius*. Qui est de *Bourbonnois*. Il ne se dit point pour signifier celui ou celle qui est de Bourbon, soit de Bourbon l'Archambaud, soit de Bourbon Lancy, mais seulement qui est de la Province de *Bourbonnois*. Je connoissois le P. Lingendes ; il étoit *Bourbonnois*. Qui sont ces Provinciaux-là ? Ce sont des *Bourbonnois*.

Ce mot & le précedent se prononcent comme si l'on écrivoit par un *u*, *Bourbounois*.

BOURBOURG. s. m. Ville de Flandres, cédée aux François par la paix des Païs-Bas. *Burburgus*. *Bourbourg* étoit autrefois assez bien fortifié. Maintenant il est démentelé.

BOURBOURG. s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est une tulippe de quatre couleurs, gris lavandé, colombin obscur, colombin clair & blanc. CULT. DES FLEURS.

BOURCER. v. neut. Tèrme de Marine, qui se dit lorsqu'on ne met au vent qu'une partie d'une voile, & qu'on la trousse à mi-mât, ou au tiers de mât, par le moyen des cargues ou cordes destinées à cet effet : ce qui fait qu'on dit aussi *carguer* dans le même sens. Cela se fait, quand on veut prendre moins de vent, afin de retarder le cours du vaisseau.

BOURCET. s. m. Tèrme de Marine. C'est un nom qu'on donne dans la Manche au mât de misaine, & à sa voile. *Dolo*, *exiguum velum ad corbitam*.

BOURDALOU, ou **BOURDALOUË.** s. f. Mot nouveau, qui signifie une étoffe modeste dont les femmes s'habillèrent pendant quelque tems, depuis que le P. *Bourdaloue* eut prêché fortement contre le luxe, & la magnificence des habits.

BOURDALOU. Ce mot signifie aussi une sorte de tresse, ou d'or, ou d'argent, ou de soye, large d'environ un doigt, qui sèrt de cordon au chapeau, & qui s'attache avec une petite boucle de métal.

BOURDE. s. f. Mensonge dont on se sèrt pour s'éxcuser, ou pour se divèrtir de la crédulité des autres. *Mendacium*, *commentum*, *nugæ*. Cet homme m'a fait accroire qu'il avoit sollicité pour moi, mais il m'a donné une *bourde*. C'est un gaillard qui se plaît à donner des *bourdes*, des bayes. Tu n'es pas homme à te repaître de *bourdes* & de coccigruës. MASCUR.

Ce mot vient de l'Italien *burla*. MÉNAGE. Autrefois il signifioit aussi un bâton gros par le bout sur lequel on s'appuye, une sorte de potence dont se sèrvent les infirmes.

BOURDE, est aussi un tèrme de Marine, qui signifie la voile que l'on met, quand le tems est tempéré.

BOURDEAUX. s. m. Nos pères écrivoient plus communément *Bordeaux*, Mézerai l'écrit ainsi, & quelques-uns le font encore, témoin La Faille & M[r] de Tillemont ; mais *Bourdeaux* est mieux aujourd'hui, & il faut toujours le prononcer ainsi, quoique communément ceux du païs prononcent *Bordeaux*. *Burdigala*, *Burdegala*. Ville de France, Capitale de la Guyenne. *Bourdeaux* situé sur la Garonne, est une des plus grandes, des plus riches, & des plus belles villes de France.

Isidore De Seville écrit que *Bourdeaux* prend son nom de ceux qui l'ont peuplé, lesquels il nomme *Burgos Gallos*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *ville Gauloise*. J'aimerois mieux le dériver *à Burgo Galatico*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *ville Gauloise*, le nom de bourg étant assez ancien, & dérivé de la langue Grécque, & par conséquent à l'usage des Gaulois, pour signifier une Fortèresse, comme l'on peut voir dans Végèce, Orose, & le Glossaire de Philoxène, *Burgus Turris*, πύργος. DE MARCA, *Hist. de Bearn. L. I. p.* 5. Favyn en son hist. de Navarre, L. II. p. 63. croit que *Bourdeaux* est ainsi appellé à cause de l'assemblage des eaux tant du reflux de la mèr, qui remonte jusqu'à sept lieuës au dessus, que de la Garonne, Gironde, Dordogne, & autres, qui s'assemblent près de là pour se jetter dans la mèr, & que c'est *Burgum aquarum*.

Les Bèrruyers, c'est-à-dire, ceux de Bèrry, étant trop sèrrez prîrent le large, & quittant la rive de la Loire & leur ville capitale de Bourges aux plus vieux, vinrent s'habituer sur la Garonne, où ils bâtirent *Bourdeaux*, laquelle ils appellèrent Bourges, *Bituriges*, comme la ville capitale de leur païs qu'ils avoient laissée. J'ai vû une ancienne inscription dans le Château Trompette qui portoit *Augusto sacrum & Genio Civitatis Biturigum Viviscorum*. FAVYN, *hist. de Nav. p.* 63. 64.

L'Archevêque de *Bourdeaux* dispute à celui de Bourges le titre de Primat d'Aquitaine. *Bourdeaux* a Parlement, Sénéchaussée, Amirauté, Bureau des Finances, Généralité, Cour des Monnoyes, & Univèrsité. Les vins de *Bourdeaux* sont estimez, on fait cas sur tout de ceux de Grave.

De la Brousse dans son Livre sur la Primatie d'Aquitaine a ramassé les étymologies du nom de *Bourdeaux*. Selon lui *Bourdeaux* n'est point une Colonie des Bituriges, mais des Phéniciens. Ainsi il ne peut souffrir Isidore, qui dit que *Burdegalis* vient de *Burgi* & *Galli*. *Burdegalim appellatam ferunt, quod Burgos Gallos primùm colonos habuerit ; quibus antea cultoribus impleta est*. Cependant il conjecture qu'on pourroit changer *Burgos* en *Brigos*, ou *Briges*, qui sont mots Phéniciens. Car, dit-il, pourquoi plûtôt *Burgigala*, que *Brigigala* ? Ensuite, parce que *Riges* en Phénicien selon lui signifie hommes braves, gens de cœur, il soupçonne que l'Hèrcule Gaulois, surnommé Ogmius, auroit bien pû venir à *Bourdeaux* en allant en Espagne, & donner son nom de brâve & de courageux à cette ville ; mais, continuë-t'il, les Phéniciens donnoient aux lieux les noms des fruits qui y naissoient, il se pourroit bien faire que *Bourdeaux* vient de Ibura, (Il vouloit dire עבורא, *ibburah* Chaldéen) qui signifie abondance, fèrtilité, & de *dagan*, דגן, qui signifie *blé* ; car encore aujourd'hui le païs de Medoc & celui d'entre deux mèrs porte beaucoup de blez. Mais, ajoûte-t'il, ne seroit-il point mieux de dire que comme les habitans de Saintonge portoient un habit nommé *bardus*, les Bourdelois le prirent aussi à cause du voisinage, & de là furent appellez *Bardigalli*, comme une partie de la Gaule fut appellée *Gallia Braccata*, à cause des brayes qu'elle portoit. Il croit encore qu'il faut tîrer ce mot *bardus* de l'Hébreu *bardes*, ou de l'Arabe *bord*. Peut-être aussi furent-ils appellez *Bardi*, à cause de leur habileté dans la Poësie & la Musique Gauloise, ainsi que les fameux Bardes. Vinet a dit que *Burdigala* étoit un mot Celtique. S. Jerôme, 2[e] préf. sur l'Ep. aux Galates dit que l'Aquitaine tiroit de Grèce l'origine du nom *Burdigala*. Enfin, il conclut que les Romains pourtant pourroient bien être les Auteurs de ce nom ; car c'étoit leur coutume de donner des mots de leur façon à tous les lieux qu'ils conquéroient, ou dans lesquels ils établissoient des Colonies. Tout cela ne nous avance guères ; mais au moins c'est tout ce qu'on dit de l'étymologie de *Bourdeaux*.

Le même Auteur prétend que c'est *Bourdeaux*, & non pas Bourges, qui a eû la Primatie d'Aquitaine. Voici quelques-unes de ses raisons. Le droit de visite qu'a prétendu l'Archevêque de Bourges n'est point un droit de Primat, mais de Métropolitain. Hincmare égale l'Archevêque de Bourges & celui de *Bourdeaux*, les appellant tous deux *Primarum Sedium Regni Aquitanici*. L'Evêque de Rheims a eû le titre de Primat de sa Province avant Bourges. Le changement de Frotaire ne prouve rien, on peut passer d'un Siége à un autre qui est égal. Le Concile de Tulle a donné le nom de Primat à l'Archevêque de *Bourdeaux*, cette ville étoit la capitale de la Novempopulanie ; des Evêques de *Bourdeaux* ont présidé à des Conciles où étoit l'Archevêque de Bourges, à sçavoir, au Concile d'Agde, au premier d'Orleans, & au second de Mâcon, qui se tint en 588. Il s'ensuit que Bourges n'avoit point encore de primatie. Voyez BOURGES. Messieurs de Sainte Marthe ne sont point du sentiment de M. de la Brousse. Nous avons des antiquitez de *Bourdeaux* par un Anonyme à Poitiers 1565. Selon Messieurs de l'Académie des sciences la longitude de *Bourdeaux* est 17[d], 8'; & sa latitude 44, 50. Voyez sur *Bourdeaux Notitia utriusque Vasconiæ Auct. Arn. Oihenarto*, De Hauteserre, *Rer. Aquit.* M. Valois, *Notitia Gall.* De S[te] Marthe *Gall. Chr. T. I. p.* 194.

BOURDELAGE. s. m. Tèrme de Coutumes, est une redevance qu'on doit au Seigneur en argent, blé, & plume ou volaille, ou de deux de ces trois chôses, selon la Coutume de Nivèrnois. *Jus exigendi prædiatorii vectigalis*. Le droit de *bourdelage* en Bourbonnois est de pareille condition & qualité que le droit de taille réelle : & le mot de *Bourdelier* se dit non seulement du détenteur, mais aussi de l'héritage, de la redevance & du contract, & même du Seigneur auquel ce droit est dû. Seigneur *bourdelier*.

Ce mot, selon Coquille, dans son hist. de Nivèrnois, vient de *bord*, qui en ancien langage Tudesque signifie un domaine, métairie, ou fèrme à la campagne ; & de là est tiré l'ancien mot François *borde*, qui signifie la même chôse. Quand un homme riche avoit un ou plusieurs domaines à la campagne, il les bailloit à un ou plusieurs laboureurs à perpétuité, pour les faire valoir, & en payer une redevance, en grain & en volaille, & le *bourdelage* consiste en ces trois chôses, ou pour le moins en deux des trois.

BOURDELAGE, est aussi un vieux mot qui signifioit, Paillardise. *Impudicitia*.

BOURDELOIS, OISE. s. m. & f. *Biturix*, *Viviscus*, *Burdigalensis*. Qui est de Bourdeaux. On écrivoit autrefois *Bordelois*, mais aujourd'hui il faut écrire & prononcer *Bourdelois*, & M. de Marca lui-même n'écrit jamais autrement dans son histoire de Bearn.

Les

Les *Bourdelois* sont les Anciens *Bituriges*, *Vivisci*; & quelques-uns prétendent que ce nom s'est corrompu de celui de *Bituriges*. Isidore le tire de *Burgos Gallon*, étymologie qui ne plaît point à M. de Marca, qui aimeroit mieux le dériver *à Burgo Galatico*, c'est-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *ville Gauloise*. César ne fait aucune mention des *Bourdelois*, ou Vivisques, dans la conquête de l'Aquitaine. Lurbe a cru qu'ils étoient compris sous les tèrmes généraux des peuples éloignez, qui consèrvèrent leur libèrté par le moyen de la rigueur de l'hyver. M. de Marca en conclut qu'ils ne sont point une Nation Aquitaine, mais un peuple Gaulois; ou bien qu'ils sont compris sous le nom de Citez Armoriques. Nôtre Poëte *Bourdelois*, Ausone, après avoir longtems gouvèrné les écoles de son païs, se rendit capable d'èxèrcer le Consulat à Rome. MASCUR.

BOURDELOIS. s. m. Petit païs de Guyenne, qui est autour de Bourdeaux, & qui porte aussi le nom de Guyenne propre. *Burdegalensis ager*. L'an 778. le *Bourdelois* fut érigé en Comté en faveur de Seguin. Ceux qui écrivent Bordeaux écrivent de même Bordelois, & quelques-uns le prononcent aussi de même, mais il n'est pas du bel usage. Gabr. De Lurbe a écrit la Chronique *Bourdeloise* imprimée *in quarto* à Bourdeaux en 1619.

BOURDELOIS, ou BOURDELAIS. subst. m. Gros raisin de treille, blanc ou rouge. Le *Bourdelais* n'est pas un bon raisin. La Quintinie écrit *Bourdelais*. Le *Bourdelais* est une espéce de gros raisin blanc, longuet, qui fait de très-grandes & grosses grapes, ne meurit prèsque jamais, & par conséquent est propre à faire des confitures, ou à s'en sèrvir simplement en vèrjus. Il sèrt encore pour fournir des feuilles à garnir les plats au mois d'Octobre. LA QUINT. *P. III. c.* 14. Le *Bourdelais*, autrement vèrjus, tant le blanc que le rouge, est une espéce de pied de vigne qui se taille au printems, & se provigne, se greffe, & se plante comme l'autre vigne pendant les mois de Janvier, Février, & Mars; il faut l'ébourgeonner au printems pour lui ôter les branches foibles & inutiles. ID. *P. VI. p.* 174.

BOURDER. v. n. Vieux mot, dont on se peut sèrvir encore dans le stile burlesque. Il signifie, Se moquer, dire des fornettes, des bourdes, des mensonges. *Mendaciis fallere, imponere*. Ce coquin ne fait que *bourder*.

BOURDEUR. s. m. Donneur de bourdes. *Mendax*, *illusor*, *derisor*. De ce mot corrompu on a fait le provèrbe, Autant pour le *Brodeur*, au lieu de dire, pour le *Bourdeur*. On dit *bourdeuse* au féminin.

BOURDIN. subst. f. Espéce de Pêche qui meurit & se mange au mois de Septembre. Le mois de Septembre est le véritable mois des bonnes pêches; tout en regorge. Ce sont les *Bourdins* qui commencent, les Chevreuses les suivent de près &c. QUINT. La *Bourdin* meurit vers la fin d'Août. ID. *Part. III. c.* 5. Elle a le goût bon. ID. La *Pêche Bourdin*, n'est pas tout à fait si grosse que les Magdelaines, Mignone, Chevreuse, &c. quoiqu'elle en approche de fort près, quand l'arbre étant un peu vieux, on lui laisse moins de charge; les nouvelles plantées sont un peu tardives à rapporter; mais quand elle commence de se mettre à fruit, elle charge extrêmement. Voilà ce qui fait que quelquefois les pêches en sont moins grosses. Elle est des plus rondes, des mieux colorées, & le dedans ne dément en façon du monde cette belle physionomie extérieure.

BOURDON. subst. m. Bâton fait au tour, qui a une pomme en haut & au milieu, & un fèr pointu par enbas, que portent les Pèlerins. *Baculus longior qualem gestare solent qui peregrinationes obeunt*. On peint S. Jacques avec son *bourdon*.

Ménage dérive ce mot du Latin *burdo*, qui signifie un *âne*, ou un *mulet*, parce qu'il aide à marcher comme les mulets: de même qu'on appelle un bâton, la *baquenée des Cordeliers*; & que des *bourdes* signifioient autrefois des potences. Selon Guichard דרב, *darab*, fait *dourban*, דרבן, (il falloit dire *dorban*) qui est expôsé, *Stimulus quo rustici arantes boves pungunt*, *fustis*, *baculus*; c'est-à-dire, l'aiguillon dont on pique les bœufs à la charuë, *fustis*, *baculus*, bâton. Desorte que par transposition de ces radicales en ברדן, *bourdan*, *bourdon* s'en trouvera dérivé en François en même signification. Mr le Moine prétend que ce mot est Arabe, & qu'il signifie un *bâton* fait du bois qui fournissoit la matière au papier.

Dans la vie du B. Simon, Hèrmite de S. Augustin, il est fait mention d'un *bourdon* de fèr, *cum uno bordono ferreo in manu*; sur quoi le P. Papebrock remarque que c'est un mot François & Italien, *Act. SS. April. T. II. p.* 828. & dans les Actes de S. Canion, qui semblent avoir été faits sur la fin du IIIe siécle, mais qui sont faux, & ne peuvent être même du commencement du Ve siécle, on trouve *burdilli* pour des bâtons, des instrumens, dont ce Saint fut battu pendant une heure. C'est apparemment un diminutif de *burdo*, qui seroit fort ancien si ces Actes étoient vrais.

BOURDON, se prend aussi quelquefois pour le Pèlerin même qui le porte. *Peregrinus*.

> *Hé quoi! Madame à son chevet*
> *Pourroit voir un* Bourdon. LA FONT.

Planter le *bourdon* en quelque lieu. *Sedem in aliquo loco figere*. C'est une façon de parler provèrbiale & figurée, qui veut dire, s'établir en quelque lieu.

Il y a aussi trois étoiles, qu'on appelle *les trois bourdons*, que les païsans appellent *les trois Rois*, qu'ils supposent avoir eû chacun un *bourdon* en faisant leur pélerinage en Bethléem. Ce sont en Astrologie les trois grandes étoiles de la Constellation d'Orion, dont l'une est à son pied gauche, l'autre au milieu de son baudrier, & la troisiéme à l'épaule.

BOURDON, en tèrmes d'Imprimerie, est une faute que commet l'ouvrier, lorsqu'il omet quelques mots.

BOURDON, est aussi une grosse mouche-guêpe qui fait beaucoup de bruit en volant. *Fucus*. Ce mot est fait par onomatopée du bruit que font les mouches en volant. *Bombus*. Swammerdam en décrit huit espéces.

En ce sens Guichard dérive ce mot de דבורה, *debora*, mot Hébreu, qui signifie une *abeille*; faisant par transposition בורדה, *boreda*, d'où bourdon, *vespa*, *fuscus*, a été formé en François, si on l'en veut croire. Mais apparemment c'est le bruit que font ces insectes qui leur a fait donner ce nom.

BOURDON, est aussi le jeu de l'orgue qui fait la basse, qui a le son le plus creux, & qui a les plus gros tuyaux. *Ordo tuborum soni gravioris*. Le *bourdon* est un des principaux jeux de l'orgue. Il est de bois & bouché. Il est accordé à l'unisson avec la montre. Il y a un second *bourdon* qui est de quatre pieds quand il est bouché, ou de huit pieds quand il est ouvert, fait en forme de flute, qui est à l'octave de la montre ou du prémier *bourdon*. Il peut être d'étain ou de bois. Matthieu Paris témoigne que ces tuyaux ont été appellez *burdones*, à cause qu'ils ressemblent aux *bourdons* des Pélerins. On le dit aussi des basses de quelques autres instrumens, comme des deux flûtes ou chalumeaux des cornemuses & des musettes, dont le vent ne sort que par la pate. Nôtre *bourdon* ou basse répond à la notte que les Grècs appelloient *προσλαμβανόμενος*. Les Anciens avoient de grosses flûtes faites en forme de bâton, qu'ils appelloient *bourdon*, d'où sont venus ces tèrmes de Musique, parce que ces sons creux & bas imitent le bourdonnement des mouches.

On appelle aussi *bourdon*, la grosse cloche de Nôtre Dame de Paris.

FAUX-BOURDON, est une Musique simple qui se chante notte contre notte, & qu'on appelle aussi *simple contrepoint*, à la différence du contrepoint figuré, qui subdivise les nottes en crochuës & doubles crochuës. *Rudior musicorum concentus*. Les Italiens nomment encore *faux-bourdon* une cèrtaine harmonie produite par l'accompagnement de plusieurs sixtes de suite, qui fait entendre plusieurs quartes entre deux parties supérieures, parceque la troisiéme de ces parties est obligée de faire plusieurs tièrces avec la basse. BROSSARD.

BOURDON. s. m. Espéce de poire. Le *Bourdon* est une poire de la fin de Juillet, qui pour la grosseur, la qualité de sa chair, de son goût, de son parfum & de son eau, aussi-bien que par le tems de sa maturité, ressemble à peu-près au Muscat Robert, & n'en est guère différent que par la queuë, qu'il a plus longue. LA QUINT.

BOURDONNANT. s. m. L'oiseau *Bourdonnant* est un oiseau de l'Amérique qui a le plumage fort joli, & qui n'est que de la grosseur d'une des plus grosses guêpes. Il a le bèc noir, & aussi délié que la pointe d'une aiguille fine, avec des jambes & des piéds proportionnez au reste du corps. Quand il vole, il tient ses aîles étenduës sans les battre, dans un mouvement égal & continuel, comme font les abeilles & les autres mouches. Il se meut avec beaucoup de vîtesse, & chèrche les fleurs & les fruits. Il y en a de deux ou trois sortes, mais tous fort petits. Ils n'ont pas tous le même plumage. Les plus gros sont noirâtres. On l'appelle aussi L'oiseau mouche.

BOURDONNÉ, ÉE. adj. Tèrme de Blâson, qui se dit des croix garnies aux extrémitez des pommes ou bâtons semblables à ceux des Pélerins, ou dont les branches sont tournées, & arrondies en bourdons de Pélerins. On les appelle plus ordinairement *pommetées*. *Globatus*. Les Prieurs mettent aussi des bourdons ou des bâtons dèrrière l'Écu de leurs Armes, pour marque de commandement, comme les Abbez font des crosses.

BOURDONNEMENT. s. m. Bruit sourd & confus que font les bourdons. *Bombus*, *murmur*, *fremitus*. On le dit aussi de ce bruit confus que font les hommes qui murmurent.

On appelle aussi un *bourdonnement* d'oreilles, cette espéce d'infirmité qui fait entendre un bruit sourd, & qui est un commencement de surdité.

BOURDONNER. v. n. Faire un bruit sourd tel que font les bourdons.

bourdons. *Bombum facere, edere.* Il n'y a rien rien de plus importun qu'une mouche qui *bourdonne* aux oreilles.

Le moindre bruit éveille un mari soupçonneux :
Qu'à l'entour de sa femme une mouche bourdonne,
C'est cocuage qu'en personne. LA FONT.

BOURDONNER, se dit figurément d'un murmure ou d'un bruit confus dont on n'entend que la moitié des paroles. *Strepere, murmurare, susurrare.* J'ai entendu *bourdonner* quelque chôse de cette nouvelle, mais je n'en sçai pas le détail. Il est vieux ; mais cela n'empêche pas qu'on ne s'en sèrve encore dans le stile bas & comique. Ce vieux fou *bourdonne* incessamment ; pour dire, il ne fait que murmurer entre ses dents.

BOURDONNET. s. m. Tèrme de Chirurgie. Les *bourdonnets* sont de charpie, ils ont la forme d'un noyau d'olive, on s'en sèrt pour arrêter le sang qui coule d'une playe, pour tenir une playe dilatée, pour y porter des médicamens, & pour en absorber le pus. Voyez M. Dionis.

BOURG. s. m. Ville non clôse ; habitation de peuple qui tient le milieu entre la ville & le village. *Vicus, pagus.* Quelques-uns le restreignent aux lieux qui ne sont fèrmez ni de murs, ni de fossez. D'autres au contraire, comme Messieurs de l'Académie, veulent que ce soit un gros village, fèrmé de petites murailles. Il y a peu de fiefs considérables où les Moines n'ayent bâti de nouveaux *bourgs*, du consentement des Seigneurs, & la fondation des Prieurez a produit cet avantage d'augmenter le nombre des habitans, & de mettre à profit beaucoup de tèrres incultes ; parce que ces nouveaux *bourgs* étoient peuplez de nouveaux habitans, & c'étoit une des prémières conditions du traité que les Moines faisoient avec les Seigneurs. Du reste, les Seigneurs leur laissoient tout l'éxèrcice de la justice sur ces étrangers, & n'en éxigeoient aucun sèrvice, ni aucune corvée, si ce n'étoit celle de travailler à la réparation des ouvrages publics, dont ils avoient l'usage, aussi bien que les anciens habitans, comme les ponts & les chaussées. LOBINEAU.

Nicod & Cujas dérivent ce mot du Latin *pyrgus*, venu du Grèc πύργ-, ou du Latin *burgus*. Cambden est à peu-près de même opinion, *Britan.* p. 625. & 852. Car il prétend que ce nom ne s'est formé que sous les dèrniers Empereurs, après la translation de l'Empire à Constantinople, du nom πύργος, & qu'il signifie un petit château, un fort, & que c'est de là que vient le nom des Bourguignons, parcequ'ils habitoient dans de ces sortes de châteaux. Mais ce mot vient de l'Allemand *burg*, qui est très-ancien dans cette langue, comme on voit par la tèrminaison de la plûpart de leurs villes. Luitprand L. III. C. 12. en parlant des Bourguinons dit, que dans leur langue *burgum* signifie un amas, ou assemblage de maisons, qui n'est point renfèrmé de murailles. Les Allemands appelloient *burger*, ou *Burgar*, les habitans de ces sortes de lieux. Isidore. L. IX. C. 4. dit *Burgarii à burgis dicti.* Dans Végéce le mot de *burgus* signifie seulement une *tour*, ou *petit château*. Le sentiment le plus vraisemblable c'est que *burgus* vient du mot *pyrgus*, πύργος, le π se change aisément en *b* & l'υ Grèc se change en *u* dans plusieurs mots qui ont passé de la langue Grécque dans la Latine, &c. Ou plûtôt πύργος, & *burg*, sont le même nom. Voyez Cluvier, *Germ. Ant.* L. I. p. 110.

BOURG. s. m. Ville de France, capitale de la Bresse. On dit souvent *Bourg en Bresse. Forum Segusianum. Tanum, Burgus.* Messieurs de Méziriac, & Vaugelas, souvent citez dans ce Dictionnaire, étoient *de Bourg en Bresse. Bourg sur mer* est une autre ville de France en Guyenne à l'embouchure de la Dordogne dans la Garonne.

FAUXBOURG. s. m. Habitation de peuple attenant les portes d'une ville. *Suburbium.* Les villes de guèrre ne doivent point avoir de *Faux-bourgs* ; car ils favorisent les approches des ennemis.

Ce mot vient de *fors* & *bourg*, comme qui diroit *hors le bourg*.

On dit figurément de ceux qui approchent de quelque chôse, mais qui ne sont pas dedans, qu'ils sont dans les *fauxbourgs*.

BOURGADE. s. f. Diminutif de *Bourg. Pagus.* Cette Comté a dix villes, trente *bourgades*, & quatre à cinq cens villages. PATRU.

BOURGAGE. s. m. Tèrme de Coutume. Ce qui est situé dans l'étenduë des villes, & de la banlieuë. Ce sont proprement les mâsures, manoirs, & héritages qui sont ès bourgs, & qui sont tenus sans fief du Roi, ou d'autres Seigneurs du bourg, & qui gardent les coutumes des bourgs, & payent les rentes aux tèrmes accoutumez, sans qu'ils doivent autre censive ni redevance.

Quand il s'agit de l'Anglètèrre, *le Bourgage* est la manière dont les Citez, les villes, les bourgs, &c. tiennent leurs tèrres du Roi, ou de quelque autre Seigneur, moyennant une cèrtaine rente ou redevance annuelle. HARRIS. M. Boyer ajoute que c'est aussi cette rente, ou redevance ; mais Harris ne le dit point.

On dit *Franc bourgage*, comme on dit Franche bourgeoisie. Par une Déclaration du 4. Décembre 1641. le Roi ordonna que toutes pèrsonnes, nobles & roturiers, propriétaires & possesseurs d'héritages allodiaux en *franc bourgage* & franche bourgeoisie, qui n'ont justice, fussent & demeurassent confirmez, & leurs successeurs à perpétuité, à leur allodialité ; &c.

BOURGEOIS. Prononcez BOURJOIS. s. m. Nom collectif. L'assemblage du peuple qui habite dans une ville. *Cives.* Il ne faut pas mettre les armes entre les mains des *bourgeois*. La Police des marchez veut que le *bourgeois* soit fourni avant les Marchands & Regratiers.

BOURGEOIS, signifie quelquefois dans le droit les roturiers qui habitent les villes, & sont opposez aux vilains qui habitent la campagne. *Civis ignobilis.* Dans la plus basse Latinité on trouve *Burgensis*, pour signifier habitant d'une ville. Voyez *Act. Sanct. Mart. T. III.* p. 417. A. 536. A. 551. A. &c.

Ce mot vient de l'Allemand *burger*, signifiant la même chôse ; ou plûtôt, selon Pasquier, du vieux mot *bourg*, qui signifioit une ville.

BOURGEOIS, se dit aussi de châque particulier habitant de la ville. *Civis.* Ce Marchand, cet Avocat, est un bon *bourgeois*.

Le tranquille bourgeois, *le soldat sous les armes*,
De la noble amitié reconnoissent les charmes. VILL.

BOURGEOIS, se dit aussi pour marquer les gens du tiers État, à la distinction des Gentilshommes & des Ecclésiastiques, qui jouïssent de plusieurs privilèges dont le peuple ne jouit pas. Les charges de l'État sont portées par le *bourgeois*. On dit en ce sens, un tel est Gentilhomme, & un tel n'est que *bourgeois*. Une telle femme est bien Demoiselle, & une telle n'est qu'une simple *bourgeoise*.

Laissez les bons bourgeois *se plaire en leur ménage ;*
C'est pour eux seuls qu'Hymen fit les plaisirs permis. LA FONT.

On appelle en plusieurs Coutumes *Bourgeois du Roi*, des habitans qui ont quelque privilége pour plaider seulement en la Jurisdiction Royale, & décliner la Jurisdiction des Seigneurs : ce qui a lieu dans les Coutumes de Troyes, de Champagne, de Chaumont, de Sens, & d'Auxèrre : ce qu'on appelloit aussi *droit de jurée*, parce que ceux qui se rendoient justiciables du Roi, faisoient un sèrment par devant le Juge Royal, & pour cela on payoit un droit de six deniers pour livre des meubles, & deux deniers des immeubles ; ce qui s'appelloit *droit de bourgeoisie*.

BOURGEOIS, se dit quelquefois en mauvaise part par opposition à un homme de la Cour, pour signifier peu galant, peu spirituel, qui vit & raisonne à la manière du bas peuple. C'est un franc *bourgeois*. Molière a dit, Je ne vis jamais un corps composé d'atômes plus *bourgeois*. Le Gentilhomme *bourgeois*.

Puis retournant chez eux au sortir de l'Asie,
Ces bons & paisibles Héros
Passérent en bourgeois *le reste de leur vie,*
Et nous laissérent en repos.

BOURGEOIS FIEFFÉ, C'est l'habitant d'une ville dont la bourgeoisie, la Mairie, l'Échevinage & la commune, sont tenuës en fief du Roi, ou d'un autre Seigneur. RAGUEAU.

BOURGEOIS, en tèrmes de Marine, est le propriétaire d'un vaisseau, soit par achat, soit qu'il en ait fait faire la construction. *Navis dominus.* C'est celui qui équippe de tous ses apparaux & agreils, & qui le frette ensuite, c'est-à-dire, le louë à un Marchand pour faire voyage, suivant les conditions d'un Traité qu'on appelle *charte partie*.

Ce mot est venu du stile de la Hanse Teutonique, à cause qu'il n'est pèrmis en Allemagne qu'aux *bourgeois* des Villes Hanseatiques d'avoir & de faire construire des navires, & qu'en effet tous les Seigneurs & propriétaires d'un navire sont nommez *bourgeois*. Les Patrices ou Senateurs de Rome ne pouvoient possèder ou tenir en propre des navires, mais seulement des barques : cela n'étoit permis qu'aux *bourgeois*.

Les ouvriers appellent aussi *bourgeois*, celui pour lequel ils travaillent. Il faut sèrvir le *bourgeois*. Le Maçon, l'Artisan, tâchent toûjours à tromper le *bourgeois*. C'est en ce sens & en opposant les *bourgeois* aux artisans, que le Roi dit dans l'Ordonnance de 1667. art. XI. Les Juges & les parties pourront nommer pour èxpèrts des *bourgeois* ; & en cas qu'un artisan soit intéressé en son nom contre un *bourgeois*, ne pourra être pris pour tiers èxpèrt qu'un *bourgeois*.

BOURGEOIS, OISE. Est aussi adj. dans les mêmes sens qu'il est substantif. Une maison *bourgeoise*, C'est une maison bâtie simplement & sans magnificence, mais commode, & logeable, & elle est également opposée & à palais, hôtel, & à cabane, ou maison de païsan & d'artisan. On appelle dans les bourgs & villages maisons *bourgeoises*, celles qui y ont les bourgeois des villes voisines, par opposition à celles des habitans du lieu. Dans les villages

lages des environs de Paris tout est plein de maisons *bourgeoises* très-propres. Une maison ou famille *bourgeoise*, est une famille qui n'est pas noble, mais audessus de l'artisan, par ses biens & ses emplois. On le dit aussi adjectivement dans l'autre sens. Cela est du dèrnier *bourgeois*. MOL. Corrigez-vous de vos façons de parler *bourgeoises*, c'est-à-dire, basses & populaires. Il a des manières d'agir tout-à-fait *bourgeoises*. Vous allez voir entrer dans cette famille un air *bourgeois* qui n'en sortira de dix générations.

FRANC-BOURGEOIS. Voyez FRANC.

On appelle *garde bourgeoise*, un droit établi dans la Coutume de Paris à l'imitation de la garde noble, par lequel les père & mère, ayeul, ou ayeule, ont droit de joüir des biens de leurs enfans mineurs sans leur en rendre compte, en les entretenant selon leur état, & en payant leurs dettes mobiliaires. *Pupillorum tutela, & hæreditatis procuratio.*

On appelle aussi *garde Bourgeoise*, la milice des *bourgeois* qui font garde en quelque partie de leur ville. *Civium excubiæ.* On appelle *caution bourgeoise*, une bonne caution, & facile à discuter.

BOURGEOIS. s. m. Sorte de petite monnoye de billon qui avoit cours sous le régne de Philippe le Bel. Il y avoit des *bourgeois simples*, & des *bourgeois* doubles. Les *bourgeois* simples étoient les deniers parisis, & les *bourgeois* doubles, les doubles parisis. LE BLANC, *Traité des monnoyes.*

BOURGEOIS, ne se dit jamais pour habitant de Bourges. Il faut dire habitant de Bourges, un homme, une femme de Bourges.

BOURGEOISE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Tulippe d'un rouge vif tirant sur l'orangé, & blanc. MORIN, *Cult des Fl.*

BOURGEOISEMENT. adv. D'une manière bourgeoise. *Agrestiùs, simpliciùs, rudiùs.* Il vit, il parle, il raisonne *bourgeoisement*. Sur le midi il dîne *bourgeoisement*, & en famille; mais bien & avec appétit. VIGN. MARV.

BOURGEOISIE. s. f. Droit qu'on acquiert par la demeure qu'on fait dans une ville de joüir des privilèges qui lui sont accordez. *Jus civitatis.* Il faut une demeure de dix ans dans les villes franches pour acquérir le droit de *bourgeoisie* & l'exemption de la taille. Le droit de *bourgeoisie* à Rome, ou de Citoyen Romain, donnoit de grands avantages: on l'accordoit même à des étrangers. Lacédémone étoit si jalouse de son droit de *bourgeoisie*, qu'Herodote a obsèrvé qu'elle ne l'a accordé qu'à deux persònnes. LA GUILL. Les François pèrdent le droit de *bourgeoisie* Françoise en s'établissant dans les païs étrangers, mais ils le recouvrent s'ils reviennent en France. PIMONT *dans le nouveau Praticien François.* Voyez dans l'hist. de Lyon du P. Menestrier p. 448. la manière dont on doit demander la *bourgeoisie* & y être reçû.

BOURGEOISIE, se dit aussi en tèrmes collectifs, de tout le corps des *bourgeois*. *Cives.* La *bourgeoisie* est en armes, &c. La *bourgeoisie* est toûjours la Copie de la Cour. SCAR.

BOURGEON. Prononcez BOURJON. s. m. Le bouton qui pousse aux arbres & aux plantes au printems. *Gemma, oculus.* La gelée n'est dangereuse que lorsque les *bourgeons* commencent à pousser.

Ce mot vient de *burrio*, qui a été fait de *burra*, *bourre*. MÉNAGE. Les *bourgeons* ont la même peau, le même parenchyme, les mêmes corps ligneux, les mêmes insèrtions & les mêmes moëlles que la tige, c'est-à-dire, les mêmes parties qui par le moyen d'un nouveau suc qui y entre continuellement, reçoivent une èxtension pareille à celle de l'or qui passe par la filière, & qui se déployent à-peu-près comme les tuyaux d'une lunette d'approche. Les *bourgeons* sont toûjours placez entre la tige ou branche dont ils sortent, & la bâse des pédicules, ou queuës des feüilles.

BOURGEON, se dit aussi de tout le nouveau jèt des arbres & des vignes. *Germen, surculus.* On défend l'entrée des bêtes dans les bois nouvellement coupez, à cause qu'elles mangent les *bourgeons*, les jèts tendres, & nouveaux.

BOURGEON, est aussi un bouton rouge qui vient au visage, ainsi nommé, à cause qu'il en vient d'ordinaire à ceux qui boivent trop de vin, comme si c'étoit encore la vigne qui poussât un *bourgeon*. *Papula.* Elle peint de *bourgeons* son visage guèrrier. BOIL.

BOURGEONNER. v. n. Pousser des bourgeons. *Gemmare, gemmas agere.* Les arbres *bourgeonnent* au printems.

BOURGEONNÉ, ÉE. part. & adj. *Gemmatus.* Qui a des bourgeons au visage. On dit ordinairement, que les yvrognes ont des nez *bourgeonnez*.

BOURG-ÉPINE. s. m. C'est un arbrisseau, qu'on appelle autrement *Nerprun*, ou *Noirprun*. *Rhamnus.* Voyez ces mots.

BOURGES. s. m. Ville de France, Capitale du Bèrry. *Bituriges, Avaricum Biturigum.* *Bourges* est situé au confluent de l'Eure & de l'Auron, tout entouré de marais èxcepté d'un côté, comme a dit César dans ses Commentaires. *Bourges* est l'ancien *Avaricum Biturigum*; & Scaliger traite d'impertinent & de fou, quiconque ôse dire que c'est Vièrzon, à cause de quelque ressemblance du nom. M. Catherinot a montré la même chôse; 1°. dans son Patriarchat de *Bourges*, & 2°. dans une dissèrtation èxprès, intitulée, Le *vray Avaric.* Voyez aussi la Thaumassière, hist. de Bèrry. L. I. C. 3.

Bourges est une des plus anciennes villes de l'Europe. Dès le tems du vieux Tarquin elle étoit le Siége de l'Empire des Gaules, & donnoit des Rois aux Celtes. Dans la suite elle fut la Capitale du Royaume d'Aquitaine. DE HAUTESERRE, *Not. in Greg. Tur. L. II. p.* 56. François I. alla un jour entendre Alciat dans les Écoles de *Bourges*. C'est à *Bourges* que Melchior Volmar, Professeur de Grèc à *Bourges*, infecta Calvin du Luthéranisme. Loüis XI. naquit à *Bourges* en 1423. Charles VII. fit son séjour le plus ordinaire à *Bourges* dans les prémières années de son régne, ce qui fit que ses ennemis par dérision l'appellèrent *Roi de Bourges*. Voyez les antiquitez de *Bourges* par Chenu, & l'histoire de Bèrry par La Thaumassière. M. Catherinot a fait differentes Dissèrtations ou rechèrches sur *Bourges*; voici les principales, Le Siége de *Bourges*, Annales Académiques de *Bourges*; Le Patriarchat de *Bourges*; Les Tribunaux de *Bourges*; Les Archevêques de *Bourges*; Les Diocèses de *Bourges*; Les Églises de *Bourges*; Annales Typographiques de *Bourges*; Le Poüillé de *Bourges* &c.

Ce mot, *Bourges*, s'est formé de *Bituriges*, que l'on prononçoit *Bitouriges*, *Bitourges*, *Betourges*, *Brourges*, *Bourges*. Cujas *In Recit. ad Decret.* dit que le nom *Bourges* ne vient pas du Latin *Bituriges*, mais d'un ancien mot Gaulois, parce que les peuples de cette contrée étoient appellez Bourgeois, ou Bourgiens. D'autres l'ont tiré du Grèc ΟΤΤΟΠΙΓΕΣ, ΒΙΤΤΡΙΓΕΣ. Quelques-uns croyent que le mot de *Biturix* fut donné à cette ville, parcequ'il y avoit deux tours; c'est un conte sans fondement. Quelques-uns même semblent rapporter cela à la fameuse grosse tour de *Bourges* bâtie par Philippe Auguste, comme si le nom de *Biturix*, & de *Bituriges*, n'étoit pas plus ancien que ce Prince. *Biturix* est un mot Celtique, dont nous ignorons l'origine & la signification. Voyez sur cette ville l'hist. de Bèrry par Chaumeau, & celle de la Thaumassière. L. I. C. 1. 2. 3. L. II. C. 1. &c.

M. Catherinot dans son Patriarchat de *Bourges* prouve que *Bourges* est non seulement une Primatie, mais aussi un Patriarchat; ses principales raisons sont que Didier, *Desiderius*, Évêque de Cahors, écrivant à Saint Sulpice le Débonnaire Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 640. le traite de Patriarche. Cette lettre est dans Du Chesne, *Hist. Gall. Script. p.* 88. Que Théodulphe Évêque d'Orleans écrivant à S. Aoust, ou Aigulphe, qui mourut en 842. dit qu'il a par dessus les autres l'honneur Patriarchal du prémier siége, & qu'il a sous lui une troupe de Pères; que le Pape Nicolas I. écrivant à S. Raoul, aussi Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 866, le nomme Patriarche. Il devoit dire que dans cette lettre à Raoul le Pape Nicolas déclare que l'Archevêque de Bourges, en vertu de son Patriarchat, n'avoit de jurisdiction sur l'Église de Narbonne qu'en cas d'appel, & qu'il ajoute qu'en vèrtu du même Patriarchat il devoit gouverner l'Église de Narbonne pendant la vacance du Siége; ce qui est non seulement appeller l'Archevêque de *Bourges* Patriarche; mais reconnoître qu'il étoit en possession de ce titre, & qu'il en èxèrçoit les fonctions. On n'a donc pas raison de dire que Nicolas fut le prémier qui donna ce titre à l'Archevêque de *Bourges*. Catherinot ajoute que Jean VIII[e] nomme l'Église de *Bourges* Cardinale, qui est un nom fort approchant du Patriarchat; que le B. Robert d'Arbrissel écrivant à Léger, Archevêque de *Bourges*, le nomme aussi Patriarche; que *Gofredus Prior Vosiensis* qualifie Patriarche de *Bourges*, Albert Archevêque de la même ville; que la Glosse du Decret reconnoit un Patriarchat à *Bourges*, c'est sous la Distinct. 22. Canon 7. S. Antonin Archevêque de Florence, mort en 1459, obsèrve qu'il y a trois chôses dans l'Église de *Bourges*, Métropole, Primatie, & Patriarchat. Le Cardinal Aléxandre passe plus avant sur le *Definimus dist.* 22. & dit que l'Archevêque de *Bourges* est le prémier Patriarche après les quatre prémiers. En 1210, ou environ, Philippe Auguste écrivit à Innocent III. pour faire confirmer la Primatie de *Bourges*, parce que c'étoit, dit-il, le seul Patriarchat de son Royaume. Enfin, Coquille, le plus judicieux de nos Jurisconsultes François, & Chasseneuf, disent la même chôse. Il prétend même que les Archevêques de *Bourges* ont èxèrcé les fonctions Patriarchales, que c'est en cette qualité que Vaugrain Archevêque de *Bourges* bénit en 1122. Suger Abbé de S. Denys dans l'Église de S. Denys même, en présence de Loüis Le Gros; que Guillaume de Boisratier, qui mourut en 1421, Henri d'Avangour mort en 1446, & le Cardinal de Tournon, ont aussi fait les mêmes fonctions, aussi bien que M. de Beaune, qui donna l'absolution à Henri IV. & il cite les preuves des libèrtez Gallicannes, pag. 406. M. Catherinot conjecture que le Patriarchat de *Bourges* fut institué sous Loüis le Débonnaire, Roi des Aquitaines,

taines, & depuis Empereur. Ses principales raisons sont, que la ville de *Bourges* étoit devenuë alors Capitale des trois Aquitaines, & que vèrs ce tems-là Raoul Archevêque de *Bourges* est traité de Patriarche. Voilà ce que sa Dissertation contient de plus particulier. Raoul élû Archevêque en 840 dans des lettres de fondation d'un Monastère rapportées par le Père Mabillon, *Acta SS. Bened. Sæc. IV. P. II. p.* 1158, prend le titre d'Évêque du prémier Siége, *primæ sedis Episcopus*. *Bourges* a une Univèrsité, fameuse autrefois pour le Droit, & où il vient encore beaucoup d'étrangers. M. L'Abbé Fleury, qui dans son Hist. Ecl. L. LV[e] p. 180. Tom. XI. & Liv. LXXXIV. p. 519. T. XVII. reconnoit le Patriarchat de Raoul, croit aussi qu'il fut érigé parce que *Bourges* étoit la Capitale du Royaume d'Aquitaine, que Charlemagne avoit donné à Loüis Le Debonnaire, & il ne croit pas qu'on ait parlé de ce Patriarchat avant ce tems-là. Cependant Théodulphe d'Orléans vivoit & écrivoit plus de 20 ans, & Didier, cité par M. Catherinot, plus de 200 ans avant le Pape Nicolas.

Quant à la Primatie, elle s'étendoit d'abord sur les Provinces de Narbonne, d'Auch, & de Bourdeaux. La Province de Narbonne est la prémière qui s'en est soustraite, ensuite celle d'Auch; mais Bourdeaux y demeura soumis, & en 1146 Eugene III. confirma par une Bulle la Primatie de *Bourges* sur cette Province, & les Archevêques de *Bourges* ont joüi incontestablement de ce droit pendant plusieurs siécles, comme il paroit par la Translation de Frotaire, qui en 876 demanda en grâce de passer du Siége de Bourdeaux à celui de *Bourges*, & par la lettre de Philippe Auguste à Innocent III. en faveur de Gérard de Cros Archevêque de *Bourges*, rapportée dans le *Gallia Christiana*, Tom. I. p. 174. Les Rois d'Anglètèrre devenus Ducs de Guyenne voulurent soustraire Bourdeaux à la Primatie de *Bourges*; Philippe Auguste s'en plaignit à Innocent III. en 1211. & le pria de consèrver les droits de cette Église, qui étoit la seule primatiale de son Royaume. Ce Pape confirma ce droit a S. Guillaume l'an 200, & le supposant incontestable, l'année 1212 il confirma la suspense prononcée par l'Archevêque de *Bourges* contre l'Archevêque de Bourdeaux, pour n'être pas venu à son Concile; & ne la leva qu'après que l'Archevêque de Bourdeaux eut promis d'aller au Concile de *Bourges* quand il y seroit appellé. Alexandre III. Luce III. Urbain III. Clement III. Celestin III. & enfin Gregoire IX. prononcèrent en faveur de *Bourges*, & les Archevêques de Bourdeaux reconnurent sans difficulté l'Archevêque de *Bourges* pour leur Primat, comme il paroit par une lettre d'Étienne de Noyon à Honorius III. par l'Auteur de la vie de S. Guillaume dans Surius, par la lettre que Gerard de Malmort Archevêque de Bourdeaux a écrite le 28[e] Octobre de l'année 1247. à Philippe Berruyer Archevêque de *Bourges*, qui lui avoit mandé qu'il alloit faire sa visite dans sa Province, qu'il se préparât, & qu'il en avertit ses Suffragants, à quoi Gerard répond, qu'il est prêt à le recevoir avec honneur, aussi bien qu'à exécuter ses ordres. Enfin, en 1255. le Cardinal Octavien par commission du Pape fit un réglement pour la visite de l'Archevêque de *Bourges* dans la Province de Bourdeaux, & le Pape Alexandre IV[e] le confirma. Ce ne fut qu'en 1305 que Clément V[e], qui avoit été Archevêque de Bourdeaux, transporta, si l'on en croit Marthieu de Westmenster & Walsingham, deux Auteurs Anglois, la Primatie d'Aquitaine de *Bourges* à Bourdeaux.

Quelque-uns confondent le Patriarchat de cette Église avec sa Primatie, comme si c'étoit la même chôse. M[rs] De S[te] Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, Tome I. p. 141. conviennent que Sulpice Archevêque de *Bourges*, est appellé Patriarche par Didier de Cahors, mais ils disent qu'en ces tems Patriarche ne signifioit autre chôse que Métropolitain. Tout ceci est tiré de M[rs] de sainte Marthe, Catherinot, & de Hauteserre, *Rer. Aquit. L. IV. c.* 4. de la Brousse a écrit contre. Voyez Bourdeaux.

Bourges porte d'azur à trois moutons d'argent, accollez de gueule, clarinez d'or, 1, 2. à la bordure dentelée de gueule.

BOURGMESTRE. s. m. Prémier Magistrat des villes de Flandre, de Hollande, & d'Allemagne. Il est comme le Maire, & le Gouvèrneur; il donne des ordres pour le gouvèrnement, l'administration des finances, la justice, & la police de la ville. Le pouvoir & les droits des *Bourgmestres* ne sont pas égaux par tout: chaque ville a ses loix & ses statuts particuliers. En Allemand on l'appelle *Burgermeister*. On ne sçait pas bien comment on pourroit éxprimer cette dignité en Latin. Les uns l'éxpriment par *Senator*, & les autres par *Consul*.

Ce mot est formé de deux tèrmes Flamands; *Borger*, bourgeois, & *Meester*, maître, c'est-à-dire, le maître & le protecteur des bourgeois. M. Bruneau, dans son Traité des Criées, dit que *Bourgmestre* en Hollande répond à ce qu'on appelle Alderman, & Scherif en Anglетèrre, Attourné à Compiegne, Capitoul à Toulouse, Consul en Auvèrgne & Languedoc, Jurat à Bourdeaux, Pair de Ville à Beauvais, Échevin à Paris, Lyon, Roüen, Tours, Angers, &c.

Bourgmestres, se dit aussi figurément & en badinant des plus considérables bourgeois d'une ville. Tous les honorables *Bourgmestres* jettèrent les yeux sur nos inconnus. Scar.

BOURGOGNE. s. f. Grand Païs de France qui a pour bornes à l'Orient les Suisses, & une partie de l'Alsace; à l'Occident le Gâtinois, le Nivèrnois & le Bourbonnois; au midi le Lyonnois, & la Bresse, au nord la Champagne & la Lorraine. *Burgundia*. Ce nom de *Bourgogne* vient de celui de Bourguignons, peuples qui l'ont conquise & possédée. Celui de *Burgundia* ne se trouve point avant Cassiodore, il est le prémier qui en ait usé. Nous donnons la tèrminaison *ogne* à plusieurs noms de lieu tèrminez en Latin en *ia*, comme Cologne, Boulogne, Pologne, Catalogne, Sologne. La *Bourgogne* est le païs des anciens Éduens, Sénonois & Séquaniens. La *Bourgogne* se divise en deux parties, dont l'une est le Comté de *Bourgogne*, ou la Franche Comté, que quelques-uns appellent la haute *Bourgogne*; l'autre est le Duché de *Bourgogne*, que quelques-uns nomment la Basse *Bourgogne*. Les Éduens & les Sénonois occupoient celui-ci, & les Séquaniens habitoient l'autre. La *Bourgogne* a été appellée la Mère des eaux, parce que plusieurs grandes rivières des Gaules y ont leur source, ou l'arrosent.

Le Duché de *Bourgogne* est la partie occidentale de la *Bourgogne*, *Burgundia Ducatus*, qui a le Comté de *Bourgogne* à l'orient, au midi la Bresse & le Beaujolois, le Nivèrnois au couchant, la Champagne au nord. La Capitale du Duché de *Bourgogne* est Dijon. Les vins de *Bourgogne* sont les meilleurs vins d'Europe pour l'usage ordinaire.

Le Comté de *Bourgogne* est la partie orientale de la *Bourgogne*, qui a pour bornes au couchant le Duché de *Bourgogne*, & une petite partie de la Champagne; au nord la Lorraine, au levant le Comté de Mont-belliard & la Suisse, au midi la Bresse & le païs de Gex. Dôle étoit autrefois la Capitale de la Comté de *Bourgogne*, aujourd'hui c'est Besançon. Le Comté de *Bourgogne* fut cedé à la France par les Espagnols à la paix de Nimégue en 1678.

Bourgogne propre. Quelques-uns appellent ainsi le Dijonnois, l'un des sept Bailliages du Duché de *Bourgogne*, duquel Bailliage Dijon est la Capitale.

Royaume de *Bourgogne*. C'est un puissant État que les Bourgignons établirent autrefois dans les Gaules, & qui comprenoit outre les deux *Bourgognes*, le Nivèrnois, la Bresse, le Bugey, & la Suisse; & qui s'étendit ensuite dans le Vallais, la Savoye, & le Dauphiné. Le Royaume de *Bourgogne* s'étendoit du côté du Rhône & de la Saône, comprenoit une partie de la Provence, & ce que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné, la Savoye, la Franche-Comté, prèsque tout le Duché de *Bourgogne*, le Nivèrnois & une partie de la Champagne. P. Dan. Il étoit divisé en sept Provinces, dont les Métropoles étoient Arles, Vienne, Lyon, Besançon, Moustier en Tarentaise, Embrun, Aix en Provence. Voyez Le Maire L. III. de ses Illustrations des Gaules, & P. de S. Julien, *Antiq. des Bourg. p.* 672. Ensuite il fut divisé en deux Royaumes, dont l'un s'appella la *Bourgogne Transjurane*, & l'autre la *Bourgogne Cisjurane*. L'un & l'autre furent réünis sous Raoul II. Roi de la *Bourgogne Transjurane*, à qui Hugues Roi de la Cisjurane céda ses États & ses Droits l'an 926. l'an 1032. le Roi Rodolfe III. étant mort sans enfans, tout cet État échut à l'Empereur Conrad le Salique, & ses successeurs en joüirent près de deux siécles. Après quoi étant trop éloignez pour le maintenir, ils y laissèrent établir plusieurs petits Souverains, les Comtes de *Bourgogne*, de Morienne, ou de Savoye, de Forcalquier & de Provence, les Dauphins de Viennois, & les Ducs de Zéringhen. Enfin, ces petits États, excepté la Savoye & le Duché de Zéringhen, ont été réünis à la Couronne de France en diffèrens tems & par diffèrentes voyes.

La *Bourgogne Transjurane*. Ce païs comprenoit la Suisse, & ses dépendances, avec la Savoye. *Burgundia Transjurana*, ou *Transjurensis*. On l'appelloit ainsi parce qu'elle étoit au de là du mont Jura, ou Montjou, *Trans montem Juram*, grande chaine de montagnes qui s'étend depuis le Rhin près de Bâle, jusqu'au Rhône à quatre lieuës au dessous de Genève. Le Royaume de la *Bourgogne Transjurane* commença par Raoul, ou Rodolphe I. l'an 888.

La *Bourgogne Cisjurane*, en Latin, *Burgundia Cisjurana*, ou *Cisjurensis*, ainsi appellée parce qu'elle renfèrmoit tout ce qui étoit en deçà du mont Jura, *cis montem Juram*; se divisoit en Cisjurane inférieure, *Cisjurana inferior*, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, le Nivèrnois, la Bresse & le Bugey; & en Cisjurane supérieure, qui étoit la Franche-Comté, *Cisjurana superior*. La *Bourgogne* Cisjurane a eû titre de Royaume, que l'on a autrement nommé le Royaume d'Arles. Il commença l'an 879. par Bozon d'Ardennes; & finit l'an 929. Voyez *Arles*. On doute si la Cisjurane supérieure faisoit partie de ce Royaume, ou si elle appartenoit

appartenoit à celui de la *Bourgogne* Transjurane. Voyez la Notice de M. de Valois au mot *Burgundia*.

La *Bourgogne* Royale, *Burgundia Regia*; la *Bourgogne* Impériale, *Burgundia Imperatoria*. On a donné encore ces noms, le prémier au Duché, & le second au Comté de *Bourgogne*, vèrs l'an 1032. ou 1034. lorsque cet État tomba entre les mains de l'Empereur Conrad. Petite *Bourgogne*. On a ainsi appellé les Quartiers du mont Jura qu'occupèrent les Nuetlandois alliez des Bourguignons, & qui sont aujourd'hui le tèrritoire de Fribourg & autres en Suisse. Voyez *Gollut*, *Mém. des Bourg. L. III. c.* 2.

Aujourd'hui ce que dans l'usage ordinaire on appelle simplement la *Bourgogne*, c'est le Duché de *Bourgogne*. Pour la Comté de *Bourgogne*, on l'appelle la Franche-Comté, ou simplement la Comté.

La Comté *peut encor en rendre témoignage;*
Le passé flatoit son orgueil;
Elle croyoit des siens déja voir le courage,
Se creuser chez elle un cèrcueil. REGNIER.

Le Cèrcle de *Bourgogne*. Ce Cèrcle comprend le Comté de *Bourgogne* & les Païs-Bas. *Circulus Burgundius*. Au commencement de la dernière guèrre les troupes du Cèrcle de *Bourgogne* furent reçûës dans les places du Roi d'Espagne en Flandres, & dans les États des Électeurs de Cologne & de Bavière.

Autrefois on écrivoit *Burgoine*, & *Bourgoine*. Depuis quelques-uns, comme Mezerai, ont écrit *Bourgongne*, mais on n'écrit plus que *Bourgogne*, & il faut prononcer le *gn* comme une *n* moüillée à l'ordinaire. Pour l'histoire de *Bourgogne*, il y a *Pontus Heuterus Rerum Burgundicarum*, *L. VI. fol.* à Anvers 1584. De S. Julien de l'Origine des *Bourguignons fol.* à Paris 1581. Guil. Paradin Annales de *Bourgogne*, L. III. É. Perard Recueïl de plusieurs pièces sèrvant à l'histoire de *Bourgogne*; Nicol. Vignerius, du Chesne; É. Delbene, Schurz Fleischius, Philb. de La Mare, ont aussi écrit sur l'histoire de *Bourgogne*.

BOURGOGNE. s. m. On donne ce nom au vin de *Bourgogne* dans le stile familier.

En quel état est vôtre cave?
Comment se porte le Bossu,
Qui très souvent la dent se lâve?
Tout vôtre Bourgogne *est-il bû?* DIVERT. DE SEAUX.

Enfin c'est bien pauvre besogne,
Que de belle eau claire, entre nous,
A tout hazard garnissez vous,
De quelque baril de Bourgogne.

BOURGUIGNON, ONE. s. m. & f. Nom de peuple que quelques-uns écrivoient autrefois *Bourguingnon*, & que les anciens ont appellé *Burgundio*, & quelquefois comme Ammian Marcellin *Burgundius*, mais plus rârement. Les récens disent souvens *Burgundus*, mais mal à mon sens, puisque l'antiquité a dit autrement. En parlant des anciens *Bourguignons* M. de Tillemont a dit en François *Burgundes*. Voyez ce mot. Les *Bourguignons*, selon quelques Auteurs, étoient une partie des Wandales, dont la prémière demeure fut la Cassubie en Poméranie, avec les contrées de Pologne qui en sont voisines. Sous Tibère ils sortirent de leur païs, & conquirent une partie de la Basse Allemagne. Tibère & Drusus les dispofèrent en différens Camps le long du Rhin, où ils multiplièrent de sorte qu'au rapport d'Orose L. VII. C. 32. ils parûrent au nombre de 80 mille sur le bord du Rhin. Sous l'Empire de Théodore le jeune fils d'Arcadius les Allemands les ayant chassez du païs dont ils s'étoient emparez, & que nous nommons aujourd'hui le Palatinat du Rhin, ils passèrent ce fleuve, & étant entrez dans les Gaules ils chassèrent les Éduens & les Sénonois, & les Séquaniens les vainquirent & demeurèrent maîtres de leur païs, qui depuis fut appellé de leur nom Bourgogne, où ils formèrent le Royaume dont nous avons parlé au mot de BOURGOGNE. Selon M. de Valois les *Bourguignons* ne sont point Wandales, mais une nation Gèrmanique voisine des Allemands. Sidonius dit qu'ils parloient le langage Gèrmanique. Tibère ayant tiré de la Suabe les Sicambres, leur ayant fait passer le Rhin, & les ayant logez dans la Gaule sur le rivage de cette rivière, Isidore, & après lui plusieurs autres, se sont imaginé que les *Bourguignons* sont venus de cette Colonie de Sicambres, & confondent inconsidérément les uns avec les autres.

Selon d'autres les *Bourguignons* sont de ces anciens Gaulois, qui sous la conduite de Ségovèse du tems du vieux Tarquin s'étoient établis en Gèrmanie, & qui plusieurs siècles après revinrent dans leur ancienne patrie. Voyez Chorier hist. de Dauph. L. III. §. 1. p. 124. 125. Ammien dit comme une chôse constante que les *Bourguignons* descendoient des Romains; & Orôse prétend que ce sont ceux que Drusus & Tibère, fils adoptifs d'Auguste, avoient établis dans les Châteaux & dans les Bourgades de l'Allemagne, & que même ils ont pris leur nom de ces bourgs; ce mot signifiant à peu-près la même chôse en leur langue qu'en la nôtre. Néanmoins Pline L. IV. C. 14. en fait une nation purement Gèrmanique, & une partie des Vindiles, qu'on prétend être les Wandales, & quelques-uns prétendent qu'ils n'ont été appellez Romains, que parce qu'ils croyoient descendre des Gaulois, qui avoient été faits citoyens Romains.

Le jour de S. Thomas arrivèrent les troupes Angloises & *Bourguignones* pour assiéger la place (Orleans) du côté de la Beauce. P. DAN. Marcellin dit qu'auparavant que les *Bourguignons* se fussent investis d'une partie des Gaules, ils ne s'appliquoient qu'aux armes & au labour, & lorsque contre leur espérance la tèrre leur faisoit faillite, ils entroient en une fureur si étrange, qu'ils chassoient leur Roi de leur Royaume, & en installoient un autre. PASQ. Les *Bourguignons* ne commencèrent à paroître & à se jetter sur les tèrres de l'Empire Romain que sous Maximien vèrs la fin du III[e] siècle. Les *Bourguignons* passèrent le Rhin & entrèrent en Gaule avec les Alains & les Wandales sous Honorius & Arcadius, au IV[e] siècle. Les *Bourguinons* que l'on croit n'avoir été différents des Wandales que par le nom, ne marchoient au commencement que sous les mêmes enseignes & sous les mêmes Chefs. Mais ayant travèrsé le Rhin ensemble, ils se séparèrent par le conseil de leurs Prêtres, parce qu'ils avoient embrassé le Christianisme, que ces autres nations avoient en horreur. CHORIER.

On ne convient guères plus de l'origine du nom, que de celle du peuple. La plus vraisemblable est que *Bourguignon*, *Burgundio*, ou *Burgundius*, n'est point leur prémier nom, ni un nom qu'ils ayent apporté en Allemagne ou en France, ou qu'ils se soient donné eux mêmes; mais un nom que les Allemands ou les François leur donnèrent, parce qu'ils bâtirent autour du païs qu'ils avoient conquis un grand nombre de Châteaux, ou Camps, *Castra*, pour leur seureté, que c'étoit là une de leurs coutumes, & que Château, ou Camp, se dit en Allemand & en ancien Franc, *Burg*, ou *bourg*, d'où l'on fit *Bourguignons*, comme qui diroit *Chasteleins*. C'est l'étymologie d'Orosius, d'Isidore, & de plusieurs autres. Luitprand L. III. c. 12. parlant des *Bourguignons* dit, *Ipsi domorum congregationem, quæ muro non clauditur, burgum vocant.* Et dans les fragmens de Frédegaire on lit *Burgundionum 80 fere millia.... ad Rhenum descenderunt, & ubi castra posuerunt, quasi Burgo vocitaverunt, ob hoc nomen acceperunt Burgundiones.* Voyez encore *Osorius L. VII. hist. 6. 4.*

D'autres qui approuvent cette étymologie disent que les *Bourguignons* ne furent point ainsi nommez des bourgs fortifiez qu'ils construisoient, mais des bourgs non fortifiez & tout ouverts que Drusus & Tibère les obligèrent de former, pour diviser en plusieurs petites habitations séparées & sans défense, cette nation qui commençoit à leur devenir suspecte par ses forces & sa multitude. C'est le sentiment de Paradin dans ses *Annal. de Bourg. L. I.* Chorier, *Hist. de Dauph. p.* 458. 459. dit que c'est par ce qu'ils joignoient leurs tentes pour être plus prêts à leur défense commune, & nommoient bourg ces assemblées qui avoient du rapport avec les villes, & qui néanmoins n'étoient point fèrmées de murailles.

Quelques modèrnes, après M. de Valois, traitent de ridicule cette étymologie tirée du mot bourg, estimant que de *Burg* on auroit fait *Burgiones*, & non pas *Burgundiones*, c'est-à-dire, *Burgions*, & non pas *Bourguignons*; mais il faut de meilleures raisons, dit M. de Tillemont, pour se mocquer des anciens Auteurs. D'autres, comme Rhénanus, qui tiennent cette étymologie pour vraye, remontent à la langue Grècque, & tirent *burg* de πύργος, une *tour*, & si l'on en croit Picard, dans sa Celtopédie, il n'y a aucun bon Auteur qui n'en convienne. Quoi qu'il en dise néanmoins, & quelque vraisemblable que puisse être cette opinion, ce mot peut n'être point Grèc; & Pièrre de S. Julien dans ses Antiq. des *Bourg.* ch. 11. réfute cette opinion, parceque; 1°, les *Bourguignons*, ni les Allemans, dont ils faisoient partie, ne sçavoient point le Grèc, & n'en ont eû connoissance que fort tard, quoique selon Rhenanus ils ayent été nommez *Bourguignons* plûtôt qu'on ne pense, c'est-à-dire, avant Tibère. 2°, Les Gèrmains, ni par conséquent les *Bourguignons*, ne demeuroient point dans des villes, & ne renfèrmoient point leurs habitations de murailles, ainsi que Tacite nous l'apprend. 3°, Que πύργος est une *tour*, & non point un *bourg*. D'autres ont dit que *Burgundio* s'étoit dit pour *Gurgundio*, *à Gurgitibus*, parce que la Bourgogne a été nommée la Mère des eaux, à cause que les plus grandes rivières des Gaules y ont leurs cours, ou leurs sources. Mais ces peuples portoient le nom de *Bourguignons* avant que la Bourgogne eût été appellée Mère des eaux, & qu'ils y fussent placez, & il faut dans ce sentiment soutenir que les *Bourguignons* sont Indigenes, ce qui est faux.

D'autres prétendent que c'étoit un peuple sorti de la Scythie, & qui campoient sous des tentes, qu'ils nommoient *Burgs*, d'où ils furent appellez *Bourguignons*. Mais M. De Valois, dans sa Notice des Gaules, prétend que les *Bourguignons* qui s'établirent en Gaule sont fort différens des *Bourguignons* venus de Scythie. Ceux qui disent que ce sont de ces Gaulois de Segovèle ajoutent qu'ils prirent le nom de *Bourguignons* en l'honneur d'Hèrcule qu'ils adoroient sous celui d'*Oguius*.

Enfin, quelques-uns disent qu'ils ont été ainsi nommez du nom d'un lieu situé dans le Diocèse de Langres, & qui s'appelloit *Bourg*, *Ougne*, ou *Ogne*, & dont le nom est resté à la vallée d'Ogne. C'est le sentiment de S. Julien Antiq. des *Bourgongnons* C. 2. 3. 4. 5. C'est pour cela qu'il écrit *Bourgongne* & *Bourgongnon*. Il prétend que *Ougne* en ancien langage Celtique signifioit Dieu & Dieux, parceque Bourgogne est la même chose que *Burgus Deorum*, Bourg des Dieux, qui étoit au même lieu; que c'est de là aussi qu'a été fait *Burgundia*, de *burgum*, & *dia*; mais tout cela n'a pas grande apparence. Les *Bourguignons* étoient ainsi nommez avant qu'ils passassent le Rhin, & qu'ils habitassent le *Bourg* d'*Ogne*. *Ogne* est une tèrminaison que nous donnons à bien d'autres lieux, comme je l'ai déja remarqué au mot BOURGOGNE, après de Saint Julien lui même. *Dia* est de même une pure tèrminaison Latine.

M. de Marca, dans son hist. de Bearn. Liv. I. p. 129. en parlant de *Burgundio* Comte de Fézensac vèrs le commencement du IX[e] siécle, dit que le nom de *Burgund*, ou *Bergung*, éxprimé en Latin par *Burgundio*, est un ancien nom Gascon; mais il n'en apporte point de preuves, & ne dit point ce qu'il signifioit.

Voyez le mot BOURG, & sur la *Bourgogne* & les *Bourguignons*, l'Antiq. & l'Origine des Bourguignons par P. de S. Julien; les Annales de Bourgogne par G. Paradin de Cuyseaux. La Notice des Gaules de M. de Vallois, *Beatus Rhenanus Rerum Germanicarum Nov. Antiqq.* sur tout Liv. I. & II. & les Notes qu'Otton a fait sur cet ouvrage; Cluvier, *Germ. Ant. L. III. p.* 145. & suiv. Cambden p. 625. *Britann.* De Hautesèrre, *Not. in Greg. Tur. p.* 46. & 73. 74. Chorier hist. de Dauphiné.

BOURGUIGNON. Ce mot est venu en usage dans la langue par ce provèrbe, *Bourguignon* salé, qu'on dit par reproche à ceux qui aiment à saler trop leurs viandes: ce qui s'est dit depuis l'an 1422. auquel tems y ayant dans Aiguesmortes une compagnie de *Bourguignons*, les bourgeois se ruèrent sur cette garnison, & jettèrent leurs corps dans une grande cuve de piérre, qu'on y montre encore à présent, & ils les salèrent pour les consèrver plus longtems comme un glorieux trophée de leur fidélité envers leur Roi légitime. Ou simplement, comme dit Andoque dans son hist. de Lang. p. 444. de peur que ce qui s'exhaloit des corps morts de ces *Bourguignons* n'infectât l'air, ils firent un grand trou, dans lequel ils les jettèrent, & les couvrirent de sel. C'est de là, selon Monstrelet & Juvenal des Ursins, qu'est venu ce provèrbe. La Faille, dans ses Annales de Toulouse p. 173. dit précisément la même chôse qu'Andoque. D'autres tirent ce provèrbe du sel qui se fait à Salins, à cause que les *Bourguignons* ont eû plusieurs disputes pour leurs salines. Orosius & Luitprandus disent qu'on a donné le nom de *Bourguignons* à ces peuples, parceque leurs habitations étoient dans les bourgs qui n'étoient point fèrmez de murs.

BOURGUIGNON, f. m. Ce mot se dit dans le stile familier, pour signifier du vin de Bourgogne. Avalons de ce bon *bourguignon*. On employe ce mot en ce sens dans les chansons à boire.

BOURGUIGNOTTE. f. f. Arme défensive pour couvrir la tête d'un homme de guèrre: c'est une espéce de casque, ou de salade. *Galea*. La *bourguignotte* est ouvèrte par devant, & à l'épreuve de la pique & du mousquet. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en sont sèrvis les prémiers.

BOURGUIGNOTTE, se prend aussi pour la tête, dans un sens figuré, & dans le stile comique & burlesque. Je te donnerai sur ta *bourguignotte*.

BOURJASSOTTE. f. f. Espéce de figue. Il y a la petite *Bourjassotte*, qui est noirâtre, ou plûtôt d'un violet obscur, tel qu'est celui de cèrtaines prunes, elle est fort délicate, mais elle ne rapporte guère au printems, & meurit rârement à l'automne. LA QUINT. *P. III. c.* 5. *p.* 415.

BOURIGNONISTE. f. m. & f. Nom de Secte. *Bourignonistes* sont dans les Païs-Bas-Protestans, ceux qui suivent la doctrine d'Antoinette Bourignon, native de Lille, Apostate de la Religion Catholique, & qui étoit une espéce de Quiétiste, ou Fanatique, qui se conduisoit par de prétenduës révélations, & avoit beaucoup d'attrait pour la Tolerance en matiére de Religion, comme il paroit par les Nouvelles de la Rép. des Lettr. 1685. Avril p. 420. Voyez au même endroit p. 418. & suivantes. Il y a beaucoup de particularitez touchant la Bourignon & les *Bourignonistes* ses disciples. Voyez aussi la vie de M[e] Bourignon.

BOURLET. Voyez BOURRELET.

BOURNAL. f. m. Vieux mot qui signifie un *rayon de miel*. *Favus mellis*. Il est encore en usage dans la campagne.

BOURRACHE, ou BOURROCHE. f. f. Tèrme de Botanique. Le prémier est le plus en usage. *Borrago*. Plante fort commune dans les jardins. Sa racine est blanchâtre, grosse comme le doigt, visqueuse au goût; elle pousse des feüilles larges, arrondies, succulentes, ridées, âpres dans toute leur surface, à cause d'un poil court & dur dont elles sont couvèrtes. Ses tiges sont assez foibles, hérissées de petits poils piquants, branchuës, hautes d'un piéd & demi, garnies de quelques feüilles semblables à celles du bas, mais un peu plus petites. Ses tiges & ses branches se tèrminent par des bouquets, composez de trois ou quatre fleurs bleuës le plus souvent, quelquefois blanches ou couleur de chair, & semblables à une molette d'éperon. Leur calice est vèrd, velu, découpé en cinq parties jusqu'à la bâse, il devient assez grand lorsque la fleur est passée, & il contient quatre semences qui ressemblent à la tête d'une vipère. La fleur de *bourrache* est du nombre de celles qu'on nomme cordiales. On met les feüilles de *bourrache* dans les boüillons rafraichissans, & son suc pousse par les sueurs & la transpiration. Parceque la *bourrache* est cordiale, on l'appelle en Latin *borrago*, qui vient de *corago*, n'y ayant que le *C* qui a été changé en *B*.

La *bourrache* ne se multiplie que de graine, qui est noire, d'un rond un peu allongé en ovale bossée, ayant d'ordinaire un petit bout blanc du côté de la bâse, & ce bout tout séparé du reste; la longueur est toute comme entaillée de rayons noirs, qui vont d'une extrémité à l'autre. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. La *bourrache* & la buglose viennent & se gouvèrnent comme la bonnedame, hors qu'elles ne lévent pas si fortement. On en seme plusieurs fois pendant un même été, parceque leurs feüilles, en quoi consiste tout leur mérite, ne sont bonnes que pendant qu'elles sont tendres & jeunes; leur petite fleur violette fait un ornement sur les salades. Leur graine tombe aussitôt qu'elle est meure. ID. *P. VI. p.* 374.

BOURRACAN. Voyez BOURACAN.

BOURRAS. f. m. Sorte de grosse étoffe, comme qui diroit, faite de bourre. *Levidensa*. Il n'étoit vêtu que d'un *bourras*. Ce mot est vieux.

BOURRASQUE. Voyez BOURASQUE.

BOURRADE. f. f. Atteinte que les chiens ou les oiseaux donnent au liévre, quand au lieu de le prendre, il n'attrape qu'un peu de sa bourre. *Petitio*.

BOURRADE, se dit aussi d'une attaque, d'un coup qu'on porte à quelqu'un, soit en le frappant en effet, ou plûtôt en raillant, en disputant, ou en écrivant contre lui.

BOURRE. f. f. Poil de plusieurs animaux, comme bœufs, vaches, chévres, cèrfs, &c. qu'on détache de leurs cuirs, quand on les prépare dans les tanneries. *Tomentum*. La *bourre* sèrt à garnir des chaises, des selles, &c.

Ce mot vient du Latin *burra*, selon Ménage, d'où il dérive aussi le mot de *bourrée* & de *bourgeon*.

BOURRE LANISSE, est la laine qui se tire des draps, quand on les prépare avec le chardon de Bonnetier. *Tomentum laneum*.

BOURRE TONTISSE, est celle qui se tire des draps, quand ils passent par les mains du Tondeur. Celle-là est la moindre, & il est défendu aux Tapissiers d'en mettre dans les matelas entre deux futaines. On la laisse aux Potiers d'étain pour faire des bourrelets. Il y a aussi de la *bourre de soye*, qui est de la soye de rebut ou imparfaite qu'on tire avec le peigne après que le cocon est devidé.

BOURRE, en tèrmes de Teinturiers, se dit aussi d'une cèrtaine nuance, qui est la même que celle du rouge cramoisi.

BOURRE, se dit aussi de ce qui sèrt à mettre sur la poudre en chargeant les armes à feu, soit papier, *bourre*, foin, &c. La *bourre* de ce pistolet lui a donné au visage. En ce sens on appelle un *tire-bourre*, un fèr pointu, & fait en forme de vis, attaché au bout de la baguette, avec lequel on décharge une arme à feu sans la tirer.

BOURRE, signifie aussi, le commencement d'un bourgeon de vigne. *Muscus vitiarius*, *sarmentarius*. Le sarment n'a poussé encore que de la *bourre*. C'est proprement la couvèrture sur l'œil de la vigne: d'où vient qu'on dit, Geler en *bourre*, c'est-à-dire, avant que la feüille de la vigne ait paru. Liger l'étend aussi aux boutons des arbres fruitiers. Ainsi, selon lui, on dit, la vigne a gelé en *bourre*; les arbres ont gelé en *bourre*. Cependant il y a lieu de douter si l'usage est qu'on le dise, au moins aussi communément des arbres que de la vigne. Voyez BOURRÉ.

Ce nom vient de ce que le gèrme de la vigne a une enveloppe de filamens, qui ressemblent à de la *bourre* même pour la couleur.

BOURRE, se dit figurément en Morale de tout ce qui est grossier, inutile dans quelque ouvrage de prôse, ou de vèrs; & cela par une métaphôre tirée des garnitures des chaises, qui sont mal conditionnées,

conditionnées, quand on y met de la *bourre* au lieu de crin. Il y a de beaux endroits dans ce livre, mais il faut avouër qu'il y a aussi bien de la *bourre*.

BOURRÉ, ÉE. adj. Tèrme d'Agriculture & de Jardinage. On dit, voilà des arbres bien *bourrez*, c'est-à dire, bien préparez à donner du fruit, bien remplis de *bourre*. LIGER. La Quintinie n'a point parlé de ce tèrme, ni du précédent, ce qui augmente le doute sur l'usage par rapport aux arbres : il dit même positivement au mot bouton T. I. p. 73. que quelques Jardiniers seulement appellent *Bourres* & Bourses à fruit, ce que la plûpart des autres appellent boutons, & que de là vient qu'on dit *quelquefois* que les fruits, par éxemple, des abricotiers, des pêchers &c. ont été gelez en *bourre*.

BOURREAU. f. m. Le dèrnier des Officiers de Justice qui éxécute les criminels. *Carnifex*, *tortor*. Quand on scelle les Lettres du *Bourreau*, on les jette sous la table, pour marquer l'infamie du métier. Le *bourreau* ne se saisit de la pèrsonne condamnée, qu'après avoir oüi la prononciation de la sentence, ou de l'arrêt qui la condamne. Antisthène disoit, que les *bourreaux* étoient plus honnêtes gens que les Tyrans, parcequ'ils ne font mourir que des criminels, au lieu que les Tyrans ôtent la vie à des innocens. On a comparé ceux qui font un trafic du métier de la guèrre, & qui se loüent pour aller tuër des hommes, à des *bourreaux*, qu'ils sont d'autant plus détestables qu'ils tuënt des innocens sans raison : au lieu que les *bourreaux* tuënt avec raison, & par ordre de la Justice. COUR. On dit qu'en quelques endroits d'Allemagne les *bourreaux* acquièrent le titre & les droits de Noblesse, quand ils ont coupé un cèrtain nombre de têtes porté par la coutume de ces païs. Les *bourreaux* sont les diâbles des corps, comme les diâbles sont les *bourreaux* des âmes. La loi des Censeurs les privoit de domicile. ROCHEF. Scaliger dit que de son tems un Gentilhomme Savoyard, irrité contre ses frères, s'alla faire *bourreau* à Genève.

Chorier remarque que dans le Jugement de l'empoisonneur de Remond Baron de Menillon, en 1315. les deux éxécuteurs, car il y en eut autant, sont appellez simplement Commissaires & Spiculateurs : ce qui apprend, ajoute-t'il, que le mot de *bourreau* n'étoit pas encore en usage, & que l'éxécution des jugemens de mort n'attachoit pas de l'infamie à la pèrsonne qui la faisoit, les noms de Commissaires & de Spiculateurs ne pouvant facilement devenir susceptibles de sens honteux & injurieux. Chez les Israëlites Dieu avoit ordonné que ce fût ou tout le peuple, ou les parens d'un homme tué, ou quelques autres pèrsonnes semblables, selon les différens cas, qui éxécutassent les Sentences de mort, & on se faisoit un honneur & un mérite de cette éxécution, loin qu'elle eût rien d'infâmant.

Borel dérive ce mot de *bourrée*, qui signifie une *poignée de vèrges de saule*, comme témoigne Monet, parce que les vèrges sont les prémiers instrumens dont se sèrt le *bourreau*. Il peut venir aussi de *burrus*, qui signifie *roux*, parce qu'en plusieurs lieux les *bourreaux* doivent être habillez de rouge & de jaûne. Ailleurs il le dérive du Grèc βορὸς, qui signifie *carnacier*. Mais il est vrai que c'est un mot Celtique & ancien Gaulois; car les Bas Bretons se sèrvent encore de ce mot sans y rien changer. M. Huet le dérive de *boyereau*, qui est un diminutif de *boye*. Autrefois on appelloit un *bourreau*, boye, & les Italiens l'appellent *boja*. Selon Guichard de כבר, *cabar*, en omettant la prémière radicale, se fait בר, *bar*, qui en Chaldéen signifiant *facultas*, *licentia*, a fait *birro* en Italien, pour signifier *lictor*; & de *birro*, *bourreau* en François pour le même, ou quasi le même. Depuis l'Italien *birro* cela peut être vrai; mais ce qui est au delà n'a pas d'apparence.

On dit figurément le nom *bourreau* du remords de la conscience, & de tout ce qui tourmente, qui afflige extrêmement. Le criminel porte toûjours avec lui son *bourreau*. La peste, la guèrre, la famine, sont les *bourreaux* de la Justice divine.

> *Chaque sens a son* bourreau *:*
> *En vain dans sa soif brûlante,*
> *Le Damné qui se tourmente,*
> *Implore une goutte d'eau.* DUCHÉ, *Ode sur l'enfer.*

On appelle aussi un *bourreau*, celui qui est sanguinaire, cruel, sans pitié. Ce maître bat tous ses gens, c'est un vrai *bourreau*, qui tourmente les autres, ou qui se tourmente lui-même. Les Chirurgiens ignorans sont de vrai *bourreaux*. Le Démon artificieux procure quelquefois aux hommes d'heureux succès pour les entretenir dans l'illusion : ainsi l'âme se livre elle-même à son *bourreau*. NIC. Il est lui-même son impitoyable *bourreau*. PAT. Les envieux sont eux-mêmes leurs *bourreaux*. VAUG. En quelque lieu que se trouve un parricide, il rencontre un accusateur, un juge, & un *bourreau*. LE MAIT. Vous ne sçavez pas en quel embarras je me trouve réduit, par les conseils de ce malheureux, qui est devenu mon *bourreau*. PORT-R. Le vice est lui-même son cruel *bourreau*. ABLANC.

On dit provèrbialement, qu'un homme est un vrai *bourreau* d'argent; pour dire, qu'il le ménage mal, qu'il le prodigue sans nécessité. On dit aussi, qu'un homme se fait payer en *bourreau*, pour dire, qu'il se fait payer par avance. On dit aussi, qu'un homme est brâve comme un *bourreau* qui fait ses Pâques, quand il n'a pas coutume d'être bien vêtu.

BOURRÉE. f. f. Petit fagot fait de fort menu bois, qui fait un feu prompt & de peu de durée. *Fascis virgeus*. On le dit aussi d'une âme de fagot.

BOURRÉE, est aussi une espèce de dânse composée de trois pas joints ensemble avec deux mouvemens, & commencée par une noire en levant. Le prémier couplet contient deux fois quatre mesures, & le second deux fois huit. Elle est composée d'un balancement & d'un coupé. On croit que cette dânse vient d'Auvèrgne.

BOURRELER. v. act. Faire souffrir du mal, tourmenter. *Excarnificare*, *cruciare*, *discruciare*. Un Chirurgien ignorant *bourrele* les gens qu'il pance. Les honnêtes gens peuvent se sèrvir de ce tèrme au sens propre, mais seulement dans la convèrsation, & non dans un discours grâve & poli.

On le dit au figuré plus ordinairement des remords de la conscience. Les méchans sont toûjours *bourrelez* par leurs propres crimes. Une conscience est *bourrelée* de mille remords, quand elle a fait quelque action noire & indigne. Le remords de son crime le *bourrele*. ABLANC.

BOURRELÉ, ÉE. part. & adj. *Excruciatus*, *cruciatus*. Être *bourrelé* par l'image de son crime. Être *bourrelé* en sa conscience. ABLANC. Les méchans ont l'âme *bourrelée*, & ne sçauroient reposer. VAUG.

BOURRELERIE. f. f. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier le tourment que l'on souffre, ou que l'on fait souffrir aux autres. *Carnificina*, *cruciatus*.

BOURRELET, ou BOURLET. f. m. C'étoit autrefois une partie de l'habillement de tête qui sèrvoit à la coëffure des hommes & des femmes, ou une espèce de cordon qui sèrvoit d'arrêt au chapperon, & qui le sèrroit sur la tête. *Pulvinata spira honorarii capitii*. Les Magistrats & les Docteurs dans les Univèrsitez portent encore le chapperon sur l'épaule avec un petit tour rond qui représente l'ancien *bourrelet*. Les femmes se sèrvent encore de *bourrelet* pour se coëffer, & pour soutenir & arranger leurs cheveux. Les femmes ont aussi porté des *bourrelets* au lieu de vèrtugadins, pour se garnir le bas du dos, & élever un peu leurs juppes. On met aussi des *bourrelets* sur la tête des enfans, pour empêcher qu'ils ne se blessent en tombant. *Circulus tomento fartus*.

BOURRELET, en tèrmes de Blâson, est un tour de livrée, rempli de bourre & tourné comme une corde, que les anciens Chevaliers portoient dans les tournois. Il étoit de la couleur des émaux de l'Écu, ou des couleurs ordinaires des Chevaliers. *Spira farta*. Les Dames prenoient elles mêmes le soin d'attacher ces livrées ou tortils sur les casques, & on les appelloit les *faveurs des Dames*. On les représente encore aujourd'hui dans les ornemens de l'Écu. On appelle autrement ce *bourrelet* que les simples Gentilshommes mettent sur leurs casques, *tresque*, *torque*, *tortil*.

BOURRELET, signifie aussi en tèrme de Marine, de grosses cordes que l'on entrelasse autour du mât de misaine, du mât d'artimon, & du grand mât, pour tenir la vèrgue dans un combat, quand on craint que les manœuvres qui la tiennent ne soient coupées.

BOURRELET, en tèrmes d'Artillerie, se dit de l'extrémité d'une pièce de canon vèrs la bouche, & par où on la charge; en cet endroit elle est renforcée de métal, & a la figure d'un *bourrelet*. *Torus*.

BOURRELET, tèrme de Jardinage. La Quintinie & Liger le prennent pour deux chôses differentes, & le définissent differemment. Selon la Quintinie, *bourrelet* se dit de l'endroit où au bout de quelques années la greffe devient plus grosse que le pied sur laquelle elle a été faite, & d'ordinaire c'est une marque que le sauvageon n'est pas trop bon; la poire de petit blanquet est sujette à faire le *bourrelet*. Selon Liger le *bourrelet* est une espèce de gros nœud qui survient directement au bas des greffes quelques années après qu'elles ont été faites; ce qui est une marque que la sève en montant du sauvageon n'a point trouvé de dispositions à passer dans la greffe qui lui est appliquée; & les Jardiniers disent, cet arbre fait le *bourrelet*, c'est à dire, que tantôt c'est la greffe qui grossit plus que le sauvageon, & tantôt le sauvageon qui grossit plus que la greffe, & que l'un & l'autre s'appelle également *bourrelet*.

BOURRELET, est aussi ce qui sèrt à mettre sur un bassin de chambre

bre pour aller à ses nécessitez, & qui est plein & garni de bourre pour y être aussi plus mollement. *Circulus tomento fartus.*

BOURRELET, signifie quelquefois le collier des chevaux de chârrette, que fait un Bourrelier. *Helcium.*

BOURRELIER, IERE. s. m. & f. Artisan qui fait les harnois des chevaux de carrosse & de chârrette. *Helciorum opifex.* On l'appelle aussi *Sellier lormier.*

BOURRELLE. s. f. Il ne se dit point que par le petit peuple, de la femme du Bourreau. *Uxor carnificis.* Mais pour signifier une femme cruelle, méchante, inhumaine, il se dit, quoi qu'en tèrmes bas, par tout le monde. Cette femme est une vraye *bourrelle.*

BOURRER. v. act. Mettre de la bourre, ou autre pareille chôse sur la charge dans le canon de l'arme à feu. *Farcire.* Ainsi on dit, *boûrrer* un fusil. On dit aussi en général *boûrrer* une chôse; pour dire, la garnir de boûrre.

BOÛRRER. v. act. Attaquer, frapper, battre quelqu'un. *Oppugnare, lacessere, ferire.* Les chiens *boûrrent* les lievres en les chassant. On dit aussi, en tèrmes de Fauconnerie, que l'oiseau *boûrre* la perdrix. *Involare.* POMEY. Ces deux Escrimeurs se sont portez plusieurs bottes franches, ils se sont bien *boûrrez.* On le dit aussi des combats de langue & de plume : ces deux pédans se sont bien *boûrrez* l'un l'autre dans cette dispute, dans leurs écrits.

BOURRIERS. s. m. Pailles & ordures qui se trouvent mêlées avec le blé. *Purgamenta.* POMEY.

BOURRIQUE. s. f. Méchante bête de voiture. *Asellus, asinus.* Il se dit particulièrement des ânes, ou des ânesses, & ensuite des méchans chevaux. Ceux à qui on donne le fouet en Espagne sont montez sur des *bourriques.*

Ce mot vient de *Burichus, burricus,* ou *buricus,* qui signifie *cheval.* MÉNAG. Saumaise dérive ce nom du Grèc πυῤῥιχος diminutif de πυῤῥὸς, *rufus,* à cause que les Auteurs de la basse Latinité ont ainsi appellé tous les bidets ou petits chevaux, quoiqu'ils fussent d'un autre poil. É. Guichard dit que de רכש, *Rekes,* qui signifie *dromedarius,* dromédaire, *mulus,* mulet, s'est fait en Grèc βρικὸς, qui signifie un âne, en préposant un ϐ; & de βρικὸς, *borrico* en Espagnol, qui a la même signification.

BOURRIQUE, est aussi une machine composée d'ais qui sert aux Couvreurs quand ils travaillent sur les couvèrtures. Ils l'accrochent aux lates, & elle leur sert à porter l'ardoise dont ils ont besoin.

BOURRIQUET. s. m. Est parmi le peuple un diminutif de bourrique. Un petit *bourriquet,* un méchant *bourriquet.*

Ces deux noms, *bourrique* & *bourriquet,* se disent métaphoriquement aussi par le peuple des enfans paresseux, méchans, ignorans, &c. & quelquefois même des hommes.

BOURRIQUET. s. m. Tèrme de Maçonnerie. C'est une petite civière qui sert à élever avec des gruës, des moilons, ou du mortier dans des baquets, quand la hauteur du bâtiment est fort grande.

BOURRIR. Tèrme de Chasse, qui se dit en parlant du bruit que font les ailes de pèrdrix, & sur tout des rouges, quand elles partent.

BOURROCHE. s. f. Plante. Voyez BOURRACHE.

BOURRU, UË. adj. Bizârre, capricieux, fantasque, qui ne veut point voir le monde, qui a des maximes extravagantes, chagrin, rude, de mauvaise humeur. *Morosus.* C'est un esprit *bourru* qui ne se laisse gouvèrner par pèrsonne. C'est une humeur *bourruë,* dont pèrsonne ne se peut accommoder.

On sçait que c'est un vieux bourru, (Juvenal)
Dont l'âpre & boüillante colère,
Quand une fois il est féru,
Ne feroit pas grâce à son père. P. DU CERC.

VIN BOURRU, est du vin qu'on a jetté dans l'eau froide pour l'empêcher de boüillir, qui est doucereux, & qui a encore toute sa lie. *Vinum turbidum.*

BOURRU, en tèrmes de Botanique, se dit des plantes, ou de leurs parties, qui sont garnies de bourre. *Plausus.* L'artichaud a une tige canelée & bourruë.

LE MOINE BOURRU, est un fantôme imaginaire, dont on fait peur aux petits enfans; un lutin, qui dans la croyance du peuple court les ruës aux Avens de Noël, & qui fait des cris effroyables. *Larva.* Regnier dans ses satires dit parlant de son valet.

. . . . . & demande étonné
Si le Moine bourru *n'avoit point promené.*

Les Naturalistes appellent des plantes *bourruës,* celles dont la graine étant trop meure, devient en petites parties si menuës, que le moindre vent ou souffle les dissipe, comme celles de plusieurs chardons qui croissent dans les blez.

BOURSAUT. substantif féminin. Espéce de saule. *Salix fatua.*

BOURSAUT, ou BOURSEAU. Voyez BOURSEAU.

BOURSE. s. f. Espéce de petit sac de cuir, ou de velours, ou de cheveux, ou de quelque jolie étoffe d'or, d'argent ou de soye, qui se fèrme avec des cordons ou avec un ressort, & dans lequel on met l'argent qu'on veut porter sur soi, soit dans la poche, soit à la ceinture. *Sacculus, marsupium, crumena, loculus.* Les voleurs demandent la *bourse* le pistolet à la main. Les coupeurs de *bourse* sont ceux qui l'attrapent secrettement.

Ce mot vient de *bursa,* dont les Auteurs de la basse Latinité se sont sèrvis dans le même sens, & qui vient du Grèc βύρσα, qui signifie *cuir.* MÉNAGE. Henri Étienne, *De latinitate falsò suspecta c.* 8. le tire de βύρσα, d'où les Italiens ont aussi fait *borsa;* mais il y a plus d'apparence que du Grèc βύρσα on a formé en Latin barbâre *bursa,* & de *bursa* les François on fait *bourse.* Le P. Pezron prétend qu'il est pris du Celtique *bours* & *purs.* On trouve souvent *byrsa,* & *byrsus,* dans la basse Latinité, pour signifier un sac, ordinairement de cuir de cèrf, de bœuf, &c.

On dit aussi une *bourse* de cheveux, ou en broderie, quand le cuir est couvert de broderie ou de cheveux.

BOURSE DE JETTONS, est une *bourse* pleine de cent jettons d'or, ou d'argent, que certains corps d'Officiers font battre avec quelques dévises pour en faire present aux Princes, aux Ministres, aux Magistrats de la protection desquels ils ont besoin. *Calculorum sacculus.* Un tel comptable doit une *bourse* de jettons à son Rapporteur.

BOURSE, Dans les Églises & les Sacristies, est aussi une espéce de boëte plate & quarrée faite de deux cartons joints par un bout, & ouverts par l'autre, entre lesquels on met le corporal. Ils sont revétus en dedans de toile, & en dehors couverts d'étoffe, & souvent ornez de broderie. Les deux côtez sont garnis de toile, qui donne du jeu aux cartons, afin qu'on puisse les ouvrir & les fèrmer. *Corporalis theca.* La *bourse* se met sur le calice; & quand le Prêtre est à l'Autel, & qu'il a tiré le corporal de la *bourse,* il dresse la *bourse* contre les gradins du côté de l'Évangile.

BOURSE, est aussi dans le Levant une manière de compter. Le Grand Seigneur a tant de *bourses* de revenu. L'Égypte doit tant de *bourses* au Bacha qui la gouvèrne. Ces *bourses* sont de cinq cens écus, ou de vingt-cinq mille medins. Il est très-probable que cet usage de compter par *bourse* ne vient point des Turcs, mais qu'ils l'ont pris des Grècs, & ceux-ci des Romains, dont les Empereurs l'avoient porté de Rome à Constantinople. Une lettre de Constantin à Cécilien Évêque de Carthage, rapportée par Eusébe hist. Eccl. Liv. X. ch. 6. & par Nicéphore Liv. VII. ch. 42. le prouve. Ce Prince dit : Ayant résolu de donner quelque chôse pour l'entretien des Ministres de la Religion Catholique par toutes les Provinces d'Afrique, de Numidie, & de Mauritanie, j'ai écrit à Vesus Trésorier général d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille *bourses.* On peut appeller *bourse,* dit sur cela M. l'Abbé Fleury, ce que les Romains nommoient alors *follis;* c'étoit une somme de deux cens cinquante deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois sols quatre deniers de nôtre monnoye. Ainsi les trois mille *bourses* faisoient plus de 300000 livres.

Mais il faut remarquer que *follis* se prenoit en plusieurs significations très-différentes. Car prémièrement il a signifié une *bourse,* un petit sac dans lequel on met son argent. Plaute Aulul. Act. II. sc. 4. v. 23. & Juvénal Sat. XIII. v. 61. Sat. XIV. v. 281. Apul. Liv. IV. Métam. Vegetius II. 20. le prennent en ce sens.

Ensuite *follis* se prit pour l'argent qui étoit dans la *bourse,* de même qu'en François; & il se dit tant du cuivre, que de l'argent & de l'or, & eut différentes significations. Car; 1°, on appella *follis* le *dupondius,* ou la piéce de deux sols, qui étoit une monnoye de cuivre, & qui changea de poids & de prix selon les changemens du *dupondius,* mais ceci n'est point de nôtre sujet. Dans l'or il ne se dit jamais d'une piéce de monnoye particulière; mais dans l'argent peut-être l'usage avoit-il introduit que les piéces d'argent qui faisoient la *bourse,* s'appellassent aussi chacune *follis, bourse.*

Quelquefois *follis* se prenoit pour un poids, & c'est en ce sens que le *follis* comprenoit 312 livres six onces, lesquelles font 250 deniers, si cependant ce sont des deniers; car un vieux Glossaire des Basiliques qu'avoit le P. Sirmond, & dont le P. Pétau rapporte le morceau qui regarde le *follis,* sembloit porter δωάρια au lieu de δηνάρια, & Alciat traduit *donos;* on ne comprend pas trop ce que c'est. M. l'Abbé Fleury dit sans hésiter que ce sont des deniers, & les prend pour la somme signifiée par le mot *follis, bourse,* quoique ce ne soit encore que le *follis,* poids, & non point le *follis,* somme, comme il paroît par le texte de ce Léxicon Nomique rapporté par le P. Pétau.

Enfin, il se prend pour une somme composée de 225 petites monnoyes

noyes d'argent, dont chacune pesoit deux κεράτια moins un quart. Le κεράτιον étoit la douzième partie d'une once ; ainsi la *bourse* composée de 225 de ces monnoyes étoit de 32 onces, neuf κεράτια ou 9 douzièmes d'once, plus les trois quarts d'un κεράτιον ; & 3000 *bourses* faisoient 98250 onces, ou 12281 marcs plus deux onces. Or en mettant le marc d'argent à 27 livres, les 3000 *bourses* font 331587 livres, & chaque *bourse* 100 livres 17 sols & un peu plus, mais ce plus ne va pas à un denier. Voilà ce que c'étoit que la *bourse* chez les Anciens. Voyez le P. Petau sur S. Épiphane, T. II. p. 431. & suiv. Jean Frid. Gronovius *De Pecunia Vet. Lib. IV. cap.* 16. Vossius *Lex. Etymol.* Stewech *in Veget. Thesaur. Antiq. Rom. Gravii Tom. X. p.* 1179.

S. Épiphane dans son Traité des poids & des mesures parlant du *follis*, dit qu'il est de deux sortes ; l'un qui est composé de deux piéces d'argent, ἐκ δύο ἀργυρῶν συγκείμενον, lesquelles valent 208 deniers, οἳ γίνονται σὴ δηνάρια ; l'autre est une piéce de monnoye, & ne fait rien ici. Scaliger au lieu de lire comme le P. Petau σὴ δηνάρια, 208 deniers, corrige σπὴ, 288 deniers. Un manuscrit de la Bibliothéque du Roi cité par le P. Pétau *Epiph. T. II. p.* 443. porte, οἳ γίνονταί σοι κ δηνάρια, lesquelles (deux piéces d'argent) vous font vingt deniers. Mais Gronovius à l'endroit que j'ai cité lit, σν δηνάρια, 250 deniers, & l'on ne peut douter que ce ne soit là la véritable leçon, quand on compare cet endroit du Père avec celui du Dictionnaire des Basiliques, où il est écrit tout au long que le *follis* pese ἔχει δηνάρια διακόσια πεντήκοντα, deux cent cinquante deniers. Quand on a vû plusieurs manuscrits Grècs on convient aisément qu'il a été très-facile de prendre un H pour un N. Mais de cette correction il s'ensuit que S. Épiphane ne parle que du *follis* pris pour un poids ; & en second lieu que le P. Pétau a eû raison d'imprimer δηνάρια dans le fragment du Lexicon Nomique qu'il a cité, comme dans S. Épiphane, & non pas δονάρια, comme le manuscrit sembloit avoir, & que cet ο apparent étoit un véritable υ peut-être un peu trop formé ; qu'ainsi il n'est plus douteux ce que c'est que ces δηνάρια, & qu'Alciat l'a mal traduit par *donos*. Concluons qu'il n'y a donc que le Léxicon Nomique du P. Sirmond cité par le P. Pétau qui nous apprenne ce que c'étoit chez les Romains & les Grècs postérieurs que le *follis* pris pour une somme, ou la *bourse*, & qu'elle étoit de 27 livres 17 sols un peu plus de nôtre monnoye, en mettant le marc d'argent à 27 livres.

BOURSE, se dit aussi d'un homme riche qui a de l'argent. Ce Notaire dispôse des meilleures *bourses* de Paris. Ce galant homme a toujours la *bourse* ouverte pour ses amis. Dans les troubles toutes les *bourses* sont fermées ; c'est-à-dire, il n'y a plus de commèrce d'argent.

On dit d'un arbitre, d'un aimable compositeur, qu'il coupe la *bourse* à celui qu'il condamne à donner quelque chôse à sa partie advèrse au delà de ce qu'il lui pourroit devoir à la rigueur, pour nourrir la paix entre eux. On le dit aussi des quêteuses, & autres charitables incommodes, qui obligent des pèrsonnes à faire des charitez malgré elles.

BOURSE COMMUNE, est une société qui se fait entre deux, ou plusieurs pèrsonnes de même profession, pour partager les profits de leurs charges ou de leur trafic, afin qu'ils n'envient point la pratique les uns des autres, & qu'ils ne courent point sur leur marché. *Societas.* Les Secretaires du Roi, les Commissaires du Châtelet, les Huissiers du Parlement, font *bourse commune.* Les Marchands en société font *bourse commune.*

BOURSE, se dit aussi de l'argent, ou du bien de quelqu'un. Avoir, manier la *bourse* ; c'est-à-dire, Être maître de faire la dépense. Mettre la main à la *bourse*, c'est-à-dire, Faire la dépense d'un achat, d'un ouvrage, faire les frais d'une affaire. On dit aussi, Faire une affaire sans *bourse* délier, quand on fait un troc, un accommodement but-à-but, & sans qu'il en coûte de l'argent. On dit aussi, qu'il faut faire la dépense selon sa *bourse* ; pour dire, qu'il la faut faire selon son revenu. Vivre sur la bourse d'autrui, c'est vivre aux dépens d'autrui. Avoir la *bourse* bien ferrée, c'est l'avoir bien garnie. Avoir la *bourse* platte, c'est être gueux, n'avoir point d'argent.

La mort en lui coupant la vie,
Coupa la bourse *à bien des gens.*

C'est-à-dire, appauvrit bien des gens. Quand on plaide sur un retrait lignager, on est obligé d'offrir à chaque acte de la cause *bourse* & deniers à découvert, & à parfaire.

On dit provèrbialement, Au plus larron la *bourse*, quand on confie son argent à une pèrsonne infidelle ; par allusion à ce qui est dit dans l'Écriture, que Judas gardoit la *bourse*, & cependant étoit un larron.

BOURSE, en tèrmes de Collége, est une fondation faite pour entretenir de pauvres écoliers dans les études. *Jus gratuitæ ac statæ attributionis.* Chaque *bourse* du Collége de Fortet à Paris vaut cent écus. Les *bourses* sont à la nomination des Patrons & Fondateurs. Les *bourses* des Colléges ne sont point des bénéfices, mais de simples places affèctées à certains païs, & à cèrtaines pèrsonnes. Une *bourse* vaque par la provision de la Cure comme incompatible. Il n'y a que les écoliers étudians qui puissent prétendre droit aux *bourses* des Colléges de l'Université de Paris. Il y a au Collége du Cardinal-Moine à Paris de grandes & de petites bourses ; les petites sont pour de jeunes écoliers qui n'en peuvent joüir que six années, c'est-à-dire, autant de tems à peuprès qu'il en faut pour parvenir au degré de Maître ès Arts, & quand ils l'ont obtenu, ils cessent de joüir de leurs *bourses* : les grandes *bourses* ne peuvent être tenuës que neuf ans par des Maîtres ès Arts, & finissent quand ils ont obtenu le degré de Docteur. En quelques Colléges il y a des *bourses* qui se donnent à vie. Il y en a quelques-unes qui ne peuvent être possédées que par des Ecclésiastiques Docteurs, ou autres, mais les *bourses*, de quelque nature qu'elles soient, ne sont point des bénéfices, comme on l'avoit dit dans la prémière édition de ce livre.

BOURSE, en tèrmes de Négocians, est en plusieurs villes, ce qu'on appelle à Paris & à Lyon, *le Change*, c'est-à-dire, le lieu où les Marchands se trouvent pour négocier leurs billets. *Forum argentarium.* La *bourse* de Londres, d'Ânvers, d'Amsterdam.

Guichardin rapporte que l'origine de ce mot vient de ce que la prémière place des Marchands qui s'est appellée *Bourse*, a été celle de la ville de Bruges, au bout de laquelle il y avoit un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la *Bourse*, dont on voit encore les armoiries gravées sur le couronnement du portail, qui sont trois *bourses*. Cet Hôtel donna le nom à la place où s'assembloient les Marchands, les Courtiers, les Commissionnaires, les Interprétes, & autres suppôts de négoce, pour faire leurs affaires & leur commèrce. Catel, *hist.* de *Lang.* p. 199. dit que ces Marchands d'Anvèrs achetèrent pour s'assembler un logis où pendoit l'enseigne de la *bourse*. Quoi qu'il en soit, de cette ville, qui étoit autrefois la plus fameuse pour le trafic, les Marchands ont transporté ce nom aux places d'Amsterdam, d'Anvers, de Berghen en Norwege, & de Londres, qu'ils ont nommez *Bourse commune des Marchands.* La Reine Élizabeth fit appeller *Change Royal*, la *Bourse* de Londres, & depuis elle a retenu ce nom.

La *bourse* à Toulouse est le lieu où les Marchands rendent leur justice, suivant le pouvoir qui leur en a été donné par édit de Henri II. à Paris au mois de Juillet 1548. par lequel il leur octroya d'établir dans Toulouse une *bourse* commune semblable au Change de Lyon, avec pouvoir d'élire tous les ans un Prieur & deux Consuls, qui jugeroient en prémière instance tous les procès entre les Marchands. D'autres disent que l'Édit d'Henri II. n'est que de 1549. mais de la Faille dans ses Annales de Toulouse le rapporte à l'an 1548. L'établissement de ces sortes de Jurisdictions est dû au Chancelier d'Olivier, & non au Chancelier de l'Hôpital, comme l'a écrit Charles Loyseau *Des Seigneuries chap.* 16. Ce qui l'a trompé, c'est qu'il a crû que la *bourse* de la ville de Paris, qui ne fut établie qu'à la fin de l'année 1563. sous Charles IX. étoit la prémière en institution ; ce qui n'est pas. La prémière est Lyon ; la deuxième Toulouze ; la troisième Roüen, & Paris la quatrième. L'Édit d'érection de celle de Paris porte même expressément que c'est tout ainsi que les places appellées le Change à Lyon, & *Bourses* à Toulouze & à Roüen. DE LA FAILLE.

BOURSE, signifie aussi, la poche ou l'extrémité d'un filet, où le poisson ou le gibier se trouve embarrassé sans en pouvoir sortir.

En tèrme de Fauconnerie la *Bourse* de l'oiseau c'est sa gorge.

BOURSE NOIRE. C'est une partie qui se trouve dans les yeux des oiseaux, & ne se rencontre point dans les yeux des autres animaux. C'est M[r] Perrault qui lui a donné ce nom. Elle est placée en dedans de l'humeur vitrée, & tient par sa bâse au fond de l'œil, à l'endroit où le nèrf optique entre dans l'œil. Elle est fort noire. M. Perrault dit dans la prémière partie de la Méchanique des animaux que les oiseaux ayant besoin d'une meilleure vûë que les autres animaux, à cause que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître, ont dans l'œil cette partie qui semble leur avoir été donnée pour rendre plus parfaite la fonction de la membrane uvée en ce qui regarde la séparation & la réception des parties opaques du sang. M. de la Hire trouve cette raison mauvaise. Car, dit-il, les poules, les oyes, qui sont toujours proche de la tèrre, ont la *bourse noire* comme les autres oiseaux ; il trouve encore que le nom de *bourse* ne convient point à cette partie ; selon lui c'est un muscle composé de plusieurs feüillets triangulaires, dont le plus petit côté est attaché sur une membrane ronde & fort dure, qui occupe toute la bâse du nèrf optique à l'endroit où il entre dans l'œil, & ces feüillets sont attachez comme sur des rayons, qui partent

partent du centre de cette membrane. Ils tiennent aussi par un autre côté à un cordon, ou tendon, qui sortant du centre de la bâse va s'attacher au cristallin par le côté vèrs le grand angle de l'œil. Le troisiéme côté de ces feüillets, qui est le plus grand, est flotant dans l'humeur vitrée. Ce muscle est donné aux oiseaux pour tirer le cristallin vèrs le fond de l'œil par le côté qui répond au grand angle avec le cordon ou tendon commun des feuillets de ce muscle, & par là donner à l'œil une position plus perpendiculaire aux rayons des objets qui sont au devant de la tête, sans quoi les oiseaux, de la maniére que leurs yeux sont placez, ne pourroient distinguer les alimens qu'ils doivent prendre par le bèc, ainsi que l'expérience d'une lentille de vèrre opposée obliquement à la lumiére d'une chandelle, & les régles de l'optique le démontrent.

Bourse, ou Bouton, en tèrme de Botanique, est un bouquet de feüilles, ou une fleur qui n'est pas encore épanouïe. *Folliculus.* Voyez Bouton. On appelle aussi *Bourse* généralement tout ce qui sèrt à renfèrmer les graines des plantes lorsqu'elles sont encore sur pied.

Bourse a pasteur, ou tabouret. Ce dèrnier mot est masculin. *Bursa Pastoris.* Plante très-commune, sa racine est un pivot menu, blanc, fibreux, douceâtre d'abord, mais peu de tems après désagréable. Elle jette plusieurs feuilles disposées en rond, couchées sur la tèrre, oblongues, quelquefois entières, le plus souvent découpées sur ses bords plus ou moins profondément comme celles de la dent de lion. La tige qui s'éleve d'entre ces feüilles est haute plus ou moins, assez souvent elle n'excéde pas la hauteur d'un pied. Elle est branchuë, garnie de quelques feüilles beaucoup plus petites que celles du bas. Cette tige & ses branches se tèrminent par des épis de fleurs blanches, composées chacune de quatre pétales soutenuës par un calice à quatre petites feüilles verdâtres. Les fruits qui succédent aux fleurs sont des capsules divisées pèrpendiculairement en deux loges en maniére de gousset, & renfèrment dans chacune de leurs loges quelques semences menuës, arrondies & roussâtres. Ce fruit a quelque rapport à la *bourse* que portent à la campagne les bèrgers; & c'est d'où vient le nom de toute la plante. Le tabouret est astringent, on se sèrt de son eau distillée dans les potions astringentes pour arrêter des pèrtes, calmer des hémorragies, & guerir des dissenteries. Sa décoction a à peu-près les mêmes usages, aussi bien que son suc.

Bourses. s. f. plur. Enveloppe extérieure des testicules. *Scrotum.* Les hernies ou descentes se font dans les *bourses.*

Bourse, veut dire aussi en tèrmes d'Anatomie, Petite vessie. *Vesicula.* La *bourse* du fiel.

BOURSEAU, ou BOURSAUT. s. m. Est un enfaîtement des maisons couvèrtes d'ardoise, qui est de plomb, & qui régne le long du haut du toit. On n'en met plus guères sur les faîtes. Ainsi *Bourseau*, est une moulure ronde sur la panne de brisis d'un comble d'ardoise coupé, qui est recouvèrte de plomb blanchi.

On appelle *Bourseau rond*, cèrtain outil dont les Plombiers se sèrvent pour battre.

BOURSET. s. m. Tèrme de Marine. Voyez Bourcet.

BOURSETTE. s. f. Petite bourse. *Locellus.* Ce mot est bas, & n'est pas même fort en usage.

BOURSIER, iére. s. m. & f. Ouvrier qui fait des bourses. *Loculorum opifex.*

Boursier. s. m. Est un écolier pourvû d'une bourse dans un Collége, & qui est obligé d'assister au sèrvice divin qui s'y fait. *Jus nactus stata attributionis.* Les actions qui s'intentent pour les biens d'un Collége se font au nom du Principal & des *Boursiers.* Voyez les réglemens pour les *boursiers* & pour leur réception dans les mémoires du Clergé Tom. II.

On appelle aussi *Boursiers*, les Notaires & Secretaires du Roi qui sont à la suite de la grande Chancelerie, & qui ont part à la distribution des bourses ordinaires qui sont distinguées des gages.

Boursier, se dit quelquefois pour Trésorier. *Quæstor.* Il y a dans Bèrne quatre Banderets, qui sont les Chèfs de la milice de tout le Canton, & deux *Boursiers*, qui sont les Trésoriers généraux, l'un pour le païs Allemand, & l'autre pour le Roman, ou François, Maty, Corn. On trouve dans les États de la maison des Ducs de Bretagne un Officier qu'ils appelloient *Boursier* d'Espagne. Voyez les Preuv. de l'hist. de Bret. p. 1111. 1186. 1191. 1196. 1207.

C'est aussi dans ce sens qu'on le dit en France dans plusieurs Communautez où on fait *bourse* commune, comme les *Boursiers* des Mesureurs de sel, Mouleurs de bois, &c.

BOURSILLER. v. n. Fournir sa quote part d'une somme nécessaire pour faire quelque chôse qu'on a entrepris, & qui coûte plus qu'on ne s'étoit imaginé. *Pecunias in commune conferre.* On croyoit qu'il ne falloit que tant d'avance pour cette fèrme, mais il a fallu encore que chacun *boursillât.* Les Parroissiens ont *boursillé* pour achever le bâtiment de leur Église.

On le dit aussi de la premiére contribution que l'on fait avec d'autres pour faire quelque chôse à frais communs, quand la contribution de châcun n'est pas grosse. Tous les Écoliers de ce Collége ont *boursillé* pour plaider contre leur Principal. Tous les Métiers *boursillerent* entre eux pour faire chanter le *Te Deum* à la convalescence de Monseigneur fils du Roi.

BOURSIN. s. m. Tèrme de Maçonnerie. C'est une espéce de croûte de tèrre attachée à la pièrre de taille, qui n'est pas encore bien pétrifiée, & qu'il faut retrancher en la taillant, de même que l'aubier à l'égard du bois. *Saxi recrementum.*

BOURSON, ou BOURSERON. s. m. Petite poche attachée à la ceinture du haut-de-chausse, où on met son argent, ou sa bourse. *Locellus.*

BOURSOUFFLER. v. act. Enfler de vent ou d'humidité. *Tumefacere.* On peint les vents avec des visages qui sont *boursoufflez*, qui ont les joües pleines & enflées. Les hydropiques paroissent gros, parce qu'ils sont *boursoufflez* de mauvaises humeurs.

Boursouffler, se dit aussi en parlant des Bouchers qui enflent les viandes en les soufflant, pour les faire paroitre plus belles. *Inflare.*

Boursoufflé, ée. part. pass. & adj. *Tumefactus, tumidus.*

Boursoufflé. s. m. Boursoufflée. s. f.

Ce mot s'employe aussi quelquefois dans le stile bas & comique, pour marquer du mépris. C'est un gros *boursoufflé.* C'est une grosse *boursoufflée.*

On le dit figurément du stile, & du discours. *Inflatus.* Un stile enflé & *boursoufflé* déplaît infiniment aux gens de bon goût. S. Évr.

BOUSARD, ou BOUZARD. Tèrme de Chasse. *Bouzards*, ce sont fientes du cèrf qui sont molles, en forme de bouzées de vaches, dont elles ont pris ce nom, & qu'on nomme autrement fumées. Salnove.

BOUSE. s. f. Fiente de bœufs & de vaches. *Stercus.* On s'en sert contre les piquûres des moûches à miel, & pour résoudre les apostumes.

Le P. Thomassin dérive le mot *bouse* de l'Hébreu *bouts*, qui veut dire *cœnum, lutum, limus, boüe, limon*, mais le mot *bouts* devant que de s'établir en France sous le nom de *bouse*, a passé en Saxe, en Anglétèrre, & dans les Païs-Bas, & c'est de ces quartiers là qu'il nous vient immédiatement, car le même P. Thomassin dit que *cœnum, lutum, boue*, s'appelle en Saxon *vvase*, en Anglois *oose* & *vvoose*, en Flamand *vvase*, d'où sans doute est venu le mot François, vâse, quand il signifie la bouë qui est au fond d'un étang, d'un fossé. M. Huet dit que ce mot vient de *βόλιτον*, qui veut dire la même chôse selon Eustathius. *Fimus bubulus.*

Dans l'Inde on se sèrt de *bouzes* de vaches, comme on se sèrt en plusieurs endroits de tourbes, au lieu de bois pour faire du feu. Cette coutume est fort ancienne dans l'Asie. Tite-Live Liv. XLVIII. ch. 18. dit que dans un païs d'Asie appellé Axyla, parce qu'il n'y avoit point de bois, on brûloit des *bouzes*, ou de la fiente de bœuf.

Salnove dans le Dictionnaire des Chasseurs qu'il a mis à la fin de sa Vénérie Royale dit *Bouzées* de vaches, comme on le peut voir ici au mot *Bousard*; mais l'usage est de dire *bouze.*

Bouse, en tèrmes de Blason, se dit d'une espéce de chantepleure qui sert à puiser de l'eau en Anglétèrre, dont quelques Seigneurs Anglois ont chargé l'Écu de leurs Armes.

BOUSILLAGE. s. m. Construction faite avec de la tèrre & de la boüe. *Constructio lutea.* Les cloisons des cabanes des païsans ne sont faites que de *bousillage.*

Le mot *bousillage*, & les mots *bousiller, bousilleur*, selon le P. Thomassin, ont la même origine que *bouse.*

BOUSILLER. v. act. Faire un mur, une maison avec de la tèrre détrempée, ou avec de la boüe. *Luto construere.*

On dit provèrbialement & par mépris des logis bâtis de mauvais matériaux, & de plusieurs manufactures & besognes malfaites, qu'elles ne sont que *bousillées.*

On dit métaphoriquement *bousiller*, pour gâter, mais dans le stile burlesque.

Sire Apollon dépité contre moi,
De ce qu'avois fait écorne à sa gloire
En le quittant pour suivre une autre loi,
M'en joüa d'une, & par malice noire
Durant la nuit de l'un à l'autre bout
Gâta l'ouvrage, & le bousilla *tout.*

Bousillé, ée. part. & adj. *Luto constructus.*

BOUSILLEUR. s. m. Maçon de campagne qui bâtit de tèrre & de boüe. *Structor luteus.* On le dit aussi des mauvais Maçons de la ville, & des mauvais ouvriers qui gâtent tout. *Imperitus opifex.*

fex. Cet ouvrier ne fait rien qui vaille, ce n'est qu'un *boufilleur.*

BOUSIN. f. m. Tèrme de Maçonnerie. C'est le dessus des pièrres qui sortent de la carrière, & qu'il faut abattre en les taillant, & en les équarrissant; car ce n'est qu'un lit, ou une couche de tèrre qui n'est pas encore pétrifiée. *Saxi recrementum.* On dit aussi *boursin.*

BOUSSOIR. f. m. Tèrme de Marine & de Charpenterie. Les *boussoirs* sont deux piéces de bois, dont une partie est posée & attachée au dessus du château d'avant vèrs la prouë, tant à stribord, qu'à bas-bord, & le reste saillant hors du navire sért à lever les ancres. *Tignum tollendis ancoris aptum.* CARON.

BOUSSOLE. f. f. Autrement *Compas*, ou *Cadran de mèr.* C'est une boëte où il y a une aiguille aimantée qui se tourne toûjours vers les pôles, à la reserve de quelque déclinaison qu'elle fait en divers endroits. *Pyxis nautica.* Le cèrcle de carte que la *Boussole* soutient est divisé d'abord en 360 degrez, & au dessous en 32 parties, qui marquent les 32 *aires* ou *traits* de vent, qu'on appelle aussi *pointes.* La *Boussole* qui est en usage à terre, a l'aiguille aimantée, portée sur le pivot, & la rôse des vents est tracée au fond de la boëte. Jean Gira, ou Goya, que quelques-uns nomment *Flavio de Melphe*, ou *Flavio Gioia*, Napolitain, l'inventa, dit-on, vers l'an 1302. & de-là vient que la tèrre de Principato, qui fait partie du Royaume de Naples, dont il étoit originaire, a pris pour ses Armes une *boussole.* Quelques-uns croyent que Marc Paul Vénitien ayant voyagé en la Chine, en rapporta l'invention vers l'an 1260. & ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'on s'en sèrvoit au commencement de la même façon que font encore les Chinois, qui la font flotter sur un petit morceau de liége. Ils disent que leur Empereur Chiningus, qui étoit un grand Astrologue, en avoit la connoissance 1120 ans devant JESUS-CHRIST. Mais Fauchet rapporte des vers de Guyot de Provins qui vivoit en France vers l'an 1200. lequel en fait mention sous le nom de *la marinette*, ou *pierre mariniere*: ce qui fait voir qu'on la connoissoit en France avant le Vénitien & le Melphitain. La fleur de lis que toutes les nations mettent sur la rôse au point du Nord, montre que les François l'ont inventée, ou l'ont mise dans sa pèrfection. Un Suédois qui fit en 1699. une dissèrtation sur la *boussole*, *De Pyxide Magneticâ, seu ut vocant, Compasso Nautico, Upsal.* prétend que les anciens Suédois en ont eû quelque connoissance.

L'aiguille de la *boussole* doit être faite d'une platine fort mince de bon acier en forme de losange, & vuidée ensorte, qu'il n'en reste que les extrémitez, & un diamétre au milieu, sur lequel la chapelle doit être appuyée. Pour l'animer, il la faut faire toucher par une pièrre d'aimant fort généreuse; & la partie qu'on veut faire tourner au Nord, doit être touchée par le pôle du Sud de la pièrre: & au contraire, celle qu'on veut faire tourner au Sud, doit être touchée au côté de l'aiman, qu'on appelle le Nord. On peut faire aussi une *boussole* sans aiman, par le moyen d'une petite aiguille de fèr délicatement pôsée sur l'eau, ou suspenduë en l'air; car elle se tournera au Midi. De même une aiguille chauffée au feu, & qu'on laisse refroidir sur une ligne du Midi, acquiert la vertu de la *boussole*, & se tourne vers les pôles. On fait aussi des cadrans, des graphométres avec des *boussoles*, ou des aiguilles aimantées. L'aiguille de la *boussole* a beaucoup de variation vèrs le Cap de Bonne Espérance. Elle nordoüeste de 18 degrez à la vûë de Zocotora. Sur le grand Banc sa variation est de 22 degrez 30 minutes. Il faut remarquer que l'aiguille laquelle est en équilibre avant qu'elle soit aimantée, pèrd cet équilibre lorsqu'elle est touchée de l'aiman. Au deçà de la Ligne, la pointe qui regarde le pôle septentrional est inclinée vers la tèrre, & le contraire arrive dès qu'on a passé la Ligne. Mais sous la Ligne l'aiguille demeure en équilibre. DAL. Guillaume Denys, Professeur d'Hydrographie à Dieppe, a fait un Traité exprès de la variation de l'aiguille aimantée, ou *boussole.* Les Chinois divisent la *boussole* en 24 parties seulement, au lieu que nous y en marquons 32. P. LE COMTE.

Ce mot vient du Latin *buxula*, parce qu'elle ressemble à une boëte. MÉNAGE. Pasquier dit qu'on l'appelle *cadran*, à cause qu'elle est mise dans une boëte quarrée. On appelle *boussole affolée*, celle dont l'aiguille est défectueuse, à cause qu'elle a été frottée d'un aiman qui ne lui a point donné sa véritable direction. La *boussole* nous donne la connoissance du nouveau Monde, & elle lie le peuple de la tèrre par le commèrce. NICOL.

On appelle *Boussole de cadran*, une boëte avec une éguille au centre du cadran, pour montrer l'heure & les parties du monde.

BOUT. f. m. Ce qui tèrmine une quantité étenduë. *Extremum, extrema pars, extremitas.* Il a couru la ville d'un *bout* à l'autre. C'est-là le *bout* de mon héritage. Il faut attacher ces deux étoffes *bout à bout.* Il est au *bout* de la carrière.

Ménage dérive ce mot de *bod*, qui est un mot Celtique, signifiant le *fond*, *l'extrémité.* Du Cange tient que *bout* & *bouton* sont venus de *botones* & *botontinos*: c'est ainsi que les anciens appelloient ces *mottes*, & élevations de tèrre, dont les Arpenteurs se sèrvoient pour marquer les bornes & les extrémitez des héritages. Chorier prétend qu'il nous vient de *bod*, ancien mot Allebrogique, c'est-à-dire, Celtique. *Bodincum*, dit-il, signifie ce qui est sans fond, & le mot de *bout* en est venu, *inc* signifioit *sans*, & *bod*, *bout*, ce qui étoit appliqué autant à ce qui n'avoit point de fond, qu'à ce qui n'avoit point de *bout.*

BOUT, signifie aussi, la fin, l'extrémité d'une chôse: ce qui est le dèrnier en quelque chôse, ce qui la finit. *Finis.* La chicane a tant de longueurs, qu'on ne voit jamais le *bout*, la fin d'un procès. Le Sèrmon a été si long, que je n'en croyois jamais voir le *bout.* Je veux voir jusqu'au *bout*, si vous aurez la hardiesse de me trahir. MOL. Un esprit pénétrant voit d'abord le *bout* de toutes chôses. S. ÉVR. Au *bout* des soixante jours, ils se rendirent. VAUG. Je vous prie de croire que je poursuivrai mon droit jusques au *bout.* PORT-R. Cet homme auroit-il un million d'or, il en trouveroit le *bout.* Je vous prie d'écouter mes raisons jusqu'au *bout.*

BOUT, signifie encore, un sens, un côté. Ce Juge en interrogeant ce criminel l'a pris par tous les *bouts*, par tous les côtez, il n'en a pû tirer aucun éclaircissement. *Undique.*

BOUT, se dit aussi d'une petite partie, ou d'un reste de quelque chôse, & qui approche de ses extrémitez. *Particula.* J'ai besoin d'un *bout* de corde, d'un *bout* de fil. Un *bout* de chandelle. Il n'a pû entendre qu'un *bout* de Messe.

On appelle le haut *bout*, *Princeps, summus locus*; le bas *bout*, *Postremus, imus locus*, dans les séances & cérémonies, où les rangs sont distinguez, les places les plus ou les moins honorables. Faire le bas *bout* à une table, c'est selon Mezerai, y être assis le dèrnier. Les ambitieux veulent toûjours tenir le haut *bout* par tout. L'Évangile apprend aux humbles à prendre toûjours le bas *bout.* Ronsard introduit le Géant Phovere faisant cette promesse à Kisle sa cavalle, dans son Ode sur la bataille de Lens.

Je doublerai pour telle récompense
En tes vieux ans ton soin & ta dépense;
Seule au haut bout *je te ferai loger,*
De mon étable . . . .

Sarazin dans la Préface de son Ode sur la bataille de Lens, a blâmé avec raison Ronsard, d'avoir imité en cela les Anciens. Nos mœurs & nôtre goût ne souffrent plus ces sortes de discours dans des piéces sérieuses.

On nomme figurément le *bout* du monde, une chôse très-éloignée. *Extrema pars.* Il s'est allé loger au *bout* du monde, à l'autre *bout* de la ville. Il est allé au *bout* du monde; pour dire, Il est allé faire un voyage de long cours en un païs fort éloigné.

En tèrme de Marine, on dit, Avoir vent de *bout*; pour dire, Avoir vent contraire, ou le vent par proüe; *adversum ventum experiri*, & Aller de *bout* au vent; pour dire, Aller contre le vent, *Adverso vento navigare.* On dit aussi, Aborder un vaisseau de *bout* au corps; pour dire, Lui mettre l'éperon dans le flanc. On dit aussi, Filer le câble *bout pour bout*; pour dire, Le lâcher entièrement, & l'abandonner avec son ancre. On appelle aussi, en tèrmes de Marine, *bout de vèrgue*, la partie de la vèrgue qui excéde la longueur de la voile, & qui sért quand on prend les ris. On appelle aussi, *Bout de lof*, ou *Bout-lof*, une piéce de bois ronde ou à pans, qu'on met au devant des vaisseaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle sért à tenir les armures de misaine.

BOUT, se joint encore à plusieurs mots où il change de signification.

BOUT D'AILES, sont les plumes qui sont au *bout* des aîles des oiseaux. *Penna.* On se sért des *bouts d'ailes* pour écrire. Il y en a même qui les aiment mieux que les autres; parce qu'elles sont plus fermes.

BOUT DE L'AN, est un Sèrvice qu'on fait faire solennellement pour un deffunt au *bout* de l'année de sa mort, après lequel on quitte le deüil qu'on portoit de lui. *Anniversaria demortui parentalia.*

BOUT D'ARGENT, BOUT D'YVOIRE, ou d'autre matière, est une garniture qu'on met au *bout* d'une canne pour s'appuyer, ou d'un bâton de commandement. *Caput.*

On appelle aussi *bout* chez les Tireurs d'or, un morceau d'argent doré qu'ils passent par la filière, pour faire des filets d'or & d'argent.

BOUT, est aussi un tèrme de Ceinturier. Il signifie une petite plaque d'argent que l'on met au bout des boucles d'un baudrier, afin de leur donner plus de grâce.

On appelle aussi un bâton à deux *bouts*, un bâton garni de deux fèrs pointus par les *bouts*, *Utrinque præfixus*, qui est une bonne arme défensive & offensive quand on la sçait bien manier.

Bout de fleuret, eſt un bouton de cuir rembourré dont on garnit l'extrémité des fleurets, afin qu'en eſcrimant ils n'offenſent perſonne. *Globulus.*

Bout de mammelle, eſt la petite fraiſe, ou bouton, qui ſert à donner à teter aux enfans. *Papula.* Cet enfant n'a pas encore pû prendre le *bout*. On dit auſſi, Le *bout* de l'oreille, le *bout* du nez. On dit encore, Toucher quelque chôſe du *bout* du doigt. *Extremis digitis.* Goûter quelque chôſe du *bout* des lévres. *Primoribus labris.*

Bout de manches, eſt une petite manchette que les gens modeſtes, ou en grand deüil, font coudre aux éxtrémitez des manches de leur pourpoint, ou de leur ſoutane.

On dit auſſi, qu'une garniſon eſt ſortie la mèche allumée par les deux *bouts*: ce qui eſt une des conditions d'une capitulation honorable.

Bout portant, ſe dit en tèrmes de Guèrre, des coups qu'on tire à brûle pourpoint, qui ne manquent point, comme ſi le *bout* de l'arme à feu portoit ſur le pourpoint. *Admota proximè catapulta.*

Bouts-rimez, en tèrmes de Poëſie, ſont des rimes diſpoſées par ordre, qu'on donne à un Poëte avec un ſujet, ſur lequel il eſt obligé de faire des vèrs en ſe ſervant des mêmes mots & dans le même ordre. *Extrema Rithmica.* L'extravagance d'un Poëte, nommé Du Lot, donna lieu à cette invention, vèrs l'année 1649. On choiſiſſoit des rimes bizarres, & qui ont le moins de rapport enſemble, & chacun ſe picquoit de les remplir heureuſement. Au jugement des plus fins, ces rimes bizarres ſont bien ſouvent celles qui embarraſſent le moins, & qui fourniſſent le plus de chôſes nouvelles & ſurprenantes, pour ce ſtile folâtre & burleſque. Sarraſin a fait un Poëme qu'il a intitulé, *La défaite des Bouts-rimez.*

On propoſe quelquefois pour éxercer les petits vèrſificateurs quatorze rimes priſes au hazard, & rangées à la façon de celles d'un ſonnet, & c'eſt ce qu'on nomme des *bouts-rimez*, que l'on remplit en faiſant un vèrs pour chaque rime. Ce ſeroit ſans doute la plus miſérable de toutes les occupations, & c'eſt même un aſſez méchant divertiſſement, mais qui revient à la mode de tems en tems. Il y fut particulièrement à la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. Meſſieurs les Lantèrniſtes de Toulouſe ont trouvé le ſecret de relever de nos jours les *bouts-rimez* par un grand ſujet; car ils en propoſent toutes les années pour être remplis à la gloire du Roi, & le ſonnet victorieux eſt recompenſé par une belle médaille d'argent. P. Mourgues. Il faut obſèrver trois chôſes dans les *bouts-rimez*. 1°, Que les rimes ſoient toutes bizarres. 2°, Qu'il ne ſoit pas pèrmis de les alterer en leur ſubſtituant des tèrmes ordinaires. 3°, Qu'on en détèrmine le ſujet. Id. Voici un éxemple de *bouts-rimez*, qui furent propoſez par l'Académie de Toulouſe, pour être remplis à la loüange du Roi, & que le P. Commire remplit ainſi,

Tout eſt grand dans le Roi, l'aſpect ſeul de ſon . . buſte
Rend nos fiers ennemis plus froids que des . . glaçons.
Et Guillaume n'attend que le tems des . . moiſſons
Pour ſe voir ſuccomber ſous un bras ſi . . . robuſte.
Qu'on ne nous vante plus les miracles d' . . . Auguſte,
Loüis de bien régner lui feroit des . . . leçons.
Horace en vain l'égale aux Dieux dans ſes . . . chanſons,
Moins que n'eſt mon Héros il étoit ſage & . . juſte.
Modeſte ſans foibleſſe, & ferme ſans . . . orgueïl,
Tandis qu'aux gens de bien il fait un doux . . accueïl,
Contre l'impiété ſes loix ſervent de . . . . guide:
Et ſeul de tout l'Etat conduiſant les . . . reſſorts,
Par le charme ſecret des grâces qu'il . . . prodigue,
Du Prince & des ſujets il forme les . . . accords.

BOUT-RIMEUR. ſ. m. Celui qui fait des bouts-rimez, qui en a fait, qui en ſçait faire.

De favori de Mars, de nourriſſon des Muſes,
De Bout-rimeur *charmant plein de grâces infuſes.*

Bout saigneux, eſt l'éxtrémité d'un quartier de veau, ou de mouton, du côté de la gorge, où il demeure toûjours du ſang de ces animaux quand on les tuë. *Jugulum.*

On dit auſſi *Bout ſaigneux* de bœuf. Le *bout ſaigneux* de bœuf mis au pot fait un très-bon potage. Chomel. Le *bout ſaigneux* de bœuf ſe mange auſſi en haricots avec des navets, & ſe fait en le coupant par morceaux, & le faiſant cuire avec de l'eau, du ſel, du poivre, des oignons, & des clous de girofle, puis l'ôtant de ce boüillon on le paſſe au roux avec du lard, après quoi on le met égouter, puis ayant préparé un coulis avec les navets, on le jette deſſus cette piéce de bœuf qui eſt dans un plat, & qu'on ſèrt de cette manière. Id.

Bout de soulier, ſe dit des piéces que les Savetiers mettent aux deux éxtrémitez des ſouliers des pauvres gens, pour les faire durer plus long-tems.

On appelle en tèrmes de Couvreurs, une remanie à *bout*, la rechèrche d'un toit, d'une couvèrture, pour y mettre les tuiles ou les lattes aux endroits où il en manque.

On le dit auſſi advèrbialement en ces phrâſes, De *bout* en *bout*; pour dire, Entièrement. *Omninò, penitùs.* Au *bout* du compte; pour dire, A la fin. *Ad extremum.* Venir à *bout*, Achever heureuſement une affaire. *Perficere, propoſitum aſſequi.* Tous ſes efforts ne pûrent venir à *bout* de dompter cet eſprit ſupèrbe. Ablanc. Pouſſer à *bout* quelqu'un, le mettre à *bout*; pour dire, le tourmenter, le réduire à l'éxtrémité. Mettre ſa patience à *bout*, l'obliger à ſe mettre en colère. *Aliquem vehementiùs inſectari.* Pouſſer une femme à *bout*; c'eſt la porter au crime. L'amour plus fort que tout, ſçait pouſſer la ſageſſe à *bout*. Il eſt à *bout*; pour dire, Il ne ſçait que devenir, il n'a pas de quoi ſubſiſter. On dit auſſi, qu'un Fèrmier eſt à *bout* d'une fèrme; pour dire, que ſon bail eſt expiré. On dit en tèrmes de Manége, qu'un cheval eſt à *bout*, quand il eſt outré par le travail. On dit auſſi, Coudre *bout* à *bout*; pour dire, Joindre les deux *bouts* enſemble.

Bout, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Au *bout* de l'aune faut le drap; pour dire, Il faut prendre d'une chôſe tout ce qu'on en peut tirer. On dit qu'un homme s'eſt mis ſur le bon *bout*; pour dire, qu'il eſt bien vêtu, bien équippé. On dit auſſi, Le *bout* de la ruë fait le coin. On dit, qu'un homme eſt au *bout* de ſon rollet, quand il ne ſçait plus que dire, ni que faire, en quelque diſcours qu'il a commencé, en quelque affaire qu'il a entrepriſe. On dit en ce ſens, Au *bout* de ſes ruſes, de ſes fineſſes. On dit, qu'un homme manque à châque *bout* de champ; pour dire, à toute heure. On dit auſſi, quand un homme héſite, ou demeure en parlant, Aportez un *bout* de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire. On dit auſſi en ce ſens, qu'il a une chôſe ſur le *bout* de la langue, lorſqu'il la ſçait bien, mais qu'il ne s'en peut ſouvenir à point nommé. On dit au contraire, qu'un écolier ſçait ſa leçon ſur le *bout* du doigt, quand il la ſçait fort bien pour la dire par cœur. On dit, qu'une chôſe eſt demeurée au *bout* de la plume; pour dire, qu'on a oublié de l'écrire. On dit, Tenir le bon *bout* de ſon côté; pour dire, Conſèrver toûjours l'avantage de la poſſeſſion de quelque chôſe; & qu'un autre ne l'aura que par le bon *bout*; pour dire, après avoir bien plaidé & conteſté. On dit, qu'un homme brûle ſa chandelle par les deux *bouts*, lorſqu'il eſt mauvais ménager, qu'il fait des dépenſes de pluſieurs natures, qu'il jouë de ſon côté, & ſa femme de l'autre. On dit encore, qu'il faut finir par un *bout*; pour dire, qu'il faut mourir d'une façon ou d'autre. Il faut écouter juſqu'au *bout*; & puis dire, *amen*; pour dire, qu'il ne faut pas interrompre mal-à-propos, ni répondre à une perſonne, qu'on n'ait ſçû tout ce qu'elle veut dire. On dit auſſi d'une chôſe qui eſt proche, ſoit à l'égard du tems, ou du lieu, qu'on y touche du *bout* du doigt. Ainſi on dit à la Septuagéſime, que le Carême eſt proche, qu'on y touche du *bout* du doigt. On dit auſſi, C'eſt tout le *bout* du monde; pour dire, le plus haut point où on puiſſe parvenir. Si vous trouvez dix mille écus de vôtre maiſon, c'eſt tout le *bout* du monde. On dit auſſi, mais baſſement, du par deſſus ou revenant bon de quelque affaire, Il y a cent écus à gagner, & haye au *bout*.

BOUTADE. ſ. f. Caprice, tranſport d'eſprit ſans raiſon, & avec impétuoſité. *Præceps animi impetus.* Il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part. Ce Poëte a des *boutades* où il paroit beaucoup d'eſprit. Cet emporté eſt dangereux dans ſes fougues, dans ſes *boutades*. La plûpart des bons ouvriers ne travaillent que par caprice, & par *boutade*. Toute ſa fidélité ſe réduit à quelque *boutade* de tendreſſe, & à deux ou trois accès de déſeſpoir. Ce mot ſignifioit autrefois, Effort, impulſion; ou, ſelon le vieux ſtile, une boutée; & l'un & l'autre viennent de *bouter*, qui vouloit dire *pouſſer*.

BOUTADEUX. ſubſt. m. BOUTADEUSE. ſ. f. Celui, ou celle qui n'agit que par boutade. *Ingenio præceps.* Il eſt vieux, & ne ſe dit qu'en mauvaiſe part. On s'en peut encore ſèrvir en riant.

BOUTADE. ſ. m. Droit que quelques Seigneurs ont en Bèrry de prendre cinq pintes de vin de la meſure des lieux où ce droit eſt établi, ou la ſomme pour châcune pinte, pour chaque tonneau ou poinçon de vin, tant grand que demi, que les habitans de ces lieux vendent en gros ou en détail, ou qu'ils achètent pour le revendre. Galland.

BOUTANE. ſ. f. Etoffe qui ſe fait à Montpellier. *Panni ſpecies.* L'on fait des futaines & *boutanes* blanches à Montpellier fort belles, dont les filles & les femmes vont quaſi toutes vêtuës, principalement en été. Catel, *hiſt. de Lang. p.* 47.

BOUTANT. adj. Tèrme d'Architecture. Un arc-*boutant*, c'eſt une arcade qui appuye une voûte élevée, & qui eſt elle-même appuyée ſur une forte muraille de maçonnerie. *Anteris, eriſma.* Pilier

Pilier *boutant*, est une grosse chaîne de pièrre, qui est faite pour appuyer une muraille, une tèrrasse, une voûte. On fait aussi des arcs-*boutans* avec des pièces de bois qui poussent, & qui arcboutent.

On appelle aussi arc-*boutant* d'un carosse, le morceau de fèr qui soutient les moutons tant en dedans qu'en dehors.

On le dit aussi au figuré de ceux qui soutiennent, qui protégent une affaire, un parti. *Propugnacula, præsidia, columina.* Ce Minis-tre est un des principaux arcs-*boutans* de l'État.

BOUTARGUE. s. f. Mèts qu'on prépare pour éxciter à boire. Ce sont des œufs de poisson salez. *Salsamenta piscium.* Les Provençaux appellent *boutargues*, des œufs de muge confits avec de l'huile & du vinaigre, ou des œufs de poisson salé & séché, qui viennent d'Égypte.

Ménage dérive ce mot du Grèc ὠτάριχα.

BOUTE. s. f. Tèrme de Marine. C'est la moitié d'un tonneau en manière de baquet. *Cuppa minor, cuppula.* Il sert à mettre le breuvage qui est destiné chaque jour à l'équipage. On l'appelle aussi *baille*.

Boutes, sont aussi de grandes futailles où l'on met l'eau douce que l'on embarque en faisant voyage. *Dolia.*

BOUTÉ. adj. Tèrme de Manége, qui se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne : ce qui arrive souvent aux chevaux court jointez.

BOUTÉE. s. f. Tèrme d'Architecture, qui se dit des ouvrages qu'on fait pour soutenir la poussée d'une voûte, d'une tèrrasse. *Anteris.* Il faut de fortes *boutées* pour résister à la poussée des voûtes des grandes Églises.

Boute-en-train. s. m. Qui pousse, qui éxcite, qui donne l'éxemple. *Dux, exemplum, incitator.* Pour se divèrtir il faut un *boute-en-train*, qui lie la partie, qui éxcite, qui entraîne les autres.

> *Chaque Ville à son* Boute-en-train,
> *Qui veut rire, quoiqu'il en coûte ;*
> *Nous l'avons vû par le chemin*
> *Dans les Villes de nôtre route ;*
> Boute-en-train *de Chateauthierry,*
> *C'est la Dame de Vassigny.*

BOUTE-FEU. s. m. Officier d'Artillerie qui met le feu au canon. *Qui ignem tormento subjicit.* On appelle aussi du même nom la hampe, ou le bâton garni d'un sèrpentin dans lequel on passe la mèche, & avec lequel on y met le feu.

Boute-feu, est aussi un incendiaire, qui par malice, ou par vengeance, met le feu à quelque maison. *Incendiarius.* Il commanda de tuer tous les *boute-feux*. Ablanc.

Boute-feu, se dit figurément de ceux qui suscitent des séditions, des guèrres civiles, qui mettent des dissentions entre les Princes, ou les particuliers, & qui donnent occasion aux guèrres & aux procès. *Seditionis auctor, fax.* Les yeux sont les *boute-feux* de la concupiscence.

Boute-hors. s. m. Facilité d'éxprimer ses pensées ; de faire connoître son mérite & son sçavoir dans les compagnies. *Expedita & profluens in dicendo celeritas.* Il y a bien des Sçavans qu'on n'estime pas, parce qu'ils n'ont point de *boute-hors*. Ce mot est bas en ce sens.

On dit provèrbialement que des gens joüent à *boute-hors*, lorsqu'ils sont concurrens en faveur, & qu'ils tâchent à se détruire l'un l'autre. *Expulsio.*

Boute-hors. Tèrme de Marine. Ce sont des brins de bois ou petites vèrgues qu'on ajoûte par des anneaux de fèr aux grandes vèrgues, pour porter des bonnettes ou coutelas lorsqu'on veut faire diligence. On appelle aussi *boute-hors*, ou défenses, de longues pièces de bois qu'on met en saillie hors le vaisseau pour empêcher l'abordage d'un brûlot, ou que les vaisseaux ne s'endommagent en se heurtant les uns contre les autres. *Boute-hors* se dit encore d'un petit mât qui sèrt à la machine à mâter, pour mettre les chouquets & les hunes en leur place.

Boute-selle. s. m. Tèrme de guèrre, qui est le signal qu'on donne aux Cavaliers pour seller les chevaux. *Signum buccinæ equitibus datum ut equos inscendant.* On dit aussi, la levée du *boute-selle*, qui est le second signal.

BOUTE TOUT CUIRE. s. m. Goulu, goinfre, sans souci, qui s'accommode de tout, débauché ; qui n'est point dégoûté, qui mange tout ce qu'il trouve. *Ganeo, helluo.* Ce mot signifie un homme qui boute tout cuire, c'est-à-dire, qui met tout cuire.

BOUTEILLAGE. s. m. Ancien droit que les Bretons payoient à leurs Seigneurs sur le vin, & sur tous les autres breuvages. *Vectigal vinarium.* Le droit de *bouteillage* étoit un des plus considérables. Les Seigneurs levoient de grands droits sur la vente du vin, & de tous les autres breuvages, comme la cèrvoise, le medon, ou hydromel, le piment & le cidre. Lobineau. Outre les vins étrangers, la Province avoit les siens, il y avoit des vignes en plusieurs lieux plus propres à fournir du bois, du glan, & du charbon, que du vin ; cependant les Seigneurs de ces lieux n'étoient pas ceux qui fissent le moins valoir leur droit de *bouteillage*. Id. Les anciens titres appellent ce droit en Latin *Potagium, Buticulatio, Boutelagium, & Botellagium.* Les plus anciens de ces titres sont du XII[e] siécle. Le P. Lobineau, *hist. de Bret. T. II. p. 133.* remarque que le *bouteillage* de Dôle étoit de 12. sols par barrique de vin.

BOUTEILLE. s. f. Vaisseau portatif destiné à contenir quelque liqueur. *Ampulla, lagena.* Il s'en fait de différentes figures, matière, & capacité. Une *bouteille* de rossolis. Une *bouteille* d'encre. Une *bouteille* de muscat. On a tiré ce vin par *bouteilles*, on l'a transporté par *bouteilles*. Il est défendu par les Ordonnances de la ville de vendre du vin en détail dans des *bouteilles*, mais seulement dans des pots d'étain, marquez & étalonnez.

Ce mot vient de *buticula* diminutif de *butta*, d'où les Italiens ont fait *botte*, & qui signifie la même chôse. Ménage. Les Bollandistes *Mart. T. I. p. 191.* le tirent du Latin *buta*, ou *buttomus*, qui se trouve dans Anastase le Bibliothécaire *April. T. II. p. 828.* Dans le Procès des miracles du B. Simon Religieux Augustin de Todi en Italie, on trouve *bottaglia* au même sens. Le P. Papebrok sur les loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque, *Acta SS. Junii T. III. p. XVI. E.* dit que l'on a dit *botella*, ou *buticula*, diminutif de *bota*, qui signifie, vâse, coupe ; que les Allemans en cet fait *pot*, auquel ils donnent néanmoins une signification plus étenduë, le prenant pour *olla*, marmitte, vâse où l'on fait cuire la viande. Nous en usons de même, comme on le vèrra au mot Pot. On trouve encore *buttis*, *Acta SS. Jun. T. III. p. 457. B.*

On trouve aussi en Grèc moderne βῦτις, βυτλίον, & βύτζιον, & βύτις dans le Mathématicien Héron, qui dit que βύτις est un vâse qui a par en haut 6 pieds de diamètre, & 8 par en bas. On dit que les Provençaux disent aussi *boute*, & les Italiens *botte*, comme l'a remarqué le Père Poussine dans ses *observ. Pachym. L. I.* au mot βοῦτζον, que Pachymère, selon lui, a fait de ce mot Italien, qui approche de *Butzi* dans sa prononciation, Pachymère prend βούτζον pour une barrique, à ce qu'il paroît très-vraisemblablement au même Père Poussine.

Bouteille, se dit particulièrement du vin qui est contenu dans la *bouteille*. Bacchus est appellé le Dieu des *bouteilles*. On a bû à ce repas trente *bouteilles*.

Boire *bouteille*, ou vuider *bouteille*, boire *bouteille* ensemble. C'est faire un repas ensemble. Quand est-ce que nous boirons *bouteille* ensemble ? Cette expression est populaire, mais fort ordinaire. Le Général Waldek disoit dans la chanson sur la bataille de Fleurus,

> *Dans peu de tems, dans peu de tems,*
> *Compagnons, pour vuider* bouteille,
> *C'est dans Paris que je vous rends.*

Bouteille, se dit aussi des ébullitions d'eau, qui sont de petites empoulles sur sa surface, comme quand il pleut, quand on savonne, quand le pot bout, ou quand on souffle quelque liqueur onctueuse par un chalumeau.

Bouteille, se dit aussi au Collége, des fautes, des solécismes qu'on fait, soit en parlant, soit en écrivant. *Mendum, erratum.*

Bouteille, en tèrmes de Marine, se dit des saillies qui sont au côté du vaisseau au lieu de galeries, qui sont défenduës par la nouvelle Ordonnance. Elles ont deux pieds & demi au plus de large, & sont conduites depuis les sabords de sainte Barbe jusqu'au couronnement, & sont ouvèrtes en dedans des chambres.

On dit provèrbialement, quand un homme yvre a fait quelque crime, qu'on pardonne au vin, mais que l'on pend la *bouteille*. On dit aussi, quand il a quelque bouton ou rougeur au visage, que c'est un coup de *bouteille*. On dit aussi d'un niais, d'un ignorant, qu'il n'a jamais rien vû que par le trou d'une *bouteille*. On dit aussi, quand on mange un morceau après avoir bû, que c'est pour boucher la *bouteille*.

BOUTEILLER. Voyez. BOUTILLIER.

BOUTER. v. a. qui est vieux & très mauvais, mais qui se dit néanmoins encore par les païsans & par le peuple, & qui signifie, Mettre. *Ponere, locare.* *Boutez* vous là ; c'est à dire, mettez vous là. Je *bouterai* ma fille en sèrvice ; Je mettrai. L'impératif *boute* sèrt à éxciter, à pousser quelqu'un à faire, à continuer quelque chôse, & se dit dans le même sens que va, pousse, avance, continuë. Ainsi quand Naudé fait dire à Mascurat, Mais pendant cela (que je lis) si tu n'obsèrve le dentisticium .... je n'y trouverai pas mon compte. Saint Ange répond, *Boute, Boute*, si je grugge pendant la lecture, ce ne sera que pour m'empêcher de dormir. Tout cela est bien bas. Cependant le mot *bouter* forme plusieurs dictions qui sont encore en usage, comme on l'a vû ci-des-

sus en Boute en train, Boutefeu, Boute-hors, Bouteselle, Boute tout cuire; Ablancourt s'est servi de *boute, boute*; pour dire fais, fais. Comme si on disoit en Latin *age, age*.

En termes de Marine, on dit *bouter* de lof; pour dire Bouliner, venir au vent, prendre l'avantage du vent. On dit aussi *bouter* à l'eau, quand on fait sortir un bateau du port.

En terme de Vénerie on dit *bouter* la bête; pour dire la lancer.

Du Cange dérive ce mot de *butare*, qui s'est dit dans la basse Latinité. Seroit-ce de là que s'est fait dans le Grèc moderne βυτίζειν, plonger, mettre dans l'eau, & Βυτίστης, nom d'un Officier de l'Eglise Grécque, dont l'office étoit dans la Cérémonie du baptême de plonger, ou de mettre dans l'eau le baptisé. Ces mots ont bien tourmenté le P. Goar. Ne sont-ce pas plûtôt des corruptions de Βαπτίζω, & Βαπτίστης. Βαπλίζω, Βαδτίζω, Βαυτίζω, Βουτίζω, & *bouter*, viendroit-il de là?

BOUTEROLLE. s. f. C'est la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne le përce. *Extrema acinacis vaginæ munimentum*. Une *bouterolle* de fër, d'argent.

Ce mot vient de *bouts a reoles*, emprunté des Espagnols, qui nomment ainsi les bouts des fourreaux & des gardes d'épée arrondis. C'est une piéce qu'on trouve quelquefois dans les Armoiries.

BOUTEROLLE, est aussi une fente de clef par ou passe le roüet, ou les gardes d'une sërrure.

BOUTEROLLE, est aussi un outil ou poinçon rond qui sërt à graver sur les pièrres dures.

BOUTEUX, ou BOUT DE QUEVRE. Tërme de Marine. C'est un petit filet attaché à un bâton fourchu, que les Pêcheurs poussent devant eux sur les sables. On s'en sërt sur les côtes de l'Océan, pour prendre une espéce d'écrevisse, appellée *crevete*, ou *salicot*.

BOUTILLIER. s. m. Grand Échanson chez le Roi. *Supremus vini dispensandi minister*. Le Grand *Boutillier* de France. Ce mot ne se dit que dans cette phrâse. M. le Gendre & d'autres encore écrivent *Bouteiller*. Le *Bouteiller* étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche. LE GENDRE.

Bouteiller vient de *Buticularius*, formé, selon les Bollandistes, *Mart. T. I. p.* 191. *E.* de *buto*, ou *buttonus*, qui se trouve dans Anastase le Bibliothécaire, pour signifier un vâse, une bouteille; & d'où l'on a formé *butica*, & *buticula*, aussi bien que *Butellarius*, & *Buticularius*, dont Hincmare & d'autres se sont servis. Ce mot vient de *Buticularius*, que l'on trouve dans la basse latinité. Dans un acte du XII^e^ siécle où est le cachet du *Bouteiller* du Roi Louïs VII. il y a *Signum Guidonis Buticularii*. Voyez *Act. SS. Maii T. VI. p.* 822. *C.* Voyez aussi les loix Palatines de Jacques II. Royer Majorque au titre *de Botellario majori*, à la tête du III^e^ Tome des *Acta SS. Junii*. Les Flamands disent *Butelier*, & les Bollandistes prétendent que le nom *Butelgio*, qui se trouve dans la vie de Charles le Bon Comte de Flandres, est la même chôse que *Buticularius*.

Le *Bouteiller* étoit un des cinq grands Officiers de France qui signoit dans toutes les Patentes des Rois, ou du moins étoit present à leur expédition. Il avoit séance entre les Princes, & disputoit le pas au Connétable. Du Tillet Rec. des R. de F. p. 397. cite un Arrêt datté 1224. qui donne au *Bouteillier* assistance & opinion en la Cour des Pairs de France pour jugement des Pairs. Le grand *Bouteiller* prétendoit avoir le droit de présider à la Chambre des Comptes. On trouve en effet sur les Registres de cette Chambre de l'an 1397. que J. de Bourbon G. *Bouteiller* de France y fut reçu comme Prémier Président. Depuis cette Charge fut annexée par édit du Roi à celle de G. *Bouteiller*. Mais ce droit s'éteignit, soit par la négligence du G. *Bouteiller*, soit par l'autorité du Roi. Du Tillet cite p. 408. fait mention d'une Ordonnance que le *Bouteillier* de France soit (à cause de son office) l'un des deux Présidents en la Chambre des Comptes; mais il ne dit pas Prémier Président. Le titre de G. *Bouteiller* s'est aboli aussi, & l'on y a substitué la charge de Grand Échanson. Voyez Fauchet & Favyn.

BOUTIQUE. s. f. Lieu où les Marchands exposent leurs marchandises en vente, qui est ouvert sur la ruë, & au rès de chaussée, & où les Artisans travaillent. *Taberna, officina*. Aléxandre, étant à Éphése, alloit à la *boutique* d'Apelle, pour se délasser l'esprit. DU RIER. On dit, lever, ouvrir *boutique*. *Tabernam instructam mercibus aperire*. Tenir *boutique*, garder, conduire la *boutique*. Se mettre en *boutique*. Garçon de *boutique*. Fille de *boutique* Ce Marchand a ouvert sa *boutique*. La Police fait fërmer les *boutiques* les Dimanches & Fêtes, & pendant les réjoüissances publiques, ou quand il y a une maladie contagieuse. Il y a aussi des *boutiques* dans les Foires, dans la Galerie du Palais, &c.

> *On sçait de cent Auteurs l'avanture tragique;*
> *Et Gombaut tant loüé garde encor la* boutique. BOIL.

On appelloit autrefois *boutiques*, les études des Notaires; & on les appelle encore ainsi en plusieurs lieux de Province.

Henri Estienne, *de Latinit. susp. p.* 317. a remarqué que ce mot vient originairement du Grèc ἀποθήκη, *Apotheca*, dont même Cicéron s'est servi en Latin; que dans les commencemens on a dit *pothéque* & ensuite *bothéque*, puis *boutheque*, & enfin *boutique*. Les Italiens disent *bottegà*, & les Espagnols *botica*, *butica* se trouve souvent pour signifier *cista*, une *boete*; peutêtre que d'abord il ne se disoit que des boëtes ou balles de ces petits Mërciers, qui vont par la campagne, & qu'ensuite on l'a étendu aux lieux où les gros marchands mettent & étallent leur marchandise. Les Bollandistes *Mart. T. III. p.* 847. tirent *butica* de *butis*, qui s'est dit pour un vâse à mettre des chôses liquides, comme du vin, une bouteille.

On appelle aussi *boutiques*, Certains étaux portatifs à l'abri desquels se mettent quelques Artisans, ou petits Mërciers, comme les Savetiers, les Ravaudeurs, les Vendeurs de pain d'épice, de pouppées.

On appelle encore *boutique*, des boëtes ou layettes que quelques petits Mërciers ambulans portent au col, ou sur le dos. *Capsa*. Ce petit garçon veut faire fortune, il n'avoit qu'un sou quand il a commencé sa *boutique*.

On appelle aussi *boutique* les bateaux où on mêne & où on nourrit du poisson, en attendant qu'on en ait le débit. Ces bateaux sont tous përcez au dessous du niveau de la rivière, & ne sont élevez sur l'eau qu'à cause du vuide qui est à l'avant & à l'arrière.

BOUTIQUE, se dit aussi du fonds du Marchand. Il a vendu, il a laissé sa *boutique* à son associé; pour dire, son fonds & ses marchandises, ou les outils de son métier, s'il est Artisan, & les instrumens ou vaisseaux propres pour ses manufactures.

On dit provërbialement, Adieu la *boutique*, de quelque chôse qui tombe, qui se renvërse, qu'on entraîne. On dit, qu'un homme fait de son corps une *boutique* d'Apoticaire, quand il prend souvent, ou par précaution, des lavemens & des médecines. On dit, il fait de sa tête une *boutique* de Grèc & de Latin; pour dire, qu'il s'adonne entièrement à l'étude de ces deux Langues. On dit aussi d'une calomnie, d'une imposture, qu'elle vient de la *boutique* d'un tel Satyrique, ou scélérat, de la *boutique* de Sathan. On appelle aussi un Courtaut de *boutique*, un Artisan qui est compagnon & occupé à un travail sédentaire. Cela ne se dit que quand on veut marquer du mépris.

GARDE-BOUTIQUE, est une marchandise de mauvais débit.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, est un magasin qui est sur le dèrrière de la maison, où se mettent les meilleures marchandises. *Interior officina, taberna*.

On dit figurément d'une ruse, d'une chicane qu'on garde pour la fin d'une affaire, d'un procès, que cela vient de l'*arrière boutique*.

BOUTIS. s. m. Tërme de Chasse. Terrain où les bêtes noires ont foüillé avec leur boutoir; lieux où les sangliers font des creux pour chërcher des racines. *Impressum solo aprugni rostri vestigium*.

BOUTISSE. adj. fém. Tërme de Maçonnerie. C'est une épithète qu'on donne à des pièrres, quand elles sont mises en œuvre, ensorte que leur plus grande longueur travërse & entre dans le mur, & que le parement n'en soit que la largeur. La *boutisse* diffère du carreau en ce qu'elle présente moins de parement, & qu'elle a plus de queuë. Pour bien bâtir, il faut mettre des pièrres en parement, & d'autres en *boutisse* altërnativement.

BOUTOIR. s. m. Outil de Maréchal, qui est un tranchant d'acier qui sërt à préparer le pied d'un cheval, & à en couper la corne superfluë. Il est large de quatre doigts, & recourbé vers le manche.

BOUTOIR, en tërme de Chasse, signifie le bout du groin d'un sanglier. *Apri rostrum, aprugnum rostrum*. Il y en a qui disent & écrivent *boutoi*. Le *boutoi* du sanglier, dit Salnove dans sa *Vénerie Royale*. On s'en sërt aussi dans le Blâson.

BOUTON. s. m. Petite boule, ou attache ronde, qui sert à joindre les deux côtez d'un habit, ou de quelque autre chôse qu'on veut attacher ou détacher selon les besoins. *Globulus*. Les *boutons* d'un pourpoint, des manches, des bottines, qui se fërment à *boutons*. Les *boutons* des pantes d'un lit sont en forme d'olive. En vieux François on l'appelloit *fermail*. DU CANGE. On s'en sërt quelquefois pour orner & passementer les habits. Des *boutons* de diamans. Des *boutons* d'Orfévrerie. Des *boutons* d'étain, de leton, de jay. Des *boutons* d'or, d'argent, de fil, de soye, de crin. Des *boutons* à queuë. On trouve dans la mauvaise Latinité du XII^e^ ou XIII^e^ siécle *Bottones* pour la même chôse, & *manicæ aliqualiter botonatæ*, mais je ne trouve nulle part l'origine de ce mot.

On dit chez les Escrimeurs, Porter une botte au troisiéme *bouton*; pour dire, Être assuré de porter son coup au lieu où l'on vise. *Bouton*, en tërme d'escrime, signifie encore le bout du fleuret, qui forme une espéce de bouton couvert de cuir, pour ne point faire de contusion quand on s'éxërce. *Globulus ferreus rudis corio tectus*.

En tërmes de Fauconnerie on dit, qu'un oiseau branche, & prend le *bouton*; pour dire, la cime des arbres.

On appelle en tërme de Manége le *bouton*, la boucle du cuir qui coule le long des rênes, & qui les ressërre. *Ductilis habenarum nodus*.

Et

Et on appelle, Mettre un cheval sous le *bouton*, lorsque le Cavalier en descendant abaisse ce *bouton* sur le cou, jusqu'à ce que la bride ramène la tête du cheval en bon état.

On dit figurément en ce sens, Sèrrer le *bouton* à quelqu'un, quand on le tient en bride, & quand on le presse fortement de faire quelque chôse.

BOUTON, signifie aussi un bouquet de feüilles; ou une fleur qui n'est pas encore épanoüie. *Alabaster, calyx, folliculus.* Ainsi l'on dit un *bouton* à feüilles, & un *bouton* à fleurs. Ces *boutons* sont comme autant de petits œufs, d'où sortent les feüilles seules, ou les fleurs entremélées le plus souvent de quelques feüilles. Les *boutons* des feüilles sont plus pointus & plus minces que les *boutons* à fleurs, qui sont plus gros & plus arrondis. Parmi les arbres à pepin, chaque *bouton* a plusieurs fleurs, & parmi les arbres à noyau chaque *bouton* n'en a qu'une. Il y a des Jardiniers qui appellent ces *boutons*, des bourres, ou des bourses à fruit. Le mot de *bouton* se dit sur tout de la vigne & des rôses. Il s'appelle autrement *œil*, ou *bourse*. *Oculus, gemma. Maître bouton*, c'est celui qui fleurit le prémier, & qui est au plus haut du dard.

Ménage dérive ce mot de *pulsare*, parce que les *boutons* viennent aux arbres quand ils poussent: d'où vient qu'on appelle aussi *bouture*, leurs branches coupées & plantées en tèrre; & un *boutoir* de Maréchal, parce que *bouter* signifioit autrefois *pousser*. Les *boutons* des habits n'ont été dits que par ressemblance à ceux des arbres.

On appelle figurément & poëtiquement une bouche petite & vèrmeille, un *bouton* de rôse.

BOUTON, se dit aussi d'une bube, ou élevure rouge, qui vient au visage de chaleur de foye, & souvent pour avoir fait excès de vin. *Papula.* Son pourpoint n'a plus qu'un *bouton*, & son nez en a plus de trente. GOMB. Aristote rapporte dans sa Rhétorique que l'on avoit dit d'un homme qui avoit le visage plein de *boutons* & tout bourgeonné, vous eussiez dit, à voir son visage, que c'étoit un panier plein de meures.

Les serins deviennent malades quelquefois d'une espéce de *bouton*, qui se forme sur leur croupion. Il faut tant que l'on peut le leur laisser pèrcer eux mémes. S'ils ne peuvent le pèrcer, il faut le couper par la moitié avec une pointe de ciseaux bien fins. HERVIEUX.

On dit aussi, des *boutons* de vérole, de farcin.

BOUTON, en tèrmes de Chirurgie, est un instrument de fèr rond par le bout, & qu'on fait rougir pour guérir cèrtaines playes, comme les fistules lacrymales où on met un *bouton* de feu. *Cauterium.* Les Maréchaux disent aussi, qu'il faut mettre un *bouton* de feu à chaque *bouton* de farcin pour le guérir.

BOUTON, en tèrmes d'Artillerie, est un long bâton tourné, sur lequel on attache une peau de mouton, la peau tournée en dehors, qui sèrt à nettoyer le dedans du canon après qu'il a tiré.

On appelle *Bouton de cuiller de canon*, un bois tourné sur lequel une cuiller de cuivre est cloüée. On s'en sèrt à retirer les gargousses de l'âme du canon.

BOUTON, en tèrme de Guèrre, est le petit corps rond qu'on met au bout d'une arme à feu pour sèrvir de mire, & tirer plus droit. Le *bouton* d'un canon, d'une arquebuse. Il y a encore le *bouton* de la culasse du canon, qui est à son extrémité. On appelle aussi *bouton* la tête de la lantèrne, du refouloir, & de l'écouvillon.

BOUTON, en tèrmes de Sèrrurier, est ce morceau de fèr qui sèrt aux sèrrures dans les chambres à faire mouvoir le péne. On le dit aussi des vèrroüils, des targettes.

Les essayeurs d'or appellent aussi *boutons*, les petites parties d'or ou d'argent qu'on leur fournit pour essayer à quel titre sont ces métaux. Il pése ordinairement dix-huit grains, & est de la grosseur d'un *bouton*.

BOUTON, se dit aussi des poignées de fèr ou de léton, qui sont au devant des portes, qui sèrvent à les tirer & fèrmer. Il y en a de simples, il y en a de ciselées.

BOUTON. C'est ainsi que les Lutiers appellent aussi un morceau de bois tourné en forme de gros *bouton*, où la queuë du violon est attachée.

On appelle aussi dans les Académies de jeu, des *boutons*, les faux dez, les dez chargez.

On dit provèrbialement qu'une chôse ne tient qu'à un *bouton*, pour dire, qu'elle tient à peu de chôse. La soutane de ce Gentilhomme ne tient qu'à un *bouton*; pour dire, qu'il la quittera aisément pour se battre. On dit d'une chôse qu'on méprise, qu'on n'en donneroit pas un *bouton*.

BOUTON D'ESSAY d'or, ou d'argent. Tèrme de monnoye. Pour faire l'essai de l'or, ou de l'argent, on fait fondre & chauffer dans une coupelle une cèrtaine quantité de plomb proportionnée à la quantité d'or, ou d'argent, qu'on veut essayer; & on fait chauffer ce plomb jusqu'à ce qu'il soit bien clair, ce qu'on appelle bien découvert: on prend alors la matière de l'essai avec de petites pincettes, on la porte dans la coupelle, on fèrme les registres, & on la laisse boüillir jusqu'à ce qu'elle ait paru de couleur d'opale, & qu'elle ait été fixée en forme de bouton au fonds de la coupelle. C'est ce qu'on appelle *bouton d'essay*, ou simplement *bouton*. Voyez Boizard, *Tr. des Monn. P. I. C.* 19.

BOUTONNER. v. act. Passer des boutons aux lieux destinez pour les recevoir, soit gances, soit boutonnières. *Globulis astringere, constringere.*

BOUTONNER. v. n. Se dit des boutons qui poussent aux arbres pour produire des feüilles, des fleurs, ou du fruit. *Virides alabastros, Folliculos emittere.* Les rôses commencent à *boutonner*, à paroître en bouton.

BOUTONNÉ, ÉE. part. & adj. On appelle un pourpoint *boutonné*, celui dont les boutons sont passez dans les boutonnières, & non pas celui-là qui est garni seulement de boutons. *Globulis astrictus.* Un visage *boutonné*, celui qui est chargé de boutons, qui viennent de chaleur de foye ou d'yvrognerie. *Vultus papulis rubens.*

BOUTONNÉ, en tèrmes de Blâson, se dit des rôses, & autres fleurs, lorsque les feüilles sont d'un émail, & le milieu ou le bouton d'un autre. *Globatus.* On le dit aussi d'un rosier qui a des boutons épanoüis.

BOUTONNERIE. s. f. Marchandise de Boutonnier. *Globulorum officina.*

BOUTONNIER. s. m. Ouvrier qui fait des boutons. *Globulorum opifex.*

BOUTONNIÈRE. s. f. Petite fente surjettée ou garnie de gance ou de galon, dans laquelle on passe des boutons pour fèrmer les ouvèrtures d'un habit, ou pour l'attacher. *Fissura cui globulus inseritur.*

BOUTURE. s. f. Tèrme d'Agriculture. Une branche de plante ligneuse que l'on coupe des deux côtez, & que l'on plante par un bout tout droit, ou en la pliant dans une tèrre assez humide, afin de lui faire pousser des racines. *Talea, clavola, clavula.* Toutes les plantes ligneuses viennent de *bouture*. Les saules & les peupliers, le coignassier, le figuier, &c. viennent de *bouture*. Il y a des plantes qui viennent de graine & de *bouture*. Cela s'appelle prendre de *bouture*. LA QUINT. Les figuiers se plantent de *bouture*. J'ai vû des jasmins d'Espagne reprendre de *bouture*. LIG.

On appelle aussi *boutures*, cèrtains rejettons enracinez qui naissent au pied de quelques arbres; comme autour des pruniers, pommiers, &c.

BOUTURE, chez les Orfévres, est une eau préparée pour blanchir l'ouvrage, ou une léscive faite avec du sel de tartre pour blanchir l'argent. On l'appelle aussi *bouliture*; mais elle n'est plus guères en usage, à cause qu'on le blanchit au feu.

Dans les Monnoyes on appelle *bouture*, une drogue composée de lie de vin séche émiée, de sel, &c. qui sèrt au blanchîment des espéces.

BOUVAR. s. m. Nom que quelques Angevins donnent à une espéce de poire, appellée par d'autres Rondette d'Anjou, par d'autres Amadonte, par d'autres la Mèrveille d'hyvèr, & communément Petit-oin. LA QUINT. Voyez PETIT-OIN.

BOUVEAU. Voyez BOUVILLON.

BOUVEMENT. s. m. Outil de Menuisier qui sert à pousser une doucine.

BOUVERIE. s. f. Étable à mettre les bœufs. *Boum stabulum.* Les Marchands Bouchers ont des *bouveries* où ils mettent les bœufs, en attendant qu'ils les tuënt. Les Marchands Forains se plaignîrent que les Bouchers de Paris mettoient les bœufs qu'ils avoient achetez dans des étables, ou *bouveries*, découvèrtes, sâles & mal saines, & que cela causoit la mort précipitée de plusieurs bœufs. DE LA MARRE.

BOUVET. s. m. Est une espéce de rabot dont se sèrvent les Menuisiers. Il y a des *bouvets* à rainures & à languettes, & d'autres à fourchement.

BOUVIER, IÈRE. s. m. & f. Qui conduit ou qui garde les bœufs. *Bubulcus.* On le dit figurément des gens grossiers, mal appris, qui sont sans civilité.

BOUVIER, est aussi une constellation céleste. *Bootes, Arctophilax.* Voyez BOOTES.

BOUVIER. C'est aussi un oiseau gobeur de mouches dit communément *Bouvier. Muscicapus boarinus dictus.* Cet oiseau est longuet; son béc est pareillement long, d'un brun roussâtre. Sa tête & son dos sont de couleur plombée, mêlée de cendre, & d'une couleur jaûnâtre; sa gorge & tout son ventre sont blanchâtres; sa poitrine est semée de taches noires; ses ailes sont d'un noir jaunâtre diversifié de blanc; sa queuë est longue & noire, par les côtez elle est blanche. Ses jambes & ses pieds sont noirâtres. Ces oiseaux suivent les bœufs & les vaches à cause des mouches qu'ils trouvent à leur suite, & de là on leur a donné le nom de *Bouviers*.

Il y en a encore une autre espéce, nommée en quelques endroits

Borin. Il est un peu plus grand que le Roitelet. Son béc est grêle & aigu, & très-propre à attraper des mouches. Le haut de sa tête, ainsi que son col, & son dos, sont d'un cendré lavé. Le dessous de sa tête, son gosier, sa poitrine & son ventre, sont d'une couleur blanche tirant sur le jaûne, qui est toutefois plus claire par la poitrine & le ventre. Le haut de ses aîles est d'un gris cendré; le bas de même, mais plus blanchâtre. Son croupion est blanc; sa queuë, qui est composée de douze plumes, est longue de trois doigts, & de la même couleur que ses ailes; ses jambes & ses pieds sont d'un rouge éclatant; ses ongles sont assez longs & très-menus.

BOUVILLON. s. m. Jeune bœuf. *Juvencus.*

BOUZE DE VACHE. Voyez Bouse.

BOY.

BOY. s. m. Nom propre d'homme *Baudelius.* Voyez Baudille.

BOYAR. *Senator Boyarus.* s. m. Tèrme de Relation. C'est ainsi qu'on appelle les Seigneurs en Moscovie, *Magnates*, selon l'opinion de Beeman: il dit que les *Boyars* sont ce qu'on appelle ailleurs grande noblesse: il ajoute que le Czar dans ses diplômes nomme les *Boyards* avant les Vaivodes. Les Grands, qui ne vouloient pas être gouvèrnez par une femme, s'opposérent au dessein de la Princesse Sophie, & firent beaucoup de massacres, qui ne furent appaisez que par la prudence des *Boyars*, ou Sénateurs. Quelques-uns écrivent Bojar, ou Bojare.

Boyar, ou Boyare. Est aussi le nom qu'on donne aux Nobles de Transylvanie, qui sont parens ou alliez des anciens Vaivodes. Ce nom signifie *Seigneur.*

BOYAU. s. m. Les conduits ou tuyaux par où passe tout ce qui sort de l'estomac, auquel ils sont continus. *Interaneum, Intestinum.* Les boyaux ou intestins sont des corps longs, ronds, creux, & continus depuis le pilore jusqu'au fondement. Ils sont situez sous l'épiploon dans le ventre inférieur, dont ils remplissent présque toute la capacité, qui est depuis le ventricule jusqu'à l'os pubis. Ils sont attachez au dos par le moyen du mésentère qui les lie ensemble, de manière que les grêles sont au milieu du ventre à la région umbilicale, & les gros à la circonférence. Dionis. Quoique les *boyaux* ne fassent qu'un seul conduit qui va depuis l'estomac jusques au fondement, néanmoins on les divise en grêles, ou menus, & en gros. Les grêles sont trois, Le *duodenum*, le *jejunum*, & l'*ileon.* Les gros sont aussi trois, le *cæcum*, ou l'aveugle, le *colon* & le *rectum*, ou le droit.

Les Anatomistes disent qu'ils ont ordinairement sept fois la longueur du corps dont on les a tirez, Tauvry, Dionis. Cette étenduë & les differentes circonvolutions qu'ils font dans le petit espace qu'ils occupent étoient nécessaires tant pour y retenir plus long-temps le chile, & le faire fèrmenter par le mélange de la bile & du suc pancréatique, que pour le séparer d'avec ses éxcrémens, & le rendre par le moyen de ces deux liqueurs plus coulant & plus subtil. D'ailleurs si l'homme n'avoit qu'un *boyau*, il seroit obligé de manger sans cesse, comme font les loups cèrviers & les cormorans, à cause qu'ils ont les *boyaux* fort courts; & comme il arrivoit en effet à un homme dont parle M. Dionis p. 170. qui n'avoit qu'autant de boyaux qu'il en falloit pour aller du ventricule à l'anus. Les Médecins les appellent *intestins.* Les transactions Philos. n. 107 p. 146. ou Tom. II. p. 111. parlent d'un homme dont les *boyaux* étoient tous renvèrsez. On dit qu'il y avoit dans la Bibliothéque de Constantinople un Homère écrit sur un *boyau* de dragon long de six vingt pieds.

Ménage dérive ce mot de *botellum*, diminutif de *buoto*, ou *vuoto*, qui signifie *vuide.* Borel le dérive de *voye*, d'où est venu, dit-il, le nom de long *boyau*, qui est une voye longue & étroite. Il prétend qu'on disoit autrefois *voyeau*; pour dire, les *boyaux* des animaux, à cause qu'ils sèrvent de *voye* aux viandes & excrémens. Du Cange témoigne qu'on disoit autrefois *boel* & *bouel*, & croit qu'il vient de *botulus*, qui signifie aussi *boudin.*

Boyau gras. C'est le troisiême & le dèrnier des gros boyaux, qu'on appelle autrement le *droit*, ou le *rectum. Omasum.* Il est ainsi nommé, parce que sa partie éxtérieure est environnée de beaucoup de graisse.

En tèrme de Fauconnerie on dit, Appétit de boire & faire *boyau.* Elargir le boyau de l'oiseau. Pour élargir le *boyau* de l'oiseau donnez lui léger pât trempé une nuit en vinaigre, & sur le pât mettez du sucre ou du miel écumé, ou lui donnez de l'eau sucrée.

Franc Boyau, En tèrmes de Vénerie, c'est le gros *boyau*, où passent les viandes du cèrf que l'on met avec les menus droits. Salnove.

Grand Boyau de loup & de lou e. Il sèrt après qu'il a été dégraissé & bien nettoyé, ensorte qu'il n'y demeure que la simple peau, pour la rendre déliée & séchée comme un ruban de soye. C'est alors un remède infaillible pour la colique, en se le mettant autour du corps, sur la chemise. Il faut aux hommes celui de la louve, & aux femmes celui du loup.

Descente de boyau, Est un *boyau* qui tombe dans les bourses, quand on a fait quelque violent effort, ou par quelqu'autre cause. *Hernia, ramex.*

Corde de boyau, se dit des cordes faites de *boyaux* d'animaux, coupez & tors, dont on fait les cordes des raquèttes, & de plusieurs instrumens de Musique, comme violons, violes, luths, théorbes, guitarres. *Nervus.* Les Anciens se sèrvoient de cordes de lin avant qu'on eût songé à mettre en usage les cordes de *boyau.*

On dit en tèrmes de Manége, qu'un cheval a beaucoup de *boyau*, lorsqu'il a beaucoup de flanc, beaucoup de corps, qu'il a les côtes longues, & qu'elles ne sont ni plattes ni sèrrées. On dit aussi qu'un cheval est étroit de *boyau*, pour dire, qu'il n'a point de corps.

Boyau, en tèrmes de Guèrre, est un fossé couvèrt de son parapet qui sert de communication à deux tranchées, quand on fait deux attaques. *Fossa.* C'est aussi une ligne qu'on tire pour envelopper de differens terrains, ou attaquer quelques ouvrages.

On dit provèrbialement, Je l'aime comme mes petits *boyaux.* On dit d'une chôse longue & étroite, C'est le chemin de Ville-Juifve, long *boyau:* ou même absolument, C'est un *boyau.* On dit encore d'une chôse fort dégoûtante, qu'elle feroit vômir tripes & *boyaux.*

On dit populairement, pour se moquer de ceux qui se plaignent de quelque petite playe ou coupure, Si tes *boyaux* sortent par là, tu en mourras. On dit aussi d'un jeune homme de bon appétit, qu'il a toûjours dix aunes de *boyaux* vuides pour festoyer ses bons amis.

BOYAUTIER. s. m. Artisan qui fait & prépare les cordes à boyaux, tant pour les raquèttes, que pour les instrumens à corde. *Nervorum opifex.*

BOYCININGA. s. m. Sorte de sèrpent du Brésil qui a une sonnette à la queuë. Quoiqu'il soit très-venimeux il fait rârement du mal, parce qu'on est avèrti par le bruit de sa sonnette.

BOYE. Tèrme de Marine. C'est la même chôse que *Boue* ou *Balise.*

BOYER. Tèrme de Marine, est une chaloupe Flamande mâtée en fourche, qui a deux semelles pour mieux aller à la bouline sans dériver.

BOYEZ. Prêtre de l'Amérique.

BOYLE. s. m. Nom propre d'homme. Voyez Baudille.

BOZ.

BOZEL. s. m. Tèrme d'Architecture. Membre rond, & qui a la figure d'un anneau. *Torus.* C'est la même chôse que le Tôre.

BRA.

BRABANÇON, one. s. m. & f. Qui est de Brabant. *Brabantius, Menapius, Ambivaritus.* On trouve ce nom dans quelques Auteurs pour dire un homme du Brabant; mais aujourd'hui il ne se dit plus guère. On use de périphrase, & l'on dit plus communément les habitans, les peuples du Brabant, &c. On appelle Campine *Brabançone* une petite Contrée du Brabant Hollandois dans la Mairie de *Boldus.*

On appelloit autrefois *Brabançons* des troupes d'avanturiers, ou de bandits, qui faisoient le métier de la guèrre, & se donnoient à qui les payoit le mieux, & on les appelloit ainsi, parce que la plûpart étoient du Brabant. On les nommoit autrement Routiers à cause qu'ils étoient toûjours en toute pour aller par tout où ils étoient commandez. Le P. Daniel dit qu'on les nommoit aussi Cotereaux. Il y envoya ses Capitaines & ses *Brabançons* qui les taillèrent en pièces. G. Du Moulin. Le Roi d'Anglèterre, irrité du soulevement de la Bretagne, envoya les *Brabançons* ravager les tèrres de Raoul de Fougères; mais les gens de Raoul ayant taillé en pièces ceux qui portoient des vivres aux *Brabançons*, le reste fut obligé de se retirer. Lobineau. Le Roi Philippe Auguste les renvoya aussitôt (les Bretons) du côté de Pontorson & de Mortain avec le Comte de Boulogne, Guillaume des Barres, une grande quantité de Gendarmes François, & les Roturiers ou *Brabançons* qui s'étoient rendus à lui à Falaise, & qui avoient mieux aimé prendre parti dans ses troupes que de ne plus faire la guèrre. Id. Philippe Auguste étant sorti de Mante pour aller à Gisors, accompagné seulement de deux cens chevaux, trouva en chemin fort près de Gisors le Roi d'Anglèterre suivi de plus de quinze cens hommes de troupes réglées, & outre cela d'une très-grande multitude de ces bandits appellez *Barbançons*, ou *Cotereaux.* P. Dan.

BRABANÇONE. Tèrme de Fleuriste. Tulippe qui est blanc de lait, pourpre, & qui a un peu de rouge. Cult. des Fl.

BRABANT. s. m. Province des Païs-Bas bornée au nord par la Hollande & par la Gueldre, au couchant par la Zélande & la Flandre,

Flandre, au midi par les Comtez de Hainaut & de Namur, au levant par le païs de Liége, qu'on y comprenoit autrefois, de-même que le Duché de Limbourg. MATY. *Brabantia.*

Quelques Auteurs dérivent ce nom de Brennus, nom propre du fils de je ne sçai quel Roi de la Bretagne, c'est-à-dire, d'Anglétèrre. D'autres disent qu'il vient de *Bratuspatium*, ville ancienne des Gaules dont parle César L. II. Comm. C. 13. Mais *Bratuspatium* n'étoit point du païs que nous appellons aujourd'hui *Brabant*, puisqu'il étoit entre Beauvais & Amiens. D'autres le dérivent de Salvius Brabon parent de C. César. D'autres de *Gotofridus Barbatus*, Godefroy le Barbu, Comte de Louvain. D'autres enfin d'une contrée de ce païs, nommé le *Bracbbant*, ou le Burbant. Le *Brabant* a titre de Duché, & a eû longtems ses Ducs particuliers.

Le *Brabant* se divise en quatre quartiers, sçavoir de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, & de Bolduc. On le distingue plus ordinairement aujourd'hui en *Brabant* Espagnol, *Brabant* Hollandois, & *Brabant* Walon. Le *Brabant* Espagnol, *Brabantia Hispanica.* C'est la partie méridionale du Duché de *Brabant*, où sont Louvain, autrefois Capitale de tout le Duché, Bruxelles, qui l'est maintenant, Anvers & Malines. Le *Brabant Hollandois*, *Brabantia Hollandica*, ou *Batavica.* C'est la partie septentrionale du *Brabant*, qui comprend la Mairie de Bolduc, la Baronie de Bréda, & le Marquisat de Berg-Opzoom. Le *Brabant* Walon, c'est-à-dire, Gaulois, est une petite contrée du *Brabant* Espagnol, entre les villes de Nivelle & de Gemblours, ainsi appellée parce que le langage qu'on y parle est un vieux François. MATY.

On trouve *Breibant* dans des diplômes de l'Empereur Otthon le Grand rapportez par Miræus, & par le P. Mabillon, *Acta SS. Ben. T. V. p.* 300. Il y a sur l'histoire du *Brabant*, *Adriani Barlandi Chronica Ducum Brabantiæ*; *Melchior. Barlæi Brabantias*, *Topographia Historica Gallo Brabantiæ* par Jacq. Le Roy imprimée à Amsterdam en 1692. *in fol. Castella & Prætoria Nobilium Brabantiæ*, *in fol.* à la Haye en 1699. *Ant. Sanderi Chorographia Brabantiæ* à Bruxelles, *fol.* 1659. *Antiquitates Belgicæ Brabantiæ*, par Jean Bapt. Gramaye à Louvain 1708. *in fol.*

BRABEUTE. s. m. Nous ne mettons ce mot que pour avértir qu'il ne faut jamais s'en sérvir en François, quoiqu'on le trouve dans quelques Dictionnaires. Il est purement Grèc, Βραβευτὴς, & signifie celui qui chez les Grècs présidoit aux jeux publics & solemnels, & qui étoit le Juge & l'Arbitre des prix; & c'est ainsi qu'il faut l'appeller dans nôtre langue, & non pas *Babeute*, qui seroit très barbâre.

BRAC. s. m. *Bracco*, ou *braco.* Espéce de chien de chasse. Voyez Du Cange au mot *Bracco.* C'est apparemment la même chôse que *brachet.* On écrit aussi BRAQUE. Voyez ce mot.

BRACELET. s. m. Petit ornement qu'on met autour du poignet. *Armilla*, *brachiale. Bracelets* de ruban, de pèrles, de pièrreries. Les Amans tiennent à grande faveur d'avoir des *bracelets* des cheveux de leur Maîtresse. Anciennement à Rome les hommes portoient des *bracelets* aussi-bien que les femmes, & en ornoient leurs bras. DAC. On mettoit les *bracelets* sur divèrs endroits des habits, & on les plaçoit le plus ordinairement depuis le haut du bras jusque sur les doigts. Capitolin dit que Maximin avoit le pouce si gros qu'il se sérvoit du *bracelet* de sa femme comme d'un anneau, qu'il portoit au doigt. La matière des *bracelets* étoit différente, comme elle l'est encore. La plus ordinaire étoit l'or. Les hommes & les femmes en portoient indifféremment, mais les filles n'en portoient jamais, qu'elles ne fûssent accordées. Elles se feroient fait tort d'en porter auparavant. Thomas Bartholin a fait un Traité des *bracelets* des Anciens, *De Armillis Veterum.*

Ménage dérive ce mot de *braciletum*, diminutif de *bracile*, qu'il trouve écrit dès le tems de Justinien. *Bracile*, dans la vie de S. Gèrmain qui est de la fin du VII^e siécle, signifie *Cingulum*; & quoique Bollandus, *Act. Sanct. Febr. T. III. p.* 266. croye que *bracile* ait signifié le lien dont on attachoit les brayes, & qu'il soit formé de *bracca*, ou bien qu'il fût pris pour la courroye dont on attachoit la chaussure, il peut cependant aussi bien que le diminutif avoir été ensuite appliqué à d'autres chôses. Voyez encore sur ce mot Haftenus, *Disquisit. Monastic. L. V. Tract. IV. disq.* 4.

Du Cange dérive ce mot de *brachialia*, qui étoit un ornement que les hommes aussi-bien que les femmes portoient au bout de leurs manches; & dit que c'est ce qu'en tèrmes de Blâson on a appellé *dextrocheres.* Tous ces mots viennent de *brachium*, le bras; parceque c'est un ornement du *bras.* Les Grècs ont fait aussi βραχιόνιον pour dire la même chôse, de βραχίων, le *bras.*

On dit, que des passemens sont mis en *bracelet*, quand ils sont disposez en rond sur les manches. Les Pages de la grande Écurie du Roi ont leurs passemens en *bracelet*: ceux de la petite Écurie les ont en quille, ou en long.

BRACHER. s. m. *Braconarius.* Voyez BRACONIER.

BRACHET. s. m. Sorte de chien de chasse. *Indagator canis.* Borel dit qu'on l'a appellé ainsi à cause qu'il a les pieds courts. On lit dans le Roman d'Aubery,

Et li brachet ont demené grant bu.

Et dans le Roman d'Aléxandre,

A un matin prist brachez *& levriers.*

On a dit aussi autrefois *brachet*, pour *bracelet.*

BRACHIAL. adj. m. Tèrme de Médecine, & d'Anatomie, qui se dit de deux muscles de l'os du coude. *Brachialis.* Il y a le *brachial* extèrne, & le *brachial* intèrne. Le *brachial* intèrne est ainsi nommé parce qu'il occupe la partie intèrne du bras; il est caché sous le biceps, & prend son origine de la partie antérieure & supérieure de l'*humerus*, & va s'insérer à la partie supérieure & intèrne du *cubitus*, pour fléchir l'avant-bras conjointement avec le biceps. Le *brachial* extèrne, ainsi nommé parce qu'il occupe la partie extérieure du bras, est une masse de chair qui prend son origine de la partie postérieure de l'*humerus*, & va s'insérer à l'olécrane par une forte aponeurose qui lui est commune avec deux autres. DIONIS. Voyez aussi Tauvry P. II. C. 18.

BRACHITE. s. m. & f. *Brachites.* Nom de secte. Les *Brachites* étoient sectateurs de Manes, & une bonne branche des Gnostiques. Ils troublèrent toute l'Église dans le troisiéme siécle.

BRACHMANES. s. m. Ce sont les Philosophes ou Sages des Indiens. Ils se sont rendus célèbres dans l'antiquité par leur genre de vie tout à fait austère. Il y en a encore aujourd'hui dans les Indes qui portent le même nom, & qui vivent de la même manière que ces anciens. Les Portugais les nomment *Brames*, qui est le nom ancien des Prêtres Indiens. D'autres les appellent *Bramines.* C'est ainsi que l'écrit toujours l'Auteur de l'Ambass. des Holl. au Japon. Plusieurs croyent qu'ils ont pris ce nom du Patriarche Abraham, qu'ils appelloient en leur langage *Brachma.* Ou plûtôt ils l'ont pris de leur Dieu Brahma, que quelques-uns croyent être Abraham. C'est pourquoi Postel leur donne le nom d'*Abrachmanes.*

Le P. Thomassin, qui rappelle l'origine de tous les mots à la langue Hébraïque, croit que le nom des *Brachmanes* vient de l'Hébreu *barach*, *fugit*, *aufugit*, *fuir*, *s'enfuir*, parce que les *Brachmanes* se retirent à la campagne, & vivent dans les déserts. On peut aussi suivant le même Auteur, dériver le nom des *Brachmanes* d'un autre mot Hébreu; c'est *barac*, *benedicere*, *orare*, *prier*, *bénir*; parce que c'étoit là l'occupation des *Brachmanes*, qu'ils avoient apprise de Noé, de qui ils descendoient.

Les *Brachmanes* vivent d'hèrbes, de légumes & de fruits, s'abstenant de toutes sortes d'animaux; ils n'en peuvent même toucher aucun sans se rendre immondes, & ils regardent cela comme une grande impiété. Ils passent la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des Hymnes en l'honneur de la Divinité, ils prient & jeûnent continuellement. La plûpart d'entr'eux vivent seuls & dans la solitude, n'étant point mariez, & ne possédant aucuns biens. Il n'y a rien qu'ils souhaitent tant que la mort, & ils considèrent cette vie comme une chôse onéreuse, attendant avec impatience que leur âme se sépare de leur corps. C'est la description que Porphyre fait des anciens *Brachmanes* dans son livre *de abstinentia animalium.* Les *Brachmanes* tiennent les opinions de Pythagore, dit le P. Kirker, & mênent la vie qu'il menoit, comme il paroit par Maffée & par les autres histoires des Indes; ou plûtôt Pythagore avoit pris des *Brachmanes* ses opinions & sa manière de vivre. Les Grècs leur donnèrent le nom de Gymnosophistes. Les Indiens disent que les *Brachmanes* tirent leur origine du fameux Philosophe Xaca. Voyez leurs mœurs, leurs Sectes, leurs opinions, &c. dans le P. Kiker, *Chine ill. P. III. C.* 4. 5. 6. 7. où sont les figures de leurs lettres. Voyez aussi le même Auteur *Oed. Æg. T. III. p.* 21. *& suiv.*

BRACON. s. m. Vieux mot, qui signifioit, Appui, console, potence: ce qui vient de branche d'arbre. *Telamo.*

BRACONNIER. s. m. Borel croit que ce mot signifioit un coupeur de bois, à cause de ce que dit Froissard, que chacun devoit trousser dèrrière soi un *braconnier. Lignator.*

BRACONNIER, est aussi selon d'autres, la même chôse que Bracher, c'est-à-dire, un homme qui a soin des chiens de chasse appellez en François & en Allemand *Bracs*, & en Latin *braccones.* Le mot *Braconarius* se trouve en ce sens dans une Charte d'Henri II. Roi d'Anglétèrre rapportée dans le *Monasticum Anglican.* T. II. p. 283.

BRACQUE. Voyez BRAGUE.

BRAGANCE. s. f. Ville de Portugal dans la Province de Tralosmontes, sur la rivière de Sabor aux confins de la Galice & du Royaume de Léon. *Bragantia*, *Braganium*; à 14^d. 50' de longitude, & à 41^d. & 52' de latitude, dit M. Corneille. Ferracius, qui avec d'autres Auteurs l'appelle *Cæliobriga*, ne la met qu'à 13^d. 5'. de

5' de long. & à 42^{d} de latitude. *Bragance* est divisée en ancienne & nouvelle ville. L'ancienne, qui est sur une hauteur, fut bâtie par Brigo Roi d'Espagne l'an du monde 2015. d'où l'on prétend apparemment que lui vient son nom. La nouvelle ville, ou la cité, est au pied de la montagne. *Bragance*, que les Portugais nomment *Braganza*, a titre de Duché. Les Ducs de *Bragance* tirent leur origine des Rois de Portugal, par Alphonse de Portugal, prémier du nom, Duc de *Bragance*, Comte de Barcellos & de Guimaraes, fils naturel de Jean I. Roi de Portugal, & d'Agnès Pérez. Jean II. Duc de *Bragance* fut mis sur le thrône de Portugal en 1640, & c'est son petit fils qui régne aujourd'hui en Portugal. Voyez la Révolution de Portugal & l'hist. de Portug. par M. Le Quien de la Neuville, T. I. p. 29.

BRAGARD. s. m. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit autrefois, *brave*, *ajusté*, *mignon*. *Comptus*, *concinnus*, *elegans*.

BRAGUE. s. f. Ville Archiépiscopale de Portugal, capitale de la Province d'entre Douro & Minho, & située sur la rivière de Cavado. *Bragua*, *Bracara*, ou *Bracara Augusta*, *Augusta Braccarum*. *Brague* est une des plus anciennes villes d'Espagne. L'Itinéraire d'Antonin la nomme *Bragara*. L'Archevêque de *Brague*, qui est Seigneur spirituel & temporel de la ville, prétend être Primat d'Espagne, parce qu'Alphonse I. ayant délivré *Brague* de la puissance des Maures en 1240. tous les Évêques d'Espagne se soumirent à l'Archevêque de cette ville. L'Archevêque de Tolède lui dispute cette dignité. Voyez M. De La Neuville, hist. de Portug. Tom. I. p. 24. 25. 26. Rodrigue d'Acunha Archevêque de *Brague* a donné une histoire Ecclésiastique des Archevêques de cette ville. Elle est en Portugais en 2 vol. *in fol.* à *Bragues* 1634.

BRAGUE. Tèrme de Marine. C'est le cordage qui arrête le recul du canon. On l'appelle aussi *bracque*, ou *drague*.

BRAGUE, est aussi un tèrme de Luthier. C'est un morceau de bois au bout du corps du luth pour cacher les éclisses.

BRAGUETTE. Voyez BRAYE, ou BRAYETTE.

BRAI. Voyez BRAY.

BRAILLER. v. neut. Parler beaucoup & fort haut, sans dire rien de bon, ni de solide. *Clamare*, *vociferari*, *obtundere*.

BRAILLER, en tèrmes de Marine, se dit du hareng, lors qu'on le saupoudre de sel, & qu'on le remuë avec des pelles.

BRAILLEUR, EUSE. On dit aussi, BRAILLARD, ARDE. adj. Qui hâble, qui criaille, qui parle hautement, & avec liberté de toutes chôses. *Clamator*, *clamosus*, *rabula*. Il ne se faut point broüiller avec ces grands *brailleurs*. MOL. On dit qu'il n'y a point de tèrme en François qui explique *rabula*, qui veut dire en général un méchant Avocat. Pour moi je l'exprimerois par celui de *brailleur*, qui est assez le caractère des méchans Avocats. VIGN. MAR.

BRAIRE. v. n. Tèrme dont on se sert pour exprimer le cri des ânes. *Rudere*. Un âne chargé d'or ne laisse pas de *braire*. COST.

Menage dérive ce mot du Latin *barrire*, ou plutôt de *ragire*, qui se dit des ânes proprement. Borel le dérive de *bram*, qui signifie *grand cri* en langue Gothique.

BRAIRE, se dit aussi figurément des cris importuns & éxcessifs des hommes, & sur tout de ceux qui ont la voix fort rude & désagréable. *Vociferari*. Il y a long-tems que cet homme ne fait que *braire*. Ce méchant Avocat ne fait que *braire*, & ne dit rien qui sèrve à sa cause.

BRAISE. s. f. Bois ou charbon allumé, & dont l'humidité est consumée, ensorte qu'il ne rende point de fumée. *Pruna*. Des marrons cuits à la *braise*. On dit par hypèrbole en tâtant le pous de celui qui a une grosse fiévre, que son corps est tout *braise*. Un amoureux se plaint populairement qu'il a le cœur tout en *braise*. M. Boyle a fait la comparaison de la *braise*, ou charbon allumé, & du bois luisant, où il montre leur ressemblance & leur différence. Elle se trouve dans les Transact. Philos. n. 32. p. 605. & Tom. III. p. 646.

Ce mot vient du Grèc βράζω, *bullio*, *efferveo*.

On dit provèrbialement, qu'on est tombé de la poêle dans la *braise*; pour dire, qu'on est tombé d'un grand mal dans un pire.

BRAISIER. Tèrme de Boulanger. Voyez BRASIER.

BRAMA, ou plûtôt BRAHMA, ou BRUMA. s. m. Nom propre d'un Dieu, ou Idôle des Indiens. Quelques-uns croyent que c'est Pythagore qu'ils ont divinisé, fondez sur la métempsycôse, & les autres sentimens de ce Philosophe que les adorateurs de *Brama* tiennent aussi. D'autres à cause de la ressemblance du nom s'imaginent que c'est Abraham. Ils feignent que *Brama* s'est fait homme, & qu'il est médiateur entre Dieu & les hommes, dit M. Huet, *Dem. Ev. Prop. IV. cap.* 6. d'où ce Prélat infère que les Indiens ont tiré cela du Christianisme, & de ce que S. Thomas, S. Barthélemi, Pantænus, & d'autres, leur en avoient appris. M. Huet écrit toujours *Bramma*. Mais communément *Brama*, ou *Brahma*.

M. d'Herbelot dit que selon la doctrine des Indiens *Brahma* est le prémier des trois êtres que Dieu a créez, & par le moyen duquel il a fait ensuite le monde. Ce *Brahma* donna aux Indiens quatre livres, qu'ils appellent Bethou, ou Bed, dans lesquels toutes les sciences & toutes les cérémonies de la Religion des Brachmanes sont comprises. C'est pourquoi on le représente ordinairement avec quatre têtes. Selon les Indiens Parabaravastou, c'est-à-dire, le Dieu suprême, a créé trois Dieux inférieurs; sçavoir, Bruma, Vichnou & Routren. Il a donné au prémier la puissance de créer; au second le pouvoir de consèrver, & au troisième le droit de détruire. Ces trois Dieux sont les enfans d'une même femme, qu'ils appellent Parachatti, c'est-à-dire, la puissance suprême. Les prémiers Indiens ne vouloient dire autre chôse, sinon que tout ce qui se fait dans le monde, soit par la création qu'ils attribuent à Bruma, soit par la consèrvation, qui est le partage de Vichnou; soit enfin par les différens changemens, qui sont l'ouvrage de Routren, vient uniquement de la puissance absoluë du Parabaravastou, ou du Dieu suprême. LET. ÉD. Tom. IX. p. 7. & suiv. Tom. X. p. 18. & suiv. Elles ajoutent que suivant la doctrine des Indiens Bruma tient le prémier rang parmi les Divinitez subaltèrnes, que c'est lui qui a créé toutes chôses, & qui les consèrve par un pouvoir spécial que la Divinité lui a communiqué, qu'il a l'intendance générale sur toutes les Divinitez inférieures; mais que son gouvèrnement doit finir; qu'il a un prémier Ministre, nommé Divendiren, qui commande immediatement aux Dieux inférieurs.

Le mot *Brahme* en langue Indienne signifie *Pénétrant toutes chôses*. D'HERB.

BRAMAIN. s. m. *Brachmanus*. M. de Tillemont s'est sèrvi de ce nom, hist. des Emp. T. II. p. 127. pour Brachmâne. Apollone de Tyanes n'avoit encore que sept disciples, qui même le quittèrent dès qu'il leur parla d'aller dans les Indes chèrcher les Philosophes, qui dès ce tems-là portoient le nom de *Bramains*, ou Brachmanes; mais ce nom n'est point en usage. On dit toujours Brachmânes & *Bramains* seulement des successeurs des anciens Brachmânes, encore écrit-on Bramin. Voyez ce mot.

BRAME. s. m. On appelle ainsi ceux des Indiens que les Anciens appelloient Brachmânes. Les Lettres Édifiantes des Missions. Jés. T. IX. p. 288. disent *Brâme* au masc. & *Bramine* au fém. Il étoit *Brâme*, & venoit d'épouser une *Bramine*. La *Bramine* avoit été mariée dès son bas âge à un autre *Brâme*. Il n'y a guère de nation plus orgüeilleuse, plus rebelle à la vérité, ni plus entêtée de ses supèrstitions, que les *Brames*. LETTR. ÉD. T. X. p. 31. Voyez BRAMIN, c'est la même chôse. De la Boulaye écrit *Bramen*, & dit que c'est le nom des Sacrificateurs des Ramistes, ou Indou; & au pluriel il dit *Bramens*.

BRAMENATI. s. f. Femme de secte & de famille Brâme. Il y avoit trois Brâmes & une *Bramenati*. LETTR. ÉD. *Rec. XI.* On dit aussi *Bramine*. Voyez BRAME.

BRAMER. v. n. Tèrme de Chasse, qui se dit pour éxprimer le cri des cèrfs. *Clamorem edere cervino similem*. Le cèrf qui *brame* au bruit de l'eau. THÉOPHILE. On s'en sèrvoit autrefois pour dire, crier fortement. Il n'est pas même si usité, quand il se dit du cèrf, que Rère.

Ce mot vient de *bram*, qui signifie *grand cri* en langue Gothique. Chorier le tire de βραχίσμας, qui chez les Grècs a le même sens; crier violemment & importunément.

BRAMIN, ou BRAMINE. s. m. C'est un Prêtre de la Religion des Indiens idolâtres, successeurs des anciens Brachmânes. Les *Bramins* font la prémière race des Banians, & sont si vèrsez en Astrologie, qu'ils ne manquent pas d'une minute à prédire les Éclypses. Ils ont un si grand respect pour les vaches, que pourvû qu'ils en ayent une queuë à la main quand ils meurent, ils croyent être bienheureux. Ils font quelquefois des Procèssions de 400 lieuës, où ils mènent des villes & des villages entiers; & ils nourrissent les peuples, quand ils sont arrêtez aux passages des rivières débordées, par une manière qu'ils font croire miraculeuse, leur donnant tout ce qu'ils demandent sans avoir fait aucune provision. Un Protestant, nommé Abraham Roger, qui a écrit de la vie & des mœurs des *Bramines*, en distingue de six sortes; les Weistnowa, les Seivia, les Smaerta, les Schaerwaecka; les Pasenda, & les Tschectea. Il traite assez au long de chacune de ces sectes en particulier dans son Chap. III. Tout son livre, intitulé *La Porte ouvèrte à la connoissance du Paganisme*, contient beaucoup de particularitez des *Bramines*.

BRAN, ou BREN. s. m. Excrément de l'homme qui décharge son ventre. *Stercus*, *alvi purgamentum*.

Qu'elle puisse crever d'ahan,
Et vomir l'âme avec le bran. S. AMAND.

Il se dit quelquefois absolument, quand on fait quelque imprécation contre quelqu'un, comme on dit, *fonin*, *peste*, *bran* du Prédicateur. *Vah! male sit.*

Ménage

Ménage dérive ce mot de *Brance*, qui est un vieux mot Gaulois, dont il est fait mention dans Pline en parlant de son, qui est encore à present appellé *brann* par les Anglois ; & il pense que le *bran*, qui signifie excrément de l'homme, n'a été dit que par métaphore de l'excrément du blé. Du Cange le dérive aussi de l'Anglois, & témoigne qu'on disoit autrefois, Manger du *bran* de quelqu'un ; pour dire, Manger de son *pain* : & qu'on appelle *Brenage*, un droit qui se levoit sur le son ; & *Bernier*, Celui qui en étoit Receveur. Mais *bren* est un mot ancien Gaulois, ou Celtique, dont les Bas-Bretons & les Languedociens se servent encore pour signifier du *son*.

BRAN DE JUDAS, se dit des rousseurs qui viennent sur le visage. *Lenticula*.

BRAN DE VIN. C'est de l'eau de vie. *Vinum igne vaporatum & stillatum*.

Ce mot vient du Flamand *brandevvin*, qui signifie *vin brûlé*.

BRAN DE SON. C'est du gros son. *Furfur*.

BRANCARD. s. m. Lit portatif pour transporter des malades. *Valetudinarium ferculum*. C'est une espéce de grande civière avec des cèrceaux en bèrceau, qu'on garnit de matelats & de couvèrtures, qui est portée sur des mulets comme une litière.

BRANCARDS, sont aussi deux piéces de bois pliant, qui joignent le train de dèrrière d'une chaise roulante au train de devant, qui aboutissent ordinairement à un arc. *Lecticarium ferculum*. Ils font l'office de la fléche d'un carrosse, & quelquefois la chaise est posée dessus, quelquefois elle est suspenduë sur des consoles.

BRANCARD, est aussi une machine faite par assemblage de plusieurs sortes piéces de charpente, qui sèrt à transporter des pièrres, ou autres fardeaux d'une pesanteur èxtraordinaire, afin d'empêcher qu'elles ne se cassent, ou ne s'écornent, ainsi qu'on a fait pour les deux pièrres qui couvrent le fronton du frontispice du Louvre. *Carrucarium ferculum*.

On trouve dans la basse Latinité *branchada* dans le même sens que nous disons *brancard*. C'est apparemment de là qu'il s'est formé, & *branchata* vient de *brachium*, parce qu'il se porte à bras.

BRANCE. s. f. Espéce de grain, ou de légume. Vieux mot François : c'est celui dont parle Pline sous le nom de *sandalis & sandalum*. Et *Brance* en Gaulois, ou Celtique. Voyez Liv. XVIII. ch. 7. Borel dit qu'il signifie une sorte de froment très-pur. C'est Pline qui le dit, & qui ajoute, qu'il fait beaucoup plus de pain que l'autre froment. Chorier *hist. de Dauphiné* prétend que c'est le blé blanc. Voyez ce mot.

Borel ajoute que c'est aussi une sorte d'épée, & qu'en cette signification on a dit aussi *branc & brans*.

BRANCHAGE. s. m. Nom collectif qui se dit en général de tout le bois qu'un arbre pousse en rameaux. *Rami decisi*, *ramalia*. On fait du tronc des arbres du bois de charpente, & du *branchage* des cotrets & des fagots.

BRANCHE. s. f. Jèt de bois qu'un arbre pousse en rameau au delà de son tronc. La Quintinie l'appelle la partie de l'arbre qui sortant du tronc aide à former la tête. *Ramus*. On trouve *barga* dans quelques Auteurs de la basse Latinité.

Branche à bois, se dit de la *branche* qui étant venuë sur la taille de l'année précédente, & cela dans l'ordre de la nature, est raisonnablement grosse. *Branche à fruit*, se dit de celle qui est venuë de médiocre longueur & grosseur sur cette même taille. Les *branches à fruit* ont les yeux gros & assez près les uns des autres. LA QUINT. *Branche à demi-bois*, est celle qui étant trop menuë pour *branche* à bois, & trop grosse pour *branche* à fruit, est coupée deux ou trois pouces de long pour en faire sortir un meilleur jet, soit à fruit, soit à bois, pour contribuer à la beauté de la figure, & amuser la vigueur de l'arbre. *Branche de faux bois*, ce sont les mauvaises qui sont venuës contre l'ordre de la nature, & d'ailleurs que des tailles de l'année précedente, ou qui étant venuës sur ces tailles, se trouvent grosses à l'endroit où elles devroient être menuës. Elles ont les yeux plats & fort éloignez. LA QUINT. Pour entendre cet ordre de la nature il faut sçavoir ; 1°. que les branches ne doivent venir que sur celles qui ont été racourcies à la dèrnière taille, & ainsi toutes celles qui viennent en d'autres endroits sont *branches de faux bois*. 2°. Que l'ordre des *branches* nouvelles est, que s'il y en a plus d'une, celle de l'èxtrémité sort plus grosse & plus longue que celle qui est immédiatement au dessous, & celle-ci plus longue & plus grosse que la troisiême ; & ainsi des autres ; & par conséquent, si quelqu'une se trouve grosse à l'endroit où elle devroit être menuë, elle est *branche de faux bois*. Il y a cependant quelques èxceptions. ID.

Dans les arbres qui sont vigoureux, & en même tems d'une belle figure, il n'y sçauroit guères avoir trop de *branches à fruit*, pourveu qu'elles n'y fassent point de confusion ; mais à l'égard des *branches à bois* il n'en faut d'ordinaire laisser en toutes sortes d'arbres qu'une de toutes celles qui sont sorties de chaque taille de l'année précédente. LA QUINT.

Branche mère, ou *mère-branche*, se dit de celle qui ayant été racourcie à la dèrnière taille, a produit d'autres *branches* nouvelles. *Branche soufflée*, se dit des *branches* qui sur la fin de l'été cessent de pousser & s'endurcissent. LA QUINT. *Branches veules*, ou *branches élancées*, se dit de cèrtaines *branches* longues, & menuës, qui ne sont propres ni à fruit, ni à bois, & qu'il faut retrancher. Cette *branche* est trop *veule* pour en rien espérer de bon. Les *branches veules* sur un arbre fruitier ne sont propres à rien. LIGER. *Branches chifonnes*, sont des *branches* courtes & menuës, qui ne font que de la confusion dans l'arbre, & qu'on doit couper. *Branche furieuse*, c'est celle qui est très-grande, qui a beaucoup poussé, & fait un beau & grand jèt. Il est grandement èxpédient de consèrver toutes les belles *branches* que les pêchers poussent l'été, à moins qu'il n'en soit sorti une si grande abondance qu'elles fassent de la confusion. Mais en tout cas si la nécessité y oblige il faut avec grande sagesse arracher ou couper tout près quelque-unes des plus furieuses. LA QUINT. Le pin ne pousse des *branches* que vèrs la cime. La colombe rapporta dans l'Arche une *branche* d'olive.

On dit aussi, une *branche* de corail.

On dit aussi, qu'un chandelier a plusieurs *branches* ; qu'un ruban est noüé à plusieurs *branches*. *Branche* d'une garde d'épée. *Branche* d'un bouquet de plumes, &c.

On dit figurément, qu'une affaire a plusieurs *branches* ; pour dire, qu'il y a plusieurs affaires connèxes, & jointes ensemble ; ou que sa décision fait un préjugé sur plusieurs autres semblables.

Ce mot vient du Latin *branca*. MÉNAGE, après SAUMAISE. D'autres le dérivent de *brachium* ; parce que la *branche* est comme le bras d'un arbre. D'autres enfin de *branchia*, parceque les *branches* sont attachées aux arbres comme les nageoires aux poissons.

BRANCHE, en Architecture, signifie les arcs des voûtes des ogyves lesquels arcs travèrsant diagonalement d'un angle à un autre, forment une croix entre les autres arcs qui font les côtez du quarré, dont les arcs font les diagonales. Quelques-unes de ces *branches* détachées des pendentifs de la douelle, en rachettent d'autres suspendus, d'où pend quelque cul de lampe.

BRANCHE DE TRANCHÉE, est la même chôse que *boyau de tranchée*. Voyez BOYAU.

BRANCHE DE LA BRIDE, en tèrmes de Manége, sont deux piéces de fèr courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes, & la gourmètte, & qui sont attachées d'un côté à la têtière, & de l'autre aux rênes qui tiennent la tête du cheval sujette. On dit *branche hardie* en parlant de celle qui ramêne. On forgeoit autrefois une *branche* pour relever, qu'on appelloit *branche flaque*. Elle n'est plus en usage.

On dit *branche* de mords. Les meilleures *branches* de mords sont de l'invention du Connêtable de Montmorenci, qu'on appelle à cause de cela, à la Connêtable. NEWCASTLE. De quelque côté que les *branches* du mords aillent, la bouche du cheval va toujours au contraire. Vous tirez la bride & cela tire les *branches* en haut, & la bouche va en bas. ID. Voyez sur les *branches* du mords le même Auteur p. 419. & suiv. où il èxplique ce qui les rend foibles, ou fortes, & quelle est leur action semblable à celle du levier.

Les Potiers d'étain appellent *branche de flambeau*, toute la partie du flambeau qui s'éléve au dessus du pied, jusqu'à l'endroit où l'on met la chandelle.

Les deux grands bâtons de devant les crochets d'un Crocheteur, & qui posent sur son dos, sont appellez *branches de crochet*.

On appelle aussi *branches de la trompette*, ses deux prémiers canaux qui portent le vent au pavillon.

BRANCHE, se dit en Anatomie des rameaux qui sortent d'une grosse veine, & particulièrement de la veine cave.

BRANCHE, se dit aussi figurément des rameaux qui sortent de la souche ou de la tige de l'arbre généalogique, où se voyent les descendans en ligne collatérale. La *branche* masculine. La *branche* féminine.

BRANCHE, signifie aussi, la vèrge, ou la piéce de bois, ou de fèr, qui tient lieu de fleau dans la balance Romaine, le long de laquelle le contrepoids est mobile.

On dit provèrbialement, qu'un homme est comme l'oiseau sur la *branche*, quand il n'a point d'état assûré, point de fortune cèrtaine. On dit de ceux qui passent sans raison d'un propos à l'autre, qu'ils sautent de *branche en branche* : l'Espagnol dit, *de palo en frasca*. On dit d'un homme dont la fortune se renvèrse, qu'il s'est attaché aux *branches*, quand il n'a fondé sa prétention que sur des gens qui ne le peuvent pas soutenir, au lieu de s'attacher au tronc.

Ce mot de *Branches*, a été dit autrefois pour Hanches. *Petits tetins, branches charnues*.

Branche ursine. Quelques-uns disent Branqueursine. s. f. Hèrbe que les Grècs & les Latins appellent *Acanthe*, *Acanthus*. C'est de la représentation de ses feüilles qu'on fait les ornemens du chapiteau Corinthien. Voyez Acante.

BRANCHER. v. act. Pendre un soldat, ou un vagabond, à la branche du prémier arbre. *Reum de arbore suspendere*. Cela n'a d'usage qu'à la guèrre, & chez les Prévôts. Certains païsans du tems de Charlemagne confessoient avoir semé des poudres par les campagnes afin de faire mourir le bestial, ensuite de quoi on les *branchoit* de tous côtez, jusqu'à ce que S. Agobard, pour lors Evêque de Lyon, ayant reconnu leur innocence, entreprit leur défense dans son livre *Contra insulsam vulgi opinionem de grandine & tonitruis*. Mascur.

Brancher, en tèrmes de Chasse, se dit des oiseaux qui se pôsent sur une branche d'arbre, qu'on appelle de là *oiseaux branchiers*. *Sedere in ramo*, *ramo insidere*. Ce sont de jeunes oiseaux de proye qui commencent à sortir du nid, & qui n'ayant pas encore assez de force, volent seulement de branche en branche.

On dit aussi, *Brancher*, & prendre le bouton de l'arbre, c'est-à-dire, Se pèrcher sur la cime.

BRANCHIDE. s. m. Prêtre d'Apollon Didyméen. *Branchides*. Apollon avoit un temple à Didyme, ville d'Ionie dans la Natolie. Les Prêtres de ce temple s'appelloient *Branchides*, & le Dieu s'appelloit l'Oracle des *Branchides*, parce qu'il y rendoit des oracles, *Branchidarum Oraculum*. Prononcez *Brankides*.

BRANCHIER. C'est ainsi qu'on appelle les jeunes oiseaux de proye qui sortent du nid, & qui n'ont encore la force que de voler de branche en branche. *Accipiter arborarius*.

BRANCHIES. s. f. plur. Tèrme de Physique. C'est le nom que les Médecins Grècs ont donné aux ouïes des poissons, qui sont des parties composées de cartilages & de membranes, en forme de feüillet, qui leur sèrvent comme de poumons.

Ce mot est Grèc, & vient de βράγχια, qui signifie la même chôse. Et selon le P. Pezron βράγχια vient du mot Celtique *brenc*.

BRANCHU, ue. adj. Qui a des branches. *Ramosus*. Il ne se dit que des arbres, & des plantes, & est fort usité en Botanique, comme il paroit par plusieurs descriptions des plantes qui sont dans cet ouvrage.

BRAND. s. m. Vieux mot, qui signifie une grosse épée d'acier, qu'on manioit à deux mains, & que les anciens Chevaliers portoient autrefois. *Acinacis*.

Du Cange prétend que ce mot vient de *branca*, qui a signifié une *griffe de lion*, ou un *ongle d'oiseau*; & qu'on l'a transporté au coutelas, parce qu'il sèrt au soldat comme de griffe & de défense.

BRANDEBOURG. s. m. Ville d'Allemagne, dans la moyenne Marche de *Brandebourg* sur le Havel, qui la sépare en deux parties, dont l'une est le vieux *Brandebourg*, & l'autre le neuf *Brandebourg*. On prétend que cette ville a été bâtie par Brennus Chef des Gaulois, & que c'est de là qu'elle a pris son nom *Brandeburgum*, *Brandebourg*, qui est la même chôse que *Brennoburgum*, *Brenneburg*, ou ville de Brennus. D'autres dérivent ce mot de Brandon, Prince des François, & fils de Marcomir, qui selon eux en est le fondateur. Hoffman lui donne de longitude 35^d; & de latitude 52, 39.

Brandebourg. s. m. La Marche, ou le Marquisat de *Brandebourg*, en Latin *Marchia Brandeburgensis*. Province du Cèrcle de la haute Saxe, en Allemagne, bornée au couchant par le Duché de Luneboug, au nord par celui de Mecklenbourg, & par la Poméranie; au levant par la grande Pologne; & au midi par la Silésie, la Lusace, les Duchez de Saxe & de Magdebourg. C'est Henri l'Oiseleur qui a érigé le *Brandebourg* en Marquisat, dont les Marquis n'étoient d'abord que des Gouvèrneurs, qui devinrent ensuite héréditaires. Et c'est l'Empereur Sigismond qui en 1411. ayant vendu le Marquisat de *Brandebourg* à Fréderic IV. Burgrave de Nuremberg, l'érigea en Électorat en 1415. & lui en donna l'investiture en 1417. L'Électeur de *Brandebourg* est Archichambellan ou Grand Chambellan de l'Empire. La Marche de *Brandebourg* se divise en trois parties, qui vont suivre.

La vieille Marche de Brandebourg, c'est la partie occidentale du Marquisat de *Brandebourg*, appellée autrefois *Marche de Soltwedel*, parceque Soltwedel en étoit la capitale. *La moyenne Marche de Brandebourg*, qui est à l'orient de la vieille Marche, & à l'occident de la nouvelle, a pour capitale Berlin, qui l'est aujourd'hui de tout l'Électorat. *La nouvelle Marche de Brandebourg* en est la partie orientale, & a Custrin pour capitale. Il y a encore *La Marche Uckerane de Brandebourg*, qui est au nord de la moyenne Marche; *Marchia Uckerana Brandeburgica*. Elle a été ainsi nommée à cause du grand lac & de la rivière d'Ucker qui sont au milieu. L'histoire des Marquis de *Brandebourg* a été écrite en Latin par Gaspar Sagittarius, & imprimée *in 4°*, à Iene en 1684. Imhoff, *Notit. Imp. L. II. C.* 8. en traite aussi.

Brandebourg, est aussi une ville bâtie depuis peu par l'Électeur de *Brandebourg* dans la Prusse Royale. Il y en a encore une autre dans le Cèrcle de la Basse Saxe, qui se nomme le Nouveau *Brandebourg*, ou la Nouvelle *Brandebourg*. Maty, & après lui M. Corneille, font *Brandebourg* féminin, & disent *La Nouvelle Brandebourg*; mais il semble qu'il doit être masculin, & qu'il faut dire le *Nouveau Brandebourg*.

Brandebourg. s. f. Tèrme de Fleuriste. Tulippe d'un rouge pâle tirant sur le colombin, & d'un blanc tèrni. Morin, *cult. des fleurs*.

Brandebourg. s. m. Grosse casaque qui est venuë à la mode ces dèrnières années. *Penula*, *chlamys*. Elle va jusqu'à mi-jambe, & a des manches bien plus longues que les bras; & quand on y veut mettre quelque ornement, elle est chargée de bouton à queuë d'espace en espace. Ce nom passa en France en 1674. lorsque l'Électeur de Brandebourg entra en Alsace. Les gens de l'Électeur portoient cette espèce de casaque.

BRANDEBOURGEOIS, oise. s. m. & f. Qui est du Marquisat de Brandebourg. *Brandeburgensis*.

BRANDES. Tèrme de Chasse, qui se dit des rameaux des arbres. *Ramus*. Les belles forêts sont couronnées de *brandes*, c'est-à-dire, fort couvèrtes de branches d'arbres.

BRANDEUM. s. m. Ce nom est purement Latin. M. l'Abbé Fleury s'en est sèrvi dans son hist. Eccl. L. XXXV. p. 93. C'est ainsi qu'on nommoit les linges qui avoient été mis auprès des sépulcres des saints Apôtres S. Pièrre & S. Paul, & qui y étoient restez quelque tems. L'ignorance des dèrniers siècles les a fait prendre pour des corporaux. On les regardoit & on les honoroit comme des reliques, & on leur donnoit ce nom.

BRANDILLEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey pour agitation. Action de celui qui se brandille, ou qui brandille les autres. *Agitatio*, *jactatio*.

BRANDILLER. v. act. S'agiter en l'air sur une planche, sur une corde, &c. *Agitare se*, *jactare se fune ex arbore suspenso*. Les enfans prennent plaisir à se *brandiller*. Les Danseurs de corde se *brandillent* quelque-tems, avant que de se donner l'estrapade, & faire leurs autres tours de souplesse.

BRANDILLOIRE. subst. f. Quelques-uns disent BRANDILLOIR. s. m. Planche, ou corde qui sèrt à se brandiller. *Funis aut ramus arboris quo se quis jactat*. La *brandilloire* est un jeu usité au Tunkin. Le P. Marini en a fait la description dans sa Relation du Tunquin. Son Traducteur a dit quelque part *brandillon* pour *brandilloire*, mais on n'a trouvé ce mot que dans cet Auteur.

BRANDIR. v. act. Branler, secoüer une arme à la main qui a quelque longueur, comme hallebarde, pique, épieu. *Quassare*, *succutere*, *vibrare*. Il *brandit* un long bâton. S. Amand. *Brandissant* une grosse hallebarde. Ce mot est vieux.

Sur son front un Amour d'autres feux brandissoit
Et les esprits plûtôt que les corps menaçoit. P. le M.

Brandir, se dit aussi en Charpenterie. *Brandir* un chevron, c'est, Pèrcer un chevron & la panne, & les attacher ensemble par le moyen d'une forte cheville.

Brandi, ie. adj.

On dit provèrbialement, Enlever quelqu'un tout *brandi*, pour dire, à vive force, l'enlever tout-d'un-coup.

BRANDON. s. m. Flambeau de paille qui sèrt aux païsans à s'éclairer la nuit. *Fax*.

Ce mot est ancien dans la langue, & vient de l'Allemand *brandt*, qui signifie, *tison*, *incendie*. Ménage. Il falloit dire, avec le P. Henschenius, *Act. SS. April. T. III. p.* 398. de l'Allemand *Branden*, qui signifie *ardere*, brûler. On a dit *brandos*, *branda*, dans la basse Latinité, pour signifier un *flambeau*, un *tison*. Ou plûtôt, *brando*, qui se trouve dans les loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque, *tit. de illuminatione*, & en beaucoup d'autres anciens monumens.

Le Dimanche des *brandons*, est le prémier Dimanche de Carême. Il y a des Commissions de S. Loüis & de Rodolphe Légat du S. Siége pour tèrminer le différend entre l'Église & les habitans de Lyon, qui sont dattées du Vendredi devant les *brandons*. Ce nom vient de ce que par un reste d'Idolatrie quelques païsans mal instruits vont la nuit de ce jour là avec des torches de paille, ou de bois de sapin allumées, parcourir les arbres de leurs jardins, & de leur vèrgers, & les apostrophant les uns après les autres, ils les menacent s'ils ne portent du fruit cette année de les couper par le pied & de les brûler. C'est un reste de paganisme que les Idolâtres pratiquoient au mois de Février, qui en fut nommé *Februarius à Februando*, parceque, comme dit un ancien Auteur, les payens pendant douze jours de ce mois, qui étoit le dèrnier de leur année solaire, couroient les nuits avec des flambeaux allumez pour se purifier, & pour procurer le repos aux manes de leurs parens & de leurs amis; ce que quelques païsans ont retenu

retenu pour les arbres; peut-être parce qu'on le faisoit avant le commencement du printems, pour purger les arbres des chenilles, dont la semence commence à s'éclôrre aux prémières chaleurs sans cette précaution, qui insensiblement a dégénéré en supèrstition. MENESTR. *Hist. de Lyon*, p. 379. En plusieurs endroits il n'y a que les enfans qui portent des *brandons*, mais le soir seulement dans les ruës, & sans aucune marque de supèrstition.

On donne aussi à Lyon le nom de *brandons* à des rameaux vèrds que le peuple va querir tous les ans aux fauxbourg de la Guillotière, le prémier Dimanche de Carême, & auxquels il attache des fruits, des gâteaux, des oublies, &c. & avec ces *brandons* il rentre dans la ville. C'est ce qui a fait donner à ce Dimanche le nom de Dimanche des *brandons*. MENESTR. Probablement que c'est un reste de la cérémonie que nous avons expliquée au mot. AGUILANNEUF.

BRANDON, signifie aussi, Feu èrrant. C'est un feu passager pareil à ces *brandons*, qui èrrent à la faveur d'un vent qui les conduit. VOIT. Il commence à vieillir aussi en ce sens.

On appelle en tèrmes de Palais, *brandons & panonceaux*, des morceaux de paille qu'on attache à la porte des héritages saisis avec les Armes du Seigneur, pour montrer que les chôses sont à vendre en Justice. *Paleatus baculus symbolum tutelæ Principis.* Les procès vèrbaux des saisies réelles portent, que le Sèrgent a attaché aux portes des lieux des *brandons*, & panonceaux.

On le dit aussi de ces piques ou bâtons garnis de paille qu'on plante dans un champ, pour montrer que les fruits pendans par les racines sont saisis & arrêtez. Dans l'ancienne pratique on disoit aussi, *Brandonner*; pour dire, Saisir. On met encore de la paille à la queuë des chevaux qui sont à vendre, ou sur des meubles qu'on expôse dans la ruë.

BRANDONS, se dit figurément & poëtiquement des feux célestes, & du flambeau que porte l'Amour. *Faces.*

> *Ainsi les célestes* brandons,
> *Vèrsent sur ton chef mille dons,*
> *En lignes pèrpendiculaires.*
>
> DESMARETS, *en ses Visions.*

Il est vieux. Les vieux Poëtes parlent souvent de l'amour & de son *brandon*; pour dire, de son flambeau. Ces ailes, ces *brandons*, ces carquois, sont un mystère que je ne crois pas. THÉOPH.

BRANDONNER. v. a. C'est mettre des brandons. *Brandonner* un héritage, *prædium tortâ paleâ insignire*, ou *sub tutelâ Principis esse, tortâ paleâ indicare.* Il y a des coutumes qui veulent qu'on mette des brandons aux quatre coins & au milieu des héritages saisis, & mis sous la main & autorité de Justice. BRUNEAU.

BRANLANT, ANTE. adj. Qui branle, qui panche de côté & d'autre. *Nutans, labans.*

On dit provèrbialement d'une chôse qui n'est pas fèrme, ni assurée, que c'est un Château *branlant.*

BRANLE. s. m. Défaut de fèrmeté, ou d'arrêt, qui fait qu'une chôse s'agite en deçà & en delà. *Motus.* On sonne les Cloches en *branle*. Les estomacs foibles ne sçauroient souffrir le *branle* du navire.

BRANLE, en tèrmes de Musique, est un air ou une danse par où on commence tous les bals, où plusieurs pèrsonnes dansent en rond, & non pas en avant, en se tenant par la main, & se donnent un *branle* continuel & concèrté avec des pas convenables, selon la diffèrence des airs qu'on jouë alors. *Saltatorius orbis.* Les *branles* consistent en trois pas & un pied joint, qui se font en quatre mesures, ou coups d'archet, qu'on disoit autrefois *battement de tabourin.* Quand ils sont répetez deux fois, ce sont des *branles doubles*, ou *communs*. On danse d'abord le *branle simple*, & puis le *branle gay* par deux mesures tèrnaires: & il est ainsi appellé, parce qu'on a toûjours un pied en l'air. Voyez Thoinot Arbeau dans son Orchésographie, où il donne les noms, les mesures, & la tablature d'un grand nombre de *branles* qu'on dansoit il n'y a pas long-tems, comme les *branles* de Bourgogne, qui se dansent à droit & à gauche par une mesure binaire, prompte & légère; les *branles* du haut Barrois, du Monstier en Der, de Hainault, d'Avignon, &c. Les *branles* de Poitou, qui se dansent par mesure tèrnaire en allant toûjours à gauche. Les *branles* d'Écosse & de Bretagne. On appelle ceux-ci le *Tryori.* Il parle aussi du *branle des Lavandières*, où les danseurs font du bruit par le tapement de leurs mains: du *branle des sabots*, où on bat du pied, qu'on a appellé aussi le *branle des chevaux*, à cause de ce tapement de piéds, du *branle des pois & des Hèrmites*; du *branle de la torche*, dans lequel le danseur tient un chandelier, une torche, ou un flambeau allumé. Il y a eû aussi des *branles morguez*, & *gesticulez*, qu'on a appellez *de la moutarde*, que les Dames appellent *branles de la haye*, qui ont dégénéré enfin en ceux qu'on appelle *branles à mener*, qui sont ceux par qui se tèrminent maintenant tous les *branles*. En ceux-ci chacun mêne le *branle* à son tour, & puis se met à la queuë. Les danses aux chansons sont des espéces de *branles*. Le *branle* de sortie est ce qu'on danse à la fin du bal.

Il y a aussi une espéce de petit jeu qu'on appelle *Branlemoine.*

BRANLE, se dit figurément du commencement d'une affaire, lorsqu'on la met en train d'aller, qu'on lui donne le prémier mouvement. Ce Ministre est celui qui donne le *branle* aux affaires, & à tout l'État. *Auctor, impulsor ad rem faciendam.* C'est cet homme de bonne humeur qui mêne le *branle*, qui met les autres en train pour se divèrtir. Ce sont eux qui donnent le *branle* à la réputation. MOL. Dieu après avoir créé les causes secondes, & avoir donné le *branle* à toute la machine du monde, les laisse agir selon le mouvement & le *branle* qu'il leur a imprimé. JU.

BRANLE, signifie aussi, Incèrtitude, délibération. *Fluctuatio, jactatio.* Cet homme est en *branle* s'il s'engagera dans une telle entreprise. Sa fortune est en *branle*, & fort incèrtaine.

BRANLE, en tèrmes de Marine, est un lit dont on se sèrt sur les vaisseaux, qui est suspendu sous le pont par des cordes qui tiennent aux quatre côtez. Il est fait de grosse toile, & bordé d'un bordage qui lui sèrt d'ourlet. Il sèrt à coucher le soldat. On appelle le *branle matelassé*, une sorte de matelas qui est fait en *branle*. Quand on veut faire détendre tous les *branles* d'entre les ponts, afin de se préparer au combat, ou pour faire quelque autre chôse, on dit *Branle-bas*, ou *For-branle.*

LE BRANLE DE S. ELME. Réjoüissance ou Fête qui se donnoit autrefois à Marseille, la veille de S. Lazare, pour divèrtir les étrangers qui venoient en foule à cette fête; on faisoit un *branle* de tous les plus beaux garçons & des filles les mieux faites qu'on pouvoit trouver, on les habilloit le plus supèrbement qu'il étoit possible; les uns représentoient les Dieux de la fâble, & les autres toutes les nations du monde. En cet état ils passoient par la ville au son des violons & des tambours. Ce *branle*, qu'on appelloit communément le *branle S. Elme*, a été interrompu depuis plus de 60 ans. DE RUFFI. *Hist. de Mars. c. 11. page* 400.

On dit provèrbialement, qu'on va danser un *branle* de sortie, lorsqu'on est prêt de s'en aller, ou qu'on est chassé de quelque lieu.

BRANLEMENT. s. m. Mouvement en deçà & en delà. *Motio, concussio, jactatio.* Il a approuvé son discours par un *branlement* de tête. *Nutatio capitis.*

BRANLER. v. act. & neut. Se mouvoir deçà & delà, chanceler, ne pas tenir fèrme. *Moveri, nutare, titubare.* Cette femme est si vieille que la tête lui *branle.*

> *Parmi les troubles de la guèrre,*
> *Son lit ne peut jamais* branler,
> *Que par un tremblement de tèrre.* THÉOPH.

BRANLER, en tèrmes de Fauconnerie, se dit lorsque le faucon se tient haut au prémier degré sur la tête du Fauconnier, qu'il tourne & remuë ses ailes en *branlant* & rodant de belle action.

BRANLER, signifie aussi, Délibérer, n'être pas fèrme dans une opinion, dans un parti. *Fluctuare animo, vacillare.* Il y a plusieurs villes rebelles qui *branlent*, & qui se veulent remettre dans le devoir. Le calme dans l'orage procéde de la force de l'âme, qui ne *branle* point de quelque impétuosité que la fortune la choque. BAL. La renommée de cette victoire arrivée si à propos, affèrmit l'Asie qui *branloit* de toutes parts. VAUG.

BRANLER, signifie aussi, Se remuer. *Moveri.* Si tu *branles*, je te tuë, dit un brigand à celui qu'il vole. Toute la sédition est appaisée, rien ne *branle*. Il ne faut pas qu'une sentinelle *branle* de son poste. On dit que les ennemis *branlent*, lorsqu'ils se défendent mal, ou qu'ils font voir par leur contenance, qu'ils sont prêts à fuir. L'Armée Romaine commençoit à *branler*. *Labare.* Quand il vit les ennemis *branler*, il se mit à les charger. VAUG. *Branler* signifie aussi simplement faire quelque mouvement. Huit heures étant venuës sans qu'on vît rien *branler* du côté des ennemis. BUSSY. *Movere se, moveri.*

On dit provèrbialement, quand je remuë tout *branle*; pour dire, je fais trembler tous mes gens. On dit aussi d'un homme puissant, que tout le monde *branle* sous lui; pour dire, que tout le monde est prêt de se remuër pour obéir à ses commandemens. On dit aussi d'un homme foible, qu'il branle, qu'il tourne à tout vent. Cet homme *branle* au manche; pour dire, est irrésolu, & n'est pas fèrme dans ses avis. On dit en débauche, *Branler* le menton, la machoire, pour, S'éxciter à boire & à manger. On dit aussi, que tout ce qui *branle* ne tombe pas.

BRANLÉ, ÉE. part. & adj. *Motus, agitatus.*

BRANLEUR, EUSE. adj. Qui branle. Il n'est guères en usage qu'en un sens odieux & obscène.

BRANLOIRE. s. f. Chaîne qui sert à faire mouvoir les soufflets des forgerons.

On dit en Fauconnerie, qu'un héron est à la *branloire*, lorsqu'il est haut, & qu'il tourne en branlant.

BRANQUE-URSINE, ou BRANCHE-URSINE. Voyez ACANTE.

BRANTION. Tèrme de Fleuriste. Nom de tulippe. Elle est incarnat & blanc. La *Brantion Morin* rouge, colombin & blanc. Elle est printanière. MORIN. Il y a encore la *Brantion* de Boh.& la *Brantion* de l'Aubépine. ID.

BRAQUE, ou BRAC. s. m. Espéce de chien de chasse, qui est bon quêteur, qui éxcelle par l'odorat. *Indagator canis.*

Il vient de *braccus*, ou de *bracco*, qui a été fait de l'Allemand *brachen*, signifiant la même chôse. MÉNAGE, ou du Grèc Βραχὺς, *brevis*. Voyez BRAC.

On a aussi appellé *Brachio* le petit d'un Ours.

BRAQUE. s. m. Nom propre d'homme. *Brachio.* C'est ainsi que l'on nomme à Ménat celui qu'ils prennent pour successeur de S. Menelé, leur premier Abbé, mais qui paroit plûtôt être ce célébre *Brachio* dont Grégoire de Tours parle dans son L. de la Gloire des Confesseurs. CHASTEL.

BRAQUEMART. s. f. Epée courte & large qu'on portoit anciennement. *Acinacis.* Fauchet le dérive de Βραχυμάχαιρα, mot Grèc, qui signifie la même chôse.

BRAQUEMENT. s. m. Disposition d'une piéce d'artillerie à tirer vèrs un cèrtain lieu. *Libramentum.*

BRAQUER. v. act. Tourner le canon sélon certaine ligne, & sélon cèrtain angle ou élévation, pour le faire tirer à un point désiré. *Bellicum tormentum librare, dirigere.* Il vaut mieux dire *pointer* le canon.

On dit aussi, *Braquer* le timon d'un carosse, pour le poûsser d'un cèrtain côté.

BRAQUES. s. m. Qui se dit des pinces d'une écrevisse. *Chelæ.*

BRAS. s. m. La partie du corps de l'homme qui aboutit d'un côté à l'épaule, & de l'autre à la main. *Brachium.* En tèrmes de Médecine, c'est seulement la partie qui prend de l'épaule jusqu'au coude; car celle qui est depuis le coude jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le *bras* pris au prémier sens n'a qu'un os grand & très-fort appellé *humerus*, qui a une grosse tête à son éxtrémité supérieure, laquelle s'embouche dans la cavité de l'épaule. Il a trois éminences & deux cavitez à son éxtrémité inférieure, qui forment comme une poulie, par laquelle le pli, & le mouvement de l'*avant-bras* qui lui est joint, sont facilitez. L'*avant-bras* est compôsé de deux os, le plus long, qui est l'inférieur, s'appelle le grand *focile*, ou l'os du *coude*, parce que c'est lui qui forme le coude. On l'appelle en Latin *Cubitus*, *lacertus*. D'autres lui ont donné le nom d'*ulna*, parce qu'anciennement il servoit d'aune & de mesure. Le second os qui est plus court, & le supérieur, s'appelle le petit *focile*, & en Latin *radius*, rayon. Dieu a donné deux *bras* à l'homme, afin qu'il pût vivre de son travail. Moïse avoit les *bras* levez au ciel, tandis que le peuple combattoit contre Amalec. Les saignées du *bras* sont les plus ordinaires. Il est estropié d'un *bras*. Il a le *bras* en écharpe. Il s'en va les *bras* balans, ou les *bras* pendans. Autrefois un cri militaire des François étoit, Aux *bras*, aux *bras*. Voyez Guil. de Nangi dans l'histoire de S. Loüis p. 381.

Ce mot *bras* vient du Latin *brachium*, qui s'est fait du Grèc βραχίων. Et le P. Pezron prétend que le mot Grèc vient du mot Celtique *brech*. Et le *bras*, dit-il, est ainsi appellé des Gaulois, parce qu'il est rompu au milieu; au lieu que la jambe est toute d'une piéce. Or toute rupture se nomme *breche*, mot que les François ont tiré des Celtes; car il n'est ni Grèc, ni Latin.

BRAS, se dit aussi des chevaux. C'est la partie de la jambe de devant qui s'étend depuis le bas de l'épaule jusqu'au genou; & on dit qu'un cheval plie bien le *bras*; quand il plie bien la jambe.

BRAS, se dit encore des chôses qui ont quelque ressemblance avec le *bras*. Les *bras* d'une chaise, ce sont les bâtons qui sont aux côtez, sur lesquels on appuye ses *bras*. On le dit aussi de l'étoffe ou de la tapisserie qui les couvre. On appelle *bras*, Les Chandeliers qu'on applique contre les murailles, qui ont la figure d'un *bras*. Le même se dit des enseignes d'un Maître en fait d'armes. Au *bras* d'Hèrcule, &c. Les Tourneurs disent aussi, les *bras* des poupées de leur tour; les Charpentiers les *bras* d'une chévre, en parlant des deux piéces qui sont à côté du poinçon, & qui lui sèrvent d'arcs boutans. On dit aussi, les *bras* d'une balance; pour dire, les deux côtez du fleau. On dit aussi les *bras* d'une Croix.

On dit en Architecture, les *bras* d'un bâtiment, en parlant des corps de logis qui sont à côté du grand, qu'on appelle aussi *ailes*, ou *potences*.

BRAS, se dit aussi en parlant des chôses qui se portent à *bras*, ou qui se remuent à force de *bras*. Un bar, une civière à *bras*. Un moulin à *bras*. Il a fallu monter le canon à *bras*, à force de *bras*.

On appelle aussi des tours de *bras*, des dentelles qui se mettent au bout des manches.

On dit en Poësie, que Briarée avoit cent *bras*, & Rampale a dit d'un mont chargé d'une forêt.

Que l'on diroit à voir ce géant des montagnes,
Que dédaignant la terre & les basses campagnes,
Plus fort que Briarée il menace les cieux,
Avec les bras *levez de mille chênes vieux.*

BRAS, se dit au figuré pour la manche qui le couvre. Elle avoit les mains crasseûses & les *bras* retroûssez. ABLANC.

BRAS, se dit aussi de la mèr. *Fretum*, & des rivières, *Ramus*, *alveus*, quand les eaux se séparent, & font un petit canal entre deux tèrres. L'Italie & la Sicile ne sont divisées que par un *bras* de mèr. Saint Amant a dit du Tybre, Je pris vôtre corps pour un *bras*.

On appelle dans la Méditèrranée le *Bras* S. George, le détroit du Bosphóre, à cause d'une Église construite sur ses bords, dédiée à S. George, hors de la ville de Constantinople. Quelques-uns ont donné aussi ce nom à la Propontide & à l'Hellespont. *Hellespontus.* DU CANGE.

BRAS, en tèrmes de Marine, sont des cordages qui sont amarrez au bout de la vèrgue pour la tourner, ou gouvèrner sélon le vent. On appelle *bracher*, ou *brasseyer*, faire la manœuvre de ces cordages. On dit *tenir un bras*; pour dire, Hâler & amârrer un des cordages. On appelle *bras* d'ancre, la moitié de la croisée de l'ancre. On appelle *bon bras*, quand on brasse au vent, en sorte que le vent ne soit pas au plus près.

BRAS, en tèrmes de Jardinage, est à l'égard des melons, des concombres, & des citrouilles, la même chôse que la branche à l'égard des arbres. *Ramus*, *brachium*. On dit qu'un pied de melon pousse des *bras*; qu'il fait des *bras*. Les *bras* de nos melons sont déja fort grands, fort longs. Les bons melons viennent sur les bons *bras*, & il n'en vient point sur les méchans *bras*; par exemple, sur ceux qui sont trop veules, ou sur ceux qui venant des oreilles sont trop matériels, larges & épais. Il faut entièrement les ôter. LA QUINT. LIG.

On appelle aussi *bras*, les nageoires d'une baleine.

BRAS, signifie figurément, Puissance: & se dit prémièrement de Dieu. *Ops*, *auxilium*, *autoritas*, *potentia*, *dextera*. Le *bras* du tout puissant. Le *bras* qui lance le tonnèrre. Le *bras* de Dieu s'est appesanti sur ce criminel. On le dit aussi de sa miséricorde. Le recours des affligez, c'est de se jetter entre les *bras* de Dieu.

BRAS, se dit aussi des autres Puissances. Les Rois ont les *bras* bien longs. Ce Ministre est le *bras* droit de ce Prince. Il ne faut point prêter son *bras* pour soûtenir l'injustice. Tout plie sous les efforts de son *bras*.

Si ces fiers ennemis refusent cette grâce,
Qu'ils doivent regarder comme un suprême bien,
Le Ciel pour mieux punir leur criminelle audace,
Ne se servira pas d'autre bras *que du sien.* SCUDERI.

BRAS, se dit figurément en ces phrâses. Son Médecin l'a retiré d'entre les *bras* de la mort; pour dire, l'a tiré d'une très-dangereuse maladie. Il l'a reçu entre ses *bras*, pour dire, il lui a donné sa protection. Il l'a reçu à *bras* ouverts, pour dire, il lui a fait un grand accueil. Il lui a tendu les *bras*; pour dire, il lui a facilité les moyens de faire ce qu'il désiroit. Il étoit le *bras* droit du Cardinal; c'est-à-dire, le Cardinal se sèrvoit de lui en toutes chôses. Prêter son *bras* à quelqu'un, c'est le servir dans quelque entreprise. On dit aussi d'un Rapporteur qui a fait tout ce qu'il a pû contre une partie, qu'il lui a rompu *bras* & jambes. On dit, qu'un Ministre à toutes les affaires d'un État sur les *bras*; pour dire, que c'est lui qui a la charge de toutes les affaires. On dit qu'un Capitaine avoit toute l'armée ennemie sur les *bras*; pour dire, qu'il avoit à résister à toute une armée. On dit qu'un homme a six enfans sur les *bras*; pour dire, qu'il a le soin de les faire subsister. On se console aisément quand on n'a sur les *bras* que ceux qui se sont déclarez contre le bien. ABB. D. L. TR. On dit aussi, qu'un homme n'a que ses *bras*; pour dire, qu'il ne vit que de son travail, qu'il n'a ni bien, ni revenu.

BRAS RACCOURCI. Tèrme d'escrime, Pousser à *bras raccourci*, c'est raprocher son poignet du corps avant que d'allonger la botte. *Motu reciproco petere*, *ictu reciproco ferire.*

BRAS SÉCULIER, se dit de la puissance temporelle & laïque, de l'autorité du Juge séculier, à laquelle on est obligé d'avoir recours pour l'éxécution des sentences du Juge d'Église. *Profana jurisdictionis potestas*, *robur*, *auxilium*. L'Église ne vèrse point de sang: & quand un Prêtre est criminel, on l'abandonne au *bras séculier*. On implore le *bras séculier*. Le Concile d'Antioche tenu en 341. ordonne d'avoir recours au *bras séculier*, pour réprimer ceux qui ne veulent point obéir à l'Église; & il appelle puissance

du dehors, ou puissance extérieure, ce que nous appellons *Bras séculier*. On trouve dans le Pontifical Romain, & dans les Rituels Pontificaux de plusieurs Églises particulières, la manière de livrer un Clère au *bras séculier* : où il faut remarquer que l'Église ne pouvant retenir un Clère que les Juges Laïcs répètent pour le punir de ses crimes, elle prie qu'on use de douceur à l'égard de ce malheureux, & qu'on épargne sa vie. Cette cérémonie de livrer un Clère au *bras séculier* ne se pratique guère en France, où les Juges Laïcs font en possession de faire le procès à tous les criminels, Écclésiastiques, ou Laïcs.

On dit figurément en ce sens, qu'on a abandonné quelque chôse au *bras séculier* ; pour dire, qu'on l'a abandonnée aux valêts, ou à des gens qui la consomment, qui la détruisent.

Bras, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il l'a reçû *bras* dessus, *bras* dessous ; pour dire, Il lui a fait bien des caresses. Il l'a traité de Monsieur gros comme le *bras* ; pour dire, Il lui a fait le plus d'honneur qu'il a pû. On dit aussi, Si on lui en donne un doigt, il en prend long comme le *bras* ; pour dire, Il étend la libèrté, la pèrmission qu'on lui donne. On dit aussi à celui qui craint d'en attaquer un autre, Il n'a que deux *bras* non plus que vous. On dit, qu'un homme demeure les *bras* croisez, quand il est oisif, quand il voit travailler les autres sans rien faire ; & qu'il a les *bras* rompus, quand il ne veut point travailler. L'Espagnol a dit agréablement en ce sens, *Adineros pagados braços que brantados*.

À tour de bras. adv. De toute sa force. Il lui a donné un coup de poing *à tour de bras* ; un soufflet *à tour de bras*.

L'Ordre du bras armé. C'est un Ordre militaire des Rois de Dannemarck. Il florissoit sous Christien IV. Dans la suite il fut uni à celui de l'Éléphant, & l'on en attache l'écu au côté de l'Éléphant dans les armoiries de ce dèrnier Ordre.

BRASER. v. act. Souder le fèr, en joindre deux piéces ensemble avec de la poudre d'épingle, de léton, & du borax, de la roche ou du vèrre pilé, & faire fondre le tout dans un brâsier ardent. *Ferruminare*. C'est par cette manière de soudure qu'on met des piéces à des canons de pistolet qui sont crevez, qu'on fait des cadenats, & qu'on racommode d'autres ouvrages. Elle est différente de la manière ordinaire des Maréchaux, de souder le fèr en appliquant les deux bouts ensemble bien chauffez, & bien battus.

BRASIER. s. m. Feu de bois ou de charbon bien allumé, & demi consume. *Ardentes prunæ*.

Brasier, est aussi un vaisseau large & plat, où on met de la braise pour échauffer une chambre. Chez les Grands il y a d'amples *brasiers* d'argent. *Focus*. Elle eut le plus gros lot, qui étoit un *brâsier* d'argent. Bussi.

Brasier, se dit figurément de ce qui est fort chaud. Cet homme a une violente fièvre, son corps est un *brâsier* ardent. *Ardens focus*. Nos cœurs doivent être des *brâsiers* ardens de l'amour divin. Il se dit aussi d'une flamme amoureuse.

Il porte dans le sein,
Un brâsier qui n'a point de fin. Voit.

Brasier. C'est en tèrmes de Boulanger, une manière de petite huche, où les Boulangers mettent de la braise, quand elle est étouffée. Les Boulangers ne sont pas d'accord sur ce mot ; il y en a prèsqu'autant qui disent *braisier*, qu'il y en a qui disent *brâsier*.

BRASIL. Voyez BRESIL.

BRASILIEN, enne. s. m. & f. *Brasilus, a*. Quoiqu'on dise Brésil, ainsi que nous le marquerons en son lieu, il faut cependant dire *Brasilien*, & non pas *Brésilien*, pour signifier un homme du Brésil, habitant du Brésil, Sauvage du Brésil. Les *Brasiliens* ont une tradition obscure du Déluge. Les *Brasiliens* croyent l'immortalité de nos âmes, qu'elles vivent encore après leur séparation des corps, que les unes sont alors changées en démons, & que les autres sont transportées dans des campagnes agréables, où elles joüissent de plaisirs continuels. Jean de Lery dans l'histoire de son voyage du Brésil dit *Brésilien* ; aujourd'hui on dit *Brasilien*.

BRASSAGE. s. m. Tèrme de Monnoyeur, qui se dit de la manufacture des monnoyes. Le *brassage* est la peine de l'ouvrier, dont la plus grande est celle de bien remuer avec les bras l'or & l'argent en grenaille, qui est dans des sacs, quand il y en a de différente valeur, pour en faire un mélange fort égal, & avoir la monnoye au titre qu'on désire. *Brachiorum labor*. Dans le droit de *brassage* est compris le droit du Maître, du Monnoyeur, & du Tailleur de la monnoye, qui s'appellent particulièrement *ouvrage* ; *monnoyage* & *ferrage*. Ainsi Boizard Tr. des Mon. P. I. C. 9. le définit, Le pouvoir accordé par le Roi au Maître des Monnoyes de prendre sur chaque marc d'or, d'argent, ou de billon, ouvré en espèces, une cèrtaine somme modique, de laquelle somme le Maître de chaque Monnoye retient environ la moitié pour le déchet de la fonte, pour le charbon, & pour les autres frais ordinaires. L'autre moitié est distribuée aux Officiers des Monnoyes & aux Ouvriers qui ont contribué de leur ministère à la fabrication des espèces. Les vieux titres appellent le droit de *Brassage* en Latin *Brazeagium*. Le droit de *brassage* pour l'or est de trois livres par marc, & celui de l'argent de dix-huit sols. Bouteroüe dit p. 7. que les frais de la fabrication sont ce que l'on nomme *Brassage*.

BRASSART, ou BRASSARD, ou BRASSAR. s. m. Arme défensive qui couvre le bras. *Brachiale ferreum*. L'ancienne Gendarmerie portoit des *brassarts*. L'Infanterie Suisse porte encore des *brassarts*, ce sont seulement les piquiers. Pour armes défensives au lieu de jacques de maille, dont on s'étoit servi long-tems, les cavaliers prirent vèrs l'an 1300 une cuirasse, des *brassarts*, des cuissarts, des jambières, & des gantelets. Le Gendre.

Brassart, est aussi un instrument de cuir long environ d'un piéd ; il est rond & creux, afin qu'on puisse y passer le bras ; on s'en sèrt en joüant au balon pour le pousser avec plus de force, & pour ne se point blesser, ce qui arriveroit, si en poussant on rencontroit l'ouvèrture du balon, où il y a un morceau de bois avec une soupape. *Brachiale lusorium, coriaceum*.

BRASSE. s. f. Mesure qui contient la longueur des deux bras étendus, avec le travèrs du corps ; ce qui fait à-peu-près la longueur de six pieds de Roi. *Senum pedum mensura, orgya*. En plusieurs lieux, comme à Florence, à Bèrgame, à Lucques, la *brasse* est une mesure de longueurs dont on se sèrt pour les étoffes. Il ne se dit guères sur tèrre que d'une *brasse* de corde. On s'en sèrt aussi pour mesurer la profondeur des mèrs & des rivières, & quelquefois des mines & des puits qu'on creuse dans les montagnes ; & alors la *brasse* a deux aunes de Paris, ou cinq piéds & quatre pouces. Il y avoit en ce port douze *brasses* d'eau. On dit aussi, du pain de *brasse* ; pour dire, un pain si gros, que c'est tout ce qu'on peut faire de l'embrasser.

Brasse. Ce mot se dit aussi au figuré. Il est cent *brasses* au dessus de lui. *Longo illum intervallo superat*. C'est-à-dire, Il est bien plus que lui, soit pour le sçavoir, soit pour le crédit &c. Il est cent *brasses* au dessous de lui ; pour dire, Il est beaucoup inférieur. Cela n'est bon que dans le stile familier, & comique.

BRASSÉE. s. f. Charge de quelque chôse qu'on peut porter avec les bras. *Quantum ferri potest ambabus ulnis*. Il faut monter le bois au grenier par *brassée*. Il ne peut porter que six fagots à une *brassée*.

BRASSELET. Voyez Bracelet.

BRASSER. v. act. Remuer quelque chôse liquide avec violence de bras. *Rudicula, spatha subigere, agitare, miscere*. On le dit prémièrement de ceux qui font de la bière, dont il faut agiter & remuer fortement la liqueur pour la mêler avec l'orge, le houblon, ou les autres drogues dont on compose semblables breuvages. On le dit aussi dans les Papeteries, dans les Monnoyes, &c.

Ménage dérive ce mot de *braxare*, qu'on a dit pour *brasiare*, qui signifie proprement *brasser de la biere*, qu'il dit avoir été formé de *brasium*, signifiant *bierre*. Du Cange dit que *brace*, *brasium*, & *bracium*, signifioient une espèce de *blé* dont on faisoit la bière, d'où sont venus les mots de *brasse*, *brassin* & *brasserie*, qu'il dit avoir été appellée *bracina*, *brascina*, *brachinum*, *braxatorium* & *brasseria*, dans la basse Latinité. Mais il y a plus d'apparence que ce mot vient simplement de *bras*, parce qu'encore en plusieurs lieux on nomme *Brassier*, un manœuvre, un homme de peine qui vit du travail de ses bras. Le Père Thomassin aime mieux remonter jusqu'à la langue Grècque, & chercher *brasser* dans βράζω, *ferveo, ebullio*, parce qu'on se sèrt de feu pour faire la bière.

Brasser, se dit aussi particulièrement en matière de Pêche, de ceux qui agitent & troublent l'eau avec des bouloirs, pour faire donner le poisson dans les trubles, étiquettes, ou autres filets que le Pêcheur a tendus.

En tèrmes de Marine, *Brasser* c'est se servir des bras, ou manœuvres, avec lesquelles on gouvèrne les vèrgues. On dit, *brasser à faire servir* ; c'est *brasser* les vèrgues, ensorte que le vent donne dans les voiles. *Brasser à contre*, c'est *brasser* le bras du vent, afin que le vent donne dans les voiles. *Brasser au vent*, c'est *brasser* les vèrgues du côté du vent. *Brasser sous le vent*, c'est *brasser* les vèrgues du côté opposé à celui du vent. *Brasser les vèrgues*, c'est en maniant les bras, mettre les vèrgues horisontalement de l'avant à l'arrière. *Brasser les voiles sur le mât*, c'est hâler les bras du vent, ensorte que le vent se mette sur les voiles, au lieu d'être dedans ; c'est-à-dire, de manœuvrer les voiles, de manière que le vent fasse le contraire de ce qu'il faudroit pour faire siller le vaisseau.

Brasser, signifie figurément, Faire quelque conspiration ou machine pour trahir ou pèrdre quelqu'un. *Machinari, moliri*. Il

y a longtems que ces conjurez *brassoient* cette trahison. Cette expression est un peu basse.

BRASSÉ, ÉE. part. & adj.

BRASSERIE. s. f. Lieu où on fait de la bière. *Cervisiæ officina.* Dans un placet des Moines de Fuldes à Charlemagne on trouve *braciarium* en ce sens, *Acta SS. Ben. Sæc. IV. P. I. p. 261.* Il est défendu aux Brasseurs de nourrir ou de tenir en leurs maisons où sont leurs *brasseries* aucuns bœufs, vaches, porcs, oisons, ni canards, à cause de l'infection que causeroient ces animaux dans les *brasseries*, qui ne peuvent être tenuës trop nettes. DE LA MARRE.

BRASSEUR. s. m. Celui qui fait, ou qui vend de la bière en gros. *Cervisiæ propola, negotiator.* L'histoire des Évêques de Verdun, qu'on trouve dans le Spicilége de Dom Luc d'Achery, appelle les *brasseurs bracentes.*

BRASSEUSE. s. f. Femme de Brasseur.

BRASSICOURT, ou BRACHICOURT. Tèrme de Manége, qui se dit d'un cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, à la différence des chevaux arquez, qui les ont courbées par la force du travail.

BRASSIÈRES. s. f. plur. Chemisette de femme qui sert à couvrir les bras, & le haut du corps. *Brachialia.*

On dit provèrbialement, qu'une pèrsonne est en *brassières*; pour dire, qu'elle est contrainte, qu'elle n'a pas la libre disposition d'agir, de sortir, parce qu'on ne sort guères avec des *brassieres.*

BRASSIN. s. m. Est un vaisseau où les Brasseurs font leurs bières. Ce mot signifioit autrefois affaire.

Soit Philosophe ou Médecin,
Il n'entend rien en tel brassin.

BRASSOIR. s. m. Tèrme de Monnoye. Espéce de canne de tèrre cuite avec laquelle on brasse l'or en bain. *Rudicula.* A l'égard de l'argent on se sert d'un *brassoir* de fèr, à cause qu'il n'y a pas le même inconvénient qu'à l'or, qui s'aigriroit dans un *brassoir* de fèr.

BRAVACHE. s. m. Fanfaron sur le fait de la valeur, faux brave. *Thraso.* Ce mot est un peu vieux, & ne peut entrer que dans le discours comique & burlesque.

BRAVADE. s. f. Menace d'un fanfaron. *Ferocior insultatio.* Ceux qui font le plus de *bravades* sont bien souvent les plus poltrons. Voilà où se sont tèrminées toutes ses *bravades.* VOIT. Fabius étoit trop prudent pour prendre les *bravades* d'Annibal pour autant d'affronts. S. ÉVR.

Les bravades *enfin sont des discours frivoles,*
Et qui songe aux effets néglige les paroles. CORN.

BRAVADE. s. f. Est aussi le nom d'une fête instituée en 1256. par Charles d'Anjou à son retour de la Tèrre sainte. Celui qui a abatu l'oiseau est déclaré Roi par les Magistrats, il se choisit un Lieutenant & un Enseigne, qui levent chacun une compagnie, & la veille de la fête de S. Jean Baptiste ils se rendent dans la place de la ville, où le Parlement & les autres corps se trouvent aussi pour allumer le feu, & cela s'appelle la *Bravade*, peut être parce qu'ils sont braves, c'est-à-dire, vétus magnifiquement.

BRAVE. adj. m. & f. & s. Excellent en sa profession. *Eximius, insignis, egregius.* On dit un *brave* homme, un *brave* soldat, *brave* Cavalier, qui fait toutes chôses d'une manière noble & honnête. Il l'a fait en *brave* homme, & le doit soûtenir. CORN. Cette qualité ne doit être attribuée qu'à un homme d'épée, & Balzac s'est moqué d'un Prédicateur qui avoit appellé sainte Paule, cette *brave* veuve. On ne laisse pas de dire dans le discours familier, & à demi en riant, vous êtes un *brave* femme.

BRAVE, en tèrmes de Guèrre, signifie, Intrépide, qui affronte les périls, & qui s'expôse sans crainte à une mort assurée. *Præstantis animi vir, bellica laude clarus.* On dit absolument, C'est un *brave*; pour dire, C'est un homme courageux, détèrminé. Les vrais beaux esprits sont de l'humeur des vrais *braves*, qui ne parlent jamais de ce qu'ils font. BOUH. Si les *Braves* n'avoient pas la passion de la gloire, ils demeureroient paisiblement confondus avec les lâches. M. SCUD. Faisons tant que nous voudrons les *braves*, la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde. PASC. Un faux *brave* tourne les yeux de tous côtez pour voir si on le regarde. S. ÉVR. Rien n'est plus capable d'attirer le mépris des hommes, que de faire le *brave* contre Dieu. PASC. On est *brave* par férocité, aussi bien que par vèrtu. FLÉCH. Un homme *brave* par tempérament seul, ne fera autre chôse que de n'être pas poltron, & ce n'est que par ambition qu'il chèrche à se signaler. M. SCUD.

Tout le camp qui les suit d'une modeste allure,
Sans barde, sans cimier, sans plume & sans bouffure,
Fait voir ce que jamais on ne vit sous les Cieux,
Des Braves *sans fierté, d'humbles victorieux.* P. LE MOINE.

Il est de faux dévots, comme il est de faux braves. MOLIÈRE.

Je crains peu, direz-vous, les braves *du Parnasse.* BOIL.

Ce mot vient de *bravium*, qui signifie, le *prix de la victoire.*

BRAVE, se prend aussi en mauvaise part, & se dit d'un bretteur, d'un assassin, d'un homme qu'on employe à toutes sortes de méchantes actions. *Sicarius.* Cette Courtisane a plusieurs *braves* qui la protégent.

BRAVE, signifie aussi une pèrsonne bien parée, bien vétuë. *Insigni ornatu comptus, cultus.* Les bourgeois ne sont *braves* que les Fêtes & Dimanches. Ce mot est un peu bas en ce sens. MÉN.

On dit provèrbialement, qu'un homme est *brave* comme César; qu'il est *brave* comme l'épée qu'il porte; pour dire, qu'il est fort vaillant: qu'il est *brave* comme un Bourreau qui fait ses Pâques; pour dire, qu'il n'a pas coûtume d'être si bien vêtu. Ce provèrbe vient de ce que les Bourreaux étoient autrefois obligez de porter des habits chargez de quelque marque de leur infamie, comme d'une échelle & d'une potence, pour les distinguer des autres pèrsonnes; & il leur étoit pèrmis de les quitter quand ils faisoient leurs Pâques, pour la révérence de la Fête, auquel jour ils s'habilloient des plus beaux habits qu'ils vouloient. On dit aussi, *brave* comme un lapin. On dit aussi, Mon chèr, &c. absolument, comme on dit, Mon chèr, &c.

BRAVEMENT. adv. D'une manière brave, courageusement, honnêtement. *Fortiter, egregie.* Il lui a répondu *bravement* & sans crainte.

BRAVER. v. act. Choquer, mépriser quelqu'un, le traiter de haut en bas, l'insulter, le gourmander. *Insultare.* Un homme de cœur souffre difficilement qu'on le *brave.* La satire *brave* l'orgueil & fait pâlir le vice. BOIL. La raison ne *brave* pas toûjours la puissance suprême de l'amour. VILL. L'aigle d'un regard intrépide va *braver* le soleil, & sa lumière. FLECH. Il est bien plus aisé de se guinder sur de grands sentimens, & de *braver* la Fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. MOL.

Fuy, traître, & ne viens point braver *ici ma haine,*
Et tenter un courroux que je retiens à peine. RACINE.

Vous triomphez cruelle & bravez *ma douleur.* ID.

Tu me braves *Cinna, tu fais le magnanime.* CORN.

BRAVER, se dit figurément en chôses morales. *Braver* la mort, *braver* les périls, *braver* la fortune: pour dire, les mépriser, ne les craindre point. *Lacessere, contemnere, despicere.* La Princesse ne *bravoit* point la mort avec fièrté, contente de l'envisager sans émotion, & de la recevoir sans trouble. BOSS.

BRAVÉ, ÉE. part. & adj. *Lacessitus, contemptus.*

BRAVERIE. s. f. Dépense en habits. *Cultus, ornatus.* Cet homme a dépensé tout son bien en *braveries* inutiles.

BRAVOURE. s. f. Vaillance. On attribuë aux Héros des Romans des *bravoures* mèrveilleuses. *Magnanimitas, animi magnitudo, fortitudo.* La plûpart tiennent que la *bravoure* n'est qu'une émotion du cœur causée par la chaleur du sang, qui éxcite la faculté irascible, & ôte à l'ame la connoissance du péril: d'où il s'ensuivroit que la *bravoure* n'est point une vèrtu, & que les plus bilieux, sont les plus braves. LOG. Ce qui distingue la véritable *bravoure* de la brutalité, c'est qu'elle a la gloire pour objet. Ce qui fait la *bravoure* de bien des gens, c'est qu'ils envisagent d'une part les railleries que l'on fait des lâches; & de l'autre les loüanges que l'on donne aux vaillans hommes, & ce double fantôme qui les occupe, les détourne de la considération des dangers & de la mort. ID. Le Prince n'étoit pas de ces Héros incultes, qui de la *bravoure* se font un droit d'ignorance pour tout le reste. BOURD. C'est moins par *bravoure* que par ambition qu'on quitte le repos pour chèrcher la guèrre, & courir aux occasions de périr. S. ÉVR. Homère a dit, que la *bravoure* est la seule de toutes les vèrtus qui soit sujette à des transports fanatiques, & à des agitations de phrénésie. ID. Il y a des hommes qui mettent une sorte de *bravoure*, & d'intrépidité, à courir tout le risque de l'avenir. LA BRUY.

BRAY. s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois, fange, bouë. *Lutum*, & dans la basse latinité *Braium.* C'est de là que le nom de Bray a été donné à tant de lieux en France. Le païs de *Bray, Braium.* Petit païs en Normandie très-mauvais & très-fangeux dans les tems de pluye. C'est une des quatre petites contrées qui composent le Diocèse de Roüen. Elle est entre le païs de Caux, le Véxin Normand, le Véxin François, & le Diocèse d'Amiens. Le livre des miracles de S. Bernard parle du Château de *Bray*, ce qui signifie, dit-il, *bouë*, fange. *Castrum Braium, quod lutum interpretatur.* C'est *Bray* sur Seine dans le Sénonois. Dans la Chronique du Monastère de S. Pièrre le Vif dans le Sénonois il est appellé

pelle *Braicus*, & il est dit, qu'il est dans des lieux marécageux; *Munitiunculam in pago Senonico, super Secanam fluvium, quæ Braicus dicitur, in locis palustribus.* C'est delà encore que l'on dit *Bray* sur Somme, *Braium ad Summam*; la forêt de *Bray*, *silva Baienſis*; la Fèrté en *Bray*, *Firmitas in Braio*; Houdanc en *Bray*, *Hoſdencum*; ville en *Bray*, *villa in Braio*; la Tour de *Bray*, *Turris in Braio*; Piſeux en *Bray*, *Puteoli in Braio*; Ouſenbray, *Ontium in Braio*; *Bray* Comte Robert, *Braium Comitis Roberti*, que l'on prononce communément *Bricomte Robert*.

On a dit auſſi Brahic, ou Braic, *Breicum*, *Braiacum*, *Braicum*, *Brabicum*, & quelquefois *Brajotum*. De là viennent encore Vibraye, Follenbray, Savigni ſur Braye, & cent autres lieux. Strada dit que quelques Auteurs croyent que Bruxelles a été ainſi nommée parce que cette ville eſt dans un lieu boueux & marécageux. Enfin, M. de Valois prétend que c'eſt de là que viennent les noms de brouet, boüage, & boüe. Voyez cet Auteur dans ſa Notice des Gaules p. 94. & 95. d'où tout ceci eſt pris. Voyez BRAYEUX. Peut-être que bray eſt un mot Celtique, qui vient de ברא, gras, les tèrres graſſes ſont plus brayeuſes ou fangeuſes que les autres.

BRAY, ou BRÉ ſelon Ménage. ſ. m. Tèrme de Marine, eſt une compoſition de gomme, de reſine, & d'autre matière gluante, qui font un corps dur, ſec & noirâtre, qui ſèrt à calfater, & remplir les jointures des planches du bordage d'un vaiſſeau. *Navalis unctura cera.* On en fait auſſi avec de la poix liquide mêlée avec de l'huile de poiſſon. Il y a du *bray* ſec, & du *bray* gras: le *bray* gras a plus d'humeur & eſt plus gluant. Le *bray* liquide eſt une liqueur graſſe & claire qui découle du tronc des vieux pins. Les Suédois & les Norvegiens les inciſent, & enſuite coupent l'écorce de l'arbre, d'où il découle du galipot noir, qu'on appelle auſſi tarc, & c'eſt le *bray*: quand ce tarc qui eſt comme la graiſſe de l'arbre, eſt tout découlé, l'arbre meurt. Le *bray* ſec, qu'on appelle auſſi arcançon, eſt du galipot ou ſuc de pin, qu'on a fait cuire juſqu'à ce qu'il ſoit prèſque brûlé. POMET.

BRAY, en vieux François, ſignifioit auſſi, Limon de la tèrre. *Limus*, d'où ſont venus les noms de *Bray* ſur Somme en Picardie, en Normandie; & en pluſieurs lieux on appelle encore *Bray*, la tèrre graſſe dont on fait les murailles de bauge, & le courroi dont on enduit les baſſins des fontaines, & les chauſſées des étangs.

Ce mot vient du Latin *bretia* ou *brutia*, qui eſt de la poix liquide, dont Pline fait mention, qui étoit ainſi nommée, à cauſe que la *Brutie* étoit fèrtile en bonne poix.

BRAYE. ſ. f. Linge qui couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux, comme caleçons; haut-de-chauſſes. *Femoralia.* C'eſt ce qu'on appelle autrement *brague*, *brages*, ou *brais*, mots Celtiques qui avoient donné le nom à la Gaule Narbonnoiſe de *Gallia Bracata*; c'étoit une eſpéce de haut de-chauſſe, ou ſelon d'autres, une eſpéce de ſayes courts. Du Cange croit que c'étoit la partie de l'habit qui couvroit les cuiſſes, comme ſont nos hauts-de-chauſſes; que le mot venoit du Latin *braca*, ou *bracca*, parcequ'elles étoient courtes.

Le peuple de la campagne, qui en a retenu l'uſage, en a auſſi gardé le nom; & les Suiſſes, qui ſont ceux des Gaulois qui ont été le moins ſujets aux invaſions des peuples étrangers, & par conſéquent aux changemens qui ont déſolé ſi ſouvent le reſte de la Gaule, n'ont pas encore quitté cette coutume, dit Chorier p. 86. Saumaiſe, après Iſidore, L. XIX. C. 22. veut qu'il vienne du Grèc βραχὺς. D'autres croyent qu'il vient de l'Hébreu *berec*, qui ſignifie *genou*, à cauſe que cet habit va juſqu'aux *genoux*. Mais Henri Eſtienne dans ſon Livre *de Latinitate falsò ſuſpecta*, ch. 8. p. 360. ne doute nullement que le mot de *Brayes* ne vienne des Gaulois, & il s'appuye ſur l'autorité de Diodore de Sicile qui le leur attribuë. Selon le P. Pezron le mot Celtique eſt brag. Henri Etienne ajoûte que ces anciens Gaulois ne prononçoient pas *brayes*, comme nous prononçons aujourd'hui; mais qu'ils prononçoient ce mot d'une manière plus rude, & qui approchoit davantage du Latin *bracca*, & du Grèc βράκκας, qui eſt dans Diodore. Cela s'accorde avec la vieille prononciation *bragues*. Covarruvias, dans ſon Tréſor de la langue Caſtillane, a remarqué, parlant de *Brague* ville capitale du Royaume de Portugal, qu'elle tire ſon nom des Gaulois Celtiques appellez *braccati*. Enfin, tous les peuples qui deſcendent des Celtes, qui ont eû la même langue, retiennent encore ce mot; les François, *brague* & *broye*; les Allemands ſelon les différentes dialectes, *bruch*, *brook*, *bruuk*, *broek*. On a dit en Latin *bracca*, *braccha*, & *brucche*. Les Hibèrnois diſent *broges* au plurïel, ou *broages*. Les Anglois *britches*, Voyez Cluvier, *Germ. Ant.* L. I. p. 70 & 140. Cambden dit p. 14. que les Anglois appellent encore à préſent *brati* des habits mauvais & déchirez, ſâles, ce qui revient ſelon lui, à ce que Diodore de Sicile dit, que les *brayers* des Gaulois étoient des habits à long poil & de différentes couleurs. Cambden prouve encore p. 12. que c'étoit auſſi un vêtement des anciens Bretons. Quoique l'uſage des *brayes* fût dans Rome dès le tems d'Auguſte, Tacite l'appelle une ſorte de vêtement barbâre, *Barbarum tegmen*, parce qu'il venoit des Gétes, des Sarmates, des Allemans & des Gaulois. Les Pèrſes, qui tirent leur origine des anciens Scythes, ſe ſèrvoient auſſi de *brayes*, *Perſicam braccam*, dit Ovide.

BRAYE, ſe dit auſſi des linges qu'on met au dèrrière des petits enfans qui ne ſont pas nets, pour les changer plus aiſément. La nourrice eſt allé laver les *brayes* de ſon enfant.

On dit en Architecture, une *fauſſe braye*, ou baſſe enceinte, expliquée ailleurs à FAUSSE-BRAYE.

On a appellé auſſi autrefois *braye*, une eſpéce de baſtion, d'où Du Cange dit qu'eſt venu le mot de *fauſſe-braye*. Il l'appelle *brachiale*.

BRAYE, en tèrmes de Marine, ſe dit des morceaux de cuir, ou de toile cirée, dont on entoure le pied du mât, ou l'ouvèrture par où paſſe la barre du gouvèrnail, afin d'empêcher que la pluye, ou les vagues n'entrent dedans, ou ne tombent à fond de câle.

BRAYE, en tèrmes de Charpenterie, ſont des piéces de bois qu'on met ſur le paillier d'un moulin à vent pour ſoulager les meules. *Tigillum.* Cette piéce de bois a environ ſix pieds de long, & ſix poûces de groſſeur. CARON.

BRAYE, ſe dit auſſi en tèrmes d'Imprimerie, pour ſignifier un morceau de parchemin qu'on cole au grand timpan, quand il eſt uſé.

BRAYES DE COCU. Plante qu'on appelle autrement Primevère. Voyez PRIME-VÈRE.

On dit communément, qu'un homme s'eſt tiré d'un affaire *brayes* nettes, quand il en eſt ſorti heureuſement, quoique ſa pèrſonne ou ſes biens couruſſent fortune.

BRAYEMENT. ſ. m. qui ſe dit du cri des ânes, comme le henniſſement de celui des chevaux. On dit auſſi le braire. *Rudentis aſini ſonus.*

BRAYER. ſ. m. Bandage fait d'acier, que ceux qui ſont ſujets aux hernies & déſcentes ſont obligez de porter. *Subligar, ſubligaculum herniæ vinculum*, ou *faſcia inguinalis*. Il y a aux Grands Auguſtins une fondation pour diſtribuer charitablement des *brayers* aux pauvres qui en ont beſoin.

Quelques-uns dérivent *brayer* de *brak*, mot de Lombardie, qui ſignifie *rupture*. Mais Du Cange le dérive *à brachis*, ou *braccis*, parce qu'il ſe met ſous les *brayes*. Il l'appelle *bracheriolum* en Latin. Dans la vie de S. Juſtine *Act. SS. Mart. T. II. p.* 244. on trouve ce mot que les Bollandiſtes dérivent de *brak*, nom Lombard, qui ſignifie rupture. De là s'eſt fait *braker*, bandage, d'où l'on a fait *bracheriolum* diminutif. Dans le même ouvrage. *April T. II. p.* 828. cet inſtrument eſt appellé *brachirolus*, du même mot *braccha*, ainſi qu'il s'écrit quelquefois. Et *Maii T. V. p.* 190. on trouve *bracrium*, fait apparemment de *braccrium*, ou *bracherium*; & *bracale*, *Junii T. III. p.* 661.

BRAYER, eſt auſſi un tèrme de Balancier, & il ſe dit du petit morceau de fèr qui paſſe dans les trous qui ſont au bas de la chaſſe du trébuchet & des balances, & qui ſèrt à la tenir en état.

BRAYER, eſt auſſi un morceau de cuir, large de deux à trois doigts, au bout duquel il y a une eſpéce de ſachet de cuir, où l'on met le bâton de la bannière quand on la porte.

BRAYERS, en tèrmes de Maçonnerie, ſe dit des cordages qui ſèrvent à élever le bourriquet, ou petit bar, avec lequel on porte le moilon, & le mortier au haut des plus grands édifices.

BRAYER, en tèrmes de Fauconnerie, ſignifie le cul de l'oiſeau. *Anus.* Une marque de la bonté d'un oiſeau de proye, c'eſt quand il a le *brayer* net, & lorſqu'il lui tombe bien bas le long de la queuë, & qu'à l'entour il eſt bien émaillé de taches noires ou rouſſes.

BRAYER. v. act. Tèrme de Marine, Eſpalmer, ou ſuiffer un vaiſſeau, y appliquer du bray boüillant, du gaudron & du ſuif pour remplir les jointures de ſon bordage. *Navem incerare.*

BRAYETTE. ſ. f. Ce mot a quelque chôſe d'obſcène, & on ne le dit guères à cauſe de cela. C'eſt la fente de devant d'un haut-de-chauſſe où les brayes ſont contenuës. *Subligaris anterior lingula*, *Braccarum pars anterior.* Il y a peu de tems qu'on diſoit *braguette*; & c'étoit une partie de l'habillement qui repréſentoit un lieu propre à mettre les parties génitales. On les voit encore peintes dans les tableaux du ſiécle paſſé. Comment Panurge déſiſta de porter ſa magnifique *braguette*. RAB. On dit figurément qu'un homme eſt chaud de la *brayette*; pour dire, qu'il eſt ardent après les femmes.

BRAYEUX, EUSE. adj. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois boüeux, fangeux, plein de bray ou de boüe. *Lutoſus*, *cœnoſus*. Il paſſa parmi la ville, où y avoit caves & ſources moult *brayeuſes*. MONSTRELET, C. 221.

BRAYON. ſ. m. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit de ce qui ſèrt à prendre les bêtes puantes qui ruinent les garennes.

BRAYON,

Brayon, se dit aussi chez les Imprimeurs, de ce qui leur sert à broyer l'encre avec le noir.

BRE.

BRÉANT. s. m. Petit oiseau qu'on enferme dans les cages. *Anthus.* Il a le bec court & assez gros. Il est d'un verd brun avec quelques marques jaunes sur l'extrémité des gros tuyaux de ses ailes.

BRÉBIAGE. s. m. *Berbiagium, tributum ex berbicibus.* C'est un tribut qu'on levoit sur les brebis. Il en est parlé dans une charte de Philippe le Long. Item il a esdites fermes *brebiage* de tiers en tiers an.

BREBIS. s. f. Animal à quatre piés couvert de laine, la femelle du belier, & qui porte les agneaux. *Ovis.* Mener paître un troupeau de *brebis.* On tient que la *brebis* hait les ours, le corbeau, l'aigle, le serpent, les chenilles, & les abeilles. Elle vit neuf ou dix ans. Il y a dans le Pérou une sorte de *brebis*, tant sauvages que domestiques, qui approchent de la forme d'un chameau, à la réserve qu'elles sont sans bosse. Elles sont plus grandes que les *brebis* de l'Europe, & hautes le plus souvent d'une aune d'Espagne. Elles ont le cou long & rond, & la lèvre d'enhaut fenduë. Quand quelqu'un les a fâchées, elles s'en vangent en jettant de l'écume contre lui par cette fente. Les privées sont d'ordinaire blanches, ou noires, & quelquefois de couleur cendrée. Les sauvages sont rougeâtres ou fauves, & couvertes d'une laine longue, légère, luisante, & qui est beaucoup plus chère que celle des autres. On en fait un certain drap dont le lustre approche fort de celui du camelot. Leur chair est plus séche que celle de nos *brebis.* Elles courent d'une grande vitesse, sur tout les sauvages. En Éthiopie les *brebis* n'ont point de toison. Celles de Turquie ont une queuë longue & épaisse. Les *brebis* du Pérou & celles de l'Isle de S. Laurent portent à chaque fois trois ou quatre petits. Hist. des Incas, & Pyrard. L'on trouve dans toute la Chine des troupeaux de *brebis* par milliers, qui portent comme en Tartarie & en Perse, de longues queuës, dont quelques-unes pesent 40 l. & plus. *Ambass. des Holl. à la Chine P. II. p. 92.* Ce qui plaît dans la vie champêtre, c'est l'idée de tranquillité attachée à la vie de ceux qui prennent soin des *brebis* & des chèvres. Fonten. On voit Ajax essayer sa fureur sur une innocente *brebis*, qui sembloit jetter un accent plaintif pour implorer l'assistance des spectateurs. Vill.

Alors pour se couvrir durant l'âpre saison,
Il fallut aux brebis *dérober leur toison.* Boil.
Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits. Racan.

Ménage dérive ce mot de *berbix*, dont les Latins se sont servis en même signification, qu'il dit venir de *vervex.* Il allégue aussi qu'on a dit *berbix*, *berbigale*, & *berbicarius*, d'où sont venus *bercail* & *berger.* Dans la vie de S. Gudwal, Évêque en Anglèterre, on lit *brebix*, & non *berbix*, sur quoi le P. Henschenius remarque, *Acta SS Junii. T. I. p. 746.* que c'est la seule fois qu'il a trouvé ce mot, qui méritoit bien d'être dans Du Cange; que cependant il faut qu'il ait été autrefois en usage, puisqu'il est resté dans la langue Françoise. On le voit aussi dans les loix Saliques tit. 4. & Chifflet l'interpréte *vervex.* En François il a changé de genre, & ne signifie proprement que les femelles. On dit cependant quelquefois *brebis* en général, & pour l'espèce, & un troupeau de *brebis*, quoiqu'il y ait des mâles, comme on dit mouton en général, & un troupeau de moutons, quoiqu'il y ait des femelles, & même en plus grand nombre.

Brebis, se dit figurément des Chrétiens qui sont sous un même Pasteur, ou sous le Chef de l'Église. Jesus-Christ dit à S. Pierre, Pais mes *brebis.* L'Évangile dit qu'il y a plus de réjouissance dans le ciel, quand on a ramené une *brebis* égarée au troupeau, que pour les nonante & neuf qui y étoient restées. On le dit aussi de ceux qui sont sous le gouvernement spirituel d'un Curé, d'un Prélat. Combien de *brebis* errantes & dispersées, qu'un Pasteur soigneux & vigilant auroit ramenées dans le bercail, ont été malheureusement dévorées par le loup. Fl. Dieu vous traite comme ses *brebis* favorites, à qui le souverain Pasteur a réservé ses plus fertiles pâturages. Id.

Brebis, se dit proverbialement en ces phrâses. *Brebis* comptées, le loup les mange; pour dire, que ce n'est pas assez d'avoir compté son bien, son argent, il faut encore avoir le soin de le bien serrer & garder. On dit aussi, Quand on se fait *brebis*, le loup vous mange; pour dire, que ceux qui sont trop endurans, qui ne sçavent pas se défendre, sont sujets à recevoir beaucoup d'oppressions & de violences. On dit aussi, Tandis que le loup chie, la *brebis* s'enfuit; pour dire que l'occasion de faire quelque affaire échappe bientôt. On dit aussi, qu'à *brebis* tonduë Dieu lui mesure le vent; pour dire, que Dieu ne nous envoye pas plus de mal que nous n'en pouvons porter. On dit aussi, Faire un repas de *brebis*, quand on mange beaucoup sans boire. On appelle aussi une *brebis* galeuse qu'il faut séparer du troupeau, une personne dont la compagnie est dangereuse. On a dit autrefois *brebis* rogneuse fait souvent les autres teigneuses,

Morbida sola pecus inficit omne pecus.

Cela signifie que les défauts se communiquent aisément.

BRÉCHE. s. f. Rupture de quelque partie d'une clôture, soit qu'elle se fasse par violence, soit par caducité. *Muri ruina, pars dejecta.* Il faut refaire les *bréches* de ce parc pour conserver le gibier. Ce mot vient de l'Allemand *brechen*, qui signifie *rompre*, dont on a fait aussi ébrecher. Le tout est venu de *brix*, ancien mot Gaulois qui s'est dit dans le même sens.

Bréche, en termes de guèrre, se dit de cette ouverture qu'on fait aux murailles d'une ville assiégée, par mine, sappe, ou coups de canon, pour ensuite monter à l'assaut. On dit qu'une batterie voit en *bréche*, quand elle la découvre de telle sorte qu'on puisse tirer dessus pour la défendre ou l'attaquer. Que le canon bat en *bréche.*

Il pense déja voir son terrible adversaire
Entrer victorieux par les bréches *du Caire.* P. Le Moine.

Bréche, s'est dit poëtiquement des larges blessures.

Il mourut tout couvert & de sang & de fléches,
Et son âme sortit par plus de milles bréches. Scuderi.

Bréche, se dit des diminutions ou ruptures qui se font à plusieurs chôses. Ce goinfre a fait une grande *bréche* à ce fromage. Dans une traduction da la Batrachomyomachie le rat dit qu'il sçait

Faire bréche *au fromage, & d'une adresse extrême*
Sans tomber dans le lait en enlever la crême.

Il a fait deux ou trois *bréches* à mon couteau. Cette succession est venuë à propos pour réparer les *bréches* de son patrimoine à demi dissipé.

Bréche, se dit figurément en chôses morales. *Labes, macula, detrimentum.* Il n'y a rien de si délicat que la réputation, il est aisé d'y faire *bréche.* Cette Déclaration a fait *bréche*, a donné atteinte aux privilèges de cette Compagnie. Les plus belles passions s'affoiblissent avec le tems; chaque jour y fait une *bréche.* S. Évr. La crainte est la *bréche* par laquelle Dieu entre par une heureuse violence dans les cœurs les plus endurcis. Flech. Les passions sont les *bréches* de l'âme : c'est par là que tous les vices y peuvent entrer. S. Évr.

Bréche, sorte de marbre fort dur qu'on tire des Pyrénées. Le fond en est noir avec des taches & des veines blanches. Il est aussi mêlé de veines jaunes, & ressemble à differens cailloux congelez, & joints ensemble. Ce marbre, dont on a tiré des piéces de plus de 20 piéds de long prend un poli merveilleux.

BRÉCHEDENT. adj. m. & f. A qui il manque des dents, particulièrement sur le devant. *Dente captus, dentium parte minutus, mutilus.* C'est un défaut à une femme d'être *bréchedent.*

BRÉCHET. Quelques-uns disent BRICHET. s. m. le devant de la poitrine où aboutissent les sept vrayes côtes. *Pectus.* En tèrmes de Médecine on l'appelle le *sternon.*

On appelle aussi la poitrine de mouton, le *bréchet*, quand elle tient avec le bout saigneux.

BRÉCIN. s. m. Croc de fer. *Uncus ferreus.*

BREDA. s. f. Ville des Païs-Bas. *Breda.* Elle est dans le Brabant Hollandois, & est capitale d'une Baronie qui entra par mariage dans la maison de Nassau Orange l'an 1404. ou 1405. Ce nom, *Breda*, vient de *breed*, qui en Hollandois signifie *large*, & *Aa*, qui est le nom d'une petite rivière sur laquelle est *Breda*; apparemment qu'elle est à l'endroit le plus large de cette rivière. La Baronnie de *Breda* est une Seigneurie fort ancienne qui a pour bornes la Hollande, la Mairie de Bolduc, le Marquisat de Hœstred, le Païs du Rye, & la Tèrre du Prince.

BREDINDIN. s. m. Tèrme de Marine, est un petit engin, ou palan amarré à l'étai pour enlever de médiocres fardeaux.

Bredindin, est aussi un mot burlesque, qui se dit en convèrsation. C'est une sorte de méchant petit carrosse qu'on appelle autrement *fiacre.* On nous avèrtit que c'est ici une faute, & nous croyons qu'on a raison. On n'appelle point un fiâcre, ou carrosse de loüage, un *bredindin*; si on l'a dit en ce sens, ce mot a passé. Mais *bredindin* est un tèrme enfantin, dont on se sert pour exprimer le mouvement & le bruit que fait un carosse, une carriole, ou une semblable voiture. Les nourrices, en faisant sauter les enfans assis sur leurs genoux, comme s'ils étoient dans une de ces voitures, disent *bredindin, bredindin, bredindin.*

BREDOUILLE. s. f. Tèrme de Triquetrac, qui se dit quand un joüeur gagne douze points de suite; & alors il marque deux parties au lieu d'une. Un tour *bredouille*, c'est quand il gagne douze trous, ou parties de suite; & alors il gagne le double de

cc

ce qu'on a mis au jeu, si l'on en est convenu.

On appelle aussi *bredoüille*, le jetton d'yvoire qui sért à marquer la *bredoüille*.

On dit figurément, qu'un homme est en *bredoüille*, lorsque ses affaires sont en désordre, & que cela lui a altéré l'esprit, ou ôté la libèrté de la parole; qu'il ne sçait ce qu'il fait ou ce qu'il dit. On dit qu'une femme est sortie *bredoüille* du bal, quand elle n'a point été prise pour danser.

BREDOUILLEMENT. s. m. Vice de langue qui empêche qu'on ne prononce bien; ou action de celui qui bredoüille & qui prononce mal. *Oratio linguæ vitio mutilata, præpedita.*

BREDOUILLER. v. neut. Parler avec difficulté, ou trop vîte; articuler mal, ne prononcer pas les mots assez distinctément pour se bien faire entendre. *Verba frangere, sermonem interscindere.* Il ne faut pas s'accoûtumer à *bredoüiller*. Ce vèrbe, qui est neutre ordinairement, est aussi quelquefois actif.

En bredoüillant *maint tèrme saugrenu,*
Il te fagote un compliment cornu. S. Amant.

BREDOUILLEUR, euse. adj. & s. Celui qui bredoüille, qu'on ne peut entendre, parce qu'il parle mal ou trop vîte. *Qui verba frangit.*

BRÈF. s. m. est une Lettre que le Pape écrit aux Rois, Princes ou Magistrats, sur quelques affaires publiques. *Summi Pontificis diploma, epistola; breve.* On peut appeller comme d'abus des *Brefs* du Pape, lorsqu'ils sont contre les libèrtez de l'Église Gallicane. Il y a à Rome des Officiers qui sont les Sécretaires des *Brefs*. On définit un *Bref* Apostolique, un rescript émané du Pape, ou du grand Pénitencier, sur des affaires briéves, légères & succinctes, expédié ordinairement en papier, sans préface, & sans préambule. Le Pape ne le souscrit point. Les *Brefs* qui s'expédient par la Daterie & Sécretairerie sont aussi quelquefois sur du parchemin, & scéllez de cire rouge du sçeau du Pêcheur, qui est un cachet sur une bague où S. Pièrre est représénté dans une barque en état de Pêcheur : il ne s'applique qu'en la présence du Pape. Il y a cette différence entre le *Bref* & la Bulle, c'est que la Bulle est plus ample; qu'elle s'expédie toûjours en parchemin, & qu'elle est scellée de plomb, ou de cire vèrte. Le *Bref* est souscrit du nom du Sécretaire, & non pas du nom du Pape, son adresse est sur l'envers. Il contient en tête le nom du Pape séparé, & après *Dilecto filio salutem & apostolicam benedictionem, &c.* A nôtre chèr fils salut & bénédiction apostolique; & ensuite sans préambule, il éxplique simplement ce que le Pape dit, ou accorde. Le Pape Aléxandre VI. a beaucoup amplifié la matière des *Brefs*, & c'est lui qui a institué le Collège des Sécretaires. Autrefois les *Brefs* ne regardoient que les affaires de Justice; aujourd'hui on les accorde pour des grâces, pour des dispenses. Voyez M. Auboux dans la véritable pratique civile & criminelle pour les Cours Écclésiastiques, &c.

Ce mot vient de *brevis*, ou *breve*, qui se trouve dans les Anciens pour signifier *écrit*, ou *lettre*, comme on le peut voir dans les *Acta SS. April. T. I. p.* 413. Nos Ancêtres disoient *Brief*, & en Allemand on appelle encore à present *Brief*, une lettre missive. De là est aussi venu le mot de *Brevet*. Ménage.

Brèf, en plusieurs Coutumes se dit des Lettres de Chancellerie qu'on obtient pour intenter action contre quelqu'un; ou pour être maintenu, ou pour rentrer en possession d'un héritage, ou pour quelque autre raison. On se sèrvoit autrefois du mot *brèf*, pour toutes les actions qu'on intentoit en Justice. Cet usage s'est consèrvé en Anglerèrre.

Brèf, est aussi un petit Calendrier Écclésiastique, qui contient l'ordre de réciter l'Office divin châque jour de l'année, & selon le Rit de châque Diocèse ou Ordre Monastique. *Ordo recitandi Officii divini.* Le *Bréf* de Rome. Le *Bref* de Paris. Le *Bréf* des Benédictins.

Brèf, en tèrmes de Marine, se dit en Bretagne d'un congé qu'on est obligé de prendre pour naviger, qui est de trois sortes. *Rescriptum.* Le *Bref de sauveté*, qui se donne pour être exempt du droit de bris. Voyez d'Argentré *hist. de Bret. Liv. I. p.* 101. qui ajoute que s'il arrive qu'on se brise, & que dans les deux prochaines marées après être brisez, on prenne ces *brefs* des Fèrmiers des ports & hâvres, on est en seureté de droit de bris, mais non pas des larrons, à qui pour le droit de sauveté on adjuge la dixième de ce qu'ils sauvent. Les Ducs de Bretagne donnoient autrefois des *brefs* pour la mèr, & ceux qui les prenoient étoient à couvert du droit de lagan, ou de bris. Lobineau, *hist. de Bret. T. I. p.* 848.

Le second étoit un *Bref* de Conduit, pour être conduit hors des dangers de la côte. Les anciens Vicomtes de Leon donnoient aussi des Sceaux, que l'on appelloit de conduit, parce qu'ils étoient obligez de faire conduire les vaisseaux de différentes nations qui passoient au Raz de S. Mahé. Et ceux qui ne prenoient pas ces Sceaux, les Vicomtes étoient en droit de les poursuivre comme ennemis. Id. *au même endroit.*

Le troisième, *Bref de victuailles*, pour avoir libèrté d'acheter des vivres. On les appelle aussi *Brieux*; & on dit, Parler aux *Hébrieux*; pour dire, Obtenir ces *Brefs*. Marie de Bretagne prétendoit de grands droits sur les *Brefs* de Bourdeaux & de la Rochelle, contre son neveu Jean III. Duc de Bretagne. Le Duc de Bretagne avoit à Bourdeaux un Clèrc qui tenoit son Sceau pour délivrer des *Brefs* aux Marchands de Gascogne, & autres qui trafiquoient sur les côtes de Bretagne. D'Argentré.

BRÈF. adv. D'une manière courte, & pour abréger, enfin, pour conclusion. *Breviter.* On dit après plusieurs discours, *Bref* il n'en sera rien. On dit aussi en *bref*; pour dire, Dans peu de tems. C'est un vieux mot dont on ne se sèrt plus.

BRÈF, Brève. adj. Qui est de petite étenduë. *Brevis.* On lui a accordé un *bref* délai pour recouvrer ses piéces, & les produire. Pépin Roi de France a été surnommé le *Bref*, parce qu'il étoit de petite taille. Ce Commentaire est trop *bref*, cela le rend obscur. On a fait des *brèves* remontrances sur cette affaire. On dit aussi, Compter par un *bref* état, ou sur un simple mémoire. Dans le Bréviaire il y a aussi de *brèves* leçons dans les Heures.

En Grammaire on distingue les syllabes longues, & *brèves*, selon qu'on les prononce plus lentement, ou plus vîte. Un Dactyle est un piéd de vèrs composé d'une longue & de deux *brèves*. Les *brèves* diffèrent des longues, en ce que pour prononcer une *brève*, il ne faut que la moitié du tems qu'on employe à prononcer une longue : ce que les Grammairiens éxpriment en ces tèrmes, une *brève* n'a qu'un tems, & une longue en a deux.

Brève, en tèrmes de Musique, est une note blanche figurée comme un quarré sans queuë, qui vaut deux mesures.

BRÉVE. s. f. Tèrme de Monnoyes, qui se dit de chaque fonte des Monnoyes, & des flans, carreaux, ou espéces, qu'on donne aux ouvriers pour les tailler, peser, ajuster, & y mettre toutes leurs façons. On les donne au poids & par compte, pour les rendre ensuite au Maître de la Monnoye toutes façonnées. On les appelle ainsi, à cause que le Prévôt des Ouvriers & des Monnoyers en fait un petit regître ou bordereau, ou *brève* écriture.

On dit provèrbialement, qu'un homme sçait les longues & les *brèves* de quelque chôse; pour dire, qu'il en sçait toutes les particularitez; &, qu'on lui a fait obsèrver les longues & les *brèves*; pour dire, qu'on lui a fait éxécuter ponctuellement tout ce qu'on lui avoit prescript. On dit aussi, de fol Juge *briève* sentence, parce qu'un mauvais Juge prononce bien vîte & sans être suffisamment instruit. C'est le dire d'Aristote, *Qui advertit ad pauca facile judicat.*

BRÉGIN. s. m. Tèrme de Marine. C'est une espéce de filet en usage sur la Méditèrranée; dont les mailles sont fort étroites. Il est attaché à un petit bateau, & traîné sur les sâbles.

BREHAIGNE. adj. f. Animal femelle qui ne conçoit point, qui est stérile. *Sterilis.* Il y a des brebis *brèhaignes*, & d'autres qui sont portières. Nicod. On appelle proprement une carpe *brèhaigne*, celle qui n'a ni œufs, ni laitte. On dit aussi, une biche *brèhaigne*.

Ménage dérive ce mot de l'Anglois *barrayne*, qui signifie aussi, *sterile*. D'autres le dérivent de *perania*, quasi *senio à partu exacta*. Du Cange de *brana*, qui signifie une *jument stérile*. Il vient plûtôt du Bas-Breton, où on dit *brèhaign* dans le même sens.

BREHIS. s. f. Animal qui n'a qu'une corne sur le front, & qui se trouve dans l'Isle de Madagascar. Il est fort sauvage, aussi gros qu'une chévre, & se tient particulièrement dans la Province d'Anosse.

BRELAND. Voyez Bèrland.

BRELIQUE-BRELOQUE. Advèrbe dont on ne se peut sèrvir que dans le stile bas & populaire, & qui signifie, Inconsidérément, & sans y regarder de près. *Temerè, inconsultè, inconsiderate.* Il fait cela *brelique-breloque*.

BRELOQUE. Quelques gens disent BRELUQUE. s. f. Bagatelle, ou petite curiosité de peu de valeur. *Frivola.* Les curieux qui vont voir des cabinets où il n'y a point de piéces râres & éxquises, disent pour les mépriser, qu'il n'y a que des *breloques*. Du Cange dérive ce mot de *bulluga*, qui est une espéce d'atôme, ou de petite pomme dont il est parlé dans la vie de S. Colomban, qui sèrt de comparaison à toutes les chôses dont on veut marquer la petitesse, ou le peu d'importance.

BRÊME. s. f. Poisson d'eau douce ressemblant à une carpe, mais qui est plus plat, & qui a de plus grandes écailles. *Cyprinus latus, Brema.* Sa tête est petite, & a deux nageoires auprès des oüies, & deux autres au milieu du ventre. Ce poisson se plaît aux eaux dormantes, & se nourrit d'hèrbe, de boüe, & d'ordure. Sa chair est molle, grasse & éxcrémenteuse.

Brême, ou Brame de mèr. s. f. Poisson de mèr qui ne s'écarte guère du bord, qui est environ de la longueur d'une cou-

rée. Il a le corps fort large. Il est de plusieurs couleurs, selon ses differentes parties. Le dos est d'un bleu tirant sur le noir, les côtez argentez, & le ventre est d'une couleur de lait. Il a tout le tour des yeux doré : ce qui a fait appeller ce poisson *Aurata* parmi les Latins.

BRÈME, ou BREMEN. s. f. Nom de Ville. *Brema*. *Brème* est une ville d'Allemagne dans le Cèrcle de la Basse Saxe ; elle est capitale d'un Duché de même nom, & sur le Wéser, qui la sépare en deux. *Breme* est une ville Hanséatique. Elle a eû un Archevêché fondé en 787. par S. Boniface : il fut réduit en Évêché sous Cologne en 895. Il a été supprimé par la paix de Westphalie. *Breme* a prétendu être ville Impériale, & Fèrdinand III. lui confirma ce titre l'an 1646. mais les Rois de Suede s'y opposent, & soutiennent qu'elle doit dépendre d'eux, comme Ducs de *Brème*. Il y a en Latin une histoire Eccl. de *Brème* par Adam Chanoine de *Brème in* 4°, à Coppenhague en 1579.

Le Duché de *Brème* ; *Bremensis Ducatus*, Province de la Basse Saxe, entre le Wéser, & l'Elbe, dont l'Archevéque de *Breme* étoit Seigneur, mais qui à la paix de Westphalie fut sécularisée & cédée à la Suéde.

BRENEUX, EUSE. adj. Ce mot se dit par le menu peuple, pour dire, Sâle, mèrdeux. *Stercore oblitus, illitus*. Cul *breneux*. Chemise *breneuse*.

BRENNE. Païs de France, partie en Touraine, partie en Bèrry, & partie en Poitou. *Brennensis*, ou *Brionensis ager*.

BREQUIN. s. m. Outil d'Artisan. C'est la même chose que *vilbrequin*, ou *virebrequin*. *Terebra arcuato manubrio instructa*.

BRESCIA. s. f. Ville Episcopale d'Italie, capitale du Bressan, dans l'État de Venise. *Brixia*, *Brescia*. Les histoires fabuleuses font Hèrcule Fondateur de *Brescia* ; d'autres un nommé Brinom, d'où elle fut appellée *Brinomie*. Il la bâtit prémièrement, disent-ils, sur le bord du lac de Garde, puis la transporta où elle est maintenant, au pied d'une montagne, & changea son nom en celui de Brixia. Les autres l'attribuent aux Troyens qui vinrent en Italie avec Enée, qui selon eux l'appellèrent Altilie, comme s'ils avoient dit *Alterum Ilium*, une autre Troye. Mais Tite-Live, Liv. V. dit plus historiquement que les Cénomans en furent les prémiers fondateurs ; mais peutêtre, dit Vigenère, qu'ils ne firent que l'agrandir. Voyez cet Auteur, *Annot. sur Tite-Live T. I. p.* 1757. 6. qui dit toûjours *Bresse* aussi bien que beaucoup d'autres. Ainsi l'usage est autant pour *Bresse* que pour *Brescia*. Eliat Carrolo a écrit l'histoire de *Bresse* en douze livres, & Octavio Rossi les Mémoires de *Bresse*, *le Memorie Bressane*, *in* 4°, à Bresse en 1616. & réimprimées au même endroit *in* 4°, en 1693. avec les additions de Fortunato Vinaccesi. Cette édition est la plus ample & la meilleure.

BRÉSIL. s. m. Grande contrée de l'Amérique méridionale, le long de sa côte orientale. *Brasilia*. Alvarez Cabral Portugais appelle le *Brésil*, *la tèrre de Sainte Croix*, parceque ce fut le jour de cette fête qu'il la découvrit en 1500, ou 1501. Les Hollandois se saisirent d'une partie de ce païs l'année 1629. & les suivantes. Leur Commandant le rendit aux Portugais par un traité l'an 1654. Ce Traité fut ratifié en 1661. Quelques-uns divisent le *Brésil* en méditèrranéen & en maritime. Les Portugais sont maîtres du *Bresil* maritime, qui contient douze cens lieuës de côtes, que les Portugais partagent en quatorze Capitainies ou Gouvèrnemens. Les Sauvages occupent le *Brésil* méditèrranéen, & l'on y distingue jusqu'à soixante & seize nations. Le *Bresil* s'étend depuis le deuxiéme degré de latitude australe, jusqu'au 45° ; ce qui fait 1075 lieuës, en donnant 25 lieuës au degré.

On a écrit quelquefois *Brasil*, le P. Bouhours prétend même que *Brasil* se dit plus communément en parlant du païs. Je crois que l'usage a changé, & que l'on dit aujourd'hui, pour le moins aussi communément, *Brésil* que *Brasil*. M. de la Neuville, dans son Hist. de Portugal, écrit toûjours *Brésil* ; mais on dit *Brasilien*, comme nous l'avons mis en sa place, & non pas *Brésilien*. Ce nom a été donné à cette contrée parce qu'il produit une très-grande quantité du bois nommé *Brésil*. Car ce n'est point ce païs qui a donné le nom au bois, puisqu'il est cèrtain que longtems avant la prémière découvètte, non seulement du *Brésil*, mais de l'Amérique, ce bois s'appelloit *Brésil*, comme il paroit par le Dictionnaire Hébreu de Rabbi David Kimhhi, appellé *Sepher Schoraschim*, Livre des Racines. Car cet Auteur, qui vivoit sur la fin du XII^e. siécle & au commencement du XIII^e, dit à la racine אשר, & à la racine לגם, que quelques-uns prétendent que le bois que l'Écriture appelle אלגמים, *algumim*, & une fois אלמגים, *almughim*, le bois de teinture que les Arabes appellent אלבקם, *albakam*, & qu'on nomme en langue vulgaire *Brésil*. Et le Géographe Pèrsien, cité par M. d'Herbelot au mot *Bacam*, qui est celui que les Arabes donnent à ce bois, aussi bien qu'Edressi dans le troisiéme climat, écrivent que l'on trouve cet arbre dans les Isles de Rami, de Lameri & de Kaulam. Perceval a dit

Chemises & brayes de chancil
Et chausses teintes en brésil.

Linschot a donné la description de la tèrre du *Brésil*. Jarric, Liv. III. Hèrrera c. 25. Barle & M. de la Neuville. hist. de Port. Liv. V. p. 69. Orosius Liv. II. Maffée dans l'hist. des Indes, en ont aussi parlé. Emmanuel Morais a écrit *de Reb. Brasil*. & Édouard d'Albuquerque, *Guerra del Brasil*. Nous avons en François l'histoire d'un voyage fait en la Tèrre du Brésil autrement dite Amérique, recueillie sur les lieux par Jean de Léry.

BRÉSIL. s. m. Bois rouge & pesant, qui est fort sec, & qui pétille beaucoup dans le feu, ou il ne fait prèsque point de fumée, à cause de sa grande secheresse. *Brasilicum lignum*. On peut voir au mot BRÉSIL, nom de Contrée, que ce bois n'a point été ainsi nommé parce qu'il a été d'abord apporté du Brésil, & qu'il se nommoit ainsi avant la découvèrte de l'Amérique ; & l'on ne sçait d'où il a pris son nom. Les Arabes l'appellent *Bacam*, & le Géographe Pèrsien, aussi bien qu'Édressi, citez par d'Hèrbelot, disent que ses feuilles sont semblables à celles du Jujubier, que son bois est extremement rouge, que ses racines sont un excellent remède contre la morsure des vipères, & que la ville de Caulem à la côte de Malabar est située dans une plaine qui en est toute couvèrte, aussibien que l'Isle Rami. Voyez d'Hèrbelot à ces mots.

Quelques Teinturiers s'en sèrvent pour les teintures : néanmoins il est défendu par les réglemens, & on l'appelle une fausse couleur, parce que son rouge s'évapore facilement. Néanmoins le rouge incarnat, la rôse séche, & les canelas, sont teints avec du *brésil* & bois d'Inde, & les violets sont montez de *brésil* & d'orseille, & puis passez sur la cuve d'Inde. Les acides changent le *brésil* en jaûne ; mais si on y met quelque alkali, il deviendra de couleur de pourpre : desorte que si on met du citron, ou du vinaigre distillé dans la décoction du bois de *brésil*, il deviendra jaûne ; si on y met ensuite de l'huile de tartre, il se changera en violet, de même si on y met du bois d'Inde. L'arbre du bois de *brésil* qui s'appelle, dit M. de la Neuville, *Arabouten* dans l'Amérique, est fort gros & fort grand, garni de longues branches, qui sont chargées d'une quantité prodigieuse de petites feüilles à demi rondes d'un très-beau vèrd luisant, après lesquelles naissent les fleurs, qui sont d'un très-beau rouge, & d'une odeur très-agréable, du reste semblables à celles du muguet : de ces fleurs il sort des fruits plats, dans chacun desquels il y a deux amandes plattes, semblables aux graines de citrouille. Cet arbre a une grande quantité d'aubour qu'on ôte, aussi bien que les branches, devant que de l'envoyer en Europe.

On dit provèrbialement d'une chose très-séche, & qui brûle aisément, qu'elle est séche comme du *brésil*, qu'elle brûle comme *brésil*, qu'elle prend feu comme *brésil*. On le dit aussi d'une pèrsonne fort séche & fort maigre, ou qui se met aisément en colère, qui prend feu pour peu de chose, ou qui a des manières séches ; & même du stile d'un Auteur sec & sans aménité ; mais tout cela, comme on l'a dit, est provèrbial, & par conséquent du stile simple & familier.

BRÉSILLER. v. act. Tèrme de Teinture. Teindre avec du brésil. *Brasilico ligno tingere*, *inficere*. On ne doit *brésiller* aucunes toiles, ni fils à marquer, qu'ils ne soient teints en bonne cuve.

BRÉSILLET. s. m. Espéce de bois de brésil. Le *brésillet* vient des isles Antilles : c'est de toutes les espéces de bois de *brésil* la moins bonne. POMET.

BRESSAN. s. m. C'est le nom d'un païs d'Italie, auquel Bresse, qui en est la capitale, a donné son nom. *Brixianus ager*. Le *Bressan* a pour bornes du côté du nord une partie du Tirol & de la Valteline, au couchant le Bèrgamasque, & la Walteline encore, au midi le Cremonois & le Mantoüan ; au levant le Trentin, le Véronnois, & le lac de Garde.

BRESSAN, ANE. s. m. & f. Qui est de Bressia en Italie, ou du Bressan. *Brixianus*. L'an 1427. les *Bressans* ne pouvant plus souffrir les excessives tyrannies des Ducs de Milan, se donnèrent aux Vénitiens. VIGEN.

BRESSAN, signifie aussi, Qui est de Bresse, Province de France. *Bressianus*. La Rivière d'Yone séparoit les Allobroges, c'est-à-dire, les Dauphinois & les Savoyards, des *Bressans* & des Lyonnois, que César appelle *Segusiani*. THIROUX. Le peuple *Bressan*. ID. César appelle les *Bressans* alliez & confederez des Autunois. ID.

D'autres disent *Bressande* au féminin. J'ai vû *le Guemen don poure Labori de Breiss su la pau che la de la garra*, en rime, *Bressande* par Bernardin Uchard avec l'explication Françoise des mots *Bressans*, ce qui fait que ledit livret n'est pas moins nécessaire que plaisant. MASC.

BRESSE. s. f. Voyez BRESCIA. C'est la même ville.

BRESSE. s. f. Province de France, qui a la Franche Comté au Septentrion,

Septentrion ; le Bugey à l'Orient, une partie du Duché de Bourgogne & une partie du Lyonnois au couchant, & le Dauphiné au midi. *Bressia*, ou *Brexia*. On comprend souvent le Bugey dans la *Bresse*. La Principauté de Dombes, dont Trévoux est la Capitale, est enclavée dans la *Bresse*. Bourg est Capitale de la *Bresse*. Il y a une contrée de cette Province qu'on appelle la *Bresse Châlonnoise*, parce qu'elle approche de Châlons sur Saone. La *Bresse* fut cedée à la France par le Duc de Savoye au commencement du dèrnier siécle. Voyez la notice des Gaules de M. de Valois au mot *Brexia*. Sam. Guichenon Avocat au Présid. de Bourg en *Bresse* a donné l'histoire de *Bresse* & de Bugey *in fol.* à Lyon 1650.

BRESSIN. s. m. Tèrme de Marine. C'est une corde qui sèrt à issér, & à amener une vèrgue, ou une voile. *Funis antennæ adducendæ destinatus.* On l'appelle autrement *guinderesse*. *Bressins* signifie aussi sur mèr, des crocs de fer. *Uncus ferreus.*

BREST. s. m. Ville & port de mèr de France en Bretagne, dans le Diocèse de Léon. *Bivates portus*, *Brestia*, *Brestum*. *Brest* est le plus éxcellent port de mèr de toute la Bretagne, & duquel peutêtre toute la Province a pris l'origine de son nom. Du Chesne, *dans ses Antiq. & Rech. des Villes de France*. Au reste, c'est une èrreur de croire que *Brest* ait donné le nom à la Bretagne. L'entrée de la Baye de *Brest*, qu'on nomme le Goulet, est très-difficile. *Brest* a été choisi pour y faire le principal Arsénal de mèr de la France. C'est un magazin de mèr pour l'Océan.

La fondante de Brest est une espéce de poire. Voyez Fondante.

BRETAGNE. s. f. C'est un nom de lieu. *Britannia.*

La grande Bretagne. *Magna Britannia.* Grande Isle de l'Océan, qui comprend l'Anglètèrre & l'Écosse. C'est une espéce de triangle dont la bâse est la côte méridionale qui regarde la France, & qui s'étend du 12e degré de latitude jusqu'au 13e. Tite-Live & Fabius Rusticus lui donnent la figure d'une hâche. Quelques Anciens ont crû que cette Isle avoit été autrefois jointe à nôtre continent. Ils prétendent que c'est le sens de ce vèrs de Virgile,

Et penitus toto divisos orbe Britannos. Eccl. 1. v. 67.

Et Servius l'assure positivement, en éxpliquant ce vèrs de Claudien. *In Consul. Manlii. v. 51.*

Et nostro diducta Britannia mundo.

Et peut-être pourroit-on trouver dans le nom de cette Isle de quoi appuyer ce sentiment, comme on le vèrra ci-après. Quoi qu'il en soit, les prémiers habitans de la grande Bretagne furent des Gaulois, qui y passèrent, ou qui y furent jettez des côtes de Picardie & de Flandres. On ne peut en douter, quand on fait refléxion 1°, Qu'ils se sont appellez *Cumeri*, & *Kymbri*, & leur langue *Kimry*, de même que les Gaulois ont été appellez *Cimbri*, selon la remarque de Cambden. 2°, Que la Religion étoit la même dans la Gaule & dans la grande Bretagne, comme l'a remarqué Tacite ; que l'une & l'autre nation avoit ses Druïdes & ses Bardes, &c. 3°, Que l'ancienne langue des Bretons étoit la même que la langue des Gaulois, comme on peut s'en convaincre dans l'Archæologie Britannique de Lhuid, & dans Cambden *Britan.* p. 12. & suiv. Ce sont apparemment ces prémiers habitans de l'Isle qui lui donnèrent son nom. On dit qu'ils la nommoient *Pridain*, ou *Phridain*, & que c'est de là que s'est fait le mot de Bretagne & de Breton.

Au reste, ce n'est pas à la seule Isle que nous appellons aujourd'hui *Grande Bretagne* que l'antiquité a donné ce nom ; toutes les Isles de la même mèr, ou qui sont aux environs de la *Grande Bretagne*, furent appellées Isles Britanniques, comme il paroît par Denys le Géographe, l'Auteur du Livre du Monde attribué à Aristote, &c. Celle-ci fut cependant appellée par éxcellence Britannique, Βρεταννική ; *Britannia*, ou *Bretannia*, Βρίτανις, Βρετάνια. Elle se nomma aussi Albion. Quelques anciens Auteurs fabuleux prétendent qu'elle fut nommée d'abord Samothée, puis Albion, & enfin *Bretagne*. Elle avoit ce nom du tems de César, & elle l'a porté jusqu'à l'invasion des Saxons, ou Anglois Saxons, qui donnèrent le leur à la partie qu'ils occupèrent, & la firent nommer Engelland, c'est-à-dire, Anglètèrre, tandis que la partie septentrionale s'appelloit Écosse, du nom d'un peuple Irlandois qui s'y étoit établi. On a repris ce nom de Bretagne dans ces dèrniers siécles. Jacques I. qui avoit réüni les deux Couronnes d'Anglètèrre & d'Écosse en sa pèrsonne, projettoit aussi la réünion des deux Royaumes, & fit même battre des médailles à ce sujet, dont les Légendes étoient, *Quæ Deus conjunxit, nemo separet* : Et, *Faciam eos in Gentem unam*, & *Tueatur unita Deus* ; Et *Henricus rosas, regna Jacobus*, par allusion à Henri VII. qui avoit réüni les deux factions de la Rôse blanche, & de la Rôse rouge, en réünissant par son mariage avec Élizabeth fille d'Édoüard IV. les droits des maisons de Lancastres & d'York. Cependant Jacques ne put venir à bout de son dessein, auquel les Parlemens d'Anglètèrre & d'Écosse s'opposèrent egalement. Enfin, la Reine Anne l'a éxécuté, en ne faisant qu'un Royaume des deux, & ordonnant qu'on l'appellât *Grande Bretagne*. Ainsi l'on a rappellé l'ancien nom, de l'étymologie & de la signification duquel on ne convient pas.

Un cèrtain Galfredus Arturius, qui sous Henry II. donna une histoire Britannique qu'il avoit tirée, disoit-il, des anciens Auteurs Bretons, prétendit que Brutus Trojain fils de Sylvius, petit fils d'Ascanius, & arrière-petit fils d'Énée, après bien des avantures romanesques étoit passé dans l'Isle dont nous parlons, habitée pour lors par des Géants, & lui avoit donné son nom. Le Chevalier Thomas Éliot le tire du nom Grèc πρυτανεία, qui signifioit chez les Athéniens, les Revenus publics de la République. Humfroy Lhuyd veut que ce mot se soit formé de Pridcain, qui signifie forme blanche. Cela reviendroit au nom Albion que les Grècs lui donnèrent. Ainsi ce n'auroit été qu'une interprétation du nom propre, & ce qui pourroit appuyer ce sentiment, c'est qu'on en a usé de même en d'autres noms semblables, comme en celui d'Aquitaine, appellée par les Gaulois Armorique, ainsi qu'on le peut voir au mot Aquitaine. Mais Cambden prétend que cette étymologie est dure, & que *Cain*, blanc, a passé du Latin *Candidus* dans l'Anglois, & qu'il ne vient pas de plus loin. Pomponius Gallus dit que ce sont les Bretons de Gaules, ou les Armoriques, qui ont porté ce nom en Anglètèrre ; Goropius Becanus, que les Danois qui s'y établirent lui donnèrent le nom *Bridanium*, qui signifie, *Libera Dania*, & que de là s'est fait *Britania*. D'autres tirent ce nom de *Prutenia*, la Prusse ; Bodin de *Bretta*, mot Espagnol, qui signifie tèrre ; d'autres de *Britin*, qui dans Athénée s'est dit pour signifier un port ; d'autres Brutiens peuples d'Italie, & quelques-uns du mot Latin *brutus*, brutal, à cause des mœurs sauvages & barbâres des habitans de cette Isle. Cambden réfute toutes ces opinions. Bochart, qui rapporte tout aux Phéniciens, prétend que ce nom est Phénicien, formé de ברת, *terre*, & אנך, *étain*, dont les mines qui sont en Anglètèrre donnèrent le nom à toute l'Isle ; que les Bretons sont des Colonies de Phéniciens, ou de Chananéens, que Josué chassa de leur païs, & qui se répandirent en Espagne, en Gaule, & en Anglètèrre plus de 300 ans avant le tems où l'on place le Brutus dont nous avons parlé. On pourroit dire que ce nom, Pridain, venoit de פרד, *separavit*, *disjunxit*, pour marquer que cette tèrre a été séparée de nôtre continent. Cambden croit que *Britannia* vient de *Brit*, qui signifie *peint*, parce que ces peuples avoient coutume de se peindre le corps, pour se rendre, disent quelques-uns, plus effroyables dans les combats.

On ne sçut que l'Anglètèrre étoit une Isle que sous Domitien, & sur la fin du gouvèrnement d'Agricola, par une avanture que Tacite & Dion racontent. M. Lhuyd a fait un Recuëil de toutes les Grammaires & Dictionnaires de l'ancien Breton, ou du Bas Breton, ou qui ont rapport à l'ancien Breton, qu'il a intitulé *Archæologia Britannica*. On trouve beaucoup de chôses curieuses & sçavantes sur l'ancienne Bretagne dans la *Britannia* de Cambden ; cet ouvrage a été traduit en Anglois & augmenté par Edmond Gepson, & cette traduction fut imprimée à Londres en 1195. Les *Reliquiæ Cambdenianæ* est aussi un bon livre, imprimé à Londres en 1637. dans lequel il y a des remarques curieuses touchant le langage des anciens Bretons. Pitsæus, Balæus, Wood, & en dèrnier lieu Nicholson, ont donné des listes ou bibliothéques des Écrivains de leur nation, tant anciens que modèrnes.

Les Isles de la Grande *Bretagne*. *Insula Britannica*. Ce sont des Isles d'Europe, situées entre le 50 & le 61 ou 61e degré de latitude septentrionale, & entre le 9e & le 23e degré de longitude. On les divise en cinq parties. 1°, La *Grande Bretagne*, dont nous avons parlé. 2°, L'Irlande. 3°, Les Sorlingues. 4°, Les Hébudes, ou Inch Galles, ou Westèrnes. 5°, Les Orcades, auxquelles on joint les Schetlandiques. Toutes ces Isles dépendent aujourd'hui du Roi de la Grande Bretagne. Maty.

La nouvelle *Bretagne*. Grand païs de l'Amérique septentrionale au nord du Canada. *Nova Britannia*. On l'appelle aussi *Estotilande*, ou Tèrre de *Laborador*, ou de Corte-real.

Bretagne. subst. f. *Armorica*, *Britannia minor*. Petite Bretagne. Province de France qui a titre de Duché. C'est une grande présqu'Isle baignée au nord par la mèr de *Bretagne*, au couchant par l'Océan, au midi par la mèr de Gascogne, & du côté de tèrre par le Poitou, l'Anjou, le Maine, & une petite partie de Normandie. C'est une des plus grandes Provinces de France, qui s'étend depuis environ le 12e degré 30 min. de longit. jusqu'au 16d 30'. Selon les Cartes de M. de L'Isle faites sur les obsèrvations de l'Académie des sciences, & qui est entre le 47e & le

le 49e degré de latitude septentrionale. La Capitale de *Bretagne* est Rennes. Cette Province se divise en Haute-*Bretagne*, & en Basse-*Bretagne*. La haute-*Bretagne* comprend les Évêchez de Rennes, de S. Brieu, de S. Malo, de Dol, & de Nantes. On trouve dans la Basse-*Bretagne* les Diocèses de Vannes, de Cornoüailles, de Léon & de Treguier. Ces neuf Évêchez sont suffragans de Tours. On ne dit guère la haute-*Bretagne*, mais on dit souvent Basse-*Bretagne*.

Le Phaeton d'une voiture à foin
Vit son char embourbé. Le pauvre homme étoit loin
De tout humain secours : c'étoit à la campagne,
Près d'un certain Canton de la Basse-Bretagne
Appellé Quimper-Corentin :
On sçait assez que le destin
Adresse là les gens, quand il veut qu'on enrage,
Dieu nous preserve du voyage.

La *Bretagne* s'appelloit Armorique du tems des Romains. On convient assez qu'elle a reçu le nom de *Bretagne* des habitans de la Grande *Bretagne* qui s'y sont établis, mais on ne convient pas du tems où cela s'est fait. Il y a des Auteurs qui fondez sur quelques endroits de Pline & de Béde, prétendent que dès les prémiers siécles de l'Église les Bretons avoient passé la mèr, & conduit des Colonies dans l'Amérique. Ils ne disent pas cependant que dèslors elle prit le nom de ces nouveaux hôtes. D'autres soutiennent qu'au troisiéme siécle l'Empereur Maxime s'étant rendu maître de cette Province, il la donna aux Bretons qui l'avoient suivi dans ses expéditions; d'autres que le Saxon Vortiger, ou Vortigem, que les Bretons avoient appellé à leur secours contre les Écossois, peuple d'Hibernie, ou d'Irlande, qui vouloit envahir la Grande *Bretagne*; que ce Vortiger, dis-je, après avoir repoussé les Écossois se rendit maître de la *Bretagne*; qu'un grand nombre de Bretons pour éviter sa tyrannie passèrent en Armorique, & s'y étant établis, donnèrent leur nom à cette partie de la Gaule. D'autres écrivent que ceux qui s'y retirèrent, & lui donnèrent ce nom, sont les Bretons chassez de leur Isle par les Anglois Saxons, qui y entrèrent sous la conduite de Hengist en 446. La Chronique Bretonne, ou Britannique de l'Église de Nantes, que le P. Lobineau a imprimée dans le IIe Tôme de l'hist. de Bret. p. 3. dit p. 31. que ce fut en 513. sous le régne de Clotaire fils de Clovis que ces Bretons passèrent dans l'Armorique. Clotaire II. vaincu par Théodebert & Théodoric fils de Childebert, céda à Théodoric tous les païs renfèrmez entre la Seine, la Loire & l'Océan, *jusqu'à la frontiere des Bretons*, mots, dit le P. Lobineau, qui font voir que nos prémiers Rois n'avoient aucun droit de souveraineté sur la *Bretagne*. Le même Auteur dit que son Gouvèrnement étoit aristocratique. T. I. p. 73.

Quelque-uns prétendent que la *Bretagne* a eû titre de Royaume, que Conan, le Chèf des Bretons, que Maxime mit dans l'Armorique, la reçut de cet Empereur à titre de Royaume; que ce Royaume après avoir duré jusqu'à Charlemagne fut rendu feudataire par cet Empereur, & changé en Comté. D'autres disent qu'il ne dura que jusqu'à Clovis & Chilpéric, qui obligèrent ces petits Rois de se contenter de la qualité de Comte; qu'ensuite cependant, s'étant remis en libèrté, ils furent rendus tributaires par Dagobert II. jusqu'à Charlemagne, qui les subjuga & les réduisit à la qualité de Comtes; depuis la *Bretagne* fut érigée en Duché, & a eû long-tems ses Ducs particuliers. C'est Philippe Le Bel, qui étant a Courtray en 1247. au mois de Septembre, en considération des grands services que le Duc de Bretagne Jean II. lui avoit rendus, le créa Pair de France avec les memes prérogatives dont joüissoit le Duc de Bourgogne, déclarant que la Pairie seroit attachée au Duché de Bretagne, & que le Duc qui n'avoit été jusque là nommé que Comte dans les Lettres Royaux, seroit désormais appellé Duc. LOBINEAU. Le dèrnier Duc de *Bretagne* fut François II. qui n'eut qu'une fille, Anne de *Bretagne*, qui apporta la *Bretagne* à la France par son mariage avec Charles VIII. & puis avec Loüis XII.

La *Bretagne* relevoit de Richard troisième Duc de Normandie, & dès le tems du prémier Duc (Rolond fondateur de ce Duché) elle étoit devenuë comme un arrière-fief de la couronne par le consentement de Charles le Simple. Au commencement de la troisième race on vit les Bretons se relever, & donner de l'inquiétude aux Ducs de Normandie. P. DAN. Il fut réglé par le traité de Guérande, conclu le 12. d'Avril de l'an 1365. que désormais les femmes ne pourroient prétendre au Duché de *Bretagne* qu'au defaut de tous les mâles légitimes de la maison de *Bretagne*. I D. *Tom. II. p.* 628. La Bretagne est un païs d'États. Voyez encore le mot ARMORIQUE. Il y a des Chroniques Annales de *Bretagne* par Me Alain Bouchard Avocat au Parlement; l'histoire de Bretagne par Bertrand d'Argentré; une autre par d'Hosier, avec les Chroniques des Maisons de Vitré & de Laval; & enfin la dèrnière en deux Tômes, dont le second contient les preuves données par D. Alexis Lobineau Bénédictin. Il y a des Dissèrtations sur la Mouvance de la *Bretagne* de M. l'Abbé de Vertot & d'un Anonyme. Voyez encore de Hautelèrre, *Nota in Greg. Tur. L. IV. p.* 114.

La Mèr de *Bretagne*, autrement la Manche, ou le Canal. C'est un grand détroit de l'Océan Atlantique, qui s'étend entre les côtes de France au midi & celles d'Anglétèrre au nord.

Il y a une Contrée en Canada, à la pointe du Golfe de S. Laurent, à laquelle on a donné le nom de Nouvelle *Bretagne*. On écrivoit autrefois *Bretaigne*, aujourd'hui il seroit mal.

BRETANNION. s. m. Nom propre d'homme. *Bretannio*, ou *Vetrannio*. D'autres disent *Vetrannion*. L'un peut s'être formé de l'autre. S. *Bretannion*, Evêque de Tomes dans la petite Scythie près du Pont-Euxin, parla hautement à Valens pour la défense de la foi de Nicée, & ne voulut point communiquer avec lui.

BRETAUDER. v. act. Il signifioit autrefois, Tondre inégalement. *Tondere inequaliter.* Aujourd'hui il signifie seulement, Couper les oreilles à un Cheval. *Resecare aures, mutilare, truncare.* Et quelques-uns se servent aussi de ces mots pour signifier *chatrer*. Il signifie aussi, Couper à quelqu'un les cheveux plus courts qu'il n'a coutume de les porter : mais on ne s'en sert qu'en stile burlesque & comique. Qui vous a *bretaudé* de la sorte?

BRETEILE. s. f. Ce qui sèrt à attacher sur les épaules des hottes, des crochets, des bars, des broüettes, ou autres chôses propres à porter des fardeaux. *Funales habenæ dossuarii corbis.* Ce sont deux sangles, ou deux manières de tissu façon de sangles, chacune large de deux pouces, & longue d'environ une demi aune, on les attache par un bout vèrs le milieu de la partie plate de la hotte, afin que chacune faisant le tour d'une des épaules, & passant par dessous les aisselles, elles viennent s'accrocher par leur autre bout, qui a une boucle à deux bouts de bâton qui sortent éxprès du bas de la hotte, & qu'ainsi la hotte tienne fèrme sur les épaules. Il en est de même à proportion aux crochets. Prenez garde que les *bretelles* de vôtre hotte soient assez fortes pour ce fardeau. Ces *bretelles* sont trop petites, trop courtes.

Borel le dérive du Grèc βρίθω, c'est à-dire, *je charge*.

BRETELLE, est aussi un tèrme de Rubanier; & il signifie un tissu pour soutenir le corps du Rubanier losqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe en devant.

On dit provèrbialement, *Il en a par dessus les bretelles*, ou jusqu'aux *bretelles*; pour dire, Il en a par dessus ses forces, au delà de ce qu'il peut porter. Ce qui se dit de toutes sortes de méchantes affaires, mais plus ordinairement lorsque quelqu'un a bû trop de vin.

BRETESCHE. s. f. Vieux mot, qui signifie une forteresse à creneaux, & le lieu public où l'on fait les cris & proclamations de Justice. *Turris pinnis instructa.* Il vient de l'Italien *Bretesca*, qui se dit de cette barrière qu'on met d'ordinaire devant la porte des Palais. MÉNAGE. Les portaux des villes s'appellent aussi *bretéches*, parce qu'il y avoit quelques petits forts ou défenses de bois, comme on appelle *barbacane*, ce qui sèrt à défendre le fossé. Il a aussi signifié, marche-pied, corridor.

Mainte pucelle illec avoit
Dessus la bretéche *montée.*

En quelques Coutumes on dit *bretéque*, ou *bretesque*.

BRETÉSSES, ou BRETECHES. Tème de Blâson, qui se dit d'une rangée de creneaux sur une fasce, bande, ou pal, ou sur les côtez d'un blâson de platte figure. *Pinnarum muralium ordo geminus.* Et on appelle Écu *bretessé* simplement, quand les creneaux d'une fasce, d'un pal, d'une bande se rapportent, & sont vis-à-vis l'un de l'autre. Les Martinozzi portent quatre faces *bretessées* à double. MASC.

BRETON, ONE. s. m. & f. *Britannus. Brito.* C'est le nom des anciens habitans de l'Isle que nous appellons aujourd'hui Grande Bretagne. Ils avoient ce nom au tems de César, & l'ont gardé jusqu'à l'invasion des Saxons. Voyez ce qu'on dit de son étymologie au mot Grande Bretagne. Aujourd'hui on n'appelle point en François *Bretons* les habitans de cette Isle; mais Anglois, ceux qui habitent la partie méridionale; & Écossois, ceux qui occupent la partie septentrionale. Cependant en parlant des anciens peuples de ce païs, sur tout de la partie méridionale, il faudroit dire *Bretons*, jusqu'à l'invasion des Saxons.

BRETON, ONE. s. m & f. *Armoricus*, *a*. Nom du peuple qui habite la petite Bretagne, Province de France, qu'on appelloit autrefois Armoriques. Ce sont les seuls qui portent aujourd'hui en nôtre langue le nom de Bretons, qu'ils ont depuis plusieurs siécles. Voyez BRETAGNE. Les *Bretons* de France, & les Gallois d'Anglètèrre, ou Montagnards de la Principauté de Galles, ont une même langue, & s'entendent les uns les autres. La Noblesse

blesse *Bretonne*. Grégoire de Tours dit expressément Liv. IV. Ch. 4. que depuis Clovis les *Bretons* furent sous la domination des François ; que les *Bretons* dèslors n'eurent plus de Rois, & que leurs Princes se contentèrent de porter le titre de Comte. P. DAN. Les Charges *Bretonnes*, sont au Parlement de Bretagne les Charges de Conseillers, qui ne peuvent être possèdées que par des *Bretons*, comme les Charges Françoises ne peuvent l'être que par d'autres que des *Bretons*. Un cheval *Breton*.

On dit *Bas-Breton* & *Basse-Bretonne*, pour dire un homme ou une femme qui est de Basse-Bretagne. Un Gentilhomme *Bas-Breton*. Au lieu de *Basse-Bretonne*, on dit souvent dans le discours familier une *Basse-Brette*. Les *Basses-Brettes* ont de l'esprit, c'est-à-dire, les *Basses-Bretonnes*, les femmes de Basse-Bretagne. Ce Capitaine de vaisseau a épousé une *Basse-Brette* qui lui a donné du bien.

J'ai oui dire quelquefois *Haut-Breton*. Je ne suis pas *Bas-Breton*, je suis *Haut-Breton*, , mais il est peu dans l'usage, & je ne l'ai jamais oui au féminin, *Haute-Bretonne*. On dit simplement un *Breton*, une *Bretonne*, & si l'on veut marquer le quartier de Bretagne d'où l'on est, on dira *Breton*, ou *Bretonne* de Rennes, de Nantes, de S. Malo, de Dinant, ou du Diocèse de Rennes, de Nantes, &c. ou bien je suis *Breton*, mais non pas *Bas-Breton*, ou de la Haute-Bretagne, plûtôt que de dire *Haut-Breton*.

BRETON BRETONNANT. Si l'on en croit d'Hosier dans son hist. de Bretagne. p. 43. 44. les *Bretons* qui habitoient les côtes de l'Océan du côté de l'Occident prirent des femmes de la Grande-Bretagne, & c'est le langage de ces femmes qui continuë encore aujourd'hui, & que nous nommons Bas-*Breton* ; car c'est le langage des mères que les enfans apprennent ; & c'est pour cela, dit-il, qu'on appelle ceux-ci *Bretons-Bretonnans*. Pour les autres situez vèrs l'Orient, ils prirent des femmes Gauloises, & c'est à raison de leurs mères & de leur langue, qu'on les appelle *Bretons-Gaulois*. Il est vrai qu'on appelle *Bretons-Bretonnans* ceux qui parlent Bas-Breton, mais la raison qu'il en rapporte n'est pas bien seure, il y a plus d'apparence que c'est leur peu de commèrce avec la France, & leur langue, qui leur fit donner ce nom, qui du reste est bas & populaire.

Du Tillet, Rec. des Rois de Fr. p. 3. dit *Breton tonnant*, & non pas *bretonnant*. Ce n'est qu'un retranchement de la première syllabe, & cette expression n'a rien de différent de l'autre ; mais elle ne se dit plus. Cet Auteur n'appelle point ainsi le peuple de Bretagne, mais le langage de ce peuple que nous appellons *Bas-Breton*. Du reste, il dit plus vraisemblablement que d'Hosier que c'est le langage apporté & consèrvé jusqu'à présent par les *Bretons* qui s'y retirèrent chassez par les Anglois Saxons. Mais après tout il est difficile de se persuader que quelques réfugiez fissent changer le langage aux Armoriques naturels du païs. Ils s'accommodèrent bien plûtôt au leur, qui n'étoit pas fort différent de celui des Bretons, parce qu'il est cèrtain que les Bretons de l'Isle Britannique étoient originairement Gaulois.

Le *Cap Breton*. Cap de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'Isle du *Cap Breton*, à laquelle il donne son nom, & qui est située dans la mèr de Canada, entre l'Isle de Tèrre Neuve & l'Acadie. *Caput Britonum*.

Le *Pertuis Breton*. Petit détroit de la mèr de Gascogne, entre la côte septentrionale de l'Isle de Rhé, & celle de Poitou. *Fretum Britannicum*. MATY. *L'Isle des Bretons*. Isle de l'Amérique, *Britonum Insula*, autrement l'Isle du Cap Breton.

Breton & *Britto*, *Brittus*, au plur. *Brittones*, & *Britti*, selon le P. Pezron, sont des noms pris de la langue des Gaulois, qui disoient *Brittes*, *Brith*, pour signifier un homme peint & marqué de divèrses couleurs, & chez eux *Britho* étoit un vèrbe, qui signifioit *pingere*, *variegare*, c'est-à-dire, peindre & marquer de divèrses couleurs. *Brittones*, & *Britti*, n'étoient donc autre chôse que des hommes peints. En effet, continue-t'il, ces peuples Bretons anciennement se peignoient le corps, & même le visage, principalement d'une couleur qui tiroit sur le bleu ; de là vient que Martial les appelle *Picti Britanni*, en parlant de ceux d'Anglètèrre. Sur quoi il est bon de remarquer, dit encore le P. Pezron, que *Britannia* vient du Celte *Britt*, c'est-à-dire, *peint* ; & de *tan*, ou *stan*, qui signifie *pais*, ou *région*. Ainsi *Britannia*, selon lui, veut proprement dire *région des hommes peints*. Desorte que les Grècs qui ont écrit Βρεττία & Βρεττανία par un ε & deux *tt*, ont mieux marqué le véritable nom de ces peuples que les Latins, qui disent *Britannia*.

BRETON. s. m. Coquille blanche, & inégale, qui s'employe aux ouvrages de rocailles.

BRETTE. s. f. Estocade, épée qui est plus longue que celle que les Gentilshommes portent d'ordinaire. *Rudis gladiatoria*. Quelques uns dérivent ce mot de *brito*, qui signifie une *espéce d'arme tranchante* inventée en Bretagne.

On appelle aussi une femme de Bretagne *Brette* de *Brita*. Et Basse-*Brette* une femme de Basse-Bretagne. *Brette* est proprement une sorte d'épée longue & étroite. M. Huet croit qu'elles sont ainsi nommées pour être venuës de Bretagne. Dans le grand testament de Villon le mot *Brettes* est employé pour *bretonnes*, & *brettes targes*, pour *targes bretonnes*.

BRETTÉ, ÉE. adj. Outil d'Artisan qui a plusieurs dents. Une truelle *brettée*, ou un marteau *bretté*, ou *brettelé*, sont des outils qui ont plusieurs dents ou petites pointes qui sèrvent à bretteller leurs ouvrages.

BRETTEILER, ou BRETTER. v. act. Tèrme d'Architecture. C'est, Gratter un mur avec une truelle qui a des dents, tailler une pièrre avec un marteau bretté ou dentelé. Les Sculpteurs dégrossissent aussi leurs modeles avec des ébauchoirs *brettez* qui ont plusieurs dents.

BRETTÉ, ÉE. part. pass.

BRETTEUR. s. m. Celui qui porte une brette, qui aime à se battre & à fèrrailler. *Rixarum amans*.

On le dit aussi des Filous, des gens qui ne vivent que des violenlences qu'ils font en des lieux de débauche, ou qui sèrvent à vanger les querelles d'autrui. Ce garçon s'est débauché, & s'est mis en la compagnie des *Bretteurs*.

BRETTURE. s. f. Dentelure qui est aux extrémitez de plusieurs outils d'Artisans, comme truelles, rippes, marteaux, &c. *Denticuli*.

BRETTURES, se dit aussi des traits que le Sculpteur laisse sur un ouvrage qu'il dégrossit avec l'ébauchoir bretté.

BRÉVE. Tèrme de Musique. Voyez BREF.

BRÉVEMENT. Voyez BRIÉVEMENT.

BRÉVETÉ. Voyez BRIÉVETÉ.

BRÉVET. s. m. Acte expédié par un Sécrétaire d'État, qui porte la concession d'une grâce, ou d'un don que le Roi a fait à quelqu'un. *Breve Regis diploma*. Il a eû le *Brévet* de nomination à un tel Évêché ; un *Brévet* pour joüir d'une telle charge. Il a eû un *Brévet* d'affaires. Ce Duc & Pair est seulement Duc par *Brévet*. Il a eû un *Brévet* de Maréchal de France. On lui a donné un *Brévet* de retenuë d'une telle somme sur une telle charge.

BRÉVET, se dit aussi de la minute d'une obligation, ou autre acte passé par devant Notaires. *Rescriptum*. Un Financier qui prête son argent, veut en avoir le *brévet* par devers lui. On dit aussi d'un Artisan, qu'il doit rapporter son *brévet* d'apprentissage, pour le faire enrégistrer sur le livre de la Communauté. Du Cange témoigne qu'on appelloit autrefois *brevis Notariorum*, ou *breve sacramenti* ; pour dire, *les actes & minutes de Notaires* ; & rapporte une autorité de Lampridius pour le prouver.

BRÉVET, en tèrmes de Marine, est un écrit sous seing privé sur le fait d'une marchandise particulière dite passagère, qui n'occupe pas tout le vaisseau. Les matelots l'appellent *connoissement* sur l'Océan, & *police de chargement* sur la Méditèrranée. Voyez BREF.

BRÉVET, se dit aussi de cèrtains billets, caractères, ou oraisons que donnent des Charlatans, & des affronteurs, pour guérir de plusieurs maladies, ou pour faire des chôses extraordinaires. Ainsi Corneille a dit dans l'Illusion Comique,

> *Et pour gagner Paris il vendit par la plaine*
> *Des brévets à chasser la fiévre & la migraine.*

On les appelle en Grèc φυλακτήρια, en Latin *servatorium*, *amuletum*.

BREVETAIRE. s. m. Tèrme de Palais. Celui qui a obtenu un brévet du Roi ; par éxemple, pour être pourvû du prémier Bénéfice qui viendra à vaquer. *Regis diplomate munitus*, *instructus*.

BREVIAIRE. s. m. Office Divin qu'on fait tous les jours à l'Église, & que les Ecclésiastiques doivent dire chez eux quand ils ne peuvent pas y assister. *Breviarium*. Le *Bréviaire* de Rome se peut dire par tout. Il y a des *Bréviaires* particuliers pour chaque Diocèse, & pour chaque Ordre de Religieux. Comme avant le Concile de Trente le *Bréviaire* n'étoit pas uniforme pour tous les Diocèses, le Pape Pie V. fit dresser un *Bréviaire* pour l'usage universel de l'Église, intitulé, *Breviarium Romanum ex decreto sacro-sancti Concilii Tridentini restitutum*.

> *Mais il est des Héros d'une double manière ;*
> *Il en est de justice, il en est de* bréviaire. SARAZ.

Le *Bréviaire* est composé de Matines, Laudes, Prime, Tièrce, Sexte, None, Vêpres, & Complies ; c'est-à-dire, de sept différentes heures, à cause de ce mot de David Pseaume CXVIII. *Septies in die laudem dixi tibi*. L'obligation de réciter l'Office que les Latins appellent *Bréviaire*, & les Grècs l'horloge, peu à peu s'est réduite aux seuls Clercs & aux Bénéficiers, qui y sont obligez sous peine de péché mortel, & de restitution des fruits, à pro-

portion de ce qu'ils en auront omis. God. Au XIV^e siécle c'étoit un cas réservé aux Évêques que d'avoir été trois jours sans dire le *Bréviaire*. Il y avoit des Évêques qui éxigeoient des Prêtres qu'ils eussent dit non seulement Matines, mais encore Prime, avant que de célébrer la Messe. Lobin. *hist. de Bret. T. I. p.* 847.

L'Institution du *Bréviaire* n'étant point ancienne, on y a inséré les vies des Saints telles qu'elles étoient alors, c'est-à-dire, pleines de faits qui ne sont point assez avérez. C'est pourquoi il a été nécessaire que les Papes & les Évêques les réformassent selon le decret du Concile de Trente. Les Papes Pie V. Clement VIII. & Urbain VIII. ont fait réformer le *Bréviaire* Romain. Plusieurs Évêques de France ont aussi fait travailler à la réformation des *Bréviaires* de leurs Diocèses.

M^r Joly, grand Chantre de Nôtre-Dame de Paris, dans une consultation touchant *la réformation des Heures Canoniales* imprimée en 1644. prétend que l'obligation de réciter le *Bréviaire* en particulier n'est appuyée que sur une coûtume qui sert de Loi, & qu'avant le Concile de Basle on n'avoit fait là-dessus aucune constitution. Il ajoûte même que ce Concile n'enjoint pas éxpressément aux Ecclésiastiques de le réciter, mais qu'il enseigne seulement la manière de le réciter: *Quæ constitutio non disertis verbis opus istud Ecclesiasticis injungit, sed quomodo tractandum sit, exponit.*

Il se fit dans le Concile de Latran tenu sous les Papes Jules II. & Leon X. une constitution plus expresse, qui oblige les Ecclésiastiques joüissans de bénéfices à réciter le *Bréviaire* sous peine d'être privez des fruits de leurs bénéfices, & même d'être dépoüillez de leurs bénéfices, si après avoir été avértis ils ne se corrigent point. Mais quoique ce Concile de Latran porte le nom de *Général*, plusieurs doutent qu'il le soit, comme Bellarmin même l'a remarqué. On obsérvera de plus, que ce Concile n'oblige point les Bénéficiers à réciter leur *Bréviaire*, lorsqu'ils ont des occupations légitimes qui les en empêchent, *Legitimo impedimento cessante*. M^r Joly met au nombre de ces empêchemens légitimes l'étude de l'Écriture Sainte, ou de ce qui la regarde, par éxemple, la Prédication de la parole de Dieu, & plusieurs œuvres de charité qui sont commandées dans l'Évangile. Mais ce que dit M^r Joly ne doit pas faire croire qu'on puisse aisément se dispenser de dire le *Bréviaire*, quand on y est obligé. Une coutume légitimement établie a force de loi, passe en loi; ainsi éxcepté dans les maladies qui mettent dans l'impossibilité de réciter le *Bréviaire*, ou qui en rendent la récitation très-difficile, l'obligation de le dire subsiste toûjours, à moins qu'elle ne fût incompatible avec les devoirs d'une autre vêrtu d'un ordre supérieur. Par éxemple, s'il s'agissoit d'assister une pêrsonne mourante, de lui administrer les Sacremens, de baptiser des enfans, ou des Cathécumenes qui sont en danger de mort, &c. on doit préférer ces devoirs de charité à la récitation du *Bréviaire*. Mais de croire que pour étudier simplement l'Écriture sainte, ou les chôses qui y ont rapport, on puisse sans autre raison se dispenser de réciter le *Bréviaire*, c'est se tromper; & si c'étoit-là le sentiment de M^r Joly, il faudroit le rejetter comme faux. On doit ajoûter que l'obligation de réciter le *Bréviaire* est encore plus grande pour les Bénéficiers que pour les autres.

Dans un Concile tenu à Cologne en 1536. on parla fortement pour la réformation du *Bréviaire*, & l'on y représenta que les Anciens Pères ne pêrmettoient pas qu'on lût dans les Églises autre chôse que l'Écriture Sainte: *Hic multo jam ex tempore pio animo desideravimus repurgari Breviaria.*

Le Cardinal Quignon du titre de Sainte Croix avoit publié dès ce tems-là un nouveau *Bréviaire* Romain, d'où il avoit présque ôté tout ce qui lui paroissoit fabuleux, par l'ordre des Papes Clément VII. & Paul III. Son dessein étoit, comme il le déclare lui-même dans une belle Préface qui est à la tête de ce Livre, qu'on lût principalement l'Écriture Sainte pendant toute l'année, & le Pseautier entier chaque semaine. Il en retrancha le petit Office de la Vierge, les traits ou Vêrsets, les Répons, & plusieurs autres chôses semblables que le chant a introduites dans l'Église. Il avoit eû égard en cela à l'instruction & à l'utilité de ceux qui récitent le *Bréviaire* en particulier. Il assure que les Histoires des Saints qu'il a laissées dans son *Bréviaire* y sont rapportées d'une telle manière, qu'elles ne contiennent rien qui puisse choquer les pêrsonnes graves & sçavantes: *Historia sanctorum sic conscripta sunt, ut nihil habeant quod graves & doctas aures offendat.* Les Papes Jules III. & Paul IV. autorisêrent ce *Bréviaire*, dont il y a eû un assez grand nombre d'Éditions, principalement en France.

Il est vrai que cette réformation du *Bréviaire* Romain parut trop libre aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. Ils en firent l'an 1535. une Critique en forme de censure, sous ce titre de *Notæ Censurariæ in Sacrum Quiguonis Breviarium*. Ils ne pouvoient souffrir une si grande nouveauté, parce que ce *Bréviaire* du Cardinal Quignon est très-different de tous ceux qui avoient été publiez jusqu'alors. Mais nonobstant cette opposition, il fut imprimé dans la suite plusieurs fois avec l'approbation des Docteurs de Sorbonne, & avec le privilége du Roi. Les Docteurs mêmes se servirent de l'autorité de ce *Bréviaire* en 1574. pour établir la conception immaculée de la Sainte Vièrge contre Maldonat. Ce qui fait voir manifestement que ce *Bréviaire*, qui fut ensuite supprimé, étoit alors en usage, au moins parmi les Ecclésiastiques de France, qui le récitoient comme un véritable *Bréviaire* Romain. Il y en a au moins quatre éditions de Lyon.

Dans le *Bréviaire* Romain on récite le Dimanche à Matines dix-huit pseaumes en trois nocturnes, douze au premier, & trois à chacun des deux autres. Les autres jours de la semaine, qu'on appelle féries, & aux fêtes simples, on en récite douze en un seul nocturne. Pour les fêtes, excepté celles qui sont simples on en récite neuf; mais aux fêtes de Pâques & de la Pentecôte on n'en récite que trois. Après les pseaumes de chaque nocturne, on lit trois leçons, qui sont précédées de quelques vêrsets, d'un *Pater noster*, & d'une prière pour demander la bénédiction, & términées par des répons, hors la dérnière, après laquelle on dit le *Te Deum* les jours de Fêtes, & les Dimanches, qui ne tombent pas dans l'Avent ou dans le Carême. A Laudes on dit toujours sept pseaumes & un cantique sous cinq antiennes, ou trois antiennes seulement dans le tems paschal: dans ce même tems là on ne dit qu'une antienne pour chaque nocturne, quelque nombre de pseaumes qu'il renfêrme. A Prime les jours de fête & le samedi on ne récite que trois pseaumes, les Dimanches & les féries on en récite quatre, hors dans le tems paschal, où l'on n'en récite que trois. A Prime on récite les Dimanches le symbole de S. Athanase après les pseaumes. A Tièrce, Sexte & None, on récite toujours trois pseaumes, qui sont des parties du grand pseaume 118. *Beati immaculati*. A Vêpres on récite tous les jours cinq pseaumes, & quatre à Complies. De plus, on récite un *Pater*, un *Ave*, un *Credo*, au commencement de Matines & de Prime, & à la fin des Complies; au commencement des autres heures on récite seulement un *Pater* & un *Ave*, hormis au commencement de Complies que l'on dit une courte leçon, un *Pater*, le *Confiteor*, les vêrsets *Converte nos*, *&c.* & *Deus in adjutorium*, *&c.* A la fin des Laudes, des petites heures, & des Vêpres, on dit toujours l'oraison propre de l'office que l'on fait; on en ajoute quelques autres aux jours moins solemnels, comme lorsque l'office n'est pas double, &c. A la fin des Laudes on dit après les pseaumes une leçon bréve, une hymne, un vêrset, une antienne, & le cantique *Benedictus*; on fait la même chôse à Vêpres après les pseaumes, excepté qu'au lieu du cantique *Benedictus*, on dit le cantique *Magnificat*. Après les pseaumes de Complies on dit une leçon bréve, une hymne, quelques vêrsets, une antienne, le cantique *Nunc dimittis*, & une oraison, devant laquelle on récite quelques prières les jours moins solemnels, puis l'antienne de la Sainte Vièrge avec son oraison. Au commencement de Matines après le *Pater*, *l'Ave*, *le Credo*, & l'invocation ordinaire, on dit le pseaume *Venite exultemus* altêrnativement par vêrsets avec des antiennes. Enfin, l'on dit toujours à la fin des pseaumes le vêrset *Gloria Patri &c.* excepté les trois dêrniers jours de la semaine Sainte, où l'office est un peu diffêrent. On ne dit en ce tems-là que le *Pater* & *l'Ave* au commencement des heures, & de plus le *Credo* à Matines & à Prime, puis les pseaumes sans antiennes, & sans le vêrset *Gloria Patri &c.* on lit les leçons à Matines à l'ordinaire, sans demander la bénédiction à la fin des heures, on dit un vêrset, une fois le *Pater*, le pseaume 50^e *Miserere*, & une oraison conforme aux mystères que l'Église célébre. Le samedi saint à Vêpres on ne dit qu'un pseaume, qui fait la communion de la Messe, puis l'oraison qui en fait la postcommunion. Ceux qui disent en particulier l'office commencent les Vêpres par un *Pater* & un *Ave* à l'ordinaire. Le jour de l'Épiphanie on ne dit point au commencement de Matines le pseaume *Venite exultemus*, ni l'hymne, le pseaume est rejetté au commencement du troisième nocturne. Le jour de la Toussaints outre les Vêpres de la Fête, on dit les vêpres des Morts, & le lendemain outre les Matines & les Laudes du jour, on dit Matines & les Laudes de l'office des Morts. Telle est la disposition générale du *Bréviaire* Romain, qui sêrvira à connoître la disposition des autres *Bréviaires*.

Ceux qui chêrchent des raisons allégoriques de la disposition du *Bréviaire* les trouveront dans Amalarius Fortunatus, Honorius, Durant, &c. Ceux qui veulent sçavoir quels pseaumes l'on dit à chaque partie du *Bréviaire* les trouveront marquez à la fin de la vêrsion en François que le P. Lallemant a faite des pseaumes. Voyez le *Bréviaire* Romain, & les Rubriques qui le concêrnent. Voyez aussi le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Bénédictins a été formé d'abord par S. Benoît; on y a ajouté dans la suite l'office de quelques Saints, ce qui ne change

change pas la disposition & la forme de ce *Bréviaire*. S. Benoît avoit tellement divisé le pséautier que ses Religieux le récitoient tout en une semaine, & afin que la distribution fût plus égale, il avoit divisé par parties les plus grands pséaumes. Dans le *Bréviaire* de S. Benoît il y a toujours douze pséaumes à Matines & douze leçons les Dimanches & les Fetes; il y a de plus trois cantiques tirez de l'ancien Testament. A Laudes on dit huit pséaumes, ou cantiques, dont le prémier se dit sans antienne: Les jours de Fetes les pséaumes sont les mémes que dans le *Bréviaire* Romain, les Dimanches & les jours de Férie quelques-uns sont différents. A Prime, à Tièrce, à Sexte, & à None, on récite trois pséaumes; a Vépres quatre, & trois à Complies. Au commencement de toutes les heures on dit le *Pater*, l'*Ave*, & le *Credo*, la prière *Deus in adjutorium &c.* & à la fin de l'Office l'antienne de la sainte Vièrge, comme dans le Romain. Les Dimanches & les Fêtes à Matines après les prières ordinaires du commencement on dit une fois *Deus in adjutorium &c.* trois fois *Domine labia mea &c.* puis le pséaume troisième *Domine quid multiplicati &c.* sans antienne, ensuite l'invitatoire & l'hymne, six pséaumes avec antiennes, & quatre leçons avec leurs répons, & cela forme le prémier nocturne; le second est composé de méme de six pséaumes & de quatre leçons; & le troisième de trois cantiques, qui se disent sous une seule antienne, & de quatre leçons, après on dit le *Te Deum* & quelques prières qui tèrminent les Matines. Les jours de Ferie à Matines on dit les mémes chôses que les Dimanches jusqu'à l'hymne, puis six pséaumes & trois leçons, avec les bénédictions qui les précédent, & les répons qui les suivent, excepté que depuis Pâques jusqu'à la Toussaints, à cause que les nuits sont plus courtes, on ne lit qu'une leçon fort courte avec un répons, & c'est ce qui fait le prémier nocturne. Le second est composé de six pséaumes, après lesquels on dit quelques prières, qui changent selon les tems; ainsi finissent les Matines de la férie qui n'a que trois leçons. Les Laudes du *Bréviaire* Benédictin sont presque en tout semblables à celles du *Bréviaire* Romain; elles différent en ce que dans l'office simple, & dans l'office de la férie, au commencement, après un *Pater* & un *Ave*, on dit le pséaume *Deus misereatur*, & à la fin après le cantique *Benedictus* on récite à haute voix un *Pater*, qui est suivi de l'oraison, & des commémorations ordinaires. On dit à Prime, à Tièrce, à Sexte, & à None, les mémes pséaumes que dans le Romain, après le chapitre il n'y a point de répons, le reste comme à Laudes, excepté les commémorations que l'on ne fait point. Les Vépres n'ont que quatre pséaumes, elles finissent comme les Laudes, excepté qu'au lieu du cantique *Benedictus* on dit le cantique *Magnificat*. A Complies il n'y a point de répons après le chapitre. Du reste on dit après les trois pséaumes un chapitre, un vèrset, quelques prières, comme aux autres heures, & l'oraison, puis la benédiction. Ces prières qu'on dit à la fin des heures sont appellées litanies dans la régle de S. Benoit. Les déclarations de la Congrégation du mont-Cassin nous apprennent que par ce mot de litanies on entend les prières suivantes, sçavoir, *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, *Kyrie eleison*, une fois le *Pater*, *Dominus vobiscum &c*, & l'oraison du jour. Les mémes déclarations remarquent que les trois dèrniers jours de la semaine sainte on fait l'office selon l'usage de la Cour de Rome, *secundum Romanam Curiam*. Voyez la régle de S. Benoît, les déclarations de la Congrégation de sainte Justine, ou du mont-Cassin, le Cardinal Bona, qui marque quels sont les pséaumes que l'on dit à chaque partie du *Bréviaire* Benédictin. On trouve des explications allégoriques de la disposition du *Bréviaire* de l'Ordre de S. Benoit dans Honorius, Jean Beleth, Rupert, & Pièrre Damien.

Le *Bréviaire* de Citeaux, ou des Bèrnardins, est différent de celui des Benédictins; mais les Bèrnardins prétendent, en ce qu'ils ont de différent dans le *Bréviaire*, obsèrver à la lettre la régle de S. Benoît, comme le montre le Cardinal Bona. Voici à peu près en quoi consistent ces différences. Devant les leçons on ne dit point le *Pater*, ni l'absolution, ni le *Confiteor* à Prime & à Complies, ni le vèrset *Gloria Patri* aux répons qui suivent les leçons. En été il n'y a qu'une leçon aux Matines des féries. A Tièrce & à Complies les hymnes se changent suivant les fêtes & les tems de l'année. Les pséaumes des Vépres des féries sont toûjours les mémes. A chaque heure du *Bréviaire* il y a une oraison différente de celles des autres heures. Jamais on ne double les antiennes, & il n'y en a qu'une à Laudes. Toutes les heures finissent par une commémoration de la sainte Vièrge; enfin, tous les jours on chante le *Salve Regina* après Complies. Voyez le *Bréviaire de Citeaux*, & le Card. Bona.

Le *Bréviaire* des Chartreux approche fort de celui des Benédictins, & de celui des Bèrnardins, il en diffère dans les chôses suivantes. Au commencement de Matines on dit trois fois le *Pater* & l'*Ave*, après la dèrnière antienne d'un nocturne on dit un *Pater* & un *Ave*, puis on donne l'absolution, après le cantique *Benedictus* on dit neuf fois *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, & beaucoup de prières, auxquelles on ajoute un *Miserere* les jours moins solennels, & ces prières se disent à toutes les heures. A la fin des leçons, qui sont tirées des Prophétes, on ajoute ces paroles, *Hæc dicit Dominus, convertimini ad me & salvi eritis*; *Le Seigneur a dit ceci, retournez à moi, & vous serez sauvez*. Les pséaumes des Vépres changent selon que les Fetes sont differentes. Tous les jours à Prime l'on dit le Symbole de S. Athanase. Après l'Oraison qui se dit à la fin des heures on dit *Benedicamus Domino, &c.* sans rien ajouter. Voyez le *Bréviaire* des Chartreux, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Prémontrez est fort semblable au *Bréviaire Romain*, & les Prémontrez croyent qu'ils ont consèrvé l'ancien *Bréviaire* Romain. Voici ce qu'il y a de particulier dans ce *Bréviaire*. Devant Matines ils récitent trois pséaumes, & quelques prières avec quelques oraisons. Devant les leçons de Matines ils disent un vèrset, & un *Pater*, mais il n'y a point d'absolution. Après le neuvième répons ils chantent le *Te Deum*. Devant Laudes ils récitent un vèrset, qu'ils appellent sacèrdotal; *versus sacerdotalis*. Aux prémières Vépres des fetes solemnelles ils chantent un grand répons après ce chapitre. Les hymnes changent à toutes les heures du *bréviaire*, suivant les fêtes & les tems de l'année. Ils ne disent l'antienne de la sainte Vièrge qu'après Complies, & depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ils récitent le pséaume 117. *Confitemini*, les Dimanches non pas à Prime, mais à Laudes, à la place du pséaume *Dominus regnavit*, *decorem &c.* qu'ils récitent dans ce méme tems là à Prime. Enfin, depuis Pâques jusqu'à l'Ascension ils ne disent les Dimanches à Matines que trois pséaumes & trois leçons. Voyez le *Bréviaire* des Prémontrez & le Card. Bona.

Le *Bréviaire* des Dominicains a consèrvé beaucoup de chôses de sa prémière origine, car S. Dominique, qui avoit été Chanoine régulier de S. Augustin, porta dans l'Ordre qu'il institua la forme du *Bréviaire* qu'il avoit trouvée établie chez les Chanoines réguliers de S. Augustin. Cependant les Dominicains y ont fait quelques changemens. A Prime ils récitent trois pséaumes, mais les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, ils en récitent neuf, & à Laudes dans ce méme tems là ils récitent le pséaume 117. *Confitemini*, à la place du pséaume *Jubilate*; le reste de l'année ils ne disent point à Prime les pséaumes propres de chaque férie, qui sont marquez dans le *Bréviaire* Romain. Ils lisent le martyrologe après Laudes, & quand ils disent les Matines le soir, ils ne le lisent qu'après Prime. L'hymne de Complies change selon les tems. A la fin des heures du *Bréviaire*, ils disent toûjours l'antienne de la sainte Vièrge *Salve Regina*, & une autre de S. Dominique avec quelques prières. Hors le tems de l'Avent & du Carême ils n'ont presque point d'office de ferie, car chaque semaine ils disent l'office de S. Dominique, du Saint Sacrement, de la sainte Vièrge, & du Saint titulaire de la Province. Depuis Pâques jusqu'à la Trinité ils ne récitent à Matines que trois pséaumes & trois leçons. Voyez le *Bréviaire* des Dominicains, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Carmes, que quelques Auteurs prétendent être conforme au rit ancien de l'Église de Jérusalem, est peu différent de celui des Dominicains. Les Carmes disent à Prime le Dimanche durant l'année le pséaume 117. *Confitemini, &c.* & les Dimanches de l'Avent devant les pséaumes ordinaires de Prime ils en disent cinq autres. Les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ils récitent à Laudes & à Prime les mémes pséaumes que les Dominicains. Ils ne disent que trois pséaumes durant les octaves de Pâques & de la Pentecôte, comme ceux qui disent le *Bréviaire* Romain; mais ils récitent des prières plus longues après certains offices. A la fin de chaque heure du *Bréviaire* ils disent toujours l'antienne *Salve Regina*, au lieu de laquelle ils disent dans le tems paschal l'antienne *Regina cæli*. A Pâques au commencement de Vépres au lieu de dire le verset *Deus in adjutorium*, ils chantent neuf fois *Kyrie eleison*, comme à la Messe, ce qui est conforme à l'ancien usage de l'Église Romaine. Voyez le *Bréviaire* des Carmes, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Franciscains & celui des Jésuites n'est pas différent du Romain, hors quelques fêtes particulières à ces deux Ordres, dont ils font l'office suivant le rite Romain. Voyez le *Bréviaire* Romain, & le propre du *Bréviaire* de ces deux Ordres.

Le *Bréviaire* de Cluni, tel qu'il est aujourd'hui, a été réformé par ordre de deux Chapitres Généraux de l'Ordre. Jacques d'Arbouze Abbé de Cluni & le Cardinal de Richelieu avoient travaillé à cette réformation, mais elle fut souvent interrompuë, & ne put être achevée qu'environ l'an 1680, par les soins de Dom Paul Rabusson Sous-Camérier, & de Dom Claude de Vèrt Trésorier de Cluni. Alors Monsieur le Cardinal de Boüillon, Abbé de Cluni, donna un decret datté de Cluni du 18. Nov.

(jour

(jour auquel on fait la fête de Saint Odon Abbé de Cluni,) l'an 1685. par lequel il ordonne à tous les Religieux & à toutes les Religieuses de la Congrégation de réciter le nouveau *Bréviaire* réformé. Ceux qui ont travaillé à la réformation de ce *Bréviaire* ont tâché de lui rendre la forme que S. Benoît lui avoit donnée. Quand les chôses ont été douteuses, ils ont suivi le *Bréviaire* Romain, ou l'esprit du *Bréviaire* Romain, les coutumes de l'Église Romaine, & les anciens usages de Cluni. En général il y a peu d'offices de douze leçons, pour laisser plus de tems pour le travail des mains; il n'y a point de fêtes avec octave durant le Carême; tous les samedis ou l'on dit l'office, ou l'on fait commémoration de la sainte Vièrge. Voyez le *Bréviaire* de Cluni.

Le *Bréviaire* de l'Église de Lyon, si l'on en croit la tradition, est prèsque le même que S. Irenée y établit autrefois. A Prime durant la semaine on ne dit que trois pseaumes, & neuf les Dimanches, avec le symbole de S. Athanase. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques les deux prémiers pseaumes des Laudes sont le 50e *Miserere*, & le 117e *Confitemini*, le reste de l'année on dit ceux qui sont marquez dans le *Bréviaire* Romain. Devant Matines on dit seulement un *Pater*, puis une courte prière au Saint Esprit, les vèrsets *Domine labia &c.* & *Deus in adjutorium &c.* l'invitatoire, puis les pseaumes, sans hymnes, car on n'en dit qu'à Complies. Le nombre des leçons & la forme de les lire sont conformes au Romain. Après le *Te Deum* on dit *Gloria Patri*, &c. comme après les pseaumes. Au commencement de châque heure du *Bréviaire* on ne dit que le *Pater*, & à la fin le pseaume *De profundis*, avec l'oraison pour les morts. Il y a certains jours où l'on répete sept fois l'antienne du cantique de Vêpres, & on la méle aux vèrsets de ce cantique. Complies se disent sans leçon bréve, mais après le *Pater* & les vèrsets *Converte nos*, & *Deus in adjutorium*, on dit les quatre pseaumes des Complies du *Bréviaire* Romain, puis l'hymne qui change à toutes les fêtes & à toutes les féries, le reste comme dans le Romain, hormis le chapitre qu'on ne dit point. Voyez le *Bréviaire* de l'Église de Lyon, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* de l'Église de Milan est selon le rit qu'on appelle Ambrosien, non pas, dit le Cardinal Bona, parce que S. Ambroise l'a institué, car cela n'est pas, mais parce qu'il s'en est servi quand il étoit Archevêque de Milan. Selon le rit Ambrosien le pseautier est divisé en deux parties; la prémière comprend les pseaumes, depuis le prémier jusqu'au cent neuvième, & ce sont ceux qu'on récite aux Matines en les divisant en deux semaines qui ont dix parties, qu'ils appellent dixaines, ou décuries, *decuria*, par un usage arbitraire, car il y a de ces parties qui contiennent plus de dix pseaumes, d'autres qui en contiennent moins, d'autres enfin qui en contiennent dix précisément. La seconde partie comprend les pseaumes depuis le cent neuvième jusqu'au dèrnier, qui sont ceux qu'on récite aux heures du jour. A Matines après le *Pater*, l'*Ave*, le vèrset *Deus in adjutorium*, on dit l'hymne *Æterne rerum conditor &c.* qui se dit toûjours à Matines, puis un répons, ensuite le Cantique *Benedicite omnia opera &c.* avec antienne, trois fois *Kyrie eleison*, les pseaumes du jour avec leurs antiennes, les trois leçons avec leurs bénédictions, & leurs répons, qui sont prèsque toûjours propres. Les Dimanches les leçons sont des homélies sur l'Évangile, les jours de férie, elles sont prises de la Sainte Écriture; & les jours de fêtes elles sont tirées de la vie des Saints, ou d'un sèrmon sur la fête. Le jour de Pâques & le jour de l'Épiphanie il y a trois nocturnes & neuf leçons, & le vendredi Saint aussi, & les trois dèrnières leçons de ce jour ne sont autre chôse que l'histoire de la passion rapportée par Saint Marc, par Saiut Luc, & par St. Jean, on lit à la Messe la passion prise de St. Matthieu. Après les deux prèmières Leçons il y a des répons, on dit le *Te Deum* après la troisième. A Laudes on dit le vèrset *Deus in adjutorium*, puis le cantique *Benedictus*, à la place duquel les dimanches de l'Avent, & les jours de Noël, de la Circoncision, & de l'Épiphanie, on dit le cantique *Audite cæli*, ensuite trois fois *Kyrie eleison*, & les Dimanches, & les jours des fêtes des Saints cinq ou sept fois une antienne à la croix, avec l'oraison, puis le cantique *Cantemus Domino* avec antienne, trois fois *Kyrie eleison* & une oraison, ensuite le cantique des trois enfants *Benedicite*, ou le samedi le pseaume 117. *Confitemini*, ou enfin le pseaume 50. *Miserere* les jours de férie, puis une antienne, trois fois *Kyrie eleison*, une oraison à haute voix, quatre pseaumes sous un seul *Gloria Patri*, après les pseaumes le chapitre, une antienne, trois fois *Kyrie eleison*, *Dominus vobiscum &c.* un pseaume qu'ils appellent direct, *psalmus directus*, une hymne qui change selon la différence des offices, douze fois *Kyrie eleison*, une antienne simple ou double appellée *psallenda*, quelques vèrsets & l'oraison du jour, on ajoute quelquefois des commémorations, & quand l'office n'est pas solennel on en fait toujours trois, sçavoir, de la Sainte Vièrge, de Saint Ambroise, & du patron de l'Église. A Prime après un *Pater* & un *Ave* le vèrset *Deus in adjutorium &c.* l'hymne *Jam lucis orto sidere*, on dit sans antienne les trois pseaumes ordinaires de Prime marquez dans le *Bréviaire* Romain, après quoi l'on dit *Alleluia*, ou, *Laus tibi Domine* en Carême, puis une petite épître, *Epistolella*, avec un court répons, le symbole de S. Athanase, un chapitre, avec des prières, qui ne se disent point les jours solemnels. Ensuite on dit trois oraisons, qui sont toûjours les mêmes; puis on lit le martyrologe, que l'on tèrmine par le vèrset *Exultabunt sancti &c.* & une oraison. A Tièrce, Sexte, & None, on dit les hymnes & les pseaumes qui sont marquez dans le Romain pour ces heures, mais on ne dit point d'antienne, après les pseaumes on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine*, puis une petite épître, un court répons, les prières si l'office n'est pas solennel, enfin l'oraison. Les Dimanches & les fêtes solennelles on chante à Tièrce l'hymne *Jam surgit hora tertia &c.* A Vêpres on dit le *Pater* & l'*Ave*, puis *Dominus vobiscum*, ensuite un *lucernaire*, *lucernarium* (c'est un répons qui se dit trois fois, & qui change selon les fêtes) on répete *Dominus vobiscum*, après quoi l'on dit une antienne, & *Dominus vobiscum* pour la troisième fois, puis l'hymne du jour ou de la fête, *Dominus vobiscum* une quatrième fois, cinq pseaumes; avec leurs antiennes, après les pseaumes on dit trois fois *Kyrie eleison*, puis *Dominus vobiscum* une antienne, le cantique *Magnificat*, après l'avoir dit on en répete le prémier vèrset, & l'antienne, on dit ensuite trois fois *Kyrie eleison* & une oraison, une autre antienne appellée *psallenda*, & le reste comme à Laudes. Les jours de férie en Carême on dit neuf fois *Kyrie eleison*, au lieu de *Magnificat*. Les Vêpres des Saints patrons & titulaires des Églises ont ceci de particulier, après la prémière oraison on dit le prémier pseaume, & on lit une leçon de la vie du Saint avec son répons, & après une seconde oraison & le second pseaume on lit une seconde leçon avec son répons; enfin, après *Magnificat* on chante des antiennes (*psallenda*) des prières, & quelques oraisons. Il y a encore quelques petits changemens qui se font aux fêtes de Nôtre Seigneur & à celles des Saints à Vêpres. A Complies, après le *Pater* & l'*Ave*, les vèrsets *Converte nos* & *Deus in adjutorium*, on dit l'hymne *Te lucis ante terminum &c.* durant l'année, & en Carême *Christe qui lux es dies &c.* puis six pseaumes sans antiennes, & deux fois *Gloria Patri*, chaque fois après trois pseaumes, après les pseaumes on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine*, puis en Carême l'hymne *Te lucis &c.* & dans un autre tems une petite épître avec son répons, après quoi l'on dit le cantique *Nunc dimittis* avec des prières, ou sans ces prières, suivant l'office du jour, puis l'antienne de la Sainte Vièrge, & on finit par faire la confession à l'ordinaire. Voyez le *Bréviaire* de l'Eglise de Milan & le Card. Bona.

Le *Bréviaire* Mozarabe est celui dont se sèrvoient les Ecclésiastiques en Espagne depuis que les Maures s'en furent tendus maîtres. Le quatrième Concile de Tolède ordonne à toutes les Églises de s'en sèrvir. Dans la suite il s'y glissa des fautes & des èrreurs. Le Cardinal Ximénez l'a réformé, & il est encore en usage dans cinq Parroisses de Tolède, & dans la Chapelle du Cardinal Ximénez, & à Salamanque dans celle du Docteur de Salabrica. Toutes les heures de l'Office Mozarabe commencent par *Kyrie eleison*, *&c.* un *Pater* & un *Ave*, à Matines l'on ajoûte l'antienne *Ave Regina cælorum*, *&c.* avec le vèrset & l'oraison, & une courte prière à Jesus-Christ. A la fin des heures on dit le *Pater* à haute voix, & à chaque demande ou vèrset on répond *Amen*, excepté au vèrset *Panem nostrum*, *&c.* où l'on répond, *Quia Deus es:* après le *Pater*, on dit une prière, laquelle à Laudes & à Vêpres est différente de celle qu'on dit aux autres heures, après quoi le Diâcre dit à haute voix, *Humiliez vous pour recevoir la bénédiction*, *Humiliate vos benedictioni*, & le Prêtre prononce & donne la bénédiction. Les Matines de l'Office Mozarabe sont fort courtes. Après le commencement ordinaire marqué ci-dessus, on dit le pseaume 50. *Miserere*, avec antienne, puis trois antiennes & un répons, & trois oraisons, une après chaque antienne, ensuite trois pseaumes avec leurs antiennes, & trois autres antiennes & un répons, avec leurs oraisons. Les Dimanches depuis Pâques jusques à la Pentecôte, & les Fêtes solennelles, au lieu du Pseaume *Miserere*, on dit le Pseaume *Domine quid multiplicati sunt.* A Laudes après le commencement ordinaire, & ces paroles *Dominus sit semper vobiscum*, on dit une antienne & un cantique tiré de l'ancien ou du nouveau Testament. (Ce cantique les jours des fêtes de Nôtre-Seigneur & de la sainte Vièrge est toûjours *Magnificat*, & *Benedictus*, le jour de S. Jean Baptiste.) Après le cantique on répete l'antienne, on dit *Dominus vobiscum*, *&c.* & une autre antienne devant le cantique des trois enfans *Benedicite &c.* puis un *son* (*sonus* en Latin, & *sono* en Espagnol, c'est quelque chôse de semblable aux répons) ensuite une antienne, le pseaume *Laudate Dominum de cælis*, *&c.* une prophétie, une hymne, une courte invitation au peuple pour l'exhorter à demander à Dieu ce qui est nécessaire pour le salut, & la réponse du peuple encore plus

courte

courte, puis *Kyrie eleison, &c.* un chapitre en forme d'oraison, un *Pater*, une *Laude*, ou louange. (*laus* en Latin, & *lauda* en Espagnol; elle consiste en plusieurs vèrsets répétez plusieurs fois) Enfin, l'on finit par la bénédiction. Souvent on ajoûte aux antiennes & aux *Laudes*, ou loüanges, un vèrset qui répond au *Gloria Patri, &c.* Entre Laudes & Prime les Mozarabes récitent une heure qu'ils appellent Aurore, *Aurora*, apparemment parce qu'elle se récite au lever de l'aurore. L'aurore consiste en quatre pseaumes, une antienne, une laude, une hymne, un vèrset, un *Pater noster*, & quelques prières: l'aurore ne se dit que les jours qu'on fait l'office de la férie, mais il y a tant de fêtes de Saints dans l'office Mozarabe qu'excepté la veille de Noël, la veille des Rois, & le jour des cendres, on ne dit guères l'aurore durant l'année. Au commencement de Prime on dit une courte prière ou antienne, puis on récite sept pseaumes, après on répéte l'antienne, on dit un répons, une prophétie, une épître, une *laude*, une hymne, un vèrset, puis le *Te Deum*, excepté en Avent & en Carême, ensuite le symbole des Apôtres, la supplication, ou invitation au peuple, un *Pater noster*, & la bénédiction. Tièrce, Sexte & None, commencent comme Prime, ensuite on dit quatre pseaumes, plusieurs répons, une prophétie, une épître, une *laude*, une hymne, des cris, (*clamores* en Latin & en Espagnol, ce sont des prières par lesquelles on demande à Dieu de ne nous point punir selon que le méritent nos péchez) après cela on dit la supplication, le chapitre, le *Pater noster &c.* & la bénédiction. A Vêpres on ne récite point de pseaumes, mais après la prière ordinaire du commencement on chante une *laude*, un *son*, une antienne, une autre *laude*, une hymne, la supplication, le chapitre, un *Pater noster*, la bénédiction, puis encore une *laude*, pendant laquelle on fait les encensemens; enfin, l'oraison ou la collecte du jour. Complies commencent par le pseaume *Signatum est super nos*, c'est le septième vèrset du quatrième pseaume, puis on dit trois fois *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine &c.* en Carême, puis un pseaume & trois *Alleluia*, un autre pseaume, une hymne, un vèrset, deux autres pseaumes, une autre hymne, un vèrset, la supplication, le *Pater* & la bénédiction; on finit par l'antienne *Salve Regina &c.* le vèrset & l'oraison. Voyez la vie du Cardinal Ximenez écrite en Espagnol par Eugène de Robles, Curé de Saint Marc, & Chapelain de la chapelle des Mozarabes de l'Église de Tolède. Voyez aussi le Cardinal Bona.

Il n'y a prèsque point d'Église dans l'occident, en France, en Allemagne, en Flandres, en Espagne, qui n'ait quelque chôse de particulier dans son *Bréviaire*, mais ces différences sont légères. A Besançon on ne dit point aux secondes Vêpres des fêtes solennelles de chapitre, ni d'hymne, au lieu de chapitre on dit un *Alleluya* avec un vèrset, & au lieu d'hymne on chante une prôse. Les jours de grandes fêtes on dit deux fois le cantique *Magnificat*, en mêlant aux vèrsets différentes antiennes. A Tolède devant Matines on dit à genoux l'antienne *Ave Regina cœlorum* avec l'oraison. On dit aussi quelquefois les pseaumes graduels, & l'office de la sainte Vièrge. Voyez le *Bréviaire* de l'Église de Besançon, & ceux des autres Églises particulières.

Le *Bréviaire* des Grècs est le même à peu de chôse près dans toutes les Eglises & dans tous les monastères qui suivent le rit Grèc. Les Grècs divisent le pseautier en vingt parties, καθίσματα; ce sont comme des repos, des pauses, ou stations; quelque nombre de pseaumes que contiennent ces pauses on les soudivise en trois parties, même la dix-septième qui ne contient que le pseaume 118. le vèrset *Gloria Patri* sert à marquer ces trois parties. Le *Bréviaire* se divise en deux parties, l'une contient les prières qu'on dit la nuit, qu'ils appellent μεσονύκτιον, l'autre les prières du jour, qui sont Matines, Laudes, Prime, Tièrce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Le Μεσονύκτιον, ou office de la nuit, commence par une prière à Dieu, après on dit le *Trisagion*, ou *Sanctus Deus &c.* trois fois *Gloria Patri*, une prière à la sainte Trinité, douze fois *Kyrie eleison*, *Gloria Patri*, une autre prière qui répond au pseaume *Venite exultemus*, dont elle renferme le sens, & prèsque les paroles. Ce commencement est commun à toutes les heures. Ce qui suit est propre de l'office de la nuit; sçavoir, le pseaume 50^e^ *Miserere*, & le 118^e^ *Beati immaculati*, le Symbole de Nicée, le *Trisagion*, des tropaires, τροπάρια, (ce sont des cantiques que l'on chante comme nos antiennes) quarante fois *Kyrie eleison*. Tout cela fait la prémière partie du μεσονύκτιον, *mesonyction*, & la seconde on dit *Venite adoremus*, comme à la première, puis le pseaume 120^e^ *Levavi oculos*, & le 133^e^ *Ecce nunc*, le *Trisagion*, des *tropaires* pour les défunts, douze fois *Kyrie eleison*, une oraison pour les morts, des prières pour les vivans; ensuite l'Archimandrite, ou celui qui préside au chœur, donne l'absolution. Le samedi les pseaumes sont différens. Le Dimanche tout le nocturne, ou office de la nuit, est différent. Après les prières du commencement qui se disent à l'ordinaire, on récite le pseaume 50^e^ *Miserere*, puis un odaire de la sainte Trinité (l'Odaire, *Odarium*, est une espèce d'hymne qui contient neuf odes) le Trisagion, les Tropaires, des Litanies ou prières, ensuite l'on donne l'absolution, & l'on finit par des prières pour les vivans, où l'on demande ce qui leur est nécéssaire. A Matines après les prières ordinaires du commencement on dit deux pseaumes, le Trisagion, des Tropaires, une Litanie appellée *Litania Sacerdotis*, une antienne qui change selon les tems, ensuite six pseaumes, puis la grande *litanie*, une antienne qui est différente des tropaires selon les tems, la partie du Pseautier marquée pour ce jour là, le pseaume 50^e^ *Miserere*, quelques Odaires, le cantique *Magnificat*, aux vèrsets duquel on mêle un vèrset à l'honneur de la sainte Vièrge. Aux fêtes solennelles au lieu du cantique *Magnificat* on dit quelques autres prières, & aux autres fêtes on dit l'ode neuvième, qui est toûjours sur la sainte Vièrge. Les Grècs disent toûjours Laudes immédiatement après Matines, sans réciter auparavant les prières ordinaires du commencement des heures. Ainsi d'abord on dit le vèrset *Omnis spiritus laudet Dominum*, puis trois pseaumes, en mêlant aux vèrsets du dèrnier différens *sticheres*, Στιχηρὰ, (ce sont des vèrsets composez par ceux qui ont fait les hymnes des Grècs) ensuite le *Gloria in excelsis*, avec des oraisons, des litanies, ou *Kyrie eleison*, des *stycheres* & des vèrsets, le vèrset *Gloria Patri*, un *stichere*, στιχηρὸν, le vèrset *Bonum est confiteri Domino*, le Trisagion, un Tropaire, des litanies, & les prières de la fin, ou le dimissoire, *demissorium*, ἀπολυτίκιον ou ἐξαποστειλάριον. A Prime après les prières ordinaires on dit trois pseaumes, des tropaires selon le tems & les fetes, quelques prières qui ne changent jamais, le *trisagion*, un *contacion*, κοντάκιον, (c'est une espèce d'hymne plus courte & plus simple que les autres) puis quarante fois *Kyrie eleison*, des oraisons, & le dimissoire. Tièrce, Sexte & None, se disent de même, il n'y a de différence que dans les pseaumes. Après chacune des petites heures les Grècs en récitent une qui leur est particulière, & qu'ils appellent μεσώριον, pour faire entendre qu'on la récite entre les autres heures. Ces *Mésores*, μεσώρια, commencent par le *Trisagion*, puis on récite trois pseaumes, on répète le Trisagion, on dit des Tropaires, trente fois *Kyrie eleison*, des oraisons & le dimissoire, les pseaumes & les oraisons changent à chaque *mésore*. A Vêpres après les prières ordinaires on dit le pseaume 103^e^, puis une grande *litanie*, quatre pseaumes, en mêlant des stichères aux vèrsets des deux dèrniers, ensuite des vèrsets, des prophéties, une litanie, des oraisons, le pseaume 122^e^ avec des stichères, le cantique *Nunc dimittis*, le Trisagion, un Tropaire, une litanie, & le dimissoire. Les Samedis, & aux prémières Vêpres des fêtes solennelles, au lieu du pseaume 122^e^ on dit plusieurs vèrsets. Les Grècs appellent Complies ἀπόδειπνον, ce qui veut dire après le repas, ou l'après souper. Il y a trois sortes de Complies, les petites, les moyennes, & les grandes, qui se disent en Carême, & les autres le reste de l'année. Aux petites Complies après les prières ordinaires on dit trois pseaumes, puis le *Gloria in excelsis* avec des oraisons, un Odaire, le Trisagion, des Tropaires, quarante fois *Kyrie eleison*, trois oraisons, dont la seconde s'adresse à la sainte Vièrge, le dimissoire, l'absolution, & des prières pour les vivans & pour les morts. Aux Complies moyennes après les prières du commencement on dit le pseaume *Qui habitat &c.* puis le cantique d'Isaïe *Nobiscum Deus, &c.* des Tropaires, le symbole de Nicée, des invocations à la sainte Vièrge, aux Anges & aux Saints, le trisagion, des tropaires, quarante fois *Kyrie eleison*, une oraison, trois fois *Venite adoremus*, trois pseaumes, le *Gloria in excelsis*, & le reste comme aux petites Complies. Les grandes Complies ont trois parties, dans la première après les prières du commencement on récite quatre pseaumes, puis le cantique d'Isaïe *Nobiscum Deus, &c.* des Tropaires, le Symbole de Nicée, des invocations à la sainte Vièrge, aux Anges, & aux Saints, le Trisagion, des Tropaires, quarante fois *Kyrie eleison*, & une oraison. La seconde partie commence par le vèrset *Venite adoremus*, qu'on dit trois fois, après on récite deux pseaumes, & l'oraison du Roi Manassès, le Trisagion, des Tropaires, le *Kyrie eleison*, & l'oraison. La troisième partie commence comme la seconde, puis on dit deux pseaumes, la doxologie, ou le *Gloria in excelsis*, le reste comme aux petites Complies. Il faut remarquer qu'il y a quelquefois à cèrtaines fêtes & en cèrtains tems de petits changemens qui ne font rien à la forme générale du *Bréviaire* que nous avons expliquée; par exemple, dans le tems pascal l'office est beaucoup plus court, & durant le Carême beaucoup plus long que dans un autre tems. Voyez le P. Goar, Codinus, le P. Morin, M. Habert Évêque de Vabres, le Cardinal Bona, Du Cange, le Typique des Grècs, le second tôme du mois de Juin des *Acta Sanctorum* par les Jésuites, où l'on trouve un traité de l'ordre & de l'œconomie de l'office des Grècs.

L'Église Arménienne a deux *Bréviaires*, le plus long se dit dans les monastères, & le plus court dans les autres Églises. Le prémier renfèrme tout le pseautier dans l'office de chaque jour, & dans le second on ne dit le pseautier qu'une fois chaque semaine. Il y a huit parties dans l'office du *Bréviaire* Arménien, qui sont l'office de la nuit, le point du jour, ou Laudes, Prime, Tièrce, Sexte, None, Vêpres, & la Pacification ou le repas, qui répond à nos Complies. On ajoute une petite heure qu'on dit en particulier avant la nuit un peu devant que de se coucher. L'office de la nuit commence par le *Pater noster*, puis on dit le vèrset *Domine labia &c.* avec une prière à la sainte Trinité, quatre pseaumes, dont chacun est tèrminé par le vèrset *Gloria Patri*, une oraison, après laquelle on lit un sermon, ou une *parénèse*; puis on dit *Domine miserere* cinquante fois, ou cent, si c'est un jour de jeûne, ou trois fois seulement, si c'est un jour de fête, une oraison, des cantiques; puis si c'est le Dimanche, on lit l'Évangile, ensuite on dit une oraison, puis les pseaumes du jour, ou de la fête, après quoi on lit quatre sermons, ou éxhortations, qui changent selon les tems; après chaque sermon on dit une oraison, ce qui répond à nos leçons & à leurs répons, ensuite on dit une hymne, qui est toûjours la même, & une autre qui change chaque jour de la semaine: on fait une prière, on lit le Ménologe, & l'on dit le *Pater noster*. A Laudes après le *Pater noster*, on dit les quatre dèrniers vèrsets du pseaume 89^e^, puis le cantique des trois enfans *Benedicite &c.* une oraison, une ode sur les Saints, une invitation à la prière, une oraison à la sainte Vièrge, le cantique *Magnificat &c.* une hymne sur la sainte Vièrge, le cantique *Benedictus &c.* après quoi les Dimanches on dit diffèrentes prières, trois vèrsets des pseaumes, on lit l'Évangile de la résurrection, un sermon qui est suivi d'une oraison: les autres jours après le cantique *Benedictus* on dit l'oraison. Ensuite les Dimanches & les autres jours on dit le pseaume 50. *Miserere*, une éxhortation à la prière, une ode à la loüange des Saints, une oraison, trois pseaumes, trois vèrsets, le *Gloria in excelsis*, des oraisons, le *Trisagion*, un pseaume, après lequel on lit le Dimanche seulement l'Évangile du jour: puis on dit une ode, quatre pseaumes, deux vèrsets, des prières, une hymne, un sermon, une oraison, & le *Pater noster &c.* A Prime après le *Pater noster*, on dit partie du pseaume soixante quinzième avec le vèrset *Gloria Patri &c.* une oraison, le pseaume *Bonum est confiteri &c.* une oraison, deux pseaumes, une hymne les jours de jeûne seulement, puis un pseaume, & une partie d'un autre, deux autres pseaumes, deux vèrsets, le *Gloria Patri &c.* un sermon, une oraison, le *Pater noster &c.* A Tièrce après le *Pater noster*, & une oraison au saint Esprit, on dit le pseaume cinquantième *Miserere*, une autre oraison au saint Esprit, un pseaume & partie d'un autre, le vèrset *Gloria Patri*, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. A Sexte après le *Pater noster*, & une oraison au père étèrnel, on dit le pseaume *Miserere*, un sermon, une oraison, les pseaumes marquez pour Sexte, quatre vèrsets du pseaume 40^e^, un sermon, une oraison, le *Pater noster*. A None après le *Pater noster*, une oraison au fils de Dieu, & le pseaume *Miserere*, on dit un sermon, une oraison, plusieurs pseaumes, un cantique, un sermon, & le *Pater noster*, après quoi dans l'Église on dit la Messe. Ceux qui récitent l'office en particulier, après ce dèrnier *Pater noster*, disent un pseaume qui change à chaque férie, puis on récite un discours à la loüange de quelque Saint dont on fait la fête ce jour là, ensuite on dit le Trisagion, une oraison, un sermon, quelques vèrsets des pseaumes, une leçon fort longue tirée des Prophètes, ou de l'Apôtre, deux fois *Alleluia*, trois vèrsets des pseaumes, une fois *Alleluia*, puis on lit l'Évangile, on dit le *Credo*, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. A Vêpres après le *Pater noster*, quelques vèrsets, le *Gloria Patri*; on dit un pseaume, puis *Gloria tibi Domine*, ensuite trois pseaumes, des prières comme à Laudes, & vingt-trois oraisons, à chacune desquelles on dit *Dominum oremus*, *Prions le Seigneur*; ces prières & ces oraisons ne se disent que le Dimanche, puis on dit une oraison, le *Trisagion*, un pseaume, un cantique, un sermon, trois pseaumes, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. Nous avons déja remarqué qu'il y a dans le *Bréviaire* Arménien deux offices de Complies, l'un se dit dans l'Église immédiatement après Vêpres, & l'autre en particulier après le souper, & après l'avoir dit il est expressément défendu de boire & de manger, ou de parler à qui que ce soit. Aux prémières Complies après le *Pater noster &c.* on dit un vèrset, le *Gloria Patri &c.* sept pseaumes, deux vèrsets, le *Gloria Patri*, un long cantique, un sermon, une oraison, un pseaume, une hymne, les jours de jeûne seulement, un sermon, une oraison, & le *Pater noster*. Aux secondes Complies après le *Pater noster*, on dit quatre vèrsets du pseaume 41^e^, le *Gloria Patri*, plusieurs vèrsets de diffèrens pseaumes, & du cantique d'Habacuc, le commencement du cantique des trois enfans, le dèrnier des pseaumes, le cantique *Nunc dimittis*, des vèrsets des pseaumes 137, 141, 85, une oraison, le pseaume *Cum invocarem*, une hymne, puis on lit l'Évangile, on dit une longue oraison & le *Pater noster &c.* Voyez le *Bréviaire* du rit Arménien qui est en langue Arménienne, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Maronites contient sept heures canoniques, qui sont l'office de la nuit, Matines, Tièrce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Les Maronites disent toûjours les mêmes pseaumes à chaque heure sans y rien changer; ainsi ils ne récitent point tout le pseautier même en une année. Au commencement & à la fin des heures ils disent toûjours le *Trisagion*, le *Pater* & l'*Ave*, le Symbole de Nicée & une oraison, puis des hymnes ou des cantiques & des prières, en mêlant ces prières aux strophes de l'hymne, & aux vèrsets du cantique. L'office de la nuit contient seize oraisons, onze cantiques, six hymnes, deux pseaumes, un répons & des prières. D'abord on dit une oraison & un cantique suivi d'une oraison, puis une hymne, un pseaume, deux oraisons, une hymne, quelques prières, une oraison, deux cantiques, deux oraisons, une hymne, des prières, une oraison, deux cantiques, trois oraisons, une hymne, des invocations, une oraison, deux cantiques, une oraison, une hymne, un cantique, un répons, deux oraisons, une hymne, un pseaume, une oraison, & le reste des cantiques. A Matines il y a onze oraisons, sept hymnes, six cantiques, quatre pseaumes, & un répons, qui se disent ainsi. On commence par une oraison, puis on dit un cantique, une oraison, un cantique, une oraison, une hymne, un pseaume, une oraison, une hymne, un pseaume, une oraison, une hymne, un pseaume, une oraison, une hymne, un cantique, une oraison, une hymne, des invocations, une oraison, une hymne, un pseaume, un répons, deux oraisons, un cantique, une oraison, un cantique. Tièrce, Sexte & None ont chacune cinq oraisons, deux ou trois cantiques; Tièrce & None deux seulement & un pseaume. Ces heures se disent ainsi, on dit d'abord une oraison, puis un pseaume, ou un cantique, trois oraisons, un cantique, une oraison & un cantique. Les Vêpres ont sept oraisons, deux hymnes, quatre cantiques, quatre pseaumes, & un répons. Ces prières se disent de cette manière. On chante une oraison & un cantique, puis une oraison, un cantique & une oraison, une hymne, un pseaume, une oraison, une hymne, trois pseaumes, un répons, deux oraisons, un cantique, une oraison, & un cantique. A Complies il y a cinq oraisons, trois pseaumes, deux hymnes, deux cantiques, qu'on dit ainsi. On commence par une oraison, puis on dit un pseaume, une oraison, une hymne, un pseaume, deux oraisons, un cantique, une hymne, un pseaume, une oraison & un cantique.

Chez les peuples qui parlent la langue Esclavone, ou quelqu'un de ses dialèctes, ceux qui disent le *Bréviaire*, excèpté les Polonois, & quelques autres, le récitent en langue vulgaire, comme les Maronites en Syriaque, & les Arméniens en langue Arménienne. Ceux qui récitent le *Bréviaire* en Esclavon sont partagez pour le rit, les uns suivent le rit Latin, ou Romain, & ce sont ceux qui habitent la Dalmatie & les côtes voisines, ceux qui habitent plus avant dans les tèrres, en Hongrie, en Bossine, en Esclavonie &c. en Pologne, en Lituanie, en Moscovie, & le long de la mèr noire du côté du nord, suivent le rit Grèc. On a imprimé à Rome en 1648 le *Bréviaire* Romain en langue Esclavone & en caractères Esclavons.

Le *Bréviaire* des Coptes est semblable à celui des Abyssins, qui disent les heures de l'office en cette manière. Toutes les heures commencent par le *Pater noster* & l'*Ave Maria*. Au commencement de l'office de la nuit ils récitent le pseaume *Venite exultemus*: ils lisent beaucoup de leçons de la sainte Écriture, & ils n'en lisent qui soient tirées des Saints Pères que durant la semaine Sainte. Toutes les heures de leur *Bréviaire* renfèrment douze pseaumes, & dans les monastères où il y a beaucoup de Moines on récite tout le pseautier avant le dîner, ce qui se fait en fort peu de tems, parce que l'on donne à chaque Moine quelques pseaumes, ou seulement quelque partie des plus grands pseaumes que l'on divise. Le pseaume 50^e^ *Miserere*, est toûjours un des douze de chaque heure du *Bréviaire*. Voyez les *Bréviaires* Coptes, & les *Bréviaires* Abyssins, & le Cardinal Bona.

D. Joseph Mege conjecture que le mot *Bréviaire* vient de ce qu'on donnoit aux Moines qui faisoient voyage, de petits livres dans lesquels on ramassoit les pseaumes, les leçons, & les oraisons qu'on lisoit au chœur dans de grands volumes. Le P. Mabillon dit qu'il a vû dans le trésor de Citeaux deux de ces petits livres, & il en donne cette déscription. Ces livres n'ont que trois doigts de large, mais ils sont plus longs. Ils paroissent fort petits quand ils sont fermez, mais quand on les ouvre ils paroissent trois fois plus grands, parce que les feüillets en sont pliez à trois plis; ils ne sont écrits que d'un côté, & la lettre en est si menuë & si

abregée

abrégée qu'en fort peu de syllabes on exprime toute une période. Les feuillets en sont attachez par un filet, & on enferme ces petits livres dans un sac de cuir.

Bréviaire, chez les Anciens, signifioit seulement, le lieu où on gardoit les brefs, ou ce qui étoit écrit en abrégé : d'où vient qu'on a appellé *Bréviaire* l'Abrégé de l'Office Divin. Quelques-uns croyent que ce livre ne contenoit autrefois que les Rubriques, & qu'on l'a étendu depuis à tout l'Office.

Bréviaire, se dit aussi du livre qui contient cet Office, & tous les changemens qui s'y doivent faire suivant les divers jours & Fêtes de l'année. Le mot de *Bréviaire* est employé pour signifier un Livre d'Église dans la lettre de l'Archevêque de Lyon à Robert Évêque de Langres, au sujet de l'Abbé Robert retiré à Molême en 1099. C'est peut-être la prémiére fois qu'il se trouve en ce sens.

Bréviaire, selon Chauvet & le P. Papebrock, *Acta SS. Jun. T. II. p.* 498. s'est dit aussi quelquefois pour Missel.

Bréviateur. s. m. Nom d'Office. *Breviator*. Les *Bréviateurs* étoient dans l'Empire de Constantinople, les Sécretaires des Brefs, ou les Écrivains des Brefs, *Scriptores Brevium*. On dit qu'on appelle encore *Bréviateurs* ceux qui écrivent & dictent à Rome les Rescrips & les Brefs du Pape. Voyez le Dictionnaire de Droit de Calvin.

BREUIL, En tèrmes d'Eaux & Forêts, se dit d'un bois taillis, ou buisson fèrmé de murs, ou de hayes, auquel les bêtes ont accoûtumé de se retirer. *Lustrum*. Dans la Coutume d'Anjou est réputé *breüil* de forêt, un grand bois marmenteau, ou taillis, ou buisson, où les grosses bêtes se peuvent retirer.

Le mot de *breüil*, pour dire bois, forêt, est fort commun en Poitou. Il vient apparemment de *Broilum*, qui se trouve en ce sens là dans les Capitulaires de Charlemagne, & de Charles le Chauve, & dans l'Histoire de Luitprand. L'un des quartiers de la place de Vénise s'appelle *broglio*, parce qu'il y avoit autrefois un bois en cet endroit là. Voyez le Dictionnaire Étymologique de M. Ménage.

Ce mot vient de *broilum*, ou *briolium*, ou *brolium*, ou *brogilum*, selon Luitprand. On a dit aussi *breil*, & *broillet*, & *bruillet*, *bruillot*, des petits bois ou broussailles qu'on avoit accoûtumé de brûler afin de les défricher.

Breuils. Tèrme de Marine. Ce sont des cordes qui sèrvent à trousser, ou à bourcer les voiles, qu'on appelle autrement *carguesfond*. Pomey dit qu'on les appelle aussi *brevils*, *martinets*, *garcettes*. On dit aussi, *breviller* les voiles, ou les *brouiller*, pour dire, les *carguer*, ou les *trousser*.

BREUILLES. s. f. & pl. Entrailles, boyaux, intestins d'un poisson. *Viscera*, *intestina*. Auparavant que de caquer le hareng on lui arrache les *breuilles*, ou entrailles.

BREUVAGE, ou BRUVAGE, ou BREVAGE. s. m. Liqueur qui sèrt de boisson. *Potio*. Le Condrieux est un èxcellent *breuvage*. Le nectar est le *breuvage* des Dieux. Ablanc.

Ce mot a été dit pour *beuvrage*, qui se trouve dans les anciens livres, qui vient de *biberagium*, qui signifioit *vin du marché*, qui a été fait de *bibere*, comme *abbreuver*, de *adbibere*. Ménage. Monsieur Huet croit que ce mot vient de *brou*, *broüe*, & *broüet* ; & que ces dèrniers viennent de *brais*, ancien mot Gaulois, qui signifie de la boüe, & qu'on a transporté à toute sorte de liqueur épaisse.

Breuvage, se dit aussi des potions médecinales qu'on donne tant aux hommes qu'aux animaux. On lui a fait un *breuvage* composé de casse & de sené.

On appelle aussi *breuvage*, le mélange égal de vin & d'eau que l'on fait sur mèr pour la boisson de l'équipage.

Les anciens parlent de cèrtains *breuvages* préparez pour donner de l'amour, ou de la haine. On ne convient pas de leur effet. Les *breuvages* de haine (μίσητρα) étoient composez du suc de l'hèrbe appellée *Promethea*, & du fiel de quatre animaux. Circé changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux par un *breuvage* magique. Dac.

BRI.

BRIANÇON. s. m. Ville de France dans le Dauphiné. *Briançon* est fort ancien. L'Itineraire d'Antonin le nomme *Brigantion*, aussi bien qu'Æthicus Ptolémée Βριγάντιον, mais de nouveaux Critiques soupçonnent qu'il faut lire Βριγάντιον. Julien dans son épitre aux Athéniens l'appelle *Brigantia*. Dans Ammien Marcellin on trouve *Virgantia*, au lieu de *Vrigantia*, qui est la même chôse que *Brigantia*. La Manne de *Briançon*, est une gomme blanche fort douce & sucrée qui découle des frênes.

BRIANÇONNOIS, oise. s. m. & f. Qui est de Briançon. *Brigantionensis*.

Briançonnois. s. m. Petit païs de Dauphiné, dont Briançon est la capitale, qui lui a donné son nom. *Brigantionensis ager*. Quelques Dauphins de Viennois ont pris le nom de Princes du *Briançonnois*.

BRIARE. s. m. *Brivodurus*, *Brivodurum*, *Breviodurus*, *Bridoborum*. Petite ville de France dans le Gâtinois, qui n'est connuë que par son Canal, appellé le Canal de *Briare*, fait sous Loüis XIII. pour passer les bateaux de la Loire dans la Seine par le moyen du Loing.

BRIBE. s. f. Morceau de pain ou de viande qui reste d'un repas ; tout ce que l'on déssert de quelque table. *Frustrum*. Vaug. *Rem.* Il y avoit toûjours quelques *bribes* dans la besace de Diogéne. Ablanc.

On le dit aussi d'un gros quartier de pain. Ce bèrger ne veut point sortir, qu'il n'ait sa *bribe* de pain dans sa panetiere.

Bribe, se dit figurément de quelques morceaux qu'on attrape de quelque chôse. Ce neveu n'a pas eû toute la succession de son oncle ; mais il en a eû de bonnes *bribes*. On dit encore des *bribes* de Latin ; pour dire, des passages & des phrâses de Latin, que l'on prend çà & là. On dit aussi, Mettons nos *bribes* ensemble ; pour dire, Joignons ensemble nos morceaux, ou contribuons chacun de nôtre part à la dépense du dîner. Ils se régalent quelquefois entr'eux, en mettant toutes leurs *bribes* ensemble. Ablanc. Tout cela ne se peut dire que dans le stile bas & familier.

On dit provèrbialement en ce sens, qu'il n'y a tel festin que de gueux, quand toutes leurs *bribes* sont ramassées.

BRICE. s. m. Nom d'homme. *Brictio*, *Brictius*. S. *Brice* étoit de la ville de Tours. Bail. & vécut au IV^e & V^e siecle.

BRICHET. Voyez Brechet.

BRICIEN. s. m. L'Ordre des Briciens. *Bricianorum Ordo*. Ordre militaire établi par sainte Brigide Reine de Suéde l'an 1366. sous le Pontificat d'Urbain V. qui l'approuva, & lui donna la régle de S. Augustin. Leurs armes étoient une Croix d'azur semblable à celle de Malthe, sous laquelle étoit une langue de feu, symbole de l'ardeur de la foi & de la charité envers le prochain. Leurs devoirs étoient de combattre contre les hérétiques, la sépulture des morts, l'assistance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. La Sainte Institutrice le dotta de riches Commanderies. Voyez Ant. Boisias des hèrmites de S. Augustin ; Marc Ant. Viano Polonois, Description de Pologne, Justiniani *Hist. di tutti gl'Ord. mil. T. II. C.* 59. *p.* 685. outre ceux qui parlent en général de tous les Ordres militaires.

BRICOLE. s. f. Réflexion d'un corps solide qui se fait à la rencontre de quelque autre corps dur. *Obliqua corporis alicujus solidi in aliud corpus durum impactio*. On le dit des balles dans un jeu de paume, des billes en un billard, & des boulets de canon qui battent obliquement, comme il arrive dans les batteries qu'on appelle *en écharpe*.

Ce mot vient de l'Espagnol *brincar*, qui signifie *faire des cabrioles*, *sauter*.

Bricole, a signifié chez les anciens une machine à jetter des pièrres. Du Cange. C'étoit une espéce de fronde faite de cuir. *Funda coriacea*.

Bricole, se dit encore des piéces de cuir attachées ensemble qui sèrvent aux Porteurs à porter des chaises, & aussi de celles qui compôsent le harnois des chevaux de carosse.

Bricole, signifie aussi une tromperie qu'on fait à quelqu'un, quand on agit avec lui par des voyes obliques & indirectes. *Frustratio*, *declinatio*. Je m'attendois à recevoir de cet homme le secours qu'il m'avois promis ; mais je vois bien qu'il m'a donné une *bricole*. Ce valet est un grand menteur, il me donne toûjours quelque *bricole*.

Il se dit des détours & des voyes secrétes que l'on prend pour faire quelque chôse en cachette.

Petit écrit donné sous le manteau
Qu'on se dérobe, & qui vient par bricole,
Oubien moulé chez Pierre Du Marteau,
Fût-il mauvais nous paroit toujours beau,
Et pour l'avoir on ne plaint la pistole. P.D.

On ne voit point ici ces tours & ces bricoles
Qui du sort imposteur déterminent les coups,
Ni la dupe exposée à la gueule des loups
Plaindre l'affreux revers de ses espoirs frivoles.
L'Ab. Genest.

Bricole, en tèrmes de Chasse, c'est un filet fait de petites cordes, & qui est en forme de bourses pour prendre les grandes bêtes. Salnove, qui écrit *Bricolles*. Une ordonnance d'Henri IV. du mois de Juin 1601. défend dans l'Art. IX. à toutes pèrsonnes indifféremment de faire ouvrer, & exposer en vente, avoir & eux aider de tirasses, tonnelles, traîneaux, *bricoles* de corde, & de fil d'archal, &c. Et une Ordon. du Roi du

du mois d'Août 1669. porte, Art. XII. Tous tendeurs de lacs, tirasses, tonnelles, traîneaux, *bricoles* de corde & de fil d'archal, piéces & pans de rèts, colliers, halliers de fil, ou de soye, seront condamnez au foüet pour la première fois, & en 30 liv. d'amende &c.

On appelle aussi *bricole*, ce dont on se sert pour empêcher les chiens d'aller trop vite devant les autres.

BRICOLER. v. act. Pousser une balle, une bille, un boulet, obliquement, pour le faire aller en un cèrtain endroit par réflexion. *Pilam obliquè in parietem impingere.*

On dit aussi au figuré de ceux qui ne vont point droit dans les affaires, qu'ils ne font que fuir & *bricoler*; c'est-à-dire, amuser & tromper. Il est bas en ce sens.

BRICOLER, se dit, aussi, mais dans le stile bas, de ceux qui mangent trop chaud. Il signifie, Faire aller le morceau de côté & d'autre dans sa bouche avant que de l'avaler, afin de n'en être point brûlé. Ma foi j'ai été obligé de *bricoler*.

BRIDE. Assortiment de bande de cuir & de piéces de fèr, propre à tenir la tête d'un cheval sujette & obéïssante. *Frenum, habena.* La *bride* est composée de deux rênes, d'une têtière, & d'un mords. On dit en tèrmes de Manége, tenir, rendre, lâcher, donner la *bride*; & plus élégamment, Tenir, rendre, donner, lâcher la main.

Ménage dérive ce mot du Latin *brida*, qui a été fait du Grèc, ῥύω, qui signifie *traho, je tire.* Il est bien plus naturel de le dériver avec Icquez de la langue Saxone, & de celle des Francs, où l'on trouve les mots *bridel*, *brydel*, dans le même sens. Le Père Pezron dérive le Grèc ῥυτῆρ, & le François bride, qui signifient la même chôse, du Celtique *brid.*

Boire la *bride* ou le mors, se dit quand le *mors* remonte trop haut, & se déplace de dessus les barres où se fait l'appui. Se tenir à la *bride*, c'est s'y attacher comme on fait aux crins. La main de la *bride*, c'est la main gauche du Cavalier. On appelle *coup de bride*, l'espéce de châtiment que le Cavalier donne à son cheval en secoüant une rêne, lorsque le chevalier ne veut point tourner. On dit aussi *bride* de mulet.

On dit courir à *bride* abatuë, ou à *bride* avalée, ou à toute *bride*; pour dire, Courir de toute la vitesse du cheval. *Effusissimis habenis accurrere.* ABLANC. Il gagna la ville, où il se retira à toute *bride*. On dit aussi, Pousser un cheval à toute *bride*. VAUG. Voyez sur les Opérations de la *bride* au manége, la méthode de dresser les chevaux par le Comte de Newcastle p. 182. & suiv. de la Traduction Françoise, & p. 190. & suiv. p. 322. & suiv. p. 378. & suiv.

BRIDE à abrever. Vous pouvez mettre au poulain pour quelques jours la *bride* à abrever, sans rênes, après quoi vous lui mettrez le mords. NEWC. Il n'y a rien de si utile à la santé des chevaux que de les tenir avec la *bride* à abrever trois ou quatre heures avant que de les monter, & autant de tems après jusqu'à ce qu'ils soient bien refroidis. ID.

BRIDE, se dit figurément de tout ce qui arrête, ou qui borne la puissance de quelqu'un; qui le retient dans son devoir. *Freni.* Les Ephores de Sparte étoient établis pour tenir en *bride* la puissance Royale. Les loix tiennent en *bride* les peuples. Il faut tenir la *bride* haute aux jeunes gens qui sont trop fougueux. Nôtre esprit assez souvent n'a pas moins besoin de *bride* que d'éperon. BOIL. On dit aussi, qu'un homme a lâché la *bride* à ses passions, à ses appétits sensuels, lorsqu'il vit dans le déréglement. Il faut user de toutes chôses avec modération, & ne lacher jamais la *bride* à nos sens, quelque innocens qu'en soient les objets. NICOL. On dit aussi qu'un homme a lâché la *bride* à son imagination, quand il a eû des pensées extraordinaires, excessives, fausses & outrées. On dit aussi, qu'une citadelle, une place forte, tient en *bride* toute une ville, toute une Province; pour dire, qu'elle la tient dans la sujétion, dans l'obéïssance.

BRIDE, se dit aussi de ce qui sèrre, qui arrête & qui attache une chôse à une autre. *Retinaculum.* Il faut refaire des *brides* à cette dentelle. Les Boutonnières ont besoin de *brides* pour les arrêter. Une femme se fait une *bride* pour tenir son bonnet quand elle se coëffe. On met des *brides* aux beguins des enfans pour les attacher.

On appelle provèrbialement des *brides à veaux*, les raisons qui pèrsuadent les sots, & dont se moquent les gens éclairez.

Huit cens petits livres nouveaux
Qu'on appelle brides à veaux. MASC.

On dit aussi, qu'il faut aller *bride* en main en quelque affaire; pour dire, qu'il faut agir lentement & après une meure délibération. On dit aussi, Mettre la *bride* sur le cou à quelqu'un, lorsqu'il est incorrigible, & qu'on l'abandonne à son sens réprouvé. On dit aussi, qu'on a hoché la *bride* à quelqu'un, pour dire, qu'on a sondé ses intentions, pour sçavoir s'il voudroit faire quelque chôse qu'on ne lui a pas demandée ouvèrtement.

BRIDER. v. act. Mettre la bride à un cheval, ou à une autre bête de voiture. *Frenare.*

En tèrmes de Marine, on dit *brider* l'ancre; pour dire, Empêcher qu'elle n'enfonce dans le sable: ce qui se fait en mettant quelques planches à ses pattes.

On dit aussi, *brider* un oison, *brider* la bécasse.

On dit en Fauconnerie, *brider* les sèrres d'un oiseau, quand on en lie une de chaque main: ce qui l'empêche de charrier, ou d'emporter sa proye.

BRIDER, signifie figurément, Tenir en sujétion. *Frenare, frenos injicere.* Cette forteresse *bride* toute la Province. Les peuples sont *bridez* par les loix, par l'autorité des Magistrats. *Brider* le cours impétueux de l'ambition & de la fortune. *Brider* ses passions. THÉOPH. Il sont *bridez* par mèr, ils ne peuvent plus sortir.

La raison trop farouche au milieu des plaisirs,
D'un remords importun vient brider *nos desirs.* BOIL.

On le dit aussi des conventions particulières. Cet homme est bien *bridé* par cette transaction, il ne peut plus faire de chicane.

BRIDER, signifie aussi, Etreindre, sèrrer, cacher. *Stringere; astringere.* Ce Juste-au-corps est mal taillé, il vous *bride* trop sur les epaules. Il s'est *bridé* le nez de son manteau pour n'être point apperçû.

Brider le nez se dit aussi, pour donner un coup de foüet, ou de vèrge, ou baguette, par le nez. Il lui a *bridé* le nez d'un coup du foüet qu'il avoit en main. Quand on marche dans un bois épais les petites branches que l'on fait plier, vont *brider* le nez de ceux qui suivent de trop près. On dit même de tous ceux à qui on jette quelque chôse au visage, qu'on leur a *bridé* le nez.

BRIDER, est aussi un tèrme d'Académiste, qui se dit en parlant de la course de la bague. *Impingere.* C'est toucher la potence avec sa lance, passer par dessous la potence, ou fraper le canon de la potence. Cet homme est bien mal-adroit, il *bride* toûjours la potence.

BRIDÉ, ÉE. part. & adj. *Frenatus, frenis astrictus.*

On dit provèrbialement, qu'une affaire est sellée & *bridée*; pour dire, qu'elle est achevée, qu'elle est concluë, par une méchante allusion de la selle du cheval au sceau des arrèts qui tèrminent les affaires. On dit aussi, que la bécasse est *bridée*, quand on a engagé quelqu'un en une méchante affaire, ou quand on l'a trompé. On appelle aussi, un oison *bridé*, un sot, un homme qui n'a point vû le monde. On appelle un Juge *bridé*, lorsqu'il est fort ignorant, & qu'il ne juge qu'au hasard.

BRIDOIR. s. m. Prononcez *Bridoi.* C'est un morceau de linge, large d'environ trois doigts, que les Dames mettent à leur bonnet, quand elles se coëffent. Il sèrt à bander le menton, & c'est pour cela qu'on l'appelle aussi une *mentonniere.*

BRIDON. s. m. Tèrme de Manége. C'est un filet à l'Angloise, qui a une embouchure fort menuë, & qui n'a aucunes branches. Les chevaux Anglois se mènent avec des *bridons*, & n'ont des brides qu'à l'armée. Il n'y a point de cheval, ni seur, ni utile, ni qui puisse aller avec un *bridon*, s'il n'est premièrement monté avec le mords. NEWC.

BRIDON, est aussi un tèrme de quelques Religieuses. Il signifie un morceau de linge large d'environ deux doigts, qui est cousu & attaché au voile. Ce *bridon* fait voir que les Religieuses doivent se priver de tous les plaisirs du monde.

BRIE. s. f. Païs de France entre la Champagne particulière, le Senonois, le Gâtinois, le Hurepoix, le Parisis, & le Soissonnois, en Latin *Bria, Braya*, ou *Braia.* Quelques-uns dérivent ce mot d'une ancienne forêt appellée par Aimoin *Brigensis saltus*, & dont il reste encore plusieurs parties. D'autres disent qu'il vient du mot François *Abri*, qui signifie lieu couvèrt, où il y a de l'ombre, & ils prétendent que ce païs fut ainsi nommé, parce qu'il est tout planté d'arbres fruitiers, qui font par tout des ombrages, ou des abris. La *Brie* a eû autrefois ses Comtes. Cette Province se divisa en *Brie* supérieure, ou haute *Brie*, dont Meaux est la capitale, & *Brie* inférieure, ou Basse *Brie*, qui a Provins pour capitale, & *Brie Poüilleuse*, dont le lieu principal est Château-Thierry. La plus grande partie de la *Brie* est annexée au Gouvèrnement de Champagne; le reste qui l'est au Gouvèrnement de l'Isle de France s'appelle à cause de cela *Brie* Françoise.

BRIEF, IÉVE. adj. Vieux mot, qui n'est pas demeuré en usage que dans le Palais. *Brevis.* Un ajournement pèrsonnel se donne à trois *briefs* jours. Le Roi dans les Lettres qu'il adresse aux Juges, leur commande de faire aux parties bonne & *briéve* justice.

BRIEU. s. m. Nom propre d'homme. *Briocus, Briomachus, Briomacles*

macles, ou *Uriomaclus*. S. Brieu, que quelques-uns font originaire de la Grande Bretagne, vivoit au VII[e] siécle. Chassé, dit-on, par les Saxons, il se réfugia sur les côtes de l'Armorique.

S. Brieu. s. m. Ville Épiscopale de Bretagne en France, qui a pris le nom de S. Brieu son Patron, & en quelque sorte son fondateur; car ce Saint étant mort dans un Monastère qu'il avoit bâti en cet endroit entre Lexobie & Aleth, la réputation de sa sainteté & l'éclat de ses miracles y attirèrent tant de monde, qu'il s'y forma bientôt une Ville. *Briocum*, *fanum S. Brioci*, *Briocopolis*. Voyez Baillet au prémier de Mai.

Ce mot vient du Latin *Briocus*, dont d'abord retranchant l'*u*, comme en beaucoup d'autres, on a dit *Briocs* ou *Briox*, car *x*, ou *cs*, sont la même chôse. Ensuite on a dit *Brieux* comme on écrit encore souvent, puis pour adoucir la prononciation l'usage a changé l'*x* ou *s*, *Brieus*, enfin il a retranché l'*s*, & l'on dit *Brieu*. Ceci montre que *Briocus* est le véritable nom Latin, plûtôt que *Briomaclus*, ou *Briomacles*. D'Argentré, M. Fleury, & le P. Lobineau, écrivent toujours *Brieuc*, comme font aussi tous les anciens titres.

BRIÉVEMENT. adv. D'une manière courte, succinctement. *Breviter*. Cet Auteur a écrit trop *briévement*; cela fait qu'il est obscur.

BRIÉVETÉ. s. f. Petite étenduë. *Brevitas*. La *briéveté* d'un discours. La *briéveté* de la vie. La *briéveté* d'un délai. Nos meilleurs Écrivains disent toûjours *briéveté*, à la réserve de Messieurs de Port-Royal, qui écrivent la *bréveté*, & l'instabilité de la vie. Ce discours n'a point cette *bréveté* vive & animée, si nécessaire. Je ne suis pas de leur avis: mais à cause de leur autorité, je n'ose dire que *bréveté* & *brévément*, soit une faute. Ménage. M. l'Abbé Fleury imite les Écrivains de Port-Royal. La *bréveté* du Canon, dit-il, en parlant de la Liturgie Gallicane, *hist. Eccl. L. XXXVI. p.* 214. mais ce n'est pas l'usage. La langue Françoise a trouvé le secret de joindre la *briéveté*, non seulement avec la clarté, mais encore avec la pureté & la politesse. Il n'y a peut-être rien qui soit moins à son goût que le stile Asiatique: & rien ne lui est plus naturel qu'une *briéveté* raisonnable. Ceux qui écrivent le mieux, ont un stile également serré & poli. Ils joignent la pureté de César, & la fermeté de Tacite. Leurs paroles tiennent quelque chôse de celle des oracles; sans en avoir l'obscurité, ni l'embarras, elles en ont la *brieveté* & la force. Bouh. Il y a une *briéveté* qui vient de la sécheresse de l'esprit, & du peu d'étenduë du génie: on ne louë point celle-là. Il faut une *briéveté* qui vienne de la réflexion & du jugement. Val. La *briéveté* contribuë à l'obscurité, selon le mot d'Horace; Je veux être court, je deviens obscur. Bouh. La *briéveté* est bien voisine de l'obscurité. Dac. Il y a pourtant une *briéveté* loüable, qui consiste à employer toutes les paroles qu'il faut, & à n'employer que celles qu'il faut, ou même à se servir quelquefois d'un mot qui en vaille plusieurs autres. C'est la *briéveté* que Quintilien trouve si belle dans Saluste; mais comme remarque Quintilien au même endroit, dès qu'on imite mal ses manières de penser & de parler on devient obscur. Bouh. Si nous l'emportons sur nos ancêtres par le choix des mots, par la clarté, & par la *briéveté* du discours, c'est une question encore indécise. La Bruy. La *briéveté* est l'âme d'un conte, puisque sans cela il faut nécessairement qu'il languisse. La Font.

Dans le grand art on dit par manière de provèrbe, l'œuvre ne veut point de *briéveté*, pour dire qu'on ne doit point donner le feu trop violent, qu'il ne faut rien précipiter, qu'il faut seulement aider la nature par un feu ménagé à propos.

BRIEUX. Ce mot signifie sur les Côtes de Bretagne le congé, ou passeport, la pèrmission de naviger que tous les vaisseaux doivent prendre des Gouvèrneurs ou des Juges de l'Amirauté, pour sortir d'un port. *Facultas navigandi; Diploma navigandi potestatem faciens*. On dit parler aux Hébrieux, pour dire, Demander ce congé. C'est peutêtre une mauvaise allusion au mot Hébrieu, que l'on disoit autrefois pour Hébreu que nous disons aujourd'hui.

BRIFFABLE. adj. Qui est mangeable. *Edulis*, *esculentus*. Ce fromage est *briffable*. S. Amand. Ce mot n'est d'usage que dans le stile familier & comique.

BRIFFER. v. act. Manger goulument. *Vorare*, *avidè comedere*. Les écoliers sçavent bien *briffer*.

Quelques-uns dérivent ce mot *à bis faucibus*, comme si on mangeoit avec deux bouches. Il est du stile bas.

BRIFFEUR. s. m. Grand mangeur, goulu. *Vorax*, *helluo*. Ce mot est burlesque.

BRIGADE. s. f. Division d'une troupe de gens de guèrre. *Caterva*, *agmen*. Les *Brigades* aujourd'hui sont de deux sortes. Une armée est divisée ordinairement en *brigades* de Cavalerie, dont chacune est de dix ou douze escadrons, & d'Infanterie, dont chacune est de cinq ou six bataillons. L'autre sorte de *brigade* est la troisième partie d'une compagnie de Cavalerie de 50 maîtres; ou la sixième, si elle est de cent.

On dérive ce mot de *brigand*, ou de *brigue*, menée secrette. Du Cange le dérive de *brigands*, qui étoient une espèce de soldats. Voyez Brigand. Ainsi *latro* en Latin ne signifioit d'abord qu'un soldat. Chorier hist. de Dauph. p. 93. prétend que *brigade* est un mot emprunté de la langue des Celtes, dans laquelle *brig*, ou *briga*, signifioit non seulement une ville, mais encore une assemblée, une troupe d'hommes. On trouve dans la Latinité *brigata* à peu près dans le même sens que *brigade*. Dans les Statuts de la ville de Nanci pour la course de Bague, *Act. Sanct. Maii. T. I. p.* 396. *E*, il est pris pour la Compagnie ou *brigade* que chaque quartier de la ville envoyoit à cette course.

Brigade. Ce mot se dit aussi quelquefois dans le stile badin & enjoüé, & signifie plusieurs pèrsonnes assemblées pour quelque honnête plaisir. *Turba*, *cohors*.

> *Soit que sur le bord de la Seine*
> *Nôtre* brigade *se proméne*,
> *Ou que nous demeurions chez nous*,
> *A toute heure on parle de vous.* Voit.

BRIGADIER. s. m. Officier qui commande une brigade de gens de guèrre. *Caterva*, *agminis ductor*. *Brigadier* d'armée, est celui qui commande une brigade de Cavalerie ou d'Infanterie dans l'armée. Cet Officier est considérable, & marche immédiatement après le Maréchal de Camp.

Brigadier d'une compagnie de Cavalerie, est celui qui commande une des brigades de la compagnie.

BRIGAND. s. m. Voleur de grands chemins, & à main armée. *Latro*, *grassator*. Il est entre les mains du Prévôt des Maréchaux, comme un *brigand*. Patru.

Brigand, se dit aussi des soldats mal disciplinez qui ne font que piller & désoler les païs où ils font des courses, & qui n'attendent point l'ennemi pour le combattre. Les armées des Arabes, des Tartares, ne sont que des armées de *brigands*. Ce mot s'est dit originairement d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma & soudoya en l'an 1356. pendant la détention du Roi Jean prisonnier en Angletèrre. Ils furent ainsi nommez, parce qu'ils étoient armez de *brigandines*, armes fort usitées alors. Or parce qu'ils firent beaucoup de voleries & brigandages, on a appellé de leur nom tous les voleurs de grands chemins. C'est ainsi qu'en Latin *latro*, qui signifioit *soldat*, signifia dans la suite un voleur, parce que les soldats voloient & pilloient. D'autres croyent que le mot *brigand* est venu de cèrtains peuples d'Allemagne appellez *Brigantins*, ou *Brigans*, qui habitoient sur les rives du lac de Constance, & voloient publiquement amis & ennemis. Ménage croit que ce mot vient de *Brigans*, peuples d'Hybèrnie qui sous l'Empire Romain passèrent en Anglèterre & la ravagèrent, dont il est parlé dans Tacite. D'autres croyent que ce mot vient de *Burgand*, insigne voleur qui ravagea la Guyenne du tems du Pape Nicolas I. Fauchet le dérive de *brig*, ou *brug*, vieux mot Gaulois, qui signifie un pont, à cause qu'on y détrousse facilement les passans. Lipse le dérive du Latin *Brigantes*, qui étoient des soldats à pied. Borel le dérive de *brugne*, qui étoit une armure ancienne faite de lames de fèr jointes, sèrvant de cuirasse, dont les *Brigands* étoient armez. Pasquier croit que *brigand* a été dit de brigade, qui signifie troupe, & que c'étoient des voleurs qui alloient en troupe. Le P. Daniel dans son hist. de Barbarie L. III. C. 4. croit que les Pyrates de Barbarie ont été longtems à n'avoir que des galères & des brigantins, & que c'est de là qu'est venu le nom de *brigand*.

BRIGANDEAU. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier, Un petit brigand. *Latrunculus*. Il n'est bon que dans le stile familier. On devroit pendre tous ces *brigandeaux*.

BRIGANDAGE. s. m. Volerie à main armée. *Latrocinium*, *grassatio*. Les bandits d'Italie ne vivent que de *brigandage*.

Brigandage, se dit aussi de toute autre sorte de volerie qui se fait dans les villes; comme quand on exige des droits qui ne sont pas dûs; quand on fait une injustice manifeste dans le jugement d'un procès; quand un Marchand trompe ou rançonne quelqu'un, en lui vendant trop chèr une marchandise dont il a besoin. Il y a bien des gens qui vivent de *brigandages*. Je voudrois qu'on établit un nouveau tribunal où les usurpateurs des droits matrimoniaux fussent punis de leurs *brigandages*. Vill.

BRIGANDER. v. n. Voler sur les grands chemins. *Latrocinari*, *grassari*.

BRIGANDINE. s. f. Haubèrgeon, ou cotte de mailles, dont les soldats & voleurs se servoient autrefois. *Lorica*, *ferreus thorax*.

BRIGANTIN. s. m. Autrement *Armatouene*, est un vaisseau de bas bord, qui va à voiles & à rames, & qui est sans couvèrte. *Myoparo*. Il y a jusqu'à dix ou douze rames de chaque côté, &

n'a qu'un rameur à chaque rame. Les Corsaires s'en servent ordinairement pour aller en course, parce qu'il est léger, & que chaque matelot y est soldat. On l'a appellé dans la basse Latinité *brigentinus*.

BRIGIDE. s. f. Nom de femme. *Birgitta.* Sainte *Brigide* est célébre, les révélations de Sainte *Brigide*. On trouve aussi Brigitte & Birgitte dans quelques Écrivains, parce qu'en Latin on dit *Birgita*, & *Brigitta*; mais quel que soit le vrai mot Latin, l'usage en François est pour *Brigide* comme en Italien *Brigida*. En quelques lieux on dit *Britte*, par corruption & par abbréviation.

SAINTE BRIGIDE, Ordre militaire institué en Suéde par Sainte Brigide en 1366. *Briciani Equites*, *Bricianorum Equitum Ordo.* Sainte *Brigide* leur donna la Regle de S. Augustin, & des constitutions toutes semblables à celles de Malthes. Ils étoient armez & faisoient leur profession de la manière que les Chevaliers de Malthe. Ils portoient une croix d'azur semblable à celle de Malthe, au dessous de laquelle pendoit une langue de feu, symbole d'une foy ardente & de la charité. Ils portoient sur leur bannière d'un côté cette croix, & de l'autre trois couronnes, qui sont les armes de Suéde. Voyez l'Abbé Justiniani, *Hist. di tutti gl' Ordini milit. C. 59. p. 685. & suiv.* Hoffman appelle cet Ordre l'Ordre de S. Sauveur, *Ordo S. Salvatoris.*

BRIGITIN, ou BRIGITTIN, INE. s. m. Religieux ou Religieuse de Sainte Brigide. *Monachus sanctæ Brigittæ.* Ce mot n'est usité que dans la conversation.

BRIGITTE. s. f. Voyez BRIGIDE.

BRIGNOLE. s. f. Espéce de prune excellente qu'on séche, & qu'on envoye à Paris de la ville de Brignoles en Provence. *Brinolium.* On ôte la peau & le noyau, & après les avoir fait sécher, on les met dans de petites caisses, qu'on envoye par toute l'Europe. Elles ont une chair assez ferme, & sont de couleur un peu rouge tirant sur le jaûne, & d'un goût fort agréable. M. Ménage soutient qu'il faut dire *brugnole*, & qu'on le dit à Paris. La Quintinie le dit toûjours. Les *Brugnoles* ont la chair coriace. LA QUINT. *P. III. C.* 14. La *Brugnole* est de couleur violette tirant au noir. ID.

BRIGNON. Voyez BRUGNON.

BRIGUE. s. f. Désir ambitieux pour obtenir quelque charge ou dignité, où l'on tâche de parvenir plus par adresse que par mérite. *Ambitus*, *ambitio*, *pensatio.* Les *brigues* commencent à s'échauffer. VAUG. Les *brigues* qu'on faisoit n'éclatoient pas encore. LA ROCH. Les *brigues* des Ecclésiastiques sont sévèrement défenduës par les Canons.

Du Cange dérive ce mot de *briga*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier, *noise*, *querelle*, *contestation*, qui arrive souvent où il y a de la *brigue* : d'où on a fait aussi le vieux mot de *bricon*, qui signifioit *querelleur & impudent*. Quelques-uns le dérivent de *precari*, parce qu'en effet la *brigue* se fait par des prières.

BRIGUE, se dit aussi de la cabale qui est intéressée à soutenir plutôt un parti que l'autre dans une élection. La *brigue* d'un tel a prévalu sur l'autre. Combien y a-t'il de Prédicateurs qui ne doivent leur réputation qu'à la *brigue* & à la cabale ? S. ÉVR.

> *Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,*
> *J'ai peu de voix pour moi ; mais je les ai sans* brigue. CORN.

> *N'allons point à l'honneur par de honteuses* brigues. BOIL.

> *Un Prélat par la* brigue *aux honneurs parvenu,*
> *Ne sçait plus qu'abuser d'un ample revenu.* ID.

BRIGUER. verb. act. Tâcher d'obtenir quelque chôse par brigue, par cabale. *Ambire*, *prensare.* Quand on peut prouver qu'on a *brigué* les voix, les suffrages d'une compagnie, l'élection est nulle. A Rome dans les dèrniers tems on *briguoit* les charges assez ouvèrtement : on gagnoit les suffrages par des presens, qui étoient plutôt des corruptions que des libéralitez. On rapporte là-dessus un mot célébre de Crassus : *Briguant* le Consulat, & n'osant flatter, ni caresser le peuple devant Scévola, avec lequel il marchoit dans les ruës de Rome, il le quitta brusquement : Vous m'empêchez, lui dit-il, d'obtenir le Consulat, car je n'ose faire des sottises en vôtre présence.

> *Irai-je sans amis*, briguant *une audience*
> *D'un Magistrat glacé soutenir la présence ?* BOIL.

On dit aussi, *Briguer* de la réputation.

BRIGUER, s'employe quelquefois en bonne part, & se dit simplement des souhaits ; ou des voyes légitimes d'obtenir quelque chôse. Il *brigue* les bonnes grâces de son Prince.

BRIGUÉ, ÉE. part. & adj. Cette charge est bien *briguée*, est bien enviée. *Ambitus*, *prensatus.*

BRIGUEUR. s. m. Ce mot ne se dit guères seul. C'est celui qui brigue. *Ambitiosus*, *petitor ambitiosus.* C'est un *brigueur* à gage. Rien ne me choque ni m'afflige tant que ces *brigueurs* d'éloges. BALZ.

BRILLANT, ANTE. adj. & s. Qui jette de la lumière, ou qui en réfléchit ; qui paroît, qui éclate, qui est plein de chôses qui embellissent. *Fulgens*, *splendens.* En ce mot & dans les suivans mouïllez les deux *ll*. Le soleil & les astres sont *brillans*. Les pièrreries vrayes ou fausses sont *brillantes*, ont bien du *brillant*. Des yeux vifs & *brillans*. La tèrre est *brillante* de fleurs. L'Abbé Têtu dit d'un pécheur endurci :

> *Aux* brillantes *clartez qui lui viennent des cieux,*
> *A toute heure il ferme les yeux.*

BRILLANT, en tèrmes de Manége, est une épithéte qu'on donne au cheval, lorsqu'il a belle apparence, qu'il a l'encolure relevée, qu'il a un beau mouvement, & qu'il mâche son mords de bonne grâce. *Egregius*, *eximius.*

On le dit aussi au figuré en chôses spirituelles & morales, pour exprimer quelque chôse de distingué, & d'extraordinaire, ou qui éclate aux yeux du monde. *Argutus*, *vividus.* Un esprit *brillant*. Une imagination *brillante*. Je ne voudrois pas commencer mon discours par une pensée *brillante* ; il faut aller par degrez. CH. D. MER. Un Héros tout *brillant* de gloire. *Splendidus*, *nobilis*, *illustris.* Une action *brillante*, une valeur *brillante*. C'est un parti sage à la guèrre, que de se tenir quelquefois sur la défensive, mais ce n'est pas le plus *brillant*. Il n'y a jamais eû de retraite plus *brillante* que celle du Prince de Condé devant Arras. La vie la plus *brillante* d'un homme du monde aboutit à la mort. ABB. DE LA TRAP.

> *Si son cœur quelquefois à la gloire sensible,*
> *Court du* brillant *honneur à la carrière pénible.* VILL.

L'Auteur de la Traduction de Bion & de Moschus a employé ce mot dans un sens assez singulier, quand il a dit,

> *Corydon a la voix plus nette & plus* brillante*,*
> *Philinte l'a plus douce, ainsi que plus touchante.*

BRILLANT. s. m. Éclat, vivacité, feu d'esprit. *Lumen*, *fulgor*, *splendor.* On dit qu'il y a bien des *brillans* dans un Ouvrage, ou de faux *brillans*, quand il y a plusieurs traits d'esprit bien ou mal appliquez. Les hommes vivent dans une sollicitude continuelle, courant avec empressement après les faux *brillans* d'une fortune imaginaire. FLECH. Les Italiens courent après les *brillans*, & ce qu'ils appellent *vivezze d'ingegno*. BOUH.

> *Laissons à l'Italie*
> *De tous les faux* brillans *l'éclatante folie.* BOIL.

BRILLER. v. n. Jetter de la lumière, ou la réfléchir. *Fulgere.* La lune *brille* la nuit. Les cristaux bien taillez *brillent* fort aux flambeaux.

BRILLER, se dit aussi de ce qui a de l'éclat, ou de vives couleurs. L'écarlate *brille* plus que le gris. Les fleurs *brillent* dans cette prairie. Cette femme a beaucoup *brillé* dans ce bal par sa beauté, par sa parure. La jeunesse en sa fleur *brille* sur son visage. BOIL.

BRILLER, se dit aussi figurément en chôses spirituelles & morales. Cet homme *brille* dans les compagnies par son esprit ; il se fait distinguer, il paroît au dessus des autres. La prémière Scéne de cette Tragédie est celle qui *brille* le plus. La libéralité est la vèrtu qui fait *briller* davantage. C'est à mon gré un plus grand défaut de *briller* trop, que de *briller* trop peu. BOUH. Il y a cèrtains défauts qui étant bien mis en œuvre *brillent* plus que la vèrtu même. ROCHEF. On voit des hommes qui *brillent* dans le mouvement, & dans l'action, & que le repos obscurcit, & anéantit. P. BOURD. Ceux qui veulent toûjours *briller*, & se faire admirer des autres, s'en font rârement aimer. Balzac a dit d'un Conquérant, La gloire qui lui en revient pese pour le moins autant qu'elle *brille*.

> *Par tout de l'amitié* brillent *les avantages,*
> *On en trouve par tout d'éloquentes images.* VILL.

BRILLER, tèrme de Chasse, se dit des chiens qui quêtent dans une plaine. *Vestigare*, *indagare.*

On appelle aussi *Briller*, Chasser de nuit aux oiseaux à la lumière.

BRIMBALE. s. f. Quelques-uns disent *brinque-bale*. Tèrme de Méchanique & de Marine. C'est le bâton ou la barre qui fait jouër la pompe.

BRIMBALER. v. act. Branler en deçà & en delà. Il se dit prémièrement des cloches qu'on sonne démesurément, & jusqu'à l'importunité. *Æs campanum vehementiùs agere.* On le dit aussi de ceux qui agitent leurs jambes, leurs bras & leur corps niaisement,

ment, & avec indécence. Chaine, étui, clef, & pelotons lui *brimbalent* aux deux côtez. S. Amant.

Ce mot est bas, & vient du Bas-Breton *brimbalat*, qui signifie *sonner*.

BRIMBORIONS. s. m. pl. Tèrme de mépris, qui sert à exprimer des curiositez légères, ou de peu de valeur. *Frivola*. Il sert aussi de nom collectif, pour exprimer tous les petits meubles qui n'ont point de nom. Je ne vois que lait virginal, blancs-d'œufs, & autres *brimborions*. Mol.

Pasquier dérive ce mot de *breviarium*, dont on a fait *brebiarium*, pour lequel on a dit ensuite *brimborion*.

BRIMO. s. f. C'est un des noms de Prosèrpine, formé de βριμῶ, *j'épouvante*. Propèrce l'appelle ainsi L. II. élég. 2. v. 11.

BRIN. s. m. Jet de bois. *Ramulus, ramusculus*. Quand on coupe les taillis, on est obligé de laisser les brins les plus hauts, & les plus droits, qui sont sur les souches au nombre de seize par chaque arpent, pour venir en haute futaye. Les meilleurs planchers se font de *brin*; c'est-à-dire, de troncs d'arbres qui ne sont point sciez; mais seulement équarris. En ce sens on dit, qu'une pique est faite d'un beau *brin* de bois. Le plus haut du buisson où se tient l'oiseau s'appelle le *brin* en tèrmes de Chasse. M. Huet dit que ce mot vient de *virga*, d'où on a fait *virge*, *vrige*, *vringe*, *bringe*, *bring*, & enfin *brin*.

On appelle en tèrmes de Charpenterie, *Pan de bois à brin de fougère*, une disposition de petits potelets assemblez diagonalement à tenons & à mortoises dans les intervalles de plusieurs pôteaux à plomb; & ce nom lui est donné à cause de la ressemblance qu'elle a avec des branches de fougère dont le brin fait cet effet.

Brin, est aussi un tèrme de Jardinier. Quand les Jardiniers parlent d'arbres fruitiers, ils disent, il faut choisir un arbre d'un *beau brin*; c'est-à-dire, droit & assez gros.

Brin, se dit aussi des menus jèts des hèrbes, des joncs, des cheveux, & de tout ce que des racines poussent. *Coliculus*, *surculus*. Il faut mettre deux ou trois *brins* de ciboulette dans cette salade. Il n'est resté à ce convalescent que deux ou trois *brins* de cheveux. Les *brins* des vèrgettes sont faits de petits joncs. Les tresses de cheveux se font *brin à brin*. *Philyra*.

On appelle *brin* de plume, en tèrmes de Plumacier, la petite pointe de la plume.

Brin d'estoc. Grand bâton qui sert à sauter les canaux en Flandre, en forme de petite pique fèrrée par les deux bouts. *Baculus ferro utrinque præfixus*.

Ce mot vient du Flamand *springstok*, qui veut dire la même chôse, composé de *stok*, baton, & de *springen*, *sauter*. Ménage.

Brin, se dit aussi de ce qui est menu & délié, & qui étant multiplié & tortillé, fait des cordons, & des cordes. *Stamen*. Un *brin* de fil. Un *brin* de soye. Ce cordon de chapeau est fait de trois, de quatre *brins* tortillez ensemble. On dit aussi, un *brin* de natte.

Brin, sert quelquefois à faire une négation. Il n'y a pas céans un *brin* de fagot, un *brin* de paille. Il n'y a pas un *brin* de provisions en cette maison.

Enfin, le peuple le dit en toutes sortes de matières, pour signifier une petite quantité de quelque chôse que ce soit. Un petit *brin* de tems, pour un peu de tems. Donnez moi un petit *brin* d'eau, un petit *brin* de pain &c. ou donnez moi de l'eau un petit *brin*, du pain un petit *brin*; c'est-à-dire, un peu d'eau, un peu de pain. Viens ici un petit *brin*; Chauffons nous un petit *brin*. Il n'est resté ici qu'un petit *brin*. Je ne l'ai vû, ne lui ai parlé qu'un petit *brin*. Tout cela signifie, un peu de tems, très-peu de tems, un moment. Si nous mettons ceci, c'est afin qu'on sçache ce que cela signifie, quand on l'entendra dire au peuple, ou à des enfans, & non afin qu'on l'imite; car ces manières de parler sont très-mauvaises.

Brin-a-brin. adv. Un *brin* après l'autre. Arracher *brin à brin*.

BRINDE. s. f. Tèrme de beuveurs, qui se dit de l'invitation qu'on fait à un autre de faire raison d'une santé qu'on lui porte. *Propino*. Les Allemands font des *brindes* continuelles. Ce mot est venu des Flamands, qui disent *ik breng' tu*, quand ils portent une santé, qui veut dire, *je vous le porte*. Ménage.

BRINDES. s. m. Ville du Royaume de Naples dans la tèrre d'Otrante. *Brundusium*, ou *Brundisium*. Les Italiens l'appellent *Brindisi*. *Brindes* est sur le Golfe de Vénise, & son port est un des plus grands, des plus beaux, & des plus assurez de l'Italie. M. d'Ablancourt, dans sa traduction de la guèrre civile de César, dit toujours *Brunduze*. Comme Pompée eut appris ce qui s'étoit passé à Corfinium, il alla de Nocère à Canouse, & de là à *Brunduze*, où il donna rendez-vous à toutes ses troupes. d'Ablanc. En. Magius fut pris comme il alloit à *Brunduze*. Id. On ne sçait au juste quand l'Évêché ni l'Archevèché de *Brindes* ont été érigez. Les Actes de S. Leucius disent qu'il convèrtit la ville de *Brindes* sous Commode, & qu'il en fut prémier Évêque; mais il y a tant de faux dans ces Actes qu'on n'y peut ajouter foi. Il n'y a point eû d'Archevèché avant le XI^e siecle.

Justin L. X. dit que *Brindes* fut bâtie par les Étholiens, qui suivirent Diomède; Strabon par les Candiots venus avec Thésée & Gnosus, auquel Falant Chef des Tarentins l'ôta depuis.

Quelques-uns l'appellent en Grèc Βρεντέσιον, & d'autres Βρεντήσιον. Ces mots viennent de βρέντιον, qui en langue de Crète signifioit *Cerf*, & veulent dire tête de Cèrf. Festus dit que quelques Poëtes l'ont appellée *Brendam brevitatis causâ*, & Vigenère remarque que cette ville représente le col & la tête qui s'étend d'un détroit. Probablement que cette langue de tèrre fut d'abord nommée Βρεντέσιον, *tête de cerf*, & que la ville qu'on y bâtit prit ce nom. Voyez Vigenère sur Tite-Live T. I. p. 1758. & le P. Cantel, *Metrop. Urb. hist. P. III. Diss. IV. C. 5.*

Quoique *Brindes* soit le véritable mot François, & *Brindisi* l'Italien, cependant on dit aussi *Brindisi* en François. Nos gazettes s'en sèrvent, aussi bien que Du Moulin dans ses Conquêtes des Normans, & Du Ryer, qui dit *Brindes*, *Brindisi*, & *Brundisi*. Il ne faut pas se sèrvir de ce dèrnier, qui ne se trouve que dans cet Auteur.

BRINDONES. *Garcia*. C'est un fruit des Indes Orientales, rougeâtre en dehors, & rouge comme du sang en dedans, d'un goût fort aigre. Il prend une couleur fort noire en meurissant, & demeure rouge en dedans. Les Indiens en mangent, & les Teinturiers s'en sèrvent. Ce fruit est astringent.

BRINQUE-BALE. Voyez Brimbale.

BRIOCHE. s. f. Pâtisserie délicate qu'on fait avec de la farine très-déliée, du beurre, & des œufs. *Libum*. On envoye des *brioches* à ses amis, quand on a rendu le pain béni, au lieu des parts du chanteau, ou du cousin qu'on envoyoit autrefois.

BRIOINE. s. f. Plante qu'on appelle autrement *coleuvrée*. Voyez Coleuvrée.

BRION. s. m. Tèrme de Marine. C'est l'allonge, ou la dèrnière partie de l'étrave, qui vient jusqu'à la hauteur de l'éperon.

BRIONNE. s. f. Ville de France en Normandie dans le Roumois, avec titre de Comté. *Brionium*.

BRIOTTE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémone à peluche, dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnadin; sa peluche est toute incarnadine.

BRIOUDE. s. f. Ville de France dans la Basse Auvèrgne. *Brivas*, *Brivatum*, ou *Brivatensis pagus*. Guillaume I. Duc de Guienne & Comte de Provence, surnommé le Pieux, institua à *Brioude* 20 Chevaliers pour faire la guèrre aux Normands, & ces Chevaliers fûrent depuis changez en Chanoines. C'est le prémier lieu où l'on remarque qu'on ait ordonné une Compagnie de Chevaliers pour la défense & l'exaltation de la Religion Chrétienne. Corn.

BRIQUE. s. f. Tèrre grasse & rougeâtre que l'on fait cuire, après l'avoir façonnée en carreaux longs d'environ huit pouces, & larges de quatre, par le moyen d'un câdre de bois dans lequel on l'étend, & qui étant cuite sèrt à bâtir. *Later*. La *brique* entière sèrt à faire des paremens aux murs des cloisons. La *demie-brique* qu'on appelle de *chantignole*, ou *d'échantillon*, n'a qu'un pouce d'épaisseur sur la même grandeur que la *brique* entière. Elle sèrt à paver, & à élever des tuyaux de cheminée. On appelle *briques de liaison*, celles qui sont pôsées sur le plat, enliées de leur moitié les unes avec les autres, & maçonnées avec du plâtre, ou du mortier. *Briques de champ*, celles qui sont pôsées sur le côté pour sèrvir de pavé. *Briques en épi*, celles qui sont posées diagonalement sur le côté en manière de point de Vénise. On bâtit de *brique* aux lieux où il n'y a point de carrières de pièrre.

La *brique* est une des plus anciennes inventions. La tour de Babel en fut bâtie, quelque tems après le déluge, & comme l'Auteur sacré qui le raconte Gen. C. XI. n'en parle point comme d'une invention nouvelle, mais déja connuë, on peut croire qu'elle l'avoit été avant même le déluge. Les restes qui se voyent de la Tour de Babel sont de *briques*. Sous les Rois de Rome l'on se sèrvoit de pièrres quarrées, & massives. Les Toscans avoient appris aux Romains cette manière de construire. Dans les dèrniers tems de la République on commença à employer la *brique*. Cet usage venoit des Grècs. Les édifices les plus vastes que les Empereurs firent élever sont de *brique*, & ont été les plus durables; comme le Pantheon. Du tems de Galien les bâtimens étoient composez d'un ordre de tuf, & d'un ordre de *brique*, altèrnativement. Après lui on négligea l'invention de la *brique*, & on reprit le caillou. En Orient on cuit les *briques* au soleil. Les Romains se sèrvoient de *briques* cruës qu'ils laissoient sécher pendant un long espace de tems, jusqu'à quatre ou cinq ans. Perrault *sur Vitruve*. Les Grècs faisoient principalement de trois sortes de *brique*; l'une qu'ils appelloient δίδωρον, c'est-à-dire, de deux palmes; l'autre τετράδωρον, de quatre palmes; & la troisième πεντάδωρον, de cinq palmes. Ils en faisoient encore d'autres qui n'avoient de grandeur que la moitié de chacune de ces trois sortes, & les joignoient ensemble, pour rendre leurs ouvrages plus solides & plus agréables à la vûë, par la divèrsité des grandeurs & des figures de ces différentes *briques*. Félibien.

Ménage

Ménage dérive ce mot de *brica*, dont les Auteurs de la basse Latinité se sont sèrvis dans le même sens, qui a été fait de *imbricare*; pour dire, *couvrir de tuiles*. D'autres le dérivent de *fabriqua*, parce que c'est une piéce qu'on taille & qu'on fabrique.

L'huile de *brique* est une huile d'olive dont on empreint des *briques*, & qu'on fait ensuite distiller. On fait rougir des morceaux de *brique* entre les charbons ardens, & on les éteint en les jettant dans une tèrrine remplie à demi d'huile d'olive. On les sépare ensuite, & ayant pulvérisé grossièrement la *brique* imbuë d'huile, on la met dans une cornuë, qu'on place dans le fourneau de reverbère, & par le moyen du feu on en tire une huile que les Apoticaires appellent, *oleum de lateribus*, & les Chymistes, *Huile* des Philosophes. On s'en sèrt pour resoudre les tumeurs de la ratte, pour la paralysie, & pour l'asthme.

BRIQUET. s. m. Espéce de couplet où la charnière ne paroît pas, comme on fait aux autres couplets, où elle forme un demi cylindre des deux côtez.

BRIQUETÉ, ÉE. adj. Qui est fait de brique, ou disposé en façon de brique. *Lateritius*.

BRIQUETER. v. act. C'est contrefaire la brique sur le plâtre, avec une impression de couleur d'ocre rouge, & y marquer les joints avec un crochet. *Lateres imitari*.

BRIQUETERIE. s. fem. Lieu où on fait la brique. *Figlina Lateraria*.

BRIQUETIER. s. m. Ouvrier qui fait, ou qui vend de la brique. *Figulus*; & *Briqueterie*, l'art de la fabriquer. *Ars lateraria*.

BRIS. s. m. Rupture faite avec violence. *Fractura*. Il a été pèrmis d'entrer en cette maison par fracture & *bris* de portes. Le *bris* des prisons rend un accusé coupable, & sèrt de conviction. Par la disposition du Droit ceux qui avoient brisé leur prison étoient punis comme criminels. Mais en France la peine du *bris* de prison est arbitraire, & se régle par la qualité de l'évasion. De Lange. En ce cas on fait le procès à l'accusé par défaut & contumace. Voyez l'Ordon. de 1670. Il y a un article dans la dépense du compte des menus plaisirs du Roi, pour le *bris* qui se fait dans les voyages de la Cour.

Ce mot vient du Grèc *βρίζω*, *impetum facio*, ou du vieux mot *brisare*, qui se trouve dans quelques loix en la même signification.

Bris, se dit aussi des vaisseaux qui viennent échoüer, ou se rompre sur les rochers ou les bancs qui sont sur les côtes. *Quassatarum navium labefactatio*, *laceratio*. C'étoit le droit de s'emparer des effets des malheureux que la tempête faisoit échoüer sur les côtes. Lobin. *hist. de Bret. T. I. p.* 203. Tous les effets d'un vaisseau brisé ou échoüé sur les côtes & le vaisseau même étoient au Duc de Bretagne; & ceux qui sauvoient ces effets devoient se contenter d'un salaire convenable, à moins qu'ils ne se fussent mis en mèr pour cela; car alors il leur étoit dû le tiers de ce que l'on sauvoit. Id. *p.* 848.

Le droit de *bris* des vaisseaux, qu'un titre de l'an 1235. appelle en Latin *Laganum*, appartient au Seigneur du lieu où se fait le *bris*: c'est le droit le plus injuste & le plus univèrsel qui soit au monde. D'Argentré *hist. de Bret. L. I. p.* 102. dit qu'il y a lettres parmi les chartres, par lesquelles les Princes de Bretagne avoient droit de prendre ce droit jusques à la Rochelle & à Bourdeaux, & déclaration des Rois de France & d'Anglete̊rre au profit des Ducs. Au Royaume d'Achem, & par toutes les Indes, le *bris* appartient au Roi. Les anciens Gaulois usoient de ce droit, parce qu'ils réputoient tous les étrangers pour leurs ennemis, & en faisoient même de sanglans sacrifices à leurs Dieux. Les Romains abrogèrent cet usage: mais sur le déclin de l'Empire il fut rétabli à cause de l'incursion des nations, & sur tout des Normands qui ravageoient les rivages de la Gaule. Enfin, les Ducs de Bretagne du tems de S. Loüis & à sa sollicitation changèrent cette barbarie, & donnèrent moyennant quelque taxe, des brefs ou congez, qu'ils obligeoient de prendre à tous ceux qui vouloient naviger sur leurs côtes: & pour cela les Ducs tenoient des Bureaux, des Secretaires, & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle & aux autres ports, comme témoignent d'Argentré, les Bénédictins dans la Nouvelle hist. de Bretagne, & Garcie de Ferrande en son Grand Routier. Voyez aussi ci-dessus au mot Bref.

Au Concile de Nantes tenu en 1127. le Duc de Bretagne Conan III. surnommé le Gros se dépouilla généreusement du droit de *bris*, priant les Pères de prononcer anathême contre ceux qui voudroient en user dans la suite. Les Évêques prononcèrent avec joye cet anathême. Mais ce Concile travailla en vain à abroger cette barbare coutume. Les Seigneurs de Léon & de Ponthierre écoutèrent plus leurs intérêts que les loix du Concile. Ils se firent un droit de cette barbarie, & l'appellèrent droit de *bris*, ou de lagam. Guiomar de Léon disoit à ce propos qu'il avoit dans ses états une pièrre plus prétieuse, que toutes les pièrres prétieuses du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille sous. Il entendoit parler d'un écueil fameux par les naufrages. Lobineau. Tom. I. p. 202. 204. On appelloit aussi ce droit *Pe̊coi de mèr*. Id. *p.* 308. En 1430. le Duc de Bretagne se plaignit au Pape que l'Évêque de S. Malo prétendoit le droit de *bris* en sa ville Lobin. *T. I. p.* 583. Il y a eu des Chapitres d'Églises cathédrales qui ont prétendu avoir le droit de *bris*. Il y a eu aussi des Abbayes qui ont prétendu ce droit de *bris*, & qui en joüissoient par la concession des Princes. Id. *p.* 846.

En France, en Italie, en Espagne, en Anglete̊rre & en Allemagne, le *bris* n'a plus de lieu, si ce n'est à l'égard des Pirates, & des ennemis de l'État & de la Foi. L'Empereur Andronic fut le prémier qui fit éxécuter un Édit portant défenses de piller les vaisseaux échoüez ou brisez: ce qu'on faisoit auparavant avec grande rigueur sur toutes les côtes de l'Empire, nonobstant les défenses des Princes précédens, comme témoigne Mireta Sénateur de Constantinople en son Histoire. Chez les Auteurs ce droit s'appelle *lagam*, que Spelmannus dit être un mot Saxon qui signifie *jacere*, *ejectus*, & qui est fort différent du droit *varech*.

Bris, en tèrmes de Blâson, se dit de ces longues happes de fèr à queuë patée, dont on se sèrt pour soutenir les portes sur leurs pivots, & pour les faire rouler sur leurs gonds. Quand on représente sur un Écu ces pivots sur lesquels se meuvent les portes ou fenêtres brisées, on les appelle *bris d'huis*.

BRISACH. s. m. Ville d'Allemagne dans le Brisgaw. *Brisacum*. Elle est sur le bord oriental du Rhin. Le Neuf *Brisach* est une ville très-forte, bâtie par le Roi de l'autre côté du Rhin. *Brisach*, qui avoit été cédé à la France par la paix de Munster en 1649. & rendu à l'Empereur par celle de Riswich en 1697. par celle d'Utrech & de Rastach.

BRISANT. s. m. Tèrme de Marine. Rocher à fleur d'eau où se brisent les vaisseaux, ou sur lequel se viennent briser les flots de la mer. *Scopulus*. Ils sont représentez sur les Cartes marines par de petites croisettes. On appelle aussi *brisant* le rejaillissement de la mèr, que son propre poids, & la force du vent, fait élever contre les rochers, & contre les côtes.

BRISE, ou *vent d'à bas*, *Favonius*, *ventus flans ab æquinoctiali occasu*. Tèrme de Marine, est un vent d'aval qu'il faut attendre pour revenir des Isles de l'Amérique en Europe, parce qu'on ne peut pas faire le trajet de la mèr Atlantique vèrs l'Afrique en revenant, comme on fait en y allant, à cause du flux trop violent de la mèr, qui va d'Orient en Occident par un mouvement contraire à celui de la tèrre; & il faut quelquefois remonter avec ces *brises* jusqu'au 40^{e} ou 50^{e} degré.

On appelle *brise carabinée*, une brise forcée, ou un vent qui souffle avec grande violence.

On appelle aussi *brises*, de petits vents alisez qui viennent de tèrre sur le soir, & qui ne sont guères sensibles qu'aux bâtimens qui rangent la côte. Sur la rivière des Amazones il se léve tous les jours cèrtains vents Orientaux qu'on nomme *brises*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repoussent les eaux contre mont.

Brise. s. f. Tèrme de Charpenterie. Poutre pôsée en basçule sur la têté d'un gros pieu, sur lequel elle tourne, & qui sèrt à appuyer par le haut les aiguilles des pèrtuis.

BRISE-COU. s. m. Pas difficile, marche dans un escalier qui est plus haute, ou plus étroite que les autres, qui donne occasion de tomber & de se blesser, de briser le cou. *Locus lubricus*, *difficilis*.

On appelle aussi un escalier étroit & obscur, un *brise-cou*, par la même raison. Les Baladins Italiens appellent aussi un saut dangereux, un *rompicollo*, aussi bien que tels escaliers.

BRISE-GLACE. s. m. Rang de pieux posez devant une palée de pont du côté d'amont, pour briser les glaces, & conserver la palée. Ces pieux sont de grandeur inégale, & recouverts d'un chapeau.

BRISE-VENT. s. m. Nom que les Jardiniers donnent à une clôture en forme de petit mur, faite de paille, & soutenuë par des pieux fichez en tèrre. *Foricula straminea*. Ces *brisevents* sèrvent à mettre les couches de melons à l'abri des vents froids. Voyez La Quint. Nôtre melonière a besoin de *brisevent*. Lig.

BRISÉES. s. f. Tèrme de Chasse. Marques que laisse un Chasseur dans un chemin où a passé le gibier, qui sont ordinairement des branches d'arbres qu'il brise ou qu'il coupe, & qu'il jette aux chemins dans l'étenduë des quêtes. *Rami à venatore feram indagante sparsi*. On dit, Frapper aux *brisées*, quand le Veneur qui a fait son rapport va laisser courre.

Fausses brisées, c'est quand l'on met des morceaux de papier attachez à des branches sur les voyes d'une bête pour les ôter après, & tromper son compagnon. Salnove.

On dit figurément, Marcher sur les *brisées* de quelqu'un; pour dire, Suivre ses traces, imiter son éxemple. *Vestigia*. On le dit aussi de ceux qui entreprennent le même dessein, qui écrivent sur le même sujet, quoi qu'ils le traitent divèrsement.

De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées,
Se revêtir encore de nos phrâses usées? Boil.

On dit aussi, Reprendre ses prémières *brisees*; pour dire, Recommencer à vivre suivant ses prémières manières, recommencer à écrire sur le même sujet à l'endroit où on l'avoit quitté, & dans le même stile. *Ad id unde facta digressio est reverti.*

BRISEMENT. s. m. Pénitence, douleur, componction. *Dolor vehemens.* Il n'a été employé qu'au figuré. L'humilité parfaite ne consiste pas seulement dans un abaissement de cœur, mais dans un entier *brisement* de cœur. Port-R. On ne le trouve peut-être point ailleurs.

BRISER. v. act. & quelquefois neutre. Rompre avec violence. *Frangere, perfringere.* Il n'y a rien que le canon ne *brise*. La meule de moulin *brise* le grain pour le moudre. Les chôses fragiles se *brisent* aisément. Il sortit des mains de ces assassins tout *brisé*, tout meurtri de coups. Le corps est un vaisseau fragile que le moindre accident peut *briser*, & qui se *brise* enfin de lui-même. Flech.

Ménage dérive ce mot de *brix*, mot Celtique qui signifie *rupture* ou *breche*; ou du Latin *brisare*, qu'on a dit pour *presser* & *épreindre*; ou de *brisa*, qui signifie une *grappe de raisin foulée*.

Briser, se dit aussi des navires qui font naufrage. Ces vaisseaux se sont venus *briser* sur nos côtes. On dit aussi que la mèr *brise*, lorsque les flots viennent se rompre avec impétuosité sur des côtes, sur des rochers, ou sur des bancs de sable. On a dit *brinser* dans le vieux langage.

Briser, se dit aussi des portes, des volèts qui sont coupez, & qui se replient pour tenir moins de place, & être moins incommodes: ce qu'on dit aussi des meubles pour les transporter plus facilement. *Secare, incidere.* Une selle *brisée*, ou siége pliant. Une table *brisée*. Un bois de lit *brisé*. On dit aussi, une équèrre *brisée*, une regle *brisée*, qu'on plie par le moyen d'une charnière. Une aune *brisée*. On le dit aussi d'un canon de fusil coupé en deux, & qu'on assemble par le moyen d'une vis dans l'occasion. On l'appelle autrement *couplet*. Il est défendu de porter des armes à feu *brisées* par la crosse, ou par le canon, à cause de la chasse.

Briser, en tèrme de Chasse, signifie, Rompre du bois pour marquer le lieu qu'on veut retrouver. *Ramos spargere. Briser bas*, c'est rompre des branches, & les jetter par où a passé la bête, que nous appellons sur les voyes. *Briser haut*, c'est rompre les branches à demi à la hauteur de l'homme, & les laisser pendre au tronc de l'arbre. Salnove.

Briser, se dit figurément en chôses morales. *Rumpere.* Cet homme a *brisé* ses fèrs; pour dire, non seulement qu'il est sorti de prison & d'esclavage, mais aussi qu'il s'est délivré de la tyrannie d'un Prince, d'un amour, d'une passion violente. Heureux celui qui *brise* les liens & les attaches qui l'engagent dans le monde, pour se donner tout à Dieu. Il doit *briser* toute la puissance des Enfèrs. Pat. Les changemens sont toûjours difficiles quand les hommes ont pris de cèrtains plis. Ce seroit les *briser* que de vouloir les redresser sans prendre ses mesures de loin. Abb. d. l. Tr. Animez le corps de vos actions par vôtre confiance en la bonté de Dieu, & *brisez* contre l'assurance qu'il vous a donnée que ceux qui espéreront en lui ne seront point confondus, comme contre un rocher, toutes les tentations de découragement & de défiance qui pourront vous surprendre. Id. La contrition, la douleur de ses pechez, lui a *brisé* le cœur.

Soupirs qui dans mon sein retenus par la crainte,
Souffrez depuis longtems une injuste contrainte,
Brisez *ce cœur perfide.*

Briser, se dit absolument, quand on veut intèrrompre, ou faire taire quelqu'un qui dit des chôses desagréables, qui peuvent faire naitre quelque querelle. *Finem imponere, dicendi finem facere. Brisons* là, Monsieur, s'il vous plait.

Briser, en tèrmes de Blâson, signifie, Charger un Écu de brisures, comme lambel, bordure, &c. pour distinguer les branches, & les cadets de leur aîné, auquel appartiennent les Armes pleines. *Frangere, segmento afficere, distinguere.* On le dit encore des chevrons dont la pointe est déjointe.

On dit provèrbialement, Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se *brise*; pour dire, qu'enfin on périt dans les dangers où on s'expose trop légèrement: ce qui se dit aussi des débauches qui usent les corps des hommes.

Brisé, ée. part. & adj. *Fractus, ruptus.* Le cœur *brisé* de la douleur de ses crimes.

BRISEUR. s. m. Qui brise. *Ruptor.* Il y a eû de grand différens contre les *briseurs* d'images. Il y a des Officiers de Gabelle qu'on appelle *Briseurs de sel*, tant sur le port, que dans les greniers, pour briser le sel qui est trop sec, & le rendre propre à être chargé & mesuré, & pour faire le chemin aux Jurez Mesureurs & Porteurs. Ils sont obligez de fournir les pelles pour mettre le sel dans la trémie.

BRISGAW. s. m. Contrée du Cèrcle de la Suabe en Allemagne. *Brisigavia, Brisgoia, Brisgavi*, ou *Brisigavi*.

BRISIS. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est ainsi qu'on nomme dans les mansardes, ou combles coupez, l'endroit où le toit est coupé, & brisé, & où se fait la jonction du vrai comble avec le faux. La partie supérieure du toit, qui prend depuis cet endroit jusqu'au faîte, s'appelle aussi *brisis*.

BRISOIR. s. m. Tèrme de Chanvrier. C'est un instrument de bois quarré avec des dents, qui sèrt à briser le chanvre.

BRISTOL, ou BRISTOW. s. m. Ville d'Anglетèrre située sur la rivière d'Avon & sur celle de Froome, *Bristolium*. C'est une ville Épiscopale, & le meilleur port d'Anglетèrre après Londres. L'Abbaye de S. Augustin de *Bristol* fut convèrtie en Evêché par Henri VIII. en 1543. Larrey.

Les Anglois ont aussi donné le nom de *Bristol* à une ville de l'Amérique, dans la Barbade, une des Antilles. Ils l'appellent le petit *Bristol*.

BRISURE. s. f. Tèrme de Blâson. C'est une altération de la simplicité & intégrité du blâson de l'Écu, en y mettant quelques piéces, ou figures, pour les distinguer des pleines armes d'un aîné. *Scuti gentilitii adscititia sectio. Symbolicarum imaginum infractio, fractura scutaria.* Le lambel est une *brisure*, une marque de puînez, & des descendans, aussi-bien que le bâton, la cotice, la bordure, & les piéces dont on les charge pour les varier. Il y a des doubles & triples *brisures*, expliquées par Favin, Geliot, Chasseneu, & autres.

La *brisure* est introduite pour distinguer & pour rabaisser en quelque sorte les armes, tant des cadets que des bâtards, au regard de celles des aînez & des légitimes. Cette *brisure* se pratique pour des causes justes & nécessaires à l'état des familles, elle se pratique, dis-je, par de menuës piéces de blâson qui intéressent peu l'entière, pure & pleine figure, & la nature des armes. La *brisure* passe à toute la postérité, & ne cesse point, que le droit ouvert de succession n'ait rendu le plus proche & plus habile de la race capable du titre d'aînesse & des pleines armes. C'est ainsi que les familles d'Anjou, d'Orleans, de Bourbon, ont porté la *brisure* jusqu'à ce que leur rang de succession aux pleines armes & à la couronne les en ait déchargées. Monet. C'est ainsi que les Maisons d'Orleans, de Condé & de Conti, pòrtent aujourd'hui la *brisure*. La *brisure* & la chargeure n'ont aucune difference en leur figure, la seule intention de l'Auteur du blâson nous sert à les distinguer. Monet.

Brisure. Tèrme de Fortification. Ligne de 4 à 5 toises qu'on donne à la courtine, & à l'orillon pour faire la tour creuse, ou pour couvrir le flanc.

BRITANNICUS. s. m. *Britannicus.* Il ne faut jamais faire *Britannique* nom propre, il faut toûjours dire alors *Britannicus. Britannicus étoit* fils de Claude & de Messaline. L'âge de *Britannicus* étoit si connu, qu'il ne m'a pas été pèrmis de le représenter autrement que comme un jeune Prince qui avoit beaucoup de cœur, beaucoup d'amour, & beaucoup de franchise, qualitez ordinaires d'un jeune homme. Racine. Dès que *Britannicus* eut commencé à boire, le poison saisit tellement tous ses membres, qu'il tomba par tèrre. Tillem.

Je sçai que j'ai moi seule avancé leur ruine,
Que du trône, où le sang l'a dû faire monter
Britannicus *par moi s'est vû précipiter.* Id.

Non, non, Britannicus *est mort empoisonné.*
Narcisse a fait le coup, vous l'avez ordonné. Id.

La Piéce de Racine d'où ces exemples sont tirez s'appelle aussi *Britannicus*. Si j'ai fait quelque chôse de solide, & qui merite quelque loüange, la plûpart des Connoisseurs demeurent d'accord que c'est ce même *Britannicus*. Rac.

BRITANNIQUE. adj. Qui est de la Grande Bretagne, ou qui y appartient. *Britannicus.* L'Ocean *Britannique*, c'est la Manche ou le Pas de Calais. Les Isles *Britanniques* sont la Grande Bretagne, l'Irlande, les Sorlingues, les Orcades, & les autres qui sont autour de celle de la Grande Bretagne.

Britannique, a été aussi dans l'antiquité un surnom de Minèrve, parce qu'elle présidoit aux fontaines de la Bretagne, dit Solin C. 24. Ç'a été aussi le surnom de quelques Empereurs, qui avoient fait des expéditions dans l'Isle de Bretagne. Les Antiquaires avoient cru que Sévère n'avoit eû le surnom de *Britannique* que la dèrnière année de son Empire; mais M. Bately Archidiacre de Cantorberi a produit une médaille de cet Empereur où ce surnom est joint à sa seconde puissance Tribunicienne. Voyez ses *Antiquitates Rutupinæ*, Caracalle a porté le surnom de *Britannique*. Une belle médaille de grand bronze du Cabinet de M.

M. de Boze a pour légende du côté de la tête M. Avr. Antoninus Pius Avg. P. B. C. Max. C'est-à-dire, *Persicus*, *Britannicus*, *Germanicus*, *Maximus*. Au revers Aeternum Beneficium..... Un boisseau d'où il sort quelques épis de blé. C'est peutêtre une médaille unique.

Britannique, ou **Hèrbe Britannique**. s. f. Sorte de plante qui avoit été fort célèbre jusque vèrs le milieu du 8e siècle, que les Goths & les Normands inondans la Frise, les sciences & les arts ayant été abolis, la connoissance de l'*herbe Britannique* se pèrdit aussi. Dioscoride, Pline, Galien, & d'autres, la font semblable au *lapas* sauvage, appellé par les Latins *Rumex*. Un Médecin de Groning, nommé Munting, a fait un Traité *De vera antiquorum herba Britannica*, où après avoir distingué vingt-sept sortes de *lapas*, il conclut que le *lapas* sauvage à longues feüilles noires qui naît dans les marécages, ou l'*hydrolapas* noir, est la véritable *hèrbe Britannique* des Anciens, & qu'ainsi on a mis mal à propos à sa place la Bistorte, la Tormentille, la Bétoine, la Cochlearia, le Plantin aquatique &c.

Il prétend que ce nom vient des mots Frisons *Brit*, qui signifie consolider, affèrmir; & *Tan*, qui veut dire dent, & de *ica*, ou *bica*, c'est à dire, éjection, de sorte que c'est à cause des effets qu'elle produit qu'elle a été appellée *Britannica*, c'est à dire, hèrbe des parties solides, principalement des dents, qu'elle a la vèrtu de consolider & d'affermir, aussi bien que de remédier à la maigreur & au flux de ventre, qui sont des symptômes assez ordinaires au scorbut, qu'elle guérit aussi.

BRITOMARTIS. s. f. Nom d'une fausse Divinité de l'Isle de Créte. *Britomartis*, *Britona*. *Britomartis* étoit une Nymphe de Créte fille de Jupiter & de Carmé. On lui attribuë l'invention des rèts, ou filèts, dont les Chasseurs se sèrvoient autrefois pour prendre des bêtes; & cette invention lui fit donner le nom de Dictynne, du mot Grèc δίκτυον, & non pas δίκτυς, que les Auteurs du Moréri ont forgé. D'autres confondent *Britomartis* avec Diane, comme Hésychius, qui dit que *Britomartis* est la Diane de Créte, ou le nom de Diane dans l'Isle de Créte. Solin est de même sentiment C. 17. mais le Scholiaste de Callimaque sur l'hymne 3e, qui est à la loüange de Diane dit que *Britomartis* est une Nymphe, à cause de laquelle on honore Diane en Créte sous le nom *Britomartis*. Le Scholiaste d'Aristophane dans les Grenoüilles Act. V. Sc. 2. l'appelle Bretimartis, & dit que s'étant un jour embarrassée dans les filets à la chasse, Diane l'en délivra, en mémoire de quoi *Britomartis* lui bâtit un temple sous le titre de Diane Dictynne. On dit qu'elle se précipita dans la mèr pour éviter les poursuites du vieux Minos qui l'aimoit. Voyez Vossius *De Idolol. L. I. C.* 17. où il réfute Diodore qui nie ce fait, & L. II. C. 25.

Ce mot est de l'ancien langage de Créte, dans lequel *Brito* signifioit doux, & *Martis* Vièrge; *Britomartis*, Douce Vièrge, comme nous l'apprend Solin Ch. 17.

BRITTE. s. f. Nom propre de femme. *Brigitta*, *Britta*. On ne dit point *Britte*, on dit toûjours Brigide. Voyez ce nom.

BRIVAUD. subst. m. Nom propre d'homme. *Berechtwaldus*, ou *Brithwaldus*. Béde en son Hist. d'Angl. Liv. V. Ch. 9. dit que S. *Brivaud* étant Abbé de Raculf succéda à Théodore en l'Archevêché de Cantorbie, qu'il fut élû le 1. Juillet 692. sacré l'année d'après le Dimanche 29e Juin, & installé le Dimanche 31. Août, & qu'après 37 ans 6 mois & 14 jours d'Épiscopat, il mourut le 9 Janvier. Chast.

BRIVE. s. f. Ville de France dans le Bas-Limousin. *Brivas*, *Brivatensis vicus*; ou *pagus*, *Briva Curretia*. On la surnomme *Brive la Gaillarde*, à cause de la beauté de sa situation. *Brive la Gaillarde* est ancienne, & Grégoire de Tours en fait mention.

Brive, *Briva*, est un ancien nom Céltique, qui s'est dit aussi bien que *briga*, pour signifier une ville; les Thraces disoient *bria*, au rapport de Strabon Liv. VII. On a dit aussi *brica*. On sçait que le *g* & l'*v* se changent souvent l'un dans l'autre, *Galli*, *Walli*, &c. *Briva* en Celtique a aussi signifié *Pont*, c'est de là que tant de villes situées sur des rivières ont été appellées *briva*, ou *briga*. *Langobriga* sur le Douro, *Samobriga* dans César, & *Samobriva* dans l'Itineraire d'Antonin; *Augusto-briga* sur le Tage; *Briva Isara*, Pontoise; de même *Briva Curretia*, ou *Curretii*, Brive sur Courrese, &c. Voyez Cluvier, *Germ. Ant. Lib. I. Cap.* 7. *p.* 62. & suiv. Ce mot a eû la même signification chez les anciens Bretons; Cambden le conjecture p. 296. du nom *Durobriva*, qu'il croit signifier *Aqua trajectus*.

BRIZO. s. f. Déesse des songes, ou plûtôt des prédictions qui se faisoient par les songes. Elle étoit honorée par les Déliens.

BRO.

BROC. s. m. Gros vaisseau portatif dont les Tavèrniers se sèrvent pour aller tîrer du vin à la câve, & le distribuer en haut en plusieurs petites portions, selon qu'on les leur demande. *Oenophorum*, *amphora*. On a aussi chez les Grands Seigneurs des *brocs* d'argent, où on met du vin, ou de l'eau, quand on en doit sèrvir quantité sur les tables.

Broch, selon le P. Pezron, est un mot Celtique, d'où le mot François *broc*, & le mot Grèc βρόχος, sont venus.

Broc, en la plûpart des endroits de France, est une mesure de deux pintes: ce qu'on appelle à Paris la *quarte*, & ailleurs le *pot*. Ces deux Messieurs sont allez boire un *broc* de vin. Vigenère dans ses Annotations sur Tite-Live dit, que le *broc* est de divèrs calibres, c'est-à-dire, de divèrses grandeurs; mais que le vrai est de douze pintes. Cela paroit plus exact; car on distingue communément le *broc* du pot, & le pot sont deux pintes.

Broc, signifioit autrefois une broche. *Veru*. Mais il n'est plus en usage qu'en cette phrâse provèrbiale, Manger de la viande de *broc* en bouche; pour dire, toute chaude, au sortir de la broche.

Broc, se prend (en Dauphiné) pour une difficulté qui se présente à celui qui fait quelque chôse, & qui l'arrête. *Obex*, *impedimentum*, *difficultas*. On dit d'un homme qui parlant en public hésite long-tems, qu'il a trouvé un *broc*. Cette manière de parler est du bas peuple. Chorier, qui ajoûte avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle est Grécque, que c'est celle dont S. Paul se sèrt 1. Cor. VII. 35. Οὐχ ἵνα βρόχον ὑμῖν ἐπιβάλω, où P. R. a traduit, Non pour vous faire tomber dans un *piége*. M. Simon se sèrt aussi du mot piége. Il feroit mieux de dire, Non pour vous faire de la difficulté, vous causer de l'embarras. Quoi qu'il en soit, Chorier dérive *broc* en ce sens avec beaucoup de raison de βρόχος, un *lacet*, un *lac*; en Latin *laqueus*.

BROCANTEUR. s. m. Tèrme en usage parmi les Peintres, & les Curieux de Paris. *Elegantioris supellectilis negotiator*. C'est celui qui achete & revend des tableaux, des médailles, & autres curiositez, & qui par ce commèrce gagne sa vie. C'est un des plus habiles & des plus fins *Brocanteurs* de Paris.

BROCARD. s. m. Raillerie piquante. *Cavillum*, *cavillatio*. Tèrme injurieux & satirique, qu'on dit en plaisantant contre quelqu'un. Les diseurs de *brocards* sont sujets à plusieurs avantures fâcheuses. Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *brocus*, qui signifie, *Celui qui a la bouche* ou *des dents qui avancent en dehors*. On s'est sèrvi de ce mot pour marquer un homme mordant & satirique.

On appelle *Brocard de Droit*, des principes, ou prémières maximes du Droit, tels que ceux d'Azo, qu'il appelle *Brocardica Juris*. Vossius dérive ce mot du Grèc προκαρχικα, c'est-à-dire, *prémiers élemens*. Doujat conjècture avec assez de vraisemblance, que *Brocard* a été formé du nom de Burchard Évêque de Wormes, qui a fait une collection de Canons, qu'on appelloit *Brocardica*; & comme son Ouvrage étoit plein de sentences qu'on citoit souvent, on appella *brocards* les bons mots, ou maximes sentencieuses, & ensuite les traits de raillerie.

Brocard. D'autres disent **Broquart**. Jeune cèrf d'un an.

BROCARDER. v. act. Picquer quelqu'un par quelques traits plaisans & satiriques. *Dicteria dicere*, *dictis mordacibus aliquem petere*, *mordere*. Un homme sage s'abstient le plus qu'il peut de *brocarder*. On ne me *brocardera* point de m'être voulu commenter moi-meme. S. Amand.

BROCARDEUR, euse. s. m. & f. Ce mot se trouve dans Pomey pour diseur & diseuse de brocards, de railleries piquantes. *Acerbus*, *mordax*, *irrisor*.

BROCART. s. m. D'autres écrivent *brocard*. Originairement en sa propre signification, c'est une étoffe tissuë toute d'or, tant en chaîne qu'en trême, ou d'argent, ou des deux ensemble. *Vestis Attalica*, *Attalicum textile*. Après on l'a étendu aux étoffes où il y avoit quelques porfilures de soye pour relever & donner de l'ombrage aux fleurs d'or dont elles étoient enrichies. Et enfin on a donné ce nom aux étoffes de soye, soit de satin, soit de gros de Naples, ou de Tours, ou de taffetas ouvragez de fleurs & d'Arabesques, qui les ont renduës riches & précieuses, comme le vrai *brocart*.

BROCATELLE. s. f. Petite étoffe faite de cotton ou de grosse soye à l'imitation du brocart. Il y en a aussi de toute soye & de toute laine.

On a écrit *brocatel*, & il étoit masculin. Ils étoient supèrbement habillez de *brocatel*, & couleur de rôse, tout couverts de broderie d'or & de pèrles. La Colomb.

Brocatelle, est aussi une espéce de marbre, dont le fond est jaûne: il vient d'Espagne.

BROCCOLI. s. m. Petit rejetton que pousse le tronc d'un vieux chou après l'hyver. On mange les *broccolis* en salade. Ce mot vient d'Italie, & s'exprime en quelques Provinces de France par le mot de *Brottons* ou *broutons* de choux.

BROCHANT. adj. Tèrme de Blâson. Voyez **Brocher**.

BROCHE. s. f. Piéce de fèr longue & menuë, qui a une rouë ou une

une manivelle au bout, & qui sert à rôtir de la viande. *Veru.* Il faut mettre ce rôt à la *broche.* Il ne lui faut que deux tours de *broche.* Il est tems de mettre en *broche.*

BROCHE, se dit aussi de cèrtaines éguilles longues de fil de fèr, qui sèrvent à tricoter des bas, à faire du ruban, du brocart, & autres étoffes. *Veruculum.* Ce ruban est à double *broche.*

BROCHE, est aussi une pointe de fèr qui est dans la serrure, qui doit entrer dans le trou d'une cléf forée. On appelle *broches* rondes, des morceaux de fèr rond, dont les Sèrturiers se sèrvent pour faire des couplets & des fiches, & pour tourner plusieurs piéces à chaud & à froid. Il y a aussi des *broches quarrées* sur lesquelles on tourne des piéces.

BROCHE, est aussi la pointe de fèr qui est au milieu d'un blanc où on vise pour tirer de l'arc, ou de l'arquebuse. En ce sens, on dit, Faire un coup de *broche*; pour dire, Enfoncer la *broche.*

BROCHE, est aussi un tèrme de Cordonnier, qui signifie l'instrument avec lequel ils brochent les talons.

BROCHE. Tèrme de Balancier. Ce sont de petits morceaux de fèr ronds qui passent au travers de la virole du peson.

BROCHE. Tèrme d'Imprimerie. C'est une bàrre de fèr à laquelle est attachée la manivelle qui sèrt à faire rouler le train de la presse sur les bancs.

BROCHE, se dit aussi d'une petite vèrge de bois, ou baguette, où l'on suspend des harengs pour les faire égouter, ou des chandelles & des cièrges dans les boutiques.

BROCHE, se dit aussi de la cheville, ou de la fontaine qu'on met à un muid qui est en pèrce, pour en tirer le vin. Du vin vendu à la *broche* ou en détail.

En ce sens on dit provèrbialement, Couper *broche* à quelque chôse; pour dire, Empêcher qu'elle ne continuë, comme on intèrrompt le cours du vin, quand on a coupé la *broche* du tonneau. Cette femme s'est mise dans la retraite pour couper *broche* à toutes les médisances. Je lui ai refusé de l'argent tout à plat, pour couper *broche* à toutes ses importunitez.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *brocca*, ou *brochia*, qu'on a dit dans la basse Latinité, pour dire; des *pieux*, ou *bâtons pointus*, ou *aiguisez.* L'Abbé Gaufroi, dans la vie de S. Pièrre Archevêque de Tarentaise, dit que l'on appelloit vulgairement *broca*, *broches*, des bâtons pointus. Il écrivoit au XII[e] siécle.

BROCHES, en tèrmes de Chasse, est un nom qu'on donne aux défenses du sanglier. *Aprugni dentes falcati.*

BROCHÉE. f. f. La quantité de viande qui peut tenir à une *broche.* *Instructum veru carnibus.* Il a fallu trois *brochées* pour faire cuire le rôt de ce festin. Les Rôtisseurs font cuire plusieurs *brochées* de viande en même tems.

BROCHÉE, est aussi un tèrme de Chandelier. Il signifie plusieurs méches de chandelle sur une broche.

BROCHER. v. act. Piquer un cheval avec des éperons pour le faire courir plus vîte. *Equi latera calcaribus fodere.* En ce sens il est vieux & hors d'usage.

Ce mot vient de *brosser* & *brossailles*, d'autant qu'il faut piquer pour avancer chemin dans les brosses.

BROCHER, se dit dans le figuré, pour signifier, Écrire, travailler à la hâte. *Deproperare.* Ce Clerc a *broché* cette copie : cet Auteur a *broché* ce Roman; pour dire, ils n'y ont point apporté tout le soin, ni toute l'application qu'ils pouvoient.

BROCHER, en tèrmes de Manege, signifie, Passer un clou au travèrs de la corne, & du fèr du cheval pour le fèrrer. *Equo soleas induere.* Il faut tantôt *brocher* haut, tantôt *brocher* bas, pour bien fèrrer un cheval, selon que sa corne est plus épaisse ou plus mince.

BROCHER, signifie, Passer de l'or, de l'argent, de la soye, de la laine entre des broches, ou des aiguilles, qui sèrvent à faire des brocarts. *Aurum serico intexere.* Cette étoffe est *brochée* d'or & d'argent. On *broche* des bas à l'aiguille, quand on tricote.

BROCHER. Tèrme de Cordonnier. C'est attacher avec des clous. *Brocher* un talon, *brocher* une semelle.

BROCHER. Tèrme de Couvreur. C'est mettre de la tuile en pile entre les chevrons.

BROCHER. Tèrme de Cordier. C'est mettre le boulon au travèrs du touret. *Brocher* le touret.

BROCHER. v. n. Tèrme de Jardinier. Il se dit des arbres nouvellement plantez, & qui commencent à pousser de petites pointes. Tout le monde n'approuve pas ce mot, mais les Jardiniers s'en sèrvent, & disent l'arbre *broche*, l'arbre ne *broche* pas encore.

BROCHER, & BROCHANT, en tèrmes de Blâson, se dit des bandes, cotices ou bâtons, & autres piéces, même des lions & des aigles, qu'on fait passer d'un bout de l'Écu à l'autre, ou qui travèrsent sur d'autres piéces. *Supergredi, superferri.* Il porte d'azur au lion d'or, à la fasce de gueules, *brochant* sur le tout. On dit que des chevrons *brochent* sur des burelles; pour dire, qu'ils passent dans l'Écu sur des burelles.

BROCHER. Tèrme de Relieur. C'est couvrir un livre simplement de papier blanc, ou de couleur, ou marbré.

BROCHÉ, ÉE. part. & adj. *Aurum serico intextum.*

BROCHET. f. m. Poisson d'eau douce, blanc, long, & fort goulu, qui mange les autres. La dent du *brochet* est fort venimeuse, & fait partie de l'os de la machoire. *Lucius.*

Il laissa dans un grand déchet.
Feu son compere le brochet. VOITURE.

Les Mancini firent éléction de deux *brochets* pour leurs armes, à l'éxemple des Colonnes & des Ursini, qui partent de leur nom, pour faire allusion au nom Lucius, lequel étoit commun dans leur maison. MASCUR. Car encore que le R. P. Silvestro Pietra Santa *in Tesseris Gentilitiis* ne leur donne point de nom, néanmoins Ganze & Gozze disent que ce sont deux *brochets.* ID. On tient que c'est Ausone qui le premier lui a donné ce nom *Lucius*, qui semble dérivé du Grèc λύκος, qui signifie *loup*, parce qu'il dévore les poissons de rivière, comme le loup marin fait ceux de la mèr.

On appelle un *brochet carreau*, un gros *brochet*, & qui a plus de dix-huit pouces entre œil & bat.

BROCHET DE TÈRRE. Reptile qui se trouve dans les Isles de l'Amérique. Il a toute la figure, la peau & la hure de nos *brochets* de rivière; mais au lieu de nageoires, il a quatre pieds, qui sont si foibles qu'il se traîne sur la tèrre en rampant & en sèrpentant comme les couleuvres, plûtôt qu'il ne marche. Les plus grands n'ont que quinze pouces de long sur une grosseur proportionnée. Leur peau est couvèrte de petites écailles qui sont extrêmement luisantes & de couleur de gris argenté. Quelques Curieux en ont dans leurs cabinets qu'on leur fait passer pour des Salamandres. Pendant la nuit ils font un bruit effroyable de dessous les rochers, & du fond des cavèrnes où ils se tiennent, & ce bruit est beaucoup plus désagréable que celui des grenouilles & des crapaux. Ils ne se montrent prèsque point qu'à l'entrée de la nuit. LONVILL. *Liv. I. Ch. 13. Art. 7. de l'Hist. nat. des Antilles.*

BROCHETON. f. m. Brochet de petite ou de moyenne taille. *Lucius.*

BROCHETTE. f. f. Petit morceau de bois pointu qui sèrt à faire tenir fèrme la viande à la broche. *Veruculum.*

BROCHETTE, est aussi un nom que les Fondeurs donnent à leur échelle campanaire, qui leur sèrt à connoître la grandeur, l'épaisseur, & le poids des cloches. Ils l'appellent aussi *bâton*, *regle*, & *diapason.*

BROCHETTES, en tèrmes d'Imprimerie, se dit de ce qui tient la frisquette sur le grand timpan.

BROCHETTE, se dit aussi du petit morceau de bois au bout duquel on donne à manger, ou comme l'on dit on donne la béchée aux jeunes oiseaux qu'on éleve. Nourrir des oiseaux à la *brochette*, c'est les nourrir ainsi soi-même, sans les laisser nourrir à leurs pères & mères. A dix ou douze jours vous ôterez à la femelle ses petits serins pour les nourrir à la *brochette*, afin qu'elle ne se fatigue pas tant. HERVIEUX. Des oiseaux nourris à la *brochette* sont plus privez que d'autres.

BROCHEUR, EUSE. f. m. & f. Ouvrier & Ouvrière qui fait des bas avec des aiguilles à tricoter.

BROCHOIR. f. m. Marteau de Maréchal qui lui sèrt à fèrrer les chevaux.

BROCOLI, Voyez BROCCOLI.

BROCHURE. f. f. Petit livre relié de papier blanc, de papier de couleur, ou de papier marbré. Une petite feüille volante.

BRODE. adj. Ce mot est du stile bas, & signifie une femme dont le teint est un peu noir. *Fuscus.* Une femme *brode.* On appelloit autrefois du pain bis, du pain *brode*, comme il paroit par un Réglement de Police pour Paris du 30[e] Mars 1635.

BRODEQUIN. f. m. Chaussure à l'antique faite en façon de petite botte, qui ne va que jusqu'à mi-jambe, & qui est ornée & délicate. *Cothurnus.* Il n'y a plus que les Comédiens qui s'en sèrvent aujourd'hui : encore n'est-ce que lorsqu'ils représentent quelque piéce tragique, ainsi que le pratiquoient les Anciens. Eschyle habilla ses Acteurs un peu plus honnêtement, & leur chaussa le *brodequin.* DAC. Le Chef de la conspiration chaussa les *brodequins*, marque de l'Empire, & se fit proclamer Empereur. MEZER. Cette chaussure étoit quarrée, pouvoit se mettre également aux deux pieds, & étoit si élevée qu'elle donnoit la taille héroïque aux hommes ordinaires. Ce n'étoient pas les Acteurs seuls des Tragédies qui s'en sèrvoient, les filles pour élever leur taille, les voyageurs pour se défendre des boües, &

les chasseurs la prenoient aussi. Voyez Thom. Dempster, *Paralip. in Rosini Antiq. Lib. V. Cap.* 8. & Scaliger, *Poetic. Lib. IV. Cap.* 13.

Brodequin, selon Guichard, vient du Grèc βυρσωνὶς, qui est le nom d'une espéce de chaussure ; comme si l'on disoit *beronequin*.

BRODEQUIN, est aussi un tèrme d'Académiste, qui signifie une sorte de pétits bas à étrier, qui sont de laine, & que les jeunes Académiciens mettent avant que de se botter. *Caliga*. Ces *brodequins* ne viennent qu'à mi-jambe : ils sèrvent à bien remplir la botte. Les bottes vont bien mieux avec des *brodequins* qu'avec des coussinets.

BRODEQUIN, est aussi une espéce de torture qu'on donne aux criminels par le moyen d'une chaussure de parchemin, qui étant approchée du feu, se retire, & sèrrant extraordinairement la jambe, fait grande douleur. On la donne aussi avec une sorte de *brodequins* qui sont quatre petits ais forts & épais, qu'on sèrre avec de bonnes cordes. On met deux de ces ais entre les jambes du criminel, & les deux autres se mettent l'un d'un côté d'une jambe ; & l'autre de l'autre. Ensuite venant à sèrrer ces cordes, elles pressent les jambes contre les ais, & faisant craquer les os du criminel, elles lui causent une douleur très sensible. On donne les *brodequins* à un criminel qui n'avouë pas de cèrtaines chôses qu'on voudroit sçavoir avant que de le juger.

BRODER. v. act. Enrichir une étoffe par plusieurs ouvrages de divèrses figures qu'on fait dessus à l'aiguille. *Phrygionum artem exercere, acu pingere*. On *brode* avec l'or, l'argent, la soye, le fil, &c. On *brode* aussi les points, les dentelles, avec du fil & du cordonnet.

Le P. Thomassin dérive *broder* de l'Hébreu *barad, greler*, marquer de points, comme fait la grêle, parce qu'il y a quelque chôse de semblable dans la broderie. Cela n'est point du tout vraisemblable. *Broder* vient de *border*. Voyez au mot BRODEUR.

BRODER, se dit figurément des embellissemens qu'on ajoute à quelque sujet, à quelque matière, & particulièrement à un conte, quand on en altère la vérité pour le rendre plus agreable : ce qui se dit tant en bien qu'en mal. *Adornare*. Voila l'histoire de N. je vous avouë que je l'ai *brodée*. M^lle L'HÉRITIER.

BRODÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Acu pictus*.

BRODERIE. s. f. Enrichissement qu'on fait sur une étoffe avec l'aiguille. *Acu pictum opus*. Le Roi a donné des ornemens d'Église tout couverts de *broderie* d'or & de pèrles. On fait des lits, des habits, des housses de chevaux en *broderie*.

BRODERIE, se dit aussi figurément des embellissemens qu'on donne à des contes, & à des histoires, & le plus souvent aux dépens de la vérité. *Ornatus*. Il y a dans ce conte quelque chôse de vrai, mais le reste est de la *broderie*. On tomba sur les contes naïfs, & il fallut en dire un à mon tour. Je contai celui de Marmoisan, avec quelque *broderie* qui me vint sur le champ dans l'esprit. M^lle L'HÉRITIER.

BRODERIE, se dit aussi des partèrres qui sont faits seulement de buis nain, composez de feüillages, & de fleurons ornez & tracez à la manière des Brodeurs, à la différence de ceux qui sont faits par planches, carreaux & compartimens, où on met des fleurs. Le fond des partèrres de *broderie* doit être labouré, & de tèrre noire ; & le dedans des feuilles sablé. Ils sont entourez de platebandes de fleurs, & d'arbrisseaux vèrds. Il faut que les ornemens de *broderie* soient sans confusion, & marquez distinctément. Leur beauté consiste à n'être jamais répétez. Il y a aux Tuilleries de beaux partèrres de *broderie*.

BRODEUR. s. m. Artisan qui fait de la broderie. *Phrygio, Phrygii operis artifex*. Ces bandes de tapisserie ont été appliquées par le *brodeur* sur cette étoffe.

Ce mot est venu par transposition de *Bordeur*, parce qu'on ne brodoit autrefois que le bord des étoffes. On ne mettoit des embellissemens que sur les bords ; d'où vient que les Latins les ont aussi appellez *Limbularii*. Du Cange dit qu'autrefois on disoit *aurobrustus* ; pour dire, *brodé d'or*, ou *brusdus brudatus*, & *brodatus*. C'est la remarque du P. Papebrok sur ces mots des Actes de S. François de Paule, *Quidam homo, quem Brodatorem Regis vulgò nuncupabant. Acta SS. April. T. I. p.* 159. Voyez aussi Pasquier Rech. de la Fr. Liv. VIII. Ch. 62.

On dit provèrbialement, Autant pour le *Brodeur*, pour se moquer d'un homme qui hâble ; comme si on disoit, pour le bourdeur, qui nous donne des bourdes, des menteries, qui brode des contes.

L'invention de la *broderie* est attribuée aux Phrygiens. Les Latins même ont appellé les *Brodeurs*, *Phrygiones*.

BRODEUSE. s. f. Ouvrière qui brode. *Phrygii operis artifex fœmina*. Il y a en particulier de cèrtaines *Brodeuses* qu'on appelle *Brodeuses* de gaze : ce sont des Ouvrières qui embellissent de divers petits agrémens la gaze dont on fait des coëffes.

BRODOIR. s. m. *Sucula*. Tèrme de Chapelier. Prononcez *brodoi* ; sorte de petite bobine au tour de laquelle est la soye dont on se sèrt pour broder les chapeaux.

BROIER. Voyez BROYER.

BROIEUR. Voyez BROYEUR.

BROMALES. s. m. & plur. *Bromalia*. Ce nom se trouve dans Balsamon au 62^e Canon du IV^e Concile de Constantinople appellé *in Trullo*, comme si ce nom venoit de *Bromius*, Bromien, surnom de Bacchus ; mais on prétend qu'il faut dire *Brumales*, & non pas *Bromales*. Voyez BRUMALES.

BROMIEN. s. m. Épithéte qui se donne à Bacchus. *Bromius*.

Le bon Phœbus à tasse pleine
Se coëffe au bord de l'Hypocrêne,
Aussi rondement, aussi bien,
Que fait le bon Pere Silène,
Du jus du Pere Bromien.

Ce nom vient du Grèc βρέμω, *je fremis*, & fut donné à Bacchus ; parcequ'il naquit au bruit d'un coup de tonnèrre qui fit accoucher Semelé sa mère, ou parce que les beuveurs font beaucoup de tumulte & de bruit.

BRONCHADE. subst. fém. Faux pas d'un cheval. *Lapsio, lapsus, offensio*.

BRONCHES. Voyez BRONCHIES.

BRONCHEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier l'action de celui qui bronche.

BRONCHER. v. n. Mettre le piéd à faux, tomber à demi. *Pedem offendere ad aliquid*. Il se dit proprement des chevaux à qui les jambes mollissent.

Il n'est cheval si supèrbe
Qui ne bronche, *dit le provèrbe.* VOIT.

On le dit aussi quelquefois des hommes qui font de faux pas.

Sa canne s'accrocha
Dans l'un de ses canons, & mon homme broncha. SCAR.

BRONCHER, signifie figurément, Faire une légère faute. *Offendere, labi, errare*. Ce père est si sévère, qu'il ne faut pas que ses enfans *bronchent* le moins du monde devant lui.

On dit provèrbialement, qu'il n'y a si bon cheval qui ne *bronche*, ni si bon Chartier qui ne vèrse ; pour dire qu'il n'y a pèrsonne qui ne soit sujet à faire des fautes. On le dit aussi d'un Orateur quand la mémoire lui manque.

Lui cependant, modeste au milieu de sa gloire,
Se plaignoit qu'on avoit vu broncher *sa mémoire,*
Avoüant que du reste il avoit bien preché.
Broncher ! *vous vous mocquez, vous n'avez point* bronché.
VILL.

BRONCHIES, ou BRONCHES. s. m. C'est le nom que les Médecins Grècs ont donné aux tuyaux de la trachée-artère, qui sont répandus dans tout le poumon, & dans lesquels l'air entre pour la respiration.

BRONCHIAL, ALE. adj. Tèrme d'Anatomie, qui se dit d'une artère particulière des poumons, qu'on appelle *artère bronchiale*. Elle vient du tronc descendant de l'aorte, & se distribuë sur toutes les divisions de la trachée-artère. Il y a aussi une *veine bronchiale*, qui accompagne l'artère, & qui se divise en autant de rameaux qu'elle. L'artère porte le sang aux bronches, & la veine le rapporte à la veine cave, où elle va se rendre immédiatement.

BRONCHIQUE. adj. Tèrme d'Anatomie, qui se dit de la première paire des muscles communs du larinx, qu'on appelle autrement *sternotiroïdiens*, ils montent le long des cartilages de la trachée-artère, & tirent le larinx en bas.

BRONCOCELE. s. m. Tèrme de Médecine. C'est une tumeur du cou grande & ronde, & attachée à la trachée-artère. On l'appelle aussi *goiietre*, & en Latin *Hernia gutturis*. Le *broncocele* est fort commun dans les Alpes.

BRONCOTOMIE. s. f. Tèrme de Chirurgie. C'est une ouvèrture qu'on fait à la trachée-artère, lorsque l'inflammation qui arrive au *larinx* empêche la respiration.

Ce mot est dérivé de βρόγχος, *bronches*, gozier, & de τέμνω, *je coupe, je tranche*.

BRONTÉE. s. m. Tonnant, qui tonne, qui fait tonner. *Brontæus*. C'est un des surnoms que les anciens donnoient à Jupiter. Blondus Flavius, *Rom. Triumph. L. I.* prétend qu'on a aussi donné à Bacchus le nom de Brontin, à cause des troubles & des désordres semblables au tonnèrre qu'excite l'yvrognerie.

BRONTON. s. m. Surnom de Jupiter, qui se trouve dans cette ancienne inscription, IOVI. SANCTO. BRONTONTI. ECATAEQUE AUR. POPLIUS. *Grut. XVII.* 12. On trouve encore dans une autre un Pretre du Dieu Brontontes. SACERDUS

DEI BRONTONTIS. *Grut. p. XXXIV. 5.* Quelques-uns disent *Brontontes*, au lieu de *Bronton*; mais ils se trompent. Brontontes seroit en Grèc Βροντόντης, qui auroit au genitif Βροντόντου, & au datif Βροντόντῃ, & par consequent en Latin *Brontonte*, à l'un & à l'autre cas, & non pas *Brontontes*, *Brontonti*, comme il y a dans les deux inscriptions que l'on vient de rapporter. Il vient donc de Βροντάω, Βροντῶ, *je tonne*, Βροντάων, & par contraction Βροντῶν, *Tonnant*, duquel il faut dire Βροντάοντος, Βροντῶντος, Βροντάοντι, Βροντῶντι.

Ce mot signifie la même chôse que le précedent, & ils viennent l'un & l'autre du Grèc Βροντὴ, *tonnèrre*.

BRONZE. s. m. & f. Mais bien plus souvent masculin que féminin. *Æs*. Ceux qui travaillent en *bronze* le font à la vérité féminin. Voiture même les a imitez en cela, quand il a dit : Elles ne se peuvent non plus comparer à elle, que la *bronze* à l'or. Cependant la plûpart des meilleurs Auteurs le font masculin : ce que les hommes écrivent sur le *bronze* n'est pas immuable. Bouh. Le *bronze*, ou la *bronze*, est un alliage de métaux, dont le principal est le cuivre fondu avec quelque partie d'étain, ou de leton. Quelques-uns par épargne y mettent du plomb, parce qu'on ne sçauroit fondre du cuivre fin dans un fourneau de révèrbère, qu'on ne le trouve percé & plein de trous comme une éponge. Il y a encore un autre cuivre composé qu'on appelle *métal*, qui n'est pourtant en effet que de la *bronze*; & on lui donne ce nom selon la plus grande ou plus petite quantité qu'on y méle d'étain, qui est de 12 jusqu'à 25 pour cent. La lie ou le marc de *bronze* s'appelle *diphrygies*, & est en usage en Médecine. La fleur de *bronze* se fait, quand on jette de l'eau pure sur de la *bronze* fonduë, lorsqu'elle s'écoule par les canaux. On met une platine de fèr au dessus de la fumée, & dans ce congélement il s'y forme de petits grains en forme de millet, qui sont luisans & rougeâtres : & c'est ce qu'on appelle *fleur de bronze*. Écaille de *bronze*, est ce qui tombe de l'airain, lorsqu'on le bat, & qu'on le met en œuvre. On dit, Jetter des figures en *bronze*, animer le *bronze*, graver sur le *bronze*, &c. Le cheval de *bronze* qu'on voit dans la Place Royale à Paris, est un ouvrage de Daniel Voltèrre fameux Sculpteur.

Les Médaillistes distinguent le grand, le moyen, & le petit *bronze*. Tout le cuivre dans la distinction des suites de médailles a l'honneur de porter le nom de *bronze*. Le P. Job.

Quelques-uns dérivent ce mot *à Brontibus*, *quasi brontium à Vulcani famulis fabrefactum*. D'autres croyent qu'il vient de l'Italien *abbronzare*, qui signifie *enduire d'une couleur brune*. Le mot *bronze* vient de l'Italien *bronzo*, qui signifie la même chôse, & de *bronzo* vient *abbronzare*. Le P. Thomassin remonte plus haut, & il fait venir le nom de *bronze* du mot Saxon *brasen*, *aeneus*, qui est de cuivre, ou d'airain. Icquez le dérive de *brand*, mot Saxon, & de la langue des Francs.

Bronze. On se sert de ce mot soit dans le figuré, soit dans le propre, pour exprimer des chôses insensibles : elle poussoit des plaintes capables d'attendrir la *bronze* & les rochers. Horace donne un cœur de *bronze* à cet homme audacieux qui s'abandonna le prémier à la mèrci des flots. Bouh. Le cœur de l'homme, qui est de cire pour toutes les chôses qui vont à le pèrvèrtir & à le corrompre, est de *bronze* pour celles qui peuvent contribuer à son salut. Abb. d. l. Tr.

On appelle provèrbialement, les Courtisans du Cheval de *bronze*, plusieurs faineans, filous & gens de mauvaise vie, qui sont ordinairement sur le Pont-neuf à Paris.

BRONZER. v. act. Peindre en couleur de bronze avec de la limaille de bronze. *Æris colore inficere*, *imbuere*.

Bronzé, ée. adj. On appelle du marroquin *bronzé*, celui qui n'est point grenu, qui est passé en noir, & qu'on employe pour faire des souliers de deüil. *Æris colore infectus*.

BROQUART. s. m. Tèrme de Vénerie, qui se dit d'un jeune cèrf d'un an. On dit aussi Brocard. *Cervus bimulus*.

BROQUETTE. s. f. Petit clou à tête dont on se sèrt pour attacher des garnitures de lit, de chaises, & autres petits ouvrages. *Clavulus*. Ce mot doit venir de *broche*.

BROSSAILLES, ou BROUSSAILLES. s. f. plur. Le bel usage est pour *brossailles*. *Fruteta*, *Frutecta*, *fruticeta*, *dumeta*. Méchant bois qui ne profite point, touffes de buissons, genêts, épines, bruyères, &c. Un païs de *brossailles* est difficile à passer. Le lion voulant chasser avec l'âne le cacha dans les *brossailles*. Port-R. Ce n'étoient que petits sentiers pleins de *brossailles*. Vaug.

On dit dans la basse Latinité *bruscia* & *brozia*, d'où Du Cange dérive ce mot.

On appelle aussi *brossailles*, ces menus bois de fagots rompus & déliez qui restent dans un grenier où on a entassé beaucoup de menus bois. *Virgulta*. Il n'y a plus que des *brossailles* dans ce bûcher. On le dit aussi de ce qui reste du menu bois qu'on abandonne dans les forêts après qu'on y a fait des fagots. Ils amassèrent des *brossailles* pour faire du feu. Ablanc.

BROISE. s. f. Assemblage de petites vèrges de jonc délié qui sèrt à décrasser la tête. *Scopula*.

C'est aussi un assemblage de plusieurs soyes de pourceau ou de sanglier liees & engagees dans plusieurs trous d'un ais percé à ce dessein, qui sèrt à nettoyer des habits, à frotter les planchers, & à panser les chevaux, &c. On en fait aussi de petites qui servent aux Peintres, aux Doreurs, aux Vitriers, aux Ouvriers en stuc, &c. Des peintures de *brosse*. Les Imprimeurs se sèrvent aussi de grandes *brosses*, faites de poil de sanglier, pour laver les formes avec de la lessive, quand elles sont tirées.

Broises, au plur. se dit des bruyères ou brossailles des tèrres incultes où il vient des plantes sauvages, du menu bois ou arbustes peu élevez, ou des mechantes tailles qui sont au bord de la forêt. *Dumum virgetum*.

BROISER. v. act. & n. Frotter avec des brosses la tête, les habits, les meubles, &c. *Tergere*, *detergere*.

Brosser les lettres. Tèrme d'Imprimeur, c'est en ôter l'encre avec de l'eau, & de la lessive.

Brosser, signifie aussi, Courir à travèrs les bois & les païs de bruyères & de brossailles. *Silvas peterrare*, *pervagari*. *brosser* à travèrs les buissons. Vaug. Quin. Liv. 6. Il travaille sans cesse à *brosser* les forêts. Théoph. Voyez aussi Salnove.

BROU. s. m. Ecorce vèrte qui couvre les noix. C'est ainsi qu'on appelle encore celle qui est sur le coco & qui l'enveloppe. *Gulioca*, *viride nucis putamen*. Elle a trois doigts d'épaisseur, & on peut mettre ses fibres en corde. Cela est cause que les Siamois n'ayant point de chanvre, font leur cordage de *brou* de coco.

BROUAGE. s. m. Ville de France en Saintonge sur l'Océan. *Broagium*. *Brouage* est au milieu de marais, dont on tire une très-grande quantité de sel, ce qui les fait appeller marais Salants. *Brouage* fournit de sel, non seulement tout le Royaume, mais encore tous les païs froids.

BROUAILLES, s. f. plur. Intestins de poissons, ou de volailles qu'on vuide, lorsqu'on les habille, qu'on les apprête pour manger. *Intestina*. En Normandie on dit *breüilles*.

Ménage dérive ce mot de *burbalia*, qu'on trouve en ce sens dans quelques Auteurs.

BROUÉE. s. f. Pluye ou nuage qui est de peu de durée. *Nebula*. Il y a des *broüées* dangereuses aux vignes & aux blez. On dit aussi, Prendre une *broüée* de feu; pour dire, Se chauffer légèrement & en passant, brûler une âme de fagot. Cela est du stile simple.

BROUET. s. m. Boüillon qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées le lendemain de leurs noces avec solemnité & réjoüissance. *Jus conditum*, *jusculum*. Il étoit fait d'œufs, de lait & de sucre. Cela n'a plus d'usage que parmi le petit peuple.

Ce mot vient de *brodettum*, diminutif de *brodum*, qu'on a dit pour *brodium*, qui se trouve en cette signification dans quelques Auteurs Latins. Ménage.

Broüet, se dit aussi d'un méchant potage, mais dans le stile comique & burlesque. *Jus insulsum*. Le Galant, pour toute besogne, avoit un *broüet* clair. La Font.

On dit provèrbialement, qu'une chôse s'en est allée en *broüet* d'andouille, lors qu'elle est devenuë à néant, qu'elle a abouti à rien.

BROUETTE. s. f. Petite charrette ou petit tombereau qui n'a qu'une roüe, & qu'un homme pousse devant soi. *Vehiculum trusatile*. Les Vinaigriers se sèrvent de *broüettes* pour porter leur vinaigre par les ruës. On se sèrt de *broüettes* pour vuider des tèrres, du fumier, des ordures à la campagne. Dans les mines on se sèrt de *broüettes* dont la roüe est au centre.

Ménage dérive ce mot de *birotetta*, diminutif de *birota*, qui se trouve dans le Code Théodosien, & signifie une *petite voiture à deux roües*. D'autres le dérivent de *bisrota*.

On appelle ironiquement *broüettes*, ces petites chaises qui sont traînées par des hommes, & aussi les carrosses mal propres & mal attelez.

BROUETTER. v. n. Qui se dit de ceux qui se font traîner par la ville dans ces petites chaises ou vilains carrosses. *Aliquem vehiculo trahere*. On se fait *broüetter* à Paris par toute la ville pour un demi-écu.

BROUETTIER. s. m. Celui qui méne une broüette. *Agens trusatile vehiculum*.

BROUHAHA. s. m. Acclamation, bruit sourd & confus, qu'on entend dans les assemblées où on fait des discours publics, & où on donne des spectacles, lequel témoigne l'admiration, ou l'applaudissement des assistans, quand il s'y trouve quelque chôse d'éclatant, & qui touche l'esprit. *Plausus*, *clamor*. Ce tèrme est sur tout en usage parmi les Comédiens, lors qu'on se récrie sur les beaux endroits de la piéce. Le Comédien s'arrête aux beaux endroits

endroits de la piéce, & avertit par-là qu'il faut faire le *brouhaba*. MOL.

BROUI. s. m. Tèrme de gens qui travaillent en émail. C'est une sorte de tuyau dont ils se sèrvent pour souffler, quand ils travaillent. *Calamus*. On l'appelle autrement *chalumeau*.

BROUILLAMINI. s. m. C'est une tèrre rouge & visqueuse naturellement séche avec peu d'odeur & de saveur. On la trouve dans les minières de fèr. Biringuccio assûre que c'est une souveraine médecine contre tout venin, faisant même effet, voire meilleur que la tèrre sigillée. Quelques-uns la confondent avec le bol d'Arménie, & disent que ce mot s'est fait par corruption de *boli armenici*. Les Médecins s'en sèrvent souvent. Les Peintres s'en sèrvent aussi pour attacher l'or aux ornemens de leurs peintures; & les Potiers pour teindre leurs pots en couleur rouge.

BROUILLAMINI, se dit encore d'un bol tîré des carrières, dont on fait une pâte de laquelle on forme des bâtons plats de la grosseur & de la longueur du doigt; ces bâtons s'appellent *brouillamini*, ou bol en bille.

BROUILLAMINI, est aussi un mot burlesque pour signifier quelque chôse d'obscur & d'embarrassé. *Tenebra, caligo, obscuritas*. Il y a là dedans trop de *brouillamini*. MOLIÈRE.

BROUILLARD. Quelques-uns disent encore BROUILLAS, comme on faisoit autrefois, mais mal. s. m. Vapeurs épaisses que le soleil éleve de la tèrre humide, & qu'il n'a pas la force de résoudre & de dissiper. *Nebula*. Le *broüillard* est un amas de parcelles, ou de goutes d'eau, qui se joignant les unes aux autres intèrrompent l'action de la lumière, & empêchent le passage des rayons du soleil. ROH. Les *broüillards* sont plus fréquens dans les lieux marécageux. Les pêches de hareng ne se font que pendant les *broüillards*. Les nuées ne sont que des *broüillards* élevez. Le *broüillard* tombe fort lentement. ABLANC. Les *broüillards* épandus aux environs ne laissoient voir les troupes qu'en gros. VAUG.

De sa gorge écumante un souffle s'épandit
Qui devint un Brouillas *où le jour se pèrdit*. P. LE M.

On dit provèrbialement d'un *broüillard*, qu'il est si épais qu'on le couperoit avec un couteau.

BROÜILLARD, se dit aussi du papier sans colle, tel que le papier gris, qui sèrt à philtrer. *Carta bibula*. On se sèrt de ce papier pour boire l'encre des écritures fraîches qu'on fait dans un régître. On le dit aussi de tout autre grand méchant papier, ou inutile, qui sèrt à envelopper quelque chôse, ou à d'autres usages.

BROUILLARD se dit encore d'un livre sur lequel les Maîtres, & autres qui sont employez dans le commerce, écrivent tout à fur, & à mesure ce que l'on reçoit & ce que l'on prête, pour être ensuite porté & mis en ordre sur un autre régître, qui est proprement le Journal. *Codex accepti & mutui rationem continens*. Quelques-uns appellent le journal du nom de *brouillard*, mais improprement. BORNIER.

BROUILLEMENT. s. m. Mélange, confusion. Ce mot est fort peu en usage. *Permistio, admistio, mistura*.

BROUILLER. v. act. Mettre les chôses en désordre, en confusion. *Miscere, turbare, perturbare*. J'ai *brouillé* tous mes papiers; mes livres sont tout *brouillez*. Ménage dérive ce mot de *brogliare* qui a été fait de *broglio*, qui signifie *bois*, d'où est venu *imbrogliare*, qui a fait *embrouiller*.

BROUILLER, se dit figurément des chôses spirituelles. Il a eû une amourette en tête qui lui a *broüillé* l'esprit, qui l'a *brouillé* avec le bon sens.

BROÜILLER. Mettre de la dissention, semer la discorde. J'aurai pû jusqu'ici *brouiller* tous les Chapitres. BOIL.

BROÜILLER, se dit aussi des affaires. C'est un chicaneur qui ne fait que *broüiller*, au lieu d'éclaircir une affaire. Ce Ministre a fort *broüillé* l'État.

BROÜILLER, signifie aussi, Mêler plusieurs chôses ensemble. *Miscere, confundere*. Mettez toutes ces drogues ensemble, & les *broüillez* bien. Des œufs *broüillez*, sont ceux où on a mêlé le blanc & le jaûne. Du vin *broüillé*, c'est du vin sophistiqué, où on a mis quelques drogues pour changer son goût naturel.

On dit aussi que l'air, que le ciel se *broüille*, quand il arrive quelque nuée qui présage quelque pluye, ou quelque prochain orage.

BROÜILLER, Embarrasser. Ce mot n'a été inventé que pour *broüiller*. PASC.

BROÜILLER, Se mêler, se confondre. Ils ne se *broüillent* point avec le reste des troupes, dans les défilez. ABLANC.

BROÜILLER. Tèrme de Plumacier. Mêler ensemble le poil de plusieurs plumes, dont chacune a une couleur différente.

BROÜILLER, se dit aussi en parlant du refroidissement qui arrive dans l'amitié pour quelque rapport, jalousie, ou mal-entendu. *Abalienari, simultates & inimicitias suscipere*. Les amis se *broüillent* aisément, mais ils se racommodent avec la même facilité. Ils ne se *broüillent* ni avec la foi, ni avec la raison. PASC.

BROÜILLER, signifie encore, Gâter du papier en faisant des écritures inutiles, ou de méchans livres. *Chartam perdere*. Ce mauvais Poëte a bien *broüillé* du papier. Les faiseurs d'Anagrammes *broüillent* bien du papier inutilement.

BROÜILLER, se dit aussi en tèrmes de Manége; pour dire, Mettre un cheval hors d'état de se bien manier par la faute du Cavalier qui le monte. *Vitiare*.

On dit provèrbialement que les cartes sont bien *broüillées*, lors qu'il y a quelque guèrre civile, quelque grande querelle entre deux partis, qu'on ne voit pas pouvoir être de long-tems accommodées.

BROÜILLÉ, ÉE, part. pass. & adj. Les Fleuristes disent qu'une fleur est *broüillée*, quand elle n'a point fleuri, & panaché net. *Permistus, confusus, turbatus, perturbatus*. Cette Tulippe est *broüillée*. QUINT. Cet Œillet est *broüillé*. LIG.

BROUILLERIE. s. f. Division, mécontentement. *Dissentio, discordia, dissidium*. Il y a quelques *broüilleries* à la Cour qui n'éclatent point encore. Il y a de la *broüillerie* dans ce ménage, entre ces amis. Les *broüilleries* d'un État aboutissent souvent à des guèrres civiles. Dans toutes les *broüilleries* du Royaume, il s'est toûjours montré bon François. VOIT.

BROÜILLERIE, se dit aussi pour Disputes pleines d'embarras & de chicanes d'École. *Trica, contentiones*. Voulez-vous recommencer nos *broüilleries*? PASC.

BROÜILLERIES, se disent collectivement de plusieurs chôses de peu de conséquence, qu'on ne veut pas nommer en particulier. *Miscella, miscellanea*. Il faut vendre ces vieux meubles, ces *broüilleries*.

BROUILLON, ONNE. adj. & s. Remuant, qui tâche de broüiller les affaires. *Turbator, novarum rerum molitor*. Les Hérétiques ont toûjours été accusez d'être des esprits *broüillons* qui ont voulu troubler l'État. Ce Procureur est un *broüillon*, qui ne tâche qu'à embarrasser les parties en procès. On dit aussi par injure aux petits garçons, qu'ils sont de petits *broüillons*. *Nugator, leviculus*.

BROUILLON, est aussi un papier sur lequel on jette ses premières pensées en écrivant, qu'on revoit après, & qu'on rature avant que de mettre l'Ouvrage au net. *Palimpsestus*. Ce n'est-là que le *broüillon*, je le vais faire transcrire & mettre au net.

BROUILLON, est aussi un tèrme de Marchand. C'est un livre où le Marchand écrit tous les jours, où il raye & efface ce qu'il lui plaît. *Adversaria*. Écrire un article sur le *broüillon*. Effacer un article sur le *broüillon*. Il y a des gens de Province qui disent un *broüillard*; mais à Paris on dit *broüillon*. Voyez BROUILLARD.

BROUIR. v. act. Tèrme d'Agriculture, qui se dit de la bruine, & de la gelée qui gâte & qui brûle les boutons des arbres, des vignes, des blez. *Urere, arefacere*. Il y aura disette de grains, les blez sont *brouis*. On le dit aussi de quelque mauvais vent qui fait retirer les feüilles des arbres; ensorte qu'elles n'ont plus leur étenduë, ni leur vèrdeur ordinaire. Ces feüilles tombent, & font place à d'autres qui leur succédent. La bize a *broüi* nos arbres. Au printemps les vents de Nord-est, c'est à-dire vents de bize, fort secs & fort froids, *broüissent* les feuilles & les jèts nouveaux. QUINT.

Il vient d'un vieux mot François qui signifioit *brûler*.

BROUI, IE, part. Des abricotiers *broüis*, des pêchers *broüis*. LA QUINT. Des feüilles *broüies*.

BROUISSEMENT. Voyez BRUISSEMENT.

BROUISSURE. s. f. Tèrme de Jardinage. C'est le dégât, & le mauvais effet du vent, ou de la gelée qui a broüi les arbres. *Arentia folia, aridi folliculi*. La *broüissure* tombe, & fait place aux nouvelles feüilles qui doivent succéder. Cette *broüissure* tombera aux prémières pluyes douces. QUINT.

BROUNISTES. Nom de cèrtains Sectaires qui se sont élevez à la fin du seizième siécle en Anglетèrre. Leur Chèf s'appelloit Robert *Brouun*, originaire de Northampton. M. Stoupp, qui les a connus en Hollande, en fait cette description, dans sa deuxième lettre touchant *la Religion des Hollandois*: Les *Brounistes* se sont séparez de l'Église Anglicane, & de toutes les autres Églises Réformées, lesquelles ils croyent corrompuës, non pour les dogmes de la foi, mais pour la forme du gouvèrnement. Ils condamnent également le gouvèrnement Épiscopal & celui des Presbytériens par des Consistoires, par des Classes & par des Synodes. Ils ne veulent pas se joindre à nos Églises, parce qu'ils disent qu'ils ne sont pas assurez de la convèrsion & de la probité des membres qui les compôsent, à cause qu'on y tolère des pécheurs avec qui il ne faudroit point communier, & que dans la participation des Sacremens, les bons contractent de l'impureté par la Communion des méchans. Ils condamnent la bénédiction des mariages, qui se fait dans les Églises par les Ministres, soutenant qu'étant un contrat politique, la confirmation en dépend du

du Magistrat Civil. Ils ne veulent point qu'on baptise les enfans de ceux qui ne sont pas membres de l'Église, ou qui n'ont pas assez de soin des enfans qu'on a baptisez. Ils rejettent tous les formulaires de prières, & ils disent même que l'Oraison que le Seigneur nous a enseignée ne doit pas être récitée comme une prière; mais qu'elle nous a été donnée pour être la régle & le modéle sur lequel nous devons former toutes celles que nous présentons à Dieu.

BROUSSIN D'ÉRABLE. s. m. C'est une excroissance qui vient à un arbre qu'on appelle érable : elle est ondée & madrée d'une manière fort agréable : elle étoit d'un si grand prix parmi les Romains, que Pline assûre qu'ils l'eussent préférée au citronier, s'ils en eussent pû faire des tables. On en fait des cassettes, des tablettes, & autres ouvrages, qu'on estime beaucoup. *Mollusçum.*

BROUT. s. m. Pâture que les bêtes fauves trouvent dans les jeunes taillis qui repoussent. De-là vient qu'en tèrmes de Vénerie, on entend par *Bêtes de brout*, toutes sortes de bêtes fauves; comme le cèrf, le chevreüil, le daim, le bouquetin, le chamois, le tangier, &c. On les appelle aussi *bêtes broutantes. Feræ pascens.*

Du Cange dérive ce mot de *brustus*, qu'on a dit dans la basse Latinité au même sens, *quòd ex bruscis seu dumetis fiat pastio animalium.* Mais il vient plûtôt de *brousst*, qui est un vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui signifie *bourgeon*, ou *hallier*; ou du Grèc *βρῶμα, manduco.*

BROUT, se dit aussi des écalles de noix vèrtes qu'on prépare pour sèrvir aux teintures. *Gulioca.*

BROUTANT, ANTE. adj. On appelle en Vénerie les bêtes *broutantes*, le cèrf, le tangier, le daim, le chevreüil, le chamois, le bouquetin ou bouc sauvage. *Pascens.*

BROUTER. v. act. Paître l'hèrbe dans les prez, manger le brout dans les forêts. *Pasci, morsu carpere.*

Ménage après Bochart dérive ce mot du Grèc *βρώσκειν*, signifiant la même chôse. Borel le dérive du Grèc *βρύκειν*, qui signifie *depascere.*

BROUTER, en tèrmes de Jardinage, c'est rompre l'extrémité des branches menuës, quand elles sont trop longues, à proportion de leur foiblesse. *Putare, resecare.*

On dit provèrbialement, Là où la vache est attachée, il faut qu'elle *broute*; pour dire, qu'il faut demeurer attaché à sa profession. On dit aussi de ceux qui ont du cœur, qu'ils aimeroient mieux *brouter* l'hèrbe que de demander l'aumône. On dit aussi d'un homme adroit, que l'hèrbe sera bien courte, s'il ne trouve dequoi *brouter*; pour dire, qu'il trouvera bien le moyen de gagner sa vie.

BROUTÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Pastus.* On appelle bois *broutez*, ou *avortez*, les bois tortus & malfaits, & qui ne sont pas de belle venuë. L'Ordonnance veut que les bois *broutez* soient resepez.

BROUTILLES. s. f. pl. Ce sont les menuës branches qui restent dans les forêts après qu'on a retranché le bois de corde, qui sèrvent à faire des fagots. *Virgulta.* En plusieurs endroits on dit *bretilles.*

BROYE. s. f. Dans le propre, c'est un instrument dont on se sèrt à la campagne pour rompre le chanvre, & tiller plus aisément. *Instrumentum macerando cannabi comparatum.* On le dit en tèrmes de Blâson d'une espéce de festons qu'on trouve dans quelques Armoiries posez en divèrses situations. La Maison de *Broye* en a porté par allusion à son nom. Celle de Joinville porte d'azur à trois *broyes* d'or liées d'argent, &c. Quelques-uns les prennent aussi pour des moraïlles, d'autres pour toutes sortes d'instrumens propres à broyer. Les Anglois les nomment *barnacles*, ou *bernicles*, du nom d'un instrument dont les Sarrasins se sèrvoient pour donner un géhenne cruelle.

BROYEMENT. s. m. Réduction en poudre, & mélange de couleurs avec de l'eau, de l'huile, &c. *Tritura.* Il y a depuis peu des Médecins qui pensent que la digestion se fait par le *broyement* des alimens. Il en est même qui soutiennent que tout est vaisseau dans le corps humain, que tous ces vaisseaux ont un mouvement de systole & de diastole, & que tout s'y fait par le *broyement* des humeurs qui y coulent. M. Lister Médecin de la feuë Reine d'Anglet̀erre, a réfuté dans son livre des humeurs l'opinion qui fait consister la digestion dans le *broyement.* Voyez au mot DIGESTION.

BROYER. v. act. Réduire en poudre. *Terere.* Il faut *broyer* ces drogues dans le mortier. Suivant une opinion nouvelle, les membranes de l'estomac broyent les alimens que l'on prend, comme une meule, & c'est ainsi que se fait la digestion. Voyez DIGESTION.

On le dit particulièrement des couleurs qu'on *broye* long-tems sur le marbre ou le porphyre, en les mêlant avec de l'huile pour les en imbiber, après qu'on les a pulvérisées.

BROYER, en tèrmes de Philosophie hèrmétique, signifie quelquefois cuire la nature jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

BROYÉ, ÉE. part. & adj. *Tritus.*

On appelle Pain *broyé*, un cèrtain petit pain de fine farine que les Boulengers étoient autrefois obligez de faire pour leur chéf-d'œuvre, quand on les recevoit Maîtres. Voyez PAIN.

BROYEUR. s. m. Qui se dit en cette phrâse, C'est un *Broyeur* d'ocre; pour dire, C'est un fort mauvais Peintre. *Tritor.* On le dit aussi de celui qui broye les couleurs dont les Peintres se sèrvent.

BROYON. s. m. Tèrme de Chasse. Instrument propre à prendre des bêtes. On fait la chasse avec des traîneaux, alliers, panneaux, rèts saillans, bricoles, tentes, éraingues, collets, piéges, amorces, *broyons*, &c.

B R U.

BRU. s. f. Belle-fille. C'est un tèrme d'alliance relatif au père & à la mère d'un fils, à l'egard desquels la femme qu'il a épousée s'appelle leur *bru*, ou leur *belle-fille. Nurus.*

Ménage dérive ce mot de *nurus* Latin, ou de l'Allemand *bruyt*, ou plutôt *braut*, qui signifie *épousée.* Du Cange cite les Glôses d'Iso Magister, où il est dit que *brut* signifie *une femme accordée* ou *fiancée.*

BRUANT, ou BRUAND. s. m. Quelques-uns disent *breant.* C'est un petit oiseau gros comme un moineau, & dont le chant est assez agréable. *Cirulus, Florus*, & en Grèc *Anthus.* Le *Bruant*, ou Vèrdon, que les Italiens appellent *Verdone*, est un peu plus gros que le Pinson. Les mâles sont prèsque tous jaûnes; ils ont néanmoins quelques parties des aîles & de la queuë qui tirent sur le cendré, les plus grandes pannes toutefois sont d'un plus beau jaûne; les plumes de la queuë à leur extrémité sont tout à fait jaûnes, en dedans elles sont d'une autre couleur. Son bèc est gros & aigu, de couleur pâle; ses jambes & ses piéds sont d'un rouge tirant à la couleur de chair. L'on en nourrit en cage à cause de la beauté de leur chant. Le *Bruant* fait sa demeure ordinaire dans les prez humides & pleins d'eau, sur les hauts arbres. Il semble hennir comme le cheval, avec lequel il a de l'antipathie. Son tems est depuis le commencement d'automne jusqu'au mois d'Avril; & pendant ce tems on en prend une grande quantité. Pour en prendre au printems il faut mettre entre deux rèts de plusieurs sortes d'arbres, comme lacerons sauvages, & autres dont ils mangent; l'on y mettra pareillement deux ou trois piéds de chardons proche de la rèts, avec des rameaux d'arbres, ou de petites branches d'orme; si l'on peut avoir des hèrbes avec leurs semences, ce sera le meilleur. Il faut dresser les plantes de ces hèrbes comme si elles étoient naturellement crûës en ce lieu. Cet oiseau mange de la navette & du chenevis, & fait son nid dans les vallées & lieux bas. Il fait quatre ou cinq petits. Le mâle est d'un vèrd jaunâtre. La femelle tire davantage sur le gris.

Il y a aussi un Faisant *bruand*, appellé autrement Coq de bois, ou de bruyère, *urogallus.* Il y en a de deux espéces. Voyez FAISAN.

BRUGES. Ville de Flandres, Province des Païs-Bas. *Brugæ.* On dit qu'il y avoit autrefois près de *Bruges* une ville nommée Outtembourg, *Aldemburgum*; qu'elle fut ruinée par Attila, & ensuite au IX^e^ siécle par les Normands, & que ce fut en ce siécle que de ses ruines Baudoüin le Chauve Comte de Flandre ceignit *Bruges* de murailles, & la fortifia. *Bruges* a été autrefois Capitale de tous les Païs-Bas. Elle ne l'est plus que d'une partie de la Flandre Espagnole, que l'on nomme le Quartier de *Bruges*, ou le Franc de *Bruges.* Philippe fils de l'Empereur Maximilien & père de Charles V. étoit né à *Bruges.* C'est une des plus belles villes des Païs-Bas. Hoffman lui donne de longitude 24^d^, 25'; & de latitude 51, 36.

Ce mot semble venir de *Bruzzia*, nom que lui donne l'Auteur de l'histoire de la translation de S. Vendril, *Act. SS. Bened. Sæc. v. p.* 110. & dans la Notice des Gaules de M. de Valois au mot *Bruzzia.* L'Abbé Suger, dans la vie de Loüis le Gros, l'appelle *Bruga*; d'autres *Brugia*, & d'autres *Brugiæ.* Nous disons *Bruges*, & les Flamans *Brugge*; ainsi le z s'est changé en g, comme dans *Blanziacum, Blaugiacum, Blaugi, Virzeium, Verziacum, Virgeium, Vergiacum, Vergy.* Ce mot vient apparemment de *brud*, qui en Flamand signifie la même chôse que bray en ancien François, c'est-à-dire, de la fange, de la bouë, parce que cette ville étoit dans un lieu marécageux & boüeux, on aura dit apparemment *Brindria, Bruderia, Bruzzia*, le changement du *d*, en *z*, n'est pas èxtraordinaire, sur tout devant un *z*, ou une *s*.

Il y a aussi en Bearn une petite ville de même nom.

BRUGELIN, INE. s. m. & f. Qu'on trouve en quelques vieux Auteurs, pour signifier qui est de Bruges en Flandres; mais il n'est point en usage. *Brugensis.*

BRUGEOIS, OISE. s. m. Qui est de Bruges. *Brugensis.* L'insolence des *Brugeois*, qui se saisirent de sa personne (d'Engelbert II. Comte de Nassau) dans la chambre même de l'Archiduc, triompha de sa constance. D. L. PISE. J'aimerois mieux dire ceux

ceux de Bruges, les habitans, les Bourgeois de Bruges, que les *Brugeois*, quoi qu'il ne soit pas mal, & qu'on le trouve.

BRUGNOLES. Voyez BRIGNOLES.

BRUGNON. s. m. Quelques-uns disent *Brignon*; mais le bel usage est pour *Brugnon*. *Brinolium*. Fruit à noyau qui est une espéce de pêche, qui a une peau rouge & déliée, qui a la chair pleine d'eau, & qui est d'un goût éxquis. Il meurit au mois de Septembre. Le *brugnon* violet est le plus estimé de tous. Il y a aussi des *brugnons* musquez. Quelques-uns croyent que le *brugnon* est une espéce de prune, ce qui a donné lieu à cette diversité de sentimens sur la nature du *brugnon*, c'est qu'il approche fort de la prune & de la pêche. Nous appellons *brugnon* tout ce qui étant lisse, c'est-à-dire, sans poil, ne quitte pas le noyau. LA QUINT. *P. III. c. 5. p. 418.* Cela s'entend parmi les Pêches. Tous les *brugnons* ne sçauroient prèsque avoir trop de maturité; ainsi à leur égard ce n'est pas un défaut d'être tombez d'eux mêmes. ID. *c. 12. p. 423.*

La Quintinie met le *brugnon* entre les espéces des Pavies. Pour les Pavies les principales sont le *Brugnon* violet, le pavie blanc &c. Les *brugnons* violets viennent au commencement de Septembre. LA QUINT. *P. III. c. 5.* Il y a un *brugnon* violet tardif, que La Quintinie au même endroit p. 418. compte parmi les dèrnières pêches du mois d'Octobre, & les moins bonnes de l'année; & un *brugnon* jaûne lisse qu'il met au même rang, de sorte qu'il y a, dit-il, trois *brugnons* bien différens. Je condamne le *Brugnon* jaûne & le violet tardif; l'un & l'autre ne meurissent guères ici (à Paris) & sont sujets à se crevasser, & à pourrir sur l'arbre. ID. *P. III. c. 13. p. 424.* Je fais un cas particulier du *Brugnon* violet, quand on lui donne le tems de meurir si fort qu'il en devienne un peu ridé, pour lors il est admirable; la chair en est assez tendre, ou tout au moins n'est point dure; elle est assez teinte autour du noyau, l'eau & le goût en sont enchantez. ID. *p. 440.*

BRUIANT. Voyez BRUYANT.

BRUIÈRE. Voyez BRUYÈRE.

BRUINE. s. f. Petite pluye froide & dangereuse pour les grains. *Pruina*. La *bruine* se forme, quand la vapeur destinée à faire de la neige ne se géle que lorsqu'elle est en bas. On dit aussi *brouine*, *à perurendo*, parce qu'elle brûle les tendres boutons des vignes & des arbres.

Bruine vient de *pruina*, en changeant le *p* en *b*. Le P. Thomassin remonte plus haut, & il dérive *pruina* de πῦρ, & πυρινὸς, qu'il dérive de l'Hébreu *babar*, *accendere*, *brûler*, en changeant le *b* en *p*; & il remarque que la *bruine* brûle les blez & les autres plantes auxquelles elle s'attache, *penetrabile frigus adurit*.

BRUINER. v. n. & impèrsonnel, qui se dit de la bruine qui tombe. Il *bruine*. *Cadit pruina*.

BRUINÉ, ÉE. part. & adj. Qui est gâté de la bruine. *Uredine affectus, perustus*. Les blez *bruinez* sont de difficile garde.

BRUIRE. v. act. *Je bruis, tu bruis, il bruit, nous bruissons, vous bruissez, ils bruissent. J'ai brui. Je bruirai. Que je bruisse. Strepere*. Ce mot n'est guères en usage qu'à l'infinitif; encore ne l'est-il qu'en peu de phrâses. On entendoit *bruire* le vent, le tonnèrre; pour dire, souffler, gronder. Il signifie aussi, Faire un bruit sourd & confus. Les soldats firent *bruire* leurs armes en forme d'applaudissement. ABLANC. J'ois *bruire* les vents & les flots. THÉOPH. Les douleurs des femmes grosses sont causées par des vents qui vont & qui viennent en *bruissant* par tout le ventre. MAURICEAU.

Secondé des Barons,
Qui le long du tillac, le long des avirons,
Font bouillonner le sang, de même que bouillonne,
Sous le pressoir qui bruit *le doux sang de l'automne.* P. LE M.

Le Scholiaste de Théocrite dit sur la seconde Idyle: Les Anciens faisoient *bruire* de l'airain aux Éclipses de Lune. Il ajoute qu'à Athènes le Prêtre de Prosèrpine faisoit *bruire* un vaisseau d'airain. DE MEZIR. *dans son Commentaire sur la lettre de Hypsipyle à Jason p. 604.*

Ce mot vient de *rugire*, comme *bruit* de *rugitus*, qui a été dit non seulement du lion, mais aussi de l'homme, & de quelques autres animaux. MÉN. J'aimerois mieux le faire venir du Latin *bruitus*, qui vient du Grèc βρύω, qui signifie *vèrser de l'eau en abondance*, comme les sources, les fontaines.

BRUISSEMENT, ou BROUISSEMENT. s. m. Bruit confus, murmure qui frappe l'oreille, même dans le silence. *Fremitus*. Une femme entend-elle le *brouissement* d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, prépare toute sa complaisance pour quiconque est dedans sans le connoître. LA BR.

BRUIT. s. m. Amas de plusieurs sons confus & violens qui offensent l'oreille. *Murmur, fremitus, fragor, tumultus*. Le *bruit* est différent du *son*, comme a fort bien remarqué Mr. Perrault Médecin, dans la Dissertation qu'il a faite du sens de l'ouïe: car on n'appelle point *son* le *bruit* d'un canon, d'un carrosse, d'un moulin, ou d'une populace assemblée. Le *bruit simple* a trois espéces, qui sont le *bruit clair*, le *bruit cassé*, le *bruit sourd*. Le *bruit composé*, le *bruit successif*, le *bruit rompu*, le *bruit continu*, le *bruit de choc*, le *bruit de verbération*, &c. sont plusieurs autres espéces de *bruit*. On entend un grand *bruit* dans les Volcans avant qu'ils vômissent leurs flammes. Le *bruit* des carrosses empêche de dormir. Dans les nombreuses assemblées la convèrsation est plutôt un *bruit* confus, qu'une véritable société. M. SCUD. Le moindre *bruit* éveille un mari supçonneux. LA FONT. Ce n'est pas la raison qui frappe les esprits grossiers: c'est l'émotion, & l'ardeur avec laquelle on parle; c'est le *bruit* qu'on fait. LE P. R.

BRUIT, se dit aussi des sons agréables, & qui témoignent de la réjoüissance. *Plausus, sonus, sonitus*. Ce Prince a été reçû au *bruit* des tambours & des tymbales, au *bruit* du canon.

On dit aussi le *bruit* d'un ruisseau, d'une fontaine. *Susurrus*. On s'endort au doux *bruit* d'un ruisseau, d'une fontaine. De ces ruisseaux le *bruit* délicieux frappe mes sens. VOIT.

BRUIT, se dit encore d'un tintoin d'oreilles, d'une maladie qui dans le plus grand silence nous fait entendre quelques sons confus. *Tinnitus*. Cet homme est travaillé d'un *bruit* d'oreilles.

BRUIT, signifie quelquefois, Sédition, querelle, confusion. *Seditio, tumultus, rixa*. On dit qu'il y a du *bruit* en Anglètèrre, que les ports sont fèrmez. Ces deux Cavaliers ont eû ensemble quelque *bruit*. Une femme jalouse fait du *bruit* dans le ménage.

BRUIT, figurément se dit de la renommée, de la réputation. Le nom & la valeur d'Aléxandre ont fait grand *bruit* dans le monde. *Fama*. Cet Auteur a fait grand *bruit*. Cette femme n'a pas bon *bruit*. Ses éxploits auront un *bruit* toûjours durable. VOIT. Il ne faut que cela pour nous donner le *bruit* de connoisseuses. MOL.

Tous les jours il m'éveille au bruit *de ses éxploits.* BOIL.

Mais jusques dans la nuit de mes sacrez deserts,
Le bruit *de mes malheurs fait retentir les airs.* ID.

BRUIT, se dit aussi des discours, du tems, des nouvelles dont on s'entretient dans le monde. *Rumor, sermo*. Il court un *bruit* sourd de peste; mais c'est un faux *bruit*. Un *bruit* confus nous apprend qu'il y a eû une grande défaite; c'est un *bruit* de ville, on n'en dit rien à la Cour. On parle de guèrre, il en est grand *bruit*.

Cette fière raison dont on fait tant de bruit,
Contre les passions n'est pas un sur remède. DES-HOUL.

BRUIT, se dit aussi des affaires qui font de l'éclat, où plusieurs personnes prennent intérêt, ou qui sont de conséquence. *Rumor, fama*. La Chambre établie contre les empoisonneurs a fait grand *bruit*, grand éclat dans la France. La neutralité fait grand *bruit*. VOIT. Le *bruit* de sa réputation les étonna. ABLANC. Quand on ne chèrche qu'à faire du *bruit*, ce ne sont pas les caractères les plus raisonnables qui y sont les plus propres. FONT. On ne fait point précisément ce qu'on est obligé de faire, & l'on veut pourtant se distinguer par tout ce qui fait du *bruit*. VILL.

On dit encore, Faire du *bruit*, dans un sens autant moral que physique, pour dire, se plaindre de quelque chôse, marquer son mécontentement, son ressentiment, sa colère. Comme j'en faisois du *bruit* le lendemain dans mon domestique. BUSSY.

BRUIT, se dit encore du son que font les abeilles, les bourdons, les guêpes & autres mouches en volant. *Bombus*.

A PETIT BRUIT. Façon de parler advèrbiale; pour dire, Secrettement, doucement. *Tacite, sine strepitu*. Il s'en est allé *à petit bruit*, il s'est sauvé sans *bruit*. Il a fait cette affaire *à petit bruit*, sans éclat, sans dépense.

On dit en tèrmes de Vénerie, Chasser à *bruit*; pour dire, avec grand équipage, avec nombre de Veneurs, de chiens courans, &c. *Magno clamore*.

On dit aussi, point de *bruit*, pour imposer silence à un fanfaron qui menace. *Sile, obmutesce*. Ainsi on dit à un Capitan dans l'Illusion Comique,

- - - - - *Point de* bruit,
J'ai déja massacré dix hommes cette nuit;
Et si vous me fâchez, vous en croitrez le nombre.

On dit provèrbialement, Je n'aime point le *bruit* si je ne le fais, quand quelqu'un veut être maître en sa maison. On dit, qu'un homme est un bon cheval de trompette, qu'il ne s'étonne point pour le *bruit*; pour dire, qu'il laisse crier & tempêter les gens. On dit aussi, qu'un homme fait plus de *bruit* que d'effet; ou bien,

bien, qu'il ressemble aux Bahutiers, qu'il fait plus de *bruit* que de besogne ; pour dire qu'il promet, qu'il parle beaucoup, & qu'il ne travaille guères.

En Bas-Breton *brut* signifie *bruit*, & dans la langue de Galles *brut* signifie *histoire*. HUET.

ARBRE A GRAND BRUIT. C'est un arbre qui se trouve dans les Indes, dont les feüilles sont semblables à celles de nos meuriers, & que les Indiens appellent *Arbre à grand bruit*, parce que son fruit, qui est tout rond, étant meur, sort de son écorce avec un bruit semblable à celui d'un coup de mousquet, & va tomber bien loin de l'arbre. JOURN. D. SÇAV. 1678. *p.* 174. *d'après les Journ. d'Allem.*

BRUMA. Voyez BRAMA. C'est le même.

BRUMAL, ALE. adj. *Brumalis.* On appelle en Astrologie *solstice brumal*, le solstice d'hyver qui arrive dans le Capricorne. Il y a aussi des plantes que les Jardiniers appellent *brumales*, à cause qu'elles viennent dans l'hyver.

BRUMALES. *Brumalia.* Ce mot se trouve dans le Calendrier Romain traduit par M. Blondel ; c'est le nom que l'on donnoit chez les Romains à une fête de Bacchus. Les *Brumales* duroient trente jours. Les *Brumales* commençoient le vingt-quatrième jour de Novembre, & finissoient le vingt-cinquième jour de Décembre. Les *Brumales* furent instituées par Romulus, qui avoit coutume durant ce tems là de donner à manger au Sénat. L'Empereur Constantin Copronyme célébroit la fête payenne des *Brumales* en l'honneur de Bacchus, & assis dans une galerie avec ses courtisans, joüoit de la lyre, & faisoit des libations profanes. FLEURY.

Le nom de *Brumales* vient de *bruma*, qui veut dire hyver, parce que cette fête tomboit au commencement de l'hyver : d'autres dérivent le nom de *Brumales* de *Brumus*, ou *Bromius*, qui sont des noms qu'on donnoit à Bacchus, en l'honneur de qui on célébroit les *Brumales.* Voyez le Calendrier des anciens Romains, Cœlius Rhodiginus, Rosinus, Lilius Gyraldus &c. La fête des *Brumales* fut abolie par le VI[e] Concile, appellé *in Trullo.*

BRUME. s. m. Tèrme de Marine. C'est ainsi qu'on nomme les brouillards de mèr : & on appelle un tems *embrumé*, quand l'air est couvèrt de brouillards. *Nebula.* On dit sur la mèr que dans la *brume* tout le monde est matelot ; parce que dans le tems d'un *brouillard* épais, chacun dit son sentiment pour la route.

Ce mot vient du Grèc βραχεῖα ἡμέρα. *Bruma* est le plus court jour de l'année. Jos. Scaliger dit que ce mot vient de *Bromius Bacchus*, dont les sacrifices se faisoient environ le solstice d'hyvèr.

BRUN, UNE. adj. & subst. Qui est de couleur sombre & obscure. *Fuscus, subniger.* Du drap *brun, gris-brun, rouge-brun, verd-brun.*

Ce mot vient du Flamand *bruin*, ou de l'Allemand *braun*, qui signifient la même chôse. MÉN. Octavius Fèrrarius dit qu'on a donné le nom à cette couleur, à cause qu'elle approche de celle des prunes, ou de la couleur des armes brunies, dont on croit qu'on a fait aussi *bronse* & *bronser*, à cause que les Italiens disent *abronzare* ; pour dire, *enduire d'une couleur brune.* Quelques uns croyent que c'est un vieux mot François, à cause de *Brunehaut*, qui signifioit une *Dame brune.*

BRUN, se dit aussi des personnes qui ont le poil noir, ou qui n'ont pas la peau extrémement blanche. Un beau *brun*, une belle *brune.* Les goûts sont differens ; l'un aime la blonde, & l'autre la *brune* : & l'on dit des inconstans, que tout leur est bon, qu'ils courent après la blonde & la *brune.* Anne de Boulen étoit *brune* & de belle taille. MAUCROIX.

BRUN, BRUNE. adj. se dit aussi figurément, mais dans le stile bas & comique, pour sombre, mélancolique. *Obscurus, tetricus.* Cet homme est d'une humeur bien *brune.*

On dit aussi, que le tems est *brun*, qu'il fait *brun*, ou absolument on dit *la brune*, quand il approche de la nuit. *Obscurus.*

On appelle un *clair-brun*, celui qui a les cheveux entre le blond, & le noir foncé.

BAY-BRUN, se dit des chevaux qui sont de couleur de châtaigne, mais fort obscure. *Badius.* Le Sousdiacre Bonitus dans la vie de S. Théodore, qu'il écrivoit ou qu'il augmentoit il y a plus de 600 ans, dit qu'en Latin on appelle *Brunus*, une espéce de cheval que les Grecs appellent *Dardanus*, c'est-à-dire, un cheval brun, ou comme il parle d'un blanc obscur, *Equum quem albus ac perobscurus color exornat* ; où Bollandus remarque que *brunus* s'est dit en effet pour *fuscus*, dans les Auteurs du moyen âge, mais que ce mot n'est point Latin, non plus que *Dardanus* n'est point Grèc dans ce sens. *Act. Sanct. Febr. T. II. p.* 33.

BRUN-ROUGE. Quelques-uns appellent ainsi un ocre rouge d'une couleur foncée, dont on se sèrt dans la peinture.

BRUN. s. m. Nom propre d'homme. *Brunus.* S. Brun Archevêque & Apôtre de Prusse, où il fut décollé avec 18 autres Missionnaires, est nommé *Brunus*, & non *Bruno*, en tous les manuscrits de sa vie écrite par Ditmar Évêque de Mersbourg, qui avoit étudié avec lui. CHAST. Cependant on dit aussi quelquefois *Brun* en François pour Bruno, ou Brunon.

BRUNE. s. f. On appelle ainsi le tems du soir, lorsque la nuit approche, le tems qui est entre le coucher du soleil & la nuit. *Vesper, vesperus, vespera, vespertinum tempus.* Sur la *brune*, c'est-à-dire, au tems, ou vèrs le tems qu'on appelle *brune.* Cet homme craint les Sèrgens, il n'ose sortir que sur la *brune.* Cette façon de parler vieillit. Il fait *brun*, la nuit approche. Sur la mèr on dit, le *brun* de la nuit ; pour dire, l'obscurité.

BRUNE. s. f. Fille de l'Hôpital Général. On appelle les filles de l'Hôpital Général les *Brunes.*

BRUNDUZE, ou BRUNDUSE. Voyez BRINDE.

BRUNECHILDE. s. f. Voyez BRUNEHAUD.

BRUNEHAUD. s. f. Nom propre de femme. *Brunechildis.* Ce mot s'est formé du Latin. *Brunechildis* est la même chôse que *Brunehildis* ; car ç'a été la coutume d'écrire *ch*, au lieu d'*h* simplement, *michi*, pour *mihi*, *nichil*, pour *nihil.* Outre cela une *l* avec la voyelle qui la précéde, comme *al, el*, &c. se change communément en *au*, ainsi *childis* a dû se changer naturellement en *haud*, la tèrminaison Latine *is*, étant retranchée. *Brunehaud* fille d'Athanagil Roi des Visigoths établis en Espagne, épousa Sigebert I. Roi d'Austrasie. Frédegonde fut avec *Brunehaud* la furie de la Maison Royale de France. GOD.

Je trouve aussi *Brunecheul* dans quelques vieux Auteurs. Meronet fils de Chilperic étant allé à Roüen pour la délivrance de la dite Royne *Brunecheul*, se trouva tellement épris de sa beauté, qu'il ne cessa qu'elle ne lui eût accordé mariage. PARAD. *Ann. de Bourg. p.* 58. Il dit *Brunecheul* & *Brunechaud* dans son hist. de Lyon, Liv. II. c. 14. *Brunecheul* fonda l'Abbaye d'Aisnay. L'on écrit qu'elle donna tant de biens à cette Abbaye, qu'il s'y nourrissoit ordinairement 300 Religieux, de manière qu'on l'appelloit l'Ordre de *Brunechaud.* D'ailleurs elle fit des levées pour la réparation des chemins en Bourgogne, dont on trouve encore en quelques lieux des vestiges, qu'on nomme les Levées de *Brunechaud.* Ces deux noms donnez aux Religieux d'Aisnay & à ces levées, montrent que l'usage est depuis très long tems de dire *Brunehaud. Brunehaud* signifie Dame Brune. Voyez BRUN.

BRUNELLE. s. f. Tèrme de Botanique. *Brunella.* Plante qui a pris son nom d'une maladie de la gorge, pour la guérison de laquelle on s'est sèrvi de cette plante avec succès. Sa racine est menuë, fibreuse, & s'étend obliquement en tèrre, elle donne quelques tiges de neuf à dix pouces de long, quarrées, veluës, en partie appliquées contre tèrre, droites en partie, branchuës, noüeuses, & garnies à chacun de ses nœuds de feüilles opposées, semblables à celles de l'Origan, mais d'un vèrd plus brun, un peu plus veluës, & dentelées sur leurs bords. Ses fleurs tèrminent les tiges & les branches, & sont ramassées en une tête allongée, écailleuse, cylindrique, disposée en manière d'épi. Chaque fleur est un tuyau lavé de pourpre, découpée par le haut en deux lévres, dont la supérieure est en casque, & l'inférieure est divisée en trois parties, la moyenne desquelles est creusée en cuilleron. Le calice de la fleur, qui est un cornet vèrdâtre long de quatre lignes, est divisé en deux lévres, dont la supérieure est à trois pointes, & l'inférieure à deux. Il renfèrme dans son fond quatre semences petites, ovales. Il y a plusieurs autres espéces de *Brunelle* qui diffèrent de celle-ci, qui est la plus commune, soit par leurs feüilles, soit par leur grandeur, ou couleur de leurs fleurs. La *Brunelle* est vulnéraire, fort vantée pour l'esquinancie & les autres maladies de la gorge, & pour celles du poumon.

Brunella vient du mot Allemand *Die braune*, qui signifie cèrtaines maladies de la gorge pour la guérison desquelles on se sèrt avec succès de la *brunelle* commune.

BRUNET, ETTE. adj. & s. Qui est un peu brun. *Subniger, subaquilus.* C'est un beau *brunet.* Il aime une petite *brunette.* On trouve dans un vieux Poëte :

> *Bèrgeres* brunettes *font rage,*
> *Et laissent aller de courage,*
> *Bien souvent le chat au fromage.*
> *Qui dit* brunette, *il dit spirituelle.* FONTEN.

BRUNET, étoit aussi autrefois une étoffe fine, de couleur prèsque noire, dont les gens de qualité s'habilloient. *Pannus subniger.* Et dont on a consèrvé la mémoire dans ce vieux provèrbe,

> *Aussi bien sont amourettes,*
> *Sous bureau, que sous* brunettes.

BRUNIR. v. act. & n. Rendre brun, devenir brun. *Obscurare, fuscare.* Il faut *brunir* davantage le fond de ce tableau. On mêle les couleurs vives avec les sombres pour les *brunir.* Ce garçon étoit fort blond autrefois, mais avec l'âge il a bien *bruni.*

BRUNIR, se dit aussi en tèrmes de Chasse, lorsque les cèrfs après avoir frayé, vont teindre leurs bois aux charbonnières, ou aux tèrres rougeâtres, afin de leur donner de la couleur. *Tingere.* Salnove dit la même chôse des dains & des chevreüils. Et selon lui *Brunir*, c'est quand le cèrf, le dain & le chevreüil, fait changer de couleur à sa tête, qui de blanche qu'elle étoit, après avoir ôté la peau veluë, qui la couvroit, la fait venir rouge, grise, ou de couleur brune, selon les tèrres où il la frotte.

BRUNIR, est aussi un tèrme de Relieur. Il signifie, Éclaircir, polir la tête, la queuë & la tranche d'un livre, à force de frotter dessus avec la dent de chien. *Polire, expolire, Lavigare, lavare. Brunir* un livre sur tranche.

BRUNIR, signifie aussi polir, on le dit de l'or & de l'argent; cela se fait avec la dent de loup, la dent de chien, ou la pièrre sanguine, le tripoli, le bâton de bois blanc, & la potée d'émeril. On dit de l'or *bruni*, de l'argent *bruni*, pour l'opposer à l'or & à l'argent *mat*: c'est celui qu'on a extrémement poli pour lui donner de l'éclat. *Aurum, argentum politum, lævatum, lævigatum.* Les bordures d'or *bruni* paroissent plus que les autres. Les Sèrruriers disent aussi, *Brunir* le fèr, quand ils le polissent avec leurs brunissoirs.

BRUNI, IE. part. & adj. *Politus, lævatus, lævigatus.*

BRUNICHILDE Voyez BRUNEHAUD.

BRUNISSAGE. s. m. Ouvrage de Brunisseur. *Politura.* Il faut tant pour le *brunissage* de la vaisselle.

BRUNISSEUR. s. m. Artisan qui brunit la vaisselle d'argent. *Politor.*

BRUNISSOIR. s. m. Fèr rond & poli, qui sèrt à polir, à brunir, à rendre éclatans les métaux, l'or, l'argent, & le fèr. *Ferrum metallis poliendis comparatum.* On passe le *brunissoir* tant pour souder l'argent que pour le brunir. BOIL. Il sèrt aux Graveurs d'un côté à brunir & polir, de l'autre à racler. Il y a aussi des *brunissoirs* qui ont un bout garni de sanguine. Les Sèrruriers ont aussi des *brunissoirs* pour polir le fèr. Les uns sont droits, les autres crochus, pour polir les anneaux des clefs, il y en a d'autres qui sont demi-ronds, pour étamer avec de l'étain.

BRUNISSURE. s. f. Tèrme de Chasse, qui se dit de la polissure des têtes de cèrfs, de daims, de chevreüils. *Cervini cornu nitor, lævor.* Les Artisans appellent aussi *brunissure*, le bruni de leurs ouvrages; mais ce mot n'est pas du bel usage en ce sens.

BRUNO, BRUNON. s. m. Nom propre d'homme. *Bruno.* Ce mot peut passer pour irrégulier dans nôtre langue; car l'usage est que les noms qui en Latin se tèrminent en *o*, se tèrminent en François en *on*, comme Caton, Varron, Ciceron, Corbulon, Strabon, Labeon, Othon, Parménion, Didon. C'est la remarque de M. de Vaugelas, p. 72. de l'Édit. *in* 4°. Néanmoins dans ce nom-ci on dit plus souvent *Bruno* que *Brunon. Bruno*, ou *Brunon*, frère de Witikind Roi des Saxons. *Bruno*, ou *Brunon*, Bénédictin de l'onzième siécle, Auteur de l'histoire de la guèrre que l'Empereur Henry IV. fit à Magnus & Hèrman Ducs de Saxe. S. *Bruno*, ou S. *Brunon* Évêque de Ségui. *Brunon* Évêque d'Angers; on dit aussi quelquefois *Brun* pour *Brunon. Bruno* & non pas *Brunon*, surnommé le Grand, Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, fils d'Henri l'Oiseleur. S. *Bruno* ou *Brunon* Évêque & Apôtre de la Prusse. *Bruno* ou *Brunon* de Wirtzbourg, *Herbipolensis*; mais il faut toujours dire S. *Bruno* fondateur de l'Ordre des Chartreux, & non pas S. *Brunon*. Il y a dans les mélanges d'histoire & de Littérature du prétendu S^r de Vigneul-Marville T. II. p. 175. & suiv. une espéce de dissèrtation pour montrer que l'histoire du Chanoine que l'on prétend avoir été l'occasion de la convèrsion de S. *Bruno* est apocryphe, parce que tous les Auteurs contemporains de S. *Bruno*, ou les plus anciens & les plus voisins de son tems, n'en disent mot. Le S. *Bruno gravé* par Melan est le véritable portrait de Christ du Puy. VIGN. MAR.

BRUNSWICK. s. m. Ville d'Allemagne, l'une des plus considérables de la Basse Saxe, Capitale du Duché de Brunswick. *Brunsviga, Brunsvicum, Brunopolis, Brunonisvicus.* On croit que *Brunsvvick* a pris son nom de Bruno fils d'Adolphe Duc de Saxe qui la répara vers l'an 868. MATY. Quelques Auteurs croyent que c'est le *Tubi Surgium* de Ptolémée. Elle est divisée en cinq quartiers, qui l'on fait appeller par quelques Auteurs *Pentapolis*, Cinq villes. Elle est, selon Hoffman, au 32^e degré 40 min. de longitude, & au 52^e degré 40 minutes de latitude. *Brunsvvik* a été ville hanséatique. MATY. C'est une des prémières villes d'Allemagne qui ait reçu l'hérésie de Luther. Bugenhag l'y porta en 1522. & Chemnitius l'y prêcha 30 ans durant, & y mourut en 1586. M. Leibnitz imprima en 1707 à Hanovre en trois volumes *in folio* un Recueïl des Historiens de *Brunsvick*. Voyez aussi Imhoff. *Not. Imp. Proc. L. IV. C.* 4. le Duché de *Brunsvick*, *Brunsvvicensis Ducatus*, est une Province du Cèrcle de la Basse Saxe en Allemagne, bornée au nord par le Duché de Luneboug, au couchant par le Cèrcle de Westphalie, au midi par la Hesse, & le petit païs d'Eichfelt, au levant par la Thuringe, les Principautez d'Anhalt & d'Aberstat, & le Duché de Magdebourg. Le Duché de *Brunsvvick* se divise en trois Principautez; Wolfenbutel, qui a ses Ducs particuliers; Grubenhagen, & Calemberg, qui appartiennent au Duc d'Hanover.

La Maison de *Brunsvvick* vient d'Azo d'Est Marquis de Toscane, qui passa en Allemagne dans l'onzième siécle avec l'Empereur Conrad II. & épousa Cunegonde fille unique de Guelphe III.

BRUSC. s. m. Tèrme de Botanique. C'est une espéce de Houx-frélon. Voyez ce mot.

BRUSLABLE. adj. Qui mérite d'être brûlé. *Urendus, dignus igne, ou flammis; ignem meritus.* Rabelais a dit; C'est un hérétique *brûlable*. Il ne se trouve que dans cette phrâse.

BRUSLANT, ANTE. Participe actif. Qui brûle. *Urens, comburens.* Un fèr *brulant*; un soleil *brûlant*. Ce potage est tout *brûlant*.

BRUSLANT, Participe neutre. Qui brûle, qui est en feu, ou qui est extrémement chaud. *Ardens, flagrans.* Un Palais *brûlant*. Une ville *brulante*; les climats *brûlants* sont les païs fort échauffez du soleil. Les déserts *brûlans* de l'Afrique. VOIT. Ce malade est tout *brulant*, il a une forte fiévre. La chaleur étoit si violente par la révèrbération des montagnes, & par la nature du tèrrain tout couvert d'un sable aride, & *brulant*, que l'on ne respiroit qu'un air embrasé. PORT-R.

On le dit figurément de ce qui est échauffé de quelque passion. On peint les Chérubins, avec un visage enluminé, pour nous apprendre qu'ils sont tout *brulans* de l'amour divin. Le cœur de l'homme est *brûlant* d'ambition, de désirs, &c. De son zêle *brûlant* l'ardeur se rallentit. BOIL.

BRUSLEMENT. s. m. Action par laquelle on brûle. *Ustio, crematio.* Le *brûlement*, le viol, ont été dèffendus dans ces dèrnières guèrres.

BRUSLER. v. act. Réduire en cendre. *Urere, comburere, adurere. Brûler* du bois, *brûler* de la paille, *brûler* des pastilles. La plûpart des Payens *brûloient* les corps morts, au lieu que les Chrétiens les entèrrent. De tems immemorial les Indiennes se *brûlent* dans le bûcher de leurs maris. Les prémiers Romains ne *brûloient* point les corps morts; ils les entèrroient, comme Pline l'a remarqué, liv. 7. ch. 54. où il dit que la coutume de les *brûler* ne fut introduite chez eux, que lorsqu'ils apprirent qu'on détèrroit les corps de leurs gens qui étoient morts à la guèrre dans des païs éloignez. Plutarque néanmoins dans la vie de Numa, dit que Numa fut inhumé, parce qu'il avoit défendu expressément par son Testament de *brûler* son corps. Ce qui prouve que les Romains dès ce tems-là avoient accoûtumé de *bruler* les morts. Cette coutume de *brûler* les corps pratiquée par les Grècs & par les Romains a été en horreur à quelques Nations. Hérodote rapporte que les Pèrses la détestoient, parce qu'ils croyoient que le feu étoit un Dieu. Les Égyptiens ne brûloient point aussi les corps morts, parce que selon eux le feu étoit une bête inanimée; ils estimoient qu'il n'étoit pas pèrmis de donner les corps morts à dévorer à des bêtes. Macrobe, qui vivoit sur la fin du quatrième siécle, assure Liv. VII. de ses Saturnales, que de son tems la coutume n'étoit plus à Rome de *brûler* les corps des morts. Cette coutume cessa chez les Romains sous l'Empire des Antonins.

Ce mot, selon Ménage & Guyet, vient de *brusulare*; selon d'autres, de *præustulare*; selon Du Cange, de *bruscare*, mot de la basse Latinité; ou de l'Italien *brusciare*.

BRUSLER, se dit aussi en parlant de ce qui se consume pour chauffer, ou pour s'éclairer. On *brûle* tant de bois en cette maison. Les pauvres gens ne *brûlent* que des tourbes. Chez le Roi on ne *brûle* que de la cire.

BRUSLER, signifie aussi l'action du feu qui se fait sentir par l'attouchement. Le fèr chaud *brûle* plus dangereusement que le bois. Prenez garde de vous *brûler*. Regnier a dit,

> *Quand on se brûle au feu que soi-même on attise,*
> *Ce n'est point accident, mais c'est une sottise.*

BRUSLER, se dit hypèrboliquement pour signifier, Échauffer beaucoup. Le soleil *brûle* les campagnes d'Afrique. Cela *brûle* le sang. Il a une fiévre qui *brûle*.

BRUSLER, se dit aussi de l'action de plusieurs chôses qui paroissent froides, & ne point contenir de feu. Quand la vigne est en bourgeon, il vient une gelée, un vent froid qui la *brûle*. Il y a cèrtain broüillard ou roüille qui *brûle* les blez. La neige *brûle* les souliers, à cause d'un cèrtain acide ou salpêtre qui y est contenu. L'eau forte *brûle* le drap & la peau. La chaux *brûle* les toiles. On dit ironiquement à un homme dont le manteau trempe dans l'eau, que son manteau *brûle*. On dit aussi, qu'un miroir ardent *brûle*, par les rayons qu'il ramasse ou qu'il réfléchit dans son foyer.

BRUSLER, signifie aussi, Donner de l'amour; auquel sens il est actif.

actif. *Incendere, inflammare, ad amorem incitare.* Il faut qu'après avoir *brûlé* tant de Castillanes, il fasse fondre quelques Portugaises. Voit. Je prenois dans vos yeux le funeste aliment du feu qui me *brûloit*. S. Év r. On dit aussi, *Brûler* les yeux à quelqu'un; pour dire, Faire une chôse en sa présence qu'on sçait bien lui devoir être desagréable, comme de cajoller sa femme. *Oculos incendere.* Cette métaphôre est tirée de la Coutume des Princes Orientaux, qui aveuglent leurs cadets en leur mettant un fèr chaud auprès des yeux.

On dit encore, *Brûler* de l'encens devant quelqu'un; pour dire, L'idolàtrer, l'adorer, le flatter démesurément. *Thus incendere.* Plusieurs Saints ont été martyrisez, parce qu'ils n'ont pas voulu *brûler* de l'encens devant les faux Dieux.

On dit advèrbialement, Tirer un homme à *brûle* pourpoint; pour dire, le tirer de si près qu'on ne le puisse manquer. *Proxime catapultam admovere.*

On dit aussi dans un sens figuré, qu'un argument est à *brûle* pourpoint, quand il est si convaincant, qu'on n'y peut répondre. *Argumentum evidens, clarum, firmissimum.*

Brusler, signifie aussi passer par un lieu, ou auprès d'un lieu, sans s'y arrêter, *brûler* un cabaret en voyage, c'est le passer sans s'y arrêter. Quelques-uns le disent des soldats, lorsque passant par quelque endroit, au lieu de s'y arrêter, comme il leur est marqué, ils se font donner en argent ce qu'on leur devoit fournir en vivres, & en fourrages. La discipline que le Roi a mise dans ses troupes ne permet plus ce désordre. On dit aussi *brûler* une poste, quand sur les mêmes chevaux on passe le lieu de la poste ordinaire marqué sur la route, pour ne les changer qu'à un autre lieu de poste.

Brusler, en tèrmes de science Hèrmétique, veut dire cuire la matière, la calciner, sublimer.

Brusler. v. n. Être en feu, être embrasé. *Ardere, Flagrare.* Voilà une maison qui *brule*. On voyoit de loin la flamme des vaisseaux qui *brûloient*. Le Temple de Diane *brûla* la même nuit qu'Aléxandre vint au monde. Les damnez *brûleront* éternellement dans l'Enfèr; mais ils ne seront point consumez.

Brusler, figurément signifie, Être agité d'une violente passion d'amour, d'ambition, de désir, d'impatience. Il est neutre en ce sens. On peut *brûler* d'un chaste amour. S. Paul dit qu'il vaut mieux se marier, que *brûler*. On a dit du Baron de Feneste, qu'il *brûloit* d'ambition. On dit aussi *brûler* d'avarice, de colère, de haine. De la même ardeur que je *brûle* pour elle, elle *brûle* pour moi. Malh. J'aime à *brûler* d'une si belle flamme. Voit. Vous *brûlez* d'une soif qu'on ne peut assouvir. Boil. La plûpart des gens *brûlent* ardemment pour ce qu'ils souhaitent, & se lassent bientôt de ce qu'ils possédent. Il y a des pèrsonnes loüables qui semblent nées pour le bien général du monde, & qui ne *brûlent* que du désir de rendre les autres heureux. Vill. On est bien-tôt las de *brûler* pour ceux qui ne sont pas en état de *brûler* pour nous.

> *Je ne veux pas* brûler *pour une abandonnée.* Mol.
>
> *Or vous donc, qui* brûlant *d'une ardeur périlleuse,*
> *Courez du bel esprit la carrière épineuse.* Boil.

Brusler, se dit provèrbialement en plusieurs phrâses. Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui *brûle*; pour dire, qu'il y a des gens qui ne connoissent pas les bons offices qu'on leur rend. On dit aussi, qu'un homme *brûle* sa chandelle par les deux bouts; pour dire, qu'il fait des dépenses de plusieurs sortes qui le ruineront bientôt. On dit aussi, qu'il s'est venu *brûler* à la chandelle, quand il est sorti d'un lieu où il étoit en seureté, pour se venir faire prendre en un autre. On dit, que la chandelle se *brûle*, quand on avertit un homme de doubler le pas pour arriver de jour au gîte. On dit aussi, que le rôt se *brûle*, pour avèrtir quelqu'un d'achever vitement une affaire, pour songer à une autre plus importante qui cependant dépérit. On dit aussi entre joüeurs, que le tapis *brûle*, pour exciter quelqu'un à mettre au jeu. On dit, Je viendrai à bout de cette affaire, où j'y *brûlerai* mes livres; pour dire, Je la veux poursuivre avec la dèrnière opiniâtreté. On dit, qu'un homme *brûle* à petit feu, quand il languit après quelque chôse importante qu'on lui a fait espérer, & qui ne vient point.

Bruslé, ée. part. adj. *Ustus, exustus, adustus, combustus.* On dit de l'eau de vie *brûlée*, du vin *brûlé*, quand on y a mis le feu avec un papier allumé. Du pain *brûlé*, de la viande *brûlée*, quand ils sont trop cuits.

On dit aussi au subst. Qu'on sent le *brûlé*, quand on sent l'ôdeur de quelque chôse qui brûle.

Bruslé. Tèrme d'Astrologie judiciaire, Qui n'est pas plus éloigné du Soleil que de la moitié de l'orbe de sa lumière; ensorte que Mars, par exemple, sera *brulé* toutes les fois qu'il ne sera pas éloigné du soleil de plus de six degrez.

BRUSLEUR. s. m. Ce mot ne se dit jamais seul. Il signifie, Celui qui brûle, un incendiaire. *Ustor, incendiarius, incensor.* Cet homme a un chapeau qui baisse les bords, il marche en *brûleur* de maisons.

BRUSLOT. s. m. Tèrme de Marine. C'est un vieux vaisseau qu'on emplit de feux d'artifice, de matières combustibles, qu'on attache à de grands vaisseaux ennemis pour les brûler. *Navis incendiaria.* On l'appelle en quelques lieux *navire sorcier*. Un Capitaine de *brûlot* est pendu quand il se laisse prendre. On peut comparer cèrtains Avanturiers de parti, aux *brûlots* qu'on ne se met guères en peine de pèrdre, pourvû qu'on fasse sauter un gros vaisseau ennemi. P. Dan.

Bruslot, est aussi une cèrtaine machine dont les Anciens se servoient pour lancer des dards, à laquelle étoit attachée une matière combustible, qu'on allumoit lorsqu'on les vouloit darder. *Catapulta incendiaria.* Perrault. Vit.

Bruslot, se dit figurément & burlesquement d'un morceau de pain, de viande, ou d'autre chôse, où on a enfèrmé bien du sel & du poivre, qui brûle le gosier de celui à qui on le donne à manger. *Buccea incendiaria.*

BRUSLURE. s. f. Solution de la continuité des parties causée par l'impression du feu: marque qui reste sur une chôse brûlée. *Adustio.* Il lui est resté sur la joüe des marques de sa *brulure*. Les Charlatans vendent de l'onguent pour la *brûlure*. La *brûlure* est légère lorsqu'il s'éleve seulement sur la peau quelques pustules avec rougeur & séparation de l'épidesme d'avec la véritable peau. Le second degré de *brulure* est lorsque la peau est brûlée, desséchée & retirée sans qu'il y ait pourtant de croute ou d'esquarre. Le troisième degré est lorsque la chair, les veines, les nerfs &c. se retirent, & font une esquarre. De Gori. Amatus Lusitanus dit qu'un bon reméde pour la *brûlure* est un onguent fait de cendres de feuilles de laurier brûlées avec de la graisse de porc qu'on fait dégoutter dessus. Le même Médecin dit encore que c'est un bon reméde que de frotter la partie brûlée avec de l'onguent *populeum*, & de mettre des feüilles de vigne dessus. Panarole dit que la boüe étant mise sur la *brûlure* aussitôt qu'elle est faite, adoucit fort la douleur. On dit qu'en Hollande les brasseurs de bière se servent de décoction de lièrre, pour se guérir de la *brûlure*.

BRUSQUE. adj. masc. & f. Qui est d'un tempérament vif, qui parle & qui agit avec promptitude. *Acer & praeceps.* Il ne fait pas bon attaquer cet homme-là, il a la repartie prompte & *brusque*. Le génie François *brusque*, & impétueux, aime le changement. La conduite de la nature n'est pas *brusque*, & sa méthode est d'amener tout par degrez presqu'insensibles. Fonten. L'air galant panche plus vèrs la douceur, & l'enjoüement, que vèrs le *brusque*, & le sérieux. M. Scud. Il y a des gens naturellement *brusques*; le ton de leur voix a je ne sçai quoi de sauvage, & il semble qu'ils vont toûjours dire des injures aux gens. Bell. Dans vos *brusques* chagrins je ne puis vous comprendre. Mol. On dit aussi du vin *brusque*, qui est âpre & piquant.

Ce mot vient de l'Italien ou de l'Espagnol *brusco*, qui signifie *âcre, prompt, colère.* Ménage.

BRUSQUEMENT. adv. D'une manière brusque. *Praecipiti impetu.* Il est parti *brusquement* & sans dire adieu. Ce Général a donné *brusquement* sur les ennemis. Ce combat donné *brusquement* & à la hâte, seroit plus long à raconter, qu'il n'a été à tèrminer. Bou.

BRUSQUER. v. a. Faire une insulte de paroles à quelqu'un; lui répondre d'une manière brusque, offensante, ou peu civile. *Durè, acerbè aliquem excipere, habere, tractare.* Cet homme est si violent, qu'il *brusque* ceux qui ont affaire à lui. Le mot est vif, & marque bien quelque chôse de précipité & de rude. Sçavoir le monde, c'est être toûjours égal; c'est ne *brusquer*, & ne chagriner jamais personne. Ce Critique inflexible est si peu maître de son dépit, qu'il pousse son chagrin jusqu'à *brusquer* ceux qui rendent justice au mérite des autres.

BRUSQUERIE. s. f. Action prompte & inconsidérée. *Praeceps natura, animi impetus.* Il faut excuser les paroles offensantes, quand on ne les dit que par *brusquerie* & par promptitude.

BRUT, ute. adj. Apre, raboteux, Se dit en particulier d'une pièrre qui vient de la carrière, ou de la mine; qui n'est ni polie, ni taillée, ni dégrossie. *Asper, scaber, impolitus.* Les diamans *bruts* se trouvent dans des sables ou dans des fentes des rochers de Golconda. Tavernier. Une émeraude *brute* est peu estimée, à cause du risque qu'il y a de la casser en la taillant. On dit aussi, Une maçonnerie de pièrres *brutes*; pour dire, qui ne sont point taillées. On appelle aussi du sucre *brut*, celui qui n'est pas affiné.

Brut, se dit aussi figurément d'un Ouvrage qui est en broüillon; qu'on n'a pas eu le loisir de limer & de polir.

BRUTAL, ale. adj. Celui qui a des appétits déreglez, qui vit en bête, ou qui n'a point d'esprit & de conduite; qui a des sentimens *brutaux*; qui est féroce, farouche, rustre, impèrtinent

Ferinus, belluinus, ferus, stolidus, stupidus, ferox. Ce repos *brutal* contre la crainte de l'enfer, semble si beau, que ceux qui sont dans ce doute malheureux, s'en glorifient. PASC. Les soldats pour la plûpart sont de vrais *brutaux*. Un débauché n'a que des appétits *brutaux*. Un franc *brutal* contestant comme un Diable. SCAR. Il n'y a point d'homme si *brutal*, ou si sauvage, qui ne voye avec plaisir son nom immortalisé. PAT. Je ne suis pas surpris de la vaillance d'un *brutal*, qui ne sçait ce que c'est que d'être ou vivant ou mort. LE CH. DE MER. Ces esprits *brutaux* étoient rendus plus farouches par la guèrre, & par le désespoir du pardon. VAUG. Il va aussi à la dissolution & à la corruption des mœurs. La licence effrénée de ces *brutaux* avoit rendu le nom des Macédoniens odieux. VAUG.

L'homme seul, l'homme seul en sa fureur extrême,
Met un brutal *honneur à s'égorger soi-même.* BOIL.

D'où se forme en nos cœurs cette brutale *envie*
D'abréger une vie
Dont le plus long espace a des tèrmes si courts? MAUCR.

BRUTAL, se dit aussi d'un homme qui ne sçait pas vivre, qui ne ménage personne, qui rompt en visière aux gens, & qui brusque tout le monde. La fortune avec toute sa puissance, ne pourra jamais apprivoiser un *brutal*, & polir la rudesse de ses mœurs. BALZ. On dit, il m'a fait une réponse fort *brutale*; c'est-à-dire, fort incivile, fort malhonnête. *Brutal* emporte plus que *grossier*, & y ajoute quelque chôse de dur & de choquant. BOUH. La valeur naturelle est *brutale*. M. SCUD.

BRUTALEMENT. adv. D'une manière brutale. *Ferino more, ferociter.* Un luxurieux vit *brutalement*. Un Corsaire traite *brutalement* ses esclaves. On croit l'enfer, & cependant on va *brutalement* à la mort, comme s'il n'y avoit plus rien après elle. NIC.

BRUTALISER. v. n. C'est un mot qui a été inventé pour le mettre dans la bouche d'une précieuse. Il signifie, Prendre des plaisirs sensuels, des plaisirs qu'une précieuse voudroit qu'on laissât prendre aux seules bêtes. *Belluinas sectari delicias.* Le moyen de penser au mariage, puisqu'on y passe toute sa vie à *brutaliser* avec un homme.

BRUTALISER. v. act. Traiter quelqu'un durement, incivilement. *Durè, acerbe, ferociter aliquem excipere.* L'usage du monde poli apprend à ne *brutaliser* personne.

BRUTALITÉ. s. f. Action d'un brutal. Les soldats commettent de grandes *brutalitez* quand on leur abandonne une ville au pillage. *Actio digna pecude.* Cet yvrogne a dit cent *brutalitez*. Cet homme s'est reconnu après avoir assouvi sa *brutalité*.

Pour pouvoir d'un œil sec voir mourir ce qu'on aime,
Ah! c'est brutalité *plus que vertu suprême.* GUI.

BRUTALITÉ, signifie encore, Grossièreté, dureté. *Stupiditas, stupor.* La rusticité, la grossièreté, & la *brutalité*, peuvent être les vices d'un homme d'esprit. LA BRUY.

BRUTA MARMA. s. f. Sorte de poire nommée autrement Ti bivilliers. LA QUINT. T. I. p. 385. C'est une poire de Mars & d'Avril. ID.

BRUTE. s. f. & adj. Bête à quatre pieds qui se nourrit en broutant de l'hèrbe. *Brutum animal.* L'homme n'est distingué des *brutes* que par la raison. On dit aussi, une bête *brute*; & figurément d'un homme sans esprit, que c'est une bête *brute*.

BRUTE. Se souffre quelquefois en vèrs pour *Brutus* nom propre d'homme,

Mais ces illustres noms de Cassie, & de Brute,
Au parti dominant étoient en haine, en butte.

Mais il ne faut jamais le dire en prôse. Ce n'est point l'usage. On dit toujours Brutus.

BRUTE-BONNE. s. f. Sorte de poire, que La Quintinie nomme ainsi P. III. T. I. p. 350. C'est une poire de vèrs la mi-Aoust qui s'appelle autrement Poire du Pape. ID.

BRUTIEN, ENNE. s. m. & f. Nom d'un ancien peuple d'Italie. *Brutius.* Les *Brutiens* occupoient la partie de l'Italie qui étoit entre la Lucanie, & le détroit de Sicile, ayant à l'Orient la mèr de Tarente, & celle de Toscane à l'occident. C'est la pointe de l'Italie où est aujourd'hui la Calabre citérieure, & l'ultérieure.

On prétend que ce furent originairement des Pasteurs ou bergèrs des Lucaniens, qui secouèrent le joug, & se délivrant de la servitude établirent ce peuple, & qu'on les appella *Brutii* à cause de leur grossièreté, de *brutus*, brute, stupide. Aulu-Gelle L. X. C. 3. dit que les *Brutiens* ayant été les prémiers de l'Italie à se révolter pour Hannibal, les Romains dans la suite ne les voulurent plus enrôler pour soldats, ni les tenir pour alliez, mais qu'ils en firent des Ministres des Magistrats qui alloient dans les Provinces, les appellant *Brutianiens*, comme on le voit dans Caton. Voyez Vigenère sur Tite-Live p. 1758.

BRUTIER. s. m. Oiseau de proye. *Ales pradator.* On dit provèrbialement, que d'un *brutier* on ne sçauroit faire un épervier; pour dire, qu'on ne sçauroit rendre honnête homme ni habile celui qui est sot & butor, parce que le *brutier* est un oiseau de proye qui vit aux champs de toute sorte de vèrmine, qu'on ne peut dresser ni au poing, ni au leurre. Cet oiseau est la même chôse que la *buse* & le *butor*, quoique quelques-uns y mettent de la distinction.

BRUVAGE. Voyez BREUVAGE.

BRUXELLES. Prononcez *Brucelles*. On écrit aussi *Brusselles*. s. m. Ville des Païs-Bas Espagnols, dans le Brabant. *Bruxella, Bruxella.* Le Gouverneur des Païs-Bas réside à *Bruxelles*. La longitude de *Bruxelles* est 25, 46. & sa latitude 50, 50. Le Quartier de *Bruxelles* est une des quatre parties du Duché de Brabant. Il est borné au nord par celui d'Anvers, au Levant par celui de Louvain; il a la Flandre au couchant & le Hainaut au midi.

BRUXELLES. Tèrme de Fleuriste. Tulippe d'un rouge obscur, colombin clair & blanc. MORIN.

BRUXELLOIS, OISE. s. m. & f. Qui est de Bruxelles. *Bruxellensis.* Ceux de *Bruxelles* seroit cependant mieux que les *Bruxellois*.

BRUYANT, ANTE. adj. Qui fait grand bruit. *Strepens, obstrepens.* Il ne se dit guères que dans les orages & les tempêtes. Les flots *bruyans*. La foudre *bruyante* dans les nuës. Le véritable zèle n'est point *bruyant*, & ne chèrche point à se donner de la réputation par ses emportemens, & par ses fèrveurs indiscrettes. DE VILL.

Quand Flore dans les plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes *baleines.* BOIL.

Le P. Du Cèrceau a dit de Juvénal,

Avec son ton aigre & mordant,
Ses bruyants *éclats de paroles,*
Son air magistral & pédant,
Ses emphâses, ses hyperboles.

Et M. Poncet Evêque d'Angers dit dans l'Oraison funèbre de Monseigneur fils du Roi; Ce n'étoit pas une valeur *bruyante*, & incèrtaine, qui s'applaudit, s'applaudit sans cesse, & ne se soutient pas toujours.

On dit du bruit que font les eaux d'un fleuve impétueux. Ainsi le P. Le Moine a dit que Mélédin avoit dépeuplé les rives de l'Hidaspe.

Et celles où le Tigre écumeux & bruyant
Se poursuivant toujours & toujours se fuyant,
De sa fougueuse course étonne son visage,
Et porte pour tribut à la mer un orage.

On le dit aussi du bourdonnement de cèrtains animaux.

De moucherons hardis une troupe bruyante
Fait retentir par tout la trompette effrayante. BOIVIN.

BRUYÈRE. s. f. Tèrme de Botanique. *Erica.* La *Bruyère* ordinaire est un petit arbrisseau qui n'excède guère la hauteur d'un piéd & demi. Ses racines sont longues, ligneuses, fort souples, & ne se cassent pas aisément; elles jettent plusieurs tiges ligneuses, dures, branchuës, couvèrtes d'une écorce d'un rouge très-brun, garnies de feüilles assez pressées, rangées sous quatre ordres, menuës, vèrtes, & couchées les unes sur les autres en manière d'écailles. Ces fleurs sont disposées en épi aux extrémitez des tiges & des branches, & soutenuës par des pédicules assez courts. Cette fleur est un petit cornet découpé en cinq lobes jusqu'à la bâse, couleur de pourpre, blanc quelquefois, & soutenu par un calice pareillement découpé, du fond duquel s'éleve le pistile, qui pèrce la fleur, & devient un fruit prèsque ovale, de la même longueur que la fleur, divisé en quatre ou cinq loges remplies de semences fort menuës. Il y a plusieurs espéces de *bruyères* différentes de celle-ci par leurs grandeurs, par la disposition & figure de leurs feüilles & de leurs fleurs. Clusius décrit plusieurs espéces de *bruyère* qu'il a obsèrvées en Espagne; le Languedoc & les environs de Paris nous les fournissent en partie. L'Afrique est encore abondante en espéce de *bruyères* différentes de celles de l'Europe. La *bruyere* bien fleurie infusée dans de l'huile est bonne pour faire passer les dartres & les taches de la peau; son eau distillée est recommandée pour les rougeurs & douleurs des yeux.

BRUYERE, est aussi en France un nom général qu'on donne à plusieurs petits arbres sauvages qui croissent sans culture dans des tèrres abandonnées, & qu'on ne laboure point: ce sont des genêts, ou autres semblables arbustes. *Ericetum.* C'est une manière de sablon mort qui ne peut tout au plus produire que des genêts & des *bruyeres*. LA QUINT.

Ce discours passe un peu nos Muses ordinaires,
Et s'éleve au dessus de nos humbles bruyères.

BRUYÈRE, se dit aussi des tèrres incultes. On trouve bien du gibier dans les *bruyeres*. Ce champ ne rapporte rien, ce n'est qu'une *bruyére*.

Ce mot vient du vieux Gaulois *bruir*, ou *brouir*, qui signifie *brûler*, qui est dérivé du Latin *uro*, parce qu'on brûle les *bruyéres* pour les défricher, & en faire des tèrres à blé. On l'a appellée dans la basse Latinité *bruarium*, & *bruera*.

BRY.

BRYON. s. m. Ce mot se trouve dans l'histoire générale des drogues de Pomet. Le *Bryon* est la même chôse que la coraline, Voyez CORALINE.

BRYONNE d'Amérique. Voyez Mechoacan, c'est la même chôse.

BRYONNE, appellée vigne blanche, ou couleuvrée. Voyez COULEVRÉE. *Brionne* appellée vigne noire, est une autre espéce de couleuvrée.

BSI.

BSIDERI. Nom de poire qu'on dit par corruption pour *Besie de Hery*. Ce mot en Bretagne, Anjou & Poitou, signifie *poire sauvage*; & *Héry* est une forêt de Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. Voyez BESI-D'HÉRI.

BUA.

BUABIN. s. m. Idôle des peuples du Tunquin. Ce Dieu préside aux maisons dans l'idée des Tunquinois,& ils l'invoquent, quand ils en veulent bâtir quelqu'une. TAVERN.

BUANDERIE. s. f. Espéce de salle au rez de chaussée, où il y a un fourneau & des cuviers pour faire la lessive. *Officina lavandis, purgandis linteis comparata.* Il s'en trouve dans toutes les Communautez & dans la plûpart des maisons de campagne.

BUANDIER. s. m. BUANDIÈRE. s. f. Blanchisseur & Blanchisseuse. *Lixivia administer, vel administra.* Mais ce mot n'est en usage que dans quelques Provinces.

BUE.

BUBASTE. s. f. Ancienne ville d'Égypte, capitale d'une Province ou Canton qu'ils appelloient *Nomius. Bubastus*. Le P. Kirker *Oed. Æg. T. I. p.* 31. dit que Βούβαστος signifie, le pas d'un bœuf. Il faut en ce sens qu'il vienne de βοῦς, *bœuf*, & βαίνω, *je vais, je marche*. Il ajoute que d'autres le dérivent de βοῦς, *bœuf*, & ἄστυ, *ville*; la ville du bœuf; qu'en Cophte *Boub ast*, signifie deux bœufs, parce que c'est là que les deux fameux bœufs de l'Égypte, l'un appellé Apis par les habitans de Memphis, & l'autre Mnevis par ceux d'Héliopolis, apparûrent d'abord, & qu'ils apprirent aux hommes l'agriculture. On honoroit Diane à *Bubaste*.

BUBE. s. f. Petite élevure ou bouton qui se fait sur la peau. *Tumor, pustula*. Il vient des *bubes* sur les lévres, quand on boit dans un vèrre qui n'est pas net.

Ce mot aussi bien que celui de *Bubon* vient du Grèc βουβὼν, espéce de *tumeur*.

BUBERON. s. m. Petit vaisseau avec un petit goulon, dont on se sèrt pour donner à boire aux enfans de deux ans, & au dessous. *Guttus*.

BUBERON, est aussi une manière de tuyau qui est dans le vaisseau que les Orfévres & les Potiers d'étain appellent vinaigrier, & par où le vinaigre coule quand on le vèrse.

BUBON. s. m. Tèrme de Médecine. C'est une tumeur qui vient aux glandes des aines, & des aisselles, avec inflammation & douleur. Il provient d'un sang épanché dans les glandes joint à quelque humeur dépravée. *Bubo*. Il y a deux sortes de *bubons*. On appelle les uns bénins, & les autres malins. Les malins se divisent en pestilentiels, & en vénériens. Les pestilentiels surviennent aux fiévres pestilentielles, & à la peste: les vénériens sont une suite d'un commèrce impur, & bien souvent des avant-coureurs de la vérole. Quand un *bubon* est entouré d'un cèrcle de différentes couleurs, comme l'arc en ciel, c'est une marque qu'il est pestilentiel, & le plus souvent mortel.

BUBONE. s. f. Nom d'une fausse Divinité. *Bubona*. S. Augustin L. IV. de la Cité de Dieu C. 34. dit que *Bubone* étoit chez les Romains une Déesse que l'on croyoit être chargée du soin des bœufs. Les Juifs, leur dit-il, en se mocquant de tant de fausses Divinitez, ont eû des blez sans la Déesse Ségétie, des bœufs sans *Bubobone*, du miel sans Mellone, & des fruits sans Pomone. Quelques éditions disent *Bobone*.

BUBONOCELE. s. m. Tumeur qui arrive à l'aîne, & qui est causée par la chute de l'épiploon ou de l'intestin. *Bubonocele*. C'est une espéce d'hèrnie, qu'on appelle incompléte. Les femmes sont sujettes au *bubonocele*, comme les hommes.

BUC.

BUCCELLAIRE. Nom d'une espéce de soldats que les Empereurs Grècs entretenoient dans les provinces & dans les campagnes. *Buccellarii*, Βουκελλάριοι. Le nom de *Buccellaire* vient de *bucca*, bouche, & *buccella*, bouchée, d'où on a fait *Buccellarius* à Rome, & Βουκελλάριος à Constantinople. Les *Buccellaires* fûrent ainsi appellez parce qu'ils étoient entretenus par l'Empereur, c'étoit l'Empereur qui faisoit leur dépense de bouche; ils étoient dans les provinces ce que sont à la Cour ceux qui ont bouche à Cour, qui sont commensaux. Les *Buccellaires* dans la marche d'une armée où étoit l'Empereur marchoient devant & après l'Empereur, pour le garder. Voyez Maurice, Cujas, Tourneboeuf. Il y avoit encore une autre sorte de *Buccellaires* sous les Empereurs Grècs, c'étoient des Grècs de Galatie, Ἑλληνογαλάται, qui fournissoient du pain aux soldats. Voyez Constantin Porphyr. Les *Buccellaires* pris dans le premier sens étoient, selon quelques-uns, des gens dont l'Empereur se sèrvoit pour faire mourir en secret cèrtaines personnes.

Les *Glossæ Nomicæ* l'intèrprétent Envoyé, qui porte quelques chôses; & encore, soldat stationaire, ou qui demeure chez quelqu'un, & qui est à son sèrvice. La même explication se trouve au Livre 60 des Basiliques, où il est dit que ce mot vient de βίκα, c'est-à-dire, *bucca*, qui, dit-on, signifie pain, ἄρτος; & les *Buccellaires*, continuë-t'on, étoient ainsi appellez, parce qu'ils mangeoient le pain d'une pèrsonne à la charge de demeurer chez lui.

Chez les Visigoths on appelloit *Buccellaire* en général tout Client, tout Vassal, parce qu'ils vivoient aux frais de leur Seigneur. C'est en ce sens que le prennent les loix des Visigoths dans Papias L. 5. tit. 3. §. 1. & Anastase le Bibliothécaire dans la vie du Pape Zacharie. Voyez sur ce mot M. Du Cange, les Macri, Hoffman, & le Glossaire de Cedrenus, *Constant. de Th. orient.* 15. 6. & *de admin. Imp.* C. 51. *Curopal. p.* 839.

Au reste, les Empereurs d'Orient ne sont pas les seuls qui ont eû des *Buccellaires*, & d'autres que les Empereurs en avoient. En effet, on trouve au milieu du V[e]. siécle un *Buccellaire* du fameux Aëtius dans Grégoire de Tours, *hist. Franc. L. II. C.* 8. à moins qu'on ne voulût dire que c'est une prolepse ou anticipation de cet Historien; ce qui ne paroit pas. D'ailleurs l'origine & la forme latine de ce nom persuadent aisément qu'il a passé de Rome à Constantinople plûtôt qu'il est venu de Gréce en Italie.

BUCCELLATION. s. f. Quelques Chymistes se sèrvent de ce mot pour signifier une division en gros morceaux. HARRIS. *Buccellatio, divisio in bucellas, id est, in partes majores.*

BUCCINATEUR. adj. m. Tèrme d'Anatomie. C'est une épithéte qu'on donne au second des muscles communs des lévres, qui est ainsi nommé, parce que c'est lui qui s'enfle & fait la jouë grosse en souflant ou en sonnant de la trompette. *Buccinator*. On l'appelle aussi *trompeteur*.

BUCCINATEUR, pourroit se dire aussi des Joüeurs de buccines, qu'on appelloit autrefois *Buccinatores*. Les Tritons, selon les Poëtes & les Peintres, sont des *Buccinateurs* marins, ou les *Buccinateurs* de Neptune. Il y avoit chez les Romains un Esclave public qu'ils appelloient *Buccinateur* des noms, *Buccinator nominum*, qui accompagnoit toûjours le Crieur public, appellé *Præco*. Il est parlé de ce *Buccinateur* des noms *Leg. ult. De jure immunit.* & dans une ancienne Inscription.

Ce mot vient du Latin *buccina*, trompette.

BUCCINE. s. m. *Buccina*. Ce mot se trouve dans Nicod. C'étoit un instrument de guèrre, ou plûtôt, un instrument de Musique martiale & guèrrière; un instrument de Musique sèrvant à la guèrre. Nous le prenons communément pour une espéce de trompette. Festus confirme ce sentiment en définissant la *Buccine* une corne recourbée, dont on joüe comme d'une trompette. Vegetius au L. III. *De re militari* C. 5. marque aussi que la *buccine* se recourboit en cèrcle, & différoit par là de la trompette, *tuba*. Varron dit qu'on les nommoit cornes, *cornua*, parceque dans les commencemens c'étoient des cornes de bœuf, dont on se sèrvoit, comme font encore nos Pastres en bien des endroits de la campagne. Sèrvius sur le VII[e]. L. de l'Énéïde v. 518. semble dire qu'on en faisoit aussi d'abord de cornes de boucs; & l'Écriture appelle les instrumens dont les Hébreux se sèrvoient dans le temple & à la guèrre, קרן יובל, *Keren Jobel*, c'est-à-dire, Corne de belier, Josüé VI. 3. & שפרות היובלים, *Sopheroth hajobelim*, qui signifie *buccines* de beliers. Jos. VI. 4. & le son de ces instrumens. Voyez encore 1. Paralip. XXV. 5. & Bochart. *Hieroz.* P. I. L. II. C. 32. Les instrumens de Musique sèrvant à la marche guèrrière sont les *buccines*, les trompettes, les lituës, les clairons, les corps, & cornets, les fifres, les arigots, les tambours, les attabales, les nacaires, les cymbales &c. Les *Buccines* marines que les Poëtes & les Peintres donnent aux Tritons sont des coquillages en forme de limaçon.

Ce nom vient de *Bucca*, bouche, parce qu'il faut emboucher ces

instrumens pour en joüer, que c'est de la bouche qu'on en joüe. Ainsi *buccine* proprement, & selon son origine, devroit être un nom générique de tous les instrumens qui s'embouchent, mais l'usage l'avoit déterminé en particulier à celui que nous avons dit.

BUCCULA. s. f. Tèrme Latin, qui signifie petite bouche, ou selon M. Dionis petite gorge. Les Anatomistes donnent à la partie inférieure du visage, qui comprend le dessous de la lèvre inférieure, le menton, & la partie charnuë sous le menton.

BUCENTAURE. s. m. C'est le nom d'un grand vaisseau dont se servent les Vénitiens pour faire la cérémonie d'épouser la mèr: ce qui se fait le jour de l'Ascension en grande pompe. Pièrre Justinien, dans son hist. de Vénise L. XIV^e donne une description très-détaillée du *Bucentaure*, & il ajoute que l'on en rapporte l'origine à l'an 1311. de J. C. Que d'autres néanmoins remontant plus haut disent qu'il la faut rapporter à l'arrivée de l'Emp. Frédéric Barberousse à Vénise en 1177. lorsqu'il y vint pour faire la paix avec le Pape Aléxandre VII. & la République. Cet Empereur avoit obligé le Pape de sortir de Rome, & de se retirer à Vénise. Choqué de ce que les Vénitiens donnoient un azyle à Aléxandre, il envoya contre eux sa flote sous la conduite de son fils Otthon, qui fut défait, pris & renvoyé à son père, auquel il persuada d'aller à Vénise pour faire la paix, qui y fut en effet heureusement concluë. Le Pape en reconnoissance du secours qu'il avoit reçu des Vénitiens leur accorda plusieurs priviléges, & fit présent au Doge d'un anneau d'or; c'est l'origine de l'anneau que le Doge jette dans la mèr.

Ce mot vient du Grèc *βουκένταυρος*, composé de *βοῦ*, particule d'augmentation, dont on se sert pour marquer une grandeur énorme; & de *Κένταυρος*, *Centaurus*, *Centaure*. Justinien ajoute encore dèux étymologies à celle-ci. La prémière tire ce nom de *bis*, & de *Taurus*, ou plûtôt *Centaurus*, nom d'un des vaisseaux d'Énée dans Virgile. 2°, D'autres veulent qu'on ait dit *Bucentaurus* pour *Ducentaurus*, mot forgé pour signifier un Vaisseau, qui peut tenir deux cens hommes, *ducentorum hominum capax*. La prémière étymologie que l'on a rapportée ici, paroit être la véritable.

BUCÉPHALE. s. m. qui signifie tête de bœuf, du Grèc *βοῦς*, *bœuf*, & *κεφαλὴ*, tête. C'étoit la coutume autrefois d'imprimer quelques marques aux Chevaux. Les plus communes étoient un Σ, *sigma*, un Κ, *Kappa*, & une tête de bœuf. Ceux qui étoient marquez du Σ s'appelloient *Σαμφόρας*; ceux qui avoient le Κ, *Κοππατίας*; & l'on donnoit le nom de *Bucephales*, *Βουκέφαλοι*, à ceux auxquels on imprimoit une tête de bœuf. Cette tête de bœuf se mettoit sur la croupe du cheval, & sur ses armes ou son harnois. C'est le Scholiaste d'Aristophane dans les Nuées Act. 1. Sc. 1. & Hésychius au mot *Βουκέφαλος*, qui nous apprennent ceci. Voyez aussi Saumaise sur Solin p. 893. & suiv.

BUCEPHALE fut en particulier le nom du cheval d'Aléxandre, ainsi nommé, si l'on en croit le Scholiaste d'Aristophane, parce qu'il étoit marqué de la tête d'un bœuf. D'autres disent parce qu'il avoit le front large, ou un regard farouche; mais le Scholiaste d'Aristophane à l'endroit que j'ai cité dit, qu'on n'appelloit point ainsi les chevaux à cause de leur forme, ou figure, mais seulement à cause de la marque qu'on leur imprimoit.

Freinshemius dit que Philippe ayant fait consulter l'Oracle de Delphe, pour sçavoir qui seroit son successeur, l'Oracle répondit que ce seroit celui qui monteroit *Bucéphale*, que ce *Bucéphale* étoit un très-beau cheval, bien tourné, mais très-farouche, qu'un cèrtain Philonicus de Thessalie avoit vendu à Philippe 13 talents; c'est-à-dire, 13000 livres selon la supputation de Budé, qui met le petit talent à 1000 livres; ou 17329 livres si c'étoient de grands talents, que Budé évaluë à 1333 livres de nôtre monnoye. Aulu-Gelle dit qu'il fut vendu 13 talens, & donné à Philippe, ce qui revient selon lui à 312 sestèrces monnoye Romaine, & selon le P. Proust dans le Commentaire à la Dauphine d'Aulu-Gelle à 13650 livres de nôtre monnôye. Quoi qu'il en soit, Philippe l'ayant fait enfèrmer long-tems, & enfin ayant ordonné qu'on le laissât aller à l'abandon parce que pèrsonne ne le pouvoit monter; Aléxandre s'écria, quel cheval leur ignorance ou leur délicatesse leur fait perdre! Et l'ayant flatté quelque-tems il eut l'adresse de le monter, & enfin de le dompter. Quand il en descendit, Philippe l'embrassant, cherchez, lui dit-il, mon fils, un Royaume digne de vous. La Macédoine ne vous suffit pas. Depuis ce tems là Aléxandre monta *Bucéphale*, & s'en servit dans tous ses combats. Onesicrite & Arrien Liv. V. C. 3. disent qu'il mourut de vieillesse, après avoir vécu 30 ans, selon le prémier de ces Auteurs. Plutarque assure qu'il mourut quelque-tems après la bataille de Porus des blessures qu'il y reçut. C'est, dit Hoffman, le sentiment commun. Voyez BUCÉPHALIE. Quand *Bucéphale* étoit sellé & armé pour le combat, il ne souffroit que pèrsonne le montât qu'Aléxandre.

On employe quelquefois ce nom pour signifier dans le discours familier, ou burlesque, un beau cheval, grand, vigoureux, un cheval de parade. Il parut monté sur un *Bucéphale*.

On le dit aussi quelquefois en badinant des chevaux ordinaires, ou même des rosses, ou mauvais chevaux. J'étois sur mon *Bucéphale*, qui alloit assez bon train; pour dire, sur mon cheval. Ah quel *Bucéphale* vous avez là! pour dire, quel mauvais cheval! par ironie.

BUCÉPHALIE. s. f. Ville bâtie dans les Indes par Aléxandre quelque-tems après la victoire remportée sur Porus, & nommée ainsi en mémoire du cheval Bucéphale, que ce Prince avoit pèrdu. Quinte-Curce la nomme *Bucephalon*, ou *Bucephalum*, aussi bien qu'Aulu-Gelle; Ptolémée *Bucephala*; le Scholiaste d'Aristophane sur la I^re Scène du prémier Acte de la Comédie des Nuées la nomme Aléxandrie. Aulu-Gelle L. V. C. 2. dit que pendant la guèrre des Indes Aléxandre dans un combat s'étant jetté trop imprudemment au milieu d'un gros d'ennemis, on lança sur lui une grêle de fleches, dont Bucephale, sur lequel il étoit, fut blessé à la tête, & au flanc; que malgré ses blessures, n'en pouvant plus & ayant pèrdu prêsque tout son sang, il tira cependant son Maître de la mêlée, & l'emporta avec une extrême vigueur jusque dans un lieu où il fût hors de danger, & que là il tomba mort. Ce fut en ce même endroit, ajoute cet Auteur, qu'Aléxandre fit bâtir la ville de *Bucéphalie*. Samson & d'autres après lui la prennent pour Lahor, ville de la Province de Pengab sur l'Hydaspe.

BUCHE. Voyez BUSCHE.

BUCOLE. s. masc. Nom de cèrtains lieux en Égypte, & de ceux qui les habitoient. *Bucolium*, *Bucolus*, *Bucolicus*. Les *Bucoles* étoient cèrtains quartiers de l'Égypte nommez apparemment ainsi parce qu'on y nourrissoit beaucoup de bœufs. Les habitans à qui on donne le nom de *Bucoles*, ou *Bucoliques*, étoient tous barbâres & sauvages. TILLEM. Voyez S. Jérôme dans la vie de S. Hilarion. Julius Capitolinus dans Marc Aurele les appelle soldats, *Bucolici milites*, à ce quelques-uns ont cru, mais il n'entend par là que les soldats de ces contrées-là.

Ce mot vient de *βοῦς*, *bos*, & *κόλον*, *cibus*. On dit *βουκολέω*, *boves pasco*; & *βουκόλος*, qui paît les bœufs, bouvier, *bubulus*.

BUCOLIQUE. adj. Ce mot veut dire Pastoral, & se dit des Poêsies qui regardent les bèrgers & les troupeaux. *Bucolicus*. Poême *bucolique*. Poëtes *bucoliques*. Moschus & Bion sont les plus agréables Poëtes *bucoliques* de l'antiquité. Théocrite a quelquefois le stile un peu trop *bucolique*. FONTEN. La poësie *bucolique* est la plus ancienne de toutes les poësies. ID. Quelques-uns croyent que ce genre de poësie a pris naissance dans la Sicile, parmi les divèrtissemens des bèrgers. Elle fut inspirée par l'amour & par l'oisiveté. On ajoûta ensuite des régles à ces divertissemens champêtres, & l'on en fit un art. Le soin des troupeaux, les beautez de la nature, & les plaisirs de la vie rustique, en faisoient les plus nobles sujets. ID.

Il est des Auteurs qui attribuënt l'invention de la Poësie *Bucolique* à un Pasteur nommé Daphnis; d'autres à Bucolius fils aîné de Laomédon. Tout cela paroit fabuleux.

BUCOLIQUE. Soldat *Bucolique*. Voyez BUCOLE.

BUCOLIQUE. Ce mot est aussi quelquefois subst. auquel sens il ne se dit qu'au plurier. Il signifie, Poême pastoral. *Bucolica*. Les *Bucoliques* de Virgile sont de cèrtains Poêmes le plus souvent en forme de dialogue, où des bèrgers s'entretiennent ensemble.

BUCOLIQUES. s. f. pl. Plusieurs hardes, menuës chôses, ou papiers, qu'une pèrsonne a apportez pour faire voir à quelqu'un. Je ne veux point acheter tout ce fatras, remportez toutes vos *bucoliques*. On ne sçait où Furetière a pris le mot de *bucoliques* en ce sens. On ne l'a pû trouver nulle part. Ainsi on doute qu'il soit en usage, si ce n'est parmi le petit peuple.

Ce mot vient du Grèc *βουκόλος*.

BUE.

BUÉE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois la lessive, & dont on se sèrt encore dans les Provinces, où l'on appelle *Buandiere*, la blanchisseuse; & *Buanderie*, des lieux où on blanchit des toiles neuves. *Lixivia*.

Ménage dérive ce mot de *bucata*, qui a été fait de *buca*, qui signifie *trou*, parce que la lessive se fait par le trou d'une cuve. Les Allemands l'appellent aussi *buke*, & les Italiens *bucato*. D'autres le dérivent simplement du Latin *buo*, *buis*, *buere*, & Du Cange de *bura* & *buria*, mots de la basse Latinité, & de la même signification. Il vient de l'Espagnol *bugala*.

BUENOS AYRES. Ville de l'Amérique méridionale, appellée aussi quelquefois *Nuestra* Señora *de buenos ayres*, c'est-à-dire, *Nôtre Dame des bons airs*, ou *du bon air*. Pedro de Mendoza la fit bâtir en 1535. sur la rive méridionale de la rivière de la Plata, vis-à-vis des Isles de S. Gabriel, dans la Province des Sauvages nommez vulgairement Morocotes. CORN. Ces noms sont

sont Espagnols, mais nôtre langue les a adoptez dans ce nom propre. Nous ne disons que *Buenos ayres*, sans mettre *Nuestra senora de*. Maty écrit *Bonayres*, mais on doute qu'il soit en usage.

BUER. v. n. & act. Vieux mot. Faire la lésive, *Lixiviam facere*. Elles filent & *buent*, & ont la cure de tout l'hôtel.

BUF.

BUFFE. s. f. Vieux mot, qui signifie, Souffler. *Alapa*. On le trouve dans les Pseaumes de Marot,

Qui de buffes *renverses*
Mes ennemis mordans.

BUFFET. s. m. Meuble qui sert pour mettre les pots & les vèrres, la vaisselle, & autres chôses nécessaires pour le service de la table. *Armarium*. Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menuës colonnes, & séparé par un plancher, au dessous duquel se mettoient les brocs & les bouteilles, & au dessus les vèrres & la vaisselle. Depuis on a mis au milieu une petite armoire pour y serrer le linge, ou le couvert d'un bourgeois; & enfin on en a fait une grande armoire avec plusieurs tiroirs & volets où on enferme ce qu'on a de plus précieux, & qu'on appelle aussi *cabinet*. Un *buffet* ou cabinet d'ébène, de bois de cédre, d'écaille de tortuë, &c.

On a appellé autrefois un *buffet*, dressoir. En la Sale où il mangeoit (le Duc Philippe de Bourgogne) étoit un *buffet*, ou *dressoir*, à quatre degrez ou pans, tout meublé de vaisselle d'or ou d'argent doré, riche sur riche, aux deux coins duquel étoient deux précieuses licornes de prix indicible. PARAD. *p.* 853.

BUFFET, maintenant se dit seulement d'une table longue où on met la vaisselle d'argent, les vèrres & les bouteilles pour le service de la table. *Supellex argentaria*. Il faut aller boire au *buffet*; se rincer la bouche au *buffet*. On étale sur les *buffets* non seulement les chôses nécessaires pour la table; mais aussi tout ce qui peut servir à faire paroître la magnificence de ceux qui les ont. Pourquoi faut-il que vos *buffets* gémissent sous le poids de tant de vâses précieux que vous étalez, & qui ne servent qu'à étaler vôtre vanité, & à irriter celle des autres? FLECH. Les Italiens le nomment *crédence*; il est placé chez eux dans le grand sallon, & enfermé d'une balustrade à hauteur d'appui. Les *buffets* des Princes & des Cardinaux sont sous un dais d'étoffe.

BUFFET D'EAU, c'est dans un jardin, une table de marbre, sur laquelle sont élevez plusieurs gradins en pyramide avec des garnitures de vases de cuivre doré, dont le corps de chacun est formé par l'eau, ensorte qu'ils paroissent de cristal garni de vèrmeil.

BUFFET, se dit aussi des Officiers ou valets qui servent au *buffet*. *Suppellectili argentariæ præpositi*. Quand on croit avoir bû trente bouteilles, le *buffet* en a bû la moitié.

BUFFET, se dit aussi de la vaisselle d'argent qu'on met sur le *buffet* pour le service de la table, ou seulement par parade & par ostentation. *Argenteum expositum*. Cet Ambassadeur a un *buffet* de vèrmeil doré qui vaut cinquante mille écus.

BUFFET, se dit aussi de la menuiserie d'un jeu d'orgue. Le *buffet* du grand jeu, qu'on appelle le *grand corps*. Le *buffet* du positif ou du petit jeu. On le dit aussi de l'orgue entière. Quand elle est dans des maisons particulières, on l'appelle *cabinet*.

BUFFETER. v. act. Boire au tonneau. *Apposito ad dolium ore vinum sugere*. Ce qui se dit des Voituriers qui pèrcent les tonneaux avec un foret, & appliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

BUFFETER, en tèrmes de Fauconnerie, signifie, Donner en passant contre la tête d'un plus fort, comme contre le duc ou contre l'aigle, ou contre la tête du liévre, quand on le fait battre aux oiseaux.

BUFFETER, est aussi un vieux mot qui signifioit, Éxciter quelqu'un, le tourmenter. *Vexare, exagitare, colaphos impingere, incutere*. De là vient que l'on trouve encore dans les vieilles Traductions du Nouveau Testament ces paroles de S. Paul: J'avois un Ange de Satan qui me *buffetoit*. Ce mot est venu de ce qu'autrefois on disoit *buffe* pour souffler.

BUFFETEUR. s. m. Voiturier qui boit au tonneau sur les grands chemins. L'Ordonnance enjoint aux Juges de punir ces Voituriers *buffeteurs*, & de les condamner aux Galères.

Tous ces mots, selon Du Cange, viennent de *buffetagium*, qui signifioit un impôt mis sur le vin bû en tavèrne, par corruption de *buvetage*.

BUFFETIN. s. m. Juste-au-corps fait du cuir d'un jeune busle. *Thorax è bubali corio*.

BUFLE. s. m. Animal sauvage ressemblant au bœuf, si ce n'est qu'il est plus long & plus haut. *Bubalus*. Il a la corne fort noire, & se met en furie en voyant de l'écarlate. Son corps est fort gros, & sa peau très-dure. Il est au reste fort maigre. Il a le poil fort court & très-noir. Il n'en a prêsque point à la queuë, mais il en a beaucoup sur le devant de la tête, laquelle est fort petite en comparaison du corps. Ses cornes sont fort larges, son cou fort gros, & long à proportion, sa queuë fort petite, & ses cuisses grosses & courtes. Le *busle* aime l'eau très-particuliérement, jusques à y demeurer longtems, même couché, de manière qu'ils ne font paroître que la tête hors de l'eau; c'est de là que les Turcs lui ont donné le nom de *bœuf*, ou *vache d'eau*, *sousighir* en leur langue.

Il se trouve force *busles* dans le Royaume de Congo. Ils ont la peau rouge, & les cornes noires comme de la poix. C'est une méchante bête & fort dangereuse, quand quelque blessure l'a mise en furie; c'est pourquoi, quand on va à la chasse des *busles*, on a besoin de choisir un lieu de seureté, d'où l'on puisse tirer sur cet animal. On dit que si un bœuf mange de l'hèrbe dans un endroit où le *busle* vient de paître, il meurt sur le champ, tant est venimeuse l'haleine de cet animal. Sa chair est grossière; les Portugais la coupent en tranches, la font sécher, & en nourrissent leurs esclaves. DAPPER.

Le *busle* n'est point le *bubalus* des Anciens, puisque le *bubalus* est un animal d'Afrique, & fort petit en comparaison de celui-ci. Ce qui a donné occasion à l'erreur de quelques-uns est la ressemblance des noms. Martial néanmoins, ou quiconque est l'Auteur du Livre de l'Amphiteatre, ou des spectacles, se sert de ce mot, pour signifier celui de *busle*. Les bœufs sont de la campagne, & les *busles* des forêts. On estime les chapelets faits de corne de *busle*. Les Allemands l'appellent *bussel*, d'où est venu nôtre mot François & l'Espagnol *busano*. Il y a beaucoup de *busles* en Italie & en Allemagne, ils y servent à l'Agriculture; l'on en mange les chairs; mais elles sont dures & mauvaises. DE LA MARRE.

En tèrmes de Blâson, on appelle les *busles bouclez*, parce qu'on les représente avec une boucle. En vieux Gaulois *bugle* signifioit un *bœuf*.

BUFLE, se dit aussi d'un juste-au-corps fait de la peau d'un *busle*, qui est fort épaisse, & qui étant bien préparée, sert d'une arme défensive. *Thorax e bubali corio*. Tous ces Gendarmes avoient de beaux *busles*, des colletins de *busle*.

On dit figurément, qu'un homme est un vrai *busle*; pour dire, qu'il est un stupide; & qu'il se laisse mener par le nez comme un *busle*; pour dire, qu'il est aisé à tromper, qu'on le mène comme on veut: parce qu'on a de coutume de passer un cèrcle de fèr, ou d'autre matière, au travèrs des narines de cet animal, pour le mener où l'on veut.

BUG.

BUGEY. s. m. *Bugia, Beugesia*. Païs de France, que l'on renferme souvent dans la Bresse propre, & le Rhône, qui le sépare du Dauphiné & de la Savoye. Il confine vèrs le nord avec la Franche Comté, & le Païs de Gex. Belley est la Capitale du *Bugey*. Le *Bugey* fut cedé au Roi par le Duc de Savoye dans le traité de Lyon, à la réserve de la partie qui est au delà du Rhône. Samuël Guichenon, Avocat au Présidial de Bourg en Bresse, a fait l'histoire de Bresse & de *Bugey* imprimée à Lyon en 1650. *in fol.*

BUGLE. s. f. *Bugula*, ou *consolida media*. Plante vulnéraire. Sa racine est fibreuse, cheveluë, astringente au goût, & donne des feüilles semblables à la paquerette, ou *bellis*, mais plus larges, plus courtes, d'un vèrd luisant en dessus, dentelées sur ses bords, & comme crenelées. Du milieu de ces feüilles naissent deux sortes de tiges; les unes sont droites & portent les fleurs, les autres sont couchées, & ne donnent que des feüilles vèrtes, semblables aux premières par leurs figures; plus petites, & disposées par paire d'espace en espace, veluës; ces dèrnières tiges donnent des filamens fibreux, qui portent des nœuds d'où naissent les feüilles, & servent à multiplier l'espéce; les tiges à fleurs sont aussi garnies de quelques paires de feüilles, & tèrminées par un épi de fleurs en gueule, bleuës, quelquefois de couleur de chair, d'autres fois cendrées, ou canelées, & vèrticillées. Chaque fleur est un tuyau long de trois lignes environ, évasé par un bout, & prolongé en une lévre découpée en trois parties, la moyenne desquelles est échancrée. La place de la lévre supérieure est ordinairement occupée par deux petites pointes. Le calice qui est un godet de deux lignes de long, bleüâtre, velu, & découpé en cinq parties, renfèrme dans son fond quatre petites semences presque rondes. Les fleurs de *bugle* sont douces au goût & remplies dans leur fond d'une liqueur mielleuse. La *bugle* vient communément dans les endroits humides, dans les prez & dans les bois. Elle s'employe dans les décoctions vulnéraires, pour les ulcères, les chûtes, les duretez de foye, & pour les retentions d'urine.

On dit vulgairement, qui connoit la *bugle* & la sanicle, fait aux Chirurgiens

Chirurgiens la nicque ; pour dire, qu'en ayant la connoissance de quelques plantes vulnéraires on pourra se passer des Chirurgiens pour la guérison des blessures.

BUGLOSE. s. f. Tèrme de Botanique. *Buglossum.* Plante qui vient communément dans les jardins & dans les bonnes tèrres. On l'a ainsi appellée de *βοῦς, bœuf*, & γλῶσσα, *langue*, à cause de la figure de ses feüilles, ou parce qu'elles sont rudes comme la langue du bœuf. Sa racine est vivace, longue, branchuë, noirâtre en dehors, blanche en dedans, & visqueuse au goût. Elle pousse plusieurs feüilles longues, étroites, tèrminées en pointes, charnuës, d'une couleur de vèrd cendré également & herissées de poils qui la rendent rude. De leur milieu s'élevent une ou plusieurs tiges hautes d'un pied & demi environ, rondes, épaisses de trois lignes, couvèrtes dans toute leur longueur d'un poil court & rude, branchuës à leurs extrémitez, & garnies de feüilles semblables à celles du bas, mais plus courtes, de l'aisselle desquelles partent les branches. Ses fleurs naissent aux extrémitez des tiges & des branches, elles sont le plus souvent bleües, plus rârement blanches, ou de couleur incarnat. Chaque fleur est un entonnoir à pavillon découpé le plus souvent en cinq parties obtuses. Cette fleur est soutenuë par un calice vèrd fendu en cinq pièces, qui renfèrment dans leur fond quatre semences semblables à la tête d'une vipère.

La *buglose* a à peu près les mêmes usages que la bourrache. Ses fleurs sont du nombre des fleurs cordiales. Il y a plusieurs espéces de *buglose* qui diffèrent de celle-ci qui est l'ordinaire, par leurs fleurs, ou par leurs feüilles. Dans ce nombre on y renfèrme une espéce d'orcanette qui a ses fleurs bleuës, ou de couleur de pourpre, ses tiges couchées sur tèrre, ses feüilles petites & un peu âpres, & qui a ses racines couvèrtes d'une écorce fort rouge. Elles sont employées pour donner une belle couleur rouge aux teintures de pharmacie & aux pommades. La *buglose* ne se multiplie que de graine, qui est si semblable à celle de la bourrache, qu'on ne la sçauroit distinguer. La Quint. *P. VI. p.* 279. Voyez au mot Bourrache.

BUGNE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois tumeur, élévation de chair, contusion. *Tumor.* On le dit encore en quelques provinces.

BUGRANE, ou BUGRATE. s. f. Tèrme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *arrête-bœuf*. Voyez Arrête-boeuf.

BUGRONDE. s. f. Plante qui est la même que l'arrête-bœuf. Voyez Arrête-boeuf.

BUGY. Voyez Bugey.

BUGY. Nom d'une espéce de poire qui se consèrve jusqu'au mois de Février & de Mars, où on les mange. Au mois de Février, & encore plus au mois de Mars, que nous reste-t'il que du saint-lezin, qui sont d'un petit mérite, & des *bugy*, qui toutefois ne sont pas trop à mépriser ? Quint. Qui écrit aussi *bugi*. Les saint-lezin & *bugi* peuvent fournir Février & Mars. Id. Le *bugi*, à qui on donne régulièrement le surnom de bèrgamotte, & de bèrgamotte de Pâques, à cause que dans sa couleur vèrte & dans sa grosseur il a quelque aîr de la bonne bèrgamotte d'Automne, étant pourtant beaucoup moins plate du côté de l'œil, & un peu plus longue du côté de la queüe ; le *bugi*, dis-je, est une poire tiquetée de petits points gris, qui jaûnit un peu dans sa maturité, dont la chair participe en même tems du fèrme & du tendre, & est prêsque cassante, quelquefois pâteuse & farineuse, ce qui arrive quand on la laisse trop meurir, ou qu'elle est venuë dans un fond trop humide ; son eau, qui est assez abondante, a un je ne sçai quoi d'aigrelet, dont un peu de sucre est le reméde. Elle ne meurit que dans le Carême. La Quint.

B U H.

BUHOR. s. m. Mr Du Cange croit que ce mot vient de *behours*, qui veut dire joûtes, parce que ceux qui payoient le droit de *buhor* avoient pèrmission de faire des behours, ou joûtes.

BUHOTS. s. m. Tèrme de Plumacier. Ce sont des plumes d'oye peintes qui sèrvent d'étalage & de montre sur les boutiques des Plumaciers.

B U I.

BUJALEUF. s. m. C'est le nom qu'on donne en Angoumois à la poire de virgoulé. La Quint. Voyez Virgoulé.

BUIES. s. m. & plur. *Boii.* C'est selon M. de Valois le nom qu'on donne aujourd'hui aux peuples qui habitent en Gascogne le païs des anciens Boiens. Voyez Boien.

BUIRE, ou BUYE. s. f. Espéce de broc d'argent, ou d'étain, dont on se sèrt aux buffets des bonnes tables. *Hydria, urceus.*

BUIS, ou BOUIS. s. m. *Buxus.* On dit toûjours *Bouis* dans la phrâse provèrbiale donner le *bouis*, & pour signifier un instrument de Cordonnier, dont on a parlé au mot Bouis. Hors de là il n'y a guère que le peuple qui dise toujours *bouis*. *Buis* est aussi, & même plus usité parmi les gens qui parlent bien. Voici une description de cette plante plus exacte que celle qui est au mot Bouis. Elle nous avoit échappé ; il vaut mieux la mettre ici que dans une addition.

Le *buis* est un arbre de moyenne grandeur, & qui est toujours couvert de feüilles. Sa racine est ligneuse, noüeuse, fort dure & bien vénée, c'est pourquoi on la rechèrche pour les ouvrages du tour. Elle donne quelques jèts de diffèrente grosseur & hauteur suivant leur âge, branchus & couverts d'une écorce raboteuse, blanchâtre & très-amère. Le bois en est très-dur, sans moële, d'une couleur tirant sur le jaûne & fort pesant. Ses branches sont garnies de feüilles opposées près-à-près, portées par des queuës assez courtes ; elles sont vèrtes, oblongues, séches, fèrmes, d'une odeur & d'un goût assez désagréable. De leurs aisselles naissent un bouquet de fleurs dont les unes sont stériles & les autres fèrtiles ; les stériles sont composées de trois à quatre étamines à sommets jaûnes qui naissent des échancrures d'une rosette coupée en quatre quartiers, & soutenuës par un calice à trois ou quatre petites feüilles d'un jaûne tirant sur le vèrd. Les fleurs fèrtiles n'ont point d'étamines, & poussent de leur centre un fruit qui ressemble en quelque manière à une marmite renvèrsée, verdâtre, gros comme une petite noisette, & divisé en trois loges, dans chacune desquelles il y a une capsule cartilagineuse qui par sa contraction pousse ordinairement avec violence ses semences noirâtres & luisantes. Les feüilles du *buis* sont quelquefois panachées de jaûne ou de blanc.

Il y a une espéce de *buis* qui ne s'éleve jamais plus haut d'un pied ou deux, ses feüilles sont plus arrondies que celles de l'ordinaire ; comme on se sèrt de cette espéce pour les bordures des partèrres, on l'a nommé *bouis à parterre*. Le *buis* ordinaire s'éleve dans les jardins, & on le taille en pyramide ou en boule. Le *buis* se trouve communément aux environs de Lyon, du côté de Genève, de Nantua, de S. Claude, & au pied des montagnes du Dauphiné. On a cru que le bois de *buis* & sa rapure étoit aussi bonne que le Gayac pour les tisanes déssicatives. Fernel assure que ses feüilles sont purgatives. On recommande l'huile de *buis* pour les maux de dents. On dit couleur de *buis*, d'une couleur jaûne qui approche de celle du bois de *buis*.

BUIS. s. m. Contrée de France dans le Dauphiné, appellée communément le Baillage de Buis, ou les Bâronies. *Bruxiensis tractus*, ou *ager* ; *Baronia.*

Le *Buis*, *Buxium*, petite ville qui en est un des principaux lieux, lui donne son nom.

BUISART ou BUSART. s. m. Oiseau de proye. *Buteo.*

BUISINE. s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois un instrument de Musique. *Buccina pastoritia.* Quelques-uns prétendent que c'est un sistre, comme on le trouve en quelques Dictionaires : d'autres que c'est une trompette, & le dérivent de *buccina*, de *bucca*, & de *cano* : d'autres, que c'est un hautbois, & le dérivent de *buis*, dont il est fait. Quoi qu'il en soit, c'étoit un instrument qui faisoit beaucoup de bruit, & dont les Anciens croyoient que se sèrviroit l'Ange de l'Apocalypse qui annonceroit le Jugement.

BUISSON. s. m. Petit bois de haute fûtaye, ou de taillis. *Nemus, silvula.* Quand un bois ne contient que 30 ou 40 arpens, les Maîtres des Eaux & Forêts ne l'appellent qu'un *buisson*.

Buisson, se dit plus communément d'un petit arbre avorté, ou des bois peu estimez qui sont dans les forêts, qui ne croissent guères. *Dumus.* On fait quinze ou vingt lieuës dans la Beauce sans trouver ni arbre, ni *buisson*. Un *buisson* de houx, d'épines, de genêt.

Ce mot peut venir d'*arbutus*.

Buisson ardent, se dit aussi d'un arbrisseau, qu'on appelle autrement *Aubépin*, & en Latin *Oxyacantha Dioscoridis*. Les Rabbins disent que le buisson en feu que Moïse vit, étoit d'aubépin ; d'où cet arbrisseau a pris son nom.

Buisson. Tèrme de Jardinier. Arbre que l'on tient bas & petit, & que les Jardiniers par le moyen de la taille obligent à prendre la figure qu'ils veulent. *Arbor coacta brevitatis.* Voilà des *buissons* bien conduits. Ces *buissons* sont tout estropiez. Des *buissons* de romarin, de chévrefeüil &c.

On le dit sur tout des arbres fruitiers, que l'on nomme autrement arbres nains, arbres en *buisson*, & que quelques Provinciaux appellent arbres en bouquet. Les *buissons* ont cinq ou six pouces de tige, & on leur donne de l'ouvèrture au milieu, & de l'étenduë sur les côtez, pour en faire des arbres d'une agréable figure. C'est ce qui les distingue des grands arbres fruitiers, qu'on appelle à *plein vent*. Il y a de beaux *buissons* dans ce vèrger. Les gros *buissons* de pommes sur sauvageon sont difficiles à rapporter. La Quint. Un *buisson* pour être de belle figure doit être bas de tige, ouvert dans

dans le milieu, rond dans sa circonférence, & également garni sur les côtez : de ces quatre conditions la plus importante est celle qui prescrit l'ouvèrture du milieu ; comme le plus grand défaut est celui de la confusion de trop de bois dans ce milieu. La Quint. Resserrer un *buisson* qui s'évase trop. Id.

On dit en tèrmes de Chasse, que les cèrfs prennent *buisson*, quand ils vont choisir un lieu secret pour faire leurs têtes après qu'ils ont mis bas. On dit aussi, que les cèrfs & les sangliers prennent le *buisson*, quand ils quittent la compagnie des autres ; ce qui se fait au tiers an. Battre les *buissons* pour faire lever le gibier.

On dit provèrbialement, qu'un homme a battu les *buissons*, & qu'un autre a pris les oiseaux ; pour dire, qu'un homme recueille le profit du travail d'un autre. On dit aussi, qu'on a trouvé *buisson* creux, lorsqu'on n'a pas trouvé en une affaire, ou en un lieu, ce qu'on esperoit d'y rencontrer. Ce provèrbe est figuré, & tiré de la chasse, où on dit qu'on a trouvé *buisson* creux, quand on n'a rien trouvé, ou qu'un cèrf s'en est allé de l'enceinte.

BUISSONNIER, ière. adj. Paresseux, qui se va cacher, ou reposer derrière un *buisson*, au lieu de faire sa besogne. *Segnis, ignavus, iners.* Cela n'est guères en usage.

Buissonnier. Ce mot est aussi un tèrme de Rotisseur, & se dit des lapins qui sont nourris dans quelque clos parmi les hayes & les buissons. Les lapins *buissonniers* sont presqu'aussi bons que les lapins de garenne.

Buissonnier, est aussi un Officier de ville, ou Garde de la Navigation, qui doit donner avis aux Échevins des contraventions qui se font aux réglemens; qui doit dresser des procès vèrbaux de l'état des ponts, moulins, & pèrtuis, & de l'état des rivières, s'il y a aucuns orbillons, ou coursons en fond d'eau qui puissent blesser les bateaux.

On dit provèrbialement, Faire l'école *buissonnière* ; pour dire, Aller joüer, se divèrtir, au lieu d'aller à l'école. Borel dit que l'école est appellée *buissonnière*, lorsqu'on la fréquente si peu, que les ronces & les buissons y naissent.

BUL.

BULBE. s. f. Tèrme de Botanique. C'est une racine oblongue, ou prèsque ronde, composée de plusieurs peaux, ou tuniques appliquées les unes sur les autres, & emboëtées, pour ainsi dire, les unes dans les autres. *Bulbus.* Elle jette par sa partie inférieure quantité de fibres. Les racines de l'oignon commun, du narcisse, de la jacinte, &c. sont appellées des *bulbes*. On donne quelquefois ce même nom à des racines tubéreuses compôsées d'une substance solide & continuë, quoiqu'elles n'ayent point de peaux appliquées les unes sur les autres. Ainsi les racines du safran & du colchique sont appellées *bulbeuses*.

Bulbe, se dit aussi de plusieurs plantes, dont quelques-unes sont des espéces *d'ornithogalum*. Celle qu'on appelle *bulbus eriophorus orientalis* a beaucoup de feüilles longues, prèsque semblables à celles de jacinte ; mais moins succulentes, plus dures, vèrtes, & de mauvais goût. Ses fleurs sont compôsées de six petites feüilles dispôsées en rond, sans ôdeur, & de couleur bleuë. Sa racine est grosse, bulbeuse, blanche & cottonée. Il y a une espéce de *bulbe*, qu'on nomme *bulbe sauvage*, qui a les feüilles comme les porreaux, mais en petit nombre, car elle n'en a qu'une ou deux. Ses fleurs sont jaûnes, compôsées de six petites feüilles, & dispôsées aussi en rond. Il y a plusieurs autres sortes de *bulbes*.

BULBEUX, euse. adj. Qui participe de la nature d'une *bulbe*, ou qui en vient. *Bulbosus.* Une racine est appellée *bulbeuse*, lorsqu'elle participe de la nature d'une *bulbe*. Une plante est aussi appellée *bulbeuse*, lorsqu'elle vient d'une racine *bulbeuse*.

BULBONAC. s. m. Tèrme de Botanique. *Lunaria*, ou *viola lunaria*. Plante ainsi nommée à cause que la racine de l'espéce ordinaire est noüeuse & grumelée, d'où s'éleve une tige haute de deux à trois pieds, grosse comme le petit doigt au plus, d'un vèrd blanchâtre, rougeâtre, quelquefois veluë, branchuë dès son milieu, & garnie de feüilles semblables à celles de la violette, mais plus grandes, d'un vèrd plus clair & plus gai, veluës, & plus dentelées sur leurs bords. Ses fleurs naissent aux extrémitez des tiges & des branches, & sont en croix pareilles à celles de la Juliane & purpurines. Leur calice est de même, lavé de pourpre ; elles n'ont pas beaucoup d'ôdeur, il leur succéde à chacune un fruit plat, arrondi quelquefois & quelquefois allongé, formé par le pistile qui occupe le centre de la fleur, & compôsé de trois peaux appliquées les unes sur les autres parallelement ; les deux extérieures couvrent la moyenne, à laquelle sont attachées de part & d'autre ses semences qui sont plates, lenticulaires & taillées en pin. C'est de cette membrane, qui est d'un blanc si luisant, ou argenté, que sont venus les noms d'hèrbe aux médailles, de passesatins, & de lunaire, que l'on donne à cette plante. On peut manger ses racines comme celles de la Raiponce, elles ont le même goût. Toutes les plantes qui portent le nom de *lunaria* sont rechèrchées par les Chymistes. Ils ne parviendront cependant jamais à leur grand œuvre prétendu par le mélange du régne végétal avec le minéral, puisqu'il n'y a aucune plante qui puisse changer la tissure des parties essentielles des métaux. On range parmi les *lunaria* quelques plantes qu'on nommoit anciennement *Alysson*.

BULGAR, ou BOLGAR. s. m. Royaume de la Tartarie Moscovite. *Bulgaria.* Il est le long du bord Oriental de Volga, ayant au nord le Royaume de Cazan, au sud celui d'Astracan, au levant le Pascatir, & les Tartares Kalumchs. Maty. On croit que les Tartâres de Bulgarie sont les restes des Orgases, peuples de la Scythie, qui se jettèrent avec les Alains sur les tèrres de l'Empire. Le *Bulgar* dépend des Moscovites, depuis le Kzar Jean Basile qui les assujettit. Ils logent sous des tentes de peaux, dont ils forment des hordes, ou villages qu'ils transportent d'un lieu en un autre selon le besoin. Voyez Audiffret, Davity, Corneille, Maty, Baudran.

BULGARE. s. m. & f. *Bulgarus, a.* Nom d'un peuple d'Europe qui habitoit dans la Mœsie inférieure sur le bord du Danube ; mais bien des gens prétendent qu'ils étoient venus de plus loin, qu'ils étoient originairement Scythes, que leur nom, ainsi que Volaterran l'a cru, vient de celui du Volga, des rives duquel ces peuples parûrent l'an 499. & vinrent s'établir dans l'ancienne Mœsie, qu'ils enlevèrent aux Empereurs Romains, & à laquelle ils donnèrent le nom de Bulgarie, qu'elle a toujours gardé depuis. D'autres disent que c'étoit une branche des Gétes & des Gépides. Il est néanmoins plus probable que les *Bulgâres* sont Scythes, qu'eux & les Turcs ont tiré leur origine du Royaume de Bulgar, ou Bolgar, dont nous avons parlé ; & la preuve est, outre la ressemblance parfaite du nom, qu'ils ont une même langue, les mémes mœurs, & la même manière de combattre. Cela confirme l'étymologie de Volaterran. Quoi qu'il en soit, l'an 500. ils étoient établis dans la Mœsie, & ils firent cette année là un Traité de paix avec l'Empereur Anastase. Quoique Telerich leur Roi eût embrassé la Foi dès 779. & Boger en 845. les *Bulgâres* ne se firent Chrétiens qu'en 970.

Les *Bulgares* donnèrent dans la suite dans les erreurs monstrueuses, & dans toutes les abominations des Manichéens, qu'ils répandirent même dans bien des endroits de l'Europe & jusqu'en France, où on les appella communément, Albigeois, ainsi que nous l'avons dit sur ce mot. De là vient que dans bien des Auteurs depuis le XII[e] siécle *Bulgâre*, ou *Bugare*, est un nom de secte, qui signifie la même chôse que Manichéen ; & que le Manichéïsme s'appelle l'hérésie des *Bulgâres*. On voit en effet dans Matthieu Paris à l'an 1223. que les *Bulgâres* avoient un Pontife qui demeuroit en Bulgarie, aux environs de la Croatie & de la Dalmatie proche de Hongrie, & que les Albigeois vrais Manichéens alloient le consulter, & recevoir ses décisions.

Leurs crimes détestables firent encore que leur nom devint un nom odieux, un nom de débauche, de sorte que *Bulgâre*, ou comme on trouve dans quelques Auteurs *Bugare*, signifie un Sodomite, un Ctenobate, & un usurier, parce qu'ils se livroient à tous ces vices. Malgré tout cela les Protestans reconnoissent les *Bulgâres* pour leurs pères, & n'ont point de honte de prouver par eux la succession prétenduë de leur Église. Quelques relations disent *Bulgariens*, mais mal ; l'usage est pour *Bulgâre*.

BULGARIE. s. f. Païs qu'ont occupé les Bulgâres, & auquel ils ont donné leur nom. *Bulgaria.* Ce païs étoit une partie de la Mœsie inférieure, comme nous avons dit. Aujourd'hui la *Bulgarie* est une Province de Turquie en Europe, qui a pour bornes au nord la Valaquie, à l'occident la Sèrvie, au midi la Macédoine, & la Thrace en partie ; & à l'orient le Pont-Euxin & la même Thrace. Sophie est la Capitale de *Bulgarie*. La *Bulgarie* a eû ses Rois, & titre de Royaume, qui fut subjugué par les Rois de Hongrie, auxquels les Turcs l'ont enlevé.

BUILAIRE. s. m. Est un Recueil de plusieurs Bulles des Papes ramassées en trois volumes par Chérubin.

BUILE. s. f. Expédition de Lettres en Chancelerie Romaine, scéllées en plomb, qui répondent aux Édits, Lettres patentes, & Provisions des Princes séculiers. *Pontificiæ Litteræ, Pontificium Diploma, vulgò, Bulla.* Si les *Bulles* sont Lettres gracieuses, le plomb est pendant en lacs de soye ; & si ce sont Lettres de Justice, & éxécutoires, le plomb est pendant à une cordelle de chanvre. Les Jubilez s'octroyent par *Bulles*. On ne sacre point les Évêques, qu'ils n'ayent leurs *Bulles*. En Espagne on expédie des *Bulles* pour toutes sortes de bénéfices. Mais en France on n'a que de simples signatures en papier, à la résèrve des Evêchez, Abbayes, Dignitez, & Prieurez Conventuels. La *bulle* est la troisième sorte de rescript Apostolique, qui est le plus en usage

usage tant pour les affaires de justice que pour les affaires de grâce ; elle est écrite sur parchemin à la différence de la signature qui est écrite en papier. La *bulle* est proprement une signature étenduë, & ce qu'elle contient en peu de paroles la *bulle* l'étend; néanmoins elle ne doit pas être, quoiqu'étenduë, plus ample que la signature, si ce n'est pour les clauses qu'on a coutume d'étendre selon le stile. La *bulle* en la forme qu'elle doit être éxpédiée, se divise en cinq parties, qui sont la narration du fait, la conception, les clauses & la datte. Dans la salutation le Pape prend la qualité d'Évêque sérviteur des sérviteurs de Dieu, *N. Episcopus servus servorum Dei.* Auboux.

La *Bulle* n'est proprement que le sceau ou le plomb pendant qui donne son nom au titre, parce qu'il lui donne son autorité, & généralement tout rescrit ou il y a plomb pendant s'appelle *bulle*. Ce plomb représente d'un côté les têtes de S. Pièrre à droit, & de S. Paul à gauche ; de l'autre côté est écrit le nom du Pape régnant, & l'an de son pontificat. Auboux. Jean Ciampini, Référendaire des deux signatures, remarque dans son traité du Vice-Chancelier de l'Église Romaine, que les *bulles* sont écrites d'un caractère qui ressemble aux caractères François, c'est-à-dire, d'un caractère rond, ou Gothique, & que cet usage s'établit lorsque les Papes tenoient leur siége à Avignon ; que les brefs au contraire, dont l'origine est bien après celle des *bulles*, sont écrits d'un caractère Italique.

Les Bénéfices dont le revenu éxcéde vingt-quatre ducats ne sont possédez que sur des provisions qui s'éxpédient par *bulles*, & non pas par simples signatures, suivant une régle de la Chancéllerie. La France n'a point voulu se soumettre à cette régle, & à l'exception des bénéfices qui sont taxez dans les livres de la Chambre Apostolique, elle s'est consérvée dans le droit de n'éxprimer le revenu du bénéfice qu'on impétre qu'en général, en cette manière, *Cujus & illi forsan annexorum fructus 24 ducatorum auri de camera secundùm communem æstimationem valorem annuum non excedunt.* Les Bénéfices à l'égard desquels on est obligé de lever à Rome des *bulles* sont; 1°, tous les bénéfices qui se trouvent taxez aux livres de la Chambre Apostolique, comme Evêchez, Abbayes, quelques Prieurez conventuels. 2°, Les prémières dignitez des Églises Cathédrales, qui s'éxpriment ainsi, *Dignitas post pontificalem major.* 4°, Les principales dignitez des Églises Collégiales. 5°, Enfin, les Monastères de filles. Ce n'est pas que dans les cas où l'on demande des *bulles* à Rome les suppliques ou signatures simples ne fussent reçûës en France, mais les Officiers de la Cour de Rome sont si attentifs qu'ils ne relâchent jamais les suppliques, que les *bulles* n'ayent été éxpédiées. Castel.

Quand le Pape est mort on n'éxpédie plus de *bulles*, durant la vacance du siége, & jusqu'à l'élection du Successeur ; ainsi pour prévenir les abus qui pourroient se glisser, aussitôt que le Pape est mort le Vice-Chancelier de la sainte Église Romaine va prendre le sceau des *bulles*, puis il fait rompre en présence de plusieurs pèrsonnes le nom du Pape qui vient de mourir, il couvre d'un linge le côté où sont les têtes de S. Pierre, & de S. Paul, il y met son sceau, & donne ce sceau des *bulles* ainsi enveloppé au Camérier pour le garder, afin qu'on n'en puisse sceller aucunes lettres. Ordre des Rits Ecclés.

On dérive le mot de *bulle* de *bullare*, qui signifie *cachetter les lettres*; ou de *bulla*, qui signifie aussi *ampoule*, ou vessie qui se forme sur l'eau quand l'air en veut sortir. Un vieux Glossaire manuscrit cité par le P. Rosweid p. 1019. dit *Bulla Cera sigillata. Bulles*, c'est-à-dire, Cires marquées d'un sceau, & *bullare, sigillare*, Buller, c'est, sceller. Les Grècs récens ont aussi dit βύλλα, & βουλλώνειν, & βυλλοῦν. Voyez le Glossaire qui est à la tête de Nicetas de l'édition du Louvre, & les Notes du P. Gretser sur Codinus p. 207. édit. du Louvre. D'autres le dérivent du Grèc βουλὴ, qui signifie, *conseil*, parce qu'il faut déliberer avant que d'en faire les éxpéditions. Le P. Pezron prétend qu'il est tiré du Celte *buill*, & *bul*, qui signifie une *boule*, une *bouteille* ronde qui se forme sur l'eau; mais où a-t-il trouvé que *buil*, ou *bul*, fût un mot Celtique qui eût ce sens?

Bulle. s. f. Bijou d'or que les enfans de qualité portoient au col chez les Romains. Ce fut Tarquin le vieux qui ordonna que les enfans Patriciens portassent une bague d'or penduë au col, dite *bulla*, laquelle étoit faite en forme de cœur, pour les avèrtir en ce jeune âge d'être gens de courage & de conseil ; car quelques-uns veulent dériver ce mot *bulla* de βουλὴ. Vigen. C'étoit aussi un ornement de ceux qui triomphoient. Il y a dans le Cabinet du Roi de Prusse une statuë d'un jeune Romain avec sa *bulle*. Voyez en la figure dans Beger, T. II. p. 360.

Bulle, a aussi signifié des *clous à tête dorée*, & des *bossettes*, qu'on mettoit aux brides & harnois des chevaux : mais sur tout il signifioit les sceaux attachez aux Patentes & Lettres des Princes, & les matrices dont on se sérvoit pour les former, à cause qu'ils ressembloient en quelque façon à ces bouteilles, où à ces têtes de clous.

Bulle d'or, est une Ordonnance ou Réglement fait par Charles IV. Empereur en l'an 1356. On dit que ce fut le célébre Jurisconsulte Bartole qui la dressa. C'est une loi fondamentale dans l'Empire. Avant ce tems-là les cérémonies, & la forme de l'election des Empereurs étoient douteuses, & incèrtaines; & le nombre des Électeurs n'étoit point fixé. Cet Édit solennel régle les fonctions, les droits, les privileges, & les prééminences des Électeurs. L'original, qui est Latin, & écrit sur du vélin, est gardé à Francfort, relié *in* 4°, en parchemin rouge. Au dos du livre sont passez plusieurs lacs de soye noire, & jaûne, au bout desquels pend un sceau d'or. On l'appelle par éxcellence la *Bulle d'or*, parce que les Empereurs d'Orient faisoient autrefois scéller leurs Édits d'un *sceau d'or*, qu'on appelloit *bulle*. Cette Ordonnance qui contient 30 articles, fut approuvée par tous les Princes de l'Empire, & s'obsèrve encore aujourd'hui. L'élection se faisoit par sept Électeurs; trois Ecclésiastiques, les Archevêques de Mayence, Tréves, & Cologne; & quatre Séculiers, le Roi de Bohême, le Prince Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg; & par la *Bulle d'or*, le Prince Palatin marchoit après le Roi de Bohême; mais il fut dépouillé de son Électorat en 1623. Le Duc de Bavière fut mis en sa place. Il a été rétabli en 1648. par la paix de Munster : ainsi il est le huitième Électeur; & en 1692. l'on a érigé un neuvième Électorat en faveur de la Maison de Lunebourg. Henri Gunther Thulemarius a fait des Traitez Latins, *De Bullis*; *De Bulla Aurea Caroli V. Bulla Aurea Andronici Imper. &c.* C'est un *In fol.* imprimé à Francfort en 1697.

Les *Bulles d'or* ont été en usage chez les Empereurs d'Orient dès le tems de Louïs le Débonnaire, dont on se sérvoit dans les actes de grande conséquence, comme en la concession des privileges des Églises. Aux autres occasions ils se sérvoient de plomb, ou de cire. Voyez sur les *bulles d'or* des Empereurs, Zonaras *in Theophilo*, Cedrenus *in Constantino Monomach.* Nicétas *in Manuel Comn. L. I.* Phranzes *L. III. c. 4.* Leo Ostiensis *Chron. Caff. C. 22. & C. 67.* Curopalates *de Offic. Magni Logoth.* & de Hautesèrre, *Duc. & Com. Prov. L. III. C. 4.* & dans ses notes sur Anastase p. 160. Spelmannus fait mention d'une *Bulle d'or* dans un Traité d'alliance fait entre le Roi François I. & Henri VIII. Roi d'Angletèrre. Il y en a plusieurs autres éxemples dans Du Cange & dans de Hautesèrre, *De Duc. & Comit. Prov. L. III. C. 4.* où il montre que les Rois se donnèrent aussi ce droit.

La *Bulle in Cœna Domini*, est une *Bulle* qu'on lit tous les ans le Jeudi Saint à Rome, en présence du Pape, & qui contient plusieurs éxcommunications contre les Hérétiques, les désobeïssans au S. Siége, ceux qui troublent, ou qui veulent réstreindre la Jurisdiction Ecclésiastique, & plusieurs cas réservez. On la trouve dans la Pratique Bénéficiaire de Rebuffe. Elle n'est pas reçuë en France.

Fulminer des *Bulles*, c'est en faire la publication ou vérification par l'un des trois Commissaires auxquels elles sont adressées, soit qu'il soit Évêque, soit qu'il soit Official. On s'oppôse quelquefois à la publication des *Bulles*, ou des Réscrits du Pape. Mais quand il s'y trouve de l'abus, l'on a pour lui le respect de n'appeller pas directement de la concession de la *Bulle*; on interjette simplement appel comme d'abus de l'éxécution ou fulmination de la *Bulle*. C'est un éxpédient pour ne point choquer le Pape, en ne se plaignant que de la procédure, & de la partie qui a obtenu la *Bulle*. Cependant il y a des cas importans dans lesquels on appelleroit sans détour comme d'abus de la *Bulle* du Pape; par éxemple, s'il prononçoit l'éxcommunication contre la pèrsonne du Roi; s'il entreprenoit sur le temporel du Royaume; s'il dispôsoit des Bénéfices dont la nomination appartient au Roi par le Concordat &c. Voyez le Traité de l'abus par Fevret.

Les *Bulles* qui viennent de Rome en France sont limitées & modérées selon les usages du Royaume, avant que de les enrégistrer. On n'y en reçoit aucunes, qu'après avoir bien éxaminé, si elles ne contiennent rien qui soit contraire aux libèrtez de l'Église Gallicane. Il suffit en France que ces mots, *proprio motu*, c'est-à dire, *de nôtre propre mouvement*, se trouvent dans une *bulle*, pour la rejetter toute entière. Les Espagnols ne reçoivent point non plus aveuglément les *Bulles* des Papes. Elles sont éxaminées dans le Conseil du Roi, & si l'on trouve qu'il y ait des raisons pour ne les pas mettre en éxécution, l'on en donne avis au S. Père par une Supplique ; & par ce moyen ces *Bulles* demeurent sans effet. Cette manière d'agir avec Rome est établie dans la plûpart des États & des Royaumes. On en trouve plusieurs éxemples dans un livre imprimé à Liége qui a pour titre, *Jus Belgarum circà Bullarum Pontificiarum receptionem*, c'est-à-dire, *le droit des Flamans à l'égard de la réception des Bulles des Papes.*

Les Bollandistes ont fait plusieurs remarques curieuses sur les *Bulles* des

des Papes dans leur *Propylæum* du mois de Mai, & dans des *Paralipomena*, ou additions qui se trouvent communément à la fin du VII^e Tôme des *Acta SS.* du même mois. 1°, Innocent V. dans une *bulle* qu'il donna aussi-tôt qu'il fut élû, & avant sa consécration ne met point son nom, mais seulement *Electus Episcopus, servus servorum Dei*, & il dit que c'est la coutume, & que tous ses prédécesseurs en ont ainsi usé. 2°, Dans une *Bulle* que Martin V^e. donna le jour même de son élection, quoiqu'il ne fût encore ni Évêque, ni même Prêtre, il prend le titre d'Évêque, mais seul, & sans mettre *electus*, comme Innocent V. & il met son nom. *Martinus Episcopus, servus servorum Dei.* 3°, Depuis 800 ans le sceau des *bulles* est de plomb, & représente S. Pierre & S. Paul, & ils montrent qu'on n'en peut tirer aucun avantage pour l'opinion des deux chefs *ex æquo*. Ce n'est point Hadrien IV qui en 1153. a commencé d'y mettre les images de ces deux Apôtres. Victorellus a cru que Jean premier étoit celui qui avoit commencé à apposer aux *bulles* un sceau de plomb sur lequel fût son nom. Le P. Mabillon n'a osé remonter plus haut que Jean IV. Les Bollandistes soutiennent que si on compare les deux sceaux, sur lesquels Victorellus se fonde avec les *Bulles* indubitables d'Hadrien I. de Paschal I. de Nicolas I. on trouvera que ces sceaux sont du même siécle, c'est-à dire, du IX^e, & par conséquent de Jean VIII^e. 4°, Au VIII^e siécle le sceau fut quarré, & son caractère barbare. 5°, Le P. Mabillon, *De Re diplom. L. II. C.* 14. dit qu'il a vû des priviléges de Jean IV^e, & de Sèrgius I^er, avec chacun une *bulle*, ou sceau de plomb, ce qui montre selon lui que Polydore Virgile s'est trompé, de rapporter le commencement de cet usage à Étienne III^e & Hadrien I^er. Dominicus Raynaldus prétend qu'il est bien plus ancien, & cite une *bulle* de plomb de S. Silvestre, & d'autres de Léon prémier, & de S. Grégoire le Grand; mais quand cela seroit vrai de S. Grégoire, il ne peut l'être de S. Silvestre, ni même de S. Léon. 6°, jusqu'à Jean XIII^e, il n'y a sur la *bulle*, ou sur le sceau, que le nom du Pape. 7°, Dans le XI^e siécle on y innova bien des chôses. On commença à y marquer l'année de l'Incarnation, & selon le P. Mabillon ce fut Leon IX^e, qui introduisit cet usage, parce qu'il étoit de la famille des Empereurs de Gèrmanie qui l'obsèrvoient, qu'il avoit été Évêque de Toulon où cet usage se gardoit, & qu'il avoit pour Sécretaire le Doyen de Toul qui y étoit accoutumé; Ciaconius a cru qu'on n'avoit commencé que sous Eugene IV^e. Au reste, par *année de l'Incarnation*, il faut entendre de la Nativité de JESUS-CHRIST. On changea aussi le commencement de l'indiction & du mois de Septembre, on le recula jusqu'à Noël. 8°, Au même siécle, & sous le même Léon IX^e, commença l'usage de faire souscrire des témoins aux *Bulles* des Papes, ce qui ne se faisoit auparavant que lorsque ces sortes de lettres se signoient dans un Concile, & qui commença alors à l'occasion d'un Concile tenu à Mèts, où quelques Évêques du Concile étoient encore, quand Léon donna le privilége où cela s'est fait la prémière fois. 9°, Le même Pape est celui qui exprima le prémier par un monogramme la formule *Bene valete*, par laquelle on finissoit les *bulles*, au moins depuis Charlemagne. 10°, Enfin, ce fut au même tems que les Papes commencèrent à prendre des sentences, à les mettre sur leur sceau, à y graver des croix, & plusieurs autres chôses emblématiques. Voyez Ciaconius, le P. Mabillon aux endroits citez, & les *Acta Sanctor. Propylæum Maii p.* 99. *&* 190. *& Paralipom. pag.* 33, 48, 59, 87, 105, 112. De Hauteserre, *De Duc. & Comit. Prov. L. III. c.* 4. dit que les Papes se sèrvent d'une *bulle* ou sceau de plomb pour marquer leur mépris pour l'or & pour l'argent.

BULLES, en Physique signifie, de petits globules d'air qui paroissent dans l'eau lorsqu'elle s'échauffe. *Bulla.*

BULLE. Vieux mot. Arbre naissant dans des lieux humides. *Arbor palustris, in locis palustribus succrescens.* Des *Bulles*, qui sont des arbres naissans dans des lieux humides, s'est fait le nom de lieu *Bully*. HUET, *Antiq. de Caen.*

BULLÉ, ÉE. adj. Qui est en forme authentique. *Bulla instructus.* J'ai eû ma commission bien signée & bien *bullée*. On dit aussi quelquefois un bénéfice *bullé*, une Abbaye *bullée*, pour dire un bénéfice Consistorial, pour lequel il faut des bulles du Pape. On dit aussi Abbé *bullé*, pour un Abbé qui a un bénéfice de cette espéce. On dit aussi M. l'Abbé tel n'est point encore *bullé*, pour dire, n'a point encore reçu ses bulles. On ne le dit que dans la convèrsation & dans le discours familier.

BULLETTE, ou BURLETTE. s. f. Tèrme de Coutumes. Le droit de *bullette*, ou *burlette*, dans le païs Messin, pour les biens en fond, est le quarantième denier des acquisitions, & pareillement le quarantième denier des obligations. DE LAURIÈRE.

BULLETIN. s. m. Ordre que donnent des Échevins ou Magistrats d'une ville pour loger des soldats, pour faire des corvées, ou les obliger à quelque autre charge publique. *Schedula Magistratus testimonium continens.*

BULLETIN, se dit aussi des cèrtificats de santé qu'on va prendre des Magistrats en tems de peste, pour avoir libre entrée dans les lieux où on a à passer.

B U M.

BUMICILI. s. m. Nom d'une secte Mahométane en Afrique. Les *Bumicilis* sont grands sorciers. Ils combattent contre les Diables, à ce qu'ils disent, & vont tout meurtris & couvèrts de coups, dans un grand effroi; souvent en plein midi ils contrefont un combat en présence de tout le monde l'espace de deux ou trois heures, avec des javelots, ou zagayes, jusqu'à ce qu'ils tombent tous moulus de coups. Mais après s'être reposé un moment, ils reprennent leurs esprits, & se promenent. Je n'ai encore pû sçavoir quelle est leur régle; mais on les tient pour Religieux. MARM. D'ABLANC.

B U N.

BUNIAS. s. m. Ce mot est en usage chez les Botanistes & les Droguistes. Le *bunias* est le navet sauvage, qui croît ordinairement dans les blez. Il a quantité de feüilles, des fleurs jaûnes, quelquefois il y en a quelques-unes blanches. Les gousses qui renferment la semence sont de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, rondes dans longueur, la semence est ronde, de couleur purpurine, âcre & mordicante au goût, & en tout fort approchante de la semence du navet domestique. La graine de *bunias* entre dans la composition de la thériaque, ce qui lui est propre, & ne convient point à la graine du naveau domestique. POMET.

B U P.

BUPRÉSTE. s. f. Est une mouche semblable à la cantharide, laquelle étant mangée avec l'hèrbe sous laquelle elle est cachée par les animaux paissans, comme bœufs, moutons & autres, les fait mourir enflez comme un tambour. *Buprestis.* Pour cette cause elle est appellée des bèrgers *enfle-bœuf.* Et si un homme en mange il aura pareils accidens que s'il avoit pris des cantharides. Ceux qui en ont avalé ont un goût puant & semblable à celui du nitre; le ventre & l'estomac leur tirent étrangement comme aux hydropiques. M. de Saumaise prétend que la *bupreste* étoit aussi une hèrbe dont les Grècs se faisoient un ragoût dans leurs repas.

Ce mot vient du Grèc βῦς, *bos*, & πρήθω, *inflammo.*

B U R.

BURAIL. s. m. Est une espéce de sèrge ou de ratine. Il y a du *burail* lisse, du *burail* croisé, & du *burail* d'étoupes.

BURAT. s. m. Grosse étoffe de laine qui tient quelque chôse du drap, & dont les Capucins & autres Religieux sont habillez. *Pannus lana rudiore contextus.*

BURATÉ, ÉE. adj. Qui participe à la nature du drap.

BURATINE, ou BURATIN. Espéce de papeline dont la chaîne est de soye fort déliée, & la trême de grosse laine. On la passe sous la calandre.

BURDIN. Voyez BURIDAN.

BURDINAIRE. s. m. *Burdinarius.* C'est le nom que Raimond Comte de Thoulouse donna aux Croisez qui marchèrent contre lui après qu'il eut été éxcommunié comme hérétique Albigeois. Ils se nommoient Pélerins, d'où le Thoulousain les appelloit par raillerie *Burdinaires*. MEZER. du nom Latin *burdo*, le bourdon d'un Pélerin.

BURE. s. f. Étoffe grossière & de peu de prix, faite de laine, dont se vêtent les pauvres gens. Les chagrins & les douleurs se trouvent plus souvent sous la panne que sous la *bure*. *Burrus, Burra.* D'autres le dérivent de *bourre*, & du Grèc πυῤῥὸς, & du Latin *birrus*, ou *burrus*, qui signifient *roux*, comme il est écrit dans le Code Théodosien, parce que la plûpart de la bourre est de cette couleur. Les Anciens se sont sèrvis de ce mot pour signifier plusieurs sortes d'habits. Quelquefois ils s'en sèrvoient pour dire un habit riche & magnifique. Ainsi Baronius dit que *burrus* étoit l'ancien habit des Évêques, que quelques-uns croyent être la même chôse que le *rochet*. Quelquefois il a signifié un habit vil & grossier fait de ce que nous appellons *bureau*, & les Bretons *burell*. On trouve *burellum* en ce sens dans la vie de S. Yves, qui est tirée des Actes faits au XIII^e siécle. Peut-être aussi que ce mot est venu de la couleur de l'étoffe; car Festus témoigne que les anciens appelloient *burrus* ce que l'on appella depuis *rufus*, roux, brun; & Valère Maxime dit que c'est dans cette signification que tant de femmes ont porté le surnom de *Burra*.

BUREAU. s. m. Grosse étoffe faite de laine: c'est la même chôse que la *bure*, sinon que c'est un drap plus fort.

Et qui n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, & l'hyver sans manteau. BOIL.

Bureau, est aussi une espéce de petit pupitre couvert de bure vèrte, que les Présidens ont devant eux pour y écrire ce qu'ils veulent remarquer d'un procès qu'on leur rapporte. *Stragulus, mensæ tapes.*

C'est aussi la table sur laquelle le Rapporteur met les piéces d'un procès qu'il rapporte. *Mensa.* Et c'est en ce sens qu'on dit qu'il est au *bureau*, qu'il a mis un procès sur le *bureau*; qu'il lui a fait bailler le *bureau*; pour dire, qu'il en a entamé le rapport. On demande le *bureau* par placets aux Présidens.

Bureau, signifie aussi quelquefois, Jurisdiction. Le Doyen du Conseil a droit d'avoir un *Bureau* chez-lui. *Jus cogendi consilii.* Où on rapporte les affaires qui y sont renvoyées par le Conseil.

Bureau Ecclésiastique, ou Diocesain, est une assemblée de pèrsonnes Ecclésiastiques qui sont chargées de faire dans chaque diocèse la répartition sur chaque bénéfice du diocèse, de ce que l'assemblée du Clèrgé a réglé qu'on leveroit pour les décimes & dons gratuits; cette assemblée tèrmine les differens qu'il y a au sujet des décimes & autres impositions du Clèrgé, il y a appel aux chambres Ecclésiastiques, quand la somme dont il s'agit est au dessus de vingt livres. *Ecclesiastica subsidiorum Curia, Rerum ad decimas & Ecclesiastica subsidia pertinentium primi cognitores.* Les *bureaux* diocésains sont ordinairement composez de l'Archevêque, ou Evêque, d'un député du Chapitre de la Métropolitaine, d'un ou de deux députez des autres Chapitres, d'un ou de deux députez pour les Réguliers, d'un ou de deux députez pour les Curez, & quelquefois d'un député pour les Abbez & Prieurs commendataires. En quelques diocèses le Doyen du Chapitre Cathédral est député né de son Chapitre, comme à Paris. Il y en a où la députation pour les Réguliers est attachée à un cèrtain Ordre, ou bénéfice, comme dans le diocèse d'Aire le Prieur de l'Abbaye de S. Sever est député né pour les Réguliers du diocèse. Il y a des diocèses où ils sont nommez par leurs corps ou leur communauté; il y en a où ils sont nommez par les Synodes, & en quelques-uns l'Évêque seul s'est attribué le droit de les nommer. L'Abbé d'Angeau. Les *bureaux* diocésains furent accordez & établis par le contract fait avec le Roi le 8 Août 1615. Ils ont depuis été autorisez par plusieurs Arrêts, tant du Conseil, que des Parlemens, sur ce que leur jurisdiction a été souvent troublée par les Baillifs & Lieutenans Généraux. Les lettres patentes du Roi en forme d'édit du mois de Juillet 1616. les établissent encore, & leur jurisdiction est confirmée par la déclaration du mois de Mai 1626. Le Gentil.

Bureau, se dit aussi de la Jurisdiction non contentieuse des Trésoriers de France, qu'on appelle *Bureaux des Finances. Quæstoriæ Jurisdictionis exercendæ locus.* Il y a vingt-quatre de ces *Bureaux* qui sont les Siéges des Trésoriers de France dans les vingt-quatre Généralitez.

Le *Bureau de la Ville*, c'est la Jurisdiction du Prévôt des Marchands & Échevins. *Consessus urbani Collegii.*

Bureau, se dit aussi des Assemblées des Juges qui travaillent à juger des procès, ou à régler des affaires, *Concessus judicum ad causas disceptandas.* On rapporte à la Chambre des Comptes les grandes affaires au grand *Bureau*, & tous les comptes au second *Bureau.* La grand'Chambre du Parlement fait deux *Bureaux.* Les procès partis se vont rapporter au second *Bureau.*

Bureau, se dit aussi des lieux où on traite les affaires des Communautez. *Consessus ad controversias societatum communitatumque disceptandas.* Le *Bureau* de l'Hôtel-Dieu. Le grand *Bureau* des pauvres, est un lieu où s'assemblent le Lundi & le Samedi, à trois heures après midi, plusieurs des plus considérables Bourgeois de Paris, qui ont été choisis de chaque Parroisse pour avoir soin des intérêts spirituels & temporels des pauvres, dont chaque Parroisse est chargée. Ces Messieurs ont pour chef le Procureur Général du Parlement, qui préside toûjours à cette Compagnie, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ses Substituts. C'est de cette Compagnie qu'on tire les Administrateurs des Hôpitaux de Paris & des environs. C'est de là qu'à Roüen l'Hôpital général s'appelle le *Bureau.*

Bureau, se dit aussi des lieux où on fait les recettes des impôts. Le *Bureau* du Domaine. *Consessus judicum res portorii decidentium.* Le *Bureau* des Aides. *Summi Tributariæ controversiæ cognitores.* Le *Bureau* des Gabelles, c'est le lieu où les intéressez en ces Fèrmes discutent leurs affaires. *Tributi salarii cognitores.* Il y a des *Bureaux* des Entrées à toutes les portes. *Impositi rebus invectitiis vectigalis judices.* Des *Bureaux* des Traittes foraines aux passages des frontières. *Mercis exportandæ custodes.* Des *Bureaux* du papier marqué, &c. *Impressæ sigillo regio chartæ custodes.* Les *Bureaux* des Postes, des Messageries.

Bureau, se dit aussi des lieux où on fait quelques payemens publics. *Erogationum annuarum exhedra.* Il y a à l'Hôtel de Ville plusieurs *Bureaux* pour les payeurs des rentes. Les Bourgeois sont assûrez de recevoir leur quartier de rentes à *Bureau* ouvèrt.

On appelle aussi le *Bureau*, le lieu où se délivrent les expéditions de Messieurs les Sécretaires d'État. *Virorum Regi à sanctioribus commentariis conclave.* Ce Capitaine est allé prendre sa route au *Bureau.*

Bureau, se dit encore de cèrtains lieux établis pour y expédier des actes publics de justice. Le Roi par son édit de 1669. pour le controlle des exploits ordonne que des *bureaux* soient établis dans tous les Bailliages, Sénéchaussées, &c. où tous exploits soient registrez à l'exception de ceux qui concèrnent la procedure & instruction des procès.

Bureau, est aussi une table garnie de quelques tiroirs ou tablettes, où les gens d'affaires ou d'étude écrivent & mettent leurs papiers. *Abacus.* J'ai enfèrmé ces papiers dans mon *bureau.*

On dit figurément, Sçavoir le vent du *bureau*, connoître l'air du *bureau*; pour dire, Connoitre ou préssentir le sentiment des Juges qui ont commencé de travailler à une affaire. *Judicum sententiam odorari.*

Bureau, se dit aussi d'un cèrtain lieu établi pour vendre de cèrtaines marchandises. *Officina.* Le *bureau* des flambeaux.

Bureau, se prend encore dans le stile bas & figuré pour quelque endroit que ce soit: auquel sens on dit que Paris est le grand *bureau* des mèrveilles. Mol.

Bureau d'adresse, est un lieu où on va donner & prendre des avis pour les chôses dont on a besoin. Le prémier dessein du *Bureau d'adresse* est dans les Essais de Montagne. Son prémier établissement a été fait par Théophraste Renaudot Médecin par Lettres patentes. Voyez Addresse.

On appelle *Bureau d'adresse*, une femme qui sçait beaucoup de nouvelles, & qui les va débiter par tout. Cette femme est un vrai *Bureau d'adresse*, une gazette. Cela est bas.

Ce mot, *Bureau*, vient de *bure*, & s'est dit d'abord du lieu où s'assembloient les Juges pour délibèrer, parce qu'ils étoient anciennement séparez du peuple & des cliens, par de grands rideaux de bure. Sidonius Apollinaris a remarqué ces usages dans une de ses lettres, où il fait le portrait de Théodoric, & décrit la manière dont il rendoit la justice. Menestr. *Hist. de Lyon p.* 345.

BURELE. f. f. C'est, en tèrmes d'Armoiries, une fasce de huit piéces ou plus. Pomey.

Bureles, sont des fasces diminuées en nombre pair. *Fasciæ minutæ pari numero octonæ aut etiam plures.*

Burelé, ée. adj. Tèrme de Blâson, qui se dit d'un Écu composé de divèrses fasces d'email différent en nombre égal, & particulièrement de dix. *Scutum fasciis minutis numero pari distinctum duplici metallo seu colore alternatum.* Quand il y en a davantage, il en faut faire l'expression en blasonnant. Quand il y en a moins, on dit seulement *fascé.* Il faut que ces fasces diminuées soient en nombre pair; autrement on les appelle *trangles.* La Rochefoucaut porte *Burelé* d'argent & d'azur à trois chevrons de gueules brochant sur le tout. On a fait en armoiries le tèrme de *burelé* d'une espéce de cloison à bandes, ou liteaux couchez, qui laissoient des espaces vuides d'égale largeur à ces tringles ou liteaux. Menestr. *Hist. de Lyon p.* 345.

BURET. f. m. Espéce de poisson d'où l'on tiroit autrefois la pourpre. *Murex.*

BURETTE. f. f. Petit vaisseau pour mettre du vin & de l'eau, dont on se sèrt particulièrement à porter le vin & l'eau nécessaires pour le sacrifice de la Messe. *Urceolus.* Les *burettes* sont une partie de la chapelle d'argent d'un Prélat.

BURETTIER. Est un nom qu'on donne à un cèrtain nombre de Prêtres qui vont dire leurs Messes à Nôtre-Dame, dont le principal devoir est de porter & rapporter les burettes des Chapelles.

BURGAU. f. m. Limaçon qui se trouve dans les mèrs des Isles Antilles. Les *Burgaus* sont aussi communs dans les mèrs de nos Isles, qui sont bordées de rochers, que les limaçons le sont en France. P. du Tert. Voyez aussi Lonvillers, *Hist. nat. des Ant. L. I. C.* 19. *art.* 4. Il y en a de deux sortes; les prémiers & les plus communs croissent quelquefois jusqu'à la grosseur du poing, mais ordinairement ils n'en excédent pas la moitié. C'est de leur coque que les ouvriers en nacre tirent cette belle nacre qu'ils appellent *la burgandine*, & qui est plus estimée que celle des pèrles. Le dehors de cette coque est gris, brun, noir, & blanc, & quand on l'a bien décrassée, elle devient une coquille argentée, & d'une grisaille si lustrée que tout l'artifice d'un Émailleur n'en sçauroit approcher. Pour cela on la fait passer sur la meule douce, par l'esprit de vinaigre, de sel, ou de l'eau de seconde, qui lui ôte toute sa crasse, & la fait devenir comme une grande opale marbrée de blanc, de vèrd, & de noir. Le poisson qui est dedans a une écaille ronde, noire, & mince comme une feuille de papier, attachée à sa tête, mais qui est plus dure & plus forte que de la corne. C'est un muscle avec lequel ce poisson bouche & sèrre si fortement le trou de sa coque, qu'il est impossible de l'en tirer, ni de

de lui faire aucun dommage sans la rompre : mais quand ils sont cuits on l'en tire aisément. C'est la nourriture ordinaire des gens peu à leur aise. Ce poisson a un cèrtain boudin amèr que l'on dit être fiévreux, & qu'il faut tirer par l'extrémité du limaçon. On ne mange guère que ce qui est tourné en limaçon, & rempli d'une cèrtaine masse vèrte, que quelques-uns disent être les excréments ; d'autres veulent que ce soit les hèrbes qu'il a mangées, mais qu'il n'a point encore digérées. C'est le sentiment du P. du Tertre, qui dit aussi que c'est une mauvaise nourriture.

L'autre *Burgau*, qui est plus petit, n'est estimé que parce qu'il est plus delicatement ouvragé que le prémier. Il est plat par dessous, & a un petit trou rond, dentelé, qui va depuis le milieu jusqu'au haut de la coque, tout en tournoyant comme un limaçon ; cette coque est large d'un écu blanc, & longue d'un pouce. Il est très-artistement gravé, & coloré de vèrd, au dessus de sa nacre. P. Du Tert. *Hist. des Ant. T. IV. C.* 2. §. 5.

BURGOS. s. m. *Bravum*, *Masburgum*, *Burgi*. Ville Archiépiscopale d'Espagne Capitale de la vieille Castille. Quelques Rois de Castille ont fait leur résidence à *Burgos*. L'Évêché d'Auca fut transféré à *Burgos* en 1075. & érigé en Archevêché en 1571. par Grégoire XIII[e] à la prière de Philippe II. La Cathédrale de *Burgos* est renommée par sa grandeur, & sa beauté. L'Abbaye Royale de S[t] Maria de-las *Huelgas Bernardas*, fondée par Alphonse VIII[e] vèrs le commencement du XIII[e] siécle ne l'est pas moins. L'Abbesse de ce Monastère, qui est sous les murs de *Burgos*, est Supérieure de vingt six autres Couvents. Elle a le titre de Señora. Ce Monastère n'a point d'égal en richesses & en grandeur, dit Gilles Gonzales d'Avila, dans le Théatre Ecclésiastico des Églises d'Espagne. Voyez cet Auteur sur *Burgos*, Tôme III. p. 1. & suiv. On ajoute que l'Abbesse de-las Huelgas est Dame de 14 villes & de 50 bourgs ou villages, dont elle nomme les Gouverneurs & les Magistrats, & qu'elle dispôse aussi de douze Commanderies. L'Historien que j'ai cité ne dit rien de ce détail.

BURGRAVE. s. m. Juge ou Châtelain de quelque ville ou château d'Allemagne. *Castellanus judex*. C'est un Juge ou Gouverneur perpétuel de quelque lieu. Les ancêtres de l'Électeur de Brandebourg étoient *Burgraves* de Nuremberg. *Burgravius*. Voyez Lymnæus, *Jur. Imp. L. IV. C.* 4.

Ce mot vient de *burg*, qui signifie *ville*, ou *bourg*, & de *Grave*, qui signifie *Comte*, ou *Juge*.

BURGRAVIAT. s. m. *Burgraviatus*, *Præfectura*. C'est la charge & la dignité de Burgrave. *Burgraviat* est aussi le territoire dépendant d'un *Burgrave*.

BURGUNDE, ou BOURGUIGNON. Nom de peuple. *Burgundus*. Voyez BOURGUIGNON ; c'est le même peuple, & communément on se sèrt du mot de Bourguignon, même en parlant des prémiers *Burgondes*. Je n'ai vû jusqu'ici que M. de Tillemont qui employe le mot *Burgonde*. Zozime pretend que les Gots, les Carpes, les *Burgundes*, & les Borans, tous peuples qui habitoient le long du Danube, ravagèrent toute l'Illyrie, & toute l'Italie. Tillem. au IV[e] Tôme de son hist. des Emp. p. 17. & 18. il distingue les *Burgondes* des Bourguignons. Les Gots, dit-il, après avoir vaincu les *Burgondes*, travailloient à les extèrminer entièrement ; mais les *Burgondes* étoient soutenus par les Alains & les Tervinges. Une autre partie des Gots jointe aux Taifales faisoit la guèrre aux Vandales, & aux Gépides. Les Bourguignons avoient occupé divèrs païs sur les Allemans. Il a retenu le nom de *Burgondes* pour ceux qui restèrent sur les bords du Danube, & il appelle Bourguignons ceux qui passèrent le Rhin, & s'établirent en Gaule.

BURGUNDIONS. s. m. & plur. M. Corneille dans son Dictionnaire Géographique, a fait ce nom du Latin *Burgundiones* ; mais mal. Quoi qu'en parlant des anciens peuples on se sèrve souvent de leurs noms Latins ou Grecs, en y donnant une forme Françoise, comme nous l'avons dit bien des fois, on n'en use pas néanmoins ainsi au regard de celui-ci, & l'on dit toûjours *Bourguignons*, même en parlant des anciens peuples qui passèrent le Rhin & vinrent s'établir dans la Séquanoise, à laquelle ils donnèrent le nom de Bourgogne. C'est ainsi entre autres que parle toujours M. De Cordemoy, ne disant jamais *Burgundions*, lui qui par tout ailleurs employe les anciens noms des peuples & des païs.

BURIDAN. s. m. Nom propre d'homme. *Buridan* étoit un Docteur & Recteur de l'Université de Paris dans le XIV[e] siécle, & il passa pour un des plus habiles Philosophes de son tems. C'est de lui qu'est venu le provèrbe que l'on dit à un homme irrésolu, qui ne sçait à quoi se détèrminer, qu'il ressemble à l'âne de *Buridan*. Ce provèrbe est fondé sur ce que disent les Philosophes, & que disoit apparemment *Buridan*, qu'un agent qui n'est pas libre entre deux objets, qui ont une égale force pour le détèrminer, ne se détèrminera jamais à l'un plûtôt qu'à l'autre. Par éxemple, un âne au milieu de deux picotins d'avoine tous semblables, également distans, agissant sur lui avec une égale force, ne se détèrminera jamais à l'un plûtôt qu'à l'autre, & mourra de faim entre les deux. Cela me fait apprehender qu'il ne m'arrive comme à l'âne de *Buridan*, qui mourut de faim entre deux picotins d'avoine, faute de se résoudre auquel il devoit plûtôt allonger le col, parce qu'ils étoient également distants de lui. Mascur. p. 25. Il paroit par les Annales de Bourgogne de Paradin Liv. II. p. 172. qu'en Bourgogne on dit l'âne *Burdin*, au lieu de l'âne de *Buridan* ; & il rapporte une autre origine de ce provèrbe. Calixte II. dit-il, prit prisonnier un Espagnol nommé *Burdin*, qui avoit été fait Antipape contre Gelase II. par l'Empereur Henry. C'est celui qui prit le nom de Grégoire VIII[e] au commencement du XII[e] siécle. Il n'étoit pas Espagnol, mais Limousin mené en Espagne par Bernard Archevêque de Tolède, & élevé ensuite à l'Évêché de Brague. Ayant été pris à Sutri par le Cardinal de Crême, on le revêtit d'une peau de chévre sanglante, les cornes élevées sur son front, on le fit monter sur un chameau, le visage tourné du côté de la queuë de la bête, qu'il tenoit de la main en forme de bride, & en cet état on le promena dans Rome. Quelques-uns disent, ajoute Paradin, que le Provèrbe de l'âne *Burdin*, fréquent en Bourgogne, prit de là son origine.

BURIN. s. m. Pointe d'acier qu'on pousse avec la main pour graver sur les métaux, soit argent, cuivre ou étain. *Cælum*. Comme si sur l'urne d'or où la manne étoit enfèrmée, le sçavant *burin* de Bézéléel eût gravé la manne tombant du Ciel. Peliss. On appelle une planche gravée au *burin*, celle dont on tire des images en taille douce, à la différence de celles qui sont gravées en eau forte, qui sont plus rudes. Ces pointes ont plusieurs figures, & sont plus ordinairement en triangle qu'en losange.

Les Sèrruriers ont aussi des *burins*. Ils en ont de plats, de coulans, de quarrez, & d'autres propres à piquer les rapes. Ils se sèrvent de *burins* plats pour fendre les panetons des clefs, & c'est encore avec ces sortes de *burins* qu'ils coupent & emportent le fèr à froid, lorsqu'il s'y trouve des grains.

On dit figurément d'un Graveur, que c'est un bon *burin* ; pour dire, qu'il manie bien le *burin*. *Cæli tractandi peritus artifex*.

Burin, est aussi un tèrme d'Arracheur de dents, c'est un instrument d'acier avec lequel ils nettoyent les dents en les raclant fortement avec. *Dentis scalpium*.

BURINER. v. act. absolu. Graver avec le burin sur les métaux. *Cælare*. Buriner les dents, c'est les nettoyer avec un burin, comme font les Arracheurs de dents. *Purgare*, *radere*, *scalpere dentes*.

Buriné, ée. part. & adj. *Calatus*.

> *Sur ses armes d'argent richement* burinées
> *Passoit un double tour de pierres enchainées*. P. Le M.

BURLESQUE. adj. m. & f. Plaisant, gaillard, tirant sur le ridicule. *Jocularis*, *Ludicra dictio*. Ce mot est assez moderne ; Sarasin se vantoit d'en avoir usé le prémier. Il nous est venu d'Italie, où il y a quantité de Poëtes *burlesques*, dont le prémier a été Bernica, & ensuite Lalli, Caporali, &c. La fureur du *burlesque* se déborda en France, & y fit d'étranges ravages, mais on s'en guérit bientôt, & elle n'y régna pas long-tems, à cause qu'on y introduisit trop de licence, tant dans le sujet que dans les vèrs, & trop de ridicules plaisanteries. Il y a plus de 40 ans que ce stile étoit si fort à la mode, qu'en 1649. il parut un livre avec ce titre, *la Passion de Nôtre-Seigneur en vers burlesques*. Scarron y excella, & fut agréablement ridicule. On appelle en prose, stile *burlesque*, celui où l'on employe des mots qui se disent par pure plaisanterie, & qu'on ne souffre point dans le sérieux. Ce stile souffre tout. Le Père Vavasseur a soutenu dans son livre *de ludicrâ dictione*, que le *burlesque* a été absolument inconnu aux Anciens, quoique quelques-uns disent que du tems de Ptolomée fils de Lagus, un nommé Raintou avoit traité en ridicule des sujets sérieux de Tragédie.

> *En dépit du bon sens le* burlesque *effronté*
> *Trompa les yeux d'abord ; plut par sa nouveauté*. Boil.

> *Mais laissons le* burlesque *aux plaisans du Pont-Neuf*. Id.

> *J'aime assez Bergerac & sa* burlesque *audace*. Id.

On voit par plusieurs des exemples que l'on vient de citer que l'on dit aussi le *Burlesque* subst. masc. pour signifier le stile *burlesque*, comme on dit le François, l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand, &c pour la langue Françoise, Italienne, Espagnolle, &c. Naudé traite du *burlesque* dans son Mascurat. p. 210. & suiv. où il y a plusieurs chôses singulières, tant sur le stile *burlesque* des François que sur celui des Italiens ; & à la p. 220. & suiv. il éxamine si la poësie *burlesque* étoit en vogue chez les Latins, comme elle étoit de son tems chez les François & Italiens,

& il distingue quatre espèces de poësie Latine *burlesque*, tant ancienne que moderne.

BURLESQUEMENT. adv. D'une manière burlesque, ridicule. *Ludicrè.* Cet homme parle toujours *burlesquement.* Il est vêtu *burlesquement*; c'est-à-dire, plaisamment, ridiculement.

BURLETTE. Voyez BUILETTE.

BURON. f. m. Vieux mot François, qui signifioit autrefois un lieu où on se retiroit pour boire & manger. *Casula, Gurgustium.* Il n'a plus d'usage qu'en cette phrâse provèrbiale, Il n'a ni maison, ni *buron*; pour dire, qu'il n'a point de lieu cèrtain où il couche, ni où il vit.

Ce mot vient de *vibur*, ou *viburr*, qui signifie en quelques lieux une carrière de pièrre dure qui n'est point sujette à la gelée, dont il y a beaucoup en Bassigni : desorte que le provèrbe veut dire, qu'un homme n'a point de maison, ni de pièrre de quoi en faire. Ménage le dérive du Grèc βύριον, qu'il dit avoir la même signification. En Auvèrgne on appelle *buron*, un petit toit de Bèrger ou de Chévrier bâti sur le haut de la montagne, où il se retire, quand le tems pèrmet d'y mener paître ses troupeaux.

BURSAL, ALE. Qui regarde la bourse. *Pecuniarius.* Un Edit *bursal*, qui est fait pour tirer de l'argent dans la nécéssité publique. Une peine *bursale*, est une punition pécuniaire.

BURQUET. f. m. Sorte de poire appellée autrement Russette d'Anglètèrre. C'est une poire de Septembre & d'Octobre, qui n'est pas bonne. LA QUINT. *T. I. p.* 385.

BURY. f. f. Tèrme de Fleuriste. Nom d'une anémone à peluche. La *Bury* est d'un blanc sâle, mêlé d'incarnat. Sa peluche est fort étroite.

BUS.

BUS, en tèrmes de Blâson, se dit de la représentation des figures humaines, quand il n'y a que la tête, le col & une partie de la poitrine finissant en pointe. *Signum pectore tenus efformatum.* Ainsi on dit, un *bus* de Religieux, un *bus* de femme, des *bus* de Reines. Dans le langage ordinaire on dit *bust*, ou *buste*, en prononçant l's.

BUSC. Voyez BUSQUE.

BUSCHES. f. f. Gros bois dont on se chauffe. *Stipes, truncus, caudex.* Il y a 62 *buches* de compte à une voye de bois de 18 pouces de grosseur, qui remplissent les trois anneaux qui la compôsent, suivant les Ordonnances de la ville. On appelle la *buche* de Noël, une grosse souche de bois qu'on met au feu de la veille de Noël, quand il est nuit, avec quelques cérémonies qui ne sont plus pratiquées que par les vieilles.

Du Cange dérive ce mot de *busca*, qu'on a dit dans le même sens en la basse Latinité.

BUSCHE, se dit aussi d'une poutre ou autre piéce de bois. *Trabs.* Il y a une demie-douzaine de villageoises assises sur cette *bûche* qui est dans le carrefour. Il y a une *bûche* à travèrs cette ruë qui incommode le passage.

On appelle figurément un homme stupide, une grosse *bûche. Stipes.* Et on dit d'un paresseux, qu'il ne se remuë non plus qu'une *bûche*, qu'il vaudroit autant parler à une *bûche*.

BUSCHE. Il y a une fèrme du Roi qu'on appelle le gros de la *Bûche.* L'imposition de la *bûche*, autrement le droit de *bûche*, est un droit qui s'est levé à Paris sur les *bûches.* Par Arrest du Grand Consèil du 3e Juin 1546. il est declaré que les Secretaires du Roi sont éxempts du droit de *bûche.* Et par un Jugement des Requêtes de l'Hôtel du 9e Mars 1546. ils sont déclarez exempts du droit de *bûche*, & le Fèrmier est appellé Fèrmier de l'*imposition de la bûche* en la ville de Paris. Voyez l'*hist. de la Chancel. Liv. II. p.* 101. & 102.

BUSCHE, est aussi une espéce de flibot dont les Hollandois se sèrvent pour la pêche.

BUSCHER. v. act. absolu. Abbatre du bois dans les forêts, & en faire des bûches. *Ligna cadere.*

BUSCHER. f. m. Pyramide faite de bois, sur laquelle on mettoit autrefois les corps pour les brûler. *Bustum, pyra, rogus.* Didon pria sa sœur de lui faire dresser un *bûcher*, sur lequel ensuite elle se tua. Crœsus étoit sur le *bûcher*, quand il prononça les paroles de Solon qui le sauvèrent.

Les Romains avoient pris des Grècs la coutume de brûler les corps : cela se faisoit avec beaucoup de cérémonie. Le mort couronné de fleurs, & revêtu de ses habits les plus magnifiques, étoit pôsé sur le *bûcher* : les plus proches parens l'allumoient avec des torches, en détournant le visage, pour témoigner qu'ils ne lui rendoient qu'avec répugnance ce triste & dèrnier devoir. Dès que le *bûcher* étoit consumé, des femmes préposées pour récüeillir les cendres, les resserroient dans une urne, que l'on portoit dans les tombeaux.

Il se dit métaphoriquement de tout ce qui est consumé par le feu.

Etourdis cependant & surpris du danger,
En attendant le fer qui nous doit égorger,
Nous compterons d'ici les bûchers *de nos villes?*
Nous serons de nos maux spectateurs immobiles?
P. LE MOINE.

BUSCHER, est aussi un lieu au rès de chaussée, où on sèrre le bois dans les maisons des particuliers. *Cella lignaria.* Chez les Princes on l'appelle *fourriere*.

BUSCHERON, ONNE. f. m. & f. Quelques-uns disent *Boscheron. Lignator.* Homme de journée qui abat des bois. Théophile a dit,

César, comme le bûcheron,
Tous les jours au bord du Cocyte
Se trouve au lever de Caron.

Il étoit une fois un pauvre bûcheron,
Qui las de sa pénible vie
Avoit, disoit-il, grande envie
De s'aller reposer aux bords de l'Achéron. PERR.

Il y a long-tems qu'on ne met plus d's à ces mots. Dès le tems de Pasquier & de Ronsard on ne l'écrivoit plus.

Incontinent par toute Chaonie
Se répandit une troupe infinie
De bucherons, *pour renvèrser à bas*
Maint chene viel touffu à large bras. RONS.

Et qu'elle même soit la maitresse
De devenir grande Princesse
En conservant l'horrible nez qu'elle a,
Ou de demeurer bucheronne
Avec un nez comme une autre persönne. PERR.

BUSCHETTE. f. m. Menu bois que les pauvres gens vont ramasser dans les forêts, & qui reste après qu'on a mis le bois en ouvrage, ou en fagots. *Surculus aridus, cremium.*

BUSE. f. f. D'autres disent *busard*, & quelques autres *buisard*; mais ce dèrnier est le moins bon, & le prémier est le meilleur. Oiseau de proye qu'il est impossible de dresser, qui est une espéce d'aigle poltronne. *Percnos. Percnopteros.* La *buse* est toûjours affamée, crie toujours, & ne se jette que sur la proye morte. C'est de toutes les aigles celle qui a le moins de cœur. Elle est plus grande que le Gèrfaut, mais son vol est plus court. Sa queuë est longue. Elle a quelque rapport avec le Vautour. Elle est appellée par Aristote seconde espéce d'aigle, ou Cicogne de montagne, à cause de sa grandeur. Aldrovand lui donne le nom d'aigle vautour, & la décrit ainsi : Elle est de la grandeur de l'aigle Royal, appellé *Chrysaëtos*; mais d'une figure ridicule; elle a le béc prèsque tout droit jusqu'au milieu; il est à l'extrémité très-crochu à la manière des vautours. Il est blanc à la partie d'enhaut jusques à l'endroit auquel il commence à se courber; le reste en est noir. Le dessous est blanc, & son ouvèrture de couleur châtain; ses yeux sont blanchâtres, leurs prunelles sont noires; sa tête est pareillement blanchâtre, tirant un peu sur le brun; son cou jusques à la moitié, sçavoir, la partie d'enhaut, est chauve & couvèrte de quelques petites plumes très-menuës, qui blanchissent à l'extrémité de cet endroit chauve qui fait comme le milieu du cou, ainsi que des poils hérissez & crépus, ou comme de grands crins, qui tombent sur les autres plumes. A la poitrine & au dos paroissent de semblables poils; sur tout le dèrrière jusques au bas du croupion elle a une espéce de cuculle qui s'étend jusques au milieu, finissant en pointe comme un triangle. Le champ de son pennage est d'un châtain obscur tirant sur le noir. Sa queuë est longue, ses pieds sont blancs. Ses jambes sont obscures. On lui voit une tache blanche très-remarquable sur la tête.

Il y a encore une *Buse*, ou *Busart* de Bellon, *Percnopteros, Oripelargus.* On en voit grande abondance en Égypte, en Syrie, & en France. Le champ de son pennage est noirâtre. Son vol est court & sa queuë longue. Il a peu de cœur. Il fréquente ordinairement les environs des villages, & se pèrche bas. On en voit l'hyver dans les marécages. Il se nourrit d'insectes, & de volailles, qu'il surprend autour des villages. Il a très-peu de cœur, & on ne le tient pas pour véritable espéce d'aigle.

Il y a encore une autre espéce d'oiseau qu'on appelle *Buse* en François, & en Latin *Buteo*, & *Triorchis* en Grèc. C'est le plus coüard de tous les oiseaux. Bien qu'elle soit aussi grande que le Milan, elle ne laisse pas d'être poursuivie & mise en fuite par les autres petits oiseaux. Elle a le béc fort gros, d'un noir tirant sur le bleu, la membrane qui le couvre à l'endroit & proche de ses nazeaux est jaûne; l'ouvèrture en est jaunâtre. Sa tête est platte comme celle du faucon, & d'une figure triangulaire. Sa langue

gue est large & épaisse sans pointe. Ses yeux sont brillans, faits en ovale & éveillez. Leur prunelle est fort noire. L'iris qui l'environne est d'un gris cendré, son cou est court & gros, & bien garni de plumes. Tout son dos jusqu'à sa queue est de couleur de roüille tirant sur le brun ; son ventre est entièrement blanchâtre, & semé de taches de couleur de roüille. Sa queue est large, & traversée de plusieurs taches. On l'appelle *Triorchis* en Grèc, parce qu'on dit qu'elle a trois testicules.

Il y aussi dans cette espèce la *Buse* de Bellon, appellée communément Brondée. Voyez ce mot.

On dit provèrbialement d'un sot, d'un stupide, que c'est une *buse*. On dit aussi, qu'on ne sçauroit faire d'une *buse* un épervier ; pour dire, qu'il y a des gens incapables de science & de discipline.

BUSE. s. f. Tèrme de Mineur. Tuyau de bois ou de plomb, qui sèrt de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air. *Canalis.*

BUSIRIS. s. m. Nom propre d'un Roi d'Égypte, fils de Neptune & de Lybie fille d'Epaphus. Il étoit si cruel qu'il sacrifioit tous les étrangers à Jupiter. Isocrate a fait le Panégyrique de *Busiris* Maximin, appellé un autre *Busiris*.

BUSIRIS. s. f. *Busiris*, est le nom d'une ancienne ville d'Égypte, Capitale d'une Province, ou *Nomus*, à qui elle donnoit son nom. Quelques-uns dérivent ce nom de celui du Tyran dont nous venons de parler ; d'autres de celui d'Osiris ; d'autres de Basir, fils de Cham. C'est le sentiment des Arabes. Le P. Kirker *Oedip. Æg. T. I. p. 24.* croit qu'elle fut ainsi nommée, parce qu'Osiris y étoit honorée, & que *Busiris* est la même chôse que seroit en Copte *Bous Nesrisi*, c'est-à-dire, Bœuf du Roi, ou *Bous Osiris*, Bœuf Osiris.

BUSQUE. D'autres disent BUSC. s. m. Morceau de bois, d'yvoire, ou de baleine, que les femmes mettent dans les corps de juppe pour se tenir droites. *Assula, regula pectoralis.* On fait des *busques* de baleine, d'yvoire, de bois vèrni. On en fait aussi d'acier.

On appelle aussi *busque*, Certain treillis dur & piqué que les Tailleurs mettent au bas du pourpoint des hommes par devant, pour leur donner plus de fèrmeté. *Virilis thoracis anterior pulvillus.*

BUSQUER. v. act. Chèrcher. *Foris quærere quod non invenias domi. Fortunam tentare.* Il ne se dit proprement qu'en cette phrâse, *Busquer* fortune, en parlant de ces gens sans bien, qui vont par le monde chèrcher à vivre, & à faire fortune.

Ce mot vient tout pur de l'Espagnol, où le mot de *buscar* signifie proprement *chercher*.

BUSQUIÈRE. s. f. Est le trou ménagé dans un corps de juppe, dans lequel les femmes fourrent leur busque. *Foramen per quod regula pectoralis inseritur.* On le dit aussi de l'extrémité ronde de leurs corps de juppe par où elles commencent à fourrer leurs busques.

BUSQUIÈRE, se dit aussi d'une petite piéce d'étoffe brodée, que les Dames qui sont en manteau mettent devant leur estomac sur le corps de juppe, & qu'elles laissent un peu entrevoir. *Tænia pectoralis.*

BUSQUIÈRE, se dit encore d'une manière de petit crochet, que les femmes portent à la ceinture, & qui à l'un des bouts est assez souvent en forme de petite rôse ornée de diamans, de pèrles, ou d'autres pièrres précieuses. *Fibula.* Il y a des *busquières* d'argent, ou d'acier poli, pour les simples bourgeoises.

BUSSARD. Vieux mot François, qui signifioit un *vaisseau à mettre du vin*, qui vient selon Du Cange, de *buza*, qu'on a dit pour *buta*, *bouteille. Vas vinarium, œnophorum.*

BUSTE. s. m. Figure, portrait d'une pèrsonne en plein relief, qui ne représente que la tête, les épaules & la poitrine. *Statua dimidia sui parte infernè trunca.* On le met d'ordinaire sur un piédestal ou une console. Quoiqu'en Peinture l'on puisse dire d'une figure, qu'il n'en paroit que le *buste*, comme d'un portrait à demi-corps, on ne l'appelle pourtant point un *buste* ; ce mot est résèrvé, & détèrminé à ce qui est de relief. FEL.

BUSTE, se dit aussi du tronc du corps d'un homme depuis le cou jusqu'aux cuisses. Quelques-uns croyent que ce mot vient de l'Allemand *brust*, qui signifie l'*estomac*.

Ménage le dérive de *busque*, à cause que les femmes mettent leurs busques en cet endroit du corps, que les Italiens appellent *busto*.

En tèrmes de Blâson on appelle *buste*, une tête d'homme ou de femme, nuë ou coëffée, peinte de front jusqu'à la poitrine, & qui est sans bras. Quand il est de profil, il en faut faire mention.

BUSTUAIRE. s. m. Gladiateur, qui se battoit autrefois chez les Romains auprès du bucher d'un mort à la cérémonie de ses obsèques. *Bustuarius.* La coutume fut d'abord de sacrifier des captifs sur le tombeau, ou près du bucher des guèrriers. On en voit des éxemples dans Homère aux obsèques de Patrocle, Iliad. Liv. XXIII. & dans les Tragiques Grècs. On croyoit que leur sang appaisoit les Dieux infèrnaux, & les rendoit propices aux manes du mort. Dans la suite cette coutume parut trop barbâre, & au lieu de ces victimes on fit combattre des Gladiateurs, dont on crut que le sang auroit le même effet. Au rapport de Valère Maxime Liv. II. Ch. 4. & de Florus dans son Epitome, Marcus & Decius fils de Brutus fûrent les prémiers qui honorèrent à Rome les funérailles de leur Père par ces sortes de spectacles, sous le Consulat d'Appius Claudius & de M. Fulvius l'année 489. de Rome, & la prémière de la première guèrre Punique. On croit que les Romains prirent cet usage cruel des Étruriens, qui peut-être l'avoient pris des Grècs.

Ce mot vient de *bustum*, qui signifie le bucher sur lequel on brûloit le corps d'un mort, & auprès duquel les *bustuaires* se battoient, ce qui leur fit donner ce nom.

BUT.

BUT. s. m. Point marqué dans une allée, dans un mur, où on se propôse d'arriver, de tirer. *Signum destinatum, meta.* Ce joüeur de boule met tous les coups sur le *but*. Cet Arquebusier a emporté le prix, il a donné dans le *but*. Le cœur de l'homme est comme un *but* où chacun vise. ABLANC.

BUT, se dit figurément du dessein qu'on a, de la fin qu'on se propôse. *Finis.* Le *but* d'un Chrétien est de parvenir au ciel. Tous les hommes travaillent pour des *buts* biens différens, les uns pour la gloire, les autres pour le profit. Un habile homme va droit au *but* qu'il s'est proposé. Le *but* de l'Orateur est de prouver, de plaire, d'emouvoir. S. ÉVR. Ils n'ont pour *but* que de réformer les mœurs. PASC. Ces spéculatifs qui raisonnent avec éxcès, manquent le *but*, parce qu'ils vont au delà, & qu'ils poussent leurs pensées trop loin. BALZ.

De faux biens, des beautez frivoles,
Ont été jusqu'ici le but *de mes desirs.* L'ABBÉ TÉTU.

BUT, se dit aussi du nœud, de la difficulté d'une affaire. *Summa, cardo, nodus.* Ce Juge a tant de pénétration, qu'il va droit au *but*, au point décisif d'un procès.

On dit advèrbialement, *But à but* ; pour dire, D'une manière égale. *Ex æquo, paribus momentis.* Il joüe contre un tel *but à but*, il ne donne ni ne reçoit aucun avantage. Ils ont fait un troc *but à but*, c'est-à-dire, sans retour, troc de Gentil-homme.

Je ne veux rien, dit-il, en se jettant par tèrre,
Point de souhaits, point de tonnèrre,
Seigneur, demeurons but à but. PERR.

C'est-à-dire, demeurons quitte, n'ayons rien à démêler ensemble.

De *but en blanc*, est aussi une façon de parler advèrbiale, qui dans le propre se dit en parlant d'armes à feu & de gens qui tirent. Cela signifie depuis le lieu où l'on est posté pour tirer, jusqu'à celui où l'on doit tirer, & où est attaché le blanc auquel on vise. *Recta à lineis ad metam.* Le canon des arquebuses butières peut porter *de but en blanc* mille pas ou environ. GAÏA, *Tr. des armes.*

On le dit aussi au figuré, pour dire, Tout droit, sans biaiser, d'une manière ouverte. *Simpliciter.* En venir *de but en blanc* à l'union conjugale, il n'y a rien de si marchand que ce procédé. MOL.

BUTE. s. f. Tèrme de Blâson, qui se dit d'un fèr dont les Maréchaux se servent pour couper la corne du pied des chevaux. *Scalprum.* On en trouve sur plusieurs Écus.

BUTEAU. s. m. Grossier, lourdaut. *Butor.* Ce dèrnier mot est plus en usage aujourd'hui. P. de S. Julien prétend que *Buteau* vient de *Bu* *Tus*, Bœuf Dieu, qui s'est dit d'Apis, ou Sérapis, que les Gaulois adoroient aussi bien que les Égyptiens, & que ce mot qui de soi n'est point une injure, s'est dit par ceux qui ne l'entendoient pas pour une injure, & un reproche du naturel du bœuf, qui est d'être lourdaut & grossier. *Antiq. de Bourg. p. 225.*

BUTIÈRE. s. f. Sorte d'Arquebuse qu'on appelle *butière*, ou *raisoise. Ferrea fistula.* Elle ne diffère des autres qu'en ce qu'elle est plus grande & plus pesante. Les Chevaliers de l'Arquebuse se servent de *butières* pour tirer l'oiseau & le prix.

BUTIN. s. m. Ce mot n'a point de plurier en prôse. Tout ce qu'on prend sur les ennemis pendant la guèrre. *Præda.* On a souvent défait des victorieux qui s'amusoient à partager le *butin*. Chez les Grècs le *butin* se partageoit en commun ; le Général en prenoit seulement une plus grosse portion. Par la discipline militaire des Romains le *butin* fait sur les ennemis appartenoit à la République. Les particuliers n'y avoient point de part ; les Généraux qui se piquoient de probité, faisoient porter au trésor public tout

tout ce qui provenoit du pillage. Quelquefois on distribuoit le *butin* aux soldats pour les animer, & pour leur tenir lieu de récompense. Cette distribution dépendoit des Généraux, qui en usoient avec prudence. Autrement c'étoit un crime de peculat, que de distraire, ou de s'emparer du *butin*, qui réguliérement appartenoit au Sénat, & devoit être transporté dans le trésor. Les Consuls Romulius & Veturius furent condamnez pour avoir vendu le *butin* fait sur les Eques. TITE LIVE, Liv. 8.

Selon Grégoire de Tours le *butin* se partageoit anciennement au sort entre les François, & le Roi lui-même n'avoit que le lot qui lui écheoit. GROTIUS.

> *Comme on voit au printems la diligente abeille,*
> *Qui du* butin *des fleurs va composer son miel.* BOIL.

En tèrmes de Marine quelques-uns distinguent le *butin* du *pillage*, & disent que le *butin* est le gros de la prise, & le *pillage* la dépoüille des habits, hardes & coffres de l'ennemi, & de l'argent qu'il a sur sa pèrsonne jusqu'à 30 livres.

C'est un diminutif du bas Allemand *bute*, qui signifie la même chôse.

BUTIN, se dit aussi des voleurs. On a attrapé ces Bohémiens, & on s'est saisi de tout leur *butin*.

BUTINER. v. act. absolu. Faire du butin. *Prædari, prædam facere.* Ce païs est gras, il y aura bien à *butiner*. Ces troupes ont *butiné* beaucoup, mais elles n'ont pû profiter de leur *butin*.

BUTIREUX, EUSE. adj. Tèrme de Médecine. *Quod ad butyri naturam accedit.* On distingue dans le lait trois parties; la *butireuse*, qui est la grasse dont se fait le beurre: c'est, dit M. Dionis, la crême, & ce qu'il y a d'onctueux qui s'éleve au dessus du lait; la *séreuse*, qui est le lait clair; & la *fromagée*, qui est la plus crasse & la plus séche.

BUTOR. s. m. Gros oiseau, espéce de héron faineant & poltron, marqué de taches rousses en forme d'étoiles, d'où vient qu'on l'appelle *Ardeola asterias*. On l'appelle aussi *taurus*, ou *bos-taurus*, à cause que quand il crie le béc plongé dans la boüe, il fait un bruit qui imite le mugissement du taureau, qu'on entend de demi-lieuë. C'est de-là qu'est dérivé le nom de *butor*. Lorsque le *butor* approche de quelqu'un, il essaye de lui crever les yeux. BELON. Il y a deux espéces de *Butor*. Le grand *Butor* rougeâtre, & le *butor* huppé.

GRAND BUTOR ROUGEATRE. *Ardea stellaris major.* Est un oiseau qui approche fort du naturel du Héron; mais il n'est ni si bon ni si estimé. Il est toûjours à la queuë des étangs, & se cache dans les roseaux & les joncs, ne vivant que de poisson, de grenoüilles, & des insectes qu'il y rencontre. Cet oiseau a quantité d'amèrs aussi-bien que le Héron. Quelques-uns font cas de sa chair; mais elle sent trop la sauvagine. Son béc est très dangereux; il s'en défend parfaitement bien. Pour sa figure, il est de la grandeur d'un Héron; mais ses jambes sont plus courtes. Il a les plumes roüannes marquetées de taches brunes par le travèrs: son cou est long d'un pied & demi, bien environné de plumes pâles, marquées de taches noires; il en est mieux garni dessus que dessous. Les plumes qui couvrent le dessus de sa tête sont noires. Il a les trous des oüies larges, & environnées de petites plumes fauves. Son béc est droit, & plus petit de beaucoup que celui du Héron, n'étant que de cinq ou six doigts de longueur, d'une couleur entre le cendré & le plombé, & tranchant par les bords, gros comme le doigt & pointu par le bout, creux par dedans avec de petites entaillures. Sa partie d'enbas s'emboête en celle de dessus, tellement qu'il semble quasi quarré avec des canelures par dessus. Il est garni de plumes noirâtres, celles de dessus son béc sont blanchâtres; ses aîles sont grandes, & contiennent vingt-quatre grosses pannes, & quatre en chaque petit aileron. Sa queuë est courte, & composée de huit pannes à gros tuyaux; il a les yeux rouges & ovales; ses paupières sont sans poil; ses jambes ont environ un piéd de long; elles sont d'une couleur entre le jaûne & le plombé; ses doigts sont grands, aussi bien que ses ongles, qui sèrvent de curedents, les Curieux les font quelquefois enchâsser richement, principalement celui de l'èrgot. On l'appelle Galereau en Bretagne. Il fait son nid sur le haut des branches des hauts arbres, & le construit de buchettes. Il fait trois ou quatre œufs. Quand il veut faire son cri il fourre son béc dans la bourbe, & fait un bruit que l'on entend de demi lieuë, comme si c'étoit le mugissement d'un bœuf. C'est à cause de cela que quelques-uns l'ont appellé *Taurus*, c'est-à-dire *Taureau*; ou *Bos-Taurus*, Bœuf-Taureau; & c'est de ce dèrnier nom Latin qu'est formé le François *Butor*.

BUTOR HUPÉ. *Ardea stellaris cirrata.* Cet oiseau est de tous côtez d'une même couleur; sçavoir, roussâtre, moins par le devant, & plus par dessous. Ses jambes & ses piéds sont bruns; son béc jaûnâtre. Aldrovand dit qu'on en prit un dans les marais de Boulogne en Italie; il avoit le béc d'une paume, de couleur de corne, droit & pointu: la mandibule de dessus étoit un peu courbée vèrs la fin, & plus longue que celle d'enbas, avec quelque noirceur. Il avoit le sommet de la tête noir. Son cou étoit de couleur de roüille, long de deux palmes. Il étoit noirâtre sur le dos. Il paroissoit encore tout jeune. Sa queuë étoit pareillement noire; le bas de son croupion étoit blanc; sa queuë étoit fort courte; ses aîles étoient en partie de couleur de roüille, & en partie blanches; ses jambes étoient longues de neuf pouces. Le cèrcle qui environne la prunelle de ses yeux étoit jaûnâtre.

On dit figurément d'un homme stupide & mal adroit, que c'est un gros *butor*; parce que cet oiseau est sot & paresseux. *Stupidus, stolidus, plumbeus, stipes.* Peste soit du gros *butor*. MOL.

BUTORDE. s. f. Ce mot est purement satirique, & ne peut être employé que dans le stile bas & comique. *Stupida; stolida.* Il signifie une femme stupide, mal adroite, sans esprit. Voyez cette mal adroite, cette bouvière, cette *butorde*. MOL.

BUTTE. s. f. Petit tèrtre, lieu un peu élevé au dessus du rez de chaussée. *Meta terrea.* On a rasé la *Butte* de S. Roch pour y bâtir des maisons. Ils appèrçûrent une *butte* occupée par les ennemis. ABLANC.

BUTTE, est aussi le jeu des Chevaliers de l'Arquebuse, la maison où tirent les Chevaliers de l'Arquebuse. Et l'on a dit la *butte* des Archers, la *Butte* des Arbalestriers, la *butte* des Arquebusiers, Les Rois des *Buttes*, qui étoient la même chôse que les Rois des Arbalestriers ou des Arquebusiers, c'est-à-dire, ceux qui avoient remporté le prix. Les Chefs des *buttes*. Voyez *Le Maire Hist. d'Orleans p.* 315.

On appelle Poudre de *butte*, de la poudre à canon fort fine, pour charger les arquebuses de ceux qui tirent au blanc pour les prix, car ils font ces exèrcices ordinairement sur une *butte*. *Pulvis nitratus tenuissimus, subtilissimus.* Leur lice s'appelle aussi la *butte*.

Ménage dérive ce mot de *botta*, & *botontinus*, qui se trouvent chez les Latins en cette signification.

On dit figurément, Être en *butte* à l'envie, à la médisance; pour dire Être exposé aux traits de l'envie, de la médisance. *Expositus ad invidiam, maledicentiam.* Dès qu'on est trop sensible, on ne peut plus compter sur son repos, & l'on est en *butte* à tous ceux qui nous veulent chagriner. BELL. Le bien est en *butte* à ceux qui ne le font pas. ABB. D. L. TR.

> *Cet illustre affligé ne veut pas dans sa chute,*
> *Laisser à tant de maux tant de peuples en* butte. BREB.

BUTTE, en Architecture, se dit de la dernière pile d'un pont, qu'on appelle autrement *la culée*, qui est soutenuë par un quay ou par les tèrres, & qui sèrt à arcbouter les dèrnières arcades. *Erisma.*

BUTTE. Tèrme de Jardinier. Motte de tèrre qu'on éleve au pied d'un arbre nouvellement planté pour l'affermir, ou dans laquelle on plante l'arbre. *Tumulus, tuberculum.* Planter des arbres en *butte*, c'est les planter non pas dans un trou creusé au dessous de la supèrficie, mais dans une motte ou élevation de tèrre que l'on a fait exprès audessus de la supèrficie afin de les y planter. *In tumulis conserere, plantare.* Cela se pratique à l'égard des petits arbres que l'on plante dans une tèrre trop humide, ou qui n'est pas encore égalée & mise de niveau avec le reste du tèrrein. QUINT. Il se dit aussi d'un amas de tèrre, ou de fumier, dont on couvre une plante, ou une hèrbe pendant l'hyver, pour la garantir de la gelée.

BUTTÉE. s. f. Tèrme de Maçonnerie. Massif de pièrres dures, qui aux deux extrémitez d'un pont, soutient la chaussée & résiste à la poussée des arcades. *Moles saxea.* On l'appelle aussi *butte* & *culée*. ACAD. FRANC.

BUTTER. v. n. & actif. Viser à un but. *Collimare.* Il y a des jeux où on *butte*, comme au Billard, à la Paume.

BUTTER, signifie aussi, Se propôser quelque but, quelque fin, à laquelle on tâche de parvenir. *Spectare ad aliquid.* Ce Prédicateur ne *butte* qu'à l'Évêché.

BUTTER, signifie encore, Être d'un avis contraire, d'un sentiment opposé. *Adversari.* Ces deux Conseillers sont toujours d'un avis contraire, ils sont *buttez*, opposez l'un contre l'autre; ils se *buttent* en toutes occasions.

BUTTER, en Agriculture, c'est, Élever au pied des arbres une butte ou motte de tèrre pour les soutenir. *Aggerare.* Cela se pratique sur tout à l'égard des jeunes arbres de tige nouvellement plantez, parce que s'ils n'étoient pas *buttez* le vent les pourroit renvèrser ou arracher. C'est aussi couvrir une plante ou une hèrbe de tèrre ou de fumier pour la garantir de la gelée pendant l'hyver. Vous *butterez* vos artichauds le plus tard que vous pourrez, de crainte qu'ils ne pourrissent. CHOM.

BUTTER. v. act. Tèrme d'Architecture. C'est Contretenir & empêcher la poussée d'un mur, ou l'écartement d'une voute, par

par le moyen d'un arc ou pilier *butant*. *Fulcire*. On appelle *butée*, ou *boutée*, l'effet de ce pilier *boutant*.

Butté, ée. part. & adj. *Fultus*.

Butté, signifie aussi, Fixé à un cèrtain point où on se tient opiniâtrément. *Fixus*, *firmus*, *pertinax*. Il a offert une telle somme de cette charge, il est *butté* là, il n'en donnera pas davantage.

En tèrmes de Chasse, on dit qu'un chien est *butté*, lorsque la jointure des jambes de devant lui grossit. *Tumens*, *tumidus*, *inflatus*.

BUTURE. s. f. Tèrme de Chasse, qui se dit quand la jointure au dessus du piéd du chien grossit de telle sorte, qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux : ce qui arrive souvent par quelque pointure d'épine. *Tumor*.

B U V.

BUVEUR, BUVETTE, & autres. Voyez Beuveur, Beuvette.

BUVEAU. s. m. Outil de Maçonnerie. Espéce de fausse équerre composée de deux branches mobiles, qui sèrt à mesurer ou à tracer des angles. *Norma utrinque mobilis*. L'une de ses branches est quelquefois courbée pour prendre plus facilement les angles des surfaces qui ont quelque creux ou élevation ; & l'autre branche est droite. On en fait de toutes les façons, selon le besoin que l'on en a. Dans la coupe des pièrres on se sèrt du *buveau*, ou *beveau*, en divèrses manières.

B U Y.

BUYE. s. f. Vieux mot qui signifie une cruche, ou vaisseau à mettre de l'eau. On dit aussi *Buire*. *Hydria*, *urceus*. Chez les Seigneurs on voit de grandes *buyes* d'argent.

BUYO. s. m. Tèrme de Botanique. Nard Antoine Reche parle de trois plantes dans son Livre IV[e], ch. 37. qu'il nomme *Buyo*. Ce sont sans doute les mêmes que la queuë de Renard. *Saururus*. Il leur donne prèsque les mêmes qualitez & effets. Plumier.

B U Z.

BUZANÇAIS ou BUZENÇOIS. s. m. *Buzencaum*. Ville de France en Berry. Ce mot est écrit dans Morèri, *Buzenzais*, cela est mal, car on prononce *Buzences*.

B Y G.

BYGOIS. s. f. Nymphe d'Étrurie, qui avoit écrit des foudres, & dont les Livres Étruriens des Aruspices, les Livres fulguraux & leurs Rituels parloient. Servius & Cicéron en font aussi mention.

B Y S.

BYSSE. Tèrme de Blâson. Voyez Bisse.

Bysse. s. m. C'est le nom de la soye dont les Anciens s'habilloient. *Byssus*. Elle étoit si differente de celle dont on se sèrt aujourd'hui, qu'on ne doit pas confondre deux chôses si differentes sous un même nom. En Égypte & en Syrie on portoit du fin lin, du cotton, & du *bysse*. Fleury.

Le mot de *bysse* n'est guères en usage. Les Intèrprétes de l'Écriture expliquent communément le mot *byssus*, qui vient du Grèc βύσσος, par *fin lin*, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, au ch. 16. de S. Luc. v. 19. où il est dit dans nôtre édition Latine conformément au texte Grèc, que le mauvais Riche *induebatur purpura & bysso*. Messieurs de Port Royal ont traduit, *qui étoit vêtu de pourpre & de lin* ; ce qui n'exprime pas assez la proprieté du mot *byssus*, qui signifie quelque chôse qui est plus que de simple lin. Les Pères Jésuites ont traduit, *qui s'habilloit d'écarlatte & de toile fine*. Le P. Amelote, qui a voulu s'accomoder à nos usages, a mis dans sa vèrsion, *qu'il étoit vêtu de pourpre & de soye*. On lit de la même manière dans la traduction de Calvin, & dans l'Espagnole imprimée à Venise en 1556. mais *byssus* étoit autre chôse que nôtre soye, comme on le peut prouver évidemment par un grand nombre d'anciens Écrivains ; & entre autres par Pollux Liv. VII. de son Onomast. ch. 17. M[r] Simon a traduit plus à la lettre, *qui se vêtoit de pourpre & de fin lin*, avec cette note : *Il y avoit une espéce de fin lin qui étoit fort cher, & dont les plus grands Seigneurs se vêtoient en ce pais-là & dans l'Egypte. Ce Riche en avoit un habit de couleur de pourpre*. Cela s'accorde parfaitement avec le Léxicon de Hésychius. Bochard a aussi remarqué dans son *Phaleg*. Liv. III. ch. 4. que ce qu'on appelle *byssus* étoit un lin fort délié, qui étoit souvent teint en pourpre. Pline assure que le *bysse* étoit une espéce de lin très-fin. Pausanias dit la même chôse, & il remarque que dans toute la Gréce il ne croissoit de *bysse* qu'en Élide. Il faut qu'il y eût deux sortes de *bysse*, l'un beaucoup plus fin que l'autre ; car Bonfrérius remarque que de deux mots Hébreux qui signifient *bysse*, il y en a un qui est toûjours employé dans l'Écriture, quand il est parlé des vêtemens des Prêtres, & l'autre quand il est parlé des vêtemens des Lévites : cette conjecture paroît fort vraisemblable. Leidekker croit que le *bysse* étoit un lin fort fin & fort blanc.

B Y Z.

BYZANCE. s. m. Ville très-ancienne, Capitale de la Thrace. *Byzantium*. On ne sçait pas au juste quel est le fondateur, ou l'origine & le commencement de cette ville. Plusieurs Historiens disent que c'est les Lacédémoniens qui l'ont bâtie. Justin Liv. IX. Ch. 1. en fait honneur à Pausanias Roi de Sparte. Isidore a copié Justin, mais le P. Cantel dans ses Notes sur Justin prétend que c'est-là une erreur grossière de cet Historien, & que le fondateur de *Byzance* est Byzes ou Byzas, Général des Mégariens. C'est aussi le sentiment d'Eustathius dans ses Notes sur le Géographe Denys v. 800 & 801. où l'on pourra remarquer qu'en corrigeant Justin le P. Cantel s'est aussi trompé ; car il ne fait qu'un seul homme de Byzes, ou Byzas, Général des Mégariens, au lieu qu'Eustathius distingue Byzes de Byzas ; & selon lui Byzas étoit fils de Cérocsse fille d'Io, & Byzes étoit un Mégarien, qui conduisit là une Colonie de ses Compatriotes, qui y bâtirent une ville, qu'ils nommèrent *Byzance*, du nom de leur Chef. Au reste, il semble qu'il faut plûtôt appeller ce fondateur Byzas que Byzes ; car les médailles de *Byzance* ont quelquefois d'un côté une tête d'homme avec ce mot pour légende, ΒΥΖΑΣ. Au revèrs une proüe de vaisseau, ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. Cette inscription du revèrs montre que ceux-là se trompent, qui au rapport d'Eustathius au même endroit, disent que le nom Grèc de cette ville doit s'écrire par un ει, ΒΥΖΑΝΤΕΙΟΝ, & que Denys contre l'usage, & pour faire son vèrs avoit retranché l'ε, en disant βυζάντιον. Au tems de Pline c'étoit une ville libre, & cet Auteur ajoûte Liv. IV. Ch. 11. qu'avant que de s'appeller *Byzance*, son nom étoit *Lygos*. Eustathius dit que Sévère la nomma *Antonia*. Ensuite Constantin y ayant transporté le siége de l'Empire au commencement du IV[e] siécle, il lui donna son nom, & ce fut désormais Constantinople, ou la nouvelle Rome. Enfin, les Turcs qui la prirent l'an 1453. ont fait de Constantinople *Stamboul*. Elle est située sur le Bosphore de Thrace, ou Canal de la mèr noire, sur une langue de tèrre qui s'avance vèrs l'Anatolie, dont elle n'est séparée que par un canal large d'un mille. Ce promontoire s'appelloit autrefois *Chrysoceras*, Corne d'or. Dion dans Sévère, & Zonaras dans son histoire, ont donné la description de *Byzance*. Voyez encore les deux Tômes d'anciens morceaux de l'histoire de Constantinople que le P. Bandouri a fait imprimer depuis deux ans, & Petrus Gillius *De Topographia Constantinopoleos*.

Il y a eû deux autres villes de ce nom, l'une que Prolémée place dans l'Inde en deçà du Gange ; & l'autre qu'Eustathius à l'endroit que j'ai cité, place en Lybie.

BYZACENE. Que quelques-uns écrivent BISACENE, ou BIZACENE. s. f. *Byzacium*, *Byzacenus ager* ; *Bizacena Provincia*. Ancienne Province de l'Afrique propre ; dont la Capitale étoit Adrumete. C'est maintenant la partie méridionale du Royaume de Tunis. La *Byzacene* étoit un païs très-fèrtile, comme on le peut voir dans Pline Liv. XVII. Ch. 5. L. XVIII. Ch. 10. dans Varron *De Re Rustica Lib. I. Cap.* 44. & dans Silius Italic. Liv. IX. v. 204. où on lit communément *Buxentia*, au lieu de *Byzacia*. Cette fèrtilité peu commune a fait croire à Bochard dans son *Phaleg L. I. C.* 25. que ce mot venoit du Phénicien ביזון, *mammelle*. Il confirme sa conjecture par l'usage des autres langues, qui se sèrvent du tèrme qui signifie *mammelle* pour marquer la fèrtilité ; témoin Homère Iliad. I. 141. & Virgile 2. Georg. v. 185. Procope parle d'une ville de la *Byzacene* nommée *Mamma*. La *Byzacene* fut aussi dans la suite une Province Ecclésiastique.

BYZANTIN, ine. adj. Qui est de Byzance, c'est-à-dire, de Constantinople. *Byzantinus*, *Byzantius*. Plusieurs pèrsonnages célèbres dans l'antiquité ont porté le surnom de *Byzantin*. Étienne *Byzantin*, Auteur d'un Dictionnaire Géographique en Grèc ; Léon *Byzantin*, Théodore *Byzantin*, disciples de Platon l'un & l'autre, Théodore *Byzantin*, hérétique du II[e] siécle, qui après avoir apostasié par la crainte de la pèrsécution, se fit hérétique, & nia la divinité de J. C. Cependant en ces occasions on dit plûtôt de Byzance que *Byzantin*. Étienne de Byzance, Théodore de Byzance, &c. Philippe ayant assiégé les *Byzantins* fut obligé de lever le siége pour aller faire la guèrre aux Scythes.

Byzantin, ou Turc. s. m. Tèrme de Fleuriste. Sorte d'Anémone. *Anemona Byzantina*, ou *Turcica*. Le Turc, ou *Byzantin*, est couleur de rôse. Chom. *Anemone roseo colore*.

C

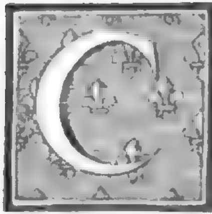

Troisième lettre de l'Alphabet, se prononce ordinairement comme un *k* devant les voyelles *a* & *o*, & devant les diphtongues *au*, & *ou*, comme *cabinet*, *copie*, *cause*, *couleur*. Devant la voyelle *u*, & devant les diphtongues, & les triphtongues qui commencent par un *u*, le son du *c* n'est pas si dur que devant l'*a* & l'*o*, il est un peu adouci, comme *cueillir*, *cuirasse*, *curieux*. Mais quand le *ç* se trouve devant les voyelles *a*, *o*, & *u*, & qu'il a une petite virgule dessous, que les Espagnols appellent *Cedille*, & les Imprimeurs *ç* à queuë, on le prononce comme une *s*; & devant les voyelles *i*, & *e*, toûjours comme une *s*, c'est-à-dire, qu'il a un son sifflant, qui se forme en avançant la langue vèrs les dents, entre celles d'enhaut & celles d'enbas. Le *c* suivi d'une *h* a un son sifflant, mais grossier, & bien différent du son de l'*s*; celui du *ch* de la langue Françoise est un son qu'on peut appeller *palatal*, ou son du palais, il se forme en approchant la langue du palais, & ressemble au son des lettres *sh* dans les mots Anglois, ou *c* devant *e* & *i* dans les mots Italiens, éxcepté qu'en Italien le *c* prend quelque chôse du son du *t*, ce qui n'arrive pas en François quand on prononce les lettres *ch*.

Le *c* se prononce fortement à la fin de prèsque tous les monosyllabes; comme en *bec*, *choc*, *croc*, *froc*, *hoc*, *pic*, *roc*, *sec*, *soc*. Il y a aussi quelques mots de plusieurs syllabes à la fin desquels le *c* se prononce aussi fortement: comme en *bissac*, *Enoc*, *Lamec*. Il en faut éxcepter *almanac*. Dans *respect* & *suspect* le *c* se prononce sans le *t*: suspec, respec. P. Buffier. On peut malgré cette régle prononcer le *t* en *suspect*. Dans *pact*, *éxact*, *correct*, *direct*, le *c* & le *t* se prononcent. Dans *almanac*, *arsenac*, *arsenic*, *cotignac*, *clerc*, *marc*, *porc*, *épic*, & dans les mots où le *c* est précédé d'une voyelle nazale, comme *banc*, *donc*, *jonc*, le *c* final ne se prononce point, si ce n'est devant une voyelle en récitant des vers. P. Buff. & dans une prononciation soutenuë & énergique. Quand *porc épic* sont joints ensemble, il faut prononcer le *c* de *porc*. Dans *estomac*, *tabac*, *broc*, il ne se prononce point. Id.

Tous les Grammairiens ont remarqué que les anciens Romains prononçoient le *q* comme le *c*, & qu'ils prononçoient le *c* comme nous prononçons le *k*. Ménage. Le P. Mabillon a observé que Charles-Magne a toûjours écrit son nom avec la lettre *c*: au lieu que les autres Rois de la 2e Race qui portent le nom de *Charles*, l'écrivent avec un *k*. On remarque la même différence sur les monnoyes.

Scaliger prétend que cette lettre s'est formée du *k* des Grècs, & qu'en retranchant la colonne ou la ligne droite, c'en est l'autre moitié. D'autres veulent que ce soit le כ, *Caph* des Hébreux. Le *caph* en effet a toute la même figure, à cela près que les Hébreux lisent de la droite à la gauche, il est tourné en ce sens, au lieu que les Latins l'ont tourné de gauche à droite, parce qu'ils lisoient ainsi aussi bien que nous. Cependant le *c* n'étant point la même lettre que le *caph* quant au son, & les Romains n'ayant point reçû leurs lettres immédiatement des Hébreux ni des autres Orientaux, mais des Grècs, il paroit plus probable que cette lettre a été prise d'après le Κ Grèc. Le P. Montfaucon dans sa Palæographie, a marqué des formes de Κ Grèc qui approchent de celle du *C*, par éxemple celle-ci ⊏. Suidas appelle le *C*, le *Kappa* Romain.

C. chez les Romains étoit une lettre numérale qui signifioit *Cent*, suivant ce vèrs:

Non plus quàm centum C *littera fertur habere.*

Quelques-uns tiennent que si on mettoit un titre ou une barre au dessus du C, elle signifioit *cent mille*: on auroit de la peine à en trouver des éxemples chez les Anciens. Il signifie Caïus dans les noms d'homme, comme C. Sempronius, C. César, c'est-à-dire, *Caius Sempronius*, *Caius Cesar*. Les Romains en usoient ainsi, & nous les imitons. Cette même lettre mise toute seule, marque chez les Jurisconsultes *Codice*, ou *Consule*; & quand elle est double, *Consulibus*. C'étoit aussi une lettre funeste: elle signifioit *condemno*, je condamne.

Dans la Musique le *C* majuscule marque le dessus chantant dans les basses continuës.

CA. CAA. CAB.

ÇA.

ÇA. adv. qui désigne quelque sorte de commandement. Venez *çà*, c'est-à-dire, Venez ici. *Ehodum*, *adesdum*, *huc concede*. Çà bas, ici bas. *Çà* la main droite: *çà* la main gauche, qu'on l'attache. Ablanc. *Cedo dextram*, *cedo sinistram*, qu'on mette la main à l'œuvre. Scar. *Eia*, *age*, *agesis*.

Çà, çà, qu'on me fasse raison,
C'est au maître de la maison.

Çà, est aussi un advèrbe qui signifie le tems. Depuis deux ans en *çà*, c'est-à-dire, les deux dèrnières années. *Duobus ab hinc annis.*

Depuis cinq ou six ans en *çà*
Au travers de mon pré certain ânon passa. Racine.

Il signifie encore le lieu. Ils vont *Deçà*, *delà*, *Alij aliò abeunt*. Il est errant *çà* & là, ou *deçà*, delà, c'est-à-dire, en divèrs lieux, ils s'enfuyoient qui *çà*, qui là, c'est-à-dire, les uns d'un côté, les autres de l'autre, *hùc illùc*. Cela est en *deçà*, par *deçà* les monts, au *deçà* des monts, *citrà montes*. Si vous venez par *deçà*, ou de *deçà*, c'est-à-dire, en nos quartiers, *hàc*.

Or çà, se dit pour encourager, & signifie, Sus donc. On dit aussi, *çà çà* commençons à travailler. *Age*, *Eia verò age*. *Çà*, je veux aller où vous m'envoyez.

CAA.

CAABLES. subst. pl. Tèrme de Jurisprudence. Ce mot dans les Ordonnances des Forêts veut dire, *bois versez & abbatus par les vents*.

CAAOBETINGA. s. f. Petite hèrbe qui se trouve au Brésil. Il sort des feüilles de sa racine même qui sont blanchâtres par dessous, & vèrtes par dessus. Sa racine & ses feüilles pilées ensemble sont bonnes à consolider les playes.

CAAROBA. subst. fém. Arbre fort commun dans les Indes Occidentales.

CAB.

CAB, ou CABE. s. m. Nom d'une mesure de blé selon Pollux & Hésychius. *Cabus*. Tirin dans son Traité des Mesures & des Vases dit que le *Cabe* étoit la même chôse que le Chenix des Grècs; que c'étoit la mesure de ce qu'un manœuvre mange par jour, telle que Caton la marque aux païsans dans son 56e chapitre *De Re Rusticâ*; qu'on l'appelloit autrement Palme cubique, que c'étoit la sixiéme partie du *Satum*, ou du boisseau, qu'il contenoit quatre loges ou sextiers Hébreux, & qu'il revenoit à peu près à ce que les Italiens appellent *boccale*, & les Espagnols *açumbre*. R. Alphes, cité par Buxtorfe, dit que le *Cabe*, contenoit autant que 24 œufs. Un Auteur Anglois qui a écrit sur ces matières lui donne un peu plus de 90 pouces cubiques de capacité. Tout cela revient à peu près au même, & il s'ensuit que le *Cabe* étoit la 10e partie de l'*éphi*, & le tiers du *hin*; que le quart du *Cabe* étoit un septier Hébreu, qui étoit égal au sextier Attique, & qu'ainsi dans la faim de Samarie dont il est parlé 2e Liv. des Rois VI. 25. un quart de *Cabe*, ou un sextier de fumier de pigeon, valoit cinq pieces d'argent, c'est-à-dire, cinq sicles, qui font de nôtre monnoye sept livres quelques sols.

CABACET. Voyez Cabasset.

CABAL, & CABAU. s. m. Tèrme de Coutumes. Le Ferron l'éxplique par *peculium*. On appelle *cabal* les marchandises qu'on prend de quelqu'un à moitié, au tiers, au quart de profit. *Cabal* en langage Toulousain veut dire, le fond d'un Marchand.

CABAL. s. m. Livre Historique, mêlé de plusieurs narrations fabuleuses touchant le Musulmanisme. On trouve dans ce livre, dont l'Auteur est inconnu, plusieurs traditions anciennes du Christianisme, & entr'autres, celles des Anges Gardiens. D'Herb.

CAbBALE. s. f. Quelques-uns écrivent KAbBALE. Ce nom a plusieurs significations, qu'il faut distinguer plus éxactement qu'on ne fait dans tous nos Dictionnaires. *Cabale* est un mot Hébreu, קבלה, *Kabbalah*, qui signifie proprement & précisément *Tradition*, & vient du vèrbe קבל, *Kibbel*, qui signifie Recevoir par tradition, recevoir de père en fils, d'âge en âge, sur tout en Chaldéen & Hébreu Rabbinique; mais non pas comme on le dit mal à propos dans le Moréri, *Tradidit*, *il a enseigné*. De là il

il se dit prémièrement d'un sentiment, d'une opinion, d'une éxplication de l'Écriture, d'une coutume ou pratique qui s'est transmise de père en fils. Les Juifs, comme on le peut voir dans la préface de Maïemon sur la Mischne, croyent que Dieu donna à Moyse non seulement la Loi, mais encore l'éxplication de la Loi sur la montagne de Sinaï. Quand il étoit descendu, & qu'il s'étoit retiré dans sa tente, Aaron l'alloit trouver, & Moyse lui apprenoit les loix qu'il avoit reçûës de Dieu, & lui en donnoit l'éxplication, que lui-même avoit aussi apprise de Dieu. Quand il avoit fini, Aaron se mettoit à la droite de Moyse, Eléazar, & Ithamar fils d'Aaron entroient, & Moyse leur disoit ce qu'il avoit déja dit à Aaron. Après quoi s'étant placez l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, venoient les 70 vieillards qui composoient le Sanhedrin, & Moyse leur répetoit encore tout ce qu'il avoit dit à Aaron & à ses enfans. Enfin, on faisoit entrer tous ceux du peuple qui vouloient, & Moyse les instruisoit encore comme il avoit fait les autres. De sorte qu'Aaron entendoit quatre fois ce que Moyse avoit apris de Dieu sur la montagne; Eléazar & Ithamar l'entendoient trois fois; les 70 vieillards deux; & le peuple une fois. Or des deux chôses que leur apprenoit Moyse, les loix que Dieu imposoit, & l'éxplication de ces loix, on n'en écrivoit que la prémière, c'est-à-dire, les loix, & c'est-là ce que nous avons dans l'Éxode, le Lévitique & les Nombres. Pour ce qui regarde l'intelligence & l'éxplication de ces loix, on se contentoit de se l'imprimer bien dans la mémoire, & ensuite les Pères l'apprirent à leurs enfans, & ceux-ci aux leurs, & ainsi de siécle en siécle jusqu'aux derniers âges. C'est pour cela que la prémière partie de ce que Dieu avoit donné à Moyse s'appella simplement *Loy*, ou *Loy écrite*; & la seconde *Loy orale*, ou *Cabale*; car voilà originairement ce que c'est que *Cabale*, & le sens propre & primitif de ce nom. Quelques Rabbins prétendent que leurs Pères l'avoient reçûë des Prophétes, qui l'avoient reçûë des Anges. Rabin Abraham Ben Dior, dit dans la Préface de son livre de la création (Jetsira) que l'Ange Raziel fut le Maître d'Adam, & qu'il lui apprit la *Cabale*; que Japhiel fut le maître de Sem, que Tsédékiel le fut d'Abraham, Raphaël d'Isaac, Péliel de Jacob, Gabriel de Joseph, Métatron de Moyse, & Malathiel d'Élie. Les Rabins apportèrent de Chaldée les rêveries de la *Cabale*, & y ajoutèrent une infinité de fables.

Parmi ces éxplications de la Loi, qui ne sont la plûpart autre chôse que des intèrprétations de differens Rabins sur les loix de Dieu, & leurs décisions sur les obligations qu'elles imposent, & sur la manière de les pratiquer, il y en a qui sont mystérieuses & cachées, qui consistent dans des significations abstruses & singulières que l'on donne ou à un mot, ou même à chacune des lettres qui le compôsent; d'où par différentes combinaisons l'on tire de l'Écriture des éxplications fort différentes de ce qu'elles semblent naturellement signifier. L'art d'interpréter ainsi l'Écriture s'appelle plus particulièrement *Cabbale*, & c'est le sens le plus ordinaire de ce mot dans nôtre langue. Cette *Cabbale*, que l'on nomme *Cabbale artificielle*, pour la distinguer de la prémière dont nous avons parlé, & qui n'est qu'une simple tradition, cette *Cabbale*, dis-je, se divise en trois espéces. La prémière s'appelle *Gématrie*: elle consiste à prendre les lettres pour des chifres ou nombres arithmétiques, & à éxpliquer chaque mot par la valeur arithmétique des lettres dont il est composé; ce qui se fait en plusieurs manières, comme nous le dirons au mot GÉMATRIE.

La seconde espéce s'appelle *Notaricon*, & consiste ou bien à prendre chaque lettre d'un mot pour une diction entière; par éxemple, בראשית, prémier mot de la Genèse, pour ארץ שמים ים ת הומות ברא רקיע; ou bien à faire des prémières lettres de plusieurs mots une seule diction, comme de ceux-ci, אתה גבור לעולם אדני, *Vous êtes fort dans l'éternité, Seigneur*; en ne prenant que les prémières lettres on forme ce nom Cabbalistique de Dieu אגלא, *Agla*, dont parle Galatin Liv. II. Ch. 15.

La troisiême espéce s'appelle תמורה, *Thémura*, qui signifie *changement*, & consiste à changer un mot, & les lettres dont il est composé, ce qui se fait en plusieurs manières; car 1°, On les sépare, & de בראשית, *breschit*, par éxemple, qui veut dire, *In Principio*, on fait ברא שית, *posuit fundamentum*. C'est ainsi que dans cèrtains jeux de mots, on a quelquefois séparé des mots Latins. *Sum-mus*, *Ter-minus*, *Sus-tinea-mus*. 2°, On transpôse les lettres d'un mot, on les place, on les arrange différemment; par éxemple, du même mot בראשית, on fait א בתשרי, ce qui signifie 1°, *in Thisri*; & parce que cela se tire du prémier mot de l'histoire de la création du monde, on en conclut que le monde a été créé le prémier jour du mois *Thisri*. 3°, On prend une lettre pour une autre, à cause des differens rapports qu'on leur donne en prenant l'alphabet en differens sens. Ainsi en partageant l'alphabet Hébreu de 22 lettres en deux parties, la prémière de chacune de ces parties se prend pour la prémière de l'autre, la seconde pour la seconde, la troisiême pour la troisiéme, & ainsi des onze lettres, dont chacune de ces parties est composée, qui se prennent mutuellement pour celle qui leur répond dans l'autre partie, c'est-à-dire, א, pour ל, ou ל pour א: ב pour מ, ou מ pour ב: ג pour נ, ou נ pour ג, &c. Par là de טבאל, *Tabeel*, nom inconnu, qui se trouve en Isaïe VII. 6. On en fait רמלא, *Remla*, nom d'un Roi d'Israël. Une autre façon de changer les lettres est de prendre l'alphabet en deux manières, prémièrement à l'ordinaire, puis à rebours, en commençant par la dèrnière lettre, & de changer encore les deux prémières lettres, l'une & l'autre mutuellement, & de même les deux secondes, les deux troisièmes &c. c'est-à-dire, א en ת, ou ת en א; ב en ש, ou ש en ב; ג en ר, ou ר en ג &c. Par là de לב קמי, *Le cœur de ceux qui s'élevent contre moi*, dans Jérém. L. I. 1. on fait כשדים, *Les Chaldéens*, & l'on conclut que ceux dont Dieu parle sont les Chaldéens. Ces deux dèrnières espéces de *Thémure* s'appellent plus particulièrement encore צירוף, c'est-à-dire, *association*, *combinaison*. Voyez Reuchlin, Pic de la Mirandole, le P. Kirker dans son *Oedip. Ægypt.* Sérarius & Bonfrerius dans leurs Prolégoménes. La *Cabbale* dont nous venons de parler peut s'appeller la *Cabbale* spéculative. Il y en a une autre qu'on peut nommer la *Cabbale* pratique; c'est celle dont nous allons parler.

CABBALE, se prend encore pour les usages, ou plûtôt les abus que font les Magiciens des passages de l'Écriture, ainsi qu'on le peut voir dans un petit ouvrage de cette sorte, intitulé שמוש תהילים, *L'usage des Pseaumes*, & imprimé à Sabionette en 1588. à la fin d'une édition des pseaumes *in* 24, & dans plusieurs autres livres de même sorte. Tous les noms, toutes les figures magiques, tous les nombres, les lettres, &c. dont on se sert pour cela, & encore la science hèrmétique, ou la rechèrche de la Pièrre Philosophale, tout cela est compris dans cette espéce de *Cabbale*. Mais il n'y a que les Chrétiens qui l'appellent ainsi, & ce mot a ce sens, sur tout en nôtre langue, à cause de la ressemblance que cet art a avec les éxplications de la *Cabbale* dont nous avons parlé; car les Juifs ne donnent point à cet art, ou diabolique, ou vain & ridicule, le nom de *Cabbale*, qui est toûjours un nom saint & respectable parmi eux. Au reste, ce n'est point la magie seule des Juifs que nous nommons *Cabbale*; nous avons transporté ce nom à toute sorte de magie, & c'est dans ce sens que l'Abbé de Villars l'a pris dans son Livre intitulé *Le Comte de Gabalis*; où il a éxposé les ridicules secrets de la *Cabbale*, que les Cabalistes appellent la *sacrée Cabale*. *Cabala*, *cabalistica doctrina*, *occulta*, *arcana Hebraorum disciplina*, *sapientia*. Ils supposent qu'il y a des peuples élementaires, sous les noms de Sylphes, de Gnomes, de Salamandres, &c. & que cette science introduit les hommes dans le sanctuaire de la nature. Ils prétendent que les Hébreux connoissent ces substances aëriennes, qu'ils avoient puisé ces connoissances cabalistiques chez les Égyptiens, & qu'ils n'avoient pas ignoré l'art particulier d'entretenir ces nations élementaires, & de convèrser avec ces habitans de l'air. On leur fait dire qu'ils ont déféré à Paracelse le sceptre de la Monarchie Cabalistique. Voyez LE C. DE GABALIS. La *Cabbale* est une science sérieuse, & il n'y a que les mélancoliques qui s'y addonnent. AB. DE VILARS. La *Cabbale* est une de ces chimères qu'on autorise quand on les combat gràvement, & qu'on ne doit entreprendre de détruire qu'en se joüant. ID. Robert Flud Anglois en a fait d'amples Traitez & Apologies dans ses neuf grands Volumes.

CABBALE, se dit aussi de la Secte des Juifs, qui suit & pratique la *Cabbale*, qui intèrprétent l'Écriture selon l'art de la *Cabbale*, prise au second sens que nous avons expliqué; car les Juifs sont divisez en deux sectes générales, les Karaïtes, qui ne veulent point recevoir les Traditions, ni le Thalmud, mais le seul texte de l'Écriture; & les Rabbanistes, ou Thalmudistes, qui outre cela recevoient encore les Traditions & suivent le Thalmud. Ceux-ci sont encore divisez en deux, en Rabbanistes simples, qui éxpliquent l'Écriture selon le sens naturel par la Grammaire, l'Histoire, ou la Tradition; & en Cabbalistes, qui pour y découvrir les sens cachez & mystérieux que Dieu y a mis, se sèrvent de la *Cabbale* & des manières mystérieuses que nous avons éxpliquées. Si l'on en croit les Juifs, la *Cabbale*, comme la Loy, vient de Dieu & du mont Sinaï, & y fut donnée à Moyse, & par lui à tout le peuple, de la manière que nous le disions ci-dessus. C'est une fable, mais plusieurs sçavans croyent qu'elle étoit déja trouvée du tems de J. C. & il s'est trouvé des visionnaires parmi les Juifs, qui ont dit que ce n'étoit que par les mystères de la *Cabbale* que J. C. avoit opéré ses miracles. Quelques Sçavans ont cru que Pythagôre & Platon avoient appris des Juifs en Égypte l'art Cabbalistique, & ils ont cru en trouver des vestiges bien marquez dans leur Philosophie. D'autres croyent au contraire

contraire, que c'est la Philosophie de Pythagôre, & de Platon, qui a produit la *Cabbale*. Quoi qu'il en soit, il est cèrtain que dans les prémiers siécles de l'Église la plûpart des Hérétiques donnèrent dans les vaines idées de la *Cabbale*. Les Gnostiques, les Valentiniens, les Basilidiens, y furent sur tout plus attachez, comme on le peut voir dans S. Épiphane. C'est ce qui produisit l'ΑΒΡΑΞΑΣ, & tant de Talismans, dont il nous reste encore une grande quantité dans les Cabinets des Antiquaires. On donne aussi le nom de *Cabbale* non seulement à l'art, mais encore à chaque opération de cet art, c'est-à-dire, à chaque intèrprétation particulière faite selon les régles de cet art. C'est là une *Cabbale*, ce n'est point une intèrprétation naturelle & littérale. R. Jacob Ben Ascher, surnommé Baal Hatturim, est un Compilateur de prèsque toutes les *Cabbales* inventées avant lui sur les cinq livres de Moïse.

Ce mot vient de l'Hébreu *Cabbala*, qui signifie *réception*, *tradition*, comme nous l'avons expliqué d'abord. Et *Cabbala* vient de *kibbel*, qui signifie, *faire passer par tradition de l'un à l'autre*.

CABBALE, signifie aussi dans quelques Auteurs la connoissance des chôses qui sont au dessus de la lune, des corps célestes, de leurs influences. La *Cabbale* en ce sens est la même chôse que l'Astrologie judiciaire, ou elle en fait partie.

CABALE, signifie figurément, une société de pèrsonnes qui sont dans la même confidence, & dans les mêmes intérêts : mais il se prend ordinairement en mauvaise part. *Coitio*, *factio*. Tous ces gens-là sont d'une même *cabale*. On le dit aussi des conspirations & des entreprises secrettes, des desseins qui se forment dans cette société contre l'État. *Clandestina coitio*, *conjuratio*. On a fait une *cabale* pour décrier cette Tragédie. A Rome, comme aujourd'hui, la *cabale* l'emportoit sur le mérite, & décidoit du sort des Ouvrages. DAC. Elle formoit incessamment des *cabales* qui divisoient toute la Cour. Mlle L'HÉRITIER.

Non, je tombe d'accord de tout ce qu'il vous plaît,
Tout marche par cabale, *& par pur intérêt.* MOL.

CABALE, se dit aussi de quelques sociétez d'amis qui ont entre eux une liaison plus étroite qu'avec d'autres, sans avoir aucun mauvais dessein ; comme pour se divèrtir, étudier. *Societas*.

CABALER. v. n. Faire une cabale. *Clandestinam societatem coire*, *coitionem facere ; conjurare*. Cete ville est remplie de gens qui *cabalent* contre l'État.

CABALÉ, ÉE. Ce mot est adjectif & participe, il signifie ce qui est acquis, obtenu par cabale, ainsi il ne se dit qu'en mauvaise part.

CABALEUR. s. m. Celui qui cabale. *Factiosus*. Franc *cabaleur*, adroit, rusé, ardent, dangereux. L'usage est de n'écrire tous ces mots au figuré que par un *b*. *Cabale*, *Cabaler*, *Cabaleur* ; mais au propre on les écrit souvent par deux *bb*. L'étymologie le demande, quoiqu'on n'en prononce qu'un.

CAbBALISTE. s. m. Celui qui sçait la science de la Cabale. *Occultæ Hebræorum disciplinæ peritus*. *Artis cabalisticæ studiosus*, *peritus*, *Cabalista*, *Cabalisticus*. Les Rabins sont grands *Cabalistes*. Vouloir guérir les *Cabalistes* par raison, c'est entreprendre l'impossible. Ce sont des visionnaires sérieux qu'on ne raméne guères. Sçavant, habile, docte, profond *Cabaliste*. Quand je cite ce *Cabaliste*, ou plûtôt ce Compilateur de prèsque toutes les cabales inventées avant lui sur les cinq Livres de Moyse, ce n'est point pour rapporter ici une de ces explications subtiles faites suivant les loix de la Gématrie, du Notaricon, ou de la Thémure ; celle dont je vais parler est purement grammaticale, & n'a rien des puérilitez de l'art Cabbalistique. P. SOUCIET.

On appelle aussi *Cabalistes*, Ceux qui font de petites brigues, pour s'établir en réputation par le moyen de leurs amis. *Junctus cum alio societatis vinculo ad rem faciendam*, *consiliorum socius*.

CAbBALISTIQUE. adj. Qui appartient à la Cabbale. *Cabbalisticus*. L'art *cabbalistique*. Une intèrprétation *cabbalistique*. Les subtilitez *cabbalistiques* sont de pures visions & supèrstitions. Tâchez de vous rendre digne de recevoir les lumières *cabbalistiques*. AB. DE VILARS. Les puérilitez de l'art *cabbalistique*. P. SOUC.

CABAN. s. m. Vieux mot. Manteau de pluye, avec des manches, qu'on porte à cheval. *Penula*. Ménage le fait venir de *cappa*, cappe. C'est aussi parmi les matelots de Provence un habillement en tems de pluye avec des manches, & un capuchon. Il a la même signification que Capot. *Cucullus nauticus*.

CABANE. s. m. Petit toit ou maisonnette bâtie de bauge & couvèrte de chaume, où logent les pauvres gens, & sur tout à la campagne. *Casula*. Les Solitaires méprisoient le séjour des villes, pour aller dans les déserts habiter des *cabanes*. DU PIN. Malhèrbe a dit en parlant de la mort,

Le pauvre en sa cabane *où le chaume le couvre*
Est sujet à ses loix, &c.

Ce mot vient de l'Italien *capanna*, qui signifie *petite maison de chaume*, qui a été faite du Grèc *καπάνη*, signifiant *créche*. MÉNAGE. Isidôre dit que le mot de *capanna* vient *ex eo quod unum tantùm hominem capiat*. Les Espagnols disent aussi cabaña.

CABANES, en tèrmes de Marine, sont de petits logemens de planches pour coucher les Pilotes, & autres Officiers de Marine, qui sont forts étroits & en forme d'armoires, pratiquez en divèrs endroits du château de poupe, ou le long des côtes du vaisseau.

Les Bateliers appellent aussi *cabane*, des cèrceaux pliez en forme d'arc sur un bachot, & couvert d'une toile qu'on appelle *banne*.

On appelle *cabane* de Bèrger, une manière de petite chambre faite de planches, que l'on fait aller d'un lieu à l'autre, par le moyen de quatre roulettes qui la soutiennent.

CABANE, est aussi un tèrme d'Oiselier de Paris. C'est une espéce de petite loge où l'on ne voit le jour que par un endroit, & où l'on fait nicher des oiseaux.

CABANE, est aussi un batteau à fond plat, & couvert, dont on se sèrt sur la rivière de Loire. *Cymba*.

CABANER. v. act. Ce mot est particulièrement en usage parmi les gens qui voyagent aux Indes Occidentales. Il signifie, Faire, dresser des cabanes. *Casas construere*, *ædificare*. Quand le mauvais tems vient on est contraint de *cabaner*.

CABARET. s. m. Lieu où on vend du vin en détail. *Caupona*, *popina*, *taberna*. On confond aujourd'hui ce mot avec *taverne* : néanmoins ils sont fort différens en ce que le *cabaret* est le lieu où on donne seulement du vin à pot par un trou pratiqué dans un treillis de bois qui y sèrt d'enseigne, sans qu'il soit pèrmis d'asseoir, ni de mettre la nape. On l'appelle pour cela *à huis coupé*, *& pot renvèrsé*, parce que l'hôte est obligé de renvèrser le pot si-tôt qu'il a vendu le vin. Au lieu qu'à la *taverne* on vend le vin par assiette, & on y apprête à manger. Il faut fuir ces débauchez qui ne hantent que le *cabaret*. Le vin de *cabaret* est prèsque toûjours frelaté, & fait mal à la tête.

Ménage croit que ce mot vient de *caparetum*, qui a été fait du Grèc *κάπη*, qui signifie lieu *où l'on mange*. Adrien Scriek dérive le mot *cabaret* de l'Hébreu *cabar*, חבר, *assembler*, *réunir*, parcequ'on s'assemble dans les *cabarets*, sur tout lorsqu'on est en voyage.

On appelle un *cabaret* borgne, un méchant *cabaret* qui n'est fréquenté que par de pauvres gens, qui est obscur, mal propre, & mal sèrvi.

On dit provèrbialement, qu'il y a du vin au *cabaret* à tout prix ; pour dire, qu'il faut faire différence entre les chôses, & qu'il y en a de divèrse valeur. On dit aussi, qu'un homme fait de sa maison un *cabaret* ; pour dire, que tout le monde est bien venu à boire & à manger chez lui.

CABARET. subst. m. Tèrme de Botanique. *Asarum*. *s. n.* Plante dont la racine est menuë, traçante, accompagnée de quelques fibres qui plongent d'environ deux pouces dans la tèrre. Son odeur est très-forte, aromatique, tenant de la grande Valeriane & du Nard Indien ; c'est ce qui empêche de la joindre aux fleurs dont on forme des bouquets, & c'est par cette raison qu'on la nomme *Asarum*, de l'*a* privatif, & de *σαίρω*, *verro*, *ornare*, *non ornatus*. Ses feüilles naissent des nœuds de la racine, leur contour est pareil à celui de l'oreille extérieure, d'où vient le nom d'oreille d'homme, que quelques Botanistes ont attribué à l'*Asarum*. Elles sont d'un vèrd foncé en dessus, plus pâle en dessous, & sont portées par des queuës qui ont deux à trois pouces de longueur. Ses fleurs naissent du même endroit que les feüilles, mais leur pédicule n'a guère qu'un pouce de longueur. Ces fleurs sont d'une seule piéce à six pans, d'un vèrd brun, tirant sur le rouge, longue de six lignes environ jusque vèrs son évasement, où elle se décharge en trois quartiers pointus, longs de quatre lignes, teintes en dedans d'un rouge brun foncé. Cette fleur renfèrme plusieurs étamines, & un pistile qui devient conjointement avec la fleur qui s'y colle, un fruit contenant six ordres de semences, semblables en quelque façon à des pepins de raisins.

Les racines de *Cabaret* entrent dans la Thériaque ; données en substance, ou infusées dans du vin, elles font vômir ; au lieu qu'étant mises en décoction dans de l'eau, elles deviennent diurétiques. Ses feüilles purgent encore plus violemment que ses racines.

Il y a une espéce de *Cabaret* qui croît en Canada, & qui n'est guère différent de celui d'Europe que par ses feüilles, qui quoique arrondies se tèrminent en pointe. Ses racines ne sont pas vômitives, & son odeur n'est pas si désagréable. Le *Cabaret* croît en plusieurs endroits du Royaume.

CABARET, est aussi le nom d'un petit meuble, qui sèrt autant pour l'ornement que pour le besoin. C'est une petite table avec des bords, ordinairement couvèrte de vèrnis, sur quoi l'on met

met des coupes & des soucoupes pour prendre du Thé, du Caffé, &c. Un *cabaret* de la Chine, un *cabaret* du Japon.

CABARÉTIER, IERE. s. m. & fém. Qui tient un Cabaret. *Caupo*, *Tabernarius*. Le Maître, la Maîtresse d'un Cabaret. *Caupa*. Les *Cabaretiers* n'ont point d'action pour le vin vendu chez eux en détail & par assiette, suivant l'article 128. de la Coutume de Paris, & le 535e de la Coutume de Normandie. Plutarque témoigne que les Lydiens furent les prémiers *Cabaretiers*. Horace les appelle pèrfides & trompeurs, à cause du mélange de leurs vins. *Perfidus hic caupo*. On ne prononce point l'*r* finale dans le mot *Cabaretier*. Plusieurs disent *Cabartier*, il faut dire la même chôse de *Cabartiere*. Ni l'un ni l'autre n'est bon.

CABARNE. s. m. *Cabarnus*. Prêtre de Cérès dans l'Isle de Paros. Le Géographe Étienne au mot Πάρος, dit que cette Isle fut aussi nommée Καβαρνὶς, *Cabarnis*, & que ces noms venoient de Κάβαρνος, qui fut celui qui apprit à Cérès l'enlevement de sa fille Prosèrpine ; mais d'autres traitent cette étymologie de fable, & disent que *Cabarne* est un mot Phénicien, que קרב, *Kareb*, s'est dit dans cette langue aussi bien qu'en Hébreu pour offrir en sacrifice, & קרבן, *Korban*, pour oblation ; que de là par la transposition du *resch*, *r*, & du *beth*, *b*, s'est fait קברנין, *Kabarnin*, pour *Karabnin*, qui signifie, Ceux qui offrent, qui font des oblations, des Prêtres, & que c'est de là que les *Cabarnes* ont pris leur nom.

CABAS. subst. m. Panier de jonc où l'on met des figues. *Fiscina*. Il signifie aussi les figues qui y sont contenuës. *Ficorum fiscina*. Ce Marchand a fait venir deux cens *cabas* de figues.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *cabaco*, qu'il dit avoir été fait de *cabaccus* Latin. D'autres disent que c'est un mot Hébreu retourné, *sabac*, qui signifie *implexum esse*. Il peut venir aussi de *cabasset*, parce qu'il a la même figure, & ressemble à une coëffe. Ces deux mots viennent de *caput*.

CABASSER. v. act. Vieux mot. Machiner quelque tromperie. *Machinari*.

Journellement chacun son cas pourchasse ;
Noises y sont ; on y trompe, & cabasse.

CABASSET, ou CABACET. s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois une arme défensive qui couvroit la tête, *Cassis*, *galea*.

Ce mot, selon Nicod, vient de l'Hébreu *coba*, qui signifie un *casque*, ou *heaume* ; ou de l'Espagnol *cabeça*, *tête*. L'Espagnol dit aussi *bassinet*, parce qu'il approchoit de la figure d'un bassin.

On dit provèrbialement qu'un homme a bien du bon sens, ou de la malice, sous son *cabasset* ; pour dire, dans sa tête.

CABAT. s. m. Vieux mot ; qui veut dire une cèrtaine mesure de blé.

CABELIAU. s. m. Ce mot est purement Hollandois. Il signifie un poisson, qui est une espèce de moruë.

CABESTAN. s. m. L'*s* se prononce. Quelques-uns écrivent *Capestan*. Tèrme de Méchanique. C'est un cylindre, ou un essieu, posé pèrpendiculairement sur le pont d'un vaisseau, lequel se tourne par le moyen de quatre leviers, ou barres qui le travèrsent ; & par le moyen d'un câble qui est tourné sur ce cylindre, il sèrt à enlever ou à tirer les plus gros fardeaux qui sont attachez au bout de ce câble. *Ergata*. C'est en virant les *capestans* qu'on remonte les bateaux, qu'on tire sur tèrre les vaisseaux pour les calfeutrer, qu'on les décharge des plus grosses marchandises, qu'on léve les ancres & les voiles, &c. Il y a deux *cabestans* sur les vaisseaux. Le grand *cabestan* est pôsé sur le prémier pont, & s'éleve jusqu'à quatre ou cinq pieds de hauteur au dessus du deuxième. On le nomme *cabestan double*, à cause qu'il sèrt à deux étages pour lever les ancres, & qu'on peut en doubler les forces en mettant du monde sur les deux ponts pour le virer, étant garni de barres & d'autres piéces, comme taquets, entremises & languettes, pour le tourner, & arrêter. Le petit *cabestan*, ou *cabestan simple*, est pôsé sur le second pont entre le grand mât, & le mât de misaine. Il sèrt à faire isser les mâts de hune & les grands voiles, où il faut moins de force qu'à élever les ancres. On appelle *cabestan à l'Angloise*, celui où l'on n'employe que des demi-barres, & qui à cause de cela n'est pèrcé qu'à moitié. Il est plus renflé que les *cabestans* ordinaires. Il y a aussi un *cabestan volant*. C'est celui qu'on peut transporter d'un lieu à un autre. On dit, Virer le *cabestan*, pousser au *cabestan* ; pour dire, Faire tourner le *cabestan*. On dit aussi, *Envoyer les Pages au cabestan* ; pour dire, ordonner que les garçons du vaisseau, qui ont commis quelque faute, aillent au lieu où ils doivent être châtiez. Sur la mèr du Levant on l'appelle *girel*.

CABILLE, ou CABILAH. s. f. Tèrme de Relation. C'est chez les Arabes une Tribu qui vit sous un Chèf. Ces Tribus ou *Cabilles* sont indépendantes, & ne reconnoissent aucun Souverain. Ce sont des troupes de vagabonds qui marchent sous un Chèf qu'ils appellent *Cacique*. On compte 80 de ces Tribus parmi les Arabes. D'HERB. OZANAM.

CABILLOTS. s. m. pl. Tèrme de Marine. Petits bouts de bois qu'on met au bout de plusieurs hèrses qui tiennent aux grands haubans. Leur usage est de tenir cèrtaines poulies du vaisseau. On appelle aussi *Cabillots*, de petites chevilles de bois qui tiennent aux chouquets avec une ligne, & qui sèrvent à tenir la balancine de vèrgue de hune, quand les pètroquets sont sèrrez.

CABINET. s. m. Le lieu le plus retiré dans le plus bel appartement des Palais, des grandes maisons. *Conclave*, *secretius cubiculum*. Un appartement royal consiste en sale, antichambre, chambre & *Cabinet* avec une galerie à côté. Les Officiers du *Cabinet* du Roi. Le Secretaire, l'Huissier du *Cabinet*. C'est un favori, il a entré dans le *Cabinet*.

Ménage dérive ce mot de *Cavinettum*.

CABINET, signifie aussi une pièce d'appartement, & un lieu retiré dans les maisons ordinaires, où l'on étudie, où l'on se séquestre du reste du monde, & où l'on sèrre ce qu'on a de plus précieux. *Musæum*. La place qui contient une Bibliothéque, s'appelle aussi un *cabinet*. Ce sçavant est toûjours enfermé dans son *cabinet*. Il y a des gens qui écrivent bien, & qui parlent mal ; la raison est qu'ils ont besoin de tout le calme du *cabinet* pour bien arranger leurs pensées. S. ÉVR. On ne pèrd que dans le commèrce du monde cette contenance embarrassée, & cet air sombre qu'on acquièrt dans le *cabinet*, & dans la solitude. ID.

CABINET DE TREILLAGE, est un lieu couvert au bout des allées d'un jardin, où on se repôse, composé seulement de vèrdure soutenuë par des barreaux de fèr ou des perches. *Pergula*, *Trichila*. Un *cabinet* de chevrefeüille, de fileria, &c. *Cabinet* de vèrdure, est aussi une espéce de bèrceau, fait par l'entrelassement de branches d'arbres.

CABINET DE JARDIN. Petit bâtiment isolé en manière de pavillon, ouvert de tous côtez, qui sèrt de retraite contre les ardeurs du soleil pour y prendre le frais. *Umbraculum*, *curta pergula*, *trichila*, *nubilarium*, *suffugium imbris & solis*.

CABINET DE GLACES. *Cabinet* dont le principal ornement consiste en un lambris de revêtement fait de miroirs, pour donner plus d'apparence de grandeur au lieu ; & pour réfléchir & multiplier les objets. *Conclave laminis cristallinis laqueatum*.

CABINET DE TABLEAUX, DE LIVRES, &c. Est un *cabinet* où l'on garde des tableaux, des livres, &c. On dit plus particulièrement *cabinet* de livres, quand on n'a qu'une petite quantité de livres, qui ne suffit pas pour une Bibliothéque. Je n'ai point de Bibliothéque, je n'ai qu'un *cabinet* de livres.

CABINET, se prend quelquefois pour un garderobe, ou le lieu secret pour les nécessitez de nature. Ainsi Molière a dit dans le Misanthrope en parlant d'un méchant Sonnet,

Franchement il n'est bon qu'à mettre au cabinet.

CABINET, se dit aussi d'une espéce d'honnête boutique, où les curieux gardent, vendent & troquent toutes sortes de curiositez, de piéces antiques, de médailles, de tableaux, de coquilles, & autres râretez de la nature, & de l'art. *Cella in qua res raræ, eximiæ, pretiosæ reconduntur*, *tablinum*, *pinacotheca*. Le *cabinet* d'un tel curieux vaut cent mille francs. Cet homme connoît ce qu'il y a de plus curieux dans tous les *cabinets* de Paris.

On dit chez le Roi, & chez quelques Grands Seigneurs, le *cabinet* des livres, des armes, des médailles, pour signifier les lieux où ces chôses sont rangées, & les chôses mêmes qui y sont consèrvées. *Armarium*, *Cimelium*. J'ai en main une médaille du *cabinet* du Roi, &c. P. SOUC. On le dit aussi des *cabinets* des Particuliers ; le *cabinet* de sainte Genevièsve, des Jésuites du Collége de Paris, de M. Foucault, de M. de Wilde, du Comte de Pembroch, &c. ID.

CABINET, est aussi un buffet où il y a plusieurs volets & tiroirs pour y enfèrmer les chôses les plus précieuses, ou pour sèrvir simplement d'ornement dans une chambre, dans une galerie. Un *cabinet* d'Allemagne, *Armarium Germanicum* ; d'ébène, *ex ebeno*. Il y a de magnifiques *cabinets* dans la Galerie du Roi. *Cabinet* de marqueterie, est un *cabinet* dont les ornemens sont de bois de divèrses couleurs, ou de pièrres de rapport.

CABINET D'ORGUES, est une petite orgue portative, qui est une espèce de positif composé d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de jeux, selon la volonté du maître. *Organi musici Armarium*. Dans des *cabinets d'orgues* on ajoûte quelquefois un jeu d'épinette, où le même clavier fait parler en même tems les tuyaux & les cordes qui sont accordées à l'unisson, ou à l'octave.

CABINET, signifie figurément, Ce qui se passe, ce qui se dit dans un *cabinet*, soit à l'égard des Princes pour le Conseil qui s'y tient, soit pour l'étude qu'y font les particuliers. Ainsi quand

il s'agit de la Cour & du Roi, le mot de *cabinet* signifie le Conseil particulier du Roi. *Secreta*, *arcana consilia*. Régenter le *Cabinet*. LA ROCHEF.

Justinien fut un Empereur de Cabinet, & propre seulement à faire la guèrre de loin; mais qui en récompense prétendoit exceller dans les combats de Doctrine, & entendre mieux que pèrsonne les controvèrses de ce tems-là. P. DOUCIN. Charles V. Empereur n'étoit pas grand Capitaine, mais c'étoit un grand homme de *cabinet*. Ce Courtisan sçait tous les secrets du *cabinet*. Ce Jurisconsulte ne sçait pas plaider; mais il est très-habile dans le *cabinet*, c'est-à-dire, pour la consultation.

On dit aussi, qu'un homme tient *cabinet*; pour dire, qu'il reçoit chez lui les honnêtes gens qui s'y veulent assembler, pour faire une convèrsation sçavante, & agréable. Messieurs Du Puy ont long-tems tenu *cabinet* dans la Bibliothéque de M. de Thou. Monsieur Ménage tenoit souvent *cabinet* chez lui.

CABIRES. Tèrme de l'ancienne Théologie des Payens; il signifie, selon son étymologie qui est Phénicienne, *puissants Dieux*. C'étoit le nom qu'on donnoit aux Dieux des Samothraciens. Ils étoient aussi adorez en quelques lieux de Gréce, comme à Lemnos & à Thébes, où l'on célébroit les Cabiries en leur honneur. Sanchoniaton dit que les Phéniciens les honoroient aussi. *Eusèb. Prep. Lib. I.* Diodore de Sicile dit Liv. V. qu'ils passoient pour avoir trouvé l'usage du feu, & l'art de faire des ouvrages de fèr. C'est pour cela que sur une médaille de Gordien III. & sur une de Furia Sabinia Tranquillina, toutes deux de la ville de Carthes où les *Cabires* étoient adorez, il y a un *Cabire* sur une colonne, tenant de la main droite un marteau. VAILLANT, *Num. Imper. P. II. p.* 205. *&* 223. & Hérodote remarque dans son III[e] Liv. que les *Cabires* étoient représentez semblables à Vulcain. Une inscription Grécque qui est à Vénize les appelle Grands Dieux, & *Dioscoures*, qui est un nom affecté à Castor & à Pollux, comme si ces Dieux avoient été du nombre des *Cabires*. Elle porte,

ΓΑΙΟΣ ΓΑΙΟΥ
ΑΧΑΡΝΕΥΣ ΙΕ
ΡΕΥΣ ΓΕΝΟΜΕ
ΝΟΣ ΘΕΩΝ ΜΕ
ΓΑΛΩΝ ΔΙΟΣ
ΚΟΡΩΝ ΚΑΒΕΙΡΩΝ.

Vossius a parlé des *Cabires* dans son Liv. II[e] *De Idolol.* C. 31. p. 235. 236. C. 53. p. 302. & C. 57. p. 311.

De Méziriac, dans son Commentaire sur l'Epitre de Didon à Énée, après avoir rapporté sur ce sujet un long passage de Varron pris de Sèrvius, ajoute ces paroles: On peut tirer de ce passage avec Scaliger, que ces Dieux Samothraciens, qui étoient surnommez *puissants*, sont les mêmes qu'on appelloit *Cabires*, d'autant que *Caber* en langue Phénicienne, ou Syriaque, signifie *puissant*. Nonnus Liv. XIV. des Dionysiaques fait mention de deux *Cabires* nommez Aleon & Eurymédon, & dit qu'ils étoient fils de Vulcain & d'une Nymphe Thracienne appellée *Cabire*, ou *Cabere*. Il fait néanmoins dans ses Livres XXVII. XXIX. & XXX. cette Nymphe mère des *Cabires*.

De Méziriac rapporte encore au même endroit cette remarque du Scholiaste d'Appollonius sur le premier Livre des Argonautes touchant les *Cabires*. En l'Isle de Samothrace on s'initie aux *Cabires*, & Mnaseas rapporte même leurs noms. Ils sont au nombre de quatre, à sçavoir, Axierus, Axiocersa, Axiocersus: Axierus c'est Cérès; Axiocersa, c'est Prosèrpine; Axiocersus, c'est Pluton. Le quatrième qu'on ajoûte, nommé Casmilus, c'est Mèrcure, au rapport de Dionysodorus. Athen. dit que Jason & Dardanus furent engendrez de Jupiter & d'Électra, & qu'il lui semble qu'ils furent appellez *Cabires*, dont le plus ancien c'est Jupiter, le plus jeune c'est Bacchus. Voilà ce que le Scholiaste d'Appollonius a remarqué touchant les *Cabires*, dont il est aussi parlé dans Strabon. Hésychius dit que ces *Cabires*, qui sont fils de Vulcain, étoient fort honorez dans l'Isle de Lemnos. Hérodote Liv. III. les fait aussi fils de Vulcain. Voyez De Méziriac, qui s'étend fort au long sur les *Cabires*. Bochard en parle prèsque de la même manière dans la 2[e] partie de sa Géographie sacrée Liv. I. ch. 12. & selon sa méthode ordinaire, il remonte jusqu'à la langue Phénicienne, d'où les Grècs ont formé les noms des Dieux *Cabires*, en les accommodant au génie de leur langue.

Le mot de *Cabires* a un autre sens dans Origéne contre Célse, où il se prend pour les anciens Pèrsans. M. Hyde, qui a donné depuis peu une histoire de la Religion des anciens Pèrsans tirée de leurs écrits en leur langue, a remarqué que le mot de *Cabires* est Pèrsan, *Cabiri*, dit-il au ch. 29. de son ouvrage, *sunt Gabri voce Persica aliquantulùm detorta*. En effet ceux qui ont donné des rélations de la Pèrse nous apprennent qu'il reste encore aujourd'hui chez les Pèrsans des descendans de ces anciens *Gabres*, ou *Giavres*, adorateurs du feu; quelques-uns les appellent *Gaures*. M. Hyde, qui en traite fort au long dans son histoire, prétend qu'ils ne rendent point au feu & au soleil un véritable culte, mais seulement un culte civil, & qu'ainsi ils ne sont point idolâtres.

CABIRIES. s. m. & plur. *Cabiria*. C'est une fête des Grècs dont parle Hésychius, dans lequel on l'appelle *Cabbires*, Καββειρα, mais Meursius dans son Liv. IV[e] des féries ou fêtes Grécques, conjecture avec bien de la raison qu'il faut lire Καβίρια, *Cabiries*. C'étoit la fête des Cabires, que l'on honoroit dans l'Isle de Lemnos. Les Thébains la célébroient aussi, de même que les Samothraces, parce qu'ils honoroient aussi ces Dieux. Cette fête passoit pour être très-ancienne, & antérieure au tems même de Jupiter, qui dit-on, les renouvella. Les *Cabiries* se célébroient de nuit; & l'on consacroit les enfans depuis un cèrtain âge. Cette consècration étoit, selon l'opinion payenne, un prèsèrvatif contre les dangers de mèr, & les autres périls. La cérémonie de la consècration consistoit à mettre l'initié sur un thrône, autour duquel les Prêtres faisoient des danses. La marque des initiez étoit de porter une ceinture ou écharpe d'un ruban de pourpre. Quand on avoit fait quelque meurtre, c'étoit un azyle d'aller aux sacrifices des *Cabiries*. Meursius à l'endroit cité produit les preuves de tout ceci.

CABLE. s. m. Quelques-uns écrivent CHABLE, & les ouvriers & le peuple le prononcent ainsi; mais mal. Très-gros cordage qui sèrt dans les navires pour les tenir à l'ancre. *Funis*. Il est composé de 3 aussières dont chacune a trois tourons: le *cable* est donc de 9 tourons. On le dit aussi des cordes qui sèrvent à tenir les mâts, comme les haubans à remonter les bateaux, à élever de gros fardeaux dans les bâtimens par le moyen des gruës & des poulies. Les *câbles* qu'on appelle brayers, sèrvent à lier les pièrres, les baquets à mortier &c. Les haubans sèrvent à retenir & haubaner les engins: les vintaines, qui sont les moindres cordages, sèrvent à conduire les fardeaux en les montant, pour les détourner des saillies. Dans l'Artillerie on appelle *câbles*, un gros cordage qui sèrt particulièrement aux chévres. Un navire bien équipé doit avoir quatre *câbles*. Le plus gros s'appelle *maitre cable*, & le plus petit *grelin*. On appelle aussi *câble*, la mesure ou étenduë du *cable* qui est de 120 brasses; & l'on dit, Nous étions à deux, à trois *câbles* d'un tel lieu.

CABLE, se dit dans les atteliers de tous les cordages en général, qui sèrvent à traîner ou enlever des fardeaux.

Ce mot vient de l'Hébreu *chebel*, ou de son pluriel *chebalim*, qui signifie *corde*. NICOD. Du Cange croit qu'il vient de l'Arabe *habl*, qui signifie *corde*, ou de *habala*, *vincire*. Ménage après Isidore le dérive de *capulum*, ou *cabulum*, qu'il fait venir du Grèc κάμιλος, ou du Latin *camelus*. On a dit aussi *caplum* dans la basse Latinité, que Papias dérive *à capiendo*, qui signifie une *corde de navire*.

On dit, donner le *câble* à un vaisseau, lorsqu'étant incommodé, on le remorque avec un *câble* qu'on lui donne: ce qu'on appelle autrement *toüer*, ou *tirer en ouaiche*. On dit filer le *câble*, bout pour bout, lors qu'on lâche & abandonne le *câble* avec l'ancre, quand on n'a pas le loisir de désancrer. Et bitter le *câble*, c'est le rouler, & l'arrêter autour des bittes. On dit, les *câbles* ont un tour, ou un demi-tour, lorsque le vaisseau qui est à l'ancre obéïssant au vent, ou au courant de la mèr, a croisé, ou cordonné près des écubiers les *câbles* qui le tiennent. Allonger le *câble*, c'est l'étendre sur le pont, ou pour le débiter, ou pour moüiller l'ancre. Débitter le *câble*, c'est dépasser un tour que le *câble* fait sur la bitte. Débosser le *câble*, c'est démarrer la bosse qui le tient. Talinguer le *câble*, c'est amarrer, & lier le *câble* à l'arganeau de l'ancre. Fourrer un *câble*, c'est le garnir de tresses, ou de toile pour le consèrver. L'Ecriture dit, qu'il est plus difficile qu'un riche entre dans le ciel, qu'un *câble* dans le trou d'une éguille.

CABLÉ, adj. Tèrme de Blâson, se dit d'une croix faite, ou couvèrte de corde, ou de câbles tortillez. *Crux è funibus intortis contexta.*

CABLEAU. Diminutif de câble: c'est le petit câble qui sèrt ordinairement d'amarre à la chaloupe du navire. *Funis minor.*

CABLER. v. act. C'est un tèrme de Cordier, qui signifie assembler plusieurs fils, & les tortiller pour n'en faire qu'une corde. *Funes intorquere*. Cabler de la ficelle.

CABO. s. m. Cap, promontoire. *Caput*, *Promontorium*. Ce nom est purement Espagnol, & signifie la même chôse que *Cap* en François. Nous le retenons quelquefois dans nôtre langue aux noms des lieux auxquels les Espagnols le donnent, & quelquefois on le trouve sur des Cartes de Géographie. *Cabo-ceira*. *Cabo-curso*, *Cabo-roxo*, *Cabo-d'Istria &c.*

CABOCHE. s. f. La tête de l'homme. *Caput*. Il y a bien de la malice dans cette petite *caboche*. Ce mot est vieux & populaire, on s'en

s'en sert dans le stile comique, quelquefois dans le stile familier. Ménage le fait venir de *caput*, la tête.

CABOCHES, en termes de Quinquaillerie, sont de vieux clous, ou des têtes de clous, ou un petit clou dont la tête est grosse & large, *clavorum capita*. Ce mot s'est aussi dit pour *Cabochiens*.

CABOCHIEN. s. m. On nomma ainsi certains mutins de Paris, du tems de Charles VI. du nom d'un Boucher appellé *Caboche*, qui étoit leur chèf. On les appella aussi *Caboches*.

CABOCHON. s. m. Tèrme de Joüailler. Pièrre précieuse, & particulièrement un rubis, qui est seulement polie sans avoir aucune figure régulière, mais telle que s'est trouvée la pièrre après en avoir ôté ce qu'elle avoit de brut : de sorte qu'il y en a de rondes, d'ovales, de bossuës, & de plusieurs autres sortes. *Lapillus pretiosus*.

CABOCHON. Tèrme de Cloutier. Clou qui a la tête large & prèsque en forme de diamant, & qui est fort court, & plus petit que les caboches.

CABOTAGE. s. m. Tèrme de Marine. Le *cabotage* est la prémière partie du pilotage. Le *cabotage* est la navigation de tèrre à tèrre, ou le long des côtes. BOUGUER. Le *cabotage* est la connoissance de la boussole, des côtes, des moüillages, des ancrages, des courans & marées, des profondeurs, des bancs, & autres dangers, & le pointage des cartes plattes. ID.

CABOTER. v. act. Tèrme de Marine. Naviger le long des côtes ; faire de petits voyages sur mèr ; aller de cap en cap, de port en port. *Littora radere*. Les Corsaires, ou les navires qui croisent les mèrs, ne font que *caboter*, aller de cap en cap.

CABRE. s. f. On appelle *cabres* en tèrmes de Marine, de gros boutons ronds, joints par le haut, & posez proche des Apostis aux extrémitez du côté d'une Galère. C'est aussi une espéce de chèvre composée de deux ou trois pieux joints ensemble par le haut, qui s'étendent beaucoup par le bas, au haut desquels on met une poulie de caliorne avec une étague, pour tirer de gros fardeaux. C'est avec une *cabre* qu'on enléve de dessus le bord des rivières les grosses piéces de bois de construction. Cette machine s'appelle *chèvre* en quelques endroit. Le mot *cabre* semble venir du Latin *capra*, aussi bien que le mot *chévre*. *Machinamentum*.

CABRÉ, en tèrmes de Blâson, se dit d'un cheval acculé. *Equus arrectus, arrecto pectore*.

CABRER. v. n. p. Tèrme de Manége, qui se dit des chevaux qui se lévent & dressent sur les piéds de dèrrière en état de se renvèrser, quand on leur tire trop la bride, ou quand ils sont vicieux ou fougueux, il ne se dit qu'avec le pronom personnel. *Pectus arrigere*.

CABRER, se dit figurément des hommes qui s'offensent, ou se mettent en colère de quelque chôse qu'on leur dit & dont ils se tiennent choquez ; il ne se dit pareillement qu'avec le pronom personnel. C'est un fantasque, qui se *cabre* aisément & sans sujet. *Facilem, pronum esse ad offensionem*. Il y a des tempéramens ennemis de toute résistance, que la vérité fait *cabrer*, & qui se roidissent toûjours contre la raison. MOL. Ce mot se dit dans le stile familier.

Ce mot vient de *chévre*, parce qu'elle a accoutumé de se dresser & de sauter.

CABRIL, ou CABRI, ou CABRIT. s. m. Jeune chevreau. On le nomme ainsi en plusieurs endroits de la France. *Hædillus, hædulus*.

CABRIOLE, ou CAPRIOLE. s. f. Élévation du corps, saut légèr & agile, que font les Danseurs ordinairement à la fin des cadences. *Levis, agilis in sublime saltus*. Friser la *cabriole*, c'est, Remuer les piéds prestement, tandis qu'ils sont en l'air. En matière de Danse la *cabriole* est la même chôse que le *saut*. La *demi-cabriole* est lors qu'on ne retombe que sur l'un des piéds. L'Auteur des Réflexions sur l'usage de la langue Françoise se déclare pour *capriole*, & quelqu'autres avec lui. Messieurs de l'Académie semblent le préférer aussi. L'usage le plus général est pour *cabriole*. MÉN.

CABRIOLE, en tèrmes de Manége, se dit, lors que le cheval étant en l'air, avant que de tomber à terre, épare entièrement du dèrrière, c'est-à-dire, ruë en étendant les jambes avec violence. Quand il n'épare qu'à demi on donne à la *cabriole* le nom de *balotade* : & on lui donne celui de *croupade*, quand au lieu d'étendre les jambes en arrière, il les trousse sous lui, comme s'il les vouloit retirer dans le ventre, & retombe prèsque les quatre piéds ensemble.

CABRIOLE, se dit aussi des sauts dangereux, des chûtes. *Periculosus saltus*. Cet homme est tombé, il a sauté dix marches sur l'escalier, il a fait une jolie *cabriole*. Cela ne se dit qu'en riant.

CABRIOLER, ou CAPRIOLER. Faire la capriole, ou des cabrioles. *Agili, levi saltu se in sublime tollere*. Ce Danseur, ce Baladin, capriole bien.

CABRIONS. s. m. Tèrme de Marine. Ce sont des piéces de bois qu'on met dèrrière les affûts des canons pendant le gros tems, de peur qu'ils ne rompent leurs bragues, & leurs palans.

CABRON. s. m. Peau de jeune chévre, ou cabril. *Pellis hædina*.

CABRUS. s. m. Tèrme de Mythologie. *Cabrus*. C'est le nom d'un Dieu des Phasélites citoyens d'une ville de Pamphilie. Ils lui offroient du poisson salé. De là vient qu'on appelloit provèrbialement du poisson salé, un sacrifice de Phasélites. Suidas appelle ce Dieu *Calabrus*, au lieu de *Cabrus*. Erasme prétend qu'il faut dire *Caprus*. Peut-être que *Cabrus* s'est dit plûtôt pour *Cabirus*, Cabire. Il est ordinaire de changer l'*i* en un *e* muet.

CABUIA. s. m. Hèrbe qui croît aux Indes Occidentales. Ses feüilles ressemblent à l'iris, ou au chardon. Les Sauvages en font des cordes, & des filets.

CABUL. s. m. Petit païs de Galilée, que Salomon donna à Hiram Roi de Tyr, à cause de ce qu'il lui avoit fourni pour bâtir le temple de Jérusalem. 3e L. des Rois IX. 13. *Terra Chabul*. C'est Hiram qui lui donna ce nom en langue Phénicienne, dit Joséphe L. VIII. c. 5. & il paroit qu'il le lui donna par mépris ; car il fut peu content que Salomon lui donnât si peu de chôse. Joséphe l'intèrpréte *déplaisant*, *malplaisant*, d'autres *sable*, & disent qu'Hiram l'appella ainsi, parce que ce n'étoient que des sables stériles. Quelques Rabbins au contraire prétendent qu'il signifie, de la bouë, que c'étoit un païs marécageux & stérile ; Fullerus est de même sentiment ; mais la fèrtilité de la Tribu d'Aser où il étoit & le voisinage du Liban, lui pèrsuadent que la tèrre *Chabul* étoit une tèrre fèrtile & grasse, mais forte, & difficile à labourer, & que c'est pour cela qu'Hiram en fut mécontent. Au reste, les uns & les autres tirent ce mot de כבול, *impeditus*, *constrictus*, parce que l'un & l'autre, c'est-à-dire, le sable aussi bien que la boüe, & la tèrre grasse, arrête & retient les piéds.

CABUL, est aussi une ville de la Tribu d'Aser, dont parle Josué XIX. 27. *Cabul*.

CABUL, est encore aujourd'hui une grande ville d'Asie dans l'Empire du Mogol, & qui est Capitale d'un Royaume, auquel elle donne le nom. *Cabulum*. *Cabul* est sur la rivière de Béhat, vèrs les montagnes & le païs de Zagataye. Le Royaume de *Cabul* est une grande Province du Mogolistan, au midi du Caucase, qui le separe de la Tartarie. *Cabuli*, ou *Cabulense regnum*.

CABUS. Il y en a qui disent CAPUS. s. m. Epithéte des choux, qu'on appelle autrement *pommez*. *Caulis capitatus*. On le dit aussi des laituës, quand elles sont transplantées & cruës en pomme. Rabelais feint que ce fut d'une sueur de Jupiter que naquîrent les choux *cabus*.

Ce mot vient de *capitatus*, ou bien de *caputus*, selon Ménage. Les Allemands les appellent *kabskraut*, c'est-à-dire, *herbe à tête*.

CAC.

CACA. s. m. Ordure. *Stercus*. On le dit aux petits enfans. Il faut aller faire *caca*. Ne mangez pas de cela, c'est du *caca*. Il semble qu'il vienne du Latin *cacare*.

CACA. s. f. Et nom propre de femme. *Caca*. C'est la sœur de Cacus, dont parle Virgile au VIIIe L. de l'Énéïde. Elle fut honorée à Rome comme une Déesse. Voyez Lactance L. I. c. 20. Servius sur l'endroit de Virgile cité v. 190. Elle avoit un temple dans lequel on lui entretenoit comme à Vesta un feu perpétuel.

CACADE. s. f. signifie aussi, Décharge de ventre. *Alvi dejectio*. une bonne *cacade* soulage fort un homme qui a la colique.

CACADE, ou CAGADE, se dit figurément en dérision, du mauvais succès de quelque folle entreprise, où un homme s'étoit vanté de réüssir. Il a fait là une vilaine *cacade*. *Casus*.

Ce mot est du stile bas. Il vient de l'Italien *cagar*, *cagada*, qui signifie la même chôse.

CACALIA. s. f. Sorte d'hèrbe qui croît sur les montagnes. Dioscoride en parle. Galien l'appelle *cancanum*.

CACAO. s. m. *Cacao*. C'est l'amande d'un arbre appellé Cacaotier. Elle est la bâse du Chocolat. Voyez CHOCOLAT. On distingue le *Cacao* en quelques espéces qui paroissent des variétez dépendantes de leurs différentes grosseurs, ou du lieu dont elles sont apportées, telles sont les distinctions en *Cacao* grand & petit Caraque, & en *Cacao* gros & petit des Isles.

CACAOYER, ou CACAOTIER. s. m. *Cacao Clus. Exot.* Est un arbre d'une moyenne grandeur, qui croît dans le Brésil, & qu'on cultive à present dans nos Isles d'Amérique. Son tronc est de la grosseur de la jambe, haut de quatre à cinq piéds, couvèrt d'une écorce brune gèrsée, & divisé en plusieurs branches qui se sousdivisent en plusieurs rameaux, chargez de feüilles altèrnes, lisses, glabres, inclinées en bas, assez semblables à celles du citronier, longues de neuf à dix pouces, sur quatre pouces de largeur. Ses fleurs naissent par bouquets, attachez aux branches, quelquefois au tronc, & sont composées de cinq pétales d'un jaune pâle, soutenuës par un calice à cinq découpures, pâles en dehors, & rouges

rouges en dedans. Le pistile qui est environné d'un nombre d'étamines courbées & chargées de sommets pâles, devient un fruit d'un demi pied de long, sur trois pouces d'épaisseur, relevé de dix crêtes, raboteux extérieurement, d'abord verdâtre, ensuite jaunâtre, & enfin d'un brun rouge pointillé de taches jaunâtres. Le pédicule de ces fruits est oblong, & de la grosseur d'une plume à écrire. Ce fruit est blanc en dedans, & renferme une trentaine de semences ou amandes, de la grosseur d'une olive, taillées en forme de cœur allongé, luisantes, polies, d'un beau violet clair en dehors, & blanches en dedans, & d'un goût d'amande lorsqu'elles sont sèches. Cet arbre donne deux à trois fois l'année des fleurs. Plumier, Hernand, Du Tertre, Rochefort, Pison, Laet, Acosta, Clusius.

Cet Arbre dans les Indes Occidentales se nomme la *cucubuaguahuitl*. Il est fort foible & tendre : c'est pourquoi il a besoin d'un autre grand arbre qui soit tout proche de lui pour lui faire ombre, & qui s'appelle *altynan*, par les Espagnols *la madre del cacao*. On en trouve beaucoup dans le païs de Guatimala. On tire du beurre de son fruit, dont les femmes se font un fard pour le visage. Le *cacao* sert aussi de menuë monnoye dans le païs.

CAÇAR. Nom Arabe, & originairement Hébreu, qui entre dans plusieurs noms de Villes bâties, ou possédées par des Arabes. Ce mot vient de l'Hébreu חצר, *Hhatsar*, ou *Chatsar*, qui en cette langue signifie *palais*, *demeure*, *habitation*; & en Arabe encore *fortification*, *lieu fortifié*, *fort*, *chateau*, *ville*. Ainsi *Caçar-Pharaon* signifie *Chateau de Pharaon*. C'est une ville d'Afrique dans la Province de Fez, & située sur l'une des cimes de la montagne de Zarhon. Les habitans croyent qu'elle a été bâtie par un des Pharaons Rois d'Égypte. On croit que ce sont les Goths qui l'ont fondée. *Caçar Hamet*, ville ruinée sur la côte de Tripoli en Afrique, signifie forteresse, ou Château de Hamet. *Caçar Hascen*, autre ville ruinée, à l'orient de Tripoli, signifie *forteresse de Hascen*.

CACHAN. s. m. *Cachanum*. Ville de la Province d'Yerak en Pèrse à 20 lieuës d'Ispaham en tirant vèrs Kom. *Cachan* est une grande ville, & de toute la Pèrse celle où l'on fait les plus beaux brocards d'or & d'argent. Elle est surnommée *Dorelmoumenin*, c'est-à-dire, *séjour des fidelles*, parce que les descendans d'Hali s'y retirèrent durant les persécutions des Califes. Les Pèrsans disent qu'elle a été bâtie par Zebd-le-Caton petite fille de Kaschan, petit fils d'Hali, qui étoit entèrré là, & qu'elle lui donna le nom de son ayeul. Oléarius écrit *Kaschan*, & quelques autres Voyageurs *Cakem*. *Kaschan* est mieux, parce que c'est un *Schin*, qui en Pèrsan, comme en Arabe & en Hébreu, a le même son que nôtre *ch* dans *char*, *charette*, *cheval* &c.

CACHE. s. f. Lieu secret où on met ce qu'on veut dérober à la vuë des hommes. *Latebra*. Il y plusieurs *caches* dans cette maison, dans ce bois. L'avâre met son argent dans des *caches* où on ne le peut trouver.

On dit provèrbialement qu'un homme a trouvé la *cache*, quand il a trouvé quelque bonne invention, le secret d'une affaire, ou le lieu où il y avoit quelque chôse de bien caché. On dit aussi, mais bassement, qu'un homme est allé à *Cachan*, quand il est obligé de se cacher pour quelque méchante affaire, par allusion au village de *Cachan* auprès d'Arcueil à une lieuë de Paris.

CACHE CACHE MITOULAS. Tèrme populaire. C'est un jeu de jeunes gens, qui consiste à mettre quelque chôse secrétement entre les mains, ou dans les habits de quelqu'un de la compagnie : ce qu'on propôse à déviner à une tierce pèrsonne.

Ce mot vient par contraction & transposition de *mie tu ne l'as*, au lieu de *tu ne l'as mie*.

CACHE ENTRÉE. C'est ainsi que les Sèrruriers appellent une petite piéce de fèr qui couvre l'entrée d'une sèrrure.

CACHE-NEZ. s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un *masque*. *Oris*, *vultus tegmen*.

CACHER. v. act. Mettre quelque chôse en un lieu secret, où il ne puisse être vû ni trouvé par d'autres qu'avec beaucoup de difficulté. *Abdere*, *occultare*, *occulere*, *abscondere*. Les païsans *cachent* leur argent dans la tèrre, afin que les soldats ne le puissent trouver.

Ménage après Guyet dérive ce mot de *caciare*, qui signifie *chasser*, *pousser*. On dit en ce sens, que la nature nous a *caché* ses trésors, ses plus mèrveilleuses opérations.

CACHER, signifie aussi, Voiler, déguiser, ne paroître pas à la vuë. Cette fille est si modeste, qu'elle se cache le visage de ses coëffes, de son masque. Cet homme m'a *caché*, m'a déguisé son nom. Il se *cache* de moi. *Me inscio hoc fecit*; pour dire, Il fait cela à mon insçû. Dans cette éclipse la Lune *cachoit* la moitié du disque du Soleil. Les astres en se couchant se *cachent* dans l'onde. Voilà un bois qui nous *cache* la vûë de ce château. On demandoit à quelqu'un qui portoit quelque chôse *caché* sous son manteau, ce qu'il portoit ; je le *cache*, dit-il, afin qu'on ne le sçache point. MÉNAGE.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'etat obscur où les Dieux l'ont caché. RAC.

On dit *cacher* son jeu, & cette expression a trois divèrs sens. *Tegere*, *dissimulare*. Elle signifie I. empêcher que quelqu'un ne voye son jeu. II. Dissimuler son adresse en faisant semblant de ne sçavoir pas bien jouer. III. *Cacher* ses desseins, ensorte que pèrsonne ne les puisse decouvrir. Il est tout-à-fait figuré en ce dèrnier sens.

CACHER, se dit figurément en chôses morales. C'est un hypocrite, qui sçait bien *cacher* sa turpitude. Ce sont de bons amis qui ne se *cachent* rien l'un à l'autre. *Tegere*, *dissimulare*, *abscondere*. Il est avantageux souvent de se *cacher*; de *cacher*, de dissimuler sa colère, son amour. Les Payens *cachoient* beaucoup de secrèts de la nature, sous le voile de leurs fâbles. Dieu a *caché* ses mystères aux sages du siecle, & les a révélez aux simples. Brutus *cacha* une grande prudence sous une apparence de folie. Il ne vous sera point pèrmis de *cacher* plus long tems vos vices par vos dissimulations. S. ÉVR. La bassesse de cet homme paroît d'autant plus qu'on la veut *cacher*. On peut *cacher* ses sentimens sous des fâbles ingénieuses. Dieu *cache* l'avenir sous d'épaisses ténébres, & se rit de nos craintes injustes & déraisonnables. PORT-R. Il a de l'adresse à bien *cacher* sa passion. ABLANC. *Cacher* sa haine sous de fausses caresses. RACIN. On s'étudie plus dans le monde à *cacher* ses passions, qu'à acquérir la vèrtu. WIC. Rien n'est plus aimable que la timidité d'une jeune Bèrgère, qui ne peut ni se montrer, ni se *cacher* sans plaire. FONTEN. Le soin de se *cacher* vaut encore mieux que l'indolence de ceux qui ne se donnent pas la peine de déguiser leurs défauts. BELL.

On dit absolument, Se *cacher*; pour dire, Vivre en retraite, ou se mettre en lieu de sûreté pour n'être pas pris ni découvert. *Abdere se*, *occultare*, *latere*. Les Saints se *cachent* aux yeux des hommes, pour se donner tout à Dieu. Cet homme craint la prison, il se *cache*, il ne va que la nuit, il se retire & se *cache* dans les maisons des Princes, en des asyles. Après avoir reçu un tel affront, il se faut *cacher*, & ne plus paroître en public.

On dit provèrbialement, *Cache* ta vie : c'est un des préceptes d'Épicure, dont Plutarque a fait un beau Traité ; pour dire, qu'il ne faut pas faire connoître à tous les hommes ce que l'on fait.

CACHÉ, ÉE. part. & adj. *Latens*, *abditus*, *occultus*. Cet homme est un trésor *caché*. On appelle un homme *caché*, Celui qui ne veut pas se faire connoître dans le monde, soit qu'il soit modeste, soit qu'il soit fantasque. Un esprit *caché*, est un homme profond, & dissimulé. Une science *cachée*, celle qui est abstruse, ou connuë de peu de pèrsonnes, comme l'Algébre, la Cabale, la Stéganographie. L'Écriture dit qu'il n'y a rien de si *caché* qui ne se révèle, qui ne paroisse quelque jour. Dieu nous tient ses secrets *cachez*, afin que nous ne cessions pas de prier. BOSS.

Quand la vèrtu gémit sous le pouvoir du vice,
Adore du Seigneur les jugemens cachez. L'AB. TÉTU.

CACHÉMENT. adv. Il n'est en usage que dans le stile bas, ou familier, ou burlesque & comique. D'une manière cachée. *Latenter*, *clam*, *secretò*.

CACHEREAU. s. m. Nom d'office. C'est la même chôse que *Cartulaire*. *Cacherellus*. Le *Cachereau* chez les Anglois, est un Baillif d'un ordre inférieur, Baillif de village.

CACHÈT. s. m. Petit sceau qui porte une graveure particulière de quelques armes ou chiffres qu'on imprime sur de la cire, ou du pain à chanter, pour empêcher qu'on n'ouvre un paquet fèrmé & marqué de cette empreinte. *Signum*, *sigillum*. Les Anciens n'avoient point d'autres *cachets* que leurs anneaux, qui portoient des pièrres gravées. *Annulus signatorius*.

Les *cachets* diffèrent des sceaux, en ce que les sceaux sont pour les affaires publiques, ou qui regardent le public, & les *cachets* ne sont que pour les affaires des particuliers entre eux, comme lettres. Les *cachets* des Anciens étoient les figures gravées sur leurs anneaux, qui étoient d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, ou une pièrre gravée enchassée dans leur anneau ; aujourd'hui la plûpart des *cachèts* sont differens des anneaux. Autrefois les *cachets* représentoient quelque Divinité, quelque grand pèrsonnage, comme un Empereur, un Philosophe chèf d'une secte, ou célèbre dans sa secte, le portrait de quelqu'un des Ancêtres, le symbole de la patrie, des animaux véritables, ou feints &c. Aujourd'hui les *cachets* représentent les armes de celui à qui est le *cachet*, ou un chiffre, soit qu'il signifie quelque chôse, soit qu'il soit arbitraire, & qu'il ne signifie rien, quelquefois mais rârement, on y met quelque embléme, une tête, ou quelque autre figure. Il y en a où on lit quelques paroles, elles

elles doivent être courtes & pleines d'un grand sens, comme une Sentence, un Axiôme, un cri de guèrre, &c. un sentiment du cœur, une passion vivement exprimée &c. Ainsi par exemple, on a exprimé la constance & la fidélité dans l'amitié par ces lettres Grécques gravées sur un *cachet*, ΦΝΤΦΔΦΝΡΜΒ, lesquelles étant prononcées forment ces mots Italiens, *Finita fideltà finirò mi vita*, Je cesserai de vivre lorsque je cesserai d'être fidelle. Les *Cachets* des Princes qui se mettent sur les actes & s'appellent Seaux, s'appelloient autrefois bulles. Heineccius a fait un sçavant Traité, *De Veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis*, imprimé à Francfort en 1709. *in fol.* Voyez SEL, ou SEAU. Voyez aussi ANNEAU & BULLE. Heineccius prétend que les *cachets* sont originairement des contreseaux, *contrasigilla*, qu'on a commencé à les mettre au lieu de seing, & que l'usage en est modèrne. Voyez le Ch. XV. de sa prémière partie n. III.

Ce mot vient de *cacher*, à cause qu'il sert à cacher l'écriture. MÉNAGE.

CACHET, se dit aussi de la figure, de la marque imprimée sur la cire. *Figura sigillo impressa.* Le *cachet* est entier, il n'a point été rompu.

On appelle *Cachèt volant*, la marque du *cachet* imprimée sur un papier, avec lequel on pourra fèrmer quand on voudra une lettre qu'on donne ouvèrte.

LETTRE DE CACHÈT, est une lettre cachetée du *cachèt* du Roi, & signée d'un Sécretaire d'État, qui contient quelque ordre, commandement, avis, ou autre chôse qu'on envoye de la part du Roi. *Littera sigillo Principis obsignata.*

CACHETER. v. act. Appliquer un cachet sur quelque chôse qu'on veut envoyer fèrmée. *Epistolam signare, obsignare, Epistolæ sigillum imprimere.* *Cacheter* un paquet, une boëte, une bouteille.

CACHETÉ, ÉE. part. & adj. *Signatus, obsignatus.* Il m'a rendu vos lettres *cachetées*.

CACHETTE. f. f. Petite cache. *Latebra.* Il y a bien des *cachettes* dans ce bois.

EN CACHETTE. adv. D'une manière cachée, secrette, *Clam, occultè; latenter.* Les livres défendus ne se vendent qu'en *cachette* & sous le manteau. Quand on fait les chôses *en cachette*, il y a du péché & de la honte ordinairement. Il a fait cela *en cachette* de moi, c'est-à-dire, il n'a pas voulu que je le sçusse. Le jugement ne fut donné qu'*en cachette*. PATRU.

CACHÉXIE. f. f. *Cachexia.* Tèrme de Médecine. La *cachéxie* est une habitude du corps méchante & dépravée, qui est comme le chemin à l'hydropisie; c'est une espéce d'enflure, ou de boursouflure des parties charnuës; cette disposition rend le teint de toutes les parties du corps vilain, pâle, livide, ou plombé. La *cachéxie* vient ordinairement de la débilité, ou de l'impureté du ventricule & des viscères, quelquefois de l'ulcère des reins dans ceux qui ont la pièrre. Les causes extérieures de la *cachéxie* sont les alimens impurs & corrompus, les yvrogneries fréquentes, la bonne chère, les études excèssives, les longues veilles, la suppression des mois ou des hémorroïdes, les grandes évacuations de sang, une longue dyssenterie, les prisons, les poisons; les morsures des animaux venimeux, les fiévres longues & chroniques, les obstructions opiniâtres. On trouve des remédes pour la *cachéxie* dans Platerus, Obs. l. 3. p. 603. & dans la Pratique du même Auteur, Tôme 3. l. 1. c. 2. p. 119. dans Fernel Conf. 33. dans Jean Hartman Prat. Chimiatr. dans Jean Heurnius sur l'aphorisme 9. sect. 2.

Le mot *cachéxie* vient du Grèc καχεξία, formé de κακή, *mauvaise*, & d'ἕξις, disposition. La *cachéxie* s'appelle communément *cacochymie*. Voyez ce mot.

CACHIER. Vieux mot, qui veut dire *chasser*.

CACHOS. f. m. Plante qu'on ne trouve que dans les montagnes du Pérou. Elle croît comme un arbrisseau, & est d'un fort beau vèrd. Sa feüille est ronde & mince. Son fruit est plat d'un côté, rond de l'autre, finissant en pointe, de couleur cendrée, d'un goût agréable & sans acrimonie, contenant une semence fort menuë. Les Indiens font beaucoup de cas de cette plante à cause de ses râres qualitez; car elle fait uriner, & chasse le sable & la pièrre hors des reins, & ce qui est plus admirable, c'est qu'on tient que par son usage elle brise la pièrre dans la vessie, si elle est encore tendre, & qu'elle se puisse rompre par quelque médicament. En Latin, *cachos*, ou *solanum pomiferum folio rotundo tenui*.

CACHOT. f. m. Prison noire & obscure, qui est au dessous du rès de chaussée, & où on ne gîte que sur la paille. *Locus in carcere angustus; interior in carcere arctiorque custodia.* On met dans les *cachots* les criminels condamnez, ou accusez de grands crimes, ou qui font des rebellions dans la prison. Vous décrirai-je ces *cachots*, ou plutôt ces sépulchres funestes, où l'on entèrre des hommes vivans, pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire, & que la nuit ait pris la place du jour? FLECH. Il y a des prisons où l'on distingue les *cachots* noirs d'avec les autres: les noirs sont de petites caves sous tèrre où l'on n'enfèrme qu'un seul prisonnier, les autres sont au rès de chaussée, ou peu profonds, on y enfèrme pendant la nuit plusieurs prisonniers ensemble.

CACHOT, se dit aussi d'une sorte de petite loge qui est fèrmée à cléf, & qui n'a qu'une petite ouvèrture à la porte, par laquelle on donne à boire & à manger au fou qui est dedans.

CACHOU. f. m. Petit grain qui se fait d'une composition de musc & d'ambre, qui sèrt à parfumer l'haleine. Sa bâse est une gomme qui se tire d'une décoction épaisse d'un cèrtain arbre qui croît aux Indes. Cet arbre que les Auteurs appellent *kaïs*, & qu'au Brésil on nomme *caious*, est de la grandeur d'un grenadier. Il a la feüille d'un vèrd clair & charnu. Sa fleur est blanche, & prèsque semblable à celle de l'oranger. Il porte un fruit de même nom qui est fort estimé, comme étant de bon goût & fort bon pour l'estomac. Il est fait comme une grosse pomme fort jaûne & de bonne senteur, spongieux au dedans, & plein d'un suc douceâtre & astringent. Il croît deux fois en un an, mais ce n'est que dans les jardins cultivez dans le Royaume de Cochin. On coupe le bois de cet arbre en petits morceaux que l'on fait boüillir, & l'eau dans laquelle bout ce bois s'étant épaissie, forme une espéce de gomme qu'on fait sécher, & qu'on envoye en Europe, où on la met en petits grains, après y avoir mêlé du musc & de l'ambre.

CACHRYS. f. m. Tèrme de Botanique. C'est une plante qu'on appelle autrement *Armarinte*. Voyez ARMARINTE.

CACHRYS, se dit aussi de la semence de cette même plante.

CACHRYS, se dit encore des boutons que le chêne, le sapin, & quelques autres arbres poussent au printems & dans l'automne.

CACIQUE. f. m. Tèrme de Relations. C'est le nom général que les Espagnols ont donné à tous les Princes, Seigneurs, & petits Rois de toutes les tèrres de l'Amérique. Quoique sa grande étenduë ne pèrmette pas de croire qu'ils eussent tous ce nom à cause de leurs divèrses langues, néanmoins dans le Pérou ils appellent *Curaca*, ce qu'ils appellent *Cacique* dans les Isles & dans le Méxique. Les Portugais ont fait la même chôse, en nommant tous les temples des Indes des *Pagodes*.

CACIQUE. Ce nom se donne aussi aux Chèfs des Arabes & des Tartares vagabonds.

CACOCHYME. adj. m. & f. Plein de mauvaises humeurs. *Vitiosis humoribus redundans.* Un corps *cacochyme*, est un corps dont les playes sont fort difficiles à guérir, à cause des mauvaises humeurs dont le corps est plein, & qui affluënt sur la partie malade.

On dit figurément, un esprit *cacochyme*, une humeur *cacochyme*; pour dire, un fantasque, un bourru. *Morosus, Ingenio varius.* Desmarêts a dit dans ses Visionnaires,

> *Aussi ton esprit* cacochyme
> *Fait que l'on te nomme en tout temps, &c.*

Ce mot vient du Grèc κακὸς, *malus, pravus*, & χυμὸς, *succus*.

CACOCHYMIE. f. f. Est une réplétion de mauvaises humeurs. *Vitiosorum humorum redundantia.* Quand la réplétion est simplement de sang, on l'appelle *plethore*. Gorræus, Médecin de Paris, appelle *cacochymie* l'abondance & l'excès de quelque mauvaise humeur que ce soit, bile, pituite, &c. pourveu qu'il n'y en ait qu'une qui péche en quantité; & il appelle pléthore l'abondance & l'excès de toutes les humeurs ensemble.

CACOËTHE. adj. m. Tèrme de Médecine. C'est une épithéte que les Médecins donnent aux ulcères malins. *Cacoethes.* Voyez ULCÈRE.

Ce mot vient de κακὸν, & de ἦθος, *consuetudo mala, mauvaise coutume.* Ensuite il se prend pour une mauvaise disposition du corps tellement enracinée & envieillie, qu'on ne sçauroit la guérir que difficilement.

CACOPHONIE. f. f. Tèrme de Grammaire. C'est la rencontre de deux lettres, ou de deux syllabes, qui font un son désagréable à l'oreille. *Soni asperitas cacophonia.* Il y a dans ce vèrs de Marot une *cacophonie*.

> *Cy gist, qui assez mal prêchoit.*

Les Poëtes se donnent de grandes gênes pour éviter la *cacophonie*; ils ne veulent pas que deux voyelles se rencontrent.

> *Et les moindres défauts de ce grossier génie,*
> *Sont, ou le pléonasme, ou la* cacophonie. MOL.

On dit aussi *cacophonie* en parlant du chant. Le changement du chant corrompu ne peut qu'apporter l'ordre & la décence Écclesiastique,

siastique, & remédier infailliblement à tous les désordres & *cacophonies* que l'on entend tous les jours dans nos Chœurs. Nivers.

Ce mot vient du Grèc κακὸς, *pravus*, φωνὴ, *vox*.

CACOZÈLE. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un zèle indiscret & trop ardent. *Studium inconsultum*, *inconsideratum*, *æmulatio inconsulta*. Balzac raille dans ses lettres quelques Auteurs de l'avoir employé.

Ce mot est dérivé de κακὸς, & ζῆλος, *zèle*, autrement *jalousie*.

CACUMINE. s. f. *Cacumen*. Vieux mot, qui signifie *sommet*; il est formé de *cacumen*.

Cantharides faulce vèrmine,
Habitent en la cacumine,
Des Frênes, dessus la prairie. Despligney.

CAD.

CADARIEN, enne. s. m. & f. & adj. Nom de Secte Mahométane. *Cadarianus*. Les *Cadariens* sont une secte de Musulmans qui attribuë les actions de l'homme à l'homme même, & non à un decret divin déterminant sa volonté. L'Auteur de cette secte fut Maabed ben Kalid-Al Giohni. Ben Aun disoit que les *Cadariens* étoient les Mages, ou les Manichéens du Musulmanisme. On les appelloit aussi Motazales. D.Herb.

Ce mot vient de l'Arabe קדר, *Kadara*, qui signifie pouvoir. On le donne à ces Musulmans, parce qu'en cela plus sages que les autres, ils veulent que ce ne soit pas Dieu qui fasse tout en l'homme, mais que l'homme puisse & fasse aussi quelque chôse; car ils ne lui attribuënt pas tout. Ils veulent seulement qu'il coopère, & ils admettent deux principes, disoit Ben Aun lui même, Dieu & l'homme. Les Musulmans appellent en Arabe le decret divin & la prédestination *Kadr*; c'est-à dire, puissance. Puisque les *Cadariens* passent parmi les Mahométans pour ennemis du decret divin, il n'y a pas d'apparence que leur nom soit pris de *Cadr*, decret; mais de *cadr*, puissance, comme on vient de dire.

CADASTRE. s. m. Regître public qui sert à l'assiete des tailles dans les lieux où elles sont reélles, comme en Provence, en Dauphiné, & en Languedoc. *Vectigalium Tributorum codex*, *capitularium tributorum liber censualis*. Ce Regître contient la qualité, l'estimation de toutes les tèrres, qui sont dans le tèrritoire de la communauté, & le nom des propriétaires des fonds de chaque communauté, ou Parroisse. Les Romains faisoient la même chôse pour leurs Cens.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *catasto*, & de *avattare*, qui a été fait de *ad* & *quotus*, parce qu'il sert à quottiser. Régulièrement on devroit écrire *capdastre*, quelquefois on trouve écrit *catastre*. Borel le dérive de *cadun*, qui signifie *chacun* en Languedoc, où principalement la chôse est en usage. Ragueau le dérive de *capitularium*, qui est le nom qu'on a donné au régître qui contenoit les *capdastres*. Borel fait remarquer qu'anciennement la taille & les *cadastres* ne s'écrivoient que sur des vèrges ou piéces de bois marquées avec un couteau, comme les tailles que l'on fait aujourd'hui avec les Boulangèrs & les Cabarétièrs, qui sont deux morceaux de bois divisez également. L'acheteur & le vendeur gardent chacun une de ces piéces, & ils les rassemblent quand ils veulent faire de nouvelles marques. Comme cela est entaillé avec un couteau, on l'appelle *taille*. Il ajoûte qu'en cèrtains villages de Languedoc il y a encore de grosses piéces de bois appellées *soucs*, c'est-à-dire, souches qui servent de *cadastres*, & qu'il a fallu une charette pour les porter à Montpellier, à cause de quelques procès intentez à la Chambre des Comptes.

CADAVEREUX, euse. adj. Qui a les qualitez d'un cadavre, l'odeur, la couleur &c. *cadaver referens*, *odore*, *colore*. Le pous est lent, & la face *cadavereuse* dans la syncope. Degori. Ce malade a une ôdeur *cadavereuse*.

CADAVRE. s. m. Corps mort. *Cadaver*. Il faut appeller les Officiers de Justice pour lever le *cadavre* d'un homme tué, ou noyé, afin qu'ils fassent un procès vèrbal de l'état où ils l'ont trouvé. On ne peut faire le procès à un *cadavre* que pour crime de Lèze-Majesté divine, ou humaine. Les cas ordinaires sont le duël, l'homicide de soi-même, & la mort arrivée dans une rébellion à force ouvèrte contre l'autorité de la Justice, au cas que quelqu'un ait été tué. Alors on nomme un curateur au *cadavre*, & si le mort est trouvé avoir commis quelqu'un de ces crimes, on condamne non pas le curateur, mais le *cadavre*, à être traîné sur la claye, pendu par les pieds, & jetté à la voirie.

Ce mot est tiré du Latin *cadaver*, qui vient du vèrbe *cadere*, *cheoir*, *tomber*; en Grèc de πίπτω, *cado*, on a fait πτῶμα, qui signifie aussi *cadavre*.

CADE. s. m. Voyez CAQUE.

CADEAU. s. m. Grand trait de plume & fort hardi, que font les Maîtres Écrivains pour orner leurs écritures, pour remplir les marges, & le haut & le bas des pages. *Linearum decore inter se implexarum circumductio*. Les écoliers s'enhardissent la main à faire des *cadeaux*. On le dit aussi des figures qu'on trace sur les cendres, ou sur le sable, quand on rêve, ou quand on badine.

Ce mot vient de *catellum*, qui a été fait de *catena*. Ménage. D'autres le dérivent de *caducée*, parce qu'avec une baguette, ou caducée, on trace des *cadeaux* sur le sable, sur la poussière.

Cadeau, se dit figurément de chôses qu'on fait mal, ou pour lesquelles on fait trop de frais. *Impensa graviores*, *sumptus*. Si vous donnez un plein pouvoir à ce chicaneur d'agir en vos affaires, il vous fera de beaux *cadeaux*, c'est-à-dire, Il vous mettra dans de grands embarras, il vous donnera de grands cahiers de frais. On dit aussi d'un Auteur, d'un Avocat, qui ont dit beaucoup de chôses inutiles dans un ouvrage, dans un plaidoyé, qu'ils ont fait de beaux *cadeaux*.

Cadeau, se dit aussi des repas qu'on donne hors de chez soi, & particulièrement à la campagne. *Epulum*. Donner un grand *cadeau*. Le mari, dans les *cadeaux* qu'on donne à sa femme, est toûjours celui à qui il en coûte le plus. Mol. En ce sens il vieillit.

CADÉE. s. f. C'est le nom que l'on donne à l'une des trois ligues qui compôsent la République des Grisons. On l'appelle autrement la ligue de la Maison de Dieu, *Fœdus Casa Dei*, *Fœdus cathedrale*. La *Cadée* est la plus étenduë & la plus puissante de ces trois ligues. Elle renfèrme l'Évêché de Coire, la Vallée Engadine, & celle de Brégaille, ou de Prégel. Cette ligue est alliée avec les sept prémiers Cantons Suisses depuis l'an 1498. La Réligion Protestante y domine. Des onze grandes Communautez & vingt & unes petites, dont la *Cadée* est composée, il y en a deux qui parlent Allemand, le langage des autres, qu'on appelle Rhétique, est un dialecte Italien.

CADEMOTH. Ville dans la Tribu de Ruben à l'Orient du Jourdain; elle fut donnée aux Lévites, & assignée pour ville d'azyle. On la nomme aussi Jethson, Jos. XXI. 36. Holstenius prétend que c'est la Kormos dont parle R. Benjamin de Tudela dans son Itinéraire p. 32. & qu'il dit être la ville capitale des Assassins, dans le païs où régnoit autrefois Sehon. Quelquefois elle est appellée *Cédimoth* dans l'Écriture. Ces mots sont Hébreux, & signifient quelque chôse d'oriental. La campagne, ou comme parle l'Écriture, la solitude qui étoit aux environs de cette ville s'appelloit aussi *Cadémoth*, ou *Cédimoth*, de קדם, *Kedem*, Orient.

CADENAS, ou CADENAT. s. m. Sèrrure mobile & portative enfèrmée dans des boules, ou plaques de fèr, qui a un anneau par lequel on l'accroche quand on veut dans d'autres anneaux ou chaînes de fèr. *Sera catenaria*. Les petits bateaux ne se ferment qu'avec des chaînes & des *cadenas*. On a de petits *cadenas* pour fèrmer les valises. Il y a des *cadenats* ronds, en cœur, en triangle, en écusson, en ovale, en gland, en balustre, il y en a de quarrez, de plats. Il y a des *cadenas* faits de plusieurs cèrcles mobiles marquez tout au tour de plusieurs lettres, qu'on ne peut ouvrir sans sçavoir un cèrtain mot, suivant lequel les lettres étant arrangées, le ressort du *cadenas* se trouve disposé à se laisser ouvrir. L'invention en est décrite dans Cardan en sa Subtilité. On dérive ce mot de *cadenacium*, ou de *catenacium*, ou de l'Italien *catenaccio*.

Cadenas, est aussi une espéce d'assiette quarrée où l'on sert la cuillière, la fourchette, & le couteau. Un des côtez est retroussé & élevé de deux doigts, avec un petit couvèrcle où l'on met du sel, du sucre & du poivre. On s'en sèrvoit autrefois chez les Rois & les Princes, & maintenant chez les Ducs & Pairs.

CADENASSER. D'autres écrivent CADENACER. v. act. Mettre, appliquer un cadenas. *Serâ catenariâ claudere*, *astringere*. Il n'y a pèrsonne dans cette chambre, elle est *cadenassée*. La jalousie de quelques Italiens les porte à *cadenasser* leurs femmes.

Cadenassé, ée. part. & adj. *Serâ catenaria astrictus*.

CADENCE. s. f. Suivant les anciens Musiciens qui ont écrit de la théorie, est une suite d'un cèrtain nombre de nottes de Musique dans un cèrtain intervalle, qui frappe agréablement l'oreille, & sur tout à la fin d'un couplet. *Numerus*, *modus*. Elle est ordinairement composée d'une quarte & d'une quinte, pour faire une octave, qui est la plus excellente des consonances. On fait aussi des doubles *cadences*. Quand la *cadence* est imparfaite, on la peut tèrminer par la quinte, ou par l'une des tièrces ou des sextes. La *cadence* doit être compôsée ordinairement de trois nottes. On appelle *clausule*, ou *conclusion*, ou *cadence finale*, la *cadence* principale par laquelle on tèrmine le chant. L'autre est appellé *entrée* ou *médiation*, & quelquefois *attendante*, parce qu'on attend toûjours la parfaite *cadence* qui finit. On l'appelle aussi *cadence médiane*, ou *médiante*. La *cadence dominante*, est celle qui

qui tient le plus haut entre les deux autres, & c'est pour cela qu'on l'a appellée *dominante*, comme la *médiante* a eû son nom parce qu'elle tient le milieu entre la *dominante* & la *finale*. Voyez le P. Parran dans son Traité de Musique. Mais les Musiciens modèrnes appellent simplement *cadence*, la relation de deux nottes qu'on chante ensemble, comme *ut*, *re*; & ils disent qu'il y a double *cadence*, quand la dèrnière de ces nottes est suivie de deux doubles crochuës. En général la *cadence* est une cèrtaine conclusion de chant, qui se fait de toutes les parties ensemble en divers endroits de chaque piéce, & qui la divise comme en ses membres, & périodes; cela se fait lorsque les parties viennent tomber & se tèrminer sur une corde, que l'oreille, ce semble, attend naturellement.

La *cadence* parfaite est celle qui consiste en deux nottes chantées tout de suite, ou par degrez conjoints en chacune des deux parties. Elle s'appelle *parfaite*, parcequ'elle contente mieux l'oreille que les autres. La *cadence* est imparfaite, quand son dèrnier tems n'est pas à l'octave, ni à l'unisson; mais à la sexte, ou à la tièrce. Cela se fait quand la basse au lieu de descendre par la quinte, ne se fait que par la tièrce, ou quand en descendant par la quinte, ou en montant par la quarte, ce qui fait le même effet, elle fait avec le dessus au prémier tems une octave, & au second une tièrce majeure. On l'appelle *imparfaite*, parce que l'oreille au lieu d'acquiescer à cette conclusion, attend encore la continuation du chant. La *cadence* est rompuë, quand la basse, au lieu de descendre à la quinte où l'oreille l'attend, elle monte d'une seconde mineure, ou majeure. Toute *cadence* se fait en deux tems. Quelquefois elle est suspenduë, & alors elle s'appelle *repos*, & n'a qu'un tems. Cela se fait quand les deux parties demeurent à la quinte, sans achever la *cadence*. Les *cadences* sont au chant ce que les points & les virgules sont au discours. Niver. Les Maîtres à chanter disent que la *cadence* est un don de nature, qui est propre à faire les tremblemens délicatement. Quand les voix sont trop promptes, & même trop rudes, qu'on appelle vulgairement *chevrotantes*, il faut battre du gôsier les deux nottes dont la *cadence* est compôsée, & l'une après l'autre, de même que sur le clavessin, en battant des deux doigts les deux touches qui font le tremblement.

M. Rousseau, dans son Traité de la viole, distingue par rapport à cet instrument deux sortes de *cadences*; la *cadence avec appui*, & la *cadence sans appui*. La *cadence avec appui* se fait lorsque le doigt qui doit trembler la *cadence*, appuye un peu avant que de trembler sur la note qui est immédiatement au dessus de celle qui demande une *cadence*. La *cadence sans appui* se fait comme l'autre, en retranchant l'appui. Il y a des *cadences* simples, des *cadences* doubles de plusieurs manières; les plus doubles *cadences* sont celles qui se font sur une notte longue, les moins doubles se font sur une notte brève. Il y a une *double cadence* qu'on appelle renvèrsée, on la pratique au lieu de la *double cadence*, lorsque la disposition de la main ne pèrmet pas de faire autrement. La *cadence* finale doit être précedée de la *double cadence*. La *cadence* avec appui, ou sans appui, est propre pour tous les jeux de la viole. Il faut varier les *cadences* suivant les divers caractères des airs. La *double cadence* fait un bel effet quand elle est bien ménagée.

Ce mot vient de *cadencia*, qui veut dire cheute, parceque la *cadence* est la cheute, ou la conclusion de chant ou d'harmonie, propre à tèrminer, ou tout-à-fait, ou en partie une piéce.

Il y a quelques Musiciens qui nomment un tremblement *cadence*, mais ils confondent les chôses en parlant ainsi.

On dit *cadence* double, étrangère, feinte, évitée, hors du mode, imparfaite, ou attendante, irrégulière, parfaite, régulière, simple, trompeuse, fleurie, &c.

Cadence, est aussi l'obsèrvation des mêmes mesures, qui se fait en dansant, lorsque les pas & le mouvement du corps suivent les nottes & les mesures des instrumens; & ainsi la *cadence* est la fin d'un tems ou d'une mesure. Ainsi on dit, Entrer en *cadence*, sortir de *cadence*, n'être point en *cadence*, pour dire, Suivre, ou ne suivre pas les mouvemens du violon, du hautbois, du chant, &c. *Intra aut extra numerum movere se*, *saltare*, *&c. In numerum canere*, *ad numerum saltare*.

On le dit aussi de la mesure qu'on doit garder dans le stile oratoire, pour former des sons qui tombent agréablement dans l'oreille. Toutes les périodes de cet Avocat ont une *cadence* fort heureuse. Isocrate fut le prémier qui reconnut qu'on devoit garder quelque *cadence* dans la prôse même. C'est un vice dans le discours que de faire trop sentir la *cadence* mesurée des périodes. S. Évr. Une *cadence* trop harmonieuse, & trop régulière, ennuye enfin l'Auditeur. P. Rap.

Cadence, en tèrmes de Poësie, signifie une cèrtaine mesure de vèrs. Il y en a de plusieurs sortes. La *cadence* des vèrs Saphiques est bien diffèrente de celle des vèrs Héroïques, ou Iambiques.

Ayez pour la cadence *une oreille sevère*. Boil.

Enfin Malhèrbe vint, & le prémier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence. Id.

Cadence, est aussi un tèrme de Syntaxe & Réthorique qui se dit des phrâses, des périodes d'un discours. Est-il possible que nous travaillions à la structure, & à la *cadence* d'une période, comme s'il y alloit de nôtre vie? Balz.

Cadence, en tèrmes de Manége, est la mesure égale que le cheval doit garder en tous ses mouvemens, soit qu'il manie au galop, ou tèrre à tèrre, ou dans les airs, en telle sorte qu'un de ses tems n'embrasse pas plus de tèrrein que l'autre, & qu'il y ait de la justesse dans tous ses mouvemens. Ainsi on dit qu'un cheval manie toûjours la même *cadence*, qu'il suit sa *cadence*, entretient sa *cadence*, n'intèrrompt point sa *cadence*, ne change point sa *cadence*; pour dire, qu'il obsèrve régulièrement son tèrrein, & que ses mouvemens se soutiennent toûjours également.

Cadence, se dit aussi de tous les mouvemens égaux qui se font dans les autres professions. Les Maréchaux sont obligez de battre le fèr en *cadence*; autrement leurs marteaux se nuiroient les uns aux autres.

Cadence, se dit figurément des justes mesures qu'on obsèrve dans les chôses morales. Cet homme est si prudent, & fait toutes ses actions avec une si juste *cadence*, qu'on n'y sçauroit trouver à redire.

Cadencé, ée. Qui a de la cadence. *Numerosus*. Tout cela est bien *cadencé*. Cette période est bien *cadencée*.

Un art pour soutenir l'esprit bientôt lassé
Des uniformes sons d'un discours cadencé.

On le dit en parlant de ce qu'on appelle dans cèrtaines Messes *Sequence*, *Sequentia*, qui n'est autre chôse qu'une prôse rimée & *cadencée*.

CADÉNE. s. f. Chaîne à laquelle est attaché un galérien. *Catena*. Les Espagnols en ont fait aussi *cadena*. Ménage.

On appelle aussi *cadéne* de haubans, la chaîne de fèr au bout de laquelle il y a un cap de mouton; qui sert à amarrer & à rider les haubans contre le bordage.

Cadéne, se dit figurément en chôses morales, pour marquer de grandes incommoditez. J'aimerois autant être à la *cadéne*, que d'avoir à souffrir ces continuelles réprimendes. Ce mot est vieux.

CADENETTE. s. f. Moustache, poignée de cheveux qu'on laissoit croitre autrefois du côté gauche, tandis qu'on tenoit les autres courts. *Coma*. Ménage dit que c'étoit du côté droit, & que cette mode fut introduite par H. Albert Seigneur de Cadenet, Maréchal de France. La mode des *cadenettes* a été fort longtems en vogue.

On appelle encore *cadenette* les cheveux, lorsqu'ils sont séparez en deux derrière la tête, & chaque partie entortillée d'un ruban, ce qui fait deux queuës, ou *cadenettes*, qui tombent ou descendent sur les épaules.

CADÈS. Nom propre de lieu. *Cades*. *Cadès* étoit une ville de la tèrre de Chanaan, située au midi & sur les confins de l'Idumée. Il y avoit assez près une fontaine qui s'appelloit *En Cades*, c'est-à-dire, fontaine de *Cades*, & auparavant *En Misphat*, fontaine du Jugement. Gen. XIV. 7. Le désert voisin se nommoit le désert de *Cadès*. Ps. XXVIII. 8. C'étoit le même que celui qu'on appelloit désert de Pharan, ou celui-ci étoit une partie de celui-là. Nombr. XIII. 27. On l'appelloit désert de Sin. Nombr. XIII. 36. Ce désert de *Cades* fut une des stations du peuple d'Israël dans le désert: c'est la trente-troisième. Jos. V. 23. elle est appellée *Cedes*, au lieu de *Cadès*; mais c'est la même chôse.

Cadès, étoit aussi le nom d'une ville de la Galilée dans la Tribu de Nephthali. C'étoit une ville forte située dans les montagnes. Jos. XIX. 37. XX. 7. Elle avoit été Capitale du Royaume des Chananéens auquel elle donnoit son nom. Jos. XII. 22. Après l'établissement des Israëlites dans la tèrre de Chanaan, elle fut ville de réfuge. Elle est aussi appellée *Cedes*. Elle fut encore ville Lévitique donnée aux enfans de Gerson. Jos. XXI. 32. 1. Par. VI. 76.

Ce mot קדש, *Cades*, ou *Cedes*, & plus proprement *Cadesch*, ou *Cedesch*, est Hébreu, & signifie Sainteté, Lieu saint.

Cadès Barné. Autre ville de la Tèrre Sainte, au midi de la Tribu de Juda, sur les confins de l'Idumée. Il paroit par le livre des Juges XI. 16. qu'elle est différente de *Cades*: c'est le sentiment de Bonfrerius. C'est de là que Moyse envoya des espions pour reconnoître la Tèrre de Chanaan. *Deut. I. 22.*

CADET, ette. s. m. & f. Enfans d'une famille qui ont un aîné. *Natu minor*, *junior frater*, ou *soror*. A Paris chez les Bourgeois les *cadets* ont autant que l'aîné en partage. Les aînez n'ont le

le préciput que pour les biens nobles. La Coutume de Caux en Normandie donne tout à l'aîné, & laisse une petite légitime aux *cadets*. Il n'est pas raisonnable de marier une *cadette* avant son aînée. Suivant la Coutume d'Espagne l'un des *cadets* des grandes Maisons prend d'ordinaire le nom de la mère, quand il est illustre. P. Verjus.

Ce mot vient de *capitetum*, comme qui diroit *petit chèf de famille*. On écrivoit autrefois *capdet*, & on le prononce ainsi en Gascogne. Ménage. Borel confirme cette pensée, & dit qu'en Gascogne on appelloit les aînez *capmas*, comme qui diroit, *chefs de maison*, & cadets, *quasi minora capita*. Dominicus dit que ce mot vient *quasi à majori natu cadant, & sint veluti catheti, aut normales lineæ ab ipso dependentes*.

Cadet, se dit aussi par rapport au puîné des autres frères qui sont moins âgez que lui. Ainsi le second fils dira d'un troisiéme, que c'est son *cadet*; le troisiéme du quatriéme, &c. Il y a souvent des *cadets* qui deviennent les aînez. Il avoit mis sa fille *cadette* dans un Couvent dès l'âge de trois ans. M[lle] L'Héritier. Il avoit trois filles aînées des deux jumeaux, & une leur *cadette* de trois ans. Id.

Cadet, absolument, se dit du dèrnier de tous les enfans. *Minimus*. Benjamin étoit le *cadet* des enfans de Jacob, & le plus chéri.

On dit en tèrmes de Généalogie, la branche de l'aîné, & la branche des *cadets*.

Cadet, en tèrmes de Guèrre, se dit d'un jeune homme qui se met volontaire dans les troupes sans prendre de paye, ni être mis sur le rôlle, & à qui on ne peut refuser le congé. *Miles voluntarius*. Il sèrt seulement pour apprendre le mêtier de la guèrre, & se rendre capable de quelques emplois. *Cadet* aux Gardes, est un jeune homme volontaire dans le Régiment des Gardes. Il n'y doit avoir que deux *cadets* dans châque Compagnie, âgez au plus de dix-huit ans par l'Ordonnance de 1670. En 1682. le Roi établit en son Royaume des *Compagnies* de jeunes gens à qui l'on donna le nom de *Cadets*. Les Enfans des Gentilshommes, ou de ceux qui vivoient noblement, y étoient instruits dans tous les éxèrcices militaires, & lors qu'on les trouvoit capables de commander, on les faisoit Sous-Lieutenans, Enseignes, ou Cornettes. Medailles du Roi. 191. La Médaille qui fut faite à ce sujet représèntoit au revers une troupe de jeunes hommes, avec un Officier qui leur met l'épée au côté, & pour légende militiæ tyrocinium; & dans l'Exèrgue, nobiles educati munificent. princ. m. dc. lxxxii. On fit aussi une dévise sur cet établissement. Le corps de la dévise étoit un châtaigner, dont les fruits jeunes & tendres paroissent armez de pointes, ces paroles faisoient l'ame, *Teneros armat fœtus*.

Cadet, se dit aussi par relation d'un homme à un autre qui est plus âgé que lui. Cet homme dit qu'il est de mon âge, mais je lui montrerai qu'il est mon *cadet* de plus de dix ans.

Cadet, se dit dans le même sens à l'égard de la réception des Officiers dans une profession, soit de guèrre, soit de justice, sans considération de l'âge. Un Officier se plaint avec raison, quand on fait monter son *cadet* devant lui.

Cadet, se dit aussi de toutes sortes de jeunes gens. Voilà un *cadet* de haut appétit; pour dire, un jeune homme fort affamé. Voilà une troupe de *cadets* qui n'aiment qu'à rire.

CADETTE. s. f. Pièrre de taille pour paver. *Lapis quadratus*.

CADETTER. v. act. Paver avec des pièrres de taille. *Lapidibus pavimentum sternere*. Ces deux mots se trouvent dans Pomey, & dans Richelet.

CADI. s. m. Tèrme de Relation. C'est le nom qu'on a donné aux Juges des causes civiles chez les Sarrasins, & les Turcs. D'Hèrbelot écrit *Cadhi*, & les *Cadhis*. Ce n'est pas l'usage en François. Voyez ce que cet Auteur rapporte au mot Cadhi, pour montrer ce que c'est que les *Cadis*, & quelles sont leurs rapines.

Ce mot est Arabe, קדי, ou קאדי, *Kadi*, Juge, de קדי, *Kadai*, qui signifie *juger*. Il se prend ordinairement pour les Juges d'une ville: ceux des Provinces s'appellent Mollas. Les *Cadis* connoissent aussi des affaires de Religion dans le Bildulgérid en Afrique.

CADIASCHER. s. m. Voyez CADILESCHER. C'est la même chôse; il n'y a de différence que l'article Arabe *al*, qui est à *Cadileſcher*, & qui n'est pas dans *Cadiescher*. Il faut prononcer *Cadi-asker*.

CADILESQUER, ou CADILESQUIER. Chèf de la Justice chez les Turcs. Chaque *Cadilesquier* a son district particulier. M[r] Ricaut les réduit à trois pour tout l'Empire. Le *Cadilesquier* d'Europe, de Natolie, & du Grand Caire.

Le *Cadilescher*, dit Vigenère dans sa Traduction de Chalcondyle, est comme Grand Prévôt de l'Hôtel. Voyez encore cet Auteur sur les droits des *Cadileschkers*, dans ses illustrations sur l'hist. de Chalcondyle. p. 332. 333.

Cadhi asker, ou comme les Turcs l'appellent *Cadhilesker*, est le Juge de l'armée que nous appellerions Intendant. Aujourd'hui c'est le nom d'une grande dignité dans l'Empire Ottoman, où il n'y a que deux pèrsonnes qui en soient revêtuës, dont l'un est le *Cadhilesker* de Romelie, c'est-à dire, d'Europe, & celui d'Anatolie, c'est-à-dire, de l'Asie. D'Herb. Ricaut en ajoute un troisième, qu'il appelle *Cadhilesker* du Kaire.

Le mot *Cadileschker* est Arabe, composé de קדי, *Kadi*, qui signifie Juge, & עסכר, *Aschar*, & avec l'article אלעסכר, *Alaschar*, c'est-à-dire, *armée*, d'où s'est formé *Kadilascher*, Juge d'armée, parce que d'abord il étoit Juge des Soldats. Selon cette étymologie, il faudroit écrire *Cadilescher*, parce qu'en Arabe & en Turc c'est un *Kef*, c'est-à-dire, un son semblable à celui du X des Grècs, & en nôtre langue tel que l'a *Ch* dans *Charon*, *Chorevêque*, *Chelidoine*, &c. mais l'usage est d'écrire *Cadilesker*, ou *Cadilesquer*.

CADIS, ou CADIZ, ou CADIX. Petite Isle sur la côte d'Andalousie, Province d'Espagne. *Gades*, *Gadira*. Solin dit que les Tyriens s'étant embarquez sur le Golfe Arabique, ou Mèr rouge, firent le tour de l'Afrique, & vinrent surgir à cette Isle qu'ils nommèrent Érythrée, c'est-à-dire, Rouge, du nom de la mèr de laquelle ils étoient partis. Ensuite les Carthaginois la nommèrent *Gadir*, qui en leur langue signifie *Septum*, c'est-à-dire, un lieu clos, palissadé. C'est là que selon la fâble Hèrcule vainquit Géryon. L'Isle de *Cadix* a environ six lieuës de long, & depuis une jusqu'à trois de large. Elle n'est séparée de la tèrre fèrme que par un canal que l'on passe sur le pont de Suaco. La différence du méridien de *Cadis* à celui de Paris est selon l'Académie des Sciences de 9 degrez 45 min. occid. par conséquent *Cadis* est au 10[e] degré 15 min. de longitude.

Ce nom vient du Latin *Gades*, qui s'est formé du Punique *Gadir*, qui, comme nous l'avons dit, signifie *Septum*, & vient de l'Hébreu גדר, *sepire*.

Cadis, Ville dans l'Isle de même nom, dont nous venons de parler. Cette ville n'est pas bien grande, mais elle est bien bâtie, & forte, & elle a un très-bon port. *Cadis* est encore très-considérable par le commèrce de l'Amérique. C'est là où aboutissent toutes les marchandises que les Espagnols portent aux Indes, & toutes les richesses qu'ils en rapportent en Europe. *Cadis* est une ville Épiscopale. Nous ne disons jamais *Calis*. En Angletèrre & dans les Païs-Bas on dit *Calis Malis*.

Le Golfe de *Cadis*, *Sinus Gaditanus*, *Oceanus Gaditanus*; il comprend toute la partie de l'Océan Atlantique, qui est renfèrmée entre les côtes de l'Algarve, & de l'Andalousie vèrs le Nord, & celles du Royaume de Fez & de Maroc au midi, jusqu'à une ligne tirée du Cap de S. Vincent en Europe, à celui de Cantin en Afrique. Il prend son nom de *Cadis*, parce que c'est le port le plus considérable qui soit sur ces côtes. Maty.

La Baye de *Cadis*, *Sinus Gaditanus*; c'est une petite partie du Golfe de Cadis, renfèrmée entre l'Isle de *Cadis* au midi, & les côtes d'Andalousie au Nord & au Levant. La baye de *Cadis* a environ douze lieuës de circuit, & deux de large.

CADIS. s. m. Sorte de petite étoffe.

CADIZADÉLITE. s. m. Nom d'une secte Musulmane. *Cadizadelita*. Les *Cadizadelites* sont une espèce de Stoïciens Mahometans, qui fuyent les festins & les divèrtissemens, & qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions. Ceux des *Cadizadélites* qui habitent vèrs les frontières de Hongrie & de Bosnie ont pris beaucoup de chôses du Christianisme, qu'ils mêlent avec le Mahométisme. Ils lisent la traduction Esclavone de l'Évangile, aussi bien que l'Alcoran. Ils boivent du vin, même pendant le jeûne du mois de Ramazan; mais ils n'y mêlent point de canelle, ni de liqueurs. Ils aiment & protégent les Chrétiens. Mahomet est selon eux le S. Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte. Ricaud parle de cette secte dans son livre de l'Empire Ottoman.

CADMIE. s. f. Tèrme de Pharmacie. *Cadmia*. C'est une espèce de minéral, qui est de deux sortes. Il y a de la *cadmie* naturelle, & de l'artificielle. La *cadmie* naturelle est encore de deux sortes: l'une contient des parties métalliques, & l'autre n'en contient point. La prémière, qu'on appelle *cobaltum*, est un minéral tèrrestre, de couleur presque noire, & qui contient quelques parties de cuivre, ou d'argent. On en tire beaucoup de plusieurs mines d'Allemagne: elle est fort caustique & corrosive, de sorte qu'on la met au rang des poisons. La *cadmie* naturelle, qui est privée de parties métalliques, est autrement appellée *calamine*, ou *pierre calaminaire*. Voyez Calamine. La *cadmie artificielle* se fait dans les fournaises de cuivre, dont il y a de cinq sortes. La prémière est appellée *botrytis*, parcequ'elle a la forme d'une grappe de raisin: la seconde *ostracitis*, qui est faite comme un test ou coquille: la troisiéme *placitis*, parcequ'elle ressemble à de la croûte: la quatriéme

capnitis

capnitis : la cinquième *calamitu* ; celle-ci s'attache autour des pèrches de fèr, avec quoi on remuë la matière du cuivre dans la fournaise, laquelle étant secouée, a la figure d'une plume, qu'on nomme en Latin *calamus*. La *cadmie botrytis* se trouve à la partie moyenne de la fournaise : l'*ostracitis* dans la partie basse : la *placitis* dans la plus haute, & la *capnitis* à la bouche de la fournaise. La *cadmie* est déssicative & détersive : on s'en sèrt dans les ulcères humides & puants, qui se cicatrisent par son moyen. La *botrytis* & la *placitis* sont aussi très-bonnes dans les maladies des yeux.

CADMUS. s. m. & nom propre d'homme. *Cadmus*. C'est un Dieu des habitans de Gortyne ville de Créte, où Europe sa sœur fut aussi honorée comme une divinité. Ce *Cadmus* est ce Phénicien fils d'Agenor, Roi de Tyr selon quelques uns, & selon d'autres Roi de Sidon. Les Sidoniens disent encore dans Euchemère de Cos, cité par Athénée, que Cadmus n'étoit pas fils de Roi, mais Cuisinier du Roi de Sidon, c'est à dire, Chef, Prince des Cuisiniers, שר הטבחים, tèls qu'étoient dans l'Écriture Putiphar, Arioch & Nabuzardan. C'étoit un de ces Cedmonéens, dont parle Moyse Gen. XV. 19. c'est à dire, un de ces Phéniciens orientaux, ou de ceux qui habitoient la partie orientale de la tèrre de Chanaan, apparemment proche du mont Hèrmon; car on dit que sa femme s'appelloit Hèrmione, ou Harmonie, probablement du Phénicien חרמוני, habitant du mont Hèrmon. Tout le reste de l'histoire de *Cadmus* s'èxplique de même par le moyen du Phénicien. Car 1°, il fit, il produisit des soldats, c'est une èxpression Phénicienne, pour dire, il leva, il assembla. 2°. Ces soldats devinrent sèrpents, c'est qu'ils étoient Hévéens, חוים, & qu'en Phénicien, aussi bien qu'en Chaldéen, חוי, & חויא, signifie un sèrpent. 3°. Ils furent produits des dents d'un sèrpent ; c'est dit Bochart, qu'en Phénicien שני נחש, *dents de serpents*, signifie aussi lances d'airain; c'étoient les armes dont *Cadmus* arma ses gens ; car il passe pour être l'inventeur de l'airain, dit Hygin C. 274. vraisemblablement parcequ'il en apporta en Gréce de Phénicie, ou peut-être de Chypre, & l'y fit connoitre. 4°. Enfin, on dit que ces soldats s'entretuèrent, de sorte qu'ils furent réduits à cinq ; c'est une mauvaise èxplication du mot חמש, qui signifie *cinq*, & encore *expeditus*, *accinctus* &c. prêt au combat, détèrminé, alèrte. Ainsi au lieu de dire qu'il avoit une troupe de cinq hommes seulement, il falloit dire une troupe de gens fort aguèrris, détèrminez, alèrtes au combat, comme Exod. XIII. 18. C'est ce *Cadmus* qui apporta les lettres en Gréce, au moins seize α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ.

CADO. Voyez Cazou.

CADOLE. s. m. C'est le nom que les Sèrruriers donnent au loquet d'une porte, & à une espéce de pêne qui s'ouvre & se fèrme en se haussant, ou se baissent avec un bouton, ou une coquille. *Pessulus*.

CADORE. s. f. Petite ville de l'État des Vénitiens en Italie. *Parœcia Cadorini*, ou *Cadorina*. Elle est située sur la rivière de Piéve, dont on lui donne quelquefois le nom, la Piéve, ou la Piéve de *Cadore*. *Plebs*, ou *Castrum plebis*. *Cadore* a été la patrie du celébre Titien. Corn.

CADORIN. s. m. ou CADORINE. s. f. Maty dit le prémier, & M. Corneille le second. *Cadorinus ager*, *Cadubrium*. Petite province de l'Etat de Vénise en Italie, qui prend son nom de Cadore qui en est la Capitale. Le *Cadorin* est borné au levant par le Frioul propre, au midi & au couchant par le Bellunois, & au nord par l'Evêché de Brixen. Ce païs est fort montagneux.

CADRAN. s. m. Tèrme de Joüailler. Espéce d'étau, ou de main de fèr qui sèrt à tenir les diamans, quand on les taille, pour changer leur situation suivant les divèrses faces qu'on leur veut donner. Pour les autres pièrreries les *cadrans* sont de bois. Les pièrreries taillées au *cadran* sont plus estimées que les autres. La couleur des pièrres taillées au *cadran* est farinée : celle des pièrres qui sont en table ronde ou en cabochon est veloutée. Le *quadran* pour les heures est le quadre.

CADRE, & CADRAN. Voyez Quadre, & Quadran.

CADRILLE. Voyez Quadrille.

CADRITE. s. m. Sorte de Religieux Mahométan. Les *Cadrites* ont eû pour fondateur un habile Philosophe & Jurisconsulte, nommé Abdul Cadri, de qui ils ont pris le nom de *Cadrites*. Les *Cadrites* vivent en communauté, & dans des espéces de monastères, qu'on leur pèrmet néanmoins de quitter s'ils veulent, pour se marier, à condition de porter des boutons noirs à leur veste pour se distinguer du peuple. Dans leurs monastères ils passent tous les Vendredis une bonne partie de la nuit à tourner, en se tenant tous par la main, & répetant sans cesse הו, *Hhai*, c'est-à-dire, *Vivant*, qui est un des noms de Dieu. Pendant ce tems-là un d'eux jouë de la flûte, pour les animer à cette danse extravagante. Ricaud parle des *Cadrites* dans son *Empire Othoman*.

CADRUPLE. Voyez Quadruple.

CADUC, il y en a qui écrivent *caduque*, aussi bien pour le masculin, que pour le féminin.

Caduque. adj. Qui a pèrdu ses forces, soit par l'âge, soit par les maladies. Quand on a passé 60 ans, on est dans un âge *caduc*.

Ce mot vient du Latin *caducus*, *sujet à cheoir*, de *cadere*.

Caduc, se dit aussi des bâtimens qui menacent ruine. Il faut étayer une maison *caduque*, de peur qu'elle ne tombe.

Caduc, se dit figurément en chôses morales. La faveur de ce Courtisan est bien diminuée; sa fortune est fort *caduque*. On appelle biens *caduques* les biens de la tèrre, les biens de ce monde, par opposition aux biens du Ciel, qui durent toujours : *caduc* en ce sens veut dire une chôse qui se détruit, qui passe, qui n'est pas de longue durée.

Caduc, en tèrme de Jurisprudence, se dit d'un lègs, d'une institution d'héritier qui n'ont point d'effet. Ce lègs est devenu *caduc* par la mort du légataire avant le téstateur. Cette succession est devenuë *caduque*, parceque pèrsonne ne s'est porté pour héritier. Il y a un titre dans le Droit *de caducis tollendis*.

En tèrme de Médecine, on appelle le mal *caduc*, le haut mal, le mal de saint Jean, ou l'épilépsie, *morbus comitialis*, *sacer*, *major*, *sontiacus*. C'est une maladie qui fait tomber un homme, quand l'accès lui prend, & qui le tourmente cruellement. Voyez Épilépsie. Aléxandre II. dans sa XXXVI^e Épitre décide qu'un Prêtre attaqué de mal *caduc* ne doit point dire la Messe, jusqu'à ce qu'il soit guéri, à moins que les accès ne soient pas fréquens.

CADUAD. Voyez CAZOU.

CADUCÉATEUR. s. m. *Caduceator*. Ancien Officier de la République Romaine. Servius dit que c'étoient les *Caducéateurs* qui traitoient la paix, & les Fécialiens dénonçoient la guèrre. Vigenère *sur Tite-Live*, *T. I. p.* 1335. On les appelloit ainsi, parce qu'ils portoient en main un caducée. Nous les nommons Hérauts, mais parce que ce nom est générique, & qu'il est quelquefois besoin de distinguer les espéces, le *Caducéateur*, & le Fécial ou Fécialien, on ne doit point faire difficulté de se sèrvir de ces mots, sur tout dans des ouvrages d'érudition.

CADUCÉE. s. m. Vèrge de Mèrcure : c'est un bâton entortillé de deux sèrpens. *Caduceus*. Les Poëtes attribuënt plusieurs vèrtus au *Caducée* de Mèrcure, d'endormir les hommes, de ressusciter les morts, &c. C'étoit aussi le symbole de la paix, & de la concorde. Les Romains envoyèrent aux Carthaginois une javeline & un *caducée*, pour choisir lequel des deux ils voudroient, ou la guèrre, ou la paix. Vigenère. Apollon le donna à Mèrcure, qui lui avoit fait present de la lyre.

Ce mot vient du Latin *caduceum*, ainsi appellé *à cadendo*, *quia contentiones*, *& bella cadere faciebat*. Chez les Romains ceux qui dénonçoient la guèrre s'appelloient *Feciales* ; & ceux qui alloient demander la paix s'appelloient *Caduceatores*. Il seroit plus à propos de faire venir ce mot du Grèc κηρύκειον, qui signifie le même, & qui vient de κήρυξ, un *Héraut*. Le *caducée* qui se marque sur divèrses médailles est un symbole commun : il signifie la bonne conduite, la paix, & la félicité. Le bâton marque le pouvoir; les deux sèrpens la prudence, & les deux ailes la diligence; toutes qualitez nécessaires pour être heureux dans les entreprises où l'on s'engage.

Caducée, se dit aussi d'un bâton couvèrt de velours fleurdelisé, que portent les Hérauts d'armes dans les cérémonies. Celui du Roi d'armes a une fleur de lis d'or au bout, que quelques-uns nomment *sceptre*.

CADUCITÉ. s. f. État de ce qui menace ruine. Il se dit tant des hommes que des bâtimens. *Res caduca*, *Ætas caduca*, *viribus defecta*, *infirmitas*. La mort qui prévient la *caducité* arrive plus à propos, que celle qui la tèrmine. La Bruy.

CADURCIEN, enne. s. m. & f. Nom d'un ancien peuple de l'Aquitaine. *Cadurcus*. Les *Cadurciens* occupoient le païs que nous nommons aujourd'hui le Quèrcy, & étoient selon Strabon un des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne. Les *Cadurciens* furent les inventeurs des lits, ou matelats, *culcita*. *L. XIX. C.* 1. De *Cadurci* on a fait dans la suite *Caturci*, & *Catorsi* & *Cadorsi*, qui se trouve dans des Auteurs de la basse Latinité, & de là *Caborsin* & *Caorsin*, qui s'est dit autrefois, & ensuite *Caursin*, & puis enfin *Querci*. Voyez Valois, *Not. Gall.*

CÆCALE. adj. Est une épithéte qu'on donne à une veine qui reporte le sang de l'intestin *cæcum* dans le tronc mésentérique.

CÆCILIUS. s. m. Nom propre d'homme. Ce mot est purement Latin, mais on le retient en François, & il faut l'écrire ainsi, & non pas *Cécilius*. Les *Cæcilius* étoient une des plus illustres familles de Rome. La famille *Cæcilia*. Voyez CÉCILE.

CÆCUM. s. m. C'est le prémier des gros boyaux, qu'on appelle aussi l'*aveugle*; parce qu'il n'a qu'une ouvèrture qui lui sèrt d'entrée & de sortie. Il est situé dans l'hypocondre droit, plus bas que le rein. Il a une appendice en forme d'un vèr oblong, qui est plus grande aux enfans nouvellement nez, qu'à ceux qui sont avancez en âge.

CAEN. s. m. Nom d'une ville de Basse Normandie, dont elle est Capitale. Ce mot est monosyllable, prononcez *Can*, *Cadomum*. *Caen* est situé sur l'Orne, à trois lieuës de la mèr. *Caen* n'est pas une ville ancienne; mais elle est grande, belle, & bien peuplée. M. Huet a fait les Antiquitez de *Caen*, où il montre que *Caen* n'est point l'Otlinga, ou Autlinga, dont il est fait mention dans les Capitulaires de Charle le Chauve, & dans la vie d'Aldric Évêque du Mans, parce que l'*Otlinga saxonia* est appellée *pagus* & *pagellus*, c'est-à-dire, un païs, un petit païs, & que *Caen* n'étoit guères alors qu'un village. Quelques Poëtes ont donné à *Caen* des Fondateurs illustres, comme Cadmus, Caius César, qui à ce que l'on a prétendu l'appelloit en raillant *Caii domum*, d'où s'est fait *Cadomum*; ou bien un autre Caius Maître d'Hôtel du Roi Artus. C'est le sentiment de Guill. le Breton. Paul Émile & quelques autres Historiens ont débité ces fables comme des véritez. Le Président Fauchet a cru que *Quentovicum* où Charles le Chauve permet la fabrique de la monnoye dans ses Capitulaires, est *Caen*; il ne sçavoit pas que c'étoit une ville de l'Artois à l'embouchure de la Quanche. M. de Bras veut que *Caen* soit le *Crociatonum* de Ptolémée; mais c'étoit un port de mèr, & immédiatement après avoir marqué *Crociatonum*, il met l'embouchure de l'Orne. M. Huet dit que *Caen* paroit avoir été ville sous les prémiers Normans qui s'établirent en Normandie vèrs le commencement du X^{e} siécle; mais que l'on ignore quand elle a commencé de l'être, & qu'elle semble avoir été l'ouvrage du hazard, comme beaucoup d'autres villes, dont la situation & d'autres avantages ont obligé des hommes à s'y établir. Il croit au reste qu'il faut remonter au tems des Saxons, qui vèrs le VI^{e} siécle occupèrent prèsque toute la côte septentrionale des Gaules, peut-être jusqu'aux Romains, ou même jusqu'aux Gaulois. Car qui peut sçavoir, dit-il, quand la prémière maison, la prémière hutte a été bâtie à *Caen*? Quoi qu'il en soit, *Caen* n'a eû aucune réputation avant les prémiers Ducs de Normandie; mais dès lors il fut une ville importante; & selon Guillaume Le Breton, qui a vécu vèrs le milieu du $XIII^{e}$ siécle, *Caen* étoit alors une ville si peuplée & si bien bâtie, qu'elle pouvoit prèsque aller de pair avec Paris.

Caen a une Univèrsité. Elle fut fondée d'abord par Henri VI. Roi d'Anglетèrre en 1431, confirmée par Eugene IV. en 1437. & érigée en second lieu par Charles VII. Roi de France en 1450, quand il eut chassé les Anglois de Normandie. Il y a aussi une Académie de Belles Lettres & de Physique commencée en 1652. par M. Brieux, continuée par M. de Segrais, & après sa mort érigée par lettres patentes du Roi en Compagnie réglée l'an 1705. par les soins de M. Foucault, alors Intendant de *Caen*. Il y a aussi à *Caen* une Vicomté, un Bailliage, un Présidial, un Bureau des Finances, une Election, un Grenier a sel, une Amirauté, & une Chambre de Monnoye.

Selon Messieurs de l'Académie des Sciences *Caen* est au 17^{d}, $15'$ de longitude, & au 49^{d}, $11'$. de latitude septentrionale. *Caen* portoit autrefois de gueules, au château donjonné d'or, & j'ai vu des Sceaux portant ces armes. C'est visiblement une peinture de *Caen*. Lorsque Charles VII. reprit cette ville sur les Anglois, pour reconnoître sa fidélité il changea ses armes, & lui fit porter coupé d'azur & de gueules aux trois fleurs de lys d'or; apparemment pour être le symbole de la fortune de *Caen*, qui avoit été long-tems sujette aux Anglois; car le rouge est la couleur de leur Écu; mais la ville retournant sous la domination Françoise, l'azur & les fleurs de lys avoient repris le dessus. HUET. Voyez les Rechèrches & Antiquitez de *Caen* par De Bras *in* 4°, à *Caen* 1688. ou plûtôt de l'illustre M. Huet, qui sont beaucoup plus éxactes & plus sçavantes. Du Chesne parle aussi de *Caen* dans ses Antiq. des Vill. de Fr. L. VII. c. 10.

Le nom ancien de *Caen* étoit *Cathim*. Il est ainsi nommé dans la Chartre de donation de Richard III. Duc de Normandie dattée de l'an 1026. M. Valois a cru qu'il falloit lire *Cathem*; mais *Cathim*, *Catheim*, *Cathem*, & *Cathom*, sont différentes prononciations d'un même mot. *Cathim*, & *Cathem*, étant donc la même chôse, de Cathem s'est formé Cahem; le *t* & le *th* souffrant souvent élision dans le milieu des mots, comme dans ceux de *pere*, *mere*, *frere*, qui sont formez de *patre*, *matre*, *fratre*, & comme du mot ἐσθλὸς, les Doriens faisoient ἐσλὸς; de Cahem s'est fait celui de *Caen*, le mot *Cahem* se trouvant écrit dans les Augmentations faites à Sigebert par Robert de Torigny, Abbé du mont S. Michel, & imprimées par D. Luc Dachery. Cela se prouve encore par l'ancienne prononciation du mot de *Caen*, qui n'étoit pas monosyllabe comme maintenant, mais qui étoit un mot de deux syllabes, où les deux voyelles *a* & *e* étoient marquées par une prononciation distincte, comme les vèrs du Poëte Waice, qui vivoit vèrs le milieu du XII^{e} siécle, & les Vigiles de Charles VI. en font foi.

De *Cathom* on a fait *Cadom*, le *t* s'étant changé en *d*, comme de Θεὸς, on a fait *Deus*. Je crois même que dans le tems qu'on a dit *Cathom*, d'autres, & peut-être le plus grand nombre, prononçoient *Cadom*; car il se trouve dans la Chartre de fondation de l'Abbaye de la Trinité, dans la vie de S. Lanfranc, & dans la Chronique Du Béc. De *Cadom*, le mot *Caen* a pû se former dans la suite, aussi bien que de *Cathem*, par une analogie fort ordinaire dans nôtre langue, comme de *Laudunum*, s'est fait Laon, de *Lugdunum*, Lion, d'*Audomarus*, Omer, & d'*Audoenus*, Oüen.

M. Bochart croit que *Cadom*, en vieux Gaulois, signifie *Demeure de guerre*. Il est vrai que *Ca* en Bas-Breton signifie *Guerre*; mais *hom*, qui signifie *demeure*, est un mot d'origine Allemande, comme il le reconnoit lui même, qui selon les divers dialectes de cette langue se prononce *hom*, comme en Allemagne, ou *hem*, comme en Hollande, ou *ham*, comme en Anglетèrre, ou *hom*, comme en plusieurs lieux de Normandie. Car les villages nommez Le *homme*, *Suhomme*, *Robehomme*, Le *hommet*, Le *hommel*, viennent du Saxon *hom*; comme *hameau*, & *hamel*, viennent de *ham*. De sorte que M. Bochart fait ce mot hybride, moitié Gaulois, moitié Saxon. Pour moi, j'estime qu'il faut rapporter ce nom à celui de *Cadetes*, peuples célebrez par César, & situez apparemment vèrs le lieu où *Caen* est situé, & que *Cahom* signifie *Demeure des Cadetes*; de même que *Cabourg*, petit bourg assez voisin de *Caen*, appellé dans les vieux titres *Cathburgum*, & *Cadburgum*, signifie *Bourg des Cadetes*. Du reste, ces Cadetes, peuple Gaulois, peuvent bien avoir pris leur nom de *Cad*, mot Gaulois, qui signifie guèrre. Ainsi *Cadetes* signifie *Belliqueux*. HUET.

D'autres ont formé le nom *Cadonum*, *Caen*, de Cadmus, comme si ce Prince Phénicien en chèrchant sa sœur par le monde, eût jetté les fondemens de *Caen*. Les autres de *Caii domus*, comme nous l'avons dit ci dessus; d'autres de *Campodomus*, comme ayant pris ce nom de sa situation entre deux campagnes. Quelques-uns de *Quentovicum*, comme si ce nom, qui appartient à une ville d'Artois, étoit celui de *Caen*. Les autres du Grèc, Καινὸς δόμος, *Nouvelle demeure*; & quelques-uns de *Cademoth*, ville de la tèrre sainte. M. de Bras de *Crociatonum*, ou *Cassiatonum*, ou *Caradinan*, ou *Casta domus*. D'autres à *canitie*. Toutes ces étymologies sont fausses.

CAENOIS, OISE. s. m. & f. Qui est de Caen, habitant de Caen. *Cadomensis*. Prononcez *Canois* dissyllabe, ou même *Canais*, comme on fait dans le païs. M. Huet dans ses Antiquitez de Caen, c. 24^{e}, fait un dénombrement de 137. *Caenois*, qui ont été hommes illustres dans l'Église, & dans les Lettres. Il faut ajouter M. Huet lui même. M. de Cahaignes a donné les éloges des *Caenois* ses contemporains.

Ce mot aujourd'hui n'est que du discours familier. M. Huet dit toûjours habitans de Caen, homme de Caen, &c. Les habitans de Caen sont gens d'esprit, studieux, polis. HUET. Des hommes de Caen illustres dans l'Église & dans les Lettres. ID. Je n'entreprends pas dans ce Chapitre de donner la liste de tous les Citoyens de Caen qui ont acquis du nom dans le monde. ID. Roger, natif de Caen. ID. Guillaume Acarin étoit Citoyen de Caen. ID.

CÆSAR. Voyez CÉSAR.

C A F.

CAFFARD, ARDE. s. m. & f. Bigot, hypocrite. Il se dit particuliérement des gens qui font leurs affaires sous prétexte de Religion, en abusant de la simplicité & de la confiance des autres. *Religionis, probitatis simulator. Vana pietatis affectata species, hypocrita.*

Ménage dérive ce mot de l'Arabe *casar*, qui se dit par les Arabes proprement d'un homme qui de Chrétien s'est fait Turc, ou de Turc Chrétien. Il a été fait de l'Hébreu *caphar*, qui signifie *renier*. Les Anciens ont eû une espéce de couvèrture de tête qu'ils appelloient *caphardum*. DU CANGE.

Ce mot vient apparemment des Arabes. *Cafara* signifie en leur langue *nier*, d'où les Rabbins ont sans doute pris leur vèrbe *cafar*; pour dire *nier*. Le Targum de Jérusalem s'en sèrt souvent en ce sens là. Ces mêmes Rabbins appellent un Renégat *Caferan* Consultez le Dictionnaire Rabbinique de David de Pomis, & le grand Dictionnaire de Buxtorf. Quelques-uns croyent qu'on a aussi donné le nom de *Cafres* aux peuples d'Affrique qui habitent vèrs le Cap de Bonne-Espérance; parce qu'ils n'ont aucune Religion.

CAFFARD. adj. m. Est une espéce de damas ou de satin. *Damasceni*

ceni operis bombycinus pannus. Le véritable damas *caffard* eſt tout de fil : mais le damas *caffard* ordinaire eſt celui dont la trême eſt ſeulement de fil, & les chaines de ſoye, & qui ſe manufacture en Flandres.

CAFFÉ, ou CAFÉ. ſ. m. *Cffaum*. Semence qui nous eſt apportée de l'Arabie heureuſe. On eſtime davantage celui qui nous vient par le Levant, il eſt plus vèrd, plus peſant, & paroît plus mûr que celui de Mocha, lequel eſt plus gros, plus légèr & plus blanchâtre. On appelle *café* en coque, cette même ſemence renfèrmée dans ſes enveloppes propres & communes; & *café* mondé, celle qui en eſt dépouillée. L'épargne fait quelquefois ſubſtituer à cette ſemence celle de pois, de féves, de ſeigle, d'orge, eſpéces de ſemences qui étant rôties ne fourniſſent pas une matière huileuſe auſſi agréable, & en auſſi grande quantité que le *café* L'arbre qui donne cette ſemence ſe peut nommer Cafier. Voyez ce mot.

CAFFÉ. ſ. m. Se prend auſſi pour une ſorte de boiſſon qui eſt devenuë familière en Europe depuis environ ſoixante ans, & qui eſt en uſage en Turquie depuis plus d'un ſiécle. *Caffaum. Caffea, Caffeus liquor*. On ne ſçait pas au vrai ſon origine. Le *caffe* fut découvert, au rapport du Maronite Fauſto Nayronne, par le Prieur de quelques Moines, après qu'il eut été avèrti par un homme qui gardoit des chévres, ou des chameaux, que quelquefois ſon bétail veilloit & ſautoit toute la nuit. Ce qui fit qu'il eſſaya la vèrtu qu'il a d'empêcher le ſommeil; & il l'employa d'abord à empêcher que ſes Moines ne dormiſſent à Matines. Cette origine de l'uſage du *caffé* approche fort de la fable.

Abdalcader dont le manuſcrit eſt à la Bibliotheque du Roi, & M. Galand d'après lui, en rapporte une autre plus croyable, qu'il a priſe de Sehchabeddin, Auteur plus ancien & plus proche de l'origine de l'uſage du *caffé*. Il dit qu'au milieu du IX^e^ ſiécle de l'Égire, c'eſt à dire, du XV^e^ de l'ère Chrétienne, un cèrtain Gémaleddin, qui étoit de Bhabhan petite ville de l'Arabie heureuſe, & qui demeuroit à Aden, ville & port fameux à l'orient de l'embouchure de la mèr rouge, faiſant un voyage en Pèrſe, y trouva des gens de ſon païs qui prenoient du *caffé*, & qui vantoient cette boiſſon. De retour à Aden il eut quelque indiſpoſition, dont il ſe perſuada qu'il ſeroit ſoulagé, s'il prenoit du *caffé*. Il en prit, & s'en trouva bien. Il reconnut par expérience qu'il diſſipoit les fumées qui appeſantiſſent la tête, qu'il inſpiroit de la joye, qu'il rendoit les entrailles libres, qu'il empêchoit de dormir ſans qu'on en fût incommodé. Gemaleddin étoit Muphti d'Aden, & avoit accoutumé de paſſer la nuit en prières avec les Derviches. Pour y vaquer avec plus de libèrté d'eſprit, il leur propoſa de prendre du *caffé*. Leur éxemple mit le *caffé* en vogue à Aden. Les Gens de loi pour étudier, les artiſans pour travailler, les voyageurs pour marcher la nuit; enfin, tous les habitans d'Aden en prirent. De là il paſſa à la Mecque, où les dévots d'abord, puis tout le monde en prit. De l'Arabie heureuſe il fut porté en Égypte & au Caire. L'an 917. de l'Égire, 1511. de l'ère Chrétienne, Khaie Beg le défendit, parce qu'il crut qu'il enyvroit, & qu'on lui pèrſuada qu'il portoit à des chôſes défenduës. Sultan Cauſou leva prèſqu'auſſi tôt la défenſe. Le *Caffé* paſſa d'Égypte en Syrie, & de là à Conſtantinople. Les Derviches déclamèrent contre, parce que l'Alcoran dit que le charbon ne peut être mis au nombre des chôſes que Dieu a créées pour la nourriture de l'homme. Le Moufti ordonna que les Maiſons à *caffé* ſeroient fèrmées. Un autre Moufti déclara que le *caffé* n'étoit point du charbon. Les aſſemblées de nouvelliſtes, qui parloient trop librement des affaires d'État dans les cabarets à *caffé*, obligèrent le Grand Vizir Cuproli pendant la guèrre de Candie de ſupprimer ces maiſons de *caffé* à Conſtantinople ſeulement. Cette ſuppreſſion, qui dure encore, n'empêche pas qu'on n'en prenne publiquement dans cette Capitale. Quant à la France, c'eſt Thevenot le voyageur qui a le prémier apporté le *caffé* à Paris.

Le nom *Caffé*, que nous donnons à cette liqueur, & à la ſemence avec laquelle on la fait, eſt originairement Arabe. Les Turcs, dit M. Galland, le prononcent *Cahueh*, & les Arabes *Cahouah*, ou Cahoué. C'eſt de ce dèrnier que nous avons fait le mot *Caffé*, en changeant l'ouaou, ou bien *u* Arabe, en *f*. Pour ce qui eſt de l'origine, ou plûtôt de la ſignification primitive de ce mot, on varie juſqu'à dire les deux contraires. *Cahouah*, ou *cahoueh*, n'eſt pas un nom propre, c'eſt un nom générique, ou appellatif, ſelon M. Galland, dans le petit Traité que nous avons cité. *Cahouah* vient d'un vèrbe, qui ſignifie *avoir du dégoût, n'avoir point d'appétit*, & c'eſt un des noms que les Arabes donnent au vin, à cauſe qu'il ôte l'appétit quand il eſt pris avec éxcès. Ainſi il faut que *Cahouah* vienne de קיי, ou קי, ou קהי, qui eſt la même chôſe, & qui en Arabe & en Turc ſignifie avoir de l'avèrſion, du dégoût pour quelque chôſe, & qui ſe dit des viandes, & de tout ce qui ſe prend par la bouche. Au contraire Golius Meninski & Caſtel diſent que *Cahouah*, ſignifie ce qui donne de l'appétit, *quod appetentiam cibi inducit*. Si après de telles autoritez il étoit pèrmis de propoſer un autre ſentiment, on diroit qu'il ne ſignifie ni ce qui donne de l'appétit, ni ce qui l'ôte, & qu'il ne vient point de קיי, ou קהי, qui ſignifie, avoir ou donner du dégoût, mais de קוי, ou קוה, qui ſignifie donner de la vigueur, & de la force, fortifier, *corroborare, roborare, confirmare*; & que *Cahouah* en Arabe & en Turc n'eſt autre chôſe que ce qui fortifie, ce qui donne de la vigueur; ſignification qui convient très-bien au vin & au *caffé*; & c'eſt un mot ordinaire chez les Turcs aux gens de guèrre qui boivent tous du vin ſans ſcrupule, de dire qu'ils le font parce qu'il fortifie. Quoi qu'il en ſoit, ce mot *Cahoueh* s'eſt formé en Europe le nom *caffé*, en changeant comme il arrive très-ſouvent le ו c'eſt-à dire, l'*u* en *f*. Au reſte, les Mahometans diſtinguent trois ſortes de *Cahoueh*, ou *Cahouah*. La prémière eſt le vin & toute autre boiſſon qui enyvre, dit M. Galland; Golius, Caſtel & Meninski, n'y mettent que le vin. La ſeconde ſe fait avec les gouſſes ou les enveloppes qui renfèrment le fruit du *caffé*, ou le *bunn*. La troiſiéme ſe fait avec ce fruit là même. C'eſt celle qui eſt en uſage en Europe, parce que les gouſſes ou enveloppes ne ſont pas propres à être tranſportées, ou ne ſe tranſportent point ici; car on dit qu'on en porte en Turquie. Voyez ci-deſſous *caffé* à la Sultane. La couleur brune & foncée de cette boiſſon la fait appeller d'abord ſyrop de Meure des Indes, & c'eſt ſous ce nom ſpécieux qu'on commença à débiter à Paris cette boiſſon.

La préparation du *caffé* conſiſte dans le juſte degré de ſa torréfaction & de ſon infuſion. On brûle, ou plûtôt l'on rôtit cette ſemence, ou dans une poéle de fèr, ou dans un plat de tèrre, juſqu'à ce qu'elle ait acquis également de tout côté une couleur tirant ſur le brun; on en mout enſuite dans un moulin à *caffé* juſqu'à la quantité dont on doit ſe ſèrvir ſur le champ. On fait boüillir dans une caffetière de l'eau à proportion du nombre & de la grandeur des taſſes que l'on doit en remplir, dans laquelle on jette le *caffé* moulu. Cèrtaines maiſons ont des meſures à *caffé* pour la juſte quantité des taſſes d'eau dans laquelle on doit l'infuſer. Lorſqu'il a boüilli ſuffiſamment on retire la caffetière du feu, & on laiſſe pendant quelque tems repoſer l'infuſion pour la vèrſer à clair dans les taſſes; la coutume eſt de l'avaler le plus chaud que l'on peut; les uns le boivent ſans ſucre, & les autres y en mettent plus ou moins. Les Turcs ne ſe mettent pas en peine d'en adoucir l'amèrtume avec du ſucre. Les Grands Seigneurs mettent dans chaque taſſe une goute d'eſſence d'ambre. D'autres le font boüillir avec deux cloux de géroſle; d'autres avec un peu d'anis des Indes; & d'autres avec du Cacouleh, qui eſt la graine du *Cardamomum minus*. Le *Caffé* eſt une des chôſes néceſſaires que les Turcs ſont obligez de fournir à leurs femmes.

Beaucoup de gens déjeûnent avec une priſe de *caffé* & un morceau de pain. Dans la plûpart des bonnes maiſons on ſèrt le *caffé* immédiatement après le repas. Le *caffé* ſe prend pour différentes intentions, les uns en uſent par amuſement, par coutume; les autres pour réſiſter au ſommeil, beaucoup de gens pour faciliter la digeſtion; ſouvent différentes pèrſonnes d'une même compagnie le prennent pour ſe procurer des effets tous oppoſez. Il ſèrt d'amuſement & d'entretien dans une longue convèrſation, ou de prétexte pour ſe taire avec bienſéance. Mais les vèrtus les plus réelles que les Médecins lui reconnoiſſent, ſont de mettre le ſang en mouvement, moyen par lequel il tient éveillé; de diſſiper les migraines, & d'abſorber les aigreurs de l'eſtomac. L'éxpérience a appris qu'il convient aux pèrſonnes qui ont de l'embonpoint, & qu'il nuit à celles qui ſont ſéches, maigres, & d'un tempérament bilieux, & à ceux qui digèrent trop vite, à ceux dont le ſang circule trop vite, à ceux qui ont un crachement de ſang provenant de quelques éxtrémitez de veines, ou d'artères trop ouvèrtes, ou d'un ſang trop ſubtil & trop âcre. Simon Pauli, Médecin Danois, a prétendu qu'il énèrve les hommes & les rend inhabiles à la génération. Une pèrſonne qui a demeuré quinze ans en Turquie m'a dit que les Turcs attribuënt au *caffé* le même effet, & qu'ils penſent que le grand uſage qu'ils en font eſt la cauſe pour laquelle les Provinces qu'ils occupent, autrefois ſi peuplées, le ſont aujourd'hui ſi peu. Dufour réfute cette opinion dans ſon traité du *Caffé*, du Thé & du Chocolat.

Les pèrſonnes qui ne ſont pas accoutumées à cette boiſſon la trouvent amère, & ſont obligées d'y mettre beaucoup de ſucre.

On n'a pas toujours rôti le *caffé* pour faire cette boiſſon, il y a toute apparence qu'on s'eſt ſèrvi d'abord de cette ſemence boüillie dans de l'eau ſans autre préparation, & qu'on n'a pas eû de peine à abandonner cette prémière, puiſque le *caffé* rôti eſt beaucoup plus efficace & plus agréable.

Le prémier qui a écrit du *caffé* vèrs le IX^e^ ſiecle a été Zacharie Mahomet

homet, Rases ou Rasis célèbre Médecin Arabe, puis Ebensina, dit Avicenne, Prosper Alpinus au livre des Plantes d'Egypte, qui est le prémier qui en a donné des nouvelles aux Europeens il y a environ cent ans. Avicenne en parle dans le second livre de son Canon, & en explique les qualitez. Vestingius dans ses Observations, Bauhin dans son Pinax, Olaus Wormius, Oléarius & Leonard Rauwolf dans leurs Itinéraires; Mollembrok, Piétro della Valle, Thévenot dans leurs Relations. Simon Pauli en a condamné l'usage dans un Commentaire contre le thé & le tabac, & il objecte qu'il énèrve les hommes, comme témoigne Oléarius, & comme on l'a dit ci-dessus.

Les instrumens & les vaisseaux propres à préparer le *caffé*, sont une poéle, ou un moulinet pour le frire, un moulin à moudre, une boëte à consèrver celui qui est moulu, une caffetière, un petit fourneau, & un cabaret à *caffé* composé de tasses avec leurs soucoupes, d'un sucrier, de petites cuillières, & de serviettes à *caffé*. Quelques gens font cuire le *caffé* à un feu de lampe, & quelques autres à un feu d'esprit de vin. Le plus ordinairement c'est au feu, ou bien sur un petit fourneau de fèr dans lequel on allume du charbon.

Philippe Sylvestre Du Four, dans son Traité du *Caffé*, Thé, Chocolat, se sèrt du tèrme de torréfier le *caffé*. Dans l'usage ordinaire on dit brûler le *caffé*. Vôtre *caffé* n'est pas bien brûlé; il est trop brûlé; vous brûlez mal le *caffé*. Vous ne sçavez pas brûler le *caffé*. On dit aussi rôtir le *caffé*, du *caffé* bien rôti. On dit que le *caffé* est trop grillé, lorsqu'on l'a réduit en charbon, & qu'il sent l'eau froide, lorsqu'on l'a vèrsé dans l'eau sans qu'elle ait boüilli suffisamment. Il n'est pas honnête d'en vèrser jusqu'au marc. Quelques gens y mettent tant de sucre qu'ils en font un syrop. On appelle un *caffé* fort, lorsqu'on a mis dans l'eau une quantité de *caffé* moulu plus grande qu'à l'ordinaire: & lorsqu'on n'en a pas mis assez, ou qu'il est éventé, ce qui en rend l'effusion moins chargée, on l'appelle *caffé* foible.

Caffé au lait, est ou l'infusion que font quelques-uns du *caffé* moulu dans du lait, ou le mélange d'une cèrtaine quantité de lait chaud sur une partie d'infusion du *caffé* à l'eau, en y joignant si l'on veut du sucre.

On appelle *Caffé* chocolaté, une infusion de *caffé* dans laquelle on a fait fondre & cuire un morceau de chocolat. Quelques Casuistes soutiennent que le *caffé* ne rompt pas le jeûne.

Caffé à la Sultane, est l'infusion des coques qui sèrvent d'enveloppe au *caffé*, laquelle est en usage en Turquie, où les Sultanes en ont introduit la mode, par l'expérience qu'elles ont qu'il échaufe moins que l'infusion de la semence même, & qu'il tient le ventre libre. Les coques ont été appellées improprement fleurs de *caffé* par nos François qui les ont apportées de Mocha. Voyez la Bibliothéque Orientale de d'Herbelot au mot *Cahua*.

CAFFÉ. f. m. Cabaret, ou maison où l'on vend du *caffé*. *Cafei Taberna*. Il demeure à côté d'un *caffé*. C'est dans ce *caffé* que ces Philosophes sans religion tiennent leurs assemblées impies. On dit qu'il y a trois mille *caffez* à Londres. Il y a en Turquie des Cabarets exprès pour vendre du caffé, comme on fait le vin en France.

CAFFÉ. Couleur de *Caffé*. C'est la couleur, non pas de la fève, ou rôtie ou non rôtie; mais celle de cette fève rôtie & réduite en poudre, ou de l'eau dans laquelle elle a boüilli; c'est-à-dire, un châtain foncé. *Caffei color. Rufus, Castaninus satur.* J'ai levé un habit couleur de *caffé*. On dit quelquefois en abregeant, un drap *caffé*; son habit est *caffé*, ou de *caffé*. C'est cet homme vêtu de *caffé*. On sousentend *couleur*.

CAFFETIER. f. m. Prononcez *Caftier*. Richelet dit qu'on appelle ainsi un homme qui ne vend que du caffé en semence, ou comme on dit en fève. Ce mot doit être fort peu en usage, car il n'y a guères de Marchands qui ne vendent que du caffé.

CAFFETIÈRE. f. f. Petit vaisseau fait en forme de coquemart, dans lequel on prépare le caffé. *Vasculum coquendo Caffao idoneum. Caffetiere* de tèrre, *Caffetiere* de fayance, *Caffetiére* de fèr blanc, ou de cuivre, *Caffetiere* d'argent. Prononcez comme s'il étoit écrit *Caftière*, ou prèsque de la même manière.

CAFFIER. f. m. Espèce de Jasmin d'Arabie dont la semence nous est connuë sous le nom de Caffé. *Jasminum Arabicum, Lauri folio, cujus semen apud nos Café dicitur, Act. Ac. R. Par.* Cet arbre a été apporté en Europe en 1707. par les Hollandois, & en 1709. il donna des fruits au jardin d'Amsterdam; auparavant ce tems-là on ne connoissoit point son caractère, & les differens sentimens des Auteurs qui avoient traité du Caffé, faisoient naître des doutes qu'on ne pouvoit résoudre que par la vûë & la culture de cette plante. Celui qui en avoit le mieux parlé est M. Galland, dans une lettre qu'il imprima en 1699. à Caën, & qui contient une Traduction d'un Traité sur le Caffé composé par Abdalcader Ben Mohammet, qui vivoit l'an 996. de l'Égire, c'est-à-dire, 1587. de J. C. Cet Auteur à la fin de cet ouvrage témoigne qu'il a vû à Constantinople les rejettons d'un arbre de Caffé. Un Turc qui avoit pris soin de le cultiver voyant qu'il avoit gelé, le coupa par le pied, mais il poussa des rejettons. Il ajoute que ses feüilles sont vèrtes toute l'année, qu'elles ressemblent à celles du Laurier, excepté qu'elles ne sont pas si pointuës, mais plus épaisses, & d'un vèrd plus foncé. M. Nointel Ambassadeur du Roi le fit peindre. Voici ce que c'est au vrai que cet arbre. Le *Caffier* qui est garni en tout tems de feüilles donne beaucoup de branches un peu horisontales, toujours opposées, & chargées d'espace en espace de feuilles opposées deux à deux, à queuë fort courte. La figure de ces feuilles est pareille à celles du Laurier, avec cette différence, qu'elles sont plus larges, plus pointuës, d'un vèrd gai & luisant en dessus, plus pâle en dessous, & qu'elles n'ont qu'un goût douceâtre & d'hèrbe, sans odeur particulière. De l'aisselle de la plûpart de ces feuilles naissent des fleurs jusqu'au nombre de cinq, soutenuës par un pédicule fort court. Ces fleurs sont à peu près de la figure & du diamétre des fleurs du Jasmin d'Espagne, mais elles sont toutes blanches, leur tuyau est plus court, & leurs découpures plus étroites, les étamines outre cela se trouvent en nombre pareil à celui des découpures de la fleur, ce qui n'est pas ordinaire aux Jasmins. L'odeur de ces fleurs est légère, douce & agréable. Le calice qui soutient la fleur est à quatre pointes, & environne un embrion ou jeune fruit surmonté d'un stile fourchu qui enfile la fleur. Ce jeune fruit est tèrminé par un petit nombril, & devient de la grosseur d'un Bigarreau moyen, vèrd clair d'abord, puis rougeâtre, ensuite d'un beau rouge, & enfin rouge obscur dans sa parfaite maturité. La chair de ce fruit est mince, blanchâtre, glaireuse, & d'un goût assez fade. Ce goût change en celui de nos petits pruneaux, lorsque cette chair est desséchée. Cette chair sèrt d'enveloppe commune à deux coques minces, dures cependant, étroitement unies, & qui gardent la figure de la semence qu'elles contiennent, qui est ovale, plate d'un côté, & creusée de ce même côté & dans son milieu par un sillon assez profond, arrondie & vouté du côté opposé. Si une de ces deux semences vient à avorter, celle qui restera occupera tout le fruit, qui pour lors n'aura qu'une loge. Cette semence, quoique dure & de substance comme de corne, veut être mise en tèrre aussitôt qu'elle est meure, autrement elle a peine à gèrmer, & ne sçauroit profiter. Cette obsèrvation, qui est très certaine, disculpe les habitans du Royaume d'Iemen où cet arbre se cultive, de la malice qu'on leur imputoit, de tremper dans l'eau boüillante, ou de passer au four tout le Caffé qu'ils vendent aux étrangers, dans la crainte de pèrdre un revenu très-considérable que leur produit sa culture. On assure qu'ils en débitent pour plus de cinq millions d'argent chaque année, ce qu'on n'a pas peine à croire, lorsqu'on fait attention à la grande consommation qui s'en fait en Turquie & en Europe. Comme il n'y a point d'hyver dans le Royaume d'Iemen, on est obligé en Europe de consèrver le *Caffier* dans des sèrres où l'on fait du feu pour y entretenir une chaleur douce. Cet arbre porte beaucoup de fruits lorsqu'il est jeune. Les Hollandois ont à Batavia des *Caffiers* qui ont près de 40 pieds de haut, & à Amsterdam ils en ont qui ont déja 13 à 14 pieds. M. Pancras, Bourguemestre, Régent de la ville d'Amsterdam, envoya au Roi en 1714. un *Caffier*, haut de cinq pieds, qui donna dans la même année des fleurs & des fruits. *Prosp. Alp. Commelin, Dufour, Galant & Transact. Philos. d'Angl. Bligny, Mappus.*

CAFRE. f. m. & f. *Cafer, a.* Nom de peuple, qui habite une grande région de la Basse Ethiopie; ou la côte orientale & occidentale de la pointe méridionale de l'Affrique. Les *Cafres* sont les peuples de la tèrre que l'on connoisse les plus grossiers, & les moins hommes. Ils habitent dans des cavèrnes, ou sous des cabanes faites de branches d'arbres & couvèrtes de nattes de jonc. Ils vont nuds, sont noirs, mal faits, sâles, brutaux, sauvages prèsque comme des bêtes, & même quelques uns, à ce que l'on dit, antropophages. Pour la religion, ils ont quelque vénération pour la Lune. Ils ont l'idée d'un être souverain, qu'ils appellent Humma; mais ils se mettent peu en peine de lui rendre aucun culte. Les *Cafres* sont divisez en un très-grand nombre de peuples, qui ont châcun leur Capitaine. Ils ont aussi quelques Royaumes. Leur langage n'est prèsque point articulé, & plus semblable aux voix des bêtes, qu'à celle des hommes.

CAFRERIE. f. f. Païs des Cafres. Grande contrée d'Afrique, qui s'étend en forme de demi cèrcle autour du Royaume de Monomotapa, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes qui sont une partie de celles de la Lune. Selon Sanut la *Cafrerie* commence sous le Tropique du Capricorne, au 24e degré

degré & demi de latitude méridionale, & descend jusqu'au Cap de Bonne Espérance, d'où remontant vèrs le nord jusqu'à la côte de Zanguebar, elle a pour bornes l'Ocean Indien au levant, l'Éthiopique au couchant, le méridional au sud, & au nord les montagnes de la Lune, qui la séparent du reste de la tèrre fèrme. Selon Magin, & la plus commune opinion, elle s'étend seulement depuis le couchant de Cabo negro jusqu'au Cap de Bonne Espérance, & de là jusqu'à la rivière de Magnice, ou du S. Esprit. Dans cette opinion la *Cafrerie* comprend environ mille lieuës de côtes en longueur, & depuis cinquante jusqu'à cent de largeur.

CAG.

CAGE. s. f. Petit vaisseau fèrmé à claires voyes, & portatif, fait d'osier, ou de fil de fèr, où on nourrit des oiseaux. *Cavea.* Le pèrroquet est sorti de sa *cage.* Cet oiseau a rompu un des bâtons de sa *cage.*

Ce mot vient de *cavia*, qu'on a dit pour *cavea.* Mén. *A caveis theatralibus quibus includebantur feræ*, on l'a transporté aux *cages* des oiseaux.

On dit figurément & burlesquement d'un homme qu'on a mis en prison, qu'on l'a mis en *cage.* On dit par menaces à des insolens, qu'on les fera mettre en *cage*, pour leur apprendre à parler. En effet, il y a des prisons où il y a des *cages* de fèr, comme dans le Château d'Amboise. Bajazet Empereur des Turcs fut promené par Tamèrlan enfèrmé dans une *cage.* Ce Prince ne pouvant supporter cette ignominie se brisa la tête contre les barreaux de sa *cage.*

Cage, est aussi un treillis d'osier qu'on met devant les fenêtres en forme de jalousie, pour voir au dehors sans être vû au dedans. *Transenna, fenestra cancellata.* On le dit aussi des vaisseaux d'osier, ou garnis de toile, qui sèrvent de gardemanger. *Cavea penuaria.*

Cage, se dit aussi en tèrmes d'Architecture, des quatre pans, ou gros murs qui enfèrment un bâtiment, ou qui en font l'enceinte.

On appelle aussi *cage*, l'espace contenu entre les quatres murailles, ou entouré d'une muraille, ou de pans de bois en rond ou en ovale. La *cage* d'un escalier. La *cage* d'un moulin, est le corps d'un moulin à vent, qui est fait de charpente & revêtu d'ais. On le fait tourner sur un massif de maçonnerie où il est pôsé, pour expôser les volans du moulin du côté du vent par le moyen d'une grande piéce de bois qu'on appelle la *queue.*

Cage de croisée, est le bâti de menuiserie qui porte en avance au dehors la fèrmeture d'une croisée. Et ce qu'on appelle *cage de clocher*, est un assemblage de charpente qu'on revêt ordinairement de plomb, & qui est compris depuis la chaise sur laquelle il pôse, jusqu'au rouët ou la bâse de la flèche d'un clocher. Les Orfévres donnent aussi le nom de *cage*, aux fils d'archal qui sont travaillez prèsque en forme de grande *cage*, & où ils enfèrment leurs marchandises.

Cage, ou Cagerotte, se dit encore des formes où on fait de petits fromages, dont le fond est d'osier, pour en laisser écouler le lait clair. *Crates viminea.*

Cage, se dit figurément d'une habitation étroite & retirée. *Ædicula.* Cet homme est fort particulier, il se tient toûjours dans sa *cage*; on ne sçauroit le faire sortir de sa *cage.* On dit d'une grande maison où loge une pèrsonne peu considérable, Voilà une grande *cage* pour un si petit oiseau.

Cage, en tèrmes de Mèr, est une espèce d'échauguette faite en *cage* à la cime du mât d'un vaisseau, qu'on appelle *gabie* sur la Méditèrranée, & *hune* sur l'Océan. *Mali specula*, ou *corbita.*

En tèrme d'Horloger, on appelle *cage* de montre, les deux platines de la montre jointes par les quatre piliers, qui enfèrment un espace dispôsé à recevoir les rouës & les ressorts.

Cagée. subst. f. Une pleine cage, tant qu'une cage contient, ou peut contenir d'oiseaux. Une *cagée* d'oiseaux. J'ai acheté toute la *cagée.*

CAGEOIS, oise. adject. Vieux mot, qui signifie Villageois, Païsan. *Paganus.* Nicod dit que *Cageois* s'est dit pour *Casois*, du mot Latin *casa*, qui signifie une chaumine, *à casarum incolatu.*

CAGEOLER. v. act. Il faut écrire *Cajoler*; c'est ainsi que tous les bons Auteurs l'écrivent aujourd'hui. Il signifie proprement Babiller, causer; mais en ce sens il est du stile bas. *Garrire.* Il s'est dit originairement au propre des enfans qui apprennent à parler. Les pères prennent plaisir à entendre leurs enfans quand ils *cajollent.*

Ce mot vient apparemment de *cage*, qui est le lieu où on apprend à parler aux oiseaux.

Cageoler, signifie maintenant, dire des douceurs, des paroles honnêtes & obligeantes; flater, loüer, entretenir quelqu'un de chôses qui lui plaisent & qui le touchent. *Blandiri alicui, blando sermone delinire, Lenociniis aliquem permulcere.* *Cajoler* quelqu'un sur la science, sur le bel esprit, sur sa bravoure, sur ses belles actions. Elle aime qu'on la *cajole* sur sa beauté, sur ses ajustemens, sur sa bonne grace en tout ce qu'elle fait. Aimer à être *cajolé* par les loüanges. Ablanc. Les hommes se *cajollent* mutuellement pour se faire rendre leurs éloges avec usure. Id.

Cageoler, signifie aussi, Caresser quelqu'un, afin d'attraper de lui quelque chôse à force de flatteries. *Subpalpari.* Il a si bien *cajolé* ce vieillard, qu'il est devenu son héritier. On a beau *cajoler* un avâre, on n'en peut rien arracher. Il faut beaucoup d'art & d'adresse d'esprit pour *cajoler* un riche, & pour gagner ses bonnes grâces. Ablanc.

Cageoler, se dit plus particulièrement à l'égard des femmes & des filles, auxquelles on fait l'amour, qu'on tâche de séduire par de belles paroles, & à force de leur dire des douceurs & des flatteries. *Procari.* Le foible des femmes, c'est d'aimer qu'on les *cajole.* Une honnête femme ne se doit jamais laisser *cajoler.*

> *Voir* cajoler *sa femme & n'en témoigner rien,*
> *Se pratique aujourd'hui par force gens de bien.* Mol.

On dit aussi, *Cajoler* son vin; pour dire, Tenir quelque tems son vèrre à la main avant que de boire, & cependant chanter & plaisanter.

Cageoler *un vaisseau*; c'est, en tèrmes de Marine, le mener contre le vent dans le courant d'une rivière. *Adverso vento profluentem decurrere.*

Cageolé, ée. part. & adj. *Delinitus lenociniis & blando sermone.*

CAGEOLERIE. s. f. Flatteries pour gagner l'amitié de quelqu'un, & en obtenir ce qu'on désire. *Blanditiæ, arum.* Il se dit à l'égard des hommes, & plus souvent à l'égard des femmes. Une fille doit craindre toutes les *cajolleries* des hommes.

CAGEOLLEUR, euse. adj. & subst. Celui qui cajolle. *Procus; Amasius.* Il se dit proprement des jeunes gens qui font l'amour. *Blandidicus, Blandiloquus, Assentator.*

On dit aussi absolument, Vous n'êtes qu'un *cajolleur*; pour dire, Vous n'êtes qu'un discoureur, qui n'avez dans la bouche que de vaines paroles & promesses. *Garrulus.*

CAGIER. s. m. Tèrme de Fauconnerie, qui se dit de ceux qui portent des faucons, des sacres, des laniers, & des autres oiseaux à vendre. *Cavearius.*

CAGLIARI. Nom propre de la Ville Capitale de l'Isle de Sardaigne. *Calaris.* Prononcez *gli* comme deux *ll* moüillées, ou prononcez *cagli*, comme la prèmière syllabe de *caille.* Cette ville est sur une petite montagne, d'où elle s'étend jusqu'à un grand Golfe, auquel elle donne son nom. Elle a Université, Archevêché, Citadelle, & un fort bon port. Elle donne aussi son nom à la principale Province de l'Isle qui en occupe toute la partie méridionale. On l'appelle Cabo, ou Indicado de *Cagliari.* Lucifer de *Cagliari* est fameux dans l'histoire Ecclésiastique du IV[e] siécle.

CAGNARD. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un lieu mal propre, tel que celui où logent les chiens. *Sordidum tugurium*, ou *canile.* Cette maison est un vrai *cagnard.*

Cagnard, arde. adj. Vieux mot, qui signifioit, Faineant, paresseux, poltron, qui ne veut point quitter le coin du feu. *Cessator, deses, piger, ignavus.* Pasquier dit que le *cagnard* étoit un lieu sous les ponts de Paris, où s'assembloient plusieurs gueux & faineans, tant hommes que femmes; & que ce lieu fut appellé *cagnard*, à cause qu'il étoit près de l'eau la demeure ordinaire des *cagnards.* La Police défendit ces assemblées, & il y en eut plusieurs de fustigez, pour avoir contrevenu à ces défenses.

CAGNARDER. v. n. S'accoutumer à la faineantise, & demeurer au coin du feu. *Otiari, cessare.* Il est vieux, & n'est en usage que dans son composé *s'accagnarder.*

Cagnarder, se dit encore des gueux faineans qui pourroient travailler, & qui aiment mieux demander l'aumône, *Mendicare*, de ces gens qui hantoient le cagnard ci-dessus expliqué.

CAGNARDERIE. s. f. Paresse, faineantise, gueuserie. *Inertia, segnities.*

CAGNARDIER, ière, signifie la même chôse que *cagnard.* *Desidiosus.*

CAGNARDISE. subst. f. C'est la même chôse que cagnarderie. *Otiositas.* L'un & l'autre sont bas.

CAGNE. s. f. Vieux mot qui signifioit autrefois *chienne.* *Canis.* Il ne se dit plus que par injure, à des femmes qu'on veut taxer d'infâme prostitution.

CAGNEUX, euse. adj. & subst. Qui a les jambes tortuës & mal

mal tournées. *Varus.* La mode de porter de grands canons étoit fort favorable aux *cagneux.*

Sa ringrave étoit courte ; & son genoux cagneux. SCAR.

Ce mot vient apparemment de *chien*, parcequ'il n'a pas les jambes droites ; & ainsi il a été fait de *cagnoso*, ou de *cagna*, qui sont mots Italiens.

CAGNOU. s. m. & nom propre d'homme. *Chagnoaldus, Hagnoaldus, Chainoaldus, Agnoaldus, Chagnulphus. Chagnoald*, ou *Chainoald*, que nous appellons vulgairement S. *Cagnou*, étoit fils d'un Gentilhomme des plus qualifiez du païs de Brie, nommé Chagneric, ou Agnery, & frère aîné de S. Faron Évêque de Meaux, & de sainte Fare Abbesse de Farmoutier. BAILLET, *6e de Sept.* Il fut Évêque de Laon au VIIe siécle.

CAGOT, OTTE. adj. Faux dévot, hypocrite, qui affecte de montrer des apparences de dévotion pour tromper, & pour parvenir à ses fins. *Simulator pietatis, simulatæ falsæque religionis affectator, hypocrita.*

Quoi ! je souffrirai, moi, qu'un cagot *de critique*
Vienne occuper céans un pouvoir tyrannique ? MOL.

Ce mot est injurieux, & vient de certaines personnes habituées en Bearn, & en quelque partie de la Gascogne, qu'on croit descendus des Visigots, qui sont tenus pour ladres, auxquels est interdite par la Coutume la conversation avec le reste du peuple, & qui logent en de petites maisons écartées. Ce nom leur a été donné, comme qui diroit *caas Goths*, ou *chiens Goths*, en haine de l'Arianisme dont les Goths avoient fait profession, selon Ménage, Mr de Marca, & plusieurs autres. Pasquier dit qu'il vient de *Got*, qui en Langue Germanique signifioit *Dieu* ; d'où sont venus ces juremens déguisez *morgoy, vertugoy, sanguoy*, &c. Borel le dérive avec peu de vraisemblance de *κἀγαθὸς*, qui veut dire, *& bonus, & bon, & homme de bien.* On n'a jamais dit, κἀγαθὸς, mais καλοκἀγαθός.

CAGOTERIE. s. f. Fausse dévotion ; hypocrisie. *Pietatis vana affectatio*, ou *affectata pietas, hypocrisis.* Il y a bien des gens qui font leur fortune par la *cagoterie.*

Oui, l'insolent orgueil de sa cagoterie,
N'a triomphé que trop de mon juste courroux. MOL.

CAGOTERIE, Secte, cabale de cagots. *Hypocritarum turba, secta.* Toute la *Cagoterie* est pour lui, brigue pour lui.

CAGOTISME. s. m. La manière d'agir d'un hypocrite. *Simulata religionis ambitiosior affectatio, pietatis simulatio.* La profession du *cagotisme* efface la mémoire de tous les péchez qu'on a faits. S. ÉVR.

Son cagotisme en tire à toute heure des sommes,
Et prend droit de glôser sur tous tant que nous sommes. MOL.

CAGOUILLE. s. f. Revers d'éperon. *Voluta helix.* Quelques-uns appellent ainsi en terme de Marine, une volute qui sert d'ornement au haut de l'éperon du vaisseau.

CAGUE. s. f. Terme de Marine. Sorte de bâtiment Hollandois. *Navis Batavica.* La *cague* a quarante sept piéds de long de l'étrave à l'étambord, douze piéds six pouces de dedans en dedans, & quatre piéds deux pouces de creux. L'étrave a neuf piéds de haut, un piéd de large par le haut, & cinq piéds & demi de queste. L'étambord a sept piéds huit pouces de haut, & trois piéds de queste : il a sept pouces d'épais en dedans, & cinq pouces en dehors, & un piéd de large par le haut. La sole a huid piéds cinq pouces & demi de large, & quatre pouces d'épais. Les varangues ont trois pouces & demi d'épais, & sont à un piéd de distance l'une de l'autre ; les genoux sont à même distance, ayant quatre pouces d'épaisseur vers le haut, & cinq pouces de largeur. Le bordage a un pouce & demi d'épais, & la ceinte en a quatre & demi, & autant de largeur. Le bordage au dessus de la ceinte a un piéd de large. La terre-goutière qui est au dessus a un piéd sept pouces de large, & deux pouces d'épais, & cinq pouces de large en dedans. La couverte de l'avant a quinze piéds de long. La carlingue a un piéd deux pouces de large, & trois pouces d'épais. Le cornet du mât s'éleve d'un piéd sept pouces au dessus du tillac, & a quatre pouces d'épais : son étenduë en dedans est de treize pouces d'épais & de quinze de large. L'écoutille qui est au devant a sept piéds sept pouces de long. La lisse a un pouce & demi d'épais. La couverte de l'arriere a quatre piéds, huit pouces de long, & deux écoutilles. Le traversin d'écoutille a deux pouces d'épais, & quatre pouces de large. Les courbatons ont quatre pouces d'épais & cinq de large. La serre-goutière a un piéd neuf pouces de large. Derrière le mât il y a un banc où les femelles sont attachées, & un autre au bout de la couverte de l'arrière. Les femelles ont onze piéds & demi de long, deux piéds de large par devant, quatre piéds & demi par derrière, & deux pouces & demi d'épaisseur. Le gouvernail a deux piéds & demi de large par le haut, quatre pieds cinq pouces & demi par le bas, & d'épaisseur par devant autant que l'étambord, mais il est un peu plus mince par derrière. La barre du gouvernail a huit piéds de long, quatre pouces d'épais, & cinq de large. Le mât a quarante cinq piéds de long, & neuf palmes de circonférence. Le baleston a cinquante piéds de long. Il y a dans les courcives un taquet au dessus de chaque courbaton. Les branches supérieures des genoux aboutissent sur la préceinte. On peut augmenter ou diminuer ces mesures de quelque chôse, en gardant la même proportion entre les pieces ou les parties du bâtiment, pour faire une *cague* plus grande ou moins grande.

CAGUESANGUE. s. f. Dissenterie, flux de sang. *Dyssenteria.* On ne le dit guères que par imprécation. La *caguesangue* lui puisse venir.

Ce mot vient du Latin *caco*, & de *sanguis.* Voyez DISSENTERIE.

CAH.

CAHIELLE. Voyez CAHIÈRE.

CAHIER, ou CAIER. Voyez CAYER.

CAHIEU, ou CAJEU. Voyez CAYEU.

CAHIÈRE. s. f. Grande chaise à bras. *Sella amplior.* Ce mot est vieux & populaire. Au lieu de *Cahiere*, le peuple dit quelquefois *Cahielle.*

CAHINCAHA. adv. Terme bas & proverbial, qui se dit des chôses qu'on fait avec peine, de mauvaise grâce, & à plusieurs reprises. *Ægre, frigide, indiligenter, levi, molli brachio.* Cet homme a fait pour moi quelques sollicitations, mais il les a faites *cahincaha* ; c'est-à-dire, avec des *hin* & des *ha.* Ce pauvre homme gagnoit sa vie *cahincaha.* RABELAIS.

CAHORS. s. m. Ville de France Capitale du Quercy, au 15e degré de longitude, & au 44e, environ 25 min. de latitude sept. *Divona Cadurcorum, Cadurcum. Cahors* est situé sur le Lot, *ad Lotium*, qui en fait une péninsule. C'est une grande ville bien peuplée & fort ancienne, Ptolémée L. II. Plin. L. IX. c. 19. L. II. c. 12. & L. IX. c. 20. de son histoire, en parlent. Jean XXII. qui étoit de *Cahors*, y fonda une Université l'an 1331. ou 1332. *Cahors* a un Évêque suffragant autrefois de Bourges & maintenant d'Albi. On y voit un Amphithéatre, & quelque autres monumens de l'antiquité. Guillaume de la Croix a donné en Latin l'histoire des Évêques de Cahors, *series & Acta Episcoporum Cadurcensium*, à Cahors in 4°. 1617. Voyez encore Du Chesne Antiq. des Vill. de Fr. L. II. c. 12.

Il y a dans le Journal des Sçavans de 1698. p. 134. & suiv. une Dissertation de M. de la Mosiere dans laquelle il montre que *Cahors* n'est point l'ancien *Uxellodunum* de César, principalement pour deux raisons. 1°, Parce que *Uxellodunum* étoit escarpé de tous côtez, au lieu que *Cahors* ne l'est que de deux côtez au plus. 2°, L'Isthme de *Cahors* est de 900 piéds de Roi, & l'Isthme d'*Uxellodunum* n'étoit que de 30 piéds Romains. De Serres dit dans ses Annotations sur César que selon Marlian, & la plus commune opinion, c'est Cadenac en Quercy. Vigenère est du même sentiment. De Serres ajoute que toutefois on l'a averti qu'assez près de Martel sur la Dordoigne il y a un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui en langage du païs *Loupeuch d'Euxollon*, comme qui diroit, le puits ou terre d'Uxollou ; que l'on y voit encore la fontaine que les Romains coupèrent aux habitans d'*Uxellodunum* assiegez, & les autres marques que décrit Oppius.

CAHORSIN, INE. s. m. & f. Qui est de Cahors, natif, ou habitant de Cahors. *Cadurcinus, Cadurcensis.* Vallois *Not. Gall.* pag. 111. prétend que l'on appelloit autrefois *Cahorsins* tous les habitans du Querci, qu'il faut maintenant appeller *Quercinois.*

CAHORSIN. s. masc. *Cadurcinus pagus*, ou *ager.* Le *Cahorsin* étoit autrefois, dit Valois, ce que nous nommons aujourd'hui *Quercy.*

CAHOS. Voyez CHAOS.

CAHOT. s. m. Choc ; agitation violente qu'on ressent dans un carosse, ou autre voiture roulante, par l'inégalité du terrein qui lui fait faire plusieurs sauts. *Rhedæ subsilientis succussus.* Ce mot se dit également des sauts qui excitent l'agitation, & du terrein qui cause les sauts. Les montagnes sont des païs pleins de *cahots* ; les coches y font des *cahots* à tous momens. Il y a dans ce chemin des creux, des ornières qui font souffrir mille *cahots.*

CAHOTAGE. s. m. C'est un secouëment, un mouvement fréquent causé par les cahots. *Succussus durior.* Ce *cahotage* me tuë. Je ne puis souffrir le *cahotage* de ce coche.

CAHOTER. v. act. Donner des cahots. *Agitare, succutere duriter.*

viter. Il nous a *cahoté* durant tout le chemin. Les estomacs foibles soufirent beaucoup, quand ils sont *cahotez*.

CAHOTER, est aussi neutre, & signifie souffrir des cahots; être secoüé par des cahots. Nous n'avons fait que *cahoter* pendant plus de deux heures. Nous avons bien *cahoté* dans ce maudit chemin. *Subsultare duriter, duriore succussu ferri.*

CAHOTÉ, ÉE. part. & adj. *Succussus graviter.*

CAHUETTE. s. f. Petite maison ou cabane de païsan, de bèrger, de pauvre homme. *Casa, tugurium, gurgustium.* Ce mot ne se dit guères qu'en raillant & par mépris.

CAHUTE. s. f. C'est la même chôse que cahuette.

CAI.

CAJAN, ou CAÏAN. Voyez CAÏANIEN.

CAÏANIEN, ou CAINITE. *Caianus.* Quelques-uns disent aussi CAIAN, & CAIEN. Noms d'anciens hérétiques, qui ont été ainsi appellez de Caïn, qu'ils regardoient comme leur père. C'étoit une branche de Gnostiques, qui soutenoient des èrreurs monstrueuses. Ils prétendoient que Caïn, & même Esau, Lot, & ceux de Sodôme, étoient nez d'une vèrtu célèste très-puissante, & qu'Abel au contraire étoit né d'une vèrtu bien moins puissante. Ils associoient à Caïn & aux autres du même ordre Judas, qui avoit eû selon eux une grande connoissance de toutes chôses; & ils en faisoient une si grande estime, qu'ils avoient un ouvrage sous son nom intitulé *l'Evangile de Judas.* Ils avoient plusieurs autres livres abominables, & qui leur sèrvoient de prétexte pour se jetter dans toutes sortes de débauches & d'impuretez. Saint Épiphane a rapporté & réfuté en même tems leurs èrreurs, *hær.* 38.

CAÏANIDE. s. m. C'est le nom de la seconde Dynastie des Rois de Pèrse. D'HERB. Les *Caïanides* sont proprement ceux que les Grècs ont reconnu pour Rois de Pèrse. ID. Le même Auteur dit *Caïanien*, ou *Caïanides*. Dara, le dèrnier des *Caïaniens*, ou *Caïanides*, fut défait par Eskander Roumi, c'est à-dire, Alèxandre le Grand. ID.

CAÏC. Tèrme de Marine. Esquif destiné au sèrvice d'une Galère. *Scapha, cymba. Caïc* est aussi une petite barque dont les Cosaques se sèrvent pour naviguer sur la mèr noire. *Cosacorum cymba.* Ils mettent sur les *caïcs* quarante ou cinquante hommes d'équipage, & ils vont ainsi en course: ces petits bâtimens sont tous couvèrts de peaux de bêtes.

CAÏEN. Voyez CAÏANIEN.

CAÏENNE, ou CAYENNE, & non pas CAJENE, & moins encore CAJANE, ni même CAYANE. s. f. *Caianus.* Fleuve de l'Amérique qui prend sa source dans les montagnes de la Guaïane, travèrse toute la Caribane du midi au septentrion, & se décharge dans la mèr du nord.

CAÏENNE. s. f. *Caiena.* Isle qui est à l'embouchure du fleuve dont on vient de parler, & qui pour cela porte le même nom. La *Caïenne* a dix-huit lieuës à peu près de circuit. Elle est aux François, qui s'y établirent en 1635. & y batirent le Fort Loüis. En 1654. les François l'abandonnèrent, & les Anglois s'y logèrent. En 1664. De la Barre y rétablit les François, que les Hollandois obligèrent encore d'en sortir en 1676. mais au commencement de l'année suivante M. d'Étrées la reprit. Voyez Biet, *Voyage de la Terre Equinoxiale L. I. c. 17. & L. III. c. 5. 13. & 14.* & de la Barre, *Descript. de la Guiane.* La *Caïene* est au 4e degré 45 min. de lat. sept.

CAÏETE. s. f. *Caieta.* Ancien nom d'une ville du Royaume de Naples qu'on nomme aujourd'hui GAËTE. Voyez ce nom. *Caïete* n'est bon qu'en traduisant Virgile, qui en parle, ou quelque autre Ancien.

CAIES. Voyez CAYES.

CAILLE. s. f. Oiseau de plumage grivelé, qui se tient dans les blez. *Coturnix.* C'est un oiseau de passage assez petit, & bon à manger. Il est de chaude complexion, d'où on a fait le provèrbe, Chaud comme une *caille*. Les *cailles* se paissent souvent d'ellébore. Ce qui est cause que plusieurs de ceux qui mangent des *cailles* dans les lieux où il vient beaucoup d'ellébore, se trouvent surpris d'epilepsie, & tombent en convulsion. On dit que les *cailles* mangent de l'ellébore, & de la ciguë, sans en être empoisonnées. S. Basile en rapporte la raison, & dit que ces oiseaux ayant les conduits de la gorge fort étroits, les alimens qu'ils prennent ne peuvent descendre que lentement, & qu'ainsi ils se trouvent notablement altérez, avant qu'ils soient dans l'estomac. Willughbey dit que la chair des *cailles* est bonne contre la jaunisse, & leur sang souverain contre la dissenterie. Servius *III. Æneid.* dit qu'Astérie de Latone fut changée en *caille*. DE ROCHEF. Les *cailles* d'Italie mangent une sorte de graine qui ôte la délicatesse du goût, & rend leur chair tilleuse. ID.

Ménage après Scaliger croit que ce nom lui a été donné à cause de son chant, qui semble en prononcer la prémière syllabe. Ce mot vient apparemment de l'Italien *Quaglia*, ou s'est formé aussi bien que celui-ci de *Quaquila*, ou *Quisquila*, qui se trouvent dans la basse Latinité pour exprimer cet oiseau, & qui sont des mots faits sur le chant des *cailles*.

Quoiqu'il soit étonnant, comme Pline l'a remarqué L. X. c. 23. qu'un oiseau si pesant, & qui s'éleve à peine de tèrre, dans les lieux de séjour, puisse passer la mèr, & que quelques-uns ayent mieux aimé croire que les *cailles* ne changeoient point de païs, mais se retiroient en des lieux écartez & à l'abri pendant l'hyver, & qu'elles y vivoient de leurs plumes, ou de leur propre graisse & de leur propre substance, le fait est cependant cèrtain. Belon, *De la nature des ois. L. V. c.* 20. assure qu'il s'est trouvé deux fois sur mèr au tems que les *cailles* passent, une fois en Automne lorsqu'elles s'en retournent, & une fois au Printems, quand elles reviennent, & que toutes les deux fois il avoit vû plusieurs *cailles* se reposer sur le vaisseau. Pline dit L. X. c. 23. qu'elles s'abaissent quelquefois en si grand nombre sur les voiles, que par leur poids, elles ont fait couler à fond des barques & d'autres petits bâtimens. L'on remarque aussi qu'elles se reposent dans les Isles qu'elles rencontrent en mèr, sur leur route, *Aldrov. Ornithol. L. XIII. c.* 22. Voyez de la Mare Tr. de Police L. V. T. XXIII. c. 2.

Les *cailles* arrivent à la fin d'Avril & au commencement de Mai, & s'en retournent à la fin de l'Été. Lorsqu'elles ont le vent contraire on dit qu'elles se chargent de sable, qu'elles avalent, & qu'elles prennent de petits cailloux à leurs pieds, afin de se rendre plus pesantes, de crainte que le vent ne les emporte. Elles font volontiers leur passage quand le vent de nord souffle, & elles apprèhendent le vent de midi, qui est chargeant & les fait perir en mèr, quand il les surprend, à cause de sa moiteur, qui mouille & appesantit leurs ailes. Belon dit qu'elles ne vont point en troupe quand elles font leur passage, mais qu'elles partent la nuit deux à deux, bien qu'en même tems. La mangeaille des *cailles* est le millet & le blé.

La *caille* se plait dans les blez vèrds, elle y fait aussi sa demeure lorsqu'ils sont meurs; & dans leurs chaumes, quand ils sont coupez. Elles deviennent quelquefois si grasses, qu'elles ne peuvent s'en retourner, & sèrvent de pâture pour l'ordinaire aux oiseaux de proye.

Il n'y a point d'oiseau qui multiplie davantage. Elles font jusques à seize œufs au mois de Mai. Les femelles qui viennent à éclorre en ce tems s'apparient encore au mois d'Août, & font jusqu'à dix œufs. Aux païs où elles retournent elles font aussi deux pontes; tellement qu'elles couvent quatre fois par an. Elles conduisent leurs cailleteaux par la campagne, & les retirent sous leurs ailes à la manière des poules.

Les Arabes disent que l'Iémen, ou Arabie heureuse, a une espèce de *cailles* que l'on ne voit point ailleurs; ils les appellent *salova*, & ils croyent que celles que Dieu envoya aux Israëlites pour les nourrir dans le désert, furent poussées par un vent du midi de l'Iémen jusqu'a leur camp. Ils écrivent que ces *cailles* n'ont point d'os, & qu'elles se mangent toutes entières. D'HERBEL. Le nom *salova*, est le même que l'Hébreu שלו, *selav*, & au plur. שלוים, *salvim*, qui est celui que l'Écriture donne aux oiseaux que Dieu envoya aux Israëlites. M. d'Hèrbelot au mot *Salva* dit que Houssaïn Vaez, Commentateur de l'Alcoran, remarque la même chôse; & il ajoute que c'est un oiseau particulier de l'Iémen, qu'il est plus gros qu'un moineau, & plus petit qu'un pigeon; qu'il n'a ni nèrfs, ni os, ni veines, & dont le chant est fort agréable. Cela ressemble fort à nos becfigues. Pour ce que disent les Arabes, qu'il n'a ni os ni nèrfs, ni veines, c'est une de ces expressions & hypèrboles qui leur sont si communes, aussi bien qu'à tous les Orientaux, & qui signifie seulement que cet oiseau est fort gras, que ses os, nèrfs, &c. sont petits & tendres, & qu'on mange l'oiseau tout entier, comme en effet le becfigue, l'ortolan &c. se peuvent manger tous entiers. Voyez ce que l'Antiquité a dit des *cailles* dans Vossius, *De Idolol. L. III. c.* 86. 88. 93.

CAILLEBOT, ou CAILLOT. s. m. se dit d'un sang coagulé qu'on crache ou qu'on vuide avec les excrémens. Cet homme a la mine d'être pulmonique, il jette de gros *caillebots* de sang.

CAILLEBOTTIS. s. m. Tèrme de Marine. Espéce de treillis, ou tillac à jour fait de menu bois, & placé entre deux hiloires, ou bordures pour servir à évaporer la fumée du canon quand on le décharge, & pour donner du jour entre les ponts, quand les sabords sont fèrmez durant l'agitation de la mèr. *Tabulatum pervium*, ou *cancellatum*. L'espace qui reste des ponts est couvèrt de bordage de pareil échantillon que celui qui est attaché sur les membres, ou côtes du navire.

CAILLEBOTTE. s. m. C'est une masse de lait caillé qui est fèrme

ferme & épaissi. *Concreti lactis grumus, massa.* Nous n'avons mangé que des *caillebottes.*

CAILLER. v. act. Coaguler, figer. *Cogere, coagulare, congelare, conspissare.* La morsure des serpens tuë, parce qu'elle *caille* le sang, & empêche la circulation. A Florence on *caille* le lait pour faire des fromages avec des fleurs d'artichauts, au lieu de presure. Pausanias raconte qu'Aristée fils d'Apollon & de Cyrène, fille du fleuve Penée, fut le prémier qui trouva le secret de faire *cailler* le lait. DE ROCHEF.

CAILLER. avec le pronom personnel se prend dans une signification neutre. *Cogi, concrescere, condensari.* Le sang se *caille* si-tôt qu'il est hors des veines, ou privé de chaleur. Le lait se *caille* avec de la presure. L'huile de tartre, & l'esprit de vitriol mêlé ensemble, se *caillent* après quelque légère efférvescence. On a trouvé en Irlande une sorte d'ardoise noire éxcellente contre le flux de sang, & qui empêche qu'après les grandes chûtes le sang ne se *caille* dans le corps. HIST. NAT. D'IRL.

CAILLER, est aussi un vieux mot, qui signifie *chasser aux cailles.*

CAILLÉ, ÉE. part. & adj. Lait *caillé*, sang *caillé*. *Coactus, concretus, condensatus.*

On dit absolument au subst. Du *caillé*; pour dire, du lait figé & coagulé, dont la partie séreuse est sortie, qu'on appelle le *lait clair*, ou le *petit lait*. *Coagulatum.* Plusieurs Medecins appellent la presure, *du caillé.* Voyez PRESURE. Les Bisaltes, peuples de Macédoine, ne mangent prêsque que du *caillé.* Dans le haut païs d'Auvèrgne le peuple vit de *caillé*, & leur boire n'est que du petit lait. DE ROCHEF.

CAILLELAIT. s. m. Tèrme de Botanique. *Gallium.* Plante dont les fleurs ou tiges nouvellement fleuries font cailler le lait, d'où lui vient son nom. Sa racine est menuë, noueuse, rampante & traçante, d'un jaûne tirant sur le rouge, chargée de quantité de filamens. Ses racines portent plusieurs tiges quarrées, menuës, hautes d'un piéd & demi au plus, noueuses & un peu veluës; chaque nœud est entouré de six, huit, & jusqu'à neuf feuilles, longues des trois quarts d'un pouce sur moins d'une ligne de largeur, d'un vèrd foncé. De la plûpart de ces nœuds sort de chaque côté une branche noueuse, garnie de feüilles, & tèrminées aussi bien que les tiges par des bouquets de petites fleurs jaûnes d'une seule piéce fenduë en quatre quartiers, soutenus par un embrion qui devient après que la fleur est passée, un fruit menu, brun, sec, composé de deux semences arrondies & applaties par l'endroit qu'elles se touchent.

Il y a une autre espéce de *caillelait* aussi commun que celui-ci, mais qui en diffère 1° par ses fleurs, qui sont tout-à-fait blanches. 2°, par ses feuilles qui sont un peu plus larges, & plus courtes, d'un vèrd gai, & par ses branches qu'elle repend çà & là; enfin, par l'ódeur de ses fleurs, qui est foible.

Ces deux plantes sont à présent recommandées pour l'épilepsie, on prend l'une & l'autre indifféremment. On en tire le suc en ajoutant du vin blanc, lorsqu'on les pile, ou bien l'on en fait une décoction, ou on les prend infusées à froid. On joint à l'usage de cette plante des purgatifs plus ou moins forts, & qu'on réitère suivant l'état de la maladie & les forces du malade. La poudre de ses feüilles est astringente, & elle suspend les hemorragies. La prémière de ces espéces se nomme *Gallium luteum C. B.* & la seconde *Gallium vulgare album. Inst. R. herb.*

CAILLEMENT. s. m. Ce mot se dit du lait en parlant des nouvelles accouchées. *Coagulatio.* C'est une maladie qui leur vient, parce que leur lait s'est caillé, & s'est mis en petits grumeaux dans leurs mammelles. Le *caillement* cause de grandes douleurs, & un frisson au milieu du dos. Le *caillement* de lait vient à cause que la nouvelle accouchée n'a pas été assez tetée. Pour remédier au *caillement* de lait & pour l'empêcher, il faut se faire teter, & vuider les mammelles. MAURICEAU.

CAILLETAU. Diminutif. Jeune caille qu'on sèrt sur les tables comme un mèts friand. *Pullus coturnicis.*

CAILLETOT. s. m. Espéce de petit turbot fort délicat, ainsi nommé dans la Basse Normandie.

CAILLETTE. s. f. Le quatrième ventricule du bœuf, ou des autres animaux qui ruminent. *Abomasum.* C'est le lieu où se fait le chyle, & d'où tous les alimens tombent dans les intestins. *Omasum.* La *caillette* se vend avec les trippes. C'est dans la *caillette* des veaux ou agneaux que se forme la presure qui caille le lait: ce qui lui a fait donner le nom de *caillette*. Ce quatrième ventricule est rempli de feuillets comme le troisième: mais ces feüillets ont cela de particulier, qu'ils enfèrment outre les membranes, dont ils sont composéez, plusieurs glandes qui ne se trouvent point dans les trois autres ventricules.

CAILLETTE, se dit figurément d'un homme sans cœur, & sans vigueur, qui n'est capable d'aucun travail, d'aucune entreprise. *Ignavia, socordia.* Il se prend aussi dans un sens obscène, & signifie les parties naturelles de l'homme. Il est bas dans ces deux sens, & ne peut entrer que dans le burlesque.

CAILLEUR. s. m. Vieux mot, qui veut dire celui qui *chasse des cailles.*

CAILLOT. s. m. On le dit du sang. C'est un grumeau de sang, ou une petite portion de sang caillé. Un *caillot* de sang. *Grumus sanguinis.*

CAILLOT ROSAT, est une espéce de poire fort connuë & estimée. *Pirum callionium.* On l'appelle ainsi à cause qu'elle est piérreuse, & qu'elle a le goût de rôse. Quelques-uns l'appellent *poire d'eau rôse.* Ménage écrit *cailloro sat.*

CAILLOTAGE. s. m. *Scruporum acervus.* Amas de cailloux. Faire une grotte de *caillotage.*

CAILLOU. s. m. Petite piérre dure, & quelquefois polie & luisante. *Silex, calculus, scrupus.* On l'employe avec le ciment à paver les aqueducs, les grottes & les bassins de fontaine. On s'en sèrt aussi pour les ouvrages de Mosaïque; & pour cela on la scie, & on la polit. Ce ruisseau qui coule sur des *cailloux* fait un doux murmure. Les piérres à fusil se font de *cailloux* noirs & fort durs. Les *cailloux* des bords de la mèr & de l'embouchure des riviéres sont ronds & polis, on les appelle autrement le *galet.*

Tantôt l'onde broüillant l'arène,
Gémit & frémit de couroux,
Se roulant dessus les cailloux
Qu'elle apporte, & qu'elle rentraîne.

Il est rapporté dans les Nouvelles litéraires de la mèr Baltique qu'il y avoit il n'y a pas longtems à Helmstad un homme qui avoit le secret d'amollir les *cailloux* les plus durs, & d'y imprimer comme sur de la cire les figures qu'il vouloit; qu'il s'étoit souvent sèrvi de son secret en tems de guèrre, pour enfèrmer son argent dans des piérres, auxquelles il rendoit ensuite leur prémière dureté.

CAIMACAM. s. m. Nom de dignité dans l'Empire Ottoman. Il y a deux *Caimacams*; l'un qui est toûjours proche la pèrsonne du Grand Visir; & l'autre qui réside toûjours à Constantinople, & qui en est comme le Gouvèrneur. Il n'y a d'ordinaire que trois *Caimacams* dans l'Empire; il y en a quelquefois moins. Celui qui n'abandonne jamais Constantinople, éxamine toutes les affaires de Police, & les régle en partie. Il y en a un autre qui ne quitte jamais le Grand Seigneur, & si le Visir est éloigné, il y en a aussi un auprès de lui; mais la fonction du dèrnier demeure suspenduë quand le Visir est auprès du Sultan. Le *Caimacam* du Visir est comme son Secrétaire d'État, & le prémier Ministre de son Conseil. LA GUILL. Il faudroit écrire *Caimacam* selon l'etymologie. Car ce mot est composé de deux mots Arabes, qui sont *Caim macam*; *celui qui tient la place d'un autre, qui s'acquitte de la fonction d'un autre.*

CAIMAND, ANDE. s. m. & f. Mendiant qui gueûse par faineantise, & faute de vouloir travailler. *Mendicus.*

CAIMANDER. v. n. Mendier. Il se dit aussi en parlant de toutes les chôses qu'on va demander de porte en porte, comme des sollicitations, des emplois, des repas, &c. *Mendicare.* Il vaut mieux vivre chez soi médiocrement, que d'aller *caimander* chez ses amis. Quelques-uns dérivent ce mot par métathèse de *mendicare*, signifiant la même chôse.

CAINITE. s. m. & f. Nom de secte. *Cainita.* Prononcez *Cainite* en quatre syllabes. Les *Cainites* tenoient pour Saints Caïn, Coré, les Sodomites, & sur tout le traitre Judas. C'étoit une secte de Valentiniens. Voyez CAÏANIEN. Mr. de Tillemont dit *Cainiste*. Les Gnostiques, les Valentiniens, les *Cainistes*, s'éforçoient de pèrsuader aux foibles que c'est une folie de s'imaginer que Dieu veüille qu'on souffre le Martyre & la mort pour lui. Tertullien combatit ces ennemis du Martyre, par un Traité qu'il intitula le Scorpiaque, parce qu'il y compare le venin de leurs discours pernicieux à celui d'un scorpion. Il faut dire *Cainite*, & non pas *Cainiste.*

CAJOLER. Voyez CAGEOLER. C'est cependant *cajoler* qu'il faut écrire selon l'usage, & non pas *cageoler.*

CAIOU. s. m. Espéce de noix qui vient du Brésil. L'arbre qui la porte est de la grandeur d'un grenadier. Sa feüille est comme celle du laurier; d'un vèrd clair, & charnuë. Sa fleur est blanche, prêsque semblable à celle de l'oranger; mais elle a beaucoup plus de feüilles, & n'est pas de si bonne ódeur. Son fruit est de la forme & de la grosseur d'un œuf d'oye, rempli de suc comme le limon. *Cajovium.* Les habitans du païs le mangent. De l'extrémité du fruit sort une noix qui est de la forme d'un rein de liévre, de couleur cendrée, quelquefois tirant sur le rouge cendré. Cette noix a deux écorces, entre lesquelles se trouve une matière spongieuse pleine d'une huile très-chaude & très-âpre: & au dedans elle contient un noyau blanc, bon à manger, & aussi agréable que les pistaches. Ce noyau est couvért d'une peau déliée, grise, laquelle il faut ôter. On le mange après l'avoir fait

fait rôtir; car il en devient meilleur. L'huile est souveraine pour guérir les dartres & la gratelle.

CAIRE. s. m. *Cairus*. Le Caire, ou le Grand *Caire*, est la ville capitale d'Égypte, située sur le bord oriental du Nil, trois lieuës environ au dessus de l'endroit où ce fleuve commence à se diviser, & à former ce qu'on appelloit autrefois le *Delta*, & qu'on nomme aujourd'hui l'Errif. Le *Caire* est une des plus grandes villes du monde. Il est divisé en trois, le Bulac, le vieux *Caire*, & le nouveau *Caire*. Vis-à-vis du *Caire* au couchant du Nil on voit les restes de l'ancienne *Memphis*, c'est pour cela que nos Poëtes appellent souvent le *Caire* Memphis.

A peine le rayon qui rallume les jours,
Eut blanchi de Memphis *les croissans & les tours.*
P. Le Moine.

On voit aussi du côté même du *Caire*, & assez proche, les ruines de l'ancienne Babylone d'Égypte. On prétend que le *Caire* étoit autrefois trois fois aussi grand que Paris, mais il a beaucoup diminué depuis qu'on s'est ouvert une route aux Indes par le Cap de Bonne Espérance. Aujourd'hui on dit que le Nouveau *Caire* est encore aussi grand que Paris: le vieux, & le Bulac, sont deux gros bourgs que l'on compare à Rennes en Bretagne, ou à La Haye en Hollande. On dit que cette ville a été bâtie l'an 908 des ruines de la Babylone d'Égypte par Elmendinalla, petit fils d'Abdalla Calife d'Afrique, qui se rendit maître de l'Égypte.

Le *Caire* fut bâti auprès de l'ancienne Capitale d'Égypte que l'on nommoit pour lors *Mesr*, ou *Forsthath*. Saladin fit enfermer ces deux villes d'une muraille. Mesr s'appelle aujourd'hui le vieux *Caire*. On a bâti une troisiéme ville entre le vieux & le nouveau *Caire*. Macrisi a fait une exacte déscription de cette ville, dans laquelle on peut voir tout ce qui y a été ajouté depuis sa fondation. D'Herbelot.

Le Nom *Caire*, que nous donnons à cette ville, vient du nom Arabe *Cahera*, ou *Cohera*, קהרה, qui lui fut donné parce que son fondateur Giavar, Général de l'armée de Môez Ledinillah prémier Calife de la race des Fatimites, voulut qu'on jettât les fondemens de cette ville sous l'horoscope ou l'ascendant de Mars, à qui les Astronomes Arabes donnent l'épithéte de *Caher*, qui signifie vainqueur, conquérant, du vèrbe Arabe קהר, *Kahara*, vaincre; de sorte que cette ville fut nommé *Alcahera*, c'est-à-dire, la victorieuse. D'Herbelot.

CAISSE. s. f. Coffre, boëte; vaisseau fait de menuës planches de sapin, ou d'autre bois léger, pour transporter des marchandises. *Capsa*. On appelle des raisins de *caisse*, les raisins secs & un peu gras qui viennent dans ces vaisseaux. Ce mot se prononce comme s'il étoit écrit Kèsse, il faut dire la même chôse de ses dérivez.

Caisse. Tèrme de Jardinier. C'est un coffre quarré de bois soutenu de quatre petits pilliers quarrez, ou tournez, qui sèrvent aussi à en tenir les quatre côtez assemblez; il est ouvèrt par le haut, & ordinairement peint par dehors pour le consèrver & pour l'orner: on remplit les *caisses* de tèrre, & l'on y plante des orangers, des grenadiers, &c.

Caisse, est aussi un renfoncement quarré qui est dans chaque intervalle des modillons du platfond de la corniche Corinthienne, & qui renfèrme une rôse. *Lacunaria*. On appelle aussi *panneaux*, ces mêmes renfoncemens, & ils sont de différentes figures dans les compartimens des voutes & des plat-fonds.

On appelle aussi *caisse de poulie* dans un navire, un moufle de poulie. *Rechamus*.

Caisse, chez les Tourneurs, est ce qui sèrt à contenir le régistre ou clavier. La *caisse* est de fèr, ou de leton. *Capsula*.

Caisse, signifie aussi un coffre fort de Banquier, de Marchand. *Capsa*. Cette *caisse* a de bonnes bandes de fèr, & une sèrrure à trois pênes. C'est un tel Commis qui tient la *caisse* chez ce Trésorier. Argent de *caisse*, ou monnoye de *caisse*, c'est l'argent que les négocians & Marchands ont pour faire des payemens de la main à la main.

Caisse, se dit aussi de tout l'argent qu'un Financier a chez lui, & qu'il négocie. La *caisse* de cet homme-là est de cent mille écus.

Il y a à Paris la *caisse* des emprunts, où les Bourgeois portent l'argent qu'ils veulent faire profiter, & d'où ils le peuvent retirer quand ils veulent. Ce commèrce est souffèrt pour faciliter l'éxploitation des Fèrmes du Roi.

Caisse, signifie aussi un gros tambour qui sèrt à la guèrre. *Tympanum*. Et on dit, Battre la *caisse*; pour dire, Assembler les soldats. *Tympanum pulsare*.

On dit provèrbialement, Bander la *caisse*; pour dire, S'en aller, parce qu'il faut en effet bander les peaux de la *caisse* pour battre la retraite ou le décampement. *Discessionem pulsare*.

CAISSIER. s. m. Celui qui tient la caisse d'un Trésorier, d'un Banquier. *Capsis præfectus, capsarum custos, administer*. Le *Caissier* des Gabelles. Il faut qu'un Marchand ait un *Caissier* fort fidelle.

CAISSON. s. m. Grande caisse couvèrte en dos d'âne, qu'on porte sur un chariot pour y mettre le pain de munition, & autres chôses dont on a besoin à l'armée. *Annonarius currus*. Il y a aussi des *caissons* de l'Artillerie.

Caissons de bombes, est un fourneau supèrficiel fait de plusieurs bombes enfèrmées dans une caisse de bois. On en fait quelquefois qui ne sont pleines que de poudre. On le couvre d'un peu de tèrre, & on y met le feu, par le moyen d'un saucisson qui répond au fond du *caisson*, lorsque l'ennemi fait ses approches, & se vient loger dessus. *Ollis igniariis referta capsa*.

Caissons, C'est ainsi qu'on appelle sur mèr les coffres qui sont attachez sur le revèrs de l'arrière du vaisseau. *Capsa nautica*.

CAISTRE. Voyez CAYSTRE.

CAIUS. s. m. Prénom Latin que nous consèrvons en son entier dans nôtre langue. Les Romains ne l'éxprimoient souvent que par un *C*, & nous en usons de même. C. César, surnommé Caligula, frère de Gèrmanicus, fut le quatriême Empereur de Rome. *Caia* étoit le prénom pour les femmes. Les Romains le marquoient par un Ɔ renvèrsé. Quelquefois *Caius* n'est pas prénom, mais nom. *Caius* disciple de S. Paul, dont il est parlé aux Actes des Apôtres XIX. 29. XX. 4. S. *Caius* Pape étoit originaire de Dalmatie, & à ce que l'on croit parent de Dioclétien. Ce nom n'a point de pluriel. Ainsi l'on dit, Il y a deux *Caius* Patriarches de Jérusalem. Quelquefois on trouve *Gaius* pour *Caius*, parce qu'en Grèc on dit ΓΑΙΟΣ.

CAJUTES. Tèrme de Marine. Ce sont les lits des vaisseaux, qui sont la plûpart emboëtez autour du navire. On les appelle aussi *camagnes* & *capites*. *Lectuli nautici*.

CAL.

CAL. s. m. Durillon qui vient aux piéds, aux mains & aux genoux. *Callus, callum*. Il vient des *cals* aux mains à force de travailler; & des *cals* aux pieds à force de marcher.

Le *Cal* est aussi le nœud qui joint un os fracturé. Dionis. La formation du *cal*. Id. Le *cal* se fait en cette manière. Le suc qui nourrit les os coulant le long des fibres osseuses, suinte par l'endroit où ces fibres se trouvent rompuës, & venant à s'arrêter, & à s'amasser autour des extrémitez de l'os fracturé, il s'y dessèche, & les unit comme si c'étoit de la colle forte, de manière qu'il n'y reste plus qu'une petite inégalité à l'endroit où le *cal* s'est formé. Id.

CALABRE. s. f. Nom d'une Province du Royaume de Naples, laquelle a titre de Duché. *Calabria*. La *Calabre* a été nommée anciennement Messapie, *Messapia*, de Messapus, & Pencétie, *Peucetia*, de Peucetius frère d'Oenotrus. Ensuite elle a pris le nom de *Calabre*, qui est très-ancien, & que quelques-uns tirent du Grèc καλὸς, *beau, bon*, & βρίθω, je suis chargé, parce qu'elle est chargée, c'est-à dire, pleine de toutes sortes de biens. Mais Bochart veut qu'il vienne de l'Hébreu. Car כלב, dit-il, Chan. L. II. c. 33. & קלבא, *Kalab*, & *Kalba*, signifie de la poix; or la *Calabre* est pleine de *picea*, & d'autres arbres d'où coule la poix, & c'est même pour cela que les Grècs l'ont nommée Pencétie, Πευκετία; car πευκὴ signifie *picea*. Ainsi selon lui Pencétie & *Calabre* ne sont que la même chôse.

Le P. Briet montre que la *Calabre* n'étoit autrefois qu'une partie de l'ancienne Messapie, qui comprenoit les Salentins & les Calabrois. Aujourd'hui la *Calabre* est une grande contrée que l'on prend quelquefois pour une des quatre parties générales du Royaume de Naples; mais qui dans sa signification propre & commune est une presqu'isle baignée au couchant par la mèr Thirrene, ou de Naples; au midi par celle de Sicile, au levant par la mèr Ionienne, ou de Gréce; & qui a au nord la Basilicate. Elle se divise en deux parties; la *Calabre* citérieure, ou supérieure, & la *Calabre* ultérieure, ou inférieure. La *Calabre* citérieure, *Calabria Citerior*, ou *Superior*, est la partie qui est au nord, & touche à la Basilicate, & s'étend de là environ vingt lieües au midi. Sa Capitale est Coscuza. La *Calabre* ultérieure est le reste, *Calabria ulterior*, ou *inferior*, ou la partie méridionale de la *Calabre* générale. La Capitale de la *Calabre* citérieure est S. Severina. La *Calabre* d'aujourd'hui n'est point la *Calabre* de Ptolémée, de Tite-Live, ni de Pline. Elle en est même assez éloignée; car celle-ci étoit une partie de ce que l'on appelle aujourd'hui la Tèrre d'Otrante.

La mèr de *Calabre* est la partie de la mèr Ionienne qui baigne les côtes de *Calabre* & de Sicile, qui s'étend jusqu'à Santa Maria de Leuca. Voyez sur la *Calabre* Cluvier L. III. & Leand. *Descr. Italiæ*.

CALABROIS, oise. s. m. & f. Qui est de Calabre. *Calaber*. S. François de Paule étoit *Calabrois*.

CALADE. s. f. Tèrme de Manége. C'est la pente d'une éminence, d'un tèrrain élevé, par où on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop, pour lui apprendre à plier les hanches, & à former son arrêt, avec les aides du gras des jambes, du soutien de la bride, & du caveçon employez à propos. *Clivius*. On l'appelle aussi *basse*. *Pavimentum quadrato stratum lapide, declivitas*.

Ce mot vient de *calada*, qui signifioit autrefois *pavé*, & se dit encore à Montauban; & est dérivé de l'Hébreu *kala*, qui signifie une *pierre*. On appelle encore *calade* en plusieurs villes, & sur tout en Lyonnois, le parvis qui est au devant de l'Eglise, où se promenent les faineans.

CALAF. s. m. Espéce de saule qui croît en plusieurs endroits de l'Égypte, sur tout dans les lieux humides. *Salix Ægyptiaca*. Voyez COLLAFE, car c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Calaf*.

CALAIS. s. m. *Caletum*. Ville & port de mèr en Picardie province de France. *Calais* est Capitale du païs reconquis, petite Contrée de Picardie, au septentrion, & le long de la mèr. *Calais* n'est pas grand, mais il est bien bâti, & fort peuplé, à cause du commèrce qu'y attire la bonté de son port. *Calais* est une des plus fortes villes de France, étant prèsque toute environnée ou par la mèr, ou par des marais, à quoi l'art a ajouté un grand nombre de bastions, une bonne citadelle, & un fort appellé le Risban, qui défend l'entrée de son port. Les Anglois prirent *Calais* l'an 1347. & l'ont gardée jusqu'en 1558. que le Duc de Guise la reprit. MATY. Quelques Sçavans croyent que *Calais* est l'*Iccius portus* de César. Les *Caletes* des Anciens ne sont pas *Calais*, c'est le païs de Caux, mais ces Caletes, ou une partie de ces Caletes s'étant établies à *Calais*, lui ont donné leur nom.

Le Pas de *Câlais*, *fretum Gallicum*, ou *Caletanum*, c'est un détroit qui sépare la mèr de Bretagne de celle d'Allemagne, & qui est entre les côtes du païs reconquis en France, & du Comté de Kent en Anglетèrre. Il peut avoir 7 à 8 lieuës de long & autant de large; si bien qu'avec des lunettes d'aproche, on peut de Câlais voir les Anglois qui marchent sur les côtes. MATY.

Calais est au 50ᵉ degré 57 min. de latitude nord, & au 19ᵉ degré 28 min. de longitude, selon Mrs de l'Académie des Sciences.

CALAMANDRE. s. f. & nom propre de femme. *Calamandis*. Ste *Calamandre* est honorée à Calaffe en Catalogne. CHASTEL, *Martyrol. 5ᵉ Févr.*

CALAMBA. s. m. C'est la plus éxcellente sorte de bois d'aloës, qui n'est destiné que pour les Rois des Indes, & qui rend une ódeur admirable, lorsqu'on le remuë seulement entre les mains. *Xyloaloe*. On l'appelle aussi *calampart*. Voyez BOIS D'ALOËS.

CALAMENT. s. m. ou CALAMENTE. s. f. Tèrme de Botanique. *Nepeta*. C'est une plante dont les feüilles qui naissent de tiges & de branches quarrées, sont de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, légèrement découpées tout autour, veluës, & d'une ódeur assez bonne. Ses fleurs viennent en bouquets dans les aisselles des feüilles : elles sont en gueule, de couleur de pourpre & d'une ódeur agréable. En Latin *calamintha vulgaris*, du Grèc καλὸς, *beau*, & μίνθη, *mente*, comme qui diroit *belle mente*. Cette plante est chaude & âcre : elle est propre pour l'estomac, pour provoquer les mois des femmes, l'urine, & contre la toux. Il y a plusieurs autres espéces de *calament*. Il y en a une qui a l'ódeur du pouliot; il y en a une autre dont les feüilles ressemblent à celles du basilic, & qui est nommée par cette raison *Calamintha ocimi foliis*.

CALAMINE. s. f. Espéce de cadmie naturelle, qui est privée de parties métalliques. Tèrre fossile & bitumineuse, qui affine le cuivre avec lequel on la jette dans la fonte, & l'augmente de plus d'un tièrs en l'affinant. *Cadmia*. C'est une tèrre fossile de couleur jaûnâtre, qui n'est pas fort dure, & qui jette, lorsqu'on la brûle, une fumée jaûne : elle est déssicative, détersive, & astringente. On la mêle aussi avec le cuivre pour le rendre jaûne, & pour augmenter son poids. Avec tout autre métal elle s'évapôre; & si on la met toute seule dans le feu, elle devient cendre. Sa trop grande quantité mêlée dans l'airain le rend fragile; lequel redevient rouge, si on le fond cinq ou six fois. En 1561. sous le régne d'Elisabeth on fit en Anglетèrre la découvèrte des mines de cette tèrre. LARREY, dans *Elizabeth p.* 56. Voyez Galien, Pline, Dioscoride, Agricola, Gonæus, Savot, &c.

CALAMITE. s. f. C'est un des noms qu'on donne à la pièrre d'aimant, & ensuite à la boussole. *Magnes, lapis magnesius*. Ce mot a signifié proprement en François une *grenoüille verte*, à cause qu'elle vit volontiers parmi les roseaux; & il a été donné à l'aiguille aimantée, parce qu'auparavant qu'on eût trouvé l'invention de la suspendre sur un pivot, on l'enfèrmoit dans une phiole de vèrre demi-pleine d'eau, sur laquelle on la faisoit flotter par le moyen de deux fétus comme une petite grenoüille. *Calamita, Rana calamita, Diophyta*. D'autres dérivent ce mot *à chalybe amata*. Il vient de καλάμη, *stipula, paille*, parceque cette pièrre attire la paille.

CALAMITÉ. s. f. Misère, trouble, infortune. *Calamitas*. Il ne se dit plus guères en François que des malheurs généraux. Toutes les *calamitez* publiques passent dans l'esprit des supèrstitieux pour des vengeances du Ciel irrité. FLECH. Les Payens accusoient les Chrétiens d'être la cause de toutes les *calamitez* qui affligeoient l'Empire. MÉNAGE. Il est tombé dans une affreuse *calamité*. ABLANC. Quelle est la cause, demande un Rabbin, de nôtre *calamité* présente, qui dure depuis plus de mille ans, vû que Dieu ne punit les horribles idolâtries, le massacre des Prophétes, & les autres crimes affreux de nos Pères, que par une captivité de soixante & dix ans à Babylone?

Ce mot vient du Latin *calamitas*, qui vient de *calamus*, le *tuyau du blé*. On appelloit du nom de *calamité*, la grêle qui brisoit & coupoit les blez.

CALAMITEUX, EUSE. adj. Infortuné, misérable. *Calamitosus*. Il ne se dit guères que des tems de trouble & de guèrre, qu'on appelle tems *calamiteux*. Régne *calamiteux*. MAUCROIX.

CALAMUS, en tèrme d'Anatomie, est la pointe ou l'éxtrémité du quatrième ventricule de la tête du côté de l'épine du dos. On l'appelle ainsi, parceque cette éxtrémité de ce ventricule se tèrmine en façon de plume à écrire, en Latin *Calamus*.

CALAMUS AROMATICUS. s. m. Plante qui est de deux sortes. Il y a le vrai *calamus aromaticus* des Anciens, qui vient dans les Indes Orientales, & qui est une espéce de roseau; & celui des boutiques. Le *calamus aromaticus* des boutiques est bien diffèrent du prémier, il a une racine qui rampe presqu'à fleur de tèrre, & qui jette beaucoup de filamens : elle est fort nouée, de la grosseur du doigt, blanche, tirant sur la couleur de chair, d'une substance râre & legère, d'un goût mordicant, & un peu amèr, & d'une odeur forte, mais assez agréable. Ses feuilles sont semblables à celles de la flambe, mais plus longues, d'un goût âcre & aromatique. Il n'y a que la racine qui soit en usage : elle est bonne pour l'estomac, contre la colique, & contre les obstructions du foye & de la rate.

CALANDES. Voyez CALENDES.

CALANDRE. s. f. Tèrme de Manufactures. Une machine propre pour presser les draps & les toiles, & autres étoffes, & pour les rendre polies, unies & lissées. *Machina poliendis lævigandisque telis & holosericis comparata*. Elle sèrt aussi pour y faire ces ondes qui sont sur le tabis & les mohères. Elle est composée de deux gros rouleaux de bois, autour desquels on roule les piéces d'étoffe. On les met entre deux gros madriers de bois dur, large, épais & fort poli. Celui de dessous sèrt de bâse. Celui de dessus est mobile par le moyen d'une roue telle que celles des grues. Un câble est attaché à un tour qui compose son axe. Cette partie du dessus est d'un poids prodigieux, par fois de 50 ou 60 milliers. C'est cette pesanteur qui fait les ondes sur les étoffes qui sont autour des rouleaux, par le moyen d'une legère graveure qu'ils contiennent. On met & on ôte ces rouleaux, en inclinant un peu la machine.

Ce mot vient du Latin *cylindrus*, parceque tout l'effet de la machine vient d'un cylindre. Borel dit que ce nom lui vient d'un petit oiseau de même nom, parceque les marques qu'elle imprime sont semblables à ses plumes. Les Auteurs de la basse Latinité l'ont appellée *celendra*.

CALANDRE. Petit oiseau du genre des alloüettes, qui n'a point de crête. *Alauda non cristata*, ou *corydalus minima*. Conrad de Montpellier, *de Monte puellarum*, Chanoine de Ratisbonne, qui florissoit vèrs l'an 1390. dans la vie de S. Érard qu'il a écrite, appelle Ch. 1. *calandre* un petit oiseau qui chante agréablement dans les fougères, *calandrus dulcisonans in myrica*. On l'appelle aussi *calandre* de bocage. La *calandre* a la voix très-haute; si elle l'avoit moins, il y auroit peu d'oiseaux qui égalassent la beauté de son chant. Ceux qui en veulent nourrir, doivent les avoir du mois d'Août, & jeunes, afin qu'elles fassent leur prémière muë en cage, & elle deviendra aussi privée que si elle avoit été prise au nid. Elle fera son chant naturel, & contrefera la plus grande partie des oiseaux que l'on mettra autour d'elle. Les vieilles sont farouches, il faut leur lier les ailes pour les apprivoiser plus facilement. On leur donne du froment, ou de la composition de l'aloüette, quelquefois de la chicorée pilée, parceque quand cet oiseau est en liberté il s'en sèrt à se purger. Pour élever une *calandre* niaise, on lui donne du cœur, & de la pâte; & soit la niaise, ou la bocagère, on l'éleve comme l'aloüette commune. Elle est sujette à se dépiter lorsqu'on la

la change de lieu, & elle cesse de chanter jusqu'à ce qu'on l'ait remise au lieu où elle étoit.

Le mâle a la tête & le bec plus gros que la fémelle. Son collier va ordinairement tout autour du cou. La *calandre* fait son nid pour l'ordinaire dans des lieux secs sur tèrre, & dans des champs ensemencez, sous quelque motte bien ouvèrte d'hèrbes. Elle fait quatre ou cinq petits, & jusques à trois nids par an; sçavoir, au commencement de Mai, au mois de Juin, & à la mi-Juillet, comme l'aloüette & le cochevis.

Belon dit que la *calandre* est une espéce d'aloüette sans huppe qui approche de la grandeur de l'étourneau, & quelques uns l'appellent grande aloüette. Elle a la voix semblable à l'aloüette, quoique plus haute. La couleur de son pennage est toute pareille, les ailes & la queuë sont de même, elle a les mêmes mœurs & les mêmes façons. Les *Calandres* volent en troupe, & sont oiseaux de passage.

CALANDRE. Petit vèr qui se fourre dans le blé, & le mange, qu'on appelle aussi *charençon*, ou *patepelue*. *Curculio*, *calandrus*. Les Allemands l'appellent *kalender*.

CALANDRER. v. act. Mettre une étoffe sous la calandre pour la presser, ou tabiser. *Telas bolosericas expolire, lævigare.*

CALANDRÉ, ÉE, part. de ce vèrbe.

CALANDRIER. Voyez CALENDRIER.

CALANGUE. Voyez. CALE.

CALATRAVA. s. f. Nom propre d'une ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille; elle est sur la Guadiane, à trois lieuës de Ciudad Real. *Calatrava.*

CALATRAVA. Ordre Militaire institué sous le régne de Sanche III. Roi de Castille en 1158. à l'occasion que l'on va dire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une armée puissante la petite ville de *Calatrave* en Castille, les Templiers, qui en tenoient la forteresse, craignirent de ne la pouvoir défendre, & la remirent au Roi Dom Sanche. Diégo Vélasquez, Moine de Citeaux, mais homme de qualité, qui avoit été élevé à la Cour, & sèrvi longtems dans les armées avec beaucoup de valeur & de gloire, persuada à Raimond Abbé de Fitère, monastère de Citeaux, de demander *Calatrava* au Roi. Malgré la répugnance qu'il y eut d'abord, & contre l'opinion de bien des gens, il le fit, & l'obtint. L'Archevéque de Tolede, nommé Jean, contribua à cet établissement, & fit exciter les peuples dans les prédications à aller défendre *Calatrava*. Raymond & Diégo s'y rendirent, & bien des gens vinrent à leur secours. Les Arabes, ou perdant l'espérance de forcer *Calatrava*, ou occupez ailleurs, abandonnèrent leur entreprise & ne parûrent point. Plusieurs de ceux qui étoient venus au secours de la ville entrèrent dans l'Ordre de Citeaux, sous un habit plus propre aux exercices militaires que celui des Moines, & ils commencèrent à faire des courses sur les Arabes, & à leur livrer des combats, que Dieu bénit. C'est ainsi que s'établit l'Ordre de *Calatrava*, qui comme l'on voit, fut une branche de celui de Citeaux, par Morimont, dont Fitère étoit venu. Le Prémier Grand Maître fut Garcias, sous le gouvèrnement duquel Alexandre III. confirma l'Ordre en 1164. six ans après son établissement, & Innocent III. en 1199. le 28[e] d'Avril. Ferdinand & Isabelle en 1489. du consentement du Pape Innocent VIII. réunirent à la Couronne la Grande Maîtrise de l'Ordre de *Calatrava*, dont les Rois d'Espagne se qualifient Administrateurs pèrpétuels. Les Cavaliers portent sur l'estomac une croix de gueules fleurdelisée de sinople, accostée en pointe de deux entraves ou menottes d'azur.

La régle qui leur fut donnée par l'Abbé de Citeaux étoit celle de Citeaux, quand ils n'étoient point en campagne, le vivre le silence, les jeûnes, les macérations de corps, les veilles, l'oraison, la psalmodie &c. Leur habit fut aussi le même que celui des Moines de Citeaux, mais accommodé aux exèrcices & à la vie militaire. Ils avoient le scapulaire, & un capuce, mais qu'ils ne mettoient point en tête. Ils prétendirent dans la suite que ce capuce ne les distinguoit point assez, & Benoît XIII[e], l'Antipape, la 3[e] année de son prétendu Pontificat, leur pèrmit de le quitter, & de porter à la place une croix. Manrique, qui rapporte ceci, *Cisterc. Ann. T. II.* à l'an 1158. c. 2. n. 7. ajoûte qu'on ne peut douter qu'à raison de leurs exèrcices, on n'eût accourci leur habit, & qu'après même qu'on leur eut permis dans la suite de prendre l'habit séculier, on leur ordonna de le porter de même étoffe & de même couleur qu'auparavant. L'Abbé Justinien dans son Tome I. c. 27. p. 390. traite fort au long de cet Ordre, & indique à son ordinaire les Auteurs qui en ont écrit. François De Rades Chevalier de *Calatrava* a fait l'histoire des Ordres de S. Jacques, de *Calatrava* & d'Alcantara, aussi bien que Franc. Charl. de Torres; & Jérôme Mascaregnas a écrit une Apologie pour cet Ordre.

On juge aisément par ce qui vient d'être dit que cet Ordre a tiré son nom de la ville pour la défense de laquelle il s'établit, & dans laquelle il commença. Voyez Mariana, hist. d'Esp. L. XI. c. 6. & Manrique, Hist. de Cist. T. II. à l'an 1158. c. 1. 2. &c.

CALCAMAR. s. m. Oiseau du Brésil. *Calcamarus.* Il est de la grosseur d'un pigeon. Il nage seulement sur la mèr, & ne vôle point. Ces sortes d'oiseaux vont en troupes.

CALCANEUM. s. m. Tèrme d'Anatomie. C'est le second os du tarse, & le plus grand de tous. Il empêche que le corps ne tombe en arrière, étant situé à la partie postérieure du piéd. Quelques-uns l'appellent *l'os de l'éperon*. Il vient du Latin *calcaneum*. C'est à lui que s'insère le tendon d'Achille.

CALCÉDOINE. Voyez CHALCÉDOINE.

CALCET. s. m. Tèrme de mèr. Assemblage de planches élevé, & cloüé sur le haut des arbres d'une Galère, & qui sèrt à renfèrmer les poulies de bronze qui sont destinées au mouvement des antennes. *Carchesium.*

CALCINATION. s. f. Action par laquelle on réduit en chaux & en poudre très-subtile les métaux, & les minéraux, avec un feu violent. Résolution d'un mixte en poudre par le moyen du feu, ou de quelque autre chôse de corrosif, comme le mèrcure, l'eau forte &c. *Calcinatio: Exustio rei metallicæ.* La *calcination actuelle* se fait seulement par le feu. La *potencielle* se fait par le moyen des esprits corrosifs, qui les pénétre & les dissout, comme l'argent & l'or par les eaux fortes & l'eau régale: & cette calcination est appellée *immersive*.

Quand on a pendu des cornes, des os, de la corne du piéd des chevaux, ou autres chôses semblables au dessus d'une eau boüillante, ou de quelqu'autre liqueur, & que ces corps ont pèrdu leur mucilage, c'est-à-dire, toute la matière grasse & onctueuse qu'ils avoient, & qu'ils peuvent être aisément pulvérisez, quelques Chymistes appellent cela *Calcination* philosophique. HARRIS.

Ce mot vient du Latin *calx*, qui vient du Grèc χάλιξ, qui selon le Glossaire Grèc-Latin signifie *pierre*, *ciment*.

CALCINER. v. act. Tèrme de Chymie. Réduire les métaux ou les minéraux en chaux, ou poudre très-subtile, par le moyen du feu. *Torrere, exurere, in calcem redigere.* L'or se *calcine* au feu de réverbère avec le mèrcure & le sél armoniac; l'argent avec le sél commun & le sél alkali; le cuivre avec sél & le soufre; le fèr avec le sél armoniac & le vinaigre, l'étain avec l'antimoine, le plomb & le soufre; le mèrcure avec l'eau forte: il se *calcine* aussi tout seul par le feu. Tous les autres minéraux se *calcinent* au feu sans addition d'aucune drogue. On *calcine* les pièrres à fusil, le cristal, & le caillou, en les faisant rougir au feu, & les jettant alors dans l'eau froide, ou dans du vinaigre. Car après qu'on a fait cela quatre ou cinq fois, ces corps deviennent friables, & se réduisent aisément en poudre. HARRIS. Le vitriol se *calcine* aussi en le mettant sur le feu dans un vâse de tèrre; il s'y dissout d'abord en une espéce d'eau; puis quand il a boüilli jusqu'à ce que toute l'humidité soit consumée, ou qu'il soit réduit en une masse grisâtre, alors on l'appelle vitriol *calciné* jusqu'à la blancheur. Ensuite si on le laisse longtems sur un feu violent, il rougit, & on le nomme *Colcothar*. ID.

CALCINÉ, ÉE. part. & adj. *Tostus, exustus.*

CALCIS. s. m. Oiseau qui est un Faucon de nuit. Belon, après Aristote, rapporte que cet oiseau ne vole que de nuit, ayant la vûë trop foible de jour. Il a guèrre perpétuelle avec l'Aigle, & on les trouve quelquefois attachez par leurs sèrres. Il fait son nid en des lieux remplis de rochers, où il y a des cavèrnes, & ne pond que deux œufs. Il ne paroît guère, parce qu'il se retire dans de hautes montagnes, & dans des lieux déserts, & ne paroît outre cela que la nuit. Il a le champ de son pennage noir, & est de la taille d'un faucon. Les Ioniens l'appelloient *Cymindis*, ou *Cybindis*; on le nommoit aussi Ptinx. Homère en fait mention dans son Iliade. Il porte un collier de plûmes dessous la gorge de même que le hibou. Dans les hautes montagnes du Dauphiné il se trouve un oiseau de nuit que les habitans du païs appellent Arpens, qui fait son nid dans des païs de montagnes escarpées, dans les ouvèrtures des rochers. Il pourroit bien être de cette espéce.

CALÇON. Voyez CALEÇON.

CALCUL. s. m. Supputation de plusieurs sommes ajoûtées, ou soustraites, ou multipliées, ou divisées. *Computatio.* L'èrreur de *calcul* ne se couvre jamais ni par arrêts, ni par transactions. Quand on arrête un compte, on sousentend toujours, Sauf erreur de *calcul*.

CALCUL, se dit aussi des supputations qui se font en Astronomie & en Géométrie. *Supputatio.* Il faut un long *calcul* pour faire des Tables Astronomiques, des Éphémérides, des Logarithmes, des Sinus & Tangentes.

CALCUL, en tèrme de Médecine, c'est la maladie de la pièrre dans la vessie, ou des reins. *Calculus.* Le *calcul* est une maladie

die qui vient de ce que nous avons des carrières dans nos corps, dont les matériaux sont bien plus propres à détruire le bâtiment naturel qu'à l'entretenir. TRÉSOR DE LA PRAT. DE MÉDEC.

CALCUL, se prend aussi pour la pièrre qui se forme dans nos corps. Le *calcul* est un corps solide & dur, coagulé en forme de pièrre, d'une humeur tèrrestre & saline, causant de la stupeur, des obstructions & des distentions. Il n'y a point de partie dans nôtre corps où il ne se puisse engendrer, car la tête, la langue, le poumon, le cœur, l'estomac, le foie, la vésicule du fiel, les intestins, le mésentère, & la matrice, n'en sont pas exemts; néanmoins quand on parle du *calcul*, on entend par antonomase, celui de la vessie ou des reins, à cause qu'il s'engendre plus souvent en ces parties là qu'ailleurs. Les causes du *calcul* sont la crapule, les cruditez, les agitations du corps à contre-tems, sur tout après le repas, & celles où l'on a le dos courbé, les alimens grossiers, le vin vèrd, noir, grossier, le vin nouveau, la bière nouvelle & mal députée, aller à cheval, la danse, la débauche avec les femmes; enfin, une disposition naturelle qu'on apporte en naissant, & qui est comme héréditaire.

Les signes du *calcul* des reins sont une douleur fixe dans les lombes, l'urine cruë, ténuë & aqueuse, & quelquefois teinte de sang, l'engourdissement de la jambe qui est du côté du rein où est le *calcul*, la navrée & le dégoût pour tous les alimens &c. Les signes du *calcul* dans la vessie sont l'éjection fréquente, ou la suppression de l'urine, le tenesme, la douleur tout le long de l'uretère, le sédiment sabuleux dans l'urine &c.

Il y a une infinité de remèdes pour le *calcul*. Le plus efficace est la litotomie, ou extraction du *calcul* par incision: cette opération se pratique aujourd'hui avec beaucoup de succès par les Chirurgiens François. Voyez Degori dans le Trésor de la pratique de Médecine, & les Auteurs qu'il cite, Jean B. Montanus, Felix Platerus, Horatius Augenius, Pièrre Forestus, Jean Crato, Martin Acacia, Hierôme Donzelius, Domin. Panarolle, Hippocrate, Reiner Solinander, Jean Zecchius, Cardan, Jule Scaliger, Avenzoar, Zacutus, Jean Holler, Jean Helmont, Lazare Rivière, Jean Hartman, Volfang Hoefer, Paul Barbette. Fréderic Deckers, Barthélemi Montagnana, Guillaume Fabrice Hildanus, Jean Prévôt Médecin de Padouë, Robert Boyle, Daniel Sennert, Pièrre Borel, le Journal des Sçavans de 1670. obs. 107. p. 245. & obs. 115. p. 277. & de l'an 1672. Bernard Stiebert, Greg. Horstius, Thomas Erastus, Jean Wierus, Othon Heurnius, &c. Voyez aussi M. Dionis dans son Anatomie, & dans son traité des opérations, &c.

Si le *calcul* est dans la vessie on l'appelle lithiasis, s'il est dans les reins on l'appelle néphrétique.

Le mot *calcul* vient du Latin *calculus*.

Ce qu'on appelle *calcul* en Médecine, s'appelle pièrre dans l'usage ordinaire.

On dit provèrbialement, Qu'un homme se trompe en son *calcul*, quand il fait quelques desseins, ou des raisonnemens sur des principes, ou des suppositions fausses.

CALCULER. v. act. Supputer. *Computare*, *supputare*. Il a *calculé* toutes les sommes qui lui sont dûës sur son regitre. Les Astronomes *calculent* les Eclipses, & prédisent au juste celles qui arriveront.

CALCULÉ, ÉE. part. & adj. *Computatus*, *supputatus*.

CALCULATEUR. s. m. Celui qui calcule. *Ratiocinator*, *calculator*, *computator*. Adrien Vlaq étoit un grand *calculateur* de Tables. Origan, Képler, Argolus, ont été de grands *calculateurs* d'Ephémérides. Robert de Suiset a été surnommé *le calculateur*, & a été mis par Cardan dans le nombre des douze Auteurs les plus subtils qui ayent jamais été.

Ces mots viennent de *calculus*, qui signifie en Latin une *pierre*, parce que les Anciens se sèrvoient de petits cailloux pour faire leurs supputations, comme on se sert aujourd'hui de jettons.

CALE. s. f. Tèrme de Marine. C'est le lieu le plus bas du vaisseau, la partie qui entre dans l'eau sous le franc tillac, & qui est dans un bâtiment de mèr ce qu'est la câve dans un bâtiment de tèrre. Elle s'étend de poupe en prouë. *Infimum navis tabulatum*. Quand on combat on enfèrme les esclaves, les gens suspects, sous le tillac à fond de *cale*. Le fond de *cale* est le lieu où on met les marchandises & les munitions.

CALE, est aussi l'action par laquelle on plonge quelqu'un dans l'eau. *Immersio*. Ce fut autrefois un passetems dont usoient les Goths par forme d'éxèrcice, comme témoigne Olaüs Magnus. Mais ç'a été un supplice entre les Celtes & les François. Les Allemands l'ont pratiqué contre les infames & les faineans, comme témoigne Tacite. A Marseille & à Bordeaux les hommes & les femmes de mauvaise vie sont condamnez à la *câle*, ou à être baignez: & pour cela on les enfèrme nuds en chemise dans une cage de fèr amarrée à la vèrgue ou au palan d'une chaloupe, & câlée plusieurs fois dans la rivière. On en fait autant à Toulouse aux blasphémateurs: & à Marseille c'est aussi un supplice, ou plûtôt un châtiment des gens de mèr. On les attache à une corde, & on les jette en la mèr du haut de la vèrgue du grand mât: ce qui se fait une ou plusieurs fois suivant la qualité de la faute. Quelquefois on leur attache un boulet de canon aux pieds, pour rendre la chûte plus rapide, & le supplice plus rude. On appelle la *câle séche*, lorsque le patient est suspendu à une corde racourcie qui ne descend qu'à cinq ou six pieds de la surface de la mèr ou de la tèrre: c'est une espèce d'estrapade. Ce châtiment est rendu public par un coup de canon qu'on tire, pour avèrtir ceux de l'escadre ou de la flotte d'en être spectateurs.

La *grande câle*, ou la *câle par dessous la quille*, est une sorte de supplice en usage parmi les Hollandois. On attache le coupable à une corde par le milieu du corps, puis on le jette à la mèr; alors quelques matelots des plus forts qui sont de l'autre côté du vaisseau tirent promptement la corde qui est passée par dessous la quille, & font ainsi passer sous le vaisseau le coupable qui est attaché à la même corde. La *grande câle* est un supplice rude & dangereux.

Du Cange dit qu'on a appellé cela dans la basse Latinité *accabussare*, & vient du mot Gascon *cabussa*, signifiant *faire la culbute*, *se jetter la tête la prémiere*.

CALE, est aussi un abri ou rade qu'on trouve sur la côte dèrrière quelque tèrrein éminent, qui peut mettre de petits bâtimens à couvèrt des vents & des flots. *Aprica fauces promontoriorum*. On l'appelle autrement *calangue*. Ce mot n'est en usage que sur la Méditèrranée.

CALE, est aussi une espéce de talut sur le bord de la mèr, ensorte qu'on y monte facilement. *Acclivitas*, *declivitas*.

CALE, se dit encore d'un plomb qui sèrt à la pêche de la moruë, pour faire enfoncer l'hameçon au fond de l'eau. *Bolis*.

CALE, est aussi une espèce de coëfure de femme, un bonnet plat par enhaut, qui vient couvrir les oreilles, & est échancré par devant avec une petite bordure de velours. Toutes les Sèrvantes de Brie portent des *cales*. *Calantica*.

CALE, est aussi un bonnet d'homme fait en rond & plat, qui couvre seulement le haut de la tête. *Pileus*. Tous les Clèrcs portoient autrefois la *cale*, & ils le font encore aujourd'hui à la Chambre des Comptes. Les Bedeaux, les Pâtissiers, les petits laquais des femmes, portent des *cales*. Voiture avoit aimé depuis le sceptre jusqu'à la houlette, & depuis la couronne jusqu'à la *cale*. SARAZ.

Borel dérive ce mot d'*écaille*, aussi bien que celui de *calotte*.

CALE, se dit encore d'un petit laquais qui porte une *cale*, on le dit au féminin comme on dit un bavolet au masculin, en parlant d'une paysanne, qui porte un bavolet. *Puer*. Il a porté la *cale*, veut dire, il a été laquais.

CALE, chez les Artisans, est une piéce de bois ou d'autre matière en forme de petit coin, qu'on met entre deux pièrres, ou deux piéces de bois, pour les sèrrer & presser. *Hypomochlion*, *Phalanx*, *assula*. On se sèrt quelquefois de *cales* de cuivre pour poser le marbre.

CALEBAS, ou CALBAS. s. m. Tèrme de Marine, est un cordage qu'on amarre par un bout au racage de l'un des pacfis, & par l'autre bout à un arganeau qui est au pied du mât, ce cordage sèrt à guinder, & à amener les vèrgues de pacfis. *Funis antennarum erectivus*. C'est aussi un petit palan dont on se sèrt pour rider le grand étay.

CALEBASSE. s. f. Tèrme de Botanique. *Cucurbita lagenaria*. Prononcez *Calbace*, plante cucurbitacée, dont la racine est blanche, branchuë, & périt toutes les années. Elle jette plusieurs tiges, tendres, grosses comme le petit doigt, anguleuses, longues de plusieurs brasses, couchées par tèrre lorsqu'elles ne trouvent point de corps voisins auxquels elles puissent s'entortiller & s'attacher par le moyen de leurs vrilles. Ses feuilles sont altèrnes, arrondies, d'un demi pied environ de diamètre, veluës, mollasses, d'une ôdeur puante & tenant du musc, & soutenuës par deux queües longues de cinq à six pouces. Ses fleurs sont blanches, grandes, d'une seule piéce, découpées profondément sur leurs branches en cinq parties. Ces fleurs, sont ou stériles, ou fèrtiles, celles-ci ont à leur partie posterieure un embrion, qui leur sèrt de calice, il devient par la suite un fruit charnu fait en forme de bouteille ancienne, c'est à dire, formée par deux espéces de panses, dont l'inférieure est plus grosse que la supérieure, l'une grande, l'autre petite. La chair de ces fruits est blanchâtre, & contient six ordres de semences, oblongues, étroites, obtuses par un de leurs bouts. Ces semences sont du nombre de celles qu'on nomme semences froides. Il y a quelques Provinces où on appelle ces fruits des *Courles bouteilles*; mais ce mot n'est pas François. On appelle la *Calbasse* une gourde.

CALEBASSE,

CALEBASSE, se prend le plus souvent pour le fruit, qui est de différente grosseur, & qui étant bien desséché & vuidé de ses semences, peut contenir du vin ou d'autre liqueur, & servir aux voyageurs. Les Pélerins sont dépeints avec une *calebasse* attachée à leur bourdon, ou à leur côté. Il marchoit le bourdon à la main & la *calebasse* au côté. BOUHOURS. Les Pélerins, les soldats, se servent de *calebasses* pour porter du vin. Les *calebasses* servent pour apprendre à nager. Ce mot, selon quelques-uns, est Arabe.

On dit provèrbialement, Tromper la *calebasse*; *Illudere, fallere*, pour dire, Tromper son compagnon, boire ce qui est dans la *calebasse* en son absence.

CALEBASSE, en tèrmes de Jardinage, est une prune qui au lieu de grossir, & de consèrver son vèrd, devient large, & blanchâtre, & enfin tombe sans venir à maturité. LA QUINT. & LIGER. Les Jardiniers disent, voilà des prunes qui viennent toutes en *calebasses*; & on se sèrt de ce tèrme, à cause que pour lors elles en ont la figure. LIGER.

CALEBASSIER. s. m. *Cuitte F.* Est un arbre qui croît à la hauteur de nos pommiers, & à peu près de la même grosseur; son tronc est tortueux, couvèrt d'une écorce grise & raboteuse, divisé en plusieurs branches composées d'autres plus petites, chargées de feüilles pointuës, longues d'un demi pied sur un pouce de largeur, plus larges dans le milieu que par l'une ou l'autre de leurs extrémitez, lisses, glabres, d'un vèrd clair en dessous, & plus obscur en dessus, & qui naissent comme par bouquet; ses fleurs qui sortent du tronc ou des branches, sont d'une seule piéce, blanchâtres, en forme de cloche, irrégulières, longues d'un pouce & demi sur un pouce de largeur, pointillées sur leur surface, & d'une odeur désagréable. Ses étamines sont blanches, & le calice de la fleur est vèrdâtre, à deux feüilles arrondies, du milieu desquelles s'éleve un pistile qui devient un fruit semblable aux calebasses & au potiron, de différente figure & grosseur, composé d'une écorce dure & épaisse, d'une couleur blanchâtre, & de semences pareilles à celles du concombre, mais brunes. On nomme communément ce fruit couit. Il y a plusieurs espéces de *calebassiers* dans nos Isles d'Amérique. *Maigr. Du Tertre, Rochefort, Plumier.*

Cet Arbre fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens, & des habitans étrangers, qui font leur demeure en ces Isles. Les Chasseurs des Isles se sèrvent de son fruit pour étancher leur soif au besoin, & ils disent qu'il a le goût du vin cuit; mais qu'il ressèrre trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce & l'émaillent si agréablement avec du roucou, de l'indigo & plusieurs autres belles couleurs, que les délicats peuvent manger & boire sans dégoût dans les vaisseaux qu'ils en forment. Il y a aussi des curieux qui ne les estiment pas indignes de tenir place entre les râretez de leurs cabinets.

CALEBOTIN. s. m. C'est une espéce de petit panier sans anse en forme de piquotin, ou un cul de chapeau où les Cordonniers mettent le fil & les alênes. *Quasillus sutorius.*

CALÉCHE. s. f. Petit carosse coupé qui a d'ordinaire plusieurs ornemens. *Rheda minor, Pilentum.* Il sert aux jeunes hommes qui veulent marcher en parade. Ainsi Molière a dit dans les Fâcheux:

Marquis allons au cours faire voir ma caléche,
Elle est bien entenduë, &c.

CALEÇON. Quelques-uns disent *Calçon*, d'autres *Caneçon*, mais ces dèrniers parlent mal. C'est un vètement qui couvre les cuisses, qu'on attache à la ceinture, & qu'on met sur la chair nuë, enfèrmant néanmoins dedans le bas de la chemise. *Interiora fœminalia, interius subligar, subligaculum.* Il est ordinairement de toile; mais on en fait aussi de chamois, de taffetas, &c. Il se faut garder des femmes qui portent le *caleçon*; c'est-à-dire, qui dominent leur mari.

On dit aussi des *caleçons* au plurier, quoiqu'il n'y ait qu'un simple *caleçon*.

Ce mot est tiré du Latin *calceare*.

CALÉDONIEN, ENNE. subst. *Caledonius, a.* Les Historiens Romains, Dion Cassius & Hérodien, divisent les Écossois en deux nations principales, à la prémière desquelles ils donnent le nom de Méates, & à la seconde celui de *Calédoniens*. Quelques modèrnes croyent que ce sont les mêmes que les Historiens du païs nomment Pictes. Les *Calédoniens* habitoient la partie septentrionale de l'Écosse. Il y avoit une vaste forêt appellée *Caledonia Sylva*, fameuse par la grandeur des ours qu'elle nourrissoit.

Cambden dérive ce mot de *Kaled*, ancien nom Breton, qui signifie *dur*, & qui vient de גלד, *galad*, qui signifie s'endurcir, en Hébreu, en Syriaque & en Arabe. Lloyd approuve cette étymologie. Les *Calédoniens* étoient des gens durs, grossiers, barbâres, & leur païs, qu'on appelloit *Caledonia*, est tout hérissé de montagnes. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui les Provinces de Brai, d'Albain, d'Athol, & de Perth. Ils s'étendirent ensuite au delà du Tay, & donnèrent aussi le nom de Calédonie à ces nouvelles tèrres qu'ils occupèrent.

CALÉDONIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux Calédoniens, ou au païs des Calédoniens. *Caledonius, a.* La forêt *Calédonienne*, *Sylva Caledonia.* Elle s'étendoit dans les Provinces de Mentheit, & de Sterling, & coupoit la montagne Grampe, aujourd'hui Grandzbaine, par la moitié, tîrant de l'Est à l'Orient. LARREY. L'Océan *Calédonien, Oceanus Caledonius*, ou *Deucaledonius*, c'est la partie de l'Océan septentrional, qui s'étend depuis les côtes septentrionales de l'Isle de la Grande Bretagne jusques aux côtes méridionales de l'Islande.

CALÉFACTION. s. f. Tèrme dogmatique. Action du feu qui cause de la chaleur. *Calefactus.* On l'employe particulièrement en Philosophie, & en tèrmes de Pharmacie, où on fait différence de la *caléfaction* d'avec la *coction*. Celle-là se dit des chôses qu'on chauffe seulement sans les cuîre.

CALEMAR. s. m. Casse ou canon d'une écritoire portative, qui sèrt d'un étui pour y mettre des plumes, un canif. *Calamorum theca.* Ce mot n'est guère en usage qu'au Collége. Il vient de *calamus, plume*, ou de *calamarium*, qui signifioit *écritoire*.

CALEMENT. s. m. *Calamintha.* Cette plante est aromatique. Ses racines sont vivaces, branchuës, cheveluës, & n'ont presque point d'ôdeur; elles donnent des tiges quarrées, hautes de deux pieds, branchuës, un peu veluës, & garnies de feüilles opposées, longues d'un pouce ou un pouce & demi sur un peu moins de largeur, légèrement veluës, dentelées sur leurs bords, d'une ôdeur forte & aromatique, & soutenuës par des queuës assez courtes. De leurs aisselles sortent des pédicules branchus, tèrminez par des fleurs purpurines en gueule, divisée en deux lévres, dont la superieure est arrondie & fenduë en deux, & l'inférieure est partagée en trois. Chaque fleur à son calice qui est un tuyau long d'environ quatre à cinq lignes, vèrd & dentelé à son extrémité. Il contient quatre semences dans son fond. Ce genre renfèrme plusieurs espéces; celle-ci est nommée par Caspar Bauhin *Calamintha vulgaris, vel Officinarum Germaniæ.* On peut à son defaut employer celles des autres espéces qui ont une ôdeur aromatique. Le *Calement* entre dans la Thériaque.

CALENDER. subst. m. Nom d'une espéce de Derviches, ou Religieux de Pèrse & de Turquie. *Calenderus.* Les *Calenders* tirent leur nom de Santon Calenderi leur fondateur. C'est une secte d'Épicuriens, plûtôt qu'une Societé de Religieux. Ils ne s'adonnent qu'aux plaisirs, ne croyant pas qu'un cabaret soit un lieu moins saint qu'une Mosquée. Comme ils ne sont pas moins voleurs que débauchez & charlatans, pour ne les point recevoir dans les maisons, on a bâti de petites chapelles proche des Mosquées, où on les oblige de se retirer. Malgré tous leurs vices, outre le nom de *Calenders*, on leur donne encore celui d'*Abdallas*, c'est-à-dire, Sèrviteurs de Dieu. Castel dit que ce n'est qu'en Pèrse qu'on leur donne ce beau nom. Voyez d'Hèrbelot à ce mot, & Vigenère dans ses Descriptions des Magistrats & Officiers Turcs p. 23, où il les représente comme très-austères, au moins en apparence.

Ce nom קלנדר, *Kalender*, selon Meninski signifie, Un Solitaire, un Moine Mahométan, ou bien un vagabond, qui se râse la barbe & les cheveux. Castel dit qu'il signifie, Un homme qui renonce au mariage, à sa famille, à tout; & Meninski admet encore cette signification. Ainsi selon Castel il vient de קל, mis apparemment pour כל, *tout*, & אנדר, quatriéme conjugaison Arabe de נדר, dans laquelle il signifie *ôter, retrancher*. *Calender* est celui qui se retranche tout, & je ne vois pas où les Auteurs du Moréri ont pris que les *Kalenders* ont été appellez *Kalanderans*, parcequ'ils mangent tout ce que leurs Auditeurs leur donnent, & prennent tout l'argent qu'on leur présente. Je ne trouve rien dans les langues Orientales qui conduise à cette intèrprétation, ou à cette étymologie.

CALENDES. s. f. pl. C'est ainsi que les Romains nommoient le prémier jour de châque mois. *Calendæ.* On se sèrt encore aujourd'hui dans la Chancellerie Romaine de cette façon de compter, & on datte toutes les provisions des Bénéfices, des *Calendes* de Janvier, de Février, quand on les accorde les prémiers jours de ces mois-là. C'étoit aux *Calendes* de Mars que les Romains avoient coutume de faire leurs contrats, parceque l'année avoit commencé par ce jour-là, lorsque les Romains ne donnoient que dix mois à leur année.

Ce mot est venu du Latin *calare*, parce que le jour des *Calendes*, qui étoit le prémier jour du mois, le Pontife publioit à haute voix quel jour seroient les Nones, ou le cinq ou le sept du mois, ou plûtôt parce que dans les commencemens, le petit Pontife avoit la charge d'obsèrver quand le croissant de la lune commen-

çoit à paroître, pour l'annoncer au peuple, ce qu'ils appelloient *calare*. Macrob. Liv. I. ch. 15. & 16. *Calare* venoit apparemment du Grèc *καλέω*, *voco*, qui vient de l'Hébreu קול, *voix*, d'où s'eſt fait en Arabe قل, *Cala*, dire, parler. Les *Calendes* étoient dédiées à Junon ſelon Varron. C'étoit un jour fatal pour les débiteurs, parceque le tèrme des contrats expiroit ce jour-là; c'eſt pourquoi Horace les appelle triſtes, & incommodes. On les comptoit en rétrogradant, en ſorte que le 14 de Décembre étoit marqué le 19 avant les *Calendes* de Janvier. Voyez Mois. Pour trouver le quantième que nous avons des *Calendes*, il faut voir quel nombre de jours il reſte au mois dans lequel on eſt, & ajoûter deux à ce nombre. Par éxemple, ſi l'on eſt au 22ᵉ d'Avril, on eſt au 10ᵉ des *Kalendes* de May; car Avril a 30 jours; de 30 ôtez 22, reſte 8; ajoûtez 2, c'eſt 10.

On dit provèrbialement, Renvoyer un homme aux *Calendes* Grècques; pour dire, le remettre à un tems qui ne viendra point, parceque les *Calendes* ont été de tout tems inconnuës en Grèce.

Calendes, ſe dit quelquefois dans l'Hiſtoire Ecclèſiaſtique pour les Conférences que les Curez & les Prêtres faiſoient au commencement de chaque mois ſur leurs devoirs. *Collationes Calendis fieri ſolitæ à Clericis.* Atton de Verceil fit un Capitulaire, ou Inſtruction générale à ſon Clèrgé & à ſon peuple, diſtribuée en cent articles, & tirée principalement du Capitulaire de Théodulphe, & des Conciles. Il y recommande les *Calendes*, c'eſt-à-dire, les Conférences des Curez & des Clères au commencement de chaque mois, pour s'inſtruire de leurs devoirs: ce qui ſemble n'avoir commencé qu'au ſiécle précedent, comme on voit par les Statuts Synodaux de Riculphe de Soiſſons. Fleury. C'eſt à-dire, au IXᵉ ſiécle.

CALENDRIER. ſ. m. Diſtribution du tems que les hommes ont ajuſtée à leurs uſages; Table, ou Almanac qui contient l'ordre des jours, des ſemaines, des mois, & des Fêtes qui arrivent pendant l'année. *Faſti*, *Calendarium.* On ſe ſèrt dans le Bréviaire du *Calendrier* Romain, ou Grégorien. Le Pape Grégoire XIIIᵉ a reformé le *Calendrier* la nuit du 4 d'Octobre; & on compta le 15 du même mois de l'année 1582, en retranchant 10 jours qui s'étoient gliſſez de trop dans la ſupputation ordinaire, depuis le Concile de Nicée tenu en 325. L'erreur venoit de ce que l'année ſolaire, ou Julienne, n'eſt pas de ſix heures entières au delà des 365 jours. Il y a 11 minutes moins; & ce qu'il y a de moins avoit produit un éxcès de 10 jours: en ſorte que l'équinoxe de Mars, qui doit être au 21, étoit remontée juſqu'à l'onziéme. Le *Calendrier* Romain doit ſa prémière origine à Romulus. Il diſtribua le tems en cèrtaines portions, pour l'uſage du peuple qui s'étoit raſſemblé ſous ſa conduite. Comme il connoiſſoit beaucoup mieux les affaires de la guèrre, que les mouvemens Aſtronomiques, il diviſa l'année en dix mois, & la fit commencer au printems, & au 1ᵉʳ de Mars. Il s'imagina que le ſoleil parcouroit toutes les différentes ſaiſons de l'année en 304 jours. Son *Calendrier* fut réformé ſous le régne de Numa, lequel y ajouta deux autres mois, celui de Janvier, & de Février, qu'il plaça avant le mois de Mars, ainſi ſon année étoit de 355 jours: & il la fit commencer au 1ᵉʳ de Janvier. Cependant à la manière des Grècs, il voulut encore faire une intèrcalation de 45 jours qu'il partagea en deux, intercalant au bout de deux années un mois de 22 jours, & après deux autres années, un autre mois de 23 jours. On appella ce mois intèrpôſé, *Mercedonius*, ou Février intèrcalaire. Mais ces intèrcalations mal obſèrvées par les Pontifes, à qui Numa en avoit commis le ſoin, causèrent tant de déſordre dans la conſtitution de l'année, que Céſar comme ſouverain Pontife travailla à y remédier. Il choiſit Soſigenes, célébre Aſtronome de ſon tems, lequel trouva que la diſpenſation des tems dans le *Calendrier* ne pouvoit jamais recevoir d'établiſſement cèrtain, & immuable, ſi l'on n'avoit égard au cours annuel du ſoleil. Ainſi comme la durée annuelle du cours du ſoleil eſt de 365 jours & 6 heures, il régla l'année à un pareil nombre de jours. Cette année de la correction du *Calendrier* fut une année de confuſion; parce que pour abſorber & conſumer le grand nombre de jours (67) que l'on avoit ajoûtez mal-à-propos, & qui apportoient de la confuſion dans la ſupputation des tems, il fallut ajoûter deux mois, outre le *Mercedonius*, qui ſe trouva par hazard dans la même année. Elle fut donc de 15 mois, ou de 445 jours: cette réformation fut faite l'an de Rome 708, & 42 ou 43 ans avant la naiſſance de Jesus-Christ. Le *Calendrier* Romain, ou Julien, parce qu'il fut réformé par Jules Céſar, eſt diſpoſé par périodes quadriennales, dont les trois prémières années, qu'il appelloit communes, ſont de trois cens ſoixante-cinq jours; & la quatrième Biſſextile de 366, à cauſe des 6 heures qui ſont un jour en 4 ans, ou un peu moins: car en 134 ans, il faut retrancher un jour intèrcalaire. C'eſt pourquoi le Pape Grégoire XIIIᵉ ordonna que la 100ᵉ année de châque ſiécle ſeroit ſans biſſexte, éxcepté la 100ᵉ du IVᵉ ſiécle; c'eſt-à-dire, qu'on fait un retranchement de trois jours biſſextes dans l'eſpace de quatre ſiécles, à cauſe des onze minutes qui manquent aux ſix heures dont on compôſe la biſſexté. Mʳ Caſſini démontre qu'au bout de 400 ans il y aura encore plus de deux jours de variation dans l'équinoxe. Les Grècs & les Proteſtans, éxcepté la Hollande, gardent encore l'ancien uſage.

Mʳ Blondel a écrit l'hiſtoire du *Calendrier* Romain, ſon origine & ſes changemens, & Clavius lui-même en a fait un Traite. Gaſſendi en a fait auſſi un beau Traité. On ne parle que de Clavius pour la réformation du *Calendrier* Romain. Cependant Ciaconius y travailla avec lui par l'ordre de Grégoire XIII. On a oüi dire à Mʳ Huet que Scaliger ne ſe fit Huguenot que par chagrin de ce qu'on ne l'avoit pas employé à la réformation du *Calendrier*. Car il ſe trouva en ce tems-là à Rome à la ſuite des jeunes Gentilshommes François, dont il avoit été Précepteur, & qui voyageoient pour lors. Tychobrahé a obſèrvé que ſi la réformation Grégorienne n'a pas été portée juſqu'à la dèrnière préciſion, c'eſt qu il eſt impoſſible d'y arriver. On a donné le nom de *Calendrier* aux tables dreſſées pour marquer les jours de l'année, parce que le nom de *Calendes* ſe voyoit écrit en gros caractères à la tête de châque mois. Le *Calendrier* Gélaléen, c'eſt la correction du *Calendrier* Pèrſien, faite par ordre du Sultan Gélaleddin Malekſchah le Selgiucide, & enſuite par le Sultan Gélaleddin Mankbemi le Kovareſmien. D'Herbelot. Cette réforme fut faite l'an 467 de l'Hégire 188 de J. C. Voyez le même Auteur au mot *Moctadi*.

Calendrier. Catalogue, faſtes où les Egliſes décrivoient autrefois les noms des Saints qui étoient honorez par tout, & les Saints particuliers qu'elles honoroient, c'eſt-à-dire, leurs ſaints Evêques, leurs ſaints Martyrs, &c. On trouve encore aujourd'hui un très-ancien *Calendrier* de l'Égliſe de Rome. C'eſt le plus ancien de ces *Calendriers* que nous ayons. Il fut dreſſé vèrs le milieu du IVᵉ ſiécle ſous le Pape Libère, ſelon Baillet & ſelon M. Chatelain ſous le Pape Jules en 336. Le P. Gilles Boucher, Jéſuite d'Arras, le publia l'an 1634 à Anvèrs dans ſes Commentaires ſur le cycle paſchal. Il venoit de M. de Peireſc. Poléméus Silvius en fit un à Rome en 448, qu'il adreſſa à S. Eucher Évêque de Lyon. Il comprenoit les Fêtes des Gentils & des Chrétiens, qui étoient encore en très-petit nombre. Bollandus en a donné le commencement, & a promis le reſte en ſa Préface adreſſée à l'Abbé de Lieſſies. Le *Calendrier* de l'Égliſe de Carthage dreſſé vèrs l'an 483, a été découvert par le P. Mabillon, qui en trouva à Clugny une copie rongée de vèrs, collée au tour de la couvèrture de bois d'un Commentaire de S. Jérôme ſur Iſaïe, écrite en caractères Romains du VIIᵉ ſiecle; elle a été depuis envoyée à Paris, où elle ſe conſèrve dans l'Abbaye de S. Gèrmain des Prez. Ce *Calendrier* commence au 19ᵉ d'Avril, & finit au 16ᵉ de Février. Le P. Mabillon l'a fait imprimer dans ſes Analectes avec des Notes, & Dom Thierry ſans Notes dans ſes *Acta Martyrum ſyncera*.

Le *Calendrier* de l'Égliſe d'Éthiopie & celui des Coptes a été dreſſé après l'an 760. Il commence au 29ᵉ jour d'Août ſelon nôtre manière de compter, c'eſt le prémier jour de leur mois Thoth & de leur année. Il marque à chaque jour ce qu'il y a de commun à chacune de ces Égliſes, & ce qu'il y a de particulier à l'une & à l'autre. Job Ludolph l'a publié. Le *Calendrier* des Syriens imprimé par Genebrard eſt ſi imparfait qu'on n'en peut prèſque rien tirer de ſeur. Le *Calendrier* des Moſcovites, donné par le P. Papebroc dans ſon *Propylæum* du mois de May, eſt prèſque entièrement ſemblable à celui des Grècs donné par Genebrard, par pluſieurs autres, & par le P. Papebroc lui-même dans le même *Propylæum* en vèrs hexamétres Grècs.

Le *Calendrier* qui ſe trouve au Xᵉ Tôme du Spicilége de Dom d'Achery, ſous le nom d'année ſolaire, n'eſt qu'un ancien *Calendrier* de l'Égliſe d'Arras. Le *Calendrier* publié en 1687. à Auſbourg par Beckius, ſous le nom de Martyrologe de l'Égliſe Gèrmanique, n'eſt apparemment que l'ancien *Calendrier* d'Auſbourg, ou plûtôt de Straſbourg, qui n'a été dreſſé, ou pour le moins écrit que tout à la fin du Xᵉ ſiécle au plûtôt, puiſque S. Ulrich mort en 973, & canonizé en 993, y eſt de la prémière main. Le *Calendrier* Mozarabique, dont on ſe ſèrt encore dans cinq Égliſes à Tolede, & dans une Chapelle de l'Égliſe Mètropolitaine de la même ville; l'Ambroſien de Milan, & ceux des Égliſes d'Anglетèrre avant le Schiſme, n'ont que ce qui ſe voit dans ceux des autres Égliſes d'Occident; ſçavoir, les Saints honorez par tout, & ceux qui ſont particuliers aux lieux pour leſquels ont été dreſſez ces *Calendriers*. Il y en a auſſi de Clugny, de Sens & de Liſieux, & un du Bréviaire d'Aquilée, dit le Patriarchin. Celui-ci a été en uſage à Côme juſqu'à S. Charles. Ce que Leo Allatius & le P. Fronteau de ſainte Geneviéve ont donné ſous le nom de *Calendrier*, n'eſt qu'un ancien Recüeil

d'Évangiles

d'Évangiles de la Messe. M. Chastelain parle de ces *Calendriers* dans l'Avèrtissement de son Martyrologe plus en détail, & beaucoup plus exactement que M. Baillet dans le discours prélìminaire de ses vies des Saints.

Il ne faut pas confondre ces anciens *Calendriers* avec les Martyrologes. Car chaque Église avoit son *Calendrier* particulier, au lieu que les Martyrologes regardent toute l'Église en général, & qu'ils renfèrment les Martyrs & les Confesseurs de toutes les Églises; ensorte que de tous les *Calendriers* on en a formé un Martyrologe, & ainsi les Martyrologes sont postérieurs aux *Calendriers*. C'est pourquoi l'Église de Rome n'a pas eû non plus que les autres Églises un Martyrologe particulier. Aussi Usuard n'en a-t'il fait aucune mention, quoiqu'il ait parlé de tous ceux qui avoient composé des Martyrologes avant lui. Consultez la Dissèrtation de Henry de Valois touchant le Martyrologe Romain, elle a été imprimée à la fin de ses Notes sur l'Histoire Écclésiastique d'Eusèbe. Voyez aussi le P. Petau dans son sçavant ouvrage *De Doctrina temporum*, le *Calendrier* Romain par M. Blondel, &c.

On dit provèrbialement, Réformer le *Calendrier*, pour se mocquer de ceux qui veulent trouver à redire à ce qui est bien fait.

CALENDULE. s. f. Tèrme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *soucy*, & en Latin *calendula*, ou *caltha*. Voyez SOUCY.

CALENGE. s. m. Vieux mot & hors d'usage, qui est pourtant fort fréquent dans les Coutumes, qui signifie, Débat & contestation, & plainte criminelle en Justice, même la prise de corps qui se fait par un Sèrgent. *Altercatio.* Il s'est dit prémièrement de la prise & accusation des bêtes trouvées en dommage; & on a dit *calenger*, ou *calengier*, *chalenger*, & *chalonger*, pour dire, Faire dommage en l'héritage d'autrui; d'où on l'a étendu à l'accusation & dénonciation en Justice; on l'a aussi dit pour *blâmer*, *débattre*, *contredire*. On a même dit *calenger*, par un gage de bataille; pour dire, Faire un défi corps à corps entre deux champions. On a aussi appellé *Calengé*, un prisonnier. Il a signifié aussi quelquefois *louer*, & en Normandie on s'en sèrt encore pour dire *barguigner*.

CALENTER. s. m. Tèrme de Relation. Olearius dit dans son voyage de Pèrse que les Pèrses appellent ainsi le Trésorier & Receveur des Finances d'une Province. *Quæstor.* Le *Calenter* a la direction du Domaine du Sophi ou Roi de Pèrse, & fait la Recette des deniers, dont il rend compte au Conseil, ou si le Sophi l'ordonne, au Gouvèrneur de la Province, qu'ils appellent Cham.

CALEPIN. s. m. Antoine *Calepin*, Religieux Augustin, ainsi nommé de Calepio Bourg du Bèrgamasque, où il étoit né, a fait un Dictionnaire qu'il imprima en 1503. qu'on appelle de son nom, *Calepin*, un *Calepin*; & qui fait qu'on dit quelquefois en général *Calepin* pour Dictionnaire. *Lexicon*, *Dictionarium.* Consultez vôtre *Calepin.* Il ne compôse rien qu'il n'ait un *Calepin* devant les yeux.

CALER. v. act. Tèrme de Marine. Baisser les voiles. *Vela dimittere*, *contrahere.* On dit plus ordinairement, Amener les voiles.

Ménage dérive ce mot de *chalare*, qui a été fait du Grèc χαλᾶν, qui signifie la même chôse. Isidôre le dérive aussi de *calare*; Du Cange de l'Italien *calare*.

CALER, signifie aussi sur la mèr, Enfoncer quelque chôse, & la faire tomber dans l'eau. *Dimittere.* *Cale tout*, est un commandement de laisser tomber tout d'un coup ce que l'on tient suspendu.

CALER, en tèrmes d'Architecture, c'est pour arrêter la pôse d'une pièrre, mettre une cale de bois mince qui détèrmine la largeur du joint, pour la ficher avec facilité. *Hypomochlion subjicere*, *summittere assulam.* Les Ménuisiers & les autres artisans, qui se sèrvent de cales dans leurs ouvrages, disent aussi *caler*.

On le dit figurément en chôses morales. Il faut *caler* la voile; pour dire, Ployer, s'humilier devant un plus puissant que soi; ou dans un mauvais tems, pour trouver une plus favorable occasion de faire ce qu'on avoit dessein. *Cedere alicui*, *se submittere.* Ce mot est bon en ce sens, mais il est du bas stile. On le dit même absolument, Il faut *caler*.

CALER, signifie aussi, Oter la prémière peau des noix vèrtes. *Decorticare*, *corticem avellere.* On ne sçait où Furetière a pris le mot de *caler* en ce sens. On dit bien *écaler* des noix; mais pour *caler* on ne le trouve nulle part.

SE CALER, s'est dit autrefois pour *se taire*.

> *Moi cependant de* me caler;
> *Car que sert prêcher & parler*
> *A ventre qui n'a point d'oreilles.*

CALFAS, ou plûtôt, CALFAT. s. m. Tèrme de Marine. Radoub d'un navire dont on bouche les trous, & qu'on enduit de suif & de poix, ou goudron, pour empêcher qu'il ne fasse eau. *Navalis stipatio.* On le dit aussi de l'étoupe faite de vieux cordages, & enduite de brai, qu'on pousse dans les joints du vaisseau.

CALFAT. s. m. Calfateur; celui qui calfate le vaisseau. *Navalis munitor*, *stipator.*

CALFAT, c'est aussi l'instrument qui sèrt à calfater. *Instrumentum stipanda navi comparatum.* Le *calfat simple* est un peu coupant, & tant soit peu large, pour pousser l'étoupe dans le fond de la couture. Le *calfat double* est rayé, & paroit double par le bout; il sèrt à rabattre les coutures. Le *calfat à fret* est moins large que le prémier. Le bout est à demi-rond. On s'en sèrt pour souder autour des têtes de cloux, & des chevilles, & chèrcher s'il y a quelque ouvèrture, afin d'y pousser de l'étoupe.

CALFATAGE. s. m. se dit de l'étoupe qu'on a fourrée dans la couture du vaisseau. *Navis stipatio.* Voyez CALFAT.

CALFATER, ou CALFADER. v. act. Radouber un navire. *Munire*; *communire*, *juncturas navigii stipare.* On radoube & on *calfate* un vaisseau, en rebouchant les voyes d'eau avec des plaques de plomb, ou de bois, & des étoupes. *Calfater* les sabords, c'est remplir d'étoupe le vuide du tour des sabords, comme les coutures du vaisseau.

Du Cange dérive ce mot de *calafatare*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. Il est dérivé de l'Hébreu *caphar*, qui signifie *enduire de bitume*, d'où on a fait *cafater*, puis *calfater*.

CALFATEUR. s. m. Celui qui donne le calfat à un vaisseau. *Navalis munitor*, *stipator.* Le *Calfateur* doit éxaminer soir & matin le vaisseau, pourvoir s'il ne s'y fait point quelque voye d'eau, & l'arrêter.

CALFATIN. s. m. C'est le valet du Calfateur. *Stipatoris nautici administer.*

CALFEUTRER. v. act. Boucher bien les fentes, les ouvèrtures d'une chambre, pour empêcher qu'il n'y vienne du vent, & principalement par les portes & les fenêtres; ce qu'on fait souvent avec du feûtre ou du drap. *Stupâ rimas sarcire*, *opplere.*

Ce mot vient de l'Allemand *calefaten*, qui signifie *hiantia committere & solidare.*

CALIBITE. Voyez CALYBITE.

CALIBRE. s. m. Ouvèrture d'une piéce d'artillerie, & de toute autre arme à feu, par où entre & sort la balle, c'est le diamétre de la bouche d'un canon, & de toutes sortes d'armes à feu. *Oris anei tormenti amplitudo, modus.* Ces piéces de canon sont de même *calibre*. La régle du *calibre* est un instrument dont se sèrvent tous les Ingénieurs à feu, qu'on appelle autrement *vèrge sphèrométrique*, qui leur sèrt à trouver & à prendre la mesure du diamétre, ou de l'ouvèrture du canon ou mortier proportionnée aux boulets dont ils les veulent charger. Voyez Casimir Polonois, qui en enseigne plusieurs méthodes curieuses, tant géométriques que méchaniques.

CALIBRE, se dit aussi de la grosseur du boulet, ou de la balle, *Amplitudo*, *modus*; & on les appelle de *calibre*, quand ils sont de même grosseur que le *calibre* de la piéce à laquelle ils sont destinez.

Ménage dérive ce mot de *aquilibrium.* On a dit autrefois *qualibre.* D'Hèrbelot le fait venir de l'Arabe *calib*, qui signifie *moule.*

CALIBRE, se dit figurément en Morale, des chôses qui étant comparées les unes aux autres, se trouvent de même, ou de différente valeur & proportion. *Convenientia.* Ces parties sont toutes deux de robbe, de même profession, mais elles ne sont pas de même *calibre*.

> *Catulle, Tibulle & Propèrce,*
> *Et gens de ce* calibre-là,
> *Sont tous d'un assez bon commèrce:*
> *Comme quelquefois je les prends,*
> *Quelquefois aussi je m'en passe;*
> *Mais en tous lieux, comme en tous tems,*
> *Je veux toûjours avoir Horace.* P. DU CERC.

CALIBRE, en Architecture, signifie, volume, grosseur. *Amplitudo*, *modus.* Ces deux colonnes sont de même *calibre*; pour dire, elles ont un même diamétre.

CALIBRE, en Architecture, est aussi un profil de bois, ou de cuivre chantourné en dedans pour traîner les corniches, & les câdres de plâtre, ou de stuc.

CALIBRE, chez les Artisans, est un ais qui a une entaille d'un angle rentrant, & qui est droit. Il sèrt aux Charpentiers, Menuisiers, Sèrruriers, & autres, pour prendre des mesures. *Asserculus in triangulum incisus.*

Les Sèrruriers ont aussi un cèrtain instrument de fèr qu'ils nomment *calibre.* Ils s'en sèrvent pour voir si les forêts vont droit quand

quand ils forent les tiges des clefs, & pour les arrondir. Ils ont pareillement des *calibres* pour prendre la grosseur des vèrroüils & des targettes.

CALIBRE, en tèrmes de Marine, se dit du modéle qu'on fait pour la construction d'un vaisseau, sur lequel on prend sa longueur, sa largeur, & ses proportions: c'est la même chôse que *gabarit. Exemplar.*

CALIBRE, en tèrmes d'Horloger, est l'espace qu'on ménage entre les deux platines d'une montre, qui en font la cage, afin d'y mettre les roues & les piéces en telle disposition, qu'elles ne se nuisent point, & qu'elles tiennent le moindre espace qui est possible.

CALIBRER. v. act. Tèrme d'Artillerie. C'est prendre la mesure du calibre, marquer le calibre d'un canon. *Globorum aneorum modum, amplitudinem designare.* Hanzelet enseigne le moyen de *calibrer* les canons, les balles, les cueillers, canades, & tampons propres pour chaque piéce.

CALICE. s. m. Vaisseau sacré qui a une petite coupe posée sur un piéd assez haut, & assez large par le bas. *Sacer calix.* Il sèrt au sacrifice de la Messe; c'est dans ce vâse que l'on met le vin, & qu'on le consacre au sang de JESUS-CHRIST. Les *câlices* doivent être d'or, ou d'argent, dans toutes les Églises. Les anciens *câlices* avoient deux anses. Béde assûre que le *câlice* dont Nôtre Seigneur se sèrvit à la Céne avoit deux anses, qu'il étoit d'argent, & de la capacité d'une chopine. Les *calices* des Apôtres & de leurs prémiers successeurs étoient de bois. Le Pape Zéphyrin ordonna qu'on se sèrvît de *câlices* d'or & d'argent. D'autres disent que c'est Urbain I. au III^e siécle. Leon IV. a défendu ceux d'étain & de vèrre. On demanda à S. Boniface Martyr, s'il étoit pèrmis de consacrer dans des *câlices* de bois. Il répondit qu'autrefois les Prêtres étoient d'or, & les *calices* de bois; mais que depuis les Prêtres étoient de bois, & consacroient dans des *câlices* d'or, WALAFRIDUS STRABO. Il a été jugé qu'un Religieux peut donner, engager, ou vendre son *câlice*, sans que l'Abbé qui succéde à sa dépouille le puisse reclamer comme un bien sacré. PAPON. Si celui qui brise le *câlice* est impie, celui là l'est bien davantage qui profane le sang de Jesus-Christ, disent les Pères du Concile d'Aléxandrie en 340. En 787. le Concile de Calcuth en Anglètèrre défendit d'offrir le S. Sacrifice dans des *câlices*, ou des paténes de corne. Du riche butin que l'armée Françoise fit dans le Languedoc, le Roi Childebert se réserva les dépoüilles des Églises Ariennes, qui consistoient en soixante *câlices*, & quinze paténes de pur or, & vingt Missels, ou livres d'Évangiles couverts de lames d'or, & ornez de pièrres précieuses. P. DAN.

Les anciens *câlices* étoient beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui, parce que le peuple communioit alors sous les deux espéces, au lieu que le *câlice* ne sèrt présentement qu'au Prêtre. Lindanus, qui en avoit veu quelques uns dans des Églises d'Allemagne, en fait la description au liv. 4. de sa Panoplie ch. 56. Ils avoient deux anses, que le Diacre tenoit lorsqu'il présentoit le *câlice* au peuple pour le communier sous l'espéce du vin. De plus chàque *câlice* avoit un chalumeau, ou tuyau qui y étoit attaché fort proprement, & ce tuyau étoit d'argent, ou de quelque autre métal, en sorte qu'on suçoit plûtôt qu'on ne buvoit. C'est ce que nous apprenons de Lindanus & de Beatus Rhenanus sur Tèrtulien, qui avoient vû de ces anciens *câlices* en plusieurs villes d'Allemagne.

Ce mot vient du Grèc κύλιξ, qui signifie le même.

CALICE, en tèrmes de l'Écriture & de spiritualité, signifie *tristesse, affliction, douleur accablante.* Cette signification est tirée de l'Écriture, où Jesus-Christ demande à son père de ne pas *boire le câlice* de sa passion; & de plusieurs autres endroits. Le *câlice* des Saints se boit avec amèrtume, il afflige, il révolte la nature L. D'ABELARD. On lui a fait boire le *câlice* jusqu'à la lie. C'est à dire, on l'a mortifié jusqu'à l'excès. Et cela se dit même en matière profane.

On dit provèrbialement, qu'il faudra boire, avaler le *calice*; pour dire, qu'il faudra souffrir constamment, ou faire quelque chôse pour laquelle nous avons grande avèrsion.

On dit aussi des gens fort braves & fort lestes, qu'ils sont dorez comme des *câlices*.

CALICE, se dit aussi chez les Jardiniers & Fleuristes de la partie de la fleur formée en couppe ou *câlice*, comme celle des tulippes, impériales & autres. On le dit aussi de cette partie extérieure qui environne le feüillage & le cœur de la fleur, soit qu'il soit tout d'une piéce, comme aux œillets, soit que cette enveloppe soit partagée, comme dans les rôses. *Calix.* Le safran n'a point de *câlice*, & sa fleur sort même de la tèrre avant les feuilles.

CALIFE. Voyez CALYPHE.

CALIFORNIE. s. f. Nom de lieu. *California.* Jusqu'en 1705. on avoit cru que la *Californie* étoit une Isle, ou pour le moins on avoit douté si c'étoit une Isle ou une Prèsqu'isle comme l'Italie; la chôse n'est plus douteuse. Le V^e Recueil des lettres édifiantes & curieuses écrites par les Missionnaires Jésuites, imprimé en 1705. nous apprend que c'est une Prèsqu'isle, qui tient à la tèrre fèrme de l'Amérique; & que le P. Kino Jésuite Allemand y passa en 1701. du Royaume de Sumatra sans travèrser la mèr, & n'ayant rencontré en son chemin que la rivière bleuë, ou d'azur, appellée par les Espagnols *Rio azul*, & le *Colorado*, dans lequel le *Rio azul* se jette. Il est étonnant qu'après la Relation de ce voyage imprimée dans le Recueil que j'ai cité, Maty & M. Corneille disent encore que la *Californie* est une Isle. La *Californie* fut découvèrte en 1535. par Fèrdinand Cortez.

CALIFOURCHON. adv. Jambe deçà, jambe delà. *Furcatim.* Les femmes ne vont point à cheval en ce païs-ci à *califourchon*. On met un soldat qui a fait quelque faute à *califourchon* sur un cheval de bois, dont le dos est fort aigu, & on lui attache des boulets aux piéds pour lui en faire sentir davantage l'incommodité.

CALIGINEUX, EUSE adj. Ce mot se trouve dans Pomey & Danet, pour signifier obscur: mais il est vieux & hors d'usage, à moins qu'on ne s'en sèrve en riant. *Caliginosus.*

CALIGULA. s. m. Nom propre d'homme. *Caligula.* C'est le surnom de Caïus César, fils de Germanicus & d'Agrippine, & quatrième Empereur Romain. Ce nom est Latin & féminin dans sa prémière signification; c'est un diminutif de *caliga*, qui étoit le nom de la chaussure que portoient les soldats Romains, les laboureurs, & le bas peuple. Elle différoit de la chaussure ordinaire en ce que par dessous elle étoit garnie de clous tout autour. Caïus avoit été élevé dans l'armée Romaine d'Allemagne que son père commandoit, & dès son enfance il portoit l'habit des soldats, & de petites chaussures semblables aux leurs. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Caligula* ainsi que Dion le dit dans son LVII^e Livre, & Suétone, C. 9. C'est celui que nous lui donnons communément en François.

CALIN. Est une espéce de métal ressemblant au plomb & à l'étain, que les Chinois préparent, & dont ils font plusieurs ustenciles au Japon & à Siam. Ils en couvrent même leurs maisons. On en apporte aussi des caffetières.

CALIN, INE. s. m. & f. Mot bas & populaire, qui signifie Païsan, faineant, gueux. *Rusticus, deses, desidiosus, mendicus.* Un gros *calin*; une grosse *caline*; c'est-à-dire, un gros gueux, une grosse gueuse; de ces faineans qui courent le païs en demandant l'aumône. Que fais tu là *calin*? Veux tu travailler? Il signifie là faineant, vaut rien.

CALINGUE, ou *Contrequille.* s. f. La piéce de bois qui s'étend sur toute la longueur de la quille, sur laquelle sont assemblées toutes les côtes du navire, & qui sèrt à les sèrrer, & presser contre elle. *Trabes.* Le piéd du mât s'enchasse dans un trou quarré de la *calingue*, qui lui sèrt comme de bâse. On l'appelle aussi *carlingue*, ou *escarlingue*.

CALIORNE. s. f. Tèrme de Marine. C'est un gros cordage passé dans deux mouffles à trois poulies, qui sèrt à guinder & lever les fardeaux qu'on attache à différens endroits du vaisseau. Il est ordinairement amarré sous les hunes du grand mât de bourcet, où il y a une grande poulie par où il passe. *Funis nauticus tractilis.*

CALISTE, CALIXTE, ou CAILISTE. s. m. Nom propre d'homme. *Callistus, Calixtus. Calliste*, ou *Callixte*, est le nom de trois Papes, l'un du III^e siécle, & l'autre du XII^e. Celui-ci étoit François, Archevêque de Vienne en Dauphiné, & l'un des plus grands Papes que l'Église ait eus. *Calixte* III^e fut Pape au milieu du XV^e siécle. Il y a aussi deux *Callistes* Patriarches de Constantinople.

Caliste est aussi féminin, & on le donne à des femmes. *Calista.*

Ce mot est Grèc, & vient de Κάλλιστος supèrlatif de καλὸς, qui signifie *Très-beau*, ou *tres-bon.* Ainsi il semble qu'il faudroit dire *Calliste*, mais on écrit indifféremment *Calliste*, ou *Calixte*. On dit même plus souvent *Calixte* que *Calliste*.

CALIXTIN. C'est le nom qu'on donne à ceux d'entre les Luthériens qui suivent les sentimens de George Calixte, célebre Professeur en Théologie parmi eux. *Calixtini.* Il a publié un grand nombre de livres tant sur l'Écriture, que sur des matières qui regardent la Théologie; dans la plûpart il se montre fort contraire aux opinions de S. Augustin sur la prédestination, sur la grâce & sur le libre-arbitre; ensorte que les *Calixtins* passent pour Demi-Pélagiens; & c'est ce qui a fait dire à Mr Bossuet Evêque de Meaux dans son Histoire des Variations, que les Luthériens sont devenus véritablement Demi-Pélagiens. Il rapporte là-dessus une Epître de Calixte, où ce fameux Sèctaire dit, qu'il reste dans tous les hommes quelques forces de l'entendement, & de la volonté, & des connoissances naturelles; & que s'ils en font un bon usage en travaillant autant qu'ils peuvent à leur salut, Dieu leur donnera tous les moyens necèssaires pour arriver à la pèrfection où la révélation nous conduit. Il ne faut pas néanmoins

moins confondre tout le parti Luthérien avec les *Calixtins* qui ont formé une Sécte particulière dans ce parti.

On appelle aussi *Calixtins* les peuples de Bohême, qui vouloient communier sous les deux espéces, & qui croyoient que le câlice étoit nécessaire à tous les fidelles. Cette Sécte s'éleva au XV^e siécle. Elle eut pour Auteur un nommé Jacobel, auquel succéda Roquesane son disciple, homme ambitieux, qui n'ayant point obtenu l'Archevêché de Prague qu'il demandoit, empêcha la réünion des *Calixtins* à l'Église Catholique. Selon Raynald. Hist. Eccl. à l'an 1524. ils n'étoient point hérétiques, mais seulement schismatiques.

On dit qu'il y a encore des *Calixtins* en Pologne.

Ce mot vient du mot Latin *calix*, câlice; & je ne sçai pourquoi quelques Auteurs François écrivent *Callistins*, *Calixtins* paroit mieux. En Latin je ne trouve point autrement que *Calixtini*, dans Sponde à l'an 1421. & dans Raynaldus que j'ai cité. Tout au plus si l'on adoucit la prononciation de l'*x* il faut dire *Calistins*, & non point *Callistins*. Voyez M. Bossuet, Hist. des Variat. L. XI.

CAILEUX, EUSE. adj. Où il y a des cals, ou qui est dur comme un cal. *Callosus.* TACHARD.

CAILEVILLE, Voyez CALVILLE.

CAILIG. f. m. Térme de Relations. C'est un canal artificiel qui porte l'eau du Nil depuis le vieux Caire jusqu'à Damiétte. *Canalis artefactus, canaliculus.* Il a 90 milles ou 50 lieuës de long, & quatre cannes de large. Les Bassas le font garder par des soldats, de peur que l'eau n'en soit divértie. Ils sont obligez de l'entretenir & de le nettoyer à leurs dépens. Il y a au Caire une grande colonne de marbre où l'on va obsérver la croissance des eaux du Nil; & quand elles montent à 23 piéds, c'est une grande réjouïssance, car alors toutes les tèrres sont inondées. Mais elles ne montent pour l'ordinaire qu'à 19, c'est cinq ou six toises de France. L'ouvérture s'en fait tous les ans par le Bassa avec grande cérémonie & magnificence.

Ce mot est Arabe, חליג, *Hhalig*, que Raphélange traduit *amnis*, une rivière, & d'autres un bras de mèr, & le bras d'un fleuve, & un canal, un ruisseau. Il vient de חלג, *Hhalaga*, qui signifie, *movit, agitavit, traxit, abstraxit, abripuit.*

CALLIMAQUE. f. m. Nom propre d'homme. *Callimachus.* *Callimaque* commandoit l'Armée des Athéniens à la bataille de Marathon, après laquelle on dit qu'il fut trouvé debout, quoique tout pèrcé de fléches. *Callimaque* Poëte Grèc. Mad^e Dacier a fait une édition des Épigrammes & des Hymnes de *Callimaque*, auxquelles elle a joint de sçavantes notes.

Ce mot est Grèc, & signifie *Beau Combatant*, ou *Bon combatant*, de καλὸς, beau, bon, & μάχομαι, je combats.

CALLINIQUE. f. m. Nom propre d'homme. *Callinicus.* C'est aussi le surnom de Séléucus II. Roi de Syrie.

Ce nom est Grèc, & signifie *Beau*, ou *bon vainqueur*, de καλὸς, & νικάω.

CALLIOPE. f. f. Nom d'une Muse qui préside à l'éloquence, ou à la Rhétorique & à la Poësie héroïque. *Calliope*, *Calliopea*, *Calliope* est un nom Grèc, qui signifie *Belle voix*, ou *Bonne voix*, *qui a une belle ou une bonne voix*, de καλὸς, *bon*, *ou beau*, & ὤψ, *voix*. Les Poëtes disent que *Calliope* étoit mère d'Orphée.

CALLIRHOÉ. f. f. C'est un nom propre de femme & de fontaine. *Callirhoe.* *Callirhoé* fille de Scamandre, & femme de Tros troisiéme Roi de Dardanie, fut mère d'Ilus, de Ganiméde & d'Assaraque. *Callirhoé* de Calydon, qui se tua pour avoir causé la mort à son amant Coresus, a fourni à nos Poëtes un sujet de Tragédie. La fontaine de l'Attique proche de laquelle elle se tua porta son nom. Il y en avoit aussi une de ce nom à l'Orient du Jourdain, où Herodes I. alla prendre les eaux peu de tems avant sa mort. Dans ce mot l'*é* est masculin.

CAILISTE. Voyez CALISTE, ou CALIXTE.

CALLISTHENE. f. m. Nom propre d'homme. *Callisthenes*, de καλὸς, & σθένω, *valeo, possum*, σθένος, *vis, robur.*

CALLISTIN. Voyez CALIXTIN.

CALLISTRATE. f. m. Nom propre d'homme. *Callistratus.* Il signifie proprement Bon homme de guèrre, de καλὸς, *bon*, & στρατὸς, armée.

CALLIXÉNE. f. m. Nom propre d'homme, *Callixenus*, qui vient de καλὸς, *bon*, & ξένος, *étranger*, *hôte.*

CALLISTAGORAS. f. m. fut honoré comme un Dieu à Teno. *Clem. Alexand. Admon. ad Gent. Vossius de Idolol. L. I. C. 13.*

CALLIGRAPHE. f. m. Écrivain, Copiste, qui mettoit autrefois au net ce qui avoit été écrit en notes par les Notaires. Ce qui revient à peu près à ce que nous éxprimerions maintenant ainsi, Celui qui fait la grosse d'une minute. *Calligraphus.* Autrefois on écrivoit la minute d'un Acte, le brouillon ou le premier éxemplaire d'un ouvrage en notes, c'est-à-dire, en abbréviations, qui étoient une espéce de chifre; telles sont les notes de Tiron qui sont dans le second Tôme de Gruter. Cela se faisoit pour écrire plus vite & pouvoir suivre celui qui dictoit. Ceux qui écrivoient ainsi en notes s'appelloient en Latin Notaires, & en Grèc Σημειογράφοι, & Ταχυγράφοι, c'est-à-dire, Écrivains en notes, & gens qui écrivent vite. Mais parceque peu de gens connoissoient ces notes, ou ces abbréviations, que d'ailleurs ces premiers éxemplaires ne pouvoient être assez nèts ni assez propres, d'autres Écrivains, qui avoient la main bonne, & qui écrivoient bien & proprement, les copioient pour ceux qui en avoient besoin, ou pour les vendre; & ceux-ci s'appelloient *Calligraphes*, nom qui est ancien, puisqu'Eusebe au Ch. 17 du VI^e Livre de son histoire Ecclésiastique, & S. Grégoire de Nazianze le leur donnent. Il est aussi parlé dans quelques Conciles de ces Notaires & de ces *Calligraphes*, comme dans le II^e de Nicée. Néophyte & Théopempte sont d'anciens *Calligraphes* du X^e & XI^e siécle. Le P. Montfaucon a donné un Catalogue alphabétique de tous les *Calligraphes* connus. C'est dans sa Palæographie L. I. c. 8.

Ce mot, *Calligraphe*, est Grèc, composé de κάλλος, beauté, & γράφω, j'écris; & signifie εἰς κάλλος γράφων, *Qui écrit pour la beauté, pour l'ornement*, selon que l'interprètent Théophilacte Simocatta *Historiar.* L. VIII. c. 13. ainsi que l'a remarqué Fabrot, & après lui le P. Montfaucon. Voyez sur les *Calligraphes* les Glossaires de Fabrot sur Théophilacte Simocatta & sur Cedrenus, & le P. Montfaucon *Palaeogr. L. I. c. 5. 6. 7. 8.*

CALLOSITÉ. f. f. Petit calus qui se fait en quelque partie de la peau. *Callus, callum.* C'est une Chair blanche, solide, séche, & sans douleur, qui est engendrée par congestion d'un éxcrément pituiteux désséché, ou mélancolie aduste, qui couvre la circonférence de l'ulcère, & occupe le lieu sur lequel se devroit engendrer la bonne chair. Le Chirurgien doit tâcher que les ulcères se refèrment sans *callositez.*

CALME. f. m. & adj. m. & f. Tems serein & tranquille, où il ne fait aucun vent qui puisse faire avancer les navires. *Tranquillitas maris: tranquillus, quietus, pacatus.* Ce que les Mariniers craignent le plus en pleine mèr, c'est d'être *pris de calme.* Ils appellent *calme tout plat*, quand il n'y a point du tout de vent; quand on ne sent pas la moindre haleine de vent; ensorte que le vaisseau ne va plus qu'au gré de la mèr. *Malacia.* Ils disent aussi *il calme, il commence à calmer*; pour dire, que le vent diminuë. L'air est *calme.* L'été est une saison plus *calme* que l'automne. Le *calme* est avantageux aux Galères, & dangereux aux vaisseaux voiliers. Mèr *calme*, est une mèr sur laquelle il n'y a point de vent qui souffle. Être pris de *calme*, c'est demeurer sans aucun vent, en sorte qu'on ne va plus qu'au gré du courant de la mèr. Tomber dans le *calme*, c'est la même chôse.

Ce mot, selon Covarruvias, vient du Grèc καῦμα, *calor*, *chaleur.* Quand il ne souffle point de vent, la chaleur est de beaucoup plus grande.

CALME, se dit figurément en chôses spirituelles & morales. *Tranquillitas mentis, animi.* Le *calme* régne dans un esprit qui a une fois dompté ses passions. La sédition est appaisée, tout est *calme* dans l'État. La modération des pèrsonnes heureuses vient du *calme* que la bonne fortune a donné à leur humeur. ROCHEF. Un solitaire qui ne connoît d'autres vicissitudes que le changement des saisons, jouït d'un *calme* profond que rien ne sçauroit troubler. M. SCUD. La vigueur de l'esprit se relâche, & la vèrtu s'endort dans le *calme.* FLECH.

> *Peut-on s'accoutumer à ne sentir plus rien?*
> *Et pour les cœurs enfin le* calme *est-il un bien?* DES HOUL.

> *Las de vous signaler, & de vaincre en tous lieux,*
> *Allez, allez croupir dans un* calme *odieux.* BREB.

> *La discorde à l'aspect d'un* calme *qui l'offense,*
> *Fait siffler les serpens.* BOIL.

> *Sous un* calme *trompeur le monde a mille écueils.* THÉOP.

CALMER. v. act. Rendre calme, appaiser, modérer. *Sedare, placare, tranquillare.* Il se dit tant au propre, qu'au figuré. Neptune *calma* les flots. Le Prince a *calmé* son État, il en a appaisé tous les troubles, il a trouvé le moyen de *calmer* les esprits. Ce Prince étoit en colère, mais il s'est *calmé* à la fin.

> *La haine entre les grands se* calme *rárement.* CORNEIL.

On dit neutralement sur la mèr, il *calme*, pour éxprimer que le vent s'abaisse. *Tranquillari, sedari, placari.*

CALMÉ, ÉE. part. & adj. *Placatus, sedatus.*

CALMOUC, OUQUE. f. m. & f. Nom de peuple. Les *Calmoucs* sont des Tartares qui occupent le païs qui est entre le Mougul, & le Volga jusqu'à Astracan. Les *Calmoucs* n'ont point de villes ni d'habitations fixes; ils ont des tentes de feutre fort propres & fort commodes, & sont toujours en course. Ils sont divisez en une infinité de hordes, qui ont chacune leur Kan particulier.

particulier. Le P. Avril Jésuite en parle au III^e Liv. de son voyage de la Chine. On joint souvent le mot Tartare à celui de *Calmouc*, & l'on dit les Tartares *Calmoucs*, au lieu de dire les *Calmoucs* tout court. Les *Calmoucs* sont des monstres de nature. Quand on les regarde en face, on ne sçait de quelle couleur est leur visage, ni ou sont leurs yeux & leur nez. Mém. des Miss. du Lev. où l'on écrit une fois *Kalmoucs*, & plusieurs fois *Kalmoucs*. Les *Calmoucs* sont robustes, bons soldats, mais les hommes les plus laids & les plus difformes qui soient sous le ciel: ils ont le visage plat & large, les yeux fort éloignez l'un de l'autre: le peu qu'ils ont de nez est si écrasé qu'on n'y voit que deux petits trous au lieu de narines. Tavernier, *Tome prémier*.

CALOBRE. s. f. Espéce de vêtement long, & qu'on met ordinairement par dessus un habit pour le consèrver.

CALOCÈR. s. m. & nom propre d'homme. *Calocerus*. S. *Calocèr* est un des onze prémiers Évêques de Ravenne, que l'on y nomme de la Colombe. Il y a encore un saint *Calocèr* de Rome, dont Béde parle. Voyez Chastelain Martyrol. 11^e Févr. p. 616. 617.

Ce nom vient du Latin *Calocerus*, qui s'est dit pour *Calogerus*, qui signifie Caloyer. Voyez ce mot.

CALOGER. Voyez Caloyer.

CALOMNIATEUR, iatrice. s. m. & f. Qui accuse faussement quelqu'un. *Calumniator, sycophanta; calumniatrix, accusatrix*. Les *calomniateurs* doivent être condamnez sévèrement & châtiez par la Justice. On ne punit guères les *calomniateurs* d'État, sous prétexte qu'en punissant une fausse accusation, l'on ôte la libèrté d'en former de véritables. Mainb. On peut avancer une calomnie sans être *calomniateurs*; la bonne foi exténuë le mal. Arn. Anciennement les *calomniateurs* subissoient la peine du talion: c'est-à-dire, la même peine que l'accusé eût soufferte, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imposoit. Aujourd'hui cette éxacte justice n'est pas obsèrvée. On modère la peine par rapport aux pèrsonnes, & à la nature de la calomnie. C. B. Le nom que les Grècs ont donné au Diâble, c'est celui de *Calomniateur*.

CALOMNIE. s. f. Fausse accusation d'un crime, médisance atroce, & mal fondée, contre l'honneur & la réputation d'autrui. *Calumnia, sycophantia, falsa criminatio*. Il n'y a rien de plus ordinaire & qu'on punisse moins que la *calomnie*. La *calomnie* est un crime d'autant plus détéstable, qu'on ne peut jamais réparer le mal qu'elle fait. On ne doit point hasarder légèrement une *calomnie* capitale. Arn. Il n'y a point d'excuse pour un calomniateur qui produit sa *calomnie* avec méditation, & avec réflexion. Id. Toute la puissance de la *calomnie* qui avoit triomphé de Socrate, ne fut que foiblesse contre la pureté des mœurs de Caton. Le Mait. Les plus gens de bien se laissent quelquefois tromper par l'artifice de la *calomnie*. Mainb. Dans les Coutumes & vieux Titres on appelloit *calomnie*, l'action ou demande par laquelle on mettoit quelqu'un en Justice, soit au civil, soit au criminel, & se disoit même d'une légitime accusation. On l'a dit aussi de la peine, ou amende imposée pour une action mal intentée & sans fondement.

Ce mot est tiré du vèrbe *calvo*, qui signifie *tromper, frustrer quelqu'un*.

Calomnie. Les Athéniens en avoient fait une Divinité. Apelles fit un tableau de la *Calomnie*. Sur la droite du tableau paroissoit un homme assis, qui avoit de longues oreilles. Il tendoit de loin la main à la *calomnie*, qui s'avançoit. Il avoit près de lui deux femmes, dont l'une étoit l'Ignorance, & l'autre la Suspicion. Vis-à-vis de lui étoit la *calomnie* représentée sous la figure d'une belle femme, & ornée de beaux atours, mais dont le visage étoit enflammé & sembloit respirer la colère & la rage. Elle tenoit un flambeau allumé de la main gauche, & de la droite elle trainoit par les cheveux un jeune homme, qui levoit les mains au Ciel, & sembloit prendre les Dieux à témoin. Elle étoit précédée d'un homme pâle, maigre, d'un visage have, d'un regard fixe, & semblable à un homme qui sort d'une longue maladie. Il représentoit l'Envie. Derrière étoient deux femmes qui conduisoient la *calomnie*, & qui ajustoient ses ornemens. L'une étoit l'embuche, & l'autre la tromperie. Dèrrière suivoit la pénitence vêtuë d'habits noirs & déchirez, & qui tournant la tête en arrière, avec des yeux tout baignez de larmes, & un visage couvert de honte, sembloit recevoir la vérité qui s'avançoit.

CALOMNIER. v. act. Accuser faussement. *Calumniare aliquem, sycophantari alicui*. Les plus grands Saints ont été sujets à être *calomniez*. *Calomnier une alliance*; c'est, selon Patru, la blâmer faussement, & mal à propos.

Calomnié, ée. part. & adject. *Calumniis impetitus, lacessitus*.

CALOMNIEUX, euse. adj. Qui contient des calomnies, *calumniosus*. Ces écritures sont pleines de faits injurieux & *calomnieux*.

CALOMNIEUSEMENT. adv. D'une manière calomnieuse. *Per Calumniam, calumniose*. Il a obtenu un Arrêt qui l'a déclaré faussement & *calomnieusement* accusé.

CALONIÈRE. s. f. Petit tuyau de sureau, ou d'autre bois creux, en forme de sarbacane ou de canon, dont se sèrvent les enfans pour jetter des pois ou des tampons de papier mâché, par le moyen d'un bâton qu'ils font entrer par le dèrrière, & qu'ils poussent avec violence. *Canaliculus sambuceus*.

Calonière se dit comme *canoniere*, du mot de *canne*.

CALOT. s. m. *Nux*. C'est ainsi que les enfans nomment les noix écalées, parcequ'on les appelle ainsi prêsque par toute la campagne, où on nomme aussi l'arbre qui les porte un *calottier*. On dit en quelques endroits *calon* pour *calot*.

CALOTTE. s. f. Petite cale ou coëffe de cuir, de satin, ou d'autre étoffe, qui couvre le haut de la tête. *Pileolus, Galericulus*. On s'en sèrt particulièrement quand on est en des lieux où on est obligé d'être long tems tête nuë. Les vieillards portent des *calottes* à oreilles. On porte aussi des pèrruques à *calotte*. La *calotte* rouge est une marque de dignité, car il n'y a que les Cardinaux qui en portent.

La *calotte*, qui a été introduite d'abord par nécessité, est devenuë depuis un ornement pour les Ecclésiastiques, & comme les nouveautez trouvent de l'opposition, par un statut de la Faculté de Théologie de Paris du prémier Juillet 1561. il fut défendu aux Bacheliers de soutenir ou de disputer en *calotte*. M. le Cardinal de Richelieu est le prémier Ecclésiastique qui aît porté la *calotte* en France. Voyez M. Thiers, hist. des pèrruques.

Calotte. C'est ainsi que les Armuriers ou Arquebusiers nomment une manière de petite plaque convexe de fèr poli, qu'ils mettent au bout de la poignée du pistolet. *Galerus ferreus*.

Calotte. Ce tèrme est employé par quelques Botanistes dans la description des parties de cèrtains fruits, & dans celle des câlices de cèrtaines fleurs, parceque la figure de ces parties ou de ces câlices aproche de celle d'une *calotte*. *Galericulus*.

CALOTTIER. s. m. Marchand de calottes. *Galericulorum opifex*.

Calottier. s. m. Noyer, Arbre qui porte les noix. *Nux*. Voyez Calot.

CALOYER, ou CALOGER, ère. s. m. & f. Moine, Religieux, (ou Religieuse) Grèc, qui suit la Régle de S. Basile. Les *Caloyers* habitent particulièrement le mont Athos; mais ils desservent prêsque toutes les Églises d'Orient, dont ils sont la gloire, & l'ornement. Ils font des vœux comme les Moines en Occident. Il n'a jamais été fait de réforme chez eux; car ils gardent éxactement leur prémier institut, & ont consèrvé leur ancien vêtement. Ils mènent un genre de vie fort austère & fort retirée; ils ne mangent jamais de viande, & outre cela ils ont quatre Carêmes, & obsèrvent plusieurs autres jeûnes de l'Église Grècque, avec une extrême régularité. Ils ne mangent du pain qu'après l'avoir gagné par le travail de leurs mains. Dans la dèrnière nécessité ils n'obtiennent pas même dispense de manger du beurre, du poisson, des œufs, & de l'huile. Il y en a qui ne mangent qu'une fois, en trois jours, & d'autre deux fois en sept, pendant leurs sept semaines de Carême. Ils passent la plus grande partie de la nuit à pleurer, & à gémir pour leurs péchez, & pour ceux des autres: on ne peut pas porter plus loin les obligations de la vie Monastique. Tavernier. Ce nom se donne particulièrement aux Religieux qui sont vénérables par leur âge, par leur retraite, & par l'austerité de leur vie. Il y a à Athènes trois Monastères de *Calogères*. La Guill. Il est bon de remarquer ici que quoi qu'en France on comprenne tous les Moines Grècs sous le nom de *Caloyers*, il n'en est pas de même en Grèce. Il n'y a que les frères qui s'appellent ainsi; car pour ceux qui sont Prêtres ils se nomment Jéromonaches. Lettr. Édif. et Cur. *Tom. X. p. 346. 347.* Les Turcs donnent aussi quelquefois le nom de *Caloyers* à leurs Dervis, ou Religieux Turcs. Le mot de *Caloger* (car c'est ainsi qu'il le faut écrire, mais il faut prononcer *Caloyer*, les Grècs eux mêmes le prononcent ainsi, ayant adouci le son du γ Grèc, ou du G, non seulement dans ce nom, mais généralement dans toutes les dictions où il se trouve;) ce mot, dis-je, *Caloger*, ou *Caloyer*, vient du mot Grèc καλόγηρος, & il tire son origine de καλὸ, & γήρων, c'est-à-dire, *bon vieillard*. Les Moines Grècs, dit le P. Goar, s'appellent les uns les autres *Caloger*, qui est la même chôse que καλοὶ γήροντας, *bons vieillards*, comme vieillissans dans la vèrtu, *ut virtute consenescentes*.

On appelle aussi *Calogères* chez les Grècs de cèrtaines Religieuses qui vivent en communauté. Elles suivent la régle de saint Basile, & sont enfèrmées dans des Monastères, ayant à la tête de leur communauté une des plus sages Religieuses qui leur tient lieu d'Abesse. Cependant ces Monastères de femmes dépendent toûjours de quelque Abbé. Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de même couleur; cet habit est de laine simple. Elles ont les bras & les mains couvèrtes jusqu'au

qu'au bout des doigts. Elles ont de plus la tête rasée ; & chacune a une Céllule separée où il y a de quoi se loger. Celles qui sont les plus riches ont des sèrvantes, & elles nourrissent même quelquefois de jeunes filles pour les élever à la pieté. Après qu'elles se sont acquitées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille. Les Turcs qui ont quelque respect pour ces Religieuses viennent jusques dans leurs Monastères pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abbesses ouvrent volontiers les portes de leur Couvent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, & retournent à leur appartement aussi-tôt qu'elles ont vendu leur marchandise. Le Sieur de Moni qui a fait cette description des *Calogéres*, ou Religieuses Grécques, après Allatius, ajoûte en même tems, qu'il a lû une relation manuscrite de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement d'elles. Les *Calogéres* de Constantinople, dit l'Auteur de cette relation manuscrite, sont des veuves dont quelques-unes ont eû plusieurs maris, & elles n'embrassent cette profession, que lorsqu'elles sont avancées en âge. Elles ne font point de vœux : toute leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier. La plûpart demeurent en leurs maisons, où elles prennent le soin de leur ménage, & même de leurs parens. Cet Auteur avoüe néanmoins qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté ; mais que celles-ci sont plus misérables que les prémières ; que les unes & les autres vont partout où il leur plaît, & qu'enfin elles ont plus de libèrté sous cet habit de Religieuses, qu'elles n'en avoient auparavant ; on pourroit ajoûter encore à cela, que les Évéques défendent à leurs Prêtres sous peine d'interdit, d'entrer dans les Monastères de ces *Calogeres*.

CALQUABLE. adj. Vieux mot, qui signifie *difficile à passer*, on l'a dit en parlant des rivières.

CALQUAS. s. m. *Pharetra*. Vieux mot, qui veut dire *carquois*.

CALQUER. v. act. Tèrme de Peintres & de Graveurs, qui se dit lors qu'ils ont un dessein dont le revers est marqué de couleur rouge ou noire, & qu'ils en marquent & tracent les traits sur une planche vèrnissée, sur une muraille ou autre matière ; ce qui se fait en passant légèrement avec une pointe sur chaque trait du dessein qui laisse l'impression de la couleur qui est au dos sur la planche, ou le mur, &c. *Lineamenta graphio describere.*

CALTRY. s. m. & nom propre d'homme. *Caletricus*, *Calacthericus*. S. *Caltry* naquit l'an 529. de famille noble, à 27 ans il fut choisi par les suffrages communs du Clèrgé & du peuple de Chartres, pour succéder à S. Lubin leur Évêque. Il assista au III[e] Concile de Paris en 557. & en 566. au II[e] de Tours, & mourut l'année suivante 567.

CALVAGI. s. m. Tèrme de Relation. Officier du Grand Seigneur, tel que sont les fruitiers dans la maison du Roi, qui font les compôtes, confitures, & autres semblables mèts de dessert. VIGENÈRE. Il y a dans le Serrail dix *Calvagis*.

CALVAIRE. s. m. Nom propre d'une petite montagne de la Tèrre Sainte. *Calvaria mons*, ou *locus*. Le *Calvaire* étoit une petite montagne près des murs de Jérusalem, au nord, ou selon d'autres au nord-oüest de cette Ville. C'étoit le lieu où l'on éxécutoit les criminels, & où J. C. voulut souffrir la mort pour nous sur une croix. Constantin le Grand fit enfèrmer ce lieu & le Sépulcre de J. C. de murailles, & y fit bâtir une Église magnifique, appellée le S. Sépulcre, qui subsiste encore. Et ils arrivèrent ainsi au lieu qu'on appelle Golgotha, c'est-à-dire, *Calvaire*. BOUH. Il y en a qui croyent cèrtaine tradition qui porte qu'Adam fut entèrré sur le *Calvaire*, & qu'Abraham y conduisit son fils pour l'immoler.

Ce mot *Calvaire* s'est formé du Latin *Calvaria*, qui signifie un crâne. Elle s'appelloit en Hébreu nouveau, ou en Chaldéen & Syriaque גלגלתא, *Gulgalta*, d'où se fit *Golgotha*, qui signifie la même chôse que *Calvaire*. Ce nom lui fut donné, selon quelques Auteurs, parce qu'elle avoit la forme de la tête ou du crâne de l'homme ; & selon d'autres, parce qu'on y voyoit les crânes de ceux qui avoient été mis à mort pour leurs crimes.

En tèrme de spiritualité on dit, Aller au *Calvaire*, monter au *Calvaire*, pour dire, Embrasser des pénitences, des mortifications, des afflictions, les chèrcher ; Demeurer au *Calvaire*, les supporter patiemment, les continuer ; Être dans l'état d'affliction, de mortification, de souffrance.

CALVAIRE. s. m. En tèrmes d'Architecture, c'est une chapelle élevée sur un tèrtre, en mémoire du lieu où J. C. fut crucifié proche de Jérusalem. *Calvaria*.

CALVANIER. s. m. Tèrme d'Agriculture. C'est un homme de journée qu'on prend pendant la moisson pour tasser les gèrbes dans la grange. *Messorius bajulus*, *messorii operis vectarius*, *administer*. Un bourgeois qui donne sa tèrre à moitié fruits, est obligé de fournir des *Calvaniers* à son Métayer.

CALVARDINE. s. f. Vieux mot, qui signifie *pèrruque*. *Ascititia cæsaries*. Borel croit que ce mot vient de *calvus*, *chauve*, parce qu'autrefois on ne prenoit la pèrruque que lorsqu'on étoit chauve.

CALVILLE. s. f. Sorte de pomme assez grosse. *Malum calvirium*. Il y en a de rouges & de blanches. Les plus estimées sont celles dont la chair est tâchetée de rouge en dedans. Quand on hoche une pomme de *calville*, on entend le bruit que font les pepins ; & c'est une marque qu'elle est meure.

CALVINIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Calvin, ou à sa Secte. *Calvinianus*. Un sentiment *Calvinien*. Une doctrine, une proposition *Calvinienne*. Les principes de Jansénius sont purement *Calviniens*. Genéve est une Ville toute *Calvinienne*.

CALVINISME. s. m. Secte, parti, doctrine, sentimens de Calvin sur la Religion Chrétienne. *Calvinismus*, *Calvini secta*, *hæresis*. Le Jésuite Mainbourg a composé une Histoire du *Calvinisme*.

Le plus pur *Calvinisme* est dans la Ville de Genêve, d'où il s'est répandu en France, en Angletèrre & dans les Païs-Bas. Le *Calvinisme* a été entièrement détruit en France par la révocation de l'Édit de Nantes l'an 1685. Il est la Religion dominante dans les Provinces unies depuis l'année 1572. Ce fut en cette année là qu'il fut reçû dans ces provinces tel qu'il s'enseignoit à Genêve, pour être la seule religion publique. Des treize Cantons Suisses, il y en a six qui font profession du *Calvinisme* ; de ces six néanmoins il y en a deux qui sont partagez en Catholiques, & en Calvinistes. Le *Calvinisme* est aussi répandu dans le Palatinat, mais l'Électeur Palatin est présentement Catholique. Il seroit trop long de rapporter toutes les erreurs que Calvin a enseignées, on peut juger du mérite de sa Religion par celles que voici. 1°. La prédestination & la réprobation sont antérieures à la prévision de quelque œuvre que ce soit, bonne ou mauvaise. 2°. La prédestination & la réprobation ne dépendent que de la seule volonté de Dieu, sans aucun rapport aux mérites ou aux péchez des hommes. 3°. Dieu donne à ceux qu'il a prédestinez la foi, qu'ils ne peuvent pèrdre ; il leur donne une grâce nécessitante qui ôte la libèrté, il ne leur impute point leurs péchez, quelque énormes qu'ils soient, mais il les couvre de la justice de J. C. 4°. Les justes ne sçauroient faire aucune bonne œuvre, à cause du péché originel qui est en eux. 5°. Ils ne sont pas obligez de faire de bonnes œuvres, parce qu'ils sont éxemts de l'obligation d'obsèrver la loi qui les commande. 6°. Les œuvres de justice ne méritent que l'Enfer, &c. Ces points de Religion, & plusieurs autres qu'on pourroit rapporter, ont paru si horribles & si contraires à la raison & au bon sens, que les sectateurs de Calvin en ont rejetté plusieurs ; mais ils ont toûjours soutenu des èrreurs fondamentales qui les séparent de l'Église Catholique.

CALVINISTE. s. m. & f. Hérétique qui suit la doctrine de Calvin. *Calvini sectator*. En France on appelle les gens de cette Secte *Huguenots* & *Parpaillaux* parmi le peuple. En Allemagne on les confond avec les Luthériens & autres sous le nom de *Protestans*. Le Père Gaultier leur attribuë cent héréfies dans sa Chronologie ; & le Père François Feu-ardent, Docteur de Paris, en parlant des erreurs des *Calvinistes*, leur en donne mille quatre cens dans un Ouvrage intitulé *Theomachia Calvinistica*.

Les *Calvinistes* prennent le nom de Reformez, qualité qu'ils n'ont osé s'attribuer en France sans être repris, pendant qu'ils y ont été. Les Déclarations du Roi leur ordonnèrent de prendre seulement le nom de *Prétendus Réformez*. Les Luthériens haïssent mortellement les *Calvinistes* ; ils ont été toûjours très éloignez d'eux, quelque effort que ceux-ci ayent fait pour s'approcher des Luthériens, qui regardent les sentimens des *Calvinistes* sur la prédestination & sur la réprobation, comme des opinions Mahométanes, lesquelles renvèrsent la Religion Chrétienne. L'Électeur de Brandebourg est *Calviniste*, mais la plûpart de ses sujèts sont Luthériens : il y en a aussi quelques-uns qui sont Catholiques. Les *Calvinistes* sont en très-petit nombre dans ses États. En Anglețèrre la Religion dominante est celle des Épiscopaux, & quoique ceux-ci diffèrent peu des *Calvinistes* pour ce qui est de la doctrine, ils ne sçauroient cependant les souffrir, le nom de *Calviniste* leur étant tout à fait odieux. Le parti des *Calvinistes* au contraire domine dans toute l'Écosse sous le nom de *Puritains*. Les Épiscopaux en ont été bannis depuis peu sous le Prince d'Orange appellé le Roi Guillaume.

Calviniste se fait aussi quelquefois adjectif, & se dit pour *Calvinien*. Vous avancez là des propositions *Calvinistes*.

CALVITIE. s. f. Tèrme de Médecine. Chûte de cheveux qui ne peuvent plus revenir. *Calvitium*. La *calvitie* arrive enfin aux gens qui sont sur l'âge, ou qui ont desséché leur tête à force d'y mettre de la poudre.

CALUMET. s. m. Tèrme de Relation. C'est un instrument des Sauvages de l'Amérique. *Tabacaria Canadensium*, *Syrinx*, *fistula*. C'est une espéce de grande pipe à fumer faite de marbre rouge.

ge, noir, ou blanc. La tête en est bien polie, & a la figure d'un marteau d'armes. Le *Calumet* a un tuyau orné de poils de Porc épic & de petits fils de peaux de plusieurs couleurs. Le *Calumet* a quelque chôse de mystérieux parmi les Sauvages du Nord. C'est le symbole de la paix.

CALUS, ou CAL. s. m. Dureté qui se forme en quelque partie du corps humain, par un travail continuel qui durcit & épaissit la peau. *Callus*, *callum*. Les Artisans ont des *calus* au fond des mains. Les Tailleurs ont du *cal* aux doigts où ils mettent les ciseaux.

CALUS, se dit aussi d'une dureté qui se forme sur l'endroit où il y a eû fraction d'un os; la nature y envoye assez de matière pour le consolider, & empêcher qu'il ne se rompe derechef.

CALUS, se dit figurément en chôses morales, en parlant de la dureté que l'ame a contractée contre toute sorte de tendresse. Il s'est fait un *calus* sur sa conscience; pour dire, Il s'est endurci au peché.

CALYBITE. s. m. & f. Qui loge dans une cabanne, dans une mâsure. *Calybita, qui sub tuguriolo habitat.* Ce mot n'est en usage dans nôtre langue que comme surnom de quelques Saints. S. Jean *Calybite*, que l'Église honore le 15^e de Janvier, étoit d'une des meilleures maisons de Constantinople. Il fut Moine Acoemète sous Théodôse le jeune. Voyez les notes de M. Chastelain au 15^e de Janvier. Il y a encore eû d'autres *Calybites*, comme remarque Bollandus *Januar. T. I. p.* 1031. c'est-à-dire, qui vivoient sous des cabannes, des chaumines.

Ce nom vient de *καλύπτω*, *tego*, *operio*. BOLLANDUS. *Ib. p.* 1029. De là s'est fait le nom Grèc Καλύβη, qui signifie une petite loge, ou hute. Voyez le Glossaire de Monsieur du Cange.

CALYPHE. s. m. La prémière dignité Ecclésiastique chez les Sarrasins. C'est le nom d'une dignité Souveraine parmi les Mahométans, qui comprend un pouvoir absolu, & une autorité indépendante sur tout ce qui regarde la Religion & le gouvèrnement politique. D'HÈRBELOT. *Calypha*, *Caliphas*, *Cairi Princeps.* Ce mot est Arabe, & signifie *successeur* & *héritier*; car en effet Abubeker étoit successeur de Mahomet, & cette dignité étoit héréditaire. Ainsi le nom de *Calyfe* étoit affecté aux successeurs de Mahomet qui s'appelloient *Calyfes* de Syrie. Mais depuis il s'éleva divers *Califes* qui usurpèrent l'autorité Souveraine en Pèrse, en Égypte, & en Afrique. Pisasire, qui régnoit en 958. fut le dèrnier *Calyfe* de Syrie. Les Turcs s'en rendirent les maitres, ensorte que le *Calyfe* n'étoit plus que Souverain Pontife. La même chôse est arrivée en Égypte, où l'on n'a laissé aux *Calyfes* que le titre de Grands Prêtres de Mahomet. Vatier dit qu'ils s'appelloient *Vicaires de Dieu*, & que les Soudans & les Rois Mahométans se prostèrnoient à leurs pieds pour les baiser; d'où vient que Vincent de Beauvais les appelle leurs *Papes*. Quoique le *Calyphe* de Bagdet ne le soit plus que de nom, il retient néanmoins le droit ancien d'adopter & de confirmer les Rois d'Arabie, d'Assyrie, & autres: ce qui fut cause que Solyman même, en passant par Babylone, voulut pour la forme prendre les marques de l'Empire de sa main. Selon Nicod les Seigneurs & les Dominateurs du Grand Caire portoient autrefois le nom de *Calyphes*.

Il y a eû aussi des *Calyfes* à Carvan dans le Royaume de Tunis, & à Fez. Le *Calyfe* d'Éspagne prit aussi le titre de Roi. Les *Calyphes* de Syrie se divisent en trois branches. La prémière ne contient que les trois prémiers *Calyphes* successeurs de Mahomet qui ont regné depuis l'an 632 de J. C. jusqu'en 655. La seconde sont les Ommiades, qui ont gouvèrné depuis 655 jusqu'en 749. Les troisièmes s'appellent les Abbassides, dont le gouvèrnement a duré depuis 749. jusqu'en 942. Après quoi l'Empire des Musulmans se divisa en plusieurs Royaumes qui s'établirent en Pèrse, en Syrie, en Arabie, en Afrique, &c. & qui firent tomber toute l'autorité du *Calyfe*, qui n'eut plus que l'honneur de porter ce titre.

Le mot *Calyfe* est Arabe; il vient de חלף, *Hhalapha*, c'est-à-dire, *succeder*, *être à la place d'un autre*; & il signifie non seulement successeur, héritier, comme on l'a dit ci-dessus, mais encore Vicaire, qui tient la place d'un autre, & Mahomet s'en sèrt dans l'Alcoran en ce sens, pour dire que J. C. est Vicaire de Dieu. C'est dans ce sens, selon quelques-uns, comme Erpénius, que ce nom a été donné aux *Calyfes*, c'est-à-dire, aux Empereurs, & Souverains Pontifes des Mahométans, comme étant les Vicaires & les Lieutenans de Dieu; d'autres disent que c'est dans le sens d'*héritier*, & comme successeurs de Mahomet, qu'on les appelle *Calyfes*. Au reste, il faut écrire *Caliphes*, & non point *Calyphes*. On ne voit point ce que fait là cet *y*, si ce n'est pour exprimer que le mot Arabe n'a pas un *Kesra* simple, mais un *Kesra* sous un *je*, chôse peu nécessaire à marquer dans le mot François. D'Hèrbelot écrit *Khalife*, que quelques-uns écrivent *Calife*, & d'autres *Chalife*. Aujourd'hui tout le monde écrit *Calife*.

L'Origine de ce nom vient de ce qu'Aboubekr après la mort de Mahomet ayant été élû par les Musulmans pour remplir sa place, il ne voulut pas prendre d'autre titre que celui de *Khalifah Resoul allah*, c'est-à-dire, Vicaire du Prophète ou de l'Envoyé de Dieu. Mais Omar ayant succédé à Aboubekr, il représenta aux principaux Chefs du Musulmanisme que s'il prenoit la qualité de successeur d'Aboubekr successeur du Prophète, la chôse par la suite des tems iroit à l'infini, il fut résolu qu'il prendroit le titre d'*Emir Almoumenin*, c'est-à-dire, Commandant des fidelles, les successeurs de Mahomet n'ont pas laissé de prendre aussi celui de *Khalifes* sans rien ajoûter. D'HÈRB. Voyez cet Auteur au mot *Khalifah*.

CAM.

CAMAGNE. Tèrme de Marine. Lit de vaisseau. Voyez CAJUTES.

CAMAIEU. s. m. Pièrre sur laquelle se trouvent plusieurs figures ou représentations de païsages & autres chôses par un jeu de la nature, en telle sorte que ce sont des espéces de tableaux sans peinture. *Lapis in quo figura videntur non impressæ, sed ingenitæ.* On le dit aussi de ces pièrres précieuses, comme onix, sardoines & agathe, sur lesquelles les Lapidaires employent leur art pour aider la nature à pèrfectionner ces réprésentations.

Ce mot vient de *camehuia*, qui est un nom que les Orientaux donnent à l'onix, lors qu'en l'usant on trouve une autre couleur, comme qui diroit une *seconde pierre*. Les Latins ont dit aussi *camahutus* & *camahelus*. DU CANGE.

CAMAIEU, se dit aussi d'un dessein fait par un Peintre, où il n'employe qu'une seule couleur, & où il obsèrve les jours & les ombres, sur un fond d'or ou d'azur, qui représente d'ordinaire des bas reliefs. *Imago monochromatos*, *monochroma*. Les plus riches *camaieux* sont rehaussez d'or ou de bronze, par hachûres. Les Grècs les appelloient *μονοχρώματα*.

CAMAIL. s. m. Petit manteau que les Évêques portent par dessus leur rochet, qui ne s'étend que depuis le cou jusqu'au coude. *Epomis*, *humerale*. Il est noir, ou violet. Les Évêques assistent aux actes, aux cérémonies, en *camail* & en rochet. Quelques-uns disent, comme Théophile Raynaut, que ce mot vient de *camelaucium*, qui étoit une couvèrture de tête faite de camelot. Ce qu'on lit dans le sçavant *Onomasticon* du P. Rosweid Jésuite sur *camelauchium* confirme ce sentiment, quoiqu'il n'y parle point du mot François *camail*. On y lit que dans des vies anciennes des Saints on trouve que *camelauchium* étoit un vêtement dont on se couvroit la tête, que dans un ancien Glossaire manuscrit de Camberon, il est dit que c'est un vêtement du Pape, un ornement de tête semblable à la tiâre; que dans Béde *de Tabernac. L. III. c.* 8. il est décrit comme un *casque, qui s'étend jusque sur le haut de la tête*, ce qui représente en effet la forme du *camail*; que ce mot est Grèc *καμελαύκιον*, & *καμηλαύχιον*, qu'il se trouve dans Suidas, dans Hésychius, dans le Scholiaste d'Aristophane; que l'Étymologiste le dérive *παρὰ τὸ ἐλαύνειν τὸ καῦμα*; ce qui montre que l'usage de cet habillement vient des païs chauds, & où on le portoit pour se garentir du soleil & de la chaleur, au lieu qu'on l'a pris dans ces païs-ci pour se garentir du froid; qu'au reste on trouve dans Isidore, & d'autres anciens, *calemanchus*, & *calemancus*; mais que c'est une faute; que dans Béde à l'endroit cité il y a *calamacus*, mais que ce sont des transpositions & des changemens très-ordinaires dans les Auteurs ou des Copistes de la basse Latinité, dans lesquels on trouve de même très souvent *corcodrillus* pour *crocodilus*. D'autres prétendent qu'il y a plus d'apparence qu'il vient de *cap de maille*: car il est cèrtain qu'il y avoit autrefois des couvèrtures de tête faites de mailles. Ainsi on voit dans l'Histoire de Bertrand du Guesclin, des Chevaliers bien armez de *camails*, qui répondoient à peu près aux haussecous des dèrniers tems; & la ressemblance a fait ainsi nommer les *camails* des Évêques. DU CANGE.

En tèrmes de Blâson on a aussi appellé *camail*, ou *mantelet*, une espéce de lambrequin, dont les anciens Chevaliers couvroient leurs casques & leurs écus.

CAMALDOLI. s. m. Village du Florentin dans la Toscane, qui a donné son nom à l'Ordre Religieux dont on va parler.

CAMALDOLI. s. m. Cèrtain Ordre de Religieux fondé par S^t Romuald; il donna à ses Moines les régles de S. Benoît: ils portent un habit blanc. S^t Romuald fit bâtir un Monastère dans l'affreuse solitude de *Camaldoli* en 1009. elle est située dans l'État de Florence sur les monts Apennins. Les Religieux de cet Ordre ont pris leur nom du lieu où ils sont établis. Par leurs statuts leurs Maisons doivent être éloignées de cinq lieuës des grandes villes. *Ordo Camaldulensis.*

Le R. P. Dom de Grandis, Camaldule, Théologien & Mathématicien du Grand Duc, & Professeur de Philosophie dans l'Univèrsité de Pise, a fait des Dissèrtations sur quelques points de l'histoire de son Ordre, *Dissertationes Camaldulenses*, à Lucques en 1707.

Il

lre. Ils ne l'ont porté que long-tems après la
ld. Jusqu'à la fin du XI^e siécle on les appel-
Camaldule étoit alors un nom particulier à
Camaldoli, & selon D. Grandis ce nom ne
tout l'Ordre, parce que Camaldoli étoit le
où l'Ordre eut commencé, car ce fut en
parceque la régularité s'y maintint mieux

1. & f. Compagnon, associé, qui loge en mê-
s, *commilito*. Il se dit des gens de basse condi-
e qui logent ensemble, ou qui ont fait gran-
itié; particulièrement des soldats, des la-
;, des écoliers qui vont ensemble à l'école.
lossaire dérive le mot *camarade* de καμάρδα,
les Constitutions des Empereurs Maurice &
t dire une *tente*, & l'on a appellé *camarades*
iême tente. D'autres prétendent que ce mot
iera, *voute*, *chambre voutée*. On appelle *ca-*
i sont d'une même chambrée, ou qui sont

it quelquefois des supérieurs aux inférieurs,
t à la guèrre, pour éxciter les soldats à obéïr,
imarades, il faut donner dans ces retranche-
arades, à moi.
lit aussi figurément des chôses qui s'accompa-
nt. Que le bon soit toûjours *camarade* du beau.
n'est pas du stile élevé.
, on appelle une batterie par *camarades*, lors-
es de canon, soit de la même, soit de divèr-
braquées en même tems contre un même
nsemble.
ent & bassement, que des gens sont *camara-*
ns, quand ils ont fait souvent la débauche en-

f. Qui a le nez plat & enfoncé vers sa racine.
ose que *camus*. *Vir simus*, *resimus*.
Camuse. *Sila mulier*. Voilà une laide *camarde*.
énieux appelle la mort considerée comme une
irde, parcequ'on la représente avec un crâne
t de tête, & qu'ainsi elle n'a prèsque point

bst. f. La *Camargue* est un petit païs de France
entre deux bras du Rhône. On prétend qu'il a
e *Caius Marius*, qui s'y campa contre les Cym-
eu de tems après dans ces quartiers. MORÉRY,
ce fait est vrai, ce nom vient plûtôt de *Castra*
Marius, que de *Caius Marius*.
Droit qui se léve sur la bière. *Vectigal ex cer-*
Cange au mot CAMBA.
ussi le lieu où l'on fait la bière. *Cervisiæ offici-*

Nom propre d'une ville d'Asie dans l'Empire
ia. Elle est située au fond d'un Golfe qui porte
mbaye est grande, son port est bon, & elle fait
nèrce, qu'on l'appelle le Caire des Indes.
imbaye. *Cambaia Regnum*, est un grand païs
l'Inde deçà le Gange, entre les Royaumes de
ière, de Chitor, de Candis, & de Decan, &
Le Royaume de *Cambaye* a eû autrefois ses Rois
t maintenant soumis au Mogol. On l'appelle
e Guzarate, *Guzarata Regnum*.
. Tèrme de Banque & de Négoce, qui se dit
nissent des lettres de change, ou qui en accep-
, *mensarius*. Dans le change au pair il n'y a rien
s *Cambistes*.
tin *Cambium*, ou de l'Italien *Cambio*, *Change*.
CAMBODIA. f. f. *Camboia*. Ville de l'Inde
e, située sur la rivière de Mécon. *Camboia* est
yaume de même nom.
mboia, ou *Cambodia*, & *Camboce*. *Camboia*,

vieux oint. On s'en sert pour étancher les tonneaux qui suintent, pour graisser les vis des pressoirs, & à autres usages.

Ce mot vient de *canubium*, qui est une espéce de *colle*, ou de *glu*.

CAMBRAY. f. m. Nom propre d'une ville des Païs-Bas, capitale d'un petit païs nommé Cambrésis. *Cameracum*. La ville de *Cambray*, selon quelques Auteurs, a été fondée par Camber Roi des Sicambres, & c'est de lui qu'elle a pris son nom. Clodion la prit en 445. Elle a été ville Impériale. Le Roi Loüis XIV. que la France vient de perdre le 1^r de Septembre 1715. la prit en 1677. & par la paix de Nimégue elle demeura à la France. L'Archevêque de *Cambray* se dit Duc & Prince de l'Empire. Il a pour suffragans les Evêques d'Arras, de Tournay, de S. Omer, & de Namur. *Cambray* est une grande ville, belle, & bien fortifiée, célébre par les belles toiles qui s'y font. *Cambray* est au 50^d, $10'$ de latitude, & au 20^d, $15'$ de longitude, selon M^rs de l'Académie des Sciences.

L'Evêché de *Cambray* fut soustrait à la Jurisdiction de l'Archevêché de Rheims, & érigé en Archevêché par Paul IV^e en 1559, le 12^e May sur les instances de Philippe II. Roi d'Espagne, & alors Souverain de *Cambray*, sans avoir écouté l'Ambassadeur du Roi de France, ni le Cardinal de Lorraine Archevêque de Rheims. Paul IV. étant mort peu de tems après cette érection, sa Bulle fut confirmée par son successeur Pie IV. par un Bref du 7^e Août 1561. Charles Maurice le Tellier Archevêque de Rheims, a souvent protesté contre cette érection faite au préjudice de son Église, qu'on n'avoit point indemnisée. 1°, En 1677. lorsque la ville de *Cambray* fut prise par le Roi, ayant eû soin qu'il n'y eût rien dans la capitulation qui autorisât cette érection. 2°, Par une protestation particulière du 14 Février 1678. signifiée à M^r l'Archevêque de *Cambray* Jacques Theodore de Brias. 3°, Par une nouvelle protestation faite par la Province de Rheims assemblée à Senlis, elle est du 20 Juillet 1681, & fut signifiée à l'Assemblée générale du Clèrgé de France convoquée à Paris au 1^r Octobre 1681. 4°, Par une Procuration du 12 Février 1695, donnée à pour qu'il s'opposât à ce que l'Église de *Cambray* vacante par la mort de M. de Brias fût pourvûë d'un Pasteur sous le tître d'Archevêque Métropolitain. Nonobstant toutes ces oppositions, M. l'Abbé de Fénelon fut à la nomination du Roi pourvû par le Pape de l'Archevêché de *Cambray*. *Cambray* étoit Évêché depuis le tems de S. Geri (*Gaugericus*) successeur de S. Wast au siége d'Arras, qui transfera son siége à *Cambray*. Le Roi nomme à l'Archevêché de *Cambray*, en vèrtu d'un concordat fait par les Commissaires de sa Majesté & le Chapitre de l'Église de *Cambray* en 1682, par lequel le Chapitre ceda au Roi le droit qu'il avoit d'élire son Archevêque, & le Roi renonça en faveur du Chapitre à son droit de Régale. Voyez le XV^e Tôme des Conciles par le P. Labbe, les Mémoires de M. l'Archevêque de Rheims, M. l'Abbé de Dangeau.

CAMBRELAGE. f. m. Ce mot s'est dit pour Chambellage.

CAMBRER. v. neut. Courber; qui ne se dit guère qu'avec le pronom pèrsonnel du bois qui se déjette, & qui ne se tient plus en droite ligne. *Curvari*, *incurvari*. Cette régle s'est *cambrée* par la sécheresse. La menuiserie de ces volèts, de ces portes, ne joint pas bien, parce que le bois s'est *cambré*.

CAMBRER. v. act. Se dit aussi de la taille qui se fait par l'art sur le bois, ou la pièrre, quand l'ouvrage ne doit pas être dressé uniment & en droite ligne, mais avec quelques inégalitez. *Camerare*, *fornicare*.

CAMBRÉ, ÉE. part. & adj. Courbé. *Incurvatus*, *curvatus*.

CAMBRÉ, chez les Artisans, signifie aussi, Ce qui est creux ou concave, ce qu'on a creusé par art, qui n'est plus uni. *Fornicatus*, *cameratus*.

Ménage dérive ce mot de *camuratus*, qui a été fait de *camurus*, qui signifie *curvus*, comme a remarqué Sèrvius. D'autres le dérivent de *camera*, qui signifioit *voute*, dont on a fait aussi *chambre*, parce qu'elles étoient autrefois faites en voute. Du Cange dérive ce mot de *camberta*, qui est une espéce d'arbrisseau, qui vient courbe, que les Allemans appellent *cambrek*.

CAMBRESIS. f. m. *Ager*, ou *Pagus Cameracensis*. Petit païs

Rrrr renfèrmé

renfermé entre la Picardie, l'Artois, & le Hainault ; il n'a qu'environ sept lieuës de long sur quatre ou cinq de large. Il prend son nom de Cambray, qui en est la capitale. Le *Cambresis* a été fief de l'Empire. Charles V. l'incorpora au Hainault. Il est à la France depuis la prise de Cambray & la paix de Nimégue. Cateau *Cambresis*, est une place forte du *Cambresis*. Dans les Païs-Bas on dit Cateau pour Château, comme *cat* pour *chat*, & *quien* pour *chien* ; & nous les imitons en France dans le nom de cette place, disant *Cateau Cambresis*, & non pas *Château Cambresis*.

CAMBRIDGE. s. f. Ville d'Angletèrre, capitale d'un Comté qui porte son nom. *Cantabrigia*. *Cambridge* est située sur le Cam. C'est l'ancien *Camboritum*, selon quelques Auteurs ; mais selon d'autres le vrai *Camboritum* cité des Iceniens, est un petit Bourg voisin de *Cambridge*, nommé Granceaster. On dit que cette ville fut nommée Granteride par les Saxons. Elle a une Univèrsité fameuse. *Cambridge* est au 20^d, 50' de longitude, & au 52^d, 20' de latitude. Il y a près de *Cambridge* sur le sommet des montagnes qu'on nomme en Anglois Gogmagoghils des restes de remparts & de fortifications faites autrefois par les Romains, ou par les Danois.

Le Comté de *Cambridge*, qu'on appelle en Anglois Cambridge-Shire, *Cantabrigiensis Comitatus*, est une Province d'Angletèrre, bornée au Nord par le Comté de Lincoln, & par celui de Nortfolck, qui le confine aussi vers l'Orient, de même que le Suffolck ; elle a ceux d'Essek & de Hartfort au midi ; & ceux de Bedford, de Huntington, & de Northampton au couchant. Le Comté de *Cambridge* peut avoir treize lieuës de long & six de large. La rivière d'Ouse le sépare en deux parties, l'une méridionale, & l'autre septentrionale. La prémière est assez bien cultivée, mais la dernière est pleine de marais. L'air y est mal sain. MATY.

CAMBRURE. s. f. L'état de la chôse cambrée. *Incurvata rei flexus, concameratio*. La *cambrure* des planches est nécessaire quand on fait des bateaux. Cette *cambrure* se fait en présentant au feu ces planches, qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant quelque tems entretenuës par les outils que les Menuisiers appellent *sergens*.

CAMBRURE, est aussi un tèrme de Formier & de Cordonnier. Ils disent, *cambrure* de forme de soulier, *cambrure* d'un soulier ; pour signifier la manière dont une forme ou un soulier sont courbez. *Flexura*.

CAMÉLÉE. s. f. Tèrme de Botanique. C'est un arbrisseau ligneux, de la hauteur d'une ou de deux coudées, qui jètte beaucoup de sarmens, & qui se divise en plusieurs branches. *Chamelea*. Ses feüilles sont longues, semblables à celles de l'olivier, mais plus petites & plus brunes. Ses fleurs sont petites, jaûnes, d'une seule feüille coupée en trois parties. Son fruit est à trois noyaux, verd prémièrement, ensuite rouge, lorsqu'il est meur : il est couvèrt d'une peau qui est d'un goût amèr & fort brûlant, de même que toute la plante. On en tire un suc qu'on méle avec quelques purgatifs, & qu'on donne quelquefois dans les hydropisies.

CAMÉLÉON. s. m. Quelques-uns écrivent CHAMÉLION. C'est un petit animal fait comme un lézard, si ce n'est qu'il a la tête plus grosse & plus large. *Chamaleon*. Cet animal habite dans les rochers. Il a quatre pieds, en chacun trois doigts, la queuë longue, avec laquelle il s'attache aux branches des arbres aussi bien qu'avec les pieds. Il a le mouvement tardif comme la tortuë, mais fort grave. Il y en a en Égypte qui ont jusqu'à onze à douze pouces de long, y compris la queuë. Ceux d'Arabie & de Méxique ont six pouces seulement. Sa queuë est platte, le museau long. Il a le dos aigu, la peau plissée & hérissée comme une scie depuis le cou jusqu'au dèrnier nœud de la queuë, & une forme de crête sur la tête. Il a la tête sans cou comme les poissons. Il fait des œufs comme les lézards. Son museau est fait en pointe obtuse. Il a deux petites ouvèrtures dans la tête qui lui sèrvent de narines. Ses deux machoires sont jointes par une ligne prèsque impèrceptible. Ses yeux sont gros, & ont plus de cinq lignes de diamètre, dont l'iris est isabelle bordée d'un cèrcle d'or, quoique Jonston dise qu'elle lui manque. Il n'a point d'oreilles, & ne reçoit ni ne produit aucun son. Sa langue est longue de dix lignes, & large de trois, faite de chair blanche ; ronde & applatie par le bout, où elle est creuse & ouvèrte, semblable en quelque façon à la trompe d'un elephant : aussi quelques-uns l'appellent-ils *trompe*. Il la darde promptement sur les mouches, qui s'y trouvent attrapées comme sur de la glu. Elle s'allonge & se retire comme un bas de soye sur la jambe. L'expérience n'a pas confirmé ce que plusieurs Auteurs veulent faire croire, que le *Caméléon* vit d'air. On a souvent vû celui qui a été apporté à Paris avaler des mouches ; on en a remarqué quantité dans ses excrémens ; & son ventre & ses intestins ont été trouvez tout remplis quand on l'a dissèqué. Il a 18 côtes, & son épine a 74 vertèbres, y compris les 50 de sa queuë. On trouve dans son ventre des pièrres qu'il vuide avec les excrémens. Il devient quelquefois si maigre, qu'on lui compte les côtes, de sorte que Tèrtullien l'appelle une *peau vivante*. Elian, Gesner & Aldrovandus disent qu'il se défend du sèrpent par un fetu qu'il tient dans sa gueule.

Sa couleur ordinaire, quand il est en repos & à l'ombre, est d'un gris bleüâtre. Aristote dit que sa couleur naturelle est le noir. Il y en a aussi de jaûnes, & d'autres vèrds, qui sont plus petits. Quand il est exposé au soleil, ce gris se change en un gris plus brun tirant sur le minime, & ses parties moins éclairées se changent en divèrses couleurs qui forment des taches de la grandeur de la moitié du doigt, dont il y en a quelques-unes de couleur isabelle. Les grains de sa peau non éclairez ressemblent aux draps mêlez de plusieurs couleurs. Quelquefois quand on le manie il paroît marqueté de taches brunes qui tirent sur le vèrd. Si on l'enveloppe dans du linge, après y avoir été deux ou trois minutes, on l'en retire blanchâtre ; mais cela ne lui arrive pas toûjours, & il ne prend point la couleur des autres étoffes dans lesquelles on l'enveloppe, & sa couleur ne change seulement qu'en quelques parties de son corps. Ainsi ce que Théophraste & Plutarque ont dit, qu'il prend toutes les couleurs dont on l'approche, hormis le blanc, ne s'accorde pas avec l'expérience. Monconys dit avoir obsèrvé que le *Caméléon* étant au soleil, paroit vèrd, quoiqu'il soit en un lieu où il n'y a point d'hèrbe ; qu'à la chandelle il paroit noir, quoiqu'on le mette sur du papier blanc ; & qu'étant enfèrmé dans une boëte il devient jaûne & vèrd : & il soutient qu'il ne prend jamais que ces quatre couleurs. Les uns disent que ce changement de couleur se fait par suffusion, comme Sénèque, d'autres par réflèxion, comme Solin ; d'autres par la disposition des particules qui compôsent sa peau, comme les Cartésiens. Ce que l'on vient de dire est tiré pour la plûpart des Mémoires de M^r Perrault, qui en a fait des dissèctions.

M^lle Scudery dans une Relation qu'elle a publiée de deux *Caméléons* qui lui furent apportez d'Afrique, assûre qu'elle les consèrva dix mois, & que pendant tout ce tems-là ils ne prirent rien du tout. On les mettoit au soleil, & à l'air, qui paroît être leur unique aliment : ils changeoient souvent de couleur, sans prendre celle des chôses sur quoi on les mettoit. On remarquoit seulement quand ils étoient variez, que la couleur sur laquelle ils étoit se mêloit avec les autres, qui par leurs fréquens changemens faisoient un effet agréable. Elle ajoûte que c'est un petit animal paresseux, triste, & muët, & qui de ses deux yeux en tient l'un immobile, ou vers le ciel, & l'autre vèrs la tèrre.

Ce que la plûpart des Auteurs ont dit du *Caméléon* n'est pas véritable. Pline le fait de la grandeur d'un Crocodile : Panarolus lui arme le dos de pointes pour se défendre de ses ennemis ; & Solin, comme pour le rendre plus effroyable & plus tèrrible, dit qu'il a toûjours la gueule ouvèrte. Cependant un *Caméléon* qu'on a dissèqué à Paris n'étoit pas en tout plus long d'un piéd, quoiqu'il fût des plus grands ; il n'avoit sur le dos aucune apparence de pointes, les apophyses épineuses de ses vertèbres étant même quarrées, & bien loin d'avoir incessamment la gueule ouvèrte, il l'avoit toûjours si bien fèrmée, pendant qu'il a été vivant, qu'on avoit de la peine à remarquer la séparation de ses lèvres. Marmol, qui dit qu'il en a vû plusieurs, assûre que leur queuë ressemble à celle d'une taupe ; mais elle n'est pas moins grande que celle d'un rat ou d'une vipère, & elle égale en grandeur prèsque tout le reste du corps.

Pour ce qui est des parties intérieures de cet animal, Gesner dit qu'il n'y a que les poumons qui soient visibles ; mais il faut qu'il les ait considérées avec bien peu de soin ; car dans le *Caméléon* qui fut dissèqué à Paris, on remarqua distinctement le foye, le cœur, le ventricule, & les intestins, qui avoient plus de sept pouces de longueur. Aristote, qui a pris plaisir à décrire le *Caméléon*, assûre qu'il n'a de chair qu'aux machoires, & au commencement de la queuë ; néanmoins on en remarque encore sur l'épine du dos, sur les jambes de devant, & sur celles de dèrrière. Il prétend aussi qu'il n'a de sang qu'autour du cœur & des yeux, & cependant on en trouva beaucoup dans la langue, & dans tout le reste du corps. La description Anatomique de celui qui fut dissèqué à Paris à la Bibliothéque du Roi, dit que ce *Caméléon* ne changeoit pas moins de figure, que de couleur ; que quelquefois il paroissoit fort gras, & une heure après si décharné qu'il sembloit n'avoir que la peau ; que ses poumons n'étoient qu'un amas de membranes déliées, qui ayant été enflées en soufflant dans l'aspre artère, jettèrent de côté & d'autre plusieurs productions d'inégale grandeur, & prèsque de la figure des branches de corail ; qu'une des pièrres qui s'engendroient dans ses intestins ayant été cassée, on trouva dedans la tête d'une

ne mouche ; que ses yeux ont le mouvement singulier, dont parle M[lle] de Scudery.

On dit figurément, qu'un homme est un *caméléon*, quand il change d'avis, ou de résolution, ou de parti ; à cause qu'on a crû faussement jusqu'ici que le *caméléon* changeoit de couleur à tout moment. Un Ministre d'État est un *caméléon*, un Prothée, qui feint toutes sortes de caractères selon ses vuës, & ses intérêts. La Bruy. La Fontaine dit des gens de Cour, Peuple *caméléon*, peuple singe du maître. On dit aussi de celui qui apparemment n'a pas de quoi vivre, que c'est un *caméléon* ; qu'il vit de vent ; à cause de la vieille èrreur où on étoit que le *caméléon* en vivoit.

Le *caméléon* est la matière d'une sérieuse méditation que fait Tèrtulien sur la fausse apparence, & il le propôse comme le symbole des trompeurs & des fanfarons.

Ce mot signifie *petit lion*, ou *chameau-lion* chez les Grècs, selon l'étymologie d'Isidôre. Licetus croit que ce nom lui a été donné, à cause que comme le lion chasse aux autres bêtes, de même le *caméléon* chasse aux mouches : par la même raison qu'un cèrtain vèr qui chasse & prend les fourmis, qu'Albert le Grand a décrit, est appellé *formica-leo* ; & qu'une petite écrevisse de mèr est nommée *lion*, parce qu'elle est de la couleur du lion, à ce que disent Pline & Athénée. A cause de son extrême maigreur les Italiens appellent cet animal *une peau vivante*. On voit sur quelques tapissèries des Gobelins des *caméléons* réprésentez fort au naturel.

Matthiole rapporte plusieurs supèrstitions des Anciens touchant le *caméléon*. Ils ont dit que sa langue qu'on lui avoit arrachée étant en vie, servoit à faire gagner le procès de celui qui la portoit ; qu'on faisoit tonner & pleuvoir, si on brûloit sa tête & son gôsier avec du bois de chêne, ou si on rôtissoit son foye sur une tuile rouge ; que si on lui arrachoit l'œil droit étant en vie, cet œil mis en lait de chévre ôtoit les tayes ; que sa langue liée sur une femme enceinte, la faisoit accoucher sans danger ; que sa mâchoire droite ôtoit toute peur & frayeur, étant portée sur soi, & que sa queuë arrêtoit des rivières : ce qui montre que les Naturalistes ont dit des chôses aussi fabuleuses que les Poëtes. Pline dit que Démocrite avoit fait un livre entier de ces supèrstitions. Et Solin dit, qu'il y a une telle antipathie entre le corbeau & le *Caméléon*, que celui-là meurt incontinent après qu'il a mangé de sa chair : ce qui est faux, quoique quelques Modèrnes assurent que le *Caméléon* pour éviter les sèrpens monte sur des arbres, & que de-là il les épie pour les faire mourir par sa bâve qu'il laisse tomber sur eux. Pline s'est aussi fort trompé, quand il a dit qu'il y avoit des *Caméléons* qui étoient aussi grands que des crocodiles.

Caméléon, est l'une des douze constellations Australes, qui ont été obsèrvées par les modèrnes depuis les grandes navigations.

CAMÉLÉOPARD. s. m. Animal qui se trouve dans l'Abyssinie. *Cameleopardus*. Il n'est pas si gros que l'éléphant, mais il est beaucoup plus haut. On l'appelle ainsi à cause qu'il a la tête & le cou comme les chameaux, & qu'il est tacheté ainsi que les léopards ; mais il l'est de taches blanches sur un fond roussâtre. Il a la queuë fort petite ; ce qui le fait appeller par les Éthiopiens *firatakacim*, c'est-à-dire, queuë menuë. Les Italiens le nomment *giraffa*, de l'Arabe *Zurafa*. Quelques-uns veulent que le *Caméléopard* soit le même animal que la girafe ; mais cela ne se peut, puisque la girafe n'est pas plus grande qu'un veau. Voyez Girafe.

CAMELINE, ou CAMENINE. s. f. Tèrme de Botanique. C'est une plante qu'on appelle aussi *myagrum*. Voyez Myagrum.

CAMELOT. s. m. Étoffe faite ordinairement de poil de chévre, avec laine ou soye. *Pannus e villo caprino contextus, undula. Camelot* de Hollande, de Lille. *Camelot* ondé, ou calandré, ou non ondé, sans onde. *Pannus e villis hircinis undulatus. Camelot* à eau, ou avec apprêt, sans eau, ou sans apprêt.

Ménage tient que ce mot vient de *Zambelot*, qui est un mot Levantin qui se dit des étoffes faites d'un poil fort délié, qui se tire de cèrtaines chévres qu'on trouve en quelques endroits de Turquie, dont Scaliger fait mention, & Busbec en ses Voyages : d'où vient qu'on a dit du *Camelot* de Turquie, *Pannus cilicius Turcici operis*. D'autres le dérivent de l'Italien *ciambellotto*. Bochart dit que le mot de *zambelot* est corrompu de l'Arabe *giamal*, qui signifie un *chameau*. Aussi a-t'on appellé proprement *camelot*, l'étoffe qui se fait de poil de chameau. Le *Camelot* est appellé par quelques Auteurs récens *Capellotum*, de *capella*, chévre, parcequ'il se fait de poil de chévre. De-là s'est fait *Camelot*, en changeant le *p* en *m*, *Camelot*, pour *Capellot*. Ce changement a fait croire que ce mot venoit de *camelus*, chameau, parce qu'il se faisoit de poil de chameau, ce que les Bollandistes taxent d'ignorance. *Act. SS. Maii Tom. II. p.* 88.

On dit provèrbialement d'un homme qui a pris de mauvaises habitudes qu'on ne lui peut faire quitter, qu'il est comme le vieux *Camelot*, qu'il a pris son pli.

CAMELOTÉ, ée. adj. Étoffe tissuë ou ondée en forme de camelot. *Pannus cilicii operis more contextus*.

CAMELOTINE. s. f. Petite étoffe faite à la manière du camelot. *Pannus tenui filo cilicii operis more contextus*. On dit aussi du *camelin* d'Amiens.

CAMÉRIER. s. m. Prémier Officier de la Chambre d'un Pape, ou d'un Cardinal, d'un Prélat Italien, qu'on appelle autrement *Maître de Chambre*. *Camerarius*. On dit à Rome le *Camérier* du Pape, & parmi les Moines & les Chanoines le Chambrier. Ces mots sont bornez à cet usage. Danet.

CAMÈRLINGUAT. s. m. Dignité ou charge de Camèrlingue. *Camerarii dignitas*.

CAMÉRLINGUE. s. m. Cardinal qui régit l'État de l'Église, & administre la justice. *Camerarius Ecclesiæ*. C'est l'Officier le plus éminent de la Cour Romaine, parce que tout le bien du S. Siége est administré par la Chambre dont il est le Président. Le Siége vacant, il fait battre monnoye, & marche en cavalcade accompagné de la garde des Suisses & autres Officiers, & il publie des Édits. Il a sous lui un Trésorier, & un Auditeur, appellez *Généraux*, qui ont une jurisdiction séparée, & douze Prélats appellez *Clercs de Chambre*. Du Cange dit qu'on a aussi appellé *Camerlingues*, les Trésoriers du Pape, & des Empereurs.

CAMÉRONIEN. *Cameronianus*. Nom de cèrtains Calvinistes rigides d'Anglètèrre : on les appelle ainsi du nom de leur tribu. Ce mot se trouve dans la Gazette de France.

CAMILLE. s. m. Nom propre d'homme. *Camillus*. Le Prince *Camille*, troisiéme fils de Loüis de Lorraine Comte d'Armagnac, est Grand Maréchal de Lorraine. Quand on parle des anciens Romains on dit *Camille*, si l'on met ce nom seul : *Camille* s'éxila lui même pour prévenir sa condamnation. Mais si l'on y joint leurs noms, ou leurs prénoms, il faut retenir le nom Latin *Camillus* : Marcus *Camillus* défit les Falisques & les Veies. C'est ce *Camille* qui retournant d'éxil dans le tems qu'on pesoit aux Gaulois les deux cent livres d'or qu'on leur avoit promises pour les obliger à lever le siége de Rome, les prit à dépourveu, les chargea, & les obligea de se retirer avec pèrte. Ce même M. Furius *Camillus* triompha quatre fois & fut cinq fois Dictateur.

CAMILLE. s. f. est aussi un nom propre de femme. *Camilla*. La *Camille* de Virgile est une femme extraordinaire. Quand nous parlons des Italiennes qui portent ce nom, nous retenons le plus souvent la tèrminaison Latine & Italienne en *a*. La Segnora *Camilla* étoit sœur de Sixte V.

CAMILLE. s. m. & s. f. est aussi le nom des jeunes garçons ou des jeunes filles qui servoient dans les chôses secretes, comme les nôces & les sacrifices, & en particulier du jeune enfant qui servoit le *Flamen Dialis*, ou Prêtre de Jupiter.

Ce mot venoit de l'ancienne langue des Étruriens, à ce qu'il paroit, & se disoit pour *Casmillus*, comme on le peut conjecturer par le 543 vers de l'onziéme Livre de l'Énéide de Virgile.

Matris que vocavit
Nomine Casmilla, mutatâ parte, Camillam.

Ce nom dans cette ancienne langue signifioit ministre. C'est pour cela que les Étruriens appelloient Mèrcure en leur langue *Camille* ; c'est-à-dire, Ministre des Dieux. Bochart dans son *Hierozoicon L. II. c.* 36. croit que ce mot étoit compôsé de deux mots Hébreux, ou Phéniciens, קסמי אל, *Kosmé el*, Devins, ou Prêtres de Dieu. Car קסם signifie *Deviner*. De *Kosme el* on fit *Kosmel*, & *Kasmil*, & en ajoutant la tèrminaison Latine *Casmillus*. Le même Bochart dans son Chanaan L. I. C. 12. tire *Casmillus* de חדם *hhadam*, qui signifie *ministrare*, comme il paroit par l'Arabe *hhadama*, & de אל, *El*, Dieu. Vossius croit qu'on pourroit dériver *Camillus* de כמרים, *Chemarim*, qui se trouve au IV[e] L. des Rois C. XXIII. v. 5. & que l'on traduit *Aruspices*, *Sacerdotes*, *Sacrificuli*. Il doute cependant de la bonté de cette étymologie, parceque le mot Latin étoit originairement *Casmillus*, & non pas *Camillus*. Voyez Varron *L. IV. De Ling. lat.* où il dit que les Samothraces usoient du même mot dans la même signification. Denys d'Halicarnasse dit aussi L. II. que les Étruriens & les Pélasgiens appelloient *Cadoles* ceux que les Romains de son tems nommoient *Camilles*. Macrob. L. III. Saturn. c. 8. Festus au mot *Flaminius*, Servius sur le 557[e] vèrs du Livre XI. de l'Énéide, Vossius Etymol. & *De Idolol. L. II. C.* 57. *p.* 312. Vigenère sur T. Live p. 973. Dans une médaille de Caligula en grand bronze qui d'un côté représente la Piété assise, qui tient de la main droite une patère, dont elle semble vèrser quelque chôse, avec l'inscription C. CAESAR AVG.

AVG. GERMANICVS PM. TR. POT. & au revèrs un sacrifice devant un Temple DIVO AVG. la petite figure qui est à gauche dèrrière le Prêtre semble être le *Camille* du Sacrifice.

CAMINIEK, Voyez KAMINIEK.

CAMION. f. m. Épingle déliée pour attacher des toiles fines, ou autres chôses délicates. *Brevis ac tenuis acicula.*

CAMION, se dit aussi des griffes des chats, à cause qu'elles sont petites & fort pointuës. *Ungues acicularum in morem aculeati, acuminati.*

CAMION, se dit aussi d'une espèce de petite charrette ou haquet, qui est trainée par un cheval, ou par deux hommes, & qui sèrt à transporter des balots & marchandises par la ville. On s'en sèrt aussi à trainer du vin & de la lie. *Acetarij propola cisolium.* Le mot de *camion* n'est guères connu à Paris, où on se sèrt plutôt du mot de *baquet.*

CAMIS. f. m. Idôle que les Japonois adôrent.

CAMISADE. f. f. Tèrme de guèrre. C'est une attaque qu'on fait par surprise aux ennemis la nuit, ou vèrs la pointe du jour, aux tems qu'ils prennent leurs chemises. *Nocturna, antelucana impressio, oppugnatio, irruptio.* Ce mot vient du signal qu'on s'est donné en quelque attaque de nuit pour se reconnoître, en mettant une chemise sur ses armes. Ce mot de *camisade* n'est prèsque plus usité. Le Marquis de Pescaire, bien informé du nombre des troupes que Bayard avoit avec lui, résolut de lui donner une *camisade.* Il sortit la nuit de Milan avec six à sept mille hommes de piéd & cinq cent gens-d'armes, , à qui il fit mettre une chemise par dessus leurs armes, afin que dans les ténébres ils se reconnussent. C'est de cette manière de faire prendre aux soldats des chemises pardessus leurs habits en de telles occasions, & qui étoit en ce tems-là assez à la mode, qu'est venu le nom de *camisade.* P. DANIEL *dans François I. T. III. p.* 147. On trouve dans des Auteurs anciens, Dresser une *camisade,* Une *camisade* heureuse, qui réüssit bien.

CAMISARD, ARDE. f. m. & f. Calviniste rébelle des Cévennes; huguenot fanatique des Cévennes. *Calvinianus è Cebennis, fanaticus ac rebellis.* Les Calvinistes des Cévennes, qui trompez par les prétenduës prophéties ou plûtôt par les impostures de Jurieu, & à ce que l'on a dit par les artifices & les promesses du Prince d'Orange, s'imaginèrent fortement, ou feignîrent d'être Prophêtes, & soulevèrent les Huguenots des Cévennes, formèrent pendant la guèrre de 1688. & des années suivantes une espèce de faction que l'on appella les *Camisards.* M. de Brueys & d'autres ont écrit la ridicule histoire de ces Prophêtes fanatiques, & de ces brigands, & les affreuses cruautez que les *Camisards* éxècèrent sur quelques Catholiques, principalement Prêtres & Religieux.

Ce mot vient, ou de *Camisade*, attaque brusque & imprévûë, parceque ces rebelles n'en faisoient que de cette sorte en sortant subitement de leurs montagnes; ou de *camise*, qui se dit dans ces païs-là pour *chemise*, & ils auroient été ainsi nommez, parcequ'ils manquoient de linge, & que c'étoit la chôse qu'ils voloient plus volontiers, ou bien parcequ'ils portoient des vestes de toile assez semblables à des chemises. Mais il paroit plus probable que ce nom vient de *camis*, qui signifie Grands chemins, routes battuës, que ces brigands infestoient. Ainsi *Camisard* signifie brigand, voleur de grand chemin.

CAMISOLE. f. f. C'est la même chôse qu'une *chemisette.* Petit vètement qu'on met la nuit, ou pendant le jour, entre la chemise & le pourpoint, pour être plus chaudement. Il ne va d'ordinaire que jusqu'à la ceinture. *Torax interior.* Il s'en fait de toile, de futaine, de cotton, de ratine, de chamois, de soye, d'ouate &c.

CAMOIARD. f. m. Espéce d'étoffe faite de poil de chévre sauvage. MÉN. *Pannus e villo textus.*

CAMOMILLE. f. f. Tèrme de Botanique. *Anthemis.* C'est une plante qui a ses racines fibreuses, & ses tiges minces, veluës & souples. Ses feüilles sont en grand nombre, découpées fort menu. Au haut des tiges & des branches naissent des fleurs qui sont assez grandes, radiées, & attachées à de longues queuës: le disque, c'est-à-dire, le milieu de ces fleurs, est un amas de tuyaux élargis vèrs le haut, & de couleur jaûne: le tour, ou la couronne, est composée de feüilles blanches & oblongues. La *camomille* est très-bonne dans les coliques venteuses, dans la pleurésie, dans les fiévres, & dans la cardialgie. On s'en sèrt aussi dans les cataplasmes pour ramolir, & pour appaiser les douleurs. En Latin *Chamæmelum vulgare.* Il y a plusieurs autres espéces de *camomille.* Ce nom lui a été donné, parcequ'il y en a quelques espéces qui sentent la pomme. On l'appelle aussi *anthemis*, à cause du grand nombre des feüilles.

CAMOUFLET. f. m. Fumée qu'on souffle au nez d'un homme qui sommeille par le moyen d'un cornet de papier allumé par un bout. *Fumi in os inspiratio, insufflatio.* C'est une malice que font des pages & des laquais de donner des *camoufflets.* On disoit autrefois *chaumouflet.*

Borel dérive ce mot de *mufle*, parceque c'est un parfum odieux qu'on souffle dans les narines, pour éveiller les endormis.

Richesource employe ce mot dans un sens figuré: un de ses livres a ce titre, Le *camoufflet* des Auteurs.

CAMP. f. m. Tèrrein où une armée s'arrête, se retranche, ou plante le piquet pour se loger sous des tentes & des huttes. *Castra.* Il est quelquefois couvèrt d'un retranchement, quelquefois il se défend par le seul avantage du poste. On a fait aussi des fèrmetures de *camp* avec des chevaux de frise accrochez ensemble, comme faisoit le vieux Prince d'Orange, ainsi que témoigne Jean Errard. La tête du *camp* est le tèrrein qui fait face vèrs la campagne, où l'on monte le biouac. Rhoe en décrivant le *camp* du Mogol dit qu'il a bien vingt mille d'Anglétèrre de circuit, & enfèrme plus d'espace que la plus grande ville de l'Europe, qu'il est composé de huit cens mille hommes, & de quarante mille élephans; que toutes ces tentes sont dressées en quatre heures.

CAMP, s'est dit figurément d'une armée navale.

> *Nous partimes de Chypre avec trois cens voiles,*
> *Jamais un* camp *plus beau ne roula sur la Mèr.* P. LE MOINE.

CAMP VOLANT, est une petite armée compôsée de Cavalerie ou de Dragons, on y joint quelquefois de l'Infanterie. Cette petite armée tient la campagne, & fait de continuels mouvemens pour surprendre quelques places de l'ennemi, ou le tenir en haleine, & l'empécher de s'attacher à quelque entreprise. *Expedita manus.*

CAMP, se prend quelquefois pour l'armée même. *Exercitus.* D'où vient que ses principaux Officiers sont nommez *Maréchaux de Camp, Mestres de Camp, Aides de Camp.*

CAMP, se dit aussi d'un lieu fèrmé de barrières, où combattoient les anciens Chevaliers dans les joûtes, & tournois. *Arena.* Il fut mis hors du *camp.* Il entra dans le *camp.*

CAMP *Prétorien*, étoit chez les Romains une grande enceinte de bâtimens pour loger des soldats de la garde. *Castra prætoriana.*

CAMPAGNARD, ARDE. adj. & f. Celui qui vit noblement à la campagne, qui n'a point hanté la Cour, ni le beau monde des villes. *Rure habitans, ruris incola.* On reconnoit bien-tôt à Paris les Gentils hommes *campagnards.* On y taille fort les Dames *campagnardes.* Boileau donne une idée des *campagnards* lorsqu'il dit;

> *Là je trouvai d'abord, pour toute connoissance,*
> *Deux nobles* campagnards, *grands lecteurs de Romans,*
> *Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs complimens.*

CAMPAGNE. f. f. Plaine, vaste étenduë de tèrre, où il n'y a ni villes, ni montagnes, ni forêts, ou autre chôse qui arrête, ou qui borne la vûë. *Campus, camporum patentium æquor.* Les *campagnes* de Beauce, de Champagne. Après que vous aurez passé cette vallée, vous trouverez une plaine, vous serez en rase *campagne.* La *campagne* de Rome. *Latium.*

CAMPAGNE, se dit aussi de tout ce qui est hors des villes. *Rus.* Ce bourgeois est allé à sa maison de *campagne.* On lui a ordonné de prendre l'air de la *campagne.* On ne peut placer ailleurs qu'à la *campagne* la scène d'une vie tranquille. FONTEN. Si l'idée qu'on se fait de la vie pastorale est agréable, c'est qu'elle ne tombe pas précisément sur le ménage de la *campagne*; mais sur le peu de soin dont on y est chargé, sur l'oisiveté dont on y jouït, & sur le peu qu'il en coûte pour y être heureux. ID. Ce grand homme n'a point forcé la nature & les élemens pour embellir sa solitude; il n'a chèrché dans sa retraite que les pures délices de la *campagne.* FLECH. Un noble de *campagne*, est un Gentil-homme qui demeure hors des villes. Un habit de *campagne*, est un gros habit de fatigue qu'on porte aux champs.

CAMPAGNE, se dit aussi de quelques lieux particuliers. *Campagne, Campania*, est un petit païs du Duché de Milan. C'est la partie orientale du tèrritoire de Pavie. *Campagne*, est encore le nom d'une ville du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, a quatre lieuës au midi de Conza, dont son Évêque est Suffragant. La *Campagne* de Rome, est une Province de l'État Ecclésiastique, bornée au levant par le Royaume de Naples; le Teverone au nord, & le Tibre au couchant la séparent, l'un de la Tèrre Sabine, & l'autre de la Province appellée le Patrimoine de S. Pièrre, Rome en est capitale. L'air y est fort grossier, & le tèrroir peu cultivé, faute d'habitans. Le Pape établit il y a quelques années une Congrégation pour chèrcher les moyens de rendre ce païs plus habitable & de le cultiver; mais ces soins n'ont point eu d'effet. Le nom de la Province de Champagne en France est aussi la même chôse, & il a été donné à tous ces lieux, parceque ce sont des plaines & des campagnes. Campanie, Province du Royaume de Naples, est encore la même chôse.

se. Et tous ces mots sont formez du Latin *Campania*, qui a le même sens.

CAMPAGNE, en tèrmes de Guèrre, est le tems de chaque année où on peut tenir les troupes en corps d'armée. *Bellica uniuscujusque anni expeditiones.* Les Allemands commencent leur *campagne* fort tard, & attendent la recolte. Les François la commencent quelquefois dès l'hyver. En ce sens on le dit aussi pour désigner une cèrtaine année où on a fait quelque notable exploit de guèrre. La *campagne* de Lille. La *campagne* de Cambray. On a fait une heureuse *campagne*. On le dit aussi dans la Marine. Faire une *campagne* sur mèr.

CAMPAGNE, signifie aussi les années qu'un Officier, ou qu'un soldat a sèrvi. *Stipendium.* Cet Officier a quinze *campagnes* sur la tête; c'est-à-dire, est dans le sèrvice depuis quinze ans. Ce soldat a fait vingt *campagnes*.

On dit aussi, Mettre en *campagne*; pour dire, Faire sortir les troupes des garnisons pour les mettre en corps d'armée. *Copias educere.* Tenir la *campagne*, être maître de la *campagne*; pour dire, Être maître du païs, faire retirer les ennemis dans leurs garnisons. *Vagari, vias obsidere.*

Battre la *campagne*, se dit des Chasseurs, qui tiennent un grand espace d'une plaine pour en faire lever le gibier. On le dit aussi des batteurs d'estrade, qui vont aux nouvelles pour découvrir les ennemis.

On dit figurément qu'un Auteur bat la *campagne*, quand il dit beaucoup de chôses inutiles, qui ne viennent point à son sujet. *Extra rem vagari, à proposito deflectere.*

On appelle une piéce de *campagne*, un canon de médiocre grosseur qui peut aisément suivre l'armée dans sa marche, qui sèrt dans les batailles, & à la tête d'un camp. *Tormentum campestre.*

On dit encore qu'on a mis tous ses amis en *campagne* pour faire une telle affaire; pour dire, qu'on a employé tous ses amis, qu'on les a envoyez deçà & delà pour la faire réüssir. *Uti omnium amicorum opera atque diligentia ad rem aliquam:* qu'on a mis des sèrgens en *campagne* pour prendre un criminel, &c. qu'on a mis bien des gens en *campagne*, des espions en *campagne* pour découvrir des nouvelles de quelque chôse.

On dit aussi d'un homme prompt & colère, que quand on lui dit quelque chôse qui ne lui plait pas, qu'aussi-tôt il se met en *campagne*; pour dire, qu'il s'échappe, qu'il s'emporte.

CAMPANE. s. f. Crépine de fil d'or, ou d'argent, ou de soye, qui se tèrmine en petites houppes façonnées, & qui représente une cloche. *Campanula ex auro vel argento textili.* On en met aux pentes d'un lit, aux impériales de carosse, & autres endroits où l'on veut mettre de riches crépines.

Ce mot vient du Latin *campana*, qui veut dire cloche.

CAMPANE, est aussi un ornement de Sculpture, d'où pendent des houppes en forme de petites cloches. *Campanula operis sculptilis.* On met de ces sortes d'ornemens, à un dais d'autel, de thrône, ou de chaire de Prédicateur.

CAMPANE, en tèrmes d'Architecture, signifie aussi le chapiteau Corinthien, ou Composite, qui représente un pannier, ou une corbeille entourée de feüilles. *Capitulum Corinthiacum, vel compositum, abacus.* Les Ouvriers l'appellent tambour, ou vâse, au dessus duquel il y a un abaque, ou tailloir. On l'a nommé *campane*, parce qu'il ressemble à une cloche renvèrsée. Il se dit aussi de cèrtains petits ornemens ronds, qui sont comme de petits cones, & qu'on appelle autrement *larmes*, ou *goutes*. *Campane de comble*, est encore un ornement de plomb, chantourné, & évidé, qu'on met au bas du faîte & du brisis de comble.

CAMPANELLE. s. f. *Campanula maxima foliis latissima.* Fleur blanche, bleuë, rouge, ou de couleur gris de lin, qui fleurit en Juin, Juillet, Août & Septembre, & qui est faite en forme de petites cloches.

CAMPANELLE. s. f. Petite cloche, clochette. *Campanula.*

Vingt grenades d'argent, qui des bardes pendoient,
Sembloient s'entreappeller du son qu'elles rendoient;
Et du même métal autant de campanelles,
Sembloient s'encourager à sonner plus haut qu'elles.
P. LE MOINE.

Le frein d'or sous ses dents d'écume dégoutoit
De campanelles *d'or son poitral éclatoit.* ID.

CAMPANETTE. Nom de fleur, ainsi appellée, parce qu'elle a la figure d'une campane. C'est la fleur du narcisse. Voyez NARCISSE.

CAMPANIE. s. f. Nom ancien d'une Province d'Italie, qu'on appelle aujourd'hui Tèrre de Labour. C'est le païs de l'Italie le plus beau, le plus fèrtile, & le plus délicieux, & si l'on en croit Ciceron dans sa prémière Oraison *De lege Agraria*, *n.* 75. le plus agréable païs du monde. Denys d'Halicarnasse, Pline L. III. C. 5. Florus L. I. C. 16. Tacite Hist. L. I. C. 2. Mela L. II. C. 4. Solin C. 8. & généralement tous les Anciens qui parlent de la *Campanie*, en loüent la beauté & la fèrtilité. Sa Capitale étoit Capouë. Quelques-uns prétendent qu'elle ne prit point son nom de la beauté de ses campagnes, mais du nom des habitans de Capouë, qui s'appelloient *Campani*. Pour la distinguer de la Campagne de Rome on la nomma l'ancienne, ou l'heureuse *Campanie*. Leander lui donne pour bornes au couchant le Gariglano, *Liris*, à l'orient le Selo, *Silarus*, & une partie du tèrritoire des Samnites, au septentrion les montagnes des Samnites qui sont une partie de l'Apennin; au midi la mèr de Toscane. Voyez cet Auteur dans sa description de l'Italie, & Cluvier L. IV. Vigenère sur César & sur Tite-Live au mot *Campania*, ou *Campanie*, lui donne les mêmes limites, ou autrement il dit qu'elle s'étendoit le long de la mer depuis Gayette, jusqu'à Salèrne, & que du côté de la tèrre elle étoit bornée du Latium des Samnites qui est l'Abruzze, & d'un des coins de la Poüille. Le même Auteur sur Tite-Live T. I. p. 1759. montre qu'on est obligé de se sèrvir de ce mot en nôtre langue, quand on parle de l'antiquité, de peur d'équivoque, parce qu'aujourd'hui ce qu'on appelle en Italie *Campagne* est fort different de ce que les Romains appelloient *Campania*. On l'a aussi appellée l'ancienne *Campanie*, à la difference de la Campagne de Rome. Ce furent les délices de la *Campanie* qui amollirent Annibal & son armée, & qui lui firent pèrdre tout le fruit de ses victoires.

CAMPANIEN, ENNE, ou CAMPANOIS, OISE. s. masc. & f. *Campanus*, *a*. Habitant de la Campanie. On trouve ces deux noms dans nos Auteurs un peu anciens: on trouve même *Campanois* adjectif. Le tèrroir *Campanois*, pour dire le tèrritoire de la Campanie. Aujourd'hui on éviteroit ces mots.

CAMPANILE. s. m. Tèrme d'Architecture. *Campanile*. On appelle ainsi une tour d'Églîse. Jean de Pise bâtit le *campanile* de l'Église Cathédrale de Pistoye. FÉLIB. Taddeo Gaddi bâtit à Florence une grande partie du *campanile* de Sainte Marie del fiore sur le modèle que Giotto en avoit laissé. ID.

CAMPANINI. s. m. Sorte de marbre qui se trouve dans les montagnes de Carrare, où il y en a de noirs, d'autres tirant sur le gris, d'autres mêlez de rouge, & d'autres qui ont des veines grises. Celui que les Italiens appellent *campanini* a reçû ce nom à cause qu'il resonne quand on le travaille, & rend un son fort aigu, en quoi il ressemble à une cloche. Il est naturellement dur, & s'éclate plus aisément que les autres.

CAMPANULE. s. f. Tèrme de Botanique. Plante qui a plusieurs tiges, de la hauteur de deux ou trois coudées, creuses, grosses comme le petit doigt, & canelées. Ses feüilles sont semblables à celles de l'ortie, veluës, longues de quatre ou de six doigts, larges de quatre, dentelées tout autour, & dispôsées altèrnativement. Ses fleurs sont des cloches dilatées à leur ouvèrture, & coupées sur les bords en cinq parties longues, aiguës, & refléchies quelquefois en dehors, elles sont bleuës; il y en a de blanches. On l'appelle aussi *clochette*, & en Latin *campanula maxima foliis latissimis*. Il y a plusieurs autres espéces de *campanule*.

CAMPÊCHE. Petite ville de l'Amérique méridionale, dans la Province d'Ucatan, & de l'Audience du Méxique. *Campecum.* On l'appelle aussi San Francisco de *Campêche*, parce que son Église est dédiée à S. François. *Campêche* étoit autrefois l'échelle de toute l'Amérique pour le trafic du bois de teinture. Les Espagnols le coupoient alors auprès d'une rivière qu'on appelle Champeton, à dix ou douze lieuës de la ville de *Campêche*, au sud de cette place dans un tèrrein haut & pièrreux. C'est de là que le bois de teinture fut appellé bois de *Campêche*.

Le bois de *Campêche* est un arbre d'Amérique, qui ne croît pas fort haut; les feuilles en sont petites, & ressemblent assez à celles du trèfle. LETR. ÉDIF. ET CUR. *T. XI. p.* 128. D'autres disent qu'il est assez semblable à nos aubepins, mais plus gros; que l'écorce des jeunes branches est blanche & polie, qu'elle a quelques pointes qui en sortent; que le corps & les vieilles branches sont noirâtres, que l'écorce en est plus raboteuse, & qu'il y a peu de picquans. Le cœur de l'arbre est rouge, & c'est ce qui sèrt pour la teinture. Quelque-tems après qu'il a été coupé il devient noir, & si on le met dans l'eau il la teint en noir, & on peut s'en sèrvir pour écrire. Ce bois est extrêmement pesant; il brûle très-bien, & fait un feu clair & de longue durée.

CAMPEMENT. s. m. Logement d'une armée dans ses quartiers, quand elle tient la campagne. *Castrorum metatio.* La grande science d'un Général, c'est de bien sçavoir ses *campemens*. Les bons *campemens* doivent avoir la commodité des eaux & des fourrages, & les facilitez de se couvrir & de se retrancher.

CAMPER. v. act. & n. Arrêter & loger son armée dans quelque poste à la campagne. *Castra ponere, collocare, metari.* Les Romains *campoient* toute l'armée. Du tems de Papyrius les Ro-

mains ne sçavoient encore ni se poster, ni *camper* dans aucun ordre : ils apprirent à former leur camp sur celui de Pyrrhus ; auparavant ils avoient toûjours *campé* en confusion. S. Evr. Ce Général a *campé* son armée devant une telle ville ; il a fait mine de l'assieger. Les deux armées *campoient* vis-à-vis l'une de l'autre. César alla *camper* un peu plus loin de là.

La rivière est comme là,
Ici nos gens se campèrent;
Et l'espace que voilà,
Nos ennemis l'occupèrent. Mol.

Camper, se dit figurément de ceux qui se viennent placer hardiment en quelque lieu. *Locum aliquem occupare.* Ce flatteur s'est venu *camper* dans la maison d'un tel Seigneur, d'où on ne le peut chasser. Il s'est venu *camper* dans un fauteüil au milieu de l'assemblée. Ce mot est bas.

Camper, se dit encore de ceux qui n'ont point de logis cèrtain, & qui vont coucher aujourd'hui en une maison, & demain dans l'autre; comme font les filous & vagabonds, & les courtisanes. *Parasitari.*

On dit encore qu'un homme est bien *campé* sur ses jambes, quand il est dans une posture fèrme & assurée, convenable aux exèrcices qu'il veut faire, comme de sauter, lutter, de faire des armes. *Eximio habitu & statu recto esse.* Ce mot, & son vèrbe *camper*, sont fort en usage chez les Maitres d'armes.

Campé, ée. part. & adj. *Positus, collocatus, situs.*

CAMPESTRE. s. m. Habillement de soldats Romains. *Campestre.* C'étoit, dit Vigenère sur Tite-Live T. I. p. 955, cèrtain brayer, ou devanteau ceint auprès du nombril, & pendant jusqu'aux genoux, comme des marinesques, amples & courtes, tel à peu près que celui que portent les Armeniens, ou quelques autres artisans, & aujourd'hui les Brasseurs, au moins à Paris. Les soldats s'en sèrvoient pour se couvrir les parties honteuses dans leurs exèrcices. Voyez Acron sur l'onziène épitre du I. L. d'Horace. Il dit aussi qu'il étoit mince, délié, *tenue.*

Ce mot vient de *campus*, champ, parce que les soldats prenoient le *campestre* pour faire leurs exèrcices, & que le lieu où ils faisoient s'appelloit *campus*, champ. Quelques-uns disent *campestre*, ou *campeste.* Proprement ni l'un ni l'autre n'est François; quoi qu'on s'en sèrve. Le mot François est *Tonnelet*, & il semble qu'il seroit mieux de s'en sèrvir, & de ne donner une forme Françoise aux mots Latins que lorsqu'il n'y en a point de François qui leur réponde. Voyez encore Tonnelet.

CAMPHRE. s. m. D'Hèrbelot fait *camphre* féminin. *Cafur.* Les Arabes appellent ainsi le *camphre*, qui est une gomme fort blanche & odoriférante, que l'on tire d'un arbre assez semblable au saule, si ce n'est qu'il est plus noir. D'Hèrb. L'arbre qui produit la *camphre* se trouve en grande quantité dans le païs des Nègres. Id. Le *camphre* est la gomme d'un arbre qui croît aux Indes dans les montagnes maritimes, & dans l'Isle de Borneo, lequel est de telle hauteur & largeur, qu'un escadron de cent hommes pourroit demeurer dessous à l'ombre, & on en fait de grands coffres qui viennent du Japon. *Camphora.* On dit qu'il sort en plus grande abondance durant la tempête & les tremblemens de tèrre. Il dégoute de cet arbre comme fait la gomme. Il y en a de plusieurs sortes: car on en trouve une entre les veines du bois, & une autre qui sort par l'écorce rompuë, comme résine, & demeure attachée à l'arbre. Elle est rouge d'abord, & devient blanche, ou par la chaleur du Soleil, ou à force de feu. Il y en a une brune & obscure qui est moins estimée. Il y a aussi un *camphre* en rôse, qui n'a point passé par le feu, & un autre qui a été purifié & blanchi, & fait par sublimation. Le *camphre* est si subtil, que souvent de soi-même il se résout en fumée. Il est si odorant, que sur les lieux on s'en sèrt en guise d'encens. Les Princes de l'Orient se sèrvent de cette prétieuse gomme mêlée avec de la cire pour éclairer leurs palais pendant la nuit. Saadi, pour marquer le caractère d'un prodigue, dit que celui qui allume des chandelles de *camphre* pendant le jour, se met en danger de n'en avoir pas de suif pour s'éclairer pendant la nuit. D'Hèrbelot. Pour être bon, il doit être blanc, pur, reluisant, transparent, de forte ódeur; & il faut qu'il devienne moüillé, quand on le met sur un pain chaud, il est amèr. Voyez cet Auteur au mot *cafur.* Un Poëte Arabe dit dans une épigramme sur une Nègre. *Une noire se trouve souvent plus blanche que les autres par ses mœurs; & un corps de couleur de musc a quelquefois dans soi la pureté du* camphre. Le *camphre* est aussi blanc que le musc est noir, & il est fort estimé dans l'orient pour son ódeur, & pour la vèrtu qu'il a de purifier le sang. D'Hèrb.

On a trouvé depuis peu en Céylan, que la racine de l'arbre de canelle produit d'aussi bon *camphre* qu'aucun du Japon, ou de la Chine, comme témoigne l'Histoire de la Societé d'Angleterre. Quelques-uns, comme Fuchsius, croyent que c'est un bitume des Indes.

Ce mot vient de l'Hébreu *copher.*

On fait du *camphre* artificiel avec de la sandaraque & du vinaigre blanc distillé, qu'on met durant 20 jours dans le fumier de cheval, & qu'on laisse après au Soleil pendant un mois pour sécher, & on trouve le *camphre* fait comme une croûte de pain blanc, qu'on appelle autrement *gomme de genevre, vernis blanc*, ou *mastic bien pulvérisé.* La Chymie ne travaille point sur le *camphre*, puisqu'il surmonte en pureté, en subtilité, en volatilité & en pénétration, tout ce qu'on en pourroit tirer par la distillation, & on ne peut encherir sur sa perfection. Sa diaphanéïté est grande, & sa blancheur égale celle de la neige. Son goût âcre, & son ódeur forte témoignent sa volatilité. Son inflammabilité dans l'eau, & sa totale consomption, sans laisser aucune trace au vaisseau dans lequel on l'allume, montrent sa pureté & la subtilité de ses parties. On a fait ce provèrbe sur le *camphre*,

Camphora per nares castrat odore mares.

Mais ce provèrbe est contraire au dire de Scaliger, & aux expériences de Tulpius.

La principale qualité du *camphre* est de retenir & de consérver un feu inéxtinguible qui brûle dans l'eau, sur la glace & dans la neige, à cause qu'il est d'une nature fort tenuë & grasse, jusques là que si on en jette dans un bassin sur de l'eau de vie, & qu'on les fasse boüillir jusqu'à leur entière évaporation dans quelque lieu étroit & bien fèrmé, & que par après on y entre avec un flambeau allumé, tout cet air renfèrmé conçoit en un moment le feu, qui paroît comme un éclair, sans incommoder le bâtiment, ni les spectateurs.

CAMPINE. s. f. C'est un nom qui se donne à différentes petites contrées. *Campinia.* Il y a la *Campine* dans l'Andalousie, qui est une partie du tèrritoire de Seville. La *Campine*, contrée du Liegeois, qui s'étend depuis la Meuse jusqu'à la Mairie de Bolduc. La *Campine* Brabançonne, petite contrée du Brabant Hollandois, dans la Mairie de Bolduc.

Ce mot vient d'Espagne, où campiña signifie une campagne découvèrte, où il n'y a aucun arbre. C'est la même chôse que campagne en nôtre langue; ainsi il seroit mieux de dire en Latin *Campania.* Ce sont les Espagnols qui ont porté ce mot dans les Païs Bas.

CAMPOS. s. m. Tèrme de Collége. Congé qu'on donne aux écoliers pour sortir, pour aller aux champs se divèrtir. *Vacatio.* On le dit aussi de ceux qui sont sujets & attachez à quelque travail. Les Clèrcs n'ont *campos* que les Dimanches & Fêtes. Cela vient du Latin *habemus campos.*

CAMULE. s. m. Nom d'un Dieu du Paganisme. *Camulus.* Ce sont les Inscriptions de Gruter, qui nous font connoitre ce Dieu. La prémière p. XL. n. 9. est Ardoine Camulo Iovi Mercurio Herculi. Sous chacun de ces noms est le Dieu qui le porte. Sous Camulo c'est un Mars avec un bouclier & une pique. Une autre p. LVI. n. 11. Camulo. Sanc. Fortiss. Sac. &c. Cette seconde inscription a été dans le païs des Sabins. Une 3e trouvée proche de Cleves porte Marti Camulo ob salutem Tiberi Claudi caes cives remi templum constituerunt. *Grut.* LVI. n. 12. De tout cela on conclut 1°, Que *Camule* est le Dieu Mars. 2°, Qu'il est le même que Sangus. 3°, Que *Camule* étoit le nom que les Sabins donnoient à Mars. Struvius dans son *Antiquitatum Roman. Syntagma C. I. p. 96.* croit que ce nom vient de *camus*, qui selon Isidôre *Orig. L. XX. C. 16.* signifie un frein fort & rude, que l'on donne aux chevaux fougueux pour les dompter. Or de pareils chevaux sont propres de la guerre & de Mars, & lui étoient consacrez.

CAMUS, use. adj. Quelques-uns disent *Camard, arde.* Qui a le nez petit, creux & enfoncé du côté du front. *Simus.* Les Tartares aiment les beautez *camuses*, & les trouvent d'autant plus belles, qu'elles ont moins de nez. La femme du Grand Cinghis Kam n'avoit presque que deux trous au lieu de nez, comme témoigne Rubruquis. On le dit aussi de quelques animaux, comme des chiens, dont la beauté est d'être *camus.* On le dit encore de quelques poissons, sur tout des dauphins. Quelques-uns ont dérivé ce mot de *simus* Latin, ou de *camurus*, qui est intèrpreté *curvus*, ou *courbé*, par Sèrvius. Ménage dit qu'il vient du Grèc *καμός.*

On dit provèrbialement qu'un homme est bien *camus*, qu'on l'a rendu bien *camus*; pour dire, qu'il a été bien trompé, qu'il est déchu de ses prétentions, qu'il est bien honteux. On dit aussi par un provèrbe contraire, qu'il a eû un piéd de nez.

CAN.

CANA. s. f. Nom de ville. *Cana.* Il y a *Cana* de Galilée, ville de la Tribu

Tribu de Zabulon, où JESUS-CHRIST fit son prémier miracle en changeant l'eau en vin, à des noces où il avoit été invité avec sa Sainte mère & ses disciples, ainsi que S. Jean l'écrit au II^e Chapitre de son Évangile. Il y a encore une autre *Cana*, qu'on nomme la grande, pour la distinguer de la prémière. Celle-ci étoit dans la Tribu d'Aser. Il en est parlé au Ch. XIX. de Josué v. 28. Quelques Intèrprétes croyent que c'est de cette ville qu'étoit la Chananéenne dont parle S. Matthieu Ch. XV^e. Enfin, S. Jérôme, *De locis Hebraic.* met une troisiéme *Cana* dans la Tribu d'Éphraïm; mais l'Écriture ne parle point de celle-ci.

Les uns intèrprétent ce nom *Zelus*, *æmulatio*, & par conséquent le tirent de קנא, *æmulatus est*, *Zelotypus fuit*. Les autres *possession*, le dérivant de קנה, *acquérir*, *posséder*. D'autres *Lamentatio*, de קין, *lamenter*; mais on diroit *Kinah*, & non pas *Canah*. D'autres *nid*, de קן, *Kin*, *nidus*, qui vient de קנן, *Kinnen*, faire son nid; mais on diroit Kinnah; puisque Josué l'écrit en Hébreu קנה, *Kanah*. La seconde étymologie paroit la meilleure.

On appelle les noces de *Cana* un tableau, ou une estampe qui représente le banquet où JESUS-CHRIST fit son prémier miracle. Les noces de *Cana* de Paul Véronèse est un des plus beaux tableaux de cet excellent Peintre, l'on y voit plus de six vingt figures d'une beauté admirable.

CANADA. s. m. Vaste région de l'Amérique septentrionale, qui a le nouveau Mexique & les Acaanibas, ou Aconibas au couchant, la Floride au midi, au levant la mèr du Nord, qui jointe avec le détroit d'Hudson & la mèr Christiane la sépare vèrs le nord des tèrres Arctiques. Il s'étend selon nos Cartes depuis le 39^e degré de latitude septentrionale jusqu'au 65^e ou environ, & depuis le 284^e de longitude jusqu'au 330^e, ou à peu près. Ce païs fut découvert par les François il y a plus de 200 ans; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi la nouvelle France. Jean Verasam fut le prémier qui se hazarda d'y entrer en 1504. Les Sauvages le mangèrent. En 1525. & en 1534. on y alla encore. Jean Quartier y alla ensuite, & après avoir remonté le fleuve S. Laurent plus haut que Québec, il s'en revint en France sans avoir fait aucun établissement, & fort dégoûté d'en faire. Enfin, en 1604, cent ans après qu'il eut été découvert, il partit de Roüen une Colonie qui s'y établit, avec de grandes difficultez, à cause de la férocité des Sauvages qui l'habitoient. Les principaux sont les Ilinois, les Hurons, les Algonquins, les Iroquois, les Abnaquis, les Etechemins &c. Plusieurs de ces Sauvages sont convèrtis. Ils n'ont point de villes. Ils logent dans des cabanes faites d'écorces d'arbres. Malgré le froid ils vont nuds, & ne se couvrent que vers la ceinture par devant & par derrière: l'hyver ils marchent sur les neiges avec des raquettes. Ils vivent de blé d'Inde, que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pièrres: elles le cuisent dans de l'eau, y mêlant quand elles en ont, de la chair, ou du poisson. Cela s'appelle de la sagamité. Les hommes ne sont occupez que de la guèrre, de la chasse, ou de la pêche. Ils font avec des écorces d'arbres qu'ils cousent fort proprement, des canots, ou bateaux assez grands pour porter toute leur famille, & assez légères pour s'en charger quand il y a des sauts dans les rivières, & les porter quelquefois assez loin. Chaque village a un Chef, ou Capitaine. Ils reconnoissent un Dieu qu'ils appellent Manitou, le grand esprit, maître du monde; la vûë seule de l'Univers le leur persuade. Ils reconnoissent aussi un mauvais esprit, qu'ils craignent beaucoup. Leurs armes sont des fleches; mais à présent ils ont des armes à feu que les Européans leur portent, & ils s'en sèrvent très bien. Ils sont grands, bien faits, robustes, adroits, braves; mais barbarement cruels. Quand ils ont pris un ennemi en guèrre, à moins que quelqu'un du village ne l'adopte, ils le brûlent vif, à petit feu & lentement, & lui coupent des morceaux de chair à mesure qu'ils sont rôtis pour les manger à ses yeux. Ils ont traité avec cette inhumanité brutale quelques Missionnaires.

Le mot *Canada* est apparemment un mot Sauvage, mais dont on ne sçait point la signification. On ignore aussi la raison qui le fait donner à ce païs. Quelques-uns croyent que ce fut parceque les Sauvages répetoient souvent ce mot *Canada* quand les François y abordèrent. D'autres parce que c'étoit le nom du fleuve de S. Laurent qui fut donné à tout le païs, & d'autres parceque le petit païs de *Canada* fut le prémier que l'on trouva. Il y a une histoire Latine du *Canada* par le P. François Du Creux Jésuite, dans laquelle on trouve une bonne Carte du *Canada*.

CANADA, est aussi le nom d'un païs particulier compris dans la grande contrée dont nous venons de parler. C'est celui qui est à la droite du fleuve de S. Laurent vèrs son embouchure. Il a ce fleuve au nord, au levant le Golfe du fleuve de S. Laurent, la baye de Chaleurs au midi, au couchant il touche au païs des Etechemins. Cette prèsqu'Isle est le *Canada* propre, qui, à ce que l'on prétend, a donné son nom à tout le païs qui est dèrrière, & au fleuve de S. Laurent.

CANADA. On donne encore ce nom à la grande rivière de *Canada*; mais il est peu en usage aujourd'hui, & l'on dit toujours le fleuve de S. Laurent. Voyez ce nom au mot LAURENT.

CANADE. s. f. Nom que les Portugais donnent sur la mèr à la mesure du vin, ou d'eau, qu'on donne par jour à chacun de ceux qui composent l'équipage. Il y a trois cens *canades* à chaque pipe.

CANADIEN, ENNE. s. m. & f. & adj. François établi ou né en Canada. *Canadensis, Francus homo in Canadensis plaga Francis parentibus natus.* *Canadien* n'est pas la même chôse que Canadois. Nos François, qui sont en Canada, ou qui y ont été, distinguent fort ces deux mots. Un *Canadien* est un homme né en Canada, mais de parens François établis en Canada, ou qui y ont demeuré, & qui pendant leur séjour y est venu au monde: au lieu que Canadois est un Sauvage, un naturel de Canada. Des enfans de M^r tel, qui a été Intendant de Québec, ces deux-ci sont *Canadiens*, c'est-à-dire, nez en Canada. Quelle est cette femme? C'est une *Canadienne*, une Marchande Françoise de Québec.

CANADOIS, OISE. s. m. & f. Homme originaire de Canada, Sauvage, barbare de Canada. *Canadensis. Canadensis Indigena.* Les *Canadois* en général sont sanguins, de couleur olivâtre, de belle taille, & ont le visage assez beau. Ils ont les yeux gros & noirs, de même que les cheveux, & les dents de la couleur de l'ivoire. Les *Canadoises* sont aussi d'une taille audessus de la médiocre.

Canadois est aussi adjectif. Un peuple *Canadois*. Une troupe de guèrriers *Canadois*. Les langues *Canadoises* sont fort différentes les unes des autres.

CANAILLE. s. f. Tèrme injurieux dont les maîtres se sèrvent assez souvent contre leurs domestiques, quand ils ne sont pas contens d'eux. *Populi fæx infima, plebeia fæx civitatis.* Ces *canailles* me laissent toûjours tout seul. MOL. C'est aussi un tèrme collectif. Il se dit de la populace, des gens qui n'ont ni naissance, ni bien, ni courage. On a cassé ce régiment, parce qu'il n'étoit composé que de *canailles*, de lâches, de poltrons. La *canaille* est à craindre. ABLANC. Il étoit appuyé de la *canaille*. La *canaille* soutenoit son parti. Il n'y a que la *canaille* qui profite dans les émotions publiques. Un meneur d'ours est suivi de la *canaille*.

Ce mot vient, selon Ménage, de *canalia*, comme qui diroit une *bande de chiens*. D'autres le dérivent de *canicola*, ou *canalis*, qui étoit un lieu à Rome où les gens de basse condition s'assembloient. D'autres le dérivent de l'Italien *canaglia*, qui signifie la même chôse. Lipse dit qu'il vient du mot de *chien*, à cause d'une vieille coûtume qui vouloit que ceux qui étoient condamnez au supplice portassent un chien pour marque d'infamie.

Autrefois on disoit & on écrivoit *chienaille*, ce qui confirme le sentiment de ceux qui dérivent le mot de *canaille* de *chien*.

CANAL. s. m. Le lit d'une rivière, d'un ruisseau, que la nature a fait pour écouler les eaux, pour arroser les tèrres, &c. *Canalis, alveus.* Le *canal* de la Seine est fort large, fort profond en tel endroit. La rivière se divise là en deux bras ou *canaux*. Il faut faire passer les batteaux par le grand *canal*.

Comme d'une course fidelle
Les fleuves par divers canaux,
Apportent à la mèr le tribut de leurs eaux, &c.
L'AB. TÊTU.

Ce mot vient de *canol*, qui en langage Celtique ou Bas-Breton signifie la même chôse.

CANAL, se dit aussi des eaux qui sont contenuës dans ces cavitez. *Aquæ fluctus.* Les rivières enflent leur *canal* à la fonte des neiges, pendant la pêche des étangs, après de longues pluyes.

CANAL, se dit des conduits artificiels qu'on creuse dans les tèrres, soit pour faire communiquer des rivières les unes aux autres, soit pour les affoiblir quand elles sont trop grosses, soit pour recevoir les eaux superfluës, ou pour dessécher des marais. *Canalis.* La Hollande, la Flandre, sont toutes coupées par *canaux*. Le *canal* de Briare joint la Seine à la Loire par 42 écluses. Le *canal* de Languedoc fait la communication de la mèr du Ponant avec celle du Levant. Les eaux du Rhin tombent dans l'Issel par un *canal* fait exprès. Le *canal* Eugenie, ou de sainte Marie, c'est un *canal* qui joint le Rhin & la Meuse en s'étendant depuis Rhinberg jusqu'à Veulo: cet ouvrage est digne des anciens Romains, & comparable au *canal* de Drusus. C'est l'Archiduchesse Isabelle qui le fit faire. On commença à y travailler l'an 1626. & l'année suivante il fut mis dans sa pèrfection malgré les vains efforts du P. d'Orange. Spinola & le Comte de Bergh, qui en avoient la conduite, prîrent si bien leurs mesures que de 24 redoutes, qu'ils avoient placées de distance en distance pour couvrir les travailleurs, le Prince n'en put forcer qu'une,

ne, dont il ne tira aucun avantage. Larrey. *T. IV. p.* 85. Voyez le Grand Atlas Tome des Païs-Bas p. 189.

Canal, se dit aussi de ces conduits d'eaux qu'on fait pour l'embellissement des jardins, qui sont le plus souvent revêtus de pièrre. *Canales.* Le *canal* de Vèrsailles, de Fontainebleau. Ce Seigneur a bien du poisson dans les *canaux* de son jardin.

Canal, se dit aussi de quelques bras de mèr, ou des eaux qu'elle pousse dans les tèrres, ou d'un espace de mèr resserré entre deux côtes de tèrre ferme, ou entre une Isle & la terre ferme. Le *canal* de Constantinople commence aux Dardanelles. Le grand *canal* de Venise. Le *canal* de la mèr noire. L'espace de mèr qui est entre la France & l'Anglètèrre depuis le pas de Calais à l'orient, jusques aux Caps de S. Mahé en France & de Cornoüaille en Anglètèrre à l'occident, s'appelle simplement & absolument le *canal*, ou la Manche.

On dit en tèrmes de Marine, que les Galères font *canal*, lorsqu'elles s'éloignent de la tèrre, qu'elles côtoyent ordinairement pour aller en pleine mèr, comme de Marseille droit à Malthe. On le dit aussi de tous les bâtimens de bas-bord, quand ils passent quelques nuits au large de la mèr sans approcher de la tèrre.

Canal, se dit aussi d'un aqueduc de pièrre ou de brique pour conduire des eaux, & les tenir dans une pente suffisante pour les faire couler. *Aquæductus.* Le *canal* d'Arcueïl amene les eaux de Rongis à Paris. Les Romains faisoient venir des fontaines de 40 lieuës par de semblables *canaux*.

On fait aussi des *canaux* de plomb. *Tubus*, *fistula plumbea*; de potterie, *Lateritia*, de bois d'aune, *Lignea*, de fèr fondu, *area*, pour conduire les eaux par dessous la tèrre.

Canal, dans la Chirurgie, signifie une longue caisse de bois dans quoi l'on enfèrme la jambe ou la cuisse luxée ou fracturée. Ce *canal* doit être garni d'étoupes, il a un trou vèrs l'extrémité pour placer le talon, & tout au bout un morceau de bois droit & immobile pour appuyer la plante du pied.

Canal, se dit quelquefois pour cannule. L'Auteur de la vèrsion en François de l'Arcenal de Chirurgie prend le mot de *canal* pour celui de cannule, quoi qu'il se sèrve aussi souvent du mot de cannule.

Canal, se dit aussi des petits conduits qui sont naturellement dans la tèrre, par où coulent les eaux qui font les sources, par où s'élevent les vapeurs qui forment les mineraux & les métaux.

Canal, se dit aussi du creux que l'on fait dans les tèrres labourées, pour en faire écouler les eaux. *Aquarius sulcus*, *elices.* Pomey.

On appelle aussi *canaux*, en Anatomie, les conduits qui sont dans le corps des animaux par où le sang circule, ou par où passent les autres humeurs, comme les veines, les artères. *Canaliculi.* On dit particulièrement, le *canal* de la vèrge; pour dire, le conduit de l'urine. Malhèrbe a dit aussi le *canal* des yeux, par où s'écoulent les larmes.

C'est bien, je le confesse, une juste coutume
Que le cœur affligé
Par le canal *des yeux vuidant son amèrtume,*
Chèrche d'être allegé.

Le *canal* artérieux, est un trou qui est dans le fœtus à l'embouchure de la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, au dessus de l'oreille droite. C'est par son moyen que cette veine s'entrouvre, & s'abouche avec la veine des poumons, du côté de laquelle il y a une valvule, qui pèrmet l'écoulement d'une bonne partie du sang, de la veine cave dans celle des poumons, & qui empêche qu'il ne retourne de la veine des poumons dans la cave. C'est par le moyen de ce *canal* artérieux & du trou botal que se fait la circulation du sang dans le fœtus. Après la naissance l'un & l'autre se dessèchent, & se bouchent de sorte qu'on n'en voit plus aucun vestige dans les adultes. Dionis.

Le *canal* commun de la bile. Il est formé par la jonction du cholidoque, & du pore biliaire; il va se tèrminer obliquement à la fin du duodenum, ou quelquefois au commencement du jejunum, & rârement au ventricule. Il se coule entre les deux tuniques de l'intestin, & en pèrce l'extérieure deux travèrs de doigts plus haut que l'intérieure. Cette manière d'entrer dans l'intestin, fait qu'il n'a pas besoin de valvule, qui pèrmette l'entrée de la bile, & qui empêche son retour, étant impossible par cette disposition que la bile & même le chile puissent monter par ce conduit. Id.

Le *canal* pancréatique fut découvert en l'année 1642. par Virsungus, célèbre Anatomiste de Padouë. Ce *canal* est membraneux. Il a une cavité qui donne entrée dans le duodenum, assez proche de l'ouvèrture du conduit de la bile, qui est quelquefois la même pour ces deux canaux. Son véritable chemin est d'aller à l'intestin, où il porte une liqueur jaune, autant qu'on le peut remarquer par la couleur de la sonde, quand on l'en retire. Ce *canal* ne vient pas de la ratte, à laquelle il ne touche point, mais des rameaux des petites glandes qui composent le pancreas, de manière qu'il grossit à mesure que ces rameaux s'unissent. Ce *canal* a à son entrée dans le duodenum une valvule qui pèrmet la sortie de la liqueur qu'il contient, & empêche que le chile, & les autres matières, ne passe des intestins dans sa petite ouvèrture. Il est unique & rârement double; sa grosseur est comme celle d'une petite plume, quand il est dans son état naturel; car il grossit quelquefois par excès. Id.

Le *canal* thorachique a été découvert de nos jours. On l'appelle thorachique, parce qu'il monte tout le long du thorax. Il est aussi nommé *canal* de Pecquet, ou *canal* Pecquet, du nom du Médecin qui l'a découvert le prémier. C'est un petit conduit qui commence aux resèrvoirs du chile, qui sont entre les deux racines du diaphragme. Il monte le long des vèrtèbres du dos, entre les côtes & la plévre, & étant parvenu au septiéme ou huitiéme vèrtèbre, il s'incline vèrs le côté gauche de la poitrine, & va aboutir par deux ou trois rameaux a la veine sousclavière gauche. Ce *canal* n'est composé que d'une membrane assez mince, qui est fortifiée par la plévre, qui le couvre pendant tout le chemin qu'il fait par la poitrine; il n'est pas plus gros qu'une petite plume d'oye; il a des valvules d'espace en espace; ils sèrvent d'échelons au chile pour monter, & ils empêchent qu'il ne puisse retourner sur ses pas. Il reçoit de toutes parts des vaisseaux limphatiques, qui lui apportent sans cesse la limphe, qu'il dégorge avec le chile dans la sousclavière. Au côté gauche de l'ouvèrture que le canal thorachique fait dans la veine sousclavière pour y entrer, il y a une valvule qui empêche que le chile ne soit porté vèrs le bras, & qui le détèrmine à prendre le chemin de la veine cave; peut-être aussi qu'elle empêche que le sang passant dans la souclavière ne tombe dans ce *canal*. L'usage du *canal* thorachique est de sèrvir de conduit au chile & à la limphe, & de les porter dans les resèrvoirs de la veine sousclavière, pour détremper le sang, le rendre plus liquide, & réparer ce qu'il a laissé dans toutes les parties du corps pour leur nourriture. *Voyez Dionis VI. Demonstr.*

Les *canaux* excrétoires du nez, ce sont des *canaux* qui vèrsent dans les narines une liqueur blanche & glaireuse, qu'on nomme la morve. Il y en a cinq. Le *canal* nazal, qui est fait par la réünion des deux points lacrimaux qui passent par le trou de l'os unguis. Le second sont les deux trous des sinus frontaux; le troisième, les deux trous des sinus du sphénoïde; le quatrième sont les deux ouvèrtures des sinus maxillaires; le cinquième est l'aquéduc qui est en partie revêtu de la membrane glanduleuse des narines.

Canal, se dit aussi figurément en chôses morales, des voyes qu'on choisit pour conduire une affaire, pour la faire réüssir. *Via*, *canalis.* Vous avez choisi l'entremise d'un tel pour présenter vôtre placet, c'est un mauvais *canal* pour le faire réüssir. Les Ministres sont les *canaux* par où s'écoulent les faveurs des Princes sur leurs sujets.

Canal. Tèrme de Mécanique. C'est le creux qui est autour d'une poulie.

En tèrmes de Marine *canal* l'étrave est le bout creusé ou canelé de l'étrave, sur quoi repose le beaupré quand on n'y met point de coussin.

Canal, en tèrmes de Manége, se dit de la concavité qui est au milieu de la mâchoire inférieure de la bouche du cheval, qui est destinée à placer la langue, & qui se tèrmine aux dents mâchelières. C'est dans ce *canal* que croissent les barbillons.

Canal, en tèrmes d'Architecture, se dit d'une partie du chapiteau Ionique, qui est un petit creux en forme de *canal*, qui régne au dessous du tailloir tout le long des circonvolutions de la volute, renfèrmée par un listel. *Canaliculus. Canal de larmier*, c'est le platfond d'une corniche, qui fait la mouchette pendante. *Canal de volute*, c'est dans la volute Ionique la face des circonvolutions renfèrmée par un listel.

Canaux, en Architecture, sont aussi des canelures sur une face, ou sous un larmier, qu'on nomme aussi portiques, & qui sont quelquefois remplies de roseaux, ou de fleurons. *Striatura.* On appelle aussi *canaux*, les cavitez droites, ou torses, dont on orne les tigettes des caulicoles d'un chapiteau.

Canaux de l'y ou li à Amsterdam, sont des *canaux* fort profonds qui ont été faits proche des quais. C'est là que sont les gros vaisseaux marchands, ils y sont à couvèrt des voleurs, des orages, des glaces.

Les Maçons appellent aussi *canal*, le tuyau de plomb qui sèrt à conduire les eaux pluviales depuis le toit jusqu'en bas. *Aquæ pluviæ emissarium*, *vomitorium.* Ils appellent *canal* de cheminée, le tuyau par où sort la fumée. *Tubus camini.* Pomey.

Canal,

CANAL, est aussi en tèrmes d'Arquebusier, le creux qui est sous le fût d'un fusil, d'un pistolet &c. où se met la baguette. *Tubus catapulta.*

CANANÉEN, ENNE. s. m. & f. Qui est de quelqu'une des villes appellées Cana. *Cananæus, a.* Matth. X. 4. Simon le *Cananéen*, BOUH. Si c'est là un nom de lieu, il ne faut point le confondre avec Chananeen, ni l'écrire par une *h*, comme a fait le Port-Royal; car quand il est ainsi écrit il signifie un descendant de Chanaan; au lieu que sans *h* il veut dire un homme de la ville de Cana. Il est vrai que S. Luc en fait un nom appellatif, & le traduit Ζηλωτὴς, zelé; mais en ce sens il vient de קנא, & il n'y faut pas plus d'*h* qu'au prémier. Il est vrai encore que quelques Bibles Latines écrivent en S. Matthieu X. 4. *Chananæus*, mais c'est manifestement une faute, puisqu'en S. Marc où le même nom, *Simon le Cananeen*, se trouve, ces Bibles-là même écrivent *Cananæus* sans *h* en S. Marc III. 18. & les exemplaires Grècs ont tous ou Κανανίτης, ou Κανανᾶιος; & dans l'edition Romine de 1592. qui est la correction de Clement VIII. on a mis *Cananæus* sans *h*, en S. Matthieu, comme en S. Marc. Quelques Interprétes, si l'on en croit Malalvenda, ont prétendu que la femme dont parle S. Matth. XV. 22. étoit *Cananéenne*, & non pas Chananéenne: ce sentiment n'est point suivi & ne doit point l'être. L'Évangile écrit *Chananæa*, le Grèc χαναναία; & S. Marc VII. 25. l'appelle Gentile, & Syrophénicienne d'origine; la réponse que lui fit J. C. montre qu'elle n'étoit point Israëlite, ni d'une ville qui dépendît des Juifs.

CANAPÉ. s. m. Espéce de chaise, ou de lit de repos, à dos fort large, où il peut s'asseoir deux persónnes fort à l'aise. Ce mot est fort nouveau dans la langue, & quelques-uns l'appellent *sopha*: c'est ce que les Latins appelloient *bisellium.*

CANAPSA. s. m. Sac que portent les pauvres soldats ou voyageurs sur le dos, attaché avec des bretelles, où toutes leurs hardes sont contenuës. *Mantula, capsula.* On dit, il a porté le *canapsa*; pour dire, Il a été goujat.

Ce mot, selon Ménage, vient de l'Allemand *knabsak*; qui est composé de *sak* & de *knab*, qui signifie toutes sortes de chôses séches bonnes pour manger.

CANARD. s. m. Oiseau aquatique, dont la cane est la fémelle. *Anas.* Les *canards*, selon Belon, sont de deux espéces, les grands & les petits. Les *canards* sauvages gardent toûjours la même couleur; mais les privez sont de plusieurs façons. Les màles sont plus gros que les fémelles. Ils ont toûjours quelque plume au dessus du croupion qui est retroussée en rond. La fémelle est grise, & n'a pas les couleurs si vives, ni si belles que le màle. Ils se nourrissent de racines de plantes aquatiques, de vèrs, & autres insectes, qu'ils rencontrent dans les eaux, ou auprès des eaux. Scaliger écrit qu'ils mangent des animaux venimeux, comme les couleuvres, les crapaux &c. Il y en a plusieurs espéces dont nous parlerons en leur place. Voyez au mot CANE. Les *canards* privez, que l'on met dans les canardières pour en prendre de sauvages, sont appellez en Normandie *des traitres.*

Le *canard* domestique qu'on nourrit près des moulins est peu estimé, & on l'appelle *barbotteur*, parce qu'il trempe toûjours son béc dans la bourbe. Les *canards* sauvages volent en troupe l'hiver sur les étangs, & sentent la poudre de fort loin. On les appelle autrement *oiseaux de riviere.* Les *canards* mangent des crapauds. La chair des uns & des autres est humide, visqueuse, phlegmatique, éxcrémenteuse, & on ne la digère pas aisément. La graisse de *canard* ne laisse pas d'être bonne dans la Médecine. Elle amollit, digère & résout. On s'en sert particulièrement pour les douleurs, tant intèrnes qu'éxtèrnes du côté, des jointures, & dans une intempérie froide de nerfs.

Willugbey dit dans son Ornithologie que le sang des *canards* pris tout chaud combat toute sorte de venin; peut-être est-ce pour cette raison que Mithridate en faisoit son ragoût, & qu'il le faisoit mêler avec tous les alimens qu'il prenoit. Archigenes *De Comp. Medic. Secund. loc. L. v. c.* 4. compte les *canards* domestiques entre les viandes qui conviennent le mieux à l'estomac. Caton étoit de même sentiment, & si l'on en croit Plutarque, il en faisoit manger à ceux de sa famille qui étoient malades, & il se vantoit que par ce seul régime il avoit toûjours maintenu sa famille, ses domestiques & lui même en santé.

Les *canards* sauvages sont beaucoup meilleurs au goût, & plus sains que les domestiques. Il n'y a cependant que l'estomac qui en est bon. On le coupe en petites tranches longues, que quelques-uns appellent des aiguillettes. Les Anciens par un goût fort différent du nôtre y ajoutoient aussi la tête, comme il paroit dans Martial L. XIII. épigr. 52.

Gesner dit qu'en Allemagne on ne voit aucun *canard* sauvage en hyver, non plus qu'en France, & qu'au contraire il s'en trouve beaucoup en Italie pendant toute l'année, principalement dans les États de Ferrare, de Vénise, de Ravenne & de Mantoüe, où il y a beaucoup d'eau. On dit qu'il y en a une prodigieuse quantité à la Chine, & que les habitans ne les tuent & ne les chassent point, parce qu'ils mangent toutes les mauvaises hèrbes des blez & du ris sans toucher au bon grain. Voyez sur cet oiseau Pline L. XXV. c. 2. Gesner *De Avibus L. III.* Aldrov. *Ornithol. L. XIX. c.* 19. & 24. Nonius *De re Cibaria L. II. c.* 33.

Les plumes des *canards* sèrvent à remplir les lits & les coussins, & sont plus fines & plus douces que celles d'oye.

Il y a une espéce de *canard* appellé Petit plongeon, ou Coltée. Voyez PETIT PLONGEON.

CANARD, se dit aussi d'un chien qui a le poil épais & frisé, qui va à l'eau, & qu'on dresse à aller après les cannes. *Canis villi longioris ac crispi.* On les appelle aussi *barbets.*

On dit provèrbialement, Donner des *canards* à quelqu'un; pour dire, lui en faire accroire, ne lui pas tenir ce qu'on lui avoit promis, tromper son attente. *Decipere, illudere aliquem.*

BOIS CANARD, se dit des piéces de bois qui s'arrêtent dans les ruisseaux où on les fait flotter à bois pèrdu. *Lignum aquis innatans.* Les Marchands ont quarante jours pour faire pécher leurs *bois canards.*

CANARDER. v. act. Tirer sur quelqu'un un coup d'armes à feu avec avantage & sans être veu, comme par une guérite, dèrrière une haye, &c. *Fætam glande fistulam in aliquem displodere.* Les ennemis nous *canardoient* à travèrs ces palissades.

CANARDIÈRE. s. f. Petit lieu couvèrt préparé dans un etang, ou marais, où le Chasseur se cache ou se hutte pour tuer beaucoup de canards, par le moyen d'un canard privé & des rets faillans. *Tuguriolum ex ramis arboris.*

CANARIE. s. f. Nom de lieu. *Canaria.* C'est une Isle d'Afrique dans la mèr Atlantique, vis-à-vis le Royaume de Maroc. C'est la principale des Isles qu'on nomme Canaries, elle est entre celle qu'on nomme Forteventura, & celle de Ténériffe. Elle est ronde, & peut avoir 40 lieuës de circuit. MATY.

CANARIE. s. f. *Canaria.* Nom propre de ville. La Capitale de l'Isle *Canarie*, s'appelle aussi *Canarie*, & a donné apparemment son nom à toute l'Isle. Elle s'appelle encore par les Espagnols Ciudad de las Palmas, c'est-à-dire, la ville des Palmes. *Canarie* est située sur la côte orientale de l'Isle de *Canarie*. Elle a un Parlement, ou l'Audience de toutes les *Canaries*, & un Évêché fondé en 1485. & suffragant de Seville. MATY.

CANARIES. s. f. & pl. *Canariæ, fortunatæ insulæ.* Ce sont des Isles fameuses dans l'Antiquité sous le nom d'Isles fortunées. Elles sont dans l'Océan Atlantique, vis-à-vis la côte du Bildulgerid, entre le 26 & le 28[e] degré 30 min. de latitude nord; & entre le prémier & le 7[e] de longitude. Les Anciens n'étoient point d'accord sur le nombre de ces Isles, comme l'a remarqué Vossius dans sa 3[e] note sur le Ch. 10[e], du III[e] Livre de Mela. Il y en a sept principales, dont cinq se suivent en cet ordre du levant au couchant, Forteventura, *Canarie*, Ténériffe, l'Isle de Gomer, & celle de Fèr, au nord de laquelle est celle de Palme. L'Isle Lancelotte est au nord de la Forteventura. Les *Canaries* furent découvèrtes environ l'an 1342. L'air des *Canaries*, quoique très-chaud, est fort sain, & le tèrroir très-fèrtile, sur tout en sucre & en vins, que nous nommons vins de *Canaries.*

Il semble que nous fassions aussi ce nom adjectif; car nous disons les *Canaries*, & les Isles *Canaries*; nous dirions des *Canaries* s'il étoit substantif, comme nous disons, l'Isle de Sicile, de Malte, de la Grande Bretagne, de Sardaigne &c. non pas l'Isle Sicile, l'Isle Malthe &c. Les Isles *Canaries* sont très-peuplées, tant de naturels du païs que d'Espagnols, qui en sont les maitres. Les richesses de l'Isle de Ténériffe la rendent la plus considérable de toutes les Isles *Canaries*. LETR. ÉDIF. *Rec. XI. p.* 94.

On met encore au nombre des *Canaries* quelques petites Isles désertes qui sont au nord de la Lancelotte, & les Salvajes, qu'on peut appeller les Petites *Canaries.*

M. Corneille écrit que l'on dit que ces Isles ont été nommées *Canaries* par les Espagnols, à cause de l'Isle de *Canarie*, la plus considérable de toutes, dans laquelle ils trouvèrent quantité de chiens, lorsqu'ils en firent la prémière découvèrte, *Can* en Espagnol voulant dire un Chien. Mais ajoute-t-il, cela n'est pas vrai, puisque le nom de *Canarie* étoit connu fort long-tems auparavant. En effet, Pline L. VI. c. 32. dit d'après Juba, que l'une des Isles fortunées s'appelle *Canarie*, *Canaria*, à cause de la quantité de chiens d'une grandeur éxtraordinaire que l'on y trouve, & dont deux avoient été amenez à Juba; ce qui ne laisse pas d'avoir sa difficulté. Car si ce que Pline dit est vrai, *Canaria* est un mot Latin dérivé de *Canis*; mais comment cette Isle, si peu connuë des Romains qu'ils n'en parlent que sur le témoignage de Juba, avoit-elle un nom Latin? Quoi qu'il en soit, le nom de *Canarie* est très ancien, & par conséquent n'est point Espagnol.

CANARIE. s. f. Espéce d'ancienne danse que quelques-uns croyent

croyent venir des Isles Canaries, & qui, selon d'autres, vient d'un balet ou mascarade dont les Danseurs étoient habillez en Rois de Mauritanie, ou Sauvages. *Saltatio Canariensis*. En cette danse on s'approche, & on se recule les uns des autres, en faisant plusieurs passages gaillards, étranges & bizarres, qui représentent des Sauvages.

CANARIE. s. m. Sorte de petit oiseau qui chante bien, qu'on apporte ordinairement des Isles Canaries. *Siren Canariensis*. On l'appelle autrement *serin*. Un *canarie* mâle, un *canarie* femelle.

CANARIN. s. m. Passereau de Canarie. *Passer Canariensis*.

CANASTRE. s. m. Sorte de coffre de cuir semblable à nos manequins, fait de peaux de bœuf qui sont séches, dont les Espagnols se servent aux Indes. *Capsa coriacea*, ou *è corio bubulo*.

CANCAMUM. s. m. Larme d'un arbre qui croit en Arabie, selon Dioscoride, laquelle ressemble en quelque sorte à la mirrhe, dont le goût est fâcheux. On s'en servoit autrefois à parfumer les robes & les vétemens. Cette larme nous est aujourd'hui inconnuë. Les uns croyent que c'est la lacque: les autres, la gomme anime; & d'autres le benjoin.

CANCELLATION. s. f. Tèrme de Jurisprudence. C'est un acte par lequel on consent qu'un autre acte soit cassé, anéanti, & demeure nul. *Annullatio, rescissio*. La *cancellation* s'appelle autrement *resiliment*, ou *resiliation*.

CANCELLE. s. m. Sorte de petit Cancre, dont la couleur est rousse, & qui se prend avec les petits poissons. Il ressemble à l'araignée. *Cancri genus exile, exilis cancer*.

CANCELLER. v. act. Barrer une obligation, un acte, pour les rendre nuls, en passant la plume de haut en bas, ou de travers, sur les signatures: ce qui fait une espéce de chassis que les Latins nomment *cancelli*. *Annullare, rescindere. Scriptum ductis cancellatim litteris*, ou *decussatis litteris delere*.

Ce mot vient du Grèc κιγκλίζω, qui signifie proprement, Environner une chôse de quelque treillis, afin qu'on n'en puisse pas approcher.

CANCER. s. m. Tèrme de Médecine. C'est une tumeur dure, inégale, raboteuse, ronde & immobile, de couleur cendrée, livide ou plombée, environnée de plusieurs veines apparentes & tortuës, pleines d'un sang mélancolique & limoneux, qui ressemblent au poisson appellé *cancer* ou écrevisse. *Cancer*. Elle commence sans douleur, & paroît d'abord comme un pois chiche, ou une petite noisette; mais elle croît assez vîte, & devient fort douloureuse. Les *cancers* viennent aux parties glanduleuses & lâches, comme aux mammelles & aux émonctoires. En Grèc καρκίνος, qui signifie aussi *écrevisse*. Ce mal a grand rapport avec cette sorte de poisson, en ce que quand une fois il a pris pied dans un corps, il est prèsque impossible de l'en chasser, de même qu'il est difficile d'arracher des pinses de l'écrevisse ce qu'elle a une fois attrapé.

Ce mal vient principalement aux femmes, & sur tout, dit Stolterfoth, à celles qui sont stériles, ou qui vivent dans le célibat. Les hommes en sont aussi attaquez, continuë-t-il, & il y en a bien des éxemples. La raison pour laquelle il s'attache plûtôt aux mammelles qu'aux autres parties du corps, vient de ce qu'étant pleines de glandes entre lesquelles il y a beaucoup de vaisseaux lymphatiques, ou sanguineux, la moindre contusion, compression, ou picquure, peut faire éxtravaser ces liqueurs, qui s'aigrissent ensuite, & forment le *cancer*. C'est de là que les Maîtres de l'art disent que le *cancer* est aux glandes, ce que la carie est aux os, & la gangréne aux parties charnuës. Le *cancer* vient cependant aussi en d'autres parties du corps molles & baveuses; & l'on a vû des *cancers* aux dents, au ventre, dans la partie intérieure du col de la matrice, dans l'urétre, aux lévres, aux narines, aux joües, à l'abdomen, aux cuisses, & même à l'épaule, comme Stolterfoth le montre, en citant tous les Medecins qui le témoignent. Le *cancer* se divise en *cancer* caché, *occultus*, & *cancer* ulceré, *ulceratus*. Le prémier vient, comme on l'a décrit ci-dessus. Voyez sur cela, & sur toutes les circonstances, Ettmuller, *Chirurg. Medic. art.* 4. & *Carol. Musitanus Trutina Chirurgico physica*, L. 11. c. 23. Le *cancer* ulceré se connoît en ce qu'il est inégal, raboteux, plein de trous, qu'il sent éxtrêmement mal, qu'il en sort une matière sordide, püante, glüante, & quelquefois jaûne; par la douleur insupportable qu'il cause au malade, auquel il semble qu'on le pique avec un millier d'épingles: en ce qu'il est noirâtre, horrible à voir, dur au toucher, quelquefois cependant mou, en ce que les lévres de l'ulcère sont grosses, enflées, rongées, rabatües en dehors; que les veines voisines sont gonflées, variqueuses, noirâtres, & représentant en quelque sorte les piéds du *cancer*; quelquefois les éxtrémitez des veines & des petits artères sont rongées, & il en sort beaucoup de sang. Au *cancer* des mammelles les chairs voisines se consument tellement quelquefois, qu'on peut voir dans la cavité du thorax. Il cause une fiévre lente, un grand dégoût, & souvent des foiblesses; quelquefois l'hydropisie suit, & enfin la mort. La cause prochaine de ce mal est un acide volatil trop corrosif, qui approche de la nature de l'arsénic, & qui se forme par le croupissement des humeurs &c. Stertolfoth rapporte que lui & d'autres ont guéri ce mal avec du mèrcure, & par le moyen de la salivation. On trouve comment il s'y faut prendre dans *Georg. Trumph Disput. de Salivatione Mercuriali habita Iena* 1668. *Georg. Cour Albin. Disp. habita Francof.* 1689. *Mich. Pantelius de mercurio & ejus usu medico &c. Regiom.* 1698. *Ettmul. Oper. T. I. fol.* 387. *& seqq. & fol.* 467. M. Alliot, Médecin du Roi, a fait un fort bon traité du *cancer*, imprimé à Paris en 1698.

Le *cancer*, quand il vient aux jambes s'appelle *loup*; & quand il vient au visage, on l'appelle, *noli me tangere*. Le *cancer* ulcéré cause de très-grandes douleurs. Il y en a qui croyent que le *cancer* ulcéré n'est autre chôse qu'une multitude prodigieuse de petits vèrs qui dévorent, & qui consument peu à peu toute la chair de la partie. DIONIS. Le *cancer* est d'un consentement unanime le plus horrible de tous les maux qui attaquent l'homme. On guérit le *cancer* par éxtirpation, quand il n'est point ouvèrt, & qu'il n'est encore qu'une tumeur de la grosseur d'une noix, ou tout au plus d'un petit œuf. L'amputation se fait quand le *cancer* occupe toute la mammelle, ou qu'il est ulcéré. ID. Voyez Degori, dans le Trésor de la pratique de Médecine, où il rapporte d'après differens Auteurs quantité de remédes pour le *cancer*.

CANCER, est aussi un des signes du Zodiaque, où quand le Soleil est parvenu vèrs le 21 Juin, il est au Solstice d'été. C'est une constellation qui a 13 étoiles, selon Ptolomée; selon Kepler 17, & selon Bayerus 35, qui sont de la nature de Mars & de la Lune: aussi le *Cancer* est-il la maison de la Lune. Il a été ainsi nommé, à cause qu'il représente un cancre, ou écrevisse, & que le Soleil commence à reculer ou à retourner vers l'Équateur quand il y est arrivé, à la maniére des écrevisses. On l'appelle aussi *écrevisse*, signe de l'*écrevisse*. Les Poëtes ont feint que c'est l'*écrevisse* que Junon envoya contre Hèrcule, lorsqu'il combattoit l'Hydre de Lèrne. Hercule tua l'*écrevisse*, & Junon la transporta au ciel, & la mit au nombre des constellations. Le symbole du *cancer* est une figure composée de deux traits prèsque semblables au chiffre soixante & neuf 69.

CANCHE. Tèrme de Coûtume. C'est ainsi qu'en quelques endroits on appelle un *ban* à vin, c'est-à-dire, le droit de vendre du vin en quelque lieu à l'éxclusion de toute autre pèrsonne.

CANCRE. s. m. Écrevisse de mèr, d'étang, ou de riviére, couvèrte d'une coque dure, & qui va à reculons. *Cancer*. Le *cancre* a le corps rond. Il y en a de tèrrestres & de marins. Ceux-ci s'appellent *granci* à l'égard des mâles; & les femelles *macinettes*. Il y en a que Rondelet appelle *mages*, qu'on nomme en Italie *grancevoles*; d'autres *squarancion*, ou *granciporro*, qui sont divers animaux aquatiques de même espéce, aussi bien que les langoustes, les squilles & les écrevisses, qui ont pourtant quelque différence. La cendre des *cancres* de riviére, prise en breuvage avec de la racine de gentiane, & autres semblables, est un singulier reméde pour les morsures des chiens enragez. Les *cancres* marins n'ont pas la même éfficace. Quelques-uns tiennent que si on prenoit dix *cancres* de mèr, ou de riviére, broyez avec une poignée de basilic, & qu'on les posât en quelque lieu où il y eût des scorpions, ils s'y assembleroient tous. Le *cancre*, quoiqu'il vive dans l'eau, ne nage point, non plus que l'hippopotame.

Dans la guèrre des Rats & des Grenoüilles Homère feint que Jupiter envoya des *cancres* au secours des Grenoüilles, & voici la description qu'il en fait, traduite en vieux François, par le Traducteur de sa Batrachomyomachie.

Soudain vient un renfort d'épouvantables bétes
D'animaux contrefaits, de monstres à deux têtes
Leur échine reluit, leur dur & large dos
Leur corps est revétu de solides écailles
Leurs dents sont des ciseaux, & leurs pieds des tenailles,
Ils ont deux bras nerveux, ils ont huit pieds fourchus,
Leurs bras, leurs mains, leurs doigts & leurs pieds sont crochus,
Ils marchent de travers, & souvent en arriere,
Leur œil voit & dessous, & devant & derriére.

Voyez sur les *cancres* Voss. *de Idolol. L. IV. c.* 3. 12. 17. 18. 19. 33. 37.

Il y a une espéce de petit *cancre* qu'on appelle *Bèrnard l'hèrmite*, qui est roux de couleur, qui se prend en menuisalle avec les autres poissons, & qui ressemble aux araignées. Il a deux petites cornes déliées, & deux gros yeux au dessous, & plus bas un os environné de petits poils qui lui sèrvent de moustache. Il a par devant deux piéds fourchez qui lui sèrvent de mains, & deux dèrriére de chaque côté, & un tiers au milieu. Aristote & Ælian disent

disent qu'il naît tout nud, mais qu'il se loge dans l'écaille d'un autre poisson qu'il trouve vuide; & quand il grossit, il en chèrche une plus grande.

CANCRE, se dit provèrbialement d'un homme pauvre qui n'est capable de faire ni bien, ni mal. Cet homme est un gueux, un *cancre*, un pauvre *cancre*.

CANDÉ. s. m. C'est en plusieurs endroits la même chôse que *confluant*. *Confluens*. Ainsi on appelle *candé*, l'embouchure où la Vienne se joint à la Loire. On dit *condé* en d'autres endroits, & *coignac* en d'autres.

CANDELABRE. s. m. C'est un grand chandelier de salle ayant plusieurs branches, fait à la manière des anciens. *Candelabrum*.

CANDELABRE, est aussi un chandelier en forme de grand balustre qu'on met pour amortissement à l'entour d'un dôme. On voit de ces sortes de *candelabres* aux dômes de la Sorbonne & du Val de Grace à Paris.

CANDELETTE. s. f. Tèrme de Marine, est une corde garnie d'un crampon de fèr pour accrocher l'anneau de l'ancre quand on la veut mettre sur les bossoirs, lorsqu'elle est sortie de l'eau. *Contus hamatus*.

CANDEUR. s. f. Bonté, sincérité, franchise d'âme. *Candor animi*. Cet homme a une *candeur* d'âme qui ne lui a jamais fait déguiser la vérité. Il procède en toutes ses affaires avec beaucoup de *candeur* & d'honnêteté. Il faut ôter au cœur humain le masque de vèrtu & de *candeur*, dont il se sèrt pour les rafinemens de sa dissimulation. PORT R. Les âmes pleines de *candeur*, sont d'ordinaire plus simples dans le bien, que précautionnées contre le mal. FENEL. N'espèrez plus de franchise, ni de *candeur* d'un homme qui s'est livré à la Cour, & qui secretement veut faire fortune. LA BRUY.

Je veux dans la satire un esprit de candeur. BOIL.

CANDIDAT. s. m. Celui qui brigue quelque charge, qui aspire a entrer dans quelque corps. *Candidatus*.

Ce mot vient du Latin. Car ceux qui briguoient à Rome les Magistratures, étoient appellez *candidati*, parcequ'ils prenoient un habit d'un blanc fort éclatant lors qu'ils alloient aux assemblées publiques, afin de se faire remarquer de ceux dont ils vouloient avoir le suffrage. On a appellé aussi du tems de l'Empereur Gordien & long-tems après *Candidati*, des soldats de la Garde de l'Empereur qui étoient choisis de toutes les Légions, qui étoient fort considérez à la Cour. S. Augustin, Ausone & Claudien, en parlent, dans la vie de S. Hilarion c. 17. il est parlé d'un *Candidat* de l'Empereur Constance qui étoit possédé du Demon, & que le Saint délivra de la possession. Ammien L. XXV. & Victor Tunnunensis dans sa *Chronica* font aussi mention des *Candidats*. Voyez encore les fastes de Sicile, & Cedrenus, *Rosweid. Onom.* Cedrenus dit que ce fut Gordien le jeune qui les institua, aussi bien que les Protecteurs & les Scholares. Les Scholares étoient choisis dans les troupes, c'étoient ceux qui sçavoient le mieux le metier de la guèrre, les *Candidats* étoient tirez des Scholares, c'étoient eux qui étoient les plus vigoureux, & qui avoient l'air le plus martial & le plus propre à inspirer de la terreur, dit la Chronique d'Alexandrie. Les Protecteurs étoient un Ordre mitoyen, c'étoient proprement les Gardes du Corps. *Henschenius, Act. SS. febr. T. II. p.* 18. Tertulien appelle ceux qui demandoient le Baptême, *Candidati Dei*. On appelloit aussi *Candidats de l'éternité*, ceux dont les âmes n'étoient point encore dans le ciel.

CANDIDE. adj. m. & f. Qui est franc, sincère, qui aime la vérité. *Candidus, sincerus*. Un honnête homme doit être *candide*, avoir l'âme *candide*. Il est bon d'y ajoûter quelqu'autre mot, qui en éxplique & en détèrmine la signification.

CANDIDE. s. m. Nom propre d'homme. *Candidus*. *Candide* étoit un Auteur Ecclesiastique du second siècle, qui avoit écrit sur l'ouvrage des six jours.

CANDIDEMENT. adv. D'une manière candide. *Candidè, simpliciter, sincere*. Il y a peu de gens qui parlent *candidement*, quand ils veulent faire quelque troc ou quelque vente.

CANDIE. s. f. Nom modèrne d'une Isle de la mèr Méditèrranée, qui dans l'antiquité s'est nommée Crete. *Creta, Candia*. Cette Isle ne s'appelle *Candie* que depuis la fondation de la ville de *Candie* sa capitale, dont elle a pris le nom; c'est-à-dire, depuis le IX^e^ siécle. Elle est située à l'entrée de l'Archipel, sous le 34^e^ degré de latitude, & peut avoir 75 lieuës d'Orient en Occident, & 20 dans sa plus grande largeur. Elle fut soumise aux Sarazins au IX^e^ siécle; au X^e^ en 962. Nicéphore Phocas la reprit. En 1204 Boniface Marquis de Monferrat la vendit aux Vénitiens, qui n'y ont plus que les forteresses de Suda, & de Spinalonga. Les Turcs sont maîtres de tout le reste. L'Isle de *Candie* est célèbre par le vin de Malvoisie qu'elle produit. L'air y est chaud, mais sain, & le tèrroir abondant en pâturages, en grains, & en fruits. Pour ce qui concèrne l'antiquité. Voyez CRÉTE. Quand il s'agit de l'antiquité je ne voudrois point dire *Candie*, mais Créte. Quelques-uns cependant le disent, comme Vigenère.

La mèr de *Candie*, *Creticum mare*, est une partie de l'Archipel. Elle s'étend le long de la côte septentrionale de l'Isle de *Candie*.

CANDIE. s. f. Nom propre de Ville. *Matium, Candia*. *Candie* fut bâtie au commencement du IX^e^ siécle par les Musulmans, dans l'Isle de Créte, dont ils s'emparèrent dans ce tems. Cette Ville a pris son nom de celui du lieu où ils la bâtirent, qui se nommoit Candax, & qui leur fut montré par un Moine. Elle a depuis donné son nom à toute l'Isle. C'est le siége d'un Archevêque, & la Capitale de l'Isle de même nom. Après une guèrre de 24 ans & un siége de trois ans, Candie fut renduë aux infidelles en 1669, n'étant plus qu'un tas de ruines.

La Nouvelle Candie, *Candia Nova*, est une forteresse que les Turcs avoient bâtie à une lieuë de la ville de *Candie*, pour la resserrer; mais depuis qu'ils sont maîtres de cette Ville, cette forteresse leur est inutile, & ils la laissent tomber en ruine. MATY.

Le tèrritoire de *Candie* est la plus considérable des quatre parties de l'Isle de Candie, elle occupe le milieu de l'Isle, & renfèrme la ville de Candie, capitale de l'Isle.

CANDIOT, OTE. s. m. & f. *Cres, Creticus, Cretensis*. Habitant ou habitants de l'Isle de Candie. Les *Candiots* sont voluptueux & éxcessivement paresseux. Il ne faut point se sèrvir de ce mot quand on parle des anciens habitans de cette Isle, il faut dire Cretois. Voyez ce mot. Les *Candiots* naturels sont prèsque tous Chretiens du rite Grèc; il y en a quelques-uns qui sont Mahométans.

CANDIR. v. n. Tèrme de Confiseur, qui se dit des confitures dont le sucre s'épaissit & se glace, sur la surface des vaisseaux. *Albicare*. Les confitures qui sont trop cuites se *candissent*.

CANDI, IE. part. & adj. *Albicans*.

On appelle Sucre *candi*, une préparation du sucre qui se cristalise: ce qui se fait en le fondant jusqu'à six ou sept fois. On ordonne pour le rhûme du sucre *candi*.

Ce mot vient de *canitum*, qui a été fait de *candidus*, à cause que c'est du sucre blanchi & épuré. D'autres disent que ce nom vient de l'Isle de Candie. D'autres tiennent qu'il vient de *elkendit*, mot Arabe, qui signifie du *sucre* en général. MÉNAGE.

CANDOU. s. m. Arbre qui croît aux Maldives, qui a cette propriété, qu'en le frottant contre un autre semblable, il en sort du feu, quoiqu'il soit éxtrêmement mol & léger, & plus que le liége. On s'en sèrt comme ici d'un fusil. Il est gros comme un noyer, approchant de la feüille du tremble, & aussi blanc. Il ne porte aucun fruit, & n'est pas bon à brûler. PYRARD.

CANDY. s. m. Sorte de grand bateau qu'on voit en Normandie sur la Seine, & qui a environ 27 toises entre chef & quille. On ne voit pas sur les rivières de France de plus grand bateau que le *candy*.

CANE. s. f. Oiseau bon à manger, qui se nourrit près des moulins, des etangs, des marais, & qui marche en trouppe, & en inclinant le corps deçà & delà. *Anas*. La *cane* est la femelle du canard.

La Coûtume d'Estampes art. 185. déffend de nourrir des *canes* dans la ville. DE LA MARE, *Traité de Police T. I. p.* 539.

Ce mot, selon Menage, vient de *ana*, ou *anas*, dont les Italiens ont fait aussi *anitra*, & les François *canard*, & *canarder*.

On dit provèrbialement, Il n'y a que le bec à orler, c'est une *cane*, à ceux qui trouvent de la facilité à faire toutes choses, quoiqu'elles soient difficiles & longues à faire. On dit aussi, qu'un homme fait la *cane*; pour dire, qu'il recule par lâcheté dans les entreprises périlleuses, ou qu'il manque à ce qu'il s'étoit vanté de faire, à cause que les *canes* sont si timides, qu'elles baissent la tête en passant par une porte, quelque haute qu'elle soit. On dit aussi, quand les *canes* vont au champ, les premières vont devant, à ceux qui demandent trop souvent, quand sera ce?

CANE D'INDE. *Anas Indica*. Il y en a de plusieurs espéces differentes. Elles sont plus grosses de moitié que nos *canes* communes; mais quant à la figure, elles sont prèsque semblables. Quelques-unes ont la tête rouge comme du sang, & sans plumes, aussi bien qu'une partie du cou, excepté que sur le sommet de la tête il y a une créte composée de plumes blanches, qui s'étend tout le long de sa tête, & qu'elle éleve lorsqu'elle s'irrite. Son œil est jaûne, & environné d'un cèrcle noir. Son bec est tout bleu, à l'exception d'une tache noire, qui est à l'éxtrémité. Elle a tout le devant du cou blanc, mais l'endroit où le cou se joint au corps est couvèrt d'un cèrcle noir, avec quelque peu de plumes blanches. Ce cèrcle est étroit à la poitrine, & large du côté du dos. Tout le dessous du ventre est couvèrt de plumes blanches, & le dessus du corps est brun; mais le cèrcle dont nous avons parlé est divisé par une plume blanche par en haut. Les

extrémitez des aîles & de la queuë sont d'un vèrd luisant, comme celui des mouches cantharides. La peau des jambes est brune, & coupée de petites lignes noires. Ces *canes* marchent très-lentement, & ont la voix enroüée. Le mâle est plus grand, & ses couleurs sont plus vives & plus divèrsifiées que celles de la fémelle.

D'autres ont la tête blanche, & le béc, les cuisses, la queuë, & les plus grandes pennes des aîles noires; tout le reste du corps est roux. Il y a néanmoins dans les aîles des parties blanchâtres, & dans celles du mâle, un peu de rouge & de vèrd. Le haut du cou est environné d'une ligne noire fort étroite.

D'autres ont le corps couvèrt de toutes parts de plumes noires, excepté quelques plumes blanches qui descendent en long sur les plumes de la tête, du cou, & de la poitrine, sans qu'il en paroisse sur le reste du corps; mais leurs jambes, le haut du béc, & le tubèrcule qui est dessus, sont d'un rouge très-éclatant.

Cane du levant, appellée en Latin *Anas Circia*. Cette espéce de *Cane* est très-petite, & approchant de la taille d'un plongeon. Tout son corps est beau, son béc comme aux *canes* ordinaires, & brun, aussi bien que ses piéds. Son cou est long d'une paume. Le reste de son corps n'est que de la longueur de six doigts. Aldrovand fait la description d'une fémelle qui avoit des taches sur le ventre. Le mâle a de très-belles couleurs, & beaucoup plus éclatantes que celles de la fémelle.

Cane de mèr. *Anas marina*. Oiseau de couleur tannée, avec un collier blanc autour du cou. La *cane de mèr* est de taille mitoyenne entre l'oye & la *cane* commune. Son béc est noir, longuet, approchant de celui du pélican, & n'est pas large comme celui de l'oye, de la cane, & du morillon; mais pointu comme celui de la piette. Sa tête & son cou jusqu'au dessous de l'estomac sont beaucoup plus noirs que son dos & ses aîles. Les deux côtez de ses cuisses sont madrez, sa queuë est blanche par dessous, & ses jambes noires. Toutes ses façons de faire sont fort semblables à celles de l'oye, mais elle ne se plaît aucunement dans l'eau douce, & c'est pour cette raison qu'on la nomme *cane de mer*.

Cane a tête rousse. *Anas rufa*. C'est une petite *cane* semblable à un morillon. Elle a la tête rousse, mais sa poitrine & le dessous de sa gorge sont noirs; tout le reste de son corps est de couleur plombée. Son béc, ses jambes & ses pieds, sont noirs, & bien ressemblans à ceux d'une *cane*. Ses yeux sont rouges: sa taille est de même que celle de la *cane* commune.

Cane, nommée Penelope, le mâle est de la grandeur du canard, ou environ; mais il n'est pas si gros. Son béc est gros & large; le dessous en est noir, & le dessus de couleur plombée obscure. Il est courbé par l'extrémité, & a une tache noire. L'on voit depuis le béc jusque sur le haut de sa tête une couleur rouge, qui tire sur le jaûne. Tout le reste de la tête, & la plus grande partie du cou, sont de couleur de dattes, mêlée d'un peu de noir sous la gorge. Ce qui est entre le cou & le dos est divèrsifié de lignes noires, & blanches. La poitrine & le ventre son blanchâtres, les aîles sont divèrsifiées de couleurs différentes, car les petites plumes dont elles sont revêtuës sont brunes. Il y a une tache blanche qui occupe la moitié des aîles, & qui s'étend bien loin. Les grandes plumes sont noirâtres, & très-longues. Proche de la tache blanche l'on voit une ligne vèrte assez large. Sa queuë est très-courte, & composée de plumes en partie noires, & en partie brunes & vèrdâtres. Ses cuisses sont blanchâtres & travèrsées de lignes cendrées fort menuës. Ses jambes & ses pieds sont de couleur plombée, & les membranes qui joignent les doigts sont brunes.

La fémelle est entièrement semblable au mâle, sinon que la tache blanche des aîles est moins remarquable en la fémelle, & paroit comme d'un gris brun.

Il y a une *cane* sauvage brune, *Anas fera fusca*, qui n'est pas si grande que la précedente, mais qui approche bien fort de son espéce. Elle est moins colorée, particulièrement aux aîles & aux pieds, dont la membrane est noire. Ses aîles sont composées de noir & de blanc. Son béc est d'un noir cendré, ses yeux jaunâtres, sa tête & la plus grande partie de son cou d'une couleur de châtain, qui tire sur le brun, le bas du cou pardevant noir, par dèrrière comme la tête; les côtez en sont cendrez. La poitrine & le ventre sont noirs en partie, tirant aussi sur le cendré, le reste brun. Le dos & la queuë noirâtres; les jambes & les doigts des piéds de couleur d'eau un peu blanchâtre, les membranes dont ils sont joints noires.

Cane mouche, *Anas muscaria*. Espéce de *canes*, ainsi nommées parcequ'elles prennent les mouches qui voltigent sur les eaux. Elles sont plus petites que les communes, & ont le béc large & pointu, le dessus est présque tout jaûne, & de la longueur de deux travèrs de doigt. Il est dentelé de part & d'autre comme une scie. Les dents de la *cane mouche* sont flexibles & membraneuses: celles d'en bas sont plus petites que celles d'enhaut. La couleur du pennage approche de celle de la pèrdrix. Ses piéds sont jaunâtres, & les doigts en sont joints par des membranes noires. Son cou est divèrsifié dessus & dessous de la même manière que le pennage. Le sommet de la tête est plus noir que les autres parties, la même couleur régne sur les aîles. Sa queuë est très-courte.

Grosse Cane de Guinée. Cette *cane* est courte enjointée. Le mâle a la tête plus grande que la fémelle. Leurs couleurs sont très-différentes, & elles n'ont point de pennage constant; communément elles sont noires, & mêlées d'autres couleurs divèrses Leur béc est crochu par le bout, court & large. Elles ont une crête ou tubérosité rouge entre les deux yeux sur la tête qui est grosse comme une cerise, & autour de leurs yeux elles ont du même rouge, qui paroit comme si c'étoit du cuir.

Cane haute sur ses jambes. *Anas altis*, ou *longis cruribus*. Son béc est aigu, partie noir, & partie rouge; son cou environné d'un cèrcle blanc. Le dèrrière est d'un cendré blanchâtre. Son ventre est blanc, ses aîles très-larges. Leurs quatre dèrnières grandes pennes sont noires de part & d'autre, celles du milieu blanches, les autres noires, & ont les extrémitez blanches; hormis un peu de noir qu'elle a par en haut. Ses jambes sont menuës & plus hautes que celles des autres; ses pieds & leurs membranes sont blancs.

Cane du Caire. *Anas Cairina*. L'on voit au Caire des canes qui sont beaucoup plus grosses que les nôtres. Le mâle plus gros encore que la fémelle a son béc fort gros proche de la tête, & un tubèrcule; il finit en pointe insensiblement, & est courbé par le bout, comme celui d'un coq. Il est tout noir, excepté à l'extrémité, qu'il a une tache rouge assez grande, & une petite par en haut qui est d'un rouge plus pâle. Sa tête est noire & huppée. Le commencement de sa gorge est taché de petites marques blanchâtres. Ses yeux sont jaûnes, & travèrsez de quantité de petites veines très-rouges. La plus grande partie de son pennage est noir. Les plumes de son dos sont noires au commencement & au milieu, & vèrtes à la fin. L'on apèrçoit aussi dans ses aîles & dans sa queuë quelques plumes verdâtres, & une ou deux blanches, qui composent une tache. Ses jambes & ses piéds, qui sont robustes, sont châtains.

La fémelle est plus petite que le mâle, & a le béc moins élevé. Il y a sur le haut une ligne blanche & rouge, qui est assez large, & la tache qui est rouge au mâle est cendrée à la fémelle, & mêlée toutefois d'un peu de rouge. Le reste de son béc est d'un noir cendré, hormis deux taches blanches faites comme un C. Sa tête est noire & sans huppe. Sa poitrine l'est pareillement, elle est aussi semée de taches blanches. Ses taches sont plus vèrdâtres que celles du mâle, & elle en a deux blanches. Le reste est entièrement semblable au mâle.

Il y a encore plusieurs espéces de *canes*, sur tout en Allemagne, qui diffèrent principalement par la grandeur, la grosseur & la figure de leur béc, & la divèrsité de leurs couleurs, qui n'ont point de noms particuliers, au moins en nôtre langue.

CANE. Roseau. Voyez. Canne.

CANELER. Voyez Canneler.

CANELLE. Voyez Cannelle.

CANELURE. Voyez Cannelure.

CANEPETIÈRE. s. fém. C'est un oiseau de campagne qui ressemble à une outarde, sinon qu'il est plus petit, ou plûtôt, c'est une espéce particulière de poule, & il n'y a pas jusqu'aux païsans qui ne lui donnent ce nom. Elle s'appelle aussi *cane* tèrrestre, & elle a encore d'autres noms en différens païs. On la nomme en Latin *Anas campestris*. Elle court avec tant de vitesse qu'un homme ne la peut suivre. Elle est délicieuse à manger, comme le faisan. Elle se nourrit de toutes sortes de grains, de fourmis, de sauterelles, de mouches, & de froments, lorsqu'il est en hèrbe. Elle est de la grandeur du faisan. Sa tête est semblable à celle d'une caille, son béc à celui d'une volaille, le tout à proportion de sa grosseur. Elle se plait dans les plaines, & n'a que trois doigts aux piéds, non plus que l'outarde & le pluvier. La racine de son pennage est rouge comme du sang, ce qui pourroit la faire prendre pour une espéce d'outarde.

On l'appelle *canepetière*, parcequ'elle se tapit comme la cane. On dit provèrbialement d'un homme soupçonneux, qu'il fait la *canepetiere*.

CANÉPHORE. s. f. Jeune fille qui dans les sacrifices portoit une corbeille, dans laquelle étoit tout ce qui étoit necessaire aux sacrifices. *Canephora*. Ces corbeilles étoient ordinairement couronnées de fleurs, ou de myrte &c. Cela s'obsèrvoit sur tout dans les sacrifices de Cerès. Un des beaux ouvrages du Sculpteur Scopas étoit une *Canéphore*. Pline L. XXXV. c. 5 Dans ces sortes de cérémonies la *Canephore* marchoit la prémière, le Phallophore

lophore ensuite, & le Chœur de Musique les suivoit. Dans l'incomparable Cornaline du Cabinet du Roi, qu'on appelle le Cachet de Michel Ange, il y a trois *Canéphores*, qui portent leur corbeille sur leur tête. Les *Canéphores* étoient toujours des filles de condition, comme a remarqué Biset sur Aristophane Lysistr. Après la *Canéphore* suivoit une femme qui lui portoit un parasol & un siége. C'est Aristophane & son Scholiaste qui nous l'apprennent, *Ὀρνιθ.* v. 1550.

CANÉPHORIES. s. m. & pl. Offrande d'une corbeille. Ce n'est point une fête, comme un de nos Auteurs l'a dit, c'étoit une cérémonie qui faisoit partie de la fête que les jeunes filles célébroient la veille de leurs noces. Cette fête s'appelloit *Protelies*, *Προτέλεια*. Les cérémonies de cette fête étoient de plus d'une sorte, comme on le dira au mot PROTÉLIES. Celle dont nous parlons ne se pratiquoit qu'à Athènes, & consistoit en ce que la fille conduite par son père & sa mère alloit à la citadelle où étoit le temple de Minèrve, & lui portoit une corbeille pleine de présens, pour l'engager à rendre son mariage heureux, ou plûtôt, comme disent le Scholiaste de Théocrite sur l'Idylle II. & Lutatius sur le II[e] livre de la Thébaïde de Stace, c'étoit une espéce d'amende honorable qu'elles alloient faire à la Déesse protectrice de la virginité, de ce qu'elles abandonnoient son parti, & une cérémonie pour l'appaiser, & détourner sa colère, de crainte qu'elle ne vèrsât des malédictions sur leur mariage. Meursius a ramassé une partie de ce qui regarde les *Canéphories* dans son V[e] L. des Féries des Grècs au mot ΠΡΟΤΕΛΕΙΑ. Voyez encore sur les *Canéphores* & les *Canéphories* Aristophane dans les Oiseaux v. 1550. Dans les *Ἐκκλησιαζούσαις* v. 717. & dans Lisistrate v. 647. son Scholiaste, & les Notes de Biset sur ces endroits.

CANEPIN. s. m. Peau déliée qu'on léve de dessus la peau de mouton après qu'elle a été quelque peu dans la chaux. *Summa ovis cuticula.* C'est ce qui répond à ce que l'Anatomie appelle dans l'homme *épiderme.* C'est de cette peau qu'on fait des éventails & des gans de femmes, & qu'on appelle autrement *gans de cuir de poule.* On appelle aussi *canepin*, une petite pelure bien déliée qu'on prend au dedans de l'écorce du tilleul, ou du dehors de l'écorce du bouleau, dont les Anciens se servoient pour écrire.

CANETILLE. s. f. Tèrme de Broderie. Petite tresse qui sert à chamarrer ou à broder un habit. *Fila tenuissima bombycina, aurea, argentea.* On s'en sert aussi pour lier des bouquets. Il s'en fait de platte & de ronde, de soye, d'or, ou d'argent.

CANETILLER. v. act. Tèrme de Bouquetière. C'est lier avec de la canetille. *Ligare aliquid filo tenuissimo. Canetiller* un bouquet.

CANIART. s. m. Autrement Colin, ou Grisart. C'est un oiseau de marine, mais qui selon Belon ne fréquente pas la mèr méditèrranée comme l'océan. Il n'est pas plus grand qu'une moyenne oye, quoiqu'il paroisse plus gros, à cause qu'il est chargé de plumes. Le champ de son pennage est gris, & c'est pour cette raison qu'il a été appellé grisart. Ses piéds sont semblables à ceux d'une cane, mais il ne fait pas le plongeon. Sa tête est grosse comme celle d'une aigle royale; & son béc comme celui d'un plongeon de mèr. Il a l'entrée du gosier fort ample, aussi avale-t'il de gros poissons. Sa queuë est ronde, & ne passe pas les ailes. Il vole longtems, & suit les Dauphins, pour recueillir les morceaux de poissons qu'ils laissent sur mèr en les dévorant. Lorsque le *caniart* est en tèrre, il court aussi vîte que s'il n'avoit pas le piéd plat. Sa chair n'est pas délicate, ni de fort bon goût. Il ne fait pour l'ordinaire que deux petits.

CANETTE. s. f. Petite cane. *Anaticula. Orcanette.* Voyez Or.

CANETTE. s. f. Tèrme de Blâson, qui se dit des petites canes qui se représentent comme les mèrlettes, avec les ailes sèrrées, hormis qu'elles ont béc & jambes; ce que les mèrlettes n'ont pas. *Anaticulæ pedibus ac rostro mutila.*

CANETTER. v. n. Marcher en inclinant le corps à droit & à gauche, à la manière des canes. *Incedere anatum more.*

CANEVAS. s. m. Grosse toile & sèrrée dont on se sert pour doubler les pourpoints & les corps de juppe pour les tenir en état. *Tela cannabina.*

Ce mot vient de *cannabaceus*, qui a été fait de *canabis*. MÉNAGE. A Lyon on appelle encore *Marchands Canabassiers*, les Marchands de grosse toile. On a dit autrefois *Canivatz*. Il se trouve dans les Actes de S. François de Paule, *Acta SS. April. T. I. p.* 151. *E.*

CANEVAS, est une toile grosse, mais fort claire, & tissuë fort régulièrement en petits carreaux, dans lesquels on passe des fils d'or, de laine, ou de soye, pour faire des ouvrages de tapisserie.

Quoi qu'il en soit sans autre apprentissage
L'aiguille en main je me mets à l'ouvrage;
Du canevas que j'avois en partage
En quatre coups je couvris un quartier;
Clerc de Notaire, ou même de Greffier,
En moins de tems n'auroit rempli sa page. P. DU CERC.

On appelle figurément *canevas*, le modéle ou les prémières paroles qu'on donne, sur lesquelles on compose un air, pour en faire de plus régulières. *Exemplar primum.* Le *canevas* d'une chanson, se dit de cèrtaines notes d'un Maître de Musique, qui marquent au Poëte la mesure des vèrs qu'il doit faire. M. Bertaud Conseiller au Parlement de Paris, se dit l'auteur de cette façon de parler. J'ai du *canevas* pour dix sonnets contre les Muses, disoit Du Lot. On le dit aussi des mémoires qu'on donne pour écrire quelque Ouvrage, & le réduire en un état plus poli, comme un Panégyrique, une Histoire particulière, un plan d'un Poëme, d'un Roman. *Argumentum, materia scribendi.* Mézerai a fait le *canevas* du Dictionnaire de l'Académie.

CANGRAINE, ou GANGRAINE. s. fém. C'est une dispostion de la chair, qui tend à mortification de la partie blessée, qui n'est pas encore morte, ni privée de tout sentiment, mais qui se meurt peu-à-peu, ensorte que si on n'y met ordre, elle se mortifiera jusqu'à l'os. *Cangrana.* Quand cette mortification est parfaite, les Grècs l'appellent *σφάκελος*, ou *νέκρωσις*, les Latins *sideratio*, & le vulgaire le *feu S. Anthoine*, ou *de Saint Marcel.* Elle se fait quand les esprits sont empêchez de venir en quelque partie, qui par conséquent se corrompt, & quand la chaleur naturelle s'y éteint. Mais les Modèrnes croyent qu'elle se forme d'une cèrtaine vèrmine comme cirons, qui s'engendrent par la corruption de la chair, soit par le manque d'esprits vitaux & animaux qui ne peuvent arriver à la partie, soit par une cause extèrne, comme par quelque contusion. Cette chair morte, livide & pourrie, qu'on couppe sans douleur, ayant communication avec la partie vivante, produit une innombrable quantité de ces petits vèrs qui rongent & pénètrent dans la chair vive, & la corrompent pareillement; & comme ils multiplient sans cesse, on les peut faire mourir, ou avec de l'eau de chaux, ou en baignant incessamment la playe avec de l'esprit de vin: mais le plus sûr est de couper la partie affligée dans la chair vive. Le Père Kirker dit qu'ayant mis sur une feüille de papier blanc un de ces petits vèrs venimeux qui corrompent la chair en la rongeant, il en produisit 50 autres dans l'espace d'un *Miserere.* Les petits phlegmons se tèrminent par résolution, les grands par suppuration, & les énormes par *cangraine.* Voyez Degori dans le Trésor de la pratique de Médecine.

Ce mot de *cangraine* vient du Grèc *γάγγραινα*, qui signifie le même, & qui vient du vèrbe *γράω*, *manduco*, *absumo.*

CANGRAINE, signifie figurément une mauvaise doctrine, ou une corruption de mœurs qui se met dans un État, ou dans quelque autre corps moral. *Doctrina morum corruptela.* Il faut retrancher cette *cangraine*, ce membre pourri. C'est fait des loix, si pour arrêter cette *cangraine*, vous n'employez le fèr & le feu. PATRU.

CANGRENER. v. n. Qui se dit avec le pronom pèrsonnel, quand la cangraine commence à venir tendre, s'acheminer à la mortification par le défaut de chaleur naturelle. *Gangrænâ vitiari.* Voilà un bras qui commence à se *cangrener*, il le faut couper.

CANICULAIRE. adj. Qui se dit des jours pendant lesquels la Canicule domine, parcequ'elle se leve & se couche avec le soleil, depuis le 24[e] Juillet jusqu'au 23[e] Août. *Canicularis.* On disoit autrefois, les jours *caniculiers*. Camerarius a composé un bel Ouvrage qu'il a intitulé *les jours caniculaires.*

CANICULE. s. f. Constellation céleste qui a deux étoiles. *Canicula, canicula sidus.* L'une est à la tête, de la quatrième grandeur, & est de la nature de Mèrcure. L'autre est à la ceinture, de la prémière grandeur, & de la nature de Mars. D'autres appellent *Canicule*, l'étoile seule, qui est à la tête du chien. Elle se leve le 16[e] de Juillet. Quand le Soleil ou Mars se lévent avec la *Canicule*, il arrive une chaleur excessive, & les jours caniculaires commencent. On imprima en 1688. un Traité de la *Canicule*, & des jours caniculaires, où l'on dit, après Hyppocrate & Pline, que le 17[e] de Juillet que la *canicule* se leve, la mèr boüillonne, le vin tourne, les chiens entrent en rage, la bile s'augmente & s'irrite, & tous les animaux tombent dans la langueur & dans l'abatement; que les maladies qu'elle cause le plus ordinairement sont les fiévres ardentes & continuës, les dissenteries, le flux de ventre, la phrénésie, la rage; que les sains doivent manger moins pendant ce tems-là, & ne rien manger que de bon; que les malades doivent tempérer par des boüillons rafraîchissans, par la saignée, & par la purgation, la bile qui cause leurs maladies. Les Astres n'ont aucune influence sur nôtre globe; nous nous imaginons que la *canicule* est chaude, & les Méridionaux la trouvent très-froide. ROH. Les Poëtes nous ont

ont laissé des descriptions fort travaillées de la vèrtu brûlante de la *canicule*. Bayl. Les Romains étoient si pèrsuadez de la malignité de ses influences, que pour l'appaiser ils lui sacrifioient tous les ans un chien roux. Ils ne préféroient un chien à toute autre victime, qu'à cause de la conformité des noms : ils s'imaginoient que cette étoile choisissoit un chien plûtôt qu'un autre animal : supèrstition ridicule. Id. Voyez Gassendi.

Sécher même les draps me sembloit ridicule,
Et je tremble à present dedans la Canicule. Mol.

Les Grècs l'appellent *προκύων*, les Latins *antecanis*, parcequ'elle est proche du grand Chien, mais un peu plus septentrionale, ou plûtôt, parce qu'elle se leve un jour plûtôt que le chien. Voyez Chien. Quelques uns confondent mal à propos cet astre avec une étoile fort brillante du grand chien, qu'on appelle *Sirius*, & que les Grècs appellent, comme celle-ci, *προκύων*. Elles sont très-differentes.

Les Egyptiens commençoient leur année au lever de la *canicule*, & la continuoient jusqu'au lever suivant de la même étoile, ce qui s'appelle *annus canarius*, l'année de la *canicule*. Ils disoient que les chévres appellées *Oryges* jettoient un cri, ou selon d'autres ètèrnuoient au moment que la *canicule* se levoit. Les Ethiopiens faisoient le même conte.

Hygin rapporte que la fable disoit que la *canicule* étoit le chien d'Icare, qui avoit été placé dans le Ciel. On lui faisoit des sacrifices dans l'Isle de Cos, où s'étoient retirez les païsans qui tuèrent Icare, & dans les Cyclades pour détourner la peste.

Le mot *canicule* vient du Latin *canicula*, diminutif de *canis*, qui signifie un petit chien. Pline l'appelle *minor canis*, & Vitruve *canis minusculus*. On peut voir sur la *canicule* le *Cœlum Astronomico-poeticum* de Cæsius. Solin C. 32. Pline L. XVIII. c. 28. Vitruve L. IX. c. 7. Saumaise sur Solin p. 144. 429. 721.

CANIDE. s. m. Sorte de pèrroquet qui se trouve dans les Antilles. Son plumage est très-beau. Il est de la grosseur d'un faisan. Il a sur la tête une toque de plumes d'un rouge vèrmeil bordée de plumes de couleur de gris de pèrles.

CANIF. s. m. On prononce *Ganif*. Petit morceau d'acier fort tranchant, garni d'un petit manche dont on se sèrt pour tailler des plumes. *Cultellus*, *scalpellus*, *scalpellum*.

CANIFICIER, ou CASSIER. s. m. Arbre qui porte des siliques, d'où on tire une moële purgative. Voyez Casse, c'est la même chôse.

Canivet. s. m. Diminutif de *Ganif*.

Ces mots viennent apparemment de *canna*, qui est un bout de plume, parceque les *canifs* sèrvent à la tailler. Ménage dit qu'il vient de l'Allemand, ou de l'Anglois *knife*, qui signifie un *petit couteau*.

CANIN, ine. Qui tient du chien. *Caninus*. On appelle un ris *canin*, celui qui fait retirer beaucoup les lévres. Une faim *canine*, une faim extrême, qu'on ne peut rassasier. Il n'est pas usité qu'au féminin.

Dent *canine*, c'est une dent pointuë, telle que celles des chiens. *Dens caninus*. On appelle aussi les dents *Canines* deux dents pointuës qui sont entre les dents tranchantes & les molières, qu'on appelle aussi dents *œilleres*. Les dents *canines* sont ainsi appellées, parce qu'elles sèrvent à rompre & à briser les corps durs, ce qui fait que l'on porte ordinairement sous ces dents les os qu'on veut ronger, à peu près comme font les chiens. Il y en a quatre, deux à chaque mâchoire, elles sont situées auprès des incisives, une de chaque côté. Elles sont épaisses, fortes, solides, & emboëtées dans leurs alvéoles comme les incisives, mais plus profondément & plus fortement ; car elles surpassent les autres en longueur. Les dents *canines* d'enhaut sont nommées *œilleres*.

Le quatrième muscle des lévres s'appelle *canin*, parcequ'il prend son origine de l'os de la mâchoire supérieure audessus de la dent *canine*, & va s'insérer à la lévre inferieure proche l'angle de la bouche, pour tirer cette levre en haut. Dionis.

CANINANA. *Jonston*, est un sèrpent de l'Amérique long d'un piéd & demi, ou de deux pieds ; son dos est vèrd, son ventre est jaûne. Il suit les hommes sans leur faire de mal, & se laisse prendre aisément comme les chiens, & c'est de là qu'on l'appelle *Caninana*, de *canis*, chien. Sa chair est en usage dans le païs comme celle du vipère en Europe.

Ce nom lui a été donné du mot Latin *canis*, à cause de ce que nous avons dit.

CANINGA. Arbre qui croît dans les montagnes de l'Isle de Cuba. Son tronc est gros & noirâtre auprès des racines. Son écorce a le goût de canelle & de girofle ; on l'ôte comme celle de la canelle, & elle est plus épaisse. Les habitans de l'Isle de Cuba s'en sèrvent pour assaisonner leurs viandes, & même ils l'employent en remédes.

CANIVEAUX. s. m. pl. Ce sont les gros pavez, qui étant assis altèrnativement avec les contre-jumelles, travèrsent le milieu d'une ruë, dans laquelle passent les chariots.

CANNAYE. s. f. Lieu planté de cannes & de roseaux. *Arundinetum*, *cannetum*.

CANNE. s. f. Tèrme de Botanique, qui convient à quelques genres de plantes bien differens les uns des autres. *Canna*, *arundo*. Il y a la *canne*, ou le roseau ; la *canne* d'Inde, & la *canne* odorante. La *canne*, ou le roseau, est un genre de plante si semblable au chien-dent, qu'il n'y a que la seule grandeur des tiges, & des feuilles, qui en établisse la différence. Il y en a plusieurs espéces : celle qu'on appelle *canne commune*, *arundo vulgaris*, ou *vallatoria*, a sa racine nouëuse, qui s'étend çà & là. Sa tige croît à la hauteur de douze ou quinze piéds : elle est de la grosseur du doigt, creuse & pleine de nœuds. De chacun de ces nœuds sortent les feuilles, qui enveloppent prèsque la tige, & qui sont roides, un peu âpres, larges de deux doigts, & longues d'un piéd & demi, & veineuses. Au bout des tiges naissent les fleurs par paquets, composées de plusieurs filets, qui forment une chevelure molle, de couleur de pourpre, qui devient ensuite cendrée, & que le vent emporte. Elle croît dans les eaux dormantes, & aux bords des rivières. On s'en sèrt en divers endroits pour couvrir les maisons, pour faire des cloisons, des échalas, & à plusieurs autres usages. Il y a une espéce de *canne*, qu'on appelle *arundo scriptoria*, dont les anciens se sèrvoient pour écrire, & dont se sèrvent encore aujourd'hui les Arabes, les Pèrsans, les Arméniens, les Grècs & les Turcs. Il y en a une autre espéce, qui est appellée *arundo sagittalis*. Les Tartares & les Asiatiques s'en sèrvent pour faire des fléches & des dards. On en porte des Indes d'une sorte qui est souple & flexible, dont on fait des corbeilles & d'autres beaux ouvrages. On en porte aussi qui sont fèrmes & plus grosses, qui sèrvent à faire des bâtons pour s'appuyer. Le *bambou* est une espéce de *canne*. Voyez Bambou.

La *canne* qui porte le sucre croît ordinairement de la hauteur de cinq, six, ou sept piéds, & de la grosseur de deux pouces en circonference : elle est divisée par plusieurs nœuds, qui sont éloignez de quatre ou cinq pouces les uns des autres. La tige pousse de longues feuilles vèrtes & touffuës, du milieu desquelles s'éléve la *canne*, qui est aussi chargée en son sommet de plusieurs feuilles pointuës, & d'un panache dans lequel se forme la semence : elle est remplie d'une moele blanche, & succulente, de laquelle on èxprime cette douce liqueur, dont se forme le sucre. *Arundo saccharifera*.

La Canne d'Inde, ou Cannacorus, est une autre sorte de plante, dont il y a aussi plusieurs espéces. Celle que les Botanistes appellent *arundo Indica latifolia*, ou *cannacorus latifolius vulgaris*, a une tige nouëuse, de la hauteur de deux, de trois, & quelquefois de quatre piéds. Ses feuilles sont grandes, roulées comme des cornets de papier, lorsqu'elles commencent à sortir : elles se développent ensuite, paroissent fort amples, membraneuses, un peu pointuës, ayant beaucoup de veines qui les travèrsent obliquement. Au sommet de la tige sont les fleurs semblables à celles de glayeul, d'une fort belle couleur rouge-brun, attachées à un bouton velu, lequel, après que les fleurs sont tombées s'augmente, & devient triangulaire, & comme épineux. La semence est contenuë dans ce bouton : elle est ronde & de couleur brune, ou noire. Ses racines sont pleines de nœuds & fort cheveluës.

La Canne odorante, est la même plante que le *calamus aromaticus*. Voyez Calamus aromaticus.

Canne, signifie aussi, un bâton qu'on porte à la main, fait de ces sortes de bois. Il sèrt à se soutenir en marchant, & quelquefois pour marquer le commandement. On les enrichit par les bouts, d'argent, d'yvoire, d'agathe, de cristal, &c. Ce vieillard est réduit à porter la *canne*. Cet Officier a donné cent coups de *canne* à un soldat insolent.

Canne, signifie encore, une mesure Romaine qui revient à six piéds onze pouces de Roi. C'est une mesure de longueur dont on se sèrt en plusieurs villes de commèrce, comme on fait ici de l'aune. Vigenère dit sur Tite-Live p. 1513. qu'à Rome la *canne* contient huit palmes, & que les neuf palmes font deux aunes de Paris ; & l'aune de Paris étant selon lui, c'est-à-dire de son tems, de 3 pieds huit pouces, la *canne* étoit de 53 pouces $\frac{1}{3}$. de pouces ; c'est-à-dire, de 4 piéds 5 pouces & $\frac{1}{3}$ de pouces, ou les deux tiers d'un pouce, qui font 8 lignes. Les *cannes* de Provence & du bas Languedoc sont de huit pans, ou empans, qui font 6 pieds 2 lignes du pied de France. Les *cannes* d'Avignon & de Nimes sont d'un pouce ou environ plus courtes que celles de Provence & du bas Languedoc. La *canne* de Thoulouse contient une aune & demie de Paris. Il en est à peu-près de même des *cannes* des villes du haut Languedoc & de la haute Guyenne.

Les

Les *cannes* de Gennes pour les toiles sont de dix palmes, ou dix fois neuf pouces & deux lignes; celles pour les draperies sont de neuf palmes. La *canne* de Sicile est de huit pans & demi. A Naples les mesures s'appellent aussi *cannes*. Les Hébreux l'appellent *keneh*, & elle contient chez eux six coudées. Le Père Mersenne soutient que cette mesure comprend huit piéds & un doigt & demi. On l'appelle en plusieurs lieux le *roseau*.

Ce mot est de plusieurs langues & vient de la prémière. Nous l'avons pris du Latin *canna*, qui vient du Grèc *κάννα*, ou *κάννη*, qui avoit été fait de l'Hébreu קנה, *Kaneh*, & dans toutes ces langues il signifie la même chôse, *calamus*, *arundo*, un roseau, une *canne*.

CANNE, en tèrmes de Vèrrerie, est une vèrge de fèr pèrcée d'un bout à l'autre comme un tuyau. On appelle le *mords de la canne*, une épaisseur de fèr qui est au bout d'une des éxtrémitez de la *canne* en forme de mords de cheval. Et *bauquin de la canne*, le bout opposé au mords, que l'on met sur le bord des lévres pour souffler le vèrre.

En Poësie on appelle *canne* de fèr, ou d'acier, le canon d'un fusil, ou d'un mousquet.

Quel bruit! la forêt embrasée
S'offre à mes regards allarmez:
D'une canne *d'acier creusée*
Cent nouveaux Chasseurs sont armez.
Du soufre bruyant qu'elle cache,
Au gré du doigt, le feu détache
Un plomb qui part avec l'éclair.
On diroit que l'art téméraire
A fait l'homme dépositaire
De la foudre de Jupiter.

CANETON. subst. masc. Petite canne, petit canard privé. *Anaticula*.

Là barbotoit maint petit caneton. P. DU CERC.

CAnNELADE. s. f. Tèrme de Fauconnerie. C'est une sorte de curée que préparent les Fauconniers pour le vol du héron, avec du sucre, de la canelle & de la moëlle de héron; qu'ils donnent à leurs oiseaux pour les rendre hèronniers, & les échauffer à ce vol.

CAnNELAT. s. m. Morceau de cannelle entouré de sucre, qui forme une espéce de dragée. *Casia sacchato condita*.

CAnNELER. v. act. Tèrme d'Architecture. Creuser, tailler des petits canaux au fût des colonnes, des pilastres, des consoles, des gaînes, des tèrmes &c. *Striare*. Il faut *canneler* les colonnes pour les faire paroître plus grosses.

On le dit aussi des petites cavitez en rond qu'on fait dans des triglyphes, & dans tous les autres ornemens d'Architecture. *Stria*, *canalicus*.

CANNELÉ, ÉE. part. & adj. Qui a des canelures. *Canaliculatus*, *striatus*. Une colonne *cannelée* & embâtonnée est bien plus belle que toute unie.

CANNELÉ, en tèrmes de Blâson, se dit des piéces honorables de l'Écu, quand les bords n'en sont pas unis, & quand quelque partie avance en dehors, & puis se retire en dedans. Le *cannelé* diffère de l'*engrêlé*, en ce que l'*engrêlé* a ses pointes en dehors, & le *cannelé* en dedans.

CAnNELLE. s. f. Écorce d'un arbre qui croît dans les Isles de Ceïlan & de Java, & en Malabar. *Casia*, *cinnamum*, *cinnamomum*. Il vient naturellement & sans culture dans les bois, comme les autres arbres. Les Indiens n'en font pas plus de cas: ils l'appellent *corunda gauhah*. Cette écorce est la même chôse que le cinnamome des Anciens. L'arbre a plusieurs branches longues, droites, épaisses, bien arrangées & sans nœuds, dont il sort encore de petits rameaux couverts de feüilles assez grandes. Ces feüilles ressemblent à celles du laurier-cerisier, & sont attachées deux à deux par de petites queuës. Elles sont un peu plus larges vèrs leur pied, & se tèrminent en pointe. Chacune a trois ou quatre nèrfs en long. Ces petits rameaux poussent aussi plusieurs petites fleurs blanches & de bonne ôdeur, après lesquelles naissent des fruits qui sont de la grosseur & de la figure d'une olive. Ils sont vèrds au commencement, & deviennent noirs & luisans, lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité. Il en découle une liqueur vèrte, âcre, amère & oléagineuse. On peut aussi en tirer par distillation, de même que des fleurs, une liqueur qui aura à-peu-près le goût & l'ôdeur de la *canelle*; mais qui sera beaucoup inférieure en toutes chôses à celle qu'on peut tirer de la *canelle* même. Le bois de cet arbre n'a ni odeur ni goût. Sa principale vèrtu est dans son écorce, laquelle étant récente semble être double: elle a sa supèrficie grisâtre, & le dedans de la couleur ordinaire de la *canelle*. On la pourroit alors diviser en deux écorces de différente couleur, mais étant séchées ensemble, elles sont inséparables, & passent pour la même écorce, la couleur grisâtre de la supèrficie, se changeant en la couleur ordinaire, à mesure qu'elle séche. La *canelle* séparée fraîchement de l'arbre est plate, peu colorée, prèsque sans goût & sans ôdeur, mais elle se roule en séchant, & prend la figure d'une canne, dont elle porte en partie le nom, & par l'éxhalation de son humidité superfluë elle acquiert une ôdeur douce & pénétrante, & un goût aigu & piquant. Plusieurs rapportent que cet arbre dépoüillé de son écorce demeure trois ans à en reformer une nouvelle, qui se trouve aussi bonne que la précédente. Mais cela paroît fort suspect. Ceux du païs tirent de sa racine un suc fort aprochant du camphre. Son fruit cuit dans l'eau rend une huile qui s'étant refroidie devient aussi fèrme & aussi blanche que le plus beau suif de chandelle. La *canelle* pour être bonne, doit être d'un goût fort piquant, & fort agréable, & avoir une couleur rousse & assez vive. Ses qualitez sont d'échauffer, de dessécher, de hâter les menstruës & l'accouchement; de fortifier les esprits, & d'aider à la digestion. On a apporté des Indes Occidentales en 1660. un arbre de *canelle* qu'on a élevé à Hambourg, qui est haut de 15 à 16 piéds, & plus gros que le bras. On en a aussi consèrvé un en Anglètèrre, en le sèrrant dans une étuve jusqu'au mois de Mai, & en vèrsant de tems en tems sur le haut de l'arbre de l'eau nitreuse, & du fumier de pigeon. Ce mot peut venir du Latin *canna*, parcequ'on nous apporte la *canelle* en forme de *canne*. Mais le plus sûr est de tirer ce mot de l'Hébreu *cane*, qui signifie la même chôse que *calamus aromaticus* parmi les Latins. Voyez CEÏLAN.

Il y a une autre sorte de *canelle* dans les Indes Occidentales, qui vient dans une Province qu'on appelle *Sumaca*, située sous l'Équateur. C'est un arbre de moyenne grandeur, toûjours chargé de feüilles, comme les autres arbres des Indes. Ces feüilles sont semblables à celles du laurier. Son fruit est de la forme & de la figure d'un chapeau, & de la largeur d'une piéce de huit réales d'Espagne. Il est au dedans & au dehors d'une couleur de pourpre tirant sur le noir, uni & poli par dedans, rude par dehors, d'un goût & d'une ôdeur aussi agréables que la *canelle* de Ceïlan. Son écorce est fort épaisse: elle n'a aucune saveur ni ôdeur de *canelle*. Sa principale force est dans le fruit, ce qui est le contraire de la *canelle* d'Orient. Ce fruit est fort utile à plusieurs chôses: étant mis en poudre il fortifie l'estomac, dissipe les vents, corrige la puanteur de la bouche: il est aussi cardiaque & donne bonne couleur. On en met dans les sausses & dans les ragoûts comme la *canelle*.

CANNELLE, est aussi la fontaine ou tuyau qu'on met à un muid qui est en pèrce pour en tirer le vin. *Fistula*.

CANNELÉ, ÉE. adj. On nomme ainsi en Teinture, ce qui est de couleur de cannelle. *Color casiam referens*.

CAnNELURE. s. f. Cavité ronde qu'on fait dans une colonne, le long d'un pilastre, ou d'une autre piéce d'architecture, pour lui sèrvir d'ornement. *Striatura*. On les appelle autrement *striures*, du Latin *striges*, les plis d'une robe. Il y a des *cannelures à côtes*; ce sont celles qui sont séparées par des listels de cèrtaine largeur, qui ont quelquefois des astragales, ou baguettes aux côtez, ou dessous. Des *canelures avec rudentures*, ce sont celles qui sont remplies de roseaux, ou de câbles, jusqu'aux tiers du fût. Des *cannelures ornées*, ce sont celles qui ont dans la longueur du fût, ou par intervalles, ou depuis le tiers d'en bas, de petites branches ou bouquets de laurier, de lièrre, de chêne, ou de fleurons, & autres ornemens qui sortent le plus souvent des roseaux. Des *canelures à vive arête*, ce sont celles qui ne sont point séparées par des côtes: elles sont propres au Dorique. Des *cannelures plates*, ce sont celles qui sont en manière de pans coupez au nombre de seize, comme l'ébauche d'une colonne Dorique. On peut aussi appeller *cannelures plates*, celles qui sont creusées quarrément en manière de petites fasces, ou demi-bâtons dans les tiers du bas d'un fût. Des *cannelures torses*, ce sont celles qui tournent en vis, ou en ligne spirale autour du fût d'une colonne. *Cannelures* de Gaine, de Tèrme, de Console, sont des *cannelures* plus étroites par le bas que par le haut.

CANNELURE, & CANNELURES, sont aussi des tèrmes qui s'employent communément en Botanique dans les descriptions des tiges, & des fruits de quelques plantes. *Cannelures* à côtes, sont celles qui sont séparées entr'elles par des côtes ou plates en dessus, ou arrondies en côte de melon. *Cannelures à vive arête*, sont celles dont les séparations sont en feüillet vif & tranchant.

Ce mot vient de *canal*, *canalis*, parceque la *cannelure* est en effet un petit canal. De là vient qu'on trouve dans la basse Latinité *canalatus*, pour dire canelé. Il s'ensuit de là qu'il ne faudroit point l'écrire par deux *nn*, comme fait l'Académie. Du reste on n'en prononce qu'une en parlant.

CANNES. *Canna*, *arum*. Petit bourg ou village de la Poüille, célébre par la grande victoire qu'Annibal remporta sur les Romains

mains la 5^e année de la seconde guèrre Punique, l'an de Rome 538. Il ne reste plus que les ruines de ce bourg, que quelques-uns appellent Ville. Peut-être qu'il le devint dans la suite. Tite-Live n'en fait qu'un bourg, *Vicus*. Après la bataille de *Cannes* Annibal envoya trois boisseaux d'anneaux de Chevaliers Romains à Carthage. On appelle aujourd'hui ce lieu *Canna destructa*. Voyez Vigenère sur Tite Live p. 1755. au mot APULIE.

CAnNULE. s. f. Mr Dionis & quelques autres écrivent *canule*. Petit tuyau que les Chirurgiens laissent dans les playes qu'ils n'oseroient fèrmer, parce qu'elles suppurent toûjours, & qui sèrt d'une espéce de tente. *Canaliculus*. Elle est faite d'or, d'argent, ou de plomb, & est troüée, afin que la sanie puisse entrer & tomber sur une éponge trempée en vin & eau de vie qu'on met à l'orifice pour tenir chaudement l'ulcère, & empécher que l'air éxtérieur n'entre au dedans. Cet homme a porté 30 ans une *cannule*. Il y a des *canules* à anneaux qui sèrvent à les attacher, & les tenir sujettes dans la playe. Les *canules* à platine sont celles qui ont à la tête une petite plaque ronde pèrcée de deux trous, où l'on passe un ruban pour les arrèter. Il y a des *canules* rondes, il y en a d'ovales, de courbes. Il y en a pour appliquer des cautères actuels, elles sont pour l'ordinaire fort courtes & fort larges, ce ne sont prèsque que des anneaux qui ont quelque hauteur, & un manche; on applique le cautère qui est plus menu que l'ouvèrture de la *canule* en le faisant entrer dans la *cannule*, laquelle empèche que les parties voisines ne soient offensées par le cautère. Il y à de ces *canules* à platine qui sont longues, elles sèrvent lorsqu'il faut introduire un cautère dans le corps pour consumer quelque callosité; on les appelle fènestrées, ou à fenètre, à cause d'une ouvèrture qu'elles ont, non pas au fond, mais à côté sur leur longueur pour appliquer le cautère. On se sèrt de ces *canules* fenestrées, & fèrmées par un bout pour les hémorroides intèrnes, pour les fistules &c. Quelques-uns appellent les *canules* à platine, *canules ailées*, parceque la platine est étenduë en quelque façon comme les ailes d'un oiseau qui vole.

En plusieurs endroits on appelle *canule* le petit tuyau que l'on met au bout des Seringues pour donner des lavemens. *Tubulus*.

CANNULE, se dit aussi de ce qui sèrt à boucher un muid, & à en tirer le vin en l'ouvrant. *Fistula*. On l'appelle plus ordinairement *cannelle*.

CANOBUS. Tèrme d'Astronomie. C'est le nom d'une étoile qui est dans le navire Argo.

CANOES, ou CANOTS. s. m. *Canoes* est le moins usité. Il faut dire *canot* au singulier, & *canots* au plurier. Ce sont de petits vaisseaux dont se sèrvent les Indiens, faits tout d'une pièce d'un tronc d'arbre creux. *Cymbula*. En l'Isle de Cuba ils les font de cédre, & il y en a de si longs, qu'ils tiennent 50 ou 60 pèrsonnes. Ils sont faits comme des navettes de Tisserand. Il y en avoit plus de cent mille sur le lac de Méxique, comme témoigne Hèrrera. Il y a aussi des *canots* de Sauvages, & des *canots* d'écorce. Ce sont de petits bateaux faits seulement d'écorce d'arbre, dont se sèrvent les Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Ceux de Canada les font d'écorce de bouleau, & assez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq pèrsonnes. On dit *canot jaloux*; pour dire, un *canot* qui a le côté foible. Quelques-uns écrivent *canot*, & nomment ainsi un esquif ou petit bateau destiné au sèrvice d'un grand bâtiment. *Cymba*, ou *cymba barbarica*.

Canot est aussi un petit bateau pour le sèrvice d'un grand bàtiment: on s'en sèrt pour aller d'un vaisseau à l'autre, ou d'un vaisseau à tèrre.

CANOLES. Voyez MARCOTTES. C'est la même chôse, selon La Quintinie.

CANON. s. m. Qui se dit par éxcellence des paroles secrettes de la Messe depuis la Préface jusqu'au *Pater*, au milieu desquelles le Prêtre fait la consécration. *Arcana divini sacrificii verba, Canon Missæ*. Le sentiment commun est que le *Canon* commence à ces paroles *Te igitur*, *&c*. Le peuple doit se mettre à genoux pendant le *Canon* de la Messe. Du Cange dit qu'il a été ainsi nommé, *quia in eo est legitima sacramenti confectio*. C'est la raison qu'en apporte Strabus, parcequ'il contient les régles qu'il faut obsèrver pour offrir le sacrifice. Le *Canon* de la Messe est très ancien. Saint Ambroise en parle, & l'appelle *Canon* comme nous, il est prèsque tout entier, comme on le dit aujourd'hui, dans la lithurgie de S. Ambroise & du tems de S. Grégoire le Grand il étoit tel que nous l'avons, le vénérable Béde en parle, Alcuin l'a éxpliqué. Quelques-uns disent que S. Jérôme par l'ordre du Pape S. Damase l'a mis dans la forme où nous l'avons, d'autres l'attribuënt au Pape Siricius, qui vivoit sur la fin du quatrième siecle: il est seur qu'il est très-ancien, ce qui se trouve parceque de tous les Saints qui y sont nommez il n'y en a aucun qui ne soit martyr, & qui n'ait souffert avant que l'Église ait été en paix sous le régne de Constantin. Le Concile de Trente dit que le *Canon* de la Messe a été dressé par l'Église, & qu'il est composé des paroles de JESUS-CHRIST, de celles des Apôtres, & des prémiers Pontifes qui ont gouvèrné l'Église. Tous ceux qui ont traité de la Lithurgie ont parlé du *Canon*. On appelle quelquefois le *Canon*, *Action*, quelquefois on l'appelle *Secrete*, parce qu'on doit le réciter à voix basse, sans se faire entendre des assistans.

CANON, se dit aussi d'un tableau ou carton enrichi où ces paroles-là sont écrites. *Tabula Canonem Missæ continens*, ou simplement *Canon*. On le met au milieu de l'autel devant le Célébrant. Un *Canon* en broderie, ou enluminé, un *Canon* de cuivre, d'argent.

CANON, se dit généralement des Loix & des Régles de la discipline Ecclésiastique, & des Decrets des Conciles. *Sacri Conciliorum canones, sacrorum Conciliorum decreta*. C'est une décision sur les matières de la religion, ou un réglement de police & de discipline Ecclesiastique fait par un Concile général, ou national, ou provincial. *Canon*. Les *Canons* des Conciles de Nicée, de Latran, de Trente &c. Quelques-uns doutent de la vérité des *Canons* des Apôtres, que l'on attribuë d'ordinaire à Saint Clément. Baronius, Bellarmin, Turrien, & quelques Auteurs, croyent véritablement qu'ils sont des Apôtres. Hincmar & M. de Marca croyent qu'ils sont du II. & III^e. siécle, dressez par des Évéques Disciples des Apôtres. Beveregius est aussi de ce sentiment. Daillé a soutenu qu'ils avoient été fabriquez par quelque Herétique dans le V^e siecle. D'autres croyent comme lui, qu'ils n'ont été répandus dans l'Église que vèrs le V^e siecle. Il est cèrtain qu'il y en a eû des Recuëils faits en differens siécles. Denys le Petit au V^e siécle en fit une plus ample Collection, & après lui Ferrandus, Cresconius, Isidorus, Mercator. L'Église Grecque compte 85 *Canons* Apostoliques, & l'Église Latine en reçoit 50 seulement. Selon Usserius la prémière collection des *Canons* de l'Église Grécque contenoit seulement ceux du I. Concile Œcuménique, & de cinq Conciles Provinciaux; ce prémier recuëil fut fait avant l'an 380. & avant le I. Concile de Constantinople, qui ne s'y trouvoit point. Il n'y avoit en tout que 164 *Canons*. C'est Denys le Petit qui y ajouta les *Canons* des autres Conciles Généraux. Il mit à la téte 50 *Canons* des Apôtres, qu'il traduisit en Latin. Il finit les *Canons* Grècs par le Concile de Calcédoine. Il y joignit encore ceux du Concile de Sardique; & ceux des Conciles d'Afrique, qui n'avoient point encore été inserez dans le corps des *Canons*. Les Protestans soupçonnent que ces *Canons* du Concile de Sardique ont été fabriquez pour augmenter l'autorité du Pape. D'autres tiennent que cette prémière collection des *Canons* a été faite en 385. & que le Concile de Constantinople assemblé sous le Grand Théodose en 381. en fait partie, & n'y a point été ajoûté depuis. On compte quatre principales compilations des *Canons* de l'Église d'Orient, la dèrnière étant toûjours plus ample que celle qui la précéde. La quatrième contient quelques *Canons* du II. Concile Général de Nicée; & c'est sur celle-là que Balsamon, & Zonaras, ont fait des commentaires.

DROIT CANON. *Jus canonicum, Jus Pontificium*. Dans les Gaules, & sous la I. Race des Rois, on suivoit le Code des *Canons* de l'Église Universelle, qui étoient ceux de l'Église Grécque. On y ajoûta ceux des Conciles d'Éphèse, & de Calcédoine &c. mais ce Code ne se retrouve plus. Depuis l'Église Romaine se sèrvit d'un Code des *Canons* composé en 520. & traduit par Denys le Petit. Les Décrétales des Papes depuis Sirice jusqu'à Anastase grossissoient ce recuëil. C'est en quoi consistoit l'ancien Droit Canonique jusqu'à l'onzième siécle. On l'obsèrvoit par tout l'Occident, avec les Capitulaires de Charlemagne; & l'on n'avoit aucun égard à ce qui n'y étoit pas compris. C'est sur ce fondement qu'on soutient en France, que les libèrtez de l'Église Gallicane consistent à ne pas recevoir tout ce qui s'est introduit dans la Jurisprudence Canonique depuis cette ancienne compilation, & à rejetter les Décrétales des Papes avant le Pape Sirice, comme fausses & supposées. Mais le *Droit Canonique* fut beaucoup alteré depuis la fin du VIII^e jusqu'à la fin du XI^e siécle. On y confondit les Décrétales depuis Saint Clement jusqu'à Sirice, qui jusques-là avoient été inconnuës. Enfin, la confusion qu'aportoient les différentes collections fit penser à rédiger, & à ramasser un nouveau corps du *Droit Canon*. C'est donc aujourd'hui un Recuëil intitulé *la Concordance des Canons discordans*, qui a été fait en 1151. par Gratian Moine Bénédictin, des textes de la Bible, des Conciles, & des sentimens des saints Peres, sur chaque matière Ecclésiastique. Il a partagé son Ouvrage par l'ordre des matières; & non point par l'ordre des tems & des Conciles, comme la plûpart avoient fait avant lui. Cette compilation fit que les anciennes demeurèrent tout-d'un-coup abolies. Elle est divisée en trois parties. La prémière en 108 distinctions: la seconde en 36 causes, & la troisiéme en cinq distinctions. La seconde partie du Droit Canonique est composée des Décrétales des Papes depuis 1150. jusqu'à Grégoire IX. en 1229. En 1297. le Pape Boniface VIII. continua les Décré-

tales des Papes jusqu'à son tems. Mais cette dèrnière partie n'a pas beaucoup d'autorité en France, à cause des differens de Boniface VIII. avec le Roi Philippe le Bel. Le Pape Jean XXII. y joignit les Clementines en cinq livres : ce sont les Constitutions de Clément V. son prédécesseur : on y a joint 20 Constitutions faites par le même Jean XXII. qui sont appellées *Extravagantes*, & quelques autres Constitutions de ses successeurs. Toutes lesquelles chôses composent le Corps, ou le Cours du *Droit Canon* que nous avons en trois Volumes, en y comprenant les Commentaires. C'est aujourd'hui la Jurisprudence autorisée par le Saint Siége & de laquelle seule on se sèrt dans le For extérieur & contentieux. Messieurs de Port-Royal se sont avisez de dire *Droit Canonique*, à cause du Latin *Jus Canonicum* : & en cela ils ont été suivis par leurs sectateurs, & même par leurs advèrsaires; mais je soûtiens qu'il faut dire *Droit Canon*. Si leur raison étoit reçuë, il faudroit aussi dire *Canonique*, & non pas un *Chanoine*. Si l'on vouloit réformer nôtre langue sur le Latin du siécle d'Auguste, il faudroit la refaire toute entière, & dire par éxemple avec l'écolier Limousin, *l'alme, inclite, & celebre Académie, que l'on vocite Lutece*. Ménage. Mais contre l'autorité de M. Ménage on trouve plus souvent *Droit Canonique* dans les meilleurs Auteurs. M. du Bois a deux Volumes qu'il a intitulez, *Maxime du Droit Canonique*.

Canon de la paix & de la Trève. C'est dans l'histoire Ecclésiastique un *Canon* fait & renouvellé par plusieurs Conciles, depuis le X^e siécle, pour abolir les désordres que causoient les guèrres, que les Seigneurs avoient coutume de se faire entre eux pour leurs querelles particulières.

Canon, est aussi un Catalogue des Livres Sacrez. *Sacrorum Librorum Index*. Un tel livre est apocryphe, il n'est pas dans le *Canon*. Le *Canon*, ou le catalogue des Livres du Vieux Testament a été fait par les Juifs. On l'attribuë à Esdras : l'ancienne Église a suivi le *Canon* des Juifs, qui selon Saint Jerôme ne contenoit que 22 livres. Du Pin. Le dernier *Canon* des livres Saints est celui qu'a fait le Concile de Trente, il comprend tous les livres qui se trouvent dans les Bibles imprimées dans les Royaumes Catholiques depuis ce Concile. On doit sous peine d'anathême recevoir comme livres sacrez, comme Écriture divine, tous les livres que contient ce *Canon*, & c'est être hérétique que de rejetter quelque chôse de ce que contient ce *Canon*. Ce *Canon* du Concile de Trente est tout semblable à celui du Concile d'Hyppone tenu en 393. & à celui du Concile III^e de Carthage qui étoit de 47 Évêques, du nombre desquels étoit Saint Augustin, & qui disent qu'ils ont reçu ce *Canon* de leur Père. Il est aussi semblable, à celui d'Innocent I. dans sa lettre à Exupère.

Les *Canons* des Évangiles sont une espéce de Concordance faite par Eusebe de Césarée, dont parle S. Jérôme, & que l'on voit souvent à la tête des manuscrits du Nouveau Testament & en quelques éditions.

Quelques Religieux appellent *Canon* le livre qui contient leurs Regles, leurs Constitutions &c.

On appelle encore *Canon*, le catalogue des Saints reconnus, & canonisez dans l'Église. *Album Sanctorum quos agnoscit Ecclesia*.

En tèrmes de Palais, on appelle *Canon emphithéotique*, le revenu annuel que doit celui qui a pris un héritage à bail emphithéotique, c'est-à-dire, pour cent ans. *Vectigal annuum ex fundo emphyteutico*.

Canon, en tèrmes de Guèrre, est une piéce d'Artillerie, ou arme à feu faite de fèr, ou de fonte. *Tormentum bellicum aneum*. Elle est de figure cylindrique, & creuse par le milieu. On la charge de poudre & de boulets, ou de cartouches. Voici les parties d'un gros *canon* ordinaire. Il est long d'environ dix piéds. Son noyau est de neuf piéds. Son affût est long de quatorze, & son aissieu de sept. Le diamètre de sa bouche est de six pouces & deux lignes; l'évent de la balle de deux lignes. Le diamètre de la balle est de six pouces, & son poids de trente trois livres ½. Le métal est épais au collet de deux pouces, & à la culasse de six. Son métal pèse environ 5600 livres. Sa charge est de 18 à 20 livres. Il tire de point en blanc 600 pas, & tire dix coups par heure, & quelquefois quinze, & par jour 120. Son lit doit avoir quinze piéds de large, & vingt de long pour son recul. Il faut 20 chevaux pour le mener. Et pour sèrvir un *canon* qui bat en ruine, dont le boulet est de 36 livres, il faut deux Canoniers, trois Chargeurs, & 30 Pionniers. Mais comme il est pesant & difficile à traîner, on l'employe le plus souvent pour un assaut en le chargeant à cartouche, afin de battre & de découvrir de loin, soit pour attaquer quand on fait les prémières aproches, soit pour se défendre en le plaçant sur un Cavalier. On ne fait guères à present de *canon* que de 24 livres, qui ont cinq pouces & demi de calibre, & dix piéds de long. Les *canons* des vaisseaux portent depuis quatre jusques à 36 livres de balle. L'Amiral & le Vice-Amiral sont tous montez de *canons* de fonte. Les autres ont la meilleure partie de *canons* de fèr. Les *canons* des vaisseaux sont montez sur quatre petites rouës comme les affûts des mortiers. On dit que le *canon* est aux sabords, quand il est mis aux sabords, & qu'il est prêt à tirer. On dit qu'il est démarré, quand il a rompu les cordages dont il étoit amarré. On dit que le *canon* est détapé, quand il est débouché, & que la tape est hors du *canon*. On appelle *canon de coursier*, un *canon* de 33 à 34 livres de balle, qui est logé sur l'avant de la galère, pour tirer par dessus l'éperon. La charge de poudre d'un *canon* est environ la moitié du poids de son boulet. Il faut rafraîchir le *canon* après une trentaine de décharges avec deux pintes de vinaigre qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'âme du *canon* après avoir bien bouché la lumière. Sans cette précaution, le *canon* seroit en danger de se crever, ou de s'éventer. Les piéces qu'on appelle de la nouvelle invention, ou à l'Espagnole, ont une concavité, ou chambre au fond de l'âme, qui fait qu'elles poussent plus loin le boulet, & avec moins de poudre que les autres; elles sont aussi plus courtes. Il y a des piéces de *canon* qu'on appelle *folles*, parce qu'elles n'ont pas l'âme bien droite, ce qui est cause que le boulet ne va jamais droit où l'on vise. C'est la faute du Fondeur. Il y a des piéces absolument tortuës.

Les *canons* des vaisseaux sont montez sur des affûts semblables aux affûts des mortiers, ils sont aussi plus pesans de métal que les *canons* dont on se sèrt sur tèrre, parce qu'on les charge quelquefois de boulets à deux têtes. Il y a sept différens calibres pour les *canons* des vaisseaux de France, sçavoir 36 livres de bale, ou 24, ou 18, ou 12, ou 8, ou 6, ou 4, quand les *canons* sont de fonte; mais quand ils sont de fèr le calibre n'est que depuis 18 livres de boulet, jusqu'à quatre. Suivant l'Ordonnance de 1689 il n'y a que le vaisseau Amiral, & le Vice-Amiral, ceux du prémier rang, & ceux du second & du troisiéme quand ils sont commandez par l'Amiral, le Vice-Amiral, ou un Lieutenant Général, qui ayent tous leurs *canons* de fonte sans aucun mélange de *canons* de fèr. Toutes les piéces de *canon* dont on se sèrt en France sur mèr, sont ou renforcées, ou légitimes, ou moindres : les renforcées sont celles qui ont à la culasse plus d'un calibre d'épaisseur, les légitimes sont celles qui ont trois parties égales de diamètre, les moindres sont celles qui n'ont pas le diamétre de l'âme, ou bien le calibre proportionné à l'épaisseur du métal.

Ce mot vient de *canone*, Italien, augmentatif de *canna*, à cause que le *canon* est long, droit & creux comme une *canne*. Ménage.

Canon, se dit aussi de l'Artillerie en général. On a pris le *canon* & le bagage des ennemis. On dit qu'une place ne s'est point renduë qu'à la vûë du *canon*, qu'elle a attendu le *canon*, qu'elle a souffert le *canon*, selon la résistance qu'elle a faite : & on dit figurément, quand une chôse est difficile à obtenir, qu'on ne l'aura qu'avec le *canon*. On dit une lumière de *canon*. *Foramen per quod ignis à tergo immittitur*. L'ame du *canon*. *Tormenti cavum, canalis*. Un *canon* renforcé sur la culasse. *Postica & extrema tormenti pars*. L'embrasure du *canon*. *Aperta tormentis displodendis fenestra*. Un affût de *canon*. *Lignea compages tormentum sustinens*. Pointer le *canon*. *Tormentum aliquò dirigere*. Plonger le *canon*, le tirer en bas. *Tormentum è superiori parte in inferiorem displodere*. Encloüer, demonter le *canon*. *Tormentum aneum clavo obstruere*. Une volée de *canon*. *Tormenti emissio*. Le *canon* de cette batterie étoit bien sèrvi.

Isaac Vossius dit que la longueur d'un *canon* ne doit pas être de plus de 13 piéds, & qu'une plus grande longueur empêche l'effet du *canon*, non pas à cause que le boulet est poussé hors du *canon*, avant que toute la poudre soit enflammée, comme quelques-uns croyent, mais parce que le boulet est repoussé au dedans du *canon* par l'air qui y rentre avec impétuosité, lorsque la flamme est éteinte. Pendant les siéges de Rôse & de Gironne en 1694. on entendoit très-distinctement de Rieux le *canon* qui se tiroit contre ces places, en sorte que le jour & l'heure qu'on cessa de l'entendre, fut comme on l'apprit ensuite, celui qu'elles se rendirent l'une & l'autre. D'où il s'ensuit qu'on entend le *canon* de 40 lieües loin, au travers même des montagnes; car il y a 40 lieües de Rieux à Gironne, & les Pyrénées sont entre deux. Les ouvertures de ces montagnes par où les rivières coulent, consèrvent la force de l'air. La plus grande portée du *canon* est lorsqu'il est élevé de 25 degrez. Voyez Hanzelet, qui en a décrit toutes les portées de degré en degré, & la manière d'en calculer l'augmentation, ou la diminution, à proportion de son élevation. Le *canon* doit être pôsé sur son affût, & arrêté avec des surbandes qui le sèrrent sur ses tourillons. Cet affût a la culasse dentelée de trois ou quatre degrez nommez *coches*, sur lesquels le Canonier pôse le coin de mire pour tirer. Darcons dit avoir

inventé une manière de suspendre le *canon* dans un vaisseau, qui le fait demeurer dans son point de mire nonobstant l'agitation de la mèr.

La poudre a canon, est une composition faite de salpêtre, de soufre, & de charbon, qui s'enflamme & se raréfie aisément, & qui est cause de tout l'effet du *canon*. *Pulvis pyrius*. Polydore Virgile dit qu'elle fut inventée par hasard par un Chymiste, qui ayant de cette composition dans un mortier qu'il avoit couvèrt d'une pièrre, le feu s'y prit, & fit sauter en l'air la pièrre avec une grande violence. Thevet dit que c'étoit un Moine de Fribourg nommé Constantin Anclzen. Mais Bellefo-rêt, & autres meilleurs Auteurs, disent que ce fut un nommé Bertolde Schuartz, ou le Noir, qui l'inventa. Il en enseigna prémièrement l'usage aux Vénitiens l'an 1380. en la guèrre qu'ils avoient contre les Gennois en un lieu nommé autrefois Fosse Caudiane, & à present Chioggia, contre Laurens de Medicis, dont toute l'Italie se plaignit comme d'une contravention manifeste aux loix de la bonne guèrre: & néanmoins Pièrre Messie dit en ses divèrses Leçons, que les Mores qui étoient assiégez en l'an 1343. par Alphonse XI. Roi de Castille, tiroient cèrtains mortiers de fèr qui faisoient un bruit semblable au tonnèrre. Et Dom Pedre Evêque de Léon en la Chronique du Roi Alphonse, qui conquit Tolède, dit qu'en une bataille navale qui fut donnée entre le Roi de Thunis, & le Roi More de Seville, il y a plus de 400 ans, ceux de Thunis avoient cèrtains tonneaux de fèr avec quoi ils tiroient force tonnèrres de feu. Du Cange dit qu'on voit dans les Régitres de la Chambre des Comptes, que l'usage en étoit en France dès l'année 1338.

Larrey dans son histoire d'Anglетèrre, Henri VIII. p. 343. prétend que c'est en Anglеtèrre qu'on vit en 1535. les prémiers *canons* de cuivre, & dit qu'on en attribuë l'invention à Jean Owen. Il avoue néanmoins qu'il en avoit paru quelques-uns auparavant de même métal, mais bien au dessous de la pèrfection de ceux-ci. Le même Auteur dans sa seconde partie p. 686. dit qu'en 1346. à la bataille de Crecy il y avoit cinq piéces de *canon* dans l'armée Angloise, que ce fut la prémière fois qu'on s'en sèrvit dans les batailles. Mezeray rapporte que le Roi Edoüard jetta l'épouvante dans l'armée Françoise par cinq ou six piéces de *canon*, parce que c'étoit la prémière fois que l'on eût vû de ces foudroyantes machines. Larrey ajoute que quelques-uns cependant en font l'usage de quelques années plus ancien, & disent que l'année 1338. les François s'en étoient sèrvis au siége de Puy Guillaume en Auvèrgne.

Les prémiers *canons* ont été appellez *bombardes*, du mot Latin *bombus*, à cause de leur bruit éclatant. Les *canons* ont eû divèrs noms, divèrses longueurs, & divèrs calibres. Les prémiers *canons* ont été appellez *cardinales*, *mulets*, *basiliques*, *ribadoquins*, *émerillons*, *serpentines*, *passevolans*, *verteüils*, ou *sautereaux*, *jacres*, *couleuvrines*, *barces*, *fauconneaux bastardes*, &c. qui seront expliquez à leur ordre. Les plus ordinaires & réguliers de fonte vèrde sont les *canons* ou coursiers de 9 à 10 pieds de long, calibre de Roi de six pouces de diamétre, & portent une balle de 33 livres ½. Le *canon* de fèr coulé, ou de fèr battu, n'a point de régle, & ne porte que douze livres de balle pour le plus.

Canon, se dit aussi de la partie des mousquets, fusils, carabines, pistolets, & autres armes à feu où se met la charge de poudre & de plomb. *Tubus æreus*, *fistula ærea*. Il est pôsé sur un petit fût pour le tirer à la main. Suivant l'Ordonnance de 1689 pour la Marine le *canon* des mousquets doit être de trois pieds neuf pouces de long, d'un fèr doux bien lié, & bien soudé, point pailleux, cassant, ni brasé, ni éventé, bien foré au dedans, & limé au dehors, le dèrrière du *canon* doit être à pans, renforcé jusqu'au tiers, & le devant doit être rond & déchargé de fèr.

On dit d'un homme qu'on veut pèrdre, qu'on le fera crever comme un vieux *canon* de mousquet.

Canon rayé, est un *canon* qui a dedans quelques cannelures, dans lequel on enfonce une balle de plomb à force; ce qui fait tirer plus droit. *Tormentum intus striatum*. Il est défendu à ceux qui tirent pour le prix de se sèrvir de *canons rayez*.

Canon, Tèrme de fèrrurier. C'est la partie d'une clef qui est forée, & qui joint l'anneau. *Tubulus clavis*. C'est aussi la partie de la fèrrure dans laquelle entre le bout de la tige de la clef, quand elle n'est pas forée.

On appelle *canons de goutiere*, en tèrmes d'Architecture, des bouts de tuyaux de cuivre, ou de plomb, qui sèrvent à jetter les eaux de pluye au delà d'un chéneau, & d'une cimaise par les gargouilles. *Stillicidii tubus*.

Canon, est aussi le tuyau d'une plume, & la partie qui sèrt à écrire. *Pennæ caulis*.

Canon, se dit aussi par les Chaudronniers, pour signifier une sorte de tuyau qui entre dans le corps de l'arrosoir, & au bout duquel est la pomme de l'arrosoir, qui est pleine de petits trous par où sort l'eau qui arrôse. *Tubulus*.

Canon a devider, est une manière de petit bâton tourné avec des rebords, qui prèsqu'à son extrémité a un trou pour mettre la broche du rochet.

Canon, se dit aussi d'un pot de fayance un peu long & rond, où les Apoticaires de Paris mettent les Électuaires & les confections.

Canon, signifie aussi, un petit tuyau qu'on met au bout des seringues pour donner des clystères.

Canon, signifie en tèrmes d'Imprimerie, les plus gros caractères avec lesquels on imprime. *Crassiores characteres*. Il y a le *gros double canon*, le *gros canon*, le *trismegiste*, ou *canon approché*, & *petit canon*, le tout avant le gros parangon, & le gros Romain.

Canon, en tèrmes de Manége, est la partie de la jambe du train de devant du cheval, comprise entre le genou & le boulet. *Tibia*. Il y a une fusée au *canon* de ce cheval.

Canon, est aussi une partie d'un mords, ou d'une embouchure de cheval. *Tubulus*. C'est une piéce de fèr arrondi qui entre dans la bouche du cheval, & qui la tient sujette. On les fait de plusieurs figures. Elle est ordinairement de deux piéces, & quelquefois d'une seule, comme le *canon* à trompe. C'est un tèrme d'éperonnier.

Canon, en tèrmes de Musique, est un nom qu'on donne à une espéce de fugue. *Vocis quasi fugientis insectatio*. Voyez Fugue. On appelle aussi *canon musical*, le sommier soutenant les conduits qui portent le vent d'un tuyau à l'autre en un jeu d'orgues. *Canon musicus*. Ce mot vieillit en ce sens, & il a été employé par Vitruve, & ses Traducteurs.

Canon a devider. Petit bâton rond tourné avec des bords qui a un trou vèrs son extrémité pour mettre la broche du rochet.

Canon est aussi le tuyau d'une plume qui sèrt à écrire.

Canon signifie encore, un demi bas qui s'étend depuis la moitié des cuisses jusques à la moitié des jambes. *Tibialia longiora quæ femoribus astringuntur*. On en portoit autrefois avec des bottes. *Canons* de soye. *Canons* de laine. Les Tailleurs appellent aussi *canons*, les deux tuyaux des chausses où l'on met les cuisses, & le haut des bas de laine, ou de soye, qui s'élargit en sorte qu'on y peut mettre les cuisses. Ainsi on dit, des bas à *canon*, des *canons* qu'on attache au bas du haut-de-chausse.

Canon, est aussi un ornement de toile rond, fort large, & souvent orné de dentelle, qu'on attache au dessous du genou, qui pend jusqu'à la moitié de la jambe pour la couvrir: ce qui étoit il y a quelque tems fort à la mode; *Linea tibiata parmarum in morem aptata*. C'est dont Molière se raille.

De ces larges canons, *où comme en des entraves,*
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

Canon Paschal. Tâble des fêtes mobiles, tâble où l'on marquoit pour une ou plusieurs années le jour auquel tomboit la fête de Pâques & les autres fêtes qui dépendent du jour de Pâques. *Canon Paschalis*. Le Concile de Nicée ayant fixé la Pâque au Dimanche qui suivroit immédiatement la pleine lune la plus proche de l'Équinoxe du printems, pour trouver plus aisément le prémier jour de la lune, & ensuite le 14ᵉ, le Concile ordonna que l'on se sèrviroit de l'Eunéadécaétéride ou Cycle de 19 ans, parce qu'au bout de ce tèrme les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes points de l'année solaire. On croit que le Concile chargea de ce calcul Eusébe de Césarée, & il est cèrtain qu'il avoit composé un *canon paschal* de dix neuf ans.

CANONADE. s. f. Un coup de canon. *Tormenti emissio*. Cet Officier a bien essuyé des *canonades* en sa vie.

Canonade, se dit aussi de la batterie continuelle d'une place. Ce pan de bastion a souffèrt une *canonade* de trois jours avant que d'être ruiné.

CANONARQUE. s. m. Officier de l'Église de Constantinople. *Canonarcha*. Codin en parle *De Offic. Const.* L. I. c. 6. n. 2. & c. 7. n. 24. & 25. Il paroit par ce qu'il en dit que c'étoit un bas Officier, qui étoit au dessous des Lecteurs.

Canonarque, étoit aussi un Officier dans les anciens monastères. *Canonarchus*. C'étoit celui qui sonnoit aux heures de la collecte, ou des assemblées, pour faire lever les Moines, & les assembler. C'est de Jean Moschus, *Vita Patrum*, *L. X. c. 11. & 50.* que nous l'apprenons. Voyez Rosweid *Onomast.*

CANONER. v. act. Battre à coups de canon. *Glandes ferreas tormentis emittere*, *jaculari*. Ces deux Amiraux ce sont seulement *canonez* & n'ont rien fait. On a *canoné* cette place trois jours durant.

CANONIAL, ale. adj. Qui appartient au Chanoine, qui regarde le Chanoine. *Canonicus*. C'est une maison *Canoniale* qui est vacante. Il est du devoir *Canonial* d'assister à l'Office, au Chapitre.

On

& Collégiales.

IER. f. m. Officier d'Artillerie qui a soin de pointer, er, de tirer le canon; qui doit sçavoir le calibre, & les le chaque piéce, avec la pèrfection des gabions, & des mes des bateries. *Tormentorum librator.* Sainte Barbe rone des *Canoniers.* La chambre des *Canoniers* est sur la vaisseau, & s'appelle *Sainte Barbe.*

IERE, se dit aussi d'une sorte de tente de toile à deux r reposer les Canoniers. *Tentorium libratoribus tormen- gnatum.*

ppellent *canonière*, un morceau de sureau vuidé, long ni-pied, où ils mettent des manières de balles ou de qu'ils font de papier mâché, ou de chanvre, ou de acine tendre. Ils les font sortir avec force par le moyen n qu'ils font entrer dans la *canoniere*, ce qui cause quel- Ils l'appellent aussi quelquefois *canon. Tubulus sam- endis globulis innoxiis*, ou *tubulus sambuceus.*

ÈRES, en tèrmes de Maçonnerie, sont les ouvèrtu- laisse dans les gros murs & tèrrasses, pour évacuer les *stella aquis emittendis comparata.*

QUE. adj. m. & f. Livre sacré & authentique, qui a au- l'Église, comme faisant une partie de la Bible. *Legi- micus.* On les appelle ainsi, parcequ'ils sont dans le dans le Catalogue des Livres sacrez. Quelques Pères t les Livres de la Bible en trois classes : les *Protocano-* *Deutero-canoniques*, & les Apocriphes. Du Pin. Le dith est un Livre *canonique* dans l'Eglise Catholique; stes le rejettent mal à propos. Les Épîtres de S. Pierre par l'Église pour *canoniques*, quoique saint Jérôme usieurs de son tems tenoient la seconde pour apocry- le de la différence du stile. Il n'appartient qu'à l'Église un auteur, ou un livre *canonique.*

E, se dit aussi de ce qui est fait selon les Canons & le l'Église. Ce Prélat a toûjours mené une vie *canoni-* its ne contiennent rien que de *canonique.* La com- e Abbaye est un titre *canonique* en France. On appel- *noniques*, les peines que l'Église peut imposer : telle ion, l'éxcommunication : des aumônes, des jeûnes, autre pénitence corporelle. Le Juge d'Église peut amner à l'amende honorable, pourvû qu'elle se fasse étoire seulement.

Ti la Jurisprudence *Canonique*, le corps & la scien- Canon. Un cours *canonique.* Voyez Droit Ca-

UE. s. m. Droit des prémices qui se payoit autrefois ans l'Église Grècque, estimation des prémices que les oient à l'Évêque chaque année. *Primitiæ, jus primitia- solvendum.* L'Empereur Isaac Comnene fit une cons- r régler le *Canonique* des Evêques. Alexis Comnene confirma par une autre Constitution du mois de Sep- . indiction 9^e. Un village de trente feux payoit pour une piéce d'or, deux d'argent, un mouton, six boiss- , six de farine, six mesures de vin, & trente poules. yoient de même à proportion du nombre de leurs

JEMENT. adv. D'une manière canonique. *Le- icè.* Ce mariage a été célébré *canoniquement.* Il a été *iquement* de ce Bénéfice, il n'y est entré ni par simo- r intrusion.

TION. s. f. Déclaration du Pape; par laquelle s enquêtes & solemnitez, il met au catalogue des me qui a vécu d'une vie sainte & éxemplaire, & lques miracles. *Alicujus in numerum sanctorum re- io, canonisatio.* Du Cange dit que d'abord la *cano-* autre chôse, qu'un ordre du Pape par lequel il que les noms de ceux qui s'étoient fait remarquer té fussent insèrez dans le Canon de la Messe. Pour u'un d'un culte public comme Saint, les miracles ffisent pas, il faut un décret de *canonisation.* ans la Préface du V^e siécle des *Acta Sanctorum Be-* arque très-bien que le tèrme de *canonisation* n'est ue la chôse même, puisque ce mot ne se trouve

Il y a quelques exemples de *canonisations*, ou d'une espéce de *canonisation*, qui semblent faites par un Abbé. Ainsi S. Viborade tué par les barbares le 2^e jour de May 925, ayant fait beaucoup de miracles à son tombeau, le jour de l'anniversaire étant venu, l'Abbé Eugilbert après en avoir déliberé avec ses Moines, ordonna d'en faire l'Office, & d'en dire la Messe comme d'une vièrge. Voyez le P. Mabillon *praf. 5. sæc. 1. n. 91.* M. l'Abbé Fleury ajoute que c'étoit avec l'autorité de l'Évêque.

Les prémiers Saints que l'Église a canonisez sont les Martyrs : elle a commencé plus tard à canoniser les Confesseurs.

Le prémier éxemple d'un Acte de *canonisation* fait par le Pape, & qui soit seur, est, non pas celui de la *canonisation* de S. Hugues, faite par Innocent II. dans le XII^e siécle, mais celui de la *canonisation* de S. Uldric, ou Uldaric Évêque d'Ausbourg, faite par le Pape Jean XV. le 11. Juin, l'an 983 de J. C. & le 8^e de son Pontificat. Cette *canonisation* fut faite 20 ans après la mort du Saint, elle est signée du Pape, de cinq Évêques des environs de Rome, & de neuf Prêtres & trois Diacres Cardinaux. Le tèrme de *canonisation* n'étoit pas cependant encore en usage. Cet Acte est dans Baronius, dans la Collection des Conciles du P. Labbe, Tome IX. p. 741, & dans le *Propylæum ad Acta SS. Maii.* Voyez aussi *Acta sanct. Ben. sæc. V. Pref. n. XCIX. & p. 471.*

La *canonisation* consistoit autrefois à mettre le nom du Saint dans les sacrez Diptyques, ou dans le Canon, c'est-à-dire, le Catalogue des Saints, à ériger sous leur invocation des Églises, ou des Oratoires, avec des Autels pour y offrir le S. Sacrifice; à tirer leur corps de leur premier sépulcre, & autres chôses semblables; & ces manières de canoniser sont très-anciennes. Le Pape seul n'avoit point le droit de faire des *canonisations*; mais aussi les Ordinaires, sur tout les Métropolitains, & les Primats, en faisant leurs visites, ou bien dans un Concile de leur Province. On ne sçait point quand le droit de canoniser à commencé à être résèrvé au Pape. Quelques-uns croyent qu'Aléxandre III. est l'Auteur de cette reserve. Ils se fondent sur ce que dans le III^e Liv. des Décrétales ramassé par Boniface VIII. *Tit. 45. de Reliquiis & Venerat. Sanct. Cap. Audivimus*, on lit ces paroles, *Ne liceat aliquem pro Sancto absque auctoritate Romanæ Ecclesiæ venerari.* Mais ces paroles ne sont pas éxactement citées, & Aléxandre ne fait point mention de ce réglement; il le suppose fait, car il y condamne un abus énorme de quelques gens qui honoroient comme un Saint un homme qui avoit été tué dans l'yvresse, & il leur défend de lui rendre aucun culte; vû que quand même, ajoûte-t-il, il feroit des miracles, il ne seroit pas pèrmis de l'honorer comme Saint sans l'autorité de l'Église Romaine. *Cum etiamsi per eum miracula fierent, non liceret ipsum pro sancto absque auctoritate Romana Ecclesia venerari.* Paroles qui montrent évidemment que la resèrve dont nous parlons étoit déja en usage, & qu'Aléxandre la suppose & ne la fait point. Les Jésuites d'Anvers dans leur sçavant *Propylæum ad Acta SS. Maii p. 173. B, C,* conjecturent qu'elle s'étoit établie depuis deux ou trois siécles, par une coutume qui avoit passé en loi, mais qui dans le X^e & XI^e siécle n'étoit point encore généralement reçûë. Le P. Mabillon, *Act. SS. Ben. Sac. V. Pref. §. VI.* la rapporte aussi au X^e siécle. Il est constant qu'elle étoit reçûë absolument & généralement avant Aléxandre III. Car l'Archevêque de Vienne en France, & ses suffragans, le reconnoissent authentiquement l'an 1231. dans la lettre qu'ils écrivent à Grégoire IX. pour lui demander la *canonisation* d'Étienne Évêque de Die, mort en 1208. *Quia nemo*, disent-ils, *quantalibet meritorum prærogativâ polleat, ab Ecclesia Dei pro sancto habendus aut venerandus est, nisi prius per sedem Apostolicam ejus sanctitas fuerit approbata.*

Les cérémonies de la *canonisation* n'ont point été instituées toutes ensemble, & en même tems, elles ont été ajoutées peu à peu, & les unes après les autres à l'acte juridique que faisoit l'Église. La prémière & la plus ancienne est la Sentence par laquelle le Pape déclaroit qu'il vouloit qu'on mît un tel au nombre des Saints, & qu'on célébrât sa fête le jour de sa mort. Cette sentence se prononçoit ordinairement dans un Concile. Quelquefois cependant le Pape le faisoit seul, comme celle de la *canonisation* de S. Édoüard Roi d'Anglètèrre, faite en 1161. par Aléxandre III. Quelquefois dans une grande assemblée de peuple, comme celle de S. François d'Assise. D'abord cette sentence se

lisoit dans la salle du Concile ; ensuite on établit qu'elle se feroit dans une Église, ou dans la place qui seroit devant l'Église. Pour rendre encore la cérémonie plus célèbre Honorius III. y ajouta quelques jours d'indulgence en 1225. Grégoire IX. & d'autres ensuite en augmentèrent le nombre, & enfin Hadrien VI. accorda une indulgence plénière l'an 1523. à la *canonisation* de S. Bennon. Un ancien cérémonial qui avoit succedé à l'Ordre Romain, & qui a été en usage jusqu'à Léon X. sous le Pontificat duquel Marcelle élû à l'Archevêché de Corcyre imprima le nouveau Cérémonial, est le prémier livre où l'on trouve les cérémonies de la *canonisation*. Ce Cérémonial est du Pontificat de Clément VI. vèrs l'an 1348. Elles n'avoient point été mises dans l'Ordre Romain, parce qu'elles ne se faisoient pas alors dans l'Église pendant la célébration des saints mystères, mais dans la salle du Concile. C'est à ce que l'on croit Aléxandre III. qui fit le prémier la *canonisation* de S. Thomas de Cantorberi en célébrant la Messe. Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe, & après lui Phœbæus, remarquent qu'à la *canonisation* de S. Roch faite au Concile de Constance en 1414. on porta pour la prémière fois l'image du Saint en procession par toute la ville, & Phœbæus croit que c'est là l'origine des Bannières du Saint canonisé, & de la procession qui se fait à la *canonisation*. Voyez les Bollandistes, *Propyl. ad Act. SS. Maii Dissert. XX. p.* 171. *& suiv.* & la Préface des *Acta Sanct. Bened. Sac. V.* §. *VI.*

Une manière de canoniser les Saints en usage dans le X^e & XI^e siécle étoit d'élever, avec la pèrmission du S. Siége un autel sur leurs corps. Ainsi S. Romuald mort en 1027. le 19. Juin faisant beaucoup de miracles à son tombeau, cinq ans après les Camaldules obtinrent du S. Siége la pèrmission d'élever un autel sur son corps, comme il est remarqué dans la préface des *Acta Sanct. Ben. Sac. V. n. XCVIII.*

CANONISATION, se dit aussi de la Fête qui se fait en plusieurs Eglises où ce Saint est honoré, en témoignage de réjouissance de cette déclaration. *Festivitas ob relatum recens aliquem sanctorum in numerum, canonisationis festivitas.*

CANONISER. v. act. C'est, Mettre au nombre des Saints un homme qui a vécu éxemplairement, & qui a fait des miracles, assigner cèrtain jour pour en faire la Fête, & ordonner un Office convenable pour l'invoquer. *Aliquem sanctorum in album, in numerum referre, adscribere.* Ce mot vient de ce qu'autrefois on inseroit les noms des Saints dans le Canon de la Messe, avant qu'on eût fait des Martyrologes ; & l'on en faisoit commémoration, afin qu'ils priassent pour le peuple. Mr. Simon a fait *canoniser* son nom en se faisant appeller Mr. de S. Simon. CAII. Dans ce sens il ne se dit que par raillerie.

CANONISTE. s. m. Docteur en Droit Canon, ou Auteur qui a beaucoup écrit sur le Droit Canon. *Juris Canonici, Pontificii peritus, Canonista.* Panorme, Hostiensis, Durand, &c. ont été de grands *Canonistes*. Les opinions des *Canonistes* Ultramontains sont bien différentes des *Canonistes* François.

CANOPUS. s. m. Faux Dieu des Égyptiens. *Canopus. Canopus* étoit le Pilote d'Osiris, si l'on en croit Plutarque. Selon d'autres le Pilote de Ménélas, qui ayant fait naufrage sur la côte d'Égypte, y fut honoré comme Dieu. On lui bâtit un temple : il passa pour être un Dieu des eaux, & fut même appellé *Neptune Canobe*. Aristide néanmoins dit avoir apris d'un Prêtre considérable de la Ville de Canobe, que longtems avant le tems de Ménélas ce lieu portoit ce nom, ou du moins un mot fort approchant en Égyptien, & qui signifioit *Terre d'or.* Voyez sur ce Dieu Vossius *de Idolol. L. I. C.* 31. *L. II. C.* 74. Cet Auteur prétend qu'on n'entendoit par là autre chôse que l'eau. Ruffin rapporte Hist. Eccl. Liv. II. ch. 26. comment un Prêtre Égyptien lui fit remporter la victoire sur le feu, qui étoit le Dieu des Chaldéens. Les Égyptiens le mîrent au nombre des Dieux. Suidas rapporte la même chôse, les Chaldéens se vantant que le Dieu qu'ils adoroient, c'est-à-dire, le feu, étoit le plus puissant & le vainqueur de tous les Dieux, un Prêtre de *Canopus*, pour leur montrer que son Dieu l'emportoit sur le feu, prit une grosse cruche, telle qu'on en faisoit en Égypte pour purifier l'eau, c'est-à-dire, toute percée de petits trous comme un crible ; il la peignit de différentes couleurs, mit sur le cou la tête d'une statuë qu'on disoit être de Ménélas, boucha tous les petits trous avec de la cire, & dit aux Chaldéens que c'étoit là le Dieu *Canopus*, & qu'il auroit la victoire sur le feu. Ils acceptèrent le défi, il mit ce prétendu Dieu sur le feu, qui venant à fondre la cire qui bouchoit les trous, toute l'eau tomba & éteignit le feu. Ainsi *Canopus* remporta la victoire, & de là vint la mode de le représenter avec de fort petits piéds, & le corps tout semblable au ventre d'une cruche avec une tête d'homme. Voilà ce que dit Suidas, & qui se confirme par les figures de *Canopus*, qui se voyent dans les cabinets des curieux. Le P. Kircer en a fait graver une dans son *Oedip. Ægypt. T. I. p.* 209. Le même Auteur remarque qu'on le représentoit aussi quelquefois sous la forme d'un enfant avec une robe de reseau, & quelquefois sous celle d'Hèrmes ou de Mèrcure, mais toûjours le corps arrondi comme le ventre d'une cruche. On le représentoit aussi quelquefois par un vase comme une urne, sur laquelle étoit empreinte sa figure. Voyez Kirker cité p. 210. quelquefois avec plusieurs manivelles au lieu de trous, comme une Isis. I B. p. 211. *Canopus* étoit chez les Égyptiens, ce qu'étoit Neptune chez les Grècs & les Romains, c'est-à-dire, qu'il présidoit aux fleuves & à tout l'élément humide. Voyez le même Auteur p. 211. On croit que la figure qui se voit au revèrs d'une médaille de Néron, & qui n'est autre chôse qu'une bouteille qui à la place du cou a une tête humaine voilée, & sur cette tête une fleur de lotus, on croit, dis-je, que c'est la figure de *Canopus.*

CANOPUS, ou CANOPE s. m. Ville d'Égypte à 120 stades d'Aléxandrie. *Canopus.* Il y avoit dans *Canope* un fameux temple de Serapis. *Canope* passoit dans l'Antiquité pour une ville très-debauchée. C'est le sentiment qu'en avoient Strabon Livre dern. Juvénal Sat. VI. v. 82. & XV. v. 44. Stace *L. III. Sylv.* 2. *v.* 111. &c. On dit que le Poëte Claudien étoit de *Canope*. On prétend que cette ville fut bâtie par les Lacédémoniens ou par Ménélas, qui revenant de Troye avec Héléne fut acueilli d'une furieuse tempête & jetté sur les côtes d'Egypte. *Tacite Annal. L. I. c.* 60. son Pilote nommé Canobe y mourut. Il bâtit une Ville en sa mémoire & à laquelle il donna son nom, y laissant tout ce qu'il avoit de gens inutiles pour la navigation. Les Grècs l'appellent Κάνωβος, *Canobus*, *Canobe*. On peut voir ce qu'en disent Mela L. II. C. 7. Solin C. 34. Ammien Marc. L. XXII. & Strabon L. XVII. Théophile d'Aléxandrie s'opposa fortement aux débordemens de cette Ville, & détruisit les lieux qu'ils regardoient comme les plus sacrez. Zozime s'en plaint dans le Livre III. de son hist. Il y avoit à *Canopus* une École célèbre, où étoit la source de toute la Théologie Égyptienne, & où l'on enseignoit les lettres sacrées, ou les hiéroglyphes. Voyez Kirker *Oed. Æg.* T. I. p. 208. & p. 16. où il dit après Abulfeda que *Canopus* est Rosette. Voyez aussi Strabon. *Canope* avoit donné son nom au bras du Nil le plus occidental. Souvent aussi *Canope* en Poësie signifie l'Égypte. On croit que *Canope* étoit la ville qui fut depuis appellée Bochir, Bouquir, ou Bicchieri entre Rosette & Aléxandrie. M. Tillemont prétend dans sa Note 41^e de son prémier Tome de l'hist. des Empereurs que *Canope* ou *Canobe* étoit sous l'Evèché de Squédie. Voyez Vigenère dans son César.

CANOPUS est aussi le nom d'une étoile de l'hémisphère méridional. *Canopus.* Vitruve L. IX. c. 7. dit que le *Canopus* est l'étoile qui est au bout du gouvèrnail dans la Constellation du navire Argo. Le *Canopus* ne se voit ni en Gréce, ni en Italie. Ceux qui de Gréce font route au Sud commencent à l'appercevoir à l'Isle de Rhodes, dit encore Vitruve au même endroit, c'est à dire, qu'on ne le voit que vèrs le 36^e degré de latitude nord. Pline L. VI. c. 22. l'appelle un astre grand & brillant, *Sidus ingens & clarum* ; & Proclus, λαμπρὸς ἀστὴρ. C'est en effet une étoile de la prémière grandeur, qui dans les Tables de Bayer, est à l'endroit où le gouvèrnail entre dans l'eau. Hygin l'appelle τὸν ἔσχατον τοῦ ποταμοῦ, la dernière étoile du fleuve. On l'appelle aussi *Ptolemæus, Ptolemæon, Terrestris, Ponderosa, Subel, & Sibel. Bayer Uranomet. Tab.*

CANOT. Voyez CANOES.

CANSTRISE, ou CANSTRINSE. s. f. *Canstrisius*, ou *Canstrensius*. Nom d'Office dans l'Église de Constantinople. C'étoit le *Canstrise*, qui avoit soin des habits Pontificaux du Patriarche, qui l'aidoit quand il s'habilloit, & qui pendant la Messe tenoit la boëte à l'encens. Il tenoit aussi le voile du Calice, & aspergeoit le peuple d'eau bénite pendant qu'on chantoit l'hymne de la Sainte Trinité. Il avoit place aussi dans les jugemens.

Ce nom vient de *Canistrum*, nom que l'on donnoit ou à la boëte à l'encens que nous nommons aujourd'hui navette, ; ou à la corbeille où étoient les habits du Patriarche. Voyez Codin p. 1. 6. p. 5. 6. p. 7. 6. & p. 13. & 164. les notes de Gretser 6. & du P. Goar 6. les Macri en parlent aussi.

CANTABRE. s. m. *Nom d'un ancien* peuple d'Espagne. *Cantaber.* Les *Cantabres* occupoient la plus grande partie de ce que nous appellons aujourd'hui Biscaye, & une partie des Asturies. Ils avoient au Levant les Antrigons & au couchant les Astures. Leur Capitale étoit Juliobriga. M^r de Marca dit que l'espace de païs qu'occupoient les *Cantabres* doit être pris depuis Fuentibro qui est la source de l'Ébre tirant une ligne vèrs l'Océan jusqu'au port de Laredo, & ensuite vèrs celui de la Victoire des Juliobrigiens, qui est Santander, & de là continuant le long de la mèr jusqu'à la rivière de Sella sur les confins des Asturies d'Oviedo, en montant jusqu'à l'origine du mont Idubeda. De sorte que les Asturies de Santillane sont comprises dans l'ancienne Cantabrie. Les *Cantabres* étoient fort belliqueux. Quelques-uns, comme Mr. de Marca,

Marca, disent aussi *Cantabrien*. *Cantabre* est mieux. Voyez M. de Marca L. I. de l'hist. de Bearn, où il traite fort au long des *Cantabres*, ou *Cantabriens*.

Selon ce Sçavant Auteur, *Cantabre* étoit aussi le nom d'une ligue de confédération de peuples voisins, fortifiez dans l'âpreté des rochers, dont les *Cantabres* étoient les Chefs, suivis des Asturiens, & des Peuples Callaïques, ou de Galice; comme ils l'avoient été autrefois des Varduliens & des Gascons. C'est en ce sens que César dit que les Aquitains furent assistez par les *Cantabres* contre Crassus, c'est à dire, par les Varduliens & les Gascons surnommez *Cantabres*, à cause de la ligue avec les *Cantabres* qui donnoient leur nom à tous les alliez.

CANTABRIE. f. f. Païs des Cantabres, habité, occupé par les Cantabres. *Cantabria*. La *Cantabrie* étoit une partie de l'Espagne Tarraconoise, qui comprenoit la partie occidentale de la Biscaye, & l'Asturie Santillane. M^r. de Marca se sèrt souvent de ce mot. Voyez hist. de Bearn L. I. C. 19.

CANTABRIE est aussi le nom d'une Ville Épiscopale d'Espagne située sur l'Èbre, mais dont il ne reste plus que des ruines sur une montagne entre la ville de Logrone & celle de Viana. Le nom de cette ville fait juger à quelques Auteurs que les Cantabres, resserrez dabord dans des limites assez étroites, avoient poussé dans la suite leurs conquêtes jusques là.

CANTABRIEN. Voyez CANTABRE.

CANTAL. f. m. Sorte de fromage; ainsi appellé de la montagne de *Cantal* en Auvèrgne. MÉN.

CANTALABRE. f. m. Les Ouvriers appellent ainsi le chambranle, ou bordure simple d'une porte, ou d'une croisée. *Antepagmentum*.

CANTANETTES. f. f. plur. Tèrme de Marine. Petites ouvèrtures rondes entre lesquelles est le gouvèrnail, & qui donnent la lumière au gavon. *Fenestella*.

CANTATE. f. f. Tèrme de Musique. Ce mot, qui est Italien dans son origine, a fait fortune. On n'entend parler que de *cantates*, on ne voit aux coins des rües que des affiches de *cantates*. Une *cantate* est une pièce variée de récitatifs, d'ariettes, ou petits airs, & de mouvemens differens, pour l'ordinaire à voix seule, avec une basse continuë, souvent avec deux violons, ou plusieurs instrumens. DE BROSSARD. Il y a des *cantates* spirituelles, ou de piété, il y en a de galantes; il y a des *cantates* Françoises, des *cantates* Italiennes. Les *cantates* Françoises de M^r Bernier sont imprimées. La *cantate* a passé depuis peu d'Italie en France. C'est une étrangère fantasque & capricieuse qui aura de la peine à se faire naturaliser, à obtenir un long séjour parmi nous, & qui n'y plairra qu'autant de tems qu'une nouveauté bizarre y peut plaire.

Le nom *cantate* vient de l'Italien *cantata*.

CANTHARIDE. f. f. Sorte d'insecte venimeux qui a des piéds & des ailes, comme les mouches, & dont il y a de divèrses espéces. *Cantharis*. On l'appelle aussi *mouche* d'Espagne. Les *cantharides* se forment d'une espéce de vermisseaux qui naissent sur les blez, & sur les feüilles du frêne, & du peuplier. Les meilleures sont celles qui sont de differentes couleurs, qui ont sur les ailes des lignes jaûnes transvèrsales, & qui sont épaisses & récentes. On les fait mourir en les mettant au dessus d'un vinaigre très fort que l'on fait boüillir exprès, après quoi on les fait sécher. Elles peuvent se garder environ deux ans. Les *cantharides* sont très-âcres & très-corrosives, desorte qu'on ne s'en doit jamais sèrvir intérieurement: elles sont ennemies de la vessie, qui en est même ulcérée, si on les applique par dehors & qu'on les laisse un peu trop longtems. On s'en sèrt fort souvent dans les vésicatoires, pour éxciter des vessies sur la peau, & pour détourner par ce moyen quelque fluxion. Les *cantharides* ont pris leur nom de *cantharus*, qui signifie cet animal qu'on appelle en François *foüille-mèrde*, & en Latin *scarabæus venenosus*. On applique des *cantharides* à la temple de ceux qui ont mal aux dents. Vossius a ramassé tout ce que l'on a dit des *cantharides* dans les Chap. 85. 86. 87. 88. 89. 96. & 98. de son IV^e. Liv. *De Idololatria*.

CANTHUS. f. m. Tèrme de Médecine. Le coin de l'œil, ou l'angle de l'œil. Celui d'auprès du nez s'appelle le *grand canthus*, *l'interne* & le *domestique*, & par quelques Médecins *arrousoir*, ou *fontaine*. L'autre qui est vèrs les temples, s'appelle le *petit canthus*, *l'externe*, ou le *sauvage*. Ce mot est Grèc, & est dérivé par du Laurens du vèrbe κνήθειν, qui signifie *démanger*, parcequ'on sent d'ordinaire de la démangeaison en ces endroits-là.

CANTHUS, en tèrmes de Chymie, est cette partie de l'ouvèrture d'une cruche, d'une aiguière, ou d'un autre vaisseau, qui a un peu de creux ou de pente, par où se vèrse doucement la liqueur; d'où vient qu'on dit, Vèrser par decantation, quand on vèrse doucement par cet endroit-là.

CANTIBAY. Nom que les Charpentiers & Menuisiers donnent aux dosses ou piéces de bois qui sont pleines de fentes, & qui ne valent guères. *Materies rimosa*.

CANTIEN. f. m. Nom, & surnom d'homme. S. Cant, S. *Cantien* son frère, sainte Cantienne, ou Cantianille leur sœur, & S. Prot leur Gouvèrneur, Saints que l'on nomme communément d'un nom commun. Les Martyrs *Cantiens* furent martyrisez à Aquilée selon l'opinion de quelques Auteurs vèrs l'an 290, mais il est plus vraisemblable qu'ils ne moururent qu'en 304. auquel on sçait que la grande persécution commença à Aquilée. *Baillet* 31. *Mai*. M^r Tillemont écrit *Cancien*, parceque l'on prononce ainsi.

CANTIMARONS. Tèrme de Relations. Ce sont deux ou trois canots liez ensemble avec des cordes de coco. Ils ont des voiles de natte en forme de triangle. Les Négres de la côte de Coromandel se sèrvent de *cantimarons* pour aller pêcher. Les *cantimarons* vont fort vite pour peu qu'il y ait du vent.

CANTINE. f. f. Petit coffre divisé en plusieurs cellules, pour y mettre des bouteilles qu'on a dessein de transporter. *Arcula divisa in cellulas capiendis lagenis comparatas, arcula vinaria*. On l'appelle autrement *cave*. Les *cantines* sont d'un grand secours à l'armée.

Ce mot est dérivé de *cantina*, qui en Italien & en Espagnol veut dire la même chôse.

CANTIQUE. f. m. Chant spirituel qui témoigne quelque joye, ou allégresse, & qui est à l'honneur de Dieu, & particulièrement pour lui rendre grâces de quelque bienfait, de quelque victoire solemnelle. *Canticum*. Il y a dans le Vieux Testament plusieurs *cantiques*, celui de Moïse, celui d'Ézéchias, celui des trois Enfans dans la fournaise, le *cantique* d'Anne, d'Habacuc, &c. Dans le nouveau Testament il y a celui de la Vierge, celui de Siméon, & celui de Zacharie, qui sont le *Magnificat*, le *Nunc dimittis*, & le *Benedictus*. On chante ou on récite aux matines de l'Office divin les sept *cantiques* qui sont tirez du Vieux Testament, un chaque jour: ainsi on ne les récite qu'une fois par semaine, mais on récite tous les jours les trois cantiques qui sont pris du Nouveau Testament; sçavoir, à Laudes le *cantique* de Zacharie, *Benedictus*; à Vêpres le *cantique* de la Sainte Vierge, *Magnificat*; à Complies le *cantique* de Siméon, *Nunc dimittis*.

Les Auteurs Ecclésiastiques, S. Hilaire, S. Basile, S. Jean Chrysostôme, Euthymius, distinguent les *cantiques* des pseaumes par rapport au chant; ils disent que pour les *cantiques* on n'employe que les voix, & qu'on employe les voix & les instrumens (*organa*) pour les pseaumes: ils ajoutent que quand les voix & les instrumens se répondent altèrnativement, si les instrumens commencent, cela s'appelle *cantique de pseaume*, *canticum psalmi*, & si les voix commencent, cela s'appelle *pseaume de cantique*. Voyez outre les Auteurs citez, Gavantus, le Cardinal Bona, Amalarius Fortunatus, Richard de S. Victor, Rupert.

Le *Cantique des Cantiques* est un des Livres canoniques de Salomon. *Cantica canticorum*. Grotius soupçonne que ce Livre étoit un transport amoureux de Salomon pour la fille du Roi d'Égypte. C'est pourquoi les Juifs ne permettoient la lecture du *Cantique des Cantiques* qu'à l'âge de 30 ans, de peur que les sens d'une jeunesse boüillante ne fussent trop émûs par les images, & les allégories si touchantes dont il est rempli. Les Théologiens conviennent que si le sens littéral peut être appliqué aux amours de Salomon, le sens mystique & spirituel doit être appliqué à l'union de JESUS-CHRIST avec son Église: il est ainsi nommé, parce que c'est un *cantique* par excellence. On a appellé aussi *cantiques*, les 15 Pseaumes Graduels, depuis le 119^e, jusqu'au 133. parcequ'on les chantoit en montant les 15 degrez par où l'on montoit au Temple.

CANTIQUE, se dit aussi de tout chant qui traite de matière pieuse. La France affligée, & triomphante tout ensemble, mêla aux chants de douleur & de funerailles, des *cantiques* de loüanges, & d'actions de graces. FLECH. Dans les Couvents on chante des *cantiques* spirituels.

CANTIQUE, se dit aussi des chants de Poësie que l'on fait à la loüange de quelqu'un.

> *De nos airs, & de nos* Cantiques,
> *Seigneur, vous n'eussiez rien oui.* VOIT.

CANTON. f. m. Quartier d'une ville, d'un païs, considéré entant qu'il est séparé & détaché du reste de la ville, du païs. *Urbis, oppidi pars, regio*. Le quartier du Marais est le *canton* de la ville où l'on se divèrtit le mieux. Il ne reste plus qu'un petit *canton* de bois à couper dans cette forêt. On a vendu toutes les Seigneuries de ce Gentilhomme, il ne lui reste plus qu'un petit *canton* de tèrre pour habiter.

> *On connoit moins dans leur* canton
> *Le Latin que le Bas-Breton.* BOISROB.

Peutêtre *canton* vient-il de l'Italien *canton*, qui, comme l'ont remarqué les Bollandistes, *Act. SS. April. T. I. p.* 188. *D*, signifie un grand quartier de pièrre angulaire, & toute sorte de grosse pièrre quarrée.

CANTON, se dit aussi d'un petit païs qui a un gouvèrnement particulier. Il y a treize *Cantons* des Suisses qui forment chacun une République, & qui sont liguez ensemble. *Pagi Helvetiorum.* Ces *Cantons* sont Zurich, Bèrne, Lucèrne, Uri, Schwitz, Undèrwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafouse, & Appenzel. Il y a les *Cantons* Catholiques, & les *Cantons* Protestans, & les *Cantons* partie Catholiques & partie Protestans. Il y a sept *Cantons* Catholiques; Lucèrne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg, & Soleure. Les Protestans sont Zurich, Bèrne, Bâle, & Schaffouse. Les mipartis sont Glaris & Appenzel. Tous ces *Cantons* sont confédérez & composent ce qu'on appelle le Corps Helvétique, ou la République des Suisses.

CANTON, se dit aussi des lieux éloignez les uns des autres. *Regio.* Ce voyageur a voyagé en plusieurs *cantons* de la tèrre, il n'y a aucun *canton* des Indes qu'il n'ait vû.

CANTON, en tèrme de Blâson, se dit d'une portion quarrée de l'Écu sans aucune proportion fixée. *Quadratum in scuto quarta parte minus.* Régulièrement elle doit être moindre que le quartier, souvent ce n'en est que la neuvième partie qui sèrt de brisure, il a été souvent pris pour marque de bâtardise. Il se met tantôt à l'angle droit, & tantôt à l'angle gauche. Les espaces que laissent les croix & les sautoirs entre leurs branches, sont aussi appellez *cantons. Spatia à crucibus seu decussibus relicta.*

Martinius dérive le mot de *canton* du Grèc κανθὸς, qui signifie le *coin de l'œil.*

CANTONNER. v. n. qui ne se dit guères qu'avec le pronom pèrsonnel. Se retrancher, se fortifier dans quelque *canton*, dans un lieu sèrré & de défense. *Aliquem in locum se conjicere, tutari, munire.* Pendant les guèrres civiles tous les Seigneurs se *cantonnoient* dans leurs Provinces, dans leurs Gouvèrnemens. *Cantonner* un Écu de son véritable Blâson. En ce sens il est actif. *Singulos scuti angulos suis partibus adornare.*

CANTONNÉ, ÉE. part. & adj. *Conjectus aliquem in locum, munitus aliquo in loco.*

CANTONNÉ, en tèrmes de Blâson, se dit lorsque dans les quatre cantons ou vuides qui sont autour d'une croix ou d'un sautoir, il y a quelques piéces qui remplissent ces espaces. *Angulatus habens quatuor scuti angulos vel unum aliquem aliqua figura affectum.* On le dit aussi, lorsqu'auprès d'une piéce ou figure principale de l'Écu, il y a d'autres figures dans les quatre cantons qui l'accompagnent. Le Jay porte d'azur à une aigle d'or, *cantonnée* au prémier canton d'un Soleil, & aux trois autres de trois aiglettes de même.

CANTONNÉ, est aussi un tèrme d'Architecture, & lorsque l'encognure d'un bâtiment est ornée d'un pilastre ou d'une colonne angulaire, ou de chaines en liaison de pièrre de refend, ou de bossages, ou enfin de quelqu'autre corps qui excède le nud du mur, on dit que le *bâtiment est cantonné. Angulatus.*

CANTONNIÈRE. f. f. Petit rideau qu'on tend de deux côtez des quenoüilles d'un lit vèrs les piéds. *Canopaum brevius.* Elle sèrt pour défendre l'entrée du vent qui pourroit venir par l'ouvèrture que laissent les grands rideaux.

CANTONNIÈRE, est aussi une femme de mauvaise vie qui se va prostituer en divers cantons. *Meretrix.*

CANTORBERY. f. m. ou CANTORBIE. f. f. Ville d'Angletèrre, capitale du Comté de Kent. *Cantuaria*, autrefois *Durovernum*, ou *Dorobernum*, ou *Darovernum. Cantorbery* est sur la rivière de Stour, à deux lieües de la mèr, ville agréablement située, mais qui n'est pas grande. Sous les Rois Saxons *Cantorbery* fut le séjour des Rois jusqu'à Ethelbert qui la donna à S. Augustin, qui l'avoit convèrti, & qui en fut le prémier Archevêque. L'Archevêque de *Cantorbery* est Primat d'Angletèrre, & prémier Pair du Royaume. C'est à lui à couronner les Rois, il a 21 suffragans, auxquels il a droit de donner des Coadjuteurs, quand ils sont hors d'état d'agir; & quand leurs Siéges vaquent, il joüit des droits Épiscopaux. MATY. Depuis le schisme même on l'a privé du droit de se marier qu'ont tous les autres Évêques, ou Prêtres de l'Église Anglicane.

CANULLE, ou CANULE. f. f. Voyez CANNULE.

CAO.

CAORCIN, ou CAORSIN, & CORSIN. f. m. *Caorcinus, Corsinus.* Les *Caorsins*, ou *Corsins*, furent des Marchands d'Italie fameux au XIII^e^ siécle par leurs usures, en France & en Anglетèrre, dans les Païs-Bas, & en Sicile. S. Loüis fit un édit contre les *Corsins* en 1268. Henri III. les chassa d'Anglетèrre en 1240. Le Pape ayant intèrcedé pour eux dix ans après ils revinrent, & furent chassez une seconde fois en 1251. l'année d'après leur rétablissement. En 1260. Henri III. Duc de Brabant ordonna par son testament qu'on les chassât aussi de ses États. Quelques-uns croyent qu'ils prirent leur nom de Cahors, capitale du Querci, où ils faisoient un gros commèrce. D'autres croyent qu'il vient d'une famille de gros Négotians de Florence nommez les *Corsins.* Quoi qu'il en soit, comme on enlevoit souvent ces Marchands comme des usuriers pour les mettre en prison, quelques-uns croyent que c'est delà qu'est venuë cette manière de parler provèrbiale, *Enlever comme un Corsin*, & qu'il faut dire ainsi, & non pas *comme un corps Saint*, qu'ils croyent être une corruption que la ressemblance des mots a produite. *Matthieu de Westminster à l'an* 1232. *Du Cange.* D'autres disent que ce provèrbe vient de ce que les *Caorsins* eux mêmes étoient si cruëls, qu'ils enlevoient leurs débiteurs & les faisoient mettre en prison. La prémière raison paroit convenir à l'usage du provèrbe & au sens qu'on lui donne. Voyez encore au mot BANQUIER.

CAP.

CAP. f. m. La tête de l'homme. *Caput.* Il n'est en usage qu'en cette phrâse, De piéd en *cap. A capite ad calcem.* Armé de piéd en *cap. Cataphractus.* Ce Capitaine a habillé & armé tous ses cavaliers de piéd en *cap* à ses dépens. Les Gascons disent aussi, *Cap* de bious, quand ils veulent jurer.

Le P. Pezron dit que le mot *cap* vient de *capp*, mot Celtique, qui signifie la même chôse.

CAP, en tèrmes de Marine, est la tête, l'éperon, la pointe ou l'avant du navire, la prouë d'un vaisseau. Nous avons le *cap* au Nord. Il a fallu virer le *cap* à l'Oüest. Nous avions le *cap* au vent. Ils portèrent le *cap* sur une telle ville, c'est-à-dire, ils y dressèrent leur route. Où as-tu le *cap*? C'est une question qu'on fait au Timonier, pour sçavoir quel rumb de vent on tient. Avoir le *cap* à marée, c'est présenter l'avant au courant de la mer. Mettre le *cap* sur une tour, c'est diriger la proüe du vaisseau du côté de la tour, afin qu'il aille vèrs la tour. P. HOSTE Jésuite.

CAP, signifie encore un promontoire, une pointe de tèrre qui avance dans la mèr. *Promontorium.* La Sicile fut appellée Trinacrie dans l'antiquité, à cause de ses trois *caps*, ou promontoires, qui sont marquez sur les médailles par trois jambes d'homme jointes ensemble par le haut de la cuisse, & repliées au genoüil, & qui fait à peuprès la figure triangulaire de cette Isle. Le *cap* de Finistèrre en Espagne. Les Isles du *Cap* Vèrd, qui sont vis-à-vis le *Cap* Vèrd. L'Académie des Sciences met le *Cap* Vèrd au 14^e^ d. 43 m. de latitude nord. & au 1 d. 30 min. de longit. Le *Cap* vèrd fut ainsi nommé par les Portugais, parce qu'ils y trouvèrent de la vèrdure. Le *Cap* blanc fut découvèrt par les Portugais en 1454. & fut ainsi nommé à cause que le tèrroir est stérile & sans vèrdure. Le *Cap* de bonne Espérance est la pointe la plus méridionale de l'Affrique. Elle fut découvèrte par Vasco de Gama Portugais en 1500. sous Jean II. Roi de Portugal. Les Capitaines de vaisseaux l'avoient d'abord nommé *Capo Tormentoso*, à cause d'une grande tourmente qu'ils y essuyèrent; mais le Roi voulut qu'on changeât ce nom en celui de *bonne Espérance*, à cause de l'espoir qu'il conçut dèslors de découvrir les Indes dont en effet il a ouvèrt le chemin. Le *Cap* de bonne Espérance est au 34^e^ degré 15 m. de latitude méridionale, & au 38^e^ degré 30 m. de longitude selon la Table de l'Académie des Sciences. Doubler le *Cap*, c'est passer au delà du *Cap* de l'autre côté du *Cap. Promontorium pratergredi.* Parer le *Cap*, c'est la même chôse. Si on demande à un Corsaire qui part, où il va: il dit qu'il va au *Cap* de griffe.

CAP DEULH. Tèrme de Coutumes, qui veut dire *l'hôtel noble, le château, la maison principale* qui appartient à l'aîné par préciput.

CAP D'HOMI. Tèrme de Coutumes. C'est l'état & la condition des pèrsonnes. *Cujusque status & conditio.* Voyez le For général de Bearn.

CAP DE MORE, en tèrmes de Manége, est un cheval de poil roüan, qui a la tête & les extrémitez des piéds noires. *Equus capite atrisque pedibus.*

CAP DE MORE, en tèrmes de Marine, ou *Tête de More*, est un gros blot ou billot qui embrasse le tenon des mâts, ou le bâton du pavillon. Voyez CHOUQUET, c'est la même chôse.

CAP DE MOUTON, est un autre billot de bois taillé en façon de poulie, qui est pèrcé en trois endroits pour y passer des cordes ou rides, sèrvans à différens usages. On met d'ordinaire treize douzaines de *caps de mouton* pour l'équippement d'un vaisseau. Il sèrt particulièrement à rider l'étai du mât. Le *cap de mouton* qu'on appelle *martinet*, est une espece de *cap de mouton* où passent les lignes des trelingages des étais des vaisseaux François. *Cap de mouton*

mouton sur l'étai, est celui qui a la figure ovale, & d'où partent plusieurs lignes qui vont s'élargissant en patte d'oye sur le bord de la hune pour empêcher les huniers de se couper contre la hune. On l'appelle aussi *Motte de trelingage*.

Ce qu'on appelle *cap de mouton à croc*, sont de petits *caps de mouton*, où il y a un croc de fer pour accrocher au côté d'une chalouppe. C'est là qu'on a coûtume de les faire servir pour retenir les haubans.

On dit chez les Marchands, qu'une étoffe a *cap* & queuë, quand elle n'est point entamée, quand il y a deux chefs aux deux bouts.

CAPABLE. adj. m. & f. Lieu ou vaisseau étendu en longueur, largeur & profondeur, qui peut contenir, enfermer une certaine quantité de chôses. *Capax*. Le Cirque étoit un lieu *capable* de contenir tout le peuple. Cette Église, cette salle, est *capable* de contenir 400 muids de vin. Il fit creuser un port *capable* de mille Galères. ABLANC.

CAPABLE, se dit figurément en chôses spirituelles, des fonctions de l'âme, en tant qu'elle peut contenir ou embrasser plusieurs connoissances. *Idoneus, aptus, capax*. L'esprit de l'homme n'est pas *capable* de concevoir l'infini, ni même la vaste étenduë de l'Univers. La raison humaine n'est pas *capable* de comprendre les mystères de la foi. La mémoire n'est pas *capable* de consèrver l'idée de tant de chôses differentes. Il n'y a que les grandes âmes qui soient *capables* de grands desseins. P. RAP.

On le dit aussi des dispositions qui se trouvent dans l'esprit, ou dans les chôses, pour être propres à recevoir, ou à produire au dehors divers effets, soit par leur nature, soit par une impression étrangère. Un ami en mourant légua à son ami le soin de nourrir sa mère. Il faloit être *capable* de le faire, pour l'ordonner. MONT. L'antiquité a eû des vèrtus dont nôtre siécle n'est pas *capable*. BALZ. Une ame ambitieuse n'est pas d'ordinaire *capable* de modération. S. ÉVR. Le Prédicateur ne doit rien laisser échaper qui ne soit *capable* d'imprimer du respect pour les véritez de la Religion. Tout l'or de Philippe ne fut pas *capable* d'éblouïr Démosthène. P. RAP. Thucydide est admirable pour raconter les chôses avec dignité, & pour donner à la raison tout le poids dont elle est *capable*. ID.

CAPABLE, se dit en ce même sens, des qualitez qui sont requises en quelques personnes par les loix ou coutumes, pour faire quelque chôse. Par le Droit Romain un eunuque, un impubère, ne sont pas *capables* de faire testament. Les étrangers non naturalisez ne sont pas *capables* de tenir des Bénéfices, ni de tester. Il faut avoir 14 ans, pour être *capable* de tenir une Prebende dans une Église Cathédrale. Un Patron Ecclésiastique qui confère un Bénéfice à celui qui n'en est pas *capable* pèrd son droit pour cette fois-là : il ne peut point varier.

On dit encore, qu'on a rendu un Juge *capable* d'une affaire, lorsqu'on lui en a fait voir toutes les circonstances, tous les fondemens; qu'il la connoît, qu'il la pénétre bien. Cette expression est un peu douteuse.

On dit aussi d'un ton un peu ironique, qu'un homme fait le *capable*, lorsqu'il est vain; qu'il fait le suffisant, & l'entendu aux affaires, quoi qu'il y soit fort ignorant. Il y a beaucoup plus de honte à faire le *capable* mal-à-propos, qu'à se taire judicieusement, & à avoüer qu'on ne sçait rien des chôses dont on parle. M. SCUD. Il est bon que les jeunes gens qui entrent dans le monde soient honteux; un air *capable* se tourne d'ordinaire en impèrtinence. LA ROCHEF.

Pourquoi subtiliser, & faire le capable,
En cherchant des raisons pour être misérable? MOL.

On ne voit que trop de ces ambitieux qui entassent entreprise sur entreprise, & qui veulent tout faire, parce qu'ils se croyent *capables* de tout. Horace avoit un génie *capable* de tout; mais la pente de son enjoüement le tourna du côté de la satyre. P. RAP. On le dit aussi en mauvaise part, pour dire qu'il est dangereux, & qu'il est propre à faire les plus méchantes actions.

On dit aussi absolument, qu'un homme est fort *capable*, quand il a beaucoup d'esprit, de sçavoir, & de prudence. *Doctus, eruditus*. Mettre une affaire, une charge entre les mains d'un homme *capable*. ACAD. FR.

On dit encore, qu'un homme est *capable* de tout; pour dire, qu'il peut s'acquiter fort bien de quelque emploi qu'on lui veüille donner.

CAPABLE, se dit aussi en Physique, des chôses qui ont de la force pour résister aux poids, aux efforts, & aux violences des corps étrangers. On se sert en ce sens des verbes *Possum & Valeo*. Cette colonne n'est pas *capable* de soûtenir de si grands fardeaux. *Columna ista non potest, non valet sustinere tam grave pondus*. Cet habit est assez *capable* de vous défendre du froid.

En approchant de ce sens, il signifie aussi, Suffisant, qui peut faire, qui est en état de faire, qui est assez puissant pour faire, & se dit des pèrsonnes & des chôses. Cet homme n'est point à négliger, il est *capable* de vous rendre de bons offices. Il n'est *capable* d'aucun divèrtissement. VOIT. Il faut jetter l'œil sur quelqu'un qui soit *capable* de nous nourrir. ABLANC. Ce précepte est *capable* de ruiner l'amitié. Il n'est pas *capable* d'une si haute résolution. Cette médecine étoit *capable* de vous empoisonner. Une parole dite mal-à-propos est *capable* de ruiner la fortune d'un Courtisan.

CAPABLEMENT. adv. D'une manière capable. *Docte, erudite*. Cet Officier a parlé fort *capablement*, à sa réception, & à son examen. Il parle de tout *capablement*. VOIT. Cet advèrbe ne se peut employer qu'en ce sens.

CAPACITÉ. s. f. Étenduë d'un lieu, d'un vaisseau en toutes dimensions; ce qui peut enfèrmer, ou contenir quelque chôse. *Capacitas, amplitudo*. Ce vaisseau est trop plein, vèrsez-en la liqueur dans cet autre, qui a plus de *capacité*. On dit aussi en Médecine, la *capacité* de l'estomac, de la vessie, des ventricules.

CAPACITÉ, se dit en tèrmes de Géométrie, de l'étenduë de quelque figure. Ainsi on dit mesurer l'aire, ou la *capacité* intérieure d'un cèrcle, d'un triangle, d'un quarré.

CAPACITÉ, se dit figurément en chôses spirituelles. *Captus, facultas, intelligentia*. L'esprit de cet Auteur est d'une vaste étenduë, il est d'une grande *capacité*. La *capacité* de l'esprit s'étend & se resserre par l'accoutumance, & c'est à quoi sèrvent les Mathématiques, & les autres sciences difficiles, qui donnent une cèrtaine étenduë à l'esprit, & l'exèrcent à s'appliquer davantage. PORT. R. Il est cèrtain qu'Annibal avoit une mèrveilleuse *capacité* dans la guèrre. S. ÉVR.

Il signifie aussi, Habileté. *Doctrina, eruditio, intelligentia*. C'est un Avocat qui a toute la *capacité* qu'on peut avoir. Démosthène n'avoit pas une génie si heureux, ni une si vaste *capacité* que Ciceron. P. RAP. Les entreprises d'Alexandre ont quelque chôse de plus étonnant que celles de César; mais la conduite, & la *capacité* ne paroissent pas y avoir eû la même part. S. ÉVR. Il n'y a pas de plus notable folie au monde que de vouloir ramener les autres à la mesure de nôtre *capacité* & suffisance. MONT. Tant qu'on ne voit pas le fond & les bornes de la *capacité* d'un Ministre, sa profondeur inconnuë le fait respecter. AMEL. Il y a bien des gens à qui une mine froide a tenu lieu de prudence & de *capacité*. MONT.

CAPACITÉ, signifie aussi, les qualitez & dispositions requises dans les pèrsonnes pour faire, pour donner, ou pour recevoir quelque chôse. *Facultas*. Nous reconnoissons en nous-mêmes une malheureuse *capacité* de tous les crimes. NICOD. Une donation est nulle faute de *capacité* en la pèrsonne du donataire, ou du donateur. Le vice de la naissance ôte la *capacité* de tester; à un Aubain, par éxemple.

CAPACITÉ. Tèrme de Palais, se dit des dispositions d'une pèrsonne, qui sont reglées par la coutume, ou par les loix civiles ou Ecclésiastiques. Les dispositions qui forment la *capacité* ne sont pas les mêmes par tout, ainsi la majorité qui donne la *capacité* d'agir commence en Normandie à vingt ans, & à vingt-cinq seulement dans d'autres Provinces. On dit au Palais que le prémier appointement en matière bénéficiale, c'est de se communiquer les titres & *capacitez* des parties, qui sont l'éxtrait baptistaire, la tonsure, les démissions, la provision du Bénéfice, & la prise de possession; & quelquefois les grades, indults, ou autres priviléges, ces chôses étant ce qui donne la *capacité* pour les bénéfices.

CAPADE. s. f. Tèrme de Chapelier. Étenduë de laine de Vigogne. Faire une *capade*.

CAPAGE. s. m. Tèrme de Coutume. C'est la même chôse que *capitation*, c'est à dire, tribut imposé sur les personnes & par têtes. *Tributum viritim exigendum*. *Capage* en Provence est un tribut imposé sur chaque maison, ou sur chaque famille. Voyez les Statuts de Provence. Ce mot est en usage au même sens de Capitation en plusieurs endroits du Dauphiné. CHORIER, *Hist. de Dauph. L. IV. p. 206*.

CAPARAÇON. s. m. Couvèrture qu'on met sur les chevaux. *Circumfusum equo ac pendens stragulum*, ou *stragulum* seul, *stratum*. Les *caparaçons* ordinaires sont d'une simple toile, ou treillis. Ceux des chevaux de main sont de drap, ornez & chargez des armes, ou des chiffres du Maître. Les *caparaçons* des anciens Gensdarmes étoient de riches housses bordées, dont ils faisoient parade dans les montres, les tournois, & dans les pompes & cérémonies. Les *caparaçons* étoient autrefois une armure de fèr, dont on couvroit le cheval de bataille.

Ce mot est un mot Espagnol augmentatif de *cape*, comme qui diroit *grande cape*.

Quelques uns ont écrit *Caparasson*,

Tandis que leurs chevaux à courbettes passant,
Rentrant à petits sauts, & par bons s'élançant,
Sembloient poussez du feu dont leurs riches bouffures,
Dont leurs caparassons *n'avoient que des figures*. P. LE MOINE.

Le

Le feu sur leur harnois luit en orfévrerie
Sur leurs caparassons *il luit en broderie.* Id.

CAPARAÇONNER. v. act. Couvrir un cheval d'un caparaçon. *Equum amplo ac demisso undique stragulo cooperire, equum sternere, stragulo cooperire, instruere.*

Caparaçonné ée. part. & adj. *Equus demisso undique stragulo coopertus; Phaleratus, phalera instructus.*

CAPAX. s. m. Mot Latin qui signifie *capable*. On le donne dans l'Ordre de Malthe aux Chevaliers qui sont capables d'avoir une Commanderie, c'est à dire, qui ont fait cinq années de résidence à Malthe, & quatre caravannes.

CAPDALAT. s. m. Tèrme de Coutumes. Titre sous lequel on possède une tèrre, un bien. Ceux à qui le Bourg de Buchs appartenoit à titre de *capdalat*, ou de Sirauté, sont appellez dans les anciens titres *Capitales de Bogio*, d'où l'on a fait captals, ou captaux de Buchs. De Laur. *sur Ragueau.*

CAP. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois un gros manteau de campagne, dont la partie supérieure étoit taillée en sorte qu'on y pouvoit fourrer la tête. *Bardo, cucullus, penula cucullum habens.* C'est ce qu'on appelle encore *Cape de Bearn*, dont usent les matelots. La *cape* se portoit autrefois tant par les Moines, que par les Laïques; tant hommes que femmes indifféremment. On l'appelloit en Latin *carnealla, vestis cilicina*, & étoit faite de poil de chévre. C'étoit aussi une espéce de surtout, ou de manteau long, qu'on portoit sur les autres habits; & Isidore dit qu'on l'a appellée *capa, quòd totum capiat hominem.*

Cape, se dit aussi d'une piéce d'étoffe que les femmes mettent sur la tête pour se garentir de la pluye ou du mauvais tems, pour se cacher quand elles sont en déshabillé, ou pour se déguiser quand elles vont en masque. *Muliebre capitis tegumentum adversùs pluviam, capitium, capidulum. Cape* de taffetas, à dentelles. Cette femme va toûjours à la Messe en *cape*, & ne s'habille que le soir. Il y avoit deux *capes* à ce bail magnifiquement masquées. Ménage après Vossius dérive ce mot de *cape*, Allemand, qu'il fait venir ensuite de *caput*. Il cite aussi le Pére Sirmond, qui le dérive de *capis à capiendo*, qui étoit une espece de vâse, d'où on a fait ensuite *chapeau & capeline*. D'autres plus simplement le dérivent du Latin *cappa*, aussi-bien que *chappe*. Adrien Schieckx le dérive de *capa*, חפה qui veut dire en Hébreu *couvrir*, & qui se dit des habits, aussi-bien que des autres chôses.

Cape, en tèrme de Marine, est la grande voile qu'on met au grand mât, qu'on appelle autrement *Pacfi. Velum summi mali maximum*, ou *velum maximum*. On dit, Mettre à la *cape*; pour dire, Mettre la voile au lit du vent. Être à la *cape*, c'est ne porter que la grande voile bordée, & amurrée tout arrière. On se tient à la *cape* par un gros vent contraire. On met aussi la *cape* avec la misaine & l'artimon.

Cape, se dit provèrbialement en ces phrâses. Rire sous *cape*; pour dire, Rire sourdement, & sans que pèrsonne s'en apperçoive. Vendre une chôse sous *cape*; pour dire, ne l'oser rendre publique. On dit aussi, qu'un homme n'a que l'épée & la *cape*, pour dire, qu'il n'a rien vaillant, qu'il n'a aucune fortune établie. On le dit figurément de toutes les chôses qui n'ont ni valeur, ni merite, mais seulement un peu d'apparence. C'est une Noblesse qui n'a que l'épée & la *cape*, un sçavoir qui n'a que l'épée & la *cape*; du vin qui n'a que l'épée & la *cape*. C'est un mérite qui n'a que l'épée & la *cape*.

CAPE. s. f. On appelle ainsi le fruit du caprier, aussi bien que *capre*. Il y en a qui disent toûjours *cape*, & qui le croyent plus usité que *capre*.

CAPEER, CAPIER, ou CAPEYER. v. n. Tèrme de Marine. C'est faire servir la grande voile seule après avoir ferlé toutes les autres. *Uno uti velo summi mali, contractis reliquis.* Ainsi on dit, Aller à *cape*, mettre le vaisseau à *cape*, pour aller plus lentement, & demeurer plus long-tems dans un parage, soit de gros tems, soit de nuit, quand on n'est pas éloigné des côtes.

CAPELAN. s. m. Pauvre Prêtre qui chèrche l'occasion de déservir quelque Chapelle, d'aller dire la Messe pour quelqu'un. *Sacerdos ex quotidiano altaris ministerio victitans.* Cet homme se dit Abbé, & ce n'est qu'un pauvre *Capelan*. Les Espagnols se servent aussi du mot de *Capelan*, & c'est le nom général des Prêtres & des Ecclésiastiques. Les Languedochiens & Provençaux appellent aussi généralement de ce nom tous les Ecclésiastiques séculiers.

CAPELER. v. act. Tèrme de mèr. *Capeler* les haubans, c'est les porter par dessus la tête du mât, pour les mèttre en place.

CAPELET. s. m. Tèrme de Manége. C'est une enflure qui vient au train de dèrriere du cheval à l'extrémité du jarret, qui grossit comme un éteuf; laquelle maladie est causée par une matière flegmatique & froide qui s'endurcit par sa viciosité, & qui ne fait pas grande douleur. Solleisel. *Tumor extremo equi in poplite excrescens.*

CAPELINE. s. f. Chapeau que les femmes portent par galanterie & par ornement à la chasse, au bal, en mascarade. Elle est faite d'ordinaire de paille à grands bords, doublez de taffetas ou de satin, & est fort couvèrte de plumes; & quelquefois ce n'est qu'un bonnet de velours bien garni de plumes. *Causia muliebris.*

Le mot *Capeline* est un diminutif de *capel*, d'où il a été formé, & qui est la même chôse que *chapel*, & *chapeau*, seul en usage depuis long-tems.

On appelle aussi proprement *capeline*, le petit chapeau qu'on peint sur la tête de Mèrcure. *Petasunculus, galericulum.* C'étoit aussi autrefois un chapeau de forme basse & de petit bord, que portoient les bèrgers, les messagers & laquais. *Sebusiana causia, pastoritia.* Les soldats en portoient de fèr, & c'étoit une arme défensive. Les armes pour ceux qui sçavoient tirer de l'arc étoient une trousse, une *capeline*, une coustille, une hache, ou un mail de plomb, de bons jouques garnis de bandes de fèr, & des mailles de fèr pour couvrir les bras; & pour ceux qui ne sçavoient pas tirer de l'arc, des jouques avec la *capeline*, la coustille & la hache, & de grands paniers de tremble, ou autre bois convenable, en forme de pavois, pour couvrir le corps tout entier. Lobineau, *T. I. p. 565.* Il parle du commencement du XV[e] siécle.

Capeline, en tèrmes de Chirurgie, signifie un bandage, dont on use très-souvent: il est fait d'une bande roulée à deux chefs égaux.

En tèrmes de Blâson, on a appellé *capeline*, une espéce de lambrequin que les anciens Chevaliers portoient sur leurs têtes. *Alata cassis.* Ce mot a donné lieu à cette façon de parler militaire, Homme de *capeline*; pour dire, Homme résolu & détèrminé au combat. *Animi præsentis & manu promptus homo, alacer, audax.*

CAPELLE. s. f. Nom d'une forteresse de France en Picardie. *Capella.* La *Capelle* fut bâtie dans le XVI[e] siécle, pour arrêter les courses de ceux des Païs Bas en Picardie. *Capelle* est la même chôse que *Chapelle* en François; mais dans le nom de ville, & en quelques autres, nous avons consèrvé la prononciation Picarde.

CAPENDU, ou COURT-PENDU. s. m. La Quintinie dit *court-pendu*. Espéce de pomme dont la pelure est rouge. Elle est à peu près de la même figure que les pommes de rénette; mais elle est plus douceâtre, & n'a pas le goût si aigret. Quelques-uns croyent que son nom vient de ce qu'on le pend par le cap ou la tête pour le consèrver. D'autres, parce qu'il a la queuë fort courte, prétendent qu'il faut dire *cour-pendu*. En Latin *malum curtipendulum*, ou *celtianum malum.*

CAPET. s. m. Surnom de Hugues, Comte de Paris, & Duc de France, fils de Hugues le Grand. *Capetus.* Hugues *Capet* fut le 35[e] Roi de France, & le prémier de la troisiéme race, dont l'Auguste postérité régne encore aujourd hui en France, & a commencé avec ce siécle à regner en Espagne.

On le trouve appellé en Latin *Capetus & Capucius*, & l'on prétend que ce nom vient de *capucium*, un capuce, ou capuchon; & qu'il lui fut donné parce qu'étant jeune son plaisir étoit d'ôter aux autres le capuchon que l'on portoit alors, & que l'on appelloit *cappe*, & *capet*. On ajoute qu'encore aujourd'hui on appelle en Auvergne *chapets* ceux qui tourmentent les autres par jeu & en badinant. Pasquier, *Rech. L. VIII. c. 45.* Du Cange.

CAPÈTE. s. m. C'est un nom qu'on donne à Paris aux Boursiers du Collége de Montaigu. *Capetus.* Les *Capètes* furent fondez en 1480 par Jean Standouc, & appellez de ce nom parce qu'ils portoient des capes, ou des *capètes*, c'est-à-dire, de petits manteaux que l'on nommoit ainsi. Malingre, *Antiq. de Paris.*

CAPÉTIEN. s. m. Qui est descendant de Hugues Capet, Prince de la postérité de Hugues Capet, qui fait la troisiéme race de nos Rois. *Capetingus.* Ce mot ne se dit que des Rois, & non des branches des familles Royales qui n'ont point monté sur le thrône, quoiqu'ils soient aussi *Capétiens*, c'est-à-dire, descendans de Hugues Capet. Il y a plus de sept siécles que les *Capétiens* régnent en France; car aujourd'hui (en 1715) il y a 728 ans. Les *Capétiens* sont incontestablement la famille la plus ancienne & la plus noble qui soit au monde. Nulle généalogie ne remonte si haut que celle de Jesus-Christ, dit un Auteur Allemand, pas même celle des *Capétiens*, la plus longue & la mieux prouvée que l'on connoisse au monde.

Ce nom vient de Hugues Capet, prémier Roi de cette race, dont Loüis XV[e] du nom qui régne à présent (en 1715) est le 30[e] Roi. Hugues Capet étoit fils de Hugues surnommé l'Abbé, le Grand, & le Blanc, & fils de Robert le Fort fait Comte d'Anjou, Marquis de France & Duc des François. Du Tillet dans sa Chronique des Rois de France dit que Hugues Capet est le prémier Gaulois Roi

Roi des Gaulois. Les deux autres races étoient des Francs. Quelques Auteurs font descendre Hugues *Capet* de Pepin par le Comte Childebrand, & même de Clovis par les femmes. Robert, selon quelques-uns, descendoit de Charlemagne; & selon l'opinion la plus probable étoit Saxon, fils d'un Vitichind Saxon, il épousa une fille de Hugues Duc de Bourgogne fils de Charlemagne. Ainsi les *Capétiens* viennent de Charlemagne par les femmes. Voyez Mezeray T. I. p. 350 & suiv.

CAPHARNAUM. s. m. Nom d'une ville de la Tèrre Sainte. *Capharnaum. Capharnaum* étoit une ville de la tribu de Nephtali, dans la Décapole, dont elle étoit Capitale. Elle étoit située sur la mèr de Tiberiade, ou de Galilée, à l'endroit où elle reçoit le Jourdain. JESUS-CHRIST après son baptême fit son séjour ordinaire à *Capharnaum.* Et quittant le séjour de la ville de Nazareth, il vint demeurer à *Capharnaum*, qui est proche de la mèr sur les confins de Zabulon & de Nephtali. PORT-R. en Saint Matth. IV. 13. Il descendit ensuite à *Capharnaum*, ville de Galilée, & il y enseignoit le peuple les jours de Sabbat. BOUH.

CAPHTORIM. s. m. & pl. *Caphtorim, Caphtorai.* Peuples anciens, dont il est parlé dans l'Ecriture Gen. X. 14. Mitsraim fut Père des Ludim, des Anamim, des Laabim, des Nephtim, des Phétrusim, & des Chasluim, desquels sortirent les Philistins, & les *Caphtorim.* Quelques Auteurs disent que les *Caphtorim* & les Philistins sont les mêmes peuples; mais on voit par les paroles que je viens de rapporter que Moyse les distingue. Ziglerus dans son Arabie au mot HAUVIM réfute ceux qui prétendent que ce sont les peuples de Cappadoce, & les place dans l'Arabie heureuse, entre le détroit Arabique & le détroit Pèrsique. Bochart les met dans la partie de la Cappadoce qui confinoit la Colchide, & leur donne les Casluim pour voisins. Sa raison est que tous les anciens ont dit que les *Caphtorim* sont les peuples de Cappadoce. Pour le confirmer il ajoute que caphtor en Hebreu signifie *malum punicum, une grenade*, & que Σίδη, *side*, signifie la même chôse en Grèc, & qu'il y avoit en ces quartiers-là une ville de ce nom d'où toute la contrée étoit appellée Sidene. C'est au ch. 32. du IVe Livre de son Phaleg que Bochart traite de ces peuples.

D'autres Sçavans ne jugent pas que ce sentiment soit soutenable, parce que la Cappadoce comme les autres Provinces septentrionales de l'Asie fut d'abord occupée par les enfans de Japhet, & nullement par ceux de Cham, qui habitoient les païs méridionaux, & que d'ailleurs l'Écriture appelle leur païs une Isle. *Amos IX. 7. Jerem. XLVII. 4.* ce qui a fait dire à quelques Intèrprétes qu'ils habitoient l'Isle de Chypre, & à d'autres, celle de Créte. Mais quelle apparence que du tems d'Abraham *Deut. II. 23.* que les Provinces voisines de la Mésopotamie commençoient à peine à se peupler, il y eût déja dans l'Isle de Créte, ou même dans celle de Chypre, des Colonies nombreuses d'Égyptiens. Quelques autres donc disent que les *Capthtorim*, peuple originairement Égyptien, descendant de Mitsraim, comme il paroît par la Genèse X. 14. habitoient prémièrement la côte occidentale de la mèr rouge, qu'ils quittèrent ensuite ce lieu pour aller se loger ailleurs; que selon les plus doctes Commentateurs le mot Hébreu אי, qu'on a traduit en Grèc par Νῆσος, & en Latin par *Insula*, signifie non seulement une *Isle*, mais toute sorte de païs situé le long de la mèr, soit qu'il fût tout environné d'eau, soit qu'il ne fût arrôsé de la mèr que d'un côté, qu'ainsi la côte de la mèr méditèrranée, qu'habitoient les Philistins, est appellée אי, *Isle, Isaïe XX. 6.* qu'il a encore le même sens. *Gen. X. 5. Is. XLI. 1. & XLIX. 1.*

CAPI-AGA, ou CAPI-AGASSI. s. m. Nom d'un Officier Turc. *Præfectus Palatii apud Turcas.* Le *Capi-Aga* est le Gouvèrneur des Portes du Sèrrail, ou le Grand Maître du Sèrrail. C'est la prémière dignité des Eunuques blancs. Le *Capi-Aga* est toûjours auprès du Grand Seigneur. Il introduit les Ambassadeurs à l'audiance. Pèrsonne n'entre ou ne sort de l'appartement du Grand Seigneur. Le Grand Visir lui-même doit être présenté par le *Capi-Aga*, quand il veut parler au Prince. Sa charge lui donne le privilége de porter le Turban dans le Sèrrail, & d'aller par tout à cheval. Il accompagne le Grand Seigneur jusqu'au quartier des Sultanes, mais il demeure à la porte & n'y entre point; ses appointemens sont fort modiques, le Grand Seigneur fait les frais de sa table, & lui donne dix sultanins par jour. Chaque sultanin vaut six francs de nôtre monoye, ce qui ne fait que 60 livres par jour, & 21900 livres par an; mais sa charge lui attire un très-grand nombre de presens, parce que tout le monde a besoin de lui, & qu'aucune affaire de conséquence ne vient à la connoissance de l'Empereur, qu'elle n'ait passé par ses mains. Le *Capi-Agassi* ne peut être Bacha, quand il quitte sa charge. On peut voir sur cet Officier la Relation du Sèrrail de M. Tavèrnier, & l'état de l'Empire Ottoman par M. de la Croix. Voyez aussi ci-dessus AGA.

CAPIER. s. m. Plante qui s'étend en rond, qui a des épines crochuës, & des feüilles rondes: son fruit s'appelle *cape. Capparis, cappar folio minore rotundo.* On l'appelle autrement *caprier.*

CAPIGI. s. m. Tèrme de Relation. Portier du Sèrrail. *Janitor palatii Turcici.* Il y a dans le Sèrrail, ou Maison du Grand Seigneur, quatre à cinq cent *Capigis*, ou Portiers partagez en deux troupes; l'une de trois cent sous un Chef appellé *Capigibassi*, qui a de provision deux à trois ducats par jour, & l'autre de deux cent appellez Cuccicapigi, & leur Chef *Cuccicapigibassa*, qui en a deux. Les *Capigis* ont depuis sept jusqu'à quinze âpres, l'un plus l'autre moins. VIGENÈRE, *Illustr. sur l'hist. de Chalcondile p. 329.* Les *Capigis* assistent avec les Janissaires à la garde de la prémière & de la seconde porte du Sèrrail, quelquefois tous ensemble, comme quand le Turc tient conseil général, qu'il reçoit un Ambassadeur, ou qu'il va à la Mosquée; & quelquefois une partie seulement; ils se rangent des deux côtez pour empêcher que pèrsonne n'entre avec des armes, ou ne fasse du tumulte. ID. Ce mot Turc vient de ספף, *Fores*, porte.

CAPIGIBASSI. Tèrme de relation. s. m. Capitaine, Chèf, Commandant des Portiers du Grand Seigneur. Voyez CAPIGI. Le *Capigibassi* est un des trois Eunuques de plus grande autorité à la Cour du Grand Seigneur. Il veille la nuit avec ses Eunuques en l'une des Salles ou Antichambres. VIGENÈRE. Voyez CAPIAGA.

CAPILLAIRE. s. m. *Capillus veneris*, ou *Adiantum.* Plante qui a pris ce nom ou par rapport à la couleur noire & lisse de ses tiges, ou parce qu'on se servoit autrefois du *Capillaire* pour empêcher la chûte des cheveux. Le *Capillaire* qu'on nomme *Capillaire* de Montpélier, à cause qu'on en trouve beaucoup dans les environs de cette ville, a ses racines rampantes comme celles du Polypode, chargées de quelques fibres noirâtres, couvèrtes de plusieurs membranes fines, & roussâtres. Ses tiges sont droites, menuës, arrondies, hautes de six à sept pouces, brunes, noirâtres, luisantes, & branchuës à leurs éxtrémitez. Chàque branche est chargée de petites feüilles ou pennules altèrnes, comme triangulaires, séches, vèrtes, soutenuës par une petite queuë du côté de la pointe de son angle, & garnies sous les replis de leurs marges d'un syllon qui dans sa maturité donne une poussière fort fine. Le *Capillaire* de Canada se distingue de celui de Montpélier par la grandeur de toutes ses parties. Ses tiges sont brunes, & longues de plus d'un piéd. On apporte de Canada une grande quantité d'un *Capillaire* commun. On se sèrt du *Capillaire* de Canada au défaut de celui de Montpélier, & dans les provinces qui ont des ports sur l'Océan on n'employe pas d'autre *Capillaire* que celui de Canada. Le *Capillaire* s'appelloit anciennement les cheveux de Vénus. On en fait un syrop pectoral, & Montpélier autrefois fournissoit prèsque toute l'Europe de syrop de *Capillaire.* On prend le *Capillaire* en guise de Thé, pour plusieurs maladies du foye & du poumon. On met le *Capillaire* dans les boüillons & les tisannes rafraichissantes, apéritives & pectorales.

CAPILLAIRE, Se prend encore pour toutes les plantes qui ont quelque affinité avec l'Adiantum. On appelle plantes *Capillaires* la fougère, le polypode, la langue de cèrf, l'osmonde, le politric &c. Le politric, le ceterac, le sauvevie, ou *ruta muraria*, le *Capillaire* ordinaire, ou *Adiantum nigrum*, & le *Capillaire* de Montpelier, sont les cinq plantes *Capillaires* usitées dans les boutiques. Il y a deux espèces de *Filicula* qu'on nomme l'une *Adiantum album*, l'autre *Adiantum nigrum*, ou *Capillaire* ordinaire. Voyez FOUGÈRE. L'Amérique est féconde en plantes *Capillaires.* Le R. P. Plumier Minime en a fait une histoire qu'il a intitulée, traité des Fougères.

CAPILAIRE. adj. Qui est fait de *capilaire*. Sirop *capillaire.*

CAPILAIRE. adj. Se dit des veines & artères qui sont aussi déliées que des cheveux, qui jettent peu de sang, & qu'il est facile d'étancher, quand elles sont crevées. *Capillaris.*

CAPILLAIRE. Vaisseaux *capillaires*, on les doit concevoir d'une finesse plus grande vingt fois que les cheveux.

CAPILLAIRE. Tèrme de Physique. On appelle tubes ou tuyaux *capillaires*, ceux dont le col ou le canal, est le plus étroit qu'il est possible, & non pas ceux dont le canal n'a de diamétre que la grosseur d'un cheveu, car on n'en peut pas faire de si petits. Le diamétre des tubes *capillaires* est de la moitié, du tièrs, du quart d'une ligne, ou environ. Si un tube *capillaire* communique avec un autre, dont le diamétre est beaucoup plus grand, & qu'on vèrse de l'eau ou du vif argent dans le grand tube, ni l'eau, ni le vif argent ne seront au niveau dans ces deux tubes, mais l'eau montera plus haut dans le tube *capillaire* que dans l'autre, & le vif argent sera moins élevé dans le tuyau *capillaire* que dans l'autre. La raison de cette éxpérience est que les parties de l'air qui sont embarrassées & entrelacées les unes dans les autres s'arrêtent à l'ouvèrture du tuyau *capillaire*, & ne prèssent

pas la surface de l'eau qui y est contenuë aussi librement qu'elles prèssent la surface de l'eau du grand tuyau ; ainsi par la pesanteur même de l'air, l'eau doit s'élever plus haut dans le tuyau *capillaire* que dans l'autre, à quoi contribuë aussi la disposition des parties de l'eau, & la facilité qu'elle a à s'insinuer : au contraire, les parties du vif-argent ayant une disposition, & une figure différente de celle de l'eau, ne s'insinuent pas aisément, & ne s'élevent que peu dans le tuyau *capillaire*. Au reste, on ne doit point être surpris que le vif-argent, qui paroit plus fluide que l'eau, coule moins librement que l'eau dans un si petit tuyau, puisque l'expérience fait voir tous les jours que l'huile, qui paroit plus grossière en ses parties & moins fluide que l'eau, s'insinuë cependant plus aisément que l'eau, car une goute d'huile s'étend plus qu'une goute d'eau sur un linge, ou sur une étoffe, & l'huile enfèrmée dans des tonneaux penètre même l'enduit de plâtre dont on couvre les fonds ; & le vin & l'eau se consèrvent dans les tonneaux sans couler, quoiqu'il n'y ait point d'enduit de plâtre.

On appelle aussi, en tèrmes de Chirurgie, *Fracture capillaire*, une fracture qui est si petite, qu'on n'a pas moins de peine à l'appercevoir, qu'on en a à voir un cheveu.

CAPILATURE. s. f. Tèrme dont les Médecins Botaniques se sèrvent en parlant des plantes qui ont des feüilles, ou des racines déliées, & qui sont comme des especes de cheveux. *Capillamentum.* Ils se sèrvent aussi du mot *capillament.*

CAPILLUS VENERIS. s. m. C'est l'*adiantum nigrum.* Ses feüilles ressemblent à celles du coriandre. Il ne jette ni tige, ni fleur, ni graine.

CAPILOTADE. s. f. Ragoût qu'on fait des restes de volailles, & de piéces de rôt dépecées. *Minutum miscellaneum.* Il faut faire une *capilotade* de ces têtes, cuisses & carcasses de chapons, pèrdrix, levrauts, &c.

On dit figurément, qu'on a mis quelqu'un en *capilotade*, quand on a beaucoup médit de lui, qu'on a déchiré & mis en piéces sa réputation. On le dit aussi des vèrs, & des livres d'un Auteur qu'on critique, & où on trouve beaucoup à reprendre.

CAPILOTADE, signifie aussi un recueïl de chansons, qu'on appelle autrement *Alphabet de chansons.* Ce recueïl contient autant de différentes chansons qu'il y a de lettres dans l'Alphabet, ces chansons sont courtes & galantes, ou bachiques : la prémière commence par un mot dont la prémière lettre est un *A*, la seconde commence par un mot dont la prémière lettre est un *B*, & ainsi des autres.

CAPIOGLAN. s. m. Tèrme de Relation. Espéce de valet qui a soin dans le Sèrrail des jeunes Azamoglans, ou enfants de tribut que le Grand Seigneur y appelle pour sèrvir auprès de sa pèrsonne. VIGENÈRE.

CAPION. s. m. Tèrme de Marine. On appelle sur la Méditèrranée l'étrave, le *capion* de prouë ; & l'étambord, le *capion* de pouppe. On dit *capion à capion*, pour signifier la distance de l'extrémité de la pouppe à celle de la prouë.

CAPISCOL. s. m. Dignité de Chèf, ou de Doyen, en plusieurs Chapitres & Églises Cathédrales, ou Collégiales, particulièrement en Provence & en Languedoc. Ç'a été aussi une charge militaire, comme témoigne Du Cange. La dignité de *Capiscol* est comme celle de Chantre dans d'autres Églises. Il n'est le prèmier que dans le Chœur. Ce mot, selon Menage, vient de *caput Scholæ.* D'autres, mais sans vraisemblance, veulent que de *caput Chori* on ait fait *Capiscol*, & disent que ce nom marque ce que nous disions ci-dessus, qu'il est le prémier dans le Chœur.

CAPITAINE. s. m. Chèf, Général d'armée. *Dux, Imperator.* Homme de guèrre, qui entend la guèrre, & qui fait bien la guèrre, grand guèrrier. *Capitaine* d'Infanterie, *Capitaine* de Cavalerie, *Capitaine* de Chevaux, c'est la même chôse que *Capitaine* de Cavalerie. *Capitaine* dans Navarre, c'est à dire, dans le Régiment de Navarre. Pompée étoit un sage & vaillant *Capitaine.* Philippe fut déclaré le *Capitaine* des Macédoniens & des Grècs. Hernand de Cordouë a été surnommé le *Grand Capitaine.* Mr de Rohan a écrit un livre intitulé, *le parfait Capitaine.* Il y a de grands *Capitaines*, qui hors de là sont de fort petits génies. P. BOURD.

CAPITAINE, se dit aussi d'un moindre Officier d'armée, qui commande une Compagnie de soldats, soit à piéd, soit à cheval. *Ordinis ductor, Centurio.* Un *Capitaine* de Dragons. Un *Capitaine* dans un vieux corps, &c. Ce mot & tous les suivans viennent de *caput.* On a dit autrefois *Chevetaine*, comme il paroît dans l'histoire de Joinville, qui parle d'un Scecdun *Chevetaine* des Soudans. On a dit aussi *Capet* pour Chef : ce qui a donné lieu au surnom de Hugues *Capet*, suivant l'opinion de Cenalis.

CAPITAINE-LIEUTENANT, est celui qui commande une Compagnie d'ordonnance de Gendarmes, de Chevaux-legers, de Mousquetaires, tant du Roi que de Monsèigneur le Dauphin, de la Reine, de Monsieur, lesquels par honneur portent eux-mêmes le nom de *Capitaines* de ces Compagnies. *Expeditæ leviter armatorum equitum turmæ Præfectus.*

CAPITAINE DES GARDES, est l'Officier qui commande une des quatre Compagnies des Gardes à cheval, qui sèrvent auprès de la pèrsonne du Roi. *Custodum corporis cohortis Præfectus*, ou *Prætorii Præfectus.*

CAPITAINE AUX GARDES, est un Officier qui commande une des trente Compagnies d'infanterie qui composent le Régiment des Gardes Françoises. *Prætorianus Centurio.*

CAPITAINE EN SECOND, est l'Officier qui commande une partie d'une Compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. *Centurionis vel præfecti in eadem turma vel cohorte adjutor.* C'est une place qu'on a donnée à plusieurs *Capitaines* réformez, pour avoir quelque espéce de commandement.

CAPITAINE EN PIÉD, est un Officier dont la charge ou la compagnie ont été consèrvées, lorsqu'on a réformé les troupes. *Ductor ordinis servati, cæteris exauctoratis ac dimissis.*

CAPITAINE RÉFORMÉ, est l'Officier dont la place & la charge ont été supprimées, & qui est quelquefois consèrvé dans le même corps sous le nom de *Capitaine en second* ou *de Lieutenant. Ductor ordinis exauctorati, Ductor exauctoratus.*

CAPITAINE RÉFORMÉ EN PIED. C'est un Mestre de Camp dont le régiment a été cassé & réduit en une compagnie franche, qu'il commande encore en qualité de *Capitaine réformé en pied. Tribunus exauctorata legione sua cohorti præfectus.*

CAPITAINE D'ARMES, est un Officier établi dans les compagnies de Suisses & dans les vaisseaux, pour veiller sur les armes de la compagnie, & avoir soin qu'elles soient toûjours en bon ordre. *Armorum custos ac præfectus.* On dit aussi des *Capitaines du charroi. Commeatuum præfectus.* Des *Capitaines des guides. Dux viarum.*

CAPITAINE, est aussi un Officier de mèr qui commande dans un vaisseau, dans une galère, un brûlot, ou autre bâtiment. *Navis præfectus.* Le Pilote commande aux matelots, & le *Capitaine* aux soldats. Les vaisseaux pavillons ont deux *Capitaines* qui ont soin de faire le détail du sèrvice. Il y a aussi des *Capitaines en second*, aussi bien que des Lieutenans, qui sèrvent à soulager les *Capitaines en piéd.*

CAPITAINE DE PORT, est un Officier de Marine établi dans les ports où il y a un arsenal, qui a soin de garder le port & les vaisseaux qui y sont ancrez, comme sont ceux de Brest, Toulon, Rochefort, &c. *Præfectus, custos portuum.* Il y a aussi des *Capitaines Gardecôtes*, dont il est fait mention dans l'Ordonnance de la Marine, qui commandent la milice établie pour garder les côtes, & empêcher les descentes. *Orarum maritimarum præfectus.*

CAPITAINE, se dit aussi des Concièrges ou Gouvèrneurs des Maisons Royales. *Regiarum Ædium præfectus.* Le *Capitaine* de St. Gèrmain, de Vèrsailles, du Château du Louvre.

CAPITAINE, se dit encore de ceux qui commandent les Gardes des Chasses, les Archers des Gabelles, & autres qui consèrvent les plaisirs & les droits du Roi. *Venationis præfectus.*

CAPITAINE, se dit aussi de ceux qui commandent les milices des bourgeois dans les villes, qui sont distribuées par compagnies. *Ductor copiarum urbanarum.* Les *Capitaines* de la ville ont eû ordre de mener leurs compagnies au devant du Roi à son entrée.

CAPITAINE, se dit aussi en mauvaise part, de ceux qui se mettent à la tête d'une troupe de vagabonds pour piller & pour voler. *Latronum Dux.* Un *Capitaine* de Bandits, de voleurs, de Bohémiens, de filous, de coupeurs de bourse.

CAPITAINE. Sorte de poisson qui se pêche le long des côtes de l'Amérique. On l'appelle ainsi parcequ'il est fort rouge, & qu'il a sur le dos une empennure qui se leve comme un grand pennache. Il est armé de grandes pointes piquantes comme des aiguilles, & il a deux ailerons, ou nageoires de même forme dont il se sèrt pour se battre contre les autres poissons. Il a du rapport avec la carpe ; mais il est plus grand, & plus gros. Sa chair est de bon goût.

CAPITAINERIE. s. f. Gouvèrnement d'une Maison Royale, & des tèrres qui en dépendent. *Præfectura.*

On le dit aussi des charges des Capitaines de Chasses, & de l'étenduë de leur ressort. La *Capitainerie* de Fontainebleau, du bois de Boulogne. La *Capitainerie* de Livri s'étend jusqu'à la varenne de Louvre. On a aussi retenu le même nom pour la Jurisdiction des Chasses Royales, qui ont leurs *Capitaineries* assez souvent jointes aux maisons Royales voisines. Ce qui fait voir que ces anciennes *Capitaineries* étoient des gardes royales, auxquelles ce n'est qu'improprement qu'on donne le nom de gouvèrnement. MENESTRIER, hist. de Lion p. 525.

CAPITAINERIE, se dit aussi en particulier de la Jurisdiction pour

pour les enrôlez de la Comté de Roussillon. Patru.

CAPITAL. s. m. Le fond d'une rente, le sort principal, qui engendre & qui produit des interêts. *Caput*, *sors*. En matière d'arrerages, il les faut payer avant que de rien imputer sur le *capital*. On en use au contraire pour les interêts d'une obligation.

Capital, se dit aussi du fonds d'un Marchand qu'il apporte en société; & en ce cas il est opposé à *gain*, & au profit qui y survient.

On appelle aussi *capital*, le fonds du cheteil; & en ce cas il est opposé à *croit*, qui est le profit du bétail qu'on a donné à nourrir.

On a encore appellé *capital*, le chef-cens dû sur un héritage.

CAPITAL, veut dire aussi ce qu'il y a de principal dans une chôse, dans une affaire.

On dit figurément en ce sens, Faire son *Capital* d'une chôse; pour dire, en faire sa principale affaire, sa principale occupation, son principal argument, y faire fonds, en être assûré, esperer qu'il produira quelque bon effet. *In rem aliquam potissimùm incumbere. Præcipuam alicui rei operam dare.* C'est le *capital*, ou le point principal du procès. La plûpart des femmes font leur *capital* de plaire, d'aimer, & d'être aimées. Comber. On laisse là le *capital* du Christianisme pour les apparences, dont les hommes se laissent trop aisément éblouïr. De Vill. Comme S. Athanase s'opposa seul à l'hérésie d'Arius, les Ariens se firent un *capital* de sa ruine. Herman. Socrate faisoit son *capital* de la Morale.

CAPITAL, ale. adj. C'est une épithete qu'on donne à ce qui a quelque prééminence; qui est comme le chéf & la source de quelque chôse, & signifie Grand, considérable, principal, essentiel. *Capitalis.* L'abondance des preuves n'est supportable que quand il s'agit d'un dogme *capital*, qui peut trouver de la résistance dans les esprits. Les sept pechez *capitaux*, sont la source & l'origine des autres. Le point *capital* de l'affaire, c'est &c. Le Mait. Dessein *capital*. Pasc. Défaut *capital*. Id. Les véritez *capitales* de la foi. Arn.

Capital, se dit aussi de plusieurs chôses qui regardent la tête ou le chéf, qui y ont quelque rapport. Ainsi on dit, un crime *capital*, il y va de la tête, de la vie. Une peine *capitale*. Les inimitiez *capitales* sont des causes de récusation.

Capitale, en tèrmes de Guèrre, est la ligne tirée depuis le centre du bastion, jusqu'à la pointe, ou depuis l'angle du polygone, qui est l'angle de la figure, jusqu'à l'angle flanqué, qui est la pointe du bastion. Les *capitales* ont 35 à 40 toises, c'est-à-dire, depuis la pointe du bastion jusqu'à l'endroit où se rencontrent les deux demi-gorges.

Capitale. s. f. Ce mot signifie la prémière ville d'un Royaume, d'une Province, d'un Etat. *Urbs Provinciæ, Regni, Orbis caput, urbs Princeps Provinciæ, Regni, Urbis.* Paris est la *capitale* de France. Londres est la *capitale* d'Anglètèrre. Roüen la *capitale* de la Normandie. Moscou la *capitale* de Moscovie. Constantinople la *capitale* de l'Empire Ottoman. Rome est la *capitale* du Christianisme. Maimb. Genève est la *capitale* du Calvinisme.

Capitales, en tèrmes d'Imprimerie, sont les grosses lettres dont on compôse les titres, & qu'on met au commencement de chaque période, ou de chaque vèrs. *Litteræ majores, majusculæ.* Tous les noms d'hommes, d'arts, de sciences, de dignitez, de Provinces, de Royaumes &c. doivent commencer par une lettre *capitale*. Elles ne sont pas seulement differentes par la grosseur, mais la plûpart le sont aussi par leur figure. On les appelle aussi *majuscules*.

CAPITAN. s. m. Fanfaron outré, qui se vante d'actions de bravoure incroyables, quoiqu'il soit en effet poltron. *Thraso, miles gloriosus.* Les *Capitans* sont des pèrsonnages ridicules, qu'on introduit souvent dans la Comédie, particulièrement dans l'Italienne. Molière a dit dans les Fâcheux,

> *Je ne veux point ici faire le* Capitan,
> *Mais on m'a vû soldat, avant que Courtisan.*

Pour dire simplement, faire le fanfaron. Ce mot est purement Espagnol, Capitan, Capitaine.

CAPITAN-BACHA. s. m. Amiral Turc Bacha de la mèr. *Talassiarchus Turcarum*, quelques Dictionnaires mettent aussi *Capoutan Bacha*, mais nous ne parlons jamais ainsi en François; on dit toujours *Capitan Bacha*, de l'Italien Capitano, qui a beaucoup de cours depuis long-tems dans la Grèce & les Etats qu'occupe le Grand Seigneur, & qui en avoit avant même qu'il en fût maitre. Voyez d'Hèrbelot au mot Capudan pour les Empereurs Grecs de Constantinople, ce nom se donnoit aux Gouvèrneurs de Provinces qu'ils envoyoient en Italie, de l'Italien *Capitano*, Capitaine. Les Turcs disent *Capudan Bacha*. Ce mot ne vient point de *capi* ou *capu*, qui en Turc signifie porte; mais de l'Italien, comme on l'a dit.

Les Turcs appellent aussi *Capudan Reis*, ou *Reis Bachi*, celui que nous appellons Pilote Royal.

CAPITANATE. s. f. Nom de l'une des douze Provinces du Royaume de Naples. C'est l'*Apulia Daunia*, ou une partie de l'*Apulia Daunia* des Anciens. Les Italiens l'appellent aujourd'hui *Puglia piana*, c'est-à-dire, *la Pouille plaine*; parce qu'en effet cette Province n'a prêsque que des plaines. Elle est bornée au nord par le Golfe de Vénise, au levant par la tèrre de Barri, au midi par la Basilicate, & la Principauté extérieure, au couchant enfin par le Comté de Molisse, & une partie de l'Abruzze citérieure. Elle a environ 21 lieuës de longueur, & autant dans sa plus grande largeur.

Elle a le nom de *Capitanate* depuis l'Empereur Basile, qui y envoya un Gouvèrneur, auquel il donna le titre de Capitan, ou Capitaine. Ceux qui en parlent sont Léandre, *Descript. Ital. p.* 249. Scipion Mazella, *Regn. Neap.* Merula dans sa Cosmogr. &c.

CAPITANE. s. f. Tèrme de Marine. La galère *Capitane* est la galère principale, que monte le Commandant. *Navis prætoria, navis Princeps.* En France depuis la suppression de la charge de Capitaine Général des galères arrivée en 1669. il n'y a plus de galère *Capitane*. La prémière s'appelle *Reale*, & la seconde *Patrone*. On l'appelloit autrefois *Capitainesse*.

CAPITANIE. s. f. C'est le nom que l'on donne aux douze Gouvèrnemens que les Portugais ont établis dans le Brésil, parce qu'ils les appellent *Capitanias* en leur langue.

CAPITATION. s. f. Imposition, droit qui se leve sur chaque pèrsonne, en considération de son travail, & de son industrie, de sa charge, de son rang, &c. *Tributum unius cujusque capiti impositum, census capitum, census in capita, capitatio.* Cette espéce de tribut est ancienne, Théophylacte, sur l'Epitre de S. Paul aux Romains ch. 13. & Œcuménius sur la même Epitre ch. 18. en parlent, & l'appellent en Grèc κεφαλητίων, *capitation*. Les tailles s'imposent par *capitation* sur chaque pèrsonne. Elles répondent au *tributum* des Latins; au lieu que l'imposition sur les marchandises s'appelloit *vectigal*, *quia vehebantur*. Les prémières *capitations* en France s'appellèrent *fouages*, & ne duroient qu'un an. Depuis on les appella *tailles*, lorsque sous Charles VII. elles furent renduës perpétuelles. En Dauphiné la *capitation* s'appelle *capage*. On appelle encore *capitation*, une cèrtaine taxe, qu'on impôse par tête dans les besoins de l'Etat. La *capitation* a été établie en France par une Déclaration du Roy du 18. Janvier 1695. La connoissance des affaires qui regardent la *capitation* est attribuée aux Intendans des Provinces, & à l'égard de la ville de Paris, aux Prévôts des Marchands & Echevins, à la charge de l'appel au Conseil du Roi.

CAPITAUX. s. m. Tèrme de Coutumes. On appelle *capitaux* en quelques Provinces ceux qui relevent immédiatement du Chéf, ou du Roi. *Qui à Rege tenent in capite.*

CAPITE. Tèrme de Marine. Lit de vaisseau. Voyez Cajutes.

CAPITEL. s. m. On appelle ainsi le plus clair, & le plus liquide d'une lessive composée de cendres, d'eau, & de chaux-vive. *Lixivia pars liquidior.* Le *Capitel* entre dans la composition du savon, tant blanc que noir.

CAPITOLE. s. m. Forteresse fameuse de Rome sur le mont Tarpeien, où il y avoit un Temple de Jupiter, qui à cause de cela s'appelloit *Capitolin. Capitolium.* C'étoit là que s'assembloit le Sénat: c'étoit là aussi que l'on contraignoit les Chrétiens de sacrifier aux faux Dieux. Les prémiers fondemens du *Capitole* furent jettez l'an 139. de Rome par Tarquin l'Ancien. Servius son successeur éleva l'édifice, & ce fut Tarquin le Supèrbe qui le fit achever l'an 221. mais il ne fut consacré que trois ans après que les Rois eurent été chassez & le Consulat établi. Ce fut le Consul Horace qui fit la cérémonie de la dédicace l'an de Rome 246. On appella cette forteresse *Capitole* du mot Latin *caput*, à cause d'une tête qu'on y trouva en creusant les fondemens de ce bâtiment. On dit qu'il avoit 800 pieds de tour. Ce temple consistoit en trois parties; en une nèf dédiée à Jupiter; & en deux ailes, dont l'une étoit consacrée à Junon, & l'autre à Minèrve. On y montoit par degrez. Lipse en compte jusqu'à cent, parceque Tacite en donne autant au rocher sur lequel le *Capitole* étoit bâti; mais il y en avoit, ou il pouvoit du moins y en avoir un plus grand nombre au rocher qu'au temple. Le portail & les côtez étoient entourez de galeries, dans lesquelles ceux qui avoient eû l'honneur du triomphe, donnoient un magnifique repas au Sénat, après avoir offèrt des sacrifices aux Dieux. Les dedans & les dehors brilloient d'une infinité d'ornemens. La statuë de Jupiter, son foudre d'or, son sceptre & sa couronne, étoient les principaux. Il y avoit encore dans le *Capitole* un temple de Jupiter Gardien, un de Junon, l'Hôtel de la Monnoye, & sur la pente le temple de la Concorde. Voyez la *Roma Vetus* du P. Alexandre Donat Jésuite, de l'édit. d'Amstèrdam de 1695. Il y décrit le *Capitole* très-exactement. Le *Capitole* fut brûlé sous Vitellius, & Vespasien le fit rebâtir dans le tems de la destruction du Temple de Jérusalem. Le feu du Ciel

l'ayant encore brûlé sous l'Empire de Tite, Domitien le fit rebâtir avec plus de pompe, & ordonna des jeux que l'on célébroit tous les cinq ans. Les Chrétiens ont bâti dans le même endroit une Église appellée *Ara Cœli* en l'honneur de la Sainte Vièrge. Vigenère traite du *Capitole* dans ses Annot. sur Tite Live T. I. p. 674. & suiv.

On a appellé de même *Capitoles*, les principaux temples des Colonies des Romains. Il y en avoit à Constantinople, à Jérusalem, à Carthage, à Ravenne, à Milan, à Capouë, à Vérone, à Cologne, à Tréves, à Narbonne, à Autun, à Pamiers, à Nîmes, à Besançon, à Saintes, à Clèrmont, à Rheims, à Rhodes, & à Toulouse, où on le voit encore, & dont Grégoire de Tours a parlé, *Hist. Franc. L. I. C.* 28. & *De Glor. Mart. L. I. C.* 48. On a aussi donné ce nom à des forteresses, à des lieux où on rendoit la Justice, & à quelques Chapitres de Religieux.

CAPITOLIN. adj. Qui n'est en usage qu'au masculin, en Latin *Capitolinus*, d'où le mot de *Capitolin* a été formé. Il signifie, qui a rapport au Capitole, qui appartient au Capitole; c'est une épithéte & un surnom qui a été donné à divèrses chôses.

Le Mont *Capitolin*, *Mons Capitolinus*, étoit une des sept montagnes de Rome, à laquelle on donna ce nom, parce qu'en y foüillant pour jetter les fondemens d'un temple de Jupiter, on y trouva un crâne, ou une tête d'homme, *caput*, d'où se fit *Capitolinus*, ou selon d'autres *à Capite-Toli*, de la tête de Tolus qui y fut trouvée. Cette montagne avoit été nommée jusques-là montagne de Saturne, *Mons Saturnius*, parce que c'étoit le lieu du Latium où Saturne avoit demeuré. Elle porta aussi le nom de montagne de Tarpeia, parceque Tarpeia Vestale y fut assommée sous les boucliers des Sabins, auxquels elle avoit livré la citadelle de Rome, & à qui elle en demandoit pour récompense les bracelets d'or ornez de pièrreries qu'ils portoient au bras gauche. Il y avoit jusqu'à trente temples sur le mont *Capitolin*. Le plus magnifique & le plus célébre étoit celui de Jupiter. Voyez Rosin. Ant. L. I. C. 5. & Dempsterus dans ses Antiq. Rom.

Jupiter *Capitolin*, surnom qui fut donné à Jupiter, à cause du temple qu'il avoit sur le mont *Capitolin*. Tarquin fils de Demaratus, & surnommé le vieux, fit vœu de bâtir ce temple & le commença, Tarquin le supèrbe le bâtit, & Horatius Puvillus le dédia. Ce temple fut brûlé dans la guèrre civile de Marius & de Sylla, & reparé ensuite par Q. Catulus, & dédié une seconde fois. *Pline L. III. C.* 5. *L. VII. C.* 28. *L. X. C.* 22. *L. XXXIII. C.* 1. 3. *& XII. L. XXXIV. C.* 7. *Suetone dans Jules C.* 15. Il fut encore brûlé sous Vitellius & reparé par Vespasien. *Dion. L. LXV. Suet. dans Vespas. C.* 8. C'étoit dans ce temple de Jupiter *Capitolin* qu'on prêtoit le sèrment de fidélité aux Empereurs. *Pline L. II. C.* 7. & qu'on faisoit les vœux publics. C'étoit là que ceux à qui l'honneur du triomphe étoit décèrné montoient en char, & avec tout l'appareil du triomphe & de leurs victoires, après quoi ils faisoient un festin dans le temple de Jupiter *Capitolin*, ou selon d'autres sous les portiques du Capitole.

Les Jeux *Capitolins* étoient des combats instituez par Camille à l'honneur de Jupiter *Capitolin*, en mémoire de ce que le Capitole n'avoit point été pris par les Gaulois, *Tite-Live L. V. c.* 30. Plutarque dans ses questions Romaines quest. 53. dit qu'une partie de la cérémonie étoit que le crieur public mit les Sardois, c'est-à-dire, les Étruriens à l'enchère. On prenoit aussi un vieillard à qui l'on pendoit au cou une bulle, telle qu'en portoient les enfans, & on l'exposoit à la risée publique. Festus dit qu'on l'habilloit d'une pretexte, & qu'on lui pendoit au col une bulle d'or, non pas comme à un enfant, mais parce que c'étoit l'ornement des Rois d'Étrurie.

L'Empereur Domitien institua aussi des Jeux *Capitolins* qui se célébroient aussi à Rome, non pas tous les ans comme ceux de Camille, mais tous les cinq ans, dans lesquels on distribuoit aux Poëtes des prix & des couronnes que l'Empereur lui même leur mettoit sur la tête. Ces jeux *Capitolins* de Domitien furent si célébres que l'on changea dans l'Empire la coutume de compter par lustre, & l'on compta par les jeux *Capitolins*, comme en Gréce par les Olympiades. Cet usage duroit encore au tems qu'écrivoit Censorinus, c'est-à-dire, vèrs 230. sous Gordien. La Fête n'étoit pas pour les seuls Poëtes, il y avoit aussi des combats, & des recompenses pour les Orateurs, les Comédiens, les Historiens, & les joüeurs de toutes sortes d'instrumens. On peut voir sur ces jeux & les precedens Rosinus, Antiq. Rom. L. V. c. 18. & Godwin Antholog. Rom. L. II. sect. 3. c. 7.

CAPITOLIN. s. m. est aussi un surnom d'homme. *Capitolinus*. M^r Manlius fut surnommé *Capitolin*, parceque pour avoir voulu se rendre Maître de Rome, il fut précipité du haut du Capitole. Julius *Capitolin*, ou *Capitolinus*, est un Historien qui vivoit sous Dioclétien, & qui a écrit les vies d'Antonin Pie, de Luce Vère, d'Albin, de Macrin, des deux Maximins, des trois Gordiens, de Maxime & de Balbin.

CAPITON. s. m. Ce qui reste; quand on a devidé toute la soye de la coque d'un vèr, ce qu'on en peut encore tirer avec le peigne pour le filer. *Bombycinum insectum, vellus bombycinum tortilis fusi expers*. C'est la bourre & le plus gros de la soye dont on fait la grosse besogne, & qu'on separe avec des cardasses. On s'en sèrt à faire des lacis & autres gros ouvrages.

CAPITOUL. s. m. est le nom des prémiers Magistrats de Police de Toulouse, qui ont la même fonction que celle de Consul ou Échevin ailleurs. *Consul*. On dit à Toulouse,

Cil de noblesse a grand titoul,
Qui de Toulouse est Capitoul.

Ce nom a été donné à ces Officiers à cause du lieu où ils s'assembloient, qui s'appelloit le *Capitole*, & qui avoit le même nom, & le même usage que celui de Rome.

Autrefois les *Capitouls* étoient pris en nombre égal du Bourg & de la cité de Toulouse, six de l'un & six de l'autre. En 1336. la ville se trouvant plus peuplée que le Bourg, des douze *Capitouls* on en choisit huit de la ville, & quatre seulement du Bourg. En 1389. ou 1390. Charles VI. les reduisit a quatre. En 1392. il augmenta le nombre de deux, & ils furent six; & la même année il les augmenta encore de deux, de sorte qu'ils étoient huit. En 1400. ou 1401. il ordonna qu'ils seroient douze. Enfin en 1438. (La Faille dit en 1401.) ils furent réduits à huit, comme ils sont encore à présent. Cette Charge ne dure qu'un an, & elle annoblit; & dans plusieurs anciens Actes ils sont appellez *Capitulum Nobilium Tolosæ*. Ceux qui l'ont eté se qualifient aussi de Bourgeois, sont appellez à tous les Conseils généraux, & ont droit d'image, c'est-à-dire, que l'année de leur administration étant faite ils sont peints dans la Maison de Ville; coutume qu'ils ont retenuë des anciens Romains, comme on le peut voir dans Sigonius, *De Antiquo Jure Civium Romanorum L. II.*

Les *Capitouls* sont si jaloux de ce nom, que les Consuls de Muret l'ayant pris, ils leur firent faire défense de le porter, par Sentence du Sénéchal de Toulouse, du 15^e Juin 1518. Ils sont appellez dans les anciens Actes *Consules Capitularii*, ou *Capitolini*, & leur Compagnie *Capitulum*. C'est de là que vient le nom de *Capitularii* & de *Capitoul*. Celui de *Capitolini* vient de ce qu'ils ont la garde de la Maison de Ville, qui anciennement s'appelloit Capitole, *Capitolium*. Voyez Catel dans son II^e Livre de l'hist. de Languedoc, & La Faille dans ses Annales de la ville de Toulouse, où il donne des listes des *Capitouls*, dont les plus anciens ne sont que de 1271.

Ménage dérive aussi ce mot de *Capitolini*. On les appelle *Capitulares*, & en quelques autres lieux de France *Capitoliers*.

CAPITOULAT. s. m. On appelle ainsi les différens quartiers ou régions de la ville de Toulouse, dont chacun est régi par un Capitoul. Toulouse est aujourd'hui divisée en huit *Capitoulats*, & ces *Capitoulats* ou régions, sont divisées en Moulans, qui ont chacun un Dixainier, lequel a charge d'avèrtir le Capitoul de ce qui se passe en sa dixaine, & de faire sçavoir aux habitans de sa dixaine ce que le Capitoul du quartier lui commande de faire sçavoir. Le *Capitoulat* de la Daurade est le prémier *Capitoulat* de Toulouse. CATEL, *hist. de Lang. L. II. p.* 145. Les autres sont le *Capitoulat* de S. Étienne, qui prend son nom de l'Église cathédrale qui y est renfèrmée; le *Capitoulat* du Pont vieil, le *Capitoulat* de la Pièrre, le *Capitoulat* de la Dalbade, le *Capitoulat* de S. Pièrre de Cuisines; le *Capitoulat* de S. Barthélémy; le *Capitoulat* de S. Sèrnin en Toulouse. ID. *p.* 144. Catel écrit *Capitoulat* & *Capitolat*.

CAPITULAIRE. adj. m. & f. Acte qui se passe dans un Chapitre, soit de Chevaliers, soit de Chanoines, soit de Religieux. *Equitum, Canonicorum, Monachorum simul congregatorum decretum*. Il a été fait plusieurs déliberations & actes *capitulaires* pour régler la discipline de cette Maison, de cet Ordre.

On a appellé les *Capitulaires* de Charlemagne, *Capitularia Caroli Magni*, de Loüis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, les Ordonnances, & les Loix, tant Ecclésiastiques, que Civiles, qui ont été faites par ces Empereurs. *Caroli magni aliorumque Franciæ Regum leges ad res tum Ecclesiasticas tum civiles pertinentes*. Elles étoient faites dans les États Généraux & dans l'Assemblée de la Nation, ou dans des Conciles, par l'autorité des Princes, & du consentement des peuples. C'étoit dans cette assemblée que nos Rois faisoient pour l'ordinaire leurs Constitutions. On en faisoit ensuite la lecture tout haut, & après que toute l'assemblée y avoit donné son consentement, chacun y souscrivoit en particulier. On obligeoit chaque Evêque & chaque Comte d'en prendre copie des mains du Chancelier, pour les envoyer ensuite aux Officiers qui dépendoient d'eux, afin que par ce moyen elles pûssent venir à la connoissance des peuples. Quelques-uns les distinguent des Loix, & disent que ce n'étoit

n'étoit que leurs supplémens. On leur a donné ce nom, parceq'ils étoient distinguez par Section, ou par Chapitres. L'ancien Droit François consistoit en ces *Capitulaires*, & c'étoit un nom général qui s'étendoit à toutes sortes de Constitutions, soit Civiles, soit Ecclésiastiques; & on a appellé ainsi celles qui ont été faites par nos Rois pendant 500 ans. La principale charge des Intendans des Provinces, qu'on appelloit *Missi Dominici*, étoit de faire exécuter ces *Capitulaires*, qui ont été en vigueur en France, & en Allemagne jusqu'au régne de Philippes Le Bel. L'Abbé Ansegise en ramassa quatre livres l'an 827. Benoît Diacre de Mayence en compila trois autres livres; puis on en retrouva quatre autres de l'Empereur Loüis, qui y ont été joints par addition. Mr Baluze en a ramassé plusieurs autres des Rois précédens, & les a donnez au Public avec une curieuse préface, il faut voir l'édition de 1677. Il y a ajoûté les Formules de Marculfe, & celles du Père Sirmond, & de Mr Bignon, & plusieurs autres tîrées d'anciens manuscrits. Jean Lydius dans ses glôses du Latin barbâre dit que *Capitulare*, *Capitulaire*, est la même chôse que ce que les Anciens appelloient *Décret*, *Senatusconsulte*, *loi*, & qu'on appelle aujourd'hui *Ordonnance*; & *Récès*, *Recessus*: en effet le Droit François, qui consistoit sous les Rois de la prémière race dans les loix Saliques, outre ces loix comprenoit sous les Rois de la seconde race, les Ordonnances des Rois de cette race, auxquelles on donna le nom de *Capitulaires*. Sous les Rois de la troisième race on a appellé Ordonnances, ce que l'on appelloit autrefois *Capitulaires*. Les *Capitulaires* ont été faits avec la même autorité, mais non pas de la même manière que les loix se font aujourd'hui.

On peut distinguer trois sortes de *Capitulaires* suivant les matières. Ceux qui traitent des matières Ecclésiastiques sont de véritables Canons, tirez selon la remarque d'Antoine Augustin Archevêque de Tarragone, des Conciles légitimement assemblez. Ceux qui traitent des matières séculières, mais générales, sont de véritables loix; ceux qui ne regardent que de cèrtaines pèrsonnes, ou de cèrtaines occasions, ne doivent être considerez que comme des Réglemens particuliers.

Mr l'Abbé Fleury appelle *Capitulaires d'intèrrogations*, deux Mémoires qui contiennent des questions que Charlemagne proposa aux Évêques, aux Abbez & aux Comtes de son Royaume en 811.

CAPITULAIREMENT. adv. En assemblée de Chapitre. *Canonicorum &c. in consessu*. Ils ont été assemblez *capitulairement* au son de la cloche.

CAPITULANT. s. m. Chevalier, Chanoine, ou Religieux qui a voix en Chapitre. *Cui jus est suffragii, potens pollensque suffragii*. On ne connoit ni les *Capitulans*, ni les signatures. PATRU.

CAPITULATION. s. f. Traité fait avec la garnison, ou les bourgeois d'une place assiégée, par lequel ils se rendent moyennant cèrtaines conditions & articles qu'on leur accorde. *Dedendæ urbis*, *arcis conditiones*, *leges*. On le dit aussi des procès, ou des autres mauvaises affaires où on est engagé. Vous avez bien fait de sortir de cet embarras par *capitulation*; ce chicaneur vous eût ruiné.

Capitulation est aussi un Traité, des *Pacta conventa*, ou une espèce de contract ou de concordat que les Électeurs font avant l'élection de l'Empereur, que celui qui est élû ratifie après son élection, & qu'il est obligé de tenir. Les *Capitulations* de l'Empire ne sont en usage que depuis Charles V. La crainte que les Princes & les villes d'Allemagne eurent de la trop grande puissance de cet Empereur les introduisit. Avant cet Empereur il n'y a aucun exemple de *Capitulation*. Si l'on en produit quelqu'une, elle est supposée. Quand l'Empereur est élû, s'il est présent les Électeurs le conduisent à l'Église, & l'ayant fait asseoir sur le grand Autel, l'Archevêque de Mayence, comme Archi-Chancelier de l'Empire en Allemagne, lui présente la *Capitulation* pour la signer. Il le fait, & promet en même tems de confirmer immédiatement après son couronnement les privilèges dont joüissent les Électeurs, Princes, & États de l'Empire. A cet effet l'Empereur fait expédier à chaque Électeur des lettres patentes. Ce sont les Électeurs qui dressent & présentent les *Capitulations*; les autres membres de l'Empire n'y ont point de part, malgré les plaintes qu'ils en font quelquefois. Lors de la paix de Westphalie on proposa de délibérer dans la prochaine diette sur la manière de dresser une *Capitulation* pèrpétuelle; c'est-à-dire, suivant la coutume d'Allemagne de déliberer sur une chôse que l'on ne conclurra jamais. Dès le commencement de la *Capitulation* l'Empereur reconnoit qu'il a reçû l'Empire à ces conditions, & qu'il en est convenu avec les Électeurs, tant pour eux que pour les autres États de l'Empire. MONZAMB. Plusieurs Auteurs Allemans en parlant de la *Capitulation* tombent dans une honteuse flaterie, ou font voir une extrême ignorance dans la Politique. Il y en a qui ont ôsé soutenir que la *Capitulation* ne donnoit point de bornes à la puissance de l'Empereur, mais qu'elle empéchoit seulement les aliénations & les engagemens, qui auroient pû affoiblir les forces de l'Empire. ID. La *Capitulation* Léopoldine contient 47 articles. Voyez Severin de Monsambano, *Etat présent de l'Empire. C. 5. Heiss. hist. de l'Emp.*

Frideric Duc de Saxe, surnommé le Sage, passe pour être l'Auteur des *Capitulations* Impériales, parce qu'après la mort de Maximilien I. l'Empire lui ayant été offert, il le refusa, & conseilla aux Électeurs de choisir Charles V. mais à cèrtaines conditions, pour mettre la libèrté de l'Allemagne en seureté. Voyez Schurtfleisch, *Dissert. de El. Frid. III. §. 10.* & Imhoff, *Not. Imp. L. IV. C. 2. §. 5.*

CAPITULE. s. m. Tèrme de Bréviaire. *Capitulum*. Mr Nivers s'est sèrvi de ce mot. Voyez CHAPITRE. Les *Capitules* se doivent plutôt lire, ou prononcer, que chanter, NIVERS.

CAPITULER. v. n. Composer; traiter avec un assiégeant de la reddition d'une place sous cèrtaines conditions. *De arce, urbe dedenda transigere, pacisci*.

CAPITULER, se dit aussi des propositions d'accommodement qu'on fait faire pour sortir de quelque affaire, ou de quelque embarras. *Pacisci, convenire de re aliqua*. Il y a apparence que le procès de cet homme ne vaut rien, puis qu'il veut *capituler*. On peut bien *capituler* avec la vèrtu; & pourvû qu'on soit exact dans le solide, il n'est pas nécessaire de se gêner si fort à l'égard des bienséances. S. ÉVR. Il ne faut ni *capituler* avec son Roi, ni s'approcher de lui, quand il est en colère.

CAPITZI KIHEIA. s. m. Grand Chambellan du Grand Seigneur. *Magnus Imperatoris Turcici Camerarius*. ARTUS THOMAS, *Contin. de l'hist. des Turcs. L. VI*. Le *Capitzi Kiheia* arriva, comme nous dirions le Grand Chambellan, avec quinze Capitschilar &c. ID.

CAPNOMANCE. s. f. Tèrme de divination. Ce mot signifie divination par la fumée. Les Anciens tîroient un bon augure quand la fumée qui s'élevoit de l'autel où l'on faisoit un sacrifice étoit légère, peu épaisse, quand elle s'élevoit droit en haut sans se répandre tout autour de l'autel; si le contraire arrivoit ils le prenoient pour un mauvais présage. *Capnomantia*.

Ce mot vient du Grèc. Il est formé de καπνὸς, *fumée*, & de μαντεία, *divination*. Il y a une autre sorte de *capnomance*, qui consiste à obsèrver la fumée qui s'éleve lorsqu'on a jetté de la graine de pavot ou de sesame sur des charbons allumez. Voyez Peucer dans son traité des divinations.

CAPO. s. m. Mot purement Italien, qui signifie *cap*, de *capo*, tête. Nos Géographes s'en sèrvent quelquefois, & le retiennent dans les noms de lieu, qui sont sur les côtes d'Italie, ou voisines d'Italie; en un mot, dans les noms que les Italiens ont donné à differens lieux, où la langue Italienne a cours. *Capo coco*, Cap de Sicile le plus occidental de cette Isle. *Capo della Greca* dans l'Isle de Chypre. *Capo delle colonne* dans la Calabre. *Capo d'Istria*, ville d'Istrie sur un rocher. Le *Capo Graco*, est à la pointe de la presqu'isle de Romanie. *Capo Ferrato*, en François *Cap de Fer*, sur la côte d'Alger, &c.

CAPOC. s. m. Espèce d'oüate qu'on tîre d'un arbre qu'on appelle *capoquier*. Elle est fort fine, & si courte qu'on ne sçauroit la filer. Les Siamois s'en sèrvent au lieu de duvet.

CAPOLIN. s. m. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans le Méxique. Ses feüilles sont semblables à celles de nos amandiers, ou de nos cerisiers. Ses fleurs pendent par grapes; & il en naît des fruits qui ressemblent à nos cerises, tant pour la figure, grosseur & couleur, que pour les noyaux. Ces fruits avant leur maturité sont aigres & astringens; mais quand ils sont meurs, ils deviennent doux & fort agréables. Cet arbre fleurit au printems, & donne du fruit pendant tout l'été.

CAPON. adj. Tèrme de Collége, qui se dit d'un écolier fripon, qui n'a point le cœur à l'étude, qui frippe ses classes, qui escroque ses compagnons, qui les trompe en joüant contre eux. *Nebulo*.

CAPON, est aussi un tèrme de Marine, & signifie une machine composée d'une corde & d'une grosse poulie, à quoi l'on joint un gros croc de fèr qui sèrt à lever l'ancre, quand on a coupé le câble; parcequ'il saisit l'orin, ou le câble qui est attaché à une boüée, ou tonneau vuide, qui marque le lieu où l'ancre a été laissée.

CAPONE. Tèrme de Marine. Commandement qu'on fait à l'équipage pour le faire haler sur le capon.

CAPONNER. v. act. *Caponner* l'ancre, c'est crocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon pour la hisser au bossoir. *Alligare, astringere*.

CAPONNER. Tèrme de Collége, qui se dit d'un écolier rusé qui attrape les autres, & qui les escroque. *Subripere, fraudare, decipere*.

CAPONIÈRE, ou CAPONNIÈRE. s. f. Tèrme de Fortification. Logement, ou petit corps de garde avancé, & creusé quatre ou cinq piéds en tèrre, pour y mettre quinze ou vingt mousquetaires. *Insidiæ.* Il est couvèrt de planches à demi enfoncées dans le rez de chaussée, & couvèrtes de tèrre. Il ne s'éleve qu'environ deux piéds sur le rez de chaussée, & il a des embrasures par où on tire. On les fait dans les fossez secs, ou sur le glacis de la contrescarpe. On fait de petites embrasures dans le parapet de la *caponiere* qu'on appelle *meurtrieres*.

CAPORAL. s. m. Tèrme de Guèrre. C'est un bas Officier dans une compagnie d'Infanterie, qui commande une escoüade. *Optio, onis.* Il y a trois *Caporaux* en chaque compagnie. Le *Caporal* pôse & leve les sentinelles, & reçoit le mot du guet, & fait obsèrver la discipline dans le corps de garde. Ces Officiers sont qualifiez *Hautes payes.*

Ce mot vient de l'Italien *Caporale*, qui signifie la même chôse. *Caporal* vient de *caput*, tête, chèf. Le *Caporal* est le chèf, celui qui est à la tête d'une bande, qui en est le prémier. On dit aussi en Italien *caporale.* On trouve *caporalis* dans la basse Latinité, pour un bèrger, *Opilis. Acta SS. Maii T. VII. p. 375. A.*

CAPOSER. Tèrme de Marine, qui signifie, Mettre le navire à la cape; c'est-à-dire, Amarrer le gouvèrnail bien fèrme pour suivre l'abandon du vent. *Gubernaculum fune nautico alligare.*

CAPOT. s. m. Habillement que mettent les Chevaliers, lorsqu'ils sont reçus dans l'Ordre du S. Esprit. C'est une espéce de cape ancienne, & qui aboutit par devant en forme d'un scapulaire arrondi. *Chlamys brevior cucullata.*

CAPOT, est aussi une espéce de capuchon que les gens de mèr mettent par dessus leur habit ordinaire pour le consèrver. *Brevior cucullus.*

CAPOT. s. m. Selon Du Chesne dans ses Antiq. & Recher. des villes de France L. II. c. 24. Les *Capots*, ou Gahets, sont en Bigorre, en Béarn, & en plusieurs endroits de Gascogne, une sorte d'hommes que chacun fuit & déteste comme ladres, qui ont l'haleine fort puante, que quelques-uns tiennent être une race des hérétiques Albigeois, tous Charpentiers ou Tonneliers, séparez du commun, & de domicile pendant leur vie, & de cimetière après leur mort. M^r de Marca en traite fort éxactement dans son hist. de Béarn L. I. ch. 16. Il dit qu'on les appelle *Capots*, ou *Cagots*; que l'opinion vulgaire qui a prévalu dans les esprits de plusieurs, & qui même a été publiée par Belleforest, est qu'ils sont descendus des Visigoths; qu'ils sont censez pèrsonnes ladres, & infectées, auxquelles par article éxprès de la Coutume de Béarn, & par l'usage des Provinces voisines, la convèrsation familière avec le reste du peuple est sévèrement intèrdite, de manière que dans les Églises ils ont une porte séparée pour y entrer, & leur siége pour toute la famille, qu'ils sont logez a l'écart des villes & des villages, qu'ils font d'ordinaire le métier de Charpentiers, & ne peuvent porter d'autres armes, ni fèrremens, que ceux qui sont propres à leur travail. Aujourd'hui ils sont oüis en témoignage; mais suivant le For ancien de Bearn le nombre de sept *Capots* étoit nécessaire pour valoir la déposition d'un autre homme ordinaire.

On croit que le nom de Cagots leur a été donné de *Caas Goths*, c'est-à-dire, *Chiens Goths*, en haine de l'Arianisme, & des cruautez qu'ils avoient éxèrcées dans le païs, où l'on se pèrsuade qu'ensuite pour une peine de leur sèrvitude, on leur imposa la nécessité de couper le bois, comme l'on fit aux Gabaonites. M^r De Marca ne sçauroit goûter cette pensée, qu'il ne croit fondée que sur la ressemblance du nom *Cagot* avec l'origine qu'on lui donne, & parce que ce nom n'est pas si propre à ces pauvres gens que quelques autres qu'on leur donne, & ne se trouve écrit que dans la nouvelle coutume de Béarn réformée l'an 1551. Au lieu que les anciens Fors écrits à la main d'où cet article a été transcrit portent formellement le nom de *Chrestiaas*, ou de Chrétiens, & le quartier des Parroisses où ils habitent se nomme par le vulgaire le quartier des Chrétiens, & on leur donne plus ordinairement dans le discours familier le nom de Chrétiens que celui de *Cagots*. Dans le cayer des États tenus à Pau l'an 1460. ils sont nommez Chrétiens & Gezitains. En Basse Navarre, Bigorre, Armagnac, Marsan, & Chalosse, ils sont appellez *Capots*, Gahets, Gezits, Gézitains, & Chrétiens. Ces États entre autres chôses demandèrent à Gaston de Béarn, Prince de Navarre, que ces *Capots* portassent sur leurs habits l'ancienne marque de pied d'oye, ou de canard, qu'ils avoient quittée depuis quelque tems.

Tout cela ne pouvant s'accorder à l'origine des Goths, qui étoient illustres d'extraction, éloignez d'infection, & Chrétiens, quoique Ariens, M. De Marca croit que les *Capots* sont descendus des Sarrazins, qui restèrent en Gascogne après que Charles Martel eût défait Abdirama. On leur donna la vie en considération de leur convèrsion à la Religion Chrétienne, d'où ils tirèrent le nom de Chrétiens; mais on consèrva pour eux toute la haine de la nation Sarrasine, d'où vient, si l'on en croit cet Auteur, le nom de *Gézitains*, la pèrsuasion qu'ils sont ladres, & la marque du piéd d'oye. Voyez GEZITAIN. Quant au nom de *Capot*, M. de Marca conjecture qu'il s'est dit pour Cagot, & que Cagot vient à la vérité de *Caas goth*, comme on a dit ci-dessus, qu'il leur fut donné parce qu'ils se vantoient d'avoir chassé les Goths, & que *Cagots* signifie Chiens de Goths, c'est-à-dire, Chasseurs de Goths; ou bien que ce nom vient de *Concagatus*, tèrme de mépris & d'injure, dont il est fait mention dans la Loi Salique. En la haute Navarre au lieu de *Capots* ou Cagots, on dit Agotes & Cagotes.

De Bosquet dans ses Notes sur les Epitres d'Innocent III. soupçonne que ces *Capots* sont de race Juifve, & qu'ils ont pris leur nom d'un mot Latin *Capus*, qui signifie dans les Auteurs du moyen âge, comme dans Théodulphe d'Orleans, un Éprevier, *à capiendo*, d'où il estime que les Capitulaires de Charles le Chauve ont donné le nom de *Capi* aux Juifs, à cause de leurs usures & rapines, que le nom *Gahets* que l'on donne en Gascogne aux *Capots*, se rapporte à cette signification. Cette pensée est ingénieuse, mais M. de Marca dit que bien loin que les *Capi* puissent être pris dans les Capitulaires pour les Juifs, il croit au contraire que toutes les paroles du texte montrent que c'étoient non pas des pèrsonnes d'une Secte particulière, mais plûtôt une espéce de Marchands de cèrtaines denrées, quels qu'ils fussent, Chrétiens, ou Juifs. Il y a une sorte de gens en Bretagne tous semblables aux Cagots, mais que l'on nomme Caqueux. Voyez ce mot.

CAPOT. Tèrme du jeu de Piquet, qui se dit quand l'un des joüeurs léve toutes les cartes; & alors il gagne 40 points. Avec un six de cœur je me suis vû *capot.* MOL.

Il se dit aussi figurément, quand on veut signifier qu'on a eû le dessus sur quelqu'un.

> *Dame ignorance a fait enfin* capot.
> *Le bel esprit.* DES H.

> *Philis, contre la mort vainement on chicane;*
> *Tôt ou tard qui s'y joue, est fait pic & capot.* BENS.

On dit aussi au bal, qu'une femme est demeurée *capot*, lorsqu'elle s'est parée & mise en rang pour danser, & que pèrsonne ne lui a fait la civilité de la prendre. En général on peut dire qu'une pèrsonne a été *capot*, quand elle s'est vûe frustrée de quelque espérance, & qu'elle a reçû quelque confusion. Mais tout cela n'est d'usage que dans le stile bas & comique. Vous allez faire pic, repic, & *capot*, tout ce qu'il y a de galans à Paris. MOL.

CAPOUAN, ANE. s. m. & f. Qui est de Capoüe, Citoyen de Capoüe. *Capuanus, a.* L'an de Rome 432. sous le Consulat de C. Junius Bubulcus, & de Q. Émilius Barbula, les *Capoüans* prirent les Loix Romaines. Nos Auteurs du XVI^e siécle & du commencement du XVII^e se sèrvent de ce mot. Aujourd'hui habitant de Capoüe, Citoyen de Capoüe, natif de Capoüe, seroit mieux.

CAPOUE. s. f. Ville Archiépiscopale du Royaume de Naples. *Capua. Capoue* est ancienne. Diodore dit qu'elle fut bâtie sous le Consulat de M. Genucius & de Curtius Chilo, que les fastes de Pighius mettent à l'an de Rome 398. ceux d'Onuphrius à l'an 309. & la Chronologie imprimée à la fin de Diodore l'an 310. On ne convient pas de son fondateur. Sempronius en la division d'Italie l'attribue aux Hetrusques, par qui elle fut appellée d'abord Osque, & puis *Capoüe.* Caton dit la même chôse. Diodore dit que ce fûrent les Osques qui la bâtirent. Virgile, Énéide L. X. v. 145. Suétone, dans Jule C. 81. Pline L. III. c. 5, & Silius Italicus L. XI. disent qu'elle fut bâtie par Capys compagnon d'Enée. Festus nous apprend que quelques-uns rapportoient ce nom à l'augure d'un faucon, dit en Grec *Capys*, parce qu'il a les piéds recourbez; & d'autres aux plaines dont ce païs est rempli. Tite-Live écrit L. IV. c. 37, qu'elle s'appelloit d'abord Vulturne, *Vulturnus*, du nom du fleuve sur lequel elle est située; qu'ayant été prise par les Samnites sous le Consulat de C. Sempronius Atratinus, & de Q. Fabius Vibulanus, Capys chèf des Vainqueurs la nomma *Capoue* de son nom, ou, ce qui paroît plus probable à T. Live, parcequ'elle étoit dans une plaine. Strabon croit que ce nom lui fut donné parcequ'elle étoit Capitale des douze Villes de la Campanie, *Caput Campaniæ. Capoüe* fut toûjours une Ville très-débauchée, *T. Live L. XXIII. c.* 4. Cicéron l'appelle le domicile de l'orguëil, & le siége de la debauche, *Orat.* 15. *n.* 96. Ce fûrent les délices de *Capoue* qui corrompirent Annibal & son armée, & qui sauvèrent les Romains. J. César envoya une Colonie à *Capoue* quelque tems avant sa mort. Suétone le dit C. 81. Vigenère traite éxactement de cette Ville, dans son César & dans

dans son T. Live. *Capoue* étoit une Ville très-considérable, digne d'être comparée à Rome & à Carthage. Cicéron dit qu'autrefois elle passoit pour une seconde Rome. Aujourd'hui cette ancienne *Capoue* n'est plus qu'un village, que les Italiens nomment *S. Maria Magiore*, ou *d'elle Gratie*, Sainte Majeure, ou Sainte Marie des Grâces. On y voit de très-beaux restes de son ancienne splendeur.

La Nouvelle *Capoue* est encore la Capitale de la Campanie, ou comme on l'appelle maintenant de la tèrre de labour. Elle a un Archevèché qui fut érigé par Jean XIII[e] en 968. *Capoue* a eû titre de Principauté, & l'on trouve des Princes de *Capoue* parmi les fils des Rois de Sicile. *Capoue* n'est pas aujourd'hui au lieu où étoit l'ancienne *Capoue*, mais à deux milles plus au nord, à l'endroit où étoit autrefois *Casilinum*. C'est le Comte Laudon, & l'Évêque Dandulphe qui l'y transportèrent. On peut consulter sur cette Ville Cluvier, Ital. Ant. L. IV. p. 1174, & Leand. Descript. Ital. p. 164. Vigenère sur César & sur T. Live.

CAPPADOCE. f. f. Ancienne Province de l'Asie Mineure, qui a eû autrefois titre de Royaume. *Cappadocia.* La *Cappadoce* étoit bornée au nord par le Pont Euxin, au levant par l'Arménie Mineure, & à l'occident par la Galatie; au midi le mont Taurus la séparoit de la Cilicie. *Pline L. VI. c.* 8. *Strabon L. XII.* La *Cappadoce* avoit pris la Religion des Pèrses, auxquels elle avoit été soumise, comme tout le reste de l'Asie Mineure. Tout y étoit plein de Mages, qu'on nommoit Pyrethes, c'est-à-dire, Adorateurs du feu, de Pyrathées, qui étoient de grands espaces enfermez au milieu desquels il y avoit un Autel, sur lequel les Mages conservoient le feu perpétuel; & de temples des Dieux de Pèrses; *Strabon L. XV. & Vossius De Idol. L. II. c.* 9. Ils reçûrent aussi des Pèrses le culte d'Anaitis, ou Zaretis; qui étoit selon quelques-uns la Lune, & selon d'autres Minèrve ou Bellone. La *Cappadoce* nourrissoit beaucoup de chevaux selon Solin c. 47. & de mulets, selon Homère; & au rapport de Pline, Théophraste disoit que les mules étoient fécondes en *Cappadoce*. Strabon dit L. XI. que les Cappadociens payoient tous les ans un tribut de quinze cent chevaux & deux mille mulets. Après la mort d'Alexandre l'Asie Mineure & le Pont obéirent à Antigonus; ce Royaume périt avec Démetrius fils d'Antigonus, quelques Provinces fûrent jointes aux États des Séleucides, les autres se firent des Rois. La *Cappadoce* fut de ces dèrnières, & ce Royaume subsista jusqu'au tems d'Auguste, que la *Cappadoce* fut réduite en Province Romaine. En 1204 Isaac Comnene, chassé de Constantinople par les François, établit là l'Empire de Trebizonde, qui a duré jusqu'en 1461 que David Calo-Jean fut pris par Mahomet II.

Quelques Auteurs comprennent la petite Arménie dans la *Cappadoce*, & divisent tout ce païs en deux parties générales, l'Arménie Mineure & la *Cappadoce* propre. Celle-ci étoit encore divisée en deux grandes Provinces, la Grande *Cappadoce*, qui étoit dans les Tèrres, & le Pont, qui comprenoit tout ce qui étoit le long du Pont Euxin.

Aujourd'hui tout ce païs est compris sous les noms d'Amasse d'Anadole & de Bozoch. Les Turcs y ont quatre Beglierbeglics, qui sont ceux de Sivvas, de Trébizonde, de Marasch, & de Cogni, ou de Caramanie. Cependant une partie de celui de Trebizonde du côté de l'orient, & de celui de Cogni du côté du couchant sont hors des bornes de l'ancienne *Cappadoce*. MATY.

CAPPADOCIEN, ENNE. f. m. & f. *Cappadox.* Qui est de Cappadoce. Les *Cappadociens* ne pouvoient se gouvèrner eux-mémes. Il leur falloit des maîtres, & les Romains leur ayant pèrmis de se gouvèrner selon leurs Loix, ils les prièrent de ne leur point laisser cette libèrté, disant qu'ils ne la pouvoient souffrir. C'est ce que Strabon, qui étoit *Cappadocien*, rapporte lui-même de ses compatriotes L. XVI. S. Séleuque *Cappadocien*. CHASTELAIN.

CAPRAIS. f. m. *Caprasius.* Nom propre d'homme. S. *Caprais*, que quelques-uns veulent appeller Capraise, pour le distinguer d'un autre Saint de même nom qui fut Martyr à Agen, étoit Abbé de Lérins au V[e] siécle.

CAPRE. f. f. Plusieurs disent *Cape*; mais *capre* est plus usité. C'est le bouton à fleurs d'un arbrisseau appellé *caprier*, qu'on cueille avant qu'il soit épanoüi. *Capparis, cappari, cappar.* Ces boutons sont petits & vèrts. Après les avoir cueillis, on les fait sécher dans un lieu sombre jusques à ce qu'ils se flétrissent: on les confit ensuite au vinaigre, & on les garde dans des barrils. Les *capres* se mangent ordinairement en salade: on en met aussi dans plusieurs ragoûts. On employe ordinairement ce mot au pluriel. On dit, les *capres* seront chères cette année. La recolte des *capres* n'a pas été bonne. Ces *capres* sont grosses, sont vieilles, &c. *Flos non expansus Capparis.*

CAPRE, en tèrme de Marine, est le nom qu'on donne aux Armateurs, & aux vaisseaux armez en guèrre, qui vont en course. *Pirata.*

CAPRÉE. f. f. *Caprea.* Isle de la Méditerranée sur les côtes du Royaume de Naples, à l'entrée du Golfe de Naples, vis-à-vis de Pouzzole, fameuse par la retraite de Tibère & ses débauches. *Caprée* est une Isle éloignée seulement d'une lieuë du cap Sorrento dans la Campanie, qu'Auguste avoit achetée des Napolitains. L'air y est doux en hyver, & frais en été. On y a la vûë d'un golfe & d'une côte qui étoit alors parfaitement belle. L'abord en étoit difficile, & on croit que c'est ce que Tibère en aimoit le plus. Il y passa les dix dernières années de sa vie. TILLEM.

CAPRICE. f. m. Bizarrerie; déréglement d'esprit. *Morositas, levitas, inconstantia, animi repentinus impetus.* On le dit, quand au lieu de se conduire par la raison, on se laisse emporter à sa fantaisie, & à l'humeur dominante où on se trouve. Il lui faut laisser passer son *caprice*, sa fantaisie, sa mauvaise humeur. Je n'ai que faire d'essuyer tous ses *caprices*, ses fougues, ses boutades. Pour avoir toûjours de l'espérance, il ne faut qu'avoir obsèrvé l'instabilité de la fortune, & le *caprice* des événemens, qui changent lors qu'on y pense le moins. M. SCUD. On me faisoit redouter les *caprices* de la multitude & la légèreté du public. LA BRUY. Le *caprice* de nôtre humeur est encore plus bizarre que celui de la Fortune. ROCHEF. Il y a des *caprices* si heureux qu'ils valent mieux que le bon sens. S. ÉVR. La prudence ne doit rien abandonner au *caprice* de la Fortune. FLECH.

Je sçai rendre aux Sultans de fidelles services;
Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices. RACINE.

Je veux bien que le sort, par un heureux caprice,
Fasse de vos écrits prospérer la malice. BOIL.

Que le peuple à son gré nous craigne, ou nous cherisse;
Le sang nous met au trône, & non pas son caprice. CORN.

Le mot de *caprice* étoit nouveau du tems d'Henri Étienne, & lui sembloit fort étrange.

CAPRICE, Fantaisie, se dit aussi des piéces de Poësie, de Musique, d'Architecture, & de Peinture, qui réüssissent plutôt par la force du génie, que par l'obsèrvation des régles de l'art, c'est pourquoi elles n'ont aucun nom cèrtain. *Subitus, fortuitus animi impetus.* Ces sortes de compositions qui sortent des régles ordinaires, doivent être d'un goût singulier & nouveau. On les appelle *fantaisies*, parce que ceux qui les composent se laissent aller à leur imagination. Saint Amant a intitulé quelques piéces, *Caprice*. Les *caprices*, ou postures de Calot Graveur. *Caprices* de Musique.

CAPRICIEUX, EUSE. adj. Sujet à des caprices. Il se dit des hommes, & des animaux. *Morosus, inconstans, levis.* Cet homme est *capricieux* & ombrageux. Cette mule est fantasque & *capricieuse*. Les pèrsonnes d'une humeur inégale, & un peu *capricieuse*, ont pour l'ordinaire beaucoup d'esprit. M. SCUD. La Fortune est une aveugle, & pèrsonne ne doit être honteux de ceder à tant de têtes communes, que cette *capricieuse* Divinité choisit pour les objets de ses faveurs. CHARP.

CAPRICIEUSEMENT. adv. D'une manière déréglée, bizarre, capricieuse. Se gouvèrner, se conduire *capricieusement*. *Morose, leviter.*

CAPRICORNE. f. m. C'est un des signes du Zodiaque, où quand le soleil est arrivé, il est au Solstice d'hiver. *Capricornus.* Cette Constellation est composée de 28 étoiles. Macrobe a cru que ce signe avoit été nommé *Capricorne*, parce qu'il imite en quelque sorte la nature des chévres, qui en paissant grimpent toujours de bas en haut. De même le soleil en entrant dans ce signe commence à monter de bas en haut. C'étoit chez les Anciens le 10[e] signe du Zodiaque, & quand le soleil arrivoit, il faisoit le solstice d'hyver, par rapport à nôtre hémisphère, & commençoit à retourner du tropique méridional vèrs la ligne. Quelques-uns en parlent encore de même; mais les Astres ayant avancé vèrs l'Orient d'un signe entier, le Capricorne n'est plus que l'onzième, & c'est à l'entrée du soleil dans le Sagittaire, & non plus dans le *Capricorne*, que se fait le solstice. Cependant on parle toujours selon l'ancienne manière de parler des Anciens, quoique les chôses ayent changé, & l'on appelle le Tropique méridional du Soleil, le Tropique du *Capricorne*, comme si ce signe touchoit encore au point du solstice. Ce signe est représenté ayant la partie supérieure d'un bouc & la partie inférieure d'un poisson, c'est à dire, en queuë de poisson le plus souvent entortillée, & quelquefois droite, ces figures se trouvent sur plusieurs monumens antiques, sur des cachets, comme on le peut voir dans Gorlæus n. LXXXV. & LXXXVII. & sur plusieurs médailles, entre autres sur quelques-unes d'Auguste. M. Patin en a fait graver quelques-unes dans son Suétone p. 80. & pag. 139. C'est la forme d'un Ægipan. Voyez ce mot ci-dessus. On peint aussi le Capricorne simplement sous la forme d'un bouc.

Suétone

Suétone dit c. 94. qu'Auguste fit graver la figure du Capricorne sur ses médailles, parce qu'il étoit né sous ce signe, & en conséquence d'une horoscope avantageuse que Théogène lui en avoit tirée lorsqu'il étoit à Apollonie, quelque tems avant la mort de Jules. On n'accorde pas trop cela avec ce que dit le même Suétone dans Auguste ch. 5. que ce Prince naquit le 9e jour avant les Kalendes d'Octobre, c'est-à-dire, comme Dion le témoigne aussi dans son 56e Livre, le 23e de Septembre un peu avant le lever du soleil, dit encore Suétone. De plus, Auguste mourut le 14e des Kalendes de Septembre, ou le 19e d'Août. *Suétone c. 100. Dion L. 56e* ayant, selon Suétone, 76 ans moins 35 jours, ou selon Dion, 75 ans dix mois, & 26 jours. Il faut donc qu'il fût né le 23e de Septembre. Cependant le 23e de Septembre un peu avant le lever du Soleil le *Capricorne* étoit au méridien des Antipodes, comment donc Auguste étoit il né sous ce Signe? Scaliger, *De Emend. Temp. L. II. c. 2.* & le P. Petau, *De Doctr. Temp. L. X. c. 64.* & *L. XI. c. 6.* disent que Suétone s'est trompé. M. Babelon, Auteur du Commentaire à la Dauphine sur Suétone, a trouvé un moyen très naturel de concilier Suétone avec lui-même. Il dit que Théogène ne prit point le thème de la naissance, mais celui de la conception d'Auguste. Or ce Prince étant né le 23e Septembre, en remontant neuf mois auparavant on trouve le 23e de Décembre, jour auquel le Soleil entroit dans le *Capricorne*: moment, dit Julius Firmius, *VIII. Mathet.* très-heureux dans une horoscope, & qui ne promet pas moins que des Sceptres & des Empires.

La fable dit que ce *Capricorne* est Pan, qui à l'arrivée du Géant Typhon dans l'Égypte fut saisi d'une telle crainte, qu'il se changea le haut en bouc & le bas en poisson, & que Jupiter surpris d'une pareille métamorphôse le transporta dans le Ciel. On peut voir sur cet Astre le ciel Astronomique de Cœsius, p. 89. & Saumaise sur Solin p. 1237.

CAPRIER. s. m. *Capparis. s. f.* Arbrisseau dont les racines tracent & s'étendent beaucoup, d'où partent plusieurs jèts ligneux, inclinez contre tèrre, armez d'épines crochuës, & garnis de feüilles altèrnes, arrondies, d'un pouce de diamètre, vèrtes, charnuës, d'un goût amèr, & soutenuës par des queuës longues de demi pouce. De leurs aisselles naissent des fleurs composées de quatre pétales arrondies, d'un pouce de diamètre environ, purpurines ou blanchâtres, soutenuës par un calice à quatre feüilles vèrtes. Le milieu de ces fleurs est garni d'un nombre considérable d'étamines. Le pistile qui occupe leur centre est tèrminé par un embrion qui devient un fruit long d'un pouce & demi, un peu ovale, rougeâtre, charnu, & qui renfèrme plusieurs petites semences taillées en forme de rein, brunes & dures. Chaque fleur est portée par un pédicule long d'un pouce. Le bouton de cette fleur est ce qu'on nomme Capre. On confit les capres en Provence où les *capriers* sont fort communs. On laisse ordinairement flétrir les capres auparavant que de les jetter dans du vinaigre, & même on les change deux fois de vinaigre, afin qu'elles en soient mieux pénétrées; à la troisième fois qu'on les met dans du nouveau vinaigre on ajoute du sel pour les mieux consèrver, & amortir l'âcreté du vinaigre. On assaisonne le poisson, les légumes avec les capres, pour en relever le goût. L'écorce des racines du *caprier* est très-apéritive; on s'en sèrt pour cet usage en Médecine, & elles entrent dans plusieurs compositions de Pharmacie; l'on provigne le *caprier* comme la vigne. Il y a quelques autres espèces de *capriers* qui diffèrent de celui-ci, ou par leurs feüilles, ou par leurs fruits.

CAPRIFICIEL. adj. m. Nom que l'on donnoit chez les Anciens au jour auquel les peuples de l'Attique commençoient la recolte du miel. Ce jour étoit consacré à Vulcain, selon ce que dit Pline L. XI. c. 15.

CAPRIOLE. Plusieurs disent *cabriole*. Ménage soutient que l'usage est pour *cabriole*. s. f. En tèrme de Manége, c'est un saut que fait le cheval sans aller en avant, en sorte qu'étant en l'air, il montre les fèrs, & il détache des ruades: ce qu'on appelle *éparer*, & *noüer l'aiguillete*. On la nomme autrement *saut de ferme à ferme. Levis, agilis equi in sublime saltus.* La *capriole* est un manége par haut, & le plus difficile de tous les airs relevez. On dit qu'un cheval se présente de lui-même à *caprioles*, qu'il se met de lui-même à *caprioles*, lorsqu'il fait des sauts égaux, & dans la main; c'est-à-dire, sans forcer la main, & sans peser sur la bride. Il y a plusieurs sortes de *caprioles*. *Capriole* droite, *capriole* en arrière, *capriole* de côté, *capriole* battuë ou frisée, *capriole* ouvèrte.

CAPRIOLE, est aussi un saut en l'air que font les Danseurs ordinaires & les Sauteurs.

Ce mot vient de *capreolare*, qui a été fait de *capreolus*. MÉNAGE.

CAPRIOLER. v. n. Faire des caprioles. *Agili, levi saltu se in sublime tollere.*

CAPRON. s. m. Les Jardiniers appellent les grosses fraises, des *caprons*. *Fraga crassiora.*

CAPRON, est aussi un tèrme de Capucin, qui signifie un morceau de drap fait en ovale que les Novices Capucins portent, & qui prend par dèrrière leur dos, & par devant leur estomac, environ un piéd de long. *Pannus ante retroque vesti adjectus.*

CAPROTINE. adj. f. Et épithète que les Anciens Romains donnoient à Junon & aux Nones du Mois de Juillet. *Caprotina.* Après que les Gaulois eurent quitté Rome, les peuples voisins croyant que la République étoit épuisée, ils pourroient aisément se rendre maîtres de la ville; vinrent se présenter devant sous la conduite de Lucius Dictateur des Fidénates. Il fit demander aux Romains leurs femmes & leurs filles. Les esclaves par le conseil d'une d'entre elles, nommée Philotis, prirent les habits & les ornemens de leurs Maitresses, & allèrent se présenter à l'ennemi, qui les prenant pour les Romaines qu'il avoit demandées, elles fûrent distribuées dans tout le Camp. Elles feignirent célébrer ce jour là une fête, & excitèrent les Capitaines & les soldats à se réjoüir & à bien boire. Puis quand ils fûrent ensevelis dans le sommeil, elles donnèrent le signal à la ville de dessus un figuier sauvage, nommé en Latin *Caprificus*. Les Romains aussi-tôt fondirent sur leurs ennemis, remplirent le camp de carnage, recompensèrent le sèrvice de leurs esclaves de la libèrté, & d'une somme d'argent qu'on leur donna pour se marier, instituèrent une fête à Junon, qui en mémoire du figuier sauvage du haut duquel le signal avoit été donné, fut surnommée *Caprotine*, & le jour que Rome fut ainsi délivrée, & qui étoit les Nones de Juillet, Nones *Caprotines*.

CAPSAIRE. s. m. *Capsarius.* On appelloit ainsi chez les Romains & chez les Grècs ceux qui gardoient dans les bains publics les habits de ceux qui prenoient le bain. On appelloit aussi *capsaires* cèrtains domestiques qui accompagnoient les enfans lorsqu'ils alloient aux écoles publiques, & qui portoient leurs livres dans une boëte appellée *capsa*. Rhémi Évêque d'Auxèrre appelle les Juifs les *capsaires* des Chrétiens, parce qu'ils nous ont consèrvé les livres Saints.

CAPSE. s. f. Tèrme usité en Sorbonne. C'est une petite boëte de cuivre ou de fèr blanc, où les Docteurs mettent leurs suffrages, afin de recevoir ou de refuser celui qui est examiné pour l'acte de Tentative, ou pour la Licence. *Capsa, capsula.*

CAPSULAIRE. adj. Tèrme d'Anatomie, qu'on donne à l'artère qui porte le sang aux capsules atrabilaires. *Capsarius.* On le donne aussi à la veine qui rapporte le sang des mêmes capsules.

CAPSULE. s. f. Étuy, fourreau, petite quaisse. *Capsula.*

CAPSULE ATRABILAIRE. s. f. Tèrme d'Anatomie, qui se dit de deux glandes qui sont situées proche les reins, ainsi appellées, parce que l'on trouve dans leur cavité une liqueur noire. On les appelle aussi *reins succenturiaux*, ou *glandes renales*: elles sont de la grosseur d'une noix applatie, ayant une cavité assez ample pour leur grosseur. Leur usage est fort obscur. Il y a apparence qu'elles sèrvent à séparer cette humeur noire qu'on trouve dans leur cavité, & qui est ensuite vèrsée par leur veine dans l'émulgente, où elle est mêlée avec le sang, à qui elle sèrt de fèrment.

CAPSULE s. f. Tèrme de Chymie. C'est un vaisseau de tèrre fait en forme de tèrrine échancrée, où l'on met des matières sur lesquelles on fait des opérations violentes par le feu.

La *capsule* de la veine porte, est une membrane qui enveloppe le tronc de la veine porte, lorsqu'elle entre dans le foye, & qui lui sèrt de gaine, se divisant en autant de rameaux qu'elle, & l'accompagnant jusques dans ses moindres ramifications. Cette *capsule* enfèrme aussi le conduit biliaire, d'où vient qu'on l'appelle *la capsule commune*.

CAPSULE, se dit aussi chez les Botanistes, du lieu où la graine est enfèrmée, comme on voit dans les poires & les pommes, qui ont une petite enveloppe qui ressemble à une petite bourse où sont enfèrmez les pepins. On le dit aussi de l'enveloppe de cèrtains fruits. Voyez FRUIT.

CAPTAL. s. m. Mot Gascon qui signifie *Chef & Seigneur*, qui n'est en usage qu'en cette phrase, *Captal de Buch*, qui est un titre de Mr. le Duc d'Épernon, qui possedoit cette Seigneurie. *Caput.* Borel dit que *Captal de Buch*, ou *de Buts*; s'est dit pour *caput bugii*; c'est-à-dire, Chèf des habitans. On trouve quelquefois *captau* dans le sens de *captal*. *Captau* de Buchs. Voyez Alain Chartier en la chronique de Charles VII.

CAPTATEUR. s. m. Tèrme de Jurisprudence Romaine, se dit de celui qui par flatteries, & par mauvais artifices, tâche à surprendre des testamens, des donations. *Captator.* Il n'est en usage qu'au Palais.

CAPTEIN. s. m. Tèrme de Coutumes. *Capteinium, captenium.* C'est la protection, la défense que le Seigneur accorde à ses

ses vassaux. *Captein* est aussi le droit que les vassaux payent au Seigneur pour la protection qu'ils en reçoivent.

CAPTER. v. act. Vieux mot écorché du Latin, dont on se servoit autrefois pour parler d'un Orateur, qui dans son exorde tâche à gagner, & à s'assurer la bien-veillance de ses auditeurs. *Captare.* Cela ne se peut plus dire qu'en riant.

CAPTIEUX, EUSE. adj. Trompeur; sophistique. *Captiosus, fallax.* Il se dit particulièrement des raisonnemens qui en apparence sont véritables, & qui se trouvent faux, étant bien examinez. Les Hérétiques se servent de raisonnemens *captieux* & sophistiques. On le dit quelquefois des personnes. Il faut se défier de ce chicaneur, c'est un homme *captieux*, & sujet à surprendre les gens.

CAPTIEUSEMENT. adv. D'une manière captieuse. *Captiosè* Cet argument conclud *captieusement.* Cet homme agit toûjours *captieusement.*

CAPTIF, IVE. adj. Esclave, qui est pris par des ennemis, par des Infidelles, ou par des Corsaires. *Captivus.* Les *captifs* étoient amenez en triomphe à Rome, & suivoient le char du victorieux. Les Religieux Mathurins sont établis pour la redemption des *captifs.*

Il y en a qui croyent que ce mot est substantif, quand on parle de Chrétiens que les Infidelles, les Mahométans Turcs, Arabes, Mores, font prisonniers, & qu'il est adjectif quand on parle de ceux qui sont pris en guèrre par d'autres que par les Mahométans.

CAPTIF, se dit figurément & poëtiquement, de ceux qui se sont laissé asservir sous le joug de quelque dangereuse passion. La longue vie est le supplice d'une femme qui a mis tout son bonheur à trainer après elle une foule de *captifs.* VOI. Cette beauté a fait bien des *captifs.* Un *captif* mal gardé est pour nous une honte. MOL.

CAPTIF, signifie aussi, Qui est dans la sujettion, dans la contrainte, & dans l'incommodité. Il a quitté le service d'un tel maître, parce qu'on le tenoit trop *captif.*

CAPTIVER. v. act. Faire des captifs. *Captivum aliquem facere.* Dans la prise de ce vaisseau il y a eû quinze Chevaliers qui ont été *captivez*, & menez à Alger. Ce mot n'est guères en usage dans le propre.

CAPTIVER, se dit aussi figurément des chôses spirituelles. Il faut *captiver* sa raison pour l'assujettir à la foi, *submittere animum ad ea quæ divinitùs credenda proponuntur.* *Captiver* signifie encore gagner quelqu'un par ses charmes, par ses attraits, par des manières aimables, *demereri sibi aliquem, conciliare.* Un Prince doux & bien-faisant *captive* tous ses sujets. Vos beaux yeux *captivent* mon cœur.

Loin ce bizarre amour, dont l'ardeur violente,
D'un plaisir criminel inspirant le poison,
En captivant le cœur, aveugle la raison. VILL.

CAPTIVER, signifie aussi prèsque en même sens, Se contraindre, s'assujettir soi-même, s'attacher à quelque chôse. *Astringere se, servum facere.* Il se faut long-tems *captiver*, s'attacher à la lecture, pour devenir sçavant. C'est un libèrtin qui ne se veut point *captiver*, qui aime ses plaisirs, qui ne veut pas faire sa cour.

CAPTIVITÉ. s. f. Esclavage, prison. *Captivitas, servitus.* Il y a bien des pauvres Chrétiens qui languissent en *captivité* chez les Infidelles. Il a été plusieurs années prisonnier, & sa *captivité* ne lui a point abatu le courage. Non, ma *captivité* n'abattra point mon cœur. CORN. Les Israëlites furent long-tems en *captivité.* La *captivité* de Babylone.

Ton Dieu n'est plus irrité:
Réjouis toi, Sion, & sors de la poussière;
Quitte les vétemens de ta captivité,
Et reprens ta splendeur prémière. RACINE.

CAPTIVITÉ, signifie aussi, Sujettion, empire tyrannique, ou rude. *Servitus.* Les Princes d'Orient tiennent leurs sujets en grande *captivité.* Ce maître tient ses valets en grande *captivité*, ils n'ont pas une heure à eux.

CAPTIVITÉ se dit aussi figurément des attachemens volontaires qu'on se fait pour contenter ses passions, & particulièrement son ambition, & son amour. Un bon Courtisan est dans une perpétuelle *captivité* auprès de son Prince. Un Amant languit dans une agréable *captivité* auprès de sa Maîtresse. On le dit aussi dans les matières de piété, pour marquer un dévouëment entier au service de Dieu.

Un cœur qui vous possede a tout ce qu'il désire,
Il régne, il est heureux dans sa captivité. L'AB. TETU.

CAPTURE. s. f. Prise de quelque débiteur, ou criminel, par des Archers, ou Sèrgens, pour le mener en prison. *Comprehensio.* Ce Prévôt a pris un chèf de Bandits, c'est une belle *capture.* On a envoyé des Exemts & des Officiers pour prêter main forte à la *capture* de ce rebelle, de ce banqueroutier. Par l'Ordonnance de 1670. les Prévôts des Maréchaux sont tenus lors de la *capture* de laisser copie de l'inventaire des meubles, hardes, & autres chôses dont les accusez sont saisis.

CAPTURE, se dit aussi du butin que l'on prend sur l'ennemi. *Præda.* Ils ont fait là une bonne *capture.*

CAPUCE. s. m. Morceau d'étoffe qui couvre la tête des Augustins déchaussez, & de la plûpart des Religieux de St. François, & qui d'ordinaire est fait en pointe. *Cucullus.*

CAPUCHON. s. m. Piéce d'étoffe taillée pour couvrir la tête, dont se servent les Moines. Les uns le portent en pointe, les autres arrondi. Quelques-uns l'appellent *capuce. Cucullus.* En général *capuchon* est la partie de l'habit d'un Moine ou d'un Religieux qui lui couvre la tête, pourveu que ce Religieux ne soit pas en même tems par son état Chanoine, ou Clèrc. L'Assemblée d'Aix la Chapelle de l'an 817. 10. de Juillet ordonna que le *capuchon* ou la cuculle de chaque Moine seroit de la longueur du moins de deux coudées. CHORIER, *Hist. de Dauph. L. X. p. 662.*

CAPUCIAT, ATE s. m. & f. Nom de secte. *Capuciatus.* Ce nom signifie Envelopé dans un Capuchon, Enfroqué, Encapuchoné. On le donna dans le XIV[e] siécle en Anglètèrre à des disciples de Wiclef, qui en 1387. commencèrent à paroître, & fûrent ainsi nommez, parce qu'ils ne se découvroient point devant le St. Sacrement, & en aprochoient sans quitter comme les Catholiques le chaperon, ou capuce, que l'on portoit alors. Sponde parle des *Capuciates* à l'an 1387.

CAPUCIN, INE. subst. masc. & féminin. Religieux, ou Religieuse de l'Ordre de Saint François de la plus étroite observance. *Capucinus.* Ils portent des capuchons pointus, & sont vêtus de brun, ou de gris. Ils vont toûjours nuds-pieds, jamais en carrosse, & les hommes ne rasent jamais leur barbe. C'est une réforme de l'Ordre des Mineurs, dits communément Cordeliers. Elle fut faite au XVI[e] siécle, par Matthieu Baschi Religieux Observantin du Couvent de Montefiaserne, qui averti plusieurs fois d'une manière miraculeuse de pratiquer la Regle de S. François à la lettre & une pauvreté plus étroite, alla en 1525 à Rome; c'étoit l'année du Jubilé. Clément VII[e] l'y reçut bien, lui donna la pèrmission de se retirer dans des solitudes, & non seulement à lui, mais à tous ceux qui voudroient embrasser l'étroite observance. Quelques-uns l'embrassèrent en effet. En 1528. ils obtinrent du Pape une bulle, ils s'établirent d'abord à Camerino, où le Duc & sur tout la Duchesse Catherine Cibo les favorisoient; & c'est cette année 1528. qu'ils regardent comme la prémière de leur Ordre. Loüis de Fossombrone, qui s'étoit joint à Matthieu, fut celui qui contribua le plus à la réforme, qu'il en fallut chasser ensuite à cause de son ambition. En 1629 l'Ordre prit une forme parfaite; Matthieu fut élû Général, & le Chapitre fit des Constitutions. En 1536. Paul III. confirma cette Congrégation nouvelle & tous les privilèges des *Capucins* par une Bulle du 25 d'Août. Les *Capucins* furent reçus en France sous Charles IX. qui écrivit à Gregoire XIII. pour avoir des *Capucins.* C'est pourquoi ce Pape par une Bulle du 3[e] de Juin 1575. leva la défense que Paul III. leur avoit faite de s'étendre hors d'Italie, & leur pèrmit de s'établir partout. Ainsi c'est à la France qu'ils doivent en quelque sorte toutes les maisons qu'ils ont hors d'Italie. Le Cardinal de Lorraine les plaça à Meudon, où il leur bâtit un Couvent; Henri III. leur fit construire celui de la rüe S. Honoré à Paris. Ils ont dans le Royaume neuf Provinces, sans compter celle de Lorraine. Le P. Zacharie de Boverio a écrit en Latin les Annales des *Capucins* en trois volumes *in fol.* depuis 1524. jusqu'en 1634.

Ce nom leur a été donné à cause de leur grand capuchon, ou capuce. Mathieu Baschi, Religieux de l'Ordre de S. François, d'une vèrtu fort austère, établit dans cet Ordre une réforme, & assembla des compagnons qui l'embrassèrent: on les appella *Capucins*; à cause du grand capuce ou capuchon qu'ils portent. Cette réforme fut approuvée par Clément VII. en 1528. Matthieu Baschi, qui étoit Auteur de la réforme des *Capucins*, mourut dans un Couvent des Observantins. Le prémier Couvent que les *Capucins* ayent eû fut établi dans une petite Chapelle dédiée à S. Christophle. Le Pape ôta la prédication aux *Capucins* en 1543. mais elle leur fut renduë avec éloge en 1545. En 1578. il y avoit déja eû 17 chapitres généraux dans l'Ordre des *Capuçins.* Voyez les Annales des *Capucins.*

CAPUCINE. s. f. *Cardamindum s. n. Nasturtium Indicum.* Plante qui nous a été apportée des Indes, & qu'on a nommée en François *capucine*, à cause que le calice de sa fleur est tèrminée à sa partie postérieure par un éperon creux, qui a la figure d'un capuchon. Sa racine est fibreuse, cheveluë, rampante, oblique, épaisse de quelques lignes; d'où partent plusieurs tiges minces

minces qui grimpent & s'entortillent aux arbres & aux plantes qui les environnent. On leur met pour cela des échalas pour les soutenir. Elles sont garnies de feüilles altèrnes, arrondies, d'un vèrd clair en dessus, & lisses, plus pâles en dessous, un peu veluës, & chargées de quelques nèrvures qui naissent de la queüe, placées prêsque au centre de cette feüille, & forment autant de rayons qui vont se tèrminer jusqu'à leur marge, les queuës sont longues de plusieurs pouces, entortillées de même que les tiges. Des mêmes nœufs que partent les feüilles, sortent aussi des pédicules qui soutiennent des fleurs composées de cinq pétales arrondies, jaûnes, & rouges à leur naissance en dedans, étroites d'abord, & barbuës à cet endroit, & disposées dans les échancrures d'un calice d'un jaûne vèrdâtre decoupé en cinq parties oblongues, étroites, & tèrminées à leur partie postérieure d'un éperon creux, long des deux tiers d'un pouce, jaûne, & rayé de quelques lignes de pourpre. Quelques étamines rougeâtres, & chargées de sommets de même couleur, naissent du centre de la fleur, & environnent un pistile dont la bâse devient un fruit à trois semences, couvèrtes d'une écorce vèrte & ridée; on confit les boutons des fleurs de la *capucine* dans du vinaigre, & on les mange en salade. La *capucine* est piquante au goût comme le cresson, aussi ses feüilles & ses fleurs sont recommandées pour le scorbut. On cultive encore dans les jardins une espéce de *capucine* qui est plus grande que celle-ci, dans toutes ses parties, & on la nomme grande *Capucine*, *Cardamindum majus*. *Capucine* se prend quelque fois pour le bouton de la fleur. On dit, confire des *Capucines*.

CAQ.

CAQUE. f. f. Petit baril qui tient le quart d'un muid, où particulièrement l'on enfèrme du hareng. *Doliolum*, *cadus*. On le dit aussi à la guèrre des *caques* de poudre. Quelques uns disent que *caque* est masculin, & que ceux qui parlent bien le font toujours de ce genre, ainsi selon eux on doit dire un *caque* qui n'est pas bien lié.

Les Anglois disent *cade* pour *caque*, du Latin *cadus*. Et c'est chez eux une mesure de cèrtaines especes de poisson sec ou salé, qui en comprend une cèrtaine quantité détèrminée. Le *cade*, ou la *caque* de hareng en contient 500, & le *cade* ou la *caque* de sardines en contient 1000. HARRIS.

On dit provèrbialement, la *caque* sent toûjours le hareng; pour dire, qu'on sent toûjours la bassesse de sa naissance; quelque fortune qu'on ait faite. On le dit aussi pour éxprimer, qu'on ne sçauroit se défaire des mauvaises impressions qu'on nous a données dans la jeûnesse par une mauvaise éducation. On dit des gens qui sont placez en quelque lieu fort étroit, ou qui sont incommodez par la foule, qu'ils sont pressez comme des harengs dans une *caque*.

CAQUER. v. act. Tèrme de Marine, qui se dit du hareng auquel on arrache les entrailles ou breüilles pour le mèttre dans la caque. *Haleces eviſceratas doliolo ingerere*.

CAQUEROLLE, ou CAQUEROLLIÈRE. subst. f. Petit pot de cuivre à trois piéds qui a une longue queuë pour l'approcher du feu, & pour secouër les fricassées, ou autres mèts qu'on fait cuire ordinairement. *Cacabus ex ære Cyprio depressior & manubriolo instructus*.

CAQUESANGUE. f. f. Tèrme bas. Voyez CAGUESSANGUE, qui signifie la même chôse.

CAQUET. f. m. Abondance de paroles inutiles, qui n'ont point de solidité. *Loquacitas*, *Garrulitas*. Les femmes n'ont que du *caquet*; elles ne parlent que de bagatelles. Cet Avocat n'a que du *caquet*. Cela n'est bon que dans le comique & le familier.

A tous les sots caquets *n'ayons jamais d'égard*. MOL.

CAQUET, se dit aussi des oiseaux qui parlent. Ce pèrroquet, cette pie, nous étourdissent avec leur *caquet*.

CAQUET, se dit aussi d'une promesse sans effet. Cet homme promet beaucoup, mais il ne tient rien; il n'a que du *caquet*. *Inanis ac vana promissio*.

On dit provèrbialement & figurément, Rabattre le *caquet* de quelqu'un; pour dire, Rabattre son orgueïl, lui fèrmer la bouche, le menacer, ou le convaincre. On appelle le *caquet* de l'accouchée, cet entretien de bagatelles qu'ont plusieurs femmes assemblées, comme il s'en rencontre chez les femmes en couche. On dit aussi, qu'une femme est dans le *caquet*, quand par sa mauvaise conduite elle donne occasion aux autres de médire d'elle.

CAQUETER. v. n. Se dit au propre de ce bruit que font les poules quand elles veulent pondre: ce qui est éxprimé par le son du mot *Glocitare*; *glocire*.

CAQUETER, signifie au figuré, Babiller, parler beaucoup sans dire rien de solide, comme font la plûpart des femmes. *Garrire*, *Nugari*. On le dit aussi des petits enfans quand ils commencent à parler, & des pies & des pèrroquets. A quelque prix que ce fût, il falloit que du matin au soir elle écoutât, ou *caquetât*. Mlle L'HERIT.

Du moment qu'elle crut pouvoir être entendue
Elle se mit à caqueter
Pour lui donner lieu d'écouter. Mlle L'HERITIER.

On dit aussi à la chasse, qu'un chien *caquete*, quand il crie & aboye mal à propos & hors des voyes, ou sans sujet.

CAQUETEUR, EUSE. adj. Qui caquete, qui babille, qui parle trop, qui ne sçauroit rien tenir de secret. *Loquax*, *Garrulus*.

CAQUETOIRE. f. f. Petit fauteüil qui sèrt à se mettre auprès du feu, & où on caquette à son aise. *Cathedra ad confabulandum apta*, *commoda*.

CAQUETOIR. Tèrme de Laboureur. Bâton qui est au milieu des mancherons de la charruë, sur lequel le Laboureur s'assied, lorsqu'il cause avec quelqu'un. Cette *caquetoire* s'appelle aussi *babilloire*.

CAQUETTE. f. f. Manière de petit baquet où une harangère met du poisson, sur tout des carpes. Petite Caque. C'est un diminutif de ce nom.

CAQUEUR. subst. m. Tèrme de Marine. On appelle *Caqueurs* les Matelots qui caquent le hareng. Quelques-uns disent *Encaqueur* au lieu de *caqueur*.

CAQUEUX. f. m. plur. Il y a en Bretagne une cèrtaine espéce de gens que le reste du peuple a toûjours regardé avec une extrême avèrsion, prétendant que c'est un reste des Juifs, & qu'ils sont tous infectez de lépre de père en fils. On les nomme *Caqueux*, *Cacosus*, & ils exèrcent ordinairement le métier de Cordier. Hevin, sçavant Jurisconsulte, a fait voir de nos jours, que cette avèrsion étoit mal fondée, & a obtenu un Arrêt de Parlement en leur faveur; mais il est difficile d'ôter cette prévention de l'esprit de la plûpart des Bretons. Il y a même plus de 250 ans que les Évêques dans la même prévention, ont ordonné que les *Caqueux* se tiendroient au bas des Églises, qu'ils ne baiseroient la paix qu'après tous les autres; & leur ont défendu sous peine de cent sols d'amende de toucher aux vâses de l'autel LOBINEAU. Voyez CAPOT & CAGOT, & comparez ce que nous y avons dit avec ce que nous venons de rapporter des *Caqueux*. Voyez l'hist. de Bret. T. I. p. 847. & T. II. p. 1610. Dans les Registres de la Chancellerie de Bretagne de 1475 il y a un mandement contre hommes & femmes nommez *Caqueux*, auxquels il est fait défenses de voyager dans le Duché sans avoir une piéce de drap rouge sur leur robbe, pour éviter le danger que pourroient encourir ceux qui auroient communication avec eux, pour ne les pas connoître. De plus il leur est fait défense de se mêler d'aucun commèrce que de fil & de chanvre, & d'exèrcer aucun métier que de cordier, & d'aucun labourage que leurs jardins seulement, à peine de confiscation; défense à tous sujets de leur vendre autre marchandise que fil & chanvre, & de leur affèrmer aucun de leurs héritages à peine de confiscation & autres rigueurs, LOBINEAU, *T. II. p.* 1350. Cette dèrnière défense est modérée pour les *Caqueux* de l'Évêché de S. Malo par une Ordonnance de 1477.

CAR.

CAR. Conjonction causative qui rend raison de ce qui a été avancé dans la proposition précedente. *Nam*, *enim*, *etenim*. Ses synonymes sont *parceque*, *pour ce que*, *d'autant que*, *veu que*, &c. Toutes les Lettres de Chancelerie se tèrminent ainsi, *Car* tel est nôtre plaisir. Le mot de *car* ne se doit employer que de loin à loin. VOIT. Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée? & s'il n'eût trouvé de la protection parmi les gens polis, il étoit banni honteusement d'une langue à qui il a rendu de si longs sèrvices, sans qu'on sçût quel mot lui substituer. LA BRUY.

Ce mot vient du Grèc γάρ signifiant la même chôse, comme disent Nicod & Henri Étienne. Mais Ménage le dérive avec plus d'apparence de *quare*, parcequ'on a écrit autre fois *quar*, & on dit encore *cancan*, au lieu de *quamquam*.

CARABÉ, ou KARABÉ. Voyez AMBRE. C'est la même chôse. Ce mot vient de *Caraban*, nom que les Arabes donnent à l'ambre, *Caraban* vient du Pèrsien *Cah Rubah*, qui signifie ce qui dérobe ou enléve la paille. D'HERB.

CARABIN. f. m. Chevau-léger armé d'une petite arme à feu qui tire avec un roüet. *Eques sclopetarius*. Ces cavaliers qui faisoient autrefois des compagnies séparées, & quelquefois des régimens, sèrvoient à la garde des Officiers Généraux, à se saisir des passages, à charger les prémières troupes que l'ennemi faisoit avancer, & à les harceler dans leurs postes: souvent aussi ils ne faisoient que lâcher leur coup, & ils se retiroient. Lorsque l'on donnoit quelque bataille, ils combattoient sur les ailes de la prémière ligne, sur le front des Dragons & des Cravates. Il n'y a plus aujourd'hui

jourd'hui de *Carabins* si ce n'est dans les compagnies de Chevaux legers, où il y en a seulement deux qui sont des cavaliers armez chacun d'une carabine, & qui suivent les Brigadiers de la compagnie. Gaja dans son *Traité des armes*, croit que le mot *Carabin* vient du mot Espagnol *cara*, & du mot Latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit gens à deux visages, à cause de leur manière de combattre tantôt en fuyant, & tantôt en faisant volte face. Ces *Carabins* servoient du tems de Henri IV. & de Louïs XIII. Ils portoient une cuirasse échancrée à l'épaule afin de mieux coucher en joüe, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la selle.

On appelle figurément un *Carabin*, celui qui entre en quelque compagnie sans s'y arrêter long-tems, qui ne fait que tirer son coup & s'en va.

CARABIN DE S. CÔME. Tèrme bas & populaire, qui signifie un *frater*, un *serviteur Chirurgien*.

CARABINADE. s. f. Action, tour de Carabin, qu'un homme fait en quelque compagnie d'où il se retire aussi-tôt.

CARABINE. s. f. Arme à feu, petite arquebuse à roüet que portoient les Carabins. *Sclopeti genus quod Carabinam vocant.* Cette arme n'est plus en usage à l'armée, à cause du tems qu'on pèrd à bander le ressort. On se sért pourtant encore de *carabines* rayées par le dedans de l'âme, qui portent leur plomb extrêmement loin.

CARABINER. v. n. Se battre à la manière des Carabins, décharger son coup, & se retirer. *Sclopetariorum equitum more pugnare.*

CARABINER, Se dit figurément, en parlant de ceux qui entrent en quelque compagnie, & qui s'en retirent aussi-tôt: ce qui se dit sur tout des joüeurs de dez, de la bassette, de lansquenet, qui viennent joüer deux ou trois coups, & qui s'en vont aussi-tôt sans vouloir tenir jeu aux autres, ou bien, c'est mettre à la réjoüissance, & prendre des cartes entre le joüeur sans être coupeur, ni tenir la carte. *Sistere se præsentem ad breve tempus & statim aufugere.*

CARACALLE. s. m. surnom de Marc Aurèle Antonin Bassien Empereur Romain. *Caracalla.* Quelques Auteurs disent *Caracalla*; mais ce mot est Latin, on dit communément *Caracalle*; l'Empereur *Caracalle*, comme Élagabale, & non pas *Elagabalus*; & puisque l'usage a donné une forme Françoise à ce mot, à quoi bon se sérvir encore du nom Latin, quand on parle François? *Caracalle* naquit à Lyon, & y fut proclamé Empereur près de Vimi l'an 213. selon Baronius, mais plûtôt 211. selon le P. Petau, son Empire dura six ans, & en 217. il fut tué par ordre de Macrin qui lui succéda. *Caracalle* fut un monstre de toutes sortes de crimes. Voyez Spartien, Aurélius Victor, Dion, Hérodien, qui ont écrit sa vie. Le P. Pagi ne fait pas commencer l'Empire de *Caracalle*, comme les autres, à la mort de Sevère, l'an 211. mais l'an 198. après l'entière défaite de la faction d'Albin. Antonin *Caracalla* aima Appollone de Tyanes, l'honora, & lui bâtit même un temple. TILLEM.

CARACALLE. s. f. *Caracalla.* Espéce de vêtement que portoient également & les hommes & les femmes Romaines & autres. Les hommes, comme il paroit par Béde, *De Gest. Angl. L. I. c. 7.* Les femmes, Palladius C. 117. La *caracalle* avoit un capuchon, *Eucherius de Vest*, & elle alloit jusqu'aux talons. Spartien dans *Caracalle* C. 9. Spartien & Xiphilin disent que l'Empereur *Caracalle* en fut l'inventeur, la donna au peuple, ordonna que les soldats en portassent, & que ce fut pour cela qu'on lui donna le nom de *Caracalle*. D'autres entendent seulement qu'il l'apporta des Gaules. Voyez Rosweid *Onomast.* Saumaise sur Spartien, Scaliger, Paradin *hist. de Lyon L. I. C. 34.* & après eux Du Cange, croyent que c'est de là qu'est venu le mot Casaque, qui s'est dit pour *Caraque*. Quoiqu'il en soit, cet habit devint un vêtement des Ecclésiastiques en retranchant le Capuchon, comme il paroit par S. Jérôme *De Veste Sacerdot.* par Eucherius cité ci-dessus, & par les *Acta Sanct. Jun. T. IV. p.* 148. Le peuple appelloit cet habit une Antoninienne, à cause que le Prince, qui l'avoit donné, avoit pris le nom d'Antonin. On marque qu'il étoit fait de plusieurs piéces coupées, & cousuës ensemble, & alloit jusqu'aux talons, de sorte qu'il avoit quelque rapport à nos soutanes. On prétend néanmoins qu'il y en avoit aussi de plus courts, & sur tout hors de Rome, & je ne sçai comment des soldats en auroient porté de longs. DE TILLEM. Chorier prétend que nous consérvons encore dans nos casaques le nom & l'usage des *caracalles*, mais que la politesse des dèrniers siécles leur a ôté ce qui les pouvoit rendre autrefois & moins propres & moins commodes.

CARACHE. s. m. Tribut que les Chrétiens payent au Grand Seigneur. *Tributum à Christianis Turcarum Imperatori pendi solitum.*

CARACOLE. s. m. Tèrme de Guèrre & de Manége. C'est un mouvement que fait le Cavalier en demi-rond, ou demi-tour, à gauche ou à droit, en changeant de main, afin que l'ennemi soit toûjours incèrtain si on l'attaquera de front, ou de flanc. *Equestris in gyrum vel speculando, vel invadendo hosti procursio.* Quelques-uns disent *caracole* au féminin, mais il est moins en usage.

C'est aussi le demi-tour que fait chaque Cavalier quand il a fait sa décharge, pour passer de la tête de l'escadron à la queuë. Les Thessaliens faisant promptement le *caracol*, revinrent à la charge. VAUG.

On le dit aussi des mouvemens qu'on fait dans les montres, quand on fait le demi-tour pour défiler, ou pour se faire voir plusieurs fois aux Princes, ou aux Officiers.

> *Contrefaire une attaque, un assaut imiter,*
> *Combattre de la queue, & du musle hurter;*
> *Et par mille détours, & mille* caracoles,
> *Représenter sans art les leçons des écoles.* P. LE MOINE.

Ce mot est pris de l'Arabe, & l'Arabe de l'Hébreu *carat*, qui signifie *involvere*. MÉN. Mais il nous vient immédiatement de l'Espagnol, où il signifie au propre un *limaçon*, & au figuré les mouvemens militaires qui viennent d'être expliquez.

CARACOL, en tèrmes d'Architecture, est un escalier fait en hélice, ou en rond, dont toutes les marches sont gironnées. *Helix.*

CARACOLER. v. n. Faire des caracoles, ou des demi-tours en marchant. *Equos in gyrum, in orbem agere.* Dans les combats singuliers à cheval, on a un gros avantage de se battre en *caracolant*.

CARACOLER, se dit figurément dans les affaires; pour dire, Biaiser, ne marcher pas droit, faire des poursuites à divèrses reprises en tâchant de surprendre ses parties. *Fingere, dissimulare.*

CARACOLLE. s. f. Plante légumineuse, étrangère, qui a pris son nom des entortillemens de sa tige & de ses branches, ou de sa fleur, qui est tournée en spirale comme un limaçon. On la met au nombre des Phaséoles, elle est vivace, & on la nomme *Phaseolus Indicus, Cochleate flore.* Sa racine est charnuë, assez grosse, en navet, & qui donne plusieurs tubèrcules charnus. Elle est blanchâtre au dedans, d'un goût d'hèrbe, & pousse plusieurs tiges ou sarmens souples, vèrdâtres, de la grosseur du doigt lorsqu'elle est vieille, & qui grimpent & s'attachent aux corps voisins. Ces tiges donnent plusieurs branches qui s'entortillent pareillement, & poussent d'espace en espace des feüilles qui font un nombre de trois, portées à l'extrémité d'une queuë verdâtre. Elles sont d'un vèrd foncé, plus petites que celles de nos haricots, mais à peu près de la même figure & dans le même ordre. Ses fleurs sont légumineuses, en grappe, & beaucoup plus grandes que celles de nos Phaséoles; elles sont blanches d'abord, purpurines dans leur centre & d'une ôdeur douce & fort agréable. Leur pistile devient après que les fleurs sont passées une gousse longue de deux pouces, arrondie, & qui renfèrme des semences taillées en rein. Cette plante craint l'hyver, & ne fleurit en France que sur la fin de l'été. Elle est vivace, & se peut multiplier par ses sarmens.

CARACORE. s. f. Galère qui est en usage dans les Isles des Moluques: elle est fort étroite par rapport à la longueur; & vogue avec beaucoup de vitesse. *Triremis angustior.* Les *caracores* baissent à l'avant, & à l'arrière: lorsqu'il y a du vent on y met des voiles de cuir: il y a autour du bâtiment un pont de roseau par le moyen duquel il flotte & vogue sur l'eau, c'est sur l'élancement de ce pont que les rameurs sont placez comme sur une gallerie; sans ce pont un vaisseau qui est fort étroit & aigu ne manqueroit pas de se renvèrser.

CARACTÈRE. s. m. Cèrtaine figure qu'on trace sur le papier, sur l'airain, sur le marbre, ou sur autres matières avec la plume, le burin, le ciseau, ou autres instrumens, pour signifier, ou marquer quelque chôse. *Caracter, nota, signum.*

CARACTÈRE. Lettre de l'alphabet. *Littera.* Les lettres sont des *caractères* qui sèrvent à marquer nos pensées. Les Égyptiens avoient des *caractères* hieroglyphiques. Les Chinois ont quatre-vingts mille *caractères* differens. Le *caractère* Hébreu n'a subsisté dans l'usage ordinaire, que jusqu'à la captivité de Babylone. Après le retour de la captivité le peuple n'écrivit plus que le *caractère* Assyrien, dont l'usage s'étoit introduit pendant la captivité. C'est l'Hébreu quarré, dont on se sèrt encore aujourd'hui. L'ancien *caractère* Hébreu est celui qui se voit sur les médailles Hébraïques appellées communément médailles Samaritaines. Plusieurs Protestans ne sçauroient souffrir ce changement de *caractère* dans l'Écriture, malgré le témoignage de toute l'Antiquité; mais ils ne disent rien de solide pour le réfuter. Voyez la Dissèrtation du P. E. Souciet. J. sur les Médailles Hebraïques &c. Le *caractère* dont on se sèrt aujourd'hui communément en Europe

rope est le *caractère* Latin des Anciens. Le *caractère* Latin venoit du Grèc, le Grèc s'étoit formé du Phénicien que Cadmus apporta en Gréce. Le Phénicien étoit le même que l'ancien & le vrai *caractere* Hébreu. Le *caractere* Chaldéen, le Syriaque, & l'Arabe, ont aussi été formez de l'Hébreu, comme plusieurs sçavans l'ont démontré, & entre autres Postel dans son Alphabeth de douze langues, & Bibliander *De Ratione Communi Lingg.* &c. mais on peut le prouver encore mieux qu'ils n'ont fait. Grégoire de Tours, hist. Franc. L. V. C. 44. écrit que le Roi de Soissons Chilpéric ajouta quatre *caracteres* à l'alphabeth François, ο, ψ, ζ, & π. Les François furent les prémiers qui avec le chant Romain & l'Office Latin de S. Grégoire reçurent la forme des *caracteres* Latins. Favyn. L'an 1091. dans un Concile Provincial tenu en la ville de Léon, où présida Regnier, Moine de Clugni, Prêtre Cardinal, & Legat du Pape Urbin II. en Espagne, l'usage des *caracteres* Gothiques inventez par Ulfilas fut aboli, avec défenses aux Notaires d'en user à l'avenir dans leurs écritures & actes publics, & il fut ordonné qu'on écriroit en *caracteres* François. Voyez Rodrig. Ximenés L. VI. c. 30. & après lui Mariana. Favyn, *Hist. de Nav. p.* 159.

Ce mot vient du Grèc χαρακτὴρ, qui vient du vèrbe χαράσσειν, *insculpere*, *imprimer*, *graver*.

Les Médaillistes ont obsérvé que le *caractère* Grèc composé de lettres majuscules, s'est consérvé uniforme sur toutes les médailles, sans aucune altération, & sans aucun changement dans la conformation des *caracteres*, quoiqu'il y en ait eû dans l'usage & dans la prononciation. Ce *caractère* s'est consérvé jusqu'à Galien, depuis lequel tems il paroît moins rond, & plus affamé. Depuis le régne du Grand Constantin, jusqu'à Michel; c'est-à-dire, pendant 500 ans, on ne trouve que des *caracteres* Latins. Après Michel on retrouve des *caracteres* Grècs, qui commencèrent à s'altérer aussi bien que la langue, qui n'étoit plus qu'un mélange de Grèc & de Latin. Les médailles Latines ont mieux consérvé leur langue & leur *caractère* ju'qu'à la barbarie de Constantinople. Vers le tems de Decius le *caractere* commença à s'altérer, & à perdre de sa rondeur, & de sa netteté; mais quelque tems après il se rétablit, & demeura assez beau jusqu'à Justin, & alors il tomba dans la dèrnière barbarie, où on le voit sous Michel dont on vient de parler. Ce fut encore pis dans la suite. Le *caractere* Latin dégénéra en Gothique. Ainsi plus le *caractere* est rond & bien formé, c'est une marque d'antiquité. P. Job.

Les Imprimeurs appellent *caracteres*, les lettres qui leur sèrvent à imprimer. *Literarum typi.* En voici les degrez. *Gros double canon*, *gros canon*, *trimegiste*, ou *canon approché*, *petit canon*, *gros parangon*, *petit parangon*, *gros Romain*, *St. Augustin*, *Cicero*, *Philosopie*, *petit Romain*, *petit texte*, *mignone*, *nompareille*, *Sédanoise* ou *Parisienne*. Prèsque toutes ces lettres ont leurs Italiques, & leurs capitales.

Caractère, se dit aussi de la manière d'écrire. *Caracter.* C'est une chôse mèrveilleuse, qu'autant de mains qui écrivent, c'est autant de *caractères* differens. Ce Scribe a un fort bon *caractere*, fort lisible. Je connois son *caractere*, son écriture. J'ai été content en voyant seulement vôtre *caractère*. Voit.

Caractère, se dit aussi de cèrtaines marques, & empreintes que les Anciens mettoient sur le front de leurs esclaves, ou des criminels, pour les reconnoître, ou pour les noter. *Signum*, *nota.* Peut être qu'on doit ainsi expliquer le signe que Dieu mit sur le front de Caïn, pour empêcher qu'il ne fut tué dan son éxil volontaire; & les marques de ceux des Tribus d'Israel dont il est fait mention dans l'Apocalypse.

Caractère, se dit aussi figurément d'une cèrtaine qualité qui imprime du respect à ceux qui la connoissent. *Species*, *nota*, *caracter.* Dieu a empreint sur le front de l'homme un *caractere*, une image de la Divinité. La Majesté des Rois leur donne un *caractere* qui leur attire le respect des peuples.

Faut-il, que sur le front d'un profane adultère,
Brille de la vertu le sacré caractère? Rac.

Caractère, se dit encore des qualitez visibles qu'on respecte en ceux qui sont revêtus de charges, & de dignitez. *Dignitas muneris vel personæ cui redditur honor debitus*, ou seulement *dignitas.* Il faut qu'un Évêque soutienne son *caractere* par son sçavoir, & par sa vèrtu, plûtôt que par l'éclat & par la vanité mondaine. Les Prêtres en pèrdant eux-mêmes le respect qu'ils doivent à la sainteté de leur *caractère*, sont les prémiers coupables du mépris que l'on a pour eux. Flech. Le droit des gens met le *caractère* des Ambassadeurs à couvert de toute insulte. Wicq. Ce qui rend les Sçavans moins propres en convèrsation, c'est qu'ils croiroient mal soutenir le *caractère* de Sçavans, s'ils s'abaissoient à parler de bagatelles. Bell. On ne conçoit que de l'horreur pour un Écclésiastique qui abuse de la dignité de son *caractere*. Vill. Un Magistrat qui s'abaisse à danser, fait une chôse indigne de son *caractere*. En se mocquant des Prêtres, on chèrche aux dépens de leur *caractere*, le ridicule de leur pèrsonne. Flech. Le *caractere* d'un Prêtre est un *caractere* indelébile. On dit, cet homme soutient bien son *caractere*; c'est-à-dire, il est constant à faire la même chôse; il ne se dément point.

Caractère, signifie aussi, une manière, un air, un assemblage des qualitez qui resulte de plusieurs marques particulières, qui distingue tellement une chôse d'une autre, qu'on la puisse reconnoître aisément. *Forma alicujus & naturalis nota*, *indoles.* Il se dit de l'esprit, des mœurs, des discours, du stile, & de toutes autres actions. Il n'y a point d'ame qui ne se sente élevée par l'impression que fait sur elle le *caractere* d'Achille. S. Évr. La grandeur d'ame est le *caractere* des Romains. P. Rap. Le Prince avoit un air noble, & toutes ses actions avoient un *caractere* touchant. Vill. Ciceron avoit un *caractere* de politesse qui manquoit à Démosthène. P. Rap. Celui qui s'accoûtume à dire des plaisanteries a un mauvais *caractere* d'esprit. Pasc. Un habile homme sçait entrer dans l'humeur & dans le *caractère* de tout le monde. Amelot. Il n'y a point de passion qui n'ait son *caractere* particulier. Les *caracteres* violens donnent plus d'éclat aux actions qu'ils aiment: au contraire les *caracteres* doux sont souvent sans gloire, quoiqu'ils ayent le solide de la vèrtu. La Bruy. Le *caractere* des dévots de profession, c'est d'être implacables, & vindicatifs. Quand on sort de son *caractere* on est toûjours ridicule. Bell. Pour bien écrire l'Histoire, il faut non seulement former le *caractere* général du Héros, mais encore former le *caractere* particulier de ses vèrtus, ou de ses vices. S. Évr. L'évidence est le *caractere* de la vérité. Le *caractere* doux & familier ne sied pas mal à la vérité, & souvent il lui sied mieux que le stile dogmatique, & le ton décisif. Tourr. Je trouve les *caracteres* d'Homère aussi animez, que ceux de Virgile fades & dégoûtans. S. Évr. La simplicité & l'unité de *caractere* dans les pèrsonnages est de l'essence du Poëme épique. P. le Boss. L'égalité de *caractere* consiste à ne point donner au Héros des sentimens incompatibles, & à le représenter tellement animé du même esprit, qu'on le reconnoisse toûjours par son *caractere* principal & dominant. Id. Le *caractere* du Héros doit être uniforme, & supérieur, en sorte que le *caractere* des autres pèrsonnages, soit toûjours soumis à celui du prémier pèrsonnage. Id. C'est le défaut de Claudien; vous y voyez tant de *caracteres* dominans, qu'on ne reconnoit plus le principal. Id.

Ceux qui ont écrit des *caractères* sont, Théophraste, dont nous n'avons que des fragmens, que M. de la Bruyère a traduit en François; Loüis Du Moulin, *Exemplar morum*; Charles Paschal, *Caracteres virtutum & vitiorum*, De la Chambre, *les Caracteres des passions*: M. de la Bruyère, les *caracteres* ou les mœurs de ce siecle.

Conservez à chacun son propre caractère. Boil.

Caractère, se dit aussi de cèrtains billets que donnent des Charlatans, ou Sorciers, qui sont marquez de quelques figures talismaniques, ou de simples cachets. *Caracter magicus.* Ils font accroire au sot peuple qu'ils ont la vèrtu de faire faire des chôses mèrveilleuses & incroyables, comme de faire cent lieuës en trois heures, d'être invulnérable à l'armée, &c. Quand on raconte quelqu'un de ces prétendus effets, on dit qu'il faut que cet homme ait un *caractere*, qu'il ait fait un pacte avec le *Diable*.

Caractère, se dit aussi des plantes. C'est ce qui les distingue si bien les unes d'avec les autres, qu'on ne sçauroit les confondre, quand on fait attention à leurs marques essentielles.

Caractere en Théologie, se dit d'une marque qui ne s'efface point, & que quelques Sacremens laissent dans l'âme de ceux qui les reçoivent. *Caracter.* Il n'y a prèsque point de Théologiens qui ne disent que le *caractère* des Sacremens est quelque chose de physique. Les Sacremens qui impriment un *caractere* sont le Batême, la Confirmation, & l'Ordre. Les Sacremens qui impriment un *caractere* ne se réitèrent point. Le *caractere* est un effet que les Sacremens produisent toûjours dès qu'ils sont valides, lors même qu'ils ne produisent pas la grâce, à cause des mauvaises dispositions du sujet. Ainsi par éxemple, lorsqu'un adulte reçoit en péché mortel la Confirmation, ou l'Ordre, il ne reçoit pas la grâce, mais il reçoit le *caractere*.

Caractère, en Peinture, se dit de ce qui est propre de chaque chôse, qui fait son caractère, & qui le distingue des autres. La pièrre, les eaux, les arbres, le poil, la plume, & enfin tous les animaux, demandent des touches différentes pour consèrver l'esprit de leur *caractère*. De Piles.

CARACTÉRISER. v. act. Décrire si bien le caractère de quelque chôse, qu'on la reconnoisse. *Adumbrare*, *exhibere*, *describere*, *ad vivum exprimere.* Ce Peintre, ce Poëte, *caractérisent* bien les passions qu'ils veulent représenter. Le Prédicateur en censurant, ne

ne doit point se se donner la liberté de désigner ni de *caractériser* les personnes. De Vill.

Caractérisé, ée. part. & adj.

CARACTÉRISTIQUE. s. f. Terme de Grammaire. C'est la principale lettre d'un mot qui se conserve dans la plûpart de ses tems, de ses modes, & de ses dérivez, ou composez. *Littera designans.* Elle marque souvent son étymologie, & elle doit être conservée dans son orthographe, comme l'*r* dans le mot de *course*, *mort*, &c. Les *caractéristiques* sont de grand usage dans la Grammaire Grecque pour la formation des tems, elles sont les mêmes dans les mêmes tems de tous les verbes d'une même conjugaison, il n'y a que le présent qui a différentes *caractéristiques*, & le futur, l'aoriste prémier, & les préterits parfaits & plus que parfaits de la quatrième conjugaison qui ont deux *caractéristiques*.

Il y en a qui employent dans le discours ordinaire, & ailleurs qu'en parlant de Grammaire, le mot de *caractéristique*, pour dire ce qui caractérise une chôse, ou une personne, ce qui marque son caractère.

CARADH. s. m. Feüilles d'un arbre que les Arabes appellent *Selem*, lesquelles servent à préparer ces beaux cuirs que nous appellons maroquins du levant. L'Iemen, ou l'Arabie heureuse, est fertile en cette espéce d'arbres. Quelques-uns veulent que l'écorce de cet arbre, qui ressemble fort au Tamarik, serve à tanner les maroquins, & que les feüilles s'employent seulement à leur donner la dernière perfection. D'Herb.

CARAFFE. s. f. Petite bouteille de verre de forme ronde, propre pour verser à boire, & qu'on sert sur une soucouppe. *Ampulla.*

CARAFFON. s. m. Grosse bouteille de verre épaisse à long cou, qui sert à faire raffraîchir la boisson dans un seau avec de la glace. *Ampulla crassior.* Mais on prétend que *carafon* signifie plus ordinairement cette bouteille avec le seau où elle est enfermée, pour faire raffraîchir le vin & l'eau. Il faut mettre de la glace dans ces *carafons*. Acad. Fr.

CARAGNE. s. f. Espéce de résine qui nous est apportée de Cartagéne dans l'Amérique méridionale. Elle est un peu dure, ténace, sans beaucoup de viscosité & sans se fondre, semblable à la *tacamahaca*, mais plus brillante, plus liquide, plus compacte, plus épaisse & d'une ôdeur plus forte. Elle est très-bonne pour les tumeurs & pour toutes sortes de douleurs. En Latin *caragna*, ou *caranna*.

On rapporte du même endroit une espéce de *caragne* plus pure, & claire comme le cristal, beaucoup plus excellente, & de meilleure ôdeur que la précédente.

CARAGUATA. s. masc. Sorte d'aloës qui vient au Brésil. Ses feüilles sont semblables à celles de l'aloës commun. Sa fleur est jaune & sans ôdeur. Il y a une espéce de *caraguata guacu*, qui croît en peu de tems à une très-grande hauteur. Ses feüilles étant broyées & bien frottées fournissent un lin très-fort & très-délié. Ses fleurs sont renfermées dans de petits corps coniques, dont on tire, avant qu'elles soient épanoüies, des filets blancs qui ressemblent à du coton. Son bois séché brûle comme de la corde souffrée.

CARAGUE. s. m. Animal du Brésil semblable à un renard. Les *caragues* sont bruns, & font la guerre aux poules aussi bien que les renards.

CARAÏBE. s. m. Nom de peuple. Les *Caraïbes* sont des sauvages de l'Amérique méridionale, qui ont possedé autrefois toutes les Antilles, & qui occupent encore les Isles de S. Vincent, de Bekia & la Dominique. C'est ce qui fait qu'on appelle aussi du nom de *Caraïbes* les Isles des Antilles, qu'on appelle encore Cannibales d'un autre nom que portent aussi ces peuples. Au reste, nous disons *Caraïbes* en quatre syllabes, & rarement *Caribes*. De la Borde a écrit une Relation des mœurs, des coutumes & de la Religion des *Caraïbes*. Le P. Du Tertre en parle aussi dans son histoire naturelle des Antilles T. II. Traité VII^e^ & Lonvillers de Poincy dans son hist. naturelle & morale des Isles des Antilles L. II. c. 9. & suiv. Le P. Du Tertre & Lonvillers disent que les mots de Galibi & *Caraïbe* sont des noms que les Européans leur ont donnez, & que leur véritable nom étoit Callinago pour les hommes, & Callipona pour les femmes, les Insulaires *Caraïbes* étoient des Galibis de terre ferme, qui étoient venus conquérir ces Isles, qu'ils avoient eües des Rois, & qu'il y avoit encore des *Caraïbes* descendus de ces Rois. Eux mêmes ne s'appellent *Caraïbes* que quand ils sont yvres, ou quand ils sont parmi les Européans; que ceux des Isles se nomment encore *Oubao-bonon*, c'est-à-dire, habitans des Isles; & ceux de terre ferme *Balouebonon*, c'est-à-dire, habitans du continent. Lonvillers croit néanmoins qu'il est plus probable que ce nom ne leur a point été donné par les Espagnols, parce que 1°, Avant que les Espagnols & les Européans eussent mis le pied au Brésil, les Brasiliens nommoient *Caraïbes* les gens plus subtils & plus ingénieux que les autres, ainsi que Jean de Lery l'a remarqué dans son histoire. 2°, Il est constant qu'il y a des sauvages qui portent le nom de *Caraïbes* en des quartiers du continent où les Espagnols n'ont jamais été, car ceux qui demeurent dans ce continent méridional au dessus du saut des plus célébres rivières s'appellent *Caraïbes*. Outre cela il y a au continent septentrional une nation puissante, dit cet Auteur, composée de certaines familles qui se glorifient encore à présent d'être *Caraïbes*, & d'en avoir reçu le nom long-tems avant que l'Amérique fût découverte. Les *Caraïbes* des Isles s'en glorifient aussi. Les *Caraïbes* sont d'une grande ignorance & d'une grande simplicité. Quoiqu'ils n'ayent point de temples, ni d'autels, ni presque de culte extérieur de Religion, ils ont cependant un sentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puissance supérieure & bienfaisante, qui réside aux Cieux; mais ils disent qu'elle se contente de joüir en repos des douceurs de sa propre félicité, sans s'offenser des mauvaises actions des hommes, & qu'elle est doüée d'une si grande bonté, qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis, d'où vient qu'ils ne lui rendent ni honneur, ni adoration. Ils reconnoissent aussi de bons & de mauvais esprits. Les bons esprits, dont ils font aussi des Dieux, sont en grand nombre, & ils croyent que chacun a le sien. Quoiqu'ils semblent n'avoir point de culte extérieur, comme on l'a dit, ils offrent cependant à leurs Dieux de la Cassave & du Ouïcou. Ils évoquent leurs faux Dieux, lorsqu'ils souhaitent leur présence; mais cela se doit faire par le ministère de leurs Boyez, c'est-à-dire, de leurs Prêtres, ou plûtôt de leurs Magiciens; & chaque Boyé a son Dieu particulier qu'il évoque. Ils appellent l'esprit malin *Maboya*. Ils croyent l'immortalité de l'âme, & qu'après la mort elle s'en va au Ciel avec son *Icheïri*, ou son *Chemiin*, c'est-à-dire, avec son Dieu, qui l'y conduit pour y vivre en la compagnie des autres Dieux, & ils tuënt les esclaves d'un homme mort pour l'aller servir dans l'autre vie. Voyez les Auteurs que l'on a citez ci-dessus.

CARAÏTE. s. m. & f. Nom de Sectaires parmi les Juifs, il y en a encore aujourd'hui dans le Levant & dans la Pologne. Quelques-uns, comme le P. Nau, les appellent *Caraïns*, mais ce n'est pas l'usage en François. Postel les appelle en Latin *Carraïni*, d'autres *Carraï* & *Caraïta*. Léon de Modéne Rabin de Vénise, dans son petit livre des Cérémonies & Coutumes de ceux de sa nation liv. 5 ch. 1. dit, que de toutes les hérésies qui étoient chez eux avant la destruction du Temple, il n'est resté que celle des *Carraïm*, nom dérivé de *Micra*, qui signifie le pur texte de la Bible, parce qu'ils veulent qu'on s'en tienne au Pentateuque, & qu'on le garde à la lettre, rejettant toute interprétation, paraphrase & constitution des Rabins. Ce Juif se trompe quand il veut que les *Caraïtes* ne reçoivent point les 24 livres de la Bible.

Aben Esra & quelques autres Rabins les traittent de *Sadducéens*; mais Léon de Modéne parle plus éxactement, quand il dit au même endroit que ce sont des Sadducéens Réformez, parce qu'ils croyent l'immortalité de l'âme, le Paradis, l'Enfer, le Purgatoire, la Résurrection, & plusieurs autres chôses que les anciens Sadducéens ne reconnoissoient point. Il prétend cependant qu'on ne doute point que dans leur origine ils n'ayent été de véritables Sadducéens, & qu'ils ne viennent d'eux; mais il est bien plus vraisemblable, comme le remarque Mr. Simon dans son *supplément touchant les Caraïtes*, que cette secte n'est venuë que de ce que les Juifs les plus habiles s'opposent aux réveries des Talmudistes, & que se servant du texte de l'Écriture pour réfuter les traditions qui n'avoient aucun fondement, on leur donna le nom de *Carraïm*, qui est la même chôse qu'en Latin Barbare *Scripturarii*, c'est-à-dire, gens attachez au texte de l'Écriture. Les autres Juifs les traitèrent de Sadducéens, non qu'ils le fussent en effet, mais parce qu'ils les imitoient dans ce qui regardoit les traditions. Le P. Nau, qui dit avoir souvent traite avec eux, assûre qu'ils ont quelque chôse des erreurs des Sadducéens.

Scaliger, Vossius, & M. Spanheim, Bibliothécaire de l'Université de Leide, mettent les *Caraïtes* au même rang que les Sabéens, les Mages, les Manichéens, & les Musulmans; c'est une erreur. Quelques autres les considérent comme une branche ou comme la postérité des Sadducéens; c'est le sentiment des Juifs Rabbanistes qui les regardent comme des hérétiques. Volfgangus, Fabricius, Capito Henaem p. 9. croyent que les Sadducéens & les Esséniens furent appellez *Caraïtes* par opposition aux Pharisiens. D'autres croyent que ce sont les Docteurs de la loi dont il est parlé si souvent dans l'Évangile; mais toutes ces conjectures sont peu solides. Joseph, ni Philon, ne parlent point des *Caraïtes*, ainsi cette secte est plus récente que ces deux Auteurs. Il y a assez d'apparence qu'elle ne s'est formée que depuis la Collection de la seconde partie du Talmud, c'est-à-dire, de

la Gémare. Peut-être commença-t-elle dès le tems que R. Juda Hakkadosch compila la Mischne vèrs le milieu du troisième siécle.

Le *Caraite* Mardochée prétend que les *Caraïtes* sont plus anciens que les Sadducéens, car s'ils étoient une branche de ces hérétiques ils n'auroient point en horreur Sadoc & Baïtos. Les *Caraïtes* prétendent être les restes des dix tribus emmenées en captivité par Salmanazar. Schupart croit qu'on ne peut sçavoir précisément le tems où cette secte commença, qu'elle se forma secretement lorsque la vénération pour les traditions des Rabbins s'introduisit, qu'elle se fomenta, & s'accrût insensiblement, & qu'elle n'éclata & ne fut publique qu'après la collection du Thalmud.

Volfius décrit ainsi l'origine, les progrès & la décadence des *Caraïtes*, sur les mémoires du *Caraite* Mardochée. Aléxandre Jannœus, Roi des Juifs, qui régnoit environ cent ans avant Jesus-Christ, fit massacrer tous les Docteurs de la loi, & prèsque tous les Sçavans de la nation. Ce massacre, selon les *Caraïtes*, fut la cause du Schisme qui divisa les Juifs. Simeon fils de Schétach & frère de la Reine, homme sçavant, mais ambitieux & sans religion, ayant été soustrait par sa sœur à la colère du Roi s'enfuit en Égypte, où il imagina le systême des prétenduës Traditions; étant de retour à Jérusalem, il débita ses visions, & intèrpréta la loi comme il lui plût; & appuyant ses nouveautez sur des connoissances que Dieu, disoit-il, avoit communiquées de bouche à Moyse, & dont il se vantoit d'être le depositaire, il s'attira un grand nombre de disciples. Plusieurs aussi lui résistèrent, & soutinrent que tout ce que Dieu avoit révélé à Moyse étoit écrit. De là les deux sectes. Parmi les *Caraïtes* Juda fils de Tabbai se distingua. Hillel brilla parmi les Traditionnaires; Schammaï parmi les Textuaires. Volfius met au nombre de ceux-ci non seulement les Sadducéens, mais aussi les Scribes, dont il est parlé dans l'Évangile. L'adresse & le crédit des Pharisiens prévalurent; le nombre des *Caraïtes* diminua de jour en jour, & ils seroient tombez dans le dèrnier mépris dès le VIII[e] siécle, si Anan n'avoit alors relevé leur parti. Au IX[e] siécle le Rabin Schalomon fils de Jérucham imita le zéle d'Anan, & attaqua le fameux Chadias Hggaon. Les siécles suivans ne furent pas moins heureux pour les *Caraïtes*, & fournirent plusieurs Écrivains fameux, entre autres Abu Alphorag au XII[e] siécle; mais depuis le XIV[e] siécle leur secte a paru tomber dans le découragement.

Les *Caraïtes* sont demeurez prèsque inconnus, parce que leurs livres l'ont été même aux plus habiles & aux plus curieux Hébraïsans. Buxtorf n'en a vû aucun, Selden en a vû deux, & le P. Morin un. M. Trigland qui a fait un Traité sur les *Caraïtes*, imprimé en 1703. à Delphes avec les Opuscules de Serarius, de Drusius, & de Scaliger, *Trium Illustrium Scriptorum de Tribus Judæorum sectis Syntagma*; M. Trigland, dis-je, assure qu'il en a recouvré un nombre suffisant pour pouvoir parler avec cèrtitude de cette secte Judaïque. Voici ce qu'il en dit de particulier. Peu après que les Prophètes eurent cessé, les Juifs se partagèrent touchant les œuvres de surérogation, les uns soutenant qu'elles étoient nécessaires selon la tradition, & les autres s'en tenant à ce qui est prescrit par la loi. Ceux-ci donnèrent naissance à la secte des *Caraïtes*, & c'est ce qu'il entreprend de prouver par le témoignage des *Caraïtes*, qui se vantent de venir des Prophetes Aggée, Zacharie, Malachie, Esdras. Un de leurs principaux Auteurs, Moyse Reschitzi, assure qu'après bien des rechèrches il a trouvé que du tems de Jean Hircan & d'Alexandre son fils R. Jehuda fils de Thaddai s'opposa à R. Simeon fils de Sétach, qui s'efforçoit d'introduire une loi nouvelle, & que de là viennent les *Caraïtes*. Les plus renommez de leurs advèrsaires Maïemonides, Abraham fils de Dior, l'Auteur du Sépher Cozri & celui du Tzanith Abraham Zachut, conviennent qu'en ce tems s'éleva la secte des Sadducéens & des *Caraïtes*. La Mischne fait mention des *Caraïtes* en parlant des Thephillin. M. Trigland dit que R Éliezer le grand étoit *Caraite*. Une preuve encore de l'ancienneté des *Caraïtes* est, selon lui, que les mêmes points de doctrine ou de discipline, qui sont controvèrsez entre eux & les Juifs Rabbanistes, l'ont été avant le Thalmud. Par exemple, les Néoménies, la célébration de Pâques, celle de la Pentecôte, le jour de la fête de l'Expiation, & d'autres que l'on peut voir au ch. IV[e] du Traité dont nous parlons. Dans le V[e] il montre qu'ils ne sont point Sadducéens, qu'ils leurs disent anathème & à Sadoc leur Chef; que l'Auteur du Cozri, Maïemonides & d'autres, les distinguent des Sadducéens, que Sadoc disciple d'Antigone environ l'an du monde 3460, & qu'Alexandre Jannée sous lequel se forma la secte des *Caraïtes*, ne commença à régner qu'en 3670. que Jean Hircan fut *Caraite*, & non point Sadducéen, & qu'il y a une èrreur dans Joseph, que les Juifs Rabbanistes pour rendre les *Caraïtes* odieux se plaisent à les confondre avec les Sadducéens. Enfin, il croit que les Scribes & Docteurs de la Loi du Nouveau Testament sont les *Caraïtes*, & que ces noms sont synonymes de *Caraite*, ou *Scripturaire*.

Ainsi selon M. Trigland après le retour de Babylone on rétablit l'obsèrvation de la loi, on crut différentes pratiques utiles à cet effet; elles furent introduites, & regardées comme nécessaires, & ordonnées par Moïse. Ce fut là l'origine du Pharisaïsme. Un parti opposé continua néanmoins à n'écouter que ce qui étoit prescrit par la loi selon la lettre; c'étoient les *Caraïtes*. La dissension éclata sous Jean Hircan à l'occasion que raconte Joseph, L. XIII. de ses Ant. Jud. c. 21. R. Anan, qui vivoit vèrs le milieu du VII[e] siécle, n'est donc point l'Auteur, mais tout au plus le restaurateur de la secte des *Caraïtes*.

Il y a des *Caraïtes*, dit Léon de Modéne, à Constantinople, au Caire, & en d'autres endroits du Levant; il y en a aussi en Russie. Ils vivent à leur manière ayant leurs Synagogues, leurs Cérémonies & Coutumes, se disant Juifs, & prétendans être les seuls vrais obsèrvateurs de la loi de Moïse, ils nomment les Juifs qui ne sont point de leur opinion *Rabbanim*, ou *Sectateurs des Rabbins*. Nous les nommons en François Rabbanistes. Ceux-ci haïssent mortellement les *Carraim*, & ne veulent point s'allier, ni même convèrser avec eux. Ils les traitent de *Mamzerim*, ou *batards*, parce qu'ils n'obsèrvent point les constitutions des Rabbins dans les mariages, dans leurs répudiations & dans leurs purifications des femmes. Cette avèrsion est si grande que si un *Caraite* vouloit se faire Rabaniste, les autres Juifs ne le recevroient point.

Il n'est pas vrai que les *Caraïtes* rejettent absolument toutes sortes de traditions. Ils reçoivent celles qui leur paroissent bien fondées. Selden, qui s'étend assez au long sur leurs sentimens dans son livre intitulé *Uxor Hebraica*, demeure d'accord qu'outre le texte de l'Écriture, ils reçoivent de cèrtaines intèrprétations qu'ils appellent *héréditaires*, or ces *interprétations héréditaires* sont de véritables traditions. Ils ne rejettent donc que celles qui n'ont aucun fondement, & qui sont de pures rêveries des Rabbins. C'est ce que M. Simon prouve par un célèbre Auteur *Caraite* nommé Aaron, dont le Commentaire se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque des Pères de l'Oratoire de Paris.

Il montre par ce même Auteur que toutes les èrreurs dont les Juifs Rabbanistes accusent les *Caraïtes* sont des calomnies: loin d'être Sadducéens, ils croyent l'âme immortelle & spirituelle; ils disent que le *monde futur a été fait par l'ame de l'homme*. En un mot, leur Théologie ne diffère point de celle des autres Juifs, si ce n'est qu'elle est plus pure & plus éloignée de la supèrstition: car ils n'ajoûtent aucune foi aux èxplications des Cabalistes, ni aux allégories qui n'ont aucun fondement. Ils rejettent toutes les constitutions du Talmud, si elles ne sont conformes à l'Écriture, ou si on ne les en peut tirer par des conséquences manifestes & nécessaires. En voici trois èxemples qui méritent qu'on y fasse reflexion.

Le prémier regarde les *Mezouzot*, ou parchemins que les Juifs attachent à toutes les portes où ils ont accoûtumé de passer. Le second regarde les *Thephillin*, ou *Philactères*, dont il est même parlé dans le nouveau Testament. Le troisième regarde la défense de ne point manger de lait avec de la viande, les deux prémiers semblent être marquez formellement dans le Déuteronome, où il est dit de l'un ou de l'autre, *tu les lieras pour signe sur tes mains, & ils serviront de frontеaux entre tes yeux; tu les écriras sur les posteaux de ta maison.* Aaron Cardité, dans son Commentaire sur ces paroles, prétend qu'on ne doit point les prendre à la lettre, mais que c'est une façon de parler figurée, & quand Dieu a dit, *vous les écrirez sur vos portes*, il a seulement voulu faire connoître aux Israélites, que soit en entrant, soit en sortant, ils devoient les avoir toûjours présentes à l'esprit.

Les *Caraïtes* par ce moyen s'èxemptent d'un grand nombre de cérémonies, pour ne pas dire de supèrstitions que les Juifs Rabbanistes ont inventées touchant ces *Mezouzot* & ces *Thephillin*, quand ils voyent les Rabbanistes faire leurs prières avec ces *Thephillin* attachez à leur tête avec des courroyes de cuir, ils ne peuvent s'empêcher de les railler & de les comparer à des ânes bridez. S. Jérôme est du même sentiment que les *Caraïtes* sur ces *Thephillin*, ou *Phylactères*. Voici ce qu'il en dit sur ces mots: *dilatant enim Philactéria sua*, ch. 23. de S. Mathieu v. 5. *Les Pharisiens expliquant mal ce passage écrivoient le Décalogue de Moïse sur du parchemin qu'ils rouloient & attachoient sur leur front avec des courroyes dont ils se ceignoient la tête, afin de l'avoir toûjours devant les yeux.* Si Joseph Scaliger avoit sçu que les *Caraïtes* conviennent là-dessus avec S. Jérôme, il n'auroit pas rejetté l'intèrprétation de ce S. Docteur, comme si Jesus-Christ avoit lui-même approuvé l'usage des *Philactères*. Il est vrai que Jesus-Christ s'est conformé aux usages reçus de son tems; mais il ne les a pas pour cela approuvez d'une manière qu'on ne pût

pût donner un autre sens aux paroles de Moïse dans ce qui regarde les *Mezouzot* & les *Thephillin*.

Au reste Schupart dans la IV^e Dissertation de son Livre *De secta Karraorum*, dans laquelle il traite de leurs dogmes, montre qu'ils ont tous les mêmes scrupules, supèrstitions ou vetilles sur l'obsèrvation du Sabbat, de Pâque, de la fête de l'Expiation; qu'ils croyent que tout péché est effacé par la pénitence, au lieu que les Rabbanistes disent qu'il y en a qui ne s'éffacent que par la mort. La prière & le jeûne sont en usage parmi eux. Ils célèbrent avec soin la fête des Tabèrnacles. Ils portent les zitzit, ou morceaux de frange au coin de leur habit. Dans la Circoncision ils ne croyent pas comme les Traditionnaires, qu'il soit nécessaire qu'il y ait du sang répandu. Quand un enfant est mort avant le huitième, les Rabbanistes le circoncisent après sa mort le 8^e jour, afin qu'il ne soit point incirconcis à la résurrection. Quand les *Caraïtes* voyent un enfant en danger, ils le circoncisent même avant le 8^e jour. L'Acte de divorce ne diffère qu'en ce que celui des *Caraïtes* est un peu plus long, & composé de paroles de l'Écriture. Ils obsèrvent dans la manière de tuer & de préparer les animaux à manger les mêmes chôses que les Traditionnaires. Les *Caraïtes* ne se croyent polluez que par le corps mort de quelque oiseau monde. Ils diffèrent aussi souvent des Rabbanistes dans les autres espéces d'impuretez légales. Ils ajoutent aux marques de la lépre sa profondeur. L'attouchement d'un corps mort, soit Juif, ou d'une autre nation, les rend immondes. Ils n'approuvent les purifications que sur le soir &c. Schupart cite souvent un Traité manuscrit d'un *Caraïte* nommé R. Aaron Ben Éliahu, où tous leurs dogmes sont très-bien expliquez. Aaron, *Caraïte*, dans son *Kelib Jophi* fait mention de la Massore & de la plûpart des minuties qu'elle contient, des corrections des Scribes, des lettres grandes, petites, suspenduës, des variantes de Ben Ascher & de Ben Nephtali, de celles des Orientaux & des Occidentaux, des Keri Ketib, & de tout ce qu'on attribuë ordinairement aux Juifs Massoréthes. Ainsi les *Caraïtes* écrivent tout le texte Hébreu, tel que les Rabbanistes.

Les *Caraïtes* expliquent aussi d'une autre manière que les Juifs Rabbanistes ce passage de l'Éxode; *tu ne cuiras point le chevreau dans le lait de sa mère*. Ils ne croyent pas qu'il soit défendu en ce lieu là de manger en un même repas de la viande & aucune chôse faite de lait. Ils disent que ce passage doit s'expliquer par cet autre; *Tu ne prendras point la mère avec ses petits*. Cette intèrprétation est naturelle, & en effet, lorsqu'on demande aux Juifs la raison de leur èxplication, qui paroît si éloignée, ils répondent qu'ils n'ont point d'autre raison à donner, que l'èxplication de leurs Docteurs. Les *Caraïtes* au contraire ne reçoivent aucune intèrprétation, qui ne s'accorde parfaitement avec les paroles du texte de l'Écriture & avec la raison. En un mot, ils rejettent tout ce que l'Écriture, la raison & une tradition constante ne leur enseignent pas. Sur ce piéd-là ils ont un grand mépris pour les traditions des Juifs Rabbanistes, qu'ils regardent comme des rêveries qui n'ont d'autre fondement que l'imagination des Rabbins.

Peringer dans une lettre rendant compte à Ludolf des *Caraïtes* de Lithuanie lui dit, qu'il y en a à Birze, à Pozcole, à Newstad, à Korom, à Troco, & en d'autres lieux; qu'ils sont très-différents de mœurs, de langue, de religion, & même de visage, des Juifs Rabbanistes, dont ce païs est plein; que leur langue matèrnelle est le Tartare, ou plûtôt le Turc; que c'est en cette langue qu'ils èxpliquent les livres Saints dans leurs Écoles & dans leurs Synagogues, qu'ils sont fort semblables de visage aux Tartares Mahométans qui habitent à Vilna & aux environs, & qu'il croit qu'ils sont sortis des mêmes lieux; que leurs Synagogues sont tournées du Septentrion au midi, que la raison qu'ils en apportent, est que Salmanazar les transporta du côté du nord, & qu'ainsi quand ils prioient, pour être tournez du côté de Jérusalem, ils regardoient le midi. Peringer le dit aussi dans sa lettre à Ludolf, & il ajoute qu'il n'est pas vrai qu'ils ne reçoivent que le Pentateuque, comme quelques sçavans l'ont cru; qu'ils ont tous les Livres de l'Ancien Testament, & les tiennent pour Canoniques. Postel assure la même chôse dans son Livre *de Lit. fœnic.* Peringer ajoute qu'ils sont fort peu curieux des anciens exemplaires, qu'ils achetent des Rabbanistes des èxemplaires déchirez & en mauvais ordre pour s'en sérvir dans leurs Synagogues; qu'ils se mettent peu en peine des dictions pleines ou défectives, & qu'ils croyent que les points voyelles viennent de Moïse.

R. Caleb *Caraïte* réduit à trois les points en quoi les *Caraïtes* diffèrent des Rabbanistes. 1°, Ils nient que la Loi orale vienne de Moïse, & rejettent la Cabbale. 2°, Ils abhorrent le Thalmud. 3°, Ils obsèrvent les fêtes comme le Sabbath & le Sabbath beaucoup plus rigoureusement en plusieurs chôses que les Rabbanistes. 4°, Outre cela ils étendent prèsqu'à l'infini les degrez défendus pour les mariages. Quant à leurs èxemplaires de la Bible, ils sont conformes à ceux des Rabbanistes. Ils suivent les variantes de R. Nephthali plûtôt que celles de R. Ascher; & rejettent les Keri Ketib. Voyez le supplément touchant les *Caraïtes* qui a été ajoûté au C. I. de la 5^e partie *des Cérémonies des Juifs*. Consultez aussi Selden dans son livre *de uxore Hebraica*, & le P. Morin dans ses èxèrcitations de la Bible. M. Simon dans son supplément aux Cérém. des Juifs, M. Banage dans son hist. des Juifs, Jovet, hist. des Relig. & les Auteurs que nous avons indiquez; le *Secta Carraorum* de Schupart, en 4 Dissertations, & le *Notitia Karraorum* de Volfius à Hambourg & à Lipsiæ 1714. Selden *de Anno Civ. & calend.* Joan. Meyer, *De fest. Hebraor. De Uxore Christ. Anno ad Seder olam.*

CARAMAN, ANE. s. m. & f. *Caramanus, a.* Qui est de Caramanie. Les *Caramans* sont grossiers, rudes, fort addonnez au vol & aux assassinats. Les *Caramans* sont robustes, & ont pour leurs armes le cimetèrre, l'arc & la masse. CORN.

CARAMANIE. s. f. Grande contrée, & l'une des quatre parties générales de l'Asie mineure. *Caramania.* Selon Cluvier elle comprend la Pamphilie avec une partie de la Cilicie. Selon d'autres elle est bornée au midi par la mèr Méditèrranée, au levant par l'Aladulie, au nord par l'Amasie, & au couchant par l'Anatolie propre. On la divise en deux grandes parties, qui sont séparées par le mont Taurus. Celle qui est au septentrion porte le nom de Grande *Caramanie*, & celle qui est au midi celui de petite *Caramanie*, ou *Caramanie* propre.

Leunclavius croit que le nom de cette Province lui est venu d'un Général Turc nommé Caraman, qui en chassa les Arméniens.

La mèr de *Caramanie* est la partie de la mèr Méditèrranée qui baigne les côtes de l'Asie mineure, & renfèrme ce que les Anciens appelloient la mèr Carpathienne, la mèr de Lycie, la mèr de Pamphilie, & celle de Cilicie.

CARAMBOLAS, *Garcia*, est un fruit des Indes gros comme un œuf de poule un peu long, jaunâtre, rayé, & divisé en quatre parties; il contient des semences tendres, d'un goût aigre & agréable. L'arbre est grand comme un coignassier, ayant ses feüilles un peu plus longues que le prémier, ses fleurs sont petites, de cinq feüilles, de couleur blanche rougeâtre, sans ôdeur, d'un goût aigrelet. Les habitans de Goa se sérvent de ce fruit en médecine & en alimens.

CARAMEIS, & *ambela*, *acosta*, est un arbre des Indes dont il y a deux espéces. L'un est grand comme le néflier, & ses feüilles sont semblables à celles du poirier, d'un vèrd clair, son fruit est en grappes. Il ressemble aux avelines, se tèrminant en plusieurs angles, de couleur fort jaûne, d'un goût aigret & astringent; on le mange mûr, & on le confit au sel & au vinaigre. Il donne de l'appétit, & on le met dans les sauces. L'autre espéce est de la même grandeur; mais son fruit est plus gros. Ses feüilles sont plus petites que celles du pommier. Sa racine jette du laict. Son fruit est bon à manger. Ces arbres croissent dans les forêts éloignées de la mèr, en canara & en decan. On se sért de la décoction pour la fiévre, & quatre doigts d'écorce de la racine de la prémière espéce broyée avec une dragme de moutarde pour purger les Asthmatiques par haut & par bas.

CARAMEL. s. m. Drogue que les Apothicaires préparènt pour le rhûme, qui consiste particulièrement en du sucre fort cuit. *Coctum saccharum.* On est partagé sur le genre de ce mot, l'usage le plus étendu est pour le masculin. Il n'y a que quelques femmes qui fassent *caramel* de féminin.

CARAMOUSSAL. s. m. est un vaisseau de Turquie, qui a une pouppe fort élevée. Il porte seulement un beaupré, un petit artimon, & un grand mât avec son hunier, qui est èxtrémement haut. Il n'a ni misaine, ni pèrroquet, sinon un petit tourmentin. On trouve aussi *caramoussat* pour *caramoussal*.

CARANDAS, *Garcia*, est un arbrisseau des Indes dont les feüilles ressemblent à l'arbousier. Il porte un grand nombre de fleurs d'ôdeur de chèvrefeüille; son fruit ressemble à une petite pomme vèrte au commencement, plein d'un suc visqueux & laicteux; en meurissant il devient noirâtre, & d'un goût de raisin fort agréable. On le confit avec le sel & le vinaigre. Il èxcite l'appétit. Cet arbre croît en Bengala.

CARANGUE. s. f. Poisson blanc, & plat. Il est long de deux ou trois piéds, & large de 18 à 20 pouces. Sa queuë est fourchuë, & il a deux nageoires pointuës assez proche de la tête. On trouve une prodigieuse quantité de *carangues* vèrs les Isles Antilles. Elles valent mieux que le turbot.

CARANGUER. vèrbe. Tèrme de Marine dont les matelots du païs d'Aunis se sèrvent, pour dire, *Agir*.

CARANGUEUR. s. m. Tèrme de Marine; il veut dire *Agissant*. Les matelots du païs d'Aunis s'en sèrvent.

CARAQUE. Voyez CARRAQUE.

CARAT. s. m. C'est proprement le nom du poids qui éxprime la bonté ou le titre de la pèrfection ou impèrfection de l'or. *Nativa auri coctio.* Les Monnoyeurs ont fixé à 24 *carats* le plus haut titre, ou la plus grande pèrfection de l'or. Cependant quelque soin qu'on prenne pour l'épurer, & pour en ôter l'alliage, ils ne peuvent jamais l'y faire arriver; il manque toûjours un quart de *carat*. Ces degrez sèrvent à marquer l'alliage. Les Monnoyeurs appellent un quart de *carat*, un seizième; ils subdivisent ce seizième en deux huitièmes, & chacun de ces deux huitièmes en deux seizièmes. Sur ce calcul-là ils disent qu'on peut purifier l'or jusqu'au premier seizième du second huitième, mais point au delà: on ne peut l'affiner à un plus haut degré de pureté. Le plus fin or est d'ordinaire celui des monnoyes. L'or à 22 *carats* est celui où il y a deux parts d'argent ou d'autre métal sur 22 parts de fin or. Les Orfévres employent d'ordinaire l'or à 22 *carats*.

Les Orfévres par l'Ordonnance ne peuvent travailler que d'or fin à 23 *carats* & trois quarts, sans remède & sans soudure; & en cas de soudure, à un quart de *carat* de remède, & en ouvrage creux chargé de filets & de rapports, à demi *carat* de remède: mais si on leur délivre l'or ils pourront travailler à tous titres, pourveu qu'ils en tiennent régitre.

Le *carat de fin*, est un vingt-quatrième degré de bonté de quelque portion d'or que ce soit; & un *carat de prix*, est une vingt-quatrième partie de la valeur d'un marc fin: comme si le marc d'or vaut 384. livres, le *carat de prix* vaudra 16 livres. On a aussi appellé le *carat de poids*, un poids de la vingt-quatrième partie du marc, qui est de 192 grains. Il a sèrvi autrefois dans la fabrication des monnoyes. Le mot de *carat*, selon Ménage après Alciat, vient du Grèc κεράτιον, qui étoit une espèce de petit poids. Mais Savot le dérive avec plus d'apparence de χαράτιον, qui signifioit un denier de tribut, ou une éspece de monnoye qu'on battoit à cette fin, disant qu'il est vraisemblable que comme la division du fin de l'argent a été faite par une éspece de monnoye qu'on appelloit *denier*; aussi le titre de l'or a été marqué par une monnoye d'or qu'on appelloit en ce tems-là *carat*. Meursius & Bulenger le prennent aussi pour une espèce de monnoye. D'autres le dérivent simplement du Latin *caracter*.

CARAT, est aussi le poids dont on use pour peser les diamans, qui est de quatre grains. Le diamant du Grand Mogol pese 279 *carats*. Ces grains sont un peu moins pesans que ceux du marc. Ce mot en ce sens est venu du Grèc κεράτιον, qui signifie un fruit que les Latins nomment *siliqua*, & les François *carouge* ou *caroube*. Il est contenu en des gousses courbes de la longueur d'un doigt. Chaque grain de ce légume peut peser quatre grains, soit de blé ou d'orge; d'où il est arrivé que le nom de *siliqua* a toûjours été pris pour un poids de quatre grains, comme prouvent Poulain en son Glossaire, & Depois Medecin en son Traité des Médailles. Galien appelle l'arbre qui porte ce fruit *Keratonia*. Saladin dans son livre *de ponderibus*, au rapport de Du Cange, dit que ce poids a été appellé *chira* ou *chirast*.

CARAT, se dit aussi au figuré, en parlant des chôses morales, comme amitié, estime &c. il ne se dit que dans le stile familier, & signifie, *degré*, *augmentation*. J'espère que pour mon droit d'avis vous augmenterez de quelques *carats* la prétieuse amitié dont vous m'honorez. COSTAR.

On dit provèrbialement, qu'un homme est sot à 24 *carats*; pour dire, qu'il est parvenu au plus haut point de sotise.

CARAVACCA. Village ou petite Ville d'Espagne, dans le Royaume de Murcie, sur les confins de la nouvelle Castille, près du Rio Sigura. On l'appelle aussi en Espagnol *Crux de Caravacca*, c'est-à-dire, *Croix* de *Caravacca*, parce qu'on y consèrve une Croix miraculeuse que l'on dit avoir été apportée par un Ange, à un Prêtre, qui devoit dire la Messe en présence d'un Roi Maure.

On appelle aussi *Croix de Caravacca*, de petites croix que l'on fait toucher à celles dont nous venons de parler, & que l'on porte sur soi, ou que l'on pend à son chapelet par dévotion, comme les médailles.

CARAVANNE. s. f. Troupe, assemblée que font dans l'Orient les Marchands, Pélerins, ou Voyageurs, pour marcher de compagnie, & travèrser le déserts & les mèrs avec guide & escorte, plus sûrement & plus commodément. *Mercatorum aliorumve peregre euntium securitatis causa congregata manus*, ou seulement *mercatorum aut peregrinantium manus.* Il va tous les ans plus de 40 mille Pélerins à la Mecque, pour visiter le tombeau de Mahomet, le grand Seigneur donne la quatrième partie des revenus de l'Égypte pour les frais de la *Caravanne*. Cette prodigieuse troupe de dévots est accompagnée de soldats, pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & suivie de 8 ou 9 mille chameaux, chargez de toutes les provisions nécessaires pour faire un si long trajet à travers les déserts. Un chameau porte l'étendart d'or, que l'on offre en cérémonie à Mahomet. LA CROIX. On distingue les journées, en journées de *Caravannes* de chevaux, & de *Caravannes* de chameaux. Celles de chevaux en valent deux de chameaux. Il part plusieurs *Caravannes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux, tous les ans pour aller en Pèrse, à la Mecque, au Thibet, &c. comme aussi des vaisseaux de Constantinople à Aléxandrie.

Ce mot vient de *Cairavan*, ou *Cairoan*, qui signifie la même chôse en Arabe; & en ce sens le mot Arabe tire son origine du Pèrsien *Kerran*. D'HERB. Les Turcs le prononcent aussi comme les Pèrses.

On appelle aussi *Caravanne*, les campagnes de mer que les Chevaliers de Malthe sont obligez de faire contre les Pyrates & les ennemis de la Religion, afin de parvenir aux Commanderies, & aux Dignitez de l'Ordre. *Navalis Melitensium equitum expeditio.* Aller *en caravanne*, c'est croiser sur les Turcs. Ce mot, *caravanne*, a ce sens en parlant des courses des Chevaliers de Malthe sur les Turcs, & sur les Corsaires de Barbarie, parce que les Chevaliers ont souvent enlevé la *caravane* qui va tous les ans d'Alexandrie à Constantinople.

CARAVANNE, se prend aussi dans Scaron pour une troupe de gens qui courent la campagne.

CARAVANSERA. s. m. Tèrme de Rélations. C'est un grand bâtiment destiné à loger les Caravannes. *Hospitium excipiendis peregrinis destinatum.* Il y en a un grand nombre en plusieurs endroits d'Orient, qui ont été bâtis par la charité & la magnificence des Seigneurs du païs, qui est si grande, qu'il s'en trouve quelques-uns, comme ceux de Schira, & de Casbin en Pèrse, qui ont coûté plus de 60000. écus. Les Turcs les appellent *imarets*, & les Indiens *serais*. Le mot de *serai* signifie *palais*, ou *hôtel*. Ces logemens sont faits en forme de halles avec des galeries divisées en plusieurs arcades; où tant les hommes, que les bêtes de voiture, passent commodément les grandes chaleurs, & se reposent. Ils sont ouverts à tous venans, de quelque Religion qu'on soit, sans que l'on s'informe ni de leur païs, ni de leurs affaires, & chacun y est reçû, sans qu'il lui en coûte aucune chôse. Au reste, le Chevalier Chardin les appelle *Caravanserai*, ce qui en effet semble plus conforme à l'étymologie alleguée ici. Tavernier les appelle *Carvanseras*. Il remarque qu'on ne trouve des *Carvanseras* fondez que depuis Bude jusqu'à Constantinople, mais qu'en Asie il faut acheter des vivres si on n'en a pas avec soi. En Turquie il n'est permis qu'à la mère & aux sœurs du Grand Seigneur, ou aux Visirs & Bachaz qui se sont trouvé trois fois en bataille contre les Chrétiens, de fonder des *carvanseras*. Les *Carvanseras* de Pèrse sont plus commodes & mieux bâtis que ceux de Turquie, ils sont aussi bâtis dans une distance raisonnable les uns des autres, de sorte qu'on en trouve prèsque par tout où il est nécessaire. TAVERNIER.

Meninski écrit *Karvvan* ou *Kervvan serai*, & quelques uns en François *Carven seras*. Mais l'usage est pour *caravansera* dans nôtre langue.

Ce mot vient du mot Turc קארואן, *Karvvan*, ou *Kervvan*, qui signifie caravanne, & סראי, *sarai*, c'est-à-dire, maison, palais, hôtel. *Caravansera*, maison, hospice de caravanne; aubèrge, hôtelerie, maison publique pour loger les caravannes, & pour y décharger les marchandises. MENINSKI.

CARAVELLE. s. f. Vaisseau rond équippé en forme de galère, ayant pouppe carrée. Osorius en l'Histoire de Portugal le décrit ainsi. C'est un vaisseau qui n'a point de hune, mais le bois travèrsant le mât est seulement attaché près de son sommet. Les voiles sont faites en triangle, ou à oreille de liévre, ce qu'on appelle *voiles latines*; & leur bout d'en bas n'est guères plus élevé que les autres fournitures du vaisseau. Au plus bas il y a de grosses pièces de bois comme un mât, lesquelles sont vis-à-vis l'une de l'autre aux côtez de la *caravelle*, & s'amenuisent peu-à-peu en-haut. La *caravelle* porte jusqu'à quatre voiles latines, outre les boursets & les bonnetes en étui: & ce sont les meilleurs voiliers qui soient sur la mèr, qui sont ordinairement du port de six à sept vingt tonneaux. Les Portugais se sèrvent de ces vaisseaux en guèrre, pour aller & venir en plus grande diligence: car ils les font tourner facilement, levent & sèrrent les voiles, & reçoivent le vent comme il leur plait. Le prémier qui s'en sèrvit pour les Indes & l'Ethiopie fut Vasco de Gama.

Ce mot vient des tèrmes de la basse Latinité, & du Grèc καράβιον, *navigium*, *vaisseau*, espèce de vaisseau.

CARBATINE. s. f. Peaux de bêtes nouvellement écorchées. *Pelles recens avulsæ.* Ils eurent les jambes écorchées, parce qu'ils portoient des *carbatines* faute de souliers.

CARBET. s. m. Grande câse commune que font les Sauvages des Antilles au milieu de toutes leurs câses. *Casa amplior.* Le *carbet* est composé de fourches fichées en tèrre, & de chevrons posez en talut, & couverts de feüilles de latanier. Il est d'ordinaire de 60 ou 80 piéds de longueur.

CARBONELLE.

CARBONELLE. f. m. Tèrme de Médecine. C'eſt une eſpéce de gros phlegmon ou bubon qui eſt fort enflamé, & d'ordinaire peſtilentiel. Le peuple l'appelle *charbon*, & les Médecins *carbunculus* & *anthrax*.

CARBONNADE. ſ. f. Ragoût que font des goinfres, en faiſant rôtir eux-mêmes quelque chôſe ſur les charbons. *Caro in prunâ toſta*. Ils ont fait une *carbonnade* de pluſieurs pigeons, de côtelettes, de morceaux de porc frais, &c.

CARBOUILLON. ſ. m. Tèrme de Finance, eſt un droit des Salines de Normandie, qui eſt le quatriéme du prix du ſel blanc fabriqué dans les Salines. *Quarta pars ex ſalinarum pretio*. Il en eſt fait mention dans l'Ordonnance des Gabelles.

CARCAJOU, ou CARCAJOUX. ſ. m. Prononcez *Carcajou*. C'eſt un animal carnaſſier de l'Amérique ſeptentrionale, qui pêſe ordinairement 25, 30, & 35 livres. L'un de ceux que M. Sarazin, Chirurgien à Québec a diſſequez peſoit 32 livres. Il avoit deux piéds depuis le bout du muſeau juſqu'à la queuë, qui avoit huit pouces de long. La tête, qui eſt fort courte, & fort groſſe, eû égard à la grandeur de tout l'animal, avoit ſix pouces depuis le bout du muſeau, juſqu'à la prémière vèrtèbre du cou, & cinq pouces de diamétre à l'endroit des oreilles, qui ſont droites, courtes, & arrondies par le bout. Sa poitrine & ſon ventre, qui ſont d'un égal volume, avoient un piéd deux pouces de diamétre. Il avoit les jambes fort courtes, elles n'avoient qu'environ 9 pouces de long, y compris les pattes, qui en avoient quatre, & qui ſont compôſées de cinq doigts, qui avoient plus d'un pouce de long, qui ſont armées d'ongles crochus, trés-forts & très-pointus, & qui avoient environ trois lignes de large dans leur bâſe.

La couleur du *carcajoux* eſt plus ou moins noire ſelon les endroits qu'il habite. Ordinairement elle eſt noire depuis le bout du muſeau juſqu'environ un travers de doigt au deſſus des yeux. Le poil en eſt fort court. De là juſqu'au dèrrière de la tète elle eſt d'un roux tîrant ſur le gris; depuis là elle eſt noire ſur le dos juſqu'à un travers de doigt de la queuë; enſuite elle eſt rouſſe juſqu'à trois pouces avant dans la queuë, dont le reſte eſt noir, & touffu comme celle d'un renard. Il a deux bandes rouſſes qui prennent aux épaules, & régnent le long des côtes juſqu'à la queuë; & depuis les deux oreilles, dont le poil eſt court & qui ſont noires, il y a deux autres bandes de poil blanc & roux, qui deſcendent juſqu'entre les deux jambes en forme de cravate, & qui forment un angle en ſe réüniſſant. Tout ce qui couvre le ventre eſt noir, depuis le col juſqu'à l'anus, excepté quelques endroits dans le milieu, qui forment quelquefois une ligne blanche. Le poil du muſeau, des oreilles, des cuiſſes, des jambes & des pattes, eſt fort court, celui du reſte du corps a 14 ou 15 lignes de long.

Il a les yeux très-petits à proportion de ſa grandeur. Ils n'ont qu'environ 4 lignes d'un angle à l'autre, & 3 lignes entre le paupières lorſqu'elles ſont écartées. Il n'a rien de particulier dans le cèrveau, ſes machoires ſont très-fortes, & garnies de 32 dents, dont 13 ſont molaires, 4 canines qui ſont très-longues, & 12 inciſives, qui ſont courtes, étroites, épaiſſes & fort tranchantes. Quand ils ſont vieux leurs dents ſont fort uſées.

Les inteſtins ont 15 piéds de long. Le foye eſt compôſé de huit lobes, 4 grands & 4 petits. Le conduit cholidoque répond au duodenum; la ratte a très peu d'épaiſſeur, & 1 pouce de large ſur 6 de long. Le pancréas en a 12 ou 13, & s'ouvre comme le cholidoque dans le duodenum. Les reins ont 1 pouce & demi de long ſur 1 de large, & un peu moins d'épaiſſeur; les vèrtèbres ſont à l'ordinaire. La veſſie eſt la plus mince & la plus délicate qu'il y ait. Les parties naturelles des *Carcajoux* mâles & fémelles ſont ſemblables à celles des chiens & des chiennes. Les balons ou bources qui ſont communes aux animaux carnaciers, & qui ſont ſituez proche de l'anus, s'y ouvrent, & répandent une liqueur éxtrêmement puante. Tous ſes muſcles ſont éxtrêmement forts.

Cet animal carnaſſier habite les endroits les plus froids de l'Amérique ſeptentrionale. Il eſt fort râre, & l'on en tuë peu. Pèrſonne ne l'a vû crier. Quand il eſt pris ou bleſſé, il rugit, & ſouffle comme un chat. On dit que la fémelle ne fait qu'un petit; cela n'eſt pas ſeur. Comme ſes piéds ſont fort courts, il rampe plûtôt ſur la neige qu'il ne marche. D'ailleurs, comme il eſt le plus peſant & le plus lent de tous les animaux carnaſſiers, il eſt étonnant comment il peut attraper ſa proye, ſi ce n'eſt le caſtor, auſſi lent que lui. En effet, pendant l'été il le ſurprend hors de ſa cabane & l'égorge. En hyver il l'attaque dans ſa cabane, la briſe & la démolit; mais il en prend peu de cette manière. Le caſtor ſe gliſſe ſous la glace & l'évite aiſément; mais quand il retourne aux proviſions qu'il a faites pour ſon hyver, le *Carcajoux* qui l'attend comme un chaſſeur, le prend & s'en nourrit. Dans les païs chauds le caſtor n'a rien à craindre, parce qu'il ne cabane point, mais ſe loge fort avant en tèrre ſur le bord des lacs & des rivières.

Il chaſſe autrement à l'orignac. Cet animal choiſit un canton de bois puant, qui eſt l'*anagyris fœtida*, dont il ſe nourrit pendant l'hyver, de ſorte que quand il y a cinq ou ſix piéds de neige, il ſe fait dans ces cantons des routes que les Chaſſeurs appellent ravages, qui n'ont ſouvent pour pluſieurs orignaux qu'une demi lieuë d'étenduë, & qu'ils ne quittent point s'ils ne ſont pourſuivis par quelques Chaſſeurs. Quand le *Carcajou* a découvert une de ces places il ſe met à l'affût ſur un des arbres contre leſquels l'orignac a coutume de ſe froter, & quand il y vient, il ſe jette ſur lui, le ſaiſit à la gorge, & la lui coupe en un moment, quelques efforts, quelques bonds que faſſe l'orignac, & quoi qu'en ſe frottant contre les arbres il déchire quelquefois la peau de ſon ennemi, qui ne quitte jamais priſe. Il chaſſe à peu près de même le Caribou dans les ſavannes, ou forêts épaiſſes, l'attendant ſur la route qu'il s'y fait; car dans les ſavannes claires, comme il ne s'y fait point de route il l'attendroit en vain.

Le *Carcajoux* eſt l'animal le plus acharné ſur ſa proye, le plus furieux à l'égorger, & le plus fort par rapport à ſa grandeur. Il traine aiſément & aſſez vîte ſur la neige un quartier d'orignac. Il a beaucoup de ruſes. Il rompt les attrapes qu'on lui tend, il détend les piéges, il coupe la corde des fuſils qu'on prépare pour le tuer, après quoi il mange ſans péril l'appas dont on vouloit ſe ſervir pour l'attirer.

CARCAN. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois un collier, ou une chaîne de pièrreries que les femmes portoient ſur la gorge, qu'on appelloit auſſi *jaſeran*. *Torques, torquis*. Ce mot vient de *carcheſius laqueus*. Ce mot rentre dans l'uſage depuis quelques années, les femmes portent un *carcan* comme elles faiſoient autrefois.

CARCAN, eſt maintenant un genre de ſupplice, qui note d'infamie, & qu'on fait ſouffrir aux banqueroutiers, ou à d'autres malfaiteurs, en les attachant par le cou avec un anneau de fèr à un poteau dans une place publique, afin qu'ils ſoient éxpôſez à la riſée publique. *Collare ferreum*. Condamner au *carcan*, mettre au *carcan*. On appelle cela en Eſpagnol *poner à la verguença*. On l'a auſſi appellé *carcannum* dans la baſſe Latinité, ou *colliſtrigium*.

CARCAPULI. ſ. m. Fruit de l'Iſle de Java, qui eſt gros comme une ceriſe. Il en a le goût, & l'arbre qui le produit reſſemble à nos ceriſiers. Il y en a de pluſieurs eſpéces, les uns blancs, les autres rouges bruns, & d'autres qui ſont d'un fort beau nacarat.

CARCAS. ſubſt. m. *Pharetra*. Ce mot en vieux langage veut dire *carquois*.

Quant amours ot oüy mon cas,
Et vy qu'à bonne fin tendy,
Il remit ſa fléche au carcas. ALAIN CHARTIER.

Borel croit que ce mot vient de *Carcaſſonne*, nom d'une ville de Languedoc, où il y avoit un grand magazin d'armes anciennes.

D'autres diſent que c'eſt un nom Hébreu, que *Carcas* dans la langue ſainte ſignifie la couvèrture d'un agneau, ou d'un mouton, & qu'il lui a été donné, parcequ'elle eſt célèbre par les draps & par la laine qu'on y facture. Ils veulent dire que ce nom eſt compoſé de deux mots Hébreux, כר, *car*, qui ſignifie *mouton*, *agneau*, & כסה, *Caſah*, qui veut dire *couvrir*. Mais Carcaſſonne n'étoit-elle déja célèbre par ſes draps & par les laines qu'on y facturoit, lorſqu'elle a commencé de porter ce nom? D'ailleurs, cette étymologie n'eſt point d'un goût Hébraïque, on diroit plûtôt כסתכר, *Caſſotcar*, que כרכסה, que *Carcaſſa*. Diſons donc plûtôt qu'on ne ſçait point l'étymologie de ce nom.

CARCASSE. ſ. f. Corps d'un animal mort, dont les chairs ont été la plûpart retranchées, conſumées, ou déſſéchées. *Larva nudis oſſibus cohærens, crates oſſea*.

On voit encore les *carcaſſes* des ſoldats & des chevaux demeurez ſur le champ de bataille. Les *carcaſſes* de chapons, de pèrdrix, de levrauts, ſont ce qui reſte après en avoir ôté les quatre membres, les cuiſſes, les ailes ou les épaules.

CARCASSE, ſe dit figurément des pèrſonnes devenuës fort maigres, ſoit par maladie, ſoit par vieilleſſe, qui n'ont que les os & la peau. *Corpus macilentum, ipſa macies*. Cette femme ſe pare, encore que ce ne ſoit plus qu'une vieille *carcaſſe*.

Tu n'es qu'une ombre, une carcaſſe,
Je ne vois rien quand je te vois. GOMBAUT.

CARCASSE. ſ. f. Tèrme de Guèrre. C'eſt une eſpéce de bombe de figure oblongue qu'on tire avec un mortier. *Olla igniaria ferramentis*

ramentis omnis generis referta. Elle est composée de plusieurs grenades, & bouts de canons de pistolets chargez ; on enveloppe le tout d'une masse d'étoupes trempées dans des matières huileuses, & on le couvre d'une toile goudronnée, garnie par les deux bouts de deux plaques de fèr, qui sont attachées ensemble par des cèrcles de fèr qui représentent les côtes d'une *carcasse*, & qui passent en croix l'un sur l'autre. Il y a un petit trou à l'une des plaques pour communiquer le feu à la *carcasse*.

CARCASSE, est aussi l'ouvrage de Charpenterie d'un bateau, ou ponton de cuivre, qui n'a point encore sa couvèrture. *Prima navis fabrica.* On appelle encore la *carcasse* d'un vaisseau, le corps d'un vaisseau qui n'est point bordé.

CARCASSOIS, ou CARCASSEZ. s. m. *Carcassianus ager*, ou *pagus*; *Carcassi Comitatus.* Maty appelle ainsi le Comte de Carcassonne; mais je ne sçai où il a pris ce nom. Vallois, *Not. Gall.* dit que *Carcassez* est en usage dans le Païs, & Carcassonnois ailleurs.

CARCASSONNE. s.f. Ville Épiscopale de France. *Carcasum, Carcaso, Carcassio. Carcassonne* est dans le Languedoc, entre Narbonne & Toulouse, sur la rivière d'Ande qui la travèrse. La ville de *Carcassonne*, selon l'histoire fabuleuse, a été bâtie 550 ans avant Rome par Carcas, l'un des sept Eunuques du Roi Assuerus, dont il est parlé dans le livre d'Esther C. 1. L'opinion de ceux qui tirent son nom d'une cèrtaine Dame appellée Carcas, qui fit lever le siége à Charlemagne qui assiegoit cette Place, n'est pas plus recevable, puisque long-tems avant Pline L. III. c. 4. l'appelloit *Carcassum*, Ptolémée *Carcaso*, & Procope *Carcassio*. On ne sçait au vrai d'où vient ce nom. *Carcassonne* & son tèrritoire a eû titre de Comté. Il fut vendu à Loüis VIII. en 1222. & depuis ce tems-là il a toûjours été uni à la couronne. Cette ville est renommée par les beaux draps qu'on y fait. Besse a publié l'histoire des Antiquitez de *Carcassonne*. Voyez aussi Vallois, *Notit. Gall. p.* 126. Ce sont les Goths qui ayant pèrdu Toulouse érigèrent *Carcassone* en Cité, afin que le nombre de leurs Citez ne diminuât point, & peu de tems après *Carcassone* eut aussi des Evêques. ANDOQUE, *Hist. de Lang. L. VI. p.* 150. Voyez aussi sur cette ville Catel hist. de Languedoc Liv. II. C. 9. Liv. III. p. 408. 409. &c.

CARCASSONNOIS. s. m. *Carcassonensis*, ou *Carcassensis pagus*. Quelques-uns disent *Carcarsesium*. Comté de Carcassonne, autrement Carcassois. Vallois, *Not. Gall.* dit que les gens du païs l'appellent *Carcassez*, & les autres François *Carcassonnois*.

CARCINOME. s. m. Tèrme de Médecine. C'est une tumeur qu'on appelle autrement cancer. Voyez CANCER.

CARCISTE. s. m. & f. Nom de faction. *Carcista*. Le Comte de Carcez ayant été fait Grand Sénéchal de Provence & Lieutenant de Roi de la même Province sous Henri III. fit de si grandes impositions de deniers au païs, & donna tant de libèrté aux gens de guèrre qu'il employoit tant pour l'exaction des deniers, que pour la garde de la Province contre les Religionnaires, qu'ils faisoient de grandes concussions : ils furent appellez *Carcistes* du nom du Comte. Voyez Bouche, hist. de Prov. L. X. C. 8. § 1. Les *Carcistes*, parti séditieux dans le XVIe siécle, s'étant joints avec les Razats, autres mutins, & soutenus les uns par la Noblesse, & les autres par le peuple & par le Parlement, entretenoient le trouble & la revolte en Provence vèrs l'an 1578.

CARDA, ou peut être CARDIA. s. f. *Cardea*. Macrobe *Saturnal. L. I. C.* 12. fait mention d'une Divinité qu'il appelle *Carna*, laquelle, dit cet Auteur, présidoit aux parties nobles & aux parties vitales de l'homme, au cœur, au foye, & à tous les intestins, dont elle procuroit la santé, & parce que Brutus, ajoute-t-il, par le moyen du cœur, par le secret du cœur, & la dissimulation, passoit pour un homme utile au changement & à la réformation de l'État, il bâtit un temple à cette Déesse. Il avoit dit auparavant que le même Brutus le 1er jour de Juin revenant victorieux après avoir chassé Tarquin fit un sacrifice à la Déesse *Carna* sur le mont Cœlius. Vivès sur S. August. *De Civit. Dei L. IV.* C. 8. Vigenère sur Tite Live T. I. p. 660. & 1166. Rosinus dans ses Antiq. Rom. Liv. II. ch. 19. & tous les autres que j'ai pû voir, la confondent avec la *Carna* dont parle Ovide, ou la *Cardea*, comme l'appelle S. Augustin *De Civit. Dei L. IV. C.* 8. c'est-à-dire, avec la Déesse des gonds. Cependant Macrobe, qui marque avec soin toutes les fonctions de la Déesse, dont il parle, ne dit pas un mot de celle de présider aux gonds. D'ailleurs le soin de consèrver les entrailles de l'homme, & celui de veiller aux gonds des portes, sont si differens qu'ils ne conviennent nullement à la même Divinité. On avoit tant de soin de ne point trop accabler les Dieux de travaux & de soins, & de les multiplier à chaque occupation différente que l'on concevoit dans le détail du gouvernement du monde, que je ne puis croire qu'on ait chargé la même Déesse de ces deux emplois. J'aime donc mieux en faire deux Divinitez, dire qu'il y a une faute dans Macrobe, qu'il faut lire *Carda*, ou *Cardia*, au lieu de *Carna*; que ce nom venoit du Grèc καρδία, *le cœur*, & qu'il lui fut donné parcequ'elle avoit le soin du cœur & des entrailles, dont il est la plus noble partie; & qu'enfin outre la fonction de cette Déesse l'allusion que fait Macrobe, ou qu'il rapporte qu'on fit au cœur de Brutus, éxige cette correction. Voyez les Auteurs citez.

CARDAMINE s. f. *Cardamine. f. f.* Plante qui vient ordinairement dans les prez humides, & dont les fleurs sont en croix. Sa racine est vivace, épaisse de quelques lignes à son corps, blanche, fibreuse, cheveluë, & qui donne des feuilles ailées couchées par tèrre, c'est-à-dire, découpées en plusieurs lobes arrondis ordinairement, disposées par paires, elles sont vèrtes, & un peu veluës en dessus, plus glabres en dessous, d'un goût piquant & âcre. Les tiges qui partent de leur centre sont droites, menuës, minces, rondes, hautes d'un pied environ quelque-fois plus, d'autres fois moins, chargées altèrnativement & par intervalle de quelques feüilles ailées comme celles du bas, mais plus étroites, plus découpées sur leurs bords & plus inégales. Ces tiges sont rârement branchuës, elles portent à leurs sommets plusieurs fleurs composées de quatre petales blanchâtres, ou purpurines, à peu près pareilles à celles de la juliane. A ces fleurs succédent des siliques formées par le pistile, & qui sont longues de deux pouces environ, fort étroites, un peu applaties, d'un pourpre foncé en dehors, divisées en deux loges par une cloison mitoyenne, & renfèrmant deux rangs de petites semences longuettes & d'un verd jaunâtre. Les deux panneaux qui forment la silique se roulent en volute par une espéce de ressort, ce qui fait répandre & écarter la semence avec impétuosité. Il y a plusieurs espéces de *Cardamine*, celle-ci est la plus commune, & se nomme *Cardamine pratensis, magno flore, Inst. R. herb.* Son goût qui approche de celui du cresson, lui a fait donner le nom de *Cardamine*, qui signifie la même chôse que *Nasturtium*. Comme cette plante est âcre & piquante au goût, de même que le cresson, elle peut lui être substituée.

Ce mot vient du Grèc καρδαμίνη, qui signifie la même chôse.

CARDAMOME. s. m. Graine médecinale & fort aromatique, contenuë dans des gousses qui nous sont portées des Indes Orientales & de l'Arabie. *Cardamomum*. On en fait ordinairement de trois sortes; le grand, le moyen & le petit. Le grand *cardamome* a une gousse faite en forme de figue, & qui est plus grande que celle des autres espéces; mais il leur est semblable tant pour le goût, l'ôdeur, la couleur, la forme de ses grains, que pour la couleur & la substance de sa gousse. Le *cardamome* moyen a sa gousse moindre que celle du précedent. Elle est triangulaire, assez longue, & pleine de semence de couleur de pourpre, âcre & mordante. La gousse du petit *cardamome* est encore beaucoup plus petite que celle du moyen : elle a aussi la forme triangulaire, & ses grains sont aussi de couleur de pourpre, anguleux, d'un goût âcre & mordicant, & d'une ôdeur forte & pénétrante. On appelle la prémière sorte de *cardamome*, *maleguete*, ou *malegete*, parce qu'il ressèmble au millet d'Inde, qu'on appelle en Italie *melegua*. On la nomme aussi graine de Paradis, parce qu'elle est fort odorante, & d'un goût âcre & amèr. Le petit *cardamome* surpasse les autres en goût, en ôdeur, & en vèrtu. C'est celui qui entre dans la thériaque. Les *cardamomes* échauffent, & dessèchent : ils fortifient les parties nobles, dissipent les vents, & aident à la coction. On s'en sèrt dans les maladies du cèrveau, de l'estomac & de la matrice.

CARDASSE s. f. *Opuntia, Ficus Indica.* Figuier d'Inde, ou Raquette, plante grasse qui a pris son nom d'une ville de la Gréce, si l'on en croit Théophraste & Pline, qui avèrtissent que ses feüilles prennent racines étant mises en tèrre, ses racines sont fibreuses, blanchâtres, & naissent du corps même de la tige, qui a la figure d'une feüille applatie longues d'un pied, plus ou moins, suivant son âge, & larges de quatre à cinq pouces, garnies de quelques toupets d'épines également distans les uns des autres. Elle est vèrte, charnuë, pleine de suc, & ligneuse, dans son centre lors qu'elle est vieille, elle se ramifie, donne des branches pareilles qui naissent toutes ordinairement de leur marge, en sorte que c'est une tige branchuë, articulée & applatie. La cochenille se nourrit sur cette plante. La grandeur, la hauteur & la multitude de ces branches, appellées improprement feuilles, varie suivant l'âge de la plante, la bonté du terrain, & la nature du païs; car cette plante craint fort le froid. L'extrémité de ses branches dans les païs chauds poussent plusieurs fleurs à plusieurs petales purpurines ou jaunâtres, disposées en rôse, garnies dans leur centre de beaucoup d'étamines : ces fleurs sont portées sur des embrions qui ont en quelque manière la figure d'une figue, & qui en meurissant deviennent des fruits allongez d'un pouce environ de diametre, sur deux pouces & demi de longueur, rouges en dehors, succulens, mucilagineux, rougeâtres en dedans, &

& renfèrment des semences noires, enveloppées d'une coëffe charnuë, rougeâtre. Les Espagnols lui ont donné le nom de figuier d'enfèr, parce qu'ayant mangé de ses fruits, & voyant leurs urines rouges ils crûrent d'abord qu'ils pissoient le sang. Cette plante se trouve en Sicile & en Italie, ses feuilles sèrvent à désalterer les animaux qui ne trouvent pas de l'eau dans les desèrts d'Amérique, où ces sortes de plantes grasses naissent. On appelle cette plante *Opuntia vulgò herbariorum*; parce que c'est l'espéce la plus connuë & la plus commune en Europe. Aujourd'hui on en cultive plusieurs autres espéces qui diffèrent de celle-ci par leur petitesse, ou par la longueur & la force de leurs épines. *Opuntia major, validis aculeis munita, Opuntia folio oblongo media.* Cette troisième espéce est assez commune dans les jardins des curieux, ses branches sont arrondies, & n'ont pas plus de deux pouces de diamétre, inclinées, & prèsque toûjours couchées sur tèrre, hormis qu'on ne les releve, & qu'on ne les oblige à se tenir droites: ces fleurs sont jaûnes, mais pareillement construites que celles de la grande cardasse, cependant plus petites, aussi bien que ses fruits.

CARDASSE. f. f. Espéce de peigne propre à faire du capiton, à tirer la bourre de la soye. *Pecten.*

CARDE. f. f. Côte qui est au milieu des feüilles de quelques plantes, & qui est bonne à manger. *Tener cinaræ caulis.* Des *cardes* d'artichaux. Des *cardes* de poirée.

CARDE. Instrument fait d'un morceau de bois plat, long environ d'un pied, & large d'un demi, garni d'un côté de plusieurs petits crocs, qui sont de petits fils d'archal courbez, rangez de suite. On s'en sèrt pour carder la laine, pour démêler la soye, la bourre. *Ferreus pecten quo lana carminatur.*

CARDEA. f. f. *Cardea.* S. Augustin au L. IV^e de la Cité de Dieu c. 8. appelle *Cardea* la Déesse qui préside aux gonds, & qu'Ovide & d'autres appellent *Carna*, ou *Cardinea*. Vivez voudroit qu'on corrigeât dans S. Augustin *Carna*; mais les manuscrits & l'allusion qu'il fait demandent que l'on consèrve *Cardea. Tres Deos isti posuerunt, Forculum foribus, Cardeam cardini, Limentinum limini.* Vivez & Vigenère remarquent qu'elle s'appelloit autrefois Crana, qu'ayant été forcée par Janus, il lui donna la surintendance, ou pour me sèrvir de son tèrme, le droit des gonds. Rosin dit mal-à-propos *Carnea* au lieu de *Cardea*, *ant. Rom. L.* 11 *c.* 19.

CARDÉE. f. f. Morceau de laine cardée qu'on leve de dessus les deux cardes; ce que l'on carde de laine à la fois avec les deux cardes. *Lana carminata.* Combien y a-t-il là de *Cardées*?

CARDER. v. act. Démêler les poils de la laine, de la bourre, de la hoüate, avec un peigne de carde. *Lanam carminare.*

CARDÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Carminatus.* Laine *cardée.*

CARDEUR, EUSE. f. m. & f. Ouvrier qui carde la laine, le cotton, ou autres chôses semblables. *Qui lanam carminat.*

Tous ces mots viennent du Latin *carduus*, *chardon*, dont on se sèrt pour carder.

CARDIALGIE. f. f. Tèrme de Médecine. Douleur violente, qu'on sent vèrs l'orifice supérieur de l'estomac, accompagnée de palpitation de cœur, de défaillance, d'envie de vômir, &c. *Cardialgia.* Elle est causée par des humeurs âcres, qui picotent cet orifice, & les parties voisines. Ce mot vient de deux mots Grècs, καρδία, cœur, & ἄλγος, douleur.

CARDIAQUE. adj. m. & f. & f. Tèrme de Médecine, qui signifie la même chôse que *cordial*. Reméde qui sèrt à conforter le cœur. *Cordi utilis.* Le vin est un grand *cardiaque*.

Ce mot vient du Grèc καρδία, *cœur*.

CARDIAQUE. Tèrme de Botanique. Plante qui est ainsi appellée, parcequ'on la croit bonne dans les Cardialgies des enfans. C'est la même que l'*agripaume*. *Cardiaca.*

CARDIER. f. m. Ouvrier qui fait & qui vend des cardes pour carder. *Pectinum ferreorum artifex.*

CARDINAL, ALE. adj. Ce qui est le principal, le prémier, le plus considérable; le fondement de quelque chôse. On dit ainsi, les quatre vèrtus *cardinales*, la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, qui sèrvent de fondement à toutes les autres. *Quatuor præcipuæ virtutes morales, virtutes cardinales.* On dit aussi les quatre points *cardinaux* de l'horison; pour dire, l'orient, l'occident, le midi, le septentrion. Les quatre points *cardinaux* du ciel, ou d'une nativité; pour dire, le lever & le coucher du soleil, & le milieu du ciel, soit dans le zénith, soit dans le nadir. On dit aussi, les vents *cardinaux*. *Venti quatuor præcipui.*

Ce mot vient de *cardo*, Latin, qui signifie un *gond*; parcequ'en effet il semble que sur ces points principaux roulent toutes les autres chôses de même nature.

On appelle en Grammaire les nombres *cardinaux*, un, deux, trois, quatre, &c. qui sont indéclinables, par opposition aux nombres *ordinaux*, deuxième, troisième, &c. *Numeri cardinales.*

CARDINAL. f. m. Prince de l'Église, qui a voix active & passive dans le Conclave, lors de l'élection des Papes. *Cardinalis, purpuratus Ecclesiæ Princeps.* Les *Cardinaux* compôsent le Conseil, & le Sénat du Pape. Un chapeau de *Cardinal*, est un chapeau rouge; & on dit absolument, qu'un homme prétend au chapeau, ou qu'il a eû un chapeau; pour dire, qu'il prétend à être *Cardinal*, qu'il est devenu *Cardinal*. *Cardinal Neveu*; est celui qui est neveu du Pape vivant. Dans le livre prémier du Cérémonial Romain est écrit la cérémonie d'ouvrir & de fèrmer la bouche aux *Cardinaux*. Quand le Pape veut créer des *Cardinaux*, après avoir écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, il assemble le Consistoire, & dit aux Cardinaux, *habetis fratres*, puis il fait lire les noms qu'il a écrit. S. Bèrnard dit que les *Cardinaux* doivent être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent le juger; & les plus parfaits qu'il est possible, parcequ'il est plus aisé de venir bon à la Cour, que d'y devenir bon. FLEURY. Il se trouve dans la Bibliothéque Vaticane une Constitution émanée du Pape Jean, qui régle le droit & les tìtres des *Cardinaux*, & qui dit que comme le Pape représente Moïse, ainsi les *Cardinaux* représentent les Septante disciples, qui sous l'autorité Pontificale jugent & tèrminent les differents particuliers. GODEAU.

Les *Cardinaux* sont divisez en trois ordres, 6 Évêques, 50 Prêtres, & 14 Diàcres, faisant en tout 70 qu'on appelle le *Sacré Collége*. *Sacrum purpuratorum patrum collegium, collegium Cardinalium. Sacrum Collegium.* Le nombre des *Cardinaux* Prêtres, & des *Cardinaux* Diàcres n'a pas toûjours été égal. Le *Cardinal* Évêque d'Ostie précéde tous les *Cardinaux*; il consacre le Pape. Les six *Cardinaux* Évêques qui sont comme les Vicaires du Pape, portent le tìtre des Évêchez qui leur sont attribuez. Pour les *Cardinaux* Prêtres, & Diàcres, ils ont tous des tìtres tels qu'ils leur sont assignez. Jusqu'au tems du Pape Honorius II. en 1125. le Collége des *Cardinaux* étoit de 52 ou 53. Depuis & sous le Pape Nicolas III. ils se trouvèrent réduits à trois *Cardinaux* Prêtres. Le Concile de Constance fixa le nombre des *Cardinaux* à 24. Sixte IV. sans avoir égard au Concile grossit le nombre, & le porta jusqu'à 53. Léon alla jusqu'à 65. Ainsi comme le nombre des *Cardinaux* Prêtres étoit anciennement reglé à 28. il fallut établir de nouveaux titres à mesure que l'on créa de nouveaux *Cardinaux*. Les Papes ont ajoûté 17 titres nouveaux aux anciens, qui tous ensemble font 45. Le plus ancien des *Cardinaux* Prêtres, s'appelle *Cardinal Archiprêtre du Saint Siége*. A l'égard des Diàcres ils n'étoient originairement que sept, pour les 14 quartiers de la ville de Rome. Le prémier étoit qualifié *Diàcre Cardinal*. Depuis on assigna un Diàcre pour chaque quartier; & l'on ajoûta encore 4 Diàcres. Ce nombre de 18 n'a été augmenté que par Paul III. en 1545. Il en créa un, ensorte qu'on en comptoit 19 de son tems. Voyez BOUCHEL. Le Pape doit être pris du Sacré Collége, & choisi d'entre les *Cardinaux*. Un *Cardinal* Abbé Commendataire, à cause de l'éminence de sa dignité, exèrce la discipline sur les Religieux. Il peut même destituer un Prieur Claustral. FEVRET. Les *Cardinaux* en France ne sont point sujets au droit d'indult, ils en ont été déchargez par la bulle de Clément IX. du mois de Mars 166[illegible] par arrêt du Conseil d'État du 11. Janvier 1672, & par lettres patentes du Roi du vingt-neuvième du même mois. LANGE. Un Auteur de Droit dit que les *Cardinaux* ont été ainsi nommez du mot Latin *incardinatio*, qui signifie l'adoption que faisoit une Église d'un Prêtre d'une Église étrangère, d'où il avoit été chassé par quelque malheur; que l'usage de ce mot a commencé à Rome & à Ravenne, parceque les Églises de ces deux villes étant les plus riches, les Prêtres malheureux s'y retiroient ordinairement. Selon Onuphrius en 1562. le Pape Pie IV. établit que le Pape seroit seulement élû par le Sénat des *Cardinaux*, au lieu qu'il l'étoit auparavant par le Clèrgé de Rome. On prétend cependant que dès le tems d'Aléxandre III. en 1160. les *Cardinaux* étoient déja en possession d'élire le Pape à l'exclusion du Clèrgé. On remonte même encore plus haut, & l'on croit que Nicolas II. ayant été élû à Sienne en 1058. par les seuls *Cardinaux*, c'est à cette occasion qu'on ôta le droit d'élire le Pape au Clèrgé & au peuple Romain, qui n'eurent plus que celui de le confirmer en donnant leur consentement; ce qui leur fut encore ôté dans la suite. Aléxandre III. ne fit donc que confirmer ce que la coutume avoit établi, comme firent aussi depuis Grégoire X. & Clément V. Voyez le P. Papebroch dans le *Propylæum ad Acta SS. Maii*; *Conatus Chronico-hist. p.* 196. *D. E.* dans le *Propylæum ad Act. SS. Maii* où il conjecture que c'est Honorius IV. qui a mis le prémier des Évêques dans le Sacré Collége, en y faisant entrer les Evêques suffragans du Pape, à qui de droit il appartient de le nommer, & en faisant la prémière classe des *Cardinaux*. Ils ont commencé à porter le chapeau rouge au Concile de Lyon en 1243. sous Innocent IV. Le Décret du Pape Urbain VIII. par lequel il est ordonné que les *Cardinaux* seroient traitez d'*Eminence*, est de l'année 1630. Avant cela on les traitoit d'*Illustrissimes*.

Les *Cardinaux* dans leur prémière institution n'étoient autre chôse que les Prêtres principaux ou les Curez des Parroisses de Rome.

Dans la Primitive Église le Prêtre principal d'une Parroisse, qui suivoit immédiatement l'Évêque, fut appellé *Presbiter Cardinalis*. Ce mot leur a été appliqué environ l'an 150. D'autres tiennent que ce fut sous le Pape Sylvestre l'an 300. Ces Prêtres *Cardinaux* étoient les seuls qui pouvoient baptiser & administrer les Sacremens. Autrefois les Prêtres *Cardinaux* étant faits Évêques, leur Cardinalat vaquoit, parcequ'ils croyoient être élevez a une plus grande dignité. Saint Grégoire se sert souvent de ce mot pour éxprimer une prémière dignité. Il appelle l'Archevêque de Naples, *Evêque Cardinal*, parce qu'à cause de sa dignité, il étoit l'un des prémiers entre les Evêques de la Poüille. Sous ce Pape les *Cardinaux* Prêtres, & les *Cardinaux* Diacres, n'étoient autre chose que les Prêtres, ou les Diacres qui avoient une Église, ou une Chapelle à desservir. C'est là ce que le mot signifioit selon l'ancienne & véritable intèrprétation. Leon IV. les nomme dans le Concile de Rome tenu en 853. *Presbyteros sui Cardinis*, & leurs Églises étoient appellées Parroisses *Cardinales*, ou Titres *Cardinaux*, *Parechiæ Cardinales*, *Tituli Cardinales*.

Le titre de *Cardinal* demeura sur le même pied jusqu'à l'onzième siécle; par conséquent les *Cardinaux* ne tenoient pas un rang fort distingué auprès des Papes: mais la grandeur du Pape s'étant depuis extrèmement accruë, il voulut avoir un Conseil de *Cardinaux*, bien différens de ceux qui avoient composé autrefois la plus noble partie du Clèrgé de Rome. L'ancien nom est demeuré; mais ce qu'il éxprimoit n'est plus. Le titre de *Cardinal* n'appartient plus qu'aux seuls *Cardinaux* de l'Église Romaine; cependant ils ne prirent pas d'abord le pas au dessus des Évêques, & ne furent pas les maitres de l'élection du Pape. Mais depuis ils s'emparèrent de ces privilèges. Innocent IV. leur donna le chapeau rouge, & Boniface VIII. la pourpre, ensorte que croissant toûjours en grandeur, ils se sont enfin élevez au dessus des Évêques par la seule dignité de *Cardinal*, quoiqu'elle ne soit que d'institution Ecclésiastique. MAIMB. Mr Félibien dit que ce fut Paul II. qui leur donna la robbe rouge, avec cette espéce de cape qu'ils mettent par dessous leurs chapeaux dans les cavalcades. D'autres disent que le prémier qui ait porté la pourpre est Pélage, qu'Innocent III. envoya à Constantinople en 1213. qu'elle ne fut cependant commune à tous que sous Innocent IV. & que Paul II. en 1464. régla que dans les cérémonies où ils paroissent à cheval, ils en auroient un blanc, dont la bride seroit dorée. Platina dit que l'élevation & la grandeur des *Cardinaux* a commencé sous Boniface IX.

Le titre de *Cardinal* s'introduisit par la corruption de la langue Latine. On usa de ce mot pour signifier, *prémier*, ou *grand*. On l'appliqua ensuite en particulier à ceux qui étoient prépolez pour le gouvèrnement d'une Parroisse, ou d'une Église: & cela pour les distinguer des autres Prêtres volans, qui n'avoient ni titre, ni Église. En France, où le nom de *Cardinal* n'étoit pas si commun, on appelloit les Prêtres titulaires, des *Curez*, ou *Presbyteri Parrochiales*. Les Évêques étoient toûjours au dessus d'eux. PASQ. A Rome les Prêtres qui régissoient les Églises Parroissiales consèrvèrent plus spécialement le nom de *Cardinaux*, & il passa aussi aux sept Diacres de l'Église de Rome, qui se l'attribuèrent par distinction. Du Cange dit qu'originairement il y avoit trois sortes d'Églises; que les vrayes Églises s'appelloient proprement *Parroisses*; les secondes *Diaconies*, qui étoient des Chapelles jointes à des hôpitaux dèssèrvis par des Diacres. Les troisièmes étoient de simples Oratoires, où on disoit des Messes particulières, qui étoient dèssèrvies par des Chapelains locaux & résidens, & que pour distinguer les Églises principales, ou les Parroisses, des Chapelles, ou des Oratoires, on leur donna le nom de *Cardinales*. Les Églises Parroissiales sèrvoient de titres aux Prêtres *Cardinaux*: & les Chapelles servoient de titre aux Diacres, qui s'appellèrent aussi *Cardinaux*, ou principaux. Il y a eû en plusieurs lieux des Curez à qui on a donné le titre de *Prêtres Cardinaux*, ou principaux. Voyez Du Cange, qui a fait un dénombrement des titres des *Cardinaux*, & des Églises Patriarchales qui en dépendoient. On a donné aussi ce titre à quelques Évêques, comme à celui de Mayence & de Milan. L'Abbé de Vendôme s'appelle aussi *Cardinal né*, & porte le chapeau rouge dans ses Armes. Ceux qui en ont écrit sont Onuphrius, Duaren, Ciaconius, Durandus & François Frison dans son livre de *Gallia purpurata*. Bellarmin *Contr. T. II. De Membr. Eccl. L. I. De Cleric. C. 16. de Cardinal.* Le Traité de l'origine des *Cardinaux*; Du Cange *Gloss.* Aubery a fait l'histoire générale des *Cardinaux* en 5 vol. *in* 4°.

On appelloit *Cardinaux* non seulement les Prêtres, mais les Évêques, les Prêtres, & les Diacres titulaires & attachez à une cèrtaine Église; à la différence de ceux qui ne les sèrvoient qu'en passant, & par commission. Les Églises titulaires ou les titres étoient des espéces de parroisses, c'est-à-dire, des Églises attribuées chacune à un Prêtre *Cardinal*, avec un quartier fixe & détèrminé qui en dépendoit, & des Fonds pour administrer le baptéme dans les cas où il ne pouvoit pas être administré par l'Evêque. Ces Prêtres & ces Diacres *Cardinaux* n'avoient le pas dans ces tems-là qu'après les Évêques. C'est pour cela que dans les Conciles, par éxemple, dans celui de Rome tenu l'an 868. ils ne souscrivent qu'après les Évêques.

Ce n'étoit pas seulement à Rome qu'ils portoient ce nom. On trouve des Prêtres *Cardinaux* en France. Le titre par lequel Thibaud Évêque de Soissons confirme la Fondation de l'Abbaye de S. Jean Des Vignes appelle le Curé de la Parroisse, le Prêtre *Cardinal* du lieu, & le Roi Philippe I. confirmant la même Fondation lui donne le même titre, *Presbyter Cardinalis ipsius loci*. Adrien II. appelle l'Archevêque de Bourges, *Cardinal*, & Jean VIII. appelle l'Église de Bourges, Église *Cardinale*, comme l'a remarqué Mr Catherinot dans son Patriarchat de Bourges. Enfin, dans quelques Épitres de S. Grégoire, & Adrien II. *Cardinalis Sacerdos* se prend pour *Episcopus*, Évêque.

CARDINAL, s'est dit aussi des dignitez, & offices séculiers. Les principaux Officiers de la Cour de Théodose sont aussi appellez *Cardinaux*. Et Cassiodore *L. VII. Formul.* 31. fait mention du Prince *Cardinal* de la ville de Rome. On trouve parmi les Officiers du Duc de Bretagne en 1447. un Raoul de Thorel *Cardinal* de Quillart Chancelier, & sèrviteur du Vicomte de Rohan, ce qui montre que c'étoit un office assez bas. Voyez Lobineau *T. II. p.* 1115.

On a aussi appellé Messe *Cardinale*, & Autel *Cardinal*, la Messe solemnelle, & l'Autel principal, ou le Grand Autel d'une Église.

CARDINAL. s. m. Oiseau gros comme un petit pèrroquet, qui a le bec & le corps rouges.

On a appellé autrefois *Cardinales*, de grosses piéces d'artillerie qui ne sont plus en usage; & des pommes à la *Cardinale*, des pommes d'apy, parcequ'elles sont rouges.

CARDINALAT. s. m. La dignité de Cardinal. *Cardinalitia dignitas*, *Cardinalatus*. Les Ministres d'État qui sont d'Église, parviennent souvent au *Cardinalat*.

CARDINALE. s. f. *Rapuntium coccineum*, *Flos Cardinalis Barberini*. Plante qui a pris son nom de la couleur de ses fleurs, qui est d'un rouge couleur de feu approchant de pourpre, dont sont couvèrts les Cardinaux. Sa racine est vivace, longue, rampante par ses côtes & vèrs son collet, blanche, fibreuse, & douceâtre au goût avec un peu d'âcreté. De son collet naissent plusieurs feüilles couchées sur tèrre, longues comme le doigt, de demi pouce de largeur au plus, dentelées sur leurs bords, lisses, d'un vèrd brun en dessus. Du milieu de ces feüilles partent une ou plusieurs tiges suivant l'âge & la force de la plante; elles viennent hautes d'un pied & demi environ en France, grosses comme une plume à écrire, quelquefois branchuës, anguleuses, d'un vèrd pâle, & chargées de feüilles un peu plus petites, & plus étroites que celles du bas, & courbées en bas. Depuis le milieu, celles qui approchent le plus l'extrémité des tiges sont plus courtes, & moins fréquentes. Ses fleurs occupent le haut des tiges & des branches, elles y sont disposées en forme d'épi. Chaque fleur est un tuyau allongé, rouge, évasé, & découpé sur le haut en cinq parties oblongues, d'une couleur de feu très vive, & disposées en main ouvèrte. Le milieu de ce tuyau est occupé par une gaine rouge, étroite, courbée, tèrminée par de petits sommets bluâtres ou violets, & enfilée par le pistile qui s'éleve du milieu d'un calice vèrd, découpé en cinq parties, longues, étroites; ce calice devient ensuite un fruit verdâtre, relevé de trois côtes, & divisé en trois loges, qui renfèrment des semences fort menuës & jaunâtres. Toute la plante donne du lait. Elle fleurit en Juillet & Août, & elle reste longtems en fleur, elle croît dans des marécages en Canada. La *cardinale* couleur de feu a quelquefois ses fleurs panachées de quelques lignes blanches. La *cardinale* bleüe est décrite dans les mémoires de M. Dodart, & celle-ci devient quelquefois blanche. Il y a une espece de *cardinale* auprès de Blois, & qui est fort commune en Normandie. Elle est extrèmement âcre. On la trouve aussi près de Fontainebleau. C'est le *Rapuntium Soloniense urens*.

CARDINALISER. v. act. Faire quelqu'un Cardinal, le créer Cardinal, lui donner le titre de Cardinal. *Cardinalem facere*, *creare*. Godeau s'est sèrvi de ce mot dans son histoire Eccl. LIVe. *Cardinaliser* quelqu'un, veut dire lui donner un titre, soit d'Évêque, ou de Curé, & de là vient, continuë-t-il, qu'encore aujourd'hui les Cardinaux ont des titres, c'est-à-dire, des Églises dans Rome, & qu'il y a même des Évêchez dans la Metropole de Rome, qui leur sont affectez, & où ils viennent par leur rang d'ancienneté. Aujourd'hui ce mot ne pourroit paroître que dans le style burlesque. Il est entièrement hors d'usage.

CARDINALISME. s. m. *Cardinalismus*. Dignité de Cardinal. C'est la même chose que *Cardinalat*.

Ce mot vient de l'Italien *Cardinalismo*. Il est très-peu en usage.

CARDINÉE. s. f. Tèrme de Mythologie. *Cardinea*. La Déesse *Cardinée*

Cardinée étoit fille de Janus. Elle présidoit chez les Romains aux gonds des portes, *cardinibus*; & c'est de là que son nom avoit été pris. Elle s'appelloit aussi Carne. Voyez ce mot.

CARDON. s. m. Espéce d'artichaud, qui ne porte point de pomme, & dont la tige est bonne à manger. *Tener cynara caulis.* Des *cardons* d'Espagne.

Cardon, est aussi une espéce de crevette qui ne rougit point à la cuisson comme la crevette franche. *Pectere*, ou *Carduo pectere.* Quelques Auteurs ont forgé *Cardare.*

Ce mot vient de *Carduus*, chardon, parce qu'on peigne ou carde la laine avec des chardons, & que peutêtre d'abord on ne le faisoit qu'avec des chardons, les cardes de fèr n'ayant point encore été inventées.

CARDONETTE. substantif fém. Est le nom qu'on donne en Languedoc à la fleur d'une espéce d'artichaut qui croit à la campagne, & qui sèrt de presure pour cailler le lait. Voyez Artichaut.

CARE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois *visage*, car on disoit, Il a la *care* vieille: il venoit du mot Espagnol *cara*, qui signifioit la même chôse. *Vultus.* On dit même encore *acarer* & *acaration*; pour dire, Confronter, & confrontation, en plusieurs Provinces, & sur tout en celles au delà la Loire.

Care, se dit maintenant de la taille ou de la mesure qui est entre les deux épaules. *Humeri.* Cette femme a la *care* belle.

Care, se dit en ce sens en parlant des habits qui couvrent cette partie du corps d'un corps de juppe, d'un pourpoint; & signifie la coupe & la taille de dèrrière du dos. Il faut retailler la *care* de ce corps de juppe.

CARE, ou CARUS. Tèrme de Médecine. C'est une espéce d'affection soporeuse, qui n'est pas si forte que l'apoplèxie, mais qui l'est plus que la léthargie. Le *care* dégénère souvent en apoplexie.

CARÉLIE. s. f. Province de Suéde dans la Finlande. *Carelia.* La *Carélie* est entre le Golfe de Finlande, & les Provinces de Nynlande, de Tavasthie, de Savolanie, & de Kexholmie. La Capitale de *Carélie* est Wiborg. Maty.

CARENAGE. s. m. & par corruption CRANAGE, est un endroit sur le bord de la mèr commode pour donner carene aux vaisseaux. *Locus carinandis navibus idoneus.*

CARENCE. s. f. Défaut; tèrme de Pratique, qui se trouve dans l'Ordonnance des Eaux & Forêts, qui veut que les exploits de *carence* de biens ou d'insolvabilité, ne soient valables, s'ils ne sont fortifiez de bonnes preuves. Faire un procès vèrbal de *carence* de biens. Un procès vèrbal de *carence* de biens équipolle à un inventaire, lequel on ne peut pas faire quand il n'y a rien à inventorier. On fait un procès vèrbal de *carence* de biens pour n'être point soupçonné de recelé.

Ce mot vient du Latin *carentia.*

CARENE. s. f. Est proprement la quille du vaisseau, ou la piéce de bois qui est au fond, sur laquelle se fait tout l'assemblage. *Carina, Imus alveus.* Mais on la prend plus souvent pour tout le creux du navire ou fond de câle, & contient tout l'espace qui est sous le prémier tillac.

On dit, Donner *carene*, quand on met le navire sur le côté, pour calfater & fèrmer toutes les voyes d'eau, ou pour lui donner le suif. *Carinare.*

Ce mot vient du Latin *carena.*

CARENER. v. act. Donner carene au vaisseau, le mettre sur le côté; l'appuyer sur le ponton, afin qu'il présente aux Calfateurs la partie qui a besoin d'être *carenée*, en lui donnant le radoub, ou le suif. *Carinare.* On dit autrement, le mettre à *cran*, par corruption de *carené.*

CARENTAM. s. m. *Carentonium.* Ville de France dans la Basse Normandie au Confluent de la Douvre & du Carentey, ou *Carentan*, qui lui a donné son nom.

CAREſME, ou CARÊME. s. m. Quadragésime; tems de pénitence, où l'on jeûne 40 jours pour se préparer à célébrer la Fête de Pâques. *Quadragesima, quadraginta dierum jejunium.* Anciennement dans l'Église Latine le *Carême* n'étoit que de 36 jours, & ne commençoit qu'au Dimanche de la 6^e semaine avant Pâques, qu'on appelle *Quadragésime.* Dans le IX^e siécle pour imiter plus précisément le jeûne de 40 jours que Jesus-Christ souffrit au désert, quelques-uns ajoûtèrent 4 jours avant la Quadragésime, & cet usage a été suivi dans l'Occident; car en ôtant les six Dimanches où l'on ne jeûne point, il reste précisément 40 jours de jeûne, à l'imitation de Jesus-Christ. Il en faut éxcepter l'Église de Milan, qui ne commence le *Carême* que le Dimanche de la Quadragésime.

Le *Carême* a été institué par les Apôtres. S. Jérôme dans son Épitre à Marcella, & S. Léon au Sèrmon 6^e *De Quadragesimâ* le disent expressément, & la régle de S. Augustin *Ep.* 118. *ad Januarium & L. IV. de Bapt. c.* 24. a lieu en cette matière. Tout ce que l'on trouve établi généralement dans toute l'Église, sans en voir l'institution dans aucun Concile, doit passer pour un établissement fait par les Apôtres. Or tel est le jeûne du *Carême.* On n'en trouve l'institution dans aucun Concile; au contraire, le I. Concile de Nicée can. 5, celui de Laodicée can. 49, & suiv. le VI^e Concile can. 29, & en Occident le I. d'Orleans can. 11, le IV^e de la même Ville can. 2. Celui d'Agde can. 8. Celui d'Auxèrre can. 3, le VIII^e de Tolède can. 9, le II^e de Brague can. 9, parlent du *Carême* comme d'une chôse générale & très-ancienne, aussi bien que tous les Pères Grècs & Latins. Tèrtullien, qui vivoit sur la fin du II^e siécle & au commencement du III^e dans son livre *De Jejuniis c.* 2. & 13, semble indiquer non seulement qu'il y avoit une loi pour le jeûne d'avant Pâques, mais encore qu'elle étoit regardée par ceux même qu'il fait passer pour ennemis du jeûne, comme une institution Apostolique, & qui plus est comme une institution Apostolique fondée sur l'Évangile & sur la parole de J. C. en S. Matth. IX. 15, en S. Marc. II. 19, & en S. Luc V. 34. Calvin, Chemnitius, & les Protestans, prétendent que le jeûne du *Carême* s'est institué d'abord par une espéce de supèrstition, & par des gens simples, qui voulûrent imiter le jeûne de J. C. Ils prouvent ce fait par un mot de S. Irénée cité par Eusèbe L. V. c. 24, mais Bellarmin a très-bien montré qu'il ne s'agit point là du jeûne même, mais de quelques circonstances du jeûne. D'autres disent que ce fut le Pape Télesphôre qui l'institua vèrs le milieu du II^e siécle; mais Bellarmin répond que S. Ignace, qui vivoit avant ce Pape, parle clairement du *Carême* dans son Ép. *ad Philippenses*; que ce qui a donné occasion à cette opinion, c'est que Telesphôre ordonna l'abstinence de chair pendant sept semaines entières, au lieu que les laïques ne la gardoient pas pendant sept semaines toutes entières. D'autres conviennent que l'on obsèrvoit à la vérité le *Carême* dans l'Église, c'est-à-dire, un jeûne de 40 jours avant Pâques dès le tems des Apôtres; mais que c'étoit volontairement, & qu'il n'y eut de loi que vèrs le milieu du III^e siécle. Ce que nous avons dit de Tèrtullien paroit détruire ce sentiment. Enfin, il paroit par les Constitutions Apostoliques V. c. 18, que les Chrétiens dès le commencement de l'Église ont jeûné par obligation pendant le tems qui précédoit la Pâque. Ce jeûne duroit jusqu'à l'heure de Vêpres, c'est-à-dire, jusqu'au soir. Tèrtullien en parle aussi dans son Traité du jeûne, & S. Irénée dans Eusèbe L. V. c. 24. S. Basile *Orat* 2. *de Jejun.* S. Ambroise *Serm.* 34. Socrate *L. V. c.* 21. Cassien *Collat.* 21. *c.* 27. S. Léon *Serm.* 4. *De Quadragesimâ, &c.* Voyez Bellarm. *De Bonis Operib. in partic. L. II. c.* 14. 15. 16.

Socrate & Sozoméne disent, le prémier L. V. c. 22, l'autre L. VII. c. 19, que le jeûne du *Carême* étoit de six semaines avant Pâques en Illyrie, en Grèce, à Aléxandrie, dans toute l'Égypte, dans l'Afrique & la Palestine; mais qu'à Constantinople, & dans toutes les Provinces d'alentour, jusqu'en Phénicie, on commençoit le *Carême* sept semaines avant Pâque, mais que de ces six ou sept semaines quelques-uns n'en jeûnoient que trois par intèrvalles, & cinq jours seulement chàque semaine. Quelques-uns, ajoutent-ils, jeûnoient trois semaines de suite, comme à Rome, excepté le Samedi & le Dimanche. Socrate se trompe en ceci; car on jeûnoit à Rome le Samedi toute l'année; mais un Grèc a pû l'ignorer, & prendre l'usage de quelque autre Église pour celui de Rome. Partout on nommoit également ce tems *Carême*, ou Quarantaine.

Les Grècs commencent l'abstinence après le Dimanche que nous nommons de la Sexagésime, & qu'ils appellent τῆς Ἀπόκρεω, c'est-à-dire, selon M. l'Abbé Fleury, Dimanche gras, ou plutôt, *Carême prenant*; car ὁ Ἀπόκρεως signifie proprement, sévrement de chair, privation de chair, *Carnis privium*, comme quelques-uns traduisent. Du reste, les Grècs commencent le Lundi qui suit ce Dimanche à ne point manger de chair, & toute cette semaine là ils ne mangent que des laitages & des œufs, mais sans jeûne encore; de là vient qu'ils appellent le Dimanche suivant, qui est celui de la Quinquagésime τῆς τυροφάγου. Le Lundi suivant ils entrent en *Carême*, & commencent le jeûne & l'entière abstinence, non seulement d'œufs & de laitages, mais de poisson & d'huile. Néanmoins s'ils commencent plutôt que nous, ils ne jeûnent point les Samedis comme nous. L'Abbé Théonas étant venu voir Cassien & Gèrmain, celui-ci demanda pourquoi le *Carême* n'étoit que de six semaines, ou de sept, en quelques païs, puisque ni l'un ni l'autre nombre ne font 40 jours, en ôtant le Samedi & le Dimanche, où l'on ne jeûnoit point, mais seulement 36 jours? Théonas répondit: Ces 36 jours font la dixme de toute l'année, qui est de 365 jours, & ce qui fait la divèrsité, c'est que ceux qui ne jeûnent que six semaines, jeûnent le Samedi. On n'a pas laissé de nommer tout ce tems *Carême*, ou Quarantaine, peut-être à cause des 40 jours de jeûne de Moïse, d'Elie, & de J. C. Les parfaits ne s'astreignent pas à des bornes si étroites, & cette loi du *Carême* n'a été introduite qu'en

 faveur

faveur des foibles ; afin qu'ils donnassent à Dieu au moins la dixme de l'année. On voit ici combien Cassien, & ceux dont il rapporte les discours, étoient pèrsuadez de l'antiquité & de l'utilité du *Carême*. Fleury.

Les anciens Moines Latins faisoient trois *Carêmes* ; le grand, devant Pâques ; l'autre, devant Noël, qu'on appelloit *de la Saint Martin* ; & l'autre, de *S. Jean Baptiste*, après la Pentecôte, tous trois de quarante jours. Les Grècs en obsèrvoient quatre autres outre celui *de Pâques*, *des Apôtres*, *de l'Assomption*, *de Noel*, & *de la Transfiguration* ; mais ils les réduisoient à sept jours chacun. Les Jacobites en font un cinquième, qu'ils appellent *de la pénitence de Ninive*. Les Caldéens & les Nestoriens de même. Les Maronites en font six, y ajoûtant celui *de l'Exaltation de la Sainte Croix*. Une Relation imprimée en 1688. dit cependant que les Chrêtiens du mont Liban, qui sont les Maronites, n'en font que quatre ; que durant le grand, qui est celui qui précéde la fête de Pâques, ils ne mangent qu'une fois le jour, que la plûpart font scrupule d'y manger du poisson, ni autre chôse qui ait eû vie ; que les femmes grosses, ni les enfans qui ont l'usage de la raison, n'en sont que rârement dispensez. Les Jacobites anticipoient le *Carême* de deux semaines, & en jeûnoient huit avant la semaine Sainte. Voyez le Père le Quien dans une préface sur une lettre de S. Jean Damascène. Les Arméniens en font huit de différente durée.

Le *Carême* est bas, quand il commence en Février ; & il est haut, quand il commence en Mars. La *Mi-Carême*, est une Fête où les harengères se réjouissent. C'est le Jeudi qui est au milieu du *Carême*. Faire le *Carême*, c'est, Obsèrver les régles du jeûne. Rompre le *Carême*, c'est y contrevenir, manger gras. On dit, qu'on fait faire un long *Carême* à quelqu'un, quand on l'a long tems privé de quelque chôse qu'il aimoit bien. On appelle Fruits de *Carême*, les fruits secs & résèrvez pour le *Carême*, comme raisins, figues, pruneaux, brugnoles, &c. Viandes de *Carême*, le poisson, & tous les autres mèts, à la résèrve de la chair.

Le VIII[e] Concile de Tolède Can. 9. dit : Ceux qui sans une évidente nécessité auront mangé de la chair pendant le *Carême*, n'en mangeront point pendant toute l'année, & ne communieront point à Pâques. Ceux que le grand âge ou une maladie oblige d'en manger ne le feront que par pèrmission de l'Évêque. Aujourd'hui on s'adresse plus communément en France au Curé, qui ne la donne que sur une attestation d'un Médecin.

Le Pape Nicolas dans sa réponse aux Consultations des Bulgâres C. 4, dit qu'on doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont le *Carême* avant Pâques, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la Sainte Vièrge, & celui d'avant Noël. Tous ces jeûnes étoient de quarante jours, au moins les trois d'avant Pâques, d'après la Pentecôte, & d'avant Noël, comme portent expressément les Capitulaires L. VI. c. 187, mais les autres n'étoient pas de la même obligation que nôtre Carême. Fleury. Voyez au mot Advent ce que nous avons dit du *Carême*, ou jeûne d'avant Noël. L'article 187 du VI[e] Livre des Capitulaires ne prouve rien ; il dit seulement que les Prêtres doivent annoncer le jour de Pâques, celui de la Pentecôte, le jeûne, la messe, le baptème. Est-ce là porter, je ne dis pas expressément, mais en aucune manière, que tous ces jeûnes étoient de 40 jours ?

S[t] Rathier Évèque de Verone au X[e] siécle, dans un Sèrmon sur le *Carême*, blâme ceux qui passent altèrnativement un jour sans manger, & un sans jeûner ; & ceux qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se donnoient la libèrté de manger la nuit avec excès ; aussi bien que ceux, qui mangeant avant None, qui étoit l'heure préscrite, croyoient jeûner, pourveu qu'ils ne fissent qu'un repas. Fleury.

Et si la mode étoit à la fin du Carême
De prêcher à son tour le Prédicateur même,
Ne te pourroit-on point adresser tes Sermons ? Vill.

Plus défait & plus blême,
Que n'est un pénitent à la fin du Carême. Boil.

Ce mot vient de *quadragesima*. Nicod. Et il est très-ancien. On le trouve dans le Concile de Nicée ; car Τεσσαρακοστὴ en Grèc est la même chôse que *Carême*, ou Quadragésime.

On appelle aussi *Carême*, le Recueil des Sèrmons qu'a fait un Prédicateur pendant un *Carême*. *Collectanea conciones sacræ per quadragesimam habitæ vel habendæ*. Parmi les Sèrmonaires il y en a quantité qui ont fait des *Carêmes*, des Avens. Le *Carême* du P. Bourdalouë est admirable.

On dit provèrbialement, qu'un homme nous a prêché sept ans pour un *Carême* ; pour dire, qu'il nous a souvent enseigné, rebattu la même chôse. On dit, que pour trouver le *Carême* court, il faut faire une dette payable à Pâques. On dit aussi, qu'on nous donne le *Carême* bien haut, quand on nous promet quelque chôse qui ne viendra de long-tems. On dit aussi, que cela vient comme Mars en *Carême* ; pour dire, fort à-propos, ou bien qu'une chôse revient au même tems tous les ans. On dit aussi, qu'un homme a jeûné le *Carême*, quand on lui veut reprocher qu'il est bien maigre, ou bien pâle.

Carême-prenant, s. m. Le jour du Mardi qui précéde le *Carême*, & quelquefois tout le tems du Carnaval depuis les Rois. *Geniales ante quadragenarium jejunium dies*. Les Gascons disent *Carmentran* ; & dans la basse Latiné on a dit *Carmentrannus*, Du Cange. On a aussi appellé *carnisprivium*, le *Carême* ; & *carnivora* le Mardi gras, à cause que ce jour-là on consume tout ce qui reste de chair ; & *carnicapium* en Espagnol *carnes tollendas*.

On appelle aussi des *Carêmes prenans*, des gens du peuple qui se masquent de cent façons ridicules, & qui courent les ruës. *Plebecula larvata*.

On dit aussi des pèrsonnes mal mises qui ont des habits hors de mode & èxtravagans, qu'ils sont habillez en vrais *Carêmes prenans*. On dit que vous voulez donner vôtre fille à un *Carême-prenant*. Mol. Vous voilà fait comme un *Carême prenant*.

On dit provèrbialement, qu'il faut faire son *Carême-prenant* avec sa femme, & Pâques avec son Curé. On dit aussi populairement, Tout est de *Carême-prenant* : pour dire, que plusieurs bagatelles sont pèrmises ce jour-là.

CARÉNAGE. s. m. Tèrme de Marine. C'est un lieu proche du rivage de la mèr propre à carener un vaisseau. *Locus reficiendæ navi idoneus*. On dit aussi par *corruption cran*, & *cranage*.

CARÉNE. s. f. Tèrme de Marine. C'est la quille d'un vaisseau, qui est une longue & grosse pièce de bois, ou plusieurs mises bout à bout l'une de l'autre de prouë à pouppe, pour sèrvir de fondement au navire, & sur laquelle se fait l'assemblage. *Trabs*.

Caréne, se prend encore en tèrmes de Marine pour la partie du vaisseau qui est depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, *carina*. C'est le creux du vaisseau, ou le fond de câle.

Caréne, signifie aussi le radoub d'un vaisseau ou des parties basses d'un vaisseau. On dit en ce sens, donner la *caréne* à un vaisseau, mettre un vaisseau en *caréne*. On dit *donner caréne*, quand on met le navire sur le côté pour le calfater, pour fèrmer les voies d'eau, pour lui donner le suif, pour le radouber dans ses œuvres vives. Les vaisseaux de guèrre reçoivent la *caréne*, ou les œuvres de marée de trois en trois ans.

Demi-caréne, se dit, lors qu'en voulant caréner un vaisseau, on ne peut travailler que sur la moitié de son fond par dehors, & qu'on ne peut aller jusqu'à la quille. *Caréne* entière se dit lors qu'on peut travailler sur tout le fonds jusqu'à la quille.

CARÉNER. v. act. Tèrme de Marine. *Caréner* un vaisseau, c'est radouber un vaisseau, raccommoder la caréne, les parties basses d'un vaisseau. *Navim reficere*.

Caressant, ante. adj. Qui a coutume de caresser. *Blandus*. Vous n'ètes ni trop *caressante*, ni trop flatteuse. Le Ch. de M. Remarquez dans Térence un vieillard avâre, & rébarbatif, qui s'avise tout d'un coup de devenir *caressant*, & libéral. P. le Boss. Les petits chiens sont des animaux fort *caressans*.

CARESSE. s. f. Démonstration d'amitié, ou de bien-veillance, qu'on fait à quelqu'un par un accueil gracieux, par quelque parole obligeante, ou quelque cajollerie. *Blanditiæ, amoris significatio*. Il se dit des hommes, & de quelques animaux. Ce Prince a fait bien des *caresses* à cet Envoyé. Les *caresses* des femmes sont trompeuses. Les chiens font des *caresses* à leurs maitres. Remarquez le ris forcé, & les *caresses* contrefaites d'un Courtisan. La Bruy.

Je vous vois accabler un homme de caresses. Mol.

CARESSER. v. act. Faire des caresses. *Blanditiis lenire, permulcere*. La foiblesse de l'homme c'est d'aimer qu'on le *caresse*. On dit aussi *caresser* un cheval, un chien.

Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse,
Lors qu'au premier faquin il court en faire autant ? Mol.

Le P. Bouhours remarque que *faire des caresses*, ne se dit guères que sérieusement, & ne signifie que traiter les gens d'un air qui marque qu'on les aime, ou qu'on les estime, & que *caresser* se dit plus en badinant & au regard des enfans, à qui on fait de petites amitiez. Il faut nous flatter & nous *caresser* comme des enfans, pour nous tenir en bonne humeur. Essais de Mor. Le Roi lui fit beaucoup de caresses (à Artabaze) à cause de l'amitié qu'il avoit eûë avec le Roi Philippe son frère. Vaug. Voyez le 2[e] tôme des remarques du P. Bouhours sur la langue Françoise p. 423 *in* 12.

Caressé, ée. part. & adj. *Blanditiis lenitus, devinctus*.

Tous ces mots viennent du Latin *carus*.

CARET. Voyez Carret.

CAREFOUR,

CAREFOUR. Voyez CARREFOUR.

CARFOU. s. m. *Receptus.* Vieux mot, qui signifie, selon Pasquier, la retraite qu'on sonnoit le soir : il croit qu'on disoit *carfou* pour *couvre-feu*. Borel estime que *carfou* a été formé de *gare fou*, & que le *carfou* étoit le signal qui avèrtissoit les voleurs & les bandits de se retirer, de crainte d'être pris par le Guet, qui commençoit à marcher lors qu'on sonnoit le *carfou*. En Languedoc on appelle ce signal le *Chasse-Ribaud*, ce qui veut dire à peu près la même chôse.

CARGAISON. s. f. Tèrme de Marine. C'est la charge d'un vaisseau, & le tems propre pour charger les navires. *Navis onus.* C'est aussi la facture des marchandises chargées dans le vaisseau. La *cargaison* de ce vaisseau est de telle & telle marchandise. Ce mois-ci est le tems de *cargaison* des vins, des moruës. *Cargaison* se prend encore pour l'action de charger. Pendant toute cette *cargaison* il a toujours été sur nôtre bord.

CARGUE. s. f. Tèrme de Marine. C'est toute sorte de manœuvre qui sèrt à faire aprocher les voiles près des vèrgues pour les trousser, les relever. Ce mot, qui est féminin quand il est seul, est masculin quand il est joint avec un autre. *Funes colligendis velis apti.* Ainsi on dit *cargue-point*, & non pas *la cargue-point*. Les *cargues* sont des cordes dispôsées pour carguer, ou trousser la voile. Les *cargues-points*, ou *tailles-points*, sont des cordes amarrées aux points, ou aux angles d'enbas de la voile, pour la retrousser. Les *cargues-fond* ou *tailles de fond*, sont des cordes qui sont amarrées au milieu du bas de la voile, pour la retrousser par le milieu.

Il y a aussi les *cargues d'artimon*, & quand on parle de ces sortes de *cargues*, on dit les *cargues du vent*, & les *cargues dessous le vent*. Les unes sont du côté que le vent vient, & les autres du côté opposé.

CARGUES A VUË, sont une petite manœuvre passée dans une poulie sous la grande hune, & qui est frapée à la relingue de sa voile, pour la lever lorsqu'on veut voir par dessous. Cette manœuvre n'est d'usage que dans de cèrtains vaisseaux.

CARGUES-BOULINES, sont les cordes amarrées au milieu des côtez de la voile, pour trousser, ou carguer la voile par les côtez. On les appelle autrement *contre-fanons*. Lorsqu'on trousse, ou qu'on raccourcit les voiles par enhaut, cela s'appelle *rider*.

CARGUER. v. act. Tèrme de Marine. C'est, Trousser la voile, & l'accourcir par le moyen des cordes appellées *cargues*, qui la levent en haut jusqu'à la moitié & au tiers du mât. *Colligere velum.* On dit autrement, Bourcer la voile.

CARGUER, signifie aussi pancher d'un côté en naviguant. *Carguer* a stribord, *carguer* de l'arrière, *carguer* de l'avant.

CARGUERAS, ou CALEBAS, est un cordage qui sèrt à élever les pacfis, ou grandes voiles.

CARGUEUR. Tèrme de Marine, est une poulie qui sèrt à amener & à guinder le pèrroquet. On le met tantôt au tenon du pèrroquet, & tantôt à son choquet ou à ses pattes.

CARIAGE. s. m. Tèrme populaire, qui ne se dit qu'en cette phrâse provèrbiale, Tout le *cariage*; pour dire, Toute une famille, tout un ménage de pauvres gens, comme si tout pouvoit tenir dans une charrette, ou cariole. *Impedimenta, sarcina.*

Ce mot vient de *carragium*, qu'on a dit pour *carrago*, & qui se trouve dans Trébellius Pollio pour signifier le *charroi d'une armée*. MÉN. Du Cange témoigne qu'on a dit *caragium* dans le même sens en la basse Latinité.

CARIATE. Voyez CARYATE.

CARIATHAIM. Ville de la tèrre Sainte, située à l'Orient du Jourdain dans la tribu de Ruben. Ce nom Hébreu vient de קרית *Kiriath*, qui signifie *ville*, & il a la forme des duels; peut être parceque la ville étoit double, ou divisée en deux.

Il y a encore une autre *Cariathaim* dans la tribu de Nephthali, vèrs l'Occident, qui étoit une ville Lévitique & de réfuge. Il en est parlé Ir Paral. VI. 76. Josué l'appelle Carthan C. XXI. 32.

CARIATHARBE. s. f. Nom de ville qui signifie la *ville des Quatre*, selon quelques uns, qui veulent qu'elle ait été ainsi nommée, parce que quatre grands Patriarches, Adam, Abraham, Isaac & Jacob, y avoient été entèrrez, c'est une èrreur. Adam ne vécut point dans la Palestine, quoi qu'en disent les Rabbins, & ceux qui y placent le Paradis tèrrestre. Il est bien plus probable qué ארבע, *Arbe*, ou, *Arbea*, est le nom du fondateur de la ville, קרית ארבע, c'est la ville d'Arbe. Du reste, voyez HÉBRON, c'est la même ville, qui avoit aussi ce nom.

CARIATH BAAL, c'est-à-dire, Ville de Baal, plus connuë sous le nom de Cariathiarim, qui va suivre.

CARIATHIARIM, קרית יערים, qui se prononce en Hébreu *Kiriath Jearim*, & qui signifie *ville des bois*, ou *des Forêts*, est le nom d'une ville de la Tèrre Sainte, nommée autrement *Baala*, ou *Cariath Baal*. Elle avoit été possedée d'abord, par les Gabaonites; elle fut donnée ensuite à la Tribu de Juda, & je ne sçai pourquoi le P. Lubin dit qu'elle tomba en partage à celle de Dan. Elle étoit sur les confins des Tribus de Benjamin, de Dan & de Juda.

CARIATHSENNA. Voyez DABIR.

CARIATHSEPHER. Ville des Lettres, ou des Livres, de קרית, *Kariath*, ספר, *Sepher*. Voyez DABIR.

CARIATIDE. Voyez CARYATIDE.

CARIBE. s. m. Voyez CARAÏBE. Il est plus usité.

CARIBOU. s. m. Animal sauvage de Canada. *Cervus Canadensis.* C'est une espéce de Cèrf qui habite le nord de l'Amérique. Le *Caribou* est éxtrémement légèr. Il a des ongles plats, fort larges, & garnis d'un poil rude entre deux, qui l'empêchent d'enfoncer dans la neige, sur laquelle il court prèsqu'aussi vîte que sur la tèrre. Il habite les savannes, ou forêts, & quand elles sont épaisses, il s'y fait des routes comme la plûpart des animaux, qui habitent le fort des bois, & il les suit ordinairement. Le *Caribou* des savannes épaisses a les cornes fort petites; celui des savannes claires les a fort grandes.

CARIE. s. m. Maladie des os & des dents, qui les corrompt & qui les mange. C'est une solution de continuité dans les os provenant d'érosion. *Cariosus morbus.* Il n'y a rien qui fasse plus de peine à un Chirurgien dans la curation d'un ulcère, que lorsque la *carie* de l'os y est jointe. DEGORI. La *carie* se fait dans les os, lorsqu'ils sont froissez, fendus, pèrcez, fracturez, luxez, apostumez, découvèrts de leur chair. Car ils s'altèrent, lorsque le sang & leur propre nourriture se dessechent par l'air éxtérieur qui les touche, que les os nuds ne peuvent longuement endurer. Quand la sanie croupit long-tems dessus, elle s'imbibe dans leur substance, & les pourrit & carie pareillement.

Ce mot vient du Latin *caries*.

CARIE. s. f. Ancien païs de l'Asie mineure. *Caria.* La *Carie* étoit entre la Lycie & l'Ionie. Elle étoit bornée au nord par le Méandre, à l'occident par la mèr Icarienne, & la mèr appellée anciennement *Myrtoum mare*, aujourd'hui mèr de Mandria ; ce sont deux parties de l'Archipel : elle avoit au midi la mèr de Rhodes, & au levant la Lycie & quelques autres nations. Ce sont les bornes que Strabon lui donne. Elle comprenoit la Dorie, & selon le même Auteur une grande partie du mont Taurus. La Mètropole ou Capitale de *Carie* étoit Halicarnasse.

Quelques-uns disent que ce nom vient de *Cares* Roi de ce Païs, qui fut l'inventeur des augures. Mais Bochart Liv. I. Chan. c. 7. prétend qu'il vient de l'Hébreu כר, *Car*, qui signifie *un belier*, *un agneau*, & qu'il fut donné à ce païs, parce qu'il étoit fèrtile en moutons & en pâturages pour les brebis; כר signifie aussi pâturage dans Isaïe XXX. 25. XXXIV. 6. Ce païs s'appelle aujourd'hui *Aidinelli*.

CARIE. Ville. Voyez CARYE.

CARIEN, ENNE. s. m. & f. Qui est de Carie, Natif de Carie, habitant de Carie. *Car.* Les *Cariens*, en Latin *Cares*, étoient gens de guèrre, de sorte que les armes des *Cariens*, *arma Carica*, une cuirasse de *Carien*, *Lorica Carica*, avoient passé en provèrbe. Cependant parce qu'ils se loüoient pour faire la guèrre, on n'en faisoit pas cas, on les éxposoit au prémier choc, comme gens qu'on ne se mettoit pas en peine de ménager. Et de là beaucoup d'autres provèrbes, qui marquoient le mépris qu'on faisoit d'eux. Faire épreuve sur un *Carien*, vin *Carien*, Bouc de Carie, sacrifice *Carien*, &c. qui se trouvent dans les Anciens, & qu'Érasme & d'autres ont expliquez *Cas.* Toutefois les *Cariens* ne manquèrent pas de gens d'esprit & de mérite, Hérodote & Thales, l'un Père de l'Histoire, & l'autre de l'Astronomie, étoient *Cariens*. La fameuse Artemise étoit femme de Mausola Roi des *Cariens*. Ces peuples sont aussi appellez Carbes, *Carbæ*, Κάρβαι.

CARIER. v. act. Qui se dit des dents & des os qui se gâtent & se pourrissent. *Cariem inducere, cariosum efficere.* Cet ulcère lui a *carié* l'os de la jambe. On appelle aussi du bois *carié*, du bois qui est rongé de vèrs, & qui se pourrit. On dit aussi *se carier* en parlant des os, des dents, du bois qui se pourrissent. *Cariem contrahere.*

CARIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Cariosus.*

Ces mots se tîrent du Latin *caries*, qui signifie *vèrmoulure*, *pourriture*.

CARILLON. s. m. Son de cloche agréable & harmonieux qui se fait en témoignage de réjouïssance aux jours des Fêtes de l'Église, ou de quelque joye publique. *Numerosus & modulatus æris campani sonitus.*

Le jour que naquit Châtillon,
On sonna double carillon
Par tous les clochers de Cythère. VOIT.

On appelle aussi un *carillon*, un bon nombre de petits timbres de différentes grosseurs, ou de petites cloches qu'on fait sonner avec un bouton de fèr, ou avec un clavier, soit qu'on le touche

à

à la main, soit qu'il se meuve par machine avec un tambour. Le *carillon* de la Samaritaine. Les *carillons* de Flandres sont composez de trente ou quarante timbres qui font les même tons, degrez & intèrvalles de Musique, que les tuyaux des orgues : aussi les fait-on sonner en frapant sur les touches d'un gros clavier, & on en fait d'agréables concèrts. Autrefois le *carillon* étoit la même chôse que le *tocsin* ; car on sonnoit dans les réjoüissances de même que dans les alarmes ; d'où vient que quelques Auteurs appellent le *carillon*, *pulsatio terroris*.

CARILLON, Se dit aussi, mais bassement, des crieries que font les femmes de mauvaise humeur, ou les pèrsonnes du bas peuple, lorsqu'elles querellent ou injurient quelqu'un. *Clamor immodicus*, *vociferatio*. Quand ce mari va au cabaret, sa femme lui fait un beau *carillon*.

CARILLON DES VÈRRES, Se dit par métaphôre dans la débauche, en stile bas, familier, bacchique, en parlant du bruit que font les vèrres, lorsqu'on les choque.

On dit provèrbialement, qu'un homme a été battu, foüetté, étrillé à double *carrillon* ; pour dire fortement & outrageusement.

On appelle *fèr de carillon*, un petit fèr qui n'a que 8 à 9 lignes en quarré.

CARILLONNER. v. act. absolu. Sonner les cloches en manière de carillon. *Æs campanum argutè, modulatè, numerose pulsare*.

Ce mot vient de *quadrillonar*, qui a été fait de *quadrilla*, mot Espagnol, qui signifie un *petit escadron*, diminutif de *quadra*, à cause que les carillons se font d'ordinaire avec quatre cloches. MÉN.

CARILLONNEUR. s. m. Celui qui fait sonner les cloches avec une cadence agréable, qui fait le carillon. *Qui æs campanum argute ac numerose pulsat*.

CARINE. s. f. *Carina*. Pleureuse, femme qu'on loüoit autrefois chez les Romains pour pleurer dans les funerailles. On les nommoit ainsi du nom de la Carie leur païs, d'où on les faisoit venir la plûpart, *Cæl. Rhodig L. XVI. c. 3*.

CARINE. s. f. Tèrme de l'ancienne Architecture Romaine. *Carina*. Les Romains appelloient *carines* les édifices bâtis en forme de navire, comme nous appellons néf, de *navis*, navire, le milieu des Églises Gothiques, ou leur grande voûte, parcequ'elle en a la figure. Nous pourrions encore appeller *carine*, ou néf, toutes celles qui n'ont point de croisée. Et ce nom reste en effet encore à present à quelques-unes, comme celle de S. Sulpice de Bourges.

CARINTHIE. s. f. en Allemand *Karnten*. Province du Cèrcle d'Autriche en Allemagne, qui fait partie de ce qu'on appelloit autrefois la Pannonie, ou selon d'autres de l'ancien Norique. *Carinthia*, ou *Carnuthia*. Elle est bornée au midi par la Carniole, & par le Frioul, au couchant par le Tirol, & par l'Archevêché de Saltzbourg ; elle a au nord & au levant la Stirie avec le Duché de Cilley. La *Carinthie* est un païs montagneux, marécageux, & couvert de bois ; il ne laisse pas d'être assez fèrtile, particulièrement en pâturages. On la divise en haute & basse *Carinthie*, qui prennent leur nom de leur situation le long de la Drave. La Capitale de *Carinthie* est Clagenfurt. La *Carinthie* a titre de Duché ; elle est sous la domination de la Maison d'Autriche depuis 1331. La manière dont on *installoit* autrefois le Duc de *Carinthie* est singulière. C'étoient les païsans qui faisoient cette cérémonie, & qui s'étoient acquis cet honneur en mémoire de ce qu'ils avoient été les prémiers du païs à recevoir l'Évangile. Voyez le mot suivant.

CARINTHIEN, ENNE. Qui est de Carinthie. *Carinthius*. Les *Carinthiens*, disent les voyages historiques de l'Europe T. VI. rendent hommage à l'Archiduc d'Autriche en cette manière : Le peuple s'assemble dans une vallée proche de la ville de Saint Veit ; un païsan monte sur un marbre couché dans une prairie. Il a une vache noire au côté droit, & une cavale à gauche. L'Archiduc habillé en païsan, & tenant une houlette à la main, mais précedé de Gentilshommes richement vétus, s'avance à pied vèrs cette pièrre. Quand il est proche, le païsan demande qui il est ? Le peuple répond, que c'est son nouveau Prince. Le païsan demande, s'il est juge équitable, s'il chèrche le bien du païs, s'il aime la Religion, s'il protége la foi ? Après quoi il dit aux Officiers du Prince ; Qui pourra me chasser de là ? Le Maitre d'Hôtel lui ayant promis soixante déniers, les deux bêtes qui sont à ses côtez, les habits que porte le Prince, & exemption de toute sorte d'impôts pour toute sa vie, il descend de dessus la pièrre, touche doucement la joüe du Prince, & lui recommande la justice. Cela fait le Prince monte sur la pièrre, change sa houlette en une épée nuë ; promet bonne justice au peuple, va à la grande Église, où ayant pris ses plus riches habits, il retourne au même endroit de la prairie, & y reçoit le serment de fidélité des *Carinthiens*.

CARIOLE. s. f. Petite voiture à deux rouës, & néanmoins suspenduë sur des moutons, & couvèrte ordinairement de cuir. *Minor rheda*. La *cariole* de Poissi. Cet homme a fait faire une *cariole* pour aller seul à la campagne.

Ce mot vient du Latin *carrus*, dont il est diminutif.

CARIPI. s. m. Nom de milice à cheval chez les Turcs. Les *Caripi* au nombre de mille n'ont pas été nourris dans les sèrrails, & ne sont point esclaves, comme les autres, mais la plûpart sont Môres, ou Chrétiens renégats, qui ont fait le metier d'avanturiers, qui sont pauvres, qui chèrchent fortune, & qui par leur adresse & leur courage sont parvenus au rang des gens de cheval de la garde du Prince. Ils marchent avec les Ulusagi à main gauche dèrrière lui, & ont dix à douze âpres par jour sans être obligez d'entretenir plus d'un cheval, s'il ne leur plait. VIGENÈRE.

Caripi signifie paûvre & étranger, & ils sont ainsi appellez, dit Chalcondile L. V[e]. parce qu'on les prend de l'Asie, de l'Égypte & de l'Afrique.

CARISEL, ou CRESEAU. s. m. Grosse toile claire qui sert pour travailler en tapissèrie, de même que le canevas. *Tela cannabina*. On en vend de blancs & de teints.

CARISIE. s. f. Nom de Poire. La *Carisie* est mise au rang des mauvaises poires par La Quintinie.

CARISTADE. s. f. *Charitas*, *eleemosyna*. Ce mot vient de l'Espagnol *caridad*, il signifie *aumône*, mais il ne se dit qu'en riant. Demander la *caristade*. On fait la *caristade* à de beaux esprits qui sans cela ne vivroient pas. Il paroit que ce nom vient des Provinces méridionales de France.

CARISTIES. s. plur. *Caristia*. neut. plur. C'étoit une espéce de fête chez les Romains qu'on célébroit au mois de Février à l'honneur de la Déesse Concorde. On institua les *Caristies* pour rétablir la paix entre les familles qui étoient broüillées ; on faisoit un grand repas où l'on n'invitoit point les étrangers, mais seulement les parens & les alliez ; la joye qu'inspire le repas étoit regardée comme un moyen propre à réünir des esprits divisez. Ovide parle des *Caristies* dans ses fastes. Voyez aussi Valère Maxime L. II. c. 1. Rosinus &c.

Le nom de *Caristies* vient du Grèc χαρίσια, qui est le nom de cette espéce de fête, de χάρις, *grace*, *union*, *paix*. M. Blondel écrit *Caristies* sans *h*, suivant l'usage, qui a retranché l'*h* de quelques mots qui s'écrivent en Grèc par un χ, comme *caractere*. Mais d'autres retiennent cette lettre & écrivent CHARISTIES. Voyez ce mot.

CARITATIF. Voyez CHARITATIF.

CARIUS. s. m. Nom d'un faux Dieux de l'Antiquité fils de Jupiter & de Thorrébie. *Carius*. *Carius* se promenant sur les bords du lac Thorrebie entendit le champ des Nymphes, & aprit d'elles la Musique, qu'il enseigna ensuite aux Lydiens. En récompense de ce bienfait ils lui décernèrent les honneurs divins, & lui bâtirent un temple magnifique sur une montagne, qui prit, dit-on, le nom de ce nouveau Dieu.

Carius étoit aussi une épithète de Jupiter chez les Mylassiens. HÉRODOTE.

CARLET. Voyez CARRELET.

CARLIEN, ENNE. adj. Voyez CARLOVINGIEN. C'est ainsi qu'il faut dire.

CARLILE. s. m. *Carleolum*, autrefois *Luguvallum*, ville des Brigantes. C'est une petite ville d'Anglètèrre, capitale du Comté de Cumbèrlan, située sur la rivière d'Eden, vèrs les frontières d'Écosse. L'Évêque de *Carlile* est suffragant de l'Archevêque d'York. On voit à *Carlile* les restes de la fameuse muraille d'Hadrien.

CARLIN, ou CAROLIN. s. m. *Carlinus*, *Carolinus minimus*. Monnoye de Naples qui y avoit cours au XV[e] siécle, comme il paroit par les Actes de S. François de Paule, *Acta SS. April. Tom. I. p. 183. C.* C'étoit apparemment la monnoye qu'y fit battre Charles d'Anjou Roi de Naples, frère de S. Loüis.

CARLINE, ou CAROLINE. s. f. *Carlina* Plante qu'on dit avoir été indiquée par un Ange à Charlemagne pour guérir son armée de la peste ; on croit aussi que par cette raison elle porte le nom de cet Empereur. *Carlina, quasi Carolina*. Elle est vivace, & a des racines longues très-profondes en tèrre, grosses comme le pouce, quelquefois plus, d'autres fois moins, roussâtres en dehors, blanches en dedans, & d'une ôdeur aromatique. Son collet est divisé en plusieurs couches d'où sortent des feuilles disposées en rond, couchées par tèrre, longues de demi pied ordinairement, sur deux pouces de largeur, & découpées jusques vèrs la côte qui parcourt toute leur longueur, ondées sur leurs bords qui sont armez de piquants assez aigus, & fréquens, cendrées & cotonneuses d'abord, un peu plus vèrdâtres dans la suite. De leur milieu naît une tête pareille à peu près à celle d'un artichaud, prèsque aussi grosse, mais un peu plus applatie, & composée

pofée d'écailles plus minces, & en plus grand nombre que dans la côte d'enhaut, ces écailles sont pointuës, piquantes, & un peu longuettes. Cette tête renferme un amas considérable de fleurons d'un pourpre pâle, & environnez de pétales blanches, ou argentines, longues d'un pouce & demi sur deux lignes de largeur, & qui tiennent lieu de demi fleurons ou de couronne. Les embrions sur lesquels portent les fleurons deviennent autant de femences oblongues, velües & chargées d'une brosse de poil en manière d'aigrette. Cette *Carline* se nomme la grande *Carline*. *Carlina acaulos magno flore C. B.* Il y en a une autre espéce différente de celle-ci, non seulement parce qu'elle a des tiges branchuës, mais encore par ses feüilles, qui sont plus étroites & beaucoup plus vèrtes, & par ses têtes, qui sont prêsque d'une moitié plus petites. *Carlina polycephalos &c.* La racine de la *carline* est recommandée dans les maladies pestilentielles, elle est sudorifique & diurétique.

CARLINGUE, ou ESCARLINGUE. s. f. Tèrme de Marine, est une piéce de bois qui régne prêsque le long du vaisseau directement au dessus de la quille pour faire liaison ensemble; c'est pourquoi plusieurs l'appellent *contrequille*. Ces deux piéces sèrvent de fondement à tout le corps du vaisseau, parce que les varangues & les autres membres de charpenterie y sont assemblez. C'est aussi sur la *carlingue* que l'on pôse le grand mât. C'est pourquoi on appelle encore *carlingue*, une piéce de mât qu'on met au pied de chaque mât. La grande *carlingue* est la *carlingue* du grand mât. On dit *carlingue* de cabestan, *carlingue* de bittes.

CARLINGUE. s. m. Quelques anciens Auteurs disent *Carlingue* pour Carlovingien, postérité de Charles Martel, troisiéme race des Rois de France. *Carlovingus.* Les *Carlingues*, ainsi nomme-t-on la postérité de Charles Martel, n'étoient pas François naturels, ni de la Gèrmanie de là le Rhin, ains étoient Barbançons. COQUILLE.

CARLOSTAT, ou CARLSTAT. Nom de plusieurs villes différentes. *Carolostadium. Carlostat*, ville de Suéde, est dans la Westrogothie, c'est-à-dire, dans la Gothie occidentale. *Carlostat*, ou Carlowitz, ville du Royaume de Hongrie, & capitale de Croatie. *Carlstat*, ville du Cèrcle de Franconie, est située sur le Mein dans le Duché du Wurtsburg. Le nom *Carlostat*, ou *Carlstat*, est aussi la même chôse que *Carelstat*, & viennent tous du nom *Carolus*, Charles, & du mot Alleman *stat*, qui signifie état, ville, *Status*, *civitas*. Toutes ces villes ont reçû ce nom de quelque Prince nommé Charles.

CARLOVINGIEN, ENNE. s. m. & f. & adj. C'est le nom qu'on donne aux Rois de France de la seconde race. *Carlovingus*. ou selon quelques-uns *Carolingus*. Les *Carlovingiens* ont pris le nom de Charles Martel Père de Pepin le Bref, prémier Roi de la race ou famille *Carlovingienne*, qui monta sur le thrône en 751. & finit en 988. Il n'y a que quatorze Rois de France *Carlovingiens*. Le dèrnier Roi *Carlovingien* fut Loüis V. Le Baron de Leibnitz a écrit les Annales des Empereurs *Carlovingiens*, depuis Charlemagne jusqu'à Henri l'Oiseleur. D'autres disent que ce nom lui a été donné de Charlemagne fils de Pepin, & second Roi de cette race, & qu'elle a pris son nom plutôt que celui du prémier Roi Pepin, à cause de la gloire & des actions éclatantes de Charlemagne, le plus grand Prince de tous les Rois de cette race. Dans la décadence de la race *Carlovingienne* les fiefs devinrent héréditaires. LE GENDRE.

Rochefort dit *Carlien* pour *Carlovingien*, la race *Carlienne*, la maison *Carlienne*; Mezerai & Cordemoy disent Carlien ou *Carlovingien*, & d'autres *Carlingue*. Quelques autres, comme Bardin, disent *Carlien*. *Carlovingien* est plus ou seul en usage. Heineccius remarque dans son Ouvrage, *De sigillis P. I. C. VIII. n. VI.* que les Sceaux des *Carlovingiens* sont bien travaillez, ce qui vient de ce que Charlemagne vit revivre les Arts. Il décrit quelques-uns de leurs Sceaux au même endroit.

CARMAGNOLE. s. f. *Carmaniola*. Ville des États du Duc de Savoye en Italie. Elle est des dépendances du Marquisat de Saluces, quoiqu'elle soit dans le Piémont propre.

CARMAGNOLE, est un nom qu'on donne assez souvent en France à un petit laquais, apparemment parce qu'il en venoit de cette ville; car on donne souvent à ces sortes de domestiques le nom de leur païs.

CARMATHE. s. m. & f. Nom d'une faction Mahométane. Les *Carmathes* sont des rebelles de l'Arabie heureuse, qui vèrs l'an de l'Hégire 300, ou dans le X[e] siécle, se revoltèrent contre les Califes. L'an 319 de l'Hégire, 930 de J. C. le pélérinage de la Mecque cessa par la crainte des *Carmathes*, qui en une seule fois tuèrent plus de 20000 pélérins. D'HERBELOT.

CARMATIEN, ENNE. s. m. C'est la même chôse que Carmathe, dont on vient de parler. *Carmatianus, a.* Les *Carmatiens* étoient une secte Musulmane en Arabie qui s'éléva au X[e] siécle sous le Calife Almonetadir-billa. Abouthaher *Carmatien* défit en 312 de l'Hégire, 924 de J. C. la caravane de la Mecque, ensorte que le pélérinage cessa pendant douze ans. FLEURY.

CARME. Ordre Réligieux, l'un des quatre mandiants, qui tire son nom & son origine du Carmel, Montagne de Syrie autrefois habitée par les Prophètes Élie & Élizée & par les enfans des Prophêtes, dont cet Ordre prétend descendre par une succession non interrompuë. Ce que l'on peut dire de plus seur de son origine, c'est ce qu'en écrit Jean Phocas, Moine Grèc de l'Isle de Pathmos, qui visitoit les Saints lieux en 1185. Il rapporte que sur le mont Carmel est la cavèrne d'Élie; qu'il paroit par des ruines de bâtimens, qu'on y voyoit, qu'il y avoit eû là autrefois un grand monastère; que depuis quelques années un Moine, Prêtre, & âgé, comme le témoignoient ses cheveux blancs, étoit venu de Calabre, & s'étoit établi en ce lieu par révélation du Prophête Élie; qu'il y avoit assemblé dix frères, avec lesquels il y vivoit dans le tems que lui Phocas écrivoit ceci. Gunther, Moine Latin, qui a fait la Relation du voyage de Martin Abbé de Paris près de Bâle dit la même chôse. Voyez Léo Allatius *Opusc. c. 31.* Le B. Albert, natif du Parmêsan, Chanoine Régulier d'abord, puis Évêque de Vercëil, & ensuite Patriarche de Jérusalem, donna à ces solitaires vèrs l'an 1209. une régle contenant 16 articles que le P. Papebroch a fait imprimer dans la vie de ce Saint, C. 5. *Acta SS. April. T. I. ad VIII. April. p. 778.* En 217. ou selon d'autres en 1226. le 30[e] Janvier Honorius III. approuva cette régle, & ordonna aux Hèrmites du mont Carmel de la garder, veu qu'ils l'avoient reçûë avant le Concile de Latran, qui défendoit les nouvelles Religions.

Le Roi S. Loüis en revenant de la tèrre Sainte amena des *Carmes* en France en 1254. & les établit à Paris, ainsi qu'en fait foi une lettre de Charles le Bel son arrière petit fils, de l'an 1322. Ils demeurèrent d'abord où sont à présent les Célestins. Leur régle avoit été confirmée par Honorius III. dès 1217, & Innocent IV. en mitigea la sévérité en 1245. Plusieurs Papes leur ont donné le titre de frères de la Bien-heureuse Vièrge Marie. Cet Ordre est célébre par la dévotion du Scapulaire, & par le grand nombre de Docteurs, de Prélats & de Saints qu'il a donnez à l'Église. Il eut dans le dèrnier siécle 4 Saints Canonizez, sçavoir, sainte Thérêse, S. André Corsin, sainte Magdelaine de Pazzi, & le B. Jean de la Croix. Il a des Missions en Gréce, en Syrie, en Pèrse, au Méxique, au Pérou, au Brésil, aux Isles Antilles, en Angletèrre, & autres lieux. Ces Missions sont partagées entre les *Carmes* de l'ancienne obsèrvance, que l'on appelle Mitigez, & les *Carmes* de la plus étroite obsèrvance, dits Déchaussez. L'ancienne obsèrvance n'a qu'un Général, auquel obéïssent 40 provinces, & la Congrégation de Mantouë, qui a un Vicaire Général. L'Étroite obsèrvance a deux Généraux; l'un en Espagne, qui a huit provinces de son obéïssance, l'autre en Italie, qui a douze provinces en divèrses parties de l'Europe.

Si quelques *Carmes* ont dit qu'ils étoient les oncles de JESUS-CHRIST, &c. Si l'on a avancé dans des thêses de Beziers qu'il est probable que Pythagôre étoit *Carme*, & que les Druides des Gaulois avoient aussi les obsèrvances régulières des *Carmes*, ce sont des idées de particuliers, qu'il ne faut point attribuer à tout l'Ordre; non plus qu'il ne faut point blâmer ceux qui révoquent en doute cette grande antiquité que quelques-uns attribuënt à cet Ordre, sur tout s'ils proposent leurs doutes avec la modération & la modestie qu'a fait le Père Papebrok dans les *Acta Sanct.* sur le 8[e] d'Avril pag. 777. &c. Voyez aussi BARRÉS.

CARME DÉCHAUX, ou DÉCHAUSSÉ. Religieux *Carme* de la réforme de sainte Thérêse. Les *Carmes Déchaussez*, ou comme on dit plus communément, les *Carmes Déchaux* sont ainsi appellez, parce qu'ils vont nuds piéds. Sainte Thérêse entreprit de remettre les *Carmes* dans leur prémière austérité, & commença l'an 1540 par les couvents de filles. Ensuite aidée du P. Antoine de Jésus, & du P. Jean de la Croix, elle établit la même réforme dans ceux des hommes. La réforme des filles commença par le Couvent d'Avila, dont la sainte étoit Religieuse, & celle des hommes dans un Couvent que les deux Pères, que nous venons de nommer, établirent près d'Avila. Pie V. approuva le dessein de sainte Thérêse, & Grégoire XIII. confirma sa réforme en 1580. Il y a deux Congrégations de *Carmes Déchaussez* qui ont chacune leur Général particulier, & leurs constitutions. L'une est la Congrégation d'Espagne divisée en six Provinces; l'autre s'appelle la Congrégation d'Italie, & comprend tout ce qui ne dépend point d'Espagne. Elle a 44 ou 45 Couvents en France. Les Carmélites réformées fûrent appellées en France en 1603, & les *Carmes Déchaussez* en 1605. Le P. Isidore de S. Joseph a fait l'histoire des *Carmes Déchaussez*, & le P. Jérôme de S. Joseph l'histoire de la Réforme des *Carmes*, qui se trouve aussi en partie dans la vie & les Lettres de sainte Thérêse.

CARME, est aussi une espéce d'acier. Voyez ACIER.

CARME, est aussi un vieux mot, qui signifioit un *vèrs*. *Carmen*. Mais en ce sens il est hors d'usage. *Carmes* circulaires; *Carmes* & formules d'expiation. VIGEN. *Sur Tit. Live*. Les disciples des Druides apprennent à leur école grand nombre de *carmes* par cœur, & pourtant quelques-uns demeurent bien vingt-ans entiers en cette étude: car ils ne pensent pas être licite de les mettre par écrit. VIGENÈRE, *trad. de Cés.* Le même Auteur prétend que ce nom vient de *Carmenta*, parce que cette Prophétesse débitoit ses prédictions en vèrs.

Tous les vents se taisoyent pour entendre ses charmes,
Les vagues apres lui disoyent tous bas ses carmes.
PARRAN.

Carmen, *Carme*, ou vèrs. Ce mot est proprement tiré de *Carm*, ou *Garm*, qui chez les Celtes étoient les cris de joye, & les vèrs que les Bardes chantoient avant le combat pour encourager les soldats. Cela est si vrai, que même en Grèc *χαρμη* est la même chôse que *pugna*, *conflictus*, & encore que *lætitia*, *gaudium*. PEZRON. Oüi, mais il vient de *χαίρω*, *gaudeo*, & non pas du Celtique *Carm*.

CARMES. Tèrme du jeu de Triquetrac, qui signifie deux 4. que les deux dez amenent à la fois. *Jactus tesserarum referens bis quatuor*. On les appelle aussi *quadernes*.

CARMÉ. s. f. Nom d'une fausse Divinité. *Carme*. *Carmé* est une Nymphe, qui eut de Jupiter Britomaris. Elle étoit amie intime de Diane, parce qu'elle avoit des inclinations conformes aux siennes, aimant passionnément la course & la chasse. Minos épris d'amour pour elle, & la poursuivant un jour, elle donna dans des filèts de pêcheurs, & se précipita. HOFFMAN, *d'apres Rhodigin L. XVIII. c. 26.*

CARMEL. s. m. Nom de montagne. *Carmelus*. Il y en a eû deux qui ont porté ce nom dans la Tèrre Sainte. La plus fameuse étoit dans la tribu d'Issachar, sur la côte, avançant dans la mèr en forme de promontoire ou de cap, que nos cartes maritimes appellent encore Cap *Carmel*. C'est là que demeura long-tems le Prophéte Élie, & qu'il assembla le peuple d'Israël la troisième année de séchéresse, & qu'il fit mettre à mort les Prophétes de Baal. Cette montagne s'étendoit de la tribu d'Issachar, le long de celle de Zabulon jusques aux confins de celle d'Aser. Voyez Josué XII. 22. Pour distinguer ce mont *Carmel* de l'autre, dont nous allons parler, l'Écriture appelle celui-ci le *Carmel* de la mèr. C'est de celui-ci que les Carmes ont pris leur nom. Voyez CARME.

On prétend que l'Autel miraculeux d'Élie fut changé dans la suite en un autel profane, sur lequel on offroit des victimes à Jupiter. Cependant Tacite ne dit point que Jupiter y fut adoré. Au contraire, il assure que le Dieu qu'on y honoroit s'appelloit Carmel, *Carmelus*, comme la montagne, ou que c'étoit la montagne même, qu'il n'y avoit point de statuë, mais seulement un autel, & que ce lieu étoit en grande vénération. C'est là ce prétendu Dieu *Carmel*, dont au rapport de Suétone c. 5. Vespasien alla consulter l'oracle. Vossius, *De Idololatria L. II. c.* 62. croit que la demeure d'Élie au mont *Carmel* a donné occasion à cette fable.

L'autre montagne, nommée *Carmel*, étoit au midi de la tribu de Juda sur les confins de l'Idumée, & dans les tèrres. C'est à celle-ci, selon quelques Auteurs, qu'il faut rapporter tout ce que l'Écriture dit des pâturages du *Carmel*. *Jérem. L.* 19. *Amos I.* 2. *Mich. VIII.* 14. Il peut néanmoins convenir aussi à l'autre mont *Carmel*.

Ce mot est Hébreu, composé de כר, *Car*, & qui signifie agneau, & pâturage, מול, *mul*, qui veut dire *couper*, *circoncire*. De là vient que quelques-uns le traduisent *Agneau circoncis*, & d'autres *Champ*, ou *pré que l'on coupe*, qui se moissonne, ou qui se fauche. Cette dernière explication paroit convenir mieux à cette montagne, qui étoit en effet très fèrtile, ou qui avoit au pied une vallée très-abondante.

MONT-CARMEL, Ordre Militaire de Chevaliers Hospitalièrs, fondé par le Roi Henri IV. sous le titre, l'habit & la Régle de Nôtre Dame du *Mont-Carmel*; & en conséquence des Bulles de Paul V. du 16. Février 1607. il a été uni à l'Ordre des Chevaliers de Saint Lazare de Jérusalem, par acte du dèrnier Octobre 1608. avec toutes ses Commanderies, Prieurez & autres biens, pour sa dotation. *Carmelus*. Henri le Grand voulut que l'Ordre du *Mont Carmel* ne fût composé que de François, & qu'il le fût de cent Gentilshommes, qui seroient obligez de marcher en tems de guèrre auprès de la pèrsonne de nos Rois, & pour leur garde. Le Collier qu'il leur donna fut un ruban tanné, auquel pendoit une croix d'or, sur laquelle étoit gravée une image de la Sainte Vièrge environnée de rayons d'or. Le manteau de l'Ordre étoit chargé de la même croix. C'est Paul V. qui approuva cet Ordre, dont le prémier Grand Maitre, que le Roi choisit, fut Philibert de Nerestang. C'est M. le Marquis d'Angeau qui l'est aujourd'hui des deux Ordres réunis ensemble. Voyez Sponde à l'an 1608. n. 3. & à l'an 1565. n. 16. Cet Auteur prétend que c'est moins une institution nouvelle, qu'un renouvellement de l'Ordre de Saint Lazare. MATTH. FAVYN. L'Abbé Justinien, qui en traite T. II. C. 82. prétend qu'en 1607. cet Ordre n'étoit point encore uni à celui de Saint Lazare, & que cela paroit par l'Édit du Roi de 1672. Ainsi cet Ordre a été établi comme un Ordre distingué de celui de S. Lazare, & n'y a été uni qu'après quelque tems. Par un Décret de la Congregation touchant les Conciles, les Chevaliers du *Mont Carmel* sont déclarez capables de posséder des pensions sur les Bénéfices, & même des Bénéfices. Voyez au mot LAZARE. Le P. Toussaint de Saint Luc, Carme, imprima en 1681. à Paris des *Mémoires ou Extraits des titres de l'Ordre de N. D. du Mont Carmel*, *& de S. Lazare de Jérusalem*.

CARMELITE. s. m. Quelques-uns ont écrit *Carmeline*, mais mal. C'est une Religieuse qui vit sous la même Régle des Carmes, dont l'Ordre est devenu célèbre par le moyen de S[te] Thérèse. *Carmelitana monialis*. Le Cardinal Bérule les avoit attirées en France, deux ans avant que les Carmes Dechaussez s'y fussent venus établir.

CARMÉLITE. s. f. Nom d'une espéce de poire. C'est une assez grosse poire, platte, grise d'un côté, & un peu teinte de l'autre, & chargée en cèrtains endroits de quelques taches assez grandes, qui paroissent comme des piéces qu'on y a appliquées après coup. LA QUINT. Il la nomme autrement Mazuer, ou Gilogile, & la met au rang des mauvaises poires. Elle meurit en Novembre. Elle est bonne à cuire.

CARMENTALES. s. m. & pl. *Carmentalia*. C'est le nom que les Romains donnoient à la fête qu'ils celebroient tous les ans le 15. de Janvier à l'honneur de Carmente, dont on vient de parler. Cette fête fut établie au sujet d'une grande fecondité des Dames Romaines après leur reconciliation avec leurs maris, avec qui elles s'étoient broüillées, parce qu'ils leur avoient défendu l'usage des Carrosses par un Édit du Sénat. C'étoient les Dames qui célébroient cette fête. Celui qui offroit les sacrifices s'appelloit Prêtre *Carmentale*, ou de la Déesse Carmente, *Flamen Carmentalis*. La Porte *Carmentale* à Rome étoit proche du temple de Janus. *Plutarque*, *Quest. Rom. q.* 56. *Alex. ab Alex. Lib. XVI. cap.* 8. *Vigenère sur Tite Live T. I. pag.* 918. & 1116.

CARMENTE, ou CARMENTIS. s. f. *Carmenta*, *Carmentis*. C'est le nom d'une Prophétesse d'Arcadie, mère d'Évandre, avec lequel elle vint en Italie, où ils furent favorablement reçûs du Roi Faunus 60 ans avant la guèrre de Troye. Elle fut ainsi nommée en Italie *à carminibus*, c'est à dire, des vèrs ou propheties qu'elle faisoit; car son nom propre étoit Nicostrate. Il y avoit à Rome une porte de son nom & une fête à son honneur. Son histoire est décrite par Denys d'Halicarnasse, par Aurelius Victor, & par Plutarque dans Romulus par Vigenère sur Tite Live T. I. p. 709. & 918. *De Idolol. L. I. C.* 12. On la représentoit jeune & vigoureuse, & les cheveux épars & en désordre. ID. *L. IX. c.* 38. *Carmente*, autrement Nicostrate & Themis, ou la fatalité & Themis, que les Grècs appellent Εἱμαρμένη, fut fille d'Ionius Roi des Arcadiens; elle eut Évandre de Mèrcure, comme dit Virgile, bien 60 ans avant la guèrre de Troye elle s'en vint en Italie avec son fils.

Carmente fut ainsi appellée dit Vigenère, de *carens mente*, c'est à dire, *hors de sens*, *hors de soi-même*, à cause de l'enthousiasme où elle entroit souvent. D'autres prétendent que son nom vient de *carmen*, parce qu'elle faisoit ses Prophéties en vèrs, mais Vigenère soutient au contraire que *carmen* vient de *Carmenta*.

CARMIN. s. m. est une couleur rouge, fort vive, qui est employée par les Enlumineurs & les Peintres en miniature. *Minium*. Il est composé de bois de Brésil, de Fèrnambouc, de couleur d'or, battu dans un mortier, & trempé dans du vinaigre blanc: l'écume qui en sort après avoir bouilli, est le *carmin*, qu'on fait sécher. On en fait aussi avec de la graine de couhan dont se servent les Panachers, avec de la cochenille & du rocourt, & de l'alun de Rome qui est rougeâtre. Il y a de beau *carmin*, & du *carmin* commun: la couleur du *carmin* est un beau rouge tirant sur le pourpre.

CARMINATIF, IVE. Tèrme de Médecine, qui se dit des remédes qu'on applique aux coliques & autres maladies flatueuses pour dissiper les vents. *Carminandi vim habens*. On met de l'anis dans les lavemens pour les rendre *carminatifs*. On appelle les quatre fleurs *carminatives*, celles de camomille, de melilot, de matricaire, & d'anet. Les plantes *carminatives* sont celles qui dissipent les vents.

Ce mot vient du Latin *carminare*, qui signifie *carder*, *tirer ce qu'il y a de grossier*, *purger*.

CARNACIER, IERE. adj. Qui ne vit que de chair. *Carnivorus.* En ce sens il se dit seulement des animaux farouches, comme les lions, les loups, & les oiseaux de proye.

Ce mot vient du Latin, *caro*, *carnis*, *chair.*

CARNACIER, se dit aussi d'un homme goulu qui mange beaucoup de chair. Les hommes *carnaciers* sont sujets à avoir l'haleine puante.

Il y en a qui écrivent *carnassier.*

CARNAGE. s. m. Meurtre de plusieurs pèrsonnes. Charles Martel fit un horrible *carnage* des Sarazins dans les plaines de Tours. *Cædes*, *strages*, *internecio.* Les Sauvages sont forts cruels, & se plaisent au *carnage.* Les passions de l'homme ont fait de la tèrre un théâtre de *carnage*, & d'horreur. S. ÉVR. La colère n'a point de plus doux objets que la vengeance, & le *carnage.* FÉLIB. Faire un grand *carnage*, un horrible *carnage.* Remplir tout de sang & de *carnage.*

On le dit aussi en tèrmes de Chasse. A la Fête de S. Hubert il se fait un grand *carnage* de gibier.

CARNAGE, signifie aussi les corps morts, les charognes. Il y a plusieurs oiseaux qui vivent de *carnage.*

Et mon esprit enfin n'est pas plus offensé
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
Que de voir des vautours affamez de carnage. MOL.

CARNAGE, est aussi une carcasse de cheval, pour faire venir les loups & les renards sur la piste. *Cadaver.* On dit aussi, qu'on fait *carnage* aux chiens de chair de mulet ou d'autres animaux, quand on leur en donne à manger.

CARNAL. s. m. *Caro.* Ce mot s'est dit autrefois pour *chair.* Si qu'il lui trencha pleine paume du *carnal* de la cuisse. MERLIN.

CARNALAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. Droit ou tribut qui est dû en chair à un Seigneur par les Bouchers de sa Seigneurie.

CARNALER. v. act. Tèrme de Coutumes. Celle d'Acs définit ainsi ce mot au tit. XL art. 42. 43. *Carnaler* est tuer le bestail, & le convèrtir en ses usages. Mais tuer est l'occire sans en faire son profit. En quelques lieux il est pèrmis de *carnaler* le bétail, du moins jusques à un cèrtain nombre de bêtes, lorsqu'on les trouve en dommage en son domaine.

CARNATION. s. f. Tèrme de Peinture, qui se dit de toutes les parties d'un tableau en général qui représentent de la chair, qui sont nuës & sans draperie. *Nuda corporis cutis nativis coloribus expressa.* Le Titien & le Corrége en Italie, & Rubens & Van Diix en Flandres, ont èxcellé dans les *carnations.* Il faut remarquer sur ce mot de *carnation*, qu'il ne se dit point d'une partie particulière de la pèrsonne qui est peinte. Ce seroit mal parler, par exemple, que de dire, *ce bras est d'une belle carnation*, mais il faut dire, ce bras est *bien de chair.*

On le dit aussi en tèrmes de Blâson, des parties nuës du corps peintes au naturel : & particuliérement du visage, des mains, & des piéds.

CARNAU. s. m. Nom que donnent les Matelots à l'angle de la voile Latine qui est vèrs la prouë.

CARNAVAL. s. m. Tems de réjouïssance qui se compte depuis les Rois jusqu'au Carême. *Bacchanalia*, *geniales ante quadragenarium jejunium dies.* Les bals, les festins, les mariages, se font principalement dans le *Carnaval.* On va de tous côtez à Vénise pour y passer le *Carnaval.* Vous croirez que ma Muse usant du privilége du *Carnaval* s'est mise en masque aujourd'hui. M^lle L'HERITIER.

Ce mot vient de l'Italien *carnovale.* MÉNAGE. Mais Du Cange dit qu'il vient de *carn-a-val*, parceque la chair s'en va ; & dit qu'en la basse Latinité on l'a appellé *carnelevamen*, *carnisprivium* ; & les Espagnols *carnes tollendas.*

CARNE. s. f. Angle ou pointe solide, composée de plusieurs supèrficies inclinées l'une vèrs l'autre. *Angulus.* Il s'est donné un coup dangereux contre la *carne* de cette table, de cette cheminée, de cette pièrre.

CARNE, ou CARNA, ou CARDINEA. s. f. Nom d'une Déesse de la Gentilité. *Carna.* Elle présidoit aux gonds des portes, *Cardinibus*, comme il paroît par le VI^e Livre des fastes d'Ovide v. 101. & c'étoit la même que l'on nommoit aussi *Cardinea.* Voyez ce mot. Elle est aussi nommée *Cardea* par S. Augustin ; mais il ne faut pas la confondre, comme on fait communement, avec Carda, ou Cardea, autre Déesse. Voyez ces mots. Plusieurs néanmoins les confondent, & appellent aussi *Carne* ou *Carna* la Déesse qui présidoit à la chair & aux parties nobles de l'homme. C'est ainsi que Vossius l'appelle *De Idol. L. IV. c. 23. p. 47.* On ne lui sacrifioit point de poisson, on ne lui offroit que de la boüillie faite de farine de féves & du lard. Voyez CARDA, & Vigenère sur Tite-Live T. I. p. 1166. où il dit qu'elle fut d'abord appellée Crane, ce que je ne trouve point ailleurs ; que ce fut une Nymphe qui hantoit les forêts & les chasses, corrompant tous les jeunes gens qui s'adressoient à elle ; que Janus pour récompense lui donna le privilège d'ouvrir & fèrmer aussi bien que lui, la commettant sur les gonds des portes, qui s'appellent en Latin *Cardines*, dont elle avoit pris la seconde dénomination.

CARNÉ, ÉE. adj. Tèrme de Fleuriste. Qui est de couleur de chair vive. *Color ad nativam corporis cutem accedens.* Anémone *carnée.* Fleur nuée de *carné.* La plûpart de mes œillets sont *carnez.* LIGER.

CARNEAU. Voyez CRENEAU.

CARNÉEN, ou CARNIEN. s. m. *Carnius*, *Carneus*, Κάρνειος, en Grèc. Epithéte que les Grècs donnoient à Apollon, sans qu'on sçache trop pourquoi ; Hésychius dit que c'est peut-être à cause de *Carnus*, fils de Jupiter & d'Europe, ou selon le Scholiaste de Pindare ἀπὸ τῶν Κάρνων ἤγουν προβάτων, du mot Grèc Κάρνος, qui signifie brebis, peut-être parcequ'Apollon pendant son èxil du Ciel eut soin des troupeaux d'Admète. Mais après tout ce n'est qu'une fable, & peut-être Κάρνειος, *Carnien*, ne signifie-t-il dans son origine autre chôse que rayonnant, de l'Hébreu ou du Phénicien קרן, *Keren*, corne, qui se dit aussi des rayons, comme il est clair par ceux qui sortoient du front de Moïse. Cependant le sentiment commun & le plus probable est que ce fut à cause de Carnus, ou des fêtes Carniennes. Voyez ce mot.

CARNEL. s. m. Vieux mot, qui veut dire *creneau.* De *carnel*, on a fait *carneau*, puis *creneau.*

CARNELE. s. f. Le dos du bord de l'espéce de monnoye. *Ora nummaria dorsum & summa latera.*

CARNELE. Bordure d'espéce de monnoye paroissant autour du cordon qui fèrme la légende. *Conspicuus nummi limbus*, *eminens nummi margo.*

CARNELER. v. act. Faire la carnelle. *Nummum suo limbo circumcingere.*

CARNELÉ. Tèrme de Blâson. *Limatus.*

CARNER. v. n. Tèrme de Fleuriste. Prendre une couleur de chair. Tirer sur la couleur de chair. *Subrubrum colorem induere.* Voilà un blanc qui *carne* trop. LIGER. C'est un défaut dans l'œillet.

Ce tèrme vient de *caro*, *carnis*, chair.

CARNET. s. m. Tèrme de Négoce, est un petit livre que tient un Marchand de toutes ses dettes passives, & du jour qu'elles doivent être payées, qui est un èxtrait de son livre d'achat, afin de ne pas manquer d'argent dans les payemens, & au tems de la mortevente. *Commentariolum exigendis suis temporibus debiti*, ou *codex.*

CARNIEN. Voyez. CARNÉEN.

CARNIENNES. Les fêtes *Carniennes.* *Carnia*, *Carnea*, en Grèc Κάρνεια. Sous le régne de Codrus les Héraclides marchant dans l'Ætolie contre les Athéniens d'Acarnanie, un devin nommé Carnus leur apparut, & leur prédit ce qui leur arriveroit. Ils le prîrent pour un Magicien, & Hippotes l'un deux, fils d'Ales, le pèrça d'une fléche & le tua. La peste se mit aussitôt dans l'armée ; on attribua ce malheur à la mort du devin Acarnanien. Hippotes s'èxila, on résolut d'appaiser Carnus, & à ce dessein on institua les fêtes *Carniennes* à l'honneur d'Apollon, lesquelles se célébroient chez les Lacédémoniens avec quelques cérémonies militaires, parce qu'elles furent instituées dans un Camp. Ensuite pendant la 26^e Olympiade on y ajouta un prix de Musique. *Pausanias L. III. Apollodore L. II. Eusebe de la Prépar. L. V. c. 20.*

CARNIES. s. pl. *Carnia.* Jeux instituez en l'honneur d'Apollon. Athénée en parle. C'est la même chôse que Carniennes dont on vient de parler.

CARNIOLE. s. pl. Province du Cèrcle d'Autriche, & la partie de l'Allemagne la plus méridionale. *Carniola.* C'est une partie de l'Ancien Norique. Elle est bornée au midi par la Morlaquie, l'Istrie, le Comté de Gorice & le Frioul ; au couchant par la Carinthie, qui avec le Comté de Cilley la confine aussi du côté du nord. Elle a au levant la Croatie. La Save travèrse cette Province prèsque dans toute sa longueur. La *Carniole* est dans les Alpes Carniques, ou Carniennes. Elle ne laisse pas d'être assez fèrtile en grains, en vin & en huile. La *Carniole* a dépendu autrefois des Ducs de Bavière ; elle passa ensuite aux Marquis de Craimbourg ; leur famille s'étant éteinte les États du païs se donnèrent dans le XV^e siécle à Fréderic le Belliqueux, Duc d'Autriche, & elle fut érigée en Duché par Fréderic II. La Capitale de *Carniole* est Laubach.

La *Carniole* se divise en haute, basse & moyenne. La haute *Carniole* est la partie occidentale ; la basse est la partie méridionale vèrs les confins de l'Italie & de la Dalmatie ; la moyenne, qui s'appelle autrement Windisc-Marc, c'est-à-dire, la Marche ou le Marquisat de Vindes, *Carniola media*, ou *Vindorum*, *Marchia*, est la partie orientale de la *Carniole.* On appelle aussi *Carniole séche* ou Istrienne, *Carniola sicca*, ou *Istriana*, la partie de l'Istrie qui est proche des montagnes de la Vena & du Golfe de Carnero. On la joint à la *Carniole*, parce qu'elle appartient à la

la Maison d'Autriche, & on lui donne le surnom de séche, à cause de sa stérilité. Maty, Hoffman. Nous avons une histoire de la *Carniole*, depuis le commencement du monde, par Jean Louïs Shoenleben, *Carniola antiqua & nova* &c.

CARNON. C'est le nom d'une sorte d'arme ancienne des François.

CARNOSITÉ. s. f. Tèrme de Chirurgie, Petite excrescence de chair, turbèrcule, ou vèrruë qui se forme dans l'uretère au col de la vessie, dans la vèrge, & qui bouche le conduit de l'urine. *Excrescens in veretro tumor.* Les *carnositez* sont difficiles à guérir. On ne les connoit guères que par la sonde qui est introduite dans ce passage, & qui trouve de la résistance. Elle vient ordinairement de quelque maladie vénérienne mal pansée.

CARNUTES. s. m. & pl. *Carnutes.* Anciens peuples de Gaule. C'étoient ceux qui habitoient le païs Chartrain. César parle des *Carnutes* dans le Livre VI. de ses Commentaires de la guèrre des Gaules C. 4. & il dit qu'ils étoient sous la protection de ceux de Rheims. Les *Carnutes* passoient pour occuper le milieu des Gaules. Ils s'étendoient jusqu'au païs des Andegaves, & à celui des Turonois. C'étoit une nation fort étenduë entre la Seine & la Loire. On fit plusieurs assemblées sécrettes, où les *Carnutes* protestèrent de s'exposer à tout pour remettre leur patrie en libèrté.

CAROBE. s. f. Poids qui pése 24 minutes. *Carobus.* On l'appelle autrement *prime.*

Carobe. C'est un arbre, qui s'appelle autrement *carouge. Siliqua edulis.* Voyez Carouge.

CAROBERT. s. m. Nom propre d'homme, composé par abbréviation de Charles, ou *Carolus*, & de Robert. *Carobertus*, *Carolus Robertus. Carobert* Roi d'Hongrie, que les Hongrois appellent simplement Charles II. est celui en faveur de qui les plus célébres Jurisconsultes de son tems décidèrent que le fils représentoit son père dans la succession de son ayeul à la couronne, & devoit être préféré à l'oncle.

CAROGNE. s. f. Tèrme injurieux, qui se dit entre les femmes de basse condition, pour se reprocher leur mauvaise vie, leurs ordures, leur puanteur. *Caro putrida.* C'est la même chôse que *charogne*, quand on lui donne une prononciation Picarde.

Ce mot vient de *caro*, comme qui diroit, *chair pourrie.*

CAROLE. *Chorea*, *saltatio.* Autrefois ce mot étoit en usage, il signifie *danse.*

CAROLIN. adj. m. C'est l'épithéte que l'on donne aux quatre livres qui furent composez par les ordres de Charlemagne, pour réfuter le IIe Concile de Nicée. *Libri Carolini.* Ces livres *Carolins* contiennent 120 chefs d'accusation contre le Concile de Nicée; & ces accusations y sont proposées en tèrmes très-atroces, & très-injurieux.

Quelques Auteurs ont douté de la vérité & de l'antiquité de ces livres; il y en a qui les attribuënt à Angilran Évêque de Mets, d'autres à Alcuin, & d'autres disent que ce furent les Évêques de France qui les composèrent, & qui y mirent la longue préface que nous y voyons vèrs l'an 790. Car le Pape Adrien ayant envoyé à Charlemagne les Actes du IIe Concile de Nicée, il les fit éxaminer par les Évêques, & ce fut la réponse qu'ils y firent. Les Livres *Carolins* furent envoyez au Pape Adrien environ le tems du Concile de Francfort, par Angilbert Abbé de Centule, & le Pape y répondit par une grande lettre adressée à Charlemagne, dans laquelle on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Les Livres *Carolins* ont été imprimez prémièrement par M. Du Tillet Évêque de Meaux sous le nom d'Éripbile en 1549. avec un Concile de Paris, sur un ancien manuscrit. Hincmar les cite.

CAROLIN. Voyez CARLIN.

CAROLINE. Plante. Voyez Carline.

CAROLINE. s. f. Contrée de l'Amérique septentrionale. *Carolina.* C'est une partie de la Floride, qui se trouve le long de la mèr du nord entre la Virginie, & la Presqu'isle de Tegasta. Elle est comprise entre le 29e & le 36e dégré de latitude. Les François s'y établirent en 1562. & y bâtirent le fort de la *Caroline.* C'est pour cela qu'on l'appelle aussi Floride Françoise. Les Anglois en sont maîtres depuis 1660.

CAROLUS. s. m. Monnoye hors d'usage, qui valoit il y a quelque tems dix deniers. *Caroleus.* Elle étoit marquée d'un K, parcequ'elle fut fabriquée du tems de Charles VIII. Roi de France, & que le K étoit la prémière lettre de son nom. Cette monnoye ne passa pas le régne de Charles VIII. Loüis XII. la décria. Cependant elle se convèrtit pour ainsi dire en monnoye de compte; car quoique nous n'ayons point d'espéce qui vaille 10 deniers, on se sèrt encore parmi le peuple du tèrme de *Karolus*, pour marquer cette somme. Le Blanc. Henri III. refusa de donner bataille à Charles Duc de Mayenne pendant la Ligue, parcequ'il dit qu'il ne falloit pas hasarder un double Henri contre un *Carolus*; car il avoit alors avec lui le Roi de Navarre, qui depuis a été le Roi Henri IV. Il y a eû aussi des piéces d'or d'Anglètèrre valant 13 livres 15 sous, qu'on appelloit *Carolus.*

On dit provèrbialement, quand on veut bien mépriser une chôse, qu'elle ne vaut pas un *carolus.* On dit d'un homme riche, qu'il a bien des *carolus.*

CARON. s. m. Tèrme de Charcutier. *Lardi segmen.* Bande de lard d'où le maigre est ôté.

CARONCULE. s. f. Tèrme d'Anatomie, qui proprement signifie petite chair. *Caruncula.* Il est fait du Latin, qui est un diminutif de *caro*, chair. On donne ce nom à différentes parties du corps humain. La *caroncule* du coin de l'œil est une petite éminence qui est au grand coin de l'œil. Bartholin & quelques Anatomistes, la prennent pour une glande lacrymale, & disent qu'elle est placée sur le point lacrymal pour empêcher que nous ne pleurions continuellement. Dionis prétend qu'ils se trompent, que ce n'est point une glande lacrymale, mais seulement la réünion de la membrane intérieure des paupières.

Les *caroncules* mamillaires, ou pupillaires, *Carunculæ pupillares*, ou *mamillares*, sont de petits corps ou parties des reins, ainsi appellées parcequ'elles ressemblent à un mammelon. Rondelet prétend les avoir trouvées le prémier; mais c'est Carpus. Elles ont la forme des glandes & sont plus dures, & moins rouges que la chair. Elles ont la grosseur d'un pois, mais elles sont un peu plus larges par enhaut, & plus étroites par en bas, avançant un peu en pointe à l'endroit où elles sont pèrcées, pour laisser tomber l'urine dans le bassinet.

Quelques-uns appellent *caroncules* cuticulaires, *carunculæ cuticulares*, ce qu'on appelle communément nymphe. Voyez ce mot.

Les *caroncules* myrtiformes, *carunculæ myrtiformes*, ou *myrtes*, sont quatre petites éminences charnuës qui sont dans la fosse naviculaire, située de manière que chacune occupe un angle, & qu'elles forment toutes ensemble un quarré. On les appelle myrtiformes, parcequ'elles ressemblent à des graines de myrte. *Carunculæ myrteæ.* Elles sont situées dans les parties naturelles des femmes, assez près de l'entrée: elles sont rougeâtres, fèrmes & relevées aux Vièrges, dans lesquelles elles sont jointes l'une à l'autre par leurs parties latérales, par le moyen de quelques petites membranes. Dans les femmes, & sur tout à celles qui ont eû des enfans, elles sont séparées les unes des autres. Ces *caroncules* ne sont que des rides & des inégalitez du *vagina*, ce qui en rend l'entrée plus étroite.

CAROTER. Tèrme de Jeu. Voyez Carabiner, c'est la même chôse.

CAROTIDE. adj. Tèrme de Médecine. C'est le nom qu'on donne à deux artères du cou, qui portent le sang au cèrveau, & qui montent le long des côtez de la trachée artère, avec la veine jugulaire intèrne. Il y en a une de châque côté. *Carotides venæ.* La droite vient du rameau droit souclavier; & la gauche de l'artère aorte immédiatement. Les anciens mettoient le siége de l'assoupissement dans ces artères, d'où vient qu'ils lui ont donné ce nom; κάρος étant un mot Grec qui signifie assoupissement. Par la même raison on les a appellées, *léthargiques* & *apoplectiques.*

CAROTIQUE. subst. & adj. *Caroticus*, *caro affectus.* Tèrme de Chirurgie. Degori s'est sèrvi de ce mot pour signifier ceux qui ont le carus, quand il dit, on a beau piquer les *carotiques*, ils ne s'éveillent point, & ils ne répondent point. De la manière que ce mot est formé il paroit qu'on peut le dire de tout ce qui a rapport au carus; par éxemple, affection *carotique*, symptôme *carotique*, &c.

CAROTTE. s. f. *Daucus sativus. Pastinaca sativa, tenui folio. Carota.* Plante umbellifère dont la racine est un pivot long d'un piéd, rârement branchu, qui donne peu de fibres, cassant, charnu, succulent, doux & aromatique au goût, tantôt rouge, tantôt d'une couleur de pourpre foncé, tantôt jaune, & tantôt blanc, épais à son collet d'environ un pouce & demi, d'où sortent plusieurs feüilles disposées en rond, longues de huit à neuf pouces, découpées en plusieurs segmens qui sont encore subdivisez en une infinité d'autres étroits & longs. Elles sont vèrtes, veluës, & d'une ôdeur aromatique. La tige qui s'éleve du milieu de ses feüilles est haute de quatre à cinq piéds, branchuë, & garnie de feüilles altèrnes, pareilles à celles du bas, mais plus petites. Elle est creuse, canelée, veluë, & tèrminée aussi bien que ses branches par des ombelles, garnies à leurs naissances de plusieurs brins de feüilles découpées en lanières longues & étroites. Ces ombelles sont composées de fleurs à cinq petales blanches, inégales, échancrées, & disposées en fleur de Lis de France. Le calice qui soutient la fleur devient un fruit gros comme le grain

grain d'anis, fermé par deux semences applaties par l'endroit qu'elles se touchent, presque ovales, arrondies sur leurs dos, canelées, & garnies de poils courts & blanchâtres, rangez en manière de fils. On mange les racines de *carotte*. On les fait cuire dans l'eau, & ensuite on les apprête avec le beurre, le poivre, le sel & un peu de vinaigre. On les met aussi dans la soupe. Ses semences sont diurétiques. On appelle dans quelques Provinces du Royaume *carotte* la Bete-rave, & pour la *carotte* on la nomme Pastenade.

CAROTTE, se prend souvent pour la racine de la plante de *carotte*.

On dit proverbialement de ceux qui font mauvaise chère, qu'ils ne mangent que des *carottes*.

CAROUBIER. s. m. *Siliqua, Ceratia, Ceratonia. s. f.* Arbre d'une moyenne grandeur, branchu, & garni de feuilles arrondies, d'un pouce ou deux de diamètre, épaisses, fermes, lisses, glabres, d'un vèrd foncé en dessus, plus pâle en dessous, portées sur des queuës très-courtes & rangées sur une côte. Ses fleurs sont des petites grappes rouges, chargées d'étamines jaunâtres. Ses fruits sont des gousses plates, longues depuis demi pied jusqu'à quatorze pouces sur un pouce & demi de largeur. Elles sont brunes en dessus, courbées quelquefois, composées de deux cosses, qui sont séparées par des membranes en plusieurs loges où sont contenuës des semences plates approchantes de celles de la Casse. Ces cosses sont remplies dans leur substance d'un suc mielleux, douceâtre, qui ne s'éloigne pas beaucoup de celui de la moëlle de Casse. Cette moëlle lâche le ventre de même que la Casse. On les mange en Provence, où on les apporte des environs de Nice. Le *Caroubier* est commun en Italie, sur tout près de Naples.

CAROUGE. s. m. *Siliqua.* Se prend ordinairement pour le fruit du Caroubier. On disoit autrefois *Carrobe*; on dit encore Carroube en Languedoc.

CARPASUM. s. m. Plante dont le jus pris en bruvage endort la pèrsonne, & l'étouffe incontinent. *Carpasus.* Les remédes contre cette sorte de poison sont sèmblables à ceux dont on se sèrt contre la ciguë. Dioscoride n'en dit pas autre chôse, de sorte qu'on ne sçait aujourd'hui de quelle plante il a voulu parler.

CARPE. s. f. Poisson d'eau douce fort commun, qui a des écailles assez larges & jaunes, le ventre blanchâtre, & le dos brun, & qui vit d'hèrbe ou de limon. La *carpe* aime les eaux bourbeuses, & en trois ans devient grande d'un piéd entre œil & fourche, ou entre œil & bat. Willughbi en son Histoire des Poissons fait mention d'une *carpe* qui a vécu cent ans. La *carpe* laitée est le mâle, & l'œuvée la femelle. La langue de *carpe* est la chair qui forme son palais, qu'on nomme ainsi improprement, car en effet elle n'a point de langue.

Ménage dérive ce mot de *carpa*, Latin, qui se trouve en cette signification dans Cassiodore. On croiroit peutêtre à cause de la ressemblance des noms, que ce mot vient du Latin *carpio*, qui est un poisson qu'on trouve dans un lac d'Italie; mais il est tout différent. Les Grècs appellent la *carpe*, κυπρῖνος, les Latins *cyprinus*.

On appelle le saut de la *carpe*, le saut que font les Baladins après avoir plié tout le corps, & joint la tete à leurs pieds, car la *carpe* en fait un pareil pour se sauver des filets quand on les tire de l'eau. *Cyprini saltus.*

On dit en tèrmes de Jardinage, Mettre de la tèrre en dos de *carpe*; ce qu'on obsèrve ordinairement dans les plattes bandes des partèrres, ou dans les découpez à dessein d'y planter des fleurs. LIGER. C'est l'élever, l'accumuler ensorte qu'elle ressemble à un dos de carpe. *In dorsum acutum erigere, in dorsi crepidinem subrigere.*

CARPE. s. m. Tèrme de Médecine, qui signifie le poignet ou la partie qui est entre le bras & la paume de la main. *Carpismus.* Il est composé de huit os, distribuez en deux rangs, dont celui de dèrrière est joint aux deux fociles par des cartilages & ligamens, & celui de dévant aux quatre os du metacarpe. Les Médecins Arabes l'appellent *rasette*. Les Grècs Καρπὸς.

CARPEAU. s. m. Petite carpe. *Cyprinus minor.* On l'appelle autrement *allevin*.

CARPÉE. s. f. *Carpaa*, du Grèc Καρπαία. C'étoit une espéce de danse, ou d'exèrcice militaire, en usage chez les Aenianes & les Magnésiens. J'ai dit, & d'exèrcice militaire, car la *carpée* consistoit en ce que deux hommes armez contrefaisoient l'un un laboureur, & l'autre un voleur. Le laboureur mettant bas ses armes sémoit, ou faisoit semblant de semer, puis prenoit les bassins de sa charruë & labouroit son champ, regardant sans cesse de tous côtez en homme inquiet, & qui craint d'être surpris. Le voleur en effet paroissoit; le laboureur alors quittoit sa charuë, prenoit ses armes, & combattoit pour défendre ses bœufs. Tout cela se faisoit au son de la flute & en cadence. Tantôt le laboureur, & tantôt le voleur étoit vaincu. Quand le voleur vainquoit il emmenoit les bœufs du laboureur. Xénophon parle de la *carpée* dans le festin de Seutas le Thrace. Voyez aussi Scaliger le père, *Poet. L. I. C.* 18. C'étoit apparemment un exèrcice institué pour apprendre & pour accoutumer les païsans à se défendre contre les incursions des brigands, ou de l'ennemi; comme on tire l'oiseau en France pour accoutumer le peuple aux exèrcices de guèrre.

CARPENTRAS. s. m. *Carpentoracte Meminorum*, ou *Mimenorum.* Ville de Provence capitale du Comté Venaissin, située sur la rivière de Rusic. Elle appartient au S. Siége. L'Évêque de *Carpentras* est Suffragant d'Avignon. Quelques-uns croyent que c'est l'ancien *Forum Neronis*. Pline l'appelle *Carpentoracte* L. III. C. 4. Deux anciennes Notices l'appellent *Civitas Carpentoratensium*. Voyez Vallois, *Not. Gall.*

CARPÉSIUM. s. m. Plante dont Galien fait mention, mais d'une telle manière qu'on ne sçait à présent ce qu'elle est. Quelques Botanistes croyent que le *carpesium* de Galien est le poivre d'Éthiopie, & d'autres les cubébes: mais ni les uns ni les autres ne sont suivis.

CARPETTES. s. f. Ce sont de gros draps rayez qu'on appelle autrement *tapis à emballer. Pannus crassior & virgatus.*

CARPILLON. s. m. C'est la même chôse que carpeau.

CARPOBALSAME. s. m. Fruit d'un arbrisseau qu'on appelle Baume. *Carpobalsamum.* Ce fruit est fort semblable, en grosseur, en figure & en couleur, à celui du térébinthe. Il est attaché à la plante par un petit calice, & est couvert d'une petite membrane de couleur rougeâtre, ayant au dedans d'autres tuniques plus épaisses, sous lesquelles est contenuë sa semence pleine d'un suc jaûne & mielleux, dont le goût est un peu amèr & âpre, & l'odeur agréable, approchant de celle du baume. Comme on doute si ce qu'on vend dans les boutiques sous le nom de *carpobalsame*, est le même que celui des Anciens, n'ayant pas les mêmes marques, on a accoutumé de lui substituer les cubébes, qui ont les mêmes qualitez.

Ce mot vient de deux mots Grècs καρπὸς, *fruit*, & βάλσαμος, *baume*.

CARPOCRATIENS, anciens hérétiques qui tirent leur nom de Carpocras, auteur d'une branche de Gnostiques, sous l'Empereur Hadrien, c'est-à-dire, au second siécle de l'Église. Carpocras, dit S. Épiphane *hær.* 27. inventeur d'une nouvelle secte, & dont les mœurs étoient fort corrompuës, a fait comme revivre les erreurs de Simon le Magicien, de Ménandre, de Saturnin & des autres Gnostiques. Il reconnoissoit avec eux un seul Principe & Père de toutes chôses, dont le nom étoit inconnu aussi bien que la nature. Le monde selon lui avoit été fait par les Anges, fort inférieurs en dignité à ce prémier principe. Il étoit entièrement opposé à la Divinité de J. C. voulant qu'il fût né à la manière des autres hommes, & qu'il n'eût aucun avantage sur eux par sa naissance, si ce n'est qu'il avoit eû une ame plus parfaite, qui avoit reçû du prémier principe de très-grands dons, qui l'avoient élevé au dessus des autres créatures. Eusébe Liv. IV. de son hist. ch. 7. le fait contemporain de Basilide après S. Irénée. Il enseignoit la communauté des femmes, & prétendoit que les âmes ne pouvoient être purifiées, qu'elles n'eussent auparavant commis toutes sortes d'abominations. C'étoit, selon lui, une condition nécessaire pour la pèrfection. Aussi la vie des *Carpocratiens* étoit si infâme, que les payens, qui ne distinguoient pas assez les anciens hérétiques d'avec les véritables Chrétiens, prîrent de là occasion de parler des Chrétiens comme de gens abandonnez à toutes sortes d'impuretez. Carpocras eut un fils nommé Épiphane, héritier de ses extravagances, & Cérinthe pour disciple. Voyez S. Irénée Liv. I. ch. 24. Tertull. *De Præscript. C.* 48. Clem. d'Alex. *Strom.* Liv. III. Eusébe Liv. IV. ch. 8. & principalement S. Épiphane *hær.* 27. où il parle fort au long des *Carpocratiens*. Voyez encore Danæus, & Christ. Lupus sur Tèrtullien.

CARPOT. s. m. Tèrme de Coutumes. *Jus carpendi partem.* Nom d'un impôt qui se levoit autrefois sur le vin. *Carpot* est aussi la part de vendange du propriétaire d'une vigne, qui en partage les fruits avec son vigneron. *Portio*, ou *pars carpienda.*

CARQUÈSE. s. m. Tèrme de Vèrrerie. Four de frite. C'est un four séparé du four de la vèrrerie dans lequel on fait cuire les pots avant que de les mettre dans le four de la vèrrerie.

CARQUOIS. s. m. Il y en a qui écrivent *Carcois*. Étui de fléches qu'on porte sur l'épaule. *Pharetra.* On peint cupidon avec un arc & son *carquois*, & Diane pareillement.

Tout est mistère dans l'Amour,
Ses fléches, son carquois, *son flambeau, son enfance;*
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiser cette science. LA FONT.

Ménage après Lipse tient que ce mot vient de l'Allemand *kocher*, signifiant la même chôse. Du Cange le dérive de *carcaissum*, mot de la basse Latinité qu'on a dit dans le même sens.

CARRAQUE. s. f. C'est le plus grand des vaisseaux qui se soient vûs sur la mèr. *Navis amplissima quam caracam vocant.* Les Portugais les appellent *naos*, & ce sont de grands vaisseaux ronds de combat, plus étroits par enhaut que par enbas, qui ont quelquefois sept ou huit planchers, & sur lesquels on peut loger quelquefois deux mille hommes. Les Portugais ont une ordonnance ou coutume, que les naos ou *carraques* qui viennent des Indes Orientales ne peuvent mener de chaloupe, ni autre barque de sèrvice en deçà de l'Isle de Sainte Hélène, auquel lieu ils les coulent à fond, afin d'ôter toute espérance à l'équipage de se sauver. Ils s'en sèrvoient autrefois tant en guèrre qu'en marchandise. La *carraque* étoit du port de deux mille tonneaux; c'est-à-dire, de quatre millions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en sont aussi sèrvis.

Les *carraques* sont aussi de grands vaisseaux de charge.

CARRAQUON. subst. m. Petite carraque ou vaisseau renforcé. Quelques-uns écrivent *caracon*.

CARRÉ. Voyez QUARRÉ.

CARREAU. s. m. On prononce *carro*, diminutif de *carré*, qui se dit d'une figure qui a quatre côtez, quoiqu'ils ne soient pas égaux, ni à angles droits, comme un *cârreau* de vitres qui est quelquefois en losange. *Quadratum.* On dit une étoffe à petits *cârreaux*. Plier du linge par petits *cârreaux*. Les Jardiniers divisent leurs partèrres, ou jardins en *carreaux*. *Area.* Il y a un beau *cârreau* de tulippes; c'est-à-dire, une planche. *Cârreau* de partèrre, est un espace quarré, ou figuré avec une bordure de buis nain, rempli de fleurs, ou de gazon, dans le compartiment d'un partèrre de piéces coupées. Ce mot a été fait de *quadrellum*. MÉNAGE.

CARREAU, signifie aussi le pavé des chambres, des sales, des Églises, de quelque matière & figure qu'il puisse être. *Quadratus later, laterculus.* Il y a des *cârreaux* de marbre, de poterie, de fayance, ou d'ais; il y en a de carrez, d'hexagones, &c.

En ce sens on dit au jeu de Paume, une chasse à trois *cârreaux*, à dix *cârreaux*, lorsqu'une balle est tombée sur le troisième ou le dixième *cârreau*, & qu'elle fait chasse.

CARREAU, se dit plus particulièrement du *cârreau* de plancher, qui est de tèrre moulée & cuite de différente grandeur & épaisseur suivant les lieux. Il y a de grand, de moyen, & de petit *cârreau*: le grand a huit ou dix pouces de largeur, le moyen en a six à sept, & le petit environ quatre. Il y a du *cârreau* de figure quarrée, il y en a à pans, & celui-ci quelquefois est à six pans, quelquefois à huit.

CARREAU VERNISSÉ, est un grand *cârreau* plombé, qu'on met dans les Écuries, au dessus des mangeoires des chevaux, ce qui les empêche de secher le mur. *Quadratum Juniperi gummi illitum.* On fait aussi du petit *cârreau vernissé* pour les compartimens.

CARREAU DE PARQUET, est un petit ais quarré. Il en faut plusieurs pour remplir la carcasse d'une feüille de parquet. *Quadratum tessellatum.*

On appelle *cârreau de vèrre*, une piéce de vèrre quarrée, mise en plomb ou en bois. *Vitreum quadratum.*

CARREAU, se dit aussi du pavé de la ruë, ou même de la tèrre qui est hors les maisons. On a mis ses meubles sur le *cârreau*; c'est-à-dire, hors du logis. *Foris.* En cette batterie il est demeuré deux hommes sur le *cârreau*; pour dire, ils ont été couchez par tèrre. *Humi.* On l'a jetté sur le *cârreau*. Il a été obligé de coucher sur le *cârreau*, c'est-à-dire, dehors, sur le pavé, sur la tèrre.

CARREAU, signifie aussi, un grand oreiller ou coussin quarré de velours, que les Dames & les Évêques se font porter à l'Église pour se mettre à genou plus commodément: ce qui est aussi une marque de qualité. *Pulvinus.* C'est une Dame à *cârreau*, on lui porte le *cârreau*. Les femmes des gens d'épée ont des *cârreaux* avec des galons d'or ou d'argent. Celles des gens de robbe en ont seulement avec des broderies de soye. Un Auteur qui a fait *Observationes Eugenialogicæ*, c'est-à-dire, des observations sur la Noblesse, imprimées à Cologne en 1678. trouve chez les Romains l'origine des *cârreaux*, dont les Dames se sèrvent dans les Églises; les Romains mettoient dans les temples des *carreaux* en forme de petits lits, ou plûtôt de petits chars sur lesquels on plaçoit les statuës des faux Dieux, & il prétend que l'ambition & la commodité, ont fait usurper ce droit ou cette coutume au séxe.

On a aussi des *cârreaux* dans les chambres pour s'asseoir ou s'accouder. Les Cavaliers étoient à ce bal au piéd des Dames sur des *cârreaux*.

Un *porte-cârreau*, est un petit meuble de bois qui n'a d'autres piéds que des pommes tournées, sur lequel on met des piles de *cârreaux*.

CARREAUX, en tèrmes de Marine, sont des rebords ou bandes de bois qui régnent par dehors sur le bordage du vaisseau en guise d'un cordon, qui lie & distingue les tillacs, & particulièrement ceux qui sont au dessus de l'eau. On les appelle autrement *lisses cintes*, ou *precintes*, ou *chaintes*. On donne le même nom de *cârreaux* à cèrtaines piéces de bois qui font le haut des côtez d'une chaloupe.

CARREAU, en tèrmes de Maçon, est une pièrre de taille de médiocre grosseur, & qui a plus de largeur au parement, que de queuë dans le mur. *Lapis sola superficie extima quadratus.* Il en faut deux ou trois pour faire une voye. Quand il n'y en a qu'un, on l'appelle *quartier*. Quand il y en a plus de 2 ou 3 on dit *libes*, ou *libage*.

On appelloit aussi autrefois *cârreaux*, de grosses pièrres qu'on jettoit dans les villes assiégées avec des mangonneaux, qui pesoient quelquefois la charge d'un char qu'on nommoit *carrus*: ce qui leur fit donner ce nom, aussi bien qu'à *carriere*, qui étoit le lieu d'où on les tiroit.

CARREAU, est aussi une arme de trait, ou fléche quarrée, qu'on tire avec une arbalète. C'est par comparaison qu'on appelle le *cârreau* de la foudre, le trait ou la pièrre qu'on croit être dans la foudre, qui blesse & qui tuë. *Fulmen.*

Fond plus vîte sur lui, que ne fond du nuage
Le cârreau *décoché du Démon de l'orage.*
P. LE MOINE.

Déja ces Titans insensez
Du haut de leurs monts entassez,
Voyoient le Ciel comme leur proye;
Quand d'un effort impétueux,
Le cârreau *s'élance... & foudroye*
Ces colosses présomptueux. ANONY.

Cette espéce de *cârreau* ne peut être qu'une matière condensée & enflammée. On a dit autrefois *Gareaux*.

CARREAU, chez les Tailleurs, se dit d'un fèr plat & pointu par un bout, qu'on fait chauffer, & qu'on passe sur les coutures pour applatir les lisières.

CARREAU, chez les Marchands de poisson, se dit des brochets qui sont les plus gros, qu'ils appellent un brochet *carreau*: ce sont ceux dont ont fait des presens. *Lucius crassior & amplior.*

CARREAUX, se dit aussi chez les ouvrièrs qui employent le fèr des grosses limes. *Lima crassior & quadrata.* Les gros *cârreaux* & gros *demi-carreaux* sèrvent à ébaucher le fèr. Les *cârreaux* doux & *demi-carreaux* sont des limes douces qui sèrvent à le polir.

CARREAU, se dit aussi au jeu de cartes, des figures rouges marquées en losange. *Folium lusorium rhombo coloris rubri pictum.* Le Roi, la Dame de *cârreau*. Il a une quinte major en *carreau*.

On appelle le jeu de franc *Carreau*, un jeu où on jette une piéce de monnoye en guise de palet sur un quarré qu'on a tracé en tèrre, & divisé par ses diamétres & diagonales: celui qui met sur les lignes gagne quelque avantage.

On dit provèrbialement & bassement d'un homme qui a vômi, qu'il a jetté du cœur sur du *cârreau*. On dit aussi pour mépriser quelqu'un, que c'est un valet de *cârreau*.

CARREAU, en tèrmes de Monnoye, se dit des piéces d'or ou d'argent qu'on taille pour fabriquer les espéces. *Nummaria massula, monetaria tessela.* La prémière façon qu'on donne en la fabrique des monnoyes au marteau, est de tailler les *carreaux*: c'est-à-dire, couper les lingots, ou lames d'or, ou d'argent, en petits morceaux quarrez avec de grandes cisoires. La seconde façon est de battre ou frapper les *carreaux*; ce qui se fait par un habile ouvrier sur une enclume oblongue qui est sur son banc dans sa fournaise. La troisième façon est de recuire les *carreaux*: & la quatrième de les ajuster, approcher, ou rebaiser pour les rendre de leur juste poids, & ensuite les rechausser & flatir, eslaizer & boicer, qui sont les cinq, six, sept & huitième façons qu'on leur donne, après lesquelles les *cârreaux* s'appellent *flans* ou *espéces*.

CARREFOUR. s. m. Lieu où aboutissent & se croisent plusieurs ruës ou chemins. *Compitum, Trivium.* On fustige les criminels dans les places publiques, & dans les *cârrefours*. Les publications à son de trompe se font dans les *carrefours*. Mon âme est pour vous miaulante, & on l'entend en chaque *cârrefour*. VOIT.

Ce mot vient de *quatre fourc*, parce que *fourc* signifioit autrefois un *angle aigu*, comme celui que font les doigts l'un à l'égard de l'autre; d'où a été fait aussi le mot de *fourche*. Les Latins l'ont appellé *quadrivium*, *ubi quatuor viæ conveniunt*; & on a donné ce nom à l'Arithmétique, à la Géometrie, à la Musique, à l'Astronomie,

tronomie, parce que ces quatre arts sont les quatre chemins qui conduisent à la Philosophie.

CARRELAGE. s. m. Action d'appliquer des cârreaux. *Stratura.* Il a tant coûté pour le *carrelage* de cette chambre. Il se dit aussi de l'ouvrage même.

CARRELER. v. a. Paver une chambre, ou autre lieu de cârreaux de tèrre, de fayence, de marbre. *Cubiculum sternere è lateribus, faventia, marmore.*

CARRELER, signifie aussi, Raccommoder des souliers, des bottes, y remettre des semelles, des bouts. *Calceis solum coriaceum subjicere, suppingere.*

CARRELÉ, ÉE. part. & adj. *Stratus.* Un plancher, une chambre *carrelée.*

CARRELET. s. m. Grosse aiguille à quatre carnes ou côtez, dont se servent les Savetiers, Selliers, & autres qui travaillent en cuir. *Acus quadrata.*

CARRELET. s. m. Poisson de mèr fort plat, taillé en losange, comme le turbot. Il est blanc d'un côté, & grisâtre de l'autre, avec de petites taches rouges. Ce poisson est appellé par quelques-uns *plie*, quand il est grand; & *carrelet*, quand il est petit. En Latin *quadratulus.*

CARRELET. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est un instrument de bois fait en quarré, ayant aux quatre coins des pointes de clous pour y attacher un blanchet.

CARRELETTES. Ce sont des limes qui sèrvent à limer & polir le fèr. Grosses *carrelettes.* Les petites *carrelettes* sont des limes douces.

CARRELEUR. s. m. Maçon qui pave avec des cârreaux. *Artifex sternendi pavimenti e lateribus.* On le dit aussi de ceux qui raccommodent des souliers. *Veterum calceorum sartor.* Et on appelle ironiquement & bassement, un Jean Logne *Carreleur* de sabots, un homme qu'on accuse d'être inutile, en lui attribuant un métier chimérique.

CARRELURE. s. f. Application des cârreaux sur le plancher d'une chambre. *Stratura.* Il a tant coûté pour la *carrelure* de cette maison.

CARRELURE, signifie aussi, une remonture de bottes, de souliers, où on a mis des semelles & des bouts. *Veterum calceamentorum instauratio, calceorum sartura.*

On dit provèrbialement & figurément, une *carrelure* de ventre, d'un bon repas qu'un goinfre ou un parasite ont été faire quelque part, & qui ne leur a rien coûté. Le tems qui se passa jusqu'au soupé, me parut un siécle, tant j'avois besoin d'une bonne *carrelure de ventre.* ABLANC. Il n'y a que le petit peuple qui parle de la sorte.

CARRER. v. a. Réduire en quarré une autre figure. *Quadrare.* On peut aisément *carrer* un triangle, & toute autre figure rectiligne. Le grand probléme de la Geométrie est de *carrer* un cèrcle, une ellypse, une parabole, & toute autre figure curviligne; c'est-à-dire, faire un quârré qui leur soit parfaitement égal.

On dit avec le pronom personnel, Se *cârrer*, pour dire, Marcher avec affectation & témoignage d'orguëil, comme font les fanfarons, en tenant les mains sur leurs côtez. *Subnixis alis se inferre, ansatum ambulare, efferre se magnifice.* Voyez-vous comme il se *cârre*?

CARRET. s. m. Tèrme de Marine, qui se dit d'un fil tiré d'un des cordons de quelque vieux câble coupé par piéces, qui est de grand usage sur la mèr pour raccommoder les manœuvres. *Funiculus.*

CARRET, est aussi un nom que donnent les Marchands à de l'écaille de tortuë. *Testitudinis putamina.*

CARRHES. s. f. & plur. Nom ancien de plusieurs villes en Orient. *Carrha. Carrhes*, ville de l'Arabie proche de la mèr, est à ce que l'on croit celle qui se nomme aujourd'hui Héten. *Carrhes*, ville de la Mésopotamie, aujourd'hui du Diarbeck, est l'ancienne חרן, *Hharan*, ou *Charan*, séjour de Tharé & d'Abraham, dont il est parlé *Gen.* XII. 31. & *Act.* VII. 2. Ptolémée la place à 40 milles d'Édesse, d'autres sur le fleuve Chaboras, & d'autres sur le Charra. C'est à *Carrhes* que Crassus fut défait par les Parthes, & que Caracalle fut tué. *Carrhes* eût depuis un Évêché suffragant d'Édesse. Voyez Bochart *Phal. L. I. c.* 14. *p.* 107.

CARRIER. s. m. Homme de journée qui tire & qui coupe la pièrre des carrières. *Latomus, lapidicida.* On le dit aussi des Marchands de pièrre.

CARRIÈRE. s. f. Lieu creusé en tèrre pour en tirer la pièrre qui est dessous. *Lapicidina.* On ne peut pas bâtir sur ce tèrrein, il est creux, on y a foüillé des *cârrieres.* Cet enfant est tombé dans le puits de la *cârriere.* Une *cârrière* de marbre, de jaspe, de pièrre de S. Leu, de tonnèrre, &c. On les distingue par la matière que l'on en tire. Les *cârrieres* d'où l'on tire le marbre s'appellent *marbrieres*: celles d'où l'on tire la pièrre, *pierrières*; & celles d'où l'on tire l'ardoise, *ardoisières.* Il y a des *cârrieres* où on trouve deux cieux ou bancs de ciel à 12 ou 15 pieds au dessous l'un de l'autre, comme a remarqué Blondel.

Ce mot vient de *cârreaux* ou grosses pièrres qu'on tire des *cârrieres*, qu'on a appellé en Latin *quadraria*, ou *carreria.*

Les Médecins disent aussi, qu'un homme a une *cârriere* dans la vessie, quand après en avoir tiré quelques pièrres, il s'y en engendre de nouvelles.

Les Botanistes appellent aussi dans une poire la *cârriere*, cette partie où s'amassent plusieurs petits nœuds pièrreux, qui vèrs le centre du fruit semblent ne former qu'une pièrre. Cette *carrière*, ces nœuds se forment non seulement dans le centre; mais encore dans la chair de la poire; principalement de celles qu'on appelle Poires d'estranguillon. M. Grew, dans son Anatomie des plantes, dit que ces nœuds ne sont autre chôse que plusieurs parties du suc endurcies & coagulées de la même manière que celles qu'on voit souvent dans les urines, dans les tonneaux de vin, & dans plusieurs autres liqueurs, par la précipitation que cause quelquefois le mélange, & la force des sucs, qui se trouve dans le corps ligneux, & dans le parenchyme, qui agissent les uns sur les autres.

CARRIÈRE, signifie aussi, le tèrrein, l'étenduë d'un champ où on peut pousser un cheval, jusqu'à ce que l'haleine lui manque. J'ai éprouvé ce cheval, je lui ai fait faire une grande *carriere.*

La cârrière fournie elle tourne visage,
Le fer semble en sa main briller de son courage.
P. LE MOINE.

Les chevaux vigoureux, la cârrière fournie,
Tournent juste à la main, sous l'art qui les manie. ID.

Prendre sa *cârrière.* *Charles....*

A l'autre bout se rend, pour prendre sa cârrière,
Met la lance à l'arrêt, & baisse la visiere. P. LE MOINE.

Faire sa *cârrière*, pour dire, fournir, ne se dit pas communément. Le P. Le Moine a pourtant dit,

Les bois ainsi rompus, & les cârrières faites,
Les Princes vers leurs gens retournent à courbettes.

On dit poëtiquement, Le blond Phœbus entrant dans sa *carrière.*

Les jacintes Orientales
Que le jour seme à son reveil,
Sur la cârrière du soleil. VOIT.

Avant que le soleil commence sa cârrière,
Et que l'aurore au monde annonce son retour.
L'AB. TETU.

Carrière se dit généralement de toute course, ou cours, & mouvement. Le Soleil entre dans sa *cârrière*; quand il se léve. La Lune fournit sa *cârriere.* Les Astres finissent leur *carriere* quand ils se couchent.

Déja des sombres nuits la changeante courrière,
Trois fois avoit fourni son obscure cârrière. P. LE MOINE.

Ce mot vient de *carrera* Latin, qui est aussi Espagnol, & qui a été fait de *carra*, comme qui diroit *chemin de charrettes.* MÉN. Ou bien il vient de *quadraria*, ou de *quadrataria*, *à quadris vel quadratis lapidibus.* Borel le dérive de *charriere*, vieux mot François qui signifioit *rue* par où peut passer une chârette, qui doit avoir au moins 8 piéds de large.

CARRIÈRE, Tèrme de Coutumes. Chemin large de huit piéds, où l'on peut mener chârrette l'une après l'autre, & bétail en cordel & non autrement.

CARRIÈRE, en tèrmes de Manége, signifie un lieu fèrmé de bârrières où on entre pour courir la bague, & la course même du cheval, pourvû qu'elle n'aille point au delà de deux cens pâs. *Hippodromus.* Il a fourni sa *cârrière.* Il a bronché au milieu de la *cârrière*, si-tôt qu'il est entré dans la *cârrière.* Ce cheval a une *cârriere* tride; c'est-à-dire, il galope fort vîte.

En Fauconnerie on appelle *cârriere*, la montée de l'oiseau d'environ 60 toises. S'il monte plus ou moins, on dit *double cârriere*, ou *demi-cârriere.*

Dans les cirques anciens on appelloit *cârriere*, le chemin que devoient faire les biges, ou les quadriges; c'est-à-dire, les chariots à 2 ou à 4 chevaux, qu'on faisoit courir à toute bride jusqu'aux bornes de la stade pour remporter le prix.

CARRIÈRE, se dit figurément en chôses spirituelles, & prémièrement d'un beau sujet, d'une belle matière où on peut s'éxèrcer à écrire, à discourir. *Campus, stadium.* Cicéron pouvoit donner

ner

ner une libre *cârrière* à son esprit, & employer l'art de pèrsuader dans toute son étenduë. P. Rap. L'Histoire du tems est une ample & vaste *cârriere* pour un Historien. Ce sujet est une belle *cârriere* où un Poëte peut exèrcer son génie.

O vous donc, qui brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la cârrière *épineuse.* Boil.

On dit en ce sens, Donner *cârrière* à son esprit; pour dire, Se laisser emporter à son génie, s'étendre sur un sujet au delà des bornes; pousser un éloge ou raillerie trop loin. *Laxiùs in quidpiam dicendo effundi, se se effundere.* On dit aussi se donner *cârriere*, pour dire, se laisser aller à son plaisir, se divèrtir. *Indulgere genio liberiùs.* Ces gens se donnent *cârriere*; c'est-à-dire, se rejouïssent, boivent, rient, chantent, &c. Cela n'est bon que dans le stile simple & familier.

CARRIÈRE, se dit encore figurément du cours de la vie, & des fonctions où on la passe. *Curriculum, cursus, stadium.* Ce saint homme a fourni sa *cârriere*, a passé sa vie dans les exèrcices de piété. Le prix nous attend au bout de la *carriere*. Cet Ambassadeur a fourni sa *cârriere*, a achevé sa négociation avec succès. Sa *cârriere*, qui pouvoit être plus longue, ne pouvoit être ni plus belle, ni plus glorieuse, Patru.

On dit provèrbialement, qu'on a fait passer *cârrière* à quelqu'un; pour dire, qu'on lui a fait faire quelque chôse haut la main & malgré lui.

CARRIOTTE. s. f. Fruit du Palmier qu'on appelle communément *datte. Palma, palmula, palmæ pomum.*

CARROSSE. s. m. Voiture commode pour aller par la ville, & par la campagne. *Rheda, currus, petoritum, carpentum, essedum.* C'est un vaisseau propre à tenir plusieurs pèrsonnes, suspendu avec de grosses courroyes sur quatre moutons, posé sur un train à quatre roues. Ses parties sont le train, le batteau, l'impériale, les quenoüilles, les fonds, les portières, les mantelets, les gouttières. Teissier dans ses Éloges des hommes illustres remarque que du tems de François I. il n'y avoit à Paris que deux *cârrosses*, celui de la Reine, & celui de Diane, fille naturelle d'Henri II. & que le prémier des Seigneurs de la Cour qui en eut un, fut Jean De Laval de Bois Dauphin, qui ne pouvant se tenir à cheval à cause de son excessive grosseur, fut contraint de se sèrvir de cette voiture. Les Ducs & Pairs ont le privilége d'entrer en *cârrosse* dans le Louvre; & les Duchesses, de mettre des housses sur leurs *cârrosses*. Il y a des *cârrosses* de Lyon, d'Orleans, &c. qui font des voitures publiques; & des *cârrosses* de loüage.

Ménage dérive ce mot de *carruca*, ou *carrucha*, qui se trouve ainsi écrit dans les Pandectes de Florence. On trouve *caroccium*, pour un char de guèrre, *Acta SS. Maii Tom. VII. p. 39. D.* Le mot *cârrosse* vient de *carrus, carrum.* Schrieck fait venir le nom François *cârrosse*, & le mot Latin *carrum*, de l'Hébreu חרוך, *carots, plaustrum, charriot.*

Un *carrosse coupé*, est un *carrosse* qui n'a qu'un fond sur le dèrrière, & qui n'a tout au plus sur le devant qu'un strapontin. *Currus accisus.* Un *carrosse vitré*, c'est celui qui est garni de glaces. *Laminis cristallinis instructus, ornatus.* Un *cârrosse drappé*, est un *cârrosse* de deüil, garni de drap dehors & dedans. *Pullatis intra, extraque pannis opertus.* L'attelage d'un *cârrosse* s'entend de six chevaux avec un volontaire, pour sèrvir à la place de quelqu'un des autres à qui il arriveroit quelque accident. Ce Prince a trois attelages de *cârrosse*. L'attelage ordinaire n'est que de deux chevaux.

D'où vient cet embarras, ces cârrosses *de file?*
Quel spectacle nouveau fait accourir la ville? Vill.

On appelle un homme à *cârrosse*, une Dame à *cârrosse*, ceux qui se distinguent du peuple par l'équipage d'un *cârrosse* qu'ils entretiennent, qui font rouler *cârrosse*. La sottise de l'esprit humain est telle, qu'il n'y a rien qui ne lui sèrve à aggrandir l'idée qu'il a de lui-même; & si l'on y prend garde, il s'estime davantage à cheval, ou en *cârrosse*, qu'à piéd. Port-R.

Les Historiens, & sur tout ceux d'Italie, ont appellé *cârrosse*, le principal étendart d'une armée, qui étoit attaché à un arbre gros comme un grand mât avec des câbles sur un chariot couvèrt d'écarlatte, & tiré par quatre paires de bœufs caparaçonnez & couvèrts de satin blanc avec une croix rouge sur le milieu. Il avoit au haut une croix d'or fort brillante; & l'étendard étoit blanc chargé d'une croix rouge. Pèrsonne n'osoit prendre la fuite tant qu'il subsistoit debout. Il étoit à la garde d'un Capitaine avec huit Trompettes, & huit soldats d'élite, & il y avoit un Aumônier qui disoit tous les jours la Messe auprès. Les Auteurs en attribuënt l'invention à Héribert Archevéque de Milan vèrs l'an 1124. L'Empereur Othon IV. avoit un semblable *cârrosse*. Plusieurs autres Princes en ont eû aussi, comme les Rois de Hongrie, & même les Sarrazins.

On appelle provèrbialement un cheval de *cârrosse*, un homme sans esprit, à qui on ne peut rien apprendre, & celui qui marche grossièrement & en piéd plat.

CARROSSIER. s. m. Ouvrier qui fait des *cârrosses. Rhedarum opifex.* Ceux de ce métier s'appellent, *Selliers Lormiers, Carrossiers*; & ils font à Paris un corps separé d'avec les Bourreliers.

CARROUBE, ou CARROBE. Voyez CAROUGE.

CARROUS. Voyez Carrousse. C'est la même chôse, si ce n'est que *carrous* n'est plus en usage.

CARROUSEL. s. m. Course de chariots, & de chevaux: fête magnifique que font des Princes, ou des Grands Seigneurs, pour quelque réjouïssance publique, comme aux mariages, aux entrées des Rois, &c. *Ludus equestris.* Elle consiste en une cavalcade de plusieurs Seigneurs supèrbement vêtus, & équipez à la manière des anciens Chevaliers, qui sont divisez en quadrilles. Ils se rendent à quelque place publique, où ils font des courses de bague, des joûtes, tournois, & autres exèrcices de Noblesse. On y ajoûte quelquefois des chariots de triomphes, des machines, des danses, des courses de chevaux, &c. & c'est de là que ces fêtes ont pris leur nom. Les Maures y introduisirent les chifres & les livrées dont ils ornèrent leurs armes, & les housses de leurs chevaux, avec plusieurs applications mystérieuses. Les Gots & les Allemands y ajoûtèrent l'usage des cimiers, des masses de héron, & des aigrettes. La plûpart des machines sont des inventions des Italiens.

Ce mot vient de l'Italien *carosello*, diminutif de *carro.* Mén. Le Père François Ménestrier Jésuite a écrit des *cârrousels*, des joûtes & des tournois. Il y décrit la pompe ou la marche des *cârrousels*, la lice ou la carrière des *cârrousels*, les sujets des *carrousels*, les machines des *carrousels*, les récits & l'harmonie des *carrousels*, les personnes qui entrent dans la pompe des *cârrousels*, les comparses, & toutes les actions ordinaires des *cârrousels*.

Tèrtullien en son livre des Spectacles attribuë à Circé l'invention des *cârrousels*, & veut qu'elle ait été la prémière à dresser le Cirque & des courses en l'honneur du Soleil son père. De sorte que quelques-uns croyent que ce mot vient de *carrus solis*, ou de *carro del sole.* Mais il y a plus d'apparence qu'il vient des chars & carrosses qu'on y menoit.

CARROUSSE. s. f. Bonne chère qu'on fait en buvant, & en se réjouïssant. *Larga & hilaris compotatio.* Ils ont été trois jours chez un tel à faire *carrousse*. Ce mot est populaire, & vient de l'Allemand *garhaus*, qui veut dire, *tout vuidé*, on sousentend le vèrre; d'où on a fait depuis *carous*, & puis *carrousse*. Mén. Borel le dérive de *χαρά, gaudium.*

CARRURE. s. f. Est un tèrme dont les Tailleurs se sèrvent en parlant de la taille d'un pourpoint, ou d'un corps de juppe, qui se dit particulièrement de l'espace qui est entre les deux épaules. *Spatium inter humeros interjectum.* On dit *cârrure* de devant, *cârrure* de dèrrière.

Carrure, signifie encore l'espace ou l'étenduë d'un carré. *Quadrati spatium, quadrati amplitudo.*

CARTAGE, ou CARTHAGE. s. f. *Carthago.* Ville d'Afrique très fameuse dans l'antiquité, & qui disputa l'Empire du monde à Rome. Les sentimens des Anciens sont partagez sur le fondateur de *Carthage*, & sur le tems qu'elle fut bâtie. Appien *L. I. de Bello Punico*, dit qu'elle fut bâtie 50 ans avant la prise de Troye. Philiste, Auteur de Syracuse que Cicéron appelle un petit Thucidide & dont il est souvent parlé chez les Anciens, disoit, au rapport d'Eusèbe, qu'elle fut bâtie l'an 32^e avant la prise de Troye, du tems du Juge Jair. Justin L. XVIII. C. 5. & 6. dit qu'elle fut bâtie 72 ans avant Rome. Orosius a suivi Justin. Patèrculus L. I. c. 6. dit que ce ne fut que 65 ans avant Rome. Denys d'Halicarnasse L. I. rapporte de Timée Sicilien que ce fut 38 ans avant la prémière Olympiade, ce qui revient à peu près au sentiment de Patèrculus. Joseph dans son ouvrage contre Apien cite Éphesius, qui avoit appris des Archives des Tyriens qu'elle fut bâtie 143 ans 8 mois après le temple de Salomon. Outre ce qu'Eusebe rapporte de Philiste, il en parle encore à l'année 31^e de David p. 121. de l'édit. de Scaliger, & dit que le sentiment de quelques Auteurs est qu'elle fut bâtie 133 ans après la guèrre de Troye. Virgile suppose qu'elle fut bâtie peu après la prise de cette ville; car sept ans après lorsqu'Énée y arriva elle étoit fort avancée, & la guèrre de Troye se voyoit peinte dans le Palais de la Reine.

Quant au fondateur de *Cartage*, Philiste disoit que ce furent Ézore, ou Xore, & Carchedon, tous deux Tyriens; d'autres, que ce fut Carchedon Tyrien, père de Didon; d'autres que ce fut Didon sa fille. Justin & Patèrculus disent que ce fut Élisse fille du Roi de Tyr & sœur de Pigmalion. Paterculus ajoute que quelques-uns croyent qu'Élisse est la même que Didon. Virgile a suivi ce sentiment. Appien dit que l'opinion des Romains étoit que Didon avoit bâti *Carthage*.

Carthage

Carthage a eû differens noms. Le Géographe Étienne de Byzance en rapporte quatre, sans parler de celui de *Carthage*; Cœnepolis, Καινὴ πόλις, Cadmée, *Cadmea*, Καδμεία, *Oenusse*, *Oenussa*, Οἰνοῦσσα, & Κακκάβη, *Caccabe*. Le prémier & le troisiéme sont Grècs, celui-là signifie *Ville neuve*, & celui-ci *vineuse*, comme si elle avoit produit beaucoup de vin. Les autres sont Phéniciens. Cadmée vient de קדם, *Kedem*, qui en Phénicien, comme en Hébreu, signifie orient, & veut dire orientale, parcequ'elle fut bâtie par des Orientaux. Κακκάβη, Caccabe, signifie en Phénicien tête de cheval. La raison pour laquelle on l'appella *Caccabe*, ou *tête de cheval*, c'est qu'on trouva à l'endroit où on la bâtit une tête de cheval, qui parût d'un bon augure, & que l'on prit pour le pronostique d'un peuple guèrrier & victorieux. Bochart, Chan. L. I. C. 24. p. 514. & 515. croit que Κακκάβη, *Caccabe*, a été dit en Grèc par corruption pour Καρκάβη, *Carcabe*, qu'il vient de כר, *car*, & de רכבה, *recaba*; que כר, qui signifie en Hébreu Chèf, Commandant, aura été dit en Phénicien par analogie pour la tête; que רכבה, aura signifié un cheval, parceque רכב, *raccab*, signifie en Hébreu un Cavalier.

La Citadelle de *Carthage* s'appella *Byrsa* par les Grècs, qui selon le même Auteur, au même endroit p. 513. pour éviter la cacophonie l'avoient fait de de *botsra*, בצרה, qui en Hébreu, & par conséquent en Phénicien, signifie une fortification, *munimentum*.

Pour ce qui est du nom de *Carthage*, il est évident qu'il vient de קרית, *Kiriath*, ou *Kariath* en Hébreu, & *Cartha* en Phénicien. Bochart à l'endroit que j'ai déja cité p. 512. croit très probablement que ce nom est en Phenicien le même que celui qu'Étienne de Byzance lui donne en Grèc, Καινὴ πόλις, *ville neuve*; que les Phéniciens la nommèrent קרתא חדתא, *Kartha hadtha*; car les Chaldéens ont dit חדת, pour l'Hébreu חדש, *renouveller*, que de *Kartha, Kadtha*, ou *Cartada*, comme l'on pronon çoit, les Grècs firent Καρχηδὼν, & de là les Latins ont dit *Carthago*. Tous ces noms, & les restes de la langue Carthaginoise que S. Augustin & d'autres nous ont consèrvez, prouvent ce que toute l'Antiquité a reconnu, c'est-à-dire, que *Cartage* étoit une Colonie de Phéniciens.

Cartage devint si puissante qu'elle fut la maitresse non seulement de la Lybie, mais encore de toutes les Isles de la méditèrranée qui étoient à sa bienséance, & d'une bonne partie d'Espagne. Devenuë rivale de Rome elle soutint trois guèrres contre cette fameuse République. Dans la seconde, qui dura 18 ans, la haine, le courage, l'habileté, l'expérience d'Annibal, l'en fit prèsque triompher; mais la fortune changea, elle fut obligée de faire la paix à des conditions peu avantageuses; & ayant voulu recommencer la guèrre une troisiéme fois, Caton opina à la ruine entière de cette ennemie; le Sénat suivit son avis, Scipion l'Émilien prit *Cartage*, & la rasa, l'an de Rome 608. Dans la suite Auguste y envoya une Colonie de 3000 hommes. Hadrien la rétablit, & la nomma *Hadrianopolis*. Après l'établissement du Christianisme *Cartage* devint le Siége d'un Archevêque. En 432. Genseric l'enleva aux Romains, & pendant cent ans elle fut le Siége de l'Empire des Vandales en Afrique. Il nous reste beaucoup de médailles de *Cartage*. Toutes celles sur lesquelles on voit ces lettres CAR. KAR. KART. KA. KE. KPTc. K. R. T. S. PK. SMK. SMKA. SMKE. SMNKAB. au jugement des Antiquaires ont été frappées à *Cartage*.

Les Arabes ont entièrement ruiné *Carthage*. A trois lieuës de Tunis on en voit les ruines, que les Africains nomment encore Bersack, de son ancien nom Byrsa.

S. Cyprien étoit Évêque de *Cartage*. Justinien établit à *Cartage* le Siége d'un Préteur pour l'Afrique. Les guèrres de *Cartage* contre Rome s'appellent communément les guèrres Puniques. On dit la prémière, la seconde, la troisiéme guèrre Punique. Voyez PUNIQUE. Le gouvèrnement de *Cartage* étoit oligarchique, mais durant la guerre le Conseil donnoit aux chèfs une autorité absoluë, on croyoit cela nécessaire pour le succès des grandes entreprises. *Cartage* avoit 360 stades de tour.

Tant d'Auteurs ont parlé de *Cartage* qu'il est difficile d'en faire le choix. Voici les principaux, Joseph Antiq. Jud. L. VIII. C. 13. contre Appion L. I. Solin. C. 27. ou 30. Justin L. XVIII. C. 3. & suiv. Strabon L. XVII. Plin. L. V. C. 4. Pontac, p. 305. 325. &c. de ses notes sur Eusèbe, Salien & Torniel à l'an du monde 2842. le P. Petau *De Doctr. Temp. L. IX. c. 63. & Rat. Temp. P. II. L. II. c. 13.* Bochart Chan. L. I. C. 23. Marmol, L. VI. C. 15. Voss. *De Idolol. L. I. C. 32.*

CARTAGE. s. f. *Cartago*. Il y avoit aussi en Espagne deux villes de ce nom fondées par les Cartaginois, qui y dominoient. L'une s'appelloit *Cartage* la vieille, *Cartago vetus*. Elle fut fondée par Hamilcas dans l'Espagne Tarraconnoise & dans le Païs des Ilerciens. Quelques Auteurs veulent que ce soit Villefranche, & d'autres Cantaveja dans l'Arragon, sur les confins de la Catalogne & du Royaume de Valence. D'autres la placent au confluent de la Segre & de l'Èbre. L'autre étoit *Cartage* la nouvelle, *Cartago nova*, qui porte encore le nom de Cartagene, formé de ce mot Latin. Voyez CARTAGÈNE. On dit encore qu'Annibal en bâtit une en Armenie à laquelle il donna le même nom; Étienne de Byzance en parle. Le Scholiaste d'Aristophane en place encore une en Thrace.

CARTAGE est aussi un terme de Mythologie. *Carthago*. Cicéron dans son III^e Livre de la nat. des Dieux n. 42. dit que *Carthage* passoit pour être fille d'Hèrcule Tyrien, qui étoit fils de Jupiter & d'Astérie sœur de Latone, & qu'il est le quatriéme des six Hèrcules qu'il distingue. Justin L. XVIII. c. 6. dit que la ville même de *Carthage* fut honorée comme une Déesse tant qu'elle n'a point été vaincuë.

CARTAGÈNE. s. f. Ville d'Espagne dans le Royaume de Murcie. *Carthago nova*. Cette ville fut bâtie par Asdrubal dans la Betique sur la côte de la Méditèrranée. Appien l'a confonduë avec Sagunte. Polybe L. X. p. 583. de l'édition de Casaubon en fait une description fort détaillée. Tite-Live la decrit aussi L. XXVI. c. 43. & Silius Italicus Liv. XV. v. 220. *Cartagène* a un Évêché suffragant de Tolède.

CARTAGÈNE, est aussi une ville de l'Amérique meridionale dans le Royaume de Grenade, & capitale d'un Gouvèrnement qui porte son nom. Elle a un Évêché suffragant de S. Fé de Bogoto. Elle est située sur une présqu'Isle qui ne tient à la tèrre que par une chaussée de deux cens pas de long. *Cartagène* fut bâtie en 1532. par Pedro Herédia. Il s'y fait un fort gros commèrce. C'est la qu'on pèrce, & que l'on travaille les pèrles de la Marguerite. Quelques-uns l'appellent *Cartagene nouvelle*. *Maty*, *Hoffman*, *Linschot* C. 8. *Amer. Herréra. c. 16.*

CARTAGINOIS, ou CARTHAGINOIS, OISE. s. m. & f. *Carthaginensis*. Qui est de la ville ou de l'État de Carthage. Tèrtullien & Térence étoient *Cartaginois*. Dans la troisiéme guèrre Punique les femmes & les filles *Cartaginoises* donnèrent leurs cheveux pour faire des cordages aux navires. Cicéron dit dans sa 16^e oraison, qui est la seconde *pro lege Agraria n. 94.* que les *Cartaginois* étoient trompeurs & menteurs. On leur attribuë l'invention de la machine de guèrre appellée Belier, & celle des galères a quatre rangs.

CARTAGO. s. Ce nom, qui est Latin, & qui signifie Cartage, se donne à deux villes de l'Amérique méridionale, dont l'une est dans le Gouvèrnement de Popayan, & l'autre dans l'Audience de Guatimala, & dans la Province de Costarica, sur les confins de celle de Véragua. C'est un Évêché. MATY.

CARTAHU. s. m. Tèrme de Marine. C'est une manœuvre passée dans une poulie au haut des mâts pour hisser les autres manœuvres.

CARTAME. s. m. *Carthamum officinarum, sive cnicus sativus*. Plante annuelle à fleurons, ainsi nommée à cause de sa vèrtu purgative. Sa racine est menuë, & quelquefois se divise en plusieurs menus bras. Elle ne pousse qu'une seule tige, haute de deux pieds environ, arrondie, branchuë à son extrémite, & chargée de feuilles altèrnes, lisses, nèrveuses, longues de deux pouces sur demi pouce de largeur, pointuës à leur extrémité, plus larges à leur bâse, & un peu epineuses sur leurs bords. Ses branches sont tèrminées par des tetes grosses comme des noix, composées de plusieurs écailles assez larges, pointuës, & de couleur pareille à celle des feuilles. Les fleurons qu'enfèrment ces têtes sont d'un beau jaûne qui rougit en se desséchant. Chaque fleuron est porté par un embrion qui devient une semence blanche, faite en forme de coin, plus grosse qu'un grain d'orge, & qui n'est point chargée d'aigrette. Cette semence dépouillée de sa peau extérieure est purgative, & sèrt de bâse aux tabletes diacarthami. Cette même se donne aux pèrroquets, d'où lui vient le nom de semences des pèrroquets. Sa fleur est employée comme le vrai saffran, d'où lui vient le titre de *saffranum*, ou saffran bâtard. On l'employe dans les teintures de laine & de soye. Voyez SAFRAN BATARD.

Ce mot vient de *Katen*, qui chez les Môres signifie la même plante; ou bien du Grèc καθαίρειν, *purger*; car cette plante est purgative.

CARTAUX. s. m. plur. Sur mèr on appelle *cartaux* les cartes marines. *Tabulæ nauticæ*, ou *maritimæ*.

CARTE. s. f. Papier. *Charta*. Il n'est guères en usage que dans cette phrase, Donner la *carte* blanche à quelqu'un, ou donner *carte* blanche; pour dire, lui donner un papier blanc signé pour le remplir de ce qu'il lui plaira.

On le dit aussi au figuré; pour dire, Se soumettre à toutes les conditions qu'un autre nous voudra impôser; lui laisser libèrté entière de faire ce qu'il lui plaira, dans une affaire qu'on lui propôse, ou dont on le charge. On dit, avoir *carte* blanche, de celui à qui on la donne.

CARTE, est aussi une grande feüille de papier, ou plusieurs feüilles collées ensemble, sur lesquelles on a tracé, dépeint, ou gravé la représentation du monde, ou de ses parties. *Tabula*. Les *cartes* géographiques contiennent la déscription des tèrres; les hydrographiques, celle de la mèr; les chorographiques, celle d'une région; les topographiques, celle de quelques lieux particuliers. Hévélius a fait le prémier des *cartes* sélénographiques, qui contiennent la déscription des figures qui apparoissent en la Lune. On en fait maintenant de plus exactes à l'Obsèrvatoire du Roi. La *carte* univèrselle s'appelle la *mappemonde*. *Totius orbis in tabula descriptio*. On dit aussi des *cartes* cosmographiques; pour dire, la déscription du monde. On a trouvé l'invention de faire des *cartes* topographiques fort éxactes, en faisant des obsèrvations avec des instrumens garnis d'alhidades en deux stations. Le prémier qui en a écrit a été Philippes d'Amsric Tailleur Général des Monnoyes de France en 1597. & depuis lui Adrianus Métius, Morgard, Henrion, & les Pères Jean François Schot, & Pardies, Jésuites, comme a rapporté le S^r Comiers en son Traité des Lunettes. On prétend que Sesostris, prémier Roi d'Égypte, qui se rendit redoutable par les armes, fut aussi le prémier des hommes qui inventa les *cartes* géographiques, pour faire connoître l'étenduë de ses conquêtes.

CARTE MARINE, est une *carte* où on prend peu de soin de marquer les villes qui sont en tèrre ferme, mais où on décrit éxactement la mèr, les côtes, les ports, les rochers, les Isles, les bancs de sable, les seiches, & les golphes. *Marina*, *Nautica tabula*. On y décrit aussi outre les longitudes & latitudes, les lignes des rhumbs des vents. On y marque les Méridiens en lignes parallèles: ce qui est sujet à beaucoup d'èrreurs. On se sèrt sur la Méditèrranée de *cartes* par routes & distances. Elles n'ont point d'autres lignes que celles des rhumbs de vent, & une seule échelle qui se mesure par milles. Les matelots ont des *cartes* au point plat ou au point commun, qui sont les ordinaires; d'autres au point réduit, quand les degrez de latitude, c'est-à-dire, les degrez qui courent Nord & Sud, sont tous inégaux entre eux, plus petits auprès de l'Équateur, & plus grands à mesure qu'ils s'approchent des Pôles: ce qui arrive, lorsque la projection de la *carte* est telle, que le Pôle y sèrt de centre, & que les rayons en marquent les Méridiens.

Carte plate, est une *carte* qui représente une moyenne étenduë, comme sont les côtes; qui ont une échelle de lieuës, & de plus les degrez de latitude marquez sur leurs côtez paralleles au méridien. Plus les *cartes* sont à grands points, c'est-à-dire, plus elles sont grandes à proportion du tèrrain qu'elles représentent, plus elles sont parfaites.

Pointer la *carte*, c'est marquer le lieu sur la *carte* où on croit être en pleine mèr, suivant l'obsèrvation & l'estime d'un Pilote. *Altum mare in tabula nautica designare*.

On fait aussi sur tèrre des *cartes* de routes pour les logemens de gens de guèrre, & pour les campemens: & on dit, Oter quelqu'un de dessus la *carte*; pour dire, l'éxempter du logement des gens de guèrre, faire détourner un peu la route.

Sçavoir la *carte*, se dit au propre de ceux qui sçavent la Géographie. *Peritum esse Geographiæ, in Geographia esse versatum*. Il se dit mieux encore & plus souvent au figuré, de ceux qui connoissent les intrigues d'une Cour, le train des affaires d'un État, les détours d'une maison, les connoissances, les habitudes, les sécrets d'une famille, d'un quartier. *Occultas Aulicorum artes, initas rerum rationes, secreta domus, arcana familiarum nosse, callere*. Balzac a dit qu'il est aisé de trafiquer sur la *carte*; c'est-à-dire, qu'il est facile de donner des conseils, loin des évenemens, & du danger.

CARTE, signifie aussi, un corps fait de plusieurs feüilles de papier collées ensemble, ou de papier haché, moüillé, réduit en boüillie, rassemblé & séché dans une presse. *Charta spissior*. On met de la *carte* dans les collets de pourpoint, & dans plusieurs autres chôses qu'on veut rendre dûres & fèrmes. On fait des images de *carte* dans des moules, des plaques, des ornemens de plafonds avec de la *carte* dorée.

On le dit en ce sens d'un petit morceau de *carte* déliée & marquée de plusieurs points ou figures, dont on assemble un cèrtain nombre pour joüer à plusieurs sortes de jeux. *Folium lusorium, aleatorium*. Il a eû ce coup-ci le plus beau jeu de la *carte*. Une *carte haute*, est une *carte* figurée ou peinte. *Folium aleatorium pictam personam exhibens*. On y compte aussi quelquefois les as. Une *carte basse*, est celle qui est marquée des moindres points jusqu'à six. Une *carte* de cœur, de carreau, de pique & de trefle. *Folium cordis figuram, rhombum, spiculum, trifolium exhibens*.

CARTE, se dit quelquefois pour CHARTE, ou CHARTRE. C'est-à-dire, un titre, un acte, qui établit, ou qui fait foi de quelque chôse. Ainsi dans l'Ordre de Citeaux on appelle Carte de charité, *Carta charitatis*, une fameuse Constitution qui fut faite en 1119. & qui contient les articles principaux & fondamentaux du Gouvèrnement de cet Ordre. Voyez l'histoire de Citeaux par le P. Ange Manrique à l'an 1119. c. 4. C'est l'Abbé Étienne qui en fut l'Auteur; Là même c. 3. n. 1. Calixte II. la confirma; au même endroit c. 4. n. 7.

CARTE, en tèrmes de Cartier, est une feüille de carton, où il y a plusieurs *cartes* sans ètre coupées. *Tabula pictis foliis lusoriis distincta*.

CARTES, se dit plus ordinairement au plurier, quoiqu'on dise aussi fort bien au singulier, une *carte*. *Folia lusoria*. Il y a plusieurs jeux de *cartes*, le Piquet, le Bèrlan, l'Homme, l'Ombre, la Bassette, le Lansquenet, la Triomphe, le Hère, l'Impériale, le Hoc, le Revèrsis, la grande & petite Prime, la Menille, &c.

On appelle aussi fausses *cartes*, les *cartes* marquées lesquelles on pique au jeu. *Adulterinum folium*. On dit aussi, qu'il est entré une fausse *carte* dans un jeu, quand c'est une *carte* toute seule d'un point. *Folium lusorium nota inferioris*. Elle est désavantageuse, parce qu'on est obligé d'obéïr à une haute de même point qu'on jette, & qui fait pèrdre la main. Les Lydiens pour charmer la faim pendant une extrême disette inventèrent les *cartes* & la paume; ils joüoient un jour, & mangeoient l'autre. LE GENDRE.

On dit aussi, Battre, mêler, broüiller, couper les *cartes*; lorsqu'on les manie long-tems pour en changer l'ordre & la disposition, & qu'ensuite on en sépare le jeu en deux & qu'on met dessous celles qui étoient dessus, après quoi on les distribuë. *Miscere, perturbare*.

On dit figurément en ce sens, que les *cartes* sont bien broüillées, quand dans un État, ou dans une Cour, il y a des troubles, des guèrres, des dissensions, des intérêts, & des affaires fort difficiles à accommoder.

On appelle joüer bien les *cartes*, faire les *cartes*, gagner les *cartes*, quand on fait davantage de levées des *cartes* qu'on jouë sur la table, que celui contre qui l'on jouë. *Scienter foliis pictis ludere, folia versare, dimittere*.

On dit provèrbialement d'une maison bien enjolivée, mais bâtie peu solidement, que c'est un château de *carte*.

CARTEL. f. m. Écrit qu'on envoye à quelqu'un pour le défier à un combat singulier, soit pour des tournois, soit pour un duel formé. *Scriptum quo quis provocat ad certamen*. Cet écrit contient ordinairement le lieu, la manière, le sujet, le jour & l'heure du combat. Les *cartels* ne sont plus en usage depuis que le Roi a si sévèrement défendu les duels, si ce n'est figurément & en raillerie, quand on veut défier quelqu'un à la dispute, & faire un assaut de réputation, & d'esprit. L'usage des *cartels* & des défis est fort ancien, & on en voit divèrs éxemples dans Homère, Virgile, & autres Poëtes Grècs & Latins.

L'ami pour son ami présentant le cartel,
Se fit d'être assassin un devoir criminel. VILL.

CARTEL, signifie aussi un accord qui se fait entre les États pour les prisonniers pendant la guèrre. *Pactio de captivis inita belli tempore*.

CARTELETE. f. f. Tèrme de Couvreur. On appelle la plus petite ardoise, ardoise *cartelete*.

CARTEILE. f. f. Tèrme de Charpenterie, qui se dit des grosses planches ou dosses qui sèrvent aux moulins à porter les meules, ou à faire des planchers qui sont à côte, & à d'autres usages. *Materies*.

CARTEILE, est aussi une façon de débiter les bois qui sont rechèrchez, comme les frênes & érables loupeux & noüailleux, lorsqu'on les met par petites planches de trois, quatre & cinq pouces d'épaisseur pour sèrvir aux Ébenistes. *Tessella*.

CARTENIER. Voyez QUARTENIER.

CARTERON. Voyez QUARTERON.

CARTÉSIANISME. f. m. Prononcez la seconde *f*. Sentimens, opinions du Philosophe Descartes. *Cartesianismus*. Secte de Philosophes modèrnes dont Descartes est le chèf, & qui prend son nom du nom Latin de son Chèf, *Cartesius*.

Le *Cartésianisme* a ses principes de Métaphysique & de Physique. Le principe de Métaphysique est celui-ci, *je pense, donc je suis*. Ce principe a été attaqué & soutenu avec beaucoup de vivacité, & avec trop de partialité de part & d'autre; car quoi qu'il soit vrai que nous sommes assûrez en même tems par le sentiment intérieur de la conscience, que nous éxistons, comme nous le sommes que nous pensons, il est vrai de dire que la conclusion de ce raisonnement, *je suis*, se tire bien de l'antécédent, *je pense*, puisque *penser* suppôse nécessairement *être*, ou *éxister*, & que l'esprit voit clairement la liaison nécessaire qu'il y a entre *penser*, & *être*. Cependant Descartes n'a pas dû propôser son principe comme une nouvelle découvèrte; avant lui on sçavoit que pour penser il faut être, & que celui qui pense actuellement éxiste actuellement,

tuellement. Pour la Physique le principe du *Cartésianisme* est qu'il n'y a que des substances, ce principe a paru dangereux, & on le combat tous les jours dans les écoles Catholiques, en prouvant qu'il y a des accidens absolus. Ces substances sont de deux sortes. L'une est la substance qui pense, & l'autre la substance étenduë; la pensée actuelle, l'étenduë actuelle sont de l'essence de la substance, tellement que la substance pensante ne peut être sans quelque pensée actuelle, & qu'on ne peut rien retrancher de l'étenduë d'une chôse, sans retrancher de sa substance. A l'égard de la substance pensante, on ne conçoit pas comment Dieu ne pourroit pas l'empêcher de penser, en lui refusant son concours pour quelque action que ce soit, tandis qu'il lui conservera l'éxistence. A l'égard de la substance étenduë, la foi nous apprend que le corps de JESUS-CHRIST ne pèrd rien de sa substance dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoi qu'il y pèrde beaucoup de son étenduë, ainsi l'on ne peut pas dire que l'étenduë est l'essence de la matière. Un autre principe du *Cartésianisme* est qu'il n'y a point de vuide & qu'il n'y en peut avoir dans la nature, parceque ce vuide pouroit être mesuré, il seroit étendu, ce seroit donc de la matière; car tout ce qui est étendu est matière. Il est inutile de faire des réfléxions sur un si mauvais raisonnement; les Philosophes d'un sentiment contraire le réfutent trop sérieusement.

Ces principes de Physique une fois supposez, Descartes éxplique par la voye de la Mécanique, & par les régles du mouvement, comment le Monde a été formé tel qu'il est. Il suppose que Dieu a créé de la matière d'une étenduë indéfinie; qu'il a divisé cette matière en petites parties quarrées, ou de figures pleines d'angles, qu'ensuite il imprima deux mouvemens à cette matière, l'un par lequel chaque partie tourna sur son centre, l'autre par lequel une grande quantité de matière tourna sur un centre commun, ce qui forma autant de tourbillons qu'il y avoit de ces masses différentes de matière qui tournoient sur un centre commun. Voici, selon Descartes, ce qui arriva dans chaque tourbillon. Les parties de la matière ne purent être mises en mouvement sans que leurs angles se rompissent; ce frottement continuel de parties à angles produisit deux sortes d'élémens, le prémier est une poudre très fine formée des angles brisez mille fois, & en mille manières; le second sont des globes formez de ces parties de matière dont les angles ont été abbatus par le mouvement; le troisième sont les parties de ces angles dont la figure est irrégulière, & qui par de petites cornes se sont embarrassées les unes avec les autres. Le premier élement suivant les loix du mouvement occupe le centre du tourbillon, à cause de la petitesse de ces parties; cet élément est la matière du soleil, des étoiles fixes, & domine dans le feu que nous voyons sur la tèrre: le second élement, composé de globes, remplit l'espace qu'il y a depuis la tèrre jusques aux étoiles fixes, de telle manière que les globes les plus gros sont plus près de la circonférence du tourbillon, & les plus petits sont près du centre: le troisiéme élément, ou les parties branchuës, est la matière de la tèrre, des corps tèrrestres, des cométes, des taches du soleil &c. On trouve ce systême dangereux, parce qu'il est favorable aux Athées, qui admettent une matière étèrnelle, & qui dans le sentiment de Descartes expliqueroient par les loix du mouvement de quelle manière le monde a pû se former; cependant les Athées, s'ils sont véritablement Philosophes, ne sçauroient s'accommoder du systéme du *Cartésianisme*, puisqu'il est impossible qu'il y ait du mouvement dans les parties d'une matière dure & solide, dont la résistance est indéfinie, s'il n'y a du vuide, ou un fluide parfait. De plus la matière n'a d'elle-même aucun mouvement; il faut nécessairement un Dieu qui le lui ait imprimé. Le *Cartésianisme* a d'abord charmé les esprits, comme tous les systêmes nouveaux; mais on en est bien revenu, & l'on ne trouve aujourd'hui guères plus de solidité dans les élémens du *Cartésianisme*, que dans les qualitez occultes de la vieille Philosophie. Malgré tout cela il faut avouër que l'Auteur & le père du *Cartésianisme* avoit beaucoup d'esprit; la connoissance qu'il avoit des Mathématiques lui a sèrvi à purger la Philosophie de beaucoup de chôses inutiles, & à expliquer d'une manière physique les effets de la nature. Le *Cartésianisme* a été prêt d'être défendu par arrêt du Parlement, & il l'auroit été sans la requête burlesque qui fut présentée au prémier Président.

CARTÉSIEN. s. m. Philosophe qui est dans les sentimens de Descartes. *Cartesianus*, *Cartesii sectator*.

M. De Ville a fait un Traité sur le sentiment des *Cartésiens* touchant l'essence & les propriétez du corps, dans lequel pour faire mieux rentrer les *Cartésiens* en eux mêmes par la vûë du péril où ils s'engagent, il fait voir que Calvin & les Calvinistes soutiennent les mêmes principes que Descartes & les *Cartésiens* touchant l'essence & les propriétez du corps. JOURN. DES SÇAV.

CARTÉSIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport à Descartes, ou à sa secte. *Cartesianus*. La doctrine *Cartésienne* est suspecte a bien de gens. Un Protestant de Griphward, qui fit il y a quelque tems une Dissèrtation sur la Religion de Descartes, *De Religione Cartesii*, dit que bien des sçavans l'ont accusé d'Athéïsme; il tâche cependant de l'en purger, mais il dit qu'il faut bien mettre de la diffèrence entre Descartes & ses sectateurs. Que l'essence des chôses dépende du libre arbitre de Dieu, c'est une chimère *Cartésienne* dont les Pères sont fort éloignez. MÉM. DE TREV.

CARTIER. s. m. Ouvrier qui fait des cartes à jouër, ou qui en fait trafic. *Lusoriorum foliorum opifex*.

CARTILAGE. Tèrme d'Anatomie. C'est la partie la plus dure de l'animal après les os. *Cartilago*. Ils sont présque de même nature, & n'en diffèrent que du plus au moins. Il y en a qui sont durs & qui deviennent osseux avec le tems, comme ceux qui sont le stèrnum. Les autres sont plus mous, & compôsent même des parties, comme ceux du nez, des oreilles, &c. Il y en a d'autres qui sont très-mous, & qui tiennent de la nature du ligament, ce qui les fait appeller *cartilages ligamenteux*. Il y a des cartilages de plusieurs figures, à qui on a donné le nom des chôses auxquelles ils ressemblent: l'un est appellé *annulaire*, parce qu'il ressemble à un anneau; un autre *xyphoïde*, à cause qu'il a la figure de la pointe d'un poignard; un autre *scutiforme*, qui est fait comme un bouclier, & ainsi de plusieurs autres. Les *cartilages* n'ont ni membranes, ni nèrfs, & par conséquent point de sentiment. Ses usâges sont d'empêcher que les os ne soient blessez par un froissement continuel; & de les joindre en plusieurs endroits par syncondrôse, & de contribuer beaucoup à bien former plusieurs parties, comme le nez, les oreilles, la trachée artère, les paupières & quelques autres.

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est formé de cartilage. *Cartilagineus*. Les animaux ont plusieurs parties *cartilagineuses*.

CARTISANE. s. m. Tèrme de Broderie. C'est de la soye ou du fil délié, ou de l'or & de l'argent, dont on couvre un petit morceau de carte ou de parchemin qu'on met dans les dentelles & guipures.

CARTON. s. m. Grosse Carte. On en peut faire de papier collé, & de papier haché & séché dans la presse. *Carta spissior*. Les livres en veau se relient avec de gros *cartons*. On fait des images & plusieurs sortes d'ouvrages avec du *carton* dans des moules.

CARTON, en tèrmes de Peinture, se dit des desseins qu'on fait sur de fort papier, pour les calquer ensuite sur l'enduit frais d'une muraille où on veut peindre à fresque. *Charta crassior figuris pictis adumbrata*. C'est aussi le dessein coloré pour travailler à la Mosaïque, pour faire des tapisseries, &c.

CARTON, en Architecture, est un contour chantourné sur une feuille de *carton*, ou de fèr blanc, pour tracer les profils des corniches, & pour lever les panneaux de dessus l'épure. *Operis Architectonici exemplar incisa cartha vel lamina ferrea adumbratum*.

CARTON, C'est sur la mèr, le volume des cartes Marines. *Tabularum nauticarum volumen*.

CARTON, en tèrmes d'Imprimerie, se dit d'un feüillet qu'on imprime à la place d'un autre où il s'étoit glissé quelque grosse faute. *Folium impressum denuò, vitiosi folii loco substituendum*. On a refait plusieurs *cartons* de ce livre pour en empêcher la censure. On a mis plusieurs *cartons* à ce livre.

CARTONNIER. s. m. Ouvrier qui fait ou qui vend du carton. *Spissiorum chartarum opifex*.

CARTOPYLAX. Voyez CHARTHOPHYLAX.

CARTOUCHE. s. m. Selon les ouvriers, mais dans le langage ordinaire on le fait féminin. C'est un rouleau de carte, ou sa représentation, dont la sculpture & la gravure font divers ornemens, au milieu duquel on met quelque inscription, ou devise, ou quelque ornement, des armoiries, des chiffres, &c. *Voluta*, *helix*. Les titres des cartes géographiques sont écrits dans des *cartouches* fort historiées.

On appelle aussi *cartouche* dans les bâtimens, ces mêmes représentations qui se font de pièrre, de plâtre, ou de bois, & qui laissent au milieu un vuide capable de recevoir quelque inscription. *Clypeus*, *scutum*.

CARTOUCHE, en tèrme de Guèrre, est une charge d'arme à feu enveloppée dans de gros papier ou de la carte, pour charger plus promptement. *Chartei ex arte globuli*, *scloporum glandibus*, *catenis aliisque ferramentis inferti*. Celles du canon sont ordinairement dans des *cartouches* de carton, ou de fèr blanc, qui sont des boëtes hautes d'un demi piéd, & qui occupent la place du boulet dans la piéce, au calibre de laquelle son diamètre est proportionné. On remplit ces *cartouches* de petites balles, de clous, de chaînes, de fèrrailles. Tout cela s'écarte considérablement. Le canon qu'on cache dans les flancs retirez se charge d'ordinaire à *cartouches*, pour faire plus de fracas sur les assiégeans.

siégeans. Celles des mousquets, & des pistolets contiennent seulement de la poudre, & du plomb enveloppé dans de gros papier.

CARTOUCHE, est aussi une espéce de grenade ou boulet creux, qui est une boëte ronde remplie de balles de mousquet, qui s'ouvre à propos quand il est besoin. *Granati bellici genus.*

Ce mot vient de l'Italien *cartoccio.*

CARTULAIRE. Les *Cartulaires* sont les papiers tèrriers des Églises, où sont écrits les contrats d'achapt, de vente, d'échange, les privilèges, immunitez, éxemptions, & autres chartes. Ils sont ordinairement postérieurs à la plûpart des actes qui y sont contenus, & ils n'ont été faits que pour consèrver ces actes dans leur entier. Les Compilateurs des *cartulaires* n'ont pas toûjours été fidelles; on y trouve une infinité de piéces manifestement fausses, ou corrompuës, comme on le justifie en comparant les originaux avec les copies qui ont eté entegistrées dans les *cartulaires*, ou en comparant d'anciens *cartulaires* avec d'autres plus nouveaux, où les mêmes actes se trouvent: car plus les copies des *cartulaires* sont nouvelles, plus les piéces qu'ils renfèrment sont étenduës. On remarquera de plus que les Monastères ont fait quelquefois confirmer leurs titres par les Princes & par les autres Puissances, en leur représentant que leurs anciens titres étoient si vieux qu'on avoit de la peine à les lire, & alors il est arrivé souvent que sous ce pretexte on en substituoit d'autres en la place des anciens. Il ne faut donc pas recevoir facilement & sans examen les actes qui se trouvent enregîtrez dans les *cartulaires.* Consultez là-dessus Acosta, Histoire des Revenus Écclésiastiques, & le P. Gèrmon, dans son Ouvrage sur la Diplomatique du P. Mabillon. Voyez CHARTULAIRE.

CARTULAIRE. s. m. Officier de l'Église Romaine. Gardien des Chartes ou papiers de l'Église. S. Grégoire le Grand envoya Hilaire son *Cartulaire* en Afrique pour tenir un Concile, & remédier aux désordres que causoient les restes des Manichéens & des Donatistes. Sur quoi M. l'Abbé Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXV. p. 33. remarque que le *Cartulaire* n'étoit originairement qu'un Sécretaire Gardien des chartes; mais qu'alors, c'est-à-dire au tems de S. Grégoire, il avoit jurisdiction dans les Provinces où il étoit envoyé, & il cite le Glossaire de Du Cange.

CARVI. s. m. C'est une plante qui a tìré son nom de la Carie, païs de l'Asie Mineure, où les anciens l'avoient remarquée. Sa racine est grosse, longue, blanche; d'un goût aromatique & un peu àcre. Ses feüilles naissent comme par paires, decoupées menu le long d'une côte: elles sont semblables aux feuilles de carrotte sauvage. Ses fleurs sont en parasol: composées de cinq petites feüilles, rondes, blanches ou rouges, disposées en fleur de lis de France. Sa graine est étroite, un peu longue, canelée sur le dos, d'un goût àcre & aromatique. C'est la partie de cette plante qui est le plus en usage: elle est stomachique & diurètique: elle dissipe les vents, aide la digestion, & fortifie le cèrveau. Les Allemands & les Anglois s'en sèrvent beaucoup: ils en mettent dans les biscuits, dans les fromages, & dans d'autres sortes d'alimens. En Latin *carvi officinarum*, ou *cuminum pratense.*

CARUS. s. m. *Carus.* Tèrme de Médecine. C'est le nom d'une maladie qui assoupit. Il y a diffèrence entre le coma & le *carus*, en ce que dans la prémière de ces affections les malades répondent quand on les intèrroge, ce qu'ils ne font pas dans la dèrnière. Il est distingué dans la léthargie en ce que la fiévre accompagne la lethargie, & que le sentiment revient aux lethargiques quand on les pique, quand on les agite; il est distingué de l'apopléxie par la libèrté de la respiration qui est toûjours blessée dans l'apoplexie; de l'épilépsie, en ce qu'il n'y a aucun mouvement, & qu'il n'y a point d'écume à la bouche dans le *carus*; de la sincope par le pous qui est grand, par le teint du visage qui est vèrmeil, au lieu que le pous est lent, & la face cadavéreuse dans la syncope; de la suffocation hystérique, en ce que les femmes en cet état entendent & se ressouviennent de tout, ce qui est tout opposé au *carus.* DEGORI. Le *carus* est un long & profond assoupissement insurmontable, joint à la pèrte du sentiment, du mouvement, & de l'imagination, mais avec libèrté de respirer. La cause du *carus* est l'intèrruption du mouvement des esprits animaux, causée par l'affaissement quand ils sont épuisez, ou par l'obstruction qui provient d'une humeur pituiteuse, froide & grossière, ou par compulsion à cause de quelque coup.

Le nom de *carus* vient du Grèc κάρος, qui veut dire, *assoupissement avec pesanteur de tête.*

CARYATIDES. s. f. pl. Tèrme d'Architecture. C'est une espéce de pilastre, ou de colonne, représentant des figures de femmes, vétuës de longues robes, dont les Anciens se sont sèrvis pour faire le fût de la colonne Ionique. *Caryatides.* L'origine de cet ornement est connuë & rapportée par Vitruve; qui dit que les Grècs ayant pris la ville de Carye, en emmenèrent les femmes captives, & pour marque de leur sèrvitude, ils en appliquèrent les figures dans leurs bâtimens, comme si elles eussent été chargées de gros fardeaux, & telles que ceux que les colonnes supportent. On voit au Louvre dans la salle des Suisses de fort belles figures de *Caryatides.* Voyez Vitruve Liv. I. ch. 1. Autrefois les *Caryatides* étoient représentées soutenant d'une main le fardeau dont elles etoient chargées, & laissant aller l'autre main en bas. Celles qui portoient des paniers ou des corbeilles se nommoient *Canifera*, *Cistifera.*

CARYBDES, & CARYBDIS, ou CHARYBDE, & CHARYBDIS. s. f. Nom d'un gouffre du détroit de Messine, vis-à-vis du rocher appellé Scylla. Cluvier le décrit, Sicil. Ant. p. 64. & suiv. Ce lieu s'appelle aujourd'hui *Capo di faro*, ou *Capo faro*, à cause d'un phare qu'on a placé là. Les Poëtes feignent que *Carybde* étoit une femme, grande larronesse, qui déroba les bœufs d'Hèrcule, & que Jupiter en punition de ce larcin frappa de la foudre, & changea en ce gouffre, qui attire encore & qui engloutit tout. Les eaux de ce gouffre tantôt bouillent comme les eaux sur le feu; tantôt elles sont agitées violemment en tourbillon, & alors elles absorbent infailliblement les vaisseaux qui y passent. On s'en tire plus aisément quand elles ne font que boüillonner. Une longue expérience a appris que jamais les boüillonnemens ne sont plus violens que lorsque le nord est souffle. Alors le gouffre pousse les eaux avec violence en l'air, & en forme de colonne. Fréderic Roi de Sicile fit descendre dans ce gouffre un fameux Plongeur, que l'on nommoit Nicolas Pescecola ou Poisson, à cause de son habileté à nager & à plonger. Il rapporta 1°, Qu'il avoit senti l'eau sortir du fond avec tant d'impétuosité qu'il n'étoit pas possible à un homme d'y résister, qu'ainsi il avoit eté obligé de prendre des détours pour y arriver. 2°, Qu'il y avoit trouvé un grand nombre de rochers. 3°, Des Euripes ou des courants très violents, contraires les uns aux autres & très-dangereux. 4°, De très grands troupeaux de poissons appellez polypes, plus grands que des hommes, & qui avoient de longs cheveux ou filaments dont ils auroient infailliblement tué un homme qu'ils en eussent entouré. 5°. Une infinité de grands chiens marins, *carchariæ*, qui avoient trois rangs de dents très-afilées qui les rendoient tèrribles. Ce Plongeur étant retourné une seconde fois dans ce gouffre par l'espérance de la récompense que le Roi lui promit, il y périt & ne reparut plus. Voyez le P. Kirker, *Mundus subt. Lib. II. C.* 15. & 16.

Les Poëtes ont beaucoup parlé de Scylla & de *Carybdis*, & on dit en Latin qu'un homme est tombé de Scylla en *Carybde*, pour dire qu'en voulant éviter un danger il est tombé dans un plus grand.

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

On dit aussi tomber de *Carybde* en Scylla, tout comme tomber de Scylla en *Carybde.* Mr de la Fontaine dans sa Fable 6e du Livre 5e, qui est de la vieille & de ses deux sèrvantes, a mis ce provèrbe en usage.

C'est ainsi que le plus souvent,
Quand on pense sortir d'une mauvaise affaire,
On s'enfonce encor plus avant,
Témoin ce couple, & son salaire,
La vieille au lieu du coq les fit tomber par là,
De Carybde *en Scylla.*

Bochard dans son Chanaan, ou Liv. II. de la Géographie sacrée, tire son origine de l'Hébreu, ou Phénicien, חור אובדן, *Hhor obdan*, c'est-à dire, *foramen perditionis*, Trou ou gouffre de pèrdition, & veut par conséquent que ce soit les Phéniciens qui ont donné ce nom à cet endroit du détroit de Messine.

CARYE. s. f. *Caria.* Ville de la Laconie dans la Peloponèse, qui fut détruite par les Grècs, pour avoir pris le parti des Pèrses contre la Grece. *Etienne le Géogr. Vitruve L. I. C.* 1.

CARYATE, ATIDE. s. m. & f. *Caryates, atis.* Habitant de la ville de Carye dans la Laconie. Les *Caryates* s'étant alliez aux Pèrses ennemis de la Gréce, les Grècs assiégèrent leur ville, la prirent & la détruisirent, passèrent tous les *Caryates* au fil de l'épée, emmenèrent les *Caryatides* captives, & après les avoir traînées en triomphe, ils ne pèrmirent point aux femmes de qualité de quitter leurs habits longs, & leurs autres ornemens dans leur sèrvitude. Et pour pèrpetuer leur honte & leur punition, les Architectes firent de leurs statuës des pilastres, qu'ils nommèrent *Caryatides*, & dont nous allons parler. Dans la salle des Gardes Suisses au Louvre il y a quatre *Caryatides*, qui soutiennent une Tribune. On en voyoit il y a quelques années à Bourdeaux

deaux dans le célèbre édifice qu'on appelloit Les Piliers des Tutelles. Voyez Vitruve Liv. I. ch. 1.

CARYOCOSTINUM. f. m. Tèrme de Pharmacie. C'est un électuaire purgatif qui prend son nom des gyrofles & du costus, lesquels entrent dans sa composition. Il est bon dans les gouttes bilieuses.

CARYOPHILLATA. f. f. Plante. Voyez BENOITE. C'est la même chôse.

CAS.

CAS. f. m. Accident arrivé par la fortune, ou par une force majeure. *Casus.* Përsonne n'est responsable des *cas* fortuits. Les orages, les tremblemens de tèrre, sont des *cas* fortuits que la prudence humaine ne peut prévoir, & auxquels on ne peut résister.

Le bon cocher ne sçavoit pas
De Phaeton l'histoire & piteux cas. VOIT.

Ce mot vient du Latin *casus*, de *cado.*

CAS, signifie aussi Matière, fait, condition stipulée qui s'éxécute, lorsqu'il arrive une chôse qu'on prévoit qui peut arriver. Dans les contracts on se précautionne selon les divèrs *cas*, comme en *cas* de guèrre, de peste, de stérilité, au *cas* de mort, en *cas* de récidive, le *cas* avenant qu'on soit dépossédé. Le dépôt volontaire ne se prouve par témoins qu'en trois *cas*, incendie, ruine, naufrage. On met indifféremment *en cas*, ou *au cas*, lorsqu'il est suivi d'un *que*; *en cas*, ou *au cas* qu'il meure. Mais quand il est suivi d'un substantif, l'on se sèrt toûjours d'*en cas*, *en cas* de mort. BOUH.

Je fais des vèrs assez passablement :
Mais apres tout je suis un pauvre Prêtre,
En cas *d'amour.* VOIT.

CAS, signifie encore une chôse qui convient à quelqu'un. N'allez point chèrcher plus loin, c'est-là vôtre *cas*, vôtre fait.

CAS, en tèrmes de Jurisprudence, c'est l'espéce d'une loi. Les loix sont bonnes en un *cas*, & ne le sont pas en l'autre. Ce n'est pas là le *cas*, l'espéce de la loi que vous citez.

CAS, se dit encore en stile du Palais en plusieurs formules. On a obsèrvé les formes en tel *cas* requises & accoutumées. Il a été condamné pour les *cas* resultans du procès; c'est-à dire, pour plusieurs chôses dont il y avoit preuve au procès. On met dans les Lettres de Chancellerie, Si le *cas* y échet; c'est-à-dire, S'il y a lieu, selon l'éxigence des *cas*, selon le mérite des affaires.

CAS, se dit aussi au Palais d'une cèrtaine nature d'affaires, de délits, de crime. Les *cas* Royaux, & Prevôtaux, sont cèrtains crimes dont connoissent les Juges Royaux & Prévôtaux à l'éxclusion des Juges subaltèrnes, ou Juges non Royaux, comme fausse monoye, rapt, port d'armes, infraction de sauvegarde, &c. En matière civile, comme le possessoire des Benéfices, le délit fait dans les forêts du Roi, les causes de son Domaine, les Églises de sa fondation, &c. sont des *cas* Royaux. Les *cas* Prévôtaux doivent être jugez prévôtalement; c'est-à-dire, en dèrnier ressort, & sans appel; mais les *cas* Royaux qui ne sont Prévôtaux, doivent être jugez par les Baillifs & Sénéchaux, à la charge de l'appel. Les *cas* Royaux ont beaucoup plus d'étenduë que les *cas* Prévôtaux : car tous les *cas* Prévôtaux sont des *cas* Royaux; mais tous les *cas* Royaux ne sont pas des *cas* Prévôtaux. Voyez l'éxplication des *cas* Royaux, & des *cas* Prévôtaux, dans les Art. 11. & 12. T. 1. de l'Ordonnance de 1670.

On dit aussi à l'égard des Ecclésiastiques, le *cas* privilégié, pour oppôser au *délit commun. Casus juris præcipuus singularis.* L'Official juge le Prêtre pour le délit commun; mais le Juge Royal connoit des *cas* privilégiez, c'est à-dire, lorsqu'il y a quelque crime qui mérite peine corporelle, attendu que l'Église ne condamne point à peine afflictive; comme vol, sedition, meurtre, assassinat, &c. Quelques-uns prétendent que l'adultère est un *cas* privilégié, & dont la connoissance est aussi attribuée au Juge séculier, privativement au Juge Ecclésiastique. Si un Ecclésiastique est surpris portant les armes, il ne peut point non plus demander son renvoi devant le Juge d'Église. On dit aussi des affaires qui se font extraordinairement en considération du mérite de quelque përsonne, ou de quelque circonstance importante, que c'est un *cas* privilégié, qu'il ne tire point à conséquence.

CAS FORTUIT, est celui qui ne peut être prévû, ou qu'on ne peut empêcher, quoiqu'on le prevoye. Un *cas fortuit* peut arriver en deux manières, ou naturellement, comme par les tremblemens de tèrre, les orages, &c. ou par la malice des hommes, comme par les séditions, les guèrres, les incendies, &c.

CAS, ou CAS DE CONSCIENCE, en tèrmes de Théologie, se dit des actions des hommes considérées par rapport à la conscience. *Casus conscientiæ*, ou simplement, *casus. Res ad conscientiam, ad mores pertinens.* Ce Docteur est sçavant dans les *cas* de conscience. Il enseigne les *cas*. Ce péché est un *cas* réservé au Pape, à l'Évêque. Les Prêtres ont pouvoir d'absoudre à l'article de la mort les vrais pénitens de tous les *cas*, même de ceux qui sont résèrvez.

CAS RÉSERVEZ, sont cèrtains péchez considérables dont les Supérieurs Ecclésiastiques se resèrvent l'absolution, à eux-mèmes ou à leurs Vicaires. Il y a des *cas résèrvez* par le Pape, & d'autres par les Évêques. Dans les Communautez Religieuses il y a des *cas réservez* par les Chapitres, ou par les Supérieurs. Parmi ces *cas* résèrvez il y a des *cas réservez* au Pape, des *cas résèrvez* à l'Évêque, ou à ses Vicaires Généraux, c'est-à-dire, qu'il n'y a que le Pape, ou ceux qu'il commet, ou bien qu'il n'y a que l'Évêque & ses Vicaires qui puissent en absoudre, excepté à l'article de la mort. Voyez sur les *cas réservez* le Concile de Trente *Sess. XIV. C. 7. de Ref. & Can.* 11.

CAS, signifie aussi, Estime. *Pretium; æstimatio.* En faisant trop de *cas* de soi-même, on ne péche pas moins contre la vraye modestie, qu'en s'estimant plus qu'on ne doit. LE CH. DE M. On fait *cas* de cet Avocat, il a de beaux talens. On fait *cas* des gens heureux, qui peuvent sèrvir, & on méprise les misérablez. LE CH. DE M.

CAS, signifie quelquefois, & populairement, Ordure & obscénité. *Sordes, inquinamentum.* Cet enfant a fait son *cas* en cet endroit-là, il faut le nettoyer.

Ma langue au secret asservie,
N'ôse parler d'un certain cas. VOIT.

CAS, se prend aussi quelquefois pour Chôse. *Res. Cas* étrange, mais vrai pourtant. VOIT.

CAS, en tèrmes de Grammaire, se dit de la différente infléxion des noms. *Casus.* Il y a six *cas*, le nominatif, le genitif, le datif, l'accusatif, le vocatif, & l'ablatif. En François ils ne diffèrent que par l'oppôsition des articles; en Latin par la tèrminaison. On dit communément que les Grècs n'ont que cinq *cas*. Ceux qui ont écrit sur les langues dans ces derniers siécles, ont prèsque toûjours donné six *cas* aux noms de toutes les langues, parce qu'ils ont suivi les idées auxquelles ils étoient accoutumez. Le P. Galanus dit que la langue Arménienne a dix *cas*, & qu'outre les six *cas* ordinaires, elle en a un pour marquer l'instrument dont on se sèrt pour faire quelque chôse; un qui sèrt aux narrations, & qui désigne le sujet dont on parle, un qui marque qu'une chôse est dans l'autre; un enfin qui marque la relation qu'une chôse a avec quelque autre. Il y a quelques Auteurs qui n'en donnent que trois à la langue Arabe, parcequ'il n'y a que trois tèrminaisons différentes, qui sont *on*, *in*, & *an*. Pour accorder les sentimens différens des Auteurs il faut distinguer; car si par le mot *cas* on entend seulement un changement qui arrive à un nom, il y aura autant de *cas* qu'il arrive de changemens aux noms dans le même nombre, & il semble que c'est là proprement ce qu'on entend par le mot *cas*, puisque ce mot dans son origine Grècque, ou Latine, signifie *chute*, ou *tèrminaison*, πτῶσις, *casus*; ce sera la même chôse si le changement se fait au commencement du mot. Suivant ce principe on voit qu'il n'y aura pas le même nombre de *cas* dans toutes les langues. Mais si par le mot *cas* on entend toutes les modifications differentes & tous les rapports de la chôse éxprimée par un nom, il y aura autant de *cas* qu'on pourra imaginer de modifications & de rapports dans une chôse, ce qui va à l'infini.

Il ne paroit pas que ce soit là la notion que les Grammairiens ont donnée du mot *cas*, mais ils n'en ont pas donné une notion claire qui en formât une idée juste, ou ils se sont écartez de la notion qu'ils en avoient donnée, car ils ne laissent pas de compter cinq *cas* dans tous les nombres des noms de la langue Grècque, & six dans tous les nombres des noms de la langue Latine, quoique plusieurs de ces *cas* soient semblables, comme le génitif & le datif singulier de la prémière déclinaison des Latins, le datif & l'ablatif de la seconde, &c. le génitif & le datif du duel des noms Grècs &c. Il est plus conforme aux principes de la Grammaire, qui ne considère les mots que matériellement, de marquer autant de *cas* differens qu'il arrive de changemens à la fin d'un nom dans le même nombre : en effet, c'est s'éxprimer mal que de dire, par éxemple, que *du pere* est le génitif du nom *pere*, & qu'*au pere* en est le datif, car *du* & *au* ne sont point partie du nom *pere*; ce ne sont point des chûtes, des tèrminaisons, ce sont des articles, ou des modificatifs qui marquent les differentes relations du mot *pere*. Il faut dire la même chôse des *cas* des noms dans les langues Italienne, Espagnolle, Portugaise, Angloise, &c. Il n'en est pas de même du mot Grèc πατρὸς, ou du mot Latin *Patris*, qui sont de véritables

véritables cas des mots πατὴρ, & pater, desquels ils sont différens : il en est de même des noms des langues Hebraique, Arabe, Arménienne, Polonoise, Allemande, &c. lesquels dans le même nombre reçoivent des changemens à la fin d'un mot. Tous les changemens qui se font au commencement sont des prépositions, ou quelques particules équivalentes ajoutées au mot pour marquer quelque rapport.

CAS, est aussi une espéce d'interjection, ou d'advèrbe admiratif. *Mirum est.* C'est grand *cas* que les hommes ne se corrigent point par les fautes d'autrui.

CAS, se dit encore advèrbialement en ces phrâses, *Au cas*, pour dire *si*, *au cas* que cela arrive, *si id contigerit.* *Au cas* que vous eussiez cette idée, quand même vous n'adhéreriez pas intérieurement à cette doctrine, vous êtes trop éclairée, pour croire que vous pûssiez sans un très-grand scandale vous faire un honneur de la soutenir. *En tout cas*, pour dire, quelque chôse qui arrive, de quelque manière que les chôses tournent, au moins si la chôse ne réüssit pas on fera telle & telle chôse. *Saltem, ad minimum.* *Posez le cas que*, on met un subjonctif après, pour dire, supôsé que telle chôse arrive. *Fac.* *En ce cas*, pour dire, *Alors*, les chôses étant ainsi, en cette occasion, à cette condition, en cette supposition. *Tùm.*

On dit aussi, *En cas*, pour désigner quelque chôse particulière. *En cas* de fruits; pour dire, Quant aux fruits, je n'en mange point de cruds, &c.

CAS, se dit aussi provèrbialement en ces phrâses. Au *cas* que Lucas n'eût qu'un œil, sa femme auroit épousé un borgne, pour se moquer de ceux qui prévoient trop d'accidens, qui demandent trop de conditions. On dit aussi, Vous mettez trop de si & de *cas* en cette affaire, pour dire, Vous demandez trop de précautions, vous entrez en trop de particularitez. On dit aussi d'un homme, que son *cas* est sâle ou vilain, quand il se cache pour se dérober à la punition de quelque crime. On dit aussi, Tous vilains *cas* sont reniables. *Cas* sur *cas* n'a point de lieu, pour dire, que quand une chôse est saisie pour une cause, on ne peut la saisir pour une autre cause, jusques à ce qu'il ait été jugé & décidé de la première saisie.

CASAL. *Casa*, *domus.* Villehardouin se sért de ce mot pour dire une *maison.* En quelques provinces *casal* signifie le lieu où il y a eû une maison.

CASAL. s. m. Vieux mot, qui signifioit village, hameau. *Certus Casarum numerus*; *vicus.*

A quinze lieues entour aus
Ne rem est villes ne casaux. PHIL. MOUSKES.

CASAL. s. m. Ville Épiscopale d'Italie, capitale de la partie du Montférrat qui est des États de Mantoüe; & qu'on appelle en Italie Casale di S. Faso, *Casal* de S. Vas. *Casale*, *Casale S. Evasii.* *Casal* qui a été une des plus fortes places d'Italie, est situé sur le Pô. Le Duc de Mantoüe vendit au Roi le Château & la Citadelle de *Casal* l'an 1681. nos troupes s'emparèrent ensuite de la ville. L'an 1695. les Alliez l'assiégèrent, mais avant que la place fût dans aucun péril, le Roi, par l'entremise des Princes voisins, consentit à la remettre démantelée au Duc de Mantoüe. *Casal* n'a titre & droit de Ville que depuis 1474 que Sixte IV. le lui donna, à la prière de Guillaume Paléologue, Marquis de Montférrat. *Hoffman*, *Corneille*, *Maty*. *Leand. Descript. de l'Italie.*

Il y a encore plusieurs lieux moins importans qui portent le même nom, qui est Italien, *Casale*, & signifie village, hameau, amas de plusieurs maisons, de l'Italien *casa*, qui veut dire maison, aussi bien qu'en Latin, d'où les Italiens l'ont consérvé. Baudran prétend que *Casal* est le *Bodincomagum*, ou *Bodincomagus* des Latins.

CASALASQUE. s. m. Tèrritoire de Casal. *Casalensis ager.* C'est la partie septentrionale du Montférrat, près du Pô.

CASANIER. s. m. Poltron, fainéant, qui ne sort point de sa câse, du coin de son feu. *Homo ignavus*, *iners*, *otiosus.* Vossius croit que ce mot vient du Latin *casa.*

CASAQUE. s. f. Manteau qu'on met par dessus son habit, & qui a des manches où on fourre les bras. *Sagum*, *chlamys.* Les *casaques* sont commodes pour les gens de cheval.

Ce mot vient de Caracalla Empereur, lequel étant à Lyon fit habiller tous ces gens de cette manière de vétemens. On disoit autrefois *caraquin*, au lieu de *casaquin*, & on le dit encore à présent en Bassigni. D'autres croyent que ce mot vient d'un habillement de Cosaques, & qu'on a dit *casaque* par corruption, comme *hongreline* des *Hongrois.* Covarruvias le fait venir de l'Hébreu *casah*, qui signifie *couvrir*: d'où a été tiré le Latin *casa*, *cabane*, comme on dit *tugurium*, *à tegendo*, Adrien Scheick est aussi de ce sentiment. Chorier, hist. de Dauph. L. II. p. 86. prétend que nous consérvons encore dans nos *Casaques* le nom & l'usage des anciennes caracalles. Voyez ce mot.

On appelle *casaques* de Mousquetaires, de Gardes du corps, de Gendarmes, les manteaux de cette sorte portez par les Cavaliers de ces compagnies, qui ont des marques & des broderies particulières pour les distinguer les uns des autres. Il a pris la *casaque*, ou, Il a rendu la *casaque* de Mousquetaire; c'est-à-dire, Il est entré au service, ou, Il a quitté le service de Mousquetaire.

On dit figurément, qu'un homme a tourné *casaque*; pour dire, qu'il a changé de parti. *Ab altero ad alterum desciscere.* Ce Prince étranger s'étoit mis du côté du Roi, mais depuis il a tourné *casaque.* Les troupes auxiliaires sont sujettes à tourner *casaque.* Cette expression vient de ce que les soldats qui desèrtent & se vont rendre aux ennemis tournent souvent leur casaque, & la mettent à l'envers, pour n'être point reconnus dans leur passage.

CASAQUIN. s. m. Petite casaque. *Sagulum*, *chlamydula.* Il n'est en usage qu'en cette phrâse provèrbiale. On lui a donné sur le *casaquin*; pour dire, On l'a battu. On le dit aussi d'un habillement court & mauvais. Il n'avoit qu'un méchant petit *casaquin.*

CASAU. s. m. En quelques Provinces de France voisines de l'Espagne on appelle un jardin *Casau.* *Hortus.*

CASCADE. s. f. Chûte naturelle, ou artificielle d'eau, qui tombe d'un lieu plus élevé dans un lieu bas. *Praceps aquæ lapsus.* Dans les montagnes on voit mille petits ruisseaux qui font des *cascades* naturelles.

Ce mot est venu de l'Italien *cascata*, qui a été fait de *cascare*, & de *cado.* MÉNAGE.

CASCADE, se dit aussi de ces chûtes d'eau qui se font artificiellement dans les jardins de plaisance, quand on fait tomber les eaux, soit en nappes, soit en jèts, soit en rigole de haut en bas, ou de bassin en bassin.

CASCADE, se dit aussi figurément des fautes de jugement, des inégalitez qui se trouvent dans un Ouvrage. *Lapsus*, *errores*, *menda.* Jugement de l'Auteur où étiez vous, quand vous fites cette magnifique *cascade*? dit Balsac.

CASCANES. s. f. pl. Tèrme de Fortification. Ce sont cèrtains enfoncemens en forme de puits qu'on fait dans le tèrre plain proche du rampart, & d'où sort une galerie qui est aussi conduite sous tèrre, pour éventer les mines de l'ennemi. *Subterraneus recessus ad vallum.*

CASCATE. s. f. M. Félibien dit CASCADE ou CASCATE Voyez CASCADE.

CASE. s. f. Maison. *Casa.* En ce sens ce mot est emprunté de l'Italien *casa*, & n'est encore en usage qu'en peu de phrâses. C'est le patron de la *case.* Il rentre dans sa *case.* Il ne sort point de sa *case.* Isidôre & Papias disent que c'est une petite maison de paisan fèrmée seulement de hayes, ou de palis. Il y en a qui ne veulent pas qu'on dise *case* au propre en ce sens, mais seulement au figure; par éxemple, nous allâmes voir . . . dans sa petite *câse.*

CASE. Tèrme d'Imprimeur. *Capsa Typorum*, *loculi capsa*, *loculamenta.* C'est la table, ou boëte plate divisée en plusieurs compartimens, ou petites loges quarrées, qu'on nomme Câsetins, dans chacun desquels se mettent les caractères de même espéce, & d'où le Compositeur les tire à mesure qu'il en a besoin pour compôser & faire une forme. Une *case* de Grèc, une *case* d'Hebreu, un *case* de S. Augustin, une *case* de petit Romain, une *case* d'Italique &c. Mes *cases* sont pleines. Je n'ai plus rien dans mes *câses.* Des *câses* bien ou mal fournies. Quelques-uns écrivent CASSE. Cependant on prononce CASE, c'est-à dire, CAZE.

CASE, se dit ordinairement des divers cârreaux qui sont dans un échiquier, ou damier, au jeu des Echècs, & des Dames. Le Roi n'a plus que deux *cases* pour se sauver. Le pion avance de deux *câses* le premier coup.

Ménage après Saumaise tient que ce mot vient de *capsa*, ou *capsa*, qui vient du Grèc κάψα qui signifie la même chôse.

CASE, se dit aussi au jeu du Triquetrac, de deux Dames qui sont pôsées sur une même ligne, ou languette, marquée sur le tablier où on joüe le Triquetrac, & qui empêchent les dames du parti contraire de passer outre. Quand on fait le petit Jean, il sért à abattre du bois pour faire des *câses.* Le septième point s'appelle la *case du Diable*, parce que c'est la plus difficile à faire. Une demie-*câse*, c'est quand il n'y a qu'une dame abattuë.

CASEMATE. s. f. Tèrme de fortifications, ce qu'on appelle autrement *place basse*, ou *flanc bas.* C'est la batterie qui est dans le flanc proche de la courtine, pour défendre le fossé. *Ima crypta ad latera propugnaculorum.* Ce nom vient d'une voûte qu'on faisoit autrefois pour séparer les platte formes où se faisoient les batteries hautes & basses, dont chacune se nommoit en Italien *casa armata*, ou en Espagnol *casamata.* Quelques-uns le font venir de *casa à matti*, maison aux foux. Covarruvias dit qu'il a été fait de *casa*, maison, & *mata*, basse. Maintenant on se contente de retirer la place haute en dedans du bastion. Quelquefois on fait trois plattes-formes, dont la plus haute est sur le rampart. La *casemate* est aussi appellée *flanc retiré*, parce que c'est la partie du flanc qui est la

la plus proche de la courtine, & du centre du bastion. On la couvroit autrefois d'un orillon ou épaulement, qui étoit un corps massif de pièrre rond ou quarré qui empêchoit qu'on ne vit de dehors dans les batteries. L'usage en est assez râre présentement, & on a cessé de s'en servir à cause que les batteries des assaillans entèrroient l'artillerie de ces *casemates* dans la ruine des voûtes.

CASEMATE, se prend aussi pour les puits & les rameaux que l'on fait dans le rempart d'un bastion, jusqu'à ce que l'on entende travailler le Mineur, & qu'on évente les mines. *Difflandæ, avertendæ cunicularia machinationis crypta.*

CASENTIN. s. m. *Casentinus ager.* Petit païs de Toscane en Italie, renfèrmé dans le Florentin. Le *Casentin* est à l'Orient de Florence, entre cette ville & le bourg du S. Sepulcre; aux environs des sources de l'Arno. Camaldoli est dans le *Casentin.*

CASER. v. n. Qui ne se dit qu'au jeu du Triquetrac, pour signifier, Faire des câses, ou mettre des dames l'une sur l'autre, afin d'empêcher l'advèrsaire de passer outre. *Scrupos alios aliis superponere.* La plus grande science du Triquetrac est de bien *câser.*

Dans les vieilles Coutumes on disoit *câser* & *acâser*; pour dire, Donner quelque tèrre en fief: d'où on a dit *câsement*, *chásement*, & *chas*; pour dire, *maison*; & en Latin on appelle *casatus*, un *domestique*, un *vassal.*

CASÈRNE. Voyez CAZÈRNE.

CASETIN. s. m. Tèrme d'Imprimeur, diminutif de Câse. *Typorum casula, loculus, loculamentum, capsula.* Les *câsetins* sont les différens compartimens, ou petites loges quarrées de la *câse*, chacun desquels est destiné à un caractère. Le *casetin* de l'*A*, du *B*, &c. On dit aussi CASSETIN.

CASÉUX, EUSE. adj. Epithéte qu'on donne aux parties les plus grossières du lait, dont on fait les fromages. *Casearius.* On les appelle aussi *fromageuses.* Le lait d'ânesse ne contient que peu de parties *caséuses*; mais celui de vache en contient beaucoup.

Ce mot vient du Latin *caseus*, qui signifie *fromage.*

CASILLEUX. adj. Nom que les Vitriers donnent au vèrre, lorsqu'il se câsse en plusieurs morceaux, quand ils y appliquent le diamant pour le couper. *Fragilis.* Cela arrive à celui qu'on a retiré trop tôt du fourneau, où il n'a pas eû assez de recuite.

CASLEU, ou CASLEV. s. m. C'est le nom du neuvième mois des Hebreux. HOFFMAN. Les Auteurs du Moréri disent du dixième mois, Zacharie VII. 1. l'appelle le neuvième. בארבעה, לחדש התשעי בכסלו, c'est à dire, *Le quatrième jour du neuvième mois, qui est Casleu.* Les Hébreux ne donnèrent point d'abord de noms à leurs mois. Ils disoient seulement le 1[er], le 2[d], le 3[e] mois, comme on le voit dans le Pentateuque. Ils ne leur imposèrent des noms particuliers qu'après qu'ils eurent eû du commèrce avec les Chaldéens, & sur tout au retour de la captivité, pendant laquelle ils prîrent une partie de la langue & des usages de leurs maitres. Le nom de *Casleu* ne se trouve aussi que dans les livres écrits depuis la captivité, Zacharie, Esdras, & les Machabées. Il commençoit à la nouvelle lune de Novembre.

Quelques Auteurs conjecturent que le nom *Casleu* vient de כסל, *Chesil*, qui dans Job IX. 9. Amos v. 8. est pris par S. Jérôme pour la constellation d'Orion; & qu'il fut donné à ce mois parceque cette constellation se couchant avec le soleil pendant ce mois là elle éxcite des tempêtes.

CASPIE. Nom que quelques Auteurs & M. Corneille lui même de l'Académie Françoise donnent à la mèr d'Hircanie. Je ne sçai pourquoi ils disent *Caspie*, communément on dit *Caspienne*, & c'est l'usage. *Caspie* est Latin plûtôt que François. Voyez donc CASPIEN, adj.

CASPIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de peuple. *Caspius, a.* Les *Caspiens* étoient des Scythes, qui habitoient la côte méridionale de la mèr qu'on appelle de leur nom, Mèr Caspienne, & qui étoient voisins des Hircaniens. Les *Caspiens* avoient la Coutume barbâre d'enfèrmer leurs parens quand ils avoient atteint l'âge de 70 ans, & de les laisser mourir de faim. Strab. Liv. XI. Valerius Flaccus, Liv. VI. v. 106. dit encore une chôse singulière de ces peuples. C'est qu'ils avoient des chiens aguèrris & qui combattoient avec leurs maîtres. Aussi leur rendoit-on après leur mort les mêmes honneurs qu'à leurs maîtres, les entèrrant avec eux. *Alex. ab Alexandr. L. III. c. 2. Cœlius. L. XVIII. c. 38.* Juste Lipse *Centur. I. ad Belgas ep. 44.* Élie Reusner *Art. Stratag. L. I. c. 15. Gasp. Fascius Axiom. Bell. c. 94.* parlent des *Caspiens.*

CASPIEN, ENNE. adj. Que l'on donne à différentes chôses, ou lieux, qui appartenoient aux *Caspiens*, qui en étoient voisins.

Les montagnes *Caspiennes*, en Latin *Montes Caspii*, sont une longue chaîne de montagnes, qui s'étend fort loin du septentrion au midi, entre l'Arménie majeure & la mineure, de la mèr *Caspienne* jusqu'au mont Taurus. C'est des monts *Caspiens*, ou des montagnes *Caspiennes*, que les Turcs sortîrent au milieu du VIII[e] siécle, & qui inondèrent l'Arménie en 755.

Les Portes *Caspiennes. Portæ Caspiæ.* Le mont Taurus s'ouvre en trois endroits, où il laisse des chemins qui donnoient entrée l'un dans l'Arménie, l'autre dans la Cilicie, & le troisième dans la Médie. Outre cela il y avoit un passage de la Médie dans l'Albanie, à l'Occident de la mèr *Caspienne*, entre de hautes montagnes & cette mèr. Quelques-uns ont pris ce col de montagnes pour les portes *Caspiennes*; Maty est de ce nombre, & M. Corneille l'a copié. On s'y étoit trompé dès le tems de Pline. Il en avèrtit au C. II. de son VI[e] Livre, & dit que ce sont là les portes Caucasiennes, & non pas *Caspiennes.* Il est étonnant qu'après cela on s'y trompe encore aujourd'hui. Les portes *Caspiennes* ne sont point dans le mont Caucase, ni le passage qui conduit du païs des *Caspiens* dans l'Albanie, c'est-à-dire, de la côte méridionale de la mèr *Caspienne*, à la septentrionale, en passant le long de la côté occidentale de la même mèr. Les portes *Caspiennes* ne sont pas même dans les monts *Caspiens*, elles sont dans le mont Taurus, & font la communication de l'Assyrie avec la Médie; c'étoit un passage fort étroit, long de huit mille pas; il avoit été taillé dans le roc, & il n'y pouvoit passer qu'un chariot à la fois. Ces portes *Caspiennes* étoient, selon Pline, sous le même parallele que la Cappadoce, le mont Taurus, le mont Amanus, l'Issus, les portes de Cilicie, Tarse, l'Isle de Chypre, l'Isle de Rhodes &c. & par consequent ce ne pourroit être le passage qui donne entrée dans l'Albanie. Ptolémée les place aussi beaucoup plus au midi que ce passage. Voyez sa cinquième Planche ou Table de l'Asie, & Pline Liv. VI. c. 11. 14. & 34. On les appelle quelquefois les Portes de Teflis.

La mèr *Caspienne*, que quelques-uns appellent mèr *Caspie*, mais *Caspienne* est plus en usage, ou plûtôt seul en usage. On la nomme aussi dans l'Antiquité la mèr d'Hircanie, ou Hircanienne. Pline, dit Liv. VI. c. 13. qu'elle s'appelloit *Caspienne* depuis Cyrus. On l'appelle aujourd'hui communément de ce nom, & on lui donne encore ceux de mèr de Sala, de Bachu, de Kilan, de Tabaristan &c. *Mare Caspium*, ou *Hircanum.* Il semble cependant que c'étoit la partie orientale que l'on appelloit proprement mèr d'Hircanie, & la partie occidentale mèr *Caspienne*; mais on ne garde point éxactement cette distinction, & l'on a donné indifféremment ces deux noms à toute cette mèr, à cause que les Hircaniens & les *Caspiens* habitoient les côtes méridionales & les païs voisins de cette mèr, les prémières du côté de l'orient, & les seconds à l'occident. D'autres disent qu'elle prit ces noms des montagnes *Caspiennes*, qui la ressèrroient du côté du couchant, & des montagnes Hircaniennes qui la bornoient au levant.

Quoi qu'il en soit, c'est un grand lac, qui n'a communication avec aucune mèr, quoi que Pline & les Anciens ne l'ayent regardé que comme un golfe de l'Océan, Scythique, ou qu'ils ayent cru qu'elle avoit communication avec la Palus Mæotide. Cependant toute l'Antiquité n'a pas été dans ces sentimens. Hérodote & Diodore de Sicile conviennent que la mèr *Caspienne* n'est jointe à aucune mèr. C'est sa vaste étenduë qui lui a fait donner le nom de mèr. Clitarque dit dans Pline qu'elle est aussi grande que le Pont Euxin. Eratostène lui donnoit cinq mille quatre cent stades du nord au midi, c'est-à-dire, environ 225 lieuës quatre mille huit cent stades, c'est-à-dire, 200 lieuës dans un autre sens, & encore 1400 stades qui font environ 60 lieuës. Nous ne sçavons pas au juste l'étenduë de cette mèr. On croit que l'opinion la plus probable est celle qui lui donne 260 lieuës du levant au couchant, & environ 200 du nord au midi. Cela revient à ce que dit Érastotène. Oléarius écrit que sa longueur depuis l'embouchure du Volga jusqu'à Ferabath dans la Province du Mesanderan est de huit dégrez qui font six vingt lieuës d'Allemagne, & sa largeur du levant au couchant de six dégrez qui font 90 lieuës. Tout cela paroit copié d'après Pline.

Quinte Curce a écrit Liv. IV. c. 4. que les eaux de la mèr *Caspienne*, sont plus douces que celles des autres mèrs. Cela n'est pas vrai, éxcepté du côté de l'Hircanie, qu'elles ne sont en effet ni douces ni salées. Hoffman a donc eû tort d'assurer absolument & généralement que les eaux de la mèr *Caspienne* sont douces. Cette mèr est éxtrémement poissonneuse, & Quinte Curce dit qu'elle nourrit des sèrpens d'une grandeur prodigieuse. Il ne sort aucune rivière de cette mèr, & il y en entre un grand nombre & de très-grandes, comme le Volga, le Jaik, le Chesel, le Jehun, & l'Araxe. On ne sçait ce que deviennent toutes ces eaux. On conjecture qu'elles s'écoulent par des conduits soutèrrains, ou dans la mèr noire, ou dans le Golfe Pèrsique, ou au travèrs de la tèrre dans l'Océan de l'hémisphère opposé, ou qu'elles vont sourdre en différens endroits de la tèrre pour faire des fleuves, comme par éxemple l'Euphrate, le Tigre, &c.

CASQUE. s. m. Arme défensive pour couvrir la tête & le cou d'un Cavalier, qu'on appelle autrement *heaume. Galea, cassis.* Boileau en parlant de l'inconstance de l'homme conclut,

Il tourne au moindre vent, il tourne au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque, *& demain dans un froc.*

Autrefois

Autrefois en France les Gens d'armes avoient tous le *casque*. Le Roi le portoit doré, les Ducs & Comtes argenté, les Gentilshommes d'ancienne race le portoient d'un aciet poli, & les autres simplement de fèr. Le Gendre.

Ce mot vient de *cassicum* ou *cassicus*, diminutif de *cassis*. Ménage. Sa racine a signifié une *chose vuide & creuse*. On dit en Espagnol *casco*, pour signifier la *téte*, ou un morceau d'un pot de tèrre cassé. On dit aussi *casquet*, comme le montre Nicod en rapportant ces mots d'une Ordonnance de François I. touchant les sèrvices que sont obligez de rendre ceux qui tiennent des fiéfs du Roi. *Et celui qui tiendra fiéf de deux ou trois cens livres de revenu par an, fera un homme de piéd avec le corps de hallecret, le casquet & la pique.*

On trouve aussi des *casques* sur les médailles; & l'on y reconnoît les differentes façons des *casques* à la Grécque, & à la Romaine. C'est le plus ancien habillement de tête qui paroisse sur les médailles, & le plus universel. Les Rois, les Empereurs, & les Dieux mémes s'en sont sèrvis. Celui qui couvre la téte de Rome a d'ordinaire deux ailes, comme le Pétale de Mèrcure; celui de quelques Rois est paré des cornes de Juppiter Hammon, ou simplement de taureau, ou de belier, pour marquer une force extraordinaire. P. Jo.

Casque, Qu'en tèrmes de Blâson on appelle aussi *timbre*, se met dessus l'Écu pour son principal ornement. C'est la vraye marque de Chevalerie, & de Noblesse. Les Allemans mettent plusieurs *casques* sur leurs Armes, quand ils ont plusieurs fiéfs ou titres qui leur donnent des voix differentes dans les Cèrcles de l'Empire. Les Ecclésiastiques mettent aussi le *casque* sur leurs armoiries quand ils sont Seigneurs temporels: & guelques Évéques le pratiquent en France, comme les Évéques de Cahors, & de Gap. En Allemagne les Électeurs Ecclesiastiques mettent autant de *casques* qu'ils ont de fiéfs qui leur donnent séance dans les Cèrcles. Il y a eû un Archevêque de Cologne qui en a porté jusqu'à six. Les Auteurs donnent divèrs noms à ces *timbres* ou *casques*. L'*Impérial* est celui sur lequel s'éleve une aigle, le *Royal*, celui qui est couronné; le *timbre d'exclamation*, celui qu'on portoit dans les tournois, lorsque les Herauts crioient pour faire connoitre ceux qui entroient dans la lice; le *timbre éloigné*, celui qu'on portoit quand on alloit chèrcher les avantures; le *timbre de hurte*, celui qui étoit affilé en pointe par le devant pour faire glisser le coup; *le timbre de vol*, celui qui avoit un vol au dessus, le *timbre de dessense*, qui étoit entièrement fèrmé, le *timbre de tourbe*, celui qui étoit tout uni pour les courses, qu'on appelloit la *tourbe* ou la *foule*, lorsqu'on couroit plusieurs ensemble, & que l'on combattoit comme dans une mélée, &c.

En Blâson on distingue encore les *casques* ou *timbres* par la matière, la forme & la situation. Ceux des Rois sont d'or, ceux des Princes & des Grands Seigneurs d'argent, & ceux des simples Gentilshommes d'acièr poli. A l'égard de la forme, ceux des Souverains sont ouvèrts; & tarez de front, & ont la visiere levée; les autres sont à demi-fèrmez & à divèrs nombres de grilles, qu'on compte pour marquer les divèrs degrez de qualité. Les moindres sont tout-à-fait fèrmez. Et à l'égard de la situation, elle est ou de front ou entière, & en profil. Le *casque* fèrmé & en profil est la marque d'un simple Gentilhomme, ou d'un soldat qui s'est signalé. Le *casque* fèrmé & placé de front marque une Noblesse nouvelle, mais acquise par quelque action heroique. Le grillé & en profil est la marque d'un Gentilhomme qui n'a vûë que sur ses sujets. Le grillé & de front est celle d'un Capitaine qui a commandement sur les troupes. Le *casque* ouvèrt & de profil est la marque d'un Seigneur qui a un grand fief dépendant du Roi. Et enfin le *casque* ouvèrt & de front est celle d'un pouvoir absolu & souverain. Mais toutes ces distinctions sont du dèrnier siécle, & on ne les obsèrve plus; car autrefois tous les *casques* étoient fèrmez. Voyez Heaume.

Casque, signifie aussi figurément la tête. *Caput*. Il en a dans le *casque*, pour dire, Il a un peu la cèrvelle brouillée, soit de vin, soit de folie. En ce sens il est bas. Il manque un clou à son *casque*, pour dire, Il est un peu fou.

Casque, se dit aussi d'une grosse coquille que fournit la mèr des Indes, & que les Rocailleurs employent à faire des grottes parmi les autres coquilles. *Concha*. On les appelle *casques*, à cause de leur figure. Ce coquillage paroit doublé par dedans, & sur les bords, qui sont épais, plats, & dentelez. Par le dehors il est dentelé d'une agréable rustique, relevée de plusieurs petites fosses qui sont entrelassées de petits compartimens, sur lesquels on voit ondoyer un pannache de divèrses couleurs.

CASSADE. s. f. Bourde qu'on invente pour se défaire des importunitez de quelqu'un. *Ludificatio*. On le dit aussi des hâbleurs qui promettent beaucoup, & qui tiennent peu: on les appelle *Donneurs de cassades*.

Ce mot vient de ce qu'un Manceau pour s'éxempter de prêter son cheval à ses amis, leur disoit toûjours qu'il avoit une *cassade*, qui est un vieux mot qui signifioit alors une *blessure de cheval*. Il est bas.

CASSAILLE. s. f. Tèrme de Labourage, qui se dit de la levée des guerets, quand il faut casser & ouvrir la tèrre pour lui donner son prémier labeur, sa prémière façon. *Conquassatio, obtritus*. La *caissaille* se fait entre Pâques & la S. Jean.

CASSANDRE. s. f. Sorte de danse du tems de Ronsard. C'étoit le nom de sa Maitresse. On renouvella cette danse il y a 50 ans.

CASSANT, ante. adj. Fragile, qui se casse aisément. *Fragilis*. L'albâtre est une pièrre fort *cassante*. Les métaux aigres sont fort *cassans*. On dit aussi qu'une mine est *cassante*, quand le métal qu'on en tire est *cassant*.

On le dit aussi de la chair, ou substance de cèrtains fruits. Les bons-chrétiens d'Espagne, les Amadottes, sont des poires *cassantes*, ont la chair *cassante*.

CASSATION. s. f. Tèrme du Palais, se dit des actes & des procédures qu'on annulle. *Abrogatio*. Il poursuit la *cassation* de son mariage, du testament de son père. On se pourvoit contre les arrêts au Conseil par *cassation*. Un demandeur en *cassation*. Aux Requêtes du Palais, de l'Hôtel, & au Conseil, on prononce par *cassation* de tout ce qui a été fait au préjudice du renvoi fait devant eux. Les défenses portées par les arrêts prononcent toûjours, à peine de nullité, de *cassation* de procédures, &c. Une requête en *cassation* n'empéche pas l'éxécution du jugement. Ceux qui se pourvoient au Conseil en *cassation* d'arrêts & de jugemens contradictoires, tant du Conseil que des Cours & Juges en dèrnier ressort, sont obligez en présentant leur requête de consigner l'amande de 450 livres, sçavoir, 300 livres pour le Roi, & 150 livres pour la partie. Si les jugemens sont par défaut, ou congé, l'amande envèrs le Roi n'est que de 150 livres, & de 75 livres envèrs la partie.

Les moyens de *cassation* sont 1°, Quand un arrêt se trouve directement contraire à un autre arrêt, & que tous les deux ont été rendus contre la même partie. 2°, Quand les arrêts sont contre la disposition éxprèsse des Ordonnances ou des Coutumes. 3°, Quand les formalitez prescrites par les Ordonnances n'ont pas été suivies.

Larrey dit aussi *cassation* du Parlement en parlant de celui d'Anglètèrre.

Ces mots viennent du Latin *quassare*.

CASSAVE. s. f. *Cassavi*. C'est proprement une farine grossière de la racine du Manyoque. On fait dans les Isles d'Amérique des Gâteaux avec cette farine, & on les appelle des pains de *cassave*. Voyez Manyoque. Le jus de la *cassave* est un poison fort dangereux; mais son marc sèrt à faire le pain. Les Indiens occidentaux ne mangent que du pain de *cassave*, à cause que nôtre blé ne vient point en l'Amérique: il leve trop tôt, & ne jette que de la paille. Voyez Manyoque.

CASSE. adj. f. Qui se dit de la voix d'un homme mourant, ou enroüé, qui parle difficilement. *Vox fusca*. C'est une voix *casse*, ou enroüée, qu'on entend avec peine.

Ce mot vient du Latin *quasus, quassatus*.

Casse. s. f. Tèrme de Droguiste. *Casia, Cassia; Siliqua Cassia*. C'est la moëlle du fruit ou des Siliques du cassier. Elle est fort employée en Médecine. Autrefois on tiroit du Levant toute la *casse* qu'on employoit en France, à présent elle vient des Isles d'Amérique, où elle y est devenuë si abondante, qu'elle en fourniroit une partie de l'Europe. La *casse* du Levant est ordinairement plus pleine de moëlle que celle d'Amérique. La moëlle de *casse* est un purgatif des plus doux & des moins malfaisans. Elle sèrt de bâse à la plûpart des électuaires purgatifs. La teinture de *casse* est une infusion légère de sa moëlle avec ses grains. La *casse* éxtraite n'est autre chôse que la moëlle séparée des gousses & des semences, à laquelle on ajoute une cèrtaine quantité de sucre en poudre pour la consèrver & empêcher qu'elle ne s'aigrisse. On confit en Amérique les jeunes gousses ou siliques de *casse*; on fait aussi une confiture de ses fleurs, & on se sèrt de toutes les deux pour purger les enfans & les pèrsonnes qui craignent l'odeur de la *casse*.

Il y a une autre espéce de *casse* qui vient au Brésil, elle n'est pas d'usage. Voyez Cassier.

Casse odorante, ou *Aromatique*. Voyez Cassia lignea. C'est la même chôse.

On dit provèrbialement, & bassement; Donner de la *casse* à quelqu'un; pour dire, le destituer de sa charge, de son emploi, le casser aux gages. *Exauctorare aliquem*.

Casse signifie encore, la partie d'une écritoire portative où l'on met les plumes.

Casse, ou Quaisse, en tèrme d'Architecture, se dit de l'espace

pace qui est entre les modillons des corniches, dans lequel il y a d'ordinaire des rôses taillées. *Modioli.* Ces *casses* doivent être carrées dans tous les ordres.

CASSE, Tèrme d'Imprimerie. Voyez CASE. Peutêtre néanmoins CASSE est il mieux, venant de *Capsa*, mais on prononce CAZE.

CASSE en tèrmes de Charpenterie, est la partie du gouvèrnail d'un bateau foncet, qui sort en dehors du vaisseau, & qui en soutient toutes les planches jusqu'au saffran.

CASSE D'AFFINAGE, en tèrmes de Monnoyes, est une coupelle où l'on affine les matières d'argent. *Catinus excoquendo argento.* La *casse* est faite de recoupes de pièrres de taille les plus dures, de charbon, & de grais bien pilez, & de cendres lessivées. Il y a un couvèrcle de grais sur cette *casse*, afin d'entretenir la chaleur des matières fonduës, & ce couvèrcle a une couvèrture par où l'on jette du charbon sur les matières fonduës.

CASSE, chez les Orfèvres, est une jate ou vaisseau de tèrre qui sert à affiner, & séparer l'or & l'argent. *Catinus excoquendo auro & argento.* Ce vaisseau est ordinairement fait de cendres de lessive & d'os pilez.

CASSE, en tèrmes de Vèrrerie, est une cuillier de fèr fort grande, avec un long manche, dont on se sèrt pour tirer le massicot, & pour trasier. *Cochlear ferreum longiori instructum manubrio.*

CASSE est aussi un tèrme dont on se sèrt en parlant des métaux qui sont cassants. Du fèr clair à la *casse*, est du fèr qui paroît clair, blanc, & brillant, dans les endroits où il est rompu.

CASSE. On appelle *casse* en quelques provinces, une chaudière de fèr ou de potin, & ce nom distingue ces sortes de vaisseaux de ceux qui sont de même figure, & qui sont de cuivre, qu'on appelle *chaudières* dans le même lieu. En ce sens l'*a* de ce nom est bref.

CASSEL. s. m. ou MONT CASSEL. Ville de Flandre. *Castellum*, *Castellum Morinorum.* *Cassel* est situé sur une montagne. Philip. De Valois la prit par assaut en 1328. après avoir vaincu les Flamans révoltez contre leur Comte, & y mit tout à feu & à sang. La bataille de *Cassel*, est une bataille donnée en 1677. proche de *Cassel*, où feu Monsieur frère unique du Roi sortant de ses retranchemens devant S. Omer qu'il assiégeoit, défit entièrement l'armée d'Espagne & de Hollande commandée par le Prince d'Orange qui venoit au secours de la place.

Cassel est encore une ville d'Alemagne capitale du Landgraviat de Hesse-*Cassel*, *Caselia*, ou *Cassilia*, *Castellum*, *Cattorum.* Quelques-uns prétendent que c'est le *Stereontium* des Anciens.

CASSE-MUSEAU. s. m. Coup de poing dans le nez, ou autre choc qui offense le visage. *Pugnus in nasum.* On appelle aussi par antiphrâse, *casse-museaux*, de petits choux, ou une espèce de pâtisserie molle, tendre, creuse & fort délicate. *Pistorius globulus.*

CASSE-NOIX, ou CASSE-NOISETTE. Petit instrument de bois en forme de tenaille, qui sèrt à casser des noix, ou des noisettes, qu'on sèrvoit autrefois sur table.

CASSE-NOIX. s. m. C'est un oiseau que l'on appelle autrement *Merle de pièrre*, & en Latin, *Merula saxatilis.* Il est plus grand que le Mèrle, tacheté comme l'étourneau, & noirâtre par dessus. Il est toutefois moins couvèrt de taches sur la tête & sur le dos que par les ailes. Il est divèrsifié de taches blanches en forme de croissant par tout le corps, qui sont pareillement plus grandes sur les ailes & sur le dèrrière que sur la tête. Tout le devant depuis le béc jusqu'à l'extrémité du ventre est jaunâtre, & tacheté de marques de couleur de roüille & blanches. Elles sont de différentes grandeurs. Les grandes plumes des ailes sont noires & blanches à l'extrémité des bords. Le dessus de sa queüe est noir, & le dessous de couleur de roüille; ses piéds bruns. Enfin, cet oiseau est très-beau, & très-agréable à voir, à cause de la divèrsité de ses taches.

On appelle aussi *casse-noix*, une espèce de geay. En Latin *graculus alpinus.*

CASSENOILE. s. f. Drogue sèrvant aux Teinturiers. *Galla.* C'est la même chôse que la noix de galle qui vient sur quelques chênes.

CASSER. v. act. Rompre, briser, fracasser. *Frangere*, *confringere.* Un peu de plomb peut *casser* la plus importante tête du monde. VOIT. On *cassoit* autrefois la tête aux déserteurs en les passant par les armes. *Casser* des noix. Cette glace de miroir s'est *cassée* en mille pièces.

Ce mot vient de *cassare* de la basse Latinité, qui a été fait de l'ancien *quassare* signifiant la même chôse. MÉNAGE.

On dit avec le pronom personnel, qu'une étoffe se *casse*, lorsqu'elle se coupe dans les plis, qu'il s'y fait des fentes en long en plusieurs endroits. Le camelot, le moncayard se *cassent.*

On dit aussi des cordes de luth, d'épinette, qu'elles se *cassent* comme un vèrre.

CASSER, signifie aussi, Egruger, réduire en menuës parties, comme, *Casser* du grais, du sucre. *Obterere*, *confringere.*

On dit aussi en tèrme d'Agriculture, *Casser* la tèrre, en parlant de la prémière façon, du prémier labour qu'on lui donne, quand on leve les guérèts d'une tèrre qui s'est repôsée quelque tems. Il fait très-bon *casser* les tèrres, lors qu'elles ne sont ni trop dures, ni trop molles. LIGER.

CASSER, en tèrmes de Palais, signifie, Annuller un écrit, en ruiner la force & la valeur, le rendre nul & comme non fait. *Abrogare*; *rescindere.* Ce mariage, ce testament ont été *cassez* par arrêt. Le Conseil du Roi *casse* les Arrêts des Parlemens. Les Requêtes du Palais, & de l'Hôtel, *cassent* tout ce qui a été fait au préjudice du renvoi fait en leur Jurisdiction, comme un attentat.

CASSER, signifie aussi, Supprimer la charge d'un Officier, ou le destituer. *Exauctorare.* On a *cassé* le Présidial d'un tel lieu, c'est-à-dire, On a révoqué l'Edit de création. On a *cassé* ce Capitaine à la tête des troupes pour avoir commis une lâcheté. Il *cassa* quelques Enseignes pour n'avoir pas bien fait leur devoir. C'est à peuprès en ce sens qu'on le dit du Parlement d'Anglètèrre. Le Roi d'Anglètèrre peut *casser* le Parlement quand il lui plaît, c'est-à-dire, Destituer tous les membres qui le compôsent du pouvoir qu'ils ont en vèrtu de leur élection. Dissoûdre le Parlement.

En général on dit, *Casser* des troupes; pour dire simplement, Les licentier, les remèrcier de leur sèrvice, les congédier. *Missum exercitum facere*, *copias militia solvere.*

SE CASSER se dit des chôses qui sont *cassées* par une cause extérieure. Le vèrre se *casse* aisément, une glace de miroir qui est en danger de se *casser.*

On dit aussi d'un homme vieux & misérable, que les années, que les chagrins, l'ont beaucoup *cassé*; qu'il se *casse* beaucoup; pour dire, qu'il s'affoiblit beaucoup, qu'il devient caduc. *Ætate*, *senectute confectus.*

On dit provèrbialement & ironiquement, *Casser* du grais à quelqu'un; pour dire, qu'on ne veut rien faire de ce qu'il souhaite: & qu'un homme est *cassé* aux gages; pour dire qu'on ne veut plus avoir de commèrce avec lui, ou qu'il n'est plus dans la même faveur ni dans le même crédit qu'auparavant. On dit aussi du cabaret, qui *casse* les vèrres les paye: ce qui veut dire, qu'il faut que chacun porte la peine de la faute qu'il a commise. On dit aussi, qu'une femme a *cassé* ses œufs, quand elle a accouché avant tèrme par quelque chute ou accident.

CASSÉ, ÉE. part. & adj. *Fractus*, *ruptus*, *abrogatus* &c. Outre les significations de son vèrbe, il se dit aussi quelquefois de la voix, & signifie Foible, & qui n'est plus en état de chanter. Chanter d'un ton triste & *cassé*, VOIT. On le dit encore des pèrsonnes. Un homme *cassé*, est un homme vieux, infirme, valétudinaire. *Senio*, *etate confectus.* Un homme *cassé* des fatigues de la guèrre, c'est-à-dire, à cause des fatigues de la guèrre.

On appelle en Musique un *vèrre cassé*, un cèrtain son qu'on tire d'une corde de luth, qui imite le bruit que fait un vèrre quand on le casse.

CASSEROLE, ou CASSEROILE. s. f. Manière de plat de cuivre étamé, de fort petit bord, & bien plus creux que les plats ordinaires. *Catinus ex ære cyprio altior*, *orisque angustioribus & plumbo albo illitus.* On s'en sèrt à faire des fricassées, & des ragoûts. On ne se peut passer de *casserole* dans une cuisine.

CASSEROILE, Tèrme de Vèrrerie, est une cuillier de fèr dont on se sèrt pour ôter la crasse, & l'ordure de dessus le vèrre. Voyez CASSE.

CASSERON. s. m. Sorte de poisson volant. *Loligo.*

CASSE-TÊTE. s. m. Mot burlesque. C'est le nom qu'on donne à des vins fumeux, & malfaisans, qui sont grossiers, qui enyvrent, & donnent des maux de tête. Les Auvèrnats, & gros vins d'Orléans, sont des *casse-têtes.* On le dit aussi des sciences, des connoissances difficiles à acquérir, de tout ce qui donne de l'embarras, qui tourmente l'esprit. L'Algèbre est un vrai *casse-tête.* Ces expressions ne sont que de la convèrsation. Une classe nombreuse est un grand *casse-tête.*

CASSETIN. s. m. Tèrme d'Imprimerie. Voyez CASETIN.

CASSETTE. s. f. Petit coffre portatif où on enfèrme ce qu'on a de plus précieux. *Cassula*, *arcula.* Une *cassette* de nuit. Une *cassette* de la Chine, d'écaille de tortuë. Un tel a une pension assignée sur la *cassette* du Roi, où on met tous les mois six mille loüis d'or pour faire des gratifications manuelles.

Ce mot vient de *capsetta.* MÉNAGE & SAUMAISE. C'est un diminutif de *capsa*, où le *p* devant l'*s* s'est changé en *s.* On trouve de même dans la vie de sainte Françoise *cassa* pour *capsa*, *Acta SS. Mart. T. II. p. 111. C. & T. III. p. 162. E.* indifféremment *capsa & cassa.* On trouve aussi le diminutif *Cassetta.* Voyez *Act. SS. Jun. T. V. p. 16. & 64. F.* Casse & *cassette* est tiré du Celtique *Kass.* PEZR.

CASSEUR. s. m. Qui est en usage dans cette phrâse provèrbiale; C'est un grand *casseur* de raquettes; pour dire, C'est un hâbleur, un

un fanfaron ; qui se vante faussement d'avoir fait plusieurs chôses dont il n'est pas capable. *Thraso.*

Ce mot vient de *quassator.*

CASSI. s. m. Nom propre d'homme. *Cassius.* S. Cassius, que nous appellons vulgairement saint *Cassi*, étoit, selon la tradition, un Prêtre de l'Ordination de S. Austremoine l'Apôtre d'Auvergne. Il fut couronné du martyre vèrs l'année 266. Il ne faut dire *Cassi* qu'en parlant de ce Saint ; hors de là il faut retenir le mot Latin dans son entier. Brutus & Cassius après avoir tué César se retirèrent en Gréce, où ils levèrent une armée, & où ils furent vaincus dans les champs de Philippe en Macédoine.

CASSIA LIGNEA. s. f. C'est l'écorce d'un arbre fort semblable à celui qui porte la canelle : ils croissent l'un parmi l'autre dans l'Isle de Ceylan. Ces deux écorces sont cueillies & séchées de même manière : leur ôdeur & leur goût sont prèsque semblables ; elles sont également douces, piquantes & agréables : leur couleur, leur figure & leur épaisseur ne diffèrent prèsque en rien ; mais la *cassia lignea* est d'une substance grasse, mucilagineuse, & telle qu'en la mâchant elle se dissout toute dans la bouche, sans y laisser aucune partie ligneuse ; au lieu que la partie ligneuse de la canelle reste toûjours dans la bouche, quoiqu'on l'aye bien mâchée. Il y a des Auteurs qui croyent que l'arbre qui porte la canelle est le même que celui qui porte la *cassia lignea*, & qu'ils ne diffèrent qu'en ce que le prémier vient dans l'Isle de Céylan, & l'autre sur la côte de Coromandel.

CASSI-ASCHER. s. m. Officier des armées du Turc. Grand Prévôt. *Capitalis Turcarum Tribunus.* Après la bataille que Selim remporta sur les Pèrses, il fit appeller le *Cassi Ascher*, ou Grand Prévôt, pour lui demander ce qu'on devoit faire des femmes des Pèrses qu'ils tenoient captives. ART. THOMAS, *Contin. de l'hist. des Perses L. III.*

CASSIDOINE. s. f. Pièrre précieuse qui a des veines de plusieurs couleurs, dont on fait des vases qui ont été fort estimez dans l'antiquité, & qu'on a appellez *Murrha.* Cette pièrre a un jour fort trouble, & semble polie & lissée plutôt que luisante. On fait cas de celles qui sont comme purpurines tirant sur le blanc, mêlées tirant sur la couleur de feu. On estime fort aussi celles qui ont une nuée approchante de l'arc-en-ciel, avec des veines grasses. Les blafardes sont les moindres de toutes, & celles qui ont quelque glace, ou des porreaux & grains de mailles plates.

CASSIE. s. f. *Acacia Indica.* Arbre qui a été apporté des Indes, & qui ressemble par ses feüilles à l'Acacia du levant, qu'on nomme *Acacia vera, sive Aegyptiaca.* On cultive la *Cassie* en Italie, & en Provence, à cause de l'ôdeur de ses fleurs, avec lesquelles on fait une pomade qui se tiroit autrefois de Grâce en Provence. On en faisoit aussi une essence ; mais depuis que les ôdeurs ne sont plus à la mode, on prepare bien moins d'essences & de pomades de *Cassie.* L'Arbre de *Cassie* vient en Europe d'une moyenne grandeur & grosseur ; son tronc est tout au plus de quatre à cinq pouces de diamètre, haut comme nos Orangers, branchu, & garni de feüilles rangées sur une côte branchuë, & dont les branches sont comme par paires, aussi bien que ses feüilles, dont deux tèrminent chaque côte. Elles sont plus petites que celles de la lantille, mais un peu plus fèrmes, glabres & lisses, d'un vèrd gai qui brunit quelquefois. Elles s'approchent les unes des autres sur le soir ; c'est ce qu'on appelle se fermer. A la naissance de chacune de ces feüilles sortent à côté un ou deux piquants fort aigus, purpurins d'abord, mais ensuite blancs, longs d'un pouce environ. Ces piquans restent long-tems sur ces branches & ne tombent guère. Il fleurit environ le mois de Juin en Italie, en Août en France, & dans les Provinces un peu froides. Sa fleur est une petite boule ronde, veluë, jaûne, soutenuë par un pédicule long d'un pouce, vèrd, & qui part des endroits où les vieilles feüilles des précedentes années avoient été placées. Elles naissent aussi des jeunes poussés de l'année, mais ce n'est qu'au mois de Septembre qu'elles fleurissent. Elles ont une ôdeur fort douce. A l'aide de la coupe on découvre que cette fleur est un amas de petits cornets qui n'ont pas une ligne de longueur, évasez, remplis d'une quantité prodigieuse de petites étamines fort déliées, qui environnent un pistile. Elles sont ramassées en une boule qui est composée quelquefois de plus de cent de ces cornets qui sont autant de fleurs, dont la plus grande partie avorte, & il n'y en aura qu'une, deux ou trois, qui noüeront ce fruit. Il est formé par le pistile qui devient une gousse brune, longue & grosse comme le doigt, courbée, composée de deux écorces, entre lesquelles il se rencontre une matière mucilagineuse & gluante. Cette gousse est divisée intérieurement par des cloisons spongieuses en plusieurs cellules qui renfèrment chacunes une semence arrondie, dure, pâle, & qui étant mâchée laisse un goût d'ail à la bouche. Cet arbre donne dans les Isles d'Amérique une gomme semblable à celle qu'on nomme Arabique. Elle en a les mêmes usages, & se fond pareillement dans l'eau. L'écorce de ses gousses sèrt en place de noix de galle pour faire de l'ancre.

L'*Acacia* du levant comme espéce du même genre de la *Cassie*, n'en diffère aussi que par ses gousses, principalement qui sont d'une structure différente. Chaque silique est longue de quatre à cinq pouces environ, & composée de plusieurs phalanges, rondes, lenticulaires, de demi pouce au plus de diamètre, qui ne renfèrment dans leur cavité qu'une semence arrondie, & qui sont séparées les unes des autres par un étranglement fort considérable.

Ces gousses encore vèrtes sont exprimées pour en préparer un extrait qu'on nomme *Acacia vera*, & qui est fort astringent. La décoction des feüilles & des fleurs est estimée aussi astringente. Il découle de l'Acacia du levant la Gomme Arabique. La plus belle est blanche & vèrmiculée ; elle est fort adoucissante, & entre dans plusieurs compositions Galéniques, on l'employe encore pour former des trochisques. On employoit beaucoup de cette gomme autrefois, mais depuis que la gomme du sénégal est devenuë commune & à meilleur marché, il n'entre que très-peu de gomme Arabique dans le Royaume. Il est vrai que la gomme du sénégal n'est differente de l'Arabique que parce qu'elle est moins blanche. Il y a lieu de croire que la gomme du sénégal coule d'une espéce d'Acacia ; on a donné ce nom à cette gomme à cause que c'est la compagnie du Sénégal qui a été la première qui l'ait apporté.

Il y a plusieurs autres espéces d'Acacia qui sont familières dans les Isles d'Amérique. Le P. Plumier en a trouvé plusieurs espéces qui sont rapportées dans les Instituts de Botanique de M. de Tournefort.

CASSIER, ou CANEFICIER. *Cassia purgatrix.* Arbre qui porte la casse. Il croit de la hauteur de nos noyers, son écorce est plus fine, & plus lisse. Le bois de son tronc est d'un rouge brun, fèrme, couvèrt d'un aubier pâle, ses feüilles sont arrondies à leur bâse, pointuës à leur extrémité, larges de deux pouces sur quatre environ de longueur, d'un vèrd brun, rangées par paire, sur une côte tèrminée par deux feüilles. Du même endroit que naît la côte qui soutient les feuilles, part aussi une branche chargée de fleurs jaûnes portées sur des pédicules assez longs. Elles sont à cinq petales, d'un beau jaûne, arrondies, creûsées en manière de cuilleron, inégales ; deux sont plus amples que les autres & ont près d'un pouce de diamètre ; elles sont toutes soutenuës par un câlice à cinq decoupures ovales, longues de trois lignes sur deux & demi environ de largeur, creûsées en cuilleron, d'un vèrd jaunâtre. De leur milieu s'élévent dix étamines d'un jaûne pâle, inégales, c'est-à-dire, dont les unes sont plus longues que les autres, & dont trois sont crochuës pendant que les sept autres sont droites. Elles sont chargées de sommèts jaûnes, & entourent un pistile qui est mince d'abord, crochu, & verdâtre, & qui devient ensuite une gousse d'un piéd & demi de long, d'un pouce environ d'épaisseur, composée de deux cosses minces, ligneuses, fort voutées & si fort unies ensemble qu'elles ne peuvent se séparer, il n'y reste pour trace de leur union qu'une raye & un rebord qui subsistent des deux côtez de la gousse. Elle est ligneuse, couvèrte d'une écorce fine, qui devient basanée ou couleur châtin, & est divisée en dedans en plusieurs cellules par des cloisons transvèrsales & paralleles. Chaque cellule contient une semence arrondie, applatie, dure, & d'un châtin clair, les parois de ces cellules sont revêtus d'une moëlle ou pulpe noire, douceâtre & sucrée. Le *canefecier* fleurit dans nos Isles Antilles au mois d'Avril & de Mai, pour lors il est dépoüillé de ses feüilles. La gousse du *cassier* se nomme communément la casse, *Siliqua cassia.* Voyez ce mot.

Il y a un *Cassier* ou *Canefecier* du Brésil, qui est beaucoup plus gros que le precédent, son écorce est bien plus épaisse, se gèrse, & est relevée de plusieurs veines qui parcourent toute sa surface ; les rebords qui marquent la jonction des deux cosses, forment un cordon considérable des deux côtez de la gousse. Elle est partagée de même en plusieurs cellules dans son intérieur. On croit cette *casse* moins purgative. Marcgrave la nomme *Tapyracoayana* ; Et Bauhin, *Cassia fistula Brasiliana.*

Il y a des *Cassiers* dans les Isles de l'Amérique. Ce sont de beaux & puissants arbres, qui ont les feüilles prèsque semblables à celles de l'Acacia, que nous avons en France ; mais deux fois plus grandes, plus pointuës, plus fortes & plus écartées. Cet arbre fleurit gris-de-lin, ou couleur de fleur de pêcher, & non pas jaûne, comme celui du Levant. Ses tuyaux sont longs de deux pieds, & deux ou trois fois aussi gros que les autres. Quand il est dépoüillé de ses feüilles (ce qui lui arrive tous les ans une fois) il se couvre entièrement de grands bouquêts de fleurs, longs d'un bon pied, en forme de pennache, de couleur de fleurs de pêcher. Sur chaque bouquet il croît tout au plus un ou deux bâtons de *Casse.*

Casse. Ces bâtons ont la forme de ceux du levant, mais ils sont longs de deux grands pieds, & presque gros comme le bras: l'écorce en est bazanée, rude, & fort difficile à rompre. Les petites séparations qui sont dedans sont aussi extrémement dures; de sorte qu'il y a bien de la peine à les monder, & à en tirer la moëlle. Quand elle est récente elle ressemble fort à celle du levant, soit par sa couleur qui est pourtant moins noire; soit par le goût, qui est un peu gras & douceâtre, à peu près comme les pruneaux; soit par l'effet purgatif, si ce n'est que causant des trenchées, elle ne purge pas si aisément. P. Du Tert.

On a aussi planté des grains de *cassiers* du Levant dans les Isles, ils y sont fort bien venus. Ils ne sont pas si hauts que les autres, mais ils ont les feüilles plus longues & plus polies; ils fleurissent & se dépoüillent comme eux; ils portent un grand pennache revétu de plusieurs fleurs jaûnes, assez ressemblantes à celle du piéd d'alloüette; mais un peu plus grandes, d'une ôdeur qui a quelque rapport à celle de la giroflée jaûne. Le bois de *cassiers* est si cassant, qu'une branche grosse comme la jambe ne pourroit porter un homme sans risque de rompre. Id.

Caneficier bâtard, c'est le tèrme par lequel on distingue dans les Isles d'Amérique cèrtaines espéces de *caneficier* dont les gousses ne sont point remplies de cette moëlle purgative. *Cassia sylvestris*. Voyez Du Tèrtre, Rochefort, Plumier, Tournefort.

CASSIN. Le Mont *Cassin*. Montagne d'Italie dans la Tèrre de Labour province du Royaume de Naples. *Cassinus mons*. Le Mont *Cassin* est proche d'Aquin, qu'il a au nord. Cette montagne a pris son nom d'une ville ancienne & considérable de Volsques, nommée *Cassin*, *Casinum*, ou *Cassinum*. Voyez Vigenère sur T. Live T. I. p. 1760 & 1761. On appelle encore *Mont Cassin* une célèbre Abbaye de Benédictins qui est dans le bourg de S. Gèrmain, bâti des ruines de la ville, dont nous venons de parler. Cette Abbaye est le Chèf d'Ordre de Benédictins; & l'on dit, Un Moine du Mont *Cassin*; La Congrègation du Mont *Cassin*. S. Benoît se retira en 529 au *Mont-Cassin*, & y bâtit ensuite un monastère.

CASSINE. s. f. Petite maison à la campagne: ce qui s'est dit prémièrement de l'habitation d'un Hèrmite, ou d'un Moine qui s'est retiré en quelque lieu désèrt pour vivre en solitaire. *Casula*.

Ce mot vient de *cassina*, Italien, qu'on a dit aussi dans la basse Latinité dans le même sens.

CASSIOPÉE. s. f. Constellation céleste qui est dans la partie boréale du ciel, composée de 13 étoiles fort apparentes, mais Tycho, Bayerus & Galilée, en ont obsèrvé plusieurs autres. Il y a cinq étoiles principales dans cette constellation, dont celle qui est la plus éloignée du pôle, s'appelle la poitrine de *Cassiopée*. La grande Ourse, & *Cassiopée*, sont au même méridien; mais elles sont opposées l'une à l'autre, de sorte que quand la grande Ourse est au dessus du pôle, *Cassiopée* est au même méridien au dessous du pôle. *Cassiopeia*. Les Arabes l'appellent *chaise royale*.

En l'année 1572. il parut en cette Constellation une nouvelle étoile qui surpassoit en grandeur & en éclat Jupiter même. On la prit pour un astre, parce qu'elle en avoit le brillant, & la clarté; elle avoit un lieu fixe comme les étoiles, & en avoit le mouvement. Elle diminua peu-à-peu, & disparut après 18 mois. Tous les Astronomes de ce tems-là firent là-dessus plusieurs Dissèrtations, entre autres Tycho-Brahé, & Képler, l'Abbé Maurolycus, Fortunius Licetus, Théodorus Gramineus, &c. Théodore de Bèze crut qu'elle étoit du genre des Comètes; que c'étoit la même étoile qui apparut aux Mages pour les conduire en Bethléem, & qu'elle venoit annoncer le second avénement de Jesus-Christ. Le Lantgrave de Hesse, & Andreas Rosa, ont été de même avis, il a été refuté par Tycho, & plus fortement par l'expérience du tems écoulé depuis, qui a fait voir combien cette prédiction étoit vaine.

Au reste, les Poëtes disent que *Cassiopée* étoit femme de Céphée Roi d'Ethiopie, & qu'elle eut la témérité de se comparer en beauté aux Néréïdes. Ces Nymphes marines pour s'en venger firent envoyer par Neptune un monstre qui ravageoit tout le païs. L'Oracle consulté répondit que pour appaiser la colère des Dieux, il falloit expôser Andromède fille de Céphée, & de *Cassiopée*, pour être dévorée par un monstre marin: Pèrsée la délivra, & obtint même de Jupiter que *Cassiopée* seroit mise au nombre des astres.

CASSOLETTE. s. f. Petit vaisseau ou rechaut de cuivre, ou d'argent, où l'on fait brûler des pastilles, & des ôdeurs agréables. *Authepsa odoraria*. Il se dit aussi de l'ôdeur même qui sort de la *cassolette*. Voilà une agréable *cassolette*. On dit ironiquement & par antiphrâse, Voilà une étrange *cassolette*, quand on sent quelque chôse de fort puant.

Ce mot vient de *cassoletta*, Italien, diminutif de *cassola* & de *cassa*. Mén.

Cassolette, est aussi un vâse de sculpture avec des flâmes, ou de la fumée, qui sèrt d'amortissement, & qui se fait le plus souvent isolé. On en fait aussi en bas-relief. *Authepsa odoraria opere Architectonico adumbrata*.

Cassolette. s. f. Espéce de poire. J'aime assez les poires qui ont la chair cassante avec une eau douce, & sucrée, & quelquefois un peu parfumée, comme la *Cassolette*, &c. La Quint.

La *Cassolette* est une Poire longuette & grisâtre, qui ne céde presque rien à la Robine, ni par sa chair, ni par son eau, ni par tout son mérite, si ce n'est qu'elle est sujette à mollir. Sa maturité vient aux environs de la My-Août. Id.

CASSONADE, ou CASTONADE. s. f. L'un & l'autre se dit, mais *cassonade* est le plus usité. Ménage prétend que c'est *castonade*, mais on croit qu'il se trompe. Sucre qu'on améne & qu'on vend en poudre, ou en gros morceaux, qui n'a pas eû sa dèrnière préparation, par laquelle on le durcit, on le blanchit & on le met en pain. *Saccharum non expurgatum*. On tient que la *cassonade* sucre mieux que le sucre raffiné & mis en pain, mais elle fait bien plus d'écume.

CASSOORWAN. s. m. Petit poisson râre qui se trouve aux Indes Occidentales. Il est un peu plus gros qu'un anchois, mais beaucoup meilleur, & a deux prunelles dans chaque œil, desorte que lorsqu'il nage, il en tient l'une au dessus & l'autre au dessous de l'eau. Il a le dos plat avec l'épine, & les côtes rondes, prèsque à la façon de celles de l'homme.

CASSOVIE. s. f. Ville de Hongrie, qu'on appelle en langage du païs Caschaw. *Cassovia*.

CASSUBIE. s. f. Le Duché de *Cassubie*. *Cassubia*, *Cassubia Ducatus*. C'est une Contrée du Cèrcle de haute Saxe en Allemagne. La *Cassubie* est une Province de la Poméranie ultérieure, ou Ducale. La Poméranie propre avec la nouvelle Marche & Brandebourg la bornent au couchant, la petite Pologne au midi, la Prusse & la Vandalie au levant, & la mèr Baltique au nord. Sa Capitale est Colbert.

CASSURE. s. f. Ce mot se dit en parlant d'une lame d'épée, de couteau &c. & signifie rupture. *Fractura*, *fractio*. Si vous cassez une lame d'épée, & que dans la *cassure* vous découvriez la lame de couleur grise, la lame est bonne. Liancourt, *Maitre d'armes*.

CASTAGNETTE. s. f. Instrument dont se sèrvent les Mores, les Espagnols & les Bohémiens pour accompagner leurs danses, leurs sarabandes, & leurs guitarres. *Crumata*. Il est composé de deux petits ronds de bois de prunier ou de hêtre, sec & creusé en forme de cuillière, dont les concavitez se mettent l'une sur l'autre, qu'on attache au pouce, & qu'on bat de tems en tems avec le doigt du milieu, ou l'annulaire, pour marquer les mouvemens & les cadences. On peut battre huit ou neuf fois les *castagnettes* dans le tems d'une mesure, ou d'une seconde minute. On les appelle *cascavaux* en Provence, & *cascavelles* en Languedoc.

Ce mot vient de l'Espagnol *castannetas*, & a été formé de la ressemblance qu'ont ces instrumens avec les châtagnes.

CASTAGNEUX. s. m. Sorte d'oiseau de rivière. C'est la même chôse que le petit plongeon. *Mergulus*.

CASTALIE. s. f. Nom d'une fontaine consacrée à Appollon & aux Muses. *Castalia*. *Castalius fons*. La fontaine *Castalie* étoit dans la Phocide au piéd du mont Parnasse. Les Poëtes feignent qu'Appollon métamorphosa une nymphe qu'il aimoit en cette fontaine, & qu'il donna à ses eaux la proprieté de rendre Poëte tous ceux qui en boiroient. Le murmure de la fontaine *Castalie* passoit pour inspirer l'esprit prophétique. C'est pour cela que Bochart *Chan. L. I. C. 16*. tire son nom de קסטלה, *Kastala*, mot Arabe, qui signifie le murmure, le bruit que font les eaux d'une rivière, ou d'une fontaine. Voyez le voyage de Gréce de M. Spon P. II. p. 65.

CASTEL. C'est un nom qui se donne à une infinité de petites villes & d'autres lieux en Italie, en Espagne, & dans les Provinces de France qui en sont voisines, comme en Languedoc. Il signifie Château, & vient du Latin *Castellum*. *Castel* Gandolfe, *Castellum Gandulphi*, Bourg de la Campagne de Rome, où les Papes ont un château, & dont l'air est éxcellent. *Castel* Mendo, ville de Portugal dans la Province de *Tra los Montes*. *Castel* Moron, petite ville de France en Gascogne. Il y a aussi *Castel* en Allemagne, Bourg dans le Comté de *Castel*, petit païs du Cèrcle de Franconie. *Castelnau*, ville de Languedoc, *Castellum novum*. C'est-à-dire, Château neuf. On dit aussi, *Castelnou*, si l'on en croit Vallois, *Not. Gall. p.* 135. mais *Castelnau* est mieux. Le Maréchal de *Castelnau* mourut des blessures qu'il reçût au siége de Dunkèrque, & est entèrré à Bourges dans l'Eglise des Dominicains. *Castelnau-d'Arri*, autre ville de Languedoc, *Castellum novum Arrii*. Voyez Vallois, *Notit. Gall. p.* 135. Andoque

que prétend dans son hist. de Languedoc L. XI. p. 314. qu'il fut ainsi appellé des Gots Arriens qui le bâtirent. Catel dans son hist. du Langued. L. II. dit qu'il y a bien de l'apparence que *Caput arietis*, dont fait mention Grégoire de Tours L. XXX. de son hist. C. 8. est *Castelnaudary*.

CASTELLAN. s. m. Tèrme d'histoire & de relations. Nom d'une dignité, d'une charge en Pologne. Les *Castellans* sont Senateurs du Royaume; mais ils ne sont que petits Sénateurs, & aux Dietes ils ne sont assis que sur de simples siéges dèrrière les grands Sénateurs. Les *Castellans* sont en Pologne ce que sont en France les Lieutenans Généraux des Provinces & les Lieutenans de Roi: ils commandent dans une partie d'un Palatinat sous l'autorité du Palatin. *Castellanus*, *Castelli Præfectus*, *Provinciæ Legatus*.

CASTELLANE. s. f. Espéce de prune. La *Castelane* est une prune verte. LA QUINTINIE. Les *Castelanes* sont bonnes en compôte.

CASTELOGNE. s. f. Couvèrture de lit faite de laine très-fine. *Lodix lanea*. Ce nom vient de *catalana*, parcequ'on les fait d'ordinaire de la toison des agneaux. On les appelle quelquefois *mantes*. A Lyon on les nomme *catalognes*, parcequ'elles sont venuës de Catalogne. MÉNAGE.

CASTIGLIONE. s. m. Mot purement Italien. C'est un diminutif, qui signifie la même chôse que Chastillon en François, c'est-à-dire, *petit Château*. *Castilio*. Nous le consèrvons dans les mots Italiens en nôtre langue. *Castiglione* delle stivère, ville du Duché de Mantoüe. *Castiglione* di lago, *Castiglione* di Pescaria, &c. Mouillez le *gl* dans la prononciation. Quelques-uns de nos Auteurs plus exacts, ou plus scrupuleux, disent *Chastillon*, & non pas *Castiglione*. Ainsi le P. d'Orleans, dans la vie du P. Louis de Gonzague, a toûjours dit le Marquis de *Chastillon*.

CASTILLAN, ANE. s. m. & f. & adj. Qui est de Castille, natif ou native de Castille, habitant, ou habitante de Castille, qui appartient à la Castille. Mouillez les deux *ll* dans la prononciation. *Castellanus*, *a*. Les *Castillans* sont graves, sérieux, fèrmes, constants, fidèles. La nation *Castillane* a donné à son Roi pendant la guèrre, qui finit l'an passé 1714, le plus bel exemple de fidélité, dont l'histoire ait jamais parlé. La langue *Castillane* a beaucoup de majesté.

CASTILLAN. s. m. Langue Castillane. *Castellana lingua*. Un Cavalier Espagnol soutint un jour hautement dans une bonne compagnie que le *Castillan* étoit la langue naturelle de Dieu, comme dit un jour un sçavant Cavalier de ce païs-là, qui soutint hautement dans une bonne compagnie qu'au Paradis tèrrestre le sèrpent parloit Anglois, que la femme parloit Italien, que l'homme parloit François, mais que Dieu parloit Espagnol. BOUHOURS. Il n'y a rien de plus pompeux que le *Castillan*, il n'a prèsque pas un mot qui n'enfle la bouche ou qui ne remplisse les oreilles. ID.

CASTILLAN. s. m. Est une espéce de monnoye d'or dont on use en Espagne, qui vaut 14 réales, & 16 deniers, ou 3 livres 10 sous de nôtre monnoye.

CASTILLE. s. f. Nom de la plus grande Contrée de l'Espagne. *Castella*. La *Castille* est au milieu de l'Espagne, & elle a au nord l'Asturie Santillane, & la Biscaye; au levant les Royaumes de Navarre, d'Arragon & de Valence; au midi celui de Murcie avec l'Andalousie, & au couchant le Royaume de Portugal & celui de Leon. Ce païs se divise en deux Provinces, séparées l'une de l'autre par une grande chaîne de montagnes, qui le travèrsent du couchant au levant. La partie qui est au septentrion de ces montagnes s'appelle la *Castille* vieille, & c'est la *Castille* propre, & celle qui est au midi la *Castille* nouvelle. La prémière s'appelle *Castille* vieille, parce que les Chrétiens la conquirent sur les Maures long-tems avant la nouvelle *Castille*. La vieille *Castille* n'a porté que le titre de Comté jusqu'au milieu du XII[e] siécle, que Dom Sanche III. ayant épousé Nuña héritière de *Castille* par la mort de Garcias son frère unique, & dèrnier Comte de *Castille*, la donna à Fèrdinand son fils sous le titre de Royaume. C'est ce Fèrdinand II[e] du nom qui la réünit au Royaume de Leon qu'il avoit déja. La *Castille* nouvelle s'appelloit sous les Maures Royaume de Tolède. Elle n'a pris le nom de *Castille* que depuis la fin du XI[e] siécle, que les Chrétiens l'enlevèrent aux Maures. La Capitale de la vieille *Castille* est Burgos; celle de la nouvelle a été long-tems Tolède, aujourd'hui c'est Madrid, Capitale de toute l'Espagne.

On dit Couronne de *Castille*. *Castellanum Regnum*. *Castellani Regni ditiones*. La Couronne de *Castille* ne comprend pas seulement les deux *Castilles*, la vieille & la nouvelle, c'est l'une des deux parties générales qui composent le Royaume d'Espagne; & qui comprend dans les quatre parties du monde un grand nombre de païs fort vastes, & fort écartez. En Espagne les deux *Castilles*, l'Estramadoure Castillane, l'Andalousie, les Royaumes de Grenade, de Murcie, de Léon, de Navarre, la Galice, les Asturies, la Biscaye; en Afrique les villes de Marsalquivir, de Mélila, de Pennon, de Velez, de Ceuta, de l'Arrache, & les Isles Canaries; en Asie les Isles Philippines, les Isles Marianes, ou des Larrons, en Amérique le vieux & le nouveau Méxique, la Tèrre fèrme ou la *Castille* d'or, le Pérou, le Chili, le Paraguay, la Presqu'isle de Tegesta dans la Floride, les Isles de Caban, de S. Domingue & quelques autres. Si bien qu'il est vrai, comme les Espagnols le disent, que le soleil ne se couche jamais sur les tèrres de leur domination. On peut encore compter dans les États de *Castille*, les Païs-Bas, le Duché de Milan, le Marquisat de Final, l'État delli Presidi, & la Principauté de Piombino, parce que tout cela n'est point encore cédé, & qu'il n'y a point de paix, mais seulement cessation d'armes entre l'Espagne & la maison d'Autriche.

CASTILLE D'OR. Vaste région de l'Amérique méridionale, appellée autrement Tèrre fèrme. *Castella aurea*. C'est la partie de l'Amérique méridionale qui est la plus avancée vèrs le nord, & que l'on renfèrme entre le 2[e] degré de latitude méridionale & le 12[e] de latitude septentrionale; & entre le 293[e] & le 328[e] de longitude. Christophe Colomb, qui dans ses deux premiers voyages n'avoit découvèrt que les Isles de l'Amerique, parcourut au 3[e] & au 4[e] les côtes de cette grande contrée, & jugeant que c'étoit un grand continent, il lui donna le nom de *Terre ferme*, qui lui est resté. Cependant les Espagnols l'appellèrent quelquefois dans la suite *Castille d'or*, à cause de la grande quantité d'or qu'ils y trouvèrent. Nos Géographes lui donnent aussi ce nom. Voyez TERRE FÈRME.

Le nom de *Castille* a été donné à cette contrée du mot Espagnol *Castel*, château, *castellum*, à cause des châteaux dont elle est pleine, d'où est venu, selon quelques-uns, le provèrbe de bâtir des châteaux en Espagne, ainsi qu'on l'a dit au mot CHASTEAU.

CASTILLE. s. f. Tèrme populaire, qui signifie; Petite querelle, ou diffèrent entre gens qui vivent ensemble, ou qui se rencontrent souvent. *Rixa*, *jurgium*, *dissidium*. Ces gens mariez font mauvais ménage, il y a toûjours quelque *castille* entr'eux, quelque chôse à démêler. On a dit autrefois *castine*, & *cassine* dans le même sens.

Ce mot vient par corruption de *castine*, ou *cassine*, qui signifioit autrefois *querelle*, *riotte*.

CASTILLON. s. m. Nom propre de Ville. *Castellio*, ou *Castilio*. *Castillon* sur la Dordogne en Perigord, où les Anglois qui vouloient secourir la ville assiégée par les François fûrent si bien batus par Charles VII. qu'ils prirent le parti d'abandonner la Guyenne qu'ils possédoient depuis longtems. La bataille de *Castillon* ne se donna pas en 1451. comme disent Hoffman, Maty, & M. Corneille, ni en 1452. comme l'écrit Du Chesne *Antiq. des villes de Fran. L. III. C.* 13. mais en 1453. le 13[e] Juillet, comme le marquent Du Tillet dans son *Chronicon De Regib. Franc.* & le P. Daniel dans l'hist. de Charles VII. Il y a aussi *Castillon* de Médoc, *Castellio Medulci*, petite ville de Guienne dans le petit païs de Medoc & sur le bord méridional de la Garonne.

Castillon est un diminutif de Castel, qui signifie Château. Ces villes apparemment n'étoient d'abord que de petits châteaux. C'est de là qu'est venu leur nom.

CASTINE. s. f. Minéral qui se trouve mêlé avec le fèr. Coquille rapporte que cette matière abonde dans le Nivèrnois: & qu'on s'en sèrt utilement pour fondre le fèr. Il l'appelle *terre-pierre*.

CASTON. s. m. Vieux mot, qui veut dire *chaton* d'une bague.

CASTOR, ou *Bievre*. s. m. Animal amphibie, qui vit tantôt sur tèrre, & tantôt dans l'eau, & qui ne s'aprivoise jamais. *Castor*, *Fiber*. Sa nourriture est de feüilles & d'écorces d'arbres. Les Anciens, comme Solin, Pline, Andromachus, Ælian, Apulée, Cicéron, &c. ont crû qu'il s'arrachoit lui-même les parties naturelles, quand il étoit poursuivi des Chasseurs; sur quoi les Poëtes ont dit des mèrveilles.

Imitatus castora, qui se
Eunuchus ipse facit, cupiens evadere damno.
Testiculorum. JUV.

C'est pourtant une èrreur. C'en est aussi une d'assurer avec plusieurs Naturalistes, que les testicules du *castor* sont attachez à l'épine du dos. Dioscoride a fort bien remarqué qu'ils sont cachez dans les aines. Il y a encore dans ces aines tout auprès des testicules des bourses de la grosseur d'un œuf d'oye, dans lesquelles est contenuë une liqueur si utile dans la Médecine qu'on appelle *castoreum*. On confond ordinairement ces bourses avec les testicules, mais ce sont des chôses entièrement differentes. On trouve de ces bourses dans les fèmelles aussi bien que dans les mâles, ce qui détruit le sentiment de ceux qui prétendent que le castoreum est enfèrmé dans les testicules du *castor*. Cet animal se sèrt de cette liqueur, lorsqu'il est dégoûté, pour se donner de l'appétit: il la fait sortir en pressant avec la patte les vesicules qui

qui la contiennent. Les Sauvages de Canada en frottent les piéges qu'ils tendent à ces animaux, afin de les y attirer. Cet animal ressemble à la loutre, mais il est plus gros. Sa tête va en arrondissant, & son muffle est applati & camus, garni de poil. Il a la langue de pourceau, des jouës de liévre, & des yeux de rat. Son foye est gros & noirâtre, & divisé en cinq lobes. Son fiel est petit aussi bien que sa ratte. Sa vessie est semblable à celle de pourceau. Ses rognons sont gros. Les Sauvages estiment fort la chair de *castor*.

Il a été dissequé un *castor* à l'Académie des Sciences, qui étoit long de trois piéds & demi depuis le museau jusqu'à l'extrémité de sa queuë. Sa plus grande largeur étoit de 12 pouces, & pesoit plus de trente livres. Sa couleur étoit brune & fort luisante tirant sur le minime. Son plus long poil étoit d'un pouce & demi, délié comme des cheveux, & le plus court d'un pouce, doux comme le duvet le plus fin. Ses oreilles étoient rondes & fort courtes, sans poil par dedans, & velués par dehors. Il avoit quatre dents incisives, comme les écureüils, les rats & autres animaux qui aiment à ronger. La longueur de celles d'enbas étoit de plus d'un pouce, & celles d'enhaut qui se glissent au devant des autres ne leur étoient pas directement opposées, mais étoient disposées à agir à la manière des ciseaux en passant l'une contre l'autre, étant fort trenchantes par le bout, & taillées en biseau. Leur couleur étoit blanche par dedans, & d'un rouge clair par dehors, tirant sur un jaune de saffran bâtard. Il avoit seize dents molaires, huit de chaque côté. Les sinus de son cèrveau sont disposez d'une manière èxtraordinaire. Les doigts de dèrrière étoient joints par une membrane, comme ceux d'une oye. Ceux de devant étoient sans membrane, semblables à ceux des rats de montagne, ou comme dit la relation d'une autre dissection, comme les mains d'un singe, & ils s'en sèrvent comme d'une main, de même que les écureüils. Ses ongles étoient taillez de biais, & creux par dedans; comme des plumes à écrire. La queuë de cet animal tient plus de la nature du poisson, que de celle des animaux tèrrestres, aussi-bien que ses pieds qui en ont le goût. Elle étoit couvèrte d'écailles de l'épaisseur d'un parchemin, longues d'une ligne & demie, & d'une figure héxagone irrégulière, qui formoient un épidèrme ou pellicule qui les joignoit ensemble. Elle avoit onze pouces de long, & étoit de figure ovale, large en sa racine de quatre pouces, & de cinq au milieu. Cet animal s'en sèrt avec ses piéds de dèrrière à nager. Elle lui sèrt aussi de battoir, pour battre le mortier dont il a besoin quand il bâtit une maison, qui a quelquefois deux ou trois étages. Ses testicules n'étoient pas attachez à l'épine du dos, comme disent Matthiole, Amatus Lusitanus, & Rondelet, mais ils étoient cachez aux parties latérales de l'os pubis à l'endroit des aînes, & ne paroissoient point au dehors, non plus que la vèrge; & on ne peut les retrancher sans le faire mourir. Il avoit quatre grandes poches situées au bas de l'os pubis. Les deux prémières plus elevées que les deux autres, avoient la figure d'une poire ou d'un V fort ouvèrt, & se communiquoient ensemble. Elles avoient une tunique intèrieure charnuë, d'une couleur cendrée, rayée de plusieurs lignes blanches, qui avoient plusieurs replis semblables à ceux de la caillette d'un mouton, & de l'étenduë de deux pouces. On y trouva les restes d'une matière grisâtre, qui avoit une ôdeur fœtide & fort attachée: & c'est là le *castoreum* dont on parle tant.

Il se trouve plus grande abondance de *castors* en Canada qu'en aucun autre lieu du monde. Matthiole dit pourtant qu'il y en a beaucoup en Allemagne, Autriche & Hongrie.

Quelques-uns tirent ce mot du Grèc γαστὴρ, *ventre*, parceque cet animal est fort ventru. D'autres aiment mieux le faire venir de *castrare*, à cause qu'il se coupe ses génitoires quand il est poursuivi, suivant l'èrreur commune.

Jean Marius, Médecin d'Ulme, qui imprima en 1685. un Traité Latin sur le *castor*, sous le titre de *Castorologia*, dit que cet animal est environ de la grosseur d'un chat, qu'il se nourrit de fruit & d'écorces d'arbres, qu'il a les pates de devant semblables à celles d'un chien, & les piéds de dèrrière de la forme de ceux d'une oye; que sa queuë qu'il garde toujours moüillée, souffrant beaucoup quand elle est séche, ressemble entièrement à un poisson, ce qui a fait dire à quelques Auteurs que cet animal est moitié chair & moitié poisson, & que par conséquent on pouvoit manger la moitié de son corps les jours gras, & l'autre moitié les jours maigres. Il traite fort en détail de tout ce qui regarde cet animal, sur tout par rapport à la Médecine. Voyez encore Vossius, *De Idolol. L. III. C.* 68.

CASTOR, signifie aussi, un chapeau fait entièrement de poil de *castor*. *Petasus ex fibrinis pilis confectus*. *Demi-castor* est un chapeau fait en partie de poil de *castor*, & en partie d'autre poil. On fait aussi des draps de *castor*.

DEMI-CASTOR, dans le langage des Libèrtins, est une femme ou une fille dont la conduite est déréglée, quoiqu'elle ne se prostitue pas à tout le monde. *Quæ copiam sui corporis aliquoties fecit*.

CASTOR ET POLLUX. Météore: vulgairement le feu S. Elme. Les Physiciens donnent le nom de *Castor & Pollux* à ces doubles feux que les matelots apperçoivent au haut de leurs mâts, & de leurs cordages, après une grande tempête: il y en a quelquefois 4 ou 5.

En Astronomie on appelle le signe des Gémeaux *Castor & Pollux*. C'étoient deux frères jumeaux fils de Jupiter transformé en cygne & de Leda femme de Tyndare, & frères de la fameuse Helène & de Clytemnestre. Ils naquirent de deux œufs, Pollux & Helène enfans de Jupiter dans un, Castor & Clytemnestre dans l'autre. Ils étoient de l'éxpédition de la toison d'or avec les autres Argonautes. On les appelloit aussi *Tyndarides*, c'est-à-dire, fils de Tyndare: & *Dioscures*, qui signifie, fils de Jupiter. C'est le nom qu'avoit le vaisseau qui porta S. Paul de Malthe à Syracuse, puisqu'il en avoit l'enseigne *Act. XXVIII. II.* On les nommoit aussi les *Castors* au pluriel, comme a fait là S. Jérôme. Les Poëtes disent que Jupiter avoit donné l'immortalité & la divinité à Pollux son fils; mais qu'il la partagea avec son frère *Castor*, ensorte qu'ils montoient au Ciel & descendoient aux enfèrs altèrnativement l'un après l'autre. Cela est fondé sur ce que les étoiles des Jumeaux ne se voyent jamais toutes deux ensemble, & que si l'on en croit Sèrvius sur Virgile, Eneïde L. VI. v. 121. l'une se couche toujours lorsque l'autre se leve. Tacite, *de Moribus Germ. C.* 43. dit que les Naharvales, peuple de Gèrmanie, adoroient *Castor & Pollux*. Voyez sur ces Dieux Vossius, *De Idol. L. III. c.* 10. & 19. Les étoiles de *Castor* & de *Pollux*, avec ce mot, *Cum luce salutem*, est une dévise du Lucarini pour un Sénateur de Milan. A l'entrée du Cardinal Fèrdinand d'Espagne à Milan, le P. Velli fit pour ce Cardinal & pour le Roi Philippe son frère cette dévise; les mêmes étoiles, avec ce mot de Claudien, *Ipsis donantibus auras*.

CASTOREUM. s. m. Tèrme de Pharmacie. C'est une matière enfèrmée dans des poches que le castor a vèrs les aines, & qu'on a prises faussement pour ses testicules, ainsi qu'on a montré ci-dessus au mot CASTOR. Elle s'épaissit & se desséche, desorte qu'on peut la réduire en poudre: elle est huileuse, d'une ôdeur forte & désagréable, & d'un goût piquant & amèr. Le *castoreum* est propre pour fortifier la tête, & toutes les parties nèrveuses: il éxcite les esprits languissans, résiste aux venins, & provoque les mois des femmes. On s'en sèrt dans la léthargie, apopléxie, vèrtige, tremblemens, suffocations des femmes, & dans plusieurs autres occasions. On dit que le *Castoreum* a une vèrtu particulière de pousser à fond quand il est repandu dans l'eau. Les pêcheurs en Dannemark s'en sèrvent pour écarter de leurs barques cèrtaines baleines qui les incommodent; ils le jettent dans la mèr, dont il trouble l'eau en s'y mélant. Bartholin rapporte qu'un fameux Plongeur qui étoit sur un vaisseau qui fit naufrage, fut le seul du vaisseau qui périt, quoiqu'il sçût fort bien nager, & qu'il y a lieu de croire que le *castoreum* qu'il avoit sur lui fut cause de sa mort.

Le mot *castoreum* vient du mot *castor*, qui est le nom de l'animal qui le donne.

CASTRAMÉTATION. s. f. Art de bien placer un camp, une armée. *Castrorum metatio*. Un Maréchal de Camp doit bien sçavoir la *castramétation*. On ne se sèrt guère de ce mot pour les campemens modèrnes. Il est plutôt Latin que François.

CASTRATION. s. f. Tèrme de Chirurgie. *Castratio*. Action, opération par laquelle on châtre un homme, ou un animal, & on le met hors d'état d'engendrer. La *castration* est fort en usage en Asie, & sur tout chez les Turcs, qui la pratiquent pour empêcher leurs femmes d'avoir commèrce avec les esclaves qui les gardent. Les Turcs dans la *castration* font une amputation générale des testicules & de la vèrge. Chez les Italiens la *castration* est fort fréquente. DIONIS. C'est l'amour de la Musique qui a introduit en Italie l'usage de la *castration*, afin de consèrver par ce moyen là la voix aux enfans qui ont de la disposition à bien chanter.

CASTRES. s. m. Ville du haut Languedoc en France, dans le petit païs nommé Albigeois, d'où vient que selon Du Chesne dans ses Antiq. des vill. de Fr. *Castres* est surnommé d'Albigeois. *Castrum*, *Castrum Albigensium*. *Castres* est situé sur la rivière d'Agoût, *Acutum*. *Castres* fut érigé en Comté par le Roi Jean, & en Evêché en 1317. par Jean XXII. qui le fit suffragant de Bourges. Il l'est maintenant d'Alby. Voyez sur cette ville Catel, hist. de Languedoc L. II. c. 25.

Ce mot vient du Latin *Castra*, ou *Castrum*. Les Romains avoient coutume de fortifier des camps dans les Provinces dont ils devenoient les maitres, & d'y avoir des corps d'armées pour tenir les peuples dans la soumission. Nous voyons plusieurs de ces

camps sur les médailles avec ces inscriptions, PROVIDENTIA AUG. ou AUGG. VIRTUS AUGG. VIRTUS MILITUM. &c. Ces camps dans la suite sont devenus des villes, qui en ont gardé le nom, *Castra*, ou *Castrum*. C'est de là qu'est venu celui de *Castres*. Plusieurs de nos villes de France ont commencé par là, & quoi qu'en François elles ne portent plus ce nom depuis plusieurs siécles, elles l'ont néanmoins porté, & l'on trouve par éxemple, dans les anciens titres, *Castrum Cabillonense*, *Castrum Matisconense*, Châlons, Mâcon. *Castrum Juliense friuli*, *Castrum Melodunense*, *Castrum Meroliacense*, *Cameracense* &c.

CASTREZ. s. m. Nom d'une petite contrée de Languedoc, qui ne se dit point sans l'article. *Castrensis ager*. Le *Castrez* est la partie méridionale de l'Albigeois, qui s'étend d'orient en occident entre l'Albigeois propre, le Rouërgue, le Lauragais & le bas Languedoc. Il prend son nom de Castres sa Capitale, & le seul lieu considérable qu'il renferme.

CASTRO. s. m. Nom de lieu purement Italien & Espagnol, qui signifie la même chôse que Castres en François, c'est-à-dire, ce que les Romains appelloient *Castra*, Camp. Nous nous en servons en François pour les lieux d'Italie & d'Espagne qui le portent. *Castro*, petit païs d'Italie, qui a titre de Duché, *Castrensis Ducatus*. Il est situé entre la mèr de Toscane, le Siennois, l'Orviétan & le Patrimoine de Saint Pierre. *Castro*, ville du Royaume de Naples sur la bouche du Golfe de Vénise. *Castrum*, ou *Templum Minervæ*. *Castro de Urdiales*, Petite ville d'Espagne sur la côte de Biscaye.

Castro vient de *Castrum*, comme Castre.

CASUALITÉ. s. f. Ce qui est fondé sur le cas fortuit, qui n'a rien de cèrtain, ni d'assûré, ou la qualité d'une telle chôse. *Casus*, *fortuna*. Tout le revenu de cette charge consiste en *casualité*.

CASUEL, ELLE. adj. Ce qui arrive fortuitement sans avoir rien d'assûré. *Fortuitus*. Je ne sçai si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis, cela est fort *casuel*.

On le dit aussi des revenus qui sont fondez sur les cas fortuits, & qui ne viennent pas toûjours régulièrement, ni en même tems. *Fortuitus proventus*, *improvisus fructus*. Le Roi a beaucoup de revenus *casuels*, comme aubaines, confiscations, Paulette, &c. Le Trésorier des parties *casuelles* reçoit la Paulette, les prêts & les taxations au quatrième ou au huitième deniers des Offices qui changent de titulaire. Les Seigneurs ont aussi des revenus *casuels*, comme quints & requints, rachats, laods & ventes, qu'ils reçoivent aux mutations de propriétaires des tèrres qui relévent d'eux, des deshérences, des amendes, des confiscations, &c.

CASUEL, se dit aussi du revenu des Curez, qui ne consiste ni en fonds, ni en dîmes. *Fortuitus*. Ce Curé, outre sa portion congruë, a tout le *casuel*, le baisemain, le creux de l'Église.

CASUEL, ou GASUEL. s. m. C'est le plus grand & le plus massif des oiseaux que l'on connoisse après l'autruche, qui n'est connu en Europe que depuis l'an 1597. où il fut apporté de Java par les Hollandois. On a fait à l'Académie des Sciences la dissection d'un *casuel* qui a été quatre ans à Vèrsailles. En voici la déscription tirée des Mémoires de M. Pèrrault. Il avoit cinq piéds & demi de long depuis le béc jusques aux ongles; la tête & le cou d'un piéd & demi; le plus grand des doigts de cinq pouces; l'ongle seul du petit doigt de trois pouces & demi. Les plumes qui le couvroient ressembloient mieux au poil de l'ours ou du sanglier, qu'à des plumes ou à des duvets, tant les fibres en étoient grosses. Ces plumes étoient toutes de même espéce. Il y en avoit de doubles de longueur inégale qui alloient jusqu'à quatorze pouces. Son cou étoit sans plumes comme celui d'un coq d'Inde. Ses ailes étoient si petites qu'elles ne paroissoient point, étant cachées sous les plumes du dos. Elles n'avoient pas trois pouces de long. Ses plumes jettoient chacune cinq gros tuyaux sans aucune barbe, & étoient de longueur diffèrente comme des doigts. Le plus long avoit onze pouces, ayant trois lignes de diamétre vèrs la racine. L'autre extrémité au lieu d'être pointuë, paroissoit rompuë ou rongée. Leur couleur étoit d'un noir fort luisant. Il n'avoit point de queuë, mais un croupion éxtraordinairement gros, couvèrt de plumes comme le reste. Sa tête petite avoit une crête haute de trois pouces comme un casque, dont la circonférence étoit formée en tranchant, luisante & polie comme de la corne. L'extrémité de son béc étoit fenduë en trois comme au coq Indien, marquetée de deux taches vèrtes, le reste étant de gris brun. Il avoit une troisiéme paupière intèrne, & deux appendices charnus au bas du cou, semblables à ceux des poules. Ses jambes grosses, fortes & droites, avoient des écailles héxagones, pentagones & quarrées. Ses ongles étoient noirs en dehors, & blancs en dedans. Cet oiseau se nourrit de légumes & de pain, & il avale comme l'autruche tout ce qu'on lui présente, quoiqu'il n'ait point de gésier. Sa langue est dentelée, quoi qu'Aldrovandus dise qu'il n'ait ni ailes, ni langue. Ses ailes lui aident plûtôt à frapper qu'à marcher, & Clusius dit qu'avec ses piéds il brise des troncs d'arbre gros comme la cuisse. On l'appelle *éme* dans les Indes.

CASUELLEMENT. adv. D'une manière casuelle, fortuite. *Fortuitò*.

CASUISTE. s. m. Il y en a qui écrivent & qui prononcent CASUITE, mais mal. Docteur qui a écrit, ou que l'on consulte sur les cas de conscience, dont la fonction est de traiter des cas de conscience, & d'en donner les résolutions. *Moralis Theologus*. Escobar a fait un Recuëil des opinions des *Casuistes* qui l'ont précédé. Bénédicti, Tambourin, Diana, & une infinité d'autres ont été de grands *Casuistes*. Un *Casuiste* a plus besoin de droiture, & de bon sens, que de pénétration, & de subtilité. S. ÉVR. M. le Fèvre appelloit Cicéron son *Casuiste*, par rapport aux Offices de Cicéron. Un *Casuiste* sévère, un *Casuiste* relâché, un *Casuiste* de morale sévère, de morale relâchée.

CAT.

CATACHRÊSE. s. f. Tèrme de Grammaire. C'est une figure de mot qui est la prémière espèce de métaphôre. *Catachresis*, *abusio vocis*. Elle se fait, quand à faute de trouver un mot propre pour éxpliquer une pensée, on abuse d'un mot qui en approche, comme si on appelle *parricide* celui qui a tué sa mère, son frère, son maître, son Prince, quoi qu'au propre il ne signifie que le meurtrier d'un père. Aller à cheval sur un bâton, cette éxpression contient une *catacrese*. Il y a des *catacréses* dans tous les stiles & dans tous les genres d'écrire.

Ce mot vient du Grèc καταχράομαι, qui signifie, *abutor*.

CATACOMBES. s. m. pl. Grottes; lieux soutèrrains pour la sépulture des morts. *Catacumba*. On appelle ainsi en Italie les sépultures des Martyrs qu'on va visiter par dévotion, & dont ont tire les reliques qu'on envoye maintenant dans tous les païs Catholiques, après que le Pape les a baptisées du nom de quelque Saint. Ils sont à trois lieuës de Rome. C'étoient des grottes où se cachoient & s'assembloient les prémiers Chrétiens, où ils entèrroient ceux d'entre eux qui étoient martyrisez. Ces *Catacombes* sont de la largeur de deux à trois piéds, & de la hauteur de huit ou dix pour l'ordinaire, en forme de ruës qui se communiquent, & qui souvent s'étendent jusqu'à une lieuë de Rome. Il n'y a ni maçonnerie, ni voute, la tèrre se soutenant d'elle même. De tems en tems on rencontre de petites chambres pratiquées & faites comme le reste des *Catacombes*, sans jour & sans ouvèrture par en haut. Les deux côtez de ces ruës, que l'on peut regarder comme les murailles, sèrvoient de haut en bas pour mettre les corps des morts. On faisoit un trou, de la longueur, de la largeur, & à peu près de l'épaisseur du corps mort; l'on y mettoit le corps sans cercueil, & en ligne parallèle à la ruë. Ainsi toutes ces ouvèrtures étoient diffèrentes selon la longueur & l'épaisseur des corps qu'on y entèrroit. Comme les *Catacombes* n'ont guères que huit ou dix piéds de hauteur tout au plus, il n'y a prèsque par tout que trois ou quatre rangs l'un sur l'autre de ces sortes de tombeaux. On les fèrmoit par des thuiles fort larges & fort épaisses, & quelquefois par des morceaux de marbre, cimentez d'une manière qu'on auroit peine à imiter de nos jours. Le nom du mort se trouve rârement sur ces thuiles. P. E. CHAMILLART. Les *Catacombes* sont dans le cimetière de Callixte sur la voye Appie.

Présomptueuses Pyramides
Maigré vos fondemens solides
Le tems a pu vous terrasser;
Et nos Catacombes *celébres*
Renferment d'augustes ténébres
Que la piété va percer.

Dans l'ancien usage les *Catacombes* n'étoient autre chôse que le tombeau de Saint Pièrre, & S. Paul. M. Chastelain à la fin du prémier Tôme de son Martyrologe, dans l'explication des mots &c. au mot *Catacombes*, dit qu'il n'y a que les étrangers qui donnent abusivement ce nom aux Cimetières souterrains de Rome; que les Romains habiles ne le donnent qu'à une chapelle soutèrraine du fond de l'aile gauche de S. Sebastien, l'une des sept Églises stationales, où le plus ancien des Calendriers Romains marque qu'a été mis le corps de Saint Pièrre sous le Consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire, en 258.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'abord & de la retraite des navires, que les Grècs & les Latins modèrnes ont appellez *combes*. D'autres disent qu'on disoit autrefois *cata* pour *ad*; & que *Catacumbas* étoit à dire *ad tumbas*. Et Dadin de Hautsèrre, dans ses notes sur les vies des Papes par Anastase Bibliothècaire, p. 12. & 13. montre que l'on a dit autrefois *Catatumbas*, & non pas *Catacumbas*, & qu'il faut corriger le texte d'Anastase dans la vie du Pape Corneille, où on lit *Catacumbas*. Et en effet on a donne

donné ce nom à plusieurs cimetières. DU CANGE. En vieux François on appelloit *combes*, une vallée environnée de tous côtez de montagnes, qu'on appelle encore *comb* en Anglois. D'autres dérivent *Catacumbes* du Grèc κατὰ, & κύμβος, *Cavus recessus.* C'est à dire, un lieu soutèrrain, & on l'a appliqué aux tombeaux, ou au lieu où étoient les tombeaux, comme en François *Cave* & *Caveau*. De là venoit l'usage, d'appeller la *Cave* où étoient les corps de S. Pièrre & de S. Paul *Catacombe.* Voyez sur les *Catacombes Haringus Roma subterranea L. III. c. 12.*

CATADOUPE, ou CATADUPE. f. f. qui signifie la même chôse que Cataracte, c'est-à-dire, la chûte d'un fleuve, qui d'un lieu haut tombe dans un plus bas. *Catadupa.* On parle des *catadoupes* du Boristène. Il y a les *catadupes* du Danube & du Rhin, qui sont les endroits où ces fleuves se précipitent des rochers. Les plus fameuses *catadoupes* sont celles du Nil. Le fleuve de S. Laurent en Canada a aussi des *catadoupes* qui ne cédent guères à celles du Nil, si l'on en croit des François qui les ont vûës. Voyez CATARACTE.

Ce mot vient du Grèc κατάδουπα, nom pluriel, qui vient de καταδουπέω, composé de κατὰ, préposition, qui dans la composition signifie tendance, inclination vèrs le bas, situation basse; & de δουπέω, qui signifie faire du bruit, de sorte que καταδουπέω, est la même chôse que faire du bruit en tombant; de là se forme κατάδουπος, le bruit que fait un fleuve en tombant, & τὰ κατάδουπα, les chûtes d'un fleuve, ainsi appellées, parce que les eaux font un grand bruit en tombant. Windelin. *De Admirand. Nili c. 5.* & Paul Lucas dans son prémier voyage décrit les *catadupes* du Nil.

CATADUPE. f. m. *Catadupus.* Les Anciens donnoient ce nom aux peuples qui habitoient proche des *catadupes* ou cataractes du Nil. Les Anciens croyoient que les *catadupes* étoient sourds, à cause du fracas que font continuellement les eaux du fleuve en tombant. Cicèron, dans le songe de Scipion, c. 5. Ammien Marcellin, Liv. XXII. c. 34. & 36. Pline Liv. V. c. 9. Vitruve Liv. VIII. c. 2. parlent aussi des *catadupes.* Les *catadupes* sont censez dans l'Antiquité peuples de l'Éthiopie. SENEQUE, *Nat. quæst. L. IV. c. 2.*

CATAFALQUE. f. m. Échaffaut, ou élévation: c'est une décoration d'Architecture, de Peinture, & de Sculpture, établie sur un bâti de charpente pour l'appareil & pour la répréséntation d'un cercueïl, ou d'un tombeau élevé dans les pompes funèbres. *Tabulatum ad repræsentandam tumuli pompam extructum.*

Ce mot vient de l'Italien *catafalco*, qui signifie proprement un *échaffaut.*

CATAGMATIQUES. f. m. plur. Médicamens propres à souder les os rompus, & à faire venir plus proprement le calus. *Medicamentum fracturis ossium apparatum.* Ces médicamens sont de bol d'Arménie, la gomme tragacanthe, l'osteocolle, les noix de cyprès, l'encens, la farine folle, l'aloës & l'acacia.

Ce mot vient du Grèc κάταγμα, fracture.

CATALAN, ANE. f. m. f. Qui est de Catalogne. *Catalonius, Gothalanius.* Les *Catalans* aiment mieux la guèrre, que le travail, & font faire prèsque tous les ouvrages de la campagne par des François qui y vont des Provinces voisines. MATY.

CATALECTE. Tèrme de Poésie. *Catalecticum carmen.* Les Anciens ont appellé des vèrs *catalectes*, ou *catalectiques*, ceux à qui il manquoit quelques piéds, ou quelques syllabes; & *acatalectiques*, les vèrs parfaits, auxquels il ne manque rien.

Ce mot vient du Grèc καταληκτικὸν.

CATALEPSIE. f. f. Tèrme de Médecine, est une espéce d'apoplèxie, ou d'assoupissement qui laisse la respiration libre. *Catalepsis.* Le cataleptique demeure les yeux ouverts, & dans la même posture où la maladie l'a surpris, sans sentir, sans voir, sans entendre. Il demeure comme pétrifié, & comme s'il avoit vû la tête de Méduse. Cette maladie est fort râre. Il est même difficile d'en assigner la cause. Il y a de l'apparence que c'est le plus souvent une extrême mélancolie, par le moyen de laquelle les malades sont si fortement attachez à quelque objet qui les occupe, qu'ils ne pensent en aucune manière à ce qui se passe hors d'eux-mêmes.

Ce mot vient du Grèc κατάληψις, qui signifie la même chôse. Cette maladie s'appelle autrement *catoche*, ou *congélation.*

Degori dit *Catalepsis* au lieu de *catalepsie*, & il fait *catalepsis* du genre masculin. Voyez cet Auteur sur la *catalepsie.*

CATALEPTIQUE. f. m. & f. Celui, ou celle qui est attaquée de catalepsie. *Catalepticus.*

CATALOGNE. f. f. Province d'Espagne qui a titre de Principauté. *Catalaunia*, ou plûtôt *Catalonia.* La *Catalogne* est bornée au nord par les Pyrénées qui la séparent de la France. La méditèrranée la baigne au couchant & au midi; elle a l'Arragon & une partie du Royaume de Valence au couchant, la Capitale de *Catalogne* est Barcelone. Sur la fin du VII[e] siécle Bernard fut fait Comte de Barcelone, & gouvèrna la *Catalogne* pour les François. En 854. le Comté fut donné en propriété par Charles le Gros à Geofroy le Velu, pour lui & pour ses descendans. En 1137. Raymond Bérenger Comte de Barcelonne ayant épousé Pétronille héritière d'Arragon, unit pour toujours la *Catalogne* à l'Arragon.

Ce mot, *Catalogne*, s'est formé de *Gothalania*, Gothalanie, tèrre ou païs des Goths, parce que les Goths s'établirent autrefois dans cette partie d'Espagne.

CATALOGUE. f. m. Liste & mémoire qui contient plusieurs noms propres d'hommes, de livres, ou d'autres chôses, disposées selon un cèrtain ordre. *Index, catalogus, album.* Le bienheureux François de Sales a été mis au *catalogue* des Saints. Un Régent a le *catalogue* de ses écoliers. Le *catalogue* d'une Bibliothéque se dispôse par ordre alphabétique, ou suivant l'ordre des matières. Les Jésuites d'Anvers ont donné un *Catalogue* des Papes, avec de sçavantes Dissertations. C'est ce qu'ils appellent *Propyleum ad Acta Sanctorum Maii.* Il y a en particulier un Prologue sur les anciens *Catalogues* des souverains Pontifes.

Du Cange dérive ce mot de *catalogo*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier *collectio*, du Grèc κατάλογος, de καταλέγω, *recenseo.*

CATALOTIQUE. f. m. C'est un reméde propre pour aplanir & dissiper les marques grossières des cicatrices qui paroissent sur la peau.

CATANANCE. f. f. Plante commune en Languedoc, en Provence & en Dauphiné. Sa racine est branchuë, fibreuse, rougeâtre en dehors, & elle pousse plusieurs feüilles veluës, blanchâtres, semblables à celles de la corne de cèrf. Du milieu de ses feüilles s'élevent une ou quelques tiges, arrondies, menuës, branchuës, hautes de deux piéds environ, & garnies de quelques feüilles plus petites & plus étroites que celles du Buis. Les fleurs qui tèrminent les branches sont composées de demi-fleurons bleus portez chacun sur un embrion qui devient une semence garnie d'un chapiteau à cinq feüilles. Ces demi-fleurons & ces semences sont soutenuës par un câlice composé de plusieurs écailles, transparentes, blanchâtres, & comme divisées en deux par une raye rousâtre, qui parcourt toute la longueur. Toute la plante donne un peu de lait lorsqu'on la coupe. *Catananca Dalechampii, flore Cyani, folio Coronopi, J. B.* Il y en a une autre espéce plus râre qui vient en Sicile, & qui a ses demi-fleurons jaunâtres.

CATAPAN. f. m. Nom de Charge. *Gubernator, Rector, Præfectus.* C'est le nom que les Grècs ont donné dans les derniers tems, c'est-à-dire, aux X[e] & XI[e] siécles au Gouvèrneur de ce qu'ils possédoient encore en Italie. L'Empereur Basile avoit ordonné au *Catapan* d'éxiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en éxécution de cet ordre le *Catapan* avoit subjugué une partie de la Province de Benevent. FLEURY. Guillaume de la Poüille, dans son Poëme *De Gestis Normannorum*, L. I. dit,

> *Qui* Catapan *fuerat Græcorum missus ab urbe,*
> *Cui Constantinus nomen dedit.*

Quelques-uns disent aussi *Catipan, Catipanus*, & dans Léo Ostiensis L. II. c. 68. Lupus-Protospath. L'Auteur Anonyme de Barri qui a écrit la vie de S. Vital de Sicile & Ughellus *Italia sacr. T. IV.* c'est la même chôse que *Capitaneus*, comme si ce n'étoit qu'une métathèse, ou transposition. Guill. de La Pouille dans son II[e] Livre le tire de κατὰ, *juxta*, & πᾶν, *omne*; de sorte que *Catapan* signifie un Gouvèrneur général, un Officier, un Magistrat préposé généralement sur tout, qui a la direction de tout.

> *Quod* Catapan *Græci, nos juxta dicimus omne.*
> *Quisquis apud Danaos vice fungitur hujus honoris,*
> *Dispositor populi, parat omne, quod expedit illi,*
> *Et juxta, quod cuique dari decet, omne ministrat.*

Et quoi qu'en dise M. Du Cange dans ses Notes sur l'Aléxiade, cette étymologie n'est peut-être pas si mauvaise. D'autres prétendent que ce mot vient de κατὰ παντοκράτορα, c'est-à-dire, *Après l'Empereur.* C'est le sentiment de l'Auteur de la vie de S. Lietbert de Cambray, c. 41. qui dans ce sens appelle le *Catapan*, un second maître, ou second Seigneur, *secundus Dominus.* Voyez D'Acheri *Spicileg. T. IX.* M. Du Cange à l'endroit cité, p. 275. veut qu'il vienne de κατεπάνω, que les Grècs ont dit de tout *Capitan*, ou Gouvèrneur, & même de tout homme de condition. Le même Auteur a donné dans son Glossaire une liste chronologique de tous les *Catapans*, depuis le IX[e] siécle jusqu'à la fin du XI[e]. Il y en a soixante & un. Lupus Protospataire parle souvent dans sa Chronique des *Catapans* & du Proto-Catapan. Bollandistes, *Acta SS. Mart. T. II. p.* 29. E.

CATAPASME. f. m. Mélange de poudres, ou odorantes dont on parfume les habits; ou fortifiantes qu'on applique sur l'estomac, sur le cœur, sur la tête; ou escarrotiques avec lesquelles on

on fait consumer les chairs. *Catapasme* vient du mot Grèc *καταπάσσειν*, arroser.

CATAPELTE. s. f. Nom d'un instrument de supplice dont on se sèrvoit autrefois. *Catapelta*. Le Gouvèrneur avoit fait mettre à tèrre d'un côté l'image de JESUS-CHRIST en croix, & de l'autre l'instrument de supplice que l'on nomme *Catapelte*. Alors il lui dit: Tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. FLEURY. Le Gouvèrneur en colère le fit dépouiller & étendre sur la *Catapelte*, où les bourreaux l'ayant sèrré entre deux ais, depuis le cou jusqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fèr, le pendirent la tête en bas, & allumèrent autour un grand feu, dont il fut consumé. ID. On voit par cet éxemple que la *catapelte* étoit une espèce de prèssoir, ou de prèsse composée de planches, entre lesquelles on mettoit & on prèssoit le patient.

CATAPHRYGIENS. Nom d'anciens Hérétiques qui ont été ainsi appellez, parce qu'ils étoient Phrygiens. *Cataphryges*. Ils avoient, dit S. Épiphane, les mêmes sentimens que les Catholiques sur le mystère de la Trinité. Ils parloient du Père, du Fils & du S. Esprit, de la même manière que l'Église; mais ils l'avoient abandonnée en reconnoissant Montan pour Prophéte, & Priscilla & Maximilia pour de véritables Prophétesses, qu'il falloit consulter sur tout ce qui regardoit la Religion, comme si le S. Esprit avoit abandonné l'Église, & qu'elle n'eust plus aucuns dons célestes. S. Épiphane a parlé fort au long des *Cataphrygiens har*. 48. où il rapporte en même tems quelques éxtraits des livres de Montan & de Maximilla. Il éxplique aussi en quoi consiste la véritable Prophétie, & en quoi elle diffère de l'Entousiasme des Visionnaires ou fanatiques. Eusèbe liv. 4. de son hist. Ecclés. c. 27. fait aussi mention des *Cataphrygiens* & des livres qu'Apollinaire Évêque de Hiérapolis écrivoit contre eux. Godeau dit & écrit *Catafryges*.

CATAPLASME. s. m. Les uns prononcent l'*s*, & les autres ne la prononcent pas, & quelques-uns même ne l'écrivent pas; mais on croit qu'il vaut mieux la prononcer. *Cataplasma*. Tèrme de Médecine. C'est un médicament éxtèrne en forme de boüillie, de consistence molle à peu près semblable à celle des onguens, ou des cerats, recevant dans sa composition divèrses liqueurs, & différentes parties de plantes, d'animaux & de mineraux, les unes molles & les autres séches, & même bien souvent des huiles, des onguens & d'autres compositions éxtèrnes & intèrnes, le tout suivant la divèrsité des maux, & les intentions particulières pour lesquelles on prépare cette sorte de remédes. Les principaux effets des *cataplasmes* sont d'appaiser les douleurs, de ramollir, resoudre, discuter, ou mener à suppuration les matières amassées aux parties éxtérieures du corps. Le *cataplasme* le plus commun & le plus employé pour appaiser les douleurs, & pour résoudre & dissiper les tumeurs nouvelles, se fait avec la mie de pain blanc, le lait, quelques jaunes d'œufs, le safran & l'huile rosat.

On dit *cataplasme* émollient, digérant, fortifiant, supuratif, &c.

Ce mot vient du vèrbe Grèc *καταπλάσσω*, c'est-à-dire, *illino*, *oblino*, *j'enduis*, *j'applique par dessus*.

CATAPUCE. s. f. Tèrme qu'on donne à deux plantes bien différentes l'une de l'autre. Il y a la grande & la petite *catapuce*. La grande *catapuce* est appellée autrement *ricin commun*, ou *paume de Christ*, *ricinus vulgaris*. Voyez RICIN. La petite *catapuce* est une espèce de *tithymale*, qui a une tige haute d'une coudée & demie, ronde, solide, de la grosseur du pouce, garnie de quantité de feüilles. Ces feüilles sont longues de trois doigts, semblables à celles du saule, d'une couleur bleuë tirant sur le vèrd, & disposée en forme de croix. Sa fleur est composée de quatre petites feüilles. Son fruit est relevé de trois coins, & divisé en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue. On se sèrt de la semence qui purge violemment par haut & par bas. *Tithymalus latifolius catapucia dictus*. On l'appelle aussi en François *épurge*, *ab expurgandi facultate*.

CATAPULTE. s. f. Machine de guèrre dont se sèrvoient les Anciens pour lancer de puissans traits ou javelots longs de douze & quinze pieds sur les ennemis. *Catapulta*. On en voit la déscription dans Vegéce, Juste Lipse, & autres. On tient que l'invention de la *catapulte* vient des Syriens. Voyez Mr. Perrault sur le 10ᵉ livre de Vitruve. Quand les Romains prirent la nouvelle Carthage, aujourd'hui Cartagène, ils y trouvèrent un mèrveilleux attirail de guèrre, environ six vingt des plus grosses *catapultes*, deux cens quatre-vingt des moyennes, &c. VIGENERE, *trad. de T. Live L. XXVI.* Marcellus fit porter à son Oration les *catapultes*, les ballistes, & tous les autres instrumens de guèrre. ID.

Ce mot vient du Grèc *καταπέλτης*.

CATARACTAIRE. s. m. *Cataractarius*. Dans le Martyre de Sainte Felicité ch. 5. il est dit que les douleurs de l'enfantement lui ayant pris dans la prison, comme elle se plaignoit, un valet des *Cataractaires* lui dit: Si tu souffre maintenant que feras tu quand tu seras éxposée aux bêtes? Sur quoi les Bollandistes remarquent que les *Cataractaires* étoient les Geoliers, les Gardes des portes. En effet T. Live prend *cataracte* pour ce que nous appellons une hèrse aux portes des villes de guèrre; & dans des siécles postérieurs, on le trouve pour des barreaux de fèr qui fèrment une entrée, comme on le peut voir dans Du Cange & dans Hoffman.

CATARACTE. s. f. Tèrme de Médecine, une taye ou petite peau, qui nage dans l'humeur aqueuse, & qui se mettant au devant de la prunelle de l'œil, empêche que la lumière y puisse entrer. *Oculi suffusio*. Elle se forme par la condensation des parties les plus visqueuses de l'humeur aqueuse, entre la tunique uvée & le cristallin. Quelques-uns croyent que cette pellicule se détache du cristallin qui n'est qu'un composé de plusieurs petites pellicules appliquées les unes sur les autres.

Il y a deux sortes de *cataractes*, la véritable, & la fausse; la véritable vient d'une humeur amassée dans l'œil, coagulée & fixée dans cette partie dont elle ôte l'usage: la fausse vient des vapeurs qui sont portées aux yeux par quelque accident, comme par une fievre. La véritable *cataracte* a differens degrez & differens noms. Dans le commencement ceux à qui elle vient voyent comme des nuages, des poils d'étoffe, de petits points répandus sur les objets qu'ils regardent, la *cataracte* en cet état s'appelle *imagination*, parce qu'on ne l'apperçoit point encore dans les yeux de ceux à qui elle vient. Quand la suffusion augmente, la prunelle paroit de couleur de vèrd de mèr, ou de vèrd sâle, ou comme l'air rempli de nuages, alors la *cataracte* s'appelle *eau* ou *descente d'eau*. Quand le mal est à son tèrme, la matière qui la cause est coagulée, le malade ne voit plus, la prunelle n'est plus transparente, mais blanche, ou de quelque autre couleur, & c'est ce qu'on appelle proprement *cataracte*. Voyez Degori *Trésor de la pratique de Médecine*.

Pour la cure de la *cataracte*, on a recours à l'opération qui se fait en pèrçant avec une éguille emmanchée, la conjonctive & la cornée, on pousse ensuite cette éguille au dessus de la *cataracte*, & on tâche de l'abaisser doucement, la tenant un peu de tems sujette. Willughbey obsèrve dans son Ornithologie que le fiel de Pèrdrix est bon pour les *cataractes*.

La *cataracte* s'appelloit aussi autrefois *coulisse*, & quand elle venoit à s'endurcir, *maille*, ou *bourgeon*; si elle n'arrivoit qu'à un des yeux, *vairon*, ou *bigarré*; mais tous ces tèrmes ne sont plus en usage; en Grèc *ὑπόχυμα*.

CATARACTES, au plurier, se dit d'une chute d'eaux, qui tombent naturellement. *Cataracta*, *cataractes*. Dieu ouvrit les *cataractes* des Cieux quand il envoya le Déluge.

Ce mot de *cataractes* vient du Grèc *καταῤῥάσσω*, *cum impetu decido*. Le mot *cataracta* se trouve en ce sens dans le Procès de la vie de S. Thomas d'Acquin fait en 1319. au chap. 2. & *Acta SS. Mart. T. II. p.* 97. *A.* & 244. *F. &c.*

On appelle aussi *cataractes* du Nil, deux lieux où le Nil fait des chutes, & tombe de dessus des rochers escarpez. Ptolémée, Strabon & Pline en font mention. Voyez NIL. Les *cataractes* du Nil se nommoient autrefois *catadoupes* dans la basse Latinité. Strabon appelle aussi *cataracte*, ce qu'on appelle aujourd'hui la *cascade de Tivoli*. *Catadupe* signifie la même chose que *cataracte*. Jean Hèrbinius a fait des Dissèrtations sur les *cataractes* du monde. *Dissertationes de admirandis mundi cataractis supra & subterraneis*, *Amstelod.* 1684. ou 85. & il entend par *cataractes* les mouvemens violens des élémens. C'est donner à ce nom une signification bien étenduë & bien nouvelle.

On appelle *cataractes*, les portes grillées, & treillissées, & même les hèrses ou sarrasines qu'on fait tomber par des coulisses en cas de besoin. *Porta cataracta*. On l'a dit aussi des guichets & portes treillissées des prisons, qui ont fait appeller un Geolier *cataractarius*. Voyez CATARACTAIRE.

CATARACTE. s. f. Oiseau marin, si semblable au moucher, qu'à peine l'en peut-on distinguer. *Cataractes*. Oppien l'a décrit d'une manière fort détaillée. Ses ailes & son dos sont divèrsifiées de tanné, de blanc & de jaune, mêlez ensemble. La *cataracte* est toute blanche pardessous, avec des taches brunes; elle donne sur sa proye comme l'éprevier, & pour la prendre elle se sèrt de son béc, qui est long & gros à proportion de son corps, robuste, pointu, & un peu courbé. La couleur en est noire; son cou est longuet; sa tête moins grosse que celle des monettes. Ses ailes finissent à l'extrémité de sa queuë, qui est noire & longue d'une paulme. Ses cuisses sont couvèrtes de plumes jusque sur les jambes, qui sont ainsi que ses pieds & leurs membranes de couleur cendrée. Ses ongles sont noirs, crochus & petits. Cet Oiseau ne se plait qu'aux lieux maritimes. Oppien rapporte des chôses fort singulières de sa manière de faire son nid, & de faire

éclorre

éclorre ses petits, &c. mais apparemment fabuleuses. La chair de la *cataracte* est très-mauvaise à manger, parce qu'elle sent trop fort la sauvagine.

CATARRE. Voyez CATÈRRE.

CATASTASE. s. f. *Catastasis*. Tèrme de Poësie, c'est la troisiême partie des Tragédies anciennes dans laquelle les intrigues qui se sont faites dans l'épitase se soutiennent, continuënt, & augmentent jusqu'au dénouëment qui se fait dans la catastrophe. Voyez la Poëtique de Scaliger.

CATASTROPHE. s. f. Tèrme de Poësie. C'est le changement, & la révolution qui se fait dans un Poëme dramatique, & qui le tèrmine ordinairement. *Catastrophe, tristis fabulæ exitus*. La plûpart des piéces tragiques d'Euripide ont une *catastrophe* malheureuse, & funeste. DAC. Aristote préfère une fin triste, une *catastrophe* malheureuse, pour la Tragédie. P. LE BOSS. La *catastrophe* est la quatrième & la dèrnière partie des Tragedies anciennes.

Ce mot vient du Grèc καταστροφὴ, *subversio*, *renvèrsement*, *boulevèrsement*, *l'issue d'une affaire*.

CATASTROPHE, se dit figurément d'une fin funeste & malheureuse, parce que d'ordinaire les actions qu'on représente dans ces Poëmes dramatiques sérieux sont sanglantes. Il n'y a guère de *catastrophe* plus étonnante que de Loüis le Gros, qui d'un prodigieux accroissement de grandeur fut tout d'un coup précipité dans un abime de misère. P. MAIM. La vie de ce grand homme se tèrmina par une étrange *catastrophe*. Dans les États populaires de la Gréce, où la Monarchie étoit odieuse, l'on écoutoit avec avidité la funeste *catastrophe* des Rois. LE P. BOSS. Il se prend aussi pour toutes sortes de changemens; pour la fin & l'issuë d'une chôse. C'étoit une *catastrophe* des plus surprenantes, que celle du Duc de Joyeuse, qui de Maréchal de France, se fit Capucin, & Prédicateur sous le nom de P. Ange. DE VILL. Allons voir allumer le bucher d'Hèrcule, & représenter sa *catastrophe* sur le Mont Oeta. ABLANC.

CATAY, qu'on écrit aussi CATHAY, & quelques-uns KATHAY, ou KITHAY. s. m. *Cathaia*. Sanson dans ses petites cartes met le *Catay* dans la grande Tartarie au nord de la Chine; mais le P. d'Avril assure dans ses voyages que le *Kathay*, ou *Kithay*, se prend en deux sens. Dans un sens général il signifie toute la grande Tartarie; & dans un sens particulier c'est la partie septentrionale de la Chine. MATY. Quelques Auteurs ont cru que le *Cathay* est la *Cathée*, *Cathaa*, de Strabon L. XV. qu'Étienne de Byzance appelle *Cathana*, dont ils font une région de l'Inde. D'autres croyent que les peuples du *Cathay* sont ceux que les Anciens appelloient *Seres*.

CATEAU. s. m. Château. *Castrum*. C'est le mot *Château* prononcé à la manière Picarde & Artésienne, que nous avons adoptée en un seul mot, qui est celui de *Cateau* Cambresis. *Castrum Cameracense*, petite ville de Cambresis, située sur la Selle, renommée par le Traité de paix qui y fut conclu au mois de Février de l'année 1559. entre le Roi Henri II. & Philippe II. Roi d'Espagne. M. Corneille veut qu'on puisse également dire *Cateau*, ou *Chateau*, Cambresis, & Maty préfère même *Chateau* à *Cateau* dans cette phrâse. Cependant il semble que l'usage ordinaire soit de dire *Cateau* Cambresis, comme Catelet. La paix du *Cateau* Cambresis.

CATÉCHÈSE. s. f. Tèrme d'Histoire Écclésiastique. Explication de la Doctrine Chrétienne. Instruction pour ceux qui veulent se faire Chrétiens. C'est la même chôse que *Catéchisme*. *Fidei Christianæ institutio*, *Christianæ legis capitum explicatio*. Saint Cyrille a compôsé de sçavantes *Catéchèses*.

Ce mot vient du Grèc κατήχησις.

Les *Catéchèses* ne se faisoient pas publiquement dans les Églises, mais dans les lieux particuliers, comme on le prouve par l'éxemple d'Origène, qui a été le *Catéchiste* d'Aléxandrie. Démétrius Évêque de cette grande ville se plaignit écrivant à Aléxandre Évêque de Jérusalem, & à Théocriste Évêque de Césarée, de ce qu'ils avoient pèrmis à Origène de prêcher publiquement dans l'Église. Les *Catechèses* ne se faisoient donc point dans l'Église, mais hors de l'Église dans le Baptistaire, ou dans quelque autre lieu destiné à cela, & qui étoit hors de l'Église.

CATÉCHISER. v. act. Enseigner les principes & les mystères de la Foi Chrétienne. *Pueros aut ignaros Christianæ Religionis mysteriis erudire*. Les Missionnaires vont *catéchiser* les païsans dans les villages.

On étend figurément cette signification aux autres pèrsuasions qu'on entreprend de faire dans les affaires civiles, & morales. Avant qu'il prêtât son intèrrogatoire, Son Procureur l'avoit bien *catéchisé*.

CATÉCHISME. s. m. Livre ou instruction, qui apprend les chôses qu'un Chrétien doit sçavoir. *Catechismus*. *Catéchisme* se dit également & du livre, & de l'instruction. Le Concile de Trente ordonne aux Curez de faire tous les Dimanches des *Catéchismes* dans leurs Paroisses. Le *Catéchisme* de Bellarmin, de Canisius. S. Augustin a fait un Traité du *Catéchisme* à la prière de Deogratias Diàcre de Cartage, qui étoit chargé de cette fonction, il lui marque comment il s'en doit acquitter, & la substance des chôses qu'il faut dire aux Catéchuménes.

CATÉCHISME du Concile de Trente. Ce Catéchisme, qui est le plus estimé de tous, n'a pas été composé par les Évêques du Concile dont il porte le nom; mais seulement par leur ordre. Ce sont des Théologiens particuliers qui l'ont compôsé, & comme la plûpart étoient Dominicains, ils y ont répandu la doctrine de S. Thomas. Le Père Albi Jésuite assure dans la vie du Cardinal Sirlet, que ce Cardinal est l'Auteur du *Catéchisme* du Concile de Trente. Antoine Fabrice de Liége, dans une Préface qu'il a mise à la tête de ce *Catéchisme*, prétend que le Cardinal Sirlet n'est pas le seul qui y a mis la main, mais qu'il a été aidé par plusieurs autres Théologiens. L'Auteur d'un Écrit imprimé en 1607. & en 1647. & qui a pour titre *Quæstio Theologica &c. De Mente Concilii Trid. circa gratiam efficacem & scientiam mediam*, dit, que les principaux de ces Théologiens sont Léonard Marin Archevêque de Lanciano, Dominicain; Gilles Fuscaratio Archevêque de Modéne, & François Forerius du même Ordre, ce qui confirme ce que l'on a dit d'abord. Quand ces Théologiens & les autres nommez par le Pape eurent compôsé tout le corps du *Catéchisme*, on choisit trois éxcellens hommes pour l'écrire en Latin d'un stile pur, élegant & intelligible. Ce fut Paul Manuce, Julius Poggianus, & Cornelius Amalthée, Médecin de profession; desorte que ce *Catéchisme* n'est pas seulement instructif par rapport à la Religion, mais encore un livre agréable à lire pour le stile. Le seul défaut qu'il y ait est, comme on l'a dit, quelques sentimens d'une École particulière, dans un Livre, qui ne devroit précisément contenir que le dogme & la doctrine de l'Église. Voyez les Auteurs citez, & Vigneul Marville T. I. p. 349.

Ce mot vient du Grèc κατήχησις, *institutio*, *instructio*. Au reste, il faut dans sa prononciation faire sonner l's, & dire *Catéchisme*, & non pas *Catéchime*, comme fait le peuple.

CATÉCHISTE. s. m. Celui qui fait le Catéchisme, ou qui en a compôsé des livres. *Qui Christianæ doctrinæ elementa tradit*, *Catechista*.

CATÉCHUMÉNE. adj. m. & f. Celui qui souhaite le Baptême, & qui se prépare à le recevoir, en se faisant instruire des mystères de la Foi, & des principaux précceptes de la Religion. *Qui Christianæ fidei mysteriis imbuitur, eruditur*, *Catechumenus*. Dans le Concile d'Elvire l'an 305. Can. 39. & 45. les *Catéchumenes* sont appellez Chrétiens.

Plusieurs distinguent trois sortes de *Catéchumenes*, sçavoir, ceux qui étoient seulement auditeurs, qu'on nommoit *Audientes*; ceux qui fléchissoient les genoux, *Genuflectentes*, & ceux qui étoient suffisans pour recevoir le Baptême, *Competentes*, mais ceux qui étoient appellez *Genuflectentes* ne faisoient point une classe distinguée de celle des *Competentes*, qui étoient aussi nommez *Genuflectentes*, parce qu'ils fléchissoient les genoux, lorsqu'on prononçoit les prières sur eux. Le Scholiaste Grèc sur Harménopule ne reconnoit que deux ordres de *Catéchuménes*; le prémier, qui est le plus parfait, est celui de ceux qui fléchissoient les genoux. Le second, qui est celui des Auditeurs, est le degré des imparfaits qui étoient seulement dans le rang des Écoutans. Aristenus & Blastarés ne distinguent aussi que ces deux espéces de *Cathécuménes*. On appelloit *Imparfaits* & *Ecoutans*, ceux d'entre les Gentils qui se présentoient pour embrasser le Christianisme. On donnoit le nom de *Parfaits* à ceux qui avoient été suffisamment instruits. Quelques-uns ajoûtent une autre sorte de *Catéchuménes*, qu'on nommoit les *Elus*, parce qu'ils avoient été choisis & nommez pour recevoir le Baptême. D'autres appellent ces trois ordres les *Ecoutans*, ou les *Auditeurs*, qui n'étoient encore admis qu'à entendre les catéchèses, ou instructions & éxplications de la doctrine Chrétienne. Les *Elus*, ou *Choisis*, qui avoient été suffisamment instruits, & qui étoient choisis & admis pour recevoir le Baptême, & les *Competiteurs*, qui étoient en état & entièrement dispôsez à recevoir le Baptême.

Les *Catéchuménes* n'étoient pas seulement distinguez par le nom, ils l'étoient aussi par le lieu. Ils se plaçoient avec les Pénitens dans le portique qui étoit l'éxtrémité opposée au chœur, ou au Sanctuaire. On ne leur permettoit pas non plus d'assister à la célébration de l'Eucharistie; après les prières, & le Sèrmon, un Diàcre les faisoit retirer, en leur disant, *Ite Catechumeni, Missa est*. Allez *Catéchuménes*, *c'est fait*. On leur cachoit les sacrez mystères, parce qu'ils n'étoient pas capables de les comprendre, & qu'on les y vouloit conduire par degrez. On faisoit seulement part du pain consacré aux *Catéchuménes*, afin qu'ils eussent

sent une espéce de communion avec les Fidelles. Voyez sur les *Catéchuménes* le *Thesaur. Eccl.* de Suicer.

Ce mot *Catéchuméne*, est Grèc, Κατηχέμενος, de Κατηχέομαι, *Je suis instruit*, de κατηχέω, J'instruis de vive voix, de κατὰ, & ἦχος, *voix*, son. Ainsi *Catéchuméne*, est proprement celui qui est instruit de vive voix. Quelques-uns, comme M. Fleuri, écrivent CATÉCUMÉNE sans *h*, contre l'origine de ce nom.

CATÉCHUMÉNIE. s. f. *Catechumenum*, ou *Catechumenium. Superior Templi*, ou *Ecclesiæ porticus. Domus Catechumenis docendis destinata.* Il y a deux sentimens sur les *Catéchuménies*. Les uns, comme Baronius, Vossius, & Meursius, disent que l'on appelloit *Catéchuménies*, les galeries hautes des Églises, parceque c'étoit le lieu où les Catéchuménes se tenoient, ou parceque c'étoit là qu'on les instruisoit. Du Cange au contraire croit qu'elles s'appelloient ainsi, parceque c'étoit dans ces galeries que les femmes assistoient aux divins offices. Domin. Macri dit qu'on appelloit aussi *Catéchuménie*, la maison qui étoit destinée à assembler les *Catéchuménes*, pour entendre les catéchéses, ou recevoir les instructions des Catéchistes.

Ce mot a la même origine que Catéchése, & Catéchuméne. On trouve en Grèc Κατηχέμενον, Κατηχέμενα, & Κατηχέμενια, & dans Codin Κατηχέμενια.

CATÉGORIE. s. f. Tèrme de Logique. C'est une division de tous les êtres & de tous les objets de nos pensées, que l'on a réduits & rangez par ordre en divèrses classes, afin d'en avoir une connoissance moins confuse. *Categoria*. Les anciens Philosophes ont la plûpart établi dix *Catégories* après Aristote; toutes les substances sont comprises sous la prémière, & tous les accidens sous les neuf autres: la Quantité, la Qualité, la Relation, l'Action, la Passion, le Tems, le Lieu: la Situation, l'Habitude ou la Disposition. D'autres n'en ont admis que deux, la substance, & l'Accident. A dire la vrai, ces dix *catégories* d'Aristote, dont on fait tant de mystères, sont très peu utiles, & d'autant plus que c'est une chôse absolument arbitraire, & qui n'a d'autre fondement que l'imagination d'un homme, qui n'a eu aucune autorité de prescrire la loi aux autres, qui ont autant de droit que lui d'arranger d'une autre manière les objets de leur pensée. En effet, d'autres Philosophes ont crû qu'on pouvoit rendre raison de tout, la nature, en y considérant ces sept chôses: l'esprit, la matière, la quantité, la situation, la figure, le mouvement & le repos. PORT-R. Il n'est pas vrai que l'arrangement des idées soit une chôse purement arbitraire; on doit les ranger dans un ordre naturel, & l'ordre le plus naturel est celui qui est 1°, le plus conforme à la nature des chôses, & 2°, le plus propre à nous faire acquérir aisément une connoissance claire & cèrtaine des chôses. Il est aussi nécessaire de ranger nos idées dans un cèrtain ordre, que les propositions d'un traité de Géométrie, & puisque la connoissance des Sciences & des Arts n'est autre chôse qu'un amas de propositions sur un cèrtain sujet, il est visible qu'on les aprend bien mieux quand les idées sont rangées dans un cèrtain ordre, que si elles ne l'étoient pas.

Ce mot vient du Grèc κατηγορία, qui signifie *prædicamentum*, chôse, objet dont on peut parler.

CATÉGORIE, se dit figurément des chôses de même nature, de même rang, & de même qualité. *Ordo, natura, species, indoles.* Un bon bourgeois & un soldat ne sont pas de même *catégorie*. Ces deux chôses ne s'accordent pas ensemble, ne sont pas de même *catégorie*.

CATÉGORIQUE. adj. m. & f. Qui est rangé sous une catégorie. *Categoricus.* L'ordre *catégorique* veut que la substance aille devant l'accident.

CATÉGORIQUE, se dit figurément de ce qui se fait dans l'ordre, & raisonnablement. *Consentaneus.* Cet homme n'a pas répondu à vos civilitez, cela n'est pas *catégorique*.

On appelle des réponses *catégoriques*, les réponses pèrtinentes & précises, qu'on fait sur les faits, ou objèctions qu'on nous propôse. Toutes les réponses de cet accusé sont ambiguës, il n'en fait point de *catégoriques*.

CATÉGORIQUEMENT. adv. D'une manière catégorique & précise. *Categoricè.* On a ordonné que le défendeur répondroit *catégoriquement*, par oüi, ou par non, sur les faits qui lui ont été signifiez. Tous ces tèrmes figurez ne sont bons que dans le stile simple & familier.

CATEL, ou CATEUX. adj. C'est un tèrme de plusieurs Coutumes qu'on devroit mettre en usage dans le discours ordinaire, parce qu'on n'a point de mot propre pour exprimer ce qu'il signifie. C'est une chôse qui tient le milieu entre les immeubles, & les meubles; qui de sa nature est immeuble, & qui néanmoins est reputée meuble, & se partage de même; comme des moulins, des navires, des fruits pendans par les racines après la Mi-Mai, & avant le pied coupé, parce qu'après la cuillette ils sont reputez meubles. *Mancipium, res movens, moventia, catallum.*

Droit de meilleur *catel*, est un droit que plusieurs Seigneurs ont dans differentes Provinces des Païs-Bas, qui est de prendre après le décès de leurs hoirs ou vassaux le meilleur meuble qui se trouve en la succession, lits, tapisserie, bague, cheval, vaisselle d'argent, &c.

CATELET. s. m. Le *Catelet.* Nom propre d'une petite ville de France, située dans le Vermandois en Picardie, aux confins du Cambresis & du Hainaut, sur l'Escaut. Les Espagnols prirent le *Catelet* en 1557. Ils le rendîrent en 1559. par la paix de Cateau Cambresis. L'ayant encore prise dans le dèrnier siécle, ils le rendîrent en 1659. par la paix des Pyrénées. Les fortifications du *Catelet* fûrent rasées en 1674.

Ce mot vient du Latin *Castelletum*, petit Château, & c'est le nom François Chastelet, prononcé à la manière des païs, qu'il faut retenir dans ce nom, parceque c'est l'usage. Jamais on n'appelle cette ville Chastelet pour *Catelet*.

CATÉNE. s. f. C'est ce qu'on appelle communément *chaîne*, ou enchaineure de remarques abregées sur les livres de l'Écriture. M. Huet dans son traité de la situation du Paradis tèrrestre p. 25. dit: On cite encore une *Caténe* Grècque, pour la défense de cette explication. Voyez. *Chaîsne. Catena.*

CATÈRRE. s. m. Quelques-uns disent CATARRE, mais il commence à vieillir. M. Lemery écrit néanmoins encore *Catarre*. Tèrme de Médécine. Fluxion & distilation d'humeurs sur le visage, sur la gorge, ou sur quelque autre partie du corps. *Destillatio, distillatio, epiphora.* Qu'il tombe sur tes dents un horrible *caterre*. S. AMANT. Il n'y a point de maladie qui ne puisse venir du *catarrhe*, qu'on peut regarder justement comme la pepinière de toutes les infirmitez. DEGORI.

Les *caterres* proviennent ordinairement de chaleur ou de froideur excessives, ou de la réplétion du cèrveau, & de la débilité de la partie recevante. Les *caterres* ne proviennent pas de la tête seulement, comme on le suppose d'ordinaire. Ils viennent aussi de toutes les autres parties; parceque les vaisseaux lymphatiques qui portent les sérositez, se distribuent par tout le corps, & que les glandes qui les préparent sont répanduës prèsque par tout. Ainsi les rhumes arrivent lorsque les vaisseaux lymphatiques dégorgent leurs sérositez, & leur lymphe sur la gorge, & sur la poitrine. Le froid empéchant la transpiration, & l'évaporation de la lymphe, est la cause la plus fréquente des *caterres*. La sérosité étant extravasée s'aigrit, & c'est ce qui cause des douleurs en divèrses parties. C'est par cette raison que pour guérir les *catèrres*, il faut adoucir, & faire transpirer les sérositez par le moyen des diaphorétiques, & par des remédes somnifères, & diurétiques. VAN-HEL.

Ce mot vient du Grèc καταῤῥέω, qui signifie *defluo*. NICOD.

CATÈRREUX, EUSE. adj. Qui est flegmatique, sujet aux fluxions & aux catèrres. *Distillationibus, Epiphoris obnoxius.*

CATHAYEN, ou CATAYEN, ENNE. subst. m. & f. Qui est du Catay, ou Cathay. *Cathaiensis.* Ca est la prémière partie d'un *Tibag*, ou cicle de dix années, que les *Cathaiens* font rouler avec un autre cicle de douze pour compôser une période de 60 ans, qui sèrt à marquer les caractères de leurs annees & de leurs époques. D'HERB.

CATHARES, nom d'anciens hérétiques qui ont été ainsi appellez du mot Grèc καθαροὶ, qui signifie *purs*, parce qu'ils se croyoient plus purs que les autres Chrétiens. Eusébe liv. 6. de son hist. Ecclés. c. 43. & S. Épiph. *hær.* 59. font Novat le Pére de la secte des *Cathares*. Voyez Novatiens. On a donné dans la suite le nom de *Cathares* à quelques autres hérétiques, qui se sont voulu distinguer par la pureté de leurs mœurs.

Les principales sectes qui ont pris ce nom fastueux, sont les Apotactiques, parcequ'ils faisoient profession de renoncer à tout; plusieurs Montanistes; parcequ'ils ne recevoient jamais parmi eux ceux qui avoient une fois renoncé la foi dans les tourmens. On a donné le même nom par antiphrâse, ou par ironie, aux Parétans, ou Patarins, ou Parrins, aux Albigeois & aux Coteraux, mais ceux que l'on appelle plus communément *Cathares* dans l'Antiquité & en nôtre langue, ce sont les Novatiens. Les Calvinistes de la grande Bretagne, sur tout ceux d'Écosse, s'appellent *Puritains*, qui est le même nom en François que celui de *Cathares* en Grèc, *Cathari.*

CATHARISTE. s. m. & f. Nom que l'on donnoit parmi les Manichéens à quelques-uns de leur secte qui commettoient d'horribles infamies. *Catharista.*

Ce nom, *Cathariste*, vient de καθαρὸς, *pur*, & signifie *Purificateur*. S. Augustin parle des *Cathartistes hær.* 46. & S. Léon ep. 8.

CATHARTIQUE. adj. Tèrme de Médécine, qui se dit tant des remédes purgatifs, que des vômitifs; mais plus proprement des purgatifs. *Catharticus.* Les *cathartiques* pris en ce dèrnier sens sont de plusieurs sortes; il y en a de bénins, de médiocres, & de

de violens. Les bénins sont ceux qui purgent doucement, tels sont la casse, la manne, les tamarins, la rhubarbe, le séné, &c. Les médiocres purgent plus fortement, comme le jalap & la scamonée. Les dèrniers vuident avec beaucoup de violence, & d'émotion; tels sont la coloquinte, l'ellebore, la laureole, &c. On les divise aussi en *cholagogues*, *phlegmagogues*, *melanagogues*, & *hydragogues*. Les *cholagogues*, à ce qu'on prétend, purgent la bile; les *phlegmagogues* la pituite; les *melanagogues*, la melancholie; & les *hydragogues* les serositez.

Ce mot vient du Grèc καθαίρω; *purgo*.

CATHEAU. Voyez CATÔS.

CATHÉDRALE. adj. f. Église qui est le siége d'un Évêque, ou d'un Archevêque, *Ecclesia cathedralis*, *Templum in quo sedes est Episcopi*. C'est toûjours la principale de la ville où elle est bâtie.

Il semble que le nom d'Église *Cathédrale* tire son origine de la manière de s'asseoir dans les prémières Églises, ou assemblées des Chrétiens. Le Conseil de ces prémières assemblées étoit appellé *presbyterium*, c'est-à-dire, conseil des Prêtres, ou Anciens. L'Évêque y présidoit; les Prêtres qui étoient à ses côtez avoient chacun leur chaire; & c'est pour cela qu'ils sont nommez *Assessores Episcoporum* par les anciens Pères. La Jurisdiction Épiscopale ne dépendoit point de l'Évêque seul, mais de tous les Prêtres, dont l'Évêque étoit le président. On observe encore présentement dans l'Église, les fêtes de la chaire de Saint Pière à Rome & à Antioche, qui sont les deux Villes où ce S. Apôtre a présidé à un consistoire fixe de Prêtres. Par le mot d'Église *Cathedrale*, on n'entendoit pas dans ces prémiers tems des *Cathédrales*, comme elles sont aujourd'hui. Car les Chrétiens avant Constantin n'ont point eû la liberté de bâtir des temples. Le mot d'Église ne signifioit autre chôse dans son origine qu'une assemblée. C'est pourquoi il n'y a rien de si ridicule, que ce que nous disent quelques Écrivains, sur tout les Espagnols, de leurs *Cathédrales*, qu'ils prétendent avoir été bâties dès le tems des Apôtres, comme si une Église eût été autre chôse en ce tems-là, que le siége d'un Évêque accompagné d'un cèrtain nombre de Prêtres. On doit aussi mettre au nombre des fâbles ce qu'on lit dans un nouveau Bréviaire des Carmes, qui n'a pas été approuvé à Rome; sçavoir, qu'il y avoit autrefois sur le Mont-Carmel une Église bâtie en l'honneur de la sainte Vièrge par les Prophetes successeurs d'Elie, qui rendoient visite à la Sainte Vièrge.

Ce mot vient du Grèc καθέδρα, *chaire*, qui vient de καθέζομαι, *sedeo*.

CATHÉDRALE, est aussi un substantif féminin. On dit, l'Église de Nôtre Dame est la *Cathédrale* de Paris. Les *Cathedrales* de Bourges, d'Amiens, & de Beauvais, sont les trois plus belles Églises du monde.

CATHÉDRANT. s. m. Celui qui enseigne en chaire, en parlant d'un Théologien, ou d'un Philosophe. *Cathedrarius*.

CATHÉDRANT. Signifie aussi celui qui préside à une acte de Théologie, ou de Philosophie, qu'on soutient publiquement. *Præses*.

CATHÉDRATIQUE. Droit *Cathédratique*. C'est un droit que prenoient les Évêques en Espagne, quand ils faisoient leur visite. Il en est parlé dans le Concile de Brague tenu en 572. & qui dans la Collection du P. Labbe est le troisième de Brague, mais le second seulement dans la Collection des Conciles d'Espagne faite par le Cardinal de Aguire. Aucun Évêque, dit ce Concile dans son II[e] Canon, quand ils font la visite dans leurs Diocêses, ne prendra rien, outre l'honneur de son siege, *præter honorem cathedræ suæ*, c'est à dire, de ix sols d'or. C'est ce que je trouve appellé en François Droit *cathédratique*.

CATHÉDRATIQUE. Docteur *Cathédratique*. Cathédrant, Docteur pourveu d'une chaire de Théologie dans une Univèrsité. Docteur enseignant. Docteur Régent. *Doctor Theologiam docens, tradens. Doctor Cathedraticus*. Ce mot est en usage en Espagne, & nous ne nous en sèrvons dans nôtre langue qu'en parlant des Docteurs & des Universitez d'Espagne. Docteur *Cathédratique* de Salamanque, d'Alcala, &c.

CATHÉDRATIQUE. s. m. Cathédrant, Docteur regent, qui enseigne, qui professe, qui a une chaire. Ce tèrme est en usage principalement pour les Univèrsitez d'Espagne. Docteur *Cathédratique* de Salamanque d'Alcala.

Ces mots viennent de καθέδρα, *cathédra*, une Chaire.

CATHÉRÉTIQUE. adj. Tèrme de Médecine & de Chirurgie. Ce mot veut dire, qui ôte, qui emporte. On appelle remédes *cathéretiques*, ceux qui consument, qui emportent des carnositez, les chairs baveuses & les excroissences, qui viennent dans les playes; tels sont le précipité rouge, l'alun brûlé &c. Le Chirurgien prépatera son reméde *cathérétique* plus ou moins fort. DIONIS.

Ce mot vient de *catheretius*, qui est formé de κατὰ, & d'αἱρέω, *j'ôte*, *j'emporte*. Quelques-uns appellent ces remédes *Sarcophages*, c'est à dire, qui mangent les chairs.

CATHERINE. s. f. Nom propre de femme; prononcez Catrine. *Catharina*. S. *Catherine* Vièrge d'Alexandrie, & martyre sous Maximin, étoit très-sçavante, si l'on en croit les actes de sa mort. Elle disputa & vainquit cinquante Philosophes. C'est pour cela que dans les Colléges les étudians de Philosophie prennent Sainte *Cathérine* pour leur Patrone. S. *Cathérine* de Sienne, du tièrs Ordre de S. Dominique, vivoit au XIV[e] siécle. *Catherine* de Médicis, Reine de France, fille de Laurent de Médicis, femme d'Henri II. mère de François II. Charles IX. & Henri III. eut pour le malheur de la France trop d'ambition & trop peu de pieté, ou peutêtre même de religion.

On prétend que ce nom a été fait en Occident par abbréviation de celui que lui donnoient les Grècs *Aicatharine*. Catôt & Catin sont deux diminutifs de ce nom.

On appelle *la Sainte Catherine*, le jour de la fête de cette Sainte, le tems auquel elle vient. Je ne puis vous payer avant la Sainte *Catherine*, mais comptez qu'à la Sainte *Catherine* je vous satisferai.

ORDRE DE SAINTE CATHERINE DU MONT SINAÏ. *Equestris Ordo Sanctæ Catharinæ*. Après que le Corps de Sainte *Catherine* eut été trouvé sur le mont Sinaï, il s'y fit un fort grand concours de pélerins, que la dévotion y attiroit. Pour faciliter ce pélerinage peu seur parmi les Arabes, on établit en 1063. un Ordre de Chevalerie à l'imitation de celui du S. Sépulcre; il fut mis sous la régle de S. Basile, & sous la protection de Sainte *Catherine*, qu'il prit pour patrone. Les Chevaliers s'engageoient par vœu à suivre la régle de S. Basile, à garder le corps de Sainte Catherine, à pourvoir à la seureté des chemins en faveur des Pélerins, à défendre l'Église Catholique, & à obéïr au Grand Maître de l'Ordre. Leurs Constitutions furent tirées de celles de l'Ordre du S. Sépulcre. Ils portoient sur un habit blanc les instrumens du Martyre de leur Sainte Patrone, c'est-à-dire, une demiroüe armée de pointes tranchantes, & travèrsées par une épée teinte de sang. Voyez la Déscription des Ordres militaires imprimée à Paris en 1671. & l'Abbé Justiniani, *historia di tutti gl' Ord. milit. Tom. I. c. 19.* Cet Ordre est éteint, aussi bien que celui du S. Sépulcre. Comme les Cordeliers de Jérusalem se sont arrogez le droit de conférer celui-ci, les Moines Grècs Basiliens du mont Sinaï donnent celui-là. La bannière de l'Ordre représentoit d'un côté les armes, dont nous avons parlé, & de l'autre le martyre de Sainte Catherine, ou cette Sainte, entre deux roués armées de pointes & de couteaux tranchans.

SAINTE CATHERINE. Nom d'une espéce de bonnes prunes. Les *Sainte Catherine* sont de celles qui ont la chair fine, tendre, & bien fondante, l'eau fort douce & fort sucrée & le goût relevé. LA QUINT. Les *Sainte Catherine* sont longuettes, blanches, jaunâtres, assez grosses, & bonnes en pruneaux. ID. On voit que ce nom ne change point au pluriel. La prune de *Sainte Catherine* en espalier bien exposée & en bon fonds, est un des meilleurs fruits qui soient au monde, pourveu qu'on lui donne le tems de meurir, tellement qu'elle en devienne ridée autour de la queuë. C'est une prune blanche, jaunâtre, longuette, assez grosse, & qui quitte le noyau fort net. ID.

CATHÉTE. s. f. Tèrme de Géométrie. Pèrpendiculaire. Quelques-uns s'en sèrvent en parlant d'une ligne, ou d'un rayon qui tombe pèrpendiculairement sur un autre corps. *Cathetus*. La *cathéte d'incidence*, est une ligne droite tirée d'un point de l'objet pèrpendiculairement à la ligne réfléchissante. La *cathéte de l'œil*, ou de *réfléxion*, est une ligne droite tirée de l'œil pèrpendiculairement à la ligne réfléchissante. Il est évident que dans un miroir sphérique cette ligne passe par son centre. On le dit en Architecture de la ligne pèrpendiculaire qui passe par le milieu d'une colonne, ou par l'œil de la volute du chapiteau Ionique. On l'appelle aussi *axe*, ou *essieu*.

CATHÉTER. s. m. Tèrme de Chirurgie. C'est une sonde creuse & courbe, dont on se sèrt tant pour tirer l'urine de la vessie, que pour reconnoitre ses maladies, & celle de son canal. *Catheter*. Il vient du Grèc καθετὴρ.

CATHÉTÉRISME. subst. m. Opération de Chirurgie, par le moyen de laquelle on tire l'urine qui est retenuë en la vessie. *Urinæ detractio*. Elle est ainsi appellée à cause de l'instrument dont on se sèrt, qu'on nomme *catheter*, *algalie*, ou *sonde creuse*. Cette opération n'a lieu que lorsque la suppression est à la vessie.

CATHIN. Voyez CATIN.

CATHOLICISME. s. m. *Catholicismus*. Ce mot a été employé depuis quelque tems, mais il n'est pas encore généralement receu. Comme c'est un tèrme dogmatique, il n'est employé que par quelques pèrsonnes qui se mêlent de Théologie: les femmes qui se piquent aujourd'hui de sçavoir la Théologie, & qui aiment tant à en parler, ne s'en sèrvent point. On entend par le mot *catholicisme*, la religion chrétienne, ses articles de foi, ses dogmes, ses maximes. Le *catholicisme* est la plus raisonnable de toutes les religions, la plus favorable aux puissances souveraines & aux peuples.

CATHOLICITÉ. f. f. La véritable Églife, l'Église Catholique, Les païs, l'affemblée des fidelles Catholiques. *Ecclefia Catholica.* Dans la *Catholicité* on ne voit point ce libèrtinage étonnant de fentimens, ces opinions éxtravagantes, fi fréquentes dans les païs hérétiques, ces changemens perpétuels, ces doutes, ces irrefolutions, qui aboutiffent fi fouvent à l'irréligion & à l'athéïfme, ou pour le moins au Déïfme. On y eft au contraire conftant & tranquille, parce qu'on a une régle feure de fa créance.

CATHOLICITÉ. f. f. Qualité de ce qui eft Catholique. *Veritas.* Un tel eft bien convèrti, j'ai cent preuves indubitables de fa *Catholicité.* Vous aurez bien de la peine à montrer la *Catholicité* de vos propofitions.

CATHOLICON. f. m. Tèrme de Pharmacie. C'eft un électuaire mou, ainfi appellé comme qui diroit *univerfel*, ou *purgeant toutes les humeurs. Catholicum medicamentum.* On en trouve chez les Auteurs différentes defcriptions. Le *catholicon* qu'on appelle ordinairement de *Nicolas* eft le plus en ufage : il eft compofé de feize ingrédiens, dont les principaux font les tamarins, la caffe, le féné & la rhubarbe. Ce *catholicon* eft appellé *double* lorfqu'on y met double poids de féné & de rhubarbe. On lui donne auffi le nom de *catholicon* fin, parcequ'on y met du fucre blanc & de la meilleure rhubarbe. Le *catholicon* pour les clyftères ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'y entre point de rhubarbe, & qu'au lieu de fucre on y met le miel.

CATHOLICON, eft auffi le nom d'une fatire ingénieufe faite du tems de la Ligue, intitulée *Satyre Menipée de la vertu du Catholicon d'Efpagne & de la tenue des Etats de Paris.* On y montre que les interêts des chefs de la Ligue étoient tout autres que ceux de la Religion. Le *Catholicon* d'Efpagne n'eft pas l'ouvrage d'un feul homme. M. Le Roi, Aumônier du jeune Cardinal de Bourbon, & depuis Chanoine de l'Églife de Roüen, compofa & mit au jour en 1593. la vertu du *Catholicon* d'Efpagne. Cet écrit étoit fort court, & fut diftribué cette année là en feuilles brochées. Dès qu'il parut chacun en fut charmé; & les beaux efprits de ce tems-là fe piquèrent d'y mettre la main & de l'augmenter, ou plûtôt d'y joindre une feconde piéce, fous le titre d'*Abregé des Etats de la Ligue convoquez à Paris au dixieme Février.* Pafferat & Rapin, deux Poëtes fameux, en compofèrent les vèrs. M. Gillot, Confeiller Clèrc au Parlement de Paris, & Chanoine de la Sainte Chapelle, fit la harangue du Cardinal Légat. Florent Chrétien compofa celle du Cardinal Pélevé. On eft redevable au fçavant Pièrre Pithou, de la harangue de M. d'Aubray, qui eft la meilleure de toutes. L'on doit encore à Rapin la harangue de l'Archevêque de Lion & celle du Docteur Rofe. C'eft ce même Nicolas Rapin qui prit le foin de recueillir toutes ces harangues & d'en compofer un corps, qu'il joignit au *Catholicon* d'Efpagne; fur ce fondement plufieurs lui ont attribué le *Catholicon* tout entier. Cette feconde partie du *Catholicon* ne fut imprimée qu'en 1594. après le retour du Parlement, qui avoit été transferé de Paris à Tours. La prémière édition du *Catholicon* d'Efpagne par M. Le Roi en 1593. ayant été bientôt diftribuée, on ne l'imprima plus qu'avec la tenuë des États en 1694. mais le Libraire mit la date du *Catholicon* feul 1693. au lieu de 1694. qui eft la véritable date de la fatyre Menippée. La meilleure édition eft celle de Ratisbonne chez Matthias Kerner 1664. *in* 16. Les Notes qui s'y trouvent font tirées d'un manufcrit de M. Du Pui, Garde de la Bibliotheque du Roi. *Vigneuil Marv. T. II. p.* 208. *& fuiv.*

J'ai encore oüi appeller *Catholicon* d'Efpagne une eftampe qui fut faite dans le même tems, & qui repréfente l'armée, ou les troupes de la Ligue, compofées non feulement de foldats & de Bourgeois, mais encore de toutes fortes de Prêtres, d'Écléfiaftiques, de Religieux & de Moines, la cuiraffe fur le dos, le cafque en tête avec le froc, & armez d'épées, de pertuifanes, de moufquets &c.

CATHOLICOS. f. m. Tèrme de Relations. C'eft le nom du Chèf du Clèrgé de Mingrelie, des Abcas de Guriel, du mont Caucafe, & d'Imirette.

CATHOLIQUE. adj. m. & f. Univèrfel, général. *Catholicus, univerfalis.* C'eft le Grand Théodofe qui par un édit attribua par prééminence le titre de *Catholiques* aux Églifes qui fuivoient le Concile de Nicée, à l'exclufion de toutes les autres. Ce nom marque l'univèrfalité de l'Églife, répanduë parmi toutes les nations de la tèrre. Sous l'Empereur Conftance l'Arianifme s'étoit fi univèrfellement emparé des efprits, qu'il falloit être Arien pour être appellé *Catholique.* On donne aujourd'hui ce nom fpécialement à la Foi, & à la Religion Romaine. Un véritable Chrétien devient tôt ou tard *Catholique.* Une doctrine *Catholique.* Des fentimens *Catholiques.* Et il eft oppofé à hérétique.

On a donné au Roi d'Efpagne le titre de Roi *Catholique*, qui eft devenu héréditaire depuis Fèrdinand & Ifabelle. La Colombière dit que c'eft pour avoir chaffé les Mores d'Efpagne. Les Bollandiftes prétendent que les Rois Vifigoths d'Efpagne portèrent autrefois communément le titre de *Catholique*, & qu'Alexandre VI. ne fit que le renouveller pour Ferdinand & Ifabelle. Philippes de Valois après fa mort fut par les Eccléfiaftiques furnommé *Catholique*, parce qu'il avoit favorifé leurs droits. Dans plufieurs Épitres des Papes, ce nom eft donné aux Rois de France, & aux Rois de Jérufalem. On l'a donné auffi à plufieurs Patriarches, comme à ceux des Jacobites, des Égyptiens, des Armeniens, & à des Primats qui avoient une fort ample jurifdiction, & qui pouvoient confacrer des Archevêques. DU CANGE. En Allemagne il y a des Princes Proteftans & des Princes *Catholiques.* Ce Seigneur eft un fort bon *Catholique.* Les Huguenots fe font féparez de l'Églife *Catholique.* Un *Catholique* Romain.

Ce mot vient du Grèc καθόλου, qui fignifie *univèrfellement*, d'où vient καθολικός, *univerfel.*

En tèrmes de Chymie, on appelle un fourneau *catholique*, ou univèrfel, un petit fourneau tellement difpofé, qu'on y peut faire toutes les operations de Chymie, meme celles qui fe font avec le feu le plus violent.

On le dit auffi en Gnomonique des cadrans univèrfels, qui font tellement conftruits, qu'ils peuvent faire connoitre l'heure en divèrs païs, & fous quelque elevation de Pôle que ce foit.

On appelle provèrbialement un *Catholique à gros grains*, un homme peu fcrupuleux, un peu libèrtin, qui ne prend pas foin d'obfèrver les préceptes de la Religion, qui n'eft pas fort dévot.

CATHOLIQUEMENT. adv. D'une manière Catholique, fort régulière. *Catholice.* On vit dans cette famille fort *catholiquement.*

CATICHES. Tèrme de Chaffe, qui fe dit des trous où fe cachent les loutres quand ils font chaffez. *Cuniculus, latibulum.*

CATILLAC. Pêche de *Catillac*, Pavie de *Catillac.* Groffes pavies rouges de *Catillac.* Efpéce de pêches qui viennent au mois d'Octobre.

Il y a auffi une poire de *Catillac* qui fe mange en Octobre & Novembre, & que la Quintinie range parmi les mauvaifes poires.

CATIMARON. f. m. Tèrme de Relations. C'eft un petit bâtiment dont les Indiens fe fèrvent. *Indorum cymba.* Le *Catimaron* eft compofé de fix à huit piéces de bois, travèrfées les unes dans les autres en forme de lozange : un homme s'affied dedans & rame affis fur un fagot de feüilles de coco, ce fagot étant dreffé fèrt de voile quand il fait du vent.

CATIMINI. adv. Secrèttement. *Secreto, clam.* Il eft allé en *catimini* faire une telle vifite, une telle affaire; pour dire, d'une manière cachée, & tout doucement, comme vont les chats pour attraper les fouris. Il eft bas, & ne fe peut dire qu'en riant. Je la viens de furprendre qui lifoit un livre d'amour en *catimini.* MADEMOISELLE L'HÉRITIER.

CATIN, ou CATHIN. f. f. Nom propre de femme. Diminutif de Catherine. *Catharina.* Il fe donne aux filles qui fe nomment Catherine, mais ce n'eft que parmi le peuple, & il eft bas. Parmi les Bourgeois on dit Catôt. *Catin* a même quelquefois un mauvais fens, & fe prend prèfque pour une coureufe.

CATIN. f. f. Mot enfantin que les petites filles en plufieurs endroits donnent à leurs poupées, & qui fe dit pour *poupée.* Achetez moi une *Catin*, c'eft-à-dire, une poupée. J'ai une belle *Catin*, Je vais habiller ma *Catin*, c'eft-à-dire ma poupée.

CATIR. v. act. Tèrme de Bonnetier & de Degraiffeur. Preffer le drap, en forte qu'il foit poli, uni & luifant. *Premere.* On le dit auffi de toute forte de laine ainfi préparée. On ne fçauroit bien voir la fineffe d'un bas d'eftame quand il eft *cati.*

CATIUS. f. m. Nom d'un faux Dieu. *Catius.* C'étoit le Dieu de la rufe & de la fineffe, qui rendoit les gens fins & adroits. Si la vèrtu ne pouvoit venir qu'à ceux qui ont de l'efprit, dit S. Auguftin, De la Cité de Dieu L. IV. c. 21. qu'avoit-on befoin d'un Dieu *Catius* pour rendre les gens fins & adroits?

CATOCHÉ. Tèrme de Médecine. C'eft la même chôfe que *Catalepfie.* Voyez ce mot. Le nom de *catoché* vient du Grèc κατοχή.

CATON. f. m. *Cato.* Ce mot eft un nom propre. *Caton* d'Utique, *Caton* le Cenfeur. Mais dans l'ufage c'eft un nom appellatif, qui veut dire fage, févère, modefte, retenu. Il étoit furpris de le voir fi fage, & fi modefte à la Cour; parce que l'ayant vû il y avoit quelque tems en Province, il ne lui avoit point paru fi *Caton.* MLE. L'HÉRITIER.

CATOPTRIQUE. f. f. Seconde partie de la fcience qui explique la vifion : fcience qui enfeigne comment les objets peuvent être vûs par la réfléxion qui fe fait fur les miroirs, & autres furfaces polies. *Catoptrica.*

CATOPTRIQUE, eft auffi quelquefois adjectif, & on appelle un cadran *catoptrique*, celui qui marque les heures par un rayon réflechi, foit dans une chambre, foit ailleurs. *Catoptricus.* Euclide a écrit de la *Catoptrique.*

Ce mot vient du vèrbe Grèc κατοπτεύομαι.

CATOPTROMANCIE. f. f. Espéce de divination. *Catoptromantia.* On employe un miroir pour cette espéce de divination, & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Catoptromancie*, du Grèc *κατοπ̃ρον*, *miroir*, & *μαντεία*, *divination.* Pausanias rapporte que cette espéce de divination étoit en usage à Patras en Achaïe, où ceux qui étoient malades & en danger de mort faisoient descendre un miroir attaché à un filet dans une fontaine qui étoit devant le temple de Cérès, puis ils se regardoient dans ce miroir, & s'ils se voyoient un visage hâve & défiguré, ils prenoient cela pour un signe de mort; si leur visage paroissoit vif & sain, c'étoit un signe de vie. Cette divination peut être pèrmise, & l'on tire quelquefois des conjectures assez sûres de la couleur du visage d'un malade & de son air pour connoître ce qui lui arrivera, mais il est inutile & impie de descendre le miroir dans une fontaine devant un temple, comme si l'idôle qu'on y adore donnoit les connoissances que l'on cherche.

CATÔS, ou CATÔT, ou CATAUT, ou CATHAUT &c. f. f. Dans lequel la dèrnière syllabe est longue & où la lettre finale ne se fait jamais sentir. C'est un diminutif de Catherine, qui se donne chez les Bourgeois aux jeunes filles qui s'appellent Catherine. *Catharina.* Il est moins bas que Catin, mais toûjours populaire & familier. Ces mots ne doivent jamais sortir du discours ordinaire, ou du style comique & burlesque.

CATTEROLES. Tèrme de Chasse. Ce sont des lieux où les lapins font leurs petits, qu'ils creusent en tèrre, & qu'ils rebouchent tous les jours jusqu'à leur sortie. *Cuniculus.*

CATULLE. f. m. Nom propre d'homme. *Catullus.* C. ou Q. Valerius Catullus, que nous nommons en François *Catulle*, étoit de Vérone, nâquit sous le septième Consulat de Marius & le second de Cornelius Cinna, l'an 667 de Rome. *Catulle* est enjoüé & délicat; mais il est trop libre & plein d'ordures.

CATULUS. f. m. Surnom Latin de la famille des Lutasiens. On le retient toûjours dans sa forme Latine, & l'on ne dit point *Catule*, apparemment pour éviter l'équivoque qu'il feroit avec le nom du Poëte dont on vient de parler, & que nous nommons toûjours Catulle.

Ce nom vient de *Catus*, fin, rusé, avisé; ou de *Catulus*, qui selon Varron est la même chôse que *catellus*, petit chien. Rien n'étoit plus ordinaire chez les Romains que des noms de bêtes pour surnom ou soubriquet; témoins Asina, Portius, Brutus, Bestia, Asellius, Corvus, Mus, Noctua, Canina, Vitulus, Buteo, Gallus, Graccus, Lupus &c.

CATUR, ou CATURE. Tèrme de Relations. Les *Caturs* sont des vaisseaux de guèrre de Bantam qui sont courbez & aigus par les bouts, & qui portent une voile tissuë d'herbes, & de feüilles d'arbres.

CAV.

CAVAILLON. f. m. Prononcez ILL comme deux *ll* moüillées, sans faire autrement sentir l'*i*, & sans en faire une diphthongue avec *a. Caballio, Cabellio, Cabellio Cavarum, Cabellicum, Urbs Cabellicorum.* Ville Épiscopale de France, dans le Comté de Venaissin en Provence, sur la Durance. *Cavaillon* est ancien. Strab. L. IV. Ptolémée L. II. c. 10. Pline L. III. C. 4. en parlent; mais on prétend que la ville d'abord fut placée par les Cavares sur le haut de la montagne, qui la domine aujourd'hui, & sur laquelle on dit que l'on voit encore quelques restes de bâtimens. Ptolémée & des marbres anciens la nomment Colonie. L'Évêché de *Cavaillon* est ancien, & S. Veran Patron de la ville en étoit Évêque au IV[e]. siécle. Du Chesne dit dans ses Antiquitez des Villes de Fr. L. V. C. 10. que les habitans de *Cavaillon* jettèrent les prémiers fondemens de Grenoble. Voyez aussi Bouche, dans son hist. de Provence.

CAVALCADE. f. f. Marche pompeuse que font des Courtisans, des gens à cheval en quelque cérémonie pour accompagner & honorer leur Prince, ou pour quelque autre sujet. *Solennis & ad pompam instituta equitatio.* Il se fit une belle *cavalcade* à la majorité du Roi depuis le Palais Royal jusqu'au Parlement. Ayant été conduit par tout le Sacré College en *Cavalcade* jusques à la porte du Peuple, suivant la coutume. L'ABBÉ REGNIER DESM. Ce mot est Italien.

CAVALCADE, se dit aussi d'une promenade, ou d'un petit voyage que font des gens à cheval dans quelques lieux peu éloignez. *Instituta ad oblectationem equitatio.* Nous avons fait partie pour faire une petite *cavalcade*, & aller voir Fontainebleau. Ce mot ne se dit en ce sens que dans le stile familier.

CAVALCADEUR. f. m. Écuyer qui enseigne à monter à cheval. *Equitandi magister.* Il n'est plus en usage en ce sens; mais il y a encore des charges chez le Roi & les Princes, d'Ecuyers *Cavalcadeurs.* Ce sont ceux qui commandent l'écurie des chevaux de la pèrsonne du Roi, de la Reine, de Monsieur &c. Ménage, & l'auteur de l'État de France écrivent *Cavalcadour*, de l'Espagnol *Cavalgador.*

CAVALCATE. f. f. C'est la même chôse que *Cavalcade.* Quoique *Cavalcate* soit moins en usage que *Cavalcade*, on ne laisse pas de le trouver dans de bons Auteurs. En la cérémonie du Consistoire où le Pape Urbain VIII. donna le chapeau au Cardinal Bichi, cinquante François qui l'avoient suivi à sa *Cavalcate* &c. L'ABBÉ REGNIER DESMAR.

CAVALE. Voyez CAVALLE.

CAVALERIE. f. f. Corps de gens de guèrre qui combattent à cheval. *Equitatus.* La *cavalerie* Françoise est distinguée en compagnies d'Ordonnances, comme Gardes du corps, Gendarmes, Chevaux-legers, &c. & en régimens qui sont commandez par des Méstres de Camp: & ce sont ces régimens seuls qu'on appelle la *cavalerie légere.* Quand une armée est rangée en bataille, la *cavalerie* est postée sur les ailes. Les corps de *cavalerie* rangez en bataille s'appellent *escadrons.* Le Colonel de la *cavalerie*, c'est celui qui commande la *cavalerie.* Un Méstre de Camp de *cavalerie*, c'est celui qui commande un régiment de *cavalerie*, Une Cornette de *cavalerie*, c'est une compagnie de *cavalerie.*

Les Romains dans leurs prémières guèrres ignoroient l'usage de la *cavalerie*: ils faisoient consister toutes leurs forces dans l'infanterie: ensorte même que dans le combat ils ordonnoient à la *cavalerie* de mettre piéd à tèrre, & ils ne reprenoient leurs chevaux que pour mieux suivre les ennemis quand ils étoient en déroute. La *cavalerie* de Pyrrhus les fit changer de sentiment; & sur tout celle d'Annibal leur donna depuis de si grandes frayeurs, que ces invincibles Légions Romaines n'osoient descendre dans la plaine.

C'étoit la coutume de la *cavalerie* Françoise (sous la I. race) sitôt que l'armée étoit campée, d'abandonner ses chevaux, & de les laisser aller paître dans les prairies, dans les campagnes, & dans les bois d'alentour du camp, en leur attachant à chacun une sonnette au cou pour les retrouver plus aisément en cas qu'ils s'écartassent. P. DANIEL. *T. I. p.* 272. Depuis que dans la décadence de la Maison Carlovingienne les fiefs furent devenus héréditaires dans les familles, les armées de la nation, quelques nombreuses qu'elles fûssent, n'étoient prèsque que de *cavalerie.* Un jour de bataille on ne comptoit que sur les Cavaliers. Leurs armes offensives étoient la lance & le sabre, pour armes défensives au lieu de jacques de mailles, dont on s'étoit sèrvi long tems, ils prirent vèrs l'an 1300. une cuirasse, des brassars, des cuissars, des jambières & des gantelets. Non seulement les Cavaliers étoient armez de toutes piéces, mais leurs chevaux étoient bardez, c'est-a dire, couvèrts d'une armure, de sorte que ces escadrons paroissoient être tout de fèr. LE GENDRE. On disoit autrefois par manière de provèrbe, *cavalerie* Françoise, infanterie Espagnole: aujourd'hui la *cavalerie* & l'infanterie Françoise ont une égale réputation de bravoure.

CAVALERISSE. Vieux mot tiré de l'Italien, qui signifioit autrefois un *Ecuyer*, un Maître de Manége, celui qui étoit sçavant en l'art de dresser & de gouverner les chevaux. *Equitandi magister.*

CAVALERISSE. Scudery s'est sèrvi de ce mot pour signifier une Cavalière, une femme à cheval. *Fœmina equitans.*

CAVALET. f. m. Tèrme de Vèrrerie. C'est ce qui couvre la lunelle, & qui fait baisser la flâme pour échauffer l'arche du four.

CAVALIER. f. m. Soldat qui sèrt & qui combat à cheval. *Eques.* Il est encore distingué de fantassin, en ce qu'on l'appelle *maître.* Une telle compagnie étoit de 40 *maitres*, ou de 40 *cavaliers.*

Ce mot vient du Latin *caballus.* On trouve *Caballarius* & *Cavallarius* dans la basse Latinité, & Καβαλλάριος en Grèc. Voyez *Acta SS. Januar. T. II. p.* 433. D. *April. T. III. p.* 160. B. &c. Ces mots viennent de *Caballus*, cheval. Le P. Poussine Jés. dans son Gloss. sur Pachymère au mot Καβαλλάριος, remarque que dès le tems de cet Historien, c'est-à-dire, au XIII[e] siécle, ce mot signifioit dans l'Empire Grèc non pas simplement un homme de cheval, mais un Gentilhomme qui a sous soi d'autres cavaliers à sa solde & à ses ordres.

CAVALIER, se dit en général de tout homme qui est à cheval, sur tout quand il porte des armes, & quand il a la mine de se défendre. Il avoit autour de son carrosse une demie-douzaine de *cavaliers.* Ce Messager fut volé, & si il menoit une vingtaine de *cavaliers* avec lui.

CAVALIER, signifie aussi, un Gentilhomme qui porte l'épée, & qui est habillé en homme de guèrre. C'est un brave *Cavalier*, un honnête *Cavalier.* Les *Cavaliers* sont communs en Italie, à cause qu'il y a plusieurs Ordres de Chevalerie. Il semble qu'en parlant des Chevaliers d'Italie, l'on ne devroit point leur donner la qualité de *Cavalier*, qui à la rigueur ne signifie en François, qu'un homme d'épée, & ne suppose point un Ordre de Chevalerie. Cependant l'usage est pour *Cavalier*, à l'égard même des Chevaliers Italiens. Mr. Taleman, qui a traduit l'Histoire de Vénise de Nani, Chevalier, & Procurateur de St. Marc, l'appelle

le *Cavalier* Nani. On dit, le *Cavalier* Bèrnin a été un grand Architecte & Sculpteur : le *Cavalier* Marin un grand Poëte.

CAVALIER, en tèrmes de Manége, se dit aussi d'un homme qui est bien à cheval, qui manie bien un cheval. *Equitandi peritus.* Ce Creat est un fort bon *cavalier.* Ce petit maquignon est bon *cavalier*, il manie bien un cheval. En ce sens on le dit aussi au féminin. Cette Dame est une fort bonne *cavaliere.*

CAVALIER, se dit aussi d'un galant qui courtise, qui méne une Dame. *Procus, amasius.* En cette promenade, en ce bal, chaque Dame avoit son *Cavalier.*

CAVALIER, IÈRE, s'employe aussi adjectivement & advèrbialement, & il signifie, libre, aisé, dégagé, *Liberior, solutior.* Cet homme a la mine *cavalière.* Il danse à la *cavalière.* Il fait des vèrs à la *cavaliere*, c'est-à-dire, qui sont fort négligez. On dit aussi une éloquence *Cavaliere*, un stile *cavalier*, pour dire, libre, qui n'a rien de pedant, ni de trop assujetti aux régles. Il avoit pris à mèrveille les airs *cavaliers*, mais non pas les extravagans, M^{lle} L'HÉRITIER. Cependant ravi de voir sa réputation *cavalière.* ID.

CAVALIER, IÈRE, se dit aussi pour ce qui est trop libre, & qui approche de la mal-honnêteté. *Illiberalis, inurbanus.* Il l'a traité d'une manière *cavaliere*, c'est-à-dire, peu civile, de haut en bas. Les braves de vôtre voisinage m'ont offert de me venger ; mais j'ai pensé que ce procédé étoit un peu trop *cavalier* pour un homme de Bréviaire. COST. Cela est bien *cavalier.*

CAVALIER, IÈRE, se prend aussi pour ce qui est galand & honnête. *Liberalis, honestus, urbanus.*

C'est très-mal fait d'être Sorcier,
Et cela n'est point Cavalier. VOIT.

CAVALIER, en tèrme de Fortification, est une tèrrasse ou platte forme qui commande autour d'elle, & qui est élevée de 18 ou 20 piéds sur le rempart pour y mettre du canon, & battre dans la campagne. *Agger editior.* On l'appelle ainsi, à cause qu'il est autant élevé sur les autres ouvrages, qu'un homme à cheval l'est sur un homme de piéd. On en fait quelquefois dans la campagne pour battre dans la ville. Ils sont tantôt ronds, tantôt carrez, & ils ont leur parapet pour couvrir le canon. Leur largeur dépend du nombre des piéces qu'on y veut loger. On obsèrve pour cela de donner 10 ou 12 piéds de distance entre chaque piéce, afin que ceux qui sèrvent le canon ayent plus de commodité à le charger & à le tirer.

CAVALIÈREMENT. adv. D'une manière cavalière. Il signifie quelquefois, Agréablement, & se prend en bonne part, comme, Il écrit *cavalierement*, *Comiter, liberaliter* ; quelquefois incivilement & en mauvaise part, comme, Il a traité cette Dame un peu *cavalièrement*, sans respect. On dit aussi, Il a parlé de la Religion un peu *cavalièrement*; pour dire, d'une manière un peu trop libre, un peu libèrtine, *illiberaliter, petulanter.*

CAVALLE. s. f. Jument, la femelle du cheval. *Equa.* Les Anciens ont feint que les *cavalles* de Portugal concevoient du vent, à cause que les chevaux de cette contrée étoient fort vîtes. On fait saillir les *cavalles* aux étalons dans les haras. Quelquefois on boucle les *cavalles.*

CAVALOT. s. m. Monnoye fabriquée sous Louïs XII. valant 6 deniers de loi. On l'appella *cavalot*, parce que S. Second y est représenté à cheval.

CAVALQUET. s. m. Tèrme de guèrre, est une manière de sonner de la trompette, dont on se sèrt lorsque l'armée approche des villes, ou lorsqu'elle passe par dedans. *Buccinæ sonus.* Il y a aussi un double *cavalquet.*

CAUCASE. s. m. Nom de montagne. *Caucasus.* On dit, le *Caucase*, & le mont *Caucase.* Ce sont des montagnes de l'Asie septentrionale qui selon la Géographie ancienne divisoient l'Inde de la Scythie. Le *Caucase* est une branche du mont Taurus, qui s'étend dans toute la Géorgie, & dans la Circassie, & souvent il a été confondu avec le Taurus. Ces montagnes sont extrêmement hautes, escarpées, & toûjours couvèrtes de neiges : ce qui n'empêche pas que les vallées ne soient très-cultivées & fèrtiles même en bons vins. Les Poëtes disent que c'est sur le mont *Caucase* que Prométhée fut lié pour avoir le foye déchiré par une aigle, ou par un vautour.

Le mont *Caucase* a differens noms. On le nomme Mont d'Elbours, ou de Circassie ; Thevet Adazar, d'autres Albsor. L'Arménien Hayton dit qu'il s'appelle *Cocas*, ou *Cocheas* ; d'où apparemment s'est formé *Caucasus*, *Caucase.* Bochart le tire de la prémière langue, c'est-à-dire, de l'Hébreu, *Phaleg. L. III. c.* 13. Selon lui la tèrre de Gog, & de Magog étoit une partie de la Scythie le long du mont *Caucase*, que les habitans de la Cochilde & les Armeniens, dont le Dialecte étoit demi-Chaldéen, l'appelloient גוג חסן, *Gog hasan*, c'est-à-dire, *Gogi munimentum*, fort ou fortification de Gog ; de là les Grècs en adoucissant la prononciation firent Καύκασος, *Caucasus.* Pline L. VI. c. 17. prétend que *Caucasus*, s'est dit pour *Craucasus*, ou *Crocasis*, qui est le nom que les Scythes donnoient à cette montagne toûjours couvèrte de neige, parceque ce nom dans leur langue signifie *blanc de neige* ; & pour confirmer cette étymologie Hoffman remarque qu'encore aujourd'hui les Allemans, qui sont Scythes d'origine, disent *grau* pour signifier *blanc.*

Saumaise sur Solin p. 788. & suiv. traite fort au long de cette montagne, & distingue deux *Caucases* ; l'un dans la Colchide, & l'autre dans l'Inde ; mais je ne vois pas que ce sentiment ait été suivi. Le Chevalier Chardin dans son voyage de Pèrse parle aussi du mont *Caucase* & de ses habitans, qui sont Chrétiens du rit Géorgien. Il dit que le mont *Caucase* est la cime la plus élevée du mont Taurus, & le décrit p. 18. & suiv.

CAUCHEMAR. s. m. Il y en a qui écrivent *cauchemare*, d'autres *chaussemare*, d'autres *cochemar*, & d'autres *cochemare.* Tout cela est, je crois, fort indifférent, si ce n'est que *chaussemare* est le moins bon, & *cochemar*, ou *cauchemar* le meilleur. Nom que donne le peuple à une cèrtaine maladie qui survient principalement à des pèrsonnes qui dorment, qui sont couchées sur le dos, & qui ont l'estomac rempli d'alimens pesans & de difficile digestion. *Ephialtes, incubus.* Il leur semble qu'ils ont un gros poids sur la poitrine, dont ils vont être accablez, d'où vient qu'ils s'imaginent que c'est quelque spectre, quelque phantôme, ou même le malin esprit qui les presse, & qui leur ôte la respiration. Cette maladie ne vient pas, comme on le prétendoit autrefois, de vapeurs grossières qui remplissent les ventricules du cèrveau : il y a plus d'apparence qu'elle est causée par une trop grande réplétion de l'estomac, qui empêche le mouvement du diaphragme, & par conséquent la dilatation de la poitrine ; & c'est pour cette raison aussi qu'on y est plus sujet, après qu'on a trop mangé, & qu'on est couché sur le dos. Plusieurs croyent avec fondement, qu'elle est encore produite par la convulsion des muscles de la respiration. On l'appelle en Grèc ἐφιάλτης.

CAUCHOIS, OISE. s. m. & f. Qui est du païs de Caux. *Caletensis, Caletus.* Vallois, *Not. Gall. p.* 115. au mot *Caleti* écrit *Cauchois*, *Cauchois*, & *Cauceis.* Le prémier est le meilleur. On appelle à Roüen la porte *Cauchoise*, celle par où l'on sort pour aller au païs de Caux ; & à Paris des moutons *Cauchois*, ceux qui viennent de Normandie, du païs de Caux. Le Brevage des *Cauchois* est le sidre, & en quelques lieux la bière ; leur trafic est le lin, le fil, la toile, les bleds & les sidres. DU MOULIN, *hist. de Norm.*

CAUCIAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. C'est un droit seigneurial, qui est dû pour les chaussées.

CAUCOBARDITE. Voyez CONTOBARDITE.

CAUDATAIRE. s. m. Celui qui porte la queuë du Pape, d'un Cardinal, d'un Prélat. *Syrmatis gerulus, minister, ab trabea cauda.*

CAUDÉ, ÉE. adj. Tèrme de Blâson, qui se dit des Cométes & des étoiles qui ont une queuë. *Caudatus.* Il porte d'azur à une étoile *caudée* d'or.

CAUDEBEC. s. m. Ville de France en Normandie sur la Seine à sept lieuës au dessous de Roüen. *Calidobecum. Caudebec* est capitale du païs de Caux. *Caudebec* est célébre par ses manufactures de chapeaux, qui se vendent en différentes parties de l'Europe.

CAUDEBEC. s. m. Est aussi un chapeau fabriqué à *Caudebec*, & en ce sens il a un pluriel. *Petasus Calidobeci stipatus. Pileus Calidobeccensis.* Quand on va en campagne, ou qu'on fait voyage, il faut prendre un *Caudebec.* Les *Caudebecs* sont fort estimez, parce qu'ils resistent à la pluye. CORN.

Duchesne & M. Corneille disent que cette ville prend le nom du païs de Caux ; cependant comme les noms Latins sont fort différents, que le païs de Caux s'appelle *Caletensis ager*, & Caudebec, *Calidobeccum*, que *Caux* peut très-bien s'être formé de *Calidus*, que dans le Nord de la France on dit *caud* pour *chaud*, *Calidus*, il semble qu'il ne faut point recourir au nom du païs ; que *Caudebec* est la même chose que *Calidobeccum*, ou *calidum beccum*, qui est la même chôse que *calidus rivus* ; car *bec* en Gaulois, comme *bach* en Allemand, signifie rivière, & qu'ainsi *Cau* dans *Caudebec* ne vient point de *Caletensis*, & n'est point le nom du païs de Caux.

CAUDICAIRE. s. m. *Caudicarius.* On appelloit à Rome *Caudicaires* les batteliers, les nautonniers, du nom de cèrtains bâtimens qu'on appelloit *caudicariæ naves.* Quelques-uns écrivent *codicaria* ; suivant cette ortographe il faudra écrire *codicarius* & *codicaire.* Voyez Festus Pomp. Non. Marcell. Varron de la vie du peuple Rom. Liv. III. Sénéque de la brièveté de la vie.

CAVE. s. f. Lieu voûté ; ou partie d'un bâtiment qui est au dessous du rez de chaussée. *Cavus, cavum, subterraneus cavus.* Il y a plusieurs Églises où il y a des Chapelles basses, comme à Nôtre Dame de Chartres, à sainte Geneviéfve, à S. Victor : on les appelle

le la *cave*. Une descente, une voute, un berceau de *cave*. Les Ordonnances de Police enjoignent de faire la vuidange de l'eau des *caves*, où il en est entré par les inondations. De la Mare, *Traité de Police. T. I. p.* 538.

On appelle aussi *cave* dans les Églises, cèrtains lieux voutez où on entèrre les morts. *Crypta excipiendis mortuorum corporibus*. Une telle famille a sa *cave* dans une telle Parroisse.

Cave, se dit dans les maisons particulières du lieu soutèrrain & vouté où on met le bois, le vin, & les autres chôses qu'on veut tenir fraichement. *Cella vinaria*. Ce Cabarétier a 200 piéces de vin dans sa *cave*. On met rafraichir l'eau dans la *cave*.

Ce mot vient du Latin *cavea*. Dans la Régle du Monastère de sainte Césaire Vierge, écrite au VI[e] siécle par S. Césaire Évêque, son frère, & imprimée par Bollandus *Januar. T. I. p.* 730, & suiv. on trouve *cavena* §. 5. pour signifier la *cave* ou le cellier, & la Celerière est appellée *Cavenaria*.

On appelle *Rats de cave*, les Commis qui vont dans les *caves* marquer le vin que les Cabarétiers debitent.

On appelle du *sable de cave*, le sable fossile qu'on tire de la tèrre par les puits ou ouvèrtures qu'on y fait.

Cave, se dit aussi d'un coffre séparé en plusieurs petits quarrez, qu'on prépare ainsi pour mettre des bouteilles. *Capsula dimensionibus*, ou *loculis*, *loculamentis distincta*. Une *cave* d'armée dans laquelle on transporte des liqueurs. Une *cave* de toilette, où on met des essences, des pommades.

Cave, chez les joüeurs, signifie un fonds d'argent qu'ils mettent devant eux pour tenir bon aux autres. La première, la seconde *cave*.

On dit figurément d'un homme, qu'il va du grenier à la *cave*, quand il y a du haut & du bas dans son style, dans ses actions: qu'il est chû du grenier à la *cave*; pour dire, qu'il a eû un grand revèrs de fortune.

Cave, adj. m. & f. Ce qui est creuse, qui a été cavé. *Cavatus*, *excavatus*. Il est moins en usage au simple, qu'à son compôsé *concave*.

Cave, en tèrmes de Médecine, se dit de la plus grosse de toutes les veines qui va se tèrminer au ventricule droit du cœur, où elle s'ouvre par une large embouchure, pour y vèrser le sang qui lui est apporté de toutes les parties du corps par les rameaux des veines. *Vena cava*. A son entrée dans le ventricule droit il y a trois valvules membraneuses, qu'on appelle *triglochines*, ou *tricuspides*, à cause de leur figure triangulaire: elles sont dispôsées de manière qu'elles pèrmettent l'entrée du sang de la veine *cave* dans le cœur, & en empêchent le retour dans la veine *cave*. Cette veine se divise en ascendante & descendante. La veine *cave* ascendante est celle qui vient des parties inférieures: elle est ainsi nommée, parceque le sang qui revient au cœur par cette veine, monte. La veine *cave* descendante vient des parties supérieures: elle est ainsi appellée, parceque le sang qu'elle rapporte du cèrveau & des autres parties supérieures au cœur, descend.

CAVEAU. s. m. Petite cave où on entèrre les morts dans l'Église, & où on met du vin dans les maisons. *Crypta*.

CAVEHANE. s. f. Mot qui vient des Turcs, & qui signifie un lieu où on vend & où on prend du café. Le Maître de la *cavehane* gage des Violons pour joüer & chanter pendant qu'on prend du café. Tevenot.

CAVELIN. s. m. Tèrme de Commèrce. Le *cavelin* est un poids ou une mesure dont on se sèrt à Amstèrdam pour vendre & acheter le vin. Le *cavelin* contient deux bariques, ou huit tonneaux, ou huit poinçons, ou quatre pipes ou bottes, car toutes ces mesùres differentes font la même quantité.

CAVER. v. act. Creuser petit à petit. *Cavare*, *excavare*. L'eau de la goutière a *cavé* les fondemens de cette maison. La vérolle *cave* & marque le visage.

Il a mis le pied dans la fosse
Que lui cavoient *les destins*. Malh.

Caver, signifie aussi en plusieurs jeux de hasard, Faire un fond de cèrtaine somme pour avoir devant soi de quoi joüer.

Caver, en tèrmes de Vitrier, c'est évider dans un morceau de vèrre de couleur, pour y en enchasser d'autres de divèrses couleurs, qu'on retient avec du plomb de chef-d'œuvre. On *cave* avec un diamant, & un gresoir qu'on doit conduire avec adresse pour ne pas casser la piéce. Cela ne se pratique guères que pour les expériences, & les chef-d'œuvres de virrerie.

On dit provèrbialement, que l'eau qui tombe goutte à goutte *cave* la pièrre; pour dire, qu'un travail, quelque petit qu'il soit, vient à bout de ce qui paroît fort long & difficile à faire.

CAVER. s. m. Vieux mot, qui se trouve dans les fors ou coutumes & dans les actes de Navarre & de Gascogne, & qui signifie *Cavalier*, *Chevalier*. Un vassal qui sèrt avec ses chevaux un Seigneur. Les *Cavers*.

Ce nom vient de *Caballarius*, Chevalier. De Marca.

CAVERIE. s. f. Tèrre d'un Caver, Tèrre sujette au sèrvice d'un Caver, ou dont le maître est un vassal qui doit servir avec ses chevaux le Seigneur dont il releve. *Caballaria*.

Ce mot François, ou plûtôt Bearnois, s'est formé du nom Latin. De Marca.

CAVÈRNE. s. f. Grand creux qui se trouve fait naturellement, & sans art. sous quelque montagne ou rocher. *Specus*, *spelunca*, *caverna*. Les bêtes farouches se retirent dans les *cavèrnes*.

CAVÈRNEUX. adj. m. Ne se dit guère qu'en Médecine. *Cavernosus*. Les nèrfs *cavèrneux*, sont deux corps plus ou moins longs & gros, dont la partie la plus considérable de la vèrge est compôsée. Leur substance interne est ràre & spongieuse: lorsqu'elle vient à s'emplir de sang & d'esprits, les nèrfs *cavèrneux* s'enflent: ce qui fait la tension de la vèrge.

CAVESSE DE MORE. Tèrme de Manége. C'est la même chôse que *Cap de More* expliqué ci-dessus.

Ce mot vient de l'Espagnol *cabeça*, qui signifie *tête*.

CAVESSON, ou CAVEÇON. s. m. Tèrme de Manége. *Capistrum*. C'est une espéce de bride ou de muserolle qu'on met sur le nez du cheval, qui le sèrre & le contraint, & sèrt à le domter & à le dresser. *Equi retinaculum asperius*, *capistrum*. Les *cavessons* de cuir ou de corde sèrvent à mettre les chevaux entre deux piliers. Il y a aussi des *cavessons* de fèr faits en demi-cercle de deux ou trois piéces assemblées par des charnières, qui sèrvent à dresser les jeunes chevaux. Il y en a de tors & de plats; d'autres creux par le milieu & dentellez comme des scies, qu'on appelle *mordans*, ou à *siguette*, ou *cavessons camares*. On ne se sèrt plus de ces dèrniers, & ils sont absolument bannis des Académies. Ils étoient garnis de petites pointes très-aiguës qui tourmentoient excessivement le cheval. Tous *cavessons* sont montez de têtière, de sougorge, & de deux longes.

Ce mot peut venir de l'Espagnol *cabeça*, qui signifie *tête*.

CAVET. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est un membre creux, ou moulure rentrante, qui est faite de la quatrième partie d'un cèrcle, & qui fait partie des ornemens des corniches. *Sima*. On s'en sèrt aussi dans les ornemens des bordures de menuiserie.

CAVIAL. s. m. D'autres disent *caviat*, & d'autres *caviar*. Sortes de mèts ou de ragoût qu'on prépare comme les boutargues. Il se fait d'œufs d'éturgeon qu'on saupoudre de sel, & qu'on expose après au soleil, en les remuant plusieurs fois le jour. Le *cavial* est fort commun dans tous les païs du Nord. On l'assaisonne ordinairement avec du vinaigre, quand on en veut manger. Les uns le mangent sur le pain, & les autres en font une espéce de salade, comme on en fait avec des anchois.

CAVIDOS. s. m. Tèrme de Commèrce & de Relations. C'est le nom d'une mesure de Portugal qui est environ égale à l'aune d'Amsterdam, ou de Hollande, qui est de deux piéds un pouce, & deux lignes. Les *cavidos* dont on se sèrt dans les Indes Orientales sont environ d'un tièrs plus courts que ceux de Lisbonne.

CAVIER. Tèrmes de Coutumes. On appelle Seigneurs *Caviers*, ceux auxquels les cens, rentes, & devoirs fonciers sont dûs par les tenanciers.

Cavier, ou *Caver*, vient de *Caballarius*, ce mot dans la basse Latinité signifioit *Chevalier*; ainsi *Cavier* dans son origine signifie un vassal qui doit à son Seigneur sèrvice de cheval. Voyez Caver.

CAVILLATION. s. f. Tèrme de l'École. C'est un argument faux & sophistique, un raisonnement qui n'est fondé que sur une vaine subtilité. *Cavillatio*. La plûpart des objections qu'on fait au Collége sont de pures *cavillations*.

Ce mot vient de *cavillari*, que l'on fait venir de *calvo*.

CAVIN. s. m. Tèrme de Guèrre. C'est un lieu creux, soit un chemin, soit un fossé, dans lequel on peut s'avancer à couvèrt vèrs les ennemis, comme dans une tranchée. *Fossa*.

CAVITÉ. s. f. Creux, ou vuide, ce qui est cave, ou creuse. *Caverna*, *cavus sinus*. Les Médecins nomment *cavitez*, plusieurs endroits creux qui sont dans le corps, comme les *cavitez* du cèrveau, du cœur, des veines.

CAULICOLES. Tèrme d'Architecture. Tige d'hèrbe. Ce sont de petites tiges qui semblent soutenir les huit volutes du chapiteau Corinthien. *Cauliculi*.

CAUMONT. Nom propre de lieu. *Calvus mons*, *Calvo montium*. C'est de ces mots Latins que s'est formé le nom François, qui se prononce quelquefois *Caumont*, & quelquefois *Chaumont*, quoiqu'il ne faille pas confondre ces deux noms & les donner indifféremment aux mêmes lieux. Car l'usage & la differente prononciation des différentes provinces ou des siécles differents, les a appliquez à differens lieux. Il faut dire *Caumont*, ville du Bazadois

Bazadois sur la Garonne. *Caumont*, ville de l'Armagnac sur la petite rivière de Corre. *Caumont*, Baronie dans le Roüergue. En d'autres il faut dire Chaumont. Nous en parlerons en son lieu.

Suivant ce que nous avons dit ce mot signifie une *montagne chauve*, c'est-à-dire, stérile, sur laquelle il ne vient rien.

CAUQUEMARE. subst. fém. Vieux mot, qui signifie *Sorcière. Saga.*

Griffons hideux qui mangent gens,
Barbares & fiers loupgaroux
Vieilles & laides Coquemares. PESART.

CAURIOLE. s. f. Tèrme d'Architecture. Ce mot se trouve dans la traduction de Palladio par M. de Chambray. Les *caurioles* sont ce qu'on appelle communément *postes*.

CAUSATIVE. adj. f. Qui se dit en cette phrâse grammaticale, Une particule *causative*, telles que sont *car*, *parceque*, *veuque*, &c. *Causalis.*

CAUSE. s. f. Ce qui produit un effet. *Causa.* On dit en Théologie, que Dieu est la prémière *cause*, la *cause* des *causes*. On appelle *cause prémiere*, celle qui agit par elle-même, & par sa propre vèrtu. Dieu seul peut être *cause* prémière. On l'appelle aussi *cause* univèrselle. *Causa universalis.*

Quand tu vois du soleil l'éclatante lumière,
Et tous les feux du firmament,
La raison, & la foi doivent en ce moment
Elever ton esprit vèrs la Cause prémière. L'AB. TETU.

On nomme *causes secondes*, celles qui ayant reçu de la *cause* prémière leur vèrtu, leur pouvoir d'agir, leur faculté, n'agissent point par elles-mêmes, comme la cause prémière, & qui sont mûes par la *cause* prémière. *Causa inferiores, causa secunda.* Selon les notions, & les principes de la raison commune à tous les hommes, l'on peut décider, qu'il y a une *cause* supérieure & intelligente, à qui toutes les créatures doivent leur être. S. ÉVR. Dieu suspend quelquefois l'action des *causes* secondes, & les conduit à une autre fin que celle oùelles tendoient par leur destination naturelle, quand il le trouve à propos pour les desseins de sa sagesse. SHERLOCK. Si Dieu remuë immédiatement les *causes* secondes pour chàque événement, elles ne sont que de pures machines immobiles par elles mêmes, & qui n'ont en elles aucun principe d'action. ID. La Providence se sèrt des *causes* secondes, des *causes* sublunaires, & en détèrmine le mouvement comme il lui plaît. Les *causes* secondes sont subordonnées à une *cause* générale qui les met en action. BAY. Par un enchainement de *causes* inconnuës, mais détèrminées de tout tems, chàque chôse marche en son rang, & acheve le cours de sa destinée. VAUG. Socrate ne regarde la beauté que comme un effet de la nature, qui l'éleve à la connoissance de sa *cause*. VILL.

Les *causes*, en tèrmes de Philosophie, ont été distinguées par les Anciens en *cause efficiente*, c'est l'agent qui produit quelque chôse; *Causa efficiens, conficiens, effectrix. Cause matérielle*, c'est le sujet sur lequel il travaille, ou ce dont la chôse est formée. *Materia, materies. Cause formelle*, c'est le changement qui résulte de son action dans le sujet, ou ce qui rend une chôse telle, & la distingue des autres. *Forma.* La *cause finale*, c'est le motif qui le fait agir, ou la fin pour laquelle une chôse est. *Finis, propositum, causa finalis.* Quelques-uns ont ajouté la *cause* éxemplaire. *Causa exemplaris, exemplum, exemplar.* C'est le modèle que fait un agent, & qui le conduit dans son action; mais ce n'est pas proprement une *cause*.

La *cause physique* est celle qui produit un effet sensible, & corporel: comme l'approche du Soleil est *cause* de la chaleur. *Causa physica.* La *cause morale* est celle qui produit un effet réel, mais dans des chôses spirituelles; comme le péché est la *cause* de la pèrte de la grâce. *Causa moralis.* On tient pour axiôme, que la *cause* ôtée, l'effet cesse. D'autres appellent *cause physique*, celle qui produit l'effet par une vèrtu physique; & *cause morale*, celle qui détèrmine, quoique non necessairement, la *cause physique* à produire l'effet: ainsi le Soleil est *cause physique* de la lumière, une pièrre qui écrâse un homme en tombant, est *cause physique* de sa mort; mais les prières, les conseils, les menaces, les ordres, les exhortations, &c. qui nous portent & nous détèrminent, quoique non necessairement, à faire ou à ne pas faire quelque chôse, sont des *causes morales*. Dans ce sens *cause morale* ne se dit qu'à l'égard des êtres intelligens & libres. Cette dèrnière notion de *cause physique*, & de *cause morale*, est la plus juste, elle distingue mieux & fait mieux connoitre les deux espéces de *causes* dont il s'agit.

Cause occasionnelle, est l'occasion seulement, & non pas la *cause* directe de ce qui arrive. *Occasio, causa occasionem, ansam prabens*: par éxemple, l'âme ne pouvant pas agir sur le corps, ni le corps, réciproquement sur l'âme, Dieu à l'occasion d'un mouvement du corps, imprime à l'âme une pensée; & de même à l'occasion d'une pensée de l'âme, il imprime un mouvement au corps: d'où il s'ensuit que les mouvemens de l'âme, ou du corps, ne sont que les *causes occasionnelles* de ce qui se passe dans l'un & dans l'autre. FONT. Selon les Philosophes modèrnes le choc, ou la pèrcussion, n'est que la *cause* occasionnelle du mouvement produit dans le corps choqué: c'est Dieu qui en est la *cause* immédiate, & efficiente. BAY. De même ils disent que l'action des corps sur nos organes n'est point la *cause* efficiente de nos idées, & de nos pèrceptions: elle en est seulement une *cause* occasionnelle, qui détèrmine Dieu à agir sur nôtre esprit, suivant les loix de l'union de l'âme, & du corps. ID. C'est le sentiment des Cartésiens de nos jours.

Ceux qui méditeront un peu la matière, vèrront aisément les fâcheuses & les ridicules conclusions qu'on en peut tirer. Par éxemple, Ce n'est point un boulet de canon qui tuë un homme, ou qui abat une muraille, c'est Dieu qui fait tout. Le mouvement d'un Canonier, dont le bras remué par la puissance de Dieu a porté du feu sur la poudre d'un canon, a détèrminé Dieu à enflammer la poudre; la poudre enflammée a détèrminé Dieu à pousser le boulet, le boulet poussé avec une rapidité inconcevable jusques à la supèrficie extérieure du corps d'un homme, ou d'une muraille, detèrmine Dieu à briser le corps de cet homme, & à lui fracasser les os, ou à faire voler des éclats des pièrres de cette muraille. Un fantassin qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de sa glande pinéale agitée par l'impression d'un bataillon ennemi qui vient à lui hérissé de bayonnettes au bout du fusil, détèrmine Dieu à remuer les jambes de ce fantassin, & à le porter du côté opposé à celui d'où vient ce bataillon. Les conclusions dangereuses de cette nouvelle doctrine regardent les dogmes Catholiques de la libèrté, du peché, du mérite &c. On a toûjours dit dans un sens moral que le monde est un théâtre où l'on joüe la comédie; chàcun y fait son rôle, mais on pourroit dire aujourd'hui dans un sens naturel, si la chôse n'étoit pas si sérieuse & qu'elle ne regardât pas Dieu & la religion, que le monde est un théâtre de marionnettes, & que chàque homme est un Polichinelle, qui fait beaucoup de bruit sans parler, & qui s'agite beaucoup sans se remuer.

La *cause* univèrselle, est celle qui par l'étenduë de son pouvoir peut produire tous les effets: il n'y a que Dieu qui soit *cause* univèrselle. *Causa universalis.* La *cause* particulière, est celle qui ne peut produire qu'un seul effet, ou que cèrtaines espéces d'effets. *Causa singularis*, ou *particularis.* La *cause principale*, est celle qui donne le mouvement à l'instrument, qui s'en sèrt. *Causa principalis.* Dans l'usage ordinaire, & ailleurs que dans les ouvrages dogmatiques, on appelle *cause* principale, celui qui a plus de part à une chôse que les autres. *Cause* totale, est celle qui produit tout l'effet. *Causa totalis.* La *cause* partielle, *causa partialis*, est celle qui concourt avec une autre pour la production du même effet. *Cause* univoque, est celle qui est de même espéce que son effet, qui est semblable à son effet. *Causa univoca. Cause* équivoque, est celle qui n'est pas de la même espéce que l'effet qu'elle produit. *Causa aquivoca.*

On dit qu'un homme est *cause* d'un scandale, d'une querelle, d'une guèrre, de la fortune de quelqu'un; pour dire, qu'il en a fourni les occasions. Je ne suis pas *cause* de ce qui lui est arrivé. Les hommes par leurs artifices, & par leurs feintes passions, sont *cause* du malheur de celles qui se laissent tromper. M. SCUD. L'Ignorance invincible est une excuse légitime des crimes dont elle est *cause*. S. ÉVR.

CAUSE, signifie aussi, Raison, prétexte, sujet, moyen qui sèrt à défendre, loüer ou blâmer quelque chôse. C'est pour cette *cause* qu'on l'a fait mourir. C'est la *cause* pourquoi il s'est absenté. Je vous prie de faire cela, & pour *cause*. Un Juge se doit déporter, quand il sçait qu'il y a des *causes* de récusation contre lui. L'arrêt déclare qu'à bonne & juste *cause* il a formé son opposition. Il a été accusé à tort & sans *cause*. Sans alléguer aucune *cause*, elle rompit tout commèrce avec moi. VOITURE.

As-tu de ton espoir des causes *légitimes?*
Quand tu crois te sauver sur quoi te fondes-tu?
Toi, pécheur, de qui la vèrtu
Consiste à s'abstenir des plus énormes crimes. L'AB. TETU.

CAUSE, en tèrmes de Palais, signifie, un droit acquis à quelque pèrsonne par quelque titre que ce soit, vente, cession, donation, succession, confiscation, &c. *Jus.* Ainsi on dit, Ses heritiers, ou ayant *cause*. On dit aussi, qu'un homme a une bonne *cause*, quand il a un droit apparent. Les Juges doivent être toujours pour la bonne *cause*. *Æquitas.*

CAUSE, se prend en ce sens pour Interêt. *Causa, partes.* La *cause* des pauvres est la *cause* de Dieu. En matière de Religion, la *cause* de Dieu devient d'ordinaire la nôtre, parce que nos passions se mêlent avec elle. S. ÉVR. Darius fit prier Alexandre de vanger sa mort, & lui fit dire qu'il devoit cet exemple au monde, & que c'étoit la *cause* commune de tous les Rois. VAUG. C'est la *cause* publique qui réside en la bouche des gens du Roi.

CAUSE, se prend aussi pour ce qu'on appelle *parti.* Être pour la bonne *cause.* VAUG. La faveur de Dieu n'est pas moins attachée aux bonnes mœurs qu'à la bonne *cause.* SHERLOCK.

CAUSE, signifie aussi, Différend, contestation qui doit être plaidée à l'Audiance. *Causa, lis, controversia.* Cette *cause* a été appellée à tour de rôlle. *Citata præconio apparitoris causa apud judices ad instituendam ejus disceptationem.* Cet Avocat a bien plaidé sa *cause.* C'est une belle *cause*, une belle question à juger. Le renvoi se doit demander avant que la *cause* soit contestée. La contestation en *cause* se fait par l'appointement en matière civile, & par la confrontation en matière criminelle. Prendre le fait & *cause* d'un autre, c'est, Prendre en main sa défense, prendre sur soi l'évenement du procès. *Tueri partes alicujus.* Cet homme est fort habile, il défend bien sa *cause.* Ceux qui perdent leur *cause*, doivent être condamnez aux dépens. On dit encore, Mettre un homme en *cause*; pour dire, le rendre partie au procès. Tous les garans, tous les cohéritiers ont été mis en *cause.* Il n'est pas en *cause.* On l'a mis hors de *cause*; c'est-à-dire, on l'a débouté de son intervention. Tite Live rapporte, qu'Horace fut absous, plûtôt par l'admiration de sa vertu, que par la justice de sa *cause.* S. ÉVR. Les preuves dont un Avocat appuye sa *cause*, font que les Juges la trouvent bonne; mais les affections dont il l'anime, font qu'ils souhaitent qu'elle soit bonne. BOUH.

On appelle aussi la *cause grasse*, une *cause* plaisante, & sur un fait inventé, que les Clercs de la Basoche plaidoient autrefois pour se divertir le jour du Mardi gras, & qu'on a abolie depuis peu, à cause des ordures, & des libertinages dont elle étoit souvent remplie. *Causa jocularis.* Quand on plaide au Palais quelque *cause* plaisante, on dit encore que c'est une *cause grasse.*

On appelle Curateur aux *causes*, un homme préposé pour avoir soin des affaires des mineurs émancipez qui ont des procès. *Pupilli curator.* On dit, qu'un homme a ses causes commises, quand il a droit de plaider en certaine Jurisdiction, comme les Officiers qui ont un Committimus aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel, l'Université au Châtelet de Paris, l'Ordre de Cluni au Grand Conseil.

Une *cause d'appel*, c'est un differend sur la confirmation ou cassation d'un Jugement donné à l'Audiance par un prémier Juge. *Provocationis causa, lis ex provocatione.*

Il y a plusieurs écritures qu'on nomme absolument *cause*, comme *cause d'appel*, sont les écritures qu'on donne en conséquence d'un appointement rendu à l'Audiance sur une appellation verbale, à la différence des griefs qu'on donne sur les procès par écrit, qui ont été appointez devant les prémiers Juges. On appelle aussi des *causes d'opposition*, les écritures qui se fournissent dans les décrets & instances d'ordre pour soutenir les oppositions qu'on y a formées. *Lis contestata.*

CAUSE, est aussi le motif, le fondement d'un acte. Une obligation sans *cause* est nulle. Une promesse pour *cause* de prêt.

On appelle *Donations à cause de mort*, les donations qui sont faites par un malade qui meurt de la maladie dont il est alité, & qui sont sujettes aux mêmes formalitez des testamens.

On se sert aussi dans les Requêtes, Arrêts, Édits & Déclarations, de cette formule, A ces *causes*, pour commencer la conclusion, le dispositif de l'acte. *Propterea, idcircò, ob eam causam.*

CAUSE, se dit aussi de la seconde partie du Decret de Gratien qui est divisée en 36 causes. En une telle *cause*, en une telle distinction.

On appelle aussi en droit Canon les *causes majeures*, les causes des Évêques, ou plûtôt les grandes affaires de l'Église. Ces *causes majeures* sont de trois espéces suivant l'ancien droit. Les unes regardent la foi, les autres ont pour objet les points douteux & importans de la discipline, & les derniers regardent directement la personne des Evêques, lorsqu'ils se trouvent coupables de quelque crime qui mérite la déposition. Le droit nouveau en a introduit encore quelques autres espéces. Le plus ancien canon où il soit fait mention des *causes majeures*, est tiré de l'Épitre Décrétale du Pape Innocent I. à Victrice Archevêque de Roüen. Ce canon, qui est de l'an 404. porte que *lorsqu'il se présentera des* causes majeures, *elles seront terminées par le jugement des Evêques, & ensuite rapportées au siége Apostolique, ainsi qu'il est ordonné par le Synode*, c'est-à-dire, par le Concile de Sardique, & non pas par celui de Nicée, comme quelques-uns ont cru mal à propos. M. Gerbais, Docteur de Sorbonne, imprima en 1679. à Paris *Dissertatio de Causis Majoribus ad caput Concordatorum de Causis.*

CAUSE, Ce mot, en y ajoûtant la particule *à*, sert à former quelquefois une préposition, & quelquefois un advèrbe. Quand il est préposition, il gouvèrne le génitif. *Rei alicujus causa, gratia.* Il a fait cela *à cause* de moi. On l'estime *à cause* de sa doctrine. Les animaux ont été créez *à cause* des hommes, c'est-à-dire, en leur considération. Et quand il est advèrbe, il est suivi d'un *que*, & signifie parce que. *Propterea quod.* Cet Écolier a été châtié *à cause qu'*il ne vouloit point étudier. On écrivit une lettre en gros caractères à Antigonus *à cause qu'*il étoit borgne, & un aveugle, dit-il, y mordroit. ABL. Mais en de pareilles occasions il vaut mieux se servir de *parce que.*

CAUSE, se dit provèrbialement en ces phrâses. C'est un Avocat à tort & sans *cause*; un Avocat de *causes* perduës. La guèrre est *cause* des troubles: ce qui se dit à ceux qui se plaignent d'un malheur public, qu'on ne sçauroit empêcher.

CAUSER. v. act. Être cause, produire quelque effet. *Creare.* Les Grands peuvent *causer* beaucoup de bien & de mal. Les schismes *causent* un grand scandale dans l'Église.

> *N'ayez point ces délicates craintes,*
> *Qui d'un juste héritier peuvent* causer *les plaintes.* MOL.

En stile de Notaire, *causer* s'employe passivement. Cette donation est *causée* pour récompense de services, c'est-à-dire, elle a pour cause une récompense de services.

CAUSER, v. n. Signifie encore, S'entretenir de chôses familières & peu importantes. *Garrire.* Il est malséant de *causer* dans l'Église.

Ménage tient que ce mot vient de *causare*, dont on s'est servi dans la basse Latinité, pour dire, *plaider une cause*; d'où il a été étendu aux entretiens familiers & aux railleries.

CAUSER, signifie encore, Parler trop, ou indiscretement; lâcher quelque parole qui fait découvrir un secret. *Garrire, loqui temere, inconsultè.* Ne dites rien devant cet homme-là, c'est un homme qui *cause*, qui est sujet à *causer.* Les femmes n'ont pas la force de se taire: elles ont une furieuse démangeaison de *causer.* BOUH. Eh! voulez-vous, Madame, empêcher qu'on ne *cause.* MOL.

CAUSER, signifie aussi, Médire, parler mal. *Maledicere, conviciari.* Cette femme a une réputation douteuse; on en *cause.*

On dit provèrbialement qu'une pèrsonne *cause* comme une pie borgne; qu'elle *cause* quand elle a les pieds chauds; pour dire, qu'elle parle trop.

CAUSÉ, ÉE. part. & adject. *Creatus, effectus.*

CAUSEUR, EUSE. adj. & subst. Qui parle trop, ou indiscretement, qui découvre les secrets d'autrui, & les siens. *Garrulus, loquax.* Saumaise étant à Paris, n'aimoit point à se rencontrer en compagnie avec Blondel, parce que celui-ci étoit un grand *causeur.* COLOMIERS.

> *Efforçons nous de vivre avec toute innocence,*
> *Et laissons aux* causeurs *une pleine licence.* MOL.

On le dit aussi des hâbleurs, qui promettent beaucoup & qui tiennent peu. Il ne vous faut pas fier à lui, ce n'est qu'un *causeur.*

CAUSTIQUE. adj. & s. m. & f. Qui a la vèrtu de brûler, qui est corrosif. Le suc de tithymale est fort *caustique. Causticus, adurens.* L'arsénic n'est poison que parce qu'il est *caustique*, qu'il corrode & pèrce les parties où il s'attache. Il y a des remédes *caustiques* & corrosifs, qu'on appelle aussi *pyrotiques*, qui par leur substance âcre, mordante, & tèrrestre, corrodent, brûlent, & mangent la peau & la chair pour pénétrer au dedans des corps durs & calleux, & fondent & liquéfient les humeurs, comme alun brûlé, éponges, cantharides, & autres vésicatoires. Les *caustiques* qui font escarre sont appellez *ruptoires*, ou *cautères.* Les cristaux de lune & pièrre infèrnale, qu'on fait avec l'argent & l'esprit de nître, sont *caustiques* par cette union. On met aussi au rang des *caustiques*, l'orpiment, la chaux vive, le vitriol, la cendre de figuier & de frêne, la cendre de lie de vin, le sel de lessive dont on fait le savon, le mèrcure sublimé &c. Ce mot vient du Grèc καυστικὸς, *urens*, qui vient de καίω, *uro.*

On dit figurément, qu'un homme est fort *caustique*, lorsqu'il est médisant, censeur, injurieux, qu'il est mordant en toutes occasion. *Obtrectator, conviciator.*

CAUT, AUTE. adj. Vieux mot qui signifioit, fin & rusé. *Cautus, callidus, astutus.*

CAUTÉLE. s. f. Précaution, n'est en usage qu'en Droit Canonique, quand on parle des absolutions qu'on prend à *cautèle* pour se mettre en sureté de conscience. *Cautio.* Ainsi quand un un Prêtre est excommunié, ou seulement intèrdit par une sentence, on dit que s'il veut déduire ses causes d'appel, afin d'ê-

tre capable de dire la Messe, il est obligé d'obtenir des *Lettres d'absolution à cautéle.*

CAUTELEUX, EUSE. adj. Dangereux, sujet à surprendre par quelque finesse, ou mauvais artifice. *Vafer, versutus, versipellis, veterator.* Il n'y a point de plaisir de traiter avec des gens *cauteleux.* Ce mot n'est en usage que dans le stile simple, familier, ou comique. La Chapelle en parlant de la Sainte Baume dit,

Le Démon cauteleux, *& fin*,
En a fait l'abord effroyable,
Sçachant bien que le Pélerin
Se donneroit cent fois au Diable,
Et se damneroit par chemin. LA CHAP.

A voir son visage assassin,
Et son œillade cauteleuse,
Elle à part au larcin. VOIT.

CAUTELEUSEMENT. adv. D'une manière fine & cauteleuse. *Vafrè, versutè, veteratoriè.* Un chicaneur agit toûjours *cauteleusement* quand il contracte. Ce mot n'est pas du bel usage, & ne se peut dire qu'en riant.

CAUTÈRE. s. m. Tèrme de Chirurgie. C'est un remède brûlant, dont on se sèrt pour guérir quelque ulcère, ou la carie des os, ou pour détourner & faire sortir les mauvaises humeurs. *Cauterium.* Le *cautère actuel* est un bouton de feu, ou fèr rougi, qu'on applique sur la partie, comme aux fistules lacrimales, & aux chevaux sur les boutons de farcin. Les *cautères actuels* sont aussi ces fèrs recourbez, dont l'extrémité est faite en plusieurs sortes de figures, dont on se sèrt selon le besoin: il y en a de cultelaires, de punctuels, d'olivaires, c'est-à-dire, de figure d'olives, &c. Le *cautere potenciel*, est un sel artificiel qui fait une brûlure sur la chair. Il se compôse de chaux, d'eau forte, de cendre gravelée, de figuier, de vigne, de titymale, de troncs de choux, ou autres caustiques. Il s'appelle *pierre à cautère. Lapis causticus.* Il fait une petite playe ronde, qu'on entretient avec un pois, ou boule de lièrre, qui se met dedans, afin que les mauvaises humeurs du corps se purgent par là. *Inusta lapide caustico plaga.* On doit avoir soin de panser & d'essuyer souvent son *cautere.* Ambroise Paré enseigne la manière de faire des *cautères de velours*, qu'il a ainsi nommez, à cause qu'ils ne font point de douleur, sur tout quand ils sont appliquez sur des parties exemptes d'inflammation. On dit faire un *cautere*, appliquer un *cautère* à quelqu'un, au bras, à la jambe, à la nuque du col; panser un *cautere.*

Ce mot vient de *καίω, uro.*

CAUTÉRISATION. s. f. Effet de la pièrre caustique, action de celui qui cautérise. *Adustio caustica.* POMEY.

CAUTÉRISER. v. act. Appliquer un cautère. *Lapide caustico alicui plagam inurere.* Cet homme s'est fait *cautériser* le bras.

On le dit aussi des caustiques qui corrodent les parties du corps humain. On a ouvèrt ce corps mort, on a trouvé ses boyaux, son estomac *cautérisez* par le poison, ou l'arsénic. Cette femme a la peau du visage *cautérisée*, c'est l'effet de l'eau forte qu'on lui a jettée.

CAUTÉRISÉ, ÉE. part. & adj. Qui a des cautères, ou qui a été gâté par des caustiques ou corrosifs. *Lapide caustico adustus.*

CAUTÉRISÉ, se dit aussi des fruits qui ont été battus de la grêle, ou béquettez par les oiseaux, qui ont des endroits creux & endurcis. *Percussus grandine, aut avium rostro.* Les poires de Messire Jean sont sujettes à être *cautérisées.*

On dit figurément de la conscience d'un méchant homme, qu'elle est *cautérisée. Vitiata, corrupta sceleribus conscientia*; pour dire, que les crimes ont fait plusieurs taches, & causé l'endurcissement.

CAUTION. s. f. Assurance que l'on donne ou que l'on prend pour quelque chôse comme pour une somme d'argent. *Cautio.* L'Ordonnance veut qu'on éxécute les sentences nonobstant l'appel, en donnant bonne & suffisante *caûtion*, une *caûtion* resseante & solvable. On ne veut point prêter aux Grands Seigneurs sans une *caûtion* bourgeoise. Une femme peut être présentée pour *caûtion*, pourveu qu'elle soit autorisée par son mari: mais un Prêtre ne peut être présenté pour *caûtion*, parce qu'il ne peut être contraint par corps, comme doivent être les *caûtions* judiciaires. LANGE.

CAUTION. s. f. Pleige, fidéjusseur, répondant, qui s'oblige pour un autre, qui promet de payer pour lui, de satisfaire à son traitté. *Præs, vas, sponsor.* En Droit on est obligé de discuter le débiteur principal avant les *cautions* pures & simples, & qui n'ont point renoncé au bénéfice de discussion & de division. *Cautela* est le tèrme de droit dont on se sèrt.

CAÛTION SOLIDAIRE, est celui qui s'oblige à payer en son propre nom, lui tout seul, & toute la somme, comme s'il étoit le principal débiteur, sans qu'on soit obligé à discuter les biens de celui pour qui il s'oblige; ou de diviser la dette entre les cofidéjusseurs: en ce cas celui qui intèrvient *caution* est censé co-obligé solidairement. *Sponsor in solidum.*

CAÛTION BANNALE, est un misérable qui s'oblige pour la forme, & pour telle somme qu'on veut, comme le Guichetier des Consuls, qui s'oblige moyennant deux sols pour l'éxécution de toutes les sentences qui se rendent aux Consuls. *Sponsor alienum ad arbitrium obligatus.*

CAÛTION JURATOIRE, est un sèrment que fait une pèrsonne, ou qu'on présuppôse qu'elle doit faire en Justice, d'accomplir ce qui lui a été ordonné, de se représenter à toutes assignations, de rapporter des meubles & papiers, de payer le Juge, &c. On élargit souvent des prisonniers, on donne des mains-levées à des débiteurs à leur *caution juratoire. Cautio jurejurando confirmata.*

CAÛTION CÈRTIFIÉE, est celle que fournit une autre pèrsonne qui se rend cèrtificateur de sa solvabilité, & qui est *caution* de la *caution. Consponsor.* Les *caûtions* & cèrtificateurs qu'on donne en Justice sont tous obligez solidairement, & ne sont point reçus à demander le bénéfice de discussion.

RECEPTION DE CAÛTION, est une procedure qui se fait en Justice par un procès vèrbal, de la présentation de la *caution*, de sa soumission, de la communication de ses effets & facultez, & des contestations de ceux qui l'impugnent, & qui la combattent; sur quoi se fait un référé à la Chambre, où elle est rejettée, ou reçuë. *Cautionis datæ significatio.*

CAÛTION, en matière civile, est celui qui répond pour un autre dans une affaire purement civile. *Sponsor, præs.*

CAÛTION, en matière criminelle, est celui qui répond de représenter le criminel quand il le faudra. *Vas, vadis.*

CAÛTION, se dit aussi dans une façon de parler de convèrsation ordinaire, quand quelqu'un assûre fortement une chôse dont il est cèrtain. Cette nouvelle est vraye, j'en suis *caûtion.*

CAÛTION BOURGEOISE, dans le sens naturel, c'est une bonne *caûtion.* Molière a employé ce tèrme dans un sens figuré, quand il a dit, Je veux *caûtion* bourgeoise que vos yeux ne me feront point de mal.

On dit provèrbialement d'un grand hâbleur, que tout ce qu'il dit est sujet à *caution*; pour dire, qu'il ment souvent, qu'il ne faut pas trop s'y fier. *Dubiæ fidei.* On le dit au propre de ceux qui paroissent beaucoup par leur train & par leur dépense, & qui n'ont aucun bien pour se soûtenir, ni pour payer ce qu'ils prennent à crédit.

CAÛTION RÉSÉANTE. Il faut ajoûter un nom de lieu, comme Paris, Orleans, &c. *Caûtion réséante* à Paris, est une *caution* qui a non seulement son domicile à Paris, mais qui y fait sa demeure actuelle.

CAUTIONAGE. s. m. Ce mot se trouve dans quelques Coutumes pour *caûtion*, ou action de caûtionner. *Fidejussio.*

CAUTIONNEMENT. s. m. Action de celui qui cautionne; ou l'acte qui en est dressé chez un Notaire, ou au Greffe. *Cautionis significatio.* Il a fait au Greffe son *cautionnement*, ou sa soumission de caûtion. Je tiens en main l'acte de son *cautionnement.*

CAUTIONNER. v. act. Se rendre caûtion, soit par écrit en fait de contracts, soit vèrbalement par manière de convèrsation. *Sponsorem esse, vadem esse, vadari aliquem, spondere pro aliquo.*

CAUX. pron. pl. Vieux mot, qui signifie, *ceux. Illi.*

CAUX. s. m. Païs de France en Normandie. *Caletensis ager*, ou *pagus.* Le païs de *Caux* est borné au Levant par le tèrritoire d'Abbeville, au midi par le Beauvaisis, au septentrion par l'Océan, & au couchant par la rivière de Seine avec une partie du Roüennois. Quelques-uns disent que ce sont les *Caletes* de César, plûtôt que ceux de Calais, DU CHESNE, *Antiq. des vill. de France L. VII. c. 6.* & VALLOIS, *Notitia Gall. p. 115. au mot Caleti.* La capitale du païs de *Caux* est Caudebec. On dit rarement ce nom seul, mais on y joint prèsque toûjours le mot de *païs.* Païs de *Caux.* On dit cependant Gelinote de *Caux.* Ce sont les poules de ce païs que l'on engraisse, & qui sont excellentes. Cap, ou Chef de *Caux*, c'est la pointe de tèrre qui s'avance dans la mèr à l'embouchure de la Seine du côté du Havre de Grâce. Le païs de *Caux* est environné des rivières d'Eu, de la Seine, & de la mèr Océane, & arrôsé des eaux de Sie de Dieppe & de S. Valery. Il est fèrtile dans sa plus grande partie, & abonde en tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Ses principales villes sont Caudebec, Harfleur, le Havre de Grâce, Fescan, Montivilliers, Dieppe, S. Valery, Eu, Neuchastel, & Aumale. DU MOULIN, *hist. de Norm.*

CAY.

CAYAPIA. s. f. Hèrbe du Bresil, dont les feüilles rendent une ôdeur semblable à celle des feüilles de figuier. Sa racine est dé-liée

liée & distinguée au milieu d'un cèrtain nœud qui étant broyé & bû avec de l'eau, a la vertu de resister au venin des sèrpens, & de garentir ceux qui sont blessez de fléches empoisonnées.

CAYENNE. Voyez CAÏENNE.

CAYER. s. m. Les Anciens écrivoient *Cahier*. Plusieurs feüillets attachez légèrement, & qui ne sont point reliez ensemble, ensorte qu'on les peut ôter ou transpôser comme on veut. *Charta sæpius in se replicata, codex*. Ce Marchand vend le *cayer* de papier tant, le *cayer* de parchemin tant. Il faut prononcer *caié*.

Ce mot vient de *quaternus*, qu'on a dit pour *quaternio*. Ménage.

Cayer, se dit aussi des feüilles pliées ou détachées qui compôsent un livre relié. *Folium*. Ce volume est de tant de *cayers*. Ils sont marquez par des lettres de l'Alphabet, qu'on appelle *signature*, & en Italien *registre*. Cette relation est comprise en un *cayer*; pour dire, n'a qu'une feüille pliée.

On appelle aussi *Cayers*, les délibérations de cèrtaines assemblées, comme celles du Clèrgé, des États, & autres, qui contiennent ou des remontrances ou des propositions qu'elles font au Roi, & qui sont écrites sur du papier : le papier qui contient ces délibérations s'appelle *cayer*. *Acta*. Les États de Bretagne, de Languedoc, ont fait présenter leurs *Cayers* par leurs Députez.

Cayer, signifie encore des mémoires qu'on donne séparément. *Libelli memoriales*. Ces articles sont dans un *cayer* à part. On lui a donné un *cayer* de frais.

Cayers, sont aussi les écrits que les écoliers écrivent sous leurs Maîtres en Philosophie, Théologie, & en toute autre science qu'on enseigne dans les Écoles. *Codices*. Un écolier doit représenter ses *cayers* à son Maître, pour en obtenir une attestation de son tems d'étude.

On appelle *Fesse-cayer*, un écrivain qui écrit à la hâte des *cayers*. *Scriptor codicum*. Ce pauvre homme est obligé de fesser le *cayer* pour vivre.

En tèrme de Librairie on dit aussi *fesser le cayer*, pour signifier, assembler des feüilles imprimées pour les plier en *cayers*.

CAYES. Tèrme de Marine. Ce sont des roches molles, ou des bancs de sable couvèrts d'une telle épaisseur de vâse, ou d'hèrbage, que les petits bâtimens qui y échoüent s'en relévent aisément. *Arenariæ moles*.

Cayes. s. f. pl. C'est ainsi qu'on appelle toutes les petites Isles des Indes Occidentales, lesquelles ne sont pas assez considérables, pour porter des noms particuliers, & qui ne diffèrent guères des bancs de sable que par les hèrbages dont elles sont revêtuës.

CAYEU. s. m. Tèrme de Botanique & de Fleuriste. On appelle *Cayeu*, ou *Cayeux*, les petits oignons qui naissent aux côtez des vieux oignons de la tulipe, de la jacinte, du narcisse, &c. *Bulbus minor adjacens majori, bulbulus*. Châque *cayeu* est comme un petit œuf que l'on détache de la maîtresse racine, & que l'on plante séparément, lorsqu'il a acquis une cèrtaine grosseur. J'ai beaucoup de *cayeux* de tulipes. Les *cayeux* des tubèreuses ne réüssissent point dans les païs temperez. Ce mot *Cayeu*, ne s'employe que parmi les Fleuristes. Liger. Ce qu'on appelle une gousse d'ail est proprement un *cayeu* de la racine de l'ail.

CAYON. s. m. Ce mot s'est dit autrefois pour *ayeul*. *Avus*.

Lancelot le bon Roy Bohéme,
Où est-il? où est son cayon? Villon.

CAYSTRE. s. m. Nom d'une petite rivière de l'Asie mineure, fameûse chez les Poëtes, parce qu'elle étoit autrefois pleine de Cignes. *Cayster*, ou *Caystrus*. Elle a sa source dans la Phrygie, ou selon d'autres dans les montagnes de Lydie; elle arrôse cette Province & la plaine d'Ephèse passant à un mille de cette ville du côté du couchant, & se jette dans la mèr Ionienne. Cette rivière fait beaucoup de tours & de détours, qui ont trompé quelques gens qui l'ont prise pour le Méandre, & qui font que les Turcs l'appellent *Courchouk-Mindre*, c'est-à-dire, petit-Méandre; & *Minderscare*, Méandre noir. Ils la nomment aussi *Carasou*, qui veut dire Eau noire; & d'autres *Chiay*. Mais dans nôtre Poësie, où l'on en parle encore souvent, elle retient toûjours son ancien nom de *Caystre*.

Sur le Caystre *autrefois*
Faisoit admirer sa voix
Un Cigne dont le plumage
Egaloit le doux ramage.

Au reste, il faut écrire *Caystre*, car c'est un υ en Grèc, ou pour le moins *Caïstre*, & non point *Caïste*, comme a fait M. de la Motte dan son Iliade L. II. p. 37.

Des Cignes du Caïste, *on voit les bataillons,*
A flots tumultueux inonder les valons;

Il y a dans Homère Καΰστρίου ἀμφὶ ῥέεθρα. Et par tout Κάϋστρος, *Cayster*, ou *Caystrus*.

CAYSTRIUS. s. m. Dieu, ou Héros qui fut adoré, & qui eut un temple proche du Caystre dans la Lydie, si l'on en croit Strabon Liv. XIV.

CAZ.

CAZÈRNES. s. f. Ce sont des Chambres bâties sur le rampart des villes de guèrre, pour loger les soldats de la garnison. *Casulæ*. On y loge ordinairement six soldats, qui montent la garde altèrnativement. Le Roi a fait bâtir dans ses villes de guèrre des *cazernes* magnifiques, qui sont de grands hôtels pour loger les garnisons.

CAZETTE, ou CASSETANE. Tèrme de Fleuriste. Anemône à peluche, qui a les grandes feüilles rouges bordées de couleur de soufre, sa peluche d'un haut rouge de feu. Morin.

CAZOU. s. m. & nom propre d'homme. *Caidocus*. L'Abbé Châstelain dit p. 399. qu'un ancien manuscrit de la vie de S. *Cazou* le fait mourir à Banavenne en Anglerèrre. Cette ville est dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle étoit au païs de Northampton au centre de l'Angletèrre, à l'endroit à peu près où depuis a été bâti Védon. Ceux qui de S. *Cazou* font un Évêque de Bénevent en Italie se trompent, à la ressemblance de ce nom avec celui de Banavenne. Il semble, ajoute-t-il, que ce Saint soit celui dont l'Église de Rennes fait mémoire le 21. Septembre, & dont Albèrt de Morlaix a donné la vie le prémier de Novembre sous le nom de S. Cado, ou Cadouad, où il dit qu'il demeura quelque tems en une Isle de la côte de Vannes, que cette Isle est dans la Parroisse de Belz, & qu'elle se nomme *Enes-Caduad*, c'est à dire, *Isle de S. Caduad*; car אִי, en Hébreu, signifie Isle.

CE.

CE. Pronom démonstratif, c'est-à-dire, qui sèrt à montrer les pèrsonnes & les chôses, & qui répond au Latin *hic*. *Cette* est le féminin de ce pronom, & répond à *hæc*. *Ces* en est le plurier pour le masculin & pour le féminin, & répond à *hi* & *hæ*. Mais il faut remarquer que ce pronom *ce* se change en *cet*, devant un nom masculin qui commence par une voyelle, ou par une *h* qui n'est pas aspirée. *Cet* homme est habile, & non pas *ce* homme. Il est vrai qu'il faut dire *ce* Héros; & non pas *cet* héros, mais cela vient de ce que l'*h* dans le mot de *Héros* étant aspirée, empêche l'effet de la voyelle qui suit.

Ce pronom a beaucoup de grace & d'énèrgie lorsqu'il est suivi du pronom relatif, *qui*. Malhèrbe appelle les Hérétiques & ceux qui fomentoient les guèrres civiles de la France.

Ces François qui n'ont de la France
Que la langue & l'habillement.

Ce, est aussi un substantif, & signifie la chôse dont on parle. Voilà *ce* dont il s'agit. En vèrtu de *ce* que dessus. *Ce* que j'en dis n'est pas pour vous choquer. *Ce* qui résulte de ce discours. Remarquez qu'il est plus élégant de répéter *ce* au second membre de la période quand elle a commencé par là, que de le supprimer. Par éxemple, *ce* qui est de plus déplorable, *c'est* ici; *c'est* est mieux que, *est*. *Ce* qu'on souffre avec le plus d'impatience, *ce* sont les pèrfidies. Dans ces éxemples la particule *ce* signifie la chôse qui est déplorable, ou qu'on souffre. Toutes ces éxpressions se rendent en Latin par le pronom neutre *id* suivi du relatif *quod*. Mais quand on dit, *ce* furent les Romains qui domptèrent; alors la particule *ce* est sans nombre, & ne régit point le vèrbe qui suit. Au contraire le vèrbe substantif qui marche après, est detèrminé au singulier, ou au plurier par le substantif qui vient ensuite. Vaug. Corn. Le pronom *ce* joint à quelques particules sèrt à former d'autres pronoms, *ceci*, *cela*, dont nous parlerons en leur place.

Outre ce. Manière de parler qui n'est plus en usage, on dit aujourd'hui, *outre cela*. *Ad hæc*, *Præterea*, *præter hæc*.

On dit au Palais quand on infirme une sentence, qu'on a mis l'appellation, & *ce* dont a été appellé, au neant, on sousentend *la sentence*. C'est une formule de prononcer que les Cours supérieures se sont résèrvées. Les autres Juges prononcent par un mal jugé. Quelquefois on dit absolument, On a mis l'appellation & *ce*; c'est-à-dire, que l'appellant a gagné sa cause. On dit, A *ce* qu'il soit dit; pour dire, Afin qu'il soit dit. A *ce* que j'entends, pour dire, Comme on me fait croire.

Ce dit-il, ce dit-on. Ces phrâses ne sont pas du bel usage, en écrivant, & dans un discours soutenu, grave, sérieux, il faut dire, *dit-il*, *dit-on*. *Inquit*, *aiunt*. C'est la même chôse pour le sens, & l'expression est meilleure.

Ce, pour *il*, dans ces phrâses, & autres semblables : Quelle heure est-*ce*? *Ce* lui fut force de hazarder bataille, n'est plus en usage, il faut dire, Quelle heure est-il? Il lui fut force. Vaug. Et même cette dèrnière phrâse a aujourd'hui quelque chôse d'embarrassé, on l'évite autant que l'on peut, & on ne

 s'en

s'en sert que pour varier le discours, en bien des occasions cependant elle n'est pas mauvaise.

CE PEU, veut dire le peu de chôses. Faites part aux pauvres de bon cœur, & avec joye, de *ce peu* que vous avez. PORT-R. On ne dit jamais *ce beaucoup*, quoiqu'on dise fort bien *ce peu*.

CE PEU DE LIGNES, pour dire la *courte lettre*, le *billet*, le peu de mots que je vous écris, est une expression qui a vieilli.

On dit aussi advèrbialement, Ç'en est fait. *Actum est*. C'est moi. *Ego sum*. C'est pourquoi. *Quapropter*. C'est à sçavoir. *Scilicet*, *videlicet*. C'est mon plaisir. *Ita placet*.

On dit encore, Quoique c'en soit. *Ut ut est*. *Ce* dit-il. *Ait*. *Ce* dit-on. *Aiunt*. *Ce* néanmoins. *Ce* fut un tel. *Ce* sont les gens de bien, &c.

On dit aussi, *C'est mon*, par une basse ironie, on sousentend *avis*. *Ita censeo*. Vraiment *c'est mon*.

CEA.

CEADDE. s. m. & nom propre d'homme qui se prononce Ceddc. *Ceaddas*. S. *Ceadde* Évêque de Lindish, puis de Lichfeld en Anglctèrre, étoit de Northumberland, & vivoit au VII^e^ siécle. Il mourut en 672.

CÉANS. adv. Tèrme démonstratif du lieu où on est. *Hic*, *in hac domo*, *in his adibus*, *hic intus*. Le maître de *céans*. N'y a-t-il pèrsonne *céans*? Venez *céans*, c'est ici. Dieu soit *céans*. Monsieur... revint hier *céans*. DE FÉNELON.

> *Quoi! je souffrirai moi qu'un cagot de critique*
> *Vienne usurper* céans *un pouvoir tirannique?* MOL.

CEAU. s. m. Autrefois on disoit *ceau* pour ciel.

> *De roses y ot grand monceau*,
> *Si belles n'avoit sous le* ceau. ROM. DE LA RÔSE.

CEC.

CECHIN. s. m. C'est la même chôse que *sequin*, & *sequin* est le plus usité. *Venetorum nummus aureus*. C'est une monnoye d'or qui est battuë à Vénise, & qui a grand cours dans tout le Levant. Elle vaut sélon quelques-uns sept livres, & sélon quelques autres seulement quatre livres sept sous.

Ce mot vient de l'Italien *cecettrino*. Et *cecchino* vient de *cecca*, lieu où l'on frappe la monnoye.

CECI. Pronom démonstratif qui se dit pour Cette chôse, & qui n'a point de plurier. *Hoc*. Que veut dire *ceci*? *Ceci* est étrange. *Ceci* n'a point d'éxemple. Ce pronom ne se met devant & avec le vèrbe *est*, que lorsque le mot qui suit est adjectif, & jamais quand c'est un substantif. Par éxemple, *Ceci* est beau, *ceci* est admirable. *Ceci* n'est pas assez bien traité; il faut le retoucher. Mais on ne dit pas *ceci* est mon chapeau; *ceci* est mon gand; *ceci* est mon livre, mon ouvrage; *Ceci* est ma maison; *ceci* n'est pas mon cheval. Il faut se sèrvir de Cela, en séparant *ce* de *la*; & dire, C'est-là mon chapeau, mon gand, mon livre; C'est-là ma maison; ce n'est pas là mon cheval. Voilà l'usage. Cependant il en faut éxcepter cette phrâse de l'institution & de la consécration de l'Eucharistie, *Ceci* est mon corps; *ceci* est mon sang, que l'usage a consacrée. Le P. Bouhours a eû la pensée de traduire, *C'est-là mon corps*; *C'est-là mon sang*, disant que la manière ordinaire n'étoit point Françoise; que *c'est-là* marquoit en François la substance même de la chôse, comme il paroit par les éxemples que nous venons de rapporter; qu'ainsi *C'est-là mon corps*, signifie proprement en François & sélon l'usage, *Cette chôse, cette substance est mon corps*, & n'est plus du pain; que pour signifier le lieu d'une chôse, par éxemple, du corps de J. C. il ne faut pas dire *C'est là mon corps*, mais *mon corps est-là*; ou *là est mon corps*. Cependant, comme cette phrâse est consacrée, quoiqu'elle fût contre l'usage ordinaire, il n'y voulut rien changer.

CECILE. subst. f. Nom propre de femme. *Cacilia*. Les Actes du Martyre de Sainte *Cecile* ne sont point seurs. Fortunat de Poitiers, le plus ancien des Auteurs qui ont parlé de cette Sainte, fait entendre qu'elle mourut en Sicile.

Quelques-uns donnent aussi dans nôtre langue ce nom à ceux qu'on appelle en Latin *Cacilius*, & qu'ils appellent encore Céciliens. Il est mieux pour éviter l'équivoque de retenir le mot Latin *Cecilius*, & de dire les *Cécilius*, la famille *Cécilia*, que de dire les *Céciles*, ou les *Céciliens*, & la famille des *Céciliens*. Il paroit que nos Antiquaires en usent ainsi, & qu'ils retiennent le mot Latin. D'ailleurs si l'on traduit *Cacilius*, Cécilien, quelle différence mettra-t-on dans nôtre langue entre *Cacilianus* & *Cacilius*?

CÉCILIEN. s. m. Nom propre d'homme qui répond dans nôtre langue au nom Latin *Cacilianus*, & non pas à celui de *Cacilius*. Voyez CÉCILE.

CÉCITÉ. s. f. Aveuglement. *Cacitas*. L'usage n'a point établi le mot de *cécité*, quoiqu'il y ait des pèrsonnes qui s'en sèrvent. Il est formé du Latin *cacitas*.

CED.

CÉDANT, ANTE. subst. Celui qui céde, qui transporte quelque somme, quelque droit. *Qui vel qua cedit*. On fait appeller en garentie un *cédant*, quand il a cedé une dette fausse, ou lorsqu'il l'a soutenuë bonne, & éxigible. Le *cédant* est opposé dans le droit au cessionnaire.

CÉDAR. s. m. Nom de lieu dont il est parlé dans l'Écriture. *Cedar*. Les Intèrprétes Grècs le traduisent par Γαλαάδ, *Galaad*, par où il paroit que c'étoit le païs qui porte ce nom, & qui est à l'orient du Jourdain, en tirant vèrs les Montagnes de l'Arabie désèrte, nommées Montagnes de Galaad, & une partie de l'Arabie désèrte, comme il paroit par le Cantique des Cantiques I. 5. où l'épouse dit qu'elle est noire comme les tentes de *Cédar*. S. Jérôme, & après lui Zieglerus, disent, que ce païs fut ainsi nommé de Cédar second fils d'Ismaël Gen. XXV. 13. Adricomius prétend avec quelques autres qu'il cite que *Cédar* est une ville de la Demi-Tribu de Manassé, qui étoit à l'orient du Jourdain. Quelques modèrnes disent qu'elle étoit sur une montagne, ce qui ne convient guères au nom de *Cédar*, qui signifie *obscur*, *noir*. D'ailleurs, où ont ils trouvé cette situation marquée?

CÉDER. v. act. & n. Transporter un droit à une autre pèrsonne. *Cedere*, *concedere*. Il m'a *cédé* & transporté une telle rente, une telle obligation. Dans tous les contrats de vente, échange ou donation, les Notaires mettent, Il lui a *cédé*, quitté & délaissé, &c.

CÉDER, signifie aussi, Laisser ou abandonner quelque chôse pour un tems, ou par civilité. Il m'a *cédé* sa maison, sa chambre, son lit. *Cedere alicui domo*, *cubiculo*, *lecto*. Il m'a *cédé* sa place. Il m'a *cédé* le haut du pavé.

> *Un grand cœur* céde *un trône, & le* céde *avec gloire*;
> *Cet effort de vèrtu couronne sa mémoire.* CORN.

CÉDER, signifie aussi, Obéïr; déférer à quelque puissance supérieure; relâcher. *Cedere*, *obsequi*. Il faut *céder* au tems, à la force. Il faut *céder* à l'orage, & caler les voiles. Il faut *céder* à ses supérieurs. Tout *céde* à ce Conquérant.

> *Vaine erreur des Amans, qui pleins de leurs désirs*,
> *Voudroient que tout* cédât *au soin de leurs plaisirs.* RACINE.

> *Enfin je vois qu'il faut se résoudre à* céder,
> *Qu'il faut que je consente à vous tout accorder.* MAL.

> *Dans ses premiers transports l'amour impétueux*,
> *S'irrite par la résistance.*
> *Loin de vouloir calmer ses flots tumultueux*,
> Céde *alors à sa violence.* CORN.

CÉDER, signifie encore, Faire une action d'humilité, se reconnoître inférieur à un autre en quelque chôse. *Cedere*, *concedere*, *inferiorem se profiteri*. Proposez vos raisons avec beaucoup de retenuë, afin que ceux qui vous *cédent* vous puissent *céder* sans chagrin. BELL. Cet homme est cent fois plus habile que moi, je lui *céde* en tout, je lui *céde* la victoire, je lui *céde* la partie. Ne faites pas comme ceux qui en *cédant*, tâchent de donner à connoître qu'ils ne *cédent* que par complaisance, & que les autres ont tort. AB. REG. On veut bien *céder* en bonne fortune; mais non pas en esprit. AMELOT. Il y a des génies dominans à qui tout le monde *céde*, par je ne sçai quelle force de supériorité qui les fait régner par tout. ID. Rien n'est plus fade que d'avoir à faire à des gens qui admirent toûjours, & qui *cédent*. MONT.

CÉDER, signifie aussi, Rabattre, retrancher. Il faut *céder*, pèrdre quelque chôse de ses droits pour avoir la paix, pour s'accorder.

CÉDER, signifie aussi, Succomber. Pour moi je *céde* aux ans. MAIN.

CÉDES. s. f. Nom de ville de la Tèrre sainte. *Cedes*. Il y a trois *Cedes* dans l'Écriture. L'une, dont il est parlé Jos. XII. 22. & que les Septante appellent Κάδης, *Cades*, étoit dans la Tribu d'Aser, & avoit eû un Roi sous les Chananéens. Joseph l'appelle *Cedesa*, & d'autres *Cedessa*. Une autre, dont il est parlé 1. Paral. VI. 72. est la même chôse que Césion. Voyez ce mot. La troisième étoit une ville Lévitique de la Tribu de Nephali, sur une montagne. Joseph la nomme *Caedesa*, *Cedesis*, *Cydeda*; d'autres *Sezecha*, *Cades*, & *Tharsa*. Au tems de S. Jerôme son nom étoit Cidissus; aujourd'hui c'est Sizis. C'étoit aussi une ville de réfuge.

CEDILLE.

CÉDILLE. s. f. Tèrme emprunté de l'Espagnol *cedilla*, pour signifier un petit *c*, ou une petite virgule qu'on met au dessous du *c* quand on lui veut donner le son de *s* devant les voyelles *a*, *o*, & *u*, comme à *glaçon*, *maçon*, *deçà*. *Virgula littera c subscripta.* Le *c* ne peut faire de leçon s'il n'est accompagné d'une *cédille*. ABLANC.

CÉDIMOTH. Voyez CADEMOTH.

CÉDMONÉEN, ENNE. s. m. & f. Oriental, Qui habite à l'Orient. *Cedmonaus*, *a*. C'est le nom que l'on donne dans l'Écriture aux peuples qui habitoient dans l'Arabie déserte à l'orient de la Tèrre Sainte. Ce nom vient de קדם, *Kedem*, qui signifie l'orient. Les Hébreux le donnoient à ces peuples, comme nous donnons celui d'Orientaux à ceux qui habitent à l'orient de l'Europe. Pagnin dit *Cadmonéen*, qui est bon; & S. Jérôme Cethmonéen; c'est une faute.

CÉDON. s. m. Petite plante qui fleurit blanc, & en piramide. Elle ne fleurit qu'une seule fois. Ce qu'on appelle ici *Cédon* n'est apparemment que la Joubarde, & il faut écrire *Sedum*.

CÉDRAC. s. m. Espéce de citronnier, dont le fruit est très-doux & odoriférant, *malum citreum dulcissima medulla*. Quelques-uns écrivent *Cédrat*, au lieu de *Cédrac*; temoin La Quintinie, qui aussi dit que c'est un Oranger & non pas un Citronier. Les feuilles de l'Oranger nommé *Cedrat* ont le même goût que l'Orange même, & pourroient contribuer à faire de la limonade. LA QUINT.

CÉDRE. s. m. *Cedrus*. Se prend souvent en François pour le bois du *cédre* du Liban. On dit, un cadre une bordure de *cédre*. On imite la couleur de *cédre* par la teinture rougeâtre qu'on donne aux ouvrages qu'on veut faire passer pour bois de *cedre*, mais l'odeur sèrt à en faire la différence, le véritable *cédre* ayant une ôdeur fort aromatique. On appelle à Paris *cédre*, le bois de l'Acajou rouge, parce qu'il est rougeâtre & d'une ôdeur aromatique, qui tient un peu du santal. Ce dèrnier est très amèr au goût. On ne connoît point le caractère de l'Acajou rouge. Du Tèrtre en parle en son second volume de son histoire des Antilles p. 159.

CÉDRE. s. m. *Cédrus*. Est le nom de deux à trois arbres bien différens les uns des autres. Il est très-difficile de concilier les anciens avec les nouveaux sur ce qu'on doit appeller proprement *cedre*. Par les descriptions de Dioscoride, & de Theophraste ce n'est point un arbre conifère, peut être ne connoissoient-ils pas nôtre *Cédre* du Liban. Mais sans entrer dans ces discussions dans lesquelles on ne peut avancer que des conjectures, nous conserverons ce nom de *cédre* aux arbres & arbrisseaux auxquels nos prédécesseurs l'ont voulu attacher, mais pour les distinguer nous leurs ajouterons le nom du païs où apparemment on les a trouvez plus communément. L'arbre que nous nommons à présent *Cédre* vient du Mont-Liban, & c'est une espéce de Melèze. Voyez MALEZE, où l'on en parle amplement. Les Anciens faisoient mention de deux *Cédres*, l'un de Phénicie & en Cilicie, qu'on appelle *Oxycedre*, & ils le comparoient au Genevrier ordinaire, dont cependant il étoit different par ses fruits, qui étoient beaucoup plus gros, & qui étoient rougeâtres. Voyez GENEVRIER. Et ils nommoient enfin *Cédre* de Lycie, *Cedrus Lycia*, *Cedrus folio Cupressi*, un arbrisseau dont les feuilles approchent de celles du Cyprès. Ses fleurs sont des petits chatons fort courts. Ses fruits sont des bayes rougeâtres, rondes, beaucoup plus grosses que celles du Genevrier, & qui contiennent plusieurs semences. Ce *Cédre* croît en Languedoc, & il y en a deux espéces qui se distinguent toutes les deux par leur hauteur, & la grosseur de leurs fruits. M^r. De Tournefort a trouvé deux espéces de ce dernier *Cédre* dans son voyage du Levant. Elles s'élevent en arbre, elles sont très-puantes, au lieu que celui qu'on vient de décrire n'est point si désagréable, son ôdeur approchant du Cyprès & de la Sabine.

Le bois de *cédre* est prèsque immortel & incorruptible, parcequ'il est fort amèr, & que les vèrs n'aiment que ce qui est doux. C'est pourquoi les Anciens se sèrvoient de planches de *cédre* pour écrire les chôses d'importance, comme on peut recüeillir de ce passage de Pèrse; *Et cedro digna loquutus.* On en bâtit des palais & des navires. Cet arbre est toûjours vèrd, & aime les lieux froids & les montagnes; & si on lui taille sa cime, il meurt. Le *cédre* du Liban est semblable au sapin, que les Grècs appellent ἐλάτη, les Latins, *Cedrus major*, *cedrus Phœnicia*, *Syriaca*, ou en un mot *Cedrelate*. Son écorce est polie, lissée & sans mousse, excepté la partie qui est depuis la tèrre juqu'aux prémières branches, lesquelles environnent l'arbre prèsque depuis la tèrre jusqu'à la cime en guise de roüe. Elles poussent par cèrtains intèrvalles toûjours en diminuant jusqu'en haut, de sorte qu'elles représentent une pyramide. Ses feüilles sont semblables à celles du pin, ou mélèse, mais plus courtes, & ne sont point piquantes. Bruyn, dans son voyage de la Tèrre Sainte, dit que les feüilles des *cédres* du Liban qu'il alla voir, sont semblables à celles du Romarin, que les petites feüilles qui sont aux branches montent en haut, & que le fruit pend en bas. Ce fruit est fait en pommes semblables à celles des pesses, mais plus longues, plus dures & plus nourries, & sont difficiles à détacher de leurs queuës. Elles contiennent une graine semblable à celle des cyprès, & jettent une résine grosse, épaisse, transparente, d'une ôdeur forte, qui n'est point coulante, mais qui tombe goute à goute. Les Arabes l'appellent *kitran*, ou *alkitran*. Salomon donna plusieurs villes au Roi Hiram pour les *cédres* qu'il lui avoit envoyez pour bâtir le Temple de Jérusalem. Fernand Cortez fit bâtir un Palais à Méxique où il avoit 7000 poutres de *cédre*, la plupart de 120 piéds de long, & 12 de tour, comme témoigne Hèrréra. Il y avoit un *cédre* abattu en Cypre qui avoit 130 piéds de long, & si gros, que trois hommes avoient de la peine à l'embrasser. Il sèrvit à la Galère de Démetrius. Bruyn dit que des deux plus remarquables qu'il vit sur le Mont-Liban l'un avoit 57 paumes de tour & l'autre 47.

Ce mot vient du Grèc κέδρος, qui a la même signification, & qui vient du Grèc καίω, *uro*, de κηώδης, *suavè olens*. Le *cédre* brûlé rend une ôdeur fort bonne.

On dit provèrbialement, Depuis le *cédre* jusqu'à l'hyssope; pour dire, Depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Cette phrâse est prise de l'Écriture 3^e Livre des Rois IV. 33. où il est dit, que Salomon avoit écrit sur les arbres depuis le *Cédre*, qui est sur le mont Liban, jusqu'à l'hyssope qui sort d'une masure. On dit aussi dans le même style de l'Écriture, Les *Cédres* du Liban, pour signifier les Grands, les Puissans du siécle, les orgueilleux.

On a donné pour dévise à un Collége célèbre un *Cédre* chargé de fleurs & de fruits, avec ce vèrs du Tasse, *Mentre che spunta l'un, l'altro matura*. Et pour marquer la pureté du Cardinal Horace Spinola, un *Cédre*, avec ce mot, *A putredine tuta*. Le même arbre, & ce mot Italien, *Nel fiore il frutto*, est la dévise qu'un Italien fit pour marquer la fécondité virginale de la S^te Vièrge.

CÉDRE DE GAZA, ou GAZE. C'est un fruit dont Bruyn parle dans son Voyage du Levant p. 303. Il en décrit deux, dont l'un avoit deux cayeux qui au bout se tèrminoient en pointe. Le fruit étoit d'une grosseur éxtraordinaire; sa longueur jusqu'à la pointe ayant 14 pouces, & son diamètre étant de 5 pouces ½, l'autre avoit 13 pouces de long & 6 ¾ de diamètre. Ce fruit a peu de suc. On le peut manger comme des limons doux.

CÉDRE DOUX. Espéce de Citronnier qu'on appelle aussi *Cédrac*, Voyez CÉDRAC.

CÉDRIE. s. f. Résine qui sort du cédre. *Cedria*. C'est une liqueur qui pour être bonne, doit être grasse, épaisse, transparente, d'une ôdeur forte, & telle qu'en la vèrsant elle ne coule point trop vite, mais qu'elle tombe également goute à goute. Elle a deux qualitez bien opposées: elle consèrve fort long-tems les corps morts; parce qu'elle en desséche & consume les humeurs supèrfluës, sans endommager les parties solides; & au contraire elle putréfie les chairs molles & délicates des corps vivans sans qu'on en souffre aucune douleur; ce qui vient sans doute de la chaleur des corps vivans, qui donne de l'agitation aux parties de cette résine, & en augmente la force.

CÉDRON. s. m. Torrent, ou ruisseau dont il est parlé dans l'Écriture. *Cédron*. Ce torrent avoit sa source près de la ville de Jérusalem, & couloit au piéd des montagnes sur lesquelles cette ville étoit bâtie, à l'orient & au midi. Il falloit le passer pour aller de Jérusalem au mont des Olives, comme fit J. C. la veille de sa passion, Jean XVIII. 1. De là ce torrent passant aux confins de la Tribu de Juda & de celle de Benjamin, alloit se jetter dans la Mèr morte. Le Roi passa aussi le torrent de *Cédron*. SACI, 2. *des Rois XV*. 23. Jésus sortit avec ses disciples pour aller au-delà du torrent de *Cédron*, où étoit un jardin, dans lequel il entra & ses disciples aussi. BOUH. *Jean XVIII*. 1. Ce torrent est prèsque toûjours à sec quand il ne pleut pas.

Ce mot est purement Hébreu, de קדר, *être noir*, ou *obscur*, se fait קדרון, *Kidron*, qui signifie *noirceur*, *obscurité*, nom qui fut donné à ce torrent, ou parceque les vallées dans lesquelles il couloit au tour de Jérusalem étant fort profondes & fort ressèrrées entre les montagnes, elles étoient aussi fort obscures, ou parceque ses eaux étoient troubles & boüeuses. En S. Jean XVIII. 1. le texte Grèc l'appelle *Le torrent des Cédres*, τῶν κέδρων, au lieu de τοῦ κεδρών. Grotius soutient cette leçon, & la préfère à celle du Latin; mais il se trompe; c'est une èrreur de Copiste. Elles s'est aussi glissée dans les Septante 2. des Rois XV. 13. 4. des Rois XXIII. 4. 6. &c. Mais dans le 2^e L. des Rois XV. 23. & ailleurs, la vraye leçon s'est consèrvée dans les bons éxemplaires. Voyez sur ce torrent de *Cédron* le Voyage de la Tèrre Sainte du P. Nau Jés. L. II. C. 1. & L. IV. C. 17.

CÉDULE. s. f. Petit morceau de papier où l'on écrit quelque chôse pour sèrvir de mémoire. *Schedula*. On donne aux Régens des *cédules* où sont écrits les noms des causeurs, & de ceux qui n'ont pas fait leur thême. Ailleurs le mot de *cédule* est moins en usage que ceux de *promesse*, & de *billet*.

Ce mot vient du Grèc σχίδη, qui signifie l'*écorce* des tillots sur laquelle les Anciens écrivoient.

CÉDULE, en tèrmes de Banque, est un petit morceau de papier où les Banquiers & les Marchands écrivent leurs promesses, lettres de change, & réscriptions. *Chirographi cautio, syngrapha, syngraphus. Cédule banquiere*, est l'obligation d'un Banquier de Rome qui promet acquiter la somme du rachat d'une pension créée sur un bénéfice. On le dit aussi des autres billets, promesses & reconnoissances qui se font sous seing privé. Même on le dit des minutes d'obligation quand on les garde par devèrs soi: & c'est en ce sens qu'on dit, Plaider contre sa *cédule*; pour dire, contre son écrit, son obligation. On l'appelle aussi chez plusieurs Marchands, *police*, à cause du mot Espagnol *poliça*, qui signifie la même chôse.

On appelle en tèrme de Pratique, une *cédule évocatoire*, la signification qu'on fait à une partie, pour l'avèrtir qu'on veut faire évoquer, & renvoyer le procès qu'on a contre elle en un autre Parlement, à cause des parens, & alliances qu'elle a au lieu où l'instance est pendante. *Translatitiæ litis diploma, instrumentum.*

CEI.

CEIGNANT, ANTE. adj. & part. act. du vèrbe *ceindre*. Prononcez *ign* comme une seule *n* moüillée, ou comme l'*ñ con tilde* des Espagnols; & comme dans le mot François *Seigneur*. Et ainsi des autres tems ou pèrsonnes du même vèrbe qui s'écrivent par *eign*, & que l'on indiquera au vèrbe CEINDRE.

CEIGNANTE. s. m. Tèrme d'Anatomie. *Cingens*. C'est le nom que l'on donne à la douzième vèrtèbre du dos, à cause qu'elle est placée à l'endroit où l'on porte ordinairement la ceinture.

CÉILAN, ou CÉYLAN. Le P. Bouhours écrit toujours ainsi. *Ceilanus, Ceilania, Taprobana*. Isle de l'Océan oriental, située au levant, méridionale de la Presqu'isle de l'Inde, deçà le Gange, entre le 121e & 123e degré de longitude, & entre le 6e & le 10e de latitude au nord, dit Maty. Mais sélon les Obsèrvations du P. Noël Jésuite, cette longitude est fausse de plus de 20 degrez. Car, selon lui, Trinquimale, ville à l'orient de l'Isle de Ceïlan, diffère du méridien de Paris, qui est au 20e degré de 81°. 0'. 15". & par conséquent cette ville de *Ceilan*, & la côte orientale de l'Isle est au 101e degré 15 secondes. Elle n'est séparée du continent de la côte de Coromandel & de celle de la Pescherie que par le détroit de Chilao, ou de Manar, qui est fort étroit, & si peu profond, que quelques Auteurs écrivent que les éléphans le passent à gué. Elle est pleine de montagnes fort hautes, principalement vèrs le milieu. On y voit en plusieurs endroits plusieurs forêts si épaisses qu'elles sont impraticables. Le reste du païs, qui est bien cultivé, est fort fèrtile en toutes sortes de fruits, figues, raisins, grenades, oranges, limons, citrons, sucre, tabac, & principalement en ris & en canelle, dont il y a des bois entiers. On y trouve aussi du gingembre & du cardamôme. L'Huillier, dans son Voyage des Indes, dit qu'on y cueïlle aussi le girofle, la noix muscade, & du poivre, & que l'ôdeur du girofle est si forte qu'elle se fait sentir dans toute l'Isle, & même à quelque distance en mèr. Mandelslo, plus croyable, dit que c'est la canelle qui pousse son ôdeur bien avant dans la mèr. Il y a aussi beaucoup d'aréca, dont les habitans font un grand commèrce. On y trouve des pierres précieuses, & l'on y pêche des pèrles. La pêche s'en fait depuis l'onzième Mars jusqu'au vingtième Avril. L'Isle de *Céilan* nourrit des bœufs, des brebis, & sur tout une grande quantité d'éléphants sauvages & domestiques, qui ne sont pas si grands que ceux que l'on tire de la tèrre fèrme, mais qui ont, dit-on, plus de courage & de docilité. Les Hollandois les vendent aux Maures & aux Pèrsans, & en tirent un grand profit. Schouten dit qu'il y a des Satyres dont nous parlerons au mot SATYRE. Il y a aussi un nombre prodigieux de singes & de guenons très-incommodes, & qui désolent tout le païs.

En 1505 les Portugais sous la conduite de Laurent Almeida abordèrent en cette Isle. En 1517 ils eurent pèrmission de faire des retranchemens autour de l'endroit où ils s'étoient postez. Ces retranchemens se changèrent bientôt en forteresse. C'est ainsi que Colombo fut bâtie. En 1597, le Roi de l'Isle étant mort sans enfans, déclara le Roi de Portugal son héritier. En 1623, le Roi de Gandy, ou Candy, leur fit la guèrre; mais ayant été défait & vaincu, il fut obligé en 1632 d'accepter la paix, à condition de payer tous les ans un tribut de deux éléphans. En 1639 son fils recommença la guèrre. Les Hollandois allèrent à son secours. La guèrre dura jusqu'en 1644. que l'on fit une treve de huit ans. La guèrre ayant recommencé en 1655, les Hollandois chassèrent les Portugais, & ils sont maintenant les seuls qui y commèrcent.

Avant que les Hollandois fussent dans cette Isle on la divisoit en cinq Royaumes principaux; ceux de Trinquillemale, de Baticalo, & de Jala, ou Yale vèrs le levant; & ceux de Ceitavaca & de Candex vèrs le couchant. Aujourd'hui on ne la divise qu'en trois parties principales. Prèsque toutes les côtes appartiennent aux Hollandois. On y joint les Isles de Jaffanapatan, de Manar, & de Calpentin. C'est la première partie, dont la principale contrée est le Caneland, ou païs de la canelle, & la ville capitale Colombo. La seconde partie est le Royaume de Candea vèrs le midi; & la troisième le païs de Wanny au nord.

On croit que l'Isle de *Ceilan* est la Toprabane des Grècs & des Romains. Les habitans la nomment Tiranisin, c'est-à-dire, Tèrre de délices, & ils croyent que ç'a été le lieu du Paradis Terrestre. Il y a une fort haute montagne à laquelle quelques-uns donnent sept lieuës de haut, & d'autres seulement deux, que l'on nomme le Pic d'Adam, parce que les habitans disent qu'Adam y a été entèrré. Quelques Auteurs prétendent que *Céilan* est l'Ophir de Salomon. Les Historiens de l'Isle de *Céilan* sont Mandelslo, Voyage des Indes Liv. II. Jean Ribeyro, histoire de l'Isle de *Céilan*; Robert Knok, Relation du Voyage de l'Isle de *Céilan*; Gauthier Schouten dans son Voyage aux Indes Orientales. Voyez aussi le VIe Recueïl des Lettres édifiantes & curieuses p. 79.

Wicqfort dans sa traduction de Mandelslo, dit *Ceylon* ou *Zeylon*, mais mal; l'usage est de dire en nôtre langue *Céilan*. Maty le fait tantôt masculin, & tantôt féminin, disant le *Céilan* Hollandois, & la *Céilan* Hollandoise. Ni l'un ni l'autre n'est autorisé par l'usage. On ne dit guère *Céilan* seul, on y joint le nom Isle. L'Isle de *Céilan* est grande, est fèrtile, est abondante en canelle; & non pas *Céilan* est grand, ou grande, fèrtile, &c. Les Arabes l'appellent *Serandib*, & d'Hèrbelot a remarqué que les Géographes Orientaux en parlant de cette Isle ne font aucune mention de l'arbre de canelle, qui ne croît que dans cette Isle, soit, dit-il, qu'il ne s'y trouvât pas encore de leur tems, & qu'il y ait été transporté d'ailleurs, comme de la Chine, ce qui a fait donner à cet arbre le nom de *Dar Tchin* en Orient, mot qui signifie Bois de la Chine; ou qu'il faille entendre cet arbre, sous le nom de Nargil, dont ils parlent.

CÉILANOIS, OISE. s. m. Qui est de l'Isle de Céilan. Les Mémoires de Trevoux 1711. p. 1069, disent, les *Céylanois* ont la peau noire, & sont de petite taille, ils sont adroits & spirituels, & si on en croit nôtre Auteur (Schouten) il n'y a point de peuples aux Indes plus civilisez qu'eux; mais cela n'empêche pas qu'en comparaison des Européens, ils ne paroissent barbares & féroces. Mais on ne parle point ainsi, il faut dire Chingulais. Voyez ce mot.

CEINDRE. v. act. Mettre autour des reins quelque chôse qui lie & qui sèrre. *Cingere. Je ceins, tu ceins, il ceint. Nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignois. J'ai ceint. Je ceignis. Je ceindrai. Que je ceigne.* Les Juifs étoient obligez de *ceindre* leurs reins, & d'être debout, quand ils mangeoient l'Agneau Pascal. Le Roi *ceint* l'épée aux Gentilshommes, quand il les fait Chevaliers.

On le dit aussi des couronnes, ou autres marques d'honneur, dont on environne le front. Il est *ceint* d'un bandeau royal, d'un diadême. Sa tiare étoit *ceinte* d'un bandeau de pourpre. VAUG.

Et ton front cette fois
Sera ceint *de lauriers qu'on ne vit jamais luire*
Sur la tête des Rois. MALH.

CEINDRE, signifie encore, Environner, enfèrmer un espace. On travaille à *ceindre* la ville de murailles de ce côté-là. Les ennemis qui assiégeoient cette place n'avoient pas assez de troupes pour la *ceindre* de tous côtez.

CEINT, EINTE. part. & adj. *Cinctus*.

CEINTES. s. f. Tèrme de Marine. On dit aussi *chaintes, carreaux, preceintes*, ou *perceintes*, ou *lisses*. Ce sont des rebords ou espèces de cordons qui régnent au pourtour du navire, dont les trois prémières d'enbas se nomment particulièrement *preceintes*, & les autres au dessus *carreaux de lisse*. *Navis corona*. Ces pièces sèrvent à donner la grâce & la rondeur au pourtour du navire, aussi-bien qu'à le fortifier, & à marquer la division des tillacs, & font même effet au vaisseau, que les plintes aux façades des bâtimens sur tèrre. La prémière se place à cinq pieds ou environ au dessous du prémier sabord à l'endroit du maître bau. La deuxième est parallèle & distante de la prémière de 18 à 22 pouces, & les autres de même.

CEINTRAGE. subst. masc. Tèrme de marine, se dit généralement de tous les cordages qui ceignent, qui lient ou qui environnent les vaisseaux. *Funes quibus cingitur ac religatur navis.*

CEINTURE.

CEINTURE. s. f. Ce qu'on met autour des reins pour les sèrrer. *Cingulum, cingulus, zona.* On portoit autrefois des *ceintures*; maintenant on porte des écharpes. Les cessionaires étoient obligez autrefois de quitter leur *ceinture* en Justice. Cette coûtume venoit de ce que nos Ancêtres avoient accoutumé de porter à leur *ceinture* tous les instrumens nécessaires pour l'usage, ou pour la conservation des biens; comme la bourse, les clefs, &c. ensorte que la *ceinture* étoit le simbole des biens. L'Histoire remarque que la veuve de Philippe I. Duc de Bourgogne renonça à sa succession & déposa sa *ceinture* sur le tombeau du Duc. Pasq. On appelle aussi *ceinture*, le ruban ou l'étoffe qu'on met sur les plis d'un haut-de chausse, ou d'une juppe. Cette *ceinture* est trop courte. L'aube d'un Prêtre se sèrre avec une *ceinture* de fil, ou de soye : cette *ceinture* que le Prêtre prend est le simbole de la chasteté.

Les Romains portoient toûjours une *ceinture*, dont ils retroussoient leur robe quand ils vouloient agir. Cette coutume étoit si ordinaire que ceux qui n'avoient point de *ceinture*, & qui laissoient toûjours traîner leur robe, passoient pour des gens oisifs, & voluptueux. Dac.

Ceinture de Vièrge, c'étoit une coûtume chez les Grècs & chez les Romains, que le prémier soir des nopces le mari dénoüoit la *ceinture* de la fille qu'il avoit épousée. Homère Liv. XI. de l'Odyssée appelle cette *ceinture* παρθενιην ζώνη, *Ceinture de fille.* Festus dit que la nouvelle mariée portoit une *ceinture* que le mari lui dénoüoit dans le lit, & qu'elle étoit faite de laine de brebis. Cette *ceinture*, ajoute-t-il, étoit noüée du nœud d'Hèrcule, & le mari défaisoit ce nœud pour un bon présage, afin qu'il fût heureux en enfans, comme Hèrcule l'avoit été, qui laissa lorsqu'il mourut soixante & dix enfans. Consultez de Mezer. dans son Commentaire sur la lettre de Phillis à Demophon. Les Poëtes attribuoient à Vénus une espéce de *ceinture* qu'ils appelloient *ceste. Cestus.* Ils y attachoient le pouvoir d'inspirer de l'amour, & de charmer les cœurs : c'est dans ce sens que Boileau a dit,

On diroit que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture.

Ceinture de Vénus, est aussi un tèrme de Chiromantie. Il signifie la ligne de la main qui commence entre le second & le troisième doigt, qui travèrse le mont de ces doigts, & va en forme de demi-cèrcle finir vèrs le petit doigt.

Ce mot vient du Latin *cinctura*, ou de *cinctorium.* On trouve dans la plus basse latinité *cinta*, pour dire en général un cèrcle, un tour, *ambitus, circuitus*, de *cingo, cinctum*; & il est sur tout très fréquent, pour signifier le tour des murailles ou des fossez d'une ville, selon la remarque des Jésuites d'Anvers, *Acta SS. Mart. T. II. p.* 165. C.

Ceinture a l'Angloise, est une espéce de sangle fort juste, dont on se sèrt pour porter l'épée. *Militare cingulum, Balteus, Balteum.*

Ceinture du Mèrcure. Tèrme de Médecine. C'est une ceinture faite de drap, empreint de Mèrcure, ou dans laquelle on enfèrme du mèrcure qu'on prépare de différentes façons; quelquefois la *ceinture* est de cuir, ou de toile, de coton, &c. Ce remède a quelquefois de bons effèts, mais il est dangereux pour ceux qui sont foibles, ou sujets à avoir des convulsions. On employe ce remède pour guérir la gale, chasser la vèrmine, tuer les poux. Entre les remèdes monstrueux dont les Empiriques ont rempli & gâté la Chirurgie, pour le malheur des malades, la *ceinture du mèrcure* n'est pas la moins en vogue parmi le vulgaire. Fabricius, cité & traduit par Degori.

Ceinture, se dit aussi de l'endroit du corps où on met la *ceinture. Renes.* Quand on se baigne en cet endroit-là, on n'a de l'eau que jusqu'à la *ceinture.* Scarron a dit des Héros à l'égard des Géans.

Et ne vont pas à la ceinture
De ceux dont je fais la peinture.

Chez les Maîtres de danse, en parlant de la disposition du corps, de l'air, de la manière de porter le corps en marchant, en dansant, on dit la *ceinture* d'enhaut, la *ceinture* d'enbas; pour dire, la partie du corps, qui est depuis la *ceinture* jusqu'enhaut, ou depuis la *ceinture* jusqu'en bas.

Ceinture de la Reine, est un droit fort ancien qui se léve à Paris de trois ans en trois ans, qui étoit d'abord de trois deniers pour chacun muid de vin, & de six deniers pour chacune queuë. *Vectigal tertio quoque anno pendi solitum, ex vino domesticum Reginæ subsidium.* Il étoit destiné à l'entretien de la maison de la Reine. On l'a depuis augmenté, & on l'a étendu sur d'autres denrées, comme sur le charbon, &c. On l'appelloit autrefois la *taille du pain & du vin*, comme il se voit par les Regîtres de la Chambre des Comptes de l'an 1339. Vigenère croit que le nom de ce tribut pourroit avoir été pris de ce qu'autrefois les ceintures sèrvoient de bourses, desorte que *ceinture de la Reine* signifiât la même chôse que bourse de la Reine, comme si ce tribut s'étoit levé pour la bourse de la Reine. Mais, ajoute-t-il, il y a plus de deux mille ans qu'on levoit en Pèrse un pareil tribut, & qui se nommoit de même nom, comme témoigne Platon dans Alcibiade; Cicéron après lui, & Athénée au Liv. I. des Deipnosophistes; ce qui n'empêche point que cette étymologie ne puisse avoir lieu. *Annot. sur Tite-Live T. I. p.* 956.

Les Chrétiens de la Ceinture. Motavakkel X^e^. Calife de la Maison des Abassides obligea les Chrétiens & les Juifs l'an 235. de l'égire, 856. de J. C. de porter une large ceinture de cuir, qu'ils portent encore en effet dans l'Orient. Depuis ce tems les Chrétiens d'Asie, & principalement ceux de Syrie & de Mésopotamie, qui sont presque tous Nestoriens, ou Jacobites, s'appellent *Les Chrétiens de la Ceinture.*

L'Ordre de la Ceinture. Voyez au mot Cordelière. L'Ordre de la Cordelière.

Ceinture, signifie quelquefois, Enceinte. *Ambitus, circuitus.* Une *ceinture* de muraille, de fossez. On le dit aussi du cordon de la muraille.

Ceinture, en tèrmes d'Architecture, est un anneau, un orle, ou un liteau qui est au haut, & au bas du fût de la colonne, qu'on appelle autrement *escape. Balteus.* On appelle aussi *ceinture* de la volute Ionique, ce qu'on appelle autrement *écharpe.*

On appelle aussi *ceinture funèbre*, autrement, *litre*, une bande noire, que les Patrons des Églises, ou les Seigneurs Hauts-Justiciers ont droit de faire peindre dedans & dehors les Églises, & de la charger du blâson de leurs Armes pour honorer la mémoire des fondateurs dont ils sont déscendus, ou dont ils ont les droits. *Tænia funebris.* C'est un droit honorifique.

On dit provèrbialement, qu'une pèrsonne est toûjours penduë à la *ceinture* d'une autre, pour dire, qu'elle est toûjours avec elle. On dit aussi, que bonne renommée vaut mieux que *ceinture* dorée; pour dire, que l'estime qu'un homme s'est acquise dans le monde vaut mieux que les marques extérieures qu'il affecteroit pour faire paroître son mérite. Cela vient de ce qu'autrefois il n'étoit pèrmis qu'aux honnêtes femmes de porter des *ceintures* dorées. Par arrêt du Parlement de Paris rendu en 1446. il fut défendu à toute femme de mauvaise vie de porter la *ceinture dorée.* D'autres disent que ce provèrbe signifie, qu'il vaut mieux acquérir de la réputation dans les actions militaires, que de vivre dans la paix & dans la robbe, à cause que les gens de robbe portoient des habits longs, & étoient obligez d'avoir des *ceintures*; au lieu que les gens de guèrre portoient des cottes d'armes qui n'étoient pas ceintes, parce qu'elles étoient légères & volantes.

Ceinture, se dit encore de cèrtains rangs de feüilles de refend de métal posées sur une astragale en manière de couronne, qui sèrvent autant pour séparer sur une colonne torse, la partie canelée d'avec celle qui est ornée, que pour cacher les joints des jets d'une colonne de bronze, ou les tronçons d'une colonne de marbre. *Balteus.*

CEINTURETTE. s. f. Tèrme de chasse. Ce mot n'est en usage que pour signifier une petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse. La *ceinturette* est large d'un doigt, & ordinairement rouge.

CEINTURIER, ière. s. m. & f. Celui qui fait & qui vend des ceintures & des baudriers. *Zonarius.* On appelle à Paris ce corps d'Artisans, *Ceinturiers, Baudroyers.*

CEINTURON. s. m. Ceinture de cuir à laquelle on attache des pendans pour porter une épée. *Cingulum militare.* On ne porte présentement que des *ceinturons*, parce qu'ils coûtent moins, & qu'ils sont moins embarrassans que les baudriers.

CEL.

CEL. pron. m. On le disoit autrefois pour *ce. Hic.*

Cel *Chevalier dessous cel charme.* Percev.

CELA. Pronom démonstratif & indéclinable, qui se dit d'une chôse qu'on montre, ou qu'on présente, & qui n'a point de plurier. *Hæc res, ea res.* Regnier en parlant des Poëtes a dit,

Puis au partir de là,
Vous disent, Mais, Monsieur, me donnez-vous cela?

Il a fait ceci & *cela.* On dit ceci & *cela* par la ville. *Cela* est d'un grand coût. *Cela* est de conséquence. Ôtez moi *cela.* Ne me parlez point de *cela. Cela* est bon, se dit ironiquement pour se moquer de quelque chôse. *Cela* vaut fait, &c. Je vous ai vû que vous

vous n'étiez pas plus grand que *cela*. Mol. c'est-à-dire, Petit, parcequ'alors la main de celui qui parle montre la petite taille qu'il veut désigner.

Cela, se dit quelquefois pour signifier, Cet homme, mais dans le stile simple & bas. *Is*, *iste*. *Cela* ne fait que joüer. *Cela* ne fait que jurer. Vaug. Bouh.

CELADON. s. m. Couleur vèrte, blafarde, mêlée de blanc, ou qui tire sur le blanc. *Color thalassinus*. La peluche de cette anemone est *céladon*.

Celadon est aussi un nom propre de Bèrger. On trouve souvent ce mot dans les Églogues, & les Idilles des Poëtes.

CELATE. Vieux mot, qui veut dire *salade*, *heaume*, *casque*. *Galea*. Borel croit que les casques ont été appellez *celates à calatura*, à cause des figures d'animaux & d'autres chôses qu'on mettoit sur les casques.

CÉLÉBRANT. s. m. Prêtre, ou Prélat, qui dit la Messe, qui officie. *Rei sacræ minister*.

CÉLÉBRATION. s. f. Action qu'on fait avec cérémonie, & solennité. *Celebratio*. Il faut se tenir dans le respect pendant la *célébration* de la Messe. On délivre des cèrtificats des *célébrations* des mariages. On dit aussi, la *célébration* d'un Concile.

CÉLÉBRE. adj. m. & f. Qui est en réputation, qui est fameux. *Celeber*, *celebris*. Un Avocat, un Prédicateur *célébre*. Une Histoire *célébre*. Une Foire *célébre*, bien fréquentée.

Célébre, se dit aussi de ce qui se fait avec cérémonie & solennité. On fit une *célebre* fête au sacre, au mariage du Roi.

CÉLÉBRER. v. act. Honorer quelqu'un par des loüanges, par des monumens, fêtes, inscriptions, ou trophées qu'on fait à son honneur. *Celebrare*. Les Anciens ont *célébré* la gloire de leurs Héros par tous les moyens qu'ils ont pû imaginer. Aléxandre envioit le bonheur d'Achille, qui avoit trouvé un éxcéllent Poëte pour *célébrer* ses loüanges. Vaug.

Célébrer, signifie aussi, Solenniser. *Festa colere*, *diem festum agere*. Il faut *célébrer* les grandes fêtes avec plus d'éclat que les ordinaires. Les Payens *célébroient* les Jeux Olympiques tous les cinq ans. *Ludos celebrare*.

Célébrer, se dit plus ordinairement des cerémonies Ecclésiastiques; & on dit sur tout, *Célébrer* la Messe, ou absolument, *célébrer*, pour signifier, Dire la Messe. *Facere*, *rem divinam facere*. *Célébrer* la Messe, dans le VIII[e] siécle, signifioit souvent y assister, & se disoit des Laïques. Ainsi Sigebalde Roi d'Ouessey en Anglетèrre dit dans une lettre à S. Boniface, qu'en *célébrant* la Messe il fait réciter son nom comme celui des Évêques d'Anglеtèrre. C'est qu'en Latin, d'où cette expression est prise, *celebrare*, signifie hanter, fréquenter, se trouver en quelque lieu. Ainsi dans les bons Auteurs *celebrare sylvas*, *celebrare templa*, *celebrare alicujus domum*, *potentum limina*, signifie, aller dans les forêts, y être assidu aux temples; hanter la maison de quelqu'un; fréquenter les palais des grands. Mais ce sens n'a point passé dans nôtre langue, ou n'est point venu jusqu'à nous. On dit pareillement, *célébrer* un Concile, pour dire, Tenir le Concile.

Célébrer, se dit encore du mariage qu'on fait en face de l'Église avec toutes les solennitez du droit Civil, & Écclésiastique. *Agere solennem nuptiarum diem*.

Célébré, ée. part. & adj. *Celebratus*. Mariage *célébré* en face d'Église.

CÉLÉBRITÉ. s. f. Pompe, magnificence, solennité, cérémonie qui rend une action célébre. *Celebritas*. La *célébrité* des jeux. La *célébrité* des noces. La *célébrité* des funerailles. *Ludorum*, *nuptiarum*, *funerum solennia*. L'entrée des Legats se fait avec une grande *célébrité*. Il se dit aussi des pèrsonnes, & alors il signifie, Nom, réputation. Il a toûjours eû beaucoup de *célébrité*. La *célébrité* que donne l'Histoire à ceux qui ont cultivé la vèrtu, & l'infamie dont elle note les scélérats, sont de puissans motifs pour inspirer l'amour de la vèrtu, & l'horreur du vice. Boss. Ce mot est un peu vieux: on ne s'en doit sèrvir que rârement.

CELÉEMENT. adverb. Vieux mot, qui veut dire, en secret. *Clam*, *secretò*, *celanter*. Il vient de *celare*, *celer*, *cacher*. Cretine est un accroissement de ce qui vient *celéement*. Traduct. des Instit. de Justin. C'est-à-dire, sans qu'on s'en apperçoive.

CELEP. s. m. Liqueur; breuvage des Orientaux. Ils le trouvent délicieux. Il est sucré, & ambré. Les Turcs appellent cette liqueur ou plûtôt cette boisson *saleb*. On la boit chaude, & la racine de satyrion en fait la base.

CELER. v. act. Tenir quelque chôse cachée, & secrette; dissimuler; taire. *Celare*, *occultare*, *tegere*. Cet accusé a *celé* la vérité dans son intèrrogatoire. Un bon Capitaine doit *celer* ses desseins à tout le monde. La nature a bien des secrets qu'elle a *celez* aux hommes. La plus grande discrétion d'un Amant est de *celer* son bonheur.

> *Soupirs d'autant plus doux qu'il les falloit* celer. Racin.

La coutume des Pèrses est de *celer* le secret avec une fidélité mèrveilleuse. Vaug.

> *C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler;*
> *Vous avez des défauts que je ne puis* celer. Boil.

On dit aussi, qu'un homme se fait *celer*, quand il fait dire qu'il n'est pas chez lui, quoiqu'il y soit effectivement.

Celé, ée. part. & adj. *Celatus*.

CELÈRES. s. m. & plur. *Celeres*. Les *Célères* étoient un Corps ou Régiment de la Garde des Rois Romains, établi par Romulus, & composé de trois cens jeunes gens, choisis parmi les plus illustres familles de Rome, approuvez par les suffrages des Curies du peuple dont chacune en fournissoit dix. Ils étoient toûjours auprès de la pèrsonne du Roi, pour le garder & pour recevoir ses ordres & les éxécuter. A la guèrre ils étoient à l'avant garde quand il falloit donner le combat qu'ils commençoient toujours les prémiers; & dans la retraite ils faisoient l'arrière garde. Quoique ce fût un Corps de Cavalerie ils mettoient pied à tèrre, & combattoient à pied par tout où la Cavalerie ne pouvoit agir. Leur Commandant s'appelloit Tribun des *Céleres*. Ils faisoient trois Compagnies de cent maîtres chacun, qui avoient un Capitaine nommé Centurion. Leur Tribun étoit la seconde pèrsonne du Royaume. Plutarque dit dans la vie de Numa que ce Prince cassa le Régiment des *Céleres*: si cela est vrai, il fut rétabli bientôt après, & l'on en trouve encore sous les Rois suivans, témoin le fameux Brutus qui chassa les Tarquins, & qui fut Tribun des *Celeres*. *Rosin. Antiq. Rom. L. VII. c. 4. Vigenere sur Tit. Live T. I. p.* 1027. 1028. 1373.

Ce nom vient de *Celer*, prompt, vite; & il leur fut donné ou à raison de leur promptitude à obéir au Roi, ou à cause que leur prémier Chèf s'appella *Celer*, ou d'un autre *Celer* compagnon de Romulus, qui lui fut d'un grand secours dans le combat contre Remus, & qui tua ce Prince. On prétend que c'est eux que l'on nomma dans la suite *Trossules*, *Trossuli*, parce qu'ils prirent seul la ville de *Trossulum* en Étrurie, sans le secours d'aucune infanterie, ou pour quelque autre raison qu'on ne sçait pas.

CELERI. s. m. C'est une espéce de pèrsil qu'on cultive avec soin dans les jardins. Il est le même que celui qu'on appelle *persil de marais*, en Latin, *apium palustre*, *sive officinarum*; mais par la culture il devient plus doux, & de meilleur goût. On en mange les feüilles les plus tendres, & la partie supérieure de la racine avec du poivre, & de l'huile. Ce mot nous est venu des Italiens, qui nomment cette plante *celeri*, ou *sceleri*.

CÉLERIN. s. m. & nom propre d'homme. *Celerinus*. S. *Célerin* Lecteur de l'Église de Cartage du tems de S. Cyprien, & Confesseur de J. C. sous Déce, étoit d'une race très-illustre parmi les Chrétiens, & ne doit pas être confondu avec un autre Confesseur *Célerin* qui étoit à Rome dans le tems de l'élection du Pape Corneille, & se trouva engagé dans le parti de Novatien, qu'il quitta bientôt en se réünissant aux Catholiques.

Le peuple dit provèrbialement d'un grand parleur, qui dit tout ce qu'il sçait, & ce qu'il devroit taire, que c'est un Saint *Célerin*. C'est une froide équivoque, pour éxprimer un homme qui ne cele rien. Le peuple prononce rin ou ren pour rien.

CÉLERIN. s. m. Petit poisson de mèr, qui est une espéce de sardine.

CÉLERINE. s. f. & nom propre de femme, *Celerina*, Grand-mère de S. Célerin Diàcre.

CÉLÉRITÉ. s. f. Promptitude, diligence. *Celeritas*. C'est une affaire qui requiert *célérité*, qui dépérit. Il ne se dit guère qu'au Palais.

Ce mot vient du Latin *celer*, qui vient du Grèc κέλλω, *curro*.

CÉLESTE. adj. m. & f. Qui tient quelque chôse du ciel, qui est de la nature du ciel, qui représente le ciel, qui vient du ciel. *Cœlestis*. Les corps *célestes* sont incorruptibles. Les influences *célestes* agissent sur les corps sublunaires. Aristote a admis des intelligences *célestes* qui faisoient mouvoir les astres. Les Cosmographes des globes *célestes*, & tèrrestres. Les Poëtes appellent les astres, les *célestes* flambeaux. Nôtre âme a une origine *céleste*.

> *Que le plus coupable de nous*
> *Se sacrifie aux traits du* céleste *courroux.* La Font.

Harmonie céleste, est une harmonie que quelques Philosophes se sont imaginez être produite par les astres, & par leurs mouvemens, & que nôtre éloignement nous empêchoit d'entendre; comme Platon, Philon Juif, Saint Augustin, S. Ambroise, Saint Isidore, Boëce, & plusieurs autres. Ils disent que le mouvement & l'impulsion des globes *célestes*, qui se poussent par

par des intèrvalles dissemblables, forment des tons dont la variété est tout-à-fait musicale. Il est impossible, sélon eux, que des corps si spacieux gardent le silence, en fournissant leur carrière avec tant de rapidité. L'air frappé par la force de leur impulsion, rend nécessairement un bruit proportionné à la violence qu'il a soufferte. Ainsi comme la sphère *céleste* est mue avec une grande justesse par la main toute puissante qui y préside, & que tous les globes ne font pas tous le même circuit, & ne roulent pas avec la même vitesse, les tons différens que produit la difference de leurs mouvemens, forment un concèrt admirable. Mais cette opinion a été réfutée par Saint Irenée, & ensuite par Saint Basile & S. Épiphane.

En Astrologie on appelle *théme*, ou *figure céleste*, la disposition du ciel à cèrtain moment désigné, comme la naissance d'un enfant, quelque accident signalé de sa vie, de ses actions : & c'est ce qu'on appelle autrement *horoscope*.

On appelle aussi *la gloire céleste*, la béatitude éternelle : les *Esprits célestes*, les Anges & les Saints qui en jouïssent : *les inspirations célestes*, les grâces qui nous viennent du Ciel.

CÉLESTE, se dit aussi de tout ce qui est parfait & éxcellent, & qui vient apparemment de la grâce du Ciel. C'est une beauté *céleste*, un esprit *céleste*.

Et dès qu'on vient à voir vos célestes *appas,*
Un cœur se laisse prendre, & ne raisonne pas. MOL.

BLEU CÉLESTE, est un bleu qui est de la couleur du ciel serein. Or ce bleu du ciel vient du grand éloignement où il est de nos yeux, à cause que la lumière se pèrd dans cette vaste étendue.

On appelle à Paris des *Sœurs Célestes*, les Religieuses de l'Annonciade, à cause qu'elles sont en partie habillées de bleu. *Moniales annunciatæ Virginis ab habitu cœlestis coloris, Cœlestes appellatæ, Cœlestes sorores, Virgines.*

CÉLESTE. s. f. *Cœlestis*. C'étoit une Déesse honorée à Carthage. Tèrtullien dans son Apologétique, & Philastrius, disent que c'étoit une Déesse d'Afrique. Le dèrnier, que c'est celle qu'on appelloit ailleurs Reine & fortune du Ciel. Baronius, qui parle fort au long de cette Déesse l'an 399. de J. C. croit que c'étoit l'Astarthe des Sidoniens, qu'on appelloit la Reine du Ciel. En 399. les Chrétiens de Carthage changèrent le temple de *Céleste* en Église. On la représentoit portée sur un Lion ; & si l'on en croit Capitolin dans la vie de Pertinax elle rendoit des Oracles dans ce temple. Lucien, Apulée, Hérodien & plusieurs autres témoignent que l'idôle de *Céleste* portoit les noms de toutes les principales Divinitez du monde, c'est-à-dire, comme parle S. Ambroise *adv. Symmach.* que cette Déesse étoit honorée par différens peuples & en différens endroits sous différens noms. Vèrs l'an 421. l'Empereur Constantius fit ruiner à Carthage le temple de *Céleste*. Heliogabale fit apporter de Carthage l'idole de *Céleste*, que toute l'Afrique révéroit extrémement. On prétendoit que c'étoit la Lune, c'est pourquoi Heliogabale disoit qu'il la vouloit marier avec son Dieu, qu'on prétendoit être le Soleil. Il en fit célébrer les noces à Rome & dans toute l'Italie, & obligea tous les sujets de l'Empire à lui faire des présens de noces, comme il avoit fait apporter de Carthage toutes les richesses du temple de *Céleste* pour avoir de quoi la parer. DE TILLEM.

CÉLESTE. s. m. Tèrme de Fleuriste. C'est une tulippe gris lavandé avec un peu de rouge & blanc de lait. MORIN.

CÉLESTIEL, ELLE. adj. *Cœlestis*. C'est la même chôse que *céleste*. Ce mot est hors d'usage.

CÉLESTIN. s. m. Nom propre d'homme. *Cœlestinus*. *Céléstin*, Historien du tems de Valérien & de Gallien. Cinq Papes ont porté le nom de *Céléstin*. Les *Célestins* dans Pline Liv. III. c. 14. sont des peuples de l'Ombrie.

CÉLESTIN. s. m. Est un Ordre de Religieux réformez de l'Ordre de Saint Bèrnard, par le Pape Céléstin V. en l'an 1244. *Cœlestini*.

Les *Célestins* établis en 1244. par Piérre de Mourrhon, ou de Morron d'Isernia au Royaume de Naples, qui fut depuis *Céléstin* V. furent approuvez en 1264. par Urbain IV[e], & confirmez par Grégoire X. en 1274. dans le II. Concile général de Lion. Philippe le Bel en fit demander douze au Général de l'Ordre par Pièrre de Sorre son Ambassadeur à Naples, & les introduisit en France en 1300. leur donnant d'abord deux monastères, celui d'Ambert dans la forêt d'Orleans, & celui du Mont de Chartres dans la forêt de Compiegne.

On dit dans le stile bas & familier par une manière de provèrbe : *Voilà un plaisant Célestin* ; pour dire, voilà un impèrtinent, un ridicule, un sot. Cependant si l'on avoit égard à l'origine de cette façon de parler, elle devroit signifier un homme gay, plaisant, divèrtissant : voici son origine. Autrefois à Roüen, capitale de Normandie, les *Célestins* n'étoient éxempts de payer l'entrée de leur boisson, qu'à condition qu'un de leurs Frères marcheroit à la téte de la prémière des charettes, sur lesquelles on conduisoit cette boisson, & sauteroit d'un air gay, en passant auprès de la maison du Gouvèrneur de la ville. Un jour un de leurs Frères ayant paru devant les charettes plus gaillard que ceux qu'on avoit vûs jusques alors, le Gouvèrneur ne put s'empêcher de dire : *voila un plaisant Céléstin.*

On dit *à la Célestine* ; pour dire, à la manière des *Célestins* ; & ces façons de parler sont assez communes. Une omelette *à la Célestine*. Elles sont fort épaisses.

CÉLESTINE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémône à peluche, qui a les grandes feüilles blanches, sa peluche blanche, mêlée de citron, qui blanchit sur la fin. MORIN.

CÉLIAQUE. s. f. Tèrme de Médecine. C'est une espéce de flux de ventre, dans lequel les alimens ne sortent pas tout cruds comme dans la lienterie, mais à demi digérez ; de sorte que ces deux maladies ne diffèrent entre elles que du plus au moins. Il arrive souvent aussi que les alimens sont digérez ; mais le chile demeure confondu avec les éxcrémens. Les causes de la *céliaque* sont ou la foiblesse du levain de l'estomac ; ou le peu de séjour que les alimens y font ; ou l'obstruction des veines lactées, ou bien le défaut d'âcreté de la bile.

CÉLIAQUE, se dit aussi d'une artère du bas ventre, qui vient de l'aorte : l'artère *céliaque* se divise en deux ; la droite va au foye, & la gauche à la rate.

Ce mot vient du Grèc κοιλία, *venter*, κοιλιακὸς, un homme sujet à ces sortes d'incommoditez.

CÉLIBAT. s. m. État d'un homme qui vit hors du mariage. *Vita cœlebs, vulgo cœlibatus*. La dure loi du *célibat* a trouvé de grandes résistances pour s'établir : le cœur ne s'y opposoit pas moins que l'ésprit. S. ÉVR. Les éloges que Tertullien a donnez à la chasteté firent trouver une plus grande pèrfection, & une plus grande pureté dans le *célibat*. ID. Dans le prémier Concile de Nicée Paphnuce s'opposa hautement à la loi que l'on y vouloit faire, pour obliger les Évéques & les Prêtres à garder le *célibat*. DU PIN. Cependant les grands applaudissemens qu'on donna au *célibat*, & les fortes raisons de ses partisans ne laissèrent pas de faire impression. ID. & il fut ordonné à tous les Ministres sacrez, sans exception, de garder le *célibat*. Dans l'occident les Conciles d'Elvire, d'Arles, d'Agde, de Tours &c. ont reçû ce Decret, ou l'ont confirmé. Tant d'autoritez font voir que la loi qui ordonne le *célibat* est sage. Les Prêtres qui se piquoient d'une sainteté plus éxacte gardèrent le *célibat*, ensorte qu'à la fin du IV[e] siécle, & depuis le Decret du Pape Sirice en 385. il y en avoit peu qui fussent mariez. Le Concile d'Orange en 441. ordonna la déposition de ceux qui ne s'abstenoient pas de leurs femmes, Grégoire VII. acheva prèsque de réduire les Ecclésiastiques à la loi du *célibat*. Dans le XII[e] siécle le Pape Céléstin envoya ses Légats en Bohéme pour soumettre les Ecclésiastiques au *célibat*. Ils refusèrent d'y consentir, & répondirent qu'ils ne souffriroient point *un joug que ni eux, ni leurs pères, n'avoient pû porter* : on les contraignit. Au Concile de Trente on proposa de rendre aux Ecclésiastiques la libèrté du mariage, & de les délivrer de la contrainte du *célibat*, c'étoit même un article de l'*interim* de Charles-Quint. Mais le Pape refusa d'y consentir : & tous les Ecclésiastiques sont obligez de garder inviolablement le *célibat* ; comme un état plus pur, & plus convenable à la sainteté de leur profession. S. ÉVR. Les Hérétiques ont parlé contre le *célibat* d'une manière si grossière, qu'elle est capable de faire rougir même les libèrtins.

M. Fèrrand, dans sa Réponse à l'Apologie pour la réformation, montre que les Prêtres, les Diacres, & même les Soudiacres, ont toûjours été en obligation de garder le *célibat*, que dans l'Église Gallicane aux tems de S. Loup & du I. Concile de Mâcon on obligeoit les Acolithes & les Éxorcistes à la continence comme les Ordres supèrieurs. L'Historien Socrate Liv. V. ch. 22. dit qu'en Thessalie on éxcommunioit un Clèrc s'il habitoit avec sa femme, quoi qu'il l'eut épousée avant son ordination, & que la même coutume s'obsèrvoit en Macédoine & en Gréce ; qu'en Orient tous obsèrvoient volontairement cette régle. S. Jérôme plus ancien que Socrate dit que les Églises d'Orient, d'Égypte, & du S. Siége Apostolique, c'est-à-dire, les trois Grands Patriarchats, & prèsque toutes les Églises du monde qui leur étoient soumises, prenoient pour Clercs des Vièrges, ou des continents, ou que s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. S. Épiphane avant S. Jérôme, quoique du même siécle, dit qu'un homme qui a été marié, ne l'eut-il été qu'une fois, n'est point reçu pour être Diacre, Prêtre, Evêque, ou Soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient. Que s'il se pratique quelque chôse de contraire en quelques endroits, cela est contraire à la régle de l'Église, quoique par condescendance pour la foiblesse humaine. Ce qui montre qu'il y avoit une ancienne régle ou Ca-

non qui ordonnoit le *célibat* aux Clèrcs. Le Président Savaron, dans ses Origines de la ville de Clairmont en Auvèrgne p. 46. remarque que le *célibat* étoit gardé par les Evêques dans le IIIᵉ siécle. Voyez le traité de Ratram contre les Grècs L. IV. C. 6. où il répond aux accusations des Grècs par rapport au *célibat* des Clèrcs.

Scaliger tire ce mot du Grèc *κοίτη*, qui signifie *lit*, & *λείπω*, qui signifie *linquo*, Celui qui abandonne le lit nuptial, ou qui n'en a jamais voulu. D'autres disent que le mot de *célibat* vient de *Cœli beatitudo*.

CÉLICOLE. s. m. & f. Nom de Secte. *Cœlicola*. Les *Célicoles*, ou Adorateurs du Ciel, professoient une hérésie qui tenoit à ce que l'on croit du Judaïsme, & du Paganisme. Ils pèrvèrtissoient le baptême, comme les Donatistes, & il s'en trouvoit principalement en Afrique. Honorius fit ou confirma beaucoup de loix contre eux l'an 408. que l'on voit dans le Code Théodosien sous le titre des Juifs, c'est ce qui fait croire qu'ils judaïsoient au moins en quelque chôse. Quelques Auteurs en concluënt que c'étoient des Apostats qui de la Religion Chrétienne étoient passez dans le Judaïsme. Ils appelloient leurs superieurs Majeurs.

CELIDÉE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anemone à peluche, qui porte les grandes feüilles blanches mélées d'incarnat, sa peluche céladon, mêlé de couleur de rôse. MORIN.

CÉLIGNE s. f. & nom propre de femme. *Cælinia*, ou *Cilinia*. *Celinie*, que le peuple nomme Sᵗᵉ *Céligne*, étoit de la ville de Meaux. BAILLET. Elle étoit contemporaine de Sᵗᵉ Geneviéfve, sous la conduite de laquelle elle consacra à Dieu sa virginité. Il y a une autre Sᵗᵉ *Céligne* veuve honorée à Laon & à Rheims.

CELLE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois une petite maison, chambre ou retraite d'un Moine, d'un Hèrmite. *Cella*, *cellula*. Il n'est plus en usage qu'en ses composez. L'Abbaye de Montier la *Celle*. On l'a dit originairement de la maison où demeuroient des pèrsonnes de sèrvile condition, ou francs, ou bien des enfans qu'on y laissoit pour aller commodément à l'école.

Quelques Auteurs dérivent ce mot de l'Hébreu כלא, qui veut dire un *lieu où l'on enferme quelque chôse, une prison*.

CELLERAGE. s. m. Droit seigneurial qui se prend quand le vin est mis au cellier. *Cellarium vectigal*. En quelques endroits on l'appelle *Droit de chantelage*, quand on le met sur le chantier.

CELLÉRERIE. s. f. Titre, ou bénéfice de l'Official claustral qui est Cellérier. *Cellarii præfectura*.

CELLÉRIER. s. m. On prononce *Célérié*, & quelques-uns écrivent *célérier* avec une seule *l*. Oeconome d'un Monastère; Office claustral chez les Moines, qu'èxèrce celui qui a soin des provisions, & de la nourriture du Couvent. *Cellarius*, *cellario præfectus*. *Cellerarius*, *Cellararius*.

On dit aussi *Celleriere* dans les Maisons de Religieuse. *Cellaria custos, penicellis & peno præfecta*. Dans la Regle de Sᵗᵉ Césaire écrite au VIᵉ siécle par son frère l'Evêque S. Césaire la *Celleriere* est appellé *Cavenaria*, & *Cellararia*.

Ce mot est tiré du Droit Romain. *Cellerarius* dans le Digeste est celui qui étoit préposé à l'èxamen des comptes. Ulpien le définit, *Cellerarius, id est, ideo præpositus ut rationes salvæ sint*. Voyez sur l'office de *Cellérier* la régle de Saint Benoît, & les constitutions des différentes Congrégations qui suivent cette régle.

Les Anciens donnoient ce nom à ceux à qui ils commettoient le soin de leurs affaires domestiques. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui dans les grandes maisons, Intendant. Les Prélats & les Monastères l'affectèrent pour le donner à leurs Procureurs & à leurs Agents. L'Auteur de la vie de S. Césaire dit que ce Grand pèrsonnage fut *Cellérier*, c'est-à-dire, Procureur de Luxeul. *Cellerarius, id est, Procurator fuit Lexoviensis Monasterii*. Philippe de Savoye, quoiqu'il fût d'une naissance si illustre, étoit *Cellerier* de l'Archevêque de Vienne l'an 1243. CHORIER, *hist. de Dauph. L. XI. p.* 264. Le *Célérier*, *Cellerarius*, *Cellarius*, étoit proprement l'Officier qui a soin des provisions de bouche. *Qui cella vinaria & escuriæ præest*. Les anciennes fonctions du *Cellérier* ont rapport à cette origine. Il ne se mêloit d'abord que de faire recueïllir les grains du Seigneur, & de les sèrrer dans les greniers, & ses droits consistoient en une cèrtaine quantité de grains prise sur ceux qui se recueïlloient pour le Seigneur; de plus en un habit avec sa fourrure. Le soin de faire porter la recolte du Seigneur dans le grenier étoit commun à cet Officier, & à celui qu'on nommoit Baile. Aussi la part qu'il devoit prendre sur la recette étoit réglée sur le même piéd. L'un & l'autre, suivant les titres qui nous restent, avoient une treizième du total. Ainsi les offices de *Célérier*, de Mistral, & de Baile, n'étoient distinguez que par le nom, & nullement par les fonctions. On peut remarquer toutefois une différence considérable entre cet Office & celui de Mistral, c'est que le *Cellerier* faisoit la recette des revenus du Seigneur dans toute l'étenduë de la Tèrre par préference même au Chastelain. VALBONNET. On peut voir dans cet Auteur plus de détail sur cet Office, *Mém. pour l'hist. de Dauphin. Disc. V. C.* 5.

L'Office de *Céllérier* étoit plus ordinaire dans le Viennois, dans la Baronie de la Tour, & dans les tèrres que les Dauphins avoient au delà du Rhône, que dans les autres parties du Dauphiné. On n'en trouve prêsque point dans l'Ambrunois, ni dans le Briançonnois. Dans tout le Gapençois il n'en paroit qu'un à Upaix. Dans le Graisivodan outre les *Céllériers* d'Avalon, de Cornillon, & de Moirans, il y en avoit un à Grenoble. Dans le Viennois outre ceux de S. Donat, de Cremieu, de Bourgoin, de Quirieux, de la Tour du Pin, il s'en trouve un pour toute la Baronie de la Tour, qui avoit sous sa charge les Chastelains & les autres *Céllériers* de la tèrre. Enfin, dans les tèrres situées en Bresse & en Bugey dépendantes des Dauphins, il y avoit prêsque en toutes des *Céllériers*. VALBONNET.

On trouve fort peu d'inféodations de ces Offices: il n'en paroit qu'à Avalon & à S. Donat. IDEM.

Le *Cellérier*, dit Pièrre de S. Julien dans son *Origine des Bourguignons*, a aussi eté un Office dans les Chapitres. C'étoit celui qui avoit soin des affaires temporelles, & de faire distribuer aux Chanoines le pain, le vin, & l'argent, à raison de leur assistance au Chœur. On l'a nommé en differens lieux *Cellerier*, Boursier, ou Courrier, dit le même Auteur. Voyez COURRIER.

CÉLLES. Ville de Bèrry sur la rivière de Chèr à trois lieuës de Remorantin. *Cella*. Il y a à Célles une Abbaye célébre fondée par S. Eusice Moine de Micy près d'Orleans, qui mourut en 542. Les habitans de *Célles* ont été affranchis par Robert de Courtenay sieur de Mehun & de *Célles*. Il y a à *Célles* un Grenier à sel, un Couvent d'Ursulines, un Hôpital des Frères de la Charite, & à une des extrémitez de la ville un très-beau Château sur le Chèr bâti par Philippe de Béthune, qui fut Ambassadeur à Rome, au commencement du dèrnier siecle. Voyez la Thaumassière hist. de Berry L. IX. C. 40.

CELLIER. s. m. Lieu où on sèrre les provisions d'une maison, le vin, le bois, le lard, &c. Il diffère de la *cave*, en ce qu'il est moins profond; il est quelquefois soutèrrain, ou fort peu au dessous du rez de chaussée. On prononce *celié*.

C'est de ce mot qu'est venu *celle*, ou *cellule*, qui se dit d'une habitation de Moine attenant une Abbaye, ou qui étoit de sa dépendance.

CELLITE. s. m. Nom d'un Ordre Religieux. *Cellita*. Les *Cellites* ont été fondez par Alexius Romain, & en Italie ils sont appellez de son nom Aléxiens; mais en Allemagne & dans les Pays Bas, où ils ont des maisons, on les nomme *Cellites*, c'est à dire, Gens à cellules, de *Cella*.

CELLULE. s. f. Petite chambre, ou maison, où loge un Religieux. *Cella*, *cellula*. Ce dortoir est divisé en tant de *cellules*, ou chambres. Les Chartreux ont chacun une maison séparée qui leur sèrt de *cellule*. La sale où on tient le Conclave est divisée par des cloisons en plusieurs *cellules* pour loger les Cardinaux.

CELLULE, se dit de plusieurs petites séparations ou quarrez qui se font dans des boëtes, dans des casses d'Imprimerie, pour y garder plusieurs chôses sans confusion. L'Art de Raymon Lulle consiste en la distribution des sujets en plusieurs *cellules*, en l'évacuation des *cellules*.

CELLULES, se dit aussi des petites divisions qui se trouvent dans les ruches des mouches à miel où elles se retirent, qui sont toutes admirablement compassées & égales, & de figure héxagone. Les abeilles distribuënt le miel dans leurs *cellules*. ABLANC.

On dit aussi, que le cèrveau a plusieurs *cellules*, ou plusieurs petites cavitez séparées. On le dit aussi de plusieurs autres parties du corps.

CELORS. s. m. Nom d'une ancienne mesure en usage dans la Bourgogne. Bien est vrai que les anciens usoient de *Celors*, qui étoit une mesure de laquelle les 26 faisoient un boüillon, comme dit un titre de l'an 1238. fait par Gérard de Tirreguèrre, qui donne à Estienne de Vauxgrigneux, aujourd'hui Vaugrenans. GOLLUT, *Mémoir. des Bourgongnons L. II. c.* 33.

CELTE. s. m. *Celta*. Les *Celtes* étoient un peuple de l'ancienne Gaule, que César partage en trois nations; les Celtes, les Aquitains & les Belges. Les *Celtes* occupoient tout ce qui s'étend entre la Garonne, la Seine, & la Marne, séparez des Aquitains par la Garonne, & des Belges par les deux autres fleuves. César dit que *Celte* étoit un nom de la langue de ces peuples, & que les Romains les nommoient Gaulois. Appien dit qu'une opinion fort commune étoit qu'ils se nommoient ainsi de *Celte* fils de Polyphéme & de Galathée; d'autres tiennent que ce fut d'un Roi des Gaulois qui portoit ce nom. Bochart dans son Phaleg L. III. C. 6. p. 186. & suiv. prétend qu'ils furent ainsi nommez parce qu'ils avoient communément les cheveux blonds. Il montre par plusieurs témoignages de l'Antiquité qu'ils avoient en effet les cheveux blonds, & qu'ils ont été appellés ξανθότριχες, & ξανθὰ ἔθνη &c. c'est à-dire, Gens à cheveux blonds, nations blondes. Cela étant cèrtain, il croit que ce mot vient de חלתא,

Chalta

Chalta, ou *Chelta*, qui dans le Thalmud au Traité Nidda signifie du safran, & qu'ainsi *Celte* est la même chose que ξανθὸς, *flavus*, blond. Bodin dans sa Methode c. 9. croit que *Celtes* est la même chose que Κέλητες, de κέλης, *equus desultorius*, parce qu'ils montoient des chevaux sans selle & sans les atteler à un char. Lazius dit que *Celtes* est fait de Galate par contraction. Strabon dit que les *Celtes* fûrent ainsi appellez à cause de leur noblesse, soit parce qu'ils avoient la principale autorité dans les Gaules, soit parceque'ils étoient plus forts & plus vaillants. Quelques recens pour soutenir ce sentiment disent qu'encore aujourd'hui Gelten a cette signification en Alleman, qu'en Flamand Gelte-baors signifie un poisson excellent, & *Gildos*, un bœuf fort & vigoureux; que ce sont autant de vestiges de l'ancienne signification de ce nom.

Dadin De Hauteserre, *Rer. Aquitan. L. I. C.* 1. montre que tous les Gaulois ont été appellez *Celtes*, & le P. Pezron a fait un Traité de l'Antiquité & de la langue des *Celtes*, où il prouve qu'ils étoient de la postérité de Gomer fils aîné de Japhet.

CELTIBÈRE. s. m. & f. Ancien peuple d'Espagne qui possédoit une partie de l'Arragon & de la Castille. *Celtiberus*, *a*. Les *Celtiberes* étoient des Celtes qui étant passez de Gaule en Espagne, & s'étant arrêtez & fixez le long de l'Èbre, *Iberus* en Latin, fûrent appellez *Celtibères* comme qui diroit des Celtes de l'Èbre, c'est-à-dire, habitans sur les bords de l'Èbre. Les *Celtibères* étoient les plus vaillants hommes d'Espagne. Florus les appelle *Robur Hispaniæ*, la force de l'Espagne, & Diodore de Sicile L. VI. Strabon L. IV. Pline L. III. C. 1. Florus L. II. C. 17. disent qu'ils résistèrent long-tems avec un courage incroyable aux Cartaginois & aux Romains. On dit aussi *Celtibérien*, *Celtibérienne*. Voyez Vigenère sur César, & Cordemoy, hist. de Fr. T. 1. p. 11.

CELTIBÉRIE. s. f. Païs des Celtibères. *Celtiberia*. C'est l'Arragon. VIGENÈRE.

CELTIBÉRIEN, ENNE. Voyez CELTIBÈRE. C'est la même chôse.

CELTIQUE. s. m. & f. Peuple de l'Espagne. *Celticus*. Les *Celtiques* étoient une Colonie de Celtes, ou de Celtibères, qui pénétroient jusque sur la côte occidentale de l'Espagne, où ils s'établîrent depuis le Dourou jusques au promontoire ou cap appellé Promontoire *Celtique*, qui étoit apparemment le Cap de Finistère. Voyez Mela L. III. c. 1. & Strabon L. III.

CELTIQUE. adj. m. & f. Qui appartient aux Celtes. *Celticus*. La Gaule *Celtique*, c'est la partie de la Gaule qu'occupoient les Celtes. Bellovèse & Segovèse, neveux d'Ambigat Prince Biturige Roi des Celtes, conduisîrent des Colonies *Celtiques* en Allemagne & en Italie sous le régne du vieux Tarquin.

CELUI, CELLE, au pluriel *Ceux* & *Celles*, *Celui-ci*, *Celle-là*, sont des pronoms démonstratifs, qui signifient la même chôse que *Ce*. *Ille*, *illa*; *Is*, *ea*. Ce pronom est de toutes les pèrsonnes, comme on parle en Grammaire, & l'on dit fort bien. Je suis *celui* qui &c. Vous êtes *celui*, Il est *celui*; ou avec un nom propre, César est *celui* qui &c. Ceux qui disent qu'on ne met pas bien *celui* après un adjectif, se trompent: on trouve cette construction dans les ouvrages les mieux écrits en nôtre langue. Heureux *ceux* dont les iniquitez sont pardonnées. P. LALL. *Jes*. Heureux *celui* que sa compassion rend attentif aux besoins du pauvre. ID.

CELUI-LA'. CELLE-LA'. Autre pronom démonstratif. *Ille*, *illa*. *Is*, *ea*. C'est *celui-là* qui l'a tué. C'est *celle-là* qui me captive. Mais il ne faut jamais joindre la particule *là* avec le pronom démonstratif *celui* ou *celle*, quand il est immédiatement suivi du pronom relatif *qui*, ou *lequel*: comme *ceux-là qui* aiment Dieu. Voiture n'est point à imiter dans cette construction.

Car le feu qui brûla Gomorre,
Ne fut jamais si vehément,
Que celui-là qui *me dévore.*

CELUI-LA', CELUI-CI. Pronoms distributifs. Ils répondent aux pronoms Latins distributifs. *Ille*, & *hic*, dont l'usage est de désigner, de signifier l'une des deux chôses ou des deux pèrsonnes dont on vient de parler, & dont on ne veut pas répéter le nom: *celui-là*, *Ille*, sert à désigner la prémière dont il a été parlé, & *celui-ci*, *hic*, désigne la dèrnière. Les femmes ne s'accommodent point de cette expression, elles se broüillent dans l'usage de ces deux mots *celui-ci*, *celui-là*, mais les gens de lettres les trouvent fort commodes, & s'en sèrvent pour éviter la répétition du nom propre, ou de longues phrases qui font languir le discours.

CELVULF s. f. & nom propre d'homme. *Ceolvulfus*. S. *Celvulf* quitta le Royaume de Northumberland pour se faire Moine. Ce fut à lui que Bède dédia son histoire d'Anglètèrre. Voyez M. Chastelain au 15[e] de Janvier.

CEM.

CEMBEL. s. m. Ce mot se trouve dans nos vieux Auteurs, & signifie deux chôses. 1°, Une danse de campagne sous les arbres, sous l'ormeau, ou comme on disoit, sous l'*ormel*. 2°, Un Tournois, une assemblée de Chevaliers. Ce mot, dit Borel, pourroit venir de *cymbalum*, puisqu'on appelle encore en Languedoc une sonnette, un *cimboul*.

CEMENT, ou CIMENT. s. m. Tèrme de Chymie. C'est une composition qu'on fait pour purifier l'or. Il y a deux sortes de *cement*, le commun & le royal. Le commun se fait avec la poudre de briques, le sel commun, le nitre & le verdet. Le royal est composé des sels gemme & armoniac, de chacun une partie, de deux parties de sel commun, & de quatre parties de bol, ou de briques en poudre, le tout malaxé avec une quantité suffisante d'urine & réduit en une pâte dure.

CÉMENTATION, ou CIMENTATION. s. f. Tèrme de Chymie. Manière de purifier l'or par le moyen du cément. On stratifie dans un creuset des lammes d'or avec du cement royal, on couvre ce creuset, puis l'ayant entouré de feu, on fait calciner la matière pendant dix ou douze heures avec beaucoup de violence, afin que les sels mangent & consument les impuretez de l'or. Prononcez *cémentation*, & *cémanter*, pour *cémenter*, qui suit.

CÉMENTER. v. n. Tèrme de Chymie. Faire la cémentation. Purifier l'or par le moyen du cément.

CÉMON. s. m. & nom propre d'homme. *Ceadmannus*. S. *Cémon* étoit Chantre du Monastère de Sainte Hilde. Bède a écrit sa vie au IV[e] Liv. de son hist. d'Anglètèrre.

CEN.

CÉNACLE. s. m. Tèrme consacré pour dire, le lieu où l'on mange. *Cœnaculum*. Les Anciens avoient une salle destinée à cela; & c'étoit ordinairement le lieu le plus élevé de la maison. Constantin avoit fait bâtir un *cénacle* à Rome pour y nourrir des pauvres, & on en voit encore aujourd'hui les restes qui sont ornez de quelque Mosaïque. Ce mot n'est plus guères en usage, si ce n'est pour désigner le lieu où Nôtre-Seigneur fit la Cene avec ses disciples.

Ce mot de *Cœnaculum* se trouve souvent dans nôtre Bible Latine, & il signifie ordinairement le dèrnier étage d'une maison. Il est dit au ch. 1. des Actes des Apôtres qu'après que JESUS-CHRIST fut monté au Ciel, ses disciples retournèrent à Jérusalem dans une maison, & qu'ils montèrent *in cœnaculum*. C'est-à-dire, au lieu le plus élevé de la maison, qui étoit un lieu retiré & propre à faire la prière, c'étoit une espèce de tèrrasse, parce que les Orientaux faisoient les toits de leurs maisons plats en forme de tèrrasse. Ils s'y retiroient non seulement pour y manger, mais aussi pour s'y reposer & pour y prendre l'air.

Autrefois on a dit *Cenaille*, pour *Cenacle*.

CENAGE. subst. masc. Tèrme de Coutumes. C'est un droit qui se paye à cause de la pèche accordée à quelqu'un sur une rivière.

CENCHRUS. s. m. Est une espèce de sèrpent, qu'on nomme ainsi, à cause qu'il a plusieurs petites taches blanches semblables au millet. *Cenchris*. Dioscoride dit que ses morsures sont semblables à celles des vipères. Ces morsures causent un ulcère pourri. La chair s'enfle comme aux hydropiques, & tombe ensuite par piéces. Le même Dioscoride dit qu'entre autres remédes contre ces sortes de morsures, on peut prendre de la graine de laituë & de celle de lin enduite sur la playe.

CENDAL. s. m. Étoffe qui étoit fort estimée chez les Anciens, dont on faisoit entre autres chôses les bannières. *Cilicij panni genus*. C'étoit une espèce de camelot. Borel estime que ce nom lui vient de *sandal*, dont il y a de trois sortes, de rouge, de blanc, & de citrin. Il dit aussi qu'il vient de *sindon*, & celui-ci de *Sidon* ville de Syrie. Du Cange dit que c'étoit une étoffe de soye, & que ce mot vient de *setal*, à cause qu'elle étoit tramée de soye. D'autres le dérivent de l'Arabe *sindali*, une *feuille*, ou une *lame mince* & déliée.

CENDRE. s. f. La matière tèrrestre qui reste du bois, ou autres matières combustibles, quand elles ont été consumées par le feu. *Cinis*. La ville de Londres a été prèsque toute réduite en *cendres*, par une incendie. Les vèrres se font avec des *cendres* de fougère, & autres *cendres*. Il n'est pèrmis de faire des *cendres* dans les forêts que des houpiers, troncs, racines, & autres bois qu'on ne peut exploiter, ni en ouvrages, ni en bois de corde. Un pain cuit sous la *cendre* chaude. Les *cendres*, quelles qu'elles soient, sèroient d'un grand usage pour améliorer les tèrres, si on en avoit beaucoup, & comme on n'en a que très-peu, on les met au piéd de quelque figuier, ou de quelque autre arbre, & elles n'y sont pas inutiles. LA QUINT.

Ce mot vient de *cinere*, ablatif de *cinis*, comme *gendre* de *gener*, *tendre*, de *tener*. MÉN. Le mot *cinis* en Latin vient du Grèc κόνις,

κόνις, qui signifie *poussière*, ou de *candeo* en Latin, d'où viennent les vèrbes *incendo*, *succendo*, &c.

CENDRE DE GRAVELÉE. C'est la *cendre* de la lie de vin brûlée dont on se sèrt pour faire la lessive, mais on s'en sèrt principalement pour faire des pièrres à cautère. *Cineres clavellati.*

CENDRE D'AZUR, Est de l'azur broyé, lavé & réduit en poudre. *Cinis cæruleus.* Voyez AZUR.

CENDRE VÈRTE, Est une couleur bleuë, qui se fait en Flandre, & dont les Peintres se sèrvent dans les Païsages seulement, à cause qu'elle vèrdit trop aisément ; ce qui lui a fait donner le nom de *cendre vèrte*. Voyez BLEU.

CENDRE DE FOUGÈRE, Est la *cendre* dont on fait le vèrre de fougère. *Cinis filicis.* Généralement la *cendre* de toute sorte de bois est propre à faire le vèrre de vitre.

CENDRE DE PLOMB, Est du plomb en fort menus grains, dont on charge les fusils pour tirer au menu gibier. *Plumbea pilulæ minutissimæ.*

On dit, Prendre la *cendre* & le cilice ; pour dire, Faire pénitence, se mortifier ; parce qu'autrefois les Hébreux mettoient de la *cendre* sur leurs têtes dans les désolations publiques.

Le Mècredi des *Cendres*, est le prémier jour de Carême, où l'on fait la cérémonie d'aller prendre des *cendres* bénites, pour témoigner qu'on commence à faire pénitence. *Sacrorum cinerum dies, dies cinerum.* Le Concile de Bénevent en 1091. ordonne à tous les fidelles, Clèrcs & Laïques, hommes & femmes, de recevoir des *cendres* sur leur tête le prémier jour de Carême, qu'il appelle jour des *cendres*.

On dit figurément, qu'un cœur est réduit en *cendres*; pour dire, qu'il est consumé par l'amour. *Incensus.* On dit aussi d'une passion violente, comme l'amour, la colère, la vengeance, quand elles paroissent assoupies, que c'est un feu caché sous la *cendre*. Oui vous avez des yeux à mettre tout en *cendre*.

CENDRES, se dit aussi de ce qui reste des Morts, après qu'on en a consumé les corps par le feu, ou qu'ils ont été réduits en poussière en se corrompant. *Cinis, cineres.* On dit aussi, Révérer les *cendres* des morts, outrager les *cendres* des morts, ses *cendres* reposent en tel lieu.

Les Anciens gardoient soigneusement dans des urnes les *cendres* de leurs Ancêtres. Artemise but les *cendres* de son mari. Aujourd'hui ce qui étoit autrefois un honneur, est devenu une infamie ; on ne brûle que les corps des scélérats, & on ordonne que leurs *cendres* soient jettées au vent, en signe d'infamie.

CENDRE, se prend aussi pour la mort même de la pèrsonne, dont on réduisoit le corps en *cendre*.

Traitre ! sans lui donner le loisir de répandre
Les pleurs que son amour auroit dûs à ma cendre.
RACIN.

On dit figurément qu'il ne faut pas troubler, remuer les *cendres* des morts ; pour dire, troubler leur repos, flétrir leur mémoire.

CENDRE, se dit encore pour marquer une chôse vile, abjecte, méprisable. *Cinis.*

Seigneur, t'oserai-je parler,
Moi qui ne suis que cendre *& que poussière ?* CORN.

On dit provèrbialement d'un mauvais ragoût, Rôti, boüilli, traîné par les *cendres*.

CENDRÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur de cendre. Il y a un cèrtain gris qu'on appelle *gris cendré*. *Cinereus, cineraceus.* Les cheveux *cendrez* sont ceux qu'on estime le plus.

CENDRÉE. f. f. Est la plus menuë poudre de plomb, qui sert à tirer sur des moineaux & autre petit gibier. *Cinis plumbeus, pilulæ plumbeæ.*

CENDRÉE. Tèrme de Plombier. C'est l'écume du plomb.

CENDRÉE. f. f. Tèrme de Monnoye. Les coupelles d'affinage sont aussi appellées casses, ou *cendrées*. BOIZARD. Voyez COUPELLE.

CENDREUX, EUSE. adj. Qui est sali, gâté de cendres. *Cinere aspersus, conspersus.* Ce petit chat est tout *cendreux*, il s'est couché dans les cendres.

On appelle du fèr *cendreux*, celui qui demeure noir, quand même il est poli, qu'on ne peut rendre bien clair. Ce fèr n'est pas si sujet à se roüiller, à cause qu'il tient un peu de la nature du plomb.

CENDRIER. f. m. Celui qui fait des cendres dans les forêts, le Marchand qui en fait trafic. *Cinerarius.* Dans ce dèrnier sens, le mot de *cendrier* n'est en usage que parmi le peuple.

CENDRIER, Est aussi la partie la plus basse des fourneaux & des rechauts, destinée à en recevoir les cendres. *Cinerarium.* Elle est au dessous de la grille où est le feu.

CÉNE. f. f. Cérémonie qu'on fait tous les ans le Jeudi Saint, en mémoire de la *Céne*, ou du dèrnier repas, que fit JESUS-CHRIST avec ses Apôtres, où il leur lava les pieds, & leur recommanda de faire de même. *Ultima Christi Domini cœna.* Les Princes, les Prélats, les Supérieurs des Communautez, font la *Céne*. Le jour de la *Céne*. La *Céne* de Paul Véronése est un fameux tableau de ce Peintre, qui représente la *Cene* de Nôtre Seigneur.

Ce mot vient du Grèc κοινὸς, qui signifie *commun*.

Ceux de la Religion Prétenduë Réformée appellent, Faire la *Céne*, la Communion qu'ils font entre eux sous les deux espèces. Les Catholiques ne se sèrvent point du mot de *Céne*, pour dire l'*Eucharistie*. Et en effet il ne se trouve point en ce sens là dans le nouveau Testament. Dans le procès que les Docteurs de Sorbonne firent à leur confrère René Benoît, on lui opposa principalement le mot de *Céne*, dont il s'étoit sèrvi selon l'idée des Calvinistes, & il ne put point se purger de ce reproche, qu'en rejettant toute la faute sur les Imprimeurs qui l'avoient trompé.

CÉNE, & CESNE. subst. m. *Cenaticum.* On appelle en quelques Provinces *céne* cèrtain instrument à prendre du poisson.

CÉNELLE. subst. fém. Fruit du houx, qui est petit & rouge. *Aquifolia.*

CÉNÉRETH. Ville de la Tribu de Nephthali, Jos. XIX. 35. La Tèrre ou la Région de *Cénéreth* étoit la contrée voisine de cette ville qui en prenoit son nom. C'est celle que les Évangelistes appellent Tèrre de Génésar, ou Génésareth, Matth. XIV. 34. Marc VI. 53. La mèr de *Cénéreth* dans l'ancien Testament est aussi la même chôse que l'étang ou le lac de Génésar, ou de Génésareth, la mèr de Tibériade ou de Galilée dans le Nouveau. C'est le grand lac que forme le Jourdain entre la partie de la Tribu de Manassé qui étoit à l'orient du Jourdain, & la Tribu de Zabulon à l'occident, ayant au midi une partie de la Tribu d'Issachar, & au septentrion une partie de celle de Nephthali.

CENGLE. f. f. Voyez SANGLE.

CÉNIS. Nom d'une montagne qui est dans la partie des Alpes, que les Anciens appelloient les Alpes Cottiennes. *Cenisius mons*, ou *Cinereus mons.* Le mont *Cénis* est le passage ordinaire de ceux qui vont de France en Italie. Il est aux confins de Piedmont & de Savoye, entre le Marquisat de Suze & la Vallée de Morienne.

CÉNOBIARQUE, ou CŒNOBIARQUE. f. m. Supérieur de Communauté, Supérieur d'un Monastère, Supérieur d'une maison de Moines vivans en commun. *Cœnobiarcha, Cœnobiarchus, Monasterii Præses, Monasterio Præfectus.* Quelques-uns écrivent *Cénobiarque*, comme l'on prononce. S. Theodôse le *Cénobiarque*, après avoir beaucoup souffert pour la foi Catholique, mourut en paix. CHASTELAIN.

Ce mot est composé de trois noms Grècs, κοινὸς, *commun*, βίος, *vie*, & ἀρχὴ, *commandement* ; & signifie proprement celui qui a le commandement sur des Cénobites, c'est-à-dire, sur des pèrsonnes qui vivent en commun. Cette étymologie montre qu'il faut écrire *Cœnobiarque*.

CÉNOBITE. f. m. Religieux qui vit dans un Couvent, ou en commun, sous une cèrtaine Regle. *Cœnobita.* Cassien remarque que le Couvent est différent du Monastère, en ce que le Monastère se peut dire de l'habitation d'un seul Religieux ; au lieu que le Couvent ne se dit que de plusieurs Religieux habitans ensemble, & vivans en communauté ; comme le porte la signification du mot Grèc κοινόβιος, de κοινὸς, *communis*, & βίος, *vita*. Voyez la régle de S. Benoît, & les Commentaires sur cette régle de Dom Armand Jean de Rancé Abbé de la Trappe, de D. Mege Moine Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Dans les Monastères d'Égypte, les uns étoient Anachorétes, gardant une entière solitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes : les autres *Cénobites*, pratiquant la loi de la charité dans une Communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vèrtu. FLEURY. Les Disciples de S. Basile étoient *Cénobites*, vivans en communauté ; aussi le païs (la Cappadoce) étoit trop froid, pour se pouvoir écarter dans les désèrts comme en Égypte, & vivre en Anachorétes. ID. Dans la XVIII[e] Conférence de Cassien, l'Abbé Piammon parle de trois différentes sortes de Moines, qui se trouvoient en Égypte. Les *Cœnobites*, qui vivoient en communauté ; les Anachorétes, qui après s'être fèrmez dans les communautez passoient dans la solitude ; & les Sarabaïtes, qui n'étoient que de faux Moines, & des coureurs. Il rapporte au tems des Apôtres l'institution des *Cénobites*, comme un reste, ou une imitation de la vie commune des prémiers fidéles de Jérusalem. Les *Cénobites* & les Anachorétes étoient à peu près en nombre égal dans l'Égypte.

CÉNOBITIQUE. adj. Qui appartient à la vie Religieuse, & Monastique. *Cœnobiticus.* S. Pacôme est l'instituteur de la vie *cénobitique*, parce que c'est le prémier qui forma des Communautez

rez réglées. Du Pin. S. Pacôme est le prémier dont nous ayons une régle, & qui ait donné la forme entière à la vie *cénobitique*. Il vivoit au commencement du IV^e siécle, & sa convèrsion ne peut guère être arrivee plus tard que l'an 313. Fleury.

CÉNOMAN, ane. s.m. & f. Nom d'un ancien peuple de la Gaule Celtique. *Cenomanus.* Ce sont les anciens Manseaux, ou les peuples qui habitoient le Maine. Il y avoit aussi des *Cénomans* en Italie, qui étoient une colonie de ceux de Gaule.

CÉNOTAPHE. s. m. Tombeau vuide; monument dressé à la gloire de quelque mort illustre, dont on n'a pû trouver le corps après une bataille, ou un naufrage, pour l'y pouvoir inhumer. *Tumulus inanis, sepulcrum honorarium, cenotaphium.* Le Cardinal Noris a fait des Dissèrtations sur les *Cénotaphes* des Cesars Caïus & Lucius, qui sont à Pise.

Ce mot vient de κενὸς, vuide, & de τάφος, sépulchre.

CENS. s. m. Rente seigneuriale & foncière, dont un heritage est chargé envers le Seigneur de Fief d'où il dépend. *Census.* Le *cens* est la marque de la seigneurie que le Seigneur s'est retenuë, quand il a baillé à *cens* & rente une tèrre dependante de son fief. Le *cens* èst imprescriptible, & non rachetable. Le *cens* emporte droits de lods & vente, de saisine & amande en cas de vente. Il y a un *cens mort* ou *cens truhan*, qui ne porte aucuns droits, dont il est parlé en la Coutume de Soêmes & d'Auvèrgne.

Le *Cens* chez les Romains n'étoit autre chôse que la déclaration authentique que faisoient les sujets de l'Empire de tous leurs biens meubles & immeubles, devant le Magistrat commis pour cela. Ils étoient appellez Censeurs dans la ville de Rome, & Censiteurs dans les Provinces. Cette déclaration étoit accompagnée d'un dénombrement par écrit des fonds qu'ils possédoient, de leur qualité & de leur quantité, avec les tenans & les aboutissans. Chorier, *L. IV. p.* 193.

Chef-cens, est le premier *cens*, *Primigenius census, primitivum vectigal.* Sur *cens*, celui qui y a été ajouté. *Secundariæ indictionis census, secundarium vectigal.* Le *menu cens* ne consiste d'ordinaire qu'en tournois, mailles & autres petites monnoyes, *minuti æris census annuus, levior census domini tantum index.* Il est le *chef cens* & capital, & plus seigneurial que le *gros cens*, qui est une espéce de rente dont l'héritage est chargé, & qui se paye en gros & en bloc pour toutes les tèrres qui ont été données. *Multi æris census, gravior census, gravius vectigal.* Le prémier n'est qu'un signe & reconnoissance de la Seigneurie de celui qui le prémier a donné l'héritage à *cens*.

Le *sur cens*, est le *cens* qui a été imposé depuis la prémière concession. Il y aussi un *cens aqueste*, qu'en la Coutume de Melun on appelle *rogo*, que le Seigneur est tenu de demander; & on l'appelle autrement *cens requérable*; au lieu qu'on est obligé de porter les autres *cens* en la maison du Seigneur, & à cause de cela on l'appelle *cens portable*. *Census collectitius, vectigal collectaneum.*

Cher cens, on appelle le *cens cher*, lorsque l'héritage censuel est chargé de *cens* annuel à peu près de ce qu'il peut valoir par an. *Cens simple*, *Cens double*, qui est double du simple. *Cens truant*, est celui qui ne porte ni lods, ni ventes, ni aucun profit au Seigneur. *Croix de cens*, est la monnoye dont on paye le *cens*, parce qu'autrefois toute la monnoye étoit marquée d'une croix.

Le *cens* est une marque de seigneurie, parce que les Francs donnèrent les tèrres qu'ils conquirent ou à charge que ceux à qui ils les donnoient les sèrviroient à la guèrre, ou à charge de *cens* & de rente. On dit au Palais que les *cens* & autres devoirs feodaux sont rendables & non requérables. Les *cens* & autres devoirs féodaux sont éteints par l'acquisition que font les Seigneurs de fiefs des héritages qui sont sujets à ces devoirs. Voyez Bodin; la Coutume de Paris, Bruneau, Chopin, Lhomeau, Chaline, &c. Le *cens* est impréscriptible, le tenancier ne peut le préscrire contre son Seigneur, en ce qui regarde le fonds du Droit du Seigneur, & non les arrérages qui se peuvent prescrire par un decret faute d'opposition. La quotité de *cens* se peut prescrire par trente ans entre majeurs non privilégiez, & par quarante ans contre l'Église. Voyez Lange.

Ce mot vient de *census.* Nicod. Et *census* vient de *censere*, qui signifie, Priser, estimer, à cause que les Censeurs à Rome, appellez d'abord *Censores*, & ensuite *Censitores*, estimoient de tems en tems les biens des particuliers, pour imposer les tributs à proportion.

On dit provèrbialement, Quitter la tèrre pour le *cens*; pour dire, Se défaire d'une chôse qu'on possède à des conditions trop onéreuses.

On dit, des Seigneurs & des hèritages *censables*, *censifs*, *censiers*, & *censuels*, selon les divèrs païs & Coutumes, en parlant d'un Seigneur qui a droit de lever un *cens*, ou d'un héritage qui en est chargé envèrs lui. *Cui debitus est census annuus.*

Censable se dit du Seigneur qui a droit de *cens*, & *censeable* de l'héritage qui est chargé de *cens*; *censier* se dit de l'un & de l'autre.

CENSAL. s. m. C'est un tèrme de commèrce du Levant, qui signifie *Courtier.* Ce mot est en usage principalement en Provence & dans les Échelles du Levant. Pour la commodité des Marchands, & pour faire fleurir le négoce, il y a aujourdhui dans Marsèille 46 *Censeaux*, ou Courretiers, dont l'établissement est si ancien que je n'ay pû trouver son origine; car dans l'un des statuts qui fûrent faits l'an 1257. il est parlé du fèrment que font les Courtiers tous les ans le jour de la Purification dans l'hôtel de ville, entre les mains du Viguier & des Consuls. Vèrs le milieu du XVI^e siécle il y en avoit jusqu'à 70. En 1579. les Consuls les réduisirent à 30. En 1599. le nombre fut augmenté de huit, avec défenses faites à toutes personnes d'exèrcer la charge de *Censal* à peine de faux, de 150 l. d'amande, & de punition corporelle: aux années 1604. & 1609. on accrut ce nombre de six, & à mesure qu'on faisoit quelque augmentation, les Consuls dressoient de nouveaux Réglemens, dont les principaux articles sont insèrez dans un livre intitulé, Le Réglement du sort. Loüis le Grand a érigé la charge de *Censal* en Office, & depuis les *Censaux* prennent des Provisions du Roi. De Ruffi, *hist. de Marseil. T. II. p.* 230.

CENSE. s. f. Petite métairie qu'on donne à fèrme, qu'on acense. *Prædium locandum.* Cette tèrre consiste en deux ou trois petites *censes.* Donner à *cense*, c'est Affèrmer moyennant une redevance annuelle, & souvent pèrpétuelle. On dit aussi *cense* pour *adcense*, ou *accense* pèrpétuelle. *Locatio.*

CENSÉ, ée. Participe du vèrbe *Censer*, qui n'est point en usage à l'actif, qui signifie, Être tenu, reputé, estimé. *Habitus, existimatus.* Les Ecclésiastiques absens pour le sèrvice du Roi sont *censez* & réputez présens, & ont part aux distributions. Il a été *censé* & réputé complice de cet assassinat par les preuves & indices du procès.

CENSEUR. s. m. C'étoit autrefois un des prémiers & des plus importans Magistrats de Rome; il avoit le soin de l'interêt public, & de la correction de mœurs. *Censor. Censitor.* C'étoit comme le réformateur des mœurs, & de la Police. Les *Censeurs* fûrent créez l'an 311, de Rome, lorsque le Senat eut remarqué que les Consuls trop apliquez aux affaires de la guèrre, & aux expéditions militaires, ne pouvoient veiller assez exactement aux affaires privées. Les deux prémiers fûrent Papirius & Sempronius, ils furent créez l'an de Rome 311. Chacun leur etoit soumis, puis qu'ils avoient droit de reprendre tout le monde. Les *Censeurs* etoient au nombre des grands Magistrats. Au commencement ils fûrent tirez du Sénat; mais depuis que les Plébeïens purent aspirer au Consulat, ils parvinrent aussi à la dignité de *Censeur.* La coutume étoit d'en élire deux; l'un de famille patricienne, l'autre de famille plebeïenne, & quand l'un des deux mouroit dans le tems de son emploi, l'autre sortoit de charge, & on en élisoit deux nouveaux. M. Rutilus fut le prémier du peuple qui ayant été fait Dictateur en 402 de Rome après avoir été deux fois Consul, demanda aussi la charge de Censeur. Publilius Philo Dictateur, ennemi des Patriciens, en 414. porta une loi par laquelle il fut ordonné que l'un des *Censeurs* seroit pris d'entre les Plébeïens. Elle fut en vigueur jusqu'en 622. que les deux *Censeurs* fûrent élus d'entre le peuple. Depuis on en reprit du peuple & du Sénat. Cette Charge étoit si considérable qu'on ne l'obtenoit qu'après avoir passé par les autres, & on trouva étrange que Crassus en eut été pourvû avant que d'avoir été ni Consul ni Préteur. Cette Magistrature fut d'abord établie pour cinq ans, mais cet usage ne dura pas neuf ans seulement aprés l'institution des *Censeurs.* Mamercinus Dictateur fit porter une loi qui regla que la Censure ne dureroit qu'un an & demi, & qui fut obsèrvée depuis à la rigueur. Le *Censeur* avoit le droit d'exclurre les Sénateurs qu'il jugeoit indignes de cette dignité; & de casser les Chevaliers qui ne remplissoient pas bien leurs devoirs, en les privant du cheval public. Dac. Les *Censeurs* faisoient aussi la taxe, & l'estimation des biens, & des facultez de tous les citoyens de Rome, pour imposer le tribut à proportion de ce que chacun possedoit. Cicéron a décrit très-précisément les fonctions de cette charge. Elles se réduisent au dénombrement du peuple, à la correction des mœurs, à l'estimation des biens de chaque citoyen, à l'imposition des taxes selon les facultez d'un chacun, à la surintendance des tributs, à la défense des temples & le soin des lieux publics. Les gens du Roi, les Magistrats de Police, ont des fonctions qui répondent en quelque sorte à cette charge, & ils peuvent être appellez les *Censeurs des mœurs.* Il y a même un Magistrat dans la République de Venise, qui est chargé de ce soin, & qui est six mois en charge.

Censeur, se dit aussi d'un homme critique, qui a coutume de reprendre, de blâmer les actions & les ouvrages d'autrui. Il faut se conduire si bien que les *censeurs* n'y trouvent rien à redire. Pour s'ériger en *censeur*, il faut joindre à la supériorité du pouvoir, l'autorité des bonnes mœurs, & des bons exemples. De Vill. Un *censeur* indiscret, & imprudent, aigrit le mal au lieu de le guérir.

guérir. ID. On soupçonne d'ordinaire que les airs chagrins d'un *censeur* inéxorable, proviennent d'une secrette envie, qui ne peut souffrir le mérite des autres. BELL.

> Censeur *un peu fâcheux, mais souvent nécessaire;*
> *Plus enclin à blâmer que sçavant à bien faire.* BOIL.

CENSEUR, se dit aussi d'un Critique sçavant qui doit faire l'éxamen d'un livre sans passion, pour y remarquer ce qu'il y a de mauvais & de condamnable. Il faut être le prémier *censeur* de ses Ouvrages. J'ai prié mon ami d'examiner cette piéce en sévère *censeur*. Le *censeur* se met dans la nécessité d'avoir évidemment raison, afin de justifier par là ce qu'il y a d'odieux dans la censure. AB. DE S. RÉAL.

> *Faites choix d'un* censeur *solide, & salutaire,*
> *Que la raison conduise, & le sçavoir éclaire.* BOIL.

CENSEURS DES LIVRES. Ce sont des Docteurs préposez pour l'éxamen des livres, & pour en porter leur jugement. *Censores librorum.* Ils ne donnent leur approbation qu'à des livres qui ne contiennent rien de contraire à la Religion, & aux bonnes mœurs. Les Docteurs de la Faculté de Théologie prétendent que c'est un privilége qui leur appartient, & que les Papes l'ont attribué à leur Corps. En effet, ils ont été long-tems en possession de ce droit. Mais en 1624. par les lettres patentes du Roi l'on vit établit quatre Docteurs de la Faculté, pour être *Censeurs*, & approbateurs de tous les livres concèrnans la Religion, & en être responsables en leur nom. Quant aux livres qui ne traitent point des matières de la religion, il paroit que les Maitres des Requêtes ont eû le pouvoir de les examiner, & qu'ils l'ont consèrvé jusqu'au régne d'Henri IV. Il n'est pas cependant bien seur si ce droit étoit annexé à leur charge, ou si c'étoit une commission pèrsonnelle dont l'on chargeoit quelques Maîtres des Requêtes. Il semble même qu'ils n'éxaminoient que les livres de droit & d'histoire, dans lesquels ont peut agiter des questions qui intéresseroient l'État. Aujourd'hui ils sont déchargez de cette peine. Aucun Libraire ne peut imprimer un livre sans l'approbation d'un de ces *Censeurs* publics : la même commission subsiste encore. Les Docteurs de la Faculté pour se maintenir en possession de leur ancien privilége, ne laissent pas d'éxercer quelquefois la censure, & de donner des approbations. On a imposé un joug, & une contrainte fâcheuse aux Auteurs, en les soumettant à l'éxamen des *Censeurs*. Mr. Bayle compare les Auteurs sollicitans l'approbation des Éxaminateurs, à ces âmes èrrantes sur les bords du Styx, & attendant avec impatience d'être transportées sur l'autre rive. Il leur applique ces deux vèrs de Virgile :

> *Tendentesque manus, ripæ ulterioris amore :*
> *Navita, sed tristis nunc hos, nunc accipit illos.*

CENSEUR. Tèrme de Collége. Les *Censeurs* sont parmi les écoliers ceux que le Régent choisit pour l'aider à maintenir le bon ordre, & la discipline scholastique. Un Régent doit se défier de la probité & de la fidelité des *Censeurs*, qui agissent souvent par passion. Les *Censeurs* des leçons, sont ceux qui doivent reprendre ceux qui récitent leurs leçons lorsqu'ils font des fautes. *Censores lectionum*, ou *Censores exigendo memoriæ penso præpositi. Censeurs* de la Chaire, sont ceux qui sont auprès de la chaire du Régent, pour apprendre plus facilement de lui ce qu'ils doivent faire en chaque occasion. *Assidentes Magistro Censores, &c.* Un Régent est dans sa classe comme un Souverain, il crée des charges de *Censeurs* comme il lui plait, il les donne à qui il veut, & il les abolit quand il le juge à propos.

CENSIER. s. m. Seigneur qui a droit de lever des cens dans sa Seigneurie. *Prædiatorii vectigalis dominus, indictivi census dominus.*

On appelle aussi *papier censier*, la lieve ou le tèrrier où sont écrits les cens & rentes dûs à un Seigneur, ou les reconnoissances qui en ont été passées par des Tenanciers. *Codex vectigalium, censuum index.*

CENSITEUR. s. m. *Censitor.* Chez les Romains c'étoit dans les Provinces ce que Censeur étoit dans Rome. CHORIER, Liv. IV. p. 193.

CENSIVE. s. f. Quelques-uns disent CENSIF. s. m. mais il n'est pas si usité que *censive*. Etenduë d'un Fief sur lequel il est dû des cens. *Fundus vectigalis.* Il y a une petite *censive* en un tel endroit qui dépend de mon Fief. Les héritages qui sont en la *censive* d'un Seigneur, lui doivent lods & ventes. Rochefort dit que les *censives* ont été établies sur le modéle de ce que fit Pharaon par le conseil de Joseph, & que les Seigneurs Censiers l'ont imité.

CENSIVE, signifie aussi la nature, la qualité des héritages, ainsi on dit héritage tenu en *censive*, ou à titre de cens, pour dire, qu'il est roturier, & chargé de redevance.

CENSIVEMENT. adj. Tèrme de Coutumes, qui éxprime la manière dont on tient une tèrre, c'est-à-dire, à droit de cens d'un Seigneur. Tenir des tèrres *censivement. Cum onere census pendendi.*

CENSUEL, ELLE. adj. m. & f. Tèrme de droit, qui appartient, qui a rapport au *cens. Ad censum pertinens, censualis.* Le droit *censuel* est noble, & il se partage noblement. Voyez les Auteurs qui ont traité des cens.

CENSURABLE. adj. Qui mérite censure, qui est digne de repréhension. *Censura dignus.* Leur censure, toute *censurable* qu'elle est, aura son effet. PASC.

CENSURE. s. f. Charge, office de Censeur. *Censura.* Il n'y avoit point à Rome de dignité dont le pouvoir, & l'autorité s'étendissent plus loin. L. Papinius & L. Sempronius ont les prémiers éxèrcé la *Censure* à Rome. L'âge, & la gravité des mœurs étoient une espéce de *Censure*, & de Magistrature, qui donnoit droit de correction. S. ÉVR.

CENSURE. Jugement par lequel on condamne quelque action. *Censura, reprehensio.* Cet homme est noté, il a encouru la *censure* de Justice.

On le dit particuliérement des Ouvrages qui regardent la Religion. Il y a eû une *censure* de la Sorbone contre un tel livre. La lettre du Pape Gélase aux Évêques de Lucanie contient une *censure* des livres autentiques & apocryphes, c'est-à-dire, un Decret qui distingue les livres autentiques, & reçus pour tels dans l'Église, de ceux qui ne le sont pas, & marque les uns & les autres. Le Pape Hormisdas dans sa lettre à Possessor, marque que l'on ne peut suivre ce que la *censure* de Gelase qu'il indique n'a pas reçu.

On le dit aussi d'un jugement par lequel on blâme quelque chose; soit en critiquant un livre où il se trouve quelques fautes, soit en reprenant les actions d'autrui. Rien n'est plus utile pour la correction des mœurs, qu'une *censure* fine, & ingénieuse. DE VILL. Un esprit chagrin intèrpréte tout mal, & s'érigeant en pédagogue impitoyable du genre humain, il y a peu d'actions assez innocentes pour échapper à sa *censure*. BELL. La *censure* que l'on éxèrce sur les Ouvrages d'autrui, n'engage point à en faire de meilleurs, à moins qu'elle ne soit amère, chagrine & orgueilleuse. Mais si elle a plûtôt un air gai & libre, que decisif, elle laisse la liberté de faire encore pis, si l'on veut. FONTEN. La *censure* doit être accompagnée de quelques louanges, qui en corrigent l'amèrtume. AB. DE S. REAL.

CENSURE, signifie aussi la correction ou reprimande que fait un supérieur, ou le public. *Reprehensio.* Il faut déferer à la *censure* de nos supérieurs, de ceux qui sont plus sages que nous. Tous les Auteurs sont éxposez à la *censure* du public.

On appelle *Censures Ecclésiastiques*, les monitoires qu'on publie par ordonnance du Juge, pour faire preuve d'un fait, & pour obliger ceux qui en ont connoissance à le reveler; ou les menaces que fait l'Église des peines qui seront encouruës, si on contrevient à ce qu'elle ordonne; ou les peines mêmes quand elles sont encouruës; comme l'intèrdiction, l'éxcommunication majeure, & mineure, &c. *Censura Ecclesiastica, Pontificia.* Le P. Thomassin & le P. Ruinard dans sa Préface sur Grégoire de Tours n. 58. montrent dans cet Auteur des éxemples de *censures* Écclésiastiques.

Les Rois de France ont toûjours prétendu être éxempts, & affranchis des *censures*, & des éxcommunications de la Cour de Rome. En effet, on remarque que sous la prémière Race, les Papes ne censurèrent aucun Roi de France. Lothaire est le prémier qui fut éxcommunié par le Pape Nicolas I. pour avoir répudié Tetberge sa femme légitime. C'est la prémière brèche qui fut faite aux libèrtez de l'Église Gallicane : cependant le Pape n'osa hasarder son éxcommunication sur sa propre autorité; & il la fit confirmer par l'Assemblée des Évêques de France. Le Pape Urbain II. usa de la même précaution lorsqu'il éxcommunia Philippe I. Et Philippe Auguste fut aussi éxcommunié avec les mêmes formalitez. Mais depuis les Rois ont mieux soutenu leurs priviléges. Car le Pape Benoît XIII. l'ayant *censuré* le Roi Charles VI. & mis le Royaume en intèrdit, le Parlement de Paris par arrêt de 1408. ordonna que la Bulle fût lacérée. Jules II. ayant aussi lancé l'éxcommunication contre Loüis XII. l'Assemblée générale tenuë à Tours censura les *censures* de Jules II. Lorsque le Pape censura, & éxcommunia Henri IV. en 1591. le Parlement s'opposa à la Bulle du Pape. Toutes les provisions de Cour de Rome portent absolution des *censures*. Il a été pèrmis à un complaignant pour avoir preuve du vol à lui fait, de se pourvoir par monitoires & *censures Ecclésiastiques*. Il y a des *censures de droit*, & d'autres par sentences.

CENSURE, est aussi la peine Écclésiastique, dont le supérieur Écclésiastique

Écclésiastique punit les fidèles qui lui sont soumis. Être sujet aux *censures*, se soumèttre aux *censures*, fulminer une *censure*. Voyez Fevret dans son traité de l'abus.

On appelloit autrefois à Rome *Censure*, la charge ou la qualité de Censeur.

CENSURER. v. act. Condamner un livre comme préjudiciable à la Religion, ou à l'État.

CENSURER, signifie aussi, Critiquer, reprendre. *Reprehendere, censoris virgula notare.* Cet Auteur ne s'occupe qu'à *censurer* les ouvrages d'autrui. Cette femme est médisante, & *censure* les actions de tout le monde. Ce n'est pas toûjours par un véritable zéle qu'on *censure*; c'est par chagrin, ou par la malignité de l'esprit humain. BELL.

Aimez qu'on vous censure. BOIL.

Faites vous des amis prêts à vous censurer. ID.

Tous les dévots de cœur sont aisez à connoître;
Ils ne censurent *point toutes nos actions;*
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections. MOL.

CENSURÉ, ÉE. part. & adj. Défendu, condamné. *Censura notatus, damnatus.* Il ne se dit guères que des livres *censurez*, ou défendus; ou d'une opinion *censurée*, condamnée.

CENT. Tèrme numéral masculin. Nombre quarré fait de dix multiplié par lui-même. *Centum.* C'est ce nombre qui commence la troisième colonne des chifres Arabes, dispôsez en ordre d'Arithmétique. Il faut *cent* ans pour faire un siécle. Une compagnie de *cent* Maîtres. Une Hydre à *cent* têtes. Le bois de charpente se vend au *cent* de piéces. Le *cent* de jettons fait une bourse. *Cent* mille. *Cent* millions. Au pluriel on dit & on écrit *cens*, devant une voyelle, Deux *cens* ans, deux *cens* hommes. Richelet écrit avec un *t* au pluriel, quand il suit une consone, deux *cent* pistoles.

Ce mot vient du Latin *centum*, qui vient du Grèc κεντεῖν, *pungere*. A chaque *cent* on faisoit un point. Ce mot a été pris du Celtique *Cant.* PEZRON. *Cant* est-il Celtique, & n'est-il point Roman?

CENT, en tèrmes de Marchandise, sèrt à regler la proportion du profit de l'intérêt qu'on fait dans le négoce. On demande deux & demi pour *cent* pour remettre de l'argent en une telle ville. L'intérêt ordinaire de la place est de huit pour *cent*, ou le denier douze. Les Hollandois qui trafiquent aux Indes gagnent *cent* pour *cent*; c'est-à-dire, le double.

CENT, signifie un nombre grand, incèrtain, indétèrminé. Je lui ai dit *cent* & *cent* fois. *Sæpius.* Cet homme à *cent* défauts, *cent* pèrfections. *Multus, plurimus.* Je remarquois en elle *cent* attraits. VOIT. On fit encore *cent* réfléxions dans lesquelles on s'empressa de rendre justice au mérite de ce sçavant homme. M. PERRAUT. M^lle L'HÉRITIER.

CENT, est souvent un tèrme de commèrce, qui sèrt à éxprimer cèrtaine quantité des chôses dont on trafique. Un *cent* de sel à Amsterdam, c'est-à-dire, quatorze tonneaux. Un *cent* de sel de Marenne, de Broüage, de l'Isle de Ré, &c. c'est-à-dire, vingt-huit muids ras, à vingt-quatre boisseaux par muid.

CENT DE BOIS. C'est la mesure des bois de charpente en œuvre de différentes longueurs & grosseurs. *Cent* fois la quantité de 12 piéds de long sur six pouces de gros, qui font cent piéces de bois, à quoi on les réduit pour les estimer.

CENTAINE. subst. f. Cent unitez considérées toutes ensemble. *Centum, centenarius numerus, centenus.* Nombre, dixaine, *centaine*, mille: c'est l'ordre des nombres en Arithmétique. Il faut sacrifier une *centaine* de loüis pour accorder cette affaire. Le peuple sortoit de la ville à *centaines* & milliers.

CENTAINE, se dit aussi du brin de fil ou de soye par où on doit commencer à devider un écheveau. *Fili in spiram convoluti initium.* Vous mêlerez cette soye, si vous ne trouvez la *centaine*.

CENTAURE, s. m. Demi-homme & demi-cheval. *Centaurus.* C'est un monstre fabuleux que les Poëtes ont feint, dont ils ont attribué la figure aux inventeurs de l'*Equitation*, ou de l'art de monter à cheval. Ainsi, quand on dit que Chiron *Centaure* étoit le Précepteur d'Achille, on doit entendre que ce fut lui qui lui montra l'art de dompter les chevaux. Le combat des *Centaures*, c'est un combat de gens à cheval.

Sous les yeux d'un Centaure *habile*
De sa valeur le jeune Achille
Fit éclater les premiers traits.

Les Poëtes ont feint que les *Centaures* étoient fils d'Ixion & d'une nuée. Le Château où ils se retiroient s'appelloit Νεφέλη, qui signifie nuée, c'est ce qui a donné occasion à ce que l'on a dit de leur mère. Il est souvent parlé des *Centaures* dans les lettres d'Ovide. M. de Meziriac en traite fort au long dans son Commentaire sur la lettre de Phillis à Demophon, où il dit: Les *Centaures* étoient demi-hommes & demi-chevaux: ils avoient la tête d'un homme & les bras; & peu à peu descendant vèrs la poitrine ils commençoient d'être chevaux, ayant quatre piéds comme un cheval, & tout le reste du corps, & même le cri de cheval, comme les décrivent Lucien au Dialogue intitulé *Antiochus*; & Philostrate au tableau des Centaurelles. Quant à leur origine, Diodore de Sicile Liv. 4. en a le mieux parlé de tous; les principaux Auteurs qui en ont traité sont Eusthatius sur le 1^r de l'Iliade, Tzetzes Chiliade 7. hist. 99. & Palæphate en ses histoires incroyables. Consultez Vigenère sur les Centaurelles de Philostrate, où il rapporte tout ce qu'en ont dit Tzetzes & Palæphate. Les *Centaures* dont parlent les Poëtes sont Chiron, Eurytus, Amycus, Grynæus, Rhoetus, Arneus, Lycidas, Medon, Pisenor, Caumas, Mermeros, & Pholus.

Pline Liv. VII. c. 3. dit en avoir vû un qui avoit été envoyé à l'Empereur Claude d'Égypte dans du miel, & que le même Empereur avoit écrit qu'il en étoit né un en Thessalie, qui mourut le même jour. C'étoit un monstre. S. Jérome rapporte dans la vie de S. Paul que S. Antoine en avoit vû un, mais ce Père doute si ce n'étoit point un spectre, ou prestige du Démon. Voyez Vossius, *De Idolol. L. I. c.* 15.

Ce mot vient du Grèc κένταυρος, compôsé de κεντέω, *pungo*, & de ταῦρος, *taurus*. Il signifie littéralement *pique-bœufs*. Les *Centaures* étoient vrai-semblablement de certains bèrgers riches en bestiaux, & qui habitoient dans les montagnes d'Arcadie. De là vient qu'on attribuë aux bèrgers de ce païs-là l'invention des vèrs *bucoliques*, parce qu'ils chantoient en gardant les bœufs. Palæphate dans son livre *des chôses incroyables*, raconte que sous le régne d'Ixion Roi de Thessalie, un troupeau de taureaux, qui devintent furieux sur le mont Pélion ravageoient tout le païs, & rendoient la montagne inaccessible. Quelques jeunes gens qui s'étoient avisez de dresser des chevaux pour les monter, entreprirent de nettoyer la montagne de ces animaux. Pour en venir à bout, ils les poursuivoient à cheval, & les perçoient à coups de trait. C'est pourquoi on les nomma *Centaures*; c'est-à-dire, *perce-taureaux*. Cet heureux succès les rendit insolens, en sorte qu'ils insultoient les Peuples de la Thessalie, qu'on appelloit alors les *Lapithes*: & comme ils prenoient la fuite lorsqu'ils étoient attaquez, la rapidité avec laquelle ils se retiroient, fit juger qu'ils étoient demi-hommes, & demi-chevaux.

CENTAURE, est aussi de genre féminin en parlant de la femme d'un *centaure*. D'Ablancourt s'en est sèrvi en ce genre.

CENTAURE, est aussi le nom d'une constellation. Ce qui rend le piéd le plus oriental du *centaure* plus brillant que l'autre, c'est qu'il y a dans cette partie de cette constellation deux étoiles fort proches l'une de l'autre.

CENTAURE, dans l'histoire, est le nom d'un peuple de Thessalie. Les *centaures* habitoient le païs qui est au piéd du mont Pélius, c'étoit une nation grossière & féroce, on les représentoit demi-hommes & demi-chevaux, parce qu'ils furent les prémiers parmi les Grècs qui domtèrent des chevaux, & qui apprirent aux Grècs à combattre à cheval.

CENTAURÉE. s. f. *Centaurium. s. n.* Plante qui a pris son nom du Centaure Chiron, qui fut guéri, à ce que l'on prétend, d'une blessure qu'il avoit aux pieds, par l'usage de cette hèrbe, dont on fait deux genres, sçavoir, la grande & la petite *Centaurée*, non pas par rapport à leur grandeur seulement, mais encore par rapport à leur caractère, qui est bien diffèrent dans l'une & dans l'autre.

La grande *Centaurée*, *Centaurium majus*, est de la famille des plantes dont les fleurs sont des fleurons réguliers soutenus chacun par une semence aigretée, & ramassez plusieurs ensemble en une tête ou bouquet arrondi & écailleux. On ne distingue la jacée d'avec cette plante que par les têtes, qui sont plus grosses dans celles-ci & plus petites dans celles-là. Les espéces de grande *Centaurée* sont pour la plûpart de grandes plantes, les plus connuës sont celles qui portent des fleurs purpurines, des feüilles découpées en segmens fort larges, dentelées, & qu'on compare aux feüilles du noyer. *Centaurium majus, folio in plures lacinias diviso* C.B. Pin. ou *Centaurium majus, juglandis folio* J. B. Ses racines sont assez grosses, & marbrées comme celles du Rhapontic. Aussi l'a-ton fait passer de même que les espéces suivantes pour la Rhapontic. La seconde espéce a ses feüilles découpées en des segmens plus menus & plus étroits, & ses fleurs sont jaunâtres. *Centaurium Alpinum, luteum.* C.B. Pin. Ces deux espéces viennent en Italie sur le mont Baldo & dans les Alpes. On cultive dans les jardins des Curieux une troisiéme espéce semblable à la seconde, par la couleur des fleurs & par les découpures profondes des feüilles; mais celle-ci qui vient d'Afrique a une odeur douce, & ses feüilles sont plus amples, découpées en des segmens

segmens plus menus & plus arrondis. *Centorium majus, laciniatum, Africanum* 5. *R. Par. App.* La quatrième espèce vient dans les Pyrénées, ses feüilles ressemblent celles de l'artichaud, mais elles sont plus vèrtes en dessus, & ses têtes sont fort grosses, & ses fleurs sont purpurines. *Centaurium foliis Cinaræ Corn.* La cinquième a ses feüilles entières, longues, blanches endessous, & vèrdâtres en dessus, & pareilles à celles de l'aunée. Ses tiges ne sont point branchuës, ni si hautes que dans les précédentes, elles sont cependant garnies d'un plus grand nombre de feüilles à proportion, & leurs têtes sont aussi beaucoup plus grosses, écailleuses, & leurs fleurs sont purpurines. Ses racines sont plus charnuës, & marbrées comme dans les prémières espèces, ce qui les fait prendre pour du Rhapontic. On trouve cette dèrnière espèce à feüilles larges & à feüilles étroites dans les Alpes. *Centaurium majus, folio helenii incano, Centaurium majus, folio helenii angustiore, Inst. R. Herb.*

La petite *Centaurée*, *Centaurium minus*, C. B. Pin. Elle a ses fleurs en forme de tuyau évasé en devant, & découpé profondement en plusieurs parties. Son fruit est ovale, ou cylindrique, divisé en deux cellules remplies de semences menuës. L'espèce la plus commune & la plus usitée, a sa racine petite, blanchâtre, ligneuse, & insipide. Elle donne d'abord quelques feüilles couchées sur tèrre qui sont vèrtes, arrondies, & longues d'un pouce environ. Du milieu de ses feüilles s'élève une tige branchuë, anguleuse, haute d'un piéd ou environ, garnies de feüilles lisses, vèrtes, opposées, plus petites que celles du bas, chargées de trois nèrvures qui parcourent toute leur longueur, les extrémitez des branches sont tèrminées par des bouquets de fleurs purpurines, dont les pédicules sont courts, & les calices vèrds, étroits, à cinq découpures fort aiguës. Chaque fleur est un tuyau étroit, évasé, & découpé en cinq quartiers ordinairement. Ses étamines sont au nombre de cinq, & leurs sommets sont jaunes. Les fruits qui succédent à ses fleurs sont cilindriques, grêles, divisez en deux céllules, qui renfèrment des graines menuës comme du sable. Toute la plante est extrêmement amère, d'où vient aussi que Pline & d'autres anciens l'ont nommée *Fel terræ*, *Fiel de tèrre*. Sa vèrtu fébrifuge lui a fait encore attribuer le nom de *Fébrifuge* par excéllence.

Les Médecins employent la petite *Centaurée* dans prèsque toutes les occasions, où ils reconnoissent que les amèrs seront utiles, & lorsqu'ils veulent chasser la fiévre. Ils ordonnent par pincées les semences bien fleuries de cette plante dans les infusions purgatives, apéritives, fébrifuges & altérantes. Le sel de petite *centaurée* est pareillement fébrifuge. La petite *Centauree* entre dans la Thériaque. Galien faisoit tant de cas de cette plante qu'il en a composé un livre entier, où il a ramassé toutes les vèrtus que les anciens lui avoient attribuées, & tout ce qu'il en avoit obsèrvé lui même.

Il y a quelques autres espéces de petite *Centaurée* qui pourroient être employées comme celle-ci, telles sont la petite *Centaurée* à fleurs disposées en épi, *Centaurium minus spicatum*, C. B. Pin. qu'on trouve en Languedoc, & la petite *Centaurée* à fleurs jaûnes, plante différente des précédentes par ses feüilles qui sont glauques, arrondies, & jointes ensemble de telle manière qu'il semble que les tiges & les branches les enfilent, *Centaurium luteum, perfoliatum.* C. B. Pin. On trouve cette plante assez fréquemment à la campagne dans des endroits humides. Ses fleurs ne sont point si allongées en tuyau, & sont découpées en huit quartiers, leurs fruits sont ovales, divisez en deux loges, qui renfèrment une semence noire & menuë.

On se sert dans le Pérou, à Lima sur tout, d'une espéce de petite *Centaurée* qu'on apporte des montagnes du Chily, & qu'on nomme *Cachen*, pour les fiévres, de même que de nôtre petite *Centaurée*; on lui donne encore plusieurs autres vèrtus qui conviennent avec celles que nous reconnoissons dans la nôtre. Cette plante diffère de nôtre *Centaurée*, par la disposition de ses branches, qui sont plus écartées les unes des autres, plus longues, oppôsées cependant, par ses feüilles qui sont beaucoup plus étroites, & par ses fleurs qui ne sont point ramassées en bouquet, & qui ont chacune leur pédicule formé par l'extrémité de la branche. *Centaurium minus, purpureum, patulum.* Hist. des Plantes du Journal historique du P. Feüillée.

CENTAURELLE. s. f. femelle de Centaure. Voyez CENTAURE.

CENTENAIRE. adj. m. & f. Qui a cent ans. *Centenarius.* Je connois deux vieillards *centénaires*, ou qui ont cent ans. Il n'y a que la prescription *centénaire* qui coure contre l'Église. La possession *centénaire* n'est pas valable, quand on prouve la mauvaise foi d'un possesseur. On dit aussi, un nombre *centénaire*; pour dire, qui en comprend cent. *Numerus centenarius.*

CENTENE. s. f. *Centena.* Charge, dignité de Centenaire.

CENTENIER, s. m. Chéf qui commandoit à cent hommes chez les Romains. *Centurio.* JESUS-CHRIST guérit la fille du *Centenier.* Il n'est en usage que dans les sujets de piété. Voyez CENTURION. M. Harlay de Chanvallon, dans sa Traduction de Tacite, Vigenère dans son Tite Live & son César, M. de la Mare dans son Traité de Police, & d'autres, l'ont dit souvent. Dans cette sédition fut tué un *Centenier* nommé Lucilius. HARLAY. Tous les autres *Centeniers* se cachèrent. ID. La solde de l'homme de piéd Légionaire, selon Polybe, ne fut prémièrement que de deux oboles par jour. Le *Centenier* en avoit le double. VIGEN. César trouva à dire neuf cens soixante de ses soldats, & quelque trente *Centeniers.* ID. On va voir que M. de Cordemoy l'a dit aussi, ainsi la remarque ci-dessus n'est pas bien seure, quoiqu'il soit vrai que dans l'usage ordinaire on dit plûtôt Centurion que *Centenier.*

CENTENIER, a aussi été un Officier de nos Rois sous la première race. Les Comtes n'avoient eû d'abord que l'administration de la Justice, mais depuis on leur accorda celle des armes : ils n'avoient l'une & l'autre que dans une seule ville; & cette ville étoit toûjours considérable, car on mettoit des Vicaires ou Viguiers dans les autres villes; & ces Vicaires étoient soumis aux Comtes, comme les *Centeniers*, qu'on mettoit dans les bourgs, pour tout un petit païs. CORDEM. Il paroit que c'étoient les François qui avoient apporté cet usage dans les Gaules; car les Goths, les Gèrmains, & les Lombards, l'avoient. Il en est parlé dans les Loix des Visigoths Liv. II. Tit. II. L. 26. & Liv. IX. Tit. II. L. 1. Les Capitulaires de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, la loi de Charlemagne qui se trouve dans les Loix des Lombards Liv. II. Tit. LII L. 3. & dans ses Capitulaires Liv. III. c. 79. décrivent la jurisdiction du *Centenier.* Grégoire de Tours en parle aussi *L. IX. Hist. Fr. c.* 5. Voyez Hoffman, Spelman, & les notes d'Otton sur B. Rhénan. *Rerum Germ. L. II. p.* 271. Voyez aussi le Traité de Police de M. de la Mare L. I. Titre V. c. 1. Les *Centeniers* étoient des Juges distribuez dans les villages. CHORIER *L. X. p.* 664. Le *Centenier* ne pouvoit condamner à mort. LE GENDRE. On les appelloit aussi Centénarions, *Centenariones.* Ils ne jugeoient que des affaires de peu de conséquence, & Walfridus Strabon dit qu'on peut les comparer aux Prêtres qui gouvèrnent les Églises où il y a des fonts baptismaux, c'est-à-dire, aux Curez, & aux moindres Prêtres. Outre les Auteurs citez, on peut voir le Glossaire Salique de Chifflet, & les Glosses de M. Pithou.

CENTENIER, en cèrtains lieux, est aussi un Officier Bourgeois préposé pour faire éxécuter les ordres de la ville.

CENTIESME. adj. m. & f. Qui est arrivé au nombre de cent. *Centesimus.* Malhèrbe a dit pour éxprimer cent ans,

> *Le* centième *Decembre a nos plaines ternies,*
> *Et le* centième *Avril les a peintes de fleurs.*

On a levé en Hollande le *centième* denier du bien des particuliers. Il se contenteroit d'un *centième* dans les grosses Fermes.

CENTINODE. s. m. Petite plante qui est ainsi appellée, à cause que ses tiges sont pleines de nœuds. En Latin *Polygonum latifolium*, ou *centinodia.* C'est une espèce de renoüée. Voyez RENOÜÉE.

CENTON. s. m. Ouvrage composé de plusieurs vèrs ou passages dérobez, ou empruntez d'un, ou de plusieurs Auteurs. *Cento.* Proba Falconia a écrit la vie de JESUS CHRIST en *centons* tirez de Virgile. Étienne de Pleurre, Chanoine régulier de S. Victor de Paris, a fait la même chôse : son ouvrage est approuvé par deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, qui disent que cet Auteur a fait des couronnes à J. C. & aux saints Martirs, de l'or de l'idôle Moloch : ils remarquent aussi qu'ils donnent leur approbation, à condition qu'on mettra à la tête de l'ouvrage l'avèrtissement de l'Auteur sur les noms des divinitez payennes. Voici un éxemple de ces *centons* sur l'adoration des Rois.

Adoratio Magorum. Matt. 2.

6. æ. 255. *Ecce autem primi sub lumina solis & ortus,*
2. æ. 694. *Stella facem ducens multa cum luce cucurrit :*
5. æ. 526. *Signavitque viam * cœli in regione serena.* . . . 8. æ. 528. [*gl.*
8. æ. 330. *Tum¹ Reges * (credo quia sit divinitùs illis* . . . 1. g. 415. ¹ *Ma-*
1. g. 416. *Ingenium, & rerum fato prudentia major)*
7. æ. 98. *Externi veniunt, * quæ cuique est copia læti* . . . 5. æ. 100.
11. æ. 333. *Munera portantes : * molles sua thura Sabæi,* . . . 1. g. 57.
3. æ. 464. *Dona dehinc auro gravia, * myrrhaque madentes* 12. æ. 100.
9. æ. 659. *Agnovêre Deum * Regem, regumque parentem.* 6. æ. 548.
1. g. 418. *Mutavêre vias, * perfectis ordine votis :* . . . 3. æ. 548.
6. æ. 16. *Insuetum per iter, * spatia in sua quisque recessit.* 12. æ. 126.

Ausone a prèscrit des régles pour composer des *centons* : il faut prendre, dit-il, des morceaux détachez du même Poëte, ou de plusieurs ; on peut partager un vèrs, & en lier la moitié à une autre moitié prise ailleurs ; ou employer le vèrs tout entier : mais il

il n'eſt pas pèrmis d'inſérer deux vèrs ſuivis, & pris dans le même endroit. Il a fait un plaiſant *centon* tiré de Virgile. Lelio Capiluppi a fait pluſieurs Poémes Latins en *centons*. Les Politiques de Lipſe ne ſont que des *centons*, où il n'a ajoûté que les conjonctions, & les particules.

Ce mot vient du Latin *cento*, qui ſignifie un *manteau rapetaſſé*, fait de piéces rapportées, & celui-ci vient du Grèc κεντρώνιον. Les ſoldats Romains ſe ſèrvoient de ces *centons*, ou vieilles étoffes ramaſſées, pour ſe garentir des traits des ennemis.

CENTONAIRE. ſ. m. *Centonarius*. Il y a dans le Code Théodoſien un Titre des *Centonaires* & des Dendrophores, & dans les anciennes inſcriptions on les joint toûjours aux Charpentiers, *Tignarii*, aux Sèrruriers, *Ferrarii*, & aux Dendrophores, *Dendrophori*. Ils ne faiſoient qu'un corps de métier avec ces ſortes d'Artiſans que l'on appelloit *Collegium Fabrorum & Centonariorum*. Voyez Gruter p. XLV. n. 8. & le Code Théod. Tout ceci, qui a paru à quelques habiles gens rendre douteuſe la ſignification de ce mot, ou l'état & la profeſſion des *Centonaires*, eſt au contraire une preuve de ce qu'ils étoient: car il eſt cèrtain que l'on appelloit chez les Romains *Centons* les piéces de cuir & d'étoffe dont on couvroit les galeries couvèrtes appellées *Vineæ* ſous leſquelles les aſſiégeans faiſoient leurs approches dans un ſiége, & les tours & autres machines dont on ſe ſèrvoit pour faire les attaques & pour battre une place. Il eſt naturel qu'on ait appellé *Centonaires* ceux qui travailloient aux centons, c'eſt-à dire, à ces piéces de cuir & d'étoffe, & qui les préparoient. De plus trois ſortes de gens & d'ouvriers étoient neceſſaires pour les galeries, & autres ouvrages dont nous parlons. 1°, Des Charpentiers, *Tignarii*, pour préparer les bois, *tigna*, dont ils étoient compoſez. 2°, des Sèrruriers, *Ferrarii*, pour lier ces bois avec des liens, des barres, des chevilles de fèr. 3°, des *Centonaires*, *Centonarii*, pour les couvrir de centons ou de piéces de cuir crud & d'étoffes moüillées, pour empécher que les ennemis ne viſſent ce qui ſe paſſoit deſſous, & qu'ils n'y miſſent le feu. Il n'eſt donc point étonnant que l'on joigne tous ces gens enſemble, & qu'ils ne faſſent qu'un même corps, puiſqu'ils travailloient de concèrt à differentes parties des mêmes ouvrages.

CENTRAL, ALE. adj. On dit en Chymie, le feu *central*, celui que les Chymiſtes s'imaginent être au centre de la tèrre. *Centralis*. Ils croyent qu'il pouſſe les fumées ou vapeurs qui font les métaux & les mineraux, & qui ſèrt à les cuire, & à les pèrfectionner. On appelle auſſi en Géométrie *point central*, le point du milieu d'une figure circulaire: une *ligne centrale*, celle qui aboutit au centre. L'Éclipſe parut *centrale*, c'eſt-à-dire, que le centre de la lune étoit parfaitement oppoſé au centre du ſoleil. P. Le Comte.

CENTRE. ſ. m. Le point qui eſt au milieu d'un globe, ou d'une figure circulaire, duquel ſi on tire des lignes droites à la ſupèrficie, elles ſont toutes égales. *Centrum*. On appelle *centre apparent*, le point qui repréſente le *centre* d'un cèrcle; & *centre* véritable, celui qui a ſèrvi de *centre* pour décrire la repréſentation d'un grand ou d'un petit cèrcle de la ſphère. L'angle du *centre* eſt double de celui de la circonférence; c'eſt-à-dire, que l'angle qui eſt fait de deux lignes qui ſont tirées du *centre* ſur un arc de cèrcle, eſt double de l'angle que font deux lignes tirées des extrémitez d'un même arc, qui aboutiſſent à la circonférence. Euclide, *Liv. III*.

On appelle auſſi *centre* dans les autres figures curvilignes, les points où ſe ramaſſent les rayons réfléchis. Le *centre* de la parabole, eſt le point où ſe réfléchiſſent les rayons, ou le point brûlant. On l'appelle autrement le *foyer*. *Focus*. L'ellipſe a deux *centres*, d'où les rayons & les ſons ſe réfléchiſſent de l'un à l'autre.

Centre, ſe dit auſſi dans les figures polygones du point où ſe coupent leurs diagonales, quoiqu'il ne ſoit pas également éloigné des extrémitez comme dans les quarrez longs, les trapèzes, hexagones, &c. En Gnomonique on appelle *centre diviſeur*, un point dans le plan du cadran qui repréſente le *centre* du monde, & qui ſèrt pour diviſer en degrez la repréſentation d'un grand cèrcle de la ſphère.

On appelle en tèrmes de Guèrre, le *centre* du baſtion, le point qui eſt au milieu de la gorge du baſtion, où commence la ligne capitale, & qui eſt d'ordinaire à l'angle du polygone intérieur de la figure.

On appelle auſſi le *centre* du bataillon, le milieu du bataillon, où on laiſſe quelquefois un grand carré vuide, pour y conſèrver les drappeaux & du bagage. Ainſi on dit, Vuider, ou quarrer le *centre* du bataillon; pour dire, ſelon l'ancienne méthode de former des bataillons, Pratiquer un tèrrein de figure quarrée dans le milieu des piquiers, afin que les mouſquetaires, les drapeaux & les bagages y puiſſent être à couvert, quand des troupes plus nombreuſes attaquent le bataillon.

On appelle en Méchanique le *centre* de gravité, le point par où un corps étant ſuſpendu, il eſt en équilibre de tous côtez. Les liqueurs n'ont point de *centre* de gravité, ou de peſanteur. La tèrre eſt le *centre* des corps graves. Le *centre* de grandeur d'un corps, eſt le point également éloigné des extrémitez.

Centre, ſe dit auſſi d'une ville capitale qui eſt ſituée à peu près au milieu d'un État, d'une Province. *Umbilicus*. Paris en ce ſens n'eſt pas le *centre* de la France. Madrit eſt le *centre* de l'Eſpagne.

Centre, ſignifie auſſi le lieu où tendent tous les corps graves. Les corps graves tèrreſtres tendent au *centre* de la tèrre.

L'Enfer s'ouvre ſous tes pas;
Tombe, coupable victime,
Dans ce ténébreux abime,
Centre *affreux de la douleur.*

Centre, ſe dit figurément du lieu où on a tous ſes plaiſirs, ſes commoditez. *Locus ubi nihil ad perfectam felicitatem deeſt*. Quand un yvrogne eſt au cabaret, il eſt en ſon *centre*. Le poiſſon dans l'eau eſt dans ſon *centre*, dans ſon élement.

On le dit auſſi du lieu où abondent toutes les chôſes d'une même nature. Mandez-moi des nouvelles de la Cour, vous êtes au *centre* des affaires, des ſciences, des beaux arts. Paris eſt le *centre* du bon goût. Mol.

Ce mot vient du Latin *centrum*, formé de κέντρον, *centre*, point, de κεντεῖν, *pungere*.

On dit provèrbialement & en colère, qu'on voudroit être au *centre* de la tèrre; pour dire, qu'on voudroit être bien loin, ou bien caché.

CENTRINE. *Jonſton*, eſt un poiſſon de mèr que les Italiens appellent *peſce porco*. Il eſt gros, épais, court, de figure triangulaire, couvèrt d'une peau fort rude, parſemée de pointes fortes, principalement à la tête & au dos, de couleur obſcure. Sa tête eſt petite & comprimée, ſes yeux ſont vifs, ſa gueule eſt prèſque toûjours ouvèrte. Ses dents ſont larges & trenchantes, ſa chair eſt nèrveuſe, viſqueuſe, & ne ſe mange point. Étant ſéchée, elle éxcite l'urine.

CENT-SUISSES. ſ. m. C'eſt une Compagnie de Cent-Suiſſes établie en 1481. par Loüis XI. pour la garde du Roi. *Centumvir Regis cuſtodes ex Helvetia*. Ce nom eſt ſingulier auſſi bien que plurier. Les *Cent-Suiſſes* de la garde du Roi ont un Capitaine Colonel, deux Lieutenans, l'un François & l'autre Suiſſe. Aux jours de cérémonie le Capitaine & les Lieutenans des *Cent-Suiſſes* ſont vétus de ſatin blanc avec de la toile d'argent dans les entailleures; & les Suiſſes ont des habits de velours. Un *Cent-Suiſſes* joüit des mêmes privilèges qu'un François naturel; il n'eſt point ſujet au droit d'aubeine, il a éxemption de taille pour lui, ſa veuve, ſes enfans.

CENTUMVIR. ſ. m. Magiſtrat, & Officier de l'ancienne Rome établi pour juger de cèrtaines affaires civiles; comme des teſtamens, des tutelles, des preſcriptions. *Centumvir*. Comme le peuple étoit diviſé en Trente-cinq Tribus, on éliſoit trois pèrſonnes de chaque Tribu pour remplir cette charge: cela compoſoit un nombre de 105 Juges, qu'on appelloit *Centumvirs*, quoiqu'ils fuſſent cinq plus de cent. Voyez Feſtus. Les *Centumvirs* furent créez à l'éxemple de la prémière inſtitution du Sénat établi par Romulus, ainſi que le rapporte Denys d'Halicarnaſſe en ſon ſecond Livre. Pomponius le Juriſconſulte en ſon Enchiridion du droit, dit que les *Centumvirs* fûrent établis quand les Préteurs ne pûrent plus ſuffire à vuider tous les procès du peuple, joint qu'ils étoient ordinairement diſtraits & occupez hors de Rome, tant aux guèrres qu'à l'adminiſtration des Provinces. Vigenère ſur Tite Live T. I. p. 766.

CENTUMVIRAL, ALE. adj. & ſ. Qui appartient aux Centumvirs, qui eſt de leur reſſort, & de leur dépendance. *Centumviralis*.

CENTUPLE. adj. & ſ. m. & f. Cent fois autant. *Centuplicato*. C'eſt une portion *centuple*, une meſure *centuple*. Dieu a promis de recompenſer la charité des Fidelles au *centuple*, de leur rendre le *centuple*. *Centuplum*, *centuplus*, *a*, *um*.

CENTURIATEUR. ſ. m. Qui ne ſe dit que des Sçavans Proteſtans de la ville de Magdebourg, qui ont écrit, & diviſé l'Hiſtoire Eccléſiaſtique par centaines d'années. *Qui res Eccleſiaſticas per centurias annorum deſcribit*; *Centuriatores*. Ce fûrent quatre Miniſtres de cette ville-là qui en fûrent les prémiers Auteurs, dont le Chef étoit Matthias Flaccius Illyricus. Elle a été revûë par Lucius Profeſſeur à Bâle, & réimprimée en 1824 en trois volumes. On tient que Baronius n'avoit entrepris ſes Annales que pour combattre les *Centuriateurs* de Magdebourg.

CENTURIE. ſubſt. f. Partie d'une chôſe diviſée, ou rangée par centaines. *Centuria*. Dans le tems que le peuple Romain s'aſſembloit pour créer des Magiſtrats, ou pour établir des loix, ou pour déliberer des affaires qui concèrnoient la République, il étoit

étoit divisé par *Centuries*, & afin que l'on pût recueillir plus facilement les suffrages, on opinoit par *Centuries*. Cela se faisoit dans le Champ de Mars, & ces assemblées s'appelloient *Comitia centuriata*. C'étoit l'assemblée de tout le peuple. Les cohortes Romaines étoient distribuées par Décuries, & par *Centuries*. Le Décurion commandoit la Décurie, le Centurion la *Centurie*: chaque cohorte étoit composée de six *Centuries*; & une légion de soixante *Centuries*. Plusieurs Auteurs divisent leurs ouvrages par *Centuries*. Gombaut a fait trois *Centuries* d'Epigrammes.

CENTURIE, se dit particulièrement des vèrs de Nostradamus rangez par centaines de quatrains; chaque couplet s'appelle quelquefois une *Centurie*, *Centuria*; même ceux qui font des quatrains pour imiter ces prétenduës prophéties, les appellent des *Centuries*.

CENTURIES DE MAGDEBOURG. Histoire Ecclésiastique divisée en 13 *Centuries*; elle contient 13 siécles, & va jusqu'à l'année 1298. *Res Ecclesiastica per centurias annorum à Doctoribus Magdeburgensibus divisa ac descripta*; *Centuria*. Quelques Sçavans en formèrent le projet, & y travaillèrent sous la direction de Flaccius Illyricus.

CENTURION. s. m. Tèrme de Milice Romaine. Officier Romain d'Infanterie, qui commandoit à cent soldats: c'est la même chôse que *Centenier*. *Centurio*. Le *Centurion* de la prémière cohorte de chaque légion s'appelloit *Primipilus*. Il n'obéïssoit qu'au Tribun, & commandoit quatre Centuries. Il gardoit l'étendart, & l'aigle de la légion. Il y avoit à Césarée un homme nommé Corneille, *Centurion* dans la cohorte appellée Italienne. SIMON, *Act. des Ap. X. 1.* Le Port-Royal a dit *Centenier*. Corneille le *Centurion* est le prémier Chrétien d'entre les Gentils. CHASTELAIN. Si S. Longin est le *Centurion* qui se convèrtit à la vûë des miracles qui se firent à la mort de JESUS-CHRIST, Corneille n'est pas le prémier Chrétien d'entre les Gentils, ou du moins cela n'est pas seur.

CENEVÉ. Voyez SENEVÉ.

CEO.

CEOLS. s. m. & nom propre d'homme. *Celsus*. S. Celse, vulgairement appellé S. *Ceols*, ou S. *Ceouls*, & par corruption S. *Sous*, dans le Diocèse de Paris, & en Berry, nom que les Géographes ont encore plus défiguré en l'écrivant sur leurs cartes *Cinqsols*, & que les titres anciens d'une Parroisse du Diocèse de Paris vèrs les limites de l'Évêché de Chartres nomment Saint *Cheours*, étoit un jeune enfant qui fut martyrisé à Milan dans le prémier siécle avec S. Nazaire. Voyez *Baillet* 28. *de Juillet*.

CEP.

CEP. s. m. Souche, pied de vigne. *Vitis*, *vinea*, *stirps*, *truncus*. Cette treille est bien couvèrte; cependant il n'y a que trois *ceps* de vigne. Ménage dérive ce mot de *cippus*, qui veut dire *tronc*, quoique d'autres le dérivent de *capo*, ou *caput*. On écrit ordinairement *sep*, par abus, ou autrement.

CEP, ou CEB. s. m. Espéce de Satyre ou plûtôt de Singe dont parle Solin C. 30. *Cepus*, ou *Cebus*. On en vit à Rome au tems de Jules César, si l'on en croit Solin. Pline cependant dit que ce fut à des jeux que donna le grand Pompée; mais tous deux conviennent que c'est la seule fois qu'on en ait vû à Rome. Ils avoient les pieds de dèrrière semblables à ceux de l'homme, & ceux de devant à peu près semblables à nos mains. Diodore de Sicile leur donne une tête de Lion, le corps de Pantère, & la grandeur d'une chévre. C'est une fable, quoique Strabon dise la même chôse Liv. XVI. après Artemidore. Quelques Auteurs ont prétendu que ce mot étoit Grèc, κῆπος, qui signifie jardin, & qu'on l'avoit donné à cet animal à cause que sa varieté imitoit celle d'un jardin. Mais Saumaise sur l'endroit de Solin que j'ai cité, a très-bien remarqué que ce mot étoit Éthiopien, & que les Grècs l'avoient pris comme beaucoup d'autres des langues étrangères, & Bochart a très-bien montré, Hieroz. P. I. L. III. c. 31. que c'étoit la même chôse que קוף, *Koph*, animal que la flote de Salomon apportoit de Tharsis, & que les Traducteurs ont rendu par *Simia*, un *singe*. C'est apparemment la même chôse que les Bavianes de l'Isle de Céïlan, dont nous parlerons au mot SATYRE. Au reste, je ne sçai où cèrtain Auteur a pris que le *Ceb*, ou comme il dit, *Cebus*, a le visage d'un Satyre, & le reste du corps de Chien & d'Ours.

CEPS, se dit au plurier des fers qu'on met aux pieds, & aux mains des prisonniers. *Compedes*. On le dit aussi de deux piéces de bois échancrées où on engage les pieds du criminel pour le tenir plus surement prisonnier. On s'en sèrt aussi pour lui donner la question.

Ce mot vient de *cippus*, dont les Latins se sont sèrvis en la même signification. MÉNAGE. Joannes de Janua en tire l'origine *ex eo quod capiat pedes*. Dans les vieux titres on trouve *cheps* pour signifier *prison*: & ainsi on a dit un *chep* à mettre malfaiteurs; pour dire, un *cachot*; & on a appellé *Chepier*, ou *Cheper*, un Géolier. D'autres prétendent que c'est le prisonnier que l'on appelloit *Chepier*; & pour le Geolier, Nicod dit qu'on l'appelloit *Ceppier*. Mais comme il n'y a pas beaucoup de difference entre *cheppier* & *ceppier*, on pourroit bien les avoir confondus.

CEPÆA. s. f. Petite Plante qui fait beaucoup de petites tiges rondes de la hauteur d'un pied & demi, qui traînent par tèrre. *Cepaa*. Ses feüilles sont épaisses, semblables à celles de pourpier, mais plus petites, plus étroites & plus longues. Sa racine est fort petite. Ses fleurs sont petites, blanches, a cinq feuilles. Sa semence est fort menuë. C'est une espéce de joubarbe.

CEPENDANT. adv. de tems. En attendant; pourtant, pendant ce tems-là. *Interea*, *interim*, *tamen*, *attamen*. Je vais dîner, allez *cependant* brider mon cheval. Il paroît que le soleil tourne, & *cependant* c'est la tèrre. *Cependant* signifie aussi, Neanmoins. *Tamen*. On a beau crier contre les vices, *cependant* on ne s'amende point. Vous ne parlez point de cette clause, *cependant* c'est la principale. On commence une période par *cependant*; auquel cas il sèrt de transition & de conjonction. Autrefois on disoit *cependant que*, *Interea dum*, *dum*, *donec*, pour *tandis que*, mais aujourd hui on dit *tandis que*. *Cependant* a deux significations. 1°, Il veut dire, *Pendant ce tems-là*, *Interea*. 2°, Il signifie *pourtant*, *tamen*, *nihilhominus*.

Ce mot vient du Latin *hoc pendente negotio*.

CEPHALALGIE. s. f. Tèrme de Médecine, qui se dit en général de toutes sortes de douleurs de tête: mais en sa propre signification il signifie une douleur de tête récente. *Cephalalgia*. Quand elle est invétérée on l'appelle *céphalée*; & quand elle ne tient que la moitié de la tête, on l'appelle *migraine*.

Ce mot vient du Grèc κεφαλὴ, *caput*, & d'ἄλγος, *dolor*, *douleur*.

CÉPHALIQUE. adj. m. & f. Tèrme de Médecine, qui se dit de tout ce qui appartient à la tête, ou à ses parties. *Capiti utilis*. Ainsi on appelle *remédes céphaliques*, ceux qui sont propres pour les maladies de la tête. Il y a une veine qui monte le long de la partie extèrne du bras, & qui va se tèrminer a la veine axillaire, qu'on nomme *céphalique*, parce que les Anciens avoient coutume de la faire ouvrir dans les affections du cèrveau; ce que font encore aujourd'hui les ignorans, & les supèrstitieux. Ou comme dit Dionis, parce qu'étant placées dans la partie la plus supérieure du bras, elle est plus proche de la tête. *Vena cephalica*.

CÉPHALONIE. s. f. *Cephalonia*. Nom propre d'une Isle, & de sa Capitale. L'Isle de *Céphalonie*, appellée autrefois Samos, n'est pas la fameuse Samos de l'Archipel, mais la Samos Meione des Anciens. Elle est située dans la mèr Ionienne, vis à-vis des golphes de Patras & de Lépante, entre l'Isle de S. Maure au septentrion, & celle de Zanthe au midi. *Céphalonie* est aussi le nom de la ville capitale de l'Isle. Elle est située sur une montagne qui aboutit au Golphe qu'on appelle Porto d'Argostoli. C'est un Évêché que le Marquis de Tocchis, qui dans le XII^e siécle étoit Prince d'Achaïe & maître de l'Isle de *Céphalonie*, fit ériger.

CEPHALOPHARINGIEN. adj. Tèrme d'Anatomie, qui se dit de deux muscles de l'orifice de l'œsophage, qu'on appelle *pharinx*. Ils prennent leur origine de l'articulation de la tête avec la prémière vèrtèbre, & vont s'insérer à la partie supérieure du pharinx, pour le tirer en haut, & en arrière.

CÉPHAS. s. m. C'est le nom que JESUS-CHRIST donna à Saint Pièrre après qu'il eut confessé sa divinité, & qu'il étoit fils de Dieu. Matth. XVI. 18. Ce nom est Syriaque & Chaldéen כיפ, & כיפא, ou כפא, il signifie pièrre, & JESUS-CHRIST le donna à Simon fils de Jonas, pour lui déclarer qu'il feroit après lui la pièrre sur laquelle il bâtiroit son Église, qu'il en feroit le Chef visible, & son Vicaire en tèrre. Car pour signifier cela, il n'est point necessaire, comme quelques-uns le croyent, que כיפא, *Cepha*, vienne de κεφαλὴ, *tête*, ou *chef*, ainsi que l'ont cru Optat de Mileve & Baronius, de même qu'il n'est point nécessaire qu'il le signifie, quand il est dit de JESUS-CHRIST pour marquer qu'il est le Chef de l'Église, dans laquelle tout sera appuyé sur lui, tout dépendra de lui, comme 1. Ép. de S. Pièrre II. 6. où la vèrsion Syriaque se sèrt du mot כאפא. Voyez Bellarmin, *De Eccl. L. II. C. 15.* Baron. *ad an. C. 32. & 34.* & Valentia, *De fide Disput. I. Quæst. I. Punct. VII. q. 5.* L'allusion que J. C. fait de ces deux mots, *Vous êtes Pièrre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, n'est pas râre dans l'Écriture, dans les prédictions ou les promesses. Lamech en fait une sur le nom de son fils Noé Gen. V. 29. Jacob sur celui de Juda Gen. XLIX. 8. L'Auteur du Grèc du Nouveau Testament ne l'a pas gardée si exactement; il a mis Πέτρος, & πέτρα, il pouvoit répéter πέτρα, qui se dit très-bien en Grèc pour *petra*, une pièrre. Nôtre langue rend heureusement ce jeu de mots.

CÉPUZE. *Cepuziensis Comitatus.* Le Comté de *Cépuse* est une petite Province de la haute Hongrie.

CER.

CÉRAMIQUE. s. m. C'est un nom Grèc, qui vient de κέραμος, *ceramos*, qui signifie une *tuille*, d'où se fait Κεραμικὸς, *lieu où l'on fait de la tuille*, *Tuillerie* ; ou bien, *lieu bati de tuille*, c'est-à-dire, comme nous parlons en François, *bati de brique*. Plusieurs lieux ont porté ce nom. Hésychius & Suidas disent qu'il y avoit deux *Céramiques* à Athènes ; l'un dans la ville, & l'autre hors de la ville. Le *Céramique* de la ville étoit un lieu où l'on faisoit aux frais du public les funérailles & les oraisons funébres de ceux qui avoient été tuez dans la guèrre. Il y avoit sur leur tombeau des colonnes sur lesquelles on faisoit graver l'endroit où ceux qu'on y entèrroit avoient été tuez, & leur épitaphe. Le *Céramique* du fauxbourg étoit un lieu où les femmes débauchées s'assembloient. Le *Céramique* de la ville étoit un des plus beaux quartiers d'Athènes. M. Spon en parle dans son voyage de Grèce P. II. p. 181. & 193. Voyez aussi Meursius *Athen. Att.* Le Scholiaste d'Aristophane dit qu'on y célébroit des jeux, ou combat qui s'appelloit ὁ τῆς λαμπάδος ἀγὼν, le combat du flambeau, parce que ceux qui couroient portoient un flambeau. Les enfans donnoient des coups du plat de la main à ceux des coureurs qui restoient dèrrière, & cela s'appelloit des coups *céramiques*. Voyez ce Scholiaste sur la fin du IV^e^ Acte de la Comédie des Grenoüilles, sur l'Acte I. de celle des Oiseaux, & sur celle des Chevaliers Act. II. Scen. 5^e^. Pausan. Liv. I. On faisoit des jeux trois fois par an dans le *Céramique*, pour Minèrve, pour Vulcain, & pour Promethée. C'étoit peut-être dans ceux de Promethée que l'on couroit avec des flambeaux, à cause du flambeau que la fable disoit qu'il avoit allumé au char du Soleil, pour animer le corps de l'homme qu'il avoit formé. Au reste, jamais pèrsonne n'a mis que deux *Céramiques* dans Athènes, & l'on ne sçait pourquoi dans Moreri on en distingue trois.

Pline Liv. XXXV. Ch. 12. dit que ce lieu fut nommé *Céramique*, parce que Chalcostenes, ouvrier fameux en ouvrages & statuës de tèrre, avoit sa boutique ou son attelier en cet endroit. Pausanias Liv. I. dit que c'est du Heros Ceramus, que l'on disoit être fils de Bacchus & d'Ariadne.

La porte d'Athènes, qui étoit voisine de l'un de ces *Céramiques*, s'appelloit la porte *Céramique*.

Céramique étoit encore selon Pline Liv. V. Ch. 29. un petit Golfe de Carie, proche d'Halicarnasse.

CÉRAN. s. m. & nom propre d'homme. *Ceraunus*, *Ceraunius*. S. *Céran*, qui vivoit au commencement du VII^e^ siècle, sous le Roi Clotaire II. entreprit de recueillir les Actes des Martyrs. BAILLET. Il fut Évêque de Paris, & assista au Concile de Paris de 615, tenu dans l'Église des Apôtres, c'est-à-dire, de Sainte Geneviéve, & qui fut appellé Concile Général par celui de Rheims de 625, parce qu'il étoit composé de 79 Évêques, & que jamais la France n'en avoit eû de si nombreux.

CÉRASTES. s. m. Espèce de serpent qu'on appelle *cornu*. *Cerastes*. Les Auteurs assûrent qu'en Afrique les *cérastes* ont deux cornes comme les limaces. Solin leur en donne quatre. Ils sont longs d'une coudée, & jamais de deux. Ils ont le corps de couleur de sablon, écaillé vers la queuë. Ils rampent de biais ; & quand ils marchent, il semblent qu'ils sifflent, à cause du bruit que font leurs écailles.

Ce mot vient du Grèc κέρας, *corne*.

CÉRAT, s. m. Tèrme de Médecine. C'est une espèce d'onguent ou de liniment fait d'huile & de cire, qui sèrt de reméde à plusieurs maladies, & particulièrement à celles du cuir, *Ceratum*. Le *cérat* est d'une consistence plus épaisse que le liniment. On met à l'un quatre onces de cire, & à l'autre deux sur douze onces d'huile. Il est plus solide que l'onguent, & moins que l'emplâtre. On fait des *cérats* réfrigeratifs, des *cérats* stomachiques, des *cérats* de soufre, de santal, &c. Il y en a un particulier qu'on appelle *cérat de Galien réfrigératif*, qui se fait avec de la cire blanche & de l'huile rosat omphacin. *Cérat* citrin, *cérat* de brique restrinctif ou astringent, *cérat* diasinapi, *cérat* résolutif, *cérat* oxeleum, *cérat* divin.

Ce mot vient du Latin *cera*.

CERATION. s. f. Tèrme de Chymie. C'est la disposition d'une matière pour la rendre propre à être fonduë & liquéfiée, quand de soi-même elle ne l'étoit pas : ce qu'on fait pour lui donner plus facilement le moyen de pénétrer dans les métaux, ou autres corps solides. *Præparatio materiæ cujuspiam ad liquamen*, les Chymistes disent *ceratio*.

CERATOGLOSSE. s. m. C'est un des muscles de la langue qui la tire à côté, & en arrière. Il prend son origine de la partie supérieure de la corne de l'os hyoïde, & va s'insérer aux côtez de la langue. Il y en a deux, un de chaque côté.

CÉRAUNIEN. Voyez ACROCÉRAUNIEN.

CÈRBÈRE. s. m. C'est un chien à trois têtes, que les Poëtes ont feint être commis à la garde des Enfèrs, qu'on dit avoir été enchaîné par Hercule : sur quoi les Mythologistes ont fait différentes intèrprétations. *Cerberus*. Hésiode Theog. v. 312. lui donne cinquante têtes, & Horace cent, L. II. Od. 13. v. 34. Les Platoniciens entendoient par *Cèrbère* un mauvais Démon. Voyez Vossius à la fin du Ch. 29^e^ du L. II. *De Idolol.*

Ce mot vient du Grèc κρεοβόρος, qui signifie *carnacier*, qui dévore avidement la chair.

On appelle figurément & par exagération, un Suisse, ou un Portier trop rébarbatif, un *Cerbere*.

CERBONEY. s. m. Et nom propre d'homme. *Cerbonius*. Cerbonius, que nous appellons *Cerboney*, fut l'un des plus Saints Évêques qu'eut l'Église au VI^e^ siècle. BAILLET. Il fut Évêque de Populone en Toscane.

CÈRCEAU. s. m. Lien dont on se sèrt pour relier les tonneaux, les cuves. *Circulus*. Les *cèrceaux* sont faits de branches de châtaignier fenduës par le milieu. Il faut remettre des *cèrceaux* à cette cuve. On dit d'un cheval adroit, qu'il tourneroit dans un *cerceau*.

Ce mot vient du Latin *circulus*, du Grèc κίρκος.

CÈRCEAUX, en tèrmes de Fauconnerie, sont des pennes du bout de l'aile des oiseaux de proye. Les faucons, sacres, & laniers n'en ont qu'un ; les autours & les épèrviers trois. Il y a jusqu'à sept pennes, les prémières desquelles sont appellées *cèrceaux*, les suivantes sont appellées Vanneaux.

CÈRCEAU, est aussi un tèrme d'Oiselier, qui signifie une sorte de filet pour prendre des oiseaux à l'abreuvoir.

Les Porteurs d'eaux à Paris appellent *cerceau*, un ovale fort allongé au milieu duquel ils sont placez quand ils portent leurs sceaux, & qui les tient dans une égale distance à leurs côtez.

CÈRCEAU, est aussi un vieux mot qui signifie les agitations de l'air par le battement des ailes des oiseaux, des Anges qui fendent l'air. On le dit aussi des ronds qui se font dans les eaux calmes quand on y jette quelque pièrre.

CÈRCELLE, ou CÈRCERELLE. s. f. Petit oiseau aquatique ressemblant au canard. *Querquedula*, *cerceris*. La *Cercelle* est une espèce de Canard plus petit que les autres, & dont la chair est plus délicate. L'on n'en voit qu'en automne & en hyvèr. Athénée L. I. c. 8. L. III. c. 1. Pline L. X. c. 22. Belon L. III. c. 21. parlent de la *Cercelle*. Il y en a de plusieurs sortes, & de différens plumages. Les *Cercelles* sont beaucoup plus petites que les Canards, & leur chair est estimée beaucoup plus délicate. Il y en a de trois espèces.

La prémière espèce a une couleur qui ne change que très-rarement, le plus souvent les femelles sont grises autour du cou, & jaunâtres par dessous le ventre. Elles sont brunes dessus le dos, dessus les ailes & le croupion, avec une tache luisante sur les ailes, ainsi que les canards, & une ligne blanche au dessous venant de l'extrémité des plumes, & qui travèrse par le milieu de l'aile. Les douze prémières pennes de l'aile sont d'une même couleur, mais les autres qui suivent sont blanches à leurs extrémitez ; ce qui compose une seconde ligne blanche, la prémière étant de l'extrémité des grosses pennes ; & comme les plumes des ailes sont noires par le dessus, elles font paroitre une tache noire de chaque côté.

La seconde espèce de *Cercelle* a le bec noir & large. Sa tête est d'un rouge éclatant, avec une longue tache vèrdâtre, qui commence vèrs les yeux, & va finir au dèrrière de la tête. Son cou, son dos, & prèsque tout son ventre, sont couvèrts de plumes noires & blanchâtres, en façon d'écailles. Sa gorge est cendrée, & marquée de points noirs. Sa poitrine est d'un cendré brun, ses ailes & sa queuë sont d'une couleur entre le brun & le noir, divèrsifiées en plusieurs endroits de blanc, de noir & de vèrd. Ses jambes ne sont guères grosses, ni robustes. Ses piéds sont étroits & bruns, & ont des membranes noires.

La *Cercelle* de la troisième espèce est appellée par Aldrovand *Cèrcelle d'Inde*. Elle est beaucoup plus petite que les canes. Le dessus de son béc est plus long que le dessous. Son béc, ses doigts, & ses piéds, sont d'un beau rouge. Le dessus de sa tête, le haut de son cou, & prèsque tout son dos sont de couleur jaune, aussi bien que son croupion, qui est couvèrt de taches en forme de croissant, qui sont noires & assez grandes. Le dessous de son cou, sa poitrine, & tout son ventre sont blancs. Il y a dans ses ailes une grande divèrsité de couleurs, qui les rendent très-belles ; les prémières plumes qui sont à l'épaule, sont d'une couleur de rôse passée, & marquées de taches noires faites en croissant, ainsi que son croupion. Les plumes, qui suivent celle-ci, sont en partie blanches & en partie vèrtes. Les plus longues de toutes sont ornées d'une couleur bleuë très-éclatante. Sa queuë est en partie vèrdâtre, & en partie bleüâtre, comme aux autres *cèrcelles*. Ses doigts sont sans membrane.

CÈRCHE. s. f. Cèrcle dont on se sèrt pour donner la forme à des voutes, & la diminution qu'elles doivent avoir, ainsi qu'à toutes les chôses dont la forme est circulaire. *Circulus.* On s'en sèrt aussi pour arrondir des colonnes. On dit *cherche d'une voute*; pour dire, rondeur d'une voute. *Cherches ralongées, surbaissées, ou surhaussées.* Voyez CHÈRCHE.

CÈRCLE. s. m. Tèrme de Géometrie. C'est une figure comprise sous une seule ligne, qui a un point au milieu, duquel si on tire des lignes droites à sa circonférence, elles sont toutes égales. *Circulus.* A proprement parler le *cercle* est tout l'espace renfèrmé dans cette ligne, ou circonférence. Le *cercle* est la plus parfaite des figures, & qui a le plus de capacité. Tout *cercle* se divise en 360 parties qu'on appelle *degrez.* On appelle aussi *cercle* la seule circonférence du *cercle*, sans y comprendre l'étendue qu'elle renfèrme. Tracer un *cercle*, décrire un *cercle*. Les Grècs écrivirent les noms des sept sages sur un *cèrcle*, ne voulant pas detèrminer quel étoit le plus sage des sept. On rapporte qu'un Pape ayant commandé aux Cordeliers de lui nommer trois de leurs Religieux, dans le dessein de donner la pourpre à l'un d'eux, les Cordeliers écrivirent sur un *cercle* les noms des trois plus habiles de leur Couvent, afin que sa Sainteté ne jugeant pas qu'ils eussent plus de penchant pour l'un que pour l'autre, elle choisit qui il lui plairoit. VIGN. MARV.

Un grand *cèrcle* en parlant de la sphère, c'est celui qui divise également un globe, & qui a le même centre que lui. Les grands *cercles* de la sphère sont l'Horison, l'Équateur, le Méridien, l'Écliptique, & les deux Colures. Les Azimuts & les *cercles* de position sont aussi de grands *cercles*. Le 21. de Mars, & le 23. de Septembre le soleil décrit son *cèrcle* précisément au milieu du globe. Ce *cèrcle* est l'Équateur.

Les petits *cèrcles* sont ceux qui ne divisant pas la sphère également, n'ont leur centre que dans l'axe du globe, & non pas le même que la sphère. Ils vont toûjours en diminuant, comme les Tropiques, les *cèrcles* Polaires, & autres parallèles. Les Almucantara, qui sont des *cèrcles* paralléles de l'Horison, ont le zénith pour leur pole commun. Ils diminuënt à mesure qu'ils approchent du zenith; on les appelle *cercles de hauteur*, parcequ'ils sèrvent à marquer la hauteur d'un astre sur l'Horison. Comme l'on conçoit que tous les cieux se meuvent tous les jours d'Orient en Occident, & qu'ils achévent leur tour en vingtquatre heures, l'on imagine en même tems que tous les points de leur supèrficie, hors deux, décrivent des *cercles* qui sont paralléles les uns aux autres, & à qui l'on a donné le nom de *cercles diurnes*, ou *journaux*. Ces *cercles* sont tous inégaux, & le plus grand de tous est le *cercle équinoctial*. Les *cercles paralléles* en géneral, sont ceux qui sont également éloignez les uns des autres, dans toutes leurs parties. En Astronomie on entend plus particulièrement par *cercles paralléles*, ceux qui sont tirez de l'occident à l'orient par tous les degrez du Méridien, en commençant depuis l'Équateur, auquel ils sont paralléles, jusqu'aux poles du monde. Les *cèrcles de longitude* à l'égard des étoiles fixes, sont plusieurs petits *cèrcles* paralléles à l'Écliptique, lesquels diminuënt à proportion qu'ils approchent du Zodiaque. C'est sur les arcs de ces *cercles de longitude* que l'on compte la longitude des étoiles. Les *cercles de latitude* à l'égard des étoiles, sont plusieurs grands *cercles* qui coupent l'Écliptique. C'est sur les arcs de ces *cercles* que l'on mesure la latitude des astres, ou leur distance de l'Écliptique. Les *cercles de longitude tèrrestre*, sont plusieurs *cercles* que l'on conçoit sur la supèrficie de la tèrre, paralléles à la ligne équinoctiale. Les *cèrcles de latitude tèrrestre*, sont plusieurs *cercles* qui passent par les pôles de la tèrre, & par tous les points de la ligne équinoctiale. Les *cèrcles vèrticaux*, que les Arabes appellent *azimuths*, sont de grands *cèrcles* qui s'entrecoupent au zénith, & au nadir, & dont les plans sont par conséquent pèrpendiculaires à l'horizon. On compte ordinairement 180 *cercles verticaux*. C'est sur ces *cercles verticaux* que l'on compte la hauteur des astres, & leur distance du zénith. Les *cercles de déclinaison*, sont plusieurs grands *cercles* qui s'entrecoupent aux pôles du monde. Ce sont les mêmes que les Méridiens, & les *cercles horaires*. Les colures sont aussi des *cercles de déclinaison*. Le *cercle de distance* entre deux étoiles, est un grand *cèrcle* passant par ces deux étoiles, dont la distance est mesurée par l'arc de ce *cèrcle* compris entre les deux étoiles. Les *cercles de position*, sont six grands *cercles*, lesquels passent par les intèrsections du Méridien avec l'Horizon, & coupent l'Équateur en douze parties égales, que les Astrologues appellent *maison céleste*. C'est pour cela que ces *cercles de position* sont aussi appellez, *cercles des maisons célestes*. On appelle *cèrcles mobiles* ceux qui se meuvent, & changent de situation par le mouvement du prémier mobile, comme l'Écliptique &c. Les *cercles immobiles*, sont ceux qui ne se meuvent point par le mouvement de la sphère, & qui consèrvent toûjours la même situation. *Cercles variables*, sont ceux qui varient à mesure qu'on change de lieu sur la tèrre, comme l'Horizon; & les *cercles invariables*, sont ceux qui ne varient point, comme l'Équateur.

On appelle aussi *cercle horaire*, des lignes qui marquent les heures sur les cadrans sciatériques, quoiqu'ils ne soient point tracez circulairement, & que les lignes soient prèsque droites, ou peu courbées. Il faut ajoûter que par analogie on transporte sur la supèrficie de la tèrre tous ces *cercles* que l'on conçoit dans le ciel, ensorte que si tous les points de chacun de ces *cercles* tomboient pèrpendiculairement sur la surface du globe tèrrestre, ils y marqueroient des *cercles* placez également; ainsi l'Équateur tèrrestre est une ligne que l'on conçoit précisément sous la ligne equinoctiale que l'on suppose dans le ciel.

La *Quadrature du cercle* est un probleme, par lequel on chèrche la manière de faire un quarré, dont la surface soit égale parfaitement & geométriquement à celle d'un *cercle*. *Quadratura circuli.* De sçavans Mathematiciens ont nié la possibilité de *la quadrature du cercle*. Descartes soutenoit que la ligne droite, & la circulaire, étant de différente nature, il ne peut y avoir nulle proportion entre elles. On ne conçoit pas trop la proportion qui peut être entre une circonférence, & son diamétre. Archimede est celui qui a approche le plus près de la *quadrature du cercle*. Tous ceux qui sont venus après lui ont fait des paralogismes. Charles-Quint promit autrefois cent mille ecus à celui qui resoudroit ce fameux probléme. Les États de Hollande ont aussi promis une récompense à quiconque en pourroit venir à bout.

On dit figurément, quand on veut parler d'une chôse difficile, ou impossible, qu'on auroit aussi-tôt trouvé la *quadrature du cercle*.

On appelle *cercle d'or*, une espéce de petite couronne chez les Romains, qui étoit la marque de la dignité du Patriciat.

CÈRCLE, signifie aussi, un cèrceau, ou piece de bois fléxible ou de fèr, ou de quelque autre matière qui sèrt de lien pour fèrrer & lier quelque chôse. Il faut tant de *cercles* à ce tonneau, à cette cuve. Il faut mettre des *cercles* de fèr pour tenir cette fléche, cette poutre, cette colonne. On appelle ausi dans la sphère armillaire *cercle*, les cèrceaux de carton qui se coupent les uns les autres, & qui compôsent cette machine qui représente les *cercles* de la sphère céleste.

En tèrmes de Marine on appelle *cèrcle de pompe*, un *cèrcle* double de fèr, dont l'un est rond, qui embrasse le haut de la pompe pour l'empécher de se fendre, & l'autre quarré, qui sèrt à joindre sa potence à la pompe. Les *cercles de hune* sont de grands *cercles* de bois qui font le tour des hunes par le haut. Les *cercles de boutehors* sont des *cercles* doubles de fèr, qui sont au bout des vèrgues où l'on passe les boutehors, qui sèrvent à mettre les voiles d'étui.

CÈRCLES GOUDRONNEZ, en tèrmes de Guèrre, ce sont de vieilles méches, ou de vieux cordages poissez, & trempez dans le goudron, pliez, & tournez en *cercles*. Ils sèrvent à mettre dans des réchauts pour éclairer dans une ville assiégée.

CÉRCLES A FEU. Machines de guèrre. Ce sont deux ou trois grands *cercles* de bois, liez ensemble avec du fil d'archal, & autour desquels on met plusieurs grenades, canons de pistolet chargez, & autres chôses de cette nature, le tout entouré d'étoupin & de feux d'artifice. On y met le feu, & on fait rouler cette machine sur les travaux des assiégeans. On fait aussi de ces *cèrcles à feu* d'une autre manière; mais elle revient à peu près à la même chôse, & au même usage.

CÈRCLE, se dit aussi de ce qui paroit en rond. Il se fait quelquefois un *cercle* lumineux autour du soleil, qu'on appelle *parélie*.

CÈRCLE, en tèrmes de Blâson, se dit de ce qui est rond, uni & pèrcé. Quand il y a un châton, on appelle *anneau*. *Annulus.* Quand il y a un ardillon, on l'appelle *boucle*. *Fibula.* Quand il est lié en cèrceau, il faut que le lien soit d'un autre émail. On appelle *cercle perlé*, une couronne de Vicomte. *Circulus margaritis distinctus, perspersus.*

CÈRCLE, se dit aussi d'une assemblée qui se fait chez la Reine, où les Dames se tiennent en rond autour d'elle, où les Duchesses ont le privilége d'être assises sur un tabouret. *Circulus, corona, consessus.* Cette chambre est le lieu où la Reine tient son *cercle*.

CÈRCLE, se dit aussi en Logique, du vice d'un argument qui suppose le principe qu'il doit prouver, & qui prouve après le principe par la chôse qu'il pense avoir prouvée. On le dit aussi des définitions de deux mots synonymes l'un par l'autre.

CÈRCLE, se dit aussi de tout ce qui revient de tems en tems. L'état de ceux qui vivent dans le monde, est un *cercle* perpétuel d'actions & d'occupations extérieures, FLECH.

On appelle aussi en Géographie les *Cercles* de l'Empire, les divèrses Provinces, & Principautez de l'Empire qui ont droit de se trouver aux Diétres. *Circuli.* Le *cercle* de Bavière. Le *cercle* de la basse Saxe, &c. La division de l'Empire en six *cercles* a été

établie par Maximilien I. en 1500. à Ausbourg : douze ans après il partagea l'Allemagne en dix *Cercles* ; ce partage fut confirmé par Charles-Quint dans la Diète de Nuremberg l'an 1522. Quoique le rang de ces *Cercles* n'ait jamais été bien réglé, le voici tel qu'il est dans la Matricule Impériale. Le *Cercle* d'Autriche, celui de Bourgogne, du Bas Rhin, de Bavière, de la Haute Saxe, de Franconie, de Suabe, du Haut-Rhin, de Westphalie, & de la Basse Saxe. Heiss. Plathner a fait paroitre ces dèrnières années à Leipsik une Description des *Cercles* de l'Empire, qui comprend plusieurs tables. *Sciagraphia decem circulorum sacri Imperii Romano Germanici &c.*

Quelques Auteurs appellent aussi *Cercles*, des assemblées de plusieurs pèrsonnes ; & on dit, le *cercle* des Cardinaux. Un petit *cercle* d'amis. Briller dans les *cercles* & dans les compagnies. Qu'il fait beau voir un ignorant mondain s'ériger dans les *Cercles* des femmes en juge de la Religion !

Mirème dans ces lieux traite avec les phantômes,
Qui lui sont députez des ténébreux Royaumes :
Il y tient loin du jour, dans un noir appareil,
Ses cèrcles infernaux, & son affreux conseil. P. Le Moine.

Cerclé, adj. Tèrme de Blâson, qui se dit des tonneaux liez avec des *cercles*, ou cèrceaux. *Ligatus, constrictus circulis.*

CERCLIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire des cèrcles ou cèrceaux dans les forêts. *Circulorum opifex.* L'Ordonnance veut que les *Cercliers*, Tourneurs, Sabotiers, &c. ne puissent tenir atteliers qu'à demi-lieuë des forêts.

CERCOSIS. s. f. Tèrme de Médecine. C'est une éxcroissence de chair, qui sort de l'orifice de la matrice, le remplit & le bouche. *Cercosis.* On emporte cette éxcroissence par extirpation.

Ce mot vient du Grèc κέρκος, *queuë*, parceque cette éxcroissence est quelquefois aussi longue que la queuë d'un renard, on lui a donné le nom de κέρκωσις. M. Dionis le dérive de κέρκειν, qu'il éxplique par *tromper* ; il dit que cette excroissence s'appelle *cercosis*, parcequ'elle ressemble quelquefois par sa longueur à la queuë du renard, qui lui sèrt à tromper les autres animaux.

CERCUEIL. s. m. Vaisseau de plomb propre pour transporter, & entèrrer les morts. *Feretrum.* Quand il est de bois, on l'appelle *biere*. Ménage dérive ce mot de *sarcolium*, qui a été fait du Grèc σάρξ, & prétend qu'on disoit autrefois *sarcueil*. Saumaise le dérive de *sacrophagulus*, disant que *sacrophage* étoit une pièrre dont on faisoit anciennement les tombeaux, & qu'on a étendu ce mot aux tombeaux faits de toute autre matière.

Cercueil, figurément signifie aussi le tombeau, la mort. *Tumulus.* Cette affliction est capable de mettre un homme au *cercueil*.

CÈRDAGNE. s. f. Petite province d'Espagne, qui a titre de Comté. *Cerretania.* La *Cerdagne* est dans les Pyrénées entre le Comté de Foix, le Roussillon, & la Catalogne. Sa capitale est Puicèrda. La partie qui touche au tèrritoire de Conflent & aux sources de la Segre jusqu'à Livia éxclusivement, est à la France depuis la paix des Pyrénées.

CÈRDEAU. Voyez Serdeau.

CÈRDONIENS. Nom d'anciens Hérétiques, qui ont été dans la plupart des èrreurs de Simon le Magicien, de Saturnil & des autres Gnostiques. Cèrdon, qui a été leur Chef, vint de Syrie à Rome sous le Pape Hygin. Il y abjura ses erreurs, mais en apparence seulement, en sorte qu'ayant été convaincu qu'il y pèrsistoit, & que même il dogmatisoit en cachette, il fut chassé de la communion des Fidelles. Il reconnoissoit deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. Ce dèrnier étoit, selon lui, le Créateur du monde, & le Dieu qui avoit apparu dans l'ancienne loi. Le prémier qu'il appelloit inconnu étoit le Père de Jesus-Christ, qui n'étoit venu au monde que selon la seule apparence de la chair, & qui par conséquent n'étoit point né d'une Vièrge, & n'avoit point souffèrt véritablement, mais avoit seulement semblé souffrir. Il nioit la résurrection des corps ; il rejettoit toutes les écritures de l'ancien Testament, comme ne venant point du bon principe. Marcion, qui fut son Disciple à Rome, fut le successeur de ses impiétez. Saint Irénée, Tèrtullien & Saint Épiphane ont parlé au long de l'hérésie des *Cerdoniens*.

CÉRÉALES. s. m. & pl. *Cerealia.* Fêtes de Cérès en l'honneur de Cérès. Elles fûrent instituées par Triptolême d'Eleusis dans l'Attique, & fils de Céleus Roi d'Eleusis, & de Méhaline, en reconnoissance de ce que Cérès, qui passa pour avoir été sa nourrice, lui avoit appris l'art de cultiver le blé & d'en faire du pain. Ainsi ces fêtes prirent naissance dans la Gréce. Il y en avoit deux à Athènes, les unes se nommoient Eleusinies, & les autres Thesmophories. Voyez à ces mots ce qu'il y a de particulier à chacune. Ce qui convenoit à toutes les deux, & en général aux *Céréales*, c'est qu'on les célébroit avec beaucoup de religion & de pureté, jusque là que c'eût été les polluer, que d'user du mariage cès-jours là. On y honoroit non seulement Cérès, mais encore Iacchus & Liber, c'est-à-dire, Bacchus ; les victimes qu'on immoloit étoient des porcs, à cause du dégât qu'ils font aux biens de la tèrre ; & enfin il n'y paroissoit point de vin. Plaute du moins semble le dire, *Aulul. Act. II. Scen.* 7. & Macrobe *Saturnal. L.* 3. *c.* 11. dit expressément qu'il étoit défendu d'offrir du vin à Cérès en quelque sacrifice que ce fût. Cependant Caton dans les dèrniers mots du Ch. 134. *De Re rustica* dit le contraire, & Macrobe à l'endroit que j'ai cité éxcuse Virgile d'avoir fait offrir du vin à Cérès. Lambin dit qu'il ne faut entendre Pline que des *Céréales* des Grècs, & non pas des Romains. Un Auteur récent réfute Lambin, en disant que Plaute étoit Grèc, & il ne fait pas attention que Plaute ne parle pas de son chef, qu'il fait parler un de ses pèrsonnages, & que sa Comédie est Grècque, ou que la scène étoit en Gréce, comme il paroit par les seuls noms des pèrsonnages qui sont tous Grècs. Pour Macrobe, il dit qu'à la vérité on ne lui offroit point de vin, *vinum* ; mais du vin doux, *mulsum* ; & que le sacrifice que l'on faisoit à cette Déesse & à Hèrcule le vingt-unième de Décembre étoit d'une truye pleine de pains, & de vin doux, & que c'est ce que Virgile entend par *miti Baccho*. Voyez Saumaise sur Solin p. 750. & les Auteurs citez ci-dessus.

Les *Céréales* passèrent des Grècs aux Romains, qui les célébroient pendant huit jours depuis le douzième d'Avril jusqu'au dixneuvième inclusivement. C'étoient les Dames seules qui les célébroient en habit blanc ; leurs hommes vétus aussi de blanc n'en étoient que les spectateurs, ils s'abstenoient aussi de vin & de tout commèrce avec les femmes : les Romains crurent devoir honorer par là une divinité qui s'étoit distinguée par sa chasteté. On ne mangeoit que le soir après le soleil couché, parceque Cérès malgre la fatigue du voyage n'avoit pris de nourriture que le soir lorsqu'elle chèrchoit sa fille. Il y avoit aussi durant le jour des combats à cheval, qui fûrent changez dans la suite en combats de Gladiateurs ; ce qui fut regardé comme une chôse de mauvaise augure pour la République : le peuple avoit part à la fête par les largesses qu'on lui faisoit de pois, de noix, & d'autres chôses semblables. Les Édiles présidoient aux *Céréales*, comme on le voit par cette médaille de Memmius. C. MEMMIUS C. F. QUIRINUS MEMMIUS ÆD. CEREALIA PRIMUS FECIT. Il falloit au moins être nommé Édile pour présider à cette cérémonie, comme il paroit par le témoignage de Cicéron tiré d'un de ses discours contre Vèrrès. Cependant il est arrivé une fois que le Dictateur & le Général de la Cavalerie par un Sénatusconsulte présida aux *Céréales*. Cette fête duroit huit jours, & se célébroit au Cirque, à commencer le lendemain du jour qu'avoient fini les jeux du Cirque. Après la bataille de Cannes la désolation fut si grande à Rome, qu'il ne se trouva point de femmes qui pûssent célébrer cette fête, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût en duëil ; la fête fut omise cette année là, mais le Sénat ordonna qu'on quitteroit le duëil pour quelque tems, pour célébrer les autres fêtes. On y célébroit la douleur de Cérès après la pèrte de sa fille Prosèrpine. On y portoit en procession les statuës des Dieux. On dit aussi qu'on y portoit un œuf, apparemment comme la figure du monde, qui renfèrme, comme l'œuf, une force vitale qu'il communique aux semences ; ou selon quelques-uns, mais avec moins d'apparence, pour représenter l'œuf dont Castor & Pollux étoient nez. Ces jeux se faisoient dans le Cirque, comme Ovide le marque, *fast. L. IV. v.* 391. & l'on y faisoit des courses & des combats à cheval. Les victimes étoient deux truyes, l'une dorée & l'autre argentée, dit Festus, c'est-à-dire, l'une couvèrte d'ornemens dorez & l'autre d'ornemens argentez. Tout ceci est recueilli de Alexand. ab Alex. *Genial. dier. L. VI.* 19. Rhodig. *L. XXVII. c.* 17. Rosin. *Antiq. Rom. L. V. c.* 12. Scalig. *Poetic. L. I. c.* 32. Festus, Tite Live, Arnobe, Ovide, Cicéron, &c.

CÉRÉMONIAL. s. m. Livre où est contenu l'ordre des cérémonies. *Ritualis liber, carimoniarum codex. Cérémonial* Romain. Le *Cérémonial* de France. Dire comme Larrey que Goodaker Archevêque d'Armach & Bale Évêque d'Osseri fûrent les prémiers sacrez en Irlande sous Edoüard VI. selon le nouveau *Cérémoniel*, c'est mal parler ; il faut dire, selon le nouveau *Cérémonial*. Cet Auteur répète ce mauvais mot cent fois dans son histoire d'Anglètèrre. Bayle s'en est aussi sèrvi. Ces Auteurs François réfugiez doivent être lûs avec précaution, même pour le langage.

Cérémonial, se prend pour l'assemblage des cérémonies que l'on obsèrve les uns envèrs les autres par civilité, par honnêteté, ou par devoir. *Mutua vitæ communis urbanitas.* Il y a un cèrtain *cérémonial* entre les femmes qui les occupe si fort, qu'il n'y a rien qu'elles ne soient capables de sacrifier, pour le maintenir. Cail.

CÉRÉMONIAL, ALE. adj. *Ceremonialis.* Qui concèrne les cérémonies. Les Juifs avoient beaucoup de loix qui n'étoient que *cérémoniales.* Les préceptes *cérémoniaux* de la loi de Moyse ont été abolis par la prédication de l'Évangile.

CÉRÉMONIE. s.f. Assemblage de plusieurs actions, formalitez, & manières d'agir, qui servent à rendre une chóse plus magnifique, & plus solemnelle. *Solennes ritus, ceremonia.* Les entrées des Rois se font avec grande *cérémonie* : le bourgeois va au devant d'eux en armes, les Magistrats avec leurs robbes : on leur presente le dais, on leur érige des trônes, des arcs de triomphe.

Ce mot vient du Latin *ceremonia*, qu'on a dit, *quasi Cereris munia*, signifiant des *oblations à Céres*, d'autant qu'on faisoit plus de *cérémonies* aux gèrbes qu'on lui offroit, qu'en toute autre offrande : ou avec Valère le Grand, *à Cere & munia. Ceré* étoit une petite ville proche de Rome, où les Romains firent des offrandes avec un culte éxtraordinaire, à cause de la crainte qu'ils avoient alors des Gaulois qui attaquoient Rome. D'autres dérivent ce mot de *cerus*, vieux mot Latin, qui signifie *saint, sacré, consacré*; quelques-uns le font venir du Grèc *χαίρειν se réjouir, être en bon état*, parceque les *cérémonies* ont été d'abord employées dans les chóses de religion qui tournent à nôtre avantage : enfin, il y en a qui disent que le mot *cérémonie* vient de l'Hébreu חרם, *Tuer, consacrer.* Les prémières étymologies sont plus naturelles & plus vraisemblables.

CÉRÉMONIE, se dit aussi en matière Ecclésiastique, des chóses qui peuvent rendre le culte divin plus auguste & plus vénérable. *Cérémonie*, dans les chóses Ecclésiastiques, est proprement une action éxterieure établie par l'Église pour rendre le sèrvice divin plus auguste & plus respectable. *Sacer ritus, sacri ritus, carimonia.* L'ancien Testament étoit tout plein de mystères & de *cérémonies*, comme on voit au Livre des Nombres & du Lévitique. La Loi nouvelle a abrogé les *cérémonies* de l'ancienne, comme la Circoncision, &c. On doit parler avec respect des *cérémonies* de l'Eglise. La bénédiction des cloches n'est pas un baptême, ce n'est qu'une *cérémonie.* C'est être supèrstitieux que de mettre son espérance dans les *cérémonies*, & c'est être supèrbe que de ne vouloir pas s'y soumettre. PASC. Les *cérémonies* de l'Église sont édifiantes & vénérables, quand on les fait avec décence, & avec gravité. FLECH. L'usage des *cérémonies* est très-propre à édifier le peuple, à faire respecter les Ecclésiastiques. Les *cérémonies* sont necessaires pour attacher le peuple, sur lequel la pompe, l'appareil mystérieux des *cérémonies* fait souvent plus d'impression, que le fond de la Religion. BOUCHEL. Il paroit par les Réponses de S. Augustin aux questions de Janvier, qu'il y a dès les commencemens dans les *cérémonies* différens usages en différentes Eglises.

CÉRÉMONIE, se dit aussi des déférences qu'on a les uns pour les autres par civilité, & par honnêteté. *Scita vitæ communis urbanitas.* C'est une *cérémonie* de donner le pas, le haut du pavé, le haut de la table à quelqu'un ; de ne vouloir laver, ou se coucher qu'après lui. Quand on a l'esprit libre, tout ce qui contraint, tout ce qui est *cérémonie*, est ennuyeux. M. SCUD. L'usage des *cérémonies* est presqu'aboli, & on a eû raison de se défaire de ces manières gênantes. BELL. Quelques *cérémonies* trompeuses tiennent lieu d'amitié dans le monde. BOUH.

CÉRÉMONIE, signifie encore, Les façons, les complimens, & les grimaces qu'on fait, ou pour refuser quelque chóse, ou pour y consentir. *Comitas plus nimio affectata.* C'est un homme timide, & circonspect, qui ne s'est rendu qu'après bien des façons, & bien des *cérémonies.* S. EVR. Théodóse eut la modestie de refuser l'Empire ; & l'on remarque que ce n'étoit point par une vaine *cérémonie*, mais par une véritable sagesse. FLECH.

Le Cœur, qui fut son guide & son génie,
Ne connoit point tant de cérémonie.

Habit de *cérémonie*, est un habit décent, convenable à sa profession. *Vestitus splendidior ad pompam comparatus.* On le dit aussi des ornemens & des marques de la charge, & de la dignité dont on est revêtu. Mener en *cérémonie*, c'est conduire solennellement & avec éclat. Traiter en *cérémonie*, c'est faire un repas magnifique, & dans toutes les formes.

On appelle Officiers des *Cérémonies*, Ceux qui ont soin de faire garder l'ordre, & les *Cérémonies* accoutumées dans les actions d'éclat & de solennité. *Rituum solemnium Magistri, moderatores.* Il y a le Grand Maitre, le Maitre, l'Aide des *Cérémonies.* En l'Église il y a aussi un Maître des *Cérémonies*, qui fait obsèrver l'ordre, & tout ce qui est porté dans le Rituel.

On dit provèrbialement, Sans *cérémonie* ; *Familiariter, sine ulla comitatis affectatione* ; pour dire, Franchement, & sans façon.

CÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. & s. Formaliste, façonnier, qui fait beaucoup de cérémonies, qui est importun en voulant faire trop d'honneur, & garder trop de mesures. *Nimius comitatis affectator.* La plaisante civilité ! de prenére le pas devant tout le monde, de peur de passer pour *cérémonieux.* COST. Comme les pleurs des femmes sont d'ordinaire artificiels, & *cérémonieux*, il ne faut pas s'y opposer, c'est les engager à faire pis. MONT.

CÉRÈS. s.f. *Ceres.* Déesse du Paganisme fille de Saturne & de Rhea. HESIOD. *Théog.* 454. *Céres* avoit trouvé l'art de cultiver la tèrre, & on l'honoroit comme la Déesse des blez. Elle eut Prosèrpine de Jupiter, & Plutus de Jasius. ID. *Theog.* 912. *&* 969. Pluton ayant ravi Prosèrpine pendant qu'elle cueilloit des fleurs dans une prairie, *Céres* courut toute la tèrre pour chèrcher sa fille. Voyez Claudien, *De Raptu Proserpina*, & Ovide *Metam. L.V.* Quand elle fut arrivée dans l'Attique à Eleusis elle prit en affection Tripeoleme, fils de Celeus Roi d'Eleusis, & se fit sa nourrice ; quand il fut grand elle lui découvrit le secret de cultiver la tèrre, de recueillir le blé & d'en faire du pain, & l'ayant monté sur un char tiré par des sèrpens ailez, ou par des dragons, elle l'envoya par toute la tèrre apprendre son secret aux hommes. Selon quelques Auteurs la verité de cette fable est que Prosèrpine, fille d'une Reine de Sicile, fut enlevée par Orcus Roi des Molosses. Quand on eut le secret de semer & de cultiver les blez, on partagea les tèrres & les campagnes, ont mit des bornes aux héritages, & on fit des loix pour leur consèrvation ; c'est pour cela que *Céres* passoit pour avoir inventé les loix & qu'on l'appelloit Thesmophore. Au reste, ce n'étoit pas seulement l'invention du blé, mais de tout ce qui regarde les richesses & le ménage de la campagne qu'on lui attribuoit. De là quelques autres noms qu'on lui donnoit, comme Mallophore, *Porte laine*, Melophore, *Qui porte ou qui produit des brebis*, & sur tout Παμμητειρα, Mère de tous les hymnes attribuez à Orphée. *Céres* étoit representée de differentes manières, quelquefois elle portoit une couronne d'épics, d'autres fois on la représentoit triste, & tenant un flambeau en main, ou bien portant en main un bouquet d'épics & de pavots. C'est ainsi qu'elle est gravée sur les médailles. *Céres* étoit la même que la Tèrre, qu'Isis, que la Lune, & Vénus. On la nommoit Eleusine d'Eleusis, *Frutis, à fruendo*, joüir ; *Inferna*, parce que les semences s'enfèrment dans le sein de la tèrre ; *Mammosa*, à raison de sa fécondité & de la production des fruits, &c. Selon Diodore de Sicile *Céres* est Isis. L'arrivée de *Céres* en Gréce est le transport des blez d'Égypte en Gréce dans un tems de famine. Ériсthée qui fit ce transport, fut déclaré Roi en reconnoissance de ce bienfait, & il établit en Gréce les mystères de *Céres*, ou Céréales, à la manière d'Égypte, qu'Isocrate prétend neanmoins dans son Panegyrique avoir été donnez aux Grècs par *Céres* elle même.

Le prémier lieu où l'on ait bâti un temple à *Cérès* c'est Palantium en Arcadie, au rapport de Diodore de Sicile L.I. C'est Évandre qui fit passer le culte de *Céres* de Gréce en Italie. Elle n'eut de temple à Rome que l'an de Rome 257 après la victoire remportée sur les Volsques. La statuë de bronze qui a été faite à Rome fut une statuë de *Cérès.* PLINE, XXXIV, 4. Vossius croit que selon l'histoire *Céres* & Isis sont deux Déesses fort differentes ; mais que selon les raisons physiques sur lesquelles la fable est fondée, ce n'est qu'une même divinité. Le même Auteur montre qu'il y a deux *Céres*, l'une céleste, qui étoit la Lune, & l'autre tèrrestre, qui étoit la tèrre. Voyez *De Idolol. L. I. c.* 17. *L. II. C.* 27. *& C.* 59. On représentoit *Céres* assise sur une pièrre, & avec une tête de cheval. Voss. *De Idol. L. IX. c.* 23. Les animaux consacrez à *Cérès* sont la gruë, la tourterelle, le surmulet, ou mulet, poisson de mèr, & le sèrpent ailé ; & pour les plantes, le blé & le saffran.

Comme *Céres* passoit pour la Déesse des fruits & des grains, & comme ayant appris aux hommes l'art de cultiver la tèrre, les fruits & les grains s'appellent en poësie les dons, les présens, les thresors de *Céres.*

La fourmi tous les ans travèrsant nos guerets,
Grossit ses magasins des trésors de Cerès. BOIL.

C'est pourquoi on la prend pour le pain même, comme Bacchus pour le vin. Sans *Céres* & Bacchus, Venus est languissante. *Sine Cerere & Baccho friget Venus.*

Ce nom, *Céres*, est la même chôse, si l'on en croit Varron, que *Gérès*, & il s'est fait de là par le changement du *G* en *C*. Et Cette Déesse, dit-il, fut appellée Gérès, *quod gerat fructus.* D'autres prétendent que supposé que *Céres* ait été appellée d'abord *Géres*, ce nom vient du Grèc Γῆρυς, *Gerys* ; & de vrai Hesychius dit que Achero, Ops, Helle, Gerys, la Tèrre, & *Céres*, sont la même. Or Γῆρυς, au sentiment de ces Auteurs est un nom Hebreu qui vient de גרש, *geresch*, qui signifie selon eux du *blé moulu, broyé*, de גרש, *garasch*, qu'ils expliquent, *frangere, contundere.* Il vaudroit mieux dire que גרש, *geresch*, signifie les fruits qui sont produits & poussez dehors ; car en effet il a ce sens Deut. XXXIII. 14. & n'a jamais l'autre en Hébreu, & גרש, *garasch*, ne veut dire que *expellere, protrudere* ; & non point *frangere, contundere*,

tundere. On ajoute que *Céres* portoit à Cnides un nom approchant de Γῆρος, qui est Κύρη ; mais ce nom lui fut donné, dit-on, parce qu'elle étoit κύρια τῆς γῆς, la maitresse de la tèrre, ce qui n'a point de rapport à l'étymologie Hebraïque de Γῆρος. D'autres tirent *Céres* de l'Hébreu חרש, *Hheres*, qui signifie le soleil, auteur de tous les fruits de la tèrre ; & ils disent que חרש a bien plus d'analogie avec Γῆρος, que גרש. Ils confirment encore ceci par Plutarque, qui dit que *Cyrus* en Pèrsien signifie le soleil. Voyez Vossius, *De Idol. L. II. c. 59.*

CÉRÉTHE, CÉRÉTHIEN, ou CÉRÉTHÉEN, ENNE. s. m. & f. *Cerethaus.* Il est parlé de deux sortes de *Céréthiens* dans l'Écriture : ou bien il est parlé des *Céréthiens* en deux manières. 1°, au 1. Liv. des Rois XXX. 14. il est parlé des *Céréthiens*, qui demeuroient vèrs le midi de la Tèrre Sainte du côté de l'Égypte. 2°, En d'autres endroits on trouve des *Céréthiens* que l'Écriture joint avec les Phléthiens, & qui sont des Soldats, des Gardes de David, ou de gens de sa suite & de sa maison. Quant aux prémiers, on convient assez que c'étoient des peuples qui faisoient partie des Philistins. L'Écriture semble le marquer assez clairement 1 Liv. des Rois XXX. 14. 16. Ézech. XXV. 16. Sophon. II. 5. & 2 Liv. des Rois VIII. 1. & il semble qu'ils étoient de la Satrapie de Gaze, qui étoit la plus méridionale. C'est le sentiment de Junius, de Piscator, de Malvenda, de Tostat, de Kimhhi, de Vatable & de Ménochius.

Pour les autres *Céréthiens*, on ne sçait pas trop ce qu'ils étoient. Les uns veulent que ce soit un nom appellatif, & d'autres un nom propre. Des prémiers est le Paraphraste Chaldaïque Jonathan, qui traduit *Cerethi* par *Archers*, & *Phelethi* par *Frondeurs*; l'Arabe traduit *Cerethi* par des gens nobles libres, d'autres Conseillers du Sanedrin. Il semble que ç'ait été l'opinion des Septante. Joseph les appelle *Gardes du corps*, σωματοφύλακας. Ceux qui le suivent conjecturent qu'ils étoient ainsi appellez de כרת, *exscindere*, parce qu'ils étoient toûjours prêts à punir les coupables. Munster, Vatable, Pièrre Martyr, Ménochius, rapportent cette opinion, ou la suivent.

Ceux qui croyent que c'est un nom propre disent, ou bien que ce sont des Compagnies, des Troupes de ces *Céréthes* Philistins, dont nous avons parlé, que David avoit à son sèrvice, comme le Roi a des Étrangers pour sa garde. Forsterus, Cornelius à Lapide, & Tirin, suivent ce sentiment. Pièrre Martyr ne croit pas que David eut choisi des payens pour gardes. Junius croit que c'étoient des Israëlites, qui demeuroient parmi les Philistins. Serarius dit que ce sont les mêmes qui sont appellez Géthéens 2 Liv. des Rois XV. 18. & il conjecture que ces noms leur ont pû être donnez des lieux où ils avoient demeuré avec David. Du reste, Grotius croit que si l'on accorde que c'étoient des Philistins, on peut dire que les Crétois en sont descendus. Mais il n'en a d'autres preuves que la ressemblance du mot ; & l'habileté des Crétois à tirer de l'arc, que les Septante semblent aussi attribuer aux *Céréthiens.* Il paroit plus probable que c'étoient des troupes de ce peuple qu'on nommoit כרתים, CHERETHIM, *Céréthéens*, & dont parle le 1 Livre des Rois XXX. 14. Il habitoit vèrs le midi de la Tribu de Juda, comme nous l'avons dit. Ainsi il ne faut point distinguer des *Céréthes*, ou *Céréthiens* de deux sortes.

Nos Intèrprétes disent *Céréthiens.* Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des *Céréthiens*. 1 des Rois XXX. 14. Tous ses Officiers marchoient auprès de lui, les légions des *Céréthiens* & des Phléléthiens, & les six cens hommes de piéd de la ville de Geth. 2 Liv. des Rois XV. 18. Banaias fils de Joïada commandoit les *Céréthiens* & les Phléthiens. 2 *Reg. VIII.* 18. SACI. Les Traducteurs de Genève & les Des Marets écrivent *Kéréthiens*; mais c'est en Hebreu un כ, & non pas un ק. On trouve *Céréthes*, & *Céréthéens* dans les Mémoires de Trevoux.

CÈRF. s. m. Animal sauvage que les Grands Seigneurs prennent plaisir à chasser, qui est fort leger à la course, & qui porte un grand bois. *Cervus.* Le *cerf* a le devant de la tête plat, sur laquelle il porte un grand bois qu'il met bas tous les ans vers le mois d'Avril. Il a le piéd fourchu, le cou long, de petites oreilles, & la queuë courte. Il est de la taille d'un bidet ; de poil brun, fauve ou rougeâtre. Il aime le francolin, & hait l'aigle, le vautour, le belier, les chiens & les tigres. La femelle du *cerf* s'appelle *biche. Cerva.* Le petit *cerf* s'appelle *faon. Hinnulus.* Jean André de Graba Médecin d'Erford a fait un traité de la description du *cerf*, tant physiquement que médicalement, qu'il appelle *Elaphographie.*

Le *cerf* change de nom suivant son âge. En sa prémière année on l'appelle *faon. Hinnulus.* En la seconde *daguet. Cervus bimulus.* En la 3^{e}, 4^{e}, & cinquième année, c'est un *cerf à sa prémiere, seconde*, ou *troisiéme tête. Cornua prafert senis & octonis palmitibus brachiata.* La sixieme année on l'appelle *cerf de dix cors jeunement. Sexennis cervus decem palmitibus brachiata prafert cornua recentia.* La septiéme, *cèrf de dix cors. Septennis decem ramorum cornua exhibet.* La huitième on l'appelle *grand cerf* ; & la neuviéme, *grand vieux cerf* : après lequel tems sa tête n'augmente plus. On connoit leur âge à la grosseur du marrein, à la profondeur des rayes qu'il a aux meules, aux andoüillers qui en sont le plus près, à la quantité des chevilles, sur tout au haut de leurs tetes, qui sont les unes couronnées, & les autres à ramures. On dit qu'un *cerf* n'a point de refus, quand il est chassable & en saison.

Ce mot vient du Latin *cervus*, qui vient du Grèc κεραὸς, de κέρας, *cornu*, *corne. Cervus*, un *Cerf* prend son origine du Celtique *Caru*, & *Caro.* PEZRON.

Un *bois de cerf*, est le tèrme dont les Chasseurs appellent ce que les Tablettiers appellent les *cornes. Cervi cornua.* Et l'on appelle *Raclure de corne de cerf*, ce qui en sort quand on rape ce bois. On appelle aussi une *tête de cerf*, le bois d'un *cerf* : & on dit qu'un *cerf* pose son bois ou sa tête, ou met bas, quand ce bois lui tombe ; & on dit alors qu'il fraye & décroûte sa tête. *Cadentis cervini cornu tempestas.* On appelle une *tête bien née*, *bien semée*, quand elle est également marquée en ses deux pèrches. La pèrte du bois des *cerfs* vient de ce que tous les *cerfs* ont des vèrs qui s'engendrent sous la langue auprès de la nuque du cou, gros comme ceux des chairs corrompuës. Ils sont environ vingt en nombre, & se tiennent l'un à l'autre tout en un tas. Ils rongent la racine du mèrrein. Lorsque ce bois est tombé, de ces mêmes vèrs s'engendre une grosse masse de chair qu'on nomme le *revenu*, *reditus* ; puis peu à peu la tête s'allonge, les meules se forment, & la tête se couvre d'une peau qu'il frotte contre les arbres. Cela s'appelle *frayer*, *affricare* ; & l'on connoit la hauteur d'un *cerf* à celle des lieux où il a frayé. Quand toute cette peau est tombée, il brunit son bois dans les charbonnières, dans les tèrres noires ou roussâtres. Grabe dans son Ελαφογραφία, rapporte la cause de la chute & le renouvellement du bois des *cerfs* à un suc plein de sel, dont cet animal abonde, ainsi qu'il paroit par la quantité de sel volatil qu'on tire de ses cornes, de son sang, & de son urine, lequel cessant de fournir chaque année en cèrtain tems l'aliment necessaire aux cornes, les détache de leur lieu, les pousse ensuite dehors, & en fait naître de nouvelles à leur place, de même à peu près que les sucs qui montent au printems dans les arbres, produisent de nouvelles feüilles, & de nouveaux fruits à la place de ceux qui sont tombez. Les *cèrfs* choisissent les lieux les plus bas & les plus ombrageux, afin d'eviter les mouches, & ils ne vont que de nuit au viandis, comme n'osant se montrer jusqu'à ce qu'ils ayent recouvré leurs cornes.

On appelle la *meule du cèrf*, la bosse qui est sur sa tête d'où sort le le mèrrein, la pèrche ou le fut de son bois qui produit la rameure. *Matrix cervini cornu*, *imus torus & summa radix cervini cornu. Antouillers* ou *andoüillers*, sont les prémières branches du bois de *cèrf*, près de la meule. *Primarius pollex cervini cornu. Surandoüillers* les secondes branches. *Secundarius pollex cervini cornu.* Celles qui sont au dessus s'appellent *Chevillure. Cervini cornu digitus. Ensourchure. Bifidus apex cervini cornu. Trochure. Cervini cornu trifidum aut quadrifidum cacumen. Paumure. Apex cervini cornu palmatus.* La *couronnure* se dit des épois ou branches qui sont à la cime en guise de couronne. *Cervini cornu apex coronatus. Epois de tête de cèrf*, sont les cors, ou cornichons de la couronnure, paumure, trochure, & enfourchure de tête. *Cervini cornu fusi coronarii.* On appelle *tête affourchie*, celle qui représente une fourche. *Cervinum cornu bifidum.* Les têtes contrefaites s'appellent simplement *tête.* La *pince du cèrf*, c'est l'extrémité de l'ongle d'enbas sur le devant. *Antica & ima pars cervina ungula*, le *talon*, le côté du piéd ou les os. *Unguis cervi posticus*, *cervinum calcar.*

FUMÉES DE CERF, ou *Torches*, ou *Plateaux*, sont la fiente du *cèrf. Cervinum stercus. Muë de cèrf*, c'est la chute de sa tête, pendant laquelle il se recelle & demeure caché dans son buisson. *Cervini cornu interitus.* Les marques de la piste du *cèrf* sont les portées, les fumées, les allures, les foulées, les fuites, & sa manière de marcher. Il dresse plus volontiers ses fuites par les grands chemins : car il va toûjours à côté, & jamais dans les pistes des autres. On appelle aussi *pieds de cerfs*, les voyes & les marques qu'il a empreintes sur tèrre en marchant. *Vestigia cervini pedis.* Le *cèrf* n'a point de vessie de fiel : mais au bout de sa queuë on trouve un cèrtain vèr tirant à la couleur de fiel, qui est un poison aussi dangereux que le napellus.

RUT DE CÈRF. C'est la saison où le *cèrf* est est en chaleur & chèrche la femelle. *Cervi venerem patientis & astuantis tempestas.* On appelle *daintiers* les testicules du *cèrf. Cervini testiculi.* Les *cerfs* privez de leurs daintiers ne muënt plus leur tête ; ou s'ils sont alors sans tête, il ne leur en revient plus de nouvelle.

HARDES DE CÈRF. Ce sont des *cerfs* qui vont en trouppe, particulièrement quand il neige. *Cervorum agmen.* On appelle lancer

lancer le *cerf*, quand on le fait partir. Le *cerf* qu'on a lancé s'appelle *droit*. Celui qu'on rencontre en chemin s'appelle le *change*. On dit aussi, qu'un *cerf* est au ressui, quand il est au soleil après la rosée, ou après sa course. *Cervi ab sylvestri madore apricantis statio*. On appelle *muse de cerf*, la triste contenance où il se trouve tandis qu'il est en amour. On dit aussi que le *cerf* fait le ronge; pour dire, qu'il rumine. On appelle le *lit*, la *chambre*, ou la *reposée du cerf*, son fort, sa demeure, un lieu où les arbres & les herbes sont fort touffus.

On appelle aussi *écuyer de cerf*, un jeune *cerf* en compagnie d'un vieil. Quelques-uns l'appellent *broquart*. Il a un petit bois fort pointu.

On dit que le *cerf* est de bon tems, ou de hautes erres, quand il va vîte & loin, ou quand ses pistes sont fraiches: qu'il va de vieux tems, quand il est las & recru, ou qu'il va sur les vieux vestiges. On dit qu'il balance quand il va deçà & delà, & est incertain dans sa course. On dit, Deméler & redresser le *cerf*; pour dire, Quitter le change, & frapper à route.

On leve le pied droit du *cerf* pour présenter au Seigneur, ou Maître de la chasse. Le massacre, qui est la tête séparée du corps, est le droit du Veneur qui a détourné le *cerf*. Il en fait le premier droit à son limier. Les menus droits sont la langue, le mufle, & les oreilles. Le *cimier* est le dessus du dos approchant des cuisses. La *nappe du cerf*, c'est sa peau. *Pellis cervina*. On ôte le parement du *cerf*; c'est-à-dire, une chair rouge qui est attachée à sa peau, quand on fait la curée.

On dit qu'un *cerf* prêt à se rendre va feignant son corps, lorsqu'en chancelant il fait de grands bonds, de grandes glissées, & donne des os en terre; qu'il est aux abois, quand il est las & qu'il n'a plus la force de courir. *Viribus defecti cervi extrema necessitas*; & qu'il pleure quand il est en cet état, comme s'il demandoit grâce par ses larmes. Aristote dit que la branchure gauche du *cerf* n'a pû encore être trouvée, & qu'il l'enterre & la cache, comme étant propre à la Médecine: de là vient qu'on dit en proverbe, qu'une chôse est au lieu où le *cerf* a posé sa tête; pour dire, qu'elle est mal aisée à trouver. Les *cerfs* ont la moitié de leur tête à la Mi-May, plûtôt ou plus tard, selon que le climat est plus ou moins chaud, ou qu'ils sont plus jeunes ou plus vieux. Il faut remarquer que tous les *cerfs* d'un pareil âge se mettent ensemble, les daguets avec les daguets, les *cerfs* de dix cors jeunement avec leurs semblables, & ainsi des autres. Ils ne se séparent qu'au printems pour prendre buissons & faire leurs têtes. Le *cerf* est d'un tempérament chaud & sec, & d'un naturel très-violent & colère; sur tout dans le tems de sa chaleur, où l'on a trouvé quelquefois des *cerfs* qui se battoient avec tant de furie, que leurs têtes demeuroient croisées & embarrassées l'une dans l'autre sans qu'on pût les séparer. Ce tems commence à la fin du mois d'Août, & continuë les autres suivans. Matthiole dit que les *cerfs* traversent la mer en trouppe, & se soulagent les uns les autres, en mettant leurs têtes sur le derrière de ceux qui vont devant; & qu'ils vont ainsi de Sicile en Cypre. Ils vivent plusieurs siécles, puisque Pline dit qu'on en a trouvé qui avoient des colliers d'or qu'Alexandre leur avoit fait mettre, qu'on a pris plus de cent ans après sa mort; & que ces colliers étoient recouverts de leur peau. On en a trouvé de semblables en Allemagne & en France. Charles VI. chassant dans la Forêt de Senlis, prit un *cerf* qui avoit un collier de cuivre doré avec cette inscription Latine, *Cæsar hoc me donavit*; c'est-à-dire, *César m'a donné ce collier*. Il n'y a pas d'apparence, dit Mezerai, que ce fût Jule César, ou Charlemagne, comme quelques-uns l'ont cru; c'étoit plûtôt quelque Empereur d'Allemagne beaucoup plus moderne, dont le *cerf* avoit passé en France. Selon Grabe, dans sa Description du *cerf*, la cause de cette longue vie est l'abondance d'un sel balsamique, ou préservatif, dont la nature les a pourvus au delà de tous les autres animaux. Pline dit aussi que ce sont les *cerfs* qui ont montré la vertu du dictame pour guérir les playes des fleches. Il y a un si grand nombre de *cerfs* au Royaume de Siam, qu'on y en tuë tous les ans plus de 150 mille, dont on envoye les peaux au Japon. Il y a aux Indes Occidentales des *cerfs* privez qu'on éleve dans les maisons, & qui vont paître à la campagne sous la conduite des Bergers, & qu'on ramene le soir; & du lait des biches on en fait du fromage. HERRERA. Virgile suppose des troupeaux entiers de *cerfs* en Afrique, quoique l'histoire naturelle nous apprenne qu'il n'y en eut jamais. On prétend que Castor est le premier qui ait monté à cheval pour courre le *cerf*.

Il y a un *cerf* de Canada, qui a quatre pieds de haut, & son bois trois pieds, & ses andouillers un pied. Il en a six à chaque perche. Pline & Aristote disent que c'est le plus grand nombre que les *cerfs* en peuvent porter. Cependant il y en a ici qui en portent jusqu'à 22. Ce bois est couvert d'une peau fort dure, & garnie d'un poil épais & court. On en a disséqué un à l'Académie des Sciences, où on n'a trouvé que deux ventricules fort distincts, quoique ce soit un animal ruminant. Ses intestins pris tous ensemble avoient 96 pieds de long. On y a trouvé plusieurs pieces de cuir de la grandeur d'un écu blanc, des morceaux de plomb grands comme l'ongle, qui paroissoient usez & rongez, & quelques fragmens d'ardoises: ce qui fait croire qu'ils amassent à la hâte leur nourriture, & qu'ils l'épluchent à loisir.

Il y a une espéce particuliére de *cerfs* en tout semblable aux autres, sinon qu'ils sont barbus, & tout le poil de l'estomac long, de même que les boucs. Les Anciens les appelloient *Tragelaphus*; c'est-à-dire, *Bouc-cerf*. Il ne s'en trouvoit selon Pline Liv. VIII. ch. 34. que le long du Phâse, fleuve de la Colchide, aujourd'hui de Mingrelie. Mais on en voit aussi dans les montagnes de Bohéme & dans la Misnie.

La *racture de corne de cerf*, est un remede astringent. On en fait aussi de la gelée qu'on appelle de *poisson*, qui est bonne au goût, mais qu'on rend de même qu'on l'a prise. On estime fort en Médecine la moëlle de *cerf*: & on tient que l'os du cœur d'un *cerf* favorise l'accouchement. Un Médecin du Nord prétend que la corne de *cerf* est une vraye panacée, & qu'on a raison de la nommer ainsi. Voyez Grabe Ελαφογραφία, *Sive Cervi Descriptio Physico-Medico-Chymica*, où il explique la nature, la qualité, & les divers usages que l'une & l'autre Pharmacie peut tirer des diverses parties du corps du *cerf*, de ses larmes, de son sang, de son urine, & même de ses excrémens. On trouve aussi beaucoup d'antiquitez sur les *cerfs* & les biches dans Vossius, *De Idol. Lib. III. Cap. 49. 56. 57. 58. 59. 61. 62. 63. 65. 67. 68. 69. 73. Lib. IV. Cap. 59. 61.*

La chair des petits *cerfs* qui sont encore sous la mère, c'est-à-dire, des faons *laictentes*, est la meilleure. Ceux d'un an sont encore bons; on les nomme encore jeunes à trois ans; mais alors leurs chairs commencent à durcir. Celle des vieux *cerfs* est dure, difficile à digérer, fait un mauvais suc, mélancolique & atrabilaire. Les chairs de *cerf* ne valent rien pendant les mois d'Août, de Septembre & d'Octobre, qu'ils sont en rut; parce qu'alors non seulement elles sont plus séches, & plus dures qu'en une autre saison, mais encore parce qu'elles sont d'une odeur plus forte & plus puante que celle du bouc. En quelque saison que ce soit l'on n'estime des vieux *cerfs* que la langue, le meufle & les oreilles, ce que l'on nomme en termes de Venerie les menus droits; & l'on y ajoute tout au plus le cimier, qui est le dessus du dos approchant des cuisses. A l'égard des faons, le meilleur manger sont les filets, ou la longe. Et si on les châtre, & qu'on les apprivoise, à l'âge de trois ans, ils s'engraissent, & leur chair est bien meilleure. DE LA MARE. *Traité de Pol. Liv. XXIII. Chap. 1.*

Sur les médailles le *cerf* marque Ephése, & les autres villes où Diane étoit singuliérement honorée. P. JOBERT. Les revers qui ont pour inscription DIANAE CONS. AUG. ont pour type un *cerf*, telles qu'on en voit un très-grand nombre de Gallien.

Un *cerf* qui de son souffle chasse un serpent, selon l'opinion des Naturalistes, avec ce mot Espagnol, *Con el soplo l'ahuyenta*, c'est-à-dire, De son souffle il le met en fuite, est dans Picinelli la devise d'un brave, d'un guerrier, devant qui les ennemis ne sçauroient tenir. S. Charles Borromée dans l'Académie des *Affidati* de Pavie, prit un *cerf*, qui mordu d'un serpent court à une fontaine, *Una salus*.

On appelle dans le Manége *mal de cerf*, un rhumatisme qui tombe sur les mâchoires & sur le train de devant d'un cheval.

En termes de blason on dit, un *cerf sommé*; c'est-à-dire, ramé de 9, 10, 11, ou 13 cors, quelquefois sans nombre. *Cervus cornua novem, decem, undecim aut tredecim palmitibus brachiata præferens*. Quand on n'y met que la tête seule, elle doit montrer les yeux & les deux oreilles; & alors plusieurs l'appellent *massacre*. *Obversum cervi caput*.

On dit proverbialement, Au *cerf* la bière, & au sanglier le Miére, ou le Barbier; pour dire, que les playes que fait le *cerf* sont mortelles, car le *Miére* signifioit autrefois *Médecin*. On dit aussi, qu'un *cerf* bien donné aux chiens est à demi pris.

CERF-VOLANT. s. m. Prononcez *cer-volant*. Petit animal, sorte d'escarbot, ou insecte volant, ainsi appellé, parce qu'il porte des cornes dentelées semblables à celles d'un *cerf*. *Scarabeus Lucanus*, ou *cornutus*, ou *corniger*. Il ne s'en sert pas pour frapper, mais pour pincer, parce qu'elles sont mobiles, & peuvent s'approcher l'une de l'autre. Scaliger l'appelle Βοῦς ἐλαφηφόρος, & Cardan *taurus*. Le mâle a des cornes, mais la femelle n'en a point. Leurs aîles sont pliées & renfermées dans une écaille comme dans une espéce d'étui, qui s'ouvre quand ces insectes veulent voler. Il a une espéce de trompe ou langue qui lui sert pour prendre sa nourriture, qui est une humidité qui découle des chénes. Swammerdam fait voir 21 sortes de boucs ou de

de chévres volantes qui ont des cornes fort longues, branchuës, semées de petites pointes, ou boutons.

Il y a une espéce de *cerf-volant* dans la Virginie, dont le chant est si aigu & si fort, que tout le bois en retentit.

CÈRF-VOLANT, est aussi un joüet d'enfant qu'ils font avec de l'osier & du papier, qu'ils attachent à une corde, & qu'ils font voler en l'air, cet instrument est plat en ovale, un peu plus allongé par un bout que par l'autre : l'ozier ne sert que de cadre pour soutenir le papier qu'on colle dessus : au bout allongé on attache une longue queuë de papier qui est quelquefois de différentes couleurs. *Ludicra scarabai Lucani in auras volantis effigies.*

TAUREAU-CÈRF, POURCEAU-CÈRF. Voyez TAUREAU & POURCEAU.

CÈRFEUIL. f. m. *Chærophyllum sativum, Cerefolium.* Plante potagère, dont la racine est blanche, grosse comme le petit doigt à son collet, longue, fibreuse, âcre au goût, & qui donne des feüilles tendres, plus finement découpées que le pèrsil, un peu veluës, d'un vèrd plus gai, d'une ódeur & d'un goût aromatique. De leur centre part une ou plusieurs tiges, hautes de deux piéds au plus, minces, canelées, creuses, lisses, noüeuses d'espace en espace, divisées en quelques branches, qui d'abord naissent altèrnativement des aisselles des feüilles, mais qui sont opposées aussi bien que ses feüilles en approchant du haut. Elles portent des petites ombelles blanches, composées de cinq pétales inégales fenduës en deux, & dispôsées en manière de fleur de lis de France. A ces fleurs succédent des fruits longs de demi pouce, sur demi-ligne environ de largeur, faits en manière de béc d'oiseau, lisses & glabres, composez de deux semences applaties par l'endroit qu'elles se joignent, convexes sur leur dos. Leur ódeur & leur goût est douceâtre & aromatique. On mêle le *cèrfeüil* parmi les hèrbes potagères, pour relever le goût de celles qui sont un peu fades; ses feüilles sont employées dans les boüillons apéritifs & rafraichissants. L'eau de *cèrfeüil* purifie le sang en provoquant les urines, & les sueurs; ses racines sont aussi apéritives & diurétiques, de même que ses semences.

La Quintinie distingue deux espéces de *cèrfeüil*, le *cèrfeüil* ordinaire & le *cèrfeüil* musqué, *T. II. p.* 274.

L'un & l'autre *cèrfeüil* ne se multiplie que par graine. Celle du *cèrfeüil* ordinaire est noire, fort menuë, & assez longuette, rayée dans sa longueur; elle vient sur ses pieds en automne, & se forme & meurit dans le mois de Juin. Celle du *cèrfeüil* musqué est longuette, noire & assez grosse.

CÈRFOUETTE. Voyez SERFOUËTTE.

CÈRFOUIR. Voyez SERFOUIR.

CÉRIACA. f. m. Arbre qui fleurit blanc, & qui porte des fleurs qui ont de l'air de la feüille appellée étoile.

CERIN. Voyez SERIN.

CÉRIN. f. m. & nom propre d'homme. *Quirinus.* S. Quirin, que nous nommons S. *Cérin*, fut compagnon du martyre des Saints Nicaise & Pientie. C'est dans le Vexin François qu'ils souffrirent au III[e] ou IV[e] siécle.

CÉRINTHIENS. Anciens Herétiques qui ont pris leur nom de Cérinthe, contemporain de S. Jean. Cérinthe fut un zelé défenseur de la Circoncision, aussi bien que les Nazaréens & les Ébionites. S. Épiphane rapporte de lui qu'il fut le Chèf d'une faction qui s'éleva à Jérusalem contre S. Pièrre, à l'occasion de quelques incirconcis avec lesquels cet Apôtre avoit mangé. Il est marqué dans l'Histoire des Actes, que les fidelles circoncis disputoient sur ce sujet contre lui, à quoi S. Épiphane a ajouté que Cérinthe fut l'Auteur de cette dispute, lorsqu'il étoit encore du nombre des fidelles. Il croyoit que JESUS étoit un pur homme, fils de Joseph & de Marie; mais que dans son Baptême une vèrtu céléste descendit sur lui sous la forme d'une Colombe, ensorte qu'il fut alors comme sacré par le S. Esprit & fait CHRIST. Ce fut par le moyen de cette vèrtu céléste qu'il fit tant de miracles, & comme elle étoit venuë du Ciel, elle le quitta après sa Passion, & s'en retourna au lieu d'où elle étoit venuë. Il croyoit donc que JESUS, qui étoit un pur homme, étoit véritablement mort, & qu'il étoit aussi réssuscité, mais que Christ qui étoit distingué de Jesus n'avoit point souffert.

Quelques anciens Auteurs ont attribué à Cérinthe le livre de l'Apocalypse, croyant que pour authoriser ses réveries touchant le régne charnel de JESUS-CHRIST sur la tèrre, il avoit mis le nom de S. Jean à la tête de ce livre. Il est cèrtain que cet hérésiarque avoit publié des ouvrages sous le titre d'*Apocalypses*, où il débitoit ses visions touchant ce régne charnel, & il prétendoit être un grand Apôtre, qui avoit reçu de Dieu ces révelations. Voyez Eusèbe Liv. III. de son hist. Ecclésiastique ch. 28. S. Épiphane traite Cérinthe d'homme sans entendement, & qui se contredit, parce qu'il dit que JESUS-CHRIST a véritablement souffert, & qu'il a été crucifié, mais qu'il ne ressuscitera qu'au tems de la résurrection générale, lorsque tous les hommes réssusciteront. Le même S. Épiphane obsèrve que quand un *Cérinthien* mouroit sans avoir été baptisé, on baptisoit quelqu'un en son nom, ils croyoient satisfaire par là au précepte du baptême. C'est le sens qu'ils donnoient à ces paroles de S. Paul dans sa 1[re] Épit. aux Corinth. ch. 15. v. 29. *Si les morts ne ressuscitent point, pourquoi donne-t on le baptéme pour eux?*

Les *Cérinthiens* recevoient l'Évangile de S. Matthieu; mais ils en avoient ôté la généalogie de JESUS-CHRIST, ils s'appuyoient sur cet Évangile pour prouver que les Chrétiens devoient être circoncis, puisque JESUS-CHRIST qui étoit leur maître avoit été circoncis; ils ne recevoient point les Épitres de S. Paul, parce que cet Apôtre a aboli la circoncision. Consultez S. Épiphane, *har.* 28.

CERISAYE. f. f. Lieu planté de cérisiers. *Locus cerasis consitus.* J'ai une belle *cerisaye.* Voilà une *cerisaye* bien entenduë. LIGER.

CERISE. f. f. Petit fruit rouge qui est des prémiers qui vient au printems. *Cerasum.* Sous ce nom général on comprend les *guignes*, les *bigarreaux*, les *cerises*, les *griottes*, les *guindous*, les *cœurets*, & les *merises*. Les *griottes* du Dauphiné & de l'Italie sont la même chôse que ce qu'on appelle en France *cerise*. La *guigne* est une grosse *cerise* noire, douce & éxcellente, dont le noyau est rouge. Son arbre a le bois plus gros, & sa feüille plus large & plus brune que les autres. Il y a des *guignes blanches, rouges & noires*, qu'on greffe sur des merisiers qu'on trouve dans les bois. On les appelle en Toscane *machines & durassines*, que l'on comprend sous le nom de *cerise*. Il y a aussi des *merises* qu'on appelle en Italien *corbines*, qui sont plus menuës, douces & fèrmes, & qui noircissent les lévres. Il y a une *cerise à bouquet* qu'on appelle *jemelle*, dont quelques-unes sont hâtives & précoces. Il y a une *cerise blanche*, qui étant très-mure, devient ambrée & jaunâtre. La *cerise de Portugal* est la plus belle, la plus grosse, & la meilleure de toutes; & sa couleur est d'un incarnat admirable, mais elle charge peu. La *cerise de Monmorency* est grosse & tardive, à courte queuë, la plus estimée. On la nomme en quelques endroits *coulars*. Les *guindous* sont des *cerises* du Languedoc qui sont fort douces & grosses, & d'un rouge brun très-estimé. Le *bigarreau* est une espéce de *cerise* plus longue & plus dure, qui noircit & durcit en meurissant. Il y a un *bigarreau tardif*, ou *de fer*, qui meurit plus tard, & qui n'est pas si sujet aux vèrs que l'ordinaire. Il est d'un goût éxcellent, & fait un bel arbre. Le *cœuret* est une espéce de bigarreau plus tendre, & fait en cœur, dont le goût est relevé. Son bois est plus gros, & sa feüille plus large. Il y a enfin une *cerise bleuë*, qui est plus râre qu'une autre, qui est venuë depuis peu de Flandres, & est d'un goût délicieux. Cependant dans l'usage on n'appelle *cerise*, *Cerasum*, que le fruit du cerisier. Voyez CERISIER.

Les prémières *cerises* furent apportées par Lucullus de *Cerasunte*, ville de Pont, après qu'il eut vaincu Mithridate, à ce que dit Pline : d'où vient qu'elles en portent encore le nom en Latin, *cerasum*. *Cerise* hâtive, *cerise* précoce, *cerise* tardive. En Angoumois on appelle *guignes* ce que nous appellons *cerises*. Bartholin dit que pour avoir du vin de *cerise* fort délicat, il faut l'entonner dans des muids faits du bois de cerisier, qui lui communique sa vèrtu. On en fait encore en mettant 12 ou 15 livres de *cerises* mondées de leurs queuës & de leurs noyaux, dans un demi muid de bon vin blanc, avec ces mêmes noyaux cassez. Un mois après ce fruit a communiqué au vin sa qualité rafraichissante & apéritive, & outre sa couleur agréable, & son goût délicieux, il a des effets surprenans, sur tout pour tempérer les rheins, & pour en vuider les sablons, les glaires, & les petites pièrres, qui s'y forment quelquefois.

Le mot Allemand *Kerse* & *Kirse*, & le François *cerise*, sont pris du Celtique *Kiris*. PEZRON.

La Quintinie dit quelquefois *cerise* pour l'arbre, pour *cerisier*; & alors il le fait tantôt masculin & tantôt feminin. Six *cerises* tardifs; deux *cerises hâtifs*; quatre *cerises* hâtives, dit-il dans la même page & le même article; mais mal. Il faut dire Cerisier, ou si l'on se sèrt du nom du fruit en parlant de l'arbre, il faut le dire au pluriel & le faire toûjours feminin. Par éxemple, Quel arbre plantez-vous là? Ce sont des *cerises* hâtives, & non pas c'est un *cerise* hâtif. Quels arbres mettrez-vous en cet endroit? Je le destine pour des *cerises hâtives*, & non pas *hâtifs*.

PESCHE-CERISE. f. f. Voyez PESCHE.

CERISÉE. f. f. Lieu planté de Cerisiers. *Locus Cerasis consitus.* Cerisaye est mieux.

CERISETTE. f. f. Espéce de prune, dont la couleur est rouge. LA QUINT. C'est de là qu'elle a pris son nom.

CERISIER. f. m. *Cerasus. f. f.* Arbre étranger qu'on a communément dans les jardins & à la campagne, & qu'on dit avoir pris son nom de Cerasunte. Le *Cerisier* ordinairement croit d'une médiocre

médiocre hauteur, sur tout celui qui porte des fruits aigres, au lieu que celui qui en porte de doux s'élève beaucoup plus haut, leurs troncs à tous les deux sont lisses, & couvèrts d'une écorce polie, & qui se gèrse dans sa vieillesse. De ces gèrsures découle une gomme transparente, un peu jaunâtre; elle se dissout dans l'eau comme la gomme Arabique. On la nomme ordinairement Gomme de païs, *Gummi nostras*. Ces troncs se divisent ensuite en des grosses branches qui sont subdivisées en plusieurs rameaux, dont l'écorce est d'un brun clair & polie, & d'un goût amèr. Ces branches sont chargées de feüilles altèrnes, oblongues, entières, dentelées sur leur bord, lisses, verd luisant en dessus, plus pâle en dessous, portées par des queües assez courtes. Ses fleurs sont à cinq pétales blanches, ou lavées d'un peu de pourpre, arrondies, de trois lignes environ de diamètre, soutenuës par un calice vèrdâtre, à cinq pointes, du milieu duquel s'élèvent plusieurs étamines qui environnent un pistile, dont la base renfèrmée dans le fond du calice est l'embrion qui devient après que la fleur est passée un fruit charnu & succulent, qui renfèrme un petit noyau, dans lequel est contenu une semence ou amande. Ce fruit est proprement appellé la cerise.

Nous donnons différens noms François aux espéces de cerises & de *Cerisier*; car on appelle ordinairement cerise la Cerise aigre, *Cerasum acidum*; & l'arbre qui la porte *Cerisier*, *Cerasus sativa, fructu rotundo, rubro, & acido*. On nomme Griotte, la cerise douce; & l'arbre, le Griottier, *Cerasus sativa, fructu majore*; les Guignes, *Cerasa carne tenera & aquosa*. La chair en est tendre & pleine de suc. Son arbre se nomme le Guignier, *Cerasus fructu aquoso*. Les Merises, ou Cerises noires, *Cerasa nigra*, & l'arbre se dit le Merisier, *Cerasus major ac sylvestris, fructu subdulci nigro colore inficiente*. Les Bigarots ont la chair dure & fèrme, on les appelle Duraines dans quelques provinces du Royaume, *Cerasa crassa, carne dura*, l'arbre qui les donne, est appellé Bigarrotier, *Cerasus fructu magno cordato*. On confit les cerises aigres; on les consèrve dans l'eau de vie, & l'eau de vie empreinte de leurs sucs est la bâse du ratafia, sorte de liqueur qu'on boit après le repas par délices. Les Merises donnent une belle couleur au ratafia. Il y a d'autres espéces de Cerises qui ne sont point bonnes à manger, elles sont les Cerises à trochets. *Cerasa racemosa, rubra*. Les feuilles de ce *Cerisier* sont plus larges que celles des autres espéces dont nous venons de parler. Ce qu'on nomme communément Bois de sainte Lucie, est un arbre assez semblable au *Cerisier* à trochets. Ses fleurs & ses fruits sont pareillement disposez en grappe. Il vient dans les bois auprès de Genêve & dans le Lionnois. On fait plusieurs ouvrages avec son bois, qui a une ôdeur assez agréable, *Cerasus racemosa sylvestris quibusdam aliis Padus*. Les Parfumeurs employent le fruit d'une espéce de *Cerisier* différent encore de tous ceux ci par ses feüilles, & ses fruits. Cette dernière espéce devient un gros arbre, son bois est rougeâtre, un peu véné, tendre, & d'une ôdeur pareille à celui du bois de sainte Lucie, & peut-être les ouvriers confondent ils ces deux bois. Ses branches sont garnies de feüilles assez semblables à celles du Bouleau, un peu plus larges, plus arrondies, plus fèrmes, & d'un vèrd plus foncé & plus luisant en dessus, & d'une amèrtume très-grande. Ses fleurs sont blanches, petites, & d'une ôdeur agréable; ses fruits sont fort petits en comparaison des autres espéces, vèrd-brun d'abord, & d'un pourpre très-foncé & noirâtre dans leur parfaite maturité. La chair est très-amère, aussi-bien que le noyau, qui est la seule partie dont les Parfumeurs se sèrvent pour relever l'ôdeur de leurs parfums. Ils appellent ce noyau le Magalet, par corruption de Mahaleb, *Cerasus sylvestris amara, Mahaleb putata, J. B. Cerisier* à fleur double, ou Merisier à fleur double, sont des varietez qui ne dépendent que du nombre de petales des fleurs de ces *Cerisiers*.

Les *cerisiers* jettent aussi une gomme ou gin, & ne peuvent souffrir le fumier. Matthiole. Il y a un *cerisier* a grappes, dont la fleur est belle, & vient en grappes comme le raisin; mais son fruit est petit comme une merise. Il y a des merisiers, aussi-bien que des *cerisiers*, à fleurs doubles & fort belles.

On appelle *cerisiers* de pied ceux qui naissant de la racine d'autres *cerisiers*, font de bonnes cerises, sans avoir besoin d'être greffez.

CERISOLES. Village des États de Savoye, situé sur une colline entre Carmagnole & Albe. *Cerisolæ*. La bataille de *Cérisoles* gagnée en 1544. le 14. d'Avril par les François sur les troupes de Charles V. a rendu ce bourg fameux.

CERMOISE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Tulippe dont la couleur est incarnat, tirant au colombin avec du blanc de lait. Morin.

CÈRNAY. Voyez PÈRDRIGON DE CÈRNAY.

CÈRNE. s. m. Rond qui se trace avec quelque bâton sur la tèrre, sur le sable. *Circulus, orbis*. Il se dit proprement de ces figures que les Magiciens font avec leur vèrge enchantée pour y faire leurs charmes & leurs conjurations. On appelle aussi *cèrne*, les enceintes qu'on fait à la chasse. *Circuitus*.

Ce mot, aussi-bien que celui de *cerneau* & *cèrner*, vient de *circinare*, & de *circinus*, qui signifie *compas* qui coupe en rond, comme dit Ménage, après Scaliger & Nicod.

Cèrne, se dit aussi du trait en forme de cèrcle, qui est au-dessus de l'œil.

CÈRNEAU. s. m. La moitié d'une noix vèrte, qu'on tire de sa coque, & qu'on mange avec du sel, quand on l'a épluchée. *Juglandium nucleus e viridi putamine cultro eductus*. On a sèrvi un cent de *cerneaux*. Il ne faut pas être grand Cuisinier pour faire la sauce aux *cerneaux*.

On appelle *Vin de cèrneaux*, un vin fort, & haut en couleur, qui est bon à boire sur l'arrière saison, au tems des *cèrneaux*, comme ayant pèrdu sa vigueur, ou ses fumées. *Vinum vehemens ac vividi coloris extrema tempestate bibendum*. Le vin d'Orléans est du *vin de cerneaux*.

CÈRNER. v. act. Faire un cèrne avec quelque fèrrement coupant par la pointe, pour en retirer ce qui est enfèrmé dedans. *Enucleare, educere, eximere*. On *cerne* les noix pour en tirer le cèrneau. On *cerne* une pomme, une poire, pour en tirer ce qui est vèrreux ou pourri. Les Artisans appellent aussi *Cerner*, Couper en rond, *circumcidere*.

On dit, *Cerner* un arbre par le pied; pour dire, y faire un cèrne tout autour, soit pour l'arracher tout-à-fait avec ses racines, soit seulement pour le mieux cultiver, y mettre de bonne tèrre, du fumier &c. *Fodere*.

Cèrné, ée. part. & adj. *Enucleatus, eductus, exemptus*.

CEROENE. Voyez Ciroene.

CÉROFÉRAIRE. s. m. *Ceroferarius*. Tèrme de Liturgies. Le *Céroféraire* est la même chôse que l'Acolythe. Voyez ce mot en son lieu. S. Isidore de Seville dit que ceux que les Grècs appellent *Acolythes* sont appellez *Céroféraires* par les Latins, parce qu'ils portent les cièrges lors qu'on doit lire l'Évangile, ou offrir le sacrifice. *Céroféraire* veut dire *Porte cierge*, & ce mot vient de *cereus, cierge*; & *fero, je porte*.

CÉROMANTIE, ou CÉROMANCE. s. f. Espéce de Divination. *Ceromantia*. Cardan dit qu'elle fut apportée de Turquie en ces païs-ci de son tems. Ce mot vient de *κηρὸς, cire*, & *μαντεία, divination*.

CERQUEMANAGE. s. m. Tèrme de Coutume. *Circamanaria*. Droit, ou éxèrcice de la charge, ou office de Cèrquemaneur. On trouve en quelques coutumes *Cèrquemage, cerquemenage, cherquemenage* & *cherquinmarge*, pour *cherquemanage*.

CÈRQUEMANEMENT. s. m. Tèrme de Coutumes. Action de cèrquemaner.

CÈRQUEMANER. Tèrme de Coutumes. C'est faire descente sur les lieux avec jurez éxperts cèrquemaneurs pour régler les différens qui naissent au sujet des limites d'un heritage, d'une maison, d'un chemin.

M. Des Jaunaux fait venir *cèrquemaner* de *chèrcher* & de *manoir*.

CÈRQUEMANEUR. s. m. Tèrme de Coutumes. *Circamanus*. C'est un Juge ou Expèrt & Maître Juré, qu'on appelle pour planter des bornes d'héritages, ou pour les rasseoir & les replanter, & qui a quelque jurisdiction pour en juger les differens. Il a à sa suite des Sèrgens & un Gréffier. Il y en a encore en Picardie & en Flandres, & il en est fait mention dans les Coutumes de Mons, de Cambrai, de Valenciennes & autres.

Ce mot vient de *circare agrum*; pour dire, *mesurer un champ*; & de *man*, qui signifie *homme* en Allemand & en Flamand.

CÈRRE. s. m. Tèrme de Botanique. C'est une espéce de chêne, dont les feüilles ressemblent à celles du chêne commun; mais elles sont plus longues, & ont des découpures plus fines & plus profondes. Son gland est fort amèr, & fort desagréable, presque tout engagé dans une calote, qui est garnie & entourée d'aiguillons larges, de couleur cendrée. Quelques-uns appellent ces calotes *vallons*, ou *gallons*. On s'en sert au lieu de galles pour teindre les draps en noir; mais la teinture n'en est pas bonne & se pèrd bien-tôt. On s'en sert aussi comme de l'écorce du chêne pour corroyer les cuirs. En Latin *cerrus mas majore glande*. Il y a une autre espéce de *cèrre* qu'on nomme *cerrus fœmina minore glande*.

CÈRS. s. m. Vieux mot, qui signifie *vent de bise*. *Boreas, Aquilo*. On a dit *ciers* & *sers* dans le même sens. Borel dérive le mot de *cers* de *Circius ventus*.

CÈRTAIN, aine. adj. & s. Constant, véritable, dont on ne doit point douter. *Certus, minime dubius, indubitatus*. Il n'y a rien de plus *certain* que les articles de la Foi. Dieu ne veut pas que les hommes goûtent ici bas aucun bonheur *cèrtain*, afin que n'y trouvant rien de fixe, ils aspirent à une félicité plus durable. Nicol. Toutes les sciences humaines n'ont rien de *cèrtain*, excepté la Géométrie. Les Sceptiques ne reconnoissoient aucune vérité *cèrtaine*, & demeuroient dans une suspension d'esprit continuelle. Bayl.

Cèrtain, se dit aussi dans un sens vague d'une pèrsonne, ou d'une

d'une chôse en général ; de ce qu'on ne sçait pas avec une entière cèrtitude ; ou d'une chôse qu'on tient assurée au fond, mais dont on ne connoît pas bien toutes les circonstances. *Quidam.* Prenez garde que de *certaines* gens qui ont tant de plis, & replis dans le cœur, n'ont jamais l'esprit juste. Le Ch. de M. Il y a une si grande divèrsité d'esprits, & de goûts, que les uns sont touchez par de *certaines* raisons, qui choquent les autres. Nicol. L'envie de plaire répand sur toutes les actions un *certain* feu qui les rend plus vives & plus agréables, M. Sc. L'amitié ne doit pas être indiscrette, ni se piquer d'une *certaine* bonne foi qui ne ménage rien. Montagne donne un *certain* tour vif, & naturel à ses pensées, qui préoccupe pour lui. Maleb. *Certain* Renard Gascon, d'autres disent Normand. La Font. Alors le mot *certain*, signifie proprement *quelque* ou le *quidam* des Latins ; ce qui arrive toutes les fois qu'il est employé devant un substantif. Il y a de *certains* principes qui ne s'accordent pas trop avec les veritez de la Foi. En mettant *certain* après le substantif, & en disant un *principe certain*, cela feroit un sens fort différent. Ainsi il change de signification selon le rang qu'on lui donne dans la construction.

Cèrtain, est aussi un tèrme de mépris, soit par rapport aux pèrsonnes d'une condition basse, & obscure, ou peu estimables par elles-mémes; soit par rapport aux chôses qu'on méprise. *Nescio quis. Supervenit nescio quis.* Nous fûmes troublez par un *certain* homme qui est le fleau de toutes les convèrsations, M. Scud.

Il est bien difficile enfin d'être fidelle
A de certains *maris faits d'un* cèrtain *modele.* Mol.

Cèrtain, se dit aussi pour, Fixe & précis. *Certus, constitutus.* Donnez-moi un jour *certain* pour vous voir. On l'a assigné à *certain* & competant jour pour venir plaider. Il faut un *certain* tems d'étude pour obtenir des Bénefices comme gradué.

Cèrtain, en tèrmes de Palais, signifie, Instruit & fondé de pouvoir suffisant. *Instructus, edoctus.* Ce Procureur demandoit un délai, disant qu'il n'avoit ni mémoires, ni pouvoir de sa partie : il a été ordonné qu'à la quinzaine il viendra *certain* ; pour dire, avec pouvoir & instruction.

On dit provèrbialement, qu'un homme est bien *cèrtain* de son fait, quand il est bien assuré de ce qu'il avance. On dit aussi, qu'il ne faut jamais quitter le *certain* pour l'incèrtain ; c'est à dire, qu'un peu de réalité vaut mieux que beaucoup d'esperance.

CÈRTAINE, Au féminin, se dit des femmes qui ont des marques sûres de leur grossesse. Il y a trois mois que cette femme est *Certaine.*

CÈRTAINEMENT. adv. D'une maniére cèrtaine, infaillible. *Certè, certò.* La mort doit arriver *certainement.* Les Sceptiques n'affirmoient rien *certainement.* Bayl. *Cèrtainement* il n'est pas raisonnable qu'un Religieux soit si absorbé dans l'étude que l'esprit en soit accablé. L'Ab. Reg. Et *certainement* qu'on chèrche dans tous les lieux que la pieté a pû consacrer pour le soulagement des affligez, on n'y vèrra rien de si déplorable que les captifs. Pat. *Certainement* la profusion, & les autres défauts, suivent de près les richesses excessives. Boil.

CÈRTEAU. s. m. Le *Certeau* d'Été est une espéce de poire qui vient à la fin de Septembre. La Quintinie la met parmi les mauvaises poires. Le *Certeau* musqué est une poire d'Automne qui ne vaut pas mieux, au jugement du même Auteur.

CÈRTES. adv. qui sèrt quelquefois de liaison pour les périodes. Cèrtainement. *Certè. Certes* c'est avec justice qu'on l'a condamné. Cela est-il vrai ? Oui *cèrtes.* On ne s'en sèrt guères dans la convèrsation : mais dans l'Histoire, ou dans un discours d'éloquence, il a quelque chôse d'énèrgique qui soutient & qui anime les endroits passionnez, ou raisonnez. Le Roi se faisoit remarquer à sa bonne mine, & à la grandeur de son courage, en quoi *certes* pèrsonne ne le surpassa jamais. Vau. *Certes* le Barreau n'a vû que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des indiscrétions de leur vie. Pat. Cèrtainement vaut mieux. Bouh. *Cèrtes* est beau dans sa vieillesse, & a encore de la force sur son déclin. La Poësie le reclame. La Bruy.

CÈRTIFICAT. s. m. Témoignage qu'on donne par écrit, pour faire connoître en Justice la vérité de quelque chôse. *Scripta certificatio, scriptum testimonium.* Les Curez délivrent des *certificats* de mariages qui sont faits en leur Église.

CÈRTIFICATEUR. s. m. Celui qui se rend caûtion d'une caûtion, qui la cèrtifie solvable. *Consponsor.* Les caûtions & *certificateurs* reçus en Justice sont solidairement obligez avec le principal débiteur, & sont également condamnez au payement de la chôse dûë, parceque l'accessoire suit le principal. Mais il y a cette différence entre la caûtion, & le *certificateur*, c'est que le *cèrtificateur* n'est obligé que subsidiairement, & en cas d'insolvabilité de la caûtion ; ensorte qu'il faut discuter le principal obligé, & la caûtion, avant que de s'addresser au *certificateur.* On les appelle dans l'ancienne Pratique, *Contrepleiges.*

Cèrtificateur. Avocat ou Procureur Praticien qui cèrtifie des criées. *Testis factæ magistratus nomine promulgationis.* Au Châtelet de Paris il y a deux *Cèrtificateurs* de criées en titre d'Office, dont le témoignage suffit au lieu de celui des dix Praticiens requis par l'Ordonnance.

CÈRTIFICATION. s. f. Tèrme de Finance. C'est une attestation qu'un Comptable & un Financier mettent au bas d'un mémoire, d'un regitre, d'un compte, par lequel ils affirment véritable ce qui y est contenu. *Consignata scripto certificatio.*

Cèrtification, en tèrme de Palais, est une formalité qui est requise après avoir fait faire des criées pour faire un décret valable. *Consignatum factæ Magistratus auctoritate promulgationis testimonium.* C'est un acte par lequel dix anciens Avocats, ou Procureurs d'un Siége Royal, certifient que les saisies & criées ont été faites avec toutes les formes & solemnitez requises par le Droit, par la Coutume, & par l'Ordonnance ; ensuite dequoi le Juge interpôse son autorité, & donne sa sentence pour la *certification* des criées. Par l'art. 571. de la Coutume de Normandie, il ne faut que sept Avocats, outre le Juge, pour la *cèrtification.*

Cèrtification, se dit aussi de l'attestation qu'on donne en Justice de la solvabilité d'une caûtion présentée, dont on répond en son propre nom. *Data pro sponsore cautio.*

CÈRTIFIER. v. act. Rendre témoignage de la vérité de quelque chôse, soit de bouche soit par écrit. *Testari verbo, scripto, rem aliquam.* Cette nouvelle m'a été *certifiée* par bien des gens d'honneur. Il faut qu'un acte soit *certifié* par quelque pèrsonne publique, pour faire foi en Justice.

Cèrtifier des criées, c'est, Donner un avis, une attestation, que des criées sont faites suivant les formes requises, sur laquelle on donne une sentence qui les *cèrtifie* & les déclare valables. *Factam auctoritate Magistratus promulgationem scripto testari.*

Cèrtifier, signifie aussi, Répondre d'une caûtion, après avoir attesté sa solvabilité. *Sponsorem vadari.*

Cèrtifié, ée. part. & adj. *Consignatus.*

CÈRTITUDE. s. f. Verité assurée. La *certitude* est proprement une qualité des jugemens de nôtre esprit, c'est l'adhésion de nôtre esprit à la proposition que nous affirmons, c'est la force avec laquelle nous y adhérons. Quand je dis l'âme est immortelle ; l'âme n'est que cause occasionnelle des mouvemens du corps, je fais deux jugemens ; mais la *cèrtitude* du prémier est bien au dessus de la *cèrtitude* du second. La *cèrtitude* ne convient qu'aux jugemens, elle ne se trouve point dans les idées qui ne font simplement que représenter les chôses. La *cèrtitude* est de même nature que l'évidence qui la produit. La *cèrtitude* est plus ou moins grande, selon que l'évidence est plus ou moins grande. L'évidence est dans les chôses que l'esprit voit, qu'il considère, & dans les idées la *certitude* est dans les jugemens de l'esprit sur ces chôses. *Explorata rei notitia, cognitio, certitudo.* Il faut croire avec *cèrtitude* tout ce que Dieu a révelé. Nous ne devons prêter nôtre consentement qu'aux véritez que nous connoissons avec *certitude.* Maleb. La *certitude* téméraire de l'ignorance est plus tranquille qu'une science raisonnée, & réfléchie. S. Évr. Les démonstrations mathématiques concluent avec une pleine *certitude.* A l'égard des véritez Chrétiennes & des promesses générales de Dieu, il faut avoir une *certitude* entière, parfaite, être au moins infailliblement assuré qu'on est dans la voye de salut. Autrement ce ne feroit plus religion & foi divine, mais opinion & connoissance humaine. Pel155.

Les Scholastiques distinguent deux sortes de *cèrtitude* : l'une de spéculation, laquelle naît de l'évidence de la chôse ; & l'autre d'adhésion, qui naît de l'importance de la chôse, qui n'exclut point la *cèrtitude* de spéculation, qui même la suppose toûjours. Ils appliquent aux chôses de la foi la *cèrtitude* d'adhésion, qui n'est point purement arbitraire, mais très-raisonnable, *rationabile obsequium* ; car la raison démontre que nous devons croire avec *certitude* les chôses de la foi, & que pour quoi que ce soit nous ne devons jamais quitter cette adhésion. Ceci est incontestable dans les principes de toutes les sectes qui partagent la Religion chrétienne. Il est vrai que les chôses de la foi n'ont pas toûjours une évidence *intrinséque*, qui produise nécessairement une *certitude* de même espéce, que celle avec laquelle on adhère aux propositions de Géométrie, elles en ont toûjours une qui lui est équivalente.

On distingue encore dans l'école trois sortes de *cèrtitude*, par rapport aux trois degrez d'évidence qui la font naitre ; la *certitude* métaphysique, qui vient de l'évidence métaphysique, telle qu'est celle qu'un Géometre a de cette proposition, que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits ; la *certitude* physique, qui vient de l'évidence physique, telle qu'est celle qu'a

qu'a un homme qu'il y a du feu sur sa main, quand il le voit & qu'il se sent brûler; une *certitude* morale, fondée sur l'évidence morale, telle qu'est celle qu'une personne, a qu'il a gagné ou perdu son procès, quand son Procureur & ses amis le lui mandent, quand on lui envoye copie de l'arrêt &c. Sur quoi il faut remarquer que la *certitude* morale est souvent équivalente à la *certitude* métaphysique, non seulement dans les chôses que l'on souhaite, comme le gain d'un procès &c. mais dans celles pour lesquelles on a le plus d'avèrsion; ainsi un Criminel à qui on a lû la sentence qui le condamne à la mort, ne doute nullement qu'il ne soit en effet condamné à la mort, & qu'il ne doive être éxécuté au tems & au lieu marqué, cependant il n'en a qu'une *certitude* morale; car il est visible que ce n'est point une *certitude* métaphysique, ce n'est pas non plus une *certitude* physique, la *certitude* physique qu'il a ne regarde que la lecture de la sentence & les actions qui se font autour de lui lorsque l'Éxécuteur prend possession de sa pèrsonne: or toutes ces chôses n'ont point une liaison physiquement nécessaire avec la vérité de sa condamnation. Cet éxemple, quoique désagréable, a été choisi comme le plus propre à faire connoitre la force de la *certitude* morale. Enfin, il faut ajouter que dans les chôses de pratique la *certitude* morale doit nous suffire: si trois ou quatre pèrsonnes disent à quelqu'un que le feu est à sa maison, la *certitude* qu'il en a n'est que morale, mais sans attendre une *cèrtitude* d'une autre espéce, il doit accourir pour éteindre le feu, & mettre ordre à ses affaires.

CÈRTITUDE, se dit aussi de ce qui est assûré, qui n'est point sujet au changement. Il n'y a point de *certitude* aux chôses qui dependent de la fortune. *Nihil certum est &c.* Ce tems est pluvieux, il n'y a point de *certitude* pour se mettre en chemin.

CÈRVAISON. subst. f. Tèrme de Chasse. C'est la saison où le cèrf est gras & bon à chasser. *Tempestas figendis, agitandis cervis idonea.*

CÈRVEAU. s. m. C'est cette grosse masse molle enfèrmée dans le crane de la tête, où aboutissent tous les organes des sens, & où on croit que l'âme reside principalement. *Cerebrum.* Il est envelopé de deux membranes qui sont la dure, & la pie mère. Il est situé au lieu le plus élevé du corps, pour la commodité des fonctions animales dont il est le principal organe. Il a la même figure que les os qui le contiennent, étant rond & oblong, aplati par les côtez. Il est plus grand dans l'homme à proportion de son corps que dans tous les autres animaux. Il a un mouvement de sistole & de diastole de même que le cœur, c'est-à-dire, qu'il se dilate, & qu'il se resserre. Il est divisé en trois parties; sçavoir, le grand cèrveau, le cèrvelet, & la moëlle allongée. Le grand cèrveau se divise en deux parties, la droite & la gauche, par le moyen d'un repli de la dure-mère, qu'on appelle *la faulx*, parcequ'il en a la figure. Il est aussi séparé du cèrvelet par un autre repli de la dure-mère. Sa surface extérieure a plusieurs circonvolutions semblables à celles des intestins grêles. Il est composé de deux substances, qui sont la corticale, ou cendrée, & la medullaire. La substance corticale n'est autre chôse qu'un amas de glandes rangées les unes auprès des autres, destinées à la séparation des esprits animaux, laquelle se fait du sang qui a été porté par les artères carotides. Ces glandes ont chacune un conduit particulier, dans lesquels sont reçus les esprits qu'elles ont filtré. La substance médullaire est formée de tous ces conduits qui sortent des glandes, & qui se sont réunis: elle est située sous la cendrée, mais elle n'est pas si molle. On trouve dans le *cerveau* quatre cavitez qu'on appelle des ventricules. Il y en a deux dans sa partie moyenne, qu'on nomme, les *ventricules* antérieurs, ou supérieurs. Ils ont la figure d'un croissant, & sont separez par une cloison mince, & transparente, qui est une portion du *cèrveau*. On l'appelle *septum lucidum*. On remarque dans ces ventricules le *plexus*, ou le *lacis choroïde*, qui est un tissu d'artères & de veines, & quatre éminences; les premières sont les corps canelez; & les deux autres les couches des nèrfs optiques. On y voit aussi le *fornix* ou *la voute*, qui sépare le troisième ventricule des deux supérieurs. Au dessous du fornix il y a deux trous par lesquels le troisième ventricule communique avec les deux autres. Celui de devant s'appelle *vulva*; & celui de dèrrière *anus*. Le troisieme ventricule est une cavité longue en forme de fente qui est dans la moëlle allongée: il a deux ouvèrtures, l'une est l'orifice de l'entonnoir, qui est un canal qui va à la glande pituitaire: l'autre est un conduit par lequel le troisième ventricule communique avec le quatrième, qui est aussi dans la moëlle allongée au dessous du cèrvelet. Ce quatrième ventricule est fait en forme de plume à écrire, d'où vient qu'on l'appelle *calamus*. A l'entrée du canal qui va du 3^e ventricule au 4^e est posée la glande pinéale, ainsi appellée parce qu'elle a la figure d'une pomme de pin. C'est dans cette glande que Descartes a mis le siege de l'ame. Dèrrière la glande pinéale il y a quatre eminences; deux supérieures & plus grandes qu'on appelle *nates, fesses*; & deux autres inferieures & plus petites, qu'on nomme *testes*. Ces quatre éminences, de meme que les corps canelez, & les couches des nèrfs optiques, appartiennent à la moëlle allongée. Si on renvèrse le *cerveau*, on voit a sa bâse les dix paires de nèrfs qui en sortent, les artères carotides, & les cèrvicales, la glande pituitaire, la moëlle allongée, les corps piramidaux, les olivaires &c. Les animaux farouches, comme la plûpart des poissons, ont le *cerveau* fort petit. On n'en trouva pas plus d'un pouce dans la tête d'un crocodile, qui en avoit dix-huit de longueur, qu'on anatomisa dans l'Académie des Sciences. Les anciens ne mangeoient jamais de *cerveau* comme le croyant une chôse sacrée. On fait cas de l'Anatomie du *cerveau* par Willis.

Boneti croit qu'on peut vivre sans *cerveau*, il parle de quelques fœtus venus au monde sans *cerveau*, & de deux enfans dont l'un vécut quelques heures, & l'autre trois mois entiers, sans *cerveau*. Il parle encore de plusieurs chôses trouvées dans le *cerveau*; entre autres d'une pointe de dard de la longueur du doigt, qui y resta l'espace de quatorze ans, & qui fut enfin rejettée par la bouche. Willis, qui a dissequé les têtes de plusieurs espéces d'animaux, a trouvé que le *cerveau* de l'homme & des bêtes à quatre pieds ont une grande affinité, & que le *cerveau* des poissons ne diffère guères de celui des oiseaux, qui ont été tous créez en un même jour. VIGN. MARV.

Ce mot de *cerveau* vient du Latin *cerebrum*, fait du Grèc κάρα, *tete*, comme si on disoit *carabrum*.

On dit figurément, qu'un homme s'alembique le *cerveau*, quand il s'applique trop fortement à quelque méditation; & qu'il a le *cèrveau* creux, ou le *cerveau* vuide, quand il est un peu fou.

> *Si je pouvois encor de mon* cèrveau
> *Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.* VOIT.

CÈRVEAU, en tèrmes de Fonderie, est la partie supérieure de la cloche qui se courbe en forme de timbre ou de calotte. *Superior campanæ pars galea in morem arcuata.*

CÈRVELAS. s. m. Boudin ou saucisson gros & court empli de chair de pourceau assaisonnée avec beaucoup de sel & d'epice, pour le rendre de haut goût. *Botulus suilla carne fartus.*

CÈRVELAS, est aussi un instrument de Musique, qui est une espéce de basson, de courtaut ou de fagot racourci, & si petit, qu'on le peut cacher dans la main, car il n'a que cinq pouces de long. Sa partie supérieure a huit trous qui le pèrcent tout du long jusqu'auprès de sa bâse, qui se communiquent, & ne font qu'un seul canal continu: de sorte que le *cervelas* harmonique va aussi bas qu'un instrument qui seroit huit fois aussi long, ou qui auroit trois pieds & demi. Il a l'étendue d'une 15^e, lorsqu'on embouche tous les trous l'un après l'autre.

CÈRVELET. s. m. Tèrme d'Anatomie. *Cerebellum.* C'est la partie de dèrrière du cèrveau, à qui il est joint par en bas; mais par enhaut il en est séparé par le repli de la dure mère. Sa figure est plus large que longue. Il est fait comme une boule plate. Sa substance est plus dure & plus solide que celle du cèrveau: elle est pourtant de même nature, étant composée d'une partie corticale ou glanduleuse, & d'une médullaire. Sa surface est sillonnée comme le cèrveau, mais ces sillons sont réguliers: ils sont disposez dans un cèrtain ordre, comme autant de demi-cèrcles. Sa partie antérieure & sa postérieure sont tèrminées par des apophises qu'on appelle vèrmiformes, parcequ'elles ont la figure d'un vèr. Le *cervelet* a quelques autres apophises. On ne peut le blesser, ni la moëlle de l'épine, qu'aussi-tôt l'animal ne meure: ce qui n'arrive pas au cèrveau, dont on a souvent retranché une partie sans danger. Willis distingue les fonctions du *cerveau* & du *cèrvelet*, & donne l'un pour principe des actions volontaires, & l'autre des involontaires, comme sont la respiration, le battement du cœur, &c.

CÈRVELIÈRE. s. f. Vieux mot, qui se trouve souvent dans les anciens Romans, où on dit que des Chevaliers étoient armez de haubèrgeons & de *cervelieres*. *Cassis, galea.* C'étoit une espéce de casque ou arme défensive de la tête. Elle fut inventée par un Michel Scotus Astrologue fort aimé de l'Empereur Frédéric II. dont il étoit domestique. C'est celui qui a écrit un livre de la Physionomie, dédié à cet Empereur.

CÈRVELLE. s. f. Substance molle enfèrmée dans la tête de l'animal. *Cerebrum.* Un Boucher d'un coup de massuë fait sauter la *cervelle* d'un bœuf. La *cèrvelle* d'un veau, d'un agneau, d'un lapin, d'une volaille, est bonne à manger.

On appelle aussi le cèrveau de l'homme, la *cèrvelle*. L'homme à proportion de son corps a plus de *cèrvelle*, qu'aucun autre animal; & on dit même qu'il en a plus que deux bœufs. La *cervelle* bout à ceux qui vont voyager aux Indes.

CÈRVELLE, se dit figurément de l'esprit, & du jugement de l'homme

l'homme. *Ingenium*, *mens*. Ce Conseiller d'État est la meilleure *cervelle* du Conseil. Ce jeune homme est fort étourdi, c'est une tête sans *cervelle*; il a la *cervelle* d'un oison.

Je ne puis arracher du creux de ma cèrvelle
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucelle. BOIL.

CÈRVELLE DE PALMIER. C'est ainsi qu'on appelle une manière de moëlle douce qu'on trouve au haut du palmier. Manger de la *cervelle du palmier*. ABLANC.

On dit provèrbialement, qu'on a mis quelqu'un en *cèrvelle*, qu'on le tient en *cervelle*; pour dire, qu'on l'a mis en peine, en inquiétude, quand on lui fait espérer quelque chôse dont il attend impatiemment le succès. On appelle aussi un homme qui a une mauvaise mémoire, *cèrvelle* de lièvre, qui se pèrd en courant.

CÈRVICALE. adj. f. Nom que les Médecins donnent à deux artères qui montent par le cou au cèrveau, & qui sont des rameaux des artères souclavières. *Cervicalis*. Il y a aussi deux veines *cèrvicales* qui reportent le sang du cèrveau, & qui vont s'insérer dans les veines souclavières.

Ce mot vient de *cervix*, mot Latin, qui signifie le dèrrière du cou.

CÈRVIER, LOUP-CÈRVIER. subst. m. Animal sauvage qui tient du chat & du léopard, qui a de la vitesse, & qui est ennemi du cèrf. Voyez LOUP.

CÈRVOISE. s. f. Boisson faite de blé, d'orge & de houblon. C'est la même chôse que la bière. *Cerevisia debilis*, *petite biere*; *cerevisia duplex*, *generosior*, *meracior*, *robustior*, *double biere*. Mais les Latins ont pris ce mot de l'ancien Gaulois, comme il paroît par le témoignage de Pline en parlant de la boisson des Gaulois. Elle se fait avec de l'orge macèrée, séché, rôti & moulu, qu'on fait tremper & cuire avec du houblon. Isidore tient que ce mot a été fait *à Cerere*; & Pontanus d'un mot Danois ou Hollandois, *guerris*, qui signifie *écume*, ou *levain de bière*. Goldast dit qu'il vient du Flamand *tervve*, comme qui diroit *cerebibiam*, *quasi frumentum coctum bibatur*. Voyez Ménage, qui rapporte ces opinions, pour vous arrêter à la plus plausible. Du Cange dérive ce mot de *ceria*, ou de *celia*, qui étoit une boisson fort en usage chez les Espagnols, dont parle Pline, & qui est decrite par Paul Orose prèsque de la même façon que nôtre *cervoise*, à la réserve que la *biere* se fait d'orge, & celle-là se faisoit de froment. Comme elle nourrit plus que le vin, elle est de plus grosse substance, & plus difficile à digérer. Étant mal cuite, ou nouvellement faite, elle cause des obstructions, le mal de tête, la colique, la gravelle, & l'ardeur d'urine. Si elle est trop vieille, ou qu'elle tire sur l'aigre, elle offense les parties nèrveuses & l'estomac, & engendre un mauvais suc.

CÉRUSE. s. f. Blanc de plomb. *Cerussa*. C'est ainsi que la nomment les Chymistes. Elle se fait de lames fort déliées de plomb, auxquelles on fait recevoir la vapeur du vinaigre, qu'on a mis dans quelque vaisseau sur un feu moderé. Ces lames se convèrtissent par ce moyen en une roüillure blanche, qu'on ramasse, & dont on forme de petits pains. Cardan enseigne le moyen de la faire de l'étain & de l'urine. C'est de celle-ci principalement dont les femmes se sèrvent pour se farder; mais elle gate l'haleine & les dents, fait des rides, & apporte plusieurs autres incommoditez, étant une espéce de poison, quand elle est prise par dedans; mais c'est un médicament quand on l'applique par dehors.

Ce mot vient du Grèc κηρὸς, *cire*. La *céruse* ressemble beaucoup à la cire. En Latin *cerussa*, en Grèc ψιμμύθιον.

Il y a une *céruse minerale*, dont parle Fallope; mais tous les autres la tiennent factice.

CÉRUSE, se dit figurément pour Faux brillant, à cause du mauvais usage que les femmes en font quelquefois. *Vultus inanis*, *fulgor & apparatus*. Tu n'éblouïs pas tes Lecteurs avec la *céruse* & le plâtre. MAIN.

CES.

CÉSAIRE. s. m. Nom propre d'homme. *Cæsarius*. Il y a plusieurs Saints *Césaires*. S. *Césaire* Diacre & Martyr à Tèrracine dans le prémier siécle de l'Église; S. *Césaire* frère de S. Grégoire de Nazianze dans le IV[e]. S. *Césaire* Archevêque d'Arles dans le VI[e]. Il y a une lettre de S. Jean Chrysostome au Moine *Césaire*, où la comparaison qu'il fait du mystère de l'Incarnation avec celui de l'Eucharistie, n'a rien que de très-conforme à la foi de l'Église, comme on l'a montré.

CÉSAR. s. m. C'est un nom propre de la famille Romaine, qui a établi l'Empire Romain. *Cæsar*. Jules *César*. Auguste *César*. Les douze *Césars*, ou les douze prémiers Empereurs. Il est venu en usage dans la langue en ces phrâses provèrbiales. Il est brave comme un *César*. Il faut rendre à *César* ce qui appartient à *César*; pour dire, il faut rendre à chacun le sien. Le P. Bouhours dit que cette phrâse est un barbarisme autorisé par la tyrannie de l'usage. Il veut être *César*, ou rien, c'est-à-dire, hazarder tout, pour être tout ou rien: c'étoit la dévise de *César* Borgia Duc de Valentinois.

Quelques anciens Grammairiens prétendent que le nom de *César* vient du mot Latin *cæsaries*, *chevelure*: ainsi *César* voudroit dire la même chôse que *chevelu*, & le prémier qui ait porté ce nom ne l'auroit eû que parce qu'il avoit de beaux cheveux; mais la plus commune opinion est que le nom de *César* vient *à cæso matris utero*, de ce qu'il fallut ouvrir le ventre de sa mère pour l'en faire sortir. Janus Bircherodius, dans son ouvrage sur l'Ordre de l'Éléphant, prétend que le nom *César* vient de ce que celui qui le porta le prémier tua un Éléphant en guèrre, *à cæso elephanto*. Il appuye ce sentiment sur une médaille critique, sur laquelle on voit un Éléphant, avec ce mot, CAESAR.

CÉSAR, a long-tems signifié l'héritier désigné à l'Empire: comme aujourd'hui le Roi des Romains. Depuis Marc Aurèle jusqu'à l'Empereur Valens, nul n'a été fait Auguste, qu'il n'eût auparavant été créé *César*. Spartien dit que Luce Vère est le prémier qui a été appellé *César* avant que d'être Empereur. Les *Césars* étoient adjoints à l'Empire; *Erant principes Imperii*. Arbogaste tua Victor que Maxime son père avoit laissé dans les Gaules, après l'avoir créé *César*. Voyez AUGUSTE.

Le *César* a été la seconde dignité, la seconde pèrsonne de l'Empire, jusqu'à Alexis Comnéne. Cet Empereur érigea une nouvelle dignité en faveur de son frère Isaac Comnéne, qu'il appella *Sébastocrator*, auquel il donna le pas sur le *César*, ainsi que nous l'apprennent Anne Comnéne sa fille, *Alexiad. Lib. III.* & Codin *De Off. Constant. C. 2.* Voyez sur cet endroit les Notes du P. Goar. Codin décrit la création du *César*, ses habits, sa couronne, ses droits, ses privileges, &c. Pour détruire la pensée de celui qui a dit qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Augustes, & jamais aux *Césars*, il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΟΥΗ. ΜΑΞΙΜΟϹ ΚΑΙϹΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de *César*; sans parler du bas Empire, où Crispus *César* est couronné de laurier. P. JOBERT.

Le Cardinal Noris *De Lic. C. 1. p. 43.* prétend qu'on marquoit les années des *Césars* sur les médailles, & que celles de Constance Chlore & de plusieurs autres ensuite sont marquées sur leurs médailles, quoiqu'ils ne fussent encore que *Césars*.

CÉSAR, signifie aussi *Empereur*. *Imperator*. D'où vous vient cette audace, de parler publiquement pour soulever le peuple contre la Religion des *Césars*? PORT-R.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer la grandeur du trône des Césars. GOD.

CÉSARÉE, ou CÉSARIEN, ENNE. adj. qui n'est en usage qu'au féminin & en tèrmes de Chirurgie. *Cæsareus*, *Cæsarianus*. On dit, Faire l'opération *Césarienne*, quand l'on tire l'enfant du ventre de la mère par une opération violente & avec incision. L'expérience a fait voir que les playes des muscles de l'épigastre, du péritoine, & celles de la matrice ne sont pas mortelles, de sorte qu'on peut ouvrir quelquefois le ventre de la mère pour en faire sortir l'enfant. Mais ce n'est point sans un très-grand danger. Aussi ces sortes d'opérations se pratiquent très-rarement. Ceux qui sont venus au monde de cette manière, ont été appellez *Cæsares* & *Cæsones*, *à cæso matris utero*, comme ont été César, Scipion l'Africain & Manlius. François Rousset Médecin du Roi a fait un beau livre de cette section *Césarienne*.

CÉSARÉE. s. f. Nom propre de plusieurs Villes qui ont ce nom du mot César, parce qu'elles ont été bâties, rétablies, ou consacrées à l'honneur de quelqu'un des Césars. *Cæsarea*, *Césarée*, ville maritime de Palestine, appellée autrefois la Tour de Straton, fut bâtie par le grand Hérode, la 17[e] année de son régne en l'honneur d'Auguste, qui vint cette année là en Syrie. Elle fut douze ans à bâtir, & le Roi Hérode la dédia par de grandes fêtes & des combats magnifiques la 28[e] année de son régne 10 ans avant la naissance de J. C. Voyez Joseph, *Antiq. Jud.* L. XVI. c. 9. & *De Bello* L. I. c. 16. Pour la distinguer des autres on la nomme *Césarée* de Palestine. Elle étoit entre Ptolémaïde au nord, & Joppe au midi. Quelques-uns disent que c'est la même qu'Apollonie. *Césarée* de Philippe est une autre ville de la Tèrre Sainte nommée auparavant Paneas, & rétablie par Philippe fils d'Hérode en l'honneur de Caligula. Elle étoit vers les sources du Jourdain aux confins de la Celesyrie. Mr. Corneille l'appelle *Césarée* Philippine, mais le Port-Royal, le P. Bouhours & tous nos Traducteurs, disent *Cesarée* de Philippe; c'est l'usage. *Césarée* de Cappadoce, ville Archiépiscopale de Cappadoce, ainsi nommée

à l'honneur de Tibère ; elle s'appelloit auparavant Mazaca ; elle fut surnommée la Grande. Il y avoit encore *Césarée* en Mauritanie qui fut la demeure du Roi Juba. *Césarée* en Italie proche de Ravenne. *Césarée* en Pannonie. *Césarée* est aussi dans le Patriarche Eutychius le nom d'une Église fameuse d'Aléxandrie.

CÉSARIEN, ENNE. adj. Qui appartient à César, qui a quelque rapport à un César. *Cæsarianus, a.* Les troupes *Césariennes*, c'est-à-dire, de César. Ce titre a été donné à quelques Provinces, comme la Mauritanie *Césarienne*, l'opération *Césarienne*. Voyez CÉSARÉE.

CÉSARIEN. s. m. Nom d'Office, *Cæsarianus, Cæsariensis.* Les *Césariens* étoient les Officiers ou Ministres des Procureurs des Césars. C'étoit eux qui tenoient les comptes du Fisc, ou des revenus de l'Empereur, & qui prenoient possession en son nom des biens qui lui étoient dévolus, ou confisquez. Il y a un titre du Code Théodosien *De Cæsarianis.* Voyez Godefroy sur ce titre, & les Dictionnaires de Calvin & de Du Cange. Cujas croit que c'est de ce mot que s'est formé le nom *Sergent.*

CÉSARION. subst. m. Nom propre d'homme. *Cæsarion.* C'est le nom que César souffrit que l'on donnât au fils qu'il eut de Cléopatre, & qu'Auguste fit mourir après la prise d'Aléxandrie. Le P. Souciet Jésuite a publié une médaille très-singulière de Jules César, qui représente d'un côté la tête d'une Victoire ailée, de même qu'on la voit sur d'autres médailles de Jules, à cela près qu'elle est un peu differemment coëffée. L'inscription est, CAESAR DICT. TER. Au revêrs il y a une couronne de laurier dans laquelle est la tête nuë d'un jeune homme tournée à gauche : devant la tête & dans le champ de la médaille se voit une feüille de laurier, qui n'est point de la couronne. A droite est un A, & à gauche au dessus de la feüille de laurier un autre A. Quelques Médaillistes prétendoient que ce jeune homme étoit *Césarion*, & que l'époque de la troisiéme Dictature de César marquée sur la médaille étoit l'année que cet enfant naquit; mais le P. Souciet a montré qu'elle avoit été frapée pour Auguste, & qu'elle marquoit la distinction que César lui fit cette année-là, à son triomphe de l'Afrique, en lui donnant part aux distributions qu'il fit à ceux qui avoient sêrvi dans la guêrre d'Afrique. *Césarion* ressembloit fort à César, à ce que disoient quelques Historiens Grècs. Suétone en parle dans Jules Ch. 52. & dans Auguste Ch. 17.

CESSATION. s. f. Discontinuation, intêrruption de quelque travail, ou de quelque action. *Cessatio, intermissio.* La trêve emporte une *cessation* d'armes, d'hostilitez. Il y a *cessation* de plaidoiries à la Grand-Chambre le 14 d'Août. Pendant qu'on parle de transiger, il faut faire une *cessation* de toutes poursuites.

CESSE. s. f. Qui se dit toûjours avec la négative exprimée par la préposition *sans* : & signifie alors, Continuation. *Sine ulla intermissione, assiduè, continenter.* Pour devenir sçavant il faut étudier sans *cesse*. L'Évangile nous avêrtit qu'il faut prier Dieu sans *cesse*. Son advêrsaire se répandoit sans *cesse* en bravades; & étaloit son éloquence avec beaucoup de faste. P. D'ORL.

Et le destin d'Oreste
Est de venir sans cesse *adorer vos attraits,*
Et de toûjours jurer qu'il n'y viendra jamais. RACINE.

Seigneur, afflige moi sans cesse,
Mais ne m'abandonne jamais. L'AB. TETU.

On dit, mais bassement : n'avoir point de *cesse*, n'avoir aucune *cesse* ; pour dire, ne cesser point. Il n'*aura point de cesse*, que vous ne lui ayez accordé ce qu'il demande, qu'il ne soit parvenu à ses fins.

CESSER. v. act. & n. Discontinuer, arrêter le cours de quelque chôse. *Cessare, desistere, finem facere, intermittere.* Il a *cessé* ses études, son bâtiment. Il a *cessé* de vivre. Les vents & l'orage n'ont point *cessé*. *Cessez* vos plaintes : *cessez* vos murmures, *Cessez*, *cessez* pour moi tous vos chants d'allegresse. MOL. On dit absolument à l'impêratif, *Cessez*, *cessez*. La cause ôtée, l'effet *cesse*. Selon Vaugelas le mot de *cesser* est naturellement neutre, & plus rârement actif. La vêrtu même *cesse* de l'être, dès qu'elle va aux extrémitez. S. ÉVR. Le mot *cesser* précédé du vêrbe *faire*, se dit fort bien à l'actif. Faites *cesser* le trâvail, on diroit aussi fort bien absolument, faites *cesser*.

Pour être Souverain faut-il cesser *d'être homme?* CORN.

Il est des maris si charmans,
Qu'ils peuvent être époux, sans cesser *d'être amans.* VILL.

CESSÉ, ÉE. part. & adj. *Intermissus, desitus.*

CESSANT, ANTE. Autre part. & adj. qui se dit en cette phrâse absoluë. Il faut éxécuter cet ordre, toutes affaires *cessantes*, tous empêchemens *cessans*. *Cessans.*

On le dit aussi absolument au gerondif. *Cessant* quoi ; pour dire, A faute de cela. *Quo cessante, quo deficiente.* Le nêrf de la guêrre est l'argent, *cessant* quoi, les soldats se débandent.

CESSION. s. f. Acte par lequel un homme transmet à un autre un droit qui lui appartenoit. *Cessio juris sui vel suo jure.* Il a fait *cession* & transport d'une telle dette. On ne le dit guères que des obligations, rentes, ou dettes mobiliaires, qui consistent en la tradition d'un écrit. A l'égard des meubles, offices, ou des héritages & immeubles, le transport qu'on fait de la proprieté s'appelle *vente, échange, donation. Cession* est un têrme générique dont les espéces sont le transport, l'abandonnement de biens, la subrogation, & la cession en justice.

CESSION, est aussi un abandonnement qu'on fait de tous ses biens en Justice, ou volontairement à ses créanciers, pour éviter la contrainte par corps. *Bonorum cessio.* On ne peut faire *cession* qu'en vêrtu des Lettres du Prince, qu'on appelle de *bénéfice de cession*. La *cession* est une mort civile. On n'y est point reçû pour dettes de deniers royaux, de mineurs, de dépôts, ou caûtionnement en Justice, ni quand il y a stellionat ou crime, ni pour moisson de grains, ni pour vente du poisson salé, &c. Le *bénéfice de cession* n'est accordé qu'à ceux qui étant tombé en pauvreté, remettent de bonne foi leurs biens à leurs créanciers. Les étrangers non naturalisez ne sont point reçus à *cession*, ni le fêrmier contre le propriétaire, ni le principal obligé contre sa caûtion, ni ceux qui ont obtenu des remises, & fait des contrats d'attêrmoyement. La *cession* emporte notte d'infamie, & oblige à porter un bonnet vêrd ; autrement on est déchu de la grace : ce qui a eû lieu d'abord dans la Coutume de Laval, pour signifier que celui qui avoit fait *cession* de biens étoit devenu pauvre par sa folie. A Luques le cessionnaire porte un chapeau ou un bonnet orengé. Les Docteurs d'Italie disent que celui qui faisoit abandonnement de biens, étoit tenu de frapper trois fois du cul sur une piêrre en presence du Juge. Autrefois on faisoit la cérémonie de faire quitter la ceinture & les clefs en Justice à ceux qui faisoient *cession*, parce que les Anciens portoient à leur ceinture les principaux instrumens qui leur sêrvoient à gagner du bien, comme un homme de robe son écritoire, le Marchand sa gibbecière ou escarcelle, & le Gendarme son épée, &c. Elle doit être faite en pêrsonne, tête nuë & sans ceinture. La forme des *cessions* chez les Romains & les vieux Gaulois étoit telle. Celui qui la faisoit ayant amassé dans sa main gauche de la poussière des quatre coins de sa maison, se plantoit sur le seüil de la porte dont il tenoit le poteau avec la main droite, & jettoit la poussière qu'il avoit amassée par dessus ses épaules : puis se dépoüillant tout nud en chemise, ayant quitté sa ceinture & ses houseaux, il sautoit avec un bâton par dessus une haye, donnant à entendre par là à ses parens & à ses créanciers, qu'il n'avoit plus rien au monde, & que quand il sautoit, tout son bien étoit en l'air. La *cession* se faisoit ainsi en matière criminelle : mais en matière civile, il mettoit seulement une houssine d'aune, ou bien un fétu, ou une paille rompuë sur le seüil de la porte, pour marquer qu'il abandonnoit ses biens : ce que l'on appelloit *Chrenecruda per durpillum & festucam, Cession par le seüil & par le fétu.* Il en est parlé dans la Loi Salique au titre *Chrenecruda.* Voyez une autre ancienne formule de *cession* au mot de SCANDALE. Le P. Ruinart dans l'*Appendix* de Grégoire de Tours p. 1331. a donné trois anciennes formules de *Cession.*

CESSIONNAIRE. s. m. & f. Celui qui accepte, & à qui on fait une cession. *Is cui aliqua possessione ceditur.* Le *cessionnaire* n'a pas plus de droit que son cédant.

CESSIONNAIRE, signifie aussi, Celui qui a fait cession de biens en Justice. *Is qui cedit alteri possessione sua.* On peut remettre en prison le *cessionnaire* qui ne porte point de bonnet vêrd. Le *cessionnaire* soit volontaire ou judiciaire, ne peut être élû dans les charges, non plus que ceux qui ont obtenu des Lettres de répit ; & il ne peut être réhabilité qu'après avoir entièrement satisfait ses créanciers.

C'EST FAIT, C'EN EST FAIT. Ces deux manières de parler n'ont pas la même construction. *C'est fait* a un régime, on dit, *c'est fait* de vous, de lui, &c. *C'en est fait* n'a point de régime : on dit par éxemple, *c'en est fait*, il n'y faut plus penser, il n'en faut plus parler.

J'étois dans les filêts, c'étoit fait *de ma vie.* MALH.

CESTE. s. m. Têrme poëtique. C'est une ceinture que les Poëtes & les Peintres attribuënt à Vénus, & à Junon. *Zona, cingulum, cestus.* Quelques-uns disent que c'étoit un corset. Cupidon déroba le *ceste* à Vénus. ABLANC. Comme ce mot est Latin, & peu

peu commun en François, bien des gens n'ont pas approuvé l'usage qu'en fait Mr Menage dans ces deux vèrs.

Elle avoit en ses yeux, en sa voix, en son geste,
Plus de charmes divers que Vénus dans son ceste.

Chez les Anciens, *ceste* étoit proprement la ceinture que le mari delioit à la fille qu'il avoit épousée, quand il la mettoit en sa maison.

Ce mot vient du Grèc κεστὸς, qui signifioit une *ceinture*, ou autre ouvrage brodé à l'eguille, qui étoit un ornement ordinaire des femmes. Voyez Ceinture. Il faut dire en Latin *cestus* sans diphtongue, à la différence de *cæstus*, qui suit; car on ne dit point *cæstus* en ce sens, non plus que *cestum*, neutre, au moins dans la bonne Latinité, quoi qu'en dise le Moréri. Κεστὸς, *cestus*, ceinture du ventre, vient du Celtique *Cest*, qui signifie ventre. Pezron.

Ceste, est aussi un gros gantelet de cuir garni de plomb, dont se servoient les anciens Athletes, qui combattoient à coups de poing dans les lieux publics. *Cæstus*. Calepin a cru que c'étoit une massue de laquelle pendoient des balles de plomb attachées par des morceaux de cuir. Il se trompe, car c'étoit seulement une longe de cuir garnie de clous, de plomb, ou de fer, dont on entouroit la main en forme de liens croisez, & même le poignet & une partie du bras, pour empêcher qu'ils ne fussent rompus ou demis. On l'appelloit ainsi *à cædendo*, signifiant *tuer & frapper*. Voyez sur le *ceste* Vigenère dans ses Annotations sur Tite Live T. I. p. 972.

CÉSURE. s. f. Tèrme poëtique. C'est en François un repos qu'on doit trouver au milieu des grands vèrs. *Cæsura*. Dans les vèrs Aléxandrins de 12 à 13 syllabes, la *césure* doit être après la sixième, dans ceux de 10 à 11 après la quatrième syllabe. Il ne faut point de *césure* dans les vèrs de 8 syllabes. En Latin la *césure* est une syllabe qui reste après un piéd, dont elle semble être détachée pour commencer le piéd suivant dans ce vèrs.

Arma virumque cano Trojæ qui primus ab oris.

Les syllabes *no* & *jæ* sont des *césures*. Les vèrs sans *césure* en François sont tout-à-fait vicieux. L'endroit où le vèrs doit être coupé, & où il doit y avoir du repos, ne peut être lié avec ce qui suit. Dès qu'on ne sçait où s'arrêter, on n'en sent plus la cadence.

Il seroit assez mal aisé de bien soutenir sa voix sur dix ou sur douze syllabes de suite sans respirer, sur tout dans une prononciation grâve & majestueuse, comme lors qu'on récite ou qu'on déclame des vèrs. C'est pour cette raison qu'on a voulu marquer dans les deux espèces de nos plus grands vèrs un cèrtain repos qui les partage en deux hémistiches, & c'est à quoi on a donné le nom de *césure*. Dans les vèrs de dix syllabes la *césure* porte toûjours sur la quatrième, & sur la sixième dans ceux de douze. La syllabe qui porte la *césure*, ne sçauroit souffrir l'*e* muet. La *césure* doit toujours tomber sur la dèrnière syllabe du mot, à moins que cette syllabe n'ait un *e* muet, car alors on rejette la *césure* sur la penultième, & on élide l'*e* muet avant l'hémistiche suivant, qui doit commencer par une voyelle; la *césure* est fausse toutes les fois qu'en s'y arrêtant on sera obligé de s'éloigner de la manière naturelle de parler ou de lire, qui ne pèrmet pas de se reposer pour reprendre sa respiration, en désunissant cèrtains mots qui sont liez ensemble, & qui doivent être dits tous d'une haleine, comme l'adjectif & le substantif, le nom & son régime, le vèrbe auxiliaire & le participe qui y est attaché, lorsqu'ils se suivent immédiatement, à moins que ce qu'on résèrve pour le second hémistiche, ne le remplisse tout entier, & ainsi des autres. P. Mourgues.

CET.

CET, Cette. Pronom démonstratif qui répond au Latin *hic, hæc, hoc*. C'est la même chôse que *Ce*. Voyez Ce. *Cet* se met devant une voyelle, *cet* autre, *cet* homme; & *ce* devant une consone. *Ce* livre est beau, *ce* caffé est bon.

CÉTACÉE. adj. qui se dit des monstres & gros poissons qui sont dans la mèr, qui approchent de la baleine. *Cete*. Les tiburons sont des poissons *cétacées* qui engloutissent les hommes. Les orkes, physetères ou souffleurs, pristères, lamies, sont poissons *cétacées*. Les cornes qu'on a cru jusqu'ici de licorne, sont des dents, ou défenses d'un poisson *cétacée* qu'on trouve dans la Mèr glaciale, nommé *narwal*.

ETCETERA. Tèrme emprunté du Latin, qu'on abrége dans l'écriture, & qu'on met avec un *&*, un *c*, & un point. Il signifie le reste d'un discours qu'on s'abstient de dire, & qui est sous-entendu; que le Lecteur peut suppléer aisément de lui-même.

On dit provèrbialement, Dieu nous garde d'un *& cetera* de Notaire, parce que sous prétexte de ces paroles qu'ils mettent au bout des obligations, promettant, *&c.* obligeant, *&c.* renonçant, *&c.* ils étendent si loin ces clauses en grossoyant les actes, que cela va souvent au delà de ce que les parties ont cru consentir.

CÉTERAC. s. m. Tèrme de Botanique. *Cetherach*, ou *Asplenium. s. n.* Plante qui porte ses fruits levez au dos de ses feüilles comme la plûpart des Fougères. On croit qu'elle a la vèrtu de consommer la ratte, & que ce nom d'*Asplenium* lui a été donné à cause de cette vèrtu. Ses racines sont vivaces, & composées de filamens noirs, du collet desquelles partent des feüilles longues comme le doigt, découpées en pinnules obtuses, comme ondées sur leurs bords, charnuës, vèrdâtres en dessus, écailleuses à leurs revèrs, & d'entre ces écailles roüilleuses sortent de très-petites capsules sphériques, garnies d'un anneau élastique par lequel elles s'ouvrent en deux pour laisser échaper sa semence aussi menuë que la poussière la plus fine.

Le *Céterac* est apéritif, & on s'en sèrt comme des autres capillaires dans les embarras des viscères, & pour emporter les obstructions du foye & de la ratte, pour dissiper la jaûnisse, & pour arrêter des flux de sang. Pline & Dioscoride ont écrit que la décoction des feüilles de *Céterac* faite dans le vinaigre, & prise en breuvage l'espace de quarante jours, consume la rate.

CETES. s. m. Roi d'Égypte, dont les Grècs ont fait leur Protée. Il étoit fort habile dans les arts, & se transformoit en différentes formes. Les différens ornemens que les Rois d'Égypte avoient coutume de prendre & de changer souvent, donnèrent occasion à la fable, comme l'a remarqué Diodore de Sicile. Voyez aussi le P. Kirk. *Oed. Ægypt. T. I. p. 96.*

CETRA. Nom d'une arme des anciens Gaulois.

CETUY-CY, Cette-cy. Pronom qui est à present hors d'usage. *Hic, hæc. Iste, ista.* En sa place on dit *celui-cy, celle-cy*.

CEV.

CEVAL, & CEVEL. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour *cheveu*, & d'où le mot de *cheveu* a été formé dans la suite.

Les ongles grands & longs, les cevels *méelez.*
R. de la Conqueste d'Outr.

CÉVENNES. s. f. & plur. que Maty, & quelques autres en petit nombre écrivent *Sevennes*, contre l'usage ordinaire, *Cemmenius Tractus*. Les *Cevennes* sont un quartier du Languedoc; elles ont au midi le bas Languedoc; le Roüergue au couchant, l'Auvèrgne & le Forêt au Nord, & au levant le Rhône les sépare du Dauphiné. Les *Cevennes* renfèrment le Gevaudan, le Velay, & le Vivarez, dont les villes principales sont Mende, le Puy, & Viviers, trois Évêchez. Les montagnes des *Cévennes*, *Cemennus*, ou *Cemmenius mons*; *Mons Cebenna*, ou *Gebennicus*, sont des montagnes de trente lieuës d'étenduë, ou environ, depuis les sources de la Loire jusque vèrs Lodève. Les Fanatiques des *Cévennes* dans la guèrre de 1689. étoient des païsans des *Cévennes* sottement abusez par de prétenduës prophéties du Ministre Jurieu. M. de Bruys a écrit fort éxactement & fort agréablement l'histoire de ce Fanatisme des *Cévennes*.

CEUFREY. s. m. & nom propre d'homme. *Ceolfridus*. S. Ceolfrid, que le vulgaire de France appelle Souffroy, ou S. *Ceufrey*, étoit du païs des Berniciens, & Disciple de S. Benoît Biscop. Il eut le gouvèrnement du Monastère de Wèrmouth, & après s'en être démis, il mourut à Langres l'an 716. en allant à Rome pour finir ses jours au tombeau des Apôtres.

CEUTA. s. f. Mr Corneille dit *Ceute*, & *Ceuta*. Le dèrnier est plus ordinaire, & je ne sçai si l'on dit jamais autrement. *Septa, Exilissa, Lissa.* C'est une ville du Royaume de Fez, dans la Province de Habata près du détroit de Gibraltar, au piéd d'une montagne qui a sept sommets si semblables qu'on les nomme les sept frères, & cette ville quelquefois en Latin *Ad septem fratres*. C'est un Évêché suffragant de Lisbonne. Elle étoit aux Portugais; mais toutes les places des États de Portugal ayant secoüé le joug des Espagnols en 1640. la seule *Ceuta*, qui avoit un Gouvèrneur Espagnol, demeura sous la domination Castillanne, & les Portugais la cédèrent par la paix de 1668. Les Mores en font le siége, depuis déja plus d'années que n'en dura la guèrre de Troye.

CHA.

CHAA, ou TCHA, à ce que disent quelques Auteurs, est une espéce de thé du Japon, ou une feüille faite comme le thé ordinaire, mais plus petite & plus agréable au goût & à l'odorat, de couleur vèrte plus claire, tirant sur le jaune. Elle croît à un petit arbrisseau de la grandeur du groiselier, qu'on cultive avec soin

soin dans le Japon pour le distribuer. On l'appelle improprement fleur de thé. On met infuser pendant demi heure au plus une pincée de cette petite feüille dans une livre d'eau chaude en un vaisseau couvert. Elle devient d'un vèrd jaune, d'une odeur de violette. On ajoûte un peu de sucre, & on la boit la plus chaude qu'on peut. La prise est de quatre ou cinq onces. Elle purifie le sang, abat les vapeurs, éveille les esprits, empêche l'assoupissement. Mais le *chaa* n'est autre chôse que le thé, & c'est le nom Chinois. La difference des noms entre *chaa* & thé a fait croire à quelques-uns que l'un étoit différent de l'autre, mais en cela ils se sont trompez.

CHABAR. s. f. Nom d'une fausse Divinité, dont les livres des Arabes font souvent mention. *Chabar.* Euthymius Zygabenus dit que les Arabes fûrent idolatres jusqu'au tems d'Héraclius, c'est-à-dire, jusqu'à Mahomet, & qu'ils adoroient entre autres Divinitez Lucifer & Venus, qu'ils appellent, dit-il, dans leur langue *Chamar*, il a voulu dire *Chabar.* Le P. Kirker veut que ce soit la Lune, qu'on l'ait prise pour Vénus, à cause qu'elles produisent à peu-près les mêmes effets. Les Mahométans renoncent à *Chabar.* Ils ont un acte ou formule de cette renonciation, que le P. Kirker a rapporté. Voyez son *Oedip. Ægyp. T. I. Synt. IV. C.* 16. §. 3.

Le P. Kirker écrit *Cabar*, il est mieux d'écrire *Chabar.* C'est un *kef* en Arabe, & non pas un *kaf.* Ce nom signifie proprement Grand, Puissant, de l'Hébreu כבר, *Chabar*, qui signifie *multiplicare*, d'où כביר, *Chabir*, intèrprété *validus*, *fort.*

CHABLAGE. s. m. Peine & travail du Chableur. *Labor, opera præfecti fluminum.*

CHABLAIS. s. m. *Caballiacensis*, ou *Caballicus*, ou *Caballiacus.* Le *Chablais* est une Province de Savoye qui a titre de Duché, & qui est située entre le lac & le territoire de Genéve au nord, le Genevois au couchant, le Faucigny au Sud, & le Valais au Levant. Tonnon en est le principal bourg. Quelques-uns croyent que c'est le païs des anciens Nautuates.

CHABLE. Voyez CABLE. *Funis nauticus, rudens.*

CHABLEAU. s. m. Corde longue de moyenne grosseur, qui sert à tirer & à remonter les batteaux sur la rivière. On l'appelle autrement *cincenelle.*

CHABLER. v. act. Attacher un fardeau à un cable, le haler, l'enlever, comme on fait dans les hateliers. *Funem ponderi alligare.*

CHABLER LES NOYERS. C'est en quelques Provinces, faire tomber les noix de dessus les noyers à coups de perches. *Nuces decutere.*

CHABLEUR. s. m. Officier de la ville commis sur les rivières, qui sert à faire partir les coches & les batteaux, & à les faire passer par les pertuis, sous les ponts & autres passages difficiles. *Fluminum ac navicularum præfectus.* Les voituriers sont obligez de se sèrvir des *Chableurs* pour passer les ponts & pèrtuis, là où ils seront établis. Les *Chableurs* doivent travailler en pèrsonne, & ne peuvent faire commèrce sur la rivière, ni tenir cabaret ou hôtellerie.

CHABLIS. s. m. Tèrme de Forêts. Bois abatus dans les Forêts par les vents. *Strages arborum ab tempestate.* Les Maîtres des Eaux & Forêts sont obligez après les grands orages de se transporter dans les forêts, & de faire un procès verbal du nombre des *chablis*; & en faire la vente ensuite. Les bois de delit sont vendus avec les *chablis.* Dans les titres Latins on les appelle *chablitia.*

CHABLIS. s. m. Bourg de Champagne aux confins du Duché de Bourgogne, sur la rivière de Serain, entre Tonnèrre & Auxèrre. Le vin de *Chablis* est estimé. Paradin dans ses annales de Bourgogne L. I. p. 101. dit que *Chablis* se dit pour *Chaplis*, & qu'il a été corrompu par le vulgaire.

CHABLOTS. s. m. pl. Petits cordages avec quoi les Maçons attachent les piéces de bois qu'ils nomment *échasses. Funiculi.*

CHABOT. s. m. Petit poisson qu'on trouve dans les ruisseaux, & dans les rivières coulantes, qui a la tête grande, large, & plate, la bouche fort ouvèrte & sans dents, & dont le corps va toûjours en diminuant depuis la tête jusqu'à la queuë. *Gobius, gobio capitatus.* RONDELET. La maison de *Chabot* a des *chabots* dans ses Armes. Régnier en parlant d'un troc de chôses égales, a dit: Si ce n'est un *chabot* pour avoir un gardon.

Ce mot vient du Latin *capito*, qui lui a été donné à cause de la grosseur de sa tête. On l'appelle aussi *cabo* & *rhombus.*

CHABOUC. s. m. Tèrme de Relation. Grand foüet dont les Indiens se sèrvent pour punir les criminels. *Flagrum.* Il n'a pas tenu à eux que je ne fusse battu cruellement de plusieurs coups de *chabouc*, & chassé d'une Église que j'avois auprès d'une grande ville nommée Tarkolan. LET. CUR. ET ED. *T. X.* Un de mes Catéchistes, qui parla alors avec une fèrmeté vrayment chrétienne, fut rudement maltraité des soldats, qui déchargèrent sur le corps de grands coups de *chabouc.* IB. *T. XI.*

CHACABOUT. Nom d'une secte établie dans le Royaume de Siam dans une partie du Japon & dans le Tonquin, par un solitaire nommé *Chacabout*, dont les sectateurs ont pris le nom. Tavèrnier, qui en parle dans son voyage des Indes, dit que ce *Chacabout* donna dix préceptes à ses disciples; que ces préceptes défendent le meurtre, le larcin, les soüilleures du corps, le mensonge, les outrages, la pèrfidie, les désirs dérèglez, la médisance, la colère; qu'il recommande l'étude des sciences nécessaires à chacun selon son état; qu'il établit des Religieux qui renoncent aux délices de la vie, qui s'adonnent à la méditation & au soulagement des malades, qu'il enseigna la métempsycôse; qu'il prometoit aux fidelles obsèrvateurs de sa loy une joye éternelle, dans laquelle ils entreroient immédiatement après leur mort; qu'il menaçoit les transgresseurs d'un supplice étèrnel, & ceux qui n'y auroient pas entièrement obeï, de passer en divèrs corps pendant 3000 ans avant que d'entrer dans la joye étèrnelle des justes. Tout cela a tant de rapport au Christianisme, qu'il est fort probable que ce Chacabout n'a été qu'un Missionnaire Chretien, qui a prêché la foi dans les Indes, & que cette doctrine est un Christianisme défiguré.

CHACELAS. s. m. Espéce de raisin blanc. *Albi racemi genus.* Le *chacelas*, le bar sur Aube, & le morillon, sont les meilleurs des raisins.

CHACEOR, & CHACEOUR. s. m. Cheval de Chasse. Vieux mot hors d'usage.

CHACONE. s. f. Air de Musique, ou danse qui est venuë des Mores, dont la bâse est de quatre nottes, qui procédent par degrez conjoints, sur laquelle on fait plusieurs accords & plusieurs couplets qui ont un même refrain. *Cantici vel saltationis genus, cujus partes variæ eâdem terminantur clausulâ.* On passe souvent dans les *chacones* du mode majeur au mode mineur. DE BROSSARD. On tolère dans les *chacones* bien des chôses à cause de la contrainte, qui ne seroient pas régulièrement pèrmises dans une composition plus libre. ID.

Ce mot vient de l'Italien *ciacona*, formé de *cecone*, qui signifie gros aveugle, à cause que le mouvement en fut inventé par un aveugle.

CHACONE, signifie aussi depuis quelque tems, un ruban pendant du cou de la chemise sur la poitrine des jeunes gens, qui sont à demi deboutonnez. *Tæniola de collo pendens.* CAIL.

CHACUN, CHACUNE. Pronom distributif qui singularise & détèrmine les chôses, & les personnes. *Quisquis, quæque. Chacun* juge comme il lui plait. La justice est une volonté fèrme & constante de rendre à *chacun* ce qui lui appartient. Molière dit en parlant des prudes, Hautement d'un *chacun* elles blâment la vie. Par la loi de la nature, *chacun* est indépendant, & maître absolu de soi-même. ST. ÉVR. On ne se pousse, & on ne s'aggrandit dans le monde que pour augmenter l'idée que *chacun* se forme de soi dans son propre esprit. NICOL. Ils se promenoient deux à deux, *chacun* avoit sa *chacune.* Un plaideur conte ses procès, un Poëte ses vèrs à un *chacun*, à tout *chacun.* Cette phrâse est basse. Marot a pourtant dit:

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix;
De qui tout bien tous chacun *souloit dire.*

On dit aussi, Mettre les chôses *chacun* à sa *chacune*; pour dire, les approprier, mettre ensemble celles qui sont de même nature, *Singulas singulis aptare, accommodare.* Ménage dérive ce mot de *quisque unus*, & écrit *chasqu'un.*

On dit provèrbialement, A *chacun* le sien n'est pas trop; pour dire, qu'il est juste qu'on rende à *chacun* ce qui lui appartient.

UN CHACUN. Pronom. *Unusquisque.* Ce pronom n'est guères en usage aujourd'hui, au lieu de dire, Il l'a dit à *un chacun*, on dit, il l'a dit à tout le monde.

CHADOUIN. s. m. Et nom propre d'homme. *Haduinus, Chadoenus, Caduindus, Harduinus, Hadwinus, Clodoenus.* S. *Chadouin*, que plusieurs appellent S. Hardoüin, & d'autres S. Audoüin, vint selon quelques Auteurs d'Irlande en France au VII[e] siécle, & fut élû Évêque du Mans en 623.

CHAFOUIN. adj. injurieux. Qui est maigre, ou de mauvaise mine. *Qui specie, forma est macilenta aut parum liberali, macer, macilentus.* Il ne se dit guère que du visage & de la taille. On dit pourtant mine *chafouine*, air *chafouin.*

CHAFOUIN, Se prend aussi quelquefois substantivement. C'est un petit *chafouin.* C'est une petite *chafouine.*

CHAFFRE. s. m. Nom propre d'homme. *Theofredus, Thietfridus.* S. *Chaffre*, fils de Leuffroy Gouvèrneur d'Orange, & neveu d'Eude prémier de Cormery en Velay, se fit Moine dans ce Monastère, dont il fut Abbé après Eude son oncle, & dans lequel il mourut en 728. des blessures qu'il reçut des Sarazins, qui y firent une course.

Le Monstier S. *Chaffre*, c'est ce Monastère de Cormery en Velay, qui fut fondé depuis par Loüis le Débonnaire, & qui prit le nom de S. *Chaffre* son second Abbé.

Ce nom s'est formé du Latin *Theofredus* par corruption. Quelques-uns disent *Thiefroy*, & *Theofroy*. Baillet.

CHAGRIN. s. m. & adj. Inquietude, ennui, melancolie. *Mœror, ægritudo, sollicitudo, molestia.* Pourquoi témoigner un *chagrin* bizarre contre les fautes d'autrui qui ne nous regardent point? Dans la vieillesse nous imputons aux objets les défauts qui viennent purement de nôtre *chagrin*. S. Évr. N'affectez point un air austère pour paroître sage : cela ressemble trop au *chagrin*. Bell. Il y a des esprits *chagrins* contre toutes les vèrtus. S. Évr. Un esprit *chagrin*, & mélancolique, se forme d'ordinaire des idées tristes & affreuses de ses devoirs, & se prescrit un genre de vie austère & farouche. Flech. Il est souvent arrivé que l'envie & l'orgueil ont été les principaux ressorts qui ont fait remuer les Auteurs, & ensuite ils ont voulu faire passer leur *chagrin* pour un zéle nécessaire à la défense de la vérité. Bail. Un esprit né *chagrin* plaît par son *chagrin* même. Boil. Les faux dévots se figurent que le zele de la Religion les autorise à agir avec une ardeur *chagrine* contre tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées. De Vill. On soupçonne d'ordinaire que les airs *chagrins* d'un censeur, proviennent d'une secrette envie qui ne peut souffrir le mérite des autres. Bell.

Ce chagrin *Philosophe est un peu trop sauvage.* Mol.

Mais peut-être qu'aussi trop prompte à m'affliger,
J'observe de trop près un chagrin *passager.* Racine.

Quelques-uns dérivent ce mot de *aigrir*, parce qu'il cause quelque aigreur ou amèrtume dans l'esprit, & en quelque lieux on dit encore, *aigrin*, pour dire, *chagrin*.

Chagrin, ou Chagrain, Est aussi un cèrtain cuir fait de peau de cheval, d'âne, ou de mulet, dont le meilleur se prépare en la ville de Tauris. *Pellis equina, asinaria, mulina granis sinapi præparata.* Il se fait seulement du derrière de la bête, & celui de l'ane est le plus beau grain. C'est avec des grains de moutarde qu'on presse dessus, qu'on y fait paroitre ce beau grain qui le fait estimer. On dit qu'il y a aussi un poisson nommé *chagrain*, qui a le cuir fort dur, dont on a fait le premier & le vrai *chagrain*, parce qu'en effet cet animal a la peau toute couvèrte de petits grains si rudes & si durs, qu'on en peut limer & polir le bois. Borel dit que c'est un chat marin : desorte qu'il semble que ce soit *grain de chat*. *Pellis squamea.* D'autres disent que *chagrain* est le nom que les Turcs donnent au poisson dont la peau préparée est ce que nous appellons en France *chagrain*.

Chagrin, est aussi une sorte d'étoffe légère, dont on se fait des habits.

CHAGRINANT, ante. adj. Qui donne du chagrin. *Qui, quæ, quod mœrorem, molestiam, ægritudinem parit.* Ce coup de malheur est fort *chagrinant*. Un sot qui parle toûjours, est un homme fort *chagrinant*.

CHAGRINER. v. act. Donner du chagrin, de la facherie, de l'inquiétude. *Molestiam, ægritudinem parere, afferre; molestiâ afficere.* Les afflictions secrettes *chagrinent* plus que les autres. Cet homme a l'esprit bourru, il se *chagrine* de tout. Les déserts & la solitude *chagrinent* ceux qui sont vains, parce qu'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes. Nicol.

CHAHUANT. Voyez Chat-huant.

CHAIAR. s. m. Espèce de melon d'Égypte qui ne sent que l'eau, & dont le goût est désagréable. Ses feüilles & ses tiges sont peu différentes des nôtres, mais la semence est bien plus rafraichissante : le fruit est plus ovale & plus épais au milieu.

CHAIE. s. f. Belandre bordée à quin, dont on se sèrt dans les canaux de Flandres.

CHAINS. adv. Ce mot veut dire *ceans*. Il est hors d'usage.

CHAIR. s. f. Partie de l'animal molle, & rouge, & qui fait la liaison & la composition de la plûpart des parties du corps. *Caro.* Belle *chair*, *chair* dure, tendre, molle, grasse, maigre, savoureuse, succulente, insipide, coriasse, blanche, bonne, méchante. Les Médecins anciens distinguoient quatre sortes de *chairs* : la *chair* proprement dite, qui est une partie sanguine, & chaude, telle que celle des muscles, & des gencives : la *chair* des entrailles, que quelques-uns appellent *parenchyme*, *amas*, ou *affusion de sang* : la *chair* propre à chaque partie, qui en fait la liaison & la composition : & la *chair glanduleuse*, comme le pancreas. Les modèrnes ne donnent le nom de *chair* qu'aux muscles, qu'ils appellent simplement des *chairs* après Hippocrate. Ils le donnent aussi quelquefois aux glandes, qu'ils nomment *chairs glanduleuses*, pour les distinguer des *chairs* proprement dites, qui sont les muscles. Pour les parenchymes, & les *chairs* propres à chaque partie, ils ont découvert que c'étoit tout autre chôse que ce que les anciens pensoient. Les poumons ne sont qu'un amas de vésicules membraneuses dans lesquelles l'air est reçû. Le cœur est un véritable muscle composé des mémes parties que les autres. Le foye est un assemblage de glandes, où la bile se sépare, & de petits conduits où elle est reçuë. La rate est un amas de vésicules remplies de sang, & les reins sont comme le foye, un assemblage de glandes qui séparent l'urine, & des petits tuyaux par où elle est portée dans l'entonnoir, & de là dans la vessie par le moyen des uretères. La langue est un muscle composé de fibres charnuës. L'hydropisie qu'on appelle *anasarcha* se fait des eaux qui sont enfèrmées entre cuir & *chair*. Nicod croit que ce mot vient de l'Hébreu *scheer*, qui signifie la même chôse.

On dit, qu'une pèrsonne est en *chair*, qu'elle est bien *chair*, quand elle est grasse & en bon point. *Caro sana, opima, pinguis.* On le dit aussi des chevaux.

En tèrmes de Fauconnerie on dit, Remettre en chair un oiseau maigre.

On appelle *chair morte*, la *chair* cangrenée, mortifiée, pourrie, ou qui sort des escarres des playes, laquelle n'a point de sentiment. *Caro putrida, vitiata, corrupta. Chair vive*, la *chair* saine & qui a sentiment.

On dit, qu'un homme a bonne *chair*, quand étant blessé en quelque endroit, la *chair* se reprend facilement : mauvaise *chair*, quand il survient toûjours quelque humeur maligne qui empêche qu'elle ne se refèrme.

On dit, qu'un homme est encore en *chair* & en os, pour dire, qu'il est encore plein de vie. Jesus-Christ apparut à ses Disciples en *chair* & en os, c'est-à dire, réellement & corporellement, & non point en spèctre ni en esprit. On dit aussi des corps des Saints qui par miracles ont été consèrvez entiers, qu'on les voit encore tous entiers en *chair* & en os.

Bouillon de chair, en tèrmes de Manége, est une supèrfluité ou excrescence de *chair*, qui vient à la fourchette des chevaux, ou à côté, qui les fait boiter. *Carnis tumor.*

Chair, se dit aussi de la liaison charnelle qui est entre deux pèrsonnes. *Caro, sanguis.* Dieu a dit que le mari & la femme seront deux en une même *chair*. Un père dit de son fils, que c'est son sang, que c'est sa *chair*.

Chair, signifie aussi la peau & le teint. *Cutis.* Cette femme a la *chair* douce, unie, blanche comme un satin. Cette autre a la *chair* d'oison; pour dire, rude, épaisse & grenuë.

Chair, se dit aussi en tèrmes de Théologie, en parlant des mystères de l'Incarnation & de l'Eucharistie. Le Vèrbe s'est fait *chair*. *Verbum caro factum est.* Jesus-Christ a pris chair humaine dans les sacrez flancs de la Vièrge. Saint Augustin disoit, qu'il auroit bien souhaitté d'avoir vû le Sauveur en *chair*. On mange réellement la *chair* de Jesus-Christ dans la sainte Communion. C'est un article de foi de croire la resurrection de la *chair*. Tèrtullien a fait un beau Traité de la *chair* de Jesus-Christ.

Chair, se dit aussi de la viande des animaux qui nous sèrt d'aliment. Il est aujourd'hui jour de *chair*; pour dire, jour gras. *Chair fraiche*, c'est celle qui est nouvellement tuée. *Caro recens. Chair salée*, *chair* qu'on sale pour la consèrver long-tems, telle que celle dont on charge les vaisseaux dans les voyages de long cours. *Caro salsa. Chair de boucherie*, est la grosse viande, bœuf, mouton & veau. *Caro bubula, vervecina, vitulina.* Les Antropophages se repaissent de *chair humaine*.

Le Roi Jean par son Edit du 30 Janvier 1350, ordonna aux Bouchers de ne vendre que des *chairs* bonnes & loyalles, leur défendit de les garder après être tuées plus de deux jours en hyvèr, & un jour & demi en été, & d'en vendre aucune sursemée. Une Ordonnance du Prévôt de Paris du 24e Septembre 1517, défend que la même pèrsonne soit Boucher & Tavèrnier, & aux Tavèrniers de tuer des bestiaux chez eux, pour en vendre les *chairs*; parceque ne les débitant que cuites, il y a beaucoup de défauts que l'on ne pourroit reconnoitre. Un Arrêt du Parlement de Toulouse du 26 Mars 1525, défend aux Bouchers de vendre des *chairs* morveuses & infectées. Le Parlement de Paris par un Arrêt du 29 Mars 1551, porte que les Bouchers seront tenus fournir leurs Boucheries chacun jour de *chairs* saines, nettes, & non corrompuës, dûement visitées, selon les Arrêts. Par Sentence du Châtelet du 20 Juillet 1559, après avoir oüi les Jurez Bouchers, qui dirent qu'il n'étoit pas bon de vendre de la *chair* le même jour qu'elle est tuée, mais le lendemain; il est fait défense aux Bouchers d'exposer en vente les *chairs* chaudes, à peine de confiscation & d'amande. Voyez M. De la Mare, Traité de Police Liv. IV. Titre V. Ch. I. où il y a encore d'autres Sentences ou Arrêts.

Chair blanche, est celle qui étant cuitte est blanche comme celle des chapons. *Caro candida. Chair noire*, est celle qui est toûjours brune, comme celle de la plûpart du sauvagin, liévres, canards, &c. *Caro subnigra.*

Chair, se dit aussi des poissons. *Caro piscium.* Le brochet a la

chair plus fèrme que le barbeau. Les truittes saumonées ont la *chair* rouge.

CHAIR, se dit aussi de la substance des fruits. Ce melon a la *chair* rouge, a une belle *chair*. *Caro peponum*. La *chair* d'une prune, d'une cerise. On dit, Une *chair* beurrée, & fondante, quand la *chair* se fond aussitôt dans la bouche. *Chair* cassante, se dit des poires qui sont fèrmes sans être dures: *chair* pâteuse, &c. Une *chair* fine, une *chair* mâtine & grossière; une *chair* farineuse, une *chair* tendre. LIGER. Une *chair* coriasse & dure, se dit de cèrtaines poires qui n'ont aucune finesse, ni délicatesse, & qu'on a de la peine à avaler; telles sont les catillac, les double fleur, les fontarabies, les parmein, &c. LA QUINT. Une *chair* gromeleuse & farineuse se dit de cèrtaines poires qui sont mauvaises & désagréables au goût. ID. Une *chair* aigre. ID. Théophraste donne aussi aux plantes leur propre *chair* alentour de leurs filamens.

Mortifier la *chair*, c'est à l'égard des opérations de Chirurgie, l'endormir pour empêcher qu'on ne sente point de douleur quand on coupe quelque membre. *Carnem sopire*. A l'égard des alimens, c'est Garder la *chair* quelque tems avant que de la manger, pour la faire trouver plus tendre. *Carnem teneram facere, reddere*. Et à l'égard de la Morale, c'est, Affliger son corps par plusieurs austéritez, comme jeûnes, haires, disciplines, &c. *In corpus, in carnem sævire, inflictis ultrò doloribus carnem, corpus affligere.*

CHAIR, en Morale, signifie la concupiscence charnelle, la sensualité. *Libido, libidines effrenatæ.* C'est un commandement de la Loi; Œuvre de *chair* ne désireras qu'en mariage seulement. S. François se plongeoit dans la neige pour dompter les rébellions de la *chair*. BAYL. La virginité est un martyre pèrpétuel qui combat contre les aiguillons de la *chair*. Le Catéchisme nous apprend qu'il y a trois ennemis de l'homme; le diàble, le monde, & la *chair*. La *chair* est un cheval fougueux, qu'il faut dompter par la tempérance, & par le travail. S. ÉVR.

> *Vous êtes donc bien tendre à la tentation;*
> *Et la* chair *sur vos sens fait grande impression.* MOL.

CHAIR, se dit figurément de l'humanité, & des foiblesses qui l'accompagnent; par opposition à ce qui est spirituel, & détaché des sens; c'est-à-dire, l'homme en tant que sujet aux passions, & aux foiblesses de la nature. *Caro*. La tèrreur d'un traitement inhumain ébranle la *chair*. PATRU. Nous portons par tout avec nous un cœur de *chair*. ID. La constance des Évêques les élévoit au dessus des infirmitez de la *chair*, & les faisoit triompher de sa foiblesse. HÈRMAN. JESUS-CHRIST dit à Saint Pièrre, L'esprit est prompt, & la *chair* est infirme. Les gens du monde ne raisonnent que suivant la prudence de la *chair*. L'esprit nous éleve: mais le poids de la *chair* nous abaisse. NICOL. Il n'y eut point dans son esprit de foiblesse à ménager; la *chair* & le sang n'amollirent pas son courage. FLECH. Il se mêle d'ordinaire quelque chaleur aveugle de la *chair* & du sang, à l'ardeur du zéle. ID. Pour les esprits de *chair* & de sang il faut des prœuves grossières, parce que rien ne les frappe que ce qui fait impression sur leurs sens. MALEB. Une Religion qui a foulé aux piéds la *chair* & le sang qui lui résistoient, ne peut s'être établie que par une suite de miracles.

> *Vous considererez en regardant vôtre air,*
> *Que l'on n'est pas aveugle, & qu'un homme est de* chair.
> MOLIÈRE.

On appelle *Couleur de chair*, un blanc mêlé d'un peu de rouge. *Color expressam ad vivum carnem referens.* Et on dit en Peinture, Voilà de la *chair*, quand les parties nuës de l'homme sont fort bien peintes. Ce bras est bien de *chair*. Ce dos est bien de *chair*.

CHAIR, se dit provèrbialement en ces phrâses, Rire entre cuir & *chair*; pour dire, Se mocquer intérieurement d'une pèrsonne, & sans qu'il en paroisse rien au dehors. On dit aussi, que la *chair* nourrit la *chair*, pour dire, que les meilleurs alimens sont les viandes. On dit aussi, Jeune *chair* & vieux poisson; pour dire, qu'il faut manger les animaux quand ils sont jeunes, & les poissons quand ils sont vieux. On dit que la *chair* la plus près des os est la plus tendre. On dit au contraire, qu'il n'y a point de belle *chair* près des os; pour dire, qu'une pèrsonne maigre n'est jamais belle. On dit aussi d'un homme caché, dont on ne connoit ni les mœurs, ni le genie, ni la profession, qu'on ne sçait s'il est *chair*, ou poisson. On dit aussi à ceux qui veulent maltraiter quelqu'un, ou le faire trop travailler, Prenez garde, il est de *chair* & d'os comme vous. On dit aussi d'un élephant, ou d'un homme stupide & grossier, que ce n'est qu'une grosse masse de *chair*. On appelle, Chère de Commissaire, *chair* & poisson, un repas où il y a des sèrvices gras & maigres. On appelle, Vendeurs de *chair* humaine, cèrtaines gens qui engagent par mauvais artifices de jeunes garçons à s'enrôller, & qui en retirent du profit des Capitaines avec qui ils les engagent. On le dit aussi de ceux qui font commèrce de prostituer des femmes. On dit d'un homme assassiné & blessé de plusieurs playes, qu'on l'a haché menu comme *chair* à pâté.

Ce mot vient du Latin *caro*, du Grèc *κρέας*.

CHAIR-A-DAME. s. f. La *Chair-à-Dame* est une espéce de poire que La Quintinie dit être des mauvaises, & se manger au mois d'Août.

CHAIRCUTIER. Voyez CHARCUTIER.

CHAIRE. s. f. Siége Pontifical. Il ne se dit guères que des Fêtes qui se font en l'honneur des translations des Siéges de l'Église par S. Pièrre. *Sedes Pontificia*. La *Chaire* de S. Pièrre à Rome. La *Chaire* de S. Pièrre à Antioche. *Cathedra Sancti Petri.* C'est une remarque de Vaugelas. Voyez les Notes de M. Chastelain sur la *Chaire* de S. Pièrre à Rome, *Martyr.* 18. *Janv.* Il y remarque que dans l'ancien Rite Gallican, qui dura jusqu'au IX[e] siécle, cette fête se célébroit en France, & étoit même une fête particulière de France, ce qui peut passer pour une preuve de l'attachement particulier de l'ancienne Église de France pour le S. Siége. Voyez aussi les Notes du même Auteur sur la *Chaire* de S. Pièrre à Antioche, où il remarque que les plus anciens Martyrologes ont ces deux fêtes; celle de Rome le 18. Janvier, qui est le prémier jour que puisse arriver la Septuagesime; & celle d'Antioche le 22 de Février, qui est le plus tard que la Septuagesime puisse se rencontrer. C'est pourquoi quelques Ritualistes ont nommé ces fêtes *les Clefs de la Septuagesime*. La dèrnière a été aussi nommée *S. Pierre du festin*, dit Beleth, parce qu'elle fut établie pour abolir la coutume qu'avoient les Payens d'apporter à manger sur les tombeaux de leurs parens vèrs la fin de Février, & qu'elle avoit été établie pour honorer le Pontificat de S. Pièrre, soit d'Antioche, soit de Rome.

La *Chaire* s'est dit prémièrement au propre, des Siéges des Prélats, qui étoient plus élevez que les autres dans les Églises.

Ce mot vient de *καθέδρα*, qui vient du Grèc *καθέζομαι*, *sedeo*.

CHAIRE, signifie aussi, le lieu éminent d'où un Prédicateur annonce la parole de Dieu au peuple. *Suggestus, suggestum.* C'est encore le lieu d'où les Régens & les Professeurs enseignent les sciences à leurs écoliers. C'est ordinairement un siege élevé de menuiserie. *Cathedra, pulpitum, suggestus, suggestum.* Dans cet article & le suivant on dit *chaire* plutôt que chaise, VAUGEL.

Une *Chaire* de Théologie, c'est une place de Docteur Régent. Ysambert avoit une des *Chaires* de Théologie de Sorbonne. Avoir la *Chaire* d'une Cathédrale, d'une Parroisse; c'est être nommé pour y prêcher. Le P. De la Fèrté Jésuite a la *Chaire* du Louvre, pour 1715. M. l'Abbé tel a la *Chaire* de S. Sulpice, de S. Paul, &c. On m'a donné la *Chaire* de Nôtre-Dame.

CHAIRE CURULE, étoit un Siége d'ivoire qu'on plaçoit sur un char, & sur lequel étoient assis les prémiers Magistrats de Rome, & ceux à qui on décèrnoit les honneurs du triomphe. *Sella curulis.* Comme les Consuls, les Censeurs, les Préteurs, & les Édiles, qu'on appelloit *Curules*. Sur les médailles, la *chaire curule* marque la Magistrature à laquelle étoit attaché le privilége de s'y asseoir.

CHAISE. s. f. Siége où on s'assied, & qui a un dossier où on se peut appuyer le dos, quelquefois les bras; mais alors on l'appelle *fauteüil* particulièrement. *Sella, Cathedra amplior percommode ornata.* Les femmes qui prétendent à la principauté, croyent avoir remporté une grande victoire quand elles n'ont presenté qu'une *chaise* à dos à une femme de qualité qui les aura visitées, tandis qu'elles ont été assises dans une *chaise* à bras. CAIL.

Une *chaise de commodité*, c'est une *chaise* dont le dossier se hausse & s'abaisse par le moyen d'une cremalière, & sur laquelle on peut dormir commodément. *Sella percommoda.*

CHAISE PÈRCÉE, est une *chaise* dont le bas est pèrcé, & rembourré, dans laquelle on se décharge le ventre. Chez le Roi on l'appelle la *chaise d'affaires*. *Sella familiarica.*

> *Un Grèc eut la tête cassée*
> *D'un coup de la* chaise pèrcée
> *Du Roi Priam; mais ce malheur*
> *Fut recompensé par l'honneur.* SCAR.

Selon le P. Mabillon on voit encore à Rome la *chaise pèrcée* sur laquelle on éleve le Pape nouvellement élû. Mais il n'en attribuë pas l'origine à l'aventure de la Papesse Jeanne, & à la necessité de prendre des précautions à l'avenir pour s'assurer du séxe: il y en a une raison mystérieuse: c'est afin d'appliquer au Pape posé sur cette *chaise*, ces paroles de l'Écriture: que Dieu tire le pauvre de la poussière, & de l'ordure.

Dans les Chœurs des Églises il y a des *chaises hautes*, & des *chaises basses*, qu'on appelle autrement *formes*, ou *stales*; pour placer les Ecclésiastiques. *Majora & minora subsellia.* Les *hautes chaises* sont

sont destinées pour les Prêtres, Religieux profès; les *basses* pour les Novices, pour ceux qui sont encore dans les Ordres inférieurs.

CHAISE de Régent, ou de Prédicateur. Voyez CHAIRE. Dans cet article & dans celui qui suit on dit plûtôt *chaire*. VAUG. L'usage est pour *chaire*, on ne dit plus aujourd'hui *chaise* en ce sens. *Cathedra*, *Pulpitum*. Le P. Rapin a fait des reflexions sur l'éloquence de la *chaire*. *Eloquentia sacra*. Tel monte en *chaire* sans autre talent, ni vocation, que le besoin d'un bénéfice. LA BRUY. La *chaire* ne demande pas la dèrnière exáctitude, & les Prédicateurs ont leurs licences aussi bien que les Poëtes. BOU. Le mot de Fortune doit être banni de la *chaire*, parceque cela sent trop la fable, & le Paganisme. ID.

Je ne t'arrête plus, vas prêcher, monte en chaire,
Sans relâche au peché vas déclarer la guerre. VILL.

CHAISE, se dit figurément de la prédication, du droit qu'on a d'enseigner dans une *chaire*, & du talent qu'on a pour y réüssir. La profonde érudition a trop de secheresse pour la *chaire*, où il faut de la pompe, & des figures. BAYL. La facilité de parler est un des principaux talens pour la *chaire*. LE P. D'OR.

Avec moins de talens vingt Abbez ont prêché,
Que la chaire *a portez jusques à l'Evêché.* VILL.

Ce Prédicateur a eû toutes les bonnes *chaires* de Paris. Le Grand Aumônier pourvoit aux *chaires* des Professeurs Royaux. Ramus a fondé une *chaire* de Mathématiques. Cet homme a de grandes qualitez pour la *chaire*; pour la prédication. On dispute une *chaire* de Droit, de Mathématique.

CHAISE, signifie aussi, une voiture pour aller assis & à couvert tant dans la ville qu'à la campagne. *Sella gestatoria*. Un petit carrosse coupé s'appelle une *chaise roulante*. Une *chaise à porteur*, c'est un vaisseau portatif que deux hommes portent avec des bricolles sur leurs épaules. En ce sens on dit toûjours *chaise*, & jamais *chaire*.

CHAISE, en tèrmes de Charpenterie, se dit de quatre piéces de bois sur lesquelles est assise la cage d'un moulin à vent, & sur lesquelles elle tourne par le moyen de sa queuë. On appelle aussi *chaise* d'un clocher, l'assemblage de charpenterie sur lequel est assise ou pôsée la cage d'un clocher.

On dit aussi *chaise de roue*. C'est sur quoi la rouë des Couteliers est pôsée.

CHAISE, en tèrmes de Fiefs, se dit en partage de Fief noble de quatre arpens de tèrre qui sont autour d'un château hors les fossez, qui appartiennent à l'aîné par préciput : ce qu'on appelle à Paris le *vol du chapon*. *Natalium prærogativus fundus*, *prærogativum prædium*. Voyez la Coutume de Tours.

On dit provèrbialement, quand on voit un ignorant assis dans une *chaise*, que ce sont les Armoiries de Bourges, un âne dans une *chaise*. Les Divèrsitez curieuses nous apprennent l'origine de ce provèrbe. On y lit que César s'étant rendu maître de Bourges, il y établit Gouvèrneur un Officier Romain appellé Asinius Pollio : la ville fut ensuite assiegée par les Gaulois, tandis que le Gouvèrneur étoit malade, comme la ville alloit être emportée dans un assaut que les Gaulois donnèrent, Asinius se fit porter en *chaise* pour ranimer ses troupes par sa presence, ce qui lui réüssit, le bruit s'étant répandu qu'Asinius s'étoit fait porter en *chaise*, *Asinius in cathedra*, les Romains reprirent de nouvelles forces, & chassèrent les Gaulois; dans la suite d'*Asinius in cathedrâ* on a fait, *asinus in cathedrâ*.

CHAISE-DIEU. s. f. *Casa Dei*. La *Chaise Dieu* est une petite ville de France dans la basse Auvèrgne, & du Diocése de Clèrmont, sur la Senoire. L'Abbaye de la *Chaise-Dieu* de l'Ordre de S. Benoit fut fondée au milieu de l'onziéme siécle.

CHAISNE. s. f. Suite de plusieurs anneaux engagez les uns dans les autres. Il y a de grosses *chaines*, il y en a de petites, de courtes, de longues, il y en a d'or, d'argent, de cuivre, de leton, elles sont ordinairement de fèr. *Catena*. Les ports, les rivières, les ruës, se fèrment avec des *chaines* de fèr. On tend les *chaines* dans les séditions. On punit les villes rebelles, en leur ôtant leurs *chaines*, leurs barrières. Les Armes de Navarre sont des *Chaines* d'or en champ de gueule. On dit que l'origine de ces armes vient de ce que les Rois d'Espagne liguez contre les Maures ayant remporté en 1212. une célèbre victoire sur ces infidelles, dans la distribution du butin, le magnifique pavillon de Miralmumin échut au Roi de Navarre, qui en avoit rompu les *chaines*. Le principal ornement des hommes authorisez & puissans parmi les Gaulois, étoient des *chaines* d'or qu'ils portoient en toutes occasions, & même dans les combats, pour être plus facilement discèrnez d'avec la simple soldatesque. CHORIER, *Hist. de Dauph. Liv. III. p.* 130.

Ce mot vient de *catena*. NICOD. Tripault le dérive du Grèc χοῖνος, qui signifie *juncus*, parce qu'on faisoit, dit-il, les *chaines* de joncs avant l'usage du fèr : ce qui n'a aucune apparence, à cause que le fèr est très-ancien. *Catena*, une *chaine*, vient du Celtique *chaden*. PEZRON.

CHAISNE, signifie aussi, les liens de fèr avec lesquels on attache les criminels, les captifs, les Galériens. *Catena*, *compedes*, *vincula*. On a pris ce scélerat, & on l'a chargé de *chaines*. Les Romains ont fait porter leurs *chaines* à plusieurs Princes. Ce criminel devoit être pendu, on s'est contenté de le mettre à la *chaine*, c'est-à-dire aux Galères.

On appelle aussi absolument *chaine*, une troupe de Galériens attachez ensemble. *Damnati ad triremes*. La *chaine* va partir pour Marseille.

CHAISNE, se dit aussi des ornemens faits en forme de petites *chaines*, soit d'or ou d'argent, ou de pièrreries. *Catena aurea pretiosis lapillis distincta*. Cette Princesse a une belle *chaine* de diamans. La *chaine* & le crochet d'une montre.

On appelle *Huissier à la chaine*, un Huissier du Conseil privé du Roi qui en porte les ordres; parce qu'autrefois ils portoient une *chaine* d'or au cou pour marque de leur caractère : maintenant ils la portent autour de leur poignet, & ils sont tenus de l'avoir en exploitant. *Apparitor torquatus*.

CHAISNE, se dit aussi du present de la paraguante, que stipulent les femmes, quand elles vendent quelque Office de leur mari, ou quelque tèrre au delà du prix convenu; ou quand on oblige la femme de consentir à la vente faite par le mari. C'est ce qu'on appelle en d'autres rencontres *pot de vin*. *Pretii accessio*, *ad pretium accessio*, *summa corollarium*.

CHAISNE, se dit figurément en Morale, des engagemens, des liaisons, ou des attachemens de l'esprit; de la sèrvitude, & de l'esclavage, où l'on est réduit, soit par les passions, soit par une puissance supérieure. *Vincula*, *nexus*, *compedes*. Les amans se plaignent qu'ils languissent dans les *chaines* : ils disent qu'ils veulent briser leurs *chaines*. Un bienfait est une *chaine* délicate, qui lie nôtre cœur. ABAD. Les Anglois n'ont jamais porté de *chaines* plus pesantes que celles dont Cromvel les chargea. ABAD. On dit qu'un pécheur est dans les *chaines* de la mort, & du péché, en parlant des engagemens qu'il a dans le vice. L'opinion où étoient les Stoïciens que toutes chôses sont gouvèrnées par une fatalité immuable, faisoit qu'ils se soumettoient comme des esclaves attachez à leur *chaine*. Les Ecclésiastiques, aussi bien que le reste des hommes, tiennent au monde par mille *chaines*. Les *chaines* du mariage, quelque honorables qu'elles soient, portent avec elles un attachement nécessaire, dont les nœuds semblent ravir la gloire d'aimer. Le peuple se forge d'ordinaire à soi-même ses propres *chaines*; une partie prête les mains à subjuguer l'autre. BEN. Les applaudissemens qu'il reçoit sont autant d'engagemens qui le lient d'une *chaine* honorable. RACINE. Les hommes sont tous liez entr'eux par une *chaine*, qui est le besoin qu'ils ont les uns des autres. NIC. Il faut faire de grands efforts pour rompre cette *chaine* de fèr qui nous lie au monde, & à nos désirs. PORT-R. L'homme n'est pas plûtôt affranchi d'un vice qui le tyrannisoit, que l'autre le reprend, & le remet à la *chaine*. FLECH. Il y a plus de constance à user sa *chaine*, qu'à la rompre. MONT.

L'ambition, l'amour, l'avarice, ou la haine,
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaine. BOIL.

Mon cœur ne peut briser la chaine *qui l'attache.* MOL.

CHAISNE, se dit aussi des chôses qui ont de la suite, & qui en attirent beaucoup d'autres après elles. *Series*. Ce procès est une grande *chaine* d'affaires, qui en attirera plusieurs autres. Cette famille a été affligée par une longue suite, & une *chaine* continuelle de malheurs. Dans le même sens on appelle *chaine*, une suite & une enchainure de notes, ou de commentaires, abregez, & liez ensemble, sur les Livres de l'Écriture, principalement des Pères Grècs, comme Origene, &c.

CHAISNE de charruë, tèrme de Laboureur & de Charron. C'est ce qui tient le timon de la charruë, avec le paumillon, par le moyen d'un gros anneau de fèr dans lequel on passe ce timon, & qu'on arrête avec un instrument de fèr qu'on appelle une chappe. LIGER. ou en quelques endroits une cheville, parce qu'en effet c'est une cheville de fèr. J'ai rompu ma *chaine* en cassant ma tèrre. On avance ou on recule la *chaine*, on l'arrête avec la cheville, ou la happe, à un trou plus haut ou plus bas, selon que l'on veut que le soc enfonce plus ou moins dans tèrre.

CHAISNE de charette, est une *chaine* longue de dix-huit à vingt piéds, dont les anneaux sont beaucoup plus petits, & plus forts que ceux de la précedente. Les Charretiers s'en sèrvent au moins dans plusieurs vignobles pour attacher & tenir fèrme les tonneaux de vin, ou les tines de vendanges qu'ils charrient, en la bridant ou la sèrrant avec un levier. LIGER.

CHAISNE, en tèrmes d'Architecture, est une jambe, ou une grande rangée de pièrres de taille mises l'une sur l'autre, pour fortifier un mur de moillon, de brique ou de plâtre pour soutenir des poutres, &c. *Secti lapidis pila tignaria*, ou *moles erecta*, *orthostata*. On a fait marché avec ce Maçon, qu'il mettroit des *chaines* sous poutre. Ce mur de clôture a des *chaines* de pièrre de trois toises en trois toises. On appelle *chaine d'encognure*, celle qui est au coin d'un pavillon. On appelle encore *chaines de liaison*, cèrtains bossages, ou refends, pôsez en manière de carreaux d'espace en espace, dans les murs, aux encognures d'un bâtiment pour le cantonner: ils sont en façon de carreaux & de boutisses. Les *chaines* ne sont quelquefois que de moillon, de caillou maçonné à chaux & à sable, lorsque les murs sont de matière moins forte, & moins solide.

On appelle aussi *chaine de bronze*, ou *de fer*, une espéce de batterie faite de plusieurs *chaines* attachées à des bornes espacées également qui sèrt au devant des places des Palais pour en empêcher l'entrée. *Catena area*, *ferrea*.

CHAISNE DE FÈR, est un assemblage de plusieurs barres de fèr, liées bout-à-bout par clavettes & crochets, qui étant mises dans l'épaisseur des murs des bâtimens neufs, sèrvent à les entretenir. On en met aussi autour des vieux, pour les retenir, quand ils menacent ruine.

CHAISNE DE VÈRGUES. On appelle ainsi sur mèr cèrtaines *chaines* de fèr qu'on tient dans la hune du vaisseau, & dont on se sèrt dans le combat à tenir les vèrgues, lorsqu'il arrive que le canon coupe les manœuvres qui les tiennent.

CHAISNE DE PORT, est une *chaine* qu'on tend devant les ports pour en fèrmer l'entrée. Quand la bouche en est grande, la *chaine* porte sur des piles d'espace.

Il y a aussi des *chaines* dans les villes, pour fèrmer les ruës, & en empêcher le passage, pour se barricader, dans des émeutes populaires. C'est en 1356. sous le Roi Jean dans la révolte des Parisiens contre le Dauphin, que les Bourgeois pour se mettre en sûreté commencèrent à mettre & à tendre des *chaines* dans les ruës de Paris. P. DANIEL, T. I. p. 568.

En tèrme de Géographie, on appelle *chaine de montagnes*, une grande suite de montagnes attachées l'une à l'autre. *Continui montes*. L'Appennin est une *chaine de montagnes* qui divise toute l'Italie. La *chaine* des Alpes tient depuis la Mèr Méditèrranée jusqu'au Pont Euxin.

CHAISNE, en tèrme d'Arpentage, se dit aussi d'une cèrtaine mesure composée de plusieurs morceaux de fil de laiton, ou de fèr, qui sèrt à arpenter, & qui a de gros anneaux au bout, où l'Arpenteur fiche ses fléches. Un Arpenteur a toûjours un compagnon qui porte sa *chaine*. Chez les Auteurs, la *chaine* est la même chôse que la *pérche*, la *verge* & la *corde*, que les Latins ont appellé *funis*, *corda*, *catena*, & *decempeda*; mais elle est fort différente sèlon les lieux.

CHAISNE, se dit aussi des fils étendus en long sur le métier d'un Tisseran, ou d'un Tissutier, à travers desquels on passe la tréme portée par la navette pour faire de la toile, du ruban, & toute sorte d'étoffe. *Catella*. La *chaine* fait la longueur de l'étoffe, & la tréme sa largeur. La *chaine* est de soye, & la tréme de laine.

CHAISNE D'AVALOIRE. Tèrme de Charretier. C'est ainsi qu'on appelle la *chaine* qui est accrochée au limon.

CHAISNEAU, ou CHESNEAU. s. m. En tèrme de Couvreur & de Plombier, est une gouttière ou conduit de plomb, qui porte les eaux qui descendent des toits dans les cuvettes, qui est soutenu par des piéces de fèr qu'on appelle *crochets à chaineaux*. *Canalis plumbeus*. On le dit encore des rigoles taillées dans la pièrre & sur la corniche des grands bâtimens, qui sèrvent à même usage. Voyez CHESNEAU.

L'INCONNUË CHAISNEAU, Est une espéce de poire.

CHAINETTE. s. f. Petite chaîne. *Catella*. On fait des montres avec une *chainette*, au lieu de corde. La *chainette* d'un mors est une petite chaine qui est entre les deux branches. C'est un tèrme d'Éperonier.

On appelle aussi *chainette*, la partie d'un harnois des chevaux de carrosse qui sèrt à les faire reculer, & qui consiste en des bandes de cuir cousuës les unes sur les autres, qui sont passées dans un rond de cuir au bout du timon. C'est un tèrme de Bourelier.

CHAINETTE, Est aussi un tèrme de Franger, qui signifie, Un petit tissu de soye, qui court sur toute la tête de la frange. *Catella bombycina*.

CHAISNETIER. s. m. Ouvrier qui fait & qui vend des agraffes, & de toutes sortes de petites chaines, pour pendre des clefs, pour attacher des chiens &c. *Catellarum opifex*.

CHAISNON. s. m. L'un des anneaux ou des boucles qui composent une chaine. *Catena annulus*. Il faut racommoder un *chainon* rompu à cette chaine.

CHAL. s. m. Vieux mot, qui veut dire, *Chevalier*. *Eques*. De *Chal* on a formé *Sénéchal*, comme qui diroit *senior Eques*; c'est le sentiment de Borel.

CHALAND. s. m. Bateau plat de moyenne grandeur, dont on se sèrt pour amener à Paris les marchandises qui descendent par la rivière. *Cymba*. On appelle autrement ces vaisseaux, *Marnois*, parcequ'ils sont construits vèrs la source de la Marne. Il se dit plus particulièrement des bateaux de la Loire qui sont fort légers, & qui vont à la voile, qui ne sont bâtis que de planches encouturées l'une sur l'autre, jointes à des piéces de liteures qui n'ont ni plat-bords, ni matières, pour les tenir fèrmes. Ce sont ceux qui viennent par le canal de Briare. Il y en a de douze toises de long, de dix pieds de large, quatre pieds de hauteur de bord.

Ce mot, sèlon Borel, vient du Grèc κᾶλον, qui signifie *lignum*. Mais sèlon Du Cange, il vient du Grèc χελάνδιον, qui étoit une espéce de petite galère qui alloit à rames. Ugutio dit qu'on l'a appellée *celandria*, *quia currit velociter in ὕδωρ*, c'est-à-dire, *aqua*. On l'a appellée dans la basse Latinité, *chelandium*, *chelandrium*, *chelindrus*, & *salandra*.

CHALAND. s. m. ANDE. s. f. Celui ou celle qui a coutume d'acheter à une boutique chez un même Marchand. *Apud eundem emptor assiduus*. *Adventor*. Le plus grand sécret du commèrce, c'est de sçavoir bien entretenir ses *chalands*.

Nicod croit que ce mot vient du Grèc καλῶ, *voco*, parceque les Marchands ont coutume d'appeller leurs *chalands*.

CHALAND. s. m. Se dit aussi au figuré & par raillerie, pour signifier celui, ou celle, qui va souvent en de cèrtains lieux, pour se divèrtir d'une manière qui tient un peu du libèrtinage. Ses sœurs n'étoient pas alors en âge de lui donner des *chalands*; toutes maintenant sont grandes, & en la fleur de leur jeunesse. PATRU.

CHALAND, Se prend encore, dans le même sens, pour celui qui a un commèrce libèrtin, & criminel.

On appelle *Pain chaland*, le gros pain que les Boulangers de la ville fournissent aux bourgeois leurs *chalands*, à la difference de celui qu'apportent les Boulangers de dehors pour vendre au prémier venu. Ce pain est fait d'une pâte forte, qu'on pétrit avec les pieds. Il est blanc, haut de mie & gros de croute. Il n'y a guères que les pauvres gens de Paris & des fauxbourgs qui mangent du *pain chaland*. *Panis secundarius*. D'autres croyent qu'on a appellé ce pain *chaland*, à cause qu'il venoit par des bateaux nommé *chalands*, comme il en vient encore de Corbeil, de Villeneuve S. George, &c.

CHALANDISE. s. f. Concours de pèrsonnes qui vont acheptet dans une même boutique. *Assiduorum emptorum conciliatio*, *concursus*. Depuis que ce Marchand m'a trompé, je lui ai ôté ma *chalandise*. Ce qui lui a attiré tant de *chalandise*, c'est qu'il vend de bonnes étoffes.

CHALASTIQUES. s. m. Ce sont des remédes, qui ont la vèrtu de ramolir & de relâcher les parties, lorsqu'elles sont tenduës jusqu'à causer de la douleur: tels sont la graisse, le beurre, l'œsipe &c.

Ce mot vient du Grèc χαλάω, *j'amolis*.

CHALCÉDOINE. s. f. Prononcez *Calcédoine*: plusieurs même l'écrivent ainsi. *Chalcedon*, Tite Live, dit *Chalcedonia*. Ancienne ville de Bythinie vis à vis de Byzance, ou Constantinople, sur la côte orientale du Bosphore. *Chalcedoine* fut bâtie, sèlon quelques-uns, par les Mégariens dix-huit ans, dit M. Fleury, après la fondation de Byzance; mais il se trompe, c'est dix-sept ans avant Byzance, c'est-à-dire, l'an de Rome 80, & comme il ajoute la 2e année de la 26e Olympiade. D'autres disent que ce ne fut que 148 ans après Rome, & par conséquent 51 an après Byzance; mais cela ne s'accorde point avec ce que l'on rapporte, que l'Oracle l'appella la Ville des aveugles, parceque les fondateurs n'avoient pas choisi la belle situation qui étoit vis-à-vis d'eux, & où depuis fut bâti Byzance. Car si Byzance eut déja été bâti, comment pouvoient-ils choisir cette situation? *Chalcedoine* fut dans la suite une ville Archiépiscopale. Le IVe Concile général s'appelle le Concile de *Chalcédoine*, parcequ'il y fut tenu en 451. Ce Concile, compôsé de 630 Evêques, auquel présidoient les Légats du Pape S. Leon Paschasinus, Lucentius, & Boniface, condamna Euthychès & Dioscore. Le P. Lucchesini Jésuite Italien a écrit l'histoire de ce Concile.

Chalcédoine s'appella d'abord Procerastè, *Procerassis*, ensuite Compuse, *Compusa*, ou comme lit Pintianus, Colpoesse, *Colpoessa*. Quelques modèrnes l'appellent Caceline, *Cacelina*; & d'autres disent que c'est Scutari; mais ils se trompent. Les Turcs la nomment *Caltirieu*. Voyez Ortelius, *Petr. Gillius De Bosph. Thr. L. III. c.* 10. le voyage de Constantinople de Grelot, & l'Itinéraire de Busbeq.

Chalcedoine sèlon Denys le Géographe, étoit située sur une rivière de même nom, & sèlon Arrien & Ménippe c'est de ce fleuve qu'elle prit son nom. Le même Arrien dit que le fleuve fut ainsi nommé de Chalcédon fils de Saturne, & que ce sont les Doriens qui y

y ayant conduit une colonie donnèrent à la ville le nom du fleuve. D'autres disent qu'elle tira son nom d'un fils du devin Chalcas ; & d'autres de Chalcide, ville d'Euboee, qui y envoya une colonie.

CHALCÉDOINE. s. f. Quelques-uns disent *Charcédoine*, est une espèce d'agathe d'une couleur tirant sur le jaûne, ou sur le bleu, qui est propre à être gravée. *Chalcedonius lapis.* C'est aussi l'agathe blanche des Anciens. On en trouve aussi de noirâtres ; mais l'azurée est Orientale, & la meilleure de toutes. Belon dit qu'elle est si commune parmi les Turcs, qu'elle leur sert à battre le blé : mais il hâble.

CHALCEDOINEUX, EUSE. adj. Tèrme de Joüailliers, qui se dit d'un déffaut qui se trouve en plusieurs pièrres précieuses, quand en les tournant on apperçoit quelques marques, ou taches blanches, comme celles de la Chalcédoine. *Chalcedonius.* C'est une épithéte qu'on donne particulièrement aux rubis & grenats, quand il s'y trouve quelque couleur de lait mêlée qui diminuë beaucoup leur prix. On cheve les grenats & rubis pour leur ôter la chalcédoine.

CHALCÉDONIEN, ENNE. adj. *Chalcedonius, a.* Qui est de Chalcédoine, Qui appartient à Chalcédoine. Prononcez *Chalcédonien.* L'Océan *Chalcédonien*, on appelloit ainsi autrefois la partie de la mèr qui étoit vis à-vis & à la hauteur de Chalcédoine.

CHALCIDIQUE. s. m. Prononcez *Calcidique*. Salle grande & supèrbe. *Calcidicum.* Festus l'appelle *Chalcedonium*, mais peut-être est-ce une faute. Vitruve L. V. C. I. Ausone, Hygin à la fable 184. Arnobe L. III. & L. IV. disent *Chalcidicum.* Les *Chalcidiques* étoient de grandes & magnifiques salles, qu'on ajoutoit aux Palais, comme on l'a fait encore en des siécles postérieurs, ainsi qu'il paroit par les grandes salles des Palais de Paris, de Vannes, & de Bourges. Si le tèrrain que vous avez pour bâtir est trop long, dit Vitruve, vous bâtirez au bout un *Chalcidique.* Je voudrois bien, dit Arnobe, voir vos Dieux, & vos Déesses pelle mesle dans ces grands *Chalcidiques*, & dans ces palais du Ciel. On écrit, dit-il ailleurs, que vos Dieux font leurs festins dans de grandes salles à manger qui sont aux Cieux, & dans des *Chalcidiques* toutes d'or.

Festus dit que cette espéce de bâtiment avoit pris son nom de la ville de Chalcis, mais il ne dit point pourquoi. Philandre veut que ce fut un édifice dans lequel la Cour des monnoyes avoit son Tribunal, & qu'il ait pris son nom de *χαλκὸς*, *airain*, matière de la monnoye, & de *δίκη*, *justice* ; mais cela est faux ; il auroit l'accent sur l'antépénultième, & non pas sur la dèrnière. D'autres le dérivent de deux mots Grècs, *χαλκὸς*, *bronze*, *airain* ; & *οἶκος*, *maison* ; & ils disent qu'on frappoit la monnoye dans ces maisons là, qui étoient ce que nous appellerions *Hôtels de la Monnoye.* Mais que deviendroit l'*o* de *οἶκος* ? Comment l'accent seroit-il sur la dernière ? Comment la pénultième seroit-elle breve ? Pour former un nom de *χαλκὸς* & de *οἶκος*, il faut dire χαλκίοικος, *Chalcioecus*, & comme on l'a dit effectivement pour Minèrve dont c'est là un des epithétes, ΑΘΗΝΗ ΧΑΛΚΙΟΙΚΟΣ.

Il y a eû une contrée de Macédoine, une de Syrie, & une autre de Pèrse, qui portent le nom de *Chalcidique.* En ce sens il est feminin.

CHALCIS. s. f. Nom de lieu. *Chalcis.* C'est un nom qu'a porté l'Euboée, & qu'elle avoit pris de sa capitale, qui la portoit aussi, de même qu'une ville de Syrie. On dit que la *Chalcis* d'Euboée fut ainsi appellée parceque c'est le prémier endroit où l'on ait trouvé de l'airain, *χαλκὸς* en Grèc.

CHALCITIS. s. f. Espéce de minéral qui est rouge comme le cuivre, friable & non dur, ayant des veines jaûnes & luisantes au dedans. *Chalcitis.* Il a le goût du vitriol : il se fond au feu lorsqu'on le met seul dans un creuset, & se dissout aisément dans les liqueurs aqueuses. Il y a deux autres minéraux appellez *misy* & *sory* qui sont fort semblables au *Chalcitis.* Toute leur differençe ne consiste que dans la ténuité ou grossièreté de leur substance. Ils se trouvent tous trois dans les mines de cuivre, & même ils se changent avec le tems l'un en l'autre. Le *sory* a les parties les plus grossières ; le *chalcitis* vient après, & ensuite le *misy*, dont les parties sont les plus ténuës. Le *misy* se forme sur le *chalcitis*, comme le vèrdet sur le cuivre ; c'en est proprement la roüillure. Le *chalcitis* se forme de la même manière sur le *sory.* On trouve ces trois sortes de minéraux en Allemagne. Le *chalcitis* est un des ingrédiens de la thériaque : on a de coutume de lui substituer le vitriol calciné. Ces trois minéraux sont caustiques, & escarrotiques ; c'est pourquoi on ne les donne point intérieurement. Par la même raison bien des gens voudroient qu'on retranchât le *chalcitis* de la thériaque.

CHALDAÏQUE. ad. m. & f. La langue *Chaldaïque. Chaldaica lingua.* On dit aussi simplement le *Chaldaïque* en sousentendant le langage. La paraphrase *Chaldaïque*, qu'on appelle en langage de Rabbin le *Targum*, *Paraphrasis Chaldaica.* Paraphraste *Chaldaïque*, c'est l'Auteur d'une paraphrase *Chaldaïque.* Il y a dans la Polyglotte d'Anglètèrre trois paraphrases *Chaldaïques*, celle d'Onkelos, une de Jonathas fils d'Uziel, & celle de Jerusalem. On attribuë aussi à Jonathan celle qui est sur les livres que les Juifs nomment Prophètes. Voyez sur les paraphrases *Chaldaïques* Walton dans son XII^e Prolégomène, & l'histoire critique du vieux Testament Liv. II. c. 18.

CHALDÉE. s. f. *Chaldaea.* Ancienne Province de l'Asie, qui occupoit la partie de la Mésopotamie la plus basse & la plus proche du confluent du Tigre & de l'Euphrate, & s'étendoit encore au midi jusques au détroit Pèrsique, entre les desèrts de l'Arabie au couchant & le Tigre à l'Orient. La Capitale de la *Chaldée* étoit Babylone, de là vient que la partie méridionale de cette Province au dessous de la Mésopotamie, ou même la *Chaldée* toute entière, est souvent appellée Babylonie. On l'appelle aujourd'hui Yerak Arabi. Voyez les étymologies du mot Chaldéen. Dans le texte original de l'Écriture, le païs n'a point d'autre nom que celui du peuple, comme beaucoup d'autres.

CHALDÉEN. s. m. se dit des pèrsonnes & du langage. *Chaldaeus.* Les *Chaldéens* ; le *Chaldéen.*

Missel *Chaldéen*, titre du Missel des Maronites, qui est en langue Chaldaïque, ou Syriaque, & qui a été imprimé *in folio* à Rome en cette langue l'an 1592. Ce missel contient douze Messes, ou Liturgies, sous les noms de S. Jacques, de S. Pièrre, de S. Jean, des SS. Apôtres &c. Voyez les remarques sur le chapitre vingt-quatre du voyage du P. Jérôme Dandini au Mont Liban.

CHALDÉEN, ENNE. s. m. & f. Peuple habitant la Chaldée. *Chaldaeus.* En Hébreu ou en *Chaldéen*, les *Chaldéens* sont appellez *Chaldéens*, כשדים, כשראין. Philon dans ses Glosses ou Intèrprétations des noms Hébreux intèrpréte ce mot *μάντεις*, ἢ *μάγοι*, ἢ ὡς δαιμόνια, c'est-à-dire, selon l'intèrprétation de Saint Jérôme, *Ut daemones vel feroces*, ou plûtôt Devins, ou Mages, ou comme Démons. Ce Père suit encore ailleurs le sentiment de Philon, & dit que pèrsonne ne doute que *Chaldéen* signifie *Démon.* Cela supposé il est clair que Philon & S. Jérôme ont crû que ce nom Hébreu étoit composé d'un כ, marque de similitude, ou de ressemblance, & de שדים, *schedim*, qui signifie *Démons*, & vient de שדד, *schadad*, ravager, & le ש ou *s*, s'est changé en *l*, comme le *d* dans Ulisse. Mais il est bien plus probable que ces peuples ont été ainsi appellez de כשד, *Cased*, ou *Chésed*, dont il est parlé Gen. XXII. 22. Dans ces prémiers tems toutes les nations portoient le nom de leur Fondateur. Saint Jérôme est de ce sentiment dans ses Questions Hébraïques, & Bochart. Dans ce sentiment il faut dire que quand l'Écriture se sert du mot *Chaldéen* avant le tems de Chésed fils de Nachor, c'est une anticipation, ou prolepse. On pourroit dire aussi que ce nom leur venoit peutêtre de quelque autre Chésed, plus ancien que le fils de Nachor. D'autres croyent que ce nom vient de celui d'Arphaxad Père des *Chaldéens*, comme le dit Joseph Antiq. Jud. Liv. I. c. 7. que ce nom, dis-je, en vient par apocope, c'est-à-dire, en retranchant le commencement arpha, reste en Hébreu כשד, d'où confondant le כ, ou *c*, & le ש, ou *s*, en un ξ, ou *x*, les Grècs ont fait Ἀρφαξάδ, *Arphaxad.* Ce sentiment est de tous le plus vraisemblable.

Les *Chaldéens* passoient dans l'Antiquité pour les inventeurs de l'Astronomie, & ils étoient fort adonnez non seulement à cette science, mais encore à l'Astrologie, à la divination, &c. C'est pour cela que *Chaldéen* & dans l'Écriture & dans les Auteurs prophanes est la même chôse que Mathématicien, Astrologue, diseur de bonne avanture, faiseur d'horoscope, magicien, comme on le peut voir dans Daniel II. 2. 4. 5. 10. IV. 7. V. 7. 11. dans Cicéron *De Divin. L. I. n.* 2. 31. *& L. II. n.* 42. 87. *& L. I. Tuscul. quaest. n.* 95. Strabon Liv. VI. Aulu Gelle Liv. I c. 9. & Liv. XIV. c. 1. Suétone, dans Vitellius c. 14. S. Jérôme sur Daniel c. 11. Juvénal Sat. X. v. 94.

CHALDÉEN, avec l'articlé défini, signifie la langue Chaldaïque, que parloient les Chaldéens. *Chaldaica lingua.* Le *Chaldéen* est un dialecte de l'Hébreu. Un Auteur qui écrivoit il y a quelques années en Hollande une Dissèrtation sur ces médailles (Samaritaines) s'est imaginé y trouver du *Chaldéen.* P. Souc. *Dissert. sur les méd. Hébr.* Il signifie aussi quelquefois le Paraphraste Chaldaïque ; c'est-à-dire, Onkelos, quand on parle du Pentateuque ; & Jonathan, quand il s'agit des autres livres de l'Écriture : car pour Jonathan sur le Pentateuque & le Paraphraste de Jérusalem, il ne faut point les appeller simplement & absolument le *Chaldéen.* Le *Chaldéen* paroit à plusieurs Chrétiens & Juifs convèrtis, fournir des preuves de la distinction des pèrsonnes en Dieu, & marquer la seconde par le mot מימרא, *verbe.*

CHALDÉEN, ENNE. Est aussi adj. Chaldaïque, qui appartient aux Chaldéens, ou à la Chaldée. *Chaldaeus*, *Chaldaicus.* Strabon rapporte qu'il y avoit deux sectes parmi les Philosophes Chaldéens, les Orchenes, & les Borsippenes. La langue *Chaldéenne.*

CHALEMEL. s. m. *Calamus.* Ce mot s'est dit autrefois pour *chalumeau*, comme *ormel* & *mantel* pour *ormeau*, & *manteau*. De *chalemel* on a fait *chalemeler*, pour dire, *jouër de la flûte*, du *chalemeau*; ce vèrbe n'est plus en usage.

CHALEMIE. s. f. Flûte champêtre, chalumeau, espéce de musette. C'est plus proprement ce qu'on appelle la *cornemuse*, *Pastoritius calamus.* La *chalemie* est diffèrente de la *cornemuse*, en ce qu'elle n'a point de bourdon. Ce mot n'est en usage que dans le burlesque.

Grand Châtelain de qui la prudemie
Excite au los ma haute chalemie. S. Amant.

CHALEUR. s. f. Sentiment qui résulte de l'action & du mouvement des petits atômes de feu qui agissent sur les corps, & qui entrent dans leurs pôres. *Calor.* Quand nous sentons la *chaleur* du feu, c'est que nous sentons de petits atômes de feu qui se détachent & qui viennent frapper nos sens : & elle est d'autant plus violente, que ces corpuscules sont en plus grand nombre, & plus agitez. L'Auteur du livre intitulé *La Méchanique du feu* &c. enseigne l'art d'augmenter, de diminuer, de tempérer la *chaleur* dans une chambre.

Chaleur, est aussi la propre substance du feu, entant qu'il y en a plusieurs atômes, ou parties ensemble, qui se répandent aux environs pour causer le sentiment de la *chaleur*. C'est du côté des objets extérieurs ce qui cause en nous le sentiment de *chaleur*; lorsque nous touchons ces objets, ou que nous en approchons. L'eau de vie cause de la *chaleur*, parce qu'elle renferme, & contient plusieurs parties ignées qui se séparent dans sa résolution. On a crû que les grandes *chaleurs* de la Zone Torride la rendoient inhabitable. *Æstus.* Les pointes & les imaginations de Séneque sentent un peu la *chaleur* d'Afrique. S. Évr. La *chaleur* du Soleil aux jours les plus froids de l'hyvèr est égale à celle des jours les plus chauds de l'été : ce qu'on a prouvé avec le miroir de la Bibliothéque Royale ; parce qu'il fait aussi bien en hyvèr qu'en été cet effet surprenant, de vitrifier les pièrres & les briques en peu de tems.

En Médecine on distingue deux sortes de *chaleur* ; la *naturelle*, qui est le principe de la vie des animaux ; & l'*étrangère*, qui leur arrive par accident, ou de dehors, comme par les remèdes, par les alimens : & c'est celle qui cause les maladies, & sur tout la fiévre. Dans l'émotion de la crainte le sang & la *chaleur* se retirent, & accourent au secours du cœur. Flech. *Chaleur* vitale, est la même chôse que *chaleur* naturelle. La *chaleur* vitale se trouve dans les animaux tandis qu'ils sont envie.

Chaleur, se dit figurément des chôses morales, des passions violentes d'affection, de colère, de haine &c. *Ardens studium.* Cet homme sèrt ses amis avec beaucoup de *chaleur*. Il va à l'assaut, parle, dispute avec beaucoup de *chaleur*. La pèrsuasion qui frappe l'esprit dure davantage, parceque la raison dure toûjours, & ce qui touche le cœur se pèrd à mesure que la *chaleur* de la passion s'éteint. P. Rap. Les Pères ont poussé avec beaucoup de *chaleur* & de feu les matières qu'ils avoient à manier, quelquefois ils outrent un peu les chôses. Le zéle ne doit pas être une *chaleur* aveugle. Vill. Il y a des gens que la contestation échauffe, & qui tirent de leur esprit plus qu'ils n'y trouveroient sans cette *chaleur*. Pasc. Quand on propose ses sentimens avec trop de *chaleur*, on les rend suspècts de passion. Nicol. Une heureuse *chaleur* anime ses discours. Boil. Toute la *chaleur* que la Religion semble nous inspirer quelquefois, cette *chaleur* dont nous osons faire un mérite aux yeux de Dieu, c'est à nos passions que nous la devons, & ce mérite dont nous sommes si fiers est peutêtre un crime. Il avoit tant de *chaleur* à la guèrre, qu'elle l'empêchoit de faire des réflexions. S. Évr. Qui est celui qui dans la *chaleur* de la victoire considère le nombre? Vaug.

Chaleur, se dit aussi des passions passagères qui viennent par un prompt mouvement, ou qui sont attribuées à l'âge & au tempérament. *Ætatis indoles, fervor, impetus, ardor.* Il a eû querelle avec son ami, mais ce n'étoit qu'une petite *chaleur* de foye; c'est la *chaleur* de la jeunesse qui lui a fait commettre cette faute. Ce vieillard n'est pas dangereux, toutes ses *chaleurs* sont passées.

On appelle aussi de petits boutons qui viennent sur le visage, des *chaleurs de foye*, parce qu'elles viennent d'un sang échauffé. *Pustula jecoris estuantis index.*

Chaleur, se dit aussi de l'ardeur qu'ont les fémelles des animaux en cèrtains tems pour rechèrcher le mâle, comme des chiennes, des chattes, des cavalles, des élephans, &c. *Æstus veneris.*

On dit provèrbialement, Couvrez vous, la *chaleur* vous est bonne, à ceux qu'on taxe d'incivilité, quand ils mettent leur chapeau à contre-tems.

CHALEUREUX, euse. adj. Qui a de la chaleur. *Fervidus, prafervidus.* Il ne se dit guères qu'en cette phrâse. Les vieillards ne sont guères *chaleureux*. On a dit autrefois *chaloureux*.

CHALINGUE. s. f. Petit vaisseau des Indes qui n'a des membranes que dans le fond, & qui n'est guères plus long que large. *Navicula Indica.* On ne se sèrt point de clous à le construire, & les bordages de ses hauts ne sont cousus qu'avec du fil de caret, fait de cocos, ou d'étoupe de noix de palme.

CHALIT. s. m. Bois de lit. *Lectus.* Nicod croit que ce mot vient de *chassis de lit*. Il est vieux, en sa place on dit *bois de lit*.

CHALLIVOY. s. m. Mouillez les deux *ll*. Abbaye de l'Ordre de Citeaux de la filiation de Pontigny, fondée en 1133. par Guifroy de Migny, & d'autres Seigneurs de Bèrry, dans lequel elle est située proche de Sancèrre, faisant une partie de son vignoble. *Callovium, Collivetum.* M. Furetière, prémier Auteur de ce Dictionnaire, étoit Abbé de *Challivoy*. Voyez sur cette Abbaye La Thaumassière, hist. de Bèrry Liv. X. c. 16.

CHALOIR. v. neut. Vieux mot, qui signifioit autrefois *importer, avoir soin. Curare, sollicitum esse, sollicitudine teneri.* Il n'est guère en usage qu'en cette phrase populaire, Il ne m'en *chaut*; pour dire, il ne m'importe. Il ne m'en peut *chaloir*, Cela ne me peut être important. Marot s'en est sèrvi au subjonctif en disant à son créancier,

Beau sire ne vous chaille,
Quand je serai plus garni de cliquaille,
Vous en aurez : mais il vous faut attendre
Un bien petit.

Un Poëte de ce tems a dit aussi dans une épitre badine,

Peut être fort peu vous en chaut
Mais, ma Chailly, qu'il vous en chaille
Ou qu'il ne vous en chaille *pas,*
Je vais tascher vaille que vaille
De sortir de cet embarras.

CHALLULA. s. f. Sorte de poisson sans écaille, qui se trouve dans les rivières du Perou. Il a la tête longue & plate, comme celle d'un crapaut, & la gueule fort grande, il est d'un fort bon goût, & de bonne nourriture.

CHALONNOIS. s. m. Nom de deux différentes contrées de France, dont l'une est en Champagne, & l'autre en Bourgogne. Le *Chalonnois* en Champagne, *Catalaunensis ager*, ainsi nommé de Châlons sur Marne sa capitale, est entre le Remois, le païs d'Argone, le Bassigny, & la Champagne propre. Le *Chalonnois* de Bourgogne, *Cabillonensis ager, tractus*, a le Dijonnois au nord, le Mâconnois & la Bresse au midi, la Franche Comté à l'orient, & à l'occident l'Autunois ; & Châlons sur Saone en est la capitale, de laquelle il prend son nom. Ce *Chalonnois* a eû autrefois ses Comtes particuliers. C'est Louïs le Debonnaire qui lui donna le titre de Comté.

Chalonnois, oise. adj. Qui est de l'un des deux Châlons, ou des deux Châlonnois. On appelle la Bresse *Chalonnoise*, la partie de Bresse qui touche au Châlonnois. *Cabillonensis*, ou *Catalaunensis*, selon qu'on parle de l'un ou de l'autre *Chalonnois*.

CHALONS. s. m. *Catalaunum. Noviomagus Vadicassium.* Ville de Champagne en France, qu'on appelle souvent *Chalon sur Marne*, parce qu'elle est sur cette rivière, & pour la distinguer de Châlons sur Saone. L'Évêque de *Châlons* est un des six Pairs Écclésiastiques du Royaume, & l'un des trois Comtes & Pairs. *Chalons* sur la Carte de M. de l'Isle est prèsque sous le 49e degré de longitude & au 22e quelques minutes de latitude. L'*a* est long & quelques-uns même écrivent ce mot par deux *aa*, *Chaalons*; on ne le fait plus. Voyez Vallois, *Notit. Gall.* au mot *Catalauni*.

Chalons. s. m. Ville de Bourgogne. Quelques-uns écrivent *Challon* ou *Chalon*, sans *s*. D'autres distinguent ce nom du précédent, en écrivant celui-là *Chalons*, & celui-ci *Challon*, ou *Chalon*; mais mal, l'usage n'y met point de différence, & pour ne les point confondre on dit *Châlons sur Saone*, parce qu'il est sur cette rivière. *Cabillo Æduorum, Cabillonum, Cabillonia.* C'est une ancienne ville dont César Comm. Liv. VII. c. 42. Strabon Liv. IV. Ammien Marcel. L. XV. & l'Itinéraire d'Antonin font mention ; & qui dans la suite fut le séjour des Rois de Bourgogne, & en particulier de Sigismond. S. Donatien Évêque de *Châlons* se trouva en 346. au Concile de Cologne. Julien Balleure a écrit l'histoire des Évêques & de l'Antiquité de cette ville, qu'Hoffman au mot *Catalaunum* appelle mal *Catalaunum* comme la précédente. Il y a en François une histoire Civile & Écclésiastique, ancienne & modèrne de la ville & cité de *Chalon* sur Saone par le P. Claude Pèrry de la Compagnie de Jésus.

CHALONS. s. m. Tèrme de Pêche. C'est un grand filet, que les Pêcheurs

Pêcheurs traînent dans les rivières avec deux bateaux auxquels il est attaché. *Amplum rete.*

CHALOSSE. s. f. Païs de France en Gascogne. *Calossia.* La *Chalosse* est renfermée dans la Gascogne propre près de l'Adour, & S. Sevère en est le principal lieu.

CHALOUPPE. s. f. Petit bâtiment de mèr destiné au service des grands vaisseaux, sur lequel on fait aussi de petites travèrses. *Lembus.* On se sauve dans des *chalouppes.* On a mis la *chalouppe* en mèr. On porte des *chalouppes* en fagot. Chaque *chalouppe* est armée; c'est-à-dire, équipée de trois matelots, pour la nager, sçavoir, du maître qui la gouvèrne, du Tètier qui tire la rame devant, & de l'Arrimier qui tire au milieu. Il y a des *chalouppes* doubles dont les unes sont pontées, & les autres n'ont que des courcives. *Chalouppe bonne de nage*, est celle qui est facile à manier, & qui passe & marche bien avec les avirons. *Chalouppe armée*, est celle dans laquelle outre les matelots dont elle a besoin pour la nager, il y a encore des soldats pour quelques expéditions. On dit avoir *la chalouppe à toue*; pour dire, l'avoir amarrée à bord, & la faire tirer par le vaisseau lorsqu'il est sous voiles. Les gens de mèr se sèrvent de *chalouppes* pour porter des provisions au vaisseau. P. HOSTE, Jes. Cet Auteur écrit *chaloupe* avec un *p* seulement.

Ce mot vient de *chalan*, qui est une espéce de bateau de rivière à l'imitation duquel on fait la *chalouppe.* Borel croit que l'un & l'autre viennent du Grèc ξύλον, qui signifie *lignum.*

CHALUMEAU. s. f. Tuyau de paille, de roseau &c. ou même de métal, qui sèrt à succer quelque liqueur en aspirant. *Calamus.* On boit avec un *chalumeau.* Les enfans font de petites bouteilles avec du savon en soufflant dans un *chalumeau.*

Ce mot vient du Latin *culmus*, ou *calamus*, Nicod; ou selon Du Cange, de *calamellus*, d'où il dérive aussi le mot de *chalemie.*

CHALUMEAU, se dit aussi d'un instrument de Musique champêtre, composé soit d'un, soit de plusieurs tuyaux de blé, soit de quelque autre matière déliée. *Calamus, fistula pastoritia; Avena.* Joüer du *chalumeau.* Les *chalumeaux* ont sèrvi de flutes à nos Anciens, & on en a fait de l'écorce d'un saule levée quand il est en seve. Il étoit ouvèrt tant en haut qu'en bas. Il s'en fait aussi avec un tuyau de blé bouché par en bas par le nœud du tuyau, avec deux trous & une petite fente au milieu en forme d'une petite languette qui sèrt à battre l'air. Les Bèrgers dans leurs Églogues disent qu'ils chanteront les loüanges de leur Bèrgère sur leurs *chalumeaux.*

Viendrai-je en un Eglogue entouré de troupeaux,
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux. BOIL.

Muses, quittons ces prairies,
Et pendons à ces ormeaux
Les rustiques chalumeaux
Qui flattoient nos rêveries. SARAZ.

On appelle *chalumeau*, la flute qui est attachée sur la peau de la musette. *Fistula. Chalumeau* de musette, de cornemuse.

CHALUMEAU, se dit aussi d'un petit tuyau creux qui sèrt aux Émailleurs, aux Orfèvres pour émailler, pour souder, & faire autre semblable travail. Il y a de cèrtaines pèrsonnes qui, en de cèrtains lieux, & en de cèrtaines occasions, se sèrvent de ces sortes de *chalumeaux* pour communier. A S. Denis le Diâcre & le Sous-Diâcre communient avec un *chalumeau* d'or, *calamus aureus*, sous les deux espéces, les Dimanches à la grande Messe. La distribution du sang de Nôtre-Seigneur se faisoit avec un petit tuyau, ou *chalumeau* d'or. BOUTEROUË. Voyez PIPE.

CHAM. s. m. *Cham, Chamus.* Prononcez *Cam. Cham* est l'un des trois fils de Noé qui repeuplèrent la tèrre après le déluge, & qui fut maudit de son père pour l'avoir insulté d'une manière peu séante, pendant le sommeil que lui causa l'yvresse, dont il est parlé dans la Genèse IX. Il étoit l'aîné des deux autres, Sem & Japhet, parce que Sem est appellé l'aîné de Japhet seul, & non pas de Japhet & de Cham. Gen. X. 21. & parce que Noé eut l'un de ses trois fils à 500 ans, ce ne fut point Sem, car il ne naquit que l'an 502 de son père Noé, puisqu'il n'avoit que 100 ans deux ans après le déluge, qui arriva la 609^e année de Noé. Gen. XI. 10. Ce fut encore moins Japhet, puisqu'il étoit cadet de Sem. Reste donc que *Cham* fut l'aîné des trois, & qu'il fut né l'an du monde 1556, 100 ans avant le déluge. Sa postérité occupa l'Affrique, l'Égypte, l'Arabie heureuse, & la Palestine, ou tèrre de Chanaan, & régna même à Babylone, comme on le voit par les noms des peuples qui les habitèrent, & qui sont les enfans de *Cham.* Gen. X. 6. 7. 8. L'Égypte même est appellée dans l'Écriture Les Tentes de *Cham* Pf. LXXVII. 51. & Tèrre de *Cham* Pf. CIV. 23. 27. CV. 22. & dans Plutarque *Chemie.* De là encore, selon Bochart, *Phal. L. IV. c. 1.* les noms de *Chemmis, Psochemmis, Psittachemmis*, donnez à des noms ou contrées d'Égypte. De là les noms d'Hammon, & celui d'Ἑρμοχύμιος, dans Étienne de Byzance. Le P. Lubin s'est trompé quand il a cru que la Tèrre de *Cham* dans les Pfeaumes n'étoit que la Tèrre de Gessen, petite partie de l'Égypte où habitèrent les Israëlites. C'est toute l'Égypte. Voyez De Muis, Piscator, Gejerus, & Bochart, à l'endroit cité; & en effet David Pf. CIV. 23. prend ces deux mots מצרים, *Egypte*, & ארץ חם, *Terre de Cham*, comme synonymes. Le pretendu Bérose dit que *Cham* est le même que Zoroastre, l'inventeur de la Magie. L'Arabe Abenephius dit que c'est aussi l'Osiris des Égyptiens, & le feu, que les Pèrses adoroient. Voyez le P. Kirker *Oed. Ægypt. T. I. p. 84.*

CHAM. s. m. Est le titre qu'on donne aux Princes souverains de Tartarie. Prononcez *Kan.* Plusieurs même l'écrivent ainsi, comme les Auteurs des Relations de Krimée qui se voyent dans les Nouveaux Mémoires des Missions du Levant, imprimez en 1715. *Chamus Scytharum ad orientem, Scythiæ ad ortum Imperator.* Le Grand *Cham* des Tartares. Le *Cham* des petits Tartares. Cingis a été le plus fameux des Tartares. Il vivoit du tems de S. Louis, & est l'auteur de la race des Rois de Pèrse & des Mogols d'aujourd'hui.

Ce mot en langue Sclavone signifie *Empereur*, comme témoigne Vincent de Beauvais. M. Spèrlingius dans sa dissèrtation sur la Majesté du nom Danois *Koning*, qui signifie Roi, croit qu'on pourroit tirer de là le nom du *Cham* des Tartares, & qu'on a dit dans le septentrion *Kan, Konnen, Konge, Konning.*

CHAM, est aussi le nom que l'on donne en Pèrse aux Grands Seigneurs de la Cour, & aux Gouvèrneurs de Province.

CHAMADE. s. f. Tèrme de Guèrre. C'est un cèrtain son du tambour, ou de la trompette, que donne un ennemi pour signal qu'il a quelque proposition à faire au Commandant, soit pour capituler, soit pour avoir pèrmission de retirer des morts, faire une trêve, &c. *Signum buccinæ, tympani ad colloquium.*

Ménage dérive ce mot de l'Italien *chiamata*, qui a été fait de *clamare.*

CHAMÆCISSUS. s. m. Plante. Voyez LIÈRRE TÈRRESTRE. C'est la même chôse.

CHAMÆDRIS. s. m. Plante. Il faut écrire *chamædrys*, puisque ce mot vient de χαμαὶ, *humi*, à tèrre, & δρῦς, *arbre*, petit chêne. On prend des feüilles de cette hèrbe, commes celles du thé, pour les obstructions des viscères. On l'appelle aussi *Gèrmandrée.* Voyez GÈRMANDRÉE.

CHAMÆLEON BLANC. s. m. Plante médecinale, qu'on appelle aussi *Carline.* Voyez CARLINE.

CHAMÆLEON NOIR. Plante dont la racine est brune par dehors, de la couleur de l'aristoloche; longue en dedans, grosse, charnuë, & fort rarement rongée. *Chamæleon niger.* Sa tige est de couleur de pourpre, de la hauteur d'environ neuf pouces. Ses feüilles sont semblables à celles de l'artichaud, marquetées de taches de divèrses couleurs. Ses fleurs sont en ombelle, environnées de quantité de piquans: elles sont de couleur de pourpre, oblongues, blanches par dedans, minces, ressemblant à celles de la jacinte.

CHAMÆLEUCÉ. s. f. C'est une plante, dont les feüilles sont rondes, semblables à celles des violettes de Mars, mais plus grandes, un peu dentelées à l'entour, & d'un vèrd obscur. Sa tige est rouge & branchuë. Ses fleurs naissent à l'extrémité des tiges & des branches: elles sont à cinq feüilles, de couleur jaûne. Sa graine qui est menuë, & oblongue, est renfèrmée dans de petites siliques. On l'appelle autrement *caltha palustris flore simplici.*

CHAMÆPITIS. s. m. Plante. Il faut écrire *chamæpytis*, parceque ce mot vient de χαμαὶ, *humi, à tèrre*, & πίτυς, *pin.* Cette petite hèrbe a les feüilles de pin, & elle est bonne pour la goute. Voyez IVETTE. C'est la même chôse.

CHAMÆSICE. s. m. C'est une plante qui est une espéce de tithymale. *Chamæsyce.* Sa racine est fort petite, longue d'environ quatre doigts. Elle a plusieurs branches de la même longueur, rouges, un peu veluës, couchées par tèrre, pleines d'un suc semblable à du lait. Ses feüilles sont un peu rondes, rouges par dessous, vèrtes par dessus. Il y en a quelques-unes au bout des branches, qui sont rouges des deux côtez. Ses fleurs viennent entre les feüilles, & sont de couleur de pourpre.

Le nom de *chamæsyce* est Grèc, & vient de χαμαὶ, *humi, à tèrre*, & συκῆ, *peplus*, qui est une sorte de tithymale.

CHAMAILLER. v. n. Se battre contre un ennemi armé de toutes piéces; frapper réciproquement sur les armes les uns des autres. *Inter se confligere.* Ces deux Chevaliers ont long-tems *chamaillé* l'un contre l'autre.

Nicod croit que ce mot vient de *maille*, à cause que les anciens Chevaliers en se battant frappoient sur des hauberts faits de mailles de fèr. Il dit aussi qu'il pourroit venir de *malleus*, ou de *malleare.*

CHAMAILLER, se dit aussi des autres batteries ; des querelles & disputes qui durent long-tems, soit à coups de mains, soit de paroles. *Inter se confligere verbis, pugnis.* Ces écoliers ont long-tems *chamaillé* ensemble à coups de poing. Ces Docteurs ont long-tems *chamaillé* en disputant sur cette question.

CHAMAILLIS. s. m. Action par laquelle on chamaille. *Conflictus.* Ce mot n'est plus guère en usage.

CHAMANT. s. m. & nom propre d'homme. *Amantius.* Saint Amant, que nous appellons plus communément S. *Chamant*, étoit Citoyen de la ville de Rhodez, dont il fut prémier Évêque. Il mourut vèrs la fin du V^e siécle. BAILLET. Ce nom montre que nous avons ajouté quelquefois *ch* au commencement des mots, dont la prémière lettre est une voyelle, & peut servir à verifier quelques étymologies.

CHAMARRAX. s. m. Plante qu'on appelle aussi *Germandrée d'eau*, ou *scordium.* Voyez SCORDIUM.

CHAMARRE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois un *hoqueton*, ou habit de Bèrger fait de peaux de mouton, ou de chévre, sur les coutures duquel il y avoit plusieurs bandes en guise de passement. *Rheno pastoritius virgatus.*

CHAMARRER. v. act. Mettre du passement, du galon, des boutons sur un habit par plusieurs rangs, pour lui servir d'ornement. *Vestem transversis segmentis describere, distinguere.* Les gens de couleurs ont des habits *chamarrez* de galons, de bandes de velours, &c. Ce Seigneur fait *chamarrer* son habit de passemens d'or, de broderie. *Chamarrer* en quille, *chamarrer* à bâtons rompus.

Ce mot vient de l'ancien Gaulois *chamarre*, qui étoit un habit décrit ci-dessus. BOREL.

CHAMARRÉ, ÉE. part. & adj. *Virgatus, segmentatus.* Habit *chamarré.*

CHAMARRURE. s. f. Ornement d'habits fait avec du passement, broderies, galon, &c. *Virgata vestis, segmentata.* La *chamarrure* de cet habit a coûté plus que l'étoffe.

CHAMBELLAGE, ou CHAMBRELAGE. Tèrme de Coutumes. C'est un droit que le vassal doit au Seigneur féodal en cèrtaines mutations, qui est différent suivant les lieux. Il y a aussi un droit de *chambellage* qui est dû au prémier Haissier de la Chambre des Comptes par ceux qui y font la foi & hommage : ce qui vient de ce que le Chambellan du Roi avoit un droit sur les vassaux qui relevoient nuëment de la Couronne, en considération de ce qu'il les introduisoit dans la chambre du Roi, pour faire la foi & hommage ; il se tenoit à côté du Roi, & disoit à ceux qui se présentoient : *Vous devenez homme du Roi, de tel fief, que vous connoissez tenir de sa Couronne.* Pour cela on lui faisoit un petit présent, qui a été depuis convèrti en droit, & en obligation. Les Rois pour se délivrer de l'importunité de recevoir les hommages de leurs vassaux, ayant renvoyé cette cérémonie à la Chambre des Comptes lorsqu'elle fut établie à Paris, le droit du Chambellan passa en même tems au prémier Huissier de la Chambre, lequel introduit les vassaux du Roi. Il est taxé à un écu par la Coutume de Mante, & à vingt sous par celle de Senlis. C'est ce que devoit donner le moindre vassal par l'Ordonnance du Roi Philippe de l'an 1272. *Jus cubicularis magisterii in regis beneficiarios.*

CHAMBELLAN. s. m. Officier de la Chambre du Roi, de Monsieur, &c. *Cubiculo regio præpositus. Cambellanus, Cambalarius, Camerarius, Cubicularius.* On dit, le grand *Chambellan* ; pour dire, le prémier Officier de la Chambre du Roi, ou de Monsieur. On l'a appellé aussi autrefois *Grand Chambrier* ; & sa charge, *Grande Chambrerie.* C'étoit la seconde dignité du Royaume. Il est d'ordinaire nommé après le Chancelier. On n'éxplique guères de Lettres Patentes qu'en la présence du *Grand Chambellan*, cela se faisoit encore du tems de Philippe Auguste. Il avoit alors jurisdiction sur la fripperie & sur les marchandises, comme le Grand Pannetier l'avoit sur les Boulangers. Il introduisoit dans la Chambre du Roi les vassaux qui venoient faire hommage, qui lui faisoient un présent qu'on appelloit le droit de Chambellage. Il gardoit le trésor du Roi, faisoit l'office de Maître d'Hôtel, d'Écuyer tranchant, & de Gentil-homme sèrvant. Geliot en son Indice Armorial dit que le Grand *Chambellan* pour marque de sa charge, met derrière l'Écu de ses Armes deux clefs d'or passées en sautoir, dont les anneaux sont tèrminez par une couronne royale, & qu'il reçoit le sèrment de tous les Officiers de la Chambre du Roi. Il dit aussi, qu'autrefois la dépoüille & les habits du Roi lui appartenoient, lequel en devoit avoir neuf par jour : mais comme il étoit incommode de se déshabiller si souvent, on en faisoit une estimation qui se convèrtissoit en argent. Le jour du Sacre il tire la botte, & déchausse le Roi ; & il est assis à ses piéds, lorsqu'il tient les États, ou son lit de Justice. Voyez aussi Du Tillet.

P. Bardin imprima en 1623. un Livre intitulé *Le Grand Chambellan de France*, où il est amplement traité des honneurs, droits, & pouvoirs de cet office. Il prétend au ch. 3. p. 6. que l'Office de *Grand Chambellan* est presque aussi ancien en France que la Monarchie ; car, dit-il, si nous ne voulons pas ajouter foi à un Historien (Nicolas Gilles en la vie de Clovis) qui dit qu'Aurélien député par Clovis vèrs Gombaut Roi de Bourgogne pour lui aller rechèrcher sa niéce Clotilde en mariage, étoit *Chambellan* de ce prémier Roi Chrétien, au moins sommes nous obligez de croire à Guaguinus Liv. II. à Nicolas Gilles en la vie de Clotaire, & à Fauchet Liv. III. ch. 8. qui ont assuré que Gautier de Calez, ou de Caux, Seigneur d'Ivetot, l'étoit de son fils Clotaire.

Il y en a qui croyent que le Grand Chambrier, & le *Grand Chambellan*, sont deux Offices separez de pouvoir & de dignité, & que Chambrier étoit proprement celui que l'on appelle Domestique du Roi ; mais ce sont deux noms que le même office a eûs en differens tems. L'on trouve néanmoins en la Chambre des Comptes deux titres de ces Officiers, & nous voyons que sous un même Roi, & en un même tems, deux sont pourveus des États de *Chambellan* & Chambrier. Toutefois cela ne s'est fait que dans la dèrnière race, dit Bardin, quand nos Rois ne voulant point mécontenter les Grands Seigneurs, qui demandoient cette Charge, la divisèrent ainsi, donnant à l'un le nom de Grand *Chambellan*, & à l'autre celui de Grand *Chambrier* ; & peut-être sèrvoient-ils altèrnativement par semestre ou par quartier. Plusieurs raisons, continue-t-il, m'autorisent en cela, & entre autres que nous voyons les noms de Grands *Chambellans* & Chambriers souscrits indifferemment aux chartes qui n'étoient signées que par les cinq grands Officiers de la couronne ; mais l'on ne trouve point que deux Officiers ayent soussigné mêmes Lettres. Au Ch. VI. il fait une liste des *Grands Chambellans* jusqu'à Charles IX. & au Ch. VII. des Officiers & Domestiques établis sous le *Grand Chambellan.*

Le *Grand Chambellan* le jour du Sacre du Roi a soin de faire tenir la porte fèrmée, attendant que les Pairs & Seigneurs frappent. Alors il leur demande ce qu'ils chèrchent, & eux répondans, Nôtre Roi, il leur ouvre, afin qu'ils l'aillent querir pour le conduire à l'Église. Là le *Grand Chambellan* reçoit les bottines Royales que l'Abbé de S. Denys lui met en main, pour les chausser au Roi, & à lui seul appartient de lui vétir la Dalmatique de bleu azuré, & par dessus le manteau Royal, les oraisons étant achevées.

Par les États des Hôtels des Rois Philippe le Bel, & Philippe le Long, en toutes autres cérémonies Royales il a toûjours la préséance. S'il porte la bannière de France, il est entre le Grand Maître, qui tient son bâton, & le Grand Écuyer, qui porte l'épée. Aux entrées de ville il est à sa main droite, & la tête de son cheval vis à-vis de la jambe droite du Roi. Aux cérémonies à piéd il marche un peu dèrrière, & à sa main droite. Quand le Roi tient son lit de Justice en ses Cours de Parlement, par Arrêt de l'an 1451. 22 Avril, il a séance à ses piéds sur un carreau de velours violet couvert de fleurs de lis d'or. Il couchoit anciennement dans la Chambre du Roi, quand la Reine n'y étoit point, & lorsqu'il couche chez le Roi, tous les matins un Valet de Chambre le doit aller avèrtir, quand le Roi est éveillé, afin qu'il lui présente la chemise, & sa robbe de nuit ; honneur qu'il ne défère qu'aux enfans de France, & au prémier Prince du sang. Aux grands hommages que l'on rendoit au Roi le *Grand Chambellan* parloit pour lui, & faisoit faire aux Seigneurs les protestations de leur fidélité & du devoir de l'hommage. Il avoit l'œil à ce que ceux qui étoient sous sa charge fissent nétoyer & tapisser magnifiquement le Palais Royal, prissent garde aux habillemens du Roi, donnassent ordre que son lit fût honnêtement & richement paré, son linge bien blanc, & ses meubles bien propres ; soin qui lui étoit commun avec la Reine. Il disposoit des présents qu'il falloit donner aux Ambassadeurs Étrangers. Il a pouvoir de commettre un Lecteur pour le Roi, ce qui vient apparemment de ce qu'anciennement lorsque nos Rois & nos Reines prenoient leurs vêtemens, & pendant leur repas, on avoit coutume de leur lire quelques histoires & faits héroïques des Princes.

Il avoit anciennement la garde du trésor du Roi. Il a encore celle de ses ornemens royaux, couronne, sceptre, main de justice, anneau, manteau royal, sçel de secret ; celle des étallons des poids & mesures. Depuis Philippe I. qui l'ordonna il a toûjours soussigné avec les quatre grands Officiers de la couronne aux chartres & lettres de conséquence. Il assiste au jugement des Pairs, & y a voix déliberative. Cela fut jugé l'an 1224. sous Loüis VIII. Voyez Pasquier Liv. IV. des Rech. Ch. 9. Philippe le Bel défendit qu'aucun ne prît vivres à Paris au taux du Roi, excepté la Reine, ses enfans, le *Grand Chambellan*, &c. Il avoit autrefois sa table entretenuë chez le Roi. Il étoit exempt de payer aucun sceau. Lorsque le Roi est en campagne les Maréchaux

réchaux des Logis doivent marquer pour le *Grand Chambellan* la prémière chambre après celle du Roi. Cela fut jugé au voyage de Louis XIII. en Languedoc en faveur de M. le Duc de Chevreuse, & la raison est qu'anciennement il couchoit dans la chambre du Roi. Enfin, la marque & enseigne de la Charge de *Grand Chambellan* est la bannière de France. Tout ceci est tiré de Bardin. On peut voir encore Du Tillet P. I. p. 415. & suivantes.

Le Prevôt de Paris prend le tître de *Chambellan* ordinaire du Roi. Cela vient de ce que nos Rois voulant être informez exactement par ce Magistrat de tout ce qui concèrnoit leur sèrvice, ou le bien public, attachèrent à son Office celui de leur *Chambellan* ordinaire, pour avoir accès à toute heure auprès de leur pèrsonne. De la Marre, *Traité de Pol. Liv. I. T. VII. ch. 3.*

Le Grand *Chambellan* est à Rome, Celui qui a soin du gouvèrnement de la ville, qui preside au Patrimoine de l'Église, & au Fisc, & qui fait les aumônes du revenu de l'Église : c'est comme le Préfet du Trésor Romain, ou le Surintendant des Finances. *Ærario Romano præfectus, præpositus.* Il a aussi le soin des édifices publics, comme les Édiles. Le siége vacant, il loge à l'appartement du Pape; marche avec sa Garde Suisse, & ordonne de l'assemblée du Conclave. Il y a aussi à Rome une charge de *Chambellan* du Sacré Collége, qui s'èxèrce tour-à-tour pendant un an par les plus anciens Cardinaux. Il a soin du revenu du Sacré Collége, & en sortant de charge il distribuë à chacun des Cardinaux ce qui lui appartient. Il est different du *Camerlingue*, ou *Chambellan du Pape. Ærario sacri Cardinalium Collegii præfectus.*

CHAMBELLANIE. s. f. Charge, dignité, office de Chambellan. *Camerarii*, ou *Cubicularis dignitas.* Du Tillet se sèrt de ce mot P. I. p. 415. Aujourd'hui il faut dire Charge de Chambellan.

Chambèrlan, se disoit autrefois proprement d'un Gentilhomme dormant dans la Chambre du Roi au pièd de son lit, en l'absence de la Reine, comme dit Ragueau. *Magister thalami regii regis ad pedes cubans absente regina, Chamberlanus.* Il y avoit aussi de petits *Chamberlans* qui mettoient la nappe, comme témoigne Borel Le même rapporte que *Chamberlan*, *Chambrelan*, & *Chambellan* est la même chôse.

Ces mots viennent du Latin *camera*, chambre, & l'on devroit dire Chambrelan pour Chambellan, dit de S. Julien Antiq. de Châlons p. 384. L'usage l'a adouci en retranchant l'*r*. *Camera*, *chambre*, est formé sur le Celtique *Cambr*. Pezron. Ce prétendu Celtique n'est ce point un mot Roman, ou Romancique, que les Gaulois ont fait du Latin ou du Grèc?

CHAMBÉRY. s. m. Ville capitale de Savoye. *Cameriacum. Chambéry* est situé au confluent des deux petites rivières de Laite & d'Albans, ou Albane. Il y a un Parlement que l'on appelle Senat composé de quinze Senateurs, & quatre Presidents; & une Chambre des Comptes. Paradin dans sa Savoye, dit que cette ville est dans le Tèrritoire des Anciens Antuates, *Antuates.* Cenalis & quelques autres prétendent que c'est l'ancienne Civaro, ville des Allobroges, que d'autres mettent a Civron, village situé sur l'Isère à trois lieuës de *Chambéry.*

CHAMBOR. s. m. Nom d'une très-belle Maison Royale, qui est dans le Blaisois, à trois ou quatre lieuës de Blois, de l'autre côté de la Loire. *Camboritum. Chambor* a été bâti par François I. & Henri II.

CHAMBRANLE. s. m. Tèrme d'Architecture, & de Menuiserie; bordure, ornement de menuisèrie, ou de pièrre, qu'on met de trois côtez autour des portes des chambres, des croisées, & des cheminées, dans les beaux appartemens, & sur lequel on attache souvent les gonds. *Antepagmentum.* Il est different selon les ordres; & quand il est simple, & sans moulure, on le nomme *bandeau.* Le *chambranle* a trois parties : les deux côtez qu'on appelle *montans*, *Scapi cardinales*; & le haut, qu'on appelle *traverse*, *Supercilium.* Le *chambranle* a crû, est celui qui porte sur l'aire du pavé, ou sur un appui de croisée sans plinthe. Le *chambranle* à crossettes, est celui qui a des crossettes, ou oreillons à ses encognures. On se contente maintenant d'un seul *chambranle* pour faire un manteau de cheminée, avec un tableau au dessus.

CHAMBRE. s. f. Membre d'un logis, partie d'un appartement. *Conclave.* C'est ordinairement le lieu où on couche qui se nomme proprement en Latin *cubiculum.* C'est aussi le lieu où on reçoit compagnie. *Exedra.* Un bel appartement doit avoir sale, antichambre, *chambre*, & cabinet. Il a une *chambre* de parade, & une petite *chambre* chaude & boisée où il couche. Une *chambre* en galetas, est celle qui est prise dans une partie du toit & de la charpente.

Ce mot vient du Latin *camera*, selon Nicod, qui a été dérivé du Grèc καμάρα, signifiant *voute*, ou *courbe*; parce qu'originairement l'on ne donnoit le nom de *chambre* qu'aux places qui étoient voutées en arc de cloitre. Les Espagnols disent aussi *camara*, d'où on a fait *camarade.* Du Cange. Dans *camera* l'*e* devenant muet, ou se retranchant, l'*m* n'a pû se prononcer immédiatement devant l'*r*; il a fallu ajouter un *b* entre deux, selon les remarques & les principes de M. l'Abbé Dangeau, dans ses excellens essais de Grammaire.

On appelle une *chambre locande*, une *chambre* qu'on a coutume de loüer. *Conclave locandum.* Une *chambre garnie*, une *chambre* où l'hôte fournit les meubles & les utenciles nécéssaires pour vivre. *Conclave excipiendis convictoribus instructus.* J'ai pris une *chambre garnie.* Se mettre en *chambre garnie.* Il est en *chambre garnie.* Un loüeur de *chambres garnies.* Par un Réglement de Police du 20 Mars 1635. il est défendu aux loüeurs de *chambres garnies* de loger, ni recevoir, ni jour ni nuit, que pèrsonnes de bonne vie, & bien famez, ni leur administrer vivres ni alimens à peine de punition éxemplaire. Et leur est enjoint de s'enquetir de ceux qui logeront chez eux, de leurs noms, surnoms, qualitez, conditions, demeurances, du nombre de leurs sèrviteurs, chevaux, le sujet de leur arrivée, & le tems de leur séjour; en faire registre, & le porter le même jour au Commissaire de leur quartier, lui en laisser autant par écrit, & s'il y a aucuns de leurs hôtes soupçonnez de mauvaise vie, en donner avis audit Commissaire, & de bailler caûtion de leur fidélité au Greffe de la Police. De la Marre, *Tr. de Pol. Liv. I. T. VIII. Ch. 3.*

Dans les Couvens il y a la *chambre des hôtes.*

Chambre de parade. C'est la plus grande *chambre* d'un appartement, & celle où sont les meubles les plus beaux & les plus précieux.

Chambre a coucher, ou chambre du lit, est celle où l'on couche ordinairement, elle est dans l'appartement d'usage.

Chambre, s'employe aussi en parlant des valets qui rendent sèrvice à la *chambre*; & de quelques utenciles qui y sèrvent aux nécessitez. Un valet de *chambre. Cubicularius.* Une fille de *chambre. Ancilla cubicularis.* Une robbe de *chambre*, qu'on met quand on garde la *chambre. Vestis domestica.* Un bassin, un pot de *chambre*, vaisseaux où on se décharge le ventre & la vessie. *Matula, matella.*

Chambre clôse, en tèrmes d'Optique, est une *chambre*, ou un vaisseau bien fèrmé de toutes parts, à la resèrve d'une petite ouvèrture par où on laisse entrer les rayons du Soleil, qui vont peindre sur le mur opposé, sur un papier, les images de tout ce qui est au dehors : ce qui a démontré la manière dont se fait la vision. *Conclave solaribus radiis nisi per angustum foramen undequàque impervium.* Daniel Barbaro Patriarche d'Aquilée a été le prémier qui a écrit de cette invention, ensuite A. Porta, & Cardan dans sa Subtilité.

Chambre, signifie quelquefois, un lieu caché & retiré. *Secretius conclave.* Ce Cordonnier n'est que compagnon, il travaille en *chambre*, il n'oseroit tenir boutique. *Intra privatos parietes opus facere.* Cet homme tient une fille en *chambre*; c'est-à-dire, l'entretient en quelque lieu secret.

Chambre, se dit par excellence de la *Chambre* du Roi, des Officiers qui y sèrvent, & des meubles qui y sont destinez. *Cubiculum regium.* Les quatre prémiers Gentilshommes de la *Chambre* ont chez eux les Pages de la *Chambre*, & sèrvent par année; les Valets de *Chambre*, les Huissiers de *Chambre*, par quartiers. La Musique de la *Chambre*, ou autrement *du petit coucher.* On appelle aussi la *Chambre*, le lit & la *Chambre* du Roi, qui marche toûjours quand le Roi va par païs. On appelle aussi la *Chambre du Roi*, les plus belles *chambres* des châteaux ou des hôtelleries où le Roi a une fois couché allant par païs. On appelle enfin *Chambre* du Roi, certains Officiers de la *Chambre*, ou qui y ont rapport, & quand le Roi Loüis XIV. le matin après être levé, pendant qu'on l'habilloit, demandoit sa *Chambre*, alors les Huissiers de la *Chambre* prenoient la porte de la *Chambre*, & avec eux entroient les Valets de *Chambre*, les Porte-manteaux, les Porte-arquebuse, & autres Officiers de la *Chambre.*

Chez le Roi il y a aussi la *Chambre aux deniers. Instituta moderandis regiæ domus sumptibus præfectura*, & trois Maîtres de cette *Chambre* sèrvent chacun leur année, qui reglent la dépense de la Maison du Roi dans un bureau établi pour cela, où ils président. *Regio patrimonio tuendo tribunal.*

Autrefois on appelloit *Chambre*, le lieu où on gardoit le Trésor Royal, comme on voit dans les Capitulaires de Charles le Chauve. On dit encore à Rome, des ducats de la *Chambre*; pour dire, du Trésor des Papes.

Chambre, se dit aussi de plusieurs Jurisdictions où on rend la justice. En chaque Parlement il y a une Grande *Chambre*, qu'on appelle autrement la *Chambre des Audiances.* Et il faut prononcer *Gran-Chambre*, ou *Grand-Chambre*, & non pas *Grande Chambre*

bre, qui ne se dit que lorsque l'on veut éxprimer la grandeur, l'étenduë de la piéce d'un appartement que l'on appelle *Chambre*. C'est ainsi que l'on dit *Gran*, ou *Grand-Mere*, & non pas *Grande-Mére*. Voyez le mot GRAND.

Dans la prémière institution du Parlement il n'y avoit que deux *Chambres*, & deux sortes de Conseillers : l'une étoit la *Grande Chambre* pour les audiances, dont les Conseillers s'appelloient *Jugeurs*, qui ne faisoient que juger, *Primarium centumviralis Senatus tribunal*; l'autre *des Enquetes*, dont les Conseillers s'appelloient *Rapporteurs*, qui ne faisoient que rapporter les procès par écrit. *Inquisitorum curia*. Des *Chambres des Enquetes*, qui jugent des procès par écrit, il y en a cinq à Paris, ailleurs moins. Une *Chambre de la Tournelle*, ou *Chambre Criminelle*, où se jugent les procès criminels, qui est ainsi appellée, parce que les Conseillers des autres *Chambres* y vont tour-à-tour. *Capitalium judicum tribunal*. On a aussi établi depuis peu une *Chambre* pour la Tournelle civile, ou *Chambre civile*, où on juge à l'audiance les affaires au dessous de mille écus.

Il y a aussi des *Chambres de Requêtes du Palais*, *Institutum libellis supplicibus judicandis tribunal*, où l'on juge en prémière instance les affaires des Officiers du Roi qui sont privilegiez, & qui ont droit de *Committimus*. Il y en a deux à Paris, & une dans les autres Parlemens.

On appelle *Chambre du Conseil*, la *Chambre* où les Conseillers jugent les procès par écrit. *Interius consilii conclave*.

La *Chambre des vacations*, est celle qu'on établit pour juger les matières provisoires & criminelles pendant que le Parlement vaque. *Tribunal dicendi juris perstatos vacationum forensium dies*.

La *Chambre de la question*, est celle où on donne la question. *Tribunal tormentorum*.

CHAMBRE DE L'ÉDIT, ou CHAMBRE MI-PARTIE, est une *Chambre* établie en vèrtu des Édits de pacification en faveur de ceux de la Religion Prétenduë Reformée, dans laquelle il y a autant de Juges d'une Religion que de l'autre. *Tribunal mixtorum ex Catholicis & Calvinianis judicum*. La *Chambre de l'Edit* du Parlement de Toulouse est à Castres, celle de Bordeaux à Agen. Elles ont été suprimées. Les *Chambres de l'Edit* jugeoient toutes les affaires auxquelles ceux de la Religion Prétenduë Réformée étoient intéressez, ou comme parties principales, ou comme garands, soit en demandant, soit en défendant, tant en matière civile qu'en matière criminelle. On en avoit éxcepté les causes où il s'agiroit du possessoire des bénéfices, des dîmes non inféodées, du patronage Ecclésiastique, des droits & des devoirs du domaine de l'Église. A l'egard des appellations comme d'abus esmises des Jugemens Ecclésiastiques par ceux de la Religion Prétenduë Réformée, si elles étoient fondées sur entreprises faites par des Ecclésiastiques contre la Jurisdiction Royale, contraventions aux Droits & Ordonnances du Roi, & Arrêts des Cours Souveraines, elles étoient traitées & jugées par les *Chambres de l'Edit*, mais si elles étoient fondées sur une contravention aux saints Decrets, Sanctions & Constitutions Canoniques, les *Chambres de l'Edit* n'en pouvoient connoître ; cependant le Clèrgé avoit obtenu plusieurs Déclarations & Édits pour que les appellations comme d'abus des jugemens Ecclésiastiques fussent toutes traitées dans les Parlemens. Voyez Fevret De l'Abus Liv. I. Ch. 2.

La Cour des Aides. *Curia tributaria*. Elle est aussi divisée en trois *Chambres* : elle a une grande *Chambre* d'audience.

Les *Chambres assemblées*, se dit de toute la *Grande Chambre*, jointe aux autres chambres d'un Parlement, & à la Tournelle. *Coætum ex universo Senatu concilium*. Les Gentilshommes, les Officiers Royaux, & les Prêtres ont le droit de faire juger leurs procès criminels les *Chambres assemblées* ; c'est-à-dire, par les Présidens & les Conseillers de la *Grande Chambre*, quoiqu'ils soient de sèrvice à la Tournelle & à l'Édit. Et quand on dit, que le Parlement est assemblé, ou qu'on demande l'assemblée des *Chambres*, les Conseillers des Enquêtes & des Requêtes y sont aussi appellez.

CHAMBRE DES COMPTES, est une Cour Souveraine où se rendent tous les Comptes de tous les deniers royaux, où on enregistre les aveus & dénombremens qu'on donne au Roi, les sèrmens de fidélité, & les autres chôses qui regardent les Finances du Roi, ou son Domaine. *Rationum regiarum curia*. Cette *Chambre* fut renduë sédentaire à Paris sous le régne de Philippe le Bel, & fut nommée *Chambre*, comme le Parlement. Les Avocats, & Procureurs Généraux du Parlement, & de la *Chambre des Comptes*, fûrent communs jusqu'à l'an 1454. Elle avoit une plus grande autorité qu'elle n'a aujourd'hui. C'étoit toûjours un Archevêque, ou un Évêque qui y présidoit. La charge de second Président fut pendant quelque tems affectée au grand Bouteiller de France. Ce fut Louïs XI. qui nomma un Laïque pour prémier Président, Louïs XII. donna cette charge à Jean Nicolai, dont les descendans en ligne directe ont rempli la même place jusqu'à présent. Elle est composée de Présidens, de Maitres, Correcteurs, & Auditeurs ; d'un Avocat, & d'un Procureur Général. Voyez Pasquier.

CHAMBRE DES MONNOYES, érigée en Cour Souveraine sous Henri II. *Monetalium judicum curia*.

CHAMBRE DU TRÉSOR, est une Jurisdiction où on juge en première instance les affaires qui regardent le Domaine du Roi, & dont l'appel ressortit au Parlement. *Ærarii regii tribunal*.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE, Est une *Chambre* etablie, où on juge par appel les differens qui arrivent sur la levée des décimes. *Tribunal Ecclesiasticum*. Il y en a de subaltèrnes en chaque Diocèse. On les appelle bureaux Ecclésiastiques. Voyez BUREAU.

Il y a en France neuf *Chambres Ecclésiastiques*, sçavoir, Paris, Roüen, Lyon, Tours, Toulouse, Bourdeaux, Aix, Bourges, Pau. Elles sont ordinairement composées de l'Archevêque du lieu où est établie la *Chambre*, qui en est le Président, des autres Archevêques & Evêques du ressort, d'un Deputé de chacun des Diocèses du ressort, & de trois Conseillers du Parlement ou du Presidial où se tient l'Assemblée. La *Chambre* les choisit, & prend autant qu'il se peut des Conseillers Clèrcs : elle choisit aussi un Promoteur. On s'assemble tous les huit jours : quand il ne s'y trouve point d'Évêque pour présider, c'est un des Conseillers qui préside. Pour faire arrêt il faut qu'il y ait au moins sept pèrsonnes, & qu'il se trouve un Évêque, ou un Conseiller pour Président. Le Receveur Général du Clèrgé a ses causes commises à la *Chambre Ecclésiastique* de Paris, qui se tient dans le Palais. Quoique les villes d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon, & de Vaison, appartiennent au Pape, leurs ressorts sont compris dans le ressort de la *Chambre Ecclésiastique* d'Aix, parce qu'il y a quelques paroisses de ces diocèses qui étant dans les tèrres du Roi, sont sujettes aux impositions comme les autres lieux du Royaume. L'Assemblée du Clèrgé tenuë à Melun en 1579. ayant révoqué les Syndics Généraux du Clèrgé, qui jugeoient en dèrnier ressort avec deux ou trois Conseillers du Parlement de Paris les disputes qui arrivoient à l'égard des impositions sur le Clèrgé, elle demanda au Roi l'établissement de quelques *Chambres*, où l'on jugeât sans appel ces matières ; & le Roi l'accorda par le contract du 10 Février 1580, ce qui fut suivi d'un Édit qui érigeoit les *Chambres* de Paris, Roüen, Lyon, Tours, Toulouse, Bourdeaux, Aix, & qui marquoit l'étenduë du ressort de chacune de ces *Chambres*. Cet établissement a été confirmé de tems en tems par les Rois ordinairement pour dix ans chaque fois, mais avec quelque changement ; car en 1596 le Roi Henry le Grand ajouta la *Chambre* de Bourges à celles qui étoient déja établies, & en 1633 le feu Roi Louïs le Juste, après avoir rétabli les Ecclésiastiques de Bearn dans leurs biens, créa une *Chambre Ecclésiastique* à Pau pour les Diocèses de Lescar & d'Oleron, qui jusques là avoient dépendu de la *Chambre Ecclésiastique* de Bourdeaux. Par l'Édit de 1596 Gap fut ôté du ressort de Lyon, pour être mis en celui d'Aix, & par un réglement de l'Assemblée fait le 28 Janvier 1606 Nevers fut ôté du ressort de Lyon pour être mis en celui de Paris. Voyez M. l'Abbé de Dangeau, les Mémoires du Clèrgé, les Procès vèrbaux des Assemblées du Clèrgé &c.

CHAMBRE, Se dit aussi des Jurisdictions éxtraordinaires établies par des Commissions du Roi pour un cèrtains tems, comme la *Chambre de Justice*, ou la *Chambre ardente*, pour la rechèrche des criminels d'État, ou de ceux qui ont mal vèrsé dans les Finances. *Capitales judices extraordinarii*. On appella d'abord *Chambre ardente*, une *Chambre* que François II. érigea dans chaque Parlement pour faire le procès aux Luthériens, & aux Calvinistes, parcequ'on les faisoit brûler sans miséricorde dès qu'ils étoient convaincus n'être pas bons Catholiques. MEZ. En 1679. on appella aussi *Chambre ardente*, la *Chambre* qui fut établie pour la poursuite des empoisonneurs. La *Chambre Royale*, pour la réformation des Maladreries. La *Chambre du Domaine*, pour les affaires éxtraordinaires du Domaine.

CHAMBRE, se dit aussi en parlant de Jurisdictions étrangères. La *Chambre Apostolique*, est celle où on traite les affaires qui regardent le Trésor ou le Domaine de l'Église & du Pape, ses parties casuelles. *Camera apostolica*. Les expéditions qui doivent passer par la *Chambre*, sont taxées à tant de ducats de la *Chambre*. La *Chambre haute*, & la *Chambre basse*, sont les deux *Chambres* qui composent le Parlement d'Anglètèrre. *Tribunal superius*, *Tribunal inferius*. La *Chambre haute* est la *Chambre* des Seigneurs, le nombre est arbitraire, & dépendant du Roi. L'État d'Anglètèrre imprimé en 1692. en compte 188. La *Chambe basse*, est celle des Communes, composée des Députez des Provinces, des villes, & des bourgs, qui montent à 510. lorsqu'ils sont tous présens. Dans la réunion qui s'est faite ces dèrnières années de l'Anglètèrre & de l'Écosse en un seul Royaume, & en un seul Parlement, le nombre

bre des députez de la *Chambre haute* a augmenté de 16 Pairs d'Écosse, & de la *Chambre basse* de 45 membres Écossois.

La *Chambre Imperiale*, est une Jurisdiction qui se tenoit à Spire, elle a été depuis transférée à Vetlar. On y juge des differens des Princes & villes de l'Empire d'Allemagne. *Tribunal Imperiale.* Cette *Chambre* étoit au commencement ambulatoire. Elle fut formée l'an 1473. a Augsbourg, par Frideric IV. Elle y fut continuée dans l'an 1495. par une nouvelle institution de Maximilien I. du consentement de tous les Ordres de l'Empire, nonobstant laquelle institution cette *Chambre* fut envoyée à Francfort, & de là à Wormes l'an 1497. Ensuite, après avoir eté transportée en divers lieux, comme a Nuremberg, à Ratisbonne, puis encore à Wormes & à Nuremberg, & de cette dèrnière ville à Eslingen, on la transféra enfin l'an 1527. à Spire, où Charles V. la rendit sedentaire l'an 1530. par une Déclaration qui fut expliquée en 1548. par une autre plus ample avec la clause, que cette *Chambre* ne pourroit plus être transferée ailleurs sans le consentement des États de l'Empire, à moins que ce ne fût en cas de guèrre ou de peste. HEISS. Il n'y avoit que 16 Assesseurs dans son institution; mais à cause du changement de Religion dans une partie de l'Allemagne, le Traité de paix fait à Osnabrug en 1648. en augmenta le nombre : outre 5 Présidens, on y établit 50 Assesseurs, dont il y en a 26 Catholiques, & 24 Protestans : entre les Presidens il y en a aussi 2 Protestans, afin de tenir la balance plus égale entre les deux Religions. Cette *Chambre* a le pouvoir de juger par appel en dèrnier ressort de toutes les affaires civiles de tous les sujèts de l'Empire; de même que le Conseil Aulique, qui réside à Vienne. Les procès y sont d'ordinaire immortels, par le nombre prèsqu'infini de formalitez dont on les embarrasse. D'ailleurs la *Chambre Impériale* n'ose bien souvent prononcer, de peur d'exposer ses arrêts à quelque disgrace; parcequ'il arrive quelquefois que les Princes ne pèrmettent pas qu'on éxécute les arrêts de la *Chambre* qui ne leur plaisent pas. Comme les Princes, ou les Cèrcles de l'Empire, ne remplissent pas toûjours exactement les places vacantes, le nombre des Assesseurs est présentement réduit à 15.

Chambre des Assurances, c'est une cour de justice, & le lieu où l'on juge en Hollande les affaires que les assurances font naitre.

CHAMBRE ROYALE DE MÉDECINE. C'étoit une espéce de seconde Faculté de Médecine que Théophraste Renaudot, & quelques Médecins des Facultez étrangères avoient voulu établir à Paris vèrs l'an 1670. S. Germain, qui avoit été Carme Déchaussé, & qui étoit à la tête de cette affaire, obtint de M. le Chancelier d'Aligre des Lettres patentes; mais le même Chancelier par un Arrêt du 17. Juin 1673. ordonna le rapport de ces Lettres patentes, & défendit à ceux qui les avoient surprises de s'en servir. Enfin, une Déclaration du 3. Mai 1694. cassa cette *Chambre*.

MAITRE DE CHAMBRE, ou *Camérier*, est le prémier Officier de la *Chambre* du Pape, ou d'un Cardinal. *Camerarius.*

CHAMBRE NOIRE, Dans les Monastères, est le lieu où on se retire par dévotion, ou bien où on est enfèrmé pour faire pénitence, & pour se mortifier, ou pour avoir la discipline. *Obscurum & piacularibus pœnis destinatum conclave.* C'est aussi un tèrme de fumeur. On dit faire *chambre noire*.

En tèrme de Fonderie, on appelle *Chambre*, un vuide ou concavité qui demeure dans un canon, ou une cloche qu'on a fonduë, où le métal n'a pas coulé. *Interior cavus.* Il faut refondre ce canon, car il y a une *chambre*; il pourroit bien crever, parceque cet endroit est plus foible. On appelle aussi *chambre*, un endroit au fond de l'ame de cèrtaines piéces de canon, & cèrtains mortiers de nouvelle invention, qui est concave, & que l'on fait exprès en les fondant pour y mettre la poudre, & où va se tèrminer la lumière.

CHAMBRE, Tèrme de Sellier, qui se dit du vuide qu'on pratique dans une selle de cheval, d'un bât, d'un collier, en retirant un peu de la bourre, lorsque le cheval est foulé ou blessé en quelque endroit, pour empêcher que la selle ne porte dessus. *Pars ephippii camerata.*

CHAMBRE, se dit aussi en tèrmes de Guèrre, du lieu où on met la poudre quand on fait une mine. *Cavus pulverarius.* La *chambre* d'une mine est un vuide de 5 à 6 pieds cubes, & se charge d'un millier, ou environ, de poudre. On l'appelle autrement *fourneau.*

En tèrmes de Marine, *Chambre de vaisseaux*, sont les lieux où couchent les Officiers Majors. *Cubicula.* On appelle *grand chambre*, celle qui est prise sur l'arrière du second pont du vaisseau, & *Chambre de conseil*, celle qui est au gros vaisseau audessus de la *grand chambre*. La *chambre* des Canoniers, est l'étage, ou retranchement de l'arrière du vaisseau au dessus de la soute, & au dessus de la *chambre* du Capitaine : les vaisseaux de guèrre y ont ordinairement deux sabords. *Chambre* aux voiles; c'est le lieu où l'on tient les voiles pour en changer quand il en est besoin.

On appelle aussi *chambre* la partie interieure & la plus profonde d'un port, où on retire les vaisseaux desarmez, qu'on nomme autrement *paradis*, & *darcine*, ou *bassin*, pour les calfater. *Statio.*

CHAMBRE D'ÉCLUSE. C'est l'espace du canal compris entre les deux portes d'une écluse.

CHAMBRE, En tèrmes de Tisseran, est une fente de peigne par où deux fils passent.

Les Vitriers appellent aussi *chambre*, le creux qui est dans la vèrge de plomb où ils placent le vèrre lorsqu'ils font des panneaux de vitres.

On dit provèrbialement, qu'un homme a des *chambres* vuides, qu'il a des *chambres* à louer dans la tete; pour dire qu'il est fou, extravagant; qu'il a peu de cervelle, qu'il a la tête legère.

CHAMBRÉE. s. f. Nom collectif, qui se dit de ceux qui occupent une chambre, qui logent ensemble dans une même chambre. *Contubernium.* Ces trois soldats sont d'une meme *chambrée*. *Contubernales.* Toute la *chambrée* sortit si-tôt qu'on entendit le tumulte.

CHAMBRÉE, Se dit aussi de chaque assemblée qui se fait dans dans une chambre pour donner quelque spectacle au public. *Consessus.* Ces Joüeurs de Marionnettes ont fait aujourd'hui trois ou quatre *chambrées*.

CHAMBRÉE, Est aussi un tèrme de Comédien, qui signifie l'argent qu'on reçoit le jour qu'on représente quelque piéce de Théâtre, soit Comedie, soit Opéra. Les Comediens ont eû aujourd'hui une bonne *chambrée*.

CHAMBRELAN. s. m. Ouvrier qui travaille en chambre, qui n'est pas Maître, qui n'oseroit ouvrir boutique. *Qui privatos inter parietes opus exercet.*

CHAMBRER. v. n. Tèrme de Guèrre. Loger ensemble sous une même tente, ou une même baraque ou cazèrne. *Eodem uti contubernio.* Les fantassins *chambrent* six à six, les cavaliers trois à trois ordinairement. On dit aussi en tèrmes de Sellier, *Chambrer* une selle; pour dire, y faire une chambre, y faire de petits trous & tirer la bourre, quand le cheval est blessé, de peur que la selle, en posant dessus, ne le blesse encore davantage : & alors le mot de *chambrer* est actif. *Camerare.*

CHAMBRÉ, ÉE. adj. Il n'est guères en usage que des armes à feu, où il y a des chambres. *Cameratus.* On rebute les canons *chambrez*, parce qu'ils sont sujets à crever. Un fusil dont le canon est *chambré* se salit, & repousse, & crève facilement.

CHAMBRERIE. s. f. Office de Chambrier. Cèrtain Bénéfice qui est un des principaux offices claustraux dans les grandes Abbayes. *Præfectura cubicularis apud monachos.*

CHAMBRETTE. s. f. Diminutif. Petite chambre. *Angustum cubiculum.*

CHAMBRETTE. s. f. Sorte de poire. C'est la poire de Virgoulé qu'on appelle *Chambrette* en Limousin. LA QUINT. Voyez VIRGOULÉ. La Quintinie la compte parmi les mauvaises poires, & dit qu'elle vient en Octobre.

CHAMBRIER. s. m. Grand Officier qui avoit soin de la Chambre, ou du Trésor chez les Rois, & les Empereurs. *Regio cubiculo vel ærario præpositus, supremus Regii cubiculi vel ærarii administer.* En France le *Chambrier* donnoit les ordres dans la Chambre du Roi. LE GENDRE. Il signoit autrefois les Lettres patentes en qualité de grand Officier de la Chambre du Roi. Le Grand *Chambrier* avoit jurisdiction par lui-même & par ses Lieutenans sur tous les Marchands & Artisans du Royaume, mais il ne jugeoit pas en dèrnier ressort. On appelloit de lui au Grand Conseil. Charles V. dans des Lettres patentes données en 1368. dit que le Chambellan avoit dix sols sur chaque Maîtrise, & le *Chambrier* six. Quelques-uns prétendent que le prémier *Chambrier* que l'on connoisse est Renaud, qui l'étoit sous Henri I. en 1060. M. du Chesne remonte jusqu'à Dagobert, sous lequel l'étoit *Taltus*; & il en trouve encore sept autres dans la prémière & la seconde race. L'office de *Chambrier* fut supprimé en 1545 par François I. après la mort de son fils Charles De France Duc d'Orleans, qu'il en avoit pourvû après la mort de Charles III. Duc de Bourbon. A la place du *Chambrier* il créa un prémier Gentilhomme de sa Chambre. Quelques-uns prétendent qu'autrefois le *Chambrier* étoit la même chôse que le Grand Chambellan. Voyez CHAMBELLAN, & Du Tillet P. I. p. 46, 79, 315, 395, 410 & suiv.

On trouve *Cambrerius* dans la basse Latinité, aussi bien que *cambra*, pour *camera*, *chambre*. Voyez CHAMBRE.

CHAMBRIER. s. m. Officier claustral qui est pourvû d'une chambrerie, qui a soin des revenus de la maison, des greniers, du labourage, & des provisions, tant pour la bouche que pour le vestiaire. *Monasterii provisor.* On l'appelle en quelques endroits *Proviseur.*

On appelle aussi *Chambrier* chez quelques Religieux qui vivent en commu-

communauté, Celui qui préside à une Chambre particulière, ou petit Chapitre, où on regle la dépense & les menuës affaires de la maison.

CHAMBRIÈRE. f. f. Sèrvante qui nettoye la chambre. *Ancilla.* Ce mot n'est plus en usage qu'en parlant des servantes des Prêtres, ou de ceux qui n'ont qu'un petit ménage, ou qui n'ont pour tout domestique qu'une servante. Cependant en Provence, en Languedoc, on use du mot *Chambriere* pour toute sorte de chambre. En quelques autres provinces le peuple consèrve aussi le même usage, qui néanmoins commence à se bien abolir.

CHAMBRIÈRE, en tèrmes de Manége, est un long foüet fait d'une grande courroye de cuir attachée au bout d'un bâton, qui sèrt à foüetter les chevaux par dèrrière pour les faire obéir au cavalier. *Flagellum è corrigia.*

CHAMBRIÈRE. Tèrme de Fileuse. Petit ruban, ou autre chose pliée & attachée au haut du sein, qui tient la quenouille en état lorsqu'on file. *Taeniola ad sustinendum colum comparata.*

CHAMBRILLON. f. f. Petite servante qui gagne peu de gages. *Ancillula.* Il est bas.

CHAMEAU. f. m. Animal de voiture propre pour la charge, & non point pour tirer. *Camelus.* Il est fort commun en Orient. Le *chameau* Arabesque a une grosse bosse sur le dos: le Medois en a deux. Sa charge ordinaire est de mille livres pesant. Quelques Auteurs disent dix mille; mais c'est peut-être une faute d'impression. Le *chameau* a cela de particulier, qu'on l'accoutume à se baisser pour recevoir sa charge. Car dès qu'il est né, on lui plie les quatre piéds sous le ventre, on lui met un tapis sur le dos; dont les bords sont chargez de pièrres, afin qu'il ne se puisse relever pendant vingt jours. Il a le piéd large & solide, & non pas dur: car il est couvèrt d'une simple peau. Le poil de *chameau* sèrt à plusieurs ouvrages & étoffes. Le *chameau* est dix ou douze jours sans boire ni manger. Quand il est en chaleur, il se retire à part avec sa femelle, & la couvre tout le jour. Elle porte son fruit onze mois. On se sèrt d'une petite baguette pour le panser, au lieu d'étrille, dont on frappe sur lui comme sur un tapis pour en ôter la poussière. Le maître le suit en chantant & en siflant. Plus il chante fort, & mieux il marche. Il est sujet à s'écarteler. C'est pourquoi lorsque les Caravannes passent dans des tèrres glissantes, on étend des tapis sous les *chameaux*, quelquefois jusqu'au nombre de cent. TAVÈRNIER. Voyez DROMADAIRE.

Les *chameaux* gardent de l'eau dans leur estomac fort long-tems pour se rafraîchir, par le moyen d'un grand ventricule qu'ils ont, autour duquel on trouve un nombre considérable de sacs enfermez entre ses tuniques, dans lesquels il y a apparence que ces animaux mettent leur eau en reserve. On prétend même que c'est la dèrnière ressource des Caravanes, d'ouvrir le ventre de ces animaux pour se servir de cette eau. Mais par les *Observations Physiques* &c. que les Jésuites ont faites à la Chine, il paroît que ces résèrvoirs prétendus ne se trouvoient point dans les *chameaux*; ils ont vérifié le fait par la dissection de divers *chameaux*. P. GOUYE. Le *chameau* qui porte l'étendart d'or, que la Caravane de Pelerins va offrir tous les ans sur le tombeau de Mahomet à la Méque, est exempt de porter aucun fardeau pendant le reste de sa vie. LA CROIX. Ils prétendent même que cet heureux *chameau* ressuscitera, & jouïra des félicitez du Paradis. CHEVR. Ils ont de l'avèrsion pour le cheval, le lion, & le ton. Ils vivent selon quelques uns jusqu'à cinquante ans, & selon quelques autres jusqu'à cent. Le lait de la femelle du *chameau* est un souverain remede pour guérir l'hydropisie. Il faut en boire tous les jours une pinte pendant trois semaines. Au printems tout le poil tombe au *chameau* en moins de trois jours, la peau lui demeure toute nuë, & les mouches l'importunent fort, il n'y a point d'autre remede que de lui gauderonner le corps. TAVÈRNIER.

On dit *chameau* mâle, *chameau* femelle.

Sur les médailles le *chameau* est le symbole de l'Arabie. P. JOBERT. Et s'il se trouve sur les médailles de quelqu'autre peuple, comme sur celle de la famille Plautia, sur laquelle on voit une tête de femme avec une couronne murale, A PLAVTIVS AED. CVR. S. C. & au revèrs dans le champ IVDAEVS & dans l'exergue BACCHIVS, & pour type un homme à genoux qui tient de la main gauche un *chameau* par la bride, & qui tend de la gauche une palme; c'est une marque de societé avec l'Arabie. BEGER.

Ce mot vient de l'Hébreu *gamal*, selon Nicod, d'où l'on a formé *κάμηλος* en Grèc, *camelus* en Latin, & ensuite *chameau* en François. Mais selon Iso Magister, il vient du Grèc *καμπύλον*, qui signifie *curvum*, à cause des bosses qu'il a sur le dos. Charleton dit qu'il peut venir de *κάμνω*, *je travaille*, parceque cet animal porte de grands fardeaux; mais cette étymologie est forcée.

CHAMEAU MOUCHETÉ. Autre espéce d'animal ressemblant au vrai *chameau* par la tête; mais par le reste du corps, au cheval & au bœuf. *Camelopardalis.* POMEY.

On appelle aussi *chameau*, le poil de *chameau* filé en forme de laîne fort déliée, duquel se servent les Fèrrandiniers dans leurs ouvrages. *Filum camelinum.*

En tèrmes de Blâson, on appelle un *chameau emmuselé*, qui est représenté avec une muselière. *Camelus os obstrictum habens*, ou *capistratus.*

Il y a une hèrbe qu'on appelle *pâture de chameau*, à cause que les *chameaux* en sont fort friands, qu'on appelle autrement *juncus odoratus*, ou *schoenantum.*

CHAMEAU se dit d'un gros & grand bâtiment qu'on voit en Hollande, & qui n'a été inventé que vèrs la fin du siécle passé. Le *chameau* sèrt à enlever un vaisseau d'un lieu où il y a peu d'eau, & le transporter dans un autre où il y en a davantage, par le moyen des machines dont est rempli le vaisseau qu'on appelle *chameau.*

CHAMELIER. f. m. Celui qui panse & qui conduit des chameaux. *Qui camelos curat, Camelarius.* On appelle aussi *Chameliers*, les Marchands qui font trafic de chameaux. Le prémier métier de Mahomet fut d'être *Chamelier*. *Chamelier* est appellé *Camerarius*, dans la vie de S. Macaire d'Égypte, & dans celle de S. Aléxandre l'Acométe.

CHAMES. f. f. Plusieurs espéces de moules. Dioscoride dit que le potage des *chames* cuites en peu d'eau, est bon à lâcher le ventre. *Chame.* Il y en a de tant de sortes, que Matthiole avouë qu'il est difficile de les distinguer. Elles sont couvèrtes d'une coquille légère, & on les trouve souvent ouvèrtes & bâillantes au bord de la mèr sur le gravier.

CHAMFRAIN. f. m. C'est la partie du devant de la tête du cheval depuis le dessous des oreilles jusqu'à sa bouche, en descendant par l'intervalle des deux sourcils. *Frons equina.*

Ce mot vient de *camus* & de *frenum*. MÉNAGE.

CHAMFRAIN BLANC, autrement *Belle face*, est une marque blanche qui regne le long du *chamfrain* du cheval. C'est-à-dire, depuis son front jusqu'à son nez. *Frons equina alba maculâ signata.*

CHAMFRAIN, est aussi l'armure du cheval qui couvre cette partie, quand il est sous un cavalier armé de toutes piéces. *Equinae frontis argumentum.* Les Plumassiers le disent pareillement du bouquet de plumes qu'on met sur la tête des chevaux; & les Selliers, des piéces de cuir ou d'étoffe qui couvrent cette partie.

> *Les piéds de leurs chevaux de flammes petilloient,*
> *Les brides,* les chamfrains, *les bardes en brilloient.* P. LE MOINE.
>
> *Leurs housses, leurs girels, leurs bardes, leurs têtières,*
> *Et depuis leurs* chamfrains *jusques à leurs croupieres*
> *Tout paroissoit houppé de la blanche toison.* ID.

CHAMFRAIN, en tèrmes d'Architecture, est un ornement, ou demi-creux, qui est moitié moindre que la scotie. *Stria, sulcus columnae.* On l'appelle autrement *escape*, ou *nasselle*. C'est aussi le pan qui se fait par l'arête rabattuë d'une pièrre, ou d'une piéce de bois: on le nomme autrement *biseau*. *Oblique angulata lapidis extremitas.*

CHAMFRAINER. v. act. Tèrme de Menuisier. Couper le bout d'une planche de biais. Rabattre une des arêtes. *Asserem oblique angulare.*

CHAMFRAINÉ, ÉE. adj. & part. *Oblique angulatus.* On trouve ce mot dans l'Art de Tourner &c. par le P. Plumier.

CHAMICO. f. m. Sorte de semence du Perou, semblable à celle des oignons, mais dont la vèrtu est telle, que si l'on boit l'eau dans laquelle elle aura boüilli seule, ou avec du vin, elle provoque un sommeil de vingt-quatre heures; & si quelqu'un l'a bûë en riant ou en pleurant, il demeure fort long-tems dans ce même état.

CHAMOIS. subst. m. Chévre fort sauvage qui habite sur le plus haut des rochers & des montagnes. *Rupicapra.* Le *chamois* à la queuë longue de trois pouces, les oreilles de cinq. Il a de grands yeux avec une paupière intèrne & rouge. Sa lévre supérieure est fenduë comme au liévre. Ses cornes sortent au devant du front fort peu au dessus des yeux. Elles sont longues de neuf ou dix doigts, & sont noires, rondes, & rayées circulairement: ce qui l'a fait appeller par Oppian *στρεψίκερως*, c'est-à-dire, qui a les cornes tournées en arrière. Il a le piéd fourché & creusé par dessous, & non rempli de chair comme la gazelle. Il marche sur ses ongles & court fort vite. Il a trois ventricules pareils à ceux des bœufs. Ses intestins ont quarante piéds de long. Il est plus grand & a les jambes plus longues que la chévre, mais le poil plus court, qui est pourtant de deux sortes. Le petit est fin, frisé & ondé, & caché sous le grand. Il y en a une partie de couleur de minime brun. Le reste est d'un blanc sâle & roussâtre. Scaliger veut que le *caprea* des Anciens soit nôtre *chamois*, quoique

que Jonston veüille que ce soit le chevreüil. Pline dit que les *chamois* vivent de poisons comme les cailles ; ou qu'ils mangent le *doronicum*, qui est une espéce d'aconit. On trouve quelquefois dans le ventricule des *chamois* des pièrres qu'on appelle *bezouard d'Allemagne*. La peau en est fort estimée, parce qu'étant préparée, elle est chaude & douce sur la chair, & se peut savonner & tenir fort nette. Elle sèrt aussi à purifier le mèrcure qu'on fait passer par ses pôres, qui sont fort étroits.

Le *Chamois* est un animal timide. Il y en a beaucoup dans les montagnes de Dauphiné. Leur principale retraite est la montagne de Donolüy, auprès de Rochecourbe, jusques à celle de Montziou, dans le Gapençois. Il en paroit souvent en ces lieux des troupes de cinquante & plus. Ils marchent sous la conduite de l'un d'entre eux, qui est à leur téte. Les Chasseurs lui font toûjours essayer les prémiers coups. Quand ils le tuënt les autres paroissent dans un si grand étonnement, qu'il est aisé aux moins adroits d'en abatre plusieurs. Ils aiment le sel, & l'on en répand aux lieux où l'on veut les attirer. C'est un appas auquel ils courent toûjours, quoiqu'il les ait déja trompez souvent. Comme ils sont très peureux ils ne s'amusent pas à paitre beaucoup. Ils ne choisissent jamais de pâturage abondant ni fèrtile, & se contentent de l'hèrbe qui naît dans le gravier, & parmi les cailloux. Pendant qu'ils paissent l'un d'eux fait le guet à cent pas de là, sur la pointe d'un rocher, & d'abord qu'il aperçoit un homme, il avèrtit par un sifflement aigu les autres de prendre garde à eux. Ainsi c'est une mèrveille d'en prendre aucun sans le tuer, & plus encore de prendre des petits. Ces petits meurent d'abord qu'ils sont portez ailleurs. Un air plus doux leur est un poison. Ils différent beaucoup des bouctein, car ils semblent rouges en été & gris en hyvèr. De plus ils n'ont que de petites cornes assez larges, & dont le bout est fort crochu. Leur vitesse & la rapidité avec laquelle ils s'élancent de rocher en rocher ne cede point à celle des boucteins : mais ils ont cet avantage, que souvent ils s'y attachent par le bout de leurs cornes, & demeurent ainsi longuement suspendus en l'air jusqu'à ce qu'enfin ils s'en arrachent d'une force incroyable, & se jettent au lieu qu'ils ont destiné. CHORIER, *Hist. de Dauph. L. I. p. 64.*

Ménage dérive ce mot de l'Italien, *camuccia*, ou *camoccia* ; mais Belon dit que ce nom vient du Grèc κεμάς.

CHAMOIS, est aussi une couleur tirant sur l'isabelle, dont les curieux de tulippes font grand état. *Melinus & subalbidus color.*

CHAMOIS, se prend aussi pour la peau de *chamois*. *Pellis rupicapra.* Ainsi on dit, Gans de *chamois*, caleçons de *chamois*.

> *Car du reste, grace à ma selle,*
> *Grace au* chamois *à la chandelle,*
> *Je ne suis point ailleurs blessé.* REGN. DES MAR.

CHAMOIS. s. m. Tèrme de Fleuriste. Tulippe bordée d'écarlate. MORIN.

CHAMOS. s. m. Prononcez *Camos*. Nom d'une fausse divinité des Ammonites & des Moabites, dont il est parlé au troisiéme Liv. des Rois XI. 7. 33. 4^e. Liv. des Rois XXIII. 13. Jérém. XLVIII. 7. 13. *Chamos.* Saint Jérôme sur Isaïe Liv. V, dit qu'il y avoit un Idole sur le mont Nabo ou Nebo, & il ajoute que *Chamos* est le même Dieu que Béelphégor, parceque l'un & l'autre sont un Dieu des Moabites ; mais dit le P. Kirker, il faudroit montrer que les Moabites n'avoient qu une Idole. Selden suit néanmoins ce sentiment *de Diis Syriis Synt. I. c. 5.* sur la fin. Vatable &, Sanctius disent que c'étoit Priape, ce qui revient au même ; car selon Selden Béelphégor & Priape sont la même chôse. Cornelius à Lapide, Tirin & Sanctius, sur la ressemblance de Chamos & Comus prennent *Chamos* pour Comus, le Dieu de la bonne chère & de l'yvresse. Pièrre Martyr prétend que parceque כמס, *Camas*, en Hébreu signifie *occultare*, c'est à dire, *cacher*, il se pourroit bien faire que *Chamos* fût Pluton le Dieu des enfers. Le P. Kirker croit que *Chamos* est le même qu'Osiris, ou le Bacchus Égyptien, & qu'il a été appellé *Chamos* du mot Hébreu כמס, *recondere*, *abscondere*, Cacher, ou bien d'une solemnité que les Égyptiens faisoient tous les ans, en l'honneur de Bacchus, en courant par réjoüissance & en folatrant de village en village, d'où cette fète avoit été nommée *Comasia*, de κώμη, village. Enfin le P. Kirker ne veut point qu'on méprise le sentiment qui dérive ce mot de כמס, *Cacher*, & qui confond *Chamos* avec Pluton ; parce qu'en effet on confond très souvent Pluton, Dis, Osiris, Dionysius, Sérapis. Il consent même qu'on dise que c'est Béelphégor, pourveu qu'on tienne que Béelphégor est Priape adoré par les Égyptiens.

Les Moabites sont appellez Peuples de *Chamos* Nombr. XXI. 29. Jérém. XLVIII. 46. Vous étes pèrdus peuples de *Chamos*. Voyez Vossius *De Idol. L. II. C.* 8.

Ce nom est Hébreu כמוש, *Chemos*. Plusieurs Modèrnes l'écrivent & le prononcent ainsi selon l'Hébreu. Les Septante & la vulgate disent *Chamos*. Prononcez *Camos*. On ne sçait point ce qu'il signifie proprement, ni d'où il vient. Car il n'y a point de diction en Hebreu qui ait ces radicales. Et ce que dit Seldenus qu'il signifie *ut contrectatio*, comme un attouchement, & qu'il est composé d'un כ, *Caph* de similitude, & de מוש, attoucher, attouchement, n'est point seur. Ce que dit Martyr cy dessus l'est aussi peu, ou même moins. Car כמס, *occultare*, a un ס *Samech*, & כמוש, un ש, *Schin*, & il n'y a point de preuve que ces lettres soient mises l'une pour l'autre en ce mot, comme elles le sont quelquefois. כמש, en jargon Rabbinique signifie *palir*, & *être*, ou *devenir lache*, *être mou*, *flaccidum esse*, *flaccescere*.

CHAMP. s. m. Piéce de tèrre propre à être labourée, & semée de grains. *Ager, seges. Champ* cultive. *Cultus ager. Champ* en friche. *Ager incultus.*

> *Hésiode à son tour par d'utiles leçons,*
> *Des* champs *trop paresseux vint hater les moissons.* BOIL.

Ce mot est synonyme de tèrre. Car les laboureurs disent indifféremment, J'ai aujourd'hui semé mon *Champ*, ou ma tèrre. J'irai demain biner ce *champ*, ou cette tèrre. Ce *champ* est tout pièrreux, ou cette tèrre est toute pièrreuse. LIGER.

CHAMP, se dit quelquefois d'une place publique, *Campus*, comme, le *Champ* de Mars, *Campus Martius*, le *Champ* de Flore. *Campus Floræ.*

Le *Champ* de Mars étoit une place ainsi nommée à cause d'un temple du Dieu Mars qui y étoit : on y tenoit les assemblées appellées *Comices*. Dans la suite Tarquin le supèrbe prit cette place pour son usage particulier, mais après qu'il eut été chassé de Rome, les Consuls Brutus & Collatinus firent du *Champ* de Mars le lieu des Assemblées & des Elections. Le *Champ* de Mars n'étoit au commencement qu'un pré au bord du Tibre où l'on faisoit paitre les chevaux, & où la jeunesse s'exèrçoit à la guèrre : on en fit depuis une place magnifique qu'on orna d'une grande quantité de statuës, & d'une belle horloge enrichie d'or. Voyez Aulu-Gelle, Denys d'Halycarnasse, Strabon, Pline, Barthélemi Marlianus dans sa Topographie de l'ancienne Rome, &c. Le *Champ* de Flore est une place à Rome où l'on fait la publication des Bulles, des Constitutions, &c.

Les Poëtes appellent dans un sens figuré la profession des armes le *Champ de Mars*. Donner des preuves de sa valeur dans le *Champ de Mars*, éxpréssion poëtique, pour dire, à la guèrre.

Ce mot vient du Latin *campus*, que quelques-uns tîrent du Grèc χαμαίπους, qui signifie proprement *celui qui marche à pied :* mais ici il signifie *qui n'a pas de grands pieds*, des piéds élevez comme en ont les montagnes. Ce qui prouve cette étymologie, c'est que les Grècs appellent un *Champ*, πεδίον. Voyez Martinius, qui appuye abondamment cette étymologie.

On appelloit anciennement en France, *Champs de Mars*, les assemblées de toute la nation que le Roi convoquoit tous les ans, ou pour dresser de nouvelles loix, ou pour decider des grandes affaires du Royaume. On les nomma ainsi, soit parcequ'elles se tenoient d'ordinaire au mois de Mars ; soit à l'imitation du *Champ de Mars*, qui étoit destiné à Rome pour de pareilles assemblées. On le nomma depuis le *Champ de May*, parce qu'on transporta & qu'on tint ces Assemblées au mois de May. Dans Grégoire de Tours il est appellé *Campus Martius*, dans Frédegaire P. IV. ch. 125. & 130. *Campus Madius*, & dans les Annales de Mets *Campus Magius*. C'est Pepin qui le transporta au prémier jour de May ; ce qui le fit nommer *Campus Maius*, d'où l'on a fait par èrreur, ou par corruption, *Madius*, & *Magius*.

Le P. Daniel prend le *Champ de Mars*, non pas pour l'Assemblée, mais pour le lieu où se faisoit la revüë générale des troupes, & on le nommoit ainsi, dit cet Historien, non pas que ce fût le nom particulier de quelque *Champ*, ces revüës se faisant tantôt en un endroit, & tantôt en un autre ; mais ou à cause que Mars chez les Payens étoit le Dieu de la guèrre, ou plûtôt à cause que la revüë se faisoit ordinairement à la fin du mois de Mars, d'où vient que dans la suite on l'appella le *Champ de Mai*, parce que la coutume étoit venuë de se mettre plus tard en campagne, on ne faisoit la revüë qu'au mois de Mai. P. DAN. T. I. p. 7. Voyez aussi M. de Marca Hist. de Bearn. Liv. I. ch. 28. & M. Le Gendre, Mœurs des François p. 12. Ailleurs T. I. p. 409. Il dit comme les autres que c'est ces Dietes, ou Assemblées générales des François, qu'on avoit appellées d'abord le *Champ de Mars*, & qui s'appellèrent depuis le *Champ de Mai*, parce que Pepin en changea le mois. Pepin tenoit actuellement l'Assemblée ordinaire, ou le *Champ de Mai*. P. DAN. Sous la troisiéme Race ces assemblées ont pris le nom d'*Etats Généraux*. *Regni comitia*.

CHAMP, en tèrmes de Guèrre, signifie le lieu où on donne quelque bataille, ou combat. *Pugna, prælii locus.* Ce Général est demeuré maître du *champ* de bataille. Dans les combats singuliers

il y a souvent quelqu'un qui demeure sur le *champ*, qui est tué sur le *champ*. En Poësie les *champs* de Mars c'est la guèrre, les *champs* de bataille. Les *champs* de Neptune, la mèr.

Quand par tout dans les champs *de Mars ou de Neptune*
Sous tes heureux drapeaux combattoit la fortune.
De S. Gilles.

On appelloit autrefois *champ clos*, ou *camp clos*, l'espace fermé de barrière, où les Chevaliers faisoient des joûtes & tournois, ou des combats à outrance. *Septus ad certamen locus, arena.* Le *champ* est demeuré à un tel Chevalier.

Champ, en tèrmes de Blason, se dit du fonds de l'Écu, qui est chargé de divèrses piéces, dont se composent les Armoiries. *Area scuti.* La bannière de France est un *champ* d'azur fleurdelisé.

Le *champ* d'un tableau, d'une tapisserie, c'est le fonds, lequel est d'ordinaire obscur, & où il n'y a rien de peint. *Area.* Il faut rembrunir le *champ* de cette tapisserie pour en relever davantage les couleurs; le *champ* de ce tableau pour en détacher les figures. Le *champ*, le *fonds*, & le *derriere* d'un tableau, signifient la même chôse. On appelle aussi le *champ* d'une médaille, le fond où il n'y a rien de gravé. On dit encore qu'une draperie, ou un morceau de bâtiment sèrt de *champ* à une figure, quand la figure est peinte sur la draperie, ou sur le bâtiment.

On dit *mettre des solives de champ*; pour dire, les poser sur la partie la moins large; *Tignum qua parte angustius est collocare*, ensorte qu'une solive qui a 6 pouces d'un sens, & 4 de l'autre, est *mise de champ* si elle est sur la partie de quatre. Il en est de même de toutes les autres piéces de bois équarries, que l'on doit *mettre de champ* pour leur donner plus de force, & pour empêcher qu'elles ne plient.

Champ, est aussi un tèrme de Peignier. C'est le milieu du peigne d'où sortent les dents de chaque côté.

Champ, en tèrmes de Méchanique, se dit de ce qui est posé horisontalement, *situ horisonti ad libellam respondente collocatus.* Les sablières se couchent de *champ.* Les Horlogers appellent la *roue de champ*, la troisième roue d'une montre, qui fait mouvoir celle de rencontre. Elle est posée horisontalement, & ses dents sont pèrpendiculaires.

Champ, se dit figurément des sujets & des matières où les Auteurs peuvent s'èxercer, discourir, & combattre. *Campus, materies, argumentum.* Les Poëtes Payens avoient un beau *champ* à s'èxercer, à cause de la libèrté de leurs fictions. Les loüanges du Roi sont un beau *champ* pour èxercer les Historiens.

Il faut pour démasquer ce subtil hypocrite
Flatter de son amour les desirs effrontez,
Et donner un champ *libre à ses téméritez.* Mol.

On dit poëtiquement d'un guèrrier, qu'il a montré son courage dans le *champ* de Mars; pour dire, à l'armée. On dit en ce sens de ceux à qui on donne pèrmission de dire ou d'écrire quelque chôse, Vous le pouvez, le *champ* vous est libre.

Champs, au plurier, se dit par opposition à ce qui est enfèrmé dans les villes. *Rus.* Aller aux *champs*, à sa maison des *champs*. Maison des *champs* n'est pas une façon de parler noble; il faut dire, maison de *campagne.* Bouh.

Pour réparer les maux pressants
Que le tonnerre a faits à ma maison des champs,
Ne pourrois-je obtenir, Sire, avant que je meure,
Un quart d'heure de vôtre tems?

Sanguin, *dans le Recueil des vers faits par le P. Bouhours 1. Edit. p. 215.*

On dit en tèrmes de Guèrre, Battre aux *champs*; *Signum profectionis indicere*, pour dire, battre la marche, pour décamper, pour partir.

Les Payens ont appellé les *Champs Elisées*, le lieu des Enfers, où ils croyoient que les âmes des gens de bien alloient après leur mort pour y goûter un étèrnel repos. *Campi Elysii.* Quelques uns ont crû qu'ils étoient dans les Isles Fortunées, qui sont à présent les Canaries. Virgile fait la description des *Champs Elisées* dans le sixième de l'Éneide. On dit aussi *Champs Elisiens.*

Quand Segrais détaché des terrestres liens
Descendit plein de gloire aux Champs Élisiens,
Virgile en beau François lui fit une harangue,
Et comme à ce discours Segrais parut surpris,
Si je sçais, lui dit-il, le fin de vôtre langue,
C'est vous qui me l'avez appris.

On appelle à Paris *Champs Elisiens*, un lieu agréable hors de Paris, planté d'arbres qui forment des allées en tout sens. Ce nom a été donné à ce lieu-là par allusion aux *Champs Elisiens* des Anciens.

Les Champs Élisées, étoient aussi des cimetières où les Payens entèrroient leurs morts separément, & dans des tombeaux de pièrre. On en peut voir quelques restes dans la ville d'Arles. Les Turcs imitent ces sortes de cimetières: & ce grand nombre de tombeaux élevez fait un aspect qui ressemble à une ville.

Champ, se dit advèrbialement en ces phrâses. A travers *champ*; pour dire, Hors des chemins. *Passim, extra viam.* A chaque bout de *champ*, *quocumque tempore, quolibet data occasione*; pour dire, A toute heure, à tout propos. Sur le *champ*; pour dire, Tout d'abord, présentement, à l'instant. *Extemplò, illicò, continuò, statim, ipso temporis articulo.*

On dit aussi parler sur le *champ*, discourir sur le *champ*; pour dire, parler, discourir sans preparation, *ex tempore dicere.* Un discours fait sur le *champ*, *extemporalis oratio.* Facilité à parler sur le *champ*, *facilitas extemporalis.* Mr De Harlay Archevêque de Paris avoit une facilité mèrveilleuse à bien parler sur le *champ.*

Champ, se dit en ces phrâses provèrbiales. Il y a assez de *champ* pour faire glane; pour dire, qu'il y assez de besogne pour tout le monde, ou de quoi se contenter. On dit qu'un homme a un œil aux *champs*, & l'autre à la ville; pour dire, qu'il est fort vigilant, & qu'il sçait ce qui se fait auprès & au loin. On dit aussi, qu'un homme court les *champs*, court les rues; pour dire, qu'il est fou; qu'il se met aux *champs*, quand il s'emporte de colère; & qu'on lui donne la clef des *champs*, quand on le met en libèrté de s'en aller, de s'enfuir, & de faire tout ce qu'il voudra.

A champ, Tèrme de Jardinage. Semer *à champ*, autrement à volée, se dit proprement des raves, qui au lieu d'être semées dans des trous d'une couche, sont semées indifféremment, soit sur une couche, soit en pleine tèrre, tout de même qu'on seme les autres graines en plein champ. La Quint.

A plein champ. Autre tèrme de Jardinage, qui est la même chôse que *à champ.* Semer *à plein champ*, c'est semer sans rayons, ni aucun autre alignement. *Indiscriminatim serere, terra mandare.* Il faut semer ces laituës *à plein champ.* Semer du pèrsil *à plein champ.* Liger.

CHAMPADA. s. m. Arbre qui croît à Malaque. Le *Champada* est un arbre fort grand & touffu; ses branches sont de couleur cendrée, noüeuses, & jettent une liqueur gluante & âcre comme le Titymale, lorsqu'on y fait une incision; le fruit naît du tronc & des grosses branches. Il sort d'abord un bouton qui s'ouvre en plusieurs feüilles, entre lesquelles naît le fruit: il devient d'une grosseur fort considérable, ayant 12 ou 14 pouces de long, & autant de circonference, de la figure de nos melons: son écorce est vèrte, toute divisée en petits pentagones, au milieu desquels il y a un petit point noir: le pedicule qui est gros & ligneux, entrant dans la substance du fruit, se divise en plusieurs gros filamens, qui travèrsant tout le corps du fruit, vont se rejoindre vèrs la pointe: il y a plusieurs grosses chataignes couvèrtes d'une pulpe blanchâtre qui tiennent toutes à ces filamens en forme de grappe: de sorte que fendant l'écorce & une substance spongieuse qui environne toutes ces chataignes, elles se dégagent toutes de leurs compartimens, & demeurent attachées à la queuë comme une grappe de raisin, on suce cette pulpe qui est autour de la chataigne: elle est sucrée & d'un assez bon goût, mais d'une ôdeur un peu forte, & indigeste. Les gens du païs aiment fort ce fruit, parcequ'il échauffe & entête, mais moins que le durion. Les chataignes se mangent cuites dans l'eau; mais elles sont moins bonnes que les nôtres. Observations Physiques, &c.

CHAMPAGNE. s. m. Province de France, qui est bornée au septentrion par la Flandre, à l'Orient par la Lorraine, par la Bourgogne au midi, par l'Isle de France & une partie de la Picardie au couchant. *Campania.* La *Champagne* se divise en neuf contrées, qui sont la *Champagne* particulière, le Rémois, le Châlonois, le Pèrtois, le Bassigni, le païs d'Argone, le Rètelois, la Brie & le Sénonois. On la divise encore en haute & basse *Champagne*; la haute est sa partie septentrionale, & la basse est celle qui est au midi. La *Champagne* a titre de Comté. Elle a même eû des Ducs sous la première race. Les Comtes de *Champagne* ont pris le titre de Comtes Palatins, & les Comtes de Joigny, de Rhetel, de Brienne, de Roucy, de Grand Pré, & de Bar sur Seine, portoient la qualité de Pairs de *Champagne*, & y tenoient les Grands jours. La Capitale de *Champagne* est Rheims.

La *Champagne* particulière renfèrme les Tèrritoires de Troie & de Châlons. Le Gouvèrnement de *Champagne* est un des douze grands Gouvèrnemens de France.

Ce nom a été donné à cette Province à cause de ses belles campagnes fèrtiles sur tout en grains & vins. Les vins de *Champagne* sont renommez dans toute l'Europe. Deux Poëtes ont fait plusieurs

sieurs piéces ces dèrnières années, l'un en faveur du vin de *Champagne*, & l'autre pour le vin de Bourgogne.

La *Champagne* de Bèrry est une petite contrée dans la partie occidentale du Bèrry.

CHAMPAGNE. s. m. C'est un nom que l'on donne à un valet ou laquais, qui est de Champagne. Où est *Champagne?* Qu'on me fasse venir *Champagne*.

On le dit aussi pour du vin de Champagne.

Je passe la nuit & le jour
A m'enyvrer de ce Champagne,
Pour étourdir un fol amour
Qui par tout m'accompagne.

CHAMPAGNE. Tèrme de Blâson, espace embas, qui occupe le tiers de l'Écu vèrs la pointe. *Campus.* On l'appelle autrement *plaine*. Cette piéce est râre en Armoiries, selon le Père Menestrier.

CHAMPAGNE. Tèrme de Coutumes, de Finances, &c. On appelle *droit de Champagne*, un droit qui appartient aux gens des Comptes, sçavoir, vingt sols des Fèrmes de mille livres, & au dessus, & quarante sols des Fèrmes qui éxcedent mille livres.

CHAMPAGNOL. subst. m. *Fungus.* Ce mot, qui n'est plus en usage, veut dire *Potiron*. *Champagnol* approche fort de *Champignon*.

CHAMPANE. s. f. Bâtiment des Indes de 60 à 80 tonneaux, qui n'a que des courcives : il est construit sans cloux, les membres étant seulement cousus avec des chevilles de bois, & les bordages emboëtez. *Navigium Indicum.*

CHAMPART. s. m. Tèrme de Coutumes. Droit qu'a un Seigneur de prendre sur les champs dépendans de sa Seigneurie la dixième, treizième ou quinzième gèrbe dans la moisson de ses tenanciers, comme le Curé fait la dîme pour son droit écclésiastique. *Jus agrarii solarii legendi.* Il y a des tèrres qui payent la dîme, d'autres le *champart*. Favin semble les confondre dans son histoire de Navarre Liv. VII. p. 401. où il dit que ces tèrres payoient la dixième, & que pour cela elles étoient appellées *Agri decumates*. Le droit de *Champart* emporte lods & vente s'il est seigneurial, & tient lieu de chef cens, autrement, & si ce n'est qu'un droit foncier constitué après le cens, il n'emporte point lods & ventes. LANGE. On leve aussi le *champart* sur les légumes.

Ce mot vient de ce que ce droit est comme une partie du champ que le Seigneur s'est resèrvée. En ce cas il emporte lods & vente, aussi bien que le cens. On l'appelle en quelques endroits *terrage*, & en Latin *campi pars*.

CHAMPARTER, ou CHAMPARTIR, selon quelques-uns v. act. Lever le droit de champart. *Agri solarium cogere.* Un Laboureur ne peut enlever aucune de ses gèrbes, que le champ ne soit *champarté*.

CHAMPARTERESSE. adj. qui se dit de la grange seigneuriale où se mettent les champarts. *Horreum manipulorum decumanorum.* Les tenanciers des tèrres sont obligez de conduire à leurs frais les gèrbes prises par le Champarteur dans la grange *champarteresse*, auparavant que d'enlever aucune de celles qui leur appartiennent.

CHAMPARTEUR. subst. m. Fèrmier, ou homme commis par le Seigneur pour lever son droit de champart. *Coactor agrarii solarii.*

CHAMPÉ. adj. Tèrme de Blâson, se dit lorsqu'on ne veut éxpliquer que la qualité du champ. Midelbourg porte un château d'or *champé* de gueules. *Campus minio affectus.*

CHAMPENOIS, OISE. subst. m. & f. Qui est de Champagne. *Campanus. Campanensis.* Nicolas Perrot d'Ablancourt de l'Académie Françoise, dont nous avons des Traductions d'Auteurs Grecs & Latins, souvent citées dans cet Ouvrage, étoit *Champenois*. Eudes II. Comte de Blois fut surnommé le *Champenois*, parce qu'après la mort d'Étienne de Vèrmandois son cousin il s'empara de la Champagne, quoique le Roi Robèrt s'y opposât. Les *Champenoises* Demoiselles annoblissent leur mari. Ce fut une suite de la bataille de Fontainay en Champagne entre les enfans de Loüis le Débonnaire. Car dit Gollut Mem. des Bourgongnons Liv. IV. Ch. 6. la Noblesse de Champagne y demeura prèsque toute ; de sorte qu'il fut pèrmis aux Demoiselles d'annoblir leurs maris.

Aussi les Champenois *pendant son regne heureux*
Se piquant de délicatesse,
De grandeur & de politesse,
Se montroient presque tous braves & genereux.
Mlle L'HÉRITIER.

CHAMPESTRE. adj. m. & f. Epithete qu'on applique à ce qui tient quelque chôse de la campagne. *Rusticus.* Cette maison est seule, & en un lieu bien *champêtre*. Ce Bèrger joüoit des airs *champêtres* sur son chalumeau. On appelle aussi un *champêtre*, un champ en friche, ou fort éloigné des habitations. Rien ne charme davantage les esprits délicats qu'une simplicité rustique, & l'innocence des plaisirs *champêtres*. S. ÉVR.

Et dans mon cabinet assis au pied des hêtres,
Faire dire aux échos des sottises champêtres. BOIL.

Tous les soins sont bannis des demeures champêtres,
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maîtres. VILL.

CHAMPIGNON. s. m. *Fungus.* Plante dont la substance est d'une tissure différente de celle de toutes les autres plantes, & dont on n'a pû encore découvrir les fleurs, supposé qu'elles en ayent, aussi son caractère ne se tire point de ces parties-là, comme dans les autres plantes, mais seulement du port extérieur de ses espéces. Le vulgaire appelle indifféremment *champignon* toutes les plantes fungueuses, qu'on distingue cependant en celles qui croissent sur tèrre, & qui sont composées d'un pédicule, & d'une tête, ou chapiteau, couvèrt pour l'ordinaire en dehors, concave par dessous, & garni de plusieurs lames ou feüillets, ou de petits tuyaux rangez les uns auprès des autres, ce qui rend sa surface intèrne toute poreuse. On remarque en général que le *champignon* est toûjours suspect dans son usage, l'éxpérience l'a fait quelquefois éprouver aux plus friands. Il est vrai cependant qu'il y en a de plus ou moins nuisibles ; ceux qu'on mange plus volontiers sont le Mouceron, *Fungus parvus, Mouceron dictus* ; on en trouve en plusieurs endroits du Royaume. On mange prèsque toute l'année à Paris le *Fungus campestris albus superne inferne rubens*. On fait une couche avec du tèrreau préparé, & il ne manque guères d'en lever lorsque la couche est bien faite. La plûpart des autres espéces sont nuisibles, sur tout les espéces qui ont des feüillets noirs, & qui sentent mauvais.

On appelle Agaric un *champignon* qui croît sur le Méleze, on le distingue en mâle ou en femelle. Le mâle sèrt aux Teinturiers en noir, la femelle au contraire est un purgatif hydragogue. *Agaricus, sive fungus laricis* ; le mâle croît sur les noyers, & se nomme *Agaricus pedis equini formâ*. Le Fungoïdes ne diffère du *champignon* que par sa figure extérieure. En effet, ce *champignon* est ordinairement formé en coupe. La Morille, *Bolatus*, est même une sorte de *champignon* ; elle est à present en usage comme le Mouceron & les *champignons* bons à manger. Ce dèrnier *Fungus* est criblé comme les rayons d'une ruche. La vesse de loup est une autre sorte de *champignon*, qui en se séchant se réduit tout en poudre, cette poudre est bonne pour arrêter les hémorragies des hémorrhoïdes, *Fungus sive crepitus lupi, lycoperdon vulgare*. Les Corralloïdes ont été ainsi appellez à cause que cette plante quoique fungueuse est branchuë comme le corail; on mange quelques-unes de leurs espéces. Le *champignon* de sureau est estimé pour la squinancie, *Fungus sambucinum, sive auricula peda*. On met enfin la truffe, *Tubera*, parmi les plantes fungueuses. Il y a quelques espéces de *champignon* dont on a vû tomber une semence noire en forme de poussière. L'Empereur Claude fut empoisonné en mangeant des *champignons*. Et parce qu'il fut mis à sa mort au nombre des Dieux, on les appella *la viande des Dieux*.

Il y a des *champignons* qu'on appelle *porcini*, ou *champignons de pourceaux*, qu'on fricasse à l'huile & au beurre, parmi lesquels il y en a de venimeux. Rhasis fait mention d'un *champignon*, dont la poudre mise sur un bouquet, empoisonne quand on le flaire. Matthiole dit qu'il a vû des *champignons* qui pesoient trente livres, qui étoient jaûnes comme fin or ; & qu'il y en a à Rome & à Naples qui viennent sur des pièrres qu'on arrose. Il obsèrve aussi que les meilleurs *champignons* ne valent rien quand on en mange trop ; qu'ils surmontent & éteignent la chaleur naturelle: & il nomme le *champignon*, la vraye enseigne du logis de la mort. Ferrantes Impératus dit avoir vû des *champignons* qui pesoient plus de cent livres. Clusius parle d'un qui étoit assez gros pour nourrir plus d'un jour toute une famille : & on dit que dans les confins de la Hongrie & de la Croatie il en croît de si gros, qu'un seul peut remplir & faire la charge d'un chariot. XV. JOURN. DES SÇAVANS 1678. On a vû un homme en Allemagne, dont les reins à ce que l'on jugeoit, étoient d'une substance de *champignon*, parcequ'après d'épouvantables douleurs, qu'on avoit toûjours cru être de la pièrre, il jetta de tems en tems de petits *champignons*, comme les autres font des pièrres. ID. 1679. p. 35.

Menage tient que ce mot vient du Latin *campinio*, à cause qu'il naît dans les champs sans être semé.

On

On dit provèrbialement d'un homme qui s'est élevé, qui a fait fortune en peu de tems, qu'il est venu tout en une nuit comme un *champignon*.

CHAMPIGNON DE LAMPE, est le bout de la mêche quand elle est consumée, qui paroit sur tout en tems humide; & c'est un signe de pluye. *Lucernæ fungus*.

CHAMPIGNON, en Medecine, est aussi une tumeur, ou une éxcrescence de chairs qui naissent en plusieurs parties du corps, comme aux paupières, aux parties honteuses, ou à la tète, quand le crâne a été trepané ou rompu, & que les membranes du cèrveau ont été blessées. *Fungosa carnis tumor*. Il y en a qui sortent hors des fractures des os, & qui sont faites effectivement comme des *champignons*; ce qui leur en a fait donner le nom.

CHAMPIGNON, en Architecture. Espéce de coupe renvèrsée, taillée d'écailles par dessus, qui sèrt aux fontaines jaillissantes à boüillonner l'eau d'un jet, ou d'une gèrbe en tombant. *Fungus*.

CHAMPION. s. m. Homme de guèrre, brave & généreux, qui soutient une querelle, un parti, par les voyes d'honneur, contre ceux qui l'attaquent. *Pugnator*. Les injures faites à l'honneur des Dames se vangeoient autrefois par le combat de deux *champions*. Ce Prince avoit plusieurs braves *champions* dans son armée.

Menage dérive ce mot de *campio*, suivant les Gloses d'Isidore, *qui campo decertant*. En ce cas le mot de *camp* étoit pris pour le duël qui se faisoit dans un camp clos. *Campion* signifie aussi en Allemand un homme qui se bat en duel; & *camp* un duël, & *campen*, se battre en duël, tout cela de camp, qui signifie champ, le lieu où l'on se bat, du Latin *campus*. C'est la remarque des Bollandistes, *Mart. T. II. p. 494. D.* Ce mot *campio* est très-ancien, quoiqu'il ne soit pas de la bonne Latinité. Il se trouve dans Grégoire de Tours. Du Cange dérive *champion* de l'Allemand *kampff*, qui signifie *combat*: & il remarque qu'on appelloit proprement *champions*, ceux qui se battoient pour ceux qui étant obligez selon la coutume d'accepter le duël, avoient pourtant une juste éxcuse pour s'en dispenser, comme pour être trop vieux, trop jeunes, ou infirmes, ou Ecclésiastiques, & en autres cas où ils étoient obligez de donner des *champions*, qu'on appelloit aussi *advouez*. Il ajoûte que c'etoit le plus souvent des mèrcenaires qu'on loüoit pour de l'argent, & qui passoient pour infames. Il y avoit aussi des vassaux, qui par leur foi & hommage étoient obligez envèrs leurs Seigneurs de se battre pour eux en cas de besoin. C'étoient seulement des combattans à pied armez d'un bâton & d'un bouclier. Il rapporte amplement les cérémonies de ces combats, & les peines des vaincus.

Cette coutume de décider les différens qu'on avoit, par le combat, vint autrefois du Nord en Allemagne, en France, en Bourgogne, & passa insensiblement dans tout le reste de l'Europe. On choisissoit deux *champions* pour soutenir le pour & le contre. Avant que d'en venir aux mains il falloit qu'il y eût sentence qui autorisât le combat. Quand le Juge avoit prononcé, l'accusé jettoit un gage (d'ordinaire c'étoit un gand.) Ce gage de bataille étoit relevé par le Juge, & quelquefois par l'accusé avec la pèrmission du Juge; ensuite les deux combattans étoient envoyez en prison, ou mis à la garde de gens qui en répondoient. Celui des deux qui s'enfuyoit etoit déclaré infame, & convaincu d'avoir commis le crime qu'on lui imputoit. Les gages reçus l'accusé & l'accusateur ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du Juge. Ils ne l'obtenoient qu'avec peine, & jamais sans payer l'amande que le Seigneur avoit droit de prendre sur la succession du vaincu. C'étoit le Juge ou le Seigneur qui fixoit le jour du combat. C'étoient eux qui étoient tenus de préparer le champ, & de fournir aux combattans des armes sortables. Si le combat se faisoit à pied les *champions* ne pouvoient avoir qu'une épée & un bouclier; s'il se faisoit à cheval, on les armoit de toutes piéces. Ces armes étoient portées au son des fiffres & des trompettes par le Juge au milieu du champ, & là bénites par un Prêtre avec de grandes cérémonies. Avant que de s'approcher les combattans juroient qu'ils n'avoient sur eux aucun charme, & qu'ils se comporteroient en loyaux & preux Chevaliers. Après les parreins leur ceignoient l'épee, & d'autres gens leurs présentoient, l'un le cheval, l'autre la lance; enfin par un cri public les Herauts défendoient au peuple de faire ni signe, ni bruit, ni de favoriser en quelque manière que ce fût l'un ou l'autre des combattans.

L'action commençoit par force démentis que se donnoient les *champions*, puis les trompettes ayant sonné ils en venoient aux mains. Après qu'ils s'étoient donné le nombre de coups de lance, d'épée ou de dague qui étoient marquez dans le cartel, les Juges du combat jettoient en l'air une baguette pour avèrtir les *champions* que le combat étoit fini. S'il duroit jusques à la nuit avec un succès égal, l'accusé etoit reputé vainqueur: la peine du vaincu étoit celle qu'eut mérité le crime dont on l'accusoit. Si le crime méritoit la mort, le vaincu étoit désarmé, trainé hors du champ, & executé aussitôt. Il n'y avoit que les Ecclésiastiques, les malades, les estropiez, les jeunes gens au dessous de 20 ans, & les hommes au dessus de soixante, qui fussent dispensez du combat. Tous étoient obligez de combattre en personne, ou de mettre un homme en leur place. On nommoit proprement *champions* ces braves de profession, qui moyennant bien de l'argent entroient en lice pour un autre. Si le crime dont il s'agissoit méritoit une peine capitale, le *champion* qui succomboit étoit sans forme de procès mis à mort le moment d'après avec l'accusateur, ou l'accusé qui l'employoit. LE GENDRE.

CHAMPION DU ROY, en Anglettèrre, est un Héraut, qui après le couronnement du Roi entre à cheval & armé de toutes pieces dans la salle du festin, jette son gand par terre, & presente un cartel à quiconque oseroit nier, que le nouveau Prince fût legitime Roi d'Anglètèrre.

On dit figurément, que les Martyrs ont été de braves *champions* de la Foi, parce qu'ils l'ont défendüé au péril de leur vie. Et en général, il se dit de toutes sortes d'assaillans braves, généreux, illustres. Martin Sécretaire du Pape Félix V. a fait un Poëme en faveur des Dames, qu'il a intitulé, le *Champion des Dames*.

> *Une palme si vulgaire*,
> *N'est pas pour un tel* champion. VOIT.

Champion ne se dit guères aujourd'hui que dans le stile familier, ou le stile burlesque, & en riant. Tandis que les coups de poing alloient, & que nos *champions* songeoient à se defendre. LA FONTAINE.

EAU DE DEUX CHAMPIONS. Voyez EAU.

CHAMPISTEAUX. adj. On l'a dit autrefois pour *dépiteux*. *Morosus*, *fastidiosus*.

CHAN. Voyez CHAM, & prononcez *Kan*.

CHAN. s. m. C'est une Hôtellerie chez les Turcs, & la même chôse que *Caravenseras*. Voyez ce mot. Les *Chans* sèrvent de retraite aux Voyageurs, soit dans les campagnes, où il n'y a point d'habitations, soit dans les villes mêmes; & l'on y loge *gratis*.

CHANAAN. s. m. C'est le nom propre d'un fils de Cham; qui donna son nom à la tèrre que sa posterité eut en partage, & dont nous allons parler. Les enfans ou la postérité de *Chanaan* fut maudite par Noe. *Chanaan* est quelquefois la même chôse que les Chananéens, la postérité de *Chanaan*; de même qu'Israel signifie souvent les Israelites. Les Sidoniens, Amalec & *Chanaan* vous ont opprimé. *Jud. X. 12.* *Chanaan* signifie aussi quelquefois le païs qu'on appelle plus communément la tèrre de *Chanaan*. Ainsi l'on trouve dans l'Écriture les bornes, les confins de *Chanaan*; les Rois de *Chanaan*. La langue de *Chanaan*; c'est-à-dire, Chananéenne, ou des Chananéens, est celle que nous nommons plus ordinairement la langue Phénicienne. C'étoit la même langue que l'Hébreu; ou du moins elle en différoit très-peu, comme nous le voyons par tous les noms de cette langue qui sont dans l'Écriture, & par les mots Puniques que S. Augustin & les autres anciens nous ont conservez.

CHANAAN. La Tèrre de *Chanaan*. *Terra Chanaan*, *Chanaanitis*. C'est la tèrre qu'occupèrent les Chananeens promise ensuite à Abraham, & donnée à sa postérité, & appellée la Tèrre promise, la Tèrre de promission, la Tèrre Sainte. Elle comprenoit en general ce qui est enfèrmé entre l'Arabie désèrte au midi, la Mèr morte & le Jourdain au levant, la Phénicie & l'Antiliban au nord, la Méditèrranée & les Philistins au couchant; & outre cela les Royaumes d'Og & de Basan à l'orient du Jourdain. Cependant quoique les Rois & les peuples de ces deux Royaumes fussent des Chananéens, on ne les comprend point communément dans ce qu'on appelle la *Terre de Chanaan*. Elle étoit divisée en plusieurs Royaumes, dont il est parlé dans les Livres de Moyse, & sur tout dans celui de Josué. De la Rüe a fait une Carte de la *Terre de Chanaan*. Depuis que les Israëlites en fûrent les maîtres elle fut autrement divisée, comme nous le dirons au mot TÈRRE SAINTE.

CHANCE. s. f. Prémier coup de dez qu'on jette pour en faire joüer un autre. *Primi tesserarum jactus*, *fortuita puncta*. Ainsi on dit, Livrer la *chance* à quelqu'un, pour lui donner lieu de joüer un coup ensuite.

Ce mot vient du Latin *cadentia*, selon quelques uns. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *chance*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui signifie *cas fortuit*.

CHANCE, Est aussi un jeu particulier du dez qui se joüe avec cèrtaines régles, & qui ne tombe que sur cèrtains points. *Certus tesserarum jactus*.

CHANCE, signifie aussi coup heureux, rencontre avantageuse, fortuite. *Felix ac fortuitus tesserarum jactus*. Vôtre arrivée m'a porté *chance*. On dit que la *chance* a tourné, lorsque d'heureux au

jeu

jeu qu'on étoit, on devient malheureux. *Fortuna vertit.* J'ai gâgné au commencement ; mais la *chance* a tourné.

On dit provèrbialement, qu'un homme a conté sa *chance* ; pour dire, son histoire, sa bonne ou mauvaise fortune.

CHANÇEL, ou CHANCEAU. s.m. Est une partie du chœur d'une Église, qui est entre le maître autel, & la balustrade qui le fèrme : c'est où se mettent les Ministres sèrvans à la Messe. *Cancelli.* C'est un droit honorifique, d'avoir droit de banc & de sépulture dans le *chancel* d'une Église. *Chanceau* s'est dit aussi autrefois pour *chassis*.

Ce mot vient de *cancellum*, Latin, qui se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne en cette signification. MÉN. Et ce mot a signifié toute sorte de treilles ou de barres croisées, soit de bois, ou de fèr, ou même de traits de plume.

CHANCELADE. Voyez CHANCEILADE.

CHANCELANT, ANTE. adj. Qui n'est pas fèrme, stable, assûré. *Titubans, vacillans.* La fortune est fort *chancelante*, & n'est jamais assûrée. Les esprits foibles sont *chancelans* dans leurs opinions. Être *chancelant* dans son devoir. ABLANC. La multitude étoit déja toute ébranlée & *chancelante*. VAUG. Combien de familles *chancelantes* ont été soutenuës par son secours ? FLECH.

Oui, je sens qu'à vos yeux mon courroux chancelant,
Trebuche, perd sa force, & meurt en vous parlant. CORN.

CHANCELER. v. n. Branler, n'être pas fèrme & assûré sur ses piéds, vaciller, être toujours sur le point de tomber. *Titubare, vacillare.* La marque d'un homme qui a trop bû, c'est qu'il *chancele*, qu'il marche en penchant le corps tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. *Vacillare ex vino.* Il s'appèrçut que le Roi *chanceloit* & laissoit aller ses armes de foiblesse. VAUG. On ne voit point mes pas sous l'âge *chanceler*. BOIL.

Il se dit aussi des chôses qui sont sujettes à varier, à manquer, à changer, à trebucher. Alexandre vit ce jour-là *chanceler* sa fortune. VAUG. Sa mémoire *chancela* dès le commencement de sa harangue. Ces gens ne seront pas long-tems amis, leur amitié *chancele* déja.

Sous le coupable effort de sa noire insolence,
Themis a vû cent fois chanceler *sa balance.* BOIL.

CHANCELER, Se dit figurément de ceux qui sont incèrtains dans leurs opinions, dans leurs décisions. *Animo titubare, vacillare.* Il ne faut pas qu'un Auteur grave *chancele* dans ses opinions, il faut qu'il décide nettement. Il est encore irrésolu, il *chancele*.

Quelques-uns dérivent ce mot de *cancellare*.

CHANCELANT, ANTE. Part. & adj. Il a au propre & au figuré les significations de son vèrbe. Mémoire *chancelante*, fortune *chancelante*, *chancelant* dans son devoir, cette expression est de Vaugelas dans sa traduction de Quinte Curce.

CHANCELEMENT. s. m. Démarche qui n'est pas fèrme, qui n'est pas assûrée. *Titubatio, vacillatio.* DANET. TACHARD.

CHANCELERIE. s. f. Plusieurs écrivent avec deux *ll*. *Chancellerie.* Office & dignité. *Cancellarii dignitas & officium.* Il y a aussi des *Chanceleries* établies près les Cours de Parlement & autres Cours. Ainsi il y a les *Chancelleries* de Paris, de Toulouse, de Bourdeaux, de Dijon, de Bretagne, de Dauphiné, Roüen &c. On dit aussi Echiquier de Normandie. Voyez l'Édit de Charles VIII. donné à Amboise le 11^e Decembre 1493. rapporté par Tessereau *hist. de la Chanc. T. I. p.65.* Le commencement de la *Chancelerie* de France a cela de commun avec toutes les chôses qui sont fort éloignées de nous, que le tems empêche qu'on n'en puisse aisément découvrir la vérité. TESSEREAU. Il y a de Grands & de petits Officiers de la *Chancelerie*. Les grands sont le Chancelier, le Garde des Sceaux, les Sécretaires du Roi &c. Les petits sont l'Aumônier, les Huissiers, Fourrier, Ciriers, Valet Chauffecire, & Porte-coffres. Le *Sciendum* de la *Chancelerie* est une de ses plus authentiques piéces. TESSEREAU, *T. I. p. 39.* Nous en parlerons au mot SCIENDUM. On dit grosse *Chancelerie* de cire vèrte. ID. *T. I. p. 14.* Cet Auteur appelle *Petites Chanceleries* celles qui sont établies près les Cours du Royaume, tant des Parlemens, que Présidiales. Il y a aussi des *Chanceleries* près les Chambres des Comtes & les Cours des Aides. *Chanceleries* Présidiales, sont celles qui sont près les Présidiaux. Voyez l'histoire Chronol. de la *Chancelerie* par Tessereau.

CHANCELERIE, signifie aussi le lieu où se scellent les Lettres Royaux, les Arrêts & provisions d'Offices. *Franciæ Cancellarii juridiciale prætorium.* Le Sieur Tessereau Sécretaire du Roi a fait une histoire Chronologique de la *Chancelerie* de France.

La *grande Chancelerie*, Est celle où on scelle avec le grand sceau du Roi gardé par Monsieur le Chancelier, & qui a autorité par toute la France, & en tous Parlemens. *Superius majoris sigilli prætorium.*

La *petite Chancelerie*, Est celle qui se tient par un Maître des Requêtes, ou par un autre Officier, où on scelle avec un petit sceau. *Inferius minoris sigilli prætorium.* Il n'a autorité que dans le ressort du Parlement où elle est établie. Il y en a dans tous les Parlemens.

On appelle aussi la *Chancelerie*, les maisons où loge le Chancelier qui lui sont affectées auprès des Maisons Royales, comme à S. Gèrmain, à Fontainebleau, à Vèrsailles, &c. *Assignatum in regalibus domibus Cancellario Franciæ hospitium.*

On se sèrt encore de ce tèrme en parlant des expéditions qui se font en *Chancelerie*, quand elles ne seroient pas scellées : comme les signatures de Cour de Rome pour les provisions des Bénéfices viennent en papier de la *Chancelerie* Romaine. On y fait différence entre la Pénitencerie, & la *Chancelerie*. Les régles de la *Chancelerie* Romaine ne sont reçuës en France qu'en peu de rencontres. On les trouve à la fin de la Pratique de Rebuffe. Le Style de la *Chancelerie*, le Trésor de la *Chancelerie*, sont des livres qui contiennent des formules de toutes les Lettres de *Chancelerie*, soit de grâce, soit de justice.

On appelle encore *Chancelerie*, le corps des Officiers qui sont nécessaires pour le sceau, les Grands Audienciers, les Sécretaires du Roi, les Trésoriers, Controlleurs, Référendaires & Chauffeciers. La *Chancelerie* a été au devant du Roi à son entrée. *Collegium Magistratuum ad Cancellarii munus pertinentium.*

On appelle aussi *Chancelerie*, le Greffe d'un Consulat de Marine où l'on délivre des expéditions authentiques, comme celles des Notaires & des Greffiers.

CHANCELERIE, en Anglètèrre, c'est la Cour Souveraine du Royaume pour les affaires civiles. *Supremus totius Angliæ civilibus in rebus magistratus.* Le Grand Chancelier, ou le Garde du Grand sceau, est le seul Juge de cette Cour : seulement dans les cas difficiles il prend conseil, & cependant il n'est pas obligé de s'y conformer. Il doit juger selon les loix, & les statuts du Royaume, mais il peut aussi juger selon l'équité, & modérer la rigueur de la loi, selon laquelle les autres Juges sont obligez de prononcer. La Cour de la *Chancellerie* est au dessus de toutes les autres, dont elle peut corriger, & réformer les jugemens. On la divise en deux Cours, l'une où l'on juge à la rigueur, & là les procédures, & tous les actes se font en Latin. Il y a 24 Clèrcs établis pour cela. L'autre est celle de l'équité, & là les procédures se font en Anglois : six Clèrcs sont ordonnez pour ces sortes d'actes. Comme la dèrnière est une Cour de conscience & de miséricorde, il y a moins de chicane, & l'on y abrége fort les procédures. Le Chancelier a 12 Assistans, qu'on appelloit autrefois *Coadjuteurs.* Ils ont des appointemens du Roi, & doivent être Docteurs en Droit civil. Le Chancelier les consulte dans les cas importans, & douteux, sans être obligé absolument de déferer à leur avis. Le premier de ces Assistans est le *Maitre des Rolles* ; il juge en l'absence du Chancelier. Il a séance dans la Chambre haute à côté du Chancelier. C'est aussi la Cour de la *Chancelerie* qui dresse les lettres circulaires du Roi pour convoquer le Parlement ; les Édits, les Proclamations, les Pardons &c. CHAMBERLAIN.

CHANCELIER. s. m. Prémier Officier de la Couronne en ce qui regarde la Justice, & qui est le Chef de tous les Conseils du Roi. *Franciæ Cancellarius.* La principale fonction du *Chancelier*, c'est de garder le Sceau Royal. On ne dépossede point un *Chancelier* ; mais on lui donne quelquefois un Garde des Sceaux. Le *Chancelier* de France est Président né du Grand Conseil. Les Cours Souveraines lui rendent les prémiers honneurs après le Roi ; il a seul le droit d'y présider. Il ne prête le sèrment qu'entre les mains du Roi. Il ne porte jamais le deüil, pour quelque raison que ce soit. La raison de ce privilége est, qu'il se détache de lui-même, pour ne plus représenter que la Justice, dont il est le Chef. LE MAIT. Les Rois ont rassemblé dans le *Chancelier* l'autorité de toutes les Magistratures : c'est pourquoi ses Lettres sont représentées dans toutes les Cours Souveraines. Il a chez lui les marques de la Majesté Royale ; sa maison est ornée de fleurs de lis. ID. Le *Chancelier* a séance & opine le prémier après les Princes du sang ; & au Parlement il précéde le Connétable. LE P. ANSELME. Le *Chancelier* est la bouche du Prince, & l'intèrpréte de ses volontez. LE MAIT. Le *Chancelier* fut du tems du Roi Dagobert appellé *Grand Référendaire*, comme on recüeille d'un passage d'Aimonius. Sous Hugues Capet il apposoit seulement son seing aux Lettres patentes après la signature du Grand Maître, du Grand Chambellan, du Grand Échanson, & du Connétable.

On ne peut pas douter que Pharamond, Clodion & Méroüée, ses successeurs, n'ayant eû des *Chanceliers* & des Sécretaires, quoique l'histoire ne rapporte point leurs noms. Quelques Auteurs modèrnes font Widiomare *Chancelier*, ou Référendaire du Roi Childeric ; mais sans aucun fondement. Grégoire de Tours ne

 lui

lui donne point cette qualité. Le prémier Référendaire (car c'est le nom dont les *Chanceliers* de France ont eté appellez sous la prémière race de nos Rois) se nommoit Aurelien. Il exèrça cette charge sous Clovis V^e Roi des François. Hincmar dit qu'il portoit l'anneau ou le sceau de ce Prince. TESSEREAU. D'autres font Aurélien Grand Chambellan, & non pas Referendaire. Voyez Bardin & ci-dessus au mot CHAMBELLAN. Valentinien est le prémier qu'on trouve qui ait signé les Chartes de nos Rois en qualité de Notaire, ou Sécretaire, *Amanuensis*. Il fit cette fonction sous Childebert Roi de Paris & fils de Clovis. TESSEREAU, qui donne une suite Chronologique des Referendaires & *Chanceliers* de France au commencement de son histoire Chronologique de la Chancelerie. Grégoire de Tours Ch. 28. des miracles de S. Martin donne à entendre que le Référendaire avoit sous lui plusieurs *Chanceliers*. Ainsi ce mot en ce tems-là se prenoit pour Notaire, ou Sécretaire. Ces *Chanceliers* comme dit M. De Cordemoy, ne sèrvoient qu'à écrire ou à signer les Actes, que les Référendaires devoient scéler, & par succession de tems le nom de ces petits Officiers a été donné à celui qui non seulement garde le sceau du Prince, comme faisoient les Referendaires, mais préside à tous les Conseils, comme le Chef de la Justice, & le prémier des Magistrats. Sous la seconde race de nos Rois les *Chanceliers* sont appellez non plus Réferendaires, mais Apocrisiaires, Archichanceliers, Archinotaires, Archichapelains, & souverains & suprémes *Chanceliers*. Cette dignité augmenta beaucoup sous la troisiéme race, sous laquelle le seul nom de *Chanceliers* est resté à celui qui en est pourvû. C'est Louis le Jeune qui donna aux *Chanceliers* le droit d'assister avec les Pairs au jugement des Pairs. Philippe le Bel leur donna dans le Parlement qu'il établit à Paris l'an 1302. rang immédiatement après un Evêque, un Prince du sang, & avant tous autres Juges. Voyez sur tout cela, & tout ce qui regarde le *Chancelier*, Tessereau déja cité.

La charge de *Chancelier* ne se vend point. Elle n'étoit autrefois que la cinquiéme charge de la couronne, il y avoit devant lui le Sénéchal, le Chambrier, le Grand Maître, & le Connétable. Le *Chancelier* ne se méloit que de l'expédition des Lettres. On l'a appellé Réferendaire, comme on l'a dit, puis *Chancelier*; Referendaire, parce que c'étoit lui qui rapportoit toutes les lettres devant le Roi; *Chancelier*, parce qu'il les barroit quand elles n'étoient pas bien dressées, ou plûtôt parce qu'il les scelloit dans un endroit fèrmé de grilles, autrefois appellées *chanceaux*, en Latin *cancelli*. Son pouvoir s'accrut fort dans la troisiéme race, par la suppression de quelques-unes de ces grandes charges qui avoient rang avec la sienne. LE GENDRE. Il y a dans le procès de M^r Fouquet de grandes Dissèrtations, sçavoir si le *Chancelier* peut être recusé.

Il y a apparence que ce mot vient du Latin *cancellum*, qui signifie un *chassis*, à cause de sa ressemblance avec le paraphe du Roi qui est fait en grille, auprès duquel le *Chancelier* appose le sceau. D'autres croyent que ce mot vient de *canceller*, à cause qu'il faisoit plusieurs traits de plume, sur les Lettres qu'il refusoit, comme prétend Nicod, & quand il les trouve inciviles, & aussi parce qu'il casse les arrêts des Cours supérieures, lorsqu'il préside au Consèil. *Cancellare* en Latin c'est biffer, rayer, passer une ligne sur quelque chôse. Sarisber. *in Euthetico*, parlant d'un *Chancelier* dit,

Hic est qui regni leges cancellat iniquas,
Et mandata pii Principis aequa facit.

C'est aussi le sentiment de Turnébe, que favorise le vèrs Synonyme de Briton,

Cancello scribo, Cancello grammata findo.

Comme Naudé le remarque dans son Mascurat. Mais Ménage dit qu'il vient à *cancellis*, c'est-à-dire, du *chancel* ou *treillis* où étoit l'Empereur quand il rendoit justice, parce que le *Chancelier* étoit à la porte de la clôture qui séparoit le Prince du peuple. Naudé préfère cette opinion qui est, comme il dit dans son Mascurat, de Pithou, de Casaubon, & de tous les bons Auteurs, & qui se prouve par Cassiodore, & du Moine Erricus en la vie de S. Gèrmain, où il appelle un *Chancelier*

Atque à cancellis prisco de more minister.

Du Cange après Joannes de Janua dit que ce mot vient de la Palestine, où les toits étoient plats & faits en tèrrasse, avec des parapets ou gardefous grillez qui s'appelloient *cancelli*; & que ceux qui montoient sur ces toits pour réciter quelque harangue, s'appelloient *cancellarii*, & qu'on a étendu ce nom à ceux qui plaidoient dans les barreaux, qu'il appelle *cancelli forenses*: & depuis on a appellé *Chanceliers*, ceux qui étoient les prémiers assis en ces barreaux: & enfin ce nom est passé à ceux qui étoient les Sécretaires des Rois; qui gardoient leurs cachets & leur sceau.

On trouve aussi des *Chanceliers* dans l'Empire Grèc, *Καγκελλάριος*; mais ce ne sont que des Trésoriers, *Quaestores*, ou des Logothétes, c'est à dire, des Officiers qui faisoient rendre les comptes. Voyez Cujas *ad l. 2. Cod. de petition. bonor. sublat. & ad l. ult. de disjunct. L. 10. C. & Parat. in L. I. Cod. tit.* 30.

On trouve encore des *Chanceliers* des Églises. Tel est dans le VI^e. Concile Act. VIII^e. Étienne Diàcre & *Chancelier*, & dans Sigebèrt Jean *Chancelier* de l'Église Romaine, qui succeda au Pape Paschale. On croit que ces *Chanceliers* étoient les Chefs des Notaires, ou Scribes. Voyez le Glossaire de Fabrot sur Nicétas Choniates, au mot ΚΑΓΚΕΛΛΑΡΙΟΣ.

CHANCELIER, signifie aussi, Celui qui garde les Sceaux des Princes de la Maison Royale, ou de quelques Communautez. Le *Chancelier* de la Reine, de Monsieur. *Cancellarius Reginae, unici Regis fratris Cancellarius &c.*

Le *Chancelier* de l'Univèrsité, est celui qui scelle les Lettres des grades & des provisions qu'on donne dans l'Univèrsité. *Academiae Cancellarius*. Toutes les commissions de la Cour de Rome pour l'Univèrsité, sont adressées au *Chancelier*. Il y a deux *Chanceliers* dans l'Univèrsité de Paris: l'un qui est établi dans la Cathédrale, d'où vient que les bonnèts & les degrez de Docteurs en Théologie sont pris au Logis de l'Évêque; & ce *Chancelier* est du Corps du Chapitre. Il y en a un autre pour les Actes, qui est un Religieux de Sainte Geneviéve, parce que cette Maison a été tirée de Saint Victor, où se tinrent autrefois les prémières Écoles après celles de la Cathedrale. Ils ont tous deux un pouvoir égal, & sont établis il y a plus de huit cens ans. Du Chêne, Belleforêt, & autres Historiens François, donnent le droit d'ancienneté au *Chancelier* de Sainte Geneviéve.

Il y a des *Chanceliers* dans les Ordres de Chevalerie du S. Esprit, de S. Lazare. Il y a aussi un *Chancelier* du Grand Prieuré de France. C'est lui qui scelle les Commissions & les Mandemens du Chapître & de l'Assemblée des Chevaliers; qui tient le Registre des Délibérations, & qui en délivre les actes sous le sceau de l'Ordre.

L'Académie Françoise a aussi son *Chancelier*, qui préside en l'absence du Directeur. Dans les Académies de l'Empire le *Chancelier* occupe la prémière place après le Recteur. Sa charge est perpétuelle. Il est l'Inspecteur, & le Censeur commis pour empêcher qu'on ne viole les loix & les statuts de l'Académie; qu'on ne remplisse les emplois de pèrsonnes incapables, & qu'on ne confère les degrez de Bachelier, ou de Docteur, à ceux qui en sont indignes, ou par leur ignorance, ou leurs mauvaises mœurs.

On appelle aussi *Chancelier*, le Greffier du Consul dans les échelles du Levant.

CHANCELIER, dans les Univèrsitez d'Angletèrre. Dans celle d'Oxford le *Chancelier* est le prémier Magistrat. Il est élu par les écoliers mêmes, sa charge consiste à gouvèrner l'Univèrsité, à en consèrver les privilèges & les libèrtez, à convoquer les assemblées, & à rendre justice entre les membres de l'Univèrsité, qui sont tous soumis à sa Jurisdiction. Le *Chancelier* de l'Univèrsité de Cambridge a aussi une Cour de Justice, & jouït des mêmes prérogatives que celui d'Oxford; excépté qu'il n'est pas élû à la vie comme celui d'Oxford. On le peut changer, ou le continuer, tous les trois ans.

CHANCELIER, dans quelques Congrégations de l'Ordre de Saint Benoit, est un Religieux qui registre & consèrve les actes & les papiers qui concèrnent le gouvèrnement.

CHANCELIÈRE. s. f. Femme du Chancelier. La *Chancelière* n'a point en France les honneurs du Louvre.

CHANCELIÈRE. Tèrme de Fleuriste. Tulippe violet & blanc. MORIN.

CHANCELLADE. Chanoines Réguliers de la réforme de la *Chancellade*. C'est une Congrégation de Chanoines Réguliers de S. Augustin en France. *Canonici Regulares de fonte cancellato*. Au commencement du XII^e siécle quelques SS. Écclésiastiques s'étant retirez dans une solitude à une lieuë de Perigueux, auprès d'une fontaine appellée *Chancellade*, *fons Cancellatus*, y menèrent la vie érémitique sous la conduite de Foucauld Abbé de Cellefrouin, Ordre de Saint Augustin. Ils y bâtirent un oratoire, puis une Église en 1128. qui fut appellée N. Dame de la *Chancellade*, & l'an 1133. ils firent profession de la Regle de Saint Augustin, & prirent l'habit de Chanoines Réguliers. Dans le XV^e siécle cette Abbaye fut ruinée par les Calvinistes. Alain de Solminiach Abbé de la *Chancellade*, & dans la suite Évêque de Cahors, y commença la réforme en 1623. qui s'étendit les années suivantes, plusieurs Abbez ayant demandé des Chanoines Réguliers de la *Chancellade* pour réformer d'autres maisons. En considération de cette réforme Louis XIII. en 1620. leur accorda le droit de nommer en cas de vacance trois Religieux Réformez,

Réformez, dont il choisiroit un pour Abbé, & cela pour tant que dureroit la Réforme.

CHANCEUX, EUSE. adj. Qui est heureux, qui a de la bonne fortune. *Felix, fortunatus.* Cet homme est si *chanceux*, qu'il a eû deux billets noirs à la lotterie. C'est une façon de parler basse & familière.

CHANCEUX, se dit aussi en mauvaise part. *Hoc frequenter & incommodè accidit, &c.* Il est *chanceux* à se blesser, à avoir des rhumes.

On dit provèrbialement & ironiquement, C'est un homme bien *chanceux*; pour dire, c'est un pauvre homme que je ne crains guères. Voilà un jeu bien *chanceux*, qui n'est pas de grande importance.

CHANCIL. On appelloit ainsi autrefois une sorte de toile.

CHANCIR. Voyez CHANSIR.

CHANCRE. subst. m. Ulcère malin qui ronge les chairs, & qui est causé souvent par un mal vénérien. *Cancer, carcinoma, carcinodes.* Quelques-uns donnent aussi ce nom à la maladie qui est plus connuë sous le nom de *cancer*. Voyez CANCER.

CHANCRE, se dit aussi d'une onctuosité épaisse qui vient sur la langue après quelque maladie, ou durant la fiévre, ou autour des dents qu'on n'a pas soin de nettoyer.

Le *chancre* vient aussi aux oiseaux, & en fauconnerie on dit ôter le *chancre* à l'oiseau. Pour ôter le *chancre* à l'oiseau, il faut prendre du miel & du vin blanc, faire boüillir le tout ensemble, lui en laver la bouche, après l'essuyer, & mettre au dessus de la poudre de cèrfeuil.

CHANCRE, en tèrmes de Jardinage, est une maladie qui survient à l'arbre, qui fait mourir sa peau, semblable à la dartre, ou à la galle, qui vient sur le corps humain. On fait des incisions tout à l'entour avec la pointe du couteau jusqu'au bois pour arrêter cette maladie. Nos Bèrgamottes ont le *chancre*. LIGER. On a donné à cette maladie le nom de *chancre*, parce que c'est une cèrtaine pourriture qui leur survient, & qui les pénètre tous jusqu'au vif, ainsi que le *chancre* ronge les chairs. ID.

On dit provèrbialement d'un goulu, d'un grand mangeur, qu'il mange comme un *chancre*.

CHANCREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du chancre. *Cancro affectus, carcinode tentatus.* Ulcère *chancreux*. Bosse *chancreuse*.

Il se dit aussi en tèrmes de jardinage par rapport au bois de quelque arbre fruitier sujet au *chancre*. Le bois de cet arbre est tout *chancreux*. LIGER.

CHANDELEUR. s. f. Est une Fête qu'on célèbre en l'Église le deux de Fevrier en l'honneur de la Purification de la Sainte Vièrge, où on fait des Processions avec des chandelles allumées. *Lustrantis se Virginis Deiparæ festivitas.* Béde dit que l'Église a changé heureusement les lustrations des Payens qui se faisoient au mois de Fevrier autour des champs, en la Fête de la Purification, où on fait des Processions avec des chandelles ardentes, pour marquer que JESUS-CHRIST est la lumière du monde: ce qui fut établi par le Pape Gélase, qui abrogea les Lupèrcales. Ce sont ces chandelles qui ont donné le nom à la *Chandeleur*, qu'en quelques lieux on appelle *Chandeleuse*. *Festum purificatæ Virginis, Christi in Templo oblati solemnitas.*

On dit provèrbialement, A la *Chandeleur* la grande douleur, pour dire qu'en ce tems-là il fait quelquefois un froid excessif. La rime a plûtôt fait ce provèrbe que la raison.

CHANDELIER. s. m. Ouvrièr, ou Marchand, qui fait, ou qui vend des chandelles. *Candelarum concinnator, opifex.* On dit aussi, une *Chandeliere* au feminin. La Police défend aux *Chandeliers* de vendre des grains. DE LA MARE, *Tr. de Pol. Liv. V. T. XIV. c. 14. p. 1019.*

Ce mot vient du Latin *candelabrum.*

CHANDELIER, signifie aussi, une utencile de ménage qui sèrt à mettre des chandelles pour éclairer. *Candelabrum.* Il y a des *chandeliers* d'Église où l'on met des cièrges qui brûlent pendant le sèrvice divin. Les Orfèvres les nomment à *piéd triangle*, ou à *piéd ovale*. Des *chandeliers* de cuivre, de cristal. Des *chandeliers* à plaques. Des *bras de chandeliers*. Le grand *chandelier* que fit Moyse dans le Tabèrnacle étoit d'or, & pesoit cent mines. Il avoit sept branches & soixante & dix lampes. JOSEPHE.

On dit en tèrme de Jardinage, Faire le *chandelier*, lorsqu'on nettoye avec la sèrpette ou couteau de Jardinier toutes les petites branches qui sont sur une plus grande, pour la laisser dégarnie. *Arborem ad candelabri similitudinem tondere, rescindere, amputare.*

CHANDELIERS, en tèrmes de Fortification, sont des pieux fichez à plomb dans de longues piéces de bois, entre lesquelles on met des fascines pour couvrir les travailleurs. *Pali.* On y met aussi des planches pour empêchèr de voir ce qui se fait dèrrière. Ces piéces de bois sont éloignées de six à sept piéds. Les *chandeliers* sont propres pour faire une blinde à l'épreuve du canon.

CHANDELIER, se peut dire en parlant de cèrfs, mais non pas en véritables tèrmes de Chasse, c'est quand le haut de la tête d'un vieux cèrf est large & creux. SALNOVE V. R.

CHANDELIER D'EAU, c'est une fontaine dont le jét est élévé sur un pied en manière de gros balustre, qui porte un petit bassin comme un plateau de guéridon, dont l'eau retombe dans un autre bassin plus grand au niveau des allées, ou avec un bord de marbre, ou pièrre au dessus du sable.

CHANDELIERS DE PERRIERS ou DE PIÈRIERS, se dit sur mèr, de cèrtaines piéces de bois reliées de fèr, qui sont pèrcées en long, sur lesquelles on pôse le pivot de fèr, sur quoi tourne le pèrrier. *Chandelier de fèr de perrier*, est une fourche de fèr avec deux anneaux qui soutiennent les deux tourillons de pièrres, & qui tourne sur un pivot dans un *chandelier* de bois. Le pivot sur lequel tourne le pièrrier s'appelle aussi *chandelier de fer de pèrrier*. *Chandeliers de chaloupe*, sont deux fourches de fèr qui soutiennent le mât, la voile, & ce qui est de la chaloupe lorsqu'on la nage avec les avirons. *Chandelier de fanal*, est un fèr où il y a un pivot, sur lequel est pôsé le canal de pouppe. *Chandelier de lisse*, sont ceux que l'on met dans les lisses, sur le haut des vaisseaux, & autour de l'ouvèrture qui est faite pour passer la manivelle du gouvèrnail. *Chandeliers d'échelle*, sont des *chandeliers* de fèr à tête ronde, que l'on met des deux côtez de chaque échelle, où l'on amarre des cordes qui traînent jusqu'à l'eau pour la commodité de ceux qui montent au vaisseau, ou qui en déscendent.

CHANDELIER, se prend aussi figurément pour un instrument, ou un organe, qui sèrt à éclairer spirituellement les hommes. Saint Athanase fut comme un flambeau que Dieu alluma sur le *chandelier* de son Église. HERMAN. Toutes ces différentes significations du mot de *chandelier*, se peuvent rendre par le mot Latin de *candelabrum*, en expliquant l'usage qu'on en fait.

On dit provèrbialement, qu'il ne faut pas mettre le *chandelier* sous le boisseau; pour dire, qu'il ne faut point cacher ses bonnes qualitez, & que les vèrtus éclatantes doivent sèrvir d'édification au peuple. C'est un provèrbe sacré tiré de l'Évangile.

CHANDELIÈRE. s. f. Femme de *Chandelier*, ou d'ouvrier qui fait des chandelles, ou de Marchand qui en vend.

CHANDELLE. s. f. Quelques-uns écrivent *chandèle*. Composition de suif fondu, ou de cire qu'on fait prendre autour d'une méche, & qui sèrt à éclairer. *Candela.* Celles dont on use dans les maisons bourgeoises s'appellent simplement *chandelles*. Elles se font de suif de bœuf en dedans, & de mouton en dehors. *Candela è sebo* ou *sevo*, *candela sebacea.* On en fait aussi de suif de bœuf, & de suif de mouton mêlez ensemble, ou de suif de mouton seul, parcequ'il est plus blanc, & a plus de consistance que celui de bœuf. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. V. T. XX. c. 9.* Il est défendu par la Police d'en faire de suif de porc. Celles qu'on brûle dans les Églises sont de pure cire, & s'appellent *cierges*, & chez les Grands Seigneurs s'appellent *bougies*. *Candela cerea.* Les *chandelles de veille*, sont de grosses *chandelles* qu'on laisse brûler toute la nuit.

Ce mot vient de *candor*, ou du vèrbe *candeo*. Κανδήλα, *candele*, chandelle, vient du Celtique *Cantol*. PEZRON. Κανδήλα, est un mot Grèc pris du Latin depuis la translation de l'Empire à Constantinople.

Moucher la *chandelle*, c'est, Couper le haut de la méche qui est brûlée, qui empêche qu'on ne voye toute la lumière. *Candelam emungere.* C'est une charge fort considérable en Espagne que celle de grand Moucheur de *chandelles*. On le nomme *Espavilador major*.

C'est une formule dans les adjudications des Fèrmes du Roi, de les donner à la *chandelle éteinte*. On allume une *chandelle*, & tandis qu'elle brûle, tout le monde est reçu à enchérir, & après qu'elle est éteinte, on n'y est plus reçu. *Licitari ad extremam lucentis candelæ unciam.* On fait aussi des excommunications à la *chandelle éteinte*, c'est-à-dire, qu'on donne encore le tems de la durée d'une *chandelle* aux pécheurs pour venir à résipiscence, après quoi ils demeurent tout-à-fait excommuniez. Ces *chandelles* sont de petits bouts de bougie.

CHANDELLE, se dit provèrbialement en ces phrâses. Cette femme est belle à la *chandelle*, mais le jour gâte tout; pour dire, que la grande lumière fait aisément découvrir ses défauts. On dit aussi des matières fort peu importantes; que le jeu ne vaut pas la *chandelle*. On dit aussi de celui qui est échappé d'un grand péril, qu'il doit une belle *chandelle* à Dieu; pour dire, qu'il lui doit un grand remèrciment. On dit aussi de celui qui fait dépense d'un côté & sa femme de l'autre, que sa *chandelle* brûle par les deux bouts. On dit encore de celui qui a de la peine à s'expliquer, Apportez lui un bout de *chandelle* pour trouver

ver ce qu'il veut dire. On dit qu'un homme s'est venu brûler à la *chandelle*, quand il a quitté un asyle où il étoit en sûreté, pour venir en un autre lieu se faire prendre. On dit aussi, A chaque Saint sa *chandelle*, pour dire, qu'il faut faire des présens à tous ceux dont on a besoin, pour faire réüssir une affaire. On dit encore, qu'on donne une *chandelle* à Dieu, & une autre au Diable, quand on est d'intelligence avec les deux partis pour subsister, quelque chôse qu'il arrive. On dit aussi des chôses fort bigarrées, qu'elles sont riolées & piolées comme la *chandelle* des Rois, parce que c'étoit autrefois une cérémonie de brûler une *chandelle* fort divèrsifiée la veille des Rois. On dit aussi des yeux fort vifs & brillans, qu'ils brillent comme des *chandelles*; & de ceux qui ont reçu quelque grand coup proche des yeux, qu'on leur a fait voir mille *chandelles*. On dit encore, que la *chandelle* se brûle, quand on perd le tems inutilement, & sur tout dans les voyages, quand on veut dire que le soir approche, & qu'on n'aura pas assez de tems pour arriver au gîte. On dit aussi d'un homme qui est fort vieux, qu'il s'en va mourant, que la *chandelle* s'éteint, & de celui qui est à l'agonie, qu'il est réduit à la *chandelle* bénite. On dit aussi pour se moquer de ceux qui attendent à faire des libéralitez pieuses dans leurs testamens, que la *chandelle* qui va devant éclaire mieux que celle qui va dèrrière.

On appelle figurément *chandelle de glace*, Ces eaux glacées qu'on voit pendre des toits des maisons, des gouttières, des arbres, & qui sont des neiges fonduës qui se convèrtissent en glace avant que de tomber. *Gelata tectorum stilla, concretum gelu stillicidium.* C'est ainsi que se forment dans les grottes les cristaux de roche. On dit aussi des roupies glacées qui pendent ou distillent en hyver du nez des gens enrumez & mal propres. *Turpis stiria è naso pensilis; nasi mucosi stiria.*

CHANEL. s. m. Vieux mot, qui s'est dit pour *canal*, *lit* d'une rivière. *Alveus.*

CHANFRAIN. Voyez CHAMFRAIN.

CHANGE. s. m. Convention par laquelle on donne une chôse pour une autre. *Permutatio. Change* se dit proprement d'un troc de meubles; *change* en matières d'héritages; *permutation* en matière spirituelle, ou de bénéfices. Il a fait un bon, ou mauvais *change*. On s'est souvent trompé au *change*, gagner au *change*, pèrdre au *change*.

Ce mot vient du Latin *cambitio*, *cambium*, & *cambitus*, qu'on a dit dans la basse Latinité dans le même sens, aussi bien que *concambio* & *contracambium*; pour dire, *contrechange*. Du Cange.

CHANGE, se dit aussi en Morale, & signifie, Changement. *Mutatio.* Un amant *change* quand il est mal traité. Un inconstant aime le *change*. Ce mot est plus usité en Poësie, qu'en Prôse: & même en Poësie on ne s'en doit servir que rarement, à moins qu'il ne soit employé dans quelque jolie façon de parler:

Il n'est pèrmis d'aimer le change,
Que des femmes & des habits. MALH. ET RAC.

CHANGE, signifie quelquefois la menuë monnoye qu'on donne pour de la grosse. *Pecunia permutatio, commutatio.* Il m'est venu demander le *change* d'une quadruple.

CHANGE, signifie aussi, le commèrce d'argent qu'on fait en donnant de l'argent dans un lieu pour le remettre ou le faire tenir en un lieu éloigné. *Publica pecunia commutatio.* Ce Banquier exèrce le *change* avec honneur, il entend bien le *change*.

CHANGE, est aussi un profit qu'un Banquier ou un Négotiant a droit de prendre d'une somme de deniers par lui reçuë, pour laquelle il tire une lettre de *change* payable en quelque lieu, & par une autre pèrsonne, tant pour le salaire de sa négociation, que pour l'intérêt de son argent. *Permutata pecunia usura.* Ce profit n'est jamais égal, & est quelquefois de deux, trois, quatre, ou de dix ou quinze pour cent, suivant que l'argent est rare, ou que l'aloi des espéces est different. Le *change* se régle suivant l'usage de la place, du lieu où les lettres sont payables.

Ce mot vient de ce que ce profit ou intérêt *change* toujours, & n'est jamais égal, ou de ce qu'il est tantôt haut & tantôt bas; ou bien de ce qu'on change son argent contre une lettre, ou qu'on change de débiteur.

Le *change* menu, qu'on appelle quelquefois pur, ou naturel, ou commun, ou manuel, est le *change* qui se fait tous les jours & à tous momens en faveur des Marchands & des voyageurs, qui voulant avoir de la monnoye pour de grosses piéces d'or & d'argent, ou cèrtaines espéces pour d'autres, donnent quelque petit profit à ceux qui leur font ce *change*.

Le *change* réel, que quelques-uns appellent mèrcantile, ou mixte, est celui qui se fait par lettres de *change* & négotiation d'argent de place en place.

Le *change* sec, *Cambium siccum*, qu'on nomme feint, ou impur, est celui qui n'a que le nom & l'apparence du *change*: & c'est pour cela qu'il est appellé sec, c'est à dire, qu'il ne donne aucun titre & fondement légitime pour prendre quelque profit, & n'est qu'un pur prêt, & usure palliée. Ainsi quand sous le nom de *change* on prête de l'argent, & qu'on prend quelque chôse au delà du capital, à cause du seul délai du payement, c'est un *change* sec. CONFER. ECCLES. DU DIOC. DE CONDOM.

Le *change du pair*, se dit, quand il n'y a rien à pèrdre ou à gagner entre les Cambistes, & quand pour un loüis d'or qu'on donne en un lieu, on en reçoit un autre en la même espéce dans une autre place. *Gratuita pecunia commutatio.* Les Auteurs qui ont traité du *change*, sont Boyer dans son Arithmétique des Marchands, Le Gendre dans son Arithmétique en pèrfection, Barrême dans son livre du Grand commèrce, Savari dans son parfait Négotiant, Samuël Ricard dans son traité du commèrce &c. Le *change* est gros d'ici à Rome, à cause de la divèrsité des monnoyes.

LETTRE DE CHANGE, est une rescription que donne un Banquier ou un Marchand pour faire payer à celui qui en sera le porteur en un lieu éloigné, l'argent qu'on lui compte au lieu de sa demeure. *Publica pecunia permutatio, Mensarii chirographum ad pecuniam ab alio mensario alio in loco accipiendam.* Quelques uns appellent *change sec*, les *lettres de change* qui se donnent sans faire aucun transport de deniers. Il y a quatre sortes de *lettres de change*: la première, pour valeur reçuë; la seconde, pour valeur en marchandises, la troisiéme, pour valeur de moi-même; & la quatriéme, pour valeur entenduë. Les *lettres de change* sont payables, ou à lettre vûë, ou à tant de jours de vûë, ou à cèrtain jour nommé & précis, ou à usance, qui est un mois, ou à double usance, qui est de deux mois. Elles sont aussi payables au porteur, ou à son ordre. L'origine des *lettres de change* est venuë des Juifs, lorsqu'ils furent chassez de France sous Philippe Auguste en 1181. & Philippe le Long en 1316. & furent mises d'abord en crédit à Lyon. D'autres en font remonter l'origine jusque sous Dagobert l'an 460. qu'il chassa les Juifs de France. Les *billets de change* sont différens des *lettres de change*, en ce que les *lettres de change* se font pour argent fourni & reçu effectivement; au lieu que le *billet de change* est causé pour valeur reçuë en une autre *lettre de change* qui est fournie en même tems & en cèrtains lieux sur cèrtains Marchands. Ces billets sont sujets aux mêmes diligences que les *lettres de change*, & doivent être demandez dans les dix jours de l'échéance, & de l'acceptation, après lequel tems il n'y a plus de recours sur le tireur, à la résèrve qu'il suffit de faire pour ceux-ci de simples sommations, au lieu d'un protêt en forme. Tous les tireurs de *lettres*, ou *billets de change*, donneurs d'ordres ou d'aval, accepteurs, ou souscriveurs, peuvent être contraints par corps.

PLACE DU CHANGE, est un lieu public dans les villes de commèrce, où les Marchands & Banquiers s'assemblent pour exèrcer leur commèrce d'argent. *Forum argentarium.* A Lyon on l'appelle absolument le *Change*, la loge du *Change*; à Amsterdam & autres lieux, *la Bourse*. A Paris on l'appelle simplement *la Place*. On ne souffre pas qu'un Marchand qui a fait faillite entre dans la loge du *Change*. On appelle aussi le *pont au Change* à Paris, le pont où demeuroient autrefois les Changeurs. *Pons argentarius.*

CHANGE, signifie encore la banque, ou le lieu où se fait précisément le *Change*. *Mensa.* Aller au *Change*, le *Change* est ouvèrt, est fermé, est plein de monde.

CHANGE, en tèrmes de Vénerie, se dit quand des chiens qui poursuivoient un cèrf, ou quelque gibier, le quittent pour courir après un autre qui se présente devant eux. *Erratio seu canum, seu venatorum in persequendo cervo adventitio pro eo quem jam aliquandiu persecuti fuerant, aberratio.* Cette meute ne prend point le *change*. Il est opposé à *droit*, qui est le prémier gibier qu'on a poursuivi. Garder le *change*, c'est suivre toujours le même gibier. Prendre le *change*, c'est en suivre un nouveau. Un vieux cèrf donne le *change*, & laisse son écuyer à sa place. On le dit aussi d'un lièvre lorsqu'il se dérobe des chiens, & leur donne à courre quelqu'autre lièvre que lui.

CHANGE, se dit aussi en tèrmes de Fauconnerie, lorsque l'oiseau quitte son entreprise pour une nouvelle, ou lorsqu'il prend des pigeons, ou d'autre gibier qu'il ne doit pas voler. *Erratio accipitris.*

En ce sens on dit figurément qu'un homme a pris le *change*, qu'on lui a donné le *change*, quand on lui a fait quitter quelque bonne affaire pour en poursuivre une autre qui lui est moins avantageuse. *Aberrare, falli, hallucinari, alio abduci.* Il est aisé de faire prendre le *change* à son advèrsaire, quand il n'est pas fèrme sur ses principes. On a donné le *change* aux ennemis, on a fait semblant de marcher à droit, & on a pris à gauche.

On dit provèrbialement, Rendre le *change* à quelqu'un, lui donner son *change*; pour dire lui repliquer fortement, lui rendre la pareille. *Par pari referre.*

CHANGEANT, ANTE. adj. Qui change souvent. On le dit proprement de ce qui est inconstant, variable. *Levis, mobilis, inconstans.* Les femmes sont d'humeur *changeante.* Voilà un tems fort *changeant*, fort inconstant. On ne sçauroit nier que la langue Françoise ne soit fort *changeante*, nous changeons de langage prèsque aussi souvent que de mode. La langue Espagnole se sent en quelque manière de la constance, & du phlégme de la nation : elle ne sçait ce que c'est que de changer. BOUH. Ce qui nous rend si *changeans* dans nos amitiez, c'est qu'il est trop mal aisé de connoître ceux que nous aimons. ROCHEF. La fortune est *changeante*, & je ne suis moi-même (Darius) qu'un trop illustre éxemple de son inconstance. VAUG.

COULEUR CHANGEANTE, est une couleur qui change suivant la diffèrente lumière qui lui est opposée. *Color varius.* Les couleurs de l'Iris, de la gorge de pigeon, sont *changeantes.*

CHANGEMENT. s. m. Transformation, altération d'un corps qui se convèrtit en un autre. *Mutatio, immutatio, permutatio.* Le *changement* de la femme de Loth en statuë de sel fut une punition divine. Toutes les chôses de la nature se corrompent, il s'y fait de pèrpetuels *changemens.*

CHANGEMENT, se dit aussi des chôses accidentelles, des révolutions, de la vicissitude, & de l'inconstance des pèrsonnes, ou des chôses. Les *changemens* de tems sont ordinaires en ces climats. Les *changemens* de mode sont communs en France. Le *changement* de vie. Le *changement* d'opinions. Envisagez cette suitte continuelle de *changemens*, qui arrivent & dans nos corps par la défaillance de la nature, & dans nos âmes par l'instabilité de nos désirs. FLECH. L'homme est avide de chôses nouvelles : il aime le remuëment, & le *changement.* MONT. Le *changement* d'un Amant ne doit pas s'attribuer au dessein d'une infidelité méditée : c'est qu'on se dégoûte avec le tems. S. ÉVR. Je regarderai vôtre *changement* avec autant de mépris que de tranquillité. VILL.

Ainsi de vos desirs toûjours Reine absoluë,
Les plus grands changemens *vous trouvent résoluë.*
CORNEILLE.

On dit provèrbialement, *Changement* de propos réjoüit l'homme ; pour dire, qu'il ne faut pas toûjours parler de la même chôse. *Changement* de corbillon appétit de pain bénit ; pour dire, que la nouveauté est une espéce de ragoût. On dit aussi, *Changement* de tems entretien de sot, qui est un provèrbe Espagnol : *Mudança de tiempos bordon de necios.*

CHANGER. v. act. & n. Transformer, transfigurer, faire passer d'une nature à une autre. *Mutare, immutare.* En l'Eucharistie le pain & le vin se *changent* au corps & au sang de JESUS-CHRIST. Toutes les chôses sublunaires *changent* de forme par la génération, & la corruption. C'est une folie de vouloir *changer* les métaux imparfaits en or pur.

CHANGER, se dit aussi des chôses accidentelles, & passagères, qui prennent une nouvelle forme, ou une autre situation ; ou des pèrsonnes qui prennent de nouveaux sentimens. Platon ne trouvoit rien plus dommageable à la société, que d'accoûtumer les jeunes gens à *changer* même dans leurs amusemens ; parcequ'ils viennent ensuite à mépriser les anciennes constitutions. MONT. Le tems qui *change* tout, *change* aussi les humeurs. BOIL.

Ce mot vient de *cambiare*, qui se trouve dans Columelle en cette signification. MÉNAGE.

CHANGER, signifie aussi, Prendre une chôse au lieu d'une autre. *Permutare.* Ce valet a *changé* de maitre. Ce prodigue *change* d'habit tous les jours. Ce Comédien *change* de visage selon les divèrs rolles qu'il joüe. Cette maison a *changé* de maitre, appartient à un autre. *Changer* de quartier, de maison.

Sa flâme à tous momens peut prendre un autre cours,
Et qui change *une fois peut* changer *tous les jours.*

CHANGER, signifie aussi, Troquer. *Permutare.* Voulez-vous *changer* contre moi vôtre lot, *changer* vôtre cheval contre le mien ? Il voudroit bien avoir *changé* de femme.

CHANGER, signifie aussi, Mettre dans un autre ordre, ranger d'une autre manière. *Immutare, mutare.* Ce Ministre a *changé* tout l'ordre des Finances. Cette mort a *changé* les affaires. Depuis trente ans la face de l'État est bien *changée.* Le théatre *change* plusieurs fois durant cet Opéra. On dit aussi au Manége, *Changer* de main, quand on porte la tête d'un cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droit, ou à gauche.

CHANGER, se dit figurément en chôses morales & spirituelles. Cet homme a bien *changé* toute l'œconomie de son livre. *Changer* de vie, de profession, c'est, Mener une vie contraire à celle qu'on a menée, prendre une autre profession. La grâce a été ajoûtée pour réparer la nature, & non pour la *changer.* MALEB. On ne doit rien *changer* en matière de Religion.

Jamais un affranchi n'est qu'un esclave infâme ;
Quoiqu'il change *d'état, il ne* change *point d'âme.* CORN.

On dit aussi absolument *changer*, pour *changer* de conduite. Vous devez *changer.* Un jour vous *changerez.* VOIT.

SE CHANGER. Prendre un air, une conduite nouvelle, des manières différentes, se convèrtir. Au tems du Jubilé tout le monde se *change.*

CHANGER, se dit particulièrement des monnoyes. *Permutare.* C'est un trafic de *changer* de l'or en monnoye, & de la monnoye en or ou argent.

CHANGER, en tèrmes de Marine, a plusieurs significations. *Changer* les voiles, c'est mettre un côté de la voile au vent, au lieu que l'autre côté y étoit avant ce changement. *Changer* les voiles de l'avant & les mettre sur le mât, c'est brasser tout-à-fait les voiles du mât de misaine du côté du vent, ce qui se fait afin qu'il donne dessus, & que le vaisseau étant abbatu par là on puisse le remettre en route. *Changer* de bord, ou virer de bord, c'est mettre un côté du vaisseau au vent pour l'autre, afin de *changer* de route. *Changer* l'artimon, c'est faire passer la voile d'artimon avec sa vèrgue d'un côté du mât à l'autre. *Changer* le quart, c'est faire entrer une partie de l'équipage en sèrvice en la place de celle qui étoit de garde, & qu'on relève. *Changer* la barre, c'est mettre la barre du gouvèrnail du côté opposé à celui où elle est.

On dit provèrbialement, Il a *changé* son cheval borgne contre un aveugle ; pour dire, Il a pèrdu en cet échange. On dit aussi, Il *change* comme un caméleon, à cause d'une vieille opinion, qui faisoit croire que le caméleon *changeoit* souvent de couleur. On dit aussi d'un enfant qui ne ressemble point à ses père ou mère, qu'il a été *changé* en nourrice. On dit aussi, que le tems *changera*, quand on voit quelqu'un faire une chôse fort contraire à son genre de vie ordinaire.

CHANGÉ, ÉE. part. *Mutatus, immutatus, commutatus, permutatus.* Selon les divèrses significations de leurs vèrbes.

On dit, qu'un homme est bien *changé*, qu'il n'est pas reconnoissable ; pour dire, qu'il a été fort malade, qu'il est fort défiguré. On le dit aussi en Morale, de celui qui a *changé* de genre de vie, soit en bien, soit en mal.

CHANGEOTTER. v. act. Fréquentatif de *changer.* Changer souvent, à tous momens. *Frequenter mutare, permutare, &c.* Il est bas.

CHANGEUR. s. m. Homme qui fait trafic de changer les espéces des monnoyes, de changer l'or & l'argent en menuë monnoye, & la menuë monnoye en or ; de donner le prix de la monnoye legère, ou de celle qui est altérée. *Mensarius, nummularius.* Comme le change de l'argent est une chôse qui regarde le public, & d'une grande conséquence pour le bien de l'État, nos Rois se sont appliquez dans tous les tems à régler le nombre des *Changeurs*, & l'éxercice de leur charge. Voyez l'Édit d'Henry III. en 1580. les Lettres patentes du 20 Août 1581. la Déclaration du 17 Octobre de la même année, l'Édit du 29 Décembre 1581. l'Édit d'Henri IV. de 1601. & de 1607. Chez les Romains c'étoit par le ministère des *Changeurs* que se faisoient les changes, les dépôts, les achats, les ventes, les prêts, les *Changeurs* faisoient prèsque toutes les fonctions de nos *Changeurs*, de nos Banquiers, & de nos Notaires.

On a appellé autrefois le Trésorier du Domaine, *Changeur du Trésor*, jusques à ce que François I. en sa place créa en 1543. seize Réceptes générales de toutes sortes de deniers.

On dit provèrbialement d'un homme qui paye bien, qu'il paye comme un *Changeur*, parce que les *Changeurs* payent comptant : & qu'un homme est riche comme un *Changeur*, quand on lui voit beaucoup d'argent comptant.

CHANLATE. s. f. Tèrme de Couvreur. C'est une piéce de bois qu'on attache vèrs le bout des chevrons, & qui avance hors le mur pour soutenir deux ou trois rangs de tuile, qu'on met ainsi en dehors pour empêcher que les eaux pluviales ne tombent le long du mur, & ne le gâtent, en relevant les tuiles par le bout, en sorte qu'elles jettent l'eau du mur plus loin.

CHANNE, χάννη, *Jonston*, est un poisson de mèr qui ressemble beaucoup à la pèrche, sa tête est grêle, son museau pointu, toûjours entrouvèrt. On trouve des petites pièrres dans sa tête. Son corps est couvèrt d'écailles minces. On l'appelle *hiatula*, parce-qu'il a toûjours le museau ouvèrt.

CHANOINE. s. m. Celui qui possede une Prébande dans une Eglise Cathédrale, ou Collégiale ; c'est-à-dire, un cèrtain revenu affecté à ceux qui y doivent faire le Sèrvice Divin. *Canonicus.* Les *Chanoines* de Nôtre Dame, de la Sainte Chapelle, de Saint Opportune. Les *Chanoines* des Eglises Cathédrales ont quelque

prééminence sur les autres : ils sont obligez à se faire Prêtres lorsqu'ils ont atteint l'âge requis ; autrement ils peuvent être privez des distributions quotidiennes. Selon Pasquier on ne connoissoit point le nom de *Chanoine* avant Charlemagne : du moins la plus ancienne origine des *Chanoines*, se trouve dans Grégoire de Tours, qui dit que Baudin XVI. Archevêque de cette ville, en institua le prémier un Collége dans son Église du tems du Roi Clotaire I. Car les *Chanoines* n'étoient autrefois que des Prêtres ou autres Ecclésiastiques inférieurs, qui vivoient en commun, & qui résidoient auprès de l'Église Cathédrale, pour aider à l'Évêque à la desservir. Ils dépendoient de sa volonté en toutes chôses. Ils étoient nourris du revenu de l'Évêché, & demeuroient sous le même toit, comme étant la vraye famille, ou même le Conseil, & le Sénat de l'Évêque. Ils fûrent même héritiers de ses meubles jusqu'en l'an 816. que cela leur fut défendu par un Concile tenu à Aix la Chapelle sous Loüis le Débonnaire. Ce Concile fit beaucoup de Réglemens à leur égard. Insensiblement ces Communautez de Clèrcs formèrent un corps à part, dont l'Évêque étoit pourtant le chêf. Il arriva même au X[e] siécle que dans les villes où il n'y avoit point d'Évêque, l'on établit de pareilles Communautez, ou Congrégations. On les appella *Collégiales*, parce qu'on se servoit indifféremment du mot de Congrégation, ou de Collége ; celui de *Chapitre* qu'on donne à leur corps, est le plus nouveau. La vie commune fut établie dans toutes les Cathédrales sous la II[e] Race, & châque Cathédrale avoit un Chapître distingué du reste du Clèrgé, avec des Supérieurs particuliers. Mais ils n'étoient pas destinez à une vie aussi peu active que celle qu'ils menent aujourd'hui. On les appella *Chanoines*, non seulement à cause de la pension qui leur étoit alors assignée, qu'on appelloit *Canon*, ce qu'en vieux François on appelloit aussi *Provende*, & en Latin *Prebenda*, d'où vient que quelques-uns les ont appellez *Sportulantes Fratres* ; mais aussi parce qu'on leur donna des régles, & institutions canoniques, selon lesquelles ils étoient obligez de vivre. Ainsi Yves de Chartres dit qu'on les appella *Chanoines*, *eò quod canonicas regulas arctiùs observare tenebantur*. M[r] de Marca en son histoire de Bearn dit qu'ils ont été ainsi nommez, *quòd in canonem, seu matriculam Ecclesiæ relati essent*. Dans la suite les *Chanoines* s'affranchîrent de leurs régles, l'obsèrvance se relâcha, & la vie commune ayant cessé, les *Chanoines* ne laissèrent pas de faire corps. Ils prétendirent n'avoir autre fonction que la célébration de l'Office, & cependant ils s'attribuèrent les droits de tout le Clèrgé ; d'être le Conseil nécessaire de l'Évêque ; de gouvèrner pendant la vacance du Siége, & de faire seuls l'éléction. Il y a même des Chapitres qui se sont soustraits de la Jurisdiction de l'Évêque, & qui ne reconnoissent que le Pape au dessus de leur Doyen. A l'exemple des Cathédrales, les Chapitres des Collégiales ont continué à faire corps, après avoir abandonné la vie commune. Autrefois le Pape faisoit des *Chanoines* sans prébende, *sub expectatione præbendæ*, pour s'assurer de la prémière prébende vacante.

Du Latin *Canonicus* nous avons fait prémièrement *Canoine*, comme l'on prononce encore en Picardie, & ensuite *Chanoine*. MÉNAGE. Et *Canonicus* vient du Grèc Κανὼν ; car tous généralement tirent ce nom de là ; mais ce mot signifie trois chôses. 1°, Régle. 2°, Une cèrtaine pension, une assignation de quelque revenu fixe pour vivre. 3°, Catalogue, matricule. Les uns donc prétendent que les *Chanoines* ont été nommez *Canonici*, à cause de la régle qu'ils devoient suivre, de la vie régulière qu'ils devoient mener ; d'autres disent que c'est à cause de la pension qui leur étoit assignée ; d'autres prétendent que le nom de *Chanoines* ou Canoniques, se donnoit au commencement à tous les Clèrcs : soit parce qu'ils étoient écrits dans le Canon, ou Catalogue de l'Église, soit parce qu'ils vivoient selon les Canons ; mais depuis on le prit particulièrement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du Clèrgé de S. Augustin, & avant lui de S. Eusébe de Vèrceil. Voyez l'histoire des Ordres Monastiques P. II. Ch. 2. p. 15.

Il y a encore différentes espéces de *Chanoines*. Les *Chanoines* Cardinaux, sont des *Chanoines* attachez, & comme on dit en Latin *incardinati*, à une Église, de même que les Prêtres l'étoient à une Paroisse. Léon IX. en créa l'an 1051. à S. Étienne de Besançon, & Alexandre III. dans l'Église de Cologne. Il y en a eû encore à Magdebourg, à Compostelle, à Bénevent, à Aquilée, à Ravenne, à Milan, à Pise, à Naples, & ailleurs. Les *Chanoines* demoiseaux, *Canonici domicellares*, étoient autrefois les jeunes *Chanoines*, qui n'étant point encore dans les Ordres n'avoient point droit de Chapitres. Les *Chanoines* attendans étoient ceux qui en attendant une Prébende avoient le titre & la dignité de *Chanoines*, voix en Chapître, & une forme ou place au Chœur. *Chanoines forains*, *forenses*, sont ceux qui ne dessèrvent pas la Chanoinie dont ils sont pourvûs. *Chanoines* honoraires, sont les mêmes que les Laïques. *Chanoines* Mansionnaires, sont opposez aux Forains. Voyez MANSIONNAIRE. Il est parlé dans un Ordinaire manuscrit de l'Église de Rouen de *Chanoines* de treize marcs. Peut-être étoit-ce le revenu annuel de leurs Canonicats. Il y avoit dans l'Église de Londres des *Chanoines* mineurs, ou Petits *Chanoines*, qui faisoient les fonctions des Grands *Chanoines*. Il y a à Luce des *Chanoines* mitrez, qui par un privilége qui leur a été donné par plusieurs Papes, & confirmé par Grégoire IX. portent une mitre. Les *Chanoines* de la pauvrete, *Canonici paupertatis*. Il en est fait mention dans l'histoire d'Aneci d'Odon Gellejus Liv. I. Ch. 24. *Chanoines* Résidents, *Residentes*, sont les mêmes que les Mansionnaires. Il y a eû aussi des *Chanoines* qu'on appelloit *Canonici ad succurrendum*. C'étoient des gens qui se faisoient *Chanoines* à l'article de la mort, pour participer aux prières du Chapitre. Les *Chanoines* Tertiaires, *Tertiarii*, étoient ceux qui ne touchoient que la troisième partie des fruits d'un Canonicat.

Charlemagne ordonne dans les capitulaires, que ceux qui se feroient Clèrcs seront obligez de vivre canoniquement, & selon la régle qui leur avoit été préscrite, obéïssant à leur Évêque, comme les Moines obéïssent à leur Abbé. *Qui ad Clericatum accedunt, quod nos vocamus Canonicam vitam, volumus ut illi canonice secundum regulam suam omnimodè vivant, & Episcopus eorum regat vitam, sicut Abbas monachorum*. Ce fut par cette voye que l'esprit du Monachisme s'introduisit dans les Églises Cathédrales. Les Clèrcs s'étant soumis à de cèrtaines régles devinrent demi Moines, & au lieu de s'appliquer à des fonctions purement Ecclésiastiques, la plûpart étoient enfèrmez dans des cloitres comme des Moines, on appella même le nom de leurs demeures, *Monasterium*, & il étoit fèrmé, comme il paroit par les statuts synodaux d'Hincmare faits en 874 ; en ensorte qu'il y avoit deux sortes de Monastères ; les uns étoient pour les *Chanoines*, & les autres pour les Moines. Le chant devint peu-à-peu leur principal emploi. Ils ne consèrvent encore aujourd'hui prêsque que le chant, & les Évêques ne les regardent que comme des Chappelains.

S. Chrodegand fit au VIII[e] siécle une Régle pour les *Chanoines*. Nous l'avons encore en 34 articles sans la préface. Elle est tirée de celle de S. Benoit, qu'il accommode, autant qu'il peut, à la vie des Clèrcs, qui sèrvent l'Église. Elle fut reçûë par tous les *Chanoines*. Il y regle la clôture, les vétemens, les pénitences, les domestiques ou serviteurs des *Chanoines*. En 816 au mois de Septembre la dixiéme indiction étant commencée l'Empereur Charlemagne éxhorta les Evéques assemblez à Aix la Chapelle à dresser une régle pour les *Chanoines*, composée d'éxtraits des Pères & des Canons. Cette régle des *Chanoines* contient 145 chapitres, dont les 113 prémiers ne sont que des extraits des Pères & des Conciles touchant les devoirs des Evéques & des Clèrcs ; après quoi les réglemens du Concile même par rapport aux *Chanoines* commencent. On trouve cette régle dans les Conciles de l'éd. du P. Labbe tome VII. p. 1314. C'est le prémier livre du Concile d'Aix.

CHANOINE RÉGULIER. *Canonicus Regularis*. Les *Chanoines Réguliers*, sont des *Chanoines* qui vivent en communauté, & qui comme les Religieux ont ajoûté dans la suite à la pratique de plusieurs obsèrvances régulières la profession solemnelle des vœux. On les appelle *Réguliers*, pour les distinguer des *Chanoines* qui abandonnèrent avec la vie commune la pratique des SS. Canons faits pour sèrvir de régle au Clèrgé & en maintenir l'ancienne discipline. Les Clèrcs *Chanoines* subsistèrent jusqu'à l'XI[e] siécle. En ce tems quelques-uns s'en étant separez on les appella simplement *Chanoines*, & ceux qui la retinrent *Chanoines Réguliers*, comme on fait depuis ce tems là, c'est-à-dire, depuis 5 ou 6 cens ans. Quelques-uns en rapportent l'origine au 4[e] Canon du Concile de Rome tenu sous Nicolas II. en 1059. qui ordonne que les Prêtres, Diacres, ou Soudiacres, qui auront gardé la continence, suivant la Constitution du Pape Léon IX. mangeront & logeront ensemble près des Églises pour lesquelles ils sont ordonnez, & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Église, s'étudieront à pratiquer la vie commune & Apostolique. Selon d'autres dès le sixiéme siécle plusieurs Clèrcs ayant quitté cette manière de vivre en commun & régulièrement, ceux qui la retinrent furent nommez Clèrcs *Chanoines*, c'est-à-dire, Clèrcs Réguliers, vivans selon les Canons & les régles de l'Église ; & les autres fûrent nommez Clèrcs Acephales, c'est-à-dire, sans Chêf, parce qu'ils ne vivoient plus en communauté avec l'Évêque.

Les *Chanoines Réguliers* font prêsque tous professions de suivre la Régle de S. Augustin adoptée par beaucoup de societez de l'un & de l'autre sexe. Quoiqu'ils réünissent en eux les différentes fins de l'état Clérical & de l'état Régulier, on doit les regarder comme faisant partie du corps du Clèrgé. D'autres croyent que ces *Chanoines Réguliers* sont inférieurs aux *Chanoines* séculiers, à cause

se des vœux auxquels S. Augustin les a assujettis : ensorte qu'ils doivent plûtôt etre comme des Religieux, que comme faisant partie du corps du Clergé. On met pourtant quelque différence entre les *Chanoines Réguliers* & les Moines. La principale est que les prémiers par leur état sont appellez au soin des âmes, & les autres seulement à leur propre sanctification. Ils ont cela de commun qu'ils ne peuvent ni hériter, ni tester, mais que leur Communauté est leur héritière naturelle. Les Chapitres d'Usez & de Pamiers sont encore à présent composez de *Chanoines Réguliers*, comme l'étoient autrefois ceux de la plûpart des Cathédrales.

S. Bèrnard fut très-favorable aux *Chanoines Réguliers*, dont il fait souvent l'éloge. Il les préféra aux autres *Chanoines* pour ce qui étoit des fonctions Ecclésiastiques. Aussi nonobstant différentes obsèrvances Régulières auxquelles ils se sont assujettis, & quoique en vèrtu de leurs vœux ils soient véritablement Religieux, que plusieurs d'entr'eux vivent en Congrégation, ils se sont pourtant maintenus dans la possession des benéfices à charge d'âmes. Tout le droit Canonique leur est favorable en cela, parce qu'étant Clèrcs par leur origine & par leur état, ils jouïssent des droits essentiels attachez à la Cléricature : lors que les Conciles ont éxclu les Moines Benédictins de leurs Cures, comme étant incapables par leur profession du gouvèrnement des âmes, ils y ont consèrvé les *Chanoines Réguliers*, qui depuis environ 200 ans sont devenus prèsque partout titulaires de leurs Bénéfices comme les séculiers.

Il parut en 1699. à Paris une histoire des *Chanoines*, ou Rechèrches historiques sur l'Ordre Canonique par le P. Chaponel Chanoine Régulier. Il y a un Livre intitulé *De Canonicorum Ordine Disquisitiones* dont le but principal est de montrer la différence que l'on a toujours mise dans l'Église entre les Moines & les Clèrcs, ou les *Chanoines Reguliers*, dont il établit d'abord l'antiquité ; sur quoi il distingue quatre sentimens. Le prémier qui est nouveau, selon cet Auteur, & que nôtre siécle a produit, veut que l'Ordre des *Chanoines Réguliers* n'ait commencé que dans l'onziéme siécle. Le second le fait remonter jusqu'au tems de Louïs le Debonnaire & au Concile d'Aix la Chapelle tenu sous cet Empereur. Le troisiéme en attribuë l'institution à S. Augustin. Le quatriéme suppóse qu'ils sont quant à leur manière de vie les successeurs des Apôtres & des prémiers Clèrcs de l'Église. C'est ce dèrnier sentiment que l'Auteur de cet Ouvrage embrasse, après avoir refuté les autres, & montré en particulier, que S. Augustin n'est pas le prémier qui ait institué des *Chanoines Réguliers*, pas même en Afrique ; & il prétend qu'à considérer les trois états differens dans lesquels vivent les *Chanoines Réguliers* en Communauté, en particulier dans des parroisses, ou bien attachez à des Églises seculières, dans lesquelles ils ont des prébendes, leur vie ne peut passer que pour une institution Apostolique, & une suite, une imitation de la manière de vie des prémiers Clèrcs, établis par les Apôtres. L'Auteur de l'histoire des *Chanoines* est dans la même opinion, & tâche de montrer cette descendance.

Les *Chanoines Réguliers* ont eû de tout tems des contestations au sujet de la préséance au dessus des Moines, qu'ils prétendent comme fondez par les Apôtres, & faisant partie du Clèrgé. Pie V. par une Bulle de l'an 1564. ordonna que les *Chanoines Réguliers* de Latran précéderoient les Moines du Mont Cassin ; mais les autres *Chanoines Réguliers* sont précedez à Rome dans les Cérémonies par les Benédictins, les Camaldules, les Religieux de Citeaux, ceux de Vallombreuse, les Feuillants &c.

L'habit des *Chanoines Réguliers* dans le XII^e^ siécle étoit une Aube, qui a depuis été changée en rochet, ou en surplis, & en tout tems une chape fèrmée, à laquelle a succédé l'aumusse pour l'été, & la chape ouverte en hyver. L'usage des bonnèts est modèrne, & ce n'étoit d'abord qu'une espéce de calotte.

Ceux qui ont Traité des *Chanoines Réguliers*, outre les Auteurs déja citez, sont Gabriel Pennotus *Chanoine Régulier*, *historia Canonicorum Regularium*, à Rome 1624. *in fol.* Jean. Bapt. Malegarus, *Chanoine Régulier* aussi, *Instituta & progressus Clericalis Canonicorum Ordinis* contre le P. Cellot, à Venise en 1648. Jean Bapt. Signius autre *Chanoine Régulier*, *De Ordine & statu Canonico* à Boulogne en 1601. le P. Du Moulinet a donné les *figures de différens habits des Chanoines Réguliers* à Paris en 1666. Tout le second Tôme de la Nouvelle *histoire des Ordres Monastiques* est employé à celle des *Chanoines Réguliers*, de leurs differentes Congrégations, tant d'hommes que de filles, & des Ordres Militaires qui y ont rapport. Voici les noms de ces différentes Congrégations. Les *Chanoines Réguliers* De S. Albée, ou Ailbe ; des deux Amans ; de S. Antoine de Viennois ; d'Aroüaise proche de Bapaume ; *Chanoines Réguliers* à la Banderolle, en Allemagne ; de S. Brendan ; de Sainte Brigitte ; de la Reforme de Bourgachard, , communément Boucachard ; de Saint Cartage ; de la Réforme de Chancellade ; de S. Crodegand ; de Closterneubourg en Allemagne ; de S. Colomb ; de S. Colomban ; les Clèrcs de la vie Commune ; de S. Congall ; de S. Cosme lez Tours ; de Monte Corbulo ; de Cracovie ; de Crescenzago ; les Croisiers ; Les *Chanoines Réguliers* de Sainte Croix de Conimbre ; de Czerkeneur ; de S. Déclan ; de S. Denys à Rheims ; des Écoliers de Boulogne ; du mont S. Eloy d'Arras ; de l'Ordre du S. Esprit ; du S. Esprit à Venise ; les Associez de l'Ordre du S. Esprit ; de S. Finien, ou Finnen ; de la Fontaine jaillissante de S. Fridgien de Luques ; la Congrégation Frigdonienne, ou de Sainte Marie Frisonnaire ; les *Chanoines* Frisonnaires ; de Sainte Genevieve ; de S. Georges in Algha à Venise ; les Hospitaliers de S. Gèrvais a Paris ; de S. Gilbert de Simpringhan ; de S. Kiaran ; de S. Jacques de Celle-Vellane ; de S. Jacques de l'épée en Espagne ; de S. Jacques du Haut pas ; de S. Jean de Chartres ; de S. Jean des Vignes à Soissons ; de l'Hôtel Dieu de S. Jean Baptiste de Beauvais ; de S. Jean Baptiste de Couventry ; de S. Jean l'Évangeliste en Portugal ; *Chanoines Réguliers* de S. Jean de Latran, ou de S. Sauveur de Latran, ou simplement de Latran ; de S. Laurent d'Oulx ; de S. Lo de Roüen ; de S. Luan ou Malua ; de Marbach ; de S. Marc de Mantoüe ; de S. Marie du Port Adriatique près de Ravennes ; de S. Martin d'Épernay ; de S. Maurice d'Agaune ; de Nôtre-Dame de Metro de la Pénitence des Martyrs ; de S. Moctée ; de Mortare ; de la Congrégation de Nuys ; du Mont des Olives ; d'Olmultz en Moravie ; de la Cathédrale de Pampelune ; de S. Patrice ; les Pontifes, ou faiseurs de ponts ; les Prémontrez ; de S. Ruf à Avignon ; de la Congregation de Nôtre Sauveur en Lorraine ; de S. Sauveur de Boulogne en Italie ; de Tremesse en Pologne ; les Trinitaires, ou Mathurins, de l'ancienne Congrégation du Val des Écoliers ; de l'ancienne Congrégation de Val Vèrt ; de S. Victor à Paris ; *Chanoines Réguliers* de la Congrégation de Windelem de l'Ordre de S. Urbain, de la Cathédrale d'Usez. Voyez l'Auteur de l'histoire des Ordres Monastiques T. II. où il rapporte l'établissement, les fondateurs, les habits &c. de toutes ces différentes Congrégations, dont au reste plusieurs ne subsistent plus ; mais ont été ou abolies, ou unies à d'autres, comme nous le pourrons dire en leur place.

CHANOINE MOINE. s. m. *Canonicus-Monachus.* On croit & il est bien vrai-semblable, que les *Chanoines-Moines* n'étoient point differens des *Chanoines Réguliers*, & que les *Chanoines* ont été appellez *Moines.* Anastase le Bibliothécaire dans la vie de Grégoire IV. dit que ce Pontife ayant fait rétablir la Basilique de Sainte Marie au delà du Tibre, y mit des *Chanoines Moines* ; & on lit dans un vieux Pontifical de S. Prudence Évéque de Troyes, que dans le prémier *Memento* de la Messe on y faisoit mention des *Chanoines-Moines* de cette Église. *Hist. des Ordres Monast. & Rel. P. II. C.* 28.

Il y a aussi des *Chanoines laïques*, ou *séculiers*, qui ont été reçus par honneur & par privilége dans quelques Chapitres de *Chanoines. Canonici seculares*, ou *laici*. Et ainsi dans le Cérémonial Romain l'Empereur est reçu *Chanoine* de S. Pièrre ; les Comtes d'Anjou dans l'Église de S. Martin de Tours, aussi bien que ceux de Nevers. Les Rois de France par le seul titre de leur couronne sont *Chanoines* de l'Église S. Hilaire de Poictiers, de S. Julien du Mans, de Tours, d'Angers, & de Châlons ; les Ducs de Bèrry *Chanoines* de Lyon. Humbèrt Dauphin de Vienne étoit *Chanoine* de la grande Église. DU CANGE.

On dit provèrbialement, vivre comme un *Chanoine* ; c'est à-dire, paisiblement, dans l'abondance, & dans l'oisiveté. C'est là dessus que roulent ces vèrs de Boileau :

> *Et comme un gros* Chanoine *à mon aise, & content,*
> *Passer tranquillement sans souci, sans affaire,*
> *La nuit à bien dormir, & le jour à rien faire.* BOIL.
>
> *Les* Chanoines *vermeils, & brillans de santé,*
> *S'engraissoient d'une longue & sainte oisiveté.* ID.

CHANOINESSE. s. f. Fille qui possède une prebende affectée à des filles par la fondation, sans qu'elles soient obligées de renoncer à leur bien, ni de faire aucun vœu. *Canonica, virgo canónica.* On n'en voit guères qu'en Flandres, en Allemagne, & en Lorraine. Les *Chanoinesses* de Remiremont. C'est plutôt un Séminaire, & une retraite honnête de filles à marier, qu'un engagement pour le sèrvice de Dieu. Le Concile d'Aix la Chapelle en 816 fit une régle pour les *Chanoinesses* comprise en 28 articles. Elle est dans l'édit. des Conciles du P. Labbe T. VII. p. 1406. C'est le 2. L. du Concile d'Aix. Le prémier est la régle des Chanoines.

CHANOINESSE DE S. AUGUSTIN, est une sorte de Religieuses qui suit la Régle de S. Augustin, & qui est habillée de sèrge blanche, avec un surplis de toile fine sur sa robe, un voile noir sur sa tête, & une aumusse sur le bras. *Canonica Sancti Augustini regula addicta, mancipata.* Les *Chanoinesses de S. Augustin* sont bien fondées, elles ont des Abesses que le Roi nomme. Quand on parle à ces *Chanoinesses*, on les appelle *Madame.*

Quant à l'origine des *Chanoinesses* Regulières, on ne peut dire que S. Augustin soit leur Instituteur. A la verité il établit des Religieuses à Hippone; & elles pûrent s'appeller *Chanoinesses*, *Canonicæ*; parce que c'étoit alors la coutume, tant en Orient qu'en Occident, d'appeller Chanoines & *Chanoinesses* tous les Ecclesiastiques, Moines, Religieuses, Vièrges, bas Officiers de l'Eglise, domestiques des Monastères, & generalement tous ceux qui étoient compris dans la matricule ou catalogue appellé *Canon*. Le P. Le Large, Chanoine Régulier de France avoue cet usage, mais il soutient que depuis le VI[e] siécle il y a eû en Occident des *Chanoinesses* differentes des Moniales, fondé sur la fondation d'un Monastère faite par S. Fridolin à Seking, où il mit des *Chanoinesses*. Mais Balter Moine de Seking, du X[e] siécle, qui seul rapporte ce fait, ne semble pas à d'autres en devoir être cru. Les *Chanoinesses*, disent-ils, étoient inconnuës au commencement du VIII[e] siécle. Le Concile tenu en Allemagne l'an 742. ordonna que tous les Religieux & les Religieuses suivroient la Régle de S. Benoît. Le Capitulaire de Charlemagne de l'an 779. fit la même chôse, sans faire aucune mention de *Chanoinesses*. Ce n'est qu'à la fin du même siécle qu'on en trouve quelques vestiges. Voyez le Concile de Francfort de l'an 794. can. 47. & l'Assemblée d'Aix la Chapelle en 802. Le Concile de Châlon sur Saône l'an 813. fit des régles pour les Chanoines & pour les *Chanoinesses*, aussi-bien que celui d'Aix la Chapelle en 816. Par ces régles il ne paroît point que ni les uns ni les autres passassent pour enfans de S. Augustin. Au contraire, celle des *Chanoinesses* est tirée de S. Jerôme, de S. Cyprien, de S. Athanase, & de S. Césaire. Il n'y est point parlé de la Régle de S. Augustin. Le Concile de Rome tenu en 1060. par Nicolas II. nous apprend que jusqu'à cette année l'Institut de ces sortes de *Chanoinesses* n'avoit été reçû dans aucun endroit d'Asie, d'Afrique, ni même d'Europe, excepté dans un petit coin de l'Allemagne, & qu'avant Loüis le Debonnaire toutes les Religieuses, quelque part qu'elles fussent, suivoient la Régle de S. Benoît. Ainsi l'on voit & le tems & le lieu de leur institution.

Il y a plusieurs Congrégations de *Chanoinesses Regulières* de S. Augustin, dont voici les noms, de l'Ordre de S[te] Brigide en Irlande; de l'Hôpital de Sainte Catherine à Paris; *Chanoinesses Régulieres* de l'Abbaye de Chaillot près Paris; de l'Ordre du S. Esprit; Hospitalières de l'Ordre du S. Esprit, dites filles Dieu à Roüen; de S. Gilbert de Simpringham en Anglètèrre; Chevalières de l'Ordre de S. Jacques de l'épée; de l'Hôtel-Dieu de S. Jean Baptiste de Beauvais; *Chanoinesses Régulières* de Latran; de l'Ordre de la Congrégation de N. D. de l'Ordre des Prémontrez; de l'Ordre du S. Sepulcre; Religieuses Trinitaires; de l'Ancienne Congrégation de S. Victor.

CHANOINIE. s. f. Titre du Bénéfice de celui qui est Chanoine. *Canonici munus, dignitas*. On l'appelle aussi un *Canonicat*, une *Prébende resignée*. On distingue la *Chanoinie* d'avec la Prèbende: la prébende peut subsister sans le *Canonicat*; au lieu que la *Chanoinie* est inséparable de la prébende. C'est à la *Chanoinie*, & non pas à la prebende, que le droit de suffrage, & les autres droits sont annéxez. Permuter une *Chanoinie*. Cette *Chanoinie* est vacante en Régale.

Ce mot vient de *canonia*, qui se trouve en quelques Auteurs Latins pour signifier la même chôse. MENAGE.

CHANSIR, d'autres écrivent, CHANCIR. v. n. Se corrompre par trop d'humidité. *Mucidum fieri*. Il se dit particulièrement des confitures sur lesquelles il vient une cèrtaine peau ou barbe, quand elles n'ont pas été assez cuittes. On le dit aussi quelquefois du pain, du fromage, quoiqu'on dise plus proprement *moisi*.

CHANSIR se dit en tèrmes de Jardinage, du fumier qui étant dans un tas, ou sur une couche fort séche, commence à blanchir, & à faire une espéce de filamens. LA QUINT. & LIG. Le fumier ne produit des champignons que lors qu'il est *chansi*. LIGER. Ces Auteurs écrivent *chancir*, & *chanci*.

On le joint au pronom pèrsonnel. Le pain se *chansit*. Pour employer les fumièrs nous n'avons que les cinq mois de l'année qui sont les plus humides; sçavoir, depuis le commencement de Novembre jusque vers la fin de Mars. Les fumiers qu'on employe dans les autres tems n'y font que sécher, *se chancir*; & ainsi bien loin d'être favorables aux végétaux, ils leurs sont pèrnicieux & funestes. LA QUINT.

CHANSI, IE part. & adj. *Mucidus*, *rancidus*. Cotignac *chansi*, fumier *chansi*.

Ce mot vient apparemment de *canus*, blanc, *Canesure*, blanchir; de *Canesure* on a fait, *cansir*, *chansir*. Ce qui *chansit* devient blanc, la chansissure est blanche.

CHANSISSURE. s. f. Corruption qui vient sur la surface des chôses humides qui se corrompent, laquelle paroît en façon de barbe. *Situs*, *mucor*. Quand on regarde un morceau de *chansissure* avec un microscope, elle paroît comme un jardin où il y a plusieurs fleurs, les unes en bouton, les autres épanoüies. On en voit la figure dans la Micrographie de M[r] Hook.

CHANSON. s. f. Petite piéce de vèrs aisez, simples, & naturels, qu'on met en air pour les chanter, & dont chaque stance s'appelle un couplet. *Cantilena*, *canticum*, *cantio*. C'est proprement une composition de Musique où il n'y a que le dessus qui parle, qu'on appelle le *sujet*; ou tout ce qu'on met en chant. Le refrain d'une *chanson*, c'est la partie qui se répéte à la fin de chaque couplet. *Pars cantilena intercalaria*. Nous avons une prodigieuse quantité de *chansons* toutes pleines de feu, & d'esprit; & si Anacréon les avoit sçuës, il les auroit plûtôt chantées que les siennes. FONTEN. Il faut même en *chansons* de l'esprit, & de l'art. BOIL.

La *chanson* ressemble assez au Madrigal: elle a ordinairement pour objet l'amour, ou le vin, si l'on en croit M. Le Brun, qui prétend que la *chanson* n'est aujourd'hui qu'une pensée tendre & bacchique exprimée en peu de mots. C'est la renfèrmer en des bornes trop étroites; on en fait de dévotes, qui sont très belles; il y en a qui contiennent des éloges; il y en a sur tout un très-grand nombre de satyriques. Quelle que soit la *chanson*, ses vèrs doivent être aisez, coulans, naturels, & avoir une cèrtaine harmonie qui ne choque, ni les oreilles, ni la raison, & qui marie agréablement la Poësie avec la Musique. On ne consèrvoit autrefois la mémoire des belles chôses, & de l'antiquité, que dans des *chansons*. Il y a encore dans le Nord & en Amérique des peuples qui consèrvent dans des *chansons* leur ancienne histoire.

Le mot *chanson* vient de l'Italien *canzone*, qui veut dire la même chôse, ou de *ciancione*, qui approche encore plus par la maniere dont on le prononce du mot *chanson*.

On appelle *chansons spirituelles*, celles qui se font sur des matières pieuses. *Pia cantica*. *Chansons à boire*, ou *Chansons Bachiques*, celles qui se font pour se réjoüir à table, & se provoquer à boire. *Bacchica cantilena*. *Chansons à danser*, celles qu'on chante quand plusieurs pèrsonnes dansent en rond. *Cantilena saltatoria*. *Vaudevilles* ou *chansons du Pont-neuf*, les *chansons* communes qui se chantent parmi le peuple avec grande facilité, & sans art. *Trivialis cantilena*. Les vieux musiciens ont divisé les *chansons* en trois genres. L'un est le *vaudeville*, ou la *simple chanson*. L'autre est le *motet*, ou la *fantaisie*. Et le troisième comprend tous les airs propres aux danses. Les faiseurs de *chansons* injurieuses sont punis comme les Auteurs des libelles diffamatoires.

On appelle poëtiquement *chansons*, toute sorte de Poësie: & en parlant des Muses, on dit les doctes *chansons* de vos nourriçons; pour dire, les Ouvrages des Poëtes. *Carmina*, *cantica*.

CHANSON, se dit aussi de toutes sortes de vains propos, des raisons frivoles, des propositions qui n'ont point d'effet. *Cantilena*. Je ne me paye point en *chansons*. Tout ce que vous me dites n'a rien de solide, ce sont des *chansons*.

On le dit aussi de ce qu'on répéte plusieurs fois. *Eandem cantilenam canere*, *eandem obgannire*. Vous me rebattez toûjours la même *chanson*. Cet Auteur ne dit rien de nouveau, c'est toûjours la même *chanson*.

Un Amant de son père écoute les leçons,
Et court chez sa Maîtresse oublier ces chansons. BOIL.

On dit provèrbialement d'un homme qui recommence toûjours à dire ou à faire la même chôse, que c'est la *chanson* du Ricochet, dont on ne voit point la fin. On dit aussi, Il n'aura qu'un double, il ne sçait qu'une *chanson*.

CHANSONNETTE. s. f. Petite chanson; chanson jolie, tendre, amoureuse, pastorale. *Cantiuncula*.

Pour quelque chansonnette
N'allez pas prendre droit de vous croire Poëte. BOIL.

CHANSONNIER. subst. m. Faiseur de chansons. *Cantilenarum scriptor*, ou *cantus modulator*. Il y a de deux sortes de *Chansonniers*. Les uns compôsent les vèrs, & les airs de leurs chansons; & les autres se contentent de compôser des vèrs sur les airs que les Musiciens leur donnent. Dans une lettre sur l'arrivée de Lulli aux champs Elisiens, le S[r] Pèrrin est appellé le *Grand Chansonnier* de France.

CHANT. s. m. Le *chant* en général, est une voix mélodieuse que la nature a donnée à l'homme pour témoigner sa joye. *Cantus*. On dit *chant* Ambrosien, *chant* Grégorien, ou *plein-chant*, *chant* simple, figuré, naturel, notté, beau &c.

CHANT AMBROSIEN. *Cantus Ambrosianus*. C'est un *chant* compôsé des quatre tons authentiques des Anciens, le Dorien, le Phrygien, le Lydien, & le Mynolydien, que S. Miroclet Évêque de Milan, ou selon d'autres S. Ambroise choisit pour en compôser & en former le *chant* de l'Église de Milan. On croit que ces quatre tons fûrent appellez authentiques, parce-qu'ils

qu'ils furent approuvez, autorisez, & choisis pour le *chant*. Voyez M. de Brossart.

En Musique le *chant* est proprement un air, qui est composé de tons, de tems, ou mesures. C'est une modulation de voix qui éleve, ou qui baisse les tons de la prononciation des paroles, ensorte qu'elles rendent un son agréable à l'oreille. Arétin & les Anciens divisoient le *chant* en trois sortes, le *chant dural*, c'est-à-dire, dur & rude, *durus, asper*; le *chant naturel* qui est entre les deux autres, & qui n'en a point les caractères, *naturalis, medius*; & le *chant mol*, qui est doux, *mollis*.

Plain-chant, ou *chant Grégorien*, est le *chant* dont on se sert à l'Église, quand le Chœur & le peuple chantent à l'unisson, ou tous ensemble d'une même manière. *Planus & simplex canendi modus*. La difference qu'il y a du *plain-chant* avec les autres *chants*, c'est d'être divisé en parties égales. Dans les vieux livres d'Église on ne faisoit point de nottes plus longues les unes que les autres. Depuis quelque tems on y a mis des nottes longues & brèves, mais c'est seulement pour marquer les accens. Saint Grégoire le Grand a établi dans l'Église Latine cette sorte de *plain-chant* qu'on appelle de son nom *chant* Grégorien. Franchin a marqué tous les caractères differens du *chant* Grégorien. Dans les répons, dit-il, le *chant* est véhément, & semble réveiller par des sons rompus ceux qui sont assoupis. Dans les Antiennes le *chant* est uni & doux, dans les Introites il est élevé pour exciter à chanter les loüanges de Dieu. Dans les Alléluia & les Vêsets, il est doux & inspire de la joye; dans les Traits & dans les Graduels il est allongé, trainant, modeste, humble; dans les Offertoires & les Communions il tient un cèrtain milieu. Jean Diacre se plaint dans la vie de S. Grégoire de ce que les Gèrmains & les peuples de Gaule avoient changé quelque chôse au *chant* Grégorien, & qu'ils en avoient altéré la douceur: la raison qu'il en apporte, c'est que les voix de tonnèrre de ces grands corps sortant de leurs gosiers toûjours arrosez de vin avec grand bruit, & par des tons élevez, au lieu de former des sons doux & agréables, représentent l'horrible fracas que font des charrettes qui roulent confusement ensemble dans des lieux raboteux comme des degrez. M. Nivers dans sa dissèrtation sur le *chant Grégorien* fait voir qu'il a été souvent altéré & corrompu, & qu'on a souvent tâché de lui rendre sa prémière beauté; mais qu'on ne pouvoit empêcher qu'il n'y arrivât des changemens avant l'invention des notes, lesquelles avant Aretin ne consistoient que dans des points, des virgules, des accens, en quoi il est aisé de se tromper. Il ajoute qu'ayant éxaminé & comparé les Antiphonaires & les Graduels manuscrits de la bibliothèque du Roi, de celle de S. Germain des prez, & de plusieurs autres, & fait consulter les manuscrits de celle du Vatican, il y a trouvé de grandes differences, & même des contradictions. On imprima à Paris en 1713. ou 1714. un livre intitulé, Moyens cèrtains de pèrfectionner toutes les méthodes de *plain-chant*, &c.

Jean Bona, Abbé de l'Ordre de S. Bèrnard, & connu sous le nom de Cardinal Bona, a fait un Traité de la divine Psalmodie, où il comprend tout ce qui regarde le *chant* de l'Église. Il est cèrtain par les éxemples de l'ancien Testament qu'on a dès les prémiers tems employé le *chant* pour célébrer les loüanges de Dieu, & l'on a toûjours consèrvé cette coutume jusques à nos jours, quoique le *chant* n'ait pas toûjours été reglé comme il est aujourd'hui, & que les pèrsécutions n'ayent pas toujours pèrmis de l'employer. L'usage du *chant* est très-ancien en France. Amalarius dit que Pepin obtint du Pape Étienne que le *chant* fût remis dans sa pèrfection dans les Églises du Royaume; puis il ajoute que Charlemagne étant choqué de la dissonance du *chant* Ecclésiastique entre les Romains & les Gaulois, envoya deux Clèrcs à Rome qui apprirent à chanter, & établirent ensuite le *chant* Romain dans l'Église de Mets, & dans toutes les autres du Royaume. Voyez encore ci-après CHANT MUSICAL.

Chant, cantus, vient des Celtes, qui disent *can*. De même *canere*, chanter, est pris de *cana*; & *cantare*, de *chanta*, qui est la même chôse. PEZRON. *Chant* vient de *cantus*, en changeant le *c* en *ch*, comme en bien d'autres. Tout le reste est incèrtain.

CHANT MUSICAL, est celui où les gens qui chantent font des accords & divèrses parties. *Concentus Musicus, harmonia*. Dans l'Histoire Ecclésiastique il est fait mention de plusieurs sortes de *Chants*. Le prémier est l'*Ambrosien*, établi par S. Ambroise. Le second est le *Grégorien*, du Pape Grégoire le Grand, qui établit des Écoles de Chantres, & corrigea le *Chant* de l'Église. C'est celui qu'on appelle aujourd'hui le *Plain-Chant*. On l'appella alors le *Chant Romain*. Et du tems de Charlemagne il s'introduisit à Mets une nouvelle façon de psalmodier, qu'on appella *Chant de Mets*. Voyez Du Cange.

L'usage du *Chant* à deux Chœurs, le peuple mêlant sa voix à celle du Clèrgé, est ancien: Grégoire de Tours en parle, *Lib. de Glor. Conf. Ch.* 47. quoiqu'à parler éxactement ce fût bien moins un *chant* les trois ou quatre prémiers siècles, qu'une prononciation plus pathétique & plus fèrme. S. Grégoire Pape, qui sçavoit la Musique, corrigea le *chant* ancien; le *chant* reformé s'établit aussitôt dans les Églises d'Italie. LE GENDRE. Pepin pour mettre de l'uniformité dans les Églises de France, & en signe de l'union & de la concorde qu'il vouloit que ces Églises eussent avec l'Église de Rome, avoit ordonné qu'on établit dans tous les Monastères & dans toutes les Églises le *chant Grégorien*, c'est-à-dire, le *chant* Romain, reformé selon la méthode du Pape S. Grégoire le Grand. Le Clèrgé avoit eû peine à obéir à cet ordre, & on ne l'obsèrvoit pas dans quantité d'Églises; on y étoit jaloux des anciennes coutumes, & on s'y piquoit de chanter aussi bien qu'à Rome. Dans le voyage que Charlemagne fit à Rome en 789. il fut témoin de cette jalousie; car pendant les fêtes de Pâques les Chantres de sa Chapelle ayant assisté au sèrvice de l'Église de Rome, se mocquèrent des Chantres Romains, & ceux-ci ayant entendu chanter ceux du Roi, en raillèrent à leur tour. Charlemagne prit cette occasion pour les engager à un défi, & s'étant fait le Juge du combat, il prononça en faveur des Romains. Il obtint du Pape des Antiphonaires notez à la manière Grégorienne, & deux Maitres de *chant*: il en établit un à Mets, & l'autre à Soissons, pour y tenir des Écôles, où l'on apprît à chanter, & où l'on corrigeât tous les livres d'Église. P. DAN. *T. I. p.* 472. Quelques Églises ne prirent qu'une partie de ce *chant* Grégorien, & le mêlèrent avec le leur. Ce *chant* miparti de Grégorien & de François demeura en beaucoup d'Églises, & on continua de s'en sèrvir pour les pséaumes & pour les antiennes, depuis même qu'il y eut musique. LE GENDRE. Voyez CHANTER.

CHANT, est aussi l'air, le récit, le dessus de la Musique, le sujet sur lequel on compôse les autres parties. *Cantilena, modus, modulatio*. Les beaux *chants* se font moins par art, que par génie. Cela est fait sur le *chant* d'un tel endroit de l'Opera. Vous ne mettez pas cela en *chant*.

Quelques-uns des vieux Musiciens ont divisé tous les *chants* en douze; sçavoir, les *motets*, les *chansons* ou les *airs*, les *passemezes*, les *pavanes*, les *Allemandes*, les *gaillardes*, les *voltes*, les *courantes*, les *sarabandes*, les *canaries*, les *branles*, & les *ballets*. Il y a autant d'espéces de *chants*, que de modes differentes. Maintenant on en a inventé une infinité d'autres.

On appelle aussi *chant* des oiseaux, les différens sons & infléxions de voix que font les oiseaux, dont les uns sont agréables, & les autres odieux. *Avium cantus, concentus*. Le *chant* du rossignol, du serin de Canarie, de la fauvette, est fort charmant. Le *chant* de l'orfraye, du hibou, est effroyable & de mauvais augure. On dit aussi le *chant* de la cigale. C'est le seul insecte auquel on applique le nom de *chant*.

Le *chant du coq*, se dit pour signifier le grand matin, à cause que le coq chante dès le point du jour. *Galli cantus*. Horace dit que l'Avocat doit être éveillé dès le prémier *chant du coq*, pour dire, que le client vient bien matin frapper à sa porte.

CHANT, signifie aussi la même chôse que *cantique* & *chanson*, ou une piéce de Poësie qui se peut chanter. *Cantilena, canticum*.

Cessez, cessez pour moi tous vos chants *d'allegresse*. MOL.

Puissai-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants *ta douleur retracée,*
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée. RACINE.

CHANT, se prend quelquefois pour air; mais en ce sens il est moins usité & moins bon qu'*air*. *Modus, modulatio*.

CHANT NUPTIAL, est une piéce de vèrs composée à l'honneur du mariage de quelques pèrsonnes illustres. *Carmen nuptiale, epithalamium*, du Grèc ἐπιθαλάμιον.

CHANT DE VICTOIRE, *Chant triomphal*. Vèrs compôsez ou chantez sur la victoire, ou le succès des armes de quelque Prince. *Epinicium*, ἐπινίκιον.

CHANT FUNEBRE. *Chant* compôsé sur le trépas de quelque pèrsonne illustre. *Epicedium*, du Grèc ἐπικήδειον.

CHANT PASTORAL, est un Ouvrage de Poësie où l'on introduit des Bèrgers qui chantent. *Cantus pastoralis*.

CHANT ROYAL, est en général une espéce de Poësie Françoise qui a la même construction que la ballade. *Carmen regium de argumento pio aut serio scriptum*. Le *Chant Royal* est à l'égard de la ballade, ce que le rondeau est à l'égard du triolet. Le *Chant Royal* a été ainsi nommé, à cause que le sujet étoit donné par le Roi de l'annee courante. Or on appelle *Roi* ou *Prince*, Celui qui avoit emporté le prix l'année précédente. C'étoit à lui que s'adressoit l'envoi de la ballade. Le *Chant Royal* se faisoit à l'honneur de Dieu, ou de la Vièrge, ou sur quelque autre grand argument. Il ne se fait qu'en matière grave & serieuse. Voyez Pasquier

quier. Quand on dispute des prix à Rouen, il faut faire un *Chant-Royal*.

Le *Chant Royal* est un fort beau reste d'ancienne poësie, qui a été retenu en quelques endroits seulement, comme à Toulouse dans l'Académie des jeux floraux. Le *Chant-Royal* est composé de cinq couplets d'onze vèrs chacun, & est tèrminé par l'envoy, ou éxplication de l'allégorie, qui est de cinq vèrs, ou tout au plus de sept. Dans le *Chant-Royal* les rimes du prémier couplet réglent celles des couplèts suivans, lesquelles y doivent être les mêmes & dans le même ordre, de sorte que toute la piéce compôsée de soixante-deux vèrs, roule sur cinq rimes ou tèrminaisons différentes, dont les deux prémières reviennent dix fois, la troisiême & la dèrnière douze fois, & la quatrième jusqu'à dix-huit fois. Un *Chant-Royal* sans défaut devroit être regardé encore aujourd'hui comme un chéf-d'œuvre d'application & d'esprit. Mais ce qui rebute de travailler en *Chants-Royaux*, c'est que l'Auteur n'est pas seur que ses lecteurs lui tiennent compte de toute la gêne qu'il s'est donnée. En effet rien n'est plus gênant que les régles du *Chant-Royal*. 1°. Il faut que le dèrnier vèrs du prémier couplet sèrve de refrain ou d'intercalaire pour les suivans qui doivent finir de la même sorte. 2°. Les vèrs de l'envoy doivent être *unisones*, c'est-à-dire, semblables en rimes à autant de vèrs pris sur la fin des couplèts précédens. 3°. On garde dans toute la rigueur les régles de la rime Françoise, ensorte qu'il n'est pas pèrmis de mettre le simple dans une rime, & le compôsé ou le dérivé dans une autre, quelque éloignées qu'elles soient. 4°. Enfin, tout ce qui sent la licence en est absolument banni. On faisoit autrefois les *Chants-Royaux* en vèrs de dix syllabes, on les fait maintenant en vèrs Aléxandrins, ou de douze syllabes. Il seroit bon aussi de couper exactement les couplets du *Chant-Royal* après le quatrième vèrs & le septième, comme on fait dans les dizains. P. Mourgues.

Chant, est aussi un titre de livre de Poësie, ce qu'on a tiré des Italiens, qui les divisent ainsi. *Cantus.* Scarron a divisé sa Gigantomachie en *Chants*. Le Tasse, l'Arioste, ont divisé leurs Poësies en plusieurs *Chants*. Les Auteurs du Lutrin, de l'Art de prêcher, & du Poëme de l'Amitié, ont aussi divisé ces piéces en plusieurs *Chants*.

On appelle un langage trompeur, un *chant de Sirenes*, *Sirenum cantus.* Et cela se dit sur tout des femmes, qui employent divèrs artifices pour mieux engager leurs Amans.

CHANTANT, ante. adj. & part. Ce mot, qui a la tèrminaison active, a quelquefois une signification active, comme les autres participes & adjectifs semblables, & quelquefois aussi une signification passive, comme quand on dit, Cela n'est pas *chantant*, c'est-à-dire, cela n'est pas bon pour être chanté. Des vèrs *chantans*, sont des vèrs propres à être chantez. Les vèrs des *Opéras* doivent être des vèrs *chantans*. *Versus ad cantum idonei, accommodati.*

CHANTEAU. s. m. Partie retranchée d'un des côtez d'un corps de figure ronde. *Angulata rei ora, angulatum rei extremum.* C'est ce qu'on appelle en Géométrie *segment de cèrcle*, ou la partie d'un cèrcle comprise entre l'arc & la corde. Ainsi on appelle *chanteau*, une piéce ronde d'un côté, & en droite ligne de l'autre, qu'on applique à un manteau, ou à une autre chôse qu'on veut faire ronde. *Vestis angulus.* Qand les étofes ne sont pas assez larges, on ne peut faire un manteau sans y ajoûter des *chanteaux*. Ces meules de moulins sont si grosses, qu'il y faut appliquer des *chanteaux*.

Ce mot vient de *cantellum*, diminutif de *cantum*. Ménage. On disoit autrefois *chantel*.

On dit aussi le *chanteau* du pain bénit, cette partie qu'on coupe en entamant le pain bénit, ou en le coupant par un de ses bords, pour envoyer à celui qui le doit rendre au prémier jour. *Angulatum lustralis panis frustum, segmentum.*

On appelle aussi *chanteau*, l'entamure d'un pain domestique, ou un gros quartier qu'on en retranche. *Angulatum panis frustum, segmentum.*

On appelle aussi *chanteau*, une grosse piéce de Pâtisserie formée en long, & de même que la bordure de pain bénit, qu'on fait faire pour envoyer à ses parens & à ses amis, à cause que celui qu'on a renvoyé de l'Église n'y peut pas suffire, & parce qu'on le fait de pâte plus fine, on l'appelle autrement *cousin*, à cause qu'on l'envoye à ceux qui touchent de plus près, ou qu'on aime le mieux.

Chanteau, est aussi un tèrme de Tonnelier, qui signifie la dèrnière piéce du fond d'un muid, qui est faite en portion de cèrcle. *Assis doliarii segmentum angulatum.*

On dit provèrbialement, qu'on a donné le *chanteau* à quelqu'un; pour dire, que c'est à lui à faire au prémier jour & à son tour ce que les autres ont fait devant lui. On dit depuis quelque tems, qu'on lui a donné le *bouquet*.

CHANTELAGE. s. m. Droit qu'on paye au Seigneur pour le vin vendu en gros ou à broche sur le chantier de la cave & du sellier. *Canteriarium vectigal, tributum, canteriarii vini vectigal.* Dans les vieux titres *chantelagium*.

CHANTEPLEURE. s. f. Arrosoir de Jardinier, ou entonnoir à longue & étroite queuë, pèrcée au fond par plusieurs petits trous, pour faire couler quelque chôse dans un muid de vin sans le troubler. *Caudatum infundibulum, clepsydra doliaria.*

En Normandie & ailleurs on appelle *chantepleure*, le robinet d'un tonneau de vin, ou de sidre. Une *Chantepleure*, avec ce mot, *Rien ne m'est plus*, étoit la dévise de Valentine veuve de Louis Duc d'Orleans. Elle se voit partout dans le Château qu'elle fit bâtir à Châteauneuf à cinq lieuës d'Orleans.

Chantepleure, est aussi une fente qu'on laisse dans les murailles qui sont proches des rivières, ou qui soutiennent des tèrrasses, pour y laisser entrer & écouler les eaux. *Rima, apertura.* Les *chantepleures*, ventouses, & autres ouvèrtures pour l'écoulement des eaux, sont pèrmises par l'Ordonnance.

CHANTER. v. act. Faire par art divèrses inflexions de voix agreables à l'oreille. *Canere, cantare.* Cet homme *chante* bien. N'as-tu point de honte de *chanter* si bien? disoit Philippe à Aléxandre le Grand, comme étant une des chôses qu'un Prince doit ignorer. Ablanc. Les païsans *chantent* au lutrin. Le Diâcre *chante* l'Évangile. Le Soudiâcre *chante* l'Epître. Cette Antienne se *chante* à deux chœurs. *Chanter* un *Te Deum*. *Solemnem hymnum concinere*; on peut ajouter *pro victoriâ*, ou quelque autre mot qui marque le sujet de la joye. *Chanter* en plain chant. *Planis ac simplicibus modulis canere.* En Musique, *ad harmoniam canere; musicis modis concinere.* En faux bourdon. *Planus simplexque cantus modulis musicis mixtus.* *Chanter* sa partie. *Chanter* Vêpres. *Chanter* Matines. *Matutinas, Vespertinas horas canere.* *Chanter* un Salvé. *Salutationem virgini deiparæ decantare.* *Chanter* des Noëls, *Nascenti Christo genethliacon canere*, des chansons. Le Peuple *chante* dans les Églises avec le Clèrgé. L'Auteur de la vie de S. Césaire d'Arles, L. I. n. 11. dit que ce fut ce Saint qui commença à faire *chanter* les Laïques dans l'Église, & que même il les y obligea, pour les empêcher de causer dans l'Église.

Mes filles, chantez-*nous quelqu'un de ces cantiques*,
Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs,
De la triste Sion célébrent les malheurs. Rac.

On dit qu'un homme *chante* Messe; pour dire, qu'il est Prêtre. *Sacra facere, rem divinam facere.* M. Lancelot a fait un traité de l'art de *chanter*.

Chanter sur le livre, se dit lorsque les chantres chantent le plain chant, & qu'il y a plusieurs dessus ou autres parties qui font des accords sur le champ, & forment une espéce de concèrt ou de musique. *Planum simplicemque cantum frequentamentis quibusdam ac modulis variare, ornare.* On dit aussi, Il *chante* sa partie à livre ouvert; pour dire, qu'il sçait si bien la Musique, qu'il n'a pas besoin d'étudier la note. *Canendi peritus.*

On appelle *Pain à chanter*, le pain sans levain préparé pour les hosties avant la consécration, quoiqu'il sèrve à d'autres chôses. *Panis azymus, Panis sacro celebrando idoneus.* On cachette les lettres avec du *pain à chanter*. On enveloppe les pillules, les bols de casse avec du *pain à chanter*.

Chanter, se dit aussi de ce qui est simplement contenu en quelque écrit. Voyons ce que *chante* ce livre-là, *quid canat, quid ferat*; pour dire, Voyons ce qu'il contient. Voyons ce que *chante* cet exploit. Cela est du stile bas.

Maître a chanter, est un Musicien qui enseigne à chanter, qui montre la Musique. *Musicus.*

Chanter, se dit aussi des Poëtes, quand ils font des Poëmes & des vèrs à l'honneur d'un Héros, d'une Dame, ou de quelqu'autre chôse; parceque la Musique est une espéce de Poësie. *Canere, prædicare, celebrare.* Ainsi Virgile a dit, qu'il *chantoit* Énée & ses Armes; Chapelain a dit,

Je chante *la Pucelle & la sainte vaillance, &c.*

Scuderi a dit,

Je chante *le vainqueur des vainqueurs de la tèrre.*

Le Tasse, *Canto l'arme piétose*, &c. Le Roman Bourgeois, Je *chante* les avantures de plusieurs Bourgeois de l'un & de l'autre sexe. Aléxandre n'a point d'Historien ni de Poëte, qui puisse assez dignement *chanter* ses victoires. Ablanc. Quand je *chante* vos hauts faits, Grand Roi, on croit que c'est une fable, & c'est une Histoire. S. Évr. Dans l'oisiveté où se trouvèrent les prémiers bèrgers, ils s'avisèrent de *chanter* leurs amours. Fonten. Pour *chanter* un Auguste, il faut être un Virgile. Boil. N'attends pas que je *chante* ta prudente valeur. Chapel. Où est cette mèrveilleuse fontaine qu'Ausone a *chantée* de toute la force de

de sa voix? BALZ. Malherbe a dit, *chanter* une chôse, & *chanter* d'une chôse.

Aussi bien chanter *autre chôse*,
Ayant chanté *de sa grandeur*, &c.

CHANTER, se dit pareillement d'un Orateur, d'un Déclamateur, d'un Comédien, lorsqu'ils ne varient pas assez leurs voix, qu'ils ont une monotonie, ou qu'ils retombent toûjours dans une même cadence. *Uno quodam spiritu ac sono vocem intendere.* Quelqu'un disoit à un mauvais lecteur : si tu veux lire, tu *chantes*, & si tu veux *chanter*, tu *chantes* mal. ABLANC.

On dit en tèrmes de Blâson des Armes parlantes, qu'elles *chantent*.

CHANTER, se dit aussi des oiseaux. *Cantare.* JESUS-CHRIST dit à Saint Pière, avant que le coq *chante*, tu me renieras trois fois. Le rossignol ne *chante* qu'au printeins. Il se dit aussi de quelques insectes, comme de la cigale.

La cigale ayant chanté
Tout l'été. LA FONT.

CHANTER, signifie aussi, Avèrtir, remontrer, instruire. *Monere, commonere.* On ne lui *chante* tous les jours autre chôse que de changer de vie. On ne parle ainsi que dans le stile bas & comique.

CHANTER, signifie encore, Loüer quelqu'un, en parler avantageusement, quoique ce ne soit ni en Musique, ni en vèrs, ni même en paroles. *Canere, prædicare, celebrare.* Toutes les creatures *chantent* les loüanges du Seigneur. On *chante* partout les loüanges, le mérite d'un tel Prince.

On dit figurément d'un homme à qui on veut faire faire quelque chôse par force, qu'on le fera bien *chanter*, qu'on l'obligera à payer, à faire ce qu'il doit. *Adigere aliquem ad solvendum.* On dit qu'un criminel a *chanté* à la question; pour dire, qu'il a trop parlé, qu'il a découvèrt la vérité. *Adigere vi tormentorum ad aperiendam veritatem.* On dit de ceux qui ont découvèrt quelque secret, Il faut que quelqu'un ait *chanté*, puisqu'on a découvèrt cette entreprise. *Aperire, detegere.* On dit aussi d'un homme qu'on a mis prisonnier pour avoir été trop libre en paroles, qu'on l'a mis en cage pour lui apprendre à *chanter*. *Ut prudenter loqui discat.* Lorsqu'on est une fois marié, il faut *chanter*; pour dire, il faut changer de train de vie. *Mutanda vitæ ratio.* Tout cela est bas.

CHANTER, se dit provèrbialement en ces phrâses, Quand un importun fait plusieurs redites, on dit qu'il *chante* toûjours la même chanson. On dit d'une pèrsonne qui dit quelque méchante raison qui ne satisfait pas, Voilà bien *chanté*. On dit *chanter* la palinodie; pour dire, Se rétracter, dire le contraire de ce qu'on avoit dit. *Chanter* la gamme, Reprendre, corriger quelqu'un, le quereler sur quelque action qu'il aura faite. On dit aussi, Il faut bien *chanter* plus haut; pour dire, Il faut enchérir, il en faut offrir davantage. On dit encore, *Chanter* poüille, *chanter* goguette, *chanter* des injures à quelqu'un; pour dire, le quereller en face, lui faire des reproches, l'injurier.

CHANTERELLE. s.f. La corde la plus déliée d'un luth, d'un theorbe, d'un violon & autres semblables instrumens, celle qui a le son le plus clair, & le plus aigu. *Chorda omnium acutissima, tenuissimus idemque acutissimi soni nervus.* Il faut lâcher la *chanterelle* quand on quitte son instrument, de peur qu'elle ne se rompe.

CHANTERELLE, se dit aussi des oiseaux que le Chasseur ou l'Oiseleur ont dans une cage pour sèrvir d'appeau, & attirer les oiseaux dans les piéges qui leur sont préparez. *Avis illex.* On appelle sur tout *chanterelle*, une fémelle de pèrdrix, que l'on pôse au bout des sillons où on a tendu des passées & des filets, dans lesquels elle fait donner le mâle qu'elle appelle.

CHANTERES. Vieux mot, qui s'est dit des anciens Ménétriers ou Chantres qui alloient dans les maisons des Grands chanter avec la viole ou la harpe des compositions des Trouvères, qui étoient les Poëtes Provençaux de ce tems-là. *Aulœdus.* On tient qu'Homère alloit ainsi chantant, & récitant de ville en ville son Iliade.

CHANTEUR, EUSE. subst. Musicien qui chante des airs, des chansons. *Cantator, cantatrix.* Les *Chanteurs* de l'Opera. Les *Chanteurs* du Pont neuf, de la Samaritaine.

Chanteur ne se dit que des *Chanteurs* profanes. Quand on parle de ceux qui chantent dans l'Église, dans l'Office divin, principalement s'ils sont Écclésiastiques, il faut dire *Chantre*. Les *Chantres* de Nôtre Dame de Paris, de la sainte Chapelle &c. & non point les *Chanteurs*. Et au contraire les *Chanteurs* de l'Opéra & du Pont neuf. Mais si des gens de l'Opera chantoient dans une Église à quelque office, alors on pourroit se sèrvir du mot de *Chanteur*, & dire, il y aura quatre *Chanteurs* de l'Opéra à ce salut, mais le mieux & le plus selon l'usage, est d'éviter ce mot, même en ce cas, & de dire, Il y aura quatre voix de l'Opéra à ce salut.

CHANTEUR. s. m. *Asilus.* C'est un oiseau qui a le plumage divèrsifié de belles couleurs, & qui chante à peu près de la manière du Pinçon. Il est bon pour les volières, mais il n'est pas bon en cage. Excepté le roitelet & le poul, il n'y a pas d'oiseau qui soit plus petit. Il chante prèsque incessamment, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *chanteur*. Les Lorrains le nomment *Chosti*, qui signifie la même chôse. Les Italiens l'appellent *Ziolo*, & les Grècs Οἶστρος. Il a le pli & les extrémitez des ailes jaunâtres, ainsi que la queuë & le dèrrière. Ses jambes, ses pieds, ses ongles & son bèc, sont noirâtres; les bords de son bèc ont aussi quelque chôse de jaûne. Il est foible & longuet, très-propre à prendre des vèrmiceaux. Il se retire dans les hautes futayes & dans les lieux les plus couvèrts & les plus ombragez.

CHANTIER. subst. masc. Grosse piece de bois qui sèrt de chevalet à un Charpentier pour en élever un autre qu'il coupe, ou qu'il façonne. *Canterius.* On travaille à faire vôtre charpente, elle est sur le *chantier*. Ce vaisseau n'est pas achevé, il est encore sur le *chantier*; c'est-à-dire, sur de grosses piéces de bois qui en soutiennent la quille ou la sole. *Chantier* se dit plus particulièrement en Charpenterie de longues piéces de bois qui sèrvent à entretenir les plats-bords d'un bateau.

CHANTIER, se dit aussi des piéces de bois de pareille nature, sur lesquelles on pôse les tonneaux de vin, afin qu'ils ne se pourrissent point à tèrre. *Tignum.* Ce Marchand a cent muids de vin sur l'etappe qui sont sur le *chantier*. Ce Tavèrnier est riche, il a toûjours dans sa cave cent piéces de vin sur le *chantier*. On le dit aussi des piéces de bois sur lesquelles posent les sacs de blé qui sont dans les ports de Paris.

CHANTIER, se dit aussi parmi les Loüeurs de carrosse, d'une espèce de grande remise où ils rangent leurs carosses. *Rhedarum receptaculum.* Vous pouvez choisir de tous les carrosses de mon *chantier* celui qui vous accommodera le mieux.

CHANTIER, signifie aussi, l'attelier d'un Charron, d'un Charpentier, le lieu où ils coupent, façonnent & gardent leur bois. *Fabri curruum, plaustrorum, carrorum, officina.* On dit aussi, que les pièrres sont en *chantier*, quand elles sont dans le lieu où on les a taillées.

CHANTIER, se dit aussi d'un magazin, ou des lieux où les Marchands de bois empilent, ou sèrrent leurs bois, en attendant qu'il soit sèc, ou vendu. *Strues lignorum, apotheca lignaria, materaria.* Il y a des *chantiers* de bois de chauffage, d'autres de bois de menuiserie & de charpenterie.

CHANTIGNOLE. s.f. Espéce de brique qui doit avoir huit pouces de long sur quatre de large, qu'on appelle autrement *demie-brique*, en ce qu'elle n'a que la moitié de l'épaisseur des autres. *Laterculus.*

CHANTIGNOLES, en tèrmes de Charpenterie, se dit des petites piéces de bois qui sont dessous des tasseaux, qui soutiennent les pannes de charpenterie, & autres piéces semblables. Elles ont autant en hauteur que les pannes sont grosses, & sont de la grosseur des jambes de force. Les *chantignoles* sont encâtrées d'un pouce dans le corps de la force, & viennent à mourir à rien; c'est-à-dire, sont coupées & échancrées. On appelle aussi, *chantignoles*, les piéces de bois qui sèrvent à porter les paliers sur lesquels roulent les tourillons des cloches.

CHANTILLY. subst. m. Bourg de l'Isle de France à sept lieuës de Paris, & à une lieuë de Senlis. *Cantiliacum.* Il y a une maison magnifique qui appartient à M. le Prince de Condé, & qu'on appelle aussi du nom du bourg, *Chantilly*. Le Prince de Condé Louïs de Bourbon, parut aussi grand retiré à *Chantilly* les dèrnières années de sa vie, qu'il avoit paru à la tête de nos armées & dans les batailles.

CHANTOURNER. v. act. Tèrme d'Architecture. Couper en dehors une piéce de bois, de fèr, ou de plomb, suivant un profil, ou dessein, ou l'évider au dedans. *Extrorsum vel introrsum incidere.*

CHANTRE. subst. m. Celui qui chante dans un Chœur d'Église. *Cantor.* Tous les grands Chapîtres ont des *Chantres* & des Chapelains pour soulager les Chanoines, & faire l'Office en leur absence. C'est Saint Grégoire, qui a institué les *Chantres*, & qui en fit un Corps qu'on appella l'École des *Chantres*, *Schola Cantorum.* Anastâse le Bibliothécaire semble cependant l'attribuer au Pape Hilaire, qui vivoit plus de cent ans avant Saint Grégoire. Dans le Concile de Rome tenu en 595. ce Saint se plaint comme d'une mauvaise coutume, de ce qu'on choisissoit des *Chantres* parmi les ministres du saint Autel, & de ce qu'étant Diâcres ils continuoient de chanter; au lieu de vaquer à la prédication & à la distribution des aumônes. Il le défend, & ordonne qu'il n'y ait point d'autres *Chantres* que des Soudiâcres, ou s'il est besoin, de moindres Clèrcs, & que les Diâcres ne feront que lire l'Évangile à la Messe.

Chantre, se dit par excellence du Maître du Chœur, qui est une des prémières dignitez d'un Chapitre. *Chori, cantorum præfectus.* Il porte la chape, & le bâton dans les Fêtes solennelles, & donne le ton aux autres en commençant les Pseaumes & les Antiennes. Le *Chantre* porte dans ses armoiries un bâton de chœur dèrrière l'Ecu pour marque de sa dignité. On l'appelloit *Primicerius:* c'étoit lui anciennement qui dirigeoit les Diacres, & les autres Ministres inférieurs, pour le chant & les autres fonctions de leurs emplois.

Chantre, en Poësie, se dit de ceux qui ont éxcellé dans la Musique & dans la Poësie. On le dit d'Orphée, d'Amphion, d'Homère, de Pindare &c. *Chantre* de la Thrace, c'est Orphée.

On appelle les Poëtes *Chantres*, *Chantres* d'Apollon, *Chantres* du Parnasse. Divins *Chantres* des Muses.

Chantre, est aussi un méchant Musicien. *Cantor.* Les *Chantres* du Pont-neuf, de la Samaritaine. Chanteur est mieux. Voyez ce mot.

Chantre, est aussi un substantif féminin. Il se dit d'une Religieuse qui a bonne voix, qui sçait le chant & les rubriques de l'Office, afin de redresser les manquemens qui se font au chœur. *Cantatrix.* La *chantre* dira tout haut ce qui regarde l'Office du lendemain. Const. de Port-R.

CHANTRERIE. s. f. Est la dignité, l'office ou le bénéfice de chantre. *Chori, cantorum præfectura.* La *Chantrerie* d'une telle Église vaut tant.

CHANVRE. s. m. *Cannabis sativa.* Plante d'un grand usage pour les arts. Elle est annuelle, & on en seme des champs entiers dans plusieurs endroits du Royaume. La recolte du *chanvre* est d'un grand profit pour cèrtaines provinces, & sa culture est beaucoup plus utile que celle du lin. Sa racine est longue d'un demi pied, blanchatre, ligneuse, fibreuse, épaisse de demi pouce au plus à son collet, d'où part une tige quarrée, veluë, rude au toucher, creuse, ligneuse & tendre, couvèrte d'une écorce verdâtre & filamenteuse. Cette tige est rârement branchuë, si ce n'est à son éxtrémité, elle est haute ordinairement de trois à quatre piéds, dans les bonnes tèrres elle devient plus grande, elle est chargée de feüilles coupées en quatre ou cinq segmens, longs de deux à trois pouces sur un demi pouce de largeur, disposées en main ouvèrte, rudes, d'un vèrd brun, relevées de quelques veines sur leur surface, dentelées à leurs bords, & d'une odeur forte & qui entête. Ses fleurs naissent sur des piéds séparez de ceux qui portent les semences. Elles sont disposées en manière de grappe, & opposées en manière de croix de S. André. Châque fleur est panchée en bas, & compôsée de cinq étamines jaunâtres entourées de cinq feüilles longues de deux à trois lignes sur moins d'une ligne de largeur, purpurines en dehors & blanches en dedans. Ces fleurs ne sont suivies d'aucun fruit. Ce n'est que sur les individus femelles, appellez mâles improprement, qu'on trouve les fruits qui naissent par paquets le long des tiges. Ce fruit est tèrminé d'un stile fourchu lorsqu'il n'est qu'embrion, & il est enveloppé d'une membrane qui le garentit jusqu'à ce qu'il ait acquis sa maturité. Pour lors il est arrondi, un peu comprimé, lisse & glâbre, & composé d'une coque grisâtre qui renferme une semence tendre, douce, & d'un goût d'amande. La même semence donne les deux individus mâles & femelles.

On se sert en Médecine principalement de la semence, dont la décoction faite dans du lait est très-bonne contre la toux, & contre la jaûnisse. Les feüilles sont aussi bonnes contre la brûlure: on en tire un suc qui est propre pour la surdité.

L'huile de *chanvre* est recommandée pour les pomades dans les petites véroles. Cette graine qu'on nomme chenevi sert à nourrir les oiseaux. Les feüilles de *chanvre* seches, ou sa farine mêlée dans la boisson, rendroit ceux qui en useroient yvres, stupides & hébetez. Les Arabes néanmoins s'en servent; ils en font une espéce de vin qui enyvre. De la Mare, *Tr. de Pol. L. V. Tr. XV. c, 3.* où il cite *Simeon Sethi de Aliment. facult. Cœli Apitii de re Culinar.* L'Auteur du Tr. de Pol. appelle chenevi la plante d'où l'on tire le *chanvre*, mais cela est contre l'usage constant & univèrsel. Il n'y a que la semence de cette plante qui s'appelle chenevi, la plante se nomme *chanvre.*

Chanvre mâle, *Cannabis Sativa mas*, *chanvre* femelle, *Cannabis Sativa fœmina.*

Broyer le *chanvre*, tailler ou tiller le *chanvre*, c'est Séparer, tirer la filace de l'écorce. *Cannabis corticem eximere.* Roüir le *chanvre*, c'est le faire tremper quelque tems dans l'eau pour le faire ensuite secher & tiller plus facilement. *Cannabem rivo macerare, aqua subigere.* Il est défendu de faire roüir le *chanvre* dans des eaux vives où il y a du poisson. L'eau où a croupi le *chanvre* pour le roüir, est très-pernicieuse pour la santé, & l'on remarque que les païs où le *chanvre* est commun, les fievres en Automne y sont fort fréquentes. Aussi l'on y défend de mettre tremper les *chanvres* dans les rivières & les eaux courantes qui sont bonnes à boire. On fait avec le *chanvre* de la toile & des cordes. Le plus gros *chanvre* dont l'écorce est plus rude est employé aux cordes, & celui qui est plus fin fait du linge fin. On taille, ou tille le *chanvre* pendant l'hyver à la campagne. On le file ensuite après l'avoir bien battu & bien peigné.

On nomme *chenevotte* les fragmens des tiges du *chanvre* dépoüillé de leur écorce. On dit, J'en fais autant de cas que de *chenevottes*, pour dire j'en fais peu de cas, il n'est bon qu'à brûler.

Chanvre, subst. m. se prend souvent en François pour la filasse qu'on tire des tiges de la plante du *chanvre* après qu'elles ont été roüies. On dit, voilà du *chanvre*, du *chanvre* peigné, du *chanvre* fin & prêt à filer. *Cannabini corticis filamenta.* Des cordes de *chanvre*, *funes cannabini.* Il a vendu tant de *chanvre*, de la toile de *chanvre*. *Tela cannabina.*

Chez les Romains le *chanvre* nécessaire aux emplois de la guèrre, s'amassoit par les ordres des Empereurs, seulement en deux villes de l'Empire d'Occident, à Ravenne en Italie, & à Vienne dans les Gaules. Celui qui en avoit l'Intendance au deçà des Alpes, étoit appellé le Procureur du Linifice des Gaules, & avoit son établissement à Vienne.

Κανναβις, cannabis, chanvre, vient du Celtique *Canab.* Pezron.

CHANVRIER. s. m. Ouvrier qui habille le chanvre en le passant par les serans.

ChAOS. On prononce CAOS. s. m. Masse informe, & grossiere; mélange confus de tous les élemens. *Chaos.* Les Poëtes ont feint qu'il a sèrvi de matière prémière à la production du monde, & qu'il subsistoit avant que toutes les chôses fussent rangées dans l'ordre où elles sont. Comment la matière s'est-elle trouvée dans le degré de mouvement nécessaire pour former un monde, plûtôt qu'un *chaos?* Vall. La tèrre est sortie d'un *chaos* noir, ténébreux, & indigeste; & le monde s'est developpé de cette masse informe, & confuse. S. Évr.

Chaos, dans l'Écriture, est appellé un espace immense & impénétrable, tel que celui qui est entre le lieu des bienheureux & l'enfer. Luc XVI. 26. Le Port Royal a traduit *un grand abîme. Le P.* Bouhours *un gouffre très-vaste.* Il y a un gouffre très vaste entre vous & nous. Simon l'a suivi. Il y a de plus un grand gouffre entre vous & nous. Les Grècs anciens entendoient l'air par le *chaos.* Vossius *de Idol. L. II. c. 25.*

Ce mot est purement Grèc, χάος, qui vient de χαίνω, *de bisco.*

Le *chaos* des Poëtes n'est autre chôse que l'état où Dieu créa le Ciel & la tèrre, tels que Moyse nous les représente dans les deux prémiers versets du prémier Chapitre de la Genèse. Voyez les notes de Grotius sur son prémier Livre de la vérité de la Religion Chrétienne. Hésiode dans sa Theogonie v. 116. & suiv. & Ovide au commencement de ses Métamorphoses, ont décrit le *chaos.* Jean André d'Anguillara a traduit la description d'Ovide en vèrs Italiens. Gasparo Murtola le décrit aussi dans le prémier chant de son Poëme *della Creatione del Mondo*, n. 23. & suiv. Du Bartas l'a aussi décrit dans le prémier jour de sa première semaine, & il commence ainsi,

Ce prémier monde étoit une forme sans forme,
Une pile confuse, un mélange difforme,
D'abysmes un abysme, un corps mal compassé,
Un chaos de chaos, *un tas mal entassé.* &c.

Dassoucy décrit ainsi le *chaos* en vèrs burlesques,

Alors il n'étoit point de monde,
Point de miroir, ni de rotonde,
D'heure, de jour, de mois, ni d'an,
Point d'horloge, ni de cadran.
. . . .
. . . .
Là le chaud puissant Margajat
Chassoit le froid pauvre Goujat,
Et le froid l'aggrippant aux quilles
Lui faisoit aussi faire gilles,
Ici le mol choquant le dur
Se cassoit le nez contre un mur;
Là le sec, comme un autre Alcide,
Combattant la puissance humide
Ne s'épargnoit ni prou ni peu,
La Terre & l'Air crioient au feu;
Et le Feu dessous Amphitrite,
Comme au cul de nôtre marmite,
Surmonté par son propre effort,
Crioit à son tour je suis mort.

Les Poëtes firent un Dieu du *Chaos* qui fut le prémier, le plus ancien, & le père de tous les autres. Voyez Hésiode cité.

Chaos, se dit figurément de ce qui est confus, & broüillé. *Rerum confusio.*

confusio. Les affaires de cette maison sont si broüillées, & il y a tant de procès, que c'est un *chaos*, on n'y voit goute. Qui peut débroüiller cette confusion & ce *chaos*? Arn. Son discours est pour moi un *chaos* impénétrable. S. Évr. La Comédie demeura dans son prémier *chaos*, pendant que la Tragédie fit de grands progrès. Dac.

CHAPE. s. f. Ornement d'Église que portent ordinairement les Chantres, & Souchantres, quand on officie solemnellement. Les Évêques & les autres officians en portent aussi. Elle s'étend depuis les épaules jusqu'aux talons, & s'agraffe par devant. *Sacra trabea, vestis pluvialis.* Les Anciens l'appelloient *pluvial.* A la Procession du S. Sacrement tout le Chœur est en *chapes.* Les Officians avoient des *chapes* en broderie d'or & de pèrles. La *chape rouge* n'appartenoit autrefois qu'aux Papes. La *chape de S. Martin* étoit autrefois une précieuse relique que nos Rois portoient à la guèrre. Quelques-uns ont cru que la *chape de S. Martin* étoit l'oriflame; mais Borel prétend que c'étoit l'étendart de France, dont les Ducs d'Anjou étoient Gardiens, comme Grands Sénéchaux de France : c'étoit une espéce de rochet assez court, sans manches. On prêtoit autrefois le sèrment sur la *chape de S. Martin.*

Ce mot vient du Latin *capa.*

Chape, est aussi le vêtement de dessus que portent les Chanoines, & quelques Religieux, & particulièrement les Réguliers de S. Augustin. C'étoit le vrai usage du pluvial, parcequ'ils s'en sèrvoient en hiver pour se défendre contre la pluye, & consèrver leur linge ou rochet.

Chape, se disoit autrefois de toutes sortes de robbes ou capes, ou de manteaux dont on se couvroit la tête & le corps pour se défendre des injures du tems. *Trabea regia.* Et on appelloit *Porte-chape* chez le Roi, Celui qu'on appelle maintenant *Porte-manteau.* Quelques-uns font venir ce mot de *capella*, ou *capra*, parce qu'anciennement les étoffes étoient de poil de chévres. De *chape*, pris en ce sens, on a formé *chapeau* & *chaperon.*

Chape, se dit aussi de plusieurs chôses qui sèrvent à couvrir, ou à mettre sur une autre. *Operculum.* Ainsi on appelle la *chape* d'un alembic, sa couvèrture, & autrement *chapelle*; & on appelle *chape aveugle*, celle qui n'a point d'autre ouvèrture que le trou par où elle reçoit la vapeur. Le mouffle d'une polie s'appelle aussi *chape.* Le chapiteau creux fait en forme de cône concave, & qui couvre le pivot sur lequel roule l'aiguille aimantée, se nomme de même *chape.* Les Maîtres Cuisiniers prennent la qualité de *Porte-chapes* de la ville, fauxbourgs, & banlieuë de Paris, parce qu'ils appellent *chape* ce qu'ils mettent dessus leurs plats pour les couvrir.

On nomme aussi *chapes*, les planches dans lesquelles se fichent les tuyaux d'orgues, qui sèrvent en effet de couvèrture au sommier où se fait la distribution du vent. *Operculum.* Les Fondeurs appellent aussi *chapes*, les grandes piéces de plâtres qu'ils mettent pour couvrir les petites piéces qui forment leurs moules.

Chape, en Architecture, est l'enduit sur l'extrados d'une voute, ou lunete Gothique, fait de bon mortier, & quelquefois de ciment. *Inducta arenato extima cameræ superficies.*

Chape se dit aussi des creux de plâtre qui enfèrment les plus petites piéces d'un moule dont on forme quelque figure.

Chape, en tèrme d'Orfèvre est la partie de la boucle où est le bouton, & qui est un peu plate & large. On fait aujourd'hui plusieurs sortes de boucles, dont les *chapes* n'ont point de bouton. *Extrema pars qua fibula inseritur & adhærescit.* Ce sont les *chapes* mêmes qui étant par le bout en forme de deux petits crochets, entrent dans la fente de l'oreille du soulier où la boucle est attachée.

Chape. Tèrme de Ceinturier. Morceau de cuir qui tient les boucles de devant & celles du remontant d'un baudrier.

On dit provèrbialement, Se débattre de la *chape* à l'Évêque; pour dire, Contester sur une chôse où on n'a, ni on ne peut avoir d'intérêt. Ce provèrbe est fort ancien, & on dit en Latin *de capâ Episcopi.* Du Cange. Il signifie se débattre de quelque chôse, contester pour en tirer chacun ce que l'on pourra. Ce provèrbe est très ordinaire en Berry, où subsiste encore l'ancienne coutume, qui apparemment lui a donné commencement; car lorsque l'Archevêque de Bourges met pour la prémière fois le piéd dans sa cathédrale, pour en prendre possession, le peuple qui est à la porte se jette sur la *chappe* dont le Prélat est revêtu, & qui ne tient qu'à un fil de soye; & on la met en piéces, châcun se battant à qui en aura un morceau, & à qui en emportera davantage. On dit aussi, qu'un homme chèrche *chape-chute*, qu'il a trouvé *chape-chute*; pour dire, qu'il chèrche, ou qu'il trouve quelque occasion, quelque hasard, quelque rencontre avantageuse, ou quelquefois mauvaise.

CHAPÉ. adj. En tèrmes de Blâson, se dit d'une piéce faite en figure de chevron, mais qui est pleine au dedans & massive, en sorte que le champ de dehors qui est dans l'Écu lui semble sèrvir de *chape*, ou de manteau : & en ce cas on l'appelle un Écu *chapé*; parce qu'il s'ouvre en *chape*, ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs. *Trabeatus.* Telles sont les armoiries des Dominicains, & des Carmes, & c'est l'image de leurs robes, & de leurs *chapes.* Il s'en trouve de plusieurs sortes : un Écu *chapé losengé*, un Écu *chapé enté*, un Écu *chapé crenelé*, un Écu *chapé écartelé*, suivant les figures ou les ornemens qu'on met en ces chapes. Son opposé est *chaussé.*

CHAPEAU. s. m. Habillement, ou couvèrture de tête dont se sèrvent les hommes, par toute l'Europe Occidentale. *Petasus, causia.* Il est fait de poil foulé, ou feutre, selon la figure de la tête, & il a de grands bords pour garantir le haut du corps de la pluye. Un *chapeau* de laine. *Petasus laneus.* Un *chapeau* de castor de vigogne. *Fibrinus.* Un *chapeau* des sept sortes. Un *chapeau* de paille. *Stramineus.* La forme, les bords d'un *chapeau.* *Testudo, cavum pilei, pilei margines.* On a dit autrefois, un *chapel orfroisié de bijette d'or & de grosses perles*, c'est-à-dire, bordé de passemens & de pèrles. On a appellé aussi un heaume, *chapel de fer à visière.* Naudé appelle dans son Mascurat les anciens *chapeaux* des Espagnols des *chapeaux* en pot à beurre.

On ne voit point de *chapeaux* avant le régne de Charles VI. On commença de son tems à en porter à la campagne, on en porta sous Charles VII. dans les villes en tems de pluyes, & sous Louïs XI. en tout tems. Louis XII. reprit le mortier. François prémier s'en dégoûta, & porta toûjours un *chapeau.* Le Gendre. Quand Charles VII. fit son entrée dans Roüen le 10^e^ de Novembre 1449. il avoit un *chapeau* de castor doublé de velours rouge & surmonté d'une houpe de fil d'or. C'est dans cette entrée, ou du moins sous ce régne, qu'on commence à voir en France l'usage des *chapeaux* & des bonnets, qui s'introduisit depuis peu à peu à la place des chaperons, desquels on s'étoit sèrvi de tout tems. P. Daniel. *T. II. p.* 1204.

On regardoit comme un très-grand désordre en 1495. que les Ecclésiastiques commençassent, à la manière des séculiers, de porter des *chapeaux* sans cornettes. Il fut ordonné qu'ils auroient des chaperons de drap noir avec des cornettes honnêtes, & que s'ils étoient pauvres ils auroient du moins des cornettes attachées à leurs *chapeaux*, & cela sous peine de suspension, d'excommunication, & de payer cent sous d'amande. L'usage des *chapeaux* étoit plus ancien en Bretagne de plus de deux cens ans parmi les Ecclésiastiques, principalement parmi les Chanoines; mais ces *chapeaux* étoient comme des bonnets, & c'est d'où sont venus les bonnets carrez des Ecclésiastiques. Un Évêque de Dol du XII^e^ siécle, zelé pour le bon ordre, pèrmit aux Chanoines seulement de porter de ces sortes de *chapeaux*, & voulut que si d'autres en portoient dans l'Église, l'Office Divin cessât aussitôt. Lobineau, *T. I. p.* 845.

Ce mot vient de *cape*, & de *capellum* selon Ménage, ou de *capellus*, que l'on trouve dans la basse latinité, synonyme de *caputium*, capuce, habillement de tête. Voyez *Act. SS. April. T. II. p.* 51. On a dit autrefois *capel*, que l'on dit même encore quelquefois en badinant, & dans le stile burlesques,

Mais je jugeay pourtant sous mon capel
Tout bien compté qu'il étoit bon d'attendre.

D'autres le dérivent de l'Alleman, *schapel*, signifiant un *chapeau de fleurs.* Joannes de Janua dit que c'est *parva capa, eò quod capillos tegat, & est quasi capitis pellis.*

On dit, Mettre la main au *chapeau.* Pasquier remarque en ses Rechèrches qu'en beaucoup d'Univèrsitez d'Allemagne, lors que les Professeurs nomment Turnébe, ou Cujas, tous leurs Auditeurs ne manquent jamais de mettre la main au *chapeau*; tant est grand l'honneur & le respect qu'ils portent à leur mémoire. J'ai oüi dire que dans l'Univèrsité de Bourges on fait la même chôse pour Cujas. Donner un coup de *chapeau*, ôter le *chapeau* à quelqu'un, être devant lui *chapeau* bas; *Caput aperire, petasum ponere*; pour dire, Se découvrir, être tête nuë devant lui pour le saluer, ou lui témoigner du respect. *Esse aperto capite.*

Les Chapeliers appellent *chapeau en blanc*, un *chapeau* qui n'est point encore teint. *Petasus nullo colore imbutus, tinctus.*

Les Armuriers appellent *chapeau à l'épreuve du mousquet*, une manière de coëffe de fèr que les soldats mettent dans la coëffe de leur *chapeau.* *Cassis ferrea plumbo missili impervia.*

Chapeau, signifie quelquefois un homme. Il y avoit plusieurs femmes à cette assemblée, mais il n'y avoit pas un *chapeau.* Cela est du stile populaire.

On appelle aussi *chapeau de fleurs*, une couronne de fleurs qu'on met sur la tête des filles quand on les épouse. *Florea corolla.* Dans la vieille Coûtume de Normandie il est dit qu'un pèrе peut marier sa fille avec un *chapeau* de rôses, c'est-à-dire, ne lui donner rien

en mariage que le *chapeau* qu'on lui met sur la tête au tems de la célébration.

CHAPEAU, se dit de la dignité de Cardinal, & de la promotion à cette dignité. Prétendre au *chapeau*, attendre, recevoir le *chapeau*. Les Cardinaux portent le *chapeau* rouge à Rome dans les Cérémonies. C'est Innocent IV. qui l'institua ainsi l'an 1245. pour leur apprendre qu'ils devoient être prêts à repandre leur sang pour JESUS-CHRIST. Mr de Chivèrny rapporte en ses Mémoires que Philippe II. eut quelque fois envie de changer sa couronne en un *chapeau* rouge, & celui là à une thiare. MASCUR.

CHAPEAU, en tèrmes de Blâson, se dit d'une marque de Dignité Ecclesiastique, *Petasus*, & principalement de celui des Cardinaux, qu'on appelle absolument *chapeau rouge*. *Petasus purpureus*. Il est plat, & fort étroit par le haut en sa têtière, mais fort large de bords. Il est garni de longs cordons de soye entrelacez qui pendent du dedans & aux côtez avec cinq rangs de houppes, que les Italiens appellent *fiocchi*, qui croissent en nombre à mesure qu'elles descendent, & font jusques à 15 houppes dans cet ordre, 1. 2. 3. 4. & 5. Ce *chapeau* leur fut donné par Innocent IV. l'an 1250. comme disent Volatèrran, & Polydôre Virgile. D'autres disent que ce fut l'an 1246. au Concile de Lyon; mais on ne les a mis sur le timbre des Armoiries que depuis l'an 1300. Auparavant les Cardinaux étoient représentez avec des mitres. Les Patriarches & les Archevêques ont le *chapeau* vèrd avec quatre rangs de houppes qui font le nombre de dix, sçavoir 1. 2. 3. 4. Les Évêques l'ont de même couleur avec trois rangs de houppes seulement: 1. 2. 3. Les Abbez & les Protonotaires le portent noir avec deux rangs de houppes: 1. 2. Ces *chapeaux* se mettent par ornement au dessus de l'Écu, comme les mitres & les couronnes. Le P. Menestrier dans l'origine des ornemens des Armoiries, dit que l'usage du *chapeau* pour tous les Prélats vient d'Espagne, où l'on en voit dès l'an 1400. & que Tristan de Salazar Espagnol de nation, Archevêque de Sens, semble être le prémier qui l'a introduit en France pour les Archevêques.

Il y a des Écus qui portent aussi des *chapeaux* de divèrs émaux. Dans un des bas reliefs de la Tour située au côté méridional de l'Église cathédrale de Nantes il y a un écusson d'hèrmines, ou de Bretagne modèrne couché & timbré d'un casque fèrmé, couvert d'un lambrequin d'hèrmines, & d'un *chapeau* fourré & rebrassé de même. On croit qu'il est de Jean V. Duc de Bretagne, qui fit construire la façade de cette Église, où il posa la prémière pièrre au mois d'Avril 1434.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour un symbole de libèrté, comme on voit dans plusieurs médailles, avec cette Légende, *Libertas publica*: la raison est que les Romains en affranchissant leurs esclaves, leur donnoient le *chapeau*.

CHAPEAU, en tèrmes de Charpenterie, se dit d'une espéce de petit fronton qui fait la couvèrture d'une lucarne sur un pan de bois. On le dit aussi de la plus haute piéce de charpente qui assemble des poteaux corniers dans un clocher, ou un pan de bois, &c.

CHAPEAU, se dit aussi de la piéce de bois qu'on met au dessus des étayes pour soutenir des poutres & des solives. On l'appelle *chapeau d'étaye*.

On appelle encore *chapeau*, la piéce de bois qui sèrt d'appui tout au haut d'un escalier de charpente.

En Maçonnerie l'on appelle *chapeau*, le couronnement, le chaperon, ou le haut d'une muraille en talut, pour donner l'égoût aux eaux.

CHAPEAU DE FIL DE PIEUX, C'est une piéce de bois que des chevilles de fèr tiennent attachées sur les couronnes d'un fil de pieux.

CHAPEAU DE RÔSE, Tèrme de Pharmacie qui se dit des rôses amassées en forme de gâteau au fond d'un alembic, après en avoir fait distiller l'eau. On s'en sèrt en fomentation, en le faisant boüillir dans du vin pour fortifier.

On dit provèrbialement d'une pèrsonne à qui il est arrivé quelque sujet de honte, ou de qui on a fait quelque médisance, Voilà un beau *chapeau* que vous lui mettez sur la tête. On dit aussi, qu'elle a pèrdu la plus belle rôse de son *chapeau*; pour dire, qu'elle a fait quelque pèrte considérable, sur tout en ce qui regarde l'appui, la protection.

CHAPEL. s. m. On a dit autrefois ce mot pour *chapeau*. Un *chapel* de rôses, c'est un chapeau ou une couronne de rôses. *Capellus*, *capellum*, *capitellum*, *pileus*. Froissard, Joinville, De Villehardoüin &c. appellent *chapel de fer*, une espéce de casque fait en forme de chapeau à petits bords, duquel les Chevaliers se sèrvoient hors le combat pour prendre haleine, à cause de la trop grande pesanteur des heaumes qui leur accabloit la tête, & que Nicétas dit avoir été à guise de tours. DU CANGE.

CHAPELAIN. s. m. Celui qui est pourvû d'une Chapelle, ou Chapellenie, ou qui la dessèrt. *Sacrario præfectus*, *Capellanus*.

On appelle aussi *Chapelain*, un Prêtre qui vient dire ordinairement la Messe dans les maisons particulières.

CHAPELAIN, dans l'Ordre de Malthe, autrement Diaco, & Clèrc Conventuel. C'est le nom que l'on donne au second Ordre de l Ordre de Malthe. Les Chevaliers font le prémier, & les sèrvans d'Armes le troisième.

On appelle aussi *Chapelain*, les Officiers Ecclésiastiques de la Maison du Roi, & des Princes, qui sèrvent à leurs Chapelles. Il y a huit *Chapelains* de l'Oratoire du Roi sèrvans par quartiers. Les prémiers *Chapelains* ont été ceux qui gardoient la Chape de S. Martin, & les autres reliques que les Rois avoient dans leurs Palais, & qu'ils portoient à l'armée, comme témoigne Walafridus Strabo. Les Aumôniers du Roi s'appelloient autrefois *Chapelains*. Guillaume de Mesmes étoit prémier *Chapelain* de Saint Loüis: ce Prince lui donna son livre de prières, c'est un *in folio* écrit à la main en caractères Gothiques, & orné de mignatures, qui étoient fort belles en ce tems là, & qu'on estime encore aujourd'hui, à cause de la beauté des couleurs, & sur tout de l'or qui ne s'écaille point. Guillaume De Mesmes laissa en mourant ce livre aux Cordeliers de Paris, d'où il passa entre les mains du Chambellan du Duc de Bourgogne, de qui ce Prince l'eut: ensuite les Rois d'Espagne l'ont eû par Marie fille unique & héritière de Charle dèrnier Duc de Bourgogne: Philippe second Roi d'Espagne le porta en Anglètèrre, & le laissa à Marie fille d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon. Ce livre après avoir appartenu aux plus grands Princes de l'Europe fut rapporté d'Anglètèrre en France par Monsieur de Bellièvre, qui le rendit à Messieurs de Mesmes ses premiers maistres: il est dans la Bibliothéque de Monsieur de Mesmes, aujourd'hui prémier Président du Parlement de Paris.

CHAPELAINS DU PAPE, sont les Auditeurs, ou Juges des causes du Sacré Palais. *Controversiarum sacri palatii judices*. Ils ont été ainsi nommez, parce que le Pape donnoit autrefois audience dans sa Chapelle, pour juger les questions sur lesquelles il étoit consulté de tous les endroits de la Chrétienté. Il y appelloit pour Assesseurs les plus sçavans Légistes du tems, qui pour cela étoient appellez ses *Chapelains*: & c'est des decrets qu'ils ont donnez autrefois qu'est composé le Corps des Decrétales. Ils ont été réduits au nombre de douze par Sixte IV.

S'il étoit vrai que ce mot *Chapelain*, comme on l'a remarqué ci-dessus, eût été dit d'abord de ceux qui gardoient la Chape de S. Martin, il se seroit formé de *Capa*, chape, & non pas de *capella*, fait de *capsula*, ou *capsa*, & signifiant une châsse, comme d'autres le pensent; mais ni au siécle de S. Martin, ni dans le siécle suivant, les noms de *Capella* & *Capellanus*, ne sont point connus. Quelques Auteurs disent que les châsses des Reliques étoient couvèrtes d'une espéce de tente, ou cape, ou capelle, c'est-à-dire, petite cape, & que c'est de là que les Prêtres qui en avoient soin furent nommez *Chapelains*. Dans la suite ces reliques fûrent mises dans une petite Église, ou attenante à une grande, ou separée, à laquelle on donna le même nom de Chapelle que l'on donnoit à ce qui couvroit la châsse, & les Prêtres qui avoient soin de ces chapelles s'appellèrent de même *Chapelains*; & de là tout Prêtre, tout Clèrc dessèrvant une Église, fut appellé de ce nom. Voyez M. Du Cange dans son Glossaire. On trouve dans quelques anciens titres *Cabellanarius*, pour dire *Chapelain*.

CHAPELER. v. act. Couper, retrancher du pain la plus grosse partie de la croûte pour la rendre plus mince & plus aisée à mâcher. *Summas panis crustas clavula decutere*; *Crustas panis distringere*. Ce vieillard fait *chapeler* son pain à cause de ses mauvaises dents.

Ménage prouve que ce mot vient du Latin *capellare*; d'autres de *capulare*. Borel dit qu'il vient de *capo*, *chapon*, parce que c'est un animal à qui on a ôté une partie en le châtrant.

CHAPELÉ, ÉE, part. & adj. Du pain *chapelé*. *Panis summis crustis exutus*.

CHAPELET. s. m. Plusieurs grains enfilez qui sèrvent à compter le nombre des *Pater noster* & des *Ave Maria* qu'on veut dire en l'honneur de Dieu & de la Sainte Vièrge. *Globulorum sacrorum series*; *Beatæ Virginis corona*. On les appelle autrement *Patenostres*. Un Rosaire est un *chapelet* de 15 dixaines d'*Ave Maria*. *Beatæ Virginis rosarium*. Il y a des *chapelets* de corail, de diamans, de calembouc, de bois de sainte Lucie, &c.

Ménage tient que ce mot vient de la ressemblance qu'il a avec un chapeau de rôses, dont on a fait *Rosaire*. Les Italiens disent *corona*. On l'a appellé aussi en Italien & dans la basse Latinité *capellina*. On trouve dans un Procès de la vie d'Urbain V. fait au XIVe siécle, & rapporté par le P. Janning, *Act. SS. Jun. T. V. p. 443. E*, *Capellatum reginale cum gemmis & lapidibus pretiosis*, pour signifier une couronne ornée de pèrles & de pièrres précieuses.

Larrey,

Larrey, dans Edoüard VI. p. 630. & Pièrre Viret, disent que l'usage en fut inventé dans le XII^e siécle par Pièrre l'Hèrmite, si connu dans l'histoire des Croisades.

Il y a un *chapelet*, ou couronne de Nôtre Seigneur, de 33 grains, en l'honneur des 33 années de sa vie humaine & mortelle. Le P. Michel le Camaldule en est l'instituteur. CHAPELAIN, *Martyrol. 21. de Janv. p. 372. 373.*

Enfiler des *chapelets*, c'est passer des grains dans un fil ou un cordon pour en faire des *chapelets*. Défiler un *chapelet*, c'est en tirer les grains du fil ou du cordon où ils étoient enfilez. Un *chapelet* se défile lorsque le cordon s'est rompu & que les grains tombent.

On dit figurément, enfiler & défiler des *chapelets*, pour faire & défaire des affaires, les gâter, les troubler. Le Cardinal de Richelieu ne disoit-il pas, que six pieds de tèrre, voulant parler des intrigues du Cabinet, lui donnoient plus de peine, que tout le reste de l'Europe? Pourquoi cela? sinon à cause des *chapelets* que l'on y enfile & défile continuellement. MASC. En cet endroit il est dit figurément, & signifie les affaires que l'on fait & defait, les résolutions que l'on prend & que l'on change continuellement. En ce sens cette expression est basse.

Les Orientaux ont aussi des espéces de *chapelets* qu'ils appellent *chaines*, pour faire leurs prières, en disant quelqu'une des pèrfections de Dieu sur chaque grain. Le Mogol a jusqu'à huit de ces chaînes, les unes de pèrles, les autres de rubis, de diamans, de corail, &c.

Les Turcs ont aussi des *chapelets* sur lesquels ils récitent des prières. Le P. Jérôme Dandini Jésuite en parle de cette manière dans son voyage du Mont-Liban ch. XI. Les Turcs ont des *chapelets* qu'ils portent à leur main, ou pendus à leurs ceintures; mais ils diffèrent beaucoup des nôtres: car les grains y sont tous d'une même grosseur, & ils n'ont point cette distinction que nous avons de dix en dix grains, quoiqu'ils les compôsent de six dixaines. Ils ont aussi une autre forme de *chapelet* qu'ils divisent en trois parties avec de petits fils, parce qu'il est plus grand que l'autre, contenant cent grains: ils n'employent pas néanmoins plus de tems que nous à le réciter; au contraire ils ont plûtôt fait, parce qu'ils ne disent à chaque grain pour toute prière, que ces paroles, *loüange à Dieu*, ou celles-ci, *gloire à Dieu.*

Comme ce Jésuite n'est pas tout à fait éxact dans la description des *chapelets* des Turcs, M. Simon, qui a traduit ce voyage d'Italien en François, a ajouté cette remarque. Il est vrai que les grains de leurs *chapelets* ne sont pas inégaux à la façon des nôtres; aussi ne récitent-ils pas dessus deux différentes prières. Ils ont néanmoins quelque distinction dans leurs *chapelets* de cent grains: ils les divisent en trois parties, & ils disent sur une de ces parties trente fois *soubhan lallah*, c'est-à-dire, que Dieu est loüable! sur la seconde, *Ellamd lallah*, gloire à Dieu, & sur la troisième *Alla ecber*, Dieu est grand. Ces trois fois trente fois ne faisant que quatre-vingt-dix-neuf, ils ont ajouté une autre prière sur la tête du *chapelet* pour faire le nombre de cent; & c'est en quoi leurs *chapelets* sont semblables aux nôtres, parce qu'outre la couronne, & le rond de leur *chapelet*, il y a encore au bout quelque chôse qui tient la place de ce que nous appellons la croix du *chapelet*.

M. Simon croit que ce *chapelet* des Mahométans tire son origine des *Mea beracoth*, ou *cent bénédictions*, que les Juifs sont obligez de réciter tous les jours, & qu'on trouve dans leurs livres de prières. Les Juifs & les Mahométans, dit-il dans cette même note, ont cela de commun, qu'ils ne font présque rien sans prononcer quelque loüange ou benédiction; mais comme les Mahométans ont réduit ces cent bénédictions à trois sortes d'actions de grâces, cela les a obligez d'inventer ce *chapelet*, divisé en trois, comme nous avons divisé les nôtres en dixaines, pour marquer le nombre des *Pater* & des *Ave*: outre qu'ils récitent le *chapelet* en particulier, ils ont des chantres qui le récitent tout haut dans leurs mosquées.

CHAPELET DE CHEVALERIE, étoit autrefois une Guirlande de rôses, qui arrêtoit les cheveux, & qui étoit fort usitée, & connuë dans les vieux Romans sous le nom de *chapelet*.

CHAPELET, en tèrme de Méchanique, est une enchainure de planches, ou de pots qu'on fait mouvoir pour élever des eaux, sécher des marais, & vuider des batardeaux. Durant l'été on voit (à la Chine) tous les Païsans avec leurs *chapelets*, occupez à élever cette eau dans une infinité de petites rigoles, qu'ils pratiquent au travers des champs. P. LE COMTE.

CHAPELET, en tèrme de fonderie, Morceau de fèr rond & plat, avec trois tenons, qui se met à l'éxtrémité de l'ame d'une piéce de canon, lorsqu'on en fait le moule, pour assembler la piéce avec la culasse.

En tèrme de Chirurgie, *chapelet* est un rang de cèrtaines pustules malignes qui viennent au front. *Pustularum in fronte series.*

CHAPELET, en tèrme de Manége, est une paire d'étrivières garnies de leurs étriers, & ajustées au point du cavalier, qu'il attache au pommeau de la selle par une manière de boucle de cuir qui les joint en haut. Cela lui épargne la peine de les allonger ou de les accourcir, quand il veut monter à cheval, ou en changer. *Lora subicibus pedaneis instructa ad commodum equitantis.*

CHAPELET, en tèrme d'Architecture, est un petit ornement taillé en grains ronds, ainsi qu'on taille plusieurs baguettes. *Teniola globulis incisa.* Il y en a de plusieurs sortes, de fleurons, de grelots, d'olives, de patenôtres. On dit aussi un *chapelet* de marrons, lorsque plusieurs sont enfilez ensemble, comme sont les grains d'un *chapelet*. *Inserto filo castaneæ.*

On dit en provèrbe qu'il meurt coup sur coup plusieurs pèrsonnes d'une même famille, ou qu'elles se détachent d'une cabale, que le *chapelet* se défile. On dit quand quelqu'un est puni de quelque faute, qu'il n'a pas gagné cela en disant son *chapelet*.

CHAPELEURE DE PAIN. Voyez CHAPELURE.

CHAPELIER. s. m. Marchand qui vend des chapeaux, ou l'Artisan qui les fabrique. *Petasorum mercator vel opifex.*

CHAPELLE. s. f. Petite Église distincte & séparée, qui n'est ni Parroisse, ni Cathédrale, ni Prieuré, qui subsiste d'elle-même, & que les Canonistes appellent *sub dio. Sacrarium, sacellum.* Une *chapelle* est proprement un Oratoire où il n'y a qu'un autel. Bâtir, fonder une *chapelle*. On distingue deux sortes de *chapelles*. Les unes sont spiritualisées, & passent pour des Bénéfices: les autres sont séculières, & ne sont que des Oratoires privez. Le Canon 21^e du Concile d'Agde tenu en 506 pèrmet aux particuliers d'avoir des *chapelles* dans leurs maisons: avec défense aux Clèrcs d'y célébrer sans la pèrmission de l'Évêque.

Il y a plusieurs Églises Collégiales qu'on appelle S^{tes} *Chapelles*, comme celles de Paris, de Dijon, de Bourges, de Bourbon, de Vincennes, à cause qu'on y gardoit les reliques, &c. Celle de Bourges s'est appellée S^{te} *Chapelle* dans la Pragmatique sanction; mais celle de Dijon fut d'abord nommée *Chapelle* Palatine, ou du Palais, par Hugues III. Duc de Bourgogne, qui la fonda en 1172. L'an 1275. Philippe le Hardi ayant fait couronner la Reine Marie sœur de Jean Duc de Brabant qu'il avoit épousée en secondes nôces l'année précédente, & la cérémonie s'étant faite par l'Archevêque de Rheims dans la Sainte *Chapelle* de Paris, l'Archevêque de Sens en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & en porta ses plaintes au Légat; mais le Roi fit cesser ses murmures, en lui déclarant que sa *Chapelle* étoit un lieu éxempt, sur lequel il ne pouvoit prétendre de Jurisdiction.

Ce mot vient, selon quelques-uns, du Grèc *καπηλεῖα*, qui signifioit de *petites tentes*, que dressoient les Marchands dans les Foires pour se mettre à couvèrt. Papias le fait venir du mot Grèc & du Latin, *quasi capiens λαὸν*, ou *populum vel laudem*, qui est une étymologie de Jurisconsulte impèrtinente. D'autres le dérivent de *cape & chape*, qui sèrvoit à se couvrir le corps, comme si la *chapelle* n'étoit autre chôse qu'un lieu couvèrt: & c'est ainsi qu'on disoit la *chape de* saint Martin, qui étoit une espéce de manteau, ou d'étendart, dont les Ducs d'Anjou étoient gardiens, comme Grands Sénéchaux de France, & qu'on portoit à l'armée comme un étendart. D'autres le tirent *à pellibus caprarum*, parce que ces lieux se couvroient de peaux de chévres. On a aussi appellé autrefois *chapelles*, les châsses où on gardoit les reliques des Saints. Peut-être vient-il de ce que les Rois dans les voyages & éxpéditions militaires ne pouvant pas entendre la Messe dans les Églises, qu'ils trouvoient souvent brûlées, la faisoient dire sur une pièrre consacrée & portative, & le lieu couvèrt où on la disoit s'appelloit *chapelle*.

Rebuffe, dans son traité *de pacificis possessoribus*, dit que le mot *capella* vient de *cappa S. Martini*, qui étoit une chappe ou manteau que nos Rois de France avoient de coutume de faire porter avec eux, lorsqu'ils alloient à la guèrre. Comme ils faisoient garder très-soigneusement cette chappe dans des tentes particulières, on appella ces tentes *chapelles*. On donna le nom de Chapelains à ceux qui en avoient le soin.

CHEVALIERS DE LA CHAPELLE, Ce sont des Chevaliers fondez par Henry VIII. Roi d'Anglètèrre, dans son testament, au nombre de treize. Ce nombre a été augmenté depuis de la moitié, & ils sont 26. Ce ne sont point des Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière; mais ils doivent en remplir tous les devoirs dans les sèrvices funébres des Rois d'Anglètèrre. Ils sont assujettis à l'Office des Chanoines de Vindsor, & vivent des pensions que l'Ordre leur assigne; ils en portent aussi le manteau bleu ou rouge, avec les armes de S. Georges sur l'épaule gauche; mais ce manteau n'est que de drap, & ils ne portent pas la Jarretière comme les Chevaliers de cet Ordre.

CHAPELLE, est aussi une partie d'une grande Église où il y a un autel où on dit la Messe, & que les Canonistes appellent *sub tecto*, & est proprement *chapellenie*. Les *chapelles* sont d'ordinaire

aux

aux arcades qui sont aux côtez des Églises, ou au devant des piliers. La *chapélle* Nôtre-Dame, de S. Roch, &c. mais celle-ci s'appelle proprement une *chapéllenie*. Les anciens les ont appellées *cubicula*. DU CANGE. Il y a aussi des *chapélles* dans les maisons particulières, où on a pèrmission de dire la Messe.

CHAPELLE ARDENTE, est une hèrse chargée de plusieurs cièrges allumez dans les cérémonies des obséques d'une pèrsonne de qualité. *Pyra ardentibus cereis.* Chifflet pretend que les *Chapelles ardentes* ont été introduites sur la ressemblance des buchers, sur lesquels les Gentils brûloient les corps morts.

On dit de quelques Princes, comme le Pape, ou le Roi d'Espagne, qu'ils tiennent *chapelle*, quand ils assistent à l'Office avec de grandes cérémonies aux jours solennels. *Sacra supplicationes à principibus viris obiri solita in templis ex solenni formula.*

CHAPELLE, est aussi le Bénéfice fondé ou attaché à la *chapelle*. *Annuus ex sacello reditus.* On lui a conféré une *chapelle* qui vaut cent écus. Cette *chapelle* est un Bénéfice simple. Une *chapelle* Presbitérale oblige à être Prêtre.

La *Chapelle du Roy*, est le corps de tous les Officiers qui sèrvent à sa *chapelle*, & particulièrement ceux de la Musique. *Symphoniacorum musicorum chorus.* Cette manière de parler vient des Italiens, qui appellent *chapelle*, *capella*, une assemblée, un corps de Musiciens; & *Maître de chapelle*, *Maestro di capella*, celui que nous appellons Maître de Musique. Les Maîtres de la *chapelle du Roi* ont été autrefois appellez *Abbez*, *Archi-chapelains*, *Secretaires* & *Chanceliers*, car ils gardoient le cachet du Roi. DU CANGE.

On appèlle encore *chapelle*, l'argenterie que les Rois, les Prélats & Grands Seigneurs ont pour sèrvir à leur *chapelle*, consistant en la croix, les chandeliers, le calice, les burettes, le bassin, &c. *Sacra sacelli supellex.* Cet Évêque a acheté la *chapelle* de son Prédécesseur.

CHAPELLE, en Chymie, est le couvèrcle d'un alembic, pour distiller. *Aquæ stillatitia apex clibanarius.* Il se prend aussi pour l'alembic même.

CHAPELLE, en tèrmes de Marine, est un revirement de navire inopiné, & qu'on fait malgré soi. *Circumactio navis inopina.* Faire *chapelle*, c'est, lorsqu'on vire malgré soi, lorsque le Timonier gouvèrne mal, & que par son imprudence le vaisseau est venu trop au vent. On fait aussi *chapélle* ou par la force des courans, ou lorsque pendant un calme on n'a pû reconnoitre le peu de vent qui régne; quand cela est arrivé, il faut prendre le vent, & remettre le vaisseau.

CHAPELLE, est aussi un petit chapiteau de cuivre qui couvre le pivot de l'aiguille aimantée dans la boussole. *Operculum æreum.*

CHAPELLE DE VIOLE, C'est en tèrme de Lutier, la partie de la viole qui couvre la roué. *Operculum.*

CHAPELLE, se dit aussi, parmi les Boulangers & les Pâtissiers, du dedans & du dehors du four qui est fait en arc. *Fornix, camera.* La *chapelle* de ce four est trop ardente.

CHAPELLENIE. s. f. Est, selon Rebuffe, la même chôse que la *chapelle* au second sens ci-dessus expliqué; c'est-à-dire, un autel enfèrmé sous le toit d'une autre Église. *Sacellum reditibus annuis instructum.* Cependant Panorme est d'un avis tout contraire. D'autres avec plus de raison appellent *chapellenie*, le titre du Bénéfice; & *chapelle*, l'autel où il est dessèrvi. Loiseau appelle *chapellenie*, tout Bénéfice à simple tonsure. La différence la plus juste entre *chapelle*, & *chapellenie*, est que la *chapelle* est *corpus per se existens*, & *sub dio*; & la *chapellenie* est *sub tecto*, & se qualifie *sub invocatione*, ou *ad altare talis Sancti*, ou *Sanctæ*, &c. C'est-à-dire, que la *chapelle* est proprement une petite Église separée de toute autre Église, & la *chapellenie* une partie d'une grande Église, dans laquelle il y a un autel. M. Chastelain, dans l'explication des noms anciens ou peu connus, définit la *chapellenie* un Bénéfice qui doit être dessèrvi à l'autel d'une *chapelle*.

CHAPELURE. s. f. Particules qu'on retranche des croutes du pain quand on le chapele. *Crusta panis clava decussa; crusta decisa.* Les Boulangers vendent aux pauvres gens les *chapelures* de pain pour faire du potage. On s'en sèrt aussi fort souvent à épaissir de cèrtaines sauces, à nourrir des volailles.

CHAPERON. s. m. Ancien habillement, ou couvèrture de tête, tant pour les hommes que pour les femmes. *Tegmen capitis quo veteres Franci utebantur*, *vulgò capero.* Le *chaperon* à l'égard des hommes étoit une coëffure de drap bordée de fourrures par devant, qui avoit une longue queuë pendante par dèrrière. Les Magistrats en avoient de rouges fourrez de peaux blanches, & les Avocats de noirs fourrez des mêmes peaux. L'aumusse des Chanoines étoit aussi une espéce de *chaperon* qu'ils portoient en tête, qu'on appelloit *capulare*. Depuis les gens de robbe l'ont mis sur l'épaule, & les Chanoines sur le bras. *Amiculum quod altero gestant humero Magistratus, brachio Canonici: epomis.* Borel remarque que ce fut un nommé Patrouillet qui changea l'usage des *chaperons*, & qui amena la mode des bonnèts quarrez. Ménage dit que les gens d'Église portoient un *chaperon* de divèrses couleurs, Borel dit de deux couleurs seulement.

> *Li* chaperons *partis, longue robe vergie,*
> *Sont li aornement dont bobande Clergie.*

En général les *chaperons* étoient portez tant par les grands Seigneurs que par le peuple, & on saluoit en le reculant un peu, comme font maintenant les Moines. Cette mode a duré en France pendant la I[re], II[e] & III[e] Race jusqu'à Charles V. VI. & VII. sous le régne desquels on portoit encore ces *chaperons* à longue queuë, que les Docteurs & Licentiez ont retenu pour marque de leurs degrez, & qu'ils ont fait descendre de leur tête sur l'épaule: ce qui se prouve par plusieurs anciennes médailles, monnoyes & figures. Alain Chartier dit qu'*en* 1447. *Charles VII. fit commandement à tous hommes de porter une croix sur leur robe ou* chaperon, ce qui prouve que tout le monde en portoit alors. Et Monstrelet dit dans son prémier tôme, que *la Reine Isabelle haissoit Jean Torel, de ce que lui parlant il ne levoit son* chaperon; ce qui faisoit connoître qu'on le levoit en parlant. Mais cela ne se faisoit que par les hommes, & non par les femmes. PASQ. Plus de mille ans durant on ne s'est couvèrt la tête en France que d'aumusses & de *chaperons*. Le *chaperon* étoit à la mode dès le tems des Mérovingiens, on le fourra sous Charlemagne d'hèrmine, ou de menu vair. Le siécle d'après on en fit tout à fait de peaux. Ces dèrniers s'appelloient aumusses, ceux qui etoient d'étoffes retinrent le nom de *chaperons*. Tout le monde portoit le *chaperon*; les aumusses étoient moins communes. On commença sous Charles V. à abbatre sur les épaules l'aumusse & le *chaperon*, & à se couvrir d'un bonnet. LE GENDRE.

A l'égard des femmes, le *chaperon* étoit une bande de velours qu'elles portoient sur leurs bonnèts; & c'étoit une marque de bourgeoisie. *Tegmen capitis muliebre.*

Ce mot vient de *capperone*, qui a été fait de *cappa*. MÉN.

On appelle aussi une vieille, un *grand chaperon*, sous la conduite de laquelle on met les jeunes filles. *Fœmina ætate provectior.* Il n'est pas honnête à des filles de s'aller promener, si elles n'ont quelqu'un qui leur sèrve de *grand chaperon*.

CHAPERON, est une marque de Docteur ou de Licentié aux Arts, en Théologie, Jurisprudence & Medecine, laquelle se porte sur l'épaule gauche, & qui est de même forme que ce que les Anciens mettoient sur leur tête pour la couvrir. *Amiculum quod finistro humero gestare solent Doctores, humerale.* Ceux qui portent le deüil mettent une grande piéce d'étoffe quarrée au haut de leur robbe, qui travèrse d'une epaule à l'autre, qui s'appelle aussi *chaperon*, parce qu'elle sèrvoit autrefois à mettre autour de la tête. Les Docteurs & Bacheliers portent le *chaperon* pour marque de leurs degrez. Il est different selon leur Ordre & de differente couleur selon les differentes Facultez. Les Docteurs en Théologie le portent violet, & les Docteurs en Droit & en Médecine le portent rouge.

CHAPERON, est aussi le devant d'une robbe de deüil, dont on ne se sert plus que dans les grandes cérémonies, lequel pend prêsque sur les genoux, & qui cache entièrement le visage. *Pars togæ pullatæ anterior totum hominem à capite ad calcem operiens.*

CHAPERON, est encore une espéce de camail qui couvre la tête, les épaules & l'estomac de cèrtains Religieux, comme Maturins, Bèrnardins, Augustins, &c. Il se tèrmine en pointe, & descend fort bas par dèrrière. *Humerale.* Voyez Thiers, histoire des pèrruques.

CHAPERON. s. m. Nom de faction. Il y a eû deux factions en France, dont les partisans ont été appellez *Chaperons*, à raison des chaperons qu'ils portoient. Les prémiers *Chaperons* s'élevèrent sous le Roi Jean en 1358. & les seconds en 1413. sous Charles VI. Ceux-ci portoient un chaperon blanc, & ceux-là un chaperon mi-parti de rouge & de bleu.

CHAPERON, en tèrmes de Fauconnerie, est le morceau de cuir dont on couvre la tête des oiseaux de leurre. *Accipitris cucullus.* Les *chaperons* sont marquez par points depuis un jusqu'à quatre. Le prémier d'un point est propre au tièrcelet du faucon. *Chaperon* est aussi le dessus de la tête de cèrtains oiseaux.

On appelle aussi *chaperon*, cette partie du fourreau des pistolets qui sèrt à les couvrir quand il pleut.

CHAPERON, en tèrmes de Maçonnerie, est la couvèrture d'un mur qui a deux égoûts: ou un petit rebord de deux ou trois doigts qu'on fait aux faites des murs de clôture, & qui fait connoitre à qui appartient le mur. *Muri fastigium utrinque inclinatum.* Ainsi quand le *chaperon* n'a d'égoût, ou de larmier que d'un côté, le mur appartient à celui dont il fèrme l'héritage. Quand il est des deux côtez, c'est une marque que le mur est mitoyen. On appelle *chaperon en bahu*, celui dont le contour est bombé.

CHAPERON, en tèrmes d'Éperonier, est ce qui tèrmine une em-
bouchure

bouchure à écache, & par où on l'assemble avec la branche.

On appelle aussi *chaperon*, un ornement en broderie, qui est au derrière d'une chappe d'Église. *Aureum textile posticam trabeæ sacræ partem adornans, pluvialis humerale.* On peut l'appeller *humerale.*

Le dessus d'une potence s'appelle *chaperon* de potence ; & celui d'une presse à imprimer des estampes, s'appelle *chaperon* de presse.

On disoit autrefois provèrbialement, Qui n'a point de tête, n'a que faire de *chaperon*. Deux têtes en un *chaperon*, dans le même sens qu'on dit aujourd'hui, Deux têtes dans un bonnet ; pour signifier deux pèrsonnes dans les mêmes intérêts, ou dans les mêmes sentimens. PASQ.

CHAPERONNER. v. act. Bonneter quelqu'un, lui faire bien des réverences, & des sollicitations. *Nudato capite sistere se alicui supplicem.* Les Juges veulent être bonnetez, & *chaperonnez.* Ce tèrme est bas & populaire.

CHAPERONNER, en tèrmes de Fauconnerie, c'est couvrir la tête d'un oiseau de proye de son chaperon. *Accipitris caput cucullo instruere.*

CHAPERONNER, signifie aussi, Pôser un chaperon au haut d'une muraille de clôture. *Murum fastigio suo coronare.* Je veux qu'on ne *chaperonne* cette muraille que de mon côté, car elle est bâtie sur mon fonds & à mes dépens.

CHAPERONNÉ, ÉE. en tèrmes de Blâson, se dit d'un épèrvier, ou d'un autre oiseau de proye qui est armé de son chaperon. *Cucullo instructus, tectus.*

CHAPERONNIER. Tèrme de Fauconnerie, qui se dit d'un oiseau de proye. Ce faucon est bon *chaperonnier*, il porte patiemment le chaperon. *Accipiter cuculli patiens.*

CHAPIER. s. m. Chantre, ou celui qui porte ordinairement la chape dans une Église, pendant qu'on y fait l'Office divin en cérémonie. *Sacerdos sacra trabea instructus.* A la campagne on se sèrt quelquefois de païsans pour être *Chapiers.*

CHAPITEAU. s. m. Ornement d'Architecture ; partie supérieure d'une colonne, & qui est pôsé immédiatement sur son fût. *Capitulum, capitellum. Chapiteau Toscan, Etruscum.* C'est le plus simple. Son tailloir est quarré, & sans moulure. *Chapiteau Dorique, Doricum*, son tailloir est couronné d'un talon ; il a trois annelèts sous l'ove. *Chapiteau Composite*, a deux rangs de feuilles du Corinthien, & les volutes de l'Ionique ; *Compositum. Chapiteau Attique*, a des feuilles de refend dans le Gorgerin. *Atticum. Chapiteau Symbolique* ; il est orné d'attributs de Divinitez, comme les *chapiteaux* antiques, qui ont des foudres, & des aigles pour Jupiter, des trophées pour Mars ; *Symbolicum.* Les modèrnes portent la dévise, ou les Armes d'une nation. Le *chapiteau* Corinthien est le plus riche de tous ; *Corinthiacum.* Il est orné de petites volutes, & de feuilles d'acanthes. Le *chapiteau* Ionique est orné de volutes & d'oves ; *Ionicum.*

Chapiteau pilastre, est un *chapiteau* quarré par son plan, ou sur une ligne droite. *Capitellum quadratum seu recta linea descriptum. Chapiteau angulaire*, est un *chapiteau* qui porte un retour d'entablement à l'encognure d'un avant-corps ou d'une façade. *Angulare, angulo extrorsum saliente. Chapiteau plié*, est le *chapiteau* d'un pilastre, qui est dans un angle rentrant droit, ou obtus. *Plicatum angulo introrsum recedente*, ou *extrorsum prominente*, ou *protenso*, ou *eminente. Chapiteau galbé*, est un *chapiteau* dont les feuilles ne sont qu'ébauchées. *Capitellum foliis rudibus & imperfectis*, ou *rude. Chapiteau refendu*, est un *chapiteau* dont la sculpture des feuilles est tèrminée. *Capitellum foliis elaboratis ac perpolitis absolutum. Chapiteau écrasé*, est un *chapiteau* trop bas, parcequ'il est hors de la proportion antique. *Capitellum depressius. Chapiteau mutilé*, est un *chapiteau* qui a moins de saillie d'un côté que de l'autre. *Capitellum altera parte mutilum. Chapiteau de balustre*, est un *chapiteau* qui couronne un balustre. *Capitellum collumellæ impositum. Chapiteau de moulin*, est la couvèrture en forme de cône, qui tourne vèrticalement sur la tour ronde d'un moulin, pour expôser les volans au vent. *Moletrinæ fastigium coni in morem & versatile. Chapiteau de triglyphe*, est une platebande sur le triglyphe, *Tænia* ; c'est aussi quelque fois un triglyphe qui fait l'office de *chapiteau* à un pilastre Dorique. *Chapiteau de niche*, est une espéce de petit dais à une niche peu profonde qui couvre une statuë portée sur un cul de lampe en encorbellement. *Capitellum statuæ loculamento in umbellæ morem impositum.*

On appelle *chapiteaux de moulure*, le Toscan, & le Dorique, qui n'ont point d'ornement. *Capitellum simplicibus toris ornatum.* Et *chapiteaux de Sculpture*, tous ceux où il y a des feuilles, & des ornemens taillez. *Capitellum variis incisum ornatumque foliis. Chapiteau colonne*, est celui qui est rond par son plan. *Capitellum cylindraceum. Chapiteau de lantèrne*, est la couvèrture qui tèrmine une lantèrne de dôme. *Concamerati fastigii ornamentum, tectum.*

CHAPITEAU, se dit aussi de la corniche d'un buffet, ou du petit fronton, ou ornement qu'on met dessus, & même de ce qui sèrt à couvrir quelque chôse. *Abaci corona, fastigium.* On a brisé en déménageant le *chapiteau* de cet armoire. Le *chapiteau* d'un pâté couvèrt en pointe.

CHAPITEAU, en tèrmes d'Artillerie, ce sont deux ais joints ensemble que l'on met sur la lumière d'un canon, pour empêcher le vent d'en emporter l'amorce, ou la pluye de la moüiller.

CHAPITEAU, est aussi un morceau de carte qu'on met au milieu des torches pour recevoir la cire qui en dégoutte dans les Processions. *Cucullus cartaceus.* Il est taillé en forme de cône renvèrsé.

CHAPÎTRE. s. m. La Communauté des Ecclésiastiques qui dessèrvent une Église Cathédrale, ou Collégiale. *Canonicorum Collegium.* Le *Chapitre* n'a plus de part dans l'administration du Diocèse, pendant la vie de l'Évêque ; mais il succéde à toute la jurisdiction Épiscopale pendant la vacance du Siége. Chaque *Chapitre* a ses droits, & ses priviléges particuliers : cela dépend de la possession. Le *Chapitre* peut conferer, pendant la vacance du Siége, les Bénéfices auxquels l'Évêque & le *Chapitre* avoient droit de pourvoir conjointement ; mais il ne peut pourvoir à ceux qui sont à la nomination de l'Évêque seul ; il faut les résèrver à l'Évêque futur. Pour les collations forcées, comme celles qui se font à la nomination des Patrons laïques, ou en vèrtu des indults, elles appartiennent au *Chapitre*, *sede vacante.* FEVRET. Les Doyen, Chanoines & *Chapitre* d'un tel lieu, sont les qualitez qu'on donne dans les procès à ces Communautez. L'Archevêque a reçu le Roi à la tête de son *Chapitre.* Ce Bénéfice est à la collation d'un tel *Chapitre.* La plûpart des *Chapitres* d'Allemagne se sont rendus fameux, parce qu'on n'y reçoit que des Nobles de quatre races. Il n'y en a en France que trois de cette nature, celui de S. Jean de Lyon, de S. Étienne de Mâcon, & de S. Julien de Brioude. Dans celui de Lyon il s'est trouvé en même tems un fils d'Empereur, neuf fils de Rois, & quatorze fils de Ducs, comme témoigne le Père Jean de S. Aubin dans l'Histoire de la ville de Lyon. Les noms de *Chapitre* & de *Chanoine* n'ont commencé à être en usage que vèrs le tems de Charlemagne, comme le prouve Marcellus Ancyranus dans le Traité qu'il a fait sur la Décrétale d'Honoré III. *super specula de magistris.*

CHAPITRE, est aussi l'assemblée que tiennent les Chanoines, les Religieux, & les Ordres Militaires, pour délibérer de leurs affaires, & regler leur discipline. *Canonicorum, Religiosorum, Ordinum Militarium conventus.* Les *Chapitres* généraux de Cluni, de Cisteaux. Le *Chapitre* s'assemble au son de la cloche. Le *Chapitre* général de l'Ordre. *Generalis totius Ordinis conventus.* Ce Religieux a été blâmé, châtié en plein *Chapitre.* Les Chevaliers du S. Esprit ont tenu leur *Chapitre* un tel jour. Papias dit qu'on les a appellez *Chapitres*, *quòd capitula ibi legantur.* Le nom de *Chapitres* autrefois ne convenoit proprement qu'aux Églises Cathédrales.

> *J'ay maints* Chapîtres *vûs,*
> *Qui pour néant se sont ainsi tenus :*
> Chapîtres *non de rats ; mais* Chapîtres *de Moines,*
> *Voire* Chapîtres *de Chanoines.* LA FONT.

C'est l'Ordre de Cisteaux qui a le prémier établi des *Chapitres généraux*, que les autres ensuite ont imitez. La fameuse Constitution qu'on nomme dans cet Ordre la Carte de Charité, & qui fut faite en 1119. ordonne que tous les Abbez viendront au *Chapitre général* qui se tiendra tous les ans. Ce n'est pas cependant par cette carte de charité qu'ils ont été établis, car elle ne fut publiée qu'en 1119. dans le *Chapitre général*, & le prémier s'étoit tenu en 1116. ainsi que nous l'apprend l'histoire Latine de Cisteaux par D. Manrique à l'an 1116. C. I.

On appelle *Pain de Chapitre*, le pain blanc & broyé qu'on distribuë chàque jour aux Chanoines. *Panis triticeus Canonicis distribui singulis diebus solitus.*

CHAPÎTRE, se dit aussi de la sale ou du lieu où se tient cette assemblée de Chanoines, Religieux, ou Chevaliers. *Locus conventibus habendis destinatus.* Chez les Moines le *Chapitre* est ordinairement au milieu du Cloître. Le *Chapitre* fait partie des lieux Réguliers. Le *Chapitre* de Saint Lazare se tient aux Billettes.

CHAPÎTRE, est aussi une division d'un ouvrage, ou d'un livre, afin que les matières soient plus distinguées & moins confuses. *Caput.* Les Anciens ne distinguoient point leurs livres par *chapitres* & par articles. C'est une grande commodité pour les lecteurs de faire une Table des *chapitres.* Cette autorité est tirée d'un tel *chapitre* de la Genèse. Papias dit que ce nom lui a été donné, *ex eo quòd sit alterius sententia caput, vel quòd capiat totam summam.* S. Augustin a dit que les *chapitres*, qui font le juste partage

partage d'un livre, soulagent les Lecteurs, comme les hôtelleries soulagent les voyageurs.

Les trois Chapitres. Cette expression est si fameuse dans toutes nos histoires Ecclésiastiques, & l'on en parle si souvent dans les disputes de ce tems, qu'il est à propos de l'expliquer. En 436. Théodoret, ami de Nestorius, condamné en 431. au Concile d'Ephèse, crut qu'un moyen seur de soutenir la doctrine & le parti de son ami, & d'accabler S. Cyrille, étoit de lui opposer Diodôre de Tarse & Theodore de Mopsueste, qui étoient dans une tres-grande reputation parmi les peuples. Dans ce dessein il fit des éxtraits des ouvrages de ces deux Auteurs, dans lesquels ils disoient la même chôse que Nestorius, & prèsque dans les mêmes tèrmes. On fit un volume de ces éxtraits, dans lequel à chaque proposition de la formule des douze anathêmes de S. Cyrille, on opposoit un ou plusieurs *Chapitres* des deux SS. Pères, c'est ainsi qu'on appelloit Diodôre & Théodôre. En même tems Ibas Prêtre d'Édesse, grand Nestorien & ami de Théodoret, écrivit à Marius Évêque en Pèrse, dont il étoit ami & avec lequel il entretenoit un commèrce de lettres, il lui écrivit, dis-je, une lettre par laquelle après lui avoir dit que l'affaire de Nestorius étoit finie & la paix renduë à l'Église, il lui faisoit entendre que c'étoit une intrigue de la Cour, qu'il avoit fallu céder au tems, & sacrifier Nestorius à la haine des grands, que la sévérité de sa morale avoit irritez contre lui; que d'ailleurs, il avoit eû tort de n'éviter pas dans ses Sèrmons quelques tèrmes nouveaux, dont il avoit usé. On mit cette lettre à la tête des éxtraits dont j'ai parlé, pour y servir comme de préface; & après ces mêmes extraits Théodoret ajouta deux écrits qu'il avoit composez, l'un devant le Concile d'Ephèse, & l'autre après, contre les anathêmes de S. Cyrille. Ce sont ces trois chôses, la lettre d'Ibas, les ouvrages ou plûtôt les éxtraits de Diodôre & de Théodôre, & les écrits de Theodoret contre les anathêmes de S. Cyrille, qu'on appellai, & qu'on appelle encore aujourd'hui, *Les trois Chapitres*. Le P. Doucin prétend dans son histoire du Nestorianisme Liv. III. p. 281. que pour parler plus éxactement, il fau dire, *Les trois Articles*, au lieu des *trois Chapitres*; mais outre qu'on ne voit pas trop la différence, ni à quel égard il importe de dire *Articles* plutôt que *Chapitres*, l'usage est de dire, *Les trois Chapitres*, & en fait de langues c'est à l'usage qu'il s'en faut tenir.

En 553. le V^e Concile général, qui est le II^e de Constantinople, condamne dans sa VIII^e Conférence *les trois Chapitres*. Le Pape Vigile les condamna aussi. La dispute que le Pape Vigile eut avec l'Empereur Justinien pour *les trois Chapitres*, c'est-à-dire, pour les trois pèrsonnes, de Théodore, d'Ibas, & de Théodoret, & non pas pour la doctrine de la foi, dont il ne s'agissoit point, fut plus importante, & plus aigre. Godeau. Il parle plus éxactement encore un peu après, où il dit que dans cette question il ne s'agissoit pas de la doctrine de l'Église, mais seulement des pèrsonnes de Théodôre de Mopsueste, d'Ibas d'Édesse, & de Théodoret de Cyr, & du fait de leurs écrits. Ce qui montre que la question étoit de sçavoir si ces trois écrits étoient hérétiques, ou non, & qu'on croyoit alors l'Église Juge infaillible de ces sortes de faits.

Chapître, en tèrmes de Palais, se dit seulement des affaires de compte. Le *chapitre* de recépte, de dépense, de reprise.

Chapître, ou *Capitule*, en tèrmes de Bréviaire, est une brève leçon éxtraite de l'Écriture, qui se dit par l'Officiant en toutes les heures avant l'Hymne, ou avant les Répons des petites Heures. *Capitulum, lectio Breviarii*. S. Benoit appelle le *chapitre* de l'Office leçon, *lectio*, quelques autres anciens Auteurs Ecclésiastiques l'appellent *collection*, *collectio*, ou *petite leçon*, *lectiuncula*, ou *verset*, *petit verset*, *versiculus*. Le Vénérable Béde prétend que la coutume de réciter plusieurs fois le jour, c'est-à-dire, à toutes les parties de l'Office divin, de petits *chapitres* de la sainte Écriture, a été établie pour imiter les Israélites, qui du tems d'Esdras lisoient quatre fois le jour quelque chôse des livres de la Loy. Voyez le Card. Bona. Les capitules, ou *chapitres*, se doivent chanter tout droit, avec une seule inflection de la tièrce mineure à la fin, conformément, & selon l'usage univèrsel de toutes les Églises Cathédrales, Collegiales, & considérables. Nivers.

Chapître, signifie encore réprimende publique dans une maison Religieuse. *Reprehensio publica*. On a fait à ce Religieux un tèrrible *chapitre* sur son peu d'exactitude.

Chapître, se prend aussi pour *sujet*, matière. *Argumentum*. Cette manière de parler & d'user du mot de *chapitre* est figurée, mais elle est fort en usage. *Chapitre* en ce sens s'éxprime quelquefois par la préposition *de* avec l'ablatif, comme dans les deux prémiers exemples suivans. Quand cet homme est sur le *chapitre* des ragots, il ne se peut taire. N'attaquez pas cet homme sur le Droit, il est plus fort que vous sur ce *chapitre*-là. D'autres fois on le supprime dans le Latin, comme dans les éxemples suivans. Ce gointre entend bien le *chapitre* des sauces; c'est-à-dire, Il entend bien les sauces. Après qu'on eut parlé de plusieurs chôses, enfin on vint sur son *chapitre*, c'est-à-dire, à parler de lui, à l'éxaminer.

On dit provèrbialement, qu'un homme n'a point de voix en *Chapitre*; pour dire, qu'il n'est d'aucune considération dans sa compagnie, dans sa famille. Quand la femme gouvèrne la maison, on dit, le mari n'a point de voix en *Chapitre*.

CHAPÎTRER. v. act. Corriger, châtier un Moine, un Chanoine en plein Chapître. *Aliquem reprehendere*.

Ce mot vient de *capitulare*, qu'on a dit dans la basse Latinité dans le même sens.

Chapîtrer, au figuré, se dit aussi généralement de toute sorte de réprimende dont on menace qui que ce soit. Vous faites cela sans en parler à vôtre femme, vous serez tantôt *chapitré*. Ce mot figuré est venu du propre; mais il est du stile bas & comique. Je l'ai *chapitré* sur le peu de respect qu'il portoit à son père. Mol.

Chapîtré, ée. part. & adj. *Reprehensus*.

CHAPLIS. Vieux mot François qui signifie, bruit des coups d'épée donnez sans cesse & fort redoublez, particulièrement sur les armes. *Armorum ex frequenti collisu crepitus*. Il étoit fort en usage dans les Romans, aussi-bien que *chaple*, qui signifie *combat*, & venoit de *chapla*, mot de Languedoc qui signifie *frapper*.

CHAPON. s. m. Coq qu'on fait engraisser, & qu'on a châtré à ce dessein. *Capo*, *capus*. Les *chapons* de paillier sont meilleurs que ceux du Mans. Voilà du boudin fait avec du blanc de *chapon*.

Ce mot vient de *capus* ou *capo*, qui en Latin signifie la même chôse, & qui vient du Grèc κάπτειν, qui signifie la même chôse qu'ἐσθίειν, *manger*, comme il paroît par ses dérivez, κάπη, *præsepe*, une auge, κάπηλος, *caupo*, un homme qui donne à manger, un Hôtelier, un Cabarétier. On a donc ainsi nommé ces animaux parce qu'on les engraisse. Vossius, *De Idolol. L. III. C. 91*. Le P. Pezron dit que le Grèc κάπων, d'où sont dérivez le Latin *capo*, & le François *chapon*, vient du Celtique *cabon*, qui a le même sens.

Chapon, se dit aussi figurément d'un morceau de pain qu'on met tremper au dèrrière du pot, & qu'on donne à manger aux enfans à leur déjeûner. *Immersum ollæ panis frustulum*.

On appelle en tèrmes de Palais, le *vol du chapon*, une piéce de tèrre qui est autour d'une maison noble, d'aussi grande étenduë que pourroit avoir le vol d'un *chapon*. *Prærogativi juris prædium*. L'aîné dans le partage d'une maison noble a le principal manoir, ou le *vol du chapon*. Suivant la Coutume de Paris, ce *vol de chapon* est estimé à un arpent de 72 vèrges, ou 1580 pieds, ou 316 pas.

Chapon, se dit provèrbialement en ces phrâses. Qui *chapon* mange, *chapon* lui vient; pour dire, que le bien vient plutôt dans la maison de ceux qui en ont dejà, que chez ceux qui n'en ont point. On appelle aussi *deux chapons de rente*, deux chôses, ou deux pèrsonnes d'inégale valeur, de taille différente, parce que de ces *chapons* il y en a d'ordinaire un gras, & l'autre maigre. On dit aussi d'une tèrre usurpée par quelqu'un, Ce n'est pas celui à qui elle appartient qui en mange les *chapons*. On dit aussi d'un homme qui est sujet à dérober, qu'il a les mains faites en *chapon* rôti. On appelle aussi quelquefois ironiquement un châtré, un *chapon*, & on dit qu'il a été *chaponé*.

Chapon, se dit parmi les Vignerons de cèrtaines branches de sarment, qu'on coupe de dessus le sép à dessein de s'en servir pour planter. Ces branches ont le nom de *chapon*, à cause qu'à leur éxtrémité d'en bas il y a ordinairement de vieux bois, qui fait comme un cul de chapon. On se sèrt de ce mot en Bourgogne, & sur tout aux environs d'Auxèrre, au lieu qu'ailleurs on appelle ce plan des crossettes. Ainsi on dit, voilà de beaux *chapons*. Ces *chapons* sont tout altérez. Liger.

CHAPONNEAU. s. m. diminutif de *chapon*. Coq nouvellement châtré. *Junior capo*.

CHAPONNER. v. act. Châtrer un coq pour le faire engraisser. *Pullum gallinaceum castrare*. Les Coquetiers de Délos sont les prémiers qui ayent *chaponé* les coqs, comme l'a remarqué Vossius sur un passage de Pétrone. Voyez *De Idol. L. III. c. 91*.

Chaponné, ée. part. & adj. *Castratus*.

CHAPONNIÈRE. s. f. Vaisseau d'argent ou de cuivre étamé, pour mettre un chapon en ragoût. *Vas coquinarium coquendis caponibus idoneum*.

CHAPPAR. s. m. Courier du Roi de Pèrse portant les dépêches de la Cour dans les Provinces, & les lettres des Gouvèrneurs à la Cour. *Cursor*. Les postes ne sont point établies ni réglées en Pèrse comme nous les voyons en France; mais, si l'on en croit

M^r Tavernier

Mr Tavèrnier, quand la Cour y fait partir un *Chappar*, on ne lui fournit qu'un cheval, quelque long que soit son voyage. C'est l'Écuyer du Sophi qui le lui donne. Il y joint un homme qui court après lui. Quand son cheval est las, il prend celui du prémier Cavalier qu'il rencontre; & qui n'oseroit le lui refuser, & il renvoye le sien à l'Écuyer qui le lui a fourni, par l'homme qui le suivoit. Pour le maitre du cheval nouveau qu'il a pris, il faut qu'il coure après le *Chappar*, ou qu'il envoye quelqu'un courir après lui pour r'avoir son cheval, quand le *Chappar* démontera quelqu'autre Cavalier pour en changer.

Ce mot est Pèrsan, & signifie Courier, Voyageur. [illegible] en cette langue signifie *Merces, honorarium quod datur itineris comiti.*

CHAPPE. s. f. *Cappa.* Plusieurs écrivent ainsi, & mettent deux *pp* à ce mot, & à Chappeau, Chapperon, que nous n'avons écrit que par un *p*, *Chape*, Chapeau, chaperon, selon l'usage le plus ordinaire & le meilleur: cette ortographe seroit tolerable en *chappe* qui vient de *cappa*; mais elle ne l'est pas en *chappeau*, ni en *chapperon*. Les Bollandistes ont donné la forme des anciennes *Chappes*, *Acta SS. Maii*, à la fin du T. VII. p. 96. Depuis Honorius IV. les Papes sont toujours représentez en *chappes* sur les médailles. Les mêmes Auteurs en rapportent la raison p. 106. C'est que ces médailles étoient faites pour jetter au peuple lorsque le nouveau Pape après son ordination étoit conduit du Vatican à S. Jean de Latran, & qu'on le représentoit dans l'habit qu'il portoit alors. Les Anciens Chanoines Réguliers portoient l'hyver une *chappe*, sans aucune ouvèrture pour passer les mains, ce qui étoit très-incommode. Les Chanoines Réguliers de S. Denys de Rheims sont les dèrniers qui ayent gardé ces sortes de *chappes* avec le reste de l'ancien habillement des Chanoines Réguliers. Ils ne le quittèrent qu'à leur réunion à la Congrégation de France, ou de Ste Geneviéve, en 1653.

Les François portoient autrefois la *chappe* de S. Martin à la guèrre avec la bannière de France. C'étoit un voile de taffetas sur lequel le Saint étoit peint, & qui avoit posé un jour ou deux sur son tombeau. Ce voile étoit gardé avec respect sous une tente. Avant que d'en venir aux mains on le portoit comme en triomphe autour du camp. Il n'est mention dans nos Histoires de la prémière & seconde race que de la *chappe* de S. Martin. Le Gendre. A la *chappe* de S. Martin qui fut en vogue six cens ans succéda au XIIe siécle une autre bannière non moins fameuse que l'on appella l'Oriflame. Id.

CHAPTEL. Voyez Chepteil.

CHAPUIS. s. m. Charpentier. *Carpentarius.* Ce mot se disoit autrefois, il est aujourd'hui hors d'usage. De *chapuis*, on avoit fait *chapuiser*, pour dire, travailler du métier de Charpentier. Ce vèrbe étoit actif, on disoit *chapuiser des engins*, pour dire, *faire des machines.*

CHAQUE. Pronom m. & f. qui sert à singulariser les chôses & les pèrsonnes. *Quisque, quæque, quodque, quidque.* A *châque* Saint sa chandelle. Il mandie à *chaque* porte. Il étudie dix heures *châque* jour. C'est la même chôse que *châcun*, mais ils ne s'employent pas indifféremment. Par exemple, on dit *châque* langue a ses propriétez, & non pas *châcune* langue. Vaug. N. Rem. On dit au contraire *châcun* en parle, *châcun* en cause, & non pas *châque* en parle, *châque* en cause. En général *châque* se met avec un substantif, c'est-à-dire, avec le nom de la chôse dont on parle, & *châcun* se met absolument, & sans substantif.

> *Depuis cinq ans entiers* châque *jour je vous vois,*
> *Et crois toujours vous voir pour la prémiere fois.*
> Racine.

CHAR. s. m. Espéce de trône roulant, & magnifique, qui sert aux triomphes, & aux entrées des Princes. *Currus.* Le Soleil brille sur son *char* lumineux. Plutarque a obsèrvé que Camille étant entré triomphant dans Rome, monté sur un *char* trainé par quatre chevaux blancs, cela fut regardé comme une innovation trop supèrbe. Pontanus *L. III. De stellis* dit qu'Érichtonius fut le prémier qui attela les chevaux & les joignit à un *char*. L'usage des *chars* à la guèrre étoit très-commun dès le tems de Moyse, les Égyptiens, & les Chananéens en avoient grand nombre. Cyrus est le prémier qui les a armez de faux.

> -- -- -- *Et tel que sur son* char
> *Victorieux dans Rome entre nôtre César.* Corn.

> *L'aveugle Déïté dont vous suivez le* char,
> *Séme indifféremment ses faveurs au hasard.* Vill.

> *Voilà donc le triomphe où j'étois amenée:*
> *Moi-même à vôtre* char *je me suis enchainée.* Racine.

Ce mot est ancien Gaulois, & vient de *carr*, vieux mot Celtique, dont il est fait mention dans les Commentaires de César. *Carrus.*

Sur les médailles un *char* trainé, soit par des chevaux, soit par des lions, soit par des élephans, signifie ou bien le triomphe, ou l'apothéose des Princes. Pour le *char* couvèrt trainé par des mules, il ne marque que leur consécration, & l'honneur qu'on leur faisoit de porter leur image aux jeux du Cirque. P. Jobèrt. Ce *char* des femmes se nommoit *Pilentum*, *Carpentum*, ou *Basterna.* Voyez Basterne. Le *char* attelé de deux, de quatre, ou de six chevaux, ne marque pas toûjours la victoire, ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on se servoit de *chars*; l'on y portoit les images des Dieux dans les supplications; l'on y mettoit les images des familles illustres aux funérailles, & de ceux dont on faisoit l'apothéose. Enfin, l'on y conduisoit les Consuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence, & de Constantin. L'une & l'autre porte, *Felix processus Consulis Augusti nostri.* P. Jobèrt.

Char, se dit de semblables voitures dont on orne les carrousels, dont on se sert aux courses de prix & autres semblables fetes.

Char, se dit aussi d'une grande charrette à quatre rouës qui porte quantité de marchandises tout à la fois. *Carrus, plaustrum.* Ce *char* porte tout-d'un-coup 400 de foin. Il est de peu d'usage en ce sens. On appelle en Flandre *Carton*, celui qui conduit un *char*, ou *chariot. Auriga.* Ce mot vient de *char*, qui se prononce *car* en ce païs-là.

CHARADRIOS. s. m. Nom d'oiseau, que je trouve employé par quelques habiles Fauconniers. On l'appelle aussi *Hiaticula*, & oiseau de Roche. Voyez ce dèrnier mot, qui est François, dans l'article de Roche.

CHARAG. s. m. Tèrme de Relation. C'est le nom du tribut que les Chrétiens, & les Juifs payent au Grand Seigneur. *Vectigal à Christianis Judæisve Turcarum Imperatori pendi solitum.* Les femmes en sont exemptes. Les Prêtres, les Religieux Chrétiens, & les Rabins des Juifs, sont dispensez de le payer. Les hommes commencent à le payer à 9, ou à 16 ans. Il est de 10, de 12, de 15 francs, selon la richesse & l'abondance des lieux.

CHARANTE. s. f. Quelques-uns écrivent *Charente.* Rivière de France. *Carantonus, Caranthonus.* La penultième est bréve dans ce mot Latin. La *Charante* prend sa source aux confins de la Marche & du Limosin, travèrse une petite partie du Poitou, l'Angoumois & la Saintonge, & se jette dans la mèr de Gascogne vis à vis de l'Isle d'Oleron.

CHARBON. s. m. Bois à demi brûlé, braise, *Carbo.* S. Laurens fut rôti sur des *charbons* ardens. Ce bois ne fait point de *charbon*, il ne fait que de la cendre. On se sert de *charbon* dans les cuisines, & par tout où l'on ne veut point de feu clair qui fasse de la fumée. Les Physiciens disent que le *charbon* est noir, parce qu'il ne renvoye prèsque point de lumière, ce qui vient de la quantité prodigieuse de pôres qu'il a, & qu'on y remarque avec le microscope. Le *charbon* ne fait prèsque point de fumée, parceque la plus grande partie de l'humidité du bois a été dissipée par le feu quand on a fait le *charbon.*

C'est une chôse surprenante de voir la quantité de petits pôres que le microscope découvre dans le *charbon.* Ils sont dispôsez par ordre, & travèrsent toute sa longueur, de manière qu'il n'y a point de *charbon*, quelque long qu'il soit, au travers duquel on ne puisse aisément souffler; & si l'on en rompt un morceau un peu court, on voit le jour au travers avec le microscope. Dans un rang long de la dixhuitième partie d'un pouce Mr. Hook a compté jusqu'à 150 pôres, d'où il conclut que dans un *charbon* d'un pouce de diamètre il n'y en doit pas avoir moins de cinq millions sept cent vingt quatre milles. C'est à cette grande quantité de pôres qu'il attribuë la noirceur du *charbon*; car il dit que quand un corps a beaucoup de pôres dans lesquels la lumière n'est point réfléchie, il paroit nécessairement noir, la noirceur n'étant autre chôse qu'une privation de lumière, ou un défaut de réflexion. Voyez la Micrographie de cet Auteur. Les *charbons* servoient autrefois de bornes pour les jurisdictions & héritages, à cause qu'ils sont incorruptibles: on les mettoit bien avant dans la tèrre. De Rochef. Ils se consèrvent en effet si long tems qu'on en trouve de tous entiers dans les anciens tombeaux des peuples du Septentrion.

Il y a aussi un *charbon* artificiel, qu'on fait exprès dans les forêts de plusieurs moyennes branches d'arbres qu'on arrange en pyramide dans une grande fosse faite exprès, où on ne laisse qu'une petite ouvèrture par où on met le feu, & qu'on bouche quand le bois est assez consumé. Les forgesne se sèrvent que de ce *charbon.* Le feu de *charbon* est très violent. M. Dodard dit qu'il a du *charbon* de blé, qui est probablement du tems de César, qui s'est si bien consèrvé, qu'on distingue le froment d'avec le seigle, ce qui fait qu'il le croit incorruptible.

Charbon, est aussi un espéce de tèrre minérale, fossile & fort noire, qui sert aux forges des ouvriers qui travaillent en fèr; & on l'appelle *charbon de terre. Carbo fossilis.* Il y a des mines de

charbon de tèrre à S. Étienne en Forêt, en Nivèrnois, en Bourgogne. Prèsque toute l'Anglètèrre est pleine de cette sorte de *charbon*. Voyez l'Histoire naturelle du Northempton par M. Morthon.

CHARBON DE SAULE, est celui dont les Peintres & les Graveurs se sèrvent pour faire des esquisses de leurs desseins. *Pictoris carbo linearis*. On le fait dans un canon de pistolet qu'on met au feu pour faire brûler du bois de saule, & le convèrtir en *charbon*. Le *charbon* dont on se sèrt pour faire la poudre à canon, est de bois de bourdaine, autrement pevine, ou noir-prun.

Les Chymistes appellent *charbon*, ce qui reste des plantes dans le vaisseau distilatoire, lorsque le feu ne peut plus rien pousser dans le récipient.

CHARBON, est aussi une tumeur maligne qui vient tantôt à une partie, & tantôt à une autre. *Carbunculus*. Elle est accompagnée d'une chaleur très-douloureuse, de mortification, de lividité, & enfin de noirceur : elle commence par une ou plusieurs pustules, sous lesquelles on trouve un ulcère putride couvèrt d'une croûte noire : elle commence aussi quelquefois par une croûte sans aucune pustule, & l'ulcère se forme sous cette croûte. Autour de cette tumeur il y a un cèrne fort douloureux, quelquefois rouge, & quelquefois livide ou noirâtre. Le *charbon* est causé par un sel extrémement âcre, caustique & malin, qui ronge & corrompt en peu de tems la partie sur laquelle il se décharge. Il est ainsi appellé de cette croûte noire qui ressemble à un *charbon*, les Grècs l'appellent ἄνθραξ. Le *charbon* est quelquefois pestilentiel, & quelquefois il ne l'est pas. Lorsqu'il vient sans pustules on le nomme *pruna*, ou *charbon*, lorsqu'il a des pustules, on le nomme *feu persan*, *ignis persicus*.

On dit provèrbialement, Il y a bien du *charbon* de rabais ; pour dire, que quelque chôse a bien diminué de prix.

CHARBONNÉE. s. f. Petit morceau de chair de porc ou de bœuf, sans graisse, qu'on fait ordinairement griller. *Tosta carnis ofella, frustulum*.

CHARBONNER. v. act. Gâter, salir avec du charbon. *Carbone denigrare*. On le dit aussi de ceux qui dessinent avec du charbon. *Carbone describere, delineare*.

CHARBONNER, se dit aussi au figuré, pour noircir la réputation d'une pèrsonne, la déchirer par quelque sanglante raillerie, mais ce n'est que dans le stile bas & comique. *Alicui infamiam inferre, aliquem infamem facere*. Il me sollicite de la *charbonner* dans mes vèrs. MAIN.

CHARBONNIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend le charbon. *Carbonarius*. On le dit aussi de ceux qui portent le charbon, dont les uns sont Maîtres créez en titre d'Office, & ainsi Officiers de Ville : les autres sont valèts, & sèrvent sous eux, & ils les appellent *Plumèts*, & *Garçons de la pelle*.

CHARBONNIER, est aussi un petit lieu où on sèrre le charbon dans les maisons. *Conclave carbonarium*.

On dit provèrbialement, La foi du *Charbonnier*, quand on parle d'une foi implicite, qui fait croire à un Chrétien en général tout ce que l'Église croit. Ce qui tire son origine de ce qu'on dit que le Diâble tenant un *Charbonnier*, lui demanda quelle étoit sa croyance. Il répondit, Je crois ce que l'Église croit. Et étant presse par le même Esprit de lui dire ce que croyoit l'Église, il repliqua, Elle croit ce que je crois. Et ayant toûjours pèrsévéré dans les mêmes réponses, il rendit le Diâble confus. M. Drelincourt a dit là-dessus que c'étoit quelque pauvre jeune Diâble, qui n'étoit pas des plus fins ; parce qu'autrement il auroit demandé au *Charbonnier*, qu'est-ce que toi & l'Église croyez ; & alors le *Charbonnier* n'auroit sçû que répondre. La raillerie de ce Ministre Calviniste est fade ; car en suppôsant que l'histoire qui a fondé le provèrbe est véritable, le *Charbonnier* étoit très-sage de ne répondre qu'en général au Diâble qui vouloit l'embarrasser, & lui faire pèrdre la foi : & M. Drelincourt qui blâme la réponse du *Charbonnier*, & qui rit de la prétenduë simplicité du Diâble, ne blâmeroit apparemment pas la conduite d'une Dame de qualité, qui étoit Huguenotte & qui répondoit à Roüen à peu près la même chôse à un Catholique, il auroit apprehendé qu'en venant au détail elle n'eût reconnu la vérité. De plus, le *Charbonnier* eut répondu à la question du Diâble de Drelincourt, s'il la lui avoit faite : Je ne suis pas obligé de sçavoir en détail tout ce que l'Église croit. J'en sçai ce que j'en dois sçavoir, & pour le reste je le crois dans la foi de l'Église, dispôsé à faire un acte de foi sur chaque article en particulier, quand il me sera proposé à croire ; & le Diâble de Drelincourt, quelque fin qu'il eût été, n'eût pas eû mot à repliquer.

On dit aussi provèrbialement que le *Charbonnier* est maître en sa maison. Ce provèrbe vient de ce que le Roi François I. s'étant égaré à la chasse, fut contraint de loger en la loge d'un *Charbonnier*, comme un Chasseur inconnu. Le *Charbonnier* s'assit le prémier à la table, en disant que chacun étoit maître en sa maison. Cependant il sèrvit le Roi d'un morceau de venaison, en le priant de n'en rien dire au grand nez : c'est ainsi que le peuple nommoit le Roi. Le lendemain pour récompenser son hôte, le Roi octroya à sa considération que le trafic du charbon seroit exempt de tous impôts, tant par eau que par tèrre.

CHARBONNIÈRE. s. f. Est une place qu'on marque dans les bois pour faire le charbon. *Carbonarii fornax*. L'Ordonnance ne pèrmet en coupant les bois qu'un cèrtain nombre de *charbonnieres*.

Le mot de *charbon* & ses dérivez viennent du Latin *carbo*, qui vient du Grèc *καρφειν*, *siccare, arefacere*.

CHARCUTER. v. act. Hacher, ou tailler de la viande, comme font les Charcutiers, *Concidere ; minutim, minutatim concidere*. On applique particulièrement ce mot a ceux qui ne sçavent pas couper les viandes avec dextérité.

On le dit aussi figurément des autres chôses taillées mal proprement, ou défigurées. *Male, imperite concidere*. C'est un mauvais Tailleur, il a tout *charcuté* cette étoffe. Ce Menuisier a *charcuté*, a gâté cette piéce de bois. Ces assassins ont *charcuté* ce corps mort. Les Chirurgiens lui ont *charcuté* le bras.

CHARCUTERIE. s. f. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier le peu d'adresse avec laquelle on taille, on fait quelque chôse. *Faciendi tractandique operis inscitia*.

CHARCUTIER. s. m. On écrivoit & on disoit autrefois *Chaircutier*, ou plûtôt *Chaircuitier*, comme fait M. De La Mare dans son Traité de Police. Dans les Statuts qui leur furent donnez en 1475 on écrit, *Charcuitier*. On devroit dire & écrire *Chaircuitier* ; car ce mot est compôsé de chair, & de cuire, & signifie un *Cuitier* de *chair*, c'est-à-dire, un homme qui *cuit* de la *chair*, qui vend de la chair cuite & non pas cruë, comme les Bouchers. Mais l'usage y est contraire. *Carnium coctarum propola*. C'est un Marchand de chair de pourceau. C'est aussi celui qui la sale, qui la hache, qui l'assaisonne, & qui en fait divèrs ragoûts, comme saucisses, saucissons, cèrvelas, boudins, andouilles, &c. Il est ainsi nommé, parce qu'il fait cuire les chairs ; & qu'il vend non seulement de la chair de pourceau cuitte, mais aussi des langues de bœuf, & autres. Les Bouchers faisoient autrefois le débit de la chair de porc. Les *Chaircuitiers* ont depuis été dispensez d'acheter les porcs chez les Bouchers. Ils ont eû la pèrmission d'en débiter eux mémes la chair cruë ; mais sous les mémes conditions que les Bouchers, c'est-à-dire, de passer par l'examen des Languayeurs, des Tueurs, & dès Courtiers ou Visiteurs de chairs. DE LA MARE, *Traité de Pol. L. IV. T. V. c. 2.* Les *Chaircuitiers* ont défense de vendre les chairs d'aucun porc ladre. ID.

Ce que l'on appelle aujourd'hui *Charcutiers*, ne faisoit autrefois qu'un même métier en un même corps avec ceux que l'on nomme Rotisseurs, & les mêmes gens apprêtoient & vendoient la chair de porc avec toute sorte d'autres viandes cuites, & on les nommoit Oyers. Il y a beaucoup d'apparence que ces Oyers retranchèrent de leur profession le débit des chairs de porc, & de toutes les autres chairs boüillies ou assaisonnées, & celui du poisson, & des légumes. D'autres particuliers prîrent ce qui avoit été retranché de la profession des Oyers, ou ce qu'ils en avoient eux mêmes abandonné, & l'on en forma ensuite une autre communauté, sous le nom de *Chaircuitiers* par lettres patentes du 17 Janvier 1475. Ces lettres qui sont du Prévôt de Paris contiennent les prémiers statuts qui ayent été donnez aux *Chaircuitiers* en dix-sept articles. On en ajouta 8 ou 9 en 1477. en donnant entrée dans ce métier à un plus grand nombre de gens qu'on n'avoit fait deux ans auparavant ; & ainsi se forma la Communauté des *Charcutiers* à Paris. Ces Réglemens & ces statuts se trouvent dans le Tr. de Pol. de M. De La Mare L. V. T. XXI. c. 5. où il traite des *Charcuitiers*, & ils y sont appellez *Charcuitiers*, *& Saucissiers*. Ces statuts reçoivent sans apprentissage & sans chef-d'œuvre ceux qui exèrçoient actuellement ce métier dans Paris, mais ils demandent pour la suite quatre ans d'apprentissage & chef-d'œuvre. D'autres réglemens leur pèrmettent d'ouvrir les Dimanches, & les obligent à remplir châcun à leur tour les quarante places de la Halle le Mèrcredy & Samedy. Voyez tous ces Réglemens de Police dans l'endroit cité & ch. 6.

CHARCUTIÈRE. s. f. Femme de Charcutier, ou femme qui fait le métier de Charcutier. *Propola coctivæ carnis, coquela carnaria*.

CHARCUTIS. Vieux mot qui s'employoit autrefois en parlant d'un grand massacre, d'une grande déffaite. En cette journée il se fit un horrible *charcutis*. *Cædes*.

CHARDON. s. m. S'attribuë par le vulgaire à toute sorte d'hèrbe épineuse & piquante. Quelques ouvriers en laines appellent *chardon* une plante dont les têtes sèrvent à cardonner les étoffes ; d'où vient aussi le mot de chardonner, *pectere*. On dit aussi d'une plante qu'elle a les feüilles de *chardon*, lorsqu'elles sont découpées sur leurs bords en quelques segmens qui sont armez de piquans

quans de la même manière que les *chardons* ordinaires en sont fournis.

CHARDON. s. m. *Carduus.* Est parmi les Botanistes le nom propre d'un genre de plantes, dont les fleurs sont à fleurons posez sur des embrions qui deviennent des graines chargées d'une aigrette. Ces fleurons sont renfèrmez dans un calice qui est d'abord arrondi, & qui s'évase ensuite dans sa maturité. Il est formé par plusieurs écailles appliquées les unes sur les autres, & tèrminées toujours par un piquant. Cette pointe des écailles du calice sèrt à distinguer le *chardon* d'avec les cirsium & les jacées. Il y a plusieurs espéces de *chardons.* Les unes sont épineuses de tout côté, & par leurs feüilles, & par leurs tiges, & par leur tête; d'autres ne le sont que par leurs feüilles & leur tête; d'autres enfin n'ont que la tête armée de piquans, & dans quelques-unes de ces dernières espéces prèsque toute la marge des écailles qui forment le calice est armée de ces sortes de piquans. Les feüilles de *chardon* ne sont pas pareilles dans toutes les espéces: les unes les portent entières, comme le *chardon* étoilé à feüilles de giroflée jaune. Dans d'autres elles sont larges, plissées, & coupées en ségmens larges ou étroits, semblables aux feüilles d'Acantes, ou du coquelicot, de la chicorée & de la corne de cèrf. Le *chardon* Nôtre-Dame, *Carduus marianus, sive lacteis maculis notatus*, les a larges, & marquées par des veines & des taches blanches. Voyez les Instituts de Botanique de Mr de Tournefort pour le dénombrement des espéces.

CHARDON A BONNETIER, OU A FOULON, OU CHARDON A CARDER. *Carduus fullonum; Dipsacus.* Plante dont les Bonnetiers & les Foulons de laine se sèrvent pour carder la laine, & pour tirer le poil des draps. Sa racine est simple, blanchâtre, chargée de quelques grosses fibres, & qui donne des feüilles longues d'un pied & d'un pied & demi sur quatre pouces de large, vèrd clair, ridées, un peu veluës, dentelées sur leurs bords, relevées en dessous d'une grosse côte épineuse & plus tendre que dans les feüilles des tiges, sa tige sort seule de la même racine, & s'éleve à la hauteur de quatre à cinq & même de six pieds quelquefois, grosse comme le doigt, droite, canelée, & épineuse, garnie de feüilles opposées & tellement jointes à leur bâse qu'elles embrassent la tige qui les enfile. Ces feüilles se tèrminent en pointe, & sont plus petites & plus étroites que celles du bas, mais plus fèrmes & plus épineuses. De leurs aisselles sortent des branches opposées & divisées en deux autres branches, qui portent à leurs extrémitez une tête longue de deux à trois pouces, quelquefois plus, composée de plusieurs écailles fèrmes & tèrminées en pointe, lesquelles forment comme des alvéoles aux fleurs qui sortent d'entr'elles, & qui sont des fleurons pâles légèrement lavez de pourpre, découpées à leurs bords en quatre ségmens obtus. Elles portent sur des embrions qui deviennent autant de semences oblongues, canelées & à quatre pans. On distingue le *chardon à Bonnetier* en cultivé, & qui a les écailles de sa tête tèrminées par une pointe crochuë; & en sauvage, qui les a toutes droites. Les Cardeurs ne se sèrvent que du cultivé. Il se rencontre quelquefois des vèrs dans les têtes de cette plante, & on prétend que si on les porte sur soi elles éloignent les maux de dent & la fiévre. L'eau qui se ramasse à la bâse de ses feüilles est recommandée pour les maladies des yeux.

CHARDON BÉNIT. *Cnicus sylvestris, hirsutior, sive carduus benedictus C. B.* Plante sudorifique fort employée en Médecine. Elle se trouve en plusieurs endroits du Royaume; mais comme elle n'est pas bien commune, on la cultive dans les jardins. Sa racine est blanchâtre, charnuë, & divisée en quelques branches. Elle donne des feüilles découpées comme celles du laitron, gluantes & épineuses au toucher, veluës, & d'entre lesquelles s'éleve une tige branchuë prèsque dès sa naissance, droite en partie, & en partie couchée sur terre, garnie de feüilles altèrnes, des aisselles desquelles sortent des petites branches, tèrminées par une tête écailleuse & épineuse, remplie de fleurons jaûnes découpez en cinq. Ces têtes sont grossies par quatre à cinq feüilles vèrtes, dentelées, & armées de piquans sur leurs bords & à leurs extrémitez. Ces feüilles forment une espéce de chapiteau qui distingue ce genre de ses semblables. Lorsque la fleur est passée chaque embrion de graine qui soutenoit un fleuron devient une semence oblongue, étroite, grisâtre, & garnie d'une aigrette blanche. L'eau du *chardon bénit* entre dans les potions cordiales & dans les potions sudorifiques. Son sel a à peu près les mêmes usages. La décoction de toute la plante est quelquefois purgative, & fait vomir, sur tout lorsqu'elle est trop chargée. Le *chardon bénit* mêlé avec des diurétiques, pousse par les urines au lieu de faire suer. A l'absence du *chardon bénit* on peut se servir de l'espéce nommée *Cnicus attractilis lutea dictus.* On a remarqué qu'elle avoit les mêmes propriétez.

CHARDON ÉTOILÉ, OU CHAUSSE TRAPE. *Carduus stellatus, sive Calcitrapa.* Espéce de *Chardon* dont la racine est grosse & longue comme celle des petits raiforts qu'on appelle raves à Paris, longue d'un pied au plus, de la grosseur du doigt vèrs son collet, blanchâtre, chargée de quelques fibres blanchâtres, & qui donne plusieurs feüilles veluës, couchées sur tèrre, longues de trois à quatre pouces, découpées comme celles du Bluet ou du coquelicot, mais d'un vèrd gai. De leur milieu part une tige branchuë, arrondie, blanchâtre, haute d'un pied, ou deux, chargée de feüilles pareilles à celles du bas, mais plus découpées; les éxtrémitez de ces tiges & branches portent des têtes écailleuses, épineuses, grosses comme des noisettes, & dont les épines sont longues de plus de demi pouce, blondes, & disposées en manière d'étoile, lorsque la tête ne s'est point évasée, & que les fleurons qui sont pourpres ne paroissent point. Sa semence est oblongue, lisse, polie, plus petite que la graine de pèrroquet, autrement *Carthamus.*

Cette plante croit communément à la campagne sur le bord des chemins, & dans des lieux & tèrres incultes. Sa racine est très-apéritive & diurétique. On l'employe avec succès pour les coliques néphrétiques. Mr de Basville Intendant du Languedoc, se trouvant bien de l'usage de cette racine, fit imprimer la manière dont il s'en étoit sèrvi. Depuis ce tems là on fait prendre la poudre de son écorce delayée dans du vin; & plusieurs pèrsonnes se sont apperçûës qu'elle chârrioit le sable & le gravier, & qu'en en prenant de tems en tems avec précaution, leurs accès de colique néphrétique n'étoient plus si fréquens. Dans le mémoire de Mr de Basville on ne prend l'infusion de l'écorce de cette racine que le 28e jour de la lune de chaque mois, & il faut que la racine ait été cueïllie vèrs la fin du mois de Septembre; deux circonstances assez inutiles, puisque ce remede agit tout aussibien les autres jours de la lune que le 28, & qu'on peut prèsque en tout tems cueïllir ces racines, parce que cette plante ne porte point de tige la première année, & qu'elle paroit dès qu'elle a donné ses semences de même que les autres *chardons.* On a soin de prendre les racines de celles qui ne sont pas montées, leurs racines n'étant pas si ligneuses, comme il arrive à toutes les autres plantes, dont la racine n'a prèsque point d'écorce, lorsqu'elles sont prêtes à donner leurs fruits. Leurs racines sont cordées, comme on dit communément.

CHARDON HÉMORROÏDAL. *Cirsium arvense, sonchi folio radice repente, caule tuberoso, Inst. R. Herb.* On mettoit autrefois cette plante parmi les *Chardons* à cause qu'elle est remplie de piquants. On l'a appellé *Chardon hémorroïdal*, parce qu'il se forme quelquefois des nœuds à sa tige à l'occasion de piqueures d'insectes, & on prétend que ces nœuds portez dans la poche garantissent des douleurs des hémorroïdes. Cette plante a sa racine blanchâtre & rampante. Elle donne dans sa longueur des tiges hautes d'un pied & demi, ou de deux pieds, plus menuës que le petit doigt, canelées, moëlleuses, & longues de quatre à cinq pouces sur moins d'un pouce de largeur, découpées & plissées sur leurs bords, armées de piquants très fins, vèrtes en dessus, & pâles ou blanchâtres en dessous. Lorsque cette tige n'est point piquée, & qu'elle ne forme pas un nœud vèrs son extrémité, elle se divise en quelques branches qui portent des têtes allongées, à écailles, dont les piquans sont foibles, & à fleuron d'un pourpre pâle, portez sur des embrions qui deviennent des semences couleur d'alun & chargées d'aigrettes. Cette plante vient communément dans les champs & dans les vignes; mais on ne trouve ces sortes de nœuds, que lorsqu'elle nait dans des lieux humides à l'abri de quelques arbres.

CHARDON NÔTRE DAME, OU CHARDON LAITÉ. *Carduus albis maculis notatus, vulgaris C. B. Pin.* Est ainsi appellé à cause des taches blanches qui sont répanduës sur ses feüilles. Les racines de cette plante sont grosses, longues, & poussent plusieurs feüilles longues d'un pied & demi; larges de demi pied environ, découpées sur leurs bords, comme ondées, armées de piquans affilez, vèrd gai en dessus, & comme venées par des taches d'un blanc de lait dans les endroits de leurs principales nèrvures. Ses tiges sont droites, chargées de quelques feüilles pareilles à celles du bas, mais moins amples; elles sont tèrminées par quelques branches qui portent des têtes écailleuses, fort épineuses. Ses fleurs sont purpurines, ses semences sont grosses comme celles du Carthame, noirâtres, & fort adoucissantes. On les employe en émulsion dans les ardeurs d'urine. On mange les jeunes pousses de cette plante de même que celles de quelques autres *Chardons.*

CHARDON ROLLAND. *Eryngium vulgare*, ou le *Panicaut*, le *Chardon à cent têtes.* Plante qui n'est point du genre des *Chardons.* Sa racine est longue de plus d'un pied, grosse comme le doigt, brune en dehors, blanche en dedans, douceâtre, composée d'une écorce épaisse, tendre, & d'un nèrf ou cœur ligneux. Elle donne quelques feüilles fèrmes, séches, piquantes,

decoupées en trois ou quatre segmens longs d'un pouce & demi, ou de deux pouces sur moins d'un pouce de largeur, dentelées sur leurs bords & d'un vèrd pâle. La tige qui sort d'entre ces feüilles est haute d'un ou deux piéds, plus mince que le petit doigt, canelée, & chargée de feüilles pareilles à celles du bas, mais plus arrondies & plus découpées. Cette tige se divise ensuite en plusieurs branches qui portent châcune une tête grosse comme le pouce, longue d'un demi pouce, garnie à sa bâse de quelques petites feüilles qui forment une espéce de fraise. Chaque fleur est compôsée de cinq petites pétales blanchâtres, & soutenuës par un calice qui devient ensuite un fruit à deux semences jointes ensemble. Le Panicaut Marin se distingue du vulgaire par ses feüilles plus arrondies, moins découpées & plus plissées, & par leur couleur. La racine du Panicaut est apéritive, diurétique; on l'employe dans les boüillons, les tisanes & les aposêmes. On recommande les racines confites du Panicaut marin pour la phtisie.

CHARDON. Tèrme de Fleuriste. C'est une Anémone dont les béquillons sont fort étroits. MORIN. Quelque grosseur & quelque coloris qu'elle ait, elle est détestable. ID.

CHARDON, chez les Sèrruriers, se dit des pointes & crochèts de fèr qui se mettent sur des barreaux, sur une grille de fèr, ou sur le chaperon d'un mur, pour empêcher qu'on ne passe par dessus. *Carduus ferreus.*

On dit provèrbialement, qu'un homme est amoureux, gracieux comme un *Chardon*; pour dire, qu'il est mal gracieux, rebarbatif.

CHARDON. Nôtre Dame du *Chardon.* Ordre militaire projetté en 1369. & institué en 1370. le jour de la Purification de la sainte Vièrge à Moulins par Loüis II. Duc de Bourbon. Cet Ordre étoit compôsé de 26 Chevaliers. Le Prince & ses successeurs devoient être les Chefs de l'Ordre. Les Chevaliers portoient toûjours la ceinture de couleur bleuë céleste, doublée de satin rouge, brodée d'or, & sur laquelle on lisoit ce mot *Espérance*, en broderie d'or aussi. Aux grandes fêtes, & principalement à celle de la Purification, que le Prince tenoit table ouvèrte aux Chevaliers, ils étoient vétus de soutanes de damas incarnat, à manches larges, & ceintes de leurs ceintures bleuës. Le grand manteau de cet Ordre étoit de bleu céleste, doublé de satin rouge; & le grand collier de fin or, du poids de dix marcs, fèrmant à boucle & ardillons d'or par dèrrière. Il étoit compôsé de lozanges & de demies lozanges à double orle, émaillées de vèrd, pèrcées à jour, remplies de fleurs de lys d'or, & du mot *Espérance*, écrit dans les lozanges en lettres capitales à l'antique. De ce collier pendoit sur l'estomac une ovale, dans laquelle étoit l'image de la sainte Vièrge, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, avec un croissant de même sous ses piéds, & au bout une tête de *chardon* émaillé de vèrd. Leurs chapeaux étoient de velours vèrd rebrassez de palmes de soye cramoisie, sur lequel étoit l'écu d'or à la devise *Allen, Allen*, qui veut dire, *Allons ensemble*, pour marquer l'union qui devoit être entre eux.

Le nom de Nôtre Dame du *Chardon* vient du *chardon* qui étoit au bout de l'ovale qui pendoit du colier, & de ce que la ceinture de l'Ordre fèrmoit à boucle & ardillons de fin or ébarbillonnez & déchiquetez avec l'émail vèrd comme la tête d'un *chardon*. L'Abbé Justinien traite de cet Ordre dans son T. II. Ch. 60. p. 688.

Il y a aussi en Écosse un Ordre du *Chardon*, autrement du bouquet de Ruë, ou de S. André, & de S. André du *Chardon*. Nous en avons parlé au mot ANDRÉ. L'Abbé Justinien en traite fort au long dans son *Historia di tutti gl' Ordini militari & Cavallereschi. Tom. I. Ch. 16.*

CHARDONAL, ou CHARDOUNAL. s. m. Vieux mot. Cardinal. *Cardinalis.* Le Reclus de Moines manuscrit dit,

Quand je me suis mis el retour,
De la grant court je fis un tour,
La ou mainent li Chardounal
Mais tous les trouvai d'un atour
Cha & la tous sont mercatour. DU CANGE.

CHARDONNER. v. act. Tèrme de Détacheur. C'est tirer le poil d'un habit avec des chardons. *Pilos carduis erigere.*

CHARDONNERET. s. m. Petit oiseau recommandable pour la beauté de son plumage, & celle de son chant. Le *Chardonneret* est plus petit que le Pinson, c'est le plus beau des oiseaux qui se voit en France. Il a sur le devant de la tête & à la gorge des marques rouges; le haut de sa tête est noir, les tempes sont blanches, les aîles sont noires, & divèrsifiées de blanc; dans leurs grandes pennes on voit une bande jaûne de part & d'autre. Le jeune *Chardonneret* n'a aucune rougeur à la tête; mais il est d'une couleur cendrée qui tire sur le roux. Les Oiseleurs les appellent *Grisets*, & les vont prendre dans les prez aux foins pendant le mois de Juillet. Le *Chardonneret* mâle a la tête, la gorge & le dos plus noirs. Sa tête est aussi plus longue & plus plate que la femelle; celle-ci a les aîles cendrées, la gorge blanche, & la tête rouge. Il y a d'autres *Chardonnerets*, qui ont le tour du béc noir; & le tour des yeux, qui a coutume d'être rouge aux autres, leur paroit blanc. L'on en trouve aussi en Italie qui ont tout le corps divèrsifié de couleurs differentes des autres, si l'on en croit quelques Auteurs. Enfin il y en a qui sont blanchâtres, & d'autres qui sont blancs, & ont la tête rouge.

Le *Chardonneret* fait son nid dans les épines, & dans les arbrisseaux. Il fait trois fois l'an des petits; sçavoir, au mois de Mai, de Juin & d'Août. Ceux du mois d'Août sont les meilleurs. Ils font sept ou huit œufs pour l'ordinaire. Ceux qui font leur nid dans les épines, & ont quelques plumes orangées, sont plus estimez que les autres, parcequ'ils sont plus forts & plus robustes, & qu'ils chantent mieux. Ils sont differens des autres en ce que leur pennage est plus gris & plus obscur. Les noirs sont communement bons. Les *Chardonnerets* vivent jusqu'à vingt ans & plus.

Le *Chardonneret* niais est beaucoup meilleur que les autres à tenir en cage. Il faut le mettre auprès d'une linotte, d'un serin de Canarie, ou d'une fauvette, & son chant sera compôsé de quelque partie des leurs, & la divèrsité en sera plus agréable. Il faut prendre garde qu'il n'entende point d'autre *Chardonneret*, afin qu'il ne s'arrête point à son chant. Willughbey parle dans son Ornithologie d'un *Chardonneret* qu'on nourrissoit dans une cage depuis 23 ans, & auquel on étoit obligé de couper tous les huit jours le béc & les ongles, afin qu'il pût manger & se soûtenir.

On appelle cet oiseau *chardonneret*, parce qu'on le voit ordinairement sur les chardons & les épines. Il vit environ 15 ans, & est sujet à des vèrtiges. OLINA. Les Grècs l'appellent *ἀκανθίς*, d'*ἄκανθα*, *spina*; les Latins *carduelis*, de *carduus*. Les Italiens le nomment *cardello*, ou *cardellino*; les Espagnols *sirguerito*.

CHARDONNET. s. m. Ce mot est un diminutif de chardon, & signifie *petit chardon*, mais il ne se dit qu'en parlant d'une Église de Paris qu'on appelle Saint Nicolas du *Chardonnet*.

CHARDONNETTE. s. f. Quelques-uns disent *Chardonnerette*. Plante qui est une espéce d'artichaut sauvage. Elle est semblable à l'artichaut des jardins. Sa tige est fort haute. Ses feüilles sont grandes, garnies de piquans tout à l'entour, de même que ses têtes. Ses fleurs sont de couleur de pourpre. *Cinara sylvestris latifolia*, ou *scolymus Dioscoridis.*

CHARDONNETTE, se dit aussi des fleurs de la plante qu'on appelle *chardonnette*. Les Païsans s'en sèrvent au lieu de presure pour cailler le lait.

CHARDONNIÈRE. subst. fém. Tèrre pleine de chardons. *Carduetum.*

CHARDOUSSE. s. f. Nom qu'on donne en quelques endroits à la carline. Voyez CARLINE.

CHARENÇON. s. m. Petit insecte fait comme une punaise, qui s'engendre & se nourrit dans le grain de blé. *Curculio.* Il mange toute la farine, & il n'y laisse que le son. Quand il y a des *charençons* dans un grenier, il faut vendre le blé au plûtôt, car ils multiplient horriblement.

Ce mot vient du participe Grèc *χαράσσων*, qui signifie *rongeant le blé.*

CHARENTE. s. f. Est le nom que nos Historiens donnent à un fameux vaisseau de la flotte que Loüis XI. fit partir de Provence en 1500. pour la conquête de Naples sous les ordres du Seigneur de Ravestein Gouvèrneur de Gennes. Ce vaisseau, dit un Auteur contemporain, portoit douze cens soldats sans les matelots; & deux cens piéces d'artillerie, dont il n'y en avoit que quatorze grosses, les autres n'étoient que des fauconneaux & d'autres semblables petites piéces. P. DANIEL, *T. II. p. 1687. 1688.*

CHARENTE. Rivière. Voyez CHARANTE.

CHARENTON. s. m. Bourg de France sur la Marne, un peu au dessus de l'endroit où elle se décharge dans la Seine. *Carentonium.* Un temple que les Huguenots y avoient avant la revocation de l'Édit de Nantes, & où ceux de Paris faisoient leurs assemblées, a fait souvent parler de ce lieu. Daillé, Alix, Claude, ont été Ministres de *Charenton*. On a dit par une espèce de provèrbe, Aller à *Charenton*. Aller à la Messe à *Charenton*, pour se faire Huguenot.

CHARGE. s. f. Poids d'un corps qui pèse sur un autre. *Onus, pondus.* On admire le frontispice du Louvre, parce que ses colonnes supportent une épouvantable *charge*.

Ce mot vient de *carg*, qui en vieux langage Armorique ou Bas-Breton signifioit la même chôse.

CHARGE, en tèrmes de Maçonnerie, se dit de ce qui pèse sur un mur, poutre, ou autre corps. On donne de la *charge* à une voute à proportion que les arcboutans sont forts. Il faut étayer cette poutre, parce qu'elle succombe sous la *charge*. Les Maçons appellent

pellent aussi *charge*, une cèrtaine épaisseur que l'on met sur les solives & ais d'entre-voute, ou sur le hourdi d'un plancher, pour recevoir le carreau, ou aire de plâtre, qu'on y doit mettre.

On dit particulièrement, qu'il faut payer les *charges* d'un mur, quand un voisin éleve un mur mitoyen pour bâtir dessus : ce qui s'estime à raison de six toises l'une. Voyez l'art. 197. de la Coutume de Paris.

CHARGE, est aussi une cèrtaine mesure d'un poids proportionné à la force de ce qui le supporte. Ainsi on dit, une *charge* de cotrets, de fagots ; pour dire, 18 ou 20 cotrets, ou fagots, que peut porter un Crocheteur. Cet homme a fait tant de livres, qu'il y en auroit bien la *charge* d'un Crocheteur. Une *charge* de charbon contient deux mines. Une *charge* de ble. La *charge* d'un mulet c'est 400 livres ; d'un chameau, c'est mille livres. Ce vaisseau a sa *charge* ; pour dire, il en a autant qu'il en peut porter. La *charge* des carraques de Portugal est de deux mille tonneaux, c'est-à-dire, qu'elles portent quatre millions de livres pesant. Ce vaisseau n'a pas trouvé en ce port des marchandises pour sa *charge*, il en est sorti avec demie-*charge*. On appelle *vaisseaux de charge*, ceux qui suivent une armée navale pour porter les munitions & les provisions. Brébeuf fait dire par César au Nautonnier qui le conduisoit,

Abandonne ta barque aux vents les plus mutins,
Sa charge *lui répond du secours des destins.*

CHARGE, se prend encore pour une cèrtaine mesure ou quantité de chôses qui sont dans le commèrce. La *charge* de Marseille est composée du poids de trois cens livres. Celle d'Arles est du même poids. La *charge* de S. Gilles est de dix-huit à vingt pour cent plus grande que celle d'Arles. La *charge* de Tarascon est de deux pour cent plus foible que celle d'Arles. La *charge* de Toulon est composée de trois setiers du païs, chaque setier contient une hémine & demie, & est égal à celui de Paris.

CHARGE, signifie aussi, l'action de charger. *Impositio oneris.* En la navigation des rivières il y a trois jours de *charge*, ou de planche, & autant pour la décharge ; c'est-à-dire, pour donner le loisir aux Marchands de charger, & décharger.

CHARGE, signifie encore, les coups qu'on donne à quelqu'un, qui effectivement lui pésent sur le corps. Il lui a donné une *charge* de bois, une *charge* de coups de bâton. *Impositio verberum.* Cela ne se peut dire, que dans le stile bas & comique.

On dit pareillement des armées qui se battent, Ces deux corps se sont choquez furieusement, & ont retourné plusieurs fois à la *charge*. *Pugna.* Les Trompettes sonnoient la *charge*. Les Tambours battoient la *charge*. *Pugnæ signum.* *Charge* dans ces phrâses signifie & l'action des soldats qu'on avèrtit par le son des trompettes & des tambours de charger, d'attaquer l'ennemi, & ce son même des trompettes & des tambours. Dans le prémier sens *charge* signifie *combat* ; dans le second sens, *charge* signifie cèrtain signal qui se donne avec les instrumens militaires, trompettes, timbales, tambours, &c. pour aller au combat.

En ce sens on dit figurément, qu'on retourne à la *charge*, quand on vient demander une seconde fois une chôse dont on a été déja refusé, quand on réïtère ses sollicitations, ses importunitez. *Rem eamdem post repulsam denuò petere.*

CHARGE, est aussi une cèrtaine mesure de poudre qu'on met dans les armes à feu pour leur faire faire leur effet. *Pulveris ac globi tormento displodendo modus.* La *charge* de canon est environ la troisième partie du poids de son boulet. La *charge* d'une mine est ordinairement un millier de poudre ; mais on la proportionne à la nature & au poids du tèrrein qu'il faut qu'elle enleve. On donne double *charge* aux canons pour les essayer.

CHARGE, se dit aussi des fournimens qui sont attachez aux bandoüillières des mousquetaires, qui sèrvent à donner la *charge* à un mousquet. *Pulveris ac plumbi area fistula displodendæ modus, pulveris pirii theca.* Ces fournimens ne sont autre chôse que plusieurs petits étuits couvèrts de veau, dans chàcun desquels les soldats renfèrment ce qu'il faut de poudre pour charger leurs armes à feu. Ouvrir la *charge* avec ses dents.

CHARGE, se dit figurément de tout ce qui est accablant ou onéreux. *Onus.* L'action de l'esprit s'étouffe par trop d'étude ; c'est une *charge* qui l'accable. MONT. Il est mal-aisé de bien aimer ceux qui nous sont à *charge*. VAU. Une vieille fille est à *charge* aux autres, & à elle-même. Le G. Théodose refusa l'Empire, & l'on remarqua que ce n'étoit point par une vaine cérémonie, mais par une véritable sagesse, qui lui faisoit regarder cet honneur comme une *charge* difficile. FLECH.

C'est une charge *bien pesante,*
Qu'un fardeau de quatre-vingts ans. QUI.

Une tutelle est une *charge*, & non pas un avantage. Cette veuve a cinq enfans à sa *charge* ; c'est-à-dire, qu'elle est obligée de les nourrir, entretenir & avancer. Cet importun est à la *charge* de ses amis ; c'est-à-dire, qu'il leur emprunte, & qu'il vit à leurs dépens. Une abbaye reguliére est un bénéfice à *charge* d'ames. Les secrèts, soit les nôtres, soit ceux que l'on nous confie, peuvent encore porter le nom de *charge*, à cause de la peine que les indiscrèts ont à les garder.

----- L'homme indiscrèt, dont la bouche imprudente,
Dépose d'un secret la charge *trop pesante,*
Voit bien-tôt son secret follement confié,
Par d'indiscrets amis à d'autres publié. VILL.

CHARGE, se dit en ce sens des clauses & conditions qui sont stipulées par un acte ou contrat, ou qui sont naturellement attachées à la chôse dont on traitte. *Lex, conditio.* Il a vendu cette tèrre à la *charge* d'une telle sèrvitude ; à la *charge* de payer tels & tels créanciers, à la *charge* du reméré, *ea lege, ea conditione.* On donne tous les baux à la *charge* de cultiver & entretenir les lieux en bon père de famille. Il lui a fait ce plaisir à la *charge* d'autant.

CHARGE, signifie aussi, Pension, rente, redevance dont une chôse est tenuë envers une autre. *Onus, Impensa.* Il a quitté le Bénéfice à cause de ses *charges*. Il doit une rente de cent septiers de blé, c'est une grosse *charge*. Il ne vaut pas cent écus, toutes *charges* faites. Cette redevance est une *charge* foncière. Les *charges foncieres* sont les redevances qu'on a imposées après le cens, sur les héritages lorsqu'ils ont été aliénez. *Census secundarius, census.* Les *charges foncieres* doivent être payées & supportées par celui qui posséde l'héritage, qui a été aliené, sinon il le doit abandonner. LOISEAU.

CHARGE, est encore un impôt, une levée de deniers pour fournir au dépenses & aux nécessitez de l'État, d'une Communauté. *Tributum, vectigal.* C'est au peuple à supporter les *charges* de l'État. Durant la guèrre on est obligé à mettre de nouvelles *charges*, de nouvelles impositions. Les propriétaires des maisons sont obligez aux *charges* de ville, qui sont bouës, lantèrnes, pauvres, logement de soldats, fortifications, &c.

CHARGE, signifie encore une accusation, une imposition de crime, soit par la plainte de l'accusateur, soit par la déposition des témoins. *Accusatio, criminatio.* Il y a beaucoup de *charges* contre cet homme, on l'accuse de plusieurs chôses. Les *charges* & informations ont été apportées ; c'est-à-dire, les actes du Greffe, qui contiennent la plainte de la partie, & les dépositions des témoins. On dit, qu'un accusé prend droit par les *charges*, lorsqu'il est sûr de son innocence, qu'il n'y a point de preuve contre lui, & qu'il s'en rapporte au dire des témoins, qu'il n'est point besoin de lui confronter. L'Ordonnance veut qu'on entende les témoins à *charge* & décharge.

CHARGE, signifie souvent une dignité, un office qui donne pouvoir, & autorité à quelqu'un sur un autre. *Munus, dignitas, magistratus.* Il y a des *charges* seulement utiles par les revenus, les émolumens qui y sont attachez ; & d'autres qui sont honorables par les fonctions, & par le rang qu'elles donnent. La *charge* de Chancelier, de Prémier Président, sont les prémières *charges* du Royaume. Il y a quatre principales sortes de *charges* : celles de la Maison du Roi ou des Princes, comme Grand Chambellan, Grand Maître de la Garderobe, des Cérémonies : celles de l'Armée, comme de Maréchal de Camp, Mestre de Camp, de Capitaine, d'Enseigne : celles de Robbe, ou de Judicature, comme de Conseiller, de Greffier : & celles des Finances, comme Intendant, Contrôlleur, Trésorier, Receveur & Payeur. On dit qu'un homme est *en charge*, Pour signifier qu'il èxèrce une *charge*, qu'il en fait actuellement les fonctions. *Magistratum, munus exercere* : qu'il est *hors de charge*, quand le tems de son èxèrcice est expiré ; & cela se dit particulièrement des magistratures, & des dignitez électives, & non pèrpétuelles. *Defunctus magistratu.* On dit Èxèrcer une *charge en titre*, quand on en a des provisions ; *Exercere magistratum cum jure obtentisque ad eam rem tabulis* ; & *par commission*, lorsque la *charge* n'a point de titulaire, ou qu'il est intèrdit ou absent. *Cum delegata potestate aliquo munere defungi, ou absentis aut mortui partes implere.* On dit, Être pourvû d'une *charge en survivance*, quand on a droit de l'èxèrcer après la mort ou en l'absence du titulaire. *Designari successorem alterius muneris.* Il y a aussi des *charges municipales*, ou des *charges de ville* qu'on obtient par élection ; & des *charges de Communautez*.

L'argent seul au Palais peut faire un Magistrat.
BOILEAU.

La vénalité des *charges* qui se pratique en France, n'a été en usage dans aucune République, & ne trouve point d'exemple ailleurs.

Il semble que les *charges* doivent être la récompense du mérite, & qu'on les doit propôser comme un prix qui sèrve d'aiguillon à la vèrtu, & qui anime au travail. On hasarde à remplir les *charges* de pèrsonnes incapables, en n'y admettant que ceux qui ont de quoi les acheter. C'est la reflèxion que le Sieur Basnage, ou ceux qui lui ont aidé à la nouvelle impression du Dictionnaire, ont ajoûtée aux remarques de M. de Furetière. Mais l'on peut dire avec beaucoup plus de raison que si la vénalité des *charges* est sujette à quelque inconvénient, c'est un mal nécessaire pour garentir d'une infinité d'autres beaucoup plus préjudiciables à l'État. Les brigues, les partis, les cabales, les divisions, sont les suites funestes & ordinaires des *charges* purement électives. L'on peut encore ajouter que la vénalité des *charges* fait qu'elles se trouvent remplies par un plus grand nombre de Noblesse que la providence a fait naître pour commander aux autres. D'ailleurs on prend les précautions nécessaires pour qu'il n'entre dans les *charges* que des gens capables de les remplir : ceux qui s'en acquittent mal, on les interdit, ou même on les oblige à s'en défaire, & à les vendre à d'autres. Dans le tems de la République Romaine les *charges* étoient conferées par l'élection du peuple. Les Empereurs s'étant emparez du droit du peuple, nommoient seulement les Grands Officiers, & ces Grands Officiers nommoient seulement les Officiers inférieurs, qui dépendoient de leur *charge*. Le même ordre fut obsèrvé en France. Le Roi par l'avis de son Conseil nommoit les prémiers Officiers de la Chambre des Comptes, & des Finances. Les Baillifs, & les Sénéchaux, étoient aussi pourvûs directement par le Roi. Mais les Officiers inférieurs étoient choisis par les Comtes, ou par les Ducs, & par les Officiers supérieurs. Jusqu'à François I. le Chancelier avoit droit de pourvoir à toutes les *charges* sans gages, ou dont les gages n'excédoient point 25 livres. Par une Ordonnance de Charles VI. de l'an 1440. il fut reglé que les Officiers du Parlement, & autres de Justice, feroient nommez par le Parlement même, en présence du Chancelier ; & ceux des Finances par la Chambre des Comptes. Pendant que les Anglois occupoient la France, ils introduisirent la collation, la nomination arbitraire du Roi. Après qu'ils fûrent expulsez l'on inventa sous Charles VIII. un expédient entre la nomination absoluë du Roi, & l'élection. C'est que le Parlement, & la Chambre des Comptes nommeroient trois pèrsonnes, & que le Roi choisiroit celui qu'il lui plairoit de préférer. Ce partage équitable entre le Roi & ses sujets, a subsisté jusqu'à la vénalité des *charges*. Elle commença du tems de Loüis XI. par le besoin d'aquitter les dettes de Charles VIII. son prédecesseur.

Au XIV[e] siécle, toutes les *Charges* de judicature étoient censées vacantes par la mort du Roi. Loüis XI. pour se concilier l'amitié des Officiers du Royaume, fit en leur faveur une Ordonnance, par laquelle il leur assûroit leurs *Charges* pour toute leur vie, déclarant qu'elles ne seroient jamais vacantes que par leur mort, ou en cas de forfaiture, ou par leur démission volontaire. P. DANIEL, *T. II. p.* 1455. Loüis XII. rendit vénales les *charges* qu'on appelloit Offices Royaux, qui n'étoient point de judicature. ID. *T. II. p.* 1671. & 1672. Ce fut en 1515. à l'occasion de la guèrre d'Italie que François I. entreprenoit que les *charges* de Judicature commencèrent à devenir vénales en France. A la vérité Loüis XII. pressé par les nécessitez de l'État avoit déja vendu quelques Offices ; mais c'étoit dans le dessein de remettre les chôses sur l'ancien piéd, dès qu'il auroit la paix, & il avoit excepté de ce nombre les Magistratures de Justice ; & le Chancelier Du Prat fut Auteur de cette innovation. Voyez le P. Daniel dans François I. T. III. p. 8.

Je pourrois vous faire voir S. Augustin dans une sainte horreur des *charges*, & regardant comme un fardeau redoutable ces dignitez qu'on rechèrche avec une ambition séculière. FLECH. Une téméraire jeunesse se jette d'ordinaire sans étude & sans connoissance dans les *charges* de la Robe. ID. La principale chôse qui soutient les hommes dans les grandes *charges*, d'ailleurs si pénibles, c'est qu'ils sont sans cesse détournez de penser à eux. PASC. Combien d'âmes oisives qui n'apportent d'autres préparations à leurs *charges*, que celle de les avoir désirées, pour satisfaire leur orguëil & honorer leur paresse ? FLECH.

CHARGE, se dit quelquefois d'une commission vèrbale, ou sans titre, ou passagère, quand on donne à quelqu'un le soin ou la garde de quelque chôse. *Provincia, negotium.* On lui a donné la *charge* d'un tel recouvrement. On a mis ce prisonnier à la garde d'un tel, il l'a en sa *charge*. Il a la *charge* de fournir des vivres, des logemens à ces troupes. Il n'est pas responsable du vol qui a été fait en cette maison, les meubles n'étoient point en sa *charge*. En ce sens on appelle une *femme de charge*, celle qui a le soin de la vaissèlle d'argent, & des provisions d'un logis ; & dans les Communautez, un tel a la *charge* de la Sacristie, du Cellier, de l'Infirmerie, &c.

CHARGE, signifie encore, Mandement, procuration. *Praescripta negotii gerendi auctoritas.* Il a donné *charge* à son Commis de faire vôtre expédition. Un Procureur est sujet à désaveu, quand il a occupé, quand il a fait des offres sans *charge*, sans mandement spécial. Ce Banquier a donné *charge* à son correspondant d'acquitter une telle lettre de change.

CHARGE, se dit aussi du soin qu'on prend des affaires d'un État, d'une maison, en vèrtu d'une commission particulière. Ce Ministre prend sur lui toute la *charge*, tout le faix des affaires du Royaume. Cet Intendant, ce Solliciteur, a la *charge* des affaires & procès de cette famille.

CHARGE, en tèrmes de Manége, c'est un cataplasme, un appareil ou onguent fait de miel, de graisse, de térébentine, & quelquefois de lie de vin, & autres drogues, qui sèrt à guérir les foulures, les enflures, ou autres maladies des chevaux, procédantes de quelque travail ou effort violent, lorsqu'on l'applique sur les parties offensées, ou qu'on les en frotte. *Cataplasma.*

CHARGE, en tèrmes de Peinture, c'est une représentation exaggérée de quelque pèrsonne, que le Peintre fait pour se réjouir, & à laquelle il consèrve de la ressemblance en ridicule. Il n'est pas nécessaire que le Peintre ait toujours intention de se divèrtir pour qu'on puisse dire qu'une chôse est chargée. *Res aliqua per picturam exaggerata.* Ceux qui ont une véritable idée de la correction, de la simplicité régulière, & de l'élégance de la nature, traiteront de supèrflu ces *charges* qui altèrent toujours la vérité. DE PILES. Peu de Peintres ont le génie de bien faire des *charges*. Ces sortes de *charges* se font en outrant ce qu'il y a de vrai dans la pèrsonne que l'on peint, soit dans l'excès, soit dans le défaut. Ainsi, quand d'un nez un peu plus long que la nature ne le donne au commun des hommes, on en fait un nez excessivement long ; ou que d'un nez un peu plus court qu'il ne devroit être, on en fait un nez tout-à-fait camus, cela s'appelle la *charge* de celui qu'on a voulu représenter. Il en est de même de toutes les autres parties du corps, dont les excès & les défauts sont outrez par le Peintre.

CHARGE, en tèrmes de Jardinage, est une bourse ou œil de fleur, *oculus*, d'où vient qu'on dit, que les arbres chargent beaucoup, quand ils on beaucoup de ces *charges*, & qu'ils apportent beaucoup de fruit.

CHARGE, en tèrmes de Magie noire & de Sortilége, signifie le charme & le sort que les Sorciers mettent en quelque lieu pour y faire leurs maléfices & empoisonnemens. *Incantamentum, cantio, fascinatio.* C'est un pot de tèrre neuf, vèrnissé, non acheté, ni marchandé, dans lequel ils mettent du sang de mouton, de sa laine, du poil de plusieurs bêtes, avec quantité d'hèrbes & de poisons qu'ils brouillent avec plusieurs grimaces & cérémonies supèrstitieuses & sacriléges, en proférant plusieurs paroles & invocations de Démons. Ils mettent ce pot dans un lieu secret de la bèrgerie, ou autre endroit où ils veulent faire quelque maléfice ; & alors ils l'arôrsent avec un peu de vinaigre, selon l'effet qu'ils veulent qu'il produise. Ce sort doit cèrtain tems, & ne sçauroit être levé que par celui qui l'a mis, ou par quelque supérieur qui causera la mort du prémier. L'histoire de cette espéce de sortilége est amplement décrite dans le procès d'un nommé *Bras de fer*, fameux Sorcier, qui est à présent au mois de Mars 1688. dans les prisons du Parlement appellant d'une sentence, par laquelle lui & ses complices sont condamnez à être pendus & brûlez. Dans ce procès il y a des chôses si extraordinaires, qu'elles poussent à bout l'incrédulité de ceux qui nient les sortiléges.

A LA CHARGE. adv. A condition. *Ea lege, ea conditione. A la charge* de reprise. *A la charge* d'autant, c'est-à-dire, *à la charge* de faire le réciproque, ou de rendre la pareille.

CHARGE, se dit provèrbialement en ces phrâses, Il faut prendre le Bénéfice avec ses *charges*, *onera* ; pour dire, qu'il faut souffrir les incommoditez d'une chôse, dont on tire d'ailleurs des avantages. On dit aussi, qu'une *charge* est le chausse-pied du mariage ; pour dire, qu'un homme en France trouve plutôt à se marier quand il est revêtu d'une *charge*.

CHARGEANT, ANTE. adj. Ce qui pêse, ce qui charge, ce qui incommode. *Gravis, onerosus.* Cette viande est bien *chargeante*, elle est difficile à digérer. Il ne faut pas mettre de si gros bois à la charpente de ce toit, il feroit trop *chargeant* sur ses murs. On ne s'en sèrt que rarement au propre. On ne dit point fardeau *chargeant*, pour pesant. On l'employe au figuré en parlant des emplois, des charges ou dignitez, des affaires. Il disoit que cette dignité étoit trop *chargeante* pendant les troubles de ce siécle. FLECH.

CHARGEMENT. s. m. Tèrme de Marine & de Commèrce. C'est la charge d'un vaisseau : on le dit aussi de toutes les marchandises chargées sur un vaisseau. *Navis onus.*

CHARGEOIR. s. m. Tèrme de Canonier. Instrument avec quoi on charge le canon. *Instrumentum quo pulvis sulfuratus & globus tormento induntur.* Cet instrument est garni de sa lantèrne, de sa hampe, & de deux boëtes pour charger la poudre à canon.

CHARGER. v. act. Mettre un fardeau sur quelque chôse. *Gravare, onerare.* Il faut un homme pour *charger* ces manœuvres. Les chameaux sont dressez à se baisser quand on les *charge*. Le blé *charge* bien ces planchers, il les faut étayer. Il est allé *charger* des vins en un tel port. Cet arbre est fort *chargé* de fruits.

On dit en tèrmes de Marine, *Charger* un vaisseau; pour dire, lui donner sa charge; le *charger* à cüeillette, ou au quintal; le *charger* en grenier; c'est-à-dire, le *charger* de marchandises sans être emballées ni entonnées. *Charger* la pompe d'un vaisseau, c'est y jetter de l'eau par en haut pour la faire prendre, quand elle est déchargée, & qu'il n'y reste plus d'eau au fond. *Charger* un vaisseau à cueillette, c'est le *charger* de marchandises reçûës de diférens particuliers: ce tèrme est usité en ce sens sur l'Océan, mais sur la Méditèrranée, pour exprimer la même chôse, on dit *charger* au quintal.

Ce mot vient de *carricare*, formé de *carricus*, diminutif de *carrus*. Ménage.

Charger, signifie aussi, Incommoder l'estomac. Les écrevisses *chargent* l'estomac, on a de la peine à les digérer. Vous me *chargez* trop en me voulant faire boire des rasades. L'usage de ce mot en ces phrâses est fondé sur ce qu'on sent un poids dans l'estomac après avoir beaucoup mangé & beaucoup bû, ou après avoir mangé de cèrtaines chôses.

Charger, se dit encore en tèrmes d'Horloger. *Charger* un balancier, c'est, Rendre une montre, une horloge plus tardive, en rendant le balancier plus lourd. *Tardare Horologium addito ad libramentum pondere.* Les balanciers des monnoyes sont fort *chargez* de plomb.

Charger, en tèrmes de Guèrre, signifie, Attaquer l'ennemi, le battre. *In aciem hostium irruere.* Les ennemis nous *chargèrent* d'abord en telle occasion, mais nous les *chargeâmes* à nôtre tour. Ils avoient ordre de ne se point découvrir, que l'ennemi ne fût passé, pour le *charger* en queuë. Ablanc.

Charger, en tèrmes de Miroitier, c'est mettre le mèrcure dèrrière la glace. *Infundere, diffundere, Oblinire mercurio.*

Charger, se dit aussi des querelles particulières. *Verberibus impetere, impugnare.* Il souffrit quelque tems les reproches de son advèrsaire, mais il le *chargea* de coups; il le *chargea* de bois; pour dire, qu'il lui donna des coups de bâton. Cette dèrnière façon de parler n'est bonne que dans le stile bas & comique.

> *Il pourroit bien, mettant affront dessus affront,*
> Charger de bois *mon dos, comme il a fait mon front.* Mol.

Charger, se dit aussi des armes à feu. *Tormento, ou fistulæ ferreæ, sulphuratum pulverem ac globum indere.* C'est mettre dans une arme à feu, ou dans une pièce d'artillerie la quantité de poudre suffisante & les balles, le boulet, ou autre chôse nécessaire pour l'effet qu'on se propôse. Un canon se *charge* avec des boulets, des cartouches, des balles ramées. Les ennemis ont éventé la mine depuis qu'elle a été *chargée*, ils en ont tiré la poudre. Il a *chargé* ses pistolets.

Charger, se dit figurément en chôses spirituelles & morales: il signifie, Accabler, remplir, rejetter sur quelqu'un. *Onerare.* Il ne faut *charger* sa mémoire que de bonnes chôses. Sa lettre étoit *chargée* de mille reproches, & de mille injures. On reprochoit à Cicéron que son éloquence étoit *chargée* de paroles, & de pensées superfluës. Nicol. Les vieillards loüent le passé, & blâment le présent: *chargeant* ainsi le monde du chagrin de leur âge. Mont. Le Calvinisme a été *chargé* des plus noirs attentats. S. Évr. Les Commentateurs sont d'ordinaire *chargez* d'une vaine & fastueuse érudition. La Bruy. Il ne faut rien faire qui puisse charger nôtre mémoire.

Charger, signifie aussi, Impôser quelque condition onéreuse. *Onus imponere.* Un héritier est *chargé* d'acquitter les dettes & les lègs d'un testateur. Un usufruitier est *chargé* d'acquitter les rentes annuelles dont le bien qu'il possède est tenu.

Charger, signifie aussi, Mettre des impositions. *Tributum, vectigal imponere.* On a trop *chargé* de tailles ce pauvre homme sur le rolle. Cette marchandise est trop *chargée* de doüanes.

Charger, signifie quelquefois, Mettre, poser, graver sur quelque chôse. Cet Écu est *chargé* de trois fleurs de lis. Un habit *chargé* de broderie, de passemens. On dit en parlant des éloges du Roi,

> *Déjà pour les chanter tel accorde sa lyre,*
> *Et tel, pour en* charger *le marbre, & le porphyre,*
> *D'une ardeur incroyable aiguise son ciseau.*

Charger, se dit aussi de ce qui est de mauvais débit, qui nous est à charge. *Onerare, gravare.* Un bon Marchand ne se doit point *charger* de mauvaise marchandise. C'est un malheur, quand on a des parens pauvres dont on est obligé de se *charger*.

Charger, signifie encore, Donner une charge, une commission à quelqu'un de faire quelque chôse. *Dare alicui rei alicujus provinciam, negotium.* Cet homme a été *chargé* d'une négociation où il a bien réüssi. Il ne devoit pas se *charger* de faire une telle harangue, puis qu'il n'étoit pas en état de parler. Cet Ambassadeur étoit expressément *chargé* par ses instructions, de faire instance sur la restitution d'une telle place. C'est un tel Avocat qui est *chargé* de ma cause, de mon sac, de mes mémoires.

Charger, d'ordinaire avec le pronom pèrsonnel, signifie, Prendre sur soi, se rendre responsable. *Recipere.* Jesus-Christ s'est *chargé* de tous nos péchez, & de toutes nos misères. Confiez-moi vôtre affaire, je me *charge* du succès. Cet Entrepreneur s'est *chargé* de venir à bout d'un tel dessein. Le courrier se *charge* de rendre ma lèttre en main propre. Je ne suis *chargé* que de ma propre conduite, & je ne réponds qu'à moi-même de mes études, & de mon loisir. Flech. Les Rois *chargez* du gouvèrnement n'en auront-ils que les inquiétudes, & les fatigues? & veut on qu'ils tremblent devant la loi, qui est leur propre ouvrage? Tourr.

> *De l'intérêt du ciel pourquoi vous* chargez *vous?*
> *Pour punir le coupable a-t'il besoin de nous?* Mol.

Se charger, se dit aussi dans un sens propre, pour mettre quelque fardeau sur sa tête, sur ses épaules, sur soi, sur son corps, de quelque manière que ce soit. Il n'a que faire d'aide, il se *charge* bien lui-même.

Charger, signifie aussi, Enregistrer. *Aliquam pecuniæ summam in rationem inducere, rationibus inferre.* Il faut qu'un Marchand *charge* son registre des payemens qu'on lui fait. Le registre de ce Banquier est *chargé* de l'envoi d'une telle commission en Cour de Rome. Le Greffier est *chargé* de ce procès.

Charger, signifie aussi, Accuser quelqu'un en Justice, ou dépôser contre lui. *Accusare, criminari.* Ce prisonnier est *chargé*; est prévenu de plusieurs crimes, il y a divers témoins qui le *chargent*. Ils ne cessoient de le *charger* tantôt d'avarice, & tantôt de trahison. Vaug.

> *Ainsi l'antiquité, de cent crimes divèrs,*
> *Osa* charger *les Dieux, qu'adoroit l'Univèrs.*

Charger, en tèrmes de Peinture, signifie, outrer, Défigurer une chôse, ajoûter à la vérité, faire une exaggération burlesque des principaux traits qui contribuënt à la ressemblance. *Rem aliquam pingendo exaggerare.* Ce Peintre a *chargé* ce portrait; pour dire, Il a bien fait un portrait qui ressèmble en quelque chôse, mais il l'a défiguré, il l'a rendu ridicule. On le dit aussi au figuré. Ce médisant a *chargé* l'histoire qu'il nous raconte, il y a ajoûté beaucoup de chôses de son cru.

Charger, en tèrmes de jardinage, est aussi vèrbe neutre. L'orange *charge* beaucoup. Le petit roussèlet *charge* peu, c'est-à-dire, prend peu de boutons à fruit. Liger.

Charger. En tèrmes de Monnoye on dit, *Charger* la coupelle d'affinage. C'est après que le plomb y a boüilli quelque tems, y jetter les matières, c'est-à-dire, l'or ou l'argent qu'on veut affiner. *Charger* les créusets, *charger* le créuset de matières, c'est y jetter les matières, c'est-à-dire, l'or ou l'argent pour les fondre. *Charger* le fourneau de charbon, c'est y jetter du charbon.

Charger, est aussi un tèrme de Vinaigrier, qui signifie, Emplir. *Implere.* *Charger* les vaisseaux. Port à *charger*. Entonnoir à *charger*.

Charger, est aussi un tèrme de Fileuse. Il signifie, Mettre du chanvre, du lin autour de la quenoüille pour le filer. *Circumdare.* Je vais *charger* ma quenoüille. Ma quenoüille est bien *chargée*.

Charger, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il a été bien *chargé* d'appointement; pour dire, Il a été bien battu à coups de poing. Il est revenu *chargé* comme un mulet; pour dire, Il en avoit autant qu'il en pouvoit porter. On dit d'un homme qui n'a point d'argent, qu'il est *chargé* d'argent comme un crapaud de puces. Cela est bien bas.

Chargé, ée. part. pass. & adj. *Oneratus, onustus.*

On dit au figuré, un homme *chargé* de famille, d'enfants, de dettes, de crimes. Un Héros *chargé* de gloire. Ces deux prémiers Ministres *chargez* des intérêts & du destin des deux nations, faisoient valoir leur habileté à disputer les droits des Couronnes. Flech.

On appelle aussi une couleur *chargée*, lorsqu'elle est forte, & tire vèrs le plus obscur de la même nuance. *Color adstrictus, nubilus & pressus, austerus, satur.* On dit aussi, une écriture trop *chargée*,

gée, quand il y a trop d'encre. Une feüille d'impression trop chargée, lorsqu'elle est trop pleine & trop grande.

On dit aussi d'un homme gras, qu'il est chargé de cuisine; de ganache, quand il a les joües grosses; chargé d'années, quand il est fort vieux. *Gravis pinguedine, annis.* Un cheval chargé d'encoulure, chargé de tête, c'est-à-dire, qu'il y a quelque chôse de trop dans les parties du cheval que l'on nomme, la tête, l'encolure.

Chargé, en tèrmes de Blâson, se dit quand sur le chèf, la croix, le pal, & sur toutes les autres piéces honorables de l'Écu, il y a quelque autre figure: & quand sur cette dèrnière on y en a mis quelque autre, on dit *surchargé. Onustus.* Il porte d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent.

Chargé, ée. adj. Se dit aussi en Peinture de ce qui est trop marqué, & qui fait une ressemblance satirique d'une pèrsonne. *Exaggeratus.* Annibal Carache se plaisoit à faire des portraits chargez, & y réüssissoit fort bien. Pour qu'une chôse soit chargée il n'est pas nécessaire que le Peintre ait eû intention de la rendre ridicule, il suffit qu'elle soit outrée. Tout ce qui est chargé est hors du vrai.... cependant il y a des contours chargez qui plaisent, parce qu'ils sont éloignez de la bassesse du naturel ordinaire. De Piles. On ne peut s'empêcher de loüer dans quelques grands ouvrages les chôses chargées, quand une raisonnable distance d'où on les voit les adoucit à nos yeux. Id. Les Peintres appellent un portrait chargé, lorsqu'on représente un visage avec des traits marquez avec éxcès, & de telle manière qu'avec trois ou quatre coups de crayon ou autrement on connoit une pèrsonne, quoique ce ne soit pas un véritable portrait, mais plutôt des défauts marquez. Félibien.

Charge a la côte, se dit sur mèr d'un gros vent qui force un vaisseau à se tenir près de tèrre. On dit sur l'Océan qu'un *vaisseau est chargé à cueillette*; pour dire, que sa charge a été faite de l'amas de divèrses marchandises, que le Maître a chèrchées, & qu'il a reçuës de plusieurs particuliers pour faire sa cargaison. On dit sur la Méditèrranée dans le même sens, un *vaisseau chargé au quintal.*

On appelle une *pistole chargée*, une pistole à laquelle on a ajoûté de l'or, ou quelqu'autre morceau de métal, pour la rendre de poids. *Nummus aureus cui pars metalli alicujus adjecta est, ad compensandam ejusdem levitatem; ou addito pondere factus legitimus.*

CHARGEUR. s. m. Officier de ville qui est établi pour charger & arranger les bois dans les membrures sur les ports, afin que le bourgeois ne soit point trompé. *Qui onus imponit.* On les appelle aussi *Gagne-deniers.*

Chargeur, est aussi un manœuvre qui sèrt dans les atteliers à charger les autres. Il y avoit tant de hotteurs, & tant de chargeurs à faire cette tèrrasse.

Chargeur, est aussi un Officier d'Artillerie commis pour charger le canon. *Præfectus instruendis pulvere ac globo tormentis.*

CHARGEURE. s. f. Se dit en tèrmes de Blâson, quand on parle des piéces qui en chargent d'autres. *Partes scuti onustæ.* La *chargeure* ne diminuë pas la noblesse des Armes; comme fait la brisure.

CHARIAGE. s. m. Peine ou salaire qu'on paye pour une voiture. *Vecturæ pretium ac merces*, ou *labor.* Le *chariage* est fort difficile en cette saison. Il coûte tant pour le *chariage* depuis là jusques ici.

CHARIER. Voyez Charrier.

CHARIOT. s. m. Voiture à quatre roües, qui n'a qu'un timon, & des chevaux attachez aux côtez les uns des autres. *Carrus, currus.* Il a amené deux *chariots* de bagage. On envoye chèrcher des provisions avec un *chariot.* Les enfans ont aussi de petits *chariots* pour se divèrtir, ils sont faits d'osier; on s'en sèrt pour divèrtir & pour promener les enfans qu'on fait asseoir dedans.

Chariot, a signifié autrefois la même chôse que *char*: & ainsi on a dit, le *chariot* du Soleil. Il y avoit des *chariots* de triomphe à ce carrousel. On couroit aux Jeux Olympiques avec des *chariots.* On combattoit sur des *chariots* armez de faulx chez les Anciens.

On appelloit autrefois dans les armées le *Chariot*, & en Italien, *Il Caroccio*, un grand *chariot*, couvèrt d'ais, & tapissé de fins draps mi-partis de blanc & de rouge, ou bien d'autres livrées, suivant le caprice du peuple qui s'en sèrvoit. Au milieu de ce *chariot* il y avoit comme un mas de navire élevé, du haut duquel la bannière de la ville ou du peuple voltigeoit çà & là avec plusieurs cordons de soye, qui étoient gouvèrnez & tenus en état par autant de jeunes hommes forts & robustes, qui avoient aussi le soin de sonner les allarmes & les divèrses factions de guèrre, avec une cloche, qui étoit attachée au sommet, ou à côté de l'arbre. Toute cette machine étoit ordinairement trainée par trois paires de bœufs houssez & caparaçonnez de mêmes couleurs que le *chariot*; huit trompettes la suivoient, comme aussi tous les Prêtres & Religieux de l'armée; & celui qui avoit charge de la conduire, étoit accompagné de grand nombre de soldats pour la défendre. Antonio Campo & Collenucio décrivent à peu près de cette façon *il caroccio* dont les habitans de Milan & de Crémone se sèrvoient pendant les guèrres de l'Empereur Frédéric II. Chaque Ville y ajoutoit ou diminuoit quelque chôse. Celui des Florentins, au rapport de Giovan Villani, avoit deux arbres, étoit couvèrt de rouge, n'étoit tiré que par deux bœufs, & pour la cloche nommée par eux *martinella*, elle étoit portée sur un autre *chariot.* Les villes de Parme & de Boulogne avoient aussi chacune le leur, aux environs desquels on tenoit le Conseil de guèrre, on ralloit les troupes, on retiroit les blessez, on gardoit les prisonniers, & l'on s'obstinoit furieusement au combat; car de pèrdre cette machine c'étoit une honte & une infamie nompareille, & de la sauver en cas d'une déroute, il étoit impossible, à cause de sa pesanteur, & de l'embarras qu'il y avoit tout à l'entour: aussi n'étoit-il non plus pèrmis aux Lombards d'abandonner cette machine, que l'Aigle aux Romains, l'Oriflamme aux François, & le grand Étendart à ceux de Gand. Mascur. Nous avions aussi dans nos armées un *chariot* semblable sur lequel étoit portée la bannière de France. Voyez Bannière. Cette machine a duré jusqu'à l'invention de l'artillerie. Mascur.

Les Cordiers appellent *chariot*, une planche montée sur deux petites roües qui leur sèrt à assembler du cordage.

Chariot, est aussi une Constellation céleste, ainsi nommée par le peuple, à cause qu'elle ressemble en quelque façon à un *chariot. Plaustrum.* C'est celle qu'en Astronomie on appelle la *Petite Ourse*; qui a sept étoiles, dont quatre font la ressemblance des quatre roües, & les trois autres en droite ligne paroissent en être l'attelage, ou le timon. C'est la dèrnière & la plus voisine de nôtre pôle. Il y a le grand & le petit *Chariot.* La grande Ourse est le grand *Chariot*, ou le *Chariot de David.* On appelle aussi *Chariot de mèr*, l'une des constellations méridionales autrement nommée le *Navire d'Argos.*

CHARISTICAIRE. s. m. Commendataire, Donataire. Celui à qui l'on a donné la joüissance des revenus d'un Monastère, Hôpital, ou Bénéfice. *Charisticarius, Commendatarius bonorum sacrorum*, ou *ecclesiasticorum usufructuarius.* Les *Charisticaires* étoient parmi les Grècs des espéces de Donataires ou Commendataires, qui joüissoient de tous les revenus des Monastères, ou des Hôpitaux, sans en rendre compte à pèrsonne. On rapporte le commencement de cet abus aux Iconoclastes, & particulièrement à Constantin Copronyme, le mortel ennemi des Moines, dont il donnoit les Monastères à des étrangers. Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus; mais dans la suite les Empereurs & les Patriarches conférent des Monastères & des Hôpitaux à des gens de qualité, non par manière de don & pour en retirer aucun profit temporel, mais pour les réparer, ou les orner, & en être les protecteurs. Ensuite on alla plus loin; l'avarice s'y mêla; on donna les Monastères & les Hôpitaux même qui étoient en bon état, & puis même les plus riches; Sesinnius Patriarche de Constantinople s'y opposa, mais en vain. Après lui le mal crut encore: on donna toutes ces maisons grandes & petites, riches & pauvres; celles des femmes comme celles des hommes, & on les donna même à des Laïques, & à des gens mariez; que dis-je? à des Gentils, & quelquefois deux à une seule pèrsonne. Jean d'Antioche, qui rapporte tout ceci dans un traité qu'il a fait contre cet abus, & que M. Coutelier a publié dans ses *Ecclesiæ Græcæ Monumenta* T. I. p. 159. rapporte la formule de ces donations, par laquelle il paroît qu'on donnoit ces maisons à vie, & quelquefois pour deux pèrsonnes; c'est-à-dire, ce semble, qu'on donnoit aussi quelquefois la survivance à l'héritier, ἐπὶ ὅρῳ ζωῆς ου ἢ ἐπὶ δύω προσώποις. Voyez ce discours de Jean ch. VIII. IX. X.

CHARISTIES. s. f. & plur. Fête que les Romains célébroient le 11[e] des Kalendes de Mars; c'est-à-dire, le 19[e] Février. En ce jour on faisoit dans chaque famille un festin, où l'on n'admettoit que les pèrsonnes de la famille, les parens. C'étoit afin de tèrminer les différens, s'il y en avoit quelqu'un entre les proches. Ovid. *fast. L. II. v.* 617. & Valère Maxime Liv. II. ch. 1. & 8. parlent des *Charisties.*

Ce mot vient de χάρις, *Charis*, mot Grèc, qui signifie *grâce.* Et ce nom marquoit que c'étoit le jour que l'on revenoit en grâce, que l'on se reconcilioit. On l'appelloit aussi *Dies caræ cognationis*, le jour de la chère parenté, ou du chèr parentage. Vigenère sur Tite-Live, T. I. p. 916. appelle cette Fête *les bonnes chères.*

CHARITABLE. adj. m. & f. Qui est prompt à assister, à secourir son prochain, soit par ses aumônes, soit en lui fournissant ses autres nécessitez. *Erga inopes liberalis, benignus, beneficus.* On ne peut être bon Chrétien, si on n'est fort *charitable.*

Les

Les hommes appellent *charitables* ceux qui flattent leurs défauts, parce qu'ils ne sçauroient convenir qu'on les puisse découvrir avec justice. PORT-R. On se fait un devoir extérieur de l'aumône, on la donne comme riche, & non pas comme *charitable*. FLECH. Il ne faut pas s'autoriser dans l'indiscrétion d'un faux zéle, ou dans le plaisir malicieux de censurer son prochain, sous prétexte de donner un avis *charitable* & fraternel. DE VILL. Je suposé qu'un Moine est toûjours *charitable*. LA FONT. Il y a un livre du Médecin & de l'Apothicaire *charitable* qui enseigne à faire les remédes à la maison, en faveur des pauvres : il est du Sieur Guibert.

CHARITABLEMENT. adv. D'une manière charitable. *Amicè, benevolè ; amanter, studiosè.* Dans cette Abbaye, en cet Hôpital, on reçoit *charitablement* tous les passans. Il faut corriger *charitablement* son prochain. ARN.

CHARITATIF. adj. m. Tèrme du Droit Canonique. On appelle *subside charitatif*, un secours modéré que le Concile accorde à l'Évêque lorsqu'il se trouve dans quelque urgente nécessité. *Impensum Episcopo egenti subsidium.* Par exemple, quand ses revenus ne suffisent pas pour se trouver à un Concile &c.

CHARITÉ. s. f. L'une des trois vèrtus théologales, & celle qui est principalement recommandée aux Chrétiens. *Caritas.* Elle consiste à aimer Dieu de tout son cœur, & son prochain comme soi-même. Ainsi la *charité* a deux objets matériels, comme on parle dans l'école, sur lesquels elle s'éxèrce, Dieu, & le prochain. On doit aimer Dieu par dessus toutes chôses ; on doit tout faire, tout sacrifier, tout entreprendre, tout souffrir pour Dieu, & être prêt à cela. La *charité* nous met habituellement dans cette disposition. La *charité* nous fait aimer Dieu pour lui-même, & le prochain pour Dieu. La *charité* nous fait aimer le prochain comme nous mêmes, c'est à dire, qu'elle nous le fait aimer véritablement & sincèrement comme nous nous aimons nous-mêmes, mais ce n'est pas à dire qu'on soit toûjours obligé à faire pour le prochain tout ce qu'on fait pour soi-même : ainsi dans un naufrage on n'est point obligé de donner une planche sur laquelle on se sauve à un autre qui périra infailliblement si on ne la lui donne. Mais elle nous oblige à faire pour le prochain tout ce que nous voudrions raisonnablement qu'on fist pour nous ; & à ne lui point faire ce que nous ne voudrions point qu'on nous fist. La *charité* est la plus éxcellente de toutes les vèrtus, elle n'est pas la prémière, c'est la foi qui est le principe & le fondement de nôtre justification, mais la *charité* est plus parfaite, elle subsistera toûjours. Dans le ciel la foi cessera par la claire vision de Dieu, l'espérance par la possession des biens que Dieu nous promet ; mais la *charité* sera encore plus parfaite qu'elle n'étoit sur la tèrre.

Il y a beaucoup d'endroits dans S. Augustin qui semblent demander la *charité* actuelle dans toutes nos œuvres. Voici ce que le Père Amelote a remarqué sur cette question dans son abregé de Théologie pag. 547. Les plus éclairez d'entre les Docteurs & les plus ardens pour la doctrine de S. Augustin, comme Estius, Sylvius, Sinnichius, Bannés & tous les Disciples de S. Thomas, ne croyent pas que l'amour actuel de Dieu soit toûjours commandé ; & quelques zélez qu'ils soient pour la *charité*, ils se réglent par S. Thomas, qui n'a pas craint de dire dans sa Somme que nous ne péchions point contre le précepte qui nous oblige de rapporter toutes nos œuvres à la gloire de Dieu, en ne les y rapportant pas actuellement, & qu'il suffit de rapporter habituellement à Dieu nôtre pèrsonne, & ce qui en dépend. *Non facit contra hoc præceptum quicumque non actu refert in gloriam Dei omne quod facit, sufficit ut habitualiter referat se & omnia sua in Deum, tom. 2. q. 88. a. 1. ad 2.* Le même S. Docteur s'étoit contenté de dire que le rapport de tout ce qui est en nous à la gloire de Dieu se devoit entendre, ou du rapport actuel, ou de l'aptitude à y être rapporté, *vel in actu vel in aptitudine referendi*, ce qu'Estius dit sans le reprendre, que le Cardinal Cajétan a étendu aux œuvres des infidéles, que l'on appelle moralement bonnes, parce qu'en ce qu'elles sont bonnes, elles sont capables d'être rapportées à la gloire de Dieu, & qu'elles ne sont donc pas des péchez. Le sentiment de S. Thomas & des Théologiens Catholiques n'est pas que ces sortes d'actions méritent le Ciel, ce seroit une hérésie de le penser ; mais ils veulent dire que ces actions non seulement ne sont pas des péchez, mais même qu'elles sont bonnes moralement, c'est-à-dire, qu'elles ont une bonté morale d'un ordre naturel, & qui pourroit par la grâce & un motif surnaturel être élevée à l'ordre surnaturel. Tel est par éxemple le secours qu'un payen donne à un pauvre dans sa nécessité.

Il vaudroit mieux ennuyer le Lecteur, que de le divèrtir aux dépens de la *charité*. DE VILL. Le mot de *charité* n'a point de plurier en ce sens. Les hommes se font une idée de la *charité*, en prenant pour contraire à cette vèrtu, tout ce qui incommode l'amour propre. PORT-R. Les gens du monde conçoivent la *charité* comme une vèrtu toûjours flateuse, & agréable, & qui ne choque jamais pèrsonne. ID.

La route de la vie humaine
De mauvais pas est toute pleine :
Pour m'en tirer facilement
Voici ce que je fais : J'attelle
A cette voiture mortelle,
Que je conduis au monument,
La Justice prémierement,
Qui marche toûjours rondement,
Et la charité *sans laquelle*
Elle iroit moins légerement.
L'ABB. REGN. DES MAR.

CHARITÉ, est aussi l'effet d'une vèrtu morale, qui consiste à secourir son prochain de son bien, de ses conseils & de ses assistances en toutes ses nécessitez. En ce sens ce mot de *charité* a un plurier. *Inopiæ, egestatis subsidium, levamen.* Pendant les guèrres les *charitez* sont bien refroidies. L'Hôpital de la *Charité*, *Charité* des pauvres. Cet homme qui s'est engraissé de la substance du peuple, tire du fond même de ses concussions, une bizarre *charité*, & des aumônes irrégulières. FLÉCH. Une *charité* aussi vive, & aussi agissante que la vôtre, n'a pas besoin d'être éxcitée par l'artifice, & par le mensonge. La *charité* bienfaisante, & libérale, a toûjours les mains ouvèrtes pour soulager la misère d'autrui. LE MAIT. La Providence a voulu entretenir la *charité* parmi les hommes, par le commèrce des secours, & des assistances mutuelles qu'ils se rendent. FLÉCH. Dans ce siécle la *charité* est non seulement refroidie, mais presque éteinte, & l'on croit pèrdre le bien qu'on distribuë en aumônes. FLÉCH. La *charité* prise en ce sens ne doit point être pratiquée au préjudice de la justice. Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les gages des domestiques, devant que de faire des *charitez*.

Quand on veut corriger un Moine en Chapitre, le Supérieur dit à un des Religieux, Mon frère, faites-lui la *charité*, pour dire, avèrtissez-le de ses fautes, déclarez celles que vous avez remarquées, donnez-lui la discipline, la correction fratèrnelle. *Reprehensio, correctio.*

CHARITÉ CHRÉTIENNE, Ordre Militaire établi par Henri III. en faveur des soldats estropiez au sèrvice de l'État. *Ordo militaris à christiana charitate nuncupatus.* Il assigna quelques revenus pour cette charitable fondation. Ceux qui étoient reçus dans l'Ordre portoient une croix sur le manteau au côté gauche, & au tour de la croix ces mots en broderie d'or, *pour avoir fidellement servi.* Un établissement si loüable n'eut point de succès. LE P. ANSELME.

CHARITÉ, Ordre Religieux institué par S. Jean de Dieu pour secourir les malades. *Ordo religiosus à charitate nuncupatus.* Son institut fut approuvé en 1520. par Léon X. & confirmé par Paul V. en 1617. Les Religieux de cet Ordre s'appliquent uniquement au sèrvice des malades.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIÈRGE. Ordre Religieux établi dans le Diocèse de Châlons sur Marne par Guy Seigneur de Joinville & du Bourg S. George, sur la fin du XIII[e] siecle. Cet institut fut approuvé sous la Régle de S. Augustin par les Papes Boniface VIII[e] & Clement VI. Sponde a parlé de cette institution à l'an 1290.

Il y a à Paris dans chaque Parroisse une société de Dames vèrtueuses qui s'appliquent à connoitre & à soulager les besoins des pauvres de la Parroisse, & qu'on appelle pour cela, Les Dames de la *charité*. Il faut que l'Evêque autorise ces sortes de societez pieuses. Quand il y a dans ces societez quelque Dame d'un grand rang, ou d'une éminente vèrtu, elle est supérieure ; pour l'ordinaire les Dames sont supérieures tour à tour. Chaque société a sa Trésorière qui ramasse les aumônes, & ces sœurs qu'on appelle *sœurs de la Charité*, ce sont des filles vèrtueuses habillées d'une grosse étoffe grise, qui ont soin de préparer les remédes, & de les porter aux malades.

Le mot de *charité* signifie aussi tout seul ces sortes de societez. Il a été entèrré aux dépens de la *Charité* de la parroisse. Chaque *Charité* n'entretient un malade qu'environ trois semaines, s'il n'y a point d'espérance de le guérir, on le fait porter à l'Hôtel-Dieu. *Charité* signifie aussi le fond des aumônes de ces societez. La *charité* de telle parroisse est bonne, riche, bien réglée, &c. Il est à la *Charité* de la parroisse, c'est-à-dire, il est entretenu des fonds de la *charité*.

Il y a aussi à Paris des *charitez des pauvres honteux* : ce sont des societez composées du Curé & des Marguilliers de la parroisse : ces Messieurs font subsister les pauvres honteux du fond des aumônes qu'on ramasse pour cela, & des legs qu'on fait à cette intention, en leur envoyant de tems en tems quelque somme d'argent.

CHARITÉ se prend quelquefois pour l'Hôpital ou le lieu où l'on entretient les malades. Il y a à Paris trois *Charitez* de femmes, & une d'hommes, c'est-à-dire, trois Hôpitaux pour les femmes malades, & un pour les hommes. On ne donne le plus communément ce nom qu'aux maisons ou Hôpitaux des Frères de la *Charité*. On l'a porté à la *Charité*. Il a été trois mois malade à la *Charité*.

CHARITÉ. f. f. Nom d'une Ville de France sur la Loire dans le Nivèrnois. Il ne se dit point sans l'article, la *Charité*, de la *Charité*, à la *Charité*. *Caritas*. Le Prieuré de la Charité est un bénéfice simple de plus de 20000 livres de rente à la nomination de l'Abbé de Clugny. Le Prieur de la *Charité* est Seigneur temporel & spirituel de la ville. C'est de tous les Bénéfices de France celui qui a de plus belles nominations.

CHARIVARI. f. m. Bruit confus que font des gens du peuple avec des poëles, des bassins & des chaudrons pour faire injure à quelqu'un. *Nocturne vociferationes & vasorum aneorum pulsationes*. On fait les *charivaris* en dérision des gens d'un âge fort inégal qui se marient. On les faisoit aussi à ceux qui passoient à de secondes, & à de troisiémes noces. Ces tumultes furent défendus par le Concile de Tours sous peine d'excommunication. *Charivari* fâcheux, chagrinant, ennuyeux, plaisant, divèrtissant. Voyez Thiers, Traité des jeux.

Nicod dérive ce mot du Grèc καρηβαρία, qui signifie *pesanteur de tête* provenant de trop boire, ou d'entendre trop de bruit, ou d'autre cause; Borel du vèrbe Grèc καρηβαρέω, c'est-à-dire, *je romps la tête*. Du Cange le dérive de *cari cari*, qui est un cri que font les Picards de Boulogne ou de Calais pour soulever le peuple contre les injustes exactions qu'on veut faire sur eux : & comme le bruit est grand & tumultueux, & que les Picards prononcent *ca*, ce qu'ailleurs on prononce *cha*, on a appellé *charivari* le grand bruit que faisoient des masques ou des pèrsonnes déguisées, pour faire insulte à quelqu'un. Scaliger le dérive de *chalybarium*, à cause que ce bruit se fait en frappant des vaisseaux d'airain. Voyez Éveillon, Traité des excommunications. Voyez encore les Arrêts rapportez par Guybasset *Titre des injures 6. l. 10.* Le P. Lobineau dit *charivari*, ou *chevalet*, apparemment qu'on dit indiffèremment l'un & l'autre en Bretagne, *hist. de Bret. T. I. L. XXII. p.* 847.

CHARIVARI, se dit aussi d'un bruit confus fait en débauche, ou dans des querelles domestiques. *Turba tumultus*. Le mari & la femme se battent souvent, c'est un étrange *charivari*. Quand ces débauchez sont yvres, ils font de grands *charivaris*.

CHARIVARI, se dit aussi ironiquement d'une mauvaise Musique. *Insulsa musica*. Ce Musicien a fait un concèrt, qui étoit plutôt un *charivari*.

CHARLATAN, ANNE. adj. & subst. Empyrique, faux Médecin, qui monte sur le théatre en place publique, pour vendre de la thériaque, ou d'autres drogues, & qui amasse le peuple par des tours de passe-passe, & des bouffonneries, pour en avoir plus facilement le débit. *Circumphoraneus pharmacopola, circulator*.

Ce mot vient de l'Italien *ceretano*, qui a été fait de *Caretum*, qui est un bourg proche de Spoléte en Italie, d'où sont venus prémièrement ces imposteurs qui courent de ville en ville, comme témoigne Calepin. Ménage le dérive de *circulatanus*, qu'il croit qu'on a dit pour *circulator*.

CHARLATAN, signifie aussi, Trompeur, engeoleur; celui qui veut pèrsuader quelqu'un par des flateries & des fanfaronnades, pour en tirer avantage. *Præstigiator, callidus assentator*. Il se dit aussi d'un hypocrite, d'un faux dévot. *Probitatis ac pietatis simulator*. Mais en tous ces sens figurez il est du stile simple, familier & comique. Il en est de même de *charlataner*, & de *charlatanerie* qui suivent.

Le monde n'a jamais manqué de charlatans. LA FONT.

Que l'Eglise est fertile en dévots empyriques!
Que de saints charlatans ! S. ÉVR.

Enfin je ne vois rien qui soit plus odieux,
Que ces francs charlatans, *que ces dévots de place,*
De qui la sacrilege & trompeuse grimace &c. MOL.

CHARLATANE. subst. f. & adj. se dit des femmes qui causent beaucoup, qui cajolent les gens pour les engager à acheter, & les attraper : une marchande de ce caractère est une *charlatane*.

CHARLATANER. v. act. Cageoler quelqu'un pour le tromper. Ce jeune homme a tant *charlatané* ce vieillard qu'il a trouvé le moyen de lui attraper sa bourse.

CHARLATANERIE. f. f. Pèrsuasion subtile, & artificieuse de quelque chôse qui est préjudiciable à celui qui l'écoute. *Callida assentatio, præstigiæ, artificiosa oratio*. C'est une pure *charlatanerie* que tous les secrets qu'on débite pour guérir les maladies, quand on ne veut pas suivre les régles de l'art. Un Alleman nommé Mencken a imprimé deux discours sur la *Charlatanerie* des Sçavans.

CHARLEMAGNE. f. m. *Carolus magnus*. C'est le nom du prémier Empereur d'Occident, & d'un des plus grands Rois que la France ait eû. *Charlemagne* étoit maître de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la plus grande partie de l'Italie, il étendit sa domination jusqu'en Saxe, & aux frontières d'Hongrie. *Charlemagne* étoit grand & bienfait, pieux & zelé pour la Religion, sage & vaillant. Il étoit fils de Pepin, il s'appelloit Charles, qui s'écrit *Carl*, ou *Karl*, dans la langue Tudesque; ses actions heroïques lui firent donner le nom de *Grand*, *Magnus*, d'où l'on a formé le nom de *Charlemagne*, qui est composé d'un mot Tudesque & d'un mot Latin auxquels on a donné la tèrminaison Françoise. Le P. Mabillon a obsèrvé que *Charlemagne* écrivoit toûjours son nom de *Charles* par un *C*, & que quelque tems après les Princes qui le suivirent écrivirent leur nom de Charles par un *K*.

CHARLEMONT. f. m. Nom de ville. *Carolomontium*. Il y en a deux de ce nom; l'une en Irlande dans l'Ultonie, sur la rivière de Blackwater dans le Comté d'Armach; & l'autre au Païs-Bas dans le Comté de Namur, sur une montagne dont la Meuse baigne le pied. *Charlemont* est aujourd'hui à la France. Il fut bâti par les Impériaux vèrs l'an 1555. & nommé ainsi de Charles Quint. LARREY.

CHARLEROY. f. m. *Caroloregium*. Ville & forteresse du Païs-Bas dans le Comté de Namur, sur la Sambre. *Charleroy* n'étoit qu'un village nommé Charnoy. En 1666. les Espagnols la fortifièrent, & lui donnèrent le nom de leur Roi Charles II.

CHARLES. f. m. Nom propre d'homme. *Carolus*. Ce mot est de la langue des Francs, ou François, & il paroit que c'est eux qui l'ont apporté dans les Gaules; mais on ne sçait ce qu'il signifioit dans leur langue. Depuis *Charles* Martel, & Charlemagne son petit fils, ce nom est devenu commun, non seulement en France, mais dans les autres païs de l'Europe. Il ne paroit pas qu'il le fût tant avant ce tems-là. Il ne faut jamais prononcer l's que l'on met à la fin, même quand il suit une voyelle. Ainsi l'on dit *Charle animoit ses troupes*, & non pas *Charle-z-animoit ses troupes*. *Charles* s'est formé de *Carolus*, que l'on écrivoit par un *K* sous la seconde race après Charlemagne, *Karolus*. Il y a sept Empereurs, neuf Rois de France, quatre de Naples, trois d'Hongrie, autant de Navarre, deux d'Espagne, deux d'Anglètèrre, & douze Rois de Suéde qui ont porté le nom de *Charles*.

CHARLEVILLE. f. m. Petite Ville de France dans le Rételois, située sur la Meuse. *Carolopolis*. C'étoit un village qui portoit le nom d'Arches. Charles de Gonzague Duc de Nevèrs, & de Mantouë, y fit bâtir une ville en 1609. & lui donna son nom. Les Ducs de Mantouë en sont souverains; mais les fortifications sont au pouvoir du Roi.

CHARLIEN. Pour Carlovingien. Du Tillet P. I. p. 38. & Bardin dans son Grand Chambellan de France, disent *Charliens*, pour Carlovingiens. La lignée des *Charliens*, la race des *Charliens*. Aujourd'hui il faut dire Carlovingiens. Voyez ce mot.

CHARLOT. f. m. Nom propre d'homme. Ce mot est bas & populaire, c'est un diminutif de Charles. On appelle *Charlot* un petit garçon qui s'appelle Charles. On prononce *Charlo*. *Carolus, Caroletus*.

CHARLOTTE. f. f. Nom de femme. *Carola*. Ce nom se donne aux femmes qui ont eû au baptéme le nom de Saint Charles. Car il n'y a point, que l'on sçache, de Sainte *Charlotte*. Ce tèrme n'est pas bas & populaire comme celui de Charlot, on le donne non seulement parmi le peuple, & aux jeunes filles; mais toûjours & à toutes les femmes qui ont Saint Charles pour patron, de quelque âge & de quelque condition qu'elles soient. *Charlotte* de Bourbon Reine de Chypre fille de Jean de Bourbon épousa Jean II. Roi de Chypre, dont elle eut Jean III. père d'une autre *Charlotte* qui chassée de ses États de Chypre par son frere bâtard, en fit donation à Charles Duc de Savoye son neveu. Il y a aussi des *Charlottes* de Savoye, de Bourbon, Montpensier &c.

CHARMANT, ANTE, adj. Qui plait extraordinairement, qui ravit en admiration. *Jucundus, eximius, admirabilis, suavis*. Cette femme a toutes les manières *charmantes*. Cette maison de plaisance est un séjour *charmant*. Il y a une éloquence mâle, & vigoureuse, comme il y en a une agréable, & *charmante*. P. RAP.

Le tour en est charmant, *l'expression hardie*. VILL.

Bérénice est charmante, *& de si belles mains*
Sembloient vous demander l'Empire des humains. RAC.

Mais si vous condamnez l'aveu que je vous fais,
Vous devez vous en prendre à vos charmans *attraits*. MOL.

Il est des maris si charmans,
Qu'ils peuvent être époux, sans cesser d'être amans. VILL.

CHARME.

CHARME. s. m. Puissance magique par laquelle, avec l'aide du Demon, les Sorciers font des chôses mèrveilleuses, au dessus des forces, ou contre l'ordre de la nature. *Cantio, carmen, incantamentum, fascinatio.* Les Poëtes, tant anciens que modèrnes, ont fondé la plûpart de leurs fictions sur les *charmes* & enchantemens. Arioste, Amadis, sont pleins de *charmes*.

Ce mot vient de *carmina.* MÉNAGE.

CHARME, se dit figurément, des agrémens: de ce qui nous plait extraordinairement, qui nous ravit en admiration. *Illecebra, lenocinium.* On appèrçoit la foiblesse de vos raisonnemens dès qu'on les a dépouillé des *charmes* extérieurs dont vous les avez parez. PELIS. La Poësie a des *charmes* qui transportent les esprits. Cette beauté a des *charmes* & des attraits qui assèrvissent tous les cœurs. On dit d'un jeune homme qui revient d'une folle passion, que le *charme* s'est enfin dissipé. Il n'est pas aisé de se défendre contre la surprise des sens, & le *charme* inévitable des objets. S. ÉVR. Les *charmes* de son esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs que l'hymen a coutume d'éteindre. VILL. Un *charme* invisible assaisonne tes actions & tes discours. Les *charmes* de la vérité ont été les seules armes qui ont subjugué toutes les nations à JESUS-CHRIST. P. THOMAS. Pour être sage, il n'est pas besoin d'ensevelir ses *charmes*, ni de se gendarmer parce qu'on nous trouve belles. M. SCUD. Une femme qui a mille *charmes* est-elle obligée de se séquestrer du monde, par le scrupule d'allumer des désirs criminels, & d'être un objet de tentation? S. ÉVR. La raison elle-même éblouie par l'éclat du discours, céde quelquefois, & se rend aux *charmes* de l'illusion. VALL. La nouveauté a un *charme* dont on se défend mal-aisément. S. ÉVR. Il avoit un *charme* pour se faire aimer; ce *charme* étoit sa bonne mine, sa jeunesse, sa vivacité. LE GEND.

> *La lumière, le jour, les ombres de la nuit,*
> *Tout retrace à mes yeux les* charmes *que j'évite.* RAC.

> *C'est trop vèrser de larmes;*
> *Qu'a besoin le défunt que vous noyez vos* charmes? LA FONT.

> *Quand je vèrrai ses yeux armez de tous leurs* charmes,
> *Me souviendrai-je alors de mon triste devoir?* RACINE.

> *Tout au monde est mêlé d'amèrtume & de* charmes. LA FONT.

> *D'un aveugle penchant le* charme *impèrcéptible,*
> *Frappe, saisit, entraine, & rend un cœur sensible.* CORN.

> *Vos frivoles plaisirs pour moi n'ont point de charmes.*
> L'AB. TETU.

CHARME. s. m. *Carpinus.* Arbre dont on fait des pallissades, qui s'éleve fort haut, & dont on forme des bèrceaux & des allées dans les jardins. On en voit de fort hauts & bien taillez à Vèrsailles & à Marli. Son tronc est médiocrement gros, parce qu'on lui laisse jetter beaucoup de branches. Son écorce est lisse, égale; son bois est dur, compacte & blanchâtre. Ses branches donnent beaucoup de petits rameaux garnis de feuilles assez semblables à celles de l'orme ordinaire, mais un peu plus étroites, lisses des deux côtez, de couleur vèrd gai en dessus, dentelées sur leurs bords & comme épineuses. Ses branches & ses rameaux sont chargez au printems de chatons longs de deux pouces environ, compôsez de plusieurs écailles rangées autour d'un poinçon, & chargées en dessous de quelques étamines jaûnes. Ses fleurs sont stériles, & les fruits viennent dans des épis séparez, qui naissent cependant sur la même branche. Ces épis sont des festons longs comme le doigt, formez pas des feüilles longues d'un pouce sur quatre lignes de largeur, roussâtres, ou d'un vèrd brun, entre lesquels sont contenus des fruits pyramidaux, de quatre à cinq lignes de hauteur, sur deux lignes de largeur à leur bâse, canelez dans toute leur longueur, applatis, ligneux, garnis d'une petite couronne. Ils renfèrment châcun une semence ou amande oblongue. Il coule quelquefois des vieux piéds de *charmes* une gomme transparente & de couleur de la gomme lacque; elle se dissout de même dans l'esprit de vin. Les Jardiniers se sèrvent du mot de *charmille*, pour le *charme* mis en palissades. Il ressemble en quelque sorte à l'érable, *carpinus*, d'où le mot François a été fait par corruption. On disoit *charne*. Le *charme* sèrt à faire des aissieux & des formes.

CHARMER. v. act. Faire quelque effet mèrveilleux par la puissance des charmes ou du Démon. *Fascinare, incantamentis, fascinationibus alligare.* On tient que les Sorciers *charment* les armes, les empêchent de tirer; mais il n'est pas trop sûr de s'y fier. Pouvoit-il *charmer* la balle qui l'a tué? VOIT. L'Ordonnance des Eaux & Forêts déffend de *charmer* les arbres, c'est-à-dire, de les faire mourir malicieusement.

CHARMER, signifie aussi, Dire ou faire quelque chôse d'agréable, de mèrveilleux, de surprenant; plaire extraordinairement. *Illecebris aliquem delinire, irretire; suavibus verbis alicujus animum permulcere.* Cet homme *charme* par l'agrément de sa convèrsation.

> *C'est la beauté qui commence de plaire;*
> *Et la douceur acheve de* charmer. MOI.

Vous êtes fâché de ce que j'ai dissipé l'enchantement qui vous *charmoit.* MALEB. Cette femme *charme* tout le monde par sa beauté, par sa modestie. Une politesse extérieure suffit pour faire donner le titre de bel esprit, parce qu'on n'examine pas de fort près ce qui éblouït, & ce qui *charme.* VALL. L'agrément & la modéstie d'Abigaïl *charmèrent* si fort le cœur de David, qu'il fut obligé de céder & de se laisser fléchir. Souvenez vous que mon cœur *charmé* de vos grandes actions se désabuseroit, s'il vous en échappoit quelqu'une indigne de vous, & de moi. VILL. L'éloquence de Cicéron *charme*, & se fait aimer; celle de Démosthéne frappe, étonne, & se fait obéïr. P. RAP. *Charmé* de ses vèrtus éminentes, je m'affectionnai sans y penser à sa réputation, & à sa gloire. FLÉCH. La vraye éloquence n'éclate jamais par des couleurs empruntées; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle *charme*, & qu'elle pèrsuade. S. ÉVR.

> *Adorable Philis, qui m'avez sçû* charmer,
> *J'aime plus que personne n'aime,*
> *Et j'aime seulement pour le plaisir d'aimer.*

Ce mot vient du Latin *carminare*, ou *carminibus incantare.*

CHARMER, signifie aussi, Adoucir la douleur, ou en suspendre le sentiment. *Lenire, mollire, placare, sedare dolorem, tristitiam.* Sa voix peut *charmer* les douleurs. VOIT. Il faut se faire des plaisirs par lesquels on puisse *charmer* les ennuis de la solitude. La Poësie en délassant l'esprit, *charme* les chagrins de l'âme par son harmonie, & par toutes les grâces de l'expression. P. RAP.

CHARMÉ, ÉE. adj. *Illecebris delinitus, devinctus.*

> *Observe exactement tes amis consultez,*
> *De cet endroit si beau t'ont-ils paru* charmez? VILL.

CHARMÉ. Tèrme de forêts, qui se dit des arbres auxquels on a fait malicieusement quelque chôse pour les faire mourir.

ÊTRE CHARMÉ, c'est être touché avec plaisir. Je suis charmé de cette musique, de ces vèrs.

CHARMEUR. s. m. Sorcier qui a la vèrtu, ou la réputation de charmer. *Magus, veneficus.*

CHARMEUSE, se dit aussi en burlésque d'une femme qui se fait aimer. *Mulier illecebrosa.* Corneille s'en est sèrvi dans l'Illusion Comique. Juge alors quel désordre aux yeux de ma *charmeuse*, &c.

CHARMIE. s. f. Ce mot, qui n'est plus en usage, veut dire *chemise. Indusium, tunica interior.*

CHARMILLE. s. f. C'est du plant de charme qu'on éleve, pour vendre à ceux qui veulent faire des palissades, ou même déja mis en palissade. *Carpinea virgulta.* Il a acheté un milier de *charmille.* Vôtre *charmille* borde agréablement ces allées.

CHARMOYE. s. f. Ce mot se trouve dans Danet pour signifier un lieu planté de charmes. *Carpinetum.*

CHARNAGE. s. m. Tems où il est pèrmis de manger de la chair, tems oppôsé au Carême, qui comprend toute l'année, à la resèrve des 40 jours de suite où on jeûne, & où il est défendu de manger de la chair & des œufs. *Tempus quo vesci carnibus licitum est.*

CHARNAGE, se dit aussi en fait de dîmes. *Decumanus carnium.* Cet Abbé en toutes ses tèrres a les dîmes lainages, & *charnages*; c'est-à-dire, des toisons des moutons, des agneaux, des cochons, &c. On a appellé en Latin *carnarium de porcis*, la dîme des cochons.

CHARNAIGRES, en tèrmes de Chasse, est une espéce de chiens métifs, ou chiens courans, qui chassent de gueule, qui rident, qui forcent les lapins dans les broussailles. Voyez LEVRIER.

CHARNEL, ELLE. adj. Celui qui est attaché à un autre par les liens de la chair. *Propinquitate, communione sanguinis alicui devinctus.* C'est son propre frère *charnel*; cela ne se dit qu'en tèrmes de pratique. On a dit autrefois, un ami *charnel*; pour dire, un fort grand ami.

CHARNEL, se dit aussi par opposition à *spirituel*, de celui qui est plus attaché aux chôses mondaines, & tèrréstres, ou aux plaisirs du corps, qu'à ceux de l'esprit. *Voluptarius, rebus quæ sensibus percipiuntur, quæ sub sensus cadunt, serviens, deditus: voluptatibus deditus.* Les hommes *charnels* & sensuels ne goûtent point les chôses de la Religion. Les Juifs *charnels* n'avoient qu'un amour sèrvile, & mèrcénaire; ils n'aimoient Dieu que pour la fèrtilité de la tèrre de Chanaan. FENEL. S. François se rouloit dans la

neige pendant les accès de la convoitise, pour résister aux tentations de la volupté *charnelle*. BAY. Parmi cette multitude d'hommes *charnels* qui remplissent l'Église visible, il est impossible qu'on n'y voye des éxemples de tous les déréglemens des hommes. PORT-R. Le joug des cérémonies de la Loi Mosaïque contribuoit à détacher les Israëlites du culte *charnel* de la Loi. CL.

CHARNELLEMENT. adv. D'une manière charnelle. *Impurè; Libidinosè*. Il a eû affaire *charnellement* avec cette fille. Cela est du stile du Barreau. On dit figurément, Vous ne considérez les chôses que *charnellement*; c'est-à-dire, selon que les sens les représentent; ou par rapport à des vûës mondaines & temporelles. *Quantùm sub sensus res cadunt, sensibus percipiuntur; pro sensuum judicio.*

CHARNEUX, EUSE. adj. Tèrme de Médecine, qui se dit des parties qui sont composées principalement de chair, comme les jouës, les fesses, & en général tous les muscles, *Carnosus* &c. qui sont opposées à celles qui sont *osseuses*. Le pannicule *charneux*.

CHARNIER. s. m. Portique; gallerie qui est ordinairement autour des cimetières, au dessus de laquelle on mettoit autrefois les os déchar nez des morts, comme il y en a encore des vestiges aux *Charniers* de S. Innocent à Paris. *Ossium conditorium, ossarium.* Mainte nant les *Charniers* ne sèrvent qu'à donner la communion aux Parroissiens aux Fêtes de Pâques; & ils sont ordinairement attachez aux Églises.

CHARNIER, signifie encore le lieu dans une maison destiné à garder les chairs salées. *Carnarium.* C'est de ce mot, qui est dans Plaute en la même signification, que vient celui d'*acharner*.

CHARNIER, signifie aussi, des bottes d'échalas pour mettre dans les vignes. *Pedaminum fasciculus.* Le bon *charnier* doit être fait de cœur de chêne.

Ce mot vient de *carnarium*, comme chair de *caro*.

CHARNIÈRE. s. f. Tèrme de Géométrie. C'est une fente simple, ou double, qu'on fait aux extrémitez supérieures des jambes d'un compas, d'une fausse équièrre & autres instrumens, pour les enclaver, & les assembler l'une avec l'autre par le moyen d'un clou rivé, sur lequel elles sont mobiles. *Commissura, verticulus.* La justesse des instrumens de Mathématique dépend d'avoir des *charnieres* bien faites. En général on appelle *charnière* deux piéces de fèr, de laiton, ou d'autre métal, qui s'enclavent & entrent l'une dans l'autre, & qui étant pèrcées se joignent ensemble avec une rivure qui les travèrse; ensorte qu'elles peuvent se mouvoir en rond, sans se séparer, tournant sur un même centre, en ce sens on le dit en parlant de tabatières, & d'étuis &c.

CHARNIÈRE, est aussi un outil sèrvant à ceux qui gravent sur des pièrres dures. *Cœlum.* Il est fait en manière de virole, & sèrt à enlever les pièces.

On a appellé quelquefois *charnière*, une fauconnière où le Fauconnier porte son leurre & la chair dont il l'acharne. L'Empereur Fréderic II. en son livre de Vénerie l'appelle *Carnaria*.

Il se dit aussi d'une poche de gros rezeau où les Chasseurs mettent leur gibier. Il est revenu de la Chasse avec quatre bonnes piéces de gibier dans sa *charniere*.

En ce sens ce mot vient de *chair*; & cette poche s'appelle aussi *carnassiere*.

CHARNU, UË. adj. Plein de chair, qui a la chair grasse & fèrme. *Corpulentus, carnosus.* On le dit des animaux aussi bien que des hommes, & même des fruits, à la pulpe desquels on donne le nom de *chair*.

CHARNU, Tèrme d'Hèrboristes. Une plante *charnuë*, est une plante dont la racine est grosse, & d'une substance moëlleuse, d'où il sort peu de fibres qui l'attachent à la tèrre; comme les raves, les bettes &c. *Carnosus.* Ce mot se dit encore des feüilles de quelques plantes, comme de celles de plusieurs sortes de joubarbe.

CHARNURE. s. f. Qualité de la chair. *Caro.* Il a une belle, une vilaine *charnure*, la *charnure* noire, mollasse. Il avoit le corps robuste ramassé, & d'une belle *charnure*. VAUG. Le tempérament fait la couleur, la qualité du cuir & la *charnure*. DE LA CHAMB.

CHAROGNE. subst. f. Corps d'un animal mort, infect & corrompu. *Cadaver.* Les Chefs des Stoïciens ont crû qu'il n'y avoit point de mal à se sèrvir de nôtre *charogne*, & de s'en nourrir. MONT. On dit d'une chôse bien infectée, qu'elle est puante comme une *charogne*.

Ce mot vient du Grec *χαρωνεῖα*, qui se dit des lieux qui éxhalent de mauvaises odeurs, comme sont les bêtes mortes. MÉNAGE.

On dit figurément du corps humain pour le ravaler au dessous de l'esprit, qu'il ne faut pas le traitter délicatement, que ce n'est qu'une *charogne*; on dit aussi que l'ame noircie de péchez, & qui croupit dans l'ordure, n'est qu'une puante *charogne*. On dit aussi communément d'une pèrsonne, dont il s'éxhale une mauvaise odeur, que c'est une *charogne*; ou provèrbialement, qu'il put comme *charogne*.

CHAROILES. s. f. Ville de France, Capitale du Comté de Chârolois en Bourgogne. *Carolia.*

CHAROLOIS. s. m. *Carolesium*, & dans Vigènere, *Ambarri.* Païs du Duché de Bourgogne, qui a pour bornes le Mâconnois au levant, & au Midi; au couchant le Bourbonnois, dont il est séparé par la Loire; & le Châlonnois au septentrion. Chârolles, qui en est la Capitale, lui a donné son nom. Le *Chârolois* étoit possédé par les Rois d'Espagne sous la Souveraineté des Rois de France; à la paix des Pyrénées ils le cédèrent au Prince de Condé, en payement des sommes qu'ils lui devoient, & aujourd'hui le Prince cadet de M. le Duc de Bourbon porte le titre de Comte de *Charolois*.

Quelques-uns on dit *Chârolois, oise*, pour habitant du *Chârolois*. *Carolesius.*

CHARON. s. m. Prononcez *Caron*. C'est dans la Fâble le nom du Nautonnier d'enfèr. *Charon.* Quelques-uns en font un Dieu fils de l'Érébe & de la nuit, Hésiode n'en parle point dans la Théogonie, dans laquelle v. 124. il ne donne que deux enfans à l'Érébe & à la nuit, qui sont l'Æther, & le jour. Les Poétes feignoient que les âmes des hommes morts alloient se rendre sur les bords du Styx, que là *Charon* passoit celles qui le payoient, & qui avoient eû les honneurs de la sépulture, & laissoit les autres errer cent ans sur les bords du lac, après quoi il les passoit aussi. On le dépeint comme un vieillard mal propre, fort grossier & fort rude. Voyez les élégantes descriptions qu'en ont fait Virgile, Enéide L. VI. v. 298. Senéque dans son Hèrcule furieux, Act. III. Sc. II. v. 763. Euripide en parle aussi dans son Alceste, mais il ne le décrit point. Diodore de Sicile, L. I. C. 92. dit qu'Orphée ayant remarqué qu'en Égypte il y avoit une ville où l'on passoit les corps morts dans une barque sur un grand lac pour les aller entèrrer de l'autre côté du lac, il fit de cela la fâble de *Charon*, qu'il débita en Gréce. Peut-être que cette fâble ne vient que de Memphis, où l'on passoit les corps morts sur le Nil, pour aller les entèrrer du côté où sont encore les Pyramides. Diodôre ajoute que *Charon* signifioit en Égyptien Nautonnier, ou Batelier. D'autres disent qu'il fut appellé *Charon* par antiphrâse, pour Ἀχάρων, *fâcheux, désagréable, triste.* Vigenère traite de cette fable sur Tite-Live, T. I. p. 850 & 851. dans le quatrième, le 10[e], le 23[e] dialogue des morts de Lucien, & dans celui qui est intitulé *Charon, sive Contemplantes*, *Charon* joüe de plaisans rôles. La scéne de *Charon* dans le IV[e] Acte de l'Alceste de Quinault est fort belle.

La pitié n'est point ici bas,
Et Charon *ne fait point de grâce.* QUINAULT.

Il m'importe peu que l'on crie,
Helas! Charon, *helas! helas!*
Il faut encor payer au delà du trépas. ID.

Vossius *De Idolol. L. II. C.* 57. à la fin croit que *Charon* est le même Dieu que le Mèrcure infèrnal; & que ce nom, *Charon*, vient de l'Hébreu חרון, *colere*; qu'il lui fut donné parce qu'il étoit le ministre de la colère divine, de sorte que *Charon* signifie proprement un mauvais Ange, dont l'office est de conduire les âmes criminelles au lieu du supplice.

CHARON, est aussi un nom d'homme que deux Anciens Historiens ont porté, l'un de Lampsaque & l'autre de Carthage.

CHARPENTE. On dit aussi CHARPENTERIE, dans le même sens. s. f. Gros bois propre aux grandes constructions de maisons, de bateaux, de navires. *Materiaria structura, materiatio.* Ce Marchand ne fait trafic que de bois de *charpente*. On le dit aussi du gros bois taillé & assemblé. La *charpente* de cette maison a tant coûté. Le bois de *charpente* se vend au cent de pièces.

CHARPENTE, se dit aussi de tout le bois assemblé qui soutient la couvèrture d'un édifice. La *charpente* de plusieurs Églises de France est de bois de chataignier. On le dit aussi de l'art d'assembler le bois pour faire un ouvrage de *charpente*.

CHARPENTER. v. act. Tailler du bois de charpente pour le mettre en état d'être assemblé. *Materiarium opus facere.*

On le dit aussi au figuré, de ce qui est mal coupé. *Imperitè secare, incidere.* Ce Tailleur ne sçait pas son métier, il a tout *charpenté* cette étoffe. Ce Chirurgien est ignorant, il a *charpenté* le bras de cet homme le voulant panser.

CHARPENTERIE. s. f. Art qui enseigne à tailler & à assembler de grosses pièces de bois pour bâtir des maisons, & les couvrir, pour construire des bateaux, des navires, faire des machines, des clochers, &c. *Materiatura, materiaria fabrica.* Comme les maisons ne fûrent d'abord construites que de bois, l'art de *Charpenterie* est plus ancien que celui de Maçonnerie. François Pyrard dit qu'aux Maldives la *charpenterie* est si ingénieusement travaillée,

travaillée, qu'elle tient sans clous & sans chevilles, & qu'elle est si ferme, qu'on ne la peut desassembler sans en sçavoir l'artifice.

CHARPENTIÉR. s. m. Ouvrier qui taille, & qui assemble la charpente. *Materiarius, tignarius faber. Charpentiér* de maisons. *Charpentiér* de vaisseaux. On l'a nommé autrefois *Chapuis*. On appelle aussi *charpentiér* le maître qui entreprend & conduit un ouvrage de charpente.

Ce mot vient de *Carpentarius*, qui a été fait de *carpentum*, qui signifie un *char*; bien que ceux que nous nommons aujourd'hui *Charpentiérs* fassent tout autre chôse que les voitures appellées *carpenta*. BOLLANDISTES, *Act. SS. Mart. T. I. p.* 589. *B.* & MÉNAGE.

CHARPENTIÉR, en tèrmes de Marine, s'appelle *Maître de hache*. Les métiérs de *Charpentiér*, Calfateur, & Pèrceur de navire, peuvent être éxèrcez par une même pèrsonne, suivant le titre 9. du livre 2. de l'Ordonnance de la Marine. Le *Charpentiér* du Roi portoit autrefois pour Armoiries deux haches adossées dans un Ecu.

CHARPENTIÉR. Oiseau qui n'est pas plus gros qu'une aloüette; qui se trouve dans l'Isle de S. Domingue. On l'appelle ainsi à cause de la force qu'il a de pèrcer un palmiste jusqu'au cœur, pour en tirer la moüelle, dont il est plein. Quoique le bois de cet arbre soit si dur que les meilleurs instrumens rebroussent dessus, il ne lui faut qu'un jour pour cela. Son béc est pointu, & long d'un bon pouce.

CHARPIE. s. f. Quelques-uns disent *charpi*, d'autres *charpis*, au masculin. Filèts de vieille toile qui sérvent à faire des tentes pour panser les playes. *Linamentum*. On a fait faire pour l'armée douze tonnes de *charpie*.

Ce mot vient de *carpia*, ou *carpita*, qui se trouve dans les Glôses, qui a été dit *à carpendo*. MÉNAGE.

On dit aussi d'une étoffe usée, d'une viande trop boüillie, qu'elle est toute en *charpie*.

CHARPIR. v. n. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Faire de la charpie, éffiler ou carder la vieille toile. *Telam filatim dissolvere*. D'où on a fait son compôsé *décharpir*, qui se dit encore en parlant des gens qui se battent, qu'on a de la péine à séparer.

CHArRÉE. s. f. Cendre qui reste sur le cuvier quand on a coulé la lescive. *Lixivius cinis*, prononcez *charée*.

CHArREtTE. s. f. Vaisseau qui est monté sur deux roües, qui sért à voiturer les denrées & chôses pesantes. *Carrus, plaustrum*. Une *chàrrette* à mener du bois, du vin, de la pièrre, &c. On méne éxécuter les criminels dans une *chàrrette*. On foüette les coupeurs de bourse au cul d'une *chàrrette*. Les Limons, les ridelles d'une *chàrrette*. Une *chàrrette* à gèrbes est une grande *charrette*. *Chàrrette* à ridelles. LIGER.

Ce mot vient de *carreta* diminutif de *carrus*, comme *chârruë* de *carruca*. MÉN. On l'a appellée aussi *carrecta*, & *carrectarius*, *chartier*, & *carrettata*, *chàrretée*. DU CANGE. On trouve dans la basse Latinité *carrata* au même sens.

On appelle provèrbialement un *avaleur de chàrrettes fèrrées*, un Thrason, un Capitan. C'est une phrâse Grécque qui se trouve dans Athénée & Xénophon.

CHArRETÉE. s. f. Ce que peut contenir, ou ce que peut porter une chàrrete. *Vehes, vehis, plaustri onus*. La corde de bois contient deux *charretées* ou voyes de Paris.

CHArRETIER. Voyez CHARTIER.

CHArRETIN, ou CHArRETEIN, comme écrit Liger. Espéce de chàrrette sans ridelles, & dont les Bourguignons se sérvent, sur tout pour charrier du vin. LIGER. Il paroit que ce mot n'est en usage qu'en Bourgogne; ailleurs on dit simplement chàrrette.

CHArRIAGE. s. m. Chârroi. L'action de chârrier. *Vectura, vectio, exportatio*. La peine du Chartier qui a fait quelque voiture, qui a chârrié quelque marchandise, ou quelque autre chôse. *Vectionis pretium*.

CHArRIER. subst. m. Tèrme de blanchisseuse. Grande piéce de grosse toile ou canevas, que l'on étend sur le linge que l'on veut blanchir, & sur lequel on met la cendre quand on coule la lescive. *Canabinum segestre lexivii cineris*. En quelques lieux on prononce *Cherrier*, mais mal.

CHArRIER. v. act. Voiturer par chârrette. *Carro, plaustro aliquid vehere, exportare*. Pendant qu'on *chârrie* les foins & les vins, les autres voitures enchérissent.

Ce mot vient du Latin *carrucare*.

CHARRIER, se dit des chôses liquides qui dans leur cours en emportent d'autres plus solides avec elles. *Vehere*. La rivière *charrie*, quand les glaces se forment ou se détachent. Il y a des rivières qui *chârrient* bien des sables, qui changent de lit. Le sang *chârrie* de mauvaises humeurs qui s'évacuënt par la saignée. On le dit aussi de l'urine, quand elle entraîne quelqu'autre matière avec elle. Urine qui *chârrie* une quantité de matières épaisses & grossières. DEGORI.

CHARRIER, en tèrmes de Fauconnerie, se dit quand l'oiseau emporte sa proye, & ne revient point lorsqu'on le reclame. *Avolare cum præda*. On dit aussi, qu'un oiseau de proye *charrie* un pèrdreau, quand il le poursuit & le pourchasse. *Persequi, insequi*.

On dit provèrbialement quand on menace un homme, qu'il faut qu'il *chârrie* droit; pour dire, qu'il prenne bien garde de faire des fautes, parce qu'on lui en doit déja d'ailleurs.

CHArROI. s. m. Conduite de voitures sur des roües, soit chârrette, chârriot, coche ou carrosse. *Vectio quæ carris, plaustris fit; exportatio in carro*. Les passages des montagnes sont difficiles, on n'y sçauroit aller par *chârroi*, on n'y peut mener le *chârroi*, on travaille à y faire un chemin de *chârroi*. Voilà un bon *chârroi* de grain. Payez moi mes *chârrois*; c'est-à-dire, ce que je vous ai chârrié. LIGER, ou plûtôt ce que vous me devez pour l'avoir chârrié. Il y a à la Cour des charges de Capitaine de *chârroi*. On dit aussi *charriage* dans le même sens.

CHARROI, se dit sur mèr, d'une grande chaloupe relevée de deux fargues de toile, pour porter la moruë en Tèrre-Neuve. *Exportatio in navigio*.

CHArRON, ONNE. subst. Artisan qui fait les trains d'artillerie, de chârrettes, de chariot, de carrosses. *Plaustrorum, carrorum, curruum faber*. On fait marcher force *Charrons* avec l'équipage de l'armée.

CHArROnNAGE. s. m. Travail & ouvrage de Chârron. *Plaustrorum, carrorum fabrile opus*. Il y a un tel fond pour le *charonnage* de tant de chariots.

BOIS DE CHARRONNAGE, est celui qu'employent les Chârrons, & particulièrement l'orme, qui sèrt à faire les moyeux des roues; le chêne dont on fait les rais, &c. *Lignum fabricandis carris ac plaustris idoneum*. La plûpart du *bois de charronage* se vend en grume.

CHArRÔTS. s. m. Ville de France dans le Bèrry, sur la rivière d'Arnon, entre Bourges & Issoudun. *Charrottium, Carophium*. *Chârrôts* est un Duché qui appartient à la Branche de Bethune *Chârrôts*, & que le Roi érigea en Pairie l'an 1690. Voyez sur la Ville, Comté & Duché de *Charrôts*, & sur l'ancienne Maison de *Chârrôts*, l'hist. de Bèrry par la Thaumassière Liv. IX. Ch. 38. & 39. Aimon de *Chârrôts* est nommé en une Chartre de Chezal Benoit de l'an 1093. c'est le prémier de cette maison qui soit connu. Elle finit vèrs la fin du XIV[e] siécle en Isabel de *Charrôts* mariée à Eudes Baron de Culant, qui n'eurent qu'un fils qui mourut jeune.

CHArRUAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. On appelle en quelques endroits les tèrres labourables *charruages*. *Arva*.

CHArRUË. s. f. Instrument de Laboureur compôsé d'un train monté sur deux roües, qui a un gros fèr pointu, & un autre trenchant, pour ouvrir, & couper la tèrre, & y faire des sillons. *Aratrum*. Dans la basse Latinité on a dit *caruca*, & *carrucata*. On y attele des bœufs, des chevaux, & des ânes, pour la tirer. Il étoit défendu par la Loi de Moïse d'atteler un bœuf & un âne à la *chârruë*. On a été prendre des Consuls Romains à la *chârruë*. Les Dictateurs de Rome se tiroient quelquefois de la *chârruë*, & la reprenoient quand l'expédition étoit achevée; moins par choix d'une condition tranquille, & innocente, que pour être accoutumez à une sorte de vie si inculte. S. ÉVR.

Et la postérité d'Alfane, ou de Bayard,
Sans respects des Ayeuls dont elle est descenduë,
S'en va porter la malle, ou tirer la chàrruë. BOIL.

Être à la *chârruë*, c'est être actuellement, ou habituellement occupé à labourer avec une *charruë*. Ainsi l'on dit en deux sens, il est à la *chârruë*. Que fait ce valet chez vous? Il est à la *chârruë*, c'est-à-dire, c'est celui qui conduit la *chârruë* dans la saison. Et Mathurin est à la *chârruë*, c'est-à-dire, est actuellement dans un champ, qu'il le laboure.

Ce mot vient de *carruca*, Latin. NICOD. Quelques-uns le dérivent de *aratellum*, comme qui diroit *char propre pour arer*. Ce mot *arar* se dit encore en tèrmes de Marine, lorsque l'ancre ne tient pas fèrme dans le sable, & qu'elle y fait des sillons.

On appelle une tèrre à une, deux ou trois *chârrues*, quand elle a assez de tèrre pour occuper le labour de tant de *charruës*. *Solum quo in arando vel duo vel tria aratra occupari possunt*. Il est défendu aux Nobles de faire valoir par leurs mains des tèrres à plus de deux *chârruës*. On l'appelloit autrefois *carruée*, ou *chârruée*.

CHARRUË DE JARDIN, est une machine compôsée de trois morceaux de bois enchâssez l'un dans l'autre, & d'un fèr trenchant un peu panché, pour mordre un pouce sur la supèrficie des allées. Cette machine est ordinairement traînée par un cheval,

val, & sért à nettoyer les allées, & à couper & déraciner les hèrbes qui y naissent.

On dit provèrbialement, Mettre la *charrue* devant les bœufs; pour dire, Changer l'ordre naturel des chôses, & mettre au commencement ce qui devoit être à la fin. On appelle un cheval de *charruë*, un homme grossier & stupide. On dit aussi, J'aimerois autant être à la *charrue*, tirer la *charrue*, en parlant d'un emploi fort pénible, fort laborieux. On appelle aussi, une *charrue mal attelée*, des gens qui sont liez par quelque société, & qui s'acordent mal ensemble.

CHARTEPARTIE. s. f. Tèrme de Marine. C'est l'acte d'affrétement sur l'Océan, ou de nolissement sur la Méditèrranée. C'est un écrit contenant la convention pour le loüage d'un vaisseau, ou la lettre de facture, & le contrat de cargaison du vaisseau. *Nauticæ rationis dividuum folium.* Elle doit être rédigée par écrit, & passée entre les Marchands & le Maître ou les propriétaires du bâtiment. Elle doit contenir le nom & le port du vaisseau, celui du Maître & de l'Affréteur, le prix du frêt, & les autres conditions dont les parties seront convenuës, comme il est porté au Livre III[e] de l'Ordonnance de la Marine. Dans cet acte les Capitaines & Officiers confessent avoir reçu un tel navire bien & dûment calfaté, étanché, victuaillé, munitionné & agréé pour un tel voyage. La *chartepartie* est distinguée d'avec le *connoissement*, parceque celle là se fait pour l'entier affrettement du navire, & pour l'aller & pour le retour; au lieu que le *connoissement* n'est fait que pour une partie de la charge, & se fait par une promesse particulière pour l'aller ou pour le retour seulement. Le Président Boyer dit que ce mot vient de ce que *per medium carta incidebatur, & sic fiebat carta partita*, parce qu'au tems que les Notaires étoient moins communs, on n'expédioit qu'un acte de la convention qui sèrvoit aux deux parties. On le coupoit en deux, pour en donner à châcune sa portion. Elles les rassembloient au retour pour connoître si elles avoient satisfait à leurs obligations. Ce qu'il atteste avoir vû encore pratiquer de son tems, de même qu'en usoient les Romains dans leurs stipulations, au rapport d'Isidôre, qui rompoient un bâton, dont châcun gardoit un morceau pour en consèrver la marque.

CHARTIER, TÈRE. s. Ce mot est plus ordinairement de trois sillabes que de deux; ainsi il est plus ordinaire d'écrire *Charretier* que *Chârtier*. Il signifie celui qui mêne une chârrette, un châriot, ou une chàruë. *Carri, plaustri ductor.* Ce *Chârtier* fait claquer son foüet. La Police défend aux *Chârtiers* d'être montez sur leurs chevaux, ils doivent conduire à pied leurs harnois, & ne point faire courir leurs chevaux dans les ruës.

On dit provèrbialement, Il n'est si bon *Chârtier* qui ne vèrse; pour dire, il n'y a point d'homme si habile qui ne fasse quelque faute. On dit aussi d'un grand Jureur, Il jure comme un *Chârtier* embourbé. *Chârtier* vient de *carretiero*, comme *chârrette* de *carretta.*

CHARTIL. s. m. Grande chârrette & longue, dont les païsans se servent pour transporter leurs gèrbes en la grange. *Carrus longior.* Il vaut mieux dire avec Richelet, *charti*, & ce mot signifie proprement le corps de la chârrete.

CHARTIL, est aussi un lieu couvèrt dans une basse cour où l'on sèrre les chârrettes, châruës, hèrses, & autres chôses sèrvant au labour, qui se pourroient gâter étant éxposées à la pluye. *Carrorum, plaustrorum receptaculum.*

CHARTON. s. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un *Cocher*, ou celui qui menoit un char, ou une chârrette. *Plaustri, vel currus ductor.*

CHARTOPHYLAX. s. m. Nom d'Office dans l'Église de Constantinople. *Chartophylax.* Codin appelle le Grand *Chartophylax*, le Juge de toutes les Causes, & le bras droit du Patriarche, & Balsamon la bouche & les levres du Patriarche. Codin dit aussi qu'il étoit le dépositaire & le garde de toutes les Chartes qui regardoient les droits Ecclésiastiques, qu'il présidoit à la décision des causes matrimoniales, & qu'il étoit Juge des Clercs. Leunclavius & d'autres se sont trompez quand ils le confondent avec le Chartulaire. C'étoient deux Offices fort differens, & le Chartulaire étoit bien au dessous du *Chartophylax*. C'étoit le *Chartophylax* qui rédigeoit les sentences & les décisions du Patriarche, qui les signoit, & y apposoit le sceau. Il présidoit au Grand Consèil du Patriarche, & connoissoit de toutes les causes & matières Ecclésiastiques, tant du peuple que du Clèrgé & des Moines; il avoit seance avant les Évêques. Dans cèrtaines cérémonies il montoit le cheval du Patriarche: il avoit sous lui douze Notaires à son sèrvice. Enfin, nulle autre dignité n'avoit tant de prérogatives & de si beaux droits. Le Garde-chartes, ou *Chartophylax*, étoit à Constantinople ce que le Bibliothécaire étoit à Rome. Il portoit les mêmes ornemens que les Ministres Ecclésiastiques, & en faisoit les fonctions. C'étoit lui qui présentoit au Patriarche tous les Évêques & les Clercs étrangers, toutes les lettres, tous ceux qui devoient être pourvûs d'Évêchez, d'Abbayes, ou promûs aux Ordres: tous devoient avoir son approbation. FLEURY, qui a pris cela de Du Cange, qui l'a rapporé d'aprês Anastase *ad VIII. Synod. Act.* 2.

Quelques uns écrivent *Cartophylax.* Ce mot moitié Latin & moitié Grèc, s'est formé à Constantinople depuis que l'Empire y eut été transporté, de χαρτα, fait du Latin *charta*, & de φυλάττω, *custodio*, & signifie *Garde-Chartes.* C'étoit un Officier preposé à la garde des chartes & des actes. Il y en avoit un pour le Palais de l'Empereur, & un pour le Patriarche & pour l'Église, qui avoient encore châcun un nom particulier, comme il paroit dans Codin. Le *Cartophylax* du Palais s'appelloit *Registrator*, celui qui tient les Registres; & celui de l'Église, *Scrinarius*, celui qui a soin des papiers, des actes. Cependant on les confond souvent. Le *Cartophylax* de l'Église de Constantinople gardoit le sceau du Patriarche, & le portoit sur sa poitrine. Le *Cartophylax* avoit encore la garde des livres de l'Église, comme on le voit dans le VI[e] Concile Act. 1. & 13. Pachymère ajoute Liv. III. Ch. 24. que l'on ne donnoit point de bénédiction nuptiale sans sa pèrmission. Voyez Codin, les Notes du P. Goar, & Meursius. Voyez aussi les Obsèrvations du P. Gretser Jésuite sur Codin Liv. I. Ch. 4. Comme ce Père a crû devoir retenir le mot Grèc en Latin, & que ceux qui l'ont tourné, n'ont rien trouvé qui y réponde, il semble qu'on doit aussi le garder dans nôtre langue, parceque nous n'avons point de mot François qui exprimat assez bien cette dignité.

Ce mot est compôsé de χαρτα, charte, papier, & φυλάττω, je garde; de sorte qu'il ne signifie proprement que Garde des papiers, ou des chartres, Garde des archives; mais son emploi etoit bien plus étendu, comme nous l'avons dit.

CHARTRAIN, AINE. s. m. & f. & adj. Qui est de Chartres, ou du païs qui en dépend. *Carnutensis, Carnotensis.* Cesar ayant envoyé C. Fabius avec ses troupes vèrs Chartres, les *Chartrains* lui donnèrent des ôtages, & se rendirent. Aujourd'hui on ne se sère guères de ce mot que dans cette phrâse. Le païs *Chartrain*, *Carnuteus, Carnotensis ager.* C'est le Tèrritoire de Chartres. Quelques-uns le prennent pour toute la Beauce propre.

CHARTRE. s. f. Titre éxpédié sous le seel d'un Prince, d'un Seigneur, d'une Église, d'un Chapître, d'une Communauté. Vieux titre ou enseignement qu'on garde soigneusement pour la consèrvation, & la défense des droits d'un État, d'une Communauté, d'une Seigneurie. *Veteres chartæ, membranæ.* Le Trésor des *Chartres* du Roi est à la garde de son Procureur Général. *Tabularium.* On a fait l'inventaire du Trésor des *Chartres* en huit Volumes. M[r] le Maître dit *Charte.* M[r] Mézerai l'a aussi fait dans son Histoire *in folio.* M[r] d'Épèrnon n'a jamais dit autrement dans son livre de la véritable origine de la prémière Race des Rois de France. La raison veut aussi qu'on dise *Charte*; mais l'usage plus fort que la raison, veut qu'on dise & qu'on écrive *Chartre.* L'usage aujourd'hui est partagé, on lit l'un & l'autre mot dans les Édits & les Ordonnances du Roi. Nonobstant *Charte*-Normande, ou *Chartre*-Normande. Il est parlé de ce Saint dans une autre *Chartre*, dit M[r] Patru. Vous pourrez vous détromper si vous prenez la peine de consulter les anciennes *Chartres*, dit M[r] Froimond. Plusieurs, comme Bardin dans son Grand Chambellan de France, & Tessereau dans son Histoire Chronol. de la Chancelerie, écrivent *Charte.*

Le mot de *Chartres*, dit M[r] Ménage dans les *Observations sur la langue Françoise*, vient de *charta*, & ainsi selon l'étymologie il faudroit dire *Charte.* Cependant on dit *Chartre*, & le Barreau ne parle point autrement. Nicod croit qu'il vient du Grèc χαρτης, qui signifie *gros papier*, ou plusieurs feuilles collées ensemble, sur quoi on écrivoit autrefois tous les actes d'importance. χαρτης vient du Latin *charta*, qui se trouve dans la basse Latinité pour un acte public & authentique, une donation, un contrat. Voyez Bollandus *Janv. T. I. p.* 73. *&* 131.

CHARTRE NORMANDE, ou la *Charte aux Normands*, est un titre fort ancien contenant plusieurs privilèges & concessions accordées aux habitans de Normandie, & confirmées par les Rois Jean, Philippe VI. Charles VI. & VII. Louis XI. les confirma en l'année 1461. mais le titre originaire & primitif est du 19. Mars 1315. qui a été accordé par le Roi Louis X. dit Hutin. *Veteres chartæ quibus concessa Normannis privilegia continentur.* Il y en a une autre confirmation par le Roi Henri III. au mois d'Avril 1579. Les *vidimus* en sont contenus à la fin du Coutumier de Normandie. On met dans la plûpart des Lettres de la grande Chancellerie, Nonobstant clameur de haro, *Chartre-Normande*, &c.

CHARTRE, en tèrmes de Palais, est un vieux mot qui signifioit autrefois une prison. *Carcer.* Il est encore en usage en cette phrâse, Il est défendu de tenir une pèrsonne en prison en *chartre* privée, c'est à-dire, hors d'une prison publique. C'est de là aussi qu'est nommé le Prieure de Saint Denis de la *Chartre* à Paris.

Saint

Saint Pierre de Luxembourg au livre manuscrit qu'il écrivoit à sa sœur pour la retirer du monde, & lui persuader la retraite, dit, Le monde est comme une *chartre* où nous sommes enchartrez par nos pechez. Froissart IV. vol. ch. 39. Monstrelet I. vol. ch. 41. 46. 57. 103. la Chronique de Flandre c. 86. Allain Chartier au Poëme intitulé, Le Régime de la fortune, & autres. Du Cange. *Gloss. sur Ville-Hardouin.*

Ce mot s'étoit formé du Latin *carcer*, *carceris*, dont l'on avoit fait Carcere, Carcre, Charcre, *chartre*.

Chartre, se dit aussi d'une maladie qui fait tomber en langueur, & maigrir insensiblement, qu'on appelle aussi *phtisie*. *Tabes*, *tabificus morbus*. On vouë à S. Mandé les enfans qui tombent en *chartre*. On a été obligé de donner une nourrice à ce malade, parce qu'il tomboit en *chartre*.

Ce mot apparemment vient du précédent, parce que la prison cause de la tristesse & de la maigreur. Du Cange dit qu'on appelloit autrement les malades *chartriers*, & en Latin *carcerarii*.

Les Auteurs du Journal de Lipsik 1682. p. 316. parlent d'une espéce de *Chartres*, ou maladie inconnuë aux anciens, & dont les Médecins parlent beaucoup depuis deux siécles. Elle fait maigrir les enfans, leur cause des insomnies, les rend inquiets, & semble leur causer une extrême démangeaison. Le bain donné à propos leur fait sortir par les pôres des corpuscules semblables à de gros poils épais & denses, ce qui fait qu'on les appelle *Crinones*, comme qui diroit des gros cheveux; & la maladie *pilaris morbus*. Quelques Médecins qui sont persuadez que ces espéces de poils sont de petits animaux, les appellent *Comedones*, *de comedere*, manger. On a fort disputé si c'étoient des excrémens épaissis de la troisième coction, ou si c'étoient des insectes. Quoi qu'il en soit, quand on les a fait sortir une ou deux fois les enfans se portent mieux. Les microscopes démontrent que ce sont en effet des animaux vivants. Ils sont grisâtres, tirant tantôt plus, & tantôt moins sur le noir: ils ont deux espéces de cornes fort longues, deux yeux ronds & fort gros, & une queuë longue & veluë au bout. Ils viennent plus ordinairement aux enfants, & sur tout aux cuisses, aux bras & aux épaules. Georg. Jérôme Velschius a fait une Exèrcitation *De Vermiculis Capillaribus Infantum*, dans laquelle on trouve tout ce que diffèrens Auteurs ont écrit sur ce sujet, & tout ce qu'on en peut sçavoir tant pour la théorie que pour la pratique.

Chartre. Cri d'armes de Thibaut Comte de Champagne

Flamans crie Aras; & Angevin rallie,
Et li cuers Thiebaut, Chartre *& Passavant crie*

dit dans son Roman de Normandie Maistre Vace, natif de l'Isle de Gersay, Chanoine de Bayeux surnommé le Clèrc de Caën. Ménage, *Hist. de Sablé L. I. C. 2. p. 4.*

CHARTRES. s. m. *Carnutum. Autricum Carnutum.* C'est le nom d'une ville très ancienne, Capitale de la Beauce, Province de France. Quelques Auteurs prétendent qu'elle fut bâtie par les Gomérites, ou enfans de Gomer, peu de tems après Noé. D'autres disent que ce fûrent les Saronides, & les Druïdes, qui y jettèrent les fondemens d'une ville; qu'ils y érigèrent un autel à la Vièrge qui devoit enfanter, *Virgini Paritura.* D'autres soutiennent seulement qu'un cèrtain Priscus ayant appris de la doctrine des Druïdes qu'il y auroit une Vièrge qui enfanteroit ce Seigneur, ou Gouvèrneur, lui fit ériger un autel & bâtir un temple. *Chartres* est située sur la rivière d'Eure. Jusqu'à François I. cette ville n'a eû que le titre de Comté. Ce Prince l'érigea en Duché en faveur de Renée Duchesse de Férrare. La Cathédrale de *Chartres* est une des plus belles Églises du Royaume. Il y a un Vidame de *Chartres*. Les fils des Ducs d'Orleans portent le titre de Duc de *Chartres*. La latitude de *Chartres* est 48. 30. & sa longitude 19. 15. selon l'Académie des sciences. Les habitans de *Chartres* & de son tèrritoire s'appelloient autrefois *Carnutes*, aujourd'hui *Chartrains*.

Quelques Auteurs, au rapport de Du Chesne dans ses Antiquitez des Villes de France, croyent que le nom de cette ville vient du mot Grec *κάρυος*, ou plûtôt *καρύα*, ou *κάρυον*, *nux juglans*, une noix, de même que celui de Druïde vient de *δρῦς*, un *Chêne*, parceque ces arbres venoient en abondance dans les forêts de ce païs-là.

CHARTREUSE. s. f. Lieu de Dauphiné dans les montagnes à quatre ou cinq lieuës de Grenoble du côté du Nord. *Carthusia.* S. Bruno, quand il quitta le monde pour vivre dans la solitude, choisit pour sa demeure ce lieu des montagnes de Dauphiné nommé *Chartreuse*, & c'est de là que les Monastères & les Religieux de son Ordre ont pris leur nom.

CHARTREUSE. s. f. Maison de Chartreux. *Monasterium Carthusianorum*, *Carthusia.* M. Ménage, qui étoit d'Anjou, & qui devoit connoître le caractère de ceux de son païs, dit qu'il n'y a point de *Chartreuse* en Anjou, parceque les habitans y aiment trop à parler: on dit la même chôse de Beauvais. La grande *Chartreuse* est bâtie sur un rocher dans une solitude affreuse, à cinq lieuës de Grenoble. On y arrive par des chemins pratiquez dans le roc d'où l'on voit d'un côté des précipices affreux, ce qui oblige quelquefois les voyageurs de descendre de cheval. Ce fut en 1086 que S. Bruno se retira à la *Chartreuse*, qui depuis a été appellée la grande *Chartreuse*, parceque c'est la première maison de l'Ordre; les autres monastères s'appellent du nom de *Chartreuse*, en y ajoutant le nom du lieu où ils sont situez; La *Chartreuse* de Paris, La *Chartreuse* de Roüen, de Gaillon, du Val-Dieu &c.

Chartreuse. s. f. Religieuse de l'Ordre de S. Bruno.

Chartreuse. Tèrme de Fleuriste. Tulippe gris de lin, qui a peu de pourpre & de blanc de lait d'entrée. Morin.

CHARTREUX. s. m. Religieux de l'Ordre de S. Bruno, qui vit fort austèrement, & dans une clôture & une solitude fort étroite. *Carthusianus*, *Carthusiensis.* Ce nom vient du village de la *Chartreuse* en Dauphiné, où S. Bruno se retira lorsqu'il commença à fonder cet Ordre en 1086. & l'on a donné ce nom aux autres Maisons de *Chartreux*.

On fait dire à M. Valois dans le Valésiana que les *Chartreux* ne devroient pas s'appeller en Latin *Cartusienses*, mais *Caturcienses*, du nom du Village qui est proche du lieu où ils s'établirent la prémière fois, qui s'appelle en Latin *Catorissium*, ou *Caturissium*, & en François Chatrouse. Mais dans la Lettre de fondation du Monastère de Chartreuse signée du Curé & des habitans du Village, dont il s'agit, les Religieux de ce Monastère sont appellez *Cartusienses*, & non pas *Caturcienses*. Pièrre de Clugni, Saint Bèrnard, & les autres Écrivains qui les ont vû naître, ne les ont point appellez autrement que *Cartusienses*, & il ne faut point alleguer la Chronique de S. Médard de Soissons, où M. Valois a lû *Ordo Caturciensis*, puisque cette *Chronique* qui finit en 1261. est postérieure de près de deux cens ans à la fondation de Chartreuse qui est de l'année 1086. Vign. Marv. *Cet Auteur étoit Chartreux.*

Les constitutions des *Chartreux* se trouvent dans un livre imprimé à Basle en 1510. il contient tous les Statuts de leur Ordre, & il n'y a point d'impression de ces Constitutions plus ancienne, ni plus authentique; car elle a été reçûë, approuvée & autorisée de tout l'Ordre, comme on le voit par le témoignage de François Dupuis leur Général, qui se lit à la fin de cette compilation. Les Statuts de Guigues y sont les prémiers sous le titre de *Statuta & consuetudines D. Guigonis prioris Carthusiæ.* M. l'Abbé de la Trappe, dans son ouvrage de *la vie Monastique*, s'est sèrvi de ce livre pour prouver que les *Chartreux* ne vivoient plus dans cette grande austérité à laquelle ils étoient obligez par les constitutions de Guigues leur cinquième Général. D. Innocent Masson, qui est aujourd'hui leur Général, a fait une réponse à l'Abbé de la Trappe, sous le titre d'explication de quelques endroits des *anciens Statuts de l'Ordre des Chartreux.* Dans ce petit ouvrage, qui n'a été communiqué qu'à très-peu de pèrsonnes, il prétend que ce que le Père Guigues a écrit n'étoit que des Coûtumes dans le tems qu'il l'a écrit, comme il s'en explique lui-même dans son Prologue, & qu'il est demeuré sous le titre & les qualitez de Coûtumes jusqu'à ce que l'Ordre les a convèrties en Statuts quelque tems après, leur donnant la force de loi par l'usage, & en les rédigeant enfin en forme de constitutions.

Dans l'année 1259. c'est-à-dire, environ deux siécles après la fondation de l'Ordre des *Chartreux*, un de leurs Généraux, nommé Riffier, fit une compilation des Coûtumes de Guigues qui étoient devenuës Statuts par l'usage & par l'approbation des Chapitres Généraux de l'Ordre. Dom Masson prétend que l'Abbé de la Trappe a donné mal à propos le nom de *Constitutions* aux Statuts de Guigues, qui n'ont été dans les commencemens que des usages & non pas des loix. Un *Chartreux*, nommé Raynaud, fit en 1369. une nouvelle compilation des Statuts de son Ordre: comme il se trouvoit une multiplicité d'Ordonnances faites depuis les anciens Statuts, il ôta cette multiplicité, en les réduisant à un plus petit nombre, sans rien diminuer cependant de l'ancienne austérité. La piété claustrale est encore aujourd'hui plus en vigueur chez les *Chartreux* que dans aucune autre Maison Religieuse.

Borel dit qu'autrefois on appelloit les *Chartreux*, *Chartroussins*, & que ces mots viennent de *chartre*, qui veut dire *prison*; comme si les *Chartreux* étoient ainsi nommez, c'est-à-dire, *prisonniers*, à cause de la grande retraite dont ils font profession. Il est visible que le nom de *Chartreux* vient de *Chartreuse*, où leur prémier Monastère fut bâti.

Chartreux. Se dit aussi d'un Monastère de *Chartreux*. Saint Louïs a fait bâtir les *Chartreux* de Paris.

CHARTRIER. s. m. Trésor, lieu où on garde les Chartres d'une Abbaye, d'une Communauté, d'une Seigneurie. *Tabularium.* Richard Roi d'Anglèterre ayant défait l'arrière garde de Philippe Auguste entre Châteaudun & Vendôme l'an 1194. lui enleva tout

tout son bagage, l'argent destiné au payement de l'armée, & surtout le *Chartrier* de France. Ainsi il ne faut pas s'étonner si les Trésors des Chartres & des Regîstres publics ne montent plus au delà de Philippe Auguste; car jamais le Roi d'Anglerèrre ne voulut se désaisir de ces papiers.

CHARTRIER se dit aussi du Garde de ce Trésor. *Custos tabularii*. Dans les Couvents il y a un Religieux *Chartrier, Cartularius*. Voyez CHARTULAIRE.

CHARTULAIRE. s. m. On prononce *Cartulaire*. Volume où on a recueïlli ou transcrit les principales Chartres d'une Abbaye, d'une Seigneurie. *Veterum chartarum volumen, codex.*

CHARTULAIRE, est aussi le nom de differens Officiérs qui étoient chargez de chartres, de papiérs qui concèrnoient le public. *Chartularius*. Le *Chartulaire* présidoit aux jugemens Ecclésiastiques au lieu du Pape, & gardoit les chartres de l'Église. Dans l'Église Grécque on appelloit *Chartophylax*, celui que les Latins appelloient *Chartularius*, *Chartulaire*, mais sa charge étoit bien plus considérable, & plusieurs distinguent même dans l'Église Grécque le *Chartulaire* du *Chartophylax*. Voyez ce dèrnier mot. Le *Chartulaire* de Constantinople présidoit aux jugemens civils ou criminels au nom du Patriarche, on l'appelloit à cause de cela, *la bouche & la main du Patriarche*: il portoit un anneau d'or & une thiâre ornée d'or, & sur sa poitrine une espéce de bulle, comme les Évêques portent en France une croix. Il avoit droit comme le Patriarche de catéchiser le peuple dans l'Église. Quand le Patriarche établissoit un *Chartulaire*, il lui donnoit des clefs, pour marquer l'étenduë de son autorité; quoique le *Chartulaire* de Constantinople ne fût que Diâcre, il précédoit les Évêques, malgré leurs fréquentes protestations; mais il n'avoit point séance aux Conciles Œcuméniques, quand on en tenoit, il avoit soin de tirer des archives dont il avoit les clefs, les papiers que les Pères du Concile demandoient, & de les retirer ensuite. Voyez Balsamon l. 7. du Droit des Grècs, l'Action 13 & 14 du sixiéme Concile.

CHARTULAIRE, Dans l'Empire, étoit un Officier de l'Empereur à Constantinople. Il y avoit plusieurs *Chartulaires*, & l'un d'eux étoit le Chèf des autres, auquel ils étoient subordonnez, on l'appelloit Grand *Chartulaire*. Quand l'Empereur montoit à cheval c'étoit le *Chartulaire* qui tenoit son cheval & qui le menoit. *Chartularius*. Le P. Goar l'appelle aussi *Scrinarius*. C'étoit un Commis, celui qui tenoit le Regître public, qui y écrivoit les actes & les comptes. S. Pièrre de Maiuma Martyr étoit *Chartulaire* des impôts publics, *Chartularius vectigalium publicorum*. Voyez Bollandus, *Act. SS. Febr. T. III. p. 266. 267.* Au reste, il paroit par le Diâcre Jean dans la vie de S. Grégoire C. 6. que l'Office de *Chartulaire* étoit considérable; car il lui donne les titres de *Magnifique* & de *Seigneur*, *Veniente autem viro Magnifico domino Maurentio Chartulario.*

CHARTULAIRE, étoit aussi un Copiste, un Clèrc, un Scribe d'un ordre inférieur. P. GOAR, *sur Codin p. 10. Note 7.*

CHARTULAIRE, dans le Clèrgé, étoit encore celui qui avoit soin des Chartres, des Codicilles, des livres de compte. Il avoit aussi soin de tous les livres qui concèrnoient les Lecteurs & les Chantres. GOAR, *Note 56. sur Codin p. 16. de l'éd. du Louvre.*

CHARYBDE. s. m. Gouffre horrible vèrs le rivage de la Sicile. *Charybdis*. Il n'est pas éloigné d'un autre gouffre appellé *Scylla*: & de là est venu le provèrbe, qu'il faut prendre garde de tomber en Scylla, en voulant éviter *Charybde*, c'est-à-dire, qu'en fuyant un péril, on ne se précipite dans un autre opposé.

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

CHAS, ou CHAAS. Vieux mot qui signifioit autrefois, l'intèrvalle qui est entre deux poutres d'un bâtiment: ce qu'on appelle maintenant *travée*. *Intertignium, inter proxima duo tigna tabulati intervallum.* On le dit encore des granges, bèrgeries, & autres bâtimens de campagne. Les expèrts ont fait leur rapport d'avoir visité cette grange consistant en trois *chas*.

On dit aussi à la campagne, qu'une vache est en *chas*; pour dire, qu'elle est en chaleur. *Appetens maris vacca.*

CHAS, est aussi un tèrme de Maçon, qui signifie une piéce de cuivre quârrée qui a diamétralement une piéce de métal ronde qu'on appelle *plomb*. *Perpendiculum ex astragalo pensile.* Cette piéce ronde pend d'une ligne qui passe au travèrs du *chas*, & sèrt aux Maçons pour plomber les murs, & voir s'ils sont droits.

CHAS, signifie encore une cèrtaine colle dont les Tisserans frottent la chaîne du fil tenduë sur leur métier. POMEY. *Textorium glutinum.*

CHASERET. s. m. On prononce CHAZERET. C'est un petit chassis de bois large de trois bons doigts, qui a un fond d'osier, & dont on se sèrt pour faire des fromages. Un *chaseret* fort propre. Ce sont les Boisseliers qui font les *chaserets*.

CHASNAÉMIN. subst. m. Officiér de la maison du grand Seigneur, Chèf de dix Commis, ou petits Trésoriérs qui sont sous le Chasnatarbassi, lequel a outre cela sous lui soixante ou quatre vingts jeunes garçons, de ceux qui sont nourris au Sèrrail. VIGEN. *dans ses Illustr. sur l'hist. de Chalcondile p. 331.*

Ce mot est Turc, composé de כםנה, *Chasna*, bourse, & אמין, *Emin*, proprement fidelle, comme en Hébreu & en Arabe, & de là *Commis*, *Garde*, *Préposé à quelque office.*

CHASNATARBASSI. subst. m. Nom d'un Officiér du Sèrrail du Grand Seigneur; Grand Trésorier du Sèrrail. C'est lui qui donne aux Pages l'argent qu'il faut pour les menus plaisirs du Grand Seigneur; sçavoir, quarante ducats par jour, tant en aspres qu'en sultanins, qu'on lui met dans les poches de son doliman. VIGEN.

Ce mot vient de *Chasna* qui en Turc signifie *Trésor*, *bursa*, dit Meninski au mot כםנה; & De *besch*, *chef*.

CHASSAKI. s. m. & f. Tèrme de Relation. Nom qu'on donne à un Officier de l'Empereur Turc & à une fille du Sèrrail, que le Grand Seigneur a honorée de sa tendresse, & de ses amours. *Amica.*

Ce nom qui est en usage chez les Turcs, est composé du mot Arabe *Chassah*, & du nom Pèrsan Ki, Roi, & quand il se dit d'un homme, il signifie un des prémiers Officiers du Roi; quand il se dit d'une femme, il se prend pour une concubine de l'Empereur, une fille du Sèrrail.

CHASSE. s. f. Ce mot a la pénultième longue. Vaisseau où est enfèrmé le corps ou les reliques d'un Saint ou d'une Sainte. *Sacrarum reliquiarum theca*, *capsa*. On descend la *châsse* de Sainte Geneviéve avec de grandes cérémonies, & dans les grandes nécessitez publiques. Les *châsses* anciennes sont faites en forme d'Églises Gothiques.

Ce mot vient de *cacia*, ou *capsa*, que Papias dit avoir été ainsi nommé, *quòd in se aliquid capiat*; & est dérivé du Grèc κάψα.

CHASSE, se dit aussi chez plusieurs Artisans, de la partie qui sèrt à tenir quelque chôse enchâssée, comme la corne des lunettes ordinaires. *Margo interiore sinu crenatus*. *Châsse* ou manche de rasoir, &c. *Manubrium*. La *châsse* d'une boucle est la partie où est le bouton.

Ce mot vient de *capsa*, selon Nicod.

CHASSE, signifie aussi, Cette partie de la balance qui sèrt à la tenir suspenduë par le moyen des pivots du fleau. *Ansa*. La languette marque l'équilibre, quand elle est toute droite, & de niveau avec les deux côtez de la *châsse*.

CHASSE, est aussi un tèrme d'Orfévre, & de Faiseurs de boucles, & signifie la même chôse que *chape*. Voyez CHAPE.

CHASSE. s. f. Ce mot a la pénultième bréve. Expulsion faite avec violence, poursuite qui oblige à fuir, course pour attraper quelqu'un. Cet escadron étoit plus fort que celui des ennemis, il lui a donné la *chasse*. *Hostes fugare, hostes in fugam conjicere, vertere, dejicere.* Ce Prevôt donne bien la *chasse* aux voleurs.

CHASSE, en tèrmes de Marine, se dit en général de la fuite. Donner la *chasse*, c'est, Obliger les vaisseaux ennemis à s'enfuir. Prendre *chasse*, c'est, S'enfuir soi-même. *Fugere, fugam capere.* Soutenir *chasse*, c'est se battre en retraite. *Cedendo pugnare.* On appelle piéce de *chasse* ou *chasse de prouë*, les canons qui sont logez sur l'avant du vaisseau, pour tirer sur les vaisseaux qui prennent *chasse*, & à qui on donne la *chasse*.

CHASSE, se dit aussi de la poursuite qu'on fait du gibier gros & menu, à poil ou à plume. *Venatus, venatio.* La *chasse* est le plus ancien moyen d'acquerir, & le prémier art que la nature ait enseigné aux hommes pour se nourrir. DE LAUNAY. Les *chasses* sur tèrre sont de plusieurs sortes. La *chasse royale* est aux chiens courans avec meute, & équipage, où l'on force le gibiér, tant les cèrfs, daims, chevreüils & sangliérs, que des liévres & renards: & on appelle cela *chasser à bruit*. *Venatio clamosa.* Il n'y a que les François, Anglois & Polonois, qui usent de cette *chasse*. La *chasse* des Gentilshommes se fait avec des levriérs, avec des chiens courans, pour prendre & forcer des liévres. La *chasse* aux filèts est défenduë par l'Ordonnance d'Henri IV. du mois de Juin 1601. & de Loüis le Grand du mois d'Août 1669. Il y a differentes maniéres de *chasser* aux petits oiseaux pendant tous les tems de l'année. Pendant l'été on *chasse* à la rèts avec quelques jeunes appellans, ou bon oiseaux muez. On *chasse* à la rèts saillante. On *chasse* aux moineaux à la nasse. On *chasse* avec la passée, ou avec une araigne. On *chasse* avec la choüette, ou à la pipée.

Un Poëte dit dans une ode élégante sur la *chasse*,

Ces jeux, amis de la jeunesse,
Du vice écartent les assauts,
Ils nourrissent la hardiesse,
Ils ont fait les prémiers Héros.
Sous les yeux d'un Centaure habile,
De sa valeur le jeune Alcide,
Fit éclater les prémiers traits.

Il

Il prenoit les Cerfs à la course,
Il domptoit la Lionne & l'Ourse,
Avant qu'il secourût les Grecs. De S. Gilles.

Il y a un Traité du droit de la *chasse* par F. De Launay Professeur du droit François. Sur les paroles de Dieu à Adam Gen. I. 26. & 28. & à Noé Gen. IX. 2. 3. on a considéré la *chasse* comme un droit acquis à l'homme. On a eû la même pensée dans les siécles suivans; aussi les peuples les plus civilisez, comme les Pèrses, les Grècs, & les Romains, ont fait de la *chasse* un de leurs plus honnêtes divèrtissemens; & elle a fourni aux plus sauvages ce qui étoit nécessaire à leur entretien & à leur nourriture. La Jurisprudence Romaine, formée sur les mœurs des prémiers peuples, en a fait une loi, & établi pour maxime que de droit naturel les chôses qui n'ont point de maître, appartenant au prémier occupant, les bêtes sauvages, les oiseaux & les poissons, sont à celui qui les prend le prémier. Dans le droit François la *chasse* est un droit Royal, & pèrsonne n'en peut joüir que par la pèrmission du Roi. De Launay prétend même dans son Traité du droit de la *chasse* que c'est un droit divin, fondé sur ce que Daniel dit à Nabuchodonosor C. II. v. 38. que Dieu a mis entre ses mains les animaux de la tèrre, les oiseaux du ciel, & les poissons de la mèr, & l'a établi Seigneur de toutes chôses. Il est assez difficile de décider de l'antiquité de ce droit. On rapporte sur cela des Ordonnances du Roi Jean, de Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, de Charles le Bel, un Décret du Concile de Tours de l'an 813. la Constitution de Frédéric I. appellé à l'Empire l'an 1152. Mais tout cela, selon De Launay, ne prouve rien moins que ce que l'on prétend. Il n'est pas non plus de l'opinion de ceux qui regardent Charles VI. comme le prémier Législateur de cette défense. Il prétend que dès nos prémiers Rois le fait de *Chasse* étoit au nombre des crimes capitaux, & le prouve par Grégoire de Tours, qui rapporte que Gontran fit lapider Chondo, ou Chandou, pour avoir tué un Bufle dans sa forêt.

Ce mot vient en ce sens de *chacea*, *chasea*, ou *chachia*, ou *cassa*, qu'on a dit dans la basse Latinité au lieu de *venatio*. On dit aussi *caciare* & *chaciare*; pour dire, *chasser*. Du Cange. On a dit aussi *fuga* & *fugare*; pour dire, *chasser*.

La *chasse* du sanglier se fait aussi à force, aux accours, aux chiens courans, lévriers, & avec des limiérs & abboyeurs, en routillant avec des amorces, des arquebuses & des toiles. Le *vautrait* est un équipage entretenu pour courre le sanglièr.

La *chasse* au loup se fait par le triquetrac ou battuës, quand on assemble plusieurs Païsans qui font du bruit pour effaroucher le gibièr, & le faire passer devant des arquebusiérs qui le tirent. On la fait aussi avec des piéges & des amorces.

Les *chasses meurtrieres*, sont les *chasses* qu'on fait en Allemagne & en Italie, où on abat grande quantité de gibièr, qu'on ne force point à la course, mais qu'on enfèrme dans des toiles ou filèts, & qu'on tuë avec des épieux ou des arquebuses.

La *chasse* aux lapins se fait avec des ballèts & des furèts qui les font sortir de leurs tèrriérs, où l'on tend quelquefois des bourses, panneaux & alliérs. On *chasse* aussi de même les bêtes puantes, les renards, chats-harets, foüines, pitois, blereaux, & les porc-épics.

La *chasse* qui se fait de nuit au feu s'appelle *fouée*, ou *à la foye*, quand la nuit en hyvèr on va avec un feu de paille battre les hayes, tandis que de l'autre côté il y a des hommes qui avec des ravaux abattent tout le gibièr qui se léve. On appelle aussi la *chasse du Tabat*, celle où on va la nuit avec des filèts, pour rabattre sur le gibièr qu'on pousse dedans par le moyen des chiens secrèts.

On fait aussi des *chasses* aux chiens couchans, braques, épagneuls, bassèts & barbèts, ou avec des traîneaux, alliérs, panneaux, rèts saillans, bricoles, tentes, éraingues, collèts, piéges, amorces, broyons, &c. On en fait aussi à l'affût, qui sont en usage chez les roturiérs, qui y vont clandestinement, car elles sont défenduës par l'Ordonnance.

On appelle *équipage de chasse*, des chiens, des chevaux, des Piqueurs, & tout ce qui sèrt à la *chasse*. *Venatoria suppellex*. L'Ordonnance des *Chasses* veut que l'on condamne au foüet tous tendeurs de lacs, tirasses, tonnelles, traineaux, bricoles, pans de rèts, colliérs ou alliérs, &c. On fait des *chasses* générales aux loups, aux renards & autres bêtes nuisibles. Cela se dit en tèrmes de *chasse*, des bottes de *chasse*, de demie-*chasse*, c'est-à dire, de grosses bottes.

La *chasse* & l'*agriculture* sont appellées des exèrcices sèrviles chez Saluste. Le Concile de Tours défend aux Ecclésiastiques d'aller à la *chasse*, aussi-bien qu'au Bal & à la Comédie. Fouillous, Salnove, Selincourt, ont écrit de la *Chasse*, ou Vénerie. On donne à Pollux la gloire d'être le prémier qui a dressé des chiens à la *chasse*; & à Castor, d'être le prémier qui a dressé des chevaux pour courre le cèrf.

Chasse, se dit aussi de la troupe des Chasseurs. *Venatores*. La *chasse* est à une lieuë d'ici. Ce cèrf a mené la *chasse* bien loin.

Chasse, se dit aussi du gibièr qu'on a pris ou tué. *Præda venatica*. Il lui a envoyé un présent de sa *chasse*. Voulez-vous venir manger de ma *chasse*? Ce petit Hobereau vit de *chasse*.

Chasse, signifie aussi, le lieu où est le gibièr, où l'on *chasse*. *Regio, tractus, solum præda venaticæ ferax*. Cette tèrre est dans un beau païs de *chasse*. Un Capitaine des *Chasses* a une telle étenduë de païs dans sa Capitainerie.

Garde-Chasse, est un Garde qui court les plaines & les bois pour consèrver le gibièr qui est dans le païs. *Silvarum custos & agrorum*.

On appelle *huitres de chasse*, les huîtres qui viennent sur des chevaux de chasse-marée en plus grande diligence que celles qui viennent par bateau, & qui sont par conséquent plus fraîches. *Ostrea celeriter terrestri itinere vecta*.

En tèrmes de Chymie, on appelle feu de *chasse*, un feu violent, quand on a ouvèrt tous les regitres d'un fourneau. *Ignis ardentior*.

Chasse, en tèrmes de Méchanique, se dit du mouvement de vibration qui fait agir. Par éxemple, une scie pour scier du marbre, ou de la pièrre, doit avoir depuis un piéd jusqu'à 18 pouces de *chasse*; c'est-à-dire, plus de longueur au delà du bloc qui est à scier.

Chasse, est aussi une espéce de niveau dont se sèrvent les Maçons, qui consiste en une planche par le bas, pour recevoir un plomb au bout d'une corde attachée en haut, qui est conduit par une ligne tracée dans le milieu. *Libella*.

Chasse quarrée, Chasse ronde, et demi-ronde, sont des outils d'Artisans, & sur tout de ceux qui travaillent en fèr, qui sèrvent à pèrcer & à enlever les piéces en quarré, rond, ou demi-rond. Ce sont des marteaux ou poinçons de fèr fort acerez.

Chasse, en tèrmes de Joüeurs de Paume, est une chûte de balle à un cèrtain endroit du jeu, qu'on marque, au delà duquel il faut que l'autre Joüeur pousse la balle pour gagner le coup: ce qui se fait tant à la longue, qu'à la courte Paume. *Institio*. On passe sous la corde quand il y a deux *chasses*. Les Marqueurs sont faits pour marquer les *chasses*.

On dit provèrbialement, Marquez cette *chasse*; pour dire, Remarquez bien cette action que vous avez faite, je m'en ressentirai en tems & lieu. On appelle *chasse morte*, un coup pèrdu, une action qui n'a aucune suite, dont on ne se ressentira point.

Chasse-avant. s. m. C'est un homme préposé dans les grands atteliers pour hâter d'aller les manœuvres, hotteurs, & autres gens de journée. *Exactor operarum*.

Chasse-coquin, ou Chasse-chien. s. m. Est un Suisse ou Bedeau qui a soin de chasser les gueux mendians des Eglises, & les chiens. *Abactor petulantium mendicorum*.

Chasse-cousin. On appelle ainsi le méchant vin, qui fait que les cousins, parens & amis ne fréquentent pas en une maison, de peur d'y faire un mauvais repas. *Deterius vinum appositum hospitibus ad eosdem abigendos*. Il est du stile bas & populaire.

On appelle aussi *chasse-cousin*, chez les Maîtres d'armes, un fleurèt fèrme, & qui n'obéit pas, propre à bourrer de cèrtaines gens qui viennent faire assaut. Il est du stile bas aussi-bien que le précédent.

Chasse-ennui. Ce qui ôte le chagrin, l'inquiétude de l'esprit. *Oblectamentum*. Le vin est un bon *chasse-ennui*. Ce livre facétieux est un bon *chasse-ennui*. Il est bas.

Chasse-mare. s. f. Vieux mot qui veut dire Sorcière. *Saga*.

Chasse-marée. s. m. Est un Marchand ou Voiturier qui apporte en diligence le poisson de mèr dans les villes. *Qui marinos pisces aliquò celeriùs vehit*.

Chasse-morte, Coup pèrdu, action qui n'a aucune suite. *Irritus conatus*.

Chasse-mulet. Valèt de Meunier des environs de Paris, qui raporte sur ses mulèts les sacs de farine aux Boulangérs, & qui va querir le blé des Boulangérs, & le porte sur ses mulèts au moulin. *Mulorum ductor & abactor*.

Chasse-partie. s. f. Tèrme d'Avanturier. C'est un accord par lequel les Avanturiers réglent entre eux ce qui doit revenir à chacun d'eux pour sa part, lorsqu'ils ont fait quelque entreprise. *Pactum conventum inter piratas de partienda inter se præda*.

Chasse-rage. s. f. Plante. Voyez Passe-rage, c'est la même chôse. En Latin *lepidium*, ou *iberis*.

Chasselas. s. m. Sorte de raisin qui est bon à faire du vin & à manger. Voyez Chacelas. Il faut cependant écrire *Chasselas*, c'est l'usage. Je fais grand cas du *Chasselas* en ce païs-ci, par

par la beauté de la grappe & du grain, par la douceur de l'eau fort sucrée, & sur tout par la facilité du rapport, & de la maturité, qui nous est prèsque infaillible. La Quint. Le *Chasselas*, autrement Bar-sur-Aube, est un raisin fort doux, qui fait de belles grapes, & a le grain gros & croquant. Il se garde plus long tems qu'aucun autre raisin. Il en est de rouge & de noir, que je n'aime pas tant que le blanc. Id.

CHASSER. v. act. Eloigner, poussèr quelque chôse avec violence; l'obliger à se retirer, lui donner la chasse. On le dit dans le sens propre, & dans le figuré. *Pellere, depellere, abigere, exigere, ejicere, fugare*. Ce Général a *chassé* les ennemis hors du Royaume. Pourquoi êtes-vous si prompt à sortir, quand le dépit vous en *chasse*; & si lent à y revenir, quand l'amour vous y rappelle? Très-souvent la raison ne vient au secours d'un Amant, que lorsque quelque grand dépit a prèsque *chassé* l'amour de son cœur. M. Scud. L'homme doit être dégoûté & *chassé* de la vie par les douleurs, & par les afflictions. Abad.

Rois chassez *la calomnie,*
Ses criminels attentats,
Des plus paisibles Etats,
Troublent l'heureuse harmonie. Racine.

On dit aussi, La nuit vous *chasse*, vous oblige à partir; & par civilité, Je vous *chasse*; pour dire, Je vous conseille de vous en aller. On dit, qu'un homme a été *chassé* de la Cour; pour dire, qu'il a été exilé. On dit encore, *Chasser* le mauvais air, quand on airie une maison. On dit au Manége, *Chasser* un cheval en avant; pour dire, le porter ou le faire aller en avant.

Chasser, signifie encore, Pousser, frapper avec violence sur une chôse, pour la faire entrer dans une autre. *Trudere, pulsare fortiter*. Les Menuisiers *chassent* à force une cheville dans un trou. Les Tonneliers *chassent* à force les cèrceaux pour bien sèrrer les douves d'un tonneau.

Chasser, signifie aussi, Poursuivre du gibiér. *Venari. Chasser* à bruit, *chasser* à cor & à cri, c'est *Chasser* en grand Seigneur avec une meute de chiens courans, Picqueurs & Veneurs. *Chasser* au sanglier, au cèrf, au menu gibiér.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *cacciare*, & de *caccia*, qui a été fait de *captare*, dont les Latins se sont sèrvis en la même signification.

Chasser, se dit aussi des Meuniers qui n'ont pas un moulin bannal, & qui vont chèrcher deçà & delà leurs mounées.

Chasser, se dit aussi en parlant de ce qui s'étend plus loin, qui occupe plus d'espace. *Pellere longius*. La poudre à canon, qui est fine, *chasse* plus loin son plomb, que celle qui est plus grossière.

On dit en Imprimerie, que le Parangon *chasse* plus loin que le S. Augustin, pour dire, que ce caractère occupe plus d'espace que l'autre. *Amplius spatium occupat*.

Chasser, en tèrmes de Marine, signifie aussi, Poursuivre ou donner la *chasse* à des vaisseaux ennemis. *Fugare, in fugam conjicere, vertere*. Nos vaisseaux *chasserent* deux jours sur ces Corsaires, les poursuivîrent jusques dans leurs ports.

On dit aussi, qu'un navire *chasse* sur son ancre, lorsque le fond est de mauvaise tenuë, & que le vent & les marées entrainent le vaisseau, ou le font arer, parce que l'ancre n'a pas mordu assez avant, & qu'elle laboure le sâble. *Navis jactâ nequicquam anchorâ vi tempestatis abripitur*. Quelques-uns disent *chasser* au Sud, *chasser* à l'Est, pour dire, courir au Sud &c.

Chasser, se dit provèrbialement en ces phrâses, On dit qu'un clou *chasse* l'autre; pour dire, que le plus fort *chasse* le plus foible, qu'un grand mal en fait oublier un petit. On dit aussi, qu'un bon chien *chasse* de race; pour dire, qu'on tient toûjours quelque chôse de la naissance, & qu'elle vaut mieux que l'éducation. On dit aussi qu'un garçon, qu'une fille *chassent* de race, quand ils ont les mêmes inclinations que leur père ou leur mère. On dit aussi, que la faim *chasse* le loup hors du bois; pour dire, que la nécéssité oblige les gens à travailler.

Chassé, ée. part. pass. & adj. *Fugatus, pulsus, ejectus*.

CHASSERANDERIE. s. f. Tèrme de Coutumes. C'est le droit que des Meuniers payent en cèrtains païs à un Seigneur qui a droit de moulin bannal, pour avoir pèrmission de chasser dans l'étenduë de sa tèrre. *Jus venationis, tributum pro venatione exercenda*.

CHASSERESSE. Voyez CHASSEUR.

CHASSEUR. s. m. CHASSERESSE. s. f. Qui aime la chasse. *Venator, venatrix*. Un homme de campagne qui ne sera que *chasseur*, a pour l'ordinaire un air grossier, & rustique, & sçaura mieux prendre des cèrfs, que gagner des cœurs. Scud. S. Hubèrt est le Patron des *Chasseurs*. On dit un repas de *Chasseur*; pour dire, un repas prompt & légèr. Une Messe de *Chasseur*, est une Messe dite à la hâte. En tout gibier on remarque toûjours le morceau du *Chasseur*. Diane chez les Payens étoit une Divinité *Chasseresse*.

Quel bruit! la forêt embrâsée,
S'offre à mes regards allarmez,
D'une canne d'acier creusée,
Cent nouveaux Chasseurs *sont armez.*
Du souffre bruyant qu'elle cache,
Au gré du doigt, le feu détache,
Un plomb qui part avec l'éclair.
On diroit que l'art téméraire,
A fait l'homme dépositaire,
De la foudre de Jupiter. De S. Gilles.

Un prodige encor se déploye,
Je vois sur la main du chasseur,
Le faucon avide de proye,
L'Eprevier, l'Autour ravisseur.
Un prompt effort aux cieux les guide,
Ils tombent tels qu'un trait rapide:
Malheur à qui vole sous eux.
Quelle est cette amitié fidelle?
L'adroit chasseur *qui les rappelle,*
Partage la proye avec eux. Id.

CHASSIE. s. f. Cèrtaine humidité visqueuse qui sort des yeux, & qui colle les paupières. *Grama, lema*.

CHASSIEUX, euse. adj. Qui a les yeux pleins de chassie, On le dit aussi des yeux qui ont de la chassie. *Lippus, lippiens*. Les vieilles sont ordinairement *chassieuses*. Les fluxions rendent les yeux *chassieux*.

CHASSIPOLERIE. s. f. Tèrme de Coutumes. Droit que les sujets doivent à un Seigneur pour avoir droit de se retirer dans son château avec leurs effèts en tems de guèrre. *Jus azyli, tributum pro azylo*.

CHASSIS. s. m. Partie mobile de la croisée qui porte le vèrre; ouvrage de menuiserie divisé en plusieurs carreaux qu'on garnit de vèrre, ou de papier, pour empêcher que le vent n'entre par les fenêtres de quelque appartement. *Cancelli vitro instructi, vel charta obducti*. Cette chambre a double *chassis*, ou un *contre chassis*, l'un de vèrre, l'autre de papier. On appelle *chassis à panneaux*, celui qui est rempli de carreaux, ou de panneaux de bornes en plomb. *Chassis à carreaux*, celui qui est partagé de croisillons de petits bois, & garni de grands carreaux de vèrre. *Chassis à coulisse*, celui dont la moitié se double en le haussant sur l'autre. *Chassis à pointe de diamant*, est celui dont les petits bois se croisent à onglet. *Chassis à fiches*, est celui qui s'ouvre comme les volèts. *Chassis dormant*, est celui qui ne s'ouvre point: *Chassis dormant*, est aussi en tèrmes de menuiserie le bâti dans lequel est fèrrée à demeure la fèrmeture mobile d'une baye, & qui est retenu avec des pattes dans la feüillure.

Chassis de jardin, est un bâti de bois de chêne peint à l'huile, & garni de panneaux de vitre, pour sèrvir dans les jardins en disposant deux ou plusieurs de ces chassis en manière de comble à deux égouts, qu'on boûche par les extrémitez d'un panneau triangulaire sur les couches, les platte bandes de fleurs, & les pepinières, pour garentir les plantes du froid, & faire avancer les fleurs & les fruits, en les échauffant par un feu moderé qu'on fait dessous durant l'hyvèr. Voyez La Quintinie & Liger au mot Chassis.

Chassis d'osier, est une clisse, une clôture d'osier que l'on met devant les fenêtres. On fait aussi à la campagne des *chassis* de toile. On fait encore des *chassis* à claires voyes d'osier, de fil de fèr, pour consèrver les vitres.

Ce mot a été fait de *capsilium*, diminutif de *capsum*, qu'on a dit pour *capsa*. Ménage.

Chassis, se dit aussi d'un ouvrage de Menuisiér, qui enfèrme, qui enchâsse, qui entoure, qui supporte quelque chôse. *Lignearum regularum compages*. Ainsi on dit, le *chassis* d'une porte, d'une fenêtre. Mettre une table sur son *chassis*. *Chassis de fèr*, est le pourtour dormant qui reçoit le battement d'une porte de fèr. C'est aussi ce qui en retient les barres, & travèrses des ventaux.

Chassis, se dit encore d'un métier sur lequel on étend de la toile ou de l'étoffe pour broder, ou des réseaux pour y faire des dentelles, ou autres ouvrages, ou des matelats pour les piquer, &c.

Chassis de Pièrre, est une dale de pièrre qui en reçoit une autre en feüillure. *Lapis incisus in medio & insertum sibi lapidem alterum excipiens*. Elle sèrt aux aqueducs, aux regards, & aux cloaques pour y travailler, ou aux fosses d'aisances pour les vuider.

Chassis, se dit encore en tèrme de Peinture, ou de Pèrspective, d'un carré compôsé de quatre régles de bois assemblées, dont le

vuide

vuide est divisé par plusieurs filets & petits carreaux : ce qui sért à réduire les figures du petit au grand, & du grand au petit. *Lignarum regularum compages cujus vacuum in medio spatium partita in quadrum fila occupant.* On appelle aussi *chassis*, le bois sur lequel est tenduë la toile où on applique la peinture.

CHASSIS, en tèrmes d'Imprimerie, est un grand carré composé de quatre bandes de fèr, dans le vuide duquel on enférme les formes de plomb ou caractères arrangez qu'on sérre de tous côtez avec des coins. *Ferrearum regularum compages.* Le *chassis* se dit proprement, quand il y a une barre dans le milieu ; car lorsqu'il n'y en a point, on l'appelle *ramette*.

CHASSIS, se dit en général de tout ce qui enférme & enchâsse quelque chôse.

CHASSIS de leton, de Fil d'archal, est composé de petits filets de leton travaillez par mailles, & cloüez sur un *chassis* de bois.

CHASSIS DE PARAVENT, ou PARAVANT. C'est le bois d'un paravant.

CHASSOIR. s. m. Tèrme de Tonnelier. C'est un morceau de bois qu'on frappe avec le maillet, pour chasser le cèrceau, quand on lie des futailles. *Cuneus ligneus.*

CHASSOIRE. s. f. Tèrme d'Autourserie. Baguette que portent les Autoursiérs. *Virgula.*

CHASTAIGNE. s. f. Il y en a qui écrivent *Chateigne.* Fruit d'un grand arbre qu'on appelle châtaignier, & qui est assez connu. *Castanea.* Ce fruit est renférmé dans trois enveloppes. L'extérieure est semblable à un herisson, garnie de piquans. Celle du milieu est comme du cuir délié, brune & polie. La troisiéme est plus mince & ridée. Au dessous on trouve la *chataigne* qui est blanche, assez dure, d'un goût agréable, & fort bonne à manger. On en fait de la boüillie en quelques endroits. Les *chataignes* sont fort venteuses. Les écoliers sont friands de *châtaignes* boüillies. Le peuple à Paris dit *châtaignes* bouluës, pour *châtaignes* boüillies. On engraisse les pourceaux de *chataignes* en Limosin. Les montagnards vivent tout l'hiver de *chataignes* qu'ils font sécher sur des clayes, puis ils les font moudre après les avoir pelées, pour en faire du pain. Ce fruit est astringent, & sur tout sa pelure du milieu. Du Latin *castanea* on a fait *castanaretum*, *châtaigneraye*.

CHASTAIGNE DE CHEVAL, ou CHEVALINE. Arbre qui nous a été apporté de Constantinople & de l'Isle de Candie, à qui ceux du pais ont donné ce nom, parce que son fruit qui est semblable à nos *châtaignes*, est bon à guérir les chevaux poussifs, lorsqu'on leur en donne à manger. On l'appelle autrement *marronier d'Inde. Hippocastanum*, ou *castanea equina.* Voyez MARRONIER D'INDE.

CHASTAIGNE D'EAU, est une autre sorte de plante, qui est ainsi appellée, parce que son fruit est semblable à nos *chataignes*, & qu'elle croit dans l'eau. On la nomme autrement *tribule aquatique. Tribulus aquaticus.* Voyez MACRE.

CHASTAIGNÉ, adj. Qui est de couleur de châtaigne. *Ex rutilo nigrescens.*

CHASTAIGNERAYE. s. f. Lieu ou tèrre plantée de châtaigniers. *Castanetum.*

CHASTAIGNIER. s. m. Prononcez *châteigner* sans faire sentir l'r. *Castanea sativa.* Arbre qui a pris son nom du païs d'où il a été apporté. *Castanea à Castanide terrâ.* Les vieux pieds de *Chataigniers* sont fort gros, on en a vû en France de si gros, que quatre pèrsonnes auroient eû peine à les embrasser. Ce tronc jette plusieurs grosses branches, qui sont divisées en une infinité d'autres plus petites. Elles sont toutes ordinairement un peu longues, couvèrtes d'une écorce lisse, brune & tachée. Son bois est un peu dur & blanc. Ses feüilles sont longues de quatre à cinq pouces sur deux pouces environ de largeur, dentelées en manière de scie sur leurs bords, ridées, d'un vèrd gai, & relevées en dessous d'une côte qui partage en deux toute sa surface, & qui jette par ses côtez plusieurs nèrvures transvèrsales, qui vont aboutir à la marge. Ses fleurs sont très-petites, à cinq pétales, jaûnâtres, & à cinq étamines un peu plus jaûnes ; ces fleurs sont stériles, & sont attachées en forme de chaton à un filet long de trois pouces. Ses fruits naissent sur le même pied, mais dans des endroits séparez de ses fleurs. Ces fruits sont des hérissons gros comme des petites pommes, divisez en trois loges, ce qui ne s'obsérve que dans les jeunes fruits, parceque la châtaigne ou semence d'une ou de deux de ces loges avorte quelquefois. L'écorce de ces fruits est d'un vèrd clair d'abord, & charnu ; mais dans sa maturité, elle ressemble à du cuir par sa tissure & par sa couleur. Elle est toujours chargée de piquans pointus & bruns.

La châtaigne qu'elle renférme est couvèrte de deux peaux, dont l'extérieure est lisse en dehors, veluë en dedans, de couleur châtain, comme on dit communément ; l'intérieure est plus mince, rougeâtre, & est très-âpre au goût. La substance de la châtaigne est douce, farineuse, bonne à manger lorsqu'elle est cuite. On fait deux à trois differences de châtaignes par rapport à leur grosseur. Celles qui sont quarrées & grosses comme le pouce se nomment marrons. Elles viennent dans le Vivarais, d'où l'on les transporte à Lyon. A Paris on dit marrons de Lyon, parcequ'on les reçoit de Lyon. Celles qui sont au dessous de cette grosseur, sont proprement les châtaignes ordinaires ; & les plus petites viennent des sauvageons. Les Sevennes & le Vivarais fournissent beaucoup de châtaignes. Le peuple vit en ce païs-là une partie de l'année de ce seul fruit. On fait cuire les châtaignes tantôt dans l'eau simplement, tantôt sous les cendres chaudes, ou l'on les fait rissoler à la poële pèrcée. Les châtaignes sont fort incrassantes. On laisse des *Chataigniers* en taillis, le bois en est bon pour des pèrches, pour differens ouvrages. Le charbon du *Chataignier* pétille trop au feu, & ne peut être employé qu'à la forge. Il n'y a guère de Province dans le Royaume qui n'ait des bois & taillis de *Chataigniers.* On se sért quelquefois des châtaignes en Médecine pour faire un look pour la toux. Le marronnier d'Inde, quoique son fruit donne des châtaignes, n'est point du genre de cet arbre. Voyez MARRONIER. Les plus belles charpentes, celles de la plûpart des anciennes Églises, sont de *Chataignier.* Il sért aussi à faire des cèrcles, des cuves & futailles, ou des pèrches pour les treilles & espaliers. Il y a une Ordonnance de Henri III. de 1680. qui veut qu'on les coupe de six à sept ans.

Kastanie, & *Keleen* en Allemand, *châtaigne* en François, est tiré du Celtique *Kesten.* PEZRON. *Kastanie* vient évidemment du Latin *Castanea*, & *Kesten* en vient aussi.

CHASTAIGNIER. Est aussi le nom d'une espéce de pommes. Les *Chataigniers*, qu'on appelle Martrange en Anjou, sont blanches, rousses, avec un coloris assez sale & obscur. LA QUINTINIE.

CHASTAIN. adj. m. & subst. Ceux qui aiment la nouvelle ortographe écrivent *châtain*, qui ne se dit que du poil qui est entre le blond & le noir, qui est la couleur de la seconde enveloppe des châtaignes. *Ex rutilo nigrescens castaninus color.* Cet enfant étoit blond en sa jeunesse, il est maintenant *chatain.* Les *chatains* sont plus communs que les blonds. On dit *châtain-clair*, *chatain-cendré.*

CHASTE. adj. m. & f. Prononcez l's. Qui n'est point adonné à l'impureté, au péché de la chair. *Castus, pudicus, purus.* Il ne faut point scandaliser les oreilles *chastes.* Dieu a pris chair humaine dans les *chastes* entrailles de la sainte Vièrge. On peut être *chaste* dans le mariage. J'ai toûjours été aussi *chaste* qu'une Demoiselle que vous sçavez. VOIT. On a dit de Lucréce, que son corps avoit reçu l'injure, tandis que son âme étoit demeurée *chaste.* LE MAIT. C'est peu pour Pompée que son épouse soit demeurée *chaste*, si elle a seulement pû concevoir la pensée de ne l'être plus. VILL.

Isidôre *L. X. Orig.* dit que ce nom vient *à castratione, sive reali, sive mentali.*

On le dit aussi du stile, quand il est honnête & éloigné de toute impureté. On a loüé Virgile de ce qu'il étoit un Poëte *chaste.* La langue Françoise est si *chaste*, qu'elle rejette non seulement toutes les expressions qui blessent la pudeur, & qui salissent tant soit peu l'imagination ; mais encore celles qui peuvent être mal interprétées. Sa sévérité va jusqu'au scrupule, comme celle des pèrsonnes qui ont la conscience tendre, & auxquelles l'ombre même du mal fait horreur. BOUH. La *chaste* éloquence ne met point de fard sur son visage pour paroître agréable. S. ÉVR. On le dit encore pour marquer la pureté Grammaticale, & il se joint d'ordinaire avec un autre mot qui l'explique, & qui le détèrmine : comme, on ne peut pas voir une diction plus *chaste*, ni plus correcte. BOUH.

CHASTEMENT. adv. D'une manière chaste. *Castè, purè, pudicè.* Les Prêtres & les Religieux sont obligez de vivre *chastement*, de s'abstenir de tout commèrce de femmes.

L'amour le moins honnête éxprimé chastement
N'excite point en nous de honteux mouvement. BOIL.

CHASTEAU, ou CHATEAU. s. m. Place fortifiée par art, ou par nature, soit dans la campagne, soit dans une ville, pour tenir les peuples dans le devoir ; espéce de petite citadelle. *Castrum, castellum.* La Flandre a plusieurs *chateaux* qui peuvent se défendre. Ce *château* commande à la ville.

CHASTEAU, se dit aussi simplement du logis d'un Seigneur, d'un Hôtel où il demeure, & où on lui vient rendre hommage, bâti en manière de forteresse, avec fossé, & pont-levis. On appelle aussi *château*, une maison sans défense, où les fossez ne sérvent que d'ornement. Le *Château* du Louvre. Le *Château* de Vincennes. Le *Chateau* S. Ange à Rome.

CHASTEAU, se dit aussi d'une maison de plaisance, quand elle est

est bâtie magnifiquement. Ce n'est pas là une maison de bourgeois ; c'est un *château*. En général les maisons où loge le Roi, & qui lui appartiennent, s'appellent *châteaux*. Le *château* de Saint Gèrmain, le *château* neuf, le vieux *château*, le *château* de Vèrsailles, le *château* de Chambort, &c. & quand on parle des villes ou des bourgs où ces maisons sont situées, par le mot de *château* on entend le logis du Roi. Il y a tant de la machine de Marli au *château*. Ce Seigneur n'a point d'hôtel à Vèrsailles, il loge au *château*.

On appelle *château de carte*, une maison fort enjolivée, qui paroît beaucoup, & qui est en effet peu de chôse. On appelle aussi *château branlant*, une chôse qui n'est pas appuyée sur de bons fondemens, qui n'est pas ferme, qui menace ruine.

CHASTEAU, en tèrme de Marine, se dit dans les grands bâtimens de mèr. Le *château de proue*, ou *château d'avant*, le *gaillard d'avant*, ou le *theâtre*, est l'exhaussement qui est à la prouë des grands vaisseaux au dessus du dèrnièr pont vèrs la misaine : c'est le lieu où sont les cuisines. Le *château de poupe*, ou le *château d'arriere*, ou le *gaillard d'arriere*, c'est toute l'élevation qui régne sur la pouppe au dessus du dèrnièr pont, où sont les chambres du Conseil & du Capitaine.

CHASTEAU D'EAU, c'est un pavillon différent du regard, en ce qu'il a de plus un resèrvoir, & quelque façade d'architecture enrichie de nappes d'eau, de cascades, &c. C'est quelquefois un corps de bâtiment avec une simple décoration de croisées feintes, parcequ'il ne renfèrme que des resèrvoirs, comme le *château d'eau* de Vèrsailles. Les Architectes Latins appellent aussi *Castellum*, une câve, ou voûte, en laquelle toutes les eaux s'assemblent, & d'où elles sont conduites dans l'aqueduc. C'est une remarque de Catel, dans son Hist. de Lang. Liv. II. Ch. 2. p. 127.

On appelle en tèrmes de Blâson un *château fondu*, celui qui est representé en sa partie d'enhaut seulement, & lorsque celle d'enbas semble coupée. *Castellum infima sui recisum parte*. Il doit du moins avoir deux tours, & un logement au milieu.

CHASTEAU, se dit provèrbialement en ces phrâses. Ville prise, *château* rendu ; pour dire, qu'on ne peut plus guères tenir dans un *château*, quand la ville est prise. On dit aussi, Faire des *châteaux* en Espagne ; pour dire, se repaître de chimères, de vaines imaginations, parce qu'en Espagne les Grands Seigneurs demeurent dans les villes, & ne font pas bâtir des *chateaux* à la campagne, comme on fait en France. D'autres font venir la chôse de plus loin, & disent que Cécilius Métellus ayant bloqué la ville de Trebie au Royaume d'Arragon, fut obligé de lever le siége, mais par toute la Province il fit bâtir des forts, des redoutes & des *châteaux*, sans qu'on sçût à quel dessein ; car il les abandonnoit en changeant de quartier : ce qui étonna ses Capitaines, qui lui en demandèrent la cause ; auxquels il repartit, que s'il croyoit que sa chemise en eût eû la connoissance, qu'il l'auroit brûlée sur le champ. Mais ayant beaucoup rôdé, il revint sur les Trébiens, qui avoient négligé de se tenir sur leurs gardes, & les força. De sorte qu'en ce sens, Faire des *châteaux* en Espagne, c'est méditer profondément sur un dessein, & avoir des pensées qui paroissent inutiles, mais qui dans la suite peuvent servir ; faire des projèts chimériques, ou dont l'éxécution est impossible. D'autres disent qu'en l'an 700. les Maures ayant passé en Espagne pour s'y maintenir, bâtirent à chaque pas des *châteaux*, dont on en voit encore une infinité. Desorte que quand on dit, Bâtir des *châteaux* en Espagne, où il y en a déja trop, on veut dire, Faire une chôse ridicule & inutile, comme de porter de l'eau à la rivière. En quelques vieux Auteurs on trouve, Faire des *châteaux* en Asie, dans le même sens qu'on dit à présent en Espagne.

Lorsque je pars pour la campagne
Je fais toujours de grands projets,
Poëtes sont assez sujets
A bâtir châteaux *en Espagne,*
Et bâtissent à peu de frais.

CHASTEAU. Ce nom entre dans la composition de plusieurs noms de lieux auxquels on l'a donné, parce qu'il y avoit des *Châteaux*. Tels sont *Château Briant*. *Castrum Brientii*, en Bretagne sur les confins de l'Anjou, où Mèrlian, & comme parle Du Chesne en ses Antiquitez des villes de France, l'intèrprétation commune place les *Cadetes* de César.

Château Chinon. Ville du Nivèrnois. *Castrum Caninum*. C'est la capitale du Morvan, située sur une montagne à la source de l'Ione.

Château Cornet. Bourg de l'Isle de Garnesey. *Castrum Buccina*.

Château Dauphin, dans le Dauphiné, entre Ambrun & Salusses. *Castrum Delphini*.

Château de Loir, ou *du Loir*. Petite ville du Maine, qui a titre de Baronie. *Castrum ad Ladum*, ou *Lidium*. Elle est sur le Loir vèrs les confins de la Touraine & du Vandômois. C'étoit la patrie de Coëffeteau.

Château d'If. Forteresse de l'Isle d'If à une lieuë de Marseille. *Castrum Ifium*, ou *Taxianum*.

Château-Dun. Ville de France dans le Blaisois, & capitale du Dunois. *Castellodunum*. Du Chesne dit qu'on l'appelloit autrefois *Rubeclaire*, comme qui diroit *Urbs clara*, par transposition de lettres, à cause qu'on la pouvoit voir clairement de loin. Elle est sur une montagne de difficile accès ; c'est de là que lui vient son nom, car *dun* en Gaulois signifioit *hauteur*, *montagne*. Cette ville a été si considérable, qu'il y a eû autrefois un Évêche. M. de Valois dans sa Notice des Gaules soutient le contraire, mais M. Ménage le réfute dans son Hist. de Sablé p. 205. 206.

Château Fort. Petit païs dans la Marche.

Château Gontier. Ville d'Anjou. *Castrum Gontherii*. Elle est située sur la Mayenne.

Château Landon. Ville du Gâtinois, assez ancienne, si nous en croyons Vigenère, qui la prend pour le *Vellaudunum* de César, d'où il croit que s'est fait Laudon, en mangeant la première syllabe *ve*. Voyez aussi Du Chesne, *Antiq. des vill. de Fr. Liv. I. Ch. 65*.

Château-Lin. Bourg de Basse Bretagne dans le Diocèse de Quimper, considérable par ses carrières d'ardoises. *Castrolinum*.

Château-Meillant. Ville de France dans le Bèrry, *Castrum Melliani*, que Louis XIII. érigea en Comté. Voyez La Thaumassière Hist. de Bèrry Liv. VIII. Ch. 1.

Château-neuf. Nom de différentes villes. *Castrum novum*. L'une est dans l'Angoumois sur la Charente. C'est proche de cette ville que le Prince de Condé fut tué, dans le combat qui se donna l'an 1569. Une autre en Bèrry sur le Cher qui a titre de Baronie. Voyez La Thaumassière Hist. de Berry Liv. IX. Ch. 28. Une troisième dans l'Orléanois, qui a un château situé sur une montagne, & bâti par Valentine veuve de Loüis Duc d'Orleans. Une quatrième est capitale du Valromey. Une cinquième nommée *Château-neuf* en Timerais, petit païs dont elle est la ville principale, appartient à l'Isle de France. Je ne parle point de deux bourgs de même nom, l'un en Anjou sur la Sarte, & l'autre en Bretagne. Il y a encore *Château-neuf* de Randon, ville de France dans le Gevaudan, qui appartient au Vicomte de Polignac. Voyez Vallois, *Not. Gall. p. 135*.

Chateau Porcien. Petite ville & Principauté en Champagne, sur l'Aine, à une ou deux lieuës au dessus de Retel. *Castrum Portiani*.

Château Regnaud. Autre Principauté & petite ville du Rételois sur la Meuse. *Castrum Reginaldi*.

Château Renard, ou *Regnard*, dans le Gâtinois. *Castrum Vulpium*, ou *Castrum Raynaldi*.

Château-roux. Ville de Bèrry. *Castrum Rodulphium*, ou *Radulphi*. Elle est sur l'Indre. Louis XIII. l'érigea en Duché Pairie, elle est à la maison de Condé. On y fait beaucoup de draps de Bèrry. Ce nom s'est fait par corruption de *Château Raoul*. Voyez La Thaumassière Histoire de Bèrry Liv. VII. Ch. 2. & suiv. *Chateauroux*, est aussi une ville Épiscopale de l'Isle de Negrepont. *Castal'rosso* en Italien, *Castrum rusum*.

Château Salins. Bourg de Lorraine. *Castrum Salinarum*, près de la rivière de Seille. Son nom lui vient de ses bonnes salines.

Château sur Epte. Parroisse du Vèxin Normand, ainsi appellée à cause de son château, qui défendoit le passage de la rivière. *Castrum ad Eptam*.

Château-Thierry. Ville de la Brie Poüilleuse. *Castrum Theodorici*. Elle est sur la Marne.

Château-Vilain. Bourg de Champagne vèrs la source de la rivière d'Aube. *Castrum Villanum*.

Tous ces noms sont masculins, comme celui de *Château*.

CHASTEL. s. m. Petit Château. *Castellum*. C'est un vieux mot François formé de ce mot Latin, & qui n'est resté que dans quelques noms propres de lieux, & quelques noms de famille. Ainsi l'on appelloit *Chastel-Aillon* une ancienne ville du païs d'Aunis, qui est détruit, *Castrum* ou *Castellum Julii*. La Rochelle a été bâtie de ses ruines. *Chastel* sur Moselle est une Seigneurie de Lorraine.

CHASTELAIN. s. m. C'étoit autrefois le Gouvèrneur d'un château, établi par les Ducs ou Comtes, dans les principales bourgades, tant pour les tenir dans l'obéïssance, que pour y rendre la justice. *Castellanus Dynasta*. Il semble que la principale fonction de cet Officier étoit la garde du château, d'où lui est venu le nom de *Châtelain*. Il étoit tenu par conséquent de le pourvoir de toutes sortes de munitions de guèrre & de bouche, & d'y entretenir un cèrtain nombre d'hommes, tel que le Seigneur ou son Bailli l'avoit reglé. Suivant quelques Ordonnances il étoit obligé d'y faire sa résidence ; quand les milices de la

Châtellenie

Châtelenie marchoient pour quelque expédition, c'étoit à lui de les commander, sous les ordres toutesfois du Bailly. Il étoit aussi de son emploi de fournir des vivres à ceux que le Dauphin étoit tenu de défrayer en campagne. L'emploi du *Châtelain* éxigeoit sur tout de veiller à la consèrvation des biens du Seigneur, & de faire recueillir les fruits qui provenoient dans ses fonds pour les vendre à son profit, après en avoir résèrvé la quantité nécessaire pour la provision du Château. Le même étoit chargé de la recette générale des droits Seigneuriaux, pour lesquels il avoit un receveur, ou qu'il donnoit à fèrme pour s'épargner l'embarras du détail. Il jouissoit au moins en quelques lieux du privilége qu'avoit le Bailli, de pouvoir en cèrtains cas aliéner les fonds domaniaux, les échanger, ou les donner en emphitéoses. Il pouvoit aussi donner l'investiture des fonds qu'il avoit inféodez, & en recevoir l'hommage au nom du Seigneur. Pr. de Valbonnet, *Mem. pour l'hist. du Dauph. Disc. V*^e, *C. 3*. Les fonctions militaires attachées à ces offices les faisoient rechèrcher des principaux de la Noblesse qui s'en trouvoient honorez. Id. Dans la suite les *Châtelains* usurpèrent la propriété & la seigneurie de leur Jurisdiction. Maintenant il ne signifie plus que le Seigneur d'une tèrre, qui a un degré d'élévation au dessus d'une Seigneurie ordinaire. Le Seigneur *Châtelain* ne peut porter ses Armoiries qu'en écusson, & non en quârré, ou bannière, comme font les Comtes, Vicomtes & Barons, qui ont droit de bannière, de haute Justice, de fourches patibulaires à quatre pilliers. Le *Châtelain* a droit d'avoir maison forte; c'est-à-dire, munie de fossez, & pont-levis, sans pèrmission du Roi: il peut même empêcher que l'on ne bâtisse une maison forte dans l'etendue de sa Châtelenie. Autrefois pour être *Chatelain* il falloit avoir un château, & forteresse, Seigneurie, & Jurisdiction; & pour faire la Châtelenie, il falloit qu'il y eût une Abbaye, ou Prieuré Conventuel, four bannal, &c.

De *Chatelain*, pris pour Seigneur d'un château, on disoit autrefois *Chatelaine*, pour *Dame d'un château*.

Chastelain, est aussi un Juge, ou Officier, qui rend la justice dans l'etenduë de la tèrre d'un Seigneur *Chatelain*. *Castellanus judex*. En Auvèrgne, en Dauphiné, en Poitou, les *Chatelains* des villes sont aussi des Officiers éxèrçans la justice.

CHASTELÉ, ÉE. adj. Tèrme de Blâson, qui se dit des pièces d'un Écu chargées de figures de châteaux. *Castellis instructus*. La bordure de Portugal, le lambel d'Artois, sont *Châtelez*.

CHASTELENIE. s. f. Seigneurie d'un Seigneur Châtelain, & l'étenduë de sa tèrre, & de sa Justice. *Ditio Castellani dynastæ*. C'étoit anciennement un nom d'Office, & non de Seigneurie. La Cour de la *Châtelenie* étoit composée, outre le Châtelain, d'un Procureur Fiscal, d'un Notaire, ou Greffier, & de quelques Sèrgens. Valbonnet. Dans l'ancienne Pratique, *Chatelenie* signifie le ressort, l'enclave d'une haute Justice. Il y a tant de *Chatelenies* qui ressortissent à ce Présidial. Cette Province est divisée en tant de *Chatelenies*.

On donne ce nom en Flandres aux divèrses parties ou contrées dont cette Province est composée, & chacune de ces *Chatelenies* porte le nom de sa Capitale. *Châtelenie* de Lille, d'Ipres, de Gand &c. On le donne aussi en Pologne aux petits Gouvèrnements qui dépendent des Castellans, ou Châtelains des villes, & qui sont soumis aux Palatins dont les Gouvèrnements ou Palatinats renfèrment plusieurs *Châtelenies*. Et en François nous nous sèrvons de ce mot en parlant de ces lieux.

CHASTELET. s. m. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois de petits châteaux, ou forteresses, où les Seigneurs Châtelains logeoient. *Castella*. Mais présentement on appelle à Paris le Grand *Châtelet*, le lieu où se tient le Présidial, ou la justice ordinaire du Prévôt de Paris, qui est composé d'un Présidial, d'une Chambre civile, d'une Chambre criminelle, & d'une Chambre de Police. *Castellana Parisiorum curia*. On appelle de même à Orleans, à Montpellier &c. les lieux où l'on rend la justice. Les sentences & le scéau du *Châtelet* de Paris sont éxécutoires par toute la France. Les Notaires du *Châtelet* dépendent de cette Jurisdiction. On prétend que le scéau du *Châtelet* est attributif de Jurisdiction, en sorte que quiconque est obligé en vèrtu d'un contract passé au *Châtelet*, y peut être assigné pour l'éxécution d'un même contract, en quelque lieu du Royaume qu'il soit domicilié. Le petit *Châtelet* est un ancien Fort qui sèrt aujourd'hui à mettre des prisonniers. Le grand *Châtelet* fut bâti du tems de Julien l'Apostat, & rebâti sous Philippe le Bel, tel qu'on le voit aujourd'hui, excepté l'arcade sous laquelle on passe, qui fut faite sous Louis XII. Favyn, *Hist. de Nav. L. V.* C'est Charles V. qui fit bâtir la Bastille & le grand *Châtelet*. L'ancien, le nouveau *Châtelet*, sont deux corps de Jurisdiction qui forment maintenant le Présidial. En Latin *Castaletum*.

Ce mot, *Chatelet*, est un diminutif de château, & s'est formé de *castellum*, diminutif de *castrum*, château, ou de *castelletum*, diminutif de *castellum*.

Chastelet, Est aussi le corps des Juges du *Châtelet*, & leur jurisdiction. Une sentence du *Châtelet*, Conseiller au *Chatelet*. Procureur au *Châtelet*. Les audiences du *Chatelet* sont divisées en celles de la Prévôté, auxquelles préside le Lieutenant civil, & celles du Présidial, auxquelles président les deux Lieutenans Particuliers par tour de mois en mois. Le *Chatelet* est aujourd'hui la seule jurisdiction ordinaire de la ville de Paris; toutes les autres jurisdictions y ont été réünies pour éviter les conflicts de jurisdiction. Voyez Lange dans la nouvelle Pratique &c.

Chastelet, Est aussi le nom propre de quelques lieux, comme le *Châtelet* en Bèrry. *Castelletum*. C'est un second diminutif de *castrum*, château, qui signifie un fort petit *château*. Un autre en Franche Comté s'appelle Chastelot. Il est sur le Doux.

Chastelet. Tèrme de Rubanier. C'est la partie du métiér du Rubanier, qui soutient les ardoises & les hautes lices.

CHASTELLERAUD, ou plûtôt CHASTELRAUD. s. m. Ville de France dans le Poitou. *Castrum Heraldi*. C'est de ce nom Latin que le François s'est formé. *Chastelleraud* est situé sur la Vienne. François I. l'érigea en Duché, en faveur de François de Bourbon, fils de Gilbèrt de Bourbon Comte de Montpensier. Il ne faut point écrire *Chastel Herault*, comme a fait M. Corneille p. 616. après avoir fort bien mis *Chastelleraud* à la page précédente, ni distinguer ces deux villes, comme il semble le vouloir faire. Et la contrée à laquelle cette ville donne son nom, il faut l'appeller Châtelleraudois, ou plûtôt *Chatelraudois*, comme écrit Naudé dans son Mascurat p. 265. & non pas *Châtel-Héraudois*, comme a fait Corneille, après l'Atlas qu'il a copié.

CHASTETÉ. s. f. Vèrtu Chrétienne & morale, par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & on use modérément des légitimes. *Castimonia, pudicitia, pudor*. Les Religieux & les Religieuses font vœu de *chasteté*, & de continence pèrpétuelle. La *chasteté* se peut garder dans le mariage. Si les hommes n'avoient pas attaché l'honneur & la gloire des femmes à la *chasteté*, elles porteroient peut-être la licence plus loin qu'eux. Bay. Ce n'est pas toûjours par *chasteté* que les femmes sont chastes. Rochef. On peut douter de la *chasteté* d'une femme qui n'a point été attaquée. S. Évr. Anciennement à la Chine on poussoit si loin les loix de la *chasteté*, que les femmes ne passoient jamais à de secondes noces. Le P. Couplet. La *chasteté* est la gloire & le partage des femmes. Le Mait. Si les hommes se sont dispensez du soin éxact & scrupuleux de leur *chasteté*, c'est qu'ils ont crû que l'éminence de leur sexe consiste en la libèrté de faillir. Id. Un honnête homme ne se rebute jamais d'un refus de *chasteté*, & non de choix. Mont.

CHASTIER. v. act. Corriger, punir ceux qui ont failli. *Castigare, punire, plectere, emendare*. La justice *châtie* les coupables. Un père doit *chatier* ses enfans. C'est une vérité qui paroit un peu austère, que Dieu nous aime quand il nous *chatie*. Flech. Dieu ne *châtie* point l'iniquité des pères sur l'innocence des enfans, cette conduite est incompatible avec sa justice. S. Évr. Celui qui *chatie* dans la colère, ne corrige pas, il se venge. Mont. Le grand Constantin ne se portoit à *chatier* que pour le gouvèrnement, & non pour assouvir sa vengeance. Herman. Dieu pourroit-il nous *chatier* de nos infidélitez, si nous ne péchions que par l'absence d'une grâce qu'il nous refusât lui-même? On dit aussi au Manége, *Chatier* un cheval.

Chastier, se dit aussi des malheurs ou déplaisirs qui nous arrivent, en conséquence de quelque faute que nous avons faite. Cet homme a été bien *châtié* de la faute qu'il a faite, toute sa fortune a été depuis en décadence. La goute *châtie* les vieilles gens des péchez de la jeunesse. Un homme est assez *châtié* quand il est obligé de se repentir. Claud.

> *Non, vous dis-je, on devroit* châtier *sans pitié*
> *Ce commerce honteux de semblans d'amitié.* Mol.

On disoit autrefois *chastoyer*, pour *châtier*.

Chastier, signifie aussi, Corriger, polir un ouvrage, le purger de ses fautes. *Corrigere, emendare, mutare*. Le stile de cet Orateur est fort *châtié*. Cet homme écrit de bon sens, mais il ne *châtie* pas assez sa diction. Voiture a plus *châtié* sa prose que ses vèrs. Pelis. Euripide, le plus tragique de tous les Poëtes, est d'ailleurs peu éxact, & peu *châtié* dans la conduite & la disposition de ses sujets. Dac. Quoique le stile de Voiture ne soit pas fort *châtié*, parcequ'il n'a jamais revû ses ouvrages, on y trouve une naïveté, & une délicatesse, qui ne se rencontrent point par tout ailleurs. Bouch.

On dit provèrbialement, Qui bien aime bien *châtie*; en parlant de l'amour d'un père envèrs ses enfans. On dit aussi, *Chatier* bien, & recompenser de même. L'auteur de ce mot est le Duc d'Albe, qui étoit fort éxact à payer ses troupes, & fort sévère à les punir.

Chastié, ée. part. & adj. *Castigatus, correctus, emendatus*.

CHASTILLON.

CHASTILLON. s. m. Nom de lieu & de famille. *Castellio.* Les lieux qui portent ce nom se distinguent en y ajoutant ou le nom de la contrée dans laquelle ils se trouvent renfèrmez, comme *Châtillon* de Médoc, bourg sur la Garonne dans le païs de Médoc en Guyenne, *Castellio Medulci*: & *Châtillon* de Michaille, petite ville située dans une petite contrée du Bugey appellée Michaille, vèrs le Rhône, *Castellio de Michalia.* Ou bien plus communément par le nom des rivières qui les arrôsent. Ainsi *Châtillon sur Cher*, est une ville de Bèrry située sur le Chèr, au confluent de la Saudre. *Châtillon sur Indre*, est en Touraine aux confins du Bèrry sur la rivière d'Indre. Voyez la Thaumass. Hist. de Bèrry L. IX. c. 37. *Castellio ad Ingerem. Châtillon sur Loin*, est une petite ville du Gâtinois sur le bord du Loin, *Castellio ad Lupiam. Châtillon sur Loire*, Ville de Bèrry, *Castellio ad Ligerim.* Elle est audessus de Cône, de l'autre côté de la Loire. *Châtillon sur Marne*, en Champagne, *Castellio ad Matronam*, est sur la Marne, entre Epèrnay & Château-Thièrry; c'est la patrie du Pape Urbain II. *Chatillon sur Saone*, petite ville de Lorraine dans le Barrois, *Castellio ad Ararim. Chatillon sur Seine*, *Castellio ad sequanam*, est une ville de Bourgogne separée par la Seine en deux parties, dont l'une s'appelle le Bourg, & l'autre Chaumont, qui sont comme deux villes qui ont chacune leur Maire & leurs Magistrats à part.

CHASTILLONET. s. m. Diminutif de Châtillon, *Castellionetum.* Bourg de la Bresse sur la rivière d'Ains.

CHASTIMENT. s. m. Supplice, peine qu'on fait souffrir pour quelque faute commise. *Castigatio, animadversio, pœna.* Toute faute mérite un *châtiment.* Les guèrres, les maladies, sont des *châtimens* que Dieu fait souffrir aux hommes à cause de leurs péchez. La loi outragée, & l'ordre public, demandent le *châtiment* du coupable. Ceux que la crainte des *châtimens* ne retient pas dans le devoir, y sont retenus par l'espérance des honneurs. GOMB. Les *châtimens* que la Justice impôse ne sont que pour l'avèrtissement des autres : on ne corrige pas celui qu'on pend ; on corrige les autres par lui. MONT. Dieu fit périr les Égyptiens par les plus sévères *châtimens* dont il punit les hommes dans son courroux. ARN.

> *Il faut des* châtimens *dont l'Univèrs frémisse,*
> *Qu'on tremble en comparant l'offense & le supplice.*
> RACINE.
>
> *Et si je n'écoutois que mes ressentimens,*
> *Je ne vous répondrois que par des* châtimens. CAPIST.

On appelle au Manège les *châtimens* du cheval, lorsqu'on le pique, qu'on le foüette, ou qu'on se sèrt des aides avec rudesse quand il ne veut pas obéir.

CHASTOIS. s. m. *Pœna.* Vieux mot qu'on trouve dans quelques Coutumes & Ordonnances : il veut dire *punition, chatiment, supplice. Chastois corporel*, c'est ce que nous appellons *punition corporelle.*

LA CHASTRE. s. m. Ville de France dans le Bèrry. Nos Modèrnes l'appellent *Chastra.* Elle est située sur l'Indre vèrs les confins de la Marche. C'est de cette ville que l'illustre famille de la Chastre tire son nom. Ce nom ne se dit jamais sans l'article. Il est de *la Châtre*, c'est l'usage constant en Bèrry. Du Chesne y a manqué quelquefois dans ses Antiquitez des Villes de France, & les autres semblent l'avoir ignoré. Voyez Chaumeau, hist de Bèrry, L. VI. C. 27. de la ville & Châtellenie De *la Châtre*, & la Thaumassière, L. VII. c. 53.

CHASTRE, ou CHASTRES. s. m. Petite ville de France dans le Hurepoix. *Castrum*, ou *Castra.* Elle est située sur la rivière d'Orge à sept ou huit lieuës de Paris, du côté du midi.

CHASTRER. v. act. Couper, retrancher les testicules à quelque animal. *Castrare.* On *châtre* les bœufs, les moutons, les chapons, &c. pour les engraisser, ou pour les rendre plus dociles. Les Orientaux *châtrent* les hommes pour avoir des gardiens fidelles de leurs femmes. Leur jalousie quelquefois ne se contente pas de cette barbare précaution : ils retranchent absolument toutes les parties suspéctes, & tout ce qui distingue l'homme, & le sexe. Abélard dit pour exprimer un pareil accident qui lui étoit arrivé, Je cessai d'être homme, sans cesser de vivre.

Ce mot vient du Latin *Castrare.* On a appellé un mouton *châtré*, *castor.* DU CANGE.

CHASTRER, se dit quelquefois des femmes. Athénée rapporte que le Roi Andramiris fut le prémier qui fit *châtrer* des femmes. Hésychius & Suidas disent que Gyges fit la même chôse. Galien dit qu'on ne les peut *châtrer* sans les mettre en danger de la vie. Dalechamp dit sur ce passage d'Athénée, que c'étoit simplement les boucler.

CHASTRER, se dit aussi figurément des chôses dont on a retranché quelque partie. Ce Libraire m'a vendu un livre *châtré.* Ce Crocheteur a *châtré* ces cotrèts, ces fagots. On dit aussi, *Châtrer* les ruches, en ôter les gauffres de miel. *Alveos castrare, favos succidere, eximere. Châtrer* les arbres, en ôter les branches, ou en faire sortir les humeurs nuisibles. *Châtrer* un cep de vigne, en couper les rejettons qui poussent vèrs le piéd. *Amputare, demetere.*

CHASTRER, en tèrmes de Jardinage, ne se dit que des melons & des concombres, & il signifie ce que tailler ou pincer signifient au regard des autres plantes. Ce tèrme est fort en usage parmi ceux qui gouvèrnent des melons, ou comme parle La Quintinie, parmi les faiseurs de melons ou de concombres. Voici bientôt le tems de *châtrer* nos melons. Voilà des concombres bien *châtrez*, c'est à dire, bien déchargez de leurs branches inutiles.

CHASTRER, en tèrmes de Jardinier Fleuriste, c'est couper des rejettons qui croissent vèrs le piéd. *Châtrer* un œillet, c'est couper les marcottes, lorsqu'elles montent à dard, dans le second nœud le plus voisin du piéd de l'œillet. MORIN.

CHASTRÉ, ÉE. part. & adj. *Castratus.*

CHASTRÉ. s. m. Est un homme qu'on a fait Eunuque. *Castratus, exsectus.* Les *châtrez* n'ont point de barbe. Les *chatrez* ont la voix claire, & feminine. On appelle une *mine de chatré*, un visage desagréable, pâle & tout efféminé.

CHASTREUR. s. m. Celui qui châtre les hommes, les animaux, ou les fagots, *sector, putator.*

CHASUBLE. s. f. Ornement d'Église. C'est celui que le Prêtre met par dessus son aube, quand il va dire la Messe. *Casula, planeta.* Les *chasubles* des Anciens étoient toutes rondes, & se retroussoient sur l'épaule ; au lieu que maintenant elles sont fenduës par les côtez. Un Concile tenu en Gèrmanie par S. Boniface l'an 742, ordonne que les Prêtres & les Diàcres ne pottetont point des manteaux semblables à ceux des laïques, mais des *chasubles*; d'où quelques-uns concluënt que c'étoit donc encore au VIII[e] siécle l'habit ordinaire des Ecclésiastiques. Les prémières *chasubles* étoient rondes, & fèrmées de tout côté, excepté à l'endroit par où l'on passoit la tête pour les vétir ; ainsi elles enfèrmoient les bras comme tout le reste du corps, & pour agir des bras on relevoit la *chasuble* des deux côtez sur chàque bras ; ce que l'on faisoit au tems du sacrifice. C'est la forme qu'elles ont sur tous les anciens monumens. Tous les Papes des XII. prémiers siécles sont vétus de ces sortes de *chasubles.* Honorius IV. est le prémier que l'on voye orné d'une chappe. Voyez les Bollandistes, à la fin du VII[e] Tome des *Acta SS. Maii* p. 96. 97.

Les Orientaux, lorsqu'ils célèbrent la Messe dans nos Églises, se sèrvent plûtôt de chapes, que de *chasubles.* Et en effet on disoit autrefois la Messe avec des chapes ; mais comme on les trouva embarrassantes, on les coupa par le bas, & on les fendit par les côtez ; ce qui est beaucoup plus commode. A l'égard des chapes, elles viennent originairement des manteaux, ou des robes qu'on portoit ; car dans les commencemens les Prêtres ne se sèrvoient ni de Chapes ni de *Chasubles.* Walafride Strabon a eû raison de dire que *dans la primitive Eglise on disoit la Messe en habit ordinaire.* Il est surprenant que le Cardinal Bona se soit si fort emporté contre Nicolas Alémannius, qui a prétendu que les Apôtres n'ont point eû l'usage des habits sacrez, les prémiers Chrétiens célébroient les mystères avec les mêmes habits qu'ils avoient accoutumé de porter. Il n'y avoit en ce tems-là aucune différence entre les vétemens de cérémonie & ceux dont on se sèrvoit d'ordinaire, si ce n'est qu'on gardoit les plus propres pour la célébration des mystères. Consultez la préface qui est à la tête des *Cérémonies & Coutumes des Juifs* imprimées à Paris en 1681. Sindanus liv. 47. de sa Panoplie ch. 56. parlant des *Chasubles* dont on se sèrt présentement dans l'Église, dit qu'elles diffèrent entièrement des anciennes, qui couvroient tout le corps, étant de véritables robes. Voyez Grimault dans sa Liturgie sacrée.

Ce mot a été fait de *capsa*, ou *capsula*, qui est dans le cérémonial. MÉN. D'autres le dérivent de *capitulum*, ou *capitis fibulum*, & prétendent qu'on disoit autrefois *chassuble*, & qu'on s'en affubloit la tête ; Rabanus, Ugutio, Isidore, & Joannes de Janua, *quia instar parvæ casæ totum hominem tegebat.* On trouve *Casubula* dans la basse Latinité. Voyez *Acta SS. Januar. T. II. p.* 650.

CHASUBLIER. s. m. Marchand qui vend des chasubles, & qui fait les autres ornemens d'Église. *Casularum opifex.*

CHAT, CHATTE. s. m. & f. Petit animal domestique qui miaule, & qui est ennemi des souris, des rats, des chiens, des aigles, des sèrpens, & de l'hèrbe qu'on appelle la *ruë. Feles masculus, mas : feles. Chat* privé, *chat* sauvage, *chat* domestique, *chat* d'Espagne. Le *chat* a les pattes, les dents, les yeux & la langue semblables au lion. Ces animaux ont tant de conformité ensemble, que les Turcs sont pèrsuadez qu'il y a quelque fondement à ce que dit l'Alcoran, que le *chat* naquit dans l'Arche de l'étèrnuëment du lion. Par les loix d'Arragon on punissoit les larrons, en les

les foüettant avec un *chat* attaché au cou. Ambroise Paré soutient que le *chat* est un animal venimeux qui infecte par son poil, par son haleine, & par sa cèrvelle. Son poil est dangereux a avaler par dessus tous les autres, comme on voit en l'exemple de ce Romain, qui mourut pour en avoir avalé un dans du lait. Son haleine infecte d'un poison tabifique qui donne la phtisie, dont Matthiole rapporte plusieurs exemples : & si on mange de la cèrvelle de *chat*, elle cause une grande douleur de tête, & rend quelquefois insensé, ou cause de continuelles vèrtiginositez. On dit même que l'Amiral Tromp fut empoisonné avec de la cèrvelle de *chat*. Il ajoûte que leur souffle & leur regard est notoirement contagieux, & il dit avoir vû des gens qui pour avoir toûjours couché avec un *chat*, sont devenus phtisiques & élancez, & enfin en sont morts.

On estime fort en France les *chats* d'Espagne. Henry III. Roi de France avoit tant d'avèrsion pour les *chats*, qu'il changeoit de couleur & tomboit en syncope, lorsqu'il en voyoit. PRADE, *Histoire de France*. Molinetti, Médecin Vénitien, prétend que les *chats* & les chiens ne suënt jamais, quelque fatigue qu'ils ayent ; ce qu'il attribuë à la conformation de leur cuticule, qui n'a point de pôres. Le Tasse fut réduit à une si grande pauvrete, qu'il fut contraint de prier sa *chatte* par un joli sonnet de lui prêter durant la nuit la lumière de ses yeux, n'ayant pas de chandelle pour écrire ses vers. Les Allains, les Vandales & les Suéves, portoient d'argent au *chat* de sable, symbole de libèrté, dit Methodius. FAVYN, *hist. de Nav. L. I. p.* 34.

Ce mot vient de *catus*, ou *cattus*, comme celui de *chatte* de *catta*, qui se trouvent dans les anciennes Glôses. Il est derivé du Grèc *κατλος*, signifiant la même chôse. MÉN. Κάτλος, *Catus*, un *chat*, vient du Celtique *cat*, ou *caz*, PEZRON. Les Italiens disent *gatto*. Isidôre veut qu'il vienne *ex eo quòd cattet, id est, videat*. D'autres l'appellent *cattus à captura*. Ugatio croit qu'on a dit *catus, quasi cautus, unde Deus Catius, qui cautos, acutos efficiebat*, dit S. Augustin. On a appellé aussi le *chat*, *murilegus*, *musio*, *musicula*, & *pilax*, parce qu'il prend des souris. DU CANGE.

En tèrme de Chasse, on appelle *chats-barets*, les *chats* sauvages qui sont retirez dans les bois & garennes, & font un grand dégat de lapins. *Feles sylvestris*.

Il y a une espéce de *chats* dans les Indes Occidentales, qui ont une poche à leur côté où ils mettent leurs petits, qu'ils portent toujours avec eux, sans que cela les empêche de courir & de sauter, & sans qu'on s'apperçoive qu'ils ayent autre chôse que leur corps. Il y a des *chats* sauvages dans les Indes qui volent par le moyen d'une membrane fort large, laquelle s'étend le long des côtez du piéd de dèrrière au piéd de devant. Elle est plissée & retroussée quand ils marchent, & se déplie quand ils volent. On en a apporte des peaux en Europe qui en sont une bonne preuve. Mr Boile a écrit qu'en l'année 1684. à Londres un gros rat s'étoit accouplé avec une *chatte*, qui a fait des petits qui tiennent du *chat* & du rat, & qu'on en a mis un au parc des animaux que le Roi d'Anglètèrre fait nourrir.

Le *chat*, en tèrmes de Blason, se dit *effarouché*, lorsqu'il est rampant, *feles efferata*, mais lorsqu'il leve le train de dèrrière plus haut que la tête, on l'appelle *hérissonné*. *Arrecta*.

On dit en tèrmes de Jardinage, Couper les branches d'un arbre en dos de *chat* ; pour dire leur faire faire un coude, comme on fait en palissant, ou aux espaliers, lorsqu'on est contraint d'attacher ainsi une branche ; car en tout autre cas c'est un défaut qu'il faut éviter. Cette branche aura meilleure grâce étant courbée en dos de *chat*, que d'y voir ce vuide. LIGER.

On appelle figurément une pèrsonne friande, *chat*, ou *chatte*.

On appelle du *sirop de piéd de chat*, celui qui est fait avec les feüilles & les fleurs d'une petite plante qui est nommée *piéd de chat*, *gnaphalium montanum folio rotundiore*, ou *hispidula*.

CHAT, en tèrme d'Artillerie, est un morceau de fèr portant une, deux, ou trois griffes fort aiguës, dispôsées en triangle, monté sur une hampe de bois. Ce *chat* sert a gratter & visiter le dedans des piéces de canon, pour voir s'il ne s'y trouve point de chambre, c'est pourquoi les Fondeurs l'appellent aussi *Diable*. *Uncus ferreus trifidus*.

CHAT, est un gros vaisseau du Nord, à cul rond, qui n'a pour l'ordinaire qu'un pont, qui porte des mâts de hune, sans avoir de hune, ni de barres de hune. Ce bâtiment dans sa construction a quelque chôse de la Flûte, & de la Pinasse.

CHAT. On se sert aussi de ce mot au plurier, pour signifier cèrtaines fleurs folles qui viennent à de cèrtains arbres, comme aux noyers, aux coudriers, aux saules &c. Ces sortes de fleurs s'appellent des *chats* ; on les appelle aussi des *chattons*.

CHAT, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit d'un homme qui s'en va d'une maison sans dire adieu, qu'il a emporté le *chat*. On dit de celui qui prend garde soigneusement aux actions d'un autre, qu'il le guette comme le *chat* fait la souris. On

dit aussi qu'un *chat* échaudé craint l'eau froide ; pour dire, que celui qui est échappé d'un péril, craint tout ce qui est de même nature. On dit aussi de deux pèrsonnes ennemies, qu'elles s'aiment comme chiens & *chats*. On dit aussi, Jetter le *chat* aux jambes à quelqu'un ; pour dire, le rendre coupable d'une faute qu'un autre a faite. On dit, qu'une fille a laissé aller le *chat* au fromage, pour dire, qu'elle a succombé à quelque tentation amoureuse. On dit, qu'une pèrsonne s'est servie de la patte du *chat* pour tîrer les marrons du feu ; pour dire, qu'elle a mis quelqu'un au hasard, pour profiter de sa simplicite, ou de sa temérité. On dit de deux antagonistes qui sçavent bien attaquer & se défendre, A bon *chat* bon rat. On dit encore d'un homme habile, & qui entend à demi mot, qu'il entend bien *chat*, sans qu'on dise minon. On dit d'un méchant payeur, & qui ne paye pas en argent comptant, qu'il a payé en *chats* & en rats. Ce provèrbe est ancien, & seroit ridicule au piéd de la lettre à ceux qui n'en sçauroient pas l'origine. Je crois qu'il vient du mot de *chas*, qui signifioit autrefois une *maison* ; & on dit encore en Lyonnois & en Bèrry, qu'une maison consiste en trois *chas* ; pour dire, en trois chambres ou en trois étages. Le mot de *ras* a signifié aussi un *champ*, ou *héritage uni*, où il n'y a point de bâtiment : d'où vient qu'on dit encore *rase* campagne, *rez* de chaussée, *rez* piéds, *rez* tèrre. Ainsi on a dit qu'un homme payoit en *chats* & en *rats*, lors qu'au lieu d'argent comptant qui a un prix cèrtain, il payoit ses créanciers en héritages bâtis & non bâtis, qu'il obligeoit de prendre au prix qu'il vouloit. On dit encore que la nuit tous *chats* sont gris ; pour dire, que toutes les femmes ont assez de beauté la nuit, & pour signifier que la nuit on ne distingue point la différence qu'il y a entre les objets, qu'ils paroissent a peu près tous semblables. On dit encore que le mou est pour les *chats*, parcequ'on les nourrit avec du mou, qui est le poulmon de bœuf. On dit encore d'un homme qui a quelques égratigneures au visage, qu'il s'est joüé avec les *chats*. Régnier a dit aussi dans ses Satires, Je devins aussi fièr qu'un *chat* amadoüé. On dit aussi, Dès que les *chats* seront chaussez ; pour dire, De bon matin. On dit d'un homme mal propre, qu'il est propre comme une écuelle à *chat*. On dit encore, Il ne faut pas réveiller le *chat* qui dort ; pour dire, qu'il faut laisser en repos ceux qui nous peuvent faire du mal. On dit acheter *chat* en poche ; pour dire, acheter quelque chôse sans la voir. On dit encore d'un homme qui parle franchement, & sans rien déguiser, qui nomme les chôses par leur nom ; qu'il appelle un *chat*, un *chat*.

J'appelle un chat *un* chat *& Rolet un fripon*. BOIL.

On appelle, selon Nicod, hèrbe aux *chats*, ce que les Latins appellent *nepeta*, ou *calamintha*.

CHATÉE. s. f. La portée d'une *chate*, tous les petits de la portée d'une *chate*.

CHATE LEVANT, CHATE PRENANT. Tèrme de Coutume. Ces mots signifient une clause qu'on mettoit autrefois dans les contracts au païs Messin. Par cette clause on donnoit pouvoir à ceux qui prenoient des fonds à gagière, ou à mort gage, d'en prendre, d'en pèrcevoir les fruits.

CHATEPELEUSE. s. f. Petit insecte ou vèrmine qui ronge le blé. On l'appelle aussi *Calendre*, ou Charençon. *Curculio*. C'est aussi un tèrme bas & populaire, qui signifie une chenille qui est couvèrte de poil comme un chat.

CHATÈR. s. m. Tèrme de Relations. *Cursor*. Les *Chatèrs* sont en Pèrse des valèts de piéd qui courent dans les ruës devant leur maître pour faire faire place, parceque les hommes vont à cheval & très vite. En Pèrse les *Chaters* sont un corps comme les artisans, il faut être passé maître à la course pour être *Chatèr*. TAVÈRNIER.

CHAtHUANT. s. m. le *t* ne se prononce pas, & l'*h* est aspirée. Il faut donc prononcer *chahuant*. C'est un oiseau nocturne & de mauvais augure. C'est la même chôse que le *hibou* & le *duc*. *Bubo*, *noctua*. Il est de la figure d'une choüette, & de la grandeur d'une petite aigle, tanné & roux, & tacheté de noir, ayant la tête & les griffes de chat. Il y en a de differente espéce, plumage & grosseur. Les *chathuants* & les choüettes ont été adorez au Perou, à cause de la beauté & subtilité de leurs yeux, qui voyent dans les ténébres.

Il y a dans les Isles de l'Amérique une espéce de *chathuant* que l'on nomme Canot, parce qu'il jette un cri lugubre, comme qui crieroit *au canot*. Il n'est pas plus gros qu'une tourterelle, mais tout semblable par son plumage aux hiboux de France. Il a deux ou trois petites plumes aux deux côtez de la tête qui semblent être deux oreilles.

Il y a un *chathuant* cornu, nommé autrement hibon cornu, ou moyen Duc. Il y en a même de deux espéces. Voyez. HIBOU CORNU.

On donne ordinairement à Minèrve le *chathuant* & le serpent, tous deux symboles de la sagesse : l'un parcequ'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre &c. P. JOBERT. Il est mis quelquefois sur son casque, & quelquefois à ses pieds. Dans une médaille de Néron, on le voit sur un autel : il marque que ce Prince avoit célébré les jeux de Minèrve appellez *Quinquatria*. ID. Il est aussi le symbole d'Athènes, sur les monnoyes de laquelle on le trouve toujours ou prèsque toujours. Voyez Nonius *Græcia Univers. Tab. XIII.*

Ce mot vient de *catus ululans*, parceque cet oiseau a une tête de chat, & prend les souris comme un chat, & crie fort haut la nuit : ce qu'on appelloit autrefois *huer*. MÉNAGE. Du Cange le dérive de *cavanna*, ou *cavannus*, qu'on a dit dans la basse Latinité au même sens.

CHATHUANÉ, ÉE. adj. Tèrme de Fauconnerie. Qui a le pennage de chathuant. *Pennis noctuæ similis.*

CHAT-PARD, est un animal feroce qu'on croit être engendré de deux espéces. On en a disséqué un à l'Académie Royale des Sciences. Sa hauteur étoit d'un pied & demi, & sa longueur depuis le bout du museau jusqu'au commencement de la queuë de deux pieds & demi. Il étoit du reste semblable au chat, excepté qu'il avoit le cou & les barbes un peu plus courts, & qu'il étoit bien plus grand que les chats, mais aussi bien plus petit que le léopard. Son poil étoit roux, & le ventre isabelle. La gorge & le dessous de la mâchoire étoient blancs, & par tout il y avoit des taches noires, qui étoient longues sur le dos, & rondes sur le ventre & les pattes.

CHAT-VOLANT. *Felis volans.* Il y a dans le cabinet de la Société Royale de Londres un animal que Grew appelle *Sciurus volans*, Écureüil volant, qui est à ce qu'il croit le même que celui que Scaliger appelle *felis volans*, *chat volant*.

CHAT-POIRE-CHAT. Voyez POIRE.

CHAT-BRUSLÉ. s. m. Espèce de poire qui vient en Octobre & en Novembre. LA QUINT. Il la met au rang des poires médiocres.

CHATEAU, CHATEL, CHATELET. Voyez CHASTEAU, CHASTEL, CHASTELET.

CHATHIB, ou CHATHEB. subst. m. Tèrme de Relation. Mot Turc qui signifie Prédicateur, harangueur ; qui parle en public. *Concionator* ; *Ecclesiastes*. C'est aussi parmi les Mahométans celui qui tient dans les Mosquées la place que les Curez tiennent dans les parroisses parmi les Chrétiens ; parce qu'outre qu'il fait la prière à leur tête, il leur fait encore des sermons, & des prônes, en les avèrtissant de leurs devoirs, & souvent en leur annonçant les ordres du Prince. Les Chefs des Mosquées Royales, ou principales de chaque ville, portent ordinairement ce nom, à la distinction des Chefs des autres Mosquées, qui s'appellent simplement Imans. D'HERBEL.

Ce nom vient de כתב, *Chathab*, qui en Hébreu, Chaldéen, Syriaque, Arabe, signifie *écrire*. Ainsi *Chatib* proprement en Arabe signifie un *Ecrivain*, un Sçavant, un Docteur de la Loi. Il faut prononcer *Catib*, ou *Cateb*.

CHATTIER, CHATTONNER. v. n. Faire de petits chats. *Catulos edere, parere. Chatonner*, n'est pas si usité.

CHATTIÈRE. s. f. Ouvèrture ou trou qu'on laisse à une porte, ou à une cloison, pour donner entrée aux chats dans des chambres & des greniers, afin qu'ils y aillent faire la guèrre aux souris. *Foramen per quod subire felis possit.*

CHATTON, ou CHATON. s. m. Petit chat. *Felis catulus.*

CHATTON, signifie aussi l'endroit où on enchâsse une pièrre précieuse dans un anneau, un poinçon, un cachet, &c. *Pala*, *Funda*. Ménage prétend que ce mot vient de *castrum*, & qu'on a dit autrefois *caston*.

CHATTON, se dit aussi, en tèrmes de Botanique, de cèrtaines fleurs qui ne laissent aucune graine après elles. *Paniculæ*, *nucamenta*. Telles sont les fleurs de noyer, de saule. Celles de Coudrier s'appellent en Latin *iuli*. Ces fleurs s'appellent aussi chats.

On appelle aussi *chaton*, le vèrd qui couvre la coquille de la noisette, lorsqu'elle est encore sur le noisetier. On le dit aussi de la partie qui enfèrme la graine de la tulippe. LIGER.

CHATOUILLEMENT. s. m. Action par laquelle on chatoüille. C'est aussi le sentiment qui naît de cette action. *Titillatio.* Il y a bien des gens qui craignent le *chatouillement*.

CHATOÜILLEMENT, se dit aussi au figuré, du plaisir que l'on a de s'entendre loüer. Quel agréable *chatouillement* cause l'approbation du monde, dans les esprits vains, lorsqu'ils s'entendent nommer parmi les Docteurs celebres ! BENS.

CHATOUILLER. v. act. Toucher légèrement quelque pèrsonne en quelque partie délicate, ensorte que cela lui cause du plaisir ou de l'émotion, & la provoque ordinairement à rire. *Titillare.* On *chatouille* les pèrsonnes aux hanches, à la plante des pieds. Malhèrbe a dit *chatouiller* son ame, pour dire, se flatter de quelque espérance, s'entretenir agréablement dans quelque douce pensée.

> *Mais, ô rigueur du sort, tandis que je m'arrête*
> *A* chatoüiller *mon ame en ce contentement,*
> *Je ne m'apperçois pas que le destin m'apprête*
> *Un autre partement.*

Ce mot vient de *catullare*, qu'on a dit pour *catulire*. Les Picards disent encore *catouiller*. MÉNAGE.

CHATOÜILLER, se dit aussi du sentiment qui donne du plaisir au corps. La Musique *chatouille* l'oreille. Les bonnes odeurs *chatouillent* le nez. Les bonnes saveurs *chatouillent* le goût.

> *Un Auteur vèrtueux, dans ses vèrs innocens,*
> *Ne corrompt point le cœur, en* chatoüillant *les sens.* BOIL.

On le dit figurément en chôses spirituelles. Les applaudissemens *chatouillent* l'esprit. Ce discours *chatouille* bien sa vanité. La loüange *chatouille*, & gagne les esprits. LA FONT. *Pertentare.*

On dit en tèrmes de Manége, *Chatouiller* de l'éperon. *Stimulos leviter admovere*, *stimulo perstringere*.

On dit provèrbialement, qu'un homme se *chatouille* pour se faire rire, quand il rit sans sujet apparent, ou par quelque imagination agréable qui lui passe dans l'esprit.

CHATOÜILLER LE REMÉDE. C'est un tèrme de Monnoye, qui se dit quand le Maître approche extrêmement du remede tout entier, sans néanmoins l'excéder.

CHATOÜILLÉ, ÉE. part. & adj. *Titillatus*, *pertentatus*.

CHATOUILLEUX, EUSE. adj. Qui est délicat, sensible au chatoüillement. *Titillationis impatiens.* Les jeunes gens sont plus *chatoüilleux* que les vieillards. On appelle un cheval *chatouilleux*, lorsqu'il est trop sensible à l'éperon, qu'il le fuit, & qu'il n'y obéit pas d'abord.

On dit figurément, qu'une affaire est *chatoüilleuse*, quand elle est délicate, douteuse, problématique. *Res difficilis*, *lubrica*, *periculosa*, *dubia*, *anceps*, *ambigua*.

On le dit aussi de celles qui sont dangereuses, difficiles à manier. Les affaires d'État sont bien *chatouilleuses*. Le maniement des deniers publics est un emploi fort *chatouilleux*.

On dit aussi, qu'un homme est fort *chatoüilleux* sur le point d'honneur, sur la conscience ; pour dire, qu'il y est fort sensible, fort délicat, fort aisé à blesser, & à offenser. *Quem honoris aut religionis ratio vel levissima commovet.*

CHATTE, en tèrmes de Marine, est une barque d'environ 60 tonneaux ; ronde de hanches & d'épaules, qui est rase & sans aucun acastillage, qui n'a que deux mâts, dont les voiles portent des bonnettes maillées. On se sèrt de *chattes* pour transporter le canon & les provisions d'un vaisseau.

CHATTE, est aussi le nom qu'on donne à une espèce de concombre qui se trouve en differens endroits de l'Égypte, & qui est très-agréable au goût & facile à digerer. Il est different des nôtres en grandeur & en couleur. Il est plus long & plus vèrd, & son écorce est plus unie & plus ronde. Il est bon contre les fièvres chaudes.

CHATTEMITTE. s. f. Prononcez *chatemite*. Qui fait l'humble, le dévot, l'hypocrite, pour tromper les autres. *Pietatis, probitatis simulator.* Il est bas.

> *J'ay dessein de me faire hèrmite,*
> *Non de cette secte hypocrite,*
> *Qui trouve toujours cent raisons*
> *Pour rendre ou recevoir visite ;*
> *De ces gens à face bénite,*
> *Qu'on voit en certaines saisons*
> *Couverts d'un froc hétéroclite,*
> *Et bridez comme des oisons*
> *Aller faire la* Chatemitte
> *Et se coulant par les maisons*
> *Quester, dit-on, pour la marmitte.*
>
> NOUV. CHOIX DE VÈRS.

CHATZINTZARIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de Secte *Chatzintzarius*, *a*. Prononcez *Catzintzarien*. Codin des Origines de Constantinople nombre 25 & 26. parle de deux sortes de gens qui dans un tremblement de tèrre qui arriva sous Theodôse le Jeune la 5e année de son Empire, se mocquoient du trisagion ; les Amalécites, ou Amalicites, & les *Chatzintzariens*. Cependant Dieu ayant approuvé par un miracle les prières & les processions publiques que l'Empereur & le Patriarche Proclus firent faire & instituèrent, & le tremblement de tèrre ayant cessé, l'Empereur, dit Codin, chassa de Constantinople tous les hérétiques. Ce qui fait juger que ces *Chatzintzariens* & ces Amalécites étoient des hérétiques.

CHAVARIGTE. s. m. Nom de Secte Musulmane. La Secte des *Chavarigtes* est opposée à celle des Schiites. Ils soutiennent que Dieu

Dieu n'a jamais envoyé de Prophéte qui fût infaillible, & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes; que si jamais il est nécessaire qu'il en envoye, ils ne seront point d'une même race; que tout homme juste est capable de l'être. Les *Chavarigtes* sont regardez par les Mahométans comme des hérétiques. Aussi en portent-ils le nom; car חארגי חארג *hharagi*, ou *Charagi*, signifie en Arabe un Apostat, un hérétique. Il a au plurier חוארג, *Chavarg*, d'où Ricaut a fait *Chavarigte*. Voyez cet Auteur dans son Livre de l'*Empire Ottoman*.

CHAUD, CHAUDE. adj. & subst. Corps qui contient en soi quelques parties ignées, quelques atomes de feu. *Calor* pour le substantif; pour l'adjectif *calidus*. Le *chaud* excessif qu'il fait au milieu de l'Afrique la rend déserte. Le feu est *chaud* au suprême degré. Le *chaud* du jour est vèrs le midi.

Ce mot vient du Latin *caldum*: on disoit autrefois *cald*. Voyez Menage.

CHAUD, grande chaleur. *Æstus*. On a veu en 1653. en Pologne & en Lithuanie des hommes mourir de *chaud*, quoique ce soit un païs froid; & on tient que le froid y est moins dangereux.

CHAUD, se dit aussi de ce qui a la vèrtu d'exciter de la chaleur, ou de la consèrver. *Calidus*. Le poivre est *chaud*. La chaux est *chaude*. L'esprit de vin est *chaud*. Ce manteau est *chaud*. Cette chambre est *chaude*, bien fèrmée.

On appelle *fiévre chaude*, celle qui cause le délire & le transport au cèrveau. *Febris ardens*.

CHAUD, se dit encore des femelles qui sont en rut. Une chienne *chaude*. *Maris appetens*.

CHAUDES LARMES, sont celles qui coulent avec impétuosité, quand on a le cœur sèrré de quelque douleur violente, à la différence de celles qui viennent goutte à goutte, par quelque mouvement des muscles, ou blessure de l'œil, ou qui viennent de joye, & de tendresse. *Fervida lacryma*, *magna vis lacrymarum*.

CHAUD, se dit aussi en Morale, des prompts & violens mouvemens que causent les passions dans l'esprit, ou le cœur des hommes. *Fervidus*, *ardens*, *promptus*. Ainsi on appelle un *chaud* ami, un homme prompt à rendre sèrvice. Il est bien heureux d'avoir un si *chaud* protecteur que vous. MOL.

> *Je crois qu'un ami* chaud, *& de ma qualité,*
> *N'est pas assurément pour etre rejetté*. ID.

On dit qu'un homme a le sang *chaud*; pour dire, qu'il est colère & emporté, *Calidus*, *fervens*, *fervidus*; que les Picards ont la tête *chaude*; qu'un homme est *chaud* de reins; pour dire, qu'il est adonné au vice.

On dit en ce sens, une *chaude* alarme; pour dire, une émotion causée subitement par la nouvelle de quelque danger prochain. Une *chaude* attaque; pour dire, une attaque violente, impétueuse. Il faisoit *chaud* en cette occasion; pour dire, il y faisoit dangereux, on s'y battoit avec chaleur. Nous nous sommes vûs dans un endroit où il faisoit *chaud*. MOL. On dit aussi d'une bourde, Il me l'a donnée toute *chaude*; pour dire, il venoit de l'inventer, de la fabriquer.

On dit aussi parmi les joüeurs, qu'un homme a la main *chaude*; pour dire qu'il est heureux, qu'il a fait plusieurs mains, qu'il a gagné plusieurs coups de suite.

FÈR CHAUD, se dit aussi d'un sèrment qu'on faisoit autrefois en Justice par l'attouchement du fèr ardent. *Ferrum calens*. Voyez PREUVE.

CHAUD, est aussi une manière d'advèrbe. Boire *chaud*; c'est-à-dire, boire une liqueur qui est chaude. *Aquam potare calidam*.

A LA CHAUDE. adv. D'une manière prompte, chaude & violente. *Præpropere*, *nimium festinanter*. Il lui a dit des injures *à la chaude*, dans les prémiers mouvemens de la colère. Il fut tué bien des gens *à la chaude*, lorsqu'on força cette ville.

On dit provèrbialement, Tomber de fiévre en *chaud* mal; pour dire, d'un petit malheur entrer en un plus grand. On dit, qu'un homme ne trouve rien de trop froid, ni de trop *chaud*; pour dire, qu'il n'est point dégoûté, que tout lui est bon, qu'il prend par tout. On dit, qu'un homme souffle le froid & le *chaud*; pour dire, qu'il n'est d'aucun parti assûré, qu'il soutient le pour & le contre, qu'il dit du bien & du mal des mêmes gens. On dit aussi, qu'il faut battre le fèr tandis qu'il est *chaud*; pour dire, qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion. Et on dit ironiquement à ceux qu'on veut taxer de froideur, Vous êtes un *chaud* lambin, un *chaud* lancier. On dit aussi pour éxaggèrer la chaleur d'une chambre, qu'il y fait *chaud* comme dans un four.

CHAUDE. s. f. Feu violent que donnent les ouvriérs qui travaillent aux forges & aux vèrreries. Chez les Vèrriérs on le dit de la cuisson de la matière propre à faire le vèrre. On a fait tant de cents de vèrre d'une telle *chaude*, d'une telle quantité de matière cuitte. Dans les forges on appelle *chaude suante*, le feu qu'on donne au fèr, quand il est si violent, qu'il commence à tomber par gouttes & à se fondre. Dans les monnoyes on dit, Battre la *chaude*, lorsqu'on bat des lingots d'or sur l'enclume à coups de marteau, après qu'ils ont été tirez du moule, avant que de les donner aux ouvriérs. Ces tèrmes s'éxpriment en Latin par les adjectifs *calidus*, *calens*, *fervens*, que l'on joint aux différens substantifs auxquels le mot de *chaude* convient.

CHAUDEAU. s. m. Boüillon qu'on porte aux mariez le lendemain de leurs noces. *Calens jusculum*. Il est vieux. Il s'entend souvent de laict bouilli avec du sucre, des jaûnes d'œufs & de la canelle, qu'on donne aux femmes nouvellement acouchées.

CHAUDE-CHASSE. s. f. Poursuite d'un prisonnier. Ce mot est composé de deux autres, *chasse*, qui veut dire *poursuite*, & *chaude*, qui marque que la poursuite est vive.

CHAUDE-COLE. s. f. On trouve ce mot dans quelques anciennes Loix & Ordonnances, il signifie *chaude colère*, & il est formé de ces deux mots par abbréviation. On trouve dans les Auteurs Latins des siécles du bas Empire, & dans ceux qui ont écrit encore depuis, *calida colera*, pour dire *chaude-cole*.

CHAUDEMENT. adv. D'une manière chaude, prompte, violente. *Ardenter*, *ferventer*. Quand on est enrumé, il se faut tenir *chaudement*. Les procès criminèls se doivent poursuivre *chaudement*. Cet homme prend les chôses bien *chaudement*. Vous y êtes allé un peu trop *chaudement* de le battre de la sorte.

CHAUDE-PISSE. s. f. Espèce de maladie qu'on appelle autrement gonorrhée. Le mot de *chaude-pisse* a quelque chôse d'obscéne. Voyez GONORRHÉE.

CHAUDERON. s. m. Quelques-uns l'écrivent sans *e*, après le *d*, aussi bien que les mots qui en sont dérivez.

C'est un utencile de cuisine fait de cuivre, ou de fèr de fonte, qui a une anse mobile par laquelle on l'accroche à la cremaliére. Il sèrt à faire cuire, ou à faire chauffer quelque chôse sur le feu. *Lebes*. Les Orfévres appellent aussi le *chauderon* d'une cassolette, la partie où on met les odeurs, & sous laquelle on met le feu. On dit aussi pour blâmer le son d'une cloche, que ce n'est qu'un *chauderon*.

Ce mot vient du Latin *caldarium*, de *caldus*, pour *calidus*.

CHAUDERON DE POMPE, est une piéce de plomb, ou de cuivre, faite en façon de *chauderon*, & pèrcée en divèrs endroits, laquelle embrasse le bas de la pompe, pour empêcher qu'aucune ordure n'entre dans la pompe. *Operculum*.

CHAUDERONNIER, IÈRE. subst. Artisan qui fait, ou qui vend des chauderons, des réchauts, & autres utenciles de cuisine. *Lebetum faber*. Un siflet de *Chauderonnier* est un siflet composé de plusieurs petits tuyaux de fèr blanc, qui leur sèrt à se faire connoître en criant par les ruës. On reproche aux *Chauderonniers*, qu'ils sont sujets à mettre la piéce auprès du trou: ce qui se dit figurément de ceux qui raccommodent mal quelque besogne que ce soit.

CHAUDERONNERIE. s. f. Marchandise de chauderons, & autres utenciles de cuivre. *Lebetum officina*. A la foire S. Gèrmain il y a une ruë de la *Chauderonnerie*.

CHAUDIER. v. neut. Tèrme de Chasse, qui se dit des levrettes ou lices qui entrent en chaleur. *Æstu venereo percitus*. On fait *chaudier* les lices en leur donnant des aumelettes avec du poivre & de la muscade, & par autres artifices. Les mâtines *chaudient* en Janvier.

CHAUDIÈRE. s. f. Grand vaisseau de cuivre ou de fèr sous lequel on met du feu pour faire cuire, boüillir, ou affiner quelque chôse. *Cortina*, *ahenum*, *caldarium*. *Chaudière* de Brasseur de biè-re, de Chapelier, de Teinturier, d'affineur de sucre, &c. Les Payens ont fait souffrir le martyre dans des *chaudières* d'huile boüillante. *Chaudière* de Saulnerie faite de platines de fèr batu. GOLLUT, *Mém. des Bourg. L. II. c. 17.*

> *Il est aux enfers des* chaudières *boüillantes*,
> *Où l'on plonge à jamais les femmes malvivantes*. MOL.

Ce mot vient de *Caldarium*, qui se trouve dans de bons Auteurs, & de *caldaria*, qui s'est dit dans la basse Latinité pour signifier ce que nous appellons *chaudière*.

La *chaudière*, en tèrmes de Blâson, est une marque de grande noblesse, sur tout en Espagne & en Portugal, parce qu'elle n'étoit portée sur les Écus que par des Grands Seigneurs, qu'ils appelloient *ricos hombres*, ou *de caldera y dependon*: ce qui répondoit à nos Seigneurs Bannerèts de France, parce qu'ils pouvoient non seulement lever des soldats, mais de plus ils étoient obligez de les nourrir.

CHAUDIÈRE, en tèrmes de Marine, signifie, Cuisine, bonne chère. *Epulum*. Les Mariniers qui ont pris à ligne ou au harpon de gros poissons, en font *chaudière*, c'est-à-dire, en font un festin entre eux.

Il y a en Canada un grand lac qui a de diamétre environ douze lieües, que l'on appelle le lac de la *Chaudière*, à cause de sa for-

me ronde, & par allusion aux *chaudieres* des sauvages. Il est vèrs l'occident, & se nomme aussi le lac des eaux salées, ou de mèr.

CHAVERI. s. m. Tèrme de Relation. C'est aux Indes une espéce de halle quarrée, & ouvète seulement d'un côté. C'est un lieu public où il est pèrmis à tout le monde d'entrer. *Forum, porticus, atrium.* On me conduisit au milieu des clameurs de la ville dans un *Chaveri* public. LET. ÉDIF. ET CUR. T. XI. Au sortir du *Chaveri* on me fit travèrser une grande rüe, au bout de laquelle est la forteresse, où par la grâce de Dieu j'entrai avec un visage tranquille & serein. IB. En arrivant au *Chaveri* je trouvai mes Catéchistes étendus par tèrre: ils avoient les piéds violemment pressez entre de grosses piéces de bois attachées avec des cordes, & ils ne pouvoient remuer les mains, quoiqu'on les eût un peu déssèrrées.

CHAUFFAGE. s. m. On ne prononce qu'une *f* dans ce mot, & dans les suivans, qui ont une même origine. Provision de bois à brûler qu'on fait dans une maison pour se chauffer. *Lignatio.* Il faut tant de cordes de bois par an pour le *chauffage* de cette maison.

CHAUFFAGE, est aussi un droit qu'ont plusieurs Seigneurs, Communautez & Officièrs, de couper du bois pour leur provision dans les forêts du Roi. *Jus lignationis in aliqua silva habere.* Les Maîtres des Eaux & Forêts ont parmi leurs droits celui de *chauffage*, ils prennent souvent leur *chauffage* en argent.

CHAUFFAGE, se dit en particulièr du menu bois que l'on employe à chauffer le fond du vaisseau pendant qu'on lui donne la carenne. *Calfactio.*

CHAUFFE. s. f. Tèrme de Fonderie. Lieu où se jette & se brûle le bois que l'on employe à la fonte des piéces. *Focus, fornax.* La *chauffe* est située à côté, & à trois piéds plus bas que le fourneau où est le métal, & la flâme sortant de la *chauffe* se répand par ondes tout du long de la voute du fourneau, & par son excessive ardeur fond le métal.

CHAUFFER. v. act. Rendre chaud quelque chôse, en y appliquant l'action du feu. *Calfacere; calefacere.* Quand on a *chauffé* un poële, on se passe aisément de feu. On *chauffe* le four avant que d'y mettre du pain.

On le dit aussi de ce qui devient chaud par l'action du soleil. Un gueux qui se met au soleil, se *chauffe* aux dépens de Dieu. Cela est tout-à-fait bas, & populaire.

On dit aussi dans les grandes ardeurs de l'été, quand on voit un tems qui menace de quelque orage, que c'est un bain qui *chauffe*.

CHAUFFER un vaisseau, c'est *chauffer* le fond d'un vaisseau quand il est hors de l'eau, pour le nettoyer, & en découvrir les défectuositez. On dit aussi *chauffer un bordage*; pour dire, le *chauffer* avec quelque menu bois, afin qu'il prenne la forme qu'on lui veut donner. On dit aussi *chauffer les soutes*; pour dire, les sécher; afin que le pain s'y consèrve mieux.

CHAUFFER les piéds à quelqu'un, signifie lui donner la question par le moyen du feu. *Aliquem tormento ignis cogere verum confiteri.* On met le patient sur une roulette, & on approche ses piéds nuds bien près du feu.

On dit provèrbialement, Ce n'est pas pour vous que le four *chauffe*, à ceux qui prétendent avoir part en quelque affaire, à quelque fête, & qu'on en veut exclurre. On dit aussi à un méchant homme, Tu sèras bien *chauffé* en l'autre monde, pour le menacer qu'il sera damné. On dit aussi, Il vèrra de quel bois je me *chauffe*; pour dire, quel homme je suis. On dit encore, Allez lui dire cela, & vous allez *chauffer* au coin de son feu, pour défier quelqu'un d'aller dire en face à quelque autre une chôse qui le doit choquer.

CHAUFFÉ, ÉE. part. & adj. *Calfactus, calefactus.*

CHAUFFE-CHEMISE. s. m. Cèrtaine machine propre à faire chauffer une chemise, ou quelqu'autre linge. *Machina linteorum excalfactoria.*

CHAUFFE-CIRE. s. m. Officier du corps de la Chancelerie, qui amollit, & prépare la cire pour la rendre propre à sceller, & qui appôse le sceau aux lettres. *Cerarii præfectus.* Il y a 4. *Chauffe-cires* en la Grande Chancelerie établis anciennement, & qui sont héréditaires. Ils sèrvent par quartier. Ils sont appellez *Chauffecires* Scelleurs héréditaires de la Chancelerie de France. Il y a aussi des *Chauffecires* des Chanceleries près les Cours de Parlement & autres. Il y a dans la Chancelerie de France un Valet *Chauffecire*; & dès l'an 1285. dans l'État de la Maison du Roi Philippe le Bel il est parlé du *Chauffecire* de la Chancelerie & du Valet *Chauffecire*. Voyez dans l'histoire de la Chancelerie par Tessereau tous les Réglemens, privileges &c. de ces Officièrs.

Dans le prémier Tôme de l'hist. Chronol. de la Chancelerie, on écrit toujours au plurier *Chauffecires*, ajoutant l'*s* à la fin; & dans le II^e Tome dans les Tables toujours *Chauffescire* avec l'*s* du pluriel après *chauffe*, & dans le corps de l'ouvrage quelquefois *Chauffe-cires* comme dans le I. Tome, quelquefois *Chauffes-cire* comme dans les Tables, & quelquefois même *Chauffes-cires* avec deux *s*, l'une au milieu & l'autre à la fin.

CHAUFFE-LIT. s. m. Ce qui sert à chauffèr un lit, soit une bassinoire, un moine, ou autre utencile de cette nature. *Vas excalfactorium.*

CHAUFFE-PANCE. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier une cheminée basse. *Caminus depressior.*

CHAUFFE-PIÉD. Voyez CHAUFFRETTE. C'est la même chôse.

CHAUFFRETTE. s. f. Petit coffret qu'on met sous les piéds pour les tenir chauds. Il est garni de lames de fèr, entre lesquelles on met le feu. Le dessus est pèrcé de plusieurs petits trous pour lui donner de l'air, en laissant sortir la chaleur. *Foculus calefaciendis pedibus comparatus.*

CHAUFFRETTE, est aussi un petit réchaud qu'on met sur la table pour empêcher les viandes de se refroidir, ou pour les tenir chaudes pendant le repas. On ne prononce qu'une *f* dans le mot *chauffrette*, quelques-uns écrivent *chauferette*, il y en a qui disent *chaufette*; mais mal. *Pyranon, pyroforum.*

CHAUFFEUR. s. m. Celui qui tire la branloire, & fait aller les soufflèts d'une forge pour faire rougir le metal. *Incensor.*

CHAUFFOIR. s. m. Linge qu'on chauffe pour tenir chaudement quelques parties du corps. *Linteum excalfactorium.* Cette femme a préparé deux douzaines de *chauffoirs* pour ses couches.

CHAUFFOIR, est aussi une chambre commune où on se va chauffer dans les Couvents & dans les Hôpitaux. *Focus.*

CHAUFFOUR. s. m. Grand fourneau dans lequel on cuit la chaux. *Fornax calcaria, calcaria.* C'est aussi le lieu où l'on sèrre le bois, & la pièrre à chaux, & la chaux quand elle est faite.

CHAUFFOURNIER. s. m. Ouvrier qui fait la chaux, qui la fait cuire dans le fourneau. *Calcarius, coctor calcarius.* C'est aussi le Marchand qui vend la chaux. Philibert de Lorme déclame fort contre les *Chauffourniers* d'Italie, auxquels il voyoit faire de la chaux des plus beaux chapitaux, & corniches de l'antiquité. On l'a appellé en Latin *calijurnium.*

CHAVIRER, ou TREVIRER. v. act. Tèrme de Marine. *Chavirer* une manœuvre, c'est mettre dessus ce qui étoit dessous. *Invertere.*

CHAUME. s. m. Partie du tuyau du blé qui reste attaché à la tèrre quand on l'a scié. *Culmus.* On brûle les *chaumes* en beaucoup d'endroits pour engraisser la tèrre. Des tèrres en *chaume*. Liger dans son Dictionnaire d'Agriculture donne deux sens à cette phrâse; car, dit-il, selon beaucoup de gens, ce sont des tèrres qui depuis long-tems n'ont point été cultivées, & suivant le sentiment de quelques autres, des tèrres où le tuyau de blé reste attaché à la tèrre quand on l'a scié, car c'est ce tuyau qu'on appelle *chaume*.

CHAUME, se prend aussi fort souvent pour le tuyau tout entier du blé, pour la paille dont on couvre les maisons des païsans. *Stipula.* On couvre les maisons de *chaume*.

> *Le pauvre en sa cabane, où le* chaume *le couvre,*
> *Est sujet à ses loix.* MALHÈRBE.

Ce mot vient de *culmus*, NICOD, ou plutôt de *calamus*.

CHAUME, est aussi le nom de plusieurs petits lieux, comme bourgs, hameaux, villages. *Calmaria.* Le plus considérable est la ville de *Chaume* dans la Brie, Diocèse de Sens. *Calami.* Il y a une Abbaye de Bénédictins nommée S. Pièrre de *Chaume*, *S. Petrus de Calamis.*

CHAUMER. v. act. Couper ou arracher le chaume, & le mettre en botte pour sèrvir à couvrir des maisons, des murailles de bauge. *Stipulas colligere, secare.*

CHAUMIÈRE. s. f. On disoit autrefois *Chaumine*. Petite maison couvète de chaume, telles que sont celles des pauvres païsans. *Casa, tugurium.*

On le dit figurément, & par exaggération, quand on veut parler modèstement de quelque maison de campagne qui n'est pas fort supèrbe. J'ai en cette Province une petite *chaumiere* à vôtre sèrvice.

CHAUMINE. s. f. Petite chaumière.

> *Un pauvre Bucheron tout couvèrt de ramée,*
> *Qui tâchoit de gagner sa* chaumine *enfumée.* LA FONT.

CHAUMOND. s. m. Et nom propre d'homme. *Anemundus, Ennemondus, Chanemundus*; Annemond, que nous appellons communément S. *Chaumond*, étoit fils de Sigon, ou Sigues, Gouvèrneur de Lyon du tems de Dagobèrt I. & de Clovis II. Il fut nommé encore Dalfin, ou Daufin, *Dalfinus*, & *Dalvinus*, du nom que portoit déja un de ses frères, qui eut le Gouvèrnement de Lyon après la mort de leur père. BAILLET. Il fut élû Évêque de Lyon vèrs le milieu du VII^e siécle, & fut assassiné vèrs l'an 660. lorsqu'il venoit à la Cour de S^te Bathilde, pour se justifier

fier d'une calomnie dont on ne l'avoit accusé que pour le tirer de son Église & le tuer.

CHAUMONT. s. m. Nom de plusieurs lieux. *Calvus mons*. *Chaumont* en Bassigni, sur la Marne. *Chaumont* dans le Véxin François proche de Gisors. *Chaumont* en Touraine, autrefois à la maison d'Amboise. *Chaumont* en Sologne sur la Calne entre Orleans & Remorentin. *Chaumont* dans le Rételois en Champagne. *Chaumont* dans le Chârolois. Le Prieuré de *Chaumont* en Auvèrgne. *Chaumont* dans le Génevois ; c'est un des douze Mandemens qui divisent cette contrée. *Chaumont* est aussi une partie de Châtillon sur Seine.

Ce nom vient du Latin *Calvus mons*, c'est-à-dire, *montagne chauve, ou pelée*, & il a été donné à ces lieux, parce qu'ils sont situez sur des hauteurs stériles, qui ne produisoient rien, ou prèsque rien.

CHAUNES. *Calnia*. Bourg de France dans la partie de Picardie qui s'appelle le Santèrre. Il a titre de Duché.

CHAUSSAGE. s. m. Ce qui est nécessaire pour entretenir quelqu'un de souliers. *Calcearium*. A peine ce valèt gagne-t-il son *chaussage*. POMEY.

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chausse aisément, qui s'étend uniment sur la jambe. *Quod pedi crurique facile inducitur*. Les bas de soye sont plus *chaussans* que ceux de drap. On dit aussi au figuré, qu'un homme n'est point *chaussant* ; pour dire, qu'il n'est guères commode, ni facile dans les affaires, qu'on a de la peine à le gouvèrner. Cette façon de parler est bien basse & bien râre.

CHAUSSE. s. f. Un bas, ce qu'on met sur la jambe pour couvrir sa nudité, ou pour la tenir chaudement. *Tibiale*.

Ce mot vient de *calga*, comme *fraise* de *fraga*, qui avoit été fait de *caliga*, d'où vient aussi le mot de *chausson* & de *caleçon*. MÉNAGE. Du Cange le dérive de *calcia*, mot de la basse Latinité qu'on a dit dans le même sens, *quod interdum cum calceis conjungeretur & una calcearetur*.

CHAUSSE, est aussi une piéce de drap ou d'étamine, ou même de papier gris sans colle, qui aboutit en pointe comme un capuchon, qui sert aux Chymistes, aux Apothicaires & autres, pour filtrer & clarifier les liqueurs. *Saccus quo vinum aromatites, aut liquores alii liquantur, purgantur, expurgantur*. On passe l'hypocras, l'eau de blanc d'œuf par la *chausse*.

CHAUSSE, au plur. ou *Haut-de-chausses*, signifie la partie inférieure de l'habit d'un homme qui lui couvre les fesses, le ventre & les cuisses, qui le couvre depuis les hanches jusqu'aux genoux. *Braccæ, femoralia, feminalia, subligar, subligaculum*. Les canons de *chausses* sont les deux côtez par où l'on passe les jambes. *Chausses à tuyaux d'orgues*, ce sont des *chausses* qui sont si amples que les plis qu'elles font naturellement imitent les tuyaux d'orgues. *Femoralia ampliora*.

CHAUSSES, signifie aussi des trousses, ou grégues, ou culottes d'un Page. *Braccæ*. Ce Gentilhomme a quitté les *chausses* depuis peu ; pour dire, il est sorti de Page. Prendre les *chausses*, c'est se faire Page.

CHAUSSES, en tèrmes de Marine, se dit par quelques-uns du présent ou pot de vin que le Marchand Changeur donne au Maître, tant pour lui, que pour distribuer dans l'occasion. *Pretium, merces*. Ce qu'on lui donne pour lui en particulier, & qu'il ne partage point, est d'ordinaire autant que le frêt d'un tonneau.

CHAUSSE D'AISANCE. Tuyau de plomb, ou de pièrre pèrcée en rond, ou en quarré ; elle est plus communément de boisseaux de poterie. *Latrinæ meatus*. La *chausse d'aisance* doit avoir trois pouces d'isolement contre un mur mitoyen.

CHAUSSES, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit à celui qu'on veut chasser d'auprès de soi, Va te promener, tu auras des *chausses*, ou simplement, Va-t-en, tire tes *chausses*. On dit aussi de ceux qui se sont mis en sûreté par la fuite, qu'ils ont bien fait de tirer leurs *chausses*. On dit pour se mocquer de la pauvre Noblesse, C'est un Gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on racoutre ses *chausses*. On dit aussi, il est si pauvre qu'il n'a pas de *chausses*. On dit d'un jeune homme qu'il a la cléf de ses *chausses*, quand il est hors d'âge d'avoir le foüet. On dit des Sèrgens qui menent un homme prisonnier, qu'ils le tiennent au cul & aux *chausses*. On le dit aussi des parties advèrses qu'on a réduit à l'extrémité, qui ne peuvent plus fuïr leur condamnation, ou de qui on juge le procès, qu'on les tient au cul & aux *chausses*. On dit d'une femme qui gourmande son mari, qui fait les affaires de la maison, qu'elle porte le haut-de-*chausses*. On dit à celui à qui on voit des bas dépareillez, qu'il a des *chausses* de deux Parroisses.

Tirer ses *chausses*, dans le sens propre, c'est se déchausser ; dans le figuré, c'est une expression basse & populaire, qui veut dire, quitter promptement un lieu, en sortir, s'enfuir.

L'ORDRE, OU LA COMPAGNIE DE LA CHAUSSE, C'est une espéce d'Ordre militaire ou de Compagnie instituée à Venise vèrs l'an 1562. à l'imitation de l'Ordre de la Bande établi en Espagne par Alphonse XI[e] l'an 1332. Cette Compagnie, qui s'appelle de la *Chausse* de S. Marc, n'a point de régle ni de constitutions, & les Chevaliers ne font point de vœux. Elle est compôsée de jeunes Nobles Vénitiens des meilleures maisons, & sa fin est de combattre pour la Foi, & pour le sèrvice de la République. Cet Ordre fut renouvellé & orné de nouveaux privileges l'an 1562. Leur nom leur vint de leurs armes. C'étoit une *Chausse* longue comme on les portoit autrefois, qui montoient jusqu'au haut de la cuisse : elle étoit divèrsifiée de couleurs différentes, les unes en long, & les autres en travèrs. On appelle aussi ces Chevaliers de la *Chausse Floridi & Sempiterni*. Voyez l'Abbé Justiniani, *Hist. di tutti gl'Ord. Milit. T. I. C.* 11.

CHAUSSÉE. s. f. Construction de pièrre, de pieux, de fascines, ou élévation de tèrre grasse & bien battuë, pour retenir les eaux d'un étang, ou empêcher que des rivières ne se débordent dans les lieux plus bas. *Moles*. On fait une *chaussée* le long de cette vallée pour empêcher les inondations. On écrivoit autrefois *chaulcée*.

Ce mot vient de *calcata*. NICOD. Pasquier croit que ce mot a été dit par corruption de *haussée*, Spelman & Somnerus le dérivent *à calceando, aut à calce, quia hujusmodi via calce muniuntur*. Bèrger dans les grands chemins des Romains, dit qu'il vient *à pedum calceis quibus teruntur*. On l'a appellé dans la basse Latinité *calcea, calcia, calceata*, & *calcetum*. DU CANGE.

CHAUSSÉE, se dit des chemins de pièrre, des jettées de tèrre qu'on fait dans les lieux bas & marécageux, pour y faire passage sûr & commôde. *Agger*. La ville de Méxique est bâtie au milieu d'un lac, & on n'y arrive que par de longues *chaussées*. *Chaussée* a signifié aussi autrefois *écluse*.

On appelle le *rez de chaussée*, le haut de la *chaussée*, qui est d'ordinaire au niveau de la campagne, parce qu'on ne les bâtit ordinairement que dans les lieux bas où s'écoulent les eaux ; pour les tenir au niveau des tèrres. *Summa soli facies*. Ainsi on dit, que des fondemens sont élevez jusqu'au *rez de chaussée*, pour dire, au niveau du tèrrein où on bâtit, & jusqu'où on élèveroit une *chaussée*, si on y en vouloit bâtir une effèctivement.

CHAUSSEMENT. s. m. Pomey employe ce mot pour signifier l'action de chausser, & aussi la provision de chaussure. *Calceatus*. Mais il n'est point usité.

CHAUSSE-PIED. s. m. Ce qui sèrt à chausser aisément des souliers, & à en relever les quartiers sur le talon. *Calcearium, talaris assula induendis calceis*. C'est ordinairement une large laniére de cuir velu, & non courroyée, faite d'une peau de veau mort né. On en faisoit autrefois de corne, même de fèr.

CHAUSSE-PIÉD, se dit figurément des chôses qui donnent de la facilité à en faire une autre. *Præsidium ad rem aliquam*. Une charge qu'achette un jeune homme est un *chausse-piéd* de mariage. Cela est du stile simple & bas, & ne se dit nulle part ailleurs.

On dit quand on a réüssi en quelque affaire sans le secours d'autrui, Nous voilà dedans sans *chausse-piéd*.

CHAUSSER. v. act. & n. Mettre des bas, des souliérs, des bottes, & autres couvertures de jambes. *Calceare, tibialia alicui induere*. Ces bas de soye *chaussent* bien. Qui est le Cordonnier qui vous *chausse* ? Dans cete phrâse *chausser* signifie faire des souliers pour quelqu'un, & non pas les lui mettre. On disoit autrefois d'un cèrtain homme à Paris qu'il se *chaussoit* comme les autres se *coiffent*, & qu'il se *coiffoit* comme les autres se *chaussent*, parce qu'il portoit des souliers de castor, & des culottes de marroquin. VIGN. MARV.

CHAUSSER les éperons, se dit d'une cérémonie qui se fait en recevant un Chevalier, quand le Roi ou le Grand Maître de l'Ordre lui ceint lui-même l'épée au côté, & lui met aux piéds les éperons. *Astringere calcaria ; adnectere*.

On dit figurément, *Chausser* les éperons aux ennemis ; pour dire, les poursuivre vivement après qu'on les a défaits, les obliger à se sèrvir de leurs éperons. *Persequi viriliter, acriter, celeriter*.

CHAUSSURE des arbres, tèrme de Jardinage. C'est, Mettre aux piéds des arbres de la tèrre nouvelle, du tèrreau, du fumier, pour les faire porter davantage. *Arborem stercorare*.

On dit en tèrmes de Fauconnerie, *Chausser* la grande sèrre de l'oiseau, lorsqu'on entrave l'ongle du gros doigt d'un petit morceau de peau. *Unguem accipitris maximum induere*.

CHAUSSER les voix à leur point. Tèrme de Musique. C'est proportionner l'étenduë des chants, tant dans le haut que dans le bas, à l'étenduë des voix qui les doivent chanter.

On dit figurément, *Chausser* le cothurne ; pour dire, s'appliquer à compôser, ou à représenter des piéces de théâtre. *Cothurnum induere*.

On dit encore figurément & bassement, que deux hommes *chaussent* à même point ; pour dire, que ce qui convient à l'un est propre à l'autre, qu'ils sont de même humeur, de même génie. On dit aussi, *Chaussez* vos lunettes ; pour dire, Regardez la chôse plus exactement & de plus près. Se *chausser* une opinion dans la tête ; pour dire, se la mettre fortement dans l'esprit. Cet homme n'est pas aisé à *chausser*, pour dire, n'est pas aisé à persuader, à gouvèrner. Quand il a son bonnet *chaussé*, sa tête *chaussée* ; pour dire, quand il est aheurté à une opinion, il y est ferme.

CHAUSSÉ, ÉE. part. & adj. *Calceatus.*

On dit au Manége, qu'un cheval est *chaussé* trop haut, quand ses balsanes & marques blanches montent trop haut sur ses jambes.

CHAUSSÉ, en tèrmes de Blâson, est le contraire de *chapé*, & se dit, lorsqu'une espéce de chevron plein & massif est renvèrsé, & touche de sa pointe celle de l'Écu, en sorte que le champ de l'Écu lui sert comme de *chausse* ou de vêtement qui l'entoure de bas en haut, *Insertus*, *immissus* ; au lieu que quand il est droit, il lui sert de chape ou de manteau. L'un & l'autre se forment sur un triangle sur le champ de l'Écu. De gueules, à trois pals d'argent, *chaussé* d'or.

CHAUSSÉ, ou CHAUCHIÉ, signifioit autrefois, Chemin fèrré, *Via ferrata*, d'où est venu le mot de *chaussée*, selon Borel.

On dit d'un homme qui se sauve à la hâte, qu'il est sorti un piéd *chaussé* & l'autre nud. On dit aussi, Le Diable l'a emporté tout *chaussé* & tout vêtu. On dit aussi, Dès que les chats sont *chaussez* ; pour dire, de bon matin. Tout cela est bas & populaire.

CHAUSSETRAPE. s. f. Instrument garni de quatre pointes de fèr, ou morceau de fèr à quatre pointes disposées en triangle, de telle sorte qu'il y en a toûjours trois qui portent à tèrre, & une demeure dressée & debout. *Murex ferreus.* Budée les appelle *calciatrappa*. Les plus petites ont des pointes de trois pouces, & les plus grandes de cinq. On en seme plusieurs dans un champ où la cavalerie doit passer, afin qu'elles se fichent dans les piéds des chevaux, & les encloüent. Quelques-uns les nomment *clouds d'atrape.*

On appelle en tèrmes de Chasse *chaussetrapes*, des piéges à prendre des loups & autres bêtes. *Laqueus.*

CHAUSSETRAPE. s. f. Tèrme de Botanique. C'est une espéce de chardon dont les feüilles sont assez molles, longues quelquefois d'un piéd, & profondement découpées. Au bout de ses branches il y a des têtes, dont les écailles sont tèrminées par des piquans longs, roides & droits, dispôsez en forme d'étoiles. Ses fleurs sont purpurées, & quelquefois blanches, *carduus stellatus*. On l'appelle ainsi parceque sa tête & ses piquans ressemblent aux chaussetrapes de fèr dont on se sert à l'armée. Cette hèrbe s'appelle *calcitrapa*. Sa racine & sa graine sont bonnes pour faire uriner, & rendre des sables.

CHAUSSETRAPE. C'est aussi une espéce de blâson, & d'armoiries.

CHAUSSETTE. s. m. Bas de toile qu'on met par dessous la chausse, ou le bas de soye, ou de drap. *Lineum tibiale.*

CHAUSSETIER. s. m. Ce mot se joint ordinairement avec Drapier. *Tibialium sarcinator.* C'est un Marchand de draps de laine, qui fait un des six Corps des Marchands de Paris. On les a appellez *Drapiers-Chaussetiers*, parce que dans le siécle passé il falloit avoir à faire à deux Marchands pour se faire un habit. Les Pourpointiers faisoient des pourpoints, qui étoient de satin, de velours, ou de peaux de senteur. Les Drapiers faisoient les chausses, qui étoient toûjours de drap, & differentes des pourpoints. Les Tailleurs n'étoient appellez que pour les façons, & ne pouvoient rien fournir, à cause qu'ils n'étoient pas Marchands. On n'a fait la réünion de ces deux Corps de Pourpointiers & de Tailleurs qu'en l'année 1656.

CHAUSSON. s. m. Ce qui sert à couvrir le bas du piéd, & qu'on met dans les souliérs sous les chausses. *Udo.* On fait des *chaussons* de toile, de laine, de coton, de chamois, d'oüate.

CHAUSSON, est aussi une espéce de souliérs légers, plats, sans talon, dont la semelle est de feutre, ou de drap, & dont on se sert pour joüer partie à la paume, pour apprendre à danser, à faire des armes, & autres exèrcices où il faut avoir le piéd fèrme & légèr. *Leviores calcei.* Saint Amant a dit de la toilette d'un débauché

Où le luxe mis hors d'arçon,
Ne montre pour tout équipage,
Qu'un peigne dedans un chausson.

CHAUSSURE. s. f. Couvèrture du piéd, ou de la jambe. *Calceamentum*, *calceamen*. Les chausses, souliers, bottes, pantoufles, brodequins, sont compris sous le nom de *chaussure*. Les gens qui font profession de galanterie, ont toûjours grand soin que leur *chaussure* soit propre, mignonne, &c. Les noms François des *chaussures* sont, chausse, chaussette, chausson, bas, botte, bottine, brodequin, cothurne, escarpin, pantoufle, soulier, sandale, galoche, socque, sabot.

Les *chaussures* des anciens Romains fûrent d'abord de cuir crud, & même avec le poil. Encore aujourd'hui le peuple d'Espagne, au moins en bien des endroits, n'a point d'autre *chaussure* qu'un morceau de peau, ou de cuir, qui enveloppe autour du pied & du bas de la jambe. Cela s'appelloit chez les Romains *Carbatina crepida*. Voyez Catulle ép. 99. Ils faisoient aussi des *chaussures* de genêt, ou de jonc, *Spartei*, *& juncei calcei* ; de même qu'on fait quelquefois en France de grosses pantoufles de paille ou de natte, pour tenir les piéds chauds pendant l'hyvèr. On en faisoit aussi de toile de lin : le fèr même & l'airain, l'argent & l'or y étoient employez. Ils avoient aussi l'usage des sabots de bois. On se sèrvoit aussi de lièrre pour mettre sous les souliers, & rendre la *chaussure* plus haute. C'étoit l'usage des Pèrses, & Auguste, dit-on, en usoit aussi.

Benoît Baudoüin, natif d'Amiens, fils d'un Cordonnier, & Cordonnier lui-même dans la boutique de son pére, a fait un Traité de la *chaussure* des Anciens, *De Calceo antiquo*, & Jul. Nigronius *De Caliga Veterum*, & Ant. Bynæus *De Calceis Hebræorum Lib. II. Dordraci* 1682. Voyez aussi la Dissèrtation de Dodwel *De Parmâ equestri Wordwardiana* à la fin. Le petit Traité du P. Nigronius est fort estimé ; il le divise en quatre chapitres, où il montre qu'elle étoit particuliére aux soldats, & que ce n'étoit autre chôse que ce que nous nommerions des sandales, garnies de clous par dessous, & attachées avec deux ou trois courroyes au dessus de la cheville du piéd. M. Nilant le fit imprimer il y a quelques années pour la cinquième fois à Leyde. Albert Rubens a fait un Traité *De Calceo Senatorio*, De la *Chaussure* des Sénateurs.

Nos anciens François, dit le Moine de S. Gal, avoient des *chaussures* dorées par dehors, & ornées de courroyes ou laniéres longues de trois coudées. Telle étoit la *chaussure* de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, comme il paroît par les Notes de M. Baluze sur les Capitulaires de nos Rois p. 1280. *Jean Piérre* Puricelli, dans ses *Monumens de la Basilique Ambrosienne*, décrit la *chaussure* de Bèrnard Roi d'Italie & fils de Pepin, dont le corps y fut trouvé, & levé de tèrre. Ses souliers, dit-il, étoient encore entiers. Ils étoient de cuir rouge, & la semelle étoit de bois. Ils étoient si justes, si bien faits à chaque piéd, & aux doigts de chaque piéd, que le soulier gauche ne pouvoit sèrvir au piéd droit, ni le droit au piéd gauche, finissant en pointe du côté du gros doigt. Voyez M. Du Cange au mot *Armiger*, & au mot *Fasciola*. Nous remarquons la même figure dans les anciens tombeaux.

M. Nilant, dans ses Notes sur Baudoüin *De Calceo*, dit que les Dames Vénitiennes se donnent une *chaussure* fort élevée, & qu'il en a vû montées sur des souliers hauts de trois piéds.

Pline rapporte Liv. VII. Ch. 56. qu'un Tibus de Bœotie fut le prémier qui se chaussa. Baudoüin prétend que Dieu donna des souliers de peau à Adam & à Éve. Bynæus rejette cette conjecture.

On dit, qu'un homme a trouvé *chaussure* à son piéd ; pour dire, qu'il a trouvé une chôse qui lui convient, une pèrsonne qui est de même humeur, de même génie. Cet homme est pacifique, il a épousé une femme fort douce, il a trouvé *chaussure* à son piéd. On le dit aussi d'un ennemi, quand on l'a trouvé d'égale force. Cet homme est un grand chicaneur, mais il a trouvé *chaussure* à son piéd. Il a affaire à un homme qui en sçait autant que lui. Tout cela est bas.

CHAUVE. adj. m. & f. Qui a toute la tête ou sa plus grande partie sans cheveux. *Calvus*. Charles le *Chauve* étoit sçavant, mais foible. MEZ. La mode des pèrruques a été favorable aux *chauves*. Effacez vos défauts par vos vèrtus : & imitez Cesar, qui couvrit de laurier sa tête *chauve*. AMELOT. Les gens *chauves* passoient autrefois pour trompeurs, d'où vient le provèrbe Latin.

Si non vis falli, fugias consortia calvi.

On dit figurément que l'occasion est *chauve* par dèrriére ; pour dire, qu'il la faut prendre dès qu'elle se présente, & ne la pas laisser échapper.

CHAUVE-SOURIS. s. f. Petit oiseau nocturne, dont les ailes, au lieu de plume, sont de peau & de cartilage. Il ressemble à une souris. Il n'a ni bec, ni plume. *Vespertilio*. La *chauve-souris* se sèrt des deux piéds de devant pour voler, c'est-à-dire, pour étendre ses ailes qui y sont attachées. Elle ne s'apprivoise jamais. Elle vit de mouches & de chôses grasses, comme de chandelle, de graisse & de chair. Elle a été ainsi appellée du mot *chauve*,

à

à cause qu'elle n'a ni poil, ni plume; & pour cela on l'a appellée en plusieurs endroits *rat pennad*. La *chauve-souris* n'a ni plumes, ni pattes; elle a seulement deux petites griffes attachées au bas de ses ailes, lesquelles sont composées d'une pellicule ou membrane fort délice. Elle a la tête comme une souris, & du poil de même. Il y a les deux séxes. Elles portent leurs petits ainsi que les bêtes à quatre piéds, & les nourrissent à la mammelle. Les *chauve-souris* ne paroissent que la nuit, encore n'est-ce que quand il fait beau, & que le tems est chaud. Elles ne vivent que de mouches & d'autres insectes. On dit que son sang est bon pour la guérison des blessures. Elles ont beaucoup de diversité dans leurs figures. Les unes ont la tête de souris, les autres d'un chien. Les unes sont sans queuë, ou n'ont du moins qu'une petite membrane entortillée de part & d'autre, comme l'ont prèsque toutes celles d'Europe. Celles d'Afrique & d'Égypte ont une queuë longue, & semblable à celle des souris, qui s'étend par delà leur membrane. Il s'en trouve qui ont quatre oreilles, d'autres deux seulement, c'est le plus commun. Quelques-unes sont noires, les autres fauves, les autres blanchâtres, d'autres cendrées. Quelques-unes ont vingt-quatre dents, douze à chaque mâchoire. Bellon rapporte qu'il y en a qui en ont trente quatre; sçavoir, dixhuit à la machoire d'en bas, & seize à celle d'en haut.

Les *chauve souris* ne bâtissent point de nid; elles font leurs petits dans toutes sortes de fentes & de trous indifferemment, plus particulièrement toutefois dans les ouvèrtures qu'elles rencontrent aux toits & aux ouvertures des maisons. Elles allaittent leurs petits suspendus à leurs mammelles, ou attachez contre les murs, dont ils ne se séparent jamais quand ils y sont une fois attachez. Un jour ou deux après que la mère a mis bas ses petits, lorsqu'elle est contrainte d'aller chèrcher sa nourriture, elle les détache de ses mammelles, & les suspend ainsi à la muraille.

Bellon rapporte qu'en l'Isle de Corse il y a une carrière, qui en est toute remplie, & qu'il y en a quelques-unes qui ont deux dents en haut & deux en bas, qui sont longues à la manière des canines, ce qui ne se rencontre point aux rats, ni aux souris.

Les ailes de *chauve-souris*, qui ne sont, comme on l'a dit, que des membranes, n'ont point de sang. Elles commencent depuis l'épaule, leur prenant tout le long des ailes, & environnant leurs jambes, qui ont quatre articulations dont elles se sèrvent au lieu de piéds, tant de celles de devant que de celles de dèrrière. Elles ont cinq doigts à chaque piéd, assez bien munis d'ongles crochus; & une paume ouvèrte aux piéds de dèrrière, qui ressemble à une main. Il y a à Madagascar, au Brésil & aux Maldives des *chauve-souris* grosses comme des corbeaux, qui ont la tête comme celle d'un renard. Elles se pendent aux arbres pour se reposer par de petites agraffes qui sont aux nœuds de leurs ailes. Elles succent le sang des hommes la nuit, s'attachant au prémier membre qu'elles trouvent découvèrt. HIST. DES IND. Les *chauve-souris* des Isles de l'Amérique sont plus grosses que celles de France. Celles du Brésil impriment une petite morsure à l'oreille, dont on a bien de la peine à étancher le sang. P. DU TERTR. A la côte de Darien aux Indes Occidentales il y a des *chauve-souris* dont la piqueure est venimeuse, & quelquefois mortelle. Elles ont cela de remarquable, que quand elles ont piqué un homme, les jours suivans elles le choisiront entre cent pèrsonnes pour le picquer encore dans le même endroit. HERRERA. On les honore fort chez les Caraïbes. Ils les tiennent pour de bons Anges qui gardent leurs maisons pendant la nuit, & appellent sacrilèges ceux qui les tuënt. Il y en a d'autres à la Chine qui sont aussi grosses que des poules, & dont les Chinois mangent la chair, qu'ils ne trouvent pas moins délicate. VOYAGE DE LA CHINE.

On dit des masques, qu'ils ont couru le bal la nuit en *chauve-souris*, quand ils se sont déguisez à la hâte & sans ornemens, en mettant une juppe de femme attachée à leur cou, & pendante jusqu'aux genoux.

CHAUVETÉ. s. f. État d'une tête chauve dont le poil est tombé, ou la plus grande partie. *Calvities*. Les Médecins disent plus ordinairement *calvitie*. *La chauveté* est une dépilation de cheveux, commençant ordinairement au haut de la tête, & continuant jusqu'au dèrrière, provenant du défaut d'aliment. DEGORI.

CHAUVIR. v. n. Dresser les oreilles. *Aures subrigere*. Il ne se dit que des animaux qui ont les oreilles longues & pointuës, comme les ânes & mulets, &c.

CHAUX. s. f. Pièrre calcinée; marne, marbre ou autre matière semblable qu'on brûle, & qu'on fait cuire à grand feu dans un four bâti éxprès, dont ensuite on fait du mortier pour bâtir. *Calx*. Le feu en dèsséche toute l'humidité, & en ouvre tous les pôres, ce qui fait qu'elle se réduit si facilement en poudre. La *chaux vive*, *Calx viva*, est celle qui sort du fourneau. *Chaux éteinte*, fusée, ou amortie, est celle qu'on delaye & qu'on détrempe dans un bassin avec de l'eau, & qu'on résèrve pour faire à quelque tems de là du mortier. *Restincta*, *extincta*, *Chaux fusée*, est celle qu'on a laissé longtems à l'air sans l'éteindre, dont toutes les parties ignées se sont évaporées peu-à-peu, qui s'est réduite en poudre très-menuë, & qui n'est plus bonne à rien. *Macerata*. On blanchit les murailles avec de la *chaux*. Du lait de *chaux*. La meilleure *chaux* est celle qui se fait de marbre & de la pièrre la plus dure, & qui est éteinte au sortir du fourneau. Pour connoître si la *chaux* est bonne, il faut qu'elle soit pesante, qu'elle sonne comme un pot de tèrre cuite, que sa fumée soit épaisse & s'éleve incontinent en haut; lorsque la *chaux* est moüillée elle se lie au rabot, quand on la détrempe. Les murs des fondemens se font à *chaux* & à sable. Les Siamois font une *chaux* qui dure des cent & deux cens ans, avec laquelle ils font des statuës & des mausolées. Il se trouve beaucoup de pièrre de *chaux* près de Malmoé en Suéde. Il y en a de deux espéces, l'une qui se tire de tèrre, & l'autre qui se prend sur le rivage, ou au bord de la mèr, la dèrnière espéce est meilleure. On en tire beaucoup plus de *chaux*. En mêlant ces deux *chaux* on en fait une troisiéme espéce beaucoup meilleure encore, & qui épargne beaucoup parce qu'elle soutient les trois quarts de sable. Aux Indes la *chaux* se fait d'ordinaire avec des coquillages de mèr; celle qui se fait de coquilles de limaçon sèrt à blanchir les maisons, & celle de pièrre à mâcher avec des feüilles de bétel. On en voit qui en prennent par jour gros comme un œuf. LETT. ÉDIF. T. IX.

CHAUX, se dit en Chymie de cette espéce de cendre ou poudre très-menuë qui reste des métaux, ou des minéraux, qui ont été longtems en un feu très-violent. *Murus calce & arena satiatus, solidatus*. L'or & l'argent qu'on a réduit en *chaux* se remettent par l'art dans leur prémière nature. La *chaux* d'étain s'appelle de la *potée*, qui sèrt à polir les miroirs d'acier. La *chaux* d'airain s'appelle *as ustum* chez les Droguistes.

On dit provèrbialement, qu'une affaire est faite à *chaux* & à ciment; pour dire, qu'elle subsistera, quelque dessein qu'on aie de la ruiner.

Ce mot de *chaux* vient du Latin *caleo*. *Calx fit ex lapidibus calefactis & adustis*. Le François *chaux*, & le Teuton *Kalck*, est tiré du Celtique *Calch*. PEZRON.

CHAYET. subst. m. C'est le nom d'une monnoye de Pèrse. Le *chayet* vaut cinquante deniers & dix milles de nôtre monnoye. TAVERNIER.

CHAZINZARIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de secte. *Chazinzarius, a*; *Staurolatra*. Les *Chazinzariens* sont des hérétiques qui s'élevèrent en Arménie au VII[e] siécle. On les nomma autrement Staurolatres, nom qui signifie en Grèc ce que *Chazinzarien* signifie en Arménien, c'est-à-dire, *Adorateur de la Croix*; car *chazus* en cette langue signifie croix, dit Nicéphore Liv. XVIII. c. 54. & on les nommoit ainsi, continue-t-il, parce qu'ils passoient pour n'adorer que la Croix. Ils faisoient une grande secte, & étoient Nestoriens, admettant deux pèrsonnes en JESUS-CHRIST. Ils avoient beaucoup d'autres érreurs, qu'ils disoient tenir par tradition d'un Grégoire Évêque de la grande Arménie. Nicéphore les accuse encore d'offrir des azymes, & de ne mettre point d'eau dans le calice, & d'obsèrver un jeûne annuel au jour de la mort du chien de Sèrgius, leur faux Docteur, qu'ils nommoient *Artziburtzes*. Le Texte Grèc de Nicephore les appelle *Chatzinizariens*, χατζιτζάριοι.

CHAZNADAR-BACHI. s. m. Tèrme de Relation. *Magnus Aulæ Turcicæ Quæstor*, Grand Trésorier du Sèrrail. Le *Chaznadar-Bachi* du Trésor particulier des Grands Seigneurs, de leur épargne, qui se garde en plusieurs endroits du Sèrrail, au dessus de la porte desquels on écrit en lettres d'or le nom du Sultan qui l'a amassé.

Ce nom est Turc, composé de *Chasnah*, qui signifie *trésor*; de *dar*, qui signifie, qui a, qui tient; & du nom *Bacha*, que nous avons expliqué en sa place. Voyez Ricaut *de l'Emp. Ottom.*

CHASNAH-AGASI. s. m. Tèrme de Relation. Eunuque préposé à la garde du trésor de la Sultane Mère, & qui a l'intendance sur toutes les filles de sa Chambre. *Senioris Turcarum Imperatricis Quæstor*.

Ce nom est Turc, & composé de *Chasnah*, trésor, & *Aga*, dont nous avons parlé en son lieu.

CHE.

CHEANCE. s. f. Vieux mot, qui veut dire, *profit*, *utilité*, *avantage*. *Commodum*, *utilitas*.

CHEAUS. s. m. Tèrme de Chasse, qui se dit des petits de la louve, & même de chiens & des renards. *Catuli*.

CHECAYA. s. m. Second Officier des Janissaires, qui les commande

mande fous l'Aga, & qui eft, dit Vigenère, dans fes Illuftrations fur l'hift. de Chalcondile, p. 375. comme un Meftre de camp, ou plûtôt fon Lieutenant. Il a connoiffance de tout ce qui peut furvenir entre eux, & qui les concerne. C'eft lui qui les range en bataille quand il faut combattre. Il a quatre ducats par jour & fix cent de Timar par an, avec un Jazgi, ou Écrivain pour faire les rolles &c. On appelle encore le *Checaya* des Janiffaires *Protogero*, mot Grèc, qui fignifie, *Premier Vieillard*.

Il y a auffi le *Checaya* de cuifine, qui eft un Surintendant, ou Controlleur des cuifines du Sèrrail qui eft le fecond Maître d'Hôtel. VIGEN. *p.* 337. Le *Checaya* de l'écurie, qui eft fous l'Imbroorbaffi, ou Grand Écuyer, & qui eft comme fon Lieutenant.

Ce mot fignifie Lieutenant, & fecond toûjours d'après le prémier. VIGEN.

CHECAGNI. f. m. Officier du Sèrrail du Grand Seigneur. Commis, ou petit Tréforier. Les *Checagnis* font fous le Chafnadarbaffi. VIGEN. *Illuft. fur l'hift. de Chalcond. p.* 331.

CHECHINQUAMIN. f. m. Petit fruit de la Virginie, qui eft fort eftimé parmi les Sauvages; il eft fort femblable au gland, fi ce n'eft qu'il a des écailles, comme les noifettes.

CHEF. f. m. Vieux mot qui fignifioit autrefois la tête de l'homme, & qui n'eft plus en ufage qu'en Poéfie, & en matière de devotion. *Caput.* Ainfi Corneille a dit dans le Cid,

Et le mortel affront
Qui tombe fur mon chef, *rejaillit fur ton front.*

Il y a plufieurs *chefs*, plufieurs reliques des Saints dans cette Églife. On confèrve dans l'Églife d'Amiens le *chef* de S. Jean. *Chef* fe dit auffi dans le ftile burlefque pour fignifier la tête, la pèrfonne. Je n'ai fait aucune chôfe qui doive attirer fur mon *chef* un fi déplorable méchef. BENS. On dit auffi en parlant ferieufement, le *chef* de Medufe.

Nicod dérive ce mot du Grèc κεφαλὴ, fignifiant *tête*, comme qui diroit *ceph*, auffi-bien qu'Henri Étienne; mais Ménage foutient qu'il vient de *capo*, qui a été fait de *caput*.

CHEF, fe dit encore à prefent des têtes des beftiaux. *Capita.* Cet homme a 200 *chefs* de bêtes à cornes qu'il a donné à chepteil à fon Fèrmier. Il y a 200 *chefs* de volailles dans cette baffe-cour.

CHEF, fe dit au figuré de ce qui eft le prémier & le principal en chaque chôfe, & prémièrement des pèrfonnes, qui ont du commandement. *Princeps, caput.* JESUS-CHRIST eft le *chef* invifible de l'Églife. Le Chancelier eft le *Chef* de la Juftice, & de tous les Confeils du Roi. Le Prémier Préfident eft le *Chef* du Parlement.

CHEF, fe dit encore en tèrmes de Guèrre. *Dux.* Agamemnon étoit le *Chef* des Grècs qui affiégèrent Troye. Tous les *Chefs* de l'armée s'affemblèrent, c'eft à dire, tous les principaux Officiers. On languit avec le pieux Énée de Virgile, & avec tous ceux qui accompagnoient ce *Chef* médiocre. S. ÉVR. Les Romains ont quelquefois refufé le triomphe à d'utiles victoires, parceque la conduite du *Chef* ne répondoit pas à fon bonheur. MONT. Quand une populace eft frappée d'une vaine image de Religion, elle obéïra plûtôt à des devins, qu'à ces *Chefs*. VAUG.

On appelle *Chef de file*, le foldat qui eft au prémier rang d'un bataillon, *Miles principalis*; *Chef de demie-file*, celui qui eft le quatrième, quand les bataillons ne font compôfez que de fix foldats de hauteur.

CHEF, fe dit auffi de ceux qui font les prémiers en quelque charge, quoiqu'ils n'ayent pas de commandement fur les autres; mais feulement quelque prérogative. *Præfectus*, comme le *Chef* d'une députation porte la parole. Le *Chef* de gobelet donne à boire au Roi. Un *Chef* de Panneterie. *Chef* de Cuifine, *Chef* d'Échanfonnerie, *Chef* de Fruiterie, &c. La Dauphine avoit deux *Chefs* de Panneterie & deux *Chefs* d'Echanfonnerie. VALBONNET.

CHEF DE PARTI. C'eft celui qui fe met à la tête de quelque parti, de quelque faction, qui en fait mouvoir les refforts, & fans les avis duquel on ne fait rien. *Dux partium, factionis, fectæ.* Combien de gens fe confolent de voir l'Églife divifée, parcequ'ils fe voyent *Chefs de parti*? BENN. Le Prince de Condé étoit le *Chef* muet de la conjuration d'Amboife. MAIMB. Les mutins étoient d'autant plus formidables, qu'ils avoient à leur tête un *Chef* infolent & audacieux. S. ÉVR.

CHEF, fe dit encore dans les familles & les maifons particulières. *Caput, paterfamilias.* Il y a tant de *chefs* de famille dans cette Parroiffe. Un tel Seigneur eft *chef* du nom & des armes de cette Maifon; c'eft-à-dire, l'aîné ou defcendant de l'aîné: c'eft lui feul qui doit porter les armes pleines de la Maifon. On l'appelle en quelques lieux, *Chef-d'hoftiès*, pour dire, d'hôtel; & en la Coutume de Saintonge & de Poitou, *Chemier*.

CHEF, fe dit auffi d'une pèrfonne particulière, en quelques phrâfes: comme, Il a dit cela de fon *chef*, *à fe ipfo*, pour dire, de lui-même, fans miffion, ni pouvoir; fans être ni pouffé, ni inftruit par d'autres. Cet Auteur ne dit rien de fon *chef*, il emprunte tout des autres. Il n'a point de bien de fon *chef*, mais il a beaucoup hérité du *chef* de fon oncle.

On dit auffi & fouvent en mauvaife part, dire ou faire une chôfe de fon *chef*, c'eft-à-dire, fans confulter pèrfonne, fans avoir d'autorité pour cela, & quelquefois même fur tout quand on a parlé de jeunes gens, ou d'autres pèrfonnes qui par leur état ne doivent rien faire fans confeil: faire une chôfe de fon *chef*, c'eft la faire fans raifon, par pure fantaifie. Un inférieur ne doit pas de fon *chef* promettre ce qui dépend de la volonté de fon fupérieur. Un commis ne doit pas de fon *chef* écrire au nom de fon maître. Ce que nous aurions pû mettre, n'eût pas été le texte indubitable de l'Evangile, & il nous doit fuffire de le repréfenter tel qu'il eft, fans en retrancher rien, mais auffi fans y rien mettre de nôtre *chef*. P. BOUHOURS, *Préf. du N. T.*

CHEF, Se dit encore du commencement d'une piéce de toile, de drap, ou d'une autre étoffe *Caput.* Le *chef* d'une pièce eft toûjours plus groffier, n'eft jamais fi beau que le milieu. On l'appelle auffi la *tête*.

CHEF, En tèrme de Charpenterie, eft la partie qui tèrmine le devant d'un bateau. *Pars extrema.* Ce foncet a tant de toifes entre *chef* & quille, c'eft-à-dire, depuis le fond qui commence à fe courber, jufqu'à l'autre bout. Sur la mèr on appelle cette partie *eftrave*.

CHEF, fe dit auffi en quelques lieux de la mèr, pour fignifier Cap ou promontoire, & fur tout en Normandie & en Poitou. *Cornu, Promontorium.* Le *chef* de Baye vers la Rochelle. *Chef* fignifie encore en tèrmes de Marine un bout de câble qui eft amarré à l'arrière d'un vaiffeau qu'on veut lancer à l'eau, & à une boucle de fèr, ou à un picu qui eft en tèrre. On coupe le *Chef* avec une hache lorfque le vaiffeau peut être lancé.

CHEF, fignifie encore Chapitre, article en fait de littérature & d'affaires. *Caput.* Toute cette doctrine fe peut réduire à tant de *chefs*. Il y a plufieurs *chefs* d'accufation contre un tel. Il n'eft appellant de cette fentence que d'un *chef* qui lui fait prejudice. Cette requête contient tant de *chefs* de demande.

On dit en ce fens au Palais, qu'une fentence eft préfidiale au prémier *chef* de l'Édit, lorfque la condamnation définitive n'excède pas 250 livres, *Primum caput*; qu'elle eft au fecond *chef*, quand elle ne juge par provifion que jufqu'à 500 livres. On dit auffi, un crime de Léze-Majefté au prémier *chef*, quand il concèrne la propre pèrfonne du Roi; *Crimen in ipfum Regem, in ipfam Principis perfonam admiffum.* Au fecond *chef*, quand il concèrne l'État, comme la fauffe monnoye, &c.

CHEF. Tèrme de Coutumes. Ce mot *Chef*, joint à quelques autres, fe dit de plufieurs chôfes dans le Droit, dans les Coutumes, &c.

CHEF-CENS. On appelle *chef-cens*, *Primigenius cenfus*, *primitivum vectigal*, le prémier cens dû fur un héritage, par oppofition à *furcens*, *fecundarium vectigal*, *fecundario inductus cenfus*. Voyez CENS.

CHEF-LIEU, Se dit des lieux principaux & dominans d'une Seigneurie, d'un Ordre &c. *Dynaftæ princeps bafilica*, *Satrapæ prætorium auguftius*, *Ordinis domus primaria.* C'eft le lieu où le principal manoir du Seigneur eft affis. Il faut aller rendre foi & hommage au *chef-lieu*, au lieu chevel du fief dominant dont on relève. Dans la Coutume du Comté de Hainaut la ville de Mons, qui eft capitale du Comté, eft appellée *chef-lieu*. Dans plufieurs Coutumes des Païs-Bas *chef-lieu* veut dire *Banlieue*.

CHEF-METS, Quelques-uns écrivent *chef-mais*, *chef-mois*. C'eft le principal manoir d'une fucceffion. Les Abbayes qui font *Chefs* d'Ordre font toutes Régulières, & c'eft là où fe tiennent les Chapitres Généraux, comme Clugny, Prémontré, Cifteaux, Clèrvaux. On a réüni cette Abbaye à cet Évêché, tant en *chef* qu'en membres.

CHEF-SEIGNEUR. f. m. Tèrme de Coutumes. Ce mot fignifie Seigneur feudal, Suzerain, Cenfier, foncier; il fignifie auffi Seigneur du fief-chevel d'où dépendent les autres. Tout homme qui poffède un fief noble, & qui tombe en garde, eft *Chef-Seigneur*, mais il n'eft pas néceffaire que le *Chef-Seigneur* relève immédiatement du Roi. *Tranflatitii beneficii dominus.*

CHEF, En tèrmes de Blâfon, fe dit de la partie fupérieure de l'Écu. *Scuti caput, frons.* Les Armes de France font trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en *chef*, & une en pointe.

CHEF, Se dit plus particulièrement d'une des piéces honorables dont l'Écu eft chargé. C'eft celle qui fe met au haut de l'Écu, & qui doit contenir la troifième partie de fa hauteur. *Coronis.* Quand on taille l'Écu en pièrre, ou en *relief*, le *chef* fe relève, & fait une éminence par deffus le refte. Il repréfente l'ancien diadême des Rois, ou des Prélats, ou le timbre ou le cafque du cavalier.

valier. Souvent il est sans ornement, mais d'une autre émail que l'Écu. Souvent aussi il est chargé de divèrses piéces, & qui ont divèrs ornemens. Il y a des *chefs* échiquetez, *Coronis tessellata*; losengez, *Scutulata*; hèrminez, *Mustellis albis sparsa*; emmanchez, *Runcinata*; dentez, *Denticulata*; de vair, *Petasata*, &c.

Le *chef abaissé*, se dit quand le *chef* est détaché du bord supérieur de l'Écu par la couleur du champ qui le surmonte & qui le retrécit du tièrs de sa hauteur, *Depressa*. Et quand il est séparé du bord par une autre couleur que celle du champ, on l'appelle *surmonté*, *Operta*. On appelle aussi *chef chevronné*, *Cantheriata*; *chef palé*, *Palata*; *chef bandé*, *Taniata* &c. quand le *chef* a un chevron, un pal, ou une bande qui le touchent du même émail que lui.

Chef cousu, est un *chef* qui est de couleur aussi-bien que le champ de l'Écu, quoiqu'elle soit differente. *Assuta*. Car afin que les Armes ne soient point fausses, & qu'il n'y ait point couleur sur couleur, ni métal sur métal, on a feint qu'on avoit rogné l'Écu par le dessus, & qu'on y avoit cousu & collé à la place un autre *chef* qui garde le même nom avec l'épithéte de *cousu*.

Chef retrait, se dit quand le *chef* est moindre que la troisième partie de l'Écu, *Accisa*, *rupta*. On l'appelle aussi, *chef rompu*.

Chef soutenu, se dit lorsque les deux troisièmes parties du *chef* sont au haut de l'Écu, & que la troisiéme partie qui est en bas est d'un autre émail. *Fulta*.

En chef, se dit advèrbialement, pour marquer la supériorité & le prémier rang & le titre. *Supremus præfectus, summo cum imperio præfectus*. Il est Gouvèrneur *en chef* d'une telle place, c'est-à-dire, en titre, & non point par commission, ni subordination. Le Greffier *en chef* du Parlement, c'est le Greffier titulaire, qui a droit de signer les arrêts.

Mettre a chef, signifie, Achever, venir à bout. *Ad exitum perducere*. Les Héros ont entrepris plusieurs actions difficiles qu'ils ont *mises à chef*.

Chef. s. m. Est nom propre d'homme. *Theuderius*, *Theodarius*. Theudier, que le vulgaire appelle S. *Chef*, ou S. *Cherf*, de famille honnête, nacquit au tèrritoire de Vienne en Dauphiné vèrs le commencement du VI^e siécle. Il y avoit alors à Vienne une coutume fort singulière. On y choisissoit un solitaire, ou Religieux, que l'on croyoit être plus avancé dans la pèrfection. On le renfèrmoit dans une cellule, où il s'engageoit de passer le reste de ses jours à prier sans cesse pour la ville, pour détourner les malheurs que leurs péchez pouvoient leur attirer. S. *Chef* fut choisi; on le tira de son monastère, & on l'enfèrma dans une cellule, où après avoir demeuré douze ans il mourut l'an 575.

Chef-d'escadre. s. m. Tèrme de Guèrre & de Marine, c'est le nom d'un Officier Général des armées navales qui commande un détachement ou une division de vaisseaux. La charge de *Chef-d'Escadre* est à-peu-près sur mèr ce qu'est celle de Brigadier sur tèrre. Les *Chefs-d'Escadre* ont séance & voix délibèrative dans le conseil de guèrre. La cornette est le pavillon du *Chef-d'Escadre*. Il faut faire sentir l'*f* en prononçant le mot *Chef-d'Escadre*.

CHEF-D'OEUVRE. s. m. Prononcez *Ché-d'œuvre*. Ouvrage èxquis & èxtraordinaire de quelque art ou science. *Opus elegans, elaboratum, perfectum*. L'Église de Saint Pièrre de Rome est un *chef-d'œuvre* d'Architecture. Le frontispice du Louvre est un autre *chef-d'œuvre*. Le Cinna, les Horaces, l'Andromaque, sont des *chef-d'œuvres* dramatiques. Le Jugement de Michel-Ange est un *chef-d'œuvre* en Peinture. Les Amans appellent aussi leur Maîtresse un *chef-d'œuvre* des cieux, un *chef d'œuvre* de la nature. Les moindres ouvrages de Dieu sont des *chef-d'œuvres*. L'art dans ses plus beaux *chefs-d'œuvres* n'a fait qu'imiter grossièrement la nature. P. Dan. Les Jansénistes ont prôné les Lettres Provinciales comme le *chef-d'œuvre* de l'esprit humain. Id.

Chef-d'oeuvre, se prend aussi quelquefois en mauvaise part, & pour signifier un Ouvrage ridicule. *Opus ridiculum*. A vous dire le vrai, cette harangue étoit un *chef-d'œuvre* d'impèrtinence, & en la lisant, j'ai désespéré du salut de son esprit. Balz.

Chef-d'oeuvre, signifie chez les Artisans un ouvrage excellent que les aspirans à la Maîtrise dans chaque métier doivent faire en présence des Jurez par forme d'èxamen, pour montrer qu'ils en sont capables. *Artis specimen*. Il y a des maîtres de lettres, & des Maîtres de *chef-d'œuvre*. Les fils de Maîtres font au lieu de *chef-d'œuvre* une simple èxpérience. Le *chef-d'œuvre* des Selliers est un arçon à corps; celui des Boulengers est du pain broyé; celui des Savetiers un soulier qui se retourne; celui des Maçons, une piece de trait telle qu'une descente biaise par tête & en talut qui rachète un bèrceau; celui des Charpentiers, la courbe rampante d'un escalier à vis bien dégauchie; celui des Sèrruriers, une fèrrure de coffre fort ou quelque panneau de rampe d'escalier; celui de Menuisiers, une armoire, un coffre de modèrne à fond de cuve, un chambranle de porte ou de cheminée; celui des Couvreurs, une lucarne proprement raccordée en sa fourchette avec un comble; celui des Plombiers, une cuvette à cul de lampe, ou un canon de goutière enrichi de moulures bien abouties; celui des Vitriers, un panneau de compartiment de vèrres de couleurs cavez, encastrez, & assemblez avec du plomb de *chef d'œuvre*; celui des Paveurs, une rôse de petit pavé de grais, & de pièrre à fusil, &c. Mais on tient que le principal point est de bien arroser le *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire, de faire bien boire les Jurez.

On dit à ceux qui ont brisé ou cassé quelque chôse, ou fait quelque action d'étourdi, & nuisible à quelqu'un, Voilà de vos *chef-d'œuvres*, voilà un beau *chef-d'œuvre*.

Il ne faut point faire sentir l'*f* en prononçant le mot *chef-d'œuvre*.

CHEFCIER, ou CHEFECIER. s. m. Nom d'une dignité dans les Églises. *Capicerius*, *Capitiarius*. Il y a trois sentimens sur l'office du *Chefcier*. Les uns disent que c'étoit la même chôse que le *Primicerius*, c'est-à-dire, le prémier inscript dans la matricule d'une Église, & que de même qu'il étoit nommé pour cela *Primicerius*, c'est-à-dire, le prémier de la matricule, du Catalogue appellé *cera*, parce qu'on écrivoit ce catalogue sur une petite planche enduite ou couvèrte de cire; on l'appelloit aussi dans le même sens *Capicerius*, en François *Chefcier*, de *caput*, chef, & *cera*, catalogue, parce qu'il étoit le chef, c'est-à-dire le prémier dans le catalogue ou la matricule de l'Église.

D'autres prétendent que le *Chefcier* étoit celui qui avoit soin des habits & ornemens des Ministres des Autels, une espèce de Sacristain. Ceux qui sont de ce sentiment dérivent ce nom de *Capitium*, qui signifie la partie d'une Église qui est dèrrière l'autel, où est, disent-ils, la Sacristie, & qu'on appelle en François Chevet, ou Chevais. C'est le sentiment des Benedictins, *Acta SS. Bened. sæc. III. P. I. p.* 310. Ce sentiment ne paroît pas bien fondé. Dans nos anciennes Églises la Sacristie n'est point dèrrière l'autel, mais à côté de l'autel, & avancée plûtôt en devant, que reculée vèrs le dèrrière de l'Autel. L'Auteur de l'histoire de S. Aignan d'Orleans le tire *à capienda cerâ*, de ce qu'il prenoit la cire, parce qu'il avoit soin des cièrges & du luminaire. Enfin, d'autres semblent le dériver de *capa*, chape, & *cera*, cire; quand ils disent que le *Chefcier* est un Officier qui avoit soin des chapes & de la cire.

Les Macri, Vossius, & Meursius, assurent que le *Chefcier* est celui qui levoit un tribut qui se prenoit par tête, une capitation; & que ce mot s'est formé de *Capitatio*. Le prémier sentiment paroit le plus vrai. Le *Chefcier* de S. Étienne des Grècs, & des autres Collégiales qui ont cette dignité, n'en est pas le Sacristain, mais le Chef & la prémière dignité.

CHEF-LIEU. s. m. Lieu principal. *Dynastæ prætorium augustum*. Il se dit du principal manoir d'un Seigneur. Voyez Chef.

CHEGROS. s. m. Filet enduit de poix, avec lequel les Savetiers, Bourreliers, & autres ouvriers, cousent & attachent les cuirs. *Linum sutorium*. On l'appelle autrement *ligneuil*. Le mot de *chegros* ne se trouve que dans Nicod, lequel avouë que plusieurs disent *fil-gros* au lieu de *chegros*. Et en effet, on croit que *fil-gros* est beaucoup meilleur. Plusieurs prononcent *chigros*, au lieu de *chegros*, particulièrement en Picardie.

CHELÈVALET. s. m. Voyez CHARIVARI.

CHELEZZI. s. m. Officier de la Maison du Grand Seigneur. Grand Dépensier qui a sous lui trente Souschelezzi, lesquels ont la garde des menuës provisions, comme ris, miel, olives, fromages, beurre, sucre, & semblables chôses, & dix Calvagis. Vigen. *Illustr. sur l'hist. de Chalc. p.* 337.

CHÉLIDOINE. s. m. *Chelidonius*. Est un nom propre d'homme. Prudence compôsa sur la fin du IV^e siécle un poëme sous le titre des couronnes, divisé en XIV Chants, dont le prémier est consacré à la mémoire des deux Saints frères Emetère & *Chélidoine*, qui souffrirent dans la ville de Calaborra. Baillet 13^e *de Mars*.

Chélidoine. s. f. Autrement la Grande Éclaire. *Chelidonium majus*, ou *Chelidonia*. Prononcez *Kélidoine*. Plante qui a pris son nom du mot Grèc χελιδὼν, qui signifie une *hirondelle*, parce qu'on a cru, dit Pline, que cette plante fleurissoit au retour de ces oiseaux, c'est-à-dire, au prémier printems, ou qu'étant bonne pour la vûë, les hirondelles s'en sèrvoient pour la rétablir à leurs petits. Sa racine est grosse comme le petit doigt, fibreuse, rougeâtre en dehors, & d'un jaûne de saffran en dedans. Elle jette de son collet plusieurs feüilles longues au moins de demi pied, veluës, d'un vèrd pâle, & découpées profondément en quatre ou cinq segmens en manière d'ailerons rangez, comme dans les feüilles, compôsées & tèrminées par un segment beaucoup plus large que les autres. Chaque segment ressemble à la feüille du chêne, & il est pareillement incisé sur ses bords en ondes

des. Les tiges qui s'élèvent d'entre ces feüilles sont grêles, divisées en quelques branches, chargées de quelques feüilles assez semblables à celles du bas, & sont tèrminées par des bouquets de fleurs dont les pédicules communs sortent du côté opposé des branches de la tige, lesquelles branches naissent des aisselles des feüilles. Ces fleurs sont jaunes, couleur de la teinture du saffran, à quatre pétales soutenuës par un calice, à deux petites feüilles, qui tombent en même tems que la fleur s'épanoüit. Des étamines sans nombre & de la même couleur des pétales entourent un pistile qui devient ensuite une silique longue de deux pouces environ sur une ligne & demi de largeur, couleur d'olive, composée de deux panneaux appliquez sur les bords d'un chassis à jour, c'est-à-dire, qui n'est couvèrt d'aucune membrane, comme dans prèsque toutes les autres siliques. Aux deux côtez de ce chassis sont attachées des semences menuës, longuettes, noires & luisantes dans leur maturité. Toute la plante donne un suc jaûne & âcre, elle est très apétitive. On en recommande l'usage à ceux qui ont des dartres, soit prise intérieurement dans des apozèmes, soit extérieurement en fomentation. On s'en sèrt aussi pour les maladies des yeux, mais on tempère l'âcreté de son suc avec le lait. La plante qu'on nomme petite éclaire est tout-à-fait differente de celle-ci. Voyez ÉCLAIRE.

CHELLES. Bourg de l'Isle de France, à quatre lieuës de Paris, sur la Marne. *Cala.* Sainte Baudour femme de Clovis II. y fonda une Abbaye de Religieuses, dans laquelle elle se retira après la mort du Roi son mari; & où Clotaire II. son fils fut entèrré. Le Roi Robert y avoit un palais, qu'il appelle dans un Édit *Kale nostra palatium.* DU CHESNE, *Antiq. des vill. de Fr. L. I. C. 30.*

CHELONITE. s. f. C'est une pièrre qui se trouve au ventre des jeunes hirondelles, qu'on estime bonne pour le mal caduc. *Chelonia.* Il y a une autre *chelonite* qui se trouve aux tortuës des Indes, qui a la vèrtu de résister au venin. Quelques-uns la confondent avec la crapaudine.

CHEMAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. C'est un droit qui se paye en quelques lieux pour le chemin, & le passage.

CHEMIER. s. m. Vieux tèrme de Coutumes. C'est l'aîné d'une famille noble, ou celui qui le représente dans un partage de fiefs, comme qui diroit, le Chef de la famille qui a un preciput, ou *Chef premier. Natu maximus,* ou *gentis caput.* Tous les puînez s'appellent *paragers*, parce qu'ils partagent également entre eux.

CHEMIN. s. m. Passage qui est au public pour aller d'un lieu à un autre. Espace en longueur sur une cèrtaine largeur pour communiquer d'un lieu à un autre. *Via, iter.* Les Trésoriers de France sont ceux qui ont soin des grands *chemins*, comme Grands Voyers. Les grands *chemins*, ou proprement *chemins de charroi*, selon la Coutume de Clèrmont, sont des *chemins* de trente piéds de large. *Via publica, militaris,* & les *chemins royaux* en ont soixante-quatre, & dans les Forêts soixante. *Via Regia.* Les Juges Royaux prétendent qu'ils ont la garde des *chemins royaux*, & que la connoissance de tout ce qui s'y passe leur appartient, à l'exclusion des Juges des Seigneurs dans le tèrritoire desquels ces grands *chemins* sont enclavez. Loiseau a réfuté cette prétention. Chaque Juge dans son tèrritoire est obligé à veiller à la sureté des grands *chemins.*

Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups courir les grands chemins? BOIL.

Bèrger dans son livre des *grands chemins* de l'Empire, dit que ce mot est du vieux François. La Guide des *chemins* enseigne les routes des *grands chemins*, les postes & leur distance. On dit, Passer son *chemin*, se mettre en *chemin.*

Ce mot vient *à caminis.* Quelques-uns le font venir de *caymum*, qu'ils disent signifier la même chôse. D'autres le tirent du Latin *semita*, & disent que *chemin* a été dit comme *semin.*

Chemin des arbres, dans l'Artois & dans les païs conquis en Flandres, signifie *grand chemin, chemin royal, chemin des troupes. Via militaris.* Ce nom a été donné aux grands *chemins* par les gens de ces païs-là, parce que le Roi en faisant élargir & accommoder les grands *chemins*, fit planter des arbres des deux côtez, d'où il revenoit deux avantages considérables, l'un que les troupes n'avoient pas besoin de guides pour connoitre les *chemins* les plus courts & les plus commodes, l'autre qu'on avoit toujours dans le païs une ressource pour tout l'attirail de la guèrre, & sur tout de l'artillerie.

On appelle *chemin du halage*, un *chemin* de 24 piéds de large, que les Riverains des rivières navigables sont obligez de laisser sur les bords, pour le passage des chevaux qui *halent* ou tirent les bateaux. *Ripa.*

On appelle *chemin de travèrse, Transversum iter, Trames, un Chemin detourné*, ou qui n'est pas sur la route des grandes villes, mais qui va d'un bourg ou d'un village à un autre, ou qui n'est pas le *chemin* ordinaire pour aller d'un lieu à un autre, si c'est quelque grand lieu. *Via diversa, devia.* On appelle aussi *chemin* particulier, un *chemin* de travèrse, & on l'oppose au *chemin* public, qui est la même chôse que grand *chemin.*

Chemin ferré, celui qui est pavé, ou dont le fond est dur & solide, de roche, de pièrre. *Via strata. Chemin de velours*, celui où il y a de l'hèrbe, qui est sur une pelouse. *Herbosa, cespititia. Chemin creux*, ou *cavin*, qui est enfoncé au dessous du rez de chaussée. *Iter depressum, pervium. Chemin fourchu*, celui qui se divise pour aller en divèrs endroits, *bivium, trivium, quadrivium*, selon le plus ou le moins d'endroits où il conduit. *Chemin difficile*, qui est âpre, raboteux, ou qui est malaisé à tenir pour être coupé en plusieurs endroits; *asperum, durum, difficile. Chemin bas*, qui est dans la vallée; *depressum. Chemin haut*, qui est sur la colline, *supernum, superum. Chemin passant, via celebris, frequens, expedita. Chemin frayé, trita.* Une journée de *chemin*, c'est dix lieuës, *iter unius diei, diurnum.* Une heure de *chemin*, c'est une lieuë, *via unius hora.* Quand les grands *chemins* sont rompus ceux qui ont des tèrres au long de ces *chemins* sont obligez de les faire raccommoder, ou de donner passage sur leurs tèrres: il n'en est pas de même des *chemins* particuliers, ou de travèrse.

Les Romains appelloient *chemins militaires*, les *chemins* pour envoyer les armées dans les Provinces de l'Empire, *via militaris.* Ils appelloient *chemin double*, un *chemin* pour les charrois à deux chaussées, l'un pour aller, & l'autre pour venir, afin d'éviter l'embarras, *bina, gemina.* Ces deux chaussées étoient séparées par une levée en forme de banquette, pavée de briques, pour les gens de piéd. Il y avoit d'espace en espace des montoirs à cheval, & des colonnes milliaires, pour marquer les distances. Ils nommoient *chemin ferré*, un *chemin* pavé d'une pièrre extrêmement dure. On appelle encore aujourd'hui *chemin ferré*, un *chemin* dont le sol est de pièrre dure, *strata.* Les *chemins aquatiques* sont, ou les *chemins* élevez à travèrs les étangs, & les marais, ou les ponts construits sur les rivières & les torrens. J'ai decouvèrt plusieurs vestiges des grands *chemins* des Anciens. Ce sont de gros massifs de cailloutage, mêlé de chaux, jettez dans la tèrre à dix ou douze piéds de profondeur, sans s'assujettir à chercher le fèrme, parceque de ces cailloutages ainsi mêlez avec le mortier il se fait un corps qui se lie si bien que le marbre n'est pas plus dur. Nous voyons en effet que cette espéce de maçonnerie a résisté depuis plus de XVI. siécles aux injures du tems, & que toute la force des pics & des marteaux a peine à rompre cette masse, qui n'est composée que de petits cailloux de la grosseur d'un œuf, & même plus petits. MENESTRIER, *hist. de Lyon p. 50.*

Il y a un Traité de la construction des Grands Chemins par Gautier Architecte-Ingénieur & Inspecteur des grands chemins du Royaume. De la Pise en traite aussi dans son hist. d'Orange p. 35. & suiv. Isidore *Orig. L. XV. chap. dern.* rapporte que l'on croit que ce sont les Carthaginois qui ont les premiers pavé les grands *chemins*, & ensuite les Romains. Voyez Bouche, hist. de Provence T. I. p. 126. De la mesure des *chemins.*

CHEMIN FENDU, est un chemin pratiqué dans le roc, ou dans quelque butte ou montagne, dont on a ôté la crête & comblé le bas, pour le rendre plus doux. Charles Emmanuel II. Duc de Savoye en fit couper un dans les Alpes en 1670. Le Roi en a fait faire en plusieurs endroits de son Royaume, il y en a entre Paris & Vèrsailles.

Chemin pèrcé, est celui qui est taillé dans le roc & qui reste vouté. Il y a des *chemins pèrcez* dans le Royaume de Naples: on en voit un entre Bayes & Cumes qu'on nomme la *grotte de Virgile*: il y en a un de Pouzol à Naples qui a environ demie lieuë de longueur sur quinze piéds de large, & autant de haut. Ce *chemin*, qui fut fait autrefois par un cèrtain Coccejus, a été élargi par Alphonse Roi d'Arragon & de Naples, & réduit à la ligne par les Viceroys.

CHEMIN, se dit aussi d'une route qui n'est pas précisément marquée, & qu'on prend de soi-même. Il a pris son *chemin* à travèrs les tèrres, les bois, les prez, pour prendre le plus court. *Transversa, inexperta, invia.* Vasco de Gama a trouvé un nouveau *chemin* pour aller aux Indes par l'Ocean. Dédale se fit un nouveau *chemin* dans l'air pour sortir du labyrinthe. Les eaux & les vapeurs soutèrraines se font des *chemins* qui nous sont inconnus.

CHEMIN COUVÈRT, en tèrmes de Guèrre, est le corridor qui est sur la contrescarpe, & qui est couvèrt de son parapet qui régne tout autour du fossé de la place du côté de la campagne. *Operta via.* Sa largeur est de trois à quatre toises. Il a une banquette, & le glacis lui sèrt de parapet, les palissades le séparent du glacis.

CHEMIN DES RONDES, est le *chemin* qui est sur la muraille, entre son parapet & le rempart, & qu'on laisse pour le passage des Rondes. *Via lustrandis vigiliis comparata.* On ne s'en sèrt prèsque plus, à cause que n'ayant qu'un parapet d'un pied d'épaisseur

paisseur, il est d'abord renvèrsé par le canon des assiégeans.

Les Maçons appellent aussi les *chemins des carrières*, lorsqu'on y fait quelques puits, ou quelques ouvèrtures pour en tirer la pièrre. *Via subterranea*. Ainsi on dit, *Ouvrir les chemins*; pour dire, Pèrcer les carrières.

CHEMIN dans les Vèrreries, est une voute de figure longue, dans laquelle on met le bois pour échauffer le four.

Les Courtiers & Tonneliers qui sont commis pour décharger le vin sur les ports de Paris, appellent *chemin*, une suite de chantiers ou de grosses solives sur lesquelles ils roulent les tonneaux du bateau jusqu'à tèrre, car ils n'osent se sèrvir de celui qu'ont fait les Plancheurs pour entrer dans les bateaux.

CHEMIN DE S. JACQUES, est un nom que le peuple a donné à une trace blanche qui paroit dans le ciel, que les anciens appelloient la *Voye lactée*, ou le *chemin des Dieux*, & qu'on a découvèrt être un nombre infini de petites étoiles qu'on n'apèrçoit qu'avec les lunettes. Elles font une sombre lueur qui cause cette apparence. *Via lactea*.

CHEMIN, se dit figurément en chôses morales, des voyes, des dispositions, des moyens qu'on a pour parvenir à quelques fins. Les Anciens nous ont montré le *chemin*, nous ont frayé le *chemin* pour devenir sçavans. L'estime secrette que j'ai pour vous, a fait plus de *chemin* que je ne lui en avois tracé. VILL. Ce Prédicateur prend le vrai *chemin* pour parvenir aux Prélatures. Cléarque ne vouloit point aller à la gloire par un autre *chemin*, que par celui de la vèrtu. ABLANC. Il ne s'écarta pas du *chemin* que tant d'illustres pèrsonnages lui ont frayé. PATRU. On ne va guères à la gloire, que par le *chemin* de la vèrtu. Nous vivrions mieux s'il nous étoit pèrmis de faire deux fois le même *chemin*. ROCHEF. Le *chemin* du ciel n'est pas le *chemin* des honneurs, & une timide piété est prèsque toujours malheureuse. FLECH. Tous les peuples de la tèrre marchent avec une égale confiance dans les divers *chemins* qu'ils ont choisis pour arriver au salut. Les raisonnemens trop profonds fatiguent l'esprit: il veut être mené par un *chemin* facile. Je veux être vôtre Maître pour vous mettre dans le pénible *chemin* de la pèrfection Chrétienne. Le *chemin* de la vèrtu est hérissé de ronces & d'épines. S. ÉVR. L'amour propre voudroit que le *chemin* du salut fût si bien tracé & si bien marqué, qu'il fût impossible de s'y égarer. PORT-R. Molière dit des Hypocrites, qu'on les voit,

D'une ardeur non commune,
Par le chemin *du ciel courir à leur fortune.* MOL.

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur
Sçait si bien découvrir les chemins *de mon cœur?* RACINE.

Si-tôt que d'Apollon un génie inspiré,
Trouve loin du vulgaire un chemin *ignoré* &c. BOIL.

Les mots sont des chemins *pour aller aux pensées;*
Mais quand avec trop d'art les phrases sont placées,
Le discours en chemin *nous présentant des fleurs,*
Amuse nôtre esprit, qu'il doit porter ailleurs. VILL.

On dit aussi, Couper *chemin* à une maladie, à un procès; pour dire, la prévenir, ou en empêcher le cours. On dit en ce sens, qu'on a mis un homme en beau *chemin*, qu'on lui a applani le *chemin*; pour dire qu'on lui a levé les obstacles, les difficultez: qu'il s'est arrêté, qu'il est demeuré en beau *chemin*; pour dire, qu'il abandonne un dessein, lorsque les principaux obstacles sont levez. On dit, qu'une affaire est en bon *chemin*; pour dire, qu'elle est en bon train, en passe de réüssir. On dit encore en ce même sens, qu'un homme est dans le bon *chemin*, dans le *chemin* du salut, quand il est vèrtueux: & au contraire, qu'il est dans le *chemin* de pèrdition, dans le *chemin* de la Grêve, qu'il prend le *chemin* de l'hôpital; pour dire qu'il est vicieux, qu'il se fera pendre, qu'il se ruine.

CHEMIN, en ce sens signifie aussi, Bon éxemple. *Via, exemplum*. Le Sauveur nous a montré le *chemin* de souffrir, de bien vivre. Cicéron nous a montré le *chemin* pour devenir éloquens.

CHEMIN, se dit advèrbialement. *Chemin* faisant; pour dire, Par occasion. *Obiter*. Tout d'un *chemin*; pour dire, Tout d'un train, en même tems. *Eodem tempore*.

CHEMIN, se dit provèrbialement en plusieurs phrâses. On dit, qu'un homme a pris le *chemin* de l'école, ou des écoliers, quand il a pris le plus long. On dit d'une chôse longue & étroite, que c'est le *chemin* de Ville-Juifve, long-boyau. Ce nom lui vient d'une maison seule qui est sur le grand *chemin*, où loge la poste, qu'on appelle *Long-boyau*. On dit, qu'un homme est toujours par voye & par *chemin*, lorsqu'il n'est jamais au logis, qu'on le fait aller deçà & delà. On dit aussi aux valèts qui grondent quand on les envoye quelque part, Tandis que vous irez & viendrez, les *chemins* ne seront pas sans vous. On appelle le *grand chemin des vaches*, les *chemins* où on va par tèrre. On dit aussi, Bonne tèrre, méchant *chemin*, parce que les bonnes tèrres qui sont grasses retiennent l'eau. On dit, qu'en tout païs il y a une lieuë de méchant *chemin*; pour dire, qu'il n'y a point d'affaire où on ne trouve des difficultez. On dit aussi, *A chemin* battu il ne croît point d'hèrbe; pour dire, qu'il n'y a pas grand profit à faire dans un trafic connu de tout le monde. On dit aussi, Il n'en faut point aller par quatre *chemins*; pour dire, il en faut passer par là. On dit aussi, Tous *chemins* vont à Rome, ou tous *chemins* vont à la ville; pour dire, qu'on peut parvenir à une même fin par divèrs moyens, arriver en un même lieu par divèrs endroits. On dit aussi en menaçant, Je le menerai par un *chemin* où il n'y aura point de pièrres; pour dire, Je le ferai marcher droit, je le poursuivrai avec grande diligence: ou comme veulent quelques-uns, c'est-à-dire, Je le traiterai avec un tel éxcès de rigueur, que tout moyen de se deffendre lui sera ôté; car les pièrres sont les armes de ceux qui manquent de toute autre déffense. On dit aussi en menaçant, Il me trouvera toûjours en son *chemin*; pour dire, je lui ferai toûjours des obstacles en toutes les affaires qu'il entreprendra. On appelle le *chemin de Paradis*, un *chemin* etroit, un défilé où on ne va qu'un à un. On dit, qu'un homme va son grand *chemin*, va son droit *chemin*; pour dire, qu'il agit franchement, & sans user d'aucune finesse ni supèrcherie.

De grand Seigneur, grande rivière & grand chemin;
Fuis si tu peux d'être voisin.

CHEMINEAU. s. m. Sorte de pain que l'on fait à Roüen durant le Carême.

CHEMINÉE. s. f. Lieu où on fait le feu dans les maisons. *Camini spiraculum*. La *cheminée* a plusieurs parties. L'âtre est précisément le lieu où on fait le feu, qui est garni de carreaux de brique, ou de pavé. *Caminus, focus*. Le contrecœur de la *cheminée* est une plaque de fèr de fonte pour consèrver la muraille qui est auprès de l'âtre. *Camini lamina ferrea arrectaria*. Les pieds droits de la *cheminée* qui soutiennent le manteau. *Parastata*. L'enchevêtrure de la *cheminée*. *Funda*. Le manteau de la *cheminée*, est la partie du tuyau qui est dans la chambre, & qui a souvent divèrs ornemens d'architecture & de menuiserie, & sur tout des corniches sur lesquelles on met des vâses, des bustes & autres jolivetez. *Adversa spiraculi quod supra focum est lorica*, ou *adversa camini lorica*. La partie de dedans s'appelle la *hotte de la cheminée*; *Camini fauces*. Le tuyau de la *cheminée* est le canal de pièrre, de brique ou de plâtre, par où s'écoule la fumée, & qui s'éleve au dessus des toits, qui est divisé souvent en plusieurs languettes ou petits tuyaux. *Canalis, spiraculum*. Ainsi on dit, qu'un orage a abatu plusieurs *cheminées*. On dit, qu'une *cheminée* fume, lorsque la fumée entre dans la chambre, au lieu de s'écouler par le tuyau, ou languette.

Octavius Ferrarius prouve que les *cheminées* ont été en usage chez les Anciens, contre l'opinion de plusieurs. Il rapporte pour celá l'autorité de Virgile,

Et jam summa procul villarum culmina fumant.

Celle d'Appien Aléxandrin, qui racontant de quelle manière se cachoient ceux qui étoient proscrits par les Triumvirs, dit *L. IV. des Guerres Civiles*, que les uns descendoient dans des puits, ou des cloaques; les autres se cachoient dans les toits & dans les *cheminées*, & il croit que le mot Grèc καπνώδεις ὑπωρόφιοι, *fumaria sub tecto posita*, ne peut s'éxpliquer autrement. Aristophane dans une de ses Comédies introduit le vieillard Polycléon enfèrmé dans une chambre, d'où il tâche de se sauver par la *cheminée*. Cependant le peu d'éxemples qui nous en reste des Anciens, & l'obscurité des préceptes de Vitruve sur ce sujet, font juger que l'usage des étuves, dont ils avoient des appartemens entiers échauffez par des poëles, leur faisoit négliger cette partie du bâtiment, que le froid de nôtre climat nous a contraint de rendre un des principaux ornemens de nos habitations.

Il parut en 1713. à Paris un livre intitulé La Méchanique du feu, ou l'Art d'en augmenter les effets, & d'en diminuer la dépense, dans lequel on examine quelle est la disposition des *cheminées* la plus propre à augmenter la chaleur, & on démontre géométriquement que la disposition des jambages paralléles, & la hotte inclinée des *cheminées* ordinaires, ne sont pas propres pour reflechir la chaleur dans les chambres, que les jambages en lignes paraboliques & la situation horizontale du dessous de la tablette sont les plus propres à repandre la chaleur. Il enseigne sept différentes constructions de ses nouvelles *cheminées*, & les manières de les éxécuter. L'Auteur est M. Gauget. On prétend qu'il n'est pas le prémier inventeur de la *Cheminée* qu'il décrit, & qu'on trouve la description d'une *cheminée* semblable dans un

Livre Allemand imprimé à Leipsick en 1699. Journ. d. Sçav. 1714. p. 544.

Cheminée isolée, est une *cheminée* au milieu d'un chauffoir. *Caminus insularius.* Elle consiste en une hotte soutenuë en l'air par des soupentes de fèr, ou portée par quatre colonnes. On nomme aussi *cheminée isolée*, celle qui étant adossée contre une cloison, laisse un espace entre le contrecœur & les poteaux, de peur du feu. *Cheminée adossée*, est une *cheminée* posée contre un mur. *Parieti incumbens, applicatus. Cheminée angulaire*, est une *cheminée* dont le plan est circulaire, & qui est située dans l'angle d'une chambre. *Angulo applicatus. Cheminée en saillie*, est une *cheminée* dont le contrecœur affleure le nud du mur, & dont le manteau est en dehors. *Prominens, eminens. Cheminée à l'Angloise*, est une *cheminée* à trois pans par son plan, & fermée en anse de panier. *Cheminée affleurée*, ou *à la Romaine*, est celle dont l'atre & le tuyau sont pris dans l'épaisseur du mur, & dont le manteau est en saillie. *Cheminée en hotte*, est celle dont le manteau est fort large par le bas, & s'élève en figure pyramidale, & est soutenu par des corbeaux de pièrre. Il y a une *cheminée en hotte* dans la grande Chambre du Parlement de Paris.

Les Organistes appellent *tuyaux à cheminée*, des tuyaux bouchez, au haut desquels on applique un petit cylindre en forme de *cheminée*, dont la circonférence est la quatrième partie du tuyau qui est au dessous.

On dit que le feu est à la *cheminée*, non seulement quand il est à l'âtre, mais encore quand il a pris à la suye qu'on y a laissé amasser. La Police condamne à 50 livres d'amende ceux qui ont laissé prendre le feu à leurs *cheminées*.

On dit figurément & bassement de ceux qui ont une inflammation de gorge, pour avoir mangé des chôses salées, ou de trop haut goût, qu'ils ont mis le feu à la *cheminée*.

On dit aussi, qu'un arrêt est donné sous la *cheminée*; pour dire, qu'il a été donné par la cabale de trois ou quatre Conseillers à la *cheminée* en se chauffant, & qu'il n'a point été rapporté en plein bureau: par extension on dit de toutes les chôses faites en cachette, & sans solennité, qu'elles sont faites sous la *cheminée*. Un exploit donné sous la *cheminée*.

On dit, qu'un homme est noir comme la *cheminée*, comme un Ramonneur de *cheminée*, pour exagérer, & dire qu'il a le visage brun. On dit aussi, qu'il faut faire une croix à la *cheminée*; pour dire, qu'on est surpris de la visite d'une pèrsonne, qui avoit négligé long tems de venir en une maison.

Ce mot, *cheminée*, s'est formé de *caminata*, qui se trouve souvent dans la basse Latinité, non pas pour une *cheminée*, mais pour une chambre où il y a une *cheminée*, une chambre à feu. *Caminata* vient de *caminus*, qui vient du Grèc *κάμινος*, & signifient l'un & l'autre une *cheminée*, & *κάμινος* vient de *κάω*, *je brûle*.

CHEMINER. v. n. Marcher, aller par les chemins. *Ire, incedere, iter ingredi.* Après avoir bien *cheminé* dans le désèrt, nous trouvâmes un petit village, &c. Le peuple disoit autrefois; Mon chemin *cheminois*. Rabelais fait une allégorie de l'Isle d'Odos, où les chemins *cheminent*, pour se moquer de ces phrâses, Où va ce chemin? Les batteurs & guetteurs de chemins, &c. Le mot de *cheminer* dans le sens propre est un peu vieux, néanmoins on s'en peut encore sèrvir sans scrupule, pourvû que ce soit rârement. Il y a même des occasions où il est élégant & a bonne grâce. Je vis les vents & les nuës *cheminer* sous mes pas. Voit. *Cheminer* avec mollesse. Bens.

Et l'on me dit quand je chemine,
C'est pauvre chôse qu'un gouteux. Saraz.

Cheminer, se dit figurément. *Feliciter procedere, rem facere.* Cet homme *cheminera*; c'est-à-dire, il s'avancera, il fera fortune. Cela revient au *sa caminar* des Italiens. C'est un tèrme de convèrsation. Bouh.

On dit *Cheminer droit*; pour dire, ne point tomber en faute. *Non labi, non errare, vivere inculpatum, culpa expertem, integrum sceleris.* Vous ferez fort bien de *cheminer droit*.

On dit en parlant d'une piéce d'éloquence, d'un ouvrage d'esprit, comme d'une Oraison, d'un Poëme, qu'il *chemine bien*; pour dire, que l'Ouvrage est bien suivi, bien dispôsé. *Rectè, bellè procedit oratio, cujus partes singula alia cum aliis rectè connexa sunt.* Acad. Fr.

CHEMISE. s. f. La prémière piéce d'un habillement, qu'on met immédiatement sur la peau. La *chemise* a corps & manches. *Indusium, subucula.* Celui qui donne la *chemise* au Roi est la pèrsonne de la plus grande qualité qui se trouve à son lever. On fait des *chemises* de toile de Hollande, de cotton, de chanvre. Être en *chemise*, ou nud en *chemise*, c'est, N'avoir rien sur soi que sa *chemise*. On fait faire amende honorable aux criminels nuds en *chemise*, pour marque d'une plus grande infamie. Si ma *chemise* sçavoit mon secret, je la brûlerois, disoit Metellus. Bouh.

Ah! que j'ai de dépit que la loi n'autorise,
A changer de mari, comme on fait de chemise. Mol.

Ce mot vient de *camisia*, que les Latins ont employé en cette signification, & qui se trouve dans la Loi Salique, & dans Victor d'Utique L. I. de la Pèrsée d'Afrique, c'est-à-dire, dès le V^e^ siécle, & *camisia* a été fait de *cama*, mot étranger qui signifie un *lit*, comme il fait encore en Espagne, parce qu'on se sèrvoit des *chemises*, quand on se mettoit au lit. Mén. *Camisias vocamus, quòd in his dormiamus in camis, id est, in stratis nostris.* Isidore. Καμίσιον est défini de même dans les Glosses des Basiliques. Isidôre la décrit ainsi, *Orig. L. XIX. c.* 21. une tunique de lin, qui est appliquée au corps, & qui descend jusqu'aux piéds. On trouve aussi *camisa*, dans l'assemblée d'Aix la Chapelle c. 22. comme les Bollandistes l'ont remarqué, *Act. Sanct. Febr. T. II. p.* 618. F.

On appelle aussi *chemises*, les aubes des Ecclésiastiques, dont le prémier usage étoit pour les Lecteurs sèrvans au Chœur. On trouve le mot de *camisia* dans S. Jérôme dans une Epitre *ad Fabiolam*, & *camisum* dans Papias, & dans Codin.

On dit en tèrmes de Guèrre, qu'on a mis à un *bastion* ou autre ouvrage de tèrre, une *chemise* de pièrre; pour dire, qu'on l'a revêtu ou soutenu d'une muraille. *Propugnaculum muro defensum, munitum.* On dit plus ordinairement un *ouvrage revêtu*.

Chemises a feu, ou Chemises soufrées, sont des morceaux de toile trempez dans une composition d'huile de pétrole, de canfre, & autres matières combustibles. *Lintea sulphurata.* On s'en sèrt sur mèr pour mettre le feu à un vaisseau ennemi.

On appelle aussi une *chemise de maille*, un corps de *chemise* fait de plusieurs mailles ou anneaux de fèr qu'on met sous le pourpoint comme une arme deffensive. *Lorica hamis consita.*

Chemise blanche. Tèrme de jeu d'hombre. On dit, prendre une *chemise blanche*, lorsqu'on écarte toutes les neuf cartes & qu'on en prend neuf autres. *Nova lusoria folia primis depositis assumere, ou omnia lusoria folia, totidem aliis commutare.*

On appelle *chemise de Chartres*, une petite médaille qu'on rapporte de Nôtre Dame de Chartres, qui a deux petits ailerons faits comme les manches d'une *chemise*.

On dit, qu'un homme n'a pas une *chemise* à mettre à son dos; pour dire, qu'il est bien pauvre. On dit, qu'on l'a mis en *chemise*; pour dire, qu'on l'a entièrement ruiné.

On dit aussi, qu'on mangera jusqu'à sa *chemise* à la poursuite d'une affaire; pour dire, qu'on y dépensera jusqu'au dèrnièr sol de son bien.

On dit provèrbialement, la *chemise* est plus proche que le pourpoint; ce qui a été pris de Plaute mot pour mot. *Tunica propior pallio est.*

Chemise, en tèrmes de Fauconnerie, se dit du duvet de l'oiseau. Le duvet est la *chemise* de l'oiseau.

CHEMISETTE. s. f. Partie du vêtement qui va jusqu'à la ceinture, & qui couvre les bras, le dos, & l'estomac. *Indusium.* Les hommes portent des *chemisettes* sous le pourpoint, de futaine, basin, ratine, chamois, ouatte, &c. Les femmes en portent de sèrge, ou d'autres étoffes par dessus leurs corps de cotte.

CHENAL. s. m. Courant d'eau, borné des deux côtez de tèrres naturelles, ou artificielles, où un vaisseau peut entrer. *Alveus.* Quand on ne peut avoir de pilote d'un lieu où l'on n'a point été, & que c'est une nécessité d'y entrer, on moüille une ancre s'il est possible, & l'on se tient sous voiles, & l'on envoye la chaloupe & le canot, pour sonder le *chenal* jusqu'au moüillage. Bouguer.

CHENALER. v. neut. Tèrme de Marine. C'est chèrcher un passage dans la mèr en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant ou rangeant les sinuositez d'un chenal, soit par le secours des balises, soit par celui de la sonde. Il y en a qui écrivent *chenailler*.

CHENEAU. s. m. Tèrme d'Architecture. Voyez Chesneau.

CHENER. v. n. Ce mot étoit autrefois en usage, il signifie, *s'ennuyer, dessécher d'ennui. Tædere, tædio affici, confici.*

CHENET. s. m. Utencile sèrvant dans les cheminées pour soutenir le bois, afin qu'il brûle mieux. *Fulmentum ferreum quo ligna sustinentur, fulmentum focarium, subices focarii.* On en fait aussi qui ne sèrvent que d'ornement. Des *chenets* d'argent, de cuivre doré, de fèr poli. Les *chenets* d'argent qui doivent être marquez & contremarquez aux faces des piéds, bastes, fonds, vases & pommes. A l'égard des griffes, supports, colets, flames & tèrmes, ils sont marquez seulement du poinçon du Maître. Ce mot vient apparemment de ce qu'autrefois leur partie inférieure reprèsentoit un petit chien, comme on en a fait depuis avec des figures de lions, de muffles, de masques, &c. comme qui auroit dit *chiennet*. Ménage est de cet avis, & n'est pas le seul.

CHENEVI. s. m. Petite graine qui est la semence de la plante dont

dont on tire le chanvre. *Cannabis semen.* C'est un grain dont les oiseaux sont friands, & qui sert à nourrir ceux qui sont en cage. Voyez CHANVRE.

Le *Chenevi* étoit mis autrefois au nombre des légumes que l'on servoit frites au dessert, mais à présent ce mauvais ragoût est entièrement banni des tables. Il est mauvais à l'estomac & à la tête, & il aliéneroit l'esprit à qui en mangeroit beaucoup. L'on en fait de l'huile qui sert aux lampes, & à quelques pauvres gens qui en mangent en potage. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. V. T. XV. c.* 3. où il cite *Bruyer. Campeg. De re cibar. c.* 13.

CHENEVIÈRE. s. f. Lieu semé de chenevi pour faire venir du chanvre. *Solum cannabi, cannabo consitum. Epouvantail de cheneviere*, est un fantôme habillé en homme, pour épouvanter les oiseaux qui veulent venir manger le chenevi. Nos *chenevieres* sont bien levées. Il faut cüeillir la *cheneviere*, c'est-à-dire, arracher le chanvre qui est dedans. LIGER.

On appelle figurément une pèrsonne fort laide, & propre à faire peur, un *épouvantail de cheneviere*.

On le dit aussi d'une tèrreur mal fondée qu'on nous veut donner, qui en apparence feroit du mal, mais qui n'en fait point en effet quand elle est bien examinée.

CHENEVOTTE. s. f. C'est le tuyau de la plante du chenevi, quand il est sec, & quand il a été dépoüillé de son chanvre: ce qui n'est d'aucune valeur. *Calamus cannabinus.* J'en fais autant de cas comme de *chenevottes*. REGNIER.

CHENEVOTTER. v. n. Tèrme d'Agriculture. Pousser du bois foible, des branches foibles comme des chenevottes. *Ramos tenuiores, debiles, edere, producere, ejicere.* Les vignes n'ont fait que *chenevotter* cette année, c'est-à-dire, n'ont pas poussé comme il faut, n'ont donné du bois que comme des chenevottes, marque d'altération au dedans du sep. LIGER.

CHENIL. s. m. Bâtiment, lieu où on loge des chiens, & particulièrement ceux de chasse, parcequ'ils sont en bon nombre. *Canum stabulum, Canile.* On appelle aussi *chenil*, le lieu où logent les officiers de la venerie, les valets qui servent à la chasse, &c. Parcequ'il est près de celui où sont les chiens. On prononce *cheni*.

Ce mot vient de *canile*, qui a été fait de *canis*. MÉNAGE.

CHENILLE. s. f. Insecte venimeux du genre des vèrs, qui ronge les feüilles des arbres, & qui à la fin se change en papillon. *Eruca, campe.* Swammerdan dit que la *chenille* est le vèr du papillon de nuit qui se forme d'un œuf, dont l'écaille paroît comme d'un œuf de poule & fragile. Le mâle a des ailes, & la femelle n'en a point. On voit sur le corps de la *chenille* quatre parties blanches tirant sur le jaune, qui ressemblent assez à ces vèrgettes dont on nettoye les habits. Elle a aux environs de la tête deux espéces de bouquets de plume noire. De châque côté elle a deux petits avirons dont les filets ressemblent à ceux des plumes. Sa peau est parsemée de petits poils bruns, séparez les uns des autres, entre lesquels on découvre de petites plumes dont les couleurs sont fort agréables. Elle a seize pieds, six au devant, huit au milieu, & deux derrière. D'abord elle est enveloppée du tissu qu'elle a filé, & elle s'y repose comme dans un nid, sans qu'il lui reste le moindre mouvement. A force de se tourner dans cette enveloppe, elle se dépoüille de tous ses poils, & ce vèr pèrd tout-à-fait son mouvement avant que de quitter sa peau; alors on lui donne le nom de *nymphe dorée, chrysalis*, ou *aurelia*. Il y en a qui font des trous dans la tèrre pour s'y cacher, d'autres filent autour de l'extrémité de leur corps un tissu qui les tient suspenduës en l'air, où elles se dépoüillent de leur peau. Dans la nymphe dorée qui est celle du mâle, on découvre les yeux, la petite trompe & les cornes, les jambes & les ailes, & les petits poils dont son corps est couvèrt. La femelle a une autre nymphe dorée qui diffère du mâle dans ses cornes, dans ses ailes & dans la grandeur de son corps. Ensuite elle se change en papillon, dont le mâle a des ailes extrêmement vîtes, des cornes fort belles, & le corps bien fait. Ces parties manquent à la femelle, qui a le corps fort gros & mal fait. Elle n'abandonne jamais ses œufs, & les attache toûjours au tissu dont elle est revêtuë. Fabius Colonna assure que quand une *chenille* mange de plusieurs plantes, c'est une marque qu'elles ont la même vèrtu. Mais il y a des Naturalistes qui disent que châque plante a sa *chenille* particulière, à laquelle elle sert d'aliment. Swammerdan en faisoit voir dans son cabinet de 54 sortes, entre lesquelles il y en avoit de demi-*chenilles* & de demi-papillons.

Menage tient que ce mot vient de *canicula*, à cause de la ressemblance qu'ont cèrtaines *chenilles* à de petits chiens.

Les *chenilles* de pin sont mises au rang des poissons par Dioscoride. Elles font leurs nids au sommet des branches des pins où on les voit à milliers, veluës & roussâtres avec plusieurs petites peaux, dont elles sont revêtuës. Il y en a beaucoup dans les vallées d'Ananie & de Fleme auprès de Trente. On les a aussi appellées *campa*, du Grèc κάμπη, à cause qu'elles font tort aux arbres. M. Ray, dans son *historia Insectorum*, décrit plus de 212 espéces de *chenilles*.

On dit figurément d'une pèrsonne maligne qui fait du mal sans y être excitée, que c'est une méchante *chenille*. On dit de plusieurs laquais dèrrière un carrosse, que c'est un vilain trochet de *chenilles*.

CHENILLE. Tèrme de Rubanier, c'est une espéce de bout de passement, ou ornement de soye qu'on met sur des habits & des baudriers, qui a la figure d'une *chenille*.

CHENILLE. s. f. *Scorpioides s. n.* Plante annuelle, à fleurs, légumineuse, & dont le fruit représente une *chenille*, d'où vient son nom François. Celui de *Scorpioides*, Queuë de Scorpion, ne convient qu'aux fruits de quelques espéces. Sa racine est menuë, de couleur de buis; elle donne à son collet quelques brins longs de 7 à 8 pouces au plus, couchez par tèrre; des nœuds naissent des feüilles altèrnes, charnuës, longues de deux pouces, étroites à leur origine, mais beaucoup plus larges vèrs leur extrémité, qui se tèrminent en pointe, semblables par leur figure à celles des *Bupleurum* ordinaire, d'un vèrd un peu plus foncé; de leurs aisselles partent des pédicules longs de trois poûces environ, grêles, & qui soutiennent chacun une ou deux fleurs légumineuses, dont les calices sont des cornets vèrdâtres dentelez sur leurs bords. Le pistile de ces fleurs devient une gousse vèrd-pâle, hérissée, semblable à une chenille vèrte, de la même grosseur, & roulée sur elle même. Cette gousse dans sa longueur est partagée en plusieurs loges, qui contiennent chacune une semence couleur de buis, ovale. On éléve cette plante assez aisément; des curieux la cultivent pour mettre dans des salades ses fruits qui impôsent à ceux qui ne sont pas prévenus.

CHENOSIRIS. s. f. Plante. *Chenosiris.* C'est le lièrre que les Anciens Egyptiens ont ainsi nommé, parce qu'il étoit consacré à Osiris.

CHENU, UË. adj. Vieux mot, qui signifie *blanc de vieillesse. Canus.* Ce mot n'est plus guères usité en prose où il ne peut plus entrer qu'en riant, & en badinant.

Pour moi je cede au tems, & ma tête chenuë
M'apprend qu'il faut quitter les hommes & le jour. MAIN.

Il vient de *canutus*, employé par les Latins en la même signification. MENAGE. D'autres disent que ce mot vient par corruption de *chef nud*, ou dépoüillé de sa chevelure.

CHENU, se dit aussi figurément & poëtiquement des hautes montagnes, parce qu'elles sont toûjours couvèrtes de neiges. Les Alpes *chenuës*. On le dit aussi des ondes de la mèr, pour dire, qu'elles sont blanchissantes d'écume.

On compteroit plutôt les arénes menuës,
Que baigne l'Ocean de ses vagues chenuës. GODEAU.

Et telles que les flots de colère chenus. P. LE MOINE.

CHEOIR. v. n. Tomber. *Cadere, decidere.* Ce bâtiment n'est pas bien étayé, il est en danger de *cheoir*. Il *chet* de la neige, de la pluye, de la grêle. On ne s'en sert guères dans la prôse. Il n'est pas même fort usité dans tous ses tems. On dit je *chus*, je suis *chu*, je *cherrai*: le petit peuple de Paris dit je *choirai*. On a dit autrefois *chaer*, *chair*, *chaoir*, & ensuite *cheoir*.

CHEOIR, signifie aussi, Diminuer en crédit, en fortune. *Excidere.* Ce Marchand a fait de grandes pèrtes, il est en danger de *cheoir*, s'il n'est pas assisté de ses amis. L'élévation des Grands ne sert qu'à les faire *cheoir* de plus haut.

CHEOITE. s. f. Cheute, ou chute. *Casus, lapsus. Cheoite* est formé de *cheoir*. *Cheoite* n'est plus du tout en usage.

CHEU, ou CHU, UË. part. Tombé. *Qui cecidit, accidit.* Il est *chû* de bien haut. On dit, Il est *chû* en pauvreté; pour dire, Il est devenu misérable, il n'a pas du pain.

CHEOURS. Voyez CEOLS.

CHEPAGE. s. m. Vieux mot, qui signifie *geole*. *Chepage*, c'est la fonction, l'emploi de Geolier. *Carceris custodia.*

CHEPENEC. s. m. Gros feutre ou bureau, dont les Turcs font des caparaçons à leurs chevaux pour l'hyver. VIGEN. *Illustr. sur l'hist. de Chalcond. p.* 344.

CHÉPIER. s. m. Vieux mot, qui veut dire Geolier. *Carceris custos*, & dans la basse latinité *Carcerarius.* Il y a apparence que *chepier* s'est dit pour *cepier*, & que ce dèrnier mot vient de *ceps*, qui sont les fèrs dont on enchaîne les prisonniers.

CHEPTEIL. s. m. Bail de bestiaux qui se fait, lorsqu'un Maître donne à un Fèrmier un nombre de bœufs, ou de brebis, à condition de les nourrir, & d'en rendre pareil nombre à la fin du bail, & d'en partager le croît & le profit. *Locatio pecorum salva sorte & mediâ lucri parte.* C'est un grand trafic qui se fait dans les Provinces, que celui des bestiaux à *chepteil*.

Ce mot vient de *capitale* & de *capitau*, qui se trouve dans les Coutumes, à cause que *chepteil* est composé de plusieurs chefs de bêtes qui forment un capital; & il y a apparence que le mot de *capital*, qui signifie le fonds d'une rente, est venu d'une même source: car de même que ce capital ou *chepteil* produit un croit de bestiaux qui en fait le profit, de même le fonds d'une rente des intérêts. Ragueau prétend que ce mot vient de l'achat & prix du bestail pour lequel il est mis en bail, & non pas de *capital*, comme a prétendu Du Moulin; & il suppose qu'on doit dire *chaptal*. Du Cange prétend que ce mot vient de *catallum*, qu'on a dit pour *capitale*, d'où on a fait *chaptel*, *chatel*, & *catel*, d'où est venu aussi le mot de *cateux*, qui se dit des biens en partie meubles, & en partie immeubles. Mais je crois avec plus d'apparence qu'il vient de *chatal*, vieux mot Celtique ou Bas-Breton, qui signifie un *troupeau de bêtes*. On trouve quelquefois *chaptel*, & *chetel*; mais de quelque manière que ce mot soit écrit, il faut aujourd'hui prononcer *chetel*.

CHÉQ. s. m. Chérif, Prince de la Mécque, Grand Prêtre de la Mécque, & comme Souverain Pontife de tous les Mahométans. *Meccanus Princeps*, *Summus Mahometanorum Pontifex*. Le *Chéq* est reconnu Chef de la Religion Mahométane par les différentes sectes qui la partagent; & le Grand Seigneur, le Sophi, les Mogols, les Kans des Tartares, lui envoyent des présens, sur tout des tapis, pour couvrir le tombeau de Mahomet, & des tentes pour lui; car le *Chéq* a une tente près de la Mosquée de la Mécque dans laquelle il demeure pendant les dix-sept jours de dévotion du pélérinage à la Mécque. Chaque année on change ce tapis & cette tente, & le *Chéq* en envoye des morceaux aux Princes qui ont offert de nouvelles tentes ou de nouveaux tapis; quelquefois il les envoye tous entiers, mais ce n'est qu'aux plus grands Princes. Son revenu est considérable, & consiste dans les présens que les Princes & les Pélerins Mahométans font à la Mosquée de la Mécque & à Médine. Les dévotions du Pélerinage durent dix-sept jours, pendant lesquels le *Chéq* défraye les Pélerins; pour cela le Grand Seigneur lui envoye tous les ans une très-grande somme; & afin qu'elle le soit, le *Chéq* a soin de persuader qu'il y a tous les ans pendant ces jours-là septante mille Pélerins, & que s'il y en avoit moins, les Anges en forme d'hommes viendroient achever ce nombre.

CHÉQUE. s. m. & f. Bohême, qui est de Bohême. *Bohemus*. Les Bohêmes en leur langue, c'est-à-dire, en langue Esclavonne, sont nommez *Chéques*, & ils ont pris ce nom de Chéch, prémier fondateur de leur Monarchie, si l'on en croit Jean Hèrburt de Fulstin dans son hist. des Rois de Pologne.

CHÈR, ÈRE. adj. Qui est précieux, de grande valeur. *Carus*, *pretiosus*. Les diamans sont *chèrs*. Les tableaux sont *chers*, quand ils sont des grands maitres. Autrefois on disoit *chièr* pour *chèr*.

Ce mot vient du Latin *carus*, qui est opposé à *vilis*, en ce qu'on appelle une chôse *vile*, qui est commune; & *chère*, celle que peu de pèrsonnes ont, *id quo multi carent*. *Carus*, *chèr*, ami, est pris du Celtique Câr, PEZRON, ou le prétendu Celtique Câr de *Carus*. D'autres font venir *chèr* de *χάρις*, *gratia*.

CHÈR, se dit figurément des pèrsonnes pour lesquelles on a de la tendresse, & de l'amitié, & des chôses pour lesquelles on a de l'attachement & qui nous plaisent. *Carus*. Ce fils vous est *cher*. Son repos lui est fort *chèr*. L'honneur nous doit être plus *cher* que la vie. La mémoire d'un si fidelle ami m'est encore *chere* & précieuse. VILL. Les hypèrboles si *cheres* aux Italiens & aux Espagnols, ont moins de credit parmi nous. BOUH. La mort nous avèrtit tous les jours par de tristes éxemples, qu'il faudra un jour renoncer à nos plus *chèrs* engagemens. FLECH. L'Église ne devoit pas vous être moins *chère*, parcequ'elle vous paroissoit défigurée. NICOL. Le mérite qui nous est *cher*, nous paroît tout d'un autre prix que celui que nous haïssons. CH. D. MER. Le plaisir du repas si *chèr* à Aléxandre, étoit indiférent à César. S. EVR.

Vous que je crois du Ciel les plus chères *amours*. RACIN.

On dit dans le stile familier, *mon chèr*, sans rien ajouter, pour dire, mon *chèr* ami. On dit aussi dans le même sens, *ma chère*.

CHÈR, se dit aussi de ce qu'on achete, ou de ce qu'on vend plus qu'à l'ordinaire, ou à plus haut prix qu'il ne vaut. *Carius*. Il a acheté son blé trop *chèr*. C'étoit dans la *chère* année. Ce Marchand est trop *cher*, il pèrdra toutes ses chalandises.

CHÈR, se dit aussi advèrbialement, & signifie, Beaucoup, à haut prix. *Care*, *magno pretio*. La sottise qu'il a faite lui coûtera *chèr*, on la lui revendra. Il a vendu bien *chèr* sa peau aux ennemis. Il fait *chèr* vivre à Paris. Les Mathématiques éxigent de trop profondes méditations, il faut être bien amoureux d'une vérité pour l'acheter si *chèr*. S. ÉVR. Les hommes achetent bien *chèr* l'empire qu'ils se sont attribué sur les femmes. S. ÉVR. La réputation de sagesse coûte trop *chèr*, puisque pour elle il faut renoncer aux plus agréables sentimens du cœur. TB.

Ah! que vos yeux sur moi se sont bien éxèrcez,
Et qu'ils m'ont vendu chèr *les pleurs qu'ils ont vèrsez!*
RACINE.

CHÈR. s. m. *Caris*. Il y a deux rivières de ce nom. La plus considérable prend sa source dans les montagnes de la haute Auvèrgne à Auzence, arrôse une grande partie du Bèrry, & se jette dans la Loire en Touraine vis-à-vis de Langest. L'autre est dans la Principauté de Sedan.

CHÈRBOURG. s. m. que Du Chesne *Ant. des villes de Fr. L. VII. C.* 14. & M. Danneville écrivent *Cherebourg*, mais son nom le plus en usage est *Cherbourg*, selon la remarque de M. Corneille. Sigebert à l'an 1163. l'appelle *Cæsaris burgum*, ou *burgus*, & Du Chesne & Valois l'ont suivi. Froissard dit que César la fonda, quand il conquit l'Anglètèrre, cependant il est cèrtain que César ne passa point par là pour aller en Anglètèrre. Le P. Briet, Baudrand, Hoffman, l'appellent *Caroburgus*. *Cherbourg* est une ville & port de mèr en Normandie à l'extrémité du Cotentin. Quelques-uns ont cru que le nom de *Cherbourg* venoit de Cherebert Roi de Paris, qui l'eut fondée; mais 1°, la ressemblance des noms ne suffit pas pour pèrsuader qu'il en soit le fondateur, & 2°, le Cotentin n'étoit point dans son partage. Ainsi l'on ne sçait rien de la fondation de *Cherbourg*, ni de l'origine de son nom. Il y a à *Cherbourg* une manufacture de glaces & de cristaux. Mrs de l'Academie dètèrminent la longitude de *Cherbourg* à 16 degrez, & sa latitude à 49 degrez 38 min.

CHÈRCHE. s. f. Soin qu'on prend de trouver quelque chôse. *Inquisitio*, *investigatio*. Quand on a besoin de trouver quelque acte, il faut payer le Notaire, le Greffier, pour la *cherche*.

CHÈRCHE, en tèrmes d'Architecture, est la description d'une ligne courbe, qui ne se peut faire d'un trait de compas ou d'autre instrument, mais en chèrchant plusieurs points & en tâtonnant, comme sont les coupes des pièrres en figures elliptiques, coniques, paraboliques, &c. *Collecta ex lineolis attextis linea integra, qua fit dimensio totius cujuspiam*. Ces *cherches* s'appellent de divèrs noms, *surbaissées*, *surhaussées*, *ralongées*, comme il s'en voit plusieurs dans les anciennes voutes Gothiques. La *cherche surbaissée*, est celle qui a moins d'élévation que la moitié de sa bâse. La *chèrche surhaussée*, est celle qui est au dessus de cette proportion. La *chèrche ralongée*, c'est la ligne d'un plan circulaire ralongée dans son élévation, comme le rampant d'un escalier à vis. On dit aussi la *chèrche* d'une voute; pour dire, sa rondeur.

CHÈRCHE-FICHE, ou CHÈRCHE-POINTE, c'est une espéce de poinçon de fèr rond, & pointu, dont les Sèrruriers se servent pour trouver le trou des fiches. *Veruculum*.

CHÈRCHER. v. act. Apporter la diligence nécessaire pour trouver ce dont on a besoin. *Quærere*, *conquirere*, *inquirere*, *investigare*. Le Seigneur a dit, *Cherchez*, & vous trouverez. *Cherchez* prémièrement le Royaume de Dieu, & on vous donnera le reste. Les hommes tèrrestres ne *chèrchent* que les trésors, ne *cherchent* qu'à faire fortune. Un Philosophe ne *chèrche* que la vérité. Mon esprit ne suit point un Auteur qu'il faut toûjours *chèrcher*. BOIL. Bien souvent nous *cherchons* querelle à nos amis pour nous décharger, & nous remettre en libèrté. Saint ÉVR. Rien ne choque davantage que ceux qui *cherchent* des applaudissemens avec trop d'ardeur. BELL. Pour trouver la vérité il faut la *chercher* soi-même, & ne se pas reposer sur les lumières des autres. MALEB.

Ma voix d'un ton pèrçant le frape & le reveille;
Et jusqu'au dèrnier rang va chèrcher *son oreille*. VILL.

Foible séditieux, viens chèrcher *dans mes veines,*
La fin de mes projets, & la fin de tes peines. BREB.

Ce mot vient de *circare*, selon Ménage, qui signifie *aller en rond*.

On dit en ce sens, Un ambitieux ne *chèrche* que la gloire; un avâre ne *chèrche* que le profit. Un Géomètre *cherche* la quadrature du cèrcle, un Chymiste la pièrre Philosophale, un Machiniste le mouvement pèrpétuel. *Chèrcher* un passage à la table d'un livre. C'est un homme qui *chèrche* ce qu'il veut dire, il a de la peine à s'éxpliquer. Il *chèrche* en sa mémoire.

CHÈRCHER, se dit aussi en contre-sens, de ce qu'on ne voudroit pas trouver. Cet yvrogne *cherche* noise, *cherche* querelle, *chèrche* à se faire battre, *cherche* malheur.

CHÈRCHER, se dit aussi des animaux, & même des chôses inanimées. *Indagare*, *vestigare*, *odorari*. Un chien *cherche* le gibier. Le foudre *cherche* un passage à travers la nuë. Tous les purgatifs *chèrchent* les humeurs dans le corps.

On dit, *Chèrcher* sa vie; pour dire, Gueuser, mendier.

On

, pour dire, que plus on est riche, & plus on a de moyens
richir.

CHEUR, EUSE. subst. m. & f. Celui qui cherche. *In-*
or, indagator. Ce mot est bas, & ne se dit guères qu'en
se part. Un *chercheur* de franches lippées; c'est-à-dire, un
eur. *Parasitus.* Un *chercheur* de barbet; c'est-à-dire, un
audator. Un *chercheur* de pièrre philosophale; c'est-à-dire,
miste affronteur.

utrefois en Angletèrre une secte qu'on nommoit la secte
rcheurs. M. Stoupp dans la *Religion des Hollandois* dit,
trouve encore aujourd'hui de ces gens-là dans les Pro-
Unies. Ils conviennent, dit-il, qu'il y a une vraye Re-
e JESUS-CHRIST a révelée dans sa parole, mais ils soû-
e qu'aucune des Religions établies parmi les Chrétiens
te vraye Religion de JESUS-CHRIST que nous devons
pour avoir part au salut. Ils trouvent à dire quelque
particulier dans châcune de ces Religions. En un mot,
point encore pris parti, & ils ne se sont point détèrmi-
hoix d'aucune. Ils lisent l'Écriture avec beaucoup d'ap-
, & ils prient Dieu de les éclairer, afin qu'ils puissent
r la véritable Religion pour le servir selon sa volonté. Il
oit bien faire que cette secte des *Chercheurs* fût de l'in-
de Mr Stoupp.

UE. s.m. & f. & adj. C'est la même chôse que Circas-
rez en son lieu.

s.f. Accueil gratieux, réception favorable. *Comis &*
alicujus excipiendi ratio. Ce Prince l'a reçu favorable-
n'y a point de *chère* qu'il ne lui ait faite quand il a ap-
e nouvelle. Quand on reçoit un ami qu'on croit mort,
t quelle caresse, quelle *chere* lui faire. On a dit autre-
pour *chère*.

ere vient de l'Italien *cera*, ou *ciera*. On prononce *che-*
gnifie *visage*, aussi-bien que *cara* en Espagnol, parce
us grands témoignages d'amitié paroissent sur le visage.
on a dit autrefois *chère*, pour signifier le visage : de là
proverbe, *Chère* d'homme fait vèrtu; c'est-à-dire, vi-
sence d'homme. On en a fait le vèrbe *cherer*, qui signi-
bonne mine. Ménage remonte plus haut, & prouve
signifié aussi *visage* en Latin. On a dit aussi en Grèc *κά-*
es mots viennent du Latin *caro*.

e dit par éxtension, des chiens, pour signifier les ca-
s font à leurs Maîtres. *Blanditiæ.* Quand ce petit chien
maîtresse, il ne sçait quelle *chère* lui faire.

dit au contraire en mauvaise part en menaçant. *Ma-*
nale excipere. Si je le tiens, je lui ferai bonne *chère*, je
ai. *Eum habebo quo par est, quo decet modo.*

dit aussi des repas qu'on donne à ses hôtes, à ses amis.
ˈus ratio, mensa. Bonne *chère*, *lautus & elegans victus*,
opipara mensa. Mauvaise *chère*, *tenuis*, *tenuissimus*
imonia in victu. Cet homme fait grande *chère* à tous
viennent voir. On le dit aussi de la manière de se
amille, en particulier. C'est un avâre qui fait maigre
ni, il se laisse mourir de faim.

·bialement, il n'est *chère* que d'avaricieux, quand il
va.

.NT. adv. D'une manière chère, tendrement, avec
antissimè, studiosissimè. Il aime *chèrement* ses enfans.
conserve *chèrement* tout ce qu'il a. Je conserverai
souvenir des obligations que je vous ai. Il y a des
qui l'on ne peut faire quitter une opinion : au con-
nsèrvent *cherement* tout ce qui la peut confirmer.

T, signifie aussi, Beaucoup; à haut prix, Acheter
n *chèrement, magno, permagno pretio, carè.* ABLANC.
bien *chèrement* les sèrvices qu'il lui avoit rendus. B.
omme a vendu *chèrement* sa vie, pour dire, Il a don-
de peine à ses ennemis; il en a bien tué, avant que
même.

n. vieux mot, qui veut dire se réjoüir : il est formé

ez CHEF.

CHÉRIR. v. act. Aimer quelque pèrsonne avec tendresse. *A-*
re, diligere, carum habere. Un honnête homme *chérit* sa fem
On *chérit* sa Maîtresse sur toutes chôses.

> *Que le peuple à son gré nous craigne, ou nous* chérisse,
> *Le sang nous met au trône, & non pas son caprice.* RACI
>
> *Comment se reprocher un crime qu'on* chérit ? QUIN.
>
> *On n'insulte jamais à ce qu'on a* chéri. CORN.

CHÉRI, IE. part. pass. & adj. *Dilectus, amatus.* Objet *chéri.* C
de la fortune. *Chéri* des Cieux. Il y a des affections *chéries* &
vices favoris, sur lesquels les plus gens de bien même ne s'ob
vent pas assez. S. ÉVR.

> *Helas! ce peuple ingrat a méprisé ta loi;*
> *La Nation* chérie *a violé sa foi.* RACINE.

CHÉRISSANT. C'est le gérondif de *chérir.* Il veut dire
mant. *Amando, diligendo.*

> Chérissant *vôtre pèrsonne,*
> *Vangez-vous de mon cœur,*
> *Tircis, je vous le donne.* MOL.

CHÈRLESQUIER, ou CHÈRLESQUER. s.m. N
de dignité militaire chez les Turcs, Lieutenant général des
mées du Grand Seigneur. *Legatus Imperatoris in exercitu Tu*
co. Quelques-uns le nomment Scadiaquer. AR. THOMAS

CHÉRON. s.m. & nom propre d'homme. *Caronus.* S. Ch
vivoit vèrs le Ve siécle. Il convèrtit un grand nombre des h
tans du païs Chartrain. Il fut martyrisé en venant à Paris p
y prêcher.

CHÈRRÉE. s.f. Cendre qui a sèrvi à la lessive. *Lixivius, lix*
cinis. On s'en sèrt à engraisser les prairies. En Normandie on
carrée, & à Paris *charrée.*

CHÈRSONÊSE. s.f. Tèrme de Géographie. Prononcez *K*
sonése. M. Tillemont contre l'usage général, & contre la raiso
l'étymologie, écrit *Quersonése.* C'est une Peninsule, ou Co
nent qui est prêsque tout environné des eaux de la mèr, &
ne tient au reste des tèrres que par un isthme, ou petit détr
Chersonesus. Le Peloponêse est une *Chersonése*, ou Prêsque-I
ou Peninsule. Ainsi l'on a donné ce nom dans l'Antiquité à p
sieurs contrées qui sont entourées de mèr, & ne sont attachées
la tèrre fèrme que par un isthme, & on s'en sèrt encore aujo
d'hui fort bien pour signifier ces prêsqu'isles des Anciens.
plus celebres sont,

La *Chèrsonése* du Péloponêse, *Chersonesus Peloponesiaca*, qui s'
pelloit aussi simplement le Péloponêse, étoit ce que nous ap
lons aujourd'hui la Morée. La *Chersonése* de Thrace, *Cherso*
sus Thracica, ou de l'Héllespont, *Hellespontiaca*, c'est une p
tie de la Thrace qui se nomme aujourd'hui le Bras de S.
George, ou la presqu'isle de la Romanie, qui s'étend du m
au septentrion, & qui étoit baignée à l'occident par le g
de Melane, & à l'orient par la Propontide. La *Chèrsoné e* C
brique, *Chèrsonesus Cimbrica*, on l'appelloit ainsi, parce
les Cimbres habitoient ce païs; c'est le Jutland. Cette o
nion est générale, cependant Rudbecks dans son Atlanti
prétend que c'est la Scandinavie. Voyez le *Cimbricæ Che*
nesi Prodromus de Jean Mollerus & l'*Isagoge ad historiam C*
sonesi Cimbricæ du même. La *Chèrsonése Taurique, Chersonesus T*
rica, étoit entre le Pont Euxin & la Palus Mæotide, & fut a
nommée des Taures, ou Tauriens, *Tauri*, qui l'habitoie
nous l'appellons aujourd'hui Crimée. La *Chèrsonése* d'Or, *C*
chonesus Aurea, c'est la Peninsule de l'Inde au delà du Ga
où est le Royaume de Malaca, & la partie méridionale de c
de Siam, & qui aboutit vèrs l'isle de Sumatra, s'étendant
septentrion au midi. Ce nom de *Chèrsonése d'or* a fait croi
bien des Auteurs que c'étoit l'Ophir de Salomon. On a aussi d
né ce nom à quelques promontoires, ou caps, & à quelq
villes bâties sur des pointes ou langues de tèrres qui s'avanço
dans la mèr, comme on le peut voir dans Hoffman & dans d
tres; mais nous ne nous sèrvons pas de ce nom en François p
ces lieux, comme nous faisons pour ceux dont on vient de

ler. La petite *Chèrsonése*, *Chersonesus parva*, c'est un promontoire d'Égypte vèrs l'occident, que les Anciens appelloient ainsi, & qui se nomme aujourd'hui *Bosire*, dit Vigenère, ou plûtôt *Bochir*, comme écrit Samson dans ses Cartes. C'étoit une péninsule qui s'avançoit dans la mèr devant Aléxandrie, & dans laquelle étoit le Phare. Voyez Ptolem. Liv. IV. c. 5. & les Tables de Bertius. P. Mela Liv. II. c. 3. appelle encore *Chèrsonése* un promontoire de la côte orientale du Péloponése, c'est le Cap de Schilli.

Ce mot vient du Grèc χερσόνησος, qui signifie le même.

CHÈRTÉ. s. f. Prix éxtraordinaire qu'on est obligé de donner de quelque chôse. *Annona difficultas*, *charitas*, *gravitas*. Les pauvres souffrent beaucoup pendant la *chèrté* des vivres.

Ce mot vient du Latin *charitas*.

On dit que *chèrté* foisonne; pour dire, qu'on ménage les chôses quand elles sont chères, & que le bon prix améne l'abondance, parce que les Marchands apportent de tous côtez des marchandises aux lieux où elles se vendent bien.

CHÉRUBIN. s. m. Esprit céleste, qui dans la Hierarchie est le prémier après les Séraphins. *Cherubus*. On les peint rouges, pour signifier qu'ils sont enflâmez de l'amour de Dieu: & on dit d'une pèrsonne haute en couleur, ou qui rougit de honte, qu'elle est rouge comme un *Chérubin*. Moïse mit l'Arche sous les ailes des *Chérubins* qu'il fit élever dans le Sanctuaire.

Ce mot vient de l'Hébreu כרוב, *Cherub*, dont le plurier est *Cherubim*.

CHÉRUBIN, Ordre militaire en Suéde, autrement appellé, l'Ordre des Séraphins. *Ordo militaris à Cherubis nuncupatus*. Il fut institué par Magnus IV. en 1334. & aboli par Charles IX. Le colier étoit composé de *Chérubins* d'or émaillez de rouge, & de croix patriarchales d'or sans émail, en mémoire du siége métropolitain d'Upsal. De ce collier pendoit un ovale d'or émaillé d'azur, dans laquelle étoit un nom de JÉSUS en or, au dessous du nom JÉSUS, il y avoit quatre petits clous émaillez de blanc & de noir. Favyn parle de cet Ordre.

CHÉRUBIN, en Architecture, est la tête d'un enfant, avec des ailes. *Alatum juvenis caput*, *Cherub*, *Cherubinus*. Cela sèrt d'ornemens aux clefs des arcs.

CHÉRUBIQUE, Hymne *Chérubique*. C'est un Hymne qui est fort célébre dans la Liturgie Grècque. Il se chante avec beaucoup d'apparat & de solemnité dans les tems que les saints dons sont portez du petit Autel de la Prothése au grand Autel, où l'on doit célébrer la Liturgie, & qui s'appelle l'Autel du Sacrifice, aussitôt que les Chantres voyent sortir de ce petit Autel les saints dons, ils entonnent cet Hymne qui est appellé *Chérubique*, parce qu'il y est parlé du Chœur des Anges & des Chérubins, lesquels accompagnent JESUS-CHRIST qui va être immolé. Consultez là-dessus l'Euchologe du P. Goar, & les notes du P. Simon sur l'Apologie de Gabriël Archevêque de Philadelphie. *Hymnus Cherubicus*.

CHÈRVI, ou CHÈRVIS. s. m. *Sisarum*, ou *siser vulgare*. Plante ombellifère, dont les racines sont de petits navèts gros & longs comme le doigt, blanchâtres en dehors, plus blancs en dedans, douçâtres & aromatiques. Ces petits navets sont ramassez en botte à leur collet, d'où sortent des feüilles qui ressemblent à celles de la Bèrle, d'un goût & d'une ôdeur aromatique. De leur milieu sort une tige haute de deux pieds au plus, branchuë, noüeuse & canelée, tèrminée par des ombelles de fleurs à cinq petites pétales blanches, leurs semences sont menuës comme celles du Pèrsil, elles sont un peu plus étroites, canelées sur leurs dos, plus brunes, plus longuettes, & d'un goût un peu âcre & aromatique. On mange les racines de *chervi*, elles sont fort douces. Après les avoir fait cuire dans l'eau on les assaisonne comme les autres racines. On les met aussi en pâte, leur douceur paroît fade à bien des gens. Le *Chervis* ne se multiplie que de graine; sa graine est ovâle, longuette, assez menuë & étroite, rayée dans sa longueur, d'une couleur de feüille morte, d'un blanc grisâtre, plate par une de ses extrémitez. LA QUINT.

CHÉSAL. s. f. Vieux mot François qui signifioit autrefois *maison* & *Eglise*. *Domus*, *casale*, *casalagium*, *Templum*. Il est encore en usage en plusieurs Provinces, d'où vient qu'on dit encore la Congrégation de *Chésal* Benoit, qui est une union en Congregation de quelques Abbayes Régulières de l'Ordre de S. Benoit, comme S. Sulpice de Bourges, S. Cyran, S. Augustin de Limoges &c. On écrit quelquefois *chezal* par un *z*, & l'on dit *cheseau*, ou *chesealage*, pour *chesal*.

Ce mot vient du Latin *casata*, ou *casale*. Dans les Capitulaires de Charlemagne on appelle une Église *casa-Dei*; c'est le nom que porte encore l'Abbaye de *Chaise-Dieu* en Auvèrgne.

CHESMER, ou CHEMER. v. act. Tèrme populaire, qui se dit particulièrement des enfans qui ont du chagrin, du dégoût, ou quelque mal inconnu qui les fait crier, & les empéche de prendre nourriture & de profiter. *Angere se*, *angi*, *conficere se*, *confici tædio*. On le dit quelquefois des pèrsonnes un peu plus avancées en âge. Cet enfant s'est *chémé* depuis qu'on l'a changé de nourrice.

Ce mot vient du Latin *gemere*.

CHESNAYE. s. f. Lieu rempli ou planté de chênes. *Quercetum*.

CHEÎNE, ou CHÊNE. s. m. *Quercus*, *ûs*. Arbre dont on tire beaucoup d'utilité pour les Arts. Sa hauteur varie selon son âge. Son tronc est gros, divisé en grosses branches, qui en jettent d'autres plus petites, garnies de feüilles oblongues, découpées, & comme ondées sur leurs bords, obtuses par leurs bouts, fèrmes, séches, lisses, glabres, d'un vèrd brun & luisant en dessus, pâles en dessous, & relevées en cet endroit d'une côte qui parcourt toute sa longueur. Ses fleurs sont des chatons longs de deux à trois pouces, compôsez de floccons d'étamines vèrdâtres, attachées par intèrvalle à un poinçon. Ces fleurs sont stériles. Les embrions naissent sur les mêmes pieds de cet arbre, mais dans des endroits séparez. Cet embrion est tèrminé par quelques filèts de pourpre, & devient ensuite un fruit qu'on nomme *gland*. Il est renfèrmé d'abord dans un calice qu'on appelle calotte, ou cupule, *cupula*; il s'allonge & est couvèrt d'une enveloppe semblable à du parchemin. Ses feüilles séchent & tombent toutes les années. Les différences de *chêne* se tirent sur tout des varietez de leurs feüilles, de la grosseur ou petitesse de l'arbre, de même que du fruit, & enfin des pédicules de ces mèmes fruits ou de leurs calottes, ou cupules. Daléchamp décrit une partie de ces variétez. Le *chêne* est assez commun en France. Son écorce est employée pour le tan des tanneurs; & comme son bois est plus dur qu'aucun autre que nous ayons en Europe, c'est celui qui s'employe le plus pour les gros ouvrages de menuiserie & de charpente. Le *chêne* se tourmente moins, & est moins sujet à la vèrmoulure que le noyer & le sapin. Les poutres, les solives, les portes & le parquetage, se font ordinairement de ce bois, il est un de ceux qui résistent le plus longtems aux injures de l'air, & qui se consèrvent le mieux dans l'eau. C'est pourquoi on le choisit préférablement à tout autre pour le pilotage & pour palissader. On prétend que nos prémiers pères vivoient de glands, peutêtre qu'ils choisissoient cèrtaines espéces dont les semences étoient tendres & d'un goût supotable. Il y a encore cèrtains endroits en Espagne où l'on mange des glands, quoique depuis longtems on ne les regarde que comme propres à engraisser les cochons. On dit cependant qu'il y a quelques endroits dans le Nord où les pauvres gens dans les tems de disette font encore du pain de gland.

Les noix de galle sont des excroissences qui se forment sur les *chênes* à l'occasion de la piqueure de quelques insectes; peutêtre que les différences des noix de galle ne dépendent que de la varieté des espéces d'insectes, & que comme les insectes d'un païs ne sont pas tous pareils à ceux d'un autre païs, quoique peu éloigné, il arrive aussi que sur la même espéce de *chêne* on voit croître en Italie des galles fèrmes, grosses & solides, pendant qu'en France elles sont molles, petites, & ne sont proprement que de fausses galles. On remarque sur les *chênes* d'autres effets des piqueures d'insectes, tantôt ce sont des pommes écailleuses grosses comme des petites noix, d'autres fois des pommes unies de couleur de chair, soutenuës par un pédicule, & grosses comme une noix avec son brou, & quelquefois les chatons étant piquez deviennent des grappes succulentes, & représentent assez bien des grappes de groseilles, si ce n'est qu'elles ne sont pas si rouges, & qu'elles sont douçâtres. Enfin, on obsèrve des pelotons velus, & chargez d'une espéce de coton qui enveloppe souvent le vèrd qui a donné occasion à l'épanchement de la séve & aux dérangemens des fibres de l'écorce de cet arbre. M. Cassini dit qu'il y a dans chaque bosse de *chêne* un œuf blanc, de la grosseur & de la figure d'un petit pois, & qu'en ayant ouvèrt plusieurs, il y a trouvé un vèr, lequel se changeoit en mouche, & cette mouche faisoit plusieurs œufs, d'où naissoient des fourmis, qui ensuite percent la bosse du *chêne* où elles sont enfèrmées. Quelques-uns appellent ces pelotons *poil de chêne*. On en fait des méches aux lampes, car ce coton brûle, ainsi que la gale noire. Il croît aussi sur les branches de cet arbre un Gui, *Viscum Quercinum*, recherché dans les arts par sa dureté, & par la beauté de ses veines, & recommandable en Medécine par sa vèrtu prétenduë antiépileptique. Les Naturalistes reconnoissent encore deux sortes de plantes estimées lorsqu'elles croissent sur le *chêne*, qui sont le polypode ordinaire, & un Lichen, qu'ils nomment mousse, dont les Parfumeurs se sèrvent aussi pour la poudre de Chypre. Les racines de *Chêne* ne sont pas éxemptes de ces éxcroissences, elles y sont quelquefois ramassées en des grappes assez considérables. Malpighi a éxaminé & décrit ces sortes d'éxcroissences. Voyez GALLE.

Il

Il y a dans le Northampton en Anglèterre un *chêne* que l'on nomme *le chêne du Roi Etienne*, qui est un des prodigieux arbres que l'on ait jamais vû. La tradition du païs porte que ce Prince tua autrefois un cèrf auprès de ce *chêne*, & en mémoire de ce fait le peuple des environs y fait tous les ans une espéce de procession, & renfèrme pour une heure ou deux trente ou quarante enfans dans le creux de cet arbre. Si la tradition est vraye, il faut que ce *chêne* ait été planté il y a plus de cinq cens cinquante ans.

Le *chêne* a été fort honoré par les Anciens : il étoit consacré à Jupiter Capitolin, qui en étoit couronné pour avoir consèrvé les citoyens. On en faisoit des couronnes bourgeoises pour sèrvir de témoignage à la bravoure des soldats : on en faisoit aussi les statuës des Dieux. On couronnoit de *chêne* ceux qui avoient consèrvé la vie à des Citoyens. De là ces revèrs de médailles dans Auguste, dans Claude, dans Galba, qui ont une couronne de *chêne*, avec ces mots, OB CIVES SERVATOS.

CHESNE. s. m. Se prend aussi très-souvent pour le bois du *chêne* mis en œuvre, ou propre aux ouvrages de l'art. Ainsi l'on dit, une Armoire de *chêne*, une table de *chêne*. Les formes de cette Eglise sont de *chêne* de Danemarck. Je veux que le quâdre de ce tableau soit de *chêne*. Le bois de *chêne* depuis 50 ans jusqu'à 100, voire 160, est le meilleur bois pour bâtir, & dure jusqu'à 600 ans sans dégénérer. Et quand il est employé en pilotis, il dure jusqu'à 1500 ans. Aussi sèrt-il à bâtir les maisons, & à faire les œuvres vives d'un vaisseau.

Ce mot vient du Latin *quernus*, qu'on a dit pour *quercus*. MEN. D'autres le dérivent du Caldaïque *chisna* signifiant *robur*.

On dit provèrbialement, que la Monnoye du Diable est des feüilles de *chêne*, qu'il fait paroître comme si c'étoit de l'or.

CHESNE-VÈRD. Cet arbre diffère du Chêne ordinaire. 1°. Par ses feüilles, qui sont dentelées & comme épineuses sur leurs bords, elles ressemblent en quelque manière à celle du houx, *Aquifolium*; mais elles sont blanchâtres en dessous. 2°. Parce qu'il est garni de feüilles en tout tems, & qu'il ne s'éleve pas aussi haut que nos moyens chênes. On l'appelle Yeuse, *Ilex*, & les Tanneurs se sèrvent de son écorce comme de celle du *chêne* blanc pour parer leurs cuirs. Le bois de l'yeuse est fort dur & fait de bon charbon, qui en plusieurs endroits est le plus estimé, parce qu'il consèrve le feu fort long-tems, & qu'il n'entete point. Le *Chêne* vèrd, ou l'yeuse est commun en Provence, en Languedoc & en Espagne. Son noyau est blanc, fèrme & doux. On en mange en Espagne, comme nous mangeons des noisettes; en France on le donne aux pourceaux pour les engraisser. Les feüilles & les glands du *chêne-vèrd* ont les mêmes vèrtus que ceux du *chêne* commun. Cet arbre outre son gland, produit des galles rougeâtres, qui étant pilées & appliquées avec du vinaigre, sont fort utiles pour les playes fraîches & pour la rougeur des yeux.

Il y a plusieurs espéces d'yeuse, qui se distinguent par les feüilles & par les fruits. Celle qui porte le Kèrmès est celle qui vient plus basse & qui a ses feüilles plus petites; son gland est fort gros. On l'a appellé arbre qui porte la graine d'écarlate, à cause que dans les tems où la Cochenille étoit moins commune, on s'en sèrvoit pour teindre en rouge. Aujourd'hui on employe plus de Kèrmès ou graine d'écarlate en Médecine que dans la teinture. Cette graine est ronde, petite, de couleur grise tirant sur le rouge par dehors, & pleine d'une liqueur luisante semblable à du sang, dans laquelle nagent de petits vèrs, d'où vient qu'on l'a appellé *vermillon*. Voyez KÈRMÈS.

Quand on a coupé un *chêne*, on peut voir quel âge il avoit, en applanissant la souche, & comptant les veines qui s'y trouvent, qui sont autant de seves. Toutes les parties du *chêne*, à sçavoir l'écorce, les feüilles, les glands, les calotes, & même le bois, ont une vèrtu astringente. Leur décoction est bonne dans les flux de sang, dans le cours de ventre & dans la dysenterie. On estime les glands dans la rétention d'urine, dans le calcul & dans la colique. La décoction des feüilles tendres faite avec du vin, est singulière dans la douleur des dents si on s'en lave souvent la bouche.

Les écorces & les feüilles de *chêne* sont fort astringentes; on recommande le gland du *chêne* dans la colique, & pour la pièrre. La calote du gland est aussi astringente que l'écorce de l'arbre.

PETIT CHESNE. Hèrbe qu'on appelle aussi *gèrmandrée*, *chamædris*. Voyez GÈRMANDRÉE.

CHESNEAU. s. m. Jeune chêne, ou bailliveau. *Quercus junior.* Le meilleur bois à brûler est de *chêneau*.

CHESNEAU. s. m. Tèrme d'Architecture. Canal de plomb qui porte sur la corniche d'un bâtiment pour recevoir les eaux du comble, & les conduire dans la couvette, en un tuyau de descente, ou dans une goutière. *Compluvium. Chêneau à bord*, est celui qui est seulement ourlé, & dont on voit les crochèts de fèr qui le retiennent. *Cujus convolutus limbus est. Chêneau à bavette*, est celui qui est recouvèrt par le devant d'une bande de plomb blanchi pour cacher les crochèts. *Cujus pars anterior cooperta plumbeâ laminâ est, compluvium laminâ plumbeâ retectum. Chêneau* est aussi dans les grands édifices, une rigole taillée dans la pièrre qui fait la corniche, & d'où les eaux coulent dans les gargoüilles. On appelle aussi *Chêneau*, un canal de bois qui reçoit les eaux d'un toit & les jette en bas, & c'est apparemment de là que ce nom est venu d'abord, parce que c'est un *chêneau*, ou petit chêne creusé, & taillé en canal. En quelques Provinces on dit Écheneau, mais mal.

CHESNEGHIR-BASCHI. s. m. Tèrme de Relation. Nom d'un des douze principaux Officièrs de la Porte. Ce nom, composé d'un mot Pèrsan *Chesné*, qui signifie l'essai qu'on fait des viandes, ou de la boisson; & de *ghir*, qui vient du vèrbe *gristen*, prendre; ce nom, dis-je, signifie celui qui fait l'essai des viandes que l'on sèrt au Grand Seigneur. Quelques-uns l'appellent *Cheschighir*, de *Cheschide*, goûter. Le *Chesneghir-baschi* est le Chèf de ceux qui font l'essai des viandes. RICAUT, *de l'Emp. Ottom.*

CHESNON. s. m. Tèrme de Vitrier. On appelle *chesnons*, des vitres dont prèsque toutes les piéces paroissent engagées & liées les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaine, & forment diffèrens quarrez qui semblent tous se tenir.

CHEST. pr. démonstratif. On disoit autrefois *chest* pour ce. M'entremit de *chest* œuvre faire, dit un vieux traducteur d'Ésope.

CHESTER. s. m. *Cestria*. Ville d'Anglètèrre dans le Comté du même nom sur la Dee. Elle se nommoit autrefois *Deva*, ou *Deuva*. C'est un Évêché fondé en 1541. par Henri VIII. de la suppression du Monastère de sainte Werburge qui étoit dans la même ville. On dit que cette ville, ou pour le moins le château & quelques maisons, où l'on prétend reconnoître encore l'architecture Romaine, fûrent bâties par Ostorius, qui commandoit en Anglètèrre sous l'Empereur Claude, & qu'il fit élever cette forteresse dans le Royaume de Mercie sur les frontières de celui de Galles, pour tenir les peuples de ce dèrnier dans le respect. LARREY.

CHETIF, IVE. adj. Qui est de peu de valeur; qui se dit des pèrsonnes, & des chôses. *Vilis, miser, macilentus, informis.* Cet homme est bien *chetif*, maigre, mal fait, misèrable. Il a fait un present bien *chetif*, qui n'est d'aucune considération. Cet habit, cette étoffe est bien *chetive*.

> *Il vint des partis d'importance,*
> *La Belle les trouva trop* chetifs *de moitié.* LA FONT.

Il vient de l'Italien *cattivo*, selon Pasquier. Mais Ménage tient que ce mot vient de *captivus*, & prouve que *chetif* signifioit autrefois *captif*: ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on a dit *chetifvoison* pour captivité. Autrefois on disoit *chaitis*, Borel le fait venir de *captivus*, aussi bien que Ménage; & il remarque que *chaitieux* se dit en Gascon pour *chaitis*, & que ces mots signifient *misérable*. *Chaitis* n'est plus en usage, *chetif* se dit encore, mais rârement.

CHETIVEMENT. adv. D'une manière chetive. *Miserabiliter.* Les Pédans nourrissent leurs écoliers fort *chetivement*. *Parcè.*

CHETOLIER. s. m. Tèrme de Coutumes. Celui qui prend des bestiaux à chetel.

CHETRON. s. m. C'est une petite layette en forme de tiroir, qu'on fait au haut d'un des côtez d'un coffre, pour y mettre à part les chôses qu'on veut trouver sous sa main en l'ouvrant, & les séparer du reste de ce qu'on y sèrre. *Capsula arca intestina.*

CHEVAGE. s. m. Droit, subside qui se levoit autrefois sur les étrangers pour leur sejour dans le Royaume. *Vectigal à peregrinis exigi solitum.* Payer le *chevage*. BACQUET.

CHEVAGIER. s. m. On appelle ainsi dans les Ordonnances ceux qui doivent le droit de chevage.

CHEVAL. s. m. Cavalle est la femelle. Animal à quatre pieds qui hennit, & qui rend de grands sèrvices à l'homme. *Equus, equa.* Il lui sèrt à la chasse, à la guèrre, au labour & aux voitures. Un *cheval*, pour être bon, doit avoir trois parties correspondantes à trois de la femme, la poitrine, le fessier, & les crins; c'est-à-dire, poitrine large, croupe remplie, & les crins longs: trois du lion, le maintien, la hardiesse, & la fureur: trois du bœuf, l'œil, la narine, la jointure: trois du mouton, le nez, la douceur, la patience: trois du mulet, la force, la constance au travail, & le piéd: trois du cèrf, la tête, la jambe, & le poil court: trois du loup, la gorge, le cou, & l'ouïe: trois du renard, l'oreille, la queuë, le trot: trois du sèrpent, la memoire, la vuë, le contournement: trois du liévre, ou du chat, la course, le pas, la souplesse. Les *chevaux* ont du jugement, dit Solin, ils connoissent leurs maîtres & leurs ennemis. Quelques-uns n'ont pas souffert que d'autres les montassent. Quelques-uns ont pleuré la mort de leurs maitres, & d'autres se sont laissé mourir de faim après

après les avoir pèrdus. Aléxandre fit faire de magnifiques funérailles à ſon *cheval*, il fit bâtir une ville en ſon honneur, qu'il nomma *Bucéphalie*. Néron fit nommer ſon *cheval* Conſul. Les Tartares & les Turcs portent pour enſeigne à la guèrre une queuë de *cheval* attachée au bout d'une pique.

Ce mot vient de *caballus*, qui ſignifioit autrefois *cheval de bagage*, ou *petit cheval* qui ſèrvoit au moulin & aux voitures. Nicod, Iſidôre & Papias dérivent celui-ci *ex eò quod ungulâ terram cavet.*

Les Latins diſoient en provèrbe, *le cheval de Sejus*, quand ils vouloient donner à entendre une chôſe qu'il eſt dangereux de poſſéder. C. Sejus avoit un des plus beaux *chevaux* qu'on puiſſe voir; mais il n'en fut pas long tems le maître, ayant été tué par Dolabella. Ce même Dolabella s'étant emparé du *cheval*, mourut bien-tôt après. Caſſius qui en fut enſuite le maître mourut dans une guèrre contre les Parthes. Marc Antoine qui le poſſèda le dèrnier, eſt aſſez connu par ſa fin déplorable. Ce provèrbe revenoit à un autre qu'ils avoient, qui étoit, *l'or de Toulouſe*, dont l'on vèrra l'éxplication au mot *Or*.

Le *cheval* ſe nomme divèrſement ſuivant ſon poil, ſa taille, ſon uſage, ſes vices ou maladies.

On dit un *cheval* blanc, *candidus*; gris, *leucophaus*; pommelé, *equus coloris cinerei ſcutulis diſtinctus*; roux, *rufi coloris*, *rufus*; bai brun, *coloris phœnicei ſaturioris*, *preſſioris*; bai clair, *coloris phœnicei dilutioris*; bai doré, *aurei coloris*; alzan ou alezan rouge ſor ou ſaure, *equus ruſſeus*, *ruber*; alezan brûlé, alezan fort brun, *rubidus*; alezan chargé, *ruſſei coloris, ſed ſaturi*; alezan lavé, *coloris ruſſei ſed dilutioris*. *Cheval* bay d'une ſorte de rouge éclatant en divers degrez, *equus badius*; brûlé, *rufus atrore*, *nigrore multo miſtus*; aubère, griſâtre, ayant de grandes taches noires, *equus leucophaus grandibus maculis iiſque nigris diſtinctus*; *cheval* pie, *nigro & albo picarum in morem diſtinctus*; ſouppe de lait, *equus albidus*; iſabele, *coloris melini ſubalbidi*; roan ou tête de Maure, *equus atrocapite, toto corpore niger, ſed capite nigriori*; mirouëtte, *equus pilis quibuſdam in partibus magis quam in aliis nitentibus, ſpeculorum inſtar diſtinctus*, *maculis nitentibus variegatus*; zain, *equus unicolor*, *unius coloris*; balzan, *equus quatuor pedibus albis*, &c. Tous ces mots & les ſuivans ſont éxpliquez à leur ordre alphabétique. On a donné auſſi aux *chevaux* des noms propres, comme à celui d'Aléxandre, *Bucéphale*. Roland appelloit ſon *cheval*, *Mellentis*; & Regnault l'un des quatre fils Aymond appelloit le ſien *Bayard*.

A l'égard de la taille, on dit un *cheval* nain, *pumilus*, *mannus*; ragot, *brevi denſoque corpore*; haut-jointé, *altis alticulis*; court-jointé, *depreſſis articulis*. *Cheval* entier, *equus non caſtratus*, *non exſectus*; hongre, *canterius*; courtaut, *equus quadratæ ſed brevioris corporaturæ*. Par courtaut on peut encore entendre qui n'a point de queuë, *caudâ mutilus*, coureur, *curſor*; rouſſin, *caballus*. *Cheval* d'Eſpagne, *Iberus*; Barbe, *Numidicus*; guilledin, d'Anglètèrre, *Aſturco Britannicus*. Les *Chevaux* Irlandois paſſoient autrefois pour être des meilleurs qu'il y eût en Europe, auſſi étoient-ils fort chèrs, & l'hiſtoire d'Irlande fait mention d'un de leurs Seigneurs qui combatant pour Richard II. Roi d'Anglètèrre, montoit un *cheval* qu'il avoit acheté 400 bœufs. Larrey. *Cheval* Pèrſan, *Perſicus*, *cheval* Turc, *Turcicus*. Vigenère dans ſes illuſtrations ſur l'hiſt. de Chalcond. p. 343. & ſuiv. parle fort en détail des *chevaux* Turcs, & de la manière dont on les nourrit & on les panſe. *Cheval* de manége, *tractabilis*, *frenis parens*, *exercitatus*; *cheval* de pas, *gradarius equus*; *cheval* de ſelle, *equus ſeſſilis*; *cheval* de carroſſe, *equus carrucarius*; *cheval* à deux mains, *equus ſeſſilis idem & carrucarius*; *cheval* de charette, de trait, d'attelage, *equus jugatorius*; limonier, *temonem utrumque ſuſtinens*; *cheval* de chăruë, *arator equus*; *cheval* d'amble ou haquenée, *aſturco*; *cheval* de poſte, *veredus*; *cheval* de loüage, *conductitius*, *meritorius*; *cheval* de bagage, *equus ſarcinarius*, *doſſuarius*; *cheval* de relais, *veredus gradarius*; *cheval* de poſte & de relais, *equi publici*.

On appelle *courbe de chevaux*, deux *chevaux* attelez enſemble pour remonter des bateaux, *Bigæ*; *cheval* de haras ou étalon, *equus admiſſarius*; *cheval* de main, *equus honorarius*; *cheval* de parade, anciennement *palefroy*, *equus ad pompam*.

On appelle *cheval de bataille*, non ſeulement le *cheval* fort & choiſi qu'on réſèrve pour les grandes occaſions; mais encore figurément toutes les chôſes de parade, de faſte, ou propres à faire remporter quelque avantage dans une diſpute où il s'agit de la gloire, *Bellator equus*. Quand on prie un tel Auteur de dire quelques-uns de ſes vèrs, il récite un tel Sonnet, c'eſt ſon *cheval de bataille*. Ce Muſicien chante un tel air, c'eſt ſon *cheval de bataille*.

A l'égard des bonnes qualitez, on dit, *cheval* fièr, ardent, plein de feu, ſouple, légèr à la main, obéïſſant, fidélle, qui porte bien ſa tête, fort déchargé.

A l'égard des défauts, on dit, un *cheval* vitieux, *vitioſus*; ombrageux, *meticuloſus*, *reſtitans*; fort en bouche, *duri & contumacis oris*; fourbu, *præpropera aquatione perfuſus equus*; morveux, *mucoſus*; pouſſif, *anhelator*, *ſuſpirioſus*; *cheval* élancé, amaigri de faim & de travail, *ſtrigoſus equus*, *macie confectus*; outré, *longioris itineris labore exhauſtus*; *cheval* qui eſt ſur les dents, *enectus inedia*, *labore confectus*; ruiné des jambes, *perditus cruribus*; qui eſt peſant à la main, *gravis ad manum*; *cheval* refait & engraiſſé, *refectus ac ſaginatus*; *cheval* neuf, *novus*, *intractatus*; fougueux & indompté, *aſper & indomitus*; *cheval* qui ruë & qui mord, *mordax & calcitro*; *cheval* qui ſe couche, *cubitor*; *cheval* qui bronche, *offenſator*; *cheval* qui prend le frein aux dents, *qui contra frena tendit*; qui jette ſon homme par tèrre, *ſternax*; boiteux, *claudus*; borgne ou deſèrré d'un œil, *unoculus*, *altero oculo captus*. Un *cheval* chargé de ganache; *cheval* vairon, bégu, *cujus alter oculus alteri diſſimilis eſt*. Celui qui eſt trompé dans l'achapt d'un *cheval* vicieux, peut intenter l'action rédhibitoire, pour contraindre le vendeur à le reprendre. Si le vice eſt apparent, par éxemple, ſi le *cheval* eſt borgne, comme l'acheteur à pû s'en appèrcevoir, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même; mais pour les vices latens, comme la pouſſe, la morve, & la courbature, l'acheteur a l'action rédhibitoire dans les 8 jours de la vente, dans quelques Coutumes; & dans les 40 jours, en d'autres Coutumes, parce que ces vices peuvent être cachez, & ſuſpendus pendant 40 jours. La parfaite connoiſſance des *chevaux* eſt un livre imprimé en 1712. à Paris.

Monter à *cheval*, ſignifie non ſeulement, Monter en ſelle, mais encore, Apprendre le manége, *in equum aſcendere*, *equum conſcendere*; *equos domandi*, *regendi artem perdiſcere*. Un tel Seigneur monte à *cheval* chez un tel Écuyer, il ſçait bien manier un *cheval*.

On dit, Picquer un *cheval*; pour dire, l'eſſayer, *tractare*. Promener un *cheval* entre deux talons, *agere*, *agitare*. Panſer, *curare*; fèrrer, *calceare*; étriller, *diſtringere*, *ſtrigili defricare*; brider, *frenare*; ſeller un *cheval*, *ſternere*, *ephippio inſtruere*; dreſſer un *cheval*, *domare*, *condocefacere*. Pouſſer vèrtement un *cheval*, commencer un *cheval*, travailler un *cheval*, achever un *cheval*, mettre un *cheval* dans la main, mettre un *cheval* dans les talons, aſſembler un *cheval*. Combat à *cheval*, *pugna ex equo*. Bon logis à pied & à *cheval*, *hoſpitium equiti & pediti commodum*. On appelle un *bon homme de cheval*, celui qui ſçait bien dompter & manier un *cheval*. *Equitandi peritus*. Être bien à *cheval* eſt la même chôſe, & y avoir bonne grâce. Comme il n'y avoit point de Seigneur à la Cour qui fût plus curieux que lui de beaux *chevaux*, pèrſonne auſſi n'étoit mieux à *cheval*. P. Vèrj.

Tirer à quatre *chevaux*, eſt un ſupplice qu'on fait ſouffrir aux criminels de Léze-Majeſté au prémier chef, quand on les écartéle par la force de quatre *chevaux* attachez à châcun de leurs membres. *Quaternis equis in diverſum actis ſontem laniare*.

Chevau-légèr, eſt un cavalier ordinaire & légèrement armé, qu'on appelle autrement *Maître*, & qui eſt dans un corps de Régiment. *Levis armaturæ eques*. On l'appelle ainſi, par oppoſition aux Gens d'armes, qui étoient autrefois des gens peſamment armez & de toutes piéces. Il y a pourtant pluſieurs compagnies d'ordonnances qu'on appelle particulièrement *Chevaux-légèrs*, qui n'entrent jamais en corps de Régiment, qui ſont les *Chevaux-légers* de la Garde du Roi, de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin, de Monſieur, &c. & on dit au ſingulier un *Chevau-léger*, & au plurier vingt-& un *chevaux*. *Eques levis armaturæ è Regis Cuſtodia*. Le Roi eſt Capitaine des *Chevaux-légèrs*. Il y a ſous lui un Capitaine Lieutenant. On dit *Chevaux-légèrs*, & *Chevaux-légèrs* de la Garde. Contre l'ordre, de ce plurier s'eſt formé le ſingulier *Chevau-légèr*, & l'on dit, C'eſt un *Chevau-léger*, il eſt *Chevau-légèr* de la Garde. Chaque *Chevau-légèr* a 540 livres par an, 90 à chaque montre de deux en deux mois.

On ſe ſèrt auſſi du nom de *chevaux* en général pour déſigner la cavalerie, des gens de *cheval*. *Equitatus*, *equites*. Il y avoit dans cette armée trente mille hommes de piéd, & dix mille *chevaux*; c'eſt-à-dire, dix mille combattans à *cheval*. Les gens de guèrre diſent Capitaine de *chevaux*, pour dire, Capitaine de cavalerie, cela eſt du ſtile familier.

Le *Cheval* eſt un animal guèrrier, & un ſymbole de la guèrre. Le *Cheval* dans les médailles Puniques eſt le ſymbole de Carthage, bâtie ſelon l'oracle au lieu où l'on trouva une tête de *cheval*. Les *chevaux* paiſſans marquent la paix & la libèrté, ou ſimplement un païs abondant en pâturages. Le *cheval* bondiſſant marque l'Eſpagne, où il ſe trouve d'éxcellens *chevaux*. Quelquefois les victoires remportées aux jeux publics, comme ſur les médailles du Roi Hiéron. Quelquefois c'eſt le Bucéphale d'Aléxandre, ou ſimplement le ſymbole des Rois de Macédoine, où il ſe trouve de très-beaux *chevaux*. P. Jobert.

Les

Les *Incitati* à Rome ont pour dévise un *cheval* barbe courant, avec ce mot, *Dant animos plaga*. Et les *Erranti* de Bresce un Barbe aussi, & pour âme, *Velocitate palmam*. Un *cheval* de bataille tout armé, avec cet hemystiche de Virgile, 1. *Georg.* v. 145. *Campo sese arduus infert*, est la dévise d'un grand Capitaine, d'un brave.

Cheval de Frise, en tèrmes de Fortification, est une grosse piéce de bois pèrcée & travèrsée de plusieurs pieux armez de pointes de fèr, & longs d'environ 5 ou 6 piéds. *Hericius*. Il sèrt à défendre un passage, ou à boucher une brêche, ou à faire un retranchement pour arrêter la cavalerie. On en met aussi sur des roues avec des feux d'artifice, pour faire rouler en bas dans les assauts. Le Prince d'Orange fèrmoit son camp avec des *chevaux de Frise*, en les faisant accrocher les uns aux autres, à ce que dit Jean Errard. On les appelle *chevaux de Frise*, parce que cette machine a été inventée en Frise. On a remarqué sur une médaille de Licinius une espéce de *cheval de Frise*, fait avec des pieux entrelacez; c'est la marque d'un camp fortifié, & palissadé pour la sûreté des troupes. P. Job.

On appelle *cheval de bois*, une figure de *cheval* qui se hausse & se baisse par le moyen de quelques chevilles de fèr. *Equus ligneus*. Il sèrt dans le Manége à faire les éxèrcices pour voltiger.

Cheval de tèrre. Grand vuide rempli de tèrre, que rencontrent dans un bloc ceux qu'on employe à tirer les marbres des carrières. *Moles terrea*.

Cheval Pegase, est un *cheval* que les Poëtes ont feint avoir des ailes, & avoir fait naître la fontaine d'Hippocrène en frappant du piéd sur le mont Parnasse. *Pegasus*. Il sèrvit de monture à Bellérophon quand il alla combattre la Chimère. Depuis on a feint qu'il s'est envolé au ciel, où il y a une constellation de ce nom.

En cet âge brutal,
Pégase *est un* cheval *qui porte*
Les grands hommes à l'hôpital. Main.

Il n'appartient pas
A nôtre Pégase *comique*,
De prendre un galop heroïque ;
Car il n'est qu'un cheval *de pas.* Scar.

Athenée appelle le vin, le grand *cheval* des Poëtes.

Cheval de Pacolet, est un *cheval* de bois fabuleux qui alloit dans les airs, & qui se conduisoit avec une cheville, dont il est fait une ample mention dans le Roman de Valentin & Orson, & autres. *Equus fabulosus*.

Cheval de Troye, est un grand cheval de bois, par le moyen duquel les Grècs ont feint que Troye avoit été prise, ayant été introduit dans la ville comme une offrande à Pallas. *Equus Trojanus*. Il y avoit plusieurs Grècs cachez dans le ventre de cette machine, qui en étant sortis surprirent les habitans.

Cheval fondu, est un jeu d'enfans, dont les uns sautent sur la crouppe des autres qui sont courbez.

En tèrmes de Blâson, on appelle *cheval* ou *poulain gay*, celui qui est peint nud, sans bride ni licou. *Liber equus*. Et on dit *cheval effrayé*, ou *cabré*, quand il est peint rampant. *Equus arrectus*. On dit aussi *animé*, pour exprimer que son œil est d'un autre émail, *Animatus* ; & *armé*, en parlant du piéd que la nature lui a donné pour se défendre, quand il est aussi d'un émail different. *Armatus*. On le blâsonne aussi *bardé*, *houssé*, & *caparassonné*. *Equus demisso amploque ornatus ac coopertus stragulo, stragulatus*.

Cheval de rivière, que quelques-uns appellent *hippopotame*, est un poisson qui a quelque apparence de *cheval*. *Hippopotamus*. *Cheval* marin, *hippo campus*. On a vû des dents de *cheval marin* qui pesoient bien treize livres. On en voit beaucoup en Égypte & en Éthiopie. Le Pere Lobo en sa Relation d'Éthiopie, dit, que le *cheval marin* est très-puissant, & n'a du *cheval* que les oreilles, & prêsque tout le reste du veau, sans cornes. Il a les piéds d'éléphant, & marche sur la tèrre, où il est prêsque toûjours à brouter, & nage à l'embouchure des rivières. Quelques-uns le décrivent avec des griffes aux piéds.

Queuë de cheval, est une hèrbe dont les feüilles ressemblent aux crins d'un cheval. On l'appelle autrement prêle. En Latin *equisetum*. Voyez Prêle.

Fèr de cheval, se dit en tèrmes d'architecture civile & militaire, des ouvrages faits en rampe où on monte des deux côtez, qui représentent un fèr à *cheval*. *Structura genus ad soleæ ferreæ formam expressum*. Il y en a dans des maisons de campagne, & dans des dehors de quelques places, qui sèrvent de demie-lune.

A cheval, se dit advèrbialement. *A cheval, à cheval*, se dit quand on commande à la cavalerie de se mettre en état de combattre, ou de partir. *Equos conscendite*. On dit, Être *à cheval* sur un bœuf, sur un âne, sur un bâton, sur un banc, sur un mur, quand on est jambe deçà & jambe delà sur quelqu'une de ces chôses. *Equitare in bove, in asino, in arundine longa*. Ainsi S. Amand a dit, Mon esprit *à cheval* sur des coquesigruës.

Cheval, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il a changé son *cheval* borgne à un aveugle ; pour dire, qu'il a pèrdu sur un troc qu'il a fait, soit de *cheval*, soit de toute autre chôse. On dit, A *cheval* donné on ne regarde point à la bouche ; pour dire, qu'on reçoit les présens tels qu'ils sont : & ce provèrbe se dit en Italien & en Espagnol de même : *A caval donato no si guarda nella bocca*. On dit aussi que l'œil du maître engraisse le *cheval* ; pour dire, qu'il ne se faut point reposer sur les valêts du soin des *chevaux*, ni de même de toutes les autres affaires d'une maison. On dit d'un homme, qu'il n'a ni *cheval* ni mule ; pour dire, qu'il n'a aucune monture, qu'il est contraint d'aller à piéd, qu'il est gueux. On dit aussi, qu'un homme est mal à *cheval* ; pour dire, qu'il n'est pas bien en ses affaires, qu'il est proche de sa ruine. On dit aussi, qu'un homme fait le *cheval* échappé, quand il est libèrtin, emporté, incorrigible. On dit encore, Je lui ferai voir que son *cheval* n'est qu'une bête ; pour dire, Je lui ferai voir qu'il n'a pas raison. On dit aussi, qu'il est aisé d'aller à piéd, quand on tient son *cheval* par la bride ; pour dire, qu'on souffre bien de petites incommoditez volontaires, quand on s'en peut délivrer si tôt qu'on le veut. On dit aussi, qu'il fait bon tenir son *cheval* par la bride ; pour dire, qu'il ne se faut point désaisir de son bien de son vivant. On dit aussi, qu'un homme monte sur ses grands *chevaux* ; pour dire, qu'il parle en colère & d'un ton hautain. On dit aussi, qu'un homme est bon *cheval* de trompette, qu'il ne s'étonne pas pour le bruit, lorsqu'il ne craint point les menaces ni les crieries. On dit aussi, qu'il parle à *cheval* ; pour dire, qu'il parle en maître, avec autorité, ou qu'il parle bien à son aise. On appelle un homme fort grossier & stupide, un *cheval* de carrosse, un *cheval* de bât, un gros, un franc *cheval*. On dit, Il n'est si bon *cheval* qui n'en devint rosse ; pour dire, qu'on a fait travailler excessivement quelqu'un. On dit au contraire, que jamais *cheval* gentil ne devint rosse ; pour dire, qu'on montre même en sa vieillesse des marques de ce qu'on a valu dans sa jeunesse. On dit aussi, qu'il n'y a si bon *cheval* qui ne bronche ; pour dire, que chacun est sujet à faire des fautes. On dit encore, Des femmes & des *chevaux*, il n'en est point sans défauts. On dit qu'un *cheval* est chargé de maigre, qu'il vient de la Rochelle, d'un *cheval* qui n'est pas gras ; par allusion à un poisson qui est commun à la Rochelle, qu'on appelle *maigue* ; & aussi à cause de la disette qu'on avoit soufferte à ce siége. On dit aussi, Jamais *cheval* ni méchant homme n'amanda pour aller à Rome. On dit aussi, Il est bien tems de fèrmer l'étable quand les *chevaux* s'en sont enfuis ; pour dire, qu'il n'est plus tems de chèrcher des précautions, quand le mal est arrivé. On dit, qu'un coup de piéd de jument, ne fait point de mal au *cheval* ; pour dire, qu'un homme doit prendre galamment toutes les malices que lui font les femmes. On dit aussi, qu'à un *cheval* hargneux il lui faut un étable à part ; pour avèrtir, que quand on voit des grondeurs, il se faut séparer de leur compagnie. On dit encore que les *chevaux* courent les Bénéfices, & que les ânes les attrapent. On dit, Après bon vin, bon *cheval* ; pour dire, qu'un homme qui a bien bû, fait bien trouver des jambes à son *cheval*. On dit pour se moquer d'un train en désordre, C'est l'Ambassade de Viarron, trois *chevaux* & une mule. On appelle une selle à tous *chevaux*, une chôse qui peut sèrvir à plusieurs usages, en plusieurs occasions, comme des lieux communs, de cèrtains discours généraux, &c. On dit aussi, qu'on a chèrché quelqu'un à piéd & à *cheval*, pour dire, qu'on a fait toutes les diligences possibles pour le trouver. On dit aussi, qu'un homme bride son *cheval* par la queuë, quand il commence par où il doit finir. On dit encore, *Cheval* de foin, *cheval* de rien : *Cheval* d'avoine, *cheval* de peine : *Cheval* de paille, *cheval* de bataille. On dit aussi, Qui aura de beaux *chevaux*, si ce n'est le Roi : quand on voit quelque chôse de précieux entre les mains d'un homme riche. On dit d'un goinfre, d'un écornifleur, qu'il se tient mieux à table qu'à *cheval*. On dit aussi d'un travail qui demande peu de génie, mais qui donne beaucoup de fatigue, que c'est un travail de *cheval*. On dit aussi d'une médecine trop forte, que c'est une médecine de *cheval*. On appelle à Paris *les Courtisans du cheval de bronze*, les filous & les pèrsonnes de mauvaise vie qui fréquentent le Pont-neuf pour y attraper quelqu'un.

On ne convient pas du tems auquel on a commencé à monter les *chevaux*. Le Scholiaste d'Euripide & Eustathe sur le II. Liv. de l'Iliade d'Homère prétendent que les anciens n'avoient point l'usage des *chevaux* de selle, ne se sèrvant des *chevaux* que pour traîner leurs chariots. Ils soutiennent que les courses à cheval n'ont été introduites aux jeux Olympiques qu'en l'Olympiade 85. Mais cela ne peut être ; car les Centaures auxquels on attribuë l'invention

l'invention de monter les *chevaux*, étoient avant ce tems-là. On prouve aussi par Pausanias qu'au tems d'Hercule qui institua les jeux Olympiques, il y avoit des courses de *chevaux*.

CHEVALEMENT. s. m. Tèrme d'Architecture. Espèce d'étaye faite d'une, ou de deux pièces de bois, couvèrte d'un chapeau, ou tête, & pôsée en arcboutant sur une couche, qui sèrt à retenir en l'air les encognures, trumeaux, jambages, sous-poutres, &c. pour faire des reprises par sous-œuvres. *Tibicen*. Voyez CHEVALET.

CHEVALER. v. act. Courir çà & là; importuner quelqu'un, le presser vivement pour obtenir quelque chôse. *Concursare huc & illuc; molestum esse in postulando frequenter & enixè quidpiam.* Il a tant *chevalé* tous ses amis, qu'ils lui ont fait obtenir une commission, un emploi. On lui a fait un procès qui le fera bien *chevaler*, bien courir. Ce mot vieillit. Mezerai s'en est sèrvi dans le sens de poursuivre à cheval. *Aliquem equo persequi.* Il les *chevala* tant qu'il leur donna sur la queuë.

CHEVALER, signifiè aussi, Étayer une maison, un mur qu'on reprend par dessous œuvre, qu'on soutient avec des chevalets. *Ruentem domum fulcire tibicine.*

CHEVALER, en tèrmes de Manége, se dit de l'action du cheval, quand en passegeant au pas, ou au trot, la jambe de dehors de devant croise, ou enjambe à tous les seconds tems sur l'autre jambe de devant. *Equum volutatim circumagere.*

CHEVALERESSE. s. f. Un nouveau Historien s'est sèrvi de ce mot pour signifier une femme qui a un Ordre de Chevalerie, comme ç'a été la coutume en Bretagne; mais c'est être trop hardi, ou trop barbâre, que de hazarder ce tèrme dans un ouvrage sérieux; c'est tout ce que l'on pourroit faire en badinant dans la convèrsation.

Les Dames avoient ce privilége en Bretagne, qu'elles pouvoient être honorées du collier de l'Ordre des Ducs, & l'on voit dans le catalogue des Chevaliers de cet Ordre les noms de quelques-unes de celles que les Ducs ont jugées dignes de porter cette marque d'honneur & de distinction. LOBINEAU. *T. I. p.* 850.

CHEVALERIE. Ordre, honneur militaire; marque, degré de l'ancienne Noblesse. *Equitum ordo.* Il y a quatre sortes de *Chevalerie*, la *militaire*, la *régulière*, l'*honoraire*, & la *sociale*. *Militaris, regularis, honoraria, socialis.* La *militaire* est celle des anciens Chevaliers, qui s'aquéroit par des hauts faits d'armes. Les Chevaliers sont nommez *milites* dans les anciens titres; & par là ils sont distinguez des Bacheliers & des Damoiseaux. Les Princes mêmes étoient faits Chevaliers avec cérémonie. On leur ceignoit l'épée, & on leur chaussoit les éperons dorez: d'où vient qu'on les appelloit les *Chevaliers du baudrier* & les *Chevaliers dorez*. Les Rois ont souvent voulu recevoir eux-mêmes la *Chevalerie*, & la faire donner à leurs enfans par les plus grands Capitaines de leur siécle. Bertrand Du Guesclin tenant l'an 1371. Loüis de France I. du nom, fils puisné de Charles V. sur les fonts baptismaux, en qualité de son second parrain, selon la coutume de ce tems-là, le fit Chevalier. Le Duc de Bourgogne fit Chevalier Loüis XI. à son sacre à Rheims. François I. en 1515. reçut la *Chevalerie* des mains du Chevalier Bayard, & Henri II. encore Dauphin de celles d'Oudard de Biez Maréchal de France, au Camp d'Avignon. Saladin Soudan d'Égypte voulut recevoir l'honneur de la *Chevalerie* des mains d'Hugues de S. Omer, Seigneur de Tabarie, ou Tibériade, Chevalier Chrétien, & François de nation. La *Chevalerie régulière* est celle des Ordres Militaires où on fait profession de prendre un cèrtain habit, de porter les armes contre les Infidelles, de favoriser les Pélerins allans aux Lieux Saints, & de sèrvir aux Hôpitaux où ils doivent être reçus. La *Chevalerie d'honneur*, est celle que les Princes communiquent aux autres Princes, & aux prémières pèrsonnes de leurs Cours, & à leurs favoris. La *Chevalerie sociale*, est celle qui n'est pas fixe, & qui n'est ni confirmée par des Papes, ni reglée par des statuts qui soient de durée. Aussi il y en a plusieurs qui ont été faites pour des factions, pour des tournois, pour des mascarades, &c. dont il y a plusieurs éxemples dans l'Histoire, & qui ont eû divèrs noms.

La *Chevalerie* s'obtient, on ne l'apporte point du sein de sa mère, comme la simple noblesse. Les fils des Rois, & les Rois même, avec tous les autres Souverains, ont reçu autrefois la *Chevalerie*, comme une marque d'honneur. On la conféroit d'ordinaire après le Baptême des Princes, à leurs mariages, à leurs sacres, à leur couronnement, à une paix, devant ou après une bataille, ou une conquête considérable. La *Chevalerie* ne se peut point révoquer. Il y a des Chevaliers en loix, comme des Chevaliers d'armes ou d'épée. Bien que les seuls Chevaliers puissent conférer la *Chevalerie*, les Papes & les Rois ne sont point sujets à cette régle.

Morisot, *hist. Orbis Maritimi L. II. c.* 30. fait le dénombrement des Ordres de *Chevalerie*. Le catalogue le plus complet que nous en ayions trouvé, est celui que l'Abbé Bernardo Justiniani a mis à la tête de son histoire des Ordres de *Chevalerie*. Il en compte 92. Favin en a donné deux volumes sous le titre de *Théâtre d'honneur, & de Chevalerie*; Ménénius sous le titre de *Deliciæ Equestrium Ordinum*; André Mendo *de Ordinibus Militaribus*. Beloi a écrit de leur origine, & Gelior dans son Indice Armorial a donné le dénombrement, & l'institution des Ordres de *Chevalerie*. Voyez encore un Traité de Noblesse imprimé à Orleans en 1681. & un autre du P. Menestrier, qui a pour titre, de la *Chevalerie* ancienne & modèrne. Ajoutez encore Joseph de Michieli, Tesor Militaire; Franc. Carro de Torres, histoire de trois Ordres militaires. Jér. Caramuel, *Theologia Regolare*; Emmanuel Rodriguez, *Question. Regolar*; le P. André Mendo, *De Ordinibus Militaribus*; J. Soranzo, l'Idée du Cavalier; Miræus, *Origines Equestrium sive Militarium Ordinum L. II.* Bernardo Justiniani, *historie Chronologiche dell' origine de gl'Ordini militari e di tutte le Religioni cavalleresche*. L'édition de Vénise 1692. en deux tom. *in fol.* dédiez au Roi Loüis XIV. est la plus ample. Voyez le Catalogue qui est à la tête du I. Tom. de l'hist. des Ordres Religieux.

CHEVALERIE, se dit par éxtension, de la bravoure & des éxploits éxtraordinaires. *Illustria facinora.* Ce Roman contient plusieurs hauts faits d'armes & de *Chevalerie*. Un Espagnol a soutenu, que l'Histoire de Dom Quichote a ruiné la Monarchie d'Espagne: car en tournant en ridicule les proüesses, & les éxploits de la *Chevalerie*, elle a fait honte aux Espagnols de cette bravoure amoureuse, & romanesque, & ils se sont laissez aller à l'indolence de l'oisiveté. La plûpart des *Chevaleries* avoient des marques de distinction, des livrées, des dévises, & particulièrement des dorures & des fourrures de vair, ce qui donna lieu à la qualité de Chevaliers Dorez. P. MENEST.

CHEVALERIE, S'est dit en païs Coutumier, des lieux & métairies chargées du logement des gens de guèrre à cheval. *Equitum hospitia.* D'où vient que plusieurs portent le nom *de la Chevalerie*, ou des tèrres sujettes à ce droit-là.

CHEVALET. s. m. Banc ou tretteau qui sèrt à donner la question, qui fait bander les cordes sur lesquelles les corps des criminels sont suspendus en l'air. *Equuleus.* Les rouës ni les *chevalets* n'ont point ébranlé la constance des Martyrs.

CHEVALET, Chez les Anciens, étoit aussi une éspece de supplice ou de torture, qui n'étoit autre chôse qu'un cheval de bois fait en talut, ou en dos d'âne, qui avoit un angle fort pointu sur lequel on mettoit le patient, auquel on attachoit des poids aux piéds. On en voit encore dans les corps de garde des citadelles. On y met les soldats de la garnison pour les punir des fautes qu'ils commettent. Il est ainsi décrit dans le livre de Hieronymus Magius *de Equuleo*, qu'il écrivit, dit-on, en prison chez les Turcs, aussi bien que son Traité des Cloches, & sans autre secours que celui de sa mémoire. Sigonius a fait aussi un Traité sur le même sujet.

CHEVALET, En tèrme de Charpenterie, se dit d'une piéce de bois assemblée en travèrs sur deux autres piéces à plomb, pour soutenir des planches, des solives, qui font des ponts sur de petites rivières, & qui sèrvent en mille autres occasions. *Canterius.* C'est encore l'assemblage de deux roulets sur le faite d'une lucarne. On appelle aussi *chevalets*, les étayes qu'on met aux bâtimens pour les reprendre sous œuvre, pour y remettre des poutres, &c. En général les Artisans appellent *Chevalet*, tout ce qui tient en l'air leur besogne pour en faciliter le travail. Ainsi le *chevalet* est chez les Sèrruriers & Taillandiers, une petite machine de fèr sur laquelle on met le foret pour pèrcer le fèr. Il y a aussi chez les fèrruriers un *chevalet* à blanchir, c'est à dire, qui sèrt à blanchir le fèr. C'est chez les Tanneurs, une piéce de bois creuse & ronde, longue de 4 ou 5 pieds sur quoi on quiosse les cuirs. C'est chez les Cordiers une éspéce de haute selle à cinq piéds pour soutenir la sangle lorsqu'on en fait. C'est chez les Meuniers, un morceau de bois qui tient une corde soutenant l'auget de la tremie. Les Pilotes appellent *chevalet*, le clou qui attache l'alhidade à l'astrolabe, on l'appelle aussi écrouë.

CHEVALET, Est aussi une petite regle, ou piéce de bois qu'on pôse à plomb sur la tâble des instrumens de Musique, pour en soutenir les cordes. *Fidium canteriolus.* Le *chevalet* d'une épinette, d'un violon. Le *chevalet* mobile d'un monochorde fait voir la proportion que les tons ont avec les divisions de la ligne sur laquelle la corde est tenduë. Le *chevalet* du luth, du theorbe, &c. est la partie où sont attachées les cordes par en bas. Le manicordion a cinq *chevalets*. Ce mot vient d'un diminutif de *caballus*, parcequ'il porte les cordes comme un cheval porte un homme. MÉNAGE.

Les Imprimeurs appellent aussi *chevalet*, la partie de la presse sur laquelle s'abat le barreau après qu'il a tiré.

CHEVALET, Signifie aussi un cèrtain chassis de bois sur lequel les Peintres pôsent leurs tableaux quand ils travaillent. *Machina pictorum*

pictorum tabulas sustinens. Ils le haussent, ou ils le baissent par le moyen de divèrs trous qui sont aux côtez du chassis. Les Sculpteurs le disent aussi du piéd sur lequel ils pôsent leur modèle.

CHEVALET, Est aussi un échaffaut de Couvreurs, qu'ils nomment autrement *triquet.*

CHEVALET, En Astronomie, est l'une des constellations septentrionales: on l'appelle autrement *poulin miparti.*

CHEVALET, En tèrme de Marine, est une machine avec un rouleau mobile qui sèrt à passer des câbles d'un lieu à un autre.

CHEVALEUREUX. adj. Vieux mot, qui se disoit autrefois des grands exploits des Chevaliers, soit à la guèrre, soit dans les tournois. *Illustris, egregius, nobilis.*

CHEVALIER. s. m. Le prémier degré d'honneur de l'ancienne milice, qu'on donnoit avec cèrtaines cérémonies à ceux qui avoient fait quelque éxploit signalé qui les distinguoit des autres gens de guèrre. *Eques.* Ainsi on appelle *Chevaliers*, les gens issus de la haute & ancienne Noblesse, ou qui ont été faits *Chevaliers* par les Princes. On disoit autrefois, Adouber un *Chevalier*; pour dire, Adopter un *Chevalier*, parcequ'il étoit réputé comme fils de celui qui le faisoit *Chevalier. Adoptare.* On faisoit bien des cérémonies pour la création d'un *Chevalier.* La principale étoit le soufflet, & un coup d'épée sur l'épaule. Ensuite on lui ceignoit le baudrier, & l'épée dorée, & on l'ornoit de tous les habillemens militaires; après quoi étant armé *Chevalier*, il étoit mené en pompe à l'Église. Il falloit être *Chevalier* pour armer un *Chevalier.* Il y avoit des *Chevaliers* de robbe, aussi bien que d'épée; il y en avoit même d'Écclésiastiques. On trouve encore dans les Coutumes, qu'il étoit dû un cèrtain droit par les vassaux à leur Seigneur, quand son fils ainé étoit fait *Chevalier.* On l'appelle *aide chevel.* Ce droit ne se paye plus que quand le Seigneur est fait *Chevalier* de l'Ordre du Saint Esprit. Le Roi annoblissoit un Roturier en le faisant *Chevalier*: ce pouvoir étoit attaché à la pèrsonne du Roi: car ceux qui étoient faits *Chevaliers* par tout autre que le Roi, n'étoient point annoblis par le seul honneur d'être *Chevaliers.* Il paroit même qu'il n'étoit pas pèrmis à d'autres de faire des roturiers *Chevaliers.* Deux Arrêts du Parlement de Paris donnez en 1280. & 1281. condamnent Guy Comte de Flandre & Robert Comte de Nevèrs son fils à une amande envèrs le Roi, pour avoir fait *Chevaliers* des gens qui n'étoient pas Gentilshommes. Les Coutumes de Paris & d'Orleans portent que si quelqu'un étoit convaincu d'avoir surpris le titre de *Chevalier*, on le déclaroit indigne de noblesse, & l'on brisoit ses éperons sur un fumier. Cette qualité de *Chevalier* s'avilit par le nombre, & par la facilité que l'on apportoit à faire des *Chevaliers.* Monstrelet rapporte que Charles VI. en fit 500 en un seul jour. On chèrche donc quelques marques de distinction pour relever le titre de *Chevaliers.* Le Roi au lieu de l'accolade, leur donnoit un collier d'or, &c. Ces vieilles coutumes sont abolies. Voyez l'Ordonnance & la manière de faire de nouveaux *Chevaliers*, qui est écrite par Du Cange sur le mot *miles.* Le *Chevalier* Bayard fut surnommé *le Chevalier sans peur & sans reproche.* Cette qualité est au dessus de la qualité d'Écuyer, ou de simple Gentilhomme, & est encore prise à present par ceux qui possèdent les prémières charges & dignitez, tant d'épée que de robbe. Un Duc, un Comte, un Maréchal de France, prennent le titre de *Chevaliers.* Le Chancelier, le Prémier Président tout de même. Boutilier écrit qu'au seul *Chevalier* appartient de porter harnois doré en tous états & habits, tant à cheval qu'à piéd. En vieux François on disoit *Chal*, pour dire, *Chevalier*, d'où est venu le mot de *Senechal*, *quasi senex Eques*; pour dire, vieux *Chevalier.*

Armer quelqu'un *Chevalier*, pour le faire *Chevalier.* Incontinent après la réduction de Ceuta, le Roi (de Portugal Jean I.) fit consacrer la grande Mosquée, que l'on dédia avec beaucoup de solemnité à l'Apôtre S. Jacques. Le lendemain de cette cérémonie il y alla entendre la Messe, à l'issuë de laquelle il arma *Chevaliers* les Princes ses fils, aussi bien que plusieurs autres Seigneurs, qui tous s'étoient glorieusement signalez dans cette conquête. LE QUIEN DE LA NEUV.

CHEVALIER, est aussi celui qui est reçu dans quelque Ordre Militaire seulement, ou Militaire & Religieux tout ensemble, institué par quelque Roi, ou quelque Prince, avec cèrtaines régles, & marques d'honneur. On ne reçoit dans les Ordres des *Chevaliers*, que ceux qui ont fait des preuves d'ancienne Noblesse. *Chevalier des Ordres du Roi*, est celui qui est *Chevalier* de l'Ordre du S. Esprit & de S. Michel. *Eques spiritus sancti & sancti Michaelis.* L'Ordre des *Chevaliers* de S. Michel fut érigé par Louïs XI. le prémier d'Août 1469. à cause que S. Michel étoit Protecteur de la France; il fixa le nombre des *Chevaliers* à 36. L'Ordre du S. Esprit a été institué par Henri III. en 1588. L'Ordre de S. Michel seul ne donne aucune prérogative, ni aucune préséance. On appelle Cordon-bleu, celui qui est *Chevalier* de l'Ordre du S. Esprit, parceque la marque de cet Ordre est une croix du S. Esprit attachée à un cordon bleu penduë en écharpe, & une autre croix en broderie sur le manteau, ou le juste-aucorps. Le Roi Jean en 1351. avoit établi l'Ordre de l'Étoile, ou de la Vièrge Marie: il s'avilit bien-tôt. On ne le donne qu'aux *Chevaliers du Guet.* Il y a des *Chevaliers* qui sont aussi Moines, ou Religieux, & qui font des vœux: comme les *Chevaliers* de Malthe, de S. Lazare, *Eques Melitensis*, *Eques Sancti Lazari*, de S. Jean de Jérusalem, de l'Ordre Teutonique &c. Ragueau fait mention des *Chevaliers de loix*, après Froissard, des *Chevaliers de la Cornette*, ou d'*Armes*, & des *Chevaliers des Bains*, qu'on baignoit avant leur réception, qui n'ont pas fait beaucoup de bruit dans l'Histoire.

CHEVALIER DE L'ORDRE dans les Écrivains du dèrnier siécle, signifie *Chevalier* de l'Ordre du S. Esprit. *Chevalier des Ordres du Roi*, signifie, que celui dont on parle est *Chevalier* des Ordres que le Roi confère, & dont il est Grand-Maitre. *Chevalier des trois Ordres du Roi*, s'entend des *Chevaliers* des Ordres de S. Michel, du S. Esprit, & de S. Louïs.

CHEVALIER DE S. LOUIS. *Eques Sancti Ludovici.* L'Ordre de S. Louïs est un Ordre Militaire nouvellement institué par Louïs XIV. en 1693. La valeur, & les sèrvices rendus dans les armées, sont les seuls titres pour y être admis. Le Roi est le Chef, & le Grand Maitre de l'Ordre. Les Grands Croix au nombre de huit, & les 24 Commandeurs portent un large ruban en écharpe, d'où pend une croix d'or cantonnee de fleurs de lys d'or, chargée d'un côté de l'image de S. Louïs, & de l'autre d'une épée flamboyante dont la pointe est passée dans une couronne de lauriers, avec ces mots, *Premium virtutis bellicæ*, c'est-à-dire, *Récompense du mérite acquis à la guerre.* Les simples *Chevaliers* portent seulement la croix attachée sur l'estomac avec un petit ruban de couleur de feu.

CHEVALIER D'AGE, à l'égard de l'Ordre de Malthe, est celui qui se présente au Chapitre du Grand Prieuré, pour être reçu suivant les statuts de l'Ordre. *Qui cum ætate requisita ad Melitensem ordinem accedit*; & *Chevalier* de Minorité, est celui qui est reçu à l'âge de deux, de trois, ou de six ans, en vèrtu d'un Bref du Pape, *Qui ante requisitam ætatem obtento à Pontifice summo diplomate ad Melitensem ordinem accedit.*

La plus haute dignité où l'homme de guerre pût aspirer, étoit celle de *Chevalier.* Il n'y avoit que les *Chevaliers* que l'on traitât de Messire & de Monseigneur; & on ne traite encore aujourd'hui le Parlement de *Nosseigneurs* qu'en mémoire des *Chevaliers* qui le composoient autrefois. Il n'y avoit que les femmes des *Chevaliers* qui se fissent appeller Madame. La dignité de *Chevalier* étoit si grande que le Roi s'en faisoit honneur; les *Chevaliers* mangeoient à sa table, avantage que n'avoient point ses fils, ses frères, ses neveux, qu'ils n'eussent été faits *Chevaliers.* On ne faisoit point de *Chevalier* qu'il ne fût noble de père & de mère; le moins c'étoit de trois races. On n'en faisoit aucun qui n'eût sèrvi avec éclat, & qui ne fût en réputation d'homme incapable de commettre un crime, ou une lâcheté. Il se faisoit des *Chevaliers* en tems de paix & en tems de guèrre. A la guèrre sans grande façon, le Roi ou le Général, en faisoit avant le combat, & plus ordinairement après. Pour lors toute la forme étoit de leur donner sur une épaule deux ou trois coups d'épée, en leur disant à haute voix; *Je te fais* Chevalier *au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit.* Lorsque pendant la paix à l'occasion d'un mariage, ou de quelque autre solemnité, il se faisoit une promotion, c'étoit avec plus de pompe & bien des formalitez. Le Novice, je veux dire, le Gentilhomme qui devoit être fait *Chevalier*, passoit la nuit d'auparavant à prier Dieu dans une Église. Son habit en ce prémier jour étoit une soutanne brune, toute unie & sans ornemens. Le lendemain il communioit, puis il alloit au bain, où il quittoit la robbe brune, qui étoit l'habit d'Écuyer; celui de *Chevalier* étoit d'une forme particulière & d'une étoffe bien plus riche. Après s'être baigné le Novice se mettoit au lit afin d'y recevoir les visites de cérémonies. Quand elles étoient finies venoient deux ou trois Seigneurs qui lui aidoient à s'habiller. Sa chemise étoit brodée d'or par le cou, & par les poignets. On lui mettoit sur sa chemise une manière de camisolle faite de petits anneaux de fèr joints ensemble en forme de mailles. Par dessus cette jacque de maille, autrement appellée haubèrt, il avoit un pourpoint de buffle, sur ce buffle une cotte d'armes, & sur le tout un grand manteau taillé comme est aujourd'hui celui du Roi & des Pairs. Le Novice en cet équipage, qui étoit fort embarrassant, faisoit sèrment à genoux de n'épargner ni vie ni biens à défendre la Religion, à faire la guèrre aux Infidelles, à protéger les orphelins, les veuves, les indéfendus. C'étoit là le but principal de l'ancienne chevalerie. Le sèrment prêté les Seigneurs les plus qualifiez lui chaussoient des éperons dorez; d'autres lui présentoient le ceinturon, où pendoit une longue épée dans un four-

reau couvert de toile, & semé de croisettes d'or. Il falloit que cette longue épée fût bénite par un Prélat, & qu'elle eût posé sur l'Autel pendant un tems considérable. Le nouveau *Chevalier*, si c'étoit un Prince, ou un Roi, alloit la prendre sur l'Autel. Quelquefois c'étoit un Évêque qui la lui mettoit au côté, plus ordinairement le Souverain qui faisoit la cérémonie mettoit lui même au Novice l'épée & le ceinturon; puis après l'avoir embrassé il lui donnoit sur les épaules deux ou trois coups de plat d'épée. Cette cérémonie, la plus grande qui fût alors, se faisoit au son des trompettes, des hautbois & autres instrumens, & étoit suivie de festins, de ballets, & de mascarades. Il y avoit de grands & de petits *Chevaliers*. Les grands s'appelloient Bannerets, les petits Bacheliers. LE GENDRE.

CHEVALIER SERVANT, est un *Chevalier* du second Ordre qui n'est pas obligé de faire ses preuves de Noblesse. On a appellé par dérision certains Gentils-hommes, *Chevaliers du lievre*. Voyez LIEVRE.

CHEVALIER, est aussi celui qui donne la main à la Reine pour marcher, & on l'appelle son *Chevalier d'honneur*. *Ductor honorarius.* On le dit aussi de Madame la Dauphine & de Madame.

CHEVALIER, est aussi celui qui commande les Archers qui font la garde de nuit à Paris. *Vigilum præfectus.* On l'appelle le *Chevalier du Guét.* On le trouve nommé *Miles Gueti* dès l'an 1254. dans une Ordonnance de S. Louis. Il est établi à Paris par le Roi, & porte le collier de l'Ordre de l'Étoile. On appelle sa femme la *Chevalière du Guét.* Quelques-uns croyent que le *Chevalier du guet* a tiré ce nom de l'abandon que Charles V. lui fit de l'Ordre de l'Étoile, & que c'est là ce qui lui a donné le titre de chevalerie: mais M. De la Marre, *Tr. de Pol. L. I. T. XIII. c. 2.* prétend que non, parceque l'Ordre de l'Étoile ne fut institué par le Roi Jean que l'an 1351. & que le commandant du guét portoit le titre de *Chevalier* longtems auparavant; ce qu'il prouve parce qu'il étoit appellé comme nous avons dit *Miles Gueti*, & que selon M. de la Roque, dans son Traité de la Noblesse, on appelle en François *Chevalier* celui qui étoit nommé par les Latins *miles*; il ajoute que ce titre vient donc de plus loin, & que selon toutes les apparences il tire son origine de l'usage des Romains, qui ne confioient ce poste qu'à un homme de qualité, toujours choisi de l'Ordre des *Chevaliers*.

CHEVALIER ERRANT, est un prétendu Ordre de *Chevaliers*, dont il est fait mention dans tous les anciens Romans. *Eques errabundus.* C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des avantures, redresser les torts, & faire des prouesses, & des actions insignes de valeur. Dom Quichotte étoit devenu fou pour avoir voulu imiter les *Chevaliers errans*. Le *Chevalier* du Soleil, ceux d'Amadis, &c. Cette valeur & cette bravoure romanesque des anciens *Chevaliers*, étoient autrefois la chimère des Espagnols. L'amour étoit le motif ordinaire de leurs exploits. Il n'y avoit point de Cavalier qui ne se choisit une Maitresse, dont il vouloit meriter l'estime par quelque action héroïque. Le Duc d'Albe lui-même, tout grave & tout sévère qu'il étoit, avoit dévoüé la conquête du Portugal à une jeune Beauté, auprès de qui il prétendoit que ses exploits guèrriers lui tiendroient lieu de jeunesse.

CHEVALIER, s'est dit aussi de ceux qui ont entrepris de servir, & de protéger une Dame. *Defensor, tutor, patronus.* Autrefois il n'y avoit point de Dame qui n'eût son *Chevalier*. Dans les joûtes & tournois tous les *Chevaliers* portoient les dévises & les couleurs de leurs Dames. Nous avons résolu d'être vos *Chevaliers*. VOIT. C'est-à-dire, de vous servir contre tous venans.

CHEVALIER ÈS LOIX. C'étoit autrefois un titre honorable qui ne s'accordoit qu'aux Chanceliers & aux prémiers Présidens du Parlement de Paris; cependant Charles IX. l'accorda à un prémier Président de Normandie.

CHEVALIER ROMAIN, étoit le second dégré de Noblesse parmi les Romains, qui suivoit celui des Sénateurs. *Eques Romanus.* Dans le tems de la fondation de Rome toute la milice de Romulus consistoit en trois mille hommes d'infanterie, & 300 hommes de cheval. Or ces trois Centuries d'hommes à cheval sont la prémière origine des *Chevaliers Romains*. C'étoit le second Ordre qui entroit au Sénat. Manuce & Sigonius ont crû que Romulus, outre l'Ordre Équestre, & ces *Chevaliers* qui marchoient après les Sénateurs, avoit institué une Chevalerie militaire opposée à l'infanterie. Mais les Auteurs ne font aucune mention d'une Chevalerie distincte pour la guèrre, & d'aucun autre Ordre de *Chevaliers* du tems de Romulus, que les trois Centuries qui ont été la source & le fondement de l'Ordre Équestre. Ils avoient un cheval entretenu aux dépens du public; mais ils quittoient le cheval public quand ils montoient au rang des Sénateurs. Ils déposoient les marques & les prérogatives de *Chevaliers*, quand ils étoient élevez à une dignité plus honorable. Ils ne retenoient que l'anneau d'or. Il falloit avoir un certain revenu prêscrit pour être *Chevalier*, afin que la pauvreté n'en avilit point le rang: & si l'on n'avoit pas le revenu marqué, *equestris census*, l'on étoit effacé du rôle des *Chevaliers* par le Censeur, & l'on descendoit à l'ordre Plébeïen. On a supputé qu'il étoit fixé à dix mille écus de revenu. L'Ordre des *Chevaliers* s'accrut si fort qu'il balança depuis la puissance du Sénat & du peuple. Ils négligèrent les fonctions de la guèrre, & s'occupèrent dans Rome à des emplois civils: en sorte que Pline a observé, que de son tems les *Chevaliers* n'avoient plus de cheval entretenu du Trésor public. GRÆVIUS. D'autres soutiennent que l'Ordre des *Chevaliers* distinct du peuple, ne commença que du tems des Gracques. Alors on leur accorda le privilége, que les Juges ne pouvoient être pris que de leur Corps, & de leur Ordre. Depuis on leur donna entrée au Sénat. Du moins sans qu'il fût nécessaire d'être descendu de ces anciens *Chevaliers*, il suffisoit d'avoir le revenu fixé, pour être mis par le Censeur sur le rôle des *Chevaliers*. LOYSEAU. Ovide étoit *Chevalier Romain*. Cicéron étoit *Chevalier*. Les Patriciens, c'est-à-dire, les descendans des prémiers Sénateurs établis par Romulus; & les *Chevaliers*, c'est-à dire, les descendans de ces trois Centuries, pouvoient seuls parvenir à la dignité de Sénateurs; mais après l'expulsion des Rois, les familles Plébeïennes furent aussi admises au Sénat. ID.

On appelle burlesquement, *Chevalier de l'industrie*, un escroc, un filou, un parasite qui n'a point de bien, & qui ne subsiste que par son adresse aux dépens des autres. *Fur, latro, parasitus.* L'Avanturier Buscon de Quevedo est le prémier qui a été appellé *Chevalier de l'industrie*. Regnier parle d'un autre *Chevalier* burlesque:

L'un étoit des suivans de Madame Lippée,
Et l'autre Chevalier *de la petite Epée.*

CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE. C'est celui qui est reçû dans la Compagnie de ceux qui tirent reglément, & à certains jours, au jeu de l'Arquebuse. *Eques sclopetarius.*

CHEVALIER DE LA COUPE, se dit dans le stile comique & burlesque, de celui qui aime l'honnête débauche de vin. *Potator liberalis.*

Reçois nous dans l'heureuse troupe
Des francs Chevaliers de la coupe. S. AMANT.

CHEVALIER, est aussi une pièce du jeu des Échecs qui saute par dessus les autres, & va toûjours de blanc en noir, & de noir en blanc. *Eques.* L'échec du *Chevalier* au Roi & à la Dame, au Roi & à la Tour, est fort dangereux. L'échec du *Chevalier* ne se peut couvrir, il faut que le Roi se remuë.

CHEVALIER. Oiseau aquatique un peu plus gros qu'un pigeon. Il a le béc long, & les jambes si hautes, qu'il est comme à cheval, & c'est pour cela qu'on l'appelle *Chevalier*. Il y a de deux sortes d'oiseaux *chevaliers*. Celui qu'on appelle *chevalier rouge*, & l'autre *chevalier noir*. Le *Chevalier rouge*, *Equus rufus*, est de la grosseur d'un pigeon. Son béc & ses jambes sont longues, & de couleur rouge, ce qui donne à connoitre qu'il est un oiseau aquatique. Le dessus de son béc est noirâtre. Il est blanc par dessus le ventre, cendré par la tête, & par dessus le cou; grivelé dessous les ailes & la queuë. Ses plumes sont noires à la racine. Il a deux taches noires aux côtez des tempes, qui sèrvent d'ombre aux sourcils, sur lesquels il y en a une blanche. Il a les piéds fendus, comme la pie de mèr. Cet oiseau court très-légèrement, il fréquente les prairies & le bord des rivières & des étangs. Il se met à l'eau jusques aux cuisses. Sa chair est très délicate, & ne sent pas la sauvagine. Il y a quantité de ces oiseaux en basse Normandie.

Le *Chevalier noir*, *Equus niger*, dès sa naissance a les jambes & le béc noir, à l'exception du dessus, qui est rougeâtre. Belon dit que si l'on ne considère point la tête, les jambes & les ailes du *Chevalier noir*, on trouvera qu'en tout le reste il ressemble beaucoup à un pigeon ramier qui est entre cendré & noir. Il fait ses petits au mois d'Avril, & Belon dit qu'en ce tems là il a beaucoup de ressemblance par le champ de son pennage au rasle; mais l'on n'en voit pas beaucoup en autre saison qu'en hyver. Il fréquente aussi les lieux marécageux, & vit comme le rouge.

CHEVALIÈRE. s. f. L'Ordre de S. Jacques de l'Épée en Espagne & en Portugal a des Religieuses qu'on appelle Religieuses *Chevalieres* de S. Jacques de l'Épée. Voyez JACQUES.

CHEVALINE. s. f. Vieux mot, qui ne se dit plus qu'à la campagne, de la nourriture ou du trafic des chevaux. *Equorum commercium, pabulum.* Ce païs est abondant en prairies, on y fait grande nourriture de *chevaline*, il y a bien des haras. Les païsans trafiquent en *chevaline*.

CHEVANCE. s. f. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit autrefois le bien d'une personne. *Bona fortuna.* Ce Seigneur avoit grande

grande *chevance*, c'est-à-dire, il avoit beaucoup de bien. La Coutume de Senlis ne pèrmet le don mutuel qu'entre les conjoints qui ont égalité d'âge & de *chevance*.

CHEVAUCHÉE. f. f. *Equestris excursio*, *calvacata* dans la basse Latinité. Visite que font obligez de faire cèrtains Officiers dans l'étenduë de leur ressort, & qu'ils font d'ordinaire à cheval, comme les Élus pour faire l'assiete de la taille; les Prévôts des Maréchaux pour nettoyer la campagne de brigands; les Trésoriers de France pour voir si les chemins sont en bon état; les Maitres des Eaux & Forêts pour consèrver les Forêts du Roi, &c. Et les rapports qu'ils en envoyent au Conseil sont appellez les *proces verbaux de chevauchée*.

Devoir *chevauchée*, C'est être obligé de monter à cheval pour défendre son Seigneur féodal, dans ses querelles particulières. Le droit de *Chevauchée*, est un ancien droit Seigneurial qui est la même chôse que celui que nous appellons Arrière-ban; droit de faire marcher ses sujets ou vassaux à la guèrre. *Jus clientes suos ad militiam evocandi.* Guillaume Artaud Seigneur d'Aix prétendoit avoir le droit de *Chevauchées* dans le village du Monestier de Montelar; le Prieur le nioit, & s'attribuoit même la haute justice. Amédée, Évêque de Die, qu'ils prirent pour arbitre, fixa ce droit de *chevauchées* à dix hommes de pied armez, qu'il chargea le Prieur d'envoyer à Guillaume Artaud; dans les occasions où il armeroit pour la consèrvation de ses Tours contre ses ennemis, ou pour leur recouvrement. Chorier, *hist. de Dauph. T. II. p.* 148. On a rapporté cet exemple, parce qu'il montre que ce droit n'obligeoit pas les vassaux à sèrvir à cheval leur Seigneur, comme le nom semble le signifier.

CHEVAUCHER. v. act. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Aller à cheval. *Equitare.* Pèrsonne n'a blamé Agesilaüs de ce que pour s'accommoder à l'humeur de ses petits enfans il *chevauchoit* un bâton avec eux. Mascur.

Ils chevauchent deux à deux
Tout droit vers le gué périlleux.

On a dit aussi *chevalcher*. On le dit pourtant encore parmi les Ecuyers, pour la manière de se mettre sur les étriers. *Chevaucher* long. *Chevaucher* court, à l'Angloise, à la Turque, &c. Hors ces occasions on ne se sèrt point de ce mot, à cause du sens obscéne, qu'on y a attaché. Ménage dérive ce mot de *caballicare*, dont les Espagnols ont fait *cavalgar*, & les Italiens *cavalcare*. Il se trouve dans la basse Latinité, aussi bien que *caballicata*, d'où il dérive *cavalcade* & *chevauchée*.

Chevaucher, se dit aussi parmi les Artisans, des piéces qui se mettent l'une sur l'autre. *Supergredi.* Cette solive ne *chevauche* pas assez avant dans le mur. Les tuiles doivent *chevaucher* les unes sur les autres.

CHEVAUCHEUR. f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Maître de poste, dont les lettres sont expédiées sous le titre de *Chevaucheur*, *Eques*, comme le *Chevaucheur* de Tarare, de la Bresse. On les appelle encore quelquefois ainsi dans les Provinces. Il y a aussi un vieux provèrbe qui dit, Le dût-on brûler comme un *Chevaucheur* d'écouvettes. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois un Sorcier. Il y a une Déclaration du Roi Henri III. du mois d'Août 1576. pour les privilèges de six vingt *Chevaucheurs* de l'Écurie du Roi. *Chevaucheur* d'Écurie étoit aussi un office de la Maison du Duc de Bretagne. Les *Chevaucheurs* d'Écurie portoient un email aux armes du Duc. *Hist. de Bret. par Dom Lobineau T. II. p.* 1471.

CHEVAUCHONS. adv. qui se dit de la manière d'aller à cheval, jambe deçà, jambe delà; & se dit aussi de ceux qui sont en cette posture sur un âne, sur un bœuf, sur un cheval, sur un bahu, ou autre chôse semblable. *Equitatus in morem.*

CHEVAUCHURE. f. f. vieux mot, qui veut dire *monture*.

CHEVAU-LEGER. Il vit un *chevau-léger*, il poussa à lui. Bussi Rab. Voyez Cheval.

CHEVECAGNE. f. f. Cavalerie. *Equitatus.* Il y a long-tems que ce mot ne se dit plus.

CHEVECAILLE. f. f. Tresse de cheveux. Ce mot n'est plus en usage.

CHEVECEL. f. m. Vieux mot, qui signifie *chevet*, *oreiller*.

CHEVECERIE. f. f. Qualité ou Bénéfice du Chévecier. *Cerarii sacri præfectura*; *Capicerii dignitas*, *præfectura*.

CHÉVECIER. f. m. Celui qui est le Chef, qui a la prémière dignité dans plusieurs Églises Collégiales. C'est la même chôse que ce qu'on appelle *Trésorier* en d'autres, parcequ'il garde le trésor de l'Église, qui sont les chefs & reliques des Saints. Meursius & Vossius l'ont appellé *Capicerius*, *à capiendis ceris*. En beaucoup d'endroits on l'appelle *Luminier*, parcequ'il a soin du luminaire de l'Église. On ne trouve nulle part le mot de *Chevecier*, non plus que celui de *chevecerie*. On croit pourtant que ce que Furetière appelle ici *Chévecier*, est ce que les autres appellent *Chéfecier*. Voyez donc Chéfecier dans le lieu où il doit être.

CHEVECINE. Vieux mot, qui se disoit autrefois pour *chevestre*.

CHEVEDAGE. f. m. Tèrme de Coutumes. C'est la même chôse que *chezal*, ou *chezeau*, c'est-à-dire, *feu*, *maison*, *ménage*.

CHEVEL. Voyez Chef, & Aide-chevel.

CHEVELÉ. adj. Tèrme de Blâson, qui se dit d'une tête, lorsque les cheveux sont d'un autre émail que la tête. Tête de femme *chevelée* d'or. *Caput mulieris aureis capillis insigne.*

CHEVELU, UE. adj. *Comatus*, *capillatus*. Ou plûtôt *crinitus*, comme il est toûjours dans la Loi Salique tit. 61. dans le Decret de Childebert, & dans Grégoire de Tours &c. C'est une épithéte qu'on a donné à un de nos Rois, Clodion le *Chevelu*, à cause qu'il portoit de grands cheveux; & parce qu'ayant conquis une partie des Gaules, il rétablit les cheveux aux Gaulois, que Jules César en signe de victoire leur avoit fait abattre, comme dit Nicole Gile. Mais l'Abbé Trithème dit le contraire, que ce fut à cause qu'il fit tondre les Gaulois, afin de les distinguer des François qui lui avoient aidé à les subjuguer. Il n'est plus en usage en ce sens, si ce n'est en parlant de ces anciens tems. Childebert dans un Decret qui se voit à la fin de la Loi Salique dit, que pèrsonne des *Chevelus* ne se marie incestueusement &c. Cet article ne regarde que les *Chevelus*, c'est à dire, les plus nobles des François qui étoient à la Cour, parce que ces sortes de mariages étoient plus ordinaires parmi eux. La Loi Salique distingue deux sortes de François, dont les uns étoient *Chevelus*, & les autres ne l'étoient pas; & Agathias rapporte que ce fut le propre des Rois François de porter la longue chevelure, que leurs sujets avoient leurs cheveux coupez en rond autour de la tête, & qu'on ne leur pèrmettoit pas aisément de les laisser croître. P. Jourdan, *T. III. p.* 96.

Chevelué, se dit figurément des Cométes, quand elles sont opposées au Soleil. Voyez Comète.

Chevelu, f. m. Tèrme d'Agriculture. Ce sont cèrtaines petites racines très menuës, assez longuettes, & qui sortent des grosses. La Quint. Le *chevelu* sont certains filamens &c. *Radix comata.* Liger. Je recommande qu'en plantant on ôte le *chevelu* le plus près qu'on peut du lieu d'où il sort: cèrtains Jardiniers le consèrvent avec grand soin, & ont grand tort. La Quint. On appelle ainsi ces radices, parce qu'elles ressemblent en quelque sorte à des cheveux. Je ne prends jamais de ces arbres, qui n'ont prèsque rien que du *chevelu*. La Quint. Quand les racines d'un arbre sont toutes petites & en forme de *chevelu*, c'est un signe prèsqu'infaillible de la foiblesse de l'arbre, & de sa mort prochaine. Id. La trop grande quantité de *chevelu* n'est pas meme un fort bon signe.

On le dit aussi des plantes qui ont des feuilles fort déliées. On les appelle autrement *capillaires*.

CHEVELURE. f. f. Tout le poil de la tête, *Coma*, *capillus*. Absalom avoit une belle *chevelure* blonde; sa *chevelure* pesoit 200 sicles. Génebrard dit que c'est cinq livres, quoi qu'il se fist tondre tous les huit mois; à ce que dit Josephe. Clodion, second Roi de France, fit une loy touchant les longues *chevelures*, par laquelle il n'étoit pèrmis d'en porter qu'aux pèrsonnes libres. Mez. Il n'y avoit autrefois que les Rois de France qui eussent droit de longue *chevelure*. Thiers.

On dit aussi, la *chevelure* des arbres & des plantes, en parlant de leurs feüilles & de leurs petites racines. *Coma.*

On appelle *chevelure* de Comète, en Astronomie, les rayons de la Comète lorsqu'elle est diamétralement opposée au soleil, & que ces rayons se répandent également à la ronde. *Crines*, *coma*. Le diamètre apparent des Astres est augmenté par la lumière, & par une espèce de *chevelure* de rayons étincelans, comme parlent les Astronomes, qui rejaillit de tout leur corps, & qui les fait souvent paroitre où ils ne sont pas. P. Le Comte.

Chevelure de Bérénice, est aussi un tèrme d'Astronomie. *Coma Berenices.* Les Anciens appellèrent de ce nom les sept étoiles de la queuë du Lion, parcequ'ils pensoient que les cheveux de Bérénice Reine d'Égypte, qu'elle avoit offert dans le temple de Vénus pour le retour de son mari, avoient été si estimez des Dieux, qu'ils les avoient enlevez du temple, pour les placer dans le Ciel, & changez en ces sept étoiles.

Tous ces mots viennent du Latin *capillus*, qui est dit comme *capitis pilus*.

CHEVER. v. act. Tèrme de Joüaillier. C'est, Cèrner ou creuser une pièrre par dessous pour lui ôter de la couleur, quand elle est trop forte. *Excavare.* On *chevre* aussi les rubis pour leur ôter la chalcedoine, ou la couleur blanche qui les diminuë de prix.

Chever. Tèrme de Coutumes. C'est empieter sur la chaussée d'une ville, sur un chemin, sur un héritage.

CHEVESCHE. f. f. Espèce d'oiseau nocturne, de mauvais augure,

gure, qu'on appelle autrement *chouette*, ou *civette*, ou *fresaye*. *Noctua*, *ulula*, *strix*. Voyez CHOUETTE.

Ce mot vient de *cavecca*, qui a été fait de *capo*. MÉNAGE.

CHEVESTRAGE. s. m. C'étoit un droit que les Ecuyers du Roi prenoient à Paris sur le foin qui vient par eau. *Capistragium*, ce droit est appellé en Latin *Chevestragium*, dans une Patente de S. Loüis de l'an 1256.

CHEVESTRE. s. m. Licou de monture. Ce mot est vieux, & vient de *chef*. NICOD. *Capistrum*.

CHEVESTRE, en tèrmes de Charpenterie, est la piéce de bois qui soutient les solives coupées à l'endroit de la cheminée pour donner passage aux tuyaux, & empêcher que l'âtre ne pôse sur du bois à cause du danger du feu. *Tigillum*. Le *chevêtre* doit être éloigné de trois piéds du mur.

CHEVET. s. m. Oreiller long & rond rempli de plume, sur lequel on met la tète quand on est couché. *Cervical*. On l'appelle autrement *travèrsin*. On dérive ce mot de *capitium*, ou *caput lecti*, ou plûtôt de *chef*, c'est-à-dire, le lieu où repôse le chef: car on appelloit autrefois la tète *chevet*. Un vieux Poëte dit en parlant de S. Jean,

Que Herode fist marturer,
Li chevet à un gleve trancher.

CHEVET, se dit aussi de la partie du lit où on met ce travèrsin. Cet homme a toûjours des armes sous son *chevet*. Aléxandre avoit toûjours Homère sous le *chevet* de son lit. Cet homme ronfle si-tôt qu'il a la tète sur le *chevet*.

Ce mot vient de *chef*. Quelques uns le dérivent de *cervical*; & Ménage de *capetum*, diminutif de *capo*. On appelloit autrefois *chevecel* un oreiller.

CHEVET, se dit encore de tout ce qui éleve la tète en quelque endroit qu'on soit couché. Un Moissonneur qui n'a qu'une pièrre pour son *chevet* ne laisse pas de bien dormir.

Au Palais les Avocats appellent *droit du chevet*, le festin qu'ils donnent à leurs Confrères quand ils se marient. *Nuptiarum epulum*. La même chôse se pratiquoit aussi par les Officiers des Cours Souveraines, quand leurs confrères se marioient; mais au lieu d'un repas, c'est le plus souvent une cèrtaine somme d'argent détèrminée par la compagnie, & qui se partage ensuite avec les épices.

CHEVET, se dit aussi du chef ou de la partie antérieure d'une Église, comme on dit le *chevet* de S. Denis, en parlant de cette partie de l'Église qui est dèrrière le Chœur, & où on monte par plusieurs degrez. *Pars Templi choro postica, absis*. On le dit aussi du Presbytère, ou de la maison qui y est jointe, ou attenante. Le Prieuré de S. Barthélemy est bâti au *chevet* de l'Église de S. Barthélemy dèrrière le Chœur.

CHEVET DE CANON. C'est ainsi qu'on appelle en tèrmes de Mèr un gros billot de bois de sapin, ou de peuplier, qui étant mis sous le dèrrière de l'affut du canon, en soutient la culasse. *Fulcrum*. *Chevet* de travèrsin de bittes, est une doublure de bois de sapin qu'on joint au dèrrière du travèrsin des bittes, parceque la sapin est plus doux que le chéne, & que le chéne use les câbles qui passent dessus.

CHEVET, en tèrmes d'Artillerie, manière de petit coin de mire qui sèrt à élever un mortier: il se met entre l'affut & le mortier.

Les Plombiers appellent *chevet* cèrtains rebords de plomb qu'ils mettent au bord des chéneaux, ou proche les godets, pour arrêter l'eau, & empêcher qu'elle ne bave le long de la couvèrture. *Ora extrinsecus prominens*.

On appelloit aussi autrefois *fief-chevet*, ou *chevel*, ou tenu en chef, celui qui étoit mouvant immédiatement du Roi. *Primariæ clientelæ beneficiarium prædium*.

On appelle une *épée de chevet*, un ami brave, & prompt à nous sèrvir, & à nous défendre en toutes occasions. *Amicus promptus & paratus semper ad rem pro amico bene gerendam*. On le dit aussi d'autres chôses qui nous sont familières. Cet homme a toûjours son Iliade à la main, c'est son *épée de chevet*. *Habet Iliadem in deliciis*.

CHEVETAIN. s. m. Vieux tèrme de Coutume, qui signifioit autrefois *Chef* & *Capitaine*, dont il est fait plusieurs fois mention dans Villehardouin, & le Sire de Joinville. *Caput*, *Dux*, *Princeps*. Les Turcs, quand leur Soudan fut mort, firent leur *Chevetain* un Sarazin. JOINVILLE.

On a dit aussi *Chevetain* pour Capitaine. Chef de bande. *Chevetain* & Guieur de la guèrre. M^r BRUNET *en son Thrésor P. II. C.* 395. Li *Chevetains* de batailles doivent assembler les batailleurs à pied & à cheval. H. GAUCHY.

L'autre bras sont ceux appellez
Qui ont offices principaux
Sur gens d'armes, comme Maréchaux
Et Chevetains. PÉLÉRINAGE DE L'AME.

Voyez Du Cange sur Ville Hardouin.

On appelle encore aujourd'hui *Chevetains*, les Chefs de la Bourgeoisie de Bruges.

Ce mot vient de *Capitaneus*, d'où on a formé *chevetain*, ou *chef-tain*, *captaine*, & comme on dit aujourd'hui *Capitaine*. Autrefois on disoit, & on écrivoit *chefvetaine*.

CHEVEU, s. m. Poil long, fin & délié, qui vient à la tête des hommes, & des femmes. *Capillus*. Les Médecins font plusieurs distinctions des *cheveux*, & leur donnent des noms differens; mais seulement en Grèc & en Latin. Ils appellent ceux des femmes *coma*, à cause du vèrbe κομεῖν, qui signifie *attiffer* & *agencer soigneusement*; ceux des hommes *cæsaries*, à *cædendo*, parce qu'on les coupe souvent; ceux de dèrrière la tête, *juba* & *crines*; ceux qui pendent dèrrière les oreilles, *cincinni*, c'est-à-dire, *crêpus* & *annelez*. La Magdelaine essuya les pieds du Seigneur avec ses *cheveux*. La force de Samson consistoit en ses *cheveux*. Les femmes qui se querellent, se prennent d'abord aux *Cheveux* ou aux crins. *Cheveux* bien peignez. *Compositi*, *compti*.

Ce mot est dérivé de *capillus*. Les *cheveux* paroissent de petits corps ronds fort unis & fort déliez, mais quand on les regarde dans le microscope on y voit des nœuds comme aux branches des arbres. Au bout par où ils tiennent à la tête ils ont une petite bulbe qui reçoit le suc qui les nourrit, à l'autre bout ils se divisent quelquefois en deux branches: cela arrive lorsqu'on n'a pas soin de les faire faire de tems en tems, & alors ils deviennent roux vèrs ce bout, parce que le suc qui les humecte ne pouvant pas se communiquer aisément jusqu'au bout, l'air & le soleil en dessèchent & en brûlent l'extrémité. Les *cheveux* tombent & blanchissent plûtôt sur le devant que sur le dèrrière de la tête, parceque le suc qui les entretient leur est fourni plus long-tems par les parties du dèrrière de la tête.

Par rapport à la couleur on dit *cheveux* blonds, *cheveux* blonds cendrez, *cheveux* roux, *cheveux* noirs, *cheveux* châtains clairs, châtains cendrez, *cheveux* gris, *cheveux* blancs.

On appelle *cheveux* clairs, ceux qui ne sont pas en grande quantité; *cheveux* épais, ceux qui sont en grande quantité, *cheveux* plats, ceux qui descendent en long sans être frisez; *cheveux* frisez, ceux qui sont rangez & dispôsez en boucles; *cheveux* crêpus, ceux dont chaque poil ou dont une fort petite quantité forme une boucle, & qui sont ainsi rangez sur toute la tête. En France on aime les *cheveux* blonds, quoique les noirs n'y soient pas méprisez. Les femmes d'Italie font ce qu'elles peuvent pour paroitre d'un blond doré.... Les Anciens ont toûjours estimé les blonds. FÉLIB.

Quelques-uns mettent les *cheveux* au nombre des parties du corps humain qu'ils appellent contenantes. Ils disent que ce sont des corps longs & déliez, froids & secs. L'on veut qu'ils ne méritent pas le nom de parties, parcequ'ils n'ont point une vie commune avec le tout, & qu'ils peuvent en être retranchez sans lui porter aucun préjudice. L'on dit que ce ne sont que des excrémens formez des vapeurs fuligineuses du sang, qui poussées par la chaleur vèrs la superficie du corps, se condensent en passant par les pôres de la peau. La grandeur des *cheveux* dépend du suc propre à les nourrir, qui se trouve plus ou moins abondant aux uns qu'aux autres. Ils sont gros, ou fins & déliez, selon que les pôres par où ils sont sortis sont plus ou moins larges. Lorsque les pôres sont droits les *cheveux* le sont aussi; quand ils sont courbes ou obliques, les *cheveux* sont frisez. Ceux qui sont d'un tempéramment humide ont le poil plus doux: ceux qui sont secs l'ont plus rude. La figure des *cheveux* nous paroit ronde; mais le microscope nous fait voir qu'il y en a de triangulaires, & de quarrez, aussi bien que de ronds. Cela vient de la configuration differente des pôres par où ils ont passé, & dont ils prennent la figure. Les *cheveux* se peuvent fendre & séparer en deux ou trois parties, ce qui se voit à leurs extrémitez, lors qu'ils fourchent. Le microscope découvre encore qu'ils sont creux comme de petits tuyaux; ce qui est encore confirmé par la maladie appellée *plica*, à laquelle les Polonois, sont sujets, & dans laquelle il sort du sang par l'extrémité des *cheveux*. La couleur des *cheveux* est différente suivant les païs, les temperamens, les âges, & la qualité de l'humeur qui les nourrit; mais la vieillesse change ordinairement leur couleur, quelle qu'elle soit, en blanc, ce qui arrive par le peu d'humeur qu'il reste aux vieillards.

C'étoit un grand ornement parmi les Gaulois que d'avoir de grands *cheveux*, & de là vient que la plus grande partie des Gaules s'appelloit *Gallia comata*. C'est pour cela que ceux qui quittoient le monde pour se retirer dans les Cloitres, se faisoient raser les *cheveux*, pour montrer qu'ils renonçoient à tous les ornemens mondains, & qu'ils faisoient vœu d'une sujettion absoluë à leurs Supérieurs. Aussi J. César lorsqu'il conquit les Gaules, faisoit abbatre les *cheveux* des Gaulois en signe de soumission; Ovide le dit à sa Maitresse, qui se sèrvoit de faux *cheveux*;

Nunc

Nunc tibi captivos mittet Germania crines ;
Culta triumphatæ munere gentis eris.

On impôsoit aux vaincus la nécessité de se faire tondre, pour marque qu'ils étoient subjuguez ; & c'est apparemment d'où est venuë cette expression, *il a été tondu*, en parlant d'un homme qui est déchû de quelque prétention : & cette autre, *je veux qu'on me tonde*, qui est une peine qu'on s'impôse, en cas que la chôse qu'on affirme ne soit pas véritable. La raison est qu'on regardoit comme une honte, d'etre tondu. M. Auboux, dans sa *véritable pratique civile & criminelle* dit, qu'apparemment cette manière de parler est venuë de ce qu'autrefois quand un Magistrat trouvoit un Clèrc qui n'avoit ni l'habit convenable à son etat, ni la tonsure cléricale, il le faisoit tondre.

Vers l'an 428. Clodion introduisit dans la famille Royale seulement la coutume de porter les *cheveux* longs ; mais à la réserve des Princes tous les hommes portoient les *cheveux* courts, de sorte qu'ils ne leur venoient qu'un peu au dessous des oreilles. *Greg. de Tours Hist. franc. L. III. c. 18. L. VI. c. 24. L. VIII. c.* 10. Agathias en parle plus particulièrement dans son Prémier livre. C'est la coutume des Rois des François, dit cet Auteur, de ne se faire jamais couper les *cheveux*. Leur chevelure qui descend toute sur les épaules a fort bonne grâce. Les *cheveux* de devant se partagent sur le front, & se rejettent des deux côtez. Leurs *cheveux* ne sont point mal en ordre, & mal propres, comme ceux des Turcs & des Barbares, ni liez, & cordelez tout ensemble sans grâce & sans agrément, mais ils ont différentes manières de les tenir propres, & en ont un très grand soin. Au reste, c'est chez eux un privilége de la famille Royale ; car leurs sujets les coupent en rond, & il ne leur est pas pèrmis de les porter longs. Hotman traite de ce droit des Rois de France *c.* 11. *Franco-Gallia.* Voyez aussi les Notes de Savaron & celles du P. Sirmond sur l'épitre 2. du Livre I. de Sidonius Apollinaris. Couper les *cheveux* à un fils de Roi de France sous la I. race, c'étoit le déclarer déchu de la succession à la couronne, & le réduire à la condition de sujet. P. Daniel. *T. I. p.* 83.

Dans le onzième siécle ceux qui se piquoient de bonne grâce laissoient croître leurs *cheveux*, qui leur descendoient jusques à la ceinture par grosses boucles. Godefroy Evêque d'Amiens y trouva de l'indécence & de la mollesse. Il refusa le jour de Noël la communion à ceux qui se présentoient ainsi à la sainte Table & leurs offrandes ; ce qui fit qu'ils firent sur le champ couper leurs *cheveux* ; & la coutume cessa. Dans le huitième siécle les pèrsonnes de qualité faisoient couper les prémiers *cheveux* à leurs enfans par d'autres pèrsonnes qualifiées, qui étoient appellées pour cela les Pères spirituels de ces enfans. Ainsi Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand Roi des Lombards, afin qu'en lui coupant les *cheveux* selon la coutume, il devînt son Père spirituel. Cette coutume étoit plus ancienne. L'Empereur Constantin envoya au Pape les *cheveux* de ses fils Justinien & Héraclius ; pour lui témoigner selon la coutume de ce tems-là, qu'il désiroit qu'il leur tint lieu de Père, & qu'eux lui obéïssent & l'honorassent comme ses enfans. C'étoit un témoignage bien authentique du respect qu'il portoit au Pape. Godeau.

On attribuë au Pape Anicet la défense pour les Clèrcs de porter de grands *cheveux*, mais elle est plus ancienne dans les Églises d'Occident ; & l'Épitre où ce Decret se lit aujourd'hui a été écrit longtems après la mort de ce Pape. La tonsure Cléricale est rapportée par S. Isidore de Seville à la Tradition Apostolique, en quoi il est suivi de plusieurs Auteurs.

Les *cheveux* longs ont été si odieux autrefois, qu'il se trouve un Canon de l'an 1096. portant que ceux qui auront de longs *cheveux*, seront exclus de l'entrée de l'Église pendant leur vie, & qu'on ne priera point Dieu pour eux après leur mort. Nous avons dit ci-dessus ce que fit un Évêque d'Amiens. Luitprand a fait une furieuse déclamation contre l'Empereur Phocas, qui portoit de longs *cheveux*, comme les Empereurs d'Orient ; à la réserve de l'Empereur Théophile, qui étant chauve crut effacer cet opprobre de dessus sa tête, en ordonnant à ses sujets de raser leurs *cheveux*, pour ôter la différence qui le choquoit. Saint Paul en recommandant aux femmes le soin de leurs *cheveux*, ajoûte à l'égard des hommes, qu'il est contre nature de les nourrir. On ne comprend pas bien la raison de ces défenses, de porter des *cheveux* ; puis qu'ils paroissent un des plus beaux ornemens de l'homme, & non pas une superfluité de la nature. Sans doute que la nature dans le passage de Saint Paul signifie, la coutume. En 1650. un Professeur d'Utrecht agita la question, s'il est pèrmis aux hommes de porter de longs *cheveux*. Un Théologien, nommé de Reves, qui avoit écrit pour l'affirmative, lui repliqua. Pasquier dit qu'en son jeune âge tout le monde portoit de longs *cheveux*, à la réserve des Moines. Le Roi François I. ayant commencé à porter des *cheveux* courts, pour la raison rapportée ci-dessus, les Prêtres mêmes se firent tondre : ce qui eût été auparavant trouvé de mauvais exemple, comme dit le même Auteur. L'offre qu'ils font à Dieu de leurs *cheveux*, quand ils font des vœux, est une marque qu'ils se donnent à lui en pèrpétuelle sèrvitude. Corneille dit d'un grand Capitaine, J'aime en lui ses *cheveux* tout couvèrts de lauriers.

Les *cheveux* longs fûrent donc à la mode sous la prémière race de nos Rois. Le Roi les portoit très-longs, ses parens de même, & la Noblesse à proportion de son rang & de sa naissance. Le peuple étoit plus ou moins rasé. L'homme sèrf l'étoit tout à fait ; l'homme de Poête, c'est à-dire, l'homme payant tribut ne l'étoit pas entièrement. Pepin & Charlemagne méprisèrent les *cheveux* longs. Charlemagne les portoit courts, son fils encore plus ; Charles le Chauve n'en avoit point. On recommença sous Hugues Capet à les porter un peu plus longs. Cela déplut aux Ecclesiastiques, on excommunia ceux qui laissoient croitre leurs *cheveux*. Pièrre Lombard en fit si grand scrupule à Loüis le Jeune, que ce Prince fit couper les siens. Les autres Rois jusqu'à Loüis XIII. ne les ont porté que fort courts. Les *cheveux* de S. Loüis, de Charles V. de Loüis XII. tels qu'on les voit dans leurs portraits, & sur leurs médailles, ou monnoyes, ne passent pas le milieu du cou. François I. ayant ete blessé à la tête par Mongommeri, les Médecins lui firent couper les *cheveux*. Sur son exemple tous ses sujets quittèrent leur chevelure ; chacun porta longue barbe, & fit couper ses *cheveux* : ce qui auparavant étoit une ignominie. Pasq. Sous Loüis XIII. la mode changea ; comme il aimoit fort les *cheveux*, on lui fit plaisir de les porter longs. Le Gendre. Voyez aussi Thiers, Traité des Pèrruques. L'an 1460. le Duc de Bourgogne fut griévement malade, & de telle sorte que l'on désespera de sa santé ; pour laquelle assurer les Médecins lui conseillèrent de pèrmettre que sa longue pèrruque lui fût abatuë. Ce qu'ayant été fait, tous les Courtisans, (sauf le Prince & quelques grands Seigneurs) & le peuple, en firent autant, & fut mis en usage de ne porter les longs *cheveux*. Gollut, *Mem. de Bourg. L. X. c.* 81.

Cheveu, sèrt de comparaison à toutes les chôses déliées. Ce fil, cette soye, sont déliez comme des *cheveux*. Cette aiguille, cette ligne, sont comme des *cheveux*.

On dit, qu'une femme est coëffée en *cheveux*, lorsqu'elle a seulement les *cheveux* arrangez, ou entortillez autour de la tête, & qu'elle n'a ni bonnet, ni coëffe qui les cache. En Gréce, & sur tout à Lacédémone, les filles laissoient pendre leurs *cheveux*, & flotter au gré du vent. Les femmes au contraire les noüoient négligemment par dèrrière.

On appelle *faux cheveux*, ceux qui ne tiennent point à la tête, mais qui y sont appliquez en tresses, tours, coins ou pèrruques. *Mentiti, falsi, adscititii capilli.* On a remarqué que les Grècs apprirent aux Romains l'usage des *faux cheveux*, & à se sèrvir de cet ornement emprunté.

On dit aussi des *cheveux de Cour*, pour dire, de *faux cheveux* ; mais c'est seulement dans le stile comique, & burlesque. On le trouve en ce sens dans quelques Comédies modèrnes.

On appelle *cheveux vifs*, les *cheveux* arrangez dans les pèrruques de la manière qu'ils l'étoient sur la tête de la pèrsonne vivante, sur laquelle ils ont été coupez à ce dessein, *Vivi capilli* ; & on les appelle *frisez naturellement*, quand ils étoient frisez, bouclez ou annelez auparavant que d'être coupez, *capilli crispi, cirrati.*

On appelle un *toupet de cheveux*, une poignée de *cheveux*, ce qui croit, ou ce qu'on laisse en quelque endroit de la tête. *Cirri.* Les Tartares & les Chinois se rasent les *cheveux*, à la réserve d'un petit *toupet* qu'ils laissent croître au dèrrière de la tête.

Les Poëtes appellent le Soleil, *Phœbus aux blonds cheveux, Crinibus aureis*, & se sèrvent du mot de *cheveux gris* & *cheveux blancs*, pour marquer la vieillesse, *Cani.* Ozius deshonora ses *cheveux gris* par sa chûte. Herman. Ainsi Malhèrbe a dit,

Les ridicules avantures
D'un amoureux en cheveux gris.

Et Corneille,

Touche ces cheveux blancs *à qui tu rends l'honneur.*

On dit, Rafraichir les *cheveux*, faire les *cheveux*, couper les *cheveux* ; pour dire, en couper les pointes, ou les éxtrémitez, les mettre à la mode. *Alicujus capillum tondere.*

Cheveux, se dit figurément des petites racines ou filamens des plantes, d'où leur vient la prémière nourriture. *Capilli.*

On dit d'une chôse qui fait horreur, qu'elle fait dresser les *cheveux* à la tête. On dit, qu'il faut prendre l'occasion aux *cheveux* ; pour dire, qu'il ne faut pas la laisser échapper. On dit qu'un passage, qu'une comparaison sont tirez par les *cheveux*, lorsqu'ils ne viennent pas naturellement au sujet, qu'ils sont tirez de trop loin, & amenez par force, & par machine. On dit encore, que tous

tous nos *cheveux* sont comptez ; pour dire, que la Providence a soin des moindres chôses qui nous regardent. On dit aussi, quand on veut trop subtiliser sur les chôses, que c'est fendre un *cheveu* en deux, d'autres disent en quatre. On dit encore, Il ne s'en faut pas l'épaisseur d'un *cheveu* ; pour dire, peu s'en faut, ou il ne s'en faut prèsque rien. On dit aussi, Se prendre aux *cheveux*, se tirer aux *cheveux*, tirer quelqu'un par les *cheveux*, lui sauter aux *cheveux*, s'accrocher aux *cheveux*, pour représenter la manière dont cèrtaines gens se battent.

Nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux. BOIL.

On dit aussi, S'arracher les *cheveux* de douleur, de désespoir.

CHEVILLE. subst. f. Petit morceau de fèr, ou de bois rond ou quarré, mais un peu pointu, qui sèrt à tenir fèrme l'assemblage de plusieurs piéces du cuir, de bois, de fèr, &c. *Clavus ligneus, ferreus, fibula.* Les Cordonniers font tenir les talons de cuir avec des *chevilles*. Toute la charpente & la menuiserie ne tiennent qu'avec des *chevilles*. Aux Maldives tous les assemblages se font sans clous & sans *chevilles*, comme témoigne François Pyrard.

Ce mot est dérivé de *clavus*. Ménage le dérive de *clavicula*, qui se trouve dans de vieux titres en la même signification. On trouve *cavilla* pour dire *cheville*, dans la basse Latinité.

On dit parmi les Laboureurs, Mettez ce cheval en *cheville*. Ce cheval n'est propre qu'à mettre en *cheville* ; pour dire, n'est propre qu'à tirer devant un limonier, qu'à tirer avec des traits. LIGER. parceque ces traits s'attachent avec des *chevilles*.

CHEVILLE OUVRIÈRE D'UN CARROSSE, est une grosse *cheville* de fèr sur laquelle tourne le train de devant, & qui l'attache à la fléche. *Clavus rhedæ primarius.* Les *chevilles coulisses* sont celles qui s'appliquent, & qui se levent quand on veut.

CHEVILLE A TOURNIQUET. C'est une *cheville* à l'aide de laquelle, par le moyen de ce tourniquet, on sèrre avec une corde la charge qui est sur une *charrette*. LIGER.

En tèrmes de Marine des *chevilles à croc*, ce sont des *chevilles* de fèr avec des crocs, qui sont à côté des sabords pour amarrer les canons. *Clavi unco præfixi. Chevilles à tête de diamans*, ou à *tête ronde*, ce sont des *chevilles* de fèr dont la tête est si grosse qu'elle ne peut entrer dans le bois du vaisseau. *Chevilles à tête perduë*, ce sont des *chevilles* dont la tête entre dans le bois. *Cheville de pompe*, est une *cheville* de fèr mobile qui assemble la bringuebale avec la vèrge de pompe. *Chevilles de potences de pompe*, ce sont des *chevilles* de fèr d'un piéd de long, qui passent dans les deux branches de la potence de la pompe, pour tenir les bringuebales &c. *Cheville à boucle*, est une *cheville* à la tête de laquelle il y a une boucle. *Cheville à croc*, est celle qui a un croc à côté de la tête, on appelle encore *chevilles* des morceaux de bois qu'on arrange sur une pièrre, & qu'on attache avec des cordes, pour tenir cette pièrre fèrme, lorsqu'on veut la scier, & faire de ses differens morceaux des ouvrages à la mosaïque.

CHEVILLE DU PIÉD, est une apophyse, ou éminence, qui est en la partie inférieure de la jambe, là où elle se joint avec le piéd, & où se fait la flexion. *Malleoli.* Les Médecins l'appellent la *malléole*. Il y en a une de chaque côté, l'intèrne & l'extèrne. La *cheville*, ou la *malleole* intèrne, est une éminence du *tibia*, & l'extèrne l'est du *peroné*. Quand on veut marquer que l'eau est fort basse dans un gué, on dit qu'elle ne va que jusqu'à la *cheville du piéd*.

CHEVILLE, en Poësie ; se dit figurément d'une épithéte inutile, ou des mots qui ne sont mis que pour faire la mesure des vèrs, ou pour la rime ; qui ne sèrvent de rien pour le sens & la pensée. *Inane versus complementum.* Maître Adam Billaud Menuisier de Nevers a fait un livre de Poësies, qu'il a intitulé *les Chevilles*.

CHEVILLES, en tèrmes de Vénerie, se dit aussi des branches du bois de cèrf, quand il se divise en plusieurs andoüillers : ce qu'on appelle aussi *chevillures*. *Cervini cornu ramuli.*

CHEVILLE. Tèrme de jeu d'hombre. On appelle être en *cheville*, lorsque l'on n'est ni le prémier, ni le dèrnier en carte. *Medius, intermedius, medium esse.*

On appelle *cheville*, dans les instrumens de Musique à cordes, cèrtains petits morceaux de bois, ou de fèr, fichez dans la table, ou dans le manche de l'instrument, qui sèrvent à tendre, ou à lâcher les cordes qui y sont attachées par un des bouts. *Claviculus, epitonion. Chevilles* d'épinette, de psaltérion, de luth, de theorbe, &c.

CHEVILLE, se dit aussi de cèrtains petits morceaux de bois en saillie & crochus, qui sont posez sur des ratteliers dans des Greffes ou dans des études de Procureurs, pour y attacher des sacs, & les y ranger sans confusion. *Ligneus clavus extrema parte recurvus.* Ce procès a été mis au Greffe, on le trouvera à la *cheville* de Mr. un tel Rapporteur.

CHEVILLE, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit qu'un homme trouve autant de trous que de *chevilles*, quand il trouve promptement des excuses, des échapatoires, des distinctions pour se déffendre de toutes les objections qu'on lui peut faire. On dit qu'un homme ne vient pas à la *cheville* du pied d'un autre ; pour dire, qu'il lui est fort inférieur en mérite, & en capacité. On dit aussi d'un homme que la fortune a mis dans un bon poste, Le voilà bien, il ne lui faut plus qu'une *cheville* pour le bien tenir. On dit aussi d'un bâtiment qui est achevé, en bon état, qu'il n'y manque pas une *cheville*.

CHEVILLER. v. act. Mettre des chevilles. *Clavis affigere, suffigere, fibulis compingere.* Cette charpente n'est pas encore en état, elle n'est que *chevillée*.

CHEVILLER, en tèrmes de sortilége, c'est empêcher par sort les autres de pisser. *Mictum sortibus impedire, sistere* &c.

CHEVILLÉ, ÉE. part. & adj. Qui ne tient qu'avec des chevilles. *Clavatus, fibulis affixus.*

On appelle au Manége un *suros chevillé*, quand le calus qui le forme sur le canon du cheval est double, l'un en dehors & l'autre en dedans ; & des *épaules chevillées*, quand elles sont engourdies & prèsque sans mouvement.

On dit en Poësie, que des vèrs sont bien *chevillez*, quand ils sont chargez de plusieurs mots inutiles, & qui ne sèrvent que pour la mesure, ou pour la rime. *Tibicines.*

CHEVILLÉ, en tèrmes de Blâson, se dit des ramures d'une corne de cèrf ; & quand on veut éxprimer le nombre des cornichons, ou dagues, qui sont dans un bois de cèrf peint sur un Écu, on dit *chevillé* de tant de cors. *Cornu Cervinum ramulis distinctum.* Le Baron d'Hona porte d'azur à deux bois de cèrf posez en sautoir, chaque branche *chevillée* de six piéces d'argent. Et on appelle en vénerie, une tête de cèrf bien *chevillée*, quand elle a beaucoup de pointes, & de cornichons, qui sont rangez en bel ordre.

On dit provèrbialement d'un homme qui a de la peine à mourir, quoiqu'il ait de l'âge, ou qu'il ait eû de grandes maladies, qu'il a l'ame *chevillée* dans le corps.

CHEVILLETTE. s. f. Tèrme de Relieur. C'est un petit morceau de cuivre plat & troüé, qu'on met sous le cousoir, & où l'on attache les nèrfs des livres qu'on coud. *Claviculus.*

CHEVILLON. s. m. Tèrme de Tourneur. Petit bâton tourné, que les Tourneurs mettent au dos des chaises de paille. *Claviculus torno factus.*

CHEVILLON. Tèrme de Fèrrandinier. C'est un bâton de deux piéds de long, sur lequel on léve la soye de dessus l'ourdissoir.

CHEVILLOTS. s. m. Tèrme de Marine ; ce sont de petits morceaux de bois tournez, qui sèrvent à lancer les manœuvres le long des côtez du vaisseau.

CHEVILLURE. s. f. Tèrme de Vénerie, qui se dit des petites pointes ou cornichons qui sortent des pèrches du cèrf. *Cervini cornu ramuli.*

CHEVIR. v. n. Être maître de quelqu'un, de quelque chôse. *Flectere, vincire, adducere aliquem quò velis.* Cet Artisan a tant de besogne, qu'on ne sçauroit *chevir* de lui. Cet enfant est si mutin, qu'il n'y a que sa nourrice qui puisse *chevir* de lui. Ce mot n'est en usage que dans le stile bas, & burlesque. On écrivoit autrefois *chesvir*. Autrefois le mot de *chevir* vouloit dire *traiter, composer, capituler* : on le trouve en ce sens dans les Coutumes. Voyez le grand coutumier. Beaumanoir l'employe dans un autre sens, dans cet Auteur il veut dire *nourrir*. Si comme chil qui ne sont pas de leur Quemune ou Gentixhoumes, liquel ne s'entremettent de marcheander, ainchois se *chevissent* de leur hiretage. BEAUM.

CHEVIR, en tèrmes de Palais, signifie, Traitter, composer. *Mutuo pacisci, conventis & pactis mutuis rem decidere.* Dans toutes les transactions, après avoir éxpliqué le diffèrend, on ajoûte, Les parties en ont *chevi*, composé & transigé ainsi qu'il s'ensuit. Ce mot, aussi bien que celui de *chevisance*, qui signifioit composition, vient de *chef*, comme qui diroit, *mettre à chef*.

CHEVISANCE. subst. f. Traité, accord fait avec quelqu'un au sujet de quelque différend, quelque dette, ou obligation. *Pactum, transactio, conventio.* Beaumanoir use quelquefois de ce mot pour celui de *chevance*.

CHÉVRE. s. f. Animal domestique qu'on nourrit en troupeaux. *Capra, capella.* C'est la femelle du bouc. On se sèrt du poil de *chévre* à faire des chapeaux, & des camelots ; de leur lait à faire des fromages ; & même quelques pauvres gens en mangent la chair. Varron assûre que les *chévres* sont malsaines, & qu'elles ont toûjours la fiévre. Il est cèrtain du moins que par la plûpart des Coutumes de France, il y a une prohibition pèrpétuelle de laisser aller les *chévres* dans les champs, ou dans les prairies d'autrui, & qu'elles sont toûjours en déffends. Varron soutient que ce mot a été dit *à capra*, comme *carpa*, de *carpere*, *brouter*. Les Mendésiens & les habitans de la ville de Copte en Égypte adoroient

roient les *chévres*, ceux-ci parce qu'elle étoit le divèrtissement d'Isis. VOSSIUS, *de Idol. L. III. c. 74.*

Il y a des *chévres* sauvages, qui sont les chamois, dont les peaux sont fort estimées.

CHÉVRE, est aussi une machine dont se sèrvent les Architectes, & les Charpentiérs, pour élever des piérres & des poutres. *Capreolus.* Elle porte de plus gros fardeaux que la gruë, parcequ'elle n'a pas le bec si long. La figure de sa bâse est triangulaire, & est appuyée par deux bras, & un rancher ou une 3^e jambe, qui en soutiennent le poinçon. A l'endroit où ces trois piéces se joignent, est penduë une poulie avec ses mouffles, dans lesquelles est passé un câble qui léve ce que l'on veut par le moyen d'un treüil, ou tour qui se meut avec des leviers passez à travèrs, & qui est appuyé sur les deux jambes de la *chévre*. Il y a aussi des pinces de fèr qu'on appelle *piéds de chévre*. Columella l'appelle *capreolus*.

CHÉVRE, se dit provèrbialement en ces phrâses. Prendre la *chévre*, c'est, Se fâcher, se mettre en colère légèrement : c'est la même chôse que, Se câbrer, qui vient aussi du mot de *chévre*.

D'un mari sur ce point j'approuve le souci ;
Mais, c'est prendre la chévre *un peu bien vite aussi.* MOL.

On dit provèrbialement, On ne peut pas sauver la *chévre* & les choux ; pour dire, qu'on ne peut pas mettre une affaire à l'abri de toutes sortes d'inconvéniens, ni se ménager avec tout le monde. On dit aussi des chôses qui n'ont aucune liaison ensemble, Cela s'entretient comme crottes de *chévre*. On dit encore, que là où la *chévre* est attachée, il faut qu'elle broutte ; pour dire, qu'il faut s'accommoder aux chôses, au tems, & à la situation des affaires où l'on se trouve engagé. On appelle *barbe de chévre*, un homme qui n'a de la barbe que sous le menton, & par bouquets. On dit aussi, qu'un homme aimeroit une *chévre* coëffée, lorsqu'il n'est pas difficile en amour, que toutes les femmes lui sont bonnes indifféremment. On dit, La *chévre* a pris le loup, en parlant de ceux qui pensant pèrdre ou tromper les autres demeurent eux-mémes pris. Cette expression se trouve dans un des dialogues de Lucien que d'Ablancourt a traduite ainsi, voilà le provèrbe arrivé de la *chévre* qui prit le loup, & il ajoute cette remarque : on dit aussi ce provèrbe en nôtre langue, & l'on feint qu'une *chévre* poursuivie d'un loup se sauva dans une maison désèrte, dont elle fèrma la porte par hasard avec ses cornes après que le loup fut entré, qui fut pris par ce moyen.

CHÉVRE. Constellation de l'hémisphère septentrional, composée de trois étoiles comprises entre le 45^e & 55^e dégré de latitude nord, tout près du Cocher. L'une est de la prémière grandeur, & touche au 45^e degré, les deux autres ne sont que de la 6^e, & sont situées l'une au dessus de l'autre, entre le 50 & le 55^e degré. Les Poëtes disent que c'est la *Chévre* d'Amalthée, qui nourrit Jupitèr dans son enfance. On la surnommoit Olénie, *Olenia*, parce qu'elle avoit été nourrie dans la ville d'Oléne en Boeotie, ou parce qu'Olenus fils d'une fille de Vulcain la reçut entre ses bras, quand elle nâquit. Quelques-uns disent que c'étoit un astre heureux ; cependant Horace l'appelle, L. III. Od. VII. v. 6. *Insana Capra Sydera.* C'est, à ce que l'on croit, parce qu'elle fait des nuits froides, & que quand elle paroit, dit Pausanias, elle diminuë les forces. Acosta écrit L. V. c. 2. que les habitans du Pérou adorent la Constellation de la *Chévre*, qu'ils appellent *Colea*.

CHEVREAU, ou *Cabril.* f. m. Le petit d'une chévre. *Hædus.* On mange des quartiers de *chevreau*, aussi-bien que des quartiers d'agneau. On l'appelle autrement *cabrit*. Les anciens disoient *chevrel*, à cause qu'ils prononçoient en *el* tout ce que nous prononçons en *eau*. *Chastel* pour *château*, & *bel* pour *beau*. Borel dit avoir lû ces mots dans un cèrtain Auteur : *il print un mourcel de pel de chevrel* ; pour dire ; il prit un morceau de peau de *chevreau*. Le *chevreau* a toujours passé pour un mèts excellent, & les Anciens en sèrvoient dans leurs plus magnifiques repas. L'Écriture nous en fournit plusieurs éxemples à l'égard des Hébreux, comme Gen. XV. 9. XXX. 32, 35. XXXI. 38. XXXII. 14. Liv. des Rois XVI. 20. Jug. XIII. 15. &c. Il y a peu de festins dans Athenée où les *chevreaux* ne se trouvent au nombre des plus excellens mèts. Voyez L. I. c. 1. L. IV. c. 6. L. IX. c. 3. c. 13. Juvénal Sat. XI. vante la bonté d'un jeune *chevreau* du tèrritoire de Tivoli. En France on en mange beaucoup en quelques Provinces. Les *chevreaux* de Poitou sont les meilleurs ; & on les compare en bonté à ceux d'Italie, DE LA MARE. *Tr. de Pol. L. V. T. XXII.* où il cite *Nonius de re Cibar. L. II. c. 6.* La chair d'un *chevreau* qui est encore sous la mère & ne s'est nourri que de lait, est éxcéllente, & bonne pour la santé. A deux & à trois mois les *chevreaux* sont bons, on en peut manger jusqu'à six mois, mais ils sont moins bons. Cette chair est de facile digestion, nourrit beaucoup, & on l'estime très-salutaire aux pèrsonnes convalescentes, à cause de ses sucs huileux & balsamiques. ID.

CHÉVREFEUILLE. f. f. *Caprifolium*, *Periclymenon.* Arbrisseau dont la racine est ligneuse, rampante, & donne à son coller plusieurs jèts ligneux, gros comme des plumes à écrire, ronds, longs plus ou moins, suivant le tèrrein dans lequel il se trouve, couchez par tèrre en partie, & en partie debout, sur tout lorsqu'ils ne sont pas éloignez de quelque corps auquel ils puissent s'entortiller pour se soutenir. De chaque nœud de ces jèts, qui sont souvent branchus, naissent des feüilles oppôsées, arrondies, molles, d'un vèrd gai en dessus, plus pâles & un peu veluës en dessous. A l'extrémité des branches sont attachées des fleurs dispôsées en rayons. Chaque fleur est un tuyau fèrmé par le bas, évasé par le haut, & découpé en deux lèvres, dont la supérieure est recoupée en quelques parties, & beaucoup plus grande ordinairement que l'inférieure, qui est taillée le plus souvent en manière de langue. Le calice qui soutient la fleur devient une baye molle, d'un rouge tirant sur le jaûne, grosse comme un pois, d'un goût désagréable. Elle renfèrme quelques semences dures, applaties, & prèsque ovales. Il y a plusieurs espéces de *Chévrefeüilles*. Les unes ont leurs feüilles oppôsées & separées ; dans quelques espéces elles se joignent tellement par leur bâse, qu'il semble que la branche ne fait que les enfiler. C'est pour cela que quelques-uns l'appellent *Caprifolium perfoliatum*. Leurs fleurs varient par leurs couleurs, par leur ôdeur, & par le tems auquel elles naissent. Dans la plûpart des espéces la couleur de la fleur est purpurine, rayée de quelques lignes blanches, qui deviennent jaûnes lorsque la fleur commence à passer. Mais dans cèrtaines espéces ces couleurs sont plus vives, de même que l'ôdeur. Il y en a aussi qui fleurissent plûtôt, d'autres plus tard, & d'autres qui gardent leurs feüilles toute l'année. On cultive dans les jardins le *Chévrefeüille*, parce qu'il garnit des espaliers, & qu'il donne beaucoup de fleurs. On fait des palissades de *Chévrefeüille*, des bèrceaux, des cabinets de *Chévrefeüille*, des buissons de *Chévrefeüille*. On le met dans des pots, on le taille, on l'arrondit, on lui donne divèrses figures. Les fleurs du *Chévrefeüille* sont en usage en Médecine : elles sont un puissant diurétique, & propres pour la rate. On s'en sèrt aussi dans l'asthme, & dans la toux. On en fait une eau distillée qui fortifie les nèrfs, & facilite l'accouchement. On l'appelloit autrefois *chievreboust*.

CHÉVREPIÉD, est une épithète que les anciens Poëtes donnoient aux Faunes, & aux Satyres, à qui ils attribuoient des piéds de chévre. *Capripes.*

CHEVRETER. v. n. & act. Qui s'est dit d'une chévre qui met bas son petit. *Edere, eniti.* T. Live parle d'une chévre qui, comme parle Vigenère, *chevreta* six petits d'une portée.

CHÉVRETTE. f. f. Petit chenet de fèr qui a quatre piéds, & qui n'a point de branche élevée qui arrête le bois qu'on met dessus. *Fulcrum ferreum pedibus quatuor instructum.*

CHEVRETTE, est aussi un tèrme d'Apoticaire, qui signifie un pot de fayance avec un goulot, où l'on met les syrops. *Guttus.*

CHEVRETTE, dans l'Artillerie, est une petite machine de trois piéds & demi de hauteur. Elle est composée de deux piéces de bois élevées pèrpendiculairement, & fichées sur une autre piéce de bois qui travèrse, & qui touche à tèrre. Elle a en haut un boulon de fèr qui entretient les deux piéces droites, & une cheville de fèr qui hausse & baisse dans des trous faits éxprès à proportion que l'on veut hausser, ou baisser les fardeaux qui se pôsent dessus. *Fullonium.*

CHEVRETTE, signifie aussi, la femelle du chevreüil. *Caprea.* La *chevrette* & le chevreüil se gardent la fidelité tant qu'ils vivent. SAL. Quelques-uns disent aussi *chevrelle*. Voyez CHEVREUIL.

CHEVREUIL. subst. m. Bête fauve & sauvage qui vit dans les bois, & qui éxerce fort les Chasseurs, qui ressemble au cèrf, mais qui est plus petit, & qui est de meilleure fuite. *Capreolus.* Il s'apprivoise aussi plus aisément, & ne fait point de mal avec son bois. On appelle *bosse*, ou *ensleure*, ce qu'on appelle au cèrf la *meule*. Sa femelle se nomme *chevrelle*, ou *chevrette*. Il n'y a pas de connoissance du mâle d'avec la femelle quand on les chasse, que par la tête. Les *chevreuils* sont les plus dispos des animaux qui ont le piéd fourchu. Ils ne vont point au change des femelles, qui portent deux ou trois petits : au contraire ils les secourent & les gardent quand elles sont pleines ; & quand elles ont mis bas, ils leur aident à élever leurs faons jusqu'à ce qu'ils soient en état de les suivre : ce qui a fait croire à quelques-uns qu'ils se marioient. Les chiens barreurs sont les meilleurs pour courre le *chevreuil*.

La chair de *chevreuil* est la meilleure entre tous les animaux sauvages, & la plus délicieuse au goût. Les Médecins ne lui trouvent aucune mauvaise qualité ; ils disent qu'elle est fort propre aux

aux tempéramens flegmatiques, & à ceux qui sont sujets à la colique & au mal caduc. De la Mare, Tr. de Pol. Liv. V. T. XXIII. Ch. 1. §. 3. où il cite *Sim. Sethi de alimentor. facultatib. Lit. D. n. 1.* & *Nonius de Re Cibar. L. II. C.* 10. Bruyer. Campeg. *De Re Cibar. L. XIII. C.* 20. Il y a beaucoup de *chevreuils* dans les Païs du Nord, dit Olaüs Magnus Liv. XIII. Ch. 3. dans les Alpes, en Suisse, & dans quelques-unes de nos Forêts de France. Les *chevreuils* non plus que les cèrfs n'ont point de fiel. Le petit du *chevreuil* s'appelle faon, aussi bien que celui du cèrf. Id.

CHEVREUSE. s. f. Ville de France dans le Hurepoix. *Caprusium*, *Caprosia*. *Chevreuse*, qui est sur la petite rivière de Juette, fut érigée en Duché par François I. l'an 1545. Dix ans après Henri II. confirma cette érection, & l'an 1612. Louis XIII. fit une Pairie de ce Duché, qui appartenoit à la maison d'Albert.

Chevreuse. s. f. Sorte de Pêche. *Caprusiana*. La *Chevreuse*, & la Rossane, avec la Pavie-Rossane, viennent au commencement de Septembre. La Quint. C'est une de celles dont la fleur est grande. Id. qui l'appelle aussi la belle *chevreuse*. La *chevreuse* ne cede à aucune autre pêche en grosseur, en beauté de coloris, en belle figure, qui est tant soit peu longuette, en chair fine & fondante, en abondance d'eau sucrée & de bon goût, & par dessus cela elle excelle par la fécondité de son rapport. Elle n'a d'autre défaut que celui d'être quelquefois pâteuse; mais elle ne l'a que quand on la laisse trop meurir, ou qu'elle a été nourrie dans un fond froid & humide, ou qu'elle a rencontré un Été peu chaud & peu sec. Elle demande d'être exposée au levant, ou au midi, & même dans les fonds médiocrement humides, elle ne s'accommode pas mal du couchant. C'est une très-bonne espéce de pêche. La Quint.

Quand ce mot se dit de l'arbre on le fait masculin. Si nôtre exposition médiocre ne peut contenir que quatre pêchers, j'y voudrois mettre un admirable, un *chevreuse*, &c. La Quint.

CHEVRIE. s. f. Nom d'un instrument qu'on croit être la *musette*, la *cornemuse*, ou quelque chôse de semblable.

CHEVRIER. s. m. Celui qui garde les chévres. *Caprarius*.

CHEVRON. s. m. Piéce de bois de sciage équarrie qui se débite, de six à sept piéds de long, & de trois à quatre pouces de gros, qui sèrt ordinairement à mettre sur les pannes des couvèrtures d'un logis pour soutenir les lattes. *Canterius*. Les *chevrons* coulent sur la couvèrture, faute d'être bien chevillez, & brandis sur la panne. Il y a des *chevrons de crouppe*, & des *chevrons de longs pans*. Ceux-ci portent depuis la panne jusqu'au haut du toit, & sont dans la plus grande étenduë du bâtiment. Les autres sont inégaux, & attachez sur les arêtiers de la crouppe d'un comble. Il y a aussi des *chevrons de remplage*: des *chevrons cintrez*, qui sèrvent pour les dômes. On cloüe au bas des *chevrons* des coyaux, qui portent jusques sur les bords de la saillie de l'entablement. Quand les *chevrons* sont chevillez sur les pannes, on dit qu'ils sont brandis sur panne.

Ce mot vient de *caprone*, qui a été fait de *caper*, ou de *capreolus*, qui se trouve dans Vitruve en cette signification. Ménage. On les a appellez aussi *caprones*.

Chevron, en tèrmes de Blâson, est l'une des piéces honorables de l'Écu qui represénte deux *chevrons* de charpente assemblez sans aucune division. Il descend du chef vèrs les extrémitez de l'Écu en forme d'un compas à demi-ouvèrt. Il est le symbole de la protection & de la consèrvation, ou celui de la constance & de la fèrmeté. D'autres disent qu'il représente les éperons du cavalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisiéme partie de l'Écu. Quand il est accompagné, sa largeur ne doit être obsèrvée qu'autant que le pèrmet la commodité des piéces qui l'accompagnent. On charge quelquefois les *chevrons* d'un autre *chevron* du tiers de sa largeur. Il y a des *chevrons* de plusieurs piéces, ainsi que la fasce, la bande & le pal. On tient que le *chevron* étoit autrefois une piéce de lice, de barrière & clôture de parc. Quelques-uns le dérivent de *chévre*, parce qu'il en représentoit autrefois la tête. D'autres le dérivent de *chef*, & disent qu'on le nommoit *chievron*, comme on disoit aussi *chief* pour *chef*.

Chevron abaissé, est celui dont la pointe n'approche pas du bord du chef de l'Écu, & qui va seulement jusqu'à l'abyme, ou aux environs. *Canterius depressus*.

Chevron alaisé, est celui qui ne parvient pas jusques aux extrémitez de l'Écu. *Accisus*.

Chevrons appointez, sont ceux qui portent leurs pointes au cœur de l'Écu, & qui sont opposez l'un à l'autre, y en ayant un droit, & l'autre renvèrsé. *Obversus*.

Chevron brisé, ou éclaté, que quelques-uns disent *fendu*, se dit quand la pointe d'enhaut est fenduë, ensorte que les piéces ne se touchent que par un de leurs angles. *Supernè disjunctus*.

Un *chevron coupé*, est celui dont la pointe est coupée. *Sectus*.

Chevron rompu, est celui dont une branche est rompuë, & séparée en deux piéces. *Fractus*.

Chevron couché, est celui dont la pointe est tournée vers un des côtez de l'Écu sur lequel il est appuyé. *Jacens*.

Chevron ondé, est celui dont les branches vont en ondes. *Undatus*.

Chevron parti, quand il a ses branches de diffèrent émail, & lorsque la couleur est opposée au métal. *Partitus*.

Chevron ployé, quand ses branches sont courbes. *Flexus*, *incurvus*.

Chevron renvèrsé, quand sa pointe est vèrs la pointe de l'Écu, & les branches vèrs le chef. *Inversus*.

On appelle un Écu *chevronné*, quand il est rempli de *chevrons* en nombre égal de métal & de couleur.

Chevronné, contre-chevronné, se dit lorsque l'Écu est parti, & que la couleur est opposée au métal, & réciproquement le métal à la couleur, comme celui de la Haye Venteler. *Canteriatus*, *canteriis refertus*. On dit aussi un pal *chevronné*, quand il est chargé de chevrons, & pareillement des autres piéces. *Palus canteriis onustus*.

CHEVROTAGE. s. m. Droit que les habitans qui ont des chévres doivent en quelque lieu à leur Seigneur.

CHEVROTER. v. neut. Faire de petits chevreaux. *Hædulos edere*, *parere*. La chévre est un des animaux qui souffre le plus, quand elle *chevrote*. On s'en sèrt aussi dans la figure, & c'est en tèrme populaire, S'impatienter, se mettre en colère, prendre la chévre. *Stomachari*. Quand on lui reproche sa naissance, cela le fait *chevroter*.

CHEVROTIN. s. m. Peau de chevreau préparé qui sèrt à faire des gands, & plusieurs autres chôses où on a besoin d'une peau délicate. *Pellicula hædina*.

CHEVROTINE. Tèrme d'Artillerie. Balle de plomb d'un petit calibre. *Glans plumbea*. Il y en a 166 à la livre.

CHEUTE. s. f. L'action de ce qui chet. La *chute* des corps graves augmente leur mouvement avec une cèrtaine proportion qui a été inconnuë aux Anciens. Les Stoïciens se vantoient d'une intrépidité qui n'auroit pas été ébranlée par la *chûte* des Cieux.

Cheute, signifie figurément, le peché. *Casus*, *lapsus*, *lapsio*, *prolapsio*. S. Pièrre pleura amèrement après sa *chûte*. Une femme s'affèrmit dans le crime, lorsqu'au lieu de s'épargner sur ses prémières *chûtes*, on lui ravit le reste de honte qui la pouvoit retenir. De Vill. La *chûte* du Pape Libère est l'un des plus lamentables spéctacles de l'Église. Hèrman. Dieu a pèrmis la *chûte* infortunée du prémier homme, quoiqu'il eût pû l'empêcher. Balsac a dit, vous êtes si heureux, que vous avancez en faisant des *chûtes*.

Cheute, se dit aussi de la décadence des grandeurs de ce monde, des biens de la fortune. *Casus*. La *chûte* de Sejan est un exemple redoutable pour les favoris. La *chûte* de cette piéce de théâtre doit être imputée à une cabale. Les Pèrses abbatus par la molesse, & par les délices, ne pûrent s'opposer à la *chûte* de leur Empire. Vaug. Quand les grands hommes tombent, leur *chûte* ne diminuë rien de leur grandeur: on les respécte comme des Temples démolis. Bouh. L'Empire Romain courant à sa ruine, entraîna les sciences qui se trouvèrent accablées sous le poids de sa *chûte*. Bail.

Une aveugle tèrreur
Précipite la chûte, *au lieu de l'empêcher.* Quin.

Dans sa ruine même il peut s'envelopper.
Il ne peut en tombant écraser sous sa chûte. Corn.

Cheute, signifie aussi, Cadence, harmonie qui se fait à la fin d'un air, d'une période, ou d'une pensée qui finit un Sonnet, un Rondeau, ou autre piéce de Poësie. *Numerus*, *sonus*, *clausula*. La *chûte* de cette Épigrame est heureuse. La *chûte* de cette courante est agréable. La *chûte* de cette période se précipite trop. La *chûte* d'un Sonnet doit être noble & ingénieuse. S. Évr.

Mais n'imite jamais, par de burlesques tours,
De ces Prédicateurs l'éloquence fleurie,
Qu'une chûte *de mots jette aux piéds de Marie.* Vill.

M. Rousseau parle ainsi de la *chûte* dans son traité de la viole. La *chûte* se fait lorsque descendant par intèrvalle de tièrce, on touche en passant du second coup d'archet la note dont la situation est entre les deux qui font la tièrce. On peut sur une même note faire la *chûte* & la cadence sans appui. La *chûte* se peut faire quelquefois sur des notes en même degré. On ne doit jamais faire de *chûte*, lorsque la prémière note de la tièrce est la fin d'une période de chant, & lorsqu'entre les deux notes qui font la tièrce il y a quelque pause. Toutes les tièrces en descendant qui sont

font majeures demandent une *chûte*. La *chûte* se fait quelquefois lorsqu'on descend par intervalle de quarte. La *chûte* au lieu de la cadence, sur les notes marquées d'un dièze & autres feintes fait un bel effet. Dans les pièces où le mouvement veut être beaucoup marqué, il ne faut point faire de *chute*. Pour pratiquer éxactement la *chûte* il faut observer les mêmes régles que pour l'appui de la cadence. La *chûte* est propre pour tous les differens jeux de la viole, elle rend le jeu plus lié & plus doux. Dans les chants tendres & languissans on la doit faire souvent au lieu de la cadence, pour rendre le chant plus patétique. Dans les piéces qui expriment quelque chôse d'épouvantable & de tèrrible, elle se doit faire d'une manière brusque & précipitée.

On dit d'un malade vieux & languissant, qu'il s'en ira à la *chûte* des feüilles ; pour dire, vèrs l'automne.

CHEUTE, en Astronomie, est le signe où une Planéte a moins de vèrtu, & d'influence. *Defectio*. On l'appelle autrement, le signe de *dejection*.

CHEUTE, en tèrmes de Jardinage, est le raccordement de deux tèrreins inégaux, qui se fait par des pèrrons, ou par des gazons en glacis. *Devexitas, declivitas*.

CHEUTE, *de festons, & d'ornemens*, en Architecture, ce sont des bouquets pendans de fleurs, ou de fruits, qu'on met dans des ravalemens de montans, pilastres, & panneaux de compartiment de lambris. *Implexi pendentesque encarpi*. La *chute d'un toit*, c'est la pente, ou l'égoût d'un toit. *Fastigii declivitas*.

CHEUTE D'EAU, en Méchanique, c'est la pente d'une conduite depuis son réservoir jusqu'à l'élancement d'un jèt d'eau, qui ne monte jamais si haut que sa source. *Aquarum devexitas, lapsus*.

CHEUTE DE VOILES. Tèrme de Marine. C'est la longueur des voiles.

CHEZ. Préposition qui marque le lieu, la demeure de quelqu'un. *Apud*. Lorsqu'il n'y a point de mouvement. *Ad*, lorsqu'il y a du mouvement. Venez dîner *chez* moi. Il est allé *chez* le Roi, *chez* les Dames.

CHEZ, signifie plus particulièrement, l'intérieur & l'esprit de chacun. Nous ne sommes jamais *chez* nous ; nous sommes toûjours au delà. MONT. Pour vivre tranquille dans la retraitte il faut avoir reglé bien des chôses *chez* soi, dont on a bien de la peine à venir à bout. FONT. Il vaut mieux se soucier de ce que l'on est *chez* soi, que de ce que l'on est *chez* les autres. MONT. On dit vous êtes mal *chez* lui ; c'est-à-dire, dans son esprit.

Il se prend quelquefois substantivement. Il n'est rien tel que d'avoir un *chez* soi, un logis fixé pour se retirer. *Domus*.

CHEZ, se dit figurément, quand on fait des citations. *Apud*. C'étoit une coutume *chez* les Romains. On trouve *chez* les Auteurs Grècs beaucoup de ces phrâses. Les délicats condamnent l'usage de ce mot dans ce sens ; mais mal-à-propos. Cependant on ne doit pas s'en sèrvir pour citer un Auteur en particulier. On ne peut pas dire, par éxemple, *chez Plutarque*. Il n'est propre qu'à dénoter la demeure de quelqu'un, ou quand on parle de toute une nation. On dit *dans Plutarque*, parce qu'on sous-entend, dans *le livre* de Plutarque. VAUG. CORN. Quelques-uns croyent que ce mot vient de *casa*, à cause que le mot de *ca* se change aisément en nôtre Langue en *chè*, comme *Chesal Benoist* vient de *Casa Benedicti*. Ménage dit qu'il vient du Latin *apud* ; mais il ne dit point par quel chemin il est venu.

CHEZ, se trouve fort souvent précédé d'un *de* ; & c'est lorsqu'il est construit avec les vèrbes qui marquent du mouvement pour aller d'un lieu à un autre. *A, ab*. On les chassera de *chez* eux. Il est bien dur de se voir chasser de *chez* soi. Le voilà qui sort de *chez* lui.

CHEZAL-BENOIST. s. m. Abbaye de Bénédictins dans le Bèrry, fondée en 1093. par des Religieux du Valdombre. *Casale Benedicti*. *Chezal-Benoist* est Chèf d'Ordre, ou du moins de Congrégation. C'est pour cela que cette Abbaye est régulière, & elective, ayant été exceptée du Concordat fait entre Leon X. & François I. Elle est située sur la rivière d'Arnon à trois lieuës d'Issoudun au midi. La Congrégation de *Chezal-Benoist* est réünie à celle de Saint Maur. Voyez La Thaumassière hist. de Bèrry L. X. c. 17.

CHEZÉ. s. m. Tèrme de Coutumes. C'est un cèrtain espace de tèrre autour du château, ou de la maison noble qui est en Fief : cet espace est en quelques endroits de deux arpens, en d'autres de quatre : on l'appelle aussi le *vol du chapon*.

CHI.

CHIANTZOLLI. s. m. Hèrbe qui croît dans le Nouveau Méxique. Ses feüilles ressemblent à celles du lièrre, & ses fleurs sont blanches. Sa semence est aussi blanche & semblable à une lentille. On s'en sèrt en Médecine pour en faire des potions rafraichissantes. On en met aussi dans les viandes.

CHIAOUS. s. m. Tèrme de Relations. C'est un Officier de la Porte du Grand Seigneur, qui fait l'Office d'Huissier. *Turcicæ aulæ foribus præfectus*. C'est comme un Exempt des Gardes en France. Il porte des armes offensives & déffensives. Il assigne les particuliers pour accommoder leurs différens ; & les prisonniers de distinction sont mis en sa garde. Le Grand Seigneur a coutume d'en choisir quelqu'un de ce rang pour envoyer en Ambassade vèrs les autres Princes. Les *Chiaous* portent à la main un bâton couvert d'argent, qui a un bouton au haut ; & ils sont armez de cimeterres, d'arcs & de flèches.

Chiaou est un mot Turc, qui signifie Envoyé. Vigenère & Meninski écrivent *Chaou*. Voyez Chalcondile au commencement de son IXᵉ Livre. *Chiaous* en Turc, [illegible], *Apparitor, qui ante Dominum præcedit, viam parat, & recedere jubet ; qui in via sunt, & stator, famulus Aulicus vulgò Ciaus*, dit Meninski.

CHIAOUS BASCHI. s. m. Officier qui marche à la tête des Chiaous, & qui assiste au Divan, où il introduit ceux qui y ont des affaires. *Clausitorum Præfectus, Prætor rerum Capitalium, Mareschallus*, dit Meninski. Il accompagne ordinairement les Ambassadeurs à l'Audience du Grand Seigneur.

CHIBON, gummy, ou gomme de gommier, est une gomme ou résine blanche, qui découle en abondance d'un grand arbre de l'Amérique. Son bois est blanc ; ses feüilles sont semblables à celles du laurier ; mais beaucoup plus grandes. Quelques Marchands vendent cette gomme pour celle d'élimi, & les autres pour celle dite animé, & d'autres pour du tacamahaca. Cette gomme est résolutive, nèrvale & fortifiante.

CHICAMBAUT, ou CHICABAUT. Tèrme de Marine. C'est une longue & forte pièce de bois vèrs l'avant d'un petit vaisseau, pour lui sèrvir de poulain, ou d'éperon. NICOD. *Rostrum minoris navis, rostellum*.

CHICANE. s. f. Abus de procédures judiciaires, quand on s'en sèrt pour dilayer, tromper, ou surprendre les Juges, & les parties. *Litigatorum artes subdolæ, tricæ*. Cet homme a fait un long combat de *chicane* sur la clause ambiguë d'un contract. S. ÉVR. La *chicane* prend dans les loix mêmes qui sont faites pour la réprimer, des prétextes pour s'emparer du bien d'autrui. BEN. Il est bon de mêler quelquefois l'agrément des belles lettres à la sécheresse, & à l'ennuyeuse *chicane* du Barreau. S. ÉVR. Les parties saisies se sèrvent de toutes sortes de *chicanes*, pour se consèrver en la possession de leur bien qu'on décrète ; ils font la *chicane* d'appeller de toutes les sentences qu'on rend contre eux.

Et dans l'amas confus de chicanes énormes,
Ce qui fut blanc au fond, rendu noir par les formes. BOIL.

CHICANE, chez les Poëtes devient une pèrsonne. *Lis, litigium*.

Là sur un tas poudreux de sacs, & de pratique,
Hurle tous les matins une Sybille étique ;
On l'appelle Chicane, *& ce monstre odieux,*
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles, ni d'yeux. BOIL.

Deja de tous côtez la chicane *aux abois,*
S'enfuit au seul aspect de tes nouvelles loix. ID.

D'une gueule infernale,
La chicane *en fureur mugit dans la grand' Sâle.* ID.

On appelle *gens de chicane*, les Sèrgens, Procureurs, Solliciteurs, & autres qui inventent ordinairement les fuittes, & vaines subtilitez qui sont cause de la *chicane*. *Accensi, procuratores, consultores*.

CHICANE, se dit aussi des sophismes qu'on fait dans les Collèges, des *distinguo*, & autres subtilitez qui immortalisent les disputes, & obscurcissent la vérité, comme la *chicane* du Palais fait les procès & la Justice. *Cavillatio*.

CHICANE, se dit encore de toutes les disputes & contestations inutiles, ou mal fondées, ou trop subtilisées, qui s'élèvent entre les Sçavans, ou même dans la convèrsation. *Contentio, controversia*. A la honte des Sçavans, une dispute de littérature dégénère bien souvent en *chicane*, & en injures. DE VILL.

CHICANE, se dit aussi des disputes qui arrivent dans le jeu. *Contentio, rixa*. Ce joueur dispute, fait une *chicane* pour cinq sous.

CHICANER. v. act. Former des incidens ; faire des chicanes qui allongent les procès, qui offusquent la vérité. *Callidè & fraudulenter litigare, litium, rixarum causas producere, protrahere*. Cet homme m'a *chicané* trois ans, il a plaidé contre sa cédule.

CHICANER, se dit aussi dans les autres disputes, contestations. *Cavillari*. Je ne veux point traitter avec cet homme-là, il *chicane* sur tout. Les Hérétiques ne répondent pas aux argumens, mais ils *chicanent*.

CHICANER, se dit encore pour S'opposer, reculer, contrarier, vetiller,

vetiller, chèrcher trop à redire, & à censurer. *Vitilitigare.* Remarquez que la fortune me *chicane* sur les moindres honneurs. B. R a b. Le précepte d'Ovide, de se *chicaner* soi même sur les appas de ce qu'on aime, est souvent assez inutile. Philis, contre la mort vainement on *chicane*. B e n s. Il ne faut pas *chicaner* un Écrivain enjoüé, qui dans une débauche d'esprit dit des folies pour se réjoüir. B o u h. Le monde est plein de gens qui *chicanent*, qui refusent même leur estime à ceux qui l'ambitionnent trop. A b a. L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à *chicaner* sur les petites chôses, & à contredire sur tout avec une basse malignité. N i c o l.

C h i c a n e r l e v e n t, en tèrmes de Marine; c'est prendre le vent, en louviant, & en faisant plusieurs bordées tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. *Obliquo uti vento.*

C h i c a n e r, signifie aussi, Déplaire, fâcher. *Displicere, molestum esse.* Je ne puis souffrir cet homme-là, il me *chicane*; son visage me *chicane*. Ce mot est du stile commun.

CHICANERIE. s. f. Tour de chicane, méchante subtilité qui allonge ou embroüille un procès, qui déguise la vérité, qui empêche la conclusion d'une affaire. *Callida, fraudulentaque litigantium rationes.* Quelques-uns croyent qu'il y a quelque différence entre *chicane* & *chicanerie*. Ils prétendent que le prémier se dit de la *chicane* en elle même, & le second de l'action de *chicaner*. Mais on ne s'appèrçoit pas de cette diffèrence dans les Auteurs. On voit au contraire qu'ils confondent ces deux mots. Il m'a fait mille *chicaneries*. C'est une pure *chicanerie*. On lui veut ravir son bien par des procès & des *chicaneries*. P a t r u.

CHICANEUR, e u s e. Quelques-uns disent, CHICANIER. adj. & subst. Celui qui fait les chicanes. *Versutus ac fraudulentus litigator.* On n'est pas assez sévère à punir les *chicaneurs*.

On appelle aussi *chicaneur*, Celui qui se plaît à plaider. *Homo litigiosus, litium amans.* Ainsi on dit, qu'en Normandie il y a beaucoup de *chicaneurs*.

Ménage dérive ce mot de *cicum*, qui signifie la *peau d'une grenade*, dont les Espagnols ont fait *chico*, c'est-à-dire, *menu, petit*, parce qu'un *chicaneur* est un homme qui plaide pour peu de chôse.

C h i c a n e u r, se dit aussi de celui qui est pointilleux, qui veut trop rafiner, & qui est trop difficile à contenter. *Vitiligator.* Il est bon d'être délicat en amour; mais il ne faut pas être *chicaneur*. Il y a des amitiez *chicaneuses* qui s'allarment de tout, & qui s'offensent d'un regard froid, ou d'un visage mystérieux. B e l l.

CHICHE. adj. m. & f. Avàre, qui craint de dépenser, qui se plaît à épargner son bien. *Parcus, tenax, restrictus.* Il ne fait pas bon sérvir les gens *chiches*. Ménage fait venir ce mot de la même source que *chicaneur*, qui épargne les plus petites chôses; d'où est venu aussi *chique* & *chicot*, pour signifier *petit*. Il est un peu bas.

C h i c h e, se dit au figuré, de ceux qui ne loüent pas volontiers, qui parlent peu. *Parcus.* Il est *chiche* de loüanges, *chiche* de paroles. Il est *chiche* de ce qu'il sçait. Les Courtisans ne sont pas *chiches* de promesses.

C h i c h e, est aussi une espéce de pois qu'on appelle *pois chiches*, qu'on mange ordinairement en purée. *Cicer.* Voyez P o i s c h i c h e s.

On dit provèrbialement, qu'il n'est festin que de gens *chiches*; pour dire, que ceux qui traittent rarement font plus grande chère que les autres, quand quelque autre passion les domine, comme l'amour, la vanité, ou l'espérance que cela leur pourra sérvir à quelque chôse. On dit aussi, Autant dépense *chiche* que large; pour dire, qu'une épargne faite mal-à-propos cause dans la suite de grandes pèrtes.

CHICHE-FACE. s. m. Homme maigre & chagrin, qui fait voir son avarice peinte sur son visage. *Tetrico ac macilento vultu spirans avaritiam.* Il n'est d'usage que dans le burlesque.

CHICHEMENT. adv. D'une manière chiche, avàre. *Parcè, restrictè.*

CHICHERON. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier le bout de la mammelle. *Papilla.*

CHICHESTER. s. m. Ville Épiscopale d'Anglètèrre Capitale du Comté de Sussex, sur la rivière de Lavant. *Cicestria.* Elle est à deux ou trois lieuës de la mèr de Bretagne, & à cinq de Portsmuth du côté du Levant. L'Évêque de *Chichester* est suffragant de Cantorbéry. On prétend que *Chichester* fut bâti au VIII[e] siécle par Cissat fils de Ceadwal Roi de Westsex, celui qui après un grand nombre de victoires alla prendre l'habit religieux à Rome, & y finit ses jours dans le cloître. On dit qu'elle s'appella d'abord *Cissacester*, dont se forma dans la suite *Chichester*; ou plûtôt il vient du mot Latin *Castrum*, Camp, parce que c'étoit un des camps des Romains.

CHICHETÉ. s. f. Avarice, épargne trop grande. *Nimia parcimonia, tenacitas.* La *chicheté* est une qualité ordinaire aux vieillards, aux Pédans, aux gens de basse naissance, aux femmes, aux timides. Il est un peu vieux, & bas.

CHICORACÉ, é e. adj. Tèrme de Botanique. Ce mot se donne à plusieurs plantes qui ont rapport avec la chicorée ordinaire, soit par leurs fleurs & leurs semences, soit aussi par leurs vèrtus. La dent de Lion, le hiéracnion, les laituës, les condrilles, sont des plantes *chicoracées. Herba cichoracea.*

CHICORÉE. s. f. *Cichorium, Cichoreum, Cichorea, Intybus.* Plante potagère, qu'on distingue de celle qui vient à la campagne, & que pour cela on nomme, *chicorée sauvage*, quoiqu'elles ne diffèrent toutes les deux que par la culture. L'Endive est aussi une autre espéce de *chicorée*. La *Chicorée*, *Cichorium sativum*, a sa racine longue, grosse comme le doigt, brune en dehors, blanchâtre en dedans, & pleine d'un suc laiteux qui en découle assez abondamment lorsqu'on la brise. Elle pousse de son collet plusieurs feüilles longues d'un piéd, incisées comme celles de la Dent de lion, un peu veluës, d'un vèrd plus foncé & d'un goût un peu amèr. Quelquefois ses feüilles sont entières & legèrement dentelées sur leurs bords. Sa tige part du centre de ces feüilles, quelquefois il naît plusieurs tiges d'une même racine. Elles s'élevent à la hauteur de trois à quatre pieds, sont branchuës, chargées vèrs leurs bas de quelques feüilles semblables aux prémières. Les tiges & branches sont dès leur milieu garnies de fleurs bleües qui sont éphémères. Ces fleurs sont compôsées de demi fleurons entassez & renfèrmez dans des calices vèrds, divisez en plusieurs parties qui s'approchent étroitement les unes des autres lorsque sa fleur est passée, & cela pour garantir les embrions sur lesquels pôsoient les demi fleurons. Chàque embrion devient une semence anguleuse en forme de coin, menuë, & longuette. On blanchit les feüilles de *chicorée* en les couvrant en Automne, par ce moyen elles s'attendrissent, & deviennent plus douces.

La *Chicorée* sauvage, *Cichorium sylvestre*, diffère de la précédente par sa grande amèrtume, elle croît à la campagne, où elle se multiplie à merveille.

L'Endive, *Intybus*, *Intybum*, *Endivia*, a ses feüilles découpées en plusieurs segmens, & ces segmens sont dentelez & frisez. Il y a des Endives à feüilles larges & à feüilles étroites, & à feüilles crépuës comme celles de la laituë. On la séme au printems, pour avoir sa semence, qu'elle donne en Été, & elle périt aussi-tôt. Pour avoir de l'endive blanchie pour l'hyver on la séme en Juillet au mois de Septembre & d'Octobre. On retrousse & on lie toutes ses feüilles aux prémiers froids pour les blanchir, c'est ce qu'on vend sous le nom de *Chicorée* blanche. On a appris à les blanchir ainsi, parce qu'on a remarqué que les *chicorées* sauvages ayant été couvèrtes de tèrre par les inondations, ne consérvoient plus leur amèrtume, & devenoient tendres & blanches. On les mange en salade, & on en met dans les potages une partie de l'hyver. En les semant sur des couches dans des caves, ou des lieux soutèrrains & obscurs, elle blanchit aussi sans être liée, & l'on en peut avoir tout l'hyver.

La *Chicorée* sauvage est fort employée en Medecine. Son eau distilée est rafraichissante, & elle entre dans les potions rafraichissantes & febrifuges. Ses feüilles sont fort amères; on les met dans les boüillons amèrs & rafraichissans. Ses racines sont usitées dans les ptisanes pour les fébricitans. La consèrve de ses fleurs est aussi d'usage. Si l'on broye de la *chicorée* sauvage dans un mortier, qu'on en tire le suc & qu'on le passe, qu'ensuite pendant douze heures de suite, ou même plus, on prenne altèrnativement d'heure en heure un vèrre de ce jus de *chicorée* sauvage, un vèrre de vin, un boüillon, on suëra beaucoup, & ce remede est excellent dans les pleuresies, les rhumatismes, & semblables maux.

Chicorée vient de *Chicoreum*, qui vient du mot Grèc Κιχώρα, ou κιχώριον, & κιχημι, qui signifie *trouver*; car cette plante se trouve prèsque par tout.

CHICOT. s. m. Petit éclat ou morceau de bois. *Coliculus, flagellum, surculus.* Il se dit particulièrement de ceux qui viennent aux branches, & qui font les nœuds. Il a été blessé d'un *chicot* d'épines dans le piéd, ce qui lui a causé la cangréne.

C h i c o t, se dit aussi du tronc qui reste sur la tèrre, quand on a coupé les arbres & les arbrisseaux. *Truncus excisa restans arbore.* On l'appelle autrement *argot*.

En tèrme de Blâson, *chicot* se dit d'un bâton noüeux, d'un jetton d'arbres, soit des racines, soit du tronc, soit des branches. *Stolo.*

C h i c o t, Se dit aussi d'une petite pointe de dent qui demeure dans la gencive, quand elle est pourrie, ou quand on l'arrache. *Putridi cariosique dentis particula.*

CHICOTER. v. n. Tèrme populaire, qui signifie, Contester sur des chôses de peu d'importance. *Contendere, rixari, cavillari.*

CHICOTIN. s. m. Tèrme dont le peuple se sèrt pour marquer l'amèrtume,

l'amèrtume de la coloquinte & de l'alun. On dit d'une chôse désagréable & très amère, Cela est amèr comme du *Chicotin.* On en saupoudre le mammellon des Nourrices des enfans qu'on veut sevrer, & on en répand aussi sur les alimens qu'on veut leur faire éviter & prendre en horreur.

CHIEN. s. m. CHIENNE. s. f. Animal domestique qui abboye, qui sèrt à garder la maison, & à la chasse. *Canis.* Il nait aveugle, & vit à-peu près douze à quinze ans. Il est ennemi des loups & des crocodiles. Le *chien* est le symbole de la fidélité, & parceque les *chiens* qui étoient dans le Capitole se trouvèrent tous endormis lorsque les Gaulois y donnèrent l'assaut, & que ce fut par le cri des oyes que les Romains furent réveillez, en punition de ce manque de fidélité & de vigilance de la part des *chiens*, on avoit coutume à Rome de pendre un *chien* tous les ans, & de le montrer par la ville en cet état, tandis que l'on conduisoit une oye dans une litière fort propre. Voyez Plutarque. Les Égyptiens au contraire avoient de la vénération pour le *chien*, parceque c'est lorsque la constellation du *chien* paroit sur l'horison que vient le débordement du Nil. Hèrmippe, Aristote, Plutarque, Élien, ont dit qu'il y avoit une contrée d'Éthiopie, où les peuples prenoient un *chien* pour leur Roi. C'est apparemment une fâble. Le *Chien* étoit un animal ami du Dieu Pan. Alexandre ayant demandé aux Athéniens qu'ils lui livrassent leurs Orateurs qui déclamoient contre lui, on cita l'apologue des loups qui voulûrent un jour faire la paix avec les brebis, pourvû qu'elles leurs délivrassent le *chien* du Bèrger. ABLANC. Les Égyptiens adoroient les *chiens* à Cynopolis, c'est-à-dire, dans la ville des *chiens.* C'est Strabon qui nous l'apprend. Ils gravoient des *chiens* aux portes de leurs temples, pour marquer la vigilance que devoient avoir les Princes dans le Gouvèrnement, car dans leurs hiéroglyphes le *chien* signifie la vigilance. KIRKER. Les *chiens* sont en telle abomination aux Maldives, que si un *chien* avoit touché quelqu'un du païs, il s'iroit incontinent baigner pour se purifier. PYRARD. Au contraire chez les Gaures ils sont en si grande vénération, que les Prêtres se sèrvent des *chiens* pour purifier leurs pénitens. TAVERNIER. Un *chien* fut établi pour Gouvèrneur de la Norvége par Osten Roi de Suéde, après qu'il l'eut subjuguée; il obligea par ignominie les rebelles à rendre hommage à son *chien*, qu'il appelloit Sueting, comme témoigne Saxon le Grammairien.

Sur les médailles le *chien* est le symbôle commun de la fidélité. Il est sur la médaille d'Ulisse, parce qu'il le fit reconnoitre à son retour à Itaque. On le donne à Mèrcure à cause de sa vigilance, & de son industrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ses Lévriers auprès d'elle. Quand il est auprès d'une coquille, & le museau barbouïllé, il marque la ville de Tyr, où le *chien* d'Hèrcules ayant croqué le *murex*, en revint le nez tout empourpré, & fit connoitre cette belle couleur. P. JOBERT. Favyn, hist. de Nav. L. XII. p. 734. dit, que par jugement de Loüis XII. & en sa présence un *chien* combattit le meurtrier de son maître, & en eut la victoire, que l'histoire en est peinte au château de Montargis, & que les Gaulois se sèrvoient de *chiens* à la guèrre.

Ce mot vient du Grèc *κύων, canis.* Le P. Pezron prétend que *Κύων, canis, chien*, vient du *Ki* des Celtes, qui a la même signification; & cela est si vrai que le génitif *κυνὸς* ne se dit que parce que les Celtes disent *Kun* & *Koun*, pour signifier des *chiens*; & que de *Ki* se fait *κινῶ, moveo*, parceque le *chien* va & se remuë sans cesse.

Il y a de plusieurs sortes de *chiens* différens, tant pour la taille, que pour le naturel, ou le sèrvice qu'ils rendent aux hommes.

Les prémiers sont les *chiens de chasse*, *Canes venatici*, dont les plus nobles sont les *chiens courans*, ou *allans*, qui chassent par la force de l'odorat. *Canis celer, cursor.*

> *Qu'un sanglier fier dans sa rage,*
> Des chiens, *des filets se dégage,*
> *L'acier tonne, il sçait l'arrêter.*
> *Tendre Cypris, ô que de larmes*
> *Autrefois de si seures armes*
> *A vos yeux pourroient éviter!* DE S. GILLES.

Entre les *chiens* François quelques-uns sont appellez de *race royale*, qui courent à force les cèrfs, chevreüils, loups & sangliers. Les *chiens courans* appellent les Veneurs; & pour cela on dit qu'ils chassent de gueule. Voici comme Nicod parle de ces sortes de chiens. Les *chiens courans*, dit-il, sont cèrtaine manière de *chiens* assez grands, ayant les narines grosses & ouvèrtes, la tête grosse & le front large; les lévres avallées & pendantes; les yeux gros, noirs ou vèrmeils; les oreilles larges, épaisses & abbatuës; le museau long & gros, desquels on fait des meutes pour le cèrf & autre bête rousse & fauve. Ils sont appellez *chiens courans* d'autant qu'étant allez après leur chasse, ils courent incessamment après, tant qu'ils la rendent aux abois.

> *Ainsi le* Chien courant, *veut partir de la main*
> *Au premier vent qui sort d'une corne d'airain;*
> *Il chasse de la voix, il saute, il se tourmente,*
> *Et ses yeux devant lui courent la bête absente.* P. LEM.

Il y en a d'autres de *race commune*, qui chassent seulement le chevreuil, le loup & le sanglier; d'autres de *race mélée* ou *petite race*, qui chassent les liévres tant dans les bois que dans la plaine.

Il y a aussi des *chiens* Anglois de trois sortes. Ceux de la *race royale* sèrvent à chasser les cèrfs, daims & chevreüils. Les *chiens baubis* sont pour les liévres, renards & sangliers. On leur coupe presque à tous la queuë. Ils sont plus bas de tèrre, & plus longs que les autres, de gorge effroyable, qui heurlent sur la voye, & qui ont le nez dur, & sont barbets à demi poil. Les *bigles* sont pour les liévres & lapins. Il y en a de grands & de petits, & sont excèllens pour courir le liévre dans les plaines.

Les *levriers* sont *chiens* à hautes jambes qui chassent de vitesse. *Vertagi.* Voyez LEVRIER.

LIMIERS, sont des *chiens* muèts qui sèrvent à quêter & à détourner le cèrf, *chien* quêtant & requérant. *Canis vestigator, indagator.*

CHIENS BAUDS, qu'on surnomme *greffiers*, sont des *chiens* blancs dont la race vient de Barbarie. *Canes albi vestigatores & indagatores.* Ils sont beaux chasseurs, requérans & forcenans. Ils chassent de haut nez, gardent bien le change. Ils sont de bonne créance, & tiennent mieux dans les chaleurs. Ce sont les meilleurs pour courre le cèrf.

Les *chiens gris* sçavent faire tous métiers, & courent toutes sortes de bêtes. Les *chiens noirs* qu'on appelle de Saint *Hubert*, sont bons pour les bêtes puantes. On en consèrve la race en mémoire de ce Saint dans l'Abbaye qui porte son nom dans les Ardennes. Nicod dit qu'ils sont puissans de corsage; qu'ils ont les jambes basses & courtes, qu'ils sont de haut nez, chassans de forlonge, & ne craignans eaux de froidure. Les *chiens fauves* ou *rouges* sont *chiens* de grand cœur, fort hardis, & *chiens* d'entreprise. On appelle *chiens de toute piéce*, ceux qui sont d'une couleur, tout blancs, ou tout noirs, &c. *Unius ejusdemque coloris canes, unicolor canis.*

Les *chiens couchans*, sont *chiens* de l'arquebuse, qui chassent de haut nez, & arrêtent tout. *Auceps canis, canis cubitor.* Les meilleurs viennent d'Espagne. Ils sèrvent à faire lever les pèrdrix & les cailles, & ces *chiens* sont au poil & à la plume. On dit que des *chiens* piquent la sonnette, pour dire, qu'ils courent trop vigoureusement après l'oiseau.

BRAQUES, sont des *chiens* de même allure, aussi bien que les *turquets* & *metis.*

EPAGNEULS, ou ESPAGNOLS, sont des *chiens* qui chassent de gueule, & forcent les lapins dans les broussailles. *Canis bene auritus & cirratus.* Ils rident ou suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons pour les oiseaux, & chassent le nez bas.

GRIFFON, se dit aussi d'une espéce de *chiens* qui chassent le nez haut, & qui arrêtent tout. *Canis fugax.* Ils viennent d'Italie & de Piémont.

BASSETS, qu'on appelle autrement *chiens de tèrre*, sont des *chiens* qui entrent dans les taniéres des renards & taissons. *Canis brevioribus tibiis animalium subterraneorum indagator, investigator.* Ils viennent de Flandre & d'Artois. Ils attaquent tout ce qui se tèrre, comme blereaux, renards, chats harets, foüines, putois. Ils quêtent bien, & sèrvent aussi à l'arquebuse. Ils sont noirs à demi-poil, avec la queuë en trompe. Il y en a qui ont double rang de dents comme les loups, & qui sont sujets à mordre, qui ont les pattes de devant tortuës. On parle aux *bassets* en leur criant, *Coule coule bassets.*

CHIENS DE VAUTRAIT. Voyez VAUTRAIT.

BARBETS, sont *chiens* frisez qui chassent le nez bas quand le gibier fuit; & le nez haut quand il demeure. Ils l'arrêtent sur tèrre & dans l'eau. *Longioris atque crispi villi canis, canis cirratus.* Leur principale nature est de rapporter, & ce sont les plus fidelles *chiens* du monde, qui ne veulent connoître qu'un maître, & ne le pèrdre jamais de vûë. On les appelle aussi *chiens à gros poil.*

DOGUES, sont *chiens* de combat qui sèrvent à assaillir les grosses bêtes, comme des taureaux, des lions, &c. *Molossus Britannicus.* Les Espagnols doivent une partie des conquêtes de l'Amerique à des *dogues* d'Anglетèrre, comme on voit dans Hèrréra. Le mot de *dogue* est Anglois, & signifie *chien.*

MASTINS, sont *chiens* de garde qu'on laisse dans les bassecours pour aboyer. *Canis villaticus.* Il y a aussi des *mâtins* dans le vautrait pour chasser au sanglier.

CHIENS ALLANS, ou GENTILS, sont de gros *chiens* qui en allant détournent le gibier. On le dit aussi des *chiens* de Bouchers qui sèrvent à conduire leurs troupeaux. *Lanienius canis.*

On

On appelle *chiens trouveurs*, des *chiens* qui vont requérir un renard, quand il y auroit 24 heures qu'il seroit passé.

CHIEN BARREUR, est le meilleur *chien* pour le chevreüil.

On appelle un *chien secret*, un limier qui pousse la voye sans appeller. *Vestigator canis tacitus.* On l'appelle aussi *muet*, & on dit qu'il ride.

Un *chien babillard*, ou qui caquette, est celui qui crie hors la voye, & le plus souvent d'ardeur, ou qui crie des matinées entières. On l'appelle en Latin *argutarius*, dont il est parlé dans la Loi Salique.

Un *chien menteur*, est un *chien* qui cele la voye pour gagner le devant. *Canis mendax.*

Un *chien vicieux*, celui qui chasse tout ce qu'il rencontre, & qui s'écarte toûjours de la meute. *Canis vitiosus.* Un *chien de bonne créance*, *de bonne affaire*, quand il est docile & obeïssant, *docilis*, *obsequens.* Un *chien* qui chasse de forlonge, qui sent de loin le gibier, *sagax*, un *chien* qui ne se rompt point au bruit. *Canis usque prædam insequens.*

Un *chien sage*, qui chasse bien, qui tourne juste. *Venandi peritus.* Un *chien de tête*, & un *chien d'entreprise*, qui est hardi & vigoureux. *Strenuus*, *animosus.*

On dit qu'un *chien* a le nez dur, lorsqu'il rentre malaisément dans la voye, & qu'il reprend lentement, *obtusæ naris*: qu'il est de haut nez, lorsqu'il va requerir sur le haut du jour: & qu'il a le nez fin, lorsqu'il chasse bien dans les chaleurs & dans la poussière, *canis doctus*, ou *ductor*, ou *canis judex.*

On appelle *chien d'aiguail*, celui qui chasse bien le matin, lorsque la rosée est sur la tèrre, & qui ne vaut rien au haut du jour, *canis matutinus*, & au contraire un *chien de haut jour*, qui ne vaut rien dans l'aiguail. *Canis serotinus.*

On appelle *chien étruffé*, celui qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture, & qui est boiteux; *Canis pede mutilus aliquo*, *chien butté*, celui à qui la jointure des jambes de devant grossit; *Canis inflatas ossium commissuras habens*; *chien épointé*, celui qui a des os des cuisses rompus; *aliqua corporis parte fractus*; *chien allongé*, celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure qui a touché les nèrfs; *chiens courtauts*, ceux à qui on a coupé la queuë. *Cauda mutilus*, *decurtatus.*

On dit qu'un *chien* a belle gorge, lorsqu'il crie bien, & qu'il a la voix grosse & forte: qu'un *chien* abboye, quand il sent le gibier ou quelque chose d'etrange: qu'un *chien* jappe, lorsqu'il crie sans sujet, ou au moindre bruit de nuit ou de jour; & qu'il hurle, lorsqu'il sent des loups, ou une *chienne* chaude qu'il ne peut joindre. On dit que le *chien* sonne; pour dire, qu'il appelle au bon chemin ayant trouvé la trace.

On appelle un *chien armé*, *armatus*, quand il est couvèrt pour attaquer un sanglier.

C'est une bonne qualité de *chien*, d'avoir le jarret droit & bien hèrpé.

A la chasse on dit, Parler aux *chiens*; pour dire, les réjouïr, comme on fait à la chasse du cèrf, *Canibus blandiri*, *canes voce mulcere*, ou les exciter, ou menacer, comme on fait à celle du sanglier avec des cris rudes & furieux, & avec la trompe. *Increpare*, *minitari.* On appelle *titre de chiens*, le lieu où on pose les *chiens*, afin que quand la bête passera, ils la courent bien à-propos. *Opportunus locus.* Ces *chiens* sont mis en un bon titre; pour dire, sont postez en un bon relais.

TRAIT DE CHIENS, se dit des laisses de crin & des coliers qui servent à coupler les *chiens. Lorum.* Ainsi on dit, qu'un cèrf ou une autre bête a senti le vent du *trait*; pour dire, des *chiens.*

ROMPRE LES CHIENS, se dit de la faute d'un Picqueur & Chasseur, lorsqu'ils passent à travers des *chiens* pendant qu'ils courent, & ainsi rompent leur course. *Cursum canum avertere.* Il faut quelquefois *rompre les chiens*, les menacer, les recoupler, & frapper à route, afin de suivre & relancer le cèrf, qui leur a donné le change, & les a fait tomber en défaut.

On dit figurément en ce sens, *Rompre les chiens*, quand on interrompt quelqu'un dans son discours, pour empêcher qu'il ne dise quelque chôse de désavantageux; ou qu'il n'entreprenne quelque affaire. *Interpellare.*

Le *droit des chiens* est ce qu'on leur donne à la curée, comme la langue, le muffle, les oreilles d'un cèrf. *Pars prædæ canibus debita.*

Il y a enfin des *chiens* de la chambre pour le divèrtissement des Dames, qu'on nourrit pour leur petitesse & leur beauté, & qu'on appelle *chiens de manchons*, comme les *chiens* de Boulogne, d'Artois, épagneuls, bichons, barbets, levrons, *chiens* ras ou de Barbarie, &c. *Catellus. Chien de Boulogne.* C'est un petit *Chien* de manchon. *Canis Bononiensis.* Ils sont ainsi appellez parce qu'ils viennent de Boulogne; où pour les empêcher de croître on les frotte pendant plusieurs jours en toutes les jointures du corps, avec de bon esprit de vin, immédiatement après qu'ils sont nez. *Doguin*, est un petit dogue, il y a quelque tems qu'on en voyoit par tout; aujourdhui la mode en est passée.

Les Seigneurs levoient autrefois un droit qu'ils appelloient la nourriture des *chiens*, & en Latin dans les Actes *Cibus Canum.* Voyez Lobineau *Hist. de Bret. T. II. p.* 293.

CHIEN, se dit aussi par injure, & pour reprocher à quelqu'un ses défauts. *Canicula.* Les Turcs nous appellent *chiens*, nous traitent comme des *chiens.* On appelle un *chien* de valet, un *chien* de Procureur, un *chien* de fripon. Il leur faut des vases d'or pour mettre leur *chien* de museau. MADEMOISELLE L'HERITIER.

On appelle une femme paillarde une *chienne*, une carrogne, une *chienne* chaude, *chienne* de voirie: ce qui se dit aussi des chôses. Voilà de beaux *chiens* de vèrs. Voilà un beau logement de *chien*, un beau présent de *chien.* Tout cela est du stile bas. Cette injure s'exprime en Latin par des adjectifs propres de la pèrsonne ou de la chôse à laquelle on attribuë ce mot de *chien.* Le Maire dans son histoire d'Orleans rapporte, après Matthieu Paris en la vie d'Henri III. Roi d'Anglètèrre, que l'on appelle populairement & provèrbialement les Orleanois, *chiens d'Orleans*, pour dire, des *chiens* qui n'aboyent point, ou des gens muets qui ne s'opposent point au mal, parceque les Pastoureaux, brigands qui s'élevèrent en France durant la captivité de S. Louis, & pillèrent plusieurs villes sous prétexte d'aller délivrer le Roi, les Pastoureaux, dis-je, étant venus à Orleans, & les Écoliers & le Clèrgé les ayant insultez & voulu les chasser, & ces brigands ayant dans cette émeute tué & jetté dans la Loire beaucoup d'Écoliers & d'Ecclésiastiques, l'Évêque d'Orleans mit la ville en intèrdit, parceque les habitans avoient dissimulé ou même consenti à ces violences des Pastoureaux, ce qui leur fit donner ce nom de *chiens d'Orleans.* Mais le Maire conjecture que c'est plûtôt à cause de leur fidélité pour nos Rois, parceque le *chien* est le symbole de la fidélité.

On appelle *Cerbere*, le *chien* à trois têtes, que les Poëtes ont feint être commis à la garde des Enfers. *Cerberus*, *triceps canis.*

Le *chien celeste* est une Constellation. Il y en a de deux sortes. Le *grand chien*, qu'on nomme autrement *Sirius*, ou *canis major*, est une Constellation composée de dixhuit étoiles, selon Ptolomée, de la nature de Jupitèr & de Vénus, dont la principale est tenuë plus grande que tous les autres astres, même que le Soleil. La *petite chienne*, qu'on appelle autrement la *Canicule*, ou *Procyon*, n'a que deux étoiles, dont l'une est de la premiète grandeur, & de la nature de Mars: c'est celle qui cause les plus grandes chaleurs de l'Été. Mais cela changera avec le tems: car dans cinq ou six mille ans il gelera bien fort pendant la Canicule, qui arrivera au mois de Novembre & Decembre. *Canicula.*

Vossius *de Idol. Lib. I. cap.* 30. croit que le Bacchus de la fable est Moyse, que le *chien* de Bacchus qui fut mis au nombre des Astres, & qui étoit son fidelle compagnon, est le Caleb de l'Écriture, כלב; *Caleb* en Hébreu signifie *chien.* Il ajoute que ce *chien* est aussi appellé Μαῖρα dans Hesychius, que c'est du nom de Marie sœur de Moyse, comme l'a pensé l'Anglois Sanford; que cet Astre passoit pour faire meurir le raisin, à cause du raisin que Caleb apporta à Moyse après avoir reconnu & visité la tèrre de Chanaan.

Le signe du *chien* fut honoré par les Égyptiens sous les noms d'Isis & de Sothis, comme Vossius le montre *De Idol. L. II. c.* 36. *p.* 251.

CHIEN DE MÈR, ou MARIN, est un poisson long, à museau pointu, qui a des dents. *Canis marinus*, *canicula marina*, *galeos.* Le grand *chien de mer* a quatre ou cinq rangs de dents à chaque mâchoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & sont extrêmement rudes, trenchantes & pointuës, qui ne leur servent pourtant point à manger leur proye, parcequ'on a trouvé des hommes tout entiers dans leur ventre.

CHIEN MATRON. s. m. Animal des Indes qui tient prèsque également du chien, du loup, & du renard. Il est de grandeur médiocre, d'un poil gris & roux. Il a les oreilles courtes & pointuës, le museau affilé, les jambes hautes, la queuë longue, le corps grêle & déchargé. Il n'aboye point comme le chien, mais il crie à la manière des enfans; au reste, il est très-vorace de son naturel, & quand la faim le presse, il entre la nuit dans les maisons, & se jette souvent sur les pèrsonnes. P. LE COMTE.

CHIEN. Tèrme d'Arquebusier. C'est une piéce de fèr mobile appliquée sur la platine d'un pistolet, d'un fusil, d'une arquebuse. *Rostrum*, *rostellum.* Elle tient la pièrre, & fait le feu quand elle est lâchée. Il courut le pistolet bandé, la carabine à la main, avec le *chien* abattu, &c.

CHIEN, est encore un tèrme d'Artisan; & c'est une barre de fèr quarrée, qui a un crochet en bas, & un autre qui monte & descend le long de la barre. *Uncus vectorius.* C'est ce que les Menuisiers

nuisiers & quelques autres Ouvriers appellent *sergent*. Les Tonneliers, qui se servent beaucoup de cet outil, lui donnent le nom de *chien*, parcequ'il serre & mord fortement le bois. Ils appellent *chienne*, une autre sorte de crochet qu'ils ont, qui tire & qui pousse en même tems.

CHIEN, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit de deux amis qui ne vont point l'un sans l'autre, que c'est S. Roch & son *chien*. On dit, qui aime Bèrtrand, aime son *chien*; pour dire, qu'il faut prendre les passions, les intérêts & les sentimens de son ami. On dit d'un traître, d'un hypocrite, d'un flateur, qu'il fait bien le *chien* couchant. On dit de deux ennemis, que leurs *chiens* ne chassent pas ensemble. On dit d'un homme odieux qui entre en quelque lieu, qu'il y est bien venu comme un *chien* dans un jeu de quilles. On dit des gens qui se haïssent, qu'ils s'accordent comme *chiens* & chats. On dit encore de celui dont on souhaite la mort, & qui échappe de quelque péril, qu'il mourroit plûtôt un bon *chien* de Bèrger. On dit qu'il vaut autant être mordu d'un *chien* que d'une *chienne*; pour dire, que de quelque côté que vienne le mal, il est également sensible. On dit qu'il ne se faut pas mocquer des *chiens* qu'on ne soit hors du village; pour dire, qu'il ne faut pas choquer un homme tant qu'on est en un lieu où il est le plus fort, où il nous peut nuire. On dit à un glorieux qui se fâche qu'on le regarde trop fixément, un *chien* regarde bien un Évêque. On dit encore, Il ne faut pas tant de *chiens* après un os; pour dire, qu'il est fâcheux de partager un profit avec beaucoup de pèrsonnes, ou d'être plusieurs à avoir les mêmes prétentions. On dit aussi, Jamais à un bon *chien* il ne vient un bon os; pour dire, que ceux qui ont bonne envie de travailler, n'en trouvent pas les occasions. On dit, Jetter un os à la gueule d'un *chien* pour le faire taire: ce qui a lieu au figuré; pour dire, Faire un présent à quelqu'un pour l'empêcher de crier, & de venir troubler quelque affaire importante. On dit qu'il n'est telle chasse que de vieux *chiens*, & qu'un bon *chien* chasse de race; pour dire, que la naissance & l'expérience donnent de grands avantages sur les autres. On dit d'un homme peu consideré, qu'il a du crédit comme un *chien* à la boucherie. On dit, Cela n'est pas tant *chien*, pour dire, Cela n'est pas mauvais. On dit qu'un homme n'est pas bon à jetter aux *chiens*, quand il fait quelque lâcheté, quelque indignité. On dit de celui qui a des prétentions à quelque chôse, quoique fort éloignées, qu'il n'en jette pas sa part aux *chiens*. On dit aussi, Petit *chien* belle queuë. On dit à ceux qui ont une méchante cause, Si vous n'avez pas d'autre sifflet, vôtre *chien* est pèrdu. On dit d'un homme peu complaisant, qui ne fait rien de ce qu'on désire, que c'est un *chien* de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle. Voyez l'origine de ce provèrbe au mot JEAN. On dit d'un envieux, qu'il est comme le *chien* du Jardinier, il ne mange point de choux, & ne veut pas que les autres en mangent. On dit de ceux qui entreprennent quelque chôse au delà de leurs forces, qu'ils font comme les grands *chiens*, qu'ils veulent pisser contre les murailles. On dit des pécheurs, qu'ils font comme les *chiens*, qu'ils retournent à leur vômissement. On dit de ceux qui font quantité de cris & d'imprécations inutiles, que ce sont des *chiens* qui aboyent à la lune. On dit aussi de ceux qui font des menaces vaines, *Chien* qui aboye ne mord pas. On dit aux gens querelleux, que les *chiens* hargneux ont toûjours les oreilles déchirées. On dit à des gens timides, Entrez, il n'y a point de danger, nos *chiens* sont liez. On dit aussi pour reprocher ou plaindre la misère de quelqu'un, On l'abandonne comme un pauvre *chien*. Il mène une vie de *chien*. Il n'a ni foi ni loi, il vit comme un *chien*. Il est comme un *chien* à l'attache. Il est las comme un pauvre *chien*. On l'a battu, on l'a étrillé comme un *chien courtaud*. Les coups de bâton sont pour les *chiens*. On dit d'un misérable qu'on abandonne, qu'on ne lui demande pas, es-tu *chien*, es-tu loup? On dit aussi, Quand on veut noyer son *chien*, on l'accuse de la rage; pour dire, que quand on veut rompre avec quelqu'un, on lui impute quelque crime, ou quelque faute. On dit d'un jeune étourdi, qu'il est fou comme un jeune *chien*, qu'il court comme un *chien* fou. On dit d'une chôse tortuë, d'une jambe mal faite, qu'elle est droite comme la jambe d'un *chien*. On appelle figurément un *chien au grand collier*, celui qui mène les autres, qui est le principal dans une maison, dans une assemblée. On dit d'un homme accoutumé à la fatigue, qu'il y est accoutumé comme un *chien* à aller nud tête, à aller à pied. On dit encore, Tandis que le *chien* pisse, le loup s'enfuit; pour dire, que tous les momens sont précieux en cèrtaines occasions. Un bon *chien* n'abboye point à faux: ce qui se dit au figuré d'un habile homme, qui fait toûjours bien réüssir ses entreprises, parce qu'il sçait bien prendre son tems, & ménager les occasions. On dit, Battre le *chien* devant le lion; pour dire, Châtier un petit devant un plus puissant qui a commis la même faute. On dit encore, Entre *chien* & loup, pour signifier le crepuscule, ou le tems sombre qui est entre le jour & la nuit, & où on ne peut discèrner un *chien* d'avec un loup. *Crepusculo, luce dubia.*

L'ORDRE DU CHIEN. Les Chevaliers du *Chien*. Ordre de Chevalerie institué, dit-on, par Bouchart IV. de Montmorency, qui après avoir été vaincu en 1104. selon Du Tiliet, par Loüis fils de Philippe I, qui fut depuis Loüis le Gros, vint à Paris suivi d'un grand nombre de Chevaliers portants tous un collier fait en façon de tête de cèrf, avec une médaille où se voyoit gravé un *chien*, apparemment pour symbole de la fidélité qu'ils vouloient garder au Roi dans la suite. C'est là ce qu'on appella les *Chevaliers du chien*, qui ne se pèrpétuèrent point, & ne firent point proprement un Ordre. On croit encore que c'est de là que Montmorency porte un *chien* pour cimier de ses armes.

L'Abbé Justinian parle de cet Ordre dans son I. Tom. Ch. VIII. p. 91. mais il attribuë l'institution de cet Ordre au chef de la maison de Montmorency, qui se convèrtit immédiatement après Clovis. Il dit encore que dans la suite, mais on ne sçait pas quand, un Pièrre de Montmorency institua l'Ordre du coq, & l'unit à celui du *chien*. La dévise étoit un coq, avec ce mot latin VIGILES. Il cite Beloy dans ses Origines; Menenius Delius, des Ordres de Chevalerie; le Feron, Armes des Connêtables de France; Papyre Masson dans ses Annales, Jos. *dei Michieli Tésoro milit.* le P. André Mendo, Traité des Ordres Milit. Caramuel *Theolog. Regul.*

CHIENDENT. s. m. Genre de plante très-étenduë, auquel on a consèrvé le nom de *Gramen*, qui vient de *gradiri*, tracer. Il n'y a cependant que quelques-unes de ses espéces qui tracent ou étendent leurs racines çà & là. Deux de celles-ci sont usitées dans la Médecine, & sèrvent de bâse aux tisanes. On trouve le long des chemins & dans les champs cette sorte de plante, & la difficulté qu'on a de les arracher entièrement a passé en provèrbe; car l'on dit d'une chôse difficile à entreprendre, ou qui n'est pas aisée à tèrminer, que c'est du *chiendent*. On dit encore des pèrsonnes si ancrées dans quelques maisons, qu'on a peine à s'en débarrasser, qu'elles y tiennent comme *chiendent*. Quelques Auteurs l'ont appellé le *Gramen*, ne voulant point dire *chiendent*, à cause qu'il n'y a que quelques-unes de ces plantes qui ont leurs feüilles rudes, & que les chiens dévorent pour se faire vômir. Le vulgaire confond toutes les espéces de *chiendent*, & les nomme du nom d'hèrbe. Le grand nombre d'espéces de *chiendent* que les Botanistes ont découvèrt, sont rangées sous quelques différences particulières, qui se tirent du rapport qu'elles ont avec les plantes fromentacées, *Cerealia*, dont elles diffèrent néanmoins par la petitesse de leurs semences. Les espéces qui ont un épi de seigle ou de froment, sont nommées *Gramina spicata, secalina, triticea*, d'orge, *hordeacea*, d'ivraye, *loliacea*, d'avoine, *avenacea*, de millet, *miliacea*, de la masse, *typhina*. Celles qui ont plusieurs épis rangez comme les doigts de la main, *digitata*; & enfin, celles qui ont leurs épis étendus & éparpillez en manière d'aigrette, *paniculata*. On a trouvé encore tant de rapport dans toutes les parties des *chiendents*, & des fromentacées, qu'on a adopté les tèrmes consacrez par l'antiquité pour les descriptions de celle-ci. Ainsi l'on dit des racines de plusieurs *chiendents*, qu'elles sont cheveluës & crépuës, *Radices cirrosæ*; leur tige se nomme chaûme & chalumeau, *Culmus*, d'où vient le nom générique *Planta culmifera*, qu'on a attribué en Latin à toute la famille des plantes qui renfèrme les fromentacées, les *chiendents*, les panis, les mays, & autres qui ont quelque convenance par leur fructification & leurs autres parties, au prémier genre, qui doit être le froment, *Triticum*.

Le chalumeau dans la plûpart des *chiendents* est noüeux par intèrvalle, & de châque nœud prend naissance une feüille qui est roulée en partie autour du chalumeau, & l'enveloppe étroitement en manière de gaine. Le poinçon sur lequel sont attachez les enveloppes de la semence, se nomme la râpe, à cause qu'il est inégal comme cet instrument, sur cette râpe sont pôsez des paquets d'écailles, *locustæ*, pliées en gouttières qui sèrvent de calice aux fleurs & aux semences; ces paquets n'ont prèsque point de pédicule comme dans les épis, ou sont soutenus par des brins longs, comme dans les espéces qui ressemblent à l'avoine, au millet, ou portent des panicules. Les écailles s'appellent bâles, *Glumæ*, ce sont proprement les calices des fleurs, & quelquefois des semences en même tems qu'ils enveloppent étroitement, lorsque les fleurs sont fèrtiles. Ces bâles sont tèrminées dans plusieurs espéces d'une arête fine appellée la barbe, *Arista*. On dit la barbe du blé. On doit encore obsèrver que plusieurs *chiendents* sont vivaces.

CHIEN-DENT, se prend souvent pour la racine de deux sortes de *chiendent*, qui sont le *Gramen Caninum, arvense, sive Gramen Dioscoridis C. B. Pin.* & le *Gramen dactylon radice repente, sive officinarum, Inst. R. Herb.* Le prémier porte un épi dont les paquets sont écartez les uns des autres, & ressemblent à ceux de

l'ivroye : le second donne plusieurs épis disposez en main ouvèrte. Les racines de toutes les deux especes sont longues, noüeuses, menuës, blanchâtres, d'un goût douceâtre, & sont du nombre des racines apéritives, & diurétiques : on les employe toutes les deux indifferemment. On dit un pacquet de *chiendent*, une botte de *chiendent*, pour une botte, un paquet de racine de *chiendent*.

CHIENNÉE. subst. f. Hèrbe qu'on appelle autrement *mort aux chiens*, *tue-chien*, ou *colchique*. *Colchicum*. Voyez COLCHIQUE.

CHIENNER. v. n. Faire de petits chiens. *Catulos edere*, *parere*. Cette chienne ne fera pas longtems sans *chienner*. On a dit aussi chienneter.

CHIER. v. n. Décharger son ventre des gros excrémens. *Ventrem exonerare*, *alvum solvere*.

Nicod dérive ce mot du Grèc, χέζω, signifiant la même chôse ; & est de l'avis de Henri Étienne. Mais Ménage le dérive de *cacare* ; d'autres du mot Allemand *scheissen*, qui a la même signification.

CHIERSI, ou QUIERSI. f. m. Bourg sur l'Oise, où nos Rois de la seconde race avoient un Palais, ou Château. *Carisiacum*. *Chiersi* est fameux dans l'histoire Écclésiastique du IX^e. siécle, à cause des deux Conciles qui s'y tinrent en 848. où l'hérétique Godeschalc fut condamné, & en 857. ou selon d'autres 856 pour la réformation du Clèrgé de France. Le P. Sirmond l'a confondu avec Crecy sur Sèrre. Voyez Vallois, *Not. Gall.* au mot *Carisiacum* p. 127.

CHIEUR, EUSE, Qui chie, ou qui ne fait que chier. *Qui cacat*, *qui cacaturit*.

CHIURE, subst. f. Excrément de mouches qu'elles jettent particulièrement sur la viande, d'où se forment les vèrs. *Muscarum excrementum*.

CHIFFLER. v. n. Siffler ; mais il n'est plus en usage en ce sens. *Sibilare*.

CHIFFLER. Mot burlesque ; pour dire, Boire d'autant. *Largè ac liberaliter potare*. Je veux *chiffler* à longs traits à la santé des vivans & des morts. S. AMANT.

CHIFFLET. f. m. Ce mot ne se dit plus. En sa place on dit sifflet. *Exilis fistula*.

CHIFFON. f. m. Vieux morceaux d'étoffe, de linge, vieille guenille, & généralement chôse de nulle valeur. *Detritus panniculus*, *vilis lacinia*. Il n'a que des *chiffons* dans sa garderobbe. On fait le papier de vieux *chiffons*.

CHIFFON, se dit aussi du linge & des habits qui sont frippez, bouchonnez, & mal en ordre. *Detritum linteum*, *detritus panniculus*. Cette étoffe est trop mince, ce linge est trop délié, sitôt qu'on les a mis deux fois ce ne sont plus que des *chiffons*.

CHIFFON, ONE. adj. Mauvais, vilain. *Tenuis*, *vilis*. La Quintinie se sèrt souvent de ce mot en parlant des arbres & de leurs branches. Il y a des arbres qui font plusieurs branches, toute vilaines & *chiffonnes*. Quelquefois il est resté des branches *chifonnes* que la négligence ou le peu d'application ont laissées par mégarde, il faut les ôter d'abord qu'on vient à les remarquer. LA QUINT. Il y a de cinq sortes de branches ; les branches à fruit, les branches à bois, les *chiffones*, les branches de faux bois, & les gourmandes. Voyez Liger, *Culture parfaite des Jardins fruitiers*.

CHIFFONNER. v. act. Fripper, bouchonner du linge, des habits. *Deterere*, *turpare*, *perturbare*. On a mauvaise opinion d'une fille qui a laissé *chiffonner* son mouchoir. Une garniture de rubans ne paroit plus dès qu'elle est *chiffonnée*.

CHIFFONNER, se dit figurément dans le stile comique ; pour dire, Embrasser, baiser, patiner d'une façon burlesque & étourdie, *Amplecti*, *osculari inconsulte*, *temere*. C'est un badin qui la *chiffonne* & la fait tourner en sabot. GOMBAUT.

CHIFFONIER, IÈRE. subst. Crieur de vieux chapeaux & de vieux habits. *Panniculorum propola*. On le dit plus particulièrement de ceux qui vont rechèrcher dans les ordures de vieux chiffons & de vieux drapeaux pour faire du papier & autres chôses. Amasseur de chiffons, ou vieux haillons qui se trouvent dans les ordures. *Detritorum panniculorum*, *vilium laciniarum Collector*.

Les Réglemens de Police font défenses à tous *Chiffoniérs* & *Chiffonnieres* de vaguer & aller dans les ruës de Paris, & dans les fauxbourgs, qu'à la pointe du jour, & non pendant la nuit, sous prétexte d'amasser des chiffons, ce qui pourroit donner lieu aux vols des auvents, grilles, enseignes, & favoriser les ouvèrtures des boutiques, sales & cuisines qui sont au rez de chaussée, étant facile auxdits *Chiffoniers* d'en tirer avec les crocs dont ils se servent les linges &c. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. IV. T. II. c. 4.*

CHIFFRE. f. m. Caractère qui sert à éxprimer les nombres. *Numerorum nota*, *nota arithmetica*. *Chiffre Romain*, ou *de Finance*, est celui qui se marque par cèrtaines lettres de l'Alphabet, comme mil sept cens quinze, s'exprime ainsi, MDCCXV. *Numerorum notæ Romanæ*.

Le *chiffre Arabe*, qu'on appelle aussi chiffre *flatique*, est celui dont on se sèrt en Arithmétique, Algébre, Trigonométrie & Astronomie, est ainsi figuré, 1716. *Vulgares seu Arabicæ numerorum notæ*. Mais les Arabes reconnoissent qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & ils les appellent *figures Indiennes*. On a commencé à compter par ces figures du tems des Sarazins, & on croit que Planude qui vivoit sur la fin du XIII^e siécle, est le premier des Chretiens qui se soit sèrvi de *chiffre*. Alphonse X. Roi de Castille s'en étoit sèrvi avant lui pour construire ses Tables Astronomiques.

Le *chifre* Arabique est composé de neuf figures & un zero. Le voici, 0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Le zero ne signifie rien : les suivantes marquent de suite depuis un jusqu'à neuf. Quand elles sont plusieurs accouplées ensemble la première est censée celle qui est à droite, & en remontant de droit à gauche elles croissent toutes de dix ; de sorte que la première en ce sens ne marque que des unitez, la seconde des dixaines, la troisiéme des centaines, la quatriéme des milliêmes, la cinquiéme des dix milliêmes, la sixiéme des cent milliêmes, la septiéme des millions, & ainsi des autres.

Le *chiffre* Romain n'avoit ordinairement que cinq figures, que voici, I, V, X, L, C. La première signifioit un, & multipliée jusqu'à quatre, elle faisoit II. deux, III. trois, IIII. quatre. La seconde valoit cinq. Avec les I, elle faisoit les nombres jusqu'à dix, VI, six, VII, sept, VIII, huit, VIIII, neuf. La troisiéme fait dix, X ; & en y ajoutant les précedents elle forme les nombres jusqu'à 20 ; pour marquer vingt on la double XX, pour trente on la triple XXX ; & pour quarante on la répete quatre fois XXXX. La quatriéme figure L, vaut cinquante, & en y ajoutant les précédentes LX, LXX. &c. on en formoit tous les nombres jusqu'à cent, qui s'exprimoit par le C, qui est la dèrnière figure. Quand elle est double, CC, elle signifie deux cent, triple CCC, trois cent &c. Pour marquer cinq cens on accoupoit l'I & le C renvèrsé en cette manière IƆ, & pour éxprimer mille on ajoutoit un C devant l'I de cette sorte CIƆ ; on l'éxprimoit aussi par une M ; & dans la suite on fit de IƆ en les joignant un D, pour signifier cinq cens. On trouvera aussi dans la suite des abbréviations, qui consistent en ce que une de ces figures mise devant une autre, signifie le nombre de la seconde, moins celui de la première ; par éxemple IV. signifie cinq moins un, c'est-à-dire, quatre. IX dix moins un, c'est à-dire, neuf. XIIX. vingt moins deux, c'est-à-dire, dixhuit. XIX. c'est-à-dire, dix plus dix moins un, c'est dix-neuf. XL, quarante ou cinquante moins dix. XC, cent moins dix, c'est-à-dire, quatre vingt dix. Ces abbréviations sont récentes, & ne se trouvent point sur les monumens bien antiques.

Monsieur Huet est pèrsuadé que nos *chiffres* ordinaires, ou Arabiques, ont été formez sur les lettres Grècques, & qu'ils ne sont même autre chôse que les lettres Grècques formées trop vite, & avec quelque négligence : suivant son sentiment le β a sèrvi à former le 2, du γ on a formé le 3, du Δ le 4 ; de l'ε le 5. du σ, le 6. du Z le 7. de l'H le 8 ; du ϑ le 9 ; voyez de M. Huet les notes sur Manilius, la Démonstration Évangélique, & une lettre à M. Græveus, elle est parmi les lettres de M. Huet *tom.* 2. *p.* 372. Le P. Calmet prétend que ce ne sont que les notes de Tiron. Toute leur preuve est la ressemblance qu'ils croyent apercevoir l'un entre ces *chiffres* & les lettres Grècques ; & l'autre entre ces mêmes figures & les notes de Tiron. Mais une marque que ces *chiffres* sont l'invention des Orientaux, c'est, comme l'a remarqué Valle, qu'on les suppute de droit à gauche, qui est la manière de lire de plusieurs Orientaux. L'origine du *chiffre Romain* vient de ce qu'on a compté d'abord par les doigts : desorte que pour marquer les quatre prémiers nombres, on s'est sèrvi des I, qui les représentent, & pour la cinquiême on s'est sèrvi d'un V, représenté en rabaissant les doigts du milieu, & en montrant simplement le pouce avec l'index ; & pour le X, qui est un double V, dont il y en a un renvèrsé, & mis au dessous de l'autre. De là vient que la progression dans ces nombres est toûjours d'un à cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par sa capitale C. Depuis ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des Ecrivains, l'on a ajoûté deux autres *chiffres* Romains, le D, qui vaut 500, & l'M, qui vaut mille, parce qu'elle a beaucoup de rapport à l'M Gothique. Ainsi il y a présentement sept lettres qui sèrvent à cette sorte de nombre.

Valla croit que les *chiffres* ont été inventez par les Orientaux : & il a raison, parce que dans les *chiffres*, on commence à supputer du côté droit en tirant vèrs la gauche ; ce qui étoit en usage en tout l'Orient chez les Caldéens, Syriens, Égyptiens, &c. Outre que les Indiens se sèrvent encore des mêmes caractères qu'on fait ici pour

pour marquer les *chiffres*, aussi-bien que les signes du Zodiaque & des Planetes.

CHIFFRE, est aussi un caractère mystérieux composé de quelques lettres entrelacées ensemble, qui sont d'ordinaire les lettres initiales du nom de la personne pour qui il est fait. Quelquefois il est double, & on y méle les lettres du nom d'une autre personne avec qui on est lié d'amitié, ou avec qui l'on a quelque relation. Les Amans font graver leurs *chiffres* sur les pièrres, sur les arbres. On grave des *chiffres* sur les cachets, on les peint sur les carrosses on en fait des ornemens sur des meubles, des tapisseries, &c. *Litterarum notæ implicitæ.*

> *L'or de son pavillon joüoit avec le vent;*
> *Et ses* chifres *mélez avec ceux d'Orogune,*
> *Faisoient des jeux volans au dessus de la hune.* P. LE MOINE.

Autrefois les Marchands au lieu d'armes pouvoient porter des *chiffres*, c'est-à-dire, les premières lettres de leur nom & surnom entrelassez dans une croix, comme on voit en plusieurs anciennes épitaphes.

CHIFFRE, est aussi un entrelassement de lettres fleuronnées en bas relief, ou à jour, qui sert d'ornement dans l'Architecture, la Menuiserie.

CHIFFRE, se dit encore de certains caractères inconnus déguisez & variez, dont on se sert pour écrire des lettres qui contiennent quelques secrets, & qui ne peuvent être entendus que par ceux qui sont d'intelligence, & qui sont convenus ensemble de se servir de ces caractères. *Occultæ, arcanæ notæ.* On en a fait une science qu'on appelle *Polygraphie*, ou *Steganographie*, c'est-à-dire, *Ecriture diversifiée & obscure*, laquelle a été inconnuë aux Anciens. De la Guilletière, dans un livre intitulé *Lacédemone ancienne & nouvelle*, pretend que les anciens Lacédémoniens ont été les Inventeurs de l'art d'écrire en *chifre*. La Scytale qu'ils inventèrent fut selon lui comme l'ébauchement de cet art mystérieux. C'étoient deux rouleaux de bois d'une longueur, & d'une épaisseur égale. Les Éphores en gardoient un, & l'autre étoit pour le Général d'armée qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces Magistrats lui vouloient envoyer des ordres qui fussent secrets, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue qu'ils rouloient avec justesse autour de la Scytale, qu'ils s'étoient réservé. Ils écrivoient en cet état leurs intentions, qui paroissoient dans un sens parfait & suivi, tant que la bande de parchemin étoit appliquée sur le rouleau : mais dès qu'on la developpoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots sans liaison. Leur Général pouvoit y trouver de la suite & du sens, en ajustant la bande sur la Scytale, ou rouleau semblable qu'il avoit, & en lui donnant la même assiette, où les Éphores l'avoient mise. Polybe raconte qu'Éneas, surnommé *Tacticus*, ramassa il y a environ deux mille ans vingt manières differentes qu'il avoit inventées en partie, & dont en partie on s'étoit servi jusqu'alors, pour pouvoir écrire d'une manière où il n'y eût que celui qui en sçavoit le secret, qui y pût comprendre quelque chose. Ainsi Trithême n'est point l'inventeur de l'art d'écrire en *chifre*, ni même Éneas *Tacticus*. Trithème, & depuis Jean Baptiste Porta en ont écrit fort sçavamment; Vigenère & le Père Niceron en ont aussi écrit. On imprima à Ulme en 1682. *Mysterium Artis Stenographicæ novissimum ... ex musæo M. Lud. Henr. Hilleri.*

On appelle *chiffre à simple clef*, celui où on se sert toûjours d'une même figure pour signifier une même lettre: ce qui se peut deviner aisément avec quelque application. *Notæ simplices.* Un *chiffre à double clef*, est celui où on change d'Alphabet à chaque ligne ou à chaque mot, & celui où on met des nulles & autres déguisemens qui le rendent indéchiffrable. *Occultiores notæ, reconditiores characteres.* On appelle aussi *chiffre*, l'Alphabet que chacun des correspondans garde de son côté, qui leur sert à écrire, & à dechiffrer leurs lettres. *Index notarum.*

On appelle *chiffre*, un stile énigmatique, & mystérieux. Il y a des Auteurs si obscurs que leurs pensées sont autant d'énigmes & de mystères : leur langage est une espèce de *chiffre* : on n'y comprend prèsque rien qu'à force de deviner. BOUH.

On dit provèrbialement, qu'un homme est un O en *chiffre*; pour dire, qu'il n'a nul pouvoir, nulle autorité, qu'il ne peut faire ni bien ni mal à pèrsonne. Et chez plusieurs le *zero* est appellé particulièrement *chiffre*.

Le mot *chiffre* vient de l'Hébreu *siphre*, qui veut dire *nombre*, *énumeration*, de la racine *saphar*, *conter*, *raconter*, *nombrer*, *dénombrer*: les mots suivans *chiffrer*, & *chiffreur*, en viennent aussi.

CHIFFRER. v. act. Supputer, se servir de chiffres. *Supputare, computare notis arithmeticis.* Il ne se dit guères que de l'addition de plusieurs sommes ensemble. J'ai *chiffré* toutes ces parties, & ai mis les sommes au bas de chaque page. On dit aussi, *Chiffrer* un registre; pour dire, Mettre un chiffre ou numero au haut de chaque page, comme on fait aux registres des Banquiers, des Geolliers, & autres, qui doivent être paraphez par un Juge. On dit encore, *Chiffrer* une lettre; pour dire, Écrire une lettre en chiffre.

CHIFFREUR. f. m. Qui sçait bien compter avec la plume. *Peritus supputandi, numerandi.* Le Facteur de ce Marchand est un habile *Chiffreur*, est un bon Arithméticien.

CHIGNON. f. m. Partie de dèrrière du cou où sont les vèrtèbres qui joignent le dos à la tete, & qui est au dessous de la fosse ou nuque du cou. *Cervix.* Ce mot vient de *chaınon*, qu'on disoit autrefois de cette meme partie du cou, & quelques Medecins l'appellent encore ainsi.

CHIKENIE, & CESKENIE. f. f. Vieux mot, qui veut dire *chemise*.

CHILE. Voyez CHYLE.

CHILERBASSI. f. m. Prononcez *Kilerbassi*. On dit aussi Chilergibassi. *Cellæ Penuariæ Præfectus.* Officier de la Maison du Grand Seigneur, que Vigenere dans ses Illustr. sur l'hist. de Chalcond. p. 357. appelle Grand Crédencier, & qui a, dit-il, la charge des breuvages & des confitures du Prince, & avec lui deux cent pages pour le sèrvice de sa table. Il demeure au Chiler, qui est un des offices du Sèrrail, & sous lui sont les Chileroglandari.

Ce mot est composé de *Chiler*, כלאר, qui signifie l'hôtel où ces chôses se gardent & où ces officiers demeurent. *Kiler, Cella penuaria*, dit Meniski, & *bejsh, chef*, כלארגי, *Chilergi*, Depensier, Qui a les provisions de bouche, qui a soin de la dépense du garde-manger. *Pennarius, Cellarius, Promus, condus.* MENINSKI.

CHILEROGLANDARI. f. m. Officier de la Maison du Grand Seigneur. Les *Chileroglandari* sont trente pages qui sèrvent dans le Sèrrail à la depense secrete, sous la conduite du Chilerbassi. Voyez ce mot.

CHILI. f. m. *Chile*, ou *Cile*. Royaume de l'Amérique méridionale renfèrmé entre la mèr de *Chili*, qui est une partie de la mèr Pacifique, ou de la mèr du Sud, & qui le borne au couchant, & le Tucuman avec les tèrres Magellaniques au levant; le Perou au nord, & les Tèrres Magellaniques au midi. Le *Chili* est tout entier sous la zône tempérée de l'hémisphère austral, entre le 297ᵉ degré de longitude, & le 305ᵉ & entre le 26ᵉ & le 47ᵉ de latitude sud. Il a à l'Orient les montagnes des Andes, où le froid est èxcessif, & dans lesquelles il règne un vent extraordinaire qui gèle en un moment les hommes & les bètes, & les consèrve sans corruption, de sorte qu'ils paroissent tous vivants & dans l'action & la posture où il les a saisis. Ces montagnes sont prèsque toûjours couvèrtes de neiges, quoi qu'on y trouve plus de quinze volcans ou montagnes qui jettent des feux & des flammes. Il y a aussi d'horribles tremblemens de tèrre dans le *Chili*. Le tèrroir y est très-fèrtile, particulièrement vèrs la côte, & produit du maïz, du blé, du vin, & généralement tous les fruits de l'Europe. Les Espagnols découvrirent le *Chili* l'an 1534 ou 1635. ou selon d'autres 1636, sous la conduite de Didaque Almagre. L'expédition ne fut pas heureuse. Peu de tems après Pièrre Baldivia son successeur y retourna, & après des peines infinies se rendit maitre des Côtes, dompta les habitans, & jetta les fondements de Sant Jago capitale du païs.

Les Espagnols ont divisé le *Chili* en trois grandes Provinces; le *Chili* propre, qui est au nord; l'Imperiale, qui est au midi; & le Chicuito, qui est à l'orient. Les habitans du *Chili* sont grands; ils se couvrent de peaux de loups marins. Leurs armes sont des flèches. Ils sont bràves, & de toute l'Amérique ce sont ceux qui ont le plus fait de peine aux Espagnols, & qui leur ont le plus coûté.

Ce mot, *Chili*, est Péruvien, & signifie *froid*. Il a été donné à cette Province à cause du froid excessif qui y règne. Du reste, on ne dit point *Chilien*, comme a fait Mary. Il faut dire habitant du *Chili*, avec Mr. Corneille, beaucoup plus croyable que Mary, quand il s'agit de la langue Françoise. On peut voir sur le *Chili* Hèrrèra C. 22. Linschot, Acosta, Hornius, *Orb. Imp. & polit* le P. Possine dans la Vᵉ Partie de l'hist. de la Comp. de Jésus.

CHILIADE. f. f. Ramas, Assemblage de plusieurs chôses mises ensemble mille par mille. Prononcez *Kiliade*. Une *Chiliade* de levrots. MASCURAT. Les *Chiliades* d'Érasme. ID.

CHILIARQUE. f. m. Officier d'Armée chez les Anciens. Chef, ou Conducteur de mille hommes; Colonel. *Chiliarchus.* Ce mot est Grèc, composé de χίλιοι, mille, & ἀρχὴ, commandement. Prononcez *Kiliarque*.

CHILIASTE. f. m. & f. Nom de secte. *Chiliastes.* Voyez MILLÉNAIRE. Ce mot est plus François, & plus en usage, *Chiliaste* ne se dit point.

CHILLER. v. a. Tèrme de fauconnerie. *Chiller* l'éprevier, c'est lui coudre les paupières vèrs le bec, affin qu'il ne voye que par dèrrière. *Palpebras consuere.*

CHILMINAR, ou CHELMINAR, ou comme prononcent nos voyageurs, TCHELMINAR, tèrme de Relations, est le plus

plus beau morceau d'Architecture qui nous reste de l'antiquité. Ce sont les ruines de ce fameux Palais de Persépolis, auquel Aléxandre étant yvre mit le feu, à la persuasion de la courtisanne Thaïs. Il y en a une déscription éxacte dans l'Ambassade de Dom Garcias de Silva Figueroa, & une autre dans Piètro della Valle. Voici en abrégé ce que c'est que *Chilminar*. On voit les restes de près de quatre vingt colonnes dont les fragmens ont au moins six piéds de haut ; mais il n'y en a que dix neuf qu'on puisse dire entiers, avec une autre toute seule éloignée des autres d'environ cent cinquante pas. Une roche de marbre noir fort dur servoit de fondement à cet édifice. Quatre vingt quinze marches portent au prémier plan du palais, elles sont taillées dans le roc. L'entrée du Palais a environ vingt piéds de large, d'un côté est la figure d'un éléphant, & de l'autre celle d'un rinoceros haut de trente piéds, & tous deux d'un marbre luisant. Proche ces animaux il y a deux colonnes, & pas loin de là la figure d'un Pégâse. Après avoir passé cette entrée on rencontre quantité de fragmens de colonnes de marbre blanc, dont les restes font voir la magnificence de l'ouvrage. Les moindres de ces colonnes ont quinze coudées de haut, les plus grandes en ont dix-huit, elles ont quarante cannelures larges chacune de trois grands pouces, d'où l'on peut juger de toute leur grosseur, & des autres proportions. Assez proche de l'entrée on voit une inscription gravée sur un carreau de marbre noir uni comme une glace, elle a environ douze lignes, les lettres sont d'une figure éxtraordinaire ; elles ressemblent à des triangles, ou à des pyramides. Ces restes précieux de l'antiquité, où les oiseaux font aujourd'hui leur nid, sont si beaux & si magnifiques, qu'ils attirent l'admiration de tous ceux qui les voyent. ANTIQUITEZ DE PERSÉPOLIS. Il y a encore beaucoup d'autres inscriptions en caractères tout différens de ceux qui sont formez en triangles ; quelques-uns approchent des caractères Hébreux, Caldaïques, ou Syriaques, d'autres ressemblent aux caractères Arabes, ou Persans; d'autres enfin sont Grècs. Voyez les Transactions philosophiques, les voyages du Chevalier Chardin, & le livre intitulé *Les beautez de la Perse*. M. Hyde, qui a éxpliqué l'inscription qui est en Grèc en suppléant quelques mots qui sont effacez, dit que ces inscriptions sont gravées avec beaucoup de négligence, & peut-être par quelques soldats, ou si elles l'ont été par un graveur, il croit qu'il étoit de Palmyre, & qu'ainsi les inscriptions de Persépolis sont en langue Phœnicienne; il ajoute que puisqu'elles sont à la loüange d'Aléxandre, elles n'ont été faites que depuis le tems où ce Conquérant a vécu.

Ce mot vient du Persien *Tchehelminar*, c'est-à-dire, *quarante tours*, ou *colonnes*, à cause des quarante colonnes d'une grosseur prodigieuse que l'on voit parmi ces ruines.

CHIMARIOT, OTE. s. m. & f. Qui est de la ville ou de la contrée de Chimère. *Ceraunius*, *Chimera incola*. Les *Chimariots* sont Grècs de Religion. Leur Évêque dépend de l'Archevèque de Lipante. Sûrs dans leurs montagnes inaccessibles, ils n'ont point encore payé de tribut au Turc. Ils passent pour être de grands voleurs. On dit aussi *Cimariot*, & c'est même le plus usité en François. On dit que les *Cimariots* descendent des anciens Macédoniens.

CHIMAY. Ville du Païs-Bas dans le Hainaut, érigée en Principauté par l'Empereur Maximilien en faveur de la maison de Croy. *Cimacum*, *Cimiacum*, quelquefois on trouve *Chimacum*: mais jamais *Chimeum*. Aujourd'hui les Princes de *Chimay* sont de la maison d'Aremberg. Anne Dorothée de Croy, Sœur unique & héritière de Charles Duc De Croy, Prince de *Chimay*, mort en 1610, ayant porté *Chimay* dans cette maison par son mariage avec le Comte de Lignes.

CHIMÈRE. subst. f. Monstre fabuleux que les Poëtes ont feint avoir la tête d'un lion, le ventre d'une chèvre, & la queuë d'un serpent, & qu'on dit avoir été défait par Bellérophon monté sur le cheval Pégâse. *Chimara*. Le fondement de cette fâble est, qu'il y a un mont en Lycie du même nom, qui est un Volcan, vômissant des flâmes, dont le sommet qui est désert, n'est habité que par des lions; le milieu où il y a de bons pâturages, est abondant en chévres; le piéd qui est marécageux est plein de serpens. Ainsi, dit Ovide,

> *.... Mediis in partibus hircum,*
> *Pectus & ora leæ, caudam serpentis habebat.*

Parceque Bellérophon fut le prémier qui fut habiter cette montagne, on a feint qu'il avoit tué la *Chimere*. Pline dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la tèrre, ou du fumier. Quelques-uns on dit que ce monstre avoit trois têtes, l'une de lion, l'autre de chévre, & l'autre de dragon. On voit diverses figures imaginaires qui servent dans l'Architecture Gothique de gargoüilles, & corbeaux, & qui ne sont que des productions des Sculpteurs ignorans de ces tems-là.

CHIMÈRE, se dit figurément des veines imaginations qu'on se met dans l'esprit ; des tèrreurs & des monstres qu'on se forge pour les combattre ; des espérances mal-fondées que l'on conçoit, & généralement de tout ce qui n'est point réel & solide. *Vigilantium somnia, vana & inania commenta, figmenta, deliramenta*. En Philosophie on les appelle *êtres de raison*. Autrefois l'amour & la valeur romanesque étoient la *chimere* des Espagnols. S. ÉVR. L'Antiquité est un chaos ténébreux, où l'on peut placer des *chimeres* impunément. JAQ. Les hommes sont sujets à se remplir l'esprit de *chimères*. Les vanitez mondaines ne sont que des *chimeres*. Il y a de cèrtaines *chimères* qu'on autorise en les combattant grâvement, & qu'on ne doit entreprendre de détruire qu'en se joüant. AB. DE VILLARS. Les contemplatifs se repaissent quelquefois de *chimères* stériles, & de vaines spéculations. Pourquoi sacrifier les plus agréables mouvemens du cœur à cette *chimère* de bienséance, & d'honneur? VILL. Une imagination échauffée par des vapeurs sombres, & lugubres, se forge des *chimères* qui l'effrayent, & qui l'effarouchent. S. ÉVR. Les gens du monde n'estiment que ce qui flatte les sens : les biens de l'âme passent chez eux pour *chimère*. NIC. Ces prétenduës défaillances, ces prétendus obscurcissemens de l'Église qui ne sont rien moins que ce qu'ils disent, leur ont fait imaginer (aux Prétendus Réformez) une corruption insensible, qui s'est faite paisiblement & sans bruit durant quatre ou cinq siécles dans la doctrine Chrétienne, & qui depuis a persévéré paisiblement & sans bruit neuf ou dix siécles encore, sans qu'il y eut alors qu'un petit nombre de fidelles, cachez & dispersez par toute la tèrre, qui ne s'assembloient jamais, & ne se connoissoient pas les uns les autres; mais par qui la vérité est venuë de siécle en siécle jusqu'à eux : *chimère* la plus *chimère* qui fut jamais. PELISS.

> *Faisons plus. Livrons nous à d'aimables* chimères,
> *La sagesse le veut; elles sont nécessaires.*
> *C'est par elles qu'un bien que l'on n'obtiendroit pas,*
> *Se laissant espérer, brille de mille appas.*
> *Sans elles malheureux, pleins de nôtre indigence,*
> *Nous n'avons du plaisir que la seule apparence.*
> NOUV. CHOIX DE VERS.

> *En vain vous vous parez des vertus de vos pères;*
> *Ce ne sont à mes yeux que de vaines* chimères. BOIL.

> *Ces vieux contes d'honneur, invisibles* chimères,
> *Qui naissent au cerveau des maris, & des meres.* MALH.

CHIMÈRE. s. f. Est aussi un nom de lieu. *Chimara*. *Acroceraunia*. *Chimère* est une ville de Turquie en Europe, sur la côte de l'Épire, ou de la mèr Ionienne, située sur la croupe d'un rocher escarpé de toutes parts. C'est aussi le nom d'une petite contrée, dont cette ville est capitale. Les cartes marines de la Méditerranée faites par Bèrthelot, Michelot, & Therin, l'appellent *La Cumara*. Le Cap de la *Chimère*, autrement de la Languette, ou la Lengua, comme parlent les mêmes cartes, est celui qui avec le Cap d'Otrante fait l'entrée & l'endroit le plus étroit du Golfe de Vénise. Les montagnes de la *Chimère*, *Chimara montes*, *Acroceraunia juga*, *Ceraunii montes*, entre l'Albanie & l'Épire.

CHIMÉRIQUE. adj. m. & f. Qui n'est point réel, ni dans la nature; qui ne subsiste que dans nôtre imagination. *Commentitius*. Le dessein de la Monarchie universelle est un dessein *chimérique*. Cet homme a un esprit *chimérique*, qui se repait de vaines imaginations.

> *Aux portraits que je fais, sage & sçavant Critique,*
> *Le seul vice est réel, le reste est* chimérique. VILL.

CHIMÉRIQUEMENT. adv. D'une manière chimérique, fabuleuse, visionnaire. *Fictè*, *inaniter*, *fabulosè*. L'opinion que ces gens-là ont eû de leurs grandes qualitez, leur a fait chercher *chimériquement* une origine différente de la nôtre. S. ÉVR.

CHIMIE. Voyez CHYMIE.

CHINAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. Droit qui se paye à raison des charretes qui passent dans le bois. *Chinagium*. C'est la même chôse que *Chemage*.

CHINCILLA. s. m. Petit animal qui se trouve dans le Pérou. On estime fort son poil, qui est fin, & poli. Il est de la grosseur d'un écureuil.

CHINE. s. f. Grand Royaume de l'Asie, qui occupe la région la plus orientale de nôtre continent. *Sina*, *Sinarum regio*, *China*. La *Chine*, selon le P. Le Comte, dans ses nouveaux Mémoires T. I. p. 36. s'étend du Sud au Nord depuis le 23e degré jusqu'au 41e. C'est 18 degrez, qui font 450 lieuës communes. Son étenduë

duë d'Orient en Occident n'est guère moindre. D'ailleurs, la *Chine* est prèsque ronde, de sorte qu'elle a près de quatorze cens lieuës de tour. Ces mesures sont justes, dit ce Père, & fondées sur des obsèrvations éxactes. La carte de ce vaste Empire, que l'Empereur a fait faire ces années dèrnières par les Jesuites, & les autres Missionnaires, qui sont à la *Chine*, nous instruira encore mieux, quand nous l'aurons en Europe. Au reste, on ne comprend point dans ce que nous venons de dire plusieurs Isles de la *Chine*, qui seules feroient un grand Empire, ni le Leauton, qui est hors de la grande muraille. Pour la Corée, le Tunquin, & Siam, ils doivent à la vérité un tribut reglé à l'Empereur, qui outre cela en nomme les Rois, ou les approuve, quand ils prennent possession de la couronne; mais néanmoins tous ces États ont leur gouvèrnement particulier, & sont très-différens de la *Chine*. Abulpharaje, dans sa prémière Dynastie, compte les Chinois pour les six prémières nations du monde. Il les appelle *Sin*, & dit qu'ils habitent le païs le plus oriental de la tèrre habitable, & qu'ils s'étendent depuis la ligne équinoctiale jusqu'au dèrnier des sept climats vèrs le septentrion; il ajoute qu'il surpasse toutes les autres nations dans les Arts méchaniques, & dans la peinture. Telle est l'idée qu'on en avoit en Orient dans le XIII^e^ siécle qu'Abulfaraje écrivoit.

La *Chine* est si bien cultivée par l'industrie & le travail de ses habitans, qui ont applani toutes les campagnes, convèrti des montagnes même en plaines, par les tèrrasses qu'ils y ont faites jusqu'au haut comme en amphitéâtre, par les canaux qu'ils ont conduits dans toutes les Provinces, qu'il n'y a prèsque pas un pouce de tèrre inutile, & que les campagnes ressemblent à des jardins. D'ailleurs, outre que la *Chine* produit tous nos fruits d'Europe, à la reserve des amendes, elle en a beaucoup d'autres que nous ne connoissons point en ce païs-ci. Malgré tout cela, la tèrre suffit à peine à la nourriture de ses habitans, tant elle est peuplée, & les pères & mères éxpôsent tous les jours une infinité d'enfans, après qu'ils sont venus au monde, parcequ'ils ne pourroient les nourrir.

Les Provinces de la *Chine* sont au Nord le Pekeli, le Xansi, le Xensi, le Xantung, le Honan, & le Suchuen; & au Sud le Huquang, le Kiangsi, celle de Nankin, le Chekiang, le Fokien, le Quantung, le Quangsi, le Queicheu, & le Junnan. Les fleuves de la *Chine* les plus considérables sont le Hoang, ou la rivière jaune, le Kiang, ou la rivière bleuë, & le Canton, ou le Ta. Les villes de la *Chine* sont ou villes de guèrre, ou villes de Police. Chaque espéce de ces villes est distinguée en plusieurs ordres. Il y a plus de mille villes de guèrre du prémier ordre, & beaucoup plus du second & du troisième. Pour les villes du prémier ordre, il y en a plusieurs plus grandes, ou aussi grandes que Pekin. Le P. le Comte dit qu'il en a vû lui seul plus de 7 ou 8. Il y en a plus de 80 du prémier ordre, qui sont comme Lyon & Bourdeaux. Parmi deux cens soixante du second ordre il y en a plus de cent, comme Orleans; entre douze cens du troisième on en trouve plus de six cens aussi considérables que la Rochelle & Angoulême; sans parler d'un nombre prodigieux de villages, qui surpassent en grandeur & en nombre d'habitans les villages de Marene & de S. Jean de Luz.

L'Empereur de la *Chine* est absolu, & les loix lui donnent une autorité prèsque sans bornes. Il a deux Conseils, l'un ordinaire, compôsé des Colaos, qui sont les Ministres d'État; l'autre éxtraordinaire, compôsé des Princes du sang. Il y a six Tribunaux souverains à Pekin; le Lipou, pour ce qui regarde les Officiers de l'État, que nous nommons Mandarins; le Houpou, pour les finances; le Lipou pour la religion, les anciennes coutumes, les sciences, les arts, les affaires étrangères; le Pimpou pour la guèrre; le Himpou, pour les affaires criminelles; le Compou, pour les ouvrages publics. Les Mandarins sont tous Docteurs. Il y en a 13647. de neuf ordres différens.

Il y a quatre principales religions à la *Chine*. L'ancienne, qui est celle de l'État, & qui ne reconnoît qu'un Dieu, souverain, maître du Ciel & de la tèrre; sans idôles, ni statuës. L'idolatrie est la seconde. Elle y fut apportée par Fohe, ou Fohi, Philosophe Indien, 32 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Il y a aussi un fort grand nombre d'Athées. Enfin, la Religion Chrétienne y a pénétré. S. Xavier dit dans la 3^e^ Ép. du Liv. II. de ses Lettres, que bien de gens croyent que S. Thomas y avoit prêché l'Évangile, qu'avant que les Portugais connussent les Indes, l'Église Grécque y envoyoit des Évêques, & que leur tradition étoit que le S. Apôtre y avoit convèrti bien du monde. Le P. le Comte a rapporté les preuves de cette tradition Tome II. p. 196. Ce qu'il y a de cèrtain, c'est que des Missionnaires Syriens de Mosul & de Bassora, qui suivoient les Caravannes de Samarcand, de Bochara, & des autres grandes villes de la Tartarie, pénétrèrent jusques à la *Chine* vèrs l'an 737. de J. C. & y portèrent le Christianisme. FLEURY.

Dans ces dèrniers tems S. Xavier tâcha d'y entrer, & mourut à la porte de ce vaste Empire en 1552. Depuis le P. Roger y entra en 1581. & le P. Ricci ensuite, & après bien des peines & des travaux, ils obtinrent des Magistrats en 1584. la pèrmission de s'y établir. La Religion y a fait de grands progrès, depuis sur tout que l'Empereur qui régne à present (1715.) par un Édit très-honorable & très-favorable à la Religion, a pèrmis qu'on la prêchât & qu'on l'embrassât librement. En 1625. on trouva proche de Signantou, Capitale de la Province de Chensi, un monument qui contient un abregé de la doctrine Chrétienne, & qui marque que ces Missionnaires venoient de Judée, que l'un s'appelloit Olopouen, & l'autre Ki-ho; qu'Olopouen après bien de dangers courus sur mèr & sur tèrre arriva à la *Chine* l'an 636. de J. C. que les Empereurs favorisèrent fort la Religion en depit des Bonzes, qui excitèrent de grandes persécutions: & qu'enfin ce monument fut érigé l'an 782. de J. C. Ce sont les Bonzes qui gardent ce monument dans une Pagode proche de la ville de Signantou. Le P. Kirker rapporte & éxplique ce monument dans son *China illustrata Theoph. Spizelii de Re Litteraria Sinensium*.

On dit, de la porcelaine de la *Chine*, de l'encre de la *Chine*, du vèrnis de la *Chine*. Voyez ces mots en leur place. Un cabinet de la *Chine*, du papier de la *Chine*. L'Empereur de la *Chine*. L'Empire de la *Chine*. Les Missionnaires & les François qui sont à la *Chine* disent, aller en *Chine*, demeurer en *Chine*, mais en France nous disons, aller à la *Chine*, être à la *Chine*.

Nous avons sur la *Chine* le *China Illustrata* du P. Kirker; l'*Atlas Sinicus* de Martinius, qui fait le VI^e^ Tome du Grand Atlas de Blaeu, Spizelius *De Re Literaria Sinensium*, le P. Nic. Trigault Jes. *Regni Chinensis Descriptio*, la Relation de Semedo; le *Sina & Europa* de Preyelius; & une Relation de la *Chine* par un Moscovite nommé, Nikiposa, les Mémoires du P. Le Comte &c.

Le nom *Chine* n'est point en usage à la *Chine*, & ce n'est point celui que les Chinois donnent à leur patrie. Ils l'appellent *Chungoa*, c'est-à-dire, Royaume du milieu, & *Chunque*, Jardin du milieu, parcequ'ils disent que la *Chine* est au milieu du monde. Les Tartares appellent la *Chine* Mangin, nom qui signifie Barbare. Ils lui donnent aussi le nom de Han, ou Catay; d'autres disent que le Katay ne renfèrme que les Provinces du Nord, & le Mangin celle du midi. A Siam & à la Cochinchine &c. la *Chine* est appellée *Cin*, du nom de la famille Impériale *Cin*, qui regnoit vèrs le tems de Crœsus, 550 ans environ avant JESUS-CHRIST. C'est de là que s'est fait le nom *Chine*, & celui de *Sina* en Latin, parceque selon la conjecture de quelques Sçavans, la *Chine* commença alors à être connuë.

CHINE. s. f. Idôle des Chinois. *Idolum Sinicum*. Les *Chines*, ou Idôles des Chinois, sont faites en forme de pyramides ouvragées. MORÉRI, *édit. de* 1712. Les naturels du païs craignent fort ces *Chines*. ID. Je ne sçai si ce mot se trouve ailleurs; jusqu'ici je ne l'ai vû dans aucun autre Auteur François.

CHINE. s. f. Voyez SQUINE. *Chine* n'est pas François. Il y a une fausse racine de *Chine* qui croît dans les Antilles. P. DU T. *T. I. p. 96.*

CHINFRENEAU. s. m. Coup qu'on reçoit à la tête, soit en se heurtant par hazard contre quelque corps, soit en se battant contre un ennemi. *Illisus, offensio, offensus*. Il marchoit à tâtons, & il s'est donné un vilain *chinfreneau* contre une porte. Il reçut en ce combat un vilain *chinfreneau*. Ce mot est populaire, & vient apparemment de *chanfrain* par corruption.

CHINGULAIS, AISE. s. m. & f. habitant, ou originaire, naturel de l'Isle de Ceïlan. *Ceilanus*; *Ceilanensis*, *Chingulanus*. C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Ceylanois. Les *Chingulais* sont originairement Malabares & Chinois, si l'on en croit les Auteurs Portugais, les Malabares exiloient en cette Isle ceux qui avoient commis quelque crime qui meritoit l'éxil. Les Chinois, maîtres de tout le commèrce de l'Orient, fréquentant fort ces mèrs, quelques-uns de leurs vaisseaux fûrent portez sur les basses du détroit de Chilao, & y échoüèrent. Les équipages se sauvèrent dans l'Isle, & ayant trouvé le païs beau & fèrtile, ils s'y établirent. En peu de tems ils s'allièrent avec les Malabares exilez qu'ils y trouvèrent, & qu'on nommoit *Galas*. Ils se confondirent ainsi, & ne firent qu'un seul peuple, que des deux noms, *Chin* & *Galas*, l'on appella *Chingalas*, & puis *Chingulais*. Les *Chingulais* sont prèsque tous idolâtres, ils sont de deux sortes; les uns sont tout à fait sauvages; on les appelle *Beddas*, ou *Waddahs*; ils demeurent éloignez des habitations. Les autres sont plus civilisez. Voyez ce qu'on en a dit au mot Ceïlanois. Les *Chingulaises* portent ordinairement une camisolle de toile de coton blanche qui leur couvre tout le corps, qui est parsemée de fleurs bleües & rouges, & qui est plus ou moins longue, selon la qualité des pèrsonnes. Les *Chingulais* reconnoissent plusieurs Dieux, dont il y en a un supérieur, & sou-

verain, qu'ils appellent Créateur du Ciel & de la tèrre, & qui envoye les autres pour exécuter ses ordres: les autres Dieux sont, disent-ils, les ames des gens de bien. Ils croyent l'immortalité de l'ame, la résurrection, & une autre vie, &c.

Quelques-uns disent *Cingale*, pour *Chingulais*, & les appellent les Gentilshommes de l'Isle de Ceïlan.

CHINOIS, OISE. s. m. & f. *Sina, Sinensis*. Habitant de la Chine, naturel de la Chine. Les *Chinois*, dit Abulpharaje, surpassent toutes les autres nations, par leur nombre, par la grandeur de leur Empire, & par la vaste étenduë des tèrres qu'ils possèdent. Ils l'emportent encore sur les autres, par leur habileté dans les arts méchaniques, & dans la peinture. Abulpharaje n'entend parler que du coloris & du vèrnis de la Chine; car pour le reste les *Chinois* n'entendent rien en peinture. Selon le même Auteur les *Chinois* sont un des sept prémiers peuples du monde. L'histoire populaire des *Chinois* compte plus de quarante mille ans depuis la fondation de leur Empire; mais suivant celle dont tous les Sçavans conviennent, & qui est si suivie, si bien circonstanciée, établie par une tradition si constante qu'on ne peut en douter parmi eux, sans passer pour ridicules, & comme ils s'expriment eux mêmes, pour hérétiques; suivant cette histoire il y a beaucoup plus de quatre mille ans que la Chine avoit ses Rois. De Tillemont, hist. des Emp. T. III. p. 519. prétend que les *Seres* qui envoyèrent des députez & des présens à Aurelien en 273. avec plusieurs autres Orientaux, sont les *Chinois*.

Un Sçavant du Nord, nommé Eccard, prétend, que les *Chinois* sont les Argipéens d'Hérodote; qu'ils habitoient alors les montagnes, & que depuis ils sont descendus dans la plaine. Cela est difficile à accorder avec leur histoire.

CHINOIS, OISE. adj. Qui est de la Chine, qui appartient à la Chine. *Sinensis*. A l'orgueil près, il faut avoüer que la nation *Chinoise* a eû de grandes qualitez; beaucoup de douceur & de politesse dans l'usage du monde, du bon sens & de l'ordre dans leurs affaires, du zele pour le bien public; des idées justes pour le gouvèrnement; de l'esprit médiocre à la vérité dans les sciences spéculatives, mais droit & sûr dans la Morale. P. LE COMTE. La langue *Chinoise* n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde. Elle ne contient que 330 mots tous d'une syllabe, ou qu'on prononce au moins d'une manière si sérrée qu'on n'en distingue prèsque jamais qu'une. Le même mot prononcé avec inflèxion de voix plus forte, ou plus foible, a divèrses significations. Ainsi la langue *Chinoise*, quand on la parle exactement, est une espéce de Musique, & renfèrme une véritable harmonie, qui en fait l'essence & le caractère particulier. ID. Ce qui touche les caractères *Chinois*, n'est pas moins singulier que leur langue. Ils n'ont point d'alphabet comme nous, qui contienne les élemens, & comme les principes des paroles. Au lieu d'alphabeth ils se sont sèrvis au commencement de leur monarchie, de hiéroglyphes. Il y en a plus de 80000. ID. Théophile Spizelius a fait un Traité de la littérature *Chinoise*, *Theoph. Spizelii De Re literaria Sinensium Commentarius*. André Cleyer, Prémier Médecin de la Compagnie des Indes à Batavie, donna en 1682. à Francfort un Essay de la Médecine *Chinoise* en Latin, *Specimen Medicinæ Sinicæ, sive Opuscula Medica ad mentem Sinensium*.

LA CHINOISE. Tèrme de Fleuriste. C'est un œillet tricolor râre. Son blanc est de laict, tranché de gros panaches bruns, comme s'ils étoient noirs, & de couleur de rôse; sa fleur est large. MORIN. C'est aussi une Tulippe colombin grisâtre, rouge & chamois. ID.

CHINON. s. m. Ville de France en Touraine. *Chino, Chinonum, Chinonium*. *Chinon* est situé sur la Vienne, à dix lieuës de Tours. Quelques uns croyent que c'est le vieux *Cisomagensis* de Grégoire de Tours Liv. X. Ch. 31. Quelques-uns l'appellent *Caino*, & c'est sur cela que Rabelais, qui étoit de *Chinon*, a dit que cette ville avoit été bâtie par Caïn. Voyez Du Chesne, *Antiquitez des villes de Fr. Liv. I. Ch.* 128. & Valois, *Not. Galliæ*.

CHINQUER. v. n. Tèrme populaire, qui signifie, Boire par éxcès en choquant les vèrres les uns contre les autres, & en se portant des santez pour s'éxciter à boire. *Potare largiùs, pergræcari frequentioribus poculis, ciathos cyathis illidere*. On connoit aux paroles & aux actions de cet homme qu'il a *chinqué* aujourd'hui. Ménage dérive ce mot de l'Allemand *schenken*, qui signifie, *versèr à boire*, & qui vient de *schink*, qui signifie *échanson*.

CHIO. *Chios, Chius*. Isle de l'Archipel. Il faut dire *Sio*. Voyez ce mot.

CHIOCADAR. s. m. Officier du Grand Seigneur, que Vigenère appelle Porte-manteau. Mais il ne porte pas le manteau du Prince. C'est un Azemoglan d'élite, un enfant d'honneur, ou Page, qui par tout où va le Prince, porte une valise, où il y a un habillement complet, & du linge pour changer, s'il en est besoin. *Ephebus vestis mutatoriæ gerulus*.

CHIONS DE MARTICLES. Voyez MARTICLES.

CHIOURME, ou CHIORME. s. f. Les galériens ou forçats, qui font mouvoir une galère à force de rames. *Triremis remiges*. On le dit aussi des bonavoglies qui se loüent pour ramer. La *chiourme* est différente de l'équipage, & l'équipage ne comprend pas les forçats qui compôsent la *chiourme*. P. DE LAVAL Jes.

Ce mot est purement Italien, & signifie, une multitude de persônnes viles & de néant, qui a été fait du Latin *turma*: mais en France il est restreint à la signification des rameurs d'une galère. On a dit aussi le mot de *ciurma* en la basse Latinité dans le même sens.

CHIOURME, est aussi le lieu où les forçats sont assis pour ramer. *Transtra*.

CHIPOTER. v. n. Mangeoter; manger peu, & à petits morceaux. *Esitare*. En Normandie, dans le Lionnois, & en bien d'autres lieux, *chipoter*, veut dire, barguigner, vetiller. On appelle aussi *chipotier*, celui qui vetille. *Vitilitigator*.

CHIPRE, ou CYPRE. Voyez POUDRE.

CHIQUE. s. f. Sorte de petite béte des Isles Antilles. C'est une espéce de ciron. Elle se fiche dans la chair, & l'on a de la peine à l'en arracher. Pour s'en garentir l'on se frotte la chair de tabac, ou de quelque hèrbe amère.

CHIQUENAUDE. s. f. Petit coup que se donnent malicieusement les écoliers, pages, & autres jeunes gens, en lâchant avec effort le doigt du milieu aprés l'avoir sérré contre le pouce. *Talitrum*. Il lui a donné une *chiquenaude* sur le nez. C'est un visage à *chiquenaudes*. Tibère étoit si fort qu'avec une *chiquenaude* il faisoit un trou dans la tête d'un jeune homme.

Ce mot vient des Bas-Bretons, qui disent *chicanaden*, pour signifier la même chôse. MÉN. Mais il oublie de remarquer que *Chiquenauden* signifie le *chignon du cou*, où il faut qu'on ait commencé à donner les *chiquenaudes*.

On dit provèrbialement & par éxaggération, pour dire, qu'on n'a point battu ni maltraitté une pèrsonne, qu'on ne lui a pas seulement donné une *chiquenaude*.

CHIQUET. s. m. Petite partie d'un tout. *Particula*. Il n'est en usage qu'en cette phrâse, Il m'a payé ce qu'il me devoit *chiquet à chiquet*, c'est-à-dire, en plusieurs petites parties, & à divèrses reprises.

Quelques uns dérivent ce mot du Latin *sectio*. Ne sçait on pas bien qu'il ne vit qu'au jour la journée, que par emprunt, qu'à *chiquet*, que misérablement, & peu s'en faut que je ne dise *parasitice, & alienâ quadrâ*? MASCUR.

CHIRAGRE. s. m. Goutteux qui a la goutte aux mains. *Chiragrâ laborans*. On le dit aussi de la maladie, & alors il est feminin. *Chiragra*. La *chiragre* travaille le carpe, ou la partie éxterne de la main, ou les jointures & les ligamens des doigts.

CHIRAGRE, en tèrmes de Fauconnerie, est une maladie aux mains des oiseaux, où il se fait quelque amas de mauvaises humeurs.

Ce mot vient du Grèc χεὶρ, & d'ἄγρα.

CHIROGRAPHAIRE. adj. m. & f. Tèrme de Palais. *Chirographarius*. C'est un créancier dont la dette n'est fondée que sur un billet, ou une écriture privée, & non reconnuë en Justice, & qui par conséquent n'a point d'hypothéque.

Du Cange dit qu'on a appellé *Chirographe*, une espéce de contrat dont on a parlé ci-dessus au mot de *Chartepartie*. On le décrivoit deux fois sur une même feüille de parchemin, & dans l'intèrvalle qui les séparoit on mettoit une colonne de lettres capitales, ou d'autres caractères, sélon la fantaisie; & puis on coupoit cette colonne en deux, & chacun emportoit un côté de ce contrat, ce qui étoit un moyen sûr d'éviter les faussetez. Car quand on avoit quelque difficulté sur l'éxécution, il falloit rapporter ces deux parties séparées, & en les rapportant, voir si les lettres capitales se rapportoient. On a appellé aussi ces actes *Syngraphe*, où deux pèrsonnes signoient ensemble; & *carta indentata*, ou *partita*.

Ce mot vient du Grèc χεὶρ, *manus*, & de γράφω, *scribo*.

CHIROMANCE, ou CHIROMANCIE, & dans l'un & l'autre le *chi* se prononce comme *ki*. s. f. *Chiromancia, ars divinandi ex manuum inspectione*. La *Chiromance* est une science fort vaine, & qui n'a aucun fondement en la nature. Taisnerus est celui qui a le mieux écrit & plus amplement de la *Chiromance*. Il y en a aussi un Traité dans Robert Flud Anglois. Artemidore a écrit aussi de la *Chiromance* & des Augures. M. de la Chambre a aussi fait un traité sur les principes de la *Chiromance*. Il prétend que par l'inspection de la main on peut connoitre les inclinations des hommes, parceque les parties de la main ont rapport aux parties intèrnes de l'homme, le cœur, le foye &c. d'où dépendent en beaucoup de chôses les inclinations des hommes. A la fin de son traité il avouë que les régles & les préceptes de la *Chiromance* ne sont pas bien établis, que les experiences qui les soutiennent

soutiennent ne sont pas bien vérifiées; il ajoute qu'il faudroit de nouvelles observations faites avec justesse & avec exactitude, pour donner à la *Chiromance* la forme & la solidité que l'art & la science demandent. Jean d'Indaginé a écrit de la *Chiromance*, son ouvrage est traduit en François.

Ce mot vient du Grèc χεὶρ, *manus*, & de μαντεία, *divinatio*.

CHIROMANTIEN, ENNE. adj. Celui ou celle qui sçait la Chiromance, qui prédit ou devine les avantures, ou le tempérament d'une personne par les lignes, & linéamens qu'il trouve en sa main. *Chiromantis*.

CHIRON, est un second nom qu'on donne au Sagittaire, l'un des 12 signes du Zodiaque. *Chiron*.

CHIRONIEN. adj. Epithéte qu'on donne aux vieux ulcéres malins qui ne peuvent se cicatriser que fort difficilement, & dont les bords sont durs, calleux & tuméfiez. *Chironium ulcus*. Ils sont ainsi appellez de *Chiron*, Medecin ancien, qui est le prémier qui les a gueris.

CHIROSCOPE. s. m. *Chiroscopus*. Un Auteur François appelle *chiroscopes* ceux qu'on appelle communément Chiromanciens.

Ce mot vient de χεὶρ, *main*, & de σκοπέω, *je considére*.

CHIROTONIE. Prononcez *Kirotonie*. s. f. Térme de Liturgie. Imposition des mains qui se fait en donnant les Ordres. La *chirotonie* des Prêtres, des Diâcres, est l'imposition des mains sur ceux qu'on ordonne Prêtre, ou Diâcre.

Ce mot de *Chirotonie* vient du Grèc χειροτονία, qui veut dire, action par laquelle on étend les mains; & parceque les Anciens dans les assemblées populaires donnoient leur suffrage en étendant la main, ils appelloient du nom de *chirotonie* les élections des Magistrats, les Plebiscites, les Ordonnances &c. Cet usage se trouve établi d'abord chez les Grècs, comme il paroit par l'oraison de Démosthéne contre Néæra, & par celle d'Eschine contre Ctésiphon, il passa ensuite chez les Romains, Ciceron en parle dans l'oraison pour Flaccus. Les Auteurs Ecclésiastiques ont employé le mot de *chirotonie* dans le même sens que les Auteurs prophanes; sçavoir, pour élection faite par le peuple; au suffrage du peuple. On peut voir Balsamon sur le canon V. du Concile de Laodicée, & Zonaras sur le prémier canon des Apôtres, mais le nom de *Chirotonie* a été principalement attribué à l'imposition des mains qui se fait dans les ordinations, & il signifie l'ordination même. Saint Chrysostôme s'en sért en ce sens dans l'homélie 14. sur les Actes, & ailleurs, Philostorge, dans son histoire Ecclésiastique L. X. Zonaras sur le prémier canon des Apôtres s'en servent aussi.

CHIRURGICAL, ALE. adj. Qui appartient à la Chirurgie. *Chirurgicus*. Opérations *chirurgicales*. Les maladies *Chirurgicales*. JOURN. DES SÇAV.

CHIRURGIE. Quelques-uns disent CHIRUGIE, mais mal. s. f. Troisiéme partie de la Médecine, qui consiste aux opérations qui se font de la main pour guérir les playes, & les autres maladies du corps humain. *Chirurgia*.

La *chirurgie* se divise en *chirurgie* spéculative, & en *chirurgie* pratique; celle-ci fait effectivement, ce que celle là apprend à faire. Toutes les opérations de *chirurgie* se réduisent sous quatre espéces, dont la prémiére rejoint ce qui a été séparé, & se nomme synthêse; la seconde divise les parties dont l'union est contraire à la santé, & celle là s'appelle diérêse; la troisiéme, qu'on-a comprise par le mot d'éxérêse; & la quatriéme qu'on appelle prothêse, ajoute ce qui manque. DIONIS.

Les Réglements de Police ordonnent qu'aucunes pèrsonnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, ne pourront éxèrcer la *chirurgie* dans la ville & fauxbourgs de Paris, soit en boutique, en chambre, ou autres lieux particuliers privilégiez, ou prétendus privilégiez, pour quelque cause ou occasion que ce soit, s'ils ne sont membres de la communauté des Maîtres Chirurgiens de Paris, & reçus ou aggrégez en icelle; qu'ils feront deux années d'apprentissage, & serviront les Maitres pendant six autres années; que ceux qui désireront parvenir à la Maitrise n'y seront admis qu'après avoir fait le grand chef d'œuvre, qui sera composé d'un acte pour l'immatricule, d'une tentative, d'un prémier éxamen, de quatre autres éxamens: le prémier d'Ostéologie, le second d'Anatomie, le troisiéme des saignées, & le quatriéme des Médicaments; & enfin d'un dèrnier éxamen & de la prestation de sérment. Comme les effets de la *Chirurgie* sont plus évidens que ceux de la Médecine, qui sont plus incèrtains, on la cultiva beaucoup plutôt, & Esculape lui même éxcella dans cet art. LE CL. Le propre de la *Chirurgie* est de couper, cautériser, trépaner, réduire fractures & luxations, &c. Jean Scultet a fait un beau livre où il a décrit tous les instrumens de *Chirurgie*, intitulé *Armamentarium Chirurgicum*, imprimé à Ulm *in fol.* & à la Haye *in octavo*, il a été traduit en François, & imprimé à Lyon *in quarto*. Ambroise Paré & Fabricius ab Aqua pendente en ont aussi écrit. Depuis ce tems là très-grand nombre d'Auteurs ont donné des traitez de *Chirurgie*, & ont beaucoup pèrfectionné cet art, en ce qui regarde l'anatomie, & les opérations chirurgiques; c'est à dire, en ce qui regarde la théorie & la pratique. Voyez Thevenin, Diemerbrock, Dionis, Saint Hilaire, De Marques, Gelée, Fièrabras, Gourmélen, Lamy, Delaunay, Verduc, Besse, Tolet, &c. Les François ont écrit avec beaucoup de succès sur la *Chirurgie*.

On dit qu'Apis, Roi d'Égypte, fut l'inventeur de la *Chirurgie*. Esculape fit aussi un traité des playes & des ulcères. Ensuite on vit quantité de fameux Chirurgiens, comme Pythagore, Empédocles, Parménide, Démocrite, Chiron, Péon, Cléobruntus, qui guérit l'œil d'Antiochus. Voyez Agrippa, *De Vanit. scient. cap.* 85. ROCHEF. La *Chirurgie* fut cultivée avec plus de soin par Hippocrate, que par les Médecins qui l'avoient précédé: elle fut pèrfectionnée en Égypte par Phyloxéne, qui en composa plusieurs volumes. Gorgias, Sostrates, Héron, les deux Appollonius, Ammonius d'Aléxandrie; & à Rome Tryphon le père, Evelpistus & le sçavant Meges la firent fleurir chacun en leur tems. On a imprimé en 1714. à Paris un *Index funereus Chirurgorum Parisiensium*, qui est une espéce d'histoire de la Chirurgie Françoise.

CHIRURGIEN. s. m. Celui qui sçait la Chirurgie, & qui en fait les opérations; qui saigne, qui panse les playes, &c. *Chirurgus*. Quoique la Chirurgie fasse partie de la Médecine, qui est l'une des quatre Facultez de l'Univèrsité, cependant les *Chirurgiens* ne sont point du Corps de l'Univèrsité. Elle a refusé de les y admettre, sous prétexte que leur art tient un peu de la cruauté. Pour se dédommager de cet honneur, ils se sont associez en Confrairie sous la protection de S. Côme & de S. Damien. C'est pourquoi, selon l'institution, ils sont obligez de panser gratuitement le prémier Lundi de chaque mois tous ceux qui se présentent, & qui ont besoin de leur secours. Les *Chirurgiens* se vantent d'être fondez en privilege accordé à leur Corps par le Roi S. Loüis. Mais le plus ancien titre qu'ils puissent produire pour leur établissement, est du Roi Philippes le Bel, en l'an 1311. Charles V. par un Edit de 1364. amplifia beaucoup leurs privilèges. PASQ. Un bon *Chirurgien* doit être éxcellent Anatomiste. L'Ordonnance de Blois art. 87. dit qu'il ne sera passé aucun maître *Chirurgien* ès villes où il y aura Univèrsité, que les Docteurs Régens en Médecine ne l'ayent approuvé.

On dit chez le Roi, le Prémier *Chirurgien* de sa Majesté, son *Chirurgien* ordinaire. Les *Chirurgiens* servants par quartier, qui sont huit, les quatre *Chirurgiens* de l'Écurie, & les quatre *Chirurgiens* suivant la Cour; & de même à proportion chez les Princes. Des lettres patentes du 8. Janvier 1701. portent que les *Chirurgiens* du Roi, ceux de la Maison & Famille Royale, les quatre *Chirurgiens* suivant la Cour, & les huit *Chirurgiens* de l'Artillerie, seront unis & aggrégez à la Communauté des *Chirurgiens* Jurez.

On dit, Compagnon *Chirurgien*. Un Édit de 1666. enjoint à tous Compagnons *Chirurgiens* qui travaillent en chambre, de se retirer incessamment chez les Maîtres, à peine de confiscation de leurs outils de chirurgie, & de 100. liv. d'amande pour la prémière fois.

Ce mot vient du Grèc χειρουργὸς, comme qui diroit, *celui qui travaille des mains*, mais qui travaille par éxcellence. Ceux qui veulent ravaler les *Chirurgiens* disent, que ce mot traduit littéralement ne signifie autre chôse que *manœuvre*. C'est une maniére basse & puérile de ravaler un art si nécessaire aux hommes. Pour connoître la signification des mots, il ne faut pas consulter seulement l'étymologie, mais la signification que l'usage a détèrminée dans cèrtains mots; autrement il faudroit appeller *Chirurgiens*, ou manœuvres, tous ceux qui travaillent de la main, les Peintres, les Sculpteurs, les Ingénieurs qui tracent un plan, les Canoniers, qui pointent un canon, &c. & pour bien connoître l'excellence des arts, il en faut juger par l'utilité qu'on en retire.

CHIRURGIEN DE ROBBE LONGUE, est un Chirurgien qui a étudié en Médecine, & qui a droit de porter la robbe. *Vulnerum medicus*; au lieu que le Barbier *Chirurgien* est un *Chirurgien* qui fait la barbe, & autres menuës opérations de Chirurgie. On les distinguoit autrefois par les enseignes. Ceux de robbe longue avoient des boêtes, & les Barbiers des bassins. Maintenant ils sont réünis, & ne font plus qu'une Communauté à S. Côme. Arcabuto fut le prémier *Chirurgien* que les Romains reçurent en la Republique, mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cause qu'ils voyoient couper & trancher des membres, de sorte qu'ils le lapidèrent au Champ de Mars.

CHIRURGIEN BANDAGISTE, CHIRURGIEN HERNIER. C'est celui qu'on appelle Faiseur de braiers. *Chirurgus herniæ coercendæ*. Les *Chirurgiens Bandagistes* sont incorporez avec les autres *Chirurgiens*, & sont reçus à S. Côme.

CHIRURGIEN

CHIRURGIEN MAJOR, est celui qui est préposé dans les Armées, dans les villes de guèrre, sur les vaisseaux du Roi pour préparer les médicamens, panser, traiter les malades, faire les opérations, les visites, les rapports, &c. *Archi-Chirurgus.*

CHIRURGIQUE. adj. Qui est de Chirurgien, qui appartient à la Chirurgie. *Chirurgicus.* Une opération *chirurgique.*

CHITOMÉ, ou CHITOMBE. Tèrme de Relation. C'est le Chef de la Religion parmi les Négres. Il est révéré de ces peuples comme Dieu lui-même.

CHITTIM. C'est le nom d'un fils de Javan dont l'Écriture parle Gen. X. 4. C'est aussi dans l'Écriture celui des peuples qui descendirent de ce Patriarche; sur quoi il y a differens sentimens. Les Septante traduisent כתים par Κιτίοι, Κιτιεῖς, Κιτιαῖοι; & Joseph prétend que ce sont les Cypriots, parce qu'il y avoit dans l'Isle de Chypre une ville nommée *Citium.* Le même Joseph dit que toutes les Isles & les lieux maritimes s'appellent en Hébreu χεθίμ. S. Épiphane, S. Jérôme, Eustathius d'Antioche, le Prêtre Victor, ont suivi Joseph. L'Intèrprete Arabe est de même sentiment. D'autres prétendent que les *Chittims* sont les Siotes, ou habitans de l'Isle de Sio, Chios. Olympiodore, & S. Jean Chrysostôme le prennent pour une nation des Indes; d'autres pour les peuples de Cilicie, dont une grande partie est appellée *Cetis* par Ptolémée, & par Basile de Séleucie, dans la vie de S. Técle Liv. I. Les deux Paraphrâses Chaldéennes traduisent *Chittim* par *Aczaja*, ou *Aczia*, qui ne signifie rien; mais Bochart croit qu'il faut lire אכיא, c'est-à-dire, l'*Achaïe*. Plusieurs croyent que les *Chittim* de l'Écriture sont les Macédoniens, parceque 1°, L'Auteur du prémier Livre des Machabées est de ce sentiment C. I. v. 1. C. VIII. v. 5. 2°, Isaïe XXIII. 1. prédisant la destruction de Tyr, attribuë ce malheur aux *Chittim*, ce que l'on intèrpréte du Siége de Tyr par Aléxandre. 3°, La Macédoine s'est appellée autrefois *Macetia*, comme Hézychius & Aulugelle nous l'apprennent. 4°, Il paroît par Homère, Odyss. Liv. II. que les Chitéens étoient des peuples voisins de Macédoine. Bochart préfère le sentiment de ceux qui prennent les *Chittim* pour les peuples d'Italie. Ses raisons sont, 1°, Que Daniel appelle Aléxandre Roi de Javan; si les *Chittim* sont aussi les Macédoniens, on confondra Javan & *Chittim*. 2°, Que le même Prophête appelle les Romains *Chittim*, C. XI. v. 29. & 30. aussi bien qu'Ézechiel XXVII. 6. 3°, Qu'en Italie il y avoit une ville appellée Κετία, *Cetia*, dont parle Denys d'Halicarnasse Liv. IV. 6.8.10. Une autre nommée Ἐχετία, *Ecetia*, & proche de Cumes un fleuve nommé Κετὶς, *Cetus*. *Cocinthus* est encore חק כתים, *Choq Chittim*, c'est-à-dire, *le tèrme des Chittim*; que *Num. XXIV.* 24. les Romains sont appellez *Chittim*. Enfin, d'autres prétendent que ce nom se donne également dans l'Écriture & aux Macédoniens, & aux peuples de l'Italie. Car outre les raisons qu'on vient d'apporter pour ces deux differens peuples, ils disent que les peuples d'Italie tiroient leur origine des Macédoniens, ou Citiens; que *Chittim* signifie la même chôse que *Latium*, ou *Latini*; c'est-à-dire, *Caché*. Ce sentiment paroît le plus vrai. Ce que dit Bochart pour l'infirmer est foible. Javan, & *Chittim* ne font pas plus de confusion que Hébreux & Israëlites. 2°, Il y a plus de confusion à prendre les *Chittim* d'Isaïe XXIII. 1. pour les Chutéens de Babylonie. Voyez cet Auteur, *Phal. L. III. C.* 5.

CHIUN, ou CHION. Selden écrit CIUN, & CION. s. m. Nom de Divinité. *Chiun.* *Chiun* étoit une Divinité des Arabes. Amos en parle V. 26. La Vulgate la traduit par *imago*; les Septante, & les vèrsions Syriaques & Arabes Ῥεμφάν, & S. Étienne de même dans les Actes des Apôtres VII. 43. La Paraphrâse Chaldaïque, Aquila & Symmachus, retiennent le nom Hébreu *Ciun*, כיון. Vossius, *De Idol. L. II. C.* 23. croit que la différence vient de ce que dans l'éxemplaire des Septante, le bas du כ étant effacé, le reste paroissoit comme un *resch* ר, ainsi ils ont lû ריון, dont ils ont fait Ῥεφάν, & Ῥεμφάν. Abenezra & les Rabbins disent que *Ciun* est Saturne, que les Pèrses & les Arabes appellent כיואן. Vossius ne les en croit pas, parce qu'au même endroit Moloch, qui est Saturne, est distingué de *Chiun*. Il se pèrsuade donc que c'est la Lune; ainsi l'on veut que ce soit un Dieu plûtôt qu'une Déesse, c'est *Hesperus*; sa raison est que Théodotion, & Théophilacte intèrpretent *Ciun* par ἀμαύρωσις σκοτισμὸς, τύφλωσις, c'est à-dire, obscurité; nom qui lui paroit convenir à ces astres; non pas qu'ils soient proprement obscurité, mais parce que ce sont les astres de l'obscurité, des ténébres, de la nuit. 2°, C'est qu'au rapport d'Hérodote les Arabes ne reconnoissoient que deux Divinitez, le Soleil & Uranie, c'est-à-dire, la Lune. Selden traite de ce Dieu, *De Diis Syriis Synt. II. C.* 14. Le P. Kirkèr Jésuite croit que *Chiun* est une idôle que quelques Hébreux impies & idolâtres adoroient, ils donnoient, à ce qu'il croit, ce nom indifféremment à Saturne & à Hèrcule; que ce mot signifie proprement image, figure, & qu'ils l'appliquoient par éxcellence ou par préférence à ces deux Dieux. Voyez Kirker, *Oedip. Ægypt. T. I. p.* 387.

Un Protestant d'Allemagne, nommé Maius, dans des Thêses qu'il a fait soutenir, & qu'il appelle *Selectiores Exercitationes*, croit que כיון, *Chiun*, n'est point un nom propre, mais un appellatif, qui vient de כון, *Chin*, vèrbe Hébreu, qui aux conjugaisons *Piel* & *Hiphil*, signifie *arranger*, *disposer*, *préparer*. Ainsi le vèrbal כיון, *Chiun*, signifie *arrangement*, *disposition*, *ordre*, *suite de plusieurs chôses rangées par ordre*. Et Amos V. 26. reproche aux Israëlites qu'ils avoient porté une suite d'idôles rangées par ordre, pour représenter la milice du Ciel; c'est-à-dire, les astres, ou plûtôt les Planettes. Mais S. Étienne aux Actes, après les Septante, se contente de nommer *Rempban*, c'est-à-dire, Saturne, la prémière & la principale de ces idôles, & le plus élevé entre les Planettes. Ce sentiment est bien plausible.

CHL.

CHLORIS. s. f. C'est le nom Grèc de la Déesse des fleurs, & dont le nom Latin *Flora* s'est formé, si l'on en croit Ovide, Liv. V. des Fastes v. 195. *Chloris.* On ne dit point quels furent les père & mère de *Chloris*; mais elle fut mariée à Zéphyre, de qui elle obtint l'intendance sur toutes les fleurs.

Ce mot est Grèc, & vient de χλωρὸς, *virens*, *herbidus*, formé de χλοερὸς, qui signifie la même chôse, & est dérivé de χλόη, *herba*, *gramen*. Ainsi *Chloris* signifie proprement *verdure*.

CHLORIS, est une espece de pinson, ou petit oiseau gros comme une Aloüette, tantôt vèrd, tantôt jaune. Il vit de vèrs & de semence de moutarde; son ramage est agréable. On fait prendre cet oiseau en boüillon, ou rôti, pour l'épilepsie. *Tringillæ species.*

CHLOROSIS. s. m. Sorte de maladie qu'on appelle autrement *fiévre des filles*, *fievre blanche*, ou *jaunisse blanche*. Les filles qui en sont attaquées ont le teint pâle, ou plûtôt livide, avec un cèrtain cèrcle violet au dessous des yeux. Elles sont tristes, & inquiétes, sans aucune cause. Leurs mois ne sont pas toûjours supprimez, & ne s'arrêtent que dans le progrès de la maladie. *Chlorosis.*

Ce mot *chlorosis* signifie vèrdeur: il vient de *chloé*, *herbe*.

CHO.

CHOBAR. s. m. Fleuve, dont il est parlé dans l'Écriture. C'étoit un bras de l'Euphrate. *Chobar.*

CHOC. s. m. Rencontre de deux corps qui se heurtent avec violence. *Corporum inter se conflictio, conflictus, collisus.* On a de la peine à soutenir le prémier *choc*, le premier effort des François. Ce vaisseau peut résister au *choc* des vents & des vagues. On ne conçoit qu'à peine que tant de parties du corps si delicates, & si déliées, puissent résister si long-tems au *choc* des corps étrangers, qui les peuvent si aisément ébranler. Quelques Philosophes modèrnes soutiennent que le *choc*, ou la pèrcussion, n'est que la cause occasionnelle du mouvement qui est produit dans le corps choqué: & que Dieu est la cause efficiente, & immédiate du mouvement, & du corps qui frape: cette opinion n'est pas soutenable, pour les tèrribles conséquences qui en résultent. Borelli a fait un Traité *De la force du choc des corps.* Ménage tient que ce mot vient de l'Espagnol *choca*, qui signifie *joûte*.

CHOC, se dit figurément en chôses morales. Le *choc* de deux voyelles rend le vèrs rude. *Concursus.* Il a reçû un grand *choc*, une grande secousse en sa fortune, en ses affaires. *Impulsus.* Le répondant a soutenu le *choc* de tous ceux qui ont voulu argumenter contre lui. *Oppugnatio.*

CHOC, est aussi un tèrme de Chapelier. C'est un instrument de cuivre pour mettre la ficelle au lien du chapeau.

CHOCAILLER. v. n. Tèrme populaire, qui se dit des petites gens qui s'enyvrent dans une gargotte sur le cul d'un tonneau. *Inebriari.*

CHOCAILLON. s. f. Yvrognesse de basse condition. *Crepula.* Les revendeuses & crieuses de vieux chapeaux, & harangères, s'appellent l'une & l'autre *Chocaillon*, quand elles s'injurient.

CHOCOLATE. s. m. Confèction, ou breuvage composé. *Chocolatum.* On le boit chaud. Il est venu des Espagnols, qui l'ont apporté des Méxicains, chez lesquels ce mot de *chocolate* signifie simplement *confection*. D'autres disent que ce mot est un mot Indien, composé de *latté*, qui signifie de l'*eau*, & *choco*, mot fait pour éxprimer le bruit avec lequel on le prépare, comme témoigne Thomas Gage. La bâse est le cacao; fruit d'un arbre du même nom: la vanille y entre aussi principalement, pour donner de la force & du goût au *chocolate*. Antoine Colménéro de Lédesma Chirurgien Espagnol en a fait un Traité, voici comment il en fait la composition.

Sur un cent de cacao on mêle deux grains de chise, ou de poivre de Méxique, ou en sa place du poivre des Indes; une poignée d'a-

nis, de ces fleurs qu'on appelle *petites oreilles*, ou dans le païs *vinacaxtlides*, & deux autres qu'on nomme *mecachusie*, ou au lieu de celles-ci, la poudre de six rôses d'Aléxandrie, appellées *roses pâles*, une gousse de campêche, deux dragmes de canelle, une douzaine d'amandes, & autant de noisettes d'Inde, & la quantité d'achiotte qu'il faudra pour lui donner couleur. Toutes ces plantes sont décrites par de Laët. On broye le tout, on en fait une pâte, ou consèrve, avec de l'eau de fleur d'orange, qui le durcit fort ; & quand on en veut prendre, on le délaye dans de l'eau boüillante avec un moulinet.

Il n'en faut pas boire durant les jours Caniculaires, ni de celui qui est fait depuis un mois. Quelques Casuistes, & entr'autres le Cardinal François Marie Brancaccio, qui en a fait un Traité particulier, ont prétendu que le *chocolate* pris en liqueur ne rompoit point le jeûne, quoique Stabe Médecin Anglois ait fait un Traité, où il soutient qu'on tire plus d'humeur nourrissante d'une once de cacao, que d'une livre de bœuf ou de mouton. Les raisons du Cardinal parûrent si fortes à Caldera, Medecin Espagnol, qui avoit soutenu le contraire dans son *Tribunal-Medico-Magicum*, qu'il abandonna son sentiment. Ce sentiment n'a point encore prévalu, au moins en France. Le cacao est si commun en la Nouvelle Espagne, qu'il consûme par an plus de douze millions de livres de sucre. Les Espagnols estiment que la dèrnière-misère où un homme puisse être réduit, c'est de manquer de *chocolate*, car c'est leur boisson ordinaire. Ils ne la quittent que quand ils peuvent avoir quelqu'autre boisson qui enyvre. On dit qu'il aide à la digestion, qu'il rafraichit les estomacs trop chauds, & qu'il échauffe ceux qui sont trop froids. Chaque livre de *chocolate* vaut à Méxique 52 sols.

Le Cardinal de Lyon Alphonse de Richelieu est le prémier en France qui ait usé de *chocolate*. Il s'en sèrvoit pour modérer les vapeurs de sa rate, & il tenoit ce secret de quelques Religieux Espagnols, qui l'apportèrent en France. Ceux qui en ont écrit sont Thomas Gage, voyageur Anglois, Barthélemy Marradon, qui en condamne l'usage, & Antoine Colménéro, deux Médécins Espagnols, dont René Moreau, Professeur en Médecine à Paris a traduit & commenté les Livres. Philippe Sylvestre Dufour, Marchand de Lyon, a ramassé dans son Traité du Caffé, du Thé & du *Chocolate*, tout ce que ces Auteurs en avoient dit.

CHOCOLATE, est aussi une sorte de petite pâtisserie délicate où il entre du *chocolate*. *Chocolateum libum.*

CHOCOLATIER. s. m. *Chocolati propola.* Celui qui ne vend que du chocolate. Un riche *Chocolatier*.

CHOCOLATIÈRE. s. f. Vaisseau d'argent, ou de cuivre, fait en forme de coquemar, où on délaye avec un moulinet le chocolate, & où on le fait cuire. *Vasculum coquendo chocolato.*

CHŒUR. s. m. Prononcez CŒUR. Tèrme collectif. Troupe de Musiciens qui chantent ensemble, & de concèrt. *Canentium, cantantium chorus, chorus.* La beauté de la Musique consiste à être divisée en récits, & en *chœurs*. Il y a des musiques à plusieurs *chœurs* qui se répondent. Le *chœur* répond au Célébrant, & aux *Choristes*. L'usage de chanter à deux *chœurs* est très ancien. Grégoire de Tours en parle *L. De Glor. Conf. c.* 47.

Ce mot vient du Grèc χορὸς. *Chœur, chorus*, est formé du Celtique *Chor*, ou *cor*. PEZRON.

La Tragédie n'étoit dans son origine qu'un *chœur* qui joüoit seul & sans Acteurs : il chantoit des Dithyrambes ; c'étoient des Hymnes à l'honneur de Bacchus. Thespis ajoûta un Acteur qui récitoit les avantures de quelque homme illustre, pour delasser le *chœur*. Eschyle trouvant ce pèrsonnage seul trop ennuyeux, en joignit un second, & diminua les chants du *chœur*. On appelloit épisode tout ce qui étoit enfèrmé entre les 4 chants du *chœur* ; & ces 4 chants faisoient les 4 intèrvalles, ou les intèrmédes de la piéce. Mais quand la Tragédie commença à se former, ces récits, ou ces épisodes, qui n'étoient que la partie accessoire, pour laisser reposer le *chœur*, devinrent le principal de la Tragedie, & au lieu qu'ils étoient différens, ils ne fûrent plus tirez que d'un seul sujet. Le *chœur* se mêloit & s'incorporoit à l'action, dont il n'étoit plus qu'un accessoire, pour l'ornement. Quelquefois le *chœur* parloit, & alors le chef, qu'on appelloit *Coryphée*, parloit pour toute la troupe ; & quand il chantoit, tous ceux qui le compôsoient chantoient ensemble. Outre les 4 chants qui faisoient la division de la piéce, le *chœur* accompagnoit quelquefois de ses plaintes, les regrets que faisoient les Acteurs dans le cours des actes, ou les accidens funestes qui arrivoient. Mais la fonction la plus propre du *chœur*, & à laquelle il étoit particulièrement destiné, c'étoit de marquer les intèrvalles des actes. Pendant que les Acteurs étoient retirez du théâtre, le *chœur* occupoit le spéctateur, & les chants rouloient sur ce qui venoit d'arriver ; ils ne devoient contenir que des chôses qui convinssent au sujet, & qui y fûssent naturellement liées : ensorte que le *chœur* concouroit avec les Acteurs à l'avancement de l'action. C'est une faute qu'on a remarquée dans les piéces d'Euripide, que ses *chœurs* sont entièrement détachez de l'action, & ne sont point pris du fond du sujet. Il y avoit même des Poëtes qui pour s'épargner la peine de compôser des *chœurs*, & de les accommoder à la piéce, faisoient chanter des chansons insérées, & qui n'y avoient nul rapport. Ces *chœurs* étrangers, & empruntez, étoient d'autant plus mal placez, que le *chœur* étoit censé joüer le rôle d'un Acteur, & qu'il représentoit les spectateurs, mais des spéctateurs intéressez à ce qui se passoit, ensorte même qu'il ne demeuroit pas toûjours muet dans le cours des actes. Dans la Tragédie modèrne l'on a aboli l'usage des *chœurs* : les violons en font la fonction, & en remplissent la place. Mr. Dacier désapprouve fort ce retranchement, qui ôte à la Tragédie une partie de son lustre. Il trouve ridicule que l'action tragique soit séparée, & intèrrompuë par des airs de violon, qui n'ont nulle liaison à ce qui se passe ; & que les spéctateurs émûs par la représentation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la passion, pour s'amuser paisiblement à un divèrtissement étranger. Le rétablissement du *chœur* seroit nécessaire, selon Mr. Dacier, non seulement pour l'embellissement, & la régularité ; mais encore parceque c'étoit une de ses plus utiles fonctions, de redresser, & de corriger ce que la passion faisoit dire aux Acteurs de trop emporté, par des réfléxions de sagesse, & de vèrtu. Ce qui a fait supprimer le *chœur*, c'est apparemment que sa présence est incompatible avec cèrtains complots, & cèrtaines délibérations secrettes des Acteurs : or il n'est point vraisemblable que ces machinations se fassent devant des spéctateurs intéressez à l'action ; & comme le *chœur* ne sortoit jamais du théâtre, il a fallu le bannir, pour donner plus de vraisemblance à ces sortes d'intrigues qui demandent du secret. Voyez la Poëtique d'Aristote. Il y avoit aussi des *chœurs* dans la vieille & la moyenne Comédie ; mais on les supprima dans la nouvelle, parce qu'ils sèrvoient principalement à reprendre les vices, en attaquant les pèrsonnes. DAC. Voyez la Poëtique de Scaliger.

> *La tragédie informe, & grossière en naissant,*
> *N'étoit qu'un simple* chœur. BOIL.
> *Eschyle dans le* chœur *jetta les personnages.* ID.
> *Sophocle enfin donnant l'essor à son génie,*
> *Intéressa le* chœur *dans toute l'action.* ID.

DONNER LE CHOEUR. C'étoit chez les Grècs, acheter la piéce d'un Poëte, & faire les frais pour la représenter. Celui qui faisoit cette dépense s'appelloit en Latin *Choragus*. Il y avoit à Athènes un Archonte que ce soin-là regardoit, comme les Édiles à Rome. Un Magistrat avâre refusa le *Chœur* à Sophocle, & le donna à un mauvais Poëte, dont la piéce étoit à meilleur marché. DAC. Le Magistrat ne commença que fort tard à donner des *Chœurs comiques*. ID. Le Poëte dont on achetoit la piéce étoit dit *recevoir le Chœur*.

CHOEUR, signifie aussi la principale partie de l'Église, où sont placez les Prêtres, & les Chantres qui chantent ensemble. Le *chœur* est séparé du Sanctuaire, où l'on offre le sacrifice, & de la Nèf, où est le peuple qui y assiste. *Chorus*. Les Patrons sont obligez à réparer le *Chœur* des Églises, & les Parroissiens la Nèf. Dans les trois prémiers siécles le *Chœur* n'étoit pas séparé de la Nèf. Cette séparation ne se fit que sous le régne de Constantin, & lorsque l'Église se trouva dans le repos, & dans la splendeur. Depuis, tous les Pères s'accordent à dire que le *Chœur* étoit fèrmé de balustres. Il y avoit même des voiles tirez sur les balustres, & on ne les ouvroit qu'après la consécration. Dans le XII^e. siécle on commença à fèrmer le *Chœur* de murailles. La multiplication des Offices fit penser les Ecclésiastiques à se munir contre les injures de l'air, par des clôtures plus solides. La longueur de la cérémonie rendit cette précaution nécessaire ; mais depuis, la beauté des Églises, & de l'Architecture, a ramené l'ancien usage des balustrades, qui sont moins grossières que des murailles. THIERS. Le *Chœur* est environné de murs, ou de balustrades, pour en empêcher l'entrée au peuple. G. G. Les hautes chaises du *Chœur* sont occupées par les Prêtres, & les basses par les Chantres, ou les Novices. Le Chantre, est celui qui est Maître du *Chœur*. *Chœur en tribune*, est un *Chœur* séparé de l'Église, & élevé au dessus du rez de chaussée, dèrrière le grand autel. *Absis*. Dans les Monastères de filles, le *Chœur* est une grande salle attachée au corps de l'Église, & séparée par une grille, où les Religieuses chantent l'Office.

Ce mot vient, selon Isidôre, *à coronis circumstantium*, parcequ'autrefois on se plaçoit en rond autour de l'autel pour chanter. C'est encore aujourd'hui la manière dont les autels des Grècs sont bâtis : & on appelle ici un *autel à la Romaine*, un maître autel, où on peut adorer de tous côtez.

Chœur vient du Latin *Chorus*.

On appelle dans les Parroisses le *Chœur*, un cèrtain nombre de Prêtres,

tres, ordinairement de douze, qui disent l'Office au *Chœur*. *Chorus*. On n'a mandé à cet entèrrement que le *Chœur*.

Dans les Chapitres on appelle le *Chœur*, les Chanoines, & les dignitez, dans lequel ne sont point compris les Chantres, ni les Chapelains, quoiqu'ils soient Prêtres, & que ce soient eux qui soutiennent le chant du *Chœur*.

Dans les Couvens de l'un & de l'autre séxe, on appelle le *Chœur*, ceux qui sont Profès, & qui chantent au *Chœur*, à la différence des Frères Convèrs, ou Frères Lais, & des Sœurs Convèrses ou Sœurs Laies, qui ne chantent que dans la Nèf, & qui font le sèrvice de la Maison. Les Dames du *Chœur*.

ENFANS DE CHOEUR, sont de jeunes enfans qui sèrvent à porter les chandeliers, & à chanter dans le *chœur* de Musique les dessus, ou les vèrsets, qu'il faut chanter sur un ton élevé & aigu. *Addictus choro puer clericus*. On appelle le Maître de la Musique, *le Maître des enfans de chœur*.

CHOEUR, en tèrmes de Théologie, se dit de la division des Esprits célestes, qui se fait en Hiérarchies. Il y a les neuf *Chœurs* des Anges qui chantent les loüanges de Dieu. *Chœur* en ce sens signifie ordre, rang, degré.

On dit provèrbialement d'un homme bien rasé, ou qui n'a point de cheveux, qu'il est tondu comme un enfant de *chœur*. On dit aussi, Jacobins en chaise, Cordeliers en *chœur*, &c. pour dire, que les Cordeliers tâchent d'avoir de belles voix pour remplir leur *chœur*.

CHOIN. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier une sorte de pièrre dure, & de vive roche, qui peut être polie comme le marbre. *Silex*.

CHOINE. s. m. Pain blanc & délicat. *Panis siligineus*. Ce mot se trouve dans Rabelais. On le dit en Anjou & en Normandie. Ménage le fait venir de *Canonicus*; c'est à dire, pain de Chanoine.

CHOINE. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans le Bresil. Ses feüilles sont semblables à celles du laurier. Il porte un fruit qui est de la grosseur d'une citroüille médiocre, & de la figure d'un œuf d'autruche. Ce fruit est beau; mais il ne vaut rien à manger. Les Indiens en font des coupes de divèrses sortes. Ils en font aussi un cèrtain instrument qu'ils appellent *maraca*, dont ils se sèrvent dans leurs supèrstitions.

CHOIR. Voyez CHEOIR.

CHOISI. Nom de lieu. *Cautiacum*. *Choisi Malhèrbe*, petite ville du Gâtinois. Deux bourgs, l'un voisin de Paris, & l'autre de Compiegne, portent le nom de *Choisi*.

CHOISIR. v. act. Faire un choix, donner la préférence à une chôse sur une autre. *Eligere*, *deligere*, *seligere*. Saint Pièrre a été *choisi* pour jetter les fondemens de l'Église chez les Juifs & chez les Gentils. Les lots de ce partage sont si égaux, qu'il n'y a point à *choisir*. Il *choisit* la nuit pour mieux couvrir son entreprise. ABL. L'homme s'imagine délibérer, & *choisir* librement; mais il ne fait qu'obéïr. S. ÉVR. Les gens d'un esprit solide aiment mieux se taire, que d'énèrver leurs pensées par des tèrmes mal *choisis*. VAL. On ne *choisit* point un état par rapport aux talens que l'on a; mais selon cèrtaines loix que la vanité des hommes a établies, & selon lesquelles on croit que parce qu'on est d'une telle naissance, il faut *choisir* un tel genre de vie. NICOL. Comment être toûjours attaché à la même pèrsonne, quand le cœur ne l'a pas *choisie*? Il y a des gens que le néant n'éffraye point, & qui *choisissent* de n'être point, plûtôt que d'être mal. MALEB. Ménage fait venir ce mot de *colligere*.

On dit aussi, qu'on a *choisi* quelqu'un, quand on s'est attaché à lui plûtôt qu'aux autres. Ce soldat a *choisi* le Général de l'armée ennemie pour le coucher en joüé, il l'a *choisi* entre mille pèrsonnes.

On dit provèrbialement qu'on est maudit dans l'Évangile; lorsqu'on *choisit*, & qu'on prend le pire. On dit encore d'une pèrsonne qui est réduite à la nécessité du choix, Vous n'avez qu'à *choisir*, à prendre ou à laisser.

CHOISIR. Autrefois s'est dit pour *découvrir de loin*, voir, appèrcevoir *quelque chôse*. *Videre*. On le trouve en ce sens dans le Roman des Loherancs.

> *Li Rois se dreçe, quand le Baron* choisit.

Et *choisierent* el piéd de la montaigne pavillons bien à trois lieuës de l'ost. VILLEHARD. *n.* 71.

CHOISI, IE. part. & adj. *Electus*, *delectus*, *selectus*.

On appelle *gens choisis*, des gens qui éxcellent dans leur profession, qui sont au dessus des autres. Il envoya à cette expédition un detachement de soldats *choisis*. Il n'y avoit que des gens *choisis* dans cette assemblée. En ce sens on le dit de tout ce qui est éxcellent, fin, & délicat. Le commèrce du monde *choisi* donne un air de politesse qu'on ne pèrd jamais. M. SCUD. Cette dévote en fuyant le faste, & le tumulte, s'est rèsèrvé un commèrce délicat, & *choisi*. S. ÉVR. Les citations doivent être *choisies*, & peu fréquentes. ID.

CHOISON. Vieux mot, qui signifie *dessein*. *Consilium*, *propositum*.

CHOIX, ou CHOIS. s. m. Jugement par lequel on donne la préférence à une chôse sur l'autre. *Electio*, *delectus*. Il faut rendre la justice sans *choix*, ni accèption de pèrsonnes. Dieu veut de nous un amour de *choix*, qui lui assujettisse nôtre esprit, & nôtre cœur. MALEB. L'attachement du peuple pour la vérité, n'est nullement un *choix* libre, & raisonné; c'est pur accident. BAY. Chacun chèrche à se donner, & à s'assujettir: le *choix* des supérieurs tient lieu de libèrté. S. ÉVR. Un honnête homme ne se rebute jamais par un refus de chasteté, & non de *choix*. MONT. On aime bien plus par *choix*, que par devoir. S. ÉVR. L'homme sent qu'il agit par *choix*, & sans une détèrmination nécessaire; & cela suffit pour conclure qu'il est libre. ID. Je hais les imaginations heureuses qui échappent à l'esprit sans *choix*, & sans connoissance. ID. Il n'y a point d'imprudence si ordinaire que le *choix* de l'etat où nous devons passer la vie: si l'on y prend bien garde prèsque pèrsonne n'est bien placé. NICOL.

> *Non, ce n'est ni par* choix, *ni par raison d'aimer,*
> *Qu'en voyant ce qui plait on se laisse enflammer.* CORN.

> *Le* choix *des immortels nous fait ce que nous sommes.* BREB.

> *Du discours, en prêchant, sçache observer les loix,*
> *Il ne t'est pas permis de t'en faire à ton* choix. VILL.

On dit au Palais, qu'une chôse a été laissée au *choix* & option d'une partie, quand on lui a donné la libèrté de faire une chôse, ou une autre. *Optio*. Le Droit Romain laisse le *choix* d'un héritier à un testateur. On l'a condamné à payer les pensions de ce Benéfice, ou à l'abandonner, à son *choix* & option.

CHOIX, signifie encore, l'élite, le plus beau & le meilleur, ce qu'il y a de plus fin, & de plus éxquis. *Lectio*, *electio*, *delectus*. Je veux avoir le *choix* de cette marchandise. Le *choix* des paroles est nécessaire, pour être éloquent. Il faut joüir de la convèrsation avec *choix*, & en modérer l'usage avec discrétion. S. ÉVR. Une extrême justesse dans le *choix*, & dans l'arrangement des paroles, affoiblit quelquefois les pensées & desseche le discours. BOUH. Je préfère le *choix* des chôses à l'abondance. LE CH. DE M.

CHOLAGOGUE. s. m. Médicament qui purge la bile par bas. Il y en a de simples & de composez, & les uns & les autres sont de trois sortes par rapport à leur activité. Il y en a de bénins, de médiocres, & de violens. Les bénins sont ceux qui purgent doucement, comme la manne, la casse, les róses, les tamarins &c. Les médiocres sont, le senné, la rhubarbe, l'aloës, &c. & les violens le jalap, la scammonée &c.

Ce mot vient de χολή, *bile*, & du vèrbe ἄγειν, *amener*.

CHOLERA MORBUS. Voyez COLERA MORBUS.

CHOLIDOQUE. adj. m. Tèrme d'Anatomie. *Cholidochus*. Le *canal cholidoque* est un canal qui conduit la bile du foye dans l'intestin duodenum. On a cru qu'il portoit la bile du foye dans la vésicule; mais l'intestin enflant, & non pas la vesicule, lorsqu'on souffle dans ce conduit, cela fait voir que la bile de ce canal va droit dans l'intestin. DIONIS.

CHOMET. s. m. Petit oiseau fort gras, & fort délicat, qui se trouve en Normandie. Il se pèrche ordinairement sur la pointe du chaume dans les champs.

CHOMMABLE. adj. m. & f. Jour, ou Fête, auquel il n'est pas pèrmis de travailler. *Festus dies*, *feria quæ requiem habet litium, operum & laborum*. Les Dimanches & Fêtes commandées par l'Église sont des jours *chommables*.

CHOMMAGE. s. m. Etat d'une chôse qui est sans agir un cèrtain tems. *Cessatio*. Quand des ouvriers ont manqué de se trouver dans un attelier, on leur déduit leur *chommage*. L'Ordonnance regle le *chommage* des moulins pendant vingtquatre heures à quarante sols, quelque nombre de roués qu'ils ayent, qu'on leur paye, quand ils sont empêchez de moudre par le passage des trains, des bateaux.

CHOMMER. v. act. S'abstenir de travailler pour le respect de quelque jour, ou Fête qu'on solennise. *Dies festos agere*, *festa colere*. Quoique le mot de *chommer* se dise, il n'est pourtant pas du beau stile. Saint Joseph est une Fête qu'on *chommoit* autrefois. On *chomme* les jours de la naissance des Princes, de leurs entrées solennelles.

Ce mot vient, selon Ménage, de *calmare*, qui a été fait de *calmus*, disant qu'il faudroit écrire *chaumer*, & cite Vulcanius qui le dérive du Grèc χαυμᾶν, qui signifie *être oisif* & *baailler*. Mais il est cèrtain que ce mot vient de *chom*, qui est purement Bas-Breton, & signifie *demeurer*, *s'arrêter*, *se reposer*. On dit encore en Bretagne, *Chommet d'asé*, Arrêtez-là, demeurez-là.

Chommer, signifie aussi, Manquer de besogne, de travail, de pratique. *Cessare, vacare.* Il ne faut pas laisser *chommer* les compagnons, il leur faut tailler de la besogne.

On dit provèrbialement d'un homme disgracié, qui n'a plus ni crédit, ni autorité, que c'est un Saint qu'on ne *chomme* plus. On dit aussi, Il ne faut point *chommer* les Fêtes avant qu'elles soient venuës; pour dire, Il ne faut point s'affliger, ni se réjoüir par prévoyance, & avant que les biens ou les maux soient arrivez.

Chommé, ée. part. & adj. *Festus dies celebratus, agitatus, cultus.* La Fête des morts n'est *chommée* que jusqu'à midi.

CHON. s. m. Nom d'un faux Dieu d'Égypte. C'étoit l'Hèrcule des Égyptiens, si l'on en croit quelques Auteurs; cela ne paroit pas à Selden être assez bien fondé. Il conjecture que *Chon* est peutêtre un mot corrompu, & qu'il faut lire Γιγῶν, ou Γιγῶν, dont parle Hezychius, & qu'il dit être l'Hèrcule d'Égypte dans l'opinion de bien des gens. D'autres prennent *Chon* pour le *Cium* dont il est parlé à la fin du Ch. V^e d'Amos. Selden ne croit pas que cela soit encore bien seur. Il a raison; on ne sçait guères ce que c'étoit que *Chon.*

ChONDRILLE. s. f. prononcez CONDRILLE. Hèrbe. On l'appelle en Latin *chondrilla prima Dioscoridis.* De la racine de cette plante les Relieurs Turcs de Constantinople font une colle d'autant plus propre pour la relieure des livres, qu'elle a beaucoup moins de corps que celle qui se fait avec de la farine, & qu'elle empêche que les vèrs ne s'y engendrent.

Ce mot vient du Grèc χόνδρος, *grumeau.* Le lait de la *chondrille* se grumele facilement, ainsi que celui des plantes semblables. Quelquès-uns écrivent *Condrille.* Voyez ce mot, où nous renvoye l'habile Botaniste qui fournit ce qui regarde les Plantes. Il faut cependant écrire *Chondrille* par une *h*, comme il paroit par l'étymologie. Voyez donc Condrille.

CHOPINE. s. f. Petite mesure de liqueurs qui contient la moitié d'une pinte. *Oenophori Gallici quadrans, quarta pars.* La *chopine* d'eau commune pèse une livre à Paris.

Ce mot, selon Ménage, vient de *cupina*, diminutif de *cupa.* Il y a apparence qu'il vient de l'Allemand *schopp*, signifiant la même chôse. Il y en a qui le dérivent de χέω πίνειν, *fundo bibere, je vèrse à boire*, comme si on disoit *cheopine*, pour *chopine*, parceque la *chopine* est la mesure la plus ordinaire qu'on donne aux ouvriérs, & qui suffit pour un repas à un homme qui travaille.

Chopine, signifie aussi, la quantité de liqueur contenuë dans cette mesure. Boire *chopine. Quadrantem œnophori galici exhaurire.* Le compliment que se font les petites gens; c'est de dire, Allons boire *chopine*, je veux payer *chopine.* Ce qui a donné lieu à ce couplet de chanson.

> *On ne croit boire que* chopine,
> *Et quelquefois on en boit deux:*
> *On croit rire avec sa voisine,*
> *Et l'on en devient amoureux.*

On dit aussi, une *chopine* d'olive, parce qu'on les vend à cette mesure. Une *chopine* de sel, dans les lieux où on donne le sel par impôt. On dit de celui qu'on veut taxer d'avoir trop bû, qu'il a mis pinte sur *chopine.*

CHOPINER. v. n. Boire plusieurs chopines de suite, yvrogner. *Perpotare, largius bibere.* Il est bas.

CHOPINEtTE. s. f. Diminutif de chopine, qui signifie la même chôse: mais qui ne se prend que pour la liqueur, & ne se dit que par le petit peuple. Boire *chopinette.*

On appelle *chopinettes* en plusieurs endroits, sur tout en quelques villes de Normandie & de Picardie, les burettes dont on se sèrt à la Messe.

Chopinette de pompe. Tèrme de Méchanique. C'est un petit cylindre de bois pèrcé par le milieu, dont le trou est couvèrt d'une soupape, lequel on arrête fixe dans le corps de la pompe, un peu au dessous de l'endroit où descend la heuse.

CHOpPEMENT. s. m. Action de celui qui choppe. *Offensio.* Ce mot se trouve dans Pomey; mais on ne le croit pas fort en usage.

CHOpPER. v. n. Heurter du pied contre quelque chôse, ensorte qu'on soit en danger de tomber. *Offendere pedem.* Ce chemin est si raboteux, qu'on y *choppe* à tous momens. Cheval qui *choppe.*

Chopper, se dit figurément en chôses morales, & signifie, Faillir. *Errare, offendere, incurrere aliquid.* Cet Officier s'est broüillé avec son Supérieur, il a *choppé* lourdement. Cet Auteur a *choppé* en plusieurs endroits, & a fait cent bévûës dans ses notes. Ce mot vieillit.

CHOQUANT, ante. adj. Qui offense. *Contumeliosa verba, quæ aures offendunt, lædunt.* Ce mot est *choquant.* Sa manière d'agir est fort *choquante.* Souvent pour ne point connoître ce qu'on a de *choquant* dans l'humeur, on traite les autres avec dureté, & l'on en rejette encore le tort sur eux. Nic. Il est des refus moins *choquans* que cèrtaines grâces que l'on fait trop sentir. Bell. Il y a une humilité d'amour propre, qui sçait éviter ce qu'il y a de *choquant*, & de ridicule dans l'orgueïl. Port-R. Molière dit en parlant d'une femme;

> *Mais je ne lui veux point la passion* choquante
> *De se rendre sçavante, afin d'être sçavante.*

CHOQUER. v. act. & n. Heurter avec violence, *Offendere, impingere.* Les navires se brisent en *choquant* contre les rochers.

Choquer, se dit en parlant de deux armées. *Concurrere, confligere, congredi.* Les armées se sont *choquées* avec grande ardeur, si-tôt qu'elles ont été en présence.

Choquer, signifie figurément, Déplaire, insulter, quereller, offenser. *Offendere, lædere aliquem, displicere, insultare alicui.* Ce soldat est un querelleur qui *choque* tout le monde. Ce Satirique a *choqué* bien des gens. C'est un homme délicat sur le point d'honneur; il se *choque* de tout.

Choquer, signifie encore, Blesser légèrement. *Offendere leviter, offendicula parere.* Ce qui *choque* les esprits bornez, ne surprend point les gens sages. Le Ch. de M. Soyez industrieux à ménager l'esprit du Prince, & gardez vous de *choquer* la délicatesse de son humeur. S. Évr. Les cacophonies *choquent* l'oreille. Cet homme me déplaît, il me *choque* la vûë. Cet Auteur a bien avancé des chôses qui *choquent* le bon sens. Il n'y a rien dans cet ouvrage qui *choque* la bienséance. On s'empresse peu de rendre un témoignage intrépide aux véritez qui *choquent* l'autorité suprême. Tour. J'aime ceux qui ont toûjours de l'esprit sans *choquer* pèrsonne; & je hais ceux qui n'en ont que pour déplaire. Ch. de M. Il faut rejetter les opinions qu'on n'approuve pas, avec tant de modestie, qu'on ne *choque* pèrsonne. Nic. Il faut tâcher de plaire à l'esprit; mais sans *choquer* la raison. P. Rap. Il est dangereux de *choquer* la vanité des Grands. Vau. On ne doit pas *choquer* trop rudement l'amour propre. Bell.

Choquer la tourne-vire, en tèrmes de Marine, c'est la rehausser sur le cabestan, pour empêcher qu'elle ne se croise, & qu'elle ne s'embarrasse lorsqu'on la vire. *Erigere, attollere.*

Choqué, ée. part. & adj. *Offensus.*

CHORDAPSE. s. m. Tèrme de Médecine. *Chordapsus.* C'est une maladie des intestins que quelques uns appellent Misérère, d'autres disent que c'est une espèce de Misérère. Galien dit que c'est une tumeur des intestins grêles qui les fait paroître repliez comme une corde. Archigénes prétendoit que c'étoit une espèce de Misérère consistant dans une tumeur qui est en un cèrtain endroit des intestins grêles, & qui céde à la main quand on la porte dessus, il disoit que le *chordapse* est fort dangereux, & qu'il fait ordinairement mourir en trois ou quatre heures, à moins qu'il ne vienne à suppuration, ce qui n'ôte pas tout le danger. Il y a apparence que le *chordapse* n'est autre chôse que le Misérère; car Celse dit que ce qu'on avoit appellé *chordapse*, étoit ordinairement appellé de son tems Misérère, ἰλεόν.

Le nom de *chordapse* vient de deux mots Grècs χορδὰ, *corde*, & ἅπτεσθαι, *toucher*; parce que dans le *chordapse* on sent au toucher l'intestin tendu comme une corde. Voyez Gorræus. Anastase Patriarche de Constantinople mourut d'un *chordapse.*

ChORÉVÊQUE. s. m. *Chorepiscopus.* Les Sçavans disputent quelle étoit la fonction du *Chorévêque* dans la primitive Église. M. de La Roque soutient que les *Chorévêques* étoient les Évêques de la campagne, & qu'ils avoient la même autorité dans leurs villages, que les Évêques des grandes villes dans leur diocèse. Mais dans la prospérité les Évêques dédaignèrent ces retraites solitaires & champêtres. Ils s'imaginèrent que l'Épiscopat étoit avili, & devenoit méprisable dans la bassesse du village. Ainsi le Concile de Sardique défendit de consacrer des Évêques à la campagne, ou dans les petites villes, afin que la dignité Épiscopale fût toûjours relevée par l'éclat des grandes villes. Voyez M. de Marca. Les *Chorévêques* exèrçoient dans les Bourgades la plûpart des fonctions épiscopales; mais ils n'étoient pas ordonnez comme les Évêques, & n'étoient pas revêtus de la même autorité. Ils étoient seulement au dessus des simples Prêtres. Du Bois.

L'office des *Chorévêques*, auxquels les Doyens ruraux ont succédé, étoit de veiller sur les Paroisses de la campagne. On les a abolis, parce qu'ils usurpoient l'autorité des Évêques. Le Mait.

Quelques-uns disent que les *Chorévêques* n'étoient proprement que les Évêques que nous appellons aujourd'hui *in partibus*, lesquels en qualité de suffragans sont commis à l'administration des Diocèses, dont les Évêques sont absens. Cette idée n'est pas assez juste. Ce qu'ils ajoutent est mieux, que du moins l'institution des *Chorévêques* semble avoir donné lieu à celle de ces autres Évêques, qui ont pourtant des avantages que les *Chorévêques* n'avoient pas.

D'autres croyent que les *Chorévêques* n'étoient que des Prêtres à qui l'Évêque donnoit prèsque toute son autorité pour la campagne. Le 10ᵉ Canon du Concile d'Antioche en 342. ordonne que ceux qui sont dans les bourgs, ou les villages, ou que l'on nomme *Chorévêques*, connoissent les bornes qui leur sont prescrites. Ils peuvent ordonner des Lecteurs, des Sousdiâcres, & des Éxorcistes; mais non pas des Prêtres, ou des Diâcres, sans l'Évêque de la ville dont ils dépendent. Le *Chorévêque* sera ordonné par l'Évêque de la ville. Ce canon semble donner aux *Chorévêques* le caractère Épiscopal, en lui permettant d'ordonner des Prêtres & des Diâcres, au moins avec l'Évêque dont il dépend; ce que quelques-uns croyent n'être pas sans difficulté. Quoiqu'il en soit, le Concile de Néocésarée, tenu vèrs 314, can. 14. leur donne la prééminence sur les Prêtres; & le Pape Nicolas au IXᵉ siécle dans sa lettre à Raoul Archevêque de Bourges, déclare que les *Chorévêques* ont les fonctions épiscopales, & que les Ordinations de Prêtres & d'Évêques qu'ils auront faites, sont valides. Le Pape Leon VII. dans sa IIIᵉ Lettre écrite en 936, ou environ, dit que les *Chorévêques* ne doivent ni consacrer les Églises, ni ordonner des Prêtres, ni donner la Confirmation; ce qui montre, 1°, qu'ils le pouvoient, & le faisoient même quelquefois, & 2°, qu'il y en avoit encore au Xᵉ siécle. Il n'est point parlé de *Chorévêques* en Orient avant les Conciles d'Ancyre, de Néocésarée & de Nicée, tenus au commencement du IVᵉ siécle, ni en Occident avant le Concile de Riez tenu en 439. Ils ont cessé en Orient & en Occident dans le Xᵉ siécle.

Ce mot, *Chorévêque*, est Grèc, composé de χώρα, région, petite contrée; & ἐπίσκοπος, dont s'est fait *Évêque*. Ainsi il ne faut point écrire *Corévêque*. Cependant M. l'Abbé Fleury & quelques autres le font. Mais le plus grand nombre des gens habiles, qui écrivent aujourd'hui, ortographient *Chorévesque*.

Chorévêque signifie aussi une dignité qui est dans quelques Cathédrales, principalement en Allemagne, & c'est la même chôse que *Chori Episcopus*, c'est-à-dire, l'*Évêque du Chœur*. Molanus fait mention de ces *Chorévêques* dans son livre *de Canonicis*. Voyez le Glossaire de M. Du Cange. A Utrecht dans l'Église de S. Martin l'Archisousdiâcre a le titre de *Chorévêque*, & fait la fonction d'Archiprêtre. Il y a aussi dans l'Église de Trève quatre dignitez qui portent encore le titre de *Chorévêque*. Dans l'Église de Cologne le prémier Chantre se nomme *Chorévêque*, soit par abus & à cause que dans le chœur il porte le bâton de l'Évêque pendant l'Office, soit parce qu'il est l'Évêque, l'inspecteur, le supérieur du Chœur. Alors ce mot viendroit non pas de χῶρος, mais de χορὸς, Chœur, & d'ἐπίσκοπος.

Baronius à l'an 357. de J. C. Duaren, *De sacris Ecclesiæ Ministris*, L. I. Le P. Cellot, *De Hierarch. Eccl.* L. IV. C. 14. L. V. C. 13. L. VI. C. 10. De Marca, *De Concord. Sac. & Imp.* L. II. parlent des *Chorévêques*.

CHORION. s. m. C'est la membrane extérieure qui enveloppe tout le fœtus: elle est forte, polie en dedans du côté qu'elle s'unit avec une autre membrane qui est au dessous, qu'on appelle *amnios*, rude, & inégale par dehors, parsemée de quantité de vaisseaux, & attachée à la matrice par le moyen du placenta qui lui est fort adhérent. Cette membrane se trouve dans tous les animaux.

Chorion vient du Grèc χωρεῖν, qui signifie *capere*, contenir. Le *chorion* avec l'*amnios* & le *placenta*, font ce qu'on nomme l'*arrière-faix*, ou *secondine*.

Au reste, il faut remarquer que la prémière syllabe du mot de *chorion*, & de tous ceux qui suivent, jusqu'au mot de *chôse* exclusivement, se prononce *Ko*; c'est-à-dire, que l'*h* est comptée pour rien dans la prononciation.

CHORISTE. s. m. Prononcez *Coriste*. Chantre ou Prêtre chantant au Chœur. *Cantor incentivus, chorostates*. Il vient ordinairement deux *Choristes* revêtus de chapes chanter altèrnativement avec le Chœur quelques Antiennes, ou Motets, entre l'Épître, & l'Évangile.

CHOROBATE. s. m. Est une espèce de niveau dont se servoient les Anciens, composé d'une double équièrre faite comme un T, qui est décrit par Vitruve Liv. VIII. chap. 6. *Chorobates*. Il servoit à prendre la situation d'un lieu. Il vient du Grèc χωροβατεῖν, qui signifie parcourir une région.

CHOROGRAPHIE. s. f. Est la science qui apprend à faire une carte particulière d'une Province, d'une région. *Chorographia*.

Ce mot vient de χώρα, qui en Grèc signifie *région*.

CHOROGRAPHIQUE. adj. Qui appartient à la Chorographie. *Chorographicus*. Samson a fait plusieurs belles cartes *chorographiques*. Sophian a fait des descriptions & des cartes *chorographiques* de la Grèce. On a envoyé des Géomètres faire des cartes *chorographiques* fort exactes de plusieurs Provinces de la France.

CHOROÏDE. adj. Tèrme d'Anatomie qu'on donne à divèrses parties du corps, qui ressemblent en quelque manière au chorion. *Choroides*.

Ce mot vient de χορίον, qui est une des membranes qui environnent le fœtus, & de εἶδος, ressembler.

On donne le nom de *choroïde* à la membrane qui envelope immédiatement le cèrveau, & qu'on appelle d'ordinaire *la pie mere*: elle est appellée *choroïde*, parce qu'elle est parsemée de quantité de vaisseaux, comme le *chorion*.

On nomme aussi *plexus*, ou *lacis choroïde*, un entrelassement d'artères & de veines qui est dans les ventricules antérieurs du cèrveau.

On appelle encore *choroïde* la seconde tunique de l'œil, parce qu'elle est parsemée de vaisseaux; on la nomme autrement *uvée*. C'est elle qui est pèrcée par devant pour laisser entrer la lumière. Cette ouvèrture est appellée la *prunelle*, qui est environnée d'un cercle qu'on nomme *iris*, à cause de ses divèrses couleurs. M. Mariotte tient que la vision se fait plutôt dans la *choroïde* que dans la retine: ce qu'il tâche de démontrer dans les lettres qu'il a écrites à Messieurs Pècquet & Pèrrault, insérées dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Bartholomæus Torinus, fameux Philosophe, dans son *Parnassus triceps*, est de même avis, mais tous les autres Auteurs sont d'un sentiment contraire. Cette *choroïde* est tout à fait noire dans l'homme; mais dans les yeux des lions, des chameaux, des ours, des bœufs, des cèrfs, des brebis, des chiens, des chats, & de la plûpart des poissons, on y voit une couleur fort éclatante qui paroit comme sont les brillans d'argenterie, ou le lustre des pèrles orientales, ou de l'iris, au lieu le plus exposé aux rayons du soleil: & c'est ce que les Physiciens appellent le *tapis*.

CHORUS. s. m. Tèrme Latin, dont on se sèrt dans les rejouïssances de table; quand quelqu'un a chanté un couplet de chanson, il invite les conviez à le repéter tous ensemble, en leur disant, Allons, *chorus*.

Chorus, étoit aussi un ancien instrument de Musique, dont Thoinot Arbeau en son Orchesographie témoigne avoir vû la figure dans un ancien livre, où étoient décrits tous les instrumens de Musique. Il dit qu'il se joignoit avec la symphonie & le tabourin.

CHÔSE. s. f. Nom général qu'on donne à tout ce qui est en la nature. *Res*. La divinité est une *chôse* incompréhensible. Toutes les *chôses* de ce monde sont sujettes au changement. Dire des *chôses* plaisantes, & en pouvoir faire d'utiles, sont les moyens d'entrer dans les cœurs les plus inaccessibles. S. Évr.

Ce Dieu qui du néant a formé toutes chôses. L'Ab. Têtu.

Qui vit content de rien, possède toutes chôses. Boil.

La mort étant la dèrnière de toutes les *chôses*, c'est bien assez que l'on aille à elle d'un pas assûré, sans que l'on y coure. Vaug. Par un enchainement de causes inconnuës, mais déterminées de tout tems, chaque *chôse* marche en son rang, & achève le cours de sa destinée. Id. Les gens de bon goût trouvent du plaisir à des *chôses* que des gens du commun ne sentent pas; comme ils en méprisent d'autres que le peuple admire. Le Ch. de M. Les passions ont rendu l'homme esclave de toutes les *chôses* sensibles. Maleb. Ce mot est dérivé de *causa*, qui dans les vieux titres signifie *chôse*, comme prouve Pasquier.

Chôse, signifie les réflexions, les pensées, les opinions, les dogmes &c. Les belles *chôses* mêmes ont besoin d'être ménagées, & il ne faut pas éblouïr l'esprit par un trop grand nombre de traits agréables & surprenans. C. L. Il y a dans Théocrite une cèrtaine bigarrure de jolies *chôses*, & de *chôses* purement rustiques, qui est très-mal assortie. Font. Il n'y a rien de naturel dans Sénéque; il ne songe qu'à dire de belles *chôses*. P. le Boss. L'évidence n'accompagne pas ces *chôses* de la foi. Maleb. Ce qui divèrtit la plûpart du monde m'ennuye; & les *chôses* de sens & de raison ne me lassent jamais. Ch. de Mer.

Chôse, se dit aussi par opposition aux pèrsonnes. Un tel mot est un tèrme général qui convient aux *chôses*, & aux pèrsonnes.

Chôse, se dit encore par opposition aux paroles qui sont vuides de sens. Une des principales beautez du discours consiste à être plein de *chôses*, & déchargé des paroles supèrfluës. Port-R. Je ne veux point de mots, je demande des *chôses*. Vill.

Chôse, signifie quelquefois, Affaire, action. *Res, negotium*. Tacite ne rapporte pas les *chôses* comme elles sont arrivées; mais comme il imagine qu'elles auroient pû être. Bouh. La *chôse* ira bien autrement que vous ne pensez. Les *chôses* ne sont plus entières. Il faut remettre les *chôses* en l'état qu'elles étoient. La *chôse* parle d'elle-même. C'est le caractère des Romains, de faire, & de souffrir de grandes *chôses*. Bouh. Les *chôses* humaines ne roulent point à l'avanture, & au gré de la fortune. Vaug. On se peut éloigner du monde si les *chôses* n'y vont pas comme on veut; mais quand on se montre, il faut les laisser aller comme

me elles vont. CH. DE MER. Voilà l'état des *chôses*, voilà où on en est. Ce n'est pas peu de *chôse* de sçavoir douter avec raison, & avec esprit. MALEB.

Si ce n'est que le Ciel qu'à mes vœux on oppôse,
Lever un tel obstacle, est à moi peu de chôse. MOL.

CHÔSE, signifie encore le bien, le corps dont il s'agit. *Bona.* Tous les frais d'un decret, d'une vente, se prennent sur la *chôse*, se font aux depens de la *chôse*. Celui qui a vendu un héritage a une hypothéque privilégiée, parce que c'est sa *chôse*.

CHÔSE, se dit encore du bien commun; & on appelle la *chôse publique*, ce qui regarde l'État, la République. *Res publica.*

CHÔSE, se dit aussi de tout ce qui n'a point de nom, de ce qu'on ignôre, ou dont on ne se souvient pas, ou qu'on s'abstient de dire par pudeur; ou quand on manque d'expression. C'est bien souvent l'asile de l'ignorance, & il est cèrtain qu'on abuse de la commodité de ce mot, & qu'on y a recours trop souvent. On dit d'un enfant qui n'est point baptisé, C'est *chôse* qui n'a point de nom. On dit dans les arts, quand on ne sçait pas le nom d'un outil, Ce *chôse* avec quoi on rabotte, on pèrce, &c. Nous passâmes la rivière à *chôse*, je ne me souviens pas du nom de ce port. On appelle aussi en matière obscène *chôse*, ce qu'on ne veut pas nommer; & alors il est masculin.

CHÔSE, se dit encore en ces phrâses assez ordinaires. En parlant de *chôse* & d'autres. Cela est beau entre autres *chôses*. Je vous recommande cela sur toutes *chôses*. Vous irez en un tel endroit avant toutes *chôses*. On dit aussi par éxclamation, *Chôse* étrange! *Chôse* inouïe! Je ne ferois pas cela pour *chôse* du monde. La belle *chôse* que d'être heureux du consentement des misérables, & sans trouver l'envie par les chemins! BAL.

CHOU. s. m. *Brassica*, s. f. Plante potagère commune dans nos jardins, & dont on connoît plusieurs espéces pareillement bonnes à manger. Aussi prétend-on que le mot *Brassica* vient du Grèc πρασικά, qui signifie une hèrbe potagère, nom qu'on lui a donné par excellence, à cause qu'elle tenoit un des premiers rangs parmi les plantes potagères chez les anciens. Pline nous apprend que Chrysippe, Dieuches, Pythagore & Caton, avoient compôsé des volumes entiers sur le *chou*. On peut voir encore dans Caton, *De Re Rustica*, le c. 156, 157. & dans Pline lui même L. XIX. c. 8. & L. XX. c. 9. Diogène lavant ses *choux*, cria à Aristippe, si tu sçavois manger des *choux*, tu ne ferois point ta cour aux Grands: & toi, répondit Aristippe, si tu sçavois faire ta cour aux Grands, tu ne t'amuserois point à laver des *choux*. ABLANC. On croit que les *choux* empêchent l'yvresse: & c'est pour cela que les anciens en mangeoient au commencement de leurs repas. Les Égyptiens faisoient sèrvir des *choux* à l'entrée de tous leurs festins, afin de ne point s'enyvrer. Aussi dit-on que les *choux* sont ennemis de la vigne.

Ce mot, *chou*, paroît s'être formé de *caulis*, qui signifie la même chôse, en changeant le *c* en *ch*, comme en bien d'autres, *canis*, chien, *cantus*, chant, *Cyprus*, Chypre, *camisia*, chemise &c. Ainsi de *caulis*, *caul*, *chaul*, *choul*, *chou*. Mais si l'on en croit le P. Pezron Καυλὸς, *caulis*, vient du Celtique *caul*.

CHOU, est le nom générique d'un cèrtain nombre de plantes qui ont leurs fleurs à quatre pétales dispôsées en croix, & soutenuës par un calice compôsé de quatre feüilles vèrdâtres & oblongues. Le pistile de ces fleurs devient une silique longue, étroite, cylindrique, formée par deux panneaux creusez en goutière, & appliquez sur les bords d'une cloison qui sépare la silique dans toute sa longueur en deux cellules, dans lesquelles sont renfèrmées des semences arrondies, assez semblables à celles de la moutarde, mais elles sont moins âcres. Il faut encore ajouter que prèsque toutes les espéces de *chou* ont leurs feüilles grasses & charnuës, frisées, & ondées assez souvent, & prèsque toujours teintes d'une couleur de vèrd cendré qu'on nomme vèrd de mèr. Les *choux* de quelque nature qu'ils soient, ne se multiplient que de graine, qui est fort ronde, grosse comme des têtes d'épingle ordinaire, ou comme de la poudre à gyboyer, & est rougeâtre, tirant sur le minime brun. LA QUINT.

CHOU COMMUN, est celui qu'on cultive plus ordinairement dans les potagers. *Brassica vulgaris, vel sativa.* Sa racine est un toupet de fibres cheveluës, d'où sort une tige haute d'un piéd ordinairement, épaisse plus ou moins suivant son âge, & chargée à son sommet de quelques feüilles arrondies, amples, dentelées sur ses bords, relevées de grosses nèrvures qui s'étendent sur toute sa surface postérieure, & portées par des queües épaisses & de deux poûces environ de longueur, sur tout celles des feüilles éxtérieures. Ses fleurs sont pâles, ou blanchâtres.

On donne à ce *chou* differens noms, par rapport aux changemens qui lui arrivent, tantôt on le nomme *chou verd*, à cause que ses feüilles sont vèrtes; *chou blanc*, *chou blond*, quand elles sont devenuës blanchâtres, *Brassica alba, vel viridis*; & comme c'est l'espéce qui craint moins le froid, & qu'il est plus tendre après la gelée, on l'appelle vulgairement à Paris *chou gelé*. Sa semence est bonne pour tous les vèrs. Ce *chou*, aussi bien que les suivans, lâche le ventre.

CHOU CABUS, est une espéce de *chou* dont la tige ou trognon pousse une si grande quantité de feüilles à son sommet, que ne pouvant pas toutes s'étendre à la fois, elles demeurent un longtems entassées les unes sur les autres, & forment comme une tête dure, blanche en dedans, & fort bonne pour manger; ses fleurs sont jaunâtres. On le nomme à Paris & en plusieurs autres endroits *chou pommé*, ou *chou pommé blanc*. *Brassica capitata alba.* Il dégénère quelquefois, sur tout lorsque le tèrrain ne lui est pas favorable.

CHOU ROUGE, se dit de deux sortes de *choux* qui sont teints de couleur de pourpre, & dont l'un est pommé, & se nomme *chou pommé rouge*, en Latin, *Brassica capitata rubra.* Il ne diffère du *chou cabus*, que par sa couleur. L'autre espéce de *chou rouge* n'est point pommée, ses feüilles sont grandes, frisées, & relevées de nèrvures d'un pourpre plus foncé que dans le reste de la feüille, qui est le plus souvent vèrdâtre. Il s'éleve plus haut que le pommé rouge; ses fleurs sont cependant de la même couleur. On nomme ce *chou*, *chou commun rouge*, ou *chou rouge*, en Latin, *Brassica rubra.* On employe le *chou rouge* pour les maux de poitrine, pour la toux, & pour les crachemens de sang. On en fait un syrop pour les asthmatiques; mais on doit le préparer à mesure qu'on en a besoin; car lorsqu'il est gardé, il sent si mal qu'on ne sçauroit en user par la bouche.

CHOU DE SAVOYE, ou CHOU DE MILAN. *Brassica Sabauda, capite oblongo non penitus clauso*, est une autre espéce qui approche du *chou commun*, mais il est plus gros, ses feüilles sont plus blanches, plus tendres, relevées de nèrvures plus grosses, ses feüilles sont aussi frisées, ondées, & sèrrées les unes contre les autres, comme celles de la laituë. Sa fleur est blanche. Ce *chou* est rechèrché à cause qu'il est beaucoup plus délicat que les précédens.

CHOU BLANC, OU CHOU FRISÉ, *Brassica alba, vel crispa.* Il est commun en Savoye, il diffère du précédent par ses feüilles, beaucoup plus grandes, plus frisées, ordinairement plus blanchâtres, & par ses fleurs qui sont jaûnes. On le mange sur la soupe comme le *chou verd*; il est plus délicat.

CHOU FLEUR. *Brassica cauliflora, C. B. Pin.* C'est une espéce de *chou*, dont les feüilles éxtérieures sont assez grandes; mais celles du milieu, aussi bien que ses tiges, avortent & dégénèrent en des têtes informes toutes grainées, blanches & fèrmes. On mange ces têtes cuites dans l'eau, & aprêtées avec une sausse blanche assaisonnée de poivre, du sel & d'un peu de vinaigre. On faisoit venir autrefois sa semence d'Italie, mais on la recüeille en France, depuis qu'on s'est avisé de consèrver à la cave pendant l'hyver les piéds de ces *choux* qu'on a vû être bons à donner des tiges, on les transplante ensuite au printems, & ils ne manquent pas de fleurir dans la saison. Ses fleurs sont pâles. Ce *chou*, aussi bien que la plûpart des autres espéces, dégénère quelquefois. On disoit autrefois *chou flory*.

On peut ajouter à ces précedens ces deux-ci, qu'on ne voit guère en France.

CHOU RAVE, OU CHOU DE SIAM. *Brassica caulorapa*, où *Brassica gongylodes.* On l'appelle ainsi, à cause que sa tige est tèrminée par un nœud gros comme une rave, d'où sortent les queuës de ses feüilles, qui sont grandes, amples, & semblables aux précédentes. Ses fleurs sont jaûnes & petites. On mange ce nœud.

CHOU NAVET. *Brassica radice napiformi. Napo Brassica, C. B. Prodr.* 54. Il se distingue par sa racine, qui est un gros navet chargé de quelques fibres cheveluës. De ce navet part une tige qui porte des feüilles & des fleurs comme le *chou* ordinaire. Les pauvres gens de Bohême mangent sa racine, qu'ils coupent par tranche.

Il y a encore plusieurs autres espéces de *choux*, comme on le peut voir dans les Instituts de Botanique de M. De Tournefort; mais la plûpart ne se trouvant que dans les jardins des curieux, elles n'ont point de nom François.

CHOU SAUVAGE, OU COLSA. *Brassica sylvestris, sive crambe. Brassica arvensis.* C'est une espéce de *choux* beaucoup plus petits que les précédens, mais plus branchus. Ses feüilles sont bien plus petites & lavées de pourpre. On tire de sa graine une huile pareille à celle du senevé.

Les plantes suivantes sont appellées improprement *chou*; elles n'en ont du tout point le caractère.

CHOU CARAÏBE. C'est une espéce de piéd de veau d'Amérique.

CHOU MARIN, est le nom d'une espéce de liseron purgatif, & qui croît au bord de la mèr. *Brassica marina, sive soldanella.* Voyez LISERON.

CHOU DE CHIEN. Espéce de Mèrcurielle qui croît dans les montagnes, & qui est vivace. Voyez MÈRCURIELLE.

Il y a encore les *Choux* pancaliers, *choux* violets, &c.

On appelle un lapin domestique nourri dans le grenier, ou dans la bassecour, un *mangeur de choux*. On appelle *pomme de chou*, la plus méchante des pommes qui se mangent, & qui sent le goût de *chou*.

Un Italien s'est fait du *chou* qu'il portoit dans ses armes, & de ce mot, *Ubique vigeo*, une dévise heureuse; car, comme dit Ruellius, en parlant du *chou*, *Nullam terram aversatur*. Il vient par tout.

On dit provèrbialement d'une pèrsonne releguée à la campagne, ou qui est obligée d'y demeurer, qu'on l'a envoyée planter des *choux*. On dit aussi, Ce n'est pas le tout que des *choux*, il faut encore de la graisse; pour dire, qu'on n'a qu'une partie des chôses nécessaires pour venir à bout de quelque entreprise. On dit aussi, qu'un homme fait ses *choux* gras de quelque chôse, lorsqu'il fait bien ses affaires, qu'il fait de grands profits en quelque chôse.

Mais moi deffunt, je suis à vous sans faute,
Prenez mes vers, faites en vos choux *gras;*
Force sera de souffrir ce martyre,
Parce qu'alors ne pourrai plus vous dire, &c. P. DU CERC.

On dit, qu'un homme veut sauver la chévre & les *choux*; pour dire, qu'il veut remédier à tous les inconvéniens qui se trouvent dans une affaire. On dit aussi de celui qui dispôse du bien d'autrui comme s'il étoit à lui, qu'il en fait comme des *choux* de son jardin. On dit à celui à qui on donne la libre disposition de quelque chôse, qu'il en fasse des *choux*, des raves, des pâtez. On dit aussi, qu'Aubèrvillers vaut bien Paris *chou* pour *chou*; pour dire, qu'il croît plus de *choux* à Aubèrvillers qu'à Paris. On dit aussi, *Chou* pour *chou*; pour dire, L'un vaut l'autre. On dit encore lorsqu'on veut marquer une grande différence de prix entre deux chôses, qu'il y a *chou & chou*. On dit aussi d'une pèrsonne qui prise plus qu'il ne faut ses bonnes qualitez, qu'elle fait bien valoir ses *choux*. On dit, que la gelée n'est bonne que pour les *choux*. On dit encore d'une chôse qu'on veut mépriser beaucoup, qu'elle ne vaut pas un tronc de *chou*, un trognon de *chou*: d'autres disent un *trou de chou*. On dit aussi, qu'un homme va tout à travèrs les *choux*; pour dire, qu'il agit en étourdi & imprudemment dans les affaires qu'il entreprend. On dit d'un envieux, qu'il est comme le chien du Jardinier, qui ne mange point de *choux*, & qui ne veut pas qu'un autre en mange. On dit d'un homme dont la naissance est inconnuë, qu'il a été trouvé sous un *chou*. On dit d'une pèrsonne qui n'est pas propre à quelque chôse, Il est propre à cela, comme à ramer des *choux*; Il s'y entend comme à ramer des *choux*; parce qu'on ne rame point les *choux*, mais les pois. Tout cela est bas.

CHOU, est aussi une espece de pâtisserie fort légère & fort enflée, faite avec des œufs, du beurre, & de l'eau rôse. *Placenta genus leve ac tumidum*. Elle est semée par dessus de nompareille de dragées. On les appelle aussi par antiphrâse des *casse museaux*. On se sèrt de petits *choux* aux Rois, au lieu de gâteaux. Aux étreines on envoye de gros *choux* de pâtisserie.

CHOUAN, est une petite semence semblable au *semen contra*; mais plus grosse & plus légère, de couleur vèrd jaune, d'un goût un peu salé & aigrelet. Elle croît à une plante du Levant qui est basse. Elle est en la sommité dispôsée en petits paquets. On s'en sèrt pour faire le carmin, avec l'autour.

CHOUCAS, ou CHUCAS. s. m. Espéce de corneille grise, au béc & piéd rouge. *Graculus*.

Quelques-uns disent *Choucas*, ou *Chocas*, & *Chouca*. Les *Choucas* vivent de toutes sortes de grains, & de sauterelles, de vèrs, & de gland. Ils ne vivent point de charogne. Ils font leurs petits au printems; ils vivent en troupes, & ne vont jamais seuls. Ils s'apprivoisent facilement, & lorsqu'ils sont nourris niais ils ne quittent jamais leur cage. On leur apprend à parler. Ils sont fins, rusez, défians, & très-difficiles à prendre. Il y en a de plusieurs espéces que voici.

Le *Choucas* rouge, est de la grandeur ou approchant de la corneille noire. Il a le bec long de près de quatre doigts, & un peu courbé, de couleur rouge, tirant sur l'orangé, & un peu jaunâtre. Ses pieds sont de la même couleur, à l'exception de ses ongles, qui sont aussi bien que tout le corps d'une couleur très noire. Il se plaît dans les montagnes. Il est très-difficile à apprivoiser, & lorsqu'il est dans les maisons il défait les vitres & les chassis avec son bec, & gâte tout. Il y a un corbeau rouge que quelques-uns ont confondu avec le *Chouca* rouge.

Le petit *Choucas* qu'on appelle aussi Chouette, ou Chuette, & Chouchette, a beaucoup de rapport à la corneille. Il n'y a que la façon de vivre, & la voix, qui mette de la distinction entre eux. Il approche fort rârement du bord des rivières; il ne s'adonne nullement au carnage; il va toujours en troupe. Il a les piéds, tout le corps & le bec noir. Son bec a quelques points blanchâtres à l'endroit des narines. Leur noirceur n'est pas si foncée que celle du corbeau & de la corneille, & tire un peu sur le gris. Il aime les plaines & les campagnes, & se retire dans de hautes tours, & de vieux édifices, où il fait son nid. Il aime extrêmement à cacher l'or & l'argent, ce qui, dit-on, l'a fait nommer en Latin *Monedula*. Aldrovand parle encore d'une espéce de *Choucas* tout semblable à celui-ci, si ce n'est qu'il a un collier blanc.

CHOUCHETTE. s. f. Voyez CHOUCAS.

CHOUETTE. s. f. Autrement chevêche, ou civette. Oiseau de nuit, espéce de chevêche, de chat-huant, de hibou. *Monedula noctua*. Elle est de la grandeur d'un pigeon ramier, avec un plumage tanné & blanchâtre. Elle fait son nid dans le creux des arbres, ou dans les trous des murailles. Elle paroît à la pointe du jour, ou quand la nuit commence à venir. Elle est ennemie des petits oiseaux. Elle se nourrit de lésards, de souris, de grenoüilles. La *Chouette* est de la grosseur d'une colombe, elle a la tête grosse & panchée en arrière, les yeux grands, la prunelle noire, mêlée de jaûne, le béc courbé, un peu longuet, & de couleur jaûne pâle. Tout le champ de son pennage est en partie tanné, & en partie blanc, principalement à l'extrémité des ailes, dont les grandes pannes & les grands couteaux sont ornez de taches larges de couleur châtain. Les taches de son ventre, qui sont en long comme des gouttes, sont de semblable couleur. Le reste est blanc; l'extrémité du vol s'étend jusqu'au bout de la queuë. Ses cuisses sont couvèrtes de plumes cendrées brunes, jusque sur les piéds. Ses doigts sont de pareille couleur; ils sont separez comme aux autres oiseaux de nuit; ses ongles sont crochus, aigus, & noirs.

Bellon distingue des *Chouettes* de deux sortes, l'une grande, l'autre petite. Il dit que la grande est plus commune que l'autre, & que du reste elles sont semblables; ce qui fait croire que la seule différence n'est que dans le séxe, & qu'il s'est trompé. Il ne la decrit pas non plus assez éxactement.

La *Chouette* prend les souris dans les granges & les maisons, comme les chats, & elle vit de petits oiseaux qu'elle attrape la nuit. Lorsque la *chouette* est repûë, elle sera trois jours sans manger, & quelquefois jusqu'à neuf. Elle est fort utile au chasseur pour prendre toutes sortes d'oiseaux, & c'est un fort grand divertissement de voir comment ils lui font la guèrre. Lorsqu'elle se voit environnée & pressée de tous côtez, elle se couche sur le dos, & ne fait paroître que son béc & ses griffes. Il y a sympathie entre le faucon & la *chouette*. Lorsqu'il voit que les autres oiseaux lui font la guèrre, il vient à son secours, & la défend. On dit qu'il n'y en a point dans l'Isle de Candie, & que quand on y en porte, elles meurent.

CHOUETTE, ou CHUETTE. Voyez CHOUCAS.

Ce mot vient de *cucuba*, ou *cucubetta*. MÉN.

On dit provèrbialement de celui qui est accoutumé à dérober, qu'il est larron comme une *choüette*. Ce provèrbe est venu des Latins, ils appelloient la *chouette monedula*, parce qu'elle vôle l'argent.

CHOUQUET. s. m. Tèrme de Marine. C'est un gros billot de bois quarré par dessous, & rond par dessus, qui sèrt à chaque brisûre des mâts au dessus des barres de hunes pour emboiter les mâts l'un dans l'autre par le moyen des tenons & des mortaises qui y sont. On y emboite aussi le bâton du pavillon. On l'appelle autrement *tête de Maure*.

CHOUSSET. s. m. Boisson que font les Turcs, & dont ils usent. *Zitum Turcicum*; *Posca Turcica*, *Cervisia Turcica*. Le *Chousset* n'est guère différent de ce qu'on appelle boüillon en Picardie, dit Vigenère dans ses Illustr. sur l'hist. de Chalcond. p. 341. Le *Chousset* est fort nourrissant, il entête comme la biére jusqu'à enyvrer. Il est fait de pâte cruë, mais levée, qu'on décuit dans un chaudron plein d'eau; & étant rassis & séché l'on en prend la grosseur d'un œuf, qu'on jette en de l'eau pour boire, laquelle s'échauffe incontinent, & boût d'elle même sans la mettre sur le feu, de manière qu'il s'en fait une boisson blanche & épaisse, qu'on nomme *chousset*. Les Turcs se fardent de l'écume de *chousset*, comme les Flamandes & Angloises de celles de la bière. VIGEN. *cité*.

CHOYER. v. act. Traiter, manier délicatement quelque chôse; la consèrver avec soin. *Tractare aliquid caute, diligenter curare*. Les gens propres *choyent* beaucoup leurs habits. Vous avez de belles porcelaines, il les faut bien *choyer*. Cette mère *choye* fort ses enfans. Ce mot est du stile familier. La santé des Princes est fort précieuse, il la faut *choyer*.

Il le choye, il l'embrasse, & pour une maitresse,
On ne sçauroit, je pense, avoir plus de tendresse. MOL.

On

On le dit aussi fort souvent avec le pronom pèrsonnel, pour signifier avoir grand soin de soi, aimer fort sa santé & ses aises. C'est un homme qui se *choye* fort.

CHOYER, signifie aussi, Épargner. Dans les villes assiégées, il faut *choyer* les provisions, les épargner. *Parcere.* Un homme qui n'a que peu de bien, le doit *choyer.*

CHOYER, signifie encore, Ménager la réputation de quelqu'un. *Parcere alicujus famæ.* Il n'est pas satisfait de son Avocat, il a trop *choyé* sa partie. Cet Historien a beaucoup *choyé* un tel Prince, il n'en a pas dit tout le mal qu'il en sçavoit.

CHOYNE, c'est un fruit de l'Amérique de la forme d'un œuf d'autruche. Son écorce est dure. On en fait des vaisseaux à boire. Les feüilles de l'arbre ressemblent à celle du laurier. Voyez Thevet &c.

CHR.

CHRÊME. s. m. Huile consacrée par l'Évêque, qui sert à administrer les Sacremens de Batême, de Confirmation, d'Ordre, & d'Extrême-Onction. *Sacrum Chrisma.* On fait le S. *Chrême* le Jeudy Saint avec de grandes cérémonies. En Espagne l'Évêque prenoit autrefois le tiers d'un sou pour le S. *Chreme* que l'on distribuoit à châque Église, à cause du baume qui y entre. Le Concile de Prague tenu en 572. Can. 4. défend de rien prendre.

L'Auteur Arabe de *Giàvaher al Bochur* écrit que le baume de Matharée auprès du Caire en Égypte étoit fort recherché des Chrétiens, à cause de la foy qu'ils y avoient. Il dit ceci à cause que les Chrétiens s'en servoient pour faire le *chrême* de la Confirmation. D'HERBELOT, *au mot Belsan.*

Ce mot vient du Grèc χρῖσμα, signifiant la même chôse. Du Cange dit qu'il y en a de deux sortes: l'un qui se fait avec de l'huile & du baume, qui sert aux Sacremens de Batême, de Confirmation, & des Ordres: l'autre qui est de simple huile qui est consacrée par l'Évêque, qui servoit aux Catéchumenes, & dont on use en l'Extrême-Onction. Cette cérémonie est fort ancienne, & même d'institution Apostolique. Les Maronites ne composoient pas seulement d'huile & de baume le *Chrême* de la Confirmation avant qu'ils eussent été réformez; ils y ajoûtoient du musc, du safran, de la canelle, des rôses, de l'encens blanc, & plusieurs autres drogues qui sont rapportées par Raynaldus *an.* 1514. *n.* 91. avec la dôse de chacune. Le P. Jérôme Dandini Jésuite, qui alla au Mont-Liban en 1596. en qualité de Nonce de sa Sainteté, arrêta dans un synode, que le *Chrême* se feroit avec de l'huile & du baume seulement, sans y ajouter autre chôse, cela signifiant les deux natures de J. CHRIST, l'huile marque la nature humaine, & le baume la nature divine. *Voyage du Mont-Liban, ch.* 28.

On appelle à Bourges le *Chrême de Bourges*, la Jurisdiction spirituelle de l'Archevêque, dans le détroit de laquelle il a droit de distribuer le S. *Chrême* aux Curez.

CHREMEAU. s. m. Petit bonnet qu'on prépare pour mettre sur la tête des enfans qu'on batise, lorsqu'on leur a appliqué le Saint Chrême. *Fascia.*

CHRÉTIEN, ENNE. adj. & subst. Celui qui croit en JÉSUS-CHRIST; qui est batisé, & qui suit la doctrine de l'Évangile. *Christianus, Christianis sacris imbutus.* Le monde *Chrétien.* Le peuple *Chrétien.* Les prémiers *Chrétiens* ont vécu dans une grande pureté. Le sang des Martirs a été une semence des *Chrétiens.* Parmi le peuple l'on n'est *Chrétien* que par hasard, & non point par réflexion. FLECH. Un Dieu du Paganisme fait une méchante figure dans un poëme *Chrétien.* S. ÉVR. Si on comparoit la doctrine des *Chrétiens* avec leur conduite, on trouveroit leur vie bien peu conforme à leur foi. VILL. Comment accoutumer des esprits corrompus à la régularité de la Religion *Chrétienne*; chaste, sévère, ennemie des sens, & uniquement attachée aux biens invisibles? BOSS. On a commencé à donner ce nom à Antioche à ceux qui croyoient en JESUS-CHRIST, comme on voit dans les Actes des Apôtres. Avant cela on les appelloit *Disciples.*

CHRÉTIEN, se dit aussi de ce qui appartient à la Religion de J. CHRIST. La Morale *chrétienne* l'a bien emporté sur celle des Payens. Les déserts étoient peuplez de gens qui faisoient profession de mourir à l'amour du monde par l'étude de la pèrfection *chrétienne.* HERMAN. L'humilité est la bâse des vèrtus *chrétiennes.* JAQ.

> *Ne valoit-il pas mieux vous pèrdre dans les nuës,*
> *Que d'aller sans raison, d'un stile peu* chrétien,
> *Faire insulte, en rimant, à qui ne vous dit rien?* BOIL.

On appelle par éxcellence le Roi de France, le *Roi Très-Chrétien*, comme le Fils aîné de l'Église. *Rex Christianissimus.* S. Grégoire écrivant à Charles Martel, entre les autres titres d'honneur qu'il lui donne, le nomme *Très-Chrétien*, ce qui pourroit faire voir l'antiquité de ce titre, que prennent nos Rois privativement à tous les autres. GODEAU. Zacharie fit (aussi) une réponse à Pepin, qu'il nomme *très-Chrétien.* ID. Enfin, le surnom de Roi *tres-Chrétien*, dont nos Rois étoient en possession depuis plusieurs siécles, fut affecté de son tems d'une manière spéciale à sa pèrsonne, & à celle de ses successeurs, par le Pape Paul II. P. DANIEL. *T. II. p.* 1459.

Lambecius, dans son III^e Tôme de la Bibliothéque de l'Empereur, prétend que la qualité de *tres-Chrétien* n'a point été donnée à Loüis le Débonnaire par Ernardus Nigellus Poëte de ce tems-là, entant que Roi de France, mais entant qu'Empereur d'occident, & que c'est par la même raison que Charlemagne dans l'Inscription d'un Recueil d'Épitre qu'il fit faire en 791. ne s'appelle pas *très-Chrétien.* Nos Historiens François ont suffisamment répondu à ces petites querelles d'Alleman. VIG. MARV.

On a donné aussi le nom de *Chrétien*, particulièrement aux Écclésiastiques, & le nom de *Chrétienté* au Clèrgé.

Dieu aide au prémier Chrétien. C'est le cri d'armes des Montmorenci & des Laval; car la maison de Laval a le même cri d'armes que celle de Montmorenci.

CHRÉTIEN, se prend aussi quelquefois substantivement. Les *Chrétiens* sont obligez à une grande pureté. Les *Chrétiens* ont fait plusieurs Croisades contre les Infidelles, où ils ont commis les plus horribles crimes.

> *Responsable du tems, l'inutile* Chrétien
> *Croira que c'est un mal, de ne point faire un bien.* VILL.
>
> *Quel est l'aveuglement, & quel est le malheur*
> *D'un* Chrétien *qui donne à la joye*
> *Le tems qu'il doit à la douleur?* L'AB. TETU.

CHRÉTIEN, se dit aussi dans le stile bas & comique, pour Pèrsonne. Jamais je ne vis un plus hideux *Chrétien.* MOL.

On dit provèrbialement, quand un homme ne goûte pas une chôse qui est bonne, ou qu'il ne fait pas ce que les autres font, qu'il n'est pas *Chrétien.* On dit aussi, il n'y a corps de *Chrétien* qui m'ose reprocher telle chôse; pour dire, Il n'y a pèrsonne qui me veuille soutenir cela.

On dit aussi, Parler *Chrétien*; pour dire, un langage qu'on entende, ou un stile qui ne ressente plus le Paganisme. *Christiano more loqui, perspicuè, sine ambagibus loqui.* Si nous étions au tems des sacrifices, je devrois sacrifier à Esculape; mais il faut parler *Chrétien*, & je loüe Dieu &c. BAL.

CHRÉTIEN DE LA CEINTURE. Voyez CEINTURE.

CHRÉTIENS DE S. JEAN. *Christiani sancti Joannis*, ou *à sancto Joanne dicti.* C'est le nom d'une secte de Chrétiens qui sont en grand nombre à Balsara, & dans les villes voisines. Ils habitoient autrefois au long du Jourdain, où saint Jean baptisoit, & c'est de là qu'ils ont pris leur nom: mais depuis que les Mahométans eurent conquis la Palestine ils se retirèrent en Mésopotamie & en Caldée, pour éviter la pèrsécution des Infidelles, qui brûloient leurs livres & leurs Églises, & éxèrçoient sur eux les dèrnières cruautez. Les villes où ils sont établis sont *Balsara, Souter, Despoul, Rumez, Bitoum, Mono, Endecan, Calasabat, Aveza, Dega, Dorech, Masquel, Gumar, Carianous, Onezer, Zech*, & *Loza.* Tous les ans ils célèbrent une fête qui dure cinq jours, pendant lesquels ils viennent tous trouver leurs Évêques, qui les baptisent du batême de saint Jean: ils ne baptisent que dans les rivières, & le Dimanche seulement. Ils n'ont point connoissance du mystère de la sainte Trinité, mais ils disent que JESUS-CHRIST est l'esprit & la parole du Père éternel. Pour l'Eucharistie, ils se sèrvent de pain fait de farine, avec du vin & de l'huile: le vin, selon eux, marque le sang de JESUS-CHRIST, & l'huile marque l'onction de la grâce & la charité. Leur consécration consiste en cèrtaines longues prières qu'ils font, pour loüer & remèrcier Dieu; ils bénissent le pain & le vin en mémoire de JESUS-CHRIST, sans faire mention de son corps ni de son sang. Après la mort d'un Évêque ils élisent pour son successeur un de ses fils, s'il en a, ou un de ses plus proches parens. Ils croyent beaucoup de fables touchant la création du monde, & l'autre vie. Les *Chrétiens de S. Jean* ont trois fêtes principales, l'une en hyvèr, qui dure trois jours, en mémoire de nôtre prémier père & de la création du monde; une autre au mois d'Août, qui dure aussi trois jours, & qu'ils appellent la fête de Saint Jean; la troisième au mois de Juin, qui dure cinq jours; c'est à celle-ci qu'ils se font batiser. Ils obsèrvent le Dimanche, ils n'ont point de jeûnes, & ne font aucune pénitence; aussi croyent-ils qu'ils seront tous sauvez. Ils n'ont point de livres canoniques, mais ils en ont qui sont remplis de sortilèges, dont l'effet est si puissant, qu'ils disent que leurs Prêtres font tout ce qu'ils

qu'ils veulent, & ont une autorité absoluë sur les Diables. TAVERNIER, *tom. prémier*. Voyez SABIEN.

CHRÉTIEN DE SAINT THOMAS, ou DE SAN THOMÉ. Lorsque les Chrétiens arrivèrent aux Indes la prémière fois, & dès qu'ils touchèrent au port de Calecut, ils trouvèrent d'anciens Chrétiens, qui se disoient descendus de ceux que S. Thomas avoit convèrtis aux Indes, & que pour cela on nomma *Chrétiens de San Thomé*, ou *de Saint Thomas*. Quand ils eurent appris qu'il étoit arrivé aux Indes une nation étrangère qui avoit une vénération singulière pour la croix, ils lui envoyèrent des Ambassadeurs pour faire alliance avec elle, firent des présents aux Portugais, & implorèrent leur secours contre les Princes Gentils. Il est constant que ces Chrétiens, soit Prêtres, soit laïques, sont des Indiens naturels. On les nomme dans le païs *Nazaréens*; mais l'usage a attaché à ce tèrme une idée de mépris. Le tèrme de *Mappuley*, & au pluriel *Mappuleymar*, qui est leur autre nom, est plus honorable. Ces *Chrétiens* font une Caste assez nombreuse, riche, belliqueuse; mais toujours divisée par mille factions, haines & querelles. Cette Caste est répanduë dans les tèrres depuis Calecut jusqu'à Travancor; non que tout ce païs soit occupé par ces *Chrétiens* seuls, mais parce que toutes les peuplades & Églises de cette Caste sont renfèrmées dans cet espace de païs. L'endroit où ils en ont davantage est proche de Cochin. Les Mahométans ont une haine particulière contre ces *Chrétiens*, sans que l'on sçache pourquoi, sinon qu'elle est plus invétérée. Ces *Chrétiens* prétendent que l'Apôtre S. Thomas a convèrti ce païs. Des Sçavans d'Europe prétendent que c'est un autre S. Thomas. D'autres disent que c'est un Marchand Nestorien nommé Thomas. Un Missionnaire, qui demeure depuis long-tems dans l'Inde, prétend avoir fait des découvèrtes curieuses là dessus, que S. Thomas débarqua à Calecut, & travèrsant les montagnes vint jusqu'à Meliapor, capitale du Royaume de Coromandel. Le Bréviaire des Prêtres de cette Chrétienté porte même que S. Thomas passa jusqu'à la Chine. Ce qu'il y a de cèrtain, c'est qu'en deux montagnes peu éloignées de Méliapor, & aux environs de cette ville, on a trouvé des monumens de la Religion Chrétienne. Voyez Maffée, *hist. Indic. L. I. II. VI. VIII.* & le P. Bouhours, vie de S. François Xavier, L. I. & L. III.

Au reste, ces *Chrétiens* sont depuis long-tems Nestoriens, & plusieurs ne prennent ce nom que comme un nom de Secte. Le Patriarche de ces Nestoriens, qui réside à Mosoul, étend sa Jurisdiction jusques dans l'Inde. Il est constant que les *Chrétiens* du Rit Chaldéen qui sont à Goa, à Cochim, à Angamala, & dans plusieurs autres lieux de ce païs-là, sont tous de la Secte Nestorienne. Les Papes leur ont envoyé souvent des Missionnaires, principalement depuis que les Portugais ont été établis dans les Indes. Dom Jean Albuquerque, de l'Ordre de Saint François, a été le prémier Archevêque de Goa de la part du Pape. Ce fut sous lui en 1546. qu'on établit un Collège à Cranganor, pour instruire les enfans dans les cérémonies des Latins; mais les Jésuites, qui fûrent plus habiles que les autres Missionnaires, s'apperçûrent bien-tôt que les jeunes Chaldéens instruits à la manière des Latins, n'étoient pas propres pour convèrtir les Chrétiens de Saint Thomas; c'est pourquoi ils établirent un autre Collège en 1587. à une lieuë de Cranganor, où ils enseignèrent la langue Caldaïque aux enfans, afin qu'étant devenus grands ils fussent reçus dans le ministère comme de véritables Caldéens; cela ne fut pas d'une grande utilité. Il ne fut pas possible aux Jésuites de les détourner de la soumission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la communion du Pape; ils ne pouvoient quitter leurs vieilles coûtumes, où ils avoient été instruits par leurs Évêques, & qui étoient fort differentes des usages de Rome. Celui qui a travaillé le plus à réünir les Chrétiens de S. Thomas avec l'Église Romaine, a été Aléxis de Ménéses, de l'Ordre de Saint Augustin, qui fut fait Archevêque de Goa, & qui prit la qualité de Primat de l'Orient. Cette fameuse mission arriva en 1590. elle est décrite au long dans un livre qui a été d'abord écrit en Portugais, & ensuite traduit en François, sous le titre d'*Histoire Orientale des progrès d'Aléxis Ménéses en la Reduction des Chrétiens de Saint Thomas*, imprimée à Bruxelles *in* 8° en 1609. On voit dans cette Relation, qui a été faite sur les memoires de l'Archevêque, & de quelques Missionnaires qui l'accompagnèrent, qu'on fit de grandes violences à ces *Chrétiens* des Indes, faute de sçavoir la Théologie Orientale. On les inquiéta sur des cérémonies, qui n'étoient d'aucune importance, & sur lesquelles on ne les inquiéteroit pas présentement à Rome. Toute cette narration montre que les *Chrétiens* de Saint Thomas étoient fort zélez pour deffendre leur croyance, qu'ils prétendoient avoir consèrvée comme leurs pères l'avoient reçûë de Saint Thomas. Lorsqu'on leur demandoit si le Pape n'étoit pas le Chêf de l'Église, ils répondoient qu'il étoit le Chêf de l'Église de Rome, autrement de Saint Pierre; mais qu'il ne l'étoit pas de l'Église de S. Thomas, qui avoit été leur Apôtre. Mais nonobstant ce zele pour leur Religion, & la soumission qu'ils avoient pour leur Patriarche de Babylone, l'Archevêque Ménéses travailla fortement à les réduire sous la puissance du Pape, & à leur faire voir les èrreurs où ils étoient. Il assembla pour cela un Synode de 1599. le 20. de Juin, où se trouvèrent les Députez des Nestoriens, afin de déliberer avec lui sur toutes les chóses qui regardoient la Religion. Le Sieur de Moni, dans son *Histoire de la Croyance* & des Coûtumes des Nations du Levant, a rapporté & éxaminé tout ce qui fut arrêté dans ce Synode. Voyez NESTORIENS.

BON-CHRÉTIEN. Arbre & fruit. Voyez BON. On lui donne partout le surnom de *Bon*, à la résèrve du Poitou, qui se contente de l'appeller la Poire de *Chrétien*. LA QUINT.

CHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière chrétienne. *Ut Christianum decet*. Il faut pardonner les injures, quand on veut vivre *chrétiennement*.

> *C'est en vain qu'un Docteur, qui prêche l'Evangile,*
> *Mêle* chrétiennement *l'agréable à l'utile;*
> *S'il ne joint un beau geste à l'art de bien parler.* VILL.

CHRÉTIENTÉ. s. f. Tout le païs habité par les Chrétiens. *Christianus orbis*. Les Turcs ont toujours tâché de troubler le repos de la *Chrétienté*, ont envahi plusieurs tèrres de la *Chrétienté*. Ce sont les seuls par qui nous gouvèrnons la *Chrétienté*. PASC.

Il y a aussi au païs du Maine & ailleurs un Doyenné qu'on appelle *Doyenné de Chrétienté*, comme on voit dans le Pouillié des Benéfices. C'est ainsi qu'on a appellé autrefois la Cour d'Église, *Cour de Chrétienté*, tant en parlant de la Jurisdiction, que de l'Auditoire. On a dit aussi, qu'un enfant avoit *Chrétienté*, quand il avoit le Batême.

On dit provèrbialement, Dieu bénisse *Chrétienté*, quand on fait comparaison d'un animal à un homme. On dit aussi de celui qui n'a point de semelles à ses souliérs, à ses chausses, qu'il marche sur la *Chrétienté*; pour dire, sur le pavé.

CHRISMAL. s. m. *Chrismale*. Vaisseau dans lequel les anciens Moines portoient sur eux de l'huile bénite, pour en oindre les malades, quand ils sortoient. Il en est parlé dans la Régle de S. Colomban. *Chrismal* signifioit aussi quelquefois un Reliquaire. FLEURY.

CHRISMATION. s. f. Action d'imposer le chrême. Cérémonie de l'Église par laquelle un Ministre des Autels impôse le saint chrême. *Chrismatio*; *Chrismatis impositio*. La *Chrismation*, selon la plus grand nombre des Théologiens, est la matière prochaine du Sacrement de Confirmation. Voyez le Concile de Laodicée vèrs l'an 364. Can. 7. & 48. Le second de Seville Can. 7. celui de Florence, *in Decr. ad Armen.* celui de Trente, *Sessione VII. Can.* 2. Innoc. I. ép. 1. c. 3. &c. La *Chrismation* qui se fait au Baptême se fait par le Prêtre, celle de la Confirmation se fait par l'Évêque. Ce mot ne se dit que de ces deux Sacremens; pour celui de l'Ordre, nous disons Onction.

Ce mot vient de *Chrismatio*, qui vient de *χρίσμα*, *chrême*.

CHRIST. s. m. Prononcez l'*s*, & le *t*. Tèrme de Peintre & d'Imager, Crucifix; taille douce qui représente la tête seule de Nôtre Seigneur. *Christi crucifixi effigies, imago*. Voilà un beau *Christ*.

Quand le mot *Christ* est joint au mot *Jésus*, on ne prononce point l'*s*, Jésus *Christ*, lisez Jésu *Christ*.

Quelquefois on se sèrt du mot *Christ* seul par antonomase, pour dire celui qui est envoyé de Dieu, qui est oint, comme Jésus-*Christ*, David, un Roi, un Pontife, un Prophète &c. Alors les paroles du discours doivent détèrminer ce mot, & lui faire signifier ce que celui qui parle veut faire entendre.

CHRIST. L'Ordre de *Christ*, est un Ordre militaire fondé l'an 1318. par Denis I. Roi de Portugal, pour animer sa Noblesse contre les Maures. *Ordo Militaris à Christo dictus*. Le Pape Jean XXII. le confirma en 1320. & donna aux Chevaliers la régle de S. Benoît. Aléxandre VI. leur pèrmit de se marier. Il a été depuis inséparablement réüni à la Couronne, & les Rois de Portugal ont pris le titre d'Administrateurs pèrpétuels de cet Ordre. Les Chevaliers de l'Ordre de *Christ* sont vêtus de blanc, ils portent sur la poitrine une croix patriarchale de gueule, chargée d'une autre croix d'argent: ce sont les armes de l'Ordre. Ces Chevaliers, qui faisoient autrefois leur résidence à Castro-Marin, la transférèrent dans la ville de Thomar, comme étant plus voisine des Maures d'Andalousie & de l'Estramadoure. LE QUIEN DE LA NEUV. *Hist. de Port.*

CHRIST. Ordre militaire en Livonie. *Christi Sacer Ordo in Livonia*. L'Ordre militaire des Frères de *Christ* fut institué en 1205

par

par Albert Évêque de Riga : ils portoient sur leurs manteaux une épée, & une croix par dessus, ce qui les fit aussi nommer les fréres de l'épée. La fin de leur institut fut de défendre les nouveaux Chrétiens, qui se convertissoient tous les jours en Livonie, & que les Payens persécutoient, comme il paroit par une lettre d'Innocent III. qui ordonne une Croisade contre eux. Voyez l'établissement de cet Ordre dans *Longin. Hist. de Polon. L. VIII.*

CHRISTIAN, ou CHRISTIEN. Nom propre d'homme. *Christianus.* C'est la même chôse que *Chrétien. Christian*, ou *Chrétien* Druthmar, surnommé le Grammairien, Auteur d'un Commentaire sur S. Mathieu & d'un Abregé sur S. Luc & sur S. Jean, étoit un Moine de Corbie sur Somme dans le IX[e] siécle. *Christian*, ou *Christien* de Troyes, est un Poëte François qui vivoit vèrs le commencement du XIII[e] siécle. *Christian* Urst, Professeur de Mathématiques à Bâle. *Christian* de Brunswich, fils d'Henry Jules Duc de Brunswich & d'Elisabeth de Dannemarck, fut Administrateur de l'Évêché d'Halberstad en Dannemarck. On dit Christièrne pour *Christien.*

CHRISTIANISME. s. m. Les deux *s* de ce mot se prononcent. La doctrine de J. C. la Foi, la Religion Chrétienne. *Christiana Religio.* Les Apôtres & les Martyrs ont prêché, ont établi le *Christianisme.* On a porté le *Christianisme* dans les Indes Orientales & Occidentales. Ceux qui ne tenoient au *Christianisme* que par la tèrreur, allèrent tumultuairement investir le Palais. FLEC. Le Grand Constantin étoit alors dans la chaleur de son nouveau *Christianisme.* HERMAN. Ce n'est pas là l'esprit du *Christianisme.* PORT-R. Quand les hommes auront retiré du *Christianisme* ce qu'ils y ont mis, il n'y aura qu'une même Religion aussi simple dans sa doctrine, que pure dans sa morale. S. EVR. *Christianisme*, n'est pas pris ici dans sa signification propre, qui ne renfèrme rien de contraire à la pureté de la foi, & de la morale de J. C. tout ce que les hommes y ont ajouté de contraire, n'est point du *Christianisme.*

CHRISTIANOCATÉGORE. s. m. & fém. Nom de Secte. *Christianocategorus.* Cèrtains hérétiques, qui adoroient les images de la sainte Vièrge & des Saints, sont ainsi appellez par S. Jean Damascene.

Ce mot est Grèc, χριστιανὸς, *Chrétien*, κατηγορέω, j'accuse. Accusateurs de Chrétiens. J'aimerois mieux user de cette phrâse que de dire *Christianocategores.*

CHRISTIÈRNE. s. m. Nom propre d'homme, qu'ont porté cinq Rois de Dannemarck, & quelques Princes de leur sang. *Christiernus, Christianus.* C'est le nom Christian, ou Christien, avec une tèrminaison Danoise, & il ne faut s'en sèrvir que quand on parle des Danois. *Christierne* prémier régnoit en Dannemarck, en Suéde & en Norvége, dans le quinziéme siécle.

CHRISTINE. s. f. Nom propre de femme. *Christina. Christine*, Reine de Suéde, fille du Grand Gustave Adolphe, céda en 1654. son Royaume à Charles Gustave son cousin gèrmain. Elle étoit sçavante, & aimoit les Sciences & les habiles gens ; ce fut elle qui fit venir en Suéde M. Descartes. *Christine* de France &c. *Christine* de France fille d'Henry IV. épousa Victor Amé Duc de Savoye.

CHRISTOLYTE. s. m. & f. Nom de secte. *Christolytus, a.* C'étoient des hérétiques dont parle S. Jean Damascene, ainsi appellez, parce qu'ils détruisoient JESUS-CHRIST, assurant qu'il étoit descendu aux Enfers en corps & en âme, & qu'ayant laissé là l'un & l'autre, il étoit monté au ciel avec sa seule divinité, ou plûtôt, sa seule divinité y étoit montée.

Ce mot est Grèc, composé de Χριστὸς, *Christ*, & λύω, Je résous ; & signifie des gens qui dissolvent, qui détruisent JESUS-CHRIST.

CHRISTOPHE, ou CHRISTOPHLE. s. m. Nom propre d'homme. *Christophorus.* S. *Christophle* est honoré dans l'Orient & dans l'Occident depuis plusieurs siécles, quoiqu'on ne sçache rien de seur de sa vie & de son Martyre. Quelques-uns de nos Écrivains François écrivent *Christophle*, comme Baillet, Tillemont &c. M. de Cordemoy écrit *Christophe*, & dans l'usage ordinaire on prononce *Christophe*, plûtôt que *Christophle*, quoiqu'en dise M. Baillet. Le peuple dit *Cretof.*

Ce mot s'est formé du Latin, ou plûtôt du Grèc *Christophorus, Christophore, Christophre, Christophle, Christophe.* Χριστοφόρος est composé de Χριστὸς, *Christ*, & φέρω, *Je porte*, & signifie Porte-Christ. C'est sur la signification de son nom qu'on le peint portant Jesus-Christ sur ses épaules.

L'Isle de S. *Christophe* est une des Isles de l'Amérique que l'on nomme Antilles. Elle est au couchant de la Barbade. Christophe Colomb la découvrit en son prémier voyage de l'Amérique, & la voyant si agréable voulut qu'elle portât son nom. A quoi il fut aussi convié par la figure d'une des montagnes qui sont en cette Isle, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules, une autre plus petite montagne ; de même que l'on peint Saint Christophle comme un géant, qui porte nôtre Seigneur sur les siennes en forme d'un petit enfant. L'Isle est sur la hauteur de dixsept degrez & 25 minutes. LONV. DE POINCY, *hist. nat. des Antilles L. I. c. 4.* où il la décrit. L'Isle a environ 25 lieuës de tour. Elle est hérissée de montagnes au milieu. Elle ne laisse pas de produire quantité de tabac, de sucre, de gingembre & d'indigo. Elle est divisée en quatre cantons, dont il y en a deux qui sont tenus par les François, & les deux autres par les Anglois.

Il y a une autre Isle de S. *Christophle* dans la mèr pacifique près de la Tèrre de Quir.

CHROCTILDE. s. f. Nom propre de femme, qui se trouve pour CLOTILDE. Voyez ce mot.

CHRODEGANG. s. m. & nom propre d'homme. On dit aussi Godegrang. *Chrodogangus.* S. *Crodegang*, issu d'une des prémières noblesses du Royaume d'Austrasie, vivoit au VIII[e] siécle.

CHROMATIQUE. adj. m. & f. & subst. Tèrme de Musique ; qui est le second de ses trois genres qui abonde en demi-tons. *Chroma, chromatice.* Il a été appellé de ce nom, à cause que les Grècs le marquoient avec des caractères de couleur, qu'ils appellent χρῶμα. Le P. Parran dit que *chromatique* veut dire la même chôse que varié & coloré, parceque le genre *chromatique* varie & embellit le genre diatonique par ses demi-tons, qui font dans la musique le même effet que la variété des couleurs dans un tableau. Les genres *chromatiques* & enharmoniques ne contiennent que les moindres degrez diatoniques ; desorte qu'ils ont la même raison ou proportion avec le diatonique, que les nombres entiers avec les nombres rompus. Le B mol appartient au genre *chromatique.* Boëce, & après lui Zarlin, ont dit que le genre *chromatique* fut inventé par Timothée Milesien du tems d'Alexandre le Grand. Les Spartiates le bannirent de leur ville, à cause que cette Musique étoit trop molle, & qu'ils n'avoient accoutumé d'user que du genre diatonique. Le *chromatique* est dans la musique entre le diatonique & l'enharmonique ; ce qu'est dans la peinture la couleur entre le blanc & le noir. Plusieurs assurent qu'on n'a jamais oüi le pur *chromatique* : toutefois Aristide assure qu'il l'a chanté. P. PARRAN.

CHROMATIQUE. s. f. Tèrme de Peinture ; c'est le coloris, qui est la troisiéme partie de la Peinture. *Chroma.*

CHRONIQUE. s. f. Histoire selon l'ordre des tems. *Chronica, orum. Chronici libri.* On ne le dit guère que des vieilles Histoires. Les *Chroniques* de Charlemagne. Les *Chroniques* de S. François. Ma *chronique* porte que ce fut cette fille sensée, qui eut la gloire d'inventer tous les Stinquèrques, les Firmamens, & les Falbala de son siécle. M[lle] L'HÉRITIER.

> *Je veux que la vertu de vos ayeux antiques*
> *Ait servi de matière aux plus vieilles* Chroniques. BOIL.

La *Chronique scandaleuse*, est une Histoire compôsée du tems du Roi Louïs XI. par un Officier de la ville de Paris. *Chronica maledica.*

On appelle figurément *Chronique scandaleuse*, les médisances & les mauvais bruits qui courent dans le monde. *Maledicta.* Cet homme passe pour un grand dévot, mais la *Chronique scandaleuse* conte beaucoup de ses histoires de galanterie. On dit aussi *Chronique* simplement, pour dire, Un conte, Une fable, Un bruit qui court.

> *Or le mari par cèrtaine ouvèrture*
> *Guettoit sa femme, observoit son allure,*
> *Rioit sous cape, & comptoit par ses doigts,*
> *Qu'elle n'iroit jamais au bout du mois.*
> *Il comptoit bien, remarque la* Chronique. P. DU CERC.

C'est à dire, remarque le conte, dit le conte.

CHRONIQUE. adj. Tèrme de Médecine. Long, qui dure longtems. *Longus, diuturnus.*

On appelle *maladie Chronique*, une maladie invétérée, & qui doit durer longtems, comme la goutte, les hémorrhoïdes, les fistules, &c.

CHRONIQUER. v. act. Mot vieux & burlesque ; pour dire, Faire quelque Chronique. *Chronica scribere.* Ils vouloient *chroniquer* ses faits. SARAZ.

CHRONIQUEUR. s. m. Qui a écrit des Chroniques. *Chroniqueur* Turpin. Ce mot est vieux & ironique ; & alors il se dit d'un homme qui fait de vieux contes, & qui raconte de vieilles histoires.

CHRONOLOGIE. s. f. Doctrine des tems, science des époques ; & entr'autres des supputations qui regardent le Comput Ecclésiastique. *Chronologia, descriptio temporum, Rationarium temporum.* Les Auteurs sont bien differens en matière de *Chronologie.* La *Chronologie* a soin de marquer les jours, & les années où les plus grands évenemens sont arrivez. Africain compôsa au commencement du III[e] siécle un grand ouvrage de *Chronologie*, pour

pour servir à la controverse contre les Payens : il la conduisoit depuis le commencement du monde jusqu'au Consulat de Gratus & de Séleucus sous Macrin l'an de JESUS-CHRIST 221. Nous n'en avons que ce qu'Eusébe & Syncelle nous en ont conservé dans leurs ouvrages. Scaliger, le Père Pétau, la Peyre, Gautier, Sethus Calvisius, Usserius, le P. Hardoüin, Jésuite, les deux Capelles, le Chev. Marshan, le P. Gourdon Jés. Ubbo Emmius, le P. Labbe Jés. le P. Riccioli Jés. &c. ont écrit de la *Chronologie*. La *Chronologie* du P. Pétau est la plus seure & la plus nette que j'aye encore vûë. VIGN. DE MARV.

On a fait un jeu de la *Chronologie*, à l'imitation du jeu de l'Oye, qui apprend à retenir plusieurs points principaux de la *Chronologie*.

CHRONOLOGIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Chronologie. *Chronologicus, quod ad rationem temporum pertinet.* Les Tables *Chronologiques* sont d'un grand secours pour apprendre la Chronologie, comme celles du Père Pétau, de Helvicus, & de Marcel &c.

On appelle colonne *chronologique*, une colonne chargée de quelque inscription historique selon l'ordre des tems : comme selon les Olympiades, les lustres &c. On voyoit de ces sortes de colonnes à Athênes. L'Histoire de la Gréce y étoit gravée par Olympiades.

CHRONOLOGISTE, ou CHRONOLOGUE. Celui qui sçait la Chronologie, ou qui en a écrit ; qui est vèrsé dans la science des tems. *Chronographus.* Vous n'êtes pas un bon *Chronologiste*. Calvisius est un grand *Chronologue*. ABLANC.

CHRONOMÉTRE. s. m. *Chronometrum.* C'est un instrument pour mesurer les tems : il consiste dans une simple échelle que l'on fait par les pouces, ou les différens degrez qu'on y marque. M. Sauveur a donné dans ses principes d'Acoustique la figure de son *Chronométre*, & celle du *Chronométre* de M. Loulié.

Ce mot est formé de χρόνος, *tems*, & μέτρον, mesure.

CHRYSALIDE. s. f. Espéce de vèr, ou de chenille. *Chrysalis.*

CHRYSANTHÉMUM. s. m. *Chrysanthemum.* s. n. Plante qu'on nomme ainsi à cause de la couleur dorée de ses fleurs. Elle a néanmoins cela de commun avec beaucoup d'autres plantes. L'espéce de *Chrysanthémum* qu'on cultive dans les jardins, vient de Candie & de Sicile, & est annuelle. *Chrysanthémum Creticum, Clus. hist.* Ses tiges sont droites, hautes de trois à quatre pieds, branchuës, canelées, d'une couleur vèrd pâle, & garnies aussi bien que ses branches de feüilles altèrnes, découpées en plusieurs segmens, qui sont encore incisez sur leurs bords. Leur couleur est d'un vèrd un peu pâle. Les extrémitez des tiges & des branches portent des fleurs radiées, assez amples pour la grandeur de la plante, & soutenuës par des calices écailleux. Ses fleurs varient par leur couleur, qui est plus ou moins vive. Il s'en voit dont le centre est pâle, pendant que la circonférence est jaûne, & quelques pieds donnent des fleurs également jaûnes, les unes plus vives, les autres plus pâles. On estime plus les pieds qui portent les fleurs doubles toutes jaûnes ; on fait moins de cas de celles qui sont jaûne & blanc, quoique doubles. Les semences du *Chrysanthémum* sont menuës, longuettes, anguleuses, crenelées, & d'une couleur brune. On trouve dans les tèrres à blé des environs de Paris & dans celles de Normandie, une espéce de *Chrysanthémum* qui a ses fleurs toutes dorées, & aussi grandes que celles de la Marguerite. Ses feüilles sont tantôt entières & dentelées sur leurs bords, le plus souvent découpées en quelques segmens, longs & crenelez. Elle est nommée en Latin *Chrysanthemum segetum*, ou *Bellis lutea.*

Ce tèrme est composé des mots Grècs χρυσὸς, *or*, ἄνθος, *fleur*, comme qui diroit *fleur dorée*. On mange en quelques endroits les tiges & les feüilles de cette plante comme les autres hèrbes potagères.

CHRYSARGYRE. s. m. Tribut qui se levoit sur les femmes de mauvaise vie, & autres pèrsonnes de même sorte, *Chrysargyrum, Aurum lustrale, Negotiatorium, pœnosum.* Evagrius en parle au Ch. 39e du IIIe livre de son histoire. Zozyme dit que Constantin en fut l'Auteur. Il y en a cependant des vestiges dans la vie de Caligula par Suétone, & dans celle d'Aléxandre par Lampridius. Evagrius dit que Constantin le trouva établi, & qu'il pensa à l'abolir. Il se payoit tous les quatre ans. Quelques-uns disent que les Marchands & le petit peuple le payoient aussi. Voyez Baronius à l'an 330. L'Empereur Anastase l'abolit. Il ôta une impôsition que l'on appelloit le *Chrysargyre*, laquelle se levoit tous les quatre ans, non seulement sur la tête des pèrsonnes, de quelque condition qu'elles fussent, soit pauvres, soit esclaves ; mais même sur tous les animaux, & jusques sur les chiens, par chacun desquels on payoit six oboles. GODEAU.

Ce tribut se payoit en or & en argent, dit Hoffman, & de là son nom χρυσὸς, *or*, ἄργυρον, argent.

CHRYSEUIL. s. m. & nom propre d'homme. *Chrysolius.* S. *Chryseuil* fut disciple de S. Denys. Il souffrit la mort au lieu où est à présent Urelinghen, & son corps fut porté à Commines. Voyez l'Abbé Chatelain au 7e Fevr. p. 564.

CHRYSOCOLE. s. f. est une pièrre précieuse que Pline liv. 37. chap. 10. nomme d'un autre nom *amphitane*. Elle est de couleur d'or ; de figure quarrée. Il dit qu'elle a la vèrtu de l'aimant, même celle d'attirer de l'or, & qu'elle se trouve aux Indes. On tient cela fabuleux. Il y a apparence qu'il veut parler de la chrysolite, ou topase.

CHRYSOCOLLE, est aussi une colle, liaison, ou soudure de l'or & des autres métaux. *Chrysocolla.* La naturelle est une cèrtaine roüille d'airain épaissie, qui coule dans les mines, principalement de cuivre, & quelquefois en celles d'or, d'argent, & même de plomb, quand il passe quelque peu d'eau dans leurs veines, laquelle s'épaissit, & fait comme une pièrre ponce. La meilleure est celle qui est vèrte comme une émeraude, ou un porreau : c'est celle qui vient du cuivre. Celle des autres métaux est plus lavée. Plusieurs la mettent au rang des espéces de nitre. Les Médecins s'en servent en la cure des playes. On en fait d'artificielle avec un peu de naturelle détrempée & du pastel ou guède. On fait aussi une soudure d'or & d'argent avec de la rouille de cuivre & de l'urine d'un jeune garçon, ou avec un peu de nitre. On l'appelle autrement *borax*.

Ce nom de *chrysocolle* vient de ce qu'elle joint & soude l'or ; χρυσὸς, *or*, & κόλλα, *colle*. Les Grècs ont transporté le nom de la factice à la naturelle, à cause de la ressemblance de la couleur. Voyez Galien, Pline, Fallope, Agricola, Cæsius.

CHRYSOCÔME. s. f. Plante qui est une espéce d'*immortelle*, ou de *stechas citrin*. On l'appelle *chrysocôme*, parceque ses fleurs sont des bouquets d'une couleur d'or éclatante. *Stechas citrina angustifolia.* Voyez IMMORTELLE.

CHRYSOGONE. s. m. Nom propre d'homme. *Chrysogonus.* S. *Chrysogone* est un Martyr célèbre, qui souffrit, à ce que l'on croit, près d'Aquilée dans la pèrsécution de Dioclétien.

Ce nom est Grèc, composé de χρυσὸς, *aurum*, & γίνομαι, *fio*.

CHRYSOGONUM. s. m. *Chrysogonum.* Plante qui croît parmi les blez, de la hauteur d'une coudée. Ses tiges sont fort minces, divisées en plusieurs branches : elles sont garnies de feüilles dispôsées deux à deux d'un côté & d'autre en forme de croix, d'un vèrd brun, couchées par tèrre, plus larges au bout, & découpées comme celles du chêne. Ses fleurs, qui viennent aux extrémitez des branches, sont jaûnes, compôsées ordinairement de quatre feüilles. Sa racine est ronde, rouge par dedans. Cette plante est fort semblable au *leontopetalon*.

CHRYSOLITE. s. f. Pièrre précieuse & transparente, de couleur d'or mêlée de vèrd avec un feu tout-à-fait charmant. *Chrysolithus.* Elle est Orientale, & il en vient de l'Éthiopie, de l'Arabie & des Indes. Elle est plus tendre que les autres pièrres précieuses. Pline la nomme *chrysolampe*, Isidôre, *chrysopase*, & Albert le Grand *chrysopage*. Les Anciens l'appelloient *topase*, quand elle étoit tout-à-fait jaûne.

Ce mot vient de χρυσὸς, *or*, & de λίθος, *pierre*.

CHRYSOLOGUE. s. m. Surnom que l'on donne à S. Pièrre élû Archevêque de Ravenne en 433. & mort en 449. *Chrysologus.* Nous avons des homélies de S. Pièrre *Chrysologue* ; on dit aussi de S. *Chrysologue*.

Chrysologue veut dire parole d'or, χρυσὸς, *or*, λόγος, *parole*.

CHRYSOPÉE. s. f. Tèrme de Chymie, est l'art de faire la Pièrre Philosophale. Il vient du Grèc χρυσὸς, qui signifie *or*, & de ποιεῖν, qui signifie *faire*.

CHRYSOR. s. m. Nom propre d'un Dieu des Phéniciens. Sanchoniaton, & après lui Philon de Berite, disent dans Eusébe, *Prap. Evang. L. I.* que ce *Chrysor* étoit petit fils du Ciel, supérieur ; que lui & un frère qu'il eut, mais qu'ils ne nomment point, furent les inventeurs du fèr, & de ses différens usages, que *Chrysor*, qui est le Vulcain des Grècs & des Latins, avoit beaucoup étudié l'éloquence, la poësie Lyrique, & la divination ; qu'il étoit aussi l'inventeur de l'hameçon, de l'appas, de la ligne à pêcher, & qu'il avoit été le prémier navigateur du monde ; que pour toutes ces raisons on lui avoit décèrné les honneurs divins après sa mort, & qu'on l'appelloit encore Diamichius.

Ce nom pourroit bien venir du Phénicien חרש, *Hharasch*, qui signifie *forger*, *fabriquer*.

CHRYSOSTOME. s. m. Ce nom est Grèc, & signifie, *Bouche d'or* ; de χρυσὸς, *or*, & στόμα, *bouche*. On donne ce surnom à deux Auteurs ; à S. Jean *Chrysostome* Patriarche de Constantinople, & à l'Historien Dion ; & on le leur donne à raison de leur éloquence, & de l'élégance de leurs discours. Il n'est cependant bien en usage, sur tout en nôtre langue, que pour le prémier, dont il est prèsque devenu un second nom ; car on dit, Saint *Chrysostome*, aussi bien que S. Jean *Chrysostome*. Quelques-uns écrivent *Chrisostome*, il n'est pas bien, il faut y mettre un *y*.

CHU.

CHUCHETER. v. neut. Parler bas à quelqu'un en présence d'autres pèrsonnes dont on ne peut pas etre entendu ; ou simplement, parler bas, en secret, à une ou à plusieurs pèrsonnes, pour n'être point entendu. *Mussare*, *Insusurrare*, *Dicere aliquid in aurem*. Il est de mauvaise grâce de *chucheter*, de parler à l'oreille devant les honnêtes gens. L'affaire dont vous me dites qu'on avoit tant *chucheté*. BUSSI RAB.

CHUCHETEUR, EUSE. subst. Qui a coutume de chucheter. *Mussitabundus*. Les *chucheteurs* choquent, & sont odieux au reste de la compagnie.

CHUPIRE. s. m. Nom d'une plante qui croît en Amérique, & que les Méxicains appellent *quauhtepatli*, ou *arbre de feu*. Elle ressemble à nôtre laurier rôse, mais elle est plus grande. Ses feuilles ont un piéd de longueur, & trois pouces & demi de largeur. Son suc est rouge. Ceux du païs disent qu'il évacuë les humeurs pituiteuses. Il y en a qui croyent que cette plante est mortelle à l'homme.

CHUPIRI. s. m. Arbrisseau des Indes Occidentales, qu'on appelle autrement *charapeti*. Sa racine est grosse & longue, par dedans d'une couleur entre le blanc & le jaûne tirant sur le rouge. Ses feüilles sont semblables à celles de l'oranger, mais plus grandes. Ses fleurs sont jaûnes & étoilées. Il n'a nulle odeur ni saveur considérables. On s'en sert de même que du gaiac, contre la vérole, la gale, & autres maux opiniâtres.

CHUPMESSAHITE. s. m. Nom de secte Mahométane. Les *Chupmessahites* sont des Mahométans qui croyent que JESUS-CHRIST est Dieu, & le vrai Messie, le vrai Redempteur du monde, sans cependant lui rendre aucun culte public, ni se déclarer. Bien des honnêtes gens parmi les Turcs, si l'on en croit Ricaud, sont *Chupmessahites*, & il y en a jusque dans le Sèrrail. Quelques-uns ont mieux aimé mourir que d'abandonner cette créance.

Chup en Turc, signifie, *Appui*, *Protecteur*, & *Messahi*, *Chrétien*, *Chupmessahite*, Protecteur des Chrétiens.

CHUS. Prononcez *Cus*. C'est le nom d'un des fils de Cham, qui eut en partage une partie de l'Arabie heureuse, que l'Écriture appelle pour cela *Chus*, ou Tèrre de *Chus*, noms que les anciens Intèrprétes ont traduits par *Ethiopien*, & *Ethiopie* ; car l'Éthiopie dans l'ancien Testament n'est point encore la partie d'Afrique à laquelle nous donnons ce nom, mais la Tèrre de *Chus*. Bochart prétend que c'est une faute de traduire *Chus*, כוש, par Éthiopie ; & qu'il faut dire avec Jonathan l'Arabie. Il prétend aussi que la Tèrre de *Chus* & la Tèrre de Madian sont des synonymes. Voyez cet Auteur Phal. Liv. IV. Ch. 2. En Hébreu c'est *Chusch*.

CHUSCHITE. n. s. & nom de peuple. Habitant de la Tèrre de Chus, descendant de Chus. *Chuschita*, *Æthiops*. Bochart, comparant les différens endroits de l'Écriture où il est parlé des *Chuschites*, fixe leur prémière habitation sur les bords de la mèr rouge, partie dans l'Arabie heureuse, partie dans l'Arabie Pétrée ; de-là une Colonie passa le Tigre, & s'établit dans la Province appellée de leur nom Chusch, & Cuth par les Chaldéens ; *Kissoua*, Kissie, & Susiane par les Grècs, Chuzetan par les Pèrses, & il conjecture qu'elle leur fut donnée par Nemrod, en reconnoissance de leurs sèrvices dans ses conquêtes. M. Huet ajoute qu'une autre Colonie travèrsa le détroit de la mèr rouge, & pénétra dans l'Éthiopie. Cette Colonie ne paroit pas avoir passé là si-tôt.

CHUSISTAN. s. m. Prononcez *Cusistan*. Province du Royaume de Pèrse. *Chusistana*, *Susiana*. C'est l'ancienne Susiane qui consèrve encore son nom, mais corrompu. Elle a encore aujourd'hui Suse pour capitale, que l'on nomme *Sus*, & *Suster*. Le *Chusistan* a l'Yérack Agemi au couchant, au levant le Farsistan, & au midi le Golfe de Balsora. Voyez CHUSCHITE, pour l'étymologie.

CHUT. Tèrme dont on se sèrt quand on veut faire taire une pèrsonne pour en écouter une autre, & qui par manière d'intèrjection signifie, paix, silence. *Silete*, *tacete*, *favete linguis*. *Chut*, le voici qui vient. *Chut*, qu'on ne fasse point de bruit.

> *Après que la Reine eut dit* chut,
> *Chacun prit un siége, & se tut.* SCARRON.

CHUTE. Voyez CHEUTE.

CHUTH. Voyez CHUSCHITE.

CHY.

CHYLE. s. m. Tèrme de Médecine. Suc blanc qui se fait des viandes digérées. *Chylus*. Les alimens se tournent en *chyle* dans le ventricule par le moyen d'un fèrment volatile & salé que les glandes de sa membrane intérieure séparent. Ce *chyle* se pèrfectionne dans les intestins par le mélange de la bile & du suc pancréatique. Ensuite il entre dans les veines lactées, qui le portent dans le résèrvoir de Pécquet ; de là il passe dans le canal thorachique, qui va aboutir à la veine souclavière gauche. C'est dans cette veine que le *chyle* commence à se mêler avec le sang. Enfin il est porté dans le ventricule droit du cœur, & de là dans les poulmons & dans toutes les autres parties du corps, confondu avec le sang. Les anciens croyoient que le *chyle* se changeoit en sang dans le foye : d'autres ont crû que c'étoit dans le cœur. Les Modèrnes croyent avec plus de raison que ce changement se fait par le sang lui-même dans toutes les parties du corps.

Ce mot est Grèc, χυλὸς, il signifie *suc*.

CHYLIFICATION. s. f. Formation du chyle, changement des alimens en chyle. *Chylopoesis*, *Chiliformatio*. La *chylification* se fait prémièrement en mâchant les alimens dans la bouche, en les mêlant avec la salive, & les broyant avec les dents. Ensuite étant tombez par l'œsophage dans l'estomac, le suc acide de ce viscère se mêle avec eux, les pénétre, les divise en particules si petites qu'ils ne paroissent plus qu'une liqueur, laquelle comprimée par l'estomac est obligée de sortir par le pilore, & d'entrer dans les intestins. La deux autres dissolvants, qui sont la bile, & le suc pancreatique, & qui ne sont pas moins puissans que la salive & l'acide de l'estomac, achevent de liquéfier ces alimens, & de diviser ce qu'ils y trouvent encore d'uni. Alors en coulant dans les intestins, ce qu'il y a de plus subtil, que nous nommons le chyle, entre dans les orifices des veines lactées prémières ou radicales, dont tout le mésentère est parsemé, lesquelles ou seules, ou avec les veines mésaraïques vont se rendre à des glandes, qui sont à la base du mesentère. Puis ce chyle est repris par les veines lactées secondaires, & porté à des glandes, qui sont entre les deux tendons du diaphragme, connus autrefois sous le nom de glandes lombaires, & qu'on appelle aujourd'hui le résèrvoir de Pécquet, d'où il est conduit au cœur par le canal thorachique, & la veine souclavière, dans laquelle il commence à se mêler au sang. Le fondement de toute la Médecine consiste à rétablir dans un bon état la *chylification* troublée & viciée. Quelques Récens croyent que la *chylification* ne se fait point par voye de fèrmentation, mais par broyement & par trituration. Voyez DIGESTION.

CHYLOSE. s. f. Tèrme de Médecine, qui se dit de l'action par laquelle les alimens se tournent en chyle dans le ventricule ; Chylification. La *chylose* se fait par le fèrment du ventricule.

Ce mot est Grèc, χύλωσις.

CHYMIE. s. f. Art qui enseigne à séparer les différentes substances qui se trouvent dans les mixtes, à sçavoir dans les végétaux, les minéraux, & les animaux. *Chimia*. La *Chymie* est un Art dont l'objet est de faire l'analyse des corps naturels, de les réduire à leurs prémiers principes, d'en découvrir les vèrtus cachées, & de démontrer leur harmonie intérieure, & le centre dans lequel toutes les substances corporelles concourent ; ou bien en deux mots, la *Chymie* est l'Anatomie des corps naturels par le moyen du feu. Ainsi la definit Hanneman, dans une Dissèrtation qu'il fit à Kiel en 1707. & dans laquelle il prouve que l'étude de la *Chymie* doit être pèrmis dans un État, & que les Magistrats n'ont pas plus de droit sur les biens qu'on acquièrt en exèrçant cet art, que sur tous les autres. Quelques Auteurs remarquent que Dioclétien après la prise d'Aléxandrie, fit chèrcher & brûler les Livres de *Chymie* que les Égyptiens avoient écrits autrefois pour avoir de l'or & de l'argent, ne voulant plus que les Égyptiens s'enrichissent par cet art, afin qu'ils n'eussent plus le moyen de se révolter. DE TILLEM.

Ce mot vient du Grèc χυμὸς, c'est-à-dire, *suc* ; ou de χέειν, qui signifie fondre. Voyez au mot ALCHYMIE les étymologies. Quelques Auteurs qui font Cham fils de Noé inventeur de la *Chymie*, tirent le mot *Chymie* du nom de *Cham*, ils appuyent leur opinion sur la signification du mot חם, *Cham*, qui en Hébreu veut dire *chaleur*, *chaud*, *noir*, tous mots qui ont rapport aux opérations de la *Chymie*, mais outre que l'on avance sans preuves que Cham est inventeur de la *Chymie*, il est visible que cette étymologie n'est pas naturelle.

Les Chymistes ont ajoûté la particule Arabe *al*, au mot de *Chymie*, quand ils ont voulu éxprimer la plus sublime, qu'ils appèllent *Alchymie*. On donne aussi à la *Chymie* les noms de *Spagirie*, d'*Art Hermétique*, de *Pyrothécnie*.

C'est la *Chymie* qui nous a donné un grand nombre de très-belles connoissances que nous avons de la nature. Jean Joachim Bécher a expliqué les tèrmes les plus obscurs, & les principes de la *Chymie*, dans un livre qu'il a intitulé *Oedipus Chymicus*. Il y a un *Lexicon Chymicum*, qui éxplique aussi les tèrmes les plus obscurs de la *Chymie*, composé par *Guillaume Johnson* Chymiste Anglois. Martinus *Rullandus* en a fait un autre sous le titre de *Lexicon Alchemiæ*. Pièrre Borel a donné un recueïl de tous les Auteur

Auteurs qui ont écrit de la *Chymie*, qu'il appelle *Bibliotheca Chymica*. On trouve quantité d'opérations de *Chymie* rangées par ordre alphabétique dans un livre imprimé à Leiden en 1684. intitulé *Collectanea Chymica Leidensia*. Nous avons aussi plusieurs Traitez de *Chymie* François où les opérations sont clairement décrites. Les meilleurs sont Le Févre, Glaser, La Faveur, Charas, Lémery. Il y a dans la Bibliothéque du Duc de Bavière un Traité de *Chymie* sous le nom de Cléopatre Roi de *Chymie*. Il y a une autre sorte de *Chymie* qui consiste à la transmutation chimérique des métaux. C'est ce qu'on appelle *Chercher la pierre philosophale*. Voyez ALCHYMIE. C'est le nom que l'on donne plus communément à cette prétenduë science.

CHYMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Chymie. *Chymicus*. Les remedes *Chymiques* ne sont nullement dangereux, quand ils sont bien préparez & donnez à propos. Les Opérateurs s'appellent *Médecins Chymiques & Spagiriques*.

CHYMISTE. f. m. Celui qui sçait la Chymie, qui fait les opérations de Chymie, ou qui a écrit de la Chymie. *Chymicus*, *Chymia peritus*. Le peuple fait un grand mépris des *Chymistes*, parcequ'il n'en juge que sur le piéd de cèrtains ignorans gueux & affronteurs, qui disent qu'ils ont la Pièrre Philosophale. C'est la même chôse que s'il jugeoit des Astronomes par les faiseurs d'Almanachs, & des Poëtes & des Musiciens par les Chanteurs du Pont-neuf : au lieu qu'on doit à la Chymie l'invention des chôses les plus nécessaires à la vie, comme la préparation des métaux & de la plûpart des remédes.

CHYMOSE. f. f. *Chymosis*. Tèrme de Médecine. C'est la seconde des coctions qui se font dans nôtre corps. C'est une coction, ou une élaboration, une préparation réïtérée de la plus impure & de la plus grossière partie du chyle ; laquelle étant rebutée des veines lactées, est succée par les mésaraïques, & de là portée au foye, pour y être derechef cuite, purifiée & subtilisée, & c'est d'elle, selon Rogers, dans ses *Analecta inauguralia*, que sont ensuite formez les esprits naturels.

Ce mot est originairement Grèc, χύμωσις, de χυμὸς, *succus*, qui vient de χέω, *fundo*.

CHYPRE. f. f. *Cyprus*. L'une des plus grandes Isles de la mèr Méditèrranée. Elle est sur les côtes de l'Anatolie, dont elle n'est éloignée que de seize lieuës. On la nomma autrefois Macarie, *Macaria*, c'est-à-dire, heureuse, fortunée. On prétend que ce fut à cause de sa fèrtilité, & de l'abondance des métaux qu'elle produisoit. Elle eut aussi les noms d'*Acamantis*, *Cerastis*, *Amathusa*, *Aspelia*, *Cryptos*, *Colinia*, & *Spechia*. Il y avoit sur tout, dit-on, des mines de cuivre, qui a pris son nom, *Cuprum*, de cette Isle. Les principales villes étoient Salamis & Paphos, dont l'une avoit un temple de Jupiter, & l'autre de Vénus. Toute l'Isle étoit consacrée à cette Déesse, que Stesicore & Horace appellent Cyprigenie, c'est-à-dire, née en Chypre. L'an 696. de la fondation de Rome Clodius fut envoyé par les Romains en *Chypre*, & la réduisit en province de la République. S. Paul & S. Barnabé y portèrent les prémiers la foi. S. Barnabé y mourut, & y fut entèrré, & son corps y fut trouvé sous l'Empereur Zénon. César la donna à Cléopatre, après sa mort elle retourna aux Romains. Dans la division de l'Empire elle fut attribuée aux Grècs. En 1191. Richard Roi d'Anglètèrre allant à la conquête de la Tèrre Sainte prit *Chypre*, & la donna à Guy de Lusignan. Jean de Lusignan III[e] du nom, ne laissa que Charlotte, qui fut couronnée à Nicosie en 1458. & peu de tems après dépossédée par Jacques, son frère bâtard. Jacques épousa Catherine, fille de Marc Cornaro Vénitien, à laquelle le Sénat de Vénise assigna une dote en l'adoptant. Jacques mourut, & laissa Catherine grosse d'un fils, qui ne vécut que deux ans. Alors les Vénitiens s'emparèrent de *Chypre*, malgré les protestations de Charlotte, qui vivoit encore, & qui en fit donation à Charles Duc de Savoye son neveu. En 1571. Selim II. l'enleva aux Vénitiens. *Chypre* est un des plus délicieux séjours du monde, l'air y est si doux que les jardins y sont remplis de fleurs en tout tems. La Capitale de *Chypre* est Nicosie. Voyez Vigenère sur César.

Quelques-uns aujourd'hui écrivent *Cypre*, & veulent par conséquent que l'on prononce ainsi. L'usage est partagé ; *Chypre* paroit mieux. Ce nom, selon quelques Auteurs, vient de Cyprus, fils, selon Eustathius, & selon Étienne, de Byzance fille de Cynera, dont cependant il n'est parlé ni dans la fable, ni dans l'histoire. Ainsi il est plus vraisemblable que *Cyprus* vient de כפר, nom Hébreu de cette Isle. Les Turcs l'appellent *Cobrus*.

Nous avons l'histoire de la guèrre de *Chypre* écrite en Latin par Antoine Maria Gratiani, & traduite en François par le Péletier, au commencement de laquelle il y a une description de l'Isle.

ORDRE DE CHYPRE. Chevaliers de l'Ordre de *Chypre*, ou du silence, & appellez aussi Chevaliers de l'Épée. C'est un Ordre militaire institué par Guy de Lusignan Roi de *Chypre*, dès le commencement de son régne, c'est-à-dire en 1192. La fin de cet Ordre étoit de s'oppôser aux descentes & aux irruptions des Infidelles dans son Isle. Il donna aux Chevaliers un collier compôsé de lacs d'amour de soye blanche entrelassez des lettres R & S en or. Au bout de ce collier pendoit une médaille d'or, dans laquelle il y avoit une épée dont la lame étoit d'argent, & la garde d'or, avec la dévise SECURITAS REGNI. Voyez ÉPÉE, Menenius, Favyn, Justiniani, Hermant, Schronebek, & le P. Heliot P. I. C. 36.

CHYPRE. Poudre de *Chypre*. Voyez POUDRE.

CHYPRIOT, OTTE. f. m. & f. Qui est de l'Isle de Chypre, *Cyprius*. Le Traducteur de l'histoire de la guèrre de Chypre écrite en Latin par Gratiani, dit toûjours *Chypriot*. Les Juifs massacrèrent dans un même jour deux cens quarante mille *Chypriots*, pour se délivrer de la tyrannie de l'Empire Romain. LE PELETIER. La chaleur du climat est cause que les *Chypriots* sont communément d'une taille médiocre, & plus approchants de la maigreur que de l'embonpoint. ID. Une Dame *Chypriotte*. ID. Plus communément on dit *Cypriot*.

CIB.

CIBAR. f. m. Nom propre d'homme. *Eparchius*. S. *Cibar*, Reclus à Angoulême, naquit à Perigueux dans le VI[e] siécle, & mourut le 1. Juillet en 581. Voyez sa vie dans les *Acta SS. Benedict. C. 1. p. 267*. Ce mot s'est formé du mot Saint & du nom Éparque. Saint Éparque, Saint Épar, Saint Par, Saipar, Saibar, Sébar, Sibar, *Cibar*.

CIBOIRE. f. m. Vaisseau sacré en forme de grand calice couvèrt, qui sèrt à consèrver les hosties consacrées pour la communion des Chrétiens. *Augustissima Eucharistia sacra pixis*. Le troisiéme Canon du II[e] Concile de Tours ordonne que l'on placera le *Ciboire* où repôse le corps du Seigneur, non pas au rang des images, mais sous la croix, qui étoit au haut de l'Autel.

Il semble que ce mot ait été pris de *Ciborium*, qui est en usage chez les Grècs & chez les Latins. Hésychius a cru qu'il vient originairement des Égyptiens, & qu'il signifie en leur langue le fruit d'une cèrtaine feve d'Égypte. On a appellé de cèrtains Vâses *Ciboires*, parce qu'ils étoient faits comme ces féves d'Égypte. Horace s'est sèrvi du mot de *Ciboria* en ce sens là, comme l'a remarqué l'ancien Scholiaste Latin. Il se peut aussi faire, que ces vâses ayent été nommez *Ciboires*, parce qu'ils étoient faits de ces féves d'Égypte. On a donné dans la suite des tems le nom de *Ciboires* aux vâses sacrez, où l'on consèrve les hosties. Quelques Théologiens ont crû qu'ils ont été ainsi appellez, parce que le pain qui nous nourrit pour la vie étèrnelle y est consèrvé. Ugution dit que *ciborium* est proprement un vâse destiné *ad ferendos cibos*.

Chez les anciens Écrivains ce mot se disoit de toute sorte de construction faite en voute, portée sur quatre pilliers. Voyez *Acta SS. Febr. T. III. p. 104. C. D. p. 105. B. & April. T. II. p. 11. E.* où l'on voit par la description d'un *ciboire* de marbre, soutenu de quatre colonnes de marbre, & impôsé sur un Autel, que c'est la même chôse que baldaquin. Voyez ce mot. Chez les Auteurs Ecclésiastiques, c'est aussi un petit dais, ou voile élevé & suspendu sur quatre colonnes sur le maître autel. On en voit encore en quelques Églises à Paris, & à Rome. Les Italiens appellent encore *ciborio*, un tabèrnacle isolé. On a dit qu'on pôsoit des *ciboires* sur les corps des Saints & des Martyrs, parce qu'on les entèrroit sous les autels.

CIBOULE. f. f. Petit oignon qui a peu de tête, qu'on mange en salade, & dont on fait des sauces. *Cepula*, diminutif de *cepa*, d'où le mot est dérivé. Voyez OIGNON. Les *Ciboules* ne se multiplient que de graine, qui est de la grosseur de la poudre à canon ordinaire, un peu plate d'un côté, & à demi ronde de l'autre, & cependant un peu longue, en ovale, & blanche dedans. LA QUINT.

CIBOULETTE. f. f. Petite ciboule sèrvant aux mêmes usages. *Cepula minor*.

CIC.

CICATRICE. f. f. Petite couture, ou élévation de chair calleuse qui se fait sur la peau, & qui reste après qu'une playe est guérie. *Cicatrix*. La playe tend à *cicatrice*. Les *cicatrices* des playes reçuës à la guèrre sont honorables. Regardez ces visages hâves, ces corps hideux de playes, & tout couvèrts de *cicatrices*. VAUG. Quelques-uns tirent ce mot de *quasi circa cutem*. D'autres disent que *cicatrix*, Latin, d'où vient le François *cicatrice*, est dit comme *occacatrix*, parce que la *cicatrice* n'est que *obductio vulneris*, ce qui cache la playe. Mais il vaut bien mieux ne le faire venir que de *cacatrix*, qui a la même force, venant du vèrbe *cacare*, *aveugler*. La playe ouvèrte a en quelque manière des yeux. La *cicatrice* en la refèrmant lui ôte la vûë.

CICATRICE, se dit aussi figurément en Morale, des playes qui sont

font faites à l'honneur. *Note, vestigia.* On a beau faire des réparations d'honneur, la *cicatrice* demeure toûjours dans le cœur, dans l'esprit. Après que les playes que fait la calomnie sont refèrmées, les *cicatrices* demeurent toûjours. ABLANC.

CICATRISATIF. adj. Tèrme de Médecine, qui se dit des remédes fort déssicatifs, qui aident à la nature à réparer le cuir, & à former une cicatrice, comme l'iris, l'aristoloche, la centaurée, &c. *Medicamentum cicatricem inducens.* Les Grècs les appellent *épulotiques.*

CICATRISER. D'autres disent CICATRICER. Voyez plus bas. v. act. Faire des cicatrices. *Cicatricare, cicatricem efficere.* On lui a tout *cicatrisé* le visage.

CICATRISER, est aussi neut. passif. *Cicatricem recipere.* Il se dit des playes qui commencent à se guérir & à se refèrmer. Les Chirurgiens ont soin de ne laisser pas si-tôt *cicatriser* une playe, de peur qu'il ne s'y fasse un sac, s'il y demeuroit du pus.

On est fort en doute s'il faut dire *cicatriser*, ou *cicatricer*. Ce qui donne lieu à ce doute, c'est que d'un côté nos Auteurs les plus célébres, comme Patru, & Boileau, disent toûjours *cicatricer*; & que de l'autre il y a d'habiles Médecins & Chirurgiens qui soutiennent au contraire qu'il faut dire *cicatriser*; & il semble en effet que ce dèrnier soit plus de l'usage commun : outre que quand il s'agit des tèrmes de quelque art, la présomption est toûjours pour ceux qui le professent, sur tout s'ils sont gens de Lettres. Cependant on peut conclurre de ce partage, que l'un & l'autre sont bons. Si ce n'est qu'on veüille dire que *cicatricer* est plus du stile héroïque & sublime, & *cicatriser* plus du stile familier & ordinaire. Boileau a dit *cicatricé* dans ce vèrs,

Son front cicatricé *rend son air furieux.*

Et Regnier a dit *cicatrisé* dans le sens figuré ;

Pour moi, si mon habit par tout cicatrisé,
Ne me rendoit du peuple & des Grands méprisé
Je prendrois patience.

CICATRISÉ, ÉE. part. & adj. *Cicatricosus.* Playe *cicatrisée.* Un visage *cicatrisé*, est celui qui a reçu plusieurs playes dont il est resté des marques.

CICERO. Tèrme d'Imprimerie, est le caractère entre le petit Romain, & le S. Augustin. *Cicero* neuf, *Cicero* usé.

CICEROILE. s. f. Espéce de pois chiches. *Cicera*, ou *cicercula.* On dit aussi des *cices.*

CICLAMEN. s. m. Voyez PAIN DE POURCEAU. C'est la même plante.

CICUTAIRE. subst. f. *Cicutaria.* Plante ombellifère, dont les feüilles approchent en quelque manière de celles de la Ciguë ; c'est apparemment à cette ressemblance qu'elle doit son nom. Sa racine est vivace, assez grosse, branchuë ; du collet de cette racine sortent quelques feüilles fort amples, d'un vèrd foncé, découpées en plusieurs segmens, qui sont recoupez en d'autres plus menus, taillées en manière de pinnules de Fougère. Les queuës qui les portent sont branchuës, épaisses à leur naissance, d'où sort une tige plus grosse que le doigt, noüeuse, creuse, haute de trois à quatre piéds, & garnie de quelques feüilles qui prennent origine des nœuds, & qui ressemblent aux prémières. Elle est divisée en quelques branches à son extrémité, qui soutiennent chacune une ombelle de fleurs pâles, auxquelles succédent des fruits composez de deux grosses semences longuettes, voutées & canelées sur leur dos, d'une couleur tirant sur le blond. L'odeur de ses feüilles est un peu désagréable. *Cicutaria latifolia, fœtida, C. B. Pin.*

CID.

CID. s. m. C'est le nom que donnèrent à Dom Rodrigue Dias de Bivar cinq Rois Maures qu'il vainquit. Ce Dom Rodrigue est ce guèrrier fameux de l'onzième siécle, plus connu en France sous le nom de *Cid*, depuis la Tragédie de Corneille, dont il est le sujet, que par ses victoires, & la part qu'il eut à celles d'Alfonse III[e].

Cid est un nom Arabe, qui signifie Chef, Commandant, Général, Gouvèrneur, Petit Roi. Il vient de סייד, qui signifie *Gouvèrner, administrer, commander.* De là se dit סייד, *Ceid*, d'où s'est formé *Cid.*

CIDRE. Voyez SIDRE, quoique quelques-uns dérivent ce mot de *ceria*, Latin, qui est expliqué à CERVOISE. *Succus è pomis expressus.* M[r] Huet, ancien Evêque d'Avranche, dans ses origines de Caën p. 144. prouve que l'usage du *cidre* étoit établi à Caën dès le treizième siécle, puisqu'il en est fait mention dans des lettres patentes de Philippe le Bel, & que Guillaume le Breton, qui vivoit au commencement du 13[e] siécle, appelle le païs d'Auge *Siceraque tumentis, Algia potatrix.* M[r] Huet ajoûte, l'usage du *cidre*, pour le dire en passant, est plus ancien en France qu'on ne s'imagine, sous les enfans de Constantin on accusoit les Gaulois d'aimer le vin, & divèrses autres liqueurs qui ressembloient au vin, comme nous l'apprend Ammien Marcellin. Les Capitulaires de Charles-Magne mettent au nombre des métiers ordinaires celui de *Siceratore* ; ce que l'on explique ; *ceux qui sçavent faire de la biere, du pommé, du poiré, ou toute autre liqueur bonne à boire.* D'où il paroît que le mot de *sidre*, qui est le même que *sicera*, ne se restreignoit pas comme aujourd'hui au seul pommé, mais qu'il s'étendoit à toutes les liqueurs qui enyvrent, comme le mot Hébreu, d'où il est venu. Néanmoins l'usage du *sidre* eut peu de cours en France dans la suite. Je crois même que nôtre Province ne l'a pas pris des François contemporains de Charles-Magne, mais plûtôt des Basques, dans le commèrce que la pêche leur donnoit avec les Normans. Dans la coutume de Bayonne & de Labourd, l'on voit plusieurs tîtres touchant les *sidres.* Et les Basques l'ont appris des Afriquains, où il étoit autrefois fort commun, comme le témoignent Tèrtullien, & Saint Augustin.

CIE.

CIEL. s. m. Orbe azuré, & diaphane, qui environne la tèrre ; région éthérée au dessus de l'élémentaire, dans laquelle se meuvent tous les astres. *Cœlum.* La matière des *cieux* est fluide, on leur donne une figure sphérique, comme la plus propre à se mouvoir. Les Anciens ont admis autant de *cieux* solides, qu'ils ont obsèrvé de mouvemens différens : comme si cette solidité étoit nécessaire pour soutenir les astres qui y sont attachez. Ainsi ils en ont mis sept pour les sept Planettes. Le *ciel* de la Lune, de Mèrcure, de Vénus, du Soleil, de Mars, de Jupiter, & de Saturne. Le huitième est pour les étoiles fixes, qui est le Firmament. Ptolomée ajoûta un neuvième *ciel*, qu'il appella le *prémier mobile.* On a depuis inventé deux *cieux* cristallins, & un douzième *ciel* qu'on nomme le *ciel empirée.* Quelques-uns en ont admis beaucoup d'autres, selon leurs differentes hypothêses. Eudoxe en a admis 23, Calippus 30, Regiomontanus 33, Aristote 47, Fracastor 70, comme témoigne Vitalis, après Jonston. D'ailleurs, il faut remarquer que les Astronomes ne se mettent pas fort en peine si les *cieux* qu'ils admettent sont réels, ou non. Il leur importe peu que leurs hypothêses soient vrayes, ou qu'elles ne le soient pas, pourveu seulement qu'elles sèrvent à rendre raison de tous les mouvemens célestes, & qu'elles s'accordent avec les phénomenes. La vraye opinion est qu'il n'y en a que trois, la région des Planettes, le Firmament, où sont les étoiles fixes, & le *ciel* des Bien-heureux. Ainsi il est vrai de dire, que S. Paul fut ravi au troisième *ciel.* On trouve entre les éxtravagances du Talmud des Juifs, qu'il y a un lieu où le *ciel* & la tèrre se joignent : que le Rabbi Barchana s'y étant fait conduire, il mit son chapeau sur la fenêtre du *ciel*, & que l'ayant voulu reprendre un moment après, il ne l'avoit plus retrouvé, le *ciel* l'avoit emporté, & il fallut attendre la révolution des orbes pour le tirer. Nous avons la ridicule fantaisie de nous faire accroire que le *ciel* ne roule que pour nous, & que le soleil n'a de lumière que pour nous éclairer.

Le *ciel* a sèrvi de corps à plusieurs dévises. On en fit une sur le Cardinal de Richelieu où le *ciel* étoit représenté, ces mots, *Mens agitat molem*, montroient que comme il y a une intelligence qui donne le mouvement au *ciel*, le génie du Cardinal étoit l'âme de tout ce qui se faisoit dans le Royaume.

Ce mot vient du Latin *cælum*, que quelques-uns dérivent *à cælando*, comme qui diroit *gravé*, d'autant qu'il est marqué de divèrses étoiles, ou *opus cælatum variis imaginibus*, comme dit S. Ambroise dans son Héxaméron. Mais il vaut mieux le dériver du Grèc κοῖλος, *concavus, profundus.* Quand nous regardons le *ciel*, il nous paroît comme une immense concavité, une grande voute.

Les *cieux cristallins*, ce sont deux *cieux* sans astres, que quelques Astronomes, & entre autres Alphonse Roi d'Espagne, ont inventez pour éxpliquer quelques irrégularitez qu'ils trouvoient au mouvement des *cieux*, comme celui qu'ils ont appellé *de titubation*, ou *de trépidation*, qui est autrement l'inclination de l'axe de la tèrre. Il prétendoit que ce *ciel* de cristal imprimoit le mouvement aux *cieux* inférieurs. Le prémier *ciel cristallin* sèrt à éxpliquer le mouvement tardif des étoiles fixes, qui les fait avancer d'un degré en 70 ans vèrs l'Orient. C'est ce qui fait naître la précession des équinoxes. Le second *ciel cristallin* sèrt à éxpliquer le mouvement de libration, ou de trépidation, par lequel la sphère céleste est portée d'une pôle à l'autre.

CIEL EMPYRÉE, est le Paradis, le séjour de Dieu, des Anges, & des Saints. C'est en ce sens qu'on appelle la sainte Vièrge la *Reine du Ciel* ; qu'on dit qu'il faut aspirer au *ciel* ; que la vèrtu est le chemin du *ciel.* L'oisiveté est une image de la vie du *ciel.* BAL. Il faudroit plûtôt dire le *repos* & la *tranquillité*, parceque

ceque le mot d'oisiveté présente l'idée d'un état qui ne convient point aux Bienheureux qui sont dans le *Ciel*.

Enfin je ne vois rien qui soit plus odieux,
Que des gens que l'on voit d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel *courir à leur fortune.* Mol.

Il est ainsi nommé, à cause de sa splendeur & de sa lumière, du mot Grèc ἔμπυρος, qui est de feu, enflammé, brillant comme du feu.

Le Ciel *qu'un regret achette*
Prix éternel des vèrtus,
Eut couronné la défaite
De ses vices combattus. Nouv. choix de vèrs.

On l'appelle aussi le troisiéme *Ciel*, comme on l'a dit ci-dessus. S. Paul après sa convèrsion fut ravi au troisiéme *Ciel*. De là ses èxplications nouvelles (de Jurieu) dont ils (les Prétendus Réformez) rient publiquement dans leurs écrits, & toute sa Théologie mystique, apprise sans doute, c'est un mot de Saint Jean Chrysostôme, apprise au quatrième *Ciel*; car S. Paul n'en avoit rien trouvé au troisiéme. Peliss. On dit d'une pèrsonne qui est en un haut degré de contemplation, qu'elle est élevée au troisiéme *Ciel*.

Ciel, se prend aussi pour Dieu même, pour sa providence, & pour sa justice. *Deus, cœli Deus.* Le *Ciel* est offensé, c'est-à-dire, que Dieu est offensé. Pour soutenir l'honneur de la Religion, souvent nous nous dispensons de ses loix, & liez d'intérêts avec le *Ciel*, nous nous imaginons que les injures que nous recevons sont les siennes. Les Tyrans ne sont que les ministres des vengeances du *Ciel*, qui veut châtier les hommes dans sa colère. S. Évr.

De l'intérêt du Ciel *pourquoi vous chargez-vous?*
Pour punir le coupable a-t-il besoin de nous? Mol.

On peut impunément pour l'intérêt du Ciel,
Etre dur, se venger, faire des injustices;
De la dévotion c'est-là l'essentiel. Des Houl.

On sçait assez ce que l'on entend ici par le mot de *dévotion*.

Prends ton glaive, & fondant sur ces audacieux,
Viens aux yeux des mortels justifier les Cieux. Boil.

Le Ciel *a pour nos vœux une bonté cruelle,*
Il devroit être sourd aux aveugles souhaits. La Font.

On dit Grâce au *Ciel*; pour dire, Grâce à Dieu. Le *Ciel* m'est témoin; pour dire, Dieu m'est témoin. Lever les yeux au *Ciel*, pour dire, Implorer le secours divin. O tèrre! *ô Ciel!* est aussi une invocation, une admiration. C'est un coup du *Ciel*, un effet èxtraordinaire de la bonté de Dieu.

Et qui donne à sa fille un mari qu'elle hait,
Est responsable au Ciel *des fautes qu'elle fait.* Mol.

Ciel est souvent dans l'Écriture pour *Dieu*, au chapitre 21. de S. Math. v. 25. Jesus-Christ demande aux Pharisiens, si le Baptême de Jean venoit du *Ciel*, ou des hommes. On pourroit traduire *venoit de Dieu*, de même au chap. 15. de S. Luc v. 18. où l'Enfant prodigue dit à son père: *J'ai peché contre le Ciel & contre vous*; il seroit aussi bien de traduire, *J'ai peché contre Dieu & contre vous*. Le Royaume *des cieux*, ou *du Ciel*, & le *Royaume de Dieu*, sont synonymes dans les Évangiles. Ainsi il ne paroit pas que dans ces phrâses il fût mieux d'employer le mot *Dieu* que le mot *Ciel*, comme quelques-uns l'ont cru, puisque l'usage en ces occasions les a rendus synonymes.

Ciel. s. m. Le *Ciel* étoit encore une divinité particulière, que les Grècs appelloient Οὐρανός, *Uranus*, & les Latins *Cælus*. Selon Platon dans son Timée, le *Ciel* & la tèrre enfantèrent l'Océan, & Thetys, & par eux tous les autres Dieux. Hesiode dit la même chôse Theog. v. 45. & 106. Le même Poëte v. 126. dit que ce fut la Tèrre qui mit le *Ciel* au monde, afin qu'il la couvrît, & qu'il fût la demeure des Dieux. Il fut aussi son mari, & ils eurent ensemble plusieurs enfants, entre autres l'Océan, Cœus, Crius, Ypérion, Japet, Thoas, Rhea, Themis, Mnemosyne, ou la Mémoire, Phœbe, ou la Lune, Thetys, Saturne, les Cyclopes, Cottus, Briarée, & Gyges. Hesiod. *Theog. v.* 133. *& suiv.* Les Anciens ont souvent confondu le *Ciel*, ou *Cælus*, avec Saturne son fils, & même avec Jupiter son petit fils, n'en faisant qu'une même divinité. La plûpart des chôses qu'ils disent du Dieu Cœlus, ou du *Ciel*, sont prises de l'histoire de la création décrite par Moyse au commencement de la Genèse, ou de la Tradition des peuples sur cela, qui dans la suite s'est mêlée de fables.

Varron *de ling. lat. L. IV.* dit que les prémiers Dieux sont le *Ciel* & la Tèrre, & que ce sont les mêmes que Serapis & Isis en Égypte. Philon de Bérite dit dans Eusèbe que le *Ciel* étoit fils du Dieu Elion; עליון, en Hébreu, c'est-à-dire, très-haut; & qu'il eut quatre fils, Ilus ou Saturne, Betule, Dagon & Atlas. Voyez sur ce Dieu Vossius *De Idolol. L. I. C.* 22. *L. II. C.* 36. *&* 58.

Chez les Athéniens le *Ciel* & la Tèrre présidoient aux mariages; c'est pour cela qu'on leur faisoit un sacrifice avant les nôces.

Selon le P. Kirker *Oed. Æg. T. II. P. I. p.* 199. le *Ciel*, *Cælus*, n'est autre chôse que la prémière cause. Saturne son fils est le prémier esprit, ou le prémier entendement, *Prima mens*, & Jupiter fils de Saturne étoit l'âme du monde.

Ciel, se prend aussi pour toutes les Divinitez que les Fâbles des Poëtes ont placées dans le *ciel*. Les petits Amours font brûler le *ciel*, la Tèrre & l'Onde. Voit.

Ciel, en tèrmes d'Astrologie, signifie seulement les influences des astres. *Syderum vis, cœli defluvium.* Les Astrologues pour duper le monde ont tâché de pèrsuader que les *cieux* sont un livre où Dieu écrit l'histoire du monde, & qu'il n'y a qu'à en sçavoir lire l'écriture, qui n'est autre chôse que l'arrangement des étoiles. Ainsi on dit; Il eut en naissant le *ciel* favorable, le *ciel* contraire, selon que les astres bénins ou malins ont presidé à sa naissance. En cette année le *ciel* fut d'airain; pour dire, fut dur, rigoureux à la tèrre, causa des pestes, des stèrilitez. Les Astrologues appellent aussi le *milieu du ciel*, la maison qui est la plus haute, où est le zénith; & le *bas du ciel*, celle qui est la plus basse.

Ciel, En Chymie, est la partie la plus pure, la plus parfaite, la plus épurée des corps; c'est la quintessence des minéraux, des végétaux, des animaux.

Ciel, Se prend aussi pour un climat éloigné, un païs different de celui où l'on est, & sur tout quand on a passé la Ligne. *Cœlum.* Il est allé voyager vèrs le Midi, habiter sous un autre *ciel*, & sous d'autres astres; sous un *ciel* plus doux. J'ai enfin quitté ces climats où la neige couvre la surface de la tèrre, & me voilà sous un *ciel* pur, & serein. Le Ch. de M. Je viens chèrcher le repos sous un *ciel* étranger. S. Évr.

Ciel, Se prend aussi quelquefois pour l'air. *Aër, cœlum.* Le *ciel* est serein; pour dire, il n'y a point de nuée dans l'air. *Le feu du ciel*, c'est la foudre qui se forme dans les nuées. *La rosée du ciel.* L'arc-en-*ciel* qui paroit dans une nuée pluvieuse. La manne du *ciel*. Les oiseaux du *ciel*, qui vôlent dans l'air. On dit aussi, Le *ciel* d'un tableau, pour dire, ce qui représente l'air.

Sur la mèr on dit, que le *ciel se hausse*; pour dire, que le *ciel* s'éclaircit. *Cœlum aperitur. Gros ciel*; pour dire, qu'il y a de gros nuages en l'air. *Obscurum, nubilum. Ciel fin*, c'est-à dire, que le *ciel* est clair. *Clarum, purum, nitidum. Ciel embrumé*, pour dire, que l'horison est couvèrt de nuages. *Obscurum, tenebrosum, nubilum.*

Ciel, Se dit aussi d'un dais, du haut d'un lit. *Supremum lecti tegmen.* Il a porté le *ciel* à la Fête-Dieu. Il a mis ses armes sur le *ciel* du lit: mais ce dèrnier est présque hors d'usage. Il faut dire *Fond de lit*.

On appelle dans les carrières, le *banc de ciel*, celui qu'on laisse au dessus de la tête, & sous lequel on tire la pièrre. C'est le prémier banc qui se trouve au dessous des tèrres en fouillant les carrières, & qui leur sèrt de plat-fond dans sa continuité à mesure qu'on les fouille. *Lapicidinæ camera.*

Remarquez qu'en parlant du *ciel* d'un tableau, ou d'une carrière, on dit *ciels* au plurier, & non pas *Cieux*.

Ciel, Se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit, *si le ciel tomboit, il y auroit bien des alouettes prises*, pour se mocquer de ceux qui chèrchent des précautions contre des accidens qui n'arriveront jamais. On dit aussi de deux chôses bien differentes, qu'elles sont éloignées comme le *ciel* l'est de la tèrre. On dit aussi, qu'on éléve un homme jusqu'au *ciel*, jusqu'au troisiéme *ciel*; pour dire, qu'on le louë èxcessivement. On dit aussi, qu'on ne voit ni *ciel* ni tèrre, lorsqu'on est aveugle, ou qu'on est dans une grande obscurité. Il a remué *ciel* & tèrre; pour dire, Il a fait toutes sortes d'efforts pour faire réüssir cette affaire. On dit encore, Le *ciel* rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du Pelerin. On dit aussi, que les mariages sont faits au *Ciel*; pour dire, qu'ils ne se font point que par l'ordre de la Providence.

CIÈRGE. s. m. Bougie ou chandelle de cire fort allongée, qu'on pôse sur des chandeliers, & qu'on brûle dans l'Église, & ailleurs, durant les cérémonies Ecclésiastiques. Morceau de cire étendu en long, & en forme de cône autour d'une mêche de coton, & pèrcé par sa bâse pour pouvoir entrer dans le bout d'un chandelier. En Italie les *cierges* sont d'une même grosseur dans toute leur longueur, en France, ils se tèrminent en pointe fort allongée par en haut. Ils marchoient deux à deux un *cierge* en main. Étendu un *cierge* à ses piéds. Cela se dit d'un mort. A la Chandeleur on porte des *cierges* à la Procession. Le *Cièrge bénit*, est celui qu'on brûle auprès des agonisans. Une hèrse de *cierges*.

Les Payens se servoient de flambeaux dans des jours de cérémonie; comme dans les sacrifices, & dans les mystères de Cérès. On en mettoit aussi devant les statuës des Dieux. Il y avoit aussi des illuminations à la porte des maisons où l'on célébroit quelque fête. Quelques uns soutiennent que les Chrétiens ont imité cette cérémonie Payenne. D'autres prétendent qu'ils ont appris des Juifs à tenir des *cierges* allumez dans les Églises. Apparemment comme dans les commencemens du Christianisme l'on s'assembloit dans des voûtes souterraines, il falloit nécessairement se servir de *cierges*, & de flambeaux. On en eut même besoin depuis que l'on eut la liberté de bâtir des Églises. Elles étoient construites d'une manière qu'elles recevoient peu de jour, afin d'inspirer plus de respect par l'obscurité. Ensuite l'on conserva cette coutume, qui ne contribuë pas peu à rendre plus augustes les cérémonies des sacrez mystères: cette origine de l'usage des *cierges* est plus naturelle & plus vraye, mais il y a longtems que les *cierges*, que la nécessité avoit introduits, sont devenus un ornement, & une chôse de cérémonie. Saint Paulin, qui vivoit au commencement du cinquième siècle, dit que les Chrétiens faisoient peindre les *cierges*. Le quatrième Concile de Carthage, tenu vèrs la fin du quatrième siècle, ordonne que quand on donnera l'ordre d'Acolythe à quelqu'un, l'Archidiacre lui mette entre les mains un chandelier avec un *cierge*. Saint Jérôme contre Vigilance C. 3. marque que l'usage étoit dès lors d'allumer des *cierges* dans l'Église, mais qu'on ne le faisoit cependant point le jour. Que si quelques séculiers, ajoute-t-il, ou quelques femmes le font par ignorance, ou par simplicité, quel mal y a-t-il? Godeau remarque dans son histoire Ecclesf. L. III^e C. 19. p. 282. que les fidelles entèrrant le corps de S. Cyprien martyrisé au milieu du III^e siècle, allumèrent des *cierges*, quoiqu'ils lui rendissent les derniers devoirs en public. Voyez sur les *cierges*, & leur usage, Vossius, *De Idolol. L. IV. C. 92.*

Ce mot, *cierge*, vient de *cerium*, pour *cereum*. MÉNAGE. Et *Cereum*, ou *Cerium*, vient de *cera*, cire.

On dit provèrbialement, qu'un homme est droit comme un *cierge*, quand il se tient debout avec quelque affectation & quelque contrainte. On le dit aussi de toutes les autres chôses qui sont droites, & pôsées pèrpendiculairement. Cette plante pousse ses jèts, droit comme un *cierge*. On a mis une cale sous le pied de ce cabinet, de cette armoire; la voilà maintenant droite comme un *cierge*. *Ad perpendiculum exaltus.*

CIÈRGE PASCHAL. C'est un *Cierge* qu'on porte le samedi saint pour faire l'eau bénite, qui étoit béni par le Diâcre, & allumé d'un nouveau feu. *Cereus paschalis.* Le Pontifical dit que c'est le Pape Zozime qui en est l'Auteur; mais Baronius remarque que l'usage en est plus ancien, comme il paroit par un hymne de Prudence. Ainsi il croit seulement que le Pape en établit l'usage dans les Parroisses; jusque là on n'en avoit usé que dans les grandes Églises. Le P. Papebroch nous en a expliqué plus distinctement l'origine dans le *Conatus Chronico-historicus*, qui est dans le *Propylæum ad Acta Sanct. Maii.* p. 9. & dans les *Paralipomena ad Conatum*, qui sont à la fin du VII^e Tôme des Saints du mois de Mai p. 19. & voici ce qu'il en dit.

Quand le Concile de Nicée eut reglé le jour que l'on célébreroit la Pâque, il chargea le Patriarche d'Aléxandrie d'en faire faire tous les ans le canon, & de l'envoyer au Pape. Toutes les autres fêtes mobiles se régloient sur celle de Pâques, & l'on en faisoit chaque année un catalogue, que l'on écrivoit sur un *cierge*, *cereus*, que l'on bénissoit solemnellement dans l'Église. Ce *Cierge* selon M. l'Abbé Chastelain, n'étoit point une chandelle de cire faite pour brûler: il n'avoit point de méche; c'étoit seulement une colomne de cire faite pour écrire cette liste des fêtes mobiles, & qui suffisoit pour que cela durât un an; car dans l'Antiquité quand on vouloit que quelque chôse durât toûjours, on la gravoit sur le marbre, ou sur l'airain; quand on vouloit qu'elle durât longtems, on l'écrivoit sur le papier d'Égypte, ou sur de l'écorce d'arbre; mais quand on vouloit qu'elle durât seulement quelque tems, on se contentoit de l'écrire sur de la cire. Dans la suite on écrivit les fêtes mobiles sur du papier, ou sur un tableau; mais on ne laissa pas d'attacher toûjours l'un ou l'autre au *Cierge* Paschal; ce qui se pratique encore à Nôtre-Dame de Roüen, & dans tout l'Ordre de Cluny, comme le P. Papebroch dit l'avoir appris de M. l'Abbé Chastelain. Telle est l'origine de la bénédiction du *cierge* paschal; cérémonie qui ne commença pas néanmoins si-tôt à Rome, comme il paroit par l'*Ordo Romanus*, dans l'Office du samedi saint, où il est dit que cette bénédiction se fait seulement *in forensibus civitatibus*, mais non pas dans Rome.

Deux chôses prouvent l'antiquité de cette cérémonie. 1°, C'est que la formule d'invitation qui la précéde, est la même qui se voit dans le Bréviaire Ambrosien, & qu'il semble par deux Missels très-anciens que S. Augustin la porta de Milan en Afrique. 2°, C'est que l'Auteur du Traité du *cierge paschal*, qui se trouve parmi les Ouvrages de S. Jérôme étoit contemporain de ce Père & de S. Augustin; ou même plus ancien, puisqu'il écrivoit l'année que Gratien fut trahi par son armée, mis dans les fèrs, & enfin tué; c'est-à-dire, l'an 383. de J. C. Ces preuves sont bien plus solides que celles que l'on prétend tirer de l'hymne de Prudence, dont le titre étoit, *Ad incensum lucernæ*, qui signifie, *Pour allumer la Lampe*, & que l'on a changé dans la suite mal à propos en celui-ci, *Ad incensum cerei paschalis*, c'est-à-dire, *Pour allumer le cierge paschal*; car il n'y a pas un mot dans cet hymne qui concèrne le *cierge* Paschal.

Au reste, le P. Papebroch croit que ce que M. l'Abbé Chastelain pensoit de cette colomne de cire, peut s'être observé à Rome; mais il juge avec raison qu'ayant été instituée pour être une figure de J. C. réssuscité, & apparoissant à ses disciples, & afin que pour représenter ce mystère elle brûlât pendant les SS. mystères; jusqu'au jour de l'Ascension qu'on l'éteint, cela suppôse qu'elle avoit une méche, & que c'étoit véritablement un *cierge*. Saint Ennode Évêque de Pavie, au commencement du VI^e siècle, nous a laissé parmi ses œuvres deux bénédictions du *cierge* paschal. La forme de cette bénédiction n'étoit pas la même par tout; la plus généralement reçûë étoit celle que nous avons retenuë, & qui commence par *Exultet jam Angelica turba.* Elle est ancienne; mais on ne voit pas sur quel fondement on l'attribuë à Saint Augustin, ou à S. Léon. C'étoient les Diâcres qui faisoient cette bénédiction, même en présence de l'Évêque, ou du Prêtre Officiant. Voyez Baillet, T. IV. p. 274.

CIÈRGE, se dit aussi des jèts d'eau sur une même ligne, qui sont droits & menus, & qui sont dispôsez par divèrs rangs dans des maisons de plaisance, & dans des bassins de fontaine, ou en des cascades. *Expressa salientibus in aquis cereorum forma, ac dispositio, aqua saliens cereum imitans, referens.* On les nomme *grilles d'eau*, quand il sont près les uns des autres, *cancelli.*

CIÈRGE, se dit encore d'une espéce de gros chardon que les Caraïbes appellent *akouleron*. Il croît comme un gros buisson touffu garni de toutes parts d'épines fort pointuës & déliées. Il pousse en son milieu neuf ou dix tiges, sans branches ni feüilles, qui sont hautes de neuf à dix pieds, & cannelées comme de gros *cierges*. Ces tiges sont aussi munies d'épines piquantes comme de fines aiguilles, qui étant extrêmement pèrçantes ne pèrmettent point qu'on puisse toucher cette plante de quelque côté que ce soit. Le dedans ainsi que l'écorce est assez mollasse & spongieux. Chaque *cierge* porte en une saison de l'année des fleurs jaunes, ou violettes, entre les tiges cannelées de sa tige. A ces fleurs succédent un fruit en forme de grosse figue. Il est assez délicat & bon à manger. Les oiseaux en sont fort friands; mais ils ne peuvent le béqueter qu'en volant, à cause que les aiguillons qui le consèrvent de toutes parts, ne leur pèrmettent pas de s'arrêter, ni sur le buisson, ni sur les tiges. Les Indiens ont l'adresse d'en détacher le fruit avec de petites pèrches fenduës par le bout. Le lendemain, nous fimes encore six lieuës entre des collines chargées de ces arbrisseaux, que les Espagnols nomment *organum*, & que les François appellent *cierges* épineux. On diroit à les voir de loin que ce sont une infinité de flambeaux de cire vèrte. LET. CUR. ET ÉDIF. *T. XI.*

On cultive depuis quelques années au jardin Royal des plantes à Paris, une espéce de *cierge* épineux qu'on nomme *cierge* du Perou, *Cereus Peruvianus*. Il est haut de plus de 23 pieds, & a demi pied de diamètre; il est droit, & a cinq à six pans ou côtes qui sont garnies à leur marge, & par intèrvalle de quelques toupets d'épines fort affilées, & longues d'environ un pouce. Les fleurs qu'il a données sont sorties au dessus de ses toupets, & étoient longues de près d'un demi pied, composées d'un calice fait en forme d'entonnoir vèrd, écailleux, creux, pour laisser passer le stile qui surmonte l'embrion qui est vèrd, & sur lequel toute la fleur pôse; ce calice soutient deux rangs de pétales blanchâtres, & un peu lavées de pourpre, & qui sont étroitement unies avec ce calice par leur bâse, ses étamines étoient en grand nombre. Cette fleur passe fort vite, & étant épanoüie elle a plus de cinq pouces de diamètre. Du Tertre parle des *cierges* épineux des Isles d'Amérique. Le P. Plumier a rangé sous les *Melocactus* plusieurs espéces de *cierges* qui s'y trouvent. Ces plantes sont pleines de suc, & sèrvent aux animaux pour désaltérer leur soif.

Autrefois *cierge* s'est dit au féminin pour *biche*.

> *En leu de la belle* (Iphigenie) *fut mise*
> *Une cièrge & sacrefiée*
> *Si fut la Déesse apayée.*

Ce mot s'étoit formé du Latin *Cerva*, biche.

CIÈRGIER. s. m. Marchand qui vend des cièrges, ou l'Ouvrier qui les fait. *Cereorum opifex.* A Paris on appelle plutôt Marchand *Cirier*.

CIG.

CIGALE. s. f. Insecte qui vole & fait grand bruit en été dans la campagne. *Cicada.* Il y a deux espèces de *cigale*, dont les premières ne chantent point, qui sont les moindres, & qui meurent les dernières, qui ont le corps tout d'une venuë, & ce sont les femelles. Les secondes sont celles qui chantent; qui sont mâles, qui viennent les dernières, & qui meurent les premières. Celles-ci ont le corps prèsque coupé par le milieu. Elles font leurs petits dans les terres qui se reposent, & sont en grande abondance quand la saison est pluvieuse. Elles ne viennent point aux lieux où il n'y a point d'arbres, mais elles haïssent pourtant les forêts froides & ombrageuses. D'abord elles naissent comme un petit vèr en tèrre, d'où sont faites les mères *cigales*, qui sont bonnes à manger avant qu'elles sortent de la coquille dont elles sont environnées. Les Orientaux en vivent. Les *cigales* seules n'ont point de bouche, mais au lieu de bouche elles ont en l'estomac une pointe semblable à une langue, qui leur sèrt à lécher la rosée. Elles ont l'estomac creux comme un tuyau, qui leur sèrt à former leur chant. Dioscoride dit que les *cigales* rôties & mangées sont bonnes aux douleurs de la vessie; & Galien ajoute que quelques-uns ordonnent trois, ou cinq, ou sept *cigales* séches, avec pareil nombre de grains de poivre, contre la colique, & qu'il les faut prendre par intèrvalle & au fort de la maladie. D'autres se servent de leur cendre pour faire uriner, & rompre la pièrre.

Ménage dérive ce mot François du mot Latin *Cicada.* Charleton le dérive de *cito*, & *cado*, parceque les *cigales* tombent & disparoissent bien-tôt, ou de Κιχ ἄδειν, comme si on disoit l'insecte qui chante Kix, *Kic*, ou qui fait *kix* en chantant.

Le chant des *cigales* est fort importun.

> *La* cigale *ayant chanté*
> *Tout l'été*,
> *Se trouva fort dépourvuë*,
> *Quand la bise fut venuë.* LA FONT.

La *cigale* étoit dédiée à Apollon, comme au Dieu de la voix & du chant. Il ne semble pourtant pas que ce fût pour la beauté de son chant, car on appelloit un mauvais Poëte une *cigale*; mais c'étoit parce qu'elle a beaucoup de voix, qu'elle chante continuellement. Voyez sur les *cigales*, Vossius, *De Idol. L. IV. c.* 67. 85.

Une *cigale*, avec ce mot de Virgile, *Sole sub ardenti*, Ecl. II. 13. ou avec ce vèrs de Pétrarque,

> *In fin à l'hora estrema*,

Est la dévise d'un travail infatigable & d'une pèrsévérance constante.

CIGALE, est aussi un petit poisson d'eau douce qui ressemble à la *cigale. Cicada fluvialis.* ROND.

CIGALE DE MÈR, est un poisson de têt, mou & sans sang, qui a cinq bras d'un côté & autant de l'autre, & une queue comme l'écrevisse. *Cicada marina.*

CIGNE. Voyez CYGNE.

CIGOGNAT. subst. m. Petit de la Cicogne; Cigoneau. *Ciconiæ pullus.* Cigoneau est plus usité.

CIGOGNE. subst. f. Oiseau qui a le béc & les jambes longues & rouges, qui vit d'insèctes. *Ciconia.* Son pennage seroit entièrement blanc, si ce n'étoit qu'elle a l'extrémité des ailes noires, & quelque peu des cuisses & de la tête. Elle choisit les plus hauts arbres dans les lieux marécageux pour y faire ses petits, elle couve l'espace de trente jours, & ne pond que quatre œufs. On dit que la *cigogne* nourrit son père & sa mère, lorsque la vieillesse leur ôte le moyen de chèrcher leur vie, ce qui est une marque qu'elles vivent longtems. L'on ne mangeoit point autrefois de *cigognes*, à présent on les estime, pour la délicatesse de leur chair.

Il y a deux espéces de *cigognes*, la blanche, de laquelle nous parlons ici, & la noire, que les Égyptiens appelloient *Ibia*, dont nous parlerons à ce mot. La noire n'est pas oiseau de passage, mais demeure toûjours en un païs. La blanche se plaît particulièrement dans les prez & dans les étangs. Il y en a quantité en Allemagne & en Suisse. Elles s'en vont à la mi-Août, & reviennent au Printems. Bellon rapporte que la dèrnière qui arrive au lieu où elles s'assemblent pour partir est tuée. Aldrovand dit que c'est proche du Tessin qu'elles font leurs assemblées, & qu'après avoir tenu conseil entre elles, elles partent la nuit.

Il y a dans le Cabinet de la Société Royale de Londres une tête d'une *cigogne* des Indes, que pèrsonne n'avoit décrite avant Grew, qui l'a fait dans le *Musæum Regalis Societatis.*

On dit que c'est la *cigogne* qui a appris aux hommes l'invention des clistères. La *cigogne* tient l'aile baissée en volant. Son petit s'appelle *cigognat*, d'autres disent *cigoneau*, & on croit que ce dèrnièr est le plus usité. La *cigogne* est le symbole de la reconnoissance. Les *cigognes* mangent les sèrpens. Le Roi de la Chine pour marque de sa Royauté porte deux *cigognes* en broderie sur la poitrine, avec une perle au haut du bonnet; ce qui n'est pèrmis qu'à lui seul. Elle est appellée *Ciconia, quòd sit cicuris & benigna naturæ*, dit Martinius, parcequ'elle est d'un naturel doux & tout-à-fait apprivoisé, demeurant volontiers parmi les hommes. Junius rapporte dans son histoire de Hollande, qu'on a vû une *cigogne* revenant à son nid qui alloit être consumé par les flammes d'une incendie, qui en étoit tout près, faire de grands efforts pour retirer ses petits du danger où ils étoient, & ne l'ayant pû faire, à cause qu'ils n'avoient point de plume, s'étendre dans son nid, & se laisser brûler en les couvrant de ses ailes. On trouve dans le IIIᵉ L. de Vossius, *De Idolol. c.* 82. 84. 85. 93. 96. 97. à peu près tout ce que l'Antiquité a dit des *cigognes.*

Une *cigogne* qui nourrit son père & sa mère vieux, avec ce mot, *Dulci pro munere vitæ*, est une dévise du Lucarini, pour exprimer la Reconnoissance. Et avec ce mot, *Par pari ferunt*, elle est de Scipion Bargagli. On donna pour devise à Ranutio I. Duc de Parme, une *cigogne* qui tuë des sèrpens, avec ce mot, *Servat & profligat*, & à Philippe III. Roi d'Espagne, *Donec consiciam*; pour marquer sa piété & son zele à extèrminer les Mores d'Espagne. Celle-ci est d'Emmanuel Thesauro.

Sur les médailles la *cicogne* qui nourrit le père & la mère durant leur vieillesse est le symbole de la Piété, elle se met ordinairement à côté de cette Déesse, ou des enfans qui ont singulièrement honoré leurs parens. P. JOBERT.

On appelle provèrbialement, des *contes à la cigogne*, des contes faits à plaisir, des contes de vieilles dont on amuse les petits enfans. *Fabula.*

CIGOGNE, est aussi une cèrtaine machine à tirer de l'eau. *Tolleno.* TACHARD.

CIGONEAU. s. m. Petit de la cicogne. *Ciconiæ pullus.* On dit, Qui mangera d'un *cigoneau*, ne sera louche de sa vie; & qui mangera d'un *cigoneau*, ne sera chassieux de l'annee. Ce sont des dictums populaires.

CIGUË. s. f. *Cicuta.* Plante ombellifère, qu'on range parmi les plantes venimeuses. On distingue la *cigue* en deux espèces; sçavoir, la grande & la petite. La *cigue* simplement dite, ou la grande *cigue*, *Cicuta major*, *C. B.* a sa racine pareille à celle du panais, jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, douceâtre au goût, & d'une ôdeur forte. Les feuilles qu'elle pousse sont découpées en plusieurs segmens, branchuës comme celles du *Myrrhis*, d'une ôdeur vireuse, acres, d'un vèrd obscur. Sa tige s'éleve de quatre à cinq pieds, elle est creuse, lisse, noueuse, branchuë, garnie par intèrvalles de feuilles finement incisées, plus petites, à mesure qu'elles s'éloignent du bas de la plante. Cette tige & ses branches portent des ombelles de fleurs à cinq petites pétales blanchâtres, inegales, disposées en fleurs de lis de France. A ces fleurs succédent des semences aussi menuës que celles de l'anis, arrondies, canelées sur leur dos, & d'un vèrd brun. Cette *cigue* vient dans les endroits un peu humides; à l'ombre, près des masures, & le long des chemins. On a tant d'éxemples fâcheux des mauvais effets de cette plante, qu'on ne sçauroit en approuver l'usage intèrne. Il y a cependant des pèrsonnes qui la vantent comme un puissant sudorifique. On doit se contenter de l'appliquer extérieurement, pour résoudre les humeurs loupeuses, pour fondre les duretez de la ratte, & du foye. Cette plante est la bâse de l'emplâtre qui porte son nom. Elle a été regardée par plusieurs Medecins comme un poison froid, d'autres cependant, sur tout les modèrnes, la mettent au nombre des dissolvans & des poisons chauds. Les principales raisons qu'ils en apportent, comme on le voit dans Wepfer, sont qu'elle pique la langue avec beaucoup d'acrimonie, que les corpuscules qui en sortent sont chauds, provenans d'un sel volatil; & d'un souffre impur & puant; que la rage qu'elle cause & les autres symptômes marquent des parties très-agissantes; que si le sang se trouve coagulé après la mort, l'esprit de vin en fait autant.

La petite *Cigue. Cicuta minor*, *Petroselino similis*, *C. B.* n'est pas moins venimeuse que la précédente, on croit même que son effet est plus prompt & plus mauvais. On la reconnoit aisément par ses feuilles, qui ressemblent à celles du pèrsil ordinaire, & qui ont une ôdeur vireuse; sa tige est basse, & n'a guère plus de deux pieds & demi; elle est menuë, chargée de feuilles, & divisée en quelques branches qui sont tèrminées par des ombelles de fleurs blanches, fleurdelisées, en quoi elles diffèrent de celles du pèrsil. Sa semence est menuë, & toute la plante a une ôdeur désagreable & vireuse. Sa racine périt dès que les semences sont meures. Comme cette dèrnière espece de *cigue* approche

approche du pèrsil par ses feüilles, il est arrivé quelquefois de fâcheux accidens à ceux qui en avoient mangé par mégarde. Cette plante se trouve assez souvent dans les jardins, dans les vignes, &c.

Il n'est pas possible de découvrir quelle étoit la *ciguë* des Anciens, parce que cette plante n'est pas la seule des ombellifères qui soit dangereuse. Il y a quelques espéces d'Oenanthe, une espéce de Bèrle nommée *Sium Eruca folio, C. B.* qu'on a reconnu être très-pèrnicieuses. Cette dèrnière plante a fait le sujet d'un ouvrage entier, & Wepserus a crû qu'elle étoit la *ciguë* aquatique. *Cicuta aquatica.*

Bauhin a distingué trois sortes de *ciguë* aquatique. La *ciguë* de marais, à feüilles larges & blanchâtres, la *ciguë* à feüilles rougeâtres, & la *ciguë* à feüilles étroites, ou *ciguë* aquatique de Gesner, qui est celle dont on parle ordinairement. Wepfer a fait un Traité intitulé *Cicuta aquatica historia & nota Commentario illustrata.* Il est assez ordinaire de prendre les feüilles de la *ciguë* pour celles du pèrsil, & ses racines pour des panèts, ou pour des carottes.

Quelques-uns sont devenus fous pour avoir mis en leur potage des feüilles de *ciguë* au lieu de pèrsil. La *ciguë* est ennemie du cèrveau, comme les cantharides de la vessie, & le liévre marin du poumon. La *ciguë* prise en breuvage cause des vèrtiges & convulsions, trouble la vûë & l'entendement, rend les extrémitez froides, & bouche les conduits de la respiration. La *ciguë* est aliment à l'étourneau, & poison à l'oye. La *ciguë* fait mieux son effet quand elle est prise avec du vin. La *ciguë* est moins dangereuse ici que dans les païs chauds.

On l'appelloit autrefois en François *seguë*, ou *cocuë*, mot qui selon Isidôre, vient de ce que la *ciguë* a des nœuds cachez. *Habet cacos nodos, id est, occultos.* C'est pourquoi dans les Poëtes *cicuta* se prend pour *internodia cannarum*; pour l'espace qui est entre les nœuds des cannes de rôseaux. D'autres disent que *cicuta* est dite comme *circa cutem*. Elle a une peau, une espéce d'écorce tout autour, mais elle est vuide au dedans. *Cicuta*, d'où est venu *ciguë*, signifie en Latin un tuyau fistuleux. Les Poëtes appellent *cicuta*, un chalumeau, un flageollet de bèrger.

Est mihi disparibus septem compacta cicutis
Fistula. VIRGILE. *Eclog. II. v. 36.*

Hac te nos facilis donabimus ante cicuta. ID. *Eclog. V. à la fin.*

CIGUË, se dit aussi du jus, du suc de la *ciguë*; d'un poison, d'un breuvage fait de *ciguë*. *Cicuta.* Socrate, condamné à mort, but de la *ciguë*. Platon remarque dans son Dialogue de l'immortalité de l'ame, que le Bourreau avèrtit Socrate de ne point parler, de peur que le poison n'opérât trop lentement. M. Petit, dans ses *Observationes miscellanea*, ne croit pas qu'il fit cela par un principe de compassion, qui n'est pas la vèrtu des Bourreaux; mais par avarice, & de crainte d'être obligé d'acheter encore de la *ciguë*; car on n'en fournissoit au Bourreau qu'une cèrtaine quantité, au delà de laquelle il étoit obligé d'en acheter à ses dépens; ce qui est confirmé par un passage de Plutarque dans la vie de Phocion; car le Bourreau n'ayant point assez de *ciguë*, parce qu'il l'avoit employée à d'autres criminels, Phocion lui donna de l'argent pour en acheter, en disant que c'étoit une chôse étrange, que dans Athènes il fallût acheter jusqu'à sa mort.

CIL.

CIL. Pronom. Vieux mot qui signifioit autrefois *Celui*. Il n'est plus en usage en ce sens. *Ille.* *Cil* a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue Françoise: il est douloureux pour les Poëtes qu'il ait vieilli. LA BRUY.

CIL, signifie aussi le poil qui sort des cartilages situez aux extrémitez des paupières. *Cilium.* Il se dit plus ordinairement au plurier. *Cilia, palpebrarum pili.* Les *cils* sont de petits poils recourbez en arc: ils gardent toûjours la même grandeur, & empêchent que les chôses légères ne tombent dans l'œil. On appelle les cartilages qui sont aux extrémitez des paupières, *tarses.*

Nicod dérive le mot de *cil*, de *cillere*, qui signifie mouvoir. On peut le faire venir aussi de *celo, quòd celent oculos.*

CILIAIRE. adj. Tèrme de Médecine, est une épithète qu'on donne à une partie de l'œil, qu'on appelle *ligament ciliaire*, parcequ'elle est faite comme le cil, ou le poil des paupières. C'est une rangée de fibres noires disposées en rond, par lesquelles plusieurs Anatomistes croyent que le cristallin est suspendu dans le globe de l'œil. Monsieur Mariotte soutient que ces petites fibres ne sont point attachées au cristallin, & ne sèrvent aucunement à le soutenir.

Ce mot vient du Latin *ciliaris*, mot impropre, qui signifie, *ressemblant aux cils*, ou poil des paupières.

CILICE. s. m. Large ceinture, ou espéce de scapulaire fait d'un tissu de matière rude, comme poil de chévre, ou crin de cheval. On le met sur la peau par mortification. *Cilicium.* Porter la haire & le *cilice*. On le vit quelquefois, lorsqu'il devoit aller en compagnie, se revêtir d'un *cilice*, comme pour s'armer contre l'ennemi dans ces occasions si dangereuses. P. VERJ.

On tient que ce nom est venu de ce qu'il étoit fort en usage en Cilicie.

D'où vous vient cet air sombre, & ce cilice *affreux,*
Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux? RAC.

Dans les *Chevreana* on demande si le *cilice* est la même chôse que le sac, que les Juifs avoient coûtume de porter dans les tems de pénitence & d'affliction? Ceux qui croyent qu'ils étoient différens, disent que le *cilice* étoit de poil de chameau, de bouc, ou de chévre, & que le sac étoit de chanvre, de peau, ou de quelque grosse étofe.

CILICIE. s. f. Ancienne Province de l'Asie mineure. *Cilicia.* Elle avoit à l'orient la Syrie, la Pamphilie à l'occident, au nord la Cappadoce, & au midi la mèr Méditèrranée; elle est prèsque entourée du mont Taurus. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui Caramanie propre. Les principales villes de *Cilicie* étoient Tharse, Adana, qui ont consèrvé leur nom: Anazarme, Séleucie, Sebaste, Pompeiopolis, &c. Cicéron fut Proconsul de *Cilicie*. Antoine accorda des Rois à la *Cilicie*; mais sous Vespasien elle fut derechef réduite en Province. Voyez Vigenère sur Cesar.

Quelques-uns tirent ce nom d'un Cilix qui y régna, & qui étoit Phénicien, fils de Phénix, selon Solin, & d'Agénor selon Hérodote. Au sentiment de Bochart, *Chanaan L. I. C. 5.* il vient de l'Hébreu, ou Phénicien, חלכים, *Challekim*, ou *Challukim*, qui signifie des pièrres, parce que la partie occidentale de cette Province est très-pièrreuse; d'où vient qu'on la nomma Trachée, ou Apre, *Trachaa Cilicia*, & le reste Champagne, ou plaine de *Cilicie*, *Cilicia Campestris.*

CILICIEN, ENNE. s. m. & f. Qui est de Cilicie. *Cilix.* S. Paul étoit *Cilicien*; de Tarse en Cilicie. Les *Ciliciens* descendoient des Phéniciens; c'est le sentiment de toute l'antiquité, soit qu'ils y eussent passé en droiture, soit qu'ils eussent d'abord occupé l'Isle de Chypre, & que de là ils se fussent répandus sur la côte voisine. Voyez Bochart, *Chan. L. I. C. 5.*

CILINDRE. Voyez CYLINDRE.

CILLEMENT. s. m. Maladie des yeux qui fait remuer incessamment les paupières, qui clignottent sans cesse. *Nictatio.* Moüillez les deux *ll* en ce mot, & dans le suivant.

CILLER. v. act. Remuer les paupières. *Nictare.* On ne peut regarder le Soleil sans *ciller* la paupière. Ce maître est si rude, que pèrsonne n'oseroit *ciller* devant lui; c'est-à-dire, remuer les yeux le moins du monde.

Ménage après Nicod, dit que ce mot vient de *sigillare*, ou plûtôt de *cillare*, qui a été dit pour *cillere*, qui selon Sèrvius signifie *movere.*

CILLER, en tèrmes de Fauconnerie, signifie, Coudre les cils ou paupierès d'un oiseau de proye, afin qu'il ne voye goute, & ne se débatte point. *Accipitris palpebras insubulare, transsuere.* Tous les Tendeurs ayant pris des oiseaux passagers, leurs *cillent* les yeux avec une aiguillée de fil.

CIM.

CIMAGRÉE. Voyez SIMAGRÉE.

CIMAISE. Voyez CYMAISE.

CIMARIOT, OTE. s. m. & f. Voyez CHIMARIOT. J'aimerois cependant mieux dire *Cimariot*, que *Chimariot*; Mati & M. Corneille l'ont aussi préféré.

CIMAIRE. s. f. Robbe de Chambre, où tient un collet rond de même étoffe. CHASTELAIN. Voyez SIMAIRE. C'est ainsi qu'il faut écrire.

CIMBALE. Voyez CYMBALE.

CIMBRE. s. m. & f. Nom de peuple ancien. *Cimber.* Les *Cimbres* habitoient autrefois ce que nous apellons aujourd'hui le Jutland, & qui se nommoit de leur nom Chèrsonèse Cimbrique. Les uns prétendent qu'ils étoient Scythes d'origine, d'autres que ce sont les mêmes que les Cimmériens. Les *Cimbres* ravagèrent la Gèrmanie, l'Istrie, la Dalmatie, la Rhétie, le Dauphiné, l'Aquitaine. Marius les défit entièrement l'an de Rome 741. Les *Cimbres* passoient pour être les inventeurs du tambour.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de celui de Gomer fils de Japhet, par le changement du *g*, en *c*. Festus dit que c'est un nom Gaulois, qui signifie *voleur*, & Strabon les appelle des coureurs, des vagabons, des voleurs.

CIMBRIQUE. adj. Qui appartient aux Cimbres. *Cimbricus, a.* La Chèrsonèse *Cimbrique*. C'étoit la Péninsule, qu'habitoient les Cimbres,

Cimbres, aujourd'hui le Jutland. Ce mot n'est en usage que dans cette phrâse.

CIME. s. f. La partie la plus élevée d'une montagne, d'un arbre. *Cacumen*, *vertex*. On na pû encore arriver à la *cime* du Pic des Ténarife. Il est défendu de couper la *cime* des arbres par les Ordonnances des Eaux & Forêts. Ce rocher porte sa *cime* jusques dans les nuës.

CIME, la partie la plus élevée d'une maison, d'une Tour, d'un clocher, *culmen*, *fastigium*.

Ce mot vient de *cima*, qui selon Isidôre a été dit, *quasi coma*, car c'est le sommet des plantes, ou des arbres.

CIME, se prend aussi fort élégamment au figuré, pour tout ce qui est regardé comme le plus haut degré d'une chôse. *Culmen*, *fastigium*, *apex*. Ils se croyent à la *cime* du bonheur. GODEAU.

CIMENT. s. m. Mortier propre à lier les pièrres dans les bâtimens. *Arenatum*, *intrita*, *signinum*. Le meilleur *ciment* du monde est la poudre de Pouzzol. Le bitume est le *ciment* qu'on a employé aux murs de Babylone. En France on fait du *ciment* de tuile, ou de brique pilée, & on la mêle avec de la chaux. On fait des bassins de fontaine avec de la chaux & du *ciment*. Le *ciment* est d'un bon usage pour les ouvrages fondez dans l'eau. DAVILERS.

Il se fait aussi du *ciment* éternel avec des briques pilées, du vèrre, du charbon de pièrre, de l'aréne bien lavée, de l'écaille de fèr, qui tombe sous le marteau, avec de la chaux vive bien broyée, qu'on dissout en vin, ou en eau commune. *Maltha*.

Ce mot vient du Latin *cæmentum*, qui vient de *cædo*. Le *ciment* n'est autre chôse que plusieurs pièrres, tuiles broyées & mêlées ensemble, dit Martinius. Cependant M. Félibien nous apprend que ce que les anciens Architectes nommoient *cæmentum*, ne s'entend pas de nôtre *ciment* à faire du mortier, qui est de la tuile cassée; mais de leur manière de maçonner, & de la qualité de la pièrre qu'ils employoient, comme lorsqu'on remplit des voutes & des murs avec du moëllon & du blocage.

CIMENT, est aussi un Tèrme d'Orfévre, de Metteur en œuvre & de Graveur. *Maltha genus*. C'est un composé de brique mise en poudre & bien tamisée, de poix-resine & de cire, dont on se sèrt ou pour tenir fèrme la besogne qu'on veut graver, ou pour remplir celle qu'on veut ciseler.

On dit figurément, qu'une affaire est faite à chaux & à *ciment*, quand on l'a si bien assûrée par les clauses & conditions qu'on y a mises, qu'on est pèrsuadé qu'elle durera long-tems. *Res adversus eventus omnes firmata*, *secura*.

CIMENT, signifie aussi en Morale, Ce qui fait la liaison entre les pèrsonnes. *Vinculum*. La vèrtu est le meilleur *ciment* qui puisse lier les amis ensemble. Cette métaphore est un peu dure, & en morale *ciment* est moins élegant & moins usité que *cimenter*.

CIMENT. Tèrme de Chymie. Voyez CÉMENT.

CIMENTER. v. act. Lier avec du ciment, enduire avec du ciment. *Signinum opus facere*. Les jointures de ces pièrres sont bien *cimentées*. Le bassin d'une fontaine doit être enduit & *cimenté* avec de bon ciment. Les murs étoient *cimentez* de bitume. VAUG.

CIMENTER, se dit aussi figurément en chôses morales, en parlant de ce qui lie & affèrmit quelque chôse. *Firmare*, *vincire*, *astringere*. L'amitié de ces pèrsonnes est *cimentée* par des alliances réciproques. Les Martyrs ont *cimenté* la Foi avec leur sang.

Mais un Roi vraiment Roi, qui sage en ses projets,
Du bonheur du public ait cimenté *sa gloire,*
Il faut pour le trouver courir toute l'histoire. BOIL.

En vain de l'Eglise naissante
L'Enfer attaque le bèrceau,
Le sang des Martyrs la cimente*,*
Il en nait un peuple nouveau. NOUV. CHOIX DE VÈRS.

Ces éxpressions sont élegantes, & de bon goût en nôtre langue.

CIMENTÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en Latin comme en François, tant au propre qu'au figuré. Les bâtimens *cimentez* sont les plus durables. On a vû les amitiez les mieux *cimentées* s'altérer par d'innocentes plaisanteries. S. ÉVR.

CIMENTIER. s. m. Homme de journée, qui bat le ciment, & qui en vend. *Cementarius*.

CIMETÈRRE. s. m. Grosse épée & pesante, qui ne tranche que d'un côté, & qui est un peu recourbée par le bout. *Gladius falcatus*, *acinaces*. Darius portoit une ceinture d'or, d'où pendoit un *cimetèrre*, qui avoit un fourreau couvèrt de pièrres précieuses. VAUG. Les Turcs & les Orientaux sont armez de *cimeterres*, ont des *cimeterres* d'acier de Damas.

Ce mot vient du Turc *scimitarre*. Nicod dit que Charlemagne en ses lettres clôses à Offbas Roi des Mèrciens, rend le mot de *cimeterre* par *gladius Huniscus*, à cause que les Huns portoient cette sorte d'épée.

CIMETIÈRE. s. m. Quelques gens disent *cémetière*: mais mal; puisqu'il n'y a que *cimetiére* qui soit en usage parmi les honnêtes gens, & tous ceux qui se piquent de bien parler. C'est un lieu sacré, destiné à entèrrer les corps des défunts. *Cœmeterium*, *sepulcretum*, *sepulcrorum frequentia*, *commune sepulchrum*, *sepulcralis area*. Autrefois on n'entèrroit pèrsonne dans les Eglises; mais dans les *cimetieres*. Les *cimetières* ont toujours été en grande vénération parmi les Chrétiens. Le Concile d'Elvire Can. 34. & 35. défend d'allumer des cièrges pendant le jour dans les *cimetieres*, & Ch. 35. il défend aux femmes de passer la nuit en veille dans les *cimetieres*. L'usage de bénir les *cimetieres* est très-ancien. L'Évêque en faisoit le tour avec sa crosse, ou bâton pastoral, l'eau bénite étant portée devant lui. *Hist. de Bret. par D. Lobineau T. II. p.* 208. Les Calvinistes, les Mahométans, ont aussi des *cimetieres* à leur mode.

Dans les prémiers siécles les Chrétiens faisoient leurs assemblées dans les *cimetières*, comme nous l'apprenons d'Eusébe Liv. VII. de son Histoire Ecclésiastique Ch. 11. & de Tèrtullien qui appelle ces *cimetières* où l'on s'assembloit pour faire les prières, *areas. Tert. ad Scap. C.* 3. Valérien ayant apparemment confisqué les *cimetières*, & les lieux destinez au culte de Dieu, Gallien les rendit aux Chrétiens par un rescript public, qui est rapporté par Eusébe Liv. VII. Ch. 13. Il semble que les *cimetieres*, & les lieux de Religion, y soient pris pour une même chôse. Comme les Martyrs étoient entèrrez dans ces *cimetières*, ce fut là particulièrement que les Chrétiens bâtirent des Églises, lorsque Constantin leur eut donné une entière libèrté; & on croit que c'est de cette coutume qu'est venuë la régle qu'on obsèrve aujourd'hui, de ne consacrer aucun autel sans y mettre des Reliques de Martyr. DE TILLEM. *Hist. des Emp. T. III. p.* 282. 283.

On a entendu autrefois par *cimetière*, non seulement l'endroit où l'on entèrroit les morts, mais aussi toutes les tèrres qui environnoient les Églises paroissiales, & qui étoient contiguës aux vrais *cimetières*. CHORIER, *Hist. de Dauph. T. II. p.* 47.

Ce mot vient du Latin *cœmeterium*, qui a été fait du Grèc κοιμητήριον, qui veut dire, un *dortoir*, du vèrbe κοιμάω, *dormio*, *je dors*; parce qu'il semble que les défunts y dorment en attendant le Jugement univèrsel.

On dit figurément, que l'Italie est le *cimetière* des François, parce qu'il y en est mort grande quantité pendant les guèrres qu'on a fait en ce païs-là.

On dit provèrbialement, que les Medecins font les *cimetières* bossus; pour dire, qu'ils sont ignorans, qu'ils font bien mourir du monde, & qu'ils font faire bien des fosses, qui étant remplies des corps qu'on y met, rendent les *cimetieres* bossus, par l'élevation de tèrre qui paroit en dos d'âne, ou de balme.

On dit encore ironiquement, Il a de l'esprit, il a couché au *cimetiere*.

CIMIER. s. m. Est la piéce de chair qui se léve le long du dos & des reins de l'animal, depuis les côtes jusqu'à la queuë. *Lumbus*. Le droit du Roi à la chasse est le *cimier* du cèrf avec les cuisses, & les nombles.

A la boucherie le *cimier* de bœuf est une partie de la cuisse. *Pars bovinæ coxendicis*. Il contient plusieurs trenches, chaque trenche contient trois morceaux, dont le prémier s'appelle la *piéce ronde*; le second la *semelle*, ainsi nommé à cause de sa figure; & le troisiéme le *tendre*. Le dèrrière de *cimier* est contenu depuis les trenches jusqu'à la queuë, & est à présent nommé *culotte*.

CIMIER, Tèrme de Blâson. C'est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'Écu, & qui est au dessus du casque. *Imposita summa galeæ figura*. Le cimier de France est une fleur de lis quarrée. On l'a appellé ainsi, du mot de *cime*, à cause qu'on le met à la cime du casque. Le *cimier* est l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'Écu. Les *cimiers* de plumes sont plus fréquens que les autres, & ils sont faits souvent d'une masse de plumes d'autruche, ou de héron; & ces touffes de plume dans les anciens tournois étoient nommées *plumails*, ou *plumarts*. Elles se mettoient dans des tuyaux sur de hauts bonnets. Les *cimiers* se faisoient aussi de cuir boüilli, de carton, de parchemin, peints & vèrnis, quelquefois d'acier ou de bois, & on y représentoit souvent une piéce du Blâson de l'Écu, comme un aigle, ou une fleur de lis; mais jamais une de ces piéces qu'on nomme honorables, comme pal, face, giron &c. On en changeoit quelquefois selon la fantaisie, parce qu'il ne tenoit lieu dans le Blâson que de dévise & d'ornement. L'usage en est très-ancien: car Hérodote

Hérodote en attribuë l'invention aux Cariens, qui les prémiérs portèrent des aigrettes & des plumes sur leurs casques, & peignirent des figures sur leurs boucliers. C'est pour cela que les Pèrses les appellèrent des coqs, parce qu'ils paroissoient crêtez comme des coqs. Les anciens guèrriers portoient des *cimiers* pour donner de la tèrreur à leurs ennemis par la vûë des dépoüilles des animaux qu'ils avoient domptez, ou pour se donner une mine plus formidable. On les portoit aussi par supèrstition, comme Tacite le témoigne des Æstyens, peuples voisins de la mèr Baltique. Pyrrhus portoit pour *cimier* un grand panache, & des cornes de bouc. PLUTARQUE, *Vie de Pyrrhus*. Diodore de Sicile dit que les Rois d'Égypte portoient des têtes de lion, de taureau, ou de dragon pour *cimier*.

Les *Cimiers* ont sèrvi de fondement à plusieurs fables : car les Anciens donnèrent à Sérapis une tête d'épèrvier, parce que ce cavalier en avoit un sur son *cimier*. Ils firent de Géryon un monstre à trois têtes, parce qu'il avoit un triple *cimier*. Ils feignirent que Prothée changeoit à tout moment de forme, parce que c'étoit un Roi d'Égypte qui changeoit tous les jours de *cimier*, & paroissoit tantôt avec une tête de lion, & tantôt avec celle d'un dragon, d'un ours, d'un cheval, &c. Les *cimiers* éxtravagans sont aussi fort anciens en Gaule, comme on peut recüeillir de quelques témoignages de Plutarque & de Diodôre de Sicile, en parlant des Gaulois & des Gèrmains.

Le *cimier* est une plus grande marque de Noblesse, que l'Armoirie, parce qu'on le portoit aux tournois, où on ne pouvoit être admis sans avoir fait preuve de Noblesse.

Le *Cimier* a sèrvi de distinction à des factions différentes. Les Monaldeschi, par éxemple, Gentils hommes d'Orviete en Italie, s'étant divisez, prirent les uns une biche, les autres un chien, les autres une vipère, & les autres une aigle pour *cimier*.

Le *cimier* sèrt aussi à la distinction des différentes branches d'une même famille.

Quelquefois on a fait son *cimier* de sa dévise. Ainsi Cosme de Médicis, dont la dévise étoit un faucon d'argent tenant un anneau d'or de sa sèrre droite, avec ce mot, *semper*, en avoit aussi fait le *cimier* de ses armes. Le plus souvent on a pris une piéce de ses armes pour *cimier*. Ainsi le *cimier* de France est une fleur de lys quarrée, celui de l'Empire, une aigle, celui de Castille un Château, celui de Léon un Lion, &c. Les familles qui changent d'armes, comme ont fait les Brunswich & les Colonnes, ne changent pas pour cela de *cimier*. Ceux là ont retenu le cheval, & ceux-ci la Sirène.

Le *cimier* de plumes a été le plus généralement reçu chez tous les peuples. Le *cimier* n'est plus d'usage que dans le Blâson & dans les Tournois. Voyez le P. Menestrier, dans ses *Origines des Ornemens des Armoiries*. Les Anciens ont appellé le *cimier* crête, *crista*.

CIMMÉRIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de peuple. *Cimmerius, a*. On trouve trois peuples différens qui ont porté ce nom. L'un étoit Scythe, & habitoit le long du Pont, proche le détroit de Caffa, qui s'appelloit de leur nom, le Bosphore *Cimmérien*. C'est une Colonie de ces *Cimmériens* qui pénétra dans le Jutland, où ils furent appellez Cimbres. D'autres *Cimmériens* étoient entre la Cholchide & l'Ibérie, occupant la partie de la Georgie qui se nomme Havessen. Il y a encore eû des *Cimmériens* en Italie proche du lac Avèrne, & de Bayes. Ils vivoient dans des lieux soutèrrains, d'où ils ne sortoient que la nuit pour voler. C'est de ceux là qu'Homère a parlé dans l'Odyssée.

Ce nom, selon Bochart, *Chan. L. I. C.* 33. Vient de כמר, *camar*, ou *cimmer*, qui signifie *nigrescere*, être noir, être obscur. C'est là ce qui a donné occasion aux fables que l'on a faites sur ces peuples, aux ténèbres *Cimmériennes*, c'est-à-dire, aux ténèbres dans lesquelles ces peuples vivoient, & qui passèrent en provèrbe, pour signifier des ténèbres très-épaisses. D'autres disent que ce provèrbe venoit de ce que les *Cimmériens* du Pont habitoient un païs toûjours couvèrt de broüillards & de vapeurs ; d'autres, de ce que ceux d'Italie demeuroient dans des cavèrnes soutèrraines. On disoit aussi que l'entrée de l'Enfer étoit dans leur païs.

CIMMÉRIS, ou CIMMÉRIDE. s. f. Et nom d'une Déesse. *Cimmeris*. Hesychius dit que *Cimméris* est la mère des Dieux, c'est-à-dire, Cybéle, & elle fut ainsi appellée, dit Vossius, *De Idol. L. II. c.* 52. parce que les Cimmériens l'honoroient.

CIMOLIE. s. f. Espéce de tèrre qu'on apporte d'une des Isles Cyclades, appellée Cimole, d'où elle à pris son nom. *Terra cimolia*. Cette tèrre est grasse, molle & blanche. Il y en a qui tire sur la couleur de pourpre. Elle est bonne pour résoudre les parotides, les tumeurs des testicules & les enflures des jambes : elle est aussi propre pour la brûlure & pour en appaiser la douleur.

CIN.

CINABRE. s. m. Vèrmillon, couleur rouge. *Cinnabaris*. Plusieurs ont cru que le *cinâbre* n'est autre chôse que le sang de dragon, qu'on recüeille lorsque le dragon & l'éléphant se battent ensemble, comme disent Solin, Pline & Isidôre : mais c'est une fable réfutée par Dioscoride, & par Scaliger, Dioscoride n'a pas expliqué ce que c'étoit que le *cinâbre* ; la plûpart des modèrnes croyent qu'il a entendu la larme d'un arbre qui vient en Affrique, laquelle est d'un très-beau rouge, & qu'on appelle sang de dragon. Ce qu'on nomme à présent *cinâbre* est toute autre chôse. Il y en a de deux sortes, de naturel & d'artificiel.

Le *cinâbre* naturel ou minéral est un mélange de mèrcure & de soufre, qui se sont sublimez ensemble par le moyen de quelque chaleur soutèrraine : il est d'une très-belle couleur rouge. On le trouve dans les veines des mines d'argent, & sa couleur est plus ou moins haute, & selon la pureté du minéral, & selon le lieu où sont ces mines. On en apporte de Hongrie, de Transilvanie, de plusieurs endroits d'Allemagne ; mais le plus beau se trouve dans la Carinthie. C'est un bon reméde dans les maladies vénétiennes, & dans plusieurs autres qui sont causées par des sérositez âcres.

M. Adam Hofsheter, prémier Médecin du Roi de Danemarck, a donné au public l'analogie du *cinâbre* naturel, qu'il prétend être un reméde salutaire en plusieurs occasions. M. Jean Godefroy Bexer, prémier Apoticaire du même Roi, a regardé ce sentiment comme une opinion dangereuse, & a publié un Écrit pour montrer les maux que le *cinâbre* naturel peut produire dans le corps humain. Il prétend qu'on espère en vain à force de lotions ôter au *cinâbre* sa malignité arsénicale ; qu'il s'est assuré par plusieurs expériences, qu'on tire du vif argent de tout *cinâbre*, & qu'on n'en sépare le soufre arsénical que par le feu.

Le *cinâbre artificiel*, est un mélange de soufre & de vif argent sublimez. On prend une partie de soufre, qu'on fait fondre dans une grande tèrrine : on y méle peu-à-peu trois parties de mèrcure coulant : on remuë le tout, & on le tient en fusion jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus de mèrcure. On pulvérise alors ce mélange, & on le met sublimer dans des pots à feu ouvèrt & gradué. Par ce moyen on a une masse dure & d'une couleur très-rouge, qui sèrt au même usage que le *cinâbre* naturel. On prépare aussi un *cinâbre* d'antimoine, qui est fait avec le vif argent & le soufre d'antimoine.

On dit, revivifier le *Cinâbre*.

Ce mot vient du Grèc κιναβρα, qui signifie l'ôdeur des boucs, une ôdeur insupportable, parce qu'au rapport de Matthiole, lorsqu'on tire de tèrre une espéce de *cinâbre* fossile, il jette une ôdeur si étrange, qu'on est obligé de se boucher le nez, & se couvrir le visage, de peur d'être infecté.

On dit poëtiquement des lévres de *cinâbre*, une bouche de *cinâbre* ; pour dire, qu'elles sont bien rouges & bien vèrmeilles.

CINAMÔME. s. m. Voyez CINNAMÔME.

CINCELIER. s. m. *Pulvinus, Pulvillus*. Ce mot est hors d'usage, il veut dire un *coussin*, un *oreiller*, un *canapé*. On a dit aussi *cuicelier* pour *cincelier*.

CINCENEILE. s. f. Tèrme de Navigation. C'est une corde de médiocre grosseur, qui sèrt aux batteliers à remonter leurs coches & bateaux, & autres usages ; une espéce de petit câble. *Funis nauticus*.

CINDRE, & SINDRE. Nom d'un instrument de Charpentier. Ce mot est formé de *centrum*.

CINÉFACTION. s. f. Opération de Chymie. Voyez CINÉRATION. C'est la même chôse.

CINÉFIER. v. act. Réduire un corps en cendres par la violence du feu. *Cinefacere*.

CINÉRATION. s. f. Tèrme de Chymie. C'est la réduction du bois, ou autres corps combustibles, en cendres, par la violence du feu. *Solutio in cineres*. On l'appelle aussi *cinéfaction*.

CINGLAGE. s. m. Tèrme de Marine, qui signifie le chemin qu'on croit qu'un vaisseau fait en 24 heures. *Spatium quod intra viginti quatuor horas navis decurrit*. Il signifie quelquefois le loyer des gens de mèr. *Naulus*.

CINGLEAU. s. m. Tèrme d'Architecture. C'est une espéce de cordeau qui sèrt pour trouver & décrire la diminution des colonnes.

CINGLER. v. n. Naviger avec un vent favorable, & à pleines voiles. *Passis velis ferri, invehi*. Ce mot vieillit sur la mèr, & vient du Latin *cingulare*. Vaugelas s'en sèrt dans son *Quinte-Curce*. Il *cingla* avec cent voiles vèrs les Isles. *Cingler* en haute mèr à pleines voiles. BOUH.

CINGLER, est aussi actif, & signifie, Foüetter avec une houssine, une corde. *Virgam, flagellum incutere*. Ce Cocher a *cinglé* un coup de foüet au travèrs du visage de ce laquais. Messieurs de l'Académie employent aussi le mot de *cingler* en ce sens ; on trouve cependant *sangler* dans divers Auteurs ; mais on ne trouve point celui de *cingler*.

On dit aussi que le vent *cingle*, lorsqu'il est froid & cuisant, & qu'il fait le même effet sur le corps, que feroient les coups de fouet, lorsqu'ils coupent le visage. *Urere.*

Cingler, dans ce sens de fouëtter, vient apparemment de *cingulum*, ceinture ; parce que la houssine, ou la corde de laquelle on le dit, entoure le corps de celui qu'on en frape, & lui font comme une ceinture.

CINIQUE. Voyez CYNIQUE.

CINNAMÔME. s. m. Arbre qui croît en quelques endroits des Indes Orientales, & dont les Anciens ont parlé si confusément & si diversement, qu'il paroît bien que cette plante leur étoit fort peu connuë. *Cinnamomum.* Il y en a même qui ont débité plusieurs fables à ce sujet : mais depuis les longues navigations des Hollandois & des Portugais on a été suffisamment éclairci ; de sorte qu'on ne doute plus à présent que le *cinnamôme* des Anciens ne soit nôtre canelle. Elle est appellée en Latin *cinnamomum*, c'est-à-dire, *amomum* de la Chine, parce qu'on croyoit autrefois qu'elle en venoit; mais on se trompoit, puisque le *cinnamôme* ou la *canelle*, ne croît qu'en l'Isle de Ceylan & sur la côte de Malabar.

Le mot *Cinnamôme* vient de l'Hébreu, קנמון, *Kinnamon*, d'où les Grecs, les Latins, les François, &c. ont formé le nom qu'ils donnent à cet arbre.

Comme nous n'avions point les remarques que nous fournit l'habile Botaniste qui retouche ce qui concerne les plantes, quand on imprima la feuille où est le mot Canelle, nous les plaçons ici.

CINNAMÔME. s. m. *Canelle.* s. f. *Canella.* s. f. *Cinnamomum.* s. n. Est l'écorce d'un arbre qu'on peut appeller Canelier. Elle est longue, mince, roulée, d'une couleur rouge brun, d'un goût piquant, aromatique, & fort agréable. La *Canelle* fine nous vient de l'Isle de Ceylan ; & elle est mince, peu haute en couleur, & comme brûlante au goût. Le grabot de *canelle*, qui a peu de goût, se nomme éscavisson chez les Épiciers. La *canelle* est du nombre des drogues qu'on appelle épices. Les cuisiniers la font entrer dans plusieurs de leurs ragoûts, & dans quelques-unes de leurs sausses. Les Confiseurs en lardent les fruits qu'ils mettent en compôte. Les Parfumeurs l'employent dans leurs pâtes, dans leurs pastilles, & dans leurs poudres de senteurs. Les Médecins l'ordonnent dans les dévoyemens, dans les foiblesses d'estomac. L'eau de *canelle* se tire par la distillation que l'on fait de cette écorce infusée dans l'eau d'orge, dans l'eau de vie, ou dans le vin blanc. On appelle eau de *canelle* orgée, celle qui est tirée avec l'eau d'orge. L'huile de *canelle* nous est apportée de Ceylan, & c'est une espéce très-prétieuse, quand elle est bien légitime. Quelques gouttes de cette essence peuvent aromatiser des liqueurs, & des compositions, auxquelles la *canelle* en substance, ou en teinture, ne donneroit pas une ôdeur ni un goût aussi agréable.

Outre la *canelle* de Ceylan nous avons deux écorces qu'on tire de deux autres espéces de Caneliers. La prémière de ces écorces a conservé son nom Latin de *Cassia lignea*, & n'est guère employée que dans cèrtaines compositions de Pharmacie. Elle est fort semblable à la *canelle* fine, & ne les distingue sur tout, que parce qu'elle est fort visqueuse dans la bouche, & qu'elle n'a point ce sec & ce piquant de la *canelle* ; d'ailleurs elle est ordinairement un peu plus grossière, & d'une couleur un peu plus brune. A juger du *Cinnamomum*, & du *Cassia lignea*, que Galien & Dioscoride ont décrit, on n'y voit point un rapport entier avec nôtre *canelle*, ni avec nôtre *Cassia lignea*. La plûpart des nouveaux Naturalistes nient que la *Cassia lignea*, soit la seconde écorce du vrai canelier. La seconde écorce, qui approche de la *canelle* par sa couleur & par son goût, mais qui est cependant plus foible, est appellée *Canella de Mato* par les Portugais, d'où nous avons formé le nom de *Canelle Matte*, en Latin, *Canella minus aromatica.* Elle nous vient en morceaux plats, beaucoup plus épais que la *canelle* ordinaire. L'arbre d'où elle est tirée se nomme Katoukarva par les Malabarois. Cette dèrnière écorce n'est guère d'usage en Europe, où l'on ne fait cas que de la *canelle* fine.

Il y a encore quelques autres écorces auxquelles nous donnons improprement le nom de *canelles*; telles sont la *canelle* gérofflée, & la *canelle* blanche ; écorces de deux arbres qui n'ont point le caractère de canelier. La prémière, qu'on nomme communément *canelle* géroflée, ou *Cassia caryophyllata*, non pas qu'elle vienne de l'arbre du gérofle, mais plûtôt parce qu'elle a le goût du cloud ; est fort mince, fort cassante, d'un rouge tirant sur le violet, roulée l'une sur l'autre, & d'un goût piquant & aromatique. Flacourt dit que l'arbre qui donne cette écorce se nomme Ravendsara dans l'Isle de Madagascar, où il est commun, & qu'il ressemble au laurier franc. Ses fruits sont gros comme des petites noix vèrtes, ils sont arrondis, tèrminez par un petit nombril, divisez en plusieurs cellules, & ont un goût & une ôdeur agréable, aromatique, & qui participe du cloud. Cet arbre croît aussi dans le Brésil, & les Portugais nomment son écorce, *Cravo de Marenhan*, d'où vient le nom François, *Bois de Crabe*, ou *Capelet.* Cette écorce s'employe au défaut du gérofle, elle en a la force, lorsqu'elle est nouvelle, & qu'elle n'est point moisie. A l'égard de la *Canelle* blanche, c'est l'écorce d'un arbre qui croît en Amérique, à la Jamaïque & à S. Domingue. Du Tèrtre fait mention de cet arbre sous le nom de bois d'Inde, ou de laurier aromatique. Il ressemble en quelque manière au laurier franc, par ses feüilles, qui sont plus souples, plus longues, moins pointuës par leur extrémité, toujours opposées deux à deux, & d'un goût piquant, aromatique, tenant de la *canelle* & du gérofle, accompagné d'une astriction & d'une amèrtume qui n'est pas désagréable. Ses fleurs naissent par bouquets à l'extrémité des branches ; elles sont blanches, petites, composées de cinq pétales arrondies. Ses étamines sont blanches, & entourent un pistile. A ces fleurs succédent des bayes grosses comme des pois, divisées en deux cellules qui renfèrment chacune une ou deux semences taillées en forme de rhein. Cette baye a un goût piquant comme le gérofle, & on la nomme par cette raison tête de cloud, ou Poire de la Jamaïque, en Latin *Pimenta*, *Piper Jamaicense.* L'usage que l'on fait à présent de ce fruit est assez considérable, parce qu'il est d'un goût agréable dans les sausses, & les Épiciers en composent leur poivre assorti. La premiere écorce de cet arbre est mince, fort lisse, & jaunâtre, la seconde est plus épaisse, blanchâtre, & d'un goût de *canelle*, de muscade & de gérofle mêlez ensemble. C'est cette seconde écorce qu'on nous envoye en bâtons plus courts que ceux de la *canelle* fine, roulez cependant tout de même, ce qui arrive à cette écorce lorsqu'elle séche. Elle est assez lisse, & les taches qui paroissent sur sa surface extérieure sont des vestiges des queües des feüilles. Elle est épaisse ordinairement d'une demi ligne, ou d'une ligne au plus, jaunâtre en dedans, & d'un goût aromatique. On la nomme *canelle* blanche, *costus*, en écorce, *Canella alba*, *costus corticosus*, & on l'a toujours fait passer pour le *Cortex Wicelteranus.* L'aubier du tronc de cet arbre est couleur de chair, & le cœur, ou la partie ligneuse, est violet, & devient noir d'ébène en vieillissant ; il est très-dur, & prend un beau poli. Cet arbre vient quelquefois aussi gros que nos Noyers. Voyez *Plumier*, *Du Tertre*, *Pison*, *Pomet*, *Dale*, *Herman.*

CINNAMÔME, Arbre que nous pouvons appeller en François Canelier. s. m. *Canellifera arbor.* Arbre dont l'écorce nous est connuë sous le nom de Canelle. Sa racine est branchuë, assez considérable, & d'une ôdeur de Camphre. Son tronc est plus ou moins gros suivant son âge, & se divise en plusieurs branches, qui donnent plusieurs rameaux longs, droits, sans nœuds, & qui sont chargées de feüilles altèrnes le plus souvent, opposées quelquefois, semblables à celles du laurier, mais plus grandes, plus arrondies à leur bâse, tèrminées en pointe à leur extrémité, relevées de trois nèrvures paralleles, qui parcourent toute leur longueur ; leur goût est piquant, & approche un peu de celui de son écorce. Ses branches sont tèrminées par des bouquets de petites fleurs à cinq à six pétales chacunes, blanchâtres, & d'une ôdeur agréable. Leurs fruits, qui sont renfèrmez en partie dans une calote à cinq à six pointes obtuses, charnuë, vèrdâtre, & picotée de points blanchâtres ; leurs fruits, dis je, sont ovâles, de la figure d'un gland de chêne, vèrdâtres d'abord, puis noirâtres dans leur parfaite maturité, & le bois de cet arbre n'a pas beaucoup de goût, il n'y a que l'écorce du milieu, ou la seconde écorce, que l'on détache des troncs des arbres, qui n'ont que six ans, & que l'on sépare de la prémière écorce extérieure, qui est grisâtre. Cette écorce du milieu, qui est proprement la canelle, n'est pas haute en couleur, ni si piquante au goût, ni même roulée lorsqu'elle est fraiche ; elle est au contraire blanchâtre, d'un goût piquant & foible, & est plate. Ce n'est qu'en se desséchant qu'elle se roule, & qu'elle devient plus rouge. Tavèrnier décrit fort au long la manière dont les Hollandois tirent la canelle dans l'Isle de Ceylan, d'où vient la meilleure. Il parle encore du camphre, que donne la racine du *canelier*, par le moyen de la distillation, & d'une huile qu'on tire de ses fruits, qui se fige, & devient fèrme comme de la cire. Pison en fait aussi mention dans son *Mantissa Aromatica.* Outre le *canelier* de Ceylan, on en trouve dans le Malabar deux autres espéces qui diffèrent de celui-ci par leurs écorces bien moins piquantes. On croit qu'une de ces deux espéces est l'arbre du *Folium Indicum*, ou *Malabatrum* des anciens ; feüille qui entre dans la Thériaque. *Hort. Malab. tom. 1. & tom. 5.*

CINNAMÔME. Nom d'Oiseau. Aristote parle d'un oiseau d'Arabie qu'on appelloit *cinnamôme*, parce qu'il faisoit son nid de vèrges & de branches de *cinnamôme*, dont Solin fait aussi mention.

CINQ. Tèrme numéral, qui est le second des nombres impairs, &

& qui suit le nombre de quatre. *Quinque.* Un cinq en chiffre Arabe est marqué ainsi 5, ou en chiffre Romain ainsi V. Les *cinq* sens de nature. Les cinq doigts de la main. *Cinq* cens. *Cinq* mille.

On dit provèrbialement, Donner *cinq* & quatre, la moitié de dix-huit; c'est-à-dire, Donner deux soufflets, l'un de la paume de la main, où les *cinq* doigts assemblez frappent ensemble; l'autre du revèrs de la même main, auquel il n'y a que quatre doigts qui frappent, parce que le pouce demeure en arrière sans action. On dit aussi, Mettre *cinq*, & retirer six, en parlant de ceux qui mettent les *cinq* doigts dans un plat, & qui en retirent quelque bon morceau qui fait le sixième.

CINQ-ÉGLISES. s. Ville de la Basse Hongrie, sur la rivière de Keoriz. *Quinque Ecclesiæ.* Elle a pris son nom du nombre de ses Églises.

CINQ-SOUS. Nom de quelques villages sur nos Cartes Géographiques, & mis pour *Saint Sous*, qui se dit par corruption, pour Saint Ceols, ou Ceouls. Il y a *Cinq Sous*, ou plûtôt *Saint Sous*, en Bèrry, & *Saint Sous* dans le Diocèse de Paris. Voyez CEOLS. *Saint Sous*, & par corruption *Cinq Sous*, en Bèrry, est entre Bourges & Sancèrre, & à peu près à moitié chemin de l'un à l'autre, ce qui a fondé ce provèrbe, ou dictum, qui se dit dans le païs, En allant de Bourges à Sancèrre, on trouve toujours *cinq sous* pour boire. Il est fondé sur l'équivoque de *cinq sols*, qui signifie de l'argent, de la monnoye, & *Cinq Sous*, ou *S. Sous*, ou *Ceouls*, petit bourg où l'on s'arrête pour diner, quand on va de l'une à l'autre de ces villes.

CINQUAIN. s. m. Tèrme de Guèrre, est un ordre de bataille pour ranger cinq bataillons. Quand on les a mis de front sur un tèrrein, on fait avancer le 2e & le 4e pour former une avant-garde; du 3e, on forme une arrière-garde, & du 1r & du 5e un corps de bataille qu'on laisse sur son tèrrein. *Cuneus.* Cette façon de ranger se peut pratiquer quand on a 10. 15. 20. bataillons avec le même ordre.

CINQUANTAINE. s. f. Somme qui se peut diviser en cinquante parties égales. *Quinquagenarius numerus, quinquaginta.* Il y a une *cinquantaine* de pistoles, de pots de vin pour celui qui fera une telle affaire. La Quinquagésime est une *cinquantaine* de jours.

CINQUANTE. Nombre composé de cinq dixaines. *Quinquaginta.* Les compagnies de cavalerie sont composées pour l'ordinaire de *cinquante* Maitres.

CINQUANTENIER. s. m. Officier qui éxécute les ordres de la ville, qu'il reçoit du Quartenier, pour les faire sçavoir aux Bourgeois. *Dux quinquagenorum militum.* Chaque Quartenier a sous lui deux *Cinquanteniers.* L'obligation des Quarteniers, *Cinquanteniers*, Dixainiers, & Bourgeois, est dès aussitôt qu'un crime a été commis, & qu'il est venu à leur connoissance, d'en avèrtir le Commissaire du Quartier, & de se joindre à lui, s'il en est besoin pour y pourvoir. DE LA MARE.

CINQUANTENIER, étoit autrefois le Juge d'un village & petit lieu, comme les Centeniers l'étoient des lieux un peu considérables, & les Comtes des grosses villes. DE LA MARE, *Tr. de P. L. I. T. VII. C. I.*

CINQUANTIESME. Nombre d'ordre. *Quinquagesimus.* Les Juifs solennisoient leur grand Jubilé en la *cinquantième* année: alors chacun rentroit en son héritage, & les valets, ou esclaves, recouvroient leur libèrté.

Il est aussi au substantif. Il a un *cinquantième* en cette affaire; on fait payer le *cinquantième* en telle Doüane. *Pars quinquagesima.*

CINQUENEILE. s. f. Tèrme d'Artillerie, par lequel on comprend tous les longs cordages qui sèrvent à l'Artillerie. *Funes trahendis muralibus machinis.* Quelques-uns disent aussi *cincelle*, qui est une espéce de petit câble.

CINQUIESME. adj. Nombre d'ordre. *Quintus.* Il est le *cinquième* de sa race qui a possédé cette charge. Le Roi Charles *cinquième* est le *cinquième* Roi du nom.

CINQUIESME, se dit absolument en parlant des Classes, ou des Chambres des Enquêtes du Parlement de Paris. *Quinta schola, curia.* Il est de la *Cinquième.* C'est un *Cinquième.* Ce Conseiller est de la *Cinquième.* On plaide à la *Cinquieme*; on sousentend, à la *cinquième* Chambre.

CINQUIESME, est aussi quelquefois substantif, & signifie une partie d'un tout divisé en cinq. *Quinta pars.* On ne peut dispôser que d'un *cinquième* de ses propres par la Coutume de Paris. Ce Fèrmier n'est que pour un *cinquième* dans cette Fèrme.

CINQUIESMEMENT. adv. Qui est au cinquième lieu, & se dit seulement des raisons, ou des discours divisez par articles. *Cinquièmement* il est ordonné. On l'explique aussi le plus souvent par le mot Latin *quintò.*

CINTRAGE. s. m. Tèrme de Marine, qui signifie, toutes les cordes qui ceignent, qui lient, & qui entourent quelque chôse. *Quidquid funibus nauticis in navi revinctum est; funes cinctorii.*

CINTRE. s. m. Tèrme d'Architecture. Trait d'arc, ou figure courbe qu'on donne à une voute, à une arcade. *Arcus quem structus fornix efficit.* La salle du Palais à Paris est voutée en plein *cintre*; c'est-à-dire, fait un demi-cèrcle parfait. *Arcus integer.* Il y a des voutes qui ne se font pas en plein *cintre*, qu'on appelle autrement *surbaissées*, ou *en anse de panier*, qui ne font qu'une portion de cèrcle. *Arcus diminutus, delumbatus.* Un *cintre surmonté*, est celui dont le centre est plus haut que le diamétre du demi-cèrcle. *Arcus in acumen fastigiatus. Cintre rampant*, est celui qui est tracé au simbleau, par des points chèrchez, suivant le rampant d'un arc boutant, ou d'un escalier. *Arcus inclinatus.*

Ce mot vient de *centrum*, parce que les *cintres* aboutissent à un centre. MÉNAGE. Quelques-uns le dérivent de *cinctura.*

CINTRE, signifie aussi, Cette construction ou cet assemblage de charpente, qu'on fait pour bâtir de grandes voutes, & soutenir les pièrres, en attendant que les clefs y soient mises pour les fèrmer. Le moindre *cintre* est composé d'un entroit, qui lui sèrt de bâse, d'un poinçon, de deux contrefiches, de quatre autres piéces de bois cintrées, ou de deux arbalestriers, ou de deux dosses sur lesquelles on maçonne un *cintre* de moilon. On l'appelle *armatura* en Italien. *Arcus ligneus struendo desuper fornici accommodatus, ligneum fornicis fulcrum.*

CINTRER. v. n. Commencer à faire les voutes, ou mettre la charpente sur laquelle on les construit. *Arcum ligneum struendo desuper fornici accommodare.* Cette Église est déja fort élevée, on est prêt à *cintrer.* On dit aussi *cintrer*; pour dire, Arrondir plus ou moins un arc, ou une voute. *Concamerare.*

CINTRÉ. adj. en tèrmes de Blâson, se dit du Globe ou Monde Impérial entouré d'un cèrcle, ou d'un demi-cèrcle en forme de cintre. *Vinctus circulis aut hemicyclis.* On dit aussi des couronnes fèrmées des Rois, qu'elles sont *cintrées* de tant de cintres ou diadèmes; c'est-à-dire, de tant de cèrcles ou demi-cèrcles.

C I O.

CION. s. m. Jèt d'arbre qu'on plante en tèrre. Voyez SION.

CIONIA. s. f. C'est, selon Dioscoride, l'entredeux des pourpres & des porcelaines, autour duquel leur coquille est entortillée & clouée, comme avec de petits clous. Sa cendre est plus brûlante que celle des pourpres.

CIOUTAT. s. f. Mot Provençal, qui signifie ville, cité, & qui s'est formé du Latin *Civitas*, comme l'Espagnol *Ciudad.* La *Cioutat*, ville & port de mèr en Provence, entre Marseille & Toulon, n'est point l'ancien port appellé *Citharistes* par Mela L. II. c. 5. & par Pline *Promontorium Citharista*, *L. III. c. 4.* & dont Ptolémée & Antonin parlent aussi. L'ancien Cithariste, ou Citariste, comme quelques-uns écrivent, est apparemment le bourg qu'on nomme aujourd'hui Cérèiste, à une lieuë de *Cioutat* dans les tèrres. La mèr s'étant retirée de ce lieu, comme d'Aiguesmortes, & de plusieurs autres endroits de cette côte, la meilleure partie de Cithariste s'est rapprochée de la mèr, & a formé une ville, qu'on a nommée la *Cioutat*, c'est-à-dire, la Cité, ou la ville; & Cithariste est devenu un bourg. Bèrthelot, Professeur d'Hydrographie à Marseille, écrit *Sciotat*, dans sa Carte marine de la Méditèrranée; mais mal. Michelot & Therin dans la leur écrivent *Ciotat.*

CIOUTAT. s. m. Est le nom d'une sorte de raisin. Il est fort semblable en tout au chasselas, pour la couleur, la grosseur, & le goût. La feuille en est très-differente; celle du *Cioutat* étant toute déchiquetée, comme des feüilles de pèrsil. Il me semble qu'il rapporte un peu davantage que le chasselas; mais j'aime mieux le chasselas. LA QUINT.

C I P.

CIPIA. s. f. Nom d'une ancienne famille Romaine. *Cipia gens.* On ne trouve ce nom que sur des médailles Consulaires, qui sont même assez rares, & sur lesquelles on lit M. CIPI. M. F. avec une tête de Rome casquée, ou une tête de Jupiter couronnée de laurier; & au revers une bige, ou une pouppe de navire, avec ce mot ROMA, dans l'éxèrgue. M. Patin croit que la famille *Cipia* est la même que la famille *Cispia*; que selon l'ancienne manière d'écrire on retranchoit quelquefois l'*s*, & qu'il y en a des éxemples dans les inscriptions antiques. Il est vrai qu'il rapporte des inscriptions où on lit CISPIVS, & CISPIA, & une où l'on trouve CIPIA; mais il ne s'ensuit pas que ces pèrsonnes ayent été de même famille. Néanmoins cela ne détruit pas non plus la conjecture de cet Antiquaire.

CIPOLLINI. s. m. Nom que les Italiens donnent à une sorte de marbre, dont la couleur tire sur le vèrd, par de grandes veines, plus ou moins fortes. Ce marbre sèrt à faire des pilastres, de grandes tables, & d'autres ouvrages; mais il n'est pas propre pour

pour des statuës. Il se trouve dans les montagnes de Carrare, & en d'autres lieux.

CIPPE. Tèrme d'Antiquaire. *Cippus.* C'est une petite colonne peu haute qu'on érigeoit dans les grands chemins, ou ailleurs, & sur laquelle on mettoit le plus souvent des inscriptions, ou pour apprendre les chemins aux voyageurs, ou pour consèrver la mémoire de quelque chôse. On voit des *cippes* sur plusieurs médailles. Les *cippes* qui se mettoient sur les routes pour la commodité des voyageurs s'appellent aussi colonnes milliaires, parce qu'on y marquoit combien il y avoit de milles d'un lieu à l'autre. Hottinger a fait un petit ouvrage *De Cippis Hebræorum*, Des *Cippes* des Hébreux, dans lequel il prend *cippe* pour tombeau, ou pour tout monument qui se met sur le tombeau d'un mort. Il s'est dit encore pour une petite butte ou élévation de tèrre.

CIPPE, étoit aussi dans l'Antiquité un instrument de bois qui sèrvoit à tourmenter les coupables & les esclaves.

CIPRÈS. Voyez CYPRÈS.

C I R.

CIRAGE. s. m. Application de cire sur quelque chôse. *Ceratura.* Ce Cordonnier a un secret excellent pour le *cirage* des bottes, pour empêcher qu'elles ne pèrcent à l'eau. On a fort raffiné sur le *cirage* des toiles, des gans, &c.

CIRAGE, en tèrmes de Peinture, est un tableau peint en camayeu d'une seule couleur, & sur tout quand elle est jaûne. *Pictura monochromatos, monochromatica.*

CIRCASSE. s. m. Peuple qui habite la Circassie. *Circassus.* On dit *Circasse* & *Circassien*. Les Turcs les appellent *Charkes*. Les *Circasses* se retirent dans d'épaisses forêts, pour être à couvert des Tartâres, qui les vendent chèrement pour esclaves, parce qu'ils sont bienfaits, beaux & adroits. MATY. Quoique les *Circasses* ayent leurs Princes particuliers, ils sont tributaires des Moscovites. Voyez Oléarius, Hèrbert, & Tavèrnier, dans son voyage de Pèrse L. III. c. 11.

> *Après eux le Sultan se voit environné*
> *Du Corps des Mamelus, à sa garde ordonné,*
> *D'origine Chrétiens*, Circasses *de naissance*,
> *Enlevez & vendus dès leur prémiere enfance.*
>
> P. LE MOINE.

Les Tartâres *Circasses*, voisins des Nogais, sont plûtôt tributaires que sujets du Kan. Leur tribut consiste en miel, en fourrures, & en un cèrtain nombre de jeunes garçons & de jeunes filles. Ces peuples ont le sang parfaitement beau. Ils ont leur langue particulière, qu'ils parlent avec beaucoup de douceur. Leurs mœurs, quoique toujours farouches & sauvages, ne le sont pas tant à beaucoup près que celles des Nogais. Il y a parmi eux des vestiges du Christianisme, & ils font caresse aux Chrétiens qui vont chez eux. Leur païs, que les Tartâres précops nomment l'Adda, est bon & fèrtile; l'air y est très-pur, & les eaux y sont fort bonnes. Ses limites sont au nord, le fleuve Kouban & les Nogais; au midi, la mèr noire; à l'orient, la Mingrélie; à l'occident, le Bosphore Cimmérien, & partie du Limen, ou mèr de Zabaches. L'Adda est prèsque moitié plaines & moitié montagnes. Les *Circasses* des montagnes font leur demeure dans les bois, & ne sont pas si sociables que les autres : ceux des plaines ont des villages & quelques petites villes sur la mèr noire, où il y a du commèrce. Les Beys, ou Seigneurs qui les gouvèrnent, trafiquent de leurs vassaux, & les pères & mères de leurs enfans. Les *Circasses* passent pour être plus adroits à manier les armes à la chasse, que vaillans à s'en sèrvir dans le combat. MEMOIR. *des Miss. du Levant*, 1715. Voyez ce livre p. 26. & suiv. p. 95. & suiv.

CIRCASSIE. s. f. Païs habité par les Circasses. *Circassia; Circassi, Maota, Comania.* C'est un grand païs que quelques Géographes mettent dans l'Asie, & d'autres dans l'Europe. Il est entre la mèr noire, & le mont Caucâse, qui la sépare de la Géorgie au midi. Il a le détroit de Caffa & la mèr de Zabache au couchant; le Don ou Tanais au nord, & le Volga avec la mèr Caspienne au levant. La *Circassie* dépend du Kzar de Moscovie. On l'appelle autrement Comanie. MATY. D'autres le distinguent de la Comanie, & disent que la *Circassie* est un païs d'Asie situé entre la Comanie à l'orient, la Moscovie au nord, la Mengrelie au couchant, la Géorgie en partie au midi. La *Circassie* est un beau païs fort divèrsifié, on trouve en ce païs là toutes sortes de fleurs, & sur tout de belles tulipes. Les campagnes sont remplies d'arbres fruitiers qui y viennent fort bien. Il y a en *Circassie* grande quantité de bètail, & de fort bons chevaux; il n'y a point de villes, ni de forteresses, mais seulement des villages, dont les maisons sont dispôsées en rond, avec une place au milieu. TAVÈRNIER, *Tome I.* Le côté de la *Circassie* par où nous entrâmes, est plein de hautes montagnes & de profondes vallées, ombragées de quantité de grands arbres. C'est de là que le Kan de Krimée tire ses plus grandes richesses en esclaves. Tout le monde y est d'une beauté enchantée. MÉM. *des Miss. du Lev.* 1715. Voyez ce livre p. 119. & suiv.

CIRCASSIEN, ENNE. s. m. & f. Qui est de Circassie. *Circassus.* On le dit aussi bien que Circassie. Les *Circassiens* ont été autrefois Chrétiens, & la plûpart font encore profession du Christianisme; mais ils n'en font aucun exèrcice. Les autres se disent Mahométans. Les *Circassiennes* sont fort bien faites, & ont le visage beau, le teint blanc & uni, les joües fort colorées. La Sultane Validé, *Circassienne* de nation, femme d'un esprit fort élevé, se donna un coup de poignard dans sa douleur. MÉMOIRES *des Miss. du Lev.* 1715. Les *Circassiens* aiment fort la chasse. Les *Circassiens* ont le plus beau sang du monde. Les Princes & les Seigneurs d'Asie remplissent leurs Sèrrails de *Circassiennes.*

Ce mot est aussi adjectif. Un païsan, un soldat, un cavalier *Circassien*; une femme, une esclave *Circassienne.*

CIRCÉ. s. f. Et nom propre d'une Déesse de la Gentilité. *Circe.* Selon Homère, elle étoit fille du Soleil, & de la Nymphe Persé, fille de l'Océan, ou, selon le faux Orphée, d'Apollon & de Astérope, & elle fut fort habile dans l'art des poisons. Elle épousa le Roi Sarmarare, dont elle ravit le Royaume après l'avoir empoisonné. Comme elle tyrannisoit ses sujets, ils se revoltèrent, & elle se retira en Italie, & donna son nom à la montagne & au promontoire, où elle habitoit. *Circæus mons, Circæum*, ou *Circeium promontorium.* Lactance dit L. I. c. 21. qu'elle porta le nom de Marique, ou Marice, *Marica.* Les Minturniens l'adoroient sous ce nom, quoique d'autres prétendent que ce fût Vénus. On conte cent effets fabuleux de ses enchantemens, que Bochart croit avoir été inventez par les Phéniciens, sur ce qu'elle s'étoit retirée chez les Latins, & qu'en Phénicien, comme en Hébreu, לט, *lat*, & au pluriel לטים, *latim*, & לטין, *latin*, signifie *enchantement.* Voyez Homère Odyss. L. X. Loyd, Hoffman, Bochart, & Vossius, *de idolol. L. I. c.* 40.

CIRCÉE. s. f. *Circæa.* Plante qui a sa racine blanche, noueuse, oblique, rampante, chargée de quelques fibres. Ses tiges sont droites, menuës, arrondies, pleines de moëlle, vèrtes, un peu veluës, & garnies de feüilles opposées, larges à leur bâse, pointuës à leur extrémité, assez semblables à celles de la Morelle, mais un peu veluës, dentelées sur leurs bords, & attachées à des queuës longues de demi pouce. Ces tiges se tèrminent par un épi de fleurs assez écartées les unes des autres, petites, & composées de deux pétales blanches taillées en cœur, deux étamines & un pistile occupent leur milieu. Le calice de ces fleurs est fèrmé par deux petites feüilles vèrtes, rabbatuës dans le tems que la fleur s'épanouit, & qui tombent ensuite avec les pétales. Il succéde à la fleur un fruit fèrmé par la bâse du calice qui est taillée en petite poire vèrdâtre, veluë, & divisée en deux loges, qui renfèrment chacune une semence oblongue. Cette plante croît dans les bois, & dans des lieux humides, en plusieurs endroits du Royaume. Elle vient assez abondamment aux environs de Paris. On l'a nommée aussi *Circæa Lutetianorum.*

Il y en a une autre espèce commune dans les montagnes, elle ne diffère de celle-ci que par la petitesse de toutes ses parties; à peine s'éleve-t-elle à la hauteur de quatre à cinq pouces; la couleur de ses feüilles est d'un vèrd plus clair & plus gai, on la nomme *Circæa minima.* Quoique cette plante porte le nom d'une fameuse enchanteresse, on ne lui attribuë point de vèrtu qui tienne rien de mèrveilleux.

CIRCENSE. adj. *Circensis.* Ce mot en François ne se peut dire qu'au pluriel, en parlant des *Jeux Circenses*, comme dit Mr. Blondel, pour les jeux du Cirque, comme on dit ordinairement. Par le nom de *Jeux Circenses* on entend en général tous les combats du Cirque, de quelque manière qu'ils se fissent, à pied, à cheval, sur un char, à la lutte, à coups de poings, avec des épées, des piques, des dards, des flèches, contre des hommes, ou contre des bêtes, sur la tèrre dans l'arène, ou sur des vaisseaux. Il n'y avoit guères que les esclaves qui donnassent au peuple ce cruel plaisir, c'étoit un exèrcice qui auroit deshonoré les honnêtes gens. Il y en a qui disent que les *Jeux Circenses* ont été ainsi nommez du mot Latin *circuitus*, parce que ces sortes de combats se faisoient dans un lieu entouré d'épées nuës, afin que les combattans ne pûssent s'enfuir; & même dans les commencemens ils se faisoient au bord de la rivière, & du côté de la tèrre le champ du combat étoit fèrmé avec des épées nuës. Tous les Auteurs qui ont écrit des spectacles des Romains, & des antiquitez Romaines, ont parlé des *Jeux Circenses.* La plûpart des fêtes des Romains étoient accompagnées de *Jeux Circenses*, & les Magistrats, ou les autres Officiers de la République, donnoient souvent ces sortes de spectacles au peuple. Les grands *Jeux Circenses* duroient

roient cinq jours, & commençoient le quinzième de Septembre. Au reste, quoique l'Abbé de Marolles, M. Blondel, les Auteurs du Moréri, & d'autres peutêtre encore se servent du mot *Circenses*, on dit plus communément les Jeux ou les Combats du Cirque; mais surtout il ne faut pas les appeller *les Jeux de Circé*, comme a fait un de nos Traducteurs, dans un ouvrage de Cicéron. Ce sont les jeux du Cirque. Voyez CIRQUE.

CIRCIO, *Jonston*, est un oiseau des Indes gros comme un étourneau, de diverses couleurs, remuant presque toûjours la queuë. On lui apprend à parler plus facilement qu'au perroquet.

CIRCIUM. Voyez CIRSIUM.

CIRCONCELLION. s. m. Nom de secte. *Circumcellio*. Vèrs l'an 329. ou 330. commencèrent chez les Donatistes les *Circoncellions*. C'étoient des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, se disant les défenseurs de la justice, mettant en liberté les esclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers, s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de sûreté sur les grands chemins, ni même dans les maisons. Les deux plus fameux étoient Manida & Fasir, qui prenoient le beau titre de Chefs des Saints. Leurs propres Évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au Comte d'Afrique, nommé Taurin, qu'il les réprimât. En effet, il envoya contre eux des troupes en un lieu nommé Octavense, où il y en eut plusieurs de tuez, que les Donatistes honorèrent depuis comme Martyrs. Il y en eut aussi qui se précipitèrent, ou se tuèrent eux-mêmes de quelque autre manière, par une fureur que leurs sectaires traitoient de zéle pour la Religion, & les Donatistes les révéroient aussi comme des Saints. Optat de Miléve décrit ces excès dans son IIIe Livre. Voyez aussi S. Augustin her. 69. Baronius à l'an 398. Forbes, *Instructiones historico-Theol. L. XIV.* C. 4. & Du Cange dans son Glossaire.

CIRCONCIRE. v. act. On conj. *Je circoncis* au sing. & au plur. *Nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent*. *Circumcidere*. Retrancher le prépuce: ce qui se fait chez les Juifs & les Mahométans, pour marquer qu'un homme est de leur Religion. Amurat I. fut le prémier des Sultans qui se fit solemnellement *circoncire*.

Ce mot vient de *circumcidere*.

CIRCONCIS. subst. masc. Juif, ou Mahométan, qui a le prépuce coupé. *Circumcisus*. C'est la marque par laquelle les Juifs & les Mahométans se sont distinguez des autres peuples incirconcis.

CIRCONCISEUR. s. m. Celui qui circoncit, soit Juif, soit Mahométan; &c. *Qui circumcidit*.

CIRCONCISION. s. f. Cérémonie de la Religion Judaïque & Mahométane, par laquelle on coupe, on retranche le prépuce aux mâles, qui doivent professer l'une ou l'autre Loi. *Circumcisio*. La *Circoncision* a commencé du tems d'Abraham, & ce fut comme le sceau de l'alliance que Dieu contracta avec lui. Ce fut l'an du monde 2138. qu'Abraham, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, se circoncit lui-même, & tous les mâles qui étoient dans sa maison. Les Égyptiens & les Éthiopiens avoient aussi une espéce de *Circoncision*, comme on voit dans Hérodote & dans Philon Juif. Car Hérodote L. II. C. 36. & C. 104. assure que la *Circoncision* des enfans étoit en usage chez les Égyptiens, & les Éthiopiens; mais il ne sçait, dit-il, lesquels l'avoient prise des autres; parceque cette coutume étoit très-ancienne dans ces deux nations. Les habitans de la Colchide l'avoient aussi, & cet Historien en conclut qu'ils étoient Égyptiens. Il dit que les Phéniciens & les Syriens étoient aussi circoncis, mais qu'ils avoient pris cet usage des Égyptiens; qu'enfin peu avant le tems qu'il écrivoit, la *Circoncision* avoit passé de la Colchide aux peuples qui habitoient proche du Thèrmodoon, & du Parthénius. Quoique Dieu en fit une loi à Abraham, & ensuite à Moyse, il n'est pas seur que nul autre peuple ne la pratiquât pas deja.

Les Juifs faisoient leur *Circoncision* avec un couteau de pièrre. Marsham, sçavant Anglois, a prétendu que les Hébreux avoient emprunté la *Circoncision* des Égyptiens, & que Dieu n'en étoit pas le prémier instituteur. Il cite en témoignage Hérodote, & Diodóre de Sicile. Plusieurs Sçavans au contraire ont prouvé que les Hebreux n'avoient point reçû la *Circoncision* d'aucun autre peuple. Il y a sur cela un petit Traité de Gottlieb, intitulé, *Nonnulla de Circumcisione fragmenta*. Mais soit que cette cérémonie vienne de Dieu immédiatement, soit que Dieu l'ait sanctifiée, en l'ordonnant pour un signe spécial de son alliance, pour être un type de la *Circoncision* spirituelle, il est cèrtain qu'elle se pratiquoit fort différemment chez les Hébreux, & chez les Égyptiens, & que Dieu, qui est le maître absolu de toutes les créatures, l'avoit ordonnée aux Hébreux, sans qu'on puisse dire qu'elle fût prise des Égyptiens. Chez les Hébreux c'étoit une cérémonie de Religion, & elle se faisoit le huitième jour après la naissance. Chez les Égyptiens c'étoit une propreté, & selon quelques-uns une nécessité physique. On la faisoit seulement à la 13e année, & on l'exèrçoit sur les filles, aussi bien que sur les garçons. LE P. ALEXANDRE. Les Israëlites ne pratiquèrent point la cérémonie de la *circoncision* durant les quarante années qu'ils passèrent dans le desert, parceque la *circoncision* étant la marque qui distinguoit le peuple de Dieu des Gentils, il étoit inutile de prendre cette marque dans des lieux où il n'y avoit pèrsonne qui pût se mêler aux Israëlites, ou plûtôt afin d'être toujours prets à marcher quand Dieu l'ordonneroit. La *Circoncision*, si contraire a l'affection paternelle par les douleurs qui l'accompagnent, n'est elle pas un témoignage cèrtain de l'alliance de Dieu avec les Patriarches, puis qu'on ne peut les soupçonner d'avoir inventé une cérémonie qui les pouvoit rendre ridicules aux yeux des autres nations? ABAD. Au sujet de la convèrsion d'Izates, Roi de l'Adiabéne, & parce qu'Ananias Marchand Juif, qui l'avoit convèrti, craignant qu'il ne se rendit odieux à son peuple s'il se faisoit *circoncire*, lui dit dans Joseph, L. XX. des Antiq. c. 2. qu'il peut sèrvir Dieu sans être circoncis, pourveu qu'il imite les mœurs des Juifs, & que c'est là l'essentiel, plûtôt que la *Circoncision*; & qu'au contraire Eleazar, autre Juif, lui dit que c'est une impieté de n'être point circoncis; M. Fleury conclut qu'on voit par là que les Juifs n'étoient pas bien d'accord entre eux sur la nécessité de la *Circoncision*. Mais 1°, la *Circoncision* n'étoit ordonnée qu'aux Hebreux, & pour ceux qui voudroient embrasser la loi Mosaïque. Pour ces deux sortes de pèrsonnes Dieu s'exprime sur cela nettement, Gen. XVII. 14. Aussi Ananias n'en doutoit-il point. Izates n'étoit pas Juif. On put le convèrtir & le détromper de l'idolatrie, sans lui faire embrasser la loi Mosaïque. 2°, Pour les autres Nations il est cèrtain qu'il n'y avoit point d'obligation, & qu'ils pouvoient se sauver sans cela. Ananias avoit encore raison en cela, & Eleazar se trompoit, s'il prétendoit le contraire. Mais non; ce que dit Joseph ne manque point de différens sentimens sur la nécessité de la *Circoncision*. Ananias vouloit qu'Izates sèrvît Dieu sans se faire Juif, il le pouvoit. Éleazar vouloit qu'il se fit Juif.

Les Turcs mortifient la peau des enfans avec de petites tenailles. Ils la coupent avec un rasoir, puis ils mettent cèrtaine poudre dessus qui guérit la playe, & qui ôte la douleur. Ils ne circoncisent leurs enfans qu'à la sept ou huitième année, parcequ'ils ne croyent pas la *Circoncision* nécessaire au salut. Les Pèrsans circoncisent leurs enfans à 13 ans, & les femmes depuis 9 jusqu'à 15. Ceux de Madagascar coupent la chair à trois divèrses reprises, & font beaucoup souffrir les enfans; & le plus diligent des parens qui se trouve présent, se saisit du prépuce, & l'avale. Hèrréra témoigne qu'il y avoit une espéce de *Circoncision* chez les Méxiquains, quoiqu'il n'y eût chez eux aucune connoissance du Judaïsme, ni du Mahométisme. Car ils incisoient aux enfans le membre viril & les oreilles avec plusieurs cérémonies, & sur tout aux enfans des Grands Seigneurs, dès qu'ils étoient nez. Les Brasiliens usent aussi de la *Circoncision*.

La *Circoncision* se fait aussi sur les femmes, en leur coupant un morceau de l'hyménée, ou des parties que l'on appelle *nymphes*, qu'on dit ressembler au prépuce de l'homme, comme témoigne Riolan en son Traité des Hèrmaphrodites. Strabon dit que les femmes d'Égypte étoient circoncises. Belon le dit des Cophtes. Paul Jove & Munster le disent des sujets du Prêtre Jean. Les Éthiopiens ont la *Circoncision*, non pas qu'ils croyent que c'est un Sacrement, mais parceque par là ils disent qu'ils sont fils d'Abraham, & que cela contribuë à la propreté, ou plûtôt en mémoire de la *Circoncision* de J. C. & parcequ'il a été circoncis. Voyez le P. Telles & Ludolf. Par la même raison ils circoncisent aussi les femmes, comme en Égypte.

Le père est obligé chez les Juifs de faire *circoncire* son fils au huitième jour: on ne le peut faire avant ce tems-là, mais si l'enfant est foible, ou infirme, on peut différer jusqu'à ce qu'il se porte bien. Il y a un parrain pour tenir l'enfant pendant qu'on le circoncit, & une marraine, qui le porte de la maison a la Synagogue, & qui le rapporte. Celui qui circoncit s'appelle en Hébreu *Mohel*, & on choisit indifféremment qui on veut pour cela. Il suffit qu'on soit capable de cette fonction, qui est un titre d'un grand mérite parmi les Juifs. Le père peut circoncire son propre fils. Voici de quelle manière cette cérémonie se fait, comme le rapporte Léon de Modène *part. 4. des Cérem. des Juifs chap. 8.*

On tient prêt dès le matin dans la Synagogue, ou même dans la maison, si l'on y veut faire la cérémonie, deux siéges avec des quarreaux de soye. L'un des siéges est pour le parrain qui tient l'enfant, & l'autre est mis là, à ce que disent quelques-uns, pour le Prophète Élie, qu'ils croyent assister invisiblement à toutes

toutes les *Circoncisions*. Celui qui circoncit vient avec un plat, où sont les instrumens & les chôses nécessaires, comme le rasoir; les poudres astringentes, du linge, du charpi, & de l'huile rôsat, à quoi il y en a qui ajoutent une écuelle avec du sable, pour y mettre le prépuce que l'on coupe. On chante quelque Cantique, en attendant la marraine, qui apporte l'enfant sur ses bras, accompagnée d'une troupe de femmes ; mais pas une ne passe la porte de la Synagogue. Là elle donne l'enfant au parrain, & aussitôt tous les assistans crient *baruch haba*, c'est-à-dire, *le bien venu*.

Le parrain s'assied sur son siége, & ajuste l'enfant sur ses genoux; puis celui qui *circoncit* développe les langes. Il y en a qui se sèrvent d'une pincette d'argent pour prendre du prépuce ce qu'ils en veulent couper. Celui qui *circoncit* prenant le rasoir, dit, *Beni soyez-vous, Seigneur, qui nous avez commandé la Circoncision*, & en disant cela, il coupe la grosse peau du prépuce ; puis avec les ongles des pouces il déchire une autre peau plus délicate qui reste, il succe deux ou trois fois le sang qui abonde, & le rend dans une tasse pleine de vin. Ensuite il met sur la coupure du sang de dragon, de la poudre de corail, & d'autres chôses, pour étancher le sang, à quoi il ajoute des compresses d'huile rôsat ; puis il enveloppe le tout.

Cela étant fait, il prend une tasse pleine de vin, & après l'avoir béni, il dit une autre bénédiction pour l'enfant, en lui impôsant le nom que le père souhaite, prononçant ces paroles du chap. 16. d'Ézéchiel : *Et j'ai dit, vis en ton sang, &c.* Et en même tems il lui moüille les lévres de ce vin où il a rendu le sang succé. Après quoi on récite le Pseaume 128. entier : *Bienheureux tout homme qui craint le Seigneur.* Le parrain rend ensuite l'enfant à la marraine, pour le porter à la maison, & le remettre entre les mains de la mère. Tous ceux qui ont assisté à la Cérémonie disent au père en s'en allant : *Puissiez vous ainsi assister à ces nopces.* Voyez Léon de Modène, & la Synagogue de Buxtorf C. IV.

La manière de *circoncire* dont les Juifs se sèrvent est différente de celle des Turcs. Car ceux-ci après avoir coupé la peau n'y touchent plus ; au lieu que les Juifs déchirent en plusieurs endroits le bord de la peau qui reste après la *Circoncision*, avec les ongles des pouces, & c'est pour cette raison que les Juifs circoncis guérissent bien plus facilement que les Turcs. On connoit parmi les Juifs ceux qui se mêlent du métier de *circoncire*, parcequ'ils ont l'ongle du pouce fort grand.

Circoncision, Est aussi la Fête qu'on célébre le prémier de Janvier, en l'honneur de la *Circoncision* de Nôtre Seigneur, auquel jour on lui impôsa son nom. *Christi circoncisioni dies sacer.* Le prémier jour de Janvier étoit autrefois un jour de jeûne institué pour s'oppôser aux supèrstitions payennes qui se faisoint ce jour là en l'honneur de Janus. Voyez le II[e] Concile de Tours can. 22. & le IV[e] de Tolède can. 11. &c. La Messe se disoit ce jour là à deux heures après midi, pour dire Nones de suite, & ne rompre le jeûne que vèrs trois heures. On ne voit pas précisément quand ce jeûne a cessé, & quand la fête a commencé. Apparemment ce n'a point été par tout en même tems. Voyez les Notes de M. Chastelain sur ce jour.

En tèrme de dévotion, on appelle *circoncision de cœur*, *circoncision des levres*, le retranchement des mauvais désirs & des mauvaises paroles.

Circoncision, Se dit encore figurément, pour signifier les Juifs, ou la Nation Juifve, comme le mot de *Prépuce*, pour signifier les Payens, ou les Gentils. Ainsi il est dit au 15[e] de l'Épitre aux Romains, que Jésus-Christ a été Ministre de la *Circoncision*, afin de ratifier les promesses faites aux Pères. Et au 2[e] de l'Épitre aux Galates, S. Paul dit que la prédication de la *Circoncision* avoit été commise à Pièrre.

CIRCONFÉRENCE. f. f. La ligne courbe qui renfèrme un espace circulaire ; ou la surface qui tèrmine une chôse ronde. *Circunductio, linea orbem circumcurrens, circumductus, circuitus, circumferentia.* Toutes les lignes tirées du centre à la *circonférence* d'un cèrcle, & qu'on appelle *rayons*, sont égales entr'elles. Une partie de la *circonférence* s'appelle *arc*. Les cieux enfèrment toutes les chôses créées dans leur vaste *circonférence*. L'angle du centre est double de celui de la *circonférence*. On appelle *circonférence concave*, celle qui regarde le dedans. *Concava*. Et *circonférence convéxe*, celle qui regarde le dehors. *Convexa*. On appelle *circonférence d'ellipse*, la ligne courbe qui forme l'ovale. *Elliptica*. Euclide, *Liv. 3. propr. 20.*

Circonférence, Se dit aussi du tour ou pourtour des figures irrégulières. *Circuitus, circumductus.* La *circonférence*, le tour de cette ville, est de quatre lieuës.

On dit aussi en Médecine, que le sang circule de la *circonférence* au centre ; c'est-à-dire, qu'il va des extrémitez du corps au cœur.

CIRCONFLEXE. adj. Accent qui marque une syllabe longue. *Circumflexus accentus.* Les Grècs avoient trois accens, l'aigu, le grâve, & le *circonflexe*. En François on figure cet accent avec un petit chapiteau sur la syllabe, qui marque souvent le retranchement de quelque lettre qui faisoit la syllabe longue, & ouvèrte, comme *pâte*, pour *paste* : *teste*, pour *tête* : nous *fûmes*, pour nous *fusmes*. En Grèc autrefois on le marquoit de même que nous le marquons en François : on a imprimé l'Anthologie *in quarto* en grands caractères de lettres unciales, les accens circonfléxes y sont marquez comme nous venons de dire ; depuis que les Copistes eurent changé la forme des caractères, & qu'ils eurent mis en usage les lettres courantes, ils changèrent aussi la forme de l'accent circonfléxe, & au lieu d'en former l'angle avec soin, ils l'arrondirent, & en écrivant vîte ils y ajoûtèrent un trait, qui en forma une *s* renvèrsée, & couchée horizontalement, ce qui produisit cette figure ῀, au lieu de celle-ci ^.

CIRCONLOCUTION. f. f. Circuit de paroles dont on se sèrt, lorsqu'on ne peut pas éxprimer une chôse pour un mot propre, ou qu'on ne le veut pas faire par respect, ou par quelque autre raison particulière. *Circuitio, circumlocutio.* Les chôses qui n'ont point de mot propre s'expliquent par *circonlocution*. Les gens rusez usent de *circonlocution*.

Ce mot vient du Latin *circumloquor*.

CIRCONSCRIPTION. f. f. Espace circonscrit, & limité, lequel borne, & environne un espace plus petit, ou un corps. *Circumscriptio.* C'est une des propriétez inséparables des corps, d'être bornez à un cèrtain lieu, & de n'occuper qu'un cèrtain espace détèrminé. Cependant Osiander D. Luthérien soutient, que la *circonscription* n'étoit pas de l'essence des corps.

CIRCONSCRIRE. v. act. Tèrme dogmatique. Renfèrmer en cèrtaines bornes. *Circumscribere.* L'infini ne se peut *circonscrire*, borner, limiter.

Circonscrire, En tèrmes de Géométrie, c'est, Décrire une figure polygone autour d'un cèrcle, en telle sorte que tous ses côtez touchent sa circonférence. *Figuram polygonam circulo circumscribere.* Archimède démontre que l'aire d'un triangle rectangle compôsé d'un rayon de cèrcle & de sa circonférence, est plus petite que l'aire de quelque polygône que ce soit qu'on puisse *circonscrire*, ou décrire autour du cèrcle ; & plus grande que celle de quelque polygône qu'on puisse inscrire ou figurer au dedans du cèrcle, & c'est par là qu'il a le plus approché de la Quadrature du cèrcle, qui n'est autre chôse que la mesure de l'aire ou de la capacité du cèrcle. Euclide enseigne la façon de *circonscrire* un triangle, un quarré autour d'un cèrcle.

CIRCONSCRIT, ITE. adj. Figure qu'on a décrite autour d'un cèrcle, & qui le touche par tous ses côtez. *Circumscriptus.*

CIRCONSPECT, ECTE. adj. Qui agit avec circonspection; qui est prudent; qui garde beaucoup de mesures, tant dans ses actions, que dans ses paroles. *Circumspectus, consideratus.* Les manières lentes & *circonspectes* des gens prudens, impatientent les esprits vifs. Le Païs. L'honnête homme est modeste, & *circonspect* : il remarque les défauts d'autrui, & n'en parle jamais. S. Evr.

CIRCONSPECTION. f. f. Discrétion, retenuë, prudence avec laquelle on conduit ses actions & ses paroles. *Circumspectio, consideratio.* Quand on traite avec les Princes, il faut agir avec grande *circonspection*. L'amitié s'accommode aussi peu des grandes *circonspections*, que des sévéritez de la justice. S. Évr. Remarquez le ris forcé, les caresses contrefaites, & la triste *circonspection* d'un Courtisan dans toute sa conduite, & dans tous ses discours. La Br. Il y a des gens qui passent leur vie en formalitez, & en bienséances, & que sont toûjours esclaves de la *circonspection*. S. Évr.

CIRCONSTANCE. f. f. Les incidens, les détails d'un événement, les particularitez qui accompagnent quelque action. *Quod rei adjunctum est ; adjuncta circumstantia.* Une action est bonne, ou mauvaise, selon les divèrses *circonstances*. Un Juge est obligé d'examiner un criminel sur toutes les *circonstances* du fait. Il y a des *circonstances* inutiles, d'autres aggravantes. La convèrsion du pécheur dépend d'un cèrtain assemblage, & d'un cèrtain ménagement de *circonstances* extèrnes, dans lesquelles il se trouve placé. La plûpart de nos actions ne sont que des saillies, selon que les différentes *circonstances* de la vie nous agitent. S. Évr. Cet arrangement de *circonstances* dépend de la providence de Dieu, qui donne la grâce de la convèrsion.

Soyez riche, & pompeux dans vos descriptions :
N'y présentez jamais de basse circonstance. Boil.

On dit au Palais, qu'un procès est renvoyé en une Jurisdiction avec toutes ses *circonstances* & dépendances ; c'est-à dire, avec toutes les parties & intèrventions, & toutes les questions qui en dépendent, ou qui en peuvent naître. Les *circonstances* des actions des hommes sont exprimées par ce vèrs Latin.

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Ce mot vient de *circumstantia*. En Grèc on dit *περίστασις*.

CIRCONSTANCIER. v. act. Marquer bien toutes les circonstances. *Quæ rei adjuncta sunt narrare, circumstantias explicare.* Un bon Rapporteur doit bien *circonstancier* un fait. Un bon Historien doit *circonstancier* les événemens importans.

CIRCONSTANCIÉ, ÉE. part. & adj. *Suis una quæque res circumstantiis explicata.* Évitez les longs récits en convèrsation, & les histoires trop *circonstanciées*. S. Évr.

CIRCONVALLATION. s. f. Ligne, ou grand fossé qu'on fait autour du camp, lorsqu'on assiége une ville. *Circummunitio, Valli & fossæ circumductio.* Ce fossé est à la portée du canon de la place, large de 12 piéds, & profond de sept. Il est bordé d'un parapet, & flanqué par des redoutes, ou de petits forts qu'on y fait d'espace en espace, tant pour empêcher le secours de la place, que pour retenir les déserteurs. Il faut prendre garde à ne faire jamais passer la ligne de *circonvallation* au piéd d'une hauteur, à cause que si l'ennemi vient à occuper cette hauteur, il y logera du canon, & commandera la ligne.

CIRCONVENIR. v. act. Tèrme de Palais. Tromper, surprendre quelqu'un en un traitté, en un jugement. *Circumvenire.* Les mineurs se plaignent, quand ils ont été *circonvenus* par la tromperie de quelqu'un.

CIRCONVENU, UË. part. & adj. *Circumventus.*

CIRCONVENTION. s. f. Tromperie, surprise. *Circumventio, deceptio.* On enterine des Lettres de restitution, quand la *circonvention*, la tromperie est bien justifiée. La *circonvention* est appellée autrement *dol personnel*.

CIRCONVOISIN, INE. adj. Ce qui est aux environs. *Vicinus, propinquus, finitimus.* Quand la guèrre est en un endroit, les peuples *circonvoisins* ont beaucoup à souffrir. Il a été voyager en Flandres, & dans les lieux *circonvoisins*. Le langage est toûjours mêlé de mots des nations *circonvoisines*.

Ce mot vient de *circumvicinus*.

CIRCONVOLUTION. s. f. En Architecture on appelle *circonvolutions*, les tours de la ligne spirale de la volute Ionique. *Circumvolutio.*

Ce mot vient du Latin *circumvolvere*, tourner à l'entour. On appelle aussi *circonvolutions*, les tours de la colonne torse.

CIRCUIT. s. m. Le tour de quelque chôse de grande étenduë. *Circuitus, circuitio.* La ville de Nanquin a 20. milles de *circuit*.

Ce mot vient du Latin *circuitus*, de *circum*, & de *eo*.

CIRCUIT, se dit figurément des détours qu'on prend pour s'éxpliquer. Cet Orateur ne se fait entendre que par de longs *circuits* de paroles. On a fait un long *circuit* de procédures, avant que de venir à la conclusion. On fait aisément comprendre par les yeux, ce qu'un long *circuit* d'éxpressions ne fait entendre que confusément. S. Évr.

CIRCULAIRE. adj. m. & f. Qui est décrit, ou qui se meut en rond, comme la circonférence d'un cèrcle, ou la surface d'un globe. *Rotundus, in circulum flexus.* La forme *circulaire* est la plus dispôsée à se mouvoir. Mouvement circulaire. *Motus orbicus.* Les Astronomes modèrnes tiennent que les globes célèstes ne se meuvent pas par un mouvement *circulaire*, mais elliptique.

C'est aussi une épithète que les Médecins donnent à un ordre de fibres qui sont dans l'estomac, & dans les intestins, parce qu'elles sont dispôsées en rond. On appelle par la même raison *ligamens circulaires*, ceux qui attachent les têtes des os dans les cavitez, où elles sont reçûës, afin de fortifier les articulations. De plus, outre le marteau, l'enclume, & l'étrier, les enfans ont dans l'oreille un quatrième os que l'on appelle le *Circulaire*, parce qu'il est fait comme un anneau, sur lequel la membrane que l'on nomme tambour est tenduë, de même que la peau d'un tambour est tenduë sur une quaisse.

Ce mot & les suivans sont dérivez de *circulus*.

LETTRE CIRCULAIRE, est une même lettre dont on fait l'adresse à plusieurs pèrsonnes qui ont un même intérêt en la même affaire, comme pour des convocations d'États, d'Assemblées du Clèrgé, de Noblesse, &c. *Circulares, encyclicæ litteræ.*

CIRCULAIREMENT. adv. D'une manière circulaire. En rond, en cèrcle. *In orbem, circulatim.* Une rouë se meut *circulairement* sur son aissieu.

CIRCULATION. s. f. Tèrme de Chymie. Opération qui se fait en mettant des liqueurs dans un vaisseau à circuler, tout d'une piéce, & bouché au dessus, ou de deux piéces, c'est-à-dire, compôsé de deux vaisseaux pôsez & lutez ensemble l'un sur l'autre, dont l'inférieur doit contenir la liqueur. *Circulatio.* La *circulation* se fait au feu de lampe, ou à celui de cendres, ou de sable modérément chaud, ou dans le fumier, ou au soleil. Elle demande le plus souvent une chaleur continuée pendant plusieurs jours, & quelquefois pendant plusieurs semaines, ou même plusieurs mois. Par la *circulation* la matière la plus subtile monte au haut du vaisseau, & ne trouvant point d'issuë, est contrainte de retomber en bas pour se rejoindre de nouveau à la matière qui se trouve au fond du vaisseau, d'où elle avoit été élevée, & ainsi en continuant de monter, & de descendre altèrnativement dans ce vaisseau, elle fait une espéce de *circulation*, dont l'opération porte le nom, & par les divèrses pénétrations & agitations des parties spiritueuses avec les grossières, les prémières se rendent plus tenuës & mieux en état de produire leur action, lorsqu'elles sont séparées des dèrnières.

CIRCULATION, se dit aussi en Médecine du mouvement que fait le sang, qui plusieurs fois par un jour est porté du cœur dans toutes les parties du corps par le moyen des artères, & qui retourne de ces mêmes parties au cœur par le moyen des veines. *Circulatio sanguinis.* Harvée est un Docteur modèrne d'Anglètèrre qui a le prémier découvèrt la *circulation* du sang en l'année 1628. qui est maintenant reconnuë par tous les Médecins. Mais Théodôre Janson d'Almeloveen, dans un Traité des Inventions nouvelles imprimé en 1684. rapporte plusieurs endroits d'Hippocrate pour justifier qu'il l'a connuë; Walæus, *Ep. ad Thom. Bartholin. De chyli & sanguinis motu*, & Charleton, *Oeconom. Animal. Exercit. VI.* prétendent qu'Aristote & Platon, comme Hippocrate, l'ont connuë aussi. On dit encore que les Médecins Chinois l'enseignoient 400 ans avant qu'on en parlât en Europe. Il en est même qui remontent jusqu'à Salomon, croyant en trouver des vestiges dans le Chap. XII[e] de l'Écclésiaste. Bèrnardin Genga, dans un Traité d'Anatomie en Italien, rapporte des passages de Realdus Colombus, & d'Andræas Césalpinus, par lesquels il prétend montrer qu'ils admettoient la *circulation*. Il dit encore que c'est Fra-Paolo Sarpio qui ayant éxactement considéré la structure des valvules dans les veines, a inféré dans ces dèrniérs tems la *circulation* de leur construction & de plusieurs autres expériences. Janson cite aussi le passage d'André Césalpinus, qui contient fort clairement la doctrine de la *circulation* dès l'an 1593. Jean Leonicenus ajoûte que le Père Fra Paolo avoit découvèrt la *circulation* du sang, & les valvules des veines; mais qu'il n'osa pas en parler, de peur de l'Inquisition, & qu'il communiqua seulement son secret à Aquapendente, qui après sa mort mit le livre qu'il en avoit compôsé en la Bibliothéque de S. Marc, où il fut long tems caché; mais que Aquapendente découvrit ce secret à Harvée, qui étudioit sous lui à Padouë, lequel le publia étant de retour en Anglètèrre, païs de libèrté, & s'en attribua la gloire. Le P. Fabri, Jésuite, a enseigné la *circulation* avant que Harvée en eût rien écrit.

CIRCULATION, se dit aussi des esprits. Il parut en 1682. un Livre de la *Circulation* des esprits animaux. 1°, de la même manière que celle du sang, c'est-à-dire, parce que le cœur poussant hors 3000 drachmes de sang par heure, quoiqu'il n'y en ait qu'environ 1000 dans tout le corps, c'est une nécessité que ce sang poussé hors du cœur y revienne, pour qu'il y en ait à jetter. Car il s'ensuit de là qu'il se forme en une heure une grande quantité d'esprits, qui ne sont que les parties les plus subtiles de ce sang poussé hors du cœur; d'où l'on conclut qu'il faut donc aussi que ces esprits circulent. 2°, C'est que les nèrfs portent la chaleur jusqu'aux éxtrémitez du corps, aussi bien que les artères. 3°, Par la dispôsition & la nature des nèrfs & des esprits animaux. 4°, Par l'œconomie & les ressorts dont la nature remuë les corps. 5°, Enfin, par la conduite avec laquelle la nature prépare les alimens, & fait la distribution du chile. Voici donc la route que cet Auteur fait tenir aux esprits. Les parties du sang artérial les plus subtiles, & les plus agitées, ayant été portées du cœur au cèrveau par les artères carotides, se jettent avec violence dans les tissus, qui couvrent le fond des ventricules du cèrveau, d'où elles poussent les vèrtus les plus déliées dans les filamens des artères choroïdes, dans lesquelles elles continuënt la rapidité de leur mouvement, jusqu'à ce que rencontrant les pôres, qui tèrminent ces filamens autour de la glandule pinéale, elles sortent par ces pôres comme un vent subtil & impétueux, ou comme les parties de l'eau les plus subtiles d'une œolipile. De là elles entrent dans la glande pinéale, & y forment une source continuelle d'esprits animaux, qui sortant de là après s'y être entièrement épurez, entrent dans les cavitez du cèrveau comme une vive flamme; ensuite pénétrant dans les pôres de sa substance, ils s'écoulent de là dans les nèrfs, d'où ils sont reçus dans les vaisseaux lymphatiques. Au sortir de ces vâses ils sont portez au cœur par deux voyes. Ceux qui partent des endroits les plus élevez du corps, comme de la tête, pénétrent jusques au cœur par les veines sousclavières, & quelques autres vaisseaux voisins; ceux qui viennent des parties inférieures étant déchargez dans le résèrvoir de Pecquet s'y rendent par le canal thorachique, & enfin par les veines descendantes au cœur. De là ils recommencent encore, & continuënt leur route.

CIRCULATION, se dit encore du suc des plantes, dont on a fait l'expérience sur quelques-unes qui ont beaucoup de suc, comme sur le titimale. On y a fait les mémes obsèrvations que celles qu'on a faites sur les veines & les artères par le moyen des ligatures. La *circulation* de la séve des plantes a été propôsée à l'Académie des Sciences en 1667. pour la première fois par M. Pèrrault, Médecin, & presque en même tems par M. Mariotte, & par M. Major, Médecin de Hambourg, qui ont écrit sur la même matière.

Malgré tout cela l'Auteur des Réflexions sur l'Agriculture Ch. XVIII. T. II. De la Quintinie p. 548. se déclare contre cette *circulation*. 1°, Parce qu'il ne peut imaginer quand commence cette *circulation*, ni en quel endroit elle commence. 2°, Parce qu'il ne voit ni sa nécessité, ni son utilité. 3°, Parce que supposé qu'il y en eût, il ne sçait s'il faut dire qu'il n'y en a qu'une générale dans chaque arbre, ou qu'il y en a autant qu'il y a de branches, &c. Tout cela ne vaut pas les raisons du sentiment contraire.

CIRCULATOIRE. adj. Tèrme de Chymie, qui se dit des vaisseaux qui servent à faire la distillation par circulation. *Vasa destillandis per circulationem corporibus accommodata.* Le pellican & les jumeaux sont des vaisseaux *circulatoires*.

CIRCULER. v. act. Tèrme de Chymie. C'est, Faire une opération dans le vaisseau qu'on appelle pellican, ou dans quelque autre qui fait le même effet, dans lequel la même vapeur qui est élevée en l'air par le feu, retombe en bas pour remonter, & être distillée plusieurs fois, & réduite en ses parties les plus subtiles. *Circulare.* On *circule* des matières liquides par un feu propre pour cela, tantôt pour volatiliser les sels fixes, tantôt pour fixer les esprits volatils.

CIRCULER, est aussi un vèrbe neutre, qui signifie, Se mouvoir circulairement. Il se dit du sang qui passe plusieurs fois par jour du cœur dans toutes les parties par le moyen des artères, & qui revient ensuite au cœur par le moyen des veines. La stupidité vient d'un sang épais, qui ne *circule* que lentement, & qui se coagulant facilement ne pousse que des esprits animaux foibles & émoussez. VAL. On dit aussi que le suc des plantes *circule* depuis le tronc jusqu'aux feuilles.

CIRCUMCIRCA. Advèrbe purement Latin, qui a passé dans le langage commun, pour signifier, Environ, à peu-près. Il a acheté cette tèrre huit ou dix mille écus. *Circumcirca.*

CIRCUMINCESSION. Tèrme de Théologie, dont les Scholastiques se servent pour exprimer dans le mystère de la Trinité l'existence des pèrsonnes divines les unes dans les autres. *Circumincessio.* Les Théologiens Scholastiques ne sont point les prémiers Auteurs de cette expression; car S. Jean de Damas, qui vivoit au huitième siécle, & qui a réduit en abrégé toute l'ancienne Théologie Grécque, s'est servi du mot περιχώρησις qui est la même chôse, expliquant ces paroles de JESUS-CHRIST, *Je suis dans mon pére, & mon pére est dans moi*, il employe le tèrme de *Perichorése*, qui n'est pas à la vérité dans l'Écriture Sainte; mais les anciens Docteurs de l'Église ont été obligez d'adopter plusieurs expressions, pour expliquer les mystères de la Religion contre les hérétiques. Le mot de *circumincession* doit être mis au nombre de ces expressions qui se trouvent dans les livres sacrez par équivalence, & il sert à nous faire mieux connoître comment le Pere & le Fils ne sont qu'une même substance divine.

CÎRE. s. f. Ouvrage que font les abeilles pour y recevoir leur miel. *Cera.* C'est proprement leur excrément, qui se forme de la partie la plus crasse des fleurs qui leur servent de nourriture. On fait des flambeaux de *cire*, des images, des figures de *cire*, des chandelles de *cire*. La *cire* est jaûne, & on la blanchit en la laissant plusieurs jours au soleil, ou à la rôsée, après l'avoir rappée en menuës parties, ou bien en la faisant chauffer avec quantité d'esprit de vin, & en la passant par le filtre; car alors elle se blanchit tout-à-coup. La *cire grenée* se blanchit plus facilement que l'autre. Matthiole enseigne une autre manière de blanchir la *cire*, en la faisant bouillir dans l'eau marine. On appelle *cire vierge*, celle qu'on tire des ruches sans avoir passé par le feu. Selon Matthiole, la *cire vierge* n'est pas proprement *cire*, mais comme un fondement pour défendre l'entrée des ruches, & les garantir du froid. Elle est de matière plus épaisse, étant compôsée de fleurs, & d'une ôdeur forte; en sorte qu'on l'employe souvent pour le *galbanum*. Sur la rivière des Amazones on voit des mouches à miel dont la *cire* est noire, qui brûle aussi bien que l'autre. La meilleure est celle qui est jaûne, qui sent le storax, qui est ductile en sa siccité, & qui se peut filer comme le mastic. On l'appelle en Latin *propolis*, c'est-à-dire, qui est à l'entrée de la ville. La *cire* devient vèrte, noire, ou rouge, selon la couleur des chôses avec lesquelles on la méle; vèrte, par le mélange du vèrdet; noire, par le mélange du papier brûlé; & rouge, par le mélange de l'orcanette. Sa substance est crasse & emplastique. Elle ramollit & digère, & est la matière des autres médicamens échauffans, ou rafraichissans, avec lesquels on la méle.

Ce mot, aussi bien que le Latin, vient du Grèc κηρὸς. Κηρὸς, *cera*, de la *cire*, est emprunté du Celte *Coir*. PEZRON.

CÎRE D'ESPAGNE, autrement appellée *lacque*, ou *lacca*, est une composition faite d'une cèrtaine gomme divèrsement colorée, & ordinairement rouge, qui découle de cèrtains arbres qu'on trouve dans les Indes, semblables à nôtre prunier. *Cera signatoria.* Cette gomme est ramassée par des fourmis qui ont des ailes, & qui la vont ensuite attacher aux branches & au tronc du méme arbre. Elle sert à cachetter des lettres. Elle est compôsée de gomme lacque, de poix résine, & de craye; on y ajoûte du cinnabre broyé qui donne la couleur rouge.

On appelle en Chancelerie la *cire*, ce qui sert à sceller. Les Édits se scéllent en *cire* vèrte, & toutes les autres Lettres qui doivent durer toûjours, qui commencent par ces mots, A tous presens & à venir; comme les offices hereditaires; tous les actes & commissions de Justice en *cire* jaûne; les provisions pour le Dauphiné en *cire rouge*.

On dit aussi dans les procès criminels, qu'il faut de la *cire*; pour dire, qu'il faut condamner le criminel à faire amende honorable avec une torche au poing. On le dit aussi de ceux qu'on ne peut absoudre sans avoir une rémission, qui se scéle avec de la *cire*.

CÎRE, se dit aussi du luminaire d'une Église. La Sacristie de cette Église depense tant en *cire*. La *cire* de cet entèrrement a coûté telle somme. Les *cires* appartiennent au Curé.

On appelle aussi le *droit de cire*, cèrtain droit de bougies dont on fait la distribution en plusieurs Communautez, ou à des Officiers. *Jus ceræ.*

CÎRE, se dit figurément des chôses à qui l'on peut donner divèrses formes, & divèrses figures. M. Arnaud a dit en parlant de l'Écriture; que c'est un nez de *cire*, que l'on tourne comme l'on veut. On dit la jeunesse est de *cire*, pour dire, qu'elle prend toutes les impressions qu'on veut lui donner. C'est un mot d'Horace. *Cereus in vitium flecti.*

> *Moi, j'ai le cœur tout fait comme de* cire;
> *Doux, & traitable, & s'il faut vous le dire,*
> *Je suis volage, inconstant, & légér.* VOIT.

CÎRE, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il est jaûne comme *cire*; pour dire, il a la jaûnisse. On dit aussi d'un homme qui maigrit, qu'il fond comme la *cire* au Soleil, ou le beurre dans la poele. On dit d'un homme foible & irrésolu, qu'il est mou comme de la *cire*. On dit encore, Aux pèlerinages des environs on dépense beaucoup de vin, & peu de *cire*; pour dire, qu'on y va plus pour la débauche que par dévotion: ce qui est tiré de l'Espagnol, *Romeria di cerca mucho vino y poca cera.* On dit aussi, cela lui vient comme de *cire*; pour dire, fort à-propos. On dit aussi de deux pèrsonnes qui sont fort égales, qu'ils sont égaux comme de *cire*.

> *Monsieur l'Abbé & Monsieur son Valet,*
> *Sont faits tous deux égaux comme de* cire. MAROT.

CÎRE, se prend aussi figurément & bassement, pour la chassie qui vient aux yeux des vieilles gens. Ses yeux pleurent de la *cire*. Ses yeux sont investis de *cire*. MAIN.

CIRÉNAÏQUE, CIRÉNE, CIRÉNÉEN. Voyez CYRÉNAÏQUE, CYRÉNE, CYRÉNÉEN.

CIRER. v. act. Enduire de cire. *Cerare, incerare, cera circumlinere.* Les Cordonniers *cirent* les bottes, les souliers, pour empêcher qu'ils ne prennent l'eau. On *cire* la toile, des gans, des planches.

CIRER, se dit aussi des étoffes qu'on a taillées, auxquelles on applique de la cîre avec une bougie, pour empécher qu'elles ne s'éfilent en attendant qu'on les couse.

CIRÉ, ÉE. part. & adj. *Cera illitus, ceratus.* Toile *cirée*. Gans *cirez*.

On dit provèrbialement d'un habit, qu'il est *ciré* sur le corps d'une pèrsonne; pour dire, qu'il est bien fait, bien taillé, qu'il ne fait pas un pli.

CIRIER. s. m. Marchand Épicier qui s'attache particulièrement au commèrce de la cire; à faire des cièrges & des bougies. *Operum e cera fictor, artifex.* Il y a des Offices de *Ciriers* de la Chancellerie. Charles IX. les supprima par son Édit du mois de Février 1561. mais apparemment il n'eut pas d'effet; car Loüis XIII. les supprime encore par un Arrêt du Conseil d'Etat du 11e Décembre 1632. Cependant ils subsistèrent encore, & à leur requête, aussi bien qu'à celle de tous les petits Officiers de la Chancellerie, Loüis le Grand, de glorieuse mémoire, fit une Déclaration portant confirmation des privilèges de tous ces petits

petits Officiers, parmi lesquels les *Ciriers* sont nommez. Il en est encore fait mention dans des Actes de 1689. & de 1697.

CIRIMANAGE, ou CIRMANAGE. f. m. Tèrme de Coutumes. C'est un cens qui est dû aux Seigneurs en quelques endroits. M. De Laurière sur Ragueau prétend qu'il faut écrire *Sirimenage*, comme a fait M. De Marca dans son histoire de Béarn.

CIROESNE. Quelques-uns écrivent CIROINE. f. m. Tèrme de Chirurgie. C'est une composition plus solide & plus dure que les onguens, & plus molle que les emplâtres, quoiqu'on les prenne souvent l'un pour l'autre. Les linimens & onguens ne diffèrent point des *ciroènes*, quand ils reçoivent la cire en leur composition. Les *ciroènes* sont les vicaires de la friction, quand on veut provoquer la salivation. Ils sont compôsez de drogues résolutives, comme safran, myrrhe, & aloès, incorporez avec de la cire, & des gommes telles que galbanum, sagapenum, ammoniac, le tout détrempé avec du vin. Et c'est pour cela que Nicod croit que *ciroène*, ou *ciroine*, ainsi que quelques-uns écrivent, vient du mot Grèc κηρὸς, qui signifie *cire*, & de οἶνος, qui signifie *vin*. On pourroit aussi le faire venir de κεράννυμι, qui signifie *je mêle*, & de οἶνος, à cause que les drogues, qui entrent dans cette sorte d'emplâtre, se détrempent avec du vin.

CIROGRAPHE. f. m. *Cirographum*. Ce mot *Cirographum* étoit destiné autrefois aux transactions. On l'écrivoit en grosses lettres au milieu d'une feüille de vélin, & l'on faisoit de part & d'autre une copie de la transaction, ensuite de quoi on coupoit le *Cirographum* par le milieu, & châcun des deux parties gardoit par devèrs soi une moitié de cette feüille ainsi coupée, afin de vérifier la transaction, quand il en seroit besoin, en représentant & rejoignant ce *Cirographe* coupé en deux. Au lieu de ce mot on en mettoit quelquefois un autre, ou même une phrâse toute entière; & il y en a des éxemples à Marmoutier. Les Anglois coupoient ordinairement leurs *Cirographes* en scie; au lieu qu'en France, & en Bretagne, on les coupoit en ligne droite. LOBINEAU, *hist. de Bret. T. II. p. 337.*

Ce mot vient de Κηρὸς, *cire*, & γράφω, J'écris, & il signifie Écriture en cire, parce qu'anciennement on écrivoit sur des tablettes enduites de cire.

CIRON. f. m. Très-petit animal, qui est une espèce de petit vèr rond & blanc, qui s'engendre d'une humeur âcre, & aduste, en plusieurs endroits du corps, mais principalement en la main, & qui en se traînant sur le cuir le ronge petit-à-petit. *Minutissimus vermiculus hominum cuti innascens pruritumque ingenerans, acarus.* Swammerdam dit que le *ciron* sort tout parfait de son œuf, & qu'il croît ensuite peu-à-peu. Il cause une grande démangeaison & gratelle. Le microscope nous a fait découvrir plusieurs parties en un *ciron*. M. Gassendi en obsèrvant un *ciron*, l'a vû émutir, Scaliger *Exerc.* 194. *de Subtil. n.* 7. dit qu'il n'y a point de doute que ce ne soit un animal, quoi qu'à peine on puisse appèrcevoir distinctément sa figure avec un microscope. Il est blanchâtre, aux pieds près, qui paroissent noirâtres. Il en a six, dont quatre, c'est à dire deux de chaque côté sont tout proche de la tête, & lui sèrvent à faire, comme les taupes dans la tèrre, de grands sillons sous la peau, ce qui cause une démangeaison très incommode. Rohault Phys. P. II. c. 21. prétend que le dos du *ciron* est couvèrt d'écailles. Les Auteurs du Journal de Lipsik n'osent l'assurer, & disent qu'il faut que Rohault eût un meilleur microscope qu'eux. Ils disent qu'il naît ordinairement, non seulement aux mains, mais encore aux pieds. Parmi les figures qu'ils en ont fait graver, il y en a une qui a huit piéds au lieu de six. Il y a dans les Journaux de Lipsik 1682. p. 317. une obsèrvation sur les *cirons*. Moufet en parle fort au long, *Theatr. Insect. L. II. c.* 24.

Quelques-uns font venir le mot de *ciron* du mot Grèc χεὶρ, qui signifie main, à cause que ce petit animal s'attache plus aux mains qu'aux autres parties du corps.

CIRON, signifie aussi la petite ampoule qui vient à l'occasion du *ciron*, à force de gratter la peau. *Tumor exiguus.* On pèrce les *cirons* avec une épingle.

CIRQUE. f. m. Grand bâtiment de figure ronde, ou ovale, qu'on faisoit chez les Anciens pour donner des spectacles au peuple. *Circus.* C'étoit à Rome une grande place, longue & cintrée par un bout, entourée de portiques, & de plusieurs rangs de siéges par degrez. Il y avoit au milieu une espèce de banquette avec des obélisques, des statuës, & des bornes à chaque bout. Ce lieu sèrvoit aux courses des biges, & des quadriges. Il y avoit jusqu'à dix *Cirques* à Rome. Le plus grand fut fait par le vieux Tarquin. Il s'étendoit entre le mont Aventin & le Palatin. Pline dit qu'il fut tellement accru par Jules César, qu'il avoit trois stades de long & une de large. Les plus magnifiques étoient le grand *Cirque* d'Auguste, & celui de Neron à Rome. Voyez la *Roma vetus* du P. Alex. Donat. Jésuite, édit. d'Amsterd. 1695. Il y a encore des vestiges des *Cirques*, tant à Rome, qu'à Nîmes, & autres lieux. Les Romains étoient fort passionnez pour les jeux du *Cirque*, témoin ce vèrs de Juvenal:

> ...... *Atque duas tantùm res anxius optat,*
> *Panem & Circenses.*

Quelques-uns veulent que ce nom vienne de *Circé*, à qui Tèrtulien en attribuë l'invention. Cassiodôre dit que *circus* vient *à circuitu*. Les Romains n'eurent au commencement point d'autre *Cirque* pour leurs courses que le bord du Tybre d'un côté, & une palissade d'épées droites de l'autre, ce qui rendoit ces courses dangereuses, comme remarque Sèrvius: d'où vient qu'Isidôre dit, que c'étoit à cause de cette palissade d'épées, que ces jeux avoient été nommez *Circenses, quasi circum enses*. Mais Scaliger se moque de cette intèrprétation. Tarquin fut le prémier qui fit bâtir à Rome un *Cirque* éxprès, entre le Mont Aventin & le Palais, comme dit Denis d'Halicarnasse. Il avoit 2205 piéds de longueur, & 960 piéds de largeur, ce qui le fit appeller le *grand Cirque*.

Ce mot vient du Latin *Circus*.

Les Jeux du *Cirque*, *Circenses ludi*, que quelques Auteurs appellent *Jeux Circenses*, étoient des combats que les Romains célébroient dans le *Cirque*, d'où ils avoient pris leur nom, & non pas de Circé, comme l'a cru le Traducteur d'une Oraison de Cicéron contre Verrès, qui traduit *Circenses ludi*, Jeux de Circé. Ils se faisoient à l'honneur de Consus Dieu des Conseils. On les appelloit aussi *Jeux Romains*, en Latin *Ludi Romani*, parce qu'ils étoient aussi anciens que Rome, ou qu'ils avoient été instituez ou plûtôt rétablis par Romulus; & *Grands Jeux* en Latin, *Ludi Magni*, parce qu'ils se célébroient avec plus de dépense & de magnificence qu'aucuns autres, & parcequ'ils se faisoient à l'honneur du Grand Dieu Neptune, qui étoit leur Dieu Consus. Ceux qui disent qu'ils furent instituez à l'honneur du soleil, confondent la Pompe du *Cirque* avec les jeux ou les courses du *Cirque*. Les jeux du *Cirque* furent instituez par Évandre à l'honneur de Neptune, & rétablis par Romulus; parce que ce fut par le conseil de ce Dieu qu'il fit faire l'enlevement des Sabines. La pompe du *Cirque* n'étoit qu'une partie & le prélude des jeux du *Cirque*, & par où on les commençoit. C'étoit une simple Cavalcade à l'honneur du soleil, au lieu que dans les jeux du *Cirque* c'étoient des courses de chevaux. Jusqu'à Tarquin le vieux, on les fit dans l'Isle du Tibre, & ils ne s'appelloient que les Jeux Romains; depuis que ce Prince eut bâti le *Cirque* ils en prirent le nom, parce qu'ils s'y firent toûjours. Il y avoit sept sortes d'éxèrcices. Le premier étoit la lute, des combats avec l'épée, des bâtons, des piques: le second étoit la course: le troisième la danse: le quatrième le palet, ou le disque, les flèches, les dards, & toute autre sorte d'armes semblables. Tous ceux-ci se faisoient à pied: le cinquième étoit la course à cheval: le sixième la course des chars, soit à deux, soit à quatre chevaux; dans cet éxèrcice on divisoit les combatans d'abord en deux quadrilles, & puis en quatre, & elles portoient les noms des couleurs dont elles étoient vêtuës. Il n'y avoit d'abord que la blanche & la rouge; on y ajouta ensuite la vèrte, & la bleuë. Ce fut un cèrtain Oenomaüs qui inventa la distinction des couleurs pour les divèrses quadrilles des combatans aux jeux du *Cirque*; le vèrd pour ceux qui représentoient la tèrre; & le bleu, pour ceux qui représentoient la mèr. Domitien ajouta encore deux nouvelles couleurs à ces quatre, le jaûne & le violet, mais elles n'ont pas duré. Dion Liv. LXVII. dit le jaûne & le blanc; mais le blanc étoit plus ancien, & étoit encore une des couleurs du *Cirque* au V[e] siécle, comme on le peut voir dans Cassiodore Liv. III. ép. 51.

> *Quel supplice affreux se prépare?*
> *De regards le Cirque entouré,*
> *Repaît d'un spectacle barbâre*
> *Un peuple de sang altéré.* NOUV. CHOIX DE VÈRS.

Voyez Varron dans Aulugelle Liv. III. c. 10. Denis d'Halicarnasse Liv. VII. Solin c. 45. & les notes de Saumaise sur cet endroit. Casaubon avoit fait un Livre sur les jeux du *Cirque*, qu'il cite assez souvent dans ses notes sur Suétone & sur Athénée, mais il n'a point vû le jour. Godwin *Antol. Rom. L. II. sect. III. c.* 6. Rosin *Antiq. Rom. L. V. c.* 4. 5. & Dempster dans ses *Paralipomena*, parlent aussi des jeux du *Cirque*. Les Chrétiens, & entre autres Lact. Liv. VI. c. 20. de ses Institutions, & Tertullien des spectacles c. 15. montrent la vanité, la folie, des *jeux* du *Cirque*. Voyez Onuphrius *de Circo*, & Vigenère sur Tite Live, De la Pise dans son hist. d'Orange p. 15. & suiv.

CIRSOCELE. f. m. Tèrme de Medecine. C'est une dilatation des veines spèrmatiques causée par un sang grossier & épais. *Tumor scroti*

scroti. On l'appelle aussi Hèrnie variqueuse. *Cirsocéle* vient du Grèc κιρσὸς, varice, & de κήλη, hèrnie.

CIRURE. s. f. Composition de cire & de suif, qu'on fait pour enduire des souliers & des bottes, & pour empêcher qu'ils ne tirent l'eau. *Ceratura, ceratio, cera obductio*. Ce Cordonnier a une *cirure* luisante. Pour faire une bonne *cirure*, il y faut mettre un peu de salpêtre. On dit aussi *cirage*.

CIS.

CIS, ou CIST. Pronom démonstratif qui est aujourd'hui hors d'usage. Il veut dire *ce, ces, ceux, cettui-ci, cettui-là. Hic, Ille, Is*.

CISA, ou ZIZA. s. f. *Cisa, Ziza*. Déesse des Anciens Gèrmains. C'est tout ce que l'on en sçait. Voyez Voss. *De Idol. L. IX. c.* 40.

CISAILLER. v. act. Couper avec les cisailles. *Oram nummi forsice incidere*. Quand on porte à la monnoye une piéce légère, ou altérée, il la faut *cisailler* à l'instant pour l'ôter du commèrce.

CISAILLES. subst. f. plur. Ce qui reste d'une lame de métal, quand on a enlevé des flans pour faire de la monnoye; c'est-à-dire, le supèrflu qui reste dans cette lame, & qui se trouve entre les ronds. *Nummaria conflatura præsegmina*. On refond ces *cisailles* en lame pour continuer le travail, & employer toute la matière.

CISAILLES, se dit aussi des gros ciseaux qui sèrvent aux Ouvriers en métal pour couper des plaques déliées de fèr blanc, de leton, d'argent, &c. *Forfices*. Quelques Ouvriers les appellent *cisoires*.

CISALPIN, INE. adj. Qui est en deçà les Alpes. *Cisalpinus*. Les Romains divisoient la Gaule & le païs où est à présent la Lombardie, en *Cisalpine*, & Transalpine. Ce qui étoit *Cisalpin* à l'égard de Rome, est Transalpin à nôtre égard. Il faut obsèrver que le mot d'*Alpes* s'est dit de toute sorte de hautes montagnes. Ausone a dit, les *Alpes* des Pyrénées, les *Alpes* de l'Apennin.

CISEAU. s. m. Instrument de fèr trenchant par le bout dont on se sert à tailler, & couper le bois, la pièrre; & même quelques métaux. *Scalprum fabrile*. Un *ciseau* de Maçon, de Menuisier, de Sculpteur, d'Orfèvre, de Sèrrurier, &c. Tous les *ciseaux* ne sont prèsque differens que par leur force, ou leur grandeur; on leur donne des noms divers selon les chôses auxquelles on les employe, comme, *ciseaux de lumiere*, tels que le sont ceux des rabots, *Ciseaux à deux biseaux, à nez rond, bec d'âne, fermoir. Ciseaux en marteline*, qui ont plusieurs points. Des *ciseaux* pour le bois, pour la pièrre, pour couper le fèr à froid & à chaud, pour faire des limes. Il y en a pour les Charpentiers qu'ils nomment *ciseaux à planches*, & d'autres pour ébaucher les mortaises, qui s'appellent *ébauchoirs*; ceux-là ont un manche de bois avec des viroles par les deux bouts. On disoit autrefois *cisel*, & en la basse Latinité *sciselum*, d'où le mot est dérivé. *Ciseau à froid*, c'est pour couper le fèr à froid.

On appelle figurément un bon *ciseau*, un bon Sculpteur, un bon ouvrier qui sçait bien manier le *ciseau*, bien graver, bien ciseler. *Sculptor eximius, calandi artifex egregius*.

CISEAUX, au plurier, signifie un instrument composé de deux petits couteaux attachez ensemble avec un clou rivé, & qui ont leurs taillans en dedans pour couper en les joignant l'un contre l'autre. *Forficula*. Les Tailleurs, Lingères, & autres, s'en sèrvent pour couper toutes sortes d'étoffes. On estime fort les *ciseaux* de Moulins. Un étui à *ciseaux*. Couper ses ongles, ses cheveux avec des *ciseaux*. Les Jardiniérs se sèrvent aussi de grands *ciseaux* pour tailler le buis, les pallissades. Les Chauderonniers ont des *ciseaux* à long manche pour couper des lames de cuivre, de fèr blanc, &c.

CISELER. v. act. Couper, tailler, graver délicatement avec le ciseau. C'est aussi, & le plus souvent, travailler sur le métal; ensorte qu'en le repoussant en divèrs endroits avec le marteau, & le ciselet, on y fait toutes sortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que la justesse de l'art prescrit. *Cælare aurum, argentum. Cælare in auro, argento, aliquid. Ciseler* un ouvrage en relief.

Ménage dérive ce mot de *cisel*, qu'on a dit autrefois au lieu de *ciseau*, lequel a été fait de *cado*. Il cite aussi Saumaise, qui le dérive du Latin *scillare*, qui signifie *couper*. D'autres derivent ce mot de *cisium*, dont il est fait mention dans Vitruve.

CISELER, est aussi un tèrme de Découpeur, & ne se dit qu'en parlant de velours. C'est découper avec agrément, & en manière de fleurs, le dessus du velours, avec la pointe du ciseau. *Incidere*.

CISELÉ, ÉE. part. & adj. Taillé avec le ciseau. *Cælatus*. Ce bassin d'argent est un ouvrage *ciselé*, travaillé avec le ciseau.

On appelle aussi *velours ciselé*, du velours figuré qui imite le travail du ciseau. *Incisus*.

CISELET. s. m. Tèrme d'Orfévre qui cisele. C'est une sorte de petit outil de fèr, délié, & environ grand comme le doigt, dont l'Orfévre ciseleur se sèrt pour ciseler. *Scalpellum*.

CISELEUR. s. m. C'est une sorte d'Orfévre qui cisele le métal avec le ciselet & le marteau, & qui y forme avec ces outils toutes sortes d'agréables figures. *Cælator*.

CISELEUR, est aussi un des titres que prennent ceux qui ciselent le velours. *Incisor*.

CISELURE. s. f. Sculpture, gravûre, travail qui se fait avec le ciseau. *Cælatura*. Cette menuiserie est d'une belle *ciselure*. La façon d'un bassin d'argent augmente beaucoup, quand il y a de la *ciselure*. *Ciselure* dans la Sèrrurerie, se dit de tout ouvrage de tole amboutie au ciseau. Dans l'Architecture on appelle plus particulièrement ainsi un petit bord qu'on fait à la pièrre avec le ciseau; ce bord sèrt à distinguer les compartimens de Rustique.

CISIQUE. Voyez CIZIQUE.

CISNE. s. m. Vieux mot, qui veut dire, *cygne. Cycnus*.

CISOIR. s. m. Ciseau dont on se sèrt pour couper l'or & l'argent. *Forfex*.

CISON, ou CISSON. s. m. Torrent de la Tèrre Sainte. *Cison, Cisson*. Le Torrent de *Cisson* sortoit du mont Thabor, & coulant par deux lits differens, l'un à l'orient, & l'autre à l'oüest, il alloit se jetter d'un côté dans la mèr de Galilée, ou de Tibériade, & de l'autre dans la Méditèrranée. Il séparoit les Tributs de Zabulon & d'Issachar. Le bras qui couloit à l'orient s'appelloit le *Cison* droit, & l'autre qui tournoit vèrs l'occident, le *Cison* gauche. Aujourd'hui on l'appelle *Madesver*.

CISSOIDE. subst. fém. Tèrme de Géométrie. Ligne courbe. *Linea curva, cissois*. La *Cissoide* est une invention de Diocles. HARRIS.

CISSON. Voyez CISON.

CISTE. s. m. *Cistus. s. f.* Genre de plante dont les fleurs sont à plusieurs pétales, disposées en rôse, soutenuës par un calice à plusieurs feüilles, du milieu duquel s'éleve un pistile, qui devient un fruit arrondi, ou pointu, qui s'ouvre de la pointe de sa bâse en cinq ou plusieurs loges, pleines d'une semence menuë. Les Anciens distinguoient ces espéces en celles qui donnoient un suc gommeux & odorant, appellé *Ladanum*, & que nous pouvons nommer Ladanifères, *Ladanifera*, & en celles qui approchoient de ces prémières, mais dont les feüilles & tiges n'étoient point graissées de ce suc. Ces dèrnières consèrvoient le nom de *Ledon*, & étoient divisées en mâle & femelle. On appelloit *Ciste* mâle, *Cistus mas*, celui qui avoit sa fleur d'un rouge plus ou moins clair; & *Ciste* femelle, *Cistus famina*, celle dont les fleurs étoient à pétales blanches, ou jaûnes. Les *Cistes* croissent ordinairement dans les païs chauds. Le Languedoc & la Provence en fournissent quelques espéces; mais l'Espagne est la partie de l'Europe la plus riche en *Cistes*. On en peut voir les figures & les descriptions dans l'histoire des plantes de Clusius. La Gréce en est aussi très-féconde, & c'est de ces Isles de l'Archipel que nous vient le *Labdanum*, suc gommeux qui est répandu sur les feüilles & extrémitez des jeunes branches des *Cistes*. Belon & Mr Tournefort dans leurs relations décrivent la manière dont on ramasse ce suc, & comment on le rend impur, en y ajoutant une tèrre noire & pesante. Ce sont ordinairement les Moines Grècs qui s'occupent à ce travail, qui est assez pénible. Voyez LABDANUM. La plus grande partie de ces plantes croissent à la hauteur de trois à quatre piéds environ, leurs tiges & branches sont ligneuses.

Il croît au piéd des *Cistes* une plante qu'on nomme *hypocistis*. Elle ressemble à une Orobanche; elle est haute de deux à trois pouces, garnie de petites feüilles ou écailles, d'entre lesquelles sortent des fleurs d'une seule piéce, taillées en manière de clochette, & semblables au calice de la fleur du Grenadier, & dentelées sur leurs bords pareillement. Leurs fleurs sont le plus souvent jaûnes, tirant sur le rouge; quelquefois pourprées, ou blanches, ou tout-à-fait jaûnes ou verdâtres, &c. Le pistile qui sort du fond de cette fleur devient un fruit mou, & divisé en huit loges remplies de semences menuës. L'extrait de cette plante consèrve son nom; il est noir, sec, en petits grains; il se fond dans l'eau, & est très-astringent au goût. On le demande dans la composition de la Thériaque, & dans des potions astringentes. On trouve la plante d'*Hipocistis* sous nos espéces de *Cistes* en Languedoc, & elle est attachée à leurs racines.

A l'égard des *Cistes ladaniferes*, il en croît une espéce aux environs de Montpellier, & elle est appellée *Cistus ladanifera Monspeliaca, C. B.* Ses feüilles sont longuettes & étroites, grasses, & d'une ôdeur de Labdanum. Ses fleurs sont blanches, & de la grandeur de nos rôses sauvages. On distingue les *Cistes* d'avec les *Helianthemum*,

themum, plantes qui leur ſont congénères par le nombre des cellules de leurs fruits. Il n'y en a que trois dans les *Helianthemum*.

CIſTEAUX. ſ. m. Bourg de France dans le Duché de Bourgogne, au Diocéſe de Châlons. *Ciſtercium*.

Cɪſᴛᴇᴀᴜx. ſ. m. Abbaye fameuſe, & Chef d'Ordre, qui eſt dans le bourg dont on vient de parler. *Ciſtercium*. *Citeaux*, ou l'Abbaye de *Citeaux* a donné quatre Papes, pluſieurs Cardinaux à l'Égliſe, & un grand nombre d'Évêques. L'Abbé de *Citeaux* eſt Genéral d'Ordre, Conſeiller né au Parlement de Dijon, & Chef de dixhuit cents monaſtères d'hommes, & de preſqu'autant de maiſons de filles. Vingt & un Moines fèrvens du Monaſtère de Moleſme en Bourgogne dans le Diocéſe de Langres, fondé ſur la fin de l'an 1075. trouvant que la régle de S. Benoit n'y étoit point aſſez exactement obſèrvée, réſolûrent avec leur Abbé Robert d'aller s'établir ailleurs. Ces Moines étoient Albéric, Odon, Jean, Étienne, Létalde & Pièrre, qui en ayant obtenu la pèrmiſſion de Hugues Archevêque de Lyon & Légat du S. Siége, quittèrent Moleſme, & allèrent s'établir dans un lieu nommé *Citeaux*, à cinq lieuës de Dijon, dans le Diocéſe de Châlons. Ils eurent le conſentement de Gautier Évêque de Châlons, & de Rainard Vicomte de Beaune, à qui la tèrre appartenoit, & s'y placèrent le 21ᵉ de Mars 1098. qui étoit le Dimanche des Rameaux. A la prière de l'Archevêque de Lyon Eudes Duc de Bourgogne achevaleur bâtiment, qui n'étoit que de bois, les entretint longtems, & leur donna beaucoup de tèrres & de beſtiaux. L'Évêque de Châlons donna à Robert le bâton paſtoral, en qualité d'Abbé, & le nouveau monaſtère fut ainſi canoniquement érigé en Abbaye. Tels fûrent les commencemens de l'Ordre de *Citeaux*, ſi fameux dans la ſuite, & ſi étendu par toute l'Europe.

En 1713. on imprima à Paris *Les Privilèges de l'Ordre de Citeaux, recueillis & compilez par l'autorité du Chapitre général, & par ſon ordre exprès &c.* Nous avons en Latin des Annales de *Citeaux* en 4 vol. *in fol.* par le R. P. Ange Manrique de Bourges. Une Chronique Eſpagnolle par le P. Barnabe de Montalvo; un Ménologe de *Citeaux*, imprimé chez Plantin, & fait par le R. P. Chryſoſt. Henriquez tous du même Ordre. Il y a auſſi des filles de l'Ordre de *Citeaux*. Le même Père Henriquez a donné la vie de celles qui ſe ſont diſtinguées par leur ſainteté, dans un livre intitulé *Lilia Ciſtercii*. Nous avons en François un Eſſai de l'Ordre de *Citeaux* par Dom Le Nain.

CISTÈRCIEN. ſ. m. Qui eſt de l'Ordre de Citeaux, Religieux, Moine de Citeaux. *Ciſtercienſis*. Ce mot, *Ciſtercien*, ne ſe dit pas communément; mais on dit Religieux de Citeaux dans l'uſage ordinaire. On trouve cependant *Ciſtercien* en quelques Auteurs. Les Bacheliers de leur Ordre (des Frères Prêcheurs) auront auſſi le dèrnier lieu (dans l'Univèrſité de Paris) après ceux des autres Ordres, c'eſt-à-dire, des Frères Mineurs, des Carmes, des Auguſtins, des *Ciſtèrciens*, & des autres Religieux. Fʟᴇᴜʀʏ. L'Auteur de l'hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux &c. s'en ſert auſſi.

CIſTÈRNE. ſ. f. Réſèrvoir ſouterrain d'eau de pluye. *Ciſterna*. Les *citernes* doivent être faites avec de bon ciment pour retenir les eaux. Le fond doit être couvèrt de ſable, afin de le purifier, & de conſèrver les eaux pluviales. On parle d'une *citerne* de Conſtantinople, dont les voutes portent ſur deux rangs de 212 piliers chácun. Ces piliers ont deux pieds de diamètre, & ſont plantez circulairement, & en rayons qui tendent à celui qui eſt au centre.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de la prépoſition *cis*, comme ſi on diſoit, *cis terram*, c'eſt-à-dire, *inter terram*. D'autres le dérivent de *ciſta*, qui ſignifie un *panier* fait d'ôſier, qui ſert à mettre du pain & autres chôſes. La *citerne* de même ſèrt à conſèrver les eaux de pluye.

Cɪſᴛèʀɴᴇ, ſignifie quelquefois un puits. En Orient les Caravanes ne boivent que de eaux de *citèrne*.

CIſTÈRNEAU. ſ. m. Petit lieu vouté à côté d'une citèrne, où l'eau s'épure avant que d'y entrer. Ce mot eſt un diminutif de *ciſtèrne*, d'où il eſt formé.

CISTERON. Voyez Sɪsᴛᴇʀᴏɴ.

CISTIQUE. adj. ſ. Epithéte qu'on donne aux artères & aux veines de la véſicule du fiel. Il y a deux artères *ciſtiques*, qui ſont des rameaux de l'artère céliaque, & qui y portent le ſang. Il y a auſſi deux veines *ciſtiques*, qui rapportent le rèſte de ce même ſang, & qui vont ſe jetter dans la veine porte.

Le mot de *ciſtique* vient de *κύστις*, *veſica*, *veſſie*, & ſélon cette étymologie, qui eſt indubitable, il faudroit écrire *cyſtique* par un *y*, & non pas *ciſtique*. Il y a longtems que cèrtains Auteurs tâchent de retrancher de nôtre langue tous les *y*. Il faudroit du moins y laiſſer ceux qui nous viennent du Grèc, d'autres au contraire mêlent des *y* dans tous les mots qui viennent du Grèc, & écrivent *éclypſe*, au lieu de *écliple*. Puiſque l'*y* eſt une lettre de nôtre alphabet, il faut l'employer du moins dans les mots d'origine Gréeque, où les Grècs mettent leur *ypſilon*, & ne le point employer où les Grècs mettent leur *iota*.

CISTRE. ſ. m. C'eſt un inſtrument à corde fort uſité en Italie, qui a prêſque la figure du luth, mais qui a un manche plus long diviſé en 18 touches. *Cithara*. Il a quatre rangs de cordes, qui ont châcun trois cordes à l'uniſſon, à la rèſèrve du ſecond rang qui n'en a que deux. Ses cordes ſont ordinairement de leton, & ſe touchent avec un petit bout de plume, comme celles de la mandore. Son chevalet eſt auprès de la rôſe, & les cordes ſont attachées au bout de la table à un endroit qu'on nomme le peigne. Ses touches ſont de petites lames de leton fort déliées. Il y a auſſi des *ciſtres* à ſix rangs de cordes. Cet inſtrument ne doit pas s'appeller *ſiſtrum* en Latin, mais *cythara*, parce qu'il vient de l'Italien *cetra*, corrompu de *cythara*. On tient qu'Amphion a été inventeur du chant avec le *ciſtre*. L'analogie du Latin & du Grèc, d'où le mot de *ciſtre* eſt dérivé, ſemble demander qu'on écrive *ſiſtre*, & non pas *ciſtre*; car en Latin il s'écrit par une S, en Grec par un *σ*, *σεῖστρον*.

C I T.

CITADELLE. ſ. f. Place fortifiée de quatre, de cinq, ou de ſix baſtions, qu'on bâtit au lieu le plus éminent d'une ville, pour la défendre contre les ennemis, ou pour tenir les habitans dans l'obéïſſance du Prince. *Arx*. Il y a toûjours une grande eſplanade entre la ville & la *citadelle*. Un Poëte Grèc a dit hardiment, Jupiter, fèrmez bien la porte de l'Olympe, & défendez bien la *citadelle* des Dieux; les armes de Rome ont tout ſubjugué. Bᴏᴜʜ.

Cɪᴛᴀᴅᴇʟʟᴇ. ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe pourpre, gridelin & blanc. Mᴏʀɪɴ.

CITADIN, ɪɴᴇ. ſ. m. & f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois un habitant d'une cité. *Civis*. Il eſt encore en uſage en quelques villes d'Italie, pour ſignifier ceux qui ne ſont pas du corps de la Nobleſſe. Le Chancelier de Véniſe eſt ordinairement *citadin*.

CITATION. ſ. f. Aſſignation devant un Juge Ecclésiaſtique pour affaire qui regarde l'Égliſe. *In jus vocatio*. On appelle comme d'abus des *citations*, quand un Laïque eſt cité devant un Official, lorſqu'il eſt incompétent.

Ce mot vient du Latin *citatio*, mot impropre, de *cito*, de *cieo*.

Cɪᴛᴀᴛɪᴏɴ, ſignifie auſſi, Allégation de quelque loi, de quelque autorité, de quelque paſſage. *Loci alicujus ex ſcriptore quodam prolatio; ſcriptoris teſtimonium, locus*. Ce livre eſt plein de *citations*. Les Pédans ſont ſujets à faire beaucoup de *citations* inutiles, & par une pure oſtentation. Les *citations* ne ſont plus guères à la mode dans les diſcours oratoires. Ceux qui parlent en public, bien loin de nommer dans leurs *citations* les Auteurs dont les noms ſont barbares, à peine nomment-ils ceux dont les noms ſont devenus François. Il faut y ſuppléer par des traits qui déſignent, & qui marquent bien l'Auteur que l'on ne nomme pas. Mais il eſt bon d'obſèrver que les *citations* figurées, & les périphrâſes qui tiennent la place des noms, n'entrent guères que dans le genre ſublime, les grandes expreſſions ne conviennent pas aux petits ſujets. Bᴏᴜʜ. Il y a moins d'un ſiécle que les *citations* étoient très-fréquentes; Ovide, & Catulle, venoient avec des Pandectes au ſecours de la veuve, & des pupilles. Lᴀ Bʀᴜʏ. Ce livre eſt chargé d'un ſi grand nombre de *citations*, qu'elles offuſquent, & empêchent de voir l'ouvrage de l'Auteur. Bᴀɪʟ. Les *citations* doivent être choiſies, & peu fréquentes, ſur tout dans une langue étrangère, à moins qu'elles n'ayent plus de poids & d'autorité que dans nôtre langue. S. Évʀ. Coſtar eſt tout farci de *citations*, & de penſées étrangères. Bᴀɪʟ.

> Que tes citations *ſoient courtes, & ſerrées,*
> *Et n'en change jamais les phraſes conſacrées.* Vɪʟʟ.

CITÉ. ſ. f. Ville fèrmée de murs. *Civitas*. Il y a pluſieurs grandes *citez* en ce Royaume. Il ne ſe dit guères qu'en Poëſie, ou en cèrtaines phrâſes conſacrées.

> *Mais du diſcours enfin l'harmonieuſe adreſſe,*
> *Raſſembla les humains dans les forêts épars;*
> *Enferma les citez de murs, & de remparts.* Bᴏɪʟ.

Jéruſalem a été appellée la *Sainte Cité*. Le Paradis eſt la *Cité* céleſte. Ce mot ne ſe dit proprement que des villes Épiſcopales.

Autrefois *cité*, *civitas*, ne ſe diſoit que des villes où il y avoit Évêché: la Bulle d'érection, de diviſion, & d'aſſignation des Évêchez de Poitiers, de Maillezais, & de Luçon, eſt remarquable pour cela: le Pape dit dans cet acte qu'il érige en *citez* les villes de Maillezais & de Luçon. *Malliacenſem & de Lucionio villas in civitatem erigimus, & civitatum vocabulo decoramus*. Et

encore aujourd'hui on appelle à Arras du nom de *cité*, cette partie de la ville où est la Cathédrale, & l'autre partie qui est séparée de la prémiére par des murailles s'appelle la *ville*.

La *Cité de Dieu*, est un livre composé par S. Augustin contre les Payens, *Liber D. Augustini de civitate Dei*. Il a été traduit en partie par Mr Giri de l'Académie Françoise. Un des prémiers ouvrages qu'on mit sous la presse, dès qu'on eut inventé l'Imprimerie, ce fut la *Cité de Dieu*. S. Augustin y trace une histoire des deux *citez*; l'une céleste, & l'autre terrestre. Mr Du Pin admire plus la variété, & l'assemblage des chôses, que la force & l'érudition de cet ouvrage.

CITÉ, se dit particuliérement du cœur de la ville, & du lieu où est la Cathédrale, le Palais du Prince. A Paris il y a Ville, *Cité*, & Univérsité. Il demeure dans la *cité*, c'est-à-dire, vèrs le Palais, vèrs l'Église Chathédrale. Il y en a même qui prétendent qu'il ne se dit ordinairement que des Places où il y a deux villes, l'une vieille, & l'autre bâtie depuis, & que c'est la vieille qui porte le nom de *cité*, cela est ainsi à Arras. En Anglétèrre on appelle *cité*, l'enceinte de la ville de Londres, par opposition aux fauxbourgs qui sont d'une plus grande étenduë que la *cité*.

CITÉ, se prend figurément pour les habitans. *Cives*. Il y a de beaux priviléges accordez à cette *cité*; pour dire, à ceux qui l'habitent.

CITÉ, quand il s'agit de l'Antiquité, signifie un État, un peuple avec toutes ses dépendances, une République particuliére, comme sont encore plusieurs villes de l'Empire, ou d'Allemagne, ou comme les villes Suisses. *Civitas*. Quoique les Gaulois ne fussent en effet qu'une même nation, ils étoient divisez en plusieurs peuples, qui faisoient prèsque autant d'États separez, ou pour parler comme César, autant de *citez* différentes, qu'ils étoient de differents peuples. Outre que chaque *cité* avoit ses assemblées, elle envoyoit de tems en tems des députez aux assemblées générales qui se faisoient pour résoudre des affaires de plusieurs peuples unis. CORDEMOY. Cependant parceque communément *cité* n'a plus ce sens en nôtre langue, il est bon au moins la prémiére fois qu'on s'en sert, d'ajouter une explication, comme fait ici M. De Cordemoy. On appelloit autrefois Ville tous les bourgs fermez, & ce que nous appellons proprement Ville avoit le nom de *Cité*. CHORIER.

Civitas est tiré du Celtique *Cyveithas*, qui chez les Gaulois veut dire societé & commèrce, parceque c'est dans les villes qu'on trouve l'un & l'autre. PEZRON. Si *Cyveithas* a été en usage dans les Gaules, il y a plus d'apparence qu'il fut pris des Romains depuis qu'ils fûrent maîtres des Gaules; qu'il s'étoit fait de *Civitas*, & qu'il ne signifioit que la même chôse d'abord. Du même mot *Civitas* s'est fait *Cité*.

CITER. v. act. Donner assignation à comparoir devant un Juge d'Église en matiére écclésiastique. *Diem dicere, vocare in jus*. Ce garçon a été *cité* devant l'Official en éxécution d'une promesse de mariage. Cet Hérétique a été *cité* à Rome, au Concile Général. Les Chevaliers sont *citez* pour se trouver au Chapître de leur Ordre. Édoüard I. Roi d'Anglétèrre fut *cité* par ordre de Philippe IV. Roi de France à la Cour des Pairs. La citation fut publiée par le Seigneur d'Arrablay Sénéchal de Périgord & de Quèrci, & on l'afficha par son ordre & en sa présence aux portes de la ville de Libourne, qui étoit du domaine du Roi d'Anglétèrre, & faute à ce Prince de comparoître, tous les domaines qu'il avoit en France fûrent confisquez. P. DAN.

CITER, signifie aussi, Alléguer un passage, une autorité: nommer celui duquel on tient quelque chôse. *Auctorem laudare*. Un Auteur ne doit pas *citer* ses propres ouvrages. Voyez un peu quelles gens je vous *cite*.

Je respecte pourtant cet ancien usage,
Qui toujours en Latin fit citer un passage:
Cet usage a prèscrit. VILL.

CITER, signifie aussi simplement, parler de quelqu'un, nommer quelqu'un, le désigner. *Loqui de aliquo, aliquem nominare*. Je vous donnerai avis de tout ce qui se passera, à la charge que vous ne me *citerez* point.

CITÉRIUR, EURE. adj. Qui est en deçà, de nôtre côté, plus près de nous. *Citerior*. L'Inde *citérieure* est celle qui est en deçà du Gange; l'ultérieure, celle qui est en delà. La Gaule *citérieure* est la partie de l'Italie qu'on a depuis appellée Lombardie, & où les Gaulois s'établîrent; elle étoit en deçà des Alpes par rapport aux Romains.

Ce mot vient de la préposition *cis*.

CITISE, ou CYTISE. s. m. *Cytisus*. Arbrisseau dont les fleurs sont légumineuses, & les gousses composées de deux cosses applatties, qui s'ouvrent en deux, & renfèrment quelques semences oblongues. Ses feüilles sont au nombre de trois, portées sur une même queuë. Il y a plusieurs espéces de *citise*, comme on peut le voir dans les Instituts de Botanique de M. de Tournefort. Clusius a donné la figure & la déscription d'une partie de ces espéces dans son histoire des plantes d'Espagne. L'étymologie de *Cytisus*, au rapport de Pline, vient de Cythno, nom d'une Isle où l'on trouva d'abord cette plante. Mais quelle est cette prémière espéce de *citise*?

Les Fleuristes & les Jardiniers François nomment *citise* un petit arbrisseau qui se taille en boule, qui garde ses feüilles longtems, & qui donne beaucoup de fleurs. Les Botanistes l'appellent *Cytisus glaber, siliquâ lata, J. B.* On fait aussi des palissades avec cet arbrisseau, que l'on tond une ou deux fois l'année. Il s'éleve ordinairement jusqu'à trois & quatre piéds, il est fort branchu, ses tiges & branches sont vèrdâtres, & garnies de feüilles larges d'un demi pouce au plus, un peu pointuës, arrondies, lisses, glabres, d'un vèrd gay & un peu luisant, & portées par des queuës longues d'environ un demi pouce. Ses fleurs sont légumineuses, jaûnes, plus petites que celles du genet, ramassées par bouquets à l'extrémité des tiges & des branches. Ses gousses sont longues d'un pouce, & larges de cinq lignes, applaties, brunes, lisses, & renfèrment des semences arrondies, applaties & brunes. Ce *citise* vient dans les montagnes du haut Dauphiné.

On range parmi les *citises* un arbre nommé en François albour, ou aubour, ou aulbour, en Latin *alburnum, laburnum, Anagyris non fœtida. Cytisus alpinus, flore racemoso pendulo, Inst. R. herb.*

CITOLE. C'est le nom qu'on donnoit autrefois à un instrument de Musique. Borel croit que *citole* vient de *cithara*.

CITOYEN, ENNE. subst. Habitant d'une ville. *Civis*. Cette ville a un grand nombre de *citoyens*; ses *citoyens* sont riches, bràves, &c. Auguste fit faire le dénombrement des *citoyens* Romains, qui montoient à 4 millions 137 mille. Pour faire un vrai *citoyen* Romain il falloit que ces trois chôses concourussent; qu'il fût habitant de Rome, qu'il fût enrôlé dans l'une des 35. Tribus, & qu'il pût parvenir aux dignitez. Ceux à qui l'on accordoit les droits, & les privileges de *citoyens* Romains, & qui habitoient hors de Rome, & dans les Provinces éloignées, n'étoient proprement que des *citoyens* honoraires. LOYSEAU. Les Romains fiers de la grandeur de Rome, s'imaginoient que c'étoit prèsque tirer un homme du néant, que de le faire *citoyen* Romain. PATRU. La loi 7. *de Incolis* met une grande difference entre *citoyen*, & simple habitant. La naissance seule faisoit les *citoyens*, & acqueroit tous les priviléges de la Bourgeoisie. Le tems ne pouvoit l'acquérir. L'Empereur le pouvoit donner. En France une demeure de dix ans suffit, pour être censé bourgeois. Dans les premiers tems de la République Romaine le zéle du *citoyen* déroboit l'homme à lui-même, & l'emportoit sur les mouvemens de la nature. S. ÉVR. Les vèrtus de Héros sont suspectes dans un *citoyen*. ID. Sur le même fondement que vous prenez pour n'être pas Catholique, on peut, quand on voudra, n'être ni bon *citoyen*, ni bon sujet. PÉLISSON.

Ce mot vient du Latin *civis*, qu'on dérive du vèrbe *coëo*, parce qu'ils vivent tous ensemble. Il vaudroit mieux tirer ce mot de *cio, voco*, parce que les *citoyens* sont tous appellez au même lieu.

CITOYEN, se dit aussi de ceux qui jouissent des priviléges d'une ville, qui ont acquis droit de bourgeoisie, encore qu'ils habitent ailleurs. S. Paul étoit *citoyen* Romain. Il n'étoit pas pèrmis de foüetter un *citoyen* Romain. J'espère de vous faire voir qu'Archias est *citoyen* Romain. PATRU.

Autrefois on a dit *citién* pour *citoyen*.

CITRE. Boisson. Voyez SIDRE.

CITRE. s. m. Arbre d'Afrique du bois duquel on fait des tâbles, & autres ouvrages de cette nature. *Citrus*.

CITRIN, INE. adj. Espéce de couleur jaûne, semblable à celle du citron. *Citrinus*. Il y a un bois qu'on appelle santal *citrin*, à cause de sa couleur. Il y a aussi une emplâtre qui est appellée *citrine* par la même raison. Les Médecins disent que les urines des pèrsonnes saines doivent être *citrines*.

CITRIN. s. m. Espéce de cristal qui est ainsi appellé à cause de sa couleur citrine. *Cristallus citrina*.

CITRIN, se dit aussi d'une cèrtaine couleur jaûne que les Chymistes prétendent donner au métal pour faire de l'or, & qu'ils appellent autrement *la grande teinture minérale*.

CITRON. s. m. *Citria malus. Citrium malum*, ou *malus medica*. Fruit du citronier; Arbre dont nous allons parler un peu plus bas, & où l'on décrira aussi ce fruit. Il y a des *citrons* aigres, & des *citrons* doux. Ceux-ci sèrvent à se rafraîchir, & à se désaltérer, & on en sèrt aux bals & aux assemblées. On fait aussi des salades de *citron*, de la consèrve, de la pâte de biscuit de *citron*, des confitures de l'écorce de *citron*. Le *citron* est très-bon contre les poisons. Athénée rapporte que deux criminels ayant été condamnez

damnez à être expôsez aux serpens, comme on les menoit au supplice, une cabaretière leur donna par pitié un *citron* qu'elle tenoit en sa main, & qu'elle mangeoit. Ces criminels le mangèrent. Un peu après étant expôsez aux plus dangereux & aux plus gros aspics, & mordus rudement, ils n'en fûrent pourtant pas incommodez. De quoi le Juge fort étonné, demanda au soldat qui les avoit en garde, s'ils avoient bû ou mangé quelque chôse. Ayant sçû qu'on leur avoit donné par hasard un *citron*, il commanda que le lendemain on en donnât encore à manger à l'un d'eux seulement. Celui qui n'en mangea point mourut incontinent, & celui qui en avoit mangé ne sentit aucun mal. Les Grècs les appellent κιτρίμηλα.

CITRON, se prend aussi pour la couleur de citron. Ce tafetas est *citron*. *Citrinus*.

CITRON. s. m. se dit aussi du bois de l'arbre qui porte les citrons, du bois de citronnier. *Lignum citrium*. Les Anciens faisoient grand cas des tables & autres meubles, qui étoient faits de bois de *citron*, ou de citronnier. Mais nous ne connoissons plus ce bois de *citron* dont les Anciens faisoient des meubles. Horace L. IV. Od. 1. parle même d'une poûtre de *citron*.

> *Albanos prope, te, lacus*
> *Ponet Marmoream sub trabe citreâ.*

CITRON. s. m. Espéce de poire. Je fais véritablement cas des poires qui ont un assez grand parfum; mais je voudrois bien ne le trouver pas renfèrmé dans une chair extrêmement dure, pièrreuse, & pleine de marc, comme le *citron* &c. LA QUINT. Les *citrons*, ou les poires de *citron*. ID. *Citron d'hyver*. Cette poire est très-bien nommée, vû sa figure & sa couleur, si bien qu'on la pourroit prendre pour un véritable citron d'une médiocre grosseur, quand sur tout il est assez rond : la chair en est fort dure, fort pièrreuse, & pleine de beaucoup de marc; mais elle a assez d'eau, elle l'a extrêmement musquée. LA QUINT. Elle se mange au mois de Janvier & de Février.

CITRONAT. s. m. Confiture faite de peau de citron coupé en filets longs & menus, & qu'on assemble pour en faire comme un rocher. *Malum citreum sectile saccharo conditum*. On fait pareille chôse de l'orange, & on l'appelle *orangeade*.

CITRONAT, est aussi une espéce de dragée dans laquelle on enfèrme un morceau d'écorce de citron. *Mali citrei particula aurato saccharo circumtecta*.

CITROnNÉ, ÉE. adj. Liqueur, ou ragoût où on a épreint du jus de citron. *Liquor citrinus*, *jus citrinum*. La gelée, pour être bonne, doit être *citronnée*. On a ordonné à ce malade de la tisanne *citronnée*.

CITROnNIER. s. m. *Citreum*. s. n. Arbre qui ne diffère de l'oranger que par son fruit & par ses feüilles. Nous confondons en François le *citronier* avec le limonier. Il est vrai qu'on ne sçauroit distinguer ces deux arbres que par leurs fruits; mais nous appellons citrons ce que nous devrions nommer limons, ce qu'il est aisé de voir par leur description. La racine du *citronier* est branchuë, ligneuse, dure comme le buis, & à peu près de la même couleur. Son tronc qui est d'une moyenne hauteur & grosseur, s'éleve comme les orangers, & donne des branches couvèrtes d'une écorce verdâtre, garnies de feüilles altèrnes, plus pointuës que celles du laurier, d'un vèrd gai, d'une ôdeur aromatique, & approchante un peu de l'ôdeur de leur fruit vèrd, sans talon à leur bâse, ce qui les distingue d'abord de l'oranger, & accompagnées à leur naissance d'un piquant verdâtre assez roide. Ses fleurs naissent vèrs les éxtrémitez des branches; elles sont plus grandes que celles de l'oranger, ramassées plusieurs ensemble par petits bouquets, chacune de ces fleurs est composée ordinairement de cinq pétales longues, étroites, charnuës; blanches en dedans, purpurines en dehors, de bonne ôdeur, soutenuës par un calice, au milieu duquel est placé le pistile, qui est entouré de plusieurs étamines blanches à sommets jaûnes; il devient après que la fleur est passée un fruit oblong, garni d'une chair épaisse & douce, & dont l'écorce extérieure est d'un jaûne doré, âcre, amère, & très-aromatique. Il est divisé extérieurement en plusieurs cellules remplies d'une substance vésiculeuse, pleine d'un suc doux dans quelques espéces, aigre dans celle qu'on employe en Médecine. *Citrium vulgare*, *Inst. R. herb. Malus medica*, *C. B. Pin.* Les semences qui se trouvent renfèrmées dans ces cellules sont semblables à celles de l'oranger; lorsqu'elles sont dépoüillées de leur écorce elles sont purgatives, & entrent dans des tablettes qu'on nomme tablettes de citron, *tabella de citro*. On confit la fleur du *citronier*; elle est bonne pour les estomacs délicats; l'écorce sèche du citron est recommandée dans les poudres digestives. La chair confite du citron aigre entre dans des compositions stomachiques.

On distingue le citron d'avec le limon par la grosseur du fruit & l'épaisseur de sa chair, le limon est ordinairement plus petit, plus arrondi, & a une chair mince, d'ailleurs il est plus pâle, & a moins d'ôdeur que le citron. Le cedrat est une espéce de citron dont on tire une essence très-agréable. Le citron de Madère est un petit citron vèrd gros comme une noix muscade, on nous l'envoye tout confit de nos Isles d'Amérique, où il est à présent fort commun. Palladius fut le prémier qui peupla l'Italie de *citroniers*, qu'il avoit apporté de Medie; on en apporta ensuite d'Assyrie, d'où vient le nom de *Malus Medica*, ou *Malus Assyria*. Ferrarius Jésuite a écrit un traité de la culture des orangers, intitulé *Ferrarii Hesperides*.

CITROUILLE. s. f. Est le nom qu'on donne dans l'usage ordinaire à une sorte de plante cucurbitacée, appellée en Latin *Pepo*. *s. m.* que les Traducteurs ont nommé Pepon, ou Pompon. Cette plante jette plusieurs tiges longues, rampantes, couchées sur tèrre, & qui grimpent sur les corps voisins auxquels elles se lient fortement par le moyen de quelques vrilles. La grosseur de ces tiges n'excéde guères celle du pouce; elles sont aussi pour l'ordinaire creuses, rudes au toucher, fort pleines de suc. Les feüilles qu'elles poussent sont altèrnes, fort grandes, arrondies, & portées par des queuës longues, rudes comme les tiges, & pareillement pleines de suc & creuses. Ses fleurs sont grandes, jaûnes, en forme de cloche évasée & échancrée en cinq parties. Elles sont stériles, ou fèrtiles; celles-ci portent un fruit qui sèrt comme de pédicule ou de calice à la fleur, qui étant meur, est composé d'une écorce extérieure qui est comme ligneuse, & d'une chair. Il est divisé intérieurement en trois loges, qui renfèrment chacune deux rangs de semences de la grandeur, figure & grosseur d'une amande, & comme bordées d'une manière d'anneau. Ce fruit varie beaucoup; il est tantôt long, tantôt rond, tantôt lisse, tantôt raboteux, & couvèrt de vèrruës, tantôt jaunâtre, tantôt couleur de chair, & tantôt blanchâtre. Il y en a de si prodigieux qu'un ou deux font la charge d'un homme. Lorsque la *citrouille* est bien meure, elle est creuse dans son milieu, & on en mange une partie de l'hyver dans les potages. On en fait aussi des fricassées. Ses semences sont du nombre des semences froides majeures, & leur moëlle est fort douce. Cette plante, quoiqu'étrangère, est devenuë très commune dans nos jardins, & même il n'y a pas de plante potagère dont la semence leve plus aisément. On en a vû lever qui étoit vieille de plus de dix à douze ans. *Citrouille aoûtée*, est celle qu'on cueille après le mois d'Août. Dans les Indes on frotte les chevaux de fleurs de *citrouilles*, pour les empêcher d'être incommodez des mouches.

On appelle figurément une femme dont la taille est grosse & mal faite, une grosse *citrouille*.

La plante que les Botanistes ont appellée *citrouille*, en Latin *Anguria citrullus dicta*, diffère de la précédente, 1°, par ses feuilles qui sont plus petites, & découpées fort profondément, 2°, par les fruits qui sont moins gros, ordinairement ronds, d'un vèrd foncé, taché de quelques marques blanchâtres, 3°, Par la chair de ses fruits, qui est le plus souvent rougeâtre. 4°, Par ses semences, qui sont plus petites & rougeâtres, ou noirâtres. Cette sorte de fruit est fort rafraichissante, & ses semences sont du nombre des semences froides. On peut ajouter que cette *citrouille* dans l'usage ordinaire, est connuë sous le nom de Melon d'eau, ou Pastéque. On cultive en plusieurs jardins de Provence, & dans plusieurs endroits de l'Espagne & de l'Italie le pastéque, & il y donne des fruits gros au plus comme la tête d'un enfant. Il est rempli d'un suc aqueux, doux, agréable & rafraîchissant. Dans les païs du Nord il n'y profite pas, & il n'y a pas la même douceur. Les jardins d'Égypte sont remplis de plusieurs pastéques qui varient beaucoup, & diffèrent les uns des autres, c'est dommage qu'elles ne puissent pas réüssir en France. Bélon fait mention de quelques-unes dont les fruits sont éxtrêmement gros. M. Lippi y en a aussi obsèrvé plusieurs espéces fort particulières. Le Brésil, le Malabar, & presque toutes les Indes sont remplies de quantité de plantes qui sont de la famille des cucurbitacées; il y a même cèrtaines de ces plantes qu'on pourroit rapporter au genre de *citrouille*. On pourroit aussi par la culture leur faire pèrdre ce goût sauvage qu'elles ont, & nous les rendre familières & utiles dans les jardins potagers.

CITTA. s. f. Mot Italien, abregé de *Civita*. Il signifie *ville*, *cité*, & nous le consèrvons en François dans quelques noms de lieux d'Italie. *Civitas*. Ainsi nous disons, *Citta Vecbia*, c'est-à-dire, *ville vieille*, qui étoit la capitale de l'Isle de Malthe avant que le Grand Maître de la Vallette y eut fait bâtir la ville de Malthe. *Citta di sole*, ou *ville du soleil*, est dans l'Appennin entre Césène & Forli. On l'appelloit anciennement, *Citta di Castello*; ville Épiscopale de l'État de l'Église, sur le Tibre, capitale d'un Comté qui porte le même nom, & qui a la Toscane au couchant, le Pérusin au midi, au levant & au nord le Duché d'Urbin. Il y a trois *Citta Nova*, l'une dans la Marche d'Ancone, qui a titre de

de Duché ; & l'autre dans la Marche Trévisanne, qui étoit autrefois un Évêché, & qui n'est plus qu'un bourg. Le troisiéme est sur la côte d'Istrie, & depend des Vénitiens depuis 1270. qu'elle se donna à eux.

C I V.

CIVADE. s. f. Poisson d'étang de mèr, couvèrt d'une croûte, qui est de têt mou, & grand comme le doigt. La *civade* a le corps moucheté & plusieurs petits pieds. Sa chair est douce, & rouge lorsqu'elle est cuite. Rond.

Ce mot signifie aussi en Provence l'avoine que l'on donne aux chevaux. Il vient de l'Espagnol, *cevada*.

CIVADIÈRE. s. f. Tèrme de Marine. C'est la voile du mât de beaupré qui est sur la prouë. *Acclivis ad proram mali velum*. Elle a deux gros trous, afin que l'eau se puisse écouler, quand il arrive qu'elle touche la mèr, car elle est fort inclinée. La *civadiere* sert plus à soutenir le navire, & à le dresser vèrs le haut, qu'à le pousser en avant.

CIUDAD. s. f. Nom purement Espagnol, mais que nous disons en nôtre langue dans le nom de quelques lieux d'Espagne, ou des Indes, qui dépendent des Espagnols. Il signifie *cité*, & s'est formé du Latin *Civitas*. Il y a en Espagne *Ciudad Real*, *civitas Regia*, Ville de la nouvelle Castille. *Ciudad Rodrigo*, *Rodericopolis*, Ville Épiscopale du Royaume de Leon sur la rivière d'Agnada, qui est l'ancienne Mirobriga, ou qui a été bâtie de ses ruines en 1200. par Fèrdinand II. Roi de Léon. *Ciudad de las palmas*, en Latin *civitas Palmarum*, est un nom qu'on donne à la ville capitale de la grande Canarie. *Ciudad de Iglesias*, en Latin *Ecclesiarum civitas*, est dans la Sardaigne au midi. *Ciudad de los Reyes*, en Latin *Regum civitas*, est une ville d'Amérique sur la grande rivière de Guatapory. *Ciudad del Rey Phelippe*, c'est-à-dire, *Civitas Regis Philippi*, ville de la tèrre Magellanique, bâtie en 1585. & ainsi nommée à l'honneur de Philippe II. elle a été depuis abandonnée.

CIVÉ. s. m. Sauce & ragoût qu'on fait avec le dedans d'un liévre. Voyez Sivé.

Ce mot vient du Latin *cepolla*.

CIVERAGE. s. m. Tèrme de Coutumes. *Civeragium*. C'est un droit dû en quelques endroits aux Seigneurs, & payable en avoine. Quelques Auteurs écrivent *cinerage*.

CIVES. s. f. pl. Ce sont de petites piéces de vèrre taillées en rond, dont on se sèrvoit autrefois pour la fabrique de vitres. On en voit encore en Allemagne. *Circulares vitri particulæ*.

CIVE. s. f. Petite hèrbe que l'on met dans les ragoûts. Ciboule. *Cepa, cepula*. Il y en a qu'on appelle *cives* d'Anglètèrre. Les *cives* d'Anglètèrre ne se multiplient que de petits rejettons, qu'elles font autour de leur touffe, qui devient fort grosse avec le tems ; on sépare du piéd une partie de ces rejettons pour les planter. La Quint. Ce mot ne se dit guère qu'au pluriel.

CIVETTE. s. f. Petit animal dont on tire un parfum de même nom. *Feles odorata*, *zibetta*. Elle est de la taille d'un chat, ou d'une grosse fouine. Elle a d'ordinaire vingt pouces de long, & sa queuë dix. Son poil, qui est court sur sa tête, & aux pattes, est fort long par le reste du corps, ayant quatre pouces & demi sur le dos. Il est dur & rude, & entremêlé d'un autre plus court & plus doux, frisé comme de la laine, qui est gris brun. Le grand poil est de trois couleurs, faisant des taches & des bandes, les unes noires, les autres blanches, & les autres roussâtres ; mais le noir est la couleur dominante sur le corps. Le nez, le ventre, le dessous de sa gorge sont noirs, aussi-bien que ses piéds qui sont courts, qui aboutissent en cinq doigts & un ergot, & qui ont des ongles noirs, non crochus & peu pointus. Ses oreilles sont plus petites & moins pointuës que celles d'un chat, noires par dehors, bordées de blanc, & blanches par dedans. Sa queuë est noire par dessus, & mêlée d'un peu de blanc par dessous. Elle a les yeux enfermez dans deux taches noires, & on dit qu'ils éclairent la nuit comme ceux des chats. Le dessus de la tête jusqu'aux oreilles est gris. Elle a sur le cou quatre bandes noires sur un fond fort blanc. Elle a aussi quelques taches, que Pline appelle des *yeux* dans la panthère, mais qui ne sont point isolées. Ses dents sont canines, & souvent rompuës, car c'est un animal farouche qui se les rompt en mordant les barreaux de fèr de sa cage, quand il est enfermé. La poche, ou le sac, où est le réceptacle de la *civette*, est au dessous de l'anus. Elle a deux pouces & demi de large, & trois de long. Sa capacité peut contenir un petit œuf de poule. On en fait sortir la liqueur odorante d'un grand nombre de glandes qui sont entre les deux tuniques de ses poches. Scaliger & Matthiole croyent que le parfum de la *civette*, *zibettæ odoramentum*, n'est autre chôse que sa sueur : mais cela est faux, aussi-bien que ce qu'ils disent qu'elle se pèrfectionne avec le tems, & que le reste du corps sent bon.

Plusieurs croyent avec Belon, que nôtre *civette* n'est autre chôse que l'hyéne dont parle Aristote, ou que c'en est une espéce. Mais Scaliger, Ruel, Matthiole, Léon Africain, Busbec, Aldrovandus, & autres Modèrnes, veulent que la *civette* ait été inconnuë aux Anciens, & que ce soit une espéce de chat. Les *civettes* sont fort communes au Royaume d'Issiny en Guinée. Les Négres les suivent à la piste pour recueillir le suc qu'elles laissent sur les hèrbes. P. Loyer.

Ce mot vient de l'Arabe *zibet*, ou *zebed*, qui signifie *écume* ; car en effet cette liqueur est écumeuse en sortant, & fort blanche, & elle pèrd sa blancheur, quand elle est repôsée. Cela est tiré des Mémoires de M. Pèrrault. Le Père Ange de S. Joseph dit qu'il a vû plusieurs fois à Bassora le *gatto zibetto*, & que c'est une fouine qu'on frappe avec un petit bâton jusqu'à tant qu'elle süe le musc. On enfèrme ces *civettes* fort étroitement, pour en tirer la sueur qui coule entre leurs aînes, & cela une fois par jour. Elles sont d'un grand revenu ; mais elles dépensent beaucoup. Toutes les fois qu'on en veut ramasser la sueur, on leur met le cou dans une fourche, afin de s'en rendre maître ; parce qu'elles sont fort méchantes, & ne s'apprivoisent point.

Civette, est aussi un oiseau nommé plus communément Chouette. Voyez ce mot. Un des Erranti de Bresse, qui avoit pris le surnom d'*Il Notturno*, s'étoit donné pour devise une *civette*, avec cet hémystiche, *Per amica silentia Lunæ*.

Civette, est aussi une petite hèrbe odoriférante. Petite cive. *Cepa minor sectilis*. Elle se coupe menu, & s'employe dans les salades & ragoûts.

CIVIDAL, ou CIVIDALE. Mot Italien, qui ne se dit que d'une ville d'Italie, nommée par les Latins *Forum Julii*, & capitale du Frioul, auquel elle a donné son nom ; on la nomme *Cividale*, ou *Cividale del Frioul*, comme on le voit dans l'histoire du Frioul de Palladio, L. II. p. 58. Elle s'appelle aussi *Cividale d'Austria*, parce que sur la fin du XIII[e] siécle elle fut soumise à Ottocare Roi de Bohême & Prince d'Aûtriche, dit le même Auteur, L. VI. p. 253, 254. Ainsi Maty & les Géographes qui disent, soit dans leurs Cartes, soit ailleurs, *Cividad*, ou *Ciudad*, se trompent. Cette tèrminaison est Espagnolle, & ne convient ni à la langue Françoise, ni à l'Italienne ; il faut dire *Cividal*, ou *Cividale*, avec l'Atlas, M. Corneille, &c.

CIVIÈRE. s. f. Sorte de petit brancard qui a quatre bras que deux hommes portent. *Brachiata crates*. Cet homme est tombé d'un bâtiment, & on l'a porté à l'hôpital sur une *civière*. Dans les atteliérs on appelle *bar*, les *civières* à bras. Et dans l'Église on appelle des *civières à cou*, celles sur lesquelles on porte des reliques, des pains benits. Il y en a aussi qui n'ont que deux bras & une rouë, & qu'une seule pèrsonne mène fort aisément.

On dit en provèrbe, Cent ans bannière, & cent ans *civière* ; pour dire, que dans un siécle toutes chôses changent de nature, & que ce qui étoit élevé & estimé, devient bas & méprisable au bout du tems. La bannière est une marque d'éminente noblesse, & la *civiere* n'est qu'à l'usage des pauvres gens.

CIVIL, ile. adj. Ce qui regarde la police, le bien public, le repos des citoyens. *Civilis*. Il faut punir sévèrement tous les crimes qui blessent la societé *civile*. Les guèrres *civiles* sont les plus cruelles, & les plus dangereuses de toutes. Il n'est pas nécessaire de se détacher de la vie *civile*, ni de rompre tout commèrce avec les hommes, pour s'unir à Dieu. S. Évr. Un mineur est incapable des moindres actes de la vie *civile*. C. B.

Civil, se dit aussi des loix qui sont établies en faveur de la societé des hommes. La loi naturelle, la loi *civile*.

Civil, se dit particuliérement des loix Romaines qu'on a reçuës en plusieurs endroits de l'Europe ; & est opposé au Droit Canon, & au Droit Municipal & coutumier. *Jus civile*. Tribonian a fait une Compilation du Droit *Civil* par l'ordre de Justinien, compôsé du Digeste, du Code, & des Institutes : & c'est ce qu'on appelle le *Corps Civil*. La Gascogne, le Languedoc, le Lyonnois, se régissent par le Droit *Civil*, qu'on nommoit autrement le *Droit écrit*. A Paris on ne reçoit pas le Droit *Civil* comme une décision, mais comme une raison. On y a rétabli depuis peu les Écoles du Droit *Civil*, & du Droit Canon. Docteur licentié en Droit *Civil* & Canon. Cujas a été un célebre Professeur du Droit *Civil*.

Civil, En tèrmes de Palais, est la procédure ordinaire qu'on fait dans les procès pour le commèrce & pour l'intérêt pécuniaire, & est opposé à *criminel*. Ainsi on dit, Lieutenant *Civil*, *Ordinariæ cognitionis judex* ; & Lieutenant Criminel, *Capitalium rerum Prætor* ; un Juge *Civil*, *Judex ordinarius* ; & Criminel, *Judex rerum criminalium*, *capitalium*. La Chambre *Civile* du Châtelet. Un Greffe *Civil*. *Ordinariæ causæ tribunal tabularium*. Une partie *civile*, est celle qui poursuit un procès criminel pour son intérêt particulier. *Adversarius civile jus persequens*. Des conclusions *civiles*, sont des écritures qu'on fait pour demander des intérêts

intérêts civils, des dédommagemens pour la partie offensée.

Requête civile, Est une voye de Droit, par laquelle on se pourvoit contre les arrêts, ou contre les sentences renduës par les Présidiaux au prémier chef de l'Édit. *Libellus supplex ad impetrandum judicata litis novam disceptationem.* Elle diffère de la *proposition d'erreur*, en ce que par la *requête civile* on se plaint seulement du fait de la partie *civile*, & des suppositions ou des surprises faites aux Juges : au lieu que par la *proposition d'erreur* on accuse le fait des Juges, qui se sont trompez eux-mêmes. C'est pourquoi celle-ci n'est plus en usage. La *requête civile* s'obtient par Lettres de Chancelerie sur une consultation de deux anciens Avocats. Les ampliations de *requête civile*, ou les ouvèrtures de *requête civile*, sont le dol pèrsonnel, contrariété de jugemens, procédures mal obsèrvées, pièces fausses qui ont sèrvi de fondement à l'arrêt, pièces nouvellement recouvrées, retenuës par le dol de la partie, & autres cas mentionnez en l'art. 34. du titre 35. de de l'Ordonnance 1667. On ne reçoit plus les *requêtes civiles*, s'il n'y a ouvèrture en la forme, quand il y auroit de l'èrreur au fond, & sans consigner une amande de 450 livres.

On appelle *mort civile*, ce qui emporte un retranchement de la société *civile*, comme une condamnation de galères, un bannissement pèrpétuel, ou une condamnation à mort par contumace, qui font qu'on ne regarde plus un homme comme citoyen. *Mors civilis.* On le dit aussi de ceux qui n'ont plus la faculté d'agir en des affaires temporelles, comme ceux qui ont renoncé au monde, qui ont fait des vœux dans les Monastères.

Guèrre civile. On appelle ainsi la guèrre que se font entre eux les peuples d'un même État, ou les citoyens d'une même ville. *Bellum civile.* Les guèrres civiles sont toûjours plus cruelles que les guèrres étrangères.

Civil, Signifie aussi, Ce qui est honnête, & raisonnable. *Comis, humanus, officiosus, officii plenus, civilis.* Un homme *civil*, est celui qui connoît les bien-séances du monde, & qui les sçait pratiquer. Le Ch. de M. Ce n'est pas une prière *civile*, d'aller solliciter un homme contre ses propres intérêts. Cet homme est fort *civil*, il reçoit le monde avec beaucoup de douceur, de caresses, de cérémonie, & d'honnêteté. L'air sérieux de son visage ne laissoit pas d'être *civil*. M. Scud. Un *civil* par excès est plus fâcheux qu'un incivil. S. Évr.

CIVILEMENT. adv. D'une manière civile. *Civiliter.* L'action de faux se peut poursuivre *civilement*, & criminellement.

On dit aussi, qu'un homme est mort *civilement*, quand il est condamné à mort par contumace, aux galères, à un bannissement pèrpétuel, ou quand il a fait profession dans un Monastère : car alors il est censé retranché de la société civile.

Civilement, Signifie aussi, Honnêtement. *Comiter, humaniter, officiose.* Cet homme m'a traité, m'a reçu fort *civilement* ; il en a agi fort *civilement* avec moi.

CIVILISATION. s. f. Tèrme de Jurisprudence. C'est un Acte de justice, un jugement qui rend civil un procès criminel. La *civilisation* se fait en convèrtissant les informations en enquêtes, ou autrement.

CIVILISER. v. act. Rendre civil, & poli, traitable, sociable. *Aliquem ad omne officii munus instruere.* La prédication de l'Évangile a *civilisé* les peuples barbares les plus sauvages. *Ad humanitatem informare.* Il n'y a rien de plus propre à *civiliser* & à polir un jeune homme que la convèrsation des Dames.

Civiliser, En tèrmes de Palais, signifie Recevoir un criminel en procès ordinaire. *Causam à capitalium rerum tribunali ad cognitionis ordinaria judicium transferre.* Ce procès, qui étoit à la Tournelle, a été *civilisé*, & renvoyé aux Enquêtes, pour y procéder par action civile.

Civilisé, ée. part. & adj. Il a les significations de son vèrbe, en Latin comme en François. Peuple *civilisé*. Procès *civilisé*.

CIVILITÉ. s. f. Manière honnête, douce & polie d'agir, de convèrser ensemble. *Comitas, humanitas, civilitas.* On doit traiter tout le monde avec *civilité*. La *civilité* est un cèrtain jargon que les hommes ont établi pour cacher les mauvais sentimens qu'ils ont les uns pour les autres S. Évr. La *civilité* est comme la beauté ; elle commence, & elle fait les prémiers nœuds de la société. Mont. La *civilité* n'est autre chôse qu'un commèrce continuel de mensonges ingénieux pour se tromper mutuellement. Fléch. Il est assez difficile de distinguer la flatterie d'avec la *civilité*, & la politesse du monde. M. Scud. La *civilité* est un désir d'en recevoir, & d'être estimé poli en cèrtaines occasions. La Roch. La *civilité* a augmenté parmi nous à mesure que la politesse s'y est introduite. Cail. Il vaudroit mieux se contenter d'une *civilité* froide qui n'offense point, que de se trahir par une *civilité* excessive qui attire les importuns. M. Scud. Combien de haines secrettes ne couvre-t-on pas sous des apparences de *civilité* affectées ? Flech. Les *civilitez* gênantes & étudiées sont importunes. Bell. Le véritable esprit du monde a trouvé l'art d'introduire une cèrtaine *civilité* familière, qui rend la société agréable, & commode. S. Évr. Ceux qui sont élevez dans les prémiers rangs doivent s'abaisser en quelque manière par leurs *civilitez*, pour jouir de leur prééminence. Maleb. La *civilité* n'est bien souvent qu'une envie de passer pour poli, & une crainte d'être regardé comme un homme sauvage, & grossier. M. Esp.

Civilité, Signifie aussi, Recommendation, compliment. *Salutatio, salus.* Je vous prie de faire *civilité* à un tel, mes très-humbles baisemains. *Salutem ferre, dicere.* Je vous prie de lui faire mes *civilitez*, de lui faire bien des *civilitez* de ma part.

Civilité, Se prend aussi pour un livre qui enseigne les régles de la *Civilité*. *Liber ad politam morum elegantiam, scitam urbanitatem erudiens.* Une *Civilité* Françoise.

CIVIQUE. adj. Se dit des couronnes de chêne, qu'on donnoit autrefois à Rome à ceux qui dans la guèrre avoient sauvé un concitoyen dans une bataille, ou dans un assaut. *Corona civica.* Elle étoit fort estimée, & fut même donnée à Auguste, qui fit faire des monnoyes avec cette dévise, *Ob cives servatos* ; c'est-à-dire, pour avoir sauvé des citoyens. On la donna aussi à Cicéron, après qu'il eut découvert la conjuration de Catilina.

CIVITA. s. f. Mot Italien, que nous disons aussi dans des noms propres de lieu. *Civitas.* Il s'est formé de ce mot Latin. *Civita* est une petite ville de l'État de Venise dans le Bressan. *Civita Castellana* est une petite ville de l'État de l'Église dans le Patrimoine de S. Pièrre. *Civita Ducale*, ou *Reale*, c'est-à-dire, *Ville Ducale*, ou *Royale*, petite ville Épiscopale de l'Abruzze ultérieure, sur les confins de la Champagne de Rome. *Civita di Penna*, en Latin, *Penna*, *Pinna*, ville Épiscopale de la Calâbre ultérieure. *Civitas della Pieve*, en François, *Ville du peuple*. *Civitas Plebana.* Petite Ville Épiscopale du Pérugin dans l'État de l'Église. *Civita Vecchia*, que nous prononçons quelquefois *Civita Vèche*, c'est-à-dire, *Ville vieille*, *Civitas Vetus*, est une ville de l'État de l'Église dans le Patrimoine de S. Pièrre. Elle a un fort bon port, qui sèrt de retraite ordinaire aux Galères du Pape. Innocent XII. l'a déclarée Port franc, & lui a donné de grands priviléges pour y attirer le commèrce. C'étoit autrefois un Evêché ; on l'a réüni à celui de Vitèrbe. L'Abbé Chastelain écrit toûjours dans son Martyrologe *Civitavecque*, & tout en un mot ; & De Tillemont, *Civita Vecchia*, comme en Italien.

CIUN. Voyez CHIUN.

CLA.

CLABAUD. s. m. Chien courant à grandes oreilles. Nicod dérive ce mot de l'Hébreu *cheleb*, ou *chaleb*, ou du plurier *chelabim*, qui signifie *chien*. *Clamosus canis.*

On dit qu'un chapeau fait le *clabaud*, quand un de ses bords baisse plus d'un côté que d'autre. *Petasus cujus ora pars in alteram aurem dependet, petasus ex altera parte pendens.* On dit autrement, qu'il baisse l'oreille, comme font les chiens *clabauds*.

Clabaud, signifie aussi Sot ; mais seulement parmi le petit peuple. *Stolidus, ineptus.* C'est un vrai *clabaud*.

CLABAUDER. v. neut. Abboyer fortement, comme font les chiens clabauds. *Allatrare ; oblatrare.*

Clabauder, se dit aussi de l'abboi des mâtins.

Clabauder, se dit figurément des hommes qui crient, qui déclament trop hautement, qui parlent beaucoup, & qui ne disent rien de solide. *Clamare, clamitare.* Cet Avocat ne fait que *clabauder*, au lieu d'apporter de bonnes raisons. Vous *clabaudez* en pédant sur des vétilles de Grammaire. S. Amant.

Il est aussi quelquefois actif. *Allatrare aliquem, alicui oblatrare.* Que deviendrai-je entendant les Libraires me *clabauder* ? Bois-R. Naudé a dit *clabauder*, pour dire, Crier quelque chôse par les ruës ; comme font les Colporteurs. Je crois ne pouvoir mieux faire que de commencer la ressource de ma fortune en *clabaudant*, comme tant d'autres, de ces petits libelles. Masc.

CLABAUDERIE. s. f. Criaillerie ; cris fatiguans & ennuyeux. *Clamor.* Il m'étourdit les oreilles avec ses *clabauderies*. Tous ces tèrmes sont du stile bas.

CLABAUDEUR. s. m. Grand criailleur, qui clabaude, qui va déclamant par le monde, & faire bien du bruit pour peu de chôse. *Clamator.*

CLACQUER. Voyez Claquer.

CLAIN. s. m. Tèrme de Coutumes. Demande, clameur faite en Jugement.

CLAIR, aire. adj. Lumineux, éclatant ; qui est plein de lumière, soit qu'il l'ait de lui-même, soit qu'il l'ait par emprunt, & par participation. *Clarus, lucidus, rutilus.* Au prémier cas, il n'est propre qu'au Soleil, & aux étoiles fixes, qui luisent par leur propre lumière. Au second cas il se dit de la Lune & des Planetes, qui luisent d'une lumière empruntée. La Lune est *claire*. Vénus est la plus *claire* des Planetes, &c.

Ce mot vient du Latin *clarus*, qui en sa première signification veut dire un *illustre*, *celui qui est publié victorieux à haute voix.*

Ce mot vient donc du Grèc κλάω, d'où vient κλαλῶ, καλέω, *voco*, ou *publico*, *altâ voce pronuntio*. MARTINIUS.

On dit aussi au substantif, le *clair* de la Lune. *Luna lucida.*

CLAIR, se dit aussi des lumières élementaires du feu, & des autres chôses qui en participent. Le fagot fait un feu *clair*. Une chandelle mouchée rend une lumière plus *claire*. Des yeux *clairs* sont ceux qui ont du feu, & de la vivacité.

CLAIR, signifie encore, Ce qui reçoit beaucoup de lumière, & qui est opposé à *obscur*. Cet appartement est *clair*, cet autre est obscur. Autrefois les Eglises étoient fort obscures; maintenant on les fait fort *claires*.

CLAIR, se dit encore des corps qui réfléchissent beaucoup de lumière: ce qui ne se fait que par ceux dont la surface est fort nette, fort polie. Les miroirs d'acier sont plus *clairs* que ceux de vêrre, parcequ'ils souffrent un plus beau poli. Ces chenêts sont si *clairs*, si bien tripolez, qu'il semble que ce soient des miroirs. C'est en ce sens qu'on dit un teint *clair*, quand il est uni vif & poli; à la différence de celui qui est plombé, ou de celui qu'ont les pêrsonnes indispôsées.

CLAIRE, se dit au féminin sans substantif en parlant de plusieurs étoiles. La *claire* des Gardes qui est dans l'epaule de la petite Ourse est prêsque entre l'étoile du nord, & celle du bout de la queuë de la grande Ourse. BOUGUER. La belle & *claire*, appellée *capella* dans la chévre du Chartier, est entre l'étoile du Nord, & Orion. ID. La *claire* en la Lyre est proche du Cyne. ID.

CLAIR-BRUN, se dit des cheveux, ou du teint d'une pêrsonne comparez ensemble; c'est-à-dire, quand elle a le teint fort blanc, & les cheveux fort noirs. *Vultu candido & nigris capillis.* C'est un beau *clair-brun*, une *claire-brune*. Cela est populaire.

On dit aussi, que le blanc est une couleur *claire*, parcequ'elle naît d'une réflexion de beaucoup de lumière: que le noir n'est pas *clair*, parceque la lumière s'imbibe dans ses pôres. *Lucidus.*

CLAIR, en têrmes de Peinture, se prend substantivement, & se dit des parties qui réfléchissent plus de lumière, qui sont compôsées de couleurs plus hautes, plus voyantes. *Lucidus color.* La science du Peintre est de bien ménager les *clairs* d'un tableau, les teintes, les ombres, les enfoncemens.

CLAIR-OBSCUR. s. m. Têrme de Peinture. Par ce mot on entend l'art de distribuer avantageusement les lumières & les ombres qui doivent se trouver dans un tableau, tant pour le repos & pour la satisfaction des yeux, que pour l'effet du tout ensemble. DE PILES. Ce Peintre entend bien le *clair-obscur*; pour dire, qu'il donne à ses figures un grand relief, qu'il les débroüille & les détache bien par le moyen de la lumière & des ombres.

CLAIR-OBSCUR, signifie aussi, un dessein qui n'est fait qu'avec deux couleurs, ordinairement de blanc & de noir, & quelquefois de jaûne: ou un dessein qui n'est lavé que d'une seule couleur, ou dont les ombres sont d'une couleur brune, & les jours rehaussez de blanc. *Color lucidus obscuro rite temperatus.* On le dit aussi des estampes de deux couleurs qu'on tire à deux fois, dont on voit des volumes chez les curieux d'estampes.

Le mot de *clair-obscur* est compôsé de deux autres mots, comme on le voit: par le mot de *clair*, on entend non seulement la lumière, mais aussi toutes les couleurs qui sont lumineuses de leur nature; & par le mot d'*obscur*, il faut entendre non seulement toutes les ombres, mais encore toutes les couleurs qui sont naturellement brunes. Voyez M. de Piles dans son Cours de Peinture par Principes.

CLAIR, signifie encore, Ce qui n'est pas épais, sêrré, rempli de corps opaques qui empêchent le passage de la lumière. *Perlucens*, *perlucidus*, *rarus*, *raro ac tenui filo textus*, *rarus*: comme les blez sont *clairs* dans les champs maigres. Les arbres sont *clairs* dans cette forêt qu'on a degradée. La gâze est la plus *claire* de toutes les étoffes, la mousseline de toutes les toiles.

On dit une porte à *claires* voyes; pour dire, treillissée, quand on voit le jour à travers les barreaux. *Porta ex cancellis constans*, *cancellata*. On le dit aussi de l'espace qui est entre les solives d'un plancher, quand cet espace est trop large. On le dit de même des chevrons d'un comble qui n'est pas assez peuplé. *Intertignia*. Du lait *clair*, la simple sérosité ou partie aqueuse du lait. Les pulmoniques sont en danger, quand ils crachent le sang tout *clair*, c'est-à-dire, de pur sang. Cette boüillie, cette colle est trop *claire*, c'est-à-dire, pas assez épaisse. Ce potage est de l'eau toute *claire*, il n'y a ni graisse, ni suc de viandes. *Limpidus*, *exsuccus*.

CLAIR, se dit aussi des corps qui donnent passage aux rayons de la lumière; & en ce cas il signifie, diaphane, transparent. *Perlucidus*. Ce vin est *clair* comme eau de roche. Le tems est *clair*, quand il n'est point chargé de nuées.

CLAIR, se dit aussi en Musique des sons aigus qui frappent l'oreille avec autant d'éclat, que la lumière frappe les yeux. *Clarus*, *limpidus*. Les enfans, les femmes, les chârtrez, ont la voix plus *claire* que les autres gens. Cette cloche a un son *clair* & argentin.

CLAIR, se dit aussi figurément en chôses spirituelles & morales, & signifie, Ce qui est nét, débroüillé. *Clarus*, *dilucidus*, *enucleatus*. On ne doit se déterminer à recevoir une vérité qu'après une vüë *claire* & distincte de ce qui est nécessaire pour porter un jugement assuré. MALEB. La narration dans le discours doit être exacte, *claire*, & sêrrée. S. ÉVR. Que deviendroient beaucoup de pensées de Têrtullien, si on les avoit réduites à leurs plus *claires* & plus simples idées? MALEB.

> *Remplis bien ton Sêrmon, n'y laisse point de vuide,*
> *Et que jusqu'à la fin, il soit* clair *& solide.* VILL.

On dit aussi, qu'un droit est *clair*; pour dire, qu'il est évident, *jus apertum*, *manifestum*; une question *claire*, qui est sans difficulté, *Quæstio facilis*; que les affaires d'un homme sont *claires*, que son bien est *clair*; pour dire, qu'elles ne sont point embroüillées, que pêrsonne ne lui en dispute la possession, *Res planæ*, *dilucidæ*, *non intricatæ*. Le fonds sera pris sur les plus *clairs* deniers du Trésor Royal. *Pars ærarii regii liquidior.*

Cette têrre est le plus *clair* de son bien. *Patrimonii pars liquidior.* Le stile de Pêrse n'est pas *clair*.

On dit, qu'un homme a l'esprit *clair*, lorsqu'il l'a nét & pénétrant, & qu'il découvre la vérité à travers plusieurs obscuritez. C'est un esprit *clair*, qui s'explique bien; un jugement *clair*, qui ne se laisse point éblouïr aux faux brillans. *Ingenium clarum*, *rutilum*, *dilucidum*, *enucleatum*. C'est un homme qui voit *clair*, qui pénétre dans le fond des affaires. Il entend *clair*; pour dire, Il entend à demi-mot ce qu'on lui veut dire. *Perspicax*, *acutum videns*. On dit au contraire d'un stupide, qu'on ne lui sçauroit faire voir *clair*, pour dire, qu'on ne lui sçauroit faire entendre raison.

Les gens de chicane disent qu'il faut voir *clair* dans une affaire; pour dire, qu'il leur faut donner de l'argent, avant que de les obliger à mettre le nez dans un sac pour l'éxaminer.

CLAIR, se dit aussi quelquefois absolument & advêrbialement. Il fait *clair*; pour dire, Il fait jour. *Lucescit*. On voit cela à *clair*; pour dire, néttement, sans obscurité. Il parle haut & *clair*. Il lui a dit cela *clair* & net; pour dire, franchement & sans dissimulation.

On appelle du vin tiré à *clair*, du vin tiré en bouteille jusqu'à la lie, ou celui de la mère goutte, avant qu'il soit pressuré. *Diffusum*, *dilutum vinum*, *amphoris reconditum*.

On dit aussi, qu'un homme voit plus *clair* avec des lunettes qu'avec ses yeux; qu'un Colinmaillard voit *clair*; pour dire, qu'on ne lui a pas bien appliqué son bandeau.

CLAIR, se dit provêrbialement en ces phrâses. On dit de celui qui entreprend quelque chôse au delà de ses forces, qu'il n'y fera que de l'eau toute *claire*. On dit que l'argent est *clair* semé chez quelqu'un; pour dire, qu'il n'en a guères. On dit aussi qu'un homme veut voir *clair* en une affaire; pour dire, voir s'il y peut trouver ses seuretez.

CLAIR. s. m. & nom propre d'homme. *Clarus*. Il y a plusieurs Saints de ce nom. Il y en a un pour lequel l'usage est de dire *Clars* au lieu de *Clair*. Voyez CLARS.

CLAIRAC. s. m. Il feroit mieux d'écrire ainsi, comme le fait Du Chesne, & les autres de son tems; mais l'usage l'a emporté, & l'on écrit aujourd'hui CLERAC. Voyez ce mot.

CLAIREMENT. adv. D'une manière claire. *Perlucidè*, *nitidè*. On voit *clairement* les objets à travers cette lunette. On le dit aussi au figuré. Les propositions d'Euclide sont démontrées *clairement*. *Clarè*, *dilucidè*, *explicatè*, *planè*, *enucleatè*. La pensée n'étant qu'une image que l'esprit se forme à lui-même, elle doit représenter les chôses *clairement*, & sans obscurité. BOUH.

> *Que la langue toûjours éxprime* clairement,
> *Ce que d'abord l'esprit a conçu nettement.* VILL.

> *Ces astres qui vont fièrement*
> *Autour de la têrre immobile,*
> *Nous font voir assez* clairement,
> *Que le maître fut bien habile,*
> *Qui leur donna ce mouvement.* LE CH. DE M.

CLAIRET, ETTE. adj. Au masculin il ne se dit proprement que du vin rouge pailler. *Vinum rubellum*, *sanguineum*. En ce sens on dit qu'un homme est entre le blanc & le *clairet*; pour dire, qu'il est entre deux vins. Et au féminin il se dit proprement d'une eau de vie, où on a fait confire des cerises avec du sucre, & autres

autres ingrédiens cuits au Soleil. On a appellé autrefois *clairet*, l'hypocras, ou vin composé avec des épiceries. Les Allemands l'appellent encore *claret*, les Espagnols *clarea*, & les Auteurs modèrnes *claretum*.

CLAIRE-VOYE. s. f. Tèrme de Jardinage. Les Jardiniers disent, Il faut sémer les raves à *claires-voyes*. Les racines de Jardin croissent bien mieux lorsqu'on les séme à *claires-voyes*, que lorsqu'elles sont mises en tèrre trop épaisses. Semer à *claires-voyes*, c'est jetter la graine en tèrre le moins épais qu'il est possible. LIGER.

CLAIRE-VOYE, se dit aussi des clayes, manequins, & semblables ouvrages d'ôsier, quand les morceaux qui les compôsent sont écartez les uns des autres, & qu'ils laissent du jour entre eux. *Laxum, laxe intertextum*. Les manequins sont les uns à *claire voye* & les autres pleins. LA QUINTINIE.

On appelle aussi *claire-voye*, les barreaux de fèr ou de bois que l'on met aux ouvertures des murailles d'un parc ou d'un jardin pour avoir de la vûë, pour joüir de la vûë de la campagne. *Clathri, clathra*; ou *clathrus, clathrum*.

CLAIRIÈRES. Tèrme des Eaux & Forêts. *Loca sylvæ raris arboribus consita*. Ce sont des lieux dans les forêts qui sont dégarnis d'arbres, ou qui n'y sont guères touffus. Les bêtes vont se ressuyer dans les *clairières*.

CLAIRON. s. m. Espéce de trompette qui a un son plus aigu que l'ordinaire. *Acutioris soni lituus, tuba*. Le *clairon* a le tuyau plus étroit que la trompette. Ils s'assemblent avec des timbales & des *clairons*. ABLANC. Ce mot n'est pas fort usité aujourd'hui.

Ménage le dérive de l'Italien *clarone*, qui a été fait de *clarus*. C'est à cause qu'il rend un son *clair*. Dans la basse Latinité on l'appelle *clarasius*, *clario* & *claro*.

Nicod dit que le *clairon*, tel qu'il est encore en usage parmi les Maures, & les Portugais, qui le tiennent d'eux, servoit anciennement comme de dessus à plusieurs trompettes sonnant en taille, ou basse-contre. Il dit encore que le *clairon*, non plus que la trompette, n'étoit que pour la cavalerie dans une armée de tèrre, & dans une armée de mèr pour les gens qui étant portez sur des vaisseaux n'étoient point regardez comme gens de pied.

> *Au signal de courir donné par les* clairons,
> *Les chevaux écumans pressez des éperons*
> *Laissent le champ dèrrière* &c. P. LE MOINE.

> *Les tambours, les* clairons, *les cors, les attabales,*
> *Rangez de part & d'autre, en deux troupes égales,*
> *Animent à l'envi de leurs bruyans accords.* ID.

CLAIRON, est aussi un jeu de l'orgue qui est long de quatre pieds, accordé à l'octave de la trompette, & qui de même qu'elle se tèrmine par enhaut en s'élargissant par l'endroit qu'on nomme le *pavillon*. *Tubulorum ordo soni acutioris*.

CLAIRON. En plusieurs endroits on appelle *clairon*, ce qu'on appelle ordinairement *clarine*.

CLAIRON, Est un tèrme de Blâson. Le Comte de Bath en Anglètèrre a trois *clairons* pour ses armes. Quelques-uns disent que ces *clairons* sont une espéce d'ancienne trompette. D'autres pensent qu'ils représentent plûtôt le gouvèrnail d'un navire, & d'autres enfin l'arrêt d'une lance. HARRIS.

CLAIRON. On appelle *clairon* sur la mèr, un endroit du ciel qui paroit clair dans une nuit obscure. *Pars nebulosi cœli lucidior*.

CLAIRVAUX. s. m. Nom d'une petite ville de Champagne, située dans l'Évêché de Langres, sur la riviére d'Aube. *Clara Vallis*.

CLAIRVAUX. C'est aussi le nom d'une Abbaye qui fut fondée en 1115 en ce lieu, par Hugues Comte de Troyes, qui donna cette tèrre; & Étienne Abbé de Citeaux, qui y envoya de ses Moines, avec S. Bèrnard qu'il en fit prémier Abbé, quoiqu'il n'eût que 24 ans, & seulement un an de profession. *Claravallense Cœnobium*. C'est en ce sens que l'on dit que *Clairvaux* est une des quatre filles de Citeaux.

CLAIRVAUX. Signifie une Congrégation ou un Ordre de Moines, dont l'Abbaye de *Clairvaux* est chef. *Claravallensis Congregatio, Ordo*. C'est en ce sens qu'on dit le Chapitre général de *Clairvaux*; un Religieux de *Clairvaux*; une Abbaye, un Prieuré, un bénéfice de *Clairvaux*; une filiation de *Clairvaux*. L'histoire de Citeaux à l'an 1115. c. 2. n. 4. dit que *Clairvaux* n'eut point de Fondateur, ou qu'il n'est point connu; que Claude Robert a dit que ce fut Thibaut Comte de Champagne, mais qu'il se trompe, & qu'il confond la translation avec la fondation.

Il y a encore un autre *Clairvaux* dans le Comté de Bourgogne.

Quelques Auteurs écrivent *Clèrvaux*, mais mal. Ce mot vient du Latin *Clara Vallis*, qui signifie *Vallée claire*; l'*al* s'est changé en *au* à l'ordinaire.

CLAIRVOYANCE. s. f. Discèrnement par lequel on voit le fin des chôses, on en prévoit les conséquences. *Perspicacia, perspicacitas*. Ce mot vient de *claré*, & de *video*.

CLAIRVOYANT, ANTE. adj. Qui a l'esprit fin & pénétrant; qui découvre les chôses obscures, qui prévoit les futures. *Perspicax, lynceus*. Rien n'échappe à l'amour; il rafine sur tout, & il sçait tromper les plus *clairvoyans*. BOU.

CLAM. s. m. Plainte, ajournement. Ce mot est vieux, & hors d'usage.

CLAME. s. f. Manteau de Pèlerin. Vieux mot, formé du Latin *clamys*.

CLAMECI, ou CLAMECY. Petite ville de France dans le Nivèrnois sur la riviére d'Yonne. *Clumeciacum, Clumiciacum*. C'est dans un fauxbourg de *Clameci*, que réside l'Évêque de Béthléhem. L'an 1223. lorsque les Infidèlles eurent chassé les Chrétiens de la Tèrre Sainte, Raynauld Evêque de Bethléhem en Palestine, suivit Gui Comte de Nevèrs qui revenoit en France. Ce Seigneur lui donna l'administration de l'Hôpital de *Clameci*, & depuis on établit en ce lieu un titre d'Évêque de Béthléhem, à la nomination des Comtes & Ducs de Nevèrs, & qui subsiste encore.

CLAMER. v. act. Vieux mot. Appeller, nommer. *Appellare, nominare, nuncupare*.

> *Tel se fait Maître aux Arts* clamer,
> *Qui n'entend ni texte, ni glôse.* LE M. ALEXIS.

Reclamer, demander, redemander comme chôse qui est à soi. Je vos *clame* tuite ce qui remaint en la nef dou mien. VILLEHARD. *n. 63*.

> *Où ton droit est je n'y* claim *rien,*
> *Mais laisse moi venir le mien.* G. DE GUIGNEVILLE.

CLAMER, dans la Pratique, signifioit autrefois *publier*, comme on fait aux annonces publiques, & proclamations. Il est encore en usage en Normandie, où il signifie, Retirer à droit lignager, ou à droit féodal. On peut *clamer* dans les 30 ans, si le contract de vente n'a pas été lû à l'issuë de la Messe Parroissiale: autrement il faut *clamer* dans l'an & jour. *Reclamare*. On disoit autrefois, *Clamer* droit; pour dire, Prétendre & demander quelques droits. *Petere vindiciam rei cujuspiam à Judice, Petere sibi adjudicari vindiciâ alicujus rei*. Il signifioit aussi, Faire saisir les biens ou deniers de son debiteur forain; &, Se *clamer* en Cour suzeraine; pour dire, S'adresser à la Cour supérieure. *Debitoris bona apud supremum Judicem postulare, vindicare*. On disoit aussi *clin*, ou *clameur*; pour dire, une demande & adjournement fait en Justice, ou une saisie, *Postulatio vadimonii, fortunarum debitoris*; & quelquefois pour une peine ou amande, sur tout en fait de bêtes prises en dommage. *Pecunia multatitia*. C'est de ce mot qu'on a fait *declamer, reclamer, acclamation*, &c.

Ce mot vient de *clamare*, qui signifie *appeller, crier*. Voyez au mot CLAMEUR.

CLAMESI. s. m. Sorte de petit acier commun qui vient du Limousin, Il n'y a point de si bas prix que celui-là. Il se vend par carreaux ou billes de quatre poûces de long, ou environ.

CLAMEUR. s. f. se dit très-peu au singulier. Il signifie un grand cri. *Clamor, clamores*. Remplir tout de *clameurs*. LE MAÎTRE. Il se soucioit peu des murmures impuissans, & des vaines *clameurs* d'une populace désarmée. S. ÉVR. Je m'imagine entendre les mugissemens de la mèr de Toscane, tant sont effroyables les *clameurs* qui s'élevent au théâtre.

Ce mot vient du Latin *clamor*, cri, qui vient du vèrbe *clamo*, qui signifie appeller, crier. Et ce vèrbe est dérivé du Grèc καλέω, καλοῦμαι, qui signifie *voco*, J'appelle; ou bien de κλάζω, *clamo, clango*.

CLAMEUR. Cri public & tumultueux causé par quelque trouble, plainte, ou douleur. Les Juifs faisoient leurs pénitences avec grand bruit & *clameurs*. Dans le sac de cette ville on entendoit les *clameurs* & les gémissemens du peuple.

CLAMEUR DE HARO, est une complainte ou réclamation par laquelle on implôre le secours de la Justice, contre la force, & l'oppression d'autrui. *Appellatio ad Principem ad opem in lite ferendam*. Du Moulin l'appelle *Quiritatio Normannorum*. Elle est expliquée par le titre second de la Coutume de Normandie. Le haro a la même force que l'intèrdit *retinendæ possessionis*: celui sur lequel on a crié le haro, est obligé de cesser l'entreprise, alors le demandeur mène le défendeur devant le Juge, particulièrement en matière possessoire, & provisoire; & là ils donnent respectivement caution, l'un de poursuivre le haro, & l'autre de le défendre: & cependant la chôse est sequestrée en main

main tièrce, & le Juge ne peut vuider la *clameur de haro* sans amende. Cette *clameur de haro* est en usage en Normandie depuis la conquête de Raoul, que l'on prononçoit Roul, & Rou, ou comme écrit Du Moulin dans son histoire de Normandie, Rhou, de sorte que *haro* s'est formé de Ha! Rhou! qui étoit le cri par lequel on reclamoit ce Prince. Voyez Du Moulin cité Liv. I. c. 9. Il semble qu'on a dit autrefois *Clameur de haron*, au lieu de *haro*; car le même Historien rapporte Liv. VII. c. 20. n. XXII. qu'aux funerailles de Guillaume le Conquérant un nommé Anselin fils d'Artur, Maréchal, d'autres disent, soldat, se leva, & à haute voix fit cette plainte contre le Roi défunt. *Cette place en laquelle vous voulez maintenant donner sépulture à ce corps, a jadis été celle de la maison de mon pere, laquelle ce Prince, pour lequel vous priez, lui ôta par force .... C'est pourquoi je querelle & reclame publiquement cette terre, & vous défends à peine de* clameur de Haron, *d'enterrer le corps de cet usurpateur dans mon héritage.* L'amour que ce Raoul avoit pour la justice, faisoit réclamer son nom par ceux qui se sentoient opprimez par la violence. Dans les Lettres de Chancelerie on met, Nonobstant *clameur de haro*, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires.

CLAMEUR AU CIEL. Plainte en usage autrefois contre les usurpateurs du bien d'autrui. *Clamor, querela, provocatio ad Deum; expostulatio ad Deum, cœlestis auxilii, ou vindictæ inclamatio.* Quelquefois ceux qui usurpoient le bien des particuliers étoient des Seigneurs si puissans, qu'il étoit inutile d'user contre eux des voyes ordinaires de la justice. Alors on se contentoit de les citer devant Dieu, avec des cérémonies qui ne manquoient guères de leur donner de la tèrreur, & de les engager à la restitution. Ce fut ainsi que Thomas de Saint Jean ayant usurpé quelques tèrres du mont S. Michel, les Moines firent une Litanie contre lui, & la chantèrent publiquement pendant la Messe, jusqu'à ce que l'usurpateur effrayé vint se jetter à leurs piéds, pour leur demander miséricorde. LOBINEAU, *T. I. p.* 202. C'est là ce qu'il appelle *Clameurs au ciel.*

CLAMEUR, est aussi un vieux mot très-fréquent dans la Coutume de Normandie, & dans les loix d'Anglètèrre. La *clameur féodale*, & *la clameur lignagere*, sont la même chôse que le retrait lignager. *Denuntiatio prærogativa ad retinendum prædium gentilitium.* L'une, & l'autre *clameur*, peut être intentée par le Seigneur, ou par le plus proche parent, dans l'an & jour du contract de vente. On appelle aussi *clameur revocatoire*, l'action qui naît de la *l.* 2. *c. de resc. vend.* pour la résolution d'un contract pour lésion d'outre moitié de juste prix. Voyez RETRAIT.

CLAMP. s. m. Autrement, *gaburum, gemelle*, ou *jumelle*. C'est un tèrme de Marine, qui signifie une certaine piéce de bois qu'on applique contre un mât, ou contre une vèrgue, pour les fortifier, & empêcher que le bois n'éclate. *Clamp*, est aussi une petite piéce de bois en forme de roüet, qu'on met au lieu de poulie dans une mortoise. On appelle *clamp de mat*, une longue mortoise qui est dans le haut d'un mât, ou d'une hune, & où il y a un demi-rond fait du même mât sur lequel passe l'itaque.

CLAMYS. s. f. Vêtement militaire des Anciens, qui se portoit sur la tunique, & qui étoit au tems de guèrre, ce qu'étoit la toge au tems de paix. *Chlamys.* Ces Ambassadeurs (de l'Empereur Anastase) présentèrent à Clovis la robbe de pourpre, avec cette espéce de manteau, qu'on appelloit *clamys*, & une couronne d'or couvèrte de pièrreries. Ces ornemens étoient ceux des Patrices. CORDEM. à la réserve de la couronne, que l'Empereur seul portoit. Il y avoit quatre ou cinq espèces de *clamys*; celle des enfans, celle des femmes, & celle des hommes, qui se divisoit encore en celle du peuple, ou le vulgaire, & celle de l'Empereur.

CLAN. s. m. Tèrme de Charpenterie. Les *clans* sont les bouts des piéces de lieures qui sont sous les portelots, pour attacher les rubords & bordages des bateaux foncèts & autres.

CLANCULAIRE. s. m. & f. Nom de Secte. *Clancularius, a.* Les *Clanculaires* sont une secte d'Anabaptistes, qui croyent qu'il n'y a jamais d'obligation de faire profession de sa foi & de la confesser. On les appelle aussi Hortulaires, ou Jardinaires, parce qu'ils s'assemblent dans des jardins, & non pas dans des Eglises. Pratéole, ou Du Preau, Sander. hér. 196. & Florimond de Raymond L. II. c. 15. n. 3. parlent des *Clanculaires.*

CLANDESTIN, INE. adj. Qui se fait secrètement, à l'insçu des parens, & contre la défense de la loi. *Clandestinus.* Mariage *clandestin*, qui se fait sans publication de bans, & hors de la présence de son propre Pasteur. Le Concile de Trente & l'Ordonnance annullent les mariages *clandestins*. La fuitte, l'absence *clandestine*, est celle des banqueroutiers qui s'absentent.

Ce mot vient de la preposition *clam*, qui vient ou de κλείω, *claudo*, ou de κλέμμα, *furtum*, de κλέπτω, *furor, abscondo.*

CLANDESTINE. s. f. Ou l'hèrbe cachée, ou l'hèrbe pour la matrice. *Clandestina, s. f.* Plante qui croît dans des endroits humides, & qui est en partie cachée dans la terre. Sa racine est longue & traçante, spongieuse & un peu jaunâtre; elle pousse quelques tiges, ou branches, cachées presqu'entierement dans la tèrre. Elles sont couvèrtes d'écailles placées assez près les unes des autres, épaisses, blanchâtres, & qui lui tiennent lieu de feuilles. Quelques-unes des extremitez de ces tiges qui sortent quelques pouces hors de tèrre, sont chargées de fleurs en marque d'une seule piéce, découpées en deux lèvres comme dans le *Lamium*. Elles sont purpurines, ou bleüâtres, rarement blanches, & ont peu d'odeur. Leur calice, qui est crenélé, pousse un pistile qui enfile la fleur, & qui devient après la chute de cette fleur un fruit qui n'a qu'une cavité, & qui s'ouvre en deux parties avec élatère, ou ressort. Il renfèrme plusieurs semences arrondies. Cette plante a été d'abord trouvée en Espagne auprès de Burgos, & on lui attribua des grandes vèrtus pour les maladies des femmes, & surtout contre la stérilité. La *clandestine* croit dans plusieurs endroits du Royaume; on en trouve auprès de Toulouse, dans les bois de Bourbon, dans le Bourbonois, &c. *Dalechamp. Borel. observ.*

CLANDESTINEMENT. adv. D'une manière secrète & clandestine. *Clandestinè, clam, occultè, clanculum.* Ils se sont mariez *clandestinement*. Toute chôse qu'on emporte *clandestinement* & à l'insçu du maître, est un larcin. Ces deux Etats ont traitte ensemble *clandestinement*, & à l'insçu de leurs alliez.

CLANDESTINITÉ. s. f. Ce qui rend une chôse clandestine, le défaut de solennitez. *Quod est clam, occultè contractum.* La *clandestinité* rend un mariage nul. La *clandestinité* d'un Traitté le rend suspect à ceux qui ont intérêt en la chôse, quand ils n'y ont point été appellez.

CLAPET. s. m. Tèrme de Méchanique. C'est une espéce de petite soupape, qui se léve & qui se fèrme par le moyen d'une simple charnière: on la fait de fèr, ou de cuivre. *Clapet de pompe*, est une soupape de cuivre clouée à la chopinette de la pompe d'un vaisseau. Elle sèrt à attirer l'eau du fond. On appelle aussi *clapets*, les petits morceaux de cuir qu'on met au lieu de maugères devant les dalots des petits vaisseaux.

CLAPIER. s. m. Petits tèrriers, ou trous faits dans une garenne, où se retirent & où se cachent les lapins. *Structilis cuniculorum latebra, structile latibulum.*

Nicod dérive ce mot du Grèc κλέπτω, qui signifie, *se cacher, se dérober*. Mais Du Cange le dérive du Latin *clapa*, qu'il dit être une espéce d'instrument, ou de machine, avec laquelle on prend les lapins: d'où apparemment on a fait aussi *clapet*. Le P. Labbe le fait venir de *lepus, lapus, lapinus*, dont on a fait lapin; & ensuite *lapinarium, clapiarium, clapier.* M. Ménage approuve cette étymologie.

On appelle aussi *lapins de clapier*, ceux qu'on nourrit dans un grenier, ou dans une petite cour. *Cuniculi domestici.* Ils ont la chair blanche & de mauvais goût. On les appelle autrement *mangeurs de choux.*

CLAPIER, en tèrmes de Chirurgie, signifie les differens sinus des fistules. S'il y avoit de la callosité, il la rongeoit avec son onguent, qui lui sèrvoit aussi à ruiner les *clapiers*. DIONIS.

CLAPIR. v. n. Il se dit des lapins, & signifie faire un cri qui leur est naturel, & qui les distingue des autres animaux. *Gannire.* Le lapin *clapit.*

CLAQUE. s. f. Coup qu'on donne avec la paume de la main. *Palmæ percussio.* Ce mot est bas.

CLAQUEBOIS. s. m. Est un instrument de Musique assez grossiér, composé de 17 bâtons, dont le prémier est cinq fois plus petit que le dèrnièr: les autres diminuënt à proportion. Son coffre est parallélogramme, qui a 17 touches sur son clavièr.

CLAQUEDENT. s. m. Se dit des pèrsonnes, & signifie un gueux, un misérable. *Mendicus, mendicabulum.* Ce n'est qu'un *claquedent*. Il est très-bas.

Ce mot vient de *claquer*, & *dent*, parce que les gueux en demandant l'aumône l'hiver font claquer leurs dents comme s'ils avoient grand froid, pour exciter la compassion.

CLAQUEMENT. s. m. Bruit que font les chôses qui *claquent*, comme les dents, les mains, les os, les foüets, & les chôses qui frapent l'air avec violence. *Dentium, manuum, ossium, flagellorum crepitus.*

CLAQUEMURER. v. act. Tèrme populaire qui signifie, Enfèrmer en une prison étroite, enfèrmer dans un Cloître. *Includere, coercere, aliquem clausum tenere.*

On le dit aussi au figuré, pour Se resserrer, se borner.

Que vous jouez au monde un petit personnage,
De vous claquemurer *aux choses du ménage.* MOL.

CLAQUER. v. n. Fraper l'air d'une manière à faire quelque bruit. Il se dit particulièrement des mains qu'on fait *claquer* en les frapant

pant l'une contre l'autre. *Manibus plaudere, complodere.* Des os qu'on fait *claquer* en tirant violemment les doigts & les membres, des dents qui *claquent* par la peur, ou par le frisson, des foüets des Chartiers qui frapent l'air violemment. *Concrepare dentibus, digitis, flagellis.*

Ce mot vient de l'Allemand *schlagen*, qui signifie *battre, fraper*; ou de κλάζειν en Grèc, *faire du bruit, crier.*

On dit qu'un homme fait bien *claquer* son foüet; pour dire, qu'il se signale, qu'il fait du bruit, qu'il acquière de la réputation dans le monde, qu'il réüssit en sa profession. *Clamorem efficere.* Mais cela est tout-a-fait bas & populaire. C'est une métaphóre tirée des chartiers.

CLAQUET. s. m. Qui se dit d'une petite latte de bois qui sért à la trémie d'un moulin, qui est en pèrpetuelle agitation, & qui fait beaucoup de bruit. C'est la même chóse que *cliquet. Molarium crepitaculum.*

CLAQUE OREILLE, est un chapeau qui baisse les bords, qui ne se soutient pas bien. *Petasus cujus ora pendent in aures.* Ce tèrme est des plus bas.

CLARE. s. f. Ville d'Irlande, dans la Momonie. *Clara.* La ville de *Clare* est capitale d'un Comté de même nom. *Clara Comitatus.*

CLARE, est aussi un Bourg d'Anglèterre qui a titre de Duché, & qu'on appelloit autrefois *Clarence.* Au moins les Seigneurs de ce bourg portoient le titre de Ducs de Clarence.

CLARENCE. s. f. Ville de la Morée, autrefois capitale d'un Duché auquel elle donne son nom. *Clarentia.* Les Italiens la nomment *Chiarenza.* Quelques cartes la mettent à l'embouchure de l'Acheloüs, entre Antravida & Patras, au lieu où étoit l'ancienne Dyme. D'autres la confondent avec Antravida, & la prennent pour l'ancienne Cyllene. Le Cap de *Clarence* s'avance dans le Golfe de *Clarence*, vèrs l'entrée séptentrionale du canal de Zante. Le Duché de *Clarence* est une Province de la Morée, qui est bornée au nord par le Golfe de Lépante, au couchant par celui de Patras, au levant par la Sacanie, avec le Bélvedère. Voyez aussi CLARE.

CLARIFICATION. s. f. Est l'action par laquelle on rend une liqueur claire. *Diluendi ratio.* La *clarification* d'un syrop. La *clarification* se fait par l'ebullition, la déspumation, & la colature, ou filtration. On y ajoûte aussi quelquefois le blanc d'œuf, le vin blanc, la crème de tartre, &c. Il y a eû de tous tems trois sortes de préparations au vin, qui le tirent de son état naturel; la *clarification*, le mélange, la sophistication. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. IV. T. X.* où il est traité de cette *clarification.*

CLARIFIER. v. act. Tèrme de Chymie. Rendre clair & nét. *Liquorem diluere.* Il se dit proprement des sucs & des décoctions, qu'on *clarifie* par la filtration, en les passant par une chausse, & avec un œuf qu'on jette dedans. *Liquorem limpidum reddere.* Le blanc d'œuf par ses parties visqueuses accroche les particules grossières & opaques qui demeurent dans la chausse. Les Cabaretiers *clarifient* le vin troublé avec de la colle de poisson dont on se sért sans danger. Les Anciens *clarifioient* le vin en le tirant de dessus la lie, & le coulant dans un autre tonneau par une chausse d'étamine, qui en ôtoit toute la crasse, & ce qu'il y avoit de plus grossier. Plutarque traite cette question, s'il étoit utile, ou non, de *clarifier* ainsi le vin. DE LA MARE, *L. IV. T. X.*

CLARIFIER, en tèrmes de l'Évangile, signifie aussi, Mettre en honneur & en éclat: & c'est de ce tèrme dont se sért particulièrement S. Jean pour faire connoître la Divinité de JESUS-CHRIST. S. Jean Chap. 15. v. 8. Chap. 17. v. 4. & 5. *Illustrare.* Le tèrme de *clarifier* ne se dit plus en ce sens: & en tout cas, il vaut bien mieux se sèrvir de *glorifier.* Voyez le Recueïl de Dissèrtations Antiques du P. É. Souciet Jés. p. 411. & toute sa Dissèrtation sur le [illegible] de l'Éxod. VIII. 3.

CLARIFIÉ, ÉE. part. *Dilutus, illustratus.*

CLARIGATION. s. f. *Clarigatio.* Ce mot a été employé par M. de Courtin dans la traduction du traité de Grotius du Droit de la guèrre & de la paix. Ce mot n'est pas François, & il n'a été employé que pour éxprimer par un seul mot François le mot Latin de Pline *clarigatio.* La *clarigation* est une sommation haute & claire, dit Grotius, que l'on fait à un ennemi pour lui demander satisfaction des injures qu'on a reçües. Naudé s'est aussi sèrvi de ce mot dans son Mascurat. Voyez ANDROLEPSIE, c'est la même chóse.

CLARINE. s. f. Sorte de petite clochette qu'on pend au cou des vaches, qui paissent dans les forêts. *Vaccinum tintinnabulum.*

CLARINÉ, ÉE. Tèrme de Blâson, qui se dit des animaux garnis d'une clochette, ou campane, laquelle à cause qu'elle sonne fort clair, a donné occasion à ce nom. Vache *clarinée* d'argent. *Vacca argenteum tintinnabulum suspensum e collo gestans.* Bearn porte d'or à deux vaches de gueules accornées, accollées, & *clarinées* d'azur.

CLARISSIME. s. m. *Clarissimus.* Titre d'honneur qui se donnoit autrefois à tous les Consulaires Gouvèrneurs de Provinces, aux Correcteurs, & aux Présidens, éxcepté à celui de Dalmatie, qui avoit celui de Très-Parfait, *Perfectissimus.* C'est la remarque de Bollandus, *Febr. T. III. p. 60. C. D.*

Clarissime est un mot Latin, *Clarissimus*, supèrlatif de *clarus*, illustre, qui par conséquent signifie *Tres-Illustre.*

CLAROS. s. f. Isle de la mèr Ægée sur la côte de l'Asie, on l'appelle aujourd'hui *Calamo.* Elle etoit autrefois consacrée à Apollon. *Claros.*

C'est encore une ville de l'Ionie consacrée aussi à Apollon, & dans laquelle il y avoit un temple & un oracle. L'Antiquité a crû qu'elle fut bâtie par Manto, fille du devin Tiresias, après le Sac de Thebes sa patrie par les Épigones. Selon les fables son nom vient du vèrbe Grèc κλαίειν, pleurer, parce que Manto ne cessant d'y pleurer la destruction de sa patrie, il se fit de ses larmes une fontaine, à laquelle du vèrbe κλαίειν, *pleurer*, on fit le nom *Claros.* D'autres disent que cette ville fut ainsi nommée de κλῆρος, *Sort*, & en dialecte Dorique κλᾶρος, parce qu'elle écheut à Apollon par le sort.

CLARS. s. m. Et nom propre d'homme. *Clarus.* Nous appellons Clair les Saints qui ont porté le nom de *Clarus.* Mais pour Saint Clair d'Aquitaine, Évêque & Martyr du III[e] ou IV[e] siécle, nous ne disons pas *Clair*, mais *Clars*: c'est l'usage.

CLARTÉ. s. f. Lumière, éclat. *Claritas, splendor, fulgor.* La *clarté* du Soleil offusque toute autre lumière. Corneille a dit,

> *Cette sombre* clarté *qui tombe des étoiles.*
>
> *Grand Dieu chasse la nuit qui nous couvre les yeux,*
> *Et combats contre nous à la* clarté *des cieux.* BOIL.

On dit, *apporter de la clarté*; pour dire, apporter de la chandelle, ou quelque autre chóse qui éclaire. *Lumen, lucem afferre.*

CLARTÉ, se dit aussi du teint, & signifie Blancheur, néttété. *Candor, nitor.*

CLARTÉ, signifie aussi, Transparence. *Corpus perlucidum, translucidum, translucens.* Le vèrre peut être si épais, qu'il n'a plus de *clarté*, qu'il devient opaque.

CLARTÉ, se dit figurement des chóses spirituelles & morales. *Perspicuitas.* C'est un esprit qui a beaucoup de *clarté*, de jugement, de pénetration. Il y a assez d'obscurité dans l'Écriture pour aveugler les réprouvez, & assez de *clarté* pour les rendre inéxcusables. PASC. La foiblesse de nôtre raison ne peut s'assurer précisément de la vérité, si les lumières de la foi ne lui en font voir la *clarté.*

> *Le vice toûjours sombre aime l'obscurité;*
> *Mais la seule vertu peut souffrir la* clarté. BOIL.

Tèrtullien est un bon Auteur; mais il seroit à souhaiter qu'il eût un peu plus de *clarté*, & plus de néttété dans son stile. Le principal caractère de la langue Françoise, c'est la néttété & la *clarté* dans le discours. Elle évite avec soin tout ce qui peut laisser quelque doute & quelque ambiguité, préférant la *clarté* à tout le reste: elle veut qu'on développe néttement tout ce qu'on pense, & qu'on le présente à l'esprit sans embarras. Tout ce qui a besoin de réfléxion pour être compris, tout ce qui demande trop d'application pour être entendu, ne convient point au génie vif & prompt de la nation Françoise.

CLAS. s. m. Prononcez l'*a* long sans faire sentir l'*s*. Son des Cloches qui se fait dans l'Église Catholique, quand un homme est mort, & se recommence à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il soit entèrré. *Funebris campani æris*, ou *campanarum sonus*, ou *pulsatio.* Qui est-ce qui est mort? Voilà un *clas* qui sonne. On sonne un *clas*, prions Dieu pour le mort. A Rheims on appelle ce son lugubre, *L'Abbé mort*, par corruption, pour l'*Abboy de la mort*, parce qu'autrefois on commençoit à sonner dès l'agonie. Au reste, ce mot ne se dit point à Paris, mais il est fort en usage en quelques Provinces. Sonner un *clas*, entendre un *clas.*

Borel dérive ce mot de κλάω, *fleo, je pleure*, & il y a bien de l'apparence qu'en effet il vient de là.

CLASSE. s. f. Distinction de pèrsonnes, ou de chóses, pour les ranger selon leur mérite, ou leur valeur, ou leur nature. *Classis.* Homère, Virgile & Corneille, sont des Poëtes de la prémière *classe*; Lucain, Claudian, sont d'une *classe* au dessous. On ne sçait en quelle *classe* ranger les Hèrmaphrodites, on ne sçait s'ils sont mâles, ou femelles. Cet Auteur traitte des corps naturels, & pour plus grande facilité il les a rangez en plusieurs *classes*, en métaux, minéraux, vegétaux, &c.

Ce mot vient de *classis*, qui vient du vèrbe καλέω, *congrego, convoco. Classe* n'est autre chóse qu'une multitude assemblée à part.

CLASSE, se dit aussi des distinctions qu'on fait entre des écoliers, qu'on distribuë en diverses salles selon leur capacité. *Classis, schola, auditorium.* Les salles sont aussi appellées *classes.* Il y a d'ordinaire six *classes* dans les Colléges pour les Humanitez, & deux pour la Philosophie. Cet enfant est de la troisiéme, & de la quatriéme *classe.* Il vaut mieux envoyer les enfans en *classe*, que de les faire etudier en la maison. Quintilien s'est servi de ce mot au premier livre de ses Institutions, en parlant des écoliers.

CLASSE, se dit aussi du corps des écoliers. Toute la *classe* s'est révoltée contre le Maître.

CLASSE, se dit aussi de l'étude qu'on fait pendant qu'on est au Collége. *Studiorum curriculum.* Les écoliers qui frippent leurs *classes* sont foüettez. Durant mes *classes*; c'est-à-dire, Pendant que j'étois au Collége.

CLASSE, en termes de Marine, est un ordre qu'on a mis sur tous les ports pour le service des vaisseaux du Roi, par lequel les Canoniers, les Pilotes, & tous les Matelots, ayant éte enrollez, ont été distribuez dans trois, quatre, ou cinq divisions, qui ont été appellées *classes*, pour servir alternativement dans les armemens de mer suivant un Édit de l'an 1657. *Classis.*

CLASSIQUE. adj. m. & f. Qui ne se dit guères que des Auteurs qu'on lit dans les classes, dans les écoles, ou qui y ont grande autorité. *Classicus.* S. Thomas, le Maître des Sentences, sont des Auteurs *classiques* qu'on cite dans les Écoles de Théologie. Aristote en Philosophie, Cicéron & Virgile dans les Humanitez, sont des Auteurs *classiques.* Aulugelle dans ses Nuits Attiques met au rang des Auteurs *classiques*, ou choisis, Cicéron, César, Saluste, Virgile, Horace, &c. Ce nom appartient particulièrement aux Auteurs qui ont vécu du tems de la République, & sur la fin d'Auguste où régnoit la bonne Latinité, qui a commencé à se corrompre du tems des Antonins.

CLATIR, ou GLATIR. Terme de Fauconnerie, qui se dit quand le chien poursuivant la perdrix, ou le lièvre, redouble son cri, & semble avertir, ou demander secours. *Clamitare.* Ce mot a la même étymologie que *claquer.*

CLAVAIRE. s. m. Gardien des Titres de la Chambre des comptes. POMEY. TACHARD. *Tabularii ad rationum regiarum curam pertinentis custos.* Quelquefois le mot de *Clavaire* veut dire *Juge*, *Officier*, quelques autres fois c'est la même chose que Trésorier de France.

CLAVAIRE, *Clavarius*, *Claverius*, *Sacrista*, est aussi celui qui avoit autrefois la garde des clefs d'une ville. Ce nom a aussi été donné à des Receveurs particuliers, & il est souvent employé en ce sens dans les vieux titres, où il se trouve quelquefois joint à celui de Châtelain, de Célerier, ou de quelqu'autre Administrateur des revenus d'une Terre. Les fonctions des uns & des autres étoient à peu près semblables. VALBONNET, *Mém. pour l'hist. du Dauph. Disc. V. C.* 10. Le *Clavaire* de Gap. ID.

CLAUDE. s. m. Nom propre d'homme. *Claudius.* L'Empereur *Claude* étoit fils de Drusus, second fils de Livie femme d'Auguste. *Claude* le Gothique est un autre Empereur du III[e] siécle, que l'on distingue du premier par ce surnom de Gothique. Quand on parle des Romains il n'y a que ces deux Empereurs que l'on nomme *Claude.* Pour tous les autres on retient le nom Latin *Claudius.* S. *Claude* Archevêque de Besançon étoit de Salins. Il naquit en 484, fut fait Évêque de Besançon en 516. Abbé de S. Oyant en 526. & mourut en 581. âgé de 97 ans. Cette Abbaye, & le mont Jou sur lequel elle est située, a pris le nom de ce Saint, dont le corps s'y conserve entier, ainsi que le vérifia encore il y a quelques années M. de S. Georges, dernier Archevêque de Lyon, après l'avoir visité. Voyez les Bollandistes au sixiéme Juin.

On appelle les Bonneteurs, les dupes de S. *Claude*; c'est un terme de filous.

CLAUDE, s. f. C'est aussi un nom propre de femme. *Claudia.* *Claude* De France, fille de Loüis XII. & d'Anne de Bretagne, épousa François Duc d'Angoulême, qui fut François I. & qui la fit Reine de France. *Claude* de France, Duchesse de Lorraine, fut la septiéme des enfans d'Henri II. & de Catherine de Médicis. Quand on parle des anciennes Romaines qui ont porté ce nom, il faut dire *Claudia*, & non pas *Claude.*

CLAUDIA. s. f. Nom propre de femme, que nous conservons en nôtre langue dans sa forme Latine, quand nous parlons des anciennes Dames Romaines qui l'ont porté. *Claudia.* La Vestale *Claudia* fut accusée d'inceste, parce qu'elle employoit trop de tems à se parer.

CLAUDIA, ou CLODIA. Nom d'une famille Romaine. *Claudia gens.* Nos Antiquaires parlent ainsi. La famille *Claudia*, ou *Clodia.* Les médailles de la famille *Clodia.* La famille *Claudia* étoit divisée en deux branches, l'une Patricienne, mais du rang inférieur des Patrices. Elle portoit le surnom de *Pulcher*, & l'autre plébeïenne, qui avoit celui de *Marcellus*, & qui étoit fort illustre. On trouve sur les médailles de cette famille CLODIUS, & CLAUDIUS quelquefois, comme on trouve DIDIUS & DEIDIUS sur celles de la famille Didia. Quelques Auteurs disent les *Claudes.* La famille des *Claudes*, étoit une famille Patricienne de Rome qui tiroit son origine des Sabins. *Claudia familia.* Au reste, il faut dire les *Claudes*, & non pas les *Claudiens*, comme a fait un Auteur récent. *Claude* & Claudien sont deux noms differens.

CLAUDIANISTE. s. m. & f. Nom de Secte. *Claudianista.* Les *Claudianistes* étoient des Donatistes, qui firent bande à part, & prirent leur nom d'un certain Claude, qui apparemment fut leur chef. S. Augustin en parle sur la fin de la seconde partie de son explication du 36[e] Pseaume. Les *Claudianistes* tinrent un Conciliabule dans une caverne de Suse, dont nous avons l'épitre Synodale.

CLAUDIUS. s. m. Et nom propre d'homme. *Claudius.* On retient ce nom Latin en nôtre langue, quand on parle des Anciens Romains, excepté pour les deux Empereurs qui l'ont porte, & que nous nommons *Claude.* Appius *Claudius* Coccus, est celui qui fit paver le chemin qui conduisoit de Rome à Brinde par Capoüe, & qu'on appella de son nom, La voye Appienne, *Appia via.* Appius *Claudius* Pulcher, est celui qui étant détourné de donner la bataille, parce que les oiseaux que l'on gardoit pour prendre les Auspices ne vouloient point manger, les fit jetter dans la mer, en disant; Puisqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent.

CLAVEAU. s. m. Maladie fort dangereuse qui se met dans les troupeaux de moutons. *Pustula, sacer ignis.*

Nicod dérive ce mot de *clades*, ou de son diminutif *cladella.* D'autres le dérivent de *clavel*, qui signifioit autrefois un *clou*, parce que les bêtes qui en meurent sont couvertes de taches comme des clous.

CLAVEAUX, en termes de Maçonnerie, se dit des pierres qui servent à faire des voûtes plattes, ou quarrées, comme celles des portes & des fenêtres. Elles sont taillées en coin, comme les voussoires des voutes rondes, ou surbaissées. *Cunei.* *Claveau à crossette*, est celui dont la tête retourne avec les assises de niveau pour faire liaison.

CLAVELÉ, ÉE. adj. Qui a le claveau, pestiferé. *Pestilens, pestifer.* Un hérétique *clavelé*, tel qu'étoit Bèze. MASCUR.

CLAVELÉE. s. f. Maladie de moutons. C'est la même chose que le *claveau.*

CLAVESSIN. D'autres écrivent CLAVECIN. s. m. Instrument de Musique dont on joue en touchant un clavier. *Organum majus fidibus intentum*, M. Brossard l'appelle *grave cymbalum*, les Italiens disent *clave cimbala.* Ses touches font mouvoir de petits sautereaux qui frappent un double rang de cordes de fil de leton, & de fer, qui sont tenduës sur la table. Il y a des *clavessins* à un simple clavier, & d'autres à deux claviers. Il y a tel *clavessin* qui a 1500. pièces différentes. Il a quatre chevalets, dont deux sont droits, & les deux autres s'appellent *chevalets à crocs*, à raison de leur figure. Dans les tons transpôsez les cadences qui se font sur les feintes ne sont pas toûjours bien justes, particulièrement sur le *Clavessin.* ROUSSEAU.

CLAVETTE. s. f. Petit morceau de fer pointu & plat, qui sert à entrer dans le trou d'un boulon, ou d'une cheville, pour l'arrêter, & la tenir ferme. *Clavicula.* Le bruit des carosses vient souvent des *clavettes* qui ne joignent pas bien. Les *clavettes* d'un tour servent à l'affermir en une certaine situation.

Les Imprimeurs appellent *clavettes*, ce qui leur sert à monter & à descendre le grand sommier de leur presse.

Dans les Arts *clavette* a une signification générale, aussi bien que *clef*; il veut dire, ce qui sert à arrêter, à tenir ferme, à soutenir quelque chose. *Clavis, clavicula, cuneus.*

CLAVICULE. s. f. Terme de Médecine. Ce sont deux petits os qui ferment la poitrine par en haut. *Clavicula.* On les appelle ainsi parce qu'ils sont comme la clef du thorax. Ils ont la figure d'une S, & sont caves en dedans, & voûtez en dehors, & sont comme deux demi cercles joints ensemble par un bout. Ils servent à affermir l'homoplate avec le sternon & le bras. Il n'y a que l'homme & le Singe qui ayent des *clavicules.* Les veines soûclavières sont celles qui passent sous ces deux *clavicules.*

CLAVICULE, a aussi servi de titre à quelques livres, comme la *Clavicule de Salomon*, qui est un méchant livre dont quelques Cabalistes font mention, qu'ils attribuënt faussement à Salomon.

CLAVIER. s. m. Ce qui sert à porter & à joindre plusieurs clefs ensemble, de peur qu'elles ne s'égarent. *Claviarius: cestuillus, armilla clavicularia, claviarium.* Il est fait tantôt d'une chaine d'argent, ou de cuivre, avec une agraffe pour le pendre à la ceinture, tantôt d'un simple cercle d'acier, quand on le veut porter dans sa poche.

Clavier, signifie aussi la partie antérieure d'une orgue, d'un clavessin, d'une épinette, composée de 48 ou 49. touches ou marches, par le moyen desquelles l'on fait joüer les sauteraux qui frappent les cordes de l'instrument, où on donne le vent aux tuyaux en faisant baisser la soupape du sommier. *Organi musici pinna.* Il y en a plusieurs dans les grandes orgues, l'un pour faire joüer le positif, l'autre le grand corps, un troisiéme pour le petit cornet, un quatrième pour le cornet à l'écho. Il y en a un cinquiéme à l'orgue de S. Eustache à Paris ; mais ces dèrniérs ne sont pas entiérs, & n'ont guères que deux octaves. Le *claviér* entiér est composé de 48 touches : les autres en ont seulement une partie qui joüent, & le reste n'y est que pour l'ornement. Il y a aussi le *claviér* des pédales, composé de 28 touches d'ordinaire. Le *claviér* à quatre octaves. Il y a 20 feintes sur les grandes marches, qui font les demi-tons, ou degrez cromatiques, qui sont plus étroites que les diatoniques. Il a été ainsi nommé, à cause qu'il contient toutes les cléfs de la Musique.

Buljouski de Douliez, Professeur de Mathématique & Organiste, prétend avoir inventé un *claviér* à cinq rangs de touches, qui n'auroit aucun inconvénient des *claviérs* ordinaires, & qui auroit beaucoup d'avantages qui leur manquent. Il prétend qu'il exprimeroit des sons qui se suivroient en progression géométrique continuë, & il fourniroit ainsi tous les sons de la Musique, & par conséquent tous les intèrvalles & tous les accords imaginables, au lieu que les *claviérs* ordinaires ne sçauroient en fournir que quelques-uns.

Clavier, Est aussi une dignité des Ordres Militaires. Ce mot se trouve dans le Ximénès de M. Fléchier page 511. de l'Édit. de Holl. En Latin *claviger*, & en Espagnol *clavero*.

Tous ces mots viennent du Latin *clavis*, Cléf.

CLAUSE. s. f. Article : stipulation particuliére qu'on fait dans un contrat ; charge ou condition qu'on impôse dans un testament. *Caput*, *clausula*. Prèsque tous les baux des maisons de la ville se font avec la *clause* des six mois, c'est-à-dire, de résolution, en avèrtissant six mois devant. Un bail sans *clause*, est un bail sans cette condition.

Clauses, Se dit aussi des conditions portées par des bulles, provisions, ou autres titres qui font des charges, & des conditions qu'on y appôse. La *clause* de dévolut est comprise sous ces mots, *aut alio quovis modo*.

Clause dérogative, Est une *clause* par laquelle un testateur veut qu'un second testament qu'il pourroit faire demeure nul, s'il ne contient expressément une cèrtaine sentence, ou cèrtaines paroles qu'il insère dans le prémiér testament, qu'il veut faire valoir. Voyez Dérogatoire.

Clause Pénale, Clause codicillaire, Clause résolutoire. Voyez châcun de ces mots en sa place.

CLAUSION. s. f. Tèrme de Palais, qui est aujourd'hui hors d'usage. Il veut dire *appointement* de cause.

CLAUSOIR. s. m. Tèrme de Maçonnerie. Petit carreau, ou boutisse, qui fèrme un assise dans un mur continu, ou entre deux piéds-droits.

CLAUSPORTE. Voyez Cloporte.

CLAUSTRAL, ale. adject. Qui appartient au Cloître, qui regarde le Cloître. *Cœnobiticus*. Le Prieur *Claustral*, est celui qui n'est pas Commendataire ; celui qui gouvèrne des Religieux, qui a soin de maintenir la discipline *claustrale*.

Ce mot vient du Latin *claustrum*, qui vient de *claudo*.

On appelle les *offices claustraux* dans les anciennes Abbayes, plusieurs offices qui étoient autrefois dans ces Maisons, & qui sont devenus depuis des titres de Bénéfices, dont la plûpart sont supprimez, & réunis à la Mense des Religieux dans les Maisons où on a mis la réforme. L'office de Chambriér, Aumôniér, Infirmiér, Célériér, Sacristain, sont des *offices claustraux* à la nomination de l'Abbé. A l'Abbaye de Saint Denis il y avoit le Grand Prieur, le Sous-Prieur, le Chanceliér, le Garde des Sceaux, le Grand Aumôniér, le Grand Confesseur, le Grand Bouteillér, le Grand Pannetiér, le Grand Prévôt, le Grand Maréchal Fèrdal, le Grand Veneur de l'Abbé : c'étoient tous des *offices claustraux* possédez par des Religieux. Ils sont marquez dans le Pouillié des Bénéfices.

La réünion des offices *claustraux* en faveur des Religieux de la Congrégation de S. Maur a beaucoup augmenté leur revenu : car ils possèdent présentement les fruits de tous ces offices qui étoient devenus Bénéfices. Ils ont outre cela selon l'usage des Parlemens le tiers du revenu des Abbayes : il semble que ces fruits devroient faire une partie de ce tiers étant unis à la Mense conventuelle, & que les Abbez seroient en droit de leur en faire tenir compte dans les partages.

CLAVUS. Ce mot, tout Latin qu'il est, n'a pas laissé d'être employé par quelques uns de nos Auteurs. C'étoit une bande de pourpre plus ou moins large, selon la dignité des gens, & qui étoit en usage chez les Romains, d'où est venu la différence de la Tunique *Angusticlavia*, & *Laticlavia*. C'est le sentiment de Cuper. Cet ornement étoit appellé *Clavus*, clou, selon quelques-uns, parce qu'il étoit semé de petites plaques rondes d'or, ou d'argent, semblables à deux têtes de clou. Le P. Cantel soutient que le *Clavus* ne consistoit qu'en des espéces de fleurs de couleur de pourpre cousuës ou appliquées sur l'étoffe.

CLAYE. s. f. Ouvrage de Vanniér fait d'osiér sèrvant à divèrs usages. *Crates*. Une *claye* est faite ordinairement de branches entrelassées les unes dans les autres. Il y a des *clayes* à claires voyes, d'autres sèrrées. On met des *clayes* devant des fenêtres, dèrriére les lits. Il y a des *clayes* qui sèrvent à nettoyer les habits, & d'autres qui sèrvent à faire sécher des fruits. Il y a aussi des *clayes* de bois plus grossiér, comme celles des attéliérs, qui sèrvent à passer le sable pour en séparer les cailloux ; des *clayes* à clôrre les bateaux de charbon ; des *clayes* qui sèrvent à faire des digues, à entretenir des ouvrages de Fortification faites de tèrres sablonneuses & fraichement remuées, à passer des fossez marécageux. Les Jardiniérs se sèrvent de *clayes* pour passer les tèrres. On appelle aussi *claye*, ce qui sèrt aux Bèrgers pour enfèrmer leur troupeau quand ils parquent.

Ce mot de *claye* a été fait *à claudendo*. Du Cange dit qu'on l'a appellée dans la Basse-Latinité *cleia*, *claia*, *cleta*, *clitella*, & *clida*, dont il croit que ce mot est dérivé.

Claye, Est aussi une grosse échelle de charpente attachée au cul d'une charrette, sur laquelle on fait traîner par la ville ceux qui ont été tuez en duel, ou qui se sont deffaits eux-mêmes par désespoir.

CLAYON. s. m. Ouvrage d'osiér fait en rond, dont se sèrvent particuliérement les Pâtissiérs pour porter leurs pains bénits, & leurs autres pâtisseries. On s'en sèrt aussi dans les cuisines pour faire égoutter les mèts qu'on fait cuire dans l'eau. *Cratitius*. Il est adjectif en Latin, & signifie qui est fait de *clayes*.

CLAYONNAGE. s. m. On dit faire un *clayonnage*, quand on assure sur des clayes faites de menuës pèrches, la tèrre d'un gazon, ou glacis, qui pourroit couler, ou s'ébouler par le piéd sans cette précaution.

CLAZOMÈNE. s. f. Ville ancienne d'Ionie, dans l'Asie mineure, entre Smyrne à l'Orient & Chios à l'Occident. *Clazomena*. Mela l'appelle *Clazomena*. Elle s'appella ensuite *Gryna*.

CLE.

CLÉCHÉ, ée. adj. Tèrme de Blâson, qui veut dire, Ouvèrt à jour, ou pèrcé en façon de la piéce qui charge l'Écu, par exemple, une croix, paroit comme si elle étoit chargée d'une autre croix de même émail que le champ de l'Écu, ou comme si on voyoit le champ à travers ses fentes ; c'est-à-dire, que les quatre éxtrémitez de la croix sont arrondies, & représentent la forme des anciens anneaux des cléfs. *Claviculatus*, *foratus*. Ainsi les Comtes de Toulouse portent d'or, à la croix vuidée, *cléchée*, & pometée de gueules. Un sautoir *cléché*, deux triangles *cléchez* & enlacez, &c.

Cléché, Se dit aussi des arrondissemens de la croix de Toulouse, parce que ses quatre éxtrémitez sont en forme d'anneaux de cléfs.

CLÉDONISME. s. m. Espéce de divination. *Cledonismus*. Ce nom est Grèc, & vient de κληδὼν, qui signifie deux chôses, 1°, *Rumor*, un bruit. 2°, *Avis*, un oiseau. On le prend dans le prémiér sens, & le *Clédonisme* est une divination qui se tire des paroles que l'on prononce. Cicéron au I. L. de la Divination dit que les Pythagoriciens obsèrvoient non seulement les paroles des Dieux, mais encore celles des hommes. Ainsi ils croyoient que cèrtains mots portoient malheur ; comme de prononcer le mot *incendie* dans un repas. De même, au lieu de dire *prison*, ils disoient *domicile*, & au lieu des *Erynnies*, *les Euménides*. Dans le second sens *Cledonisme* seroit une divination tirée des oiseaux, & ne différoit point de l'Ornithomantie ; mais je ne le trouve point en ce sens, quoiqu'on dise en Grèc κληδονίζω, pour Augurer, deviner par le moyen des oiseaux.

CLÉF. s. f. Prononcez CLÉ : & même on le peut écrire de la sorte avec plusieurs autres. Petit instrument de fèr pèrcé, & fendu, ensorte qu'il réponde aux ouvèrtures, & aux gardes d'une sèrrure, pour en faire mouvoir le ressort qui la fait ouvrir & fèrmer. *Clavis*. Une *clef* est composée d'un anneau, d'une tige, d'un panneton, dont l'éxtrémité s'appelle le *museau*, lequel est divisé en plusieurs dents. Quelque-fois le bas de la tige qui tient à l'anneau est orné d'une moulure, qu'on appelle *embase*. Les *clefs* des sèrrures benardes ont une éminence de fèr sur le panneton, qu'on appelle *bayve*, pour les empêcher de passer outre dans la sèrrure.

Laurentius Molineus a fait un Traité des *Cléfs* imprimé à Upsal, où il dit que le mot de *cléf* vient du Grèc κλεὶς, d'où les Latins ont

ont fait *clavis*, & qu'il y a des peuples en Suéde qui n'ont point de *clefs*. L'inventeur des *clefs* a été un Théodóre de Samos, selon Pline & Polydóre Virgile : ce qui est faux, parceque l'usage des *clefs* étoit plus ancien que la guèrre de Troyes, & qu'il en est parlé dans le 3ᵉ Chap. des Juges & au 19ᵉ de la Génése. Molineus croit que les *clefs* n'ont servi d'abord qu'à défaire cèrtains liens avec lesquels on fèrmoit au commencement les portes. Il soutient que les *clefs* Laconiques étoient semblables à celles dont nous nous servons aujourd'hui avec trois simples dents, qui faisoient la figure d'un E. On en voit de cette forme dans les cabinets des curieux ; qu'une autre *clef* nommée Βαλάναγρα étoit faite en vis, à laquelle une espéce de vèrrou, qu'on mettoit aux portes, servoit d'écrou. C'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui une fiche.

Fausse-clef, est une *clef* qu'on a contrefaite pour ouvrir une chambre, ou un coffre, à l'insçu de son maître. *Clavis adulterina.* C'étoit chez les vieux Romains un crime capital à une femme d'avoir de *fausses clefs*, aussi bien que l'adultère.

Une *clef faussée*, ou *forcée*, c'est une *clef* qu'on a gâtée, ou rompuë, en voulant tourner avec trop de violence. *Clavis corrupta, vitiata, rupta.* Cela est sous la *clef*, c'est-à-dire, enfèrmé.

Présenter les *clefs*, c'est, Faire un acte de soumission, d'obéïssance, aux Souverains, quand ils entrent dans leurs villes ; ou aux Conquérans, quand ils se présentent devant celles des ennemis, ou aux Gouvèrneurs & aux Grands qu'ils y envoyent en leur nom. *Claves offerre, exhibere.*

Clef, signifie aussi un autre instrument qui n'a qu'un trou quarré, qui sert à faire mouvoir des vis, des rouës, des pignons, des chevilles, & qui est fait en espéce de manivelle. *Clavicula.* Ainsi on dit, la *clef* d'un lit pour en tourner les vis. La *clef* d'une carabine, d'un pistolet, pour en bander le ressort. La *clef* d'une montre, pour la monter. La *clef* d'une épinette, d'un clavessin, pour l'accorder & en tourner les chevilles. La *clef* du robinet d'une fontaine.

On appelle aussi *clefs*, cèrtaines petites boëtes mobiles qui servent à boucher les trous des flutes, & des autres instrumens semblables, sur lesquels on les applique. *Clavulus.*

Clef, se dit aussi de ce qui fèrme, qui arrête quelque chôse. La *clef* d'un arc, ou d'une voute, est la dèrnière pièrre qu'on met au haut d'une voûte, qui étant plus étroite par enbas que par enhaut, presse & affèrmit toutes les autres. *Testudinis conclusura.* On l'appelle autrement *mensole*. La *clef* est différente selon les Ordres. Au Toscan, & au Dorique, ce n'est qu'une simple pièrre en saillie, ou bossage. A l'Ionique, la *clef* est taillée de nèrvûres en manière de consoles avec enroulemens. Au Corinthien, & au Composite, c'est une console riche de sculpture avec enroulemens, & feüillages. La *clef en bossage*, est celle qui a plus de saillie que les claveaux, ou voussoires, & où l'on peut tailler de la sculpture. *Clef pesante*, est celle qui travèrsant l'architrave, ou même la frise, fait un bossage qui en intèrrompt la continuité. *Clef pendante & saillante*, c'est la dèrnière pièrre qui fèrme un bèrceau de voute, & qui excéde le nud de la douelle dans sa longueur. *Clef à crossette*, est celle qui est potencée par enhaut, & qui a deux crossettes qui font liaison dans un cours d'assise.

La *clef* d'un pressoir est la vis qui le fait mouvoir, & qui le tient fèrme. *Cochlea, Fibula.* Les tenons sont des *clefs* de bois qui servent à assembler les piéces de menuiserie. *Subscus, Cardo.* Les *clefs* des poupées, d'un tour ou autre machine. *Clavus suculæ.* *Clefs* d'une poutre, sont les chevilles de fèr, que l'on met au bout de la poutre pour la tenir plus fèrme dans le mur.

Clef, en tèrmes de Marine, est une grosse cheville de bois qui joint un mât avec l'autre vèrs les barres de hune, & qu'on ôte à chaque fois qu'il faut amener le mât. *Clavus ligneus.* La *clef des étains*, est une piéce de bois qui tient les étains à l'étambot. *Clef de pierrier*, est une *clef* de fèr faite en façon de goupille qui sert à tenir la boëte du pièrrier en sa place. *Fibula ferrea.* *Clef de guindas*, se dit d'une piéce de bordage entaillée en rond, qui tient un des bouts du guindas sur les coittes. *Clef de pompe*, c'est une espéce de cheville de bois quarrée, qui tient la bringueballe sujette avec la pompe. On appelle aussi *clef*, un bout de câble qui tient un vaisseau par l'arrière, quand on le veut mettre à l'eau.

Clef, en tèrmes de Cordonniér, est un morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulier. *Clavus igneus.* On l'appelle *clef de forme*. Il y a aussi un autre morceau de bois que les Cordonniérs appellent *clef d'embouchoir*, & dont ils se servent pour élargir les bottes.

En tèrmes de Blâson, on dit des *clefs* en pal, ou en sautoir, couchées, ou adossées, selon que les pannetons sont dispôsez. *Claves in palum, in decussim posita, claves obversa.*

Clef, se dit au figuré des villes fortifiées, qui sont sur une frontière, dont la prîse donne l'entrée aux ennemis dans le Royaume. *Claustra.* Pignerol est une des *clefs* de l'Italie. La ville de Sutrium, alliée du peuple Romain, étoit comme la *clef* de la Toscane. Peluse est la *clef* de la tèrre, comme Aléxandrie celle de la mèr. Considère que nous tenons les *clefs* de l'Asie & de l'Europe. Vaug.

Clef, se dit aussi de la Jurisdiction Ecclésiastique. *Potestas clavium.* Le Pape a la puissance des *clefs*, d'ouvrir & fèrmer le Paradis, suivant le pouvoir que Jesus-Christ lui a donné de lier ou de délier, de condamner ou d'absoudre. Je te donnerai les *clefs* du Royaume des Cieux. On lit dans Grégoire de Tours & S. Grégoire, que les Papes envoyèrent autrefois une *clef* d'or à des Princes, comme un grand présent, dans laquelle ils enfèrmoient un peu de la limaille des chaînes de S. Pièrre qu'on garde dévotement à Rome ; & que ces *clefs* étoient portées au cou avec une grande vénération, comme une chôse qui avoit des vèrtus extraordinaires.

Les *clefs* de la Septuagesime. Voyez Chaire de S. Pièrre.

Clef, se dit encore des principes qui donnent ouvèrture, facilité d'entrer en quelque connoissance plus haute. *Clavis.* La Grammaire est la *clef* des Sciences, la Logique de la Philosophie, la Géomètrie des Mathématiques. C'est en ce sens qu'on a donné le titre de *clef* à plusieurs livres. La *clef* de l'Art de Raymond Lulle. La *clef* majeure d'Artéphius. En chacune de ces disputes il y a un moyen général de parvenir à la décision, & qui en est comme la *clef* : nous l'appellerons de ce nom abregé. La *clef* de la prèmière dispute, &c. Peliss. Ce sont les trois *clefs* que nous voulons mettre en main à nos Frères : mais qu'ils se souviennent toujours qu'en ces matières une *clef* ne peut ouvrir à celui qui n'a point frappé, qui n'a point chèrché, qui n'a point demandé. Id.

Clef, en tèrmes de Polygraphie & de Stéganographie, signifie aussi l'Alphabet d'un chiffre, qui est secret & commun entre celui qui écrit la lettre, & qui la déchiffre. Il y a des chiffres à simple *clef*, quand on se sert toujours des mêmes caractères : des chiffres à double *clef*, quand les caractères sont variez plusieurs fois. C'est prèsque en ce sens qu'on dit qu'un homme a la *clef* d'une affaire ; pour dire, qu'il en a le secret, la conduite, qu'il en est le maître. C'est aussi dans ce sens qu'on dit, Avoir la *clef* d'un Auteur, d'un Roman, d'un livre dont on a déguisé les noms, & où il y a quelque chôse de particulier, quand on a les noms vèritables, au lieu des fabuleux dont l'Auteur s'est sèrvi, ou qu'on a l'éxplication de plusieurs endroits obscurs qui ont relation aux tems, & aux lieux. La *clef* de Cyrus, de Rabelais, du Catholicon d'Espagne, de l'Euphormion de Barclay, de l'Histoire amoureuse des Gaules, des Caractères de Mʳ de la Bruyère. Il y a aussi la *clef* des Épîtres de Saumaise, de Scaliger, de Casaubon, par le moyen de laquelle on a la connoissance des chôses particulières qui sont dans ces Auteurs. Il y a aussi une *clef* pour entendre tout ce qu'il y a de caché, & de mystérieux dans Raymond Lulle, dans Paracelse, &c.

Clef, en tèrmes de Musique, est une marque qu'on met au commencement des reglets, qui avèrtit du ton sur lequel on doit commencer le chant, lequel est tantôt un *re*, tantôt un *sol*, tantôt un *ut* ; dans la *clef* de G, *re*, *sol*, *ut*, & ainsi des autres nottes qui sont à la suitte des lettres qui sont marquées sur la gamme. C'est un caractère qui donne connoissance du nom de toutes les nottes assises sur l'échelle musicale qu'on appelle *gamme*. *Notarum musicarum index, figura*, ou *signum, nota.* Les trois *clefs* sont G, *re, sol, ut.* C, *sol, ut, fa.* F, *ut, fa.* Ces trois lettres *g*, *c*, & *f*. sont appellées *clefs*, parceque dans les nottes qui suivent ces lettres, se rencontrent les *ut*, qui commencent & ouvrent le chant, qui n'est répeté que trois fois dans toute l'étenduë de la gamme : c'est pourquoi on n'admet que trois *clefs* en Musique. Dans le Plein-chant la *clef* de C, *sol, ut, fa*, ne peut être située que sur la 1ʳᵉ, ou sur la 2ᵉ, ou sur la 3ᵉ régle, & jamais sur la 4ᵉ, ou très-rarement. La *clef* d'F, *ut, fa*, n'est jamais située que sur la 2ᵉ régle, ou très-rarement sur la prèmière. Nivers. Chaque *clef* donne son nom aux nottes qui se rencontrent sur la ligne où elle est pôsée. Monteclair. Des trois *clefs* du systême modèrne, celle de G est affectée aux dessus, ou voix aiguës : celle de F aux voix graves, ou basses : celle de C aux voix ou parties du milieu. De Brossard. Petite *clef*, c'est la *clef* de F, quand elle est sur la troisiéme ligne, qui est celle du milieu ; quand elle est sur la quatrième on l'appelle grande *clef*.

Clef, en tèrme de Venerie, se dit des meilleurs chiens & des mieux dressez, qui sèrvent à redresser & à conduire les autres, qu'on appelle *clefs de meute*. *Canes cæterorum duces.*

En ce sens on le dit de ceux qui dans des compagnies où on opine, où on dispute, ont tant d'habileté, d'opiniâtreté, ou d'emportement, qu'ils entraînent les autres à leur parti.

Clef,

CLÉF. Ce mot a encore d'autres sens figurez, comme lorsque Voiture dit, j'avois mis les *cléfs* de mon âme en la garde de ce voleur; pour dire, je lui avois donné un libre accès dans mon cœur. *Aditus.*

> *La cléf du coffre fort, & des cœurs, c'est la même.*
> *Que si ce n'est celle des cœurs,*
> *C'est du moins celle des faveurs.* LA FONT.

CLÉF, en plusieurs endroits, se prend pour le robinet d'un tonneau. *Epistomium.*

CLÉF, se dit encore figurément en ces phrâses. On dit, qu'un garçon a la *cléf* de ses chausses, quand il est assez grand pour n'être plus en âge d'avoir le foüet. On dit, qu'un prisonnier a la *cléf* des champs, quand il est en liberté. On le dit aussi des animaux. On dit aussi de ceux qui ont des lieux mal fermez, ou de ceux qui ont pris des précautions inutiles pour quelque chôse, Vous en avez la *cléf*, & nous avons la serrure. On dit, qu'un homme a laissé ses *cléfs* en Justice, pour dire qu'il a fait cession: car c'étoit autrefois une cérémonie qu'on faisoit en ces occasions, de laisser sa ceinture & ses *cléfs* à l'audience. On dit par une semblable raison, qu'une femme a mis les *cléfs* sur la fosse de son mari; pour dire, qu'elle a renoncé à sa communauté: & on le dit figurément dans les autres affaires, quand on les abandonne.

CLÉMATIS. s. f. Plante médecinale. Voyez PERVENCHE, c'est la même chôse. *Vinca pervinca.* Il y a une nouvelle espéce de *clematis* d'Amérique, qui a quatre feüilles semblables à celles du laurier, qui a le goût d'un champignon, dont la fleur est un cornet rouge tirant sur l'orangé, & semblable au jasmin d'Inde à fleurs pourprées. Elle est plus amplement decrite dans les Mémoires de Dodard.

CLÉMATITE. s. f. *Clematites.* Plante ordinairement sarmenteuse, & dont on cultive dans les jardins cèrtaines espéces à cause de la couleur de leurs fleurs. Celles-ci sont vivaces, & grimpent sur les corps voisins. Leurs sarmens sont menus, garnis de feüilles qui sont au nombre de trois, portées sur une même queuë. Elles sont arrondies, lisses, d'un vèrd gai, & âcres au goût, quelquefois échancrées, quelquefois entières, sans aucune dentelure sur leurs bords. Leurs fleurs, quoique sans ôdeur, ne laissent pas d'être agréables; elles sont composées de quatre pétales, longues d'un pouce, dispôsées en croix, & bleüâtres dans cèrtaines espéces, purpurines ou violettes dans d'autres. Ce nombre de pétales venant à augmenter la fleur devient double, plus agréable & plus recherchée; ce n'est cependant qu'une monstrosité. Le milieu de ces fleurs est garni d'un nombre considérable d'étamines. Le pistile après la chute des étamines & des pétales, devient un fruit chargé de plusieurs semences, ramassées en tête, & tèrminées chacune par une barbe fine, pareille à celle d'une plume. Cette plante est nommée par les Botanistes *Clematites cærulea, vel purpurea repens, flore simplici, vel multiplici.* Elle croit en Italie & en Espagne dans les hayes.

On pourroit joindre à celle-ci la *Clématite* qui a été observée en Hongrie par *Clusius. Clematitis Pannonica.* Elle diffère de la précédente. 1°, Par ses sarmens, qui se tiennent droits. 2°, Par ses feüilles, qui sont seules sur une queuë, & toujours oppôsées deux à deux le long des tiges. 3°, Par sa fleur, qui est plus grande, & bleüâtre cependant, & qui donne pareillement des semences barbuës.

La plante qu'on pourroit appeller *Clematite* ordinaire, *Clematitis sylvestris, latifolia*, est connuë sous le nom d'hèrbe aux gueux; parcequ'étant fort âcre & fort brûlante, elle sèrt à ces sortes de gens pour entretenir ou augmenter les ulcères de leurs corps, & éxciter par là la pitié du peuple. On trouve cette *Clématite* dans les hayes, & dans les bois du Royaume. Ses tiges sont sarmenteuses, s'étendent beaucoup, & sont chargées de feüilles au nombre de trois ou de cinq, portées sur une queuë: ces feüilles sont dentelées, & même échancrées assez profondément sur leurs bords, leur couleur est foncée, & sont brûlantes au goût. Leurs fleurs naissent par bouquets, elles sont blanchâtres, à quatre pétales, petites à proportion des précedentes, de bonne ôdeur, & donnent des semences barbuës ramassées en tête, de manière qu'on diroit de loin que ce sont des flocons de laine.

Il vient en Languedoc une autre espéce de *Clématite* qui est plus petite que celle-ci dans toutes ses parties, qui rampe ordinairement, & qui a ses feüilles plus menuës; d'un vèrd plus gai. On la nomme *Clematitis tenuifolia sive flammula repens.* On auroit peine à trouver une plante plus brûlante au goût que cette dernière espéce.

Ce mot vient de Κλῆμα, *Verge.*

CLÉMENCE. s. f. Vèrtu de Souverain, ou de Supérieur, qui le porte à traitter humainement les vaincus, ou à modérer les peines des criminels. *Clementia.* Auguste usa d'une grande *clémence* envers Cinna. L'Enfant prodigue éprouva la *clémence* de son père. La foiblesse de l'âge, du sexe, sollicite la *clémence* des Juges. Il y a des Princes en qui la *clémence* est une bonté fausse, & mal entenduë, ou quelquefois une ignorance de l'utilité, & de la nécessité de la Justice. M. ESP.

La *clémence* des Princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples. ROCHEF. Les Souverains ne doivent user de *clémence* que quand elle ne peut plus passer pour un effet d'impuissance, & de crainte, BIZOT. Le Card. de Richelieu établit la sûreté de sa fortune par la rigueur, & n'osa hasarder la *clémence*. DE LANGLADE. Combien de pécheurs, se représentant Dieu plein de bonté & de misèricorde, persistent dans leurs désordres, & par un affreux abus s'imaginent qu'il sera toûjours tems d'avoir recours à sa *clémence*? La compassion sèrt d'aiguillon a la *clémence*. MONT. Le Grand Constantin faisoit faire par *clémence*, ce que les autres sont obligez d'ordonner par sévérité. HERMAN. Il y a des occasions où la *clémence* des Rois n'est qu'une ostentation de leur puissance souveraine. M. ESP. Par tout du nouveau Prince on vantoit la *clémence*. RACINE.

CLÉMENCE. s. f. Les Anciens avoient fait une divinité de la *Clémence*, & Plutarque dit qu'il fut résolu de bâtir un temple à la *Clemence* de Cesar. Stace dans le XII[e] Livre de sa Thebaide v. 493. & son Scholiaste, disent qu'on ne faisoit point de tableaux ni de Statuë de cette divinité, & la raison qu'en apporte Stace au même endroit, & Claudien dans le Panégyrique de Stilicon Liv. II. v. 12. c'est que cette Déesse ne veut habiter que dans les cœurs. Voyez le caractère qu'en fait Claudien à l'endroit cité, & Barthius sur cet endroit aussibien que Dempster, *Antiq. L. II. c. 2.*

CLÉMENCE, est aussi un nom propre de femme. *Clementia.* *Clémence* de Bourges, femme sçavante en Poesie & en Musique, mourut de douleur quand elle eut appris que son mari avoit été tué. *Clemence* Isaure, Demoiselle de Toulouse, fonda les Jeux Floraux.

CLÉMENT, ENTE. adj. Ce mot vieillit un peu; & d'ailleurs, il ne se dit qu'au masculin, & point au féminin. *Clemens.* On dit bien un homme *clément*, & non une femme *clémente*. DANET. Il signifie, Qui a coutume de pardonner, de traitter doucement ceux qui sont à sa discrétion. Au nom de Dieu *clément* & misèricordieux: c'est ainsi que le faux Prophète Mahomet commence tous les Chapitres de son Alcoran, & que les Arabes commencent souvent leurs livres. Alexandre fut *clément* dans sa victoire, en traittant humainement Porus après l'avoir pris. Je ne sçaurois appeller *clément*, un homme qui se lasse d'être cruel. M. ESP. Auguste ne fut *clement* que pour essayer si la clémence lui réüssiroit mieux que la cruauté. ID.

Ce mot vient du Grèc κλίμα, *inclinamentum*, du vèrbe κλίνω, *inclino, flecto.* On appelle un Prince *clément*, qui se laisse facilement fléchir par les prières.

CLÉMENT. s. m. Nom propre d'homme. *Clemens.* Le Souverain Pontife qui gouvèrne aujourd'hui (1716.) si dignement l'Église, est l'onzième Pape qui ait porté le nom de *Clément.* Saint *Clément* Martir, fut fait Consul ordinaire en l'année 95. ayant pour collègue l'Empereur Domitien. BAILLET.

CLÉMENTIN. Ce mot est en usage chez les Augustins, qui appellent *Clémentin*, un Religieux qui après avoir été neuf ans Supérieur, cesse de l'être, & vit particulier, & soumis à un supérieur. Ce mot vient de ce que Clément... défendit par une bulle qu'un Supérieur chez les Augustins fût plus de neuf ans de suite en charge.

CLÉMENTINE. s. f. Garder la *Clementine*, chez les Augustins, signifie, être inférieur & particulier, après avoir été neuf ans de suite Supérieur, ce qui se fait dans cet Ordre en vèrtu d'une bulle de Clement.

CLÉMENTINES. s. f. plur. C'est la partie du Droit Canon compôsée des Constitutions du Pape Clément V. & des canons du Concile de Viènne, publiées par Jean XXII. en 1317. Voyez LE SEXTE. *Pars juris canonici ex constitutionibus Clementis Papæ conflati, Clementinæ.*

CLENCHE. s. f. Tèrme de Sèrrurier. C'est le loquet, ou le battant d'une porte. *Pessulus.*

CLÉOBIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de secte. *Cleobianus, a.* Un fragment d'Hégésippe rapporté par Eusèbe hist. Eccles. Liv. IV. c. 22. & par Nicéphôre hist. Eccl. Liv. IV. c. 7. nous apprend qu'un cèrtain homme du peuple, nommé Thébutes, fut le prémier qui sema des hérésies dans l'Église de Jérusalem; que de son école sortirent Simon chèf des Simoniens, & Cléobius, chèf des *Cléobiens*, &c. C'est tout ce que nous en sçavons, car pour leurs erreurs on ne nous en apprend rien, sinon qu'ils divisèrent l'Église

l'Église, semant des discours pèrnicieux contre Dieu & contre son Christ, comme parle Nicéphore.

CLÉOPHÉ. S. *Cleophas.* Marie *Cléophé* étoit mère de Saint Jacques le Mineur prémier Évêque de Jérusalem. On prétend qu'elle fut mariée deux fois, d'abord à Alphée, dont elle eut S. Jacques, & puis à Cleophas, d'où le vulgaire la nomme parmi nous Marie *Cléophé.* Au reste, tous nos Intèrpretes la nomment Marie femme de Clèophas, & non point Marie *Cléophé*, quoique ce soit l'usage ordinaire. Voyez la Traduction de Mons, le P. Bouhours & M. Simon en S. Jean XIX. 25.

CLÉPSYDRE. subst. f. Horloge qui mesure le tems par la chute d'une cèrtaine quantité d'eau. *Clepsydra.* Il s'en est fait aussi avec du mèrcure. Les Égyptiens mesuroient ainsi le cours du Soleil. Tycho-Brahé en nos jours s'en est sèrvi pour obsèrver le mouvement des astres, & Dudley faisoit aussi par ce moyen toutes ses obsèrvations maritimes. L'usage des *clepsydres* est fort ancien. Elles furent inventées sous les Ptolémées Rois d'Égypte, aussi bien que les cadrans solaires. Elles sèrvoient principalement en hyvèr, comme les cadrans en été, mais elles avoient deux défauts, l'un que l'eau s'écouloit avec plus ou moins de facilité, selon que l'air étoit plus ou moins épais; & l'autre, qu'au commencement elle s'écouloit plus promptement qu'à la fin. M. Amontons a inventé une *clepsydre* qui n'a point ces inconvéniens, & qui a trois utilitez principales. 1°. De faire l'effet ordinaire des horloges, de sèrvir à la navigation par la connoissance qu'elle peut donner des longitudes, & de mesurer exactement le mouvement des artères. Voyez ses expériences Physiques sur cela, imprimées en 1695.

Ce mot vient de κλέπτω, *abscondo*, & ὕδωρ, *aqua.*

On appelle aussi *clepsydre*, un vaisseau de tèrre dans lequel il se fait un jét d'eau par un artifice semblable à celui de la fameuse fontaine inventée autrefois par Néron. On en voit la figure dans le Journal des Sçavans. Elle est de l'invention du Sr Comiérs.

On appelle aussi *clepsydre*, une horloge de sable, qui sur la mèr s'appelle le *poudrier*, *clepsammidium.*

CLÉR. s. m. & nom propre d'homme. *Clerus*, *Licerius*, *Lecerus*, *Luceres.* C'est un S. Diàcre, Martyr d'Antioche, qui a ces différens noms en différens Martyrologes. Voyez M. Chastelain au septième de Janv. p. 115.

CLÉRAC. s. m. Ville de France dans l'Agénois, sur le Lot, qui passe au milieu. *Clariacum.* Le vin de *Clérac* est estimé. L'Abbaye de *Clérac*, Ordre de Saint Benoît, fut donnée par Henri IV. aux Chanoines de S. Jean de Latran.

CLÉRAGRE. Tèrme de Fauconnerie, est une maladie qui vient aux ailes & pennages des oiseaux de proye. *Morbus accipitrum alis increscens.*

CLÈRC. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois *sçavant*, *Doctus*, *peritus*, *litteratus*, aussi-bien que *Clèrgie*, *Doctrine.* Ainsi Pasquier dit que les Officiérs des Comtes ont été créez sous le titre de *Clercs des Comptes*; & que les Sécretaires d'État s'appelloient *Clercs du Segré*, ou secret. Les Sécretaires du Roi s'appelloient aussi *Clercs*, & *Notaires du Roi.* On donnoit ce nom en général à tous ceux qui faisoient profession de science, ou qui sçavoient manier la plume. Les Secretaires des Princes, ou grands Seigneurs, s'appelloient *Clercs.* Ce nom appartenoit originairement aux Ecclésiastiques. Comme la Noblesse s'appliquoit entièrement à l'exèrcice des armes, il n'y avoit que le Clèrgé qui s'attachât à cultiver les Sciences: ensorte qu'Alain Chartier se moque des Courtisans qui prétendoient, que Noble homme ne doit point sçavoir les lettres, & qui tenoit à reproche de gentillesse de bien lire, & bien écrire. Ainsi comme ceux du Clèrgé étoient les seuls qui fissent profession des lettres, on appella un homme sçavant, un *grand Clerc*, & *Mauclerc*, un homme stupide & mal-habile. *Illiteratus*, *imperitus*, *Litterarum rudis.*

C'est en ce sens qu'on dit encore, C'est un homme habile, & un grand *Clèrc*; Cet homme n'est pas grand *Clerc*; & que Regnier a dit,

> *N'en déplaise aux Docteurs, Cordeliérs, Jacobins,*
> *Ma foi les plus grands* Clèrcs *ne sont pas les plus fins.*
> REGNIER.

> *Un loup quelque peu* Clèrc *prouva par sa harangue,*
> *Qu'il falloit devoüer ce maudit animal.* LA FONT.

> *En prôse helas! les plus grands* Clèrcs
> *Disent souvent mainte sottise;*
> *Comment n'en dire pas en vèrs?* P. DU CERC.

Ronsard dans son vieux langage a dit *clergesse*, pour sçavante:

> *Mais trop plus est à craindre une femme* clèrgesse,

On a dit aussi autrefois *Clèrgeresse*, aussi bien que *Clèrgesse*, pour signifier *sçavante.*

Ce mot & ses dérivez viennent du Grèc κλῆρος, qui signifie *Clergé*, mais principalement *sort*, *héritage*, parce que le sort & le partage des *Clercs* ou des Ecclésiastiques, est de sèrvir Dieu, de s'attacher à son sèrvice: car le mot *clerus* s'est dit d'abord de ceux qui étoient attachez à Dieu d'une manière particulière, soit qu'on l'entende des Chrétiens en général par comparaison aux Infidelles, soit qu'on l'entende des Ecclésiastiques en particuliér par comparaison au reste des Chrétiens, suivant ces paroles de S. Pièrre, *Neque ut dominantes in Cleris.* 1. *Pet. V.* 3. La prémière origine de cette expression vient de l'ancien Testament, où la Tribu de Levi est appellée le sort, le partage, l'héritage du Seigneur, κλῆρος en Grèc, & Dieu est appellé réciproquement son partage, parce que cette Tribu étoit toute consacrée au sèrvice de Dieu, & qu'elle vivoit des offrandes que l'on faisoit à Dieu, sans avoir rien en fond de tèrre, comme les autres Tribus. Il y en a qui dérivent le mot de *Clergé* de *Clergie*, vieux mot, qui signifie *science*, *littérature*, parce que les Gens d'Église étoient autrefois les seuls qui fussent lettrez & sçavans, & qui fussent regardez comme tels. Voyez CLERGIE.

CLÈRC, étoit autrefois un jeune Gentilhomme qui apprenoit les exèrcices militaires, & qui étoit un Novice de Chevalerie. *Tiro ac rudis in re militari.* C'est en ce sens qu'on dit, Il en parle comme un *Clerc* d'armes, comme un homme qui n'est pas expérimenté au fait de la guèrre.

CLÈRC, signifie aujourd'hui, celui qui est destiné à l'état Ecclésiastique, & qui en a pris au moins le prémiér caractère, c'est-à-dire, la tonsure. *Clericus.* Un *Clerc*, qui n'a pris que les Ordres mineurs, peut se marier; mais son mariage l'exclut des privilèges, & des fonctions de la Cléricature. On peut prendre la tonsure, & être *Clèrc* à sept ans, ou à six, par dispense du Pape. Un *Clerc* tonsuré. C'est en ce sens qu'on dit, Le Prêtre, & son *Clèrc*; pour dire, celui qui chante la Messe, & celui qui lui répond; que les *Clèrcs* portent les chandeliérs, & qu'on appelle *Clèrcs de Chapelle* dans les Maisons Royales, ceux qui sèrvent à la Messe, & à décorer la Chapelle.

CLÈRC, se prend plus généralement pour tous ceux qui sont de l'état Ecclésiastique, depuis les tonsurez jusqu'aux Prélats. Ainsi on dit, que les Canons éxcommunient ceux qui mettent la main sur les *Clèrcs.* Le privilége des *Clercs* est de plaider devant leurs Juges Ecclésiastiques. Une charge de Conseillér *Clerc*, est celle qui ne peut être possédée que par un Ecclésiastique. Le Pré aux *Clèrcs* de Paris, étoit un pré appartenant à l'Univèrsité, dont le corps est Ecclésiastique. Un Concile d'Afrique avoit défendu que pèrsonne ne fit un *Clerc* Tuteur ou Curateur par son Testament. *S. Cypr. ep.* 1. *Pamel.* 66. Le Concile d'Elvire can. 33. ordonne la continence généralement à tous les *Clercs*, Évêques, Prêtres, Diàcres, sous peine d'être privez de l'honneur de la Cléricature. S. Jean l'Aumônier éleva à la Prêtrise un Lecteur de grande vèrtu qui faisoit des souliers, & de son travail nourrissoit ses enfans, sa femme, son père, & sa mère. Par où l'on voit qu'il y avoit à Aléxandrie des *Clercs* mariez & artisans. FLEURY. La vie de S. Jean, d'où cela est pris, C. 13. n. 87. dans Bollandus Janv. T. II. p. 515. marque même deux *Clèrcs* Cordonniérs, mais elle ne dit point que celui qui avoit femme & enfans usât du mariage depuis qu'il étoit *Clerc*, ni après qu'il fut Prêtre.

Dans les vieux Titres on a appellé aussi *Clèrcs*, plusieurs petits Officiérs des Maisons Royales, comme *Clercs* de Cuisine, *Clercs* d'Écurie, *Clercs* de Panneterie, *Clercs* d'Echansonnerie, *Clercs* de livrées de la Maison du Roi. Ce nom est demeuré seulement aux *Clercs* d'office, qui sont les petites Controlleurs.

CLÈRC ACÉPHALE. Au sixième siécle on donna ce nom aux Clèrcs, qui se séparèrent de l'Évêque, & ne voulûrent pas vivre en communauté avec lui.

CLÈRC CHANOINE. On donna ce nom au VIe siécle aux Clèrcs qui ne se séparèrent point de l'Évêque, & continuèrent à vivre en communauté avec lui selon les Canons. Voyez CHANOINE.

CLÈRC DE LA VIE COMMUNE. Congrégation de Clèrcs Réguliérs, ou de Chanoines Réguliérs nommez aussi *Freres de la vie commune. Clericus*, ou *frater vitæ communis.* Ils furent établis par Gerard Groot, ou le Grand, de Deventer au XIVe siécle. Il les assembla dans sa maison, & hors les heures de la prière, de l'oraison, & des autres exèrcices qu'il leur prescrivit, il leur faisoit transcrire les livres des SS. Pères, & les leur faisoit corriger sur les anciens manuscrits. Après sa mort, qui arriva en 1384. Radivivius, un de ses Clèrcs, les mit en régle & en Congrégation. Eugène IVe en 1431. & en 1444. & Pie II. en 1462. leur donnèrent plusieurs privileges, auxquels leurs successeurs en ont encore ajouté d'autres. L'Hist. des Ordr. Mon. & Relig. en parle P. II. C. 51.

CLÈRC, en tèrmes de Palais, est une espéce de Commis, ou de Scribe,

Scribe, qui sert à écrire chez les gens de Justice, ou de Pratique. *Scriba.* Un *Clerc* de Conseiller, ou de Rapporteur. Un *Clerc* d'Avocat, de Notaire, de Procureur, d'Huissier, de Greffiér. Le Maître *Clerc* d'un Procureur, est celui qui a soin d'instruire les affaires pendantes au Parlement. *Primarius scriba.* Le *Clerc* des Requêtes, est celui qui a soin d'instruire les instances des Requêtes du Palais, ou de l'Hôtel. Les petits *Clercs* sont les Cöpistes. La Basoche est une Jurisdiction établie entre les *Clercs*, pour juger les différens qui surviennent entre eux. Ce mot a signifié originairement trois chôses, un homme Ecléſiastique, un homme de Lettres, & celui qui écrit sous autrui, comme prouve Loyseau. Mais sa plus ancienne signification est en ce dèrnièr sens: car on nommoit *Clercs* tous ceux qui faisoient profession d'ecrire sous l'autorité d'un autre, & même ceux qu'on nomme aujourd'hui Sécretaires d'État, étoient appellez autrefois *Clercs*, & *Notaires.* Il y a des *Clercs* commis aux Audiences des Chancelleries.

Clèrc, se dit aussi des Commis pour faire les affaires & les courses nécessaires dans les Communautez. *Præpositus, præfectus societatis cujusvis negotiis.* On appelle dans les Parroisses, le *Clerc de l'œuvre*, le *Clèrc* d'une Confrairie, Celui qui fait les affaires & le recouvrement des deniers dûs à l'Oeuvre & à la Confrairie. Dans les corps des Marchands & des Artisans, le *Clerc* des Orfèvres, le *Clerc* des Fripiérs, celui qui a soin de convoquer les assemblées du corps, de porter des billets pour trouver les chôses pèrdues, &c. Il y a aussi un *Clerc* parmi les Sèrgens.

Clèrc du Guet, en tèrmes de Marine, est celui qui a soin d'assembler le guêt sur les ports de mèr, & sur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté, suivant le titre 6. du liv. 4. de l'Ordonnance de la Marine. *Præfectus vigilum.*

Clèrc, se dit aussi en ces phrâses, On dit, qu'un homme a fait un pas de *Clerc*, pour dire, qu'il a fait une fausse démarche, une faute par ignorance: ce qui ne se dit pas seulement des *Clercs*, mais aussi de toutes autres pèrsonnes qui se méprennent, & qui font des chôses dont ils se repentent. On appelle aussi *vice de Clerc*, une faute d'écriture qu'on ne peut pas imputer à celui qui a dressé ou fait l'acte, qu'on peut aisément corriger par ce qui précéde, ou qui suit. On dit aussi, Compter de *Clerc* à Maître, quand un Commis compte seulement de ce qu'il a reçu, & débourse de son maniement, sans être responsable d'autre chôse. On dit aussi, Parler Latin devant les *Clercs*, parce qu'autrefois on appelloit *Grand Clerc*, un habile homme; & *Mauclerc*, un ignorant. On dit encore le prémiér en stile familiér, ou badin & comique. Ce n'est pas un grand *Clèrc* que cet homme là.

CLÈRCELIÉR. s. m. Vieux mot, qui s'est dit pour *Geolier. Carceris custos.*

CLÈRGÉ. s. m. L'assemblée, ou le corps des Ecclésiastiques. *Clerus, cleri sacer ordo.* Il y a de deux sortes de *Clèrgé.* Le Réguliér est celui qui comprend tous les Religieux: le Séculiér tous les autres Ecclésiastiques qui ne sont pas Religieux. Dans les États Généraux le prémiér rang est donné au *Clergé*, aux Prélats. Le *Clergé* Romain forme un État Monarchique, sous la dépendance du Pape, qui en est le chèf. Les rentes du *Clergé* sont des rentes que le *Clergé* a constituées sur les décimes. Les Receveurs & Contrôlleurs des décimes sont des Officiérs qui ne dépendent que du *Clèrgé*, & qui font la recette & le contrôlle des décimes. Le *Clergé* étoit autrefois divisé en trois ordres; les Prêtres, les Diâcres, & tous les Clèrcs inférieurs, qui faisoient le troisiéme. Chaque ordre avoit un Chèf. L'Archiprêtre étoit Chèf du prémier Ordre, l'Archidiâcre du second, & le Primiciér du troisiéme. S.Grégoire ne vouloit pas qu'on reçût dans le *Clergé* les Officiers publics.

Clèrgé, se dit aussi du Corps particuliér des Ecclésiastiques, qui dessèrvent dans une Église, ou dans une Paroisse. L'Évêque à la tête de son *Clergé* est venu en mitre, & en chape, recevoir le Roi à la porte de son Église. Ce Curé, & tout son *Clergé*, assistoit au convoi.

Autrefois sous le nom de *Clèrgé* étoient compris tous les Officiérs de Justice pour être gens lettrez, parce que le nom de *Clèrc* se donnoit à tous ceux qui avoient de la littérature, comme on voit dans l'Ordonnance de Charles V. de l'an 1356.

CLÈRGIE. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois *science, doctrine. Scientia, doctrina, litteratura.* Il est tout-à-fait hors d'usage. De là vient ce vieux provèrbe; un poignet de bonne vie, mieux vaut qu'un muy de *clèrgie.* On appelloit autrefois *Clergie de la ville de Paris*, la Prévôté des Marchands & l'Eschevinage. Dans les Ordonnances de Charles V. de Charles VI. & de Charles VIII. le Gréffe, ou le Notariat, est aussi nommé *Clergie*, ou *Clergé.* On a dit aussi autrefois *Clèrgise*, pour *clergie.*

CLÉRI. s. m. Petite ville de France proche d'Orléans du côté de la Sologne. *Clariacum.* Nôtre Dame de *Cléri*, est une Église Collégiale d'une grande dévotion, Louis XI. la fit rebâtir, lui donna de grands revenus, & voulut y être entèrré. Du Chesne, *Antiq. des vill. de Fr. L. I. C.* 57.

CLÉRICAL, ale. adj. Qui appartient aux Clèrcs, aux gens Ecclésiastiques. *Ecclesiasticus.* La tonsure, la couronne *cléricale.* Il ne faut pas que les Laïques se mêlent des fonctions *cléricales.* Les Clèrcs mariez ne jouissent point des immunitez *cléricales.* C'est un privilége *clérical*, de ne pouvoir être impôsé à la taille lorsqu'elle est pèrsonnelle, & d'être exempt de tutelle, & curatelle.

CLÉRICALEMENT. adv. A la manière, & selon le devoir des Clèrcs. *Clericorum more.* Si les Clèrcs cessent de vivre *cléricalement*, ou en prenant des habits séculiérs, ou en exèrçant des offices vils, & méchaniques, ils sont déchus de tous les privilèges cléricaux. Fevret.

CLÉRICATURE. s. f. Engagement dans l'Église, & dans la profession Ecclésiastique. *Vita Ecclesiastica.* Les priviléges de *Cléricature* ne peuvent pas faire obtenir le renvoy devant un Juge d'Église, à un Prêtre qui n'étoit pas en habit clérical quand il a été saisi.

CLÉRION. s. m. Nos vieux Auteurs ont quelquefois employé ce mot pour signifier un *Clèrc d'Eglise.*

CLÈRMONT. s. m. Ville de France capitale de l'Auvèrgne. *Arverni, Arverna Civitas, Augusto-Nemetum Arvernorum, Clarus mons, Claromontium.* Quelques Auteurs, comme Vigenère, croyent que *Clèrmont* est l'ancienne Gèrgovie, si fameuse dans les Commentaires de César. D'autres disent qu'elle s'est formée, ou du moins accrue des ruines de cette place. On prétend que dès le III^{e} siécle de l'Église sous le Consulat de Déce & de Gratus, qui tombe à l'an de Rome 1002. & 249. de Jesus-Christ, S. Austremoine étoit Évêque de *Clèrmont.* Les États du Royaume se tinrent à *Clèrmont* en 1374. sous Charles V. *Clèrmont*, selon l'Academie des Sciences a 45^{d}. 47 min. de latitude & 20^{d}. 45 min. de longitude. La Maison de Bourbon (qui a donné jusqu'ici quatre Rois à la France) s'est appellée d'abord De *Clermont.* Du Tillet, 1. *P. I. p.* 152.

Il y a plusieurs autres lieux qui portent le même nom. *Clèrmont*, ou *Clermont en Argonne*, ville du Duché de Bar. *Clermont*, ville de Franche-Comté sur le Doux. *Clèrmont de Bas*, ville de l'Agenois. *Clermont de Lodeve*, ville du Languedoc. *Clermont* en Dauphiné, bourg considérable, qui donne son nom à l'illustre maison de *Clermont. Clèrmont*, bourg d'Anjou. *Clèrmont*, bourg de Savoye dans le Génevois. Les Origines de la ville de *Clèrmont* par le Président Savaron, avec les Notes & Rechèrches de Durand, sont un bon & sçavant livre. Ces deux Auteurs écrivent *Clairmont.*

CLÈRMONTOIS, oise. s. m. & f. Qui est de Clèrmont; habitant, citoyen de Clèrmont. *Claromontanus.* Les *Clèrmontoises* jettent leur or & argent aux Romains pour obtenir mèrcy, & demandent secours à leurs maris toutes échevelées. Vigenère. On ne dit point ce mot aujourd'hui.

CLÉROMANCE. s. f. *Cleromantia.* Le Traducteur de Pencèr s'est sèrvi de ce mot. La *cléromance* est une sorte de divination, qui se fait par le jèt des dez, ou des osselets, dont on considère les points ou les marques. A Bura, ville d'Achaïe, il y avoit un temple & un oracle d'Hèrcule. Ceux qui vouloient voir quelque chôse, après avoir fait des prières à l'idôle, jettoient quatre dez, dont le Prêtre considéroit les points, & croyoit y trouver la connoissance de ce qui devoit arriver.

Ce mot vient de κλῆρος, *sort*, & de μαντεία, divination.

CLET. s. m. Nom propre d'homme. *Cletus.* S. *Clet*, est le troisiéme Pape qui ait gouvèrné l'Église. Ce mot est la même chôse qu'*Anaclet* abregé.

CLÉVES. s. f. Ville du Cèrcle de Westphalie en Allemagne. *Clivia.* La ville de *Cléves* est située un peu au dessus de l'endroit où le Rhin se divise en deux bras, à une lieuë de ce fleuve. Elle est sur le penchant de trois collines, *in clivo*, d'où l'on prétend qu'elle a tiré son nom, *Clivia*, que nous avons changé en celui de *Cléves.* Quelques-uns même l'appellent en Latin *Clivi.* C'est, dit-on, César qui l'a bâtie. Elle étoit autrefois fort grande, à ce qu'il paroit par les restes d'antiquitez qui se trouvent aux environs dans la campagne. Aujourd'hui elle est petite, mais riche. Elle donne son nom à un Duché dont elle est capitale.

Le Duché de *Cléves*, érigé en 1417. par l'Empereur Sigismond, est une Province du Cèrcle de Westphalie. *Clivia*, ou *Cleviensis Ducatus.* Il est borné au midi & au couchant par la Gueldre, au nord par le Comté de Zutphen, au levant par celui de la Marck, & par les tèrres de Cologne & de Munster. Il a eû ses Ducs particuliérs. Le dèrnier, Jean Guillaume, mourut sans enfans en 1609. Après plusieurs Traitez faits en 1609. 1651. & 1666. & confirmez par l'Empereur en 1678. le Duché de *Cléves*, avec les Comtez de la Marck & de Ravensperg, sont demeurez à l'Électeur de Brandebourg, pour sa part de la succession des Ducs

Ducs de *Cléves*. Voyez Imhoff. *L. II. C.* 8. §. 16. *L. IX. C.* 5. §. 6.

CLÉVOIS, OISE. f. m. Qui eſt de Cléves. *Clivienſis.* Il eſpéroit de pouvoir faire intelligences & ligues avec les Gheldrois, *Clévois*, Liégeois, Buillonois, & avec pluſieurs autres Princes Allemans. GOLLUT. Il faut plûtôt dire habitans de Cléves.

CLI.

CLIBANAIRE. ſ. m. Nom d'une ancienne milice, & Cavalerie Pèrſienne. Cuiraſſiers Pèrſans. *Cataphractarius*, *Clibanarius.* L'Empereur Sévère Aléxandre, dans un diſcours qu'il fit au Sénat après ſon triomphe ſur les Pèrſes, & raporté par Lampridius dans ſa vie C. 56. dit entre autres chôſes, Nous avons tué dix mille Cuiraſſiers, qu'ils appellent *Clibanaires.* Les Anciens Pèrſiens appelloient *four* ce que nous appellons *cuiraſſe*, c'eſt-à-dire, une arme defenſive de fèr, qui couvre le corps depuis les épaules juſqu'à la ceinture, un corcelet de fèr. Il différoit de celui des Romains, en ce que celui-ci étoit de pluſieurs piéces, qui avoient la forme d'écailles; au lieu que celui des Pèrſans étoit tout d'une piéce, comme les nôtres; parce qu'elle étoit recourbée, en voûte, & en forme de *four*, les Pèrſiens l'appelloient d'un mot qui dans leur langue ſignifioit *four*, & les Romains en Latin *clibanus*, qui ſignifie la même chôſe; & les ſoldats qui étoient armez de cette eſpéce de cuiraſſe ſe nommoient *Clibanarii*, *Clibanaires.* Ainſi la milice étoit Pèrſienne, & le nom étoit Latin, comme l'a remarqué Saumaiſe. Car nous ne ſçavons quel étoit le nom Pèrſan, quoi qu'en diſe Bochart, qui prétend que ce nom vient du mot Chaldéen, קליפא, *Klipha*, d'où l'on a fait קליבא, *Kliba.* Ce mot ſignifie écaille; Saumaiſe avoue que les Cuiraſſes à écailles étoient auſſi appellées *Clibanus.* L'autre opinion eſt bien plus vraiſemblable. Les Gloſſes Baſiliques, & l'Anonyme qui a écrit en Latin *De Re Bellica*, expliquant ce que c'eſt que *Thoracomachi*, ou ſelon Saumaiſe *Thoracomacti*, donnent du *Clibanus* la même idée que nous.

CLIDOMANTIE. ſ. f. Eſpéce de divination, qui ſe faiſoit autrefois par des clefs. *Clidomantia.* Je ne trouve que le nom de cette divination, & je ne trouve point la maniére dont elle ſe faiſoit.

Ce nom vient de κλεὶς, κλειδὸς, *une clef*, & μαντεία, divination.

CLIENT, ENTE. adj. & ſ. C'étoit chez les Romains un citoyen qui ſe mettoit ſous la protection d'un puiſſant, lequel s'appelloit par cette relation *ſon patron*, *cliens*; & de ſon côté devoit à ſes *cliens* ſa protection, & ſon ſecours. Ce patron aſſiſtoit le *client* dans ſes beſoins, & le *client* donnoit ſon ſuffrage au patron, quand il briguoit quelque Magiſtrature. *Patronus.*

Ce mot vient de *cliens*, qui eſt dit comme *colens*, honorant. Les *cliens* devoient le reſpect à leur patron, comme celui-ci leur devoit ſa protection. La condition des *cliens* n'étoit proprement qu'un eſclavage un peu adouci. Peu à peu cette coutume s'étendit plus loin: non ſeulement les familles; mais les villes, & les Provinces entiéres, même hors de l'Italie, ſuivirent cet éxemple. La Sicile, par éxemple, ſe mit ſous la protection de Marcellus. Le patron ne pouvoit rendre témoignage contre ſon *client.* Zazius & Budée ont rapporté l'origine des fiefs aux patrons, & *cliens* de l'ancienne Rome; mais il n'y a pas la même relation entre le vaſſal, & ſon Seigneur, qu'entre le *client*, & ſon patron, car les *clients*, outre le reſpect qu'ils devoient rendre, & le ſuffrage qu'ils devoient donner à leurs Patrons, étoient obligez de les aider dans toutes leurs affaires, & même de payer leur rançon s'ils étoient faits priſonniérs à la guèrre, en cas qu'ils n'euſſent pas aſſez de bien pour la payer eux mêmes.

On a appellé auſſi quelquefois *cliens*, les vaſſaux à l'égard des Seigneurs, qu'on nommoit leurs *patrons*, comme témoigne Budée; & auſſi leurs Écuyers & leurs Courtiſans: & on appelloit *clientelle*, toute leur famille & domeſtiques.

CLIENT, ſe dit maintenant d'un plaideur qui a mis ſa cauſe entre les mains d'un Avocat, ou d'un Procureur, pour la défendre.

CLIENTELLE. ſ. f. Protection que les grands Seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoyens. *Clientela.* Le crédit des Romains dépendoit d'avoir une grande & nombreuſe *clientelle.*

CLIGNEMENT. ſ. m. Mouvement de la paupière de l'œil qui fèrme à demi. *Nictatio.*

CLIGNE-MUSETTE. ſ. f. Jeu d'enfans, auquel l'un d'eux fèrme les yeux, tandis que les autres ſe cachent; & il eſt obligé de les découvrir où ils ſont cachez.

CLIGNER. v. act. Fèrmer l'œil à demi. *Connivere*, *nictare.* Ménage dérive ce mot de *clinare*, inuſité, mais primitif de *inclinare*, qui a été fait du Grèc κλίνειν, qui ſignifie *fléchir*, *remuer.*

CLIGNOTTER, ou CLIGNOTER. v. n. Mouvoir ſouvent les paupières, ouvrir & fèrmer les yeux à tout moment. *Nictare oculis.* La grande lumière éblouït & fait *clignoter.* On dit auſſi *clignoter* des yeux.

CLIMACTÉRIQUE. adj. m. & f. Année dangereuſe à paſſer, où on eſt en danger de mort, au dire des Aſtrologues. Une vieille expérience, ou plûtôt l'erreur populaire, a confirmé cette opinion. *Annus climactericus.* Suétone dit qu'Auguſte félicita ſon neveu de ce qu'il avoit paſſé ſa 63ᵉ année, qu'on tient *climactérique*, parce qu'il l'appréhendoit lui-même extrêmement. On le dit auſſi des années 49. & 56. Le fondement de cette opinion eſt dans Marſile Ficin, qui aſſigne une année à chaque Planette, pour dominer ſur le corps de l'homme chacune à ſon tour, & comme Saturne eſt la plus maléfique de toutes, il tient chaque ſeptiéme révolution dangereuſe, & ſur tout les 49. 56. & 63. années où on eſt déja avancé ſur l'âge. Il y en a quelques-uns qui obſèrvent les révolutions de neuf ans. Jean-Baptiſte de Monte, Médecin célébre, mourut en ſon année *climactérique*, à Verone ſa patrie. TEISSIER.

> *J'épouſe une vieille antique*
> *Qui compte plus de vingt printems,*
> *Apres ſon an* climactérique. MAIN.

D'autres prétendent que l'année *climactérique* eſt funeſte auſſi aux Corps politiques. On cite l'exemple des malheurs du Regne de Henry IV. qui fut le 63ᵉ Roi de France, à compter avec du Tillet l'enfant poſthume de Louïs Hutin. Les Auteurs qui en ont écrit ſont Platon, Cicéron, Macrobe, Aulugelle entre les anciens, & entre les Modèrnes, Magin, Argolus, & Claude Saumaiſe fort doctement. Saint Auguſtin, Saint Ambroiſe, Beda & Boëce, diſent que cette obſèrvation n'eſt point ſupèrſtitieuſe.

L'an *climactérique* ſe prend pour l'année fatale, la dèrnière année, dans un ſens figuré & métaphorique.

> *Et mentiront les Prophéties,*
> *De tous ces viſages pâlis,*
> *Dont le vain étude s'applique*
> *A chèrcher l'an* Climatérique,
> *De l'étèrnelle fleur de lis.* MALHERBE.

Ce mot vient du Grèc, où il ſignifie *par échelons*, ou *par degrez.* Κλιμαξ en Grèc ſignifie une *échelle.* Voyez *Acta SS. Januar. T. II. p.* 274. *Climacterica*, Climactères, Κλιμακτῆρες.

CLIMAQUE. ſ. m. Surnom d'homme. *Climacus.* S. Jean ſurnommé le Scholiaſtique, à cauſe de ſon érudition, & le Sinaïte, à cauſe du mont Sinaï, lieu de ſa demeure, & encore plus communément appellé *Climaque*, à cauſe de ſon livre intitulé *l'Echelle ſainte.*

Ce nom vient de κλίμαξ, κλίμακος, *échelle.*

CLIMAT. ſ. m. Tèrme de Géographie. Eſpace détèrminé ſur la ſurface de la tèrre ſelon la longueur des plus grands jours d'été. *Clima*, *inclinatio cœli.* Les *climats* ſe prennent depuis l'équateur juſqu'aux pôles, & ſont comme autant de bandes ou de zônes parallèles à l'équateur; mais il y a pluſieurs *climats* dans la largeur de chaque zône. Un *climat* n'eſt différent de celui qui eſt le plus proche de lui, qu'en ce que le plus grand jour d'été eſt plus long ou plus court d'une demie-heure en un endroit qu'en l'autre. Comme les *climats* commencent à l'équateur, le prémier *climat* à ſon commencement a précíſement douze heures de jour à ſon plus grand jour, & à ſa fin il a douze heures & demie à ſon plus grand jour. Le ſecond *climat* à ſon commencement, qui eſt la fin du prémier *climat*, a douze heures & demie de jour à ſon plus grand jour, & à ſa fin il a treize heures de jour à ſon plus grand jour, & ainſi des autres *climats* d'heures qui ſont juſqu'au cèrcle polaire. Il en eſt de même des *climats* de mois, car les Géographes diſtinguent deux ſortes de *climats*: des *climats d'heure*, & des *climats de mois.* Les *climats d'heure* ſe comptent depuis l'Équateur de part & d'autre, juſqu'aux cèrcles polaires. Un *climat d'heure*, eſt un eſpace de tèrre, compris entre deux cèrcles parallèles à l'Équateur, qui a ſon plus grand jour plus long d'une demie-heure en ſa fin qu'en ſon commencement. Le *climat de mois* ſe compte depuis les cèrcles polaires juſqu'aux pôles. Il eſt différent du *climat d'heure*, en ce que ſon plus grand jour eſt plus long d'un mois, ou de 30 jours en ſa fin qu'en ſon commencement. Les nouveaux Géographes comptent 60 *climats* ſeptentrionaux, & 30 méridionaux. Il y en a 24 depuis l'Équateur juſqu'au 66ᵉ degré de latitude: & ſix depuis les cèrcles polaires. Voyez ROBBE.

Les Anciens, qui donnoient le nom de *climat* ſeulement aux eſpaces de tèrre habitables, ne connoiſſoient que ſept *climats*, qui paſſoient le 1. par Méroé; le 2ᵉ par Syéne; le 3ᵉ par Aléxandrie; le 4ᵉ par Rhodes; le 5ᵉ par Rome, le 6ᵉ par le Pont: & le 7ᵉ par l'embouchure du Boriſthène. Paris eſt dans le ſixiéme *climat.* Avèrroës, qui demeuroit ſous le cinquiéme *climat*, le préfére

prefère à tous les autres. Albèrt le Grand dit que le septième étoit le meilleur, parce qu'il habitoit à Ratisbonne.

Les Modèrnes qui ont voyagé bien plus avant vèrs les Pôles, ont mis 23 *climats* de chaque côté, parce que l'obliquité de la Sphère y cause en peu d'espace beaucoup de différence pour les plus grands jours d'été; & n'ont mis leur différence que d'un quart d'heure. Voyez Vitalis dans son Lèxicon Mathématique, où il en fait une exacte description.

Le vulgaire appelle *climat*, une tèrre différente de l'autre, soit par le changement des saisons, ou des qualitez de la tèrre, ou même des peuples qui y habitent, sans aucune rélation aux plus grands jours d'été. *Regio, terræ tractus. Ce climat* est plus chaud que le nôtre. Il a voyagé en des *climats* éloignez. Pourquoi m'avez-vous arraché de nos heureux *climats*, pour me conduire dans ces funestes lieux? S. Évr.

Les climats *font souvent les divèrses humeurs.* Boil.

Venez: fuyez l'aspect de ces climats *sauvages.* Racine.

Abulféda, Arabe, appelle *vrais climats*, les sept *climats* des Anciens; & *climats connus*, quelques Provinces, ou étenduë de païs: ce que les Grècs modèrnes appellent encore ainsi.

Ce mot vient du Grèc κλίμα, *inclinamentum, une inclination.*

CLIN. s. m. Ce mot ne se dit jamais seul: il y faut joindre le mot d'œil, & dire *clin d'œil.* Prompt mouvement des paupières qui fèrme l'œil, & le r'ouvre aussi-tôt. *Nictatio.* Un bon valet doit entendre son maître au prémier *clin* d'œil. Je connois de ces pèrsonnes qui trafiquent de civilitez, & dont les *clins* d'œil ont quelque dessein. Balz. Ils étoient obeïssans au moindre *clin* d'œil. Vaug.

On dit provèrbialement, En un *clin* d'œil; pour dire, En peu de tems, en moins de rien, en un moment. *Puncto, momento temporis.* Les Espagnols disent en ce même sens, *A un dexa la paja*; c'est-à-dire, *En un laisse la paille, donne moi la paille*, ou les curedens dont ils se sèrvent.

CLINCART. s. m. Nom qu'on donne à cèrtains bateaux plats de Suède, & de Danemark. *Navigia depressa.*

CLINCHE. s. f. Tèrme de Sèrrurier. C'est une petite piéce de fèr ordinairement longue de deux ou trois poûces, avec une tête plate qui sort en dehors des portes, & sèrt à les ouvrir, en mettant le poûce sur cette tête, & poussant un peu fort en bas en tenant la poignée des autres doigts de la même main: cette *clinche* a son mouvement sur une espéce de petit essieu de fèr, de sorte qu'en faisant baissèr la tête de la *clinche*, on élève la queuë qui est en dedans, & par le même moyen le loquet qui porte dessus. *Assula, lamina ferrea capitata.*

CLINIQUE. Tèrme dogmatique. Quelques Historiens appellent *Cliniques* ceux qui recevoient le baptême au lit de la mort. *Clinicus.* Du Pin. Magnus au III^e siécle douta si les *Cliniques* étoient véritablement baptisez, parce qu'ils ne l'etoient que par aspèrsion. Il consulta sur cela S. Cyprien, qui lui répond que le Sacrement ne lave pas les péchez à la manière du bain corporel, & il prouve par l'Écriture que l'aspèrsion suffit; il ajoute qu'il ne faut point s'arrêter au nom de *Cliniques*, que quelques uns leurs donnoient, au lieu de les nommer Chrétiens.

Ce mot vient du Grèc κλίνη, lit.

Clinique, se trouve encore dans l'Antiquité en deux sens differens. 1°, Pour un malade simplement, comme il paroit par la vie de Charlemagne dans Canisius. Voyez aussi Saumaise, sur Spartien c. 23. de la vie d'Hadrien. 2°, Pour Médecin, parce qu'ils étoient toujours auprès du lit des malades. C'étoient principalement les Médecins des Empereurs qu'on appelloit ainsi. Voyez le Jésuite Raderus sur Martial L. I. épigr. 31. Le P. Rosweid *Onom.* & Hoffman.

On appelle aussi *médecine clinique*, la méthode de voir, & de traiter les malades au lit, pour examiner plus exactement tous les symptômes de la maladie. Esculape le prémier a exèrcé la *médecine clinique.* Le Clerc.

CLINOÏDES. adj. f. Épithéte que les Anatomistes donnent aux trois apophises intèrnes de l'os sphénoïde qui est un des os du crâne. Elles sont ainsi appellées, parcequ'elles forment comme une sèlle à cheval, ou qu'elles ressemblent aux piéds d'un lit. Il y en a deux antérieures, & une postérieure, qui font ensemble une petite cavité dans laquelle est placée la glande pituitaire.

Ce mot vient du Grèc κλίνη, *lit*, & εἶδος, *forme, figure.*

CLINOPODIUM. s. m. Plante dont les tiges sont minces, quarrées, veluës, hautes de plus d'une coudée. Ses feuilles sont semblables à celles de la marjolaine sauvage, moins odorantes, veluës des deux côtez. Ses fleurs sont en gueule, oblongues, de couleur de pourpre, & rangées par étages & par anneaux autour des branches, & des tiges. En Latin *clinopodium origano simile.*

Ce mot vient de deux mots Grècs, κλίνη, qui signifie *un lit*, πῦς, ποδὸς, *piéd*, comme qui diroit piéd de lit. Les tiges du *clinopodium* commun chargées de fleurs ressemblent, suivant Dioscoride, aux piéds d'un lit.

CLINQUALLIER. Voyez Quinquaillier.

CLINQUANT. s. m. Broderie d'or ou d'argent qu'on met sur les habits pour les faire plus brillans, & plus éclatans. *Tænia auro texta, aureis filis contexta.* Il se dit plus particulièrement de ces lames d'or, ou d'argent, qui font le plus brillant des dentelles & des broderies. Il y a du *clinquant* fin, & du *clinquant* faux. C'est de ce dèrnier qu'il est parlé dans ces vèrs,

On préfère aujourd'hui le solide au brillant:
Pourquoi, quand l'or est bon, y mêler du clinquant? Vill.

Il se prend aussi figurément pour signifier faux brillant. *Fucatum lumen, fucata scriptoris lumina.*

A Malhèrbe, à Racan, préférer Théophile,
Et le clinquant *du Tasse à tout l'or de Virgile.* Boil.

CLINQUANTER. v. act. Charger un habit de clinquant, de broderie. *Auro vestem texere, ornare.*

CLIQUART. s. m. Nom d'une sorte de pièrre excellente pour bâtir, qui se tiroit des carrières du fauxbourg S. Jacques à Paris. La carrière du *cliquart* est finie aujourd'hui. On trouve encore maintenant une sorte de pièrre qu'on appelle *cliquart doux.*

CLIQUET. s. m. est une piéce de moulin qui fait un bruit continuel, & sèrt à faire écouler le grain de la trémie sur les meules peu-à-peu. *Molendinarium crepitaculum.* On le dit en quelques lieux de la partie du loquet qui sèrt à fèrmer la porte. *Pessulus pensilis.*

On dit des femmes babillardes, que leur langue va comme un *cliquet* de moulin. *Crepitare.*

CLIQUETER. v. n. Faire du bruit à la manière d'un moulin dont le cliquet va, ou d'un ladre qui fait aller ses cliquettes. *Hominis lepra affecti crepitaculum.* Pomey.

CLIQUETIS. s. m. Bruit que font les armes en se choquant. *Armorum crepitus, sonitus, conflictus.* On entendit un *cliquetis* d'épées qui fit sortir les bourgeois. Le *cliquetis* de ceux qui se battoient reveilla les plus endormis.

Ce mot vient par onomatopée, du bruit que font les armes quand on se bat.

CLIQUETTE. s. f. Instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois que l'on met entre les doigts, & qu'on bat les uns contre les autres, qui font du bruit, pour peu qu'on y touche. *Crepitaculum.* Les ladres étoient autrefois obligez de porter des *cliquettes*, pour avèrtir les autres de ne les pas approcher, de crainte de prendre du mauvais air.

Cliquette, est aussi un tèrme d'Horloger, & signifie une petite languette que l'on met sur le balancier, & qui dodine avec lui à droit & à gauche, pour en rendre le mouvement plus régulier; les spirales qu'on y met aujourd'hui font encore un meilleur effet. *Lamina.* Moutre à *cliquette*, est celle qui a une *cliquette.*

CLISSE. s. f. On appelle ainsi une claye faite d'ozier, ou de branches d'arbres. *Crates viminea.*

Clisse, en tèrmes de Chirurgie, signifie une petite bande de bois, ou de fèr blanc. *Assula, lamina.* On se sèrt de *clisses* pour tenir en état les os fracturez.

CLISSER. v. act. Mettre des *clisses*, en Latin, *crates inducere.* En Chirurgie c'est mettre des *clisses* autour de l'os fracturé. *Assulis, ou laminis disrupta ossa firmare.*

Clissé, ée. adj. Qui est couvèrt de clayes, revêtu de clayes. *Crate, ou cratibus, tectus, instructus, deffensus.* Le Roi (Louïs XIV.) s'est sèrvi de ce tèrme dans le propre, dans ses remarques sur un retranchement que César avoit fait faire, voici ses tèrmes. Quoique César ait appellé mur l'ouvrage qu'il fit pour empêcher aux Suisses le passage du Rhône, les vuidanges du fossé qu'il énonce supposant plutôt un retranchement, il a été nécessaire pour concilier l'un & l'autre de représenter un rempart avec des parapets *clissez*, appellez *plutei*, tels que les Anciens employoient en semblables occasions.

CLISSON. s. m. Petite ville de France dans la haute Bretagne sur la Seure. Olivier de *Clisson*, qui fut Connétable de France en 1380. se disoit Seigneur de *Clisson.* Les anciens titres l'appellent en Latin *Clicchio, Clichio, & Clicho.* De là s'est fait *Cliçon*, & puis *Clisson.*

CLISSONNOIS. s. m. Le *Clissonnois*, est un petit païs aux environs de Clisson. *Clicchionensis pagus.*

CLITIE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémone à peluche, d'une couleur de chair entremêlée d'incarnadin, sa peluche est fort bien rangée, à la manière des soucis doubles. C'est une des plus belles anémônes à peluche que l'on puisse voir. Morin.

CLITORIS. s. m. Petit corps rond, situé au haut des parties naturelles des femmes, tout auprès de la grande fente, & qui a la fi-

gure d'un gland. Il est d'ordinaire assez petit ; il y a des femmes qui l'ont fort gros & fort long. Il ressemble en beaucoup de chôses à la vèrge de l'homme : il est compôsé des mêmes parties : il a deux nèrfs cavèrneux, un gland à l'extrémité couvèrt d'un prépuce, mais qui n'est pas pèrcé, & quatre muscles, deux érecteurs, & deux éjaculateurs. Il enfle, & devient dur dans cèrtaines occasions. Il s'est trouvé des femmes qui en ont abusé. C'est une partie extrêmement sensible, qui est le siége principal du plaisir. Quelques-uns l'appellent la *vèrge de la femme*. On le retranche quelquefois, quand il sort trop en dehors.

C L O.

CLOACINE. s. f. *Cloacina*. Déesse qui présidoit aux cloaques. C'est Tatius, non pas Roi des Romains, comme dit Hofman, mais apparemment celui qui fut chèf des Sabins, qui la trouva dans un cloaque & la consacra. S. Augustin en parle au L. IV. de la Cité de Dieu c. 23.

CLOAQUE. s. m. & f. Aquéduc soutèrrain, égoût dans lequel s'écoulent, se reçoivent les immondices d'une ville, d'une maison. *Cloaca*. Les vapeurs infectées qui s'élévent des eaux croupies, des *cloaques* publics, sont une des causes éloignées de la peste. JOURN. DES SÇAV. On ne peut mettre un *cloaque* proche la maison de son voisin sans titre ; car c'est une espéce de sèrvitude. On a de la peine à vendre cette maison, car elle est bâtie sur un *cloaque*, sur un égoût de la ville. Il est défendu de faire des *cloaques* contre la maison de son voisin, sans y faire un contremur.

Ce mot vient du Grèc κλύζω, *purgo*.

CLOAQUE, signifie aussi par èxtension, Tout lieu puant. Il est logé dans un quartier plein de Tanneurs, de Corroyeurs, c'est un vrai *cloaque*. Ce pedant est si mal propre, que sa chambre est un vrai *cloaque*. On appelloit autrefois *cloaque*, les latrines d'une maison. *Latrina*.

CLOCHE. s. f. C'est une piéce de métal qui sèrt pour appeller les Chrétiens à l'Église, & pour faire quelque assemblée, convocation, ou réjouïssance. *Campana, campanum*. Les Musiciens la mettent entre les Instrumens de Musique, qu'on appelle *de percussion*. Elle est faite en forme de poire ouvèrte par enbas avec un battant de fèr, & elle est suspenduë sur une grosse charpente de bois qu'on appelle *mouton*, dans laquelle ses anses sont enclavées. Sa partie la plus haute, qui est faite en timbre, ou en calote, s'appelle le *cerveau*. Les traits ou les courbures de l'endroit où la *cloche* s'élargit, s'appelle les *faussures*, & les bords de la *cloche* où frape le batant, s'appellent les *pinces*. Les Fondeurs ont un diapason, ou une échelle campanaire, qu'ils appellent aussi *brochette*, ou *bâton*, qui sèrt à connoitre & à mesurer la grandeur, ou l'épaisseur, le poids & le son des *cloches*. Leur matière est un métal compôsé de vingt livres d'étain sur cent livres de rosette. On donne quinze fois l'épaisseur du bord au diamètre d'une *cloche*, & douze bords à sa hauteur.

La grosse *cloche* de Rouën pêse quarante mille livres, & s'appelle *George d'Amboise* ; d'autres ne disent que trente-trois mille livres, comme le portent des vèrs Latins qu'on lit dessus. Son battant est de sept cens dix livres, sa circonférence de trente piéds, & son diamétre de huit piéds & un tièrs. Nankin, ville de la Chine, étoit célèbre autrefois par la grandeur de ses *cloches*, mais leur poids énorme ayant emporté le donjon où elles étoient suspenduës, tout le bâtiment tomba en ruïne ; & les *cloches* sont depuis demeurées à tèrre, sans qu'on se soit mis en devoir de les remonter. La hauteur d'une de ses *cloches* est d'onze piéds de Roi, & son anse de deux. Son diamétre pris dans la plus grande largeur en a sept, si on y comprend l'épaisseur des bords. La circonférence extérieure est de 22 piéds, & quoiqu'elle diminuë en montant, ce n'est pourtant pas en même proportion que nos *cloches* d'Europe ; car sa figure est prèsque cylindrique, à la résèrve d'un renflement considérable qui paroit vèrs le milieu, où le contour est aussi grand que celui de ses bords. Elle est entourée de plusieurs moulures, filets, & platebandes. Le limbe inférieur a six poûces & demi d'épaisseur, ce qui diminuë toûjours jusqu'à la courbure, où commence la conoïde, de sorte que sous l'anse elle n'est tout au plus épaisse que de deux poûces. Ce qui se peut mesurer assez précisément, parce qu'on y a laissé un trou pour en augmenter le son, suivant l'opinion des Chinois. Ces *Cloches* ont été fonduës sous le prémier Empereur de la Dynastie précedente, qui régnoit il y a plus de 300 ans. Elles ont chacune leur nom particulier. La Pendante, *Tchoui* ; la Mangeante, *Chè* ; la Dormante, *Choui* ; la volonté, *si*. Il n'y en avoit que trois dans Nankin, mais la Géographie Chinoise en marque une quatrième au delà du fleuve Kiam. Supposant que le piéd cubique de cuivre pêse six cens quarante huit livres, la *cloche* dont on a pris les mesures peseroit environ quatre vingt dix milliers, si sa grosseur & son épaisseur étoient par tout égales. Pour la grosseur il n'y a pas beaucoup de différence ; mais l'épaisseur diminuë uniformément jusqu'à l'anse, où elle a deux poûces : ainsi prenant quatre pouces & un peu plus pour la moyenne proportionnelle, & supposant l'alliage un peu moins pesant que le cuivre, la *cloche* avec son anse pesera environ cinquante milliers, c'est-à-dire, qu'elle sera deux fois plus pesante que celle d'Erfort, que le P. Kirker dit être la plus grande *cloche* du monde. Mais il y en a à Pekin sept autres fonduës sous le regne d'Youlo, il y a près de 300 ans, dont chacune pêse six vingt mille livres. Leur ouvèrture a douze piéds de diametre ; elles en ont 40 de circuit & 12 de hauteur sans compter l'anse, qui est pour le moins de 3 piéds. Mais autant que les *cloches* de la Chine surpassent celles d'Europe en grandeur, autant leur sont-elles inférieures par la beauté du son, soit que nôtre métal soit plus pur, & l'alliage mieux obsèrvé, soit que la figure & la fonte des nôtres en soient meilleures. Leur son est extrêmement obscur, parce qu'on les frappe avec un battant de fèr, ou de quelque autre métal, mais avec un marteau de bois. Les Chinois ont dans toutes leurs villes de fort grandes *cloches* destinées à marquer les veilles de la nuit. P. LE COMTE. Jean Struys dit dans ses Voyages, que les *Cloches* de Moscou pêsent trois cent quatre vingt quatorze mille livres.

Il se fait un frémissement de chaque partie de la *cloche* lors qu'elle sonne ; & le P. François Maria Grimaldi soutient dans sa Physique, que le moindre coup qu'on frape sur une *cloche* fait approcher & éloigner successivement toutes ses parties les unes des autres, & que c'est ce frémissement qui cause le son. On a obsèrvé que les *cloches* s'entendent de plus loin dans les plaines, que sur les montagnes ; & que celles des vallées se font encore entendre de plus loin que celles des plaines. Les Religieux s'assemblent capitulairement au son de la *cloche*. C'étoit autrefois l'office des Prêtres de sonner les *cloches*, & sur tout dans les Cathedrales, & on les appelloit *Klockmans*. Ce nom qui est Alleman, ou de l'ancien Celtique, ou de l'ancien Franc, & qui signifie *Hommes des cloches*, est encore en usage dans l'Église d'Amiens. On a appellé *cloche bannale*, la *cloche* du béfroi, ou la *cloche* de la Commune. On fait un bruit, un carillon de *cloches* dans les réjouïssances publiques, & dans les Fêtes de l'Église.

Les Bollandistes, *febr. T. I. p.* 423. *T. III. p.* 104. E, 105. B. & Ménage dérivent ce mot de *cloca*, ou *clocca cloccum*, qui se trouvent en ce sens dans la vie de S. Auschaire, dans celles de S. Rambert & de S. Liobe, dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans d'autres Auteurs du même siécle. Or *Clocca*, ou *cloca*, ou *clecca*, vient de l'Alleman &c. *cloche*, ou plutôt *glocke*, signifiant la même chôse. Et ce qui prouve cette origine Allemande, c'est qu'on trouve aussi *glocca*, & *glogga*, dans la basse Latinité. Fauchet croit que c'est un vieux mot François, parceque l'aller & le revenir d'une *cloche* représente l'alleure d'un boiteux, ce qu'on appelloit *clocher*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *cloch*, qui est un mot du langage Armorique, ou Bas-Breton, qui signifie *cloche*. D'autres le dérivent de *clangor*, parceque c'étoit au son des *cloches* qu'on signifioit le jeûne, ou la pénitence ; d'autres du Grèc καλεῖν, qui signifie *vocare*, d'où les Latins ont fait *calata comitia* ; d'autres du Grèc κλώζειν, qui signifie *sonner avec la bouche*. Quelques-uns le dérivent de *cochlea*, à cause de sa figure. Du Cange enfin le dérive du Saxon *clugga*. Et quelques-uns dérivent tous ces mots du Latin *glocire*. Jérôme Magius dans les fèrs chez les Turcs écrivit deux Traitez, l'un des *Cloches*, & l'autre du Chevalet, sans d'autre secours que celui de sa mémoire. VIGN. MARV.

On tient que les *cloches* ont été faites à Nole, dont S. Paulin a été Évêque, ou que du moins c'est lui qui en a introduit l'usage dans le sèrvice divin : ce qui les a fait appeller *nola*, & *campana*, parceque Nole est dans la Campagne de Rome. On peut néanmoins douter si les *cloches* n'ont point été appellées *campana*, & *nola*, non pas parce qu'elles ont été inventées à Nole, ou dans la Campagne de Rome ; mais parce qu'on a trouvé dans la Campagne d'Italie la manière de les suspendre & de les balancer comme l'on fait, ou bien qu'on les a suspenduës & balancées ainsi sur le modele d'une balance inventée ou usitée dans la Campagne d'Italie ; car on trouve en Latin un contre poids, ou balance appellée *Campana statera* ; & en Grèc Καμπανίζειν, pour *ponderare*, dans Nicétas Choniates. Quelques-uns font distinction, & appellent les grandes *cloches*, *campana*, & les petites ou sonnetes *nola*. Ce mot se dit proprement des grelots qu'on met au collier des chiens, aux piéds des oiseaux, & au poitral des chevaux & mulets. On a dit aussi, *nola refectorii* ; & on a donné le même nom à ces *cloches* qu'on sonne pendant l'élévation de l'hostie. Polydôre Virgile en attribuë l'invention au Pape Sabinian qui succéda à saint Grégoire, & qui le dèrnièr se qualifia Évêque de Rome. Mais il se trompe, car Saint Jérôme, contemporain de S. Paulin, a parlé d'une *cloche*. Dans la vie de S. Loup, qui

qui vivoit au commencement du VII^e siécle, il est parlé d'une *cloche* qui étoit dans l'Église pour appeller le peuple. Le Pape Sabinien n'inventa pas les *cloches*, mais il ordonna, que l'on distingueroit les heures canoniques par le son d'une *cloche*. Ovide, Tibulle, Martial, Stace, Manilie, & les Auteurs Grècs, font mention de *cloches*, *tintinnabula*, & d'airain bruyant. *Crepitantia*, *Strepitantia æra*. Il ne suit pas néanmoins de là que ce fussent des *cloches*. Suetône, Dion, Strabon, Polybe, Josephe, & autres, en ont fait aussi mention sous les noms de *petasus*, *tintinnabulum*, *æramentum*, *crotalum*, *signum* &c. En effet Polidôre Virgile *De Inv. Rer. L. VI. C.* 12. ne dit pas, comme il l'a écrit dans la prémière édition de ce livre, que le Pape Sabinien successeur de S. Grégoire fût l'inventeur des *Cloches*; mais seulement que c'est lui qui introduisit l'usage d'appeller le peuple aux saints Offices au son des *cloches*. Hieronymus Magius, dans le livre qu'il a fait éxprès *de tintinnabulis*, en fait voir l'antiquité. Quelques Auteurs croyent que nos *Cloches*, sur tout les grosses, sont une invention nouvelle. Leur raison est que le nom en est modèrne. Il ne paroît pas qu'on ait eû de grosses *cloches* beaucoup avant le sixième siécle. En 610 Loup Evêque d'Orléans étant à Sens, que l'armée de Clotaire assiégeoit, l'étonna si fort en faisant sonner les *cloches* de l'Église de S. Étienne, que toute l'armée prit la fuite. Preuve que ce n'étoit point une chôse encore fort connuë, ni fort usitée. Bede L. IV. C. 23. nous apprend que sur la fin du même siécle il y en avoit en Anglerèrre, & qu'on s'en sèrvoit pour appeller à la prière.

Les Grècs n'ont connu les *cloches* qu'au IX^e siécle. C'est un Vénitien qui leur en apprit la fabrique. Il n'est pas vrai que dans l'Église Orientale l'usage des *cloches* ait été tout-à-fait inconnu, & qu'on y ait toûjours appellé le peuple au sèrvice avec des maillets de bois, comme on fait présentement. Léo Allatius dans sa dissèrtation *touchant les Temples des Grecs*, prouve le contraire par George Pachymère & par Michel Psellus, qui font mention des *cloches* qui étoient dans quelques Temples, ou Églises des Grècs. Il prétend qu'après la prise de Constantinople l'usage des *cloches* fut défendu par les Turcs, de peur que leur son ne fût contraire au repos des âmes qui sont selon eux errantes dans l'air. Il ajoûte que l'usage des *cloches* est encore dans quelques endroits qui sont éloignez de tout commèrce des Turcs, & qu'il y en a de très-anciennes au mont Athos. Le P. Jérôme Dandini suppôse aussi dans son voyage du Mont Liban, qu'il y avoit de véritables *cloches* dans les Églises des Grècs avant qu'ils fussent sous la domination des Turcs, qui en ont fait, dit-il, des piéces d'artillerie. M. Simon dans ses remarques sur ce voyage croit que les Turcs n'ont privé de l'usage des *cloches* les Chrétiens de leur obeïssance, que par des raisons de politique, parceque le son des *cloches* peut sèrvir de signal pour l'éxécution des revoltes, & pour donner l'alarme par tout en peu de tems. Voyez *Minaret*. En 1552. la ville de Bourdeaux fut privée de ses *cloches* pour cause de rébellion; & quand on voulut les lui restituer, le peuple s'y oppôsa, après en avoir ressenti le repos, & la commodité de n'être point importuné du son, & du tintamarre des *cloches*.

Matthieu Paris dit qu'autrefois pendant le deüil l'usage des *cloches* étoit défendu; d'où vient qu'on ne les sonne point le jour du Vendredi Saint: mais aujourd'hui on en fait une des principales cérémonies des entèrremens. Les Égyptiens n'ont que des *cloches* de bois, à la résèrve d'une seule de fonte qui a été apportée par les Francs dans le Monastère de S. Antoine. Ils en attribuënt l'invention à Noé, qu'ils disent avoir fait la prémière par le commandement de Dieu. L'on a éxpliqué les usages d'une *cloche* en deux vèrs techniques Latins que voici,

> *Laudo Deum verum, plebem voco, congrego Clerum,*
> *Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

C'étoit une ancienne coutume de sonner les *cloches* pour un moribond, afin d'avèrtir les fidéles de prier pour lui; comme l'a remarqué le R. P. Mabillon, *Acta SS. Bened. Sæc. III. P. I. Præf. N.* 102. C'est de là que le son que l'on sonne pour un mort, & qui s'appelle ailleurs un *Clas*, s'appelle à Rheims l'*Abbé mort*, par corruption pour l'*Abboy de la mort*.

La coutume de sonner les *cloches* aux approches du tonnèrre n'est pas nouvelle, mais ce n'étoit pas seulement pour ébranler l'air qu'on les sonnoit, c'étoit pour assembler le peuple, qui alloit à l'Église prier Dieu de présèrver la paroisse des effèts de ce tèrrible météore. LOBINEAU, *T. I. p.* 847.

Durand, dans son *Rationale Divinor. Officiorum* L. I. C. 4. distingue six espéces de *cloches*. La prémière est celle qui sèrt dans les Communautez au Réfectoire, & s'appelle *squilla*. La seconde, qu'il nomme *cymbalum*, sèrt au cloître. La troisième, *nola*, dans le chœur. La quatrième, *nolula*, est celle de l'horloge; la cinquième, qui se met dans le clocher, s'apelle *campana*; & la sixième, qui sont celles des tours, *signum*.

On fait une cérémonie pour le baptême, ou la bénédiction des *cloches*. Cette cérémonie est très-ancienne, aussi bien que le nom de baptême qu'on lui donne; car on dit baptême d'une *cloche*, baptiser une *cloche*; comme Yves de Chartres rapporte qu'on baptisoit autrefois les Églises, au lieu de dire qu'on les bénissoit. Quelques Auteurs écrivent que cette coutume de baptiser les *cloches* fut introduite par le Pape Jean XIII^e en 972. mais il est manifeste qu'elle est plus ancienne, puisqu'un Capitulaire de Charlemagne de l'an 789. défend de baptiser les *cloches*, & qu'au rapport d'Alcuin cet usage étoit établi long-tems avant le VIII^e siécle. Cela doit donc s'entendre d'un réglement que fit Jean XIII^e d'un ordre qu'il porta de baptiser ou de benir les *cloches* qui doivent sèrvir à l'Église, parceque cet usage déja ancien, avoit été intèrrompu, ou negligé, &c. Le Roi Robert faisant faire en 1029. la dédicace de l'Église de S. Agnan d'Orléans, y donna entre autres présens cinq *cloches*, dont l'une, qu'il avoit fait baptiser, & à laquelle il avoit donné son nom, pesoit deux mille six cens. Ce qui montre qu'alors la bénédiction des *cloches* s'appelloit encore baptême, & que la défense du Capitulaire de Charlemagne n'eut point de lieu, ou dura peu. Le Moine Helgand, qui rapporte ce qu'on vient de dire, marque qu'on y employoit l'huile & le chrême. Voyez BAPTÊME & BAPTISER. Par Arrêt du Parlement de Paris en 1603. l'on a jugé qu'un Fondeur de *cloches* peut les revendiquer, & les faire dépendre de l'Église, quoiqu'elles ayent été bénites & consacrées, quand il n'a pas été payé de la valeur.

CLOCHE, s'employe provèrbialement en ces phrâses. Il est tems de fondre la *cloche*, c'est-à-dire, de tèrminer une affaire, de prendre la dèrnière résolution. Être étonné, être penaut comme un Fondeur de *cloches*; c'est-à-dire, être confus & muet, voyant qu'une affaire qui pouvoit être bonne nous a mal réüssi par nôtre faute.

> *A ce discours Godard mille fois plus surpris*
> *Que ne l'est un Fondeur de* cloche
> *Tire son écu de sa poche.* NOUV. CH. DE VÈRS.

On dit aussi de ceux qui disent tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, qu'ils sont comme les *cloches*, qu'on leur fait dire tout ce qu'on veut. On appelle Gentilshommes de la *cloche*, ceux qui ne sont nobles que pour avoir passé en de cèrtaines charges de Mairie, ou d'Échevinage, qui se donnent au son de la *cloche*. On dit, qu'on fait sonner la grosse *cloche*, quand on fait parler le maître, celui qui a l'autorité pour conclurre. On dit aussi, qu'un homme n'est pas sujet à un coup de *cloche*; pour dire, qu'il n'est pas sujet de se rendre à une cèrtaine heure à son devoir, ni à dîner, souper, &c.

CLOCHES, se dit en guèrre, du droit que le Grand Maître de l'Artillerie a sur tout le métal d'une place qui a été battuë du canon. Les habitans achettent ce métal, & payent une cèrtaine somme pour les *cloches*.

CLOCHES se dit aussi de cèrtains vaisseaux & utenciles qui ont la figure d'une *cloche*. Les Jardiniérs mettent des *cloches* de vèrre sur des melons pour les garentir des injures de l'air. *Testu vitreum*. On fait cuire des fruits sous une *cloche* de fèr qu'on fait rougir. *Testu æreum*. On a trouvé l'invention de faire descendre des hommes au fond de la mèr dans de grandes *cloches* de bois. On en voit les figures dans le Journal des Sçavans. Il y en a aussi de fèr, de cuivre, ou d'autre matière semblable: celles qui sont de bois, doivent être renforcées de cèrcles de fèr, & chargées de plaques ou de pièces de quelque métal.

CLOCHE, en tèrme de Jardinier Fleuriste, c'est le haut de la fleur, lequel forme une espéce de calice. On l'appelle Vâse en calice; mais on dit du Jacinthe & de l'oreille d'Ours, la *cloche* de ce Jacinthe est belle. MORIN.

CLOCHE, se dit aussi en tèrmes de Médecine, des ampoules ou vessies pleines de sérositez qui viennent aux piéds & aux mains par trop de travail ou de marche, ou aux autres parties quand elles ont souffèrt du feu. *Pustula*. Il vient des *cloches* aux mains & aux piéds à ceux qui ne sont pas accoutumez à fendre du bois, ou à marcher. La brûlure cause aussi-tôt de grosses *cloches*.

CLOCHE. s. f. Ancien habillement des femmes Parisiennes. Cappe, Capot. *Amiculum rotundum*. Aimon, ou son Continuateur, qui a écrit la vie de Loüis le Débonnaire, fils de Charlemagne, dit qu'il prit envie à Charlemagne, lorsqu'il faisoit la guèrre aux Saxons, d'envoyer chèrcher son fils Loüis qui étoit Roi d'Aquitaine, lequel alla trouver son père, étant vêtu à la mode des Gascons, *amiculo rotundo*; mais que l'Auteur de la Chronique de S. Denys a tourné *d'une cloche ronde*, étant cèrtain que dans Paris encore aujourd'hui on appelle une *cloche*, les chappes que les Parisiennes portent, qui couvrent la tête, & ne passent point la ceinture. CATEL, *hist. de Lang. L. I. p.* 7. Il imprimoit en 1633.

Ailleurs

Ailleurs cet habillement s'appelle Capot. Il n'est plus d'usage à Paris, ni en beaucoup d'autres endroits.

On appelloit aussi autrefois *cloche*, une espéce d'habillement qu'on portoit à cheval, qui étoit étroit par enhaut, mais large & arrondi par enbas en forme d'une *cloche*. *Cappa*. Du Cange.

CLOCHEMAN. f. f. Vieux mot. Jean le Maire appelle *clocheman*, le mouton qui conduit le troupeau, par le son d'une clochette penduë au cou. *Prases gregis aries*. Moutons *clochemans*, ou sonnaliers, &c. Mr Ménage dit, que *clocman* signifioit un sonneur de cloches : il est encore en usage dans l'Église d'Amiens. On dit *clocman*, par abbreviation de *clocheman*, & *clocheman* vient de deux mots Allemands, ou de l'ancien Franc, ou peut-être de l'ancien Celtique, *clocke*, *cloche* : & *man*, homme, comme si l'on disoit l'*homme à la cloche*, pour dire *sonneur* : il y a dans la langue Allemande beaucoup de mots composez de cette manière.

Clokman se disoit autrefois du Prêtre qui avoit charge de sonner les cloches, & il est encore en usage dans l'Église d'Amiens.

CLOCHER. f. m. Bâtiment fort élevé faisant partie d'une Église ; c'est où on loge, on suspend les cloches. *Æris campani turris*, *turris campanaria*. On voit les *clochers* de Chartres de sept lieuës loin. Il y a des *clochers* quarrez & de pierre en forme de tours, qui partent de fond, comme les *clochers* des Églises de Paris, de Rheims, &c. d'autres de charpente qui sont sur les toits des Églises, qu'on appelle *aiguilles*, ou *fléches*. On dit que les coqs ont été mis sur les *clochers*, pour signifier, que le Prêtre est comme le coq de Dieu, qui doit veiller pour appeller à Matines ceux qui dorment. Magius dans son Traité des cloches, parle aussi des *clochers*. Il dit que le plus remarquable de tous est celui de marbre qui se voit à Pise, lequel panche tout d'un côté, & semble prêt à tomber ; ce qui n'est point arrivé par un tremblement de terre, comme quelques-uns disent, mais a été fait à dessein par l'Architecte, comme il est aisé de juger par les planchers, les portes & les fenêtres, qui sont toutes de niveau.

Clocher s'est fait de Cloche, de même que dans la basse Latinité *Cloccarium* s'est fait de *clocca*.

Clocher, se dit aussi de l'Église même, dont le clocher fait une si considérable partie, ou celle qui se voit le plus & de plus loin. *Ædes sacra*, *Templum*. Il soutint jusqu'au bout l'honneur de son *clocher*. Boil.

Clocher, se prend aussi pour une Parroisse. *Paræcia*, *Parochia*. Il y a tant de *clochers* dans les païs d'Élection en France. On dit, qu'un homme se bat des pierres du *clocher*, quand il plaide aux dépens d'un Benéfice qu'on lui conteste, & dont il est en possession. On dit aussi, qu'un Curé n'a besoin d'autre titre que son *clocher* pour demander des dîmes ; pour dire, que de droit commun elles sont duës aux Curez, s'il n'y a titre ou possession au contraire. On dit, qu'un homme n'a jamais perdu de vuë le *clocher* de son village ; pour dire, qu'il est niais, peu expérimenté, qu'il n'a jamais vû le monde. On dit des boiteux qu'ils entrent à l'Église par le *clocher*, par une basse équivoque du *clocher* de l'Église avec le *clocher* des jambes.

Clocher. v. a. Tèrme de Jardinage. C'est mettre une plante sous une cloche, la couvrir d'une cloche pour la garantir des injures de l'air, & sur tout du froid. *Testu vitreo includere*, *operire*, *tegere*. Je viens de *clocher* mes melons. *Clochez* vos melons crainte du froid. Liger.

Cloché, ée. part. & adj. Tèrme de Jardinier. Couvèrt, garni d'une cloche. *Testu vitreo inclusus*, *opertus*, *tectus*. J'ai deux cent piéds de melon *clochez*. La Quint. Présque tous mes melons sont *clochez*. Liger.

CLOCHER. v. n. Boiter, ne marcher pas droit, incliner plus d'un côté que de l'autre en marchant. *Claudicare*. Il *cloche* des deux côtez, ou d'un côté seulement.

On dit aussi, qu'une chóse *cloche*, lorsqu'elle n'est pas juste, qu'il y a quelque chôse à redire, à souhaiter. *Deficere*. Voilà un raisonnement qui *cloche*, qui n'est pas en forme. Cette comparaison *cloche*, son application n'est pas juste. Il y a quelque chôse qui *cloche* en ce procès, qui n'est pas bien justifié. Toutes les comparaisons prises de la nature, pour expliquer les mèrveilles de la Religion, *clochent* toujours & demeurent imparfaites. Pélis s.

On dit, qu'il ne faut pas *clocher* devant les boiteux ; pour dire, qu'il ne faut pas contrefaire un autre, ni lui reprocher un vice naturel dont il n'est pas cause : c'est pour dire aussi, qu'il ne faut pas faire le capable devant celui qui est plus habile.

A CLOCHE-PIÉD. adv. Qui se dit de ceux qui marchent en sautillant sur un piéd, tandis que l'autre est en l'air, ou qui demeurent long tems sur un même piéd. *Suspenso altero incedens pede*. Ils ont sauté l'un contre l'autre *à cloche-piéd*.

CLOCHETTE. f. f. Petite cloche qu'on peut tenir, faire sonner à la main. *Tintinnabulum*. Une *clochette* de cuivre, d'argent. On a une *clochette* sur son bureau pour appeller ses valèts. Dans l'Église Catholique, le viatique que l'on porte aux malades est précédé d'un *clochette* pour avertir les gens. Zonaras L. II. dit que quand un Romain triomphoit, au char de triomphe étoit penduë une *clochette* avec un foüet, pour faire souvenir le triomphant qu'il pouvoit arriver qu'il fût fustigé & condamné à mort : car ceux que l'on conduisoit au supplice portoient une *clochette*, pour avèrtir le peuple qu'il eût à se retirer, & ne le point toucher de crainte d'être soüillé ; & cette coutume s'obsèrve encore par les Turcs. Favyn, *Hist. de Nav. L. X. p.* 554.

Clochettes, en Architecture, ce sont de petits corps en forme de petite cloche qu'on met au dessous de la corniche Dorique au droit des triglyphes. *Denticuli*.

Clochette, est aussi une petite fleur jaune tirant sur le blanc, que l'on appelle autrement campanule. Voyez Campanule. Les *Clochettes*, que quelques uns appellent aussi Narcisses sauvages, & les autres Narcisses bâtardes d'Espagne, diffèrent non seulement en grandeur & en figure, car il y en a de grandes, de petites, de simples, de doubles ; mais encore en couleur, les unes sont jaûnes claires, les autres d'un jaûne lavé, & quelques unes blanchâtres. La simple jette six feuilles, au milieu desquelles sort un gaudet qui est présque de la longueur d'un demi doigt, étroit & rond par le fond, qui s'élargissant à l'ouvèrture fait la figure d'une trompette, ou d'une cloche. La petite, la jaune lavée, & la blanchâtre, ne diffèrent de la précédente que par la grandeur & la couleur. Il y en a quatre espéces de doubles, trois grandes & une petite. La prémière fait une fleur semblable au narcisse rosat, bien que le gaudet de celui-ci soit plus rond que celui de l'autre. Cette fleur pour l'abondance de ses fleurs, est fort sujette à se dépecer. La seconde espéce fait sortir de son gaudet un bouquet de feüilles assez touffu. La troisiéme a deux gaudets l'un dans l'autre, & qui la rend très-agréable. La petite espéce double ouvre un tour ou deux de feüilles, au milieu desquelles s'éleve un gaudet avec d'autres feüilles. Les *clochettes* se doivent planter au soleil, dans un tèrroir comme pour les potagers. Il ne leur faut que quatre doigts de profondeur, & la moitié d'un empan de distance. On les leve tous les trois ans pour les décharger de leurs cayeux. Morin.

CLOELIA. Voyez Clovlia.

CLOCMAN, ou CLOKMAN. Voyez Clocheman.

CLOFICHER. v. act. Vieux mot, qui veut dire, *clouer*. *Clavis figere*. Il est compôsé de *clou*, & de *ficher* ; ficher un clou.

CLOFYF. f. m. Oiseau d'Afrique qui est noir, & de la grosseur d'un étourneau. Les Négres s'imaginent que par son chant il prédit les bons & les mauvais évenemens. Quand ils menacent quelqu'un d'une mort funeste, ils lui disent que le *clofyf* a chanté sur lui.

CLOISON. f. f. Séparation de chambres faites avec des ais, ou de quelques piéces de charpente liées de maçonnerie. *Septimentum*, *clausura*. Les chambres qui sont fermées de *cloisons* sont extrêmement froides. On appelle *cloison simple*, celle qui est à bois apparent, hourdée, & enduite d'après les poteaux. *Cloison recouverte*, celle qui est lattée, & contrelattée, & enduite de plâtre, ou lambrissée. *Cloison creuse*, celle qui est sans hourdi entre les poteaux, & qui est recouvèrte de lambris de plâtre, pour empêcher le bruit, & la charge, lorsqu'elle porte à faux. *Cloison d'ais*, celle qui est faite avec des ais, ou lambrissée des deux côtez, pour ménager la place, & la charge. *Cloison de menuiserie*, celle qui est faite de planches à rainures, & languettes pôsées en coulisse, & dont on se sèrt pour faire des retranchemens dans une grande piéce. Il se fait aussi des *cloisons d'assemblage*. *Cloison à jour*, est celle qui depuis une cèrtaine hauteur est faite de barreau de bois quarrez, ou tournez. On appelle aussi *cloison de ferrure*, des plaques de fèr qui enfèrment le ressort.

Cloison, en tèrme de Médecine & d'Anatomie, est une séparation dans les cavitez du corps humain : une membrane qui sépare une cavité du corps en deux parties. Nicolas Massa, Vénitien, qui vivoit vèrs l'an 1530, a décrit fort exactement la *cloison*, qui sépare le scrotum en deux cavitez ; découvèrte dont quelques uns de nos Modèrnes se sont fait honneur mal à propos.

Cloison, est aussi un cèrtain subside, qui se paye en Anjou par les Marchands fréquentans la rivière de Loire. Il fut imposé par Louis II. Duc d'Anjou sous prétexte qu'il avoit besoin d'argent pour faire la *cloison* des villes d'Angers, & de Saumur. Le nom de ce droit s'écrit aussi *clouaison*.

CLOISONNAGE. f. m. C'est la même chôse que *Cloison*. Le *cloisonnage* de cette maison a tant coûté. Il peut se prendre aussi, & peut être mieux, pour l'action, le travail de mettre une cloison.

Ces mots viennent du vèrbe *claudere*, *fermer*.

CLOISTRE. f. m. Habitation fèrmée de murailles où logent des Chanoines,

Chanoines, & des Religieux. *Claustrum Cœnobii*. Les *Cloîtres* des Chanoines sont composéz des maisons appartenantes aux Chapitres, que les Chanoines tiennent à vie, pour s'y loger. C'est par un abus que les séculiers, & les femmes, logent dans les *Cloîtres* des Chanoines, comme à Paris dans les *Cloîtres* de Nôtre Dame, de S. Honoré, &c.

Ce mot vient du Latin *claustrum*. Nicod.

Cloistre, se dit plus particulièrement des Monastères fermez des Religieux, des Religieuses. Les gens qui ont renoncé au monde se retirent dans un *Cloître*. On a condamné cette femme à être mise dans un *Cloître* pour y faire pénitence. Les pères regardent d'ordinaire les *cloîtres* comme une décharge de ce qui les incommode dans leur famille, & offrent à Dieu ceux de leurs enfans qui leur déplaisent. S'il y a du danger à jetter dans le *Cloître* des âmes remplies de l'amour du monde, il n'y en a pas moins à retenir dans le siècle des âmes fragiles, qui se pourront sanctifier dans la retraite. Combien de gens s'enfèrment dans un *Cloître* pour y sacrifier à Dieu les restes languissans d'une vie dont ils ne peuvent plus joüir! Il y a longtems que l'on prend ainsi le mot *Cloître* pour tout le monastère. Voyez Pierre de Blois, dans l'article suivant.

Cloistre, se dit encore plus particulièrement de la principale partie des lieux réguliers, qui est un quarré de bâtiment compris en quatre galeries, lequel est placé d'ordinaire entre l'Église, le Chapitre & le Réfectoire, & au dessus duquel est le dortoir. *Peristylium*. Les Processions des Religieux se font autour de leurs *Cloîtres*. Les *Cloîtres* servoient à plusieurs usages anciennement dans les Monastères. 1°, C'étoit là où les Moines faisoient leurs lectures, comme il paroit par l'Épitome de l'Empereur Loüis sur la Regle de S. Benoit, la Concorde de S. Dunstan, c. 5. les actes de S. Volfgang. c. 7. C'étoit du côté qui touchoit l'Église, que l'on faisoit la lecture morale, c'est-à-dire, au nord. 2°, Du côté de l'occident se tenoit la Classe. 3°, A l'orient étoit le Chapitre. 4°, Dans l'Église se faisoit la méditation spirituelle. C'est Pierre de Blois qui fait cette distinction dans son Sèrm. 25. Du Cange en conclut que tous ces différens exercices se faisoient dans le *Cloître* même; mais il se trompe. L'Église, le Chapitre, l'École n'étoient point des parties du *Cloître* même; mais des bâtimens qui donnoient sur le *Cloître*, attenant au *Cloître*. Il est vrai que Pierre de Blois dit que ces quatre exercices se faisoient dans les *Cloîtres* des Couvens; mais par *Cloître* il entend tout le Monastère, ou pour le moins les quatre corps de bâtimens attenants aux *Cloîtres*, comme il s'en explique lui-même dans son Sèrmon 36e où il dit que tout le Monastère, la commune habitation des Moines, s'appelle *Cloître*, parce qu'elle est enfèrmée de quatre corps de logis. Ce que nous venons de rapporter de Pierre de Blois & Adam de Breme c. 103. montre que la forme des *Cloîtres* étoit quarrée. Lancfranc marque dans la 3e sect. de ses Constitutions que c'étoit au *Cloître* que les Moines s'entretenoient à certaines heures du jour.

On dit en Architecture, qu'une maison est bâtie en *Cloître*, quand il y a des bâtimens sur les quatre côtez de la cour.

CLOISTRER. v. act. Enfèrmer dans un Cloître. *Intra cœnobii claustra aliquem claudere*. On a *cloîtré* cette femme par ordre de Justice. Cette fille s'est *cloîtrée* par pure dévotion, & malgré ses parens.

CLOISTRIER. adj. Religieux qui habite effectivement dans le Cloître, à la distinction de ceux qui sont dans la maison en qualité d'hôtes, ou qui sont réputez de dehors, parcequ'ils sont pourvûs de Bénéfices dépendans de la maison. *Monachus cœnobii claustris addictus*.

CLOP. subst. & adj. Vieux mot, qui signifie, Boiteux. *Claudus*. Le peuple dit encore *clopper*, pour boiter.

CLOPIN, CLOPANT. Expression burlesque, & plaisante, pour représenter l'action de clopiner, de marcher avec difficulté. *Claudicans*.

> *Mes gens s'en vont à trois piéds*
> clopin clopant *comme ils peuvent*
> *L'un contre l'autre jettez*,
> *Au moindre hoquet qu'ils treuvent*. La Font.

CLOPINER. v. n. Marcher avec difficulté, comme si on étoit boiteux. *Claudicare*. Celui qui se guérit de la goutte, va encore longtems en *clopinant*. Ce mot est bas.

CLOPORTE, ou CLAUSPORTE. Il est assez difficile de se déterminer pour le genre de ce mot. Danet, Furetière, l'Académie, le font masculin: mais les Médecins le font féminin, à l'autorité desquels Corneille dans son Dictionnaire des Arts & des Sciences, a apparemment déféré; car il le fait féminin aussi. Quoi qu'il en soit, c'est un insecte, ou petit vèr à plusieurs piéds, qui s'engendre sous les pierres, dans les murailles, & particulièrement autour des muids de vin. Si on le touche de la main, il se met en rond, & joint sa tête à son dèrrière. Les *cloportes* sont très-bons (ou très-bonnes) dans la colique néphrétique, dans le calcul, dans la difficulté d'uriner, dans la jaunisse, dans les obstructions, & dans plusieurs autres maladies. En Latin *blatta*, *scolopendra*, *centipes*; *multipeda*, *asellus*. On les a appellez aussi *cutiones*, & chez les Grècs, πολυπόδες.

Ce mot vient par corruption de *clausporques*, parceque ces animaux chez les Anciens & chez les Modèrnes ont passé pour tenir du pourceau. On les appelle en Champagne *porcelets*, en Italie *porcelletti*. On les appelle aussi en plusieurs lieux *porcelets de S. Antoine*; en Dauphiné, & dans le Lionnois, on les appelle *kaions*; c'est-à-dire, *cochons*. Il y a d'autres Provinces où on les appelle *truyes*; & ailleurs de noms approchans. Ménage. Il y a aussi des *cloportes* de mèr qui se trouvent dans l'eau salée, qu'on appelle en Latin *asellus marinus*, ou *scrofula*, qui au rapport des Pêcheurs, s'insinuant dans les mâchoures des pèrches, les font mourir.

CLÔRRE. v. act. Fèrmer, boucher quelque chôse. *Claudere*. *Clôrre* une porte, une boëte, un passage, une avenuë. On dit aussi, *Clôrre* l'œil, ou la paupière. Il n'a pû *clôrre* l'œil de toute la nuit. Dès que cet homme eut les yeux *clos*, on pilla sa succession; pour dire, dès qu'il fut mort.

Clôrre, est quelquefois un vèrbe neutre; cette porte ne *clôt* pas bien, cette chambre est froide, parceque la porte ne *clôt* pas tout-à-fait, ce pourpoint ne peut pas *clorre* par devant, il est trop étroit. *Claudi*, *clausum esse*.

Clôrre, signifie aussi, Faire une enceinte qui enfèrme un espace. *Clôrre* une ville de murs & de bastions. *Clôrre* un parc, un jardin de hayes, de fossez. *Sepire*, *circumdare*.

Clôrre, est aussi un tèrme de Vanier, qui signifie, Sèrrer l'osier avec le fèr à *clôrre*. *Clôrre* une corbeille, un van, une hotte &c. *Astringere*.

Clôrre, se dit aussi figurément en chôses morales. *Perficere*, *concludere*, *absolvere*, *terminare*. *Clôrre* une affaire, c'est la conclurre, la tèrminer. *Clôrre* une assemblée, c'est la rompre, la licentier, la finir. *Clôrre* un compte, c'est l'arrêter, voir combien il y a d'excès, ou de reste en la recette, ou dépense. *Clôrre* un inventaire, c'est y mettre le dèrnier article, qui est la prestation du fèrment qu'on fait faire aux parties, & à leurs domestiques, qu'ils n'ont recelé, ni vû receler ou divèrtir aucuns meubles ou effets de la maison. Mais on ne dit point, comme a fait Larrey, le volume par lequel je souhaite de *clôrre* l'histoire d'Anglètèrre, il faut dire, finir, ou tèrminer.

On dit aussi, *Clôrre* la bouche à quelqu'un; pour dire, qu'on lui a objecté de si fortes raisons, qu'il n'a eû rien à repliquer. *Occludere os*.

Clôrre le pas, se disoit aussi autrefois dans les joûtes & tournois, de cèrtaine cérémonie qu'on faisoit en les tèrminant. *Claudere*. Comme *ouvrir le pas*, c'étoit les commencer.

CLÔS. f. m. Enceinte de muraille pour faire un grand jardin. *Septum*. Un *clôs* d'arbres fruitiers de 20 de 30 arpens. Il y a des vignes enfèrmées dans son *clôs*.

Il se dit aussi dans le sens figuré,

> *Mais est-il rien de* clôs, *dont ne t'ouvre la porte*,
> *Ton heur & ta vertu?* Malhèrbe.

Ce mot vient du Latin *clausum* & *clausus*.

CLÔS, ôse. adj. Qui est bien fèrmé. *Clausus*. Ce jardin est bien *clôs*. Cette chambre est bien *clôse*. Ce pourpoint est bien *clôs*.

On appelle au Palais une audience à huis *clôs*, les audiences qu'on donne hors des grandes audiences, & des jours ordinaires des rôles, à des jours & heures particulières, pour l'instruction ou le jugement de quelques affaires provisoires & pressées, quoique maintenant les portes y soient ouvèrtes, & qu'on y plaide toutes sortes d'affaires. *Clausis*, *occlusis foribus*. En ces audiences les Juges sont aux bas siéges, comme quand on rapporte les procès.

Champ clôs, étoit un champ fèrmé de barrières, où les anciens Chevaliers combattoient, & faisoient leurs tournois. *Campus*, *septus*. En *champ clôs*. Le Roi Jean offrit à Édoüard Roi d'Anglètèrre le combat en *champ clôs*. Choisi.

Pasques clôses, est le Dimanche de Quasimodo, auquel jour se tèrminent les cérémonies de Pâques, & le tems de la Communion Paschâle. *Festorum Paschalium finis*, *clausula*.

Lettre clôse. Secret d'une affaire, dans lequel on ne peut pénétrer. *Res occulta*, *arcana*, *impervia*. J'ai bien découvert qu'ils tramoient quelque dessein, mais de sçavoir ce qu'ils ont résolu, c'est pour moi *lettre clôse*.

On dit aussi *bouche clôse*, à celui à qui on recommande le secret de quelque affaire qu'on lui confie. *Silentium imperare*, *precipere*, *commendare*.

On dit aussi, qu'un homme doit être tenu *clôs* & couvèrt dans une

maison qu'il louë ; pour dire, que le propriétaire est tenu des grosses réparations de couvertures, murailles, portes, & clôtures. *Graviores ædium ruinas tenetur proprietarius*, ou *dominus reficere*.

Au figuré on dit qu'un homme se tient *clôs* & couvert ; pour dire, qu'il ne sort point, ou qu'il est en quelque lieu sûr, lorsqu'on le chèrche pour le prendre. *In tuto esse*.

On dit encore, qu'un homme demeure *clôs* & couvèrt ; pour dire, qu'il est retiré, qu'il ne veut point se mêler des affaires d'autrui, ni des affaires publiques, mais qu'il vit en repôs dans sa famille. *Procul à rerum tumultu positus*.

On le dit aussi de celui qui est discret, dissimulé, qui ne découvre point ses pensées. *Consideratus & circumspectus, prudens*. On a fait plusieurs questions, plusieurs propositions à cet Ambassadeur, mais il est toûjours demeuré *clôs & couvert*.

A yeux clôs. adv. Aveuglément, sans éxaminer une affaire. *Temere, inconsiderate* ; ou si ce n'est qu'un effet de la confiance que l'on a en quelqu'un, *Confidenter, inconsiderate, temere*. Il a tant de confiance en cet homme-là, qu'il signe *à yeux clôs* tout ce qu'il lui présente.

CLOSEAU. s. m. Petit jardin de païsan qui est clôs de hayes, ou de fagotage, où il seme des hèrbes potagères, ou du chanvre. *Septum*. Les Curez prétendent les dimes vèrtes des clôs & *closeaux*. Les païsans disent *clôset* en Normandie.

CLOSERIE. s. f. C'est la même chôse que *closeau*. En quelques lieux on la prend pour une petite metairie. *Villa, villula, ager, agellus*.

CLOSIER. s. m. Autrefois ce mot étoit en usage, il signifie *Garde, custos*.

CLOSSEMENT. s. m. Le cri naturel de la poule. Pomey. *Glocientis gallinæ gemitus*.

CLOSSER. v. n. Crier comme les poules. *Glocire*. Pomey.

CLOSTÈRNEUBOURG. Lieu à huit lieues de Vienne en Allemagne. Les Chanoines Réguliérs de *Closterneubourg* fûrent fondez environ l'an 1140. par Léopold Marquis d'Autriche. Ils ont un habit particuliér. Voyez le P. Du Moulinet, *Des habillemens des Chan. Reg. & l'hist. des Ordr. Mon. & Relig. P. II. c. 60*.

CLOSTRAL. Voyez Claustral.

CLOSTURE. s. f. Ce qui sèrt à fèrmer un espace de tèrre, muraille, haye, fossez, palissades. *Sepimentum*. Cette rivière sèrt d'un côté de *clôture* à mon jardin. Les murs de *clôture* ont dix piéds de haut. On appelle aussi *murs de clôture*, ceux qui sèrvent de séparation entre deux héritages.

Ce mot vient du Latin *clausura*.

Closture, se dit particuliérement en matière de Monastères de filles. *Virginum sacrarum claustra*. Les Religieuses gardent fort sévèrement la *clôture* ; elles font vœu de *clôture* perpétuelle. On va visiter les Couvens pour voir les murs, les grilles, les parloirs, pour voir s'il ne manque rien à leur *cloture*.

> *Un homme de bon sens, zélé pour la* clôture,
> *Me disoit l'autre jour &c.* Vill.

Closture de choeur, c'est dans une Église une fèrmeture à jour, qui sépare le chœur d'avec la nèf. *Claustrum*. Il y en a de menuiserie avec sculpture ; il y en a de fèr avec ornemens.

Closture, se dit figurément en chôses morales. *Clausula*. La *clôture* d'un compte, c'est le calcul, l'arrêté, l'état final. *Clôture* d'un inventaire, par laquelle on déclare que tous les meubles y sont compris, qu'il n'y en a point eû de détournez. La *clôture* d'une assemblée, c'est la dèrnière seance d'une assemblée.

CLOSTURIER. s. m. Vanier qui ne fait que de la besogne battuë. *Claustrarius artifex*. Ce mot est en usage seulement parmi les Vaniers, & vient de clôrre ; parce qu'ils disent *clorre une corbeille* ; pour dire, Sèrrer l'osier avec le fèr à clôrre.

CLOTHO. s. f. C'est le nom d'une des trois Parques. *Clotho*. Ce mot est Grèc, & vient de κλώθειν, *filer* ; parce que les Poëtes feignent que c'est *Clotho* qui tient la quenouille, & qui file la vie des hommes. On écrit aussi *Cloto*, mais il n'est pas bien.

> *Que vos jours par* Cloto *filez d'or & de soye,*
> *Au milieu des plaisirs coulent toujours en joye.* Pavillon.

La Fontaine a dit *Cloton*, dans une piéce à M. De Turenne.

> *Hé quoi, Seigneur, toujours nouveaux combats ?*
> *Toujours dangers ? vous ne croyez donc pas*
> *Pouvoir mourir ? Tout meurt, tout héros passe.*
> Cloton *ne peut vous faire d'autre grâce*
> *Que de filer vos jours plus lentement :*
> *Mais* Cloton *va toûjours étourdiment ; songez y bien, &c.*
> Nouv. ch. de vers, *Tom. II. p. 8.*

CLOTILDE. s. f. Nom propre de femme. *Chrotildis*, ou *Chrodechildis*. Sainte *Clotilde*, à qui la France doit une partie de son Christianisme, étoit fille de Chilpéric frère de Gondebaud Roi des Bourguignons. Au milieu d'une Cour Arrienne elle eut le bonheur d'être élevée dans la croyance Catholique. Elle épousa Clovis, & fut le principal instrument dont Dieu se sèrvit pour convèrtir ce Prince. Voyez le P. Daniel dans Clovis, & nos autres Historiens.

CLOTOIR. s. m. Outil dont le Vanier se sèrt pour faire des vanettes.

CLOU. s. m. Petit morceau de métal qui est pointu, qui sèrt à attacher, à suspendre, ou à orner quelque chôse. *Clavus*. Il y a plusieurs sortes de *clous*. *Clou à tête*, est celui qui sèrt à attacher, à tenir fèrme quelque chôse. *Clavus capitatus*. *Clou à crochet*, celui qui sèrt à la suspendre, comme une tapisserie, une cremaliére. *Clavus uncinatus, hamatus*. *Clou de double cèrvelle*, est un *clou* de 5 poûces de longueur, *clou de demi cervelle*, est un *clou* de 3 pouces de long. *Clou de maugere*, est un *clou* qui a la tête fort large, & plate. *Clavus muscarius*. *Clou à river*, est un *clou* qui n'a point de pointe, qui est gros, & court ; on s'en sèrt à joindre les bouts des cèrcles de fèr ensemble &c. *Clavus brevior & crassior cuspide retusus*. *Clou de Maréchal*, est un *clou* long, plat, & pointu, qui sèrt à fèrrer les chevaux. *Clou de Vitrier*, est la pointe du *clou* de Maréchal. *Clou à latte*, c'est le *clou* dont se sèrvent les Couvreurs, *Clavus figendis regulis accommodatus*. *Clou de soulier*, est un *clou* plat que les Savetiérs mettent aux semelles des pauvres gens, *Clavus caligaris*. *Clou de charrette*, c'est celui avec lequel on attache les bandes des rouës, *Clavus carrucarius*. *Clou de broquette*, est un petit *clou* pour attacher les chôses délicates, *Clavulus*. *Clous* de poids & de fiches, sont des *clous* qui ont de longueur depuis un poûce jusqu'à vingt-sept, & de largeur depuis une ligne jusqu'à douze. On donne sur la mèr aux *clous* le nom des chôses auxquelles ils sont employez, parceque leur usage en détèrmine la longueur, la grosseur, & la figure. *Clous* de sabord, *clous* d'assemblage, *clous* de tillac, *clous* de demi-tillac &c. Il y a de petits *clous* d'or & d'argent pour les fèrmoirs, ou pour couvrir les boëtes & étuits des montres. Les *clous* dorez sont de cuivre, & on en seme, on en couvre les coffres, les carrosses pour les orner. Un *clou rivé*, est celui qui sèrt à attacher les piéces des ciseaux, ou les branches des compas, ou autres chôses mobiles dans des charnières, ou à attacher des pieces de cuivre ou de fèr l'une contre l'autre. Il y a aussi des *clous à vis* dispôsez à entrer dans des ecrous. *Clavus cochleæ in morem striatus*. *Clou à double pointe*, est celui qui sèrt à fèrrer les portes. *Clavus gemina cuspide instructus*. Les Selliers employent aussi des *clous à double pointe*, qu'ils appellent *mordans*.

Ce mot vient du Latin *clavus*. Nicod. Mais Ménage croit qu'il vient plutôt de *claudus*, *à claudendo*. On a dit dans la basse Latinité *glodus*.

Autrefois à Rome on fichoit tous les ans cèrtains *clous* dans les murailles des temples, afin de se souvenir du nombre des années. On s'imaginoit même que cette vaine cérémonie étoit propre à faire cesser la peste ; si bien qu'après que l'usage des lettres l'eut fait abandonner pour marquer les années, on ne laissa pas de créer plus d'une fois un Dictateur pour ficher le *clou*, lorsque la peste affligeoit Rome. *Dictator figendo clavo*. Voyez aussi Clavus, habillement des Romains.

On appelle *clou de rue*, toute sorte de *clou* ou de pointe qu'un cheval se fiche dans le pied, allant par la ruë, ou par la campagne. Il se dit de même d'une chaussetrape. Mon cheval est boiteux d'un *clou de rue*.

Clou. Les Marbriers & les Sculpteurs appellent *clous*, cèrtains nœuds qui se trouvent en travaillant le marbre. *Nodus*.

Clou, est aussi une espèce de petit froncle, un petit bouton qui vient à suppuration. *Clavus, furunculus*. Je suis fâché de vôtre *clou*, mais il n'est rien au prix de celui que j'ai. Voit.

Clou. Tèrme de Fauconnerie. C'est une maladie de l'oiseau, qu'on appelle autrement galle, & plus communément podagre. Voyez Podagre.

Clou de girofle. Il est éxpliqué à Girofle.

Clou, se dit provèrbialement en ces phrâses. On dit, qu'une chôse ne tient ni à fèr, ni à *clou* ; pour dire, qu'elle se peut détacher, qu'on la peut emporter d'une maison quand on déménage. On le dit aussi parmi les mèrcenaires de ce qu'on est prêt de délivrer si-tôt qu'on l'aura payé, comme si on disoit qu'il ne tient plus qu'à de l'argent. On le dit aussi au figuré, quand on veut dire, qu'un homme est libre de faire ce qu'il veut. On dit d'une chôse qu'on estime peu, qu'on n'en donneroit pas un *clou* à souffler, ou qu'on n'en donneroit pas un *clou*. Sans cela je ne donnerois pas un *clou* de tout l'esprit qu'on peut avoir. Mol. Quand on est mort, il ne sèrt pas d'un *clou* d'être en statuë de marbre. Bens. On dit d'un bâtiment neuf, ou de celui

celui qui est en bon état de réparation, qu'il n'y manque pas un *clou*. On dit qu'un *clou* chasse l'autre; en Latin, *clavus clavum trudit*, pour dire, qu'une nouvelle passion guérit d'une autre qu'on avoit. On dit qu'on a rivé le *clou* à quelqu'un; pour dire, qu'on lui a repliqué fortement & aigrement sur quelque chôse de choquant qu'il a dit. On dit aussi d'un homme qui est un peu fou, qu'il lui manque un *clou*, qu'il lui faut un *clou*, on sousentend *à son armet*. On dit qu'un homme compte les *clous* d'une porte; pour dire, qu'il s'ennuye d'attendre à une porte, & qu'il a le loisir d'en compter les *clous*.

CLOU. s. m. & nom propre d'homme. *Clodulphus*. Clodulphe, que nous appellons vulgairement *S. Clou*, étoit fils de S. Arnou & de la B. Dode & frère d'Ausegise, que l'on regarde comme la souche de la seconde race de nos Rois. Il mourut à Mèts l'an 696. âgé de plus de 90 ans. BAILLET, 8e *Juin*. Voyez aussi CLOUD.

CLOUAUD. s. m. Nom propre d'homme. *Clodoaldus*. Saint *Clouaud*, que le peuple appelle S. Clou &c. GODEAU & BAILLET. Voyez CLOUD. C'est ainsi que l'usage veut qu'on dise.

CLOUCOURDE. s. f. Hèrbe gris-de-lin qui vient parmi les blez, & dont les enfans font des couronnes, auxquelles ils mèlent d'autres fleurs qu'ils appellent *barbeaux*.

CLOUD, ou CLOU, c'est ainsi qu'on prononce sans jamais faire sentir le *d*. s. m. Nom propre d'homme. *Clodoaldus*. Ce nom s'est formé de Clodoalde, dont on a fait *Clouaud*, puis *Cloud*. S. *Cloud*; car c'est ainsi que nous nommons Clodoalde, bâtit un Monastère en un lieu nommé Nogent à deux lieuës au dessous de Paris sur la Seine, où il finit saintement sa vie. Le Monastère a été depuis changé en Collégiale qui consèrve les Reliques du Saint, & le lieu en a pris le nom. Il a été érigé en Duché pour l'Archevèque de Paris, qui est Duc de S. *Cloud*. S. *Cloud* vivoit au VIe siécle. *Clouaud*, que le peuple appelle S. *Clou*, &c. GODEAU.

CLOUER. v. act. Attacher avec des clous. *Clavum figere*, *clavo affigere*. Autrefois ce mot vouloit dire simplement *clôrre*, *fèrmer*. Ains *clouet* un cil par dedain. R. DE LA RÔSE.

Ce mot vient du Latin *claudere*, *fermer*. Il s'employe aussi dans le figuré. Ne pèrmettre pas aux Rois de s'humaniser quelquefois, c'est les lier à la grandeur de leur condition, & les *clouer* sur le trône. BALZ.

CLOUÉ, ÉE. part. & adj. *Clavis affixus*. On dit en tèrmes bas & burlesques, une gravité *clouée*; pour dire, une gravité qui ne se dement point.

CLOUÉ, *être cloué*, se dit figurément, pour dire, Avoir une grande attache, une grande assiduité à son travail, à sa possession. *Affixus*. Cet ouvrier est *cloué* sur son travail. On trouve toûjours cet homme là en un tel endroit, il semble qu'il y soit *cloué*. Tous les jours malgré moi je suis *cloué* sur mon ouvrage. BOIL. *Etre cloué* signifie aussi être tenu si fort dans un lieu, qu'on ne puisse aller dans un autre. A moins que d'*être cloué* à Paris, rien ne me peut empécher d'aller à Poissi. VOIT.

On appelle en tèrmes de Blâson, des colliers de chien, des fèrs à cheval *clouez*, lorsque les clous sont d'un autre émail.

On dit provèrbialement qu'un homme a *cloué* la rouë de fortune, quand il a si bien établi ses affaires, qu'il a rendu sa fortune assurée.

CLOVIA, ou CLUVIA, ou CLVIA. s. f. Nom d'une famille Romaine. *Clovia*, ou *Cluvia gens*. On trouve sur les médailles *Clovius*, & dans les anciennes inscriptions *Cluvius*, & *Cluius*, c'est la même chôse, de même que *Volteius* & *Vulteius*, & *Vulcanus*, *Fluvius* & *Fluius* sont la même chôse, comme l'a remarqué M. Patin. Quoiqu'il soit fait souvent mention des *Cluvius* dans les Auteurs, & dans les anciennes inscriptions, on ne sçait si la famille *Clovia* étoit patricienne, ou plébeïenne. Les médailles de la famille *Clovia* sont râres. M. Patin n'en rapporte qu'une de C. Clovius, que César fit Préfet de Rome pendant sa troisième Dictature.

CLOVIS. s. m. Nom propre d'homme. *Cludovicus*, *Clodovaus*, *Clodoveus*. Il y a trois *Clovis* Rois de France. Clovis I. ou le Grand *Clovis*, est le prémier Roi Chrètien des François: il étoit fils de Childeric, il succéda à son père l'an 484. de JESUS-CHRIST.

Ce mot est de l'ancienne langue des Francs, qui disoient *Clodovix*, d'où l'on fit *Clodovis*, *Clodouis*, *Clouis Louis*. Car *Louis* & *Clovis* sont le même nom. Cassiodôre appelle *Clovis* Luduin.

CLOVLIA. s. f. Nom d'une famille de l'ancienne Rome. *Cloulia*, ou *Cloelia gens*. La famille *Cloulia* ou *Cloelia*, car c'est la même chôse, comme l'a remarqué M. Patin, étoit patricienne, comme le même Antiquaire le conclut d'un endroit de Tite-Live L. III. où il dit que T. Cloelius Siculus fut un des trois Patriciens, qui fûrent créez Tribuns des soldats l'an 360 de Rome. Cette famille portoit le prénom de Titus, & le surnom de Siculus. M. Patin conjecture que c'est parce qu'elle étoit originaire de Sicile, & que de là elle passa à Albe, d'où le Roi Tullus Hostilius la choisit après la déstruction de cette ville pour la mettre dans le Sénat, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnasse. Il dit encore que ce pourroit être aussi à cause de quelque belle action faite en Sicile par quelqu'un de cette famille. Mais puisqu'on trouve un Cloelius surnommé Siculus dès l'an 360, il ne paroit pas que cette conjecture puisse avoir lieu; car les Romains n'eurent affaire aux Siciliens que vèrs l'an 500. de la fondation de Rome, comme parle Florus, c'est-à dire, l'an 490, au commencement de la prémière guèrre Punique. Au reste il paroit à M. Patin que deux épis de blé qu'on voit sur une médaille de la famille *Cloulia*, avec une tige conduite par la Victoire, ont rapport à ce surnom de Siculus. Les médailles de la famille *Cloulia* sont râres.

CLOUTERIE. s. f. Fabrique ou trafic de clous. *Clavorum officina*.

CLOUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des clous. *Clavarius faber*. S. Clou est le Patron des *Cloutiers*.

CLOUVA. s. m. Est le nom d'un oiseau qu'on trouve à la Chine, & en plusieurs autres endroits de l'Inde, qui est dressé à prendre du poisson. Il nage, & se plonge autour d'un bateau où est le Pècheur. Il engorge le poisson dans une poche qu'il a au dessous du béc, lequel il ne peut avaler à cause d'un anneau qu'on lui a mis pour lui sèrrer le cou; & quand il est rentré dans la barque, on lui presse le cou, & on lui fait rendre le poisson de force, puis à coups de bâton on le fait replonger pour en prendre un autre.

CLOUVIÈRE, ou CLOUTIÈRE. s. f. Qui se dit des piéces de fèr pèrcées de differente grosseur, qui sont des espéces de moules sèrvans aux Cloutiérs, Sèrruriérs & autres ouvriérs pour former les tètes des clous, des vis, chevilles. *Typus fingendis*, *frabricandis clavis accommodatus*, &c. Il y en a de plusieurs figures, de longues, barlongues, ou quarrées. On dit aussi *clouieres*, & *clouere*.

CLU.

CLUGNY. s. m. Quelques pèrsonnes écrivent & prononcent *Cluny*, c'est-à-dire, sans mouiller l'*n*. *Cluniacum*. C'est une petite ville de France, dans le Mâconnois, sur la Grosne.

CLUGNY, est aussi une Abbaye fameuse, qui est dans la ville de *Clugny*, & qui fut fondée sous la Régle de S. Benoît par Guillaume Duc de Bèrry & d'Aquitaine, fils de Bèrnard Comte d'Auvèrgne & petit fils de Bèrnard Comte de Poitiers, ou selon d'autres par l'Abbé Bèrnon appuyé de la faveur de ce Duc, en 910. Religieux ou Moine de *Clugny*. Abbé de *Clugny*. La Congrégation de *Clugny*. *Clugny* est Chef d'une Congrégation fort étenduë. C'est une fort belle Abbaye que *Clugny*. Elle étoit autrefois si grande qu'en 1245. après la célébration du prémiér Concile de Lyon Innocent IV. alla à *Clugny* avec les deux Patriarches d'Antioche & de Constantinople, douze Cardinaux, trois Archevèques, quinze Évéques, & plusieurs Abbez, tous avec une suite convenable, sans que les Religieux quittassent aucun des lieux réguliers, quoique S. Loüis, la Reine Blanche sa mère, le Duc d'Artois son frère, & sa sœur, l'Empereur de Constantinople, les fils des Rois d'Arragon & de Castille, le Duc de Bourgogne, six Comtes, & quantité d'autres Seigneurs, s'y trouvassent en même tems. L'Église de *Clugny* a la figure d'une croix Primatiale.

CLUGNY, se prend aussi pour toute la Congrégation dont cette Abbaye est le Chef. Un Religieux de *Clugny*, &c. ce n'est pas seulement un Religieux de l'Abbaye de *Clugny*; mais encore un Religieux de quelque maison que ce soit dépendante de cette Abbaye. Le Collége de *Clugny* à Paris, c'est le Collége de la Congrégation de *Clugny*, où demeurent ceux de cette Congrégation qui veulent prendre les degrez de Sorbonne.

CLVIA. Voyez CLOVIA.

CLUPEA. s. m. Poisson du fleuve Arais. Bochard dit qu'il a été appellé *clupea* du mot Phénicien & Hébreu *chalap*, qui signifie *changer*, parce que ce poisson change de couleur selon la Lune.

CLUSE. Tèrme de Fauconnerie. C'est le cri avec lequel le Fauconniér parle à ses chiens, lorsque l'oiseau a remis la pèrdrix dans le buisson. On dit aussi, *Cloiser* la pèrdrix.

CLVVIA. Voyez CLOVIA.

CLY.

CLYMÉNE. s. f. & nom propre d'une femme, ou Déesse. *Clymene*. *Clyméne* étoit fille de l'Ocean; elle épousa Japet. Hésiode *Théog. v.* 509. dit que ce nom signifie *Illustre*, *célèbre*, *fameuse*, & Vossius, *De Idol. L. I. c.* 18. croit que Moyse n'ayant point dit comment s'appelloit la femme de Japhet, & son nom

n'étant point connu, les peuples lui donnèrent celui-ci, qui convenoit si bien à la mère de tant d'illustres nations de l'Europe.

CLYSTÈRE. s. m. Tèrme de Médecine. *Clyster*. C'est un remède ou injection liquide qu'on introduit dans les intestins par le fondement pour les rafraîchir, pour lâcher le ventre, pour humecter & amollir les matières, pour dissiper les vents, aider à l'accouchement, &c. On fait des *clystères* d'eau de son, de lait, & particulièrement de décoction de cèrtaines hèrbes. On y mêle du miel, du sucre rouge, quelquefois du Catholicon & autres drogues. Il y a des *clystères* émolliens, carminatifs, & lénitifs, astringens, laxatifs, anodins, bénins, nourrissans, utérins. Les uterins sont des injections qui se font dans la matrice. Les *clystères* nourrissans, sont des *clystères* par le moyen desquels on prétend qu'on nourrit les pèrsonnes qui ne sçauroient prendre d'alimens par la bouche. Hildanus rapporte dans ses obsèrvations que M. Auberi, Médecin, nourrit pendant six semaines une Dame de qualité, en lui faisant donner deux fois le jour un *clystère* composé d'un boüillon de chair de chapon, de poule, ou de quelque autre volaille, dans lequel on faisoit dissoudre des jaunes d'œufs. Il est cependant bien difficile de comprendre que les *clystères* puissent nourrir. 1°. Parceque les alimens pris de cette sorte ne reçoivent point les préparations nécessaires pour la nutrition. 2°. Ils ne passent point dans les voyes par où doivent passer les alimens, pour être portez dans toutes les parties du corps.

Hérodote dit que les Égyptiens ont été les inventeurs de ce remède, ou les prémiers qui l'ont mis en usage. Galien & Pline Liv. VIII. c. 27. disent qu'ils l'avoient appris d'un oiseau de leur païs nommé *Ibis*, qu'ils remarquoient se faire de pareilles injections avec son bec, & se décharger ensuite souvent. D'autres disent que les hommes l'ont appris de la *Cicogna*.

Ce mot vient du Grèc *κλύζω, id est, lavo, abluo*.

CLYSSUS. s. m. Espéce de sapa, ou d'extrait, qui se fait avec huit parties du suc d'une plante & une partie de sucre cuits ensemble jusqu'en consistence de miel.

CLYSSUS, se prend pour une teinture ou pour une quintessence. Il y a un *clyssus* d'antimoine, qui est un esprit acide & agréable, qu'on tire par distillation de l'antimoine, du nitre & du soufre mêlez ensemble. Il y a aussi un *clyssus* de vitriol, qui est de même un esprit tiré par distillation, du vitriol dissout dans le vinaigre. On s'en sèrt en Médecine dans divèrses maladies, & pour tirer les teintures de plusieurs végetaux.

CLYTIÉ. s. f. Nymphe de l'Océan. *Clytie*. Elle aimoit èperdüement Apollon, mais ce Dieu lui ayant préféré Leucothoé, elle avèrtit Orchame père de Leucothoé du commèrce de sa fille avec ce Dieu. Elle augmenta par là les froideurs & les dédains d'Apollon; & se causa la mort à elle même par le chagrin qu'elle en eut. Elle fut changée en Héliotrope. OVIDE, *Met. L. IV. fable* 5. & 6.

C N E.

CNÉF, ou CNÉPH. s. m. Dieu des Égyptiens. *Knef, Knefus, Cnuphis*. Dans la Théologie de ces peuples *Cnef* étoit le seul Créateur du monde. Il étoit incréé & immortel. C'étoit le seul qu'ils reconnussent pour être véritablement Dieu. Ils le dépeignoient rendant un œuf par la bouche, pour marquer qu'il avoit produit le monde; car l'œuf étoit chez les Égyptiens le symbole du monde, selon Plutarque, *De Iside & Osir.* & Porphyre dans Eusébe, Prépar. L. III. c. 12. Si ce *Cnef* est le même que Strabon appelle *Cnuphis*, comme il y a bien de l'apparence, il avoit un temple à Siene dans la Thébaïde. Voyez Vossius *De Idolol. L. I. c.* 1. M. Hooper Evêque de Bath, dans une Dissèrtation Latine sur l'hérésie des Valentiniens, où il montre que c'est un composé de la Religion des Égyptiens idolâtres & de la Réligion Chrétienne, prétend que Valentin a fait de *Cnef* son Bythen, & que les noms qu'il lui donnoit ont du rapport à ceux de *Cnef*, Saturne, Rephan & Cium, que portoit *Cnef*.

C N I.

CNIDE, ou GNIDE. subst. f. Ville Ancienne de l'Asie mineure. *Cnidus*. Elle étoit dans la Doride, qui étoit une partie de la Carie. Herodote dit dans son Livre I. ch. 74. que c'étoit une Colonie de Lacédémoniens. Cette ville étoit consacrée à Vénus, qui y avoit un temple, dans lequel se voyoit la fameuse Vénus de Praxitéle. Elle étoit sur le bord de la mèr, dans un lieu où il croissoit beaucoup de joncs, qui sèrvoient à écrire, & qui sont célebres dans l'antiquité. Ce n'est plus qu'un méchant village, qu'on nomme *Capo-Chio*, ou *Crio*.

CNIDIE. s. f. *Cnidia*. Tèrritoire de la ville de Cnide.

CNIDIEN, ENNE. s. m. & f. Qui est de la ville de Cnide. *Cnidius. a.* Les *Cnidiens* voulûrent pèrcer leur isthme; & faire une Isle de leur promontoire; mais ils n'en pûrent venir à bout.

C O A.

CO, ou COS. s. f. Nom ancien d'une Isle de la Mèr Ægée, ou de l'Archipel, sur les côtes de la Carie, & assez voisine de Rhodes. *Co, & Coos*, ou *Cos*. l'Isle de *Co* avoit 550 stades de tour. C'est la patrie d'Hippocrate. Elle étoit très-fèrtile & très-renommée pour ses vins, & ses étoffes de soye, si fines que l'on voyoit au travers tout ce qu'elles couvroit, dit Acron sur le 101 vèrs de la seconde Satyre du I. Liv. d'Horace. Il y avoit un temple fameux d'Esculape, & une très-belle statuë de Venus qu'Auguste fit apporter à Rome.

Bochart tire ce nom du Phénicien קו, *Cau, Coa, Co*, qui signifie un fil délié. Il prétend que les Pheniciens la nommèrent ainsi, à cause des étoffes dont nous avons parlé. Il dit même que les Pheniciens l'ont habitée autrefois. Sa preuve est que dans Étienne de Byzance il y a une ville de *Co* qui s'appelle Ἀστυπαλαία, & il ne doute point qu'elle n'ait été ainsi nommée de *Astypalæa*, fille de Phenix. On peut ajouter deux raisons prises des médailles de cette Isle; car 1°. leur inscription se lit de droit à gauche, à la Phénicienne. 2°. Les lettres ont quelque ressemblance avec le caractère Phénicien. L'Isle de *Co* s'appelle aujourd'hui Stanchio.

CO, hèrbe qui croît dans la Province de Fokin à la Chine, & dont on fait une toile appellée Copou, qui est la plus estimée qui soit dans tout l'Empire. P. LE COMTE, *T. I. p.* 301.

COACEMENT, ou COAISEMENT. subst. m. Cri des grenoüilles. *Ranarum clamor, cantus*.

COACER, ou COAISER. v. n. qui se dit du cri des grenoüilles. *Coaxare*. Les grenoüilles sont importunes en été, quand elles *coacent*. On dit que si on met de la lumière dans les fossez d'un château, cela empêche les grenoüilles de *coacer*.

COACTIF. v. adj. *Coactivus, cogendi vim habens*. Ce mot n'est point en usage au masculin. On le dit quelquefois au féminin dans le Droit. Force *coactive*, qui en vient à la voye de fait contre la pèrsonne, pour la contraindre d'obéïr à ce que la Justice commande. DE COURTIN. Une loi a une force directive & *coactive*, un conseil n'a qu'une force directive.

COADJUTEUR. s. m. Prélat qui est adjoint à un autre pour lui aider à faire les fonctions attachées à sa prelature, & qui lui succéde en vèrtu du même titre. *Vicarius & successor designatus*. Le *Coadjuteur* a les mêmes prérogatives que l'Évêque même. Le Roi donne des *Coadjuteurs* aux Archevêques, & Évêques vieux, ou absens, qui ne peuvent pas vaquer à régler leurs Diocèses. Les *Coadjuteurs* sont nommez *Evêques in partibus infidelium*, parce qu'il faut que le *Coadjuteur* d'un Évêque soit Évêque: autrement il ne pourroit pas faire les fonctions épiscopales; comme donner les Ordres, confirmer, &c.

L'Église a pris de l'Empire Romain l'usage de donner des *Coadjuteurs*. Symmachus L. 10. ép. 56. parle des aides, ou *Coadjuteurs* que l'on donnoit aux Magistrats, & il les appelle *Adjutores publici officii*.

L'usage des *Coadjuteurs* est aboli en France à l'égard des Canonicats, des Prébendes, & Prieurez, des Cures & des Chapelles. Il y a eû néanmoins de très-grandes difficultez pour les Canonicats & les dignitez des trois Évêchez qui sont Mètz, Toul & Vèrdun, & même pour la Brétagne: comme ces lieux-là ne sont point compris dans le Concordat, les Papes accordent quelquefois des Bulles de Coadjutorerie, ce qui est une véritable réserve contraire au Concile de Trente & aux libèrtez de l'Église Gallicane; aussi quand on appelle comme d'abus de ces sortes de Bulles aux Parlemens, elles sont déclarées nulles & abusives.

Le droit de faire des *Coadjuteurs* appartient au Pape seul, qui doit examiner s'il y a de véritables raisons pour les établir, parce que l'ancien droit y est contraire; de plus le Concile de Trente *sess.* 25. *de Refor. c.* 7. condamne tout ce qui a la moindre apparence de succession héréditaire dans les Bénéfices. Il ajoûte néanmoins cette restriction, que si la nécessité des Églises Cathédrales & des Monastères ou une utilité manifeste demandent qu'on leur donne des *Coadjuteurs*, on leur en accordera. S. Grégoire Liv. XI. ép. 7. veut bien qu'on donne un *Coadjuteur* à un Évêque malade, & qui ne revenant point en son bon sens ne peut demander un successeur, & se démettre, mais il ne veut point qu'on l'ordonne du vivant de cet Évêque, tout incapable qu'il est de faire les ordinations, mais seulement après sa mort; & qu'en attendant les ordinations se fassent par le Metropolitain de cet Évêque malade.

Ce mot est tiré du Latin, *coadjutor*, de *coadjuvo*, qui ne sont point en usage.

COADJUTEUR, est aussi un aide dans le ministère & gouvèrnement Écclésiastique: ce qui a lieu dans plusieurs Maisons Religieuses. *Adjutor*.

COADJUTRICE. s. f. Est une Religieuse qu'on nomme pour succéder à une autre Abbesse, sous prétexte de lui aider à faire ses fonctions. *Vicaria Abbatissæ eidemque succedendo designata*.

COADJU-

COADJUTORERIE. s. f. Qualité ou charge de Coadjuteur, ou de Coadjutrice. *Dignitas designati Episcopo alicui successoris.* Les Bulles *de Coadjutorerie* portent provision, & collation du Bénéfice par expectative, ensorte qu'il n'est point besoin de nouveau titre pour succéder à l'ancien Évêque, ou à l'ancienne Abbesse.

Il y avoit autrefois un grand abus dans ces *coadjutoreries*, que les Papes accordoient à des enfans & à des jeunes gens, avec la clause, *donec ingressus fuerit*, *jusqu'à ce qu'il puisse entrer dans l'administration du Bénéfice*; on les donnoit à des persònnes qui n'étoient point encore dans les Ordres, avec la clause, *donec accesserit*, & même à des persònnes absentes & éloignées avec cette clause, *cùm regressus*. La restriction que le Concile de Trente fait des Évêchez & des Abbayes pour les *coadjutoreries* est si claire, qu'il est surprenant que quelques Canonistes ayent voulu étendre son décret aux autres Bénéfices. Ceux qui ont appuyé les *coadjutoreries* des Canonicats & des Dignitez dans les trois Évêchez, ont prétendu qu'elles étoient plus souhaittables en ces lieux-là que les résignations, parce qu'on envoyoit moins d'argent à Rome; mais soit qu'on porte plus ou moins d'argent à Rome, on ne tolère point en France ces sortes de *coadjutoreries*, qui sont un abus manifeste. Les Romains ont beau dire que Mètz, Toul & Vèrdun, étant une partie de la Lorraine où le Pape a tout pouvoir sur les Bénéfices, il doit avoir aussi le pouvoir d'y faire des Coadjuteurs; on n'écoute point ces raisons dans les Parlemens, celui de Paris prononça en 1642. un Arrêt contre un Pourvû par *coadjutorerie*, d'un Canonicat de l'Église Cathédrale de Mètz.

COAGULATION. s. f. Épaississement qui arrive à un corps liquide, sans qu'il pèrde aucune des parties sensibles qui causoient sa fluidité, comme il arrive au lait, au sang, à la chaux, au plâtre. *Coagulatio.* On distingue ainsi cette espèce d'épaississement de celle qui se fait par la pèrte d'une partie de la substance, comme quand la bouë s'épaissit par l'évaporation des parties aqueuses; car cet épaississement ne s'appelle point *coagulation*, mais endurcissement. Il y a un mot général, sçavoir, *concrétion*, qui est commun à *coagulation*, *épaississement*, *endurcissement*. La *coagulation* se fait par le mélange des sels de differentes natures, comme quand on vèrse de l'esprit de vitriol sur de l'huile de tartre, ou quand on agite dans un mortier des huiles avec des liqueurs aqueuses ou salines, comme au nutritum. Si on jette quelque acide dans les veines d'un animal, le sang se coagule, ce qui empêche la circulation, & cause aussitôt la mort. Le P. Bartoli Jés. a fait en Italien un Traité de la Glace & de la *Coagulation*.

COAGULER. v. act. Réduire la chôse liquide en substance solide, la faire cailler, figer, lui faire pèrdre le mouvement. *Coagulare.* C'est arrêter, & fixer le mouvement des parties insensibles d'un corps liquide, comme lorsqu'on mêle le lait, ou le sang avec des acides. Les venins froids *coagulent* le sang, l'empêchent de circuler. La présure *coagule* le lait, & le réduit en fromage.

COAGULÉ, ÉE. part. & adj. *Coagulatus.*

COAILLE. s. f. Ce mot autrefois se disoit, il signifie *grosse laine. Lana crassior.* Borel croit que *coaille* vient de queuë, qu'on écrivoit autrefois *quoue*; la plus mauvaise laine des animaux étant à la queuë, on l'a appellée *quoaille* ou *coaille*.

COAILLER. Tèrme de Chasse, qui se dit quand les chiens questent la queuë haute sur des vieilles, ou nouvelles voyes.

COATI. s. m. C'est un animal du Bresil divèrsement décrit par les Naturalistes, qui a un museau long d'un piéd, rond comme un bâton, à peu près comme la trompe d'un élephant, comme disent De Leri & Marcgravius. Cependant il n'en a rien que la mobilité: car il ressemble davantage à un groin de pourceau. De Laet en fait deux espèces: l'un qui a le poil roux par tout le corps, est appellé simplement *coati*; & est la femelle: l'autre, qui n'a que le ventre & la gorge de cette couleur, qu'on appelle *coati mundi*. On en a dissèqué un de cette espèce à l'Académie des Sciences, qui avoit six pouces depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput, qui en avoit 16 jusqu'à la queuë, laquelle en avoit 13 de long. Il étoit haut de six pouces. Ses pattes avoient cinq doigts, & les ongles crochus, noirs, & creux, comme le castor. Son poil est court, rude & bouchonné, noir sur le dos & aux extrémitez des pattes & du museau, au reste du corps mêlé de noir & de roux. Il avoit des yeux de cochon, des oreilles de rat, des dents triangulaires & pointuës, la gueule grande & bien fenduë, & la machoire d'enbas beaucoup plus courte que celle d'enhaut. Cet animal a coutume de ronger sa queuë. Quelques-uns l'ont voulu faire passer pour sagouin, qui est une espèce de guenon, car sa queuë approche de la longueur de celle des singes qu'on nomme *cercopitheci*.

COATLI. s. m. Nom que les Méxicains donnent à un grand arbrisseau de la Nouvelle Espagne, dont le bois est appellé *bois néphrétique*, qui est en usage dans la Médecine. Voyez NÉPHRÉTIQUE.

COB.

COBRA-CAPELO. s. m. Sèrpens des Indes dont le poison est très-present, & même sans remede. P. LE COMTE.

COBBAN. s. m. Arbre qui croit dans l'Isle de Sumatra, & qui est appellé par ceux du païs *gebuph.* Il est couvèrt d'une écorce jaunâtre, ou de couleur de safran. Ses branches sont courtes, & ses feuilles petites. Son fruit est un peu gros, & rond comme une balle à joüer. Il renfèrme un noyau qui est de la grosseur d'une noisette, dans lequel il y a une semence fort amère, & qui a le goût de la racine d'Angélique. Ce fruit est fort propre pour étancher la soif; mais sa semence, quoiqu'amère, est beaucoup meilleure. On tire de cette semence une huile qui est souveraine contre les douleurs du foye, de la rate, & contre la goutte.

COBALE. s. m. *Cobalus.* Le Scholiaste d'Aristophane sur le Plutus v. 279. dit que les *Cobales* étoient des génies malins & trompeurs de la suite de Bacchus. Ce mot est Grèc, & signifioit chez les Grècs à peu près ce que signifie chez nous un Escamoteur, un filou, un Bohémien. Κόβαλος, dit le même Scholiaste, sur le v. 1047. de la Comédie des Grenoüilles, est la même chôse que πανοῦργος, c'est-à-dire, *un rusé*, & sur le v. 270. de la Comédie intitulée *Les Cavaliers*, il dit, qu'il signifie Trompeur, filou: Hésichius l'intèrpréte encore Un Jâseur, un causeur, un hâbleur; & d'autres, selon lui, l'expliquent par μάταιος, Un diseur de fadaises, ou de bagatelles; & d'autres, Un débauché, un rieur, un railleur, un bouffon. On les appelloit aussi, selon le Scholiaste cité Κορυνηφόρος, *Cornephore*, c'est-à-dire, Qui porte une massuë, un Garde. Les *Cobales* étoient donc des gens de la suite de Bacchus, & comme ses Gardes; mais qui étoient en même tems ses bouffons, qui par leurs bons mots, leur babil, leurs tours de passepasse, leurs ruses, escamottoient tout ce qu'ils pouvoient, & filoutoient les gens. On prétend que ce sont ces esprits folets que l'on dit que l'on voit encore quelquefois, dont il y a, dit-on, grand nombre en Sarmatie, que les Sarmates appellent *Drulles*, les Russiens *Kolikes*, & les Allemans *Cobaldes*, qui ont grand soin des maitres auxquels il s'attachent, de leurs maisons, de leurs chevaux, &c. dérobant tout ce qu'ils peuvent chez les voisins, & le leur apportant.

Ce mot, *Cobale*, Κόβαλος, selon Suidas, vient de κοπὶς, une *épée*, une *hache*; & par conséquent il se sera dit pour κόπαλος; mais on ne voit pas que la signification de κοπὶς se rapporte assez à celle de *Cobale*. D'autres le tirent de חבל, *hhebel*, qui en Hébreu, en Chaldéen, en Syriaque, en Arabe, signifie une corde, un lacet; & métaphoriquement, une tromperie, une ruse, par où on est pris comme dans un lacet. Il a ce sens figuré au Ps. CXVIII. 61. Outre les Auteurs citez Natalis Comes parle des *Cobales* dans sa Mythologie L. V. C. 12.

COBE. Tèrme de Marine. On appelle *cobes* des bouts de cordes qui sont jointes à la ralingue de la voile, & dont la longueur ne passe pas un pied & demi.

COBLENTZ. s. m. Ville du Cèrcle Électoral du Rhin, en Allemagne, au confluent du Rhin, & de la Moselle, d'où elle a pris son nom. *Confluentes*, ou *Confluentia*, d'où s'est formé en Allemand *Coblentz*. Cette ville, qui étoit anciennement Impériale, fut donnée par Henri VII. l'an 1312 à l'Electeur de Trèves, auquel elle a toujours appartenu depuis. Quelques Auteurs la prennent pour l'ancienne *Trajana Legio*, que d'autres croyent être *Dreckshausen*.

COC.

COC. s. m. *Costum.* C'est une hèrbe odoriférante. Peut-être est-ce la même chôse que *Coca*, qui suit.

M. Huet croit que *coc* vient de *costum*, d'où l'on a d'abord formé *cost*, & ensuite *coc*.

COCA. s. m. Arbre qui croît au Perou, & qui est petit. Ses feuilles sont semblables à celles du mirte, ou selon quelques-uns à celles du sumac, mais un peu plus grandes, molles, & d'un vèrd clair. Son fruit est en grape, rouge comme le mirtille, & de la même grosseur lorsqu'il commence à meurir, & noir quand il est tout-à-fait meur. C'est en ce tems qu'on cueille l'hèrbe; laquelle on fait sécher dans des paniers, afin qu'elle se puisse mieux consèrver, & transporter dans les autres païs. Les Américains s'en sèrvent beaucoup; ils en tiennent dans la bouche depuis le matin jusqu'au soir, sans les mâcher, ni avaller: ils disent que par l'usage de cette hèrbe la faim, ni la soif, ne leur sont aucunement fâcheuses, & que leurs forces en sont soutenuës. Cette hèrbe est la principale chôse dont ils trafiquent.

COCAIGNE, ou plutôt **COCAGNE.** s. f. C'est le nom qu'on donne en Languedoc à un petit pain de pastel avant qu'il soit réduit en poudre, & vendu aux Teinturiers. *Glastum, vitrum, isatis.*

isatis. On en fait grand trafic en ce païs-là. Et parce qu'il ne vient que dans des tèrres fèrtiles, & qu'il apporte un très-grand revenu à ses maîtres, vû qu'on en fait cinq ou six recoltes par an, quelques-uns ont nommé le haut Languedoc un païs de *Cocaigne* : & c'est là-dessus qu'est fondée la fable du Royaume de *Cocaigne*, de ce païs imaginaire où les habitans vivent fort heureux sans rien faire. *Lotophagorum regio*. De là est venu aussi qu'on a appellé *païs de Cocaigne*, tous les païs fèrtiles, & abondans, & où l'on fait grande chère. Le païs de Caux est un *païs de Cocaigne*. SARAZ. Paris est pour un riche un *païs de Cocaigne*. BOIL. Quelques uns écrivent *Caucagne*.

Jadis régnoit dans la Champagne,
Par les dons de Bacchus fort renommé climat,
Et pour tout païs de Caucagne
Un Prince dont les mœurs firent beaucoup d'éclat.
M^lle^ L'HERITIER.

COCAMBE. Voyez COCOMBE.

COCARDE. Voyez COQUARDE.

COCATRIX. s. m. Espéce de Basilic qui s'engendre dans les cavèrnes & les puits. En Latin *basilicus regulus*. Il y a en la Cité à Paris un fief qui s'appelle *Cocatrix*, dans une ruë du même nom.

COCCÉIA. s. f. Nom d'une famille de l'ancienne Rome. *Cocceia gens*. On ne sçait si la famille *Coccéia* étoit patricienne, ou plébéienne. L'Empereur Nèrva étoit de la famille *Coccéia*. Les médailles consulaires de cette famille sont râres.

COCCEÏEN, ENNE. Nom de nouveaux Sectaires qui sont répandus dans toute la Hollande, & dans les païs voisins. Ils tirent leur nom de Jean Cocceïus Professeur en Théologie dans l'Académie de Leyde, qui étoit très-sçavant dans la langue Hébraïque. Les autres Professeurs Calvinistes lui donnèrent le nom de *Scripturarius*, parce que lisant continuellement l'Écriture, il y avoit découvèrt plusieurs chôses, qui n'étoient point connuës auparavant, il trouvoit entre autres chôses prèsque dans toutes les Prophéties de l'ancien & du nouveau Testament le régne de J. C. & celui de l'Ante-Christ qui lui est opposé. On dit de lui, qu'il voyoit par tout le Messie, & que Grotius au contraire, qu'il combat ordinairement, ne le voyoit en aucun endroit. Il est le prémier, dit M. Stoupp, qui a découvèrt & enseigné la différence du gouvèrnement de l'Église avant la loi, sous la loi, & après la loi; il dit qu'avant la loi, la promesse avoit lieu, pendant laquelle l'Église étoit libre; qu'à la promesse Dieu avoit ajoûté la loi, laquelle ayant été prémièrement représentée dans le Décalogue, ne contient que l'abregé de l'alliance de grâce & les commandemens de la foi, de la repentance & de la reconnoissance que nous devons à Dieu. Cocceius a plusieurs autres sentimens particuliérs. Il croit qu'il doit s'élever dans le monde un régne de JESUS-CHRIST qui abolira le régne de l'Antechrist, que quand le régne de J. C. sera aboli avant la fin du monde, après la convèrsion des Juifs & de toutes les Nations, l'Église sera alors fort éclatante; selon lui la Jérusalem céleste qui est décrite dans l'Apocalypse représente la condition de l'Église telle qu'elle doit étre glorieuse sur la tèrre, & non celle qui doit triompher dans le Ciel. Les *Coccesens* sont aujourd'hui un grand parti dans les Provinces Unies. Voëtius & Desmarets condamnèrent plusieurs opinions de *Cocceius* comme hérétiques, & ils prétendirent même qu'il étoit Socinien en beaucoup de chôses; ils le traitoient de Novateur, & d'homme qui s'attachoit trop à l'Écriture, pour ce qui est du Socinianisme, il seroit aisé de l'en justifier. Il a combattu avec force les Sociniens dans ses Commentaires sur l'Écriture. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a avancé quelques visions, & qu'il a eû des pensées trop particulières.

COCCIGRUËS. s. f. & plur. Tèrme bas & populaire. Bagatelles, niaiseries. Tu n'es pas homme à te repaître de bourdes, & coccigrues. MASCUR. p. 100. Un coq avec six gruës est le rébus de *Coccigrues*.

COCCUS. s. m. Nom qu'on donne à cette espéce de chêne vèrd qui porte la graine d'ecarlatte. Voyez CHÊNE-VÈRD.

COCCUS, se dit aussi de la graine même d'ecarlatte, qu'on appelle autrement *kermès*, Voyez KÈRMÈS. On trouve sur les racines de la pimprenelle commune, & sur une espéce de renoüée qu'on nomme *polygonum cocciferum*, des graines semblables à celles qui viennent sur le chêne verd. On les appelle *coccus radicum*, pour les distinguer des autres. Elles sèrvent pour teindre en cramoisi. Il s'en trouve encore sur une espéce de *pilosella*.

COCCYX. s. m. Tèrme d'Anatomie. C'est un os qui est à l'extrémité de l'os sacré. *Coccyx*. Il est cartilagineux, & sa figure est comme un béc de coucou, qui d'une bâse large va en se retrecissant & en se courbant. Et c'est de là qu'il a tiré son nom de κόκκυξ, qui est un mot Grèc, qui signifie *coucou*. Il affèrmit l'intestin droit & le cou de la vessie & de la matrice.

COCHE. s. m. Voiture pôsée sur quatre rouës, qui est en forme de carrosse, à la resèrve qu'il est plus grand, & qu'il n'est point suspendu. *Essedum, rheda, carpentum viatorium*. On s'en sèrt pour aller de ville en ville. Il y a des *coches* de Paris à Lyon, Roüen, Bordeaux, & pour toutes les grandes villes de commèrce. Les Rois de la I^re^ Race se faisoient trainer par quatre bœufs attelez à une espéce de *coche*, & de chariot. Heliogabale se fit tirer dans un *coche*, par quatre femmes nuës à travèrs les ruës de Rome. MONT. On appelle aussi *coche d'eau*, des batteaux publics, & couvèrts, qui sèrvent à voiturer les pèrsonnes, & les marchandises, sur les rivières. *Viatorium navigium*. Les *coches* de Melun, de Sens, de Joigny, d'Auxèrre. On appelle *coches volans*, les *coches* bien attelez qui font une plus grande diligence que les autres. On se sèrvoit anciennement de *coches* à la guèrre : cet usage est aboli il y a long-tems. Ménage & Nicod dérivent ce mot de l'Hongrois *kotczy*, disant que les *coches* sont de l'invention des Hongrois. Du Cange le dérive de *cogga*, qui est une espéce de navire que Spelmannus dérive de *coque*, ou de *concha*, parceque ces navires sont faits en forme de coquille. L'Allemand dit *kutsch*, pour signifier la même chôse.

On dit d'un homme qui ne veut point diffèrer son voyage, qu'il a donné des èrres au *coche*, qu'il faut qu'il parte.

COCHE, se prend aussi pour tout ce qui appartient à l'attelage du *coche*. Monsieur, vôtre homme est arrivé, je l'ai vû à trois lieuës d'ici, où a couché le *coche*. MOL.

On dit en tèrmes de Marine, Porter les huniers en *coche*, pour dire, les hisser au plus haut du mast. On appelle aussi quelquefois *coches d'afût de bord* les dents, ou entailles qui sont dans les flasques, au dèrrière de l'afût, pour y pôser le travèrsin.

COCHE. s. f. Truye vieille & grasse qui a eû plusieurs cochons. *Scrofa, porca effœta*.

On dit figurément & bassement d'une femme grosse extraordinairement, que c'est une grosse *coche*, une vieille *coche*. *Obesa mulier*.

COCHE, signifie aussi une dent, une entaille qu'on fait dans du bois, ou autre corps solide, pour y arrêter, ou y marquer quelque chôse. *Crena, incisio, incisura*. La corde d'une arbalete s'arrête dans une *coche* faite exprès. On fait des *coches* sur une taille pour marquer la quantité de pain ou de vin qu'on a pris chez le Boulanger, le Cabaretier.

COCHEMARE. Voyez CAUCHEMARE.

COCHENILLE. s. f. Vèr gris qui vient des Indes, & qui étant mis dans l'eau, fait une teinture fort rouge. *Coccinilla, vermiculus Indicus*. Cette *cochenille* est d'un si grand trafic, qu'il en entre dans Tascala, ville de Méxique, pour plus de deux cens mille écus par an, à ce que dit Hèrréra. C'est dont on fait l'écarlate de Hollande. On nomme *cramoisi* les couleurs où il entre de la *cochenille*.

On appelle *cochenille capessiane*, ou *silvestre*, une espéce de *cochenille* dont on se sèrt dans les couleurs cramoisies où il entre du fauve, comme le colombin, le pourpre, l'amaranthe, la pensée & le violet.

L'autre s'appelle aussi *mesteque*. Les couleurs qu'on en teint sont dites être teintes en grain. Quand l'Écriture parle des chôses teintes en grain, on le doit entendre de cette pourpre, à ce que dit Scaliger.

COCHENILLE, se dit aussi du kèrmès, qui est une graine qu'on cueille sur une espéce de chêne vèrd. Voyez KÈRMÈS.

COCHER. s. m. Valet qui mène un coche, un carosse. *Auriga, rhedarius*. Un *Cocher* domestique. Un *Cocher* de loüage. Un Maître *Cocher*, son postillon. C'est une charge à la Cour que celle de *Cocher* du Corps, de celui qui méne le carosse du Roi, ou des Princes.

COCHER. v. act. se dit de l'action du coq qui se joint avec la poule pour rendre ses œufs feconds. *Coire, gallus cum gallinis coit ut earum ova fœcundentur*. Les Oiseliers le disent aussi de tous les mâles des oiseaux, lorsqu'ils couvrent leurs femelles.

COCHET. s. m. Petit coq qui n'est pas encore châtré, gros poulet. *Pullus*.

COCHEVIS. s. m. Petit oiseau qui est gros comme une aloüette, qui a une huppe sur la tête, & qui chante agréablement. *Galerita*. On l'appelle autrement Alloüette huppée. Il a le béc longuet, aigu, un peu courbé, sa huppe est un peu noirâtre; elle n'est composée que de quatre plumes, dont la racine est située entre les yeux. Son dos, dont le champ est cendré, est taché de blanc. Son ventre & le dedans de ses ailes sont blanchâtres. Les plumes de sa queuë sont noirâtres, excepté les deux qui sont de part & d'autre, qui sont de la couleur des ailes. Sa langue est menuë, & prèsque fourchuë, & parce que le *Cochevis* ne pèrche que très-rârement, il a les ongles grands. Sa poitrine, dont le

le fond eſt cendré, eſt ſemée de taches brunes ; le reſte du corps eſt de couleur de tèrre cuite. Ses pieds ſont longs. Quand ils vieilliſſent leur couleur change. Les jeunes qui n'ont qu'un an ſont plus blanchâtres, & ont les couleurs plus lavées.

Le *Cochevis* n'eſt point un oiſeau de paſſage. Il fait ſa demeure ordinaire le long des grands chemins, principalement en hyvèr. Il ne vôle jamais en troupe, & l'on n'en voit que deux enſemble pour le plus ; c'eſt-à-dire, le mâle & la femelle. Quand on prend cet oiſeau dans le nid, & qu'il eſt bien élevé, il chante beaucoup mieux, & a la voix plus douce que l'aloüette commune. Il eſt bon en cage & en volière. On le nourrit comme les aloüettes communes, de cœur dans les commencemens, ou pour faire moins de dépenſe, de mie de pain pilée avec du pèrſil & du chenevis. Outre cela il faut au *Cochevis* du ſable dans ſa cage, & au haut on lui met une petite pièce d'étoffe rouge, ou une houppe de même couleur ; ou bien il faut garnir le haut de ſa cage de quelque morceau d'étoffe, ou de toile.

Le *Cochevis* eſt ſujet aux gouttes & à la coüée. Il fait ſon nid comme l'aloüette commune, & fait autant de petits, & vit autant de tems. Le mâle eſt plus brun, plus gros, & plus grand.

COCHI. ſ. m. Nom que quelques-uns donnent au *coco*, qu'on appelle auſſi *tenga*. Voyez PALMIER.

COCHIN. ſ. m. & non pas fém. comme l'a fait Maty. *Cocinum*, *Colche*, ou *Colice*. C'eſt une ville des Indes Orientales, dans la Prèſqu'Iſle deçà le Gange, ſur la côte de Malabar. On prétend que c'eſt l'ancienne *Colche*, dont il y a de l'apparence que le prémier nom fut *Colice*, duquel on fit dans la ſuite *Colche* ; car un manuſcrit très-ancien qui étoit de la Bibliothéque de M. De Thou l'appelle *Colice*, & deux de la Bibliothéque du Roi, *Colche*. Les habitans de cette ville ſont appellez par les Anciens, Κωλιακοὶ & Κωλιχοὶ, & enſuite *Colchi* ; le Cap où cette ville eſt ſituée Κωλιὰς, & Κῶλις, par le Géographe Denys, & *Coliacum promontorium* par Pline L. V. C. 22. Cependant ſi la Toprabane des Anciens eſt l'Iſle de Ceïlan, comme il y a bien de l'apparence, le *Coliacum promontorium*, eſt le Cap de Comorin, & la ville *Colice*, ou *Colche*, n'eſt pas *Cochin* ; car ce promontoire étoit vis-à vis de l'Iſle de Toprobane ; & *Cochin* n'eſt point vis-à-vis de Ceïlan. *Cochin* eſt ſur une grande rivière, & donne ſon nom à un Royaume.

Il y a une autre ville ſur la même rivière à deux lieuës plus haut, qui s'appelle auſſi *Cochin*. Pour les diſtinguer Maty appelle la prémière *Cochin* la baſſe, & celle-ci la haute *Cochin*. Et M. Corneille nomme celle-ci *Cochin* le neuf, & l'autre *Cochin* le vieux. *Cochin* le vieux eſt tout Payen ; mais *Cochin* le neuf eſt Chrétien, & quoiqu'il y ait beaucoup d'infidèlles, on n'y fait aucun èxèrcice de Religion que du Chriſtianiſme. Paul IV. y établit un Évêché, qui eſt ſuffragant de l'Archevêque de Goa. Les Hollandois ont enlevé cette ville aux Portugais.

Maty écrit *Cochim*, ou *Cochin* ; mais en France on écrit toûjours *Cochin*. Ils continuèrent enſuite leur route gayement, & ayant tourné vèrs le Cap de Comorin, ils prirent tèrre à *Cochin*. BOUH. De *Cochin* ils firent voile juſques à Baticala. ID. Et de même dans Corneille.

COCHINCHINE. ſ. f. Royaume dans l'Inde au delà du Gange. *Cocinchina*. Il eſt baigné au levant par le Golfe auquel il donne ſon nom. Le Royaume de Chiampa le borne au midi, celui de Camboye au couchant, & celui de Tunquin au nord. Quelquefois on ne diſtingue point la *Cochinchine* & le Tunquin, dont en effet elle dépendoit autrefois. Quelques uns ne regardent auſſi le Royaume de Chiampa que comme une Province de la *Cochinchine*. Cacciam eſt la Capitale de la *Cochinchine*. Il ſe fait à la *Cochinchine* une inondation de 15 jours en 15 jours pendant les mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, qui dure trois jours châque fois, qui rafraîchit tellement l'air, & engraiſſe ſi fort la tèrre, que quoique ce païs ſoit dans la Zône torride depuis environ l'onzième juſqu'environ le quinzième de latitude nord, l'air y eſt fort tempéré, & la tèrre ſi fèrtile, qu'on y peut ſemer & recueillir le ris deux ou trois fois l'année. On tire de la *Cochinchine* de l'or, de l'argent, de la ſoye, du coton, de la canelle, du poivre, du bois d'aigle & du calamba. On trouve à la *Cochinchine* un bois ſi dur, qu'on en fait des ancres pour les vaiſſeaux du païs.

COCHINCHINOIS, OISE. ſ. m. & f. Qui eſt de la Cochinchine. *Cocinſina*, *Cocinſinenſis*. Les *Cochinchinois* ſont idolâtres. Leurs Rois, quoique très-puiſſans, ſont tributaires de l'Empereur de la Chine. Les *Cochinchinois* ſont doux & traitables.

Ce nom vient de *Cachu*, & *Cachochin*, ou *Kachochicu*, qui ſont ceux que les habitans donnent à leur païs. Le P. De Rhodes, Jéſuite, qui avoit été cinq fois à la Cochinchine, en parle fort exactement dans ſes divers voyages, L. II. C. 1. On peut voir encor Mendoza P. II. L. 3.

COCHITZAPOTL. ſ. m. Arbre qui croît dans l'Iſle Sainte Marguerite & en d'autres endroits de l'Amérique. Ses feüilles ſont trois à trois, ſemblables à celles de l'oranger. Ses fleurs ſont blanches & petites. Son fruit eſt de la groſſeur d'un limon. Les gens du païs en mangent d'ordinaire : il eſt de fort bon goût. Ce fruit renfèrme un noyau oſſeux, dans lequel il y a une ſemence ſi vénéneuſe, que ſi un homme, ou un animal en mange, il meurt auſſi-tôt, ſans qu'on puiſſe lui donner aucun ſecours, non plus que s'il avoit pris du ſublimé, ou quelque autre médicament corroſif. La poudre de ce fruit brûlé eſt très-bonne dans les ulcères malins & invétérez, ſi on en jette deſſus.

COCHLEARIA. ſ. f. Hèrbe dont on ſe ſert fort communément dans les païs Septentrionaux contre le ſcorbut. On l'appelle autrement *hèrbe aux cuilliers*. Voyez HÈRBE AUX CUILLIERS. Cette plante croît d'ordinaire dans les lieux marécageux, & elle ſe plaît ſur tout à l'ombre. Il s'en trouve grande quantité dans la Hollande, & dans l'Anglètèrre, ce qui lui a fait donner le nom de *Batava* & de *Britannica*. On ne ſe ſert en Médecine que de ſes feüilles. Si on les fait ſeulement tremper dans l'eau, & qu'on ſe ſerve de cette eau en gargariſme, il n'y a point de pourriture de gencive qu'elle ne guériſſe. Si on en met dans le bain, on en voit des effets mèrveilleux pour la guériſon des membres pèrclus. Il y a une maladie en Allemagne nommée *Stomacace*, ou *Scelotyrbe*, pour la guériſon de laquelle cette plante a une vèrtu ſpécifique. Malimbrochius a donné un Traité ſur cette plante, qu'il a intitulé, *Coclearia curioſa*. Il y apprend la manière d'en tirer du vin, du ſyrop, de l'eau diſtillée, &c. Il y èxplique toutes ſes vèrtus, & particulièrement celle qu'elle a contre la pourriture, & tous ſes uſages particuliers.

COCHON. ſ. m. Goret, animal qu'on engraiſſe, & qui étant devenu grand, s'appelle *pourceau*. *Porcellus*, *porculus*. Les langues de *cochons* fumées, fourrées, &c. Un grouin de *cochon*, des côtelettes de *cochon*, des piéds de *cochon*, que quelques-uns appellent des *bas de ſoye*. Les Mahométans ne mangent point de *cochon*, parce que les *cochons* ſont ſujets à être ladres.

Ménage dérive ce mot de *ciacco*, ſignifiant la même chôſe, qu'il dérive du Grèc σύβαξ. Voyez ſes raiſons.

On dit, en tèrmes fort bas, d'un homme gras & goulu, qui ne ſonge qu'à manger & à dormir, Qu'il mène une vie de *cochon*, que c'eſt un gros *cochon*. *Ventrioſus*, *helluo*, *pingui omaſo tenſus*. On appelle auſſi de petits yeux, des yeux de *cochon*, ſoit aux hommes, ſoit aux animaux.

COCHON DE LAIT. Petit *cochon* qui téte encore. *Porcus lacteus*. Les *cochons de lait* ſont fort bons rôtis & à la daube. La chair des *cochons de lait* eſt trop chargée d'humidité ſupèrfluë, & trop viſqueuſe, pour être miſe au nombre des meilleurs alimens. On eſtime plus celle d'un jeune porc, qui eſt hors de deſſous la mère, & qui a commencé à prendre une nourriture plus ſolide que le lait : elle eſt d'un goût èxquis, & d'un uſage bien meilleur pour la ſanté. DE LA MARE, *Tr. de Pol. T. XXII.* où il cite *Galien*, *Bruyerin*, *Campeg. Iſaac. Jud. & Simeon Sethi*. *Cochon* qui ne téte plus. *Porcus à lacte depulſus.*

COCHON D'INDE, eſt un petit animal qui grogne comme un *cochon*, & qui n'eſt pas plus gros qu'un lapin. *Porcus indicus*. Il y a dans l'Amérique une eſpéce particulière de *cochons*, qui a un évent ſur les reins comme un nombril. La chair en eſt auſſi bonne & auſſi ſaine que celle de nos porcs ſangliérs.

On appelle *Langueyeurs de cochons*, cèrtains Officiers du Roi commis dans les marchez de *cochons* pour les viſiter ſous la langue, pour voir s'ils ſont ladres.

COCHOnNÉE. ſ. f. La quantité de cochons qu'une truye a eûs d'une portée. *Porcellorum partus*. On a vû des truyes qui ont eû juſqu'à 37 cochons d'une *cochonnée*.

COCHOnNER. v. act. Faire de petits cochons. *Porcellos fœtus edere*. Les truyes *cochonnent* deux fois l'année.

COCHOnNET. ſ. m. Petit corps fait d'os, ou d'yvoire, taillé à douze faces, qui ſont douze pentagones marquez de points depuis un juſqu'à 12. On le roule ſur une table pour joüer comme ſi c'étoit un dé. *Teſſera luſoria duodecim habens facies totidem notatas numeris à primo ad duodecimum*. Les enfans joüent au *cochonnet*.

On appelle joüer au *cochonnet*, lorſqu'on joüe à la boule en ſe promenant, & qu'on change à chaque coup de but. On jette une balle ou une pièrre au haſard à chaque fois, qu'on appelle le *cochonnet*, & elle ſert de but aux joüeurs pour ce coup-là ſeulement. *Ambulando globis ludere projiciendo globum vel lapidem pro ſcopo.*

COCO. ſubſt. m. Arbre des Indes qui eſt une eſpéce de Palmier. Voyez PALMIER. On l'appelle auſſi Cocotier, & ce nom eſt plus propre de l'arbre.

COCO, ſe dit auſſi & du fruit, & du bois de cet arbre. Un Chapelet de *Coco*. Voyez tout cela ſous le mot PALMIER.

COCOMBE. ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar, dont le bois

eſt

est noir, & la plûpart tortu; il croît dans les lieux pierreux, il est fort épineux, & a peu de feüilles, qui sont toutes très-petites. Ses fleurs sentent très-bon, & le bois même étant brûlé rend une assez bonne odeur. Il y a des arbres qui sont assez gros, mais ils sont courts.

COCON. s. m. D'autres disent COUCON. Coque de vèr à soye, dans laquelle il s'enfèrme sous une grosse enveloppe de fils doux & deliez dont se fait la soye. *Bombycis folliculus.* Le vèr à soye n'en sort qu'après s'être transformé en papillon. Le vèr à soye ne fait ses œufs que lorsqu'il est sorti de son *cocon*, & transformé en papillon.

COCOTIER. s. m. Arbre des Indes qui porte le coco. C'est une espéce de Palmier. Voyez PALMIER.

COCTION. s. f. Cuisson, altération qui se fait dans les corps qu'on approche du feu. *Coctio.* Le plus grand secret des Chymistes, c'est de faire la *coction*, de donner le feu à propos à leurs matières. Il y a plusieurs espéces de *coction*, la *maturation*, l'*elixation*, la *frixion*, l'*assation*, la *torréfaction*, & l'*ustion*, qui sont expliquées à leur ordre.

COCTION, signifie aussi, Digestion. *Digestio, concoctio.* Quand l'estomac fait une suffisante *coction* des alimens, des humeurs, c'est un signe de santé. On réduit à cinq les *coctions* qui se font dans nôtre corps, tant pour la préparation de l'espéce, que pour la consèrvation de l'individu. Ces cinq espéces de *coctions* sont la Chylôse, la Chymôse, l'Hœmatôse, la Pneumatôse, & la Spèrmatôse. On peut en ajoûter une sixiéme, qui est propre aux femelles, c'est la Galactôse.

COCU. s. m. Tèrme injurieux. Nom qu'on donne à celui dont la femme est infidelle, & viole la foi conjugale. *Curruca.* Les jaloux sont plus souvent *cocus* que les autres. Le jaloux souffre plus que le *cocu*. MONT.

Ce mot est bas, & ne se dit qu'en raillerie, ou dans la convèrsation, ou dans les chansons, ou dans les Comédies.

Ménage croit que ce mot vient de *cuculus*, à cause que le coucou va pondre dans le nid des autres oiseaux. Pasquier en approuvant cette étymologie, ajoûte : Nous faisons faute d'appeller *cocu*, celui dont la femme va en dommage; il y auroit plus de raison de l'adapter à celui qui agit, qu'à celui qui pâtit. C'est pourquoi les Latins appelloient *curruca* dans le même sens, celui dont la femme étoit infidelle; car c'est dans le nid de la fauvette que va pondre le *coucou*. MÉNAGE. Spelmannus le dérive de *cucurbita*, & *cucurbitare*, qui signifie *débaucher la femme d'autrui.* Mais Du Cange dit plus vraisemblablement, que c'est le mot de *cous* redoublé, qu'on disoit aussi pour *cornard* : d'où vient qu'on a appellé aussi ces gens-là *coupaux*. Car on appelloit anciennement *cos*, ou *cous*, les maris malheureux. Cette injure étoit un outrage si sanglant, qu'on pouvoit tuer impunément l'offenseur. Beaumanoir rapporte, que *cil à qui telle vilenie fut dite, sacca un coutel, & ocit cel qui le fait; & fut délivré par jugement par le bon Roi Philippe, & son Conseil.*

COCUAGE. s. m. Malheur, disgrace, état de celui dont la femme est infidelle. *Conjugis infidelitas.* Il faut de l'insensibilité, ou de la constance, pour supporter patiemment le *cocuage*.

COCUFIER. v. act. Faire quelqu'un cocu. *Curruccare.*

COCYTE. s. m. Nom de fleuve. *Cocytus.* Il y en a plusieurs de ce nom. L'un étoit dans la Campanie, Province d'Italie, & se déchargeoit dans le Lac de Lucrin, ou de Mamorto. Un autre dans l'Épire. Enfin, les Poëtes font du *Cocyte* l'un des quatre fleuves de l'Enfèr; & selon eux il coule du Stix. HOM. *Odyss. Lib. X.*

> *Tout tombe, tout se précipite*
> *Dans l'eau dormante du* Cocyte. PELEGR.

> *Diane en vain tâcha que son chaste Hippolyte*
> *Lui fût rendu par les Enfers;*
> *Et Thésée arrivé sur le bord du* Cocyte
> *Laissa son ami dans les fers.* NOUV. CHOIX DE VÈRS.

> *Tout frémit, un effroi soudain*
> *Se répand sur le front d'airain*
> *Du Monarque du noir* Cocyte. IBID.

Ce Monarque du noir *Cocyte*, c'est Pluton, Dieu des Enfèrs.

> *Si Mousle avec tout son mérite,*
> *Est sur les rives du* Cocyte
> *Si malgré tous vos soins vous l'avez vû périr;*
> *Pourquoi nous autres pauvres hommes,*
> *Pleins de défauts comme nous sommes,*
> *Nous plaignons-nous qu'il faut mourir?* IB.

Ce mot est Grèc, & vient de *κωκύω*, *Je pleure*, parce que les Poëtes disent que les eaux de ce fleuve sont les pleurs que vèrsent les âmes qui sont dans les Enfèrs.

COD.

CODE. s. m. Compilation, ou Recuëil des Loix & Constitutions des Empereurs, fait par ordre de Justinien. *Codex, Justinianeus Codex.* Il est compris en 12 livres, qui font la seconde partie du Droit Romain, ou du Droit Écrit. Il y avoit eû auparavant plusieurs autres *Codes*, qui étoient des Compilations, ou des Abregez des Loix Romaines. Deux Jurisconsultes, Grégoire, & Hèrmogène, firent un Recuëil de Droit qu'on appella de leurs noms, *Code Grégorien*, & *Code Hermogénien*. C'étoit une collection des Constitutions des Empereurs depuis Adrien jusqu'à Dioclétien & Maximien, en 306. Il n'en reste plus que des fragmens très-imparfaits. Ce travail fut inutile, faute d'autorité pour le faire obsèrver. L'Empereur Theodôse le Jeune fut le premier qui fit un *Code* compris en seize livres, composé des Constitutions des Empereurs, depuis Constantin le Grand jusques à lui, & abrogea toutes les autres Loix qui n'y étoient pas comprises. C'est ce qu'on appelle le *Code Théodosien*, *Theodosianus codex*, publié en 438. qui fut reçu & obsèrvé jusqu'à ce qu'il fut abrogé par le *Code de Justinien*. Il a été longtems pèrdu en Occident; M. Cujas contribua beaucoup à le rétablir en ces dèrniers tems, & le donna au public en meilleur état qu'il n'avoit encore paru. Il y a eû un Commentaire de Godefroy sur ce *Code Théodosien*, qui lui a coûté un travail de trente ans. Mr. de Marville, Professeur à Valence, l'a fait imprimer en six Tômes en 1665. En 506, Alaric Roi des Goths fit faire une nouvelle compilation du Droit Romain, tirée de ces trois *Codes*, Grégorien, Hèrmogénien, & Théodosien, qu'il publia sous le nom de *Code* Théodosien. Ce *Code* d'Alaric fut longtems en usage, & fit tout le Droit Romain qui s'obsèrvoit en France. Enfin, l'Empereur Justinien voyant que l'autorité du Droit Romain étoit fort affoiblie en Occident depuis la décadence de l'Empire, resolut de faire travailler à une compilation générale de toute la Jurisprudence Romaine. Il en donna la commission à Tribonien, qui choisit les plus belles Constitutions des Empereurs, depuis Adrien jusqu'à son tems, & acheva son Ouvrage, & publia son nouveau *Code* en 528. Mais parceque Justinien avoit fait divèrses décisions qui changèrent un peu l'ancienne Jurisprudence, il retrancha quelques-unes des Constitutions du *Code* composé par Tribonien, & y en ajoûta de nouvelles; c'est pourquoi il en fit faire une nouvelle revision qui parut en 534. & abrogea la première. Ce *Code Justinien*, aussibien que le reste du Droit Romain, a été longtems pèrdu en Occident; & jusqu'à Lothaire II. qui le retrouva à la prise de Melphe, & le donna à la ville de Pise. Irnier est le prémier qui l'ait professé publiquement en 1128. L'Empereur Fréderic ordonna à la requête des Univèrsitez, qu'on enseignât ce droit Dans les Écoles, & enjoignit a tous ses peuples de l'obsèrver : ce qui a été suivi en Italie & en Allemagne, & l'est encore dans une partie de la France : sur tout dans les Provinces méridionales.

Euridic donna des loix aux Gots qui s'étoient établis dans la Gaule Narbonnoise : le *Code* qu'il composa de ces loix parut en 466. Leuvigilde corrigea ce *Code*, il en supprima quelques loix, & en ajouta d'autres; les Rois qui leur succédèrent en firent de même, particulièrement Chindosuinde, qui ordonna qu'on ne se serviroit que des loix Gotiques. Exgica commit l'éxamen & la correction des loix Gotiques aux Évêques d'Espagne, à condition qu'ils ne dérogeroient point aux loix établies par Chindosuinde. Le *Code* d'Euridic étoit encore obsèrvé dans la Gaule Narbonnoise au tems du Pape Jean VIII. environ l'an 880.

Ce mot vient du Latin *codex*, qui signifie *cahier*, ainsi appellé *a codicibus arborum, ex quibus cortices depromebantur.*

CODE DES LOIX ANTIQUES *Codex legum antiquarum.* Est un recuëil qui comprend les loix des Wisigots, un Édit de Theodoric Roi d'Italie, les loix des Bourguignons, la loi Salique, & celle des Ripuariens.

CODE, se dit aussi de plusieurs Recuëils des Ordonnances des Rois de France, comme le *Code Henri*, le *Code Néron.*

On a appellé le *Code Michault*, une Ordonnance du Roi Louis XIII. parce qu'elle avoit été faite par Michel de Marillac, laquelle n'a point eû d'éxécution, quoiqu'elle fût très-sage.

On appelle aussi par excellence, *Code Louis*, *Codex Ludovicaus*, les Ordonnances faites par Loüis XIV. sur la Réformation de la Justice civile & criminelle, de la marchandise, &c. Le *Code Civil*, *Codex civilis*, verifié en 1667. le *Code Criminel*, *Codex criminalis*, ou *rerum capitalium*, vérifié en 1670. c'est ce qu'on appelle encore la *Nouvelle Ordonnance*. Il y a encore le *Code Marchand*, qui régle la marchandise, vérifié en 1673. Le *Code* ou les Ordonnances de la Marine. Le *Code* des Eaux & Forêts, *Codex rerum quæ ad mercaturam, ad aquas & silvas pertinent* &c.

CODE CANONIQUE. Voyez CANON.

CODÉCIMATEUR. s. m. Tèrme de Jurisprudence. On appelle

pelle *Codécimateurs*, plusieurs Seigneurs qui perçoivent les dixmes d'une même parroisse. Les *Codécimateurs* sont tenus de fournir la portion congruë au Curé qui n'a point de gros, ou un supplément, si le gros ne monte pas à 300 livres, & 150 livres pour un Vicaire, si l'Évêque juge nécessaire qu'il y en ait un. Chaque *Codécimateur* est tenu solidairement de payer ces sommes, sauf à lui à poursuivre le régalement contre les autres.

CODÉTENTEUR. subst. m. Tèrme de Jurisprudence. Qui est détenteur de quelque chôse, avec un ou plusieurs autres.

CODICILLAIRE. adj. m. & f. Qui est contenu dans un codicille. *Codicillaris.* Legs *codicillaire*, *Legatum codicillare*. Clause *codicillaire*, est une clause que l'on insère d'ordinaire dans les testamens : c'est que si le testament ne peut valoir comme testament, il vaudra comme codicille, & comme un acte de dèrnière volonté : ensorte que le testateur prie ses héritiers *ab intestat* de restituer l'hérédité à celui qui est institué par le testament, lequel manque des formalitez, & des solennitez requises. *Clausula codicillaris.* Cette clause *codicillaire* fait valoir le testament, comme un *fidéicommis*, & répare tous les défauts de solennité qui emportoient la nullité du testament : ensorte que l'héritier *ab intestat* est obligé de restituer l'hérédité à l'héritier institué : la loi ayant plus d'égard à la dèrnière volonté du testateur qu'à des formalitez supèrstitieuses.

CODICILLE. s. m. Est une dèrnière volonté moins solennelle qu'un testament : ou un écrit par lequel on ajoûte ou l'on change quelque chôse à un testament, soit sous sein privé, soit devant des pèrsonnes publiques. *Codicillus.* Il y a cette différence entre un testament, & un *codicille*, c'est que le *codicille* ne peut contenir d'institution d'héritier, & qu'on n'est pas obligé d'y obsèrver rigoureusement toutes les formalitez que le Droit Romain prescrit pour les testamens solennels. Dans les païs coutumiers les testamens ne sont à proprement parler que des *codicilles*, parceque c'est la Coutume elle-même qui nomme les héritiers, & qu'elle ne pèrmet point d'institution d'héritiers testamentaire. Les *codicilles* fûrent mis en usage du tems d'Auguste par Lucius Lentulus. Les *codicilles* dans le commencement devoient suivre les testamens qui leur sèrvoient de bâse; dans la suite les *codicilles* ne laissèrent pas d'avoir leur effet, quoiqu'ils eussent été faits avant le testament, pourveu qu'ils s'y trouvassent confirmez : il fut même pèrmis de faire des *codicilles* sans testamens, & de les adresser aux légitimes héritiers. La présence de cinq témoins suffit pour un *codicille*, soit qu'ils ayent été appellez, soient qu'ils se soient rencontrez fortuitement. Un *codicille* postérieur ne détruit pas le prémier, à moins qu'on ne connoisse que la volonté du défunt a été de détruire le prémier *codicille* par un autre postérieur. INSTIT. DU DROIT &c.

Il y a un livre de Raymond Lulle, qu'on appelle *codicille*, où on prétend qu'il a laissé le secret de la Pièrre Philosophale à ses disciples qui le pourront entendre.

CODIGNAC. Voyez COTIGNAC. C'est néanmoins l'usage de prononcer *Codignac*, & il est aussi plus ordinaire de l'écrire ainsi.

CODILLE. Tèrme de jeu d'Hombre. On appelle gagner *codille* lorsqu'on fait plus de mains que celui qui fait joüer.

CODONATAIRE. adj. m. & f. Tèrme de Jurisprudence. Associé conjoint avec un autre dans une même donation. *Donationis socius, particeps, in partem donationis vocatus.* La condition des *codonataires* est égale. G. G.

C O E.

COÉCALE. adj. f. Épithète qu'on donne à la veine qui porte le sang de l'intestin cœcum au rameau mensentérique. *Vena coecalis.*

COECUM. s. m. Le prémier des gros boyaux, ainsi appellé, parce qu'il est fait comme un sac, n'ayant qu'une couvèrture qui lui sèrt d'entrée, & de sortie. Il est situé au côté droit plus bas que le rein. Les Anatomistes sont fort partagez sur son usage, qui est très-obscur. *Coecum.*

COÊFFE. s. f. On écrit aussi COIFFE. Couvèrture légère de la tête, tant pour les hommes que pour les femmes. A l'égard des hommes, on ne le dit que de la doubleure, de la forme du chapeau qui est de satin, de tafetas, de treillis, & d'une garniture de bonnet de nuit qui est de linge, & qu'on change quand elle est sâle, ou de celle qu'on met sous une pèrruque. *Capitis tegmen, tegumentum.*

Ce mot, selon Ménage, vient de *cufa*, ou de *gufa*, qui signifie un *vêtement velu*; & les Grècs ont dit aussi κυφία, en la même signification de *coëffe*. Ou bien il vient de l'Hébreu *cupha*, qui signifie un vêtement qu'une femme met sur sa tête. Du Cange dit qu'on a dit dans la basse Latinité *cuphia*, *cofea*, *coeffa*, & *cucufa*, en la même signification. A l'égard des femmes, ce sont des couvèrtures de taffetas, de gaze, de crèpe, qu'elles mettent quand elles sortent, ou quand elles n'ont pas ajusté leurs cheveux. *Calantica*, *Reticulum*. On appelle aussi des *coëffes* à dentelle, des *coëffes* de cornette, celles qu'elles portent dans le lit, ou quand elles sont en déshabiller.

COÊFFE, se dit aussi en tèrmes d'Anatomie, d'une petite membrane qu'on trouve à quelques enfans, qui enveloppe leur tête quand ils naissent. Drelincourt croit que ce n'est qu'un lambeau des tuniques du fœtus, qui se créve pour l'ordinaire à la naissance d'un enfant. *Pellicula.* Lampridius témoigne que les Sages-femmes vendoient bien cher cette *coëffe* à des Avocats, qui étoient pèrsuadez qu'en la portant sur eux ils auroient une force de pèrsuader, à laquelle les Juges ne pourroient résister. Les Canons deffendent de s'en sèrvir, parceque les Sorciers en usoient dans leurs maléfices.

COÊFFE, se dit encore en tèrmes d'Anatomie, d'une membrane graisseuse qui nage sur les boyaux. On l'appelle autrement *épiploon*. Voyez EPIPLOON.

COÊFFE, En tèrmes de Pharmacie, est une sorte de médicament fait en forme de bonnet, dont on se couvre la tête, comme d'un bonnet ordinaire. Il est composé de plusieurs remédes cephaliques qu'on mêle avec du coton, & qu'on pique entre deux tafetas, ou entre deux toiles fines, comme un matelas. On s'en sèrt dans quelques maladies du cèrveau. *Cucupha.*

COÊFFE, En tèrmes de Botanique, se dit de l'enveloppe déliée & légère de quelques fleurs, & de quelques semences. *Calyptia.*

On dit bassement, Cela est triste comme un bonnet de nuit sans *coëffe*. Les femmes disent aussi d'une marchandise dont elles n'ont point d'envie, Je n'y porterois pas mes *coëffes*.

COÊFFER. v. act. Couvrir ou parer sa tête. *Caput comere.* Mademoiselle l'Héritier écrit toûjours *coifer*, *coifure* &c. Cette pèrruque, ce chapeau vous *coëffent* bien, vous sient bien sur la tête. Les Turcs se *coëffent* avec des turbans, plusieurs nations avec de simples bonnets. Les femmes se *coëffent* de nuit avec des cornettes, de jour en arrangeant leurs cheveux & avec des rubans, &c. Térence a dit que les femmes employent une année à se *coëffer*; pour dire qu'elles consument bien du tems à se parer & à s'ajuster. *Dùm pectuntur, dùm comuntur, annus est.*

On disoit autrefois à Paris de N. qu'il se chaussoit comme les autres se *coiffent*, & qu'il se *coiffoit* comme les autres se chaussent; parce qu'il portoit des souliérs de Castor, & des calottes de maroquin, les calottes de satin étant alors les seules qui fûssent d'usage, celles de cuir n'étant devenuës à la mode que depuis. VIGN. MARV.

COÊFFER, se dit figurément en chôses morales & spirituelles, & signifie, S'entêter; se préoccuper en faveur de quelque chôse. *Imbibere opinionem aliquam, imbuere.* Les jeunes gens se *coëffent* volontiérs des nouvelles opinions. Je ne puis souffrir que vous soyez *coëffée* d'un petit Chevalier joüeur, qui va mettre à la réjoüissance les dépoüilles du traitant. LE SAGE, *dans la Comédie de Turcaret*.

Chaque mortel coëffé *de sa chimère,*
Croit à part soi que mieux on ne peut faire :
Opinion chez les hommes fait tout. DES-H.

Fille se coëffe *volontiers*
D'amoureux à longue crinière. LA FONT.

Mais quoi? si vôtre père est un bourru fieffé,
Qui s'est de son Tartuffe entiérement coëffé,
La faute à vôtre Amant doit-elle être imputée? MOL.

On dit aussi, qu'un homme s'est *coëffé* d'un froc, pour dire, qu'il s'est fait Moine. *Monachi habitum induit.*

COÊFFER, signifie aussi quelquefois S'enyvrer, *Inebriari.* Cet homme n'est pas accoûtumé à boire, il ne faut qu'un vèrre de vin pour le *coëffer*. Gardez-vous de ces vins d'Orléans, ils sont fumeux, & sont sujets à *coëffer*.

Puisque de cette belle eau claire,
Que frère Lubin ne peut faire
Très-seurement boire à son chien,
Le blond Phœbus à tasse pleine,
Se coëffe *au bord de l'Hippocrêne,*
Aussi rondement, aussi bien,
Que fait le bon Père Silène
Du jus du Père Bromien.

NOUV. CHOIX DE VÈRS.

COÊFFER, se dit aussi des bouteilles, qu'on boûche bien avec de la filasse, pour empêcher que le vin ne s'évente. *Obturare.* On lui a envoyé douze bouteilles de vin bien *coëffées*.

COÊFFER, en tèrmes de Chasse, se dit de deux Chiens qui ont pris un sanglier par les oreilles chacun de son côté. Cela s'appelle, Avoir *coëffé* le sanglier.

COËFFÉ, ÉE. part. & adj. On dit qu'un homme est bien *coëffé*, quand il a naturellement de beaux cheveux, une belle tête, *Comptus;* qu'un chien est bien *coëffé*, quand il a des oreilles longues pendantes, *bene auritus canis;* qu'un homme est né *coëffé*, pour dire, qu'il est heureux, l'opinion du vulgaire ayant attribué sottement cette vèrtu à cette *coëffe* que quelques enfans apportent au monde, *Felix*, *fortunatus*. Cette supèrstition est très-ancienne, Lampridius en parle dans la vie d'Antonin. Cet Empereur étoit né avec une espéce de bandeau sur le front, en forme de diadème; c'est pour cela qu'il se fit appeller *Diadaméne*. Comme il jouït d'une constante prospérité pendant tout le cours de son régne, son bonheur confirma l'opinion de ceux qui s'imaginent que les gens nez *coëffez* sont heureux. Depuis on s'en sérvit pour des sortiléges, & pour des maléfices; ensorte que les Conciles fûrent obligez de condamner ce ridicule abus. Voyez les notes de Balsamon sur les Conciles, & Casaubon sur l'Histoire Auguste. Les Italiens disent, *Nascer vestito*.

COËFFEUR, EUSE. subst. Celui ou celle qui gagne sa vie à coëffer des Dames qui vont au bal, des épousées, & autres qui se veulent parer. *Qui vel quæ fœminas comit, pectit.*

COËFFEURE. s. f. Couvèrture, ajustement, ornement de la tête. *Capitis tegmen, tegumentum.* Cette Dame est toûjours une heure à sa toilette pour sa *coëffure*. Les bourgeoises, les païsannes, & les Damoiselles, étoient autrefois toutes distinguées par leur *coëffure*. La *coëffure* des femmes est un édifice à plusieurs étages, dont l'ordre & la structure changent selon leurs caprices. LA BRUY. La *coëffure* des peuples d'Orient est bien différente de celle de l'Occident. Pour l'architecture de la *coëffure* d'une femme voyez COMMODE.

Il y a un Traité contre le luxe des *coëffures* imprimé à Paris en 1694. chez Couterot, où l'on fait voir qu'il est contre la nature, considérée, 1°, En elle même, 2°, Comme ouvrage de Dieu, 3°, Comme corrompuë, & 4°, Comme rétablie. Le P. Est. Chamillart a donné dans ses Dissertations la description de la *coëffure* de plusieurs Impératrices, telle qu'elle est représentée sur les médailles.

COÉGAL, ALE. adj. Tèrme de Théologie, qui ne se dit que du mystère de la Sainte Trinité. *Coæqualis, coæquus.* Le Fils est *coégal* au Père.

COELÉ-SYRIE. s. f. Contrée de Syrie, à laquelle divèrs Auteurs donnent une étenduë différente. *Coelesyria.* Proprement la *Coëlésyrie*, étoit la grande vallée qui s'étend entre le Liban & l'Antiliban. Quelques-uns y comprennent le païs de Damas, & tout ce qui est entre la Syrie propre, la Phénicie, & la Palestine. D'autres la poussent jusqu'à l'Arabie & l'Egypte. Pline & Mela l'appellent simplement *Coele*. Aujourd'hui on la nomme *Bocalbalbec*.

Ce nom est composé de Κοίλη, & de Συρία, Syrie. Κοῖλος, κοίλη, en Grèc, signifie creux; ainsi la *Coëlésyrie* n'est autre chose que la Syrie creuse, c'est à dire, la partie de Syrie la plus basse, la plus creuse.

COELIA s. f. Nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Coelia gens.* La famille *Coelia* étoit plébéïenne, mais illustre, & il en est peu dont il soit plus parlé dans les Auteurs Romains. Les médailles de cette famille écrivent COEL, ou COIL. *Coelius*, ou *Coilius*. On trouve aux Coelius sur les médailles les prénoms C. *Caius*, & P. *Publius*, & le surnom CALD. ou tout au long CALDUS.

COELIAQUE. Voyez CÉLIAQUE.

COÉLIUS. subst. m. Ce nom est purement Latin; outre qu'il est souvent nom propre d'homme, c'est encore celui d'une des sept montagnes de Rome; mais en ce cas il ne se dit jamais seul, il faut y joindre en François le nom *mont*, comme en Latin *mons*, *Mons Coelius*. Le mont *Coelius* fut ainsi nommé, dit-on, d'un Chef des Étruriens, qui secourut Romulus, ou Tarquin, & qui se nommoit *Coelius*, ou selon Tacite Coeles Vibenna. Les Tusques l'appelloient *Mastarna*. Les Romains le nommèrent d'acord *Querquetulanum*, parce qu'il y avoit beaucoup de chênes, ensuite *Tuscus Vicus*; & Suétone dit que Tibère le fit appeller *Mons Augustus. In Tib. Cap.* 48. Il s'appelle aujourd'hui le Mont de S. Jean, parce que l'Église de S. Jean de Latran est dessus.

COELUS. Voyez CIEL, Divinité.

COÉNOBIARQUE. } Voyez { CÉNOBIARQUE.
COÉNOBITE. } Voyez { CÉNOBITE.
COÉNOBITIQUE. } Voyez { CÉNOBITIQUE.

Le P. Hélyot Récollet a traité des *Coénobites* & de la vie *Coénobitique* dans son histoire des Ordres Religieux, &c. Differt. Prélimin. §. V. & VI. Tome I. p. 30. & suiv. S. Antoine est le Père des *Coénobites*, l'Instituteur de la vie *Coénobitique*.

COËRCITIF, IVE. adj. Qui a pouvoir de contenir dans le devoir. *Qui jus coercendi habet.* Ce Magistrat a une puissance *coërcitive* sur les habitans de sa Jurisdiction pour les obliger d'obsérver les loix.

COËRCITION. subst. f. Tèrme de Palais. Pouvoir qu'on a de corriger les méchans, & de les retenir dans le devoir. *Coercitio.* Les Supérieurs des Monastères ont pouvoir de *coërcition* sur leurs Religieux, les peuvent enfèrmer, & châtier à discrétion.

Ce mot vient du vèrbe Latin *coercere*, *reprimer*.

COÉTÈRNEL, se dit pareillement comme un attribut des Pèrsonnes de la Trinité. *Coæternus.* Le Fils & le S. Esprit sont *coétèrnels* au Père.

COÉVESQUE. s. m. Évêque avec un autre. *Coepiscopus.* Il y a eû autrefois des Évêques qui avoient des *Coévêques*. Walafridus Strabo, *De Reb. Eccl. c. ult.* en fait mention. C'étoient, dit-il, des Évêques dont ils se sèrvoient pour faire les choses convenables qu'ils leur enjoignoient, & il les compare aux Envoyez des Comtes. Les Prélats d'Allemagne ont encore des Évêques qui font pour eux les fonctions de l'Épiscopat; ils les appellent suffragans, & sont de vrais *Coévêques*.

CŒUR. s. m. *Cor.* Partie noble de l'animal, qui est le principe de la vie, & qui est renfèrmée dans une forte membrane, qu'on appelle le *pericarde*. Sa figure est piramidale, & ressemble à une pomme de pin, qui est large par sa partie supérieure qu'on appelle sa *báse*, & qui aboutit à une pointe. Il y a une veine & une artère qui environnent toute la bâse du *cœur* comme une couronne, qui s'appellent *coronales*, avec quelques nèrfs fort menus qui sont de la huitième paire. Il est révêtu d'une tunique particulière pour le tenir plus fèrme. Il est situé au milieu du thorax, quoique sa pointe s'avance un peu vèrs son côté gauche. On a trouvé le *cœur* d'un enfant placé au côté droit contre l'ordinaire, comme il est témoigné dans le Journal des Sçavans de l'année 1668. Sa chair est dure, épaisse & solide, composée de fibres musculeuses, disposées en ligne spirale: elles ne sont point differentes des fibres des autres muscles, desorte que ce n'est point sans raison que tous les Modèrnes conviennent, après Hippocrate, que le *cœur* est un véritable muscle. Le *cœur* a deux ventricules, ou cavitez. Le droit semble être fait pour les poumons seulement, car les animaux qui n'ont point de poumons n'ont point aussi ce ventricule. Le gauche est plus fort & plus épais que le droit, parce qu'il est destiné pour envoyer le sang dans toutes les parties du corps, dont quelques-unes sont bien éloignées, au lieu que le droit ne doit l'envoyer que dans les poumons, ce qui ne demande pas à beaucoup près autant de force. Ces deux ventricules sont séparez par une cloison qu'on appelle *septum medium*. Aux deux côtez il y a des bourses membraneuses qu'on appelle *oreillettes*, parce qu'elles en ont la figure. La droite est au devant de l'entrée de la veine câve, & la gauche est située à l'orifice de la veine pulmonaire. Il y a quatre gros vaisseaux à la bâse du *cœur*, dont deux ont l'orifice au ventricule droit, sçavoir, la veine cave, & l'artère pulmonaire. Les deux autres sont au ventricule gauche, sçavoir, la veine pulmonaire & l'aorte, ou la grande artère. Dans ces vaisseaux il y a des valvules ou petites portes faites en forme de soupapes, qui d'un côté pèrmettent l'entrée au sang, & de l'autre en empêchent le retour. Il y a six de ces petites membranes ou valvules au ventricule droit, sçavoir, trois à l'orifice de la veine câve ouvèrtes par dehors, & fèrmées par dedans, & trois à l'orifice de l'artère pulmonaire, ouvèrtes & fèrmées en un sens contraire. Il y en a cinq au ventricule gauche, trois à l'orifice de la grande artère ouvèrtes par dedans, & fèrmées par dehors: & deux à la veine pulmonaire, qui s'ouvrent & se fèrment aussi dans un sens contraire. C'est par ces canaux que se fait la circulation du sang, qui a été inconnuë aux Anciens, & découvèrte en nos jours par Harvée, Médecin Anglois, qui en a fait voir des preuves si sensibles, que pèrsonne n'en doute à présent. Le *cœur* a deux mouvemens, celui de diastole, ou de dilatation, par lequel il reçoit le sang des veines; & celui de sistole, ou de contraction, par lequel il pousse le même sang dans toutes les parties du corps par le moyen des artères. Dans la dilatation le *cœur* s'allonge & s'élargit, & dans la contraction il devient plus court & plus étroit. On dit communément que le *cœur* est le prémier vivant & le dèrnier mourant.

Dans l'histoire de l'Académie des Sciences 1711. M. Winslou trouve que le *cœur*, qu'on regardoit comme un gros muscle composé de fibres différemment contournées, est formé de deux muscles au moins, attachez l'un à l'autre; c'est-à-dire, que les deux ventricules, chacun avec son oreillette, sont deux vâses qui peuvent être séparez en demeurant vâses, ensorte que leur cloison commune, qu'on croyoit n'appartenir qu'au ventricule gauche, appartient également aux deux, & se partage en deux cloisons.

Le Docteur Lower, que les Anglois disent avoir été le prémier qui ait donné la vraye structure au *cœur*, prétend que le *cœur* est un muscle simple sans Antagoniste, & qui est une espéce de Sphincter

Sphincter. Borel, dans son *Oeconomia Animalis*, dit que la puissance motrice du *cœur* a plus de force qu'un poids de 3000 livres. L'obstacle que fait le sang à se mouvoir dans les artères, selon lui, est égal à 18000 livres, c'est-à-dire, qu'il est six fois plus grand que la force du *cœur*. Il estime que le pouvoir de la tunique élastique des artères est de 45000 livres, d'où retranchant les secours étrangers qui servent au mouvement du sang, il reste au *cœur* 3000 livres pour vaincre une résistance de 135000 livres, c'est-à-dire, un contre quarante-cinq, & la plus grande force qu'il donne au *cœur* est la force de percussion. Voyez encore comment le D. Drake Anglois explique le mouvement de systole & de diastole dans les Transactions Philosophiques N. 280.

Scheuchius dit qu'on a trouvé des hommes sans *cœur*, Molinetti le nie, & encore qu'on en ait vû deux dans un corps. On trouva un os dans celui du Pape Urbain VIII[e]. Muret a trouvé des *cœurs* velus dans le corps de quelques voleurs. Cependant Molinetti a beau dire, on a trouvé deux *cœurs* en un seul corps; on a trouvé aussi un *cœur* tout rongé de vèrs, & ce qui est plus surprenant encore, des *cœurs* entièrement renvèrsez, comme on l'a vû dans la Saxe en une jeune femme de vingt ans qui fut penduë, & à Paris en un homme qui se fit pendre pour divèrs crimes; comme si ce renvèrsement du *cœur*, pour sa situation, étoit une marque ou la cause en partie du renvèrsement des mœurs. JOURN. DES SÇAV. Riolant dit qu'au bout de trois jours le visage d'un homme mort se défigure entièrement; qu'au bout de 9 jours toute la masse du corps se corrompt, mais que le *cœur* ne commence à se corrompre qu'après 40 jours.

Les animaux timides ont le *cœur* plus gros que les courageux, comme les lièvres, les cèrfs, les panthères, les bellettes, & les ânes. Il y a eû des animaux qu'on a trouvé sans *cœur*, d'autres qui ont eû un double *cœur*. Les grenoüilles peuvent vivre sans *cœur* & sans tête quelque tems. Les vèrs à soye ont une chaine de *cœurs* qui leur tient tout le long du corps, à ce que dit le Journal d'Anglètèrre. Le safran cause une si grande dilatation ou épanoüissement de *cœur*, qu'un même mulet n'en sçauroit porter bien loin une charge. Lower & Harvée ont fait de beaux Traitez sur le *cœur*.

Ce mot vient du Latin *cor*, du Grèc *κέαρ*, dont on fait par contraction *κῆρ*.

On appelle *cœur* chez les Botanistes, le fond ou le milieu de la fleur. Il y en a de deux sortes, les uns sont grenez, & les autres fleuris. Les grenez sont compôsez de plusieurs filets, qui ont au bout de petits grains attachez, comme dans les tulipes & les lis, qui ne sont pas une graine, car ils se résolvent en poudre. Les *cœurs* fleuris, comme ceux des soucis, des fleurs de tanaisie, & autres, sont ordinairement appellez *estamines*, parce qu'on les croit composez de filets simples que l'on considère *quasi stamina*. Mais Monsieur Grew soutient qu'ils sont mal nommez, & que ce qu'on croit n'être que filets simples, sont eux mêmes compôsez de plusieurs parties qui ont toutes des figures différentes, fort régulières & fort agreables; c'est pourquoi il les appelle *fleurons*. Les Fleuristes ordinaires ne font point ces distinctions.

COEUR, se dit aussi en tèrmes de Botanistes, de la partie intérieure d'un arbre, ou d'une plante, partie qui est molle, moëlleuse & spongieuse, que l'on appelle aussi la moëlle, ou la matrice de l'arbre. *Arboris medulla*. HARRIS. Dans l'usage ordinaire ce que nous nommons le *cœur* d'un arbre, est le bois le plus dur qui est sous l'aubour. *Robur*.

COEUR, se prend quelquefois pour l'estomac, ou la partie où se fait la digestion, qui donne des forces au *cœur*. *Stomachus, pectus*. Cette graisse lui est demeurée sur le *cœur*, s'est figée sur son *cœur*, lui a fait bondir le *cœur*, lui a fait mal au *cœur*, lui a fait soulever le *cœur*. Il a de la bile dans l'estomac qui lui a fait crier au *cœur* toute la nuit. Il faut lui donner quelque chôse qui lui fasse revenir le *cœur*, qui lui reveille le *cœur*, qui fasse cesser cette défaillance de *cœur*. Les Grècs ont appellé *καρδία*, ce que nous appellons l'*estomac*, comme a remarqué Scaliger. C'est en ce sens qu'on dit, On lui a remis le *cœur* au ventre.

COEUR, signifie quelquefois, Vigueur, force, courage, intrépidité. *Animus*. Cet homme a un *cœur* de lion. Une haute naissance enfle le *cœur* des hommes. On a vû l'éloquence dans les armées, aller de rang en rang redonner du *cœur* aux soldats, par la bouche des Conquérans. P. RAP. Rodrigue as tu du *cœur*? CORN. Je n'ai pû soutenir ses regards, & j'ai senti trembler mon *cœur* à sa vûë. S. ÉVR. La fortune favorise les gens de *cœur*. BIZOT.

> *La fortune jalouse, & l'amour infidelle,*
> *Ne lui laissoient ici que son grand* cœur *pour elle.* CORN.

On dit, contre fortune bon *cœur*; pour dire, que c'est dans l'advèrsité qu'il faut témoigner le plus de courage.

On appelle au Manége un cheval de deux *cœurs*, celui qui ne manie que par contrainte, qui n'obéit pas volontiers aux aides du cavalier.

COEUR, se dit figurément en chôses spirituelles & morales, & signifie l'âme, & ses principales fonctions, parceque quelques Médecins, & entre autres Fèrnel, ont crû que les principales parties de nôtre esprit résidoient au *cœur*, comme l'entendement, la volonté, la mémoire. *Cor, animus, voluntas*. Dieu est le scrutateur des *cœurs*; c'est-à-dire, il connoît, il voit toutes nos pensées. Il faut offrir son *cœur* à Dieu; c'est-à-dire, lui sacrifier toutes nos volontez, tous nos désirs. Par la pénétration de l'esprit on connoit ce qu'il y a de plus juste à dire, & par le *cœur* bien fait, ce qu'il y a de plus raisonnable à faire. S. ÉVR. Sans la droiture du *cœur* rien ne s'éxécute bien; & sans le secours de l'esprit, le *cœur* ne sçait quel parti il faut prendre. ID. Dieu veut des *cœurs* purs, & dégagez des intérêts du monde. PASC. Il est difficile de ramener vôtre *cœur* à Dieu, & de le retrouver après l'avoir laissé èrrer dans le monde d'objet en objet. FLÉCH. Comme Platon n'eut rien à démêler avec la fortune, son *cœur* fut plus tranquille, & sa conduite plus vèrtueuse. P. RAP. On ne pouvoit faire à Xavier une proposition qui fût plus selon son *cœur*. BOUH. C'est-à-dire, qui lui fût plus agréable. Un homme selon le *cœur* de Dieu, est une éxpression familière aux Prédicateurs, & dans la spiritualité, pour signifier un homme agréable à Dieu, qui lui obéït, qui le contente, &c. Elle est tirée du I. Livre des Rois XIII. 14. où Samuel dit à Saül que Dieu a chèrché un homme selon son *cœur*, pour le faire régner sur son peuple.

> *Je veux que l'on soit homme, & qu'en toute rencontre*
> *Le fond de nôtre* cœur *dans nos discours se montre;*
> *Que ce soit lui qui parle.* MOL.
>
> *Un* cœur *né sur le trône ignore comme on tremble.* CORN.
>
> *Mais ne devroit-on pas, par des signes cèrtains,*
> *Reconnoistre le* cœur *des perfides humains?* RACINE.

On dit que le *cœur* des Rois est dans la main de Dieu; pour dire, qu'il dispôse de leurs volontez; qu'il les tourne comme il lui plaît. On dit qu'un homme a le *cœur* haut, bien placé; qu'il n'a rien de bas dans le *cœur*, pour dire, qu'il a l'âme grande & élevée. On dit aussi, Le *cœur* me le disoit bien; pour dire, Je m'en doutois, je l'ai bien prévû. On dit, qu'un homme a le *cœur* sur les lèvres; pour dire, qu'il est sincère, qu'il dit vrai: & au contraire d'un hâbleur, qu'il parle par *cœur*, quand il parle sans fondement. On dit qu'on veut avoir le *cœur* net de quelque chôse; pour dire, qu'on en veut sçavoir la vérité. On dit, Sçavoir quelque chôse par *cœur*; pour dire, l'avoir dans sa mémoire. *Aliquid memoriter tenere*. On dit aussi, qu'on fait diner quelqu'un par *cœur*, quand on ne lui a point donné à dîner.

COEUR, signifie le siége des passions. On appelle *cœur*, l'âme, entant qu'elle a des affections, de haine, ou de colère &c. *Animus, cor*. Il ne faut point garder son *cœur* contre ses amis; c'est-à dire, sa colère, son ressentiment. Il n'y a point de mèr plus agitée que le *cœur*; les passions, comme les flots, s'y poussent successivement. S. ÉVR. Pour bien peindre les mœurs, il faut avoir bien étudié le *cœur* humain, & tous les divèrs mouvemens dont il est capable. DAC. Quand l'Orateur est entré dans le *cœur* de ses auditeurs, il les tourne comme il veut. P. RAP. Pour bien connoître l'homme, il faut descendre dans son *cœur*, afin d'y voir former les passions. S. ÉVR. Quand le *cœur* est tranquille, & que rien ne le remuë, on n'est guères plus animé que si l'on étoit mort. CH. DE MER. Le *cœur* veut des plaisirs vifs & sensibles, & aime à être touché fortement. ID. La pénitence demande un *cœur* contrit & humilié, gros de soûpirs, de regrèts d'avoir offensé Dieu. L'endurcissement du *cœur* est une marque de réprobation. Si j'avois fait une si noire action, j'irois me ronger le *cœur* dans les déserts de la Thébaïde. BALZ. Le *cœur* a son langage, comme l'esprit a le sien, & une éxpression du *cœur* fait bien souvent les plus grands effets. BOUH. L'éloignement du bruit appaisera-t-il les troubles du *cœur* si la raison ne s'en mêle? S. ÉVR. On ne sçauroit bien manier les matières de Morale, si l'on ne connoît parfaitement les plis, & les replis du *cœur*. S. ÉVR. Quand le Prédicateur est entré dans l'esprit, il lui est plus aisé de pénétrer jusqu'au *cœur*; & au contraire quand l'esprit est rebuté, il fèrme l'entrée du *cœur*. Cicéron avoit sur tout l'art de toucher; il connoissoit bien les détours & les ressorts du *cœur* humain. P. RAP. L'esprit & le *cœur* se trompent réciproquement. L'esprit éblouï & déja prévenu par le *cœur*, prononce en faveur des passions, & le *cœur* charmé de les voir justifiées, par le jugement de l'esprit, les suit sans scrupule. Il faut plus souvent chèrcher la cause de nos égaremens dans les affections du *cœur*, que dans les connoissances de l'esprit. La vèrtu est natu-

rellement austère par la contrainte qu'elle impôse au *cœur* en réprimant ses désirs. P. R a p. Le feu de l'amitié échauffe le *cœur*, sans le consumer; elle le remplit, & le remuë, sans le troubler, & sans l'allarmer. La Morale apprend à connoître le *cœur* humain; cet abîme impénétrable. V a u g. Les plaisirs du *cœur* sont plus touchans que ceux de l'esprit. S. É v r.

C'est le cœur *seul qui peut rendre tranquille;*
Le cœur *fait tout; le reste est inutile.* L a F o n t.

Que dans tous vos discours la passion émuë,
Aille chercher le cœur, *l'échauffe, & le remuë.* B o i l.

On dit aussi, Décharger son *cœur*; pour dire, Déclarer une pensée, un ressentiment secret. De l'abondance du *cœur* la bouche parle.

C o e u r, se dit particulièrement de la faculté de l'âme qui ressent de l'affection, de l'amitié, de l'amour, de la tendresse. *Animus, voluntas, studium.* Chacun dit du bien de son *cœur*, & n'ôse en dire de son esprit. R o c h e f. L'esprit ne sçauroit jouer long-tems le pèrsonnage du *cœur*. I d. Que ne pouvez-vous point sur un *cœur* dont vous connoissez le foible, & les retraites? Il n'y a que l'amour qui de deux *cœurs* puisse n'en faire qu'un. M. S c u d. Ces *cœurs* ouvèrts de tous côtez à l'amour n'aiment rien à force de trop aimer. S. É v r. Le *cœur* d'une femme peut contenir un amour pèrmis, & un amour défendu, sans que l'un embarrasse l'autre. V i l l. Un *cœur* usé par mille coqueteries n'est pas capable d'une grande passion. B. R a b. Je ne sçai plus que faire de mon *cœur*, & ne sçai à qui le donner. M. S c u d. Le Roi ne se crut bien fèrme sur son trône qu'en gagnant le *cœur*, & l'affection de son peuple. S. É v r. Chacun vante son *cœur*; c'est une vanité à la mode. S. É v r.

Mon cœur *va tout à vous dès que je le laisse aller.* C o r n.

Mon cœur *pour vous chèrcher voloit loin devant moi.* R a c i n e.

Quand on aime, le *cœur* parle encore plus que l'esprit. C h. d e M e r. Ingrat, vous n'avez que trop bien sçu trouver le chemin de mon *cœur*. S. É v r. L'Empire des *cœurs* appartient à la beauté. I d. Je sçai bien quels ravages fait une passion dans un *cœur* tout neuf. M. S c u d.

Mon cœur *n'est plus mon* cœur, *il suit l'objet qu'il aime.* L a S u z e.

Mais quand le cœur *se tait, l'amour a beau parler,*
Pour engager ce cœur *ses amorces sont vaines,*
S'il ne court de lui-même au devant de ses chaines. C o r n.

Mais ne voyois tu pas dans mes emportemens,
Que mon cœur *démentoit ma bouche à tous momens?* R a c i n e.

Bien souvent le devoir ne donne pas le cœur. C o r n.

Remarquez que les Anciens mettoient le siége des passions dans le foye, au lieu que nous le mettons dans le *cœur*. Anacréon dit dans une de ses Odes, L'amour tendit son arc, & me frappa au milieu du foye: nous dirions, au milieu du *cœur*. Platon & ses sectateurs étoient dans les mêmes sentimens, & plaçoient l'amour dans le foye.

C o e u r, signifie encore la pensée. *Mens, animus, cogitatio.* Je l'ai prié de me dire ce qu'il avoit dans le *cœur*. Dire ce qu'on a dans le *cœur*, C'est-à-dire, découvrir les plus secrettes pensées.

On dit, Il est tout de *cœur*; pour dire, qu'il a beaucoup de bonté, & une humeur bienfaisante. Il a le *cœur* bon; pour dire, qu'il a de la droiture, & de la générosité. On dit qu'un mari & une femme ne doivent être qu'un *cœur*, & qu'une âme; c'est-à-dire, dans une parfaite union, & une bonne intelligence. On appelle un bon ami, l'ami du *cœur*. On dit, Je vous aime de tout mon *cœur*; c'est-à-dire, très-tendrement. On dit, qu'il faut prendre son *cœur* à autrui; pour dire, faire ce qu'on feroit si on étoit à sa place. On dit aussi, S'en donner au *cœur* joye; pour dire, Se remplir, se rassasier d'une chôse. On dit encore de ce qu'on voit avec grand regret, que cela fait grand mal au *cœur*. On dit aussi, Loin des yeux, loin du *cœur*; pour dire, qu'on oublie les absens. L'Évangile dit, Là où quelqu'un aura son trésor, c'est là que sera son *cœur*. On ne doit point mettre son *cœur*, son affection aux biens de ce monde. Ce jeune homme a le *cœur* à l'étude, au jeu, aux armes.

On dit aussi, qu'un homme n'a point le *cœur* à la besogne, quand il travaille à regret & sans affection. Qu'il est à la joye de son *cœur*; pour dire, au comble de ses désirs. On dit d'un homme dur, sans pitié, sans tendresse, que c'est un *cœur* de roche, de pierre, de tigre. On dit de deux pèrsonnes qui se haïssent, qu'elles voudroient se ronger, ou s'arracher le *cœur*. Les riches voyent les misères des pauvres qui font saigner le *cœur*, fendre le *cœur*; & cependant ils ne les assistent point, cela n'amollit point leur *cœur*. On dit d'un malhonnête homme, que c'est un homme sans *cœur*, & sans foi.

M o n c o e u r. Expression tendre, ou badine, dont on se sèrt, quand on veut dire quelque douceur à quelqu'un avec qui on vit familièrement, comme entre mari & femme. *Animule mi, meum corculum.* Les Amans s'appellent mon *cœur*, mon petit *cœur* gauche. On appelle aussi un enfant, ou une autre pèrsonne, ou sérieusement, ou en badinant, mon *cœur*; c'est-à-dire, mon chèr.

C o e u r, en tèrmes de Jeu, est une peinture rouge qui a la figure d'un *cœur*. *Folium lusorium miniato corde signatum.* Il a tous les *cœurs* dans son jeu.

C o e u r, par similitude, se dit du milieu de chaque chôse. Le Palais est placé au *cœur* de la ville. *Media urbe.* Paris en ce sens n'est pas au *cœur* du Royaume. *Medio regno.* Noël vient au *cœur* de l'hivèr. *Media hyeme.* La S. Jean au *cœur* de l'été. Les bons échalas sont faits de *cœur* de chêne. Cette poire a belle apparence, mais elle est fausse au *cœur*, est pourrie au milieu. Il est noir comme le *cœur* de la cheminée. Ce Monarque reste dans le *cœur* de son Royaume, pour faire avorter les factions par sa présence. M[lle] L'H é r i t i e r.

C o e u r, est aussi un tèrme de Vitrier, qui signifie le milieu de la vèrge de plomb, qui a deux côtez qu'on appelle ailes. *Medium.*

A c o e u r, se dit advèrbialement. Il a pris cette affaire *à cœur*; pour dire, chaudement & avec affection. *Res illi cordi est, hanc rem cordi habet.* Il lui a parlé *à cœur ouvert*. *Animo sincero.* C'est-à-dire franchement, sincèrement, & sans déguiser.

On dit *A cœur jeûn*; pour dire, sans avoir mangé ce jour-là. *Jejuno stomacho.* On dit à contre *cœur*; pour signifier, avec peine, avec chagrin. *Gravate, agre.* De bon *cœur*; pour dire, volontiers; avec plaisir. *Ex animo, studiose.* De tout son *cœur*, pour signifier l'affection avec laquelle on fait quelque chôse. *Toto animo, toto pectore.*

C o e u r d e - b o e u f. s. m. Fruit de Siam, qui a été ainsi nommé à cause de sa grosseur & de sa figure. La peau en est mince, & ce fruit est mou, parceque ce n'est au dedans qu'une crème blanche & d'un goût assez agréable. Les Siamois l'appellent *mancout.*

C o e u r d e - b o e u f. Espéce de prune, qui est violette, tirant sur le rouge. L a Q u i n t. Elle est fort grosse. I d.

On appelle aussi en Blason le milieu de l'Écu, le *cœur*; ce qu'on exprime quelquefois par *abîme*. *Medium scutum.*

C o e u r d e C h a r l e s. *Cor Caroli.* Les Anglois ont donné ce nom à une étoile de l'Hémisphère du Nord à l'honneur de Charles II. Roi d'Anglètèrre. Cette étoile est située entre la chevelure de Bérénice, & la grande Ourse, & n'entre point dans aucune constellation. H a r r i s.

C o e u r d e l'H y d r e. *Cor Hydra.* Étoile fixe de le prémière grandeur, qui est la constellation de l'Hydre, & dont la longitude est 142 deg. 49 min. & la latitude 22 deg. 23 min.

C o e u r d u L i o n. *Cor Leonis*, appellé autrement *Basilicus*, ou *Regulus*. Étoile fixe de la prémière grandeur, dans la constellation du Lion. Sa longitude est de 145 degr. 21 min. & sa latitude o degr. 26 minut. son ascension droite 147 degr. 47 min.

C o e u r d e P i g e o n. Espéce de prune, qui a la raye fort enfoncée, & plus que la plûpart des autres. L a Q u i n t i n i e.

C o e u r d u S o l e i l. Tèrme d'Astrologie. *Cor Solis.* On dit qu'une planéte est dans le *Cœur du Soleil*, lorsqu'elle en est éloignée tout au plus de dix-neuf minutes.

C O F.

COFFIN. s. m. Petite corbeille ou paniér qui sèrt particulièrement à sèrrer des fruits.

Il vient du Grèc κόφινος, d'où l'on a fait en Latin *cophinus*, & en Espagnol *cophino*, qui signifie un *cabas de figues, de raisins, &c.*

COFFINER. v. act. Tèrme de Fleuristes. On dit que les œillets se *cofinent*, quand les feüilles au lieu de demeurer bien étenduës, demeurent comme frisées, & recroquebillées. *In spiram, in orbem contorqueri, convolvi.* L'œillet dit la Conquête a un défaut dans sa fleur; c'est que sur la fin il *coffine* ses fleurs, c'est-à-dire, qu'il les tourne en forme de petits cornets. M o r i n.

C o f f i n e r. Tèrme de Menuisiér. Il ne se dit qu'avec le pronom pèrsonnel. Se vouter, se courber. *Curvari, incurvari, inflecti.* Cette planche s'est *coffinée.*

COFFRE. s. m. Meuble en forme de caisse, qui se fèrme avec un couvèrcle & une sèrrure, & qui sèrt à sèrrer & à enfèrmer de l'argent, des hardes. *Arca.* Tant que nous aurons de l'argent dans nos *coffres* nous aurons des amis assurez. S. É v r. *Coffre* quarré.

quarré. *Coffre* de bahut, dont le couvèrcle est rond. *Coffre* couvèrt de cuir. *Coffre* de Verins, de la Chine. Un *coffre* de nuit est un petit *coffre* où on sèrre la toilette. *Arcula*.

Ce mot vient de *cophinus*. Ménage. On dit encore *coffin* pour *coffre* en plusieurs endroits de la France. Du Cange dit qu'il vient du Breton ou Anglois *coffr*, ou de *cofferum*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. M. Huet dit qu'il vient de l'Hebreu כופה, qui signifie la même chôse, & qu'il y a apparence qu'on disoit *cosse* prémièrement, & qu'ensuite on a ajouté l'*r* par corruption.

Coffre fort, est un *coffre* de fèr, ou de bois épais, avec de forts assemblages garnis de bandes de fèr, & d'une sèrrure à plusieurs pénes difficile à ouvrir, & à forcer. On y enfèrme l'argent. *Arca area*, *capsa argentaria*. La clef du *coffre fort*, & des cœurs, c'est la même. La Font.

Coffre d'Autel, c'est dans un retable de menuiserie, la table d'un autel, avec l'armoire qui est au dessous. *Altaris mensa armario instructa*.

On appelle aussi le *coffre* du carrosse, le lieu fèrmé qui est sous les coussins du carrosse, où un Cocher enfèrme ce dont il a besoin pour le sèrvice du carrosse. *Capsa rhedaria*. Et *coffre* à l'avoine, un grand *coffre* de bois qui est dans l'écurie, où on enfèrme l'avoine. Figurément on appelle les chevaux de carrosse de la plus grosse taille, des *coffres à avoine*, parcequ'ils en consomment beaucoup.

On dit d'une fille laide & riche, qu'elle est belle au *coffre*. *Deformis est, sed ob dotem opimam formosa censetur*.

Coffres du Roi. Ce sont les recettes des Domaines & des revenus du Roi, des parties casuelles, & autres droits qui viennent du Trésor Royal. *Ærarium regium*. On ne rembourse point les Domaines & les charges, que sur le prix de ce qu'on justifie être entré effectivement dans les *coffres du Roi*.

On dit en ce sens des pèrtes qu'on fait tomber sur le dos de quelqu'un, que cela ira sur ses *coffres*.

Coffre, en tèrmes de Médecine, est le creux qui est dans le corps humain sous les côtes, & au dessus du diaphragme, où est contenu le cœur, le poumon, &c. *Crates humani corporis*. Les playes qui entrent dans le *coffre* sont difficiles à guérir. Les Chasseurs le disent aussi du corps de la bête fauve qu'ils ont prise, lorsqu'on en fait la curée. Il faut mettre le *coffre* du cèrf en une place belle & hèrbuë. Saln.

Coffre, signifie aussi une bière où on met les corps pour les entèrrer. *Feretrum*. Ce Fossoyeur a fait payer tant pour le *coffre*.

Coffre, en tèrmes de Guèrre, est un logement creusé dans un fossé sec, couvèrt de soliveaux & de tèrre, & élevé de deux pieds au dessus du fossé, où il y a des embrasures qui sèrvent à repousser l'assiegeant, quand il vient à la contrescarpe, & veut passer le fossé. *Militaris statio media in fossa excavata*. Il est large de 18 pieds, & profond de 6 à 7. C'est prèsque la même chôse que la *caponniere*, si ce n'est que la caponnière se fait quelquefois au dela de la contrescarpe sur le glacis; & le *coffre* toûjours dans le fossé, & occupe plus de largeur.

En tèrmes de Marine on appelle *coffre à feu*, un *coffre* rempli de feux d'artifice, & de matières combustibles, pour s'en servir contre les ennemis qui ont sauté à bord, ou pour faire sauter le vaisseau. *Coffre de bord*, est un *coffre* dont le fond est plus large que le haut, où les gens de Marine mettent ce qu'ils portent à la mèr pour leur usage. *Coffre à gargousses*, est un *coffre* où l'on met les gargousses après qu'on les a remplies. Les *coffres à gargousses* sont des retranchemens de planches faits dans les soutes aux poudres, plûtôt que de véritables *coffres*.

On dit aussi, qu'on a jetté une chôse au *coffre* aux ordures, lorsqu'on l'a abandonnée. On dit d'un homme qui fait mal une chôse, qu'il s'y entend comme à faire un *coffre*: ce qu'un Menuisier de Nevèrs a dit agréablement de ses Poësies. On dit à la Cour, Piquèr le *coffre*; pour dire, Attendre dans une garderobbe assis sur un *coffre*.

Coffre, est un tèrme de Lutier, qui signifie le corps & l'assemblage des parties du clavessin, ou de l'épinette. *Organi musici corpus*.

Coffre de presse. Tèrme d'Imprimeur. C'est le bois où est enchâssé le marbre. *Quadratum tignum excipiendo marmori incisum*.

COFFRER. v. act. Mettre quelqu'un en prison. *Aliquem in carcerem trudere*. Il se dit figurément, comme si on l'enfèrmoit dans un coffre. Ce malheureux est à plaindre de ce qu'il s'est laissé *coffrer*. Il est bas.

COFFRET. s. m. Diminutif de *coffre*. *Arcula*, *capsula*. Un *coffret* garni d'argent, où on ne met que des rubans, des essences, des pommades, &c.

COFFRETIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des coffres. *Faber capsarius*. Les *Coffretiers* Malletiers, sont ceux qui font des coffres d'armées, des malles, des valises, des fourreaux de pistolets. Les *Coffretiers* Bahutiers sont d'un corps different, & sont ceux qui font des coffres qui sèrvent dans le ménage & dans la ville. Les *Coffretiers* ne peuvent vendre des étuis de pistolet, ni de chapeau, où il entre de la cire & poix résine, mais seulement du cuir tel qu'il sort de chez les Courroyeurs Baudroyeurs. Ce corps est nouveau & démembré depuis un siécle de celui des Selliers.

C O G.

COGAT. Voyez Cucufat.

COGNAC. Ce mot en quelques Provinces veut dire embouchure d'une rivière dans une autre. On appelle *Cognac* la jonction de plusieurs ruisseaux avec la Charente.

Cognac. s. m. Ville de France dans l'Angoumois, & sur la Charente. *Conacum*. Quelques-uns prennent *Cognac* pour le *Campinacum*, ou *Compiniacum*, où Gérard Archevêque de Bourdeaux célébra un Concile en 1238. François I. naquit à *Cognac*. Du Chesne écrit tantôt Congnac, & tantôt Coignac: on n'écrit plus ainsi.

COGNASSIER. Voyez Coignassier.

COGNAT. s. m. *Cognatus*. Tèrme de Jurisprudence. Ce mot se dit de ceux qui ont entre eux le lien de parenté qu'on appelle cognation. M. le Cardinal de Furstemberg &c. joüira avec ses agnats & *cognats*, qui ont suivi son parti, & ses domestiques, d'une pleine amnistie. Traité de Riswick. Ne pourront aussi ledit Sieur Cardinal, ses héritiers, agnats, *cognats*, & domestiques, être jamais rechèrchez &c. Ibid.

COGNATION. s. f. Tèrme de Jurisprudence. Lien de parenté entre tous les descendans d'une même souche, & d'une même tige, tant par les mâles, que par les femelles. *Cognatio*. L'agnation au contraire ne comprend que les descendans par le sexe masculin. En France pour la succession à la couronne on suit l'agnation; & en Espagne, ou en Anglètèrre, on suit la *cognation*. Les femmes viennent à la succession selon le degré de proximité au défaut des males, ou de leurs descendans, de branche en branche.

Dans le Droit Romain les mots de *cognation* & de cognat se prennent dans une signification plus étroite, suivant laquelle *cognation* signifie seulement le lien de parenté qui est entre ceux qui descendent d'une même souche par les femmes: & cognats, ceux qui ont entre eux ce lien de parenté. Voyez les Instituts, le Jurisconsulte Paul des Degrez. Ulpien *in lege Dei tit.* 16. donne la prémière signification aux mots cognat & *cognation*.

COGNATIQUE. adj. Tèrme de Droit. Succession *cognatique*, est celle où les mâles & les femelles, ou nez des femelles, parviennent au défaut des mâles de branche en branche. De Courtin.

COGNÉE, ou COIGNÉE. M. Felibien écrit toujours *coignée*. s. f. Grande hache, instrument de fèr plat, aceré & tranchant, ayant un long manche de bois. *Securis*. Il sèrt aux Bucherons à abatre du bois dans les forêts, aux Charpentiérs à le tailler dans le chantiér. Ésope a fait une belle fable de Mèrcure, & du païsan qui avoit pèrdu sa *cognée*. Il y a de grandes *cognées* à deux biseaux pour équarrir le bois. Les Charpentiérs appellent leurs grandes *cognées*, *épaules de mouton*, & les petites *hachereaux*.

Cognée, se dit provèrbialement en ces phrâses. Il est allé au bois sans *cognée*; pour dire, Il est allé faire une affaire, & il n'a pas porté les chôses nécessaires pour la faire réüssir. On dit aussi, Jetter le manche après la *cognée*, lorsqu'on désespère de faire réüssir une affaire, & qu'on l'abandonne.

COGNE-FÉTU. s. m. C'est un nom qu'on donne à celui qui se donne beaucoup de peine inutile. *Multa agendo nihil agens*. Il ressemble à *cogne-fétu*, il se tuë, & n'avance rien. Il faut dire de toi, comme l'on faisoit de *cogne-fétu*, qui se tuoit à ne rien faire. Mascur.

COGNER. v. act. Frapper fortement avec un marteau, ou autre instrument contondant. *Tundere clavum*, *trudere*. A force de *cogner* on enfonce des clous dans du bois, un pieu dans la tèrre.

Cogner, signifie aussi, Heurter, faire du bruit. *Fores pulsare*. *Cognez* à la porte, on ouvrira. Les enfans prennent plaisir à *cogner*, à faire du bruit.

Cogner, signifie aussi, Battre, ou blesser. *Impingere*, *illidere*, *caput allidere in aliquid*. Il s'est blessé en se *cognant* contre un volet, contre un mur, il s'est fait une bosse.

On dit, Il vaudroit autant se *cogner* la tête contre un mur; pour dire, que quelque soin que l'on prenne, on ne réüssira point en quelque affaire.

Tous ces mots viennent du Latin *cuneus*, un *coin*. *Cogner* se dit comme *cuneum adigere*, *faire entrer un coin dans du bois*.

COGNIER. Voyez Coignassier.

C O H.

COHABITATION. s. f. Copulation : commèrce sensuel, & criminel. *Copulatio.* Il ne se dit qu'en tèrmes de Pratique. Il est dit au ch. 18. v. 20. du Lévitique, Tu ne coucheras point avec la femme de ton prochain, par *cohabitation* de semence.

COHABITER. v. n. Demeurer ensèmble ; vivre dans une familiarité criminelle. *Flagitiosum habere commercium.* L'arrêt rendu contre ce Cavalier lui fait défense de fréquenter cette fille, & de *cohabiter* avec elle.

COHÉRENCE. s. f. Tèrme dogmatique, qui se dit des propositions ou des discours qui ont quelque suite, liaison, ou convenance, les uns avec les autres. *Coharentia in sermone.* Tout ce livre n'est composé que de sentences, ou de fragmens qui n'ont aucune *cohérence*, ni liaison les uns avec les autres. La fin de son discours en contredit le commencement, ils n'ont aucune *cohérence*, ni conformité.

COHÉRITIER, IÈRE. s. m. & f. Qui partage avec un autre une succession. *Cohares.* Les procès naissent ordinairement entre *cohéritiers.*

COHIER. s. m. Espéce de chêne. Ses feüilles sont plus longues & plus larges, & le gland plus court que celui du chêne ordinaire. Les Bucherons disent que c'est la femelle du chêne.

COHOBATION. s. f. Distilation plusieurs fois réïterée d'une même manière, avec le suc qui en a été extrait. C'est une espéce de circulation.

COHOBER. v. act. Tèrme de Chymie. C'est, Réïterer la distillation d'une même liqueur, l'ayant renvèrsée sur la matière restée dans le vaisseau. *Liquorem denuò percolare, distillare.* Cette opération se fait pour ouvrir les pôres, ou pour volatiliser les esprits.

COHORTE. s. f. C'étoit chez les Romains un corps d'Infanterie composé de 500, ou 600 hommes. *Cohors.* Le mot de *cohorte* répond aujourd'hui à ce que nous appellons un bataillon. Elle étoit divisée en trois manipules, ou Compagnies. Le Centurion de la prémière *cohorte* s'appelloit *Primipilus*, & portoit l'Aigle, ou l'étendart de la légion. Une légion étoit composée de dix *cohortes.* Il soutint avec quelques *cohortes* l'effort des ennemis. DU RIER.

Messieurs du Port Royal ont traduit dans leur vèrsion du Nouveau Testament le mot Latin *cohors* par celui de *compagnie.* Le Père Amelote a fait la même chôse : mais les Pères Jésuites de Paris & M. Simon ont consèrvé le mot *Cohorte.* Et en effet nos Compagnies ne répondent pas exactement à la *cohorte* Romaine. Les dèrniers Traducteurs ont aussi gardé dans leurs Vèrsions du Nouveau Testament le mot de *Centurion*, où il y a dans le Latin *Centurio*, que les prémiers ont exprimé par *Centenier.*

Dans un ordre de bataille voici comment les *cohortes* étoient rangées, & les postes qu'elles occupoient. La prémière *cohorte* avoit la droite de la prémière ligne, comme les compagnies de Grenadiers de nos régimens, les autres suivoient dans l'ordre naturel, ensorte que la troisiéme étoit au centre de la prémière ligne de la légion, & la cinquiéme à la gauche, la séconde entre la prémière & la troisiéme, & la quatriéme entre la troisiéme & la cinquiéme : les cinq autres *cohortes* formoient la séconde ligne dans leur ordre naturel, ainsi la sixiéme étoit dèrrière la prémière, & les autres de suite. La prémière, la troisiéme & la cinquiéme *cohorte*, étoient les meilleures ; on en juge par les postes qu'elles occupoient, que les Romains regardoient comme les plus importans ; ce n'est pas que les Généraux Romains n'ayent changé cet ordre de bataille, lorsque la situation du lieu, la surprise, la nécessité de faire une évolution par un simple demi-tour, les y obligeoient, de même que nos Généraux ne rangent pas toujours les troupes selon l'ordre des régimens. On croit que Marius fut le prémiér qui divisa la milice Romaine en *cohortes.* Voyez Modestus & Vegetius. La prémière *cohorte* s'appelloit militaire, *cohors militaris.*

Ta valeur arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes *craintives.* BOIL.

COHORTE, signifie aussi une bande de gens armez ; mais il ne se dit guère qu'en raillerie. *Turba.* On vit sortir alors les badauts de Paris divisez en plusieurs *cohortes.*

COHORTE, se prend encore burlesquement, & figurément, pour une troupe de gens, quels qu'ils puissent être.

Le feu s'étant mis un beau jour,
On ferma vitement les portes,
Pour empêcher d'entrer le peuple d'alentour,
Qu'on voyoit accourir par nombreuses cohortes.
NOUV. CHOIX DE VÈRS.

Il brave des Sèrgens la timide cohorte. BOIL.

Que fait autour de vôtre porte.
Cette soupirante cohorte ? LA FONT.

COHUAGE. s. m. Tèrme de coutumes. *Cohuagium.* C'est un droit qui se léve & se prend sur les marchandises qu'on porte aux cohuës, ou marchez.

COHUË. s. f. Vieux mot, qui signifioit autrefois l'assemblée des Officiers de Justice, qui se faisoit en cèrtain lieu pour juger les procès, comme on voit dans les Ordonnances de l'Échiquier de Normandie de l'an 1383. *Tribunalia in quibus judicia exercentur.*

On s'en est sèrvi depuis pour signifier le lieu destiné à tenir la Justice dans des villages par des Juges pedanées, ainsi appellé *à coeunte multitudine*, selon Chopin. Du Cange croit qu'il vaut mieux le dériver du Latin *chaos.* Il vient plutôt de *coui*, qui est un vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant la même chôse. Ménage témoigne que *coua* a été dit autrefois pour *halle.* Or c'est dans les halles que se tiennent la plûpart des petites Justices. On appelle encore la *halle*, & *cohue de Quintin* en Bretagne, le lieu où se font les publications de Justice. Il y en a encore plusieurs semblables en Poitou.

COHUË, se dit figurément des assemblées tumultuaires où il n'y a point d'ordre, où chacun parle en confusion. *Hominum inter se vociferantium tumultus.* Il signifie de plus, Criaillerie, cris de plusieurs pèrsonnes à la fois. On tenoit autrefois de belles conférences chez un tel, mais il est venu tant d'impèrtinens, que cela est dégénéré en *cohue.* Vous trouverez là une *cohue* souvent fort confuse ; mais assez réjouïssante. La *cohue* vaut mieux pour peu de tems, & le sérieux pour un commèrce qui doit avoir de la suite.

C O I.

COIFFE, Voyez COËFFE.

COIGNASSE. s. f. Coin sauvage, plus petit & moins jaûne que l'ordinaire. *Cydonea silvestris.*

COIGNASSIER, ou COGNASSIER, ou COGNIER. s. m. *Cydonia, malus cydonia*, ou *cydonea.* Arbre d'une moyenne grandeur, & dont le bois est dur, blanchâtre, couvèrt d'une écorce lisse, & brune, ou un peu cendrée. Ses feüilles ressemblent à celles du pommier ; mais elles sont blanches & cotoneuses au dessous ; ses fleurs son plus grandes que celles du poirier, de couleur de chair, & naissent altèrnativement le long des branches. Elles sont à cinq pétales, & leur ôdeur est douce. Le fruit qui s'appelle coing, naît de la partie postérieure de la fleur & du calice, il est de la figure d'une poire, ou d'un cône renvèrsé, inégal sur sa surface, & couvèrt d'un coton épais, blanchâtre, qui s'éfface à mesure que le fruit meurit, pour lors il est d'un jaûne d'or, & d'une bonne ôdeur. Sa chair est fèrme, d'un goût très austère & très âpre, & de couleur de miel. Le milieu de ce fruit est partagé en cinq loges, qui renfèrment quelques sémences ou pepins semblables à ceux de la poire, mais enduites d'un mucilage qui se fond dans l'eau.

Quelques Jardiniers disent que le *coignier* est le mâle, & le *coignassier* la femelle. La Quintinie prétend qu'il n'y a nulle difference ; mais il se trompe. Il dit encore, quand les piéds sont vigoureux, qu'ils ont l'écorce unie & noirâtre, & font de beaux jèts, ils passent pour *coignassiers* ; & quand ils sont rabougris & chetifs, ayant l'écorce raboteuse, ils passent pour *coigniers*, & ne sont pas propres à la greffe. LA QUINT. Parmi les Botanistes plus habiles, & plus exacts que les Jardiniers, les différentes espéces de *coignassier* se distinguent sur tout par leurs fruits, plus ou moins gros, & plus ou moins âpres au goût. On appelle *coignier* mâle, celui qui donne des fruits petits & arrondis ; & *coignier* femelle, celui qui les porte plus gros & moins cotoneux. On reconnoit le *coignier* de Portugal à ses feuilles, qui sont beaucoup plus larges que dans les précédentes. Il y en a quelques autres espéces, qui ont leurs fruits doux, & bons à manger, & d'autres qu'il faut faire cuire pour pouvoir les manger.

Le Cotignac, ou *Mira Cydoniorum*, se fait avec la chair du coing, que l'on confit au sucre : cette sorte de confiture est astringente, & bonne pour les dévoyemens. On estime le cotignac d'Orléans. On rend ce cotignac purgatif, pour tromper les enfans, & les pèrsonnes qu'on ne sçauroit purger avec des tisanes, ou des infusions purgatives. La semence de coing est d'usage en Médecine, on recommande son mucilage dans plusieurs occasions, où il faut calmer de grandes inflammations, comme celle des yeux, des hémorroïdes &c. Les Médecins se sèrvent encore du syrop de coing dans les dissenteries & les cours de ventre.

Le *coignassier* a été appellé *cydonia malus* en Latin, de *Cydon*, ville de Candie, d'où ce fruit fut porté en Gréce. Les meilleures espéces viennent de Nevèrs & d'Orléans.

Sur coignassier, Tèrme de Jardinier, c'est-à-dire, enté sur *cognassier.* Toutes sortes de poires réüssissent aussi bien sur franc que *sur cognassier.* LA QUINT. Les poires de bon Chrétien d'hyvèr

vet *sur cognassiers* acquérent plus aisément la couleur jaune & incarnate qu'on y souhaite. ID. Les virgoulé & les robines fructifient plûtôt *sur cognassiers*. ID. On soûentend *enté*, *entées*.

COIMBRE. Voyez CONIMBRE.

COIN. s. m. Angle solide ; composé de deux surfaces inclinées l'une vèrs l'autre. *Angulus*. Il se dit tant de l'angle éxtérieur, comme le *coin* de la ruë, ou de la muraille ; que de l'intérieur, comme le *coin* d'une chambre, le *coin* de la cheminée.

Ce mot vient de *cuneus*. NICOD. Ce qui a donné le nom au *coin* des monnoyes, *à cudendis monetis*. *Coin*, *cuneus*, & κῶνος, est pris du Celtique *Cuen*, ou *Cyn*. PEZRON.

COIN, se dit aussi des pointes, des éxtrémitez de quelque chôse. *Extrema*, *partes extrema*. Ce Voyageur a veu les quatre *coins* du monde. J'ai fait les quatre *coins* de Paris, pour vous chèrcher. Les Hérétiques ont allumé la guèrre aux quatre *coins* de la France. Il y avoit des Officiers qui portoient les quatre *coins* du poile à cette pompe funébre.

COIN, se dit aussi de l'une & l'autre éxtrémité de l'œil. *Angulus oculi*, *Hircus*. Les fistules lacrymales viennent au grand *coin* de l'œil. Il s'est apperçu qu'on lui faisoit signe du *coin* de l'œil. Il regarde les gens du *coin* de l'œil ; pour dire, avec envie, avec mépris.

COIN, se dit aussi des éxtrémitez de la bouche, qu'on appelle les *coins* de la bouche. *Oris anguli extrema*.

COIN, se dit aussi de quelque lieu égaré, écarté & solitaire. *Secessus*, *recessus*, *solitudo*, *extrema pars*. Le Prince de Condé fut assassiné au *coin* d'une haye, après la bataille de Jarnac. Ce Sçavant est allé fouiller dans tous les *coins* & recoins de l'antiquité. *Vetera antiquitatis monumenta*. S. ÉVR. Je vois ces effroyables espaces de l'Univèrs qui m'enfèrment, & je me trouve attaché à un *coin* de cette vaste étenduë, sans sçavoir pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu, qu'en un autre. PASC. Elle mourut de misére au *coin* d'un buisson. M^lle L'HÉRITIER.

Qu'heureux est le mortel, qui du monde ignoré,
Vit content de soi-même en un coin *retiré* ! BOIL.

COIN, signifie encore un lieu retiré, caché, étroit. *Recessus*, *locus abditus*. Il a eû tant de peur des Archers, qu'il s'est allé cacher dans un *coin*. On le vint chèrcher dans tous les *coins* & recoins du logis. On dit d'un homme qui n'a point vû le monde, qu'il n'a bougé du *coin* de son feu.

On dit à la Paume, qu'un homme tient bien son *coin*, quand il sçait bien soutenir & renvoyer les coups qui viennent de son côté. *Partes suas tueri*. Et figurément on dit, qu'un homme tient bien son *coin* dans une convèrsation, dans un pourparler d'affaires, quand il parle juste & à propos lorsque son tour vient de parler. Au Trictrac on dit, prendre son *coin*, battre le *coin*.

COIN, se dit aussi de plusieurs ornemens qu'on met à divèrses chôses. *Angulos*, *partes extremas vestire*, *tegere auro*, *vel argento*. Il a fait mettre des *coins* d'argent à cette cassette, à cette table, à cette paire d'Heures ; pour dire, des plaques d'argent aux éxtrémitez. Il a fait broder les *coins* de son bas de soye : c'est l'endroit qui est vèrs la cheville du piéd, où l'estame, le tissu se divise.

COIN, se dit encore des faux cheveux que les hommes & les femmes ajoûtent à leurs cheveux naturels, pour les faire paroître ou plus épais, ou plus longs. Mais en ce sens il ne se dit guères qu'au plurier. *Mentiti capilli*, *falsa coma*. Il a été obligé de prendre des *coins*, à cause que ses cheveux sont trop courts : ce sont des cheveux postiches, que les hommes mettent pour faire paroître leurs cheveux plus longs, & que les femmes portoient autrefois pour retrousser & enfler leurs coëffures. Comme Loüis XIII. aimoit les cheveux, on lui fit plaisir de les porter longs : ce changement embarrassa les Courtisans, ceux de la vieille Cour, qui étoient à demi rasez, fûrent contraints pour se mettre à la mode, de prendre des *coins*, ou pèrruques. LE GENDRE.

COIN, en tèrmes de Fauconnerie, se dit des deux côtez de la queuë de l'oiseau. *Latus*. Les deux grandes pennes du milieu de la queuë sont appellées les couvèrtes ; les deux prémiéres de chaque côté sont les prémiéres du *coin*, les suivantes les deuxièmes du *coin*, & ainsi des autres.

COIN. Tèrme de Doreur sur tranche. C'est un petit ornement autour des bouquets, qui sont sur le dos des livres reliez. *Impressa librorum tegumentis nota*. Pousser les *coins*. Il se dit aussi du petit fèr qui est figuré, & qui ayant un manche de bois, sèrt à pousser les *coins* sur le dos des livres. *Typus ferreus signandis librorum tegumentis*.

COIN, en tèrmes de Manége, se dit des quatre dents du cheval situées entre les mitoyennes & les crocs ; qui poussent lorsque le cheval a quatre ans & demi. *Dentes extremi*.

COINS, se dit aussi de quatre angles, éxtrémitez, ou lignes de la volte, lorsque le cheval travaille en quarré. Ce cheval a fait les quatre *coins*. *Anguli*.

COIN, signifie dans les Méchaniques, une piéce de bois ou de fèr plate & fort aiguë, qui sèrt à fendre, presser, ou élever d'autres corps. *Cuneus*. Le *coin* est le second principe des Méchaniques, qui a la force de deux leviers inclinez l'un vèrs l'autre, & qui agissent à droit & à gauche. Les plus gros arbres se fendent avec des *coins*. Les coignées, couteaux, & autres instrumens fendans & tranchans, n'agissent que par la vèrtu du *coin*. Les Canoniers ont des *coins* de mire, qui sont des piéces de bois minces par un bout, & épaisses par l'autre, qui sèrvent à élever la culasse des canons pour les pointer. Les Menuisiérs, les Tonneliérs, ont des *coins* pour sèrrer ou presser les chassis, les cèrceaux, & autres ouvrages. Les Imprimeurs chassent des *coins* dans leurs formes pour les sèrrer & tenir en état. Les Maçons ont aussi des *coins* ou caler sur lesquels ils pôsent leurs pièrres. Les Cordonniérs en ont aussi, & ce sont de petits morceaux de bois pour hausser le cou du piéd des souliers, lorsqu'ils sont sur la forme.

Sur mèr on appelle *coins de mât*, des *coins* de bois travèrsez de chevilles de fèr, qui sèrvent à resèrrer le mât quand il est trop au large dans l'étambraie du pont ; *coins d'arimage*, des *coins* qu'on met entre les futailles en les arrimant ; *coins de chantier*, des *coins* qu'on met entre les tins & la quille, lorsqu'on la pôse sur le chantier : on les enfonce à coup de bolin, lorsqu'on veut lancer le vaisseau à l'eau. Les Sèrruriérs appellent *coins* leurs tranchoirs à fendre.

On trouve quelquefois en Anglètèrre en foüillant la tèrre des instrumens de cuivre, qui ont la forme d'un *coin*. Ils sont de différentes grandeurs depuis trois jusqu'à quatre poûces de longueur, & larges d'un poûce & demi. Ils sont affilez par un bout comme une hache, s'élargissant un peu à ce bout là, & par l'autre bout, & tout le reste de leur corps, ils sont quarrez. Ils sont creux & ouvèrts par le gros bout opposé à celui qui est tranchant, à l'un des côtez de ce gros bout est une petite anse. Les côtez ont l'épaisseur d'une ligne environ, quelquefois plus & quelquefois moins. Ce n'est pas seulement en Anglètèrre qu'on en trouve, il y en a aussi en France. J'en ai vû dans le cabinet de M. Foucault qui ont eté détèrrez en Normandie, & j'en ai un qui en vient aussi. Il a quatre poûces de long, un poûce de large sur chaque face à l'endroit aigu, un poûce & sept lignes dans sa plus grande largeur. Les Antiquaires sont partagez sur l'origine & l'usage de ces *coins*. Quelques-uns les ont pris pour des pointes de fléches, ou des haches d'armes des anciens Bretons ; mais en vérité ils sont trop gros pour des pointes de fléches, & paroissent bien petits pour des haches d'armes. D'autres ont crû que c'étoient des têtes de Catapultes des Romains. Spéed, Historien Anglois, a crû que c'étoient des armes des anciens Bretons. M. Hearne, habile Antiquaire Anglois, n'est pas de ce sentiment, parceque ces *coins* n'ont aucun rapport à aucune des armes des anciens Bretons que nous connoissons. De plus, puisqu'on en trouve aussi en France, il ne paroit pas que ce soient des armes des Bretons ; car de prétendre que les Bretons étant originairement Gaulois leurs armes & ceux des Celtes étoient semblables, & que les *coins* que l'on trouve en France sont des monumens des anciens Gaulois, cela ne paroit pas vrai-semblable, parce qu'aucune des armes Gauloises que nous connoissons beaucoup mieux que celles des Bretons, n'ont de rapport à nos *coins*. M. Hearne a crû d'abord que c'étoient des instrumens sèrvans aux sacrifices chez les Romains, mais ils ne ressemblent point à toutes les figures que nous en avons. Ainsi il conclut que c'étoient des ciseaux dont les Romains se sèrvoient à tailler, & à polir les pièrres dont ils faisoient les murailles qui entouroient leurs camps. Le trou qu'on y voit sèrvoit à les emmancher, & la petite anse à les pendre à la ceinture des soldats & ouvriérs ; & en effet les soldats sont ainsi représentez sur la colonne Trajane. D'ailleurs, rien n'est plus commun parmi les Anciens que les instrumens de cuivre. Tous les Auteurs en parlent ; & Cambden prouve que non seulement les outils, mais aussi les armes des Grècs, des Cimbres, & des Bretons, étoient de ce métal, auquel les Anciens sçavoient donner une trempe qui nous est inconnuë. Un curieux Antiquaire, qui depuis quelques années a trouvé de ces *coins* dans l'Isle de Man, aussi bien qu'un grand nombre d'urnes avec des inscriptions Rhuniques, conclut de là que ce sont des monumens, parce que les Romains, dit il, n'ont jamais mis le piéd dans cette Isle. Mais M. Hearne n'est pas de son avis ; car Plutarque assûre qu'un nommé Démétrius passa à l'Isle de Man sous l'Empereur Hadrien.

Un Curieux de France a conjecturé que ces *coins* emmanchez d'une maniére convenable pouvoient sèrvir aux soldats pour escalader les murs, ou pour monter par dehors sur des machines de guèrre en les faisant entrer à force dans les jointes des pièrres, des

des poutres, ou des ais ; & que la petite boucle servoit à les pendre à la ceinture des soldats. Mais en verité ces instrumens sont bien peu propres à entrer dans les jointes des pierres, ils sont trop gros. Un autre croit au contraire que ce sont les dents des roües avec lesquelles on bandoit les ballistes. Il s'appuye de l'autorité de Vitruve, qui dans le ch. 16. de son Xe Livre dit en effet qu'il y avoit des ballistes que l'on bandoit avec des roües à dents ; d'où cet Antiquaire prétend que les *coins* en question, creux en dedans, étoient employez à emboiter des morceaux de bois, qui étoient attachez comme des dents à tenon & à mortaise, aux jointes des roües, qui servoient à bander les ballistes : ces roües, dit-il, étoient ensuite arrêtées par des cremaillières, & attachées aux deux côtez de la balliste. L'anse ou l'anneau, qui est à côté de ces *coins*, servoit, selon lui, à les emboiter ou déboiter plus aisément, en y passant une petite barre de fer pour les frapper. Les grandeurs différentes, ajoute-t-il, font voir qu'ils servoient à des roües de différentes grandeurs. Voyez la Dissertat. de M. Hearne sur des monumens anciens trouvez dans la Province d'York, & les Mém. de Trevoux 1713. p.287. & p.1534. & 1714. p.1777.

Coin, en Architecture, est une espece de découpé diagonalement suivant le rampant d'un escalier, qui sert à porter en bas des colonnes de niveau, & à racheter par en haut la pente de l'entablement qui soutient un berceau rampant. *Lapis in cuneum sectus.* Ces *coins* sont aussi le même effet aux balustres ronds qui ne sont point inclinez suivant une rampe.

Coin de beurre, c'est une pièce de beurre d'une livre, ou demi-livre, qui est de figure platte, & pointuë par les deux bouts. *Butyri massa cunei in speciem informata.*

Coin, en tèrmes de Monnoye, est le morceau de fèr trempé & gravé qui sert à marquer, à frapper les monnoyes, les médailles, les jettons. *Typus monetalis.* On change tous les *coins* des monnoyes. Cet écu est marqué d'un faux *coin.*

On appelle aussi *coin*, le poinçon, la marque qu'on met sur la vaisselle d'argent, ou d'étain. *Typus vasis aut ex argento aut ex plumbo candido signandis.* Cette aiguière d'argent est du *coin* ou du poinçon de Paris. Ce Maître Potier d'étain a un tel *coin*, une telle marque. Chaque Maître est obligé de porter son *coin*, de laisser une empreinte de sa marque sur une table au Greffe de la Cour des Monnoyes, à l'égard des Orfévres ; ou au Greffe de la Police à l'égard des autres ouvriérs.

Coin, pris aux deux dèrniers sens, se dit figurément des bonnes & des mauvaises qualitez ; mais plus ordinairement il ne se dit que des bonnes. Ainsi l'on dit d'un homme qui a plusieurs bonnes qualitez, qu'il est marqué au bon *coin. Bellè signatus, benè natus.* Cela se dit aussi des ouvrages qui ont quelque chôse d'excellent & de sublime. Tout est grand, & admirable dans la nature ; il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au *coin* de l'Ouvriér. La Bruy.

> *Toi qui sçais à quel* coin *se marquent les bons vèrs.* Boil.

Un Poëte a dit en parlant de la Cour,

> *Là de dehors trompeurs le crime revêtu*
> *Est marqué bien souvent au* coin *de la vèrtu.*
> Nouv. choix de vèrs.

Coin, voyez Coing.

COINE, voyez Couene.

COING, ou COIN. f. m. Est le fruit du Coignassier. *Cotoneum, Malum Cydonium*, ou *Cydoneum*. La couleur jaûne de ce fruit mûr a passé en provèrbe, & l'on dit d'un homme qui est devenu jaûne, ou qui a la jaûnisse, qu'il est jaûne comme un *coin.* Voyez Coignassier.

COINT, inte. adj. Vieux mot, qui se disoit autrefois des pèrsonnes belles, agréables, ajustées. *Comptus, elegans, formosus, cultus.* Il y avoit plusieurs Dames à cette assemblée toutes *cointes* & jolies. Il est hors d'usage. On a dit aussi autrefois *choint*, & *chointe*, pour *coint* & *cointe*.

Ce mot venoit de *cultus*, qui signifioit, *beau, galant, ajusté, propre.* Du Cange le dérive de *comptus*, & dit que *cointise* étoit autrefois un habit propre, galant & légèr. Mais il vient plutôt de *coant*, qui en langage Celtique ou Bas-Breton, signifie *beau* & *joli.*

COINTE. subst. f. Et nom propre de femme. *Quinta.* S. Denys d'Aléxandrie décrit le Martyre de Sainte *Cointe* dans sa Lettre à Fabius d'Antioche rapportée par Eusébe. Elle sourit à Aléxandrie sous l'Empereur Déce.

Ce nom, qui s'est formé du Latin *Quinta*, nous apprend comment on prononçoit autrefois *Qu*.

COINTERIE. f. f. Ce mot est hors d'usage, il veut dire *affectation, afféterie.*

COINTIE. f. f. Vieux mot, qui signifie *agrément, gentillesse. Elegantia.*

COION, COIONNER, COIONNERIE. Voyez Coyon &c.

COIRE. f. f. autrement CHUR, ou COIRA. *Curia.* Ville capitale des Grisons, qui a un Évêché suffragant de Mayence, quoiqu'elle ait embrassé la prétenduë réforme en 1529. Elle est sur la rivière de Plessur fort près du Rhin, qui commence là à porter bateau. Les Grisons tiennent ordinairement leurs assemblées au *Coire.* C'est proche de *Coire* que l'on trouve dans l'estomac des chameaux des boules de la grosseur d'une balle de paume, que les Allemans prétendent avoir les mêmes vèrtus que le bezoard. Voyez le voyage d'Italie de Spon, & Heiss. Hist. de l'Empire.

COIREAUS. f. m. Vieux mot, qui signifie des bœufs sortans de l'engrais, dont il est fait mention dans Rabelais & autres Auteurs. *Boves saginati.*

COIT. f. m. Faites ce mot de deux syllabes, & prononcez *coït.* Tèrme de Médecine. Accouplement du mâle avec la femelle pour la génération, & en particulier de l'homme & de la femme. *Coitus.* La nature a invité les animaux au *coït* par le plaisir, afin de consèrver l'espéce. Les grenoüilles sont 40 jours dans le *coït.* Les papillons font 130 vibrations d'ailes dans le *coït*, à ce que disent Bartholin, & le Journal d'Anglètèrre.

COITE, ou COUETTE, ou COËTE. f. f. Lit de plume. *Culcitra plumea.* Ce mot vieillit, & ne se dit que des lits des pauvres gens, qui n'ont pas moyen d'enfèrmer la plume de leurs lits dans du coutil, mais qui n'y mettent que la toile. Les Anciens l'ont dit tant des lits de plumes que des matelas.

Nicod dérive ce mot du Grèc κοιτίον, qui signifie un *lit.* Ménage le dérive de *culcita*, qui est le véritable mot Latin, pour lequel on a dit par corruption *culcitra.* Postel le fait venir de κοίτη. Pline dit que les *coites* sont de l'invention des Gaulois & habitans de Cahors. Ce mot a aussi signifié autrefois *saye*, ou *robbe. Vestis talaris.*

Coite. f. f. Tèrme de Charpenterie. On appelle *coites*, deux longues piéces de bois que l'on met parallèles sous un vaisseau, pour le porter lorsqu'on le veut jetter à l'eau de dessus le chantier. *Tigna. Coites de guindas*, sont des piéces de bordage, de 14 ou 16 pouces, sur lesquelles sont appuyez les bouts du guindas.

COL.

COL. voyez Cou.

COL. subst. m. Lieu étroit, Passage serré entre des montagnes. *Fauces, angustiæ.* Ce mot s'est formé du Latin *collum*, le cou, parceque ces passages qui se retrecissent, ressemblent en quelque sorte à cette partie du corps qui se retrecit là, & s'élargit dessus & dessous. Mais quoique dans le propre on ait fait & l'on prononce *cou*, & non pas *col*, dans le figuré, & quand on veut signifier ces passages étroits, on écrit & on prononce *col*, & *cols* au pluriel. Il entra dans le *col* d'Argentière. Nous débouchions dans la plaine par le *col* de Limon. Il s'engagea mal à propos dans le *col* de Pèrtus. Ils occupoient tous les *cols* des montagnes. En ce sens il faut écrire & prononcer *col* & non pas *cou.*

Le *col* d'Argentière est un passage de France en Italie par le mont & le village d'Argentière, entre le Marquisat de Saluce & le Comté de Nice. Le *col* de Limon est un passage dans les Alpes sur la montagne de Limon au Comté de Nice. Le *col* de Pèrtus est un passage de Roussillon en Catalogne par les Pyrenees joignant la forteresse de Bellegarde, entre le Volo & Junquère. Il y a encore dans les Alpes le *col* de Barcelonette, le *col* de Saultern. Le *col* d'Agnelle, le *col* de Vars &c. ce sont des passages étroits par des lieux qui portent ces noms.

COLACHON. f. m. Instrument de Musique fort commun en Italie, qui a deux ou trois cordes, qui est long de 4 ou 5 piéds, & qui a la figure d'un luth, excépté qu'il a le manche bien plus long. Mèrsenne.

COLAFANE, ou COLOPHONE, est une résine séche dite vulgairement arcanson, c'est la poix Gréque. On la fait bouillir avec du vinaigre, & elle degraisse l'archet du violon.

COLAGE. f. m. Quelques-uns écrivent *collage*, mais mal. Tèrme de Coutumes. Le *colage* est un droit que doivent en quelques endroits au Seigneur les habitans qui ont des bœufs dont ils labourent la tèrre. Le droit de *colage* est la même chôse que le droit de *cornage. Colage* vient du Latin *colere, cultiver.*

COLAO. f. m. Tèrme de Relation. Ministre d'État à la Chine, Officiér, Mandarin, aussi considérables à la Chine par leur dignité, que le sont ici les Ministres d'État, *Imperii Sinici administer.* On découvrit que trois *Colaos* avoient pris sous main de l'argent dans l'Administration de leur charge. P. Le Comte. L'Empereur de la Chine a deux Conseils souverains ; l'un extraordinaire, & composé des Princes du sang ; l'autre ordinaire, où entrent les Ministres d'État, qu'on nomme *Colaos.* Ce sont eux qui éxaminent toutes les grandes affaires, qui en font le rapport, & qui reçoivent les dèrnières déterminations de l'Empereur. Id.

COLARBASIEN, ÉNNE. s. m. & f. Et Nom de secte. *Colarbasianus.* Les *Colarbasiens* étoient des hérétiques du second siécle, dont le Chef fut Colarbâse, disciple de Valentin, qui aussi bien que Marc, autre disciple du même Maître, prétendoit que toute la plénitude & la perfection de la vérité & de la Religion étoit renfermée dans l'Alphabeth Grèc, & que pour cela J. C. étoit nommé *Alpha* & *Oméga*, S. Iren. L. I. C. 10. Tèrt. *De Præscript.* C. 53. S. August. hér. C. 14. & 15. S. Épiph. *hér.* 35. Philastrius, Théodoret, S. Jean Damascène & Baronius an. 175. en parlent.

COLARIN. s. m. Tèrme d'Architecture. Frise du chapiteau de la colonne Toscane & Dorique. On appelle aussi *colarin*, le haut du vif de la colonne, & l'endroit le plus étroit, proche du chapiteau.

COLAS. s. m. Tèrme bas & populaire. Nom propre d'homme, fait par abbréviation de celui de Nicolas. *Nicolaus.* Grand *Colas*; Gros *Colas*; le dèrnièr signifie aussi un homme grossiér, lourdaut.

COLATURE. s. f. Tèrme de Pharmacie. Séparation d'une liqueur d'avec quelques impuretez ou matières. *Purificatio quæ percolando fit.*

COLBERG. s. m. Ville du Cèrcle de la haute Saxe en Allemagne. *Colberga.* Elle est dans la Cassubie, province de la Poméranie ultérieure, ou Ducale, sur les côtes de la mèr Baltique, où elle a un bon port & fort frequenté. *Colberg* a aussi des Salines. Par le Traité de Westphalie elle fut cedée à l'Electeur de Brandebourg en 1648.

COLCHE. s. m. & f. M. Corneille se sért de ce mot pour dire les habitans de la Cholchide. *Colchi.* Les *Colches* avoient l'usage de la Circoncision, d'où Hérodote conclut qu'ils étoient Égyptiens d'origine. Quelques-uns croyent que Sésostris après avoir couru l'Asie avec une très-grosse armée, laissa là une partie de ses troupes.

COLCHIDE. s. f. Nom d'un Ancien Royaume de l'Asie. *Colchis.* La *Colchide* étoit bornée au nord par la Sarmatie Asiatique, au couchant par le Pont-Euxin, au sud par le Pont de Cappadoce, & l'Arménie, & au levant par le mont Caucâse qui le séparoit de l'Ibérie. C'est la partie de la Géorgie que nous appellons Mingrelie. La *Colchide* étoit fameuse dans l'Antiquité, sur tout par deux endroits; la Toison d'or, que les Argonautes y allèrent enlever; & les hèrbes venimeuses & magiques que les Poëtes feignent qu'elle produisoit.

COLCHIQUE. s. m. ou Tuë Chien. s. m. *Colchicum. s. n.* Plante bulbeuse fort commune, & qu'on dit être pèrnicieuse aux chiens. On croit qu'elle a pris son nom de la Colchide, qu'on nomme aujourd'hui Mingrelie. Sa racine est composée de deux tubèrcules, dont l'un est charnu, l'autre fibreux, attachez tous les deux par le côté, applatis dans cet endroit, voutez au côté opposé, & enveloppez de quelques membranes d'un brun obscur. Sa fleur, qui vient en automne, part immédiatement de la racine; c'est un tuyau qui s'évasant vèrs son sommet, se divise en six parties à peu près comme la fleur du lis, & un peu plus petites, de couleur purpurine, & qui ne s'élevent qu'à quelques poûces au dessus de la tèrre. Le pistile se tèrmine par quelques filets déliez, & il devient ensuite un fruit qui ne paroit qu'au printems, & est environné de trois ou quatre grandes feüilles pareilles à celles du lis, & d'un vèrd plus foncé. Ce fruit est arrondi, partagé en trois loges, qui renfèrment chacune quelques semences prèsque rondes. La fleur du *Colchique* annonce la fin de l'été & le retour de l'automne. Les Fleuristes estiment la fleur du *Colchique* lors qu'elle est double. On trouvoit autrefois dans plusieurs jardins un *Colchique* à fleurs tachées comme celles de la Fritillaire. *Colchicum fritillariæ facie.*

COLCOTAR. s. m. Il y a deux sortes de *colcotar*, le naturel & l'artificiel. Le naturel, qu'on appelle autrement *chalcitis*, est le vitriol rouge qui vient d'Allemagne. C'est un vitriol vèrd calciné naturellement par quelque feu souterrain. L'artificiel est aussi un vitriol vèrd calciné long-tems à grand feu, & qui par ce moyen est devenu rouge comme du sang. C'est encore le marc qui reste dans la cornuë après la distillation du vitriol.

COLE. s. f. Vieux mot, qui signifie *bile. Bilis.* On le dit encore en cette phrâse. Chaude *cole*, qui signifie, Bile émuë, *fervens bilis*, vient de *cholera.*

COLERAMORBUS. s. m. Dégorgement de bile fort subit, qui donne un grand dévoyement par haut & par bas, qui est si dangereux, qu'on l'appelle autrement un *trousse-galand. Cholera repentina, bilis infra supraque effusio, dejectio simul & vomitus.* Il procéde d'une grande abondance d'humeurs bilieuses, & fort âcres, qui picotent les membranes des intestins, & de l'estomac, & qui leur font faire des contractions violentes.

Cette maladie est ainsi appellée, à cause qu'elle fait sortir la bile fort violemment par haut & par bas, que les Grècs nomment χολὴ, ou parceque la matière est incessamment jettée *hors* des intestins, qu'on appelloit autrefois *cholades.* Le remède qu'on employe aux Indes contre le *Mandechin*, ou *Coleramorbus*, est d'empêcher de boire celui qui en est attaqué, & de lui brûler la plante des piéds. LET. CUR. ET ÉDIF. *Tom. IX.*

COLÈRE. s. f. Émotion de l'âme, fougue, impétuosité des animaux, qui les fait agir & s'emporter contre ce qui les offense. *Ira.* La *colere* est une passion mixte, composée de la douleur que l'on souffre pour l'injure reçûë, & de la hardiesse que l'on a pour la repousser. DE LA CHAMB. C'est le ressentiment d'une injure, & le désir de s'en venger. S. ÉVR. La *colère* est l'agitation d'un sang bilieux qui se porte au cœur avec rapidité. DAC. Horace appelle la *colere*, une courte fureur. Il ne faut pas se laisser attraper à tout ce que disent les Amans dans leur *colere*. VOIT. C'est une vèrtu aux hommes de sçavoir arrêter les transports de leur *colère*. C'est la brutalité des animaux, qui les fait suivre les mouvemens de leur *colere.*

Non, non, sur ce sujet pour écrire avec grâce,
La colère suffit, & vaut un Apollon. BOIL.

La *colère* use d'un ton fièr, & piquant; & la tendresse veut être douce, & flatteuse. CH. DE MER. Il ne faut pas que la *colere* agisse de son chef, & toute seule; il faut qu'elle soit à la suitte de la vèrtu, & de la raison. BALZ. Dieu laisse désarmer sa *colère* par nos larmes, & par nôtre repentance. Pour peindre un homme en *colere*, il faut le représenter avec un visage altéré, & un regard tèrrible, & furieux. FELIB. La *colère* n'est vèrtueuse que quand elle prend les armes pour défendre la raison. P. RAP. La *colere* ne doit servir à celui qui commande, que de supplément à son autorité. ID. Rien n'ébranle plus la droiture de nôtre jugement que la *colere*. MONT. La *colere* vient de l'extrême sensibilité que nous avons pour tout ce qui nous blesse; l'orgueïl de l'homme ne peut souffrir une injure. S. ÉVR. Sénéque a fait l'éloge de la *colere*: il dit que sans elle l'âme seroit dans une paresseuse indolence; que c'est un feu qui anime le courage, & que c'est par elle qu'un grand cœur repousse fièrement un outrage. ID. Il y a des pèrsonnes à qui un peu de *colère* sied bien. BOUH. Ses petites *coleres* ont quelque chôse de passionné, qui fait qu'on n'est pas fâché de l'avoir irritée. La *colère* des Amans redouble leur amour. BIZOT. A la Cour les *colères* son éloquentes, & l'on s'y dit des injures poliment, & en beaux tèrmes. LA BRUY. La *colère* est supèrbe, & veut des mots altiérs. BOIL. Je te battrois si je n'étois pas en *colere*, disoit Platon à son valet. C'est la *colere* qui anime la valeur. MONT. Tout ce que fait la *colère* est toûjours mal fait. DAC. L'émotion ardente & passagère de la *colere*, est une saillie imprévuë de l'âme qui ne lui laisse pas le tems de délibérer. LE MAIT.

Je ne puis contre vous écouter ma colère. CORN.

La *colère* est de toutes les passions celle qui fait paroitre plus de violence; & dont les effèts sont les plus tragiques. FÉLIBIEN.

COLÈRE, se dit aussi des chôses inanimées. La mèr n'est jamais si belle que dans sa *colère*; pour dire, lorsqu'elle est émuë, & agitée lorsqu'elle s'enfle, & qu'elle mugit. BOUH. Ce chêne n'a pû résister à la *colere* des vents, à l'effort de la tempête.

On dit aussi quand le tonnèrre gronde, que le Ciel est en *colère*; que Dieu est en *colère* contre les pécheurs, quoiqu'il soit exempt de passions, quand sa justice l'oblige à punir les crimes des hommes.

Que les méchans apprennent aujourd'hui
À craindre ta colère. RAC.
Ainsi du Dieu vivant la colère *étincelle.* ID.

COLÈRE. adj. m. & f. Qui est bilieux, fougueux, emporté, émeu de passion contre ce qui le choque. *Iracundus.* Les gens *colères* sont en danger de s'attirer de méchantes affaires. Sans la complaisance que la civilité a introduite, les opiniâtres, les *colères*, enfin tous les gens de tempéramens violens, & contraires, ne pourroient vivre ensemble. M. SCUD. Horace veut qu'on représente Achille *colere*, inéxorable, & comme si les loix n'étoient pas faites pour lui. S. ÉVR.

On dit d'un grand mangeur, qu'il est venu décharger sa *colère* sur ce pâté, sur ce jambon, &c. pour dire, qu'il mange de bon courage, & avidement. *Fames.*

COLERET. s. m. Tèrme de Marine, est un filèt que deux hommes traînent en mèr aussi avant qu'ils y peuvent entrer, ou prendre piéd, dont on se sért sur les côtes de Normandie. *Retis genus.*

COLÉRIQUE. adj. m. & f. Qui est sujet à la colère, qui a un tempérament qui le porte à la colère. *Iracundus, stomachosus.* Il y a des animaux qui sont doux, d'autres naturellement *colériques.*

Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,
Et porte grand amour aux ames pacifiques. MOL.

COLEUVRÉE. f.f. Voyez COLUVRÉE.

COLI. f.m. Tèrme bas & populaire. Nom propre, qui fe dit pour Nicolas, & fe donne aux petits garçons qui portent ce nom. *Nicolaus.*

COLI. f.m. Tèrme de Relation. C'eft dans l'Empire de la Chine un Officiér qui a l'œil à ce qui fe paffe dans chaque tribunal. Quoiqu'il n'en foit point du nombre, il affifte néanmoins à toutes les affemblées, & on lui en communique les actes. C'eft proprement ce que nous appellons un Infpecteur. Il avèrtit fecrétement la Cour, ou même il accufe publiquement les Mandarins des fautes qu'ils commettent, non feulement dans l'adminiftration de leurs charges, mais encore dans leur vie privée. On dit qu'afin de l'obliger à ne ménager pèrfonne, on le tient toûjours dans le même emploi, fans qu'il puiffe efpérer une meilleure fortune, par la faveur de ceux qu'il auroit ménagez; ni en craindre une plus mauvaife par la vengeance de ceux qu'il auroit juftement accufez. Ces Officiérs, qu'on nomme *Colis*, font trembler jufqu'aux Princes du Sang. P. LE COMTE.

COLIAS, ou COLIA, eft un poiffon qui reffemble beaucoup au maquereau, mais il eft marqué de points noirs, & de lignes obliques fur la peau. Il eft bon à manger; mais fa chair eft indigefte. On le fale.

COLIBRY. f.m. Oifeau des Ifles de l'Amérique. Ils n'eft guère plus gros qu'une mouche. Son plumage eft beau, & repréfente l'arc-en-ciel, tant les couleurs font variées. Son béc eft noir, & poli comme l'ébène, & fes yeux brillent comme le diamant. Selon la defcription des voyageurs, c'eft un chèf-d'œuvre de la nature. Ceux qu'on a apportez en France, quoiqu'ils foient fort petits, font beaucoup plus grands que nos mouches; du refte ils ont le béc & les plumes comme difent les voyageurs.

COLIFICHET. f.m. Petit morceau de papier, de carte, de parchemin, couppé proprement avec des cifeaux, repréfentant divèrfes figures, ou deffeins, qu'on colle enfuite fur du bois, du velours &c. *Cartula incifi operis.* Les écoliers, les Religieufes, employent leur tems de refte à faire des *colifichets.*

COLIFICHET, fe dit plus particuliérement de cèrtains ouvrages de broderie faits fur du papier, qui leur fert de fond. *Opus phrygium papyro intextum.* On fe fèrt de foye plate pour les *colifichets*, on l'applique avec l'éguille fur le papier, enforte que l'ouvrage paroiffe également des deux côtez, on ne repréfente ordinairement que des oifeaux & des fleurs fur les *colifichets*, ce qui fait un fort bel effet, à caufe du poli de la foye & de la vivacité de fes couleurs. On eftime fort les *colifichets* de Bourges; les Religieufes font ces fortes d'ouvrages. On a porté à la Chine de ces *colifichets*, qui y ont été eftimez, à caufe que la broderie repréfente exactement des deux côtez les mêmes figures. Les Chinois avoient peine à comprendre comment cela fe pouvoit faire. Ce font les Urfélines qui font les plus beaux.

COLIFICHET, en tèrmes de Mufique, fignifie des paffages trop fréquens, qui préfentent une trop grande variété de fons differens à l'oreille, comme les *colifichets* ordinaires préfentent aux yeux de petites chôfes découpées, cifelées. Les traits tendres & bien nourris font plus de plaifir à l'oreille, que ces paffages fréquens qui forment les *colifichets*. Il faut éviter la profufion des paffages qui ne font qu'embarraffer le chant, & qui en obfcurciffent la beauté, & c'eft ce qu'on appelle ordinairement faire des *colifichets*. ROUSSEAU.

COLIFICHET, fe dit auffi des petites piéces & de peu de valeur qu'on trouve dans les cabinets des pauvres curieux. *Frivola.* Il n'y a point de tableaux, de piéces de prix dans ce cabinet, ce ne font que des *colifichets*.

COLIFICHET, fe dit auffi des petits ornemens qu'on met dans des ouvrages d'Architecture. Les bâtimens Gothiques, leurs corniches, ne font chargez que de *colifichets*, n'ont point de ces grands ornemens à la Grécque.

COLIGNY. f.m. Bourg de France dans la Breffe. *Coliniacum.* Il eft fitué aux confins de la Franche-Comté. *Coligny* eft dans un petit païs, dont la Maifon de *Coligny* avoit la fouveraineté.

COLIMB, ou COLIMBE, ou COLIN. f.m. *Colimbus.* C'eft un oifeau, dont il y a plufieurs efpéces.

Le *Colimb* de la prémière efpéce a le béc long de deux doigts, & il finit en pointe. Sa tête eft petite, fon cou affez long & étroit, fa gorge, fa poitrine & fon ventre blanchâtres, le refte de fon corps d'une couleur de châtain changeante; car fur le dos elle eft obfcure, aux ailes fort lavée, à la tête & au béc moins, fa tête a des taches blanchâtres. Il a trois doigts larges, avec des membrânes, qui ne les divifent que jufqu'à un cèrtain endroit. Il a un eperon fi court qu'il ne peut être appellé doigt.

Le *Colimb* huppé, eft la feconde efpéce. *Colimbus criftatus.* Il eft femblable au précédent. Il a une huppe proche du fommet de la tête & du haut du cou. Elle eft de plumes élevées, qui font noires par le haut, & rouffes par les côtez, comme des poils de renard. Tous ceux de cette efpéce ont les ongles larges, particuliérement celui du doigt du milieu. Ils vont diminuant en pointe. Tous ont auffi les jambes proches du dèrriére, & s'en fèrvent mieux à nager, qu'à marcher, leurs cuiffes font cachées dans le ventre. Ils font un cri qui s'entend de loin. Ils font leurs nids dans les rofeaux, & vivent ordinairement de poiffon.

La troifiéme efpéce eft le Grand *Colimb* huppé, *Colimbus criftatus major.* Il a le béc jaûne proche de la tête; le fommet en eft noir; plus bas il eft de couleur cendrée. Ces deux couleurs viennent aboutir proche des yeux, qui font jaûnes. Ils ont une huppe noire, qui leur tombe du dèrriére de la tête, qui eft auffi noire. Ce qui refte du cou participe à la couleur de la roüille, & à la couleur de rôfe. La poitrine & le ventre font d'un cendré blanchâtre. Le dos & les ailes font noires; mais les côtez & les extrémitez des ailes font blanchâtres. Il n'a point du tout de queuë. Le croupion eft d'un cendré tirant fur le noir, la conftitution, & la fituation des cuiffes, des jambes, des pieds & des ailes, font comme aux précédents.

Il y a encore une autre efpéce de *Colimb* huppé plus petit que celui dont nous venons de parler. *Colimbus criftatus minor.* Mais fon béc eft plus gros & plus long, approchant de la couleur de roüille. Sa tête eft femblable à celle de la feconde efpéce; car il eft huppé & cornu. Il a des plumes au haut du cou approchant du fommet, & qui font élevées: audeffus, il en a de noires, & aux côtez de rouffes. Outre cela il a une tache blanche, qui eft un peu mêlée de couleur rouffe, qui environne les deux yeux. Il n'a pas le cou fi long que le précédent. Sa tête eft en partie noirâtre, ayant quelque peu de roux par devant. Sa poitrine & fon ventre font d'une couleur approchante de celle de la marque qui environne les yeux, c'eft-à-dire, d'un blanc mêlé de roux. Au dos il a quelques plumes cotoneufes, & couvèrtes de poil follet, qui font cendrées & rouffâtres, tirant néanmoins fur le noir. Celuici a les ailes plus longues à proportion que le précédent. Il a les côtez & la plûpart des grandes pannes blanchâtres; le refte d'une couleur enfumée. Ses jambes ne font pas fi fort en arriére que celles du précédent; quant au refte, il lui eft prefque femblable.

COLIN. f.m. Tèrme bas & populaire. Nom propre d'homme, que l'on donne parmi le peuple à ceux qui fe nomment Nicolas. *Nicolaus.*

COLIN. f.m. Voyez CANIART, & COLIMB.

COLIN-MAILLARD. Jeu d'enfans, où on bande les yeux à l'un de la troupe, qui eft obligé d'attraper quelqu'un des autres à tâtons pour le mettre en fa place. *Explorator andabata.* Lorfque le feu Roi de Suéde (le Grand Guftave) ce puiffant fleau de la Maifon d'Autriche, s'égayoit dans fon particuliér à joüer avec fes Colonels à *Colin-maillard*, parmi fes plus grands triomphes, cela paffoit pour une galanterie admirable. MASCUR.

COILIOURE. f.f. Ville maritime de France en Rouffillon, *Caucoliberis*, & felon quelques uns *Illiberis*, ou *Eliberis. Collioure* fut cedée à la France par le Traité des Pyrénées. On y fait la pêche du Ton.

COLIQUE. f.f. Douleur plus ou moins violente qu'on fent dans le bas ventre. *Inteftini plenioris morbus, inteftini dolor, cholicus dolor, cholerica tormina.* Elle a été ainfi appellée, parcequ'on a crû que le fiége ordinaire de cette maladie étoit l'inteftin *colon*. Il y a de trois fortes de *colique*, la *bilieufe*, la *venteufe* & la *néphrétique*. La *colique bilieufe* eft caufée par des humeurs bilieufes, âcres, & mordicantes, qui font répanduës dans les boyaux & qui les picotent. La *colique venteufe* eft vagabonde, & ne s'arrête en aucun lieu: elle eft produite par des vents qui étendent violemment l'inteftin où ils font enfèrmez. La *colique néphrétique* fe fent particuliérement fur les reins, & eft ainfi nommée, par ce qu'en Grèc le rein s'appelle νεφρὸς. Elle procéde ordinairement d'une pièrre ou gravier qui s'eft détaché du rein, & qui eft tombé dans le baffinet. Le Pareira brava eft un fpecifique pour les *coliques* néphrétiques. Il diffout les glaires qui collent enfemble les fables & les graviérs dans les reins. M. Manouchi, Médecin Vénitien, qui s'eft fait une grande réputation à la Cour du Mogol, où il a demeuré 40 ans, m'a affuré que fon remede eft infaillible contre toutes fortes de *colique*. Il faut, dit-il, avoir un anneau de fèr d'un pouce & demi, ou environ de diamètre, & gros à proportion; le faire bien rougir au feu, & faifant étendre le malade fur le dos lui appliquer l'anneau fur le nombril, enforte que le nombril fèrve comme de centre à l'anneau: le malade ne tardera pas à en reffentir l'ardeur, il faut alors le retirer promptement; la révolution fubite qui fe fera dans le bas ventre diffipera en peu de tems toutes les douleurs. Il fe fait garant du prompt effet de ce remède, & m'affure qu'il s'en eft toûjours fèrvi aux Indes avec fuccès. LETTR. ÉDIF. *Tom. IX.*

La bière eft un féjour par trop mélancolique,
Et trop mal fain pour ceux qui craignent la colique. MOL.

Colique, se dit aussi d'un os de poisson qu'on enchâsse en or ou argent, & qu'on pend au cou des enfans sujets à la *colique*. *Os pisciculi adversus dolorem intestini.*

COLISÉE. Voyez Collisée.

COLLAF, ou Collaph. s. m. Espéce de Saule, qui croît en plusieurs endroits d'Égypte, & principalement dans les lieux humides. *Salix Ægyptiaca*, en Arabe חלאף, *Hhollaph*. Quelques-uns disent *Calaph*, mais mal. Ses feuilles sont larges d'un doigt, & longues de deux. Ses fleurs sont blanches, cotonées, odoriférantes, & en fort grande quantité. On en fait une eau que les Égyptiens appellent *machalaf*. Ils l'estiment souveraine contre toute sorte de venin, & comme elle fortifie le cœur, on tient qu'ils ont donné le nom de *calaf* à l'arbre, parceque ce mot signifie cœur en Arabe. D'autres disent qu'ils l'ont appellé ainsi, à cause que son fruit a la figure d'un cœur, quand il commence à paroître.

COLLATÉRAL. adj. Tèrme de Géographie. Qui est à côté. Il ne se dit guères que des vents qui soufflent à côté de ceux qui sont dans les points cardinaux de l'Horison, comme le Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, & de leurs subdivisions. Un vent *collatéral*. *Ventus collateralis.*

Ce mot vient du Latin *collateralis.*

Collatéral, ale. Tèrme de Droit & de Généalogie, se dit au figuré d'un parent qui sort d'une même souche, & qui n'est point au rang des ascendans, ni descendans; mais qui est comme à côté, tels que sont les oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines. *Transversus cognationis gradus*, *collateralis*. On dit au plurier les *collatéraux* au substantif. *Transverso cognationis gradu juncti.* Ceux qui sont dans un degré supérieur, & plus proche de la source commune, représentent une espéce de paternité à l'égard de ceux qui sont plus éloignez; au lieu qu'il y a plus d'égalité entre ceux qui sont parens dans le même degré. Quand il s'agit de dispense de mariage l'on a égard à cette distinction, & à cette espéce de *collatéraux* ascendans, & descendans.

On appelle en Généalogie, la *ligne collatérale*, celle qui est au côté de la directe, où sont les cousins, neveux, oncles, tantes, &c. *Linea transversa.*

COLLATEUR. subst. masc. Celui qui donne des Bénéfices, qui y pourvoit. *Beneficii ecclesiastici collator.* Le *Collateur* ne peut se conférer un Bénéfice à soi-même. Le Pape est le *Collateur* de tous les Bénéfices, même des électifs, par prévention, excepté les Consistoriaux, & ceux qui sont à la nomination des Patrons Laïques. Les Évêques, & les Prélats inférieurs fondez en titre, s'appellent les *Collateurs ordinaires*. Le droit de patronage est une espéce de servitude imposée aux *Collateurs*, parce qu'ils sont obligez de conférer le Bénéfice à celui qui est presenté par le Patron. Si le *Collateur* ordinaire, & inférieur, a négligé d'user de son droit pendant six mois, le supérieur peut conférer par dévolution. Si l'Évêque néglige, le Métropolitain confère, puis le Primat, de degré en degré. Le Roi est *Collateur* de plein droit des Bénéfices simples dont il est le Patron. Il les confère de plein droit; mais à l'égard des Bénéfices Consistoriaux, le Roi a seulement la nomination, & le Pape en vertu du Concordat, est obligé de conférer à celui qui est nommé par le Roi. Pour les Bénéfices dont il est le *Collateur* direct, & absolu, il les peut conférer, parce qu'il y a une espéce de Sacèrdoce annexé à la Royauté: les autres Patrons laïques pour l'ordinaire ont simplement la présentation. La collation appartient à l'Évêque.

Quoique la collation appartienne de droit aux Évêques, il y a plusieurs Abbez en France, qui sont *Collateurs* de plein droit des Bénéfices, qui sont de leur exemption; l'Abbé de Fescamp est *Collateur* de plus de cinquante Bénéfices, qu'il confère de plein droit, sans qu'on prenne aucun *visa* des Évêques, dans les Diocéses desquels sont situez ces Bénéfices. Il y a même des Abbesses qui confèrent des Cures, sans qu'il soit besoin de recourir aux ordinaires pour avoir la collation, ou institution. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait entre les laïques que le Roi seul qui soit *Collateur* des Bénéfices dont il est le Patron. Nous voyons en France, principalement en Normandie, un grand nombre de Seigneurs laïques, qui confèrent de plein droit plusieurs Bénéfices dont ils sont les Patrons. On n'a donc point d'égard en France à la lettre que Boniface écrivit au Roi Philippe le Bel, où il dit qu'il tenoit pour hérétiques ceux qui prétendoient que la collation des Bénéfices pouvoit appartenir aux laïques. Jean de Paris qui écrivit en ce tems-là sur cette matière, prétend que le droit de conférer n'est pas proprement spirituel, mais qu'il est seulement attaché au spirituel. Voyez *Acosta Hist. des Reven. Eccles.* 1. Par le Concordat les *Collateurs* ordinaires & les Patrons Écclésiastiques sont obligez de conférer à des Graduez nommez tous les bénéfices Ecclesiastiques qui vaquent par mort dans les mois de Janvier & de Juillet, & à des Graduez simples ceux qui vaquent par mort dans les mois d'Avril & d'Octobre.

Ce mot, & les suivans, viennent de *collator*, *collatitius*, *collatio.*

COLLATIE. s. f. Ville ancienne d'Italie, que quelques-uns placent où est aujourd'hui Cèrvaro. *Collatia*. Elle étoit dans la prémière region d'Italie sur le Tévéroné *Anio*, dans le chemin de Tivoli. On croit qu'elle fut bâtie par les Albains, sur les confins de Sabine. Tarquin le Supèrbe la rétablit, & leva pour cela de l'argent du peuple Romain; ce qui fait croire à Sèrvius sur l'Énéïd. VI. v. 773. que c'est de là que lui vient son nom. *Collatio* en Latin signifie un subside, un secours d'argent que le peuple donne. T. Live L. I. C. 57. & 58. parlant de la bataille de Tarquin contre les Sabins semble mettre cette ville dans le païs des Sabins; car il dit que cette bataille se donna à la gauche du Tévéroné; mais il est contredit par Pline L. III. C. 5. par Sèrvius à l'endroit cité, & par beaucoup d'autres, qui disent que c'étoit une ville du Latium. *Collatie* subsistoit encore du tems de Cicéron, qui en parle dans sa prémière Oraison contre Rullus, & même du tems de Strabon, qui en fait aussi mention dans son V[e] Livre; mais qui ne l'appelle plus qu'un bourg, κώμη. Aujourd'hui il n'en reste que des ruines. C'est cette ville qui donnoit son nom à la porte de Rome qu'on nommoit Collatine.

COLLATIF, ive. adj. Bénéfice qui peut être conféré. *Collatitius*. Un benéfice purement *collatif*, dépend du Collateur seul; qui le confère à qui il lui plait, en cas de vacance, pourvû que la pèrsonne ait les qualitez requises, comme les Bénéfices vacans en régale, & autres Bénéfices simples, dont le Roi est le Collateur direct, & absolu, en la place de l'Ordinaire, ou du Pape. La dessèrte de la Chapelle de ce Château n'est pas un Bénéfice *collatif*, ce n'est qu'une prestimonie. Un Bénéfice électif *collatif*, est un Bénéfice que ceux qui élisent confèrent en même tems, sans avoir besoin d'autre provision, ni confirmation de supérieur.

COLLATIN, ine. adj. *Collatinus*, *a*. Le mont *Collatin* étoit une des sept Collines de l'ancienne Rome. *Collatinus*. C'étoit aussi le surnom d'une branche des Tarquins, qui fut donnée à Lucius Tarquinius, neveu de Tarquin le Supèrbe, parcequ'il étoit originaire, ou qu'il avoit demeuré à Collatie. La porte Collatine étoit une des portes de l'ancienne Rome, *Collatina porta*. La porte *Collatine* étoit la porte par laquelle on sortoit de Rome pour aller à Collatie, & c'est de là que lui venoit son nom; c'est ainsi qu'en plusieurs de nos villes nous appellons la porte de Paris, celle qui est du côté de Paris; & de même la porte de Lion, &c. à Roüen la porte Beauvaisine, par où l'on va à Beauvais, & dans le Beauvaisis; à Bourges, la porte de Bourbonnois, celle par où l'on va dans le Bourbonnois; à Paris, la porte de S. Denys, &c.

COLLATINE. s. f. *Collatina*, étoit encore dans Saint Augustin *De Civit. Lib. IV. Cap.* 8. une Déesse qui présidoit aux collines, & alors ce nom venoit de *collis*, Colline. On l'appelle aussi Colline, *Collina*. Rosin *Antiq. Rom. Lib. II. Cap.* 20. croit que c'est ainsi qu'il faut lire dans S. Augustin, & que *Collatina* est une faute.

COLLATION. s. f. Prononcez les deux *ll* dans ce mot, & dans les deux qui suivent. *Collatio*. Titre, provision d'un bénéfice. Si un Chanoine a eû la *collation* du Pape, & sa partie la *collation* de l'Évêque, la question est de sçavoir quelle est la meilleure *collation*. En France la *collation* de l'Évêque est la plus favorable, & la plus conforme au Droit commun. La *collation* est une fonction propre à l'Évêque. Par l'usage la *collation*, ou provision, qui est la prémière en date, l'emporte; parcequ'on prétend que le Pape a la prévention sur l'Ordinaire, du jour même de la vacance du Bénéfice pour la *collation*.

Collation, signifie encore, le droit, la puissance de conférer. *Jus beneficii Ecclesiastici conferendi.* Les Abbayes de Marmoutier, Clugni, S. Jovin sur Marne, sont les Bénéfices qui ont les plus belles *collations*. La *collation* du Pape est reconnuë par toute l'Église Catholique. Il y a deux sortes de *collations*: des *collations* libres, & volontaires, & des *collations* nécessaires. Les *collations* volontaires, sont celles qui dépendent de la seule volonté du Collateur, qui peut choisir qui bon lui semble pour remplir le Bénéfice vacant. Les nécessaires, sont celles que le Collateur ne confère point librement. Par éxemple, si le Bénéfice a été résigné, ou pèrmuté, & si la résignation, ou la pèrmutation a été admise par le Pape, alors le Collateur est obligé d'acorder des provisions au resignataire, ou au copermutant. De même si le Bénéfice est requis par un Indultaire, ou par un Gradué, ou rempli par le Patron, en ce cas encore la *collation* devient nécessaire, & involontaire. La *collation* nécessaire entre deux Patrons qui confèrent altèrnativement, remplit le tour de celui qui est forcé à conférer. La *collation* des Bénéfices fait partie des fruits de l'Évêché vacant en Régale; & elle appartient au Roi, qui les confère de

de plein droit, de même que l'Évêque auroit fait. Voyez Fleury.

C'est une maxime du droit nouveau, que ceux qui ont les fruits d'un bénéfice ont les *collations* ; *collationes sunt in fructibus*. Le mot de *collation* se prend alors pour la présentation aux bénéfices. Quelques Moines, sur tout ceux de la congrégation de S. Maur, abusant de cette maxime, ont donné lieu à plusieurs procès, sous prétexte que jouissant d'une partie des fruits de leurs abbayes, ils doivent aussi nommer à une partie des bénéfices ; mais cette maxime n'est pas vraye en plusieurs cas, & principalement quand les fruits ne sont donnez que pour la simple nourriture, *ad sustentationem*. Or par les propres tèrmes des bulles il n'y a que l'Abbé seul à qui l'Abbaye soit donnée *In titulum*. Il est seulement obligé de nourrir & d'entretenir les Moines qui n'ont pas plus de part aux *Collations* des bénéfices, que les pauvres. Les présentations aux bénéfices sont des droits honorifiques. Or la régle de S. Benoît n'attribuë les droits honorifiques qu'aux Abbez seuls. Il est vrai que dans quelques Abbayes, comme dans celle de Fescamp, les Moines présentent à une partie des Bénéfices ; mais ils n'y présentent que par une cession de leur Abbé, qui a bien voulu dans un concordat fait avec eux leur céder quelque chôse de son droit. Il est cèrtain qu'avant Mr le Duc de Verneüil, qui a fait ce concordat avec les Religieux de Fescamp, les Moines ne présentoient à aucun Bénéfice ; la régle de S. Benoît suppôse manifestement que les *collations* des Bénéfices sont entièrement à la disposition de l'Abbé. Mais il est vrai aussi que suivant la régle de S. Benoît, les Abbez sont réguliers : il faut avoüer en même tems qu'en France la Commende est un titre canonique de Bénéfice, & non point une simple commission pour la protection.

COLLATION, en tèrmes de Palais, signifie la représentation d'une copie à son original, pour voir si elle est conforme, & l'acte qui en rend témoignage, que donne la pèrsonne publique qui a pouvoir de le faire. *Collatio exscriptorum cum archetypis*. Ainsi on met au bas d'une copie, *collation* a été faite de cette copie à son original, par moi Notaire soussigné, ce fait rendu. Quand le Notaire déclare qu'il en a la minute entre les mains, la *collation* vaut un original, pourveu que toutes les parties intéressées ayent été appellées à la *collation*.

COLLATION, est aussi le repas qu'on fait les jours de jeûne, au lieu de souper, & où on ne doit manger que des fruits. *Cœnula*. Le P. Lobineau remarque dans son hist. de Bret. L. XXII. p. 847. qu'autrefois on ne mangeoit point de pain à la *collation* en Carême, mais seulement quelques confitures, & des fruits desséchez, & que cette coutume duroit encore en 1513. Le Cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicetas, au milieu de l'onzième siécle, dit que les Latins obsèrvoient éxactement le jeûne du Carême, & ne souffroient pas que pèrsonne le rompit, s'il n'étoit grièvement malade. Il ajoute qu'il n'étoit pas même pèrmis, comme chez les Grècs, de prendre des fruits & des hèrbes les jours de jeûne après le repas unique que l'on faisoit ; ce qui montre que les *collations* ont commencé chez les Grècs vers l'onzième siécle.

Colation est encore le repas qu'on fait entre le dîner & le souper, que les enfans appellent *goûter*, *Merenda*, ou un petit repas qu'on fait en passant à la hâte. Voulez-vous faire une petite *colation* ? Voulez-vous prendre un doigt de vin ? En Languedoc & en Poitou, *colation* signifie le *dejeuner*.

Colation est aussi ce qu'on prend en s'allant coucher, un doigt de vin, & des confitures. *Colation* est pareillement un ample repas qu'on fait au milieu de l'après-dinée, ou la nuit. Il y aura chez le Roi bal, ballet, & *colation*, *Lauta epulæ*. On a sèrvi une *colation* lardée, où il y avoit de la viande & des fruits, qu'on appelle autrement un *ambigu*. La nuit on l'appelle à la ville *reveillon*, a la Cour un *medianoche*.

Ce mot vient de *collatio*, dont les Latins ont usé en cette signification, en parlant des sobres repas Ecclesiastiques faits aux jours de jeûne à l'issuë des conférences qu'on faisoit dans les Monastères après Vêpres, avec des harangues à l'honneur du Saint dont on solennisoit la Fête. PASQUIER. Par la même raison Du Cange le dérive de *collocutio*, ou *conférence* : car on prétend qu'originairement la *colation* n'étoit qu'une conférence de pieté qui se faisoit dans les Monastères : dans la suite on introduisit la coûtume de faire apporter quelques rafraichissemens ; & par l'excès où l'on porta ces sobres repas, le nom de l'abus est demeuré, & celui de la chôse même s'est pèrdu. Ce mot s'est depuis étendu à tous les autres repas qu'on fait depuis dîner.

COLLATIONNER. v. act. Donner la collation d'un Bénéfice. *Beneficium ecclesiasticum conferre*. Il n'est en usage que dans cette phrâse. L'Ordre de Cîteaux dîne bien, mais *collationne* mal ; pour dire, que les Abbayes de cet Ordre ont de grands revenus, mais qu'ils ont peu de Bénéfices dépendans d'eux, dont ils puissent faire la collation.

COLLATIONNER, signifie ordinairement, Mettre une copie devant son original, & les comparer pour voir s'ils sont conformes. *Exscripta exempla ex archetypo recognoscere, scripti fidem ad rationem archetypi expendere*. Tous les anciens titres ne sont que des *vidimus*, & des copies *collationnées*. Maintenant on n'ajoute point de foi aux copies qu'on n'a pas *collationnées*, parties présentes, ou appellées.

COLLATIONNER, en fait de Librairie, est, Vérifier s'il ne manque point de feuilles à un livre, soit par les signatures à l'égard des cahiers, soit par les chiffres à l'égard des feuillets. *Explorare foliorum scriptorum fidem*.

COLLATIONNER, signifie aussi, Faire ce petit repas qu'on appelle *colation*. *Cœnulam, merendam sumere*. Il est difficile de souper, quand on a bien *collationné*.

COLLATIONNÉ, ÉE. part. & adj. *Collatus*.

COLLE. s. f. Ce qui sèrt à joindre, à attacher du papier, du parchemin, du cuir sur du bois, sur de la pièrre, ou autre matière semblable. *Gluten, glutinum*. La *colle* ordinaire se fait avec de la farine détrempée & cuitte avec de l'eau. Elle sèrt aux Relieurs, Imagèrs, Sellièrs, Cordonnièrs, Vitrièrs.

Ce mot vient du Grèc κόλλα. NICOD.

La *colle de gand* se fait avec des rognures de gand ou de parchemin bien trempées dans l'eau, & bouillies, qui sèrt particulièrement aux Doreurs sur le bois, & qui peut sèrvir de vèrnis.

COLLE FORTE, est celle qui se fait avec des pieds, des peaux, des nèrfs, des cartilages de bœuf, qu'on fait macérer quelque tems, puis boüillir fort long-tems jusqu'à ce que le tout devienne liquide. *Taurinum glutinum*. On la passe à travèrs d'un gros linge, & on la jette sur une pièrre platte où elle se congéle, & on la couppe par morceaux. On l'appelle en quelques lieux *colle de cerf* ; & Mathiole dit qu'il s'en fait de cuir de toutes sortes de bêtes à quatre pieds. La meilleure est celle qui vient du taureau, qui est blanche & claire, & qui se fait à l'Isle de Rhodes. Elle sèrt aux Menuisièrs pour coller & joindre leur bois, ou les ornemens de gros carton. Il est défendu par plusieurs statuts d'Artisans, d'employer de la *colle forte* faite avec des rognures ou parures de cuir. Il y a aussi de la *colle à miel*, dont se sèrvent les Doreurs, qu'ils appellent *bature*. On dit aussi d'un homme enrhumé qui crache beaucoup, qu'il crache de la *colle*.

COLLE DE POISSON, est une colle de couleur blanche qui se fait d'une sorte de poisson qui est des plus gros, cartilagineux, & qui n'a point d'os, excepté à la tête : il est de la longueur de vingt-quatre pieds, & du poids de quatre cens livres. *Ichtyocolla*. On en prend le cuir, l'estomac, les intestins, les ailes & la queuë : on les fait cuire ensuite sur un petit feu jusqu'à la consistence de boüillie ; après quoi on laisse refroidir le tout. La *colle de poisson* desséche & ramollit en quelque manière. On s'en sèrt dans les emplâtres glutinatifs. Les Cabaretièrs mettent de la *colle de poisson* dans le vin.

COLLE, signifie parmi le peuple, une bourde, une menterie, *commentum, nugæ*. Ce laquais lui a fiché la *colle* ; pour dire, il lui a dit une défaite, une chôse fausse.

COLLECTAIRE. s. m. Livre qui comprenoit autrefois toutes les oraisons appellées Collectes. *Collectarum Liber, Collectarium*, dans la vie de sainte Colète, *Act. SS. Mart. T. I. p. 552. D. 553. F.* Comme il y avoit un Livre des Évangiles, un autre des Épîtres, il y en avoit aussi un des Collectes, & on l'appelloit *Collectaire*, comme il paroit par cette vie. Les Bollandistes prétendent qu'il se prend pour ce que nous appellons un Diurnal, *Act. SS. Mart. T. III. p. 756. E.*

COLLECTE. s. f. Levée des tailles, ou autres impositions dans une Parroisse. *Collecta*. Ce Païsan a fait la *collecte* des tailles de cette année, il a bien payé les deniers de sa *collecte*. La *collecte* des tailles est censée une charge sordide : à Rome elle étoit honorable. Ce soin appartenoit aux Décurions. LOYSEAU.

Ce mot vient du vèrbe *colligere*, *ramasser*.

COLLECTE, se dit aussi de l'étenduë des lieux où se doit faire cette levée. *Loci collectæ faciendæ obnoxii amplitudo*. Un tel hameau est encore de la *collecte* d'une telle Parroisse, sa *collecte* s'étend jusques-là.

COLLECTE, est aussi une quête de deniers qui se payent volontairement, ou qu'on donne par aumône. *Collecta*. Les Dames de la Parroisse ont fait la *collecte* des aumônes qu'on donne pour les pauvres honteux. En 1093. le Pape Urbain II. voulant chasser de Rome les partisans de l'Antipape Guibèrt sans éffusion de sang, écrivit pour lever des *collectes* sur les Églises, comme il paroit par sa lettre aux Évêques d'Aquitaine. FLEURY. Quelques-uns disent que ces quêtes ont été appellées *collectes*, parce qu'elles se faisoient les jours de *collectes*, & dans les *collectes*, c'est-à-dire, dans les assemblées des Chrétiens. Il est plus vraisemblable que comme les assemblées ont été ainsi appellées du mot Latin *colligo*, parce que le peuple s'assemble, *colligitur*, de même on

a

a appellé ces quêtes *collectes*, quia *colligitur pecunia*, parce qu'on ramassoit l'argent, les aumônes des fidelles.

Quelques-uns disent aussi ce nom *Collecte*, pour les levées que font les Princes sur leur peuple pour quelque dessein pieux. Le Roi d'Anglètèrre vint en Normandie l'an 1166. où il ordonna une *collecte* de deniers pour le secours de la Tèrre sainte, à la prière & suivant l'exemple du Roi de France, en éxécution de ce que le Pape Aléxandre III. avoit ordonné en un Concile qu'il tint à Rheims en 1164. Cette *collecte* comprenoit tout le monde, le Clèrgé, la Noblesse, le peuple, & devoit durer cinq ans : c'est le prémier éxemple, que je sçache, de ces levées pour la Tèrre Sainte. Id. Levée se dit plus ordinairement que *collecte*, & est plus François ; je doute que ceux qui parlent bien voulûssent se sèrvir si communément de *collecte* en ce sens.

Collecte, signifie aussi une oraison qui se dit à la Messe après l'Offèrte, *eò quòd colligantur oblationes*, *Collecta*. En général toutes les oraisons qu'on dit à la Messe, ou à l'office, s'appellent *collectes*, soit parce que le Prêtre parle au nom de tout le peuple, dont il ramasse les sentimens & les désirs par ce mot *Oremus*, *prions*, comme le remarque le Pape Innocent III. soit parce que ces prières se font lorsque le peuple est assemblé, comme dit Pamelius sur Tèrtulien.

On a aussi appellé autrefois *collecte*, le sacrifice de la Messe, à cause que le peuple étoit assemblé pour l'entendre. On tient que les Papes Gélâse & Grégoire ont établi les *collectes*. Claude Despense, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, a fait un traité des *collectes*, il y parle de leur origine dans l'Église Latine, de leur antiquité, de ceux qui en sont les Auteurs, &c.

Quelques-uns dérivent ce mot, pris en ce dèrniér sens, de *colligere*, signifiant *assembler*, parce que cette raison se disoit sur tout le peuple & au nom du peuple assemblé, ou parce que l'on rassembloit dans cette oraison les prières de tout le peuple, ou parce qu'on avoit coutume de ramasser les aumônes au tems de cette oraison. Les Bollandistes rejettent ces étymologies, comme tîrées de trop loin & sans fondement. Ils prétendent que ce mot vient de *conlegere*, lire ensemble, & qu'il signifie proprement l'oraison que l'on dit à la Messe, ou par ordre de l'Église, ou par dévotion, après l'oraison principale de la fête, ou du jour ; & que parce que dans les endroits où l'on honore quelque Saint, il est ordinaire de dire son oraison après celle du jour, ces oraisons s'appellèrent *conlecta*, qui sont liées ensemble, c'est-à-dire, avec celle du jour, d'où s'est fait *collecta*. Voyez *Acta SS. T. VII. Maii p. 124. A.* Un endroit du L. II. des Miracles de S. Gèrmain, c. 13. *Acta SS. Benedict. Sec. III. P. II. p. 116.* confirme ce sentiment ; car il y est dit qu'après l'oraison & la *collecte* une femme fut guérie.

On a aussi donné ce nom à l'assemblée des Chrétiens où se célébroient les Saints mystères ; & la prière qu'on appelle *Collecte*, n'a ce nom que parce qu'on la disoit pendant que le peuple s'assembloit. *Collecta*, de *Colligere*, rassembler, amasser. Le Proconsul demanda au Martyr s'il avoit assisté à la *Collecte* ; c'est-à-dire, à l'Assemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, & qu'un seul d'entre eux étoit la cause de ce qu'on avoit célébré la *Collecte*. Fleury. On a aussi appellé *Collecte*, l'assemblée des Moines pour chanter l'office. C'étoit le Canonarque qui frapoit sur un morceau de bois pour sonner la *Collecte*, & appeller les Moines à l'Office.

COLLECTEUR. s. m. Celui qui est nommé par les habitans d'une Parroisse pour asseoir & lever la taille. *Tributorum coactor.* Les habitans sont contraints solidairement, faute d'avoir nommé des Asseeurs & *Collecteurs*.

COLLECTIF. adj. m. Tèrme de Grammaire. *Collectivus.* Mot qui désigne une multitude, encore qu'il soit au singulier. *Troupe*, *compagnie*, *armée*, sont des noms *collectifs*.

COLLECTIVEMENT. adv. D'une manière collective. *Collectivè.* L'homme en général se prend *collectivement*, sans considérer les individus.

COLLECTION. s. f. Recuëil qu'on fait des plus beaux passages qu'on trouve dans les Auteurs, ou des endroits qui sèrvent à quelque dessein qu'on a entrepris. *Collectanea*, *exceptiones*, *excerpta.* Il est fort utile aux jeunes gens de faire beaucoup de *collections* pour soulager leur mémoire.

Collection, se dit aussi d'un recuëil, d'une Compilation de plusieurs ouvrages. Ce Libraire a fait imprimer la *Collection* des Ouvrages d'Érasme, de Cardan, de Gassendi. Le *spicilegium* du Père d'Achery est une *Collection* de plusieurs piéces curieuses de l'antiquité. Les *Collections* Mathématiques de Pappus Alexandrinus. On attribuë à Isidore la *Collection* des Décrétales, & des Épitres des Papes.

Collection de lumière. Tèrme d'Astrologie. *Collectio luminis.* Ce tèrme se dit lorsque deux planétes ne sont en aucun aspect, & qu'une troisiéme les regarde toutes deux : alors il y a *collection* de lumière.

COLLÉGATAIRE. s. m. & f. Tèrme de Jurisprudence. Celui, ou celle à qui un legs a été fait en commun, avec une, ou plusieurs pèrsonnes. *Qui legatorum in partem vocatus est.* Si la chôse est léguée solidairement, la portion du *collégataire* mort, ou qui ne l'accepte point, accroît aux autres *collégataires*.

COLLÉGE. s. m. Nom qu'on donne à l'assemblée de cèrtains corps ou sociétez. *Collegium.* Les Romains appelloient *Collége* tout assemblage de plusieurs pèrsonnes occupées aux mêmes fonctions, & comme liées, c'est-à-dire, unies ensemble pour y travailler de concèrt : & ils disoient ce mot non seulement des pèrsonnes qui travailloient aux fonctions de la Religion, du Gouvèrnement, ou des Arts libéraux ; mais encore aux Arts méchaniques. Ainsi ce nom signifioit ce que nous nommons un Corps, une Compagnie, un Corps de métier, un métier. Il y avoit dans l'Empire Romain non seulement le *Collége* des Augures, le *Collége* des Capitolins, c'est-à-dire, ceux qui avoient l'intendance des jeux Capitolins ; mais aussi le *Collége* des Artisans, *Collegium Artificum* ; le *Collége* des Charpentiérs, *Collegium fabrum*, ou *fabrum Tignariorum* ; le *Collége* des Potiers, *Collegium figulorum* ; le *Collége* des Fondeurs, *Collegium fabrum ærariorum* ; le *Collége* des Sèrruriers, *Collegium fabrum Serrariorum* ; le *Collége* des Ingénieurs, ou des gens qui travailloient aux machines de guèrre, c'est-à-dire, des Charpentiérs de l'armée, *Tignariorum* ; des Dendrophores, *Dendrophororum* ; des Centonaires, *Centonariorum* ; des faiseurs de casaques militaires, *Sagariorum* ; des faiseurs de tentes, *Tabernaculariorum* ; des Entrepreneurs des fourrages, *Fœnariorum* ; le *Collége* des Boulangers, *Collegium Pistorum* ; des Joüeurs d'Instrumens, *Tibicinum*, &c. Plutarque dit que ce fut Numa qui divisa le peuple Romain en différens Corps, qu'il appella *Colléges* ; il le fit afin que les particuliérs songeant aux interêts de leur *Collége*, qui les divisoit des citoyens qui étoient des autres *Colléges*, ils ne s'unissent point tous ensemble pour troubler le repos public. Les *colléges* étoient distinguez des autres sociétez qui n'étoient pas établies en forme de *Collége* par l'autorité publique, en ce que ceux qui composoient un *Collége* pouvoient traiter des affaires communes de leur *Collége*, qui faisoit un corps dans l'État, avoient une bourse commune, un Agent pour faire leurs affaires, comme aujourd'hui les Sindics de nos Communautez ; envoyoient des députez aux Magistrats quand ils avoient à traiter avec eux, pouvoient faire des réglemens & des statuts pour leur *Collége*, pourveu qu'ils ne fussent point contraires aux loix de l'État. Voyez Plutarque dans la vie de Numa, Valère Max. au chap. des établissemens, *De Institutis*, Pline l. 34. c. 1. & l. 35, Ciceron, ép. 5. à son F. Quintus l. 2. Tite Live, l. 1. Aulu-Gelle, l. 12. c. 3. les Pandectes, le Code, les Jurisconsultes Caïus, Paulus, Savola, &c. & ci-dessus au mot Boulenger.

Les Chrétiens ont le *Collége* des Cardinaux, qu'on nomme autrement le *Sacré Collége*. Les Allemands ont le *Collége* des Électeurs. Il y a trois *Colléges* dans l'Empire, le *Collége* Électoral, le *Collége* des Princes, & le *Collége* des villes Impériales. La Chancelerie a le *Collége* des Sécretaires du Roi. Il y avoit autrefois le *Collége* des 120. le *Collége* de Navarre, &c. maintenant ils sont tous réünis.

Collége des Cardinaux, c'est le corps des Cardinaux. Ce *collége* est composé de trois ordres de Cardinaux, de l'ordre des Cardinaux Évêques, de l'ordre des Cardinaux Prêtres, & de l'ordre des Cardinaux Diacres : chaque ordre a son Doyen, ou son chef. Le Doyen des Cardinaux Évêques est Évêque d'Ostie, & Doyen de tous les Cardinaux, quoiqu'il puisse n'être pas le plus ancien Cardinal. *Collegium Cardinalium.*

Sacré Collége. *Sacrum Collegium.* C'est la même chôse que *Collége des Cardinaux*.

On disoit autrefois *Collége des Apôtres*, cette éxpression a vieilli, on ne s'en sèrt prèsque point aujourd'hui. *Apostolorum Collegium.*

Collége des Électeurs. *Collegium Electorum Imperii.* C'est le corps des Électeurs, ou de leurs Députez à la Diéte de Ratisbonne. Autrefois le Roi de Bohéme n'avoit point de Député dans le *Collége* des Électeurs : il y en a un aujourd'hui comme les autres Électeurs.

Collége des Princes. *Collegium Imperii Principum.* C'est le corps des Princes ou de leurs Députez qui se trouvent à la Diéte de Ratisbonne.

Collége des villes. *Collegium Imperii Civitatum.* C'est le corps des Députez que les villes de l'Empire envoyent à la Diéte de Ratisbonne.

Ce mot vient, selon Papias, *à societate collegarum*, c'est-à-dire, de plusieurs pèrsonnes constituées en la même dignité.

Collége, se dit aussi d'un lieu public & doté de cèrtains revenus, où l'on enseigne les Lettres divines & humaines, dans des salles appellées classes destinées pour cela. *Gymnasium litterarum*,

Gymnasium, *schola*. L'Univèrsité de Paris consiste en 50 *Colléges*, le *Collége* Royal, le *Collége* des Jésuites, le *Collége* de Navarre, &c. A Oxford il y a 18 *Colléges* dotez, & rentez, outre sept qui ne le sont point. Il y en a seize à Cambridge, qui ont aussi leurs revenus fixez. CHAMBERLAIN. En France l'érection des *Colléges* appartient au Roi: les particuliers peuvent bien bâtir des *Colléges*, les doter, mais ils ne sçauroient les ériger, il faut pour cela permission du Roi. Voyez Lhomneau, Chaline, Fevret, de l'Abus T. I.

Toutes les nations policées ont eû & ont encore des *Colléges* pour l'instruction de la jeunesse, qu'on a toujours regardée comme une chôse des plus importantes pour le bonheur d'un État. Les Juifs & les Égyptiens ont eû leurs *Colléges*. Le Thalmud & plusieurs livres des Juifs parlent de leurs écôles, ou *Colléges*: quelques villes ont eû des noms qui marquoient que les Sciences y florissoient, comme Nardée, dont le nom signifie *Fleuve de Science*, & *Cariath sepher*, qui veut dire, ville de livres. Les plus célèbres *Colléges* des Juifs ont été ceux de Jérusalem, de Tibériade, de Nardée, de Mata-Machasia, de Pompodita, de Sura, &c. & sur tout de Babylone. On prétend que ce dèrnier fut établi par Ézéchiel, qu'il subsistoit encore au tems de Mahomet, & que cet imposteur voulut que les *Colléges* voisins fussent subordonnez à celui de Babylone.

Chez les Grecs le Lycée & l'Académie étoient de célèbres *Colléges*, dont le dèrnier a donné son nom aux Académies, & aux Univèrsitez, qu'on appelle en Latin du nom *Academia*. La maison de chaque Philosophe, & de chaque Rhéteur pouvoit passer pour un *Collége*, ils y donnoient des leçons à leurs disciples, à moins qu'ils ne choisissent pour cela quelque lieu public, comme un portique, une gallerie &c.

Les Romains établirent en divers endroits, & sur tout dans les Gaules, des écôles ou *Colléges*: les plus célèbres étoient ceux de Marseille, de Lion, & de Besançon. Les *Colléges* ont prèsque toûjours été entre les mains de ceux qui étoient consacrez aux ministères de la Religion. C'étoit les Mages en Pèrse, les Gymnosophistes aux Indes, & les Druïdes dans les Gaules, qui enseignoient les Sciences aux jeunes gens. Voyez César l. 6. de la guèrre des Gaules. Quand la religion Chrétienne fut établie en France, il y eut prèsque autant de *Colléges* que de monastères. Charlemagne dans ses Capitulaires l. 1. c. 22. ordonne que dans tous les monastères on apprit aux enfans les pseaumes, la Musique, l'Arithmétique, la Grammaire. Mais parce que le soin de l'éducation de la jeunesse tiroit les Moines de leur solitude, partageoit trop leur tems, & les empéchoit de vaquer aux exèrcices de leur profession, dans la suite on a donné le soin des *Colléges* à des pèrsonnes qui n'eussent point d'autre occupation que celle-là.

COLLÉGE, se dit aussi d'un lieu fondé pour y entretenir quelques pauvres garçons, & leur donner moyen d'étudier, sous le nom de *boursier*. *Collegium*. Ils sont conduits par un Principal, sans qu'il y ait aucun exèrcice, ni Professeurs, comme le *Collége* de Fortet, de Mr Gèrvais.

On dit d'un homme qui fait paroître une ignorance grossière, qu'il a bien pèrdu son tems au *Collége*. On dit aussi, qu'une chôse sent le *Collége*, quand elle est faite, ou dite, d'une manière Pédantesque. Les gens de Cour renvoyent un Sçavant dans le fond d'un *Collége*. BOIL. Ces âmes de *Collége* & d'Univèrsité sont toûjours armées de syllogismes pour disputer sur tout. P. DAN.

Si le texte est Latin, cite l'original,
Mais non pas s'il est Grec: le Grec sied toûjours mal,
Et porte malgré nous nôtre esprit au Collége. VILL.

On dit dans le Droit que trois pèrsonnes suffisent pour faire *collége*, *Collegium tres faciunt*.

COLLÉGIAL, ALE. adj. Qui sent le Collége. *Quod collegium sapit*. Cette façon d'agir, de parler, est fort *collégiale*, c'est-à-dire, ne tient point de l'air du beau monde.

On appelle aussi une *Eglise Collégiale*, une Église où il n'y a point de Siége Episcopal, & qui est dèsservie par des Chanoines. *Ecclesia Collegialis*, *Collegiata*: *templum Canonicorum Collegio celebre*. S. Martin de Tours n'est qu'une *Eglise Collégiale*. Il y a deux sortes d'Églises *Collégiales*: les unes de fondation Royale, comme les saintes Chapelles, dont le Roi confère les prébendes; les autres sont de fondation Ecclésiastique. Les unes & les autres pour le Sèrvice divin se réglent comme les Cathédrales, il y a même de ces Églises *Collégiales* qui ont des droits Épiscopaux. Quelques *Collégiales* étoient anciennement des Abbayes, qui ont été secularisées.

COLLÉGIENS. *Collegio adscripti*. C'est le nom d'une cèrtaine Secte, ou parti, qui s'est formé des Arminiens & des Anabaptistes dans la Hollande. Ils ont été ainsi appellez parce qu'ils s'assemblent en particulier, & dans leurs assemblées, tous les prémiers Dimanches de chaque mois, chacun a la libèrté de parler, d'expliquer l'Écriture, de prier & de chanter. Tous ces *Collégiens* sont Sociniens, ou Ariens, autrement Unitaires. Cuppèrus, qui a été Ministre Arminien, les quitta pour se ranger au Collége. Ces gens là ne communient jamais dans leur Collége, mais ils s'assemblent deux fois l'an de toute la Hollande à Rinsbourg, qui est un village environ à deux lieuës de Leyde où ils font la communion. Ils n'ont point de Ministres particuliers pour la donner, mais celui qui se met le prémier à la table pour la donner, la donne, & l'on y reçoit indifféremment tout le monde, sans examiner de quelle secte l'on est. Ces *Collégiens* ont introduit parmi eux quelque chôse de l'Anabaptisme, & ils ne donnent le Baptême qu'en plongeant tout le corps dans l'eau.

COLLÉGUE. s. m. Compagnon en même Magistrature. *Collega*. On le dit proprement des Consuls Romains. C'étoit son *collégue* au Consulat.

On le dit aussi de celui qui est associé, ou commis avec un autre dans le même employ. On envoya un tel Seigneur Plénipotentiaire pour la paix, mais on lui donna deux *Collégues*.

COLLER. v. act. Enduire une chôse de colle, l'attacher, la faire tenir à une autre avec de la colle. *Glutinare*. Il faut bien *coller* cette toile avant que de l'imprimer. Il ne faut *coller* cette image que par les coins.

COLLER, au passif, signifie aussi, S'attacher fortement à quelque chôse, demeurer long-tems en un même état. Ce cavalier est si fèrme à cheval, qu'il semble *collé* sur la selle. Cet homme est si studieux, qu'il semble être *collé* sur ses livres. L'Écriture dit que la tendresse de David pour Jonathas étoit si grande, que l'âme de David étoit *collée* à celle de Jonathas.

COLLER. Tèrme de jeu de billard, il se dit d'une bille qu'on fait venir contre une des bandes. *Margini applicare*. Un bon joueur joue toujours à faire, ou *coller*, pour incommoder son advèrsaire.

COLLÉ, ÉE. part. & adj. *Glutinatus*.

COLLÉRAGE. s. m. On dit droit de Tirage & de *collérage*: c'est un droit sur le vin. Voyez le livre de l'Échevinage de Paris c. 4.

COLLERETTE. s. f. Sorte de petit collet que les femmes portent pour se couvrir la gorge, & sur tout les païsannes & les femmes de basse condition. *Castitium tegendo collo*, *linteolum*.

COLLET. s. m. Partie de l'habillement qui joint le cou, qui se met autour du cou. On le dit prémièrement du haut d'un pourpoint qui entoure le cou. Un *collet* de chemise. Un *collet* de manteau, est un morceau de drap qui régne sur le manteau le long des épaules. Dresser des *collets montez*. On ne voit ni fraises ni *collets* avant Henri II. son père avoit le cou nud: à remonter jusques à S. Louis, les autres Rois l'ont eû de même, hors Charles le Sage, qu'on voit partout représénté avec un *collet* d'hèrmine. LE GENDRE.

Ce mot vient du Latin *collare*.

COLLET, est aussi un ornement de linge qu'on met sur le *collet* du pourpoint pour la propreté. *Assutum thoracis indusio colli tegmen*, *collare*, *castitium*, *colli amictus*. A l'égard des hommes, on l'appelle *rabat*. A l'égard des femmes, elles n'en portent plus, mais elles avoient ci devant des *collets* montez qui étoient soutenus par des cartes, de l'empois, & du fil de fèr. *Linens colli amictus*. On appelle encore une vieille femme critique, un grand chaperon, un *collet monté*. Molière a fait un plaisant usage de ce mot dans les Femmes sçavantes, où il introduit Bélise disant que le mot de *sollicitude* est bien *collet monté*.

En ce sens on appelle *Petit collet*, un homme qui s'est mis dans la réforme, dans la dévotion, parce que les gens d'Église portent par modestie de petits *collets*, tandis que les gens du monde en portent de grands, ornez de points & de dentelles. *Disciplina severioris cultor*. Et quelquefois il se dit en mauvaise part des hypocrites qui affectent des manières modestes, & sur tout de porter un petit *collet*. *Severioris disciplina simulator*.

COLLET, se prend quelquefois improprement pour le cou même. *Collum*. Ces Archers ont pris cet homme au *collet*. Ce mâtin saute au *collet* des voleurs. Il s'est jetté à leur *collet*. On le dit aussi de ceux qu'on presse vivement. Je l'ai pris au *collet*, il ne m'a pû refuser ce que je lui demandois.

On dit aussi, qu'on prêtera le *collet* à quelqu'un, tant au propre, pour dire qu'on se battra contre lui corps à corps, qu'au figuré, pour dire, qu'on lui tiendra tête en toutes sortes de disputes & de contestations. *Alicui fortiter resistere*. On dit en ce sens, quand quelqu'un a fait une bonne affaire, Ce sont cent pistoles qui lui sautent au *collet*. Et figurément on dit d'une raison décisive, qu'elle prend le liévre au *collet*, c'est-à-dire, qu'on n'y peut répondre.

COLLET, en tèrme de Chasse, est un petit filet de corde, ou de crin tendu dans des hayes ou passages étroits avec un nœud coulant, dans lequel les liévres, les lapins, les oiseaux, & autre gibiér, se prennent, & s'étranglent, quand ils y passent. *Laqueus*.

Les

Les *collets* sont deffendus par les Ordonnances de Chasse.

COLLET D'ÉTAY, en tèrmes de Marine, c'est un tour que l'étay fait sur le ton du màt.

COLLET, en tèrmes d'Artillerie, est la partie du canon comprise entre l'astragale & le bourrelet, où le métal est le moins épais. *Collum.* Les Orfèvres disent aussi, le *collet* de pied d'une aiguière, d'un flacon, & autres vaisseaux; c'est-à-dire, la partie par où ils sont attachez à leur pied.

On dit aussi, le *collet* d'une cassolette, ou d'autres ouvrages, le cordon, ou autre ornement qui est quelquefois ouvragé, godronné, & renvèrsé, qu'on met en différens endroits de la pièce fabriquée.

COLLET DE VEAU, *Collet de mouton*, est la partie de ces animaux qui contient les côtes, & de dessus laquelle on léve l'épaule. *Vituli, vervecis jugulum.* Le *collet de veau* comprend le quarré, le bout saigneux, & la poitrine.

COLLET, ou *Colletin de bufle*, est une peau de bufle préparée, qui fait une espéce de justaucorps sans manches. *Thorax e bovis feri corio, e bubali corio.* C'est un vêtement pour les cavaliers, qui leur sèrt d'ornement & de déffense.

COLLET, se dit aussi chez les Artisans, de l'endroit d'une penture dans lequel entre le gond, *Scaporum cardinalium extrema pars qua cardinibus inseruntur*; & en plusieurs chôses, de ce qui est le plus haut & le plus éminent, comme d'un chandelier, d'un violon, &c. On appelle aussi *collet* d'une hotte, la partie la plus haute de la hotte, & qui garentit le cou de celui qui la porte. *Pars superior.*

COLLET DE MARCHE, c'est en tèrmes de Charpenterie, la partie la plus étroite d'une marche tournante, & par où elle tient au noyau de l'escalier. *Graduum pars angustior, qua scapis scalarum junguntur.*

COLLET, chez les Tourneurs, se dit de la partie de l'Arbre qui est la moins grosse. *Collum.* Collet en poulie, *collet* allongé.

COLLET, en tèrmes de Jardinage, est la partie de l'arbre qui sépare le bas caché par la supèrficie de la tèrre, d'avec la tige de l'arbre. *Collet* de la racine, est le haut de la racine, d'où sortent la tige & les principaux jets. *Pars radicis superior.* Lorsqu'on dit que les feüilles d'une plante sont disposées *en collet*, on entend qu'elles sont placées sur la tige à peu-près comme le *collet* d'un manteau est placé sur le manteau. Le *collet* d'un arbre doit toûjours être sans racine. LIGER

COLLET, en tèrmes de Fleuriste, c'est le haut de la plante. Endommager le *collet* d'une plante. MORIN.

COLLET DE FORME DE SOULIER, C'est la partie de la forme qui répond immédiatement au talon. *Pars calcei qua respondet talo, pars infima & postrema.*

COLLET DE TOMBEREAU, se dit de la partie du devant du tombereau qui s'éléve au dessus des gisans.

COLLETAGE. s. m. Vieux mot, qui se trouve dans Monstrelet, & signifie, Tailles, Aydes, subsides qu'on léve sur le peuple.

COLLETER. v. act. Prendre quelqu'un au collet pour le jetter par tèrre; le saisir au corps, & s'efforcer de le tèrrasser. *Injectis in fauces manibus cum aliquo luctari.* Cyrus soutint l'attaque d'un ours, & l'ayant *colleté* tomba avec lui. ABLANC. Il se dit aussi fort souvent avec le pronom pèrsonnel, pour signifier, Se battre corps à corps, se prendre au collet, pour tâcher de se renvèrser. Ils se sont *colletez* & gourmez un bon quart d'heure. SCAR.

COLLETER, en tèrmes de Chasse, signifie aussi, Tendre des collets pour prendre du gibièr. *Tendere laqueos.* L'Ordonnance déffend de *colleter* à peine d'amende.

COLLETÉ. adj. En tèrme de blâson, se dit des animaux qui ont des colliérs d'un émail diffèrent. *Collari insignis.*

COLLETIN. s. m. Pourpoint sans manches. *Thorax sine manicis.* On le dit particulièrement des *colletins* de buffle.

COLLETIN, se dit aussi d'un grand morceau de cuir que les Pélerins de Saint Jacques, & autres, se mettent sur les épaules en manière de mouchoir de cou, & sur lequel on attache des coquilles. *Corium peregrini pectus & humeros vestiens.*

COLLÉTIQUES. s. m. Médicamens qui aglutinent & qui conjoignent les parties séparées d'une playe, ou d'un ulcère, pour les rétablir dans leur union naturelle. Ils sont plus déssicatifs que ceux qu'on appelle *sarcotiques*, mais il ne le sont pas autant que les *épulotiques*. On met parmi les *collétiques*, la litarge, le vèrdat, l'aloës, la mirrhe &c.

Ce mot vient du Grèc κολλητικός, qui signifie, qui a la vèrtu de coller.

COLLIBÈRT. s. m. Sèrf. *Servus. Collibertus.* De Launoy p. 69. de son *Inquisitio in Privilegia Vindocinensis Monasterii*, dit que les Angevins appelloient un sèrf *Collibèrt*. Il ajoute que ce nom n'étoit point encore en usage l'an 1040. qu'il n'a été fait que depuis. M. Ménage s'est sèrvi de ce tèrme dans son hist. de Sablé L. III. c. 7. C'est d'un titre de l'Église d'Angers touchant un partage de *Collibèrts*, c'est-à-dire, de sèrfs &c. Ce titre est de l'année 1116. & le nom de *Collibertus* y est employé, comme on le peut voir dans cette Hist. de Sablé, où M. Ménage le rapporte tout entier.

COLLIÉR. s. m. Ornement que les femmes portent à leur cou, fait d'un tour de chôses précieuses enfilées. *Monile.* Un *collier* de pèrles fines. Un *colliér* d'ambre. Un *colliér* de corail.

Ce mot vient du Latin *collare*.

COLLIÉR, est aussi un ornement particuliér que portent les Chevaliérs des Ordres Militaires, qui s'étend bien avant sur leur manteau, & dont ils mettent la figure autour de leurs armes. *Torques, Torquis.* C'est une chaîne d'or émaillée, souvent avec plusieurs chiffres, au bout de laquelle pend une croix, ou une autre marque de leur Ordre. Le *colliér* du S. Esprit, de S. Michel, de S. Lazare. *Ordinis Equitum sancti Spiritus, sancti Michaelis, sancti Lazari torquis.* Maximilien a été le prémiér des Empereurs qui ait mit un *colliér* d'Ordre autour de ses Armes, étant devenu Chef de celui de la Toison; en France, c'est Louïs XI. qui le prémier a entouré ses Armoiries du *colliér* de l'Ordre qu'il avoit institué.

COLLIÉR. Ordre du *Colliér*. Les Chevaliers du *Colliér*, ou de S. Marc, ou de la médaille; Ordre de Chevalerie dans la République de Vénise. C'est le Doge & le Sénat qui le confèrent. Les Chevaliers n'ont point d'habit particuliér; ils portent seulement le Colliér, ou la chaîne, que le Doge leur met au cou, ou une médaille, sur laquelle est représenté le Lyon aîlé de la République. L'Abbé Justinien en parle dans son prémier Tome C. 11. p. 123. & suiv. de l'édit. *in fol.*

COLLIÉR, est aussi un cèrcle de fèr, ou de cuir, ou chaîne que portent les esclaves, les Maures, les chiens, pour les attacher, ou marquer leur sèrvitude. Cet homme a été dix ans esclave, on voit encore la marque de son *colliér*. Les Grands Seigneurs ont des Maures auxquels ils mettent des *colliérs* d'argent. Les petits chiens ont des *colliérs* de cuir garnis de sonnettes pour empêcher qu'ils ne se pèrdent. Les chiens qui vont à la chasse au loup ont de gros *colliérs* garnis de clous, pour empêcher que le loup ne les étrangle. *Collare clavis præfixum, munitum.*

En ce sens on appelle au propre, Un *chien au grand colliér*, un chien d'attache, ou un chien qui conduit les autres; figurément il se dit d'un habile homme, qui a du crédit en sa compagnie, & qui entraîne les autres en son opinion. *Antesignanus.* Scarron a aussi parlé,

De ces Auteurs au grand colliér,
Qui pensent aller à la gloire,
Et ne vont que chez l'Épiciér.

On appelle aussi un *colliér* de Maure, un utencile de tâble fait en forme de *colliér* de Maure, qui sèrt à élever ou porter un plat, ou une assiètte volante.

On appelle à la boucherie, *colliér de bœuf*, une partie de l'épaule de bœuf, qui contient le prémier & le second travèrs, & la joüe du bœuf, dont le prémiér morceau contient la veine grasse, qui est fort rechèrché. *Jugulum.*

On appelle en Architecture, *colliérs de pèrles*, ou d'*olives*, de petits ornemens qui se mettent au dessous des oves, qu'on appelle autrement *patenostres*. *Monilia.*

COLLIÉR. Tèrme de Charpenterie. On appelle *colliérs* deux piéces de bois chacune de douze pieds de long, & de dix pouces de grosseur, posées audessus du pand de bois du prémier étage d'un moulin, l'une devant, l'autre dèrrière, assemblées dans les poteaux corniers. On appelle aussi du même nom deux autres piéces de bois assemblées au haut des poteaux corniers. Elles ont chacune quinze piéds de long, & huit ou neuf pouces de grosseur.

COLLIÉR DE CHEVAL, est une piéce de bois & de cuir rembourrée, qu'on passe autour du cou des chevaux de charrette, de coche, de labour, où on attache les traits pour tirer la charrette, le coche, la charruë. *Collare.* Et on appelle un cheval franc du *colliér*, un cheval qui est prompt à tirer sans le secours du foüet. Un coup de *colliér*, c'est une secousse, un effort que fait un cheval pour tirer. Jamais ce cheval n'a refusé de donner un coup de *colliér*. Si les chevaux avoient donné encore un coup de *colliér*, la charrette étoit hors du mauvais pas. LIGER.

En ce sens on dit figurément, qu'un homme est franc du *colliér*, lorsqu'il sèrt promptement ses amis, qu'il embrasse leur querelle franchement & sans marchander, ni se faire prier.

On appelle provèrbialement *colliér de misere*, le travail pénible qui est l'occupation ordinaire de quelqu'un. *Pensum, opera, labor.* Ainsi on dit, Après s'être bien divèrti, il faut aller reprendre le *colliér de misere*, pour dire, son travail accoutumé. Quelques-uns appellent aussi le mariage, le *Collier de misere*.

COLLIÉR D'ÉTAI, en tèrmes de Marine, est une grosse corde que l'on met en rond comme une boucle pour y amarrer l'étai.

COLLIÉR

Collier de ton, est un lien de fèr en forme de demi-cèrcle, qui sèrt conjointement avec le ton à tenir les màts de hune, & de pèrroquet.

Collier, se dit aussi en tèrmes de Botanique, dans la déscription des anemones doubles. C'est une sorte de cordon qui se trouve dans quelques-unes de ces fleurs, & qui en diminuë le prix.

COLLIGER. v. act. Ramasser, recueïllir, extraire. *Colligere, excerpere.* Il ne se dit principalement que des livres & des Ouvrages. Ce Sçavant a *colligé*, a ramassé tout ce qu'il a pû trouver des Ouvrages de Raymond Lulle. Cet écolier a extrait, a *colligé* tous les plus beaux passages de S. Augustin.

Colliger, signifie aussi en tèrmes d'École, Conclurre, induire, fonder un raisonnement. *Concludere, elicere.* De tout ce qui a été dit, nous pouvons *colliger* qu'il ne se faut point fier aux promesses de ce monde. Ces deux mots ne sont guères en usage que parmi les gens de Lettres.

Colligé, ée. part. & adj. *Collectus, excerptus.*

COLLINE. s. f. Petite côte élevée au dessus de la plaine. *Collis.* Les vignobles sont ordinairement sur les *collines.* On a fait ce bâtiment sur la *colline* pour avoir l'avantage de la vûë, & moyen d'y faire des tèrrasses.

Ce mot vient de *collina*, diminutif de *collis.* Ménage. Varron dit que *à colendo colles appellarunt*; c'est-à-dire, que le nom de *colline* vient du culte qu'on rendoit autrefois aux *collines.* Saint Augustin parle d'une Déesse *Colline* que l'on adoroit.

On dit provèrbialement qu'un homme a gagné la *colline*; pour dire qu'il a pris la fuite, qu'il s'est mis en lieu de seureté.

COLLINE. s. f. Nom d'une fausse divinité chez les Romains. *Collina.* C'étoit la Déesse qui présidoit aux collines. Saint Augustin l'appelle Collatine; voyez ce mot.

COLLINHOU. s. m. Vin, ou plûtôt vèrjus du païs de Caux en Normandie. *Vinum Caletense.* Les vins qui croissent près d'Argences, & de quelques lieux vèrs Avranches, est si vèrd, qu'on leur préfère le *Collinhou* que les Cauchois tirent des vignes attachées à leurs arbres, puisque le provèrbe des anciens disoit,

Le vin tranche-boyau d'Avranches,
Et rompt ceinture de Laval,
A mandé à Renaud d'Argences,
Que Collinhou *aura le gal.*
Du Moulin, *Disc. sur la Norm.*

COLLIQUATION. s. m. Tèrme de Pharmacie. Action par laquelle on mêle ensemble deux substances solides qui se peuvent rendre liquides par la fusion, ou par la dissolution, comme la cire par la chaleur, les gommes par l'humidité.

Ce mot vient du vèrbe Latin *liquare, colliquare.*

COLLISÉE. s. m. Amphithéatre ovale qui a été bâti à Rome par Vespasien. *Amphitheatrum Vespasiani.* Le *collisée* fut élevé dans le lieu où étoit l'étang de la maison dorée de Néron. On y voyoit autrefois des statuës qui représentoient toutes les Provinces de l'Empire, au milieu desquelles étoit celle de Rome, qui tenoit à la main une pomme d'or, comme témoigne Ugution. On a aussi appellé *collisée* un autre Amphithéatre de l'Empereur Sévère. On faisoit dans ces supèrbes *collisées* des jeux & des combats d'hommes & de bêtes farouches. Le tems & les guèrres ont ruiné ces *collisées.* Il y a encore à Argos & à Corinthe des *collisées* qui sont semblables.

Pietre, barbare collisée,
Execrable reste des Gots. S. Amant.

Le nom de *collisée* vient du Latin *colisæum*, formé de *colossæum*, à cause du Colosse de Néron qui etoit à Rome proche du *collisée*, ou selon Nardini de l'Italien *coliseo.*

COLLISION. s. f. Tèrme de dogmatique. Choc, frottement de deux corps qui se fait avec violence. *Collisus.* La *collision* des caillous engendre le feu. La *collision* des nuées est cause de l'éclat du tonnèrre.

Ce mot vient du vèrbe *collidere.*

COLLITIGANT, ante. adj. Qui plaide contre un autre. *Concertator de re aliqua.* Ce Bénéfice est contentieux entre cinq ou six *collitigans.* Il y a souvent de la collusion entres les parties *collitigantes.*

COLLOCATION. s. f. Action, jugement par lequel on colloque, on met en un cèrtain ordre, en un cèrtain rang, en un cèrtain lieu. *Collocatio, dispositio.* Les créanciers mis en ordre sont payez suivant leur *collocation.* La *collocation* est d'un tel jour. Il a obtenu sentence de *collocation.* Un tel pèrsonnage est béatifié, on poursuit en Cour de Rome sa *collocation* au nombre des Saints.

COLLOQUE. s. m. Conférence, dispute entre pèrsonnes sçavantes pour tèrminer un point de Religion. *Colloquium.* On ne s'est sèrvi de ce mot que pour le *Colloque* de Poissi, qui fut fait en l'année 1561. pour tâcher à reünir les Calvinistes à l'Église Catholique, & où Théodore de Beze assista.

On le dit aussi odieusement des conférences inutiles. Après bien des entrevuës pour tèrminer cette affaire, tous ces *colloques* n'ont abouti à rien.

Colloque, en tèrme de Collége, se dit de cèrtains Dialogues & Entretiens qui sèrvent à apprendre le Latin aux écoliers. Les *Colloques* d'Érasme, de Mathurin Cordier.

COLLOQUER. v. act. Placer. *Collocare.* Il avoit de l'argent à mettre en rente, mais il l'a mal *colloqué*, il l'a donné à un insolvable.

Colloquer, signifie aussi, Mettre en rang, en ordre. Dans les instances d'ordre on *colloque* les créanciers suivant leur hypothéque, suivant leur privilége. Cet homme a été *colloqué* utilement; c'est-à-dire, il y a eû du fonds suffisant sur le prix de la chôse venduë pour le payer.

On dit en ce sens, On l'a *colloqué* au nombre des Saints; pour dire, On l'a canonisé. En Astronomie, On a *colloqué* Saturne dans la plus haute région des Planètes. En Logique, Sous quelle Catégorie *colloquez*-vous cette chôse? En Morale, En quel rang *colloquez*-vous une telle vèrtu, un tel Capitaine?

Colloquer, signifie aussi, Établir. Ce Financier a bien *colloqué* tous ses enfans; il a *colloqué* sa fille, il l'a mariée à un Président; il a *colloqué* son fils dans une telle charge. Il ne sçait où *colloquer* son argent. Le mot de *colloquer* en ce sens ne se dit guères qu'en riant.

Colloqué, ée. part. & adj. *Collocatus.*

COLLUDER. v. n. Tèrme de Palais. S'entendre avec quelque partie plaidante au préjudice d'une tièrce pèrsonne. *Colludere, prævaricari.* Les confidentiaires *colludent* ensemble pour ôter le Bénéfice à un légitime titulaire. *Colludere cum adversario.*

COLLURION. subst. m. Sorte d'oiseau. En Latin *Lanius minor.* Pomey.

COLLUSION. s. f. Intelligence de deux parties qui plaident en fraude d'un tiers. *Collusio, prævaricatio.* La *collusion* en matière bénéficiale est un genre de vacance, une incapacité pour tenir un bénéfice. Il y a un titre dans le Droit *de collusione detegenda.*

COLLUSOIRE. adj. m. & f. Ce qui se fait par intelligence dans la poursuite d'un procès au préjudice d'un autre. *Collusorius.* Il est opposant à l'exécution de cet arrêt, parcequ'il prétend qu'il est *collusoire* entre les parties principales.

COLLUSOIREMENT. adv. D'une manière collusoire. *Collusorie.* Ce procès a été jugé *collusoirement.*

COLLUTHIEN, enne. subst. m. & fém. Nom d'une secte qui s'éleva au commencement de IV^e siècle. *Colluthianus.* Arius ayant commencé à répandre son venin à Aléxandrie, le Patriarche Saint Aléxandre essaya d'abord de le ramener par des avèrtissemens charitables & par la douceur. Cette condescendance fut une occasion de scandale pour plusieurs fidelles. Colluthe, Prêtre d'Aléxandrie, fut de ce nombre. Il prit de là prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part, & même d'ordonner des Prêtres, comme s'il eût été Évêque, prétendant avoir besoin de cette authorité pour résister à Arius. Il ajouta même l'hérésie au schisme, & enseigna que Dieu n'avoit point créé les méchans, & n'étoit point auteur des maux qui affligent les hommes. Il fut condamné en 319. dans un Concile que tint Osius à Aléxandrie, & S. Épiphane assure que la secte des *Colluthiens* ne subsista que fort peu de tems. Ceux qui parlent des *Colluthiens* sont S. Épiphane, hérésie 69. S. Aug. hér. 65. Philastr. hér. c. 8. On vit cependant encore dans la suite quelques restes de *Colluthiens*, l'an 335. on les trouve encore mêlez avec les Méléciens, & les Ariens, tenir des assemblées, & exciter de concèrt des troubles contre S. Athanase.

COLLYRE. s. m. Tèrme de Médecine. Remède extèrne, destiné particulièrement pour les maladies des yeux. Il y a de deux sortes de *collyres*, de liquides & de sécs. Les *collyres* liquides sont compôsez d'eaux & de poudres ophtalmiques, comme les eaux de rôse, de plantin, de fenoüil, d'eufraise, dans lesquelles on dissout de la tuthie préparée, du vitriol blanc, ou quelque autre poudre propre. Les sécs sont les trochisques de Rhasis, le sucre candi, l'iris, la tuthie préparée &c. qu'on souffle dans l'œil avec un petit chalumeau. On a donné le même nom à des onguens employez pour le même effet, comme l'onguent de tuthie, & plusieurs autres. On le donne aussi, mais improprement, à quelques remédes liquides dont on se sèrt pour les ulcères vénériens. Les Arabes nomment *sief* les *collyres.*

Collyre vient du Grèc κολλύριον, qui est dit, selon *Martinius*, comme de κολλύειν τὸν ῥοῦν, parce qu'il englue, il empêche la fluxion.

COLLYRIDIENS. Anciens hérétiques qui ont pris leur nom d'un petit pain en gâteau qu'ils offroient à la Vièrge, & qui s'appelle en Grèc *Collyra.* Des femmes d'Arabie par une dévotion outrée envèrs la Vièrge s'assembloient en un cèrtain jour de

de l'année pour célébrer cette fête d'une manière solemnelle, rendant des honneurs à Marie comme à une Déesse, & elles mangeoient de ce pain qu'elles avoient offert en son nom. S. Épiphane, qui a rapporté l'histoire de cette cérémonie supèrstitieuse, *Har.79.* la traite de ridicule & d'impèrtinente. Le corps de Marie, dit-il, étoit saint, mais elle n'a pas été un Dieu; elle a été Vièrge, mais elle ne nous a pas été proposée pour être adorée; c'est pourquoi il condamne d'idolatrie ce culte excessif.

COLM. s. m. Voyez COLOMB.

COLMAN. s. m. & nom propre d'homme. *Colomannus.* S. *Colman* d'Ecosse, ou plûtôt d'Irlande, fut martyrisé en Autriche, par où il passoit pour aller à Jérusalem, au commencement de l'onzième siècle.

COLMAR. s. m. Ville de la haute Alsace, sur la petite rivière de Rotbach. *Colmaria, Columbaria. Colmar* fut bâti des ruines d'Arburg, appellé *Colonia Argentoaria.* Sous Valentinien III. sous Frederic II. *Colmar* devint ville Impériale; en 1633. le Duc de Veimar avec les secours de la France s'en rendit maître, & après la mort de ce Duc remis & enfin cédé à la France, par la paix de Westphalie.

Colmar. s. m. Sorte de Poire. Les *Colmar* & bon-chrétien peuvent durer Janvier & Février. La Quint. La poire de *Colmar* m'est venu sous ce nom là de Guienne, & m'étoit venuë d'un autre endroit sous le nom de poire Manne, & sous celui de Bèrgamotte tardive. Elle a extrêmement de l'air du bon-chrétien, & quelquefois d'une belle bèrgamotte. La tête en est plate, l'œil assez grand, & fort foncé, le ventre un tant soit peu plus gros que la tête, s'allongeant médiocrement & fort grossièrement pour venir à la queuë, qui est courte, assez grosse, & panchée. Le coloris en est vèrd & tiqueté, comme celui des bèrgamottes, & un peu teint du côté du soleil; la poire jaûnit un peu en sa maturité, qui arrive en Décembre & Janvier, & va quelquefois jusques au mois de Février & de Mars. La peau en est douce & unie, la chair tendre, & l'eau fort douce & fort sucrée. Elle est sujette à avoir la chair sabloneuse & insipide: elle craint les moindres vents d'Automne, qui sur tout en arbres de tige la font aisément tomber, & l'empêchent d'acquérir le dégré de pèrfection qui lui convient. Quoi qu'elle soit jaûne elle n'est pas toûjours meure, il faut qu'après avoir longtems paru jaûne, elle vienne à obéïr un peu au pouce qui la presse. La Quint.

COLMARS. s. m. Petite ville de France en Provence. *Colmartium. Collis Martis*, ou *Martius.* C'est le siége d'une Viguerie. *Colmars* est située dans les Alpes sur la Vèrdone, aux confins du Comté de Nice, & du Diocèse de Sénèz, & fait commèrce de draps dans toutes les montagnes.

COLOCASIA, ou COLOCASIE. s. f. Plante qui est une espéce de piéd de veau. Voyez Piéd de veau.

COLOFANE. s. f. Selon les régles, il faudroit dire *colofone*; mais selon l'usage, qui est plus fort que les régles, il faut dire *colofane.* C'est une sorte de gomme dont on se sèrt pour frotter les archets des instrumens de Musique. *Colophania.* Voyez Colophone.

COLOGNE. s. f. C'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer en François, & non pas Coln, ou Colln, qui est son nom Allemand. *Colonia*; *Colonia Agrippina*; *Ubiorum Civitas.* Ville du Cèrcle Électoral de Cologne, située sur le Rhin. *Cologne* s'appella d'abord ville des Ubiens, qui étoient les peuples de ce quartier là, & qui la fondèrent, ou l'agrandirent. Ensuite Agrippine mère de Néron y fit conduire une colonie vèrs l'an 48. de Jesus-Christ, & elle fut appellée de son nom Colonie d'Agrippine. Quelques-uns néanmoins veulent qu'elle ait pris ce nom d'Agrippa, qui reçut les Ubiens sous la protection de Rome. C'est de ce mot *Colonia* que s'est fait son nom, soit Allemand *Coln*, soit François *Cologne. Cologne* est un Archevêché, dont l'Archevêque est Électeur & Archi-Chancelier de l'Empire pour l'Italie. L'Univèrsité de *Cologne* fut établie en 1388. par Urbain VI[e]. *Cologne* est ville Anséatique, & la plus grande de toute l'Allemagne.

L'Archevêché de *Cologne*, l'un des États qui compôsent le Cèrcle Électoral du Rhin, est borné au nord par les Duchez de Cléves & de Gueldre, au couchant par celui de Juliers, au midi par l'Archevêché de Tréves, & au levant par le Duché de Bèrg, dont le Rhin le sépare prèsqu'entièrement. On prétend que le prémier Évêque de *Cologne*, & qui y porta la foi, est Matèrnus, disciple de J. C. Voyez Imhoff, *Not. Imp. L. II. c. 4. & L. X. c. 1. §. 11.*

COLOMB. s. m. Et nom propre d'homme. *Columba, Columbus*, & dans Bede *Columbanus.* Saint *Colomb*, appellé *Colm* dans son païs, & depuis *Colmkil*, ou *Columcille*, à cause du grand nombre de cellules qu'il a fait bâtir, par corruption Columban, naquit en Irlande le 7[e]. Décembre de l'an 521. d'une des meilleures noblesses de toute l'Isle. Baillet. Il fut l'Apôtre de l'Isle de Hy, ou Jona, au nord d'Irlande, & ensuite des Pictes en Écosse; & mourut à ce que l'on prétend le 9[e] de Juin en 597.

L'Ordre de S. *Colomb* est une Congrégation de Chanoines Réguliérs fort étenduë autrefois en Irlande, & dont dépendoient plus de cent Abbayes, ou Monastères, dans toutes les Isles Britanniques. Le principal Monastère, ou Chef d'Ordre, étoit selon quelques-uns à Dairmag; selon d'autres à Derry, ou Londonderry, & selon la plus commune opinion dans l'Isle de Hu, ou de Hi, ou de Jona, qui depuis a été appellée du nom de ce Saint Ycolmkil, au nord de l'Irlande, peu loin de l'Écosse. Il y a une Régle en vèrs Hibèrnois que Saint *Colomb* avoit dictée à ces Chanoines Réguliérs. Saint *Colomb* portoit une tunique blanche, & une tonsure en demi cèrcle. Voyez *l'hist. Mon.* &c. *T. II. c. 20.*

COLOMBAGE. s. m. Tèrme de Charpenterie. Rang de colombes, ou de solives, posées à plomb dans une cloison ou muraille faite de charpente. *Paries intergerinus.* Tout ce *colombage* ne vaut rien, parce qu'il a quitté la sablière qui est pourrie.

COLOMBE. s. f. Femelle de pigeon. *Columba.* Le Saint Esprit apparut en forme de *colombe* sur la tête du Sauveur, quand il fut baptisé par Saint Jean. Il faut avoir la prudence du sèrpent, & la simplicité de la *colombe.* Les femmes par la Loi de Moïse donnoient une paire de *colombes* lors de leur purification. Les Anciens ont fort vanté la *colombe* d'Architas, qui étoit une machine volante en forme de pigeon.

Les Syriens adoroient les *colombes* comme les poissons, & n'èn mangeoient point non plus, parce qu'ils croyoient que Sémiramis avoit été changée en *colombe*, comme Derceto sa mère le fut en poisson. L'origine de cette fable vient de ce que Sémiramis, comme Hésychius nous l'apprend, signifie une *colombe* des montagnes, de זמרה, à ce que croit Vossius *De Idol. Lib. I. cap. 23.* voyez encore *L. I. c. 78. 84. 86. 91. 98.* Les Juifs accusent aussi les Samaritains, qui étoient des Assyriens, d'avoir adoré une *colombe* sur le mont Garizim. Voyez Bartenora & Maïemonide sur la Mischne, Traité *Berachot. c. 8.* Les Luthériens mettent des figures de *colombe* dans leurs Baptistères, & sur les chaires des Prédicans. Ces *colombes* éxcitent du bruit depuis quelques années en Allemagne, & l'on a écrit pour & contre.

Il y a une espéce de *colombe* appellée en Latin *columba Livia*, qui ne se voit point en France, mais en Italie. Elle est semblable au pigeon domestique, à cela près, qu'elle est plus petite de taille. Ses piéds sont rouges, son béc blanchâtre. Elle a un peu de couleur de pourpre autour des narines. Ses plumes sont la plûpart cendrées; mais elles sont noirâtres à l'extrémité de la queuë; celles du milieu tirent un peu sur le roux, le dessous & les côtez de sa gorge sont mêlez de couleur de pourpre & de vèrd, & changeantes; le dessus du cou est d'un cendré tirant sur le pourpre. Les quatres prémières grandes pennes sont noirâtres, mélangées d'un peu de couleur roussâtre. Les petites sont cendrées, & en partie noirâtres à l'extrémité, les dèrnières, c'est à dire, celles qui sont proches du dos, sont rousses. Cet oiseau est plus petit de cinq doigts que le pigeon ramier, & n'a pas des taches blanches autour du cou, & aux ailes, comme lui. Il fait son nid dans les tours & dans les roches qui sont dans les montagnes, & est passager, ne demeurant point l'hyver en Italie. Albert dit qu'elles vont en troupe, & qu'elles vivent jusqu'à 40 ans. Elles se nourrissent de gland, & de toutes sortes de grains.

Ce mot vient du Grec κολυμβᾶν, qui signifie, *faire le plongeon.* Cette espéce d'oiseau se plait fort à être mouillée, & à plonger avant le béc dans l'eau.

Une *colombe* dont le soleil fait briller les plumes de différentes couleurs, avec ce mot Italien, *Dal tuo lume i miei fregi*, ou *Per te m'adorno, & splendo*, fait la dévise d'un homme reconnoissant du lustre qu'il reçoit d'un autre.

Ordre de la Colombe. Ordre de Chevalerie fondé en 1379. par Jean I. Roi de Castille. Il fut aboli après la mort du fondateur. Quelques Écrivains Espagnols prétendent que ce fut Henri III. fils de Jean I. qui l'institua l'an 1399. Et d'autres que ce fut Pièrre. Le collier de l'Ordre étoit d'or, enchaîné de rayons du soleil ondoyez en pointe, & au bout pendoit une colombe émaillée de blanc, les yeux & le béc de gueules. Consultez Favyn L. VI. p. 1229. Ces Chevaliers s'appellèrent en Andalousie Chevaliers de la Raison. Voyez la Description des Ordres Milit. imprimée à Paris en 1671. & l'Abbé Justinien T. II. c. 64.

Colombe, en tèrme de Charpenterie, est une solive qu'on pôse à plomb dans une sablière pour faire des cloisons, des maisons, & des granges de charpente. *Tignum intergerino parieti deserviens.*

Colombe, est aussi un tèrme de Tonneliér, qui signifie une piéce de bois quarrée, montée sur quatre piéds, au milieu de laquelle il y a un fèr qui sèrt à joindre les fonds & à les raboter.

Colombe, nom propre de femme. *Colomba.* Il y a deux saintes *Colombes*, l'une de Cordoüe en Espagne, martyrisée en 852. par

par les Sarazins ; & l'autre de Sens, que l'on croit avoir aussi souffèrt le martyre sous Aurélien en 273.

COLOMBEAU. s. m. Pigeon. *Columbus*, *columbulus*. Ce mot s'est dit autrefois en différentes occasions ; par exemple, on disoit une étoffe à *colombeaux*, pour dire, une étoffe sur laquelle il y avoit des figures d'oiseaux, de colombes, ou de pigeons.

COLOMBIER. s. m. On dit aussi COULOMBIER. Lieu bâti en forme de tour pour y nourrir des pigeons. *Columbarium*. Dans la plûpart des Coutumes de France le droit de *colombier* n'est pas un droit féodal. Il n'est pèrmis qu'aux Seigneurs qui ont haute Justice d'avoir des *colombiers* à piéd. Les autres Seigneurs ne peuvent avoir de *colombier*, à moins qu'ils n'ayent un cèrtain nombre d'arpens de tèrre. En Normandie le droit de *colombier* est attaché au plein fiéf de Haubèrt. Il n'est pas pèrmis de bâtir un *colombier* sur une roture.

Un *colombier à piéd*, est celui qui a des boulins depuis le sommet jusqu'au rez de chaussée. Les autres s'appellent des volets, des fuyes.

COLOMBIER, en tèrmes d'Imprimerie, se dit quand on laisse trop d'espace entre les mots.

On dit attirer les pigeons à un *colombier* ; ou au contraire, Chasser les pigeons du *colombier* ; pour dire, Attirer par quelque amorce, par quelque bon accueil, les chalands dans une boutique, les passans dans une hôtellerie : parce qu'au propre on attire les pigeons étrangers au *colombier*, quand on y met quelque saline, ou autre drogue qu'aiment les pigeons.

COLOMBIÈRS, en tèrmes de Charpenterie, ce sont deux piéces de bois endentées qui sèrvent à mettre un navire à l'eau. *Columbar*.

COLOMBIN, INE. adj. Espèce de couleur qui est du violet lavé, du gris de lin entre le rouge & le violet. *Color viola dilutior*.

COLOMBIN. Tèrme de Fleuriste. Nom de Tulippe. *Colombin* & blanc à grand bord, il y en a une printanière & une tardive. MORIN.

COLOMBINE. s. f. Nom qu'on donne à une plante appellée autrement *ancolie*, & en Latin *aquilegia*. Voyez ANCOLIE. On le donne aussi à la verveine mâle, parceque les pigeons, selon Dioscoride, se plaisent fort auprès d'elle. Voyez VÈRVEINE.

COLOMBINE. s. f. Tèrme de Fleuriste. Anémône à peluche, qui est toute d'une couleur, qui tire plus à la fleur de pécher qu'au colombin. Ainsi elle a été mal nommée. Elle est fort vulgaire. MORIN.

COLOMBINE. s. f. Fiente de pigeon. *Stercus columbinum*. Prenez bien garde, disent les habiles Jardiniers, quand vous voudrez employer la *colombine*, que ce soit toujours fort à propos, autrement elle peut causer beaucoup de dommage. LIGER.

COLOMIERS. s. m. Petite ville de France dans la Brie inférieure, & du Diocèse de Meaux, sur le Morin. *Colomeria*, *Columbaria*. *Colomiers* est une ancienne Pairie, qui fut rétablie en son prémier état par Loüis XIV. en faveur d'Henri d'Orléans Duc de Longueville.

COLOmNADE. s. f. Péristyle de figure circulaire. *Peristylium*. On appelle *colomnade* polystile, une *colomnade* composée d'un nombre de colonnes qu'on peut compter au prémier aspect. *Polystylum*.

COLOmNAISON. s. f. Tèrme d'Architecture. C'est ainsi que Blondel appelle la façade d'un bâtiment orné de colonnes. *Ædificium Prostylon*. *Colomnaison* est proprement une ordonnance de colonnes.

COLOmNE, ou COLONNE. s. f. Pilier rond fait pour soutenir, ou pour orner un bâtiment, un buffet, un tabèrnacle, une tâble, &c. *Columna*. La *colonne* est composée d'une bâse, d'un fût, & d'un chapiteau qui sèrt à porter l'entablement. *Basis*, *scapus*, *capitellum*. On fait des *colonnes* de bois, de pièrre, de marbre, de bronze, de jaspe, de lapis, &c. Il y a des *colomnes* torses, cannelées, embâtonnées, isolées, pour les faire paroître plus grosses, ou plus agréables, & détachées. C'est la divèrsité des *colomnes* qui donne le nom aux cinq Ordres d'Architecture, la Toscane, la Dorique, l'Ionique, la Corinthienne, & la Composite. *Tuscana*, *Dorica*, *Ionica*, *Corinthia*, *Composita*. *La colomne Toscane* est la plus simple, & la plus courte ; elle n'a que sept diamétres de hauteur. La *colomne Dorique* a 8 diamétres. Son chapiteau & sa bâse sont un peu plus riches de moulure que la Toscane. La *colomne Ionique* a 9 diamétres. Son chapiteau a des volutes, & sa bâse lui est particulière. La *colonne Corinthienne* est la plus riche. Elle a dix diamétres. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles avec des caulicoles, d'où sortent de petites volutes. La *colonne Composite*, a aussi dix diamétres. Son chapiteau a deux rangs de feüilles, avec les volutes angulaires de l'Ionique. On appelle *colonne Gothique*, un pilier tout rond dans un bâtiment Gothique, qui est trop court, ou trop menu pour sa hauteur ; fait sans régles, & sans les proportions nécessaires. Philibert de Lorme en a voulu inventer une Françoise, dont il en reste encore quelques-unes au gros pavillon du Louvre vers les Tuilleries ; mais il n'a pas été suivi. Les grandeurs & les proportions des *colonnes* se tirent de leurs modules, ou diamétres. Blondel enseigne plusieurs manières de décrire géométriquement, & tout d'un trait, le contour de l'enflure, ou diminution des *colonnes*. On donne aux *colonnes* des noms différens selon leur matière, ou selon leur figure. Ainsi on appelle *colonne métallique*, toute *colonne* frappée, ou fonduë, de fèr, ou de bronze. *Ferrea aera*. *Colonne de rocaille*, celle dont le noyau de tuf, de pièrre, ou de moilon, est revêtu de pétrifications, & coquillages par compartimens. *Stela*. *Colonne d'eau*, celle dont le fût est formé par un gros jet d'eau, qui sortant de la bâse avec impétuosité, va frapper dans le tambour du chapiteau qui est creux, & en retombant fait l'effet d'une *colonne* de cristal liquide. *Aquea*. *Colonne en balustre*, une espèce de pilier rond, tourné en balustre, ralongé à deux poires, avec bâse, & chapiteau, qui fait l'office de *colonne*, d'une manière Gothique, & peu solide. *Columella*. *Colonne cannelée*, ou *striée*, celle qui a son fût orné de cannelures en toute sa hauteur. *Striata*. *Colonne coloritique*, celle qui est ornée de feüillages, ou de fleurs tournées en ligne spirale à l'entour de son fût, ou par couronnes, ou par festons. *Foliata*.

Colonnes travaillées en statuës d'hommes. C'est à Lacédémone qu'elles fûrent inventées. On y voit encore les restes du Portique des Pèrsans, que le vulgaire appelle aujourd'hui le Palais du Roi Ménélas. Ce fut là que les anciens Architectes employèrent pour la prémière fois ces *colonnes* travaillées en statuës d'hommes pour soutenir des voutes, & des ornemens d'Architecture, & faire l'effet des statuës de femme qu'on appelle caryatides. Voyez ce mot. Vitruve dit que cela se fit à l'occasion de la bataille que les Lacédémoniens gagnèrent contre les Pèrses sous la conduite de Pausanias fils de Cléombrote, & il ajoute que depuis à l'imitation des Lacédémoniens plusieurs Architectes firent soutenir les architraves, & les autres ornemens sur des statuës Pèrsiques, & ainsi enrichirent leurs ouvrages de pareilles inventions.

On dit, *colonne* diaphane, fusible, hydraulique, métallique, moulée, prétieuse, de rocaille, de treillage, incrustée, jumelée, par tambours, par tronçon, variée, bandée, cannelée, cylindrique, colossale, composée, diminuée, feinte, feüillué, fuselée, Gothique, grêle, hèrmétique, irrégulière, lisse, marine, massive-ovale, pastorale, renflée, rudentée, rustique, sèrpentine, torse, solaire, isolée, adossée, nichée, angulaire, attique, flanquée, doublée, liée, accouplée, groupée, bellique, chronologique, crucifère, creuse, funéraire, généalogique, gnomique, Hébraïque, Héraldique, historique, honorable, indicative, instructive, itinéraire, lactaire, légale, limitrophe, lumineuse, manubiaire, mémoriale, méniane, militaire, milliaire, phosphorique, rostrale, sépulchrale, statuaire, symbolique, triomphale, zophorique, &c. Voyez l'explication de chaque mot dans son ordre. L'Écriture dit qu'il y avoit une *colonne* de feu devant l'Arche. Dans le Temple de la Diane d'Éphèse il y avoit 127 *colonnes* toutes d'une piéce de 60 piéds de hauteur. Elles fûrent toutes dressées aux dépens d'autant de Rois. L'Ordonnance de cinq espéces de *colonnes* selon la méthode des Anciens est un Livre de Mr. Pèrrault, qui parut en 1683.

Ce mot vient de *columen*, qui signifie une piéce de bois posée à plomb, qui soutient le faîte d'un bâtiment.

On appelle un ordre, un rang de *colonnes*, quand il y en a plusieurs de suite dans un bâtiment.

On appelle aussi *colonnes*, les piliers ou les quenouilles d'un lit qui en soutiennent le ciel. On appelle *colonne* de tâble une piéce de bois tournée qui porte le dessus d'une tâble.

COLOmNE, se dit aussi d'une construction séparée d'un bâtiment, faite en forme ronde, soit d'une, ou de plusieurs pièrres, pour sèrvir de quelque monument à la postérité, ou à quelque autre usage. La *colonne* de Pompée près d'Aléxandrie est d'une grosseur admirable. La *colonne* de Trajan est le plus bel ouvrage de sculpture qui reste de l'Antiquité. La *colonne* d'Antonin trouvée depuis quelques années à Rome. La *colonne* de S. Simeon Stylite, où ce Saint demeura 40 ans debout. La *colonne* de l'Hôtel de Soissons a été faite pour obsèrver les astres : on appelle aussi ces sortes de *colonnes*, qui d'ordinaire sont d'une hauteur éxtraordinaire, des *colonnes colossales* : elles ne peuvent entrer dans aucune ordonnance d'Architecture.

Sur les médailles la *colonne* marque quelquefois l'assurance, quelquefois la fèrmeté d'esprit. P. JOBERT.

On appelle les *Colonnes d'Hercules*, les montagnes de Calpé & d'Abila au détroit de Gibraltar, où l'Océan entre dans la Méditèrranée, & où Hèrcule borna ses voyages. *Columnae Herculeae*.

COLOmNE

Colomne milliaire. Colonne de pièrre ronde & peu hau te, que les Romains érigoient d'espace en espace sur les grands chemins, & sur laquelle ils gravoient la distance qu'il y avoit de là aux grandes villes voisines où la route conduisoit. On les appelle aussi Pièrre milliaire. *Columna milliaris*, *Lapis milliaris*. On gravoit aussi sur ces *colonnes milliaires* le nom des Princes à qui les villes, ou la Province, étoient redevables de quelque soin & de quelque réparation. C. Gracchus fut l'Auteur d'une invention si utile au public & si agréable aux particuliers. De là le nom des pièrres est celui des milliaires dans la façon de parler des Auteurs Latins. Nous en avons de fréquens éxemples dans l'Itinéraire & dans la Carte de Peutinger, où nous voyons plusieurs lieux, qui ne sont désignez que par le nombre des milliaires, *Ad vigesimum*, *ad septimum*, *ad octavum*; & de là sont venus plusieurs noms de lieux François. Par éxemple, d'*Octavus* s'est fait le nom d'Oytiers, de *Septimus*, Septesme, de *Décimus*, Diesme, parce qu'en ces lieux étoit la huitième, la septième, la dixième pièrre, ou *colonne milliaire*. Chorier, *hist. de Dauph. L. IV. p.* 232.

Colomne, en tèrmes d'Anatomie, est cette partie qui avance au milieu du nez, & qui sépare les deux narines.

Colomne, en tèrmes d'Imprimerie, est la division des lignes d'une page, ensorte qu'en les regardant de haut en bas, elles font la figure d'une *colonne*. Les livres qu'on traduit en d'autres langues, qu'on met à côté pour les comparer ensemble, sont imprimez par *colonnes*. Il y a plusieurs *colonnes* dans la Concordance de la Bible.

Colomne de nuë, en Physique, est une quantité d'air mélé de vapeurs & d'exhalaisons, qui sortent avec impétuosité de deux nuës, dont l'une est tombée sur l'autre, & qui en sortent par la nuë inférieure, parcequ'elle est moins condensée, ou moins ressèrrée que la nuë supérieure. Une *colonne d'air*, est une portion d'air, d'une cèrtaine hauteur, & de la grosseur d'un tuyau. *Columna aëria*. Par les divèrses éxpériences qui ont été faites, l'on a trouvé qu'une *colonne d'air* de 500 toises de hauteur, de pareille grosseur que le tuyau où étoit le vif-argent, pesoit trois pouces, une ligne & demie de vif-argent. Ainsi une *colonne* de toute la hauteur de l'air, pèse 27 à 28 pouces de vif-argent, & 32 ou 33 piéds d'eau, en supposant le tuyau où est l'eau, ou le vif-argent, de même diamétre que la *colonne d'air*.

Colomne d'eau, c'est une grande quantité d'eau elevée par les ouragans qui sortent des tèrres, lesquelles sont dessous la mèr. Les Mariniers les craignent beaucoup, & ce n'est pas sans sujet, puisqu'un navire qui se rencontre en ces endroits, ne peut manquer de périr.

Colomne de feu et de nuée. C'étoit un feu qui conduisoit les Israëlites dans le désert pendant la nuit, & une nuée qui les conduisoit pendant le jour. *Columna ignea*. O Etèrnel! tu cheminois devant eux la nuit en *colonne* de feu, & de jour en *colonne* de nuée. Nombr. *ch.* 14. *v.* 14.

Colomne, en tèrmes de Guèrre, est une division d'une armée qu'on fait marcher en même tems, & vèrs un même endroit, par des intèrvalles assez éloignez pour éviter la confusion. Pour faire cette entreprise, il fit marcher son armée sur trois *colonnes*. Il y avoit une *colonne* pour les bagages & l'artillerie. Pour former une *colonne* il faut que les troupes marchent les unes après les autres sur une même ligne. On le dit aussi sur mèr en parlant des vaisseaux qui se suivent sur une même ligne. Il est difficile d'aller par *colonnes*, de former des *colonnes* sur mèr, à moins qu'on n'ait le vent en poupe, ou largue.

Colomne, se dit figurément de ce qui soutient, qui appuye, qui affèrmit quelque chôse. *Columen*, *fulcrum*, *præsidium*. La justice, la paix, la Religion, sont les *colonnes* de l'Etat. Les Saints Pères, les Martyrs, sont les *colonnes* de l'Eglise. L'Ecriture dit que la tèrre est fondée sur de fortes *colonnes*, & qu'elles ne seront point ébranlées. S. Paul dit dans son Epître aux Galates, que Jacques, Pièrre, & Jean, sont regardez comme des *colonnes* entre les Apôtres. Les grandes *colonnes* de l'hérésie étoient encore trop fèrmes. Le P. d'Orl. Possidonius, que Cicéron appelle le plus grand des Stoïciens, souffrit aussi impatiemment qu'un homme du vulgaire, & cette *colonne* du Portique fut ébranlée par une maladie. S. Evr.

COLON. Tèrme d'Anatomie. C'est le nom du second des gros boyaux, qu'on appelle autrement *boyau culier*, qui est entre le *cœcum*, & le *rectum*. Il va depuis le rein droit jusqu'à la cavité du foye. De là s'attachant au fond du ventricule, & portant sur la rate, il est lié au rein gauche, d'où il descend en forme d'une S jusques au dessus de l'os sacré, & va se tèrminer au rectum, de sorte qu'il enfèrme prèsque tous les boyaux grèles. C'est dans ces replis que s'arrêtent & se figurent les éxcrémens. Pour cette raison, quelques-uns font venir ce mot de κωλύειν, retarder. D'autres le tirent de κοῖλον, creux, à cause de la cavité de cet intestin. Suivant d'autres ce mot vient du vèrbe Grèc κολάζεσθαι, qui signifie *être tourmenté*, parce qu'il est souvent tourmenté de tranchées & de cruelles douleurs. C'est de lui que la colique a pris son nom.

COLONEL. Anciennement on prononçoit CORONEL. f. m. Officier d'Armée qui commande un Régiment d'Infanterie Françoise. *Legionis Tribunus*, *Chiliarchus*. *Colonel* du Régiment de Picardie, de Champagne. Ceux qui commandent les Régimens de Cavalerie s'appellent *Mestres de Camp*. On ne laisse pas de les appeller aussi *Colonels*. Le tèrme de *Colonel* est venu des Italiens, & des Espagnols. Skinner croit qu'il pourroit venir du mot colonie, *colonia*, & que les chèfs des colonies ont peut-être donné leur nom aux chèfs des troupes.

Colonel, se dit aussi des Régimens de Dragons, qui sont réputez des corps d'Infanterie. *Magister equitum quos dracones vocant*.

Colonel, se dit encore des Officiers qui commandent des Régimens de Cavalerie étrangère, comme ceux des Cravates. *Tribunus*, *Magister equitum*.

Colonel, se dit aussi des Régimens de la Milice bourgeoise dans les villes. *Tribunus urbanæ militiæ*. Il y a seize *Colonels* à Paris, & un *Colonel* des Archers de ville.

Colonel Général de l'Infanterie. Officier d'Armées qui commandoit autrefois toute l'Infanterie Françoise. Cette charge a été supprimée en 1661. à la mort de M. d'Epèrnon. *Tribunus generalis militiæ Gallicæ pedestris*. C'étoit un grand Officier du Royaume, dont l'autorité s'étendoit sur tous les gens de piéd François, & qui avoit les Mestres de Camp pour Lieutenant Colonels. C'est sous son nom que toutes les Ordonnances de guèrre étoient publiées, & que la Justice s'éxèrçoit par le Prévôt des bandes. Le P. Anselme, dans son histoire des Grands Officiers de la Couronne, a donné une liste chronologique des *Colonels* Généraux de l'Infanterie Françoise. Anciennement les Capitaines, encore qu'ils commandassent à grosses troupes, n'étoient appellez simplement que Capitaines, & non *Colonels*. Brantôme. M. de Tais a été le prémiér *Colonel Général* des Bandes Françoises. Id. Ainsi l'on ne disoit point encore *Colonel Général de l'Infanterie*. Un habile Antiquaire prétend que le *Princeps Juventutis*, qui se voit si souvent sur les médailles, ne signifie rien autre chôse que *Colonel Général de l'Infanterie*.

Colonel Général de la Cavalerie légère, est le prémier Officiér de Cavalerie, qui est au dessus des Mestres de Camp, qui commandent les Régimens de Cavalerie. *Tribunus generalis Equitum armaturæ levis*.

Colonel Général des Suisses, est l'Officiér qui est au dessus des Chefs des Régimens des Suisses. *Tribunus generalis Helveticæ militiæ*. Loüis Auguste de Bourbon, Duc du Maine, est *Colonel Général des Suisses & Grisons*.

Colonel Général des Dragons, est celui qui commande tous les Officiérs de Dragons. *Tribunus generalis equitum quos dracones vocant*.

Colonel-Lieutenant, est celui qui commande un Régiment dont le Roi, ou un Prince, est *Colonel*. *Vice-Tribunus*. *Colonel-Lieutenant* du Régiment du Roi. Ces *Colonels-Lieutenans* ont toujours brèvet de *Colonel*, & pour l'ordinaire sont Officiérs Généraux.

On appelle *Lieutenant Colonel* dans un Régiment d'Infanterie, le second Officiér du corps, celui qui le commande en l'absence du *Colonel*, & qui est à la tête des Capitaines. *Legatus Tribuni legionis*.

Lieutenant Colonel de Cavalerie, est le prémiér Capitaine d'un Régiment de Cavalerie étrangère, ou de Dragons. *Legatus magistri equitum*.

COLONELLE. f. f. C'est la prémière compagnie d'un Régiment d'Infanterie qui porte le drapeau blanc. *Primipilum*, *prima cohors*.

COLONIE. f. f. Transport de peuple en un lieu désert & éloigné, ou dont on a chassé les habitans, afin de l'habiter, de le défricher & le cultiver. *Colonia*. Les Romains ont envoyé des *colonies* en mille endroits. Mr. Vaillant a rempli un volume *in folio* des médailles que les divèrses *colonies* Romaines ont fait frapper à l'honneur des Empereurs qui les avoient fondées. Le symbole ordinaire que les *colonies* faisoient graver sur les médailles étoit, ou un aigle, quand on y distribuoit des vieilles legions: ou un laboureur conduisant une charuë attelée de deux bœufs, quand on y envoyoit de simples habitans. On remarque sur toutes les médailles des *colonies* le nom de Duumvirs, qui y tenoient le même rang, & y avoient la même autorité que les Consuls à Rome.

Il y avoit deux sortes de *colonies* chez les Romains, celles que le Sénat envoyoit, & les militaires. Les militaires étoient composées de vieux soldats cassez de fatigues, auxquels on donnoit des

tèrres pour récompenſes de leurs ſervices. *Coloniæ militares.* Celles que le Sénat envoyoit étoient Romaines, ou Latines, c'eſt-à-dire, compoſées de citoyens Romains, ou Latins. *Colonia Romana, Latina.* Les habitans des *colonies* Romaines avoient droit de ſuffrages; mais ils n'avoient point de part aux charges, & aux honneurs de la République. Les habitans des *colonies* Latines n'avoient point droit de ſuffrage ſans une pèrmiſſion éxpreſſe. Il y avoit auſſi, ſelon Ulpien, *l.1. D. de cenſib.* des *colonies* qui n'en avoient que le nom, d'autres joüiſſoient du droit qu'on appelloit *jus Italicum*, comme les *colonies* de Tyr, de Beryte, d'Héliopolis, d'Emêſe, de Palmyre &c. Hoffman a donné une liſte des *Colonies* Romaines dans ſon I. Tôme p.924. & ſuiv. mais elle eſt peu éxacte. Voyez les deux livres du P. Hardouin, ſur les médailles des villes & *Colonies* Romaines. Voyez auſſi l'ouvrage de M. Vaillant ſur le même ſujet, & ſes médailles Grécques des Empereurs à la fin. Les François ont envoyé des *colonies* en Canada. Les Hollandois en ont envoyé beaucoup dans les Indes. Marſeille eſt une *colonie* des Phocéens, ainſi que témoigne Strabon, qui y fondèrent une Univèrſité en Langue Grécque.

COLONIE, ſe dit auſſi du lieu où les peuples ſe ſont établis. Cologne eſt une *colonie* des Romains. Batavia eſt une *colonie* des Hollandois en l'Iſle de Java, Québec une *colonie* des François en l'Amérique. Originairement le mot de *colonie* en Latin ne ſignifioit qu'une métairie, c'eſt-à-dire, une habitation de païſan avec la tèrre néceſſaire pour nourrir ſa famille: *quantùm colonus unus arare poterat.*

COLOPHONE. ſ.f. Subſtance de nature oléagineuſe, tîrant ſur le jaûne, aride & friable, compoſée des reſtes des reſines du ſapin & des pommes du ſapin, épaiſſies par le moyen de la coction, & endurcies par le froid. *Colophonia.* Pour être bonne il faut qu'elle ſoit luiſante, odorante, & qu'étant jettée ſur les charbons ardens, elle rende une fumée prèſque ſemblable à celle de l'encens. Pline dit que la *colophone* a pris ſon nom de *Colophone*, ville d'Ionie, d'où elle a été apportée d'abord. On l'a appellée auſſi *réſine Eſpagnole*, & *réſine Grécque*, ſelon qu'on l'a apportée de ces régions-là. On appelle auſſi *colophone*, la térébentine cuite dans l'eau juſqu'à ce qu'elle ait acquis une conſiſtence ſolide. On appelle encore *colophone*, le marc de la térébentine diſtilée qui demeure au fond de la cornuë. La *colophone*, étant les reſtes des réſines, en a auſſi les qualitez, mais moins pénétrantes. Elle échauffe, déſſeche, ramollit & aglutine. On en méle ordinairement dans les emplâtres. Elle ſèrt auſſi aux violons pour frotter leur archet, parce que cela y fait comme autant de dents de ſcie: ce qui eſt cauſe que ces dents touchant ſur la corde, la font mieux ſautiller & trembler.

COLOQUINTE. ſ.f. *Colocynthis.* Plante cucurbitacée, qu'on diſtingue aiſément par l'amèrtume de ſes fruits. Il y a pluſieurs eſpéces & pluſieurs variétez de *Coloquinte.* La *Coloquinte* ordinaire, ou celle qu'on employe en Médecine, poûſſe quelques tiges couchées par tèrre, rudes au toucher, canelées, & pleines de ſuc. Elles donnent pluſieurs feüilles qui ſont altèrnes, rudes, veluës, blanchâtres, & découpées fort profondément, de même que dans la Citrouille, ou *Anguria*, mais plus petites. Des vrilles naiſſent d'auprès des queuës de ces feüilles, & ſont un peu veluës, ſes fleurs ſont petites à proportion des autres cucurbitacées, jaunâtres; il ſuccéde à celles qui nouënt des fruits gros comme le poing, charnus, de même que le fruit des autres plantes de cette famille, mais fort amèrs, & ſes ſemences menuës ſont douces, ſi l'on les lave bien, pour emporter l'amèrtume qui eſt répanduë ſeulement ſur leur ſurface extérieure. Cette chair déſſéchée devient membraneuſe, blanche, & eſt très-purgative. Elle ſèrt de bâſe à pluſieurs compoſitions purgatives. On a donné aux trochiſques de *Coloquinte*, le nom de *Trochiſque albandal*. Ces trochiſques purgent en petite dôſe. Après l'Aloës rien n'eſt d'une amèrtume plus inſupportable. On fait ces trochiſques *albandal*, en coupant la *coloquinte* fort menu, & en la broyant dans un mortier frotté d'huile d'amandes douces; après quoi on y ajoute la gomme tragacant & le maſtic.

Ce mot vient du Grèc κολοκύνθη, qui lui a été donné parce que la *coloquinte* κινεῖν κοιλίαν, c'eſt-à-dire, remuë le ventre.

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne la couleur. *Colorans.* Il ne ſe dit guères que chez les Teinturiers, qui diſtinguent toutes les drogues qu'ils employent en *colorantes* & non *colorantes. Colorem inducens.* Les drogues *colorantes* du grand & bon teint, ſont les paſtels de l'Auragais & Albigeois, voüede, indigo, paſtel, & graine d'écarlate, cochenille, meſteque, & teſqualle pour les étoffes de prix; cochenille campeſſiane, ou ſylveſtre, pour les petites étoffes; garence, bourre, ou poil de chévre, tèrra mérita, ou coucoume, gaude, ſarrette, geneſtrolle & la ſuye. Les drogues non *colorantes* ſont celles qui ſèrvent à diſpôſer les étoffes, & à tîrer la couleur de l'ingrédient *colorant*, comme l'alun, le ſel ou criſtal de tartre, l'arſénic, le réalgal, le ſalpêtre, le ſel commun, le ſel armoniac, le ſel gemme, ou minéral, l'agaric, l'eſprit de vin, le ſon, la farine de pois, & le froment, l'amidon, la chaux, la cendre commune, ou recuitte, ou gravelée.

COLORATION. ſ.f. Voyez COLORISATION, C'eſt la même chôſe.

COLORBASIENS. Nom d'une branche de Gnoſtiques. Ils furent ainſi appellez de *Colorbaſus*, lequel avoit enchéri par deſſus les viſions des Gnoſtiques qui l'avoient précédé. S. Épiphane a rapporté & réfuté ſes erreurs *Hær.* 35.

COLORER. v. act. Donner de la couleur. *Colorare.* Le ſoleil commençoit à *colorer* le ſommet des montagnes. Le rôt commence à ſe *colorer*. Les Tavèrniers ſçavent bien *colorer* leur vin.

COLORER, ſe dit figurément en chôſes morales. *Colorare, alicujus rei ſpeciem oſtendere, prætendere.* Il n'y a point de ſi mechante action, qu'un flatteur, qu'un Sophiſte, ne ſçache *colorer*. Je ne ſçai pas ce que l'on peut dire pour *colorer* tant de violences. PATRU. Si vous me trahiſſez, ne vous attendez pas que je ſois aſſez bonne pour me payer des éxcuſes dont on *colore* d'ordinaire ces ſortes de légèretez. VILL. Valentinien I. n'autoriſa la polygamie par un Édit, que pour *colorer* ſon double mariage. S. EVR. Si l'on conſidère toutes les Comédies, l'on n'y trouvera autre chôſe que des paſſions vicieuſes, embellies, & *colorées* d'un cèrtain fard qui les rend agréables. NICOL. Vous nous payez ici d'éxcuſes *colorées*. MOL.

COLORER. v. n. Prendre du coloris, ſe *colorer*. La Blanche d'Andilly *colore* fort vif au ſoleil. LA QUINT.

COLORÉ, ÉE. part. & adj. Apparent. *Coloratus.* Il faut avoir un tître *coloré* pour ſe mettre en poſſeſſion d'un Bénéfice; autrement il y a intruſion.

COLORIER. v. act. Employer des couleurs, les méler agréablement pour éxécuter un deſſein de tableau. *Colorare, colores inducere.* Il ne ſe dit guères que chez les Peintres, car en d'autres occaſions on dit *colorer*.

COLORIS. ſ.m. Manière d'appliquer, de méler, & de bien placer les couleurs d'un tableau. *Colorum ratio.* Raphaël eſt de tous les Peintres celui qui a eû le plus beau *coloris*. On dit d'un ouvrage, que le *coloris* en eſt beau. FÉLIB. Ce Peintre a le deſſein correct, mais il n'a pas le *coloris* aſſez vif & éclatant. Le *coloris* eſt ce qui donne les lumières & les ombres convenables aux parties des objets qu'on veut repréſenter. Il faut pour faire un beau *coloris*, que le clair ne précipite pas dans le brun, ni le brun dans le clair, & que deux couleurs ennemies ne ſe touchent pas immédiatement. On ne le dit que des tableaux d'Hiſtoire, car on ne diroit pas d'un païſage, que le *coloris* en eſt beau. Le mot de *coloris* a plus de rapport aux carnations qu'à toute autre chôſe. Le *coloris* eſt une partie eſſentielle de la Peinture, par laquelle le Peintre ſçait imiter les apparences des couleurs de tous les objèts naturels, & diſtribuer aux objets artificiels la couleur qui leur eſt la plus avantageuſe pour tromper la vûë. DE PILES.

Un traité du *coloris* comprend ce qui regarde la nature des couleurs, l'union & l'amitié qu'elles ont entre elles, la manière de les employer pour produire ces beaux effets de clair & d'obſcur, qui aident à faire paroitre le relief des figures & les enfoncemens dans les tableaux: ce qui regarde la perſpective aërienne, qui n'eſt autre chôſe que l'affoibliſſement des couleurs par l'interpoſition de l'air, les accidens du lumineux & du diaphane qui ſe remarquent dans la nature, les différentes lumières, tant des corps illuminans que des corps illuminez, leurs réfléxions, leurs ombres, les differentes viſions ou aſpècts, ſelon la poſition du regardant, ou des chôſes regardées, les apparences des corps dans l'eau, ce qui produit cette force, cette fièrté, cette douceur, & ce précieux qui ſe trouvent dans les tableaux bien coloriez, les divèrſes manières de *coloris*, tant aux figures qu'aux païſages. FÉLIBIEN. Voyez M. de Piles dans ſon cours de Peinture, Léonard de Vinci, &c.

COLORIS, ſignifie auſſi, le teint rouge & vif d'une pèrſonne, qui témoigne ſon embonpoint, ſa ſanté. *Color vividus.*

COLORIS, eſt auſſi un tèrme de Fleuriſte. C'eſt la couleur vive & brillante d'une fleur. Il y a dans les fleurs pluſieurs ſortes de *coloris*; il y a un *coloris* luſtré, il y en a un ſatiné, & il y en a un velouté. Le brillant du *coloris* eſt charmant dans les fleurs. Plus le *coloris* des tulippes eſt luſtré & ſatiné, & plus il eſt eſtimé.

Il ſe dit auſſi des fruits en tèrmes de Jardinier. Ce fruit prend un beau *coloris*. Voilà une pêche d'un *coloris* admirable. Ce *coloris* eſt un petit rouge qui ſe fait voir ſur les fruits, tant à noyau qu'à pepin. LIGER

COLORISATION. ſ.f. Eſt un tèrme de Pharmacie, qui ſe dit des divèrs changemens de couleur qui arrivent aux ſubſtances en divèrſes opérations de la nature, ou de l'art, comme par les fèrmentations, lotions, coctions, ou calcinations, &c. *Colorum mutatio.*

COLORISTE. f. m. Peintre qui entend bien le coloris. *Miscendi, inducendi coloris peritus.*

COLOSSAL, ALE. adj. m. & f. Qui eſt de grande taille. *Colossens.* La figure de S. Chriſtophle de l'Égliſe de Paris eſt *colossale*, & giganteſque. On appelle auſſi colonne *colossale*, une colonne d'une prodigieuſe grandeur, enſorte qu'elle ne peut entrer dans une ordonnance d'Architecture ; elle doit être ſolitaire, comme la colonne de Trajan. On ne les élevoit que pour les Dieux. Néron le prémiér fit ériger pour lui une ſtatuë *colossale*. On trouve dans le Moréri COLOSSIQUE, des Statuës *Colossiques*. On ne ſçait où l'on a pris ce mot ; il faut dire *Colossale*.

COLOSSE. ſ. m. Statuë d'airain de grandeur déméſurée, de la taille d'un Géant. *Colossus.* Le *Colosse* de Rhodes étoit une ſtatuë d'Apollon ſi haute, que les navires paſſoient à pleines voiles entre ſes jambes. Les Rhodiens le firent élever après que Démétrius, qui aſſiégoit leur ville, eût fait la paix avec eux, & ſe fut retiré. C'étoit une des ſept merveilles du monde. Il avoit 70 coudées de hauteur. Ce fut l'ouvrage de Charès, diſciple du fameux Lyſippe. Il fut 12 ans à le faire. Il y avoit peu de gens qui pûſſent embraſſer ſon pouce, &c. Les Sarraſins s'étant ſaiſis de l'Iſle de Rhodes en 653. ils y trouvèrent étendu par tèrre ce *colosse* d'airain que l'on mettoit au nombre des ſept mèrveilles du monde. Il avoit été pôſé ſur le port, & étoit d'une grandeur ſi prodigieuſe, que les navires qui entroient dans ce port paſſoient entre ſes jambes. Sa hauteur étoit de ſix vingt ſix piéds. Un Juif à qui les Sarraſins le vendirent, l'ayant fait mettre en piéces, chargea neuf cens chameaux de l'airain dont il étoit fabriqué. Il avoit demeuré debout l'eſpace de 1360 ans, & un tremblement le fit tomber. GODEAU. L'an 74 de J. C. on dreſſa à Rome en la ruë ſacrée un *colosse* d'airain, de 100 ou 110 piéds de haut. Il avoit été fait pour Néron, mais au lieu de ſa tête, on y mit une repréſentation du ſoleil, ſous la figure de Tite, ſélon quelques-uns. TILLEM. Il y a parmi les antiquitez de Rome ſept fameux *Colosses*, deux d'Apollon, autant de Jupiter, un de Néron, un de Domitien, & un du Soleil. Il y en avoit auſſi un de Mèrcure dans les Gaules, lequel étoit très-connu. On appelle auſſi *Colosse* un bâtiment d'une grandeur éxtraordinaire, comme les pyramides d'Égypte.

Colosse, eſt dit παρὰ τὸ κολούειν τὰ ὄσσα, *quòd minuat & retundat oculos*, parce qu'un *Colosse* eſt ſi grand, qu'il trouble la vuë ; l'œil a de la peine à le conſidérer tout entier à la fois.

On appelle auſſi les hommes de grande taille, les chevaux, & les animaux qui ſont d'une grandeur éxtraordinaire, des *colosses*.

Déja ces Titans inſenſez,
Du haut de leurs monts entaſſez,
Voyoient le Ciel comme leur proye ;
Quand d'un effort impétueux,
Le carreau s'élance, & foudroye
Ces Coloſſes *préſomptueux.* NOUV. CHOIX DE VÈRS.

Dame Fourmi trouva le ciron trop petit,
Se croyant pour elle un Coloſſe. LA FONT.

COLOSSE. ſ. f. Ville Ancienne de Phrygie, Province de l'Aſie mineure. *Colosse*, ou *Colossis*. La ville de *Colosse* n'étoit pas fort éloignée de Laodicée. C'eſt une des prémières qui reçut la Foy. Les Grècs l'appellent aujourd'hui Chours. Elle fut ruinée vèrs l'an 60. par un tremblement de tèrre.

COLOSSIEN, ENNE. ſ. m. & f. *Colossensis.* Qui eſt de Coloſſe. Les *Colossiens* fûrent inſtruits en la Foi par Epaphras. PORT-R. Dans l'Épitre aux *Colossiens* S. Paul après avoir relevé la grandeur de JESUS-CHRIST, avèrtit les *Colossiens* de ne ſe laiſſer point ſéduire par les Philoſophes. ID. Quelques Intèrpretes ont penſé que ces *Colossiens* auxquels S. Paul écrivoit ſont les Rhodiens, qu'on appelloit ainſi à cauſe du coloſſe qui étoit à l'entrée de leur port. C'eſt le ſentiment de Suidas, de Calepin & de Munſter ; & Zanchius, auſſi bien qu'Eraſme, font mention de cette opinion ; mais elle a peu d'apparence, & n'eſt point ſuivie. Que quelques Poëtes ayent appellé les Rhodiens *Colossiens*, il ne s'enſuit pas que dans l'uſage ordinaire, que ſuivoit aſſurément S. Paul, on leur donnât ce nom.

COLOSTRE. ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt du lait caillé dans les mammelles des femmes. *Colostrum, colastra.* On donne auſſi ce nom à la maladie que ce lait caillé leur cauſe. *Colostratio.*

COLPORTER. v. act. Porter à ſon cou, ou ſur ſon dos quelque manne, ou balle de marchandiſes, pour les vendre par les ruës, & par la campagne. *Subjectis cervicibus aliquid ferre, ſuppoſito dorſo aliquid geſtare.* Il eſt pèrmis aux Ramonneurs, & autres petits Mèrciers, de *colporter* des marchandiſes, mais non pas de les vendre en boutique hors des Foires. En tems de contagion la Police déffend à tous Revendeurs d'habits, colporteurs, d'expoſer en vente, ou de *colporter* par la ville, aucuns habits, linges, ou autres hardes. DE LA MARE.

COLPORTEUR. ſ. m. Marchand qui va vendre ſes marchandiſes par les ruës, & qui les porte dans une manne ou caſſette penduë à ſon cou. *Circumforaneus propola.* Les *Colporteurs* vendent des images, des étuis, des ciſeaux, des lacèts, & autres menuës marchandiſes. On le dit particulièrement des crieurs de gazettes, d'Édits, & autres feüilles volantes, qui ſont nouvelles, & d'un prompt débit. Par les ſtatuts des Libraires, il eſt déffendu aux *Colporteurs* de tenir apprentifs, magazins, ni boutiques, ni imprimerie, ni faire imprimer en leurs noms, mais peuvent porter au cou une balle pour porter de petits livres qui ne paſſeront pas 8 feüilles brochées, ou reliées à la corde, & imprimées par un Libraire de Paris avec ſa marque. Les *Colporteurs* ne doivent rien débiter ſans la pèrmiſſion du Lieutenant Général de Police. DE LA MARE, *Tr. de Pol. L. I. T. XV. c. 2.* Il y a des *Colporteurs* de hardes. C'eſt la même chôſe que Revendeurs.

COLSA. ſ. m. Eſt le nom qu'on donne à une ſorte de choux qui croît en campagne dans les blez. On tire une huile de ſes ſemences.

COLTIE. ſ. m. Tèrme de Charpenterie. C'eſt un retranchement au bout du château d'avant d'un vaiſſeau, lequel deſcend juſques ſur la platte forme.

COLUMELLE. ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe rouge-blanche. MORIN.

COLURE. ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie, qui ſe dit de deux grands cèrcles qui paſſent par les Pôles, & qui ſemblent n'être inventez que pour ſoutenir les autres cèrcles de la ſphère armillaire. *Colurus.* L'un ſèrt pourtant à marquer les Équinoxes, coupant l'Équateur aux prémiers dégrez du belièr & de la Balance ; l'autre les Solſtices, en le coupant aux points du Cancre & du Capricorne. Les *colures* en coupant ainſi l'Équateur marquent les quatre ſaiſons de l'année.

Ils ſont ainſi nommez de deux mots Grècs, κόλος, c'eſt-à-dire, *mutilus*, ou *truncatus* ; & οὐρὰ, c'eſt-à-dire, *cauda*, comme paroiſſant avoir la queuë coupée, parce qu'on ne les voit jamais tout entiers ſur nôtre horiſon.

COLUTEA. Voyez BAGUENAUDIER.

COLUVRÉE, ou COLEUVRÉE. ſ. f. Quelques-uns diſent vigne blanche, Brions ou Brioine. ſ. f. *Bryonia*, qui vient du mot Grèc βρύω, *pullulo*, je pullule, je pouſſe des branches, à cauſe que cette plante s'étend beaucoup. Ses racines ſont groſſes, charnuës, blanchâtres, âcres, & amères au goût. Elles pouſſent des tiges en ſarments menus, fort longs, tendres, canelez, velus, & qui grimpent ſur les corps voiſins, auxquels elles ſe lient par le moyen de quelques vrilles. Ses feüilles ſont altèrnes, à pluſieurs angles, & reſſemblantes par leur figure à celles du lièrre, mais plus amples, & de la grandeur de celles de la vigne, veluës, & d'un vèrd pâle. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feüilles, & viennent par bouquèts, elles ſont d'une ſeule piéce, évaſées, de demi poûce de diamètre, découpées profondément en cinq quartiers, d'un blanc vèrdâtre, tirant un peu ſur le jaſne, & colées à leur calice, qui eſt pareillement vèrdâtre, à cinq quartiers. Ces fleurs ſont quelquefois ſtériles, celles qui nouënt donnent des bayes groſſes comme des pois, roûgeâtres, & qui renfèrment quelques ſemences arrondies & applaties. La racine de *coleuvrée* eſt hydragogue, & on s'en ſèrt pour les hydropiques. On la donne en lavement pour provoquer la ſortie de l'arrière faix. Les charlatans la vendent pour la racine de Mandragore. Elle eſt auſſi apéritive. On en donne dans l'hydropiſie, dans l'aſthme, & dans la goutte. En Latin *brionia alba baccis rubris.* On l'appelle auſſi en François *brioine*. Il y a pluſieurs autres eſpéces de *coleuvrées*. Le nom de *Bryonia* qu'on donne à la *coluvrée* vient de βρύω, *germino* ; parce que cette plante jette beaucoup de tiges. Les Anciens l'ont appellée vigne blanche, ſes feüilles reſſemblent à celles de la vigne.

COLYBES. Tèrme de la Liturgie Grécque. ſ. m. & plur. Offrande de grains & de légumes cuites, que les Grècs font à l'honneur des Saints & pour les morts. *Colyba.* Gabriel Sevère de Philadelphie a fait un petit Traité des *Colybes*, dans lequel il en rechèrche l'origine & la ſignification. M. Simon a fait une Note ſur ce Traité. Balſamon, l'Euchologe des Grècs imprimé à Véniſe, le P. Goar dans ſon Euchologe, & Léo Allatius, *De Eccl. Occid. & Orient. perpet. conſ. L. III. c.* 18. parlent auſſi des *Colybes*. Et voici en peu de mots ce qu'ils en diſent. Les Grècs font quelquefois légèrement cuire du blé, & le mettent en petits monceaux ſur des plats. Ils mettent deſſus différentes légumes ; par éxemple, de pois broyez, d'avelines, de noiſettes ſans écorce, de noix coupées à petits morceaux, de grains de raiſins de Corinthe & de grenades, qu'ils partagent en différents compartimens ſéparez les uns des autres par des feüilles de pèrſil. C'eſt un amas, ou petit monceau de blé ainſi aſſaiſonné, qu'ils appellent Κόλυβα, *Colybes*. Ils ont une Oraiſon pour la bénédiction de

de ces *colybes*, dans laquelle ils prient Dieu, qui donne à toutes chôses leur pèrfection, qui fait produire à la tèrre toutes sortes de fruits pour nôtre usage, qui nourrissant les enfans de Babylone de seules légumes, leur donna plus d'embonpoint & plus de grâces qu'à tous les autres, ils le prient, dis-je, de bénir ces fruits, & ceux qui en mangeront, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, à l'honneur d'un tel Saint, & en mémoire des fidelles trépassez, & ils lui demandent tous les secours necessaires au salut, & la vie étèrnelle pour ceux qui les offrent, & ils le demandent par l'intèrcession de la sainte Vièrge, du Saint dont ils font commémoration, & de tous les Saints. Balsamon rapporte à S. Athanase l'origine de cette cérémonie, & le Synaxaire Grèc aux tems de Julien l'Apostat.

Quelques Théologiens Latins ayant été choquez de cette cérémonie, qui leur paroissoit tout à fait extraordinaire, Gabriel Archevêque de Philadelphie écrivit là dessus un petit Traitté en Grèc que M. Simon a traduit en Latin, & qui a été imprimé dans ces deux langues à Paris en 1671. avec quelques autres ouvrages de cet Archevêque. Gabriel prétend que les *Colybes* tirent leur origine de ces paroles de JÉSUS-CHRIST, au chapitre 12e de Saint Jean, vers. 24. *Le grain de froment qui est tombé dans la tèrre ne rapporte rien s'il ne meurt, mais s'il meurt il rapporte beaucoup.* Il ajoûte encore ce passage de Saint Paul Epist. I. aux Corinth. ch. XV. vers. 36. *Ce que vous semez ne revit point s'il ne meurt auparavant.* L'Archevêque de Philadelphie croit, étant fondé sur ces deux passages du Nouveau Testament, que la cérémonie des *Colybes* n'a été instituée, que pour représenter aux fidelles la résurrection des morts, & pour les confirmer dans cette croyance. Les *Colybes*, dit-il, sont des symboles de la résurrection générale. Il rapporte au même endroit les significations mystiques de ces *Colybes*, ou légumes qu'on fait cuire avec divèrs assaisonnemens, & il marque entr'autres chôses, que ces divèrs assaisonnemens signifient différentes espéces de vèrtus.

L'offrande que les Grècs font des *colybes* dans la célébration de leur Liturgie n'est point de l'institution des nouveaux Grècs. Elle a quelque antiquité, & elle n'a même rien de choquant; au contraire, on prouve par là, comme l'a remarqué Léo Allatius, que les aumônes, & les autres œuvres pies que les vivans font pour les morts, ne sont pas regardées dans l'Église Grècque comme des chôses inutiles. Voyez Goar dans son Euchologe pag. 661. Allatius de Cousens, liv. 3. chap. 18. & M. Du Cange, dans son Glossaire Grèc, sur le mot ΚΟΛΥΒΟΝ. Il y a un Office des *Colybes* que Léo Allatius a imprimé à l'endroit que j'ai cité, & qui contient plusieurs oraisons pour les morts.

COLYTEA. s. m. Plante dont parle Théophraste. Quelques-uns veulent que ce soit une espéce d'épine vinètte, & d'autres le sureau de montagne. Elle est fort differente d'une autre plante qu'on appelle *colutea*, & en François *baguenaudier*.

Voyez la suitte de la lettre C. au Tome second.

Digitized by Google

Digitized by Google